GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME TREIZIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19
1875

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX[E] SIÈCLE

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

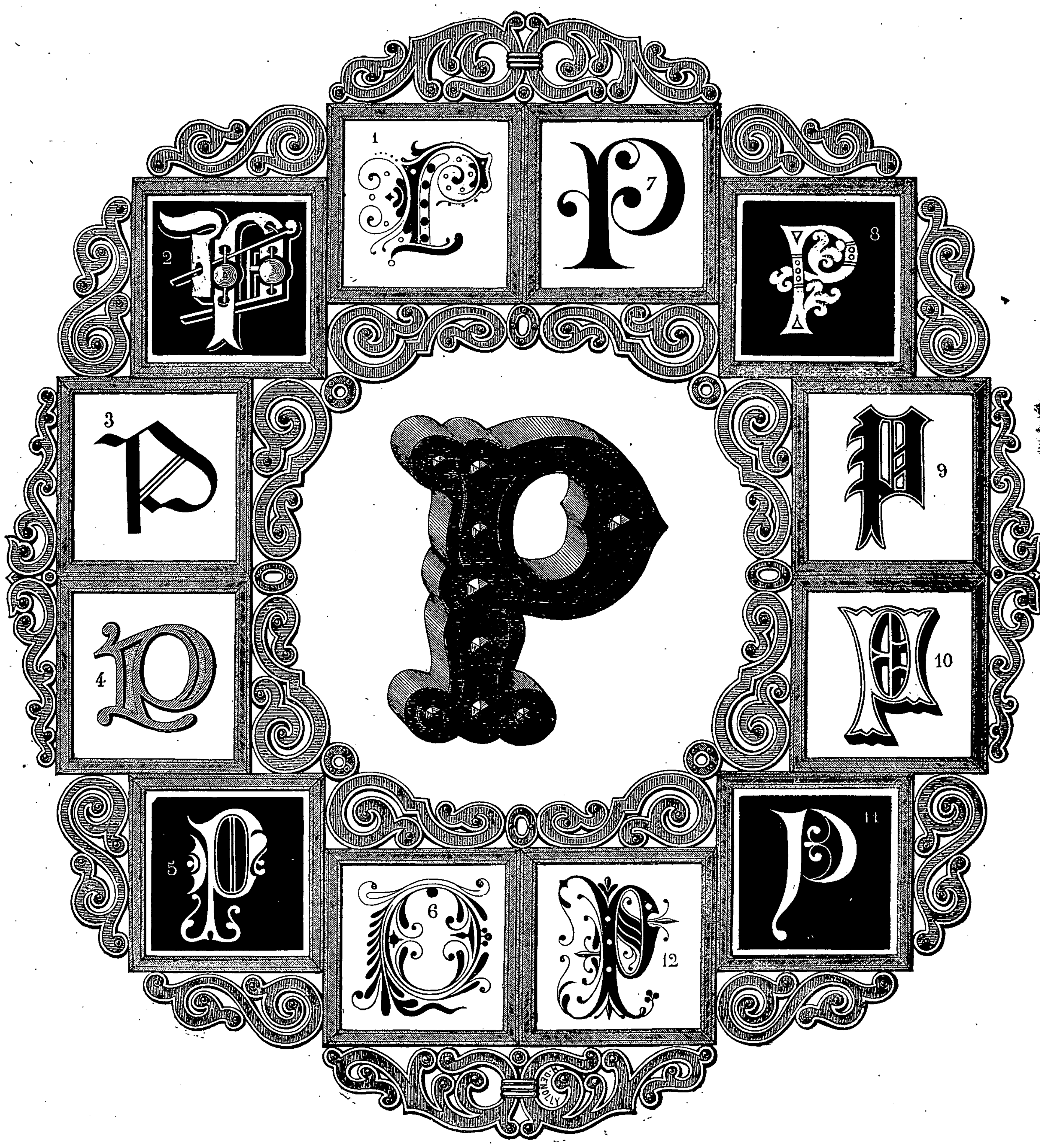

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^que^ royale de Munich. — XII^e^ siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e^ siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e^ siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e^ siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e^ siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e^ siècle.

7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e^ siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^que^ royale de Munich. — XI^e^ siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e^ siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e^ siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e^ siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e^ siècle.

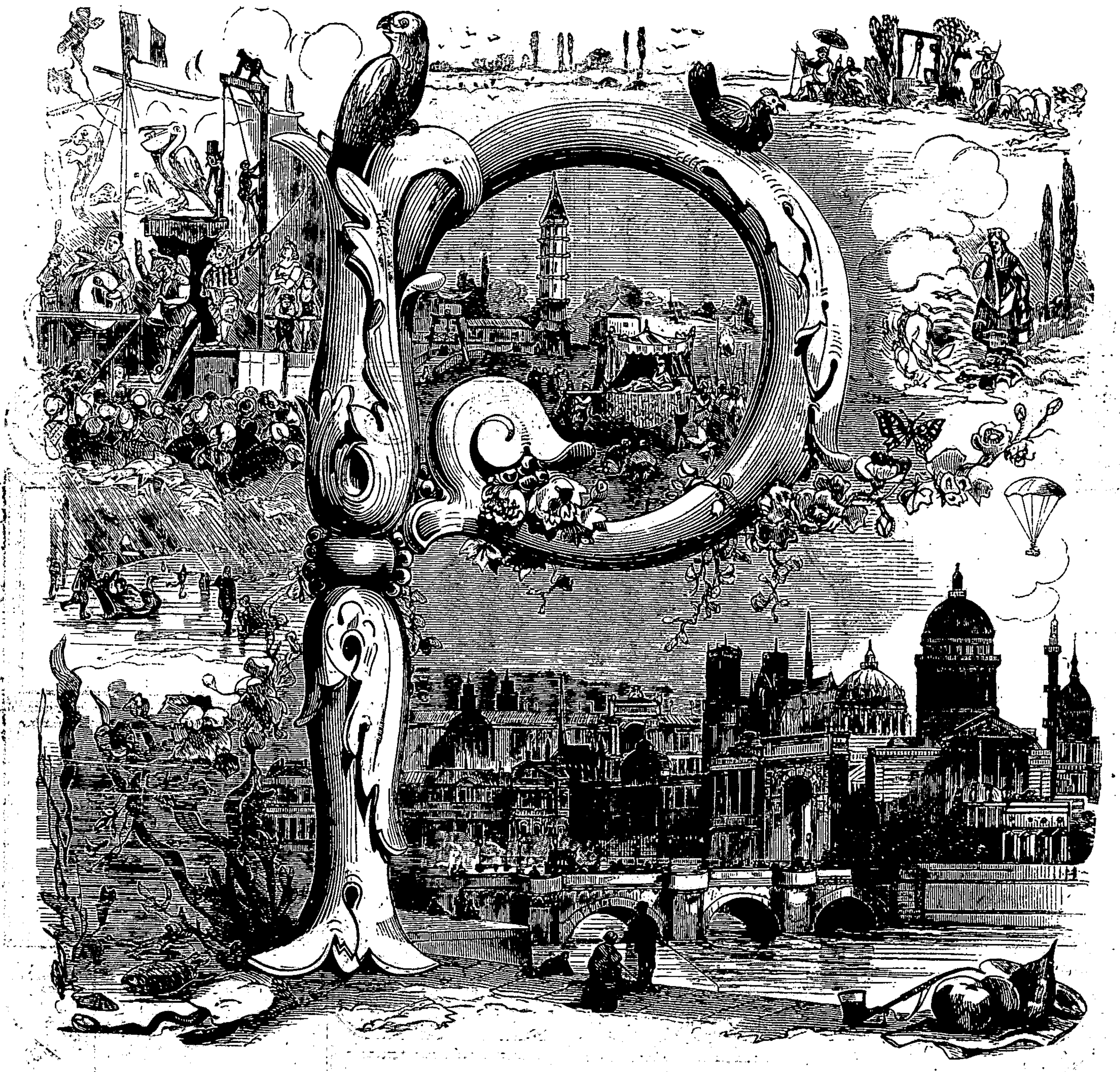

POURPRE s. f. (pour-pre — latin *purpura*, grec *porphura*, mot qui, selon Delâtre, serait une réduplication de *pur*, feu, la couleur de la pourpre étant comparée à celle du feu). ‖ Matière colorante d'un rouge foncé tirant sur le violet, qui était célèbre chez les anciens : *La* POURPRE *de Tyr était la plus estimée. Les anciens rois, les empereurs, les magistrats souverains s'habillaient autrefois d'étoffes teintes en* POURPRE. (Acad.)

— Rouge vif : *La* POURPRE *de ses lèvres était rehaussée par les sinuosités de l'inévitable moustache noire.* (Balz.) *La* POURPRE *de la pudeur offensée étincelle sur son visage.* (Balz.) *Les joues de la jeune fille se colorèrent encore d'une* POURPRE *plus vive.* (Alf. de Musset).

L'astre du jour naissait ; ses rayons, près d'éclore,
D'une *pourpre* plus vive embellissaient l'aurore.
LUCE DE LANCIVAL.

Ah ! que la vie est belle et son aspect divin,
A travers la fumée et la *pourpre* du vin !
A. BARBIER.

— Sang, ainsi dit à cause de sa couleur :

Il tombe : de ses traits, que la mort a pâlis,
Un long ruisseau de *pourpre* ensanglante les lis.
LEBRUN.

Je suis jeune ; la *pourpre* en mes veines abonde ;
Mes cheveux sont de jais et mes regards de feu.
TH. GAUTIER.

— Etoffe teinte en pourpre. *Etre vêtu de* POURPRE. *Un manteau de* POURPRE.

L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante.
DELILLE.

La *pourpre* aux riches feux
En vagues plis serpente.
MOLLEVAUT.

XIII.

Heureux qui, s'enivrant de nectar, peut sentir
Battre des seins aimés sous la *pourpre* de Tyr !
TH. DE BANVILLE.

— Dignité souveraine dont la pourpre était autrefois la marque : *La* POURPRE, *qui communiquait autrefois la puissance, ne servira désormais de couche qu'au malheur.* (Chateaub.) *Jamais, dans l'empire, le droit dynastique ne fut revendiqué par un aspirant à la* POURPRE, *pas plus en Orient qu'en Occident.* (Proudh.)

Qui naquit dans la *pourpre* en est rarement digne.
VOLTAIRE.

. . . . . L'ordre de la nature
Soumet la *pourpre* et la bure
Aux mêmes sujets de pleurs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Premières magistratures de Rome : *La* POURPRE *consulaire.*

— *Pourpre romaine* ou simplement *Pourpre*, Dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge que portent les cardinaux : *Ce cardinal, ayant quitté la* POURPRE ROMAINE, *épousa la princesse Claude, sa cousine.* (Boss.) *Les vices de l'abbé Maury s'éclairèrent plus visiblement dans la* POURPRE. (Ste-Beuve.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des purpurifères, comprenant plus de deux cents espèces, répandues dans les diverses mers : *L'animal des* POURPRES *a été décrit d'abord par Adanson.* (Dujardin.) *La coquille de la* POURPRE *est assez semblable à celle du murex.* (D'Argenville.) *Les trous qu'on aperçoit sur certaines coquilles sont l'ouvrage des* POURPRES. (V. de Bomare.)

— s. m. Couleur de la pourpre, rouge foncé qui tire sur le violet : *Etoffe d'un beau* POURPRE.

Les noirs soucis agitent quelquefois
Les courtines de *pourpre* où sommeillent les rois.
CHÊNEDOLLÉ.

Voici la robe d'or et la tunique sainte,
Les longs manteaux d'azur, de *pourpre* et d'hyacinthe.
Mme E. DE GIRARDIN.

Votre vin bourguignon, dans sa cave couché,
A compté six printemps artistement bouché ;
Le *pourpre* de son teint accuse sa vieillesse.
BERCHOUX.

— Rougeur du visage : *Le* POURPRE *monta au visage de la baronne.* (Al. Dum.)

. . . Le moindre désir qui l'effleure de l'aile
Met un voile de *pourpre* à la sainte pudeur.
A. DE MUSSET.

— Blas. Nom de l'un des émaux employés en armoiries, et qui est la couleur violette, figurée dans la gravure par des lignes diagonales allant de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

— *Pourpre de Cassius* ou *Pourpre minéral*, Sel d'or d'une belle couleur de pourpre, employé dans les arts céramiques. ‖ *Pourpre d'indigo*, Acide sulfo-purpurique, obtenu en traitant l'indigo.

— Pathol. Maladie caractérisée par l'éruption spontanée à la surface du corps de petites taches lenticulaires noirâtres, formées par du sang extravasé dans l'épaisseur de la peau.

— adj. Qui est de la couleur de la pourpre ; qui est d'un rouge foncé : *Manteau* POURPRE. *Avant la découverte du nouveau monde, on tirait du kermès la plus belle couleur* POURPRE *qui fût alors connue.* (Chaptal.) *L'horizon se confondait avec les bords* POURPRES *de ce ciel de feu.* (Lamart.)

— Rem. L'Académie, d'accord avec Vaugelas, n'adopte pas *pourpre* comme adjectif ; mais l'usage a prévalu d'employer le mot sous cette forme. Une question reste indécise : c'est de savoir si le mot *pourpre*, ainsi employé, est devenu un véritable adjectif ou s'il est seulement employé adjectivement ; dans le premier cas, il doit s'accorder ; dans le second, rester invariable. On a vu, par un exemple de Lamartine, que nous avons emprunté à Poitevin, que cet écrivain le fait accorder.

— **Encycl.** Hist. D'après une tradition qui remonte à la plus haute antiquité, c'est au hasard seul qu'on doit la découverte de la *pourpre*. Le chien d'un berger, se trouvant sur le bord de la mer, brisa un coquillage. Le liquide qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur rouge de sang, et cette couleur parut si belle qu'on essaya et qu'on parvint à l'appliquer sur des étoffes. D'après les uns, cette découverte date du règne de Phœnix, frère de Cadmus et second roi de Tyr ; d'après d'autres, du règne de Minos Ier en Crète, et l'on prétend que le premier qui découvrit le procédé de teindre les étoffes en *pourpre* fut l'Hercule tyrien. Le roi de Phénicie, à qui il présenta ses premiers essais, fut frappé d'admiration au point d'interdire l'usage de la *pourpre* à son peuple, la réservant pour le souverain et l'héritier présomptif du trône.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, les Phéniciens nommaient le mollusque d'où l'on tire la *pourpre sar* (d'où le nom de Tyr, Sarra), les Grecs *porphyra* et les Latins *murex*, os-

trum, *purpura*, et le nom du coquillage ne tarda point à exprimer sa matière colorante ou même l'étoffe, laine, byssus ou soie, qu'on y trempait. Dès l'antiquité, on distinguait deux sortes de *pourpre*, l'une rouge, dite *pourpre* de Tyr, l'autre violette, dite *pourpre* de Tarente, la *violacea purpura* de Pline (IX, 63); entre ces deux couleurs tranchées, il existait toute une série de nuances intermédiaires. La *pourpre* rouge provient du coquillage appelé *porphyra* en grec et *purpura* en latin, qui se pêchait en pleine mer; la *pourpre* violette, au contraire, était produite par un coquillage qui adhérait aux rochers et portait les noms de *kérix*, *buccinum*, *murex*, *conchylium*. Tout le monde sait que les coquillages à *pourpre* se trouvaient en quantités considérables sur les côtes du Péloponèse (Pausanias, III, XXI, 6; Horace, *Odes*, II, XVIII, 7), de l'Afrique septentrionale (Strabon, XVII, 834), et surtout sur celles de la Phénicie (Strabon, XVI, 757). Les Juifs, à cause de leurs relations avec les Phéniciens, connurent de bonne heure la *pourpre*, dont ils distinguaient parfaitement les deux espèces dont nous parlons. Comme chaque coquillage ne pouvait fournir que quelques gouttes du liquide colorant, la *pourpre* était une matière aussi précieuse que l'or, l'argent et les pierres fines; c'est pourquoi les rois seuls ou les statues des dieux pouvaient porter des vêtements teints en *pourpre* (Jérémie, X, 9; Ezéchiel, XXIII, 6; Strabon, XIV, 633); chez les Hébreux, les étoffes de *pourpre* servaient aux vêtements du grand prêtre et aux tentures du temple. Un pareil vêtement était un présent royal et ne s'accordait que dans des circonstances exceptionnelles (Daniel, V, 7; XVI, 39; Macchabées, X, *20*).

La plus belle *pourpre* était incomparablement celle de Tyr. Les Tyriens excellèrent dans l'art de préparer cette teinture, et ils savaient lui donner plus de force qu'aux *pourpres* ordinaires. Elle ressemblait presque à l'écarlate :

. . . . . *Tyrio murice lana rubet.*
(Ovide, *Ars amat.*, lib. III.)

. . . . . *Muricis tyrii rubor.*
(Senèque, *Hippol.*)

. . . *Radiis auri tyriaque superbit*
Majestate torus.
(Claudien.)

La plus renommée, la plus précieuse avait été teinte deux fois :

Muricibus tyriis iteratæ vellera lanæ.
(Horace, *Epod.*, XII.)

. . . *Bis murice vellus inquinatum.*
(Mart., lib. IV, IV.)

C'est de cette *pourpre* teinte deux fois que Lentulus Spinther, édile curule sous le consulat de Cicéron, l'an de Rome 689, fit border sa robe prétexte; on la vendait alors 1,000 deniers la livre (500 fr). Il en fut sévèrement blâmé. Trente ans après, il n'y avait pas un patricien, pas un homme riche qui n'en fît des meubles pour sa salle à manger.

La *pourpre* de Sidon rivalisait avec celle de Tyr :

Pretiosa murice Sidon.
(Lucain, III, CCXVI.)

Sidonio contendere callidus ostro.
(Horace, lib. I, *Epist.* X.)

Celle de Tarente, également très-estimée, était violette :

Lana Tarentino violas imitata veneno.
(Horace, lib. II, *Epist.* I.)

La *pourpre* dont on faisait le plus de cas, après celle des mers de Phénicie, provenait des coquillages qu'on pêchait sur les côtes de la Laconie, aux environs des embouchures de l'Eurotas. C'est ce que dit Pline (l. IX, ch. XXXVI) : *Ros purpuræ præcipuus est Asiæ, et in Laconica Europæ.* De son côté, Horace (*Odes*, l. II, XVIII), s'exprime ainsi :

Nec laconica mihi
Trahunt honestæ purpura clientæ.

Une autre *pourpre*, d'origine grecque, celle d'Hermione, ville du Péloponèse située non loin de Mycènes, entre le golfe Argolique et le golfe Saronique, bien qu'inférieure à la *pourpre* de Laconie, se recommandait par sa rare solidité. Elle valait jusqu'à 300 francs la livre. Plutarque dit qu'Alexandre trouva dans le trésor de Suse 5,000 quintaux de cette *pourpre* et qu'elle avait conservé tout son lustre, bien qu'on l'y eût rassemblée depuis près de deux siècles. Ce dépôt représentait 150 millions de notre monnaie.

Les étoffes de laine furent très-probablement les premières qu'on teignit de *pourpre* ou d'écarlate. Les laines de Milet, où il existait de célèbres manufactures sur les confins de la Carie et de l'Ionie, étaient surtout fort recherchées :

Quamvis milesia magno
Vellera mutentur tyrios incocta rubores.
(Virg., *Georg.*, III, 306-307.)

On en teignit ensuite le byssus, qui était un lin très-fin. On trouve souvent ce mot dans l'Ancien Testament, où, comme le remarque Bochart, *byssus* est pris pour *purpura* et *byssinus* pour *purpureus*, un habit de *pourpre*. Pline vante le byssus de l'Elide, en Grèce, et affirme que les femmes élégantes en faisaient leurs délices (lib. XIX, cap. I). Pausanias ajoute qu'il ne le cède point en finesse à celui des Hébreux, mais qu'il était moins jaune. De la laine et du byssus, on en vint à la soie, dernier raffinement du luxe sur lequel Aurélien se montra intraitable, même envers sa femme, qui lui demandait la permission de se parer d'un seul manteau de soie *pourpre*.

La *pourpre* marine avait été, dans l'origine, d'une telle rareté et d'un si grand prix, que les rois de Perse s'en étaient particulièrement réservé l'usage. Les principaux officiers de l'empire pouvaient, il est vrai, paraître en public vêtus d'une robe *pourpre*, mais d'une teinture différente. La *pourpre* devint à Rome le signe distinctif des magistrats, l'habit privilégié des empereurs. Le laticlave des sénateurs était une tunique bordée d'une ou deux larges bandes de *pourpre* appliquées sur le devant comme des galons; l'angusticlave des chevaliers, une tunique pareille ornée de bandes plus étroites; la prétexte, une robe longue descendant jusqu'aux talons et bordée de *pourpre*, que les enfants des sénateurs ne quittaient qu'à l'âge de dix-sept ans et que leurs pères, ainsi que les magistrats, portaient également dans les jeux offerts au peuple.

La *pourpre* assyrienne était également renommée; Virgile a dit (*Géorg.*, l. II, 465) :

Alba neque assyrio fucatur lana veneno.

Arrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, assure qu'on apportait de Babylone et du port de Suse des étoffes de *pourpre*, confectionnées en Babylonie, jusqu'aux embouchures de l'Euphrate, d'où les marchands les écoulaient en Arabie et dans l'Inde. Mais Bochart fait observer, non sans raison, que les anciens habitants de la Babylonie importaient chez eux la *pourpre* de Tyr et d'Hermione, et il en tire la conséquence que l'art de teindre en *pourpre* devait être tout récent parmi ces peuples. Nous savons, d'ailleurs, par un passage de Pline, qu'on avait inventé à Babylone l'art de broder des tissus de diverses couleurs et que cette ville y avait attaché son nom (lib. VIII, cap. XLVIII). Le fond de l'étoffe était *pourpre*, très-probablement, d'après ce qu'en dit Pausanias : « Le rideau de laine, enrichi de broderies assyriennes et tout en *pourpre* de Tyr, qu'on voit à Olympie, a été offert à Jupiter par Antiochus. Ce rideau ne se remonte pas en haut vers le toit, comme celui de la Diane d'Ephèse, mais on le baisse à terre, en lâchant des cordages; » ce qui prouve qu'on employait toujours à Babylone même une *pourpre* étrangère au pays. De ces tissus brodés ou cousus (*consuta*) d'or à la fois et de fils de soie ou de laine aux couleurs diaprées (*polymita*), l'on faisait des tapis et des couvertures pour les lits des salles à manger. Arrien, décrivant les fêtes nuptiales célébrées à Suse par Alexandre, dit que tous les lits étaient ornés de ces couvertures de *pourpre* qu'on porte comme un habit pendant le jour et de divers vêtements tissus à la mode des barbares et d'un grand prix. Métellus Scipion reproche comme un crime à Capiton d'avoir acheté 800,000 petits sesterces une garniture de ces tapis pour son *triclinium;* Néron les paya, plus tard, 400,000 grands sesterces. Il semble, du reste, qu'on dut généralement les travailler à l'aiguille et que les Egyptiens, habiles dans la même industrie, y avaient acquis une certaine supériorité, comme il ressort de ces deux épigrammes de Martial :

Non ego prætulerim Babylonica picta superbe,
Texta semiramia quæ variantur acu.
(Lib. VIII, XXVIII.)

Hæc tibi Memphitis tellus dat munera : victa est
Pectine Niliaco jam Babylonis acus.
(Lib. XIV, CXXXVI.)

Les Romains, vainqueurs et déprédateurs du monde, semblaient ne plus rien avoir à envier des fastueuses merveilles de l'Asie, lorsqu'Aurélien, après la chute de Palmyre, étala sous leurs yeux tout un entassement de trésors, de prodiges qu'ils n'avaient point encore vus. « Il fit suspendre dans le temple du Soleil, dit Vopiscus, des vêtements tout brodés de pierreries, des tiares, des dragons persans. Mais ce qui ravit surtout d'admiration les regards des visiteurs, ce fut un petit manteau de laine *pourpre*, d'une lueur, d'une splendeur si divine, que la *pourpre* des matrones et de l'empereur lui-même, comparée à celle-là, ne paraissait plus que de la cendre. C'était un cadeau du roi de Perse, qui prétendait l'avoir tiré de l'Inde. Aurélien, Probus, Dioclétien, envoyèrent tour à tour des teinturiers très-intelligents à la recherche de cette espèce de *pourpre;* mais ils ne la purent découvrir. » Vopiscus ajoute que le sandyx des Indes, quand il est bien traité, donne cette couleur.

De tout ce qui précède, il résulte, et c'est le sentiment de Bochart, qu'en réalité ce qu'on entendait par *pourpre* assyrienne ou babylonienne n'était pas simplement une étoffe de laine violette ou écarlate, mais bien un tissu de *pourpre* entrelacé des plus riches broderies de diverses couleurs. On en confectionnait des tapis, des voiles, des rideaux, des couvre-pieds, des tapisseries et quelquefois de longues robes pour les femmes. Il y avait aussi de ces longues robes et manteaux de *pourpre* babylonienne pour les hommes. Un de ces superbes manteaux étant échu à Caton par héritage, il le vendit aussitôt, se refusant dans sa modestie à être si opulemment garanti contre le froid. (Plutarque.)

Outre les diverses *pourpres* marines, les anciens connaissaient encore une *pourpre* végétale qu'on extrayait de la graine ou des baies d'un arbrisseau nommé κόκκος en grec et *coccus* en latin, espèce de chêne vert qui produit le kermès; mais cette *pourpre* était écarlate et le mot *coccum* servait à la fois à désigner la graine de l'arbrisseau ou l'étoffe imprégnée de sa couleur. Martial (lib. XIII, XXXIX) a bien soin de spécifier les deux sortes de *pourpre* dans une de ses épigrammes :

Coccina famosæ dona et ianthina conchæ.

Les Grecs enfin, ceux de la décadence, connaissaient une troisième sorte de *pourpre*, différente du *coccum*, le blatton, dont les Romains firent *blattia* et *blatta* et qu'on divisait en trois nuances : *ferrugo*, brun foncé, couleur de rouille; *oxyblatta*, rouge foncé; *ianthina*, couleur de violette. Anastase le Bibliothécaire nous apprend que le blatton de Naples et de Byzance coûtait fort cher; Sidoine Apollinaire y joint celui de Tyr (carmen V); mais il nous semble ici confondre, à cause des nécessités du rhythme, la *blatta* avec la *pourpre* proprement dite : *purpura conchæ*.

— Moll. Cette dénomination, que les anciens Grecs et Latins appliquaient à une matière colorante employée pour la teinture en *pourpre* et par suite à l'un des animaux qui la fournissaient, a été donnée par Lamarck, comme nom générique, à un genre d'animaux mollusques céphaliens du groupe des gastéropodes dioïques, voisin des buccins et des murex ou rochers. L'animal de la *pourpre* est semblable à celui des buccins; sa tête est large, munie d'une courte trompe; ses deux tentacules sont coniques et oculés sur un renflement de leur partie moyenne extérieure; la bouche est presque cachée par le pied, qui est assez grand, très-avancé et comme bilobé en avant. Quant à la coquille des *pourpres* proprement dites, elle est ovale, épaisse, à spire courte, ayant le dernier tour plus grand que tous les autres ensemble; son ouverture est très-dilatée, de forme ovale, terminée antérieurement par une échancrure oblique; la columelle, aplatie, finit en pointe en avant; le bord droit est tranchant, souvent épaissi et sillonné à l'intérieur ou bien armé en avant d'une pointe conique. L'opercule des coquilles de ce genre est corné, demi-circulaire et à sommet postérieur. Toutes les *pourpres* sont marines; elles vivent sur les rivages et essentiellement sur les rochers couverts de fucus, de corallines, etc. On en a trouvé quelques-unes sur nos côtes de la Méditerranée ainsi que dans l'Océan et dans la Manche. Dans ces dernières localités, où les rochers restent à découvert pendant douze heures par jour, elles restent en repos pendant ce temps après s'être mis autant que possible à l'abri sous les fucus. Ces mollusques possèdent à un haut degré la propriété de sécréter une liqueur d'un rouge *pourpre;* mais cette propriété, qui leur a valu leur nom, ne leur est pas exclusive, car beaucoup de murex en fournissent. Il paraît même que les animaux dont les anciens retiraient la couleur *pourpre* n'offrent pas des espèces de ce genre. L'un de ceux qu'ils signalent était sans doute le murex brandaris ou le murex truncatulus et l'autre est le buccin lapillus. On distingue plusieurs espèces de *pourpre :*

1° La *pourpre antique,* qui est un animal de couleur assez foncée, tirant sur le violet, dont la coquille a $0^m,07$ de long et moitié de large. Les jeunes sont d'un brun violet, au lieu d'être marqués de brun et de vert comme les adultes. La coquille des individus mâles diffère de celle des femelles en ce qu'elle est moins renflée et qu'elle porte un moins grand nombre de tubercules.

2° La *pourpre hémastome* a la coquille de $0^m,05$ de long sur $0^m,025$ de large; elle est d'un fauve rougeâtre sous un épiderme d'un brun cendré, blanchâtre en dehors; son intérieur est d'un fauve orangé. L'animal de cette espèce est de couleur cendrée, noire en dessus et blanc pâle en dessous.

3° La *pourpre des teinturiers*, dont l'animal est entièrement blanc, a la coquille d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, souvent ornée d'une ou deux bandes brunes ou jaunes récurrentes, et quelquefois elle est entièrement brune. Ce mollusque est des plus communs sur les côtes de la Manche. Comme ses congénères, il est carnassier et se nourrit de la chair des balanes.

4° La *pourpre truitée* est, comme les précédentes, une espèce de nos côtes. On la trouve surtout sur celles de Provence ainsi que sur les rivages de la Corse.

On a aussi trouvé à la Nouvelle-Zélande un genre de *pourpre* qui a $0^m,06$ de long, d'un gris verdâtre, avec ses tours de spire ceints de côtes alternativement grosses et faibles; l'animal a ses tentacules coniques, portant les yeux près de leur extrémité. Tout l'animal est d'un brun verdâtre tournant au violet, avec le dessous du pied jaune.

On pêche encore le coquillage à *pourpre* dans plusieurs mers différentes. En Amérique, le murex porte le nom de *pisseur* à cause de la promptitude avec laquelle il répand sa liqueur. On pêche également en Sicile le *purpura*, le *murex* et le *buccinum*. La coque persique, appelée *pourpre* de Panama, fournit dans les mers du Sud une couleur *pourpre* dont on teint les étoffes de coton. Il y a dans les mers des Indes occidentales espagnoles un poisson à coquille dont la gueule renferme une liqueur pourprée que n'eussent point dédaignée les anciens. Quant au *burgau de teinture* des Antilles françaises, c'est un poisson gros comme le bout du doigt, assez semblable à ces limaçons qu'on appelle vignaux : chair blanche, intestins d'un rouge très-vif, visible à travers le corps et dont il colore l'écume qu'il jette lorsqu'on le prend. L'écume reçue sur un linge tourne au *pourpre* en séchant, puis pâlit et s'efface au fur et à mesure qu'on lave le linge, défaut commun à la liane-à-sang, plante de ces mêmes Antilles, qui, coupée sur pied, donne une liqueur rouge sang de bœuf dont on teint la laine, le coton et le fil, mais qui n'est pas plus durable que celle du burgau. On a du reste aujourd'hui entièrement renoncé en Europe à la *pourpre* marine, d'une fabrication si dispendieuse pour les anciens, et l'on y obtient, dans toute sorte de nuance, avec la graine d'écarlate et la cochenille, une couleur *pourpre* très-probablement aussi solide et aussi belle. Consultez : Amati, *De restitutione purpurarum*, avec l'appendice; Capelli, *De antiqua et nupera purpura;* M. Rosa, *Delle porpore degli antichi*.

— Pathol. On appelle en médecine *pourpre*, ou *purpura*, un genre de maladies cutanées d'une nature à peu près analogue à celle du scorbut. Ces maladies ont pour caractère commun et générique l'éruption spontanée à la surface du corps de pétéchies et d'ecchymoses accompagnées souvent d'hémorragies intérieures. Cette affection, signalée pour la première fois par L. Rivière, a été depuis étudiée successivement par Werlhof, Graaf, Behrens, Willan, Brachet, Rayer, Cazenave, etc. Willan établit cinq variétés de *pourpre* qui sont : 1° le *purpura simplex*, 2° le *purpura urticans;* 3° le *purpura hæmorragica;* 4° le *purpura contagiosa;* 5° le *purpura senilis*. Rayer n'en distingue que deux sortes, le *purpura fébrile* et le *purpura apyrétique*, et Cazenave en admet trois : le *purpura simplex*, le *purpura urticans* et le *purpura hæmorragica*. Avant de nous arrêter sur chacune de ces trois grandes variétés, établissons tout d'abord les caractères essentiels de tout *purpura*.

Le *purpura* se présente à l'œil sous forme de taches plus ou moins arrondies, d'aspect érythémateux, de dimensions variables depuis la largeur d'une lentille jusqu'à plusieurs centimètres de diamètre, d'un rouge obscur en général, sauf dans les cas aigus. Cette couleur uniforme a pour caractère spécial de ne pas disparaître par la pression du doigt. Or, dans toute rougeur inflammatoire, le sang affluant dans le système capillaire de la peau amène la coloration de ce tissu; mais par la moindre pression on fait refluer le sang aux alentours du point comprimé. Dans le *purpura*, au contraire, non-seulement le sang a injecté les vaisseaux capillaires, mais encore il a transsudé à travers leurs parois et il s'est épanché dans la membrane celluleuse de ses vaisseaux, d'où il ne peut pas être déplacé par compression. De là une distinction très-facile entre le *purpura* aigu ou chronique et toute autre coloration rouge de la peau. Ce caractère est constant, à l'abri de toute erreur, et suffit pour établir le diagnostic de la maladie.

Les causes du *pourpre* sont en général toutes celles qui débilitent la constitution. Aussi n'observe-t-on généralement cette affection que sur des sujets d'un tempérament mou, affaibli soit par une maladie antérieure, soit par des travaux pénibles, par une mauvaise alimentation, par les veilles, les chagrins et surtout par l'habitation dans des lieux bas et humides. Les femmes et les enfants sont plus particulièrement affectés de *purpura*. Enfin, dans certaines circonstances, on a vu cette maladie régner d'une manière épidémique, et quelquefois d'une manière endémique, dans certaines prisons qui sont mal situées. C'est de là qu'on avait établi la variété du *pourpre contagieux*. Passons à l'étude des espèces incontestablement reconnues.

1° Le *purpura simplex* est caractérisé par l'apparition sur la peau de plaques d'un rouge variable, peu étendues, ne disparaissant pas sous la pression du doigt, ayant pour caractère principal de n'être pas accompagnées d'hémorragies (Cazenave). Quelques auteurs ont ajouté à ces caractères celui d'être non fébrile. Cette manière de voir est erronée; car, bien que dans un grand nombre de cas il n'y ait pas de fièvre, il arrive cependant quelquefois qu'on observe des *purpura simplex* accompagnés de fièvre. Les causes de la purpurine simple ne sont pas encore parfaitement connues. On peut dire cependant qu'en général on observe cette maladie principalement chez les femmes et les enfants, chez les sujets d'une constitution faible et chez ceux qui sont soumis à de mauvaises conditions hygiéniques. On l'observe aussi à la suite de chagrins, de fatigues, de misères, ou en présence de gastralgies et de gastro-entérites chroniques. Le principal symptôme, et presque l'unique, consiste dans des éruptions successives de taches d'un rouge livide devenant ensuite jaunâtres, se montrant distinctes, arrondies, du diamètre d'une lentille et quelquefois moindres; ces éruptions sont rarement accompagnées de gonflement des parties affectées et souvent précédées

d'un léger mouvement fébrile. Ce gonflement, borné à un point limité, est ordinairement situé aux membres inférieurs et très-douloureux ; quoiqu'on ne voie pas de changement de couleur à la peau, tout porte à croire qu'il résulte d'un afflux du sang dans les tissus. Presque jamais le malade n'éprouve de sensation morbide du côté de la peau pendant l'éruption des pétéchies. Celles-ci se développent sans que les individus s'en aperçoivent et, après être restées quelque temps stationnaires, elles prennent une teinte livide, puis jaunâtre ; elles se résorbent de la périphérie au centre. Après douze ou quinze jours, il ne reste plus de traces de la maladie. Mais on ne doit pas être trop rassuré, car il n'est pas rare de voir apparaître bientôt après une nouvelle éruption, puis une troisième, et ainsi de suite pendant plusieurs années. La maladie est passée alors à l'état chronique.

Le *purpura simplex* suit quelquefois une marche franchement continue ; plus souvent ce sont des éruptions successives pendant lesquelles se manifestent un nombre plus ou moins grand de taches. Chacune de ces éruptions dure de huit à quinze jours. Quant à la maladie, lorsqu'elle ne consiste qu'en une éruption ou un petit nombre d'éruptions, elle dure de dix à quinze jours ; dans le cas contraire, on la voit durer quatre ou cinq semaines, et quand elle devient chronique, elle résiste à tous les traitements. C'est surtout chez les vieillards à constitution affaiblie que l'on observe cette marche chronique. La mort n'est pas une terminaison qu'on puisse attribuer au *purpura simplex*. Le diagnostic est chose facile, car il n'y a qu'à le distinguer des piqûres de puces, des pétéchies des maladies graves et des ecchymoses scorbutiques. Si le *purpura* se montre chez un sujet vigoureux, sanguin, il n'exige que le repos, des boissons rafraîchissantes, des bains frais, une saignée peut-être. Si, au contraire, on a affaire à un vieillard ou à un individu débilité, il faut employer les toniques, les amers, les ferrugineux, les vins généreux, etc.

2° *Purpura urticans*. Cette forme ne diffère de la précédente que par l'aspect de l'éruption, qui présente de petites taches rougeâtres, lenticulaires et saillantes, siége d'une cuisson à peu près semblable à celle que produit l'urticaire. Deux ou trois jours après leur apparition, ces taches changent de couleur et deviennent d'un rouge foncé ou livides. Tout le reste se passe comme dans le *purpura simplex*. Ces deux formes de la maladie sont apyrétiques, quoique dès le début de chaque éruption il y ait un peu de malaise, de céphalalgie et de courbature. Cette variété de *pourpre* dure en moyenne un mois.

3° *Purpura hæmorragica*. Cette variété est la plus grave. Elle est caractérisée par des taches de la même nature que celles du *purpura simplex*, par des symptômes généraux plus graves et par des hémorragies plus ou moins abondantes. Elle n'est heureusement pas fréquente, bien qu'on en ait rapporté plusieurs exemples, à cause de la gravité des cas. Les causes sont les mêmes que celles du *purpura simplex*. Seulement, on doit admettre que ces causes ont eu une action plus prolongée, plus énergique, ou qu'elles ont exercé leur influence sur des sujets plus disposés aux hémorragies. Les taches du *purpura hæmorragica* sont plus larges que celles du *purpura simplex*, plus étendues, moins régulières ; on en remarque de semblables sur les diverses muqueuses, par lesquelles se produisent des hémorragies plus ou moins abondantes, parfois chroniques, qui épuisent les malades. De plus les symptômes généraux sont plus prononcés : malaise, courbature, fièvre, diarrhée ou constipation ; état anémique par suite des pertes de sang, ce liquide conservant une proportion de fibrine et de globules très-variable, ainsi que l'ont démontré les analyses faites par le docteur Parkes.

Il existe, parfois, une disposition hémorragique toute particulière : des bossés sanguines ou des thrombus se développent sous le cuir chevelu ; du sang est exsudé par la peau elle-même, surtout derrière les oreilles ; de larges ecchymoses se produisent partout où les téguments sont peu comprimés ou tiraillés ; des surfaces suppurantes et des solutions de continuité dans la peau ou dans les muqueuses distillent du sang ; enfin, ce qui caractérise surtout la maladie, ce sont des hémorragies graves des viscères et des membranes muqueuses qui accompagnent les hémorragies cutanées ; chez les enfants, les épistaxis prédominent ; chez les adultes, ce sont les hémoptysies et les hémorragies gastro-intestinales, tandis que chez la femme ce sont les métrorrhagies (Grisolle). Quelquefois, c'est la muqueuse buccale qui est le siége de l'exhalation sanguine. Ces différentes hémorragies sont accompagnées d'une fièvre intense, de délire et de vives douleurs aux parties saignantes. La langue et les lèvres sont sèches, fuligineuses ; les traits s'altèrent, les forces tombent et les malades succombent du dixième au quinzième jour. C'est aux hémorragies trop abondantes qu'il faut attribuer la mort. Celle-ci peut même être instantanée lorsque les hémorragies se font à l'intérieur des organes et occupent un grand nombre de points. La mort n'est pas cependant la terminaison constante de la maladie. Il est des individus qui guérissent, et alors la convalescence est toujours très-longue.

Quant au diagnostic du *purpura hæmorrhagica*, il ne peut présenter aucune difficulté ; si les ecchymoses cutanées et la disposition hémorragique générale pouvaient le faire confondre avec la fièvre jaune, avec les maladies pestilentielles et certaines varioles graves, on se souviendra que, dans presque toutes ces maladies, les hémorragies ne sont qu'un accident, tandis que dans le *purpura hæmorrhagica* elles forment l'essence même de la maladie et la constituent. L'âge peu avancé des sujets, la fréquence extrême du pouls, l'abondance des hémorragies, une fièvre violente, l'existence de symptômes typhoïdes sont les circonstances qui doivent faire porter le pronostic le plus fâcheux ; enfin, la manifestation des pétéchies et des ecchymoses dans le cours d'une maladie grave, spécialement chez des sujets atteints de fièvres éruptives, de typhus, etc., constitue toujours un mauvais signe, parce qu'il indique une lésion profonde de l'organisme.

La fin si souvent fatale du *purpura* a permis de constater les résultats anatomo-pathologiques de cette affection ; ici, les taches purpurines se sont bornées à la superficie de la peau ; là, elles ont atteint toute l'épaisseur de ce tissu ; ailleurs, elles ont pénétré le tissu sous-cutané lui-même ; les vaisseaux capillaires ne paraissent pas plus dilatés que de coutume, etc. On peut par le lavage détruire en partie la coloration. On retrouve des taches ou des ecchymoses sur les membranes muqueuses de la bouche, de l'estomac, des intestins, le long de la trachée et des bronches ; des ecchymoses dans le tissu pulmonaire, sous les plèvres, dans le mésentère, entre les membranes du cerveau. Dans le cas de mort par hémorragie, il y a vacuité des cavités du cœur et des vaisseaux sans altération notable de ces derniers. Quant au sang lui-même, celui que l'on retire pendant la vie est moins coagulable (Johnston) ; le caillot est mou et ressemble à de la gelée de groseilles (Duncan). Enfin, on a soutenu aussi que le sang des malades atteints de *purpura* ne différait en rien de celui d'un individu sain (Aaskow). Cette question, ainsi qu'on le voit, n'est pas encore bien nette.

Le *purpura* simple guérit, en général, sans aucune espèce de médication. Il est bon, pourtant, de donner quelques acides minéraux, des boissons glacées, des aliments froids et, lorsque la constitution l'exige, des toniques et des amers. Contre le *purpura* hémorragique, on a conseillé l'essence de térébenthine, à la dose de 25 à 40 grammes chez les adultes et de 8 à 15 grammes chez les enfants. Le docteur Pize a vanté le perchlorure de fer à l'intérieur, à la dose de 1 à 2 grammes, selon la formule suivante : julep simple, 100 à 120 grammes ; perchlorure de fer, 25 à 30 gouttes ; sirop simple, 30 grammes, à prendre par cuillerées à bouche en vingt-quatre heures. On emploie aussi les saignées et les émollients, mais dans le plus petit nombre des cas. Le plus souvent, il faudra ordonner le repos complet, donner au malade des acides végétaux, des boissons glacées, ou bien employer le quinquina uni à l'eau de Rabel, la décoction de ratanhia, les vins généreux, les amers, etc. On pourra aussi vider les organes digestifs par l'emploi de quelques purgatifs, tels que le calomel. On combattra les hémorragies par des lotions avec de l'eau glacée ou par des injections styptiques. Quant aux taches purpurines, on peut les attaquer par des décoctions astringentes ; mais ce qui importe surtout, c'est de placer le malade dans de bonnes conditions hygiéniques ; lui faire respirer un air pur, lui faire suivre un régime alimentaire doux et fortifiant, enfin, surtout dans la convalescence, lui donner des toniques, des amers et des ferrugineux.

— *Purpura senilis*. Bateman désigne sous cette dénomination une éruption pétéchiale d'un rouge lie de vin occupant l'extrémité des membres chez les vieillards débilités. Cette affection n'a rien de grave et disparaît au bout de quelques jours.

— Chim. *Pourpre de Cassius*. V. OR.

POURPRÉ, ÉE adj. (pour-pré — rad. *pourpre*). De couleur de pourpre : *Une des plus grandes jouissances des épicuriens de l'Orient est d'avoir dans leurs jardins des bassins où nagent des poissons* POURPRÉS, *dorés*, *argentés*, *connus maintenant en Europe sous le nom de poissons de la Chine*. (B. de St-P.)

De la cuve le vin jaillit à flots *pourprés*,
Et chacun de prendre une coupe.
A. BARBIER.

— Pathol. *Fièvre pourprée*. Syn. de POURPRE.

POURPREUX, EUSE adj. (pour-preu, eu-ze — rad. *pourpre*). Pathol. Syn. de POURPRÉ.

POURPRIER s. m. (pour-pri-é — rad. *pourpre*). Moll. Mollusque qui vit dans les pourpres.

POURPRIN, INE adj. (pour-prain, i-ne — rad. *pourpre*). Qui est de couleur pourpre. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui PURPURIN.

— s. m. Hortic. Couleur pourpre de certaines fleurs : *Le* POURPRIN *de la grande sauge*.

POURPRIS s. m. (pour-pri — du vieux verbe *pourprendre*, enfermer dans une enceinte). Enceinte, enclos. ‖ Demeure, habitation : *Les dorures, sobrement distribuées, éclatèrent çà et là comme des yeux et animèrent la couleur brune qui régnait dans ces amoureux* POURPRIS. (Balz.)

Les gens trouvaient en son charmant *pourpris*
Les meilleurs vins de la machine ronde.
LA FONTAINE.

On ne voit pas dans ces *pourpris*
Les cabales toujours mutines.
VOLTAIRE.

On dit qu'on trouve en son *pourpris*
Ce qu'on perd aux lieux où nous sommes,
Les services rendus aux hommes
Et les bienfaits à son pays.
VOLTAIRE.

‖ Mot vieilli.

— Poétiq. *Le céleste, les célestes poupris*, Les cieux.

POURPRURE s. m. (pour-pru-re — rad. *pourpre*). Anc. techn. Teinture de pourpre.

POURQUINIÉ (Jean-Chrétien), physiologiste tchèque. V. PURKINJE.

POURQUOI conj. (pour-koi — de *pour*, et de *quoi*). Pour quel motif, pour quelle raison : *La sentence commande sans dire* POURQUOI *elle commande*. (Mme Monmarson.) *Personne ne comprendra jamais* POURQUOI *une cause produit un effet*. (J. Simon.) *On naît sans savoir comment, on meurt sans savoir* POURQUOI. (Th. Gautier.)

On parle, on cause, on jure, on caquette, on babille,
Et l'on rit bien souvent sans trop savoir *pourquoi*.
LA CHAUSSÉE.

‖ S'emploie avec le sens interrogatif : POURQUOI *mourir? je le sais*. POURQUOI *naître? je l'ignore*. (Chateaub.)

Contre un amant qui plaît, *pourquoi* tant de fierté?
RACINE.

— Pour lequel, pour laquelle : *Une des raisons* POURQUOI *le chant du rossignol est plus remarqué, c'est qu'il chante la nuit*. (Buff.) *La raison* POURQUOI *Diogène ne trouvait point d'homme, c'est qu'il cherchait parmi les contemporains l'homme d'un temps qui n'était plus*. (J.-J. Rouss.)

Est-ce un sujet *pourquoi*
Vous fassiez sonner vos mérites?
LA FONTAINE.

‖ Cet emploi a vieilli.

— *C'est pourquoi*, C'est pour cette cause, pour ce motif que : *La vérité est une*, C'EST POURQUOI *les hommes qui l'ont reconnue et acceptée sont unis*. (Guizot.)

— Fam. *Ou l'on dira pourquoi*, Se dit par manière de commandement et de menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne peut se dispenser de faire la chose dont il s'agit : *Il obéira* OU IL DIRA POURQUOI.

De ce sexe discret dont nous suivons la loi,
Tel est l'amour pour le silence,
Que, quand il interroge un muet de naissance,
Il faut ou qu'il réponde, ou qu'il *dise pourquoi*.
DEMOUSTIER.

— *Demandez-moi pourquoi*, Je ne sais pour quelle raison : DEMANDEZ-MOI POURQUOI *il s'est mis en colère. Il nous a quittés sans mot dire;* DEMANDEZ-MOI POURQUOI. (Acad.) DEMANDEZ-MOI POURQUOI *ce faquin-là me regarde tant*. (Mariv.)

— s. m. Cause, raison, motif : *Il veut savoir les* POURQUOI *et les comment. Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir le* POURQUOI *du* POURQUOI. (Leibniz.) *Le but de la philosophie naturelle n'est pas de connaître le* POURQUOI, *mais le comment des choses*. (Buff.) *C'est parce qu'on ne peut se rendre compte du* POURQUOI *de ses sentiments que l'homme le plus sage est fanatique en musique*. (H. Beyle.) *Nous ne savons le* POURQUOI *de rien*. (J. Simon.) ‖ Interrogation, question :

Les *pourquoi* des mortels ne finissent jamais.
VOLTAIRE.

— Faute commise, en parlant d'une femme :

Et qu'on ne s'enquiert plus s'elle a fait le *pourquoi*.
RÉGNIER.

— **Syn. Pourquoi (c'est), ainsi.** V. AINSI.

POURRAGNE s. m. (pou-ra-gne; *gn* mll.). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

POURRAH s. m. (pou-râ). Association établie parmi les nègres Sousous, à l'instar des anciens tribunaux wehmiques de la Westphalie, et destinée à maintenir l'ordre et la justice.

— **Encycl.** Les formes d'initiation de la société appelée *Pourrah* se rapprochent beaucoup des mystères appelés *Belly-Paaro* chez les nègres de la Guinée, mystères qui semblent des vestiges de l'initiation païennne et dont la célébration a lieu plusieurs fois dans un siècle. Une association du même genre existe parmi les nègres du Congo. Elle compte un grand nombre de membres et admet dans son sein les nègres de toutes les régions de l'Afrique.

POURRET (Louis), écrivain français, né à Istres (Bouches-du-Rhône) en 1827. Il se consacra de très-bonne heure à l'enseignement, pour lequel il a toujours conservé un goût décidé, et professa pendant environ treize ans à Marseille. En 1862, l'état de sa santé l'ayant contraint à abandonner la profession qu'il s'était choisie, il vint à Paris avec l'intention de tenter les hasards de la littérature. Si une pareille entreprise n'était pas au-dessus de ses aptitudes, elle était du moins peu favorisée par son caractère, absolument dépourvu de cet aplomb tenace et imperturbable qui fait une moitié du succès dans beaucoup de carrières libérales! M. Pourret, néanmoins, eut une chance qui a manqué à la plupart de ceux qui ont eu l'imprudence de se mettre dans la même situation que lui ; dans les premiers mois de son arrivée à Paris, il fut connu et apprécié de M. Pierre Larousse, qui l'attacha à la rédaction de son *Grand Dictionnaire*. Il n'a plus abandonné cette grande œuvre, où il a été particulièrement chargé de la rédaction ou de la révision de la partie lexicologique. Malgré le caractère absorbant d'une pareille besogne, M. Pourret a trouvé le temps de collaborer à quelques journaux littéraires, auxquels il a donné, sous le pseudonyme de **Peyremal**, une nouvelle, *Etait-il fou?* qui a depuis paru en volume et a eu deux éditions ; un grand roman historique, les *Excommuniés*, étude vivante et consciencieuse sur une époque fort ignorée, le règne de Robert le Pieux ; trois autres nouvelles, *Monomanie*, *Un philanthrope* et *Hiyotoko*, qui ont été publiées par l'*Illustration* en 1873 et 1874. Il a de plus collaboré au *Radical* en 1871 et inauguré en 1874, par la publication de *Leçons de lecture instantanée*, une méthode qu'il intitule *Méthode pratique*, et qu'il se propose d'appliquer successivement à toutes les branches de l'enseignement. L'œuvre projetée est aussi utile que grandiose ; elle mérite l'approbation et les encouragements de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'éducation nationale.

POURRÉTIE s. f. (pou-ré-tî — de *Pourret*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de CAVANILLÉSIE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Les *pourréties* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, peltées et dont le fruit est une capsule coriace, membraneuse, très-grande, munie de cinq ailes foliacées. La *pourrétie ombellée* est un arbre de moyenne grandeur, dont le tronc renflé a un bois blanc et léger, recouvert d'une écorce épaisse, fongueuse et très-molle ; il croît dans les forêts, sur les Andes du Pérou. La *pourrétie pitcairnie*, appelée par les naturels *achupalla*, croît dans le voisinage des Andes ; son écorce sert d'aliment aux animaux sauvages et même aux habitants du pays, dans les temps de disette. La *pourrétie à feuilles de platane* est encore un petit arbre, à fleurs carnées et munie d'un duvet couleur de rouille ; on la trouve dans les environs de Carthagène.

POURRI, IE (pou-ri, !) part. passé du v. Pourrir. Tombé dans un état de corruption : *Bois* POURRI. *Viande* POURRIE. *Une des plus anciennes erreurs était l'opinion que l'on pouvait faire naître des abeilles d'un corps* POURRI. (Volt.) *Il n'y a pas de tronc si* POURRI *qu'on n'en puisse faire un dieu*. (A. Karr.)

— Attaqué par un mal qui corrompt les chairs : *Etre* POURRI *d'ulcères, de chancres. Etre* POURRI *jusqu'à la moelle*.

— Fig. Infecté, souillé de vices : *Un homme* POURRI. *Une société* POURRIE.

C'est d'un tronc fort illustre une branche *pourrie*.
BOILEAU.

‖ Vénal, corrompu : *Chaque parti triomphant est exposé aux embrassements de ces hommes* POURRIS *qui n'ont pas de foi politique*.

— *Planche pourrie*, Personne sur laquelle on ne peut pas compter.

— *Temps pourri*, Temps humide et malsain.

— *Rhume pourri*, Rhume arrivé à la période où l'on commence à pouvoir se moucher et expectorer.

— *Pot pourri*. V. POT.

— *Viande pourrie de cuire*, Viande beaucoup trop cuite.

— Pop. *Pourri de chic*, Tout à fait comme il faut ; se dit presque toujours ironiquement :

Objet des tendres convoitises
Des belles et *pourri de chic*,
Lâchant d'élégantes bêtises
Au nez suffoqué du public.
ALBERT GLATIGNY.

— Prov. *Bœuf saignant, veau brûlant, mouton bêlant, porc pourri*, Il faut manger le bœuf peu cuit, le veau très-chaud, le mouton presque cru, le porc très-cuit.

— Hist. *Bourg pourri*, Nom donné, en Angleterre, à des localités qui conservaient d'anciens priviléges électoraux, bien que la population en fût considérablement diminuée, de sorte qu'un petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'un siége à la Chambre des communes. ‖ Localité quelconque où il est facile de pratiquer la corruption électorale : *Or, dans le cas où M. de La Baudraye serait acquis au gouvernement, Sancerre devenait, plus que jamais, le* BOURG POURRI *de la doctrine*. (Balz.)

— Min. *Filon pourri*, Filon contenant des matières argileuses provenant de roches décomposées.

— Géogr. *Mer pourrie*, Partie S.-O. du Palus-Méotide, dont les eaux basses et fangeuses infectent de leurs miasmes les pays environnants.

— s. m. Ce qui est pourri : *Le* POURRI *d'un fruit. Sentir le* POURRI.

— s. m. pl. Hist. Nom donné, pendant la Révolution, aux membres du parti de Danton.

POURRIÈRES, en latin *Campi Putridi*, village et commune de France (Var), cant. de Saint-Maximin, arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Brignoles, près de l'Arès; 1,780 hab. Ce village s'élève dans la plaine où Marius vainquit les Teutons l'an 102 av. J.-C. et à laquelle les corps de 300,000 barbares laissés sans sépulture firent donner le nom de *Campi Putridi*. On y voit encore les ruines d'un arc de triomphe élevé par Marius en souvenir de sa brillante victoire. Près du village est une colline nommée dans le pays *Peiros munitioùns*, à cause du retranchement romain qu'on y voit encore.

POURRIR v. n. ou intr. (pou-rir — latin *putrescere;* de *putris*, qui est en décomposition, proprement qui exhale une mauvaise odeur; de *putere*, puer, qui se rattache à la racine sanscrite *pûg*, puer. Cette racine, imitative du souffle que l'on émet pour repousser une mauvaise odeur, se retrouve également dans le grec *puó*, *puthô*, pourrir, le lithuanien *puti*, le gothique *fuls*, anglo-saxon et ancien allemand *fûl*, pourri, le scandinave *fûi*, *fûki*, puanteur, l'irlandais *putar*, le kymrique *pwdr*, pourri, etc., etc.). S'altérer, se gâter par un travail de décomposition : *Le bois de chêne ne* POURRIT *pas dans l'eau aussi promptement que les autres.* (Acad.)

D'un tronc qui *pourrissait* le ciseau fit un dieu.
L. RACINE.

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la merci des vers,
BOILEAU.

Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique,
Peut *pourrir* à son aise, au fond d'une boutique.
BOILEAU.

— Fig. Se corrompre : *Le monde n'est qu'une cohue de gens vivants, faibles, faux et prêts à* POURRIR. (Fén.) *Tu as aimé la boue, va* POURRIR *dans la boue.* (Lamenn.) ‖ Croupir : *Pourrir dans le vice.* ‖ Vivre longtemps : *Fait-on* POURRIR *dans les prisons le juge qui vend la justice?* (Helvétius.)

— *Il ne pourrira pas dans cet emploi, dans cette fonction*, Il n'y restera pas longtemps.

— *Faire pourrir le rhume*, Le mûrir, procurer la facilité de se moucher et d'expectorer : *Le jus de réglisse* FAIT POURRIR LES RHUMES *de poitrine.*

— Art culin. *Faire pourrir une viande*, La faire trop cuire.

— v. a. ou tr. Altérer, gâter, décomposer : *L'eau* POURRIT *le bois. La sueur* POURRIT *le linge. Les pluies excessives* POURRISSENT *les biens de la terre.* (Acad.)

. . . L'estomac gâté *pourrit* tout ce qu'il mange.
RÉGNIER.

— Fig. Corrompre : *Les mauvais exemples* POURRISSENT *un jeune cœur.*

— *Pourrir le rhume*, Le mûrir.

Se pourrir v. pr. S'altérer, se gâter, se corrompre : *Les pommes de terre, en* SE POURRISSANT, *se résolvent en grande partie en un liquide fétide.* (Math. de Dombasle.)

— **Syn. Pourrir, putréfier.** Ces deux mots ne diffèrent que par les personnes qui les emploient. Le premier est dans la bouche de tout le monde; le second est un mot savant qui ne convient que dans les explications données par les chimistes, les physiciens ou les anatomistes.

POURRISSABLE adj. (pou-ri-sa-ble — rad. *pourrir*). Putrescible, qui peut pourrir.

POURRISSAGE s. m. (pou-ri-sa-je — rad. *pourrir*). Action de faire pourrir.

— Techn. Macération que l'on fait subir aux chiffons destinés à la fabrication du papier. ‖ Opération consistant à conserver les pâtes céramiques dans un état constant d'humidité, afin de provoquer dans leur sein une fermentation particulière à la suite de laquelle elles deviennent plus plastiques et plus homogènes, en même temps qu'elles acquièrent la propriété de prendre un retrait moindre et plus régulier que les pâtes neuves.

POURRISSANT, ANTE adj. (pou-ri-san, an-te — rad. *pourrir*). Qui produit la pourriture : *Une certaine humidité* POURRISSANTE *que les terres exhalent.* (L'abbé Pluche.)

POURRISSOIR s. m. (pou-ri-soir — rad. *pourrir*). Techn. Lieu où l'on fait pourrir et fermenter les chiffons destinés à la fabrication du papier.

— **Encycl.** On place les chiffons dans le *pourrissoir*, en tas plus ou moins considérables qu'on appelle *mouillées*, parce qu'on les arrose de temps en temps afin de précipiter la fermentation putride. Dans la grande fabrication, on a abandonné le système des *pourrissoirs*, parce qu'il produit un grand déchet; on ne le trouve plus que dans de très-petites manufactures qui n'ont encore pu perfectionner leurs procédés.

Le local destiné au *pourrissoir* se divise en deux parties : 1° celle dans laquelle se fait le lavage des chiffons; 2° le *pourrissoir* proprement dit.

Lorsque le chiffon est trié, on le jette dans une grande auge en pierre, où il s'humecte d'eau; on l'y laisse tremper pendant environ dix heures, en ayant soin de le remuer de temps en temps. Les ordures les plus lourdes tombent au fond, les plus légères surnagent; on lave bien le linge, après quoi on le met dans le *pourrissoir*, en tas, où il éprouve bientôt la fermentation putride qui se manifeste par de nombreuses moisissures disséminées sur les morceaux de toile. La masse s'échauffe, et c'est là le moment où il faut apporter la plus grande attention. Le *gouverneur*, ouvrier chargé de ce soin, modère les effets de la fermentation en remuant les tas avec soin, de façon à placer dessus les parties qui se trouvaient au milieu; il doit même arrêter complétement la fermentation lorsqu'il juge que le chiffon a acquis un degré convenable d'attendrissement, degré bien difficile à saisir, même pour les plus expérimentés.

Lorsque le pourrissage est poussé trop loin, le papier contracte une couleur noirâtre; lorsqu'il a été arrêté trop tôt, le papier est dur, rude au toucher et se feutre mal. Trop de fermentation réduit une partie du chiffon en véritable fumier, que l'on retrouve autour du dérompoir, et forme un déchet qui s'élève parfois jusqu'à 40 pour 100; la pâte résiste mal à l'action des maillets; elle se réduit en filets minces, allongés et blanchâtres.

Depuis près d'un siècle, les Hollandais ont remédié à tous les inconvénients du pourrissage des chiffons, en ne les faisant pas pourrir. Ils ont employé les premiers des machines qui peuvent les triturer et ont obtenu des résultats fort remarquables. Mais cette innovation ne s'introduisit pas sans de grandes protestations de la part de certains papetiers, persuadés que la fermentation putride est nécessaire à la bonne trituration des chiffons, qu'elle seule peut les débarrasser de la matière grasse appelée *gluten*.

Dans le but d'atteindre la bonne fabrication des Hollandais, sans abandonner le pourrissage des chiffons, les Belges ont imaginé un procédé que Desmarets nous fait connaître en ces termes : « Dans de grandes galeries dépendantes des bâtiments de leurs papeteries, ils font construire une suite de caisses bien fermées et d'une capacité assez grande pour contenir une certaine quantité de chiffons connue et déterminée pour le travail d'un jour. Le nombre de ces caisses est égal au nombre de jours nécessaires pour que les tas de chiffons renfermés dans les caisses soient suffisamment échauffés et puissent être soumis à la trituration. Plus la saison est froide, plus est grand le nombre des caisses qu'ils remplissent de chiffons, et il y en a d'autant moins que la saison est plus chaude; suivant ce système, on place un tas de chiffons d'un côté, pendant qu'on en enlève un de l'autre.

» Je dois faire observer qu'on mouille bien complétement le chiffon dans des auges de pierre avant de le déposer dans les caisses, afin qu'il puisse fermenter autant qu'il convient. Les chiffons, qui ont pris dans ces caisses un certain degré de fermentation sans être énervés, sont beaucoup plus disposés à se laver et à prendre le degré de blancheur convenable dans les piles des cylindres effilocheurs; et ces bons effets d'un pourrissage réglé se remarquent particulièrement sur les chiffons bulles et même sur les moyens. »

Le pourrissage, comme nous l'avons dit, est aujourd'hui à peu près universellement abandonné. Il a été remplacé par le défilage au cylindre, qui paraît lui-même devoir être remplacé par une machine d'origine américaine nommée *pulp-engine* et dont nous avons parlé au mot PAPIER (tome XII, page 148).

POURRITURE s. f. (pou-ri-tu-re — rad. *pourrir*). Corruption, état de ce qui pourrit ou de ce qui est pourri : *La viande trop longtemps gardée est sujette à la* POURRITURE. *Sa jambe est si gangrenée, qu'elle tombe en* POURRITURE. (Acad.) *Je crois qu'il y aurait plusieurs moyens de préserver les cadavres de la* POURRITURE. (Buff.) *Aucune* POURRITURE *n'est possible au diamant.* (V. Hugo.)

— Fig. Etat de corruption : *La* POURRITURE *de l'empire romain vint de trois causes principales : du culte, des lois et des mœurs.* (Chateaub.) *Charlemagne essaya de relever le grand cadavre romain, qui se décomposait et s'affaissait dans sa* POURRITURE. (H. Taine.) *Une société en paix perpétuelle tomberait en* POURRITURE. (Thiers.)

— Pathol. *Pourriture d'hôpital*, Espèce de gangrène qui survient quelquefois dans les plaies et les ulcères des maladies qu'on traite dans les hôpitaux.

— Art vétér. Maladie chronique des bêtes à laine. ‖ *Pourriture du pied*, Piétin. ‖ *Pourriture des soies*, Maladie scorbutique du cochon.

— Arboric. Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres, et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

— Techn. Fermentation qu'éprouvent les pâtes fines dans l'opération du pourrissage. ‖ Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc et diverses autres substances.

— **Encycl.** Chim. La *pourriture* est un phénomène de décomposition qui se produit naturellement dans toute matière organique privée de vie et laissée au contact de l'air, ou abandonnée à l'influence d'un ferment. Une substance végétale qui se pourrit subit des modifications très-profondes dans sa forme, ses propriétés physiques et sa composition chimique; sa couleur disparaît; elle noircit, se liquéfie en partie et se recouvre de petites végétations généralement connues sous le nom de moisissures. Ses principes immédiats se séparent et contractent entre eux des combinaisons n'ayant aucun rapport avec la composition primitive. Sous l'influence des matières azotées répandues en abondance dans la nature et qui jouent le rôle de ferment, il se produit d'abord un dédoublement, puis une sorte de combustion lente; l'oxygène s'unit à l'hydrogène et au carbone pour donner de l'eau et de l'acide carbonique. Une autre portion de l'hydrogène se combine à l'azote pour former de l'ammoniaque. Les sels organiques existant naturellement dans les tissus végétaux subissent aussi des transformations et donnent naissance à des composés nouveaux. On peut dire enfin que l'organisation de la substance pourrie est tout à fait transformée. La *pourriture* des matières végétales peut se produire au moyen des ferments et elle est d'une très-grande importance au point de vue des engrais. La *pourriture* des substances animales ou azotées a reçu le nom particulier de putréfaction. La putréfaction peut être locale ou générale. La putréfaction locale se produit sur les animaux vivants, dont une portion a été frappée de mort par une cause pathologique ou traumatique. Ses effets sont assez variés et peuvent se manifester par la simple production d'un liquide particulier appelé pus, par la formation de croûtes appelées escarres ou par la *pourriture* complète d'une plus ou moins grande portion des tissus (sphacèle, gangrène). La putréfaction générale s'établit dans le corps d'un animal frappé de mort; elle est plus ou moins rapide, suivant le milieu où se trouve le cadavre, et peut être empêchée par des moyens de conservation appelés procédés d'embaumement. Elle peut encore être hâtée ou retardée par le renouvellement plus ou moins rapide de l'atmosphère et par la température; celle de 40° paraît la plus favorable. Les matières qui jouissent de la propriété de retarder la *pourriture* animale sont appelées antiseptiques. Pour que la putréfaction se fasse rapidement, la présence de l'air et celle de l'humidité sont essentielles; alors il y a combinaison des principes immédiats et formation d'eau, d'acide carbonique et d'ammoniaque; ces deux derniers composés s'unissent pour donner du carbonate d'ammoniaque; l'acide azotique, qui prend naissance quand la putréfaction s'effectue en présence d'un alcali, donne de l'azotate d'ammoniaque; ces sels sont entraînés par les eaux et ne tardent pas eux-mêmes à subir des transformations profondes. V. PUTRÉFACTION.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital.* V. GANGRÈNE D'HÔPITAL.

— Art vétér. Nous compléterons ici notre article de médecine vétérinaire sur la CACHEXIE AQUEUSE ou *pourriture*, en ce qui concerne spécialement les moutons, par la citation d'un rapport intéressant de M. Pons-Tende, agriculteur de l'Ariége, qui affirme avoir trouvé un moyen efficace contre cette désastreuse maladie dans les feuilles et les écorces de l'osier et du saule commun, données comme fourrage. « En 1858, dit-il, cette terrible affection attaqua avec une grande violence un troupeau de cent têtes de métis connus sous le nom de southdown-lauraguais. Ces animaux, bien moins rustiques que les moutons lauraguais purs, offraient beaucoup de prise au fléau. Aussi, en peu de temps, le troupeau tout entier eût pu disparaître. En vain fit-on usage des provendes les plus toniques, le mal ne cessa pas ses ravages. Tout était donc désespéré. Ayant pris mon parti de ce pénible sacrifice et ne voulant pas augmenter mes pertes de la dernière nourriture à donner, je fis distribuer à mon troupeau des pelures d'osier, qui, considérées alors comme de basses matières fourragères, traînaient dans un coin de ma grange. » Quel ne fut pas l'étonnement du propriétaire de voir sous l'influence de cette nourriture la santé revenir dans le troupeau? Naturellement on continua quelque temps le même régime. Peu de semaines suffirent pour amener une guérison complète. L'hiver suivant, les brebis mirent bas de très-beaux agneaux, dont un certain nombre fut primé au concours régional de Foix. L'année suivante, M. Pons-Tende, qui désirait se livrer d'une manière exclusive à l'engraissement, vendit son troupeau dans les conditions les plus avantageuses. « Depuis cette époque, ajoute-t-il, il m'est passé par les mains plus de 1,500 moutons, dont quelques-uns m'arrivaient de provenances fort insalubres, avec les germes bien caractérisés de la cachexie; j'en ai toujours obtenu la guérison radicale avec mes pelures d'osier. J'étais obligé de prendre auparavant toutes sortes de précautions pour garantir mon troupeau des atteintes de la *pourriture;* aujourd'hui je fais pâturer impunément mes moutons partout et à toute heure de la journée, par les brouillards, dans les herbages humides, marécageux, etc. Quelques rations de pelures d'osier données de loin en loin sont un préservatif qui ne s'est pas démenti un seul instant depuis près de quatre ans. Une partie de ma propriété est longée par un cours d'eau torrentiel, le Lhers, qui m'oblige à lui laisser des francs bords d'une grande largeur. Ces francs bords sont plantés d'osiers; c'est un moyen de tirer un revenu de ce terrain, c'est encore un moyen d'éviter les désastres du ravinement du torrent à l'époque des grandes crues. Le chevelu des osiers rend la couche de terre de la surface très-solide, très-ferme. Tous les ans je fais couper rez terre une partie de mes osiers, qui, au printemps suivant, poussent des jets d'une grande finesse et de 1 à 2 mètres de hauteur. Au mois de juillet, ces jets sont arrivés à leur complet développement et, comme la séve est encore en circulation, ils peuvent être pelés très-aisément. Ce sont des ouvriers vanniers qui m'achètent les osiers sur pied, qui en font la cueillette et qui les pèlent sur place. Les pelures desséchées par le fanage ordinaire sont mises en tas tous les jours et enfin rentrées lorsque l'opération est terminée. Les feuilles d'osier qui s'y trouvent mêlées ajoutent à la qualité du fourrage; il est mangé par les moutons avec la plus grande voracité; c'est une véritable friandise. J'en obtiens tous les ans de 2,000 à 3,000 kilogrammes. Cette quantité est plus que suffisante pour entretenir en très-grande vigueur un troupeau de 200 têtes. Quand on songe aux ravages que la *pourriture* fait, dans notre pays de plaines, parmi les troupeaux de moutons; quand on voit cette industrie pastorale, si largement rémunératrice partout où ce fléau n'est point à craindre, ne donner que des mécomptes ou des pertes dans les riches herbages, qui sont aussi les plus insalubres, on saisit de suite la portée des observations auxquelles le hasard m'a conduit. Dans son admirable prévoyance, la nature avait mis le remède à côté du mal; les localités basses, humides, marécageuses, qui engendrent la cachexie, sont aussi celles où toutes les variétés de saule se plaisent le mieux. »

M. Pons-Tende a eu des imitateurs; en 1860, un éleveur du Hampshire, par exemple, qui voyait son troupeau, composé d'au moins 1,400 têtes, en proie à une effrayante destruction par la *pourriture*, employa le même moyen après que les autres remèdes avaient tous échoué, et quelques jours du nouveau régime suffirent pour sauver le troupeau. L'analyse chimique a démontré que la substance curative de la cachexie aqueuse, contenue dans les écorces du saule et de l'osier, n'est autre que la salicine, espèce de quinine, qui agit d'autant mieux qu'elle est simplement administrée telle que la nature la répand dans les feuilles et les écorces.

POURSILLE s. m. (pour-si-lle; *ll* mll. — dimin. de *pourceau*). Mamm. Nom vulgaire du marsouin brun.

POURSUITE s. f. (pour-sui-te — rad. *poursuivre*). Action de poursuivre quelqu'un, de courir après lui pour l'atteindre : *Se mettre à la* POURSUITE *de l'ennemi. Par cette finesse de sentiment qui n'appartient qu'à lui, le chien ne perd jamais l'objet de sa* POURSUITE. (Buff.)

— Fig. Soins qu'on prend, diligences qu'on fait pour obtenir quelque chose : *A voir les hommes si occupés dans leurs* POURSUITES, *on dirait qu'ils travaillent pour des années éternelles.* (Mass.) *Ce n'est pas la richesse qui corrompt les hommes, mais la* POURSUITE *de la richesse.* (De Bonald.) *L'homme qui se vouerait à la* POURSUITE *de la félicité parfaite serait le plus infortuné des êtres.* (Mme de Staël.) *L'esprit humain naturellement aime encore mieux la* POURSUITE *que la possession.* (Ste-Beuve.) *L'homme dédaigne les richesses gratuites, pour user sa vie à la* POURSUITE *des pauvretés coûteuses.* (A. Karr.) ‖ Démarche d'un homme qui cherche à obtenir les faveurs ou à gagner le cœur d'une femme : *Etre excédée des* POURSUITES *de quelqu'un.*

— Jurispr. Démarches, diligences, procédures qu'on fait pour obtenir une décision juridique : POURSUITE *civile.* POURSUITE *criminelle. Faire, diriger, exercer des* POURSUITES *contre quelqu'un. Actes de* POURSUITES. *Frais de* POURSUITES. *Lorsque les girondins demandaient la* POURSUITE *des auteurs des massacres de septembre, ils réagissaient contre la raison d'Etat.* (Proudh.)

— Féod. *Droit de poursuite*, Droit que le seigneur avait de faire saisir les serfs quelque part qu'ils se retirassent.

— Jeux. Jeu de billes dans lequel chaque joueur alternativement lance sa bille sur la bille de son adversaire.

— Chorégr. Nom d'une figure de cotillon et de la polka.

— **Encycl.** Chorégr. Trois ou quatre couples se mettent à valser. Ils sont aussitôt poursuivis par les autres cavaliers. Quand un de ces derniers arrive près d'un couple, il frappe dans ses mains pour annoncer son désir de prendre la place du valseur. La dame quitte alors son cavalier et valse avec le nouveau, qui ne tarde pas à être lui-même dépossédé par un autre poursuivant. La dame continue ainsi jusqu'à ce que les trois ou quatre valseurs primitifs aient retrouvé chacun sa valseuse.

Dans la polka primitive, la dame fuyait devant le cavalier, qui la poursuivait. Quand le couple était arrivé à l'autre extrémité du salon, les danseurs changeaient de rôle, c'est-à-dire que c'était alors le cavalier qui fuyait et la dame qui poursuivait.

— Jurispr. V. INSTRUCTION EN MATIÈRE CRIMINELLE.

POURSUIVABLE adj. (pour-sui-va-ble — rad. *poursuivre*). Que l'on peut poursuivre, qui peut être poursuivi.

POURSUIVANT, ANTE s. (pour-sui-van, an-te — rad. *poursuivre*). Personne qui poursuit, qui brigue, qui postule pour obtenir une charge, un emploi : *Ils sont deux ou trois* POURSUIVANTS *qui demandent les mêmes fonctions.*

— Celui qui recherche une femme en mariage ou qui brigue ses faveurs : *Entre ces deux* POURSUIVANTS *de la Pénélope dont j'étais le gardien, j'eusse été assez embarrassé de me prononcer.* (G. Sand.)

Maint jeune prince était son *poursuivant.*
LA FONTAINE.

‖ Fourier a employé ce mot au féminin pour désigner une femme qui recherche les bonnes grâces d'un homme : *On verra la vestale avoir des* POURSUIVANTS *titrés et le vestal avoir de même des* POURSUIVANTES *qu'il aura titrées.* (Fourier.)

— Fig. Celui qui poursuit quelque chose, qui recherche une chose avec passion : *La vérité, comme une coquette, laisse entrevoir quelques-uns de ses charmes à ses* POURSUIVANTS, *pour les animer davantage.* (Boiste.)

— Hist. *Poursuivant d'armes*, Gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes et qui aspirait à leur charge. ‖ *Poursuivants le roi*, Maîtres des requêtes qui étaient à la suite du roi de France.

— Jurispr. Celui qui exerce des poursuites, ou au nom de qui on les exerce : *A défaut par le* POURSUIVANT *d'agir utilement, le second saisissant peut se faire subroger dans la poursuite.* (Acad.)

— adj. Jurispr. Qui exerce des poursuites : *Partie* POURSUIVANTE.

— Anc. gramm. *Points poursuivants*, Points successifs.

— **Encycl.** Hist. *Poursuivant d'armes.* Le *poursuivant d'armes* était un gentilhomme qui, après avoir été déjà *chevaucheur*, c'est-à-dire attaché, en premier degré, aux hérauts, parvenait à cette dernière dignité en sept années d'apprentissage. Il était placé sous la dépendance du héraut. Le détail de ses fonctions est donné dans un manuscrit composé par le roi de Sicile, René d'Anjou, et que l'on conserve à la Bibliothèque natoniale. Dans un état de France fait et arrêté en 1644, il y a trois *poursuivants d'armes*, le premier ayant 200 livres de gages et les autres chacun 100 livres.

L'institution des *poursuivants d'armes* donnait lieu à une cérémonie des plus solennelles. Un héraut d'armes, en habit de cérémonie, les présentait à leur seigneur et maître, les tenant par la main gauche, en présence de plusieurs témoins, et demandait au seigneur quel nom il lui plaisait donner à son *poursuivant d'armes*. Le seigneur choisissait aussitôt un nom arbitraire qui contenait souvent des devises énigmatiques et qui était aussitôt appliqué au *poursuivant;* c'était le plus souvent un nom burlesque ou gaillard. Le Père Ménétrier, dans son ouvrage sur la chevalerie, nous apprend que le *poursuivant d'armes* ne faisait nul serment de rester sous les armes et qu'il pouvait même les déposer quand bon lui semblait, sans aucune espèce de honte.

Les *poursuivants d'armes* étaient les seconds des hérauts des princes; ils remplissaient à l'armée des fonctions d'ordonnance ou d'aide de camp. Ils furent, suivant les temps, de même rang que les chevaucheurs d'armes; en général, si ces derniers remplissaient les mêmes fonctions, les *poursuivants* les primaient par le grade. Ils portaient le bâton simple et sans fleurs de lis et une cotte moins riche que le vêtement des hérauts sans devise; elle était tournée sur le bras, tandis que celle des hérauts tombait devant et derrière; le roi d'armes la portait semée de lis, la couronne sur l'écu.

De nos jours, le collége héraldique d'Angleterre comprend encore trois *poursuivants d'armes*. V. HÉRAUT D'ARMES.

POURSUIVEUR s. m. (pour-sui-veur — rad. *poursuivre*). Celui qui poursuit, qui a l'habitude de poursuivre : *C'est un* POURSUIVEUR *de femmes.*

POURSUIVI, IE (pour-sui-vi, î) part. passé du v. Poursuivre. Que l'on cherche à atteindre : *Le bécasseau plonge quelquefois dans l'eau quand il est* POURSUIVI. (Buff.) *Les autruches, quand elles se sentent* POURSUIVIES, *n'imaginent rien de mieux que de se cacher la tête.* (Guéroult.)

— Fig. Persécuté avec acharnement : *Etre* POURSUIVI *par des attaques injustes.*

La vertu dans le monde est toujours *poursuivie;*
Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.
MOLIÈRE.

‖ Accompagné, tourmenté avec persistance : *Etre* POURSUIVI *par une idée. La femme du paysan criminel*, POURSUIVIE *par le souvenir d'une romance qui raconte un parricide.* (Mme de Staël.)

Sous les dehors trompeurs, la plus brillante vie
De soins, d'inquiétude, est souvent *poursuivie.*
L. ARNAULT.

‖ Continué, poussé : *Une idée* POURSUIVIE *avec acharnement. Un dessein mollement* POURSUIVI. *La réaction* POURSUIVIE *avec beaucoup de talent me paraît, à tout prendre, un tâtonnement plutôt qu'une régénération.* (Guizot.)

POURSUIVRE v. a. ou tr. (pour-sui-vre — de *pour*, et de *suivre*. Se conjugue comme *suivre*). Suivre pour atteindre : POURSUIVRE *l'ennemi.* POURSUIVRE *un malfaiteur.* POURSUIVRE *quelqu'un à coups de pierres, l'épée dans les reins.* POURSUIVRE *le gibier.*

... L'oiseau tout en feu, d'arbre en arbre élancé,
Poursuit, atteint, saisit, relâche sa femelle.
GILBERT.

— Persécuter, tourmenter, obséder : *Il y a une foule de gens qui se* POURSUIVENT *sans motif. La calomnie le* POURSUIT. *La critique* POURSUIT *sans cesse, sans relâche cet écrivain. Le sort, le malheur qui le* POURSUIT. *Le remords qui le* POURSUIT. *Cette idée désespérante me* POURSUIT *nuit et jour.* (Acad.) *L'envie, qui* POURSUIT *sans cesse les autres vertus, eut quelque honte d'avoir une fois attaqué la sienne.* (Fléch.) *L'envie le* POURSUIT *partout.* (Mass.) *Quand est-ce que les sots cesseront de* POURSUIVRE *les sages?* (Volt.) *Le criminel peut être en sûreté, jamais en sécurité : sa conscience le* POURSUIT *partout.* (Belouino.) *Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement* POURSUIVI *les amis des peuples.* (Mirabeau.) *L'arbitraire* POURSUIT *l'homme dans tous ses moyens de repos et de bonheur.* (B. Const.) *La liberté protége la vérité et* POURSUIT *l'erreur.* (E. de Gir.)

Rome *poursuit* en vous un ennemi fatal.
RACINE.

Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on *poursuit.*
RACINE.

Son visage odieux m'afflige et me *poursuit.*
BOILEAU.

Il *poursuit* de ses vers les passants dans la rue.
BOILEAU.

Avec quelle rigueur, destin, tu me *poursuis!*
Je ne sais où je vais, je ne sais où je suis.
RACINE.

La haine universelle attend l'iniquité
Et le mépris public *poursuit* la lâcheté.
FRÉVILLE.

Puis-je, en mes vers, aiguisant un bon mot,
Affliger sans raison l'amour-propre d'un sot,
Des Cotins de mon temps *poursuivre* la racaille?
VOLTAIRE.

Poursuivons de nos épigrammes
Ce sexe que j'ai trop aimé.
Achevons d'éteindre les flammes
Du flambeau qui m'a consumé.
BÉRANGER.

‖ Rechercher avec ardeur, chercher à obtenir : POURSUIVRE *l'obtention d'un brevet.* POURSUIVRE *une vengeance. Les jeunes gens, enivrés de leurs espérances, croient tenir tout ce qu'ils* POURSUIVENT. (Boss.) *Une vie dure est plus facile à supporter en province que la fortune à* POURSUIVRE *à Paris.* (J.-J. Rouss.) *L'égalité est l'idéal que* POURSUIVENT *les peuples modernes.* (Ott.) *Une des inconséquences les plus communes est de rejeter les moyens de saisir ce que l'on* POURSUIT. (De Lévis.) *Il est bien plus simple de s'endormir sur l'oreiller de la foi que de* POURSUIVRE *la vérité à la sueur de son front.* (Vacherot.) *Le grand but que nous devons tous* POURSUIVRE, *c'est de tuer en nous le grand mal qui nous ronge, la personnalité!* (G. Sand.)

. . Le bouquineur *poursuit* une trouvaille
Du pont de la Concorde au quai de la Ferraille.
BARTHÉLEMY.

‖ Continuer, pousser plus avant : POURSUIVRE *son chemin.* POURSUIVRE *une œuvre commencée.* POURSUIVRE *la conversation.*

Le Dieu, *poursuivant* sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Absol. Continuer à parler : *Je vous écoute*, POURSUIVEZ.

Puisque j'ai commencé de rompre le silence,
Madame, il faut *poursuivre.*
RACINE.

‖ Continuer à faire ce qu'on faisait :

. . *Poursuis*, Néron, avec de tels ministres,
Par des faits glorieux tu vas te signaler;
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer.
RACINE.

— *Poursuivre sa pointe*, Continuer, persévérer dans son dessein, dans son entreprise.

— Jurispr. Actionner, chercher à provoquer la condamnation de : POURSUIVRE *un criminel, un voleur.* POURSUIVRE *son associé.* ‖ Demander devant les tribunaux la répression de : POURSUIVRE *un délit.* POURSUIVRE *la contrefaçon. Il dépend du pouvoir d'étouffer beaucoup de délits politiques sans les* POURSUIVRE. (Guizot.) ‖ Chercher à provoquer, à faire prononcer par voie juridique : POURSUIVRE *une expropriation, l'interdiction d'un incapable.*

Se poursuivre v. pr. Etre poursuivi, continué : *Le progrès du droit et de la liberté ne peut* SE POURSUIVRE *qu'à l'aide de la raison philosophique.* (Proudh.)

— Pratiq. *Tel qu'il se poursuit et comporte*, Sans entrer dans un plus long détail de l'immeuble.

— **Syn. Poursuivre, continuer.** V. CONTINUER.

POURTALÈS (DE), famille noble du canton suisse de Neuchâtel (ancienne principauté). Cette famille, originaire du midi de la France et qui s'établit en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes, s'est signalée en maintes occasions par son dévouement à la dynastie royale de Prusse, souveraine du canton de Neuchâtel jusqu'en 1857. La famille de Pourtalès possède des terres, tant en Suisse et en France qu'en Prusse et en Bohême. En Suisse, elle a le château de Gorgier (anciennement Gorgy), près des rives du lac de Neuchâtel et des vignobles renommés de Cortaillod. Ses principaux membres sont les suivants :

POURTALÈS (Jacques-Louis DE), négociant suisse, né à Neuchâtel en 1722, mort en 1814. Dès sa jeunesse, à l'exemple de son père Jérémie, anobli en 1750 par Frédéric le Grand, il s'occupa de négoce et fonda dans sa ville natale une maison de commerce qui prit en peu de temps un tel accroissement qu'il établit des comptoirs dans les grandes villes de l'Europe. Pourtalès contribua au développement de la richesse de son pays, créa la prospérité d'une population nombreuse et fonda à Neuchâtel un hôpital dans lequel les pauvres sont reçus sans distinction de religion et de nationalité. Il laissa en mourant une fortune de 100 millions à ses enfants. Peu de temps après sa mort, le roi de Prusse vint visiter Neuchâtel et, pour rendre hommage à la mémoire du négociant qui avait fait le plus noble usage d'une partie de ses richesses, il donna à ses enfants le titre de comtes.

POURTALÈS (Louis, comte DE), administrateur prussien, fils du précédent, né à Neuchâtel en 1773, mort en 1848. Après s'être occupé pendant quelque temps de gérer la maison de son père, il entra dans l'administration et devint président du conseil d'Etat de Neuchâtel. Il protesta, en 1823, contre l'adjonction de la principauté à la confédération suisse, appela, en 1831, l'intervention des troupes de la confédération pour chasser les républicains qui s'étaient rendus maîtres du château de Neuchâtel et promit au nom du roi de Prusse, resté suzerain de la principauté, de s'occuper de donner satisfaction aux griefs légitimes des habitants. Mais lorsqu'il eut obtenu ce qu'il demandait, il oublia complétement ses promesses. Peu de mois après, il réprima, avec le général prussien Pfuel, une nouvelle insurrection et fit signer, en 1832, au conseil d'Etat une adresse demandant au roi de Prusse de rompre les liens qui unissaient la principauté à la Suisse. Devenu commandant des milices du canton et inspecteur général de l'artillerie suisse, il fournit des munitions et des armes aux patriciens bernois, qui essayèrent d'amener une réaction dans toute la confédération, devint l'âme de la ligue de Sarnen; puis, voyant échouer tous ses projets et s'évanouir toutes ses espérances réactionnaires, il rentra dans la vie privée.

POURTALÈS (Louis-Auguste DE), fils du précédent, né à Neuchâtel en 1796. Il quitta la principauté de Neuchâtel en 1845, à la suite de troubles et à cause de ses opinions royalistes très-prononcées, et n'y reparut qu'investi du titre de conseiller d'État et du grade de lieutenant-colonel d'artillerie, pour soumettre ses compatriotes, beaucoup plus disposés à se dire Suisses que Prussiens. Le 3 septembre 1856, ayant tenté de s'emparer par surprise du château qui domine et commande la ville de Neuchâtel, pour le livrer à la Prusse et séparer la principauté de la confédération, il fut fait prisonnier par la population soulevée contre lui. On le mit en jugement, mais il fut acquitté, grâce au rétablissement de la bonne harmonie entre la Suisse et la Prusse, accord qui, du reste, ne dura guère. On sait que, grâce à la médiation de la France, le roi de Prusse consentit à la renonciation de ses droits sur le pays (1857). A partir de ce moment, M. de Pourtalès rentra dans la vie privée. — Son frère, Charles-Frédéric DE POURTALÈS, né à Neuchâtel en 1799, prit part avec lui au coup de main du 3 septembre 1856, lutta contre les républicains de La Chaux-de-Fond et dut venir s'enfermer dans le château. Il reçut en combattant une grave blessure et fut élargi en même temps que son frère. Avant la révolution qui a affranchi Neuchâtel, M. de Pourtalès était inspecteur général des milices prussiennes dans le canton. — Son frère Joseph-Alexandre DE POURTALÈS, né à Neuchâtel en 1810, était, avant la levée de boucliers royaliste de 1856, major dans l'armée prussienne de la principauté. — Un cousin des précédents, Albert-Alexandre, comte DE POURTALÈS, diplomate prussien, né à Neuchâtel en 1812, mort à Paris en 1861, fut successivement conseiller intime, chambellan du roi de Prusse et ministre plénipotentiaire de la cour de Berlin à Paris.

POURTALÈS (Robert, comte DE), homme politique français, de la famille des précédents, mort en 1874. Un des riches propriétaires fonciers du département de Seine-et-Oise, il devint sous l'Empire maire de Saint-Cyr-sur-Dourdan, membre du conseil d'arrondissement pour Rambouillet et vice-président du comice agricole de Seine-et-Oise. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il se porta candidat à l'Assemblée nationale dans ce département, se prononça dans sa profession de foi pour l'instruction gratuite et obligatoire et déclara adhérer à la République. Porté sur la liste républicaine, il fut élu député par 68,629 voix et prit place au centre gauche, avec lequel il vota. Après la chute de M. Thiers (24 mai 1873), M. de Pourtalès parut modifier ses opinions et, à diverses reprises, il se sépara du centre gauche pour appuyer la déplorable politique du duc de Broglie. Il vota, toutefois, en 1874, pour la proposition de M. Casimir Perier, mais ne voulut pas s'associer au vote sur la dissolution. Le comte de Pourtalès, qui appartenait à la religion protestante, était membre du consistoire protestant de Paris et avait été porté sur la liste orthodoxe patronnée par M. Guizot.

POURTALONE s. f. (pour-ta-lo-ne). Agric. Variété de châtaigne.

POURTANT conj. (de *pour*, et de *tant*. — Cette expression, qui d'abord signifiait pour autant de raison, pour autant de motifs, pour cette cause, pour cela, ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le cas de malgré cela, néanmoins, cependant). Néanmoins, cependant, malgré cela : *L'homme infidèle hait* POURTANT *l'infidélité.* (Chateaub.) *L'homme peut vivre partout, corps et âme;* POURTANT, *la transplantation lui enlève beaucoup de sa beauté propre et de sa vigueur naturelle.* (Guizot.) *Il y a quelque chose de personnel et* POURTANT *d'impérissable dans la gloire de l'orateur.* (Prévost-Paradol.)

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse;
Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse.
BOILEAU.

— S'emploie souvent pour exprimer, non pas une restriction proprement dite, mais une sorte de surprise, le caractère inattendu de ce qu'on va dire : *Comme il est* POURTANT *difficile de ne pas blesser ses amis!*

— **Syn. Pourtant, cependant, néanmoins,** etc. V. CEPENDANT.

POURTOUR s. m. (pour-tour — de *pour*, et de *tour*). Tour, circuit de certains objets : *Le* POURTOUR *d'un palais, d'une place, d'un bassin.* POURTOUR *extérieur, intérieur.*

— Théâtre. Partie d'une salle de spectacle disposée circulairement autour du parterre, au-dessous des galeries.

POURTOURNER v. a. ou tr. (pour-tour-né — rad. *pourtour*). Etre disposé dans le pourtour de : *Un double rang de colonnes* POURTOURNE *tout l'édifice.*

POURTRAIRE v. a. ou tr. (pour-trè-re — de *pourtrait*, forme ancienne du mot *portrait*). Faire le portrait de : *Quelque artiste modeste, invité aux chasses princières, s'était appliqué à le* POURTRAIRE *de son mieux.* (G. de Nerval.)

POURTRAIT, AITE (pour-trè, è-te) part. passé du v. Pourtraire : *Il était allé dans le quartier de l'Arsenal, où il avait vu la dame qui vient de vous être* POURTRAITE. (Balz.)

POURVA s. m. (pour-va). Philos. ind. Nom du premier des deux systèmes de métaphysique orthodoxe des Indous.

POURVOI s. m. (pour-voi. — C'est probablement le substantif du verbe *pourvoir*, proprement l'action de se *pourvoir* en justice, à moins que ce ne soit un paronyme de *envoi*, *convoi*, et qu'il ne se rapporte au verbe *pourvoyer*, du latin inusité *proviare*, aller en avant, de *pro*, en avant, et de *viare*, voyager). Jurispr. Action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure un jugement rendu en dernier ressort : POURVOI *en cassation.* POURVOI *devant le conseil d'Etat. Former un* POURVOI.

. . . . Nous, Louis, roi de France
Et de Navarre, au fond rejetons le *pourvoi*
Que lesdits condamnés ont formé près du roi.
V. HUGO.

‖ *Pourvoi en grâce*, Appel d'un condamné à la clémence du chef de l'Etat : *Le* POURVOI EN GRÂCE *étant rejeté, l'exécution suit immédiatement.*

— **Encycl.** Il y a deux sortes de *pourvois* : le *pourvoi* en matière juridique ou *pourvoi* en cassation, et le *pourvoi* en matière administrative, qui se forme devant le conseil d'Etat ou devant la cour des comptes. Nous ne nous occuperons pas du *pourvoi* en cassation; la matière a été déjà traitée (v. CASSATION). On ne trouvera donc ici que ce qui est relatif aux *pourvois* en matière administrative.

— I. DU POURVOI DEVANT LE CONSEIL D'ETAT. On peut se pourvoir devant le conseil d'Etat : 1° pour incompétence ou excès de pouvoir, quelle que soit l'autorité qui l'ait commis; 2° pour violation des formes ou de la loi; 3° dans l'intérêt de la loi; 4° par la voie de l'appel contre les décisions rendues par les autorités ressortissant au conseil d'Etat, c'est-à-dire par les conseils de préfecture, par les ministres, par les préfets, par les commissions spéciales formées en vertu de la loi du 16 septembre 1807, relative au desséchement des marais. Toutefois, on ne peut se pourvoir contre les décisions préfectorales, devant le conseil d'Etat, que dans les cas désignés par la loi; car, en principe, c'est au ministre compétent qu'on doit en appeler d'un acte préfectoral.

Il résulte des arrêts rendus par le conseil d'Etat les 19 juillet 1826, 11 janvier 1837, 11 août 1841 qu'on ne peut se pourvoir ni contre les jugements simplement préparatoires, ni contre un jugement par défaut susceptible d'être attaqué par la voie de l'opposition. Il faut que les décisions dont on appelle

soient contradictoires, définitives ou interlocutoires.

— *Des formes du pourvoi* ou *recours*. Le recours est introduit : 1° soit à la requête des particuliers, des personnes morales, telles que les hospices, les congrégations religieuses, les communes; 2° soit à la requête de l'Etat.

La procédure devant le conseil d'Etat est écrite dans le décret du 22 juillet 1806, où elle se trouve fixée d'une manière précise.

— *Des instances introduites à la requête des particuliers.* Le recours des parties au conseil d'Etat, en matière contentieuse, est formé par requête signée d'un avocat au conseil; elle contient l'exposé sommaire des faits et des moyens, les conclusions, les noms et demeures des parties, l'énonciation des pièces dont on entend se servir et qui doivent y être jointes (art. 1er du décret de 1806). En matière judiciaire, l'instance est ordinairement introduite par assignation; devant le conseil d'Etat, elle est introduite par requête.

L'avocat au conseil d'Etat joue ici le rôle de l'avoué dans les instances civiles. Son ministère est toujours exigé dans les affaires contentieuses, sauf les cas prévus par la loi, c'est-à-dire en matière d'élections départementales ou municipales (loi du 22 juin 1833), en matière de contributions directes (loi du 21 avril 1832), en matière de police du roulage, de liquidations de pensions. L'article 12 de la loi du 21 juin 1865 a étendu la dispense à tous les arrêts des conseils de préfecture en matière répressive. La nécessité de constituer un avocat empêche souvent les parties de se pourvoir pour un intérêt de peu de valeur.

Le *pourvoi* doit généralement être timbré, sauf en matière de contribution pour une cote inférieure à 30 francs.

Les requêtes, avec toutes les productions qui y sont annexées, sont déposées au secrétariat général du conseil d'Etat; elles y sont inscrites sur un registre suivant leur ordre de date, ainsi que la remise qui en est faite au rapporteur nommé par le président de la section du contentieux. Les auditeurs, les conseillers d'Etat ou les maîtres des requêtes sont chargés des rapports.

Le recours au conseil d'Etat n'a point d'effet suspensif, s'il n'en est autrement ordonné (décret de 1806, art. 3, § 1er). Lorsque l'avis de la section du contentieux est d'accorder le sursis, il en est fait rapport au conseil d'Etat, qui prononce.

En matière judiciaire, l'appel est, au contraire, suspensif, s'il n'en est autrement ordonné. Le motif pour lequel l'effet suspensif est, en principe, refusé en matière de recours au conseil d'Etat s'explique par le caractère d'urgence qu'est réputée présenter l'exécution des arrêtés administratifs. Néanmoins, il est des cas, mais des cas très-rares, où le recours est suspensif. Tel est le cas prévu par l'article 117 de l'ordonnance du 1er août 1827 pour l'application du code forestier : « En cas de contestation sur l'état et la possibilité des forêts et le refus d'admettre les animaux au pâturage et au passage dans certains cantons déclarés non défensables, le *pourvoi* contre les décisions rendues par les conseils de préfecture, en exécution des articles 65 et 67 du code forestier, aura un effet suspensif jusqu'à la décision rendue par nous en conseil d'Etat. » Le recours au conseil d'Etat contre un arrêté du conseil de préfecture, en matière d'élections départementales, est aussi suspensif lorsqu'il est exercé par le conseiller élu (art. 54 de la loi du 22 juin 1833).

Le président de la section du contentieux ordonne la communication de la requête à la partie adverse, afin qu'elle puisse fournir ses défenses. Cet ordre du président porte le nom d'ordonnance de *soit communiqué*. Elle est ainsi nommée parce qu'elle commence par ces mots : « *Soit la présente requête communiquée* par le premier huissier des lieux à ***. » L'ordonnance de *soit communiqué* doit être, sous peine de déchéance, signifiée dans un délai de trois mois. Outre ce délai, il existe celui que fixe l'article 73 du code de procédure pour les personnes qui demeurent hors de la France continentale. Autrefois, la communication à la partie adverse n'avait lieu qu'autant qu'elle était ordonnée par le grand juge (président de la section du contentieux). Aujourd'hui, elle doit toujours être faite. Telle est la pratique suivie depuis l'ordonnance de 1831, qui a introduit la publicité dans les séances du conseil d'Etat au contentieux.

La partie à qui communication a été faite est tenue de répondre et de fournir ses défenses dans les délais suivants : dans quinze jours, si sa demeure est à Paris ou n'en est pas éloignée de plus de 5 myriamètres; dans le mois, si elle demeure à une distance plus éloignée dans le ressort de la cour d'appel de Paris ou dans l'un des ressorts des cours d'appel d'Orléans, de Rouen, d'Amiens, de Douai, de Nancy, de Dijon et de Bourges; dans deux mois pour les ressorts des autres cours d'appel de France; et, à l'égard des colonies et des pays étrangers, les délais sont réglés par l'ordonnance de soit communiqué. Les délais commencent à courir à partir de la signification de la requête à personne ou domicile par le ministère d'un huissier. Le président de la section du contentieux peut, dans les matières provisoires ou dans les cas urgents, abréger ces délais.

A l'expiration des délais accordés à la partie pour fournir ses défenses, il est passé outre au rapport.

La signature de l'avocat au pied de la requête, soit en demande, soit en défense, vaut constitution et élection de domicile chez lui (décret de 1806, art. 5). Le demandeur peut, dans la quinzaine après les défenses fournies, donner une seconde requête, le défendeur répondre dans la quinzaine suivante. Il ne peut y avoir plus de deux requêtes de la part de chaque partie, y compris la requête introductive. Lorsque le jugement est poursuivi contre plusieurs parties, dont les unes auraient fourni leurs défenses et les autres seraient en défaut de les fournir, la même décision statue à l'égard de toutes (art. 6 et 7), et cela sans qu'il soit nécessaire, comme en procédure civile, de rendre préalablement un jugement de défaut, profit joint, et d'ordonner la réassignation des parties défaillantes. La célérité qu'exigent les affaires administratives explique cette différence.

Les avocats des parties peuvent prendre communication des productions de l'instance au secrétariat, sans frais; les pièces ne peuvent en être déplacées, à moins qu'il n'y en ait minute ou que la partie n'y consente. Lorsqu'il y a déplacement de pièces, le récépissé signé de l'avocat porte son obligation de les rendre dans un délai de huit jours au plus. Ce délai expiré, le président de la section du contentieux peut condamner personnellement l'avocat en 10 francs au moins de dommages-*intérêts par chaque jour de retard et même* ordonner qu'il soit contraint par corps. Dans aucun cas, les délais pour fournir ou signifier requête ne sont prolongés par l'effet des communications. Le recours au conseil contre la décision d'une autorité qui y ressortit n'est pas recevable après trois mois à partir du jour où cette décision a été notifiée (décret du 22 juillet 1806, art. 8 à 11).

La notification, dont la date fixe le délai du *pourvoi*, est faite par huissier lorsque la décision est rendue en faveur des particuliers ou des personnes civiles qui leur sont assimilées; lorsqu'elle est rendue en faveur de l'Etat, la notification par lettres des agents administratifs a été reconnue suffisante par la jurisprudence.

Le délai de trois mois est tellement de rigueur, que le conseil d'Etat l'admet même dans les cas où, les pièces étant remises au préfet par les parties pour être transmises sans frais à l'administration supérieure, le préfet met de la négligence à s'acquitter de sa mission.

— *Dispositions particulières aux affaires contentieuses introduites sur le rapport d'un ministre.* Quand l'instance est introduite sur le rapport d'un ministre, il est donné avis à la partie intéressée dans la forme administrative ordinaire, c'est-à-dire par lettre, de la remise des mémoires et pièces faite au président de la section du contentieux par les agents du gouvernement, afin que cette partie puisse en prendre communication et fournir ses réponses dans les délais fixés. Ainsi, l'Etat n'a point à déposer de requête au secrétariat du conseil ni à consulter un avocat. De plus, il n'intervient point d'ordonnance de soit communiqué et le rapport du ministre n'est point communiqué à la partie intéressée.

Dans le cas où, au lieu d'être demandeur, l'Etat joue le rôle de défendeur, le dépôt qui est fait au secrétariat du conseil d'Etat de la requête et des pièces vaut notification aux agents du gouvernement; il en est de même pour la suite de l'instruction.

Le décret réglementaire de 1806 a fixé la procédure à suivre dans les incidents qui peuvent survenir pendant l'instruction d'une affaire. « Il comprend, dit Cabantous dans ses *Répétitions écrites sur le droit administratif :* 1° les demandes incidentes; 2° l'inscription de faux; 3° l'intervention; 4° les reprises d'instance et constitution de nouvel avocat; 5° le désaveu. Chacun de ces incidents fait l'objet de règles claires et précises, pour l'intelligence desquelles la lecture du décret suffit. Observons seulement que toute cette matière est dominée par ces deux principes essentiels : 1° que le conseil d'Etat est absolument incompétent pour connaître des questions d'état et de celles de faux; 2° que, dans tous les cas où il doit renvoyer le jugement d'un incident à une autre juridiction, il a la faculté ou de surseoir à la décision de l'instance principale jusqu'après le jugement de l'incident par le tribunal compétent, ou de prononcer la décision définitive si elle ne dépend pas de ce jugement. »

— *Des demandes incidentes.* Les demandes incidentes sont formées par une requête sommaire déposée au secrétariat du conseil; le président de la section du contentieux en ordonne la communication à la partie intéressée, pour y répondre dans les trois jours de la signification, ou autre bref délai qui est déterminé. Ces demandes sont jointes au principal pour y être statué par la même décision. Néanmoins, lorsqu'une disposition spéciale et urgente est nécessaire, le rapport en est fait par l'auditeur à la première séance de la section, pour y être pourvu par le conseil ainsi qu'il appartient (art. 18 et 19).

— *De l'inscription de faux.* Dans le cas d'une demande en inscription de faux contre une pièce produite, le président de la section du contentieux fixe le délai dans lequel la partie qui l'a produite est tenue de déclarer si elle entend s'en servir. Si la partie ne satisfait pas à cette ordonnance, ou si elle déclare qu'elle n'entend pas se servir de la pièce, cette pièce est rejetée. Si la partie déclare qu'elle entend se servir de la pièce, le conseil d'Etat statue sur l'avis de la section du contentieux, ou en ordonnant qu'il soit sursis à la décision de l'instance principale jusqu'après le jugement de faux, qui est rendu par les tribunaux judiciaires seuls compétents en cette matière, ou bien en prononçant la décision définitive, lorsqu'elle ne doit point dépendre de la pièce arguée de faux (art. 20).

— *De l'intervention.* L'intervention est formée au moyen d'une requête qui est communiquée aux parties, pour y répondre dans le délai fixé par l'ordonnance du président de la section; néanmoins, la décision de l'affaire principale qui est instruite ne peut être retardée par une intervention.

— *Des reprises d'instance et constitution de nouvel avocat.* Dans les affaires qui ne sont pas en état d'être jugées, la procédure est suspendue par la notification du décès de l'une des parties, ou par le seul fait du décès, de la démission, de l'interdiction ou de la destitution de son avocat. Cette suspension dure jusqu'à la mise en demeure pour reprendre l'instance ou constituer avocat (décret de 1806, art. 22). Mais le décès d'une partie ne suspend pas la procédure au conseil d'Etat quand il ne s'agit de statuer que sur une question de compétence et que les pièces sont produites, car l'affaire est alors suffisamment en état (ordonnance du 13 janvier 1816).

L'acte de révocation d'un avocat par sa partie est sans effet pour la partie adverse, si cet acte ne contient point la constitution d'un nouvel avocat (art. 24).

— *Du désaveu.* Si une des parties veut former un désaveu relativement à des actes ou procédures faits en son nom ailleurs qu'au conseil d'Etat et qui peuvent influer sur la décision de la cause qui y est portée, sa demande doit être communiquée aux autres parties. Si le président de la section du contentieux estime que le désaveu mérite d'être instruit, il renvoie l'instruction et le jugement devant les juges compétents, pour y être statué dans le délai fixé. A l'expiration de ce délai, il est passé outre au rapport de l'affaire principale sur le vu du jugement de désaveu ou faute de le rapporter (art. 25).

Quand le désaveu a pour objet des actes ou procédures faits au conseil d'Etat, il est procédé contre l'avocat sommairement et dans les délais fixés par le président de la section du contentieux (art. 26).

— *Des décisions du conseil d'Etat.* Les décisions du conseil d'Etat contiennent les noms et qualités des parties, leurs conclusions et le vu des pièces principales. Elles ne sont mises à exécution contre une partie qu'après avoir été préalablement signifiées à l'avocat au conseil qui aura occupé pour elle (art. 28).

Ces décisions sont exécutoires par toutes les voies de droit; elles sont, comme les décisions judiciaires, contradictoires ou par défaut, définitives ou interlocutoires, préparatoires ou provisoires.

Trois voies de recours sont ouvertes contre les décisions du conseil d'Etat : l'opposition, la révision ou requête civile et la tierce opposition.

— *De l'opposition aux décisions rendues par défaut.* Les décisions du conseil d'Etat rendues par défaut sont susceptibles d'opposition. Cette opposition, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, n'a pas d'effet suspensif, à la différence de ce qui a lieu devant les conseils de préfecture. Elle doit être formée dans le délai de trois mois à compter du jour où la décision par défaut a été notifiée; elle n'est plus recevable après ce délai (art. 29 du décret de 1806).

Le décret de 1806 n'admet que les défauts contre partie, tandis que le code de procédure reconnaît deux espèces d'opposition : celle faute de comparaître ou contre partie et l'opposition faute de conclure ou contre avoué.

Si la section du contentieux est d'avis que l'opposition doive être reçue, elle fait son rapport au conseil, qui remet, s'il y a lieu, les parties dans le même état où elles étaient auparavant. La décision qui aura admis l'opposition est signifiée, dans la huitaine à compter du jour de la décision, à l'avocat de l'autre partie.

— *Du recours contre les décisions contradictoires* ou *de la requête civile.* « Défenses, dit l'article 32 du décret de 1806, sont faites, sous peine d'amende et même, en cas de récidive, sous peine de suspension, aux avocats en notre conseil de présenter requête en recours contre une décision contradictoire, si ce n'est en deux cas : si la requête a été rendue sur pièces fausses; si la partie a été condamnée faute de représenter une pièce décisive qui était retenue par son adversaire. » La loi n'a point fixé le taux de l'amende encourue par les avocats contrevenants.

A ces deux cas nous devons en ajouter un troisième, en vertu de l'article 20 du décret réglementaire du 30 janvier 1852, suivant lequel il peut y avoir lieu à recours en révision lorsque le procès-verbal des séances ne mentionne point l'accomplissement des formalités exigées.

Le recours doit être formé dans le délai de trois mois, comme pour l'opposition à une décision par défaut. Lorsque le recours contre une décision contradictoire est admis dans le cours de l'année où elle a été rendue, la communication est faite soit au défendeur, soit au domicile de l'avocat qui a occupé pour lui et qui est tenu d'occuper sur ce recours, sans qu'il soit besoin d'un nouveau pouvoir.

Si le recours n'a été admis qu'après l'année courue depuis la décision, la communication est faite aux parties, à personne ou domicile, pour y fournir réponse dans le délai du règlement. Lorsqu'il a été statué sur un premier recours contre une décision contradictoire, un recours contre la même décision n'est plus recevable (art. 34-36 du décret de 1806).

— *De la tierce opposition.* Ceux qui veulent s'opposer à des décisions du conseil d'Etat rendues en matière contentieuse, et lors desquelles ils n'ont point été appelés, ne peuvent fournir leur opposition que par requête en la forme ordinaire, c'est-à-dire dans la forme des requêtes introductives d'instance; et, sur le dépôt qui en est fait au secrétariat du conseil, il est procédé conformément aux dispositions du règlement. La partie qui succombe est condamnée en 150 francs d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu. Cette dernière disposition, très-rigoureuse, a été introduite par le législateur dans le but de mettre un frein à l'abus des tierces oppositions.

Le décret de 1806 n'ayant prescrit aucun délai pour l'exercice de la tierce opposition, elle peut être exercée, par application du droit commun, pendant trente ans à compter du jour où l'on aura eu connaissance de la décision qu'on attaque par cette voie.

— *Des dépens.* L'ordonnance du 18 janvier 1826 règle le tarif des dépens pour la procédure devant le conseil d'Etat. Suivant l'article 42 de cette ordonnance, il n'est alloué aucuns frais de voyages, séjour ou retour des parties ni aucuns frais de voyage d'huissier au delà d'une journée. La liquidation et la taxe des dépens sont faites à la section du contentieux par un maître des requêtes, sauf révision par le président de la section.

— *Dispositions postérieures au décret de* 1806. Un décret du 2 novembre 1864 a apporté au décret de 1806 quelques modifications relatives aux délais et a réglé plusieurs points importants de la procédure en matière contentieuse devant le conseil d'Etat.

Ce décret est ainsi conçu :

Article 1er. Seront jugés sans autres frais que les droits de timbre et d'enregistrement :

Les recours portés devant le conseil d'Etat, en vertu de la loi des 7-14 octobre 1790, contre les actes des autorités administratives pour incompétence ou excès de pouvoirs;

Les recours contre les décisions portant refus de liquidation ou contre les liquidations de pensions.

Le *pourvoi* peut être formé sans l'intervention d'un avocat au conseil d'Etat, en se conformant, d'ailleurs, aux prescriptions de l'article 1er du décret du 22 juillet 1806.

Art. 2. Les articles 130 et 131 du code de procédure civile (ces articles sont relatifs à la condamnation aux dépens) sont applicables dans les contestations où l'administration agit comme représentant le domaine de l'Etat et dans celles qui sont relatives soit aux marchés de fournitures, soit à l'exécution des travaux publics, aux cas prévus par l'art 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII.

Art. 3. Les ordonnances de soit communiqué rendues sur des *pourvois* au conseil d'Etat doivent être notifiées dans le délai de deux mois, sous peine de déchéance.

Art. 4. Doivent être formés dans le même délai :

L'opposition aux décisions rendues par défaut, autorisée par l'article 29 du décret du 22 juillet 1806;

Les recours autorisés par l'article 32 du même décret et par l'article 20 du décret du 30 janvier 1852.

Art. 5. Les ministres font délivrer aux parties intéressées qui le demandent un récépissé constatant la date de la réception et de l'enregistrement au ministère de leur réclamation.

Art. 6. Les ministres statuent, par des décisions spéciales, sur les affaires qui peuvent être l'objet d'un recours par la voie contentieuse.

Ces décisions sont notifiées administrativement aux parties intéressées.

Art. 7. Lorsque les ministres statuent sur des recours contre des décisions d'autorités qui leur sont subordonnées, leur décision doit intervenir dans le délai de quatre mois à dater de la réception de la réclamation au ministère. Si des pièces sont produites ultérieurement par le réclamant, le délai ne court qu'à dater de la réception de ces pièces.

Après l'expiration de ce délai, s'il n'est intervenu aucune décision, les parties peuvent considérer leur réclamation comme rejetée et se pourvoir devant le conseil d'Etat.

Art. 8. Lorsque les ministres sont appelés à produire des défenses ou à présenter des observations sur des *pourvois* introduits devant le conseil d'Etat, la section du contentieux fixe, eu égard aux circonstances, les

délais dans lesquels les réponses et observations doivent être produites.

D'autre part, aux termes de l'article 17 du décret du 12 juillet 1865, lorsque la section du contentieux du conseil d'Etat pense qu'il est nécessaire, pour l'instruction d'une affaire dont l'examen lui est soumis, de se faire représenter des pièces qui sont déposées au greffe d'un conseil de préfecture, le président de la section fait la demande de ces pièces au préfet.

Le secrétaire de la section adresse au secrétaire-greffier un récépissé des pièces communiquées; il est fait renvoi du récépissé lorsque les pièces ont été rétablies au greffe du conseil de préfecture.

— *Du conseil d'Etat délibérant au contentieux.* La section du contentieux est composée de six conseillers d'Etat, y compris le président; elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres ayant voix délibérative ne sont présents. Le nombre des maîtres des requêtes et des auditeurs qui doivent être présents est déterminé par le règlement. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires et voix délibérative dans celles dont ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Les maîtres des requêtes, dont le nombre est de trois, remplissent les fonctions de commissaires du gouvernement.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du conseil d'Etat délibérant au contentieux. Cette assemblée se compose : 1° des membres de la section ; 2° de dix conseillers d'Etat désignés par le chef de l'Etat et pris en nombre égal dans chacune des autres sections (v. CONSEIL D'ETAT). Ils sont tous les deux ans renouvelés par moitié. Le président de la section du contentieux préside l'assemblée.

Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire.

Quant aux affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, elles ne sont portées en séance publique que si le renvoi est demandé par l'un des conseillers d'Etat de la section ou par le commissaire du gouvernement, auquel elles sont préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Le conseil d'Etat ne peut délibérer au contentieux si onze membres au moins ayant voix délibérative ne sont présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. La délibération n'est pas publique. Le projet de décret est transcrit sur le procès-verbal des délibérations. Le président signe l'expédition du projet, qui est remise au chef de l'Etat par le vice-président du conseil d'Etat. Le décret qui intervient est contre-signé par le ministre de la justice. Il est lu en séance publique (décret organique des 25 janvier-18 février 1852).

— II. DU POURVOI DEVANT LA COUR DES COMPTES. La cour des comptes, qui a succédé, en vertu de la loi du 16 septembre 1807, aux fonctions de la commission de comptabilité nationale, statue tantôt en premier et dernier ressort tout à la fois, tantôt comme cour d'appel et au second degré seulement.

La législation sur la matière n'indique point de quels arrêtés on peut appeler devant la cour des comptes, et c'est la jurisprudence de cette autorité qui a fixé les règles à cet égard.

« Comme cour d'appel ou tribunal du second degré, dit Serrigny, la cour des comptes statue sur les appels qui lui sont présentés, soit contre les arrêtés rendus par les conseils de préfecture sur les comptabilités des receveurs des communes, hospices et établissements de bienfaisance, soit contre les règlements prononcés par les conseils privés des colonies à l'égard des comptes annuels des comptables soumis à la juridiction de ces conseils. »

Pour que le *pourvoi* puisse être introduit contre les arrêtés de compte des conseils de préfecture, il faut que ces arrêtés soient contradictoires, définitifs et exécutoires, c'est-à-dire qu'ils aient été précédés d'arrêtés préparatoires et qu'ils aient été rendus soit après l'expiration du délai de l'opposition, soit sur les observations des comptables. Les voies de recours extraordinaires (la tierce intervention, l'opposition) ne sont point admises devant la cour des comptes, et la voie de l'appel devant elle n'est ouverte qu'aux receveurs ou aux administrateurs des communes, des établissements de bienfaisance, ou, exceptionnellement, à toute personne étrangère qui, sans autorisation, se serait ingérée dans le maniement des deniers de la commune ou de l'établissement de bienfaisance et se serait ainsi constituée comptable. Ce cas se présente fréquemment lorsque les maires dépassent les limites de leurs attributions. Peuvent être considérés comme s'étant immiscés dans le maniement des deniers publics : 1° un curé qui aurait reçu des souscriptions pour la construction d'une église communale; 2° un particulier qui se serait chargé de faire le recouvrement et l'emploi de souscriptions destinées à une dépense communale et qui avaient été comprises par l'administration municipale parmi les ressources de la commune; 3° un maire qui aurait fait le recouvrement et l'emploi de souscriptions destinées à solder les frais d'acquisition d'un presbytère ou qui aurait affecté au payement de cette dépense d'autres ressources communales. Mais la voie de l'appel devant la cour des comptes n'est point ouverte aux préfets, car ces fonctionnaires n'ont qu'un droit de surveillance sur l'administration des communes et des établissements de bienfaisanee.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le *pourvoi* devant le conseil d'Etat n'a point d'effet suspensif, s'il n'en est autrement ordonné. Devant la cour des comptes, au contraire, le recours est toujours suspensif.

Le délai de l'appel est de trois mois à compter du jour de la notification faite à la partie de l'arrêté du conseil de préfecture. Ce délai n'est point augmenté des délais supplémentaires accordés par le code de procédure (art. 73 et 445). Dans les trois mois qui suivent la notification, la partie qui veut se pourvoir rédige sa requête sur papier timbré au moins en double original, car il doit en être remis un exemplaire à chaque partie intéressée. Un des originaux est remis à la partie adverse, qui doit en donner récépissé. L'autre est adressé par le requérant à la cour des comptes avec l'expédition de l'arrêté attaqué et le récépissé de la partie adverse. Lorsque, postérieurement à l'admission du *pourvoi*, l'appelant élève de nouveaux griefs, il doit les exposer dans la même forme que celle de la requête primitive. La cour des comptes doit être saisie des pièces dans le mois qui suit l'expiration du délai de *pourvoi*. Aux termes d'une circulaire du ministre des travaux publics en date du 29 avril 1831, ce second délai n'est pas une prolongation du délai d'appel, mais un terme accordé pour saisir la cour de cette requête.

« Pour l'instruction et pour le jugement, dit M. Haincque de Saint-Senoch, la cour juge, après un examen sommaire, s'il ne s'élève aucune fin de non-recevoir contre le *pourvoi;* elle déclare s'il y a lieu ou non d'admettre l'appelant à soutenir ses réclamations et ordonne la production des pièces. Si la cour admet la requête, la partie poursuivante a, pour faire la production des pièces justificatives, un délai de deux mois à partir de la notification de l'arrêt d'admission. Il est à remarquer que ce délai de deux mois ne s'applique qu'aux productions qui doivent être faites à la cour par la partie poursuivante et qu'aucun délai n'est assigné pour la communication des pièces à la partie adverse et pour la présentation de ses moyens de défense. C'est pourquoi, suivant les circonstances, la cour rend des arrêts d'avant-faire-droit. Faute de productions suffisantes de la part de l'appelant dans le délai ci-dessus indiqué, la requête est rayée du rôle, à moins que, sur la demande des parties intéressées, la cour ne consente à accorder un second délai, dont elle détermine la durée. La requête une fois rayée du rôle, l'appel est périmé. Il ne peut plus être reproduit. Le but de cette forclusion est de prévenir la lenteur des parties et de mettre un terme à des réclamations élevées sans motifs sérieux. »

POURVOIR v. n. ou intr. (pour-voir — lat. *providere;* de *pro*, pour, et de *videre*, voir. *Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit, nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient; je pourvoyais, nous pourvoyions; je pourvus, nous pourvûmes; je pourvoirai, nous pourvoirons; je pourvoirais, nous pourvoirions; pourvois, pourvoyons, pourvoyez; que je pourvoie, que tu pourvoies, qu'il pourvoie, que nous pourvoyions, que vous pourvoyiez, qu'ils pourvoient; que je pourvusse, que nous pourvussions; pourvoyant; pourvu, ue*). Parer, donner ordre, fournir ce qui est nécessaire : *L'homme a des besoins et des facultés pour y* POURVOIR. (Condorcet.) *Dans une nation sauvage et indépendante, chaque individu est forcé de* POURVOIR *à sa subsistance.* (Buff.) *Il faut recevoir le passé avec respect et le présent avec défiance, si l'on veut* POURVOIR *à la sûreté de l'avenir.* (Joubert.) *Dans l'état sauvage, chacun* POURVOIT *seul à ses besoins.* (B. Const.) *Chacun est libre de* POURVOIR *à sa sûreté comme il l'entend, à ses risques et périls.* (Proudh.)

— Nommer un titulaire : POURVOIR *à un bénéfice, à un office, à un emploi.*

— *Pourvoir à quelqu'un*, Veiller sur lui avec sollicitude, s'occuper de satisfaire à ses besoins : *Dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus* POURVOIR *sont les faibles.* (Boss.) *L'homme avide veut, aux dépens de tout ce qui se trouve sur son chemin,* POURVOIR À *lui seul.* (La Bruy.)

— v. a. ou tr. Investir : *Le roi l'*A POURVU *de cette charge.*

— Etablir par un mariage, par un emploi; donner une situation définitive à : *Ce legs, en réalité, n'était qu'un fidéicommis : Mlle Lecouvreur laissait deux filles* À POURVOIR. (Ste-Beuve.)

Il me reste à *pourvoir* un arrière-neveu.
LA FONTAINE.

— Munir, garnir : POURVOIR *une place de guerre de munitions.*

— Orner, doter, douer : *Les grâces, les attraits dont la nature* AVAIT POURVU *cette femme.*

Se pourvoir v. pr. Se fournir, se garnir, se munir : SE POURVOIR *de munitions de bouche.* SE POURVOIR *de vêtements bien chauds.*

Je songe à *me pourvoir* d'esquifs et d'avirons.
BOILEAU.

— Se précautionner : *C'est quand on est jeune qu'il faut* SE POURVOIR *contre les besoins de la vieillesse.*

— Jurispr. Former un pourvoi : SE POURVOIR *en cassation.* SE POURVOIR *devant le conseil d'Etat. Le condamné a trois jours pour* SE POURVOIR. ‖ *Se pourvoir en grâce*, Former un recours en grâce. ‖ *Se pourvoir en cour de Rome*, Demander au pape quelque grâce, quelque bénéfice, quelque dispense.

POURVOIRIE s. f. (pour-voi-rî — rad. *pourvoir*). Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir : *La* POURVOIRIE *du roi.*

— Anc. administr. Logis, maison des pourvoyeurs du roi. ‖ Corps des pourvoyeurs.

— *Droit de pourvoirie*, Droit qu'avaient les officiers de la maison du roi de prendre tous les objets à leur convenance, chevaux, voitures, meubles, etc., lorsqu'ils les déclaraient nécessaires au service du roi.

— **Encycl.** *Droit de pourvoirie.* Ce droit, qu'on appelait aussi droit de prise, était une conséquence du droit de gîte, qui remontait jusqu'à l'empire romain. Le droit de *pourvoirie* donna souvent lieu à de graves abus, et les états de 1356 en demandèrent la suppression. Ces abus continuèrent cependant d'exister; le nom seul changea. On les retrouve à peu près, au XVIIIe siècle, sous le nom de *réquisitions*. Quand la reine Marie Leczinska vint à Paris, « on fit marcher les paysans pour réparer les chemins par où la reine devait passer... On commanda des chevaux de dix lieues à la ronde pour tirer les bagages. On les payait mal et on ne les nourrissait pas du tout. Quand les chevaux n'arrivaient pas, on faisait doubler la traite aux chevaux du pays dont on s'était saisi... A Sézanne, plusieurs paysans me dirent que leurs bêtes n'avaient rien mangé depuis trois jours; on en attelait dix là où on en avait commandé quatre. Jugez combien il en périt! Notre subdélégué commanda 1,900 chevaux au lieu de 1,500 qu'on lui demandait. » (*Mémoires* du marquis d'Argence *sur les droits seigneuriaux.*)

POURVOYANT, ANTE adj. (pour-voi-ian, an-te — rad. *pourvoir*). Qui pourvoit : *Gens prévoyants et* POURVOYANTS *à tout.* (J.-J. Rouss.)

POURVOYEUR, EUSE s. (pour-voi-ieur, eu-ze — rad. *pourvoir*). Celui qui pourvoit, qui est chargé de fournir certaines choses : *Le lion est le plus fier, le plus fort de tous les animaux; les loups seraient à peine dignes d'être ses* POURVOYEURS. (Buff.) *Aussitôt que la* POURVOYEUSE *s'aperçoit du désir des abeilles qui l'entourent, elle allonge sa trompe.* (Frarière.) *Les apôtres du vol, les* POURVOYEURS *de la mort, ce sont les économistes.* (Proudh.) *Et ce substitut, cet honnête* POURVOYEUR *du bourreau, vous a fait jurer de ne jamais prononcer le nom de Noirtier?* (Alex. Dumas.)

— Personne qui fournit les provisions de bouche à une famille, à une communauté : *Les* POURVOYEURS *se sont obligés à fournir les pièces à tel prix.* (Acad.) *A quatre heures du matin, Vatel rencontra un petit* POURVOYEUR *qui lui apportait seulement deux charges de marée.* (Mme de Sév.)

— Entremetteur, entremetteuse.

— s. m. Canonnier qui, pendant le combat, va chercher la gargousse et la remet au chargeur.

— Mamm. *Pourvoyeur du lion*, Nom vulgaire du caracal et du chacal, ainsi appelés parce qu'on croyait autrefois que ces animaux aidaient le lion à la chasse et que celui-ci, en reconnaissance de ce service, leur abandonnait une part de sa proie.

— Adjectiv. Qui pourvoit : *Tous les établissements de l'empire romain relevaient de deux autorités, l'une* POURVOYEUSE *et ordonnatrice, l'autre surveillante et coercitive.* (Naudet.)

POURVU, UE (pour-vu, û) part. passé du v. Pourvoir. Muni, en possession : *Etre* POURVU *d'un riche bénéfice. Etre* POURVU *d'une bonne santé. Presque tous les animaux faibles, qui ne sont point* POURVUS *d'armes naturelles, vivent en troupe.* (A. Maury.)

— Fam. Marié, établi : *Mademoiselle est en âge et en volonté d'être* POURVUE. (Destouches.)

— *Etre pourvu de fil et d'aiguilles*, Avoir tout ce qu'il faut pour réussir dans une affaire.

— s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède un bénéfice : *Les prélats excommunièrent les* POURVUS *en régale.* (Volt.)

POURVU QUE loc. conj. (pour-vu-ke). A la condition, à la seule condition que : *Liberté de conscience,* POURVU QU'*on en ait une.* (De Boufflers.) *Plus il y a d'hommes dans un pays,* POURVU QU'*ils soient laborieux, plus ils jouissent de l'abondance.* (Fén.) POURVU QU'*on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.* (Pasc.) *Qu'importe la vérité de l'imitation,* POURVU QUE *l'illusion y soit!* (J.-J. Rouss.) *On peut tout enlever aux hommes,* POURVU QU'*on leur laisse l'espérance.* (De Ségur.) *Fraternité! Frères tant qu'il vous plaira,* POURVU QUE *je sois le grand frère et vous le petit.* (Proudh.)

Tombe sur moi le ciel *pourvu que* je me venge.
CORNEILLE.

POUSAL s. m. (pou-zal). Pêche. Filet qui fait partie de celui qu'on appelle boulier.

POUSANT, historien arménien. V. FAUSTUS DE BYZANCE.

POUSARAGUE s. f. (pou-sa-ra-ghe). Machine mue par des bœufs, que l'on emploie en Egypte pour puiser l'eau dans le Nil et faire des irrigations.

POUSCHKINE (Alexandre Sergeiéwitch), poëte russe. V. POUCHKINE.

POUSE s. f. (pou-ze). Boisson en usage dans l'Inde, et qui est faite avec des limons et du sucre.

POUSET s. m. (pou-zè). Techn. Nom que l'on a donné à la couleur rouge de la graine écarlate.

POUSO-ALEGRE, ville du Brésil, province de Minas-Geraes, à 360 kilom. au S.-O. de Ouro-Preto et à 60 kilom. au S. de Baependy; 7,000 hab. Dans ses environs, il y a beaucoup de sources d'eaux thermales. Le tabac et les bestiaux sont les principaux articles de son commerce. Elle fut fondée en 1720. Les habitants l'appellent aussi POUSO-ALTO.

POUSSAH ou **POUSSA** s. m. (pou-sa — du chinois *pou-sa*, idole chinoise, mot que les orientalistes font venir du sanscrit *bodhisattva*, saint indou). Jouet d'enfant consistant en un buste de carton qui représente un magot porté par une boule de pierre sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse : *A chaque verset, ils se balançaient la tête, avec ce mouvement de magot ou de* POUSSAH *qui finit par donner un vertige sympathique quand on le regarde longtemps.* (Th. Gaut.)

POUSSAN, bourg et commune de France (Hérault), cant. de Mèze, arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Montpellier; pop. aggl., 2,254 hab. — pop. tot., 2,261 hab. Commerce d'eau-de-vie, liqueurs, vins en gros.

POUSSARD s. m. (pou-sar — rad. *pousser*). Min. Pièce de bois qui, butant une charpente ou une maçonnerie, lui permet de résister à la pression qui tend à la renverser.

POUSSE s. f. (pou-se — rad. *pousser*). Action de pousser, développement de ce qui pousse : *La* POUSSE *des dents, des cheveux.*

— Agric. Développement des graines et des bourgeons des végétaux : *Le moment de la* POUSSE *des plantes est d'une grande importance pour le cultivateur.* (Bosc.) ‖ Bourgeon à son premier état de développement : *Toutes les jeunes* POUSSES *sont molles et herbacées.* (Bosc.) *Les chèvres broutent avec avidité les jeunes* POUSSES. (Buff.) *Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de pin dont les jeunes* POUSSES *servent à faire une bière amère.* (Chateaub.) ‖ *Première pousse*, Celle qui vient au printemps. ‖ *Seconde pousse*, Celle qui vient en été.

— Pop. Recors chargés de mettre à exécution la contrainte par corps, de *pousser* en prison les condamnés. ‖ Vieux mot.

— Econ. rur. Altération du vin, qui devient trouble, ainsi dite parce qu'elle développe une fermentation qui fait jaillir le vin très-loin lorsqu'on perce le tonneau avec un foret.

— **Encycl.** Agric. La *pousse* des plantes n'est autre chose que le commencement ou le renouvellement de leur végétation, sous l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité. Les plantes annuelles n'ont qu'une *pousse*, au printemps dans la plupart des cas, mais en été, en automne ou même en hiver pour certaines espèces. Ce phénomène est d'une grande importance en agriculture, parce qu'il décide souvent de la vigueur des plantes et de l'abondance des récoltes qu'on en attend; on doit donc l'observer attentivement pour prévenir les dangers auxquels les plantes sont alors exposées. Dans les arbres, on distingue deux *pousses*, celle du printemps et celle d'automne; la première concourt surtout au développement des branches, tandis que la seconde influe davantage sur les racines.

POUSSE s. f. (pou-se. — Ménage rattache *pousse* et *poussif* au verbe *pousser*, en expliquant *poussif* par *ilia pulsans*, poussant les flancs; mais cela n'est guère recevable. Les Anglais disent *pursiness* ou *pursiviness*, mais ce radical *purs* n'est peut-être qu'une corruption du mot français. Scheler croit retrouver ici la racine *pos*, *pous*, marquant enflure, gonflement; de gonflement à essoufflement ou oppression, la transition est naturelle. Il rattache aussi à cette même racine l'expression : *cheval poussé de nourriture*, c'est-à-dire qui a trop mangé, qui est boursouflé; cependant il ne dissimule pas que le double *s* le gêne un peu pour soutenir cette étymologie). Art vétér. Maladie des chevaux qui se manifeste par la gêne de la respiration et par l'irrégularité du mouvement des flancs : *Ce cheval a la* POUSSE. *La* POUSSE *est un cas rédhibitoire.* (Acad.)

— Min. Gaz qui se dégage dans les mines, plus particulièrement dans celles de houille, et qui asphyxie les ouvriers : *La* POUSSE, *c'est tantôt l'acide carbonique ou l'azote, tantôt un mélange de ces deux gaz.* ‖ Asphyxie provoquée par la pousse : *Vingt ouvriers ont péri de la* POUSSE.

— **Encycl.** Art vétér. La *pousse* est un dérangement morbide peut-être particulier aux monodactyles, qu'on a caractérisé par le symptôme le plus saillant, l'altération de la respiration, dont on a fait une maladie particulière, ou du moins que l'on a considérée comme une maladie essentielle, tandis que tout porte à croire qu'elle n'est que symptomatique.

Le caractère distinctif de la *pousse* est une irrégularité déterminée des mouvements de la respiration. Le cheval poussif est plus essoufflé en marchant, la gêne de la respiration est plus prononcée lorsque ses allures sont rapides et qu'il a une montagne à gravir. Il tousse de temps en temps, il s'ébroue et rend par les naseaux une matière blanche et tamponnée; ses flancs sont plus agités dans l'exercice, ses naseaux plus dilatés; l'aile interne des narines est écartée, de manière à agrandir leur ouverture, et il en résulte un sorte de froncement du haut du nez, qui paraît être dans une contraction permanente. Mais le signe pathognomonique de la *pousse* consiste dans une altération des mouvements respiratoires « se faisant remarquer, disent MM. Galisset et Mignon, dans l'expiration et quelquefois, mais rarement, dans l'inspiration; altération qui s'exprime dans l'élévation et, mieux et plus souvent, dans l'abaissement des côtes, auprès du cercle cartilagineux de l'abdomen, par un mouvement qui, au lieu d'être continu, gradué, lent comme dans l'état de santé, est discontinu, exécuté en deux temps et parfois même saccadé, c'est-à-dire avec soubresaut ou nouvelle et légère élévation des côtes, puis leur prompt abaissement, ou bien léger abaissement et prompte élévation au milieu ou à peu près de leur action expiratrice ou dilatante. » C'est bien là le signe de la *pousse*, le coup de fouet, le double temps, le contre-temps, le soubresaut de cet état morbide, celui qui détruit l'uniformité de l'action respiratoire. Dans les chevaux très-poussifs ou qui le sont depuis longtemps, ce même phénomène est très-apparent et si prononcé que tout le corps de l'animal en est ébranlé, que toute la machine éprouve une secousse générale imprimée aux parois abdominales; la *pousse* est alors évidente pour tout le monde; mais il est des cas où les symptômes qui la constituent sont plus difficiles à caractériser.

La durée de la *pousse* est indéterminée; elle est souvent de plusieurs années, et peut-être abrégerait-elle peu la vie des animaux si une autre affection ne venait s'y joindre et si l'on plaçait les animaux dans de meilleures conditions hygiéniques, en accordant aux chevaux affectés le régime, le travail doux, les intervalles de repos qui leur sont nécessaires et le temps de prendre leur repas. Plus on gêne les fonctions de la circulation et de la respiration dans leur exercice, plus on accélère la terminaison fatale de la maladie.

La *pousse* est un état toujours grave, en ce qu'il est presque toujours incurable, en ce que les chevaux poussifs ne peuvent rendre les mêmes services que les chevaux sains, et enfin en ce qu'il résulte de lésions organiques qui ne sont jamais ou presque jamais curables.

Les altérations qui peuvent devenir la cause prochaine de la *pousse*, soit seules, soit par leur réunion plus ou moins compliquée, sont : les bronchites chroniques, l'emphysème des poumons, leur état œdémateux, les anévrismes tant du cœur que des gros vaisseaux, les lésions purement mécaniques de la respiration, les lésions des nerfs pneumogastriques, les altérations du diaphragme : tels sont les différents genres d'affections, ainsi que les effets consécutifs de ces mêmes affections morbides, qui peuvent ou qui du moins semblent donner naissance à la *pousse*.

Le seul moyen propre à prolonger la vie d'un animal poussif consiste dans un régime approprié et quelques précautions propres à éloigner les causes ou à en diminuer et faire cesser l'influence. Les saignées petites et répétées, l'usage modéré du vert; les navets, les betteraves, les carottes facilitent la circulation et diminuent, par conséquent, l'intensité de la maladie. Le foin sec doit être tout à fait écarté, parce qu'il est digéré plus lentement et parce que, en général, les animaux en mangent beaucoup. La paille flatte moins leur gourmandise; elle est moins stimulante que le foin, elle nourrit bien quand elle est bonne; elle est donc préférable sous tous les rapports. « Une dernière précaution, dit M. d'Arboval, qui nous paraît indispensable, c'est de distribuer les repas le plus possible de manière que les animaux, après les avoir pris, puissent se reposer quelque temps avant de reprendre leurs travaux, qui d'ailleurs doivent toujours être modérés, commencer et finir lentement. Il n'est pas moins nécessaire d'éviter que les chevaux ne soient en sueur et essoufflés lorsqu'ils rentrent, et de ne leur offrir à manger, surtout à boire froid, qu'après qu'ils sont bien remis et que toutes leurs fonctions sont dans un état de calme. »

La loi du 20 mai 1838, qui régit en France le commerce des animaux domestiques, a rangé la *pousse* dans la catégorie des vices rédhibitoires, avec neuf jours de garantie, pour le cheval, l'âne et le mulet.

Pour le législateur, la *pousse* est tout entière dans l'altération du flanc, la sorte d'irrégularité que présentent les mouvements de cette région ou le soubresaut; telle est la *pousse* si l'animal jouit, du reste, d'une bonne santé apparente. Les signes morbides qui accompagnent ordinairement la *pousse* ne peuvent qu'éclairer le diagnostic; leur absence n'exclut pas la *pousse*, dès que l'altération du flanc existe. Mais « on s'est demandé, disent MM. Galisset et Mignon, si la *pousse*, qui n'a pu être constatée qu'après la guérison d'une maladie aiguë, survenue chez l'acheteur et après la livraison, devait être considérée comme rédhibitoire. Nous n'hésitons pas un instant à admettre l'affirmative. L'expert, sans doute, n'a point à s'inquiéter si la *pousse*, reconnue dans une telle circonstance, est ou n'est pas rédhibitoire; mais il peut être appelé à faire connaître son opinion à cet égard. Il était donc utile d'indiquer comment nous entendions que dût se résoudre la difficulté que nous venons de prévoir. » Il est des cas où l'altération qu'on appelle *pousse* est si légère, qu'il est très-difficile de l'apercevoir; il est alors nécessaire d'exagérer cette altération par un exercice plus ou moins violent pour la rendre saisissable.

POUSSE s. f. (pou-se. — V. POUSSIÈRE. Ce dernier mot se dit encore *pousse* dans les patois du Midi). Comm. Denrées réduites en poussière; poussière mêlée à certaines denrées.

POUSSÉ, ÉE (pou-sé) part. passé du v. Pousser. Changé de place par un effort : *Un homme* POUSSÉ *dans un précipice. Une porte* POUSSÉE *avec violence. Une barque* POUSSÉE *par le vent.*

— Qui n'est pas complétement fermé : *La porte n'est que* POUSSÉE.

— Entraîné, emporté : *Nous voguons sur un milieu vaste, toujours incertains et flottants,* POUSSÉS *d'un bout vers l'autre.* (Pasc.)

— Activé, pressé : *Les travaux sont* POUSSÉS *avec vigueur. On n'aime pas à être ainsi* POUSSÉ.

— Exhalé, jeté, émis :

Eh! que me veulent dire, et ces soupirs *poussés*,
Et ces sombres regards que sur moi vous lancez?
MOLIÈRE.

On n'entend que des cris *poussés* confusément.
CORNEILLE.

Hélas! si tu savais le mal que la pensée
Fait au cœur quand dehors elle n'est point *poussée!*
A. BARBIER.

— Porté jusqu'à un certain degré : *Le principal mérite d'un éditeur, c'est la fidélité, la fidélité* POUSSÉE *jusqu'à la superstition pour son texte.* (L. de Sacy.) *L'étude attentive du corps vivant commença de bonne heure et fut* POUSSÉE *très-loin.* (Ch. Lévêque.) POUSSÉE *au point où elle est, la centralisation détruit toute vie propre dans les localités.* (Mich. Chev.) *L'amour* POUSSÉ *jusqu'à la passion est une espèce de folie.* (L'abbé Bautain.)

— Excité, animé, porté : *Etre* POUSSÉ *par un généreux sentiment. Le roi était* POUSSÉ *par Louvois, esprit audacieux, accoutumé depuis longtemps à forcer toutes les barricades.* (L'abbé de Choisy.)

— Pressé : *Etre vivement* POUSSÉ *par les questions du président.*

— *Poussé à bout*, Excité, irrité au dernier point : *Le voilà* POUSSÉ À BOUT *par vos plaisanteries.* ‖ Qui ne sait plus que dire ou que faire : *En général, les eaux sont le dernier conseil de la médecine* POUSSÉE À BOUT. (Did.)

— Peint. Se dit d'ouvrages dont les couleurs, abandonnées par l'huile qui leur était incorporée, sont devenues ternes. ‖ *Poussé au noir*, Noirci par l'action du temps, en parlant des ombres et des demi-teintes d'un tableau.

— Art vétér. *Cheval poussé de nourriture*, Cheval qui a trop mangé.

— Econ. rur. *Vin poussé*, Vin gâté par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison.

— Techn. Se dit d'un ouvrage blanchi à la lime, sans être poli.

— s. m. Techn. *Bon poussé*, Degré intermédiaire entre le poli et le poussé ordinaire.

POUSSE-BALLE s. m. Nom donné anciennement à la baguette qui servait à enfoncer la charge dans les armes à feu portatives. ‖ Pl. POUSSE-BALLE.

POUSSE-BROCHE s. m. Techn. Espèce de ciseau plat et émoussé, à l'usage de l'épinglier. ‖ Pl. POUSSE-BROCHE.

POUSSE-CAFÉ s. m. Petit verre de liqueur qu'on prend après le café : *Le temps seulement d'avaler le* POUSSE-CAFÉ, *et nous sommes à vous.* (Louis Reybaud.) *Après le café, le* POUSSE-CAFÉ, *gloria, rincette et sur-rincette, le notaire aborde le sujet.* (A. Devred.) ‖ Pl. POUSSE-CAFÉ.

POUSSE-CAILLOUX s. m. Pop. Fantassin : *Votre frère était dans les dragons; moi, j'étais dans les* POUSSE-CAILLOUX. (Balz.) *Ecoute-moi donc un peu, que diable! Tu me fais trotter comme un vrai* POUSSE-CAILLOUX. (Cormon.)

POUSSE-CAMBRURE s. m. Techn. Outil avec lequel le cordonnier cambre le cuir. ‖ Pl. POUSSE-CAMBRURE.

POUSSE-CUL s. m. Agent subalterne de la police, qui aide à mener les gens en prison. Vieux mot. ‖ Pl. POUSSE-CUL.

POUSSÉE s. f. (pou-sé — rad. *pousser*) : *Les* POUSSÉES *de la foule devenaient dangereuses.*

— Elan, verve momentanée : *Il y a de beaux vers, surtout des* POUSSÉES *éloquentes.* (Ste-Beuve.)

— Presse produite par l'abondance d'ouvrage : *Il est venu nous aider au moment de la* POUSSÉE.

— Iron. Entreprise malheureuse ou ridicule : *Vous avez fait là une belle* POUSSÉE!

— *Donner une poussée à quelqu'un*, Le poursuivre vivement, lui faire peur, le tourmenter.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

— Mécan. Effort exercé contre un obstacle par des corps qu'il maintient en équilibre : *La* POUSSÉE *des eaux contre une digue, contre les flancs d'un navire. La* POUSSÉE *des terres contre un mur de soutenement. La* POUSSÉE *horizontale d'une voûte. Soutenir des pierres au-dessus du vide par la* POUSSÉE *qu'elles exercent les unes sur les autres est une conception hardie qui exigeait une grande intelligence.* (L. Lebas.) *C'est Prony qui perfectionna la théorie si difficile de la* POUSSÉE *des voûtes et la théorie non moins ardue de la* POUSSÉE *des terres et de l'épaisseur des murs de revêtement.* (Arago.)

— *Faire le trait de la poussée*, Déterminer graphiquement les épaisseurs de murs et de contre-forts nécessaires pour résister à la poussée d'une voûte.

— Physiq. Pression de bas en haut qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide.

— Méd. Eruption cutanée produite par l'emploi de certaines eaux minérales.

— **Encycl.** Mécan. *Poussée des terres.* Cette *poussée*, qu'il est nécessaire de connaître, ainsi que son point d'application, afin de proportionner et de disposer convenablement les murs ou étais qui devront soutenir les terres, dépend du talus affecté par ces terres lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes. Soit, dans la figure ci-dessous, *eg* le talus naturel des terres à soutenir. En sup-

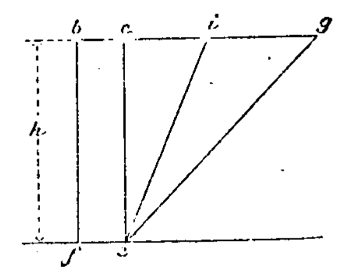

Fig. 1.

posant que le prisme *ceg* soit d'un seul morceau, il se maintiendra en équilibre sans exercer aucune *poussée* contre le mur *bcef*; mais si l'on considère un prisme *cei*, il est évident qu'il exercera contre le mur une *poussée* due à son poids et diminuée par le frottement des terres sur le talus *ei* et par la cohésion. Si maintenant l'on considère un prisme très-mince le long du parement *ce*, il est évident qu'il exercera contre le mur une *poussée* moindre que celle du prisme *cei*. Il existe donc, entre le prisme qui s'applique sur le talus *eg* et un autre infiniment mince pris contre le parement *ce*, un prisme qui doit exercer une plus grande *poussée* que tous les autres que l'on peut considérer entre ces deux limites. Nous allons déterminer successivement dans ce qui va suivre : 1° la valeur de la *poussée* totale d'un massif de terre; 2° la position du plan de rupture; 3° la répartition de la *poussée* totale.

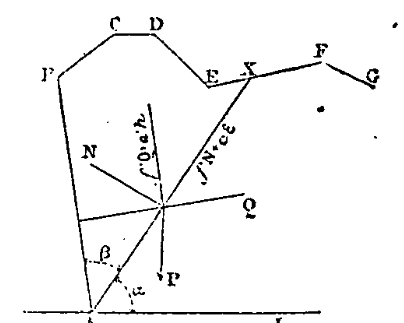

Fig. 2.

1° *Détermination de la poussée totale d'un massif de terre* s'appuyant sur la face postérieure AB d'un mur et ayant sur une longueur indéfinie le profil quelconque, mais constant, BCDEFG. A cet effet, il s'agit de rechercher quelle est, par unité de longueur, la résultante des forces qu'exerce sur le massif la paroi AB du mur à l'instant où le prisme est sur le point de glisser en descendant le long du plan AX, qui reste fixe, et le long du plan AB, qui recule sans descendre. La réaction de la partie du massif inférieure au plan AX sur le prisme résulte d'une multitude de forces élémentaires qui peuvent se réduire à trois : 1° une pression normale N; 2° une force tangentielle proportionnelle à N et représentée par fN; 3° une force également parallèle au plan, appelée *cohésion*, proportionnelle à la surface AX et représentée par $c\epsilon$ en faisant $AX = \epsilon$, c étant la cohésion rapportée à l'unité de surface. La réaction totale du mur sur le prisme peut également se réduire à trois forces : 1° une pression normale Q; 2° un frottement $f'Q$; 3° une cohésion ou adhérence $c'h$; f' étant le coefficient de frottement du mur contre les terres, c' l'adhérence rapportée à l'unité de surface le long du mur, dont la hauteur AB est représentée par h. Enfin, le prisme

ABCDEX

est sollicité par son poids P.

Ces forces satisfaisant aux conditions d'équilibre, on peut les transporter en un point quelconque de la droite AX et écrire que les sommes de leurs projections parallèlement et perpendiculairement à AX sont nulles; on a, en faisant l'angle à l'horizon $XAL = \alpha$ et l'angle $BAX = \beta$:

$$fN - P \sin\alpha + Q \sin\beta + f'Q \cos\beta + c'h \cos\beta + c\epsilon = 0,$$
$$N - P \cos\alpha - Q \cos\beta + f'Q \sin\beta + c'h \sin\beta = 0;$$

d'où, en éliminant N,

$$Q = \frac{P(\sin\alpha - f\cos\alpha) - c'h(\cos\beta - f\sin\beta) - c\epsilon}{\sin\beta + f\cos\beta + f'(\cos\beta - f\sin\beta)}.$$

Si l'on remplace f et f' par les tangentes des angles φ et φ' du frottement des terres sur elles-mêmes et contre le mur, on obtient successivement

$$Q = \frac{P\sin(\alpha - \varphi) - c'h\cos(\beta + \varphi) - c\epsilon\cos\varphi}{\sin(\beta + \varphi) + f'\cos(\beta + \varphi)},$$

$$(1) \qquad \frac{Q}{\cos\varphi'} = \frac{P\sin(\alpha - \varphi) - c'h\cos(\beta + \varphi) - c\epsilon\cos\varphi}{\sin(\beta + \varphi + \varphi')}.$$

Cette dernière force résultante de Q et de fQ étant composée avec $c'h$ donnerait l'intensité de la résultante totale.

2° *Détermination du plan de rupture et de la poussée totale en négligeant la cohésion.* D'après cette hypothèse, il suffit, dans la formule (1), de faire $c = 0$, $c' = 0$; $\frac{Q}{\cos\varphi'}$ est alors la réaction totale du mur; si on la désigne par R, l'équation (1) se réduit à

$$(2) \qquad R = P\frac{\sin(\alpha - \varphi)}{\sin(\beta + \varphi + \varphi')}.$$

Le plan AX indiqué dans l'énoncé précédent est considéré comme variable; il s'agit de déterminer la position de ce plan, à laquelle correspond la plus grande valeur de la force $\frac{Q}{\cos\varphi'}$ ou R; pour y arriver, il faut introduire dans l'équation (2) une expression du poids P du prisme dont la base est

ABCDEX.

A cet effet, on détermine sur le prolongement de EF (figure 3) un point K tel que l'aire du triangle AKX soit égale à celle du polygone ABCDEXA.

Le point k est indépendant de la position du point X, pourvu que ce dernier tombe entre E et F, puisqu'il suffit que le triangle AKE soit équivalent au polygone ABCDEA. On mène de plus la ligne AT, perpendiculaire sur KX. En désignant par π le poids du mètre cube de terre, on a pour le poids d prisme AKX ayant 1 mètre de longueur

$$P = \frac{1}{2}\pi.AT.KX,$$

et l'équation (2) devient

$$R = \frac{1}{2}\pi.AT.KX\,\frac{\sin(\alpha - \varphi)}{\sin(\beta + \varphi + \varphi')}.$$

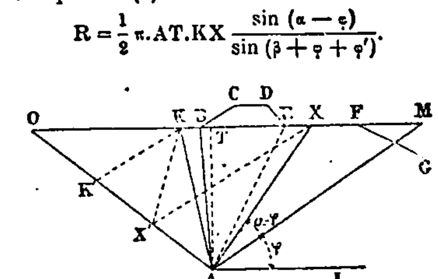

Fig. 3.

Cela posé, M. Poncelet, dans son mémoire sur la stabilité des revêtements et de leurs fondations, inséré au n° 13 du *Mémorial de l'officier du génie* (1840), procède de la manière suivante pour trouver le point X, qui donne à la *poussée* R sa plus grande valeur. Le rapport de $\sin(\alpha - \varphi)$ à $\sin(\beta + \varphi + \varphi')$ se remplace par celui de deux droites de la figure; pour cela, on mène AO faisant avec AB l'angle $\varphi + \varphi'$ et, par conséquent, avec AX l'angle $\beta + \varphi + \varphi'$; on mène AM faisant avec l'horizontale AL l'angle φ et, consé-

quemment, avec AX l'angle $\alpha - \varphi$; puis on mène XX' parallèle à AM, de sorte que, dans le triangle AXX', l'angle $A = \beta + \varphi + \varphi'$ et l'angle $X = \alpha + \varphi$. On en conclut

$$\frac{\sin(\alpha - \varphi)}{\sin(\beta + \varphi + \varphi')} = \frac{AX'}{XX'},$$

et par conséquent

$$R = \frac{1}{2}\pi . AT.KX. \frac{AX'}{XX'}.$$

Il y a ici trois variables KX, XX', AX', qui dépendent de la position du point X et qui sont dans trois directions différentes. On en remplace deux par d'autres qui soient dans la direction de la troisième; on mène KK' parallèle à AM et à XX' et l'on a

$$KX = K'X' \frac{OM}{OA}, \qquad XX' = OX' \frac{AM}{OA};$$

d'où résulte

$$R = \frac{1}{2}\pi \frac{AT.OM}{AM} . \frac{K'X'.AX'}{OX'}.$$

La quantité connue

$$\frac{AT.OM}{AM}$$

peut s'exprimer plus simplement en remarquant que AT.OM est deux fois l'aire du triangle AOM et qu'en la divisant par AM, considérée comme base, on a la distance du sommet O à AM ou AO sin OAM. Donc

$$(3) \qquad R = \pi . AO. \frac{K'X'.AX'}{OX'} \sin OAM.$$

Pour déterminer le point X qui correspond au maximum de

$$\frac{K'X'.AX'}{OX'},$$

on a, en faisant

$$OA = a, \qquad OK' = k \quad \text{et} \quad OX' = x,$$

$$\frac{K'X'.AX'}{OX'} = \frac{(x-k)(a-x)}{x} = a + k - \frac{ak}{x} - x;$$

expression dont la première dérivée est

$$\frac{ak}{x^2} - 1,$$

et la seconde

$$-\frac{2ak}{x^3};$$

d'où il suit qu'en faisant

$$x = \sqrt{ak},$$

la fonction dont il s'agit devient un maximum et que sa valeur est

$$a + k - 2\sqrt{ak}.$$

La valeur de R devient alors, en remplaçant AO par a,

$$(4) \qquad R = \frac{1}{2}\pi \sin OAM.(a - \sqrt{ak})^2,$$

ce qu'on peut écrire de cette manière :

$$(5) \qquad R = \frac{1}{2}\pi \sin OAM.AX'^2,$$

en notant que le point X' est déterminé par la relation

$$OX' = \sqrt{AO.OK'}.$$

Les auteurs qui, avant M. Poncelet, se sont occupés de la *poussée* des terres négligeaient le frottement des murs de soutènement. Si, à cette simplification théorique, on joint l'hypothèse que la surface supérieure du massif MB soit horizontale, on arrive à un résultat remarquable par sa simplicité.

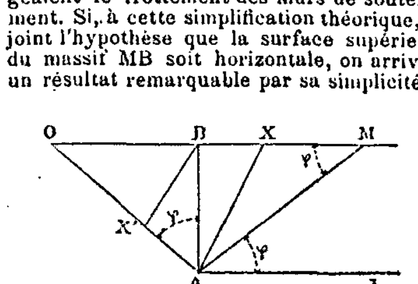

Fig. 4.

L'angle φ' étant supposé nul, les trois angles MAL, BAO, AMB sont égaux. Les deux triangles AOB, AOM sont semblables comme ayant leurs angles égaux et donnent

$$\frac{OA}{OB} = \frac{OM}{OA},$$

ou

$$\overline{OA}^2 = OB.OM.$$

Or

$$\overline{OX}^2 = OB.OM.$$

Par conséquent

$$OA = OX;$$

d'où il suit que l'angle OAX est égal à OXA, lequel est égal à XAL. Donc AX est bissectrice de l'angle OAL et par conséquent de l'angle BAM. Ce théorème a été donné par de Prony en 1802, pour le cas particulier d'une paroi verticale, et par Français en 1820, pour le cas d'une paroi inclinée. On conclut pour la valeur de la *poussée*

$$R = \frac{1}{2}\pi \sin BAL.\overline{BX}^2.$$

3° *Répartition de la poussée totale sur le mur*, dans l'hypothèse d'un terrain à profil rectiligne. On peut remarquer que les quantités a et k croissent proportionnellement avec la hauteur du mur; il en est donc de même de

$$\sqrt{ak}$$

et de la différence

$$a - \sqrt{ak}.$$

Mais R croît avec le carré de cette quantité; donc R est proportionnel au carré de la hauteur du mur. En représentant par h cette hauteur et en désignant par c la constante

$$\frac{1}{2}\pi \sin OAM.\overline{AX}^2,$$

on peut donc poser

$$R = ch^2,$$

et pour la *poussée* élémentaire sur une longueur dh, accroissement de h,

$$dR = 2ch\,dh;$$

le moment de cette dernière, par rapport à B, est $2ch^2dh$, dont l'intégrale est

$$\frac{2}{3}ch^3 = Rz,$$

dans laquelle z représente la distance de la résultante R au sommet B du mur. On en conclut

$$z = \frac{\frac{2}{3}ch^3}{ch^2} = \frac{2}{3}h;$$

donc R agit au tiers de h à partir de la base. Lorsque le profil transversal du massif n'est pas très-accidenté, on peut admettre que le centre de pression est à peu près au tiers de la hauteur de la partie de mur considérée. Dans le cas le plus général, sachant trouver la *poussée* R sur une portion de la paroi, on construirait la courbe représentative de ces *poussées* en prenant les portions de la paroi pour abscisses et R pour ordonnées correspondantes. La *poussée* élémentaire en chaque point du mur serait proportionnelle au coefficient angulaire de la tangente à cette courbe; et comme toutes les *poussées* élémentaires sont parallèles, on trouverait le point d'application de la résultante par le théorème des moments.

L'angle que le talus naturel des terres fait avec l'horizon doit être directement observé sur les terres mêmes à soutenir et le poids du mètre cube mesuré dans les circonstances où il est maximum. Nous rapportons ici, moins pour indiquer des moyennes que pour montrer des limites, quelques résultats d'observations.

Talus naturel des terres déblayées.

Sable fin et sec, d'après une observation de Gadroy.	φ = 21°
Sable fin bien sec et grès pulvérisé, d'après Rondelet	34° 29'
Sable de l'espèce la plus légère, d'après Barlow	39°
Terre ordinaire bien sèche et pulvérisée, d'après Rondelet	47°
La même terre, légèrement humectée, d'après Rondelet	54°
Sol de l'espèce la plus dense et la plus compacte, d'après Barlow.	55°
Terre incohérente et parfaitement sèche, d'après Pasley.	39°
Sable de rivière très-fin, d'après Delanges. . . .	33°
Sable très-fin, d'après Huber-Burnand	30° à 33°
Sable très-fin, rarement.	35°
Charbon de bois en halle, d'après Tom Richard.	36° à 39°

Poids du mètre cube de quelques terres.

	kilogr.
Terre végétale.	1,400
Terre dite franche.	1,500
Terre argileuse	1,600
Glaise.	1,900
Sable terreux.	1,700
Sable pur.	1,900

— *Poussée horizontale.* Dans l'établissement des voûtes (v. ce mot), on appelle *poussée horizontale* la force provenant de la réaction des deux demi-voûtes l'une contre l'autre; c'est de sa connaissance que dépend la solution des principaux problèmes relatifs à la stabilité des voûtes.

En terme général, dans tout système de construction à arc-boutement, on entend par *poussée* la force résultant de la réaction des deux pièces arc-boutées l'une contre l'autre. Elle permet de déterminer l'équilibre d'un système quelconque de ce genre. On l'obtient en prenant son moment ainsi que celui de la force agissante autour d'un point pris comme axe de rotation. C'est surtout dans les constructions en bois et en métal que l'on trouve des applications de la recherche des *poussées*. Les circonstances pouvant varier à l'infini, nous nous contenterons de donner un exemple des calculs à opérer pour arriver à déterminer la valeur de la *poussée* dans un système de charpente identique à celui représenté dans la figure ci-dessous.

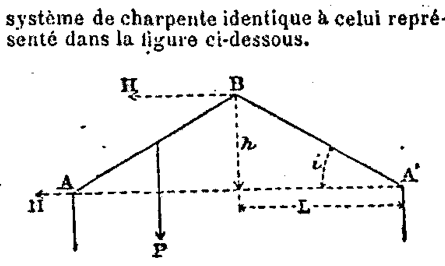

Fig. 5.

Soit, par exemple, une ferme sans tirant ABA' dont on veut connaître la *poussée* sur le mur : p étant le poids moyen du mètre de toiture; L la demi-portée de la ferme; i l'inclinaison des arbalétriers AB, A'B sur l'horizon; d la distance d'une ferme à l'autre; a la longueur de l'arbalétrier égale à $\frac{L}{\cos i}$; h la montée de la ferme égale à L tang i. La charge portée par chaque arbalétrier, AB, A'B, est $\frac{pdL}{\cos i}$, que l'on peut faire égale à P. Décomposant cet effort vertical P, appliqué au milieu de chacun des arbalétriers, en composantes parallèles appliquées à leurs extrémités A, B, A', on a trois forces verticales : $\frac{P}{2}$ en A; $\frac{P}{2}$ en A' et $2\left(\frac{P}{2}\right)$ en $B = P$. Décomposant cette dernière force P en deux autres z, z' dans le sens des arbalétriers, on a

$$z = z' = \frac{P}{2 \sin i}$$

pour la moitié des efforts exercés aux points A, A', dans la direction des arbalétriers. Transportant z en A et l'y décomposant horizontalement et verticalement, on a, pour la composante horizontale H

$$H = H' = z \cos i = \frac{P}{2 \tang i} = \frac{PL}{2h},$$

qui représente la *poussée* horizontale cherchée. Comme on le voit, on serait parvenu au même résultat en prenant les moments de P et de H autour de A comme axe de rotation; soit

$$P\frac{L}{2} = Hh; \quad \text{d'où} \quad H = \frac{PL}{2h},$$

valeur trouvée précédemment.

POUSSE-FICHE s. m. Techn. Outil de fer dont le vitrier se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. ‖ Pl. POUSSE-FICHE.

POUSSE-GOUPILLE s. m. Instrument dont on se sert pour pousser les goupilles de la platine du fusil. ‖ Pl. POUSSE-GOUPILLE.

POUSSEMENT s. m. (pou-se-man — rad *pousser*). Action de pousser. ‖ Inusité. V POUSSÉE.

POUSSE-NAVETTE s. m. Techn. Appareil employé dans la fabrication du tulle. ‖ Pl. POUSSE-NAVETTE.

POUSSE-PIED s. m. Mar. Petit bateau, assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase en le poussant avec le pied. ‖ Pl. POUSSE-PIED.

— Crust. Syn. de POUCE-PIED.

POUSSE-POINTE s. m. Techn. Outil dont on se sert pour enfoncer les pointes et pour chasser une pièce d'un trou où elle est engagée. ‖ Pl. POUSSE-POINTE.

POUSSER v. a. ou tr. (pou-sé — latin *pulsare*, fréquentatif dérivé du supin *pulsum*, de *pellere*, pousser, mouvoir, qui fait au parfait *pepuli*, d'une racine de mouvement fort répandue dans les langues de la famille aryenne, la racine *par*, aller, mouvoir). Chercher ou tendre à déplacer par un effort : POUSSER *une voiture.* POUSSER *un mur pour le renverser. Le vent nous* POUSSAIT *vers le port. Les vents sont les courants de l'air; ils* POUSSENT, *ils assemblent les nuages.* (Buff.)

Cent mille Amours *poussaient* une conque marine.
REGNARD.

Océan, loin de nous *pousse* les noirs orages
Qui flottent sur ton front.
A. BARBIER.

‖ Conduire, faire aller : *Si je me portais mieux, je* POUSSERAIS *mon bidet jusqu'à vous.* (Bussy-Rabutin.)

Va jusqu'en Orient *pousser* tes bataillons.
CORNEILLE.

Vous avez dans le port *poussé* ma voile errante;
Ma tige a refleuri de séve et de verdeur.
V. HUGO.

‖ Donner une impulsion en avant à : *Cette poudre* POUSSE *bien la balle.*

— Faire marcher, activer le pas de : POUSSER *son cheval. Quand on* POUSSE *l'éléphant, il prend une espèce d'amble qui équivaut au galop du cheval.* (Buff.)

— Avertir par une légère pression : POUSSER *quelqu'un du coude, du genou.*

— Enfoncer, faire pénétrer de force : POUSSER *un clou dans un mur.*

— Faire reculer, chasser : POUSSER *les ennemis devant soi.*

— Emettre, exhaler, faire entendre : POUSSER *des cris, des soupirs, des gémissements.*

Au sein du vrai bonheur on *pousse* des soupirs,
Et l'amertume naît dans le sein des plaisirs.
LONGEPIERRE.

Il attirait les yeux de l'assemblée entière
Par l'ardeur dont au ciel il *poussait* sa prière.
MOLIÈRE.

— Porter plus loin, reculer : *L'ordonnance sur l'alignement des rues l'oblige à* POUSSER *deux pieds plus loin la façade de sa maison.* (Acad.)

— Porter, entraîner : *Les hommes sont des machines que la fortune* POUSSE, *comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin à vent.* (Volt.) *L'instinct qui* POUSSE *une mère vers ses petits est le plus fort de tous les instincts.* (L. Pinel.) ‖ Induire, inciter, animer : *Le développement de l'intelligence* POUSSE *invinciblement les hommes à la liberté.* (Lamenn.) *Il est facile de* POUSSER *à la vengeance un peuple ignorant et qui souffre.* (Toussenel.) *La loi sollicite au bien moral, la passion* POUSSE *au mal, la liberté choisit.* (L. de Sacy.) *Le pouvoir a pour ennemis ceux qui le* POUSSENT *au despotisme et à l'arbitraire à force d'obséquiosité.* (Dupin.) *L'ignorance ou le demi-savoir de la femme la* POUSSENT *au désœuvrement.* (Mme Romieu.) *Le besoin de subsistance nous* POUSSE *à l'industrie et au travail.* (Proudh.)

Quel besoin si pressant avez-vous de rimer?
Et qui diantre vous *pousse* à vous faire imprimer?
MOLIÈRE.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense,
Quelque diable aussi me *poussant*,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
LA FONTAINE.

— Attaquer, piquer, presser : *Si vous le* POUSSEZ *davantage, il sera obligé de se défendre. Il l'*A POUSSÉ *vivement dans la dispute.* (Acad.)

J'ai voulu vous *pousser* jusques à ce refus.
RACINE.

— Favoriser le succès de, ménager une situation avantageuse à : POUSSER *un ami. Il est très-préoccupé des moyens de* POUSSER *sa famille.*

— Faire faire des progrès à : POUSSER *un élève.*

— Activer, donner de l'impulsion à : POUSSER *un travail.* POUSSER *la construction d'un pont.*

— Faire ressortir, montrer au dehors : *Lorsque je lui dis en riant que je craignais de m'enivrer, il me répondit sur le même ton qu'il me connaîtrait mieux, que le vin* POUSSAIT *le caractère.* (Ch. Pougens.)

— Prolonger, étendre : *Il faut* POUSSER *cette allée jusqu'à cet endroit. On* A POUSSÉ *la tranchée, la sape jusqu'à cent pas de la contrescarpe. Ce prince* A POUSSÉ *ses conquêtes bien loin.* (Acad.) ‖ Conduire, mener, porter : *Je ne* POUSSE *pas jusque-là mes prétentions. L'orgueil* POUSSE *ses desseins jusqu'à l'extravagance.* (Boss.) *Rien ne menace tant d'une chute funeste qu'une autorité qu'on* POUSSE *trop loin.* (Fén.) *Les Anglaises ne sont rien à demi; elles sont belles jusqu'à la perfection, ou elles* POUSSENT *la laideur jusqu'au délire.* (Mme E. de Gir.)

N'avez-vous pas *poussé* la vengeance assez loin?
RACINE.

La prudence est bonne de soi,
Mais la *pousser* trop loin est une duperie.
FLORIAN.

— Produire en s'accroissant : *Les arbres commencent à* POUSSER *des boutons, des feuilles. Cet arbre* A POUSSÉ *de fortes racines. La vigne* POUSSE *beaucoup de bois.* (Acad.) *Les arbres, abandonnés à la direction de la nature,* POUSSAIENT *en tous sens des branches touffues.* (G. Sand.) *Les branches inférieures des sapins se dessèchent à mesure que l'arbre* POUSSE *vers le ciel sa flèche de verdure.* (Th. Gaut.) ‖ Produire naturellement, émettre hors de soi : *Les vieilles familles* POUSSENT *quelquefois de vigoureux rejetons.* (Balz.) *Un principe qui s'incline devant les faits ne* POUSSERA *jamais de racines.* (Ledru-Rollin.)

— Absol. : *Les taxes de consommation* POUSSENT *aux sophistications.* (Proudh.) *La société des dindons ne* POUSSE *pas aux idées romanesques.* (Th. Gaut.)

— *Pousser à bout*, Excéder, exaspérer *Voilà ce que c'est que de* POUSSER *les gens* À BOUT *par une vertu trop farouche.* (Th. Gaut.)

Faut-il *pousser à bout* une reine obstinée?
CORNEILLE.

Je dis la vérité quand on me *pousse à bout.*
AL. DUVAL.

Il ne faut point *pousser à bout*
L'ennemi le plus débonnaire;
On perd ce que l'on tient quand on veut gagner tout.
FLORIAN.

... Croyez-vous qu'il soit prudent et généreux
De jeter des pavés sur l'homme qui se noie?
Il ne faut pas *pousser à bout* les malheureux.
A. DE MUSSET.

‖ Réduire à ne pouvoir répondre : *Il l'*A POUSSÉ À BOUT *dans la discussion* ‖ Outrer, faire abus de : *Un des caractères de ces auteurs, c'est de* POUSSER À BOUT *les allégories.* (Boss.)

— *Pousser la porte*, La mettre à peu près dans la position qu'elle a lorsqu'elle est fermée, mais sans la fermer tout à fait. ‖ *Pousser la porte au nez à quelqu'un*, L'empêcher d'entrer, en fermant brusquement la porte devant lui.

— *Pousser la main à quelqu'un*, Le contraindre, l'exciter à faire ce qu'il ne voudrait pas : *Il est évident qu'il écrit malgré lui et qu'on* LUI POUSSE LA MAIN. (Michelet.)

— *Pousser une reconnaissance*, Examiner quelque endroit, quelque lieu avec circonspection; se rendre compte de ce qui s'y trouve, de ce qui s'y passe : *En attendant, je résolus d'aller* POUSSER UNE RECONNAISSANCE *autour du château.* (G. Sand.)

— *Pousser son bidet, son cheval*, Faire résolûment ses affaires :

Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire.
MOLIÈRE.

— *Pousser l'aventure*, Persévérer dans la tentative où l'on s'est engagé.

— *Pousser sa pointe*, Continuer ce qu'on a entrepris, ne pas se désister, ne pas lâcher pied : *Je n'ai point besoin de votre friperie pour* POUSSER MA POINTE. (Mariv.)

— *Pousser le temps avec l'épaule*, Temporiser, tâcher de gagner du temps.

— *Il va comme on le pousse*, Se dit d'un homme sans volonté, qui obéit sans résistance aux impulsions qu'il reçoit.

— *Va comme je te pousse*, Se dit pour exprimer qu'une chose va tout de travers, sans direction.

— Escrim. Porter, frapper avec l'arme : POUSSER *un coup de fleuret, un coup d'épée, une botte.* ‖ Fam. *Pousser une botte à quelqu'un*, L'attaquer de paroles, le presser vivement.

— Mar. *Pousser une bordée*, Prolonger la bordée plus longtemps qu'à l'ordinaire. Signifie, dans le langage ordinaire, Faire une excursion : *Nous* POUSSERONS UNE BORDÉE *jusqu'à Fontainebleau.* ‖ *Pousser la planche*, Jeter du navire au rivage la planche qui sert de pont pour l'embarquement et le débarquement.

— Techn. *Pousser des moulures*, Faire des moulures à l'aide d'une sorte de rabot dont le fer a le profil de ces moulures. ‖ *Pousser des filets, des nervures*, Former sur le cuir des reliures des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles, au moyen de roulettes ou de fers à dorer. ‖ *Pousser des marches*, Exécuter des moulures sur le bord des marches en bois. ‖ *Pousser le moule*, Imprimer au moule à caractères une secousse, afin d'obtenir que l'œil de la lettre soit bien pur.

— Econ. rur. *Pousser une femelle au lait*, Prolonger la lactation au delà du terme ordinaire. ‖ *Pousser le rouge*, Se dit des dindons dont la tête et le cou commencent à se colorer de rouge.

— v. n. ou intr. Exercer une poussée, une pression contre un obstacle et tendre à le renverser : *Ces terres* POUSSENT *très-fortement, il faut étayer le mur qui les soutient. Une voûte* POUSSE *d'autant plus qu'elle est plus surbaissée.*

— Croître, prendre du développement : *Ces plantes* POUSSENT *rapidement. La barbe et les ongles continuent à* POUSSER *après la mort. Cet enfant* POUSSE *à vue d'œil. Les herbes* POUSSENT *plus tôt et plus vite que les arbres.* (B. de St-P.) *Les plantes* POUSSENT *plus vite sur le sol plus humide des plaines que sur les montagnes où le sol est plus sec.* (Maquel.)

L'herbe *pousse* moins vite aux pierres de la tombe
Qu'un autre amour dans l'âme, et la larme qui tombe
N'est pas séchée encor que la bouche sourit.
TH. GAUTIER.

— Se produire, se manifester : *Les danses s'établissent sur la poussière des morts, et les tombeaux* POUSSENT *sous les pas de la joie.* (Chateaub.) *Il y a des esprits si stériles qu'il n'y* POUSSE *pas même de bêtises.* (Lamenn.) *Dans l'épopée saxonne, le sublime* POUSSE *au milieu de l'horrible, comme une éclatante fleur de pourpre au milieu d'une mare de sang.* (H. Taine.)

— Insister, persister, ne pas démordre : *Ferme!* POUSSONS; *bon pied, bon œil.* (Mol.) POUSSE, *mon cher marquis*, POUSSE. (Mol.)

Allons, ferme, *poussez*, nos bons amis de cour;
Vous n'en épargnez pas et chacun a son tour.
MOLIÈRE.

— *Pousser à*, S'avancer contre, se porter vers : POUSSER À *l'ennemi. Il* POUSSA *droit* À *son adversaire.*

[Beaumont.
Beaumont *poussé à* Jean-Jacque, et Jean-Jacque *à*
VOLTAIRE.

‖ Tendre résolûment vers : POUSSONS À *la vraie science, car il n'y a pas une vérité qui, en détruisant une misère, ne tue un vice.* (Mignet.)

— *Pousser à la roue*, Chercher à faire avancer un véhicule en faisant effort sur la roue : POUSSER À LA ROUE *d'une charrette embourbée.* ‖ Fig. Aider : *Il aurait obtenu cette grâce si quelqu'un* AVAIT POUSSÉ À LA ROUE. (Acad.) *Si cela ne dépend que de moi, je vous promets de* POUSSER À LA ROUE. (Ad. Paul.)

— *Pousser jusqu'à*, Continuer sa route, sa marche jusqu'à : *Nous* POUSSERONS JUSQU'À *la première auberge.*

... Plus *avant* je n'*ai* donc pas *poussé*,
Puisque monsieur m'a dit ce qui s'était passé.
PONSARD.

— Peint. Se dit des couleurs qui ternissent l'éclat des autres couleurs employées avec elles. ‖ *Pousser au noir*, Se dit des peintures dont les couleurs noircissent.

— Mar. *Pousser au large*, S'écarter en appuyant contre l'obstacle dont on veut s'éloigner : *Le canot* POUSSA AU LARGE, *hissa ses voiles et fit route.* (Defauconpret.)

— Art vétér. Se dit d'un cheval qui bat des flancs, parce qu'il a la respiration difficile.

Se pousser v. pr. Etre poussé : *La porte était massive et ne* SE POUSSAIT *qu'avec de grands efforts.*

— Etre porté : *Une plaisanterie ne doit pas* SE POUSSER *jusqu'à l'offense.*

— Etre activé : *Le siége de Trèves* SE POUSSE *vivement.* (Mme de Sév.)

— Se donner mutuellement des poussées : *C'est un vilain jeu que de* SE POUSSER *ainsi.*

— Se succéder, se chasser : *Nos années* SE POUSSENT *successivement comme des flots.* (Boss.)

— S'avancer, faire son chemin dans le monde : *A la cour, on se glisse, on s'insinue, on* SE POUSSE. (P.-L. Courier.)

On sait que ce pied plat, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois *s'est poussé* dans le monde.
MOLIÈRE.

— S'aider mutuellement à parvenir : *Le principe d'une véritable camaraderie est de* SE POUSSER *les uns les autres, jusqu'à ce que toute la bande soit bien casée.* (Aug. Humbert.)

— Pop. *Se pousser de l'air*, S'esquiver, s'échapper : *Allons, môme,* POUSSE-TOI DE L'AIR. (Montépin.) ‖ *Se pousser du col*, Se rengorger, s'enorgueillir outre mesure, se faire valoir.

— Econ. rur. *Se pousser de nourriture*, Manger beaucoup.

— Syn. **Pousser à, aiguillonner, animer**, etc. V. AIGUILLONNER.

POUSSERIE s. f. (pou-se-rî — rad. *pousser*). Action de pousser. ‖ Peu usité.

POUSSET s. m. (pou-sè). Techn. Sel de basse qualité, rempli d'ordures.

— Comm. Ancien nom du pastel.

POUSSET DE MONTAUBAN (Jacques), poëte français. V. MONTAUBAN.

POUSSETTE s. f. (pou-sè-te — rad. *pousser*). Jeu d'enfants qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour, et celle qui se trouve dessus gagnant l'autre.

POUSSEUR, EUSE s. (pou-seur, eu-ze — rad. *pousser*). Personne qui pousse, qui a l'habitude de pousser : *Qu'on mette les* POUSSEURS *à la porte.*

— Fig. Personne qui exprime, qui exhale avec affectation :

Héroïnes du temps, mesdames les savantes,
Pousseuses de tendresse et de grands sentiments.
MOLIÈRE.

— Techn. *Pousseur de ranges*, Ouvrier qui pose les premiers pavés le long des caniveaux et des contre-jumelles d'un ruisseau.

POUSSIELGUE (Jean-Baptiste), administrateur français, né à Paris en 1764, mort à Pise en 1845. Il entra au commencement de la Révolution dans l'administration des finances, devint commissaire des revenus nationaux en 1794, accompagna comme secrétaire, en 1795, le ministre Faypoult en mission à Gênes, puis fut chargé par Bonaparte, qui préparait l'expédition d'Egypte, de se rendre à Malte et d'y préparer secrètement la reddition de cette place importante. Poussielgue s'acquitta avec tant d'habileté de cette mission que Malte se rendit à la première sommation de la flotte française. Il suivit ensuite l'expédition en Egypte, fit preuve de beaucoup d'habileté comme administrateur de l'armée, resta avec Kléber après le départ de Bonaparte et écrivit à plusieurs reprises au Directoire pour demander des secours et se plaindre de l'abandon dans lequel le général en chef avait laissé l'armée. Mais ses lettres n'arrivèrent en France qu'après le 18 brumaire et furent lues par Bonaparte. Aussi, de retour à Paris, fut-il fort mal accueilli par le premier consul, qui ne lui donna aucune fonction. Ce ne fut que plus tard que, grâce aux prières de la femme de cet administrateur habile, Napoléon consentit à donner à Poussielgue un modeste emploi dans le cadastre. On lui doit : *De la contribution en nature* (Paris, 1801, in-8°); *Des répartitions de la contribution foncière et des cadastres* (Paris, 1817, in-8°). — Un autre POUSSIELGUE, qui vivait à la même époque et qui fut chirurgien en chef de l'armée du Rhin et de celle de Sambre-et-Meuse, a fait paraître un *Précis sur la maladie et la mort du général Hoche* (Wetlzar, 1799, in-4°). Il était membre de l'institut d'Egypte.

POUSSIER s. m. (pou-sié — rad. *pousse*). Débris pulvérulents d'une matière accidentellement réduite à cet état : POUSSIER *de charbon.* POUSSIER *de mottes à brûler.* POUSSIER *de poudre à tirer.* POUSSIER *de foin.*

— Pop. Lit d'auberge ou d'hôtel garni : *Je lui paye son garni de la rue Ménilmontant, un* POUSSIER *de quinze balles par mois.* (Monselet.)

— *Poussier de Noël*, Neige fine et grésil.

— Constr. Recoupe de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher qu'il ne bouffe.

— **Encycl.** Le *poussier* est une poussière excessivement fine et légère qui peut rester très-longtemps suspendue dans l'air, et qui se produit tantôt, comme la *pousse*, par le déchet de certaines matières végétales sèches, telles que le foin, le trèfle et la paille; tantôt, comme la poussière des chemins, par le broiement et le mouvement de certains corps très-friables, le plâtre, les pierres calcaires et le charbon, par exemple. *Pousse* est un terme de commerce qui signifie : fine poussière provenant du déchet des grains et des épices : Pousse de cannelle, de chanvre.

Le *poussier* se dégage surtout dans l'air lorsqu'on remue des charbons de certaines qualités, lorsqu'on démolit de vieux bâtiments et lorsqu'on enlève les déchets des greniers, granges et fenils, où des denrées sèches ont été déposées. On le rencontre en permanence dans les galeries des charbonnages, dans les meuneries et dans certains ateliers et usines, tels que hauts fourneaux, fours à coke, verreries, fabriques de noir animal, de goudron, d'agglomérés de houille et de divers produits chimiques. Quand un rayon de soleil traverse nos appartements, on voit miroiter des myriades de corpuscules opaques, invisibles dans la lumière solaire diffuse et d'une densité si faible qu'ils semblent faire partie intégrante de l'atmosphère; c'est le *poussier* que nos pas soulèvent des parquets ou des tapis sur lesquels nous marchons. La ténuité du *poussier* est telle qu'il peut pénétrer partout : dans l'intérieur des appartements les plus hermétiquement clos et derrière les verres de montre, sous le globe des pendules aussi bien que dans les profondeurs des poumons.

On s'est attaché à rechercher les conséquences qui pouvaient résulter, pour la santé des plantes et des animaux, de l'accumulation du *poussier* sur les feuilles des unes et dans le parenchyme pulmonaire des autres, et l'on est arrivé à des conclusions extrêmement intéressantes que nous allons résumer.

On sait que les feuilles sont les organes respiratoires des plantes. D'un côté, elles empruntent à l'atmosphère de l'azote, du carbone et de l'eau vaporisée; de l'autre, elles lui rendent de l'oxygène et des vapeurs aqueuses plus ou moins empyreumatiques. Cette double fonction est aussi nécessaire à la vie des plantes que les mouvements d'inspiration et d'expiration pulmonaires le sont à celle des animaux. Toute feuille chez laquelle ce phénomène d'absorption et d'exhalation s'exerce mal ou ne s'exerce plus se dessèche plus ou moins rapidement et meurt. Si un grand nombre de feuilles se trouvent ensemble dans le même cas, la plante entière s'étiole et dépérit. C'est ce qui arrive aux végétaux qui sont habituellement en contact avec le *poussier*. Les corpuscules du *poussier*, en s'amassant peu à peu sur les feuilles, les ramilles et les bourgeons, forment une couche imperméable aux fluides atmosphériques. Il en résulte une double cause de destruction : l'une due à l'absence des principes vivificateurs qui ne peuvent plus pénétrer dans la plante, l'autre à la résorption des gaz devenus impropres à son entretien, lesquels ne trouvant plus leur issue naturelle restent en contact avec la séve, qu'ils vicient et corrompent.

Un certain nombre de maladies des végétaux n'ont pas d'autre cause première que l'accumulation plus ou moins rapide du *poussier* sur leurs organes respiratoires. C'est à cela, et nullement à une ventilation insuffisante, comme on l'a cru généralement, qu'il faut attribuer la difficulté qu'on éprouvait autrefois à conserver les plantes de serre et d'appartement. Aujourd'hui que l'attention des amateurs a été appelée sur ce point, on entretient avec la plus grande facilité, en chambre close, toute espèce de végétaux, pourvu que l'on ait soin d'en laver assez fréquemment les feuilles avec de l'eau de pluie portée à une température d'environ 15° centigrades en hiver et de 15° à 25° en été.

Comme sur les feuilles des plantes, le *poussier* peut s'agglutiner dans les cheveux des gens malpropres ou dans les poils des animaux domestiques mal soignés, et leur occasionner diverses affections cutanées. Les phénomènes qu'il produit en s'insinuant dans les poumons d'un assez grand nombre de travailleurs sont surtout dignes de fixer l'attention. Certaines espèces de *poussier* paraissent inoffensives; d'autres engendrent plus ou moins vite des maladies graves et souvent même mortelles. Quand on se trouve au milieu d'un nuage de *poussier*, si léger qu'il soit, on ne tarde pas à éprouver soit un picotement aux paupières, soit une titillation désagréable de la muqueuse nasale, soit une irritation de la gorge qui provoque une petite toux sèche. Toutes les espèces de *poussier* ne produisent pas ces phénomènes au même degré. Les plus actifs et les plus nuisibles sont ceux qui proviennent de matières siliceuses, calcaires ou ligneuses; les plus inoffensifs, ceux que produisent les substances charbonneuses.

Les premiers agissent sur nos organes comme des corps irritants et, même en petite quantité, provoquent facilement des inflammations, plus ou moins étendues, de la gorge, des bronches ou des poumons, dont la répétition peut finir par déterminer une consomption pulmonaire. Les tailleurs de pierre, les rémouleurs et aiguiseurs, les meuniers, les ouvriers qui travaillent le chanvre et le lin, les batteurs en grange, les employés des magasins de drap et tous les artisans sédentaires qui habitent des chambres mal entretenues, où se dégagent des *poussiers* de diverses espèces, sont fréquemment atteints de cette maladie, qui est encore trop généralement confondue, même par des médecins, avec la phthisie tuberculeuse.

Le *poussier* des pierres et celui des tiges et écailles ligneuses exercent sur les muqueuses des organes de la respiration des effets analogues à ceux qu'y produisent les poils microscopiques des feuilles du platane ou les fines arêtes axillaires des rameaux du bambou, dont les Javanais se servent, comme d'un poison plus ou moins lent, pour assouvir leurs vengeances.

Quant au *poussier* filamenteux qui provient des tissus de laine, il est beaucoup moins pernicieux pour la santé que le précédent. Cependant, chez les sujets délicats ou prédisposés aux congestions pulmonaires, son action peut occasionner des accès d'asthme nerveux et provoquer des désordres organiques assez graves.

Les *poussiers* de la seconde catégorie, ceux qui naissent des substances charbonneuses, sont généralement inoffensifs pour l'homme et pour les animaux. Ils ne deviennent réellement nuisibles que lorsqu'ils se sont accumulés dans le parenchyme pulmonaire en quantité considérable ou lorsqu'ils atteignent des personnes dont la poitrine était déjà malade. C'est cette innocuité relative qui fait dire aux charbonniers : « Pour mourir du *poussier*, il faut en avoir un muid dans le corps; » mais elle a été mise en doute et elle a donné lieu à de nombreuses controverses, qui ont eu pour résultat de fixer définitivement l'esprit des savants sur cette intéressante question.

Il y a deux sortes de *poussier* charbonneux : le *poussier* des charbons maigres, qui est pesant, humide et dur; celui des charbons gras et des bons demi-gras, qui est ténu, léger, sec et très-friable. Le premier, en pénétrant dans les voies respiratoires, ne dépasse guère les fosses nasales, le larynx et les grosses bronches; il titille assez vivement la muqueuse de ces organes et provoque une sécrétion plus ou moins abondante, avec laquelle, à l'aide de quelques efforts de toux, il est promptement et complétement évacué. Le second s'insinue facilement jusque dans les ramifications bronchiques, où il ne produit qu'une irritation superficielle, souvent insuffisante pour déterminer son expulsion complète et immédiate.

Voici comment se comporte cette dernière espèce de *poussier* dans l'organisme des individus qui se trouvent habituellement en contact avec lui. Chez les sujets sains, les particules charbonneuses s'amassent généralement en quantités modérées et ne tapissent qu'un nombre assez restreint de vésicules pulmonaires. Dans ce cas, le *poussier* peut passer inaperçu et demeurer toute la vie confiné dans les vésicules qu'il occupe, sans provoquer aucun phénomène morbide. Ce n'est qu'à la suite d'un accident ou d'une maladie étrangère à la profession de charbonnier que l'on constate parfois, à l'autopsie, des faits de ce genre, qui sont assez communs chez les mineurs des charbonnages gras.

Quelquefois il arrive que des houilleurs, longtemps après qu'ils ont cessé de travailler dans les fosses, sont atteints d'une bronchite ou d'une pneumonie aiguë, qui les surprend au milieu d'une bonne santé. On rencontre alors assez fréquemment des crachats noirs parmi les produits morbides de l'expectoration. Ces crachats ne sont que du *poussier* qui se trouvait confiné dans les voies respiratoires depuis un temps plus ou moins long.

Enfin, même chez les sujets sains, bien que cela soit extrêmement rare dans notre pays, le *poussier* peut envahir une si grande portion de la masse pulmonaire que les parties restées intactes deviennent insuffisantes pour l'entretien de la respiration, de l'hématose et, par suite, de la santé. Comme conséquence de cet état, on voit survenir alors, soit des bronchites, des pleurésies, ou des pneumonies, soit un affaiblissement général de l'économie, un état anémique, un emphysème pulmonaire ou une lésion du cœur, et même, sous l'influence de quelques causes accidentelles, telles qu'un refroidissement ou des affections morales profondes, une véritable consomption pulmonaire.

Toutefois, les cas d'altérations organiques graves, qui pourraient être rapportés à l'accumulation du *poussier* charbonneux dans les poumons, état morbide que les médecins désignent aujourd'hui sous les noms de *fausse mélanose* ou d'*anthracose pulmonaire*, sont extrêmement rares en France et en Belgique. Dans la Grande-Bretagne, au contraire, il paraîtrait, selon certains praticiens anglais, que ces cas sont assez communs.

Chez les individus atteints d'une maladie des voies respiratoires, le *poussier* se comporte de deux manières bien différentes, selon que les forces et la santé générale sont plus ou moins bien conservées. Les charbonniers qui toussent beaucoup, mais qui possèdent encore une certaine vigueur, expectorent à peu près complétement le *poussier* à mesure qu'il s'introduit dans les voies respiratoires.

Au contraire, ceux qui toussent très-peu, mais qui sont déjà débiles, ne parviennent pas à se débarrasser de la totalité du *poussier* qu'ils inspirent d'autant plus abondamment qu'ils respirent avec plus de peine et d'effort. Aussi ces malheureux sont-ils bientôt obligés d'abandonner définitivement leurs travaux.

L'innocuité exceptionnelle du *poussier* charbonneux, dans les limites que nous venons d'assigner, étant constatée, il est aisé de s'en rendre compte. Le charbon gras ténu, léger, le seul qui descende dans les replis intimes de la poitrine, est d'une pesanteur spécifique à peu près égale à celle de nos plus délicats tissus. Sa friabilité est très-grande. Il est essentiellement neutre, inerte, incorruptible, insensible à l'action des sucs organiques, imperméable à l'eau et réfractaire à l'action de l'électricité, de la lumière et d'une chaleur peu élevée. Nos organes le reçoivent et le supportent d'autant plus facilement qu'il est plus pur, et son influence sur eux est aussi inoffensive que celle d'un vernis naturel qui aurait pour effet d'isoler simplement les parties qu'il recouvre et de les soustraire au contact de l'air. Le rôle de ce *poussier* ne commence à devenir sensible et nuisible que lorsque des surfaces trop considérables sont, par sa présence, privées du contact de l'atmosphère. Dans ce cas, comme dans ceux que nous avons signalés en parlant de l'action du *poussier* sur les végétaux, ce n'est pas par un effet direct d'irritation que les molécules charbonneuses deviennent nuisibles, mais parce que les phénomènes physiologiques si importants de la transpiration animale, de l'endosmose et de l'exosmose ou de l'absorption et de l'exhalation des fluides, tant liquides que gazeux, étant contrariés ou empêchés sur une vaste étendue, l'équilibre fonctionnel de l'économie est rompu, et divers signes de souffrance tantôt locale, tantôt générale, ne tardent pas à se manifester.

Cette tolérance de la part de l'économie animale pour les matières charbonneuses est un fait bien remarquable, mais que les médecins qui soignent les mineurs sont à même de constater tous les jours. Que de fois ne voient-ils pas des plaies étendues et souvent profondes, simples ou contuses, recouvertes dans une grande partie de leur surface de *poussière* de charbon, que les lavages n'ont pu enlever complétement, guérir parfaitement et même très-vite! On dirait que cette espèce de *poussier* a un certain degré d'affinité pour les substances organiques, tant animales que végétales. Il les imprègne, y adhère et y pénètre de la même façon que les matières colorantes s'attachent et s'incorporent aux étoffes; mais, au lieu de produire ces piqûres ou déchirures microscopiques, suivies de réaction inflammatoire, et de tendre à accomplir ces migrations plus ou moins lentes que la plupart des autres espèces de *poussier* exécutent dans l'épaisseur de nos tissus, le charbon s'agglutine intimement aux parties vivantes avec lesquelles il est mis en contact. A peine introduit par le mécanisme de la respiration jusqu'au fond des voies pulmonaires, il se dépose et se stratifie sur l'épithélium humide des ramifications bronchiques et de leurs vésicules terminales; et ce ne peut être qu'exceptionnellement, dans les cas où une altération préalable de ces tissus lui ouvre des interstices facilement accessibles, qu'il s'engage plus ou moins profondément dans la trame même de leur substance. Ce n'est, en effet, que chez les individus atteints d'asthme, de bronchite chronique intense ou de phthisie tuberculeuse, qui continuent à travailler dans les mines et qui finissent par succomber à l'une de ces affections ou à la consomption anthracosique, que l'on a rencontré le *poussier* dans l'épaisseur des tissus qui constituent l'arbre broncho-pulmonaire, et même dans la substance des ganglions bronchiques.

Consulter : *Note sur la valeur des crachats noirs et sur les effets du poussier chez les houilleurs*, par le docteur Boens (Bruxelles, 1863, broch. in-8°), intéressante étude d'où nous avons tiré notre article.

— *Poussier d'artillerie.* On appelle ainsi les parties pulvérulentes des composants de la poudre qui n'ont pu être converties en grains par les procédés de la fabrication. Le *poussier vert* est celui qui résulte du grenage; le *poussier sec* est celui que produisent le séchage et le lissage et qu'on sépare de la poudre par l'époussetage. Ces *poussiers* ayant les proportions exigées pour la poudre de guerre, il ne s'agit, pour les convertir en poudre, que de les grener. Pour cela, on les humecte dans les maies avec la quantité d'eau convenable, suivant la température de l'air, en sorte que la matière mise dans le mortier ne souffle pas; on les bat une heure et demie, puis on fait un rechange et on les bat encore une heure et demie. Enfin on les grène. Les *poussiers* qui en résultent, et qu'on nomme *seconds poussiers*, se traitent de la même manière.

POUSSIÈRE s. f. (pou-siè-re — rad. *pousse*). Matière réduite en poudre très-fine et très-légère : *Nuage de* POUSSIÈRE. *Soulever la* POUSSIÈRE. *Secouer la* POUSSIÈRE. *De longs tourbillons de* POUSSIÈRE *s'élevaient sur les chemins et restaient suspendus en l'air.* (B. de St-P.) *La respiration de certaines* POUSSIÈRES *donne de terribles fluxions de poitrine.* (Raspail.) *La* POUSSIÈRE *tourbillonne, et, si vous sortez, votre gosier sèche ou les yeux vous cuisent.* (H. Taine.) *Le marchand qui va à deux pas de la capitale respirer la* POUSSIÈRE *de la grande route se croit dans une Tempé.* (Ste-Beuve.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble *poussière*,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière?
RACINE.

Tu vois autour de toi, dans la nature entière,
Les siècles entasser *poussière* sur *poussière*.
LAMARTINE.

— Par anal. Matière divisée en particules très-minces : *Une gerbe d'eau qui retombe en* POUSSIÈRE.

— Fam. Etalage, ostentation : *Que de gens j'ai vus faire de la* POUSSIÈRE *et qui voudraient bien à présent être aussi avancés que moi!* (Th. Leclercq.)

— Néant, état misérable, basse condition : *Tirer quelqu'un de la* POUSSIÈRE.

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?
Tout l'univers admirait ta splendeur,
Tu n'es plus que *poussière*.
RACINE.

‖ Objet sans valeur, vanité, chose futile : *Je crois que vous vous m quez quand vous me parlez de mes libéralités présentes ; c'est pour me faire honte : ah! ma fille, quelle* POUSSIÈRE, *au prix de ce que je voudrais faire!* (Mme de Sév.)

— Etat d'isolement mesquin, étroit, où se trouvent ceux qui vivent au milieu des livres ou des papiers : *La* POUSSIÈRE *du greffe. La* POUSSIÈRE *de l'école. On l'a tiré de la* POUSSIÈRE *du collége pour l'élever à ce haut emploi.* (Acad.)

— Poétiq. Chair, corps de l'homme que Dieu a fait de terre, selon la *Genèse :*

Là, dans le célibat, le jeûne et la prière,
Ils tourmentaient leurs sens et domptaient leur *poussière.*
HOUDAN DES LANDES.

‖ Les restes de l'homme après sa mort : *Qu'importe, après tout, que l'image d'un pauvre diable qui sera bientôt* POUSSIÈRE *soit ressemblante ou non?* (Volt.) *Les danses s'établissent sur la* POUSSIÈRE *des morts, et les tombeaux poussent sous les pas de la joie.* (Chateaub.)

De l'esclave et du roi la *poussière* est la même.
CORNEILLE.

— *Mordre la poussière*, Etre tué en combattant : *Leurs plus braves guerriers, victimes de ces efforts désespérés, avaient* MORDU LA POUSSIÈRE. (Raoul Rochette.)

— *Se couvrir d'une noble poussière*, Prendre part à des combats.

— *Baiser la poussière des pieds de*, Se prosterner aux pieds de :

Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la *poussière*.
RACINE.

— *Se prosterner dans la poussière*, Faire des démonstrations de profonde humilité.

— *Réduire en poussière, Faire tomber en poussière*, Anéantir, détruire complétement.

— Bot. *Poussière fécondante, Poussière des fleurs*, Pollen : *Le nectaire de l'abeille change en miel la* POUSSIÈRE DES FLEURS. (J. Joubert.)

— **Syn. Poussière, poudre.** V. POUDRE.

POUSSIÉREUX, EUSE adj. (pou-sié-reu, eu-ze — rad. *poussière*). Qui ressemble à la poussière; qui semble couvert de poussière : *C'était le même teint* POUSSIÉREUX, *le même regard cruel et gravement rusé.* (Nadar.) ‖ Poudreux, couvert de poussière, plein de poussière : *L'on s'engage par un chemin détestable, dans une interminable plaine* POUSSIÉREUSE. (Th. Gaut.) *Au-dessus pend un vieux tapis tout usé, guenille* POUSSIÉREUSE *fort révérée des Turcs.* (Th. Gaut.) ‖ On dit plus ordinairement POUDREUX.

POUSSIF, IVE adj. (pou-sif, i-ve — rad. *pousse*). Qui a la pousse : *Cheval* POUSSIF. *Jument* POUSSIVE. *Le cocher était hargneux, les haridelles* POUSSIVES *et les banquettes dures.* (H. Berthoud.)

— Par anal. Se dit d'une personne qui respire difficilement : *Il ne vit plus devant lui qu'une petite vieille* POUSSIVE, *édentée, aux lèvres froides, au nez camard, aux yeux blancs.* (Balz.)

— Fig. Sans haleine, prompt à s'essouffler, à se fatiguer, à s'épuiser : *La médisance est l'avoine des esprits* POUSSIFS. (Petit-Senn.)

... Quand parfois au cœur il nous vient une haine,
Nous devenons *poussifs* et nous n'avons d'haleine
Que pour trois jours au plus.
A. BARBIER.

— Substantiv. Personne poussive : *Un* POUSSIF. *Vous êtes une grosse* POUSSIVE.

POUSSIN s. m. (pou-sin — bas lat. *pulcinus*, du lat. *pullicenus*, dimin. de *pullus*, poulet). Jeune poulet qui vit encore sous la conduite de la mère :

La compagne du coq, les yeux sans cesse ouverts,
De ses nombreux *poussins* marche et glousse entourée.
ROUCHER.

— Fam. Jeune enfant : *Cette femme ne sort jamais qu'entourée de ses* POUSSINS.

— *Vouloir la poule et les poussins*, Vouloir tout pour soi, être très-avide.

— *Etre empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*, S'embarrasser de peu de chose.

POUSSIN (Nicolas), un des plus illustres peintres de l'école française, né aux Andelys en 1594, mort à Rome le 19 novembre 1665. Son père était gentilhomme et servit dans le régiment de Tavannes sous Charles IX, Henri III et Henri IV; cependant le grand artiste n'a jamais émis la moindre prétention nobiliaire. Sa famille, ruinée par les guerres civiles, était pauvre. Nicolas Poussin ne fit que des études élémentaires et apprit un peu de latin. Agé de dix-huit ans environ, il obtint de son père d'entrer dans l'atelier de Quentin Varin, artiste distingué de l'époque, alors établi aux Andelys, qui l'encouragea et lui enseigna les premiers éléments du dessin et de la peinture à la détrempe. Ce dernier procédé convenait parfaitement à la promptitude et à la vivacité de conception de l'élève, qui fit de rapides progrès, mais n'en sentit que plus vite l'insuffisance de l'enseignement de son maître. Il se mit en route pour Paris, sans argent, poussé par d'irrésistibles aspirations, fit tout le chemin à pied, gagnant sa vie à peindre des trumeaux, des dessus de porte et arriva enfin dans la capitale (1613). Ses débuts furent très-pénibles; heureusement, un gentilhomme poitevin, qu'il connut par hasard et qui apprécia son talent naissant, vint à son aide; quelque argent qu'il lui prêta lui permit de vivre et d'entrer dans l'atelier du Flamand Ferdinand Elle, peintre de portraits estimé, puis dans celui de Lallemand. Son protecteur lui fit, en outre, faire la connaissance de Courtois, mathématicien du roi, logé dans les galeries du Louvre et possesseur d'une belle collection de gravures d'après les maîtres italiens, Raphaël et Jules Romain principalement, et même de dessins originaux de ces deux maîtres. Ces gravures furent pour Poussin la révélation de son propre génie; il y voyait réalisées les conceptions qu'il n'avait pu que rêver.

Il prit, dès lors, Raphaël et Jules Romain pour ses maîtres, étudia avec amour leurs dessins, copia avec joie et bonheur leurs lignes magistrales. C'est de ces deux maîtres, ses favoris, qu'il apprit surtout la grâce du dessin et la force de l'expression, deux brillantes qualités qui le rendirent supérieur à tous ses contemporains.

Pendant qu'il était occupé à se former sur ces modèles, son protecteur poitevin quitta Paris et lui proposa de le suivre dans sa province. Le jeune artiste, qui rêvait déjà Florence et Rome, allait se trouver à Paris sans ressource et sans appui. Il fallut céder et aller dans le Poitou. Malheureusement, la mère du gentilhomme, n'attachant aucun prix aux œuvres d'art, jetait le ridicule sur les travaux de son hôte, et voulait même employer le futur Raphaël de la France comme un domestique à gages, dans les affaires de son ménage. Nicolas Poussin rejeta avec dédain une hospitalité humiliante, quitta le château, reprit la route de Paris, à pied, comme il y était venu des Andelys. Il s'arrêtait à chaque étape et peignait à la détrempe de petits tableaux, des panneaux, des cadres d'appartement, à des prix minimes et tout à fait insuffisants pour le faire vivre, lui qui pourtant était si sobre. On a conservé le souvenir de quelques-unes de ces peintures; ce sont : des *Paysages*, au château de Clisson; une *Bacchanale* peinte sur le mur d'une loge ou galerie ouverte, près du château de Cheverny; un *Saint François*, un *Saint Charles Borromée*, aux Capucins de Blois.

Les privations, les fatigues, les peines endurées dans ce voyage affaiblirent tellement sa santé qu'il fut obligé de retourner aux Andelys, où il passa un an avec son père. A peine rétabli, il reprit ses études et conçut le projet de se rendre à Rome. Il espérait suffire aux frais du voyage en vendant sur la route de petits tableaux, à n'importe quel prix. Pour l'amour de son art, il allait s'exposer une troisième fois à ces mêmes privations, à ces mêmes fatigues, à ces souffrances qui avaient brisé ses forces et mis sa vie en danger. Il prit donc la route d'Italie et parvint à atteindre Florence. Arrivé là, il s'aperçut que, dans ce pays où les arts étaient parvenus au plus haut degré de perfection, il ne pouvait compter sur la vente de ses petits tableaux pour continuer sa route jusqu'à Rome; il dut rebrousser chemin et repasser les Alpes.

Ce voyage ne fut pourtant pas infructueux pour lui. Poussin vit à Florence les dessins et les tableaux de la riche et brillante école toscane; il étudia beaucoup et il comprit que Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël étaient de grands artistes, parce qu'ils étaient aussi de grands savants. A son retour à Paris, il aborda avec ardeur l'étude des sciences qui se rapportent aux arts du dessin. Aidé des conseils de Philippe de Champagne, qu'il rencontra au collége de Laon, où il s'était logé, il entreprit une étude approfondie de l'anatomie, de l'optique, de la perspective. Cependant sa pensée était toujours tournée du côté de Rome. Ayant épargné une petite somme sur des travaux exécutés au Luxembourg avec Philippe de Champagne, il prit de nouveau le chemin de l'Italie. Une pénible maladie le surprit et l'arrêta à Lyon. Après avoir épuisé toutes ses ressources, abandonné à la fortune, comme il disait, son dernier écu, il eut recours à un négociant, M. Reynon, qui lui prêta quelque argent pour vivre, à condition qu'il lui peindrait un certain nombre de tableaux.

Poussin resta à Lyon jusqu'à ce qu'il eût rempli ses engagements, puis il revint à Paris. C'était en 1623. On allait fêter la canonisation de saint Ignace de Loyola et de François-Xavier. Les élèves du collége des jésuites de Paris eurent l'idée de faire représenter à cette occasion les miracles de leurs saints patrons dans une série de tableaux, qui seraient mis au concours.

En moins d'une semaine, Poussin en peignit six, qui, sans être achevés dans les détails, furent préférés à ceux de ses concurrents. Le public ne fit aucune attention à ces peintures d'occasion. Cependant le cavalier Marino, Italien alors en grande faveur à Paris, poëte des grâces et des amours, en voyant ces toiles peintes à la hâte, devina le génie de Poussin, se rendit chez lui, le félicita de ses heureuses dispositions, lui offrit son amitié, son appui et un appartement dans sa maison. Il comptait du reste le faire servir à sa gloire et obtenir de lui de bonnes planches pour une dernière édition de son *Adone*. La connaissance du poëte à la mode fut d'un très-grand avantage au jeune artiste. Marino le présenta et le recommanda à plusieurs hauts personnages de la cour; puis il entreprit l'éducation classique de l'artiste. Tout en le laissant travailler, il aimait à s'entretenir avec lui des choses d'art et de littérature; il lui expliquait les théories de l'expression des idées et des passions, lui racontait l'histoire, la politique et lui faisait, sans l'obliger de sortir de son atelier, un excellent cours d'esthétique, de philosophie morale et de poésie. Ce fut pour Nicolas Poussin une initiation à des études dont il comprenait la haute utilité, mais qu'il s'était vu hors d'état d'aborder jusqu'alors.

Entre le tour d'esprit du poëte érudit et les aptitudes de l'artiste il y avait un abîme. Marino, écrivain galant et licencieux, grand seigneur de lettres, épris d'un amour tout païen pour l'antique, semblait chercher uniquement à rendre, dans ses vers harmonieux et lascifs, le côté plastique de la poésie. Né, au contraire, au milieu d'un peuple croyant et ayant beaucoup souffert, Poussin s'attachait constamment à rehausser dans ses tableaux le côté poétique de la forme. Ce contraste exerça une influence décisive sur Poussin, en lui donnant le moyen de pénétrer dans le vif de la philosophie de l'art et de la poétique de la peinture.

L'étude de l'histoire remplissait d'enthousiasme l'artiste et le rendait impatient de contempler, au berceau classique des arts, les monuments du génie antique et moderne. Il entreprit pour la troisième fois le voyage de Rome, où il arriva dans le printemps de 1624. Marino l'y précéda; mais il fut forcé de partir pour Naples et y mourut. Poussin se trouva donc à Rome sans ressource et sans appui; il travailla sans relâche, se condamnant aux plus dures privations et vendant à vil prix ses premiers chefs-d'œuvre; il fit, entre autres, deux tableaux de batailles pour quelques écus; mais il était enfin à Rome, au but de toutes ses aspirations; il pouvait voir, admirer, étudier des chefs-d'œuvre, se perfectionner; c'était tout ce qu'il avait désiré; le travail ingrat, les misères, les peines de la vie matérielle pour lui n'étaient que des incidents. Marino avait recommandé son protégé au cardinal Barberini, neveu du pape. Le fastueux prélat lui ouvrit le riche musée de sa famille. Le jeune artiste se mit courageusement à dessiner, à modeler les antiques. L'Algarde et le sculpteur Duquesnoy, avec lesquels il se lia, l'associèrent à leurs études. Il mesura avec l'Algarde l'*Antinoüs* et fit, avec Duquesnoy, des études sur les belles formes d'enfants vivants qu'ils pouvaient rencontrer. En considérant, à la villa Ludovisi, les *Jeux des Amours* de Titien, Poussin admirait le faire de ce maître prodigieux et sa manière de toucher le paysage; mais il a dit lui-même qu'il se tenait en garde, craignant que le charme du coloris ne lui fît oublier la correction du dessin. Il cherchait, lui, à représenter la beauté d'expression conçue comme l'objet particulier du dessin, en visant à peindre, par un trait vif et précis, le langage de la pensée et du sentiment.

Il voyait dans l'antique les sources ou les matériaux de la beauté classique, qu'il fallait mettre en œuvre, disposer et varier suivant les lieux, les temps, les mœurs, les usages et les thèmes sacrés ou profanes. Les anciens ne pouvaient offrir, selon lui, qu'un très-petit nombre d'attitudes et d'expressions classiques, susceptibles d'être employées dans les représentations nouvelles, et il se mettait en mesure de suppléer à ce qui manquait dans l'art antique, en observant et notant sur ses tablettes, partout où il se trouvait, dans les rues, dans les bois, à la ville, à la campagne, toutes les attitudes, tous les gestes, toutes les expressions qui lui semblaient approcher de la beauté telle qu'il la concevait. Il observait aussi avec soin les poses des animaux, les mouvements des arbres, les courants des eaux et des airs, les effets de la lumière du feu comparés à ceux de la lumière de la lune et du soleil. Il étudiait avec persévérance les théories de la perspective, dans Matteo Zonolini; de l'architecture, dans

Vitruve et Palladio; de la peinture, dans Léon Bathyla, Alberti et Léonard de Vinci.

Il recommençait pour la troisième fois l'étude de l'anatomie dans Vésale et dans les dissections de Nicolas Larchey; puis, suivant les conseils de Marino, il s'efforçait de se rendre familiers les plus beaux traits de la poésie et de l'histoire, dans Homère, Plutarque et la Bible.

Après avoir achevé ces études qui le mirent à même de produire tant de chefs-d'œuvre, il trouva une occasion brillante de se faire connaître comme critique d'art. Un maître italien du premier ordre, digne d'être cité pour la puissance de son génie parmi les plus grands, le Dominiquin, traînait alors péniblement ses derniers jours dans l'oubli et la misère où l'avait plongé la jalousie de ses rivaux. Poussin vit ses derniers tableaux et il fut frappé de la correction du dessin et de la force d'expression de ces toiles admirables. Dans une lecture publique faite à Rome, établissant un judicieux parallèle entre la *Communion de saint Jérôme*, la *Descente de croix* de Daniel de Volterre et la *Transfiguration* de Raphaël, il proclama le tableau du Dominiquin l'un des trois premiers chefs-d'œuvre de la peinture. Ce fut un acte d'artiste intelligent et d'homme généreux. La postérité a ratifié le jugement de Poussin. Le Dominiquin, gravement malade, se fit transporter dans la salle où Poussin donnait sa lecture et embrassa avec effusion et reconnaissance celui qui avait osé venger ainsi sa mémoire et l'honneur de l'art.

Tant d'études entreprises à la fois et tant de travaux menés de front finirent par causer à Poussin une grave maladie. Les soins assidus qui lui furent prodigués dans la famille de Jacques Dughet, un Français établi depuis longtemps à Rome, lui rendirent la santé. L'artiste, reconnaissant, épousa en 1629 Anna-Maria, la fille de son hôte, qui l'avait soigné pendant sa maladie avec la plus vive amitié. La dot de sa femme fut employée par lui à l'acquisition d'une petite maison sur le Pincio, à côté de la maison de Salvator Rosa et en face de celle de Claude Lorrain, d'où il pouvait jouir des plus beaux points de vue de Rome et de la campagne romaine. Le grand artiste était formé. Ses œuvres, à dater de cette époque, s'approchaient de plus en plus de la perfection qu'il avait rêvée. La gloire et la fortune lui étaient désormais assurées. La France, l'Espagne, l'Italie allaient se disputer ses moindres tableaux.

On avait vu jusqu'alors des peintres de paysage et des peintres d'histoire. Poussin fut le premier qui réunit avec succès les deux aptitudes et créa le nouveau genre de peinture, le paysage historique. Le premier ouvrage important qu'il eut à exécuter, la *Mort de Germanicus*, lui fut commandé par Barberini. Par la sévérité de la composition, la douleur profonde d'Agrippine, couverte d'un voile, et l'apparition, sous la draperie, d'une ombre armée d'un glaive vengeur, l'artiste réussit à exprimer dans ce tableau, ce qu'on n'avait jamais vu en peinture, le sentiment de la vengeance dans la douleur profonde. Dans le second tableau, commandé par le même cardinal, la *Prise de Jérusalem* (au Louvre), Poussin représenta avec une fidélité étonnante les physionomies, les architectures et les costumes du temps et du pays; cette nouveauté fit une grande impression dans le monde des arts.

La protection du cardinal procura encore à l'artiste l'honneur d'être appelé à peindre un grand tableau, le *Martyre de saint Érasme*, destiné à être copié en mosaïque et placé dans la basilique de Saint-Pierre. Le tableau à l'huile est au Vatican; Poussin en a fait diverses répétitions. L'exécution de ce tableau le mit en rapport avec le commandeur Cassiano del Pozzo, de Turin, personnage influent à la cour de Rome, qui devint un de ses amis. Il lui ouvrit son cabinet d'antiques et l'appuya constamment de ses conseils et de sa protection.

En 1630, Poussin exécuta pour le cardinal Omadei, un autre de ses admirateurs éclairés, l'*Enlèvement des Sabines*, dont une répétition faite pour la duchesse d'Aiguillon est au musée du Louvre, et, pour le sculpteur Matteo, la *Peste des Philistins*, plus tard acquise par le cabinet du roi et qui est aujourd'hui au même musée. S'inspirant de Raphaël et des anciens pour le style et l'expression, il a développé dans cette dernière toile, sur un espace limité, des scènes de terreur et de pitié saisissantes et dramatiques. Il poussait si loin la passion de la vérité historique dans les costumes, les paysages et les monuments qu'il fit plusieurs copies du tableau antique les *Noces aldobrandines* et de la mosaïque de Palestrine, découverts à cette époque, et il se servit de ces motifs, saisis sur le vrai, pour les costumes et les monuments de ses meilleures compositions.

Le goût attique de Poussin parut enfin dans tout son éclat dans la première série des *Sept sacrements*, compositions conçues et exécutées pour son ami, le commandeur del Pozzo, avec un art infini, un sentiment exquis de la beauté et un profond esprit religieux. Gravée au burin par Jean Dughet, son beau-frère, cette œuvre, remarquable sous tous les rapports, répandit au loin la renommée du maître. Il reçut, en ce temps, du marquis Amédée del Pozzo, de Turin, la commande de deux tableaux, le *Passage de la mer Rouge* et l'*Adoration du veau d'or*.

La France commençait à s'occuper du grand artiste. Il eut d'abord à faire quelques travaux pour la duchesse d'Aiguillon et pour le maréchal de Créqui. A Rome, il se lia d'amitié avec le peintre Jacques Stella, qui, s'étant ensuite rendu à Paris en 1637, fut logé au Louvre en qualité de peintre du roi. Jacques Stella, bien différent de tant d'autres parvenus à la fortune et à la gloire, parla avec les plus grands éloges de son ami Poussin à M. de Chantelou, maître d'hôtel du roi, et aux grands personnages de la cour qu'il approchait. M. de Chantelou entra en correspondance avec le grand artiste, lui offrit son amitié, son appui et lui fit la commande d'un tableau, la *Manne* (musée du Louvre), que Poussin exécuta après deux autres tableaux : *Camille renvoyant les enfants des Falisques* (au Louvre), pour M. de La Vrillière, secrétaire d'Etat, et le *Frappement du rocher*, pour M. Gillier; ce tableau a passé en Angleterre.

M. de Chantelou et Jacques Stella désiraient vivement voir Poussin revenir en France et ne négligeaient rien pour lui ouvrir la voie. Jacques Stella lui commanda le tableau *Armide et Renaud*, qui, admiré par les connaisseurs, mit le sceau à la renommée de l'artiste en France. Le cardinal de Richelieu ordonna à M. des Noyers, secrétaire d'Etat, d'engager Poussin à venir se fixer à Paris.

L'artiste philosophe, préférant l'étude tranquille aux honneurs, répondit, le 15 janvier 1639, à M. de Chantelou, qu'il serait aux ordres du roi, à Rome aussi bien qu'à Paris, pour tout ce qui lui serait commandé. Le secrétaire d'Etat lui envoya alors, d'après l'ordre de Richelieu, une invitation directe, accompagnée d'une lettre du roi. Ne pouvant résister ouvertement à cette double invitation, Poussin prit du temps; il annonça qu'il prenait ses dispositions pour partir l'automne suivant et, afin de ne pas mécontenter ses protecteurs, il envoya au cardinal de Richelieu quatre de ses *Bacchanales* (le musée du Louvre en possède deux) et *Saint Jean baptisant le peuple* (au même musée). L'automne arrivé, il retardait toujours son départ; il cherchait même à dégager sa parole, lorsque, l'année entière s'étant écoulée, M. de Chantelou vint le chercher à Rome et le força de venir avec lui à Paris (1640). Il fut logé au Louvre; M. des Noyers le présenta au cardinal qui l'embrassa; Louis XIII le reçut à Saint-Germain, lui parla aussi agréablement qu'il pouvait le faire, et, se tournant vers ses courtisans, dit ces paroles mémorables : « Voilà Vouet bien attrapé! »

Le premier ouvrage que Poussin exécuta fut un grand tableau commandé par Louis XIII, la *Cène*, pour l'église de Saint-Germain-en-Laye.

Dans la même année, il exécuta plusieurs tableaux de petite dimension pour le cardinal de Richelieu et une grande toile commandée par M. des Noyers, le *Miracle de saint François-Xavier* (musée du Louvre). Les œuvres magistrales de la *Cène* et du *Miracle* attirèrent la foule et excitèrent les clameurs des amis de Vouet, qui lui suscitèrent des tracasseries et des désagréments de toutes sortes. Poussin répondit à ses envieux par le tableau, qui est au Louvre, représentant la *Vérité que le Temps enlève et soustrait aux atteintes de l'Envie et de la Calomnie*. En septembre 1642, il obtint un congé pour aller à Rome mettre ordre à ses affaires et partit sous le prétexte de ramener sa femme. La mort du cardinal étant survenue, suivie de celle de Louis XIII, le grand artiste regarda ses engagements comme rompus, refusa de venir reprendre ses fonctions au Louvre et ne songea plus qu'aux travaux de son atelier. Il conserva néanmoins, quoique loin de Paris, le titre et les honoraires de premier peintre du roi, qui lui furent assurés par Louis XIV, et il ne cessa point de travailler pour la France; par ses conseils, Le Brun, Lesueur, Mignard furent initiés au goût classique des anciens maîtres et il mérita ainsi le titre de rénovateur principal de l'art du grand siècle de Louis XIV.

La modestie de Poussin était égale à son mérite. M. de Chantelou lui ayant demandé, en 1643, un tableau, le *Ravissement de saint Paul*, pour faire pendant à la *Vision d'Ezéchiel* de Raphaël, il peignit ce tableau de main de maître, mais il dit à son ami que sa main tremblait en travaillant à un tableau qui devait accompagner celui de Raphaël et il le priait de ne point placer son ouvrage en face de celui du maître d'Urbin, mais de manière seulement qu'il servît de couverture au premier.

En 1644, il commença à travailler à la seconde série des *Sept sacrements*, qu'on a longtemps admirée à Paris, au Palais-Royal; la pièce capitale de cette série est l'*Extrême-onction*, dont il reste au Louvre une esquisse si expressive; il répéta aussi sur un plan plus vaste, plus riche et plus varié, le *Moïse sauvé des eaux*, qu'il avait déjà traité d'une manière plus simple en 1638, acheva le *Pyrrhus* et l'*Enlèvement des Sabines*, sujet deux fois répété avec des accessoires et des effets nouveaux.

Dans les quatre tableaux, la *Mort de Saphire* (la justice tempérée par la pitié), la *Femme adultère* (la bonté indulgente opposée à la malignité), les *Aveugles de Jéricho* (acte de puissance surnaturelle), et *Rébecca* (sujet plein d'amabilité et de grâce), Poussin voulut donner, par l'opposition et la gradation des expressions, un exemple des quatre modes qu'il s'attachait surtout à suivre : le riant, le touchant, le grave et le terrible. La grâce naturelle des jeunes filles du tableau de *Rébecca* fit demander des Madones à Poussin. Il composa plusieurs *Saintes Familles*, dans lesquelles il n'atteint point la grâce des Vierges divines de Raphaël, mais où il a su donner des airs de physionomie et des grâces maternelles qui se rapprochent de la nature. Le *Repos de la Vierge en Egypte* se distingue par la vue d'un temple du dieu Anubis et d'un cortége de prêtres portant le corps d'Osiris, motif qu'il avait tiré de la mosaïque de Palestrine. Les deux tableaux : *Obsèques* et *Cendres de Phocion* laissent en doute si ce sont des paysages ou des tableaux d'histoire. Ayant élevé en peinture les scènes de la nature, comme il avait agrandi l'histoire par l'allégorie, il était arrivé à créer des œuvres où les deux genres se touchaient et s'unissaient dans la plus parfaite harmonie.

Le soin minutieux de reproduire le paysage réel et les vrais costumes des peuples dans les tableaux historiques ne l'empêchait point de se livrer à sa vive et féconde imagination dans la disposition des sujets mythologiques ou fantaisistes, comme il fit dans les tableaux de *Polyphème appelant Galatée au son de sa flûte; Diogène jetant son écuelle en voyant un jeune homme boire dans le creux de sa main; Scène d'effroi*, où il a rendu si expressivement les effets de la frayeur causée au loin, dans une campagne riante, par le cri d'un personnage qui fuit; *Pyrame et Thisbé*, où un violent orage semble redoubler l'horreur de la scène tragique; *Orphée*, où l'on voit, au bord d'une onde paisible, Eurydice piquée par un serpent; les *Bergers d'Arcadie*, sujet enrichi d'un beau paysage sur les bords du fleuve Alphée.

Poussin passait ainsi, avec la plus grande facilité, de l'histoire au paysage, du tableau religieux aux scènes de mœurs, des allégories mythologiques aux drames de la vie réelle.

Après avoir fait pour Stella le paysage *Moïse exposé sur les eaux*, il composa *Moïse enfant foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, pour le cardinal Massimi; une *Naissance de Bacchus*, pour le même Stella; une *Fuite en Egypte* et une *Samaritaine* pour Mme de Chantelou. Tous ces tableaux furent peints de 1642 à 1660; la majeure partie est au Louvre. En 1661, il composa le *Ballet de la vie humaine*, sujet tiré du *Songe de Polyphile*, figuré par le Plaisir et le Travail, la Richesse et la Pauvreté, dansant au son de la lyre du Temps; ce tableau lui avait été demandé par Jules Rospigliosi, qui devint ensuite pape sous le nom de Clément IX. Un peu avant, en 1660, il avait commencé pour le duc de Richelieu les *Quatre saisons*, dans lequel il a encore voulu réunir ses quatre modes de peinture favoris, le riant, le touchant, le grave et le terrible. Le *Printemps* est figuré par Adam et Eve dans le paradis terrestre; l'*Été*, par l'épisode de Booz et Ruth; l'*Automne* par la grappe de raisin rapportée de la terre promise; l'*Hiver* enfin, le chef-d'œuvre du génie, par le *Déluge*, qui fut le dernier tableau de ce grand maître. Ces quatre toiles sont au Louvre.

Nicolas Poussin cessa de vivre le 19 novembre 1665, un an après la perte de sa femme qu'il regretta vivement, dans la soixante-douzième année de son âge. Ses obsèques, auxquelles assistèrent tous les peintres de l'Académie de Saint-Luc, les artistes français, les amateurs de beaux-arts et plusieurs seigneurs et cardinaux, furent célébrées à Saint-Laurent-in-Lucina; il fut inhumé dans cette église. Aucun monument n'y rappelait son souvenir; Chateaubriand, qui avait le culte des gloires de la patrie, lui fit élever un mausolée à ses frais, en 1828. Depuis, les artistes italiens lui ont érigé un buste dans le Panthéon d'Agrippa, avec cette simple inscription : PICTORI GALLO, c'est-à-dire au plus grand ou au seul peintre français.

« Aucun tableau moderne, dit le peintre anglais Reynolds, ne ressemble autant aux peintures des anciens que ceux de Poussin. Ses meilleurs ouvrages ont beaucoup de sécheresse, et, bien que l'on ne puisse recommander l'imitation de ce défaut, il semble parfaitement s'accorder avec l'antique simplicité qui distingue son style. Il a tant étudié les anciens, qu'il a pris l'habitude de penser d'après eux, et il semble avoir la connaissance des actions et des gestes dont ils se seraient servis dans les diverses circonstances de la vie. Le Poussin, dans les derniers temps de sa vie, changea sa manière sèche contre une plus moelleuse et plus riche, où l'on remarque une plus grande liaison entre les figures et le terrain; mais les tableaux qu'il a peints dans cette seconde manière ne peuvent se comparer à la plupart de ceux qu'il a composés dans sa manière dure. Ses sujets favoris sont tirés de la Fable, et jamais peintre n'a réuni plus de qualités pour représenter de tels sujets, non-seulement parce qu'il était très-versé dans la connaissance des cérémonies, mœurs et coutumes des anciens, mais parce qu'il avait aussi une profonde connaissance des caractères attribués à ces personnages allégoriques par ceux qui les ont imaginés. Bien que Rubens ait fait preuve de beaucoup d'imagination dans ses *Silènes*, ses *Faunes* et ses *Satyres*, cependant ils ne forment pas une classe aussi distincte que ceux des anciens et de Poussin. Dans de tels sujets, l'esprit retourne vers l'antiquité et il ne faut rien introduire qui puisse nous tirer de notre illusion. Lorsqu'on représente des sujets antiques, il ne doit rien se trouver dans le tableau qui nous ramène aux temps modernes. »

« Si Lesueur est le peintre du sentiment, dit de son côté Victor Cousin, Poussin est celui de la pensée. C'est le philosophe de la peinture. Ses tableaux sont des leçons religieuses ou morales qui témoignent d'un grand esprit et d'un grand cœur. Il suffit de rappeler les *Sept sacrements*, le *Déluge*, l'*Arcadie*, la *Vérité que le temps soustrait aux atteintes de l'Envie*, le *Testament d'Eudamidas*, le *Ballet de la vie humaine*. Et le style est à la hauteur de la conception. Le Poussin dessine comme un Florentin, il compose comme un Français et souvent il égale Lesueur dans l'expression; le coloris seul lui a manqué. Ainsi que Racine, il est épris de la beauté antique et il l'imite; mais, comme Racine, il reste toujours original. A la place de la naïveté et du charme unique de Lesueur, il a une simplicité sévère avec une correction qui ne l'abandonne jamais. Songez aussi qu'il a cultivé tous les genres. C'est à la fois un grand peintre d'histoire et un grand paysagiste; les sujets de religion lui siéent aussi bien que les sujets profanes, et il s'inspire tour à tour de l'antiquité et de la Bible. »

Le musée du Louvre possède encore de Poussin, outre les tableaux cités au courant de cet article : *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*, une *Sainte Famille*, la *Mort de Saphira*, *Mars et Vénus*, *Mars et Rhéa Sylvia*, *Echo et Narcisse*, dont il se trouve une répétition un peu différente au musée de Dresde; le *Concert*, et enfin le magnifique *Portrait* du maître, peint en 1650 pour M. de Chantelou.

Nous compléterons la liste des œuvres de Poussin par l'énumération des principales toiles que possèdent les diverses galeries de l'Europe. On y trouvera mentionnés un certain nombre de tableaux déjà cités et donnés comme appartenant aux autres collections; c'est que le grand artiste a peint souvent jusqu'à trois et quatre fois, ordinairement deux fois au moins, la plupart de ses compositions. Ces doubles sont donc également des originaux; ce ne sont pas, du reste, de simples copies; presque toujours les dimensions diffèrent et le peintre a ajouté ou retranché des personnages et des détails.

Musée de Florence. *Thésée soulevant la pierre sous laquelle est cachée l'épée de son père, Vénus et Adonis, Bacchus et Ariane.*

Gênes. Eglise Saint-Ambroise, deux grands tableaux : une *Adoration*, la *Mort de saint Ambroise;* galerie Adorno : l'*Adoration du veau d'or;* galerie Spinola : *Joseph vendu par ses frères.*

Rome. Musée du Vatican : le *Martyre de saint Erasme*, œuvre magistrale, mais d'une horreur un peu forte; le saint est renversé par terre, bouche béante; un des assistants lui montre la statue d'Hercule, à laquelle il a refusé de sacrifier, et le bourreau lui tire violemment hors du ventre un chapelet d'intestins; musée du Capitole : le *Triomphe de Flore*, répétition du tableau du Louvre; au palais Colonna : *Apollon poursuivant Daphné*, le *Sommeil des bergers;* au palais Corsini : le *Sacrifice de Noé*, une *Sainte Famille;* au palais Doria : la *Naissance d'Adonis*, les *Noces de Thétis et de Pélée*, excellente copie de la peinture antique de la bibliothèque du Vatican, connue sous le nom de *Noces aldobrandines;* au palais Rospigliosi : le *Ballet de la vie humaine* et le *Portrait de Poussin*, répétition de celui du Louvre, moins la figure de femme peinte dans le fond; au palais Spada : *Jacob et Rachel à la fontaine.*

Musée de Turin : *Sainte Marguerite et le démon.*

Venise. Académie des beaux-arts : le *Repos en Egypte;* palais Giustiniani : le *Repos en Egypte*, le *Massacre des Innocents;* palais Manfredini : le *Temps protégeant la Vérité.*

A Bologne : le *Martyre de saint Laurent.*

A Milan. Collection de la princesse Pino : *Moïse défendant les filles de Jéthro* (gravé par Anderloni).

A Saint-Pétersbourg. Musée de l'Ermitage : *Moïse frappant le rocher*, la *Défaite des Amalécites*, *Esther devant Assuérus*, le *Triomphe d'Amphitrite;* ces deux tableaux doivent être rangés, d'après Viardot, parmi les chefs-d'œuvre de Poussin; dans le premier, le groupe des femmes est admirable; une *Sainte Famille*, une *Descente de croix*, *Vénus et Pan*, une petite *Bacchanale*, le *Testament d'Eudamidas*, esquisse; la *Continence de Scipion*, *Renaud et Armide*, *Tancrède et Herminie*, la *Concorde*, la *Charité*, grande peinture allégorique; divers *Paysages historiques*, une *Vue de Sicile*, etc.

Au musée de Berlin : l'*Enfance de Jupiter*, le dieu enfant est renversé sur les genoux d'une nymphe demi-nue qui lui donne à boire; une autre nymphe recueille pour lui du miel dans une coupe; un *Paysage* allégorique dans lequel figurent Cupidon, offrant des fleurs à Cérès, la génisse Io et Junon penchée sur le corps d'Argus; les *Saisons*, allégorie souvent traitée par Poussin; dans celle-ci, il a symbolisé l'*Hiver* par un vieillard assis entre

deux brasiers, l'*Automne* par un faune cuvant son vin, le *Printemps* par Apollon et Flore, l'*Eté* par un villageois et par une jeune femme assise près de gerbes de blé ; le Temps précède toutes ces figures, et des Heures, aux ailes de papillon, s'efforcent de retenir le char du Soleil.

Au musée de Cologne : *Adoration des bergers*, petite nature.

Au musée de Dresde : *Portrait d'homme vêtu de noir, Noé et sa famille offrant un sacrifice au sortir de l'arche*, une *Vénus endormie;* la déesse, couchée sur un lit de verdure dans une pose tout à fait abandonnée, ne protége sa pudeur que par une gaze transparente; des bergers et des bacchantes regardent curieusement son beau corps à travers le feuillage des arbres; c'est une des peintures les plus libres de Poussin; *Narcisse à la fontaine;* il est si préoccupé de lui-même qu'il ne voit pas les deux belles nymphes souriantes assises près de lui; l'*Empire de Flore*, allégorie bizarre; un héros antique se perce de son épée et des gouttes de sang tombées sur le sol naissent des fleurs; un jeune couple regarde dans un vase d'eau s'opérer quelque métamorphose du même genre; le *Martyre de saint Erasme*, répétition du tableau du Vatican.

A la pinacothèque de Munich : le *Roi Midas suppliant Bacchus* (v. MIDAS), une *Adoration des bergers*, l'*Ensevelissement du Christ*, *Saint Norbert recevant l'habit religieux.*

Au palais royal de Schleissheim, près de Munich : *Persée venant de délivrer Andromède*, *Apollon et Daphné*, un *Paysage*, une *Annonciation.*

Au musée de Vienne : la *Prise du temple de Jérusalem,* grande composition très-mouvementée; des soldats franchissent des monceaux de cadavres, d'autres amènent des captifs à Titus, à cheval et impassible.

A Londres. (National Gallery), trois des célèbres *Bacchanales* (v. BACCHANALES), *Antiope surprise par Jupiter*, *Céphale et Procris*, *Phocion se lavant les pieds à la fontaine*, la *Peste d'Ashod*, épisode traité avec un sentiment très-réaliste : une femme morte est étendue avec son enfant mort sur la poitrine ; un autre enfant regarde ce groupe sans comprendre; les passants s'éloignent en toute hâte épouvantés et l'un d'eux se bouche le nez; c'est un épisode de la *Peste des Philistins* du musée du Louvre; à l'Académie de dessin : *Première éducation de Jupiter;* une nymphe et un bacchant tiennent la chèvre Amalthée, que tette le jeune dieu; à la galerie d'Hampton-Court : le *Christ au jardin des Oliviers*, *Nymphes et Satyres*, composition légère; une belle nymphe dort couchée sur le dos, deux satyres essayent de soulever doucement ses voiles, un petit Amour la défend et saisit vivement par la barbe un des audacieux; une *Bacchanale* (galerie Carlisle); divers *Paysages* (galeries du marquis de Bute et de miss Coutts); *Pyrrhus sauvé*, esquisse ou répétition du tableau du Louvre (galerie Darnley); une *Madone*, une *Adoration des bergers*, une *Allégorie* (Apollon versant à boire à un poëte, au milieu de Muses et d'Amours); le *Triomphe de David*, une *Fuite en Egypte*, *Armide et Renaud*, *Vénus et Mercure*, *Horatius Coclès* (galerie du collége de Dulwich); *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher*, le *Baptême du Christ*, même scène que le tableau du Louvre, mais agencée différemment; la *Confirmation*, répétition d'un des *Sept sacrements;* un *Mariage;* l'époux en bleu et la mariée en robe jaune, tous deux couronnés de fleurs, s'agenouillent devant un vieux prêtre; une femme, vêtue de rose, s'appuie à l'un des piliers du temple; *Jésus chez le Pharisien*, le *Sacrement de l'ordre*, l'*Eucharistie*, l'*Extrême-onction* (galerie Ellesmère); le *Testament d'Eudamidas*, grande composition remarquable par des effets de clair-obscur à la Rembrandt et qu'on croit être l'esquisse d'un tableau perdu (collection de M. Mawkes); *Groupe d'enfants*, *Sainte Famille*, *Repos en Egypte*, *Paysages*, *Arcas, fils de Calisto, changé en ours; Actions de grâces des Israélites dans le désert* (galerie du marquis de Westminster).

Les ouvrages de Poussin ont été gravés par Pesne, G. et B. Audran, E. Rousselet, Cl. Stella, E. Baudet, F. Poilly, Pietro del Pô, Jean Dughet, Picart le Romain, Châtillon, F. Chauveau, G. Château, Anderloni, Earlom, Bartolozzi, etc.

— Bibliogr. Consulter : Cambry, *Essai sur la vie et les tableaux de Poussin* (Paris, 1783, 1799, in-8°); N. Guibal, *Eloge de N. Poussin* (Paris, 1809, in-8°); Eugène Delacroix, le *Poussin* (dans le *Moniteur*, année 1853); F. Villot, *Notice des tableaux du Louvre* (1857, in-16); Cousin, *Du beau, du vrai et du bien* (1853, in-8°); E. David, *Discours sur la vie du Poussin*, *Lettres du Poussin* (1807, in-8°); D'Argenville, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres;* Félibien, *Entretien sur la vie des peintres;* Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles;* Raoul Rochette, *Discours sur Nicolas Poussin* (1843, in-8°); J. Reynolds, *Discours sur les arts* (1783, in-8°); Bouchitté, le *Poussin, sa vie et son œuvre;* Delécluze, *Notice* (dans le *Plutarque français*); Maria Graham, *Mémoires sur N. Poussin* (1821); H. Lemonnier, *Documents relatifs à Nicolas Poussin* (dans l'*Annuaire de la Société philotechnique*, 1858); Ch. Clément, *Etude sur les beaux-arts en France* (1865, in-16).

— Iconogr. M. de Chantelou, le protecteur intelligent de Poussin, désirait avoir le portrait de ce grand artiste; mais Poussin se montrait peu disposé à poser pour des peintres dont il n'aimait pas le talent. Il écrivait à M. de Chantelou, le 16 août 1648 : « J'aurais déjà fait faire mon portrait pour vous l'envoyer; mais il me fâche de dépenser une dizaine de pistoles pour une tête de la façon de M. Mignard, qui est celui qui les fait le mieux, quoiqu'elles soient froides, fardées, sans force ni vigueur. » Poussin prit le parti de faire lui-même son portrait; mais, quelque désir qu'il eût d'être agréable à M. de Chantelou, il y travailla avec une grande lenteur dont il a donné lui-même les raisons dans une lettre adressée à son protecteur le 13 mars 1650. « Je confesse ingénument que je suis paresseux à faire cet ouvrage, auquel je prends peu de plaisir, et j'ai fort peu d'habitude, car il y a vingt-huit ans que je n'ai fait aucun portrait; néanmoins, il faut le finir, car j'aime bien plus votre satisfaction que la mienne. » Le grand artiste nous apprend encore qu'il fit deux fois son portrait, se promettant d'envoyer le meilleur à M. de Chantelou et l'autre à M. Pointel. Enfin, le 29 mai 1650, il écrivit à M. de Chantelou : « J'ai fini le portrait que vous désirez de moi. Je pouvais vous l'envoyer par cet ordinaire; mais l'importunité d'un de mes amis, qui veut en avoir une copie, sera cause de quelque retardement; je vous l'enverrai le plus tôt qu'il me sera possible. M. Pointel recevra en même temps celui que je lui ai promis, et vous n'en aurez point de jalousie; car, suivant la promesse que je vous ai faite, j'ai choisi pour vous le meilleur et le plus ressemblant; vous en verrez vous-même la différence. Je prétends que ce portrait doit être une preuve du profond attachement que je vous ai voué, d'autant que pour aucune personne vivante je ne ferais ce que j'ai fait pour vous en cette occasion. Je ne vous dirai pas la peine que j'ai eue à faire ce portrait, de peur que vous croyiez que je le veuille faire valoir. » M. de Chantelou ne se contenta pas de témoigner en paroles sa gratitude à l'artiste, il lui adressa une importante rémunération pécuniaire. « Il suffisait que vous me donnassiez place dans votre cabinet de peintures, sans vouloir encore remplir ma bourse de pistoles, » répondit Poussin; et il ajouta ces paroles charmantes : « C'est une espèce de tyrannie que de me rendre tellement redevable envers vous, que jamais je ne me puisse acquitter. »

Le portrait peint pour M. de Chantelou est au Louvre. L'artiste s'est représenté à mi-corps, la tête vue presque de face et découverte, la main droite appuyée sur un carton rempli de papiers et entouré d'un cordon. Il porte de longs cheveux partagés sur le haut du front, des moustaches et une mouche, et il est enveloppé d'un ample manteau dont un pan est ramené sur l'épaule droite. Son nez aquilin, son menton proéminent, ses sourcils épais et ses yeux pleins de feu donnent à sa physionomie une expression énergique. Ce beau portrait, daté de 1650, a été gravé d'une façon magistrale par J. Pesne, qui a dédié son œuvre à M. de Chantelou; il a été reproduit depuis par Albert Clouet, L.-J. Cathelin, Louis Ferdinand, Boultrois, Ch.-G. Lewis, F. Lignon (1824), etc. On ne sait pas ce qu'est devenu le second portrait destiné à M. Pointel; mais on pense que c'est celui que J. Pesne a gravé à Rome en 1649; il diffère du premier en ce qu'il fait voir les deux mains de l'artiste, l'une tenant un portecrayon, l'autre appuyée sur un livre au dos duquel on lit : *De lumine et colore;* dans le fond, il y a une galerie et deux enfants soutenant une guirlande, tandis que le fond du portrait du Louvre représente quelques tableaux encadrés, sur l'un desquels on remarque le buste d'une femme coiffée d'un diadème. Une troisième estampe, très-rare, que l'on attribue aussi à Pesne, représente Poussin à mi-corps avec les cheveux assez courts, posant la main sur un livre près duquel est un compas; dans le fond, on aperçoit un rideau, un tableau sur un chevalet, des livres sur un rayon. Le musée de Dresde possède un portrait d'homme vêtu de noir et posé de profil, que le catalogue désigne comme représentant Poussin peint par lui-même; M. Viardot est d'avis que ce prétendu Poussin n'est « ni lui, ni de lui. »

Le tombeau que Chateaubriand fit élever à Poussin dans l'église San-Lorenzo-in-Lucina, à Rome, est orné d'un buste en marbre du grand artiste et d'un bas-relief reproduisant les *Bergers d'Arcadie.* Ces sculptures sont de Desprez. Des statues de Poussin ont été exécutées par L. Brian pour la ville des Andelys, par A. Dumont (Salon de 1836) pour le musée de Versailles, par F. Rude pour la décoration du Louvre. Des bustes ont été exécutés par B. Blaise (musée de Versailles), Auguste Préault (musée du Louvre).

Parmi les tableaux relatifs à l'histoire de Poussin, nous citerons : l'*Enfance du Poussin*, par R. Aiffre (Salon de 1841); *Nicolas Poussin rencontrant des recruteurs dans une taverne*, par Cl. Boulanger (Salon de 1833); *Poussin sur les bords du Tibre, trouvant la composition de son Moïse sauvé des eaux* (Salon de 1857); *Poussin présenté à Louis XIII par le cardinal de Richelieu*, par Alaux (plafond d'une des salles du Louvre), Ansiaux (musée de Bordeaux), Hillemacher (Salon de 1861); *Poussin et le cardinal Massimi*, par Pigal (Salon de 1849); la *Mort de Poussin*, par Granet (v. l'article ci-après); l'*Apothéose de Poussin, de Lesueur et de Le Brun*, plafond d'une des salles du Louvre, par Meynier.

Poussin (LA MORT DE), tableau de Marius Granet (Salon de 1834). Le grand maître français, le « philosophe de la peinture, » comme l'a appelé Cousin, vient de recevoir des mains du cardinal Massimi les derniers sacrements; il est étendu sur son lit de mort, dans la modeste chambre qui lui servait d'atelier. La lumière du jour, tombant d'une fenêtre haute qui est ouverte à droite, se concentre sur la figure du cardinal qui est debout, près du lit, au milieu de la composition, et dont la robe rouge est la note la plus éclatante du tableau. Les autres figures, au nombre d'une dizaine, sont largement accusées dans des demi-teintes fines et transparentes. La mystérieuse harmonie du coloris ajoute à la gravité mélancolique de la scène. « La *Mort de Poussin*, a dit G. Planche, est le plus beau poëme de Granet, qui en a fait tant de magnifiques. Cet artiste éminent n'avait qu'un sentiment à peindre, la douleur de l'amitié en face de la mort, et pourtant il a su varier sur les figures l'expression de ce sentiment unique. Chaque tête représente une individualité nouvelle dans cette communion de larmes et de regrets. Depuis la résignation austère du vieillard, qui voit dans ce spectacle imposant un avertissement de son heure prochaine, jusqu'à l'enfant qui s'étonne et comprend à peine les larmes qu'il répand, depuis la rage concentrée de l'élève qui perd un maître chéri jusqu'à la femme qui voit partir plus qu'un maître et presque autant qu'un dieu, quelle magnifique diversité d'attitudes et d'accents! »

La *Mort de Poussin*, commandée à Granet par le comte Demidoff, a été payée 33,000 fr. par M. Reuter à la vente de la galerie de San-Donato en 1870. Elle a été gravée par Bracquemond dans la *Gazette des beaux-arts.*

POUSSIN (GUASPRE-), peintre français. V. DUGHET.

POUSSINÉE s. f. (pou-si-né — rad. *poussin*). Troupe de poussins.

POUSSINES (Pierre), en latin **Possinus,** jésuite et érudit français, né à Laurac, près de Narbonne, en 1609, mort en 1686. A quinze ans, il entra dans l'ordre de Saint-Ignace, se livra à l'enseignement, fit quelques traductions et, après un voyage à Paris pendant lequel il reçut des conseils du P. Petau, fut chargé de professer à Toulouse la rhétorique et l'exégèse. Appelé à Rome en 1654, il fut chargé de continuer l'*Histoire de la Société*, à la place de Sacchini, qui venait de mourir, et obtint plus tard la chaire d'Ecriture sainte au collége romain. Vers la même époque, Poussines fut choisi pour donner des leçons de grec au prince Orsini et à l'abbé Albani, qui devint pape sous le nom de Clément XI. En 1862, il retourna à Toulouse, où il termina sa vie. Cet érudit était en correspondance avec un grand nombre de savants étrangers et il reçut des marques particulières d'estime de la reine Christine de Suède et du cardinal Barberini. On lui doit un grand nombre de vies de saints insérées dans le recueil des bollandistes; *De vita Arnaldi Boreti* (Paris, 1639, in-8°); *Diallacticon theogenealogicum* (Toulouse, 1646, in-fol.); *Orationes XX cum dissertationibus* (Toulouse, 1654, in-8°); *Catalecta variorum carminum* (Rome, 1674, in-8°); *Thesaurus asceticus* (Paris, 1684, in-4°), etc. Il a laissé, en outre, de nombreuses traductions, entre autres celles de la *Chaîne des Pères grecs sur saint Matthieu* (1646), de l'*Institution royale* de Théophylacte, du *Festin des vierges* de Methodius, des *Histoires* d'Anne Comnène, de Nicéphore de Bryenne, de J. Pachymère, des œuvres de saint Nil, etc.

POUSSINESQUE adj. (pou-si-nè-ske). Peint. Qui tient de la manière de Poussin : *Le sentier dans les blés n'a rien de* POUSSINESQUE; *d'un côté, une tranche de blés mûrs, piqués de bluets et de coquelicots.* (Th. Gaut.)

POUSSINIÈRE s. f. (pou-si-ni-è-re — rad. *poussin*). Grande cage à compartiments, dans laquelle on élève les jeunes poulets : *Il est bon, dans les temps qui ne sont ni froids ni pluvieux, d'exposer les* POUSSINIÈRES *au grand air et au soleil.* (Buff.)

— Etuve dans laquelle on réchauffe les poussins éclos par des procédés artificiels.

— Astron. Nom ancien et aujourd'hui populaire de l'étoile principale de la constellation des Pléiades. ‖ Adjectiv. : *Etoile* POUSSINIÈRE.

Que font tous ces vaillants de leur valeur guerrière,
Qui touchent du penser l'*étoile poussinière* ?

RÉGNIER.

POUSSOIR s. m. (pou-soir — rad. *pousser*). Techn. Sorte de queue mobile que portent les montres à répétition et que l'on pousse pour les faire sonner.

— Chir. Instrument en fer, à trois pointes, avec lequel on poussait une dent après l'avoir déchaussée. ‖ Instrument avec lequel on repousse les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage.

POUTAGAN s. m. (pou-ta-gan). Mortier en bois dont se servent les Indiens d'Amérique : *Lorsque les quenouilles de maïs ont acquis une couleur rougeâtre, on les égrène dans un* POUTAGAN. (Chateaub.)

POUTARGUE s. f. (pou-tar-ghe). Syn. de BOUTARGUE.

POUTCHOU s. m. (pou-tchou). Linguist. Langue des Afghans : *La langue des Afghans, le* POUTCHOU, *contient une foule de mots d'origine hébraïque* (Dict. de la Conversat.) ‖ On dit aussi POUTCHO.

POUT-DE-SOIE s. m. V. POU-DE-SOIE.

POUTEAU (Claude), célèbre chirurgien anglais, né à Londres en 1725, mort à Lyon en 1775. Il reçut les premières notions de chirurgie de son père, chirurgien distingué. Il vint ensuite à Paris, où il suivit les cours de J.-L. Petit, Ledran, Morand, etc. Reçu élève de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1744, il fut désigné, un an après, pour remplacer Grassot comme chirurgien-major. Il exerça ces fonctions avec tant de succès et d'éclat, que l'administration le conserva au delà du terme ordinaire. L'Académie de Lyon le reçut au nombre de ses membres. Sa réputation s'étendit au loin et il fut compté parmi les plus célèbres chirurgiens de son époque, fertile en hommes distingués dans cette carrière. Il mourut subitement ou presque subitement, à la suite d'une chute qu'il fit en rentrant chez lui et dans laquelle il reçut une très-violente contusion au crâne. Voici la liste de ses œuvres : *Mélanges de chirurgie* (Lyon, 1760, in-8°); *Essai sur la rage* (1763, in-8°); la *Taille au niveau, avec addition de plusieurs instruments* (Paris, 1763, in-8°); *Œuvres posthumes* (Paris, 1783, 3 vol. in-8°).

POUTÉRIE s. f. (pou-té-rî). Bot. Syn. de LABATIE, genre de végétaux de la Guyane.

POUTIVL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 190 kilom. S.-O. de Koursk, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Sem, dans un pays fertile; 9,000 hab. Elle est agréable et ornée de plusieurs édifices publics et de quelques belles maisons particulières. Fabrique de vitriol, briqueteries; commerce en productions du pays et en laine et soie. On présume que cette ville existait déjà au XI^e siècle, car on la voit assiégée et faire une belle défense an 1146.

POUTRAGE s. m. (pou-tra-je — rad. *poutre*). Techn. Assemblage de poutres, charpente formée avec des poutres assemblées : *Ils formaient un pilotis et un* POUTRAGE *d'arbres entrelacés.* (Dureau de La Malle.) ‖ Peu usité.

POUTRE s. f. (pou-tre — forme contractée, selon Diez, de *poultre*, qui signifie proprement jeune cavale, du bas latin *pulletrus*, *poledro*, de *pullus*, poulain. La signification actuelle de *poutre*, grosse pièce de bois, serait déduite par métaphore de celle de jeune cheval, comme on a tiré en latin *equuleus* de *equus*, en français *chevalet* de *cheval*, en allemand *folter*, instrument de torture, du roman *poledrus*. La poutre serait donc d'abord tout simplement une pièce destinée à en soutenir une autre, un chevalet. Scheler explique *poutre* par *poustre*, qu'il tire du latin *postis*, poteau, avec *r* intercalaire. Delâtre donne encore une autre explication pour le mot *poutre;* il le rattache au germanique : ancien haut allemand *polster*, qui, avant de signifier lit, coussin, aurait signifié proprement ce qui est plein, de la racine sanscrite *pur*, restée vivante avec une foule de dérivés dans toutes les langues indo-européennes. La qualité d'être plein, dit Delâtre, convient aussi bien à un tronc d'arbre qu'à un coussin. Cette raison nous paraît bien singulière). Grosse pièce de bois équarrie ou destinée à l'être, dont on se sert dans un grand nombre de constructions : *Les* POUTRES *d'un plancher. Une* POUTRE *de chêne, de sapin. Equarrir une* POUTRE. *Armé du fer, l'homme abat l'arbre, il équarrit la* POUTRE. (E. Pelletan.)

— *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien,* Remarquer les moindres imperfections chez les autres, et ne pas voir ses plus grands défauts. ‖ Cette locution est empruntée à l'Evangile.

— Mamm. Nom donné à la pouliche ou jeune jument dans les Ardennes.

— **Encycl.** Les *poutres* sont dites de plancher, lorsque, divisant l'espace à couvrir en deux ou plusieurs parties, elles reçoivent les abouts des solives et, par suite, font l'office d'un mur; ces *poutres*, auxquelles on donne quelquefois le nom de *poitrails*, ont des dimensions qui varient avec la charge qui les sollicite et la longueur de leur portée. Dans les ponts droits en bois, on appelle *poutres* ou *longerons* les pièces longitudinales des rives qui reçoivent les poutrelles du tablier. Les *poutres* sont simples ou armées; les premières sont celles qui se composent d'une seule pièce, d'un équarrissage suffisant pour résister aux efforts qui tendent à les faire fléchir. Les *poutres* armées, dont les dimensions sont très-réduites, s'établissent de plusieurs manières : tantôt elles se composent de deux pièces de bois placées à une certaine distance l'une de l'autre et reliées à leurs extrémités par des boulons sur lesquels viennent s'appuyer des tirants horizontaux ou inclinés; tantôt on les forme en accolant de simples plaques droites ou courbes contre les pièces de bois dont les dimensions sont trop faibles;

tantôt enfin, on les construit suivant le système des armatures Polonceau, en plaçant au milieu de la pièce, soit en dessus, soit en dessous, une bielle ou contre-fiche sur ou sous le pied de laquelle viennent presser les extrémités des tirants qui vont s'attacher au bout de la *poutre* et auxquels on donne une section suffisante pour que, par leur tension, ils s'opposent aux flexions qui pourraient avoir lieu au milieu de la *poutre*. Ce système de construction a l'avantage de permettre de considérer chaque portion de la poutre séparée par la contre-fiche comme une pièce encastrée à une extrémité sur cet appui central et reposant simplement sur un appui à l'autre extrémité. En d'autres termes, cette *poutre* doit être calculée comme reposant sur trois appuis également espacés. On peut faire varier le nombre des contre-fiches et la disposition des tirants. Ainsi, suivant la charge, la longueur de la *poutre* et l'économie de section que l'on veut réaliser, on peut avoir des *poutres* armées avec trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix contre-fiches et autant de tirants, ou un seul tirant enveloppant tous les pieds des contre-fiches. On rencontre tous les jours l'application des *poutres* armées, soit dans les grues de chargement, soit dans la construction des combles des grandes gares de chemins de fer. Dans les ouvrages métalliques, tels que les planchers, les ponts, les charpentes, etc., on donne le nom de *poutres* aux fers à double T du commerce, ou aux pièces composées que l'on construit pour obtenir une pièce résistante et économique au point de vue de la matière. Les *poutres* en fer double T se font au laminoir et se composent de deux semelles plus ou moins larges et d'une âme pleine. Les *poutres* composées sont pleines ou à treillis; les *poutres* pleines sont formées de deux semelles et d'une âme que l'on relie entre elles par des cornières égales et inégales; celles en treillis ou évidées ont, comme les précédentes, des semelles, des cornières et une âme; seulement, cette dernière est évidée et est remplacée dans la partie centrale par des lames ou des barres de fer, disposées comme un treillage, suivant des angles de 60° et de 45° au maximum. Ces *poutres*, dans lesquelles on utilise presque toute la matière pour la résistance à la flexion, ce qui n'a pas lieu avec celles en bois, ont l'avantage de permettre de reporter la masse travaillante aux extrémités supérieures et inférieures; c'est-à-dire dans les semelles, et par suite d'augmenter le moment de résistance de leur section. La facilité avec laquelle on peut construire des *poutres* métalliques d'une grande hauteur pour traverser de larges ouvertures a généralisé l'emploi du métal pour former l'ossature des ponts, des combles et des planchers à grande portée; on rencontre de ces ouvrages dans lesquels les *poutres* ont 10 et 12 mètres de hauteur. Nous ne saurions passer ici sous silence les *poutres* tubulaires du pont Britannia projetées et construites par Stephenson. Ce pont, qui traverse un bras de mer, est un des prodiges de notre siècle, tant par la hardiesse de l'exécution que par les expériences nombreuses auxquelles il a entraîné et qui ont fait faire un pas rapide aux constructions métalliques de tout genre, en créant des coefficients pratiques pour la correction des formules empiriques.

POUTRELLE s. f. (pou-trè-le — dimin. de *poutre*). Petite poutre : *Le plafond, assez grossier, laisse voir ses* POUTRELLES *éclaboussées de chaux.* (Feydeau.) *La silhouette d'un puits, dressant sa* POUTRELLE *comme l'antenne d'un mât, se dessine sur le ciel et rompt la monotonie de la ligne droite.* (Th. Gaut.)

— Zooph. Nom donné par Milne Edwards aux séries linéaires qui ont l'aspect de petites tiges noueuses, étranglées d'espace en espace.

— Typogr. Nom donné à deux longues pièces de bois qui font partie du berceau de l'ancienne presse manuelle, et dont chacune porte une bande de fer sur laquelle glisse le coffre quand il est mis en mouvement par la manivelle.

— **Encycl.** Constr. Dans les ponts fixes et suspendus, en bois ou en métal, on donne le nom de *poutrelles* aux pièces de pont qui s'appuient sur les arcs ou sur les poutres et qui supportent le platelage du tablier et la chaussée. Ces *poutrelles* se font en bois ou en métal, et, suivant la matière employée pour leur construction, la charge qu'elles doivent supporter et leur longueur, on les espace de 1 à 2 mètres. Dans les ponts en bois, droits ou en arcs, on les établit avec des madriers rectangulaires de $0^m,10$ sur $0^m,20$ d'équarrissage, et on leur donne une longueur plus grande que celle nécessaire à leur appui sur les arcs ou les poutres, de manière à profiter de la résistance de leur partie en porte à faux pour établir le trottoir. Ces *poutrelles* se boulonnent sur les arcs et les poutres et reçoivent les madriers du platelage, que l'on y fixe à l'aide de clous et de pointes. Dans les ponts suspendus, les *poutrelles* sont attachées aux câbles par l'intermédiaire des tiges de suspension, auxquelles elles transmettent les efforts qui les sollicitent; non-seulement elles forment l'ossature du tablier, mais encore elles contribuent à la rigidité de l'ensemble par l'espèce de contreventement qu'elles créent. Ces pièces se font le plus souvent en bois; on en rencontre qui, exécutées en fer, ont la forme soit d'un solide d'égale résistance, soit d'une poutre en double T. Dans les ponts en métal, qui ont reçu une si grande application depuis la création des chemins de fer et les progrès réalisés dans le travail du fer, les *poutrelles* reçoivent plutôt le nom de pièces de pont. Ce sont en général des poutres droites en fer double T du commerce, ou composées avec des cornières, des semelles et une âme. Ces pièces reposent sur les poutres des rives ou centrales et y sont fixées à l'aide de goussets en tôle et de rivets. La grande résistance du métal et la grande hauteur qu'on peut leur donner en les composant permettent non-seulement de les espacer beaucoup plus que celles en bois, mais encore de leur donner des longueurs qu'il est impossible d'atteindre avec le bois. Les *poutrelles*, quel que soit le lieu de leur emploi, sont soumises à des efforts de flexion résultant de la charge qui les sollicite. Dans les ponts droits, les réactions de leurs appuis tendent à faire fléchir les poutres qui les supportent, et les forces qu'elles transmettent se répartissent verticalement sur les pieds-droits. Dans les ponts en arcs, les *poutrelles*, soumises au même travail que les précédentes, ont des réactions verticales qui, se composant dans l'arc avec la poussée, engendrent une résultante inclinée; celle-ci tend à comprimer les fibres de l'arc et à renverser le pied-droit en le faisant tourner autour de son arête extérieure. Dans les ponts suspendus, les réactions verticales produisent dans les tiges de suspension des efforts de tension qui se transmettent au câble et le sollicitent à soulever les massifs d'amarrage et à renverser les piliers supports. Les *poutrelles* supportent presque toujours des charges uniformément réparties sur toute leur longueur; rarement, si ce n'est toutefois dans les ponts des chemins de fer, elles supportent en même temps une charge appliquée en un point de leur longueur; dans l'un et l'autre cas, les calculs à effectuer pour déterminer leurs dimensions ne présentent pas de difficulté; on peut en général les considérer comme des pièces reposant par leurs extrémités sur des appuis invariables; cependant, quand l'assemblage par lui-même offre toutes les garanties d'un encastrement, on peut les calculer en ne tenant compte que d'un demi-encastrement; cette dernière manière de faire est celle qu'on emploie pour les *poutrelles* des ponts métalliques des chemins de fer.

POUTROYE (LA), ancien bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Colmar, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; pop. aggl., 750 hab. — pop. tot., 2,592 hab. Filature de coton, tissage à bras et à mécanique. Fabrication et commerce de kirsch.

POUTURE s. f. (pou-tu-re). Econ. rur. Mode d'engraissement des bestiaux, pratiqué presque exclusivement avec des graines farineuses.

— **Encycl.** Les procédés d'après lesquels les animaux de l'espèce bovine sont engraissés à l'étable présentent maintenant une grande variété. Le procédé dit de *pouture* est à la fois le plus ancien, le plus simple et sans doute le plus efficace de tous. C'est en effet à la pratique de ce mode d'engraissement que l'on doit les animaux les plus estimés sur les marchés d'approvisionnement de Paris, pour la saveur de leur viande, la quantité et la qualité de leur suif. L'engrais de *pouture* est le seul pratiqué sur les bœufs de race parthenaise qui peuplent les départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire. Il est, en outre, usité concurremment avec d'autres dans toutes les parties de la France. Mais c'est en Vendée, aux environs de Cholet, qu'il nous faudra l'étudier. Disons maintenant ce qu'est l'engraissement de *pouture*. Il est un peu différent suivant les localités; mais toujours il comprend les matières alimentaires suivantes : foin, légumes, racines, farines. C'est en quelque façon la nourriture ordinaire augmentée et considérablement améliorée. Voyons maintenant la pratique des agriculteurs vendéens, connus sur les marchés sous le nom de Choletais. Les Choletais, qui s'approvisionnent surtout dans le Bocage, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, commencent l'engraissement à partir de la dernière quinzaine d'octobre. Les bœufs achetés par paires sont placés dans l'étable d'engraissement à la même crèche, comme ils étaient sous le joug. Pendant le premier mois le repas du matin est, par tête, de 3 à 4 kilogrammes de foin, de 10 à 12 kilogrammes de choux moelliers ou branchus du Poitou et d'une égale quantité de raves, betteraves ou navets. Le repas de midi se compose de 10 à 12 kilogrammes de feuilles de chou seulement. A trois heures on donne une ration semblable à celle du matin. Vers neuf heures du soir, on donne encore des feuilles de chou, comme à trois heures. Le chou, comme on le voit, forme la part la plus importante de cette alimentation. Vers la fin de janvier, on ajoute un peu de son. En mars, on emploie quelquefois les tiges nouvelles des choux et des navets, ainsi que les fourrages verts composés de seigle, vesce, avoine, trèfle, herbe des prairies naturelles. Mais c'est là une exception; car, dans le courant de ce mois ou au moins dans celui d'avril, le plus grand nombre des bêtes d'engrais peuvent être vendues. Les fourrages verts ne sont guère usités que pour les retardaires, qui peuvent n'être propres à la vente que dans le mois de juin. On a fait à ce système diverses critiques fort belles en théorie, mais absolument fausses dans la pratique. Le fait est que l'engraisseur vendéen agit en parfaite connaissance de cause; il sait dans quelles conditions économiques il est placé et il en tire le meilleur parti possible. La culture des choux branchus lui donne un rendement bien supérieur à celui de toute autre plante fourragère. S'il donne moins de farines ou de tourteaux, c'est qu'il a sous la main des matières alimentaires qui lui coûtent moins, lors même qu'il devrait garder ses bêtes beaucoup plus longtemps à l'étable. Nous verrons plus loin en quoi consiste l'engraissement de *pouture* régulier, théorique; pour le moment, nous n'avons qu'à constater les résultats obtenus par les praticiens. Dans quelques départements du midi de la France, notamment dans le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne, l'engraissement de *pouture* est à peu près exclusivement usité. L'alimentation a pour base le foin et une assez grande quantité de fèves. Cette industrie est aujourd'hui en bonne voie de prospérité. Elle est moins bien conduite et partant moins lucrative dans le Lauraguais, entre Toulouse et Castelnaudary. Les bœufs travaillent trop longtemps et ne sont engraissés que lorsqu'ils ont perdu la plus grande partie de leurs forces. D'après M. Vialas, vétérinaire à Montgiscard (Haute-Garonne), « Ces animaux, souvent maigres, étiques après les semailles d'automne, ordinairement leur dernier travail, doivent avoir atteint un état de graisse suffisant en quelques mois, afin d'être vendus avant le carême; rarement on attend jusqu'à Pâques. Le propriétaire pousse donc les bœufs outre mesure. Les premiers jours de son repos, le bœuf à engraisser reçoit du fourrage à discrétion; à cela s'ajoute une petite portion, soit d'aliments farineux, soit de racines. Lorsqu'il a été tenu à ce régime durant quelque temps, qu'il a pris un peu de chair, son alimentation change totalement; il n'a plus alors que des féveroles en graines ou en farine, de la betterave, quelquefois des pommes de terre cuites et de la farine de froment de qualité inférieure; tout cela en quantité tellement considérable, qu'après quelque temps de ce régime l'estomac n'a plus assez de force pour digérer cette masse d'aliments; aussi voit-on les excréments remplis des graines dont on nourrit ces animaux. Dans la plupart des cas, le propriétaire ne tient pas compte de cela et continue d'augmenter la ration. » L'engraissement de *pouture* est usité un peu partout sur une petite échelle; on le trouve jusqu'en Normandie, le pays d'embouche par excellence. Dans tous les pays, le foin forme la base de l'alimentation. On y ajoute d'autres aliments, qui varient suivant les ressources locales. En Limousin, par exemple, ce sont des raves, puis de la farine; en Bresse, les pommes de terre cuites, les farines et le son; ailleurs on mêle les farineux à des tourteaux. Dans le nord de l'Ecosse, la base de l'alimentation est formée de paille, d'avoine et de turneps. Le matin, on distribue aux animaux une petite quantité de paille et une forte ration de turneps; à neuf heures, on donne encore une poignée de paille. Entre deux et trois heures, on donne de nouveau de la paille d'avoine, puis une ration de farine et de tourteaux et une autre de turneps. Depuis le jour où ils commencent à manger des turneps jusqu'au jour où ils quittent l'étable, les animaux ne reçoivent pas une goutte d'eau. On la regarde même comme nuisible. La ration des turneps est facultative; elle n'a d'autres bornes que la puissance digestive de l'animal. La consommation journalière d'un bœuf, en tourteaux de lin, est d'un kilogramme à un kilogramme et demi, celle de farine d'avoine de 3 à 5 litres. C'est d'ailleurs l'hygiène qui doit déterminer seule la proportion des diverses substances alimentaires qui peuvent composer les rations, comme aussi les divers soins que réclament les animaux pendant leur séjour à l'étable. Quant à la nature des aliments, elle peut varier à l'infini et n'a d'autre règle que celle qu'on tire des conditions économiques dans lesquelles se trouve placé le cultivateur. On peut tirer parti de tous les aliments pourvu que la connaissance des principes chimiques de chacun d'eux permette d'établir un dosage convenable. L'étable destinée à l'engraissement doit réunir les conditions suivantes : tranquillité, propreté, chaleur douce et humide, lumière assez faible. Les trois choses sur lesquelles il faut surtout insister ici sont la propreté, la tranquillité et une température suffisamment chaude et salubre.

On doit donner un pansage journalier aux bœufs engraissés à l'étable; les Anglais vont trop loin sous ce rapport, eux qui traitent leurs bœufs de Durham comme des chevaux de pur sang. Nous, au contraire, nous refusons le nécessaire. L'usage de l'étrille et de la brosse nous est peu familier, et nous préférons voir la culotte de nos bœufs se couvrir d'une épaisse couche de fumier. Ce n'est pas depuis bien longtemps qu'on commence à comprendre les avantages des soins de propreté pour les animaux engraissés. Un exercice modéré facilite l'engraissement. Les Anglais ont des boxes accompagnées d'une petite cour. Cet usage n'est pas adopté en France, et c'est dommage. Nos bœufs sortent bien chaque jour; mais c'est pour aller à l'abreuvoir boire une eau glacée qui peut leur être funeste; ils se battent, sautent et s'exposent ainsi à des accidents redoutables. Le nombre des repas peut être plus ou moins grand; il n'y a en cela d'autre règle à suivre que celle du simple bon sens. Il faut qu'entre chaque repas l'animal ait le temps de ruminer et de se reposer. Aussi doit-on considérer comme parfaitement absurde la coutume assez suivie dans les environs de Cholet, qui consistait à donner la ration quotidienne en douze repas. Nous ne savons si cette coutume existe encore; mais ce qui est indubitable, c'est que c'était là se donner beaucoup de peine en pure perte. Certains auteurs ont cherché à déterminer la ration d'entretien et celle de production. C'était encore se donner une peine inutile, au moins en ce qui concerne les bêtes d'engrais. « La fixation des rations, dit avec raison M. Magne, ne doit avoir d'autre limite que l'appétit des animaux, c'est la première règle à suivre; il faut même, non-seulement donner à manger à discrétion, mais distribuer les aliments de manière à exciter l'appétit, car il y a avantage à faire consommer la nourriture dont on dispose dans le temps le plus court possible. Les animaux à l'engrais qui consomment le plus de nourriture sont, en général, ceux qui la payent le mieux. Il est facile de comprendre pourquoi. Un bœuf de 500 kilogrammes nourri avec 8 kilogrammes de foin par jour consommerait, en dix mois, 2,400 kilogrammes de foin, sans donner aucun produit utile, excepté un peu de fumier; tandis que, si l'on double sa ration, la même quantité de nourriture produira, en 150 jours, 120 kilogrammes de viande, à 1 kilogramme par 10 kilogrammes de foin consommé en sus de la ration d'entretien. Si, au moyen de bons aliments, de grains, de tourteaux, de farine, de sel, on parvient à faire consommer à ce même bœuf l'équivalent de 24 kilogrammes de foin, cette même quantité de fourrage sera consommée en 100 jours et produira 160 kilogrammes de viande. Dans le premier cas, les 2,400 kilogrammes de fourrage seraient consommés comme ration d'entretien et perdus pour la production, tandis qu'il n'y en a de perdus que 1,200 kilogrammes dans le second cas et seulement 800 dans le troisième. » On voit aisément par là que les demi-rations, comme les demi-fumures, sont ce qu'il y a de plus ruineux. Au point de vue de la nature chimique des aliments à consommer, on doit faire les remarques suivantes. On doit distinguer les principes destinés à entretenir la respiration, non azotés, mais amylacés, tels que sucre, amidon, fécule, glucose, pectine; et les principes azotés ou plastiques, destinés à produire et entretenir les tissus et les organes proprement dits, à accroître le volume des muscles, tels que fibrine, albumine, caséine. Les principes respiratoires, quand ils dépassent les besoins de la combustion respiratoire, se déposent sous forme de graisse dans les tissus et produisent de la stéarine, de la margarine, de l'oléine, de la butyrine. Voici, d'après M. Beaudement, les proportions les plus avantageuses de ces deux éléments dans la ration des bœufs à l'engrais. Un bœuf pesant de 750 à 800 kilogrammes demande 979 grammes en principes azotés et 4,495 grammes en principes respiratoires. Un bœuf de 700 à 750 kilogrammes demande 1,015 grammes de principes azotés et 3,912 grammes de principes respiratoires. Enfin, un bœuf de 600 à 650 kilogrammes a besoin de 1,025 grammes de principes azotés contre 3,912 grammes d'éléments respiratoires. La ration distribuée à chaque repas ne doit pas représenter un cube de plus de $0^m,28$ à $0^m,32$ pour un bœuf de taille ordinaire. L'animal qui reçoit des racines et des pulpes ne doit boire qu'avec modération. A mesure que l'engraissement marche, la puissance d'assimilation diminue, l'appétit surtout se blase et a besoin d'être excité. On augmente graduellement la qualité et la nutritivité des fourrages. Les aliments qu'on administre en dernier lieu doivent toujours être les plus riches en matières nutritives et facilement assimilables. Il faut, autant que possible, contrôler chaque semaine la marche de l'engraissement. Les gens expérimentés se peuvent contenter pour cela des maniements; mais, pour le plus grand nombre, l'usage de la bascule est une nécessité.

POUVOIR v. a. ou tr. (pou-voir. — Le vieux français *pooir* est provenu du bas latin *potere*. Pouvoir n'est pas le seul mot où un *v* euphonique ait été introduit entre deux voyelles, après la disparition d'une consonne organique. C'est ainsi que le vieux français *veue*, du latin *vidua*, a donné *veuve*. De même le vieux français *pouons* est devenu *pouvons*, *pouant*, *pouvant*, etc. Quant au bas latin *potere*, il provient du latin *posse* pour *potesse*, pouvoir. *Je puis* ou *je peux, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent; je pouvais, nous pouvions; je pus, nous pûmes; je pourrai, nous pourrons; je pourrais, nous pourrions; que je puisse, que nous puissions; que je pusse, que nous pussions; pouvant; pu*). Avoir la faculté, le moyen, l'autorité de faire : *Je* PUIS *vous satisfaire. Celui qui* PEUT *tout a un pouvoir injuste. La tendre jeunesse est le seul âge où l'homme* PEUT *encore tout sur lui-même pour se corriger.* (Fén.) *Il semble qu'il suffit de* POUVOIR *tout pour n'être touché de*

rien. (Mass.) *Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on* PEUT, *sans l'espérance de faire plus qu'on ne* POURRA. (Fonten.) *Si chacun faisait tout le bien qu'il* PEUT *faire sans se gêner, il n'y aurait pas de malheureux.* (Duclos.) *L'homme doit agir comme s'il* POUVAIT *tout, et se résigner comme s'il ne* POUVAIT *rien.* (J. de Maistre.) *On* PEUT *tout ce qu'on veut lorsqu'on ne veut que ce qu'on* PEUT. (Oxenstiern.) *C'est prodigieux tout ce que ne* PEUVENT *pas ceux qui* PEUVENT *tout!* (Mme Swetchine.) *Il ne suffit pas de prétendre, il faut encore* POUVOIR. (Guizot.) *Un homme isolé ne* PEUT *rien.* (Latena.) *L'homme n'arrive à faire tout ce qu'il* PEUT *qu'en aspirant même à ce qu'il ne* PEUT *pas.* (E. Legouvé.) *Celui qui est encore à se demander s'il* PEUT *doute; il n'a donc pas la foi, et il a beau vouloir, il ne* PEUT *pas, parce qu'il ne croit pas* POUVOIR. (Morin.) *Tout pouvoir qui ne sait pas ne* PEUT *pas; tout pouvoir qui ne* PEUT *pas n'est pas le pouvoir.* (E. de Gir.)

Ta fortune est bien haut, tu *peux* ce que tu veux.
CORNEILLE.

Que *peuvent* contre lui tous les rois de la terre?
RACINE.

Malheur a qui *peut* tout! Il *peut* vouloir un crime.
M.-J. CHÉNIER.

Je *puis* faire les rois, je *puis* les déposer,
Cependant de mon cœur je ne *puis* disposer.
RACINE.

— Avoir l'autorisation, la permission, la liberté : *Vous* POUVEZ *sortir. Parlez, vous le* POUVEZ.

Cependant aujourd'hui *puis*-je vous demander
Quels amis vous avez prêts à vous seconder?
RACINE.

— Avoir de l'influence, du crédit : *Je sais que vous* POUVEZ *tout sur son esprit.* ‖ Avec un nom de chose pour sujet, Avoir quelque efficacité, être dans le cas de produire quelque effet, d'amener quelque résultat : *La violence et la vérité ne* PEUVENT *rien l'une sur l'autre.* (Pasc.) *Le théâtre, qui ne peut rien pour corriger les mœurs,* PEUT *beaucoup pour les altérer.* (J.-J. Rousseau.) *La main du temps, et plus encore celle des hommes, qui ont ravagé tous les monuments de l'antiquité, n'ont rien* PU *jusqu'ici contre les pyramides.* (Volney.) *La sagesse ne* PEUT *rien sur ce qui est; sur ce qui sera, elle* PEUT *beaucoup et, en un certain sens, presque tout.* (Lamenn.) *Il est bien certain que la peinture ne* PEUT *pas tout ce que* PEUT *la poésie.* (V. Cousin.)

L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux.
RACINE.

Quand l'âge aura sur vous mis sa main flétrissante,
Que *pourra* la beauté, quoique toute-puissante?
Nos cœurs en la voyant ne palpiteront plus.
ANDRÉ CHÉNIER.

— Se décider, se résoudre, se porter à : AVEZ-*vous* PU *croire cela? Vous ne* POUVEZ *désobéir à vos parents.*

Peux-tu voir tant de pleurs d'un œil si détaché?
Peux-tu voir tant d'amour sans en être touché?
CORNEILLE.

. . . . Sans trop se forcer,
Tout ce qu'il *a pu* dire il *a pu* le penser.
RACINE.

Il *peut*, Seigneur il *peut*, dans ce désordre extrême,
Epouser ce qu'il hait et perdre ce qu'il aime.
RACINE.

— Etre dans le cas de dire ou de faire sans mensonge, sans erreur ou sans inconvénient : *Je* PUIS *vous le certifier. Vous* POUVEZ *m'en croire. Vous* POUVEZ *acheter en toute confiance.* ‖ Etre dans le cas d'être dit ou fait sans mensonge, sans témérité ou sans risque : *Cette proposition* PEUT *être soutenue. Ce voyage* POURRAIT *se faire. Le passé* PEUT *être affirmé de l'avenir.* (Royer-Collard.) *Le droit et le devoir ne se* PEUVENT *séparer.* (E. Alaux.)

— Etre dans un cas particulier de possibilité prévue et exprimée : *Il* PEUT *bien être venu quand j'étais dehors. L'honneur ne* PEUT *s'acquérir sans travail, et la sagesse sans expérience.* (Fléch.) *L'homme ne* PEUT *être venu sur la terre qu'adulte.* (Redern.) *Si vraie qu'une doctrine* PUISSE *être, il ne s'ensuit pas que tous l'acceptent immédiatement.* (Lamenn.) *Ce qui nous a paru vrai dans un temps* PEUT *ensuite nous sembler faux dans un autre.* (Ste-Beuve.) *Quelle que* PUISSE *être la force de conservation d'un idiome, il finit toujours par céder à l'action du temps.* (A. Maury.)

Quoi qu'il *puisse* en coûter, chacun veut à son gré
Se renfler, s'agrandir, s'enrichir au plus vite.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Au subjonctif et placé devant le sujet, ce verbe sert à exprimer un vœu, un désir ardent : PUISSE *ma mort expier mes forfaits!* (Beaumarchais.)

Enfants, ainsi toujours *puissiez*-vous être unis!
RACINE.

Puissiez-vous de l'amour ne point sentir les peines!
PARNY.

Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche,
Puisse toute ma vie être une page blanche!
LAMARTINE.

— Souvent le verbe à l'infinitif qui accompagne d'ordinaire le verbe *pouvoir* est sous-entendu, soit parce qu'il a déjà été exprimé, soit parce que l'esprit le supplée facilement : *Travaillez du mieux que vous* POURREZ. *Le moins de servitude qu'on* PEUT *est le meilleur.* (Pasc.) *L'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il* PEUT. (Delille.) *Le droit naturel reste, pour l'esclave, de se sauver quand il* PEUT *et comme il* PEUT. (Dupin.) *La morale ne doit pas nous demander plus que nous ne* POUVONS, *sous peine d'obtenir moins que nous ne devons.* (Nisard.)

Chacun fait ici-bas la figure qu'il *peut.*
MOLIÈRE.

Expliquera, morbleu! les femmes qui *pourra!*
BARTHE.

— *N'en pouvoir plus*, Eprouver une extrême fatigue, un grand accablement : *J'ai le cœur serré à* N'EN POUVOIR PLUS. (Mme de Sév.) *Ah! ah! je* N'EN PUIS PLUS; *voilà pour me faire mourir!* (Mol.)

Ce baudet *n'en peut plus*, il mourra sous leurs coups.
LA FONTAINE.

‖ Etre complétement embarrassé, ne savoir pas du tout comment se tirer d'affaire : *Il prend d'abord son air de dédain, comme il fait quand il* N'EN PEUT PLUS. (Boss.) ‖ Fam. Etre en pitoyable état : *Sa garde-robe était en loques; ses souliers* N'EN POUVAIENT PLUS. (J. Sandeau.)

— *On ne peut plus*, Autant que possible, au plus haut degré possible : *Je suis* ON NE PEUT PLUS *content. Elle est* ON NE PEUT PLUS *fière. Augereau était* ON NE PEUT PLUS *satisfait de se voir à Paris pour une mission pareille.* (Thiers.)

— *Pouvoir faire plus*, Etre en état de se montrer plus généreux : *Il* POURRAIT FAIRE *pour vous* PLUS *qu'il ne fait. Il donne peu, mais il ne* PEUT FAIRE PLUS. ‖ *Pouvoir faire mieux, Pouvoir mieux faire*, Etre en état d'agir avec plus de soin, d'habileté, de sagesse ou d'utilité : *Ce travail n'est pas mauvais, mais vous* POUVEZ FAIRE MIEUX. *Vous* AURIEZ PU MIEUX FAIRE *que de vous lier avec ces jeunes gens. Vous ne* POUVEZ MIEUX FAIRE *que d'attendre patiemment. Je me suis mis depuis longtemps à rire de tout, ne* POUVANT FAIRE MIEUX. (Volt.) ‖ *Ne pouvoir qu'y faire*, Etre hors d'état de s'opposer à quelque chose, de l'empêcher : *S'il s'obstine, je* NE PUIS QU'Y FAIRE. ‖ *N'en pouvoir mais, Ne pouvoir mais de*, N'être nullement coupable de quelque chose, n'y avoir nullement contribué : *S'il vous a offensé,* EN PUIS-*je* MAIS? *S'il lui arrive malheur, je* N'EN PUIS MAIS. ‖ Pop. Etre accablé de fatigue. ‖ *Je ne puis que je ne.....*, Il m'est impossible de m'abstenir de..... : JE NE PUIS QUE JE NE *l'accepte.* JE NE PUIS, *ma chère fille,* QUE JE NE *sois en peine de vous.* (Mme de Sév.)

Je ne puis, cette fois, *que je ne* les excuse.
BOILEAU.

Je ne puis qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.
LA FONTAINE.

Cette lourde tournure est aujourd'hui inusitée.

— *Sauve qui peut!* Cri d'alarme que l'on pousse pour engager les personnes présentes à se soustraire au danger par la fuite : *Le cri de* SAUVE QUI PEUT *se fit entendre dans les rangs, et la débandade commença.*

— Prov. *Qui peut le plus peut le moins*, Celui qui est capable de faire une chose difficile l'est, à plus forte raison, de faire une chose plus facile et du même genre. ‖ *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait...*, La jeunesse pèche par inexpérience, la vieillesse par impuissance. ‖ *Tel en pâtit qui n'en peut mais*, Le châtiment tombe souvent sur l'innocent. ‖ *Qui ne prend le bien quand il peut ne le trouve plus quand il veut*, On ne ressaisit plus l'occasion qu'on a laissée s'enfuir.

— Impersonnell. *Il peut* suivi d'un infinitif, Il est possible que : IL POURRA *pleuvoir avant demain.* IL PEUT *se faire que vous ayez raison. Arrivera ce qu'*IL POURRA! *je ne peux pas digérer un pareil affront.* (Scribe.) ‖ Après les verbes *arriver, advenir* employés à l'impératif, ces mêmes verbes ne se répètent pas à l'infinitif, et les pronoms *ce* et *il* peuvent se supprimer devant le verbe *pouvoir* : *Arrive que pourra. Fais ce que dois, advienne que pourra.* (Ancien prov.)

— Jeux. *Jan qui ne peut*, Se dit d'une dame ou d'un coin que l'on bat à faux ou d'une dame qui ne peut être jouée.

Se pouvoir v. pr. Etre possible, être en état de se réaliser : *Cela* SE PEUT, *ne* SE PEUT *pas.*

Le temps souvent a rendu légitime
Ce qui semblait d'abord ne *se pouvoir* sans crime.
CORNEILLE.

— Impersonnell. *Il se peut*, Il est possible : IL SE PEUT *qu'on le décide.* IL SE POURRAIT *qu'il plût avant ce soir. Il* SE PEUT *que la Pologne soit morte, mais elle n'est pas oubliée.* (Guizot.)

Ma fille, *s'il se peut*, retenez votre frère.
RACINE.

Aide-moi, *s'il se peut*, à vaincre ma faiblesse.
RACINE.

Se peut-il que déjà votre cœur se démente?
C. D'HARLEVILLE.

— Rem. Nous n'avons pas admis, avec la plupart des dictionnaires, la distinction subtile du verbe *pouvoir* actif et du verbe *pouvoir* neutre. Pour nous, quand un verbe est suivi d'un infinitif, ce qui est le cas où le verbe *pouvoir* est généralement reconnu comme neutre, cet infinitif est un véritable complément direct, et nous ne pensons pas que l'on puisse en donner un semblable à un verbe véritablement neutre. Personne, d'ailleurs, ne saurait admettre qu'un verbe actif devienne neutre par cette seule circonstance qu'il est suivi d'un infinitif, sans autre régime direct. Il est impossible, en effet, de soutenir que, dans cette phrase *laissez-moi chanter*, *laissez* est un verbe actif et qu'il devient neutre dans celle-ci : *laissez chanter.* Il n'est pas moins évident que lorsqu'on demande : *Pouvez-vous attendre?* et que l'on répond : *Je le puis*, l'action est précisément du même genre, le verbe également actif dans la demande et dans la réponse.

POUVOIR s. m. (pou-voir — du v. *pouvoir.*) Puissance, faculté de faire : *Je n'ai pas le* POUVOIR *de l'aider. Vous userez inutilement tout votre* POUVOIR. *Employez-vous-y de tout votre* POUVOIR. *Voilà qui passe son* POUVOIR. *Les hommes ont la volonté de rendre service, jusqu'à ce qu'ils en aient le* POUVOIR. (Vauven.) *L'homme a le* POUVOIR *de désobéir à la loi morale, mais il n'en a pas le droit.* (Ott.) *La beauté est le plus grand des* POUVOIRS *humains.* (Balz.) *La liberté de l'homme n'est que le* POUVOIR *de vouloir, ce n'est pas le* POUVOIR *d'agir.* (A. Garnier.)

— Droit d'agir : *La loi vous donne ce* POUVOIR. *J'ai le* POUVOIR *de le faire arrêter.* ‖ Autorisation, droit délégué : *De qui tenez-vous vos* POUVOIRS? *Il m'a donné des pleins* POUVOIRS. *Les plénipotentiaires ont dépassé leurs* POUVOIRS. *Dans tous les conciles, on a toujours reçu les pleins* POUVOIRS *des absents.* (J. de Maistre.) ‖ Acte qui constate cette autorisation : *Montrez vos* POUVOIRS. *On vient de signer mes* POUVOIRS.

— En parlant des choses, Propriété : *L'air a le* POUVOIR *de renouveler le sang. L'aimant a le* POUVOIR *d'attirer le fer.* ‖ Qualité, don, aptitude qui se révèle par quelque influence particulière : *Le* POUVOIR *des sens. L'or a un grand* POUVOIR *sur la conscience. Le* POUVOIR *de l'imagination est sans bornes.* (Condill.) *Ce qui est vil n'a pas le* POUVOIR *d'avilir; l'homme seul peut infliger le déshonneur.* (Chateaub.)

— Influence, ascendant, crédit, action : *J'ai peu de* POUVOIR *sur son esprit. Les femmes abusent de leur* POUVOIR *sur nous. Lorsque les papes se rangèrent du côté des rois, ils perdirent leur* POUVOIR. (Chateaub.) *Otez la frayeur de l'enfer, le* POUVOIR *du clergé s'évanouit.* (Lamenn.)

Il m'offre sur son cœur un *pouvoir* souverain.
RACINE.

— Possession, propriété : *La plupart des choses que nous avons en notre* POUVOIR *cessent de nous plaire.* (Acad.) ‖ Libre disposition : *Il a tous nos papiers en son* POUVOIR. *Ma fortune, mon honneur, ma vie sont en son* POUVOIR.

— Droit ou puissance de commander; autorité d'une personne sur d'autres personnes : POUVOIR *souverain, absolu, tyrannique. Aspirer au* POUVOIR. *Arriver au* POUVOIR. *Renoncer au* POUVOIR. *Abuser du* POUVOIR. *On peut s'élever au* POUVOIR *ou par la scélératesse et les forfaits, ou par la faveur de ses concitoyens.* (Machiavel.) *Le* POUVOIR *sans bornes est une frénésie qui ruine la propre autorité des rois.* (Fén.) *Plus les hommes en* POUVOIR *ont de torts, moins on doit leur en parler, si l'on veut obtenir justice.* (G. Cuvier.) *Si les princes ont abusé de leur* POUVOIR, *les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.* (Volt.) *Le fléau de l'espèce humaine, c'est le* POUVOIR *absolu.* (Mme de Staël.) *Le* POUVOIR *absolu n'est que l'anarchie sous un autre nom.* (B. Const.) *Plus l'homme en* POUVOIR *est petit, plus il convient à toutes les petitesses.* (Chateaub.) *Moins on est capable du* POUVOIR, *plus on l'aime.* (Chateaub.) *Il faut que le* POUVOIR *sorte du peuple même.* (Ballanche.) *L'usage d'un* POUVOIR *usurpé n'est pas moins criminel que l'abus d'un* POUVOIR *légitime.* (Arnault.) *Le* POUVOIR *absolu n'est que la conquête à l'intérieur.* (Villem.) *Tout* POUVOIR *humain est faillible et doit être contrôlé et limité.* (Guizot.) *Les peuples ne doivent jamais désespérer d'échapper au* POUVOIR *absolu.* (Bignon.) *Le* POUVOIR *est une vieille locution qu'il faut reléguer dans le passé; le savoir est le nom que devront porter à l'avenir tous les gouvernements.* (E. de Gir.) *L'ivresse du succès mène à l'abus du* POUVOIR; *l'abus du* POUVOIR *mène le* POUVOIR *à sa perte.* (E. de Gir.) *Le* POUVOIR *parlementaire, comme tous les* POUVOIRS, *a eu ses faiblesses et ses ridicules.* (De Montalembert.) *Trois choses suffisent pour prendre et garder le* POUVOIR : *l'habileté, la prévoyance et le canon.* (Peyrat.)

— Ensemble des personnes qui exercent l'autorité politique : *Flatter le* POUVOIR. *Encenser le* POUVOIR. *Offenser le* POUVOIR. *Les écrivains qui condescendent à former le cortége du* POUVOIR *sont généralement médiocres et subalternes.* (B. Const.) *Le* POUVOIR *qui se dégrade n'obtient pas merci de ses ennemis.* (Chateaub.) *L'histoire, qu'est-ce? le long procès-verbal du supplice de l'humanité : le* POUVOIR *tient la hache, et le prêtre exhorte le patient.* (Lamenn.) *Malheur à qui ose penser ce que le* POUVOIR *ne veut pas qu'on pense!* (Lamenn.) *Les coups d'Etat sont les séditions du* POUVOIR. (Dupin.) *Tout* POUVOIR *faible est un* POUVOIR *condamné à la mort ou à l'usurpation.* (Guizot.) *Le* POUVOIR *fait mieux de confesser sa faiblesse que d'en laisser dérober le secret.* (Mme de Rémusat.) *Entre l'esclavage absolu et la liberté complète, il n'y a pour le* POUVOIR *qu'inconvénients et malheurs.* (De Tracy.) *Le* POUVOIR *qui ne tente rien n'est pas le* POUVOIR. (E. de Gir.) *Le* POUVOIR *n'est rien s'il ne tire son autorité de la loi.* (E. de Gir.) *Si la révolte contre le* POUVOIR *peut être légitime, c'est assurément contre la tyrannie d'un despote.* (Latena.) *Un* POUVOIR *corrupteur perd et flétrit ceux qu'il place au-dessus des autres; c'est la corde qui élève les pendus.* (Petit-Senn.) *Lorsque le* POUVOIR *protége une doctrine par la force, on peut être sûr qu'il en détache insensiblement les esprits.* (Fr. Pillon.)

— Autorité spéciale s'exerçant dans des limites particulières et sur des matières d'une nature déterminée : POUVOIR *législatif.* POUVOIR *exécutif.* POUVOIR *judiciaire.* POUVOIR *administratif.* POUVOIR *militaire. La nature du gouvernement despotique est de réunir sur une même tête tous les* POUVOIRS. (Montesq.) *Le* POUVOIR *administratif doit nécessairement finir par dominer le* POUVOIR *militaire.* (St-Simon.) *Le* POUVOIR *judiciaire est lié par des lois qui définissent des actes.* (Guizot.) *Il existe présentement quatre* POUVOIRS : POUVOIR *exécutif,* POUVOIR *législatif,* POUVOIR *administratif,* POUVOIR *judiciaire.* (E. de Gir.) *Le gouvernement le plus libre et le plus moral est celui où les* POUVOIRS *sont le mieux divisés.* (Proudh.) *Le catholicisme fut à la fois* POUVOIR *religieux,* POUVOIR *intime,* POUVOIR *moral,* POUVOIR *extérieur,* POUVOIR *enseignant,* POUVOIR *territorial,* POUVOIR *civil,* POUVOIR *judiciaire.* (E. Pelletan.) *La confusion des* POUVOIRS *est l'enfance de l'art.* (Vacherot.)

— *Pouvoir spirituel*, Autorité ecclésiastique s'étendant seulement aux choses qui concernent la foi et la conscience : *Le* POUVOIR SPIRITUEL *ne saurait atteindre les personnes ni les biens.* ‖ *Pouvoir temporel* ou *civil*, Par opposition au précédent, Gouvernement civil, celui qui atteint les personnes dans leurs intérêts matériels : *La division des* POUVOIRS TEMPOREL *et spirituel est fondée sur l'hypothèse du corps et de l'âme.* ‖ On donne particulièrement le nom de pouvoir temporel au gouvernement civil que le pape exerçait sur une partie de l'Italie : *Grégoire est le fondateur apparent du* POUVOIR TEMPOREL. (L. Veuillot.)

— Politiq. *Division, séparation des pouvoirs*, Etat politique dans lequel les pouvoirs de diverses natures sont exercés par des personnes ou des corps différents : *L'essence de la démocratie est dans la* SÉPARATION DES POUVOIRS, *dans la distribution des emplois, le contrôle et la responsabilité.* (Proudh.) ‖ *Balance des pouvoirs*, Système politique dans lequel certains pouvoirs, particulièrement le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, sont constitués de façon à se faire contre-poids, c'est-à-dire à se modérer et se limiter l'un l'autre. ‖ *Les trois pouvoirs*, Ensemble des pouvoirs qui concourent à l'exécution de la loi, savoir : le pouvoir législatif qui fait les lois, le pouvoir exécutif qui les fait exécuter, le pouvoir judiciaire qui punit ceux qui les violent. ‖ *Vérification des pouvoirs*, Examen et discussion de l'élection des représentants, au point de vue de la constitutionnalité.

— Jurispr. Capacité légale : *Une femme n'a pas* POUVOIR *d'agir en justice sans l'autorisation de son mari.* (Acad.) ‖ *Fondé de pouvoir*, Personne dûment autorisée par une autre à agir au nom de cette dernière. ‖ *En pouvoir de mari*, Se dit d'une femme mariée et dépendant de son mari dans les limites de la lo :

. . . Etes-vous *en pouvoir de mari?*

— Physiq. Capacité des corps pour produire certains effets : POUVOIR *calorifique.* POUVOIR *émissif.* POUVOIR *réfringent.*

— **Syn. Pouvoir, ascendant, autorité,** etc. V. ASCENDANT.

— **Pouvoir, faculté, puissance.** V. FACULTÉ.

— **Pouvoir, autorité, domination,** etc. V. AUTORITÉ.

— **Encycl.** Politiq. Avant d'examiner la nature des divers *pouvoirs* qui ont régi et régissent encore les sociétés, il nous paraît utile de dire quelques mots de l'origine et de la légitimité de ces *pouvoirs.*

Le *pouvoir* peut avoir trois origines distinctes : il peut d'abord être de droit divin, c'est-à-dire se prétendre établi par une puissance supranaturelle, un Dieu quelconque; puis prendre ses titres dans la volonté populaire et tenir ses droits du peuple; il peut enfin être un compromis entre ces deux principes diamétralement opposés et tenir à la fois du droit divin par l'hérédité et du droit populaire par certaines institutions créées à l'effet de limiter la puissance du prince héréditaire. Dans le premier cas, on a le pouvoir absolu. Là, le chef de l'Etat se prétend mis providentiellement à la tête d'un peuple et ne reconnaît d'autre puissance que sa volonté. Il est la justice et la loi. Lorsque le *pouvoir* émane du peuple et est délégué par lui, soit à une assemblée souveraine responsable, puisque son mandat, d'ailleurs déterminé, est limité dans sa durée, soit à un chef d'Etat également responsable et renouvelable, on a le *pouvoir* populaire ou république démocratique. Si enfin un compromis intervient entre les deux formes de *pouvoir* dont nous venons de parler; si, d'une part, on conserve un chef héréditaire et que d'autre part on lui impose une assemblée nommée par une catégorie de ci-

toyens, on a le gouvernement de juste milieu ou monarchie constitutionnelle.

Nous n'avons pas ici l'intention d'entrer dans l'examen approfondi de la valeur de chacune de ces formes de *pouvoir;* un volume ne suffirait point, d'ailleurs, à examiner cette question sous toutes ses faces; toutefois, nous allons résumer les principaux arguments mis en avant par les partisans de ces divers systèmes et, de cet exposé très-court, il ressortira, nous en sommes certain, que la république démocratique est la seule forme rationnelle de gouvernement, la seule qui tienne un compte sérieux de ceci, à savoir que les hommes sont égaux en droits et que nul, à moins d'avoir forfait à l'honneur, ne peut être privé de sa part d'influence sur la marche des affaires publiques.

Revenons à la monarchie de droit divin et examinons la valeur de la base sur laquelle prétend reposer ce *pouvoir*, après quoi nous dirons quelques mots de la valeur du système. Et d'abord la première condition de l'existence du droit divin, c'est l'existence d'un ou de plusieurs dieux. Or, il faut bien le reconnaître, ce point est aujourd'hui fort controversé et le nombre de ceux qui se prononcent pour la négative s'est même singulièrement accru dans ces dernières années. Nous constatons le fait et nous ne l'apprécions pas. Mais, dans l'hypothèse la plus favorable aux partisans du droit divin, il faudrait encore prouver l'intervention d'un Dieu au profit de telle ou telle famille; il faudrait que l'histoire ne démontrât pas à chaque page que la force seule a créé les premiers chefs, dont les descendants ont été rois; il faudrait enfin qu'il ne fût pas établi que les princes, dits de droit divin, ont par leurs luttes successives conquis ou perdu les empires à la tête desquels ils se prétendent placés par une puissance extranaturelle.

Or, chacun sait combien de dynasties chassées les unes par les autres se sont succédé sur les divers trônes d'Europe, pour ne parler que de cette partie du monde. Le droit divin n'a donc en réalité pour base que la force et rien que la force. Dieu, qu'il soit ou non une « hypothèse inventée par les peuples primitifs et conservée jusqu'à nous pour expliquer la nature, » n'a rien à voir dans la fondation des empires.

Les *pouvoirs* dits de droit divin, fondés sur la force, ont été défendus par elle. Ce sont des faits et rien de plus. Le droit, tel que le conçoit la morale, n'a rien à faire là-dedans. Bien plus, c'est au nom du droit de tous, sacrifié au profit d'un seul, que proteste la science moderne. La valeur du droit sur lequel prétend s'appuyer le *pouvoir* absolu est donc nulle, nous croyons l'avoir parfaitement établi. Examinons maintenant les résultats que donne ce *pouvoir*. Ici notre tâche est facile et le discrédit dans lequel est tombée la légitimité nous dispense d'insister sur ce point. Le *pouvoir* absolu, d'accord avec les idées religieuses qui de leur nature sont absolues, a pesé sur l'humanité durant un grand nombre de siècles, et c'est malgré lui, et non pas par lui, que l'intelligence humaine s'est développée. Il n'est point nécessaire d'avoir longtemps étudié l'histoire des nations aujourd'hui civilisées pour se convaincre de l'exactitude de cette assertion, mise en doute par ceux-là seuls qui vivaient ou comptent vivre aujourd'hui encore des abus de la monarchie absolue. On l'a dit avec justesse, l'histoire des rois, c'est le martyrologe des peuples, et tout dans le passé, tout dans le présent prouve que cette phrase si souvent citée est l'expression d'un fait vrai.

Cela nous paraît tellement évident que nous ne pensons pas utile d'insister davantage; nous renvoyons ceux qui pourraient conserver quelques doutes sur ce point à l'étude de l'histoire ancienne et de l'histoire contemporaine.

En face du droit divin et du *pouvoir* issu de ce prétendu droit, la société moderne a placé le droit humain ou droit du peuple. Au monarque absolu, qui prétend tenir d'un Dieu le droit de gouverner les hommes, elle a opposé un *pouvoir* élu par tous et perpétuellement révocable. A l'hérédité, enfin, elle a substitué l'élection en permanence. Ce *pouvoir* nouveau, basé sur le droit que possède tout citoyen de peser sur la direction des affaires publiques qui, en fin de compte, sont les siennes, n'emprunte rien aux conceptions mythiques. Il est de droit dès qu'une société existe et naît avec elle; il est de toute justice, car il repose sur ce fait que tout individu faisant partie d'une nation ou agglomération d'individus a le droit de participer à l'administration de la communauté dont il fait partie. Nous ne dirons pas ici combien il a fallu que l'humanité vécût de siècles dans la servitude avant que, pressée par la misère, elle protestât même timidement contre ses oppresseurs, combien il a fallu de siècles encore pour que, ayant à peine conscience de ses droits, elle tentât de secouer le joug. L'histoire est pleine de ces luttes où le droit populaire succomba le plus souvent. Qu'il nous suffise de dire que, il n'y a pas encore cent ans, le pays qui devait proclamer en Europe les droits de l'homme vivait sous un gouvernement absolu. C'est à la France et aux grands philosophes du XVIIIe siècle qu'appartient l'honneur d'avoir préparé le mouvement qui devait aboutir à l'émancipation politique de l'individu. Ce sera l'éternel honneur de notre pays d'avoir fait cette révolution qui a tué dans le monde civilisé le *pouvoir* absolu. Bien des tentatives ont été faites depuis dans notre malheureux pays pour nous ramener en arrière, mais aucune d'elles, même celles qui paraissaient devoir être couronnées de succès, n'ont pu réussir à faire oublier les principes proclamés il y a bientôt un siècle. La raison de cette vitalité est la plus puissante preuve qu'on puisse donner de la supériorité du droit moderne sur le droit divin ou droit du plus fort. Bien qu'il n'entre point dans le cadre d'un article purement philosophique de faire de la politique d'actualité, nous ne pouvons, en parlant des tentatives faites pour nous ramener au droit ancien, oublier de mentionner la ridicule équipée de ces temps derniers, cette campagne grotesque des *bonnets à poil* qui fit rire si fort à Paris en 1872 et faillit mettre le feu aux quatre coins de la France menacée de la restauration d'un Bourbon. Chacun a les faits auxquels nous faisons allusion présents à la mémoire et se souvient que les protestations les plus énergiques ne vinrent pas toutes des grandes villes. C'est qu'en effet et jusque dans les plus petites communes de France on a compris qu'il n'était pas possible d'en revenir au droit ancien définitivement condamné.

Et cependant que d'objections n'a-t-on point faites au suffrage universel, cette base du droit nouveau? Ceux-ci ont prétendu qu'il était venu trop tôt, ceux-là l'ont déclaré absurde et demandé qu'il fût supprimé; d'autres réclament qu'on s'assure des capacités des électeurs. Ceux qui faisaient et qui font encore plus ou moins retentir l'air de leurs plaintes et de leurs clameurs sont tout simplement des adversaires plus ou moins déguisés du droit nouveau. En première ligne figurent les partisans du *pouvoir* absolu; ceux-là demandent la suppression du suffrage universel, surtout parce que le peuple ne vote pas pour eux; ils se gardent bien, toutefois, de montrer trop clairement leur dépit et proclament bien haut que la souveraineté du nombre est une puissance aveugle et brutale. Comme si, à l'époque où le suffrage n'existait pas, le gouvernement n'était point aveugle et brutal! comme si les bévues et les inepties de la monarchie de droit divin pouvaient envier quelque chose aux sottises qu'a pu commettre le peuple devenu souverain! D'autres, parce qu'ils ont dans la cervelle quelques bribes de grec ou de latin, sont vexés de voir un citoyen qui ne connaît point Cicéron voter comme eux et devenir leur égal devant le scrutin. D'autres, parce qu'ils sont propriétaires, ne comprennent point que celui-là vote qui n'a pas de rentes ou de biens au soleil. Tous enfin exigent d'une institution qui vient de naître et de citoyens qu'ils se sont efforcés de maintenir dans l'ignorance une sagesse que n'avait point leur monarchie, vieille de tant de siècles, et un discernement qu'ils ne possèdent point eux-mêmes. Et alors ils font projets sur projets à l'effet de moraliser le suffrage universel, et, pour lui apprendre à bien vivre, ils commencent par le mutiler. Le peuple a subi les caprices de la monarchie pendant plus de douze siècles en France; que ces messieurs des classes éclairées et conservatrices subissent le suffrage universel un siècle seulement, et nous leur reconnaîtrons, après cette expérience, le droit de prononcer sur la valeur de cette institution. Qu'ils s'efforcent de répandre l'instruction dans les classes pauvres alors qu'ils sont au *pouvoir*, au lieu de travailler à les maintenir dans l'ignorance, et le suffrage universel ne leur donnera plus, en haine des censitaires, un Empire. Il faut bien le dire, du reste, au fond de toutes ces déclamations contre le suffrage universel et contre le droit moderne, il y a plus d'envie que de souci de la chose publique, et les conservateurs craignent plus de perdre le *pouvoir* que de le voir passer entre des mains qui conduiraient la société à sa ruine. Ces messieurs tiennent la place et veulent la garder, et s'ils prétendent que le suffrage universel est inepte, c'est qu'il ne les élit pas toujours, ce qui est, à notre sens, une grande preuve d'intelligence, puisqu'ils méditent de le supprimer. Nous ne nions pas certes les erreurs du suffrage universel; mais que propose-t-on à sa place? Le cens? mais il ne vous donnera pas l'intelligence, et avec lui vous aurez la corruption. L'adjonction des capacités? mais qui déterminera la capacité des citoyens? Quant à rayer tous les électeurs ne sachant point lire et écrire, les conservateurs, les adversaires du droit nouveau, n'en veulent point, car ce serait frapper sur leurs propres troupes et un électeur en sait toujours assez quand il vote sous la direction du garde champêtre ou du curé. Au fond de ce débat et quoi qu'on dise, il y a donc une insigne mauvaise foi, et ceux qui mènent la campagne contre le *pouvoir* populaire tiennent avant tout à rester classes dirigeantes et à se maintenir en possession des priviléges qu'ils ont sauvés des naufrages faits par eux et les leurs dans nos révolutions successives.

Désespérant de tout reconquérir, ils offrent au peuple une transaction qui est une véritable duperie, en France du moins. Nous avons nommé la monarchie constitutionnelle, ce système bâtard qui tient du droit divin par son monarque héréditaire et du droit nouveau par son assemblée, l'élue de quelques milliers d'électeurs dans un pays qui en compte aujourd'hui près de 9 millions. Nos plus savants théoriciens de l'école doctrinaire ne connaissent rien qui puisse être comparé à cette combinaison, le dernier mot de l'art gouvernemental suivant eux. Et cependant, quel sanglant affront fait à leur science par l'histoire du gouvernement de Louis-Philippe, dont ils firent tous plus ou moins partie, dirigeant eux-mêmes l'expérience qu'ils voulaient tenter! Comme ils auraient pu voir, s'ils n'étaient aveugles, que la juxtaposition de deux principes contraires, l'hérédité et l'élection, était chose périlleuse et composait un tout bien fragile! C'est que, en effet, dans un pays qui a fait la Révolution française et proclamé le droit des citoyens à se gouverner eux-mêmes, il n'y a pas de juste milieu possible: ou rétablir par la force le régime de droit divin et rayer la Révolution de l'histoire, ou fonder une République dont les institutions soient en conformité avec le principe républicain; pas d'alternative, l'un ou l'autre. Or, ramener la France un siècle en arrière est chose absolument impossible; un coup de force tenté dans ce but ne réussirait pas. Créer un régime bâtard comme la monarchie constitutionnelle, c'est se condamner pour le faire vivre à faire de la réaction à outrance et provoquer à bref délai une révolution qui sera d'autant plus violente qu'elle éclatera sur tout le territoire... Que reste-t-il à faire? Accepter franchement le droit nouveau, le droit humain, et fonder la République; non pas une république bâtarde qui emprunterait ses institutions à la monarchie constitutionnelle ou à tout autre *pouvoir* plus ou moins absolu, mais une république vraiment républicaine. Celle-là seule est capable de supporter la liberté. Cette nécessité, qui va s'imposant chaque jour davantage, contrarie bien des calculs et menace ceux qui, jusqu'à ce jour, ont exercé le *pouvoir*. Qu'importe, si la justice y trouve son compte et si les intérêts du plus grand nombre, trop longtemps sacrifiés à ceux d'un prince et d'une caste, sont enfin sauvegardés!

Nous venons d'examiner les origines du *pouvoir* et sa légitimité; il nous reste à parler de ses devoirs et de ses prérogatives.

C'est ce que nous allons faire, et pour plus de clarté, le *pouvoir* pris dans son acception la plus large, celle dont nous nous sommes occupé jusqu'ici, se subdivisant en *pouvoir* législatif, exécutif et judiciaire, nous adoptons cette division et nous traiterons successivement de chacun des trois. Il va de soi que, tout en indiquant au passage ce qu'ils peuvent être sous les trois formes de gouvernement dont nous nous sommes occupé plus haut, nous insisterons particulièrement sur ce qu'ils doivent être dans une république digne de ce nom.

La question de la division des *pouvoirs* a été étudiée ailleurs. V. PONDÉRATION DES POUVOIRS.

— *Pouvoir législatif.* Dans un pays dont les institutions ont pour base le suffrage universel fonctionnant librement, le *pouvoir* législatif est souverain. Nommé par la nation, il représente fidèlement l'opinion publique tant qu'il ne prolonge pas son mandat au delà du terme prescrit et ne l'exerce que dans des limites fixées par le corps électoral. Il fait la loi et constitue la plus complète expression du droit moderne, qui veut que chacun puisse participer à la direction des affaires publiques. Ici se posent nécessairement ces questions tant de fois débattues: une Chambre suffit-elle à pareille tâche? Ne doit-on point lui opposer une Chambre pondératrice, en un mot convient-il de créer deux Chambres?

Sur ce point, les conservateurs se prononcent unanimement pour l'affirmative et préconisent les systèmes employés dans des pays libres souvent cités pour exemple à la France. Les républicains modérés, ceux qui font pour la liberté des vœux et reculent souvent devant des mesures qui pourraient ou la conquérir ou l'affermir, ceux-là se prononcent aussi pour deux Chambres. Les premiers veulent une Chambre de combat, capable d'annuler la puissance de la Chambre élue, et demandent qu'elle soit choisie par eux et parmi les citoyens les plus conservateurs. Les seconds se contenteraient d'une Chambre pondératrice et accepteraient qu'elle fût choisie par des citoyens déjà investis par le peuple d'un mandat. Tous prêchent l'excellence de cette Chambre et demandent que le *pouvoir* législatif appartienne aux deux Chambres. Or, que les monarchistes plus ou moins avoués, et dont le but est d'annuler les effets de la volonté nationale, demandent une Chambre de résistance, ceci n'a rien qui nous surprenne; ces politiques sont dans leur rôle, car plus d'un désirerait que le *pouvoir* législatif, comme cela eut lieu sous nos diverses monarchies, appartînt aussi au *pouvoir* exécutif; mais que des républicains sincères se rallient à cette idée et rêvent un *pouvoir* supérieur à celui qui émane directement de la volonté nationale, voilà qui nous étonne. Notre surprise est d'autant plus grande, en effet, que les partisans de la Chambre pondératrice ne savent point comment ils la composeraient et seraient fort probablement conduits à emprunter aux monarchistes quelques articles de la constitution établissant cette Chambre haute, et ce, faute de pouvoir trouver dans le suffrage universel, ou dans ses élus aux conseils généraux, par exemple, le contre-poids dont ils déclarent avoir besoin.

En vain cite-t-on l'exemple de l'Angleterre et celui des Etats-Unis. Le second n'est pas plus concluant que le premier; car nous ne sommes pas un Etat fédératif et la France ne possède plus, fort heureusement, cette aristocratie puissante qui maintient aujourd'hui encore la royauté de l'autre côté de la Manche.

Confier le *pouvoir* législatif en France à deux assemblées issues du suffrage universel, c'est créer un rouage inutile; mettre en présence une assemblée censitaire et une assemblée vraiment nationale, c'est frapper la première de discrédit, lui enlever toute autorité morale et, de plus, cela conduit directement à donner au *pouvoir* exécutif, qui doit être responsable devant le pays, le droit de dissoudre, de concert avec la Chambre haute, l'assemblée élue par tous. C'est créer un gouvernement monarchique dans sa forme et préparer la ruine de la République, ce que ne veulent point les républicains modérés.

A toutes ces combinaisons trop compliquées mieux vaut préférer une Chambre unique, librement élue, à mandat défini et devant reparaître, au bout de trois ans, par exemple, devant le corps électoral. La liberté de la plume et de la parole pour tous suffira, nous en sommes certain, à modérer l'ardeur de la Chambre élue. On se fait d'ailleurs une étrange illusion en pensant qu'une Chambre est sujette à des entraînements soudains, et capable de compromettre un pays ou de prendre des mesures trop violentes; à moins, en effet, que l'ennemi ne soit aux portes et que le patriotisme excité par le danger ne dicte des mesures de salut public, une Chambre prise dans son ensemble est modérée, et les plus farouches dépouillent dans l'enceinte législative une partie de leur fougue. En un mot, une Chambre est toujours plus modérée dans son ensemble que chacun de ses membres pris en particulier.

Nous venons d'exposer quelques-unes des raisons qui militent en faveur d'une assemblée unique, comme détentrice du *pouvoir* législatif. A tout ce que nous venons de dire sur ce sujet et comme résumé de ce qui précède, nous ajouterons que, dans un pays libre où fonctionne le suffrage universel, c'est aux élus de ce suffrage et à ceux-là seulement qu'appartient le droit de légiférer. Nul ne peut, en effet, s'insurger légitimement contre la loi, lorsqu'elle émane d'une assemblée régulièrement élue et se maintenant dans les termes de son mandat. De plus, la loi étant d'autant moins violée qu'elle rencontre plus de partisans dans la nation, il est de toute nécessité qu'elle émane des représentants du peuple et de ceux-là seulement.

Est-il utile de dire, après cela, que nous ne reconnaissons au *pouvoir* exécutif ni le droit de faire des lois, alors même qu'il les qualifierait de décrets comme fit Bonaparte en 1852, ni celui de s'opposer à la promulgation d'une loi régulièrement votée? Nous ne le pensons pas, car la conséquence forcée de ce que nous venons de dire est l'obligation pour le *pouvoir* exécutif de se soumettre *à la loi tout le premier.*

Ces considérations nous mènent tout naturellement à étudier le rôle du *pouvoir* exécutif.

— *Pouvoir exécutif.* Sous l'ancienne monarchie, ce *pouvoir* est le seul maître. Il légifère, fait exécuter la loi, et c'est à peine s'il souffre à côté de lui le *pouvoir* judiciaire, auquel il se substitue toutes les fois que tel est son bon plaisir, soit en lançant des lettres de cachet, soit par ses hautes cours de justice, soit par des tribunaux qui reçoivent de lui des sentences toutes faites quand le cas en vaut la peine. Passons rapidement sur cette période et venons tout de suite à la Révolution. Le *pouvoir* exécutif a subi, depuis 1789, des vicissitudes nombreuses qui ont alternativement amoindri ou élargi sa sphère d'action. La constitution du 3 septembre 1791 le réduisit à de fort étroites limites, eu égard aux principes et aux traditions de l'ancien ordre monarchique. Aux termes de cette constitution, le roi n'eut que le *pouvoir* exécutif proprement dit et une participation très-secondaire et à peu près purement négative au *pouvoir* législatif. L'initiative ou droit de proposition, aussi bien que la discussion et le vote des lois appartinrent exclusivement à la législature. Le roi n'intervenait que pour donner à la loi sa sanction. Il pouvait, il est vrai, refuser cette sanction; ce refus se nommait le *veto*. Mais le veto n'était que suspensif; si deux législatures subséquentes présentaient derechef le même décret à la sanction royale, le veto était désarmé et la sanction était tenue pour accordée, quoique le chef de l'Etat s'abstînt de l'exprimer. Le *pouvoir* exécutif lui-même ne fut pas laissé au roi dans l'intégrité des attributs qui lui sont propres. Le roi, en effet, ne régla point de sa personne les questions de la politique extérieure. La législature seule pouvait déclarer la guerre, et les traités de paix, d'alliance ou de commerce, quoique conclus et signés par le chef de l'Etat, durent être soumis à la ratification du *pouvoir* législatif.

Depuis la constitution de 1791, les attributions de l'exécutif ont subi de nombreuses fluctuations. Ce *pouvoir* fut à peu près annihilé dans la constitution ultra-démocratique

du 24 juin 1793. Le mot même de *pouvoir* exécutif disparut et fut remplacé par celui de conseil exécutif. Ce conseil était composé de vingt-quatre membres, renouvelés par moitié à chaque session législative. Ses attributions étaient fort restreintes; il préparait la négociation des traités, qui ne devenaient définitifs que par le vote de l'Assemblée nationale. Il nommait les agents supérieurs de chaque service administratif (les ministres) et il nommait également les agents accrédités par la république auprès des puissances étrangères. La plupart des autres fonctions étant électives, le conseil exécutif n'avait pas à s'occuper d'y pourvoir.

La constitution de l'an III se montra un peu moins ombrageuse. Elle créa un Directoire exécutif de cinq membres désignés par les deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Toutefois, les susceptibilités républicaines à l'endroit de l'exécutif reparaissent encore dans la constitution de l'an III. Le Directoire, nommé par les deux conseils et placé ainsi sous leur dépendance, était renouvelé chaque année par cinquième. Il n'avait pas de président titulaire; on avait redouté l'importance que la présidence à demeure aurait pu donner à un membre du Directoire. Chaque directeur présidait à tour de rôle et ne pouvait présider que trois mois. Ce détail est caractéristique.

L'esprit se fatigue, et se fatigue stérilement, à suivre dans notre histoire les oscillations sans fin qui abaissent ou relèvent le *pouvoir* exécutif. Ce *pouvoir* fut tout, envahit tout dans la constitution consulaire de l'an VIII et dans les institutions politiques du premier empire. Ce fut dans cette constitution de l'an VIII que l'exécutif prit carrément son vrai nom et s'appela officiellement le gouvernement. Tout procéda de lui et aboutit à lui. Le Corps législatif votait les lois; « il votait, mais ne discutait pas. » Le droit d'initiative n'appartenait qu'au chef de l'Etat; le droit même d'amendement était refusé à la législature. Les projets de loi lui étaient présentés rédigés de toutes pièces; son rôle se bornait à un acquiescement muet. La discussion et la parole étaient confisquées. Le Corps législatif n'eut d'ailleurs à travailler qu'à la codification napoléonienne, qui ne concernait que des matières de droit privé. Les matières politiques furent exclusivement régies par de nombreux décrets impériaux, émanés de la seule initiative du chef de l'Etat.

La charte de 1814 restitua à la législature des attributions plus amples. Néanmoins, la royauté garda pour elle seule le droit d'initiative ou de proposition des lois. Elle se réserva d'ailleurs fort largement tous les multiples attributs du *pouvoir* exécutif, notamment le commandement des armées de terre et de mer, le droit de déclarer la guerre ainsi que de conclure les traités de paix, d'alliance et de commerce, et enfin la nomination à tous les emplois civils ou militaires, autres que les fonctions électives.

La différence saillante entre les deux chartes de 1814 et de 1830 consiste dans le droit d'initiative restitué par cette dernière charte aux deux Chambres, mais qui ne cessa pas d'appartenir également au *pouvoir* royal.

La constitution du 14 janvier 1852, transformée par un sénatus-consulte en constitution impériale, a replacé le *pouvoir* exécutif à l'apogée de son omnipotence. L'empereur règne et gouverne. Il se déclare seul responsable de sa politique vis-à-vis du peuple (responsabilité nominale). Ses ministres ne dépendent que de lui, ne doivent de compte qu'à lui et ne sont liés par aucune solidarité, par aucune responsabilité collective. Le droit d'initiative n'appartient qu'à l'empereur. Un sénatus-consulte du 30 décembre 1852 a mis le dernier sceau à ce régime d'omnipotence personnelle, en attribuant au chef de l'Etat l'exorbitante faculté de remanier d'autorité les tarifs douaniers et la faculté non moins énorme de décréter de son chef tous les travaux d'utilité publique, quelle qu'en soit l'importance. On sait comment ce régime despotique, après avoir tenté, sous la pression de l'opinion publique, de se transformer en régime libéral vers 1869, a sombré un an plus tard sous le poids de ses fautes et par l'ineptie de ceux qui se croyaient de taille à gouverner seuls et à sauver la chose publique avec leurs propres forces. Depuis lors, après une invasion dont la France gardera longtemps un douloureux souvenir, nous avons vu reparaître un gouvernement où le *pouvoir* exécutif ne peut absorber les autres *pouvoirs*, la république. Sous ce gouvernement, le seul qui puisse accepter sérieusement et franchement le suffrage universel, le *pouvoir* exécutif n'est plus que le délégué d'une assemblée souveraine devant laquelle il est responsable et qui peut, par un vote de blâme, imposer sa retraite au titulaire du *pouvoir*. Tel doit être, dans un Etat où tous les *pouvoirs* sont bien équilibrés, le rôle du *pouvoir* exécutif. Simple exécuteur des décisions d'une assemblée élue, souveraine quand elle se meut dans les termes de son mandat, le *pouvoir* exécutif doit appartenir à un magistrat élu et révocable. Confier ce *pouvoir* à un chef de famille princière et déclarer qu'il sera héréditaire, c'est du même coup créer la tyrannie et préparer à bref délai une révolution. C'est une vérité aujourd'hui reconnue, même de ceux qui se déclarèrent partisans de la monarchie constitutionnelle, où le roi devait régner et non gouverner, qu'il est ridicule et vraiment trop naïf de demander à un homme que l'on place au-dessus de tous ses concitoyens de ne point s'occuper des affaires de l'Etat. De telles fictions sont aujourd'hui condamnées, et le *pouvoir* exécutif héréditaire avec elles. Ainsi donc, le chef de l'Etat doit être renouvelable dans des délais assez courts, révocable en des cas prévus par la loi. Le rôle du *pouvoir* législatif, comme aussi celui de tous les citoyens soucieux de la chose publique, doit être de surveiller le *pouvoir* exécutif, de veiller à ce qu'il ne sorte point de ses attributions, à ce qu'il se meuve exclusivement sur le terrain qui lui a été assigné par la loi. Si le *pouvoir* exécutif, auquel on ne peut enlever le droit de mettre en mouvement son armée de fonctionnaires et une part de la force publique destinée à maintenir l'ordre, abuse de ces moyens pour attenter à la liberté publique et s'emparer du *pouvoir* absolu, il doit être mis hors la loi par l'Assemblée ou par ceux des membres de cette Assemblée qui sont restés fidèles au peuple, et la nation entière doit se soulever contre l'usurpateur. L'armée, qui n'est point la chose du *pouvoir* exécutif, mais la gardienne de la loi, doit non-seulement refuser obéissance au *pouvoir* usurpateur, mais se mettre aux ordres de l'Assemblée et lutter pour le triomphe de la loi.

A cela nous savons qu'on oppose l'obéissance passive, qui serait due dans l'armée au chef immédiat. Cette théorie aboutit à ceci, que le *pouvoir* exécutif, chef de l'armée, ayant ordonné de marcher sur l'Assemblée pour la dissoudre, les officiers de tout grade sans exception peuvent, la conscience tranquille, violer la loi, leur chef suprême endossant seul la responsabilité du crime commis. Nous n'admettons pas cette manière de voir qu'adoptèrent trop facilement en 1851 certaines consciences très-élastiques, et si nous ne faisons point descendre la responsabilité jusqu'au simple soldat, car il peut ignorer ce qui se passe et n'avoir point conscience de son crime, nous pensons que tout soldat, officier supérieur ou simple capitaine qui a conscience de la violation de la loi par son chef immédiat doit refuser d'obéir et ne point s'associer à une action qu'il sait notoirement coupable. Si cette théorie, bien plus conforme à la morale que la théorie de l'obéissance passive, avait été mise en pratique en 1851, nous n'eussions eu ni Sedan ni Metz.

— *Pouvoir judiciaire.* Nous sommes arrivés au troisième *pouvoir* fonctionnant dans tout Etat civilisé. Nous serons très-brefs sur ce point, la question ayant été traitée au point de vue historique au mot JUSTICE. Nous nous contenterons donc de présenter quelques observations sur le rôle du *pouvoir* judiciaire dans une société bien organisée. Disons d'abord que ce *pouvoir*, en tant que chargé de punir les infractions à la loi, peut être considéré comme tenant de près au *pouvoir* exécutif. Quelles doivent être ses attributions? de qui doit-il tenir sa puissance? tels sont les deux points les plus controversés à son sujet. Nous allons rapidement exposer les opinions mises en avant à ce propos par les divers partis politiques. Le *pouvoir* absolu veut nommer les juges, exiler les parlements qui lui déplaisent, casser les arrêts rendus et emprisonner les juges suspects d'échapper à son influence corruptrice. C'est le règne du bon plaisir; ses partisans sont logiques avec leur principe, le droit divin, en ne tolérant pas qu'on oppose les arrêts d'une chambre à l'élu d'un Dieu. Sous la monarchie constitutionnelle, les membres du *pouvoir* judiciaire sont inamovibles ou, pour être plus exact, ne peuvent pas être révoqués. Le ministère, c'est-à-dire l'exécutif, peut, il est vrai, leur donner de l'avancement et les décorer; en cas de disgrâce, le membre d'un tribunal peut être envoyé d'une ville du premier ordre dans une du cinquième et passer d'un tribunal de première instance sis à Lyon au tribunal du même rang sis à Nevers, par exemple. Ajoutons que, sous la monarchie constitutionnelle, un jury, mais un jury trié, vient protéger l'accusé politique contre les tendances du *pouvoir* judiciaire à subir les volontés ou au moins l'influence du *pouvoir* exécutif, ce grand dispensateur des grâces et de l'avancement. Une organisation judiciaire conçue comme celle que nous venons d'exposer offre-t-elle de sérieuses garanties d'indépendance à ce *pouvoir?* en un mot le juge échappe-t-il nécessairement à l'influence du *pouvoir* exécutif qui, en fin de compte, tient une partie de son sort dans sa main et peut tout contre lui, hormis le révoquer? Nous ne le pensons pas; aussi croyons-nous que l'organisation du *pouvoir* judiciaire doit être profondément modifiée et la nomination des magistrats enlevée au *pouvoir* exécutif, le soin de les nommer étant réservé soit aux citoyens qui, comme les avocats, les avoués, les huissiers, etc., seraient en mesure de faire un choix intelligent, soit à tout autre groupe échappant, dans son ensemble, à l'action gouvernementale. Que si l'on recule devant ce mode de procéder, il conviendrait au moins de mettre le jury partout, aux tribunaux civils et correctionnels comme aux cours d'assises. A ce prix seulement, on mettra le *pouvoir* judiciaire, qui doit faire respecter la loi par tous, à l'abri de l'influence souvent désastreuse qu'exerce sur lui le *pouvoir* exécutif.

Si nous insistons avec une telle énergie sur ce point, c'est que nous avons vu des gouvernements despotiques et même libéraux traduire devant les tribunaux dont ils nommaient les juges, peser sur eux de toute leur influence et obtenir de magistrats qu'ils ne pouvaient révoquer, mais dont ils tenaient l'avancement entre leurs mains, des sentences que n'eussent point rendues des juges absolument indépendants. L'histoire du second Empire est pleine de faits que nous pourrions apporter à l'appui de notre thèse, et il est notoire que, durant cette période néfaste, les membres des tribunaux correctionnels qui jugeaient les délits de presse, par exemple, recevaient leur sentence toute faite du ministre de la justice. Le prix de leur complaisance coupable ne se faisait point longtemps attendre, et les Delesvaux d'alors avançaient plus vite que leurs collègues des tribunaux civils.

Avant de clore cet article, il nous reste à parler d'un *pouvoir* judiciaire spécial, fonctionnant dans des périodes exceptionnellement troublées; nous avons nommé les conseils de guerre. Chacun sait que, lorsque l'état de siége est proclamé, le droit de juger les citoyens poursuivis pour crimes ou délits politiques appartient à des soldats constitués en conseils de guerre. Rien ne nous paraît plus déplorable, car c'est au moment où les passions sont excitées au plus haut point qu'on confie à des hommes, honorables sans doute, mais habitués à traiter cavalièrement tout ce qui n'est point militaire, le soin de juger des civils. Autant vaudrait prier les juges ordinaires de statuer sur les infractions à la discipline du régiment. Ce *pouvoir* abusif doit disparaître dans une société civilisée, d'abord parce que l'armée, en tant qu'armée, doit rester étrangère à nos luttes politiques, ensuite parce qu'il ne doit point pouvoir être dit que le soldat chargé de réprimer l'émeute achève à coups d'arrêts ce qu'il a commencé à coups de fusil; enfin parce que le soldat est incompétent et tend naturellement à juger un civil comme s'il était militaire et à lui appliquer pour des riens les années de prison qui punissent les plus petites infractions à la discipline.

En somme, l'organisation du *pouvoir* judiciaire, dans une république digne de ce nom, nous paraît devoir comporter : 1° le jury partout; 2° l'incompétence des conseils de guerre pour tout ce qui ne concerne pas les infractions commises par des soldats à la discipline militaire.

— *Pouvoir constituant.* Le *pouvoir* de créer une constitution appartient-il à toute Assemblée élue, sans que son mandat ait été d'ailleurs nettement spécifié, ou est-il exclusivement réservé à une Assemblée nommée spécialement à l'effet de voter une constitution? Sur ce point, de nombreuses discussions se sont élevées. Les théoriciens du *pouvoir* absolu des parlements ou, pour être plus exact, ceux qui oublient que les droits de l'électeur restent entiers même après l'élection, estiment qu'une Assemblée élue peut légiférer ou constituer à sa guise, voire même oublier totalement les termes du mandat reçu par elle ou chacun de ses membres et retourner contre ceux qui l'ont nommée la puissance qu'elle tient du corps électoral. D'autres ne poussent point la fantaisie jusqu'à ces limites extrêmes et se contentent de prétendre que, les lois et constitutions faites par des Assemblées simplement législatives ou décorées du nom de constituantes n'ayant point plus vécu les unes que les autres, il est bien inutile de faire une distinction entre ces Assemblées. Ils ajoutent, et M. Maurice Block expose cette théorie tout au long dans son *Dictionnaire de la politique*, que, le vote d'une constitution n'engageant, suivant l'opinion généralement admise et qu'il qualifie sévèrement, que la génération qui l'a votée, il est inutile de la faire rédiger par des hommes spéciaux et de l'entourer d'un appareil pompeux qui ne doit point la sauver. Des raisons de cette nature n'ont qu'une valeur très-relative. Et d'abord il est juste, quoi qu'en dise l'économiste cité plus haut, qu'une constitution n'engage que la génération qui l'a votée; c'est de droit, car nos aînés ne peuvent nous lier indéfiniment et nous ne pouvons lier pour toujours ceux qui doivent nous succéder. Ce n'est point, d'ailleurs, lorsqu'une constitution n'est acceptée que par la génération qui l'a votée qu'elle est emportée par les révolutions, comme le prétend M. Maurice Block, mais bien lorsqu'elle n'est point en rapport avec le développement de l'esprit public dans le pays où elle est mise en vigueur, lorsqu'elle avance ou retarde sur l'opinion moyenne du pays. Dans le premier cas, elle manque de défenseurs; dans le second, elle a trop d'ennemis; dans les deux, elle succombe.

A côté de ces deux opinions exprimées par les hommes politiques de l'école réactionnaire et de l'école libérale sur le droit de toute Assemblée à se transformer, selon sa fantaisie, en constituante, il est une troisième manière de voir plus conforme, suivant nous, au principe de la souveraineté du peuple, seul principe qui ait une base sérieusement nationale et vraiment acceptable, sinon par tous, au moins par l'immense majorité des hommes. Or, la théorie qui a son point de départ dans la souveraineté du peuple n'admet pas qu'un mandataire puisse faire autre chose que ce que lui a commandé son mandant; elle affirme que l'élu ne doit être que l'interprète de ses électeurs et, partant, doit recevoir d'eux son mot d'ordre et sa direction. A l'électeur seul appartient donc le droit de décider s'il veut ou ne veut pas que son mandataire crée, remanie ou revise une constitution ou se contente de voter des lois non politiques.

Cette façon de voir est la seule, suivant nous, qui s'accorde avec le principe de la souveraineté du peuple, car nous n'admettons pas que cette souveraineté puisse être aliénée entre les mains de l'élu, qui n'est qu'un délégué, qu'un mandataire pur et simple. La raison proteste, en effet, contre cette prétention de l'élu à vouloir régenter le mandant à sa guise; autant vaudrait que le détenteur d'une procuration en matière civile sortît des termes de la pièce en vertu de laquelle il agit et se conduisît à sa fantaisie, voire même contrairement aux instructions reçues par lui.

Ainsi donc, pas de doute sur ce point, et dans un pays où la constitution a pour base le suffrage universel, c'est à ce dernier qu'il appartient de limiter le mandat de ses élus et, par suite, de décider s'ils devront se tenir sur le terrain législatif ou s'ils pourront rédiger une constitution.

Mais, répliquent les libéraux, quelle différence faites-vous entre une loi politique et une loi qui ne l'est pas? N'est-ce point toujours une loi? Savez-vous d'ailleurs où commence la politique? Sur ce dernier point nous sommes à peu près de l'avis de nos adversaires et nous convenons qu'il est difficile de tracer une ligne de démarcation entre la politique réservée à une Assemblée constituante et les affaires qui sont du ressort de l'Assemblée législative ordinaire. Néanmoins on nous accordera que, si, dans le détail, ces deux choses peuvent se confondre, les grandes lignes sont cependant faciles à tracer d'une façon distincte. C'est ainsi qu'il y a une différence évidente entre la question de forme du gouvernement, question sur laquelle peut seule statuer une constituante élue à cet effet, et le vote du budget. Chacun comprendra, en effet, que ceux qu'on avait élus pour la seconde tâche, relativement modeste, ne sont point peut-être ceux qu'aurait choisis le corps électoral s'il avait supposé que ses élus aborderaient les grandes questions politiques. Nous avons sous les yeux en ce moment, en France, un exemple frappant de l'influence que peut avoir sur le choix des électeurs le but assigné à l'Assemblée qu'ils veulent élire. C'est ainsi que la Chambre de 1871 n'a été ce qu'elle se trouvait être au mois de février 1871 que parce que les électeurs croyaient l'élire pour faire la paix seulement. L'élection eût été bien différente si les citoyens avaient pu prévoir qu'elle se déclarerait constituante.

Quoi qu'en disent donc les libéraux et les rétrogrades, la différence est assez grande entre les questions d'affaires et celles qui sont du domaine de la haute politique, pour que les citoyens appelés à se prononcer sur le choix d'un député prennent tel ou tel suivant qu'il s'agira de traiter telle ou telle de ces deux questions. De plus, diviser les Assemblées en constituantes et législatives, c'est limiter le mandat de l'élu, c'est prendre une précaution nécessaire contre les tendances à l'abus de *pouvoir* trop souvent constatées dans nos Assemblées délibérantes, et ce résultat serait le seul obtenu par cette division, qu'il suffirait à nous la faire adopter. Trop d'Assemblées, trouvant la place bonne, ont oublié qu'elles n'étaient qu'une réunion de mandataires responsables devant le pays, et se sont proclamées souveraines et éternelles, comme si la souveraineté du peuple était aliénable, comme si le mandataire était supérieur au mandant.

— *Pouvoir temporel.* V. TEMPOREL.

— *Pouvoir spirituel.* V. PAPE et PAPAUTÉ.

— Jurispr. *Excès de pouvoir.* L'*excès de pouvoir* est l'acte par lequel un juge, un tribunal, un fonctionnaire sortent du cercle de leurs attributions et font ce que la loi leur défend ou ne leur permet pas de faire. Un juge, un tribunal, un fonctionnaire peuvent sortir de leurs attributions de trois manières : 1° ils peuvent empiéter sur un pouvoir différent du leur; ils commettent alors une usurpation de *pouvoir;* 2° ils peuvent troubler l'ordre établi par la loi entre les agents d'un même pouvoir; il y a alors incompétence; 3° ils peuvent simplement dénaturer les *pouvoirs* qui leur sont confiés; ce dernier cas est celui auquel on applique communément l'expression d'*excès de pouvoir*.

Aux termes de l'article 80 de la loi du 27 ventôse an VIII, « le gouvernement, par la voie de son commissaire, et sans préjudice du droit des parties intéressées, dénoncera au tribunal de cassation, section des requêtes, les actes par lesquels les juges auront excédé leurs *pouvoirs*. » Mais qu'est-ce que l'*excès de pouvoir* dont il est question ici? Il ne se trouve nulle part défini par le législateur; aussi le vague de ces expressions a-t-il fait l'objet de vives controverses. M. Henrion de Pansey établit une distinction entre l'*excès de pouvoir*, l'abus de *pouvoir* et l'incompétence. « Un juge, dit-il, excède ses *pouvoirs* lorsque, franchissant les limites de l'autorité judiciaire, il se porte dans le domaine d'un autre *pouvoir;* il abuse de son *pouvoir*

lorsqu'il viole la loi ou lorsqu'il prévarique dans l'exercice de ses fonctions judiciaires; il use incompétemment de son *pouvoir* lorsqu'il statue sur une affaire dont la connaissance appartient à un autre tribunal. Ainsi, point d'*excès de pouvoir* dans le jugement même le plus inique, le plus incompétent, en un mot le plus illégal, toutes les fois qu'il a statué sur une question qui, par sa nature, était judiciaire. Celui-là seulement commet un *excès de pouvoir* qui usurpe des fonctions étrangères à celles dont il est investi et que la constitution de l'Etat avait placées dans les attributions d'un autre *pouvoir*. » Cette doctrine de M. Henrion de Pansey, qui resserre l'*excès de pouvoir* dans des bornes beaucoup trop étroites, n'a jamais été acceptée. Aussi, c'est avec raison que le conseiller Lassagni, lors d'une affaire portée à la chambre des requêtes, s'exprimait ainsi : « Depuis longtemps on discute sans s'entendre sur la définition du mot *excès de pouvoir*. L'opinion de M. Henrion de Pansey a toujours été repoussée par la cour de cassation. Elle a constamment distingué le cas où le tribunal était sorti du cercle de ses attributions en empiétant sur les attributions d'un autre tribunal et celui où le tribunal avait franchi les limites de ses attributions pour empiéter sur celles du *pouvoir* administratif dans une affaire d'intérêt général. Dans le premier cas, la cour a bien vu un *excès de pouvoir*; car ces mots, pris dans toute la latitude de leur signification, renferment la violation quelconque des règles de la compétence. Mais elle n'y a pas reconnu l'*excès de pouvoir* dont parle l'article 80 et elle n'a pas cru devoir admettre l'action directe du gouvernement, autorisée seulement dans l'intérêt général de la société. Dans le second cas, la cour a pensé que la société avait été lésée dans un de ses principes constitutionnels (la division des *pouvoirs*). Elle a vu alors, dans cette atteinte portée à l'organisation sociale, l'*excès de pouvoir* prévu par l'article 80. Elle n'a fait aucune difficulté, dans ce cas, d'admettre l'action directe du gouvernement pour en demander la répression prompte, éclatante, telle, en un mot, que l'exige l'article précité. »

Tout *excès de pouvoir* est une incompétence, de même que toute incompétence constitue un *excès de pouvoir*, puisque, dans l'un et l'autre cas, le juge ou le fonctionnaire a franchi le cercle de ses attributions. L'*excès de pouvoir* et l'incompétence sont cependant séparés par un trait caractéristique : on peut dire que l'incompétence frappe d'une manière spéciale sur les jugements, et l'*excès de pouvoir* sur les actes. Pour qu'il y ait eu *excès de pouvoir* proprement dit, il faut que le juge ait franchi le cercle dans lequel la loi a renfermé le pouvoir qu'elle lui a confié; « il faut, dit Merlin, qu'il ait entrepris sur les fonctions du législateur, soit en faisant une loi, soit en défendant qu'une loi fût exécutée ou publiée, ou entrepris sur les attributions de l'autorité administrative, en prenant connaissance des faits et des actes que la loi réserve à cette autorité, ou entrepris sur la compétence d'un autre tribunal, en s'arrogeant le droit de juger ses justiciables ou de prononcer sur des matières dont la loi l'a constitué le juge exclusif. S'il ne fait rien de tout cela, il peut mal juger, il peut trahir ses devoirs, violer la loi, mais il n'excède pas ses *pouvoirs*; seulement il en fait un mauvais usage. »

Il est cependant impossible de définir l'*excès de pouvoir* d'une manière rigoureuse, lorsqu'on se reporte aux lois qui ont prévu cet acte. En effet, sous l'ancienne jurisprudence on employait indifféremment l'un pour l'autre les mots *excès de pouvoir*, *usurpation de pouvoir*, *incompétence*; cette confusion donnait lieu à de nombreuses hésitations, aux interprétations les plus vagues. A l'époque de la rédaction du code d'instruction criminelle, le législateur ne voulut pas se servir du mot *excès de pouvoir* à raison de la signification trop indécise qu'on lui avait donnée jusqu'alors. Mais lorsqu'il eut à s'occuper, dans la loi du 25 mai 1838, du recours contre les sentences des juges de paix, il sépara les deux expressions *incompétence* et *excès de pouvoir* et déclara que l'*excès de pouvoir* seul donnerait recours au pourvoi en cassation et que l'incompétence ne serait plus à l'avenir qu'un moyen d'appel.

Bien qu'il soit difficile d'établir d'une manière précise la distinction entre les différentes espèces d'*excès de pouvoir*, comme les actions qui naissent dans ces divers cas ne sont pas les mêmes, il y a un grand intérêt à ne point les confondre entre elles. C'est pour cela que nous allons examiner les trois cas dans lesquels un juge, un tribunal, un fonctionnaire peuvent sortir du cercle de leurs attributions.

1° *Usurpation de pouvoir*. Comme les actes entachés de ce vice causent une sorte de perturbation dans les *pouvoirs* publics, qu'ils portent atteinte à notre organisation sociale, il appartenait au gouvernement lui-même, qui doit veiller au maintien de nos lois constitutionnelles, d'en poursuivre l'annulation. C'est ainsi que, lorsque le ministre de la justice pense que des actes ou des décisions renferment une usurpation de *pouvoir*, il invite le procureur général près la cour de cassation à les déférer à l'examen de cette cour.

2° *Incompétence*. Dans un sens général, l'incompétence est une usurpation de *pouvoir*; mais l'usage a réservé ce nom d'une manière spéciale à l'usurpation de *pouvoir* qui provient de l'empiétement commis par une juridiction de tel ordre sur les fonctions d'une autre juridiction de même ordre; par exemple, par un tribunal de l'ordre judiciaire sur un autre tribunal de l'ordre judiciaire; par une autorité administrative sur une autre autorité de même nature. Mais pour que l'incompétence constitue un *excès de pouvoir*, il faut que l'acte entaché d'incompétence soit susceptible de produire des effets juridiques.

3° *Excès de pouvoir*. Un juge excède réellement ses *pouvoirs* lorsque, sans sortir de ses fonctions et sans empiéter sur les fonctions réservées à un autre tribunal, il fait par sa décision plus et autre chose que ce que veut la loi; il commet alors une infraction qui diffère des erreurs de fait et des fausses interprétations ou applications de la loi. Dans ce cas, la voie du recours en cassation est ouverte aux parties intéressées; le ministère public a, lui-même, le droit d'exercer ce recours dans l'intérêt unique de la loi.

En droit criminel, les *excès de pouvoir* les plus fréquents consistent dans la condamnation à une peine qui n'a point été prononcée par la loi. On doit se garder de considérer comme *excès de pouvoir* certaines irrégularités d'espèces différentes et qui n'entraînent point la nullité du jugement. Ainsi, il n'y a point *excès de pouvoir* lorsqu'une expertise a été faite hors de la présence du juge et de celle des parties, alors, d'ailleurs, qu'elle a été précédée d'une visite de lieu à laquelle les parties ont assisté.

— Phys. On nomme, en physique, *pouvoir* d'une substance sous un certain rapport le coefficient qui exprime le rapport de l'effet obtenu sur cette substance par la cause considérée à l'effet maximum que l'on puisse concevoir à cette cause dans le cas le plus favorable. Les diverses substances peuvent être classées les unes par rapport aux autres dans l'ordre croissant ou décroissant de chacun de leurs différents *pouvoirs*, c'est-à-dire dans l'ordre croissant ou décroissant de leur sensibilité à l'action de chaque genre de causes.

— POUVOIRS *RELATIFS À LA CAUSE CHALEUR*. *Pouvoir réflecteur*. Lorsqu'un faisceau de rayons de chaleur parallèles entre eux tombe sur la face plane d'un corps, une partie de ces rayons est réfléchie; on donne le nom de *pouvoir* réflecteur du corps au rapport des intensités du faisceau réfléchi et du faisceau incident, l'intensité d'un faisceau cylindrique étant la quantité de chaleur qui traverse, dans l'unité de temps, l'unité de surface de la section droite du faisceau.

Les premières expériences comparatives sur les *pouvoirs* réflecteurs des différents corps ont été entreprises par Leslie. La source de chaleur dont il se servait était un cube à parois métalliques rempli d'eau à 100°. Le centre de l'une des faces de ce cube étant dans l'axe d'un miroir sphérique de grandes dimensions et le plan de cette face étant perpendiculaire à cet axe, les rayons de chaleur émis par la face rayonnante et réfléchis par le miroir seraient venus à peu près tous se concentrer au foyer conjugué du centre de la face par rapport au miroir; mais une facette carrée, de grandeur constante, de la substance à essayer, disposée, comme la face rayonnante elle-même, en un point fixe de l'intervalle compris entre le miroir et le point de concours des rayons réfléchis par lui, renvoyait ces rayons au point symétrique de ce point de concours par rapport à son plan. Leslie plaçait en ce second point le centre de l'une des boules de son thermomètre différentiel et, conformément à une théorie approximative, il regardait le *pouvoir* réflecteur de la facette essayée comme proportionnel au déplacement de l'index du thermomètre. En effet, la source de chaleur restant toujours la même, la quantité de chaleur qui tombait sur la facette était constante et la quantité de chaleur que cette facette renvoyait à la boule du thermomètre était proportionnelle au *pouvoir* réflecteur de la substance dont elle faisait partie; *enfin*, la quantité de chaleur reçue par le thermomètre étant toujours très-petite, elle pouvait être considérée comme proportionnelle à la marche de l'index. C'est ainsi que Leslie a dressé le tableau suivant des *pouvoirs* réflecteurs des quelques substances suivantes :

Cuivre jaune	100
Argent	90
Etain	80
Acier	70
Plomb	60
Encre de Chine	13
Verre	10
Verre huilé	5
Verre mouillé d'eau	0
Noir de fumée	0

Mais, outre que son appareil n'était pas assez sensible et qu'un grand nombre de causes étrangères pouvaient en modifier les indications, Leslie n'avait eu égard à aucune des causes nombreuses qui peuvent modifier le *pouvoir* réflecteur d'une même substance. Tantôt le *pouvoir* réflecteur d'une substance varie considérablement avec l'incidence et est indifférent aux changements de source; tantôt, au contraire, l'incidence est indifférente, tandis que la nature de la source a une importance très-grande; d'un autre côté, l'écrouissage, en rendant la substance plus compacte, en augmente généralement le *pouvoir* réflecteur. C'est à Melloni qu'on doit d'avoir constaté et analysé les effets de ces différentes causes au moyen de la pile thermo-électrique de Nobili, dont la sensibilité est incomparablement plus grande que celle du thermomètre différentiel (v. PILE). Le *pouvoir* réflecteur des corps diathermanes et des corps athermanes non métalliques varie très-peu avec la nature de la source calorifique et beaucoup avec l'angle d'incidence. Le *pouvoir* réflecteur des métaux et des substances athermanes varie, au contraire, très-peu avec l'incidence et beaucoup avec la nature de la chaleur.

Fresnel avait déduit de la théorie des ondes une formule du *pouvoir* réflecteur qui reste provisoirement dans la science, mais à l'exactitude de laquelle il ne faudrait pas ajouter une foi entière. La voici :

$$\frac{1}{2}K\left\{\frac{\sin^2(i-r)}{\sin^2(i+r)}+\frac{tg^2(i-r)}{tg^2(i+r)}\right\},$$

K désignant une constante qui tient à la nature du corps, i l'angle d'incidence et r l'angle de réfraction de la lumière ou de la chaleur. Cette formule se rapporterait aux corps diathermanes.

— *Pouvoir diffusif*. On nomme *pouvoir* diffusif le rapport de la somme des quantités de chaleur diffusées dans tous les sens à la quantité de chaleur incidente. Les expériences relatives à la diffusion présentent d'assez grandes difficultés, d'abord parce qu'on est exposé à confondre avec la chaleur diffusée celle que rayonne la substance essayée, par suite de l'élévation de sa température sous l'influence de la source, ensuite parce que, la chaleur diffusée étant émise dans tous les sens, il est par cela même impossible de la recueillir pour la mesurer directement. Mais la chaleur qui n'est ni réfléchie spéculairement ni absorbée étant nécessairement diffusée, il en résulte que le *pouvoir* diffusif est forcément complémentaire de la somme du *pouvoir* réflecteur et du *pouvoir* absorbant, dont nous allons parler; la somme des trois *pouvoirs* est égale à 1.

— *Pouvoir absorbant*. Le *pouvoir* absorbant d'un corps est le rapport de la quantité de chaleur qui le pénètre à la quantité de chaleur qui tombe sur sa surface. Si le corps est athermane, toute la chaleur qui le pénètre sert à élever sa température et ne peut plus être perdue que par rayonnement ou par conductibilité; mais, si le corps est diathermane, une partie de la chaleur qui le pénètre par une face sort par la face opposée et n'a produit aucun effet sensible sur ce corps. Il faut donc distinguer, quand il s'agit du *pouvoir* absorbant, entre les corps athermanes et les corps diathermanes. Si, dans le second cas, on continue d'appeler *pouvoir* absorbant le rapport de la quantité de chaleur qui pénètre à la quantité de chaleur incidente, on peut bien conserver le principe que nous avons énoncé précédemment, que la somme des *pouvoirs* réflecteur, diffusif et absorbant est 1; mais ce principe cessera d'être applicable si l'on entend par *pouvoir* absorbant le rapport de la quantité de chaleur retenue à la quantité de chaleur incidente. Si l'on adopte cette dernière définition du *pouvoir* absorbant, il faudra introduire un quatrième *pouvoir*, le *pouvoir* diathermane, et alors on dira que la somme des *pouvoirs* réflecteur, diffusif, absorbant et diathermane est 1.

Nous nous occuperons d'abord des corps athermanes. Leslie avait tenté de déterminer directement les *pouvoirs* absorbants des différents corps; pour cela, il plaçait la boule de son thermomètre différentiel, successivement recouverte de feuilles minces des substances à essayer, au point de concours des rayons réfléchis par le miroir et émis toujours par l'une des faces du cube dont nous avons parlé; mais les conductibilités des substances essayées, qui devaient entrer pour beaucoup dans les effets thermométriques observés, étant toutes différentes, ce n'étaient pas, en réalité, les *pouvoirs* absorbants dont Leslie obtenait la mesure. Sa méthode, d'ailleurs, donnait prise aux mêmes critiques qui lui ont été adressées à propos du *pouvoir* réflecteur : elle ne lui permettait pas de tenir compte des changements d'incidence; quant aux influences dues à un changement de la source, Leslie ne pouvait pas les soupçonner.

Le *pouvoir* réflecteur augmentant avec l'angle d'incidence, le *pouvoir* absorbant diminue quand cet angle augmente.

D'un autre côté, des expériences très-significatives prouvent clairement que le *pouvoir* absorbant d'un corps peut changer notablement lorsque la source de chaleur change. Ainsi, si l'on enduit de noir de fumée les deux faces opposées de la pile thermo-électrique et que l'on place en regard d'elles, à la même distance, deux sources identiques, il ne se manifestera naturellement aucun courant; si l'on substitue une couche mince de céruse au noir de fumée sur l'une des faces de la pile, l'équilibre subsistera si les sources sont, par exemple, deux cubes tels que ceux qu'employait Leslie; il sera détruit, au contraire, si les sources sont deux lampes d'Argant ou de Locatelli. Ainsi, la céruse a le même *pouvoir* absorbant que le noir de fumée par rapport à la chaleur émise par un corps non incandescent, et un *pouvoir* absorbant différent par rapport à la chaleur lumineuse.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur la détermination des *pouvoirs* absorbants des corps, parce qu'on a reconnu qu'ils sont égaux à leurs *pouvoirs* émissifs, dont nous parlerons bientôt, et que ceux-ci sont plus faciles à déterminer. Voici quelques-uns des résultats auxquels était parvenu Leslie :

Noir de fumée	100
Eau	100
Papier	98
Cire à cacheter	95
Verre blanc ordinaire	90
Encre de Chine	88
Colle de poisson	80
Plomb terne	45
Mercure	20
Plomb décapé	19
Fer poli	15
Etain, or, argent, cuivre	12

MM. de La Provostaye et Desains ont obtenu depuis des résultats notablement différents.

— *Pouvoir diathermane*. La première observation décisive qui ait été faite relativement à la diathermanéité de certaines substances est celle que l'on doit à Bénédict Prévost. L'expérience avait été instituée pour prouver que la chaleur ne se transmet pas seulement par conductibilité ou par rayonnement à travers le vide. Deux miroirs sphériques étant disposés en face l'un de l'autre, Prévost plaça un corps chaud au foyer de l'un d'eux et la boule d'un thermomètre différentiel au foyer de l'autre; mais, au lieu de laisser la chaleur parvenir directement de l'un des points à l'autre à travers l'air, il les sépara par une nappe continue d'eau tombant d'un réservoir supérieur : le thermomètre ne s'en éleva pas moins, quoique avec un peu plus de lenteur. On a depuis varié l'expérience en substituant à la nappe d'eau un large plateau de verre animé d'un mouvement rapide de rotation autour d'un point situé en dehors de l'axe du miroir : les résultats ont été les mêmes. Mais c'est à Melloni surtout qu'on doit l'étude des phénomènes de diathermanéité. L'appareil dont il s'est servi pour cela est sa pile thermo-électrique, que nous avons décrite à l'article PILE. Avant d'entrer dans le détail des belles expériences auxquelles elle a été appliquée, nous croyons devoir en compléter la description par l'indication des moyens qu'on a employés pour s'assurer de la comparabilité des résultats auxquels elle pourrait conduire. Il s'agissait de savoir si les déviations de l'aiguille du galvanomètre pouvaient être considérées comme proportionnelles aux quantités de chaleur envoyées à l'une des faces de la pile et jusqu'à quelle limite la proportionnalité pouvait être considérée comme suffisamment exacte. Les expériences entreprises dans ce but ont été faites par M. Biot. Voici le moyen fort ingénieux auquel il eut recours pour éviter la difficulté de mesurer directement les quantités de chaleur incidente et, en même temps, écarter les incertitudes qu'aurait nécessairement entraînées cette manière de procéder. Il plaça, en regard des deux faces opposées de la pile, deux sources de chaleur dont on pouvait à volonté interrompre l'action à l'aide d'écrans convenables et dont on pouvait varier les effets en les écartant plus ou moins. Il faisait d'abord agir l'une et l'autre des deux sources séparément, puis les laissait combiner leurs actions pour comparer ensuite les trois déviations. Or, tant que ces déviations ne dépassaient pas une certaine limite variable avec le galvanomètre employé, la troisième se trouva toujours être la différence entre les deux autres, qui, naturellement, étaient de sens contraire. On pouvait en conclure avec certitude que, jusqu'à la limite remarquée, la déviation restait proportionnelle à la quantité de chaleur reçue, puisque, $\varphi(\alpha)$ désignant la quantité inconnue de chaleur rayonnante capable de produire la déviation α, on avait pour toute valeur de h, ne dépassant pas la limite observée, diminuée de α,

$$\varphi(\alpha+h)=\varphi(\alpha)+\varphi(h).$$

Le *pouvoir* diathermane d'une même substance taillée en lame diminue avec son épaisseur, c'est-à-dire qu'une quantité de plus en plus grande de la chaleur qui a pénétré dans cette substance s'y fixe définitivement à mesure que la couche qu'elle aurait à traverser devient plus épaisse. La quantité de chaleur qui passe à travers la lame est soumise à la loi suivante : si i_0 est l'intensité calorifique d'un faisceau incident homogène et que i représente son intensité après qu'il a traversé une épaisseur x d'une substance diathermane, on a

$$i=i_0e^{-Kx},$$

K désignant une constante qui dépend de la nature de la substance et de celle de la source. Si le faisceau n'était pas homogène, il faudrait le décomposer en parties homogènes, et, comme K varierait d'une partie à l'autre, la loi deviendrait fort compliquée.

Le *pouvoir* diathermane $\frac{i}{i_0}$, correspondant à une épaisseur constante, varie, comme nous venons de le dire, à la fois avec la nature de la substance et avec celle de la source. Le tableau suivant, qui a été dressé par Melloni pour une épaisseur constante de $2^{m},6$, donnera une idée de ces variations.

NATURE DE LA SOURCE.	VALEURS DE $\frac{i}{i_0}$		
	SEL GEMME.	VERRE.	ALUN.
Rayons verts	0,92	0,91	0,92
Rayons jaunes	0,92	0,93	0,94
Rayons rouges	0,92	0,85	0,84
Rayons infra-rouges nº 1	0,92	0,87	0,41
Rayons infra-rouges nº 2	0,92	0,54	0,29
Rayons infra-rouges nº 3	0,91	0,22	0,00
Rayons infra-rouges nº 4	0,90	0,00	0,00

On voit que le sel gemme, le verre et l'alun ont à peu près le même pouvoir diathermane relativement aux rayons de chaleur qui accompagnent la lumière verte, jaune et rouge; mais, tandis que la chaleur obscure traverse le sel gemme tout aussi facilement que la chaleur lumineuse, au contraire elle est bientôt arrêtée complétement par l'alun d'abord, par le verre ensuite.

Pour étudier l'influence de l'épaisseur sur un faisceau hétérogène, Melloni superposait plusieurs lames de même nature et de même épaisseur et comparait les quantités de chaleur transmises à travers une, deux, trois, etc., de ces lames. Il s'agissait de savoir quelles pertes les lames successives faisaient subir à l'intensité du faisceau. La chaleur transmise ne devait pas décroître en progression géométrique, puisque les rayons qui avaient le plus de peine à passer avaient dû être éteints par les premières lames. C'est ce que l'expérience confirma pleinement, comme l'indique le tableau suivant.

NOMBRE DES LAMES TRAVERSÉES.	VALEURS DE $\frac{i}{i_0}$ POUR CHAQUE SOURCE.	
	Lampe de Locatelli.	Cuivre à 400°.
1	0,682	0,087
2	0,634	0,066
3	0,609	0,053
4	0,592	0,046

PERTE ESSUYÉE PAR LE FAISCEAU INCIDENT.

	Perte absolue.	Perte relative.	Perte absolue.	Perte relative.
1re lame	0,318	0,318	0,913	0,913
2e lame	0,048	0,070	0,021	0,241
3e lame	0,025	0,039	0,013	0,197
4e lame	0,017	0,029	0,007	0,134

Dans l'exemple précédent, les lames étaient de même nature; Melloni essaya ensuite diverses combinaisons de lames différentes. Voici un tableau des *pouvoirs* diathermanes de l'alun, par rapport à un faisceau émané d'une lampe Locatelli, mais ayant déjà traversé une substance variable.

		Valeurs de $\frac{i}{i_0}$.
Substance traversée par le faisceau avant son incidence sur la lame d'alun.	Sel gemme	0,09
	Verre noir opaque	0,01
	Mica noir opaque	0,02
	Verre vert foncé	0,03
	Verre vert clair	0,05
	Verre ordinaire	0,27
	Acide citrique	0,88
	Alun	0,90
	Sel gemme enfumé	0,00

i est la quantité de chaleur qui a traversé la lame d'alun et i_0 celle qui est parvenue à cette lame.

— *Pouvoir émissif.* Si l'on voulait donner une définition directe du *pouvoir émissif* d'un corps, on devrait dire que c'est le rapport de la quantité de chaleur qui sort de sa surface à celle qui se présente pour sortir; en d'autres termes, le *pouvoir* émissif serait le complément à 1 du *pouvoir* réflecteur intérieur. Cette définition serait conforme à la théorie des ondes, de laquelle il résulte que les *pouvoirs* réflecteurs, à la sortie et à l'entrée, doivent être les mêmes. Mais, comme l'égalité de ces deux *pouvoirs* ne pourrait être que difficilement constatée par l'expérience, nous ne donnerons en ce moment aucune définition du *pouvoir* émissif et nous commencerons par étudier les radiations calorifiques émanées d'une source enduite de noir de fumée. Le noir de fumée n'ayant que des *pouvoirs* réflecteurs et diffusifs nuls, les faits observés ne seront compliqués par la présence d'aucune cause étrangère.

La quantité de chaleur rayonnée par une surface plane de noir de fumée, d'étendue constante, est proportionnelle au cosinus de l'angle que les rayons émis font avec la normale à la face rayonnante. On peut, pour le vérifier, enduire de noir de fumée l'une des faces du cube de Leslie et la présenter successivement, sous diverses inclinaisons, à la pile thermo-électrique, en ayant soin de placer entre le cube et la pile deux ou trois diaphragmes qui arrêtent tous les rayons qui pourraient sortir d'un prisme droit ayant pour base la face de la pile. La section faite dans la surface enduite de noir de fumée par le prolongement du contour de ce prisme varie en raison inverse du cosinus de l'angle que les arêtes du prisme font avec la face du cube et l'effet produit sur la pile est constant, ce qui prouve que la même surface envoie une quantité de chaleur proportionnelle au cosinus de l'angle que les rayons émis font avec la normale à cette surface. On peut énoncer le même fait en disant que la quantité de chaleur émise par le noir de fumée est la même dans toutes les directions, parce qu'une même surface placée comme on voudra par rapport à la face rayonnante recevra toujours la même quantité de chaleur.

La loi précédente se conserve, quelle que soit la température de la face enduite de noir de fumée. Ainsi l'on peut remplacer, dans le cube de Leslie, l'eau à 100° par de l'huile fixe portée à une température beaucoup plus élevée, sans trouver aucune différence dans la manière dont les faits se passent. Cette observation a une grande importance, parce que, comme on a vu que le *pouvoir* réflecteur augmente généralement avec l'inclinaison, et en admettant, d'ailleurs, la loi de Fresnel que les *pouvoirs* réflecteurs interne et externe sont égaux, on est amené à en conclure que le *pouvoir* réflecteur du noir de fumée est nul et, par conséquent, que son *pouvoir* émissif est entier, c'est-à-dire égal à 1.

La quantité de chaleur émise par le noir de fumée reste toujours la même dans toutes les directions, mais la nature de cette chaleur change avec la température : en faisant réfracter cette chaleur par un prisme de sel gemme, ou en cherchant à apprécier les quantités qu'en absorbent des diaphragmes diathermanes, on constate aisément les changements éprouvés dans sa nature par la chaleur émise, à mesure que la température s'élève. La chaleur émise par le noir de fumée à de basses températures est sensiblement homogène; mais, à mesure que la température s'élève, le faisceau se complique de rayons de plus en plus réfrangibles.

Le noir de fumée paraissant, d'après ce qui a été dit plus haut, avoir un *pouvoir* émissif absolu, nous appellerons dorénavant *pouvoir* émissif d'un corps quelconque le rapport des quantités de chaleur émises par des surfaces égales de ce corps et de noir de fumée à la même température et sous l'émergence normale, car le rapport changera généralement avec l'inclinaison, comme l'indiquent les résultats contenus dans le tableau suivant, où sont consignées les quantités de chaleur envoyées dans l'intérieur d'un prisme de même section droite par les surfaces de différents corps à la même température sous diverses inclinaisons; ces quantités, qui ne varient pas pour le noir de fumée, décroissent, au contraire, rapidement pour les autres corps.

Inclinaison par rapport à la normale.	Quantité de chaleur émise par le noir de fumée.	Quantité de chaleur émise par la céruse.	Quantité de chaleur émise par l'ocre.	Quantité de chaleur émise par le verre.
0°	1,00	1,00	1,00	0,90
60°	1,00	0,95	»	0,84
70°	1,00	0,84	0,91	0,75
80°	1,00	0,66	0,82	0,54

MM. de La Provostaye et Desains ont trouvé qu'à 100° et sous l'émergence normale les *pouvoirs* émissifs, comparés à celui du noir de fumée pris pour unité, sont :

Pour la céruse	1
— le verre	0,90
— la gomme laque	0,72
— le fer	0,23
— le zinc	0,19
— l'acier poli	0,18
— le laiton poli	0,07
— l'argent laminé	0,03
— l'argent bruni	0,02
— l'or en feuilles	0,04
— le platine laminé	0,11
— le platine bruni	0,09

Ces messieurs ont, d'un autre côté, déterminé directement les *pouvoirs* réflecteurs des mêmes corps et ils ont pu alors constater que pour chaque corps la somme de ses *pouvoirs* émissif et réflecteur est toujours 1; comme d'ailleurs le *pouvoir* absorbant et le *pouvoir* reflecteur sont aussi complémentaires, il en résulte la vérification de cette loi, formulée depuis longtemps, qu'il y a égalité entre les *pouvoirs* émissif et absorbant. Mais il faut bien remarquer que les faits ne sont ainsi établis que pour les températures inférieures à 100°. Au delà de 100°, la proposition n'aurait même plus un sens bien net puisque le *pouvoir* absorbant dépend alors de la nature des rayons calorifiques incidents, tandis que le *pouvoir* émissif reste spécifique pour chaque corps.

Cette proposition de l'égalité entre les *pouvoirs* émissif et absorbant est, comme nous l'avons déjà dit, antérieure de beaucoup aux recherches de MM. de La Provostaye et Desains; elle avait été proposée par Ritchie à la suite de l'expérience suivante : les boules du thermomètre différentiel étant remplacées par des cylindres métalliques égaux dont les bases se regardent, on place entre eux un autre cylindre également métallique, contenant de l'eau chaude; on enduit de noir de fumée les bases des trois cylindres orientées du même côté et, si l'on cherche la condition d'équilibre de l'index du thermomètre, on observe que cet équilibre exige l'égalité entre les distances mutuelles des trois cylindres; il est facile d'en conclure la proposition énoncée. En effet, soient 1 la quantité de chaleur qui se présente à la sortie sur chacune des bases du cylindre intermédiaire, E le *pouvoir* émissif du métal employé, qui est le même pour les trois cylindres, et A son *pouvoir* absorbant, E′ et A′ les *pouvoirs* émissif et absorbant du noir de fumée : les quantités de chaleur absorbées par les cylindres du thermomètre seront l'une EA′ et l'autre E′A, puisque la distance est la même. Or, l'expérience montre que

$$EA' = E'A,$$

donc

$$\frac{E}{A} = \frac{E'}{A'};$$

mais on a constaté par l'expérience que E′ et A′ sont tous deux égaux à 1; il en résulte donc que $\frac{E}{A} = 1$ ou que $E = A$.

Mais, et nous le répétons à dessein, cette loi n'est établie que pour les basses températures.

— POUVOIRS RELATIFS À L'AGENT LUMIÈRE. Les procédés photométriques étant jusqu'ici restés extrêmement imparfaits et la notion même de l'intensité d'une source lumineuse n'étant pas encore sortie du vague où la laisse la seule comparaison des effets produits sur nos organes, on conçoit que les mots de *pouvoir* réflecteur, *pouvoir* diffusif, *pouvoir* absorbant, appliqués à un corps soumis à l'action de la lumière, n'auraient qu'un sens presque complétement obscur; aussi ces mots ne sont-ils pour ainsi dire pas employés. A plus forte raison en est-il de même du *pouvoir* émissif, qui n'aurait même plus de sens. Nous nous bornerons donc à poser la question relativement aux trois premiers *pouvoirs* et à indiquer qu'elle n'existe même pas relativement au quatrième.

— *Pouvoir dispersif.* Les rayons correspondants aux sept couleurs principales qui composent la lumière blanche sont inégalement divisés lorsqu'ils traversent obliquement la surface d'un corps transparent; ils se séparent donc s'ils étaient unis; cette séparation est ordinairement désignée sous le nom de dispersion. L'angle que font les rayons extrêmes, violet et rouge, après la dispersion, est toujours assez petit par rapport à la déviation du rayon moyen, c'est-à-dire du rayon vert; il en est une fraction. Cette fraction varie peu avec l'incidence, mais elle change notablement avec le corps réfringent; on lui a donné le nom de *pouvoir* dispersif. Voici d'après M. Brewster un tableau des *pouvoirs* dispersifs des principaux corps transparents :

Chromate de plomb	0,400
Réalgar fondu	0,267
Huile de cassia	0,139
Soufre, phosphore	0,130
Sulfure de carbone	0,115
Huile de girofle	0,062
Flint-glass	0,050
Huile de lavande	0,045
Baume du Canada	0,045
Spath (rayon ordinaire)	0,040
Diamant	0,038
Alun	0,036
Eau	0,035
Crown	0,033
Verre à vitres	0,032
Alcool	0,029
Cristal de roche	0,026
Spath fluor	0,022

C'est à l'inégalité des *pouvoirs* dispersifs des différents corps qu'est due la possibilité d'obtenir l'achromatisme dans les instruments d'optique : en superposant deux prismes disposés en sens contraire aux deux lentilles, l'une convergente, l'autre divergente, formés de matières différentes, on peut détruire la dispersion tout en conservant la déviation.

— *Pouvoir réfringent.* On nomme *pouvoir* réfringent d'une substance le quotient du carré de son indice de réfraction diminué de 1 par sa densité, ou $\frac{n^2-1}{d}$. La théorie de l'émission conduisait à admettre que $\frac{n^2-1}{d}$ devait avoir la même valeur pour tous les corps; mais l'expérience a prouvé qu'il n'en est rien; cependant on regarde la constance du rapport $\frac{n^2-1}{d}$ comme à très-peu près vérifiée dans tous les gaz.

— *Pouvoir rotatoire.* Un grand nombre de corps gazeux, liquides, solides, cristallisés ou non, exercent sur la lumière polarisée une action particulière découverte en 1811 par Arago et qui consiste dans une rotation du plan de polarisation, soit dans un sens, soit dans l'autre. Cette rotation, qui est toujours proportionnelle à l'épaisseur de la tranche traversée par la lumière, varie avec la couleur des rayons essayés. Lorsque plusieurs substances douées à des degrés différents du *pouvoir* rotatoire sont mélangées ensemble, la rotation est toujours la somme de celles qu'eussent produites séparément ces diverses substances, en tenant compte bien entendu des épaisseurs qu'on doit leur supposer dans le mélange, leurs densités restant les mêmes que dans l'état libre.

M. Biot a nommé *pouvoir* rotatoire d'une substance, relativement aux rayons d'une couleur donnée, le quotient de la déviation du plan de polarisation par le produit de l'épaisseur de la couche et de la densité.

Le *pouvoir* rotatoire d'une même substance dépend de la température; en général, il diminue lorsque la température augmente. Ramené à la même densité, il reste le même pour le même corps dans ses trois états, solide, liquide, gazeux. Il persiste dans toutes les dissolutions, mais il change de valeur et souvent même de signe dans les combinaisons.

Le quartz est le corps dans lequel le *pouvoir* rotatoire a été aperçu pour la première fois; M. Descloizeaux l'a reconnu depuis dans le cinabre, M. Marbach dans les cristaux de bromate et de chlorate de soude, dans ceux d'acétate d'urane et de soude; enfin beaucoup d'autres cristaux ont aussi manifesté la même propriété. Parmi les liquides doués du *pouvoir* rotatoire, on peut citer les essences de citron, d'orange, de bigarade, de térébenthine, les dissolutions sucrées en général, celles de tartrate de soude et de potasse, etc.

C'est par le *pouvoir* rotatoire d'une dissolution sucrée qu'on juge aujourd'hui de la valeur marchande d'une sorte de sucre. V. SACCHARIMÈTRE.

— POUVOIR DES POINTES. L'électricité se maintient plus longtemps dans les corps de forme arrondie que dans ceux qui présentent des angles aigus, surtout des pointes. On a nommé *pouvoir* des pointes leur propriété de laisser facilement écouler l'électricité. Cette propriété est utilisée dans la construction des machines électriques, des paratonnerres, etc.

Pouvoir politique et religieux dans la société civile (THÉORIE DU), par M. de Bonald (1796). L'auteur de ce livre est un de ces esprits tout d'une pièce, incapables de se transformer et qui retournent sans cesse deux ou trois idées immuables. Tous les écrits de Bonald se répètent; le premier en date, mais non le plus fameux, les contient tous. Religion et monarchie, voilà les deux pôles de son système. Il définit le pouvoir politique une application exacte et raisonnée des préceptes de Dieu même à la société civile. Il s'applique à démontrer l'intime connexité qui existe entre le principe religieux et la bonne administration des États. A l'appui de ses raisonnements, il invoque le témoignage de l'histoire, cet oracle qui affirme à volonté le pour et le contre. Il condamne les théories révolutionnaires, parce que le principe religieux ne peut les consacrer. Bonald admet la légitimité de quelques révolutions, par exemple l'avénement du christianisme; toutes les révolutions, assure-t-il, ont été faites par les livres, depuis l'Evangile jusqu'au *Contrat social*; elles apportent des vérités ou des erreurs. Depuis plusieurs siècles les erreurs se propagent. Bonald veut rappeler les lois fondamentales et rétablir la vérité. Voici ces grands principes : Il n'y a qu'une seule constitution de société politique et une seule constitution de société religieuse; la réunion et l'accord de l'une et de l'autre composent la vraie société civile. Cette unique constitution de société politique est la constitution royale pure; cette unique constitution de société religieuse est la religion catholique. Hors de là, point de salut, même en ce monde, et nulle stabilité. Royauté patriarcale, autorité antique, voilà l'idéal, le type de tout gouvernement. L'immobilité absolue, voilà le souverain bien pour les peuples et les individus. Tout ce système repose sur des bases inadmissibles. L'auteur prend pour des principes ses hypothèses ou ses paradoxes; il marche d'assertion en assertion, prouvant chaque proposition qu'il affirme par celle qu'il vient d'affirmer. Ses répétitions se changent en autant de preuves. Les faits, enfin, infligent un violent démenti à ces prétendues vérités que l'on veut restaurer : la royauté patriarcale ne peut convenir qu'à un certain état social et se confond, d'ailleurs, avec le

gouvernement despotique; le catholicisme et l'Eglise, œuvres d'institution humaine, se sont modifiés avec les siècles et disparaîtront ou se transformeront avec le temps; les révolutions, qui jouent dans la société le même rôle que les orages dans l'atmosphère, ne pourront être conjurées que par le progrès indéfini des lois, des institutions et des mœurs, et ce mouvement social est aussi nécessaire au monde que le mouvement des planètes.

C'est dans ce livre que Bonald présente des considérations morales, qu'il a résumées plus tard dans cet aphorisme célèbre : « La littérature est l'expression de la société. » Examinant dans leurs rapports la décadence des arts et celle des mœurs, il dit que la perfection des institutions appelle la perfection des arts et des lettres. A première vue, cette pensée est plausible; mais Bonald y attache une signification exclusive qui en fausse la portée. Il ne parle des Grecs qu'avec mépris et ne fait grâce qu'aux seuls Spartiates et Macédoniens. Il comprend l'art et il le traite comme le fait la loi mosaïque : les gens de lettres, cette nouvelle puissance, qu'on les réprime; les auteurs célèbres, que l'administration en publie des éditions *châtiées* et qu'elle supprime les livres les mieux écrits, *si le triage* du bon et du mauvais ne peut se faire en sûreté de conscience; les arts de dessin, qu'on les surveille de près; quant aux statues, il faut les exterminer en masse! Après cela, les arts et les lettres ne manqueront pas d'arriver à la perfection. C'est à de telles absurdités qu'arrive un auteur dogmatique, subtil et obscur, mais parfois ingénieux, fin, profond, sans grâce et sans charme, qui dénigre l'*Essai sur les mœurs* et qui croit réfuter l'*Esprit des lois* et le *Contrat social*, même sur les points les moins discutables. Les formules et les antithèses métaphysiques gâtent les meilleurs passages du livre; ainsi il y a des subtilités ridicules dans un chapitre souvent cité (Jésus-Christ). Imprimé à l'étranger et expédié en bloc à Paris, ce premier livre de Bonald fut saisi et mis au pilon par la police du Directoire. La famille de l'auteur l'a fait réimprimer en 1843.

Pouvoir du chant (LE), opéra-comique allemand, musique de Lindpainter, représenté au théâtre de Stuttgard dans le mois de juillet 1836. Le compositeur allemand a introduit dans sa partition une suave mélodie sur les paroles de la romance de Chateaubriand :

> Combien j'ai douce souvenance
> Des lieux chéris de mon enfance!
> Hélas! qu'ils étaient beaux ces jours
> De France!
> O mon pays, sois mes amours
> Toujours!

POUY, village de France (Landes). V. VINCENT-DE-PAUL (SAINT-).

POUYASTRUC, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Tarbes, sur une hauteur; 696 hab. Fabrication de poterie.

POUYER (Pierre-Charles-Toussaint, baron), administrateur français, né au Havre en 1774, mort à Paris en 1838. Il s'embarqua comme novice, prit part, en 1802, à l'expédition de Saint-Domingue, fut successivement chargé de l'organisation du service maritime en Italie (1805), en Illyrie, en Hollande, dans les villes hanséatiques, devint, en 1812, chef de section à la division du personnel au ministère de la marine, puis intendant à Toulon, maître des requêtes (1826), préfet maritime de Cherbourg (1827), conseiller d'Etat et présida, en 1830, à l'embarquement de Charles X et de la famille royale pour l'Angleterre. Quelque temps après, le baron Pouyer alla remplir les fonctions de directeur du personnel au ministère de la marine et fut député de Boulogne de 1835 jusqu'à sa mort. C'était un administrateur actif, habile, conciliant.

POUYER-QUERTIER (Augustin-Thomas), manufacturier et homme politique français, né à Etoutteville-en-Caux (Seine-Inférieure) le 3 septembre 1820. En sortant de l'Ecole polytechnique, il résolut de se faire industriel. S'étant rendu en Angleterre, il passa trois ans dans des manufactures, où on le vit, apprenti et ouvrier, s'initier aux détails les plus minutieux de la fabrication anglaise. De retour en France, il appliqua ce qu'il avait appris dans sa belle fabrique de cotonnades de Rouen. M. Pouyer-Quertier fut bientôt un des grands manufacturiers de France. Le gouvernement de l'Empire le nomma maire de Fleury-sur-Andelle (1854) et il devint successivement membre du conseil général de la Seine-Inférieure, membre, puis président de la chambre de commerce de Rouen, administrateur de la succursale de la Banque de France établie dans cette ville et président du comité de secours pour les ouvriers cotonniers. Ayant manifesté le désir d'être député, l'administration s'empressa de lui donner son appui et ce fut comme candidat du gouvernement qu'il se fit élire membre du Corps législatif dans la 1re circonscription de la Seine-Inférieure en 1857. M. Pouyer-Quertier donna naturellement au pouvoir despotique qui pesait alors sur la France son concours empressé. Cependant, partisan acharné des idées protectionnistes, il se sépara de la majorité en 1860, au sujet des traités de commerce avec l'Angleterre; mais, comme ce dissentiment ne portait que sur un point de politique secondaire, il fut réélu à Rouen en 1863, toujours avec le chaleureux appui de l'administration. Le 21 janvier 1864, les membres de l'opposition ayant demandé l'abrogation de l'odieuse loi de sûreté générale et des lois d'exception détruisant la liberté individuelle, M. Pouyer-Quertier vota pour leur maintien, pendant que certains membres de la majorité se joignaient à la gauche. Toutefois, on le vit bientôt prendre à l'égard du pouvoir des allures plus indépendantes. Non-seulement en toute occasion, soit dans ses discours à la Chambre, soit dans des réunions, il attaqua avec véhémence les traités de commerce qui avaient introduit en France le régime du libre échange; non-seulement il se fit devant le Corps législatif l'interprète des plaintes des départements du Nord contre ces traités, mais encore il attaqua le monopole des grandes compagnies de finance et de chemins de fer, les subventions folles, les emprunts sans contrôle et demanda l'abaissement des tarifs sur les transports. Deux discours notamment, qu'il prononça au Corps législatif sur les affaires commerciales et les traités de commerce, les 15 et 16 mai 1868, et dans lesquels il prit à partie le ministre des finances Magne, eurent un retentissement extraordinaire. Bien qu'il défendît un système économique arriéré et aujourd'hui condamné, il se révéla dans cette circonstance comme un orateur d'affaires des plus remarquables. Cette même année, il fit une guerre ardente aux entreprises financières des frères Péreire, qui répondirent à ses attaques par une lettre publiée dans les journaux. Au mois d'avril 1869, il demanda la réorganisation de la navigation intérieure, paralysée par de puissants monopoles, et, en mars de la même année, il prit à partie le préfet de la Seine Haussmann, attaqua ses agissements et critiqua avec une extrême vigueur les traités occultes passés au nom de la ville de Paris par le Crédit foncier. Ces dernières campagnes l'ayant rejeté en partie dans le camp de l'opposition, aux élections de mai 1869 le gouvernement lui retira son appui. Il se présenta cette fois devant les électeurs comme candidat indépendant, se trouva en présence d'un candidat de l'opposition démocratique, M. Desseaux, et, à la suite d'un scrutin de ballottage, il échoua avec 11,450 voix contre 11,936 données à son adversaire. Se résignant difficilement à rentrer dans la vie privée, il posa sa candidature dans la 3e circonscription de Paris, lors des élections partielles de novembre 1869, et se vit patronné par *M. Emile Ollivier*. A cette occasion, le 19 novembre, il fit paraître une profession de foi très-libérale, dont il ne devait pas longtemps garder le souvenir. « Je veux la suppression du pouvoir personnel, disait-il; je veux la liberté électorale pleine et entière; je veux l'abolition de toutes les candidatures officielles; je veux l'élection des maires; je veux, à Paris et à Lyon, un conseil municipal élu; je veux la suppression de l'article 75 qui abrite les fonctionnaires; je veux l'instruction primaire gratuite, non obligatoire; je veux le droit pour le pays de décider par ses représentants de tous ses intérêts. Ces réformes, ces progrès, je les poursuivrai énergiquement, incessamment, sans compromis ni faiblesse. » Malgré ces belles promesses, il n'obtint que 9,699 voix contre 20,781 données au républicain Crémieux. Eloigné de la Chambre, il continua à provoquer des meetings dans diverses villes, à faire une campagne en règle contre le libre échange et à prononcer des discours d'un style familier jusqu'à la trivialité, mais pleins de verve, de chaleur et parfois de véhémence.

Les élections du 8 février 1871 rappelèrent M. Pouyer-Quertier à la vie publique. Nommé député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale le second sur seize, par 75,933 voix, il se rendit à Bordeaux, où M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, lui proposa, sur le refus de M. Buffet, le portefeuille des finances. Professant les mêmes idées économiques que M. Thiers, M. Pouyer-Quertier accepta, le 25 février, la formidable tâche de diriger nos finances épuisées par l'Empire et par la guerre et de trouver avec le chef de l'Etat les moyens de faire face, en présence des exigences de la Prusse, à des nécessités fiscales sans précédent en Europe. Tout en se livrant à ce travail avec son activité habituelle, il fut chargé, le 28 mars, de se rendre à Rouen auprès de M. de Fabrice, plénipotentiaire allemand, pour demander des modifications aux stipulations des préliminaires de paix, dans le sens d'une augmentation de troupes à Versailles, pour y constituer un corps d'armée destiné à entrer en lutte avec la Commune de Paris. Il réussit dans sa mission, puis il prit part, avec M. Jules Favre, aux négociations du traité de paix définitif avec l'Allemagne et se rendit avec lui à Francfort, où il fut un des signataires de ce traité (10 mai). Le 12 juin, il présenta à la Chambre une série d'impôts nouveaux, destinés à produire 600 millions nécessaires à faire face aux obligations résultant des charges de la guerre et des déficits des budgets de 1870-1871. Quelques jours après, sur sa proposition, l'Assemblée votait, le 20 juin, un emprunt de 2 milliards 500 millions, qui fut émis le 27 du même mois et dont les souscriptions dépassèrent 8 milliards. M. Pouyer-Quertier prit part ensuite à la discussion des divers impôts qu'il avait proposés et qui étaient loin d'être tous à l'abri de la critique. Entre temps, M. Thiers l'envoya à Berlin pour y négocier la libération anticipée d'une partie du territoire. Sa négociation eut un plein succès et il signa dans cette ville, le 12 octobre, un traité modifiant diverses dispositions du traité de Francfort. A son retour à Paris, M. Pouyer-Quertier, qui était simple chevalier de la Légion d'honneur, fut élevé à la dignité de grand officier (19 octobre). Le 9 décembre, il présenta à l'Assemblée le projet de budget de 1872. Dans l'exposé des motifs, il faisait cette déclaration : « C'est l'Empire qui a affronté la funeste guerre de 1870, c'est lui qui, devant l'histoire aussi bien que devant le pays, portera la responsabilité des malheurs de la patrie. La France pouvait croire que son organisation militaire était la première du monde puisque ses budgets, ses impôts et recettes ordinaires avaient, sous le gouvernement impérial, passé de 1,273 millions de francs en 1851 à plus de 2 milliards en 1870. Le pays ignorait que la malheureuse expédition du Mexique avait obéré pour longtemps ses finances et qu'une partie du budget de la guerre ne servait qu'à couvrir les résultats de cette guerre désastreuse. » Au commencement de 1872, il se prononça contre les impôts sur le revenu et défendit avec sa véhémence habituelle le projet d'impôt sur les matières premières, auquel il tenait autant que le président de la république et à l'occasion duquel eut lieu la crise gouvernementale du 19 janvier. Le ministre des finances prit part ensuite à la discussion de divers impôts relatifs au sucre, aux droits de statistique, à la marine marchande, à l'enregistrement, au tabac, etc.

Appelé, le 1er mars 1872, à figurer comme témoin dans le procès d'un ancien préfet de l'Empire, M. Janvier de La Motte, traduit comme concussionnaire devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, M. Pouyer-Quertier fit une déposition qui produisit un véritable scandale. Non-seulement, lui, ministre des finances, il justifia et expliqua comme une nécessité le mandat fictif en l'associant au virement, alors qu'il en est la négation absolue, mais encore il déclara que la revendication d'une somme de 213,000 francs faite au nom de l'Etat à l'accusé par le ministre de l'intérieur n'avait pas de caractère légal. Ces étranges déclarations produisirent une extrême agitation dans l'Assemblée et le ministre de la justice, M. Dufaure, offrit, dit-on, sa démission à M. Thiers, en déclarant qu'il ne la retirerait que dans le cas où M. Pouyer-Quertier cesserait de faire partie du cabinet. Le ministre des finances comprit alors la nécessité de se démettre de ses fonctions et déposa son portefeuille le 5 mars. Cinq jours plus tard, il essaya de se justifier devant l'Assemblée, mais ses explications embarrassées ne purent effacer la fâcheuse impression de sa déposition devant la cour d'assises.

Redevenu simple député, il siégea avec le centre droit, continua à prendre part à la discussion des impôts, notamment sur le chiffre des affaires, sur les revenus mobiliers, sur les patentes, sur le sucre, etc., et fut chargé, au mois de novembre, par M. Thiers d'aller en Autriche et en Italie dans le but de préparer les voies pour le remaniement des traités de commerce avec ces puissances. Dès son retour, il entra dans la coalition monarchique qui tenta de renverser le président de la république, le 29 novembre 1872, et il fut un de ceux qui, le 24 mai 1873, amenèrent le triomphe de cette coalition. M. Pouyer-Quertier n'a cessé depuis lors de s'associer par ses votes à la politique de réaction à outrance inaugurée par le ministère de Broglie et continuée par ses successeurs. En 1873, il a prononcé des discours sur le régime des sucres, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur l'impôt sur les allumettes chimiques, sur l'indemnité à la compagnie des chemins de fer de l'Est, sur la surtaxe de pavillon, le budget des finances, etc. Au mois de février 1874, il prononça plusieurs discours pour demander qu'on imposât les raffineries de sucre et, au moment où la Chambre ébranlée par sa parole entraînante semblait gagnée à sa cause, il déclara tout à coup qu'il abandonnait son opinion (26 février). Le 14 mars, il proposa de remplacer la surtaxe sur le sel par la réduction de quatre mois à deux mois et demi du délai accordé aux fabricants et raffineurs de sucre pour l'acquittement des droits sur les sucres destinés à la consommation, en prétendant que l'Etat tirerait de cette réduction de temps une ressource de 21 millions; mais cette proposition fut repoussée comme étant purement illusoire. Enfin, le 23 juillet suivant, M. Pouyer-Quertier vota contre la proposition faite par M. Perier de constituer les pouvoirs du gouvernement de la république et il a repoussé naturellement la proposition de M. de Maleville, relativement à la prompte dissolution de l'Assemblée. On a de lui : *Meetings agricoles, industriels et maritimes* 1869-1870 (1870, in-18).

POUZANT, historien arménien. V. FAUSTUS DE BYZANCE.

POUZAUGES, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N. de Fontenay-le-Comte, sur une colline, près d'une belle forêt; pop. aggl., 1,320 hab. — pop. tot., 2,767 hab. Moulins, minoteries, tanneries, fabrication de chapeaux. Commerce de lin, chanvre, coutellerie, mercerie et ferblanterie. Fontaine ferrugineuse. L'église paroissiale est surmontée d'un élégant clocher. On voit à Pouzauges les ruines d'une vaste forteresse de la fin du XIIe siècle; les parties les plus remarquables sont un donjon carré, flanqué aux angles de tourelles pleines et aplaties sur les faces; une forte enceinte de murailles de 2 mètres d'épaisseur, renforcée de tours, dont dix sont assez bien conservées; enfin un fossé d'une largeur et d'une profondeur notables. A 2 kilom. du bourg, on trouve le Vieux-Pouzauges, village qui possède une remarquable église du XIIe siècle, dont le sol est pavé de pierres tombales.

POUZIN (LE), bourg et commune de France (Ardèche), cant. de Chomérac, arrond. et à 15 kilom. E. de Privas, sur la rive droite du Rhône; pop. aggl., 2,491 hab. — pop. tot., 2,758 hab. Moulinage de soies gréges; hauts fourneaux, important commerce d'entrepôt. Vestiges gallo-romains; beau pont suspendu sur le Rhône.

POUZZOLANE s. f. (pou-zo-la-ne — du nom de la ville de *Pouzzoles*). Terre rougeâtre, d'origine volcanique, qu'on trouve particulièrement aux environs de Pouzzoles, et que l'on emploie, mêlée à la chaux, pour faire un ciment hydraulique : *L'Auvergne et le Vivarais renferment d'excellente* POUZZOLANE. (Acad.)

— **Encycl.** La *pouzzolane* est un produit naturel ou artificiel qui se combine avec la chaux et donne à cette dernière les qualités hydrauliques. On distingue les *pouzzolanes naturelles* et les *pouzzolanes artificielles*.

1o *Pouzzolanes naturelles*. Les premières doivent leur nom aux produits volcaniques qui furent exploités d'abord aux environs de Pouzzoles, petite ville du royaume de Naples, par les colonies grecques venues d'Eubée et plus tard par les Romains. Ce sont des laves ou déjections volcaniques plus ou moins anciennes, modifiées par l'action du temps et composées essentiellement de silice, d'alumine, de magnésie, de peroxyde de fer, de chaux et de quelques principes alcalins et volatils. Les *pouzzolanes* se trouvent toujours sur les flancs ou dans le voisinage des volcans allumés ou éteints; les catacombes de Rome sont creusées dans des massifs de *pouzzolane;* les anciens volcans de l'Auvergne et du Vivarais en fournissent, mais de qualités médiocres. La composition des *pouzzolanes*, quant à la quantité d'argile qu'elles renferment, est ordinairement de 61 à 90 d'argile pour 39 à 10 de chaux. La *pouzzolane* peut être blanche, noire, jaune, grise, brune ou violette; celle de Rome est d'un rouge brun mêlé de particules d'un brillant métallique. Les meilleures *pouzzolanes* viennent d'Italie.

COMPOSITION CHIMIQUE DE QUELQUES POUZZOLANES NATURELLES, d'après M. Vicat.

DÉSIGNATION.	SABLE mixte.	SILICE.	ALUMINE.	MAGNÉSIE.	PEROXYDE de fer.	CHAUX.	EAU.	PRINCIPES alcalins et volatils.
Trass des bords du Rhin	8,75	46,25	20,71	1,00	5,48	2,15	9,25	6,30
Pouzzolane de Rome	5,00	47,66	14,33	3,86	10,33	7,66	7,03	4,13
— du Vésuve, brune	20,00	24,50	15,75	traces.	16,30	8,96	3,50	11,00
— — gris foncé	1,50	44,50	16,50	3,00	15,50	10,00	5,00	4,00
— — gris clair	2,50	42,00	15,50	4,40	12,50	9,50	33,33	10,27
— du Vivarais, grise	3,95	35,09	17,65	3,17	16,82	4,26	19,06	»
— de l'Hérault, brune	4,50	38,50	18,35	»	14,90	8,70	7,75	7,30
— de l'île Bourbon, brune	1,00	25,67	16,33	traces.	40,00	»	17,00	»
— du Vivarais, brune	7,48	30,73	11,63	2,49	24,92	3,73	19,02	»

On trouve aussi dans diverses localités des sables jouissant de quelques propriétés pouzzolaniques, lorsqu'ils ont été soumis à une légère torréfaction. Ces sables sont abondants aux environs de Brest et sur d'autres points de la basse Bretagne; ils proviennent de la décomposition spontanée des gneiss granitiques; le feldspath y passe à l'état de kaolin. Ils sont composés de : silice, 60,33; alumine, 21,43; peroxyde de fer, 8,57; chaux et magnésie, 6,69; principes solubles, 2,75. Il reste dans ces sables torréfiés une assez grande quantité de paillettes de mica. Les roches amphiboliques ou diorites décomposés, que l'on trouve abondamment aux environs de Châteaulin et de Saint-Servan ou en d'autres points de la Bretagne, ont été reconnues dès 1824, par M. Avril, inspecteur général des ponts et chaussées, comme jouissant naturellement de certaines propriétés pouzzolaniques. Ces matières ont été employées avec succès aux travaux d'art du canal de Nantes à Brest.

2° *Pouzzolane artificielle.* La *pouzzolane* artificielle est un composé de 1 à 3 parties de chaux pour 9 à 7 d'argile, soumis à une température de 600° à 700°. Son nom lui vient de la grande analogie que lui donne la cuisson avec la *pouzzolane* naturelle. Après avoir dosé les quantités de chaux et d'argile qui doivent entrer dans la composition de la *pouzzolane* artificielle, suivant le lieu où l'on doit l'employer, on fait le mélange des matières au moyen d'un manége à deux roues, en les maintenant à la consistance de pâte à brique ordinaire. Le mélange terminé, on les moule en pains prismatiques à bord triangulaire, puis on les fait sécher en les exposant au soleil pendant sept à huit jours; après quoi, on les emmagasine sous des hangars couverts pour les abriter de la pluie en attendant la cuisson. Celle-ci s'opère dans des fours semblables à ceux qui servent à cuire la chaux; on y emploie la houille ou le bois. La cuisson terminée, on pulvérise la *pouzzolane* à l'aide d'un manége garni d'une meule pesant 650 à 700 kilog. et se mouvant sur une plate-forme entourée d'une auge circulaire contre la paroi intérieure de laquelle se trouve un tamis incliné; un soc de charrue agite la matière derrière la meule, et une planche, convenablement disposée, la fait tomber de temps en temps sur le tamis, qui sépare des autres les parties encore trop grosses. La *pouzzolane* fabriquée de cette manière se conserve plus facilement que la chaux hydraulique; de plus, elle permet de donner au mortier le degré d'énergie dont on a besoin, avantage que ne possède pas la chaux. Les fabriques de *pouzzolane* les plus importantes de France sont celles de Paviers (Indre-et-Loire), de Fagnières (Marne), de Chartres et de Paris.

COMPOSITION DE QUELQUES POUZZOLANES ARTIFICIELLES,
D'après M. Vicat.

DÉSIGNATION.	CHAUX.	MAGNÉSIE.	SILICE.	ALUMINE.	CARBONATE de chaux.	PEROXYDE de fer.	MATIÈRES inertes.	PRINCIPES solubles et volatils.
Pouzzolane d'arène rouge sableuse d'Alger	»	2,65	45,50	19,33	»	8,92	21,00	1,75
— d'argile fine ocreuse	»	»	65,50	22,35	»	10,40	»	1,75
— — réfractaire de Paviers	»	2,30	49,04	32,56	»	»	14,10	»
— — blanche	1,00	»	66,50	32,50	»	»	»	»
— — de Saint-Malo	13,00	»	30,50	13,50	8,07	4,00	30,00	0,93

M. Vicat rapporte que l'on a fabriqué de la *pouzzolane* avec une terre dolomitique. Cette terre, exploitée par entailles et à l'aide de coins en bois, se subdivisait en petites mottes que l'on séchait au soleil ou sous des hangars pour les cuire ensuite dans un four à chaux ordinaire. La cuisson exigeait 1 hectolitre de charbon pour 16 ou 18 hectolitres de terre. A Calais, on fabrique d'excellente *pouzzolane* en cuisant de la terre argilo-calcaire provenant des plages de la mer.

POUZZOLANIQUE adj. (pou-zo-la-ni-ke — rad. *pouzzolane*). Qui a rapport à la pouzzolane : *Ciment* POUZZOLANIQUE.

POUZZOLES, la *Puteoli* des Romains, appelée *Pozzuoli* par les Italiens, ville d'Italie, province et à 11 kilom. O. de Naples, à l'entrée septentrionale du golfe de Naples, où elle a un port de commerce, ch.-l. de district et de mandement; 14,752 hab. Evêché, séminaire, tribunal civil. Important commerce de terre volcanique employée dans la fabrication des mortiers hydrauliques et appelée de son nom *pouzzolane*. Cette ville, très-ancienne, était appelée par les Grecs *Dicæarchia* et par les Romains *Puteoli* ou *Puteolum*, à cause du grand nombre de puits qu'y fit creuser Fabius, lorsque ce général y fut envoyé par le sénat pour défendre la ville contre les attaques d'Annibal. Elle est assez mal fortifiée et a un bon port. Les arts et la nature ont concouru à l'envi pour rendre délicieuse la situation de Pouzzoles; aussi fut-elle l'un des séjours de plaisance des Romains; elle était alors beaucoup plus étendue et plus florissante qu'aujourd'hui. Mais les tremblements de terre, les éruptions de volcan, les invasions des Goths, des Vandales, des Normands et des Turcs (1550) l'ont ruinée en partie. Outre la cathédrale, bâtie sur l'emplacement d'un temple d'Auguste et décorée de colonnes corinthiennes qui indiquent suffisamment sa première destination, on voit encore à Pouzzoles les restes d'un autre temple qui devait être de la plus grande beauté et qu'on désigne par le nom de *Serapeum*. Ce monument consistait en un atrium de 134 pieds sur 115, formant un portique de quarante-huit colonnes, ayant chacune une statue en avant. A une certaine profondeur au-dessous du pavé antique de la cour, on en a trouvé un autre en mosaïque. Au milieu était un temple rond de seize colonnes corinthiennes en marbre africain; les colonnes, les vases et statues ont été transportés à Caserte et au musée Bourbon. Autour de l'atrium étaient distribuées des chambres sans communication servant de bains pour les malades, alimentés par des eaux minérales chaudes et froides, dont les sources subsistent encore. Ces bains étaient, avec leurs oracles, une double source de revenu pour les prêtres du temple. Cependant, malgré la statue de Sérapis trouvée dans une chambre, malgré l'inscription qui mentionne l'*ædes* de Sérapis, quelques antiquaires modernes contestent encore cette attribution et croient que le temple était consacré aux nymphes. Les ruines mêmes de cet édifice furent perdues de vue pendant plusieurs siècles; trois colonnes du pronaos restées debout étaient enfouies en partie dans des strates de dépôt sous-marin, et le haut en était masqué par des broussailles, quand on les découvrit en 1750. Ces colonnes, d'un seul bloc de cipollin, ont 13 mètres environ d'élévation. Leur surface n'offre aucune altération jusqu'à la hauteur de 3m,06 au-dessus de leurs piédestaux. Mais, à partir de là, dans une étendue de 2 mètres environ, le marbre présente des perforations évidemment produites par des coquilles marines; les cavités, qui vont s'élargissant, contiennent beaucoup de coquilles; leur profondeur et leur étendue témoignent d'un long séjour des lithodomes dans les colonnes et par conséquent des colonnes elles-mêmes dans la mer. La partie inférieure resta protégée par les couches de dépôts sous-marins et de scories, dont il paraît que l'édifice fut couvert par l'éruption de la Solfatare au XIIe siècle, la partie supérieure étant au-dessus du niveau des eaux. D'après une série de faits et de preuves analogues, on peut conclure que le sol du temple de Sérapis a eu des périodes alternatives d'abaissement et d'exhaussement au-dessus de la mer. La permanence du niveau de la mer depuis deux mille ans étant établie, les phénomènes dont nous venons de parler ne peuvent pas être dus à l'abaissement de la mer, mais bien à l'exhaussement de la côte. Avant le soulèvement de Monte-Nuovo, le sol du temple de Sérapis était d'environ 5 mètres au-dessous du niveau actuel. C'est à ce soulèvement et aux tremblements de terre qui le précédèrent qu'il faut attribuer l'exhaussement si marqué de la côte. Après s'être relevée, elle est entrée de nouveau dans une période d'abaissement. Le pavé du temple, qui était à sec en 1807, est aujourd'hui dans l'eau. Sur l'une des places de Pouzzoles, on remarque un piédestal de marbre blanc, orné de bas-reliefs qui représentent quatorze villes d'Asie, détruites par un tremblement de terre et reconstruites par Tibère. Sur une autre place s'élève une statue romaine de 6 pieds de hauteur, très-bien conservée, dont l'inscription indique qu'elle fut érigée à Flavius Marius Julianus, préteur et augure. Mais, de toutes les antiquités de Pouzzoles, l'amphithéâtre est sans contredit ce que cette ville a de plus remarquable. On lui donne le nom de *Colosseo* (Colisée) et ses dimensions étaient égales à celui de Rome. L'arène, qui avait 250 pieds de longueur, est aujourd'hui convertie en jardin; on distingue encore les portiques qui servaient d'entrée et les caves où étaient enfermées les bêtes féroces destinées aux combats. Près de la ville, sur les bords du petit golfe de Pouzzoles, on montre encore les restes de la villa de Cicéron. C'est aussi sur ce golfe qu'on voit les restes du fameux pont de Caligula; ces restes se composent de treize gros piliers et de plusieurs arches, qui étaient au nombre de vingt-cinq lorsque le pont existait encore. Citons encore l'immense piscine voûtée, dite *Labyrinthe de Dédale*, bâtiment souterrain destiné à conserver les eaux pour les usages de la ville. A peu de distance de la ville se trouve la *Solfatare*, volcan d'où l'on extrait d'immenses quantités de soufre. Du cratère, qui a 145 mètres de longueur sur 67 de largeur, il sort continuellement une fumée chaude, chargée de soufre, d'alun, de sel ammoniac, et qui ne s'arrête que lorsque le Vésuve est en éruption. Il sort également de diverses parties de la Solfatare des sources minérales dont la plus connue est celle des Pisciarelles. Enfin, dans les environs de Pouzzoles, on remarque la grotte de la Sibylle, les étuves de Néron, les temples de Mercure, d'Apollon, de Vénus, de Diane; les lacs d'Averne, de Lucrin, de Fusaro, etc.

POUZZOLITE s. f. (pou-zo-li-te — rad. *pouzzolane*). Variété de pouzzolane.

POVEDA (Juan-Agostin), littérateur espagnol, né à Carthagène en 1770, mort en 1854. Il s'appliqua surtout à la botanique, sous la direction du célèbre Casimiro-Gomez Ortega. Il professa lui-même cette science, de 1799 à 1816, à Carthagène et fut ensuite nommé directeur d'une fabrique d'ocre rouge à Marazon, modeste emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Parmi les œuvres qu'il avait composées pendant ses loisirs, nous citerons : *Fables et poésies; Analyse des eaux minérales de la province de Carthagène; Reddition de Dupont au camp de Baylen*, comédie représentée à Madrid; les *Sépultures*, poëme. Il avait, en outre, traduit de l'italien quatre tragédies de Vicente Monti : *Galeoto*, *Manfred*, *Aristodème* et *Caïus Gracchus*.

POVENETZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Olenetz, dans l'île de Porovotnoï, sur le bord septentrional du lac Onéga; par 62° 50′ 40″ de latit. N. et 32° 21′ 35″ de longit. E.; 1,000 hab. Quoique d'un aspect misérable, cette petite ville, dont les maisons sont en bois, n'en fait pas moins un commerce assez actif en exportant par le lac Onéga des planches et poutrelles, grains, poissons, sel, etc. Pierre le Grand y aborda après avoir été surpris par une terrible tempête.

POVIGLIO, ville du royaume d'Italie, province de Reggio-nell'Emilia, district de Guastalla, ch.-l. de mandement; 5,367 hab.

POVOA (Henrique TEIXEIRA DE SAMPAIO, comte DE), homme d'Etat portugais, né à Angra (île Terceire) en 1774, mort en 1833. Il fut, sous le règne du roi Jean VI, conseiller d'Etat et devint à diverses reprises ministre des finances et président du trésor royal.

POVOLETTO, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de Cividale; 2,739 hab.

POVOSK s. m. (po-vosk). Sorte de chariot russe.

POWELL (îles). V. ORCADES AUSTRALES.

POWELL (Edouard), controversiste catholique anglais, mort en 1540. Il reçut divers bénéfices, devint chanoine de Salisbury et de Lincoln et acquit une telle réputation de savoir, que Henri VIII, alors catholique, le chargea de réfuter les doctrines de Luther. L'ouvrage que Powell fit paraître : *Propugnaculum summi sacerdotii evangelici ac septenarii sacramentorum numeri* (Londres, 1523, in-4°), passe pour le meilleur traité peut-être qui ait été écrit sur ce sujet. Néanmoins, le théologien ne tarda pas à encourir la disgrâce du terrible Henri VIII, en prenant contre lui la défense de la reine Catherine et du pape dans un écrit intitulé : *Tractatus de non dissolvendo Henrici regis cum Catharina matrimonio*. Peu après, sans autre motif, Powell fut arrêté par ordre du roi, pendu et ensuite écartelé à Smithfield.

POWELL (David), historien anglais, né dans le Denbigh en 1552, mort en 1598. Il entra dans les ordres et se fit connaître par divers ouvrages : *Caradoc's History of Cambria, with annotations* (Londres, 1584, in-4°), histoire du pays de Galles qu'il traduisit en anglais et à laquelle il ajouta une continuation de 1282 jusqu'au règne d'Elisabeth; *Annotationes in Itinerarium Cambriæ* de Giraldus Cambrensis (Londres, 1585); *Pontici Virunnii Historia britannica* (Londres, 1585, in-8°). — Son fils, Gabriel POWELL, mort en 1611, passait pour un prodige de savoir et acquit une grande réputation parmi les puritains par ses ouvrages de controverse et d'histoire ecclésiastique.

POWELL, directeur de marionnettes et mécanicien anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il est désigné par Addison sous le nom de **Powell Junior**, par opposition avec un tragédien alors en renom nommé George Powell. C'était un très-habile directeur de marionnettes, bossu comme Punch et à la fois auteur et metteur en scène des petites pièces qu'il représentait.

Le sous-titre du *Second conte du tonneau* (1715) ainsi conçu : *The History of Robert Powell, the puppet-showmann*, se rapporte au même personnage; mais, comme le fait judicieusement observer M. Magnin, le prénom de Robert n'est probablement mis là que pour rendre transparente l'allusion du pamphlet attribué à Thomas Burnet, cette piquante satire politique étant dirigée contre Robert Walpole. En effet, la gravure allégorique placée au frontispice représente le ministre, en habit de cour, tenant à la main la fameuse baguette garnie d'argent de l'orateur des marionnettes.

Les rédacteurs du *Tattler* et du *Spectator*, sir Richard Steele et Addison, se plurent aussi à tirer quantité d'allusions des danseurs et chanteurs de bois de Powell.

Au commencement de 1711, Powell avait établi son théâtre sous les petites galeries de Covent-Garden, du côté opposé à l'église paroissiale de Saint-Paul. Steele suppose, dans le *Spectateur*, qu'il a reçu du sous-sacristain de cette paroisse un billet rempli de doléances. Depuis vingt ans, ce fonctionnaire n'a pas manqué six fois de sonner l'heure de l'office; mais il éprouve, depuis quinze jours, une extrême mortification en voyant ses habitués cesser de se rendre à son pieux appel et se plaint d'être forcé d'annoncer le commencement d'un jeu profane; car Powell a choisi précisément l'heure de l'office pour celle de l'ouverture de son *puppet-show*. Le sous-sacristain demande à M. le Spectateur ce qu'il doit faire pour éloigner de Saint-Paul ces importunes marionnettes, ou les obliger à changer l'heure des représentations. La pièce de Powell, qui enlevait ainsi la majeure partie des paroissiens à l'église de Saint-Paul, était tirée d'une légende très-populaire : *Whittington et son chat* ou *Whittington trois fois maire de Londres*. « Ce conte, dit M. Magnin, que l'on retrouve chez toutes les nations commerçantes du monde, en Italie, en Bretagne, en Portugal, en Orient même, est l'histoire d'un pauvre marmiton qui n'avait rien qu'une chatte à remettre pour pacotille au patron d'un vaisseau de commerce partant pour les Indes. Ce digne marin embarqua pourtant, par plaisanterie, le chat et le marmiton sur son navire. Or, ayant relâché dans une île qu'infestait une multitude de rats, Whittington pensa que sa chatte et les petits qu'elle avait faits pendant la traversée seraient de bonne défaite en ce pays, et, en effet, il les vendit avantageusement au roi de l'île. Ce léger pécule prospéra entre ses mains et fut l'origine d'une fortune qui le conduisit à être trois fois maire de Londres. »

L'habileté de Powell était proverbiale, et l'on mettait son nom en avant dans toutes les questions, sérieuses ou badines, qui touchaient à la mécanique. Le même *Spectateur* rappelle qu'avant la guerre avec la France les dames anglaises recevaient leurs modes de Paris au moyen d'une poupée à ressorts, habillée dans le dernier goût et qui faisait régulièrement tous les mois la traversée de Calais à Londres. Le rédacteur raconte qu'il a été invité à aller voir une de ces poupées; puis il ajoute : « Comme j'allais me retirer, la marchande de modes m'apprit qu'avec l'aide d'un horloger voisin et de l'ingénieux M. Powell elle avait inventé une autre poupée qui, au moyen de petits ressorts intérieurs, pouvait mouvoir tous ses membres, et qu'elle l'avait envoyée à son correspondant de Paris pour qu'on lui enseignât les inclinaisons et les mouvements gracieux de la tête, l'élévation méthodique de la gorge, la révérence, la démarche, toutes les grâces enfin qui se pratiquent aujourd'hui à la cour de France. »

Powell fabriquait de sa main tous ses acteurs. Il improvisait la plupart de ses pièces; il insérait néanmoins, dans la plupart, des morceaux en vers et des ariettes qui certainement étaient écrits. On croit qu'il est l'auteur d'un opéra intitulé : *Venus and Adonis, or the triumphs of Love*, qui fut joué en 1713, à Punch's Theatre, sous les galeries de Covent-Garden.

POWELL (George), marin anglais, né vers 1795, mort en 1824. Il entra tout jeune dans la marine, explora le premier en détail les îles de la Nouvelle-Shetland (1821), découvrit cette même année, dans le grand Océan austral, un groupe d'îles qui a reçu le nom de *Powell* et que Weddell a appelées *Orcades australes*, puis partit en 1823 pour faire la pêche au cachalot et explorer divers archipels du grand Océan. Au mois d'avril 1824, il arriva au port de Vavaoo, une des îles Tonga ou des Amis. Le roi Howloulala ayant favorisé l'évasion de quelques hommes de l'équipage de Powell, celui-ci les réclama vainement et s'empara, pour avoir des otages, d'une grande pirogue des îles Hapac. Peu après, il voulut en prendre une seconde, descendit à terre et fut massacré par les habitants. On doit à ce marin : *Instruction pour naviguer dans le détroit de Magellan; Carte de la Nouvelle-Shetland méridionale avec les îles découvertes par George Powell*.

POWELL (Baden), physicien anglais, né à Londres en 1798, mort à Oxford en 1860. Il fit ses études à l'université d'Oxford, entra dans les ordres, puis devint, en 1827, professeur de sciences mathématiques à cette même université. On a de lui : *Eléments d'optique* (Oxford, 1833); *Révélation et science* (Oxford, 1833); *Aperçu historique du développement des sciences physiques et mathématiques* (Londres, 1834); la *Tradition dévoilée* ou *Révélations sur la tendance des Oxford Tracts* (Londres, 1838); *Rapports entre la vérité divine et la*

vérité humaine (Londres, 1838); *Théorie des ondulations* (1849); l'*Unité des mondes et de la nature* (Londres, 1856). En outre, M. Powell, qui était membre de la Société royale de Londres, a fourni de nombreux mémoires sur l'optique et diverses autres branches de la science dans le *Philosophical Magazine*, les *Annals of philosophy*, les *Philosophical Transactions* et autres recueils.

POWEL (George), peintre américain, né à New-York en 1823. Il reçut à Cincinnati (Ohio) les premiers principes de l'art et termina en Italie ses études. Revenu dans son pays, il s'adonna principalement à la grande peinture d'histoire et obtint dans un concours la commande d'une toile très-importante, dont le sujet est la *Découverte du Mississipi*. Pour accomplir cette tâche, il vint à Paris, où il se mit avec ardeur au travail et acheva en trois années son œuvre; son immense tableau fut très-apprécié des Américains, qui l'ont placé à Washington dans la salle des conférences du Capitole. Depuis cette époque, l'artiste a exécuté de nombreux tableaux, dont aucun n'a paru aux expositions françaises.

POWERS (Hiram), sculpteur américain, né à Woodstock (Etat de Vermont) en 1805, mort à Florence en 1873. Fils d'un fermier, il traversa les phases les plus pénibles avant d'entrer dans la carrière artistique. Tour à tour garçon d'hôtel, commis de magasin, puis apprenti horloger, il fit à Cincinnati la connaissance d'un sculpteur allemand, auquel avait été confiée l'exécution du buste du général Jackson et qui lui donna quelques leçons de modelage.

En peu de temps, Powers exécuta plusieurs bustes de personnages officiels de Cincinnati, puis il se rendit à Washington où ses bustes eurent aussi le plus grand succès. Il quitta cette ville après un séjour de deux ans pour aller visiter l'Italie. Arrivé à Florence au commencement de l'année 1837, il y rencontra Thorwaldsen qui se rendait à Rome.

Tout en continuant d'exécuter des bustes, il acheva une œuvre purement idéale, *Eve*(1838), qui lui valut les éloges du grand artiste danois. Cette *Eve*, réminiscence assez pâle des *Vénus* de Canova et des *Vénus* antiques, a pour principal mérite l'habileté de l'exécution. En 1839, Powers achevait son *Esclave grecque* qui acquit une certaine célébrité. Un spéculateur yankee acheta cette statue, l'exhiba dans les diverses villes de l'Union et, quand il eut suffisamment exploité le nouveau monde, l'expédia, en 1851, à Londres, où elle fut exposée au Palais de cristal et où elle obtint un succès de vogue.

En 1841, le *Jeune pêcheur*, justement remarqué, valut à l'auteur la sympathie de quelques grands seigneurs romains qui lui conférent l'exécution de plusieurs morceaux de sculpture décorative et monumentale. Presque à la même époque, la ville de Charleston le chargea d'exécuter la statue de Calhoun. Une *Tête d'étude de Proserpine*, les bustes d'Adams, de Calhoun, de Webster, de Marshall figurent parmi ses dernières et ses meilleures œuvres. Plusieurs fois sollicité de rentrer en Amérique, où les sculpteurs sont fort rares, il préféra rester en Italie et il y est mort.

POWHATTAN s. m. (po-ouatt-tan). Linguist. Langue parlée par les Powhattans.

— **Encycl.** V. LENNAPE.

POWHATTANS, nation qui, en 1608, était divisée en trente-trois petites tribus, s'étendant depuis le Potuxent, dans le Maryland, jusqu'à l'entrée de la baie de Chesapeake et dans l'intérieur des terres, au delà des chutes, et occupant la partie méridionale de la péninsule formée par la baie de Chesapeake et l'Atlantique.

POWIS (PRINCIPAUTÉ DE). V. MONTGOMERY.

POWNALL (Thomas), administrateur, publiciste et antiquaire anglais, né à Lincoln en 1722, mort à Bath en 1805. Il fut envoyé en Amérique en 1753, en qualité de secrétaire de la commission du commerce et des colonies, et devint gouverneur successivement du Massachusetts (1757), du New-Jersey (1759) et de la Caroline méridionale (1760). Le premier, il avait fait pressentir au gouvernement les conséquences du congrès d'Albany, qui fut en effet pris pour modèle par l'assemblée qui proclama l'indépendance en 1775. De retour en Angleterre (1761), il fut nommé directeur général du bureau de contrôle, puis colonel, fit deux campagnes en Allemagne sous les ordres du prince Ferdinand et devint, en 1768, membre de la Chambre des communes et se montra un des adversaires les plus redoutables du cabinet dans la question de la guerre d'Amérique. En 1780, il renonça à la vie politique et se retira à Bath. Les principaux ouvrages de Pownall, qui était membre de la Société royale de Londres et de la Société des antiquaires, sont : *Administration des colonies anglaises* (5e édit., 1774, 2 vol. in-8o); *Description topographique du centre de l'Amérique anglaise* (1776, in-fol.); *Traité sur l'étude des antiquités* (1782, in-8o); *Notices et descriptions des antiquités de la province romaine de la Gaule, maintenant la Provence, le Dauphiné et le Languedoc* (1787, in-8o), livre contenant la description de monuments jusqu'alors inédits.

POWODOWSKI (Jérôme), célèbre théologien polonais, né en 1543, mort en 1613. Après avoir fait ses études dans sa patrie, il embrassa l'état ecclésiastique et se rendit en Italie, où il fut reçu à Padoue docteur en théologie. De retour en Pologne après plusieurs années d'absence, il y fut appelé à diverses fonctions ecclésiastiques et en dernier lieu à celles de secrétaire du roi et d'archiprêtre de l'église Sainte-Marie à Cracovie. Il avait, en outre, été député à plusieurs diètes. Prêtre instruit et zélé, il écrivit une foule d'ouvrages de théologie et de polémique religieuse et politique et combattit les dissidents avec une telle activité, qu'on l'avait surnommé **le Marteau de l'hérésie.** Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Catéchisme de l'Eglise universelle* (Posen, 1577, in-8o); *Frein opposé aux erreurs obscènes et aux blasphèmes des nouveaux ariens* (Posen, 1582, in-4o); *Controverse avec Jean Kotawicius, ministre de l'assemblée des nouveaux ariens* (Posen, 1581, in-8o); *Vie de Thomas Zielinski* (Posen, 1592, in-4o); *Manuale septem sacramentorum* (Posen, 1591, in-12); *Christologia seu sermones de Christo* (1602-1610, 4 vol. in-4o), etc.

POXIM, ville du Brésil, province d'Amaronas, sur la rive droite du fleuve du même nom, à 6 kilom. de la mer. On y exporte une grande quantité d'huile de Mamona (palma-christi ou ricin).

POYAS (monts). V. OURALS.

POYE s. f. (po-ie). Techn. Bâton au moyen duquel on arrête la vis de la presse, dans les papeteries.

POYET (Guillaume), célèbre chancelier de France sous François Ier, né à Angers vers 1474, mort en 1548. Avocat célèbre du barreau de Paris, il fut choisi par la duchesse d'Angoulême lors du procès qu'elle intenta au connétable de Bourbon. Le talent qu'il déploya dans cette cause lui mérita la faveur de la cour. Nommé avocat général en 1531, président à mortier en 1534, il devint chancelier en 1538 et ne songea plus qu'à se maintenir dans cette dignité par la docilité la plus servile aux volontés de la cour. Il imagina de nouvelles ressources pour remplir les coffres du roi et employa à cet effet les moyens les plus odieux, avec d'autant moins de scrupule qu'il professait l'étrange doctrine que le roi est le maître absolu des biens de ses sujets. Sa fameuse ordonnance de Villers-Cotterets (1539), pour la réforme de la justice, renfermait de sages dispositions, telles que l'interdiction aux juges ecclésiastiques de s'immiscer dans les causes civiles, l'établissement des registres de baptême et de décès dans chaque paroisse, l'obligation de la langue française dans les tribunaux; mais elle en renfermait aussi de tellement rigoureuses pour les accusés que le parlement se refusa à les enregistrer. C'est cependant à tort qu'on lui a attribué l'introduction en France du supplice de la roue. Ce fut Ant. du Bourg, son prédécesseur, qui fit rendre l'ordonnance à ce sujet. Mêlé par ambition aux intrigues de la cour, il servit la haine du connétable de Montmorency contre l'amiral de Chabot, dressa l'acte d'accusation de ce dernier et falsifia même l'arrêt rendu par ses juges. Mais la disgrâce de Montmorency prépara la sienne. Enfermé à la Bastille en 1542, il fut mis en jugement trois ans après pour ses nombreuses malversations et condamné à 100,000 livres d'amende, privé de sa charge et déclaré incapable de toute fonction royale (1545). Il paya l'amende et se remit avocat consultant, espérant bassement rentrer un jour dans les bonnes grâces du roi. Mais il mourut haï et méprisé.

POYET (Bernard), architecte français, né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1824. Elève de Wailly, il fut envoyé comme pensionnaire du roi à Rome, puis appelé à Naples, où il se distingua surtout par des motifs d'architecture décorative qu'il imagina pour les fêtes brillantes données par l'ambassadeur français. A son retour à Paris, il fut nommé architecte du duc d'Orléans, puis architecte de la ville et de l'archevêché. En cette qualité, il dirigea plusieurs travaux d'utilité publique. On lui doit, entre autres constructions remarquables, les *Ecuries d'Orléans*, un bon morceau rappelant le style florentin avec bonheur et sans trop de servilisme, et l'édifice dodécastyle corinthien qui ouvre le Palais-Bourbon (Corps législatif), œuvre de grand savoir et de bon goût; la restauration de la *Fontaine des Innocents* de Jean Goujon et un grand nombre de projets qui n'ont pas été exécutés. Nous citerons, parmi les plus singuliers : *Projet pour employer dix mille personnes à la construction d'une place dédiée à la nation, avec l'exposition des moyens de fournir à la dépense de ce monument civique* (1791); *Projet de cirque national et de fêtes annuelles* (1792); *Projet d'un monument à la gloire de Napoléon Ier* (1806); ce dernier et quelques autres moins importants témoignaient pour la personnalité de l'empereur d'un enthousiasme égal à celui qu'il avait d'abord accusé pour les idées républicaines. L'ancien pensionnaire du roi sut toujours caresser les puissants du jour; Louis XVI, la République, l'Empire le trouvèrent toujours prêt et ce système de prudence fut le sien jusqu'à sa dernière heure. Quand l'empereur fut irrévocablement banni en 1815, Poyet se mit au travail en l'honneur de Louis XVIII; en 1818 ou 1820, il exposa les dessins et publia le texte d'un grand travail ayant pour titre : *Hommage national destiné à consacrer l'époque fortunée du retour de S. M. Louis XVIII et la réunion de tous les Français autour du trône légitime.* Un peu plus tard, en 1822, Poyet publia, avec dessins à l'appui, une lettre dans laquelle il proposait « d'élever par souscription un monument expiatoire à S. A. R. le duc de Berry, sur le lieu même où ce prince infortuné avait reçu le coup mortel, et de construire une nouvelle salle d'Opéra au centre du Carrousel. » « Les *Projets* de Poyet, dit l'*Annuaire nécrologique*, furent plus nombreux que ses ouvrages. Celui de l'*Eglise Saint-Sauveur*, qui, très-avancé d'exécution, fut suspendu et démoli par l'effet des circonstances de la Révolution, paraît mériter des regrets. On se ferait difficilement une idée de la fougue d'imagination de cet artiste. Malheureusement pour sa gloire, il ne se défia jamais de deux écueils contre lesquels il vint frapper : la bizarrerie et les conceptions chimériques. Peu d'événements de quelque importance se sont passés pendant ces derniers quarante ans sans lui inspirer l'idée de quelque construction monumentale et d'utilité publique; telle fut une *Colonne colossale renfermant un muséum en spirale intérieure*; le *Projet de transférer l'Hôtel-Dieu dans l'île des Cygnes*; le *Projet d'un édifice aux Champs-Elysées pour les réunions de la garde nationale*; le *Projet d'une nouvelle salle d'Opéra à construire sans qu'il en coûte rien au gouvernement et qui ferait disparaître le déficit qui est à sa charge.* » Ce dernier travail renferme quelques bonnes idées. On doit encore à Poyet la construction des premiers ponts de fer jetés sur la Seine; c'est lui qui avait trouvé ce système, un peu négligé maintenant.

POYNET (John), prélat anglais, né dans le comté de Kent vers 1516, mort à Strasbourg en 1556. A l'étude de la théologie il joignit celle de l'italien et de l'allemand, des sciences mathématiques, de la mécanique, et exécuta dans sa jeunesse une horloge au mécanisme très-compliqué, qui frappa l'attention de Henri VIII. Après avoir été chapelain de l'archevêque Cranmer, il dut à l'ardeur avec laquelle il adopta les idées de la Réforme d'être nommé évêque de Rochester (1549), puis de Winchester, et fut chargé de travailler au nouveau code de lois ecclésiastiques. Lorsque Marie Tudor monta sur le trône, Poynet dut quitter l'Angleterre et se réfugia à Strasbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Defence for marriage of priests* (1549, in-8o); *King Edward's catechism* (1553); *Short treatise of politic power* (1556, in-8o); *De Eucharistia* (1557, in-8o).

POYNTER (Guillaume), prélat catholique anglais, né à Petersfield, comté de Hamp, mort en 1827. Il fit ses études au collége anglais de Douai, y devint, après avoir été ordonné prêtre, professseur, puis directeur des études, retourna par la suite en Angleterre et dirigea au collége Edmond, dans le comté d'Hertfort, l'éducation de jeunes catholiques. En 1803, il devint coadjuteur de Douglas, évêque et vicaire apostolique de Londres, fut sacré évêque d'Halie *in partibus*, succéda à Douglas en 1812, se montra plein de condescendance envers le gouvernement anglais lorsque fut agitée la question du veto relativement à la nomination des évêques, condamna les écrits de divers prêtres émigrés français contre le concordat, se rendit à Rome en 1815 et fit plusieurs voyages en France. Ce prélat joignait une éloquence persuasive à de grandes connaissances dans les matières théologiques. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable a été traduit en français par M. Taillefer, sous ce titre : le *Christianisme* ou *Preuves de la religion chrétienne* (Paris, 1828, in-12).

POYUS, tribu chilienne qui habite les archipels de Chiloé et de Chonos.

POZA ou **POÇA** (André DE), philologue espagnol, né à Orduna (Biscaye). Il vivait au XVIe siècle, étudia les mathématiques, le droit, les antiquités de son pays, exerça la profession d'avocat à Bilbao et composa pendant ses loisirs les deux ouvrages suivants : un *Traité d'hydrographie* (Bilbao, 1583, in-4o) et un ouvrage rempli de recherches curieuses, devenu fort rare, qui a paru sous le titre de : *De la antigua lengua, poblaciones y comarcas de las Españas, en que de paso se tocan algunes cosas de la Cantabria* (Bilbao, 1787, in-4o). — Son fils, Jean-Baptiste POZA, mort en 1660, entra dans l'ordre des jésuites, acquit la réputation d'un des plus savants théologiens de son temps et professa avec un grand succès, à partir de 1612, la philosophie au collége de Madrid. Ayant publié sur l'immaculée conception un traité, intitulé *Elucidarium B. Mariæ Virginis* (Alcala, 1626, in-fol.), dans lequel se trouvaient quelques passages contestables, il fut dénoncé par ses ennemis, vit son ouvrage mis à l'index et fut envoyé par ses supérieurs à Cuença, au Pérou, où il termina sa vie.

POZEWITZ (Jean-Frédéric-Sigismond), médecin allemand, né à Dahme, près de Wittemberg, en 1766, mort à Giessen en 1805. Son père, Polonais de naissance et apothicaire, l'envoya étudier la médecine à Wittemberg et à Iéna, où il fut reçu docteur en chirurgie en 1790. Après avoir exercé la médecine dans son pays natal, il revint à Wittemberg, où il se livra à l'enseignement libre, puis fut nommé professeur ordinaire d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement à l'université de Giessen en 1796. Parmi les écrits de Pozewitz, nous citerons : *Dissertatio inauguralis, semiologia aphtharum, acute idiopathicarum et symptomaticarum* (1790, in-4o); *De arteriis majoribus, secundum naturæ leges, per superficiem corporis humani externam excurrentibus* (Giessen, 1795, in-4o); *Cardialgiæ brevis nosologia, methodus curandi rationalis* (Giessen, 1800, in-4o) et plusieurs mémoires.

POZOA s. f. (po-zo-a). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des mulinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

POZZALO, bourg du royaume d'Italie, province de Syracuse, district de Modica, mandement de Spaccaforno; 2,774 hab.

POZZETTI (Pompilius), littérateur italien, mort à Florence vers 1816. Il devint professeur d'éloquence au collége Florentin, conservateur de la bibliothèque de Modène, membre de l'Académie italienne et de l'Institut des sciences de Bologne et fut un des principaux collaborateurs des journaux littéraires de Pise et de Padoue. Indépendamment de ses nombreux articles, on a de lui : *Due dissertazioni sopra la vita di Lorenzo de' Medici*, traduites de G. Roscoe (Bologne, 1810, in-8o), et des éloges historiques de *Ridolfino Venuti* (1789, in-8o), de *Lazare Spallanzani* (1800), d'*Asso* (1800, in-8o), de *Stanislas Caovai*, historien d'Améric Vespuce (1812, in-8o), etc.

POZZI (Joseph-Hippolyte), médecin et poëte italien, né à Bologne en 1697, mort dans la même ville en 1752. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1717, professa ensuite l'anatomie et se rendit en 1740 à Rome, où le pape Benoît XIV le nomma son camérier d'honneur et son médecin extraordinaire. En 1748, il devint président de l'Institut de Bologne. Ce médecin, à qui l'on doit : *De ambigue prolatis in judicium criminationibus* (Bologne, 1742, in-4o) et divers opuscules, où l'on trouve au milieu d'idées bizarres des expériences bien faites, ce médecin employait ses loisirs à cultiver la poésie et écrivait en vers avec une grande facilité. Ses productions en ce genre ont été publiées par le Père Casalini sous le titre de *Poesie* (Venise, 1776, 3 vol. in-8o) et ont été complétées par un quatrième volume intitulé *Rime piacevoli* (1776, in-8o). — Son fils, César-Joseph POZZI, abbé du Mont-Olivet, mort en 1782, devint conservateur de la bibliothèque de Bologne et composa plusieurs ouvrages.

POZZI (Etienne), peintre italien, né à Rome en 1708, mort en 1768. Il eut pour maîtres Maratta et Masucci et acquit la réputation d'un des meilleurs artistes de son temps. Son dessin était puissant et correct et son coloris brillant et vrai. Parmi les nombreuses œuvres qu'il a exécutées à Rome pour le Vatican, le palais Colonna, les églises, nous citerons : la *Mort de saint Joseph*, dans l'église du Très-Saint-Nom-de-Marie. — Son frère et son élève, Joseph POZZI, mort à Rome en 1765, cultiva également la peinture, mais lui fut de beaucoup inférieur en talent.

POZZO (Paris DE PUTEO ou DEL), jurisconsulte italien, né à Castellamare-de-Stabia vers 1413, mort en 1493. Après avoir étudié le droit dans les principales universités d'Italie, il alla se fixer à Naples, où il devint avocat conseiller au tribunal de Santa-Chiava, et fut chargé par le roi Alphonse de l'éducation de son fils le duc de Calabre (depuis Ferdinand Ier). Pozzo sut gagner l'affection et la confiance de son élève qui, devenu régent du royaume pendant l'expédition d'Alphonse contre la Toscane (1445), lui donna les fonctions d'auditeur général. Après l'avénement de son élève au trône (1458), il fut nommé conseiller intime, inquisiteur général au ministère de la police, ce qui ne l'empêcha pas d'occuper, comme par le passé, une chaire de droit à Naples. Del Pozzo jouissait d'une grande réputation et ses décisions, surtout en matière de droit féodal, étaient respectées comme des oracles. Il contribua beaucoup à faire disparaître du royaume de Naples les duels et les épreuves judiciaires. Ce jurisconsulte n'a pas laissé moins de cent quatre-vingt-treize traités ou opuscules, qui furent plusieurs fois réimprimés pendant le XVIe siècle. Nous nous bornerons à citer : *Tractatus ludorum ad breve compendium redactus* (Naples, 1472, in-fol.)· *Libellus de re militari* (in-fol.); *Tractatus de syndicatu* (1845, in-fol.).

POZZO (Cassien DEL), magistrat italien, né en 1498, mort à Turin en 1578. Il étudia avec succès la jurisprudence, fit partie du collége des docteurs à l'université de Turin, entra dans la magistrature en 1518 et devint conseiller intime du duc de Savoie Charles III. Lorsque ce prince fit la guerre aux Français, qui avaient envahi ses Etats, Pozzo l'accompagna à l'armée et donna bientôt la preuve qu'il joignait aux talents d'un magistrat ceux d'un homme de guerre intrépide. Ce fut lui qui défendit Nice (1545), attaquée par les flottes combinées de la France et du fameux Barberousse, et qui les força de se retirer. Il reçut ensuite plusieurs missions importantes et devint premier président du Sénat de Turin. On lui doit : *Additiones ad communes doctorum opiniones* (Turin, 1545); *Additiones ad Bartolum*

(Turin, 1577). — Son neveu, Charles-Antoine DEL Pozzo, né à Turin en 1547, mort à Pise en 1607, entra dans les ordres, trouva un protecteur dans le cardinal Bobba, qui le fit venir à Rome (1574), et devint successivement auditeur de rote, juge du patrimoine, conseiller du grand-duc de Florence et archevêque de Pise (1582). C'était un prélat fort instruit, charitable, qui laissa plusieurs ouvrages manuscrits.

POZZO (Cassien DEL), antiquaire italien, de la famille des précédents, né à Turin en 1584, mort à Rome en 1657. Il fit ses études de droit, reçut de son oncle Charles-Antoine, archevêque de Pise, la commanderie de l'ordre de Saint-Etienne, devint ensuite juge suprême à la cour de Sienne, puis se rendit à Rome où il se livra à son goût pour les lettres et pour les monuments de l'antiquité. Pozzo se forma un cabinet considérable de monnaies, de sceaux, de statues, de bas-reliefs, de mosaïques, d'inscriptions, etc. Il s'attacha à encourager et à aider les artistes, notamment Poussin, et à leur donner toutes les facilités pour étudier l'antique. Pendant un voyage qu'il fit en Espagne et en France, il se lia avec un grand nombre de savants et de littérateurs, avec qui il entra en correspondance, et ce fut par l'entremise de Naudet qu'il enrichit la bibliothèque Mazarine de nombreux ouvrages imprimés et manuscrits précieux. Poussin a écrit un assez grand nombre de lettres à Pozzo, pour qui il avait peint sa première suite des *Sept sacrements*.

POZZO (il Padre Andrea), peintre italien de l'école milanaise, né à Trente en 1642, mort à Vienne en 1709. Ce maître eut de très-bonne heure une imagination ardente et exaltée. Il aimait les arts, il se croyait du génie, et sa famille voulait tout simplement en faire un prêtre. Il fut enfermé dans un couvent de jésuites, où on ne lui permit de se livrer aux arts d'agrément qu'à ses heures de loisir. Il mena de front la peinture, l'architecture et la théologie. A vingt-trois ans, il prononça ses vœux et montra en même temps des copies faites au musée de Milan; ses supérieurs l'envoyèrent à Rome se développer complétement. Pozzo fit avec ardeur des copies de Raphaël, de Michel-Ange, de Caravage, de Jules Romain, et devint assez bon coloriste. L'art était alors en pleine décadence et ne vivait que par l'imitation des maîtres. Exercé à cette imitation, le père Andrea Pozzo se mit à composer d'après les souvenirs que ses nombreuses copies avaient laissés dans son imagination. Le pape et les prélats romains l'encouragèrent; ils le chargèrent de décorer leurs palais et leurs églises. Pozzo, qui peignait avec une rapidité surprenante, exécuta en quelques années un nombre extraordinaire de fresques et de tableaux. Florence, Gênes, Turin, Venise l'appelèrent successivement et l'on y trouve encore, dans les églises, de grandes compositions du père Pozzo, très-vantées par les uns, absolument méprisées par les autres. Il pratiquait le trompe-l'œil avec une grande perfection, ce qui explique l'admiration que provoque d'ordinaire ce genre de peinture chez les voyageurs, tandis que les artistes le dédaignent comme futile. Il peignait de la sorte des architectures de manière à faire illusion; telles sont les fausses coupoles qu'il a exécutées dans plusieurs églises à Turin, à Mondovi, à Modène, à Arezzo, à Montepulciano, au Collége romain et au Gesù de Rome. Dans cette dernière église, dont il eut à faire en grande partie la décoration, il a superposé à l'architecture véritable une architecture peinte du plus singulier effet.

« Dans ces voûtes, dit Quatremère de Quincy, non-seulement l'architecture, ses formes et ses membres ont disparu sous la vaste composition imaginée par le peintre, mais on y voit encore une nouvelle architecture feinte s'élever sur la réelle, et d'énormes groupes de colonnes semblent de toutes parts, excepté d'un seul point de vue, prêts à s'écrouler sur la tête du spectateur. On cite l'ouvrage de Pozzo au Gesù comme le plus notable exemple des abus où peut tomber dans les édifices le génie de la peinture décorative, quand il n'est ni comprimé ni réglé par les lois sévères de l'harmonie architecturale. »

Les peintures dont il a revêtu une tribune de Frascati et un corridor du couvent des jésuites présentent des tours de force du même genre; sur une surface concave, il est parvenu à faire saillir en lignes convexes tous les reliefs de ses architectures simulées. A Frascati, il a peint la *Circoncision* dans un décor de temple ou de palais grandiose.

Dans ses fresques et dans ses tableaux à l'huile, Pozzo a surtout imité Rubens; on est effrayé en songeant qu'il lui a suffi d'une douzaine d'années, dans cette première partie de sa carrière, pour exécuter plus d'une centaine de compositions de toute nature et de toute grandeur. Il peignait en quatre heures le portrait grand comme nature et en pied d'un cardinal de ses amis; on cite de lui, faits avec la même rapidité : un *Saint Augustin*, la *Vierge et plusieurs saints*, à Saint-Joseph; un *Saint Bernard Toloméi*, à Sainte-Françoise-Romaine; une *Annonciation*, à Saint-Etienne-le-Rond de Rome; à Florence, le *Portrait d'un jésuite* (musée des Offices); le *Saint Venance*, dans l'église d'Ascoli. Le *Saint François de Borgia*, à San-Remo, et le *Saint Ignace* du Gesù, à Rome, passent pour ses meilleurs tableaux. L'invention en est habile et le coloris harmonieux; on leur reproche seulement une trop grande profusion de détails et d'ornements peints en trompe-l'œil, suivant sa manière, de guirlandes et d'enfants qui tiennent une place trop importante dans toutes ses compositions.

Appelé à Vienne par l'empereur d'Autriche, il fut reçu avec honneur et il y a laissé, dans la décoration des palais et des églises, de nombreuses traces de son séjour. Lorsqu'il mourut, l'empereur fit frapper une médaille commémorative en son honneur.

Outre ses gigantesques travaux de peinture, le père Pozzo trouva le temps de composer un *Traité de la perspective*, dédié aux peintres et aux architectes, où il révolutionnait l'art et que Quatremère de Quincy a apprécié sévèrement : *Prospettiva de' pittori ed architetti* (Rome, 1693-1700, 2 vol. in-8°). « C'est là, dit Quatremère, qu'on voit porter au dernier point ce qu'on pourrait appeler la *caricature de la bizarrerie*. C'est une songerie de piédestaux sur piédestaux, de colonnes portées sur des consoles, de formes en ondulations, de frontons écrasés, de figures baroques, de colonnes torses transformées en serpents, etc. » Milizia est plus sévère encore, en disant : « Celui qui voudrait être architecte au rebours n'aurait qu'à suivre les préceptes de Pozzo. »

POZZO (le comte Jérôme DAL), architecte italien, né à Vérone en 1718, mort dans la même ville en 1784. D'une famille riche et distinguée, il manifesta de bonne heure d'heureuses dispositions, fit de brillantes études littéraires et, dès qu'il fut livré à lui-même, il s'adonna tout entier à l'architecture. Assez riche pour n'être pas obligé de chercher dans son art un moyen de fortune, assez répandu pour obtenir tous les travaux qu'il pourrait désirer, Pozzo se crut appelé, par le hasard de la naissance et de la fortune, à réveiller dans son pays le génie architectonique, à faire renaître le grand art dont les traditions étaient oubliées depuis plus d'un siècle. Après s'être initié par des travaux rudimentaires à tous les secrets du métier, Pozzo, voulant ne rien ignorer de ce qu'avait été l'architecture depuis les temps les plus reculés, alla visiter l'Egypte, la Grèce et étudia soigneusement les diverses écoles d'Italie. De ces pérégrinations savantes, il rapporta de nombreux dessins, qui sont aujourd'hui au musée de Vérone. Revenu dans son pays, il alla construire dans le Vicentin l'élégante villa Trissino, qui rappelle les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Elle s'élève sur un mamelon et descend de terrasse en terrasse jusqu'à l'ombreuse vallée qui fait à ses pieds un tapis de verdure et de fleurs. Chacune des terrasses est un jardin où se profilent, au milieu d'un peuple de statues, des belvédères dentelés, aux colonnades légères, de petits temples grecs aux sévères frontons. Il est malaisé de réunir en un seul monument tant de beautés plus réelles. (Quatremère de Quincy, *Vie des architectes*.) Cette belle œuvre eut immédiatement de l'influence sur l'architecture contemporaine; on vit s'élever successivement des villas à peu près semblables, et, dans une de ses lettres au comte Trissino, Pozzo déplore qu'on le copie seulement, au lieu de s'inspirer comme lui des grands modèles. Peu de temps après, il construisit la petite église de Castellano, près de Mantoue, où il résuma avec bonheur tout ce que l'austère roman a de plus simple et de plus religieux, tout ce que le gothique a de plus pittoresque et de plus solennel. Plusieurs autres édifices, civils ou religieux, s'élevèrent tour à tour sur ses dessins dans le Milanais et en Autriche, à la demande de l'empereur. En 1745, de jeunes seigneurs et des dames de Vérone voulant jouer la comédie et la tragédie sur un théâtre à eux, le comte Pozzo leur construisit un petit théâtre d'un goût parfait dans la grande salle de l'Académie philharmonique. Ce théâtre est aujourd'hui l'une des curiosités de Vérone; la tragédie *Il Medo* y put être jouée à la fin de 1745. L'électeur de Bavière, sur le bruit qui se fit autour de cette création nouvelle, en demanda les dessins à l'auteur; c'est ainsi qu'ils ont été conservés à la demande d'une Anglaise, milady Weight, particulièrement liée avec l'artiste durant le long séjour qu'elle fit à Vérone. Le comte Pozzo composa aussi un excellent traité d'architecture qui n'a jamais été imprimé, mais dont la bibliothèque de Vérone possède le manuscrit : *Degli ornamenti dell' architettura civile, secondo gli antichi*. Ce travail ne fut pas ignoré des contemporains, car il servit de texte à un cours public d'architecture professé à Vérone; Algarotti le connaissait et, en parlant des bonnes et nombreuses choses que l'on y trouvait condensées, il lui appliquait ce vers :

In picciol campo fai mirabil prove.

Une seconde étude de même genre figure aussi parmi les manuscrits de la bibliothèque de Vérone. Elle a pour titre : *Théâtres des anciens et projet d'un théâtre adapté à l'usage moderne.*

POZZO (Ferdinand, comte DAL), publiciste italien, parent du précédent, né à Moncalvo (Piémont) en 1768, mort en 1843. Il fit ses études de droit à Turin, et il exerçait la profession d'avocat dans cette ville, lorsque la Révolution le fit entrer dans les emplois publics. Avocat général à la cour d'appel de Turin en 1801, il fut envoyé, en 1803, au Corps législatif et collabora au *Répertoire de jurisprudence* de Merlin. Il fut nommé successivement référendaire au conseil d'Etat, puis, en 1809, premier président à la cour impériale de Gênes et enfin membre du gouvernement provisoire de Rome. La Restauration le rendit à sa profession d'avocat, qu'il vint de nouveau exercer à Turin, tout en publiant, à Milan, sans nom d'auteur, six volumes intitulés *Opuscoli di un avvocato milanese, originario piemontese*. Dal Pozzo fut ministre de l'intérieur pendant la courte révolution constitutionnelle de 1821; la chute du gouvernement de Santa-Rosa l'envoya en exil. Réfugié à Paris, il publia en 1823 : *Observations sur le régime hypothécaire établi dans le royaume de Sardaigne par l'édit du 16 juillet* 1822. Il se fixa ensuite à Londres et fit paraître : *Observations sur la nouvelle organisation judiciaire établie dans les Etats de S. M. le roi de Sardaigne par l'édit du 27 septembre* 1822, en français (1823); un opuscule sur la loi des étrangers (1824); un ouvrage, en anglais, sur le droit ecclésiastique autrichien, envisagé au point de vue des droits et des devoirs du gouvernement anglais envers les catholiques d'Irlande (1827); *De la nécessité de soumettre le catholicisme romain, en Irlande, à des règlements civils spéciaux* (1829), et un *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie et du Piémont* (Paris, 1829). Dal Pozzo revint à Paris après la révolution de Juillet et publia en 1833 : *Della felicità che gl' Italiani possono e debbono dal governo austriaco procacciarsi, etc.* (*Du bonheur que les Italiens peuvent et doivent attendre du gouvernement autrichien*). Dal Pozzo rentra en Piémont en 1837 et finit ses jours à Turin.

POZZO (Modesta), femme auteur italienne. V. FONTE (Moderata).

POZZO DI BORGO (Charles-André, comte DE), homme d'Etat, diplomate, né à Pozzo-di-Borgo, près d'Ajaccio (Corse), d'une famille noble, en 1768, mort à Paris en 1842. Député à l'Assemblée législative (1791), il s'y fit peu remarquer; mais, à son retour dans sa patrie, il s'attacha à Paoli et devint l'un des chefs de ce parti qui, sous le prétexte de l'indépendance nationale, ne tendait qu'à séparer la Corse de la France et de la Révolution et se jeta follement dans les bras de l'Angleterre. Cette faction rétrograde s'appuyait sur la population demi-sauvage des montagnes. Les hommes de la plaine et des villes, c'est-à-dire la portion la plus éclairée du peuple, composaient le parti des idées nouvelles, le parti français, et reconnaissaient pour chefs les Bonaparte et les Arena. Là fut le germe de cette haine vivace et profonde que se vouèrent Pozzo di Borgo et Bonaparte et qui se manifesta plus tard au milieu des événements prodigieux qui s'accomplirent; la *vendetta* corse prit cette fois l'Europe pour théâtre. Dénoncés par Salicetti et mandés à la barre de la Conventien, Paoli et Pozzo di Borgo levèrent le masque et livrèrent la Corse aux Anglais. Le dernier fut nommé président du conseil d'Etat et fut chargé de l'administration de l'île. Mais quand il vit les événements se précipiter et Toulon repris, il n'attendit pas que les couleurs de la république flottassent à Ajaccio et il s'enfuit sur l'escadre anglaise. Ce fut alors que commença pour lui cette vie de trames secrètes, d'intrigues souterraines, de négociations clandestines et de courses folles au service de la coalition; sans autre caractère, pendant plusieurs années, que celui d'agent secret de l'Angleterre, de la Prusse ou de l'Autriche, cet aventurier peu scrupuleux se jeta corps et âme dans le mouvement diplomatique qui accompagnait l'action militaire de l'Europe contre la France. Doué de la souplesse délié des races méridionales, plein d'astuce et de finesse, actif et pénétrant, libre des scrupules de la conscience, mû d'ailleurs par deux moteurs puissants, l'ambition et la haine, il se sentait appelé à faire partie du groupe imposant des réputations diplomatiques de l'époque. La Russie le prit à son service et lui donna le titre de conseiller privé de l'empereur. Envoyé à Vienne, il resserra l'alliance entre la Russie et l'Autriche et ne cessa, même après la paix de Presbourg, de secouer la torpeur où était plongée cette puissance, qui ne rentra dans la coalition qu'en 1808. La paix de Tilsitt ne lui permit plus de garder une position officielle en Russie; mais il n'en continua pas moins, sans repos ni trêve, sa lutte acharnée contre Napoléon, qui n'oubliait pas non plus ses haines, car en 1809, après sa paix avec l'Autriche, il réclama l'extradition de Pozzo di Borgo (alors à Vienne) comme sujet français et l'obligea ainsi à s'éloigner du théâtre des grands combats qu'il livrait à l'Europe. Après avoir parcouru la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure, il se retrouva à Londres en 1810, négociant pour la Russie et pour l'Angleterre, dont il avait resserré l'alliance. Alexandre le rappela près de lui vers la fin de la campagne de 1812. Précipiter le Nord tout entier dans le mouvement de résistance; gagner Bernadotte, le prince Eugène, Murat et Moreau; engager l'Autriche dans la coalition, refouler Napoléon à travers l'Allemagne soulevée et marcher droit à Paris afin de frapper le colosse au cœur même de sa puissance : telles étaient les principales mesures conseillées par l'infatigable Corse et qu'il s'efforçait de faire adopter par les cabinets. « Doué de l'extérieur le plus noble, dit Lamartine, de l'élocution la plus pénétrante et la plus passionnée, des manières les plus simples et les plus élégantes, militaire, diplomate, publiciste, homme de plaisirs et d'affaires tout à la fois, Pozzo di Borgo était placé, par la seule attraction de sa nature supérieure, dans la familiarité et dans l'estime de l'aristocratie anglaise et continentale. C'était un de ces hommes dont le mérite et le charme éclatent aux yeux dès le premier aspect. Admis au service de la Russie, il s'était attiré l'attachement d'Alexandre par des analogies de nature. Il avait été employé par ce souverain auprès de Bernadotte, roi de Suède. Ces deux transfuges de Napoléon avaient associé leur haine contre lui. C'était de leurs mains que les plans politiques et les plans de campagne pour la délivrance de l'Europe avaient été tracés. » Jusqu'à la fin, jusqu'au dernier jour, Pozzo di Borgo porta dans cette lutte l'impitoyable archarnement de sa haine, poursuivant dans Napoléon l'homme encore plus que le souverain et voyant dans sa chute l'âpre satisfaction d'une vengeance personnelle encore plus qu'un résultat politique. Et quand tout fut consommé, quand les hordes de la coalition campèrent sur nos places publiques et qu'il eut arraché du czar la promesse qu'on ne traiterait plus avec l'empereur ni avec sa famille, il aborda Talleyrand avec un cri de satisfaction sauvage : « Ce n'est pas moi seul qui ai tué politiquement Bonaparte, mais c'est moi qui lui ai jeté la dernière pelletée de terre sur la tête! » Il fut ensuite chargé par les souverains alliés d'aller recevoir à Londres le roi Louis XVIII (1814), puis, nommé par l'empereur Alexandre son ambassadeur à Paris, il assista à tous les congrès de la Sainte-Alliance avec le cortége des sommités diplomatiques de l'Europe, remplit diverses missions soit à Londres, soit à Madrid, tout en conservant le titre et les fonctions d'ambassadeur auprès de la cour de France, et ne se retira des affaires qu'en 1839. Pozzo di Borgo avait une sœur, qui devint la mère de MM. Louis et Charles Blanc.

POZZOBON (Giovanni), dit **Schieson**, littérateur italien, né à Trévise en 1713, mort dans la même ville en 1785. Il entra en apprentissage chez un imprimeur de Padoue, puis revint dans sa ville natale, où il se fit imprimeur et libraire. Indépendamment d'un grand nombre de pièces de vers en dialecte vénitien, publiées dans divers recueils, on lui doit : *Giornale ecclesiastico di Treviso* (Trévise, 1741-1747, 7 vol. in-12) et *Schieson almanacco* (Trévise, 1744-1785, 42 vol. in-18), almanach qui eut une vogue extraordinaire. Pozzobon le signa du nom de Schieson, qui signifie un homme naïf et balourd. Ses œuvres choisies ont été publiées à Padoue (1787, 5 vol. in-8°).

POZZOLO-FORMIGARO, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et mandement de Novi; 3,643 hab.

POZZOMAGGIORE, bourg du royaume d'Italie, dans la Sardaigne, district de Sassari, chef-lieu de mandement; 2,976 hab.

POZZUOLI, nom italien de POUZZOLES.

POZZUOLO-UDINESE, bourg du royaume d'Italie, province, district et mandement d'Udine; 2,999 hab.

PRA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Gênes, mandement de Voltri · 4,325 hab.

PRAAGE s. m. (pra-a-je — du lat. *pratum*, pré). Anc. cout. Droit perçu sur les prés. ‖ Droit qu'avait le seigneur de faire paître ses troupeaux sur la propriété de ses vassaux.

PRACHASKA (George), médecin oculiste et physiologiste allemand, né à Lispitz en 1749, mort à Vienne en 1820. Il étudiait la médecine à l'université de Vienne, lorsqu'il publia des traités sur la chair musculaire et la structure des nerfs. Reçu docteur, il devint, grâce à ses profondes études d'anatomie, professeur extraordinaire de cette science en 1778, et il obtint le diplôme de médecin oculiste. La même année, il fut appelé à occuper à Prague la chaire d'anatomie et d'ophthalmiatrique. Il dota l'université d'un très-beau musée d'anatomie pathologique, dont il prépara lui-même toutes les pièces. En 1791, il fut nommé professeur à Vienne, où il resta jusqu'à sa mort. Membre de plusieurs sociétés savantes, conseiller d'Etat, Prachaska tint le premier rang parmi les savants de son époque. Ses doctrines se rapprochent de celles de Reil et tendent à ramener les lois de la vie aux lois générales de la nature et à faire de la physiologie une branche de la physique expérimentale. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *De urinis* (Vienne, 1776, in-4°); *Quæstiones physiologicæ, quæ vires cordis et motum sanguinis per vasa animalia concernunt* (Vienne, 1778, in-8°); *De carne musculari tractatus* (Vienne, 1789, in-8°); *Annotationes academicæ* (Vienne, 1780-1784, in-8°); *Operum minorum anatomici, physiologici et pathologici argumenti partes II* (Vienne, 1800, in-8°); *Institutionum physiologiæ humanæ volumina dua* (Vienne, 1805); *Disquisitio anatomico-*

physiologica organismi corporis humani ejusque processus vitalis (Vienne, 1812), etc.

PRACHIN (CERCLE DE), ancienne division administrative de l'empire d'Autriche, dans la Bohême; il était compris entre ceux de Beraun au N., de Tabor à l'E., de Budweis au S.-E., la Bavière au S.-O. et le cercle de Klattau au N.-O. Il renfermait une population de 255,000 hab. Il est actuellement renfermé dans le cercle de PISECK. V. ce mot.

PRÂCRIT s. m. (prâ-kri). Linguist. Nom donné à l'un des idiomes dérivés du sanscrit.

— **Encycl.** Le terme de *prâcrit*, *prâcrita*, a plusieurs acceptions. Suivant les divers étymologistes, il signifie *dérivé*, *inférieur*, *imparfait*, ou *naturel*, *spontané*. Ce nom a été donné à un idiome qui représente le second âge d'altération de la langue sanscrite, et, par extension, à tous les idiomes secondaires de l'Inde dérivés du sanscrit.

Le *prâcrit* proprement dit se rapproche beaucoup du pali. C'est un dialecte sanscrit assez pur encore, d'origine mahratte. On pense qu'il était parlé par le peuple à l'époque où le sanscrit était la langue des castes privilégiées. Cet idiome, à son tour, a cessé d'être un langage vulgaire et il est resté la langue religieuse des djainas, sectaires indous répandus dans le Guzarate et dont la doctrine ressemble à celle des bouddhistes. Il existe aux Indes un nombre considérable de poëmes composés en *prâcrit*, et la mesure des vers et des stances y varie plus encore que dans la poésie sanscrite. Les grammairiens indous comprennent sous le nom de *prâcrita* un certain nombre de dialectes qui sont parlés dans les drames par les personnages inférieurs. Au nombre de ces dialectes est le *mâgadhi*, que son nom identifie avec le dialecte de Magadhi ou du Béhar. Les grammairiens dérivent le mâgadhi quelquefois du *çauraséni* ou langue de Mathoura, qui vient elle-même du *prâcrit*, quelquefois immédiatement du *prâcrit* lui-même. Le mâgadhi est donc au second ou au troisième degré à partir du sanscrit. Car les divers dialectes, dont le nombre, d'après quelques grammairiens, est très-considérable, sont tous rangés suivant leur plus ou moins grande analogie avec la langue dont ils dérivent. Ainsi on donne le premier rang au *prâcrit*, puis on place le çauraséni, puis le mâgadhi, et ainsi des autres, jusqu'aux derniers et aux plus altérés, qui sont réunis sous la dénomination commune d'*apabhransha* ou langues privées de grammaire.

La différence du mâgadhi et du *prâcrit* ne doit pas être très-sensible; cependant il est fort remarquable que, dans les cas où le premier s'éloigne du second, il s'éloigne également du pali. En preuve de cette assertion, voici quelques extraits de la courte mais excellente grammaire *prâcrite* de Vararoutchi, qui, avec le commentaire de Bhâmata, forme le meilleur abrégé des dialectes *prâcrits :*

1° Le mâgadhi change *cha* et *sa* en *sha*. Le pali et le *prâcrit* suivent le système contraire.

2° En mâgadhi *dja* devient *ya;* c'est exactement le contraire en *prâcrit*.

3° *Ra* devient *la* en mâgadhi; *poulise*, pali *pouriso*. Ce changement a quelquefois lieu en *prâcrit*.

4° En mâgadhi, *kcha* devient *sha;* en pali et en *prâcrit*, *kkha :* mâgadhi *raskase*, *prâcrit* et pali *rakkaso*.

Dans la première déclinaison, en mâgadhi, le nominatif singulier est en *e*, tandis qu'en *prâcrit* et en pali il est terminé en *o;* le génitif est en *âha*, tandis que le *prâcrit* et le pali le forment en *assa*.

Les divers dialectes *prâcrits* ont en général les mêmes éléments que le sanscrit, mais ils les ont sous une forme inculte et grossière et présentant des différences plus ou moins grandes selon les localités. Ces dialectes suivent tous de près ou de loin les lois générales de la syntaxe sanscrite.

On peut consulter sur le *prâcrit* les travaux de Colebrooke, Hœfer, Lassen et Eugène Burnouf. Voyez aussi la bibliographie des articles SANSCRIT et PALI.

PRACTEUR s. m. (pra-kteur — gr. *praktôr;* de *prassein*, faire). Antiq. gr. Magistrat d'Athènes qui était chargé de lever l'impôt et d'exiger les amendes.

PRADEL (Jules-Jean-Baptiste-François, comte DE), publiciste français, né vers 1782, mort à Villesavin (Loir-et-Cher) en 1857. Au commencement de la Révolution, il émigra, revint en France après la chute de Napoléon en 1814, reprit pendant les Cent-Jours la route de l'étranger, collabora au *Moniteur de Gand* et rentra de nouveau dans son pays après la bataille de Waterloo. L'Académie des beaux-arts le reçut au nombre de ses membres libres. On lui doit, entre autres ouvrages : *Des principes de la monarchie constitutionnelle et de leur application en France et en Angleterre* (1820); *Consultations épistolaires* ou *Recueil de quelques lettres écrites par un membre de la Chambre des communes en Angleterre et par un pair de France, sur divers sujets de politique* (1822); *De la royauté au* XIXe *siècle* (1841, in-8°).

PRADEL (Pierre-Marie-Michel-Eugène COURTRAY DE), le plus célèbre des improvisateurs français, né à Paris en 1787, mort à Wiesbaden en 1857. Vers la fin de l'Empire, il commença à se faire connaître par des pièces de vers, de petits poëmes, des vaudevilles, etc. Sous la Restauration, des chansons politiques lui valurent diverses condamnations et, en 1821, il fut enfermé à Sainte-Pélagie, sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de quelques accusés politiques. Rompu avec toutes les difficultés de la versification, doué au suprême degré du don d'improviser, il commença à donner en 1824, à Paris, puis dans les principales villes de France, des séances qui obtinrent un grand succès. On vit alors Pradel dépasser, par son étonnante facilité, tout ce que l'Italie, cette terre classique de l'improvisation, avait produit en ce genre. On ne lui attribue pas moins de cent cinquante tragédies, comédies, vaudevilles, etc. Ses chansons, épîtres, sonnets, élégies, bouts-rimés, acrostiches sont innombrables. Parmi ceux de ces ouvrages improvisés qui ont été imprimés, nous citerons seulement : l'*Incendie de Salins, vers improvisés dans la séance donnée aux Menus-Plaisirs du roi le* 28 *août* 1825, *dans dix-sept minutes* (8 p. in-8°); *Molière et Mignard à Avignon, comédie-vaudeville en un acte, composée en cinq heures dix minutes dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Avignon, sur un sujet fourni par le public* (1829, 32 p. in-8°); *Une scène de la Saint-Barthélemy, improvisée dans la séance donnée au théâtre de la rue Chantereine le* 19 *mars* 1834 (16 p. in-8°). Ces productions spontanées de l'esprit, recueillies par des sténographes, ne gagnaient pas, tant s'en faut, à l'impression; aussi sont-elles tout à fait oubliées aujourd'hui. Le talent de l'improvisateur lui-même avait déjà beaucoup perdu de son prestige avant la mort de Pradel, et nul, depuis, n'a songé sérieusement à lui succéder. Bien qu'il eût gagné beaucoup d'argent, il mena, surtout dans la dernière partie de sa vie, une existence des plus précaires. Vers 1850, il alla en Allemagne, fréquentant les villes de bains, rendez-vous de l'aristocratie, et il mourut dans un état voisin de la misère. Outre les compositions précitées, nous mentionnerons de lui : *Etincelles* ou *Recueil de chants patriotiques et guerriers, chansons de table et d'amour* (Paris, 1822, in-8°), ouvrage qui le fit condamner à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende; l'*Art de se faire aimer de son mari, à l'usage des filles à marier*, poëme (Paris, 1823); *Contes et nouvelles d'un prisonnier à ses enfants* (Paris, 1824, 2 vol. in-12); *Orlando et Loretta*, roman historique (1825, 2 vol. in-12); *Bouquet de violettes*, recueil de couplets, strophes, odes, etc. (1825, in-8°); les *Marottes de Sainte-Pélagie* (1826); *Chansons nouvelles* (1827, in-18), etc. On lui doit encore : l'*Histoire d'un pavé*, dans le *Livre des Cent et un*; l'article *Improvisation*, dans le *Dictionnaire de la conversation;* la *Parole improvisée* ou *Cours et leçons d'improvisation*.

PRADELLE s. f. (pra-dè-le — dimin. du lat. *pratum*, pré). Nom donné aux prairies naturelles, dans les départements du Midi.

PRADELLES, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S. du Puy, sur un rocher escarpé, près duquel coule un petit affluent de l'Allier; pop. aggl., 1,544 hab. — pop. tot., 1,904 hab. Commerce de bestiaux, grains, rouennerie, quincaillerie; fabrication de chandelles.

PRADES, ville de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive droite de la Têt, à 42 kilom. N.-O. de Perpignan; pop. aggl., 2,990 hab. — pop. tot., 3,208 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 102 communes et 48,231 hab. Tribunal de première instance, justice de paix, petit séminaire. Fabrication de draps communs. Commerce de lainages, chanvre, fer, vins, fruits et légumes. La ville de Prades est bien située, sur la rive droite de la Têt, au milieu de belles et vastes prairies dont elle tire son nom. L'église paroissiale s'élève au centre de la ville, sur une place ombragée de beaux arbres, où viennent aboutir les cinq rues principales. Au sud de Prades se dresse l'énorme masse du Canigou, si imposante entre ses puissants contre-forts.

Le principal monument de Prades est l'église paroissiale, dédiée à saint Pierre et qui date du XVIIe siècle. Elle est bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église, dans l'intérieur de l'ancien château de Prades, dont il existe encore une tour et quelques débris de remparts. L'intérieur de l'église n'offre rien de remarquable, à l'exception d'un riche autel et d'un admirable retable en bois du XVIe siècle. A côté de l'église s'élève une tour carrée de construction romane, haute de 35 mètres et servant de clocher. Elle fut construite dans un but de défense vers le XIIe siècle. Cette tour, qui a subi des restaurations maladroites, est surmontée d'un affreux carillon.

Prades possède un établissement de bains assez fréquenté par les habitants des provinces méridionales. Le principal corps de bâtiment de cet établissement est orné de colonnes, dont les chapiteaux aux sculptures variées proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, dont on voit les ruines à 2 kilom. à peine. Cette abbaye fut fondée en 878 par des moines établis primitivement à Exalada et dont une inondation avait détruit le couvent. Elle devint plus tard un lieu de retraite recherché, où plusieurs personnages vinrent terminer leur vie, entre autres un doge de Venise, Pietro Orseolo, mort en 987. En 1011, l'abbaye était devenue riche et puissante. L'abbé de Saint-Michel commandait en maître à la fois temporel et spirituel dans 42 paroisses et dans 234 villages, alleux et vallées; il avait sous sa dépendance plusieurs monastères situés en France, en Espagne et jusque dans l'île de Minorque. A partir du XIIIe siècle, cette abbaye commença à perdre de son importance. Aujourd'hui, une partie de son vaste territoire est occupée par des propriétés dépendant de Prades et par le jardin des bains de la ville. On y remarque les belles ruines de l'ancienne église abbatiale, construite en 974, dans le style roman, et dont une chapelle, dite de San-Pietro-Orseolo, a été restaurée. L'église était toute construite en marbre. De l'ancienne abbaye, il reste encore de curieux débris, quelques sculptures bizarres, des arcades du cloître avec de magnifiques chapiteaux en marbre rose, le portail en marbre de la maison abbatiale.

Prades, qui appartenait à l'origine au domaine royal, en fut distraite en 843 par Charles le Chauve, qui la donna à un seigneur du pays nommé Sunifred, et peu après celui-ci en gratifia l'abbaye de La Grasse (diocèse de Carcassonne); le camérier de cette abbaye fut, jusqu'à la Révolution, seigneur de Prades. Cette ville faisait partie du comté de Cerdagne, dont le dernier comte, Bernard-Guillaume, légua ses domaines, en 1117, au comte de Barcelone Raymond-Béranger III : un des successeurs de celui-ci, sous le nom d'Alphonse II, devint, en 1172, roi d'Aragon.

Lorsque, en 1272, Jacques d'Aragon divisa en deux son royaume, Prades fut comprise dans le royaume de Majorque; mais, en 1342, Pierre IV d'Aragon, voulant réunir à sa couronne celle de Majorque, déclara la guerre à son beau-frère Jacques et vint, en août 1344, occuper Prades, dont il fit abattre les fortifications, qu'en 1349 il ordonna de relever. En 1374, Pierre IV mit le siége devant Prades, qui venait de reconnaître pour souverain l'infant de Majorque, s'empara de la ville et condamna les habitants à lui payer 500 florins.

Un moment occupée par les Français sous Louis XI, Prades prit part au mouvement qui aboutit au massacre des garnisons françaises en 1473; aussitôt Louis XI inonda le Roussillon de troupes; ce ne fut cependant qu'en 1475 que cette ville fut réduite, et elle resta à la France jusqu'en 1493.

Réunie de nouveau à la France par le traité des Pyrénées, Prades devint, en 1773, le chef-lieu de la viguerie du Conflans, le siége d'un juge royal et d'un bailliage. La Révolution fit de Prades le chef-lieu d'un district, puis du 3e arrondissement des Pyrénées-Orientales.

Le 30 juillet 1793, elle fut occupée par les Espagnols, qui en furent chassés le 19 septembre suivant par l'adjudant général David.

PRADES (Jean-Martin, abbé DE), théologien et écrivain français, né à Castel-Sarrasin en 1720, mort à Glogau (Silésie prussienne) en 1782. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé au séminaire de Saint-Sulpice, où il acheva ses études, reçut les ordres et prit ses degrés en théologie. Ses opinions, conformes à celles des directeurs de l'*Encyclopédie*, ne tardèrent pas à le rapprocher de ce recueil, auquel il fournit plusieurs articles, dont un, *De la certitude*, eut un succès énorme. Il se présenta au doctorat en 1751, et, l'année suivante, la soutenance de sa thèse fut l'occasion d'un scandale assez rare dans les annales de la Sorbonne au XVIIIe siècle. Ses opinions théologiques étaient naturellement d'accord avec celles qu'il professait dans l'*Encyclopédie*. Elles furent censurées par la Faculté de théologie. L'épiscopat intervint aussi, condamna l'abbé de Prades, qui fut décrété de prise de corps par le parlement. Il se sauva en Hollande, où il publia bientôt une *Apologie* (1752, 1 vol. in-8°). Diderot, qui l'avait aidé à faire sa thèse, publia également un appendice à son *Apologie*, laquelle était violente. L'écrit de Diderot, dirigé contre une condamnation de la thèse faite par l'évêque d'Auxerre dans un mandement, eut un succès de vogue. La conduite de l'abbé était une recommandation pour lui auprès de Voltaire et du marquis d'Argens, qui sollicitèrent auprès de Frédéric II en sa faveur. Le roi de Prusse lui donna un emploi de lecteur. De Prades se rendit de Hollande à Potsdam, où il fut bien accueilli par l'entourage français de Frédéric II. Voltaire, qui était à Berlin, reçut le fugitif à bras ouverts, le baptisa **Frère Gaillard** et fut enchanté de sa personne et de son caractère, satisfaction qu'il laisse voir en plusieurs endroits de sa correspondance. Frédéric II n'était pas moins satisfait de son lecteur. Outre une pension, il parvint à le remettre dans les bonnes grâces sinon de l'Eglise, au moins de l'évêque catholique de Breslau. On lui imposa, pour la forme, une rétractation de ses erreurs, dans laquelle il dit « qu'il n'avait pas assez d'une vie pour pleurer sa conduite passée et pour remercier le Seigneur de la grâce qu'il lui accordait. » Moyennant cette rétractation, il obtint deux canonicats et fut nommé archidiacre d'Oppeln. Durant la guerre de Sept ans, l'abbé de Prades, qui était resté Français de cœur, s'était retiré à Magdebourg, d'où il entretenait une correspondance sur les affaires de Prusse avec un secrétaire du duc de Broglie. On le mit aux arrêts dans sa chambre; mais bientôt on lui laissa le droit de circuler à son aise dans Magdebourg, sur l'avis qu'il n'avait mandé que des choses de peu d'importance au duc de Broglie. Quand la guerre fut terminée, on l'invita à se rendre à Glogau et à faire parler de lui le moins possible, injonction à laquelle il se soumit à son grand regret. Il mourut dans cette ville, à peu près inconnu, en 1782. On a de lui, outre ses articles encyclopédiques et son *Apologie*, un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de Fleury, soi-disant traduit de l'anglais (Berne [Berlin], 1767, 2 vol. in-8°), dont la préface est du roi de Prusse. On a aussi trouvé dans ses papiers une traduction complète de Tacite, restée inédite, et il paraît qu'au moment où il fut contraint de se réfugier en Hollande il travaillait à un *Traité sur la vérité de la religion*, qui n'a pas vu le jour.

PRADHER (Louis-Barthélemy PRADÈRE, dit), compositeur français, né à Paris en 1782, mort à Gray en 1843. Fils d'un violoniste accompagnateur distingué, qui lui enseigna, dès son bas âge, les principes de l'art musical, Pradher fut admis à l'Ecole royale de musique, ayant à peine atteint sa huitième année. Lorsque la Révolution eut supprimé cet établissement artistique, le pouvoir d'alors enjoignit à la célèbre pianiste, Mme de Montgeroult, l'ordre de donner des leçons à deux élèves choisis dans la foule des aspirants de l'ex-école royale. Pradher fut un de ces deux élèves. Il entra au Conservatoire en 1794, remporta le prix de clavecin au concours de l'an VI et suivit ensuite les classes de Méhul et de Berton, pour étudier l'harmonie et le contre-point. En 1800, ses études terminées, l'artiste sortit du Conservatoire; mais il y rentra l'année suivante, pour remplacer Jadin comme professeur de piano. Choisi par Garat pour accompagnateur ordinaire, concurremment avec Plantade, Pradher composa des romances qui furent adoptées par les nombreux amateurs et artistes de l'époque. *Bouton de rose*, ce calembour poétique rimé par la princesse de Salm, obtint un succès fou. Encouragé par la faveur publique, le gracieux compositeur voulut élever le ton de sa lyre. Accueilli avec empressement par la direction de l'Opéra-Comique, il fit représenter à ce théâtre, soit seul, soit avec des collaborateurs, six partitions qui n'eurent qu'une réussite douteuse. Pradher eut le bon esprit de renoncer alors à la scène. D'ailleurs, le départ de Boieldieu pour la Russie lui donna double besogne au Conservatoire. L'élégant pianiste fut chargé de continuer les cours professés par l'auteur de *Ma tante Aurore* et de diriger double classe, de 1803 à 1809. Lorsque la dynastie des Bourbons eut remplacé sur le trône le Corse parvenu, Pradher fut maintenu dans ses emplois. Pianiste du roi Charles X et directeur de la musique de Mademoiselle, il jouissait à la cour d'une considération méritée; et cependant, en 1828, une réforme inattendue vint le frapper sans que l'artiste pût soupçonner les motifs de cette mesure rigoureuse. Après la révolution de 1830, Pradher fut nommé maître de musique des enfants du roi-citoyen. Quand l'éducation de ses nobles élèves fut terminée, Pradher, se voyant inconnu et désorienté au milieu de la nouvelle génération, se retira à Gray, où il termina ses jours, consacrant tous ses instants à la culture de l'art qui lui avait valu une éphémère royauté.

Voici les états de service de Pradher au Conservatoire : professeur de piano le 22 novembre 1800, réformé le 23 septembre 1802, rappelé le 20 juin 1803 et enfin retraité le 1er janvier 1828. Les principaux élèves formés par ce maître sont Henri et Jacques Herz et Rosellen. Ses opéras-comiques sont : le *Chevalier d'industrie* (1804); la *Folie musicale* ou le *Chanteur prisonnier* (1807); *Jeune et vieille* (1811); l'*Emprunt secret* (1811); le *Philosophe en voyage*, en trois actes (1821); *Jenny la bouquetière*, en deux actes (1823).

PRADHER (Mlle MORE, dame), cantatrice française, femme du précédent, née à Carcassonne en 1800. Elle était fille d'un directeur d'opéra-comique qui exploitait la province. A l'âge de cinq ans, elle débuta dans le rôle de *Jeannette* du *Déserteur*. Après avoir fait son apprentissage dans la vie nomade qu'elle embrassa à la suite de son père, elle eut le bonheur d'être engagée en 1816 à l'Opéra-Comique et fit ses débuts sur cette scène dans les *Oies du frère Philippe*, de Dourlen. Elle créa ensuite, avec un grand succès, les principaux rôles dans les premiers ouvrages d'Auber, *Léocadie*, le *Maçon*, la *Fiancée*, etc. En 1835, Mme Pradher quitta Paris, donna quelques représentations en province et enfin rentra dans la vie privée.

PRADIÉ (Pierre), homme politique français, né à Marcillac (Aveyron) en 1816. Il se fit recevoir licencié en droit, puis revint dans sa ville natale, où il succéda à son père comme notaire. Comme Buchez, dont il adopta les idées, il rêva alors l'alliance de la république et de la religion, fonda un journal de l'opposition et fit paraître divers ouvrages qui eurent pour résultat, après la chute de Louis-Philippe, de faire appuyer sa candidature à l'Assemblée constituante à la fois par le clergé et par les républicains. Élu représentant du peuple dans l'Aveyron par 36,375 voix, il devint membre et secrétaire du comité des cultes, vota pour le droit au travail, contre les deux Chambres, contre l'expédition de Rome, et généralement avec les républicains avancés. Quand on discuta

la loi de bannissement des princes d'Orléans, après l'éloquent discours de Vignerte, M. Pradié s'écria : « Tous, nous devons maintenir la République et la souveraineté du peuple. Qu'on sache bien que celui qui y portera atteinte sera puni. » Réélu à l'Assemblée législative en 1849, par 32,732 voix, il suivit la même ligne politique. N'ayant aucun talent oratoire, il ne prononça point de discours, mais il fit paraître, en 1850, quatre brochures politiques pour défendre la République. Ces brochures sont intitulées : *Point de coup d'Etat, point d'insurrection;* les *Vieux partis s'en vont;* la *République durera-t-elle? oui; la monarchie reviendra-t-elle? non; République et royauté.* En même temps, il faisait une vive opposition à Louis Bonaparte, votait contre la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel, se prononçait contre la révision de la constitution et proposait un projet de loi relatif à la responsabilité du président de la République et de ses ministres. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fit rentrer M. Pradié dans la vie privée. Pendant la durée de l'Empire, il revint à ses élucubrations mystico-religieuses et publia divers ouvrages, peu remarqués du reste, qui le rejetèrent complétement dans le giron de l'Eglise.

Lors des élections du 8 février 1871, M. Pradié fut élu député de l'Aveyron, le dernier de la liste, par 53,307 voix. Dans sa profession de foi, il s'était prononcé en faveur de la liberté et de la République. A Bordeaux, il fut un des signataires de la proposition demandant la déchéance de l'Empire, laquelle fut votée le 1er mars 1871. Bien que siégeant au centre droit, il ne fit d'abord partie d'aucun groupe parlementaire, mais il finit par se mettre à la tête d'un groupe formé d'éléments hybrides et qui prit son nom. Après avoir soutenu pendant quelque temps la politique de M. Thiers, il se joignit aux membres de la majorité monarchique qui résolurent de le renverser. Devenu membre du fameux comité des six, présidé par le général Changarnier, il prit une part active aux agissements qui eurent pour résultat d'amener la chute du président de la République (24 mai 1873), puis de préparer le rétablissement de la monarchie. Cette dernière tentative ayant misérablement échoué, M. Pradié donna son concours à l'institution du septennat, dont il est resté un zélé partisan, et depuis le 24 mai il n'a cessé de s'associer par ses votes à la politique de compression à outrance inaugurée par le ministère de Broglie et continuée par ses successeurs. Quant au rôle du groupe dont il fait partie, voici comment il le définissait dans une lettre adressée en juin 1874 au *Journal des Débats :* « Il n'a rien de mieux à faire qu'à continuer à se maintenir dans l'inaction, en évitant toute proposition compromettante. » Mais tout en renonçant aux propositions compromettantes, M. Pradié n'a pu résister au désir de faire quelques propositions destinées à rétablir « l'ordre moral. » Dans ce but, il présenta à l'Assemblée, en mai 1873, un projet de constitution de seconde Chambre, élue par un corps électoral composé des plus hauts imposés et des notabilités en nombre égal ; puis, en juin 1873, une proposition de loi municipale dans laquelle il propose de modifier profondément le suffrage universel, qui, selon lui, est « un odieux mensonge et une révoltante iniquité. » Ces idées, que M. Pradié a exposées devant la commission des lois constitutionnelles dont il fait partie, et quelques lettres publiées par lui dans les journaux ont valu au représentant de l'Aveyron une certaine notoriété, qu'il avait vainement cherchée jusque-là. Parmi ses écrits, nous citerons : *Essai sur l'être divin* (1847, 2 vol. in-8o); *De l'éducation et de la liberté d'enseignement* (1847, in-12); *Défense des ordres religieux en général et des jésuites en particulier, contre l'intolérance et les préjugés modernes* (1847, in-12); *Question religieuse en* 1682, 1790, 1802 et 1848, *et historique complet des travaux du comité des cultes de l'Assemblée constituante de* 1848 (1849, in-8o); le *Vieux monde devant le monde nouveau* (1849, in-8o), recueil de quatre brochures républicaines; le *Philosophe, sa profession de foi* (1858, in-8o); la *Démocratie française, ses rapports avec la monarchie et le catholicisme* (1860, in-8o); la *Liberté* (1861, in-8o); le *Monde nouveau ou le monde de Jésus-Christ* (1863, in-8o); la *Liberté politique et religieuse* (1864, in-12); *Notes à mes collègues* (1871-1872), série de brochures sur des projets de loi relatifs à la question religieuse, etc.

PRADIER s. m. (pra-dié — bas lat. *pratarius;* du lat. *pratum*, pré). Agric. Ouvrier chargé du soin d'une prairie communale.

PRADIER (James), l'un des plus grands statuaires français, né à Genève en 1792, mort à Bougival, près de Paris, en 1852. Sa famille, française d'origine, s'était réfugiée en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes. Destiné d'abord à l'état de graveur, comme son frère aîné de qui l'on connaît une belle reproduction du *Tu Marcellus eris* d'Ingres, il se sentit plus de vocation pour la sculpture et, venu à Paris en 1809, il entra dans l'atelier de Lemot. Les dispositions qu'il manifestait étaient telles que Denon lui obtint une petite pension pour qu'il pût continuer ses études en toute liberté, et que, ayant échoué dans un premier concours pour le grand prix en 1812, il fut néanmoins exempté de la conscription, faveur extrêmement rare à cette époque. L'année suivante, il remporta le grand prix; le sujet était : *Philoctète dans l'île de Lemnos*, bas-relief. Dans les cinq années qu'il passa à Rome, Pradier étudia beaucoup, fit d'innombrables croquis et esquisses, mais produisit peu d'œuvres; il n'envoya qu'une tête d'après l'antique et un *Aristée pleurant ses abeilles* (actuellement au musée de Genève). L'art purement romain, d'une ampleur pesante, d'une lourdeur robuste, ne l'intéressait que médiocrement; c'est l'art grec surtout qu'il étudiait, en y mêlant de vagues souvenirs de Clodion et des aimables maîtres du XVIIIe siècle. La sculpture religieuse ne l'occupa pas davantage dans la capitale de la chrétienté; Pradier resta païen; on le soupçonnait de croire plutôt en Apollon qu'en Jésus-Christ, aux Grâces plutôt qu'aux trois vertus théologales qui les ont remplacées dans la religion nouvelle. Dès son retour, il exposa des œuvres considérables : un groupe en bronze, un *Centaure et une Bacchante*, et une *Nymphe* en marbre (Salon de 1819, musée de Rouen). De 1821 à 1823, il fit un nouveau séjour en Italie et y exécuta, dans une colonne de marbre antique trouvée à Véies, deux ravissantes statues demi-nature, une *Vénus* et une *Psyché*, achetées par le gouvernement pour le musée du Luxembourg; un *Fils de Niobé percé d'une flèche* (Salon de 1822) fut également acheté pour ce musée et lui valut la décoration de la Légion d'honneur. A peine était-il revenu en France que d'importants travaux lui furent confiés : un *Saint Pierre*, pour l'église Saint-Sulpice; un *Saint André* et un *Saint Augustin*, pour l'église Saint-Roch ; deux bas-reliefs, le *Duc d'Angoulême congédiant les envoyés des cortès de Cadix*, pour l'arc de triomphe de la place du Carrousel, et le *Duc de Berry dans les bras de la Religion*, pour l'église Saint-Louis de Versailles. Pradier est loin d'être tout entier, avec ses qualités exquises, dans ces œuvres de commande, qui seraient encore, pour un autre, d'excellents morceaux.

Ses expositions suivantes : *Prométhée*, statue en marbre (Salon de 1817; jardin des Tuileries); *Vénus*, statue en marbre des Pyrénées (Salon de 1827; musée d'Orléans); les *Trois Grâces*, groupe en marbre, morceau célèbre dans lequel il rivalise avec Germain Pilon (Salon de 1831; palais de Versailles); *Cyparisse et son cerf*, groupe en marbre; *Une jeune chasseresse*, statue en marbre (Salon de 1833); *Satyre et Bacchante*, groupe en marbre (Salon de 1834; collection Demidoff); *Vénus consolant l'Amour*, marbre (Salon de 1836); une *Odalisque* (Salon de 1841; musée de Lyon); *Cassandre* (Salon de 1843; musée d'Avignon); toutes ces œuvres délicates, sans doute un peu efféminées, mais pleines de charme, qu'il produisait d'une main facile, le placèrent à la tête des maîtres contemporains. Les statues colossales de *Strasbourg* et de *Lille*, pour la place de la Concorde, les deux *Muses de la comédie*, pour le monument de Molière, rue Richelieu, montrèrent qu'il savait atteindre aussi le haut style sans plus d'effort, et ses bustes, ceux du *Connétable de Montmorency* (palais de Versailles); de *Charles Bonnet* (Salon de 1822; musée de Genève); de *Louis XVIII* (palais de Versailles); de *Charles X* (Salon de 1827); de *Louis-Philippe* (en bronze, Salon de 1833; en marbre, Salon de 1845); de *Cuvier* (Salon de 1833); du *baron Gérard* (Salon de 1838), prouvèrent que son ciseau se pliait avec souplesse à toutes les difficultés de l'expression. Cependant, son talent était plutôt délicat et tendre, d'une intimité voluptueuse, et quoiqu'il ait touché à toutes les parties de son art, qu'il ait manié avec supériorité la pierre, le marbre, la terre, le bronze, la sculpture monumentale et la petite figurine, c'est dans ses statues et statuettes de femmes qu'il se montre tout entier. La beauté féminine, dans toute la sveltesse de ses formes et toute la grâce de ses attitudes, voilà ce qu'il aimait à rendre avec une variété infinie : *Phryné*, statue en marbre (Salon de 1845; collection Delessert); la *Poésie légère*, statue en marbre (Salon de 1846; musée de Nîmes); *Nyssia*, statue en marbre pentélique (Salon de 1848; musée de Montpellier); *Sapho*, statue demi-grandeur, en bronze (Salon de 1848); *Chloris caressée par Zéphire*, statue en marbre de Paros (Salon de 1849); la *Toilette d'Atalante*, statue en marbre (Salon de 1851; musée du Luxembourg); *Médée, Pandore, Hébé*, statuettes en bronze (Salon de 1851); *Léda*, figurine en ivoire (Exposition de Londres, 1851), etc.; ces œuvres exquises ont été popularisées par des reproductions de toutes sortes.

« Personne comme Pradier, dit un de ses biographes, M. Louis de Cormenin, n'a compris la chasteté du nu et revêtu le corps humain d'un pareil idéal de beauté. La volupté même s'épure; elle n'a pas d'attaches grossières, de tentations malsaines, elle ne provoque pas le désir; elle sollicite l'admiration par la touchante ingénuité de sa grâce, par le charme pénétrant de ses suaves contours. La femme s'ennoblit dans la déesse et garde je ne sais quelle distance de majesté froide que l'œil le plus hardi ne saurait franchir. Léda peut bien frémir quand viendra le cygne divin, mais elle connaît que sous le blanc plumage de l'oiseau c'est le maître des dieux, Jupiter amoureux, qui la visite. Ni l'*Odalisque*, ni *Phryné*, ni la *Poésie légère*, ni *Cassandre*, ni *Nyssia*, ni *Sapho* ne s'éloignent de ce sentiment exquis. La Grèce ne les eût certes pas désavouées, ces légères figures, et, pour s'y découper en élégantes silhouettes, le ciel bleu de l'Attique leur eût servi d'horizon naturel. Pradier a respecté le marbre comme une matière impérissable et sacrée, faite pour la représentation auguste des dieux et la glorification des héros. Jamais son ciseau ne l'a sali d'un attouchement lascif, et si sa volupté monte jusqu'à l'ivresse, c'est au moins l'ivresse d'un Actéon charmé surprenant Diane au bain. La courtisane elle-même paraît candide dans sa blancheur de neige durcie; aucune pensée mauvaise ne chatouille les sens. Il ne conduira pas Aspasie à un musée secret effronté; il la fera asseoir attentive au banquet de Platon, entre Socrate qui parle et Alcibiade qui écoute. Il n'a pas la pruderie et le rigorisme, mais il a la pudeur et la réserve du beau. Sujets païens ou sujets religieux, vierges ou déesses, apôtres ou héros, allégories, bustes, groupes, bas-reliefs, figures, ronde bosse, il a tout tenté, tout réussi. Là où il manquait par l'idée, dont il faisait trop fi selon nous, il suppléait par l'adresse et la suprême beauté. Souverain de la forme, il s'y complut avec trop d'amour peut-être et négligea la haute portée de l'art. Ses statues ne pensent pas, il est vrai, mais elles font rêver; on les admire et on les adore aussi comme des maîtresses idéales, des songes réalisés, des apparitions fugitives, surprises et fixées pour le régal des yeux. »

Nous n'avons pourtant encore parlé que d'une faible partie de l'œuvre de Pradier, car ce maître a été d'une fécondité surprenante. Il nous faut encore citer, dans la statuaire décorative : l'*Industrie*, statue en pierre, au palais de la Bourse; les *Douze Victoires*, figures colossales en marbre du tombeau de Napoléon Ier, aux Invalides; les statues couchées du *Duc de Penthièvre* et de *Mlle de Montpensier* (Salon de 1847), pour les tombeaux de la chapelle funéraire de Dreux; une autre statue, pour le tombeau du comte de Beaujolais, à l'église de Saint-Jean, de Malte; *Phidias*, statue en marbre (jardin des Tuileries); *Gaston d'Orléans*, frère de Louis XIII; le *Duc d'Orléans*, fils de Louis-Philippe, statue colossale, assise; le *Maréchal Soult*, statues en marbre placées dans les galeries de Versailles; la statue de M. Jouffroy, en marbre, pour la ville de Besançon; celle de J.-J. Rousseau, en bronze, pour la ville de Genève; les figures de la fontaine de Nîmes; les quatre *Renommées*, de dix-huit pieds de hauteur, sculptées en bas-relief sur l'arc de triomphe de l'Etoile; les bas-reliefs de la Chambre des députés; des pendentifs à l'église de la Madeleine; parmi ses bustes, ceux de Sismondi et d'Erard (Salon de 1843); du jurisconsulte Paillet (1846); de Salvandy et de M. Leverrier; du docteur Flaubert, de M. Camille Doucet, de Spontini, d'Aubert (1847); de M. Maxime Du Camp (1851); parmi ses statuettes : *Anacréon et l'Amour*, la *Sagesse repoussant l'Amour*, l'*Amour et Psyché* (Salon de 1846), petits groupes en bronze, gracieux chefs-d'œuvre qui auraient pu être donnés comme trouvés dans les fouilles de Pompéi, sans compter une multitude de figurines, statuettes de femmes, petits groupes d'un jet heureux, d'une rare expression et qui, immédiatement reproduits par l'industrie en bronze ou en pâte tendre, ont plus fait peut-être pour populariser sa gloire que ses plus grandes œuvres. Pradier a formé d'excellents élèves, MM. Lequesne, Ferrat, Guillaume, Maillet, Gonon, etc.; mais il n'a pas laissé d'héritier direct de son talent intime et pénétrant.

PRADIER-FODÉRÉ (Paul-Louis-Ernest), publiciste français, neveu du précédent et petit-fils par sa mère de l'éminent médecin Fodéré, né à Strasbourg en 1827. Il étudia la jurisprudence à Strasbourg, puis vint exercer la profession d'avocat à Paris. Nommé, en 1857, professeur de droit public au collége arménien de Moarat, il revint au bout de quelques années à Paris et fut attaché au même titre au collége arménien de cette ville. Les ouvrages remarquables dont il est l'auteur lui ont valu d'être appelé, en 1874, à Lima par le gouvernement péruvien, pour y fonder et organiser l'enseignement des sciences politiques et administratives. Outre des articles publiés dans le *Journal du droit administratif*, la *Revue pratique de droit français*, l'*Ami de la religion*, etc., on lui doit : *Précis de droit administratif* (Paris, 1853-1858, in-8o); *Traité de droit commercial* (Paris, 1854-1862, in-8o); *Lois sur le recrutement* (1854, in-12); *Cours de droit politique et d'économie sociale* (1859, in-8o); *Eléments de droit public et d'économie politique* (1864, in-18); le *Droit de la guerre et de la paix*, trad. de Grotius (1865-1866, 3 vol. in-8o); *Principes généraux de droit, de politique, de législation* (1869, in-8o), où l'on trouve exposées, analysées et discutées toutes les questions qui se rattachent au droit constitutionel, avec une exposition de toutes les constitutions étrangères; *Documents pour l'histoire contemporaine* (1871, in-8o); *Portraits politiques; Drouyn de Lhuys* (1871, in-12); *Commentaire sur la justice militaire* (1873, in-8o), etc.

PRADIOUMNA, le fils de Crichna, dans la mythologie indienne. V. PRADYOUMNA.

PRADJNA ou **ARIA-TARA**, la personnification de la matière, dans la cosmogonie des bouddhistes. Cette divinité forme la trinité primordiale avec le Bouddha, l'essence intellectuelle, et Sanga, la multiplicité.

Prado. On désignait sous ce nom une salle de danse, située dans la Cité, à Paris, en face de la porte principale du Palais de justice, et spécialement hantée par les étudiants du quartier Latin. Cette salle, qui a été démolie en 1855 et remplacée par la Closerie des Lilas, était construite sur l'emplacement d'une chapelle élevée vers la fin du Ve siècle. Hugues Capet, vers 965, prit soin lui-même de la faire agrandir et, en 1138, elle devint paroisse royale. Les bâtiments de cette église furent restaurés de 1730 à 1736; mais, malgré cette restauration, Louis XV n'en ordonna pas moins la reconstruction complète. L'église ancienne fut donc abattue, et le portail de la nouvelle s'achevait à peine quand la Révolution éclata. Supprimée en quelque sorte avant de naître, la nouvelle église fut vendue en 1791 comme propriété nationale. Sur son emplacement vint, peu de temps après, s'établir un théâtre qui prit le nom de théâtre de la Cité. Lenoir en fut l'architecte et l'inauguration eut lieu le 20 octobre 1792, par une représentation au bénéfice des braves défenseurs de Lille. On sait que la dénomination de rue de Lille avait déjà été donnée en l'honneur des mêmes patriotes à la rue ci-devant de Bourbon. L'année suivante, le théâtre de la Cité prit le nom de Cité-Variétés. On jouait à la Cité-Variétés la comédie, le vaudeville et la pantomime. Ce fut là que fut représentée en 1793 la célèbre pièce, le *Jugement dernier des rois*. En 1802, on y vit débuter une troupe de chanteurs allemands, qui changèrent le nom du théâtre en celui de théâtre Mozart et n'obtinrent qu'un médiocre succès. En 1805, un acteur fort connu, Beaulieu, tenta de relever l'ancienne fortune de la Cité-Variétés et en reprit la direction; mais ses affaires n'ayant pas réussi, il se brûla la cervelle. En 1806, les acteurs des Variétés vinrent s'installer provisoirement dans la salle vacante, en attendant qu'on leur eût construit la salle définitive qu'ils occupent encore aujourd'hui, boulevard Montmartre. Après leur départ, un nouvel entrepreneur essaya de la ressusciter sous le titre des *Veillées*. Mais le succès ne revint plus et, en désespoir de cause, le théâtre devint une salle de danse, et les pièces voisines, dont faisait partie le foyer, des loges maçonniques. On prétend que Napoléon Ier et Joséphine assistèrent dans une de ces loges à une fête d'adoption donnée par le maréchal Lannes et le prince Poniatowski, tous les deux *vénérables*. Enfin, le Prado prit possession des salles en despote, et c'est là que, pendant quarante ans, a sauté joyeusement, au bruit d'un orchestre entraînant, bien qu'il laissât à désirer, la jeunesse sans cesse renouvelée du pays Latin. L'expropriation a fait du Prado un souvenir, et à sa place s'élève aujourd'hui le Tribunal de commerce.

PRADO, ville du Portugal, province de Minho, comarca et à 5 kilom. N.-O. de Braga, sur la rive droite du Cavado; 6,700 hab. Fabrication de faïence commune; pêche très-lucrative de truites et de saumons.

PRADO, bourg d'Espagne, province et à 55 kilom. S.-O. de Madrid; 3,000 hab. Distilleries.

PRADO, ville du Brésil, province de Bahia, à l'embouchure du rio Jucurucu, port sur l'Océan. L'entrée du port est défendue par un fort. La farine de manioc est le principal objet d'exportation de cette ville.

PRADO (Blas DEL), peintre espagnol, né à Tolède en 1544, mort vers 1605. Il fit de rapides progrès sous Francisco Comontes et acquit beaucoup de talent comme peintre de portraits et de tableaux de genre. Philippe II le chargea de se rendre dans le Maroc et d'y peindre ce qu'il y verrait de plus remarquable. L'artiste fit, pendant son séjour en ce pays, les portraits de l'empereur Muley-Abdallah, de ses enfants, des personnages les plus importants de sa cour et y gagna beaucoup d'argent. De retour en Espagne, comme il continuait à porter le costume et à mener le genre de vie des Orientaux, il fut poursuivi par l'inquisition et recouvra la liberté à la condition de ne plus peindre que des sujets de piété. Les tableaux de genre de cet artiste sont très-recherchés. Ses tableaux d'histoire sont remarquables par la majesté et la simplicité de la composition, par la pureté du dessin, par le soin de l'exécution. On cite, parmi ses tableaux : l'*Assomption*, la *Vierge avec l'Enfant et des saints*, une *Descente de croix*, à Madrid; la *Présentation*, *Saint Blaise*, *Saint Antoine*, à Tolède; une *Sainte Famille*, au monastère de Guadelupa, etc.

PRADON (Nicolas), poëte tragique français, né à Rouen en 1632, mort à Paris en 1698. Il doit toute sa notoriété à la lutte qu'il se jugea de force à soutenir contre Racine et Boileau, à la faveur dont il jouit près des détracteurs et des adversaires littéraires de ces deux poëtes, qui lui étaient bien supérieurs. Venu jeune à Paris et doué d'un mince talent de versificateur, assez habile seulement à échafauder ces puériles intrigues dramatiques qui suffisaient à la tragédie, il n'eut pas plus tôt lu, en petit comité, sa première production, *Pyrame et Thisbé*, qu'il fut acclamé par les adversaires et les rivaux de Racine comme un poëte digne de jouter avec

l'auteur de *Britannicus* et d'*Andromaque*. C'était une appréciation erronée; mais les querelles littéraires engendrent nécessairement ces erreurs d'optique et l'on a vu se renouveler le même fait lorsque la *Lucrèce* de Ponsard, œuvre d'une honnête médiocrité, fut opposée aux *Burgraves*. *Pyrame et Thisbé* fut joué en 1674; l'année suivante, Pradon donna *Tamerlan* ou la *Mort de Bajazet* et, en 1677, *Phèdre et Hippolyte*, tragédie improvisée en quelques semaines, pour faire pièce à la *Phèdre* de Racine. Nous avons raconté (v. PHÈDRE) les péripéties de cette lutte, qui tint en suspens la cour et la ville; les partisans de Pradon ne réussirent à lui donner un semblant de supériorité qu'en louant la salle entière aux premières représentations de l'une et de l'autre tragédie; ils remplissaient la salle les jours où l'on jouait Pradon et la laissaient vide les jours où l'on jouait Racine. On conçoit que de tels procédés aient exaspéré Racine et ses amis. Il plut des sonnets, des épigrammes et des satires, et Pradon, déjà souvent maltraité dans le camp opposé, fut dès lors la tête de Turc sur laquelle tout le monde frappa à tour de rôle. La querelle se perpétua à propos de chacune de ses pièces, compositions médiocres qui ne méritaient pas tant de tapage. Boileau le ridiculisa dans ses satires; on fit courir sur lui toutes sortes d'anecdotes, par exemple celle où il figure répondant à un prince quelconque, qui lui reprochait d'avoir placé en Asie une ville européenne : « Excusez-moi, monseigneur; je sais mal la chronologie. » C'est ce que Boileau a raconté autrement en prétendant que Pradon prenait la métaphore pour un terme de chimie. Ces anecdotes n'ont pas le sens commun. Racine, qui ne se privait pas de railler son adversaire, a été plus juste en disant simplement : « Toute la différence qu'il y a entre M. Pradon et moi, c'est que je sais écrire. » Les tragédies de Pradon ont, en effet, tout autant d'intérêt ou, si l'on veut, aussi peu d'intérêt que celles de Racine; mais l'un est un poëte délicat, l'autre un versificateur prosaïque. Son malheur vint d'être né un siècle trop tôt et d'avoir été engagé par d'aveugles amis dans une lutte impossible; au XVIIIe siècle, il eût tenu son rang tout comme un autre, après Voltaire, entre Laharpe, Lemierre et de Belloy; Laharpe, qui se moque de lui agréablement, lui est si peu supérieur qu'il serait aujourd'hui malaisé de distinguer, au style, un fragment de son *Philoctète* d'un morceau de la *Phèdre* si bafouée.

Pradon fit encore représenter : la *Troade* (1679), *Statira* (1683), *Régulus* (1688), *Scipion l'Africain* (1697). Ces quatre pièces et les trois précédentes composent tout son bagage dramatique; elles ont été rassemblées dans le recueil des *Œuvres de Pradon* (1744, 2 vol. in-12). Il en avait composé quelques autres qui restèrent en portefeuille : *Antigone*, *Electre*, *Germanicus*, *Tarquin*, *Téléphonte*, etc. Toutes, celles qui ont été jouées comme les pièces inédites, ne sont plus connues que par les épigrammes dirigées contre elles. Le *Scipion l'Africain* lui valut cette épigramme de Gâcon :

> Dans sa pièce de *Scipion*
> Pradon fait voir ce capitaine
> Prêt à se marier avec une Africaine;
> D'Annibal il fait un poltron;
> Ses héros sont enfin si différents d'eux-même,
> Qu'un quidam les voyant plus masqués qu'en un bal
> Dit que Pradon donnait, au milieu du carême,
> Une pièce de carnaval.

Racine a fait cette autre contre le *Germanicus :*

> Que je plains le destin du grand Germanicus!
> Quel fut le prix de ses rares vertus!
> Persécuté par le cruel Tibère,
> Empoisonné par le traître Pison,
> Il ne lui restait plus pour dernière misère
> Que d'être chanté par Pradon.

On a encore de celui-ci : le *Triomphe de Pradon* (1684), apologie peu modeste écrite en réponse aux satires de Boileau; les *Nouvelles remarques sur tous les ouvrages de M. D.* [Despréaux] (1685, in-12); le *Jugement d'Apollon sur la Phèdre des anciens*, pièce dirigée contre Racine (1677); enfin des poésies fugitives, sonnets, madrigaux, impromptus, qui valent celles de tous les auteurs secondaires du XVIIe siècle.

Quand il mourut, on ne manqua pas de faire son épitaphe :

> Ci-gît le poëte Pradon
> Qui, durant quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
> Fit, à la barbe d'Apollon,
> Le même métier que Corneille!

PRADT (Dominique DUFOUR DE), prélat, diplomate et publiciste français, né à Allanches (Auvergne) en 1759, mort à Paris en 1837. Son père s'appelait tout simplement Dufour; il ajouta à ce nom celui de sa mère, qui était alliée aux La Rochefoucauld. La protection de cette famille lui aplanit le chemin; à peine fut-il sorti du séminaire et entré dans les ordres qu'il se vit appelé en qualité de grand vicaire auprès du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Ses aptitudes remarquables lui valurent d'être envoyé en 1789 comme député du clergé aux états généraux. L'abbé de Pradt se montra on ne peut plus hostile à toutes les mesures révolutionnaires, s'opposa à la réunion de son ordre aux députés du tiers et fut toujours d'accord, dans la minorité de l'assemblée, avec Cazalès et Maury. Du reste, il n'aborda jamais la tribune et se signala seulement comme interrupteur. Il signa toutes les protestations de la minorité, refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé et, lorsqu'elle eut été adoptée, il émigra. Retiré d'abord en Belgique, il suivit dans leur retraite les troupes autrichiennes (1794), se réfugia à Hambourg, foyer d'intrigues royalistes, y collabora à diverses publications contre-révolutionnaires et publia quelques brochures qui attirèrent sur lui l'attention : l'*Antidote au congrès de Rastadt* ou *Plan d'un nouvel équilibre européen* (Hambourg, 1798); la *Prusse et la neutralité* (Hambourg, 1800, in-8o). La *Biographie des hommes de la Révolution*, collection de pamphlets ineptes, et le *Spectateur du Nord*, dirigé par Baudus, insérèrent quelques-uns de ses travaux. Pendant le Consulat, il profita de la loi qui ouvrait les frontières aux émigrés pour écrire au comte de Provence, alors à Mittau, qu'il se proposait de rentrer en France, « afin de mieux servir ses intérêts. » Une fois rentré, il est certain qu'il servit beaucoup mieux ses propres affaires que celles du prince. Il végéta d'abord assez obscurément, relégué au quatrième étage d'une vieille maison de la rue des Canettes et se consumant dans son impuissance. Duroc, dont il était un peu le parent, le présenta au premier consul, et sa fortune prit aussitôt une face nouvelle. Bonaparte l'attacha à sa personne en qualité d'aumônier; il assista au sacre en cette qualité et sut si bien se faire valoir, qu'il fut nommé presque aussitôt évêque de Poitiers, baron de l'Empire et qu'il reçut une gratification de 40,000 francs, plus une tabatière. Il avait dit adieu aux brochures politiques et s'occupait, dans son cabinet, de questions économiques et agricoles. En 1805, Napoléon se fit accompagner par lui à Milan, où il allait se faire sacrer roi d'Italie; ce fut lui qui officia. Il accompagna également l'empereur à Gênes, puis à Bayonne, lors des affaires d'Espagne et de l'abdication de Charles IV. Il sut rendre, dans cette louche intrigue, quelques services diplomatiques et fut nommé immédiatement archevêque de Malines, grand officier de la Légion d'honneur et reçut une nouvelle gratification de 50,000 francs. Il servit ensuite d'intermédiaire entre Napoléon et Pie VII à Savone (1810); son succès fut moindre; Napoléon l'envoya en disgrâce résider dans son diocèse. Il n'était archevêque que par la volonté impériale; le pape avait refusé de le reconnaître, le chapitre lui suscita des embarras. Il revint à Paris, rentra en grâce et obtint une mission diplomatique à Varsovie (1812); il a longuement décrit toutes les péripéties de cette mission dans son *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en* 1812 (Paris, 1815, in-8o). Mais cet ouvrage, qu'il eut soin de ne faire paraître qu'après la chute de Napoléon, est surtout curieux par les caricatures qu'on y rencontre de tous les hauts personnages de l'Empire. Comme diplomate, il ne fit que des sottises; l'empereur, mécontent, le rappela et le confina de nouveau dans son diocèse, où le remuant prélat, conjecturant la fin prochaine de celui qu'il avait tant adulé, se retourna vers le comte de Provence. Lorsque arrivèrent les événements de 1814, il était tout prêt à passer au nouveau régime et il manœuvra si bien qu'il fut l'un des premiers au partage de la curée. Louis XVIII le nomma grand chancelier de la Légion d'honneur. Cette idée de mettre une soutane à la tête des maréchaux de l'Empire était digne du roi lettré, du plus spirituel des rois; mais les rapports de l'archevêque de Malines avec ses administrés furent bientôt si tendus qu'il dut se démettre de ses fonctions. Il se retira dans une terre qu'il avait acquise en Auvergne et attendit que la faveur royale lui revînt. Le retour de l'île d'Elbe fut pour lui un coup de foudre; il ne vint pas moins aux Tuileries féliciter Napoléon, qui le reçut froidement. Il dit à ses familiers : « De Pradt mérite qu'on lui donne le nom d'une fille de joie qui prête son corps à tout le monde pour de l'argent. »

Sous la Restauration, de Pradt dut se démettre de son archevêché et il reçut en échange une pension de 12,000 livres. Retiré encore une fois dans ses terres, il s'occupa à rédiger des ouvrages qui sont en grande partie ses propres mémoires : *Du congrès de Vienne* (1815, 2 vol. in-8o); *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne* (1816, in-8o); *Récit historique sur la restauration de la royauté en France, le* 31 *mars* 1814 (Paris, 1816, in-8o); puis, dans une série de brochures politiques, il se posa en théoricien de la royauté constitutionnelle et, par une nouvelle volte-face, passa au camp des libéraux, qui ne l'acceptèrent qu'avec méfiance. Cependant, une de ses brochures sur la loi électorale (1820) ayant été l'objet de poursuites en cour d'assises, son acquittement lui valut une sorte d'ovation et, en 1827, le département du Puy-de-Dôme l'envoya siéger à la Chambre, où il prit place dans les rangs de la gauche, à côté du général Foy et de Benjamin Constant. Son passé, la versatilité dont il avait donné tant de preuves l'empêchaient de jouir d'une autorité quelconque; dépité d'être relégué au second rang, il ne se représenta pas à la fin de la législature (1828) et revint en Auvergne, où il continua d'écrire sur toutes sortes de questions et de matières. Il mourut dans un des fréquents voyages qu'il faisait à Paris; par son testament, il laissait la plus grande partie de sa fortune aux invalides de la succursale d'Avignon et dotait vingt filles rendues orphelines à Waterloo.

L'abbé de Pradt fut un écrivain de mince valeur, mais excessivement fécond; on lui doit, outre les ouvrages cités ci-dessus : les *Trois âges des colonies, ou de leur état passé, présent et à venir* (Paris, 1802, 3 vol. in-8o); *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible* (1802, 2 vol. in-8o); *Voyage agronomique en Auvergne, précédé d'observations générales sur la culture de quelques départements du centre de la France* (1803, in-8o), nouvelle édition augmentée du *Tableau des améliorations introduites et des établissements formés depuis quelques années dans l'Auvergne* (1828, in-8o); *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique* (1817, 2 vol. in-8o); *Lettre à un électeur de Paris* (1817, in-8o); *Préliminaire de la session de* 1817 (in-8o); *Du progrès du gouvernement représentatif en France* (1817, in-8o); *Des trois derniers mois de l'Amérique méridionale et du Brésil, suivi des personnalités et des incivilités de la* Quotidienne *et du* Journal des Débats (1817, in-8o); *Pièces relatives à Saint-Domingue et à l'Amérique* (1818, in-8o); les *Six derniers mois de l'Amérique et du Brésil* (1818, in-8o); les *Quatre concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général et sur l'Eglise de France en particulier depuis* 1815 (1818, 2 vol. in-8o); *Congrès de Carlsbad* (1819, in-8o); l'*Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle, faisant suite au Congrès de Vienne* (1819, in-8o); *Petit catéchisme à l'usage des Français sur les affaires de leur pays* (1820, in-8o); *De la révolution actuelle de l'Espagne et de ses suites* (1820, in-8o); *De l'affaire de la loi des élections* (1820, in-8o), brochure déférée aux tribunaux; *De la Belgique depuis* 1789 *jusqu'en* 1794 (1820, in-8o); l'*Europe et l'Amérique depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle* (1828, in-8o); *Rappel de quelques prédictions sur l'Italie extraites du Congrès de Vienne en* 1815 (1821, in-8o); l'*Europe et l'Amérique en* 1821 (1822, 2 vol. in-8o); *Examen du plan présenté aux cortès pour la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique espagnole* (1822, in-8o); *De la Grèce dans ses rapports avec l'Europe* (1822, in-8o); *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe, suivi d'un aperçu sur la Grèce* (1823, in-8o); l'*Europe et l'Amérique en* 1822 *et* 1823 (1824, 2 vol. in-8o); la *France, l'émigration et les colonies* (1824, 2 vol. in-8o); *Examen de l'exposé des motifs de la loi relative à l'indemnité des émigrés* (1825, in-8o); *Vrai système de l'Europe relativement à l'Amérique et à la Grèce* (1825, in-8o); *Congrès de Panama* (1825, in-8o); *Du jésuitisme ancien et moderne* (1825, in-8o); l'*Europe par rapport à la Grèce et à la réformation de la Turquie* (1826, in-8o); *Concordat de l'Amérique avec Rome* (1827, in-8o); *Garanties à demander à l'Espagne* (1827, in-8o); *Remarques philosophiques sur le psaume* 109 *de la* Vulgate (1827, in-8o); *Du système permanent de l'Europe à l'égard de la Russie et des affaires d'Orient* (1828, in-8o); *Statistique des libertés de l'Europe en* 1829 (1829, in-8o); *Un chapitre inédit sur la légitimité* (1830, in-8o); *Appel à l'attention de la France sur sa marine militaire* (1832, in-8o); *Du refus général de l'impôt* (Clermont-Ferrand, 1832, in-8o); *De l'esprit actuel du clergé français* (1834, in-8o). On lui attribue, en outre, les *Eclaircissements historiques et impartiaux sur les causes secrètes et les effets publics de la révolution de* 1789 (1790, in-8o), anonyme.

PRADURO-E-SASSO, bourg du royaume d'Italie, province, district et mandement de Bologne; 6,834 hab.

PRADYOUMNA, héros de la mythologie indienne, fils de Crichna et de Roukminî. On le donne comme une incarnation de Kama-Deva, dieu de l'amour, réduit en cendres par un regard du dieu Siva. Dès sa naissance, il fut enlevé par le géant Sambara; quelques-uns disent qu'il fut jeté à la mer et dévoré par un poisson qui, bientôt après, arrêté dans des filets, fut porté dans les cuisines de Sambara; on y trouva un jeune enfant qui fut remis à l'intendante Mâyâvatî. Or, cette Mâyâvatî était Rati, épouse de Kama-Deva, descendue sur la terre pour y prendre soin de son époux rappelé à la vie. Peu à peu l'élève conçut pour sa mère adoptive un autre sentiment que celui de l'amour filial. Un attrait sympathique les attirait l'un vers l'autre; Pradyoumna reconnut enfin son épouse dans Mâyâvatî. Il attaqua bientôt et vainquit Sambara. Puis, montant avec Mâyâvatî sur un char céleste, il alla, par sa présence, consoler ses parents qui pleuraient sa perte. Pradyoumna, compagnon d'armes de son père, se distingua dans plusieurs occasions. Entre autres exploits, il conquit les Etats de Vadjranâbha, placés vers le nord. Il employa dans cette expédition la ruse et la force. Déguisé en comédien, suivi de ses principaux compagnons, il s'introduisit dans les Etats de Vadjranâbha, y fit la conquête de sa fille Prabhâvati, qu'il épousa secrètement, et finit par donner la mort au prince imprudent qui avait laissé pénétrer ses ennemis dans son empire. Il paraît que Pradyoumna échappa à la destruction des Yavanas, dans laquelle fut enveloppé son père Crichna.

PRAED (Winthrop-Mackworth), littérateur anglais, né en 1802, mort en 1839. Il faisait encore ses études lorsqu'il collabora à un magazine mensuel intitulé l'*Etomen*. Il obtint de brillants succès à l'université de Cambridge, devint en 1823 rédacteur d'un autre magazine, dans lequel il publia de nombreuses compositions en vers et en prose, remarquables par l'élégance du style et l'esprit, devint avocat en 1829 et entra, l'année suivante, à la Chambre des communes, où il se rangea parmi les adversaires du parti whig. Praed remplit quelque temps les fonctions de secrétaire du bureau de contrôle, devint grand intendant de l'université de Cambridge et fut enlevé par une mort prématurée. Une partie de ses écrits en vers et en prose ont été recueillis et publiés à New-York (1844).

PRÆDATRIX s. f. (pré-da-triks — mot lat. qui signifie *ravisseuse*). Ornith. Syn. de LESTRIS.

Prædium rusticum ou la **Maison rustique**, poëme latin du Père Vanière, placé à juste titre parmi les compositions latines qui, chez les modernes, rappellent le plus la manière antique. Ce poëme a fait surnommer Vanière **le Virgile français** par les critiques de son temps, et cet éloge, quoique exagéré, est juste à un certain point de vue, car personne plus que lui n'a approché du poëte des *Géorgiques*. La délicatesse du style, l'ampleur et la vérité des descriptions, le parfum des champs qui pénètre pour ainsi dire toutes les parties de l'œuvre en font un livre très-prisé des amateurs de la littérature latine.

Le *Prædium rusticum* expose, en seize chants, les travaux de la ferme. Dans l'origine, Vanière ne songeait pas à faire un poëme complet, mais seulement à s'essayer dans quelques compositions rurales détachées les unes des autres. C'est ainsi qu'il fit un petit poëme sur les étangs, un autre sur les colombes, un troisième sur les abeilles, un quatrième sur le potager; plus tard, il entreprit de réunir ces compositions et de les faire valoir l'une par l'autre en les rapprochant. Dans l'ensemble, tout méthodique qu'il est, on s'aperçoit aisément que chaque chant forme comme un poëme séparé, ayant son cadre à lui. C'est donc plutôt une série de tableaux qu'une œuvre d'ensemble, et la partie la plus faible consiste dans les quelques épisodes, semés çà et là, à l'imitation des grands maîtres latins, pour donner au *Prædium rusticum* un faux air des *Géorgiques*.

Le Père Vanière indique comme il suit la division de son ouvrage :

> *Aggrediar, duce te, mores habitusque locorum*
> *Explorare; suos partis accersere fundis*
> *Agricolas; curare greges, sociosque laborum*
> *Informare boves et agrestibus atque fativis*
> *Arboribus vestire solum; tum prata secutus*
> *Et segetes, operasque omnes quas annua ruri*
> *Cura refert, olus et vites, vinumque resumam.*
> *Et constabit honos cultis ubi debitus agris,*
> *Chortales addam volucres, mollemque columbam.*
> *Melliferas nec apum cellas et regna silebo :*
> *Œquoreo dein stagna gregi, leporique fugaci*
> *Et capreæ et timido ponam vivaria cervo.*

Le chant Ier expose d'une manière générale les conditions d'une bonne exploitation, le site, la salubrité du pays, les eaux, les routes; il parle des bâtiments de la ferme et des soins à donner aux plantations; il a pour épisode la description du domaine de Bâville. Le chant IIe traite des pâturages et des troupeaux, et les deux suivants s'étendent plus spécialement sur l'élevage du cheval, du bœuf et du mouton. La culture des arbres fruitiers et forestiers occupent en entier les chants V et VI Avec le chant VIIIe, on pénètre dans les travaux de l'automne et de l'hiver; le chant IXe est tout entier formé du poëme de Vanière sur le jardin potager, *Olus;* c'est un des plus soignés de tout l'ouvrage; les oiseaux de basse-cour (*aves chortales*) sont décrits avec un grand charme dans le chant XIIe, le colombier dans le chant XIIIe, les abeilles dans le chant XIVe. L'Anglais Murphy a traduit tout ce chant avec fidélité. La vigne et le vin, qui sont traités avec beaucoup de développement dans le Xe et le XIe chant, les étangs (XVe) et le parc (XVIe) complètent cette vaste série qui embrasse tous les travaux de la ferme, les occupations et les plaisirs de la campagne jusque dans leurs plus petits détails. Vanière n'a pas recours à la mythologie; il a ses écarts poétiques à lui; ce sont des préceptes de morale fondus habilement dans de charmants épisodes et qui ne laissent pas regretter le cortége quelque peu usé des nymphes, des faunes et des dryades. On cite, comme morceaux très-brillants, l'éloge de Riquet et du canal du Languedoc, la peste de Marseille, la réfutation du système de Descartes à propos de l'âme des bêtes, une satire contre les parvenus, la cérémonie du gui chez les Gaulois, l'éloge du christianisme, les habitudes des vers à soie, la description du paon, des combats de coq, la pêche, la chasse, etc., etc. L'épisode le plus gracieux est une métamorphose dans le genre d'Ovide, où deux jeunes filles sont changées en pigeons pour fuir un ravisseur qui continue sa poursuite transformé en milan.

Le Père Vanière brille surtout par l'abondance, la variété; rien n'égale la flexibilité avec laquelle il sait plier l'hexamètre latin;

il décrit les plus petites choses, classe, énumère, dépeint avec une facilité vraiment surprenante. Au chapitre de la vigne, son énumération des vins célèbres joint, au mérite de la difficulté vaincue, celui d'une grande exactitude. Le livre des étangs, où sont décrites toutes les espèces de poissons, n'a d'égal que celui du parc et des garennes pour la fécondité poétique et la grâce des détails.

Le *Prædium rusticum* a été traduit en français sous ce titre *Œconomie rurale*, par Berland de Halouvry (1756, 2 vol. in-12).

PRÆNESTE, en latin *Civitas Prænestina*, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, à 34 kilom. E. de Rome, au S. de Tibur, sur les confins du pays des Eques. Elle était située au pied d'une montagne couronnée par une forteresse qui commandait la ville. Cette ville fit d'abord partie de la confédération latine, puis devint municipe après la guerre sociale. Le jeune Marius, qui s'y était enfermé, y fut assiégé par un lieutenant de Sylla et s'y donna la mort l'an 85 av. J.-C. Sur son emplacement s'élève la petite ville moderne de PALESTRINA. V. ce mot.

PRÆPÉDITE s. m. (pré-pé-di-te). Erpét. V. PRÉPÉDITE.

Præstigiis (DE) dæmonum et incantationibus ac veneficiis, par Jean Wier (Bâle, 1564, in-8°). Cet ouvrage curieux et bizarre, dans lequel l'auteur a fait preuve d'une grande érudition, est divisé en six parties. La première traite du diable, de son origine, de sa chute, de sa puissance sur les hommes. Dans la seconde, Wier décrit une classe de sorciers dangereux et auxquels il donne le nom de magiciens infâmes. Dans la troisième, il parle des sorcières. Dans la quatrième, il énumère les maladies de possession, ou, pour mieux dire, il parle de ceux que l'on croit atteints par les maléfices des sorciers. La cinquième partie est composée de l'énumération des moyens à mettre en usage pour la guérison des possédés. La sixième partie est le code des peines à édicter contre les magiciens. Dans un autre livre, qui n'est, à proprement parler, que le complément et la conclusion de l'ouvrage précédent et intitulé *De Lamiis*, Wier a consacré un chapitre à l'abstinence simulée. Tout cet ensemble forme un amas bizarre de textes de l'Ecriture, de considérations philosophiques sur les facultés de l'âme, d'observations médicales et de jurisprudence. Jean Wier, dès la première ligne de son livre, annonce qu'il croit aux démons et à l'art magique. Cependant, malgré sa naïve crédulité, il ne manque pas de perspicacité pour dévoiler les fraudes qui se cachent sous la prétendue possession. Ainsi il démontra le mensonge d'une femme qui prétendait vomir des bandes d'étoffe que le diable introduisait tous les jours dans son estomac. Wier montra à toute l'assistance que la prétendue possédée cachait elle-même dans sa bouche les corps étrangers qu'elle crachait ensuite en faisant des efforts simulés. Il dévoila de même la ruse d'une petite mendiante, nommée Barbara, qui disait vivre depuis quinze années sans prendre aucune nourriture et sans remplir aucune des fonctions naturelles. Wier admet qu'il y a des magiciens qui, grâce à un pacte avec Satan, ont le pouvoir de faire des choses surnaturelles; ceux-là sont dignes des plus sévères châtiments; mais il y a une classe de personnes, de femmes surtout, qui, sous l'influence de la maladie, du malheur, de l'abandon, ont l'esprit affaibli et succombent facilement aux attaques du malin esprit qui égare leur intelligence et leur fait croire qu'elles ont commis des crimes dont elles sont absolument innocentes. Ces malheureuses, loin d'être les complices de Satan, en sont les victimes. La distinction établie par Wier avait pratiquement une grande portée; car, si elle demande les peines les plus sévères pour la sorcellerie savante ou, pour mieux dire, pour la jonglerie et l'escroquerie, elle exempte de toute poursuite la fausse sorcellerie, c'est-à-dire la folie. Il est à regretter que Wier n'ait pas été plus absolu dans ses conclusions. Ainsi, quelquefois il demande l'acquittement pur et simple des accusés; le plus souvent, il se borne à une commutation de peine. Mais avant tout, dit-il, ne tuez pas, ne torturez pas.

L'apparition de cet ouvrage produisit une assez grande sensation, comme l'attestent les cinq éditions enlevées dans l'espace de quatorze années, chiffre considérable pour l'époque; il fut traduit aussi en allemand par Fuglinus.

PRAET (Joseph-Basile-Bernard VAN), érudit et bibliographe belge, né à Bruges en 1754, mort à Paris en 1837. Fils d'un imprimeur libraire des plus distingués de la Belgique, il manifesta au collége d'Arras un goût précoce pour les recherches et les travaux bibliographiques, en étudiant avec soin le catalogue de la bibliothèque de Gaignat. De retour à Bruges (1772), il mit sept années à s'initier à tous les secrets de l'art typographique. Venu ensuite à Paris, il fut attaché à l'établissement du libraire de Bure et se trouva là sur un terrain tout à fait propice, car il y connut des bibliographes éminents. En 1780, il fit paraître, dans une publication mensuelle de Liége, des *Recherches sur la vie, les écrits et les éditions de Colard Mansion*, le plus ancien des imprimeurs de Bruxelles. Vint ensuite une *Notice abrégée d'un manuscrit de la bibliothèque du roi*, sur un célèbre tournoi de Bruxelles en 1392. « En 1783, de Bure, dit un écrivain, le prit pour collaborateur dans la rédaction du célèbre catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière (3 vol.), beau travail qui le mit tout à fait en évidence et qui lui valut d'être présenté à la reine Marie-Antoinette. Cette princesse chargea Van Praet de mettre en ordre sa bibliothèque particulière; et il s'en acquitta de telle sorte que la reine le recommanda à M. Lenoir, directeur de la Bibliothèque royale. Celui-ci attacha aussitôt le protégé de Marie-Antoinette à la Bibliothèque avec le titre de premier secrétaire; fonctions modestes que Van Praet préféra aux offres bien plus brillantes que lui faisait Strattmann, premier conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne, pour l'attacher à cet établissement. » En 1791, Van Praet fut nommé second commis par M. d'Ormesson, successeur de Lenoir. L'année suivante, il devint conservateur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque et bientôt après trésorier. Pendant la tourmente révolutionnaire, Van Praet resta caché deux mois chez un libraire de Paris, Théophile Barrois, beau-frère de de Bure. Le 18 août 1794, une explosion ayant mis le feu au réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Van Praet accourut des premiers et préserva de la destruction beaucoup de manuscrits précieux de la bibliothèque de la maison. Cette même année, il devint garde des imprimés à la Bibliothèque nationale, puis fut chargé successivement par le gouvernement consulaire et par le gouvernement impérial d'opérer le classement des livres rares et des manuscrits précieux apportés de l'étranger et dont un grand nombre dut être restitué en 1815. A cette époque, Van Praet se fit naturaliser Français et il devint ensuite conservateur des imprimés à la Bibliothèque royale. Il resta jusqu'à la fin de sa longue carrière la providence des érudits et des travailleurs. Il avait dans la tête le catalogue entier de la Bibliothèque, et, pour répondre aux demandes, il lui arrivait bien rarement d'être obligé de consulter l'inventaire officiel. Aussi a-t-on dit de lui qu'il avait été « remplacé, » mais qu'il n'avait pas eu de « successeur. » On cite comme des modèles ses *Catalogues de livres imprimés sur vélin*. Son buste se voit à la Bibliothèque nationale.

Dans la période, longue pourtant, de 1784 à 1821, le savant bibliographe ne put que commencer l'impression de deux ouvrages qui n'ont point été terminés; ce sont : *Essai d'un catalogue des livres imprimés sur vélin* (1805, in-fol. de 21 pages); *Catalogue* (par ordre chronologique) *des livres imprimés sur vélin, avec date, depuis* 1457 *jusqu'à* 1472 (Ire partie, 1813, 1 vol. in-fol., non publié); ce remarquable ouvrage ne fut parachevé que de 1822 à 1828. On a encore de Van Praet des *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Grutuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la bibliothèque du roi* (in-8°); enfin, pour finir, il faut mentionner un travail intitulé : *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait en l'an* 1373 *par Gilles Mallet, précédé de la* Dissertation *de Boivin le jeune sur la même bibliothèque* (1 gros vol. in-8°), imprimé chez Crapelet, ouvrage de vieillesse. Van Praet était membre de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie des inscriptions (1830).

PRAET (Jules VAN), diplomate et historien belge, neveu du précédent, né à Bruges en 1806. Il fit ses études littéraires à Bruxelles, puis il etudia le droit et les sciences politiques à l'université de Gand. Etant entré dans la diplomatie, il devint, en 1831, secrétaire de légation à Londres et prit une part active aux négociations qui eurent pour résultat de faire monter Léopold de Saxe-Cobourg sur le trône de Belgique. Quelque temps après, il devint secrétaire du cabinet du roi et fut nommé, en 1840, ministre de la maison du roi, fonctions qu'il a conservées sous Léopold II. En outre, M. Van Praet a été chargé à diverses reprises de missions politiques importantes. Il est, depuis 1846, membre de l'Académie de Belgique et a été nommé grand officier de la Légion d'honneur. Sa galerie de tableaux, formée avec autant de soin que de goût, est très-connue dans le monde des arts. M. Van Praet a publié des ouvrages estimés : *Histoire de Flandre depuis le comte Gui de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne, de* 1280 *à* 1383 (Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8°); *De l'origine des communes flamandes et de l'époque de leur établissement* (Gand, 1829, in-8°); *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles* (Bruxelles, 1867-1874, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel l'auteur, qui n'affiche aucune prétention philosophique, s'est uniquement attaché à faire la synthèse des grands événements de l'Europe occidentale depuis le XVIe siècle jusqu'au nôtre, en ne regardant qu'à leur signification politique.

PRÆTORIUS (Jean), astronome et mathématicien allemand, né à Joachimsthal en 1537, mort à Altorf en 1616. Après s'être occupé pendant quelques années de fabriquer des instruments de mathématiques à Nuremberg, il se rendit à Vienne (1569), où il donna des leçons de mathématiques à l'empereur Maximilien II, fit ensuite le voyage de Pologne avec l'ambassadeur Dudith et devint successivement professeur de mathématiques à Wittemberg (1571) et à Altorf (1576). C'était un homme d'un vaste savoir, que consultèrent fréquemment de Thou et Calvisius et à qui Kepler dut, d'après son aveu, une partie de ses progrès. Prætorius inventa plusieurs instruments, une balance hydraulique, un instrument de géodésie appelé planchette (*tabula prætoriana*), etc. Il composa des calendriers, des dissertations savantes, pour la plupart restées manuscrites et parmi lesquelles nous citerons : *De cometis* (Nuremberg, 1578, in-4°).

PRÆTORIUS (Matthieu), historien allemand, né à Memel (Prusse) vers 1635, mort en 1707. Il fut, pendant quelque temps, secrétaire de Jean Sobieski, roi de Pologne, remplit ensuite, pendant vingt ans, les fonctions pastorales à Nibhudz, s'occupa longtemps des moyens de rapprocher les protestants des catholiques, finit par embrasser le catholicisme et devint prévôt de Weiherstadt, en Poméranie. Ses principaux ouvrages sont : *Orbis gothicus* (Oliva, 1688, in-fol.), livre curieux dans lequel il s'attache à établir que les Goths ont primitivement habité la Pologne; *Mars gothicus* (1691, in-fol.), faisant suite au précédent; *Tuba pacis ad universos dissidentes occidentis Ecclesiæ* (Cologne, 1685, in-4°), ouvrage dans lequel il cherche à rapprocher les protestants des catholiques.

PRÆTORIUS (Ephraïm), littérateur allemand, né à Dantzig en 1657, mort en 1723. Il remplit, entre autres fonctions ecclésiastiques, celles de pasteur à Thorn et publia les ouvrages suivants : *Bibliotheca homiletica* (Leipzig, 1691-1719, 3 vol. in-4°), classification méthodique des sermons publiés jusqu'à cette époque; *Athenæ Gedanenses* (Leipzig, 1713, in-8°); *Mémoire des professeurs de Dantzig* (Dantzig, 1760, in-12).

PRÆTORIUS (André-Guillaume), colonisateur hollandais, fondateur de la république de l'Orange-River et de la république Transvahalienne, au sud de l'Afrique, né au Cap en 1799, mort en 1853. Comme Potgieter, il fut un des chefs des boers ou colons hollandais qui quittèrent, en 1829, la colonie anglaise du Cap pour aller s'établir plus au nord. Il s'établit d'abord près de Littakou, eut à lutter contre les indigènes, prit avec Potgieter, en 1837, le commandement de la colonie de Natal et contribua plus tard à organiser les associations batavo-africaines de Natal et de la Vahal (1840). Le gouverneur anglais du Cap ayant élevé des prétentions au sujet de la possession de Natal, Prætorius défendit ce territoire contre les Anglais, dut, devant des forces supérieures, se retirer dans le territoire de l'Orange-River en 1845, battit les Cafres, défendit l'Orange-River contre les Anglais, qui annexèrent, en 1848, ce territoire à leurs possessions, et alla rejoindre, après avoir fait une résistance opiniâtre, Potgieter avec qui il organisa la république Transvahalienne. En 1853, les Anglais consentirent à rendre aux boers le territoire d'Orange-River, qui se constitua en république et prit Prætorius pour premier président. Peu après, ce dernier mourut. Il laissait la réputation du plus vaillant homme de guerre qu'eussent eu les Hollandais dans ces parages.

PRÆTUTIENS, en latin *Prætutii*, ancien peuple de l'Italie centrale, sur l'Adriatique, entre le Picénum et les Vestins; la ville principale était *Adria*.

PRAEUGÈNE s. f. (pra-eu-jè-ne — nom mythol.) Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, comprenant quinze espèces qui habitent l'Afrique.

PRAGA, ville de la Russie d'Europe, dans le ci-devant royaume de Pologne, en face de Varsovie, dont elle est regardée comme un faubourg, sur la rive droite de la Vistule; 3,000 hab. Le 4 et le 5 novembre 1794, Praga fut le théâtre d'un horrible massacre. La nouvelle de la captivité de Kosciuszko avait plongé Varsovie dans la stupeur, lorsqu'on apprit que les divers corps russes, après avoir opéré leur jonction, s'avançaient, au nombre de 40,000 hommes, sur la capitale. Souvaroff la cerna du côté du Boug, le général prussien Fawrat du côté de la Narew et Szweryn du côté de la Bzoura, ce qui obligea de disséminer les forces polonaises sur plusieurs points. Ces forces, commandées par Zajouczek, qui remplaçait Thomas Wawrzecki, nommé généralissime, se montaient à 33,000 hommes; mais elles étaient composées en partie de faucheurs et de cavalerie, deux corps de peu d'utilité pour la guerre de siége. Le 2 novembre au soir, Souvaroff fit un premier mouvement sur Praga, que l'on avait fortifié à la hâte et où Zajouczek se trouvait avec 8,000 hommes. Ce ne fut, néanmoins, que le 4, à l'aube du jour, que l'attaque régulière commença. La troupe polonaise, sentant de quelle importance était ce boulevard de la cité, opposa la plus vigoureuse résistance; mais, plusieurs retranchements ayant été pris successivement par l'ennemi, Zajouczek, blessé lui-même, ordonna la retraite sur Varsovie et fit incendier, en se retirant, le pont sur la Vistule. A peine quelques bataillons polonais avaient pu traverser le fleuve, et le reste des troupes, réuni aux habitants, combattit avec désespoir. Là succombèrent les braves généraux Jasinski, Grabowski et Korsak. « Le jour suivant éclaira le spectacle d'un horrible massacre, dit M. Slowaczynski; les malheureux habitants de Praga, courant éperdus dans les rues et implorant miséricorde, étaient massacrés sans pitié par les baïonnettes russes. Souvaroff, loin d'arrêter le carnage, criait aux siens : *Pohulaytie rabiata!* (Amusez-vous, mes enfants!) et se faisait tranquillement préparer un bain froid. Des montagnes de cadavres s'amoncelèrent, et, quand la grosse artillerie fut dirigée vers le pont, afin de menacer de là Varsovie, les os des victimes égorgées craquèrent de toutes parts sur son passage. Les femmes, pour échapper à l'ennemi, se jetaient dans la Vistule, en élevant au-dessus de leur tête leurs pauvres enfants; mais bientôt la lance des Cosaques vint rougir de leur sang les eaux du fleuve et les engloutir au fond des vagues. Un grand nombre de vieillards et de faibles créatures s'étaient réfugiés dans l'église des Bernardins comme dans un asile sacré, et les prêtres se mirent sur le seuil du temple, la croix à la main et en entonnant le chant de la miséricorde; mais à peine leur chef avait-il pu crier aux Russes qui s'apprêtaient à violer le sanctuaire : « Arrêtez, chrétiens, devant le signe du Sauveur! » que déjà le fer des barbares l'avait renversé mort... Les autels furent inondés de sang innocent... les femmes et les jeunes filles durent souffrir, avant de mourir, l'infamie..... Enfin le massacre ne cessa que lorsque tous les habitants de Praga eurent péri : 20,000 personnes tombèrent victimes du terrible Souvaroff! »

Varsovie capitula et l'ennemi y fit son entrée le 9 novembre. Les débris de l'armée polonaise, conduits par Wawrzecki dans le palatinat de Sandomir, furent désarmés le 18, et les citoyens qui s'étaient distingués par leur patriotisme ne tardèrent pas à aller peupler la Sibérie, ainsi que les prisons de l'Autriche et de la Prusse.

En 1830, les Polonais remportèrent à Praga une victoire sur les Russes.

PRAGMATIQUE adj. (pra-gma-ti-ke — lat. *pragmaticus*, gr. *pragmatikos;* de *pragma*, action, affaire). Néol. Qui est fondé, qui fonde ses théories sur l'étude des faits en eux-mêmes : *Histoire* PRAGMATIQUE. *Historien* PRAGMATIQUE.

— Hist. *Pragmatique sanction*, Règlement d'un souverain touchant des matières ecclésiastiques : *La* PRAGMATIQUE SANCTION *de saint Louis. La* PRAGMATIQUE SANCTION *de Charles VII. De grandes raisons d'intérêt, et peut-être de bonne discipline, ont été cause que la* PRAGMATIQUE SANCTION *a été abrogée par le concordat.* (Guizot.)

— Substantiv. Pragmatique sanction : *La* PRAGMATIQUE *de saint Louis. La* PRAGMATIQUE *de Charles VII.*

— Hist. Décret impérial réglant les intérêts des villes et des provinces.

— **Encycl.** Hist. *Pragmatique sanction.* Cette expression est empruntée au code romain et signifie « ordonnance sur les affaires. » On l'employait, en général, pour désigner les ordonnances des rois de France et les décisions de la diète germanique. Deux *pragmatiques* sont surtout célèbres dans l'histoire du droit français, celle de saint Louis et celle de Charles VII. La première porte le date de 1268; elle règle et précise les relations de la France avec le saint-siége, assure la liberté des élections canoniques, confirme les libertés, priviléges et franchises de l'Eglise gallicane, modère les taxes et les exactions de la cour de Rome, et Louis IX y déclare que la couronne de France relève de Dieu seul. Quelques exemplaires ne renferment point l'article contre les taxes de Rome, et l'authenticité de l'ordonnance elle-même a été révoquée en doute par plusieurs critiques. La *pragmatique sanction de Bourges*, rendue par Charles VII (1438) sur les plaintes du concile de Bâle et en conformité avec les décisions prises par une assemblée du clergé français, proclame la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes, supprime les réserves, les annates, les grâces expectatives, restreint les effets de l'excommunication et de l'interdit, limite les appels en cour de Rome, assure la liberté d'élection des évêques, abbés, etc. Mais Rome ne voulut jamais l'approuver; elle voulait même la faire considérer comme une sorte d'hérésie. Louis XI, dans l'intérêt de ses rapports avec le saint-siége, la supprima en 1461, tout en continuant de la laisser exécuter quand les besoins de sa politique l'exigeaient. Il en rétablit même les dispositions principales, en 1479, dans un décret qui fut confirmé par ses successeurs; ce qui n'empêchait pas qu'on n'y dérogeât de temps à autre, surtout quand la cour de France était en bonne intelligence avec celle de Rome. Enfin, après bien des débats, Léon X et François Ier, dans leur entrevue à Boulogne, conçurent l'idée du concordat (v. ce mot), qui régla depuis la discipline de l'Eglise gallicane (1516).

— Hist. relig. La *pragmatique sanction* de Charles VII ayant été un des principaux incidents du grand schisme qui déchira l'Eglise d'Occident pendant tout le cours du XIVe et du XVe siècle, appelle ici une étude spéciale au point de vue de l'histoire ecclésiastique. La société religieuse était livrée à la même anarchie que la société civile. Si, d'une part,

les droits des souverains et des peuples étaient très-mal définis, de l'autre, le pouvoir des papes dans l'Eglise ne l'était pas mieux. A la monarchie absolue de Grégoire VII, que se disputaient jusqu'à trois papes, tous reconnus par quelques nations chrétiennes, le concile de Pise (1409) avait substitué une sorte de république gouvernée par des conciles généraux. Cinq ans après, une nouvelle assemblée générale, tenue à Constance, décrétait également la suprématie des conciles généraux sur l'autorité pontificale. Mais toutes ces décisions restaient illusoires, parce que les papes, à qui l'exécution en était confiée, n'y voyaient qu'une atteinte à leur pouvoir. Martin V ne s'était résigné que de très-mauvaise grâce à convoquer, en 1423, le concile de Sienne qui fut transféré à Bâle. Son successeur Eugène IV entreprit de le dissoudre; mais, conformément à la doctrine professée à Constance, les Pères réunis à Bâle déclarèrent le concile supérieur au pape, et, à son refus de concours, ils répondirent en essayant d'opérer eux-mêmes la réforme de l'Eglise. C'est ainsi que, d'accord avec le roi de France Charles VII et l'empereur d'Allemagne Sigismond, qui les protégeaient, ils abolirent les décrétales, fausses et vraies, les annates, les mandats, les réserves, les droits de scel et d'investiture, etc., qui constituaient au profit de la papauté d'énormes impôts sur la chrétienté. Sur quoi, Eugène IV excommunia les Pères, et ceux-ci le déposèrent, en lui donnant un successeur.

Cependant, dans l'assemblée de Bâle, il était resté au pape une minorité fidèle qui fut par lui transportée à Florence, de telle sorte qu'on eut, non-seulement deux papes, mais deux conciles à la fois, qui, en se lançant des anathèmes réciproques, achevèrent de troubler les consciences et préparèrent l'avénement de la Réforme. Les princes chrétiens prirent parti, qui pour, qui contre, selon leurs intérêts. Depuis plusieurs siècles, l'autorité royale en France avait vivement résisté aux empiétements de la papauté, et le clergé français, plus national qu'orthodoxe, ne paraissait pas disposé à s'y soumettre. Les décrets du concile de Bâle étant très-favorable à l'indépendance des Eglises nationales, presque tous les Etats chrétiens les adoptèrent. Plus qu'aucun autre prince, Charles VII avait pris à cœur la réforme de l'Eglise; il y voyait, entre autres profits, l'affermissement de son propre pouvoir. Il se hâta donc de convoquer à Bourges une assemblée du clergé français et de présenter à sa ratification les décrets du concile de Bâle. Fidèle à ses traditions, le clergé fit un choix parmi les décisions prises, et, de ses propres résolutions confirmées par l'autorité royale, sortit l'ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique sanction.* Voici les principaux articles de cette loi d'Etat :

Article 1er. L'autorité du concile général est supérieure à celle du pape.

Art. 2. Le saint-siége est obligé d'assembler tous les ans un concile général.

Art. 3. La liberté des élections, telle qu'elle avait existé jusqu'au XIIIe siècle, est rendue aux Eglises et aux abbayes.

Art. 4. La régale est confirmée, et le revenu des bénéfices vacants dans les provinces du royaume appartient aux rois de France, conformément à l'ordonnance de Charles V.

Art. 5. Les annates, réserves, expectatives et mandats que s'arrogeaient les papes sont supprimés.

Art. 6. Le droit d'appel au pape est limité à quelques cas extraordinaires et exceptionnels.

Art. 7. Les bulles du pape ne sont publiées en France et n'y deviennent exécutoires qu'après l'approbation du roi.

La *pragmatique* était une œuvre sage et mûrement délibérée. Elle fut bien accueillie de l'Université, du parlement et de l'opinion publique, malgré l'opposition d'Eugène IV et de ses successeurs; elle reçut en France toute l'exécution que le pouvoir royal pouvait lui donner. Ainsi, la doctrine qui faisait de l'Eglise une sorte de démocratie spirituelle resta l'opinion dominante. A la vérité, l'article 2 de la *pragmatique*, qui en était la sanction, ne fut jamais appliqué parce qu'il n'était pas au pouvoir d'un prince quelconque d'obliger le pape à réunir tous les ans un concile général, mais il était bon que le principe en fût déposé dans un acte public et solennel qui tînt en respect l'ambition des chefs de l'Eglise. Quant à l'article 3, il valait au moins comme protestation contre le despotisme des papes et l'abus des choix dans la dispensation des dignités ecclésiastiques. Dans l'ensemble enfin, la *pragmatique* garantissait l'indépendance de l'Eglise nationale, précieuse sauvegarde de sa dignité.

Mais cette sage loi de l'Etat ne fut en vigueur que pendant quatre-vingts ans. Au commencement du règne de François Ier (1516), elle fut abolie par le traité de Bologne, négocié et conclu avec le pape Léon X par le chancelier Duprat, l'un des hommes les plus pernicieux qui aient gouverné la France. Par ce traité, connu sous le nom de Concordat de 1516, le roi renonça à la convocation périodique des conciles et rendit au pape les annates, source impure de spoliations qui fut largement exploitée par le plus avide des pontifes. En échange, celui-ci renonça aux appels en cour de Rome qui ne lui valaient que des embarras, et conféra au roi de France le droit de pourvoir aux dignités ecclésiastiques : scandaleux marché qui mettait à la disposition d'un seul homme tous les biens ecclésiastiques, c'est-à-dire près d'un tiers des propriétés du royaume. Les conséquences ne s'en firent pas attendre. Les bénéfices furent livrés en pâture aux courtisans, qui s'en adjugèrent les revenus et firent desservir les paroisses par des prêtres vendus et indignes. « Il n'y eut plus, dit le cardinal Bellarmin, ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des choses sacrées, ni respect des choses divines. Il ne resta enfin presque plus de religion. »

Mais la *pragmatique* de Charles VII ne fut pas abolie sans protestation et sans résistance. Il n'y eut qu'un cri contre le pacte simoniaque qui livrait aux caprices d'un monarque l'Eglise nationale. Clergé, parlement, Université, tout s'unit pour faire des remontrances. Après douze séances orageuses, le parlement déclara qu'il ne pouvait consentir à l'abolition de la *pragmatique*. L'Université ordonna des prières publiques. Mais la cour emprisonna les uns, intimida les autres, et le concordat finit par être, sous le coup de la violence, subi et enregistré.

En cédant, le parlement protesta contre la force et en appela au prochain concile général. Sa voix se perdit dans la tempête religieuse qui suivit la Réforme. D'ailleurs, l'esprit d'indépendance qui inspirait le concile de Bâle avait disparu. Ce n'est plus l'illustre et digne Gerson qui dirige le concile de Trente : c'est Loyola. Il n'y est plus question ni de *pragmatique* ni de libertés quelconques. Pour résister au protestantisme, l'Eglise catholique abdique et se donne un maître absolu. Mais la pensée de Gerson persiste dans l'Eglise française. On la retrouve encore dans Bossuet. La *pragmatique* revit en partie dans la déclaration de 1682. Là, on affirme encore que le pouvoir temporel est indépendant du pouvoir spirituel; que le concile général est au-dessus du pape; que l'autorité du saint-siége est impuissante contre la constitution de l'Eglise gallicane; que ses jugements enfin peuvent être réformés par le consentement universel de l'Eglise. Ainsi raisonnait-on encore en pleine monarchie absolue. Mais que ces temps sont loin de nous! Qu'est devenue la *pragmatique?* Un souvenir historique. Que sont devenues les assemblées solennelles de l'Eglise? Où est Gerson, et Bossuet lui-même? En résumé, et ce n'est pas le trait le moins caractéristique de l'époque, les peuples marchent vers la liberté et, l'œil fixé sur le moyen âge, l'Eglise tourne le dos à la liberté. Comment se rencontrer et s'entendre? Et quel est le souverain, roi ou peuple, qui édictera une nouvelle *pragmatique?*

PRAGMATIQUE s. m. (pra-gma-ti-ke — lat. *pragmaticus;* du gr. *pragma*, action, affaire). Antiq. rom. Sorte d'avoué qui rassemblait les pièces et témoignages utiles à un avocat.

PRAGMATIQUEMENT adv. (pra-gma-ti-ke-man — rad. *pragmatique*). D'une manière pragmatique : *Histoire conçue* PRAGMATIQUEMENT.

PRAGOIS, OISE s. et adj. (pra-goi, oi-ze.) Géogr. Habitant de Prague; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PRAGOIS. *La population* PRAGOISE.

PRAGUE, en allemand *Prag*, ville de l'empire d'Autriche, capitale de la Bohême, sur la Moldau, à 356 kilom. N.-O. de Vienne, à 1,068 kilom. E. de Paris, par 50° 5′ de latit. N. et 12° 4′ de longit. E.; 186,479 hab., parmi lesquels on compte environ 10,000 juifs. Archevêché primatial; tribunal suprême de la Bohême; tribunaux criminels, de 1re instance et de commerce; siége d'un grand commandement militaire; place forte; résidence du grand prieur de l'ordre de Malte pour l'Allemagne, d'un grand rabbin; abbaye de prémontrés, abbaye de bénédictins; université impériale, dite *Carolinum;* trois gymnases; institut polytechnique; haute école juive; école normale d'instituteurs primaires; conservatoire de musique; écoles d'aveugles, de sourds-muets; écoles vétérinaire, militaire, de peinture; nombreuses sociétés savantes; bibliothèque publique, observatoire astronomique, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique, musée; arsenal principal de la Bohême; hôtel des invalides, hôtel des monnaies, hospices et maisons de travail pour les pauvres. La ville de Prague, avec ses faubourgs, comprend plus de 300 manufactures diverses, parmi lesquelles nous mentionnerons en première ligne : une vingtaine d'ateliers d'impression sur étoffes; des fabriques de tissus de lin, de coton, de laine, de soie; des fabrique de galons, de chapeaux de feutre, d'ouvrages en baleine; fabrication d'argenterie, bijouterie, quincaillerie, coutellerie, armes, gants, sellerie; produits chimiques, allumettes et capsules; porcelaine et faïence renommées; bougies; instruments de musique; meubles; raffineries de sucre, épuration d'huile de colza, distilleries; fabrication importante de machines et de produits métallurgiques; fabriques de vinaigre, etc. L'industrie locale alimente pour une très-forte part l'activité commerciale de cette ville, à laquelle les facilités de transport par voie fluviale et chemins de fer donnent de grands avantages pour le commerce d'expédition, de transit et d'entrepôt. On compte à Prague 350 maisons de commerce et il s'y fait notamment un large trafic en produits du pays, céréales, fruits, trèfle, colza, houblon, alcool, laine, cuirs et peaux, couleurs, plumes, bois, fer, charbon de terre et autres produits des mines, verreries, poteries, livres, estampes, etc.

La ville de Prague est bâtie dans une situation aussi majestueuse que possible, sur les deux rives de la Moldau; elle occupe sept collines, au milieu d'un pays fertile et pittoresque. Ses maisons sont en général construites en pierre et assez élevées; les rues sont pour la plupart larges et bien percées. La ville se divise en quatre parties, dont chacune a un nom et un caractère particulier : l'Altstadt (ou ancienne ville), la Neustadt (ou nouvelle ville), sur la rive droite du fleuve; sur la rive gauche, le Kleinseite (ou petit côté) et le Hradschin. Ces quartiers sont réunis par un pont magnifique, commencé en 1358, sous Charles IV, et terminé seulement dans les premières années du XVIe siècle, pendant le règne de Wladislas II. A chacune de ses extrémités s'élève une tour fortifiée, théâtre de plus d'un sanglant combat; celle qui regarde la vieille ville conserve encore sur ses murailles des figures et des ornements sculptés, ainsi que les armes de tous les pays avec lesquels la Bohême avait contracté autrefois des alliances. Mais la tour du petit côté a été dépouillée de ses sculptures dans la longue suite de guerres qui ont désolé Prague. Le pont de la Moldau est orné de vingt-huit grandes statues, qui datent du XVIIIe siècle, au milieu desquelles on distingue saint Jean Népomucène, patron de la ville, qui fut précipité dans la Moldau par ordre du roi Wenceslas pour n'avoir pas voulu lui révéler la confession de la reine. Népomucène est honoré comme un saint par les habitants de Prague qui, le 16 mai, célèbrent une grande fête en son honneur. Les monuments les plus remarquables de Prague sont : le vieil hôtel de ville, surmonté d'une tour supportant le cadran astronomique de Tycho-Brahé; le nouvel hôtel de ville, dans le quartier de Neustadt; la cathédrale, d'une architecture ancienne, dans laquelle les hussites, sous Ziska, prononcèrent le serment de vengeance, et où se trouve le tombeau de l'astronome Tycho-Brahé, dont l'observatoire se voit sur le Hradschin. Dans le château impérial ou *burg*, dont la construction dura plusieurs siècles et ne fut terminée que du temps de Marie-Thérèse, on remarque des appartements immenses. Parmi les églises, nous citerons celle de Saint-Veit, qui possède un très-haut clocher; celle de la Croix, où l'on admire une très-belle coupole; celle de Saint-Thomas, où l'on conserve un magnifique tableau de Rubens; celle de Saint-Gilles, qui possède le mausolée de Népomucène en argent massif. Citons encore le palais archiépiscopal, le séminaire archiépiscopal, le grand hôpital, l'hôpital militaire, les palais de Czernim, de Schwarzenberg, de Wallenstein, de Salm, de Choteck, de la douane, etc. Mentionnons aussi les bâtiments de l'université (ou Carolinum), fondée en 1348 par l'empereur Charles IV et qui fut la première université de l'Allemagne. On l'organisa à l'instar de l'Université de Paris. On divisa les étudiants en nations et les sciences enseignées en Facultés. Les quatre nations étaient celles de Bohême, de Pologne, de Bavière et de Saxe. Les Allemands formaient donc les trois quarts de cette université et leur prépondérance devint si grande, que Jean Hus et Jérôme de Prague proposèrent en 1408, à une assemblée générale, que désormais, à l'instar de Paris, les Bohêmes formeraient les trois quarts des nations et les Allemands un quart seulement. L'empereur eut la faiblesse de sanctionner cette proposition et de lui donner force de loi. Immédiatement (1409) des milliers d'étudiants, avec leurs professeurs en tête, émigrèrent; les uns se dirigèrent sur Vienne, les autres sur Erfurt et sur Heidelberg. La majeure partie s'établit à Leipzig. L'université de Prague, sur le moment ruinée, s'est relevée depuis. Près de 1,500 étudiants suivent aujourd'hui les cours de 55 professeurs, divisés en cinq Facultés : théologie, sciences, lettres, droit et médecine. L'Académie des sciences de Prague est renommée en Allemagne. La bibliothèque de la ville contient plus de 100,000 volumes et le musée national renferme une multitude d'objets rares et précieux. L'arsenal, qui est très-important, est situé dans le Wissehrad, formant une ville à part.

Prague occupe, croit-on, l'emplacement de *Marobodum*, dont il est question dans Ptolémée, et fut fondée vers 723. Elle tomba, en 928, au pouvoir de l'empereur Henri Ier. Wenceslas, à qui Henri Ier la rendit moyennant un tribut annuel, fit agrandir la ville et construire plusieurs églises. Vers 950, Prague fut assiégée par l'armée impériale. Un évêché y fut établi en 973. Elle eut à subir de nouveaux siéges en 1005, 1042, 1052. Les juifs qui l'habitaient et qui refusèrent de se faire chrétiens y furent massacrés par des fanatiques en 1096. Au XIIe siècle, Prague fut assiégée à diverses reprises, notamment en 1142, époque où un grand nombre d'édifices devinrent la proie des flammes. Au commencement du XIVe siècle, elle devint la capitale du royaume de Bohême. Elle s'accrut, à cette époque, d'un nouveau quartier (celui de Neustadt). En outre, Charles IV y fit commencer le château de Karlstein et y établit l'université dont nous avons parlé plus haut (1348). En 1344, elle fut érigée en métropole, avec les évêchés d'Olmutz et de Leitomeritz pour suffragants. A l'instigation de prêtres fanatiques, on y massacra 3,000 juifs en 1389. En 1400, Wenceslas IV y fut assiégé par son compétiteur Ruprecht, comte palatin du Rhin. Peu après, Jean Hus et Jérôme de Prague prêchèrent contre les indulgences et soulevèrent le peuple contre l'Eglise et la papauté, dont la corruption était alors sans bornes. Le supplice des deux réformateurs (1415 et 1416) amena la guerre civile.

Pendant quatorze ans, la Bohême fut ravagée, les églises et les couvents pillés, des rues entières de Prague détruites par les flammes et le fer; les habitants de la nouvelle ville et ceux de l'ancienne étaient armés les uns contre les autres. Le traité connu sous le nom de *Compacta* mit fin à la guerre civile (1433) et donna aux habitants de Prague une sorte de liberté religieuse. En 1526, Prague perdit le rang de capitale en même temps que la Bohême sa nationalité. Lorsque l'empereur Mathias se départit envers les Bohémiens de la tolérance religieuse dont ils jouissaient, les habitants de Prague, à l'instigation du comte Henri de Thurn, s'insurgèrent et jetèrent par les fenêtres du château les deux commissaires impériaux, qui, lancés d'une hauteur de 10 pieds, ne se firent pourtant aucun mal : c'est ce qu'on a appelé la *Défénestration* de Prague (1618). Ce mouvement insurrectionnel fut le point de départ de la guerre de Trente ans. Ferdinand II marcha contre les révoltés, qui venaient de proclamer roi de Bohême l'électeur palatin Frédéric V, et la victoire qu'il remporta sur eux, près de Prague, à la Montagne-Blanche, en 1620, lui livra la Bohême avec sa capitale. En 1648, le Suédois Kœnigsmark s'empara de Prague, ce qui hâta la conclusion du traité de Westphalie. En 1741, lors de la guerre de la succession d'Autriche, Prague fut conquise par les Français; mais le maréchal de Belle-Isle l'évacua en 1742, après y avoir soutenu un siége mémorable. Occupée par Frédéric II en 1744, elle allait tomber de nouveau, en 1757, entre ses mains, après la bataille de Prague (v. ci-après), quand la bataille de Kolin, gagnée fort à propos par le général autrichien Daun, la délivra de ce danger. C'est à Prague que fut conclu, en 1813, entre les souverains du Nord, le traité de la Sainte-Alliance; enfin, Charles X, exilé de France, choisit, en 1833, cette ville pour refuge; il habita, au Hradschin, le burg ou château fort. Enfin, en 1848, un mouvement insurrectionnel éclata contre l'Autriche, mais il fut bientôt réprimé par Windischgrætz. Des conciles ont été tenus à Prague en 1355, en 1381, en 1392 et en 1421. Jérôme de Prague est né dans cette ville.

Prague (BATAILLE DE), gagnée par Frédéric II sur les Autrichiens, le 6 mai 1757, et l'une des plus sanglantes du XVIIIe siècle. Le roi de Prusse commença la campagne de 1757 avec sa rapidité accoutumée, dans l'intention d'attaquer l'armée autrichienne avant qu'elle eût été renforcée par ses alliés. Il divisa ses troupes en cinq colonnes, qui toutes mirent le pied en Bohême le même jour. Lui-même, à la tête de ses principales forces, marcha contre le prince Charles de Lorraine et le maréchal Brown, qui s'étaient solidement établis derrière Prague et la Moldau en attendant les renforts que leur amenait le maréchal Daun. Mais c'était précisément cette jonction que Frédéric voulait empêcher à tout prix. En conséquence, il fit aussitôt construire un pont sur la Moldau, près de Podbaba, franchit cette rivière et fut alors rejoint par le maréchal de Schwerin, ce qui portait le total des forces prussiennes à 68,000 hommes, qui allaient en combattre 80,000.

La gauche des Autrichiens occupait une position presque inexpugnable; elle était appuyée par la montagne de Ziska et protégée par tous les ouvrages de Prague. Un ravin de plus de 100 pieds de profondeur couvrait leur front et leur droite se terminait sur une hauteur, au pied de laquelle s'étend le village de Serboholis.

Frédéric, trouvant que l'attaque du front de Brown présentait de graves difficultés, tourna la droite des ennemis afin de trouver un terrain plus favorable pour un engagement. Pour rendre la partie plus égale, il fallait contraindre le maréchal Brown d'abandonner une partie de ces montagnes et de longer la plaine. Pour y parvenir, Frédéric changea son ordre de bataille. Son armée avait défilé par colonnes rompues : il la mit sur deux lignes et la fit marcher par la gauche en suivant le chemin de Postchernitz. Dès que Brown aperçut ce mouvement, il prit sa réserve de grenadiers, sa cavalerie de la gauche et sa seconde ligne d'infanterie, avec lesquelles il côtoya les Prussiens, tenant une ligne parallèle. C'était justement ce qu'attendait le roi de Prusse. Son armée s'avança jusqu'à Bischowitz, à travers des défilés et des marais qui disjoignirent les bataillons. Presque toutes les pièces des régiments durent rester en arrière, ce qui permit

à l'ennemi de garnir son front d'une formidable artillerie. Enfin, cette vaillante infanterie parvint à se former après mille efforts. Elle aborde vigoureusement la cavalerie autrichienne, l'enfonce et la met en déroute malgré un terrible feu de mitraille. Frédéric avait ordonné de culbuter l'ennemi à la baïonnette, sans perdre le temps à tirer; on obéit; mais bientôt la canonnade devient si meurtrière que les grenadiers prussiens fléchissent et perdent du terrain, entraînant les régiments qui les appuyaient. Celui de Fouquet perdit 4 pièces de bataillon et quelques drapeaux.

Cependant, la cavalerie prussienne de l'aile gauche a attaqué de son côté : 65 escadrons chargent à la fois sous les ordres du prince de Schoneich; mais, décimés par la mitraille, ils reviennent précipitamment en arrière. Une seconde charge n'obtient pas plus de succès. Pendant ce temps-là, le vieux maréchal de Schwerin s'efforce de reformer l'infanterie et de la rejeter en avant. Broyée par les canons autrichiens, cette infanterie plie; le régiment de Schwerin cède lui-même à l'entraînement général. L'héroïque vieillard, mettant alors pied à terre, saisit un drapeau et ramène ses soldats à la charge. Mais, au même instant, il est frappé mortellement; du moins, en tombant, il a la consolation de voir son régiment et tout le reste de l'infanterie, électrisés par son exemple, s'élancer avec enthousiasme contre les Autrichiens.

Jaloux d'imiter un si glorieux modèle, plusieurs généraux prussiens conduisent leurs brigades à pied; l'ennemi est bientôt en pleine déroute. Malheureusement, les hussards et les dragons de Prusse arrivèrent trop tard pour convertir la défaite en désastre; sans quoi, l'infanterie autrichienne eût été entièrement prise ou passée au fil de l'épée. Néanmoins, la gauche des Autrichiens se trouva complètement séparée de sa droite.

La droite des Prussiens n'était point destinée à prendre part à la lutte, à cause du ravin profond qui se trouvait devant elle et du désavantage que lui présentait le terrain. Elle se trouva engagée par l'imprudence de Mannstein, son commandant, qui attaqua sans en avoir reçu l'ordre. Quoique le prince Henri de Prusse, frère du roi, et le prince de Bevern désapprouvassent sa conduite, ils crurent néanmoins devoir le soutenir. L'infanterie prussienne gravit donc des rochers escarpés, défendus par une nombreuse artillerie et par toute la droite des Autrichiens. Le prince Ferdinand, voyant le combat s'engager de ce côté, au moment où il ne se trouvait plus d'ennemis devant lui, prit les Autrichiens à dos et en flanc. Alors les deux ailes des Prussiens se rejoignent et coupent la ligne ennemie, dont la droite se retire en désordre à Beneschau avec la cavalerie, tandis que la gauche est réduite à faire feu sur ses derrières.

Ainsi, l'armée vaincue était coupée en deux : une moitié se jeta dans Prague avec le prince Charles; l'autre, entièrement dispersée, alla rallier ses débris à 30 lieues du champ de bataille. Le maréchal Brown était mortellement blessé.

La bataille de Prague fait époque dans les annales militaires; elle dura depuis neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir et coûta 24,000 hommes aux Autrichiens, tant tués que blessés ou prisonniers; les Prussiens en perdirent 18,000. Ces chiffres disent assez, dans leur triste éloquence, quel fut l'acharnement de la lutte. Là tombèrent les colonnes de l'armée prussienne et une foule d'intrépides officiers ou soldats qu'une guerre sanglante et continuelle ne permit pas à Frédéric de remplacer; sans parler de l'illustre Schwerin, qui, à lui seul, valait 10,000 hommes : c'est son roi qui lui a fait cette glorieuse oraison funèbre.

Prague (CONFÉRENCES DE). L'armistice de Pleswitz, conclu le 4 juin 1813 entre Napoléon et les alliés, avait pour but apparent de permettre l'ouverture de négociations qui devaient amener la paix générale. L'Autriche, qui s'était posée en puissance médiatrice, demanda que les conférences se tinssent à Prague, où se rendrait en personne l'empereur François, afin d'être tout près du théâtre de la guerre et sur le lieu même des négociations. Pour préparer les voies à un accommodement, le souverain de l'Autriche avait écrit à son gendre une lettre pleine d'affection et de sentiments humains, lettre que M. de Bubna avait remise à Napoléon et qui avait paru faire sur le cœur de celui-ci une assez vive impression. Il promit d'envoyer des négociateurs à Prague; malheureusement, le congrès n'allait être pour lui qu'un moyen de traîner les choses en longueur, afin de pouvoir compléter ses armements et poursuivre la guerre avec plus d'acharnement que jamais.

Le 11 juillet 1813, les plénipotentiaires de la Prusse et de la Russie arrivèrent à Prague, M. de Humboldt pour la première, le baron d'Anstett pour la seconde. Napoléon devait être représenté par MM. de Narbonne et de Caulaincourt. M. de Narbonne partit le premier; mais, dès le principe, Napoléon souleva des difficultés qui durent éclairer les moins clairvoyants sur sa duplicité; nous le répétons, il ne voulait que gagner du temps et, dans cette circonstance, le jeu de sa diplomatie n'était pour lui qu'un moyen d'atteindre ce but. L'empereur d'Autriche fut profondément blessé de ces tergiversations, et Metternich déclara à M. de Narbonne que si, le 10 août, jour où expirait l'armistice de Pleswitz, la paix n'était pas définitivement conclue, l'Autriche abandonnerait son rôle conciliateur pour entrer dans les rangs de la coalition.

M. de Narbonne fut effrayé de cette froide déclaration et il en donna aussitôt avis à M. de Bassano, en lui affirmant qu'il fallait ou traiter immédiatement ou se résigner à une guerre universelle avec toute l'Europe. A cette dépêche sérieuse, M. de Bassano ne répondit que par une lettre légère et insignifiante. Le ministre subissait aveuglément l'influence de Napoléon, qui ne pouvait se décider à prendre au sérieux la menace de l'Autriche et ne voyait dans les paroles de son négociateur qu'un moyen de faire payer plus cher ses services officieux. D'ailleurs, il élevait des prétentions telles qu'on n'eût jamais pensé qu'il venait d'essuyer la plus épouvantable catastrophe qui ait jamais frappé un conquérant, et on eût pu croire qu'il dictait ses conditions après Austerlitz ou Friedland. Les temps étaient cependant bien changés.

M. de Caulaincourt arriva à Prague dans les derniers jours de juillet et s'empressa de s'aboucher avec Metternich, qui lui lut la déclaration suivante, émanant de l'empereur François lui-même, et que M. de Caulaincourt fut autorisé à transcrire sur-le-champ :

« M. de Metternich demandera au duc de Vicence (M. de Caulaincourt), sous sa parole d'honneur, l'engagement que son gouvernement gardera le secret le plus absolu sur l'objet dont il est question.

» Connaissant, par des explications confidentielles préalables, les conditions que les cours de Russie et de Prusse paraissent mettre à des arrangements pacifiques et me réunissant à leurs points de vue, parce que je regarde ces conditions comme nécessaires au bien-être de mes Etats et des autres puissances et comme les seules qui puissent réellement mener à la paix générale, je ne balance point à énoncer les articles qui renferment mon ultimatum.

» J'attends un *oui* ou un *non* dans la journée du 10.

» Je suis décidé à déclarer dans la journée du 11, ainsi que cela se fera de la part de la Russie et de la Prusse, que le congrès est dissous et que je joins mes forces à celles des alliés pour conquérir une paix compatible avec les intérêts de toutes les puissances, et que je ferai dès lors abstraction des conditions actuelles, dont le sort des armes décidera pour l'avenir. »

Voici qu'elles étaient les conditions posées par l'Autriche :

« Dissolution du duché de Varsovie et sa répartition entre l'Autriche, la Russie et la Prusse.

» Rétablissement de Hambourg et de Lubeck comme villes libres hanséatiques et arrangement éventuel et lié à la paix générale sur la renonciation au protectorat de la Confédération du Rhin, afin que l'indépendance de tous les souverains actuels de l'Allemagne se trouve placée sous la garantie de toutes les grandes puissances.

» Reconstruction de la Prusse avec une frontière tenable sur l'Elbe.

» Cession des provinces illyriennes à l'Autriche.

» Garantie réciproque que l'état de possession des puissances, grandes et petites, tel qu'il se trouvera fixé par la paix, ne pourra être changé ni lésé par aucune d'elles. »

Qu'y avait-il dans ces conditions qui pût froisser l'orgueil le plus exigeant, le plus intraitable? M. de Caulaincourt les transmit à Napoléon, en les accompagnant de ces réflexions touchantes, sorties de son âme honnête et patriotique :

« Sire, cette paix coûtera peut-être quelque chose à votre amour-propre, mais rien à votre gloire, car elle ne coûtera rien à la vraie grandeur de la France. Accordez, je vous en conjure, cette paix à la France, à ses souffrances, à son noble dévouement pour vous, aux circonstances impérieuses où vous vous trouvez. Laissez passer cette fièvre d'irritation contre nous qui s'est emparée de l'Europe entière et que les victoires, même les plus décisives, exciteraient encore au lieu de calmer. Je vous le demande, non pour le vain honneur de la signer, mais parce que je suis certain que vous ne pouvez rien faire de plus utile pour notre patrie, de plus digne de vous et de votre grand caractère. »

C'était là une noble prière, le cri éloquent d'un cœur généreux et dévoué à la patrie. Napoléon y resta sourd : il ne connaissait que la voix de son orgueil et de son ambition.

Le 11 août, au matin, Metternich annonça à MM. de Caulaincourt et de Narbonne que le délai fatal était expiré et que l'Autriche allait faire cause commune avec nos ennemis. Le congrès de Prague était dissous et Napoléon se mettait de gaieté de cœur 300,000 Autrichiens sur les bras, comme s'il n'avait pas eu assez des soldats de la Prusse et de la Russie. A cet orgueil indomptable, il fallait Leipzig et Waterloo.

Prague (TRAITÉ DE), conclu entre la Prusse et l'Autriche, le 23 août 1866, à la suite de la bataille de Sadowa. L'Autriche, incapable de poursuivre la lutte après une défaite aussi désastreuse, demanda à traiter, et les négociations s'ouvrirent aussitôt à Prague, entre les plénipotentiaires prussiens et les plénipotentiaires autrichiens. De ces négociations sortit le traité célèbre dont nous allons donner le texte et qui n'est que la paraphrase, le développement des préliminaires de paix signés à Nikolsburg quelques jours auparavant :

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,

» S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi de Prusse ont nommé pour leurs plénipotentiaires, etc.

» Art. 1er. Il y aura paix et amitié entre S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi de Prusse, ainsi qu'entre leurs héritiers et leurs successeurs, leurs Etats et sujets respectifs, à perpétuité.

» Art. 2. Dans le but de mettre à exécution l'article 6 des préliminaires de paix conclus le 26 juillet à Nikolsburg, et après que S. M. l'empereur des Français a fait déclarer officiellement, le 29 juillet, par son ambassadeur accrédité auprès de S. M. le roi de Prusse, « qu'en ce qui concerne le gouvernement de l'empereur, la Vénétie est acquise à l'Italie, pour lui être remise à la paix, » S. M. l'empereur d'Autriche adhère aussi, de son côté, à cette déclaration et donne son consentement à la réunion du royaume Lombardo-Vénitien au royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes qui, grevant les parties du pays cédées, seront reconnues, conformément au procédé suivi dans le traité de Zurich.

» Art. 3. Les prisonniers de guerre seront mis immédiatement en liberté, de part et d'autre.

» Art. 4. S. M. l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'à ce jour et donne son consentement à une nouvelle organisation de l'Allemagne sans la participation de l'empire d'Autriche. Sa Majesté promet également de reconnaître la confédération restreinte que S. M. le roi de Prusse fondera au nord de la ligne du Mein et déclare consentir à ce que les Etats situés au sud de cette ligne forment une association, dont l'union nationale avec la confédération du Nord demeure réservée à un arrangement ultérieur et qui aura une existence nationale indépendante.

» Art. 5. S. M. l'empereur d'Autriche transfère à S. M. le roi de Prusse tous ses droits, acquis dans la paix de Vienne du 30 octobre 1864, sur les duchés de Holstein et de Slesvig, avec la réserve que les populations des districts septentrionaux du Slesvig, si elles expriment, par un suffrage libre, le désir d'appartenir au Danemark, devront être cédées à cet Etat.

» Art. 6. Sur le désir de S. M. l'empereur d'Autriche, S. M. le roi de Prusse déclare consentir à laisser intact le territoire central du royaume de Saxe dans les changements territoriaux qui doivent se faire en Allemagne; mais il se réserve, par contre, de régler, dans un traité de paix spécial passé avec S. M. le roi de Saxe, la contribution de la Saxe aux frais de guerre et la position future du royaume de Saxe dans la confédération allemande du Nord.

» De son côté, S. M. l'empereur d'Autriche promet de reconnaître les nouvelles institutions qui seront établies par S. M. le roi de Prusse dans l'Allemagne du Nord, y compris les changements territoriaux.

» Art. 7. Au sujet de l'arrangement à prendre relativement à la propriété fédérale actuelle, une commission se réunira à Francfort-sur-le-Mein, dans le délai de six semaines au plus tard après la ratification du présent traité, commission à laquelle on devra notifier toutes les prétentions et tous les droits qu'on a à faire valoir à la Confédération germanique, lesquels seront liquidés dans le délai de six semaines. L'Autriche et la Prusse se feront représenter dans cette commission, et tous les gouvernements qui ont fait partie jusqu'à présent de la Confédération seront libres d'en faire autant.

» Art. 8. L'Autriche est autorisée à enlever des forteresses fédérales la propriété impériale ainsi que la part matriculaire de la propriété mobilière fédérale qui revient à l'Autriche, ou à en disposer comme bon lui semblera; il en est de même de tous les biens de la Confédération.

» Art. 9. Les pensions dues ou déjà accordées aux employés, serviteurs et retraités classés de la Confédération leur sont garanties au prorata de la matricule.

» Cependant, le gouvernement prussien prend à sa charge les pensions et secours qui ont été payés jusqu'ici par la caisse fédérale matriculaire aux officiers de l'ancienne armée de Slesvig-Holstein et à leurs survivants.

» Art. 10. Les pensions accordées par la lieutenance autrichienne au Slesvig demeurent acquises aux intéressés.

» La somme de 449,500 écus danois, consistant en obligations de 4 pour 100 danoises, qui se trouve encore déposée dans les caisses du gouvernement autrichien et qui appartient au trésor du Holstein, sera rendue à celui-ci de suite après la ratification du présent traité.

» Aucun habitant des duchés de Holstein et de Slesvig, et aucun sujet de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, ne sera poursuivi, inquiété ou repris dans sa personne ou dans ses biens pour sa conduite politique pendant les derniers événements et pendant la guerre.

» Art. 11. S. M. l'empereur d'Autriche s'engage à payer à S. M. le roi de Prusse la somme de 40 millions de thalers de Prusse, à titre d'indemnité pour une partie des dépenses occasionnées à la Prusse par la guerre. Il y aura, toutefois, à déduire de cette somme le montant des frais de guerre que S. M. l'empereur d'Autriche a encore à réclamer aux duchés de Slesvig et de Holstein, d'après l'article 12 du traité de paix de Vienne, déjà cité, du 30 octobre 1864, montant qui s'élève à 15 millions de thalers de Prusse et 5 millions comme équivalent de l'entretien gratuit dont l'armée prussienne jouira, jusqu'à la conclusion de la paix, dans les pays autrichiens occupés par elle, de sorte qu'il ne reste que 20 millions à payer comptant.

» La moitié de cette somme sera payée comptant à l'échange des ratifications du présent traité, et l'autre moitié trois semaines après, à Oppeln.

» Art. 12. L'évacuation des territoires autrichiens occupés par les troupes prussiennes devra être achevée dans le terme de trois semaines après l'échange des ratifications du traité de paix. A partir du jour de l'échange des ratifications, les gouvernements généraux prussiens circonscriront leurs fonctions dans la sphère d'action purement militaire.

» Les dispositions particulières d'après lesquelles l'évacuation doit avoir lieu sont stipulées dans un protocole spécial qui forme une annexe du présent traité.

» Art. 13. Tous les traités et toutes les conventions qui ont été conclus avant la guerre entre les deux parties contractantes, en tant que, d'après leur nature, ils ne doivent pas perdre leur effet après la dissolution de la Confédération germanique, sont remis en vigueur par les présentes.

» Entre autres, la convention générale de cartel, conclue le 10 février 1831 entre les Etats allemands de la Confédération, y compris ses dispositions additionnelles, restera en vigueur entre l'Autriche et la Prusse. Le gouvernement autrichien déclare cependant que la convention monétaire conclue le 24 janvier 1857 perd sa principale valeur par la dissolution de la Confédération germanique, et le gouvernement royal prussien déclare consentir à entrer en négociation avec l'Autriche et les autres Etats intéressés pour l'abolition de cette convention.

» Les hautes parties contractantes se réservent également d'entrer en négociation le plus tôt possible pour la révision du traité commercial et douanier du 11 avril 1865, à l'effet d'introduire de plus grandes facilités dans les transactions réciproques. En attendant, ledit traité devra rentrer en vigueur à la condition que chacune des deux hautes parties contractantes ait la faculté de le mettre hors de vigueur après une dénonciation de six mois.

» Art. 14. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Prague, dans l'espace de huit jours, ou plus tôt si faire se peut.

» En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Fait à Prague, etc.

» BRENNER, WERTHER. »

Le traité de Prague avait été précédé de traités particuliers conclus à Berlin entre la Prusse et divers Etats secondaires de l'Allemagne :

Avec le Wurtemberg, le 13 août;
Avec le grand-duché de Bade, le 17 août;
Avec la Bavière, le 22 août.

Ces divers traités modifiaient profondément la situation intérieure de l'Allemagne, qu'ils mettaient, pour ainsi dire, à la merci de la Prusse; on l'a bien vu lors de la guerre de 1870-1871. Le traité de Prague, surtout, portait une grave atteinte à l'équilibre européen, en annihilant l'influence de l'Autriche en Allemagne au profit exclusif de la Prusse, et l'on sait si cette dernière puissance en a usé. Jusqu'ici, elle s'est refusée à mettre à exécution les prescriptions de l'article 5, concernant les populations du Slesvig, qu'elle a oublié de consulter. Cet abus sans vergogne de la force qui prime le droit trouvera peut-être un jour son châtiment.

PRAGUE (Jérôme DE), un des précurseurs de Luther dans les voies de la réforme religieuse, disciple de Jean Hus, et qui périt, comme lui, sur un bûcher. V. JÉRÔME.

PRAGUERIE s. f. (pra-ghe-rî). Hist. Révolte qui eut lieu sous Charles VII, en 1446, et qui fut ainsi nommée par comparaison avec la guerre civile de Prague.

— **Encycl.** Au commencement de l'année 1440, Charles VII essaya d'organiser une armée régulière, à la place des bandes de routiers mercenaires qui désolaient le pays et devenaient brigands lorsque la paix les avait licenciés. Cette sage mesure eut pour adversaires les seigneurs et les nobles, qui se trouvaient fort bien du désordre général et qui profitèrent du mécontentement excité dans les compagnies pour fomenter une se-

dition. Les ducs de Bourbon, d'Alençon, le comte de Vendôme, Dunois se jetèrent dans le mouvement, quittèrent brusquement la cour, qui était à Angers, et se retirèrent à Blois. La Trémoille était l'âme du complot : il jalousait le connétable et voulait reprendre le gouvernement du roi et du royaume. Le connétable même, étant tombé entre leurs mains, faillit être gardé comme prisonnier et ne fut relâché que sur les conseils de l'écorcheur Antoine de Chabannes, qui montra plus de patriotisme que les princes et représenta que cette capture aurait pour conséquence inévitable de livrer Paris aux Anglais. Les factieux n'eurent pas de peine à attirer le dauphin Louis à leur parti. Quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans, il avait déjà l'ambition de prendre la direction du pouvoir. Il déclara à son gouverneur, le comte de La Marche, qu'il ne voulait plus être sujet comme par le passé et « qu'il se sentait en état de faire très-bien le profit du royaume. » Il se rendit auprès des princes, qui agitaient le Poitou et essayaient de soulever les campagnes et les villes. Les populations se soulevèrent, en effet, çà et là, mais pour leur propre compte, et firent la guerre à toute espèce de troupes, royales ou rebelles. On appela ces révoltés *francs-taupins;* ce fut une sorte de jacquerie. Battus dans le Poitou, les princes se retirèrent dans la Marche et dans l'Auvergne, poursuivis par l'armée royale. Quelques villes, Clermont et Montferrand, se déclarèrent pour eux; mais la plupart fermèrent leurs portes. Les plus considérables bandes de routiers, celles de Villandro, se rangèrent du côté du roi, qui leur offrait une plus forte solde. Les princes furent forcés de négocier, et ils entrèrent en arrangement avec le roi par l'entremise du comte d'Eu, récemment revenu de captivité.

Mais le dauphin, ayant appris que le pardon des gentilshommes de sa maison n'avait pas été stipulé par les princes, refusa de retourner près de son père, et la guerre recommença. Le Bourbonnais et le Forez furent envahis par les troupes royales, que la population préférait généralement aux rebelles; il fallut se soumettre. Le comte d'Eu pria le roi de se rendre à Cusset et s'engagea sur sa vie à y amener le dauphin. Le roi consentit, vint à Cusset et reçut d'abord la soumission du duc d'Alençon; puis le dauphin et le duc de Bourbon arrivèrent, laissant aux portes de la ville La Trémoille, Chaumont et Prie, que le roi ne voulait pas recevoir.

Le dauphin et le duc de Bourbon s'agenouillèrent par trois fois devant le roi « et, à la tierce fois, le prièrent en grand'humilité qu'il lui plût à eux pardonner son indignation. » Après quelques paroles de reproche, le roi pardonna. Alors, le dauphin requit aussi le pardon de La Trémoille, de Chaumont et de Prie. « Qu'ils retournent chacun en leurs maisons et domiciles, répondit le roi; je ne veux pas les voir! — Monseigneur, dit le dauphin, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai-je promis. — Louis, dit le roi, les portes sont ouvertes, et, si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre seize à vingt toises du mur pour passer. Vous êtes mon fils et ne vous pouvez obliger à personne sans mon congé et consentement; mais, s'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en, car, au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. » (*Chroniques de Monstrelet.*) Le dauphin resta. La paix fut publiée le 24 juillet 1440; les places occupées par les rebelles furent rendues, et l'on mit le dauphin en possession du gouvernement du Dauphiné, pour donner un aliment à sa soif précoce du pouvoir.

PRAHECQ, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Niort, sur la Guirande; pop. aggl., 801 hab. — pop. tot., 1,070 hab. Commerce de bestiaux, chevaux et volailles.

PRAHO s. m. (pra-ho). Navig. Sorte de bateau à balancier, usité dans les îles de la Sonde : *La mer des Moluques est sillonnée par un nombre incroyable de jonques et de* PRAHOS. (A. Maury.) ‖ On écrit aussi PRAO et PRAHAU.

PRAIA s. f. (pra-ia). Acal. Genre douteux d'acalèphes béroïdes ou diphyaires, dont l'espèce type vit sur les côtes des îles du Cap-Vert : *On attribue aux* PRAIAS *un corps gélatineux.* (Dujardin.)

PRAIA-GRANDE (Isidoro-Francisco GUIMARÃES, vicomte DE), marin et homme d'État portugais, né à Lisbonne en 1808. Il fit les campagnes de Beira en 1826 et 1827, puis celle de Porto et passa en Angleterre en 1828. De retour en Portugal, il fut nommé, en 1832, aide de camp du commandant des forces navales du Douro et reçut, l'année suivante, le grade de lieutenant pour la bravoure dont il avait fait preuve pendant le combat naval du 5 juillet 1833. En 1851, il fut nommé gouverneur de Macao et il occupa de nouveau ce poste en 1854, 1857 et 1860. Le vicomte de Praia-Grande reçut, en 1862, la mission de ratifier un traité de commerce avec la Chine, puis il fut chargé de diverses missions diplomatiques. Nommé successivement vice-président de la junte consultative d'outre-mer, aide de camp du roi Louis Ier, député aux cortès, puis pair du royaume, contre-amiral (1873), directeur général de la marine, M. de Praia-Grande a été, en outre, ministre de la marine du 4 septembre 1865 au 4 janvier 1868 et ministre de la guerre (par intérim) du 26 septembre au 22 novembre 1865, puis du 16 février au 3 mai 1866.

PRAINTE s. f. (prain-te). Anc. cout. Droit que l'Église prélevait sur les prémices de la terre.

PRAIRIAL, ALE adj. (prè-ri-al, a-le — rad. *prairie*). Bot. Qui croît dans les prairies : *Plantes* PRAIRIALES. *Trèfle* PRAIRIAL.

— s. m. Chronol. Neuvième mois de l'année républicaine (20 ou 21 mai - 19 ou 20 juin), correspondant à la saison où l'on fauche communément l'herbe des prés : *La nature, en* PRAIRIAL, *s'annonce dans tout son éclat.* (Rosny.)

> L'heureux mois de la fenaison
> Est aussi celui de l'ivresse,
> Et *prairial*, sur le gazon,
> A vu renverser la sagesse.
>
> SALLENTIN.

Prairial an III (JOURNÉE DU 1er), une des journées fameuses de la Révolution (20 mai 1795). Depuis la chute de Robespierre, le 9 thermidor, la coalition qui avait renversé le chef du parti jacobin s'était livrée à une orgie de mesures réactionnaires et de représailles implacables contre tout ce qui tenait à la cause de la Montagne. On avait affecté de ne renverser qu'une faction; mais, rapidement, on en était venu à attaquer la Révolution elle-même et à la menacer dans son expression gouvernementale, la République.

La Convention rappelait dans son sein les girondins qu'elle en avait naguère proscrits; elle laissait peu à peu tomber en désuétude les lois contre les émigrés. Du groupe vaincu, mais énergique, en qui se concentrait encore l'esprit de la Montagne, de temps à autre des protestations courageuses s'élevaient; on entendait Noël Pointe s'écrier : « La contre-révolution empoisonne de son souffle liberticide l'horizon politique; » et Gaston disait : « Je jure, par les douze cent mille défenseurs de la patrie et par quatre millions de patriotes qui sont liés sur tous les points du territoire de la République, que la contre-révolution ne se fera pas! » Protestations courageuses et inutiles. Déjà la contre-révolution était faite; elle était faite dans l'Assemblée nationale; elle était faite dans la société mondaine, élégante, qui donnait le ton du fond des salons récemment rouverts et les transformait en foyers de conspiration contre les principes, les institutions et les hommes de la République.

« Les *salons dorés*, dit M. Elie Sorin dans son *Histoire de la République française*, ne cessaient de prêcher aux muscadins une croisade contre tout ce qui était flétri du nom de jacobin, qu'on transformait en celui de *jacoquin;* on avait ravi au peuple ses sociétés patriotiques, on l'avait plongé dans la misère la plus affreuse par la suppression du maximum; ce n'était pas assez : on voulait lui donner la chasse et l'assommer sous les bâtons plombés des viveurs élégants. Jamais les grands seigneurs de l'ancien régime, jamais les agents de la monarchie ne montrèrent contre lui plus de haine féroce que ces coteries bourgeoises qui lui devaient leur élévation, qui s'étaient souillées de sang en son nom et qui le repoussaient à présent qu'il leur avait servi de marchepied.

» Le salon de Thérésa Cabarrus, devenue Mme Tallien, était le principal foyer de ces détestables complots. Cette femme, que ses flatteurs appelaient *Notre-Dame de Thermidor* et que ses adversaires flétrissaient du nom, plus digne d'elle, de *Notre-Dame de Septembre*, puisqu'elle avait accepté de s'unir à l'un des massacreurs de ces détestables journées, cette femme, avec un sourire, un mot gracieux, ralliait autour d'elle cette jeunesse qu'elle ne semblait convier qu'au plaisir et qu'elle voulait lancer à la bataille... »

Cette jeunesse, qui se faisait gloire elle-même de s'appeler *jeunesse dorée*, par une sorte de défi jeté à la misère populaire, prenait l'initiative de toutes les manifestations contre-révolutionnaires : tantôt on la voyait arracher le buste de Marat du théâtre Feydeau et le jeter à l'égout de Montmartre, oubliant que Marat avait été déifié par les mêmes hommes qui avaient abattu Robespierre; tantôt, quand elle se sentait en nombre, elle se plaisait à attaquer et à assassiner quelques pauvres montagnards isolés et sans défense; elle se précipitait avec une sorte de frénésie insolente dans toutes les jouissances du luxe, alors que le peuple mourait de froid et de faim. Et la misère était grande au commencement de 1795; le prix des subsistances dans Paris était tel, que la Convention dut élever de 18 livres à 36 livres l'indemnité quotidienne de ses représentants. Sans cesse la barre de l'Assemblée nationale était assiégée par des députations des sections qui venaient lui exposer les doléances et les vœux de leurs commettants; toutes ces réclamations se résumaient dans un seul cri : « Du pain! »

Dès le 27 ventôse (17 mars), un orateur des envoyés de l'Observatoire disait à l'Assemblée : « Ne laissez pas flotter au milieu de nous l'étendard de la famine, déployez tous les moyens que le peuple a mis entre vos mains et donnez-nous du pain. Huit cents de nos camarades attendent notre réponse. Jusqu'à ce que vous ayez satisfait à notre demande, nous crierons : Vive la République! »

Ce langage est remarquable en ce qu'il prouve chez le peuple de Paris et chez ses interprètes l'intention d'épuiser tous les moyens légaux pour se faire rendre justice avant de recourir aux moyens de la force.

Quelques jours plus tard, le 1er germinal (21 mars), les sections des Quinze-Vingts, de Montreuil et du faubourg Saint-Antoine se rendaient à leur tour à la barre de l'Assemblée. Elles ne demandaient pas, comme les pétitionnaires qui les avaient précédées, un secours matériel; elles ne réclamaient pas du pain : elles voulaient le retour sincère et immédiat à un régime franchement démocratique, seul remède, suivant elles, aux maux dont le peuple souffrait. D'ailleurs, point de violences, point d'invectives; nulle menace, même envers ceux dont elles croyaient devoir dénoncer les criminels agissements.

« Nous ne venons point vous demander pour mesures générales ni déportations ni effusion de sang de tel ou tel parti; ce moyen extrême ne confond que trop souvent l'innocence ou la simple erreur avec le crime; nous n'épousons de parti que celui du peuple entier; nous ne voyons dans les Français que des frères, il est vrai diversement organisés; mais en sont-ils moins de la même famille? Vous avez dans vos mains le moyen le plus efficace pour faire cesser la tempête politique dont nous sommes si douloureusement le jouet. Mettez-le en usage; organisez dès aujourd'hui la constitution populaire de 1793 : le peuple français l'a acceptée, a juré de la défendre; elle est son palladium et l'effroi de ses ennemis... Paix à la grande famille! Vive la République une, indivisible et démocratique! Vive la représentation nationale! »

« Jamais, dit l'historien que nous avons cité plus haut, le peuple de Paris ne s'était montré si grand que dans cette journée; revendiquant la constitution républicaine sans colère, sans menace, faisant taire le cri de ses angoisses pour ne laisser entendre que la voix de la modération et de la clémence : il était le sublime émule de ces soldats conquérants de la Hollande qui avaient étouffé en eux toutes les faiblesses du corps pour ne laisser dominer que la sereine fermeté de l'âme. »

A ces vœux, exprimés avec tant de calme et de modération, Tallien et les autres réactionnaires répondirent en affectant de partager le sentiment populaire; ils décidèrent immédiatement la nomination d'une commission de onze membres chargée d'aviser aux moyens d'examiner la constitution de 1793 et d'en préparer l'application; ce n'était, au fond, qu'un moyen de gagner du temps et de se ménager la possibilité de fausser, par une adroite révision, le texte de l'acte constitutionnel réclamé par le peuple.

Dès le soir même, la jeunesse dorée se chargeait de démentir les promesses de Tallien; cinq ou six mille muscadins, armés de leurs bâtons plombés, parcouraient le quartier du Palais-Royal, tuant ou blessant quiconque leur semblait suspect de jacobinisme.

La Convention elle-même, aussitôt après le départ des pétitionnaires, avait entendu le rapport de Sieyès ayant pour objet d'organiser la *grande police*, c'est-à-dire l'ensemble des mesures destinées à assurer la défense de l'Assemblée nationale dans le cas où un soulèvement la forcerait à quitter Paris. Une telle mesure, qui, sans doute, pouvait être légitime en soi, avait, dans les conjonctures où elle était proposée, un caractère profondément irritant pour le peuple déjà surexcité.

Bientôt le bruit se répandit que la Convention voulait quitter Paris, l'abandonner à toutes les horreurs de la famine et aller, au dehors, préparer contre lui un retour offensif.

Le 12 germinal (1er avril), une circonstance funeste acheva d'exaspérer la population malheureuse; ce jour-là, la distribution du pain eut lieu beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire et elle fut réduite de moitié. Une foule immense et furieuse, composée en grande partie de femmes et d'enfants, se rua vers la Convention, dont elle envahit la salle, et devant laquelle elle défila en poussant ce cri sinistre : « Du pain! du pain! »

Cette fois encore, il suffit de quelques promesses pour faire rentrer dans l'ordre ce peuple qui croyait à la République et ne voulait pas répudier les hommes qui l'avaient fondée. La foule s'écoula, fiévreuse, mais docile, quand Barras lui eut jeté ces mots du haut de la tribune : « Je somme, au nom du salut public, les citoyens qui sont ici d'en sortir. Je leur demande de se retirer dans leurs sections, où la loi les appelle... La Convention ne quittera pas son poste, comme on a voulu le faire croire; elle fera tout pour le peuple. »

La foule n'avait pas plus tôt quitté l'enceinte de la Convention, que ce même Barras, appuyé par Fréron, Bourdon (de l'Oise), André Dumont, Merlin (de Thionville) et tous ceux qui, une heure avant, tremblaient devant le peuple, faisait décréter d'accusation une partie des députés qui siégeaient encore sur les bancs de la Montagne : Léonard Bourdon, Choudieu, Duhem, Huguet, Ruamps, Foussedoire, Amar, Chasles. Le lendemain, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère étaient dirigés sur le port de Rochefort et, de là, embarqués pour la Nouvelle-Guyane. Quelques jours plus tard, on arrêtait Pache, l'ancien maire de Paris, Rossignol, l'ancien général de la Vendée, Levasseur, Lecointre, Thuriot, Maignet, Hentz, Moïse Bayle, Cambon, Crassous, Granet.

On profita de cette occasion pour faire condamner à mort et exécuter Fouquier-Tinville, l'ancien procureur du tribunal révolutionnaire, ainsi que quarante et un membres et jurés de ce même tribunal, arrêtés depuis six semaines. Ces hommes avaient été implacables; mais, en les frappant, on usa des rigueurs exceptionnelles et arbitraires dont ils avaient usé eux-mêmes, on les suivit dans leurs plus tristes errements et l'on sembla prendre à tâche de les ériger en victimes.

Toutes ces rigueurs n'étaient pas faites pour calmer le peuple, qui chaque jour souffrait davantage. Au 30 floréal (19 mai), la famine était si grande, qu'on ne distribuait plus quotidiennement que 2 onces de pain par personne.

Le désespoir était dans tous les cœurs; la bataille, avec ses périls, s'offrait aux esprits exaltés comme une extrémité moins cruelle que les tortures de la faim; le peuple retrouvait cette rage qui l'avait poussé jadis sur la Bastille dans la journée du 14 juillet, et sur Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre.

Le 1er prairial an III (20 mai 1795), toute la population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau était armée et prête à combattre Dans la nuit, une proclamation décrétant le mouvement insurrectionnel avait été affichée sur tous les murs de Paris.

« Le peuple, disait ce manifeste, arrête ce qui suit :

» Art. 1er. Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront *en masse* à la Convention nationale pour lui demander :

» 1° Du pain;

» 2° L'abolition du gouvernement révolutionnaire, dont chaque faction abusa tour à tour pour ruiner, pour affamer et pour asservir le peuple;

» 3° Pour demander à la Convention nationale la proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de la constitution démocratique de 1793;

4° La destitution du gouvernement actuel, son remplacement instantané par d'autres membres pris dans le sein de la Convention nationale et l'arrestation de chacun des membres qui composent les comités actuels du gouvernement, comme coupables du crime de lèse-nation et de tyrannie contre le peuple;

» 5° La mise en liberté, à l'instant, des citoyens détenus pour avoir demandé du pain et émis leur opinion avec franchise;

» 6° La convocation des assemblées primaires au 25 prairial prochain pour le renouvellement de toutes les autorités qui, jusqu'à cette époque, seront tenues de se comporter et d'agir constitutionnellement.

» Les personnes et les propriétés sont mises sous la sauvegarde du peuple...

» Le mot de ralliement du peuple est : *Du pain et la constitution démocratique de* 1793. »

La Convention était entrée en séance à onze heures du matin; le député Ysabeau donna lecture de la proclamation populaire. Déjà des ordres étaient lancés pour appeler au secours de l'Assemblée les sections qui avaient fait la révolution thermidorienne; la Convention avait conscience du danger qui la menaçait; mais, avec une énergie qu'elle retrouvait presque toujours aux heures de crise, elle se préparait à lui faire face. Elle décréta hardiment la mise hors la loi de tous les chefs d'attroupement.

A peine l'Assemblée avait-elle eu le temps de rendre ce décret, que les envoyés de la section Bonconseil arrivaient dans son enceinte; ils firent, encore une fois, ce récit des souffrances populaires que la Convention avait déjà si souvent entendu; ils réclamaient des mesures répressives contre les agioteurs.

« Doit-il dépendre, disait leur orateur, de la portion du peuple qui a les subsistances entre ses mains d'affamer à son gré le citoyen?

» Les législateurs de tous les temps, de tous les pays ont établi des mesures répressives d'un abus aussi révoltant, d'une cupidité aussi criminelle.

» Soyez justes, législateurs, mais réprimez, par des mesures sages et sévères, les agioteurs, les malveillants et les affameurs. »

La Convention, sur la proposition du représentant Mathieu, vota un projet de proclamation dans lequel elle déclarait que « les besoins multipliés et pressants du peuple affectaient sa sensibilité. » En même temps, elle nommait vingt de ses membres pour se rendre dans les différentes sections...

Mais déjà ce peuple, au-devant duquel elle voulait envoyer ses délégués, les avait devancés; les Tuileries étaient entourées d'une foule immense et menaçante. Bientôt une bande de femmes furieuses se rue jusque dans la salle même des séances. Elles montrent le poing au président, André Dumont, et poussent des clameurs furieuses : « Du pain! Du pain! »

Dumont se couvre pendant un quart d'heure

et suspend la séance; enfin, il parvient à faire entendre sa voix.

Nous empruntons au *Moniteur* quelques fragments du récit dans lequel il raconte la scène qui suivit :

LE PRÉSIDENT, *découvert*. Tous ces cris ne précipiteront pas les arrivages de vivres d'un seul instant...

UNE FEMME. Il y a assez longtemps que nous attendons, f..... !

(La grande majorité de l'Assemblée, indignée, se lève en demandant que cette femme soit arrêtée. — Celle qui l'avoisine montre le poing au président de la Convention. — Ceux de ses membres qui siégent dans l'extrémité gauche gardent le plus profond silence.)

GUILLEMARDET. Je demande que le président fasse vider cette tribune. (*Il désigne la grande tribune à gauche.*)

(Le bruit recommence; après quelques instants, le calme se rétablit.)

LE PRÉSIDENT. Je demande qu'on laisse un de nos collègues rendre compte de nouvelles satisfaisantes. Il vient de presser l'arrivage des subsistances et il va apprendre...

LES FEMMES. Non, non! Nous voulons du pain! (*Nouveau bruit.*)

(Plusieurs membres parlent dans le tumulte.)

CHÂTEAUNEUF-RANDON. Est-ce que la Convention aurait peur?

FÉRAUD. Sachons périr, s'il le faut. (*Les femmes crient et menacent plus particulièrement Féraud.*)

LE PRÉSIDENT. Je déclare aux tribunes que je mourrai plutôt que de ne pas faire respecter la Convention. (*Toute l'Assemblée se lève en signe d'adhésion. — Les femmes rient et crient.*)

LOUVET (du Loiret). Les représentants du peuple...

(Les femmes poussent de nouveaux cris. — Il est impossible de distinguer ce qu'elles disent.)

LE PRÉSIDENT, *se tournant vers la gauche*. Pour la dernière fois, je déclare aux tribunes que je donnerai l'ordre de les faire évacuer, d'arrêter les agitateurs et de les livrer aux tribunaux.

(Les femmes qui remplissent la grande tribune du côté gauche et les deux autres qui l'avoisinent du côté du buste de Brutus poussent de violents murmures. — Un général de brigade (*inconnu*) se porte vers elles et leur parle avec énergie.)

Boissy (d'Anglas) prend le fauteuil à la place d'André Dumont.

LOUVET (du Loiret)..... Un outrage a été fait à la représentation nationale; c'est de cette tribune que sont partis les cris séditieux; ordonnez qu'on vous indique les coupables et faites-les arrêter. Au dehors, des ferments de sédition sont jetés; le royalisme et le terrorisme s'agitent et se réunissent : réunissons-nous pour les détruire.

LES FEMMES. A bas! Du pain! Du pain!

(Il se passe un quart d'heure en cris et en menaces. — Le président fait appeler auprès de lui le général de brigade.)

LE PRÉSIDENT. Je prends les ordres de la Convention.

LES FEMMES. Du pain! Du pain!

LE PRÉSIDENT. Dois-je faire évacuer cette tribune?

LES FEMMES. Du pain! Du pain!

LE PRÉSIDENT. Et, à défaut d'obéissance, dois-je faire arrêter tous les individus qui la composent?

« Oui! » s'écrient tous les membres en se levant spontanément pour rendre le décret.

LES FEMMES. Du pain! Du pain!

(La grande tribune à droite et celle qui l'avoisine du côté de Brutus se remplissent aussi de femmes qui crient et menacent; elles font signe à d'autres, qui ne sont encore que dans les couloirs, de venir les joindre; réunies, elles crient : *Du pain! La constitution de* 93! Quelques-unes d'entre elles : *La constitution de* 89!)

ANDRÉ DUMONT. J'ai quitté un instant le fauteuil pour rédiger l'ordre de faire évacuer les tribunes. (*Il lit cette rédaction; elle est adoptée.*)

LE PRÉSIDENT, *à un officier à la barre*. Je charge le commandant de la force armée...

LES FEMMES. Nous ne nous en irons pas.

(Des coups très-violents, donnés dans la porte de la salle à gauche du président, annoncent qu'on veut l'enfoncer. Déjà les ais crient et l'on croit entendre le bruit des plâtras qui tombent et se brisent. Une partie des femmes vident la dernière tribune à la gauche, du côté de Brutus.)

MAREC. Officier, entendez-vous ce bruit? Je vous somme, je vous charge, sur votre responsabilité, d'empêcher qu'on ne porte atteinte à la représentation nationale.

LE PRÉSIDENT, *au général de brigade qui se trouve à la barre*. Citoyen, je te nomme commandant provisoire de la force armée et je t'ordonne de l'employer pour faire respecter la Convention. (*Vifs applaudissements.*)

(Tous les membres se lèvent pour approuver la nomination faite par le président.)

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE. Je ferai respecter la Convention nationale ou je périrai à mon poste. »

Le commandant improvisé parvient, avec quelques fusiliers et deux jeunes gens armés de fouets de poste, à faire évacuer les tribunes remplies par la foule des femmes furieuses. Mais ce n'était là qu'un avantage momentané. La porte par laquelle la salle des délibérations communiquait avec le *salon de la Liberté* était battue à coups furieux comme par un bélier d'airain : c'est le peuple qui l'assiége et qui veut l'enfoncer. Enfin, la fragile barrière cède et la foule pénètre dans l'enceinte de l'Assemblée. Cependant, une première fois, les envahisseurs sont repoussés par la gendarmerie de garde; mais bientôt la porte est de nouveau forcée.

Vers deux heures, le peuple entre dans la salle comme une avalanche, malgré les coups de fusil tirés par les défenseurs de l'Assemblée, malgré la résistance du représentant Féraud, qui présente courageusement sa poitrine aux baïonnettes et crie : « Tuez-moi! Vous n'entrerez qu'après avoir passé sur mon corps! »

C'en est fait, l'Assemblée est débordée, vaincue. La foule, exaspérée, s'est ruée autour de la tribune et du fauteuil présidentiel, toujours occupé par Boissy d'Anglas; des canons de fusil sont dirigés vers lui; l'intrépide Féraud se précipite pour le protéger. A ce moment, un officier frappe d'un violent coup de poing un des hommes du peuple. Celui-ci riposte par un coup de pistolet, qui dévie et va frapper Féraud : il tombe. Une sorte de folle, du nom d'Aspasie Carlemigelli, qui ne s'était fait remarquer jusque-là que par son exaltation monarchique, se précipite sur le blessé et le frappe de sa galoche. On l'entraîne hors de la salle. Un jeune marchand de vin, nommé Luc Boucher, coupe la tête à son cadavre; cette tête est plantée au bout d'une pique...

A ce moment, la salle de la Convention présentait le plus terrible spectacle.

« Le désordre, l'effroi, l'horreur, dit M. Jules Claretie dans les *Derniers montagnards*, étaient à leur comble. Une foule hurlante, déguenillée et farouche; des cliquetis d'armes, des appels, des jurons, des menaces; des femmes, les cheveux épars, assises aux places des députés; les carmagnoles envahissant les tribunes; la foule sur les marches, la foule dans le parquet, la foule sur les bancs; les députés, amis et adversaires, groupés au hasard, également menacés et parfois maltraités par cette multitude qui n'écoutait personne dans une Assemblée qu'elle ne respectait plus. Chaque banc, chaque coin de la salle vit une lutte partielle. Les députés sont insultés, menacés, quelques-uns blessés. La poussière, la vapeur des foules enveloppant comme d'un nuage l'Assemblée mugissante, une insupportable chaleur, des cris assourdissants, tout se confond et se heurte. Sombre tableau! Le peuple outrageait ses tribuns! Et le président siégeait sous les drapeaux en haillons qu'avaient arrachés à l'ennemi les soldats de Hondschoote et de Jemmapes. »

La tête de Féraud, plantée au bout de la pique, est rapportée dans la salle et présentée à Boissy d'Anglas. Depuis que l'Assemblée était investie, celui-ci avait cherché à gagner du temps; il avait signé un ordre pour presser les sections thermidoriennes d'arriver au secours de la Convention et il l'avait confié à un jeune officier nommé Fox.

En voyant cette tête pâle, à demi cachée sous un voile de poussière et de sang, Boissy crut reconnaître celle de Fox; il ne douta pas que l'ordre qu'il avait signé n'eût été saisi et il s'attendit à périr lui-même. Alors, par une de ces inspirations comme en font naître les périls extrêmes, il se découvrit et salua les restes de l'infortuné qu'il s'attendait à aller retrouver dans la mort.

Cette attitude sublime et inattendue frappa la foule de stupeur; elle se sentit soudain domptée dans son délire. Ce moment fut décisif; il rendit l'avantage à l'Assemblée.

L'acte héroïque de Boissy d'Anglas a été l'objet de nombreux commentaires contradictoires; nous renvoyons à l'étude dont ils ont été l'objet dans ce dictionnaire même. V. BOISSY D'ANGLAS.

La fureur du peuple s'était assez calmée pour qu'on n'eût plus à redouter des violences de sa part; mais il était encore assez fort pour dicter sa volonté. Ce fut à ce moment que les représentants de la Montagne essayèrent de proposer des mesures de conciliation : Romme réclama la mise en liberté des patriotes qui encombraient encore les prisons; Goujon demanda le rappel des députés en mission et le changement des comités; Duquesnoy voulait le renouvellement immédiat du comité de sûreté générale.

Mais déjà toutes ces propositions ne pouvaient plus servir qu'à compromettre leurs auteurs. Il était dix heures du soir; le peuple, épuisé par les fatigues et les émotions de la journée, ne songeait qu'à se retirer. Ce fut alors qu'arrivèrent les bataillons des sections réactionnaires de la butte des Moulins et du quartier Le Pelletier, attendues depuis le matin. Il leur suffit presque de se montrer pour dissiper la foule, que la fatigue et la faim avaient mise hors d'état de lutter plus longtemps.

La majorité thermidorienne de l'Assemblée, elle, ne songea pas au repos; délivrée, elle n'eut, comme après la journée de germinal, qu'une seule pensée : prendre sa revanche immédiate et proscrire les montagnards, qui l'avaient épouvantée tout un jour. Sans retard, elle vota l'arrestation de Romme, de Soubrany, de Prieur (de la Marne), de Goujon, de Bourbotte, de Ruhl, de Le Carpentier, Peyssard, Albitte, Pruel, Borie, Payan.

Le lendemain 2 prairial, le peuple eut conscience de sa défaite; il reforma ses colonnes et marcha de nouveau contre les Tuileries; à cinq heures du soir, il tenait le palais de l'Assemblée cerné dans un cercle de canons. Mais, de leur côté, les thermidoriens avaient retrouvé tout leur sang-froid et toute leur habileté; ils affirmèrent au peuple que les mesures étaient prises pour assurer les subsistances et que la constitution de 1793 fonctionnerait dans trois jours. Cette assurance lui suffit; les canons furent retournés et les colonnes regagnèrent les faubourgs.

Trois jours, c'était plus qu'il n'en fallait pour frapper un coup vigoureux. Dès le lendemain, à la pointe du jour, une armée de muscadins, armés de fusils pour la première fois, se dirigea vers la barrière du Trône pour envahir le faubourg Saint-Antoine; elle était conduite par le général Kilmaine. Mais, à peine entrée dans le formidable quartier du peuple révolutionnaire, elle se vit cernée et s'enfuit honteusement, laissant derrière elle quelques prisonniers que le peuple se contenta de huer et d'humilier comme des ennemis indignes de sa colère. D'ailleurs, les choses n'allèrent pas plus loin; soit confiance exagérée dans leurs propres forces, soit lassitude, les masses du faubourg ne songèrent pas à reprendre l'offensive ce jour-là. Le lendemain 4 prairial, des escadrons de dragons, chasseurs et hussards, mandés des environs de Paris, soldats bien autrement sérieux que les muscadins, envahissaient les quartiers populaires : l'insurrection ne pouvait renaître, l'insurrection était finie.

Cependant, il restait l'épilogue du drame qui venait de se jouer. La réaction thermidorienne était désormais maîtresse de la situation; elle pouvait, à son aise, assouvir ses vengeances. Elle n'y manqua pas. Les proscriptions succédèrent aux proscriptions. Des décrets d'arrestation furent lancés contre tous les hommes qui étaient encore les vestiges vivants du parti de la Montagne : Robert Lindet, David, Dubarrau, Jean Bon-Saint-André, Prieur (de la Côte-d'Or), Elie Lacoste, Lavicomterie, Bernard (de Saintes), Jagot, Voulland, J.-B. Lacoste, Dartygoite, Sergent, Salicetti. Peu s'en fallut que Carnot lui-même ne fût compris dans les décrets de proscription; mais, quand son nom fut prononcé, une voix jeta soudain ce cri éloquent parce qu'il était l'expression de la vérité : « Souvenez-vous que c'est lui qui a organisé la victoire! » On n'osa passer outre. D'ailleurs, les victimes ne manquaient pas aux thermidoriens. Le 30 prairial, les Romme, les Duroy, les Goujon, les Bourbotte, les Duquesnoy, les Soubrany devaient périr frappés de leur propre main ou par le fer de la guillotine, comme fauteurs d'une insurrection qui ne leur fut fatale que parce qu'ils ne voulurent pas s'en servir pour écraser leurs ennemis.

Prairial an VIII (JOURNÉE DU 30) [18 juin 1799). Les élections de mai 1799, accomplies sous l'impression de nombreux désastres militaires, avaient fait entrer aux Cinq-Cents et aux Anciens un flot de députés hostiles au Directoire et qui transformèrent en majorité l'opposition qui s'agitait dans les deux conseils. Le premier soin de cette majorité fut de faire entrer Sieyès au Directoire en remplacement de Rewbell, dont les pouvoirs venaient d'expirer, puis de destituer Treilhard, dans l'élection duquel on trouva un vice de forme. Enfin, elle acheva sa victoire en forçant Merlin et Larevellière-Lépeaux à donner leur démission. Barras fut épargné. Gohier, Moulins et Roger-Ducos, dont la médiocrité n'inquiétait personne, prirent la place des directeurs sortants. C'est à cette sorte de coup d'Etat du Corps législatif que Bonaparte faisait allusion le 19 brumaire devant les Anciens : « La constitution! vous l'avez violée au 18 fructidor, vous l'avez violée au 22 floréal (époque où le Directoire et le Corps législatif avaient cassé des élections), vous l'avez violée au 30 prairial! »

Bonaparte n'avait pas d'ailleurs trop à se plaindre de tous ces coups d'Etat, précurseurs de celui qu'il exécutait dans le moment même et qui lui avaient frayé la voie.

PRAIRIALISER v. a. ou tr. (prè-ri-a-li-zé — rad. *prairial*, à cause de l'émeute de prairial an III). Hist. Etre atteint, frappé par l'émeute. ‖ S'est dit pendant la Révolution.

PRAIRIE s. f. (prè-rî — du lat. *pratum*, pré). Agric. Terre semée naturellement ou artificiellement en plantes fourragères ou propres à la nourriture des bestiaux : *On sait les dégâts que les taupes et les fourmis commettent dans les* PRAIRIES. (De Perthuis.)

Par un souffle des vents la *prairie* est fanée.
LAMARTINE.

L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie
Traversaient un bout de *prairie*.
LA FONTAINE.

L'églantier parfumé, l'aubépine fleurie
D'une fraîche bordure entourent la *prairie*.
BÉRANGER.

Ta jeunesse sera flétrie
Avant l'herbe de la *prairie*,
Avant le pampre des coteaux.
MILLEVOYE.

Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des *prairies*.
A. CHÉNIER.

Nous n'irons plus dans les *prairies*
Egarer, d'un pas incertain,
Nos poétiques rêveries.
LAMARTINE.

. . . . Qu'importe au fils de la montagne
Pour quel despote obscur, envoyé d'Allemagne,
L'homme de la *prairie* écorche le sillon?
A. DE MUSSET.

Avec les fleurs dont la *prairie*
A chaque instant va s'embellir,
Mon âme, trop longtemps flétrie,
Va de nouveau s'épanouir.
GRESSET.

‖ Nom donné aux steppes de l'Amérique du Nord. ‖ *Prairies naturelles*, Celles dont les herbes n'ont pas été semées : *Dans les anciennes cultures, les* PRAIRIES NATURELLES *avaient un très-haut degré d'importance.* (Matthieu de Dombasle.) ‖ *Prairies artificielles*, Celles dont les herbes ont été semées sur un champ cultivé : *L'introduction des* PRAIRIES ARTIFICIELLES *a peut-être triplé, depuis cinquante ans, la production agricole de la France.* (Toussenel.)

— Fig. Ce qui est riche et varié : *Il y a beaucoup de landes dans mes lettres avant que de trouver la* PRAIRIE. (Mme de Sév.)

— Poétiq. *Email des prairies*, Couleurs vives des fleurs qui embellissent les prairies :

De l'*émail* élégant des champs et *des prairies*
L'aiguille de Minerve orna ses broderies.
CASTEL.

— **Encycl.** Sous le terme générique de *prairie*, remplacé quelquefois par les mots *herbage, pacage, pâturage, pâture, pré,* etc., on range toutes les terres qui produisent des plantes destinées à servir d'aliment au bétail, soit qu'on les lui fasse consommer sur place, soit qu'on les fauche à certaines époques pour les convertir en foin. La nature et la composition des *prairies* sont donc susceptibles de varier à l'infini, suivant le climat, le sol et les circonstances économiques de la localité. On est conduit ainsi à établir certaines divisions parmi les terres de ce genre. On appelle *herbage* ou *pâturage* celles dont le produit est consommé sur place, et on réserve le nom de *prairie* ou celui de *pré* pour celles dont l'herbe est fauchée.

On distinguera ensuite les *prairies* en *naturelles* et *artificielles*. Les premières sont des terres assez fertiles pour s'engazonner naturellement de plantes très-nombreuses et très-diverses, qui ne sont généralement récoltées qu'après avoir répandu leurs graines. Il en résulte que leur durée est à peu près illimitée, si on ne les *rompt* pas pour les convertir en terres arables. Les *prairies* artificielles, au contraire, toujours établies par la main de l'homme, ne renferment jamais qu'un très-petit nombre d'espèces de plantes, souvent une seule, au plus deux ou trois; leur durée est bornée à un petit nombre d'années, quelquefois même à une, et les terres qu'elles occupent rentrent à leur tour dans l'assolement ou la rotation. On doit dire, toutefois, que, par suite des progrès de la culture, les caractères distinctifs de ces deux sortes de *prairies* tendent, sinon à se confondre, du moins à se rapprocher de plus en plus.

— PRAIRIES NATURELLES. Les *prairies* naturelles exigent moins de main-d'œuvre et un capital d'exploitation moins élevé que les *prairies* artificielles; par contre, elles ne donnent pas une aussi grande production fourragère; néanmoins, cette production serait susceptible de s'augmenter si, prenant moins à la lettre cette expression de *prairies naturelles*, on ne les laissait pas, dans beaucoup de localités, abandonnées à peu près exclusivement aux soins de la nature. Il s'établit ainsi quelquefois une sorte d'assolement dans lequel le cultivateur n'est pour rien. Certaines plantes diminuent peu à peu et finissent par disparaître complétement, à mesure que le sol s'épuise des matières minérales qui leur sont nécessaires; puis elles reparaissent quand ces substances se sont reformées.

Les *prairies* naturelles conviennent : pour les domaines qui n'ont pas un capital d'exploitation suffisant; dans les climats chauds et secs, où les fourrages artificiels ne peuvent pas toujours bien réussir; sur les terres placées en pente rapide, ou exposées aux inondations périodiques, ou trop basses pour pouvoir être bien égouttées; enfin, sur certains sols qui, par leur composition, leur fraîcheur ou la facilité de les irriguer, sont éminemment propres à ce genre de culture. Toutefois, avant de les établir, il faut bien étudier les conditions du sol et surtout du climat; une chaleur modérée dans l'atmosphère et une certaine dose de fraîcheur ou d'humidité dans le sol sont indispensables pour faire espérer des produits satisfaisants.

Du reste, les conditions de sol, d'humidité et de climat varient d'une localité à l'autre et influent puissamment sur la végétation; il s'ensuit que la flore des *prairies* est loin d'être partout la même et que nous trouvons ici de nouvelles distinctions à établir. Si l'on s'en tient d'abord aux considérations orographiques et botaniques, on est conduit à admettre trois classes : 1° les *prairies hautes* ou les pâturages sur les montagnes; 2° les *prairies moyennes* ou celles des vallons élevés et des coteaux; 3° enfin, les *prairies basses* ou celles des plaines et des vallées peu élevées. Les premières, par l'air vif et pur qu'on y respire, par la quantité des plantes aromatiques qui y croissent, semblent être exclusi-

vement destinées aux chèvres et aux bêtes à laine. Les secondes, moins sèches et plus abondantes que les précédentes, offrent déjà une nourriture suffisante aux races chevalines. Enfin les dernières, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas marécageuses ou *aigres*, peuvent seules fournir des pâturages assez gras pour les bêtes à cornes.

Il serait trop long d'énumérer les plantes utiles ou nuisibles qui caractérisent ces sortes de *prairies;* nous renverrons sur ce point aux ouvrages spéciaux. Nous nous contenterons de reproduire, d'après d'Ourches, le résumé suivant : « Les botanistes qui ont analysé les *prairies* naturelles ont reconnu : 1º que, sur quarante-deux espèces de plantes que contenaient quelques *prairies* moyennes, il y en avait dix-sept de convenables à la nourriture des animaux et que les vingt-cinq autres étaient inutiles ou nuisibles; 2º que, dans les hauts pâturages, sur trente-huit espèces, il ne s'en trouvait que huit d'utiles; 3º enfin, que, dans les *prairies* basses, il n'y en avait que quatre sur vingt-neuf. Il résulte de ces expériences, qui ont été faites avec le plus grand soin en Bretagne, que, sur le foin des *prairies* moyennes, il doit y avoir quatre septièmes de perte, plus des trois quarts sur celui des hauts pâturages, et six septièmes sur celui des *prairies* basses, si l'animal rejette tout ce qui lui est insipide ou nuisible, ou qu'il est exposé à quantité de maladies lorsque, à la suite de son travail, attaché à un râtelier, la faim le force de manger tout ce qu'on lui donne. »

Toutefois, la distinction scientifique que nous venons d'établir ne serait pas suffisante dans la pratique, où il faut tenir compte à la fois de la nature, de la quantité et de la qualité du produit. La composition et la profondeur du sol, le degré d'humidité, l'exposition, d'autres causes encore, peuvent modifier puissamment la végétation. On est donc conduit à adopter une autre division, plus spécialement agricole, et à établir quatre groupes principaux, pouvant à leur tour se subdiviser. Ce sont : 1º les *prairies maigres*, pâtis ou pâturages secs, dont l'herbe est trop courte ou trop rare pour pouvoir être fauchée et qui, ne pouvant être que pâturées sur place, n'offrent que de bien faibles ressources pour la multiplication du bétail; 2º les *prairies sèches*, dites aussi *prés à une herbe*, comprenant les prés-pâtures ou prés-gazons, dont l'herbe est assez élevée et assez fournie pour être fauchée et donner un bon fourrage, peu abondant; 3º les *prairies fraîches*, appelées aussi *prés à deux herbes* ou *prés à regains*, basses, mais non marécageuses, situées près des cours d'eau ou susceptibles d'être soumises à des irrigations régulières et donnant ainsi un fourrage remarquable en quantité et en qualité; 4º les *prairies humides* ou *marécageuses*, retenant toujours, même en été, un excès d'humidité et souvent même une eau stagnante à la surface, et donnant un foin peu abondant et médiocre.

Toute terre, d'abord cultivée, puis abandonnée à elle-même, finirait par se transformer en *prairie;* mais il faudrait un temps assez long, plusieurs années, pour qu'elle fût bien garnie de plantes fourragères et donner un produit de quelque importance; d'ailleurs, elle renfermerait ainsi de bonnes et de mauvaises herbes. Dans tout herbage naturel, en effet, on trouve des plantes utiles, c'est-à-dire qui conviennent parfaitement à la nourriture des animaux; d'autres inutiles, en ce que, dédaignées par le bétail ou trop courtes pour être broutées ou fauchées, ou bien enfin voraces ou étouffantes, elles occupent le sol sans profit et au détriment des bonnes herbes; d'autres enfin, nuisibles ou malfaisantes. Le plus grand soin du cultivateur doit être de faire prédominer les premières lorsqu'il crée artificiellement une *prairie* naturelle.

Les végétaux qui entrent dans la composition d'une bonne *prairie* sont très-nombreux, mais quelques-uns ne se rencontrent qu'accidentellement; les espèces dominantes se divisent en trois groupes, qui appartiennent aux graminées, aux légumineuses ou à d'autres familles. Voici les principales et les plus importantes de ces espèces. I. *Graminées :* agrostides vulgaire, traçante, d'Amérique; avoines élevée, jaunâtre, pubescente, des prés; brize moyenne; brome des prés; canche flexueuse; chiendent; crételle; dactyle pelotonné; fétuques des prés, élevée, loliacée, ovine, traçante; fléole des prés; flouve odorante; glycéries aquatique, flottante; houlques laineuse, molle; ivraies vivace et d'Italie (*ray-grass*); paturins commun, des prés, des bois, maritime; phalaride roseau; vulpins des prés, des champs, géniculé. — II. *Légumineuses :* gesses des prés, des marais; lotiers corniculé, velu, maritime; luzernes cultivée, lupuline, falquée; sainfoin commun; trèfles blanc, rouge, moyen, hybride, fraisier, maritime, élégant, des champs; vesces cultivée, multiflore, des haies, des buissons, etc. — III. *Diverses :* achillée millefeuille; berce brancursine; centaurée jacée; chicorée sauvage; cumin des prés; pastel; pimprenelle; jonc de Bothnie; moutarde sauvage; sanguisorbe officinale, etc.

Le choix et le mélange des graines étant faits convenablement, on procède au semis, suivi d'un hersage et d'un roulage. Il faut ensuite donner aux *prairies* les soins d'entretien nécessaires; tels sont : l'irrigation, le drainage, les engrais et amendements, la destruction et l'épandage des taupinières, l'épierrement, etc. Il faut surtout extirper les mauvaises herbes et les remplacer par des graines de bonnes plantes, détruire les animaux nuisibles, etc. La récolte comprend : la *fauchaison*, la *fanaison*, la *mise en meules* du foin ou du fourrage, etc. V. les mots cités dans cet article.

— Prairies artificielles. Ce nom se trouve mentionné pour la première fois vers la fin du XVIe siècle, dans les écrits d'Olivier de Serres. Mais si notre illustre agronome a su apprécier tous les avantages de ce genre de culture et établir sur ce point, comme sur tant d'autres, des règles scientifiques et pratiques, en réalité l'invention des *prairies* artificielles paraît devoir être reportée un demi-siècle plus haut et attribuée à l'Italien Camille Tarello, dont l'ouvrage a paru en 1566. Ces dates suffisent pour montrer combien peu est fondée la prétention des Anglais, qui accordent cet honneur à Hartlib, un de leurs compatriotes, né au commencement du XVIIe siècle. Mais c'est à une époque beaucoup plus récente que ces *prairies* ont été appelées à jouer un rôle sérieux en agriculture.

Les *prairies* artificielles, comme nous l'avons vu, se composent d'un petit nombre de plantes, souvent d'une seule, destinées à être fauchées, plus rarement pâturées sur place; mais toujours elles font partie intégrante de l'assolement et n'occupent le sol que pendant un laps de temps plus ou moins restreint. On ne peut donc pas donner ce nom à un pré permanent que l'on formerait artificiellement en semant de la graine de foin. Les plantes employées pour former les *prairies* artificielles sont, pour la plupart du moins, des espèces améliorantes ou fertilisantes; elles viennent donc parfaitement à leur place après les récoltes épuisantes et peuvent même, dans les sols peu riches ou qu'on n'a pas les moyens de bien fumer, servir de tête d'assolement. Le produit est facile à recueillir, à emmagasiner ou à faire consommer aux bestiaux.

Mais ce ne sont pas là les seuls avantages qu'elles présentent. « Comparées avec les *prairies* naturelles, les *prairies* artificielles, disent MM. Girardin et Du Breuil, donnent, sur la même étendue de terrain, une plus grande quantité de nourriture pour les bestiaux. On obtient immédiatement un maximum de produit, que les *prairies* naturelles ne donnent qu'après plusieurs années de création. L'excédant d'engrais, prélevé par les fourrages dans l'atmosphère et accumulé dans le sol, est utilisé au moyen de récoltes intercalaires, tandis que cette accumulation d'éléments de fertilité reste improductive sous le gazon des *prairies* naturelles. Pour les *prairies* artificielles, on choisit la plante dont on veut les composer, et l'on peut ainsi employer certaines espèces précoces, qui fournissent aux bestiaux une nourriture verte avant l'époque où les *prairies* naturelles pourraient en donner. »

Est-ce à dire que l'on doive abandonner complétement ces dernières? Evidemment non; car elles peuvent toujours être associées aux *prairies* artificielles et même, dans certains cas, leur être entièrement substituées, par exemple dans les climats secs et chauds, mais où l'irrigation est possible. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que certaines plantes, telles que le trèfle, en revenant trop souvent à la même place, effritent le sol ou l'épuisent de ses principes minéraux; que les *prairies* artificielles ne sauraient, en outre, détruire complétement les mauvaises herbes, comme le font les *prairies* naturelles, et surtout les racines fourragères sarclées. Enfin, nous ferons remarquer que les plantes qui les composent, pour mériter de rester classées parmi les espèces améliorantes, doivent être récoltées avant la production de la graine. Ces réserves faites, on peut dire que les *prairies* artificielles sont la base de toute culture progressive et améliorante.

« S'il est une question qu'il soit intéressant d'éclairer, dit Gilbert, c'est celle, si souvent soulevée, si vivement débattue et encore si indécise, sur la proportion dans laquelle les *prairies* artificielles doivent entrer dans une exploitation : les uns, sans cesse occupés des grains qui servent à la nourriture de l'homme, ont prétendu qu'il fallait resserrer les *prairies* artificielles dans les bornes les plus étroites et n'ont pas senti que les productions des terres n'étaient pas en raison de leur étendue, mais de leur culture; d'autres, oubliant qu'il existait des hommes et que la véritable destination des animaux était de concourir à leur subsistance, oubliant encore qu'il ne suffit pas que les animaux aient un aliment abondant, mais qu'il leur faut encore des litières pour se coucher et pour entretenir la fécondité des terres, n'ont pas craint de les employer presque toutes à la culture des *prairies* artificielles. Quelques-uns, plus sages, ont tâché de garder un juste milieu entre ces deux extrêmes et ont fixé, les uns au quart, les autres au tiers, d'autres à la moitié de l'exploitation le terrain qu'elles doivent occuper. Il n'est pas bien difficile de rendre raison des différences qui se trouvent dans cette fixation; elle est subordonnée à des circonstances qui ne permettent pas qu'elle soit générale; les terrains très-riches, n'ayant pas besoin de la même quantité d'engrais que ceux qui sont pauvres, n'ont pas besoin de la même quantité de bestiaux et, par une suite nécessaire, de *prairies* naturelles ou artificielles. On peut donc établir, comme règle générale, que la proportion des herbages dans une exploitation doit toujours être en raison inverse de la richesse du fonds et des autres ressources locales qui servent à la subsistance des animaux. »

On pourrait cultiver en *prairie* artificielle toutes les plantes qui empruntent leurs aliments surtout à l'atmosphère, et presque tous les végétaux sont dans ce cas, du moins jusqu'à l'époque de la floraison; mais il faut aussi que les espèces choisies satisfassent à certaines conditions, notamment de pouvoir être employées avec avantage à la nourriture du bétail. Voici les plantes généralement adoptées et que l'on s'accorde à diviser en deux groupes. I. *Légumineuses :* trèfles rouge, blanc, incarnat, hybride, élégant; luzernes cultivée, lupuline, falquée, moyenne; sainfoins commun et d'Espagne; vesces; pois gris; gesses; lentilles; ornithope ou serradelle; lupins; ajonc. — II. *Graminées et diverses :* ivraies vivace, multiflore et d'Italie; moha de Hongrie; millet; sorgho; maïs; chicorée sauvage; spergule; pastel; moutarde blanche; navettes d'hiver et d'été; choux cultivé, colza, de Chine, etc.

En général, on se trouve très-bien de mélanger, dans les semis, des plantes de même durée, mais de familles diverses.

Prairies d'or et des mines de pierres précieuses (le livre des), par Maçoudi, traduit par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille (1864-1873, 7 vol. in-8º). Le *Livre des prairies d'or*, écrit dans la première moitié du Xe siècle, l'an de l'hégire 332 (954 de notre ère), est l'œuvre capitale du plus fécond peut-être des écrivains arabes. Comme la plupart des ouvrages qu'ils nous ont laissés, c'est une vaste compilation, une sorte d'encyclopédie, à laquelle la géographie sert de base. Maçoudi, grand voyageur, comme tous les savants arabes, rapporte tout ce qu'il a vu de remarquable dans les nombreuses contrées qu'il a visitées, et, contrairement à Pausanias, « le plus menteur des Grecs, » dont l'ouvrage est conçu dans le même esprit, il le rapporte avec une bonne foi parfaite. Sa curiosité est parfois un peu naïve, mais toujours sincère. Ses souvenirs l'égarent quelquefois, mais il n'est jamais la dupe de son imagination. A mesure qu'il cite une contrée, Maçoudi en expose la situation géographique, donne la liste et la position de ses montagnes, de ses fleuves, de ses villes importantes; il donne le tableau de ses richesses naturelles et de ses principales industries; il raconte l'origine des peuples qui l'habitent, la généalogie de ses rois, toutes les légendes qui se rapportent à son histoire, à sa religion. L'histoire naturelle tient aussi une grande place dans ces sortes de notices. Quant aux légendes, souvent puériles, mais souvent aussi appuyées sur des fragments perdus des écrivains grecs et orientaux, elles présentent parfois une véritable saveur poétique, un intérêt romanesque. Nous détacherons ici, à dessein, une page de l'histoire des quatre frères Yiad, Anmar, Rebyâh et Modar, qui se trouve tome III, page 229 de l'édition citée. Les quatre frères se rendent à cheval près du sage roi El-Afâ. « Ils n'étaient plus éloignés de Nedjrân que d'une étape de vingt-quatre heures, quand ils aperçurent dans le désert les traces d'un chameau. Yiad dit à ses frères : « Le chameau dont vous » voyez ici les traces est borgne. — Il n'a » pas de queue, reprit Anmar. — Il penche » d'un côté, ajouta Rebyâh. — Il est d'un na» turel farouche, » dit Modar. Un peu plus loin, ils rencontrèrent un cavalier qui avait perdu sa monture. Cet homme les aborda en disant : « N'avez-vous pas vu un chameau » qui s'est égaré dans la direction d'où vous » venez? — Ton chameau est borgne, lui dit » Yiad. — C'est vrai, répondit le voyageur. — » Il n'a pas de queue, ajouta Anmar. — C'est » vrai. — Ne penche-t-il pas d'un côté? de» manda Rebyâh. — Oui. — N'est-il pas d'un » naturel farouche? dit Modar. — C'est vrai, » répondit l'homme; vous savez où est mon » chameau, mettez-moi sur la piste. » Les fils de Nizar jurèrent qu'ils ne l'avaient ni vu ni rencontré. « C'est vous qui l'avez pris, s'écria » le voyageur, car vous n'avez rien omis » dans son signalement. » Les fils de Nizar eurent beau lui répéter qu'ils ne l'avaient pas vu, il les suivit jusqu'à Nedjrân. Les quatre frères s'étant arrêtés devant la demeure d'El-Afâ demandèrent la permission d'entrer, l'obtinrent et furent introduits. Mais l'homme, s'arrêtant sur le seuil de la porte, s'écria : « O roi! ces gens-là m'ont dérobé mon » chameau. » Les fils de Nizar affirmant le contraire, El-Afâ fit entrer le plaignant et lui ordonna de s'expliquer. « Sire, répéta ce» lui-ci, ils m'ont enlevé mon chameau et le » détiennent. — Qu'avez-vous à répondre? leur » demanda le roi. » Ils lui dirent : « Pendant » que nous nous rendions auprès de vous, » nous avons vu les traces d'un chameau, et » Yiad a remarqué que cet animal était bor» gne. » Le roi, s'adressant à Yiad, lui demanda pourquoi il l'avait jugé tel. « J'ai re» marqué, répondit Yiad, que ce chameau avait » brouté, sans désemparer, la partie du champ » qui avait frappé sa vue, tandis qu'il avait » laissé intacte l'autre moitié, bien qu'elle fût » abondante en herbe : j'en ai conclu qu'il » était borgne. » Anmar reprit à son tour : « Ses crottins étaient réunis en tas, tandis » que le mouvement de sa queue, s'il en avait » eu, les aurait éparpillés; c'est ce qui m'a » fait dire qu'il n'avait pas de queue. » — « Moi, » ajouta Rebyâh, j'ai observé que l'un de ses » pieds de devant avait laissé sur le sol une » empreinte profonde, tandis que l'autre l'a» vait à peine effleuré; j'ai conclu de là que » son corps penchait d'un côté. » Modar dit : « Je me suis aperçu qu'après avoir brouté sur » un point du pâturage, il l'avait abandonné » et avait laissé intacte une partie où l'herbe » était grasse et touffue, pour aller brouter là » où l'herbe était plus rare; c'est ce qui m'a » fait dire que son caractère devait être fa» rouche. » El-Afâ, se tournant alors vers le plaignant : « Ils ont raison, lui dit-il; ils ont » vu les traces de ton chameau, mais il n'est » pas en leur possession. Continue donc à le » chercher. »

Maintenant, que nos lecteurs veuillent bien ouvrir *Zadig* et y chercher le passage si piquant et si original où le héros du roman donne des détails si précis sur l'épagneul de la reine et le cheval du roi, qu'il est accusé de les avoir volés et condamné à payer une amende préalablement à toute explication. Le charmant chapitre de Voltaire, le *Chien et le cheval*, n'est que le spirituel développement de la citation que nous venons de faire.

En écrivant son grand ouvrage, Maçoudi ne s'est nullement préoccupé d'ordre et de classement. « Omettant les événements principaux, qu'il suppose connus des lecteurs, dit M. Renan, l'auteur insiste sur les détails, sur les cancans de la ville et les médisances du sérail. L'histoire littéraire surtout occupe une très-large place dans ces récits. On dirait que Maçoudi, devinant les procédés de la critique moderne, a compris quelle lumière les œuvres de la littérature jettent sur l'histoire politique et sociale d'un siècle. Tel qu'il est, malgré ses lacunes et ses choquants défauts, le recueil de Maçoudi est un livre d'un rare intérêt. Je ne connais pas de lecture plus attachante que celle de cette longue causerie, pleine de parenthèses, rappelant la manière d'un Sainte-Beuve par l'aisance, l'ampleur des informations, la curiosité éveillée, sinon par le goût et la délicatesse; ce chapelet d'anecdotes et de digressions, rattachées entre elles au moyen du fil le plus léger, tient toujours l'attention sous le charme. » Toute la partie qui concerne les Abbassides est particulièrement du plus haut intérêt. M. Barbier de Meynard a joint le texte arabe à sa remarquable traduction française, qui doit comprendre neuf volumes.

Prairie (la), roman de Fenimore Cooper. V. Dernier des Mohicans (le).

PRAIRIE, steppes immenses de l'Amérique du Nord (États-Unis). La prairie est pour les Américains comme un mot magique : c'est l'avenir, c'est le progrès, c'est la poésie. On ne parle guère aujourd'hui des forêts primitives; elles ont été percées à jour par les chemins de fer. Ce n'est pas à elles que s'attaque surtout maintenant l'ardeur des émigrants; plus souvent ils les laissent derrière eux pour aller exploiter la prairie, dont la culture est plus facile, plus rapide, où l'on n'a pas à défricher, à peine à labourer, où l'on sème dans une terre féconde, également favorable aux moissons et aux troupeaux. L'imagination aussi est excitée par ces régions singulières, les seules où l'on trouve aujourd'hui la solitude, le charme de la vie errante, les aventures, les rencontres avec les Indiens, les troupeaux de bisons et de chevaux sauvages, la nature et la vie primitives. Le poëte Bryant les a chantés; Cooper y a trouvé son trappeur *Bas-de-Cuir;* Washington Irving, l'écrivain élégant, les a décrites avec amour, et après eux une foule de touristes et de romanciers fatiguent chaque jour les lecteurs de récits et de peintures monotones, monotones comme ces plaines sans fin, et qui n'en ont pas la grandeur.

PRAIRIE, rivière des Etats-Unis, affluent du Great-River; cours, 250 kilom.

PRAIRIE-DU-CHIEN (la), ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Crawford, sur la rive gauche du Mississipi, à 4 kilom. au-dessus du confluent du Wisconsin, à côté d'une belle prairie; 2,000 hab.

PRAJNYA-BHATTA, historien indien. V. Pounya.

PRAKLANG s. m. (pra-klang). Ministre du commerce, dans le royaume de Siam.

PRALBOINO, bourg du royaume d'Italie, province et à 30 kilom. S. de Brescia, district de Verolanuova, mandement de Leno, sur la rive gauche de la Mella; 2,569 hab.

PRALIN s. m. (pra-lain. — V. praline). Hortic. Terre détrempée et mêlée d'engrais, qu'on emploie à l'opération du pralinage.

PRALINAGE s. m. (pra-li-na-je — rad. *praliner*). Action ou manière de faire des pralines : *Le* pralinage *des amandes.*

— Agric. Action ou manière de praliner les graines destinées à être ensemencées, les plants et boutures destinés à être mis en terre.

— **Encycl.** Agric. On sait que les pralines, en confiserie, sont des amandes, des pistaches, etc., rissolées avec leur peau dans du sucre bouillant et diversement coloré. Par analogie, en agriculture, on donne le nom de

pralinage à une opération qui consiste à entourer une semence d'un engrais assez épais et doué de propriétés suffisamment agglutinatives pour former autour d'elle une sorte de croûte extérieure. Le *pralinage* agricole n'exige pas, comme on peut en juger par la définition même, beaucoup de soins pour son exécution. Etant donnée la matière fertilisante, il est facile de la rendre agglutinante par des procédés très-ordinaires qui sont à la portée de tout le monde. Pour praliner les semences, on se contente de les mélanger avec la composition que l'on veut employer; on les étend ensuite pour les faire sécher, et tout est dit. Il faut avoir soin de semer plus dru parce que la couche d'engrais donne aux graines un volume plus considérable. L'opération du *pralinage* des semences est toute récente. C'est à M. Douhet, vice-président de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, que paraît devoir en être attribuée la première application. Il employait de la chaux vive, éteinte et en poudre, des cendres non lessivées, mélangées avec du sang. En 1850, M. Puvis, membre de la Société d'émulation de l'Ain, recommandait le procédé de M. Douhet en substituant, suivant les cas, le noir animal aux cendres et à la chaux. La presse ne tarda pas à s'occuper de la nouvelle méthode, qui produisait, disait-on, des résultats merveilleux. Un homme éminent, l'abbé Moigno, alors chargé du feuilleton scientifique dans le journal la *Presse*, se fit avec ardeur le défenseur du *pralinage*. Il s'attacha avec un talent incontestable à en démontrer scientifiquement l'utilité. A première vue, c'était vraiment merveilleux. Quoi de plus naturel, en effet? Au lieu d'être forcé d'aller chercher au loin les sucs nourriciers, la jeune plante trouvait à sa portée, par l'emploi du *pralinage*, tous les éléments nécessaires à son développement. Elle ne courait plus le risque de ne rien trouver pour soutenir sa frêle existence. Ainsi parlaient les promoteurs du *pralinage*. Il n'en fallut pas davantage pour amener la création d'une industrie nouvelle, celle des engrais chimiques concentrés. De nombreux industriels surgirent sur tous les points de la France, vantant à qui mieux mieux l'efficacité de leur mixture. Leurs efforts ne furent pas toujours couronnés de succès et, la mauvaise foi aidant, les tribunaux durent s'en mêler. Nous n'avons pas à faire ici l'historique des engrais commerciaux. Comme toutes les choses trop vantées dès le début, ils sont peut-être trop dépréciés aujourd'hui. Prétendre, comme on l'a fait, qu'ils peuvent remplacer avantageusement tous les autres engrais est à coup sûr un paradoxe dont le bon sens populaire a fait justice aussi bien que la science. Ils ont du bon pourtant et, n'était la mauvaise foi qui, trop souvent, s'y est mêlée, on devrait en propager l'usage. Ils peuvent être les auxiliaires les plus utiles et, unis au fumier de ferme, ils contribuent à augmenter la production. On peut en dire autant du *pralinage*. Il y a des cas où son emploi est utile. Non pas qu'il puisse quelque chose pour la nourriture de la nouvelle plante. Celle-ci trouve, en effet, dans la graine son aliment naturel. Lorsque ces provisions sont épuisées, les racines et les feuilles sont déjà venues, la plante a ce qu'il faut pour puiser au sein de la terre les sucs nourriciers qu'elle contient. A ce point de vue, il est inutile de praliner la semence. Les engrais mêlés à la terre suffisent. Mais, sous d'autres rapports, ce peut être une pratique louable, excellente même. Ainsi le *pralinage* peut servir à entretenir autour de la jeune plante une humidité favorable. Exécuté au moyen de certaines substances toxiques, c'est un préservatif contre les ennemis souterrains qui menacent de la dévorer. Dans ces circonstances et dans beaucoup d'autres que l'expérience peut indiquer, praliner c'est faire acte de prévoyance et nullement d'empirisme. Quant à l'engrais, c'est dans la terre qu'il faut le déposer; c'est là le réservoir commun où toutes les plantes doivent puiser. Cette fumure naturelle vaut mieux que les divers procédés spéciaux que l'on serait tenté d'employer. Nous ne voulons pas dire, pourtant, qu'il faille repousser toute invention nouvelle. Seulement, nous contestons *à priori* tout ce qui de près ou de loin frise le charlatanisme. Il n'existe pas plus de panacée universelle en agriculture que de pierre philosophale en chimie. Soyons de notre temps, mais agissons sérieusement et, sans courir après des chimères, contentons-nous, quand nous le pourrons, de donner à la vraie science le concours le plus actif et le plus dévoué. Venons-lui en aide, si faire se peut; elle nous le rendra bientôt au centuple.

PRALINE s. f. (pra-li-ne — du nom du maréchal *du Plessis-Praslin*, dont un domestique inventa cette préparation). Amande rissolée dans du sucre : PRALINES *roses*. PRALINES *grises*. *Manger des* PRALINES. *Les fournalistes travaillent au fourneau et fabriquent les* PRALINES, *le sucre d'orge et les sirops.* (P. Vinçart.)

> Sœur Rosalie, au retour des matines,
> Plus d'une fois lui porta des *pralines*.
>
> GRESSET.

— **Encycl.** Les *pralines* sont généralement produites par le confiseur. Nous avons vu souvent des ménagères essayer d'en confectionner; nous les avons vues rarement réussir dans leur tentative. Les amandes employées à la confection des *pralines* ne sont généralement pas mondées; on ne les monde que dans le cas où l'on veut obtenir des bonbons d'une qualité supérieure; mais il faut toujours qu'elles soient d'une bonne qualité et de grosseur égale. On les frotte dans un linge et on les vanne au tamis pour les débarrasser de toute poussière et de toute malpropreté. On met dans une bassine du sucre en poids égal à celui des amandes à employer; on ajoute un bâton de vanille et on fait cuire le sucre au petit boulé. On retire ensuite la vanille, on met les amandes dans le sucre et on le fait cuire au cassé.

Ces préliminaires sont d'une grande simplicité; mais la suite de l'opération est plus délicate et exige plus de pratique. Il s'agit de faire grener le sucre à la spatule, en le travaillant et en le frottant contre les parois de la bassine, que l'on a eu soin de retirer du feu. C'est là une opération qui ne peut bien se comprendre que *de visu*. Lorsque le sucre est grené, on le verse avec les amandes sur une grille à caramel placée sur une plaque d'office, afin de séparer le sucre des amandes; on remet les amandes sur le feu, dans la bassine; on les tourne à l'aide de la spatule jusqu'à ce qu'elles aient pris couleur, sans brûler; on verse sur les amandes le sucre qui a passé à travers la grille, on agite la bassine et on verse de nouveau le tout sur la grille. La séparation a encore lieu; les amandes sont déposées sur un tamis, couvertes et tenues chaudes à la bouche du four. On met dans la bassine 250 grammes de sucre grené avec $0^{lit},2$ d'eau si l'on opère sur un kilogramme d'amandes; on cuit le tout au cassé; on jette les amandes dans la terrine et on les sable, en tournant le mélange comme la première fois. On verse une troisième fois le tout sur la grille et on tient les amandes chaudement, comme on a fait auparavant, sur le tamis. On reverse le sucre dans la terrine avec $0^{lit},2$ d'eau, la vanille et 250 grammes de sucre nouveau. On fait cuire au petit cassé, on ajoute les amandes et on les tourne à la spatule, comme précédemment, jusqu'à ce qu'elles aient pris tout le sucre. On dépose de nouveau les amandes sur le tamis pour verser $0^{lit},2$ d'eau dans la bassine avec la couleur que l'on veut donner aux *pralines*, soit, par exemple, un peu de carmin pour teindre les bonbons en rouge. On ajoute un peu de gomme arabique dissoute, qui doit coller la couleur et lui donner du brillant. Au bout d'un instant, on a obtenu de la gomme carminée que l'on verse à part. On remet les amandes seules sur le feu, on les remue à deux mains et on verse peu à peu la gomme carminée. Les *pralines* bien colorées, on les verse sur la grille et on les fait sécher un moment près du feu ou à l'étuve.

On doit proscrire absolument l'usage de la laque pour donner aux *pralines* leur couleur rouge; la laque est malsaine. Il est facile de reconnaître les *pralines* qui en contiennent; elles sont d'un rouge foncé, tandis que celles qui sont bien faites ont une couleur rougeâtre tirant sur le caramel. On peut préparer des *pralines* sans les colorer. On peut aussi varier le parfum; on emploie alors, au lieu de vanille, de la fleur d'oranger ou de l'essence de citron.

Quelques confiseurs se sont imaginé de fabriquer des *pralines* à la pistache, des *pralines* à l'aveline, etc. Ils ont obtenu de bons résultats, sans avoir pu détrôner jamais la *praline* à l'amande.

PRALINÉ, ÉE (pra-li-né) part. passé du v. Praliner. Travaillé, préparé à la manière des pralines : *Amandes* PRALINÉES. *Il m'apporte des bonbons, des pralines! Oh! que c'est bon, le chocolat* PRALINÉ! (Balz.)

— Par ext. Couvert, semé, comme les pralines sont couvertes de sucre : *Des cyprès, des sapins, toutes les variétés attristantes des conifères tranchent, par leur sombre verdure* PRALINÉE *de grésil, sur la neige dont les interminables nappes sont bossuées par les tombes qui, çà et là, y ont élevé des pyramides.* (Am. Aufauvre.)

— Hortic. Soumis à l'opération du pralinage : *Graines* PRALINÉES. *Boutures* PRALINÉES.

PRALINER v. a. ou tr. (pra-li-né — rad. *praline*). Préparer à la manière des pralines : PRALINER *du chocolat, des fleurs de violette, des fleurs d'oranger.*

— Hortic. Entourer d'une couche de matière fertilisante, avant l'ensemencement ou la plantation : PRALINER *des graines*. PRALINER *des boutures.*

PRALINEUR s. m. (pra-li-neur — rad. *praline*). Techn. Ouvrier confiseur qui fait des pralines ou des bonbons préparés à la manière des pralines.

PRAM (Christen-Henriksen), poëte et économiste danois, né dans la Norvége en 1756, mort en 1821. Attaché en 1781 au collége de l'économie et du commerce, il en fit partie jusqu'à la suppression de ce département administratif en 1815 et fut chargé, dans cet intervalle, d'explorer, en 1798, l'île de Bornholm et d'inspecter, de 1804 à 1806, les pêcheries de la Norvége. De 1782 à 1787, il rédigea le *Journal du commerce* et écrivit sur des matières d'économie politique divers mémoires qui furent couronnés par l'Académie de Copenhague. En 1785, il entreprit avec Rahbek la publication du journal la *Minerve*, qui n'exerça pas une médiocre influence sur la littérature danoise de l'époque. Mais l'œuvre qui fonda sa réputation de poëte fut l'épopée romantique intitulée *Stærkodder* (1785); il écrivit aussi plusieurs pièces dramatiques et des nouvelles pleines de fraîcheur et d'humour. Pour pouvoir s'acquitter des dettes nombreuses qu'il avait contractées, il accepta, en 1819, l'emploi d'administrateur de la douane à l'île Saint-Thomas; mais il ne tarda pas à succomber au climat meurtrier de cette île. Ses œuvres purement littéraires ont été publiées par Rahbek (Copenhague, 1824-1829, 6 vol.).

PRAME s. f. (prâ-me — de l'allemand *prahm*, qui se rapporte au russe *paromu*, polonais *prum*, bac, radeau, de l'ancien slave *prati* et *pariti*, voler. On peut rapprocher le lithuanien *paramas* et aussi le persan *parandah*, barque, bateau, oiseau, de *paridan*, voler, proprement traverser l'air. Comparez le zend *pere*, sanscrit *par*, traverser, d'où *pâra*, rive opposée, *pâraka*, qui fait traverser un fleuve, du causatif *pâray*, grec *parôn*, espèce de vaisseau léger, latin *paro*. Comparez le grec *peraô*, traverser, anglo-saxon *faer*, scandinave *far*, navire, ancien allemand *ferid*, navire, *ferjo*, *ferari*, matelot, *furt*, mer, etc. Comparez enfin le gothique *farau*, *ferjau*, aller, naviguer et ses analogues germaniques). Mar. Grand bâtiment à rames et à voiles, à fond plat et d'un faible tirant d'eau : *On lui prit les galères et les* PRAMES *qu'il avait amenées.* (Volt.) *Nous aperçûmes du mouvement sur la côte; une* PRAME *s'avança vers nous.* (Chateaub.)

PRAMZIMAS, le plus grand des dieux dans la mythologie lithuanienne. C'est lui qui réglait les destinées des hommes, du monde entier et de tous les autres dieux. Son palais, qui occupait toute l'étendue des cieux, s'appelait Pramzu. Après avoir fait périr les géants qui avaient détruit l'espèce humaine, il envoya l'arc-en-ciel pour rassurer le seul homme et la seule femme qui fussent restés sur la terre. Ils la repeuplèrent en sautant sur ses os (les pierres), et ce fut des neuf couples qui naquirent ainsi que descendirent les neuf tribus lithuaniennes. Cette légende présente un étrange mélange du déluge de la Bible et de celui de la mythologie grecque.

PRANABA s. m. (pra-na-ba). Exercice mystique en usage chez les brahmes indous.

— **Encycl.** Le *pranaba* est un des *yogams* (exercices spirituels des brahmes *sanniasys* ou contemplateurs) les plus fameux et les plus méritoires en usage dans l'Inde. Comme le *sabdabrahma*, avec lequel il a beaucoup d'analogie et avec lequel on l'a souvent confondu, le *pranaba* est une méditation sur le monosyllabe sacré et mystérieux *oum* ou *om*, c'est-à-dire sur Brahma lui-même. On s'est demandé, sans trouver de réponse satisfaisante, quel pouvait être le but de ces bizarres pratiques de contemplation et à quoi elles pouvaient servir. Le *sanniasy* ou brahme contemplateur doit passer une partie de ses nuits éveillé et s'appliquer à éloigner de son esprit toute idée quelconque; en même temps il doit faire tous ses efforts pour retenir sa respiration aussi longtemps que possible, et ne respirer que lorsqu'il est sur le point de tomber en défaillance. Après ces laborieuses contorsions, ces folles et interminables rêveries, les têtes les mieux organisées finissent par se tourner et le *sanniasy* en arrive à voir la lune en plein midi, ou bien au contraire à se trouver, en plein jour, au milieu de ténèbres épaisses. Un autre exercice consiste à regarder fixement chaque jour le firmament sans cligner les yeux et sans changer de posture; contention forcée qui échauffe extraordinairement la vue du malheureux fanatique et lui cause souvent de violents maux de tête, quand il ne devient pas même borgne ou aveugle, ce qui n'est pas rare.

PRANA-YANA s. m. (pra-na-ia-na). Exercice mystique des Indous, qui consiste à aspirer fortement l'air par une narine et à le chasser par l'autre.

— **Encycl.** Le *prana-yana* est une des plus absurdes et des plus étranges pratiques religieuses en usage parmi les brahmes indous de la condition des sanniasys. Le *prana-yana* consiste à respirer avec force par une narine et à chasser de même, par l'autre, l'air respiré. Par là l'*homme de péché* est détruit; cet homme de péché réside dans le nerf qui occupe le côté gauche de la tête. En faisant sortir le vent du corps par le *prana-yana*, on dit : « Nerf, vous êtes une déesse; c'est en vous que réside l'homme de péché; je vais vous laver pour vous en délivrer. Sortez donc. » Une violente expiration par la narine gauche ayant chassé ce nerf où réside l'homme de péché, on le lave dans l'eau chaude et on lui offre le *poudja* ou sacrifice. Il s'agit après cela de le faire rentrer à sa place; à cet effet, on respire fortement par la narine droite, en disant : « Vous voilà, grande déesse, délivrée du péché! Vous êtes la mère du monde; vous avez reçu l'honneur du sacrifice, allez vous replacer à l'endroit où vous étiez auparavant. » L'ensemble de ces exercices porte le nom de l'*achta-yoga*. C'est généralement dans un temple de Siva ou dans un cimetière, ou auprès de l'arbre sacré appelé *billy*, que se fait ce sacrifice ou *yogam*; le sanniasy a soin tout d'abord de préparer à terre un endroit propre où il se place, le corps portant sur la tête, c'est-à-dire la tête en bas et les pieds en haut; c'est dans cette posture qu'il fait six fois le *prana-yana*, le premier acte de l'achta-yoga. Ce sacrifice efface tous les péchés, quels qu'ils soient. C'est pour l'avoir pratiqué que Siva est devenu le maître du monde, Indra le souverain du *souarga*, Dourga la mère de toutes les créatures, et Vichnou le conservateur de toutes choses. Enfin, de tous les *yogams* ou sacrifices de brames contemplateurs, l'achta-yoga est le plus efficace.

PRANGINS, village de Suisse, canton de Vaud, district et à 1 kilom. N.-E. de Nyons, sur le lac de Genève. On y voit un beau château qui fut la résidence de l'ex-roi d'Espagne, Joseph Bonaparte, et qui a appartenu depuis au prince Jérôme Napoléon.

PRANGOS s. m. (pran-goss — nom indien de l'espèce principale). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant des espèces qui croissent dans les contrées orientales.

— **Encycl.** Le *prangos* ou *prangosier* est une plante herbacée, vivace, à racine fusiforme, épaisse, charnue, très-pivotante, d'où naissent de grandes touffes de feuilles amples, très-découpées, exhalant une odeur très-prononcée qui rappelle celle de la luzerne fraîchement fanée. Par son port et son inflorescence, cette plante ressemble beaucoup à notre cachrys ou armarinthe. Elle croît dans l'Inde, notamment aux environs d'Imbal; on l'emploie avec succès dans ce pays à la nourriture des bestiaux et on lui a même attribué des propriétés extraordinaires. Elle paraît assez rustique pour pouvoir végéter en plein air dans le midi de la France, peut-être même à une latitude plus élevée, d'après les essais tentés à cet égard.

PRANGOSIER s. m. (pran-go-zié). Bot. Syn. de PRANGOS : *Le* PRANGOSIER *est assez rustique pour espérer qu'il ne tardera pas à s'acclimater en France.* (T. de Berneaud.)

PRANGUI s. m. (pran-ghi). Nom que les Indous donnent aux Européens : *Un brahme qui a eu quelque rapport avec un* PRANGUI *doit se faire purifier.*

PRANIZE s. f. (pra-ni-ze — du gr. *pranizô*, j'incline, je penche). Crust. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des praniziens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent les mers d'Europe : *La* PRANIZE *maculée. La* PRANIZE *marine.*

PRANIZIEN, IENNE adj. (pra-ni-zi-ain, i-è-ne — rad. *pranize*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pranize.

— s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, ayant pour type le genre pranize. ‖ Une des tribus de cette famille, formée du genre pranize.

PRAO s. m. (pra-o). Mar. Sorte de bateau à balancier, très-étroit, peu profond, excellent marcheur, dont on se sert dans les îles de la Sonde. ‖ Nom générique de toutes les embarcations malaises.

PRAOCIDE s. f. (pra-o-si-de — du gr. *praos*, doux). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PRAOCITE adj. (pra-o-si-te — rad. *praocide*). Qui ressemble ou qui se rapporte à la praocide.

— s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre praocide.

PRAONÈTHE s. f. (pra-o-nè-te — du gr. *praos*, doux; *nêthô*, je file). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant six espèces qui vivent à Java ou en Australie.

PRAROND (Ernest), littérateur français, né à Abbeville en 1821. Il a rédigé le *Journal d'Abbeville*, le *Pilote de la Somme*, collaboré à l'*Artiste* et à la *Revue contemporaine* et s'est fait connaître par divers ouvrages en vers et en prose. Nous citerons de lui : *Vers* (Paris, 1843, in-18), en collaboration avec M. Gustave Levavasseur; *Fables* (1847, in-18); *Dix mois de révolution* (1849, in-32), recueil de vers avec M. Levavasseur; *Contes* (1849, in-18); les *Voyages d'Arlequin* (1849); *Notices sur les rues d'Abbeville* (Abbeville, 1850, in-8°); *De quelques écrivains nouveaux* (1852, in-12); *Études sur Shakspeare* (1853, in-18), où l'on trouve une traduction libre en vers du *Roi Jean* et des *Joyeuses commères de Windsor*; *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville* (Abbeville, 1854-1856); *Impressions et pensées d'Albert* (1854, in-12); *Paroles sans musique*, poésies (Paris, 1855, in-18); *Guerres et campagnes du fameux roi Bébé* (1856); les *Chasses de la Somme* (1858, in-18); *Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville* (Amiens, 1858, in-8°); le *Canton de Rue* (1860, in-8°); *Histoire de cinq villes et de trois cents villages* (1860-1868, 5 vol. in-8°); les *Annales modernes d'Abbeville* (1862, in-8°); *Dix mois de révolution, silves politiques* (1864, in-18); *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville* (1867, in-18); *De*

Montréal à Jérusalem, poésies (1869, in-18); la *Ligue à Abbeville* (1870, 2 vol. in-8°), etc.

PRASE s. m. (pra-ze — du gr. *prason*, poireau). Minér. Variété de quartz agate, d'une couleur vert pâle comme le poireau.

— **Encycl.** La *prase* est une variété de quartz, dont la couleur verte ou verdâtre est due à des matières fibreuses ou en petits grains, qui sont tantôt de l'actinote, tantôt des alumino-silicates de fer hydratés. Il est quelquefois taché de blanc; sa cassure est demi-conchoïde et sa forme rarement bien déterminée. Les anciens n'avaient que des idées vagues et erronées sur ce minéral; les uns le regardaient comme une simple variété de la chrysoprase, les autres comme la matrice de l'émeraude; aussi lui attribuait-on, comme à cette dernière, la vertu, tout à fait imaginaire, de fortifier le cœur. On trouve la *prase* en Auvergne, en Bourbonnais, en Bohême, en Silésie, en Amérique, etc. Cette pierre est dure, demi-transparente et prend un assez beau poli; néanmoins, elle est assez peu recherchée dans la joaillerie.

PRASÉOLITE s. f. (pra-zé-o-li-te — du gr. *prasios*, vert de poireau; *lithos*, pierre). Minér. Silicate hydraté d'alumine, de magnésie et de fer, dont la couleur varie du vert clair au vert foncé, et qu'on a trouvé en Suède, au même endroit que l'esmarkite, dont elle paraît être une simple variété.

PRASIÉ, ÉE adj. (pra-zi-é — rad. *prasion*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au prasion.

— s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre prasion.

PRASIENS, nom donné par les Grecs et les Romains au peuple le plus puissant de l'Inde septentrionale; l'empire des Prasiens s'étendait sur les deux rives du Gange, où était leur capitale nommée Palibothra, d'où le nom de Palibothres qu'on donnait quelquefois aux Prasiens. Pline dit que ce peuple avait une armée permanente de 600,000 fantassins, 30,000 cavaliers et 9,000 éléphants. Leur puissance paraît s'être écroulée vers le IIe siècle.

PRASIES, nom de deux villes de la Grèce ancienne. L'une était en Laconie, au N. de la côte orientale; ses ruines seraient aujourd'hui près du village moderne d'Hagios-Andreas, dans le nome d'Arcadie. La seconde ville de ce nom se trouvait dans l'Attique, sur la côte orientale; elle avait un port qui servait aux communications d'Athènes avec Délos. On en voit les ruines près du village actuel de Rafti-Limani.

PRASINE adj. (pra-zi-ne — lat. *prăsinus;* du gr. *prason*, poireau). Antiq. rom. Qualification donnée à une troupe ou faction de concurrents dans les jeux du cirque, dont tous les membres étaient vêtus de vert : *Faction* PRASINE.

— s. f. Faction prasine : *La* PRASINE *fut favorisée par Caligula et Néron.*

— Minér. Substance amorphe, d'un vert bleuâtre. Espèce de terre verte dont se servent les peintres.

— s. m. Blas. Nom primitif de la couleur verte, appelée aujourd'hui SINOPLE.

— **Encycl.** Minér. La *prasine* est un minéral nouveau, qui accompagne quelquefois l'olivénite et qui a été donné au British-Museum par M. Talling. Il est incristallisable, fibreux, d'une couleur vert bleuâtre, éclatant, à cassure botyroïdale. M. Talling a fourni aussi d'autres spécimens du même minéral qui présentaient une couleur vert émeraude et qui n'accompagnaient pas l'olivénite. Dans un de ces spécimens, il est évident que la *prasine* s'est déposée autour de cristaux de cuprite, lesquels, ayant disparu plus tard, ont laissé la *prasine* sous la forme de coquilles translucides. Dans d'autres cas, le minéral paraît s'être déposé à la surface de la calcédoine, qui remplissait les espaces laissés vides par d'autres cristaux disparus plus tard ou qui recouvrait des cristaux de quartz. On la trouve toujours associée au quartz. De petites quantités de kaolinite et de chrysocolle, de malachite et d'allophane cuivreux l'accompagnent aussi quelquefois. La composition de ce minéral est la même que celle de l'ehlite. Plus exactement, ce minéral représente le membre du groupe pseudomalachite qui renferme deux molécules d'hydrate cuivrique et une molécule d'eau. La pseudomalachite normale contient trois molécules d'hydrate cuivrique. L'ehlite, au contraire, comme la *prasine*, renferme deux molécules d'hydrate cuivrique et une molécule d'eau, tandis que la tagilite, autre membre du même groupe, contient une seule molécule d'hydrate cuivrique et deux molécules d'eau. La dureté de ce minéral est égale à 4,5. Elle est donc inférieure à celle de l'apatite. Sa densité a été trouvée égale à 3,98, nombre probablement trop faible à cause de la structure cellulaire de la substance. La poussière de *prasine* possède une teinte vert bleuâtre pâle, quoique nette, qui est inférieure à celle du minéral pris en masse. La cassure botyroïdale de la *prasine* est particulière. Elle forme des groupes réticulés. Elle a le caractère cireux qui distingue ordinairement les phosphates, comparés aux arséniates dont la cassure est plus éclatante.

L'analyse de la *prasine* a donné les résultats suivants :

		Oxygène.
Oxyde de cuivre	64,763	13,05
Anhydride phosphorique	23,446	13,21
Anhydrique arsénique	1,494	0,52
Eau	8,634	7,67
Quartz	0,956	»
Alumine	1,030	0,48
Eau hygroscopique	0,407	»

0,163 pour 100 de l'eau de combinaison s'éliminent à 100°; 1,005 pour 100 s'éliminent à 190°, et les 7,466 pour 100 qui restent ne s'éliminent qu'à la chaleur rouge.

PRASINOPTÈRE adj. (pra-zi-no-ptè-re — du lat. *prasinos*, vert, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes vertes.

PRASION s. m. (pra-zi-on — du gr. *prasion*, marrube). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, type de la tribu des prasiées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PRASLIN, port d'Océanie (Polynésie), dans l'archipel Salomon, sur la côte N.-E. de l'île Sainte-Isabelle, par 7° 25′ de latit. S. et 152° 30′ de longit. E.

PRASLIN (César-Gabriel DE CHOISEUL, duc DE), homme d'État français, issu d'une des branches de la famille Choiseul, né à Paris en 1712, mort en 1785. Il suivit d'abord la carrière des armes, sous le nom de **comte de Choiseul**, prit part aux siéges de Kehl et de Philipsbourg, aux campagnes de la Bohême et de l'Italie, aux batailles de Raucoux et de Lawfeldt et reçut en 1748 le grade de lieutenant général. Le mauvais état de sa santé l'ayant forcé à se retirer du service, il vécut dans l'inaction jusqu'en 1758, époque où il remplaça, comme ambassadeur extraordinaire à Vienne, son cousin, le duc de Choiseul-Stainville. De retour à Paris (1760), il entra au conseil, devint ministre des affaires étrangères (1761), fut créé duc et pair en 1762 et prit alors le titre de duc de Praslin. Ce fut lui qui négocia et signa le traité de 1763, par lequel fut terminée la malheureuse guerre de Sept ans. Devenu ministre de la marine en 1766, il signala son administration par les plus importantes améliorations, agrandit et fortifia par d'immenses travaux le port de Brest, fit lever par Chabert et Cardonie la carte de la Méditerranée et celle des parages de Saint-Domingue, conçut le projet d'un voyage autour du monde, fit régner la plus grande activité dans nos arsenaux et nos ports, éleva la flotte à 70 vaisseaux de ligne et 50 frégates, etc. Lorsqu'il fut disgracié (1770), en même temps que son parent le duc de Choiseul, il s'occupait d'un code de législation coloniale pour l'amélioration successive du sort des esclaves. Il était membre honoraire de l'Académie des sciences, et son *Éloge* fut prononcé par Condorcet.

PRASLIN (Antoine-César, duc DE CHOISEUL-), homme politique français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1756, mort dans la même ville en 1808. Il suivit la carrière des armes et était maréchal de camp lorsque éclata la Révolution. Élu député aux états généraux de 1789 par la sénéchaussée du Maine, il fut du nombre de ceux qui, malgré les avantages que leur procuraient les abus de l'ancien régime, sentirent la nécessité d'une réforme politique et applaudirent aux idées nouvelles. Il vota constamment avec la majorité, fit décréter l'adoption des trois couleurs pour les cravates des drapeaux et proposa d'approuver la conduite des commissaires qui ramenèrent le roi de Varennes à Paris. Après l'expiration de la session, il vécut dans la retraite, fut détenu quelque temps comme suspect en 1793, recouvra la liberté après le 9 thermidor et fut nommé membre du Sénat en 1799.

PRASLIN (Charles-Raynard-Laure-Félix, duc DE CHOISEUL-), pair de France, fils du précédent, né à Paris en 1778, mort en 1841. En sortant de l'École polytechnique (1799), il se montra très-favorable au gouvernement issu du coup d'État du 18 brumaire, devint chambellan de l'empereur en 1805, reçut le titre de comte de l'Empire, présida le collége électoral de Seine-et-Marne en 1811, offrit à Napoléon, au nom de ce département, en 1813, des cavaliers armés et équipés, devint, en 1814, chef de la 1re légion de la garde nationale de Paris et prit part à divers engagements contre les alliés. Après la déchéance de l'empereur, il proposa de rétablir par une souscription la statue de Henri IV sur le pont Neuf et reçut de Louis XVIII un siége à la Chambre des pairs. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, lui rendit le commandement de la 1re légion de la garde nationale de la Seine et le comprit au nombre des pairs. Peu de jours avant la seconde rentrée des Bourbons, le duc de Praslin signa l'adresse des chefs de la garde nationale, demandant le maintien du drapeau tricolore, et fut, pour ce motif, éliminé de la Chambre des pairs, où son siége lui fut néanmoins rendu en 1819. Il vota constamment, dans cette Assemblée, avec le parti libéral et vit sans aucun déplaisir les événements qui chassèrent encore une fois, en 1830, les Bourbons du trône. C'était un homme sage, modéré et d'une grande simplicité de goûts.

PRASLIN (Charles-Laure-Hugues-Théobald, duc DE CHOISEUL-), fils du précédent, pair de France, qui s'est rendu tristement célèbre par un horrible assassinat, né à Paris en 1805, mort dans la même ville le 24 août 1847. Théobald, marquis de Choiseul-Praslin jusqu'à la mort de son père, qui lui laissa son titre de duc en 1841, siégea comme député de 1839 à 1842, devint chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans et fut appelé à la pairie en 1845.

En 1824, il avait épousé Altarice-Rosalba-Fanny Sébastiani, née à Constantinople en 1807, fille unique du maréchal Horace Sébastiani et de Jeanne de Coigny, morte en lui donnant le jour. Dix enfants, dont un mourut en bas âge, naquirent de cette union, qui, pendant dix-sept années, fut des plus heureuses. A la tête de cette nombreuse famille, Mme de Praslin passait l'hiver à Paris et la belle saison dans la terre de Vaudreuil, qui lui appartenait. Ce ne fut que plus tard, après la mort de son beau-père, qui transmit au marquis le titre de duc et le château de Vaux, qu'elle habita cette dernière demeure. A cette époque, le caractère un peu difficile de la duchesse, sa jalousie un peu ombrageuse, alarmée par quelques légèretés de son mari, avaient jeté du refroidissement entre les époux, sans qu'il eût toutefois un caractère bien sérieux jusqu'en 1841. Le 1er mars de cette année, une demoiselle Henriette Deluzy-Desportes entra comme gouvernante dans la maison. C'était une jeune fille de vingt-trois ans, Parisienne de naissance et d'éducation, à la physionomie piquante et résolue. Elle possédait ces qualités de l'esprit et ces grâces du corps qui attirent tout d'abord la sympathie. Naturellement, la jalousie de la duchesse fut excitée. Ce sentiment s'accrut d'autant plus qu'en peu de jours l'institutrice prit sur ses élèves et sur leur père un tel ascendant que la pauvre mère fut invitée à ne plus s'occuper de l'éducation de ses enfants et que son mari s'éloigna d'elle au point de l'abandonner aux ennuis et au supplice de l'isolement, au milieu même de sa famille. Mme de Praslin, ainsi délaissée, exhala longtemps ses plaintes et ses douleurs, soit dans des lettres qu'elle écrivait à son mari pour le ramener, soit dans des *Mémoires* intimes retrouvés plus tard. Pendant six ans, elle subit un supplice moral, de tous le plus affreux. A la fin, sa situation devint intolérable et elle prit la résolution de la faire cesser. A cet effet, elle prononça le mot de procès en séparation de corps. Alors, pour conjurer cette extrémité, le vieux maréchal Sébastiani intervint auprès du duc et deux autres personnes firent des démarches auprès de Mlle Deluzy. Il s'ensuivit une transaction amiable, d'après laquelle la femme renoncerait au procès et le mari éloignerait l'institutrice. Le maréchal assurait à cette dernière une rente annuelle de 1,500 francs, que la duchesse garantissait. Cet événement eut lieu au mois de juin 1847. Le 18 juillet suivant, Mlle Deluzy quitta l'hôtel Sébastiani, rue du Faubourg-Saint-Honoré, où habitait la famille Praslin. La duchesse avait ainsi remporté la victoire, mais elle sentait un malheur suspendu sur sa tête : son mari avait fait entendre de sourdes menaces. « Jamais il ne me pardonnera, écrivit-elle sur un feuillet de ses *Mémoires*... L'avenir m'effraye; je tremble en y songeant. » Le jour même de la sortie de la gouvernante, toute la famille partit pour le Vaux-Praslin; elle ne devait revenir à Paris que le 17 août, en vue d'une excursion aux bains de mer de Dieppe. Dans l'intervalle, le duc fit trois voyages à Paris, où il séjourna, chaque fois, pendant deux ou trois jours. Ces trois voyages s'effectuèrent le 2, le 9 et le 11 août, et il ne manqua jamais d'aller voir Mlle Deluzy, qui avait pris son logement chez une maîtresse de pension de la rue Harlay-au-Marais. Le valet de chambre qui accompagnait M. de Praslin dans tous ces voyages remarqua qu'à celui du 9 la jeune institutrice reconduisit le duc jusqu'au chemin de fer et que, lors de la séparation, elle éclata en sanglots. Le 17 août, la famille Praslin revint à Paris. Le duc se fit aussitôt conduire chez l'ancienne institutrice. Dans cette entrevue, Mlle Deluzy parla de certaines difficultés qu'elle éprouvait à être employée dans le pensionnat où elle s'était réfugiée. La directrice voulait, avant de prendre une détermination, qu'elle obtînt de Mme de Praslin une lettre qui fût à la fois une attestation favorable pour l'institutrice et un démenti formel à tous les bruits qui couraient. Le duc promit d'obtenir de sa femme la lettre demandée et il fut convenu que Mlle Deluzy se rendrait, dans l'après-midi du lendemain 18 août, à l'hôtel Sébastiani pour y faire, auprès de la duchesse, une démarche de soumission, à la suite de laquelle la pièce dont elle avait besoin lui serait remise. Là-dessus, on se sépara et le duc prit la route de l'hôtel. Quand il y arriva, vers onze heures, la duchesse était déjà couchée. Comme elle ne passait jamais la nuit sans lumière, sa femme de chambre avait allumé une lampe-veilleuse, qu'elle avait placée sous la cheminée. Ni cette femme ni la duchesse ne s'aperçurent que le verrou qui fermait intérieurement la porte du cabinet de toilette ne présentait aucune sécurité, car la gâche destinée à assujettir la targette avait été dévissée et ne tenait plus. Y auraient-elles d'ailleurs pris garde, que cette circonstance ne les eût pas alarmées. En effet, ce cabinet de toilette ne communiquait, par un vestibule et un long corridor, qu'avec l'appartement du duc; et quel danger pouvait-on craindre de ce côté? C'est pourtant par cette porte, ainsi disposée à dessein, que la mort devait entrer quelques heures plus tard. Après avoir conduit ses filles dans leur appartement, le duc se retira dans le sien, situé, comme celui de sa femme, au rez-de-chaussée. A minuit, tout dormait dans l'hôtel.

A quatre heures et demie du matin, des cris terribles venant de la chambre de Mme de Praslin éclatèrent tout à coup et de violents coups de sonnette réveillèrent à la fois Auguste Charpentier, valet de chambre du duc, et Mme Leclerc, femme de chambre de la duchesse. Ils s'habillèrent à la hâte et descendirent au rez-de-chaussée, où était situé l'appartement de la duchesse. Ils voulurent pénétrer par une antichambre précédant le cabinet de toilette et dont la porte se trouvait au bas du grand escalier. Mais cette porte, contre l'habitude, était fermée par un verrou intérieur. Des cris rauques, déchirants, des bruits sourds continuaient à se faire entendre; on distinguait aussi comme une course effarouchée, ralentie par instants et entremêlée de coups mats. Les deux domestiques coururent pour entrer par le grand salon; cette porte était aussi fermée intérieurement. Ils crièrent : « Madame! madame! » mais rien ne répondit. Ils perçurent seulement le bruit d'un râle qui paraissait venir du fond de la chambre. Ils sortirent dans le jardin : les croisées de la chambre et du boudoir de Mme de Praslin étaient fermées exactement comme à l'ordinaire. Mais, arrivés à l'extrémité de l'hôtel, ils virent ouverte la porte d'un escalier donnant dans l'antichambre qui séparait l'appartement du duc de celui de la duchesse. Cette fois, la porte du cabinet de toilette était ouverte. Les domestiques y pénétrèrent : l'obscurité était profonde. Ayant allumé une lampe, ils trouvèrent la duchesse renversée à terre, la tête appuyée sur une causeuse, vêtue seulement d'une chemise et baignant dans son sang. En quelques minutes, l'alarme fut dans la maison. On vit le duc sortir de son appartement; il était vêtu d'une robe de chambre grise, ses traits étaient égarés; il frappait de ses mains le mur et sa tête, répétant : « Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'il y a? » En apercevant sa femme assassinée, il poussa des cris de désespoir. La duchesse respirait encore, mais elle rendit bientôt le dernier soupir sans pouvoir proférer une parole.

Peu après arrivèrent MM. Truy et Bruzelin, commissaires de police, qui procédèrent à une première enquête. Les docteurs Cannet, Simon et Reymond examinèrent le corps. Il résulta de cet examen que le corps de la duchesse portait, en arrière de la tête, depuis le haut de la région occipitale jusqu'au bas du cou, cinq plaies transversales de 0m,05 à 0m,10 d'étendue, pénétrant jusqu'à l'os; celle du cou atteignait les vertèbres; au front et à la partie supérieure latérale droite de la tête, huit plaies pénétrant toutes jusqu'à l'os, de 0m,02 à 0m,05, dont l'une contuse; à la partie antérieure du cou, du côté gauche, deux plaies transversales dirigées d'avant en arrière et de haut en bas, présentant 0m,02 de profondeur sur 0m,025 de largeur; autour, plusieurs piqûres moins profondes, toutes dirigées dans le même sens; à droite, au-dessous de la mâchoire inférieure, une plaie dirigée de haut en bas, de 0m,07, laissant à découvert l'artère carotide et montrant la veine jugulaire coupée, par laquelle s'échappait encore abondamment un sang noir. La main gauche portait, au-dessus du poignet, trois petites plaies peu profondes; au dos de la main, une plaie large, se continuant jusque dans la paume et ouvrant l'articulation du pouce; en dedans des doigts, d'autres plaies opposées à celles du pouce indiquaient que la main avait dû saisir un instrument à double tranchant. La main droite portait au pouce et à l'intérieur des doigts des incisions présentant le même caractère et révélant les mêmes efforts de la victime. On remarquait à la face des excoriations nombreuses, dont la forme représentait exactement l'empreinte des ongles et qui, groupées autour de la bouche, prouvaient que l'assassin avait cherché à étouffer les cris de la pauvre femme. Il y avait eu évidemment une lutte des plus violentes. Tous les meubles étaient renversés; le lit, les tapis étaient couverts de sang; la porte du salon portait autour de la serrure et des verroux l'empreinte de doigts ensanglantés.

Quels étaient les assassins? On trouva des traces de sang dans le corridor conduisant de l'appartement de la duchesse dans celui du duc; on ramassa aussi dans la chambre de la duchesse un pistolet chargé, maculé de sang sur le canon, à la crosse duquel étaient restés fixés des cheveux et un fragment de peau de la victime. M. de Praslin, interrogé, expliqua que ce pistolet avait été apporté par lui-même au moment où il avait entendu crier et que les traces de sang pouvaient avoir été produites par lui, après qu'il eut relevé le corps de sa femme et lorsqu'il retournait à son appartement. L'émotion fut grande à la nouvelle d'un tel événement. Vers les huit heures, le préfet de police, le procureur général, le procureur du roi M. Boucly et M. Broussais, juge d'instruction, se transportèrent sur le théâtre du crime. Quelques instants auparavant, le général Tiburce

Sébastiani, oncle de la victime, était arrivé et s'était trouvé mal à la vue de cette horrible boucherie. Auguste Charpentier alla chercher un verre d'eau dans la chambre du duc. Il trouva cette chambre dans un singulier désordre. La cheminée était encombrée de fragments qui venaient d'être brûlés; un broc était placé au milieu de la pièce; le valet de chambre croyant y trouver de l'eau voulut le prendre, mais le duc l'en empêcha et vida le contenu par la fenêtre du jardin en disant que cette eau était sale. Tous les gens de l'hôtel furent consignés. Charpentier dit alors : « On ferait bien mieux de faire une perquisition dans la chambre de M. le duc. » On y pénétra en effet; on trouva dans sa robe de chambre divers objets tachés de sang et dans la cheminée des débris de papiers brûlés et d'un foulard de nuit consumé. La robe de chambre avait été récemment lavée à certaines places. Tous ces objets furent saisis.

D'étranges soupçons s'élevaient dans l'esprit des magistrats. Après avoir interrogé M. de Praslin, dont les explications parurent incomplètes et embarrassées, une seconde perquisition fut faite chez lui et l'on trouva un couteau au manche taché de sang, un couteau-poignard, un yatagan, un couteau de chasse, une calotte de tête constellée de gouttelettes de sang. On examina les mains de M. de Praslin et on y reconnut des excoriations légères. On visita son corps; on trouva au bras droit une ecchymose récente, semblable à l'impression d'un doigt; à la main droite, une déchirure paraissant provenir d'une morsure; à l'index de cette main, une autre excoriation; à la main gauche, plusieurs déchirures paraissant faites par des coups d'ongle; à la jambe gauche, une forte contusion. En même temps, on constatait qu'aucune trace d'effraction ou d'escalade n'existait dans l'hôtel. Il n'y avait plus de doute possible : c'était M. de Praslin qui avait assassiné sa femme.

Une enquête morale établit que depuis longtemps déjà une mésintelligence assez profonde existait entre le duc et la duchesse et qu'une liaison adultère paraissait exister entre le duc et la demoiselle Deluzy. Celle-ci fut arrêtée et interrogée. Elle nia avoir eu des relations intimes avec le duc. Cependant ses réponses révélaient l'existence d'un long drame de famille. Elle raconta que M. de Praslin lui ayant confié exclusivement le soin de diriger l'éducation de ses enfants, la duchesse, blessée dans son orgueil d'épouse et dans ses sentiments maternels, menaçait son mari d'un procès en séparation et, suivant elle, ces menaces incessantes, qui désolaient et exaspéraient le duc, auraient été la cause du crime. Malgré ses explications, la demoiselle Deluzy fut mise au secret, inculpée de complicité dans l'assassinat; il avait été établi qu'elle correspondait avec le duc depuis sa sortie de la maison Praslin et que dans la soirée du crime le duc avait eu une entrevue avec elle. Quant au principal coupable, les magistrats eurent le tort de croire que le privilége de la pairie devait le soustraire au principe de l'égalité devant la loi. M. de Praslin ne fut pas arrêté, malgré le flagrant délit. On se contenta de le faire garder à vue dans son hôtel par M. Allard et quelques agents, et comme le roi Louis-Philippe était alors à Eu, on lui expédia une estafette réclamant la convocation de la Chambre des pairs en haute cour de justice par une ordonnance spéciale.

Mais déjà on remarquait dans la situation de M. de Praslin un changement profond. Dans la nuit et dans la journée du 19, il fut pris de vomissements, suivis d'une soif ardente et d'une extrême prostration. Le docteur Louis appelé crut à une attaque de choléra. Bientôt on soupçonna un empoisonnement.

Cependant, l'ordonnance portant convocation de la cour des pairs arriva à Paris dans la journée du 20 août. Le président Pasquier décerna aussitôt contre le duc un mandat de dépôt, mais des raisons du ressort de la sûreté publique empêchèrent de l'executer ce jour-là. Des rassemblements manifestant une profonde indignation contre l'assassin s'étaient formés devant l'hôtel, et ce ne fut que le 21, vers cinq heures du matin, que l'on put sans danger enlever le criminel et le conduire à la maison de justice du Luxembourg. On trouva sur lui, au moment où il quittait l'hôtel, un petit flacon qui contenait un mélange de laudanum et d'acide arsénieux; il en avait bu la moitié. Le président Pasquier, assisté d'une commission de six membres de la cour des pairs, l'interrogea malgré son état de faiblesse. On ne put obtenir de lui un aveu positif, non plus qu'une dénégation formelle. Le 22 et le 23, son état empira de plus en plus; le délire vint et, le 24 au matin, le duc expira. L'analyse chimique, faite par MM. Orfila et Ambroise Tardieu, constata la présence d'une grande quantité d'arsenic.

La veille, la cour des pairs avait donné acte au procureur général d'un réquisitoire demandant que la cour procédât à la continuation de l'instruction. Le lundi 30, la cour, réunie en séance secrète, reçut communication d'un rapport fait par le chancelier Pasquier sur l'état de l'instruction. Ce rapport était complétement affirmatif sur la question de culpabilité du suicidé. « La présomption, dit-il, n'était malheureusement que trop fondée. Il s'est jugé et condamné lui-même. Il a succombé sept jours et demi après le moment où il avait, avec une atroce barbarie, immolé la plus innocente, la plus pure, la plus intéressante des victimes. Ce peu de jours, cependant, a suffi pour que l'instruction commencée par les juges ordinaires et poursuivie ensuite au nom de la cour des pairs ait mis complétement à nu la culpabilité et les horribles circonstances qui se sont accumulées pour la démontrer chaque instant de plus en plus. »

La mort du coupable avait éteint à son égard les poursuites de la justice. « Et cependant, ajoutait le chancelier, il eût été à souhaiter que la réparation fût aussi éclatante que l'attentat. L'égalité devant la loi devait, dans une pareille affaire, être plus hautement réclamée que jamais. »

Le corps de M. de Praslin fut inhumé furtivement, dans la nuit du 26 août, au cimetière du Sud; on ne planta pas même une croix sur sa tombe.

La demoiselle Deluzy fut renvoyée devant le tribunal de 1re instance de Paris pour la continuation de l'instruction commencée. Une ordonnance de non-lieu, rendue le 17 novembre, la mit en liberté. « Tel fut, dit M. Frédéric Thomas, le dernier épisode de cet événement judiciaire qui fut si fatal aux institutions de cette époque, et dont le dénoûment reste encore comme un scandale d'inégalité dans les imaginations de quelques personnes. En effet, malgré toutes les précautions prises par la cour des pairs, qui rendit cet hommage à la publicité, qui était une puissance alors, de divulguer par la presse toutes les pièces du procès, le préjugé populaire persista à croire que le duc avait été soustrait, non-seulement à l'ignominie de l'échafaud, mais encore aux tortures de l'empoisonnement, et que, pendant qu'on jouait à Paris la comédie de ses funérailles, le duc de Praslin, bien vivant, traversait le détroit et se réfugiait en Angleterre. »

PRASLIN (Charles et César DU PLESSIS-), maréchaux de France. V. CHOISEUL.

PRASOCURE s. m. (pra-zo-ku-re — du gr. *prasia*, planche, carreau; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles.

PRASOÏDE s. f. (pra-zo-i-de — du gr. *prasion*, poireau; *eidos*, aspect). Minér. Topaze qui a la couleur vert pâle du poireau.

PRASOPALE s. f. (pra-zo-pa-le). Minér. Variété de chrysoprase.

PRASOPHYLLE s. m. (pra-zo-fi-le — du gr. *prasion*, marrube; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PRASSADAM s. m. (pra-sa-damm). Léger présent que les gourous ou prêtres indous offrent aux fidèles qui viennent se prosterner devant eux.

— **Encycl.** Le *prassadam* consiste, le plus souvent, en quelque chose de fort peu de valeur, comme une pincée des cendres de fiente de vache avec lesquelles les fidèles se barbouillent le front, ou bien des fruits ou des fleurs offerts aux idoles, les restes de la nourriture du gourou, l'eau avec laquelle il s'est rincé la bouche, lavé le visage ou les pieds; les fidèles la conservent précieusement et le plus souvent la boivent. Quelque peu de chose que soit le *prassadam*, il est toujours reçu avec respect et considéré comme ayant la vertu de purifier l'âme et le corps de toutes leurs souillures. Le gourou, en le donnant, dit quelques paroles à l'oreille du fidèle; ces paroles, pour la secte de Siva, sont celles que voici : « C'est moi qui suis ton gourou et c'est moi que tu dois adorer. » Il va sans dire qu'après avoir reçu le *prassadam* le fidèle fait son offrande à son tour au gourou, lequel vit largement sur l'ignorance et la superstition de l'ignorante population de ces diverses contrées.

PRASSE s. m. (pra-se). Ornith. Nom vulgaire du moineau commun.

PRASUM PROMONTORIUM, ancien nom du cap DELGADO.

PRATA-DI-PRINCIPATO-ULTRA, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ultérieure, district d'Avellino, mandement de Montefusco; 2,470 hab.

PRATELLE s. f. (pra-tè-le — du lat. *pratum*, pre). Bot. Section du genre agaric.

PRATENSE adj. (pra-tain-se — lat. *pratensis*; de *pratum*, pre). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les prés. ‖ Inus.

PRATEOLUS, théologien et traducteur français. V. DUPRÉAU.

PRATI (Alessio), compositeur italien, né à Ferrare en 1737, mort dans cette ville en 1788. Il avait été maître de chapelle à Udine lorsqu'il se rendit à Paris, où le duc de Penthièvre le nomma directeur de sa musique (1767). Prati visita ensuite Saint-Pétersbourg, une partie de l'Allemagne, et devint, vers 1781, maître de chapelle du roi de Sardaigne. Il composa un assez grand nombre d'opéras, dont quelques-uns eurent du succès. Les plus remarquables sont : *Iphigénie en Tauride* (1784), dont la partition fut achetée par le grand-duc de Toscane, et *Armide abandonnée*, qui fut représentée sur le théâtre de Munich en 1785.

PRATI (Giovanni), poëte italien, *poeta cesareo*, né à Davindo, dans le pays de Trente, le 27 janvier 1815, d'une famille patricienne déchue, dit un de ses biographes. Il étudiait le droit à Padoue quand parut son premier poëme, *Edmenegarda*, simple et mélancolique histoire qui fit pleurer toutes les femmes (Milan, 1841). Déjà célèbre avant de quitter l'université, il s'adonna tout entier aux muses et publia, coup sur coup, avec une égale vogue : les *Chants lyriques* (*Canti lirici*), les *Chants pour le peuple* (*Canti por il popolo*), les *Ballades* (*Ballate*), etc. Né dans les montagnes du Tyrol, sur les confins de l'Allemagne, il avait été bercé de légendes rêveuses; il les redit aux Italiens, qui les aimaient déjà dans les poésies de Carrer. Les ballades de Prati, pleines de grâce et d'entrain lyrique, ont continué les succès de ce poëte heureux entre tous. Bientôt ces divers poëmes furent suivis de deux autres recueils lyriques : *Nouveaux chants* (*Nuovi canti*) et *Souvenirs et larmes* (*Memorie e lacrime*), que l'auteur publia, lors d'un premier voyage à Turin, avec les *Lettres à Marie* (*Lettere a Maria*), qui furent accueillies avec enthousiasme. Quelque temps après, il fit paraître à Padoue les *Promenades solitaires* (*Passeggiate solitarie*), composées pendant un voyage dans la Suisse italienne. « Ces diverses productions, observe judicieusement un critique, ont toutes le même caractère d'inspiration et composent la première période de la carrière poétique de Prati. Le lyrisme et la spontanéité y révèlent la jeunesse du poëte et la naïveté de ses premières émotions. Les *Ballades*, dans lesquelles il essaye de marier les rêveries fantastiques du Nord aux inspirations de l'Italie, sont autant de petits tableaux de genre où la grâce des détails, l'abondance lyrique suppléent à la ténuité du fond. Les *Chants pour le peuple*, destinés à mettre à la portée des masses une poésie inspirée d'un sentiment moral très-élevé et d'un amour ardent de l'Italie, appartiennent moins à la poésie intime et subjective de toute cette première époque qu'à la poésie politique qui forme la seconde manière de l'auteur. » En effet, il appartient à l'école romantique de la couleur et se soucie beaucoup moins de l'eurhythmie correcte des formistes. Il a, sans contredit, l'abondance, la richesse, l'expression, l'effusion même; il lui manque toutefois un peu de cette sobriété dont parle George Sand, qui est la sobriété du génie, et aussi peut-être cette demi-heure de réflexion que Béranger conseillait à ses disciples. « Les Italiens de notre temps, fait observer à son tour M. Marc Monnier, chantent un peu trop pour chanter, comme les rossignols. » L'aimable défaut, en vérité!

Au jour du réveil, Prati fut à son poste et chanta l'Italie. Charles-Albert fut son pieux Enée; il composa pour lui des chants guerriers qui, accompagnés par les clairons et les tambours, furent, de 1848 à 1849, les *Marseillaises* de l'indépendance italienne. Il devint dès lors le poëte officiel de la maison de Savoie, et ses chants de triomphe ont retenti encore en 1859 sur les hauteurs reconquises de San-Martino. A cette seconde manière du poëte se rapportent le recueil intitulé *Fantaisies et histoires* et celui des *Chants politiques* (1849), parmi lesquels plusieurs pièces restées célèbres, l'*Hymne à l'Italie*, le *Huit Février à Padoue*, *Nous et les étrangers*, le *Cantique de l'avenir*, ont fait de Prati mieux qu'un *poeta cesareo*. Il eut le tort grave néanmoins, après la défaite de Novare, d'imputer tous les revers à la révolution et aucun à son roi. Qu'il ait pleuré sur ces tristes journées dans *Justices et douleurs* et qu'il ait voulu se venger de la destinée par les dialogues, amèrement ironiques, de la *Statue de Philibert-Emmanuel et la sentinelle*, rien de mieux; mais un peu plus de réflexion l'eût rendu plus circonspect dans l'expression de son ressentiment. Enfin, depuis cette époque, une dernière transformation de son talent l'a conduit aux grandes aventures philosophiques. Ses nouveaux poëmes de *Rodolfo*, de la *Battaglia d'Imera*, de *Satania e le Grazie* (1855) et du *Comte Riga* forment une série d'épisodes et de tableaux qui se rattachent, dans la pensée de l'auteur, à une vaste épopée sur les destinées humaines et sur la lutte éternelle entre le bien et le mal, Dieu et Satan. Là se succèdent et souvent se mêlent, sous le luxe inépuisable d'une phraséologie éclatante et sonore, le drame et l'épopée, l'ode et la satire, la pensée religieuse de Manzoni, l'élan patriotique de Niccolini et les idées fatalistes de Byron et de Leopardi. Un de ses derniers ouvrages est le poëme d'*Ariberto* (1860), qui est une nouvelle excursion lumineuse dans les aspirations de la jeune humanité.

« Voulez-vous, nous dit l'auteur de l'*Italie est-elle la terre des morts?* voulez-vous connaître le poëte ordinaire de Sa Majesté sarde? Remontez tout simplement la grande rue du Pô, sous les arcades, à gauche, autour du café Florio, qui est le centre de Turin. Si vous rencontrez un grand garçon de quarante ans, à cheveux bruns, aux yeux flâneurs, au visage long et allongé par l'impériale, au nez proéminent et diminué par la moustache, bonne tête en somme et annonçant un artiste au premier regard, dites-vous à part que c'est lui et tendez-lui votre main, il vous tendra la sienne. C'est l'Italien le plus ouvert et le meilleur fils du monde : il se nomme Giovanni Prati. C'est là qu'il vit, sous les arcades. Ne cherchez pas sa demeure, il ne demeure pas. Il se promène. La vie pour lui n'est pas un combat ni un voyage, c'est une flânerie, le cigare à la bouche et les yeux au vent; un camarade qu'on rencontre et à qui l'on dit une parole joyeuse; un groupe d'hommes qui parlent politique et qui vous dispensent de lire un journal; puis çà et là, par hasard, une bonne fortune : une femme ou un artiste qui vous comprennent et qui vous écoutent causer d'art et dire des vers. Prati vit ainsi toute l'année. De temps en temps il disparaît pendant une semaine ou deux; où est-il? on l'ignore. On s'inquiète, on demande son adresse : il n'en a pas. Les uns le disent malade, les autres mort; mais un matin, joyeux comme toujours, il reparaît sous les arcades. Il revient du fond d'un bois ou du haut d'une montagne, où il a fait deux mille vers. »

Voulez-vous le connaître mieux? Ecoutez ceci : c'est une poésie adressée à son futur biographe, peut-être à celui qui lui consacre cet article dans le *Grand Dictionnaire*.

« Je naquis dans les plaines désertes de ma » Davindo (dans le Tyrol italien), au chant » matinal des passereaux de la montagne.

» Je naquis enfant du Pinde dans l'année » où Louis porta en France la charte et l'é» tranger.

» La chasse à l'aube était ma joie. Oh! que » d'alouettes je détachai de l'air au vol!

» Et quand eut passé le temps de ces jeux, » querelleur, enfant lunatique, je vécus à l'é» cart et seul.

» Puis, quand je fus las du latin barbare, le » chant de Métastase et du Tasse vint à moi.

» Et le marmot tout neuf, assis parmi les » roses, composa des strophes d'amour et rêva » des héros pleins de beauté.

» Dans ces poétiques flâneries, le gamin ap» prit l'histoire de la pomme qui enleva le ciel » à nos premiers parents.

» O biographe courtois, ce doux fruit af» friande; celui qui en picora la feuille en » veut goûter le miel.

» Si tu as aimé ce fruit-là de tout ton cœur, » je suis sûr que tu couvriras de fleurs ma » fosse.

» Mais si tu traverses notre boue avec des » pieds chastes, cherche pour ton encre sainte » un cadavre meilleur....

» J'avoue mes peccadilles en rougissant avec » toi et, je le jure, sans porter de froc : j'en » ai du remords au cœur.

» Je suis pur des six autres péchés, ou je » les ai commis de telle manière que j'en ai » presque de l'orgueil, heureux pécheur!

» Superbe, mais en face des lâchetés puis» santes. Cupide, mais des joies de toute per» pétuelle vérité.

» Avare, mais de paroles avec le vulgaire » des sots. Irascible, mais contre la vermine » de ce siècle banquier.

» Jaloux, mais de la gloire des merveilleu» ses entreprises, en homme qui les admire et » les aime, s'il ne sait les accomplir.

» Et si parfois me prit le nonchaloir de la » vie, quelque vertu cachée la fit bientôt re» fleurir.

» Biographe, écris ceci sur tes tablettes. » Peu m'importe le reste, pourtant je ne m'en » tairai pas.

» Si tu t'avises de juger mes papiers noircis » d'encre, sache d'abord que l'art du cœur les » a créés.

» Il les a créés dans les bons et les mauvais » jours, sur les fleuves, par les vallées som» bres, dans les bois, sur les monts, dans les » villes.

» Et jusqu'à ce que son feu céleste le con» sume, il aura en tout temps, en tout lieu, » des autels pour ses chants.

» Franc et pensif, il a voulu son propre » manteau. Et jamais il n'eut aux yeux de » larmes menteuses ni de rires vils.

» Il a jeté bas les triangles et les galons » dont le style le surcharge. Il a méprisé les » gobelets et la baguette du jongleur.

» Biographe, ne me donne pas un renom » d'esprit altier. Je te laisse corriger les vers » incorrects.

» Mais si la vérité est ta loi, si tu es l'ami » de la Muse, que ce ne soit pas l'ortie amère » qui croisse à mes pieds.

» Descends, ô censeur, sur la feuillée trop » touffue et mets-y le feu, je ne m'en trouble» rai pas....

» Dans la maison où les enfants surabon» dent, ils ne peuvent tous être forts, élégants » et beaux....

» C'est là ton droit, biographe!... »

Puis le poëte ajoute :

« Je ne veux pas de tombeau, je ne veux » pas de monument quand je serai mort.

» Biographe, si tu m'aimes, traite ces folies » de bassesses. Mais là, parmi les épaisses ra» mées, qu'il te plaise d'ouvrir les yeux.

» Ne vois-tu pas une suave créature, qui,

»solitaire, sous le saule, recouvre de roses »mon funèbre sillon ?

»Elle est la douce fille de mon amour heu»reux, et, de toute ma maison, c'est tout ce qui »me reste.

»C'est le fruit solitaire d'un rameau char»mant, et, comme elle est tout pour moi, je »ne suis rien pour le monde. »

Et le poëte conclut ainsi :

« Biographe, un dernier conseil. Quand »j'aurai mis bas le faisceau de mes os foulés,

»Pour un pauvre grain de mil, n'écris pas »ma nécrologie ! Et sans entendre de men»songes, je mourrai plus tranquillement. »

Dieu merci ! l'heureux poëte n'est pas près de mourir. Au commencement de 1862, il a été élu député au Parlement italien. En 1866, à la suite de la dernière guerre d'Italie, il vint à Paris plaider la cause de son cher Tyrol qui, malgré tant d'efforts patriotiques, est resté au pouvoir de l'Autriche.

L'œuvre de Prati est considérable ; il a publié plus d'un million de vers. Un critique le considère, après Manzoni, comme le représentant le plus remarquable de la poésie italienne d'aujourd'hui. Un autre l'appelle le Verdi de la poésie lyrique moderne.

Après la convention du 15 septembre 1864, qui transféra la capitale de l'Italie de Turin à Florence, Prati adressa au noble et vaillant Piémont un hymne de condoléance ou plutôt de reconnaissance. Il le console de sa disgrâce en lui rappelant son héroïque conduite sur le champ de bataille, son dévouement et ses sacrifices de tous les jours. Bref, il l'invite à cette dernière immolation de lui-même qui mettra le sceau à sa grandeur morale.

PRATICABILITÉ s. f. (pra-ti-ka-bi-li-té — rad. *praticable*). Néol. Etat, caractère de ce qui est praticable : *Mais quelle est, dira-t-on, la* PRATICABILITÉ *de cette resplendissante théorie?* (P. Féval.) ‖ Peu usité.

PRATICABLE adj. (pra-ti-ka-ble — rad. *pratiquer*). Qui peut être pratiqué, employé, mis en usage : *Moyens* PRATICABLES. *Vous ne proposez rien de* PRATICABLE. *Votre idée n'est guère* PRATICABLE. *Une génération hardie s'imagina que tout ce qui lui paraissait philosophiquement vrai était politiquement* PRATICABLE. (Mignet.)

— Où l'on peut passer, qui peut servir de chemin ou de voie : *Un sentier* PRATICABLE. *Un gué* PRATICABLE. *Une brèche* PRATICABLE. *Le terrain de l'Egypte est peu* PRATICABLE. (Volt.)

— Fig. Sociable, avec qui l'on peut vivre commodément : *Homme peu* PRATICABLE. *Caractère, humeur* PRATICABLE.

> Les rois, dans le malheur dociles et traitables,
> Dans la fortune sont un peu moins *praticables*.
>
> VOLTAIRE.

— Théâtre. Qui existe réellement en relief ou comme ouverture, au lieu d'être seulement peint et figuré : *Porte, fenêtre* PRATICABLE. *Banc* PRATICABLE. *Pont* PRATICABLE. ‖ s. m. Décor praticable, décor qui consiste en objets réels et non figurés seulement : *Les* PRATICABLES *nuisent souvent à la perspective. Divers* PRATICABLES, *simulant des bancs de rochers, permettent aux groupes de s'étager.* (Th. Gaut.) *On le voyait remuer un châssis ou disposer un* PRATICABLE *avec la fière résignation de Samson tournant la meule chez les Philistins.* (Th. de Banville.) ‖ Fig. Objet réel : *La vie est un décor où il y a peu de* PRATICABLES. (V. Hugo.)

PRATICIEN, IENNE s. m. (pra-ti-si-ain, i-è-ne — rad. *pratique*). Personne, et particulièrement médecin qui exerce son art et qui a la connaissance et l'usage des moyens pratiques : *Le théoricien marche avant le* PRATICIEN, *lorsqu'il s'agit de discuter la science ; le* PRATICIEN *est préférable au théoricien, lorsqu'il s'agit de donner des soins à un malade.* (Gardanne.) *C'est un difficile problème que d'allier la hauteur et la conséquence rationnelle du philosophe avec la flexibilité d'esprit et le bon sens du* PRATICIEN. (Guizot.)

— Homme de loi ou d'affaires qui connaît le côté pratique de la justice, qui est fort sur la procédure : *Je crois bien que du temps qu'on appelait les gens de justice* pragmaticiens, *en retenant l'origine du mot, les choses allaient autrement ; mais depuis qu'on a retranché une syllabe de leur nom, en les appelant* PRATICIENS, *ils ont bien su se récompenser de ce retranchement sur les bourses de ceux qui n'en pouvaient mais.* (H. Estienne.) *Il n'y a si vil* PRATICIEN *qui du fond de son étude sombre et enfumée ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel et qui fait de riches moissons.* (La Bruy.)

> Et de quoi te plains-tu ? qu'as-tu donc qui la flatte,
> Pauvre gratte-papier, obscur *praticien ?*
>
> E. AUGIER.

— Sculpt. Ouvrier qui dégrossit l'ouvrage et le met en état d'être achevé par l'artiste.

— Bibliogr. *Praticien français*, Ancien traité de jurisprudence : *Je travaille à mettre en beau langage le protocole des notaires et le* PRATICIEN FRANÇAIS. (Danc.)

> Va, je t'achèterai le *Praticien françois.*
>
> RACINE.

— Adjectiv. Qui a de la pratique, qui connaît le côté pratique de son art : *Médecin* PRATICIEN. *Avoué* PRATICIEN. *Les avis des cultivateurs* PRATICIENS *sont très-divers, relativement aux qualités du fumier de porc.* (Math. de Dombasle.)

— **Encycl.** Sculpt. Le *praticien* est l'artisan ou l'artiste, car il est à la fois l'un et l'autre, chargé de la mise au point et de l'ébauche des ouvrages de sculpture. C'est l'homme qui connaît les ressources de la pratique, qui exécute la partie matérielle, presque exclusivement manuelle de l'art, tandis que le sculpteur proprement dit, l'artiste, se borne, dans la plupart des cas, à exécuter des modèles en terre glaise et à terminer l'ébauche faite par le *praticien*, ébauche qui, parfois, est très-avancée et n'exige que quelques retouches, ce que, en terme d'atelier, on appelle le *coup de pouce*. Ce n'est point à dire que le *praticien* ne soit, lui aussi, un artiste, un sculpteur, dans le sens particulier du mot. Comme *praticien*, il est artisan ; cependant, en général, il a fait des études plus étendues qui lui permettent d'exécuter des œuvres originales. Mais les dépenses de toutes sortes, très-lourdes presque toujours, location d'atelier, salaire des modèles, achat du marbre, sans parler de la consommation journalière pendant le long temps qu'exige ce travail, sont des obstacles insurmontables pour un assez grand nombre de sculpteurs peu favorisés de la fortune, qui ne peuvent s'abandonner à leurs propres inspirations et travailler pour leur compte personnel. Après avoir appris les procédés manuels, techniques de leur art dans les ateliers des maîtres, ils deviennent *praticiens*, travaillent pour le compte de ceux qui, plus heureux, plus riches, peuvent se livrer tout entiers à l'art pur. C'est là une nouvelle division des fonctions inconnue des maîtres d'autrefois, qui employaient leurs élèves dans l'exécution de leurs travaux, mais ignoraient l'aide du *praticien*. On voit par certains morceaux de Michel-Ange qu'il taillait lui-même ses statues dans le marbre, sans avoir fait de mise au point préalable. Plusieurs auteurs pensent que les artistes anciens procédaient de la même façon et exécutaient même leurs ouvrages sans modèles. Telle n'est pourtant pas l'opinion de Diderot. Il penche à croire que les sculpteurs antiques exécutaient, avant d'aborder le marbre, des modèles ou terres cuites, et les ouvrages de ce genre qui nous sont parvenus semblent corroborer son opinion. De plus, il était bien dans le génie grec de ne rien abandonner au hasard et de procéder avec méthode, réflexion, précision et par des épurations successives. Mais la tradition des procédés techniques et artistiques de l'antiquité fut perdue pour les artistes du moyen âge, qui se livrèrent à leur fantaisie, à l'inspiration spontanée et momentanée, et, lors de la Renaissance même, ils en agirent encore à peu près de la même manière, comme on le voit par l'exemple du plus grand artiste de ce temps. Mais l'industrialisme s'est peu à peu, et dans ces derniers temps surtout, introduit dans l'art et y a créé la fonction du *praticien*, chargé du travail de la pierre ou du marbre, alors que le sculpteur s'applique à manipuler la cire ou la terre, c'est-à-dire qu'en définitive ce dernier sculpte moins et modèle davantage. Le sculpteur exécute ordinairement en terre un modèle, tantôt de même grandeur, tantôt plus petit que l'œuvre définitive, qu'il livre au *praticien* avec la matière, pierre ou marbre, dans laquelle il doit être taillé. Le *praticien* procède alors à la mise au point, c'est-à-dire qu'il marque le modèle d'une multitude de points de repère qui déterminent les creux, les reliefs, les saillies, le dessin complet de la statue. Il dégrossit le bloc de façon à lui donner l'apparence grossière de la figure qu'il s'agit de sculpter, puis il l'ébauche en reportant, à l'aide d'un compas à trois branches courbes, les points de repère du modèle sur la statue qu'il a dégrossie, enlevant au ciseau tout ce qui excède les reliefs indiqués par ces points. Répétant constamment les mêmes opérations dans tous les sens et de telle sorte que tous les points du modèle se trouvent reportés exactement sur l'ébauche, il parvient, après un travail long et minutieux, à en produire une copie fidèle, à peu près semblable à celle qu'un pantographe donne d'un dessin. L'habileté du *praticien* consiste donc à savoir placer les points sur le modèle, de telle sorte que chacun d'eux indique la partie la plus saillante d'un relief ou la plus profonde d'un creux et que tous concourent à la détermination des contours divers qui se croisent en chaque point. Le *praticien* sait de plus travailler les matières dures et manier le ciseau mieux que la plupart des sculpteurs, qui modèlent avec la main ou les ébauchoirs et ne se servent des outils propres à la sculpture que pour terminer l'ébauche faite par le *praticien*, lui donner la souplesse, l'énergie, l'accent que l'artiste désire imprimer à son œuvre. Il arrive souvent que, lorsque les *praticiens* exécutent de la sculpture décorative, celle-ci se distingue par un caractère d'habileté, un faire hardi, sûr, une compréhension large des plans et une accentuation, une énergie de relief qui la rendent préférable souvent aux œuvres de la statuaire, moins robustes, moins vivantes et moins habilement travaillées. En raison des connaissances techniques, des ressources de l'art, de la science pratique qu'ils possèdent, les *praticiens* jouissent dans les ateliers d'une sérieuse considération. Dans la sculpture sur bois, où il semble que l'industrialisme aurait dû tout d'abord pénétrer et les procédés pratiques être employés plus encore que dans la statuaire, la fonction du *praticien* est inconnue ; on ne fait même pas de mise au point. Le sculpteur ici attaque le bois immédiatement, guidé par un modèle en bois, en plâtre, en terre, en cire, quelquefois par un simple dessin ombré largement, et sans opération préalable. Même pour l'exécution des figures, dans la plupart des cas, l'artiste se fie à son habileté manuelle et à l'exactitude de son coup d'œil.

PRATICOLE adj. (pra-ti-ko-le — du lat. *pratum*, pré ; *colo*, j'habite). Zool. Qui habite les prés.

PRATICULTEUR s. m. (pra-ti-kul-teur — du lat. *pratum*, pré ; *cultor*, qui cultive). Agric. Agronome ou agriculteur qui s'occupe spécialement de la culture des prés.

PRATICULTURE s. f. (pra-ti-kul-tu-re — du lat. *pratum*, pré, et de *culture*). Agric. Art de cultiver les prés.

PRATIE s. f. (pra-sî — du lat. *pratum*, pré). Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, tribu des délissées, comprenant des espèces qui croissent au Népaul ou dans l'Amérique du Sud.

PRATILLI (François-Marie), antiquaire italien, né à Capoue en 1689, mort à Naples en 1763. Il devint chanoine de la cathédrale de Capoue et consacra sa vie à des recherches archéologiques. Nous citerons, parmi ses écrits : *Della via Appia riconosciuta e descritta da Roma à Brindisi* (Naples, 1745, in-4°), ouvrage plein d'érudition et orné de plans et de cartes ; *Di una moneta singolare di Uranno Giovanni* (Naples, 1748, in-8°) ; *Della origine della metropolita ecclesiastica di Capoa* (Naples, 1758, in-4°). On lui doit aussi plusieurs lettres insérées dans la *Raccolta Calogerana*, une *Histoire des princes normands*, restée manuscrite, et une excellente édition de l'*Historia principum Longobardorum* de C. Pellegrini (Naples, 1749-1754, 5 vol. in-4°).

PRATINAS DE PHLIONTE, poëte dramatique grec, né à Phlionte (Péloponèse), qui se produisit à Athènes comme rival de Chérilus et d'Eschyle vers la LXX^{e} olympiade (500 av. J.-C.). Il passe pour avoir détaché de la tragédie le drame satyrique pour en faire un genre à part. A côté de la tragédie, on avait créé ce genre de drame et on le rattacha à celle-ci en représentant la plupart du temps un ensemble de trois tragédies, une trilogie suivie d'un drame satyrique. Mais ce drame n'était rien moins qu'une comédie ; c'est plutôt, comme le dit un écrivain ancien, une tragédie plaisante. Il prend ses sujets dans le même cercle d'aventures où la tragédie prend les siens ; mais il leur donne une couleur si naturelle et si primitive que la présence et la participation des satyres agrestes et folâtres ne semblent nullement déplacées. Il exigeait, par conséquent, des scènes en pleine nature sauvage, des aventures d'un ton un peu vif, où des monstres farouches ou de cruels tyrans de la mythologie étaient vaincus par de braves héros ou de rusés matois. Pratinas de Phlionte, qui était en même temps poëte lyrique, composa, d'après Suidas, cinquante pièces de théâtre, dont vingt-deux étaient des drames satyriques. Le côté original de son talent se montra surtout dans ce genre, dont les jeux propres à son pays natal lui fournissaient probablement le point de départ. Il transmit son art à son fils Aristias, qui sut se faire, à côté de Sophocle, une grande réputation sur la scène athénienne, tout en restant comme son père dans le rapport d'étranger ou de protégé à Athènes. Les drames satyriques de ces deux Phliariens passaient, avec ceux d'Eschyle, pour les plus remarquables.

PRATINCOLE adj. (pra-tain-ko-le — du lat. *pratum*, pré ; *incola*, habitant). Zool. Syn. de PRATICOLE.

PRATIQUANT, ANTE adj. (pra-ti-kan, ante — rad. *pratiquer*). Qui se livre aux pratiques religieuses : *Chrétien* PRATIQUANT.

PRATIQUE adj. (pra-ti-ke — lat. *practicus*, gr. *praktikos* ; de *prassein*, faire). Qui tend à l'acte, à l'application ; qui a l'action pour but et pour résultat naturel : *Prendre les choses comme elles sont et les employer comme les circonstances le permettent, c'est la sagesse* PRATIQUE *de la vie.* (Lacretelle.) *Le bon sens n'est que la raison appliquée aux besoins de la vie ordinaire et principalement aux questions* PRATIQUES. (Franck.) *La morale est une science* PRATIQUE. (J. Droz.) *Le bien, si essentiellement uni au vrai, s'en distingue en tant qu'il est la vérité* PRATIQUE. (Cousin.) *Le discernement est la certitude* PRATIQUE *de l'intelligence, l'exercice de la faculté de voir juste.* (Latena.) *La liberté est essentiellement* PRATIQUE *et agissante.* (Proudh.)

> En morale *pratique*, un service qu'on rend
> Est d'avance le prix d'un autre qu'on attend.
>
> DESMAHIS.

— Se dit d'une personne qui vise à l'application, qui a pour but la réalité des actions, et non de simples théories : *Un philosophe* PRATIQUE. *Les métaphysiciens* PRATIQUES, *ce sont les dévots.* (J. Joubert.) *Tout est une affaire pour les Anglais ; ils sont un peuple libre et un peuple* PRATIQUE. (De Rémusat.) *Montesquieu était peu praticien, et on peut, sans se hasarder, ajouter qu'en général il était peu* PRATIQUE. (Ste-Beuve.)

— Philos. *Proposition pratique*, Dans le système de Kant, Proposition énonçant l'action par laquelle un résultat est possible, et qui est essentielle à ce résultat.

— Mar. Qui connaît, pour les avoir fréquentés, les parages où il navigue : *Marin* PRATIQUE. *Pilote* PRATIQUE.

— s. m. Marin pratique, marin qui connaît les parages où il navigue. *Se faire piloter par un* PRATIQUE.

PRATIQUE s. f. (pra-ti-ke — du gr. *praktikos*, mis en action ou qui tend à l'action ; de *prassein*, faire). Application, exécution, mise en action : *Mettre ses idées en* PRATIQUE. *En venir à la* PRATIQUE. *La spéculation et la* PRATIQUE *constituent la principale différence qui distingue les sciences d'avec les arts.* (D'Alemb.) *On dépense tout le sentiment en esprit, et il s'en exhale tant dans le discours qu'il n'en reste plus pour la* PRATIQUE. (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la théorie et la* PRATIQUE. (M^{me} de Staël.) *La* PRATIQUE *n'est que la théorie appliquée.* (B. Const.) *L'esprit spéculatif et l'esprit de* PRATIQUE *sont rarement réunis chez un même peuple, comme dans un même individu.* (H. Rigault.) *En philosophie, comme en toute autre chose, la* PRATIQUE *a précédé la théorie.* (V. Cousin.)

> On peut pour s'affranchir mettre tout en *pratique*.
>
> REGNARD.

‖ Exercice, usage, accomplissement d'une chose déterminée : *On peut définir l'esprit de politesse, l'on ne peut en fixer la* PRATIQUE. (La Bruy.) *La* PRATIQUE *de mortification la plus efficace contre la luxure est l'abstinence et le jeûne.* (Buff.) *Les biens les plus précieux de la vie ne s'obtiennent que par la* PRATIQUE *de la morale.* (Cabanis.) *Point de liberté possible sans la* PRATIQUE *volontaire du devoir.* (Lamenn.) *La* PRATIQUE *de la science entraîne invinciblement à la* PRATIQUE *de la morale.* (Ch. Bailly.) *Rien ne convient mieux à une démocratie que la* PRATIQUE *quotidienne du gouvernement.* (Vacherot.)

> Ces peuples d'outre-Rhin donnent à la *pratique*
> De la galanterie un tour si poétique !
>
> E. AUGIER.

— Expérience donnée par la répétition des actes : *Ce chirurgien a de la* PRATIQUE. *Ne craignez rien, j'ai de la* PRATIQUE *et je connais les femmes.* (Dancourt.) *Bien voir n'est pas tant la conséquence d'une organisation d'élite, d'un esprit fin et supérieur, que de la* PRATIQUE *et de l'éducation.* (A. Maury.) ‖ Routine, habitude irréfléchie : *Les enfants parlent de* PRATIQUE *et appliquent la grammaire sans savoir qu'il y en a une.*

— Méthode, procédé ; manière de faire certaines choses, d'arriver à certains résultats : *Il y a des* PRATIQUES *particulières pour niveler, jauger, conduire, distribuer les eaux.* (Acad.) *M. Guizot maxime ses* PRATIQUES, *mais il ne pratique pas ses maximes.* (E. de Gir.) ‖ Habitude, coutume, manière ordinaire d'agir : *Je connais la* PRATIQUE *du pays. Vous vous êtes fait à nos* PRATIQUES. *De toutes les* PRATIQUES *du monde, la louange est la plus habilement perfide.* (Balz.)

> Je sais des gens de cour quelle est la politique,
> J'en connais mieux que lui la plus fine *pratique*.
>
> CORNEILLE.

— Intrigues, menées : *Avoir des* PRATIQUES *avec l'ennemi. Elevez-vous par les voies de la vertu, et non par des* PRATIQUES *basses et honteuses.* (Boss.) *Louis XI, pour exécuter ce qu'il prétendait, trouvait mille* PRATIQUES *et mille détours.* (Barante.)

> . . . . On dit que les femmes coquettes,
> Pour faire réussir leurs *pratiques* secrètes,
> Des nouveaux débarqués s'informent avec soin,
> Pour leur dresser exprès quelque piége au besoin.
>
> REGNARD.

— Acte religieux ou superstition que l'on répète d'une manière habituelle ou fréquente : *Se livrer à des* PRATIQUES *ridicules. Toute* PRATIQUE *sainte qui subsiste avec nos passions est plutôt une dérision que la vertu même.* (Mass.) *La religion chrétienne est chargée d'une infinité de* PRATIQUES *très-difficiles.* (Montesq.) *Une religion chargée de* PRATIQUES *nuit doublement à la morale.* (J. Droz.) *Ce sont les* PRATIQUES *extérieures qui soumettent les hommes au clergé et sur lesquelles se fondent sa puissance et aussi sa richesse.* (Lamenn.) ‖ Sortilége :

> Ils ont traîtreusement formé quelque *pratique*
> Pour amollir l'acier de cette âme héroïque.
>
> C. DELAVIGNE.

— Client, chaland, personne qui achète habituellement chez un même marchand ou a recours au ministère d'une même personne : *Les* PRATIQUES *d'un épicier, d'un médecin, d'un avocat, d'un confesseur. Activer les* PRATIQUES. *Servir une* PRATIQUE. *Par la guerre, l'Anglais ne fait ni conquêtes ni prisonniers, il fait des* PRATIQUES. (A. Karr.) *L'épicier qui empoisonne sa* PRATIQUE *est aussi criminel que la* PRATIQUE *qui empoisonnerait l'épicier.* (A. Karr.) ‖ Clientèle, ensemble des personnes qui achètent chez un marchand : *Attirer la* PRATIQUE. *Perdre toute sa* PRATIQUE. *Deux*

jeunes garçons marchands se promenaient de long et en large et faisaient les agréables en attendant la PRATIQUE. (Le Sage.) ‖ Fréquentation d'un même marchand, habitude d'acheter chez une même personne ou de se servir de son ministère : *Donner sa* PRATIQUE *à un tailleur, à un avocat. Vous n'aurez pas ma* PRATIQUE.

> . . . . Donnez-moi, monsieur, votre *pratique.*
> V. Hugo.

— Fam. Besogne, travail, occupation : *Vous avez bien de la* PRATIQUE, *dans votre nouvel emploi.* ‖ Exercice, peine, ennui, embarras : *Laissez faire, je lui donnerai de la* PRATIQUE. ‖ Ces deux sens ont vieilli.

— Procédure, manière d'agir en justice, de faire les différents actes qui s'y rapportent : *Style de la* PRATIQUE. *Procéder selon les règles de la* PRATIQUE. *Entendre la* PRATIQUE. *La complication de la* PRATIQUE *judiciaire a les plus graves inconvénients. Le code de procédure est une résurrection élégante des* PRATIQUES *du Châtelet.* (Lerminier.)

— Petit instrument de fer-blanc que les acteurs, dans les théâtres de marionnettes, se mettent dans la bouche, pour se faire une sorte de voix criarde particulière : *Autant vaut chanter Mozart avec la* PRATIQUE *de Pulcinella sur la langue.* (G. Sand.) *Arrive le seigneur Polichinelle, faisant claquer ses sabots et siffler son éternel* brr, brr, *à travers le fer-blanc de la* PRATIQUE. (Th. Gaut.) *Nodier mit la* PRATIQUE *dans sa bouche et essaya de faire parler Polichinelle.* (Th. de Banville.) ‖ Fam. *Avoir avalé la pratique de Polichinelle*, Avoir une voix enrouée comme celle que donne la pratique.

— Peint. Routine qui consiste à peindre de mémoire et sans avoir la nature sous les yeux : *Peindre de* PRATIQUE. *Toutes ces figures sont faites de* PRATIQUE. ‖ Procédé, exécution : *Ouvrage chaud de projet et de* PRATIQUE. (Dider.)

— Mar. *Libre pratique*, Faculté donnée à un navire de communiquer avec la terre, soit en le dispensant de toute quarantaine, soit après lui avoir fait faire une quarantaine : *Admettre des navires en* LIBRE PRATIQUE. *Je ne me déterminai à m'évader que la veille de notre entrée en* LIBRE PRATIQUE. (Arago.)

— Constr. *Pierre de pratique*, Pierre qu'on emploie sans être taillée.

— **Syn. Pratiques, intrigues, machinations,** etc. V. INTRIGUES.

— **Encycl.** Théâtre. De temps immémorial, nos joueurs de marionnettes se servent d'un et quelquefois de plusieurs petits instruments d'ivoire ou de métal, au moyen desquels ils changent d'intonations, et donnent surtout une espèce d'éclat surnaturel et emphatique à l'organe du principal personnage. Ce petit instrument, que nous appelons *sifflet pratique* ou par abréviation *pratique*, est appelé en Italie *sgherlo*, *fischio* ou *pivetta* (diminutif de *piva*, cornemuse), en Espagne *pito* ou *cerbatana*.

Le mot français *pratique*, dans cette acception, vient du mot espagnol *platica*, dont le sens paraît avoir été très-spécial. Voici un passage du livre *De entretenimiento de la picara Justina* où le licencié Francisco de Ubeda de Tolède nous donne très-bien la définition de la *platica*. Il fait ainsi parler la Justina : « Mon bisaïeul a tenu à Séville un théâtre de marionnettes. Jamais l'on n'en avait encore vu dans cette ville qui eussent une garde-robe aussi bien fournie et un mobilier aussi complet. Ce brave homme était de petite taille et n'était pas beaucoup plus grand que du coude à la main, de sorte qu'entre lui et ses marionnettes toute la différence était de parler avec ou sans sifflet. Quant à prononcer la harangue et à fournir à la conversation des marionnettes, c'était tout une autre affaire. Il avait la langue bien affilée et vive comme un pinson... » Ces petits discours, prêtés aux marionnettes par l'*orateur* et mêlés à la *arenga literera*, se nommaient, dans la langue technique, la *platica*. Le sifflet dont se servait l'orateur s'appelait par suite *el pito de la platica*, et cette expression se retrouve exactement dans Crébillon, censurant une pièce digne des marionnettes de la foire : *le sifflet de la pratique*. L'étymologie du mot *pratique* n'est donc pas douteuse; mais quelle est maintenant celle du mot espagnol? Serait-ce *plata*, argent, parce que le sifflet était d'argent? Nous laissons aux philologues le soin de trancher cette question, ainsi que celui de déterminer le rapport qu'il peut y avoir entre la *platica* et le terme populaire *platine*, appliqué chez nous à la parole trop facile des charlatans et des bavards.

La *pratique* joue un rôle important dans l'histoire des marionnettes françaises. Elle y fut plus qu'un usage, elle y fut une loi. En effet, le privilège des marionnettes fut longtemps soumis en France à plusieurs gênantes restrictions. « Il n'est, écrivait en 1731 l'abbé Chériet, permis à Polichinelle de jouer des comédies qu'à la charge de les représenter dans son idiome, qui est celui du sifflet-*pratique*. »

Plusieurs représentations de masques antiques, notamment celles de *Maccus*, présentent aux deux coins de la bouche des saillies qui paraissent être celles du sifflet-*pratique*.

M. Magnin fait remarquer la ressemblance qui existe entre la forme, la matière et les effets de la *pratique* de nos marionnettes et l'espèce de bouche de cuivre dont Eschyle et ses successeurs avaient pourvu les masques tragiques et comiques. Il croit avec raison que ce petit instrument nous a été transmis par les névrospastes de l'antiquité; mais on voit qu'il n'était pas particulier à leur répertoire.

Le mot *pratique* nous rappelle une anecdote assez curieuse, où l'auteur de la *Fée aux miettes* joua un rôle que Rabelais aurait sûrement qualifié de *haulte graisse.*

Nodier avait la passion de Polichinelle et voulait imiter son langage. Il aborde, un jour, le directeur du théâtre en plein vent, où ce drame éternel se joue, en effet, devant les enfants, les bonnes et les soldats.

« Monsieur, comment faites-vous pour donner à Polichinelle cette voix nasillarde qui fait rire de si bon cœur?

— Rien de plus simple, monsieur, c'est la *pratique.*

— Ah! oui, l'habitude. Il faut s'y exercer longtemps.

— Non, monsieur! la *pratique*... voilà tout!

— Qu'est-ce donc que la *pratique?*

— C'est ce petit instrument! »

Et le directeur, Bambochinet ou Gringalet, tira de sa bouche et offrit à Nodier une lentille de fer-blanc, creuse et percée au milieu.

Nodier la saisit avidement, l'essaya avec conscience et éprouva l'ineffable satisfaction de parler comme Polichinelle.

Il était ravi et ne s'arrêtait plus.

« Prenez garde! s'écria l'homme à la baraque; ces *pratiques*-là, c'est dangereux... On est sujet à les avaler....

— Bah! est-ce que vous avez déjà avalé celle-ci?

— Trois fois depuis deux jours! »

Nodier cracha la *pratique* avec horreur, et s'enfuit épouvanté jusqu'à l'Arsenal. Mais, chemin faisant, il en acheta une toute neuve, qu'il employait seul... et avalait à loisir.

Pratique du théâtre (LA), par d'Aubignac. V. THÉÂTRE.

PRATIQUÉ, ÉE (pra-ti-ké) part. passé du v. Pratiquer. Mis en pratique : *La religion protestante est* PRATIQUÉE *plus rigoureusement que la religion catholique.* (Mme Monmarson.) *Le gouvernement représentatif,* PRATIQUÉ *avec bonne foi, est excellent.* (Lerminier.) *En toutes choses, les systèmes simples, s'ils ne sont pas les plus* PRATIQUÉS, *sont les plus séduisants.* (Vacherot.) *En thèse générale, je repousse toute philosophie qui a besoin d'un clergé pour être* PRATIQUÉE. (L. Jourdan.)

— Frayé, fréquenté, battu : *Des sentiers* PRATIQUÉS. ‖ Ménagé, creusé, ouvert : *Un escalier* PRATIQUÉ *dans le roc. Un trou* PRATIQUÉ *dans un mur. Un chemin de sept cent cinquante verstes,* PRATIQUÉ *à travers des marais qu'il fallait combler, conduit de Moscou à la nouvelle ville.* (Volt.) *Le sentier qui, en* 1849, *conduisait de San-Francisco à Monterey avait été* PRATIQUÉ *par les mineurs sur la pente des Cordillères.* (E. Feydeau.)

— Suborné, aposté : *Un témoin, un complice* PRATIQUÉ *d'avance.* ‖ Inus. aujourd'hui.

PRATIQUEMENT adv. (pra-ti-ke-man — rad. *pratique*). D'une façon pratique : *Résoudre* PRATIQUEMENT *un problème.* ‖ Au point de vue de la pratique : *L'arithmétique est,* PRATIQUEMENT, *indispensable aux femmes comme aux hommes.* (Mme Monmarson.)

PRATIQUER v. a. ou tr. (pra-ti-ké — rad. *pratique*). Mettre en pratique, réduire en acte, exécuter : PRATIQUER *un art.* PRATIQUER *toutes les vertus. On fulmine tous les jours contre les défauts que l'on* PRATIQUE *continuellement.* (St-Evrem.) *L'utilité de la vertu est si manifeste, que les méchants la* PRATIQUENT *par intérêt.* (Vauven.) *Dans l'école du monde comme dans celle de l'amour, il faut commencer par* PRATIQUER *ce qu'on veut apprendre.* (J.-J. Rouss.) *Le premier prix de la justice est le sentiment qu'on la* PRATIQUE. (J.-J. Rouss.) *L'indulgence est la seule vertu qu'il soit dangereux de prêcher, quoiqu'il soit si utile de la* PRATIQUER. (Mme de Staël.) *On doit* PRATIQUER *la loi du devoir, parce que la raison l'admet comme nécessaire et absolue.* (Mesnard.) *Amener les hommes à* PRATIQUER *les lois morales, tel est le but de la philosophie.* (J. Droz.) *Il suffit d'une âme honnête et simple pour* PRATIQUER *la morale* (Cormen.) *En général, le temps employé à maximer la morale est un temps perdu pour la* PRATIQUER. (A. Guyard.) *La vertu est moins difficile à* PRATIQUER *que le rôle d'hypocrite à soutenir.* (Petit-Senn.) PRATIQUER *la justice, c'est obéir à l'instinct social.* (Proudh.)

> Accordez votre bouche avec votre courage;
> *Pratiquez* vos conseils ou ne m'en donnez pas.
> Corneille.

— Exercer, se livrer habituellement à : PRATIQUER *la médecine.*

— Faire, exécuter habituellement d'une certaine façon : *C'est ainsi que nous le* PRATIQUONS *en France. Les Anglais le* PRATIQUENT *autrement.*

— Ménager, disposer, arranger, exécuter une chose, en lui trouvant une place dans une autre : PRATIQUER *un escalier dans l'épaisseur d'un mur.* PRATIQUER *une route à travers un bois.* PRATIQUER *un tunnel dans une montagne.* PRATIQUER *un trou dans une pièce de bois.* PRATIQUER *des ouvertures dans une façade. Il* AVAIT PRATIQUÉ *un sentier autour de ce bassin.* (B. de St-P.) *Cette grotte est irrégulière; on y* A PRATIQUÉ *des autels.* (Chateaub.) *Il fallut* PRATIQUER *des entailles dans la glace pour ne pas tomber.* (L. Figuier.)

— Fam. Fréquenter, hanter, être en relation avec : *Je ne la* PRATIQUE *plus depuis longtemps. Ceux qui* PRATIQUENT *le grand monde s'en dégoûtent facilement.*

— S'attirer, se ménager, se procurer : *Il* AVAIT PRATIQUÉ *dans cette place des intelligences qui lui ont donné le moyen de la surprendre.* (Acad.) ‖ Solliciter, gagner, corrompre, suborner : PRATIQUER *des témoins. Les domestiques qu'il* AVAIT PRATIQUÉS *lui donnèrent entrée dans la maison.* (Acad.) Ce sens a vieilli.

— Absol. Mettre des règles, des principes, une théorie en action : *Il ne suffit pas de savoir et d'enseigner, il faut* PRATIQUER. *Un médecin qui ne* PRATIQUE *pas est un homme consciencieux qui a peur de devenir un meurtrier.* ‖ Remplir ses obligations religieuses, accomplir les actes extérieurs imposés par les lois de l'Eglise : *Les gens qui croient et ne* PRATIQUENT *pas sont des fous, les gens qui* PRATIQUENT *et ne croient pas sont des hypocrites.*

— Chir. *Pratiquer une saignée*, Ouvrir la veine pour tirer du sang.

— Constr. *Pratiquer la pierre*, La tailler de façon à en tirer le meilleur parti possible.

— v. n. ou intr. Communiquer : PRATIQUER *avec la terre.* ‖ *Pratiquer librement*, Etre admis à la libre pratique : *Le pavillon fut amené, et nous pûmes* PRATIQUER LIBREMENT *avec les habitants de l'île.* (Th. Gaut.)

Se pratiquer v. pr. Etre pratiqué : *C'est ainsi que cela* SE PRATIQUE. *La course à pied, la course à cheval, la course des chariots* SE PRATIQUAIENT *en Egypte avec une adresse admirable.* (Boss.) *Cette clémence, dont on fait une vertu,* SE PRATIQUE *tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte et presque toujours par tous les trois ensemble.* (La Rochef.) *La bonté ne doit pas se prêcher, elle doit* SE PRATIQUER. (Mme Monmarson.) *La politique n'est pas une géométrie qui s'applique, c'est une médecine ou une hygiène qui* SE PRATIQUE. (Ste-Beuve.)

> Econduire un lion rarement *se pratique.*
> La Fontaine.

> Voir cajoler sa femme et n'en témoigner rien
> *Se pratique* aujourd'hui chez force gens de bien.
> Molière.

— Pratiquer, ménager, ouvrir à soi : *De très-faibles insectes* SE PRATIQUENT *une retraite dans des bois très-durs. Les eaux* SE SONT PRATIQUÉ *des cours souterrains, où coulent des ruisseaux pendant une partie de l'année.* (Volney.)

PRATIQUEUR s. m. (pra-ti-keur — rad. *pratiquer*). Celui qui pratique. ‖ Peu usité.

Prâtisakhyas, ouvrages sanscrits consacrés à la phonétique et qui proviennent de différentes écoles où les textes anciens des Védas se transmettaient de génération en génération avec une exactitude qui dépassait de beaucoup celle des copistes le plus scrupuleusement attentifs; ces traités, tout en faisant profession seulement de donner des règles sur la prononciation correcte de l'ancien dialecte des Védas, nous offrent en même temps des observations de l'ordre grammatical et surtout ces précieuses listes de mots irréguliers ou remarquables pour toute autre raison, les *ganas;* c'est sur cette base solide que les générations successives des savants indous élevèrent cet édifice prodigieux dont la grammaire de Pânini a été le couronnement. Quelques-uns des *prâtisakhyas* ont été publiés et traduits dernièrement et peuvent être consultés par ceux qui s'intéressent à ces matières. Le *Prâtisakhya du Rig-Veda* a été publié par M. Ad. Regnier, dans le *Journal asiatique.*

PRATO-IN-TOSCANA, ville du royaume d'Italie, province, district et à 17 kilom. N.-O. de Florence, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 15,000 hab. Evêché, collége, bibliothèque publique. Industrie active; centre d'un travail important d'ouvrages en cuivre; fabriques de draps, bérets, calottes, chapeaux de paille; teintureries, papeteries estimées. Prato est entouré de murailles précédées d'un fossé; la ville est bien bâtie; les rues sont régulières et bordées de belles maisons. On y voit plusieurs belles places, une cathédrale remarquable en marbre blanc, quatre hôpitaux et un hospice d'enfants trouvés. Cette ville forma au moyen âge une république qui fut détruite par les Florentins en 1353. Patrie du poëte Casti.

PRATO (Jérôme DA), érudit italien, né à Vérone en 1710, mort dans la même ville en 1782. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, se livra à l'enseignement et se fit connaître par une fort belle édition, avec notes et dissertations, de l'*Histoire de Sulpice Sévère* (Vérone, 1741-1754, 2 vol. in-4o). On lui doit encore : *De chronicis libris ab Eusebio Cæsariensi scriptis cum fragmentis olim excerptis a Syncello* (Vérone, 1750, in-8o).

PRATOLA-PELIGNA, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district de Salmona, ch.-l. de mandement; 5,952 hab

PRATOLASERRA, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ultérieure, district d'Avellino, mandement de Montemiletto; 2,265 hab.

PRATOVECCHIO, bourg du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, mandement de Poppi; 4,382 hab.

PRATS-DE-MOLLO ou **MOULIOU**, ville de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Céret, sur la rive gauche du Tech; 1,245 hab. Place de guerre défendue à l'O. par le fort La Garde, construit par Vauban en 1679. Fabriques de draps communs. Dans les environs se trouvent les eaux minérales de la Preste, recommandées contre les affections calculeuses. Grottes calcaires curieuses.

PRATT (Charles), comte **CAMDEN**, magistrat et homme d'Etat anglais, né en 1713, mort à Londres en 1794. Reçu avocat en 1738, il eut des commencements très-difficiles, finit par révéler son talent dans une cause importante et acquit alors avec la réputation une nombreuse clientèle. En 1754, le bourg de Downton l'envoya siéger à la Chambre des communes. Quelques années après, grâce à son ancien condisciple Pitt, il devenait juge assesseur de Bath, procureur général du roi (1759) et président de la cour des plaids communs (1761). Wilkes ayant été arrêté, en vertu d'un warrant général, pour avoir publié un article injurieux dans le *North Briton*, Pratt lui accorda un *habeas corpus* et, dans un jugement savamment motivé, le déchargea de son emprisonnement (1763). La fermeté et l'indépendance dont il fit preuve en cette circonstance lui acquirent une grande popularité. La municipalité de Londres fit placer son portrait à Guildhall et lui envoya dans une boîte d'or la patente du droit de bourgeoisie dans la Cité, exemple que suivirent plusieurs autres villes. Elevé à la pairie en 1765, sous le titre de baron Camden, il fit preuve à la Chambre haute de la plus grande indépendance et devint grand chancelier à la place de lord Northington en 1766. Par les talents dont il fit preuve dans ces fonctions, par son intégrité, par sa connaissance approfondie des lois, il acquit l'estime universelle. Comme il s'était publiquement opposé aux taxes dont on avait frappé les colonies américaines, il déposa les sceaux lors de l'arrivée de lord North au ministère (1770), combattit énergiquement les mesures coercitives prises par le gouvernement pendant la guerre d'Amérique, s'éleva contre les doctrines professées par lord Mansfield sur la liberté de la presse et les droits des jurés et s'engagea à prouver qu'elles étaient en opposition flagrante avec la législation du pays. A la suite du renouvellement du ministère en 1782, lord Camden devint président du conseil privé, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort, sauf une courte interruption en 1783. En 1786, il reçut le titre de comte. Charles Pratt passe pour l'auteur d'une brochure intitulée : *Recherches sur la nature et l'effet du writ d'*habeas corpus, *le grand boulevard de la liberté anglaise* (Londres, 1758, in-8o).

PRATT (Samuel-Jackson), littérateur anglais, né à Saint-Yves, comté de Huntingdon en 1749, mort à Birmingham en 1814. Le chagrin que lui fit éprouver une affection non partagée, joint à des pertes d'argent, le décida à entrer dans les ordres et il alla remplir des fonctions pastorales à Peterborough. Quelques pièces de vers, notamment une belle élégie intitulée la *Perdrix*, qu'il fit paraître dans l'*Annual Register* de Dodsby, le signalèrent à l'attention du public et le décidèrent à suivre son goût pour les lettres. En 1774, il abandonna l'Eglise et se fit comédien; mais, bien qu'il déclamât avec beaucoup d'art, il obtint si peu de succès sur le théâtre qu'il renonça à cette carrière pour composer des ouvrages en vers et en prose, qu'il publia soit sous le voile de l'anonyme, soit sous le pseudonyme de **Courtney Melmoth.** Voulant utiliser son talent pour la déclamation, il parcourut les trois royaumes en donnant des séances publiques, habita pendant quelque temps à Bath, où il s'associa avec un libraire, puis voyagea sur le continent. Pratt avait de l'imagination, de la facilité, de l'originalité. Plusieurs de ses œuvres poétiques sont très-remarquables et obtinrent un succès mérité; tels sont notamment les poëmes intitulés la *Sympathie*, qui eut six éditions; les *Fleurs du génie* (1774), à propos de la mort de Goldsmith; l'*Ombre de Shakspeare*, en l'honneur de Garrick; le *Triomphe de la bienfaisance*, son chef-d'œuvre, etc. Plusieurs de ses romans ont eu de la vogue et ont été traduits en français. Il composa aussi des pièces de théâtre, dont une seule, la *Belle Circassienne*, tragédie (1780, in-8o), eut plusieurs représentations, et un assez grand nombre d'ouvrages littéraires. Nous citerons, parmi ses écrits : *Observations sur les* Nuits *d'Young* (Londres, 1774); *Pensées libres sur l'homme, sur les animaux et sur la Providence, contenant l'histoire de Benignus* (1775-1777, 6 vol.), ouvrage dans lequel il prit pour modèle le *Tristram Shandy* de Sterne, mais dont la recherche, des longueurs et des répétitions rendent la lecture fatigante; le *Sublime et la beauté de l'Ecriture* (1777, 2 vol. in-12); *Voyages pour le cœur écrits en France* (1777, 2 vol.); l'*Elève du plaisir* (1779, 2 vol. in-12), trad. en français par Lemierre d'Argy (1787); le *Village de Shenstone* ou le *Nouveau Paradis perdu* (1780

3 vol.); *Emma Corbett* (1781, 3 vol. in-12), roman qui a eu neuf éditions et qui a été traduit en français par Sauseuil (1783) et par Vertac (1789); *Mélanges* (1785, 4 vol. in-8°); l'*Humanité* ou *les Droits de la nature*, poëme (1788, in-4°); l'*Officier réformé*, roman plusieurs fois traduit en français; *Glanures faites dans le pays de Galles, en Hollande, en Westphalie* (1795), plusieurs fois rééditées; *Glanures faites en Angleterre* (1792, 3 vol.); *Tableaux de la chaumière* (1803); *Secrets de famille* (1797, 5 vol. in-12), trad. en français par Mme Gay-Allart (5 vol. in-18); *John et Dame*, poëme (1803); *Cabinet de la poésie* (1808, 6 vol. in-8°), collection des meilleures pièces de la poésie anglaise; *Poésies* (1808, in-8°), etc.

PRATZ (LE PAGE DU), voyageur français, né dans les Pays-Bas, mort en 1775. Après avoir fait dans l'armée française plusieurs campagnes en Allemagne, il s'embarqua à La Rochelle en 1718, pour aller prendre possession, dans la Louisiane, de terres qui lui avaient été concédées. Il s'établit avec les gens qu'il avait emmenés près de La Nouvelle-Orléans; mais trouvant ce lieu insalubre, il se rendit, en 1720, sur le territoire des Natchez, sur le bord du Mississipi. En 1723, les indigènes lui firent la guerre et incendièrent ses propriétés. Lorsque la paix fut rétablie, du Pratz explora les rives du Missouri, de l'Arkansas, découvrit des gisements de plomb, de houille, de plâtre; alla prendre, au bout de huit ans, la direction du comptoir de la compagnie à La Nouvelle-Orléans et retourna en France en 1734. On a de lui, sous ce titre : *Histoire de la Louisiane avec deux voyages dans le nord du Nouveau-Mexique* (Paris, 1758, 3 vol. in-12, avec 40 planches), un ouvrage fort exact et fort intéressant sur la topographie, l'histoire naturelle et les mœurs des indigènes dans la Louisiane.

PRAULT (L. Laurent), littérateur et libraire français, mort à Paris vers 1803. Son père, libraire à Paris, avait fait imprimer des livres remarquables par la correction typographique, la netteté des caractères, notamment une jolie édition des poëtes italiens (1744 et suiv., in-12). Laurent Prault continua le commerce de son père. C'était un bibliographe instruit et un homme aimable. Il a publié, sous le voile de l'anonyme, les ouvrages dont voici les titres : *Pensées de J.-J. Rousseau*, avec une préface de l'abbé de La Porte (Amsterdam [Paris], 1763, in-12); l'*Esprit de Henri IV* ou *Anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, reparties ingénieuses et quelques lettres de ce prince* (Paris, 1770-1775, in-8°), réimprimé à la suite des *Mémoires de Sully;* autres éditions (Londres, 1778, 10 vol. in-12, et Paris, 1814, in-12), avec l'éloge de Henri IV par Laharpe, une préface et des notes par Lebreton; *Pensées de mylord Bolingbroke sur différents sujets d'histoire, de philosophie, de morale, etc.* (Amsterdam et Paris, 1771, in-12); l'*Esprit de M. Necker* (Londres et Paris, 1778, in-12). On a accusé Prault d'avoir fait aux *Pensées* de Bolingbroke des altérations dans un but d'orthodoxie catholique.

PRAUN (Georges-André-Septime, baron DE), numismate allemand, né à Vienne en 1701, mort en 1786. Après avoir rempli diverses fonctions dans le duché de Brunswick, il fut élevé, en 1773, au poste de ministre d'Etat. Praun mit en ordre les importantes archives de Wolfenbüttel et fit d'intéressantes recherches sur la numismatique. On lui doit : l'*Enseignement approfondi sur la numismatique en général et sur la numismatique allemande en particulier* (Gœttingue, 1739, in-8°); *Bibliotheca brunswico-luneburgensis* (Wolfenbüttel, 1744, in-8°); *Galerie complète des sceaux employés dans les pays de Brunswich-Lunebourg* (Brunswick, 1789, in-8°), etc.

PRAUNE s. m. (prô-ne — du gr. *praunô*, j'apaise). Crust. Genre de crustacés, réuni par plusieurs auteurs aux mysis.

PRAURIMÉ, déesse du feu sacré, dans la mythologie lithuanienne. Elle avait, près de Polonga, à Wilna et dans d'autres localités, des autels où un feu perpétuel était entretenu par des vierges, que l'on désignait par le même nom que la déesse. La célèbre Birouta, qui épousa Kieystut, grand-duc de Lithuanie, était une des ces vierges. Elles devaient garder leur virginité jusqu'à la fin de leurs jours et, si elles manquaient à cette prescription, elles étaient punies de mort. Birouta évita ce châtiment par la protection de Kieystut, qui eut d'elle le valeureux Witold.

PRAUSNITZ, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 35 kilom. N. de Breslau; 2,500 hab. Fabrication de draps, lainages, toiles et huile.

PRAUTHOY, ville de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S. de Langres, sur la pente d'une montagne; pop. aggl., 681 hab. — pop. tot., 701 hab. Récolte et commerce de vins estimés; extraction de pierre de taille.

PRAVADI ou **PARAVADI**, ville de la Turquie d'Europe, pachalik et à 105 kilom. S.-E. de Silistrie, 71 kilom. S.-O. de Bazardjike, 30 kilom. O. de Varna, entre deux rochers élevés et taillés à pic, sur la rivière de son nom, qu'on y passe sur un pont; ch.-l. de livah. Ruines d'un château fort, mosquées, bains publics. En 1829, les Russes y ont remporté une victoire complète sur les Turcs.

PRAVAZ (Charles-Gabriel), médecin français, né à Pont-de-Beauvoisin (Isère) en 1791, mort à Lyon en 1853. Il se fit recevoir docteur en médecine et devint directeur de l'Institut orthopédique de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : *Traité théorique et pratique des luxations congénitales du fémur*, suivi d'un *Appendice sur la prophylaxie des luxations spontanées* (1847, in-4°); *Essai sur l'emploi médical de l'air comprimé* (1850, in-8°).

PRAVAZ (Jean-Charles-Théodore), médecin français, fils du précédent, né à Paris en 1831. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, où il passa son doctorat et est devenu directeur de l'Institut orthopédique de Lyon. Nous citerons de lui : *Des effets physiologiques et des applications thérapeutiques de l'air comprimé* (1859, in-8°); *Essai sur les déviations luticales de la colonne vertébrale* (1862, in-4°); *De la curabilité des luxations congénitales du fémur* (1864, in-8°); *Des indications du redressement brusque et des tractions lentes dans le traitement de l'ankylose de la hanche* (1865, in-8°), etc.

PRAWDA, déesse de la vérité, chez les Slaves. V. PRZYSNIENIA.

PRAWICA, déesse du bon droit, chez les Slaves. V. PRZYSNIENIA.

PRAXAGORAS, médecin grec, né à Cos. Il vivait au IVe siècle avant notre ère. Ses vastes connaissances en anatomie et en physiologie lui acquirent une grande réputation. Ce savant était partisan de l'école dogmatique et de la théorie des humeurs. On a prétendu qu'il avait distingué le premier les veines des artères; mais Littré a démontré que cette découverte avait été faite avant lui. Dans la thérapeutique, il employait le plus souvent des remèdes empruntés au règne végétal et faisait un usage fréquent des émétiques. On trouve des fragments d'écrits de ce médecin dans les ouvrages de Galien, de Cœlius Aurelius, etc.

PRAXÉAS, hérétique du temps de Tertullien (IIe siècle), au moins selon le sentiment de ce Père. V. PRAXÉEN.

PRAXÉEN s. m. (pra-ksé-ain). Hist. relig. Disciple de Praxéas.

— **Encycl.** Praxéas avait d'abord adopté l'hérésie de Montan, puis fait sa soumission au pape Victor, pour devenir enfin fondateur d'une nouvelle secte qui réunit un nombre considérable d'adhérents.

C'était le moment où le dogme de la trinité s'élaborait et se propageait dans les Eglises. Les *praxéens* le combattirent au nom de l'unité de Dieu et comme conduisant au trithéisme. Le Fils et le Saint-Esprit n'étaient pas pour eux deux personnes distinctes; à leur avis, le Père seul existait; c'était lui qui était descendu dans le sein de la vierge Marie, qui avait été crucifié, etc. Cette doctrine, rigidement monothéiste, fut aussi celle des disciples de Noet (v. NOÉTIENS) et de Sabellius (v. SABELLIENS). Ces trois sectes paraissent donc identiques, au point de vue doctrinal, bien qu'elles aient eu des origines différentes; la trinité parut, en plusieurs endroits de la chrétienté, un attentat contre l'unité de la divinité; aussi les historiens ont-ils donné à ces trois sectes le nom collectif de monarchiens (v. ce mot), ou partisans d'un seul seigneur, et celui de patripassiens ou partisans de la croyance à la passion de Dieu le Père.

Comme tout ce que nous connaissons des *praxéens* nous est parvenu par Tertullien, dans son livre *Contre Praxéas*, nous ne pouvons affirmer absolument que Praxéas lui-même eût adopté en tous points les doctrines monarchiennes. Les Pères de l'Eglise, même les plus grands, comme saint Jean Chrysostome, n'ont pas toujours reculé devant le mensonge pour terrasser leurs adversaires, et quelques-uns ont même posé et soutenu la théorie du mensonge officieux. Tertullien, dont la science est d'ailleurs très-bornée et la passion très-vive, commet souvent, à l'égard de ceux qu'il traite d'hérétiques, des erreurs, soit volontaires, soit involontaires. Aussi, plusieurs théologiens, surtout parmi les protestants, ont-ils, dans le cas présent, contesté que Praxéas et ses disciples pussent être réellement placés à côté des sabelliens et des noétiens. Le Clerc veut que Praxéas fût l'orthodoxe et Tertullien l'hérétique; le premier ne niant, selon lui, que la distinction dans la substance divine et non celle des personnes; le second admettant, au contraire, trois substances. Ce reproche à l'égard de Tertullien est fondé sur quelques passages de ce Père; mais il est facile de le justifier par d'autres citations, ce que Bergier se hâte de faire. Beausobre veut que l'opinion de Praxéas ait été partagée par le pape Victor lui-même, et que celle de Tertullien, montaniste comme on sait, fût alors entachée d'hérésie, bien qu'elle soit dans la suite devenue orthodoxe; il dit encore que Tertullien avait d'autant plus d'aversion pour Praxéas que celui-ci avait été, autrefois, montaniste comme lui. Mosheim partage les idées de Le Clerc et de Beausobre à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, Tertullien opposait à Praxéas la croyance de l'Eglise universelle, qui croit à un seul Dieu, ayant un fils ou un *verbe* sorti de lui, envoyé dans le sein de la vierge Marie, et Dieu et homme tout ensemble. «Voilà, disait-il, la règle de l'Eglise et de la foi depuis le commencement du christianisme; *or, ce qu'il y a de plus ancien est la vérité, ce qu'il y a de nouveau est l'erreur.*» Ces dernières propositions ne nous paraissent pas être d'une logique irréfutable.

PRAXÈLE s. f. (pra-ksè-le). Bot. Syn. d'OOCLINE.

PRAXÉLIDE s. f. (pra-ksé-li-de). Bot. Genre de synanthérées de la Guyane.

PRAXIDICE, divinité peu connue, qui présidait à la modération, à la tempérance, à la discrétion, et qui paraît être la même que Minerve Alalcomène. Elle avait pour filles Homonoe (la Concorde) et Arétè (la Vertu). Ménélas, au retour de Troie, lui consacra un temple près de Gythium, en Laconie. On ne lui offrait que la tête des victimes, et on la représentait par une tête sans corps.

PRAXIERGIDE s. m. (pra-ksi-èr-jï-de). Antiq. gr. Nom que l'on donnait, à Athènes, à des prêtres qui célébraient un mystère le jour des plyntérides : *Chaque année, le 25 du mois thargélion, les* PRAXIERGIDES *détachaient les ornements de la statue, les nettoyaient et en visitaient l'intérieur.* (Th. Gaut.)

PRAXILLA, poétesse grecque, née à Sicyone dans le Ve siècle av. J.-C. Elle florissait aux environs de la LXXXIIe olympiade. Toutes ses œuvres sont perdues, moins un petit nombre de vers insérés dans l'*Anthologie*. Athénée rapporte qu'elle excellait dans les scolies, sortes de rondes qui se chantaient dans les festins, et que, sous ce rapport, on la comparait à Alcée et à Anacréon. Elle composa des odes et des dithyrambes; une de ses odes avait les exploits d'Achille pour sujet. Les Grecs la placèrent au nombre des neuf poétesses qui faisaient pendant aux neuf Muses dans leur histoire littéraire; c'est ce dont témoigne l'épigramme d'Antipater : «L'Hélicon et le mont Piérius ont nourri du miel de leurs chants ces femmes aux langues divines, Praxilla, Myro, Anytè, Sapho, la gloire des femmes de Lesbos; Erinne, l'illustre Télésilla, et toi, Corinne, qui chantas le bouclier de Pallas; Nossis, Myrtis à la voix douce. Toutes ont produit des ouvrages immortels. Le ciel a donné naissance à neuf Muses; la terre en a fait naître un pareil nombre pour le plaisir des mortels.» On dit aussi que Praxilla inventa un vers qui, de son nom, fut appelé praxiléen. Lysippe fit sa statue.

PRAXILLIEN adj. m. (pra-ksil-li-ain — du nom de *Praxilla*, l'inventrice). Métriq. Se disait d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied était un trochée : *Mètre* PRAXILLIEN. ‖ On dit aussi PRAXILÉENS.

PRAXITÈLE, célèbre statuaire grec, un des premiers parmi les successeurs de Phidias, né à Athènes la 4e année de la CIVe olympiade (361 av. J.-C.), mort vers 280. Quoiqu'il tienne une grande place dans l'art antique, on est réduit à de simples conjectures sur les faits principaux de sa vie, mais la date de ses œuvres les plus importantes a pu être fixée approximativement. Apparu un siècle environ après Phidias et dans la vieillesse de Lysippe, qui put voir ses débuts, Praxitèle marque une phase nouvelle de l'art grec. Phidias s'était fait remarquer par le grandiose et le sublime de l'expression; Praxitèle adoucit la sévérité de la statuaire jusqu'à la grâce la plus suave; sous ses doigts, le marbre et le bronze prirent la souplesse et le sentiment de la chair; il fut le créateur de ces admirables types féminins dont ses imitateurs nous ont transmis de si nombreuses copies dans les Vénus antiques.

Ses premières œuvres furent une partie des sculptures du temple d'Ephèse, reconstruit entre la CVIe et la CXIIe olympiade, après l'incendie qui l'avait entièrement ravagé en 356, le fameux incendie d'Erostrate. L'autel du temple passait dans l'antiquité pour être tout entier de sa main. Un *Satyre* en bronze, qui fut placé à Athènes, dans un temple de la rue des Trépieds, et que sa beauté fit surnommer le *Periboctos* (le célèbre), fut exécuté par Praxitèle vers la CXIe olympiade, à l'âge de vingt-six ans, ainsi qu'un *Eros*, dont il fit présent à la courtisane Phryné, sa maîtresse. Pausanias raconte que Phryné lui ayant demandé une de ses statues, l'artiste y consentit en lui laissant l'embarras du choix. Elle imagina de lui faire dire que le feu était à son atelier, et comme il s'écriait : «Qu'on sauve au moins mon *Eros* et mon *Satyre!*» elle le rassura en riant et lui dit qu'elle savait ce qu'elle voulait savoir. Ces productions de la jeunesse de Praxitèle prirent immédiatement rang parmi les chefs-d'œuvre. On croit que le *Jeune satyre* du Capitole, nonchalamment accoudé à un tronc d'arbre, les jambes croisées et la main gauche sur la hanche, est une reproduction du *Satyre* de Praxitèle; quant à l'*Eros*, il était également en marbre, avec les ailes dorées, et tenait un arc à la main. Phryné le consacra dans le temple de l'Amour, à Thespies, où il était encore du temps de Cicéron. Caligula le fit transporter à Rome; il périt dans l'incendie des Portiques d'Octavie, où il avait été placé sous Néron. Praxitèle fit encore deux autres *Amours*, en bronze, mentionnés par Callistrate, un quatrième en marbre, qui décora longtemps un temple de la ville de Parium, dans la Propontide; enfin Verrès possédait une répétition, de la main de Praxitèle, de l'*Eros* de Thespies; il l'avait enlevée à un riche citoyen de Messine, comme on le voit dans une des *Verrines* de Cicéron.

Il faut encore rapporter à la première période de la vie de Praxitèle les fameuses *Vénus* de Cos et de Cnide, sculptées d'après le beau corps de Phryné qui servit de modèle à l'artiste, et les deux statues de la courtisane elle-même, exposées, l'une dans le temple de Delphes, l'autre dans le temple de l'Amour, à Thespies. Ces quatre chefs-d'œuvre durent être exécutés de 330 à 325, époque où la courtisane était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Des deux *Vénus*, celle de Cos était drapée, celle de Cnide était nue; c'était la plus admirée. Refusée par les habitants de Cos, pour qui elle avait été faite et qui hésitèrent par scrupule religieux, elle devint la possession des Cnidiens, dont elle fit la fortune : on allait chez eux uniquement pour la voir. «De toutes les extrémités de la terre, dit Pline, on navigue vers Cnide pour y voir la statue de Vénus.» Nicomède offrit aux Cnidiens de payer leurs dettes en échange de cette Vénus; ils refusèrent; elle valait pour eux, par l'affluence des étrangers, un trésor inépuisable. Transportée à Constantinople durant le Bas-Empire, elle y périt avec tant d'autres chefs-d'œuvre de Phidias et de Lysippe dans l'incendie de 475. On en a des imitations dans la *Vénus* du Vatican, dans celle du Capitole, et probablement une reproduction exacte, moins les bras qui sont modernes et qui ont de l'afféterie, dans la *Vénus de Médicis*. La statue de Phryné placée dans le temple de Delphes était en bronze; elle portait cette inscription : *Phryné, Thespienne, fille d'Epicleus;* l'autre était en marbre; toutes deux parfaites par l'élégance des formes, la grâce du mouvement et la délicatesse du modelé.

C'est surtout par ses statues de femmes et de déesses que Praxitèle fit accomplir à l'art grec une évolution nouvelle, évolution dangereuse aussi, car, si lui-même il resta le maître achevé, sûr de ne faire dire au marbre que ce qu'il voulait et toujours fidèle à l'idéal, ses imitateurs devaient glisser aisément jusqu'aux séductions d'un sensualisme raffiné. Il n'est pas exact de dire que Praxitèle osa le premier sculpter des femmes nues; une *Aphrodite*, entièrement nue, avait été représentée bien avant lui sur un des frontons du Parthénon; mais il est certain qu'il donna aux types féminins une importance qu'ils n'avaient jamais eue jusqu'alors. Ses statues de femmes sont très-nombreuses et tiennent dans son œuvre la première place; l'énumération qu'en font les anciens historiens de l'art, Pausanias et Pline, est même tellement considérable qu'on ne peut croire que toutes ces œuvres fussent authentiques. Cependant Praxitèle parvint jusqu'à un âge avancé, soixante-quinze ou quatre-vingts ans; il eut deux fils, qui devinrent sous lui des artistes habiles. Les maîtres grecs avaient autour d'eux de nombreux élèves, ébauchant le marbre d'après leurs dessins et dont ils achevaient le travail; il est donc possible qu'il soit sorti de son atelier une grande quantité de morceaux précieux.

Le temple de Mantinée possédait une *Junon* assise sur un trône, une *Hébé*, une *Minerve*, un groupe de *Latone et ses enfants;* le temple de Platée, une autre *Junon* et un groupe de *Rhéa et Saturne;* une *Proserpine*, en bronze, et une *Cérès* se voyaient, au temps de Pausanias, dans un des temples d'Athènes; une *Diane*, surnommée *Brauronia*, dans l'Acropole; à Mégare, un groupe de *Diane et Latone entourant Apollon;* à Argos, une autre *Latone;* à Anticyre, une *Diane tenant à la main une torche;* à Mégare, la *Fortune*. Rome, qui, s'étant enrichie de la dépouille d'une foule de temples de la Grèce, possédait de Praxitèle : une *Cérès*, l'*Occasion et la Bonne fortune*, placées de chaque côté d'une *Vénus* de Scopas; des *Ménades*, un groupe de *Thyades accompagnant Silène*, des *Nymphes*, des *Baigneuses*, une *Danaé*, une *Femme s'ajustant une couronne*, qui était peut-être une des statues de Phryné; *Flore et Triptolème*, groupe placé dans les jardins de Servilius, etc.

Ses statues de jeunes dieux, ses *Faunes*, ses *Amours*, ses *Apollons* ne diffèrent que bien peu de ses statues de femmes. Ce n'est presque jamais l'homme que Praxitèle s'est plu à reproduire, c'est l'éphèbe à la virilité encore indécise. «Elles offrent, dit M. Beulé, ce même type de jeunesse, de formes tendres et délicates, de mollesse idéale, de grâce enveloppée, pénétrante, qui émane du corps comme un parfum enivrant. Dans ses figures viriles, l'artiste ne craignait pas de rechercher cette fleur de jeunesse aimée des Grecs, cette nature peu accentuée et presque féminine qui succédait aux proportions héroïques des dieux de Phidias.» Les plus admirées de ces statues étaient, outre le *Satyre* et l'*Eros*, l'*Apollon Sauroctone* (tueur de lézards), qui fut transporté à Rome et dont il existe diverses reproductions antiques; le *Bacchus enfant*, placé autrefois dans l'hérœon d'Olympie avec un *Mercure;* un *Neptune*, qui fut transporté à Rome. On connaissait en outre de lui, dans l'antiquité, de grands ensembles de sculpture destinés à des temples : les statues des *Douze dieux*, dans le temple de Mégare; l'*Enlèvement de Proserpine* et *Cérès ramenant sa fille des enfers*, dans le temple de Cérès, à Athènes; ces deux compositions étaient probablement de grands bas-reliefs, etc. Praxitèle a peu souvent traité des sujets hé-

roïques; on connaît de lui cependant les *Travaux d'Hercule*, représentés sur le fronton du temple d'Hercule, à Thèbes; deux statues d'*Harmodius* et d'*Aristogiton*, reproduites sur des médailles grecques, et un *Guerrier debout près de son cheval*, groupe funéraire placé sur un tombeau, près d'Athènes; la statue de *Trophonius*, l'architecte du premier temple de Delphes, dans un temple érigé en son honneur, au milieu d'un bois sacré, près de Delphes. Dans la statuaire de genre, outre les statues de Phryné, qui étaient des portraits idéalisés, il avait fait, en pendants, deux figures : l'*Honnête femme pleurant* et la *Courtisane riant*, qui étaient fort admirées, et une *Vieille femme*, surnommée la *Spilumène*, c'est-à-dire la malpropre, qui représentait probablement la Pauvreté.

Aucun des ouvrages de Praxitèle ne nous est parvenu. Le musée du Capitole, le British-Museum, le musée du Louvre ne possèdent que des copies ou des imitations présumées de son *Faune* ou *Satyre*, de son *Éros*, de sa *Vénus de Cnide*, de son *Apollon*. La copie antique du *Faune*, actuellement au Capitole, a figuré au Louvre; nous n'en possédons plus que des imitations; le Vatican possède de la *Vénus de Cnide* un certain nombre de copies; un *Apollon Saurochtone*, en bronze, trouvé à la villa Albani, a passé quelque temps pour l'original; mais ce n'est encore qu'une copie, comme celui du Louvre, qui est en marbre, et celui du Vatican, également en marbre; au British-Museum, il y a une copie, en marbre, de l'*Eros*, parmi les marbres d'Elgin.

Voici le jugement général qu'a porté sur ce grand artiste M. Ch. Levêque : « Phidias avait été surtout le sculpteur de Minerve; Praxitèle fut avant tout le sculpteur de Vénus et de l'Amour. Si la critique parvenait à démontrer que les statues de ces deux divinités qui lui ont été attribuées n'étaient pas de lui, son originalité disparaîtrait et sa renommée serait inexplicable. Il eut le bonheur, et peut-être aussi le tort, de présenter aux yeux de ses contemporains les images, il est vrai idéalisées, de la passion qui avait envahi toutes les âmes, et qui, à cause de cela même, n'avait pas besoin d'être attisée... Les auteurs anciens ne disent pas de Praxitèle qu'il ait, à l'exemple de Phidias, cherché son idéal dans sa pensée plutôt que dans la réalité vivante. D'après quels modèles furent esquissés le *Jupiter Olympien* et l'*Athénê du Parthénon*, on l'ignore, tandis qu'on sait de reste à l'image de qui fut conçue et modelée la célèbre *Vénus de Cnide*. Toutefois, il est avéré que Praxitèle ne visait à la ressemblance que pour mieux atteindre la beauté. En donnant à ses personnages tantôt une expression touchante jusqu'au pathétique, tantôt le charme pénétrant de la passion qui se laisse deviner sans éclater au dehors; en contenant les palpitations de la volupté dans des formes pures et presque sereines, il conservait autant que possible à son art le caractère intellectuel qu'il avait antérieurement revêtu. A cela près, les faiblesses de son temps ne le trouvèrent ni dur, ni même sévère. Ce qu'on aimait autour de lui, il l'aimait et s'appliquait à le rendre encore plus aimable... Ce qu'il fallait présenter aux regards de ces générations amollies, c'était, non pas l'image idéalisée de Phryné, mais la *Vénus Uranie*, que Platon avait célébrée. S'il convient d'être de son temps, on ne peut s'empêcher de croire que Praxitèle fut un peu trop du sien. »

PRAX-PARIS (Adrien), homme politique français, né en 1831. Elevé à Montauban où son père était devenu un riche négociant, il s'occupa de questions économiques, fut élu conseiller général dans le canton de Caussade en 1858 et devint maire de Montauban en 1860. Il remplissait ces fonctions lorsque, aux élections de mai 1869, il se porta, avec l'appui de l'administration, candidat au Corps législatif dans le Tarn-et-Garonne et fut élu par 21,507 voix. M. Prax-Paris vota avec la majorité et fit partie des députés qui se prononcèrent pour la déclaration de guerre avec la Prusse, sans tenir aucun compte des sages représentations de M. Thiers et de la demande de production de pièces faite par l'opposition. Malgré l'aveuglement dont il avait fait preuve comme député, il n'en fut pas moins élu, le 8 février 1871, membre de l'Assemblée nationale dans le Tarn-et-Garonne, puis, au mois d'octobre suivant, conseiller général dans le même canton de Caussade. A l'Assemblée, M. Prax-Paris alla siéger à droite et fit partie du petit groupe bonapartiste qui ne tarda pas à s'y former. Il a voté pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la dissolution des gardes nationales, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris; il a contribué, le 24 mai 1873, au renversement de M. Thiers, et s'est associé par ses votes à la politique essentiellement réactionnaire qui triompha avec la formation du ministère de Broglie. A diverses reprises, il a pris la parole, notamment en 1871 pour demander l'exécution sévère des lois de police contre les étrangers et l'ajournement de la discussion des impôts nouveaux; en 1872, pour proposer un impôt du timbre sur les livres de commerce et pour interpeller le gouvernement au sujet des vœux politiques émis par les municipalités; en 1873, pour se prononcer en faveur de l'appel au peuple, au sujet de la discussion de la loi tendant à proroger les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon; enfin, en 1874, pour appuyer la nomination des maires par le pouvoir exécutif. Après la mort de l'homme dont la folle et coupable politique a été si désastreuse à la France, M. Prax-Paris écrivait à sa veuve, le 14 décembre 1873 : « L'empereur est mort, rien ne manque plus à la grande trace qu'il va laisser dans l'histoire. Sa vie a connu toutes les extrémités du malheur, *la victoire et la défaite héroïques*, la puissance sans bornes et l'exil. La France portera longtemps le deuil du chef populaire qui sut la faire *grande, tranquille et forte.* »

PRAY (Georges), historien et jésuite hongrois, né à Presbourg en 1724, mort à Pesth en 1801. Il professa dans divers collèges de son ordre la philosophie, la théologie, la littérature, la poésie, et, après la suppression de la société de Jésus, il devint conservateur de la bibliothèque de Bude, historiographe du royaume de Hongrie, chanoine de Groswardein et abbé de Tormova. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Annales veteres Hunnorum, Avarorum et Hungarorum* (Vienne, 1761, in-fol.); *Annales regum Hungariæ* (Vienne, 1764-1770, 5 vol. in-fol.); *De sacra dextera divi Stephani, Hungariæ regis* (Vienne, 1771, in-4°); *De Salmone, rege, et Emerico, duce Hungariæ* (Vienne, 1774, in-4°); *Specimen hierarchiæ Hungaricæ* (Presbourg, 1778, in-4°); *Historia regum Hungariæ stirpis austriacæ* (Presbourg, 1799); *Historia regum Hungariæ cum notitiis prævüs* (Presbourg, 1801, 3 vol. in-8°), abrégé très-estimé de son grand ouvrage.

PRAYA, ville et port de mer de l'Afrique portugaise, dans l'archipel du Cap-Vert, ch.-l. du gouvernement des îles de ce nom, sur la côte S.-E. de l'île de Santiago; 2,000 hab. Résidence du gouverneur général de l'archipel et siége d'un évêché suffragant de Lisbonne, sur un plateau élevé, auquel on n'arrive que par deux routes escarpées, taillées dans le roc, et au fond d'une baie dans laquelle se trouvent un rocher appelé l'île aux Cailles, défendue par une batterie, quelques chétives maisons à un étage, la plupart couvertes de branches de cocotiers; l'édifice le plus beau est la prison. Le port est le plus spacieux, le plus profond et le plus sûr de l'île et assez bien fermé à tous les vents, sauf ceux du S.-O. au S.-E. par le S., qui y donnent librement. On n'y court de risques qu'à l'époque des grandes pluies, parce que le vent du sud, soufflant alors avec violence, jette les navires contre les rochers de la côte. Le port est, en outre, le plus fréquenté de l'archipel et on y compte, par an, une soixantaine de navires à voiles étrangers, soit presque le tiers des arrivages constatés pour l'ensemble de l'archipel. Les navires y trouvent de l'eau, des bestiaux, des volailles, surtout des dindons en grand nombre et à bas prix; l'orange y est bonne et très-commune, ainsi que la banane. Ces avantages ont fait adopter ce mouillage par les navires et abandonner Santiago ou Ribeira-Grande, dans la même île, qui fut pendant longtemps la capitale de l'archipel.

PRAYER s. m. (prè-ié — du lat. *pratum*, pré). Anc. administr. Officier chargé de la surveillance des prés.

— **Encycl.** Les *prayers* étaient des officiers spéciaux préposés à la surveillance des grandes prairies; on les nommait aussi maréchaux. Ils étaient chargés de la police des prés, présidaient à la récolte des foins et entretenaient les fossés et les passages. Comme salaire de leurs services, ils pouvaient faucher le long de la prairie ce qu'on appelait, à Caen, le trait du maréchal, et percevaient certains droits sur les bestiaux admis à dépouiller les secondes herbes. On en trouve qui avaient le droit de *sostres* (en latin *subtrabes*), qui consistait à ramasser, à l'aide d'un râteau, le foin que la fourche avait laissé sur le sol. L'office de *prayer* était souvent une inféodation, c'est-à-dire une possession à titre de fief, à charge de payer une redevance fixe ou proportionnelle aux seigneurs. Ces offices constituaient aussi des sergenteries, dont les revenus pouvaient être vendus par les titulaires. Les sergenteries des prés se rencontrent surtout en Normandie, où l'abondance avec laquelle les eaux sont distribuées sur tous les points de la province entretient l'humidité naturelle, favorable au développement et à l'entretien des prairies. Les vastes prairies qui bordent les grandes rivières appartenaient aux ducs de Normandie ou à leurs grands feudataires, qui rarement s'en étaient dessaisis. Ils s'étaient contentés d'en assigner quelques portions à différentes communautés ou différents individus qui n'avaient pas le droit de les clôturer; aussi les offices de *prayer* relevaient-ils en général des ducs eux-mêmes, car des portions de prairies ne comportaient pas la nécessité de cet officier spécial. Il avait une certaine importance et il lui était attribué de notables revenus. Les chartes du moyen âge, qui fournissent des renseignements sur les *prayers*, montrent que ce nom était devenu le nom patronymique de plusieurs familles qui possédaient ces offices à titre héréditaire. Les sergenteries des prés paraissent avoir cessé d'exister avant le XVe siècle.

V. l'abbé Delarue, *Nouveaux essais sur Caen*, et L. Delille, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge.*

PRAYSSAC, village et commune de France (Lot), cant. de Puy-l'Evêque, arrond. et à 29 kilom. O. de Cahors, dans une belle plaine; pop. aggl., 603 hab. — pop. tot., 2,074 hab. Patrie du maréchal Bessières, à qui y on a élevé une statue en 1845.

PRAYSSAS, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. d'Agen; pop. aggl., 503 hab. — pop. tot., 1,510 hab. Commerce de bestiaux et farines. Eglise paroissiale fort ancienne, surmontée d'un clocher du XIIe siècle.

PRÉ, préfixe qui signifie *avant* et qui se rapporte à la préposition latine *præ*, grec *pro*, gothique *faura*, allemand *vor*, anglais *fore*, lithuanien *pra*, russe *pred*, sanscrit *pra*, particule marquant progrès, priorité, que Delâtre regarde comme une contraction de la préposition sanscrite *para*, à côté, mais qu'Eichhoff ramène directement à la racine *par*, mouvoir, avancer.

PRÉ s. m. (pré — latin *pratum*, mot qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *par*, pré, être vert, d'où aussi le grec *prason*, poireau, latin *porrus*. Les Grecs modernes appellent le gazon *prasia*). Prairie de peu d'étendue; terre qui produit des herbes que l'on fauche ou que l'on fait manger sur place aux bestiaux : *Une luzernière établie dans un excellent sol donnera un produit de moitié supérieur à celui des bons* PRÉS. (Matth. de Domb.)

Il me faut du repos, des *prés* et des forêts.
BOILEAU.

Dans ces *prés* fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis.
Mme DESHOULIÈRES.

— Terrain sur lequel on se bat en duel, par allusion au Pré-aux-Clers, où se vidaient autrefois les duels de Paris : *Les César, les Pompée n'allaient pas sur le* PRÉ *pousser de tierce et de quarte.* (Volt.) *Quand un homme est sur le* PRÉ, *une médiocre habileté dans l'escrime l'expose plus à l'épée de son ennemi qu'elle ne l'en préserve.* (J.-J. Rouss.)

— *Vert comme pré*, Très-vert.

— *Faire son pré carré*, Arrondir, étendre ses propriétés. ‖ Vieille loc.

— *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré*, L'aimer mieux mort, enterré, que vivant.

— Prov. *Epargne de bouche vaut rente de pré*, L'économie dans les dépenses de table équivaut au revenu d'une propriété.

— Argot. Bagne : *Quand on songe que le bagne se nomme le* PRÉ, *vraiment ceux qui s'occupent de linguistique doivent admirer la création de ces affreux vocables, eût dit Ch. Nodier.* (Balz.)

— Econ. rur. *Pré salé*, Pré voisin de la mer, où l'herbe est imprégnée de sel et où l'on nourrit des moutons fort estimés : *La race ovine offre en Normandie des moutons de* PRÉ SALÉ, *à chair exquise, et des moutons anglais à longue laine.* (A. Hugo.) *Le mouton par excellence est le mouton des* PRÉS SALÉS. (Toussenel.) ‖ Mouton nourri dans ces prés : *Des côtelettes de* PRÉ-SALÉ. V. PRÉ-SALÉ à son ordre alphabétique.

Pré-aux-Clercs, vaste plaine qui s'étendait autrefois aux portes de Paris, à l'O. et au N. de l'abbaye et du bourg Saint-Germain des Prés, sur la rive gauche de la Seine. Elle fut ainsi appelée parce que, au moyen âge, elle servait de lieu de promenade aux clercs et aux écoliers. Un large fossé, désigné sous le nom de petite Seine, et qui, des fossés de l'abbaye, descendait jusqu'au fleuve, la divisait en deux parties inégales : la plus petite, située au N. de l'abbaye et comprise entre les murs du monastère, la Seine et la petite Seine, s'appelait le petit Pré-aux-Clercs; la seconde, appelée le grand Pré, s'étendait à l'O. de l'abbaye jusqu'à l'emplacement actuel du boulevard et de l'esplanade des Invalides. Le grand Pré était, de temps immémorial, possession de l'Université; le petit Pré appartenait aux moines; mais à cause de sa proximité de la ville, c'était là que venaient s'ébattre plus volontiers les écoliers; cet empiétement fut pendant deux siècles une source de querelles et de rixes sanglantes. Les moines, après avoir supporté sans souffler mot les agissements des écoliers, se lassèrent un beau jour, et, aidés par les habitants du bourg Saint-Germain, voulurent repousser les envahisseurs. En 1163, le différend des moines et des écoliers avait déjà été porté devant le concile de Tours, composé de dix-sept cardinaux et de cent vingt-quatre évêques; mais les prescriptions du concile, ordonnant de respecter les possessions du monastère, n'eurent aucun effet. En 1278, l'abbé de Saint-Germain, Gérard de Moret, ayant cru pouvoir se permettre d'élever quelques constructions sur le chemin qui conduisait au Pré, les écoliers se plaignirent bruyamment. L'abbé passa outre, mais ses constructions furent jetées à bas par les écoliers. L'abbé était un homme résolu : il fit sonner le tocsin; les vassaux du bourg accoururent, se rangèrent en bataille, et, conduits par les moines, fondirent sur MM. de l'Université avec furie. Les écoliers, non armés, tandis que leurs adversaires portaient épées et masses d'armes, essuyèrent une défaite complète; quelques-uns d'entre eux restèrent sur le Pré; c'étaient : Gérard de Dôle, bachelier ès arts, et Tristan Jourdain, fils de Pierre le Scelleur. Un troisième, Adam de Pontoise, perdit un œil dans la bagarre. D'autres furent saisis, garrottés et jetés dans les basses-fosses du couvent. Cette affaire était grave. L'Université présenta requête au légat du pape, cardinal de Sainte-Cécile, afin d'obtenir réparation. Dans cette requête, il était établi : que le prévôt de Saint-Germain et quelques-uns des religieux armés d'épées avaient attaqué et dépouillé des gens paisibles qui ne se mêlaient pas à la lutte; qu'ils leur avaient fait traverser le marché, tête nue, pour les conduire en prison, où on les avait retenus un jour et une nuit; qu'enfin un maître ès arts qui s'était interposé pour faire cesser le tumulte avait été injurié par les religieux, qui avaient percé ses habits de coups de lance. Le légat du pape condamna Etienne de Pontoise, prévôt de Saint-Germain des Prés, comme coupable d'homicide, à être chassé de l'abbaye et enfermé pendant cinq ans dans un monastère dépendant de Cluny. La satisfaction n'était pas suffisante; Philippe le Bel reprit l'affaire, la fit examiner à son tour dans son *conseil étroit*, présidé par lui, et prononça une condamnation nouvelle et plus complète; les religieux furent tenus de fonder deux chapellenies de 20 livres parisis de rente chacune, dont l'Université eut le patronage : l'une dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, pour Gérard de Dôle, qui y fut enterré; la seconde dans la chapelle de Saint-Martin des Orges, près des murs de l'abbaye, où fut enterré l'autre écolier, Tristan Jourdain. De plus, de fortes amendes furent prononcées contre les religieux au profit des parents des victimes; six des vassaux de l'abbaye furent exilés hors du royaume, jusqu'à ce qu'il plût au roi de les rappeler; les tourelles de l'abbaye furent rasées, etc., etc. Les moines comprirent qu'ils s'étaient joués à trop forte partie, et, en 1368, après force procès et transactions, le Pré-aux-Clercs devint propriété légale et définitive de l'Université de Paris.

Au XIVe et au XVe siècle, le Pré-aux-Clercs fut de plus en plus à la mode; le matin, quand il était à peu près désert, c'était le lieu de rendez-vous des duellistes; le soir et aux belles heures de la journée, c'était la promenade où grands seigneurs, officiers et belles dames ne craignaient pas de venir se mêler à la jeunesse toujours un peu turbulente des écoles. Comme le dit le célèbre opéra-comique d'Hérold :

Les rendez-vous de noble compagnie
Se *donnaient* tous dans ce charmant séjour.

Mais, quant à y boire le champagne, aux temps de Charles IX et de Henri III, c'est ce que la « noble compagnie » n'avait garde de faire, car le champagne était alors peu connu, si toutefois même ce que nous appelons vin de Champagne était inventé.

Beaucoup de rencontres, l'épée à la main, eurent lieu sur le Pré-aux-Clercs durant les règnes de François Ier, de Henri II, de Charles IX, de Henri III. Sous Henri II, les calvinistes y tenaient la nuit des conciliabules, chantaient les psaumes de Marot. Ce fut sous le règne de Henri IV que le petit Pré commença à se couvrir de constructions; les rues actuelles des Beaux-Arts, Jacob, Bonaparte, des Saints-Pères ont été ouvertes sur l'emplacement de cet ancien quartier; le grand Pré ne devint un quartier de Paris que sous Louis XIV. Il est aujourd'hui couvert par ce que l'on nomme encore le faubourg Saint-Germain.

Pré aux Clercs (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique d'Hérold, (théâtre de l'Opéra-Comique, 15 décembre 1832). L'inspiration du célèbre compositeur français a été provoquée et soutenue par un excellent livret. Le *Pré aux Clercs* est une des quatre ou cinq productions romantiques de cette époque dont les beautés supérieures ont bravé les outrages du temps. La scène se passe sur les bords de la Seine, dans le voisinage du Louvre. Marguerite de Valois est retenue comme prisonnière à la cour de Charles IX, son frère. Sa présence est une garantie de la conduite de Henri de Navarre, l'un des chefs du parti huguenot. Elle garde auprès de sa personne une noble fille du Béarn, nommée Isabelle, que le roi destine en mariage au comte de Comminge, gentilhomme brave et querelleur. Le jeune baron de Mergy, envoyé par Henri de Navarre pour réclamer sa femme et sa jeune amie, dont il est lui-même fort épris, apprend qu'il a un rival redoutable. Marguerite s'intéresse à leurs amours et veut employer en leur faveur le génie inventif d'un astucieux Italien nommé Cantarelli. Celui-ci serait disposé à les trahir, car il est voué corps et âme à son ami Comminge, si une lettre, écrite par lui au duc de Guise et tombée entre les mains de la reine de Navarre, ne le mettait à sa merci. Un hôtelier du Pré-aux-Clercs et sa fiancée, Nicette, sont mêlés à l'intrigue et fournissent l'occasion d'épisodes gracieux. Le projet de la reine est de marier secrètement Isabelle et de Mergy; mais son exécution est traversée par la découverte que fait Comminge de leur amour. Il provoque son rival en duel. Au troisième acte, le mariage secret a eu lieu et on songe aux moyens de

fuir. Cependant Mergy a une dette d'honneur à acquitter. Il est rejoint par Comminge et tous deux mettent l'épée à la main. Des archers survenant les obligent à aller plus loin vider leur querelle. Comminge est tué dans le combat et on voit des bateliers emmener son corps à Chaillot. Les amants sont réunis et se jurent une flamme éternelle. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans cet ouvrage; la peinture musicale des situations scéniques, la teinte merveilleuse qui règne sur toute la partie épisodique, le coloris tour à tour discret et puissant de l'instrumentation, tout y est réuni pour le plaisir de l'oreille et la satisfaction de l'intelligence la plus exigeante. Aussi cet opéra a-t-il constamment réuni les suffrages des musiciens de toutes les écoles. L'ouverture en *sol* mineur est d'une originalité soutenue et d'une harmonie élégante; elle se compose d'un tutti sur un rhythme neuf et coupé à la manière de Weber, mais avec des procédés qui le rendent plus saisissant; d'un cantabile en *fa* mineur, suivi d'une phrase délicieuse en majeur, reprise plus loin à la quinte inférieure; d'un motif coquet en *si* bémol, d'une *fughetta* et de développements sur le rhythme primitif. Dans le chœur d'introduction, les voix accompagnent l'orchestre en accords plaqués d'un effet charmant. Il serait trop long d'analyser la partition, et d'ailleurs chaque morceau est un chef-d'œuvre. Nous rappellerons seulement le duo si connu : *Les rendez-vous de noble compagnie;* l'air de Mergy : *O ma tendre amie*, et le finale du premier acte, dans lequel se trouve la charmante romance : *Souvenirs du jeune âge.* Le morceau de violon, exécuté pendant l'entr'acte, montre à quel point Hérold possédait les ressources de cet instrument. L'air d'Isabelle : *Jours de mon enfance*, accompagné par le violon solo, est un des plus jolis airs du répertoire de l'Opéra-Comique. Quant au trio : *Vous me disiez sans cesse : Pourquoi fuir les amours?* entre Isabelle, la reine et Cantarelli, l'agencement des voix est égal en ingéniosité et en grâce à tout ce qu'on peut trouver de plus parfait dans les œuvres de l'école italienne. Tout en restant dans le caractère de l'opéra-comique, Hérold a dépassé les modèles du genre par l'heureux choix et l'abondance de ses mélodies. La scène de la mascarade, les belles phrases de la reine, de Mergy, l'entrée d'Isabelle au milieu de la fête et le finale offrent une suite non interrompue de chants heureux et d'effets variés. Les combinaisons de l'orchestre et des voix sont particulières au compositeur. Des mélodies très-développées sont jouées par les instruments, tandis que les voix forment des successions d'accords groupés de manière à se suffire à elles-mêmes et à fournir des périodes intéressantes. La musique du troisième acte offre plusieurs morceaux d'un rhythme franc, cordial, qui semblerait en faire remonter la composition à l'époque de la première manière du maître. Pour bien apprécier cette différence, il est bon de rappeler qu'Hérold a commencé à travailler pour le théâtre en 1815, et que, si un intervalle de seize ans modifie bien des idées dans une tête comme l'était la sienne, il ne suffit pas à détruire les traces de la première allure du génie, ou même simplement les premières habitudes de l'esprit. Nous considérons comme appartenant à cette première manière le petit ensemble qui suit la phrase gracieuse que chante Nicette : *Venez, et que je me promène, Je suis dame de ce domaine;* la ronde si populaire :

A la fleur du bel âge,
Georgette, chaque jour,
Disait, dans le village,
Jamais n'aurai d'amour.

(nous donnons ci-après cette ronde et le duetto si populaire : *Les rendez-vous de noble compagnie*); le trio syllabique : *C'en est fait, le ciel même a reçu nos serments*, et enfin le chœur à l'unisson des archers : *Nargue de la folie.* Tous ces motifs sont charmants; mais on en trouve d'équivalents dans le *Muletier*, dans *Marie*, tandis que, dans le reste de l'acte, Hérold se maintient à la hauteur où il s'était élevé dans *Zampa*, ajoutant à la grâce, qui ne l'a jamais quitté, la puissance de l'effet et une profonde sensibilité. A l'appui de cette observation, nous citerons le chœur : *Que j'aime ces ombrages!* le trio scénique du duel où se trouve cette phrase magnifique : *Ah! je puis braver ta rage;* le quatuor d'une demi-teinte délicieuse : *L'heure nous appelle;* et enfin la scène du bateau, dans laquelle le récit des violoncelles produit un des plus grands effets qui existent au théâtre.

DUO DU PRÉ AUX CLERCS.

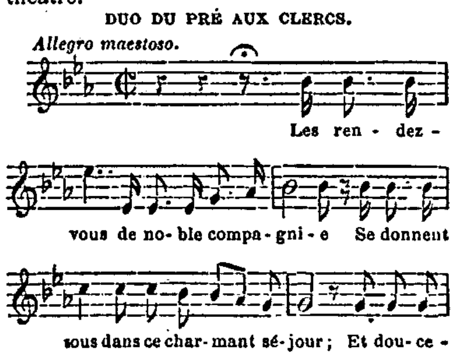

RONDE DU PRÉ AUX CLERCS.

1er COUPLET. *Allegro moderato.*

DEUXIÈME COUPLET.

Robert, du voisinage,
Était le beau danseur.
Il la voit, il l'engage,
Pour elle quel bonheur!
De son bras il la serre
Sur son cœur doucement,
Et la jeune bergère
Trouva le jeu charmant.
Ah! ah! prends garde, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Tout en faisant la chaîne,
Robert prit un baiser;
Et puis, sous le grand chêne,
On s'en alla jaser!
La nuit vient... Comment faire?
Robert offre son bras;
Et depuis la bergère
Soupire et dit tout bas :
Ah! ah! prends garde, etc.

PRÉ-EN-PAIL, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 1,134 hab. — pop. tot., 3,134 hab. Tuileries, nombreux moulins, tanneries.

PRÉS-SAINT-GERVAIS, village et commune de France (Seine), cant. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Denis, dans un petit vallon; pop. aggl., 3,541 hab. — pop. tot., 4,136 hab. Fabrication de pianos, plâtres, savons. Nombreuses sources, dont les eaux étaient autrefois utilisées pour l'alimentation de Paris.

Le nom de ce village vient d'une prairie au centre de laquelle s'élevait jadis une chapelle en l'honneur de saint Gervais. Des anciens titres désignent en effet ce lieu sous le nom de *Pratum Sancti-Gervasii.* Le pré ou plutôt les Prés-Saint-Gervais, dont la première mention ne remonte pas au delà du XIIe siècle, furent longtemps un rendez-vous favori des Parisiens en vacances, que la proximité du joli bois de Romainville attirait encore. C'est aux Prés-Saint-Gervais qu'existe l'aqueduc le plus ancien de tous ceux qui fournissaient jadis de l'eau à Paris; il y conduisait les eaux des diverses sources rassemblées entre les villages de Pantin et de Romainville. Les Prés-Saint-Gervais rappellent deux souvenirs historiques : le premier est le séjour qu'y fit la belle Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, dont la maison est encore aujourd'hui indiquée par les habitants; le second se rattache à l'invasion de 1814. Le 28 mars, un bataillon français, composé de débris de corps, de vétérans et d'infirmiers, y tint tête pendant quelques heures à deux régiments wurtembergeois et ne se replia qu'après une défense désespérée.

Prés-Saint-Gervais (LES), comédie mêlée de couplets, de M. V. Sardou (théâtre Déjazet, 24 avril 1862). Ce vaudeville sans prétention a réussi par toutes sortes de qualités aimables. Le prince de Conti a été élevé par un précepteur, qui lui répète à satiété : « Un gentilhomme est d'une essence supérieure au commun des mortels; il a plus d'esprit, de grâce, de charme dans son petit doigt qu'un roturier dans toute sa personne. Qu'il paraisse! et soudain il inspire le respect aux hommes, l'amour aux dames et l'admiration à tous. » Bien persuadé de tout cela, le prince, qui veut un peu s'émanciper, va faire un tour aux Prés-Saint-Gervais; il ne doute de rien. Il rencontre une famille bourgeoise qui dîne sur l'herbe et qui l'invite cordialement; mais, furieux de ne pas produire plus d'effet sur ces roturiers, il se montre dédaigneux, insolent. Un soldat lui donne une leçon de politesse l'épée à la main et lui fait une égratignure. Il veut se consoler de ses mésaventures avec une grisette et il s'étonne qu'elle ne tombe pas à ses pieds; il a même l'impertinence de le lui dire; on se moque de lui de la bonne manière. Alors il commence à soupçonner que son précepteur est un idiot; le hasard se charge de lui prouver que, de plus, c'est un fourbe; il entend prononcer son nom dans un bosquet; il s'approche et reconnaît son digne maître qui fait rire tout un cercle d'auditeurs à ses dépens. Edifié par cette rencontre, il change de ton se revêt d'une veste d'ouvrier, va retrouver les bourgeois qu'il dédaignait quelques heures auparavant, mange, boit, rit, chante et danse avec eux. Il obtient son pardon de la grisette et reçoit d'elle une leçon beaucoup plus agréable que celles de son précepteur, sa première leçon d'amour. Soudain des laquais galonnés paraissent; ce sont ses gens. Il quitte ses compagnons en se félicitant de cette école buissonnière qui a métamorphosé un fat ridicule en un jeune homme aimable. En mémoire de cet heureux changement, il emporte une branche de lilas cueillie aux Prés-Saint-Gervais.

Ce vaudeville était plein de naturel, d'esprit et de gaieté. Les couplets étaient lestement troussés, et, telle quelle, la pièce aurait pu se reprendre. M. V. Sardou l'a maladroitement transformée en opéra-bouffe et allongée d'un acte inutile. Les *Prés-Saint-Gervais* ainsi amplifiés et doublés d'une partition médiocre de M. Lecocq ont été représentés au théâtre des Variétés (14 novembre 1874).

PRÉABDOMEN s. m. (pré-ab-do-mènn — du préf. *pré*, et de *abdomen*). Crust. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen chez les crustacés.

PRÉACHAT s. m. (pré-a-cha — du préf. *pré*, et de *achat*). Comm. Payement effectué avant la livraison de l'objet vendu.

PRÉACHETÉ, ÉE (pré-a-che-té) part. passé du v. Préacheter : *Marchandises* PRÉACHETÉES.

PRÉACHETER v. a. ou tr. (pré-a-che-té du préf. *pré*, et de *acheter*. — Se conjugue comme *acheter*). Comm. Acheter avant l'époque fixée pour la mise en vente légale. ‖ Payer ce que l'on a acheté, avant que la livraison en soit faite.

PRÉADAMISME s. m. (pré-a-da-mi-sme — du préf. *pré*, et de *Adam*). Hist. relig. Doctrine religieuse d'après laquelle Adam ne serait pas le premier homme créé.

PRÉADAMITE adj. (pré-a-da-mi-te — rad. *préadamisme*). Hist. relig. Qui appartient au préadamisme : *Doctrines* PRÉADAMITES.

— Qui a vécu avant Adam : *Quelques auteurs pensent que les pyramides ont été bâties par le roi* PRÉADAMITE *Gian-ben-Gian.* (Gér. de Nerv.)

— Substantiv. Nom donné aux hommes qui ont vécu avant Adam, dans le système du préadamisme : *Isaac de La Peyrère a soutenu que les païens tiraient leur origine des* PRÉADAMITES.

— Encycl. Le système dit des *préadamites* a été exposé pour la première fois dans un livre d'Isaac de La Peyrère, intitulé : *Præadamitæ, sive exercitatio super versus* 12, 13 *et*

14 *capitis v, epistolæ D. Pauli ad Romanos quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi* (Hollande, 1655, in-4°).

D'après ce système, il y a eu deux créations : la première, qui est la création générale, a été l'origine du monde physique. L'homme existe déjà dans toutes les parties du globe. La seconde création consiste simplement dans le choix par Dieu d'un peuple particulier, le peuple juif, dont Adam fut le premier père. Le déluge, suivant La Peyrère, n'a submergé que la Judée. Il suit de là que toutes les races humaines ne descendent pas de Noé. Les gentils, antérieurs à la seconde création, n'ont pu être détruits par Dieu à cause de leurs péchés. N'ayant pas de lois positives données par Dieu, ils ne commettaient pas de péchés. La Peyrère est d'avis que les Chaldéens, les Egyptiens et les Chinois sont beaucoup plus anciens qu'Adam.

Quoique l'hypothèse, mal digérée et médiocrement motivée, n'eût pas été mise dans tout son jour à cause de l'insuffisance de l'esprit de l'auteur, le livre des *préadamites* excita en Europe une polémique violente. L'ouvrage fut condamné au feu (1655) par le parlement de Paris, et La Peyrère arrêté à Bruxelles l'année suivante. Il se rétracta, fut relâché, et son système, s'il a été la cause de recherches de plus d'un genre sur les origines de la race humaine, est tombé lui-même dans un oubli profond, que d'ailleurs il méritait. Consulter sur ce sujet : Bayle : *Dictionnaire* (t. IV); *Dictionnaire des hérésies* (1853, t. Ier).

PRÉALABLE adj. (pré-a-la-ble — du préf. *pré*, et de *aller*). Qui précède ou doit précéder, être dit, fait, examiné auparavant, avant d'aller plus loin, avant de faire ou dire autre chose : *Examen, étude* PRÉALABLE. *Sommation* PRÉALABLE. *Condition* PRÉALABLE. *Accord* PRÉALABLE. *Aucun impôt ne peut être établi ni perçu sans le consentement* PRÉALABLE *des Chambres.* (Royer-Collard.) *Il n'y a jamais eu d'excès commis par les peuples sans une faute* PRÉALABLE *de la part des gouvernants.* (E. Alletz.) *On ne doit regarder une chose comme vraie qu'après des preuves* PRÉALABLES. (L. Pinel.) *C'est un principe de notre droit public, que nul ne peut être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité générale et moyennant une juste et* PRÉALABLE *indemnité.* (Proudh.)

— s. m. Ce qui doit précéder, être dit, fait, réglé auparavant : *Il y a un* PRÉALABLE *nécessaire.*

— Loc. adv. *Au préalable*, Préalablement, auparavant, d'abord, antérieurement : *Je ne prétends point qu'il se marie qu'*AU PRÉALABLE *il n'ait satisfait à la médecine.* (Mol.)

PRÉALABLEMENT adv. (pré-a-la-ble-man — rad. *préalable*). D'abord, auparavant, antérieurement : PRÉALABLEMENT *à tout essai, il faut s'assurer des moyens. Charles-Quint cède l'empire à son frère; il demande* PRÉALABLEMENT *l'agrément du saint-siége.* (Volt.)

PRÉALLÉGUÉ, ÉE adj. (pré-al-lè-ghé — du préf. *pré*, et de *allégué*). Cité, allégué déjà : *Les moyens* PRÉALLÉGUÉS.

PRÉAMBULAIRE adj. (pré-an-bu-lè-re — rad. *préambule*). Qui a rapport à un préambule; qui est en forme de préambule : *Note* PRÉAMBULAIRE.

PRÉAMBULE s. m. (pré-an-bu-le — du préf. *pré*, et du lat. *ambulare*, marcher). Sorte d'exorde, d'avant-propos dont on fait précéder un discours, un traité, un écrit : *Un long* PRÉAMBULE. *Un* PRÉAMBULE *ennuyeux. J'ai lu votre* PRÉAMBULE; *il n'y a que des points et des virgules à y mettre.* (Volt.)

— Par ext. Paroles que l'on prononce avant d'en venir au fait; actions que l'on fait avant d'agir efficacement : *Parlez sans* PRÉAMBULE. *Allons, travaillez; point tant de* PRÉAMBULES. *J'ai à vous parler d'une affaire importante que j'aborderai sans* PRÉAMBULE. (Scribe.) *Ne perdons pas de temps en* PRÉAMBULES. (Alex. Dum.)

— Fig. Ce qui précède ou prépare : *La curiosité est le* PRÉAMBULE *de l'indiscrétion et du bavardage.* (Mme Monmarson.) *Le passé n'est qu'un* PRÉAMBULE. (Renan.)

— Encycl. Diplom. Les *préambules* des chartes sont les motifs qu'on expose après la suscription pour faire connaître l'objet principal de l'acte. L'usage des *préambules* est très-ancien; on en trouve en tête de presque tous les diplômes mérovingiens. Dès le milieu du XIe siècle, cette formalité fut moins usitée, et, à partir du XIIe siècle, elle devint de plus en plus rare. La forme des *préambules* était variée à l'infini; ils consistaient souvent en préceptes moraux; comme ils exposaient les causes qui motivaient les actes, ils se terminaient presque toujours par la formule *ergo, igitur* (à ces causes). Au IXe, au Xe et au XIe siècle, on rencontre souvent la formule *mundi senio appropinquante* ou *instante mundi termino* (la fin du monde approchant), allusion à la croyance qui fixait à l'an 1000 la fin du monde. Les donateurs recommandaient à ceux dont ils étaient les bienfaiteurs de prier pour eux; ils se servirent des formules *pro anima, pro remedio animæ* (pour mon âme, pour le salut de mon âme). D'après dom de Vaines, vers la fin du XIVe siècle, le *préambule* des lettres royaux est souvent pompeux et oratoire; « il dégénère presque toujours en galimatias très-obscur. Tels sont ceux des lettres de Charles V, surtout depuis 1369. Sans doute que ses secrétaires désiraient flatter le goût du prince pour les belles-lettres. » On a quelquefois confondu les *préambules* avec les *annonces* ou *précautions*, qui étaient les principales clauses mises en œuvre dans le corps d'un acte pour lui donner un caractère authentique.

PRÉAMENEU (Bigot DE), jurisconsulte français. V. BIGOT.

PREANGERS (RÉSIDENCE DES), division de l'île de Java, entre celle de Batavia à l'O. et celle de Chéribon à l'E., baignée au N. par la mer de Java et au S. par l'océan Indien; 739,000 hab. Elle occupe à elle seule près du sixième de la superficie totale de Java. Aussi loin que la vue peut s'étendre, on n'aperçoit qu'un entassement confus de collines, boursouflures du sol en travail qui porte le cratère béant du Guédé. Ce gouffre, d'où s'échappe sans cesse une fumée sulfureuse, domine de plus de 1,500 mètres le cratère éteint du Megameudong. C'est un volcan debout sur les ruines d'un autre volcan : l'Etna sur le Vésuve ou Pélion sur Ossa. Une eau pure et profonde remplit la bouche jadis écumante; des arbres et de gigantesques fougères ont percé les assises de lave; les tigres et les rhinocéros viennent s'abreuver aux sources d'où jaillissaient autrefois des scories et des flammes. Les rivières les plus importantes de ce pays sont : le Crawang, le Panamoukan, l'Indramay, au N.; le Kanjangang, le Tjielawang et le Kalitondoau, au S. Bien que cette vaste province soit soumise au régime du travail forcé et tenue d'entretenir, au profit du gouvernement, plus de 80 millions d'arbres à café, elle n'en est pas moins, de toutes les résidences, celle où le riz est le plus abondant et dans laquelle la subsistance des habitants est en conséquence la mieux assurée. Elle produit, en outre, beaucoup de maïs, de noix de coco et du bois de teck. Il y a du basalte, du porphyre, des agates, des améthystes, du quartz et de la pierre calcaire. Les habitants sont en général désignés sous le nom de Sondanais; le nom de Javanais est réservé pour la population qui réside à l'E. de Chéribon. Ce pays n'est pas immédiatement sous l'autorité des Hollandais. Il est subdivisé en quatre régences et gouverné par des chefs qui descendent en droite ligne des anciens souverains, auxquels obéissait, avant l'introduction de l'islamisme, la partie occidentale de Java.

PRÉAPICIAL, ALE adj. (pré-a-pi-si-al, a-le — du préf. *pré*, et du lat. *apex*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en avant du sommet : *Charnière* PRÉAPICIALE *d'une coquille bivalve.*

PRÉARYEN, ENNE adj. (pré-a-ri-ain, è-ne — du préf. *pré*, et de *aryen*). Hist. Antérieur aux Aryens : *Races* PRÉARYENNES.

PRÉAU s. m. (pré-o — dimin. de *pré*). Petit pré :

> L'amoureux sa dame menoit
> Danser quand venoit à son tour,
> Et puis seoir s'en revenoit
> Sur le *préau* vert, au retour.
>
> A. CHARTIER.

‖ Vieux en ce sens.

— Place carrée au milieu d'un cloître, où les moines viennent se promener. ‖ Cour d'une prison, où les détenus viennent prendre l'air : *Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent sur le* PRÉAU, *en attendant qu'on les appelle pour les expédier.* (Volt.) *On fait faire chaque jour aux prisonniers une promenade dans des* PRÉAUX *couverts.* (Blanqui.) ‖ Salle où les élèves d'un établissement d'éducation viennent prendre leur récréation en commun : *Il serait à souhaiter qu'une maison d'éducation fût à la campagne, ou du moins entourée de grandes cours et de* PRÉAUX *spacieux.* (Dupanloup.)

PRÉAULT (Antoine-Auguste), sculpteur français, né à Paris en 1809. Destiné d'abord à l'art industriel, il passa deux ou trois ans dans les ateliers d'un ornementiste; mais cet art secondaire et relativement borné ne pouvant suffire à ses aspirations, il alla se présenter à David d'Angers, se fit admettre au nombre de ses élèves et sut bientôt séduire le maître par son enthousiasme et la fougue qu'il mettait au travail. David d'Angers en fit son disciple favori et le dirigea avec sollicitude. Deux bas-reliefs d'une facture violente, d'un romantisme échevelé : *Gilbert mourant* et la *Mendicité*, un groupe en terre cuite : *Deux pauvres femmes*, de la même vigueur exubérante, furent ses débuts (Salon de 1833). Le jury avait laissé passer, non sans regret sans doute, ces œuvres révolutionnaires acclamées par la phalange romantique comme les chefs-d'œuvre de la statuaire moderne. Il en fut de même de l'effrayante *Tuerie*, fragment d'un grand bas-relief qui n'a pas été exécuté (bas-relief en plâtre, Salon de 1834; il a reparu en bronze au Salon de 1850). M. Préault produisit ensuite une *Ondine*, deux grands bas-reliefs, la *Rivière des Amazones* et la *Reine de Saba*. L'effervescence de l'artiste s'était peu à peu calmée; il parut au Salon de 1836 avec une *Hécube*, figure couchée, d'une attitude excellente, et une statue de *Charlemagne*. Sa *Carthage* (1838), l'*Adoration des mages* et un *Christ*, pour l'église Saint-Gervais (1839), complétèrent la transformation de l'artiste. Il avait, pour ainsi dire, humanisé son faire audacieux, et les commandes commencèrent à lui venir; il sculpta la *Statue de l'abbé de L'Epée*, pour la façade de l'Hôtel de ville; *Clémence Isaure*, pour le jardin du Luxembourg; *Saint Gervais et saint Protais* (avec M. Moine), pour l'église Saint-Gervais; le *Buste de l'abbé Liautard*, dans l'église des Carmes; la *Douleur*, ce masque funéraire si expressif placé dans le cimetière israélite du Père-Lachaise (sépulture Jacob Roblès); le *Tombeau de l'abbé de L'Epée*, à Saint-Roch (1849). Ensuite il exposa un bas-relief d'*Ophélie* (Salon de 1850), qui le plaça parmi les maîtres de la jeune école moderne. Une 2e médaille lui fut décernée. Ajoutons que les qualités poussées à l'excès dans sa première manière, et régularisées depuis par l'expérience et le savoir, sont restées le plus grand mérite d'Auguste Préault; l'instinct dramatique, une grande chaleur d'expression, des partis pris décidés, un jet facile et souvent magistral, tels sont, encore aujourd'hui, comme ils l'étaient à ses débuts, les côtés caractéristiques de son talent. Le bas-relief en bronze, la *Tuerie*, un buste en marbre de *Poussin*, un *Christ* en bronze, commande du ministère de l'intérieur, complétaient cette exposition de 1850. L'année suivante, la *Statue du général Marceau*, érigée sur la grande place de Chartres, et la *Comédie humaine*, petite statuette très-réussie (Salon de 1851), achevèrent de lui gagner toutes les sympathies. Aux Salons suivants, on vit de lui : *Dante* et *Virgile*, deux médaillons d'une grande beauté; le *Cavalier gaulois*, du pont d'Iéna; une *Sainte Valère*, destinée à l'église Sainte-Clotilde; le *Masque*, statuette en bronze (Salon de 1853); le *Monument d'Aristide Ollivier*, la *Mort cueillant une fleur*, création d'un étrange parfum romantique (1854); les deux statues de *Mansard* et de *Le Nôtre* (palais de Versailles), d'une habile exécution, qualité qui se fait également apercevoir dans ses travaux de sculpture au nouveau Louvre : la *Paix*, la *Guerre*, *André Chénier*, *Génies ailés* (1858); *Hécube*, statue en plâtre; le *Meurtre d'Ibycus*, la *Parque*, bas-reliefs, furent remarqués au Salon de 1863, ainsi qu'un *Portrait de femme*, médaillon de bronze (1865), l'*Espérance*, buste en plâtre, et la *Vierge aux épines* (1866). *Adam Mickiewicz*, médaillon de bronze (1867), doit être placé parmi ses œuvres capitales, malgré le peu d'importance de ce travail, exécuté presque brutalement, avec plus de souci de l'idée que de la forme. Enfin, aux derniers Salons, on a vu successivement : un *Portrait d'enfant*, médaillon de bronze; *Aulus Vitellius*, médaillon de bronze; *Paul Huet*, médaillon funéraire (1870), et d'autres médaillons funéraires (1874) assez remarquables pour faire regretter que depuis plus de dix ans l'artiste ait abandonné les grandes œuvres sculpturales. Voici le jugement qu'a porté sur lui M. E. Chesneau :

« Une impression nerveuse, profondément, mais trop rapidement ressentie, traduite immédiatement, lui fait créer de superbes ébauches. Il donne l'émotion aiguë, comme il l'a éprouvée, mais peu durable. Au premier coup d'œil, on se sent singulièrement pénétré, remué devant ses œuvres; au second, l'illusion disparaît. Tout homme habitué à la fréquentation des œuvres d'art, mis inopinément en présence d'une sculpture de M. Préault, s'écriera tout d'abord : « Voilà une grande » œuvre! » Il reprendra sur-le-champ : « ... Une » grande œuvre manquée... » M. Préault est un improvisateur, un improvisateur des mieux doués, malheureusement dans l'art qui se prête le moins à l'improvisation. Ces dons précieux et rares, l'intensité du sentiment, l'originalité, la haine du banal et du convenu nous font cependant aimer ses ouvrages et l'esprit qui les enfante. Le goût, la raison protestent et, malgré cela, toute production signée de M. Préault nous attire, parce que ses défauts sont quelque chose comme l'envers de qualités supérieures. Mais dès qu'on se replace dans les conditions rigoureuses de la statuaire, on est forcé de se demander ce que cachent réellement ces exagérations. Eh bien! c'est avec une certaine anxiété que l'on s'interroge. Derrière tout ce tapage, ce mouvement, cette mise en scène d'inventions et de conceptions singulières, on se dit qu'il y a peut-être, qu'il doit y avoir une idée, puisqu'elle s'accuse par de telles démonstrations de force et de puissance, mais on n'en est pas bien sûr et l'on n'ose fouiller cette idée bien avant, de peur de trouver au fond de tout cela une idée fort ordinaire, servie par un talent qui n'aime et ne peut produire que l'énorme. »

PRÉAVIS s. m. (pré-a-vi — du préf. *pré*, et de *avis*). Court avertissement précédant un avis plus étendu. ‖ Vieux mot.

PRÉBALANCIER s. m. (pré-ba-lan-sié — du préf. *pré*, et de *balancier*). Entom. Pièce étroite, allongée, arquée et contournée à l'extrémité, qu'on observe chez les rhipiptères.

PRÉBASILAIRE adj. (pré-ba-zi-lè-re — du préf. *pré*, et de *basilaire*). Anat. Situé en avant de l'os basilaire du crâne : *Suture* PRÉBASILAIRE.

PRÉBENDAIRE s. m. (pré-ban-dè-re — du lat. *præbendus*, qui doit être fourni). Prébende. ‖ Vieux mot.

PRÉBENDE s. f. (pré-ban-de — du lat. *præbenda*, choses à fournir; de *præbere*, fournir, probablement pour *præhabere*, de *præ*, devant, et de *habere*, avoir. Le mot prébende a signifié en premier lieu la ration journalière à fournir aux moines et aux autres ecclésiastiques; puis, le sens se rétrécissant, le revenu alloué à un chanoine et, enfin, le canonicat lui-même). Dr. canon. Revenu attaché à un titre ecclésiastique, particulièrement à une chanoinie : *Canonicat sans* PRÉBENDE, *avec* PRÉBENDE. ‖ Titre, canonicat auquel est attachée la prébende : *Solliciter une* PRÉBENDE. *Etre nommé à une* PRÉBENDE. ‖ En certaines églises, Bénéfice de bas-chœur. ‖ *Prébende théologale*, Prébende du théologal ou du docteur en théologie, dans une église cathédrale ou collégiale. ‖ *Prébende préceptoriale*, Prébende d'un prêtre qui instruisait gratuitement de jeunes enfants. ‖ *Prébende laïque*, Prébende réservée à quelque laïque de haute naissance, comme il en existait à Chartres.

— Encycl. On appelait ainsi en France, avant la révolution de 1789, une portion des biens d'une église cathédrale ou collégiale, assignée à un ecclésiastique, à la charge par lui de remplir certaines fonctions.

La *prébende* fut abolie, en même temps que la dîme et autres biens du clergé, par l'Assemblée nationale constituante.

C'est à tort que quelques écrivains ont confondu le canonicat et la *prébende*. Les bons auteurs canonistes en font une grande différence (*aliud esse canonicatum, aliud præbendam*).

De nos jours, il n'y a plus de confusion possible; il n'y a que des canonicats et pas de *prébendes*. Les canonicats eux-mêmes sont purement honorifiques; les chanoines sont salariés, mais n'ont plus de biens-fonds. C'est, d'ailleurs, le cas de tout le clergé dans notre pays, et le nombre des pays arriérés où il en est encore autrement tend à diminuer de jour en jour.

La différence était assez délicate à établir avant 1789; elle existait cependant.

Les canonicats étaient généralement accompagnés d'une *prébende*, tandis que la *prébende* ne l'était pas toujours du canonicat. Une seule sorte de canonicat n'était pas accompagnée d'une *prébende*, c'étaient les canonicats *ad effectum*, qui furent imaginés pour donner droit aux dignités dans les chapitres, où il fallait être chanoine pour devenir dignitaire. Même sans canonicat, la *prébende* était le plus souvent un titre de bénéfice. Dans certaines églises, elle donnait au titulaire voix délibérative au chapitre et d'autres droits semblables aux droits des chanoines. Quelquefois elle ne consistait que dans un revenu que percevait un ecclésiastique tant qu'il remplissait certaines fonctions auxquelles il était commis et dont il pouvait cesser d'être chargé, à la volonté des supérieurs.

Lorsque les *prébendes* étaient distinctes du canonicat, elles pouvaient être divisées et même conférées à des laïques. On les appelait alors *semi-prébendes*. Lorsqu'elles étaient possédées par des ecclésiastiques, elles formaient des titres de bénéfices irrévocables ou amovibles, selon l'usage des chapitres. De là suivait que, dans certaines églises, le chapitre ne pouvait révoquer les semi-prébendés quoiqu'il les eût nommés, et les semi-prébendés pouvaient résigner leurs demi-*prébendes*. Tout cela dépendait de l'usage et de la possession.

Il y avait encore en France des *prébendes* absolument laïques possédées par des seigneurs. L'acte de fondation de la Sainte-Chapelle de Dijon, par Hugues de Bourgogne en 1172, et confirmé par Innocent III, porte qu'aussitôt que ses successeurs auront pris possession du duché, ils seront tenus de se présenter au chapitre de cette église pour lui demander d'y être associés, de jurer l'observation des statuts et de donner, en signe de fraternité, le baiser de paix à chacun des chanoines. On trouve, dans les actes capitulaires du chapitre de Toulouse, un acte de 1163, par lequel le seigneur d'Escalqueux et sa femme sont reçus au nombre des chanoines, avec association à leurs prières et droit de prendre leur subsistance sur les revenus du chapitre quand ils le jugeront à propos.

Au moment où éclata la Révolution, on voyait encore plusieurs seigneurs en possession de ces espèces de *prébendes*. Le comte d'Armagnac en avait une dans l'église d'Auch, dont il était le premier chanoine. Le seigneur de Chatelux en avait une dans l'église d'Auxerre; celui de Chailly, près de Melun, une dans l'église collégiale de cette ville, où il prenait place à sa stalle, l'aumusse sur le bras, l'épée au côté; celui de La Groye, une dans l'église Notre-Dame de Châtellerault, que le chapitre avait concédée en 1494 à Galchaud-d'Aloigny et à ses successeurs, avec la faculté de venir à l'église en bottes et en éperons et en portant un oiseau de proie à la main.

Les rois de France, comme successeurs des anciens grands vassaux de la couronne, conservèrent aussi jusqu'à la Révolution les *prébendes* que ceux-ci avaient possédées dans les diverses églises; c'est ce qui rendait ces princes chanoines-nés d'Angers, Auxerre, Tours, Lyon, Aix, Le Mans, etc. Lorsqu'ils faisaient leur première entrée dans les églises de ces villes, on leur présentait à la porte une aumusse qu'ils mettaient sur leur bras et qu'ils donnaient, en sortant, à un ecclésiastique, avec droit de requérir la première *prébende* qui viendrait à vaquer.

Les *prébendes* ecclésiastiques, considerees

comme des portions des revenus des églises cathédrales et collégiales attachées aux canonicats, devaient, en principe, être égales entre elles; c'est ce que porte une ancienne ordonnance d'un archevêque de Tours (*Quum æquum fit ut qui officiorum similitudine juncti sunt æqua redditum communione socientur*). Cependant, il y avait beaucoup de chapitres dans lesquels cette égalité de revenu dans la *prébende* n'existait pas. Cet état de choses était contraire aux décisions du parlement de Paris, dont plusieurs arrêts avaient ramené les *prébendes* à l'égalité. Les jurisconsultes de l'Eglise en mentionnent pour les églises d'Orléans, de Poitiers, de Luçon, de Vendôme, de Laval, etc. On remarque que celui pour le chapitre de Vendôme, qui est du 14 août 1570, n'eut pas même égard à la diversité du temps des fondations, dont six étaient du XI^{e} siècle et huit du XV^{e}.

Cette inégalité des *prébendes* provenait, dans plusieurs chapitres, des partages que les chanoines firent entre eux, lorsqu'ils abandonnaient la vie commune. Mais ces partages, quelque anciens qu'ils fussent, n'étaient que provisoires et n'empêchaient point que la masse des biens ne continuât d'appartenir au corps entier et que chacun des membres n'y eût un droit égal. Aussi les arrêts des 15 mars et 5 décembre 1549, 13 août 1588 et 25 janvier 1597, rendus pour Le Mans et Poitiers, voulaient que le partage se renouvelât tous les vingt ans, et cela se pratiqua toujours à Notre-Dame de Paris.

On ne pouvait opposer la prescription à ceux qui demandaient que leur *prébende* fût égale en revenu à celle des autres chanoines. C'est dans ce sens que furent rendus deux arrêts des 26 janvier 1668 et 2 avril 1790, au profit des chanoines réguliers prébendés dans les églises de Senlis et d'Amiens, à qui fut rendue la *prébende* complète qui, depuis deux cents ans, avait été réduite à une somme d'argent, somme dont leurs prédécesseurs s'étaient contentés. Le grand conseil rendit un semblable arrêt, le 10 mai 1692, pour le chanoine de Saint-Victor prébendé dans l'église de Saint-Marcel, à Paris.

Tels étaient les principes et la jurisprudence suivis en règle générale; sauf les cas où les fondateurs avaient expressément stipulé que tel revenu serait attaché aux *prébendes* qu'ils fondaient. Il était encore un cas où l'inégalité des *prébendes* était tolérée; c'était lorsque les anciens chanoines, en acceptant la fondation de nouvelles *prébendes*, avaient fait des réserves et déclaré que ce serait sans préjudice de leurs droits. Cependant, ce dernier cas, proposé par quelques théologiens, était repoussé par d'autres, qui lui opposaient, non sans fondement, l'arrêt rendu par le chapitre de Vendôme, et qui ajoutaient qu'une réserve dictée à des usufruitiers par un intérêt pécuniaire ne pouvait servir à leurs successeurs ni détruire le principe établi par saint Grégoire le Grand, que les anciens et les nouveaux revenus de l'église devaient être partagés également entre ceux d'une même qualité et qui rendaient les mêmes services.

Grâces soient rendues à la Révolution française, qui nous a délivrés de cette scolastique, en rendant au pays les biens énormes qui en étaient l'objet et dont nos pauvres paysans avaient été dépouillés depuis tant de siècles!

PRÉBENDÉ, ÉE adj. (pré-ban-dé — rad. *prébende*). Qui jouit d'une prébende : *Chanoine* PRÉBENDÉ. *Les chanoines* PRÉBENDÉS *ont la préséance sur les chanoines honoraires.* ‖ A quoi est attachée une prébende : *Canonicat* PRÉBENDÉ.

— s. m. Dignitaire qui jouit d'une prébende : *Un* PRÉBENDÉ.

PRÉBENDIER adj. (pré-ban-dié — rad. *prébende*). Hist. ecclés. Qui reçoit une prébende : *Chanoine* PRÉBENDIER. ‖ Qui est nourri aux dépens de l'église : *Pauvres* PRÉBENDIERS.

— Substantiv. Personne qui jouit d'une prébende ou qui est nourrie par l'église : *Les* PRÉBENDIERS *d'une église collégiale. Parti maigre, pâle, jaune, sec, il revenait gros, gras, fleuri comme un* PRÉBENDIER, *et bien vêtu.* (Balz.)

> Sous ce marbre, gît enterré
> Un *prébendier* sexagénaire,
> Qui jamais ne lut son bréviaire,
> Et qui ne connut son curé
> Qu'en relisant son baptistaire.
>
> L'abbé MANGENOT.

PRÉ-BOIS s. m. (pré-boi — de *pré* et de *bois*). Eaux et for. Pâturage situé sur la pente d'une montagne, en un lieu où il a existé un bois communal. ‖ Bois communal : *Il existe dans la ci-devant Franche-Comté des* PRÉS-BOIS; *mais les habitants des communes qui possèdent ces bois ne peuvent y faire de coupe que d'après l'autorisation de l'administration.* (Morogues.)

PRÉBOUIN s. m. (pré-bouin — altér. de *provin*). Arboric. Nom vulgaire des provins, dans quelques localités.

PRÉBOUISSET s. m. (pré-boui-sè). Bot. Nom provençal du fragon.

PRÉBUCCAL, ALE adj. (pré-bu-kal, a-le — du préf. *pré*, et du lat. *bucca*, bouche). Zool. Placé en avant de la bouche. ‖ *Cavité prébuccale*, Sorte d'entonnoir au fond duquel s'ouvre la bouche, chez les holoturies.

PRÉCAIRE adj. (pré-kè-re — lat. *precarius*, de *preces*, prières). Qui n'existe ou ne s'exerce que par une autorisation révocable; qui est dans une dépendance absolue et peut cesser par la volonté d'autrui : *Autorité* PRÉCAIRE. *Possession* PRÉCAIRE. *Si une autorité quelconque a le droit de grever ma propriété sans mon aveu, ma propriété est* PRÉCAIRE; *ce n'est plus à moi seul qu'elle appartient.* (Ed. Laboulaye.)

— Par ext. Incertain au point de vue de la durée; qui peut cesser, être détruit ou changé par quelque accident probable : *Rien de plus* PRÉCAIRE *que la santé. La position d'un peuple ne doit jamais être* PRÉCAIRE. (Grimm.) *Il est de l'essence de tous les pouvoirs faibles et* PRÉCAIRES *de n'imputer jamais à leur faiblesse les difficultés que cette faiblesse est impuissante à surmonter.* (E. de Gir.) *Comment les gouvernements n'auraient-ils pas une existence* PRÉCAIRE, *lorsque le peuple a moins d'intérêt à les conserver qu'à les détruire?* (E. de Gir.) *Sans la liberté tout repos est* PRÉCAIRE. (Prévost-Paradol.) *Plus la vie est* PRÉCAIRE, *dépendante, et plus elle incline à l'uniformité, au communisme.* (E. Pelletan.)

> Lyre d'argent, gagne-pain trop *précaire*,
> Dont les chansons n'ont qu'un maigre salaire,
> Je vous renie et je vous dis adieu.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Dr. des gens. *Commerce précaire*, Commerce qui se fait sous pavillon neutre entre deux nations qui sont en guerre.

— Jurispr. *Bénéfice précaire*, Usufruit dont le temps était limité et généralement assez court, comme en accordaient certains rois de France, à titre de récompense.

— s. m. Jurispr. Usufruit accordé pour un temps limité, soit par l'Eglise, soit par le roi : *L'Eglise accorde souvent des* PRÉCAIRES *aux soldats, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.* ‖ Concession de jouissance toujours révocable au gré de celui qui l'a accordée : *Jouir par* PRÉCAIRE, *à titre de* PRÉCAIRE. ‖ Jouissance de l'emprunteur ou du teneur à bail : *Posséder un bien par* PRÉCAIRE.

— **Encycl.** Jurispr. Primitivement, on appelait *précaire* ou *epistola precaria* la requête présentée par celui qui voulait prendre une terre à ferme. Cette requête renfermait ordinairement l'énoncé des conditions auxquelles le preneur s'obligeait. Si les conditions étaient acceptées, celui qui donnait la terre à ferme ou le bailleur gardait l'*epistola precaria* et remettait au preneur un autre acte appelé *epistola præstaria*. Le *précaire* était quelquefois un bail à longues années, comme l'indique la loi des Wisigoths (liv. X, tit. I, § 12) : *Si per precariam epistolam certus annorum numerus fuerit comprehensus.* Par extension, on appela *précaires* les terres données à bail et les bénéfices accordés par l'Eglise à des séculiers, à condition d'une redevance au cens déterminé. Telle est surtout la signification du mot *précaire* du V^{e} au X^{e} siècle. Les concessions de *précaires* ou bénéfices temporaires sur les biens de l'Eglise donnèrent lieu à beaucoup d'abus. Après la conquête de la Gaule par les barbares, les rois francs profitèrent souvent de leur influence pour faire obtenir des *précaires* à leurs clients. Charles-Martel alla plus loin et voulut dépouiller l'Eglise au profit de ses leudes, qui furent investis des dignités de l'Eglise et eurent la jouissance de ses revenus. On vit alors des *clercs séculiers*, comme on appelait ces guerriers francs, envahir le sanctuaire et y porter leurs mœurs violentes et licencieuses. Après la mort de Charles Martel (741), son fils, Pépin le Bref, réunit les conciles de Leptines et de Soissons (743 et 744), pour rétablir l'ordre dans l'Eglise. Il y fut décidé que les terres ecclésiastiques abandonnées aux barbares seraient converties en *précaires;* qu'ils ne les conserveraient que pour un temps déterminé et à la condition de payer une redevance à l'Eglise. Voici la traduction d'un passage des capitulaires de Pépin et de son frère Carloman, rendu après le concile de Laptines pour régler les conditions des *précaires :* « Avec le conseil des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, et à cause des guerres qui nous menacent et des attaques des nations qui nous environnent, nous avons décidé que, pour le soutien de nos guerriers et moyennant l'indulgence de Dieu, nous retiendrions quelque temps à titre de *précaire*, et sauf le payement d'un cens, une partie des biens des eglises, à cette condition qu'il sera payé chaque année à l'église ou au monastère propriétaire un *solidus*, c'est-à-dire douze deniers, pour chaque métairie et que, si celui qui jouit dudit bien vient à mourir, l'église rentrera en possession; si la nécessité nous y contraint et si nous l'ordonnons, le *précaire* (le bail) sera renouvelé et il en sera rédigé un second. Mais qu'on veille à ce que les églises et les monastères dont les propriétés auront été ainsi engagées *in precario* ne souffrent pas de l'indigence; si cela arrive, que l'église et la maison de Dieu soient remises en pleine possession de leurs biens. » Ces terres continuèrent à être occupées *in precario;* Charles le Chauve ordonna que, *selon l'ancien usage*, la durée de ces bénéfices serait de cinq ans et que tous les cinq ans le bénéficier serait tenu de faire renouveler son titre. La législation, selon la remarque de M. Guizot (*Essais sur l'histoire de France*, IV^{e} essai), ne se montre si laborieuse que lorsqu'elle est à peu près impuissante. Il est probable qu'à partir du X^{e} siècle les *précaires* devinrent, comme la plupart des bénéfices, propriétés héréditaires des détenteurs. Ce qui est certain, c'est que ce genre de concessions cessa avec la seconde race.

PRÉCAIREMENT adv. (pré-kè-re-man — rad. *précaire*). D'une façon précaire, à titre précaire : *Jouir, posséder* PRÉCAIREMENT.

PRÉCANTATEUR, TRICE s. (pré-kan-ta-teur, tri-se — lat. *præcantator*, de *præ*, avant, et de *cantator*, enchanteur, magicien). Antiq. rom. Personne qui préservait des enchantements, qui en détournait les effets, ou guérissait par des moyens magiques : *On employait un* PRÉCANTATEUR *pour guérir la morsure des serpents.*

PRÉCARITÉ s. f. (pré-ka-ri-té — rad. *précaire*). Etat, caractère de ce qui est précaire : *La* PRÉCARITÉ *d'une ressource, d'un moyen d'existence.*

PRÉCATIF, IVE adj. (pré-ka-tiff, i-ve — du lat. *precatus*, prié). Jurispr. Accompagné d'une prière. ‖ *Legs précatif*, Dans le droit romain, Fidéicommis.

— Gramm. *Temps précatif* ou substantiv. *Précatif*, Temps des verbes sanscrits qui répond à l'aoriste optatif des verbes grecs.

PRÉCATION s. f. (pré-ka-si-on — lat. *præcatio*, prière; de *precari*, prier). Rhétor. Figure par laquelle on adresse une prière à la divinité.

PRÉCAUDAL, ALE adj. (pré-kô-dal, a-le — du préf. *pré*, et du lat. *cauda*, queue). Zool. Situé en avant de la queue. ‖ *Anneaux, segments précaudaux*, Anneaux en petit nombre, qui existent à l'extrémité de l'abdomen de certains chétopodes.

PRÉCAUTION s. f. (pré-kô-si-on — lat. *præcautio;* de *præcavere*, se mettre en garde; de *præ*, devant, et de *cavere*, se mettre en garde). Acte que l'on fait, soin que l'on prend, en prévision d'un mal ou d'un inconvénient que l'on veut prévenir ou éviter : *Sages* PRÉCAUTIONS. PRÉCAUTIONS *inutiles. Prendre ses* PRÉCAUTIONS. *Prendre des* PRÉCAUTIONS. *Toute la vie des grands n'est qu'une* PRÉCAUTION *pénible contre l'ennui, et toute leur vie n'est elle-même qu'un ennui pénible.* (Mass.) *Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des* PRÉCAUTIONS. (Volt.) *Ce sont les petites* PRÉCAUTIONS *qui conservent les grandes vertus.* (J.-J. Rousseau.) *Mieux vaut prendre dix fois une* PRÉCAUTION *superflue que de négliger une seule fois une* PRÉCAUTION *nécessaire.* (E. de Gir.) *Prendre des* PRÉCAUTIONS *contre un ami, c'est déjà le traiter en ennemi.* (Latena.) ‖ Prudence, circonspection, attention : *Manquer de* PRÉCAUTION. *Avoir de la* PRÉCAUTION. *Le trop de* PRÉCAUTION *ne nuit jamais.* (Mérimée.)

> Avec *précaution* nous devons tout oser.
>
> LACHAMBEAUDIE.

— Soin que l'on met à régler ses gestes, ses pas, sa démarche, dans quelque intention particulière : *Marcher, s'avancer avec* PRÉCAUTION. *Deux femmes allaient et venaient dans la chambre avec* PRÉCAUTION, *échangeant de temps en temps quelques mots à voix basse.* (E. Berthet.)

— Fam. Objet dont on se sert par précaution : *Dans la campagne, un bâton est une bonne* PRÉCAUTION.

— Rhétor. *Précautions oratoires*, Moyens détournés que prend l'orateur pour capter la bienveillance de l'auditeur, éviter de le blesser, affaiblir les préventions qu'il peut avoir. ‖ Dans le langage commun, Détours que l'on prend avant de faire connaître sa pensée : *Parlez, parlez; vous n'avez pas besoin de* PRÉCAUTIONS ORATOIRES.

— **Encycl.** Rhétor. *Précautions oratoires.* Pour ne pas blesser la susceptibilité de ceux qui l'écoutent, l'orateur est obligé d'employer certains ménagements, certains tours insinuants et adroits qu'on appelle du nom général de *précautions oratoires.* Cicéron, en parlant de l'éloquence du barreau, remarque combien il est difficile de gouverner les hommes par la parole; de les ramener de la bienveillance à la haine, de la haine à la bienveillance; de les pousser, de les entraîner malgré eux, comme avec une machine, tantôt vers la sévérité, tantôt vers la clémence, tantôt vers la tristesse, tantôt vers la joie. Les *précautions* oratoires sont souvent indispensables pour atteindre ce but. C'est à la sagacité, au tact de l'orateur, à lui montrer quand elles sont utiles et à le guider dans le choix qu'il en fera. L'euphémisme et la périphrase y jouent un grand rôle. Souvent aussi l'artifice oratoire qui consiste à prévenir les objections est en ce point d'une grande importance.

A toutes les époques et dans tous les genres d'éloquence, les orateurs ont pris avec soin ces *précautions;* toujours ils ont pris en considération l'âge, le caractère et la condition des personnes devant lesquelles ils parlaient. Le bon sens suffisait à leur en indiquer l'utilité. L'étude du cœur humain leur montrait les moyens de parvenir à plaire sans rabaisser leur dignité, à donner les plus dures leçons sans froisser l'auditoire. « Périclès, dit M. Villemain, n'allait jamais à la place publique sans avoir demandé aux dieux la grâce de ne rien dire d'imprudent, rien qui ne fût nécessaire, rien qui ne fût convenable. » Le même écrivain ajoute : « Le plus grand et le plus austère des orateurs athéniens, dans une cause qui intéresse le salut commun, est obligé de s'excuser d'avoir manqué à l'élégance attique et de rappeler aux Athéniens que le sort de la Grèce ne dépend pas d'un geste oratoire. » Cicéron poussa les *précautions* oratoires à un point que personne n'ignore. S'il parlait, jeune encore, pour Roscius, il s'étonnait lui-même et s'excusait de faire entendre sa faible voix au milieu d'une assemblée où se trouvaient réunis les plus brillants orateurs de Rome. S'il prenait la défense de Marcellus, il faisait de la clémence et de la générosité de César un tel éloge, qu'il le mettait dans l'impossibilité d'abuser de la victoire en commettant un acte de vengeance. S'il plaidait pour Milon, il entourait Pompée de toutes les *précautions* qui pouvaient éviter les froissements aux susceptibilités de son amour-propre.

Quelquefois des circonstances historiques particulières ont amené des *précautions* oratoires qui sont restées célèbres. Bossuet, prononçant l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre en présence de ses filles, et amené par la suite du discours à rappeler la mort de Charles I^{er}, le fit avec un tact et des *précautions* d'autant plus admirables, que son génie était plus puissant. « Poursuivi à toute outrance, dit-il, par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. Malgré le mauvais succès de ses armes infortunées, si on a pu le vaincre, on n'a pas pu le forcer; et, comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était faible et injuste étant captif. J'ai peine à contempler son grand cœur dans ses dernières épreuves. Mais, certes, il a montré qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître; et ceux qui ont vu de quel front il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour. » Bourdaloue, dont les grands succès à la cour sont de l'époque la plus brillante de Louis XIV, de ces années où le Jupiter de Versailles, dans toute sa splendeur, faisait jouer publiquement au marquis de Montespan le rôle d'un amphitryon moderne, Bourdaloue, ne pouvant avoir l'audace de lui reprocher en pleine chaire ses amours, dont un double adultère accroissait le scandale, rappela la mission du prophète Nathan envoyé par Dieu vers le roi David pour lui reprocher sa conduite avec Bethsabée et Urie. Cette allusion fut comprise et pourtant ne blessa pas celui qui en était l'objet. Louis XIV ne retira rien au prédicateur de sa bienveillance; il disait « aimer mieux entendre plusieurs fois les mêmes sermons de Bourdaloue que les sermons nouveaux de tout autre orateur. » Pellisson, dans son premier *Discours au roi* pour Fouquet, employa avec une admirable habileté les *précautions* propres à faire que Louis XIV le lût et s'occupât ainsi d'une affaire dont il n'aimait point entendre parler : « Sire, deux choses bien différentes, mais qui ne sont nullement contraires, m'ont fait prendre la résolution d'adresser directement ce discours à Votre Majesté : l'admiration véritable que j'ai pour un roi le plus grand, le plus magnanime, le plus triomphant et le plus heureux qui soit au monde, et la juste compassion dont je suis touché pour le plus infortuné de ses sujets. Ce n'est pas la coutume ni le défaut du siècle que la disgrâce trouve trop de défenseurs, et Votre Majesté n'est sans doute guère importunée de ceux qui lui parlent aujourd'hui pour M. Fouqquet, naguère procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat, l'objet de l'admiration et de l'envie, maintenant à peine estimé digne de pitié. Tout se tait, tout tremble, tout révère la colère de Votre Majesté... Je parlerai, Sire, avec toute la liberté d'un homme qui n'a rien à craindre ni à espérer, mais avec tout le respect et la soumission d'un sujet fidèle; et si, par malheur, ce que je ne saurais croire, il m'échappait le moindre mot qui semblât s'éloigner tant soit peu de cette parfaite soumission et de ce profond respect que je lui garderai toute ma vie, je le désavoue dès cette heure; je l'efface avant que de l'avoir écrit et supplie très-humblement Votre Majesté de croire que je puis faillir de la plume et de la main, mais jamais du cœur ni de la pensée. » Rappelons encore le discours de Martignac pour les derniers ministres de Charles X et, en particulier, pour M. de Polignac, dont les principes étaient si opposés à ceux qu'avait professés l'orateur lorsqu'il était lui-même à la tête du ministère. Ce discours, d'un bout à l'autre, est d'une rare habileté; et, à ce point de vue, il peut passer pour un modèle. Le début consiste en une suite de *précautions* oratoires parfaitement appropriées au sujet et à l'auditoire. Nous en détacherons les lignes suivantes : « Autour de vous tout est changé, les choses et les hommes. Un autre drapeau a remplacé celui qui flottait sur nos édifices; un autre serment a pris Dieu à témoin d'un

engagement nouveau. L'origine du pouvoir royal et ses limites, la constitution des premiers corps de l'Etat et les grandes clauses du pacte fondamental qui nous lie, tout s'est modifié; tout a subi l'influence de cette secousse profonde qui a saisi jusque dans ses bases notre édifice social. Au milieu de tant d'éléments passagers et mobiles, de tant de choses qui naissent de l'action et que la réaction détruit, une seule reste immuable, éternelle, inaccessible aux passions, indépendante du temps et des événements : c'est la justice... C'est elle, c'est cette justice de tous les temps et de tous les lieux, que viennent invoquer aujourd'hui ces hommes qui parlèrent devant vous au nom de la puissance souveraine et qui y comparaissent aujourd'hui poursuivis et accusés; ces hommes, autour desquels l'appareil de la puissance et de la dignité s'est converti en appareil de surveillance et de protection. »

Il est des discours où les *précautions* oratoires seraient non-seulement déplacées, mais encore impossibles à observer. Ce sont les discours où la véhémence et la passion entraînent l'orateur. Si l'on transporte, par exemple, son esprit à la tribune française, au temps de la première République, et qu'on étudie les discours prononcés surtout devant la Convention, l'on y trouvera trop de franchise, de hardiesse, d'emportement, pour s'attendre à y voir, sauf de bien rares circonstances et dans des proportions à peine appréciables, l'emploi des *précautions* oratoires.

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE (pré-kô-si-o-né) part. passé du v. Précautionner. Sage, avisé, qui a de la précaution, qui prend des précautions : *Le renard est* PRÉCAUTIONNÉ *contre les surprises.* (Buff.) *Un homme d'esprit, d'un caractère simple et droit, ne pense pas qu'on veuille lui dresser des piéges; cette confiance le rend moins* PRÉCAUTIONNÉ. (La Bruy.)

PRÉCAUTIONNER v. a. ou tr. (pré-kô-si-o-né — rad. *précaution*). Prémunir, mettre en garde; inspirer, dicter des précautions à : PRÉCAUTIONNER *des enfants contre le mauvais exemple. Pour juger sainement des génies du passé, nous devons les uns et les autres* PRÉCAUTIONNER *notre imagination contre les effets du lointain.* (E. Pelletan.)

Se précautionner v. pr. Prendre des précautions, se prémunir, se mettre en garde : SE PRÉCAUTIONNER *contre le froid, contre la tentation. Je* ME SUIS PRÉCAUTIONNÉ *contre les plus violentes persécutions et j'ai de quoi les braver.* (Volt.) *Ceux qui se plaignent des autres* SE PRÉCAUTIONNENT *contre ceux qui ont à se plaindre d'eux.* (A. d'Houdetot.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE adj. (pré-kô-si-o-neu, eu-ze — rad. *précaution*). Néol. Soigneux, qui n'agit qu'en prenant des précautions : *M. de Vannes a raison, ajouta le* PRÉCAUTIONNEUX *Genlis.* (Rog. de Beauv.)

PRÉCÉDÉ, ÉE (pré-sé-dé) part. passé du v. Précéder. Devant qui l'on marche : *Un convoi* PRÉCÉDÉ *d'une troupe de cavaliers. Les Phéniciens ne paraissent avoir été* PRÉCÉDÉS *sur le sol de Chanaan que par des peuplades à demi sauvages.* (Renan.)

— Qui ne vient, qui n'existe, qui n'est réalisé qu'après autre chose : *Une action dont l'objet est honnête doit être* PRÉCÉDÉE *par la délibération et le choix.* (Barthél.) *L'amusement doit être* PRÉCÉDÉ *du travail, comme le repos l'est de l'exercice.* (S.-Dubay.) *Il n'est pas de parfait mépris de soi-même qui ne soit* PRÉCÉDÉ *de celui du genre humain.* (De Bignicourt.) ‖ Qui est situé après autre chose : *Un salon* PRÉCÉDÉ *d'une antichambre. Le gésier est musculeux et* PRÉCÉDÉ *d'une dilatation de l'œsophage.* (Buff.)

— Annoncé : *Un orage* PRÉCÉDÉ *d'un coup de tonnerre. Un événement* PRÉCÉDÉ *de signes avant-coureurs.*

PRÉCÉDEMMENT adv. (pré-sé-da-man — rad. *précédent*). Dans un temps précédent, auparavant : *Il s'est expliqué* PRÉCÉDEMMENT. *Nous avons dit* PRÉCÉDEMMENT *ce qu'il en était.*

PRÉCÉDENCE s. f. (pré-sé-dan-se — rad. *précéder*). Etat de ce qui précède.

PRÉCÉDENT, ENTE adj. (pré-sé-dan, an-te — lat. *præcedens*, part. prés. de *præcedere*, précéder). Antérieur, qui précède, qui vient immédiatement avant : *Le jour* PRÉCÉDENT. *La* PRÉCÉDENTE *année. Le règne* PRÉCÉDENT. *Le roi* PRÉCÉDENT. *J'avais écrit par le courrier* PRÉCÉDENT. *Si l'on n'a pas faim au moment du repas, c'est que le* PRÉCÉDENT *a été trop copieux.* (Maquel.) ‖ Qui est placé immédiatement avant : *La page* PRÉCÉDENTE. *Le chapitre* PRÉCÉDENT. *La chambre* PRÉCÉDENTE. *La station* PRÉCÉDENTE.

— s. m. Fait, acte antérieur invoqué comme un exemple qui justifie ou explique des faits, qui autorise des actes de même nature : *Invoquer les* PRÉCÉDENTS. *S'appuyer sur les* PRÉCÉDENTS. *Cela est contraire à tous les* PRÉCÉDENTS. *On trouve des* PRÉCÉDENTS *de tous les forfaits; s'ensuit-il que tous les forfaits soient licites?* (Chateaub.) *Notre vie se compose de* PRÉCÉDENTS *qui finissent par avoir force de loi.* (Kératry.)

— **Syn. Précédent, antécédent, antérieur.** V. ANTECÉDENT.

PRÉCÉDER v. a. ou tr. (pré-cé-dé — lat. *præcedere*, proprement aller en avant; de *præ*, devant, et de *cedere*, aller. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je précède; qu'ils précèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je précéderai; il précéderait*). Marcher devant, devancer, aller en avant de : *Un courrier à cheval* PRÉCÉDAIT *le convoi. Un petit détachement* PRÉCÈDE *la colonne.*

— Etre, exister, avoir lieu, être réalisé avant : *Il faut commencer par la pratique des vertus; l'action doit* PRÉCÉDER *la contemplation.* (Pythagore.) *Tous les arts de la main* ONT *sans doute* PRÉCÉDÉ *la métaphysique de plusieurs siècles.* (Volt.) *Les pensées du sage* PRÉCÈDENT *ses actions, et celles de l'insensé suivent ses entreprises.* (Duclos.) *L'analyse démontre que la raison* PRÉCÈDE *et que le sentiment suit.* (V. Cousin.) *C'est la réforme de l'amour et de la famille qui doit* PRÉCÉDER *les autres et qui les rendra possibles.* (Michelet.) *Chaque siècle est solidaire de celui qui le* PRÉCÈDE. (Mich. Chev.) *La pensée* PRÉCÈDE *l'action comme l'éclair le tonnerre.* (H. Heine.)

Nul art n'a *précédé* l'art sublime des vers.
LEBRUN.

‖ Annoncer, être l'avant-coureur de : *Tout ce qui arrive dans le monde a son signe qui le* PRÉCÈDE. (Lamenn.)

Quelque crime toujours *précède* les grands crimes.
RACINE.

— Etre placé avant, en avant de : *Une longue avenue* PRÉCÈDE *le château. Le chapitre qui* PRÉCÈDE *celui-ci était nécessaire.* ‖ Absol. : *Le chapitre qui* PRÉCÈDE. *On se souvient de ce qui* PRÉCÈDE. *Le lecteur voudra bien nous permettre de considérer ce qui* PRÉCÈDE *comme un simple prologue.* (Ad. Paul.)

— Fig. Avoir la prééminence : *La justice* PRÉCÈDE *la guerre comme le droit* PRÉCÈDE *la force. L'idée de devoir doit* PRÉCÉDER *celle de droit, comme la cause marche avant l'effet.* (Mme Guizot.)

— v. n. ou intr. Avoir la prééminence : PRÉCÉDER *en dignité.*

— **Syn. Précéder, devancer.** V. DEVANCER.

PRÉCEINTE s. f. (pré-sain-te — lat. *præcinctus*, ceint). Mar. Ceinture en bordages établie autour d'un bâtiment, au niveau de chaque étage. ‖ On dit aussi LISSE.

— **Encycl.** Le revêtement extérieur d'un bâtiment se compose de fortes planches qu'on applique au bout l'une de l'autre, en manière de ceinture, sur le corps du navire. Ces longues pièces de bois ainsi disposées en virures forment le bordage du bâtiment et servent à lier les membres et les pièces de charpente dont le corps du navire est formé. On donne le nom de *préceintes* (quelquefois *perceintes*) aux virures assemblées aux différents étages du bâtiment. Ces virures suivent la direction des lisses et, par conséquent, au-dessus de la flottaison, elles ont une double courbure et participent à la tonture des ponts. Les *préceintes* sont placées parallèlement les unes aux autres; les matelots y trouvent une commodité lorsqu'ils veulent monter dans le vaisseau ou le nettoyer. Ces bordages se placent à la hauteur des rangées de sabords. Le plus souvent, il y a deux *préceintes* au-dessous des sabords et deux au-dessus; quelquefois on se dispense d'en établir au-dessus des sabords. Elles vont en diminuant de largeur à mesure qu'on avance vers la proue ou vers la poupe. A la hauteur du premier pont se trouve la grande *préceinte* puis il y a la deuxième *préceinte* au deuxième pont et la troisième *préceinte*, aux gaillards. Cette dernière est habituellement désignée sous le nom de *vibord* (improprement tribord) ou lisse de plat-bord. Il y a enfin la lisse de rabattue ou quatrième *préceinte* qui correspond au pont de la dunette. Les *préceintes* jouant à l'extérieur le rôle que remplissent les serre-gouttières à l'intérieur, les bâtiments qui ont peu d'accastillage auront moins de *préceintes* que les autres, et les constructeurs se sont accoutumés à en régler le nombre sur les dimensions du navire. La plus basse *préceinte* doit avoir, comme épaisseur, la moitié de sa largeur, et celle-ci est égale à l'épaisseur de l'étrave. Les *préceintes* supérieures diminuent un peu par proportion. Lorsque les vaisseaux ont plus de 50 mètres de l'étrave à l'étambot, on tient les *préceintes* de 2 pouces plus minces que la moitié de l'étrave. D'autres charpentiers ont proportionné les dimensions à la longueur du vaisseau. Ils ont donné aux *préceintes* 12 pouces de largeur dans un navire de 100 pieds de longueur. Cette largeur est diminuée de 1 pouce et demi autant de fois qu'il y a de fois 10 pieds en moins dans la longueur du bâtiment. Pour 10 pieds en plus dans la longueur, on augmente d'un demi-pouce l'épaisseur de la *préceinte*. On dit que la *préceinte* n'est pas coupée lorsque le gabarit du vaisseau a été disposé de manière qu'aucun sabord ne soit coupé dans la *préceinte*.

Les *préceintes* les plus élevées, et plus particulièrement la lisse de plat-bord, ont conservé dans les chantiers du midi de la France le nom de *carreau*, communément employé au XVIIe siècle pour désigner les *préceintes*.

Depuis une époque très-reculée, on a pris le soin de clouer sur les *préceintes*, de la plus élevée jusqu'à celle qui est la plus voisine de l'eau, des tampons élastiques et des pièces de bois. Ces pièces, appelées *défenses*, ainsi appliquées sur les flancs du navire, le préservent des inconvénients qui résulteraient de chocs violents.

PRÉCELLENCE s. f. (pré-sèl-lan-se — du lat. *præcellere*, exceller). Supériorité, prééminence : *La* PRÉCELLENCE *rare et au-dessus du commun messied à un homme d'honneur, en chose frivole.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

Précellence du langage françois (ESSAI SUR LA), traité littéraire, par Henri Estienne (1579, in-4°). Ce traité fut le cri de guerre poussé par Henri Estienne contre les novateurs ignorants qui voulaient italianiser le français. Avec la foi d'un homme qui croit aux destinées de son propre idiome et qui s'indigne de voir faire des emprunts à une langue moins neuve, moins riche et moins forte, il résolut d'inspirer à ses contemporains la confiance qu'il avait lui-même dans la valeur d'une langue neuve et rude, mais qui était toute prête à s'assouplir sous des mains habiles.

Henri Estienne improvisa ce petit traité, sans livres et de mémoire, à la sollicitation de Henri III. Il lui avait promis un ouvrage complet, où la matière serait traitée *ex cathedra*, et il avait préparé de nombreuses notes, fait de grandes lectures; mais ses papiers étaient à Genève et, pressé par le roi dans un entretien qu'il eut avec lui au Louvre et qu'il a raconté en vers latins dans son *Hypomneses*, il fut forcé de se mettre au travail. En moins de trois mois, le livre fut écrit et imprimé :

. . . *Luna vix orbem suum*
Ter, credo, junctis cornibus compleverat
Offertur ille quum liber, non qui foret
Calamo exaratus, sed typorum litteris.

Il se ressent un peu de cette hâte dans la partie consacrée à la discussion; mais la composition elle-même y a peut-être gagné en fougue et en verdeur. Sans doute l'auteur apporte dans la comparaison des deux langues rivales la partialité d'un citoyen qui combat *pro aris et focis*. Sous prétexte de reprendre aux Italiens un certain nombre de mots empruntés au vieux français, il finit par confondre le bien d'autrui avec le nôtre. Il proscrit plus d'une expression que l'usage a consacrée depuis. Néanmoins, en thèse générale, il a raison. Ses conseils excellents alors le sont encore aujourd'hui. Les gens qui s'imaginent rajeunir parmi nous la critique et la philosophie en important du dehors une phraséologie ambitieuse et pédantesque feront bien de relire ces sages paroles : « Quant à ces termes estrangers desquels nous n'entendons pas la vraie signification, il est certain que leur belle apparence (que la nouveauté nous fait trouver encore plus belle) et ce qu'on les fait sonner si haut sont cause que nous y sommes déçus et imaginons sous iceux quelque grand secret. Mais à la fin, quand nous venons à découvrir leur origine, au lieu du secret par nous imaginé, ne trouvons autre qu'un son différent du nôtre. » Un mot nouveau et une idée vieille comme le monde, que de systèmes n'ont pas autre chose à nous donner! Le bon sens de la langue française s'élevait, dès le premier jour, contre ce genre de charlatanisme. Elle allait d'instinct au solide et au vrai.

PRÉCELLER v. a. ou intr. (pré-sèl-lé — lat. *præcellere;* de *præ*, avant, et du vieux latin *cellere*, élever, conservé dans *celsus*, élevé). Exceller sur les autres, les surpasser, l'emporter sur eux. ‖ Ce vieux mot abandonné n'a pas été remplacé.

PRÉCELTIQUE adj. (pré-sèl-ti-ke — du préf. *pré*, et de *celtique*). Hist. Qui a précédé les Celtes : *Races* PRÉCELTIQUES.

PRÉCENTEUR s. m. (pré-san-teur — du lat. *præ*, avant; *cantor*, chantre). Premier chantre d'une église. ‖ Vieux mot. On a dit aussi PRÉCHANTRE.

— Antiq. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, IENNE adj. (pré-san-to-ri-ain, i-è-ne — rad. *précenteur*). Antiq. rom. Qui a rapport au précenteur ou chef de chœur. ‖ *Flûte précentorienne*, Flûte dont on se servait pour donner le ton dans les chœurs.

PRÉCEPTE s. m. (pré-sè-pte — lat. *præceptum*, ordonner; de *præ*, devant, et de *capere*, prendre). Commandement écrit, règle de conduite obligatoire : *Les* PRÉCEPTES *divins. Les* PRÉCEPTES *de l'Eglise. Observer, violer les* PRÉCEPTES. *Le* PRÉCEPTE *de l'amour, loin d'être une surcharge au-dessus des autres* PRÉCEPTES, *est, au contraire, ce qui rend tous les autres* PRÉCEPTES *doux et légers.* (Fén.)

— Formule, proposition qui contient une règle de conduite, une leçon de morale : *Les* PRÉCEPTES *de la philosophie. Il est facile de donner des* PRÉCEPTES. *La leçon des exemples instruit beaucoup plus que celle des* PRÉCEPTES. (St-Evrem.) *Les* PRÉCEPTES *ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut éviter.* (Condill.) *En général, les* PRÉCEPTES *que l'on reçoit dans le jeune âge restent profondément gravés et sont en quelque sorte indélébiles.* (Fabret.) *Ce ne sont point les* PRÉCEPTES *qui ont fait défaut, mais l'abnégation qu'ils réclament pour passer de la théorie dans les faits.* (Franck.) *Toute vérité a deux visages, toute règle deux surfaces, tout* PRÉCEPTE *deux applications.* (J. Joubert.) *L'homme est plus sensible aux exemples qu'aux* PRÉCEPTES. (Chateaub.) *Puisque le* PRÉCEPTE *de charité a toujours échoué dans la production du bien social, cherchons dans la raison pure les conditions de la concorde et de la vertu.* (Proudh.)

Un *précepte* est aride, il le faut embellir.
DELILLE.

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer le *précepte* avec lui.
LA FONTAINE.

‖ Acte, fait pouvant servir à régler la conduite : *Les* PRÉCEPTES *du sage sont dans sa conduite.* (Bonnin.)

Son exemple est pour nous un *précepte* excellent.
BOILEAU.

— Règle, principe qui formule ou enseigne avec autorité la manière de faire quelque chose : *Les* PRÉCEPTES *de l'art. Les* PRÉCEPTES *de la rhétorique. Des* PRÉCEPTES *de gouvernement. La contrainte des* PRÉCEPTES *affaiblit et dessèche l'esprit.* (Boileau.) *Les* PRÉCEPTES *sont toujours venus après l'art.* (Volt.) *On apprend à faire en voyant faire, plus encore que par les* PRÉCEPTES. (L'abbé Bautain.) *L'art de ménager les hommes est le premier des* PRÉCEPTES *de l'art de gouverner.* (E. de Gir.)

— Hist. Acte ou charte d'un seigneur laïque ou ecclésiastique, au XIe siècle. ‖ *Préceptes royaux* ou *impériaux*, Nom que l'on donnait, dans le moyen âge, à certaines ordonnances royales ou impériales. ‖ *Préceptes apostoliques*, Edits par lesquels les papes prenaient sous leur protection certaines propriétés, pour les mettre à l'abri du pillage et de la violence. ‖ *Préceptes pontificaux* ou *épiscopaux*, Ordonnances, injonctions du pape ou des évêques. ‖ *Précepte de l'épiscopat*, Ordonnance royale relative à la consécration d'un nouvel évêque et adressée au métropolitain du siége vacant.

— **Syn. Précepte, commandement, injonction**, etc. V. COMMANDEMENT.

PRÉCEPTER v. n. ou intr. (pré-sè-pté — rad. *précepte*). Néol. Donner des préceptes : *Devrait-on* PRÉCEPTER *ainsi sur une matière qu'on ignore?* (Ragon.)

PRÉCEPTEUR, TRICE s. (pré-sè-pteur, tri-se — lat. *præceptor;* de *præcipere*, ordonner). Personne chargée de l'éducation ou seulement de l'instruction d'un enfant, d'un jeune homme, d'une jeune personne : *Le* PRÉCEPTEUR *du dauphin de France. Je voudrais que vous eussiez un* PRÉCEPTEUR *pour votre enfant; c'est dommage de laisser son esprit inculte.* (Mme de Sév.) *Si votre* PRÉCEPTEUR *vient enfoncer dans votre cervelle ce que votre nourrice y a gravé, vous en tenez pour votre vie.* (Volt.)

Le fils devenu grand fut mis sous la conduite
D'un *précepteur*. . . . .
LA FONTAINE.

— Personne qui enseigne, qui inculque quelque chose :

Les gens d'esprit n'ont pas besoin de *précepteur*.
REGNARD.

— Personne ou objet dont les leçons ou l'exemple servent à instruire les hommes ou à régler leur conduite : *Le siècle dernier a été le* PRÉCEPTEUR *du nôtre.* (Volt.) *L'amour est, de tous les* PRÉCEPTEURS, *celui qui avance le plus ses écoliers.* (Florian.) *Un ennemi est un* PRÉCEPTEUR *qui ne coûte rien.* (Laharpe.) *Les plantes, les animaux, voilà nos premiers* PRÉCEPTEURS. (Michelet.) *Nos véritables* PRÉCEPTEURS *sont les faits qui nous environnent.* (E. Souvestre.)

— Hist. Nom donné aux commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit résidant à Montpellier. ‖ Nom de l'un des grands dignitaires des templiers. ‖ Grand officier de l'ordre de Malte.

— Rem. Le féminin *préceptrice* est à peu près inusité, ce qui met dans un grand embarras pour donner un nom à une femme chargée de l'éducation d'un enfant. Quelques-uns ont employé le masculin dans ce cas : *Les femmes sont les vrais* PRÉCEPTEURS *du bon goût.* (Legouvé.) D'autres, cependant, n'ont pas reculé devant la forme féminine : *Mlle d'Ette, la* PRÉCEPTRICE *et l'espionne du mal dans toute cette société riche, spirituelle et frivole, Mlle d'Ette est elle-même favorable à Mme d'Houdetot.* (St-Marc Girard.)

— **Encycl.** Le *précepteur*, c'est le collége ou le lycée à domicile, un homme qui sait tout : le français, le latin, le grec, la littérature, l'histoire, les éléments de toutes les sciences, qui de plus doit avoir de bonnes mœurs et un excellent caractère, doit savoir se tenir dans le salon où il peut être appelé et qui cependant se résigne à n'être pas beaucoup plus qu'un domestique. On pourrait croire qu'un tel homme est rare; c'est une erreur. Avant la Révolution, il y avait en France une énorme quantité de *précepteurs;* on en trouvait dans toutes les grandes familles et le moindre hobereau aurait cru déroger en ne faisant pas faire par l'un d'eux l'éducation de son fils. C'était presque toujours un abbé pauvre, ayant fait d'assez bonnes études et possédant l'humilité, vraie ou fausse, que l'on endosse d'ordinaire avec la soutane. Dans les grandes maisons, le *précepteur* n'empêchait pas l'élève de recevoir l'instruction publique; il venait en surcroît. Il accompagnait son élève au collége, logeait avec lui dans un appartement commun, lui servait de répétiteur aux heures d'études, l'accompagnait à la promenade, etc. C'est du reste encore ainsi que les choses se passent

en Angleterre, dans les universités de Cambridge et d'Oxford. Le *précepteur* ébauche, dans le manoir paternel, l'éducation de l'enfant qui lui est confié et, quand il est au bout de son savoir, l'accompagne à l'université où l'élève complète toutes ses études, depuis ce que l'on appelle chez nous les humanités jusqu'au doctorat inclusivement. Cette combinaison d'éducation privée et d'éducation publique n'est assurément pas mauvaise, mais elle ne peut être que le lot des privilégiés de la fortune. Il en était de même autrefois en Espagne, dans les universités de Salamanque et d'Alcala.

En France, depuis la Révolution, l'éducation publique est devenue la règle générale, et comme nos lycées ou colléges ne sont pas organisés sur le même plan que les universités anglaises, le *précepteur* est devenu plus rare. Quelques familles, qui tiennent aux anciennes coutumes, font encore élever leurs enfants à la maison et les confient, jusqu'à un certain âge, à un *précepteur* dont le rôle actif cesse pourtant dès qu'il faut que l'élève se prépare sérieusement aux examens; les cours du lycée deviennent alors nécessaires. On conserve cependant le *précepteur* plutôt par genre que par utilité réelle, pour veiller à ce que le jeune homme fasse ses devoirs et ne fasse pas de mauvaises rencontres dans les rues. Durant cette dernière période de l'éducation, le meilleur *précepteur* serait le père lui-même.

L'histoire nous a transmis les noms d'un certain nombre de *précepteurs* célèbres; ce sont les *précepteurs* des princes. Dans l'antiquité, alors que le monde entier était la proie du pouvoir absolu, on conçoit que ce rôle d'éducateur d'un prince ait tenté des hommes de cœur et de talent, désireux d'adoucir la bête féroce élevée à tout dévorer. C'était une rude tâche, et la preuve, c'est que tous ou presque tous ont échoué.

Le plus illustre entre tous est assurément Aristote, le *précepteur* d'Alexandre. S'il inspira à son élève peu de goût pour les études sédentaires et les patientes méditations de la philosophie; s'il ne fut pas assez persuasif pour lui inculquer les préceptes d'une morale vigoureuse qui pût résister aux charmes d'Ephestion; si enfin ce penseur qui avait produit un conquérant dut éprouver le désappointement d'une poule qui aurait couvé un aigle, il cacha soigneusement son désappointement, et fit bien; l'histoire nous le montre suivant son élève en Asie, à distance, et recevant de lui des collections d'oiseaux rares et des plantes exotiques; le savant profitait à sa manière de la manie conquérante de son disciple.

Les *précepteurs* de Néron ne réussirent pas davantage et finirent moins paisiblement leur vie. L'un est Burrhus, l'honnête soldat, franc et droit; l'autre, Sénèque, le sévère philosophe, le moraliste aux grandes pensées, l'écrivain brillant et populaire, le maître de la sagessse stoïcienne, l'oracle de la cour et de la ville, une sorte de directeur de conscience à la mode. Il est vrai qu'il a été jadis soupçonné d'adultère avec une auguste princesse, qu'il a tiré de Claude une vengeance posthume et peu glorieuse, qu'il prêche la pauvreté en vivant dans le faste le plus éblouissant. Mais enfin c'est un sage et qui forme un empereur pour le bonheur du monde. Quelques années sont à peine écoulées: la mère dévouée a été tuée par le fils aimant et sensible, et le sage Sénèque a osé publier l'apologie de ce crime. Ici, c'est le disciple qui instruit le maître, devenu docile à son tour. Vain abaissement, qui ne sauvera pas le philosophe : l'ordre viendra un jour de s'ouvrir les veines, et Sénèque, qui n'a pas su bien vivre, saura du moins bien mourir. Burrhus ne tardera pas à le suivre dans un monde meilleur. Produire Néron, et en devenir la victime, voilà qui est décourageant.

De tous les empereurs romains, le seul qui avec Trajan fasse vraiment honneur à l'humanité, c'est Marc-Aurèle. Il a dit, dans ses *Pensées*, que son maître Fronton lui avait appris « à sentir tout ce qu'il y avait dans un tyran d'envie, de duplicité, d'hypocrisie, et combien il y avait peu de sentiments affectueux chez ces hommes que l'on appelait patriciens. » A la bonne heure, voilà un brave homme, vrai républicain sous l'empire et digne de former un tel élève. Le malheur veut qu'on ait retrouvé les lettres de Fronton, et dès lors l'illusion s'évanouit. Le maître à l'enseignement élevé et généreux, le glorieux ouvrier d'une si belle œuvre, cette « seconde lumière de l'éloquence romaine, » n'est plus qu'un rhéteur prétentieux, un pédant quelque peu sot, qui cherche dans les plus beaux passages de la vieille éloquence romaine des figures de rhétorique et qui fait faire à son élève des plaidoyers pour et contre le sommeil. Ce n'est pas assurément de ce maître d'école que le grand empereur philosophe a rien appris; il a été à lui-même son véritable et son seul *précepteur*.

Passons par-dessus le moyen âge; les princes alors n'avaient guère de *précepteurs;* qu'en auraient-ils fait? L'Eglise alors avait seule le dépôt de la science; elle pensait pour tout le monde. Les empereurs et les rois avaient assez à faire de guerroyer à l'est et à l'ouest, au nord et au midi. Çà et là quelques rares lettrés apparaissent au milieu des cours barbares. C'est, à la cour de Charlemagne, Alcuin, qui tient à Louis des discours pédantesques : « Qu'est-ce que la langue? — Le fouet de l'air. — Qu'est-ce que la parole? — Le messager de la pensée, etc. » C'est, à la cour d'Othon le Grand, un moine savant, trop savant, car on l'accuse de sorcellerie, artiste habile en fait de style et en fait d'intrigues, mêlant les complots à la lecture des anciens, étonnante et sympathique figure, Gerbert, le maître et l'âme d'Othon II et d'Othon III, rêvant avec eux l'étroite union de l'empire et de la papauté. C'est, un peu plus tard, le cardinal Sabelli chargé par Innocent III d'élever dans l'amour de l'Eglise et la crainte de Dieu le jeune roi de Naples Frédéric; maître malheureux s'il en fut, car son élève devint le plus terrible ennemi des prêtres et des papes, l'empereur Frédéric II, un véritable Sarrasin sur le trône du Saint-Empire romain germanique. La Renaissance fut le beau temps des *précepteurs*. On se disputait dans toutes les cours ces hommes savants, interprètes de l'antiquité, doctes imitateurs des chefs-d'œuvre latins et grecs. A Florence, Marsile Ficin, Ange Politien forment au goût des lettres les Médicis. En France, Henri II nomme *précepteur* de ses fils le bon Amyot, ce délicieux traducteur de Plutarque, celui qui a donné à l'historien grec un parfum de naïveté. Naïf! s'il l'était dans son style, Amyot ne le fut guère dans sa conduite; comblé de bénéfices par ses élèves, il ne pouvait se rassasier de cadeaux. « L'appétit vient en mangeant, » disait en souriant ce modèle des favoris. La lecture de ses *Vies des grands hommes* ne profita guère à ses disciples: ils s'appellent Charles IX et Henri III!

Vinrent les guerres de religion; on se battit beaucoup, on apprit peu. Henri IV, qui grandit au camp sur les genoux des soldats huguenots et n'y apprit guère qu'à jurer et à tirer l'épée, ne fut pas un plus mauvais roi pour cela. Le naturel fit mieux que tous les maîtres du monde. Mais le naturel ne fit rien pour Louis XIII, ni les maîtres non plus, car on ne lui en donna pas. Louis XIV grandit comme Louis XIII, abandonné à lui-même par Mazarin et Anne d'Autriche, qui avaient d'autres soucis. Ce ne fut que plus tard, sur le trône et au milieu des hommes de génie qui peuplaient sa cour, que le roi-soleil se défit de son ignorance primitive. Il voulut alors que ses enfants fussent instruits par les plus grands hommes de son règne. Il comptait préparer à la génération future des rois-merveilles. Bossuet fut nommé, en 1670, *précepteur* du Dauphin. Grand orateur, grand théologien, admirable écrivain, l'homme de génie devait au moins donner du talent à son élève. Il ne s'y épargna point; rendons-lui cette justice. Il écrivit pour lui le *Discours sur l'histoire universelle*, où il montrait, dans ce style qui n'appartient qu'à lui, tous les peuples poussés par la main de Dieu vers un seul but, l'établissement de l'Eglise catholique; puis le traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, où il empruntait au cartésianisme tout ce qu'il lui pouvait emprunter sans danger pour ses idées étroites; enfin, la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, où il démontrait par les textes les mieux choisis que les peuples étaient faits pour les rois et que ceux-ci étaient les vrais représentants de Dieu sur la terre. Si cet enseignement bien compris eût été fort utile au royaume, c'est ce dont on peut douter. Mais le royaume ne courut pas ce danger; le Dauphin était un épais personnage qui n'avait de goût que pour la chasse et que l'enseignement de Bossuet laissa fort indifférent. Quand il mourut, l'héritier de la couronne se trouvait être l'élève d'un autre grand homme. Le duc de Bourgogne avait eu pour maître, et gardait pour ami Fénelon. Celui-là du moins n'avait pas bâti pour son élève des théories de despotisme; il l'avait, au contraire, nourri d'idées généreuses et libérales, qui n'avaient qu'un défaut, c'était d'être chimériques et de ressembler trop aux utopies de Salente. Mais l'utopie disparaît bien vite devant la réalité, et l'élève de Fénelon, le nouveau Télémaque, qui avait eu assez d'intelligence pour goûter l'enseignement de son maître et qui peut-être aurait su en réaliser ce qui était réalisable, mourut au moment où il allait régner. N'oublions pas de citer, parmi tous ces *précepteurs* malheureux, le seul qui ait eu un véritable succès, et ce maître est une maîtresse, la sage et réservée gouvernante des enfants naturels de Louis XIV, la veuve Scarron, Mme de Maintenon; celle-là, du moins, elle est arrivée. Un autre sage, et qui a su mettre son temps à profit, c'est La Bruyère, qui, tout en surveillant l'éducation du duc de Bourgogne et des princes de Condé, eut l'heureuse idée d'instruire le public, un élève, celui-là, qui comprend tout et vite. Il écrivit les *Caractères*.

Au XVIIIe siècle, nous voyons Louis XV entre son *précepteur*, le bon cardinal Fleury, qui plus tard se laissera faire ministre, et son gouverneur Villeroy, un vieux fat, homme à bonnes fortunes et général à mauvaises chances. Louis XV prit beaucoup à son gouverneur. Un peu plus tard, les philosophes commencent à se répandre avec faveur dans toutes les cours de l'Europe. Nous voyons Condillac *précepteur* de l'infant duc de Parme. Mais le vrai souverain, dès lors, c'est l'opinion publique; elle se forme, elle grandit, elle va régner, et ses maîtres, illustres entre tous, sont Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Beccaria, Diderot, D'Alembert. Finissons la liste des *précepteurs* par Mme de Genlis, qui enseignait aux fils du duc d'Orléans à débiter des tirades sentimentales de l'époque; habile personne, elle aussi, qui cumulait deux professions ordinairement distinctes: elle apprenait la persuasion aux fils et se laissait persuader par le père.

Sous la monarchie de Juillet, on voulut donner pour *précepteur* à l'un des enfants royaux l'estimable philosophe Damiron. L'honnête homme hésita longtemps à engager sa liberté et à prendre cette lourde responsabilité. Enfin, il se décide et va frapper un soir aux Tuileries avec son modeste bagage. On l'introduit, on le conduit dans ses appartements. Le lendemain matin, il dormait profondément, plus profondément qu'on ne dort dans un palais, quand un coup de sonnette retentit dans son alcôve et l'éveille brusquement. Etonné, il sonne à son tour et demande ce que lui veut ce carillon. « C'est, dit le valet, que Son Altesse est habillée et attend son professeur. » Damiron saute à bas de son lit, reboucle sa valise, la prend sous son bras et s'enfuit.

La domesticité n'était pas son fait. Le dernier *précepteur* de prince qui ait eu quelque notoriété en France est M. Filon, le *précepteur* de l'ex-prince impérial. Il est surtout connu par la dépêche du 4 septembre : « *Filons sur Maubeuge.* » En voilà un qui portait un nom prédestiné.

Précepteurs (LES), comédie en cinq actes, en vers, par Fabre d'Eglantine (Théâtre-Français, mars 1799). L'intrigue n'est qu'un prétexte à déclamations sur l'éducation de l'enfance. Timante, un précepteur ambitieux et pédant, complote avec une femme de chambre, Lucrèce, de faire épouser par son frère la mère de son élève, Araminte, une veuve millionnaire; c'est là le fond de la pièce. Les inventions des deux conjurés pour faire réussir leur hardi projet, les machinations qu'ils imaginent pour perdre dans l'estime de leur maîtresse un autre précepteur, modeste et vraiment savant, un précepteur à la Jean-Jacques Rousseau; les indignations du frère d'Araminte, un capitaine de vaisseau qui égaye de ses boutades quelques scènes plaisantes; enfin la confusion des intrigants, dont les ruses sont découvertes, et le triomphe du parfait precepteur, Ariste, forment les péripéties et le dénoûment de cette pièce, dont une analyse détaillée serait fastidieuse. L'intérêt de l'ouvrage, si intérêt il y a, réside tout entier dans le contraste de Timante et d'Ariste, de Jules et Alexis, leurs élèves. Timante est un professeur à la vieille mode, qui pétrit l'âme de l'enfant d'idées vieilles et fausses, charge sa mémoire de mots et lui donne une éducation tout artificielle. Ariste, nourri de l'*Emile*, s'élève contre cet odieux système :

L'un prétend que son fils devienne un jour un homme,
Un homme à surpasser tous les héros de Rome,
Et, pour justifier cette prétention,
Un esclave, un valet fait l'éducation.
Ici, c'est un enfant courbé sur cent volumes,
Qui, n'ayant point assez de mains, d'encre et de plumes
Pour bourrer son cerveau des sottises d'autrui,
Ne pourra plus penser désormais d'après lui.
Là, j'en rencontre un autre, en qui de la nature
Brillent la repartie et la lumière pure;
Bientôt armé d'un fouet, par le droit du plus fort,
Un pédant convaincu lui montre qu'il a tort.

Il est fâcheux que des idées sensées revêtent un langage aussi peu correct. Dans une tirade ambitieuse, mais d'une heureuse inspiration, l'auteur compare ingénieusement l'instinct, la nature, dont toute éducation véritable doit procéder, à l'unique grain de blé que posséderait un homme jeté par la tempête dans une île déserte :

Comme vous abritez dans le creux de la main
Ce trésor qui pourrait suffire au genre humain!
Avec quel saint amour vous préparez la terre
A qui vous confiez ce germe salutaire!
Comme vous épiez, sur le sol accroupi,
La pointe de verdure où doit naître l'épi!
Avec quel soin prudent, quand son tuyau s'élève,
D'une eau pure et de sel vous nourrissez sa séve!

Voilà de beaux vers, d'une tournure toute moderne. Après avoir comparé entre eux les maîtres, Fabre d'Eglantine compare les élèves; mais il y a là-dedans bien de l'ennui. Le contraste de deux éducations peut intéresser dans un traité méthodique; il affriande difficilement au théâtre la curiosité.

PRÉCEPTIF, IVE adj. (pré-sè-ptiff, i-ve — rad. *précepte*). Philos. Qui contient des préceptes : *Morale* PRÉCEPTIVE. *La plupart des arts ont leur partie dogmatique, en même temps que leur partie* PRÉCEPTIVE. (Lagrange.)

PRÉCEPTION s. f. (pré-sè-psi-on — lat. *præceptio;* de *præcipere*, ordonner). Hist. Lettre royale donnant à des juges des instructions contraires à la loi et à la coutume.

PRÉCEPTORAL, ALE adj. (pré-sè-pto-ral, a-le — rad. *précepteur*). Qui appartient, qui convient, qui est habituel aux précepteurs : *Fonctions* PRÉCEPTORALES. *Devoirs* PRÉCEPTORAUX. *Autorité* PRÉCEPTORALE. *Gravité* PRÉCEPTORALE. *Ton pédantesque et* PRÉCEPTORAL.

PRÉCEPTORAT s. m. (pré-sè-pto-ra — rad. *précepteur*). Etat, fonctions, titre de précepteur : *Renoncer au* PRÉCEPTORAT. *Vous êtes un habile garçon et vous avez l'air sage; vous êtes né pour exercer le* PRÉCEPTORAT. (Le Sage.)

— Hist. Charge de précepteur, dans un ordre de chevalerie.

PRÉCEPTORERIE s. f. (pré-sè-pto-re-rî — rad. *précepteur*). Hist. Dignité de précepteur, dans un ordre de chevalerie.

PRÉCEPTORIAL, ALE adj. (pré-sè-pto-ri-al, a-le — rad. *précepte*). Néol. Qui contient un précepte, qui a la forme d'un précepte : *Boileau ne s'est pas aperçu que, dans ce vers:*

Un vif amour du gain infectant les esprits,

il faisait heurter deux in, *c'est-à-dire deux* i *nasalés, deux véritables voyelles, malgré son distique* PRÉCEPTORIAL :

Gardez qu'une voyelle, etc.

— Dr. canon. *Prébende préceptoriale* ou substantiv. *Préceptoriale*, Prébende attachée à l'office de maître de grammaire pour les jeunes clercs.

— **Encycl.** Dr. canon. *Prébende préceptoriale*. Cette prébende était affectée dans l'origine à un ecclésiastique chargé d'instruire les jeunes clercs. Le concile de Latran, en 1179, ordonna de pourvoir à l'instruction des clercs pauvres et d'établir à cet effet, dans chaque église cathédrale, un maître auquel serait assigné un bénéfice suffisant. Le règlement fut renouvelé par le concile de Latran tenu en 1215 et enfin par le concile de Trente. L'article 9 de l'ordonnance d'Orléans (1561) contenait une prescription semblable; il stipule que, outre la prébende théologale, une autre prébende serait affectée à l'entretien d'un précepteur qui sera tenu d'instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire.

PRÉCEPTORIAT s. m. (pré-sè-pto-ri-a — rad. *précepteur*). Dr. canon. Prébende préceptoriale.

PRÉCEPTORISER v. n. ou intr. (pré-sè-pto-ri-zé — rad. *précepteur*). Faire le précepteur, faire le pédant : *Etre porté à* PRÉCEPTORISER. ‖ Peu usité.

— v. a. ou tr. Traiter d'une facon pédantesque, comme un précepteur traiterait son élève : *Si la vérité blesse si fréquemment, c'est un peu la faute de celui qui la dit : ou c'est un orgueilleux qui nous humilie, ou un ignorant qui nous* PRÉCEPTORISE, *ou un grossier personnage qui nous insulte.* (Dider.)

PRÉCESSION s. f. (pré-sè-si-on — lat. *præcessio;* de *præcessus*, devancé). Mouvement très-lent par lequel l'axe de la terre décrit deux cônes opposés par le sommet situé au centre de celle-ci, et produit ainsi un déplacement graduel des équinoxes sur l'écliptique d'orient en occident : *La plus belle découverte astronomique de l'antiquité est celle de la* PRÉCESSION *des équinoxes.* (Arago.)

— **Encycl.** *Précession des équinoxes.* V. ÉQUINOXE.

PRÊCHABLE adj. (prê-cha-ble — rad. *prêcher*). Qui peut être prêché : *Un sujet* PRÊCHABLE.

PRÉCHAC, bourg de France (Gironde), cant. de Villandraut, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Bazas, sur la rive gauche du Ciron; pop. aggl., 2,035 hab. — pop. tot., 2,128 hab. Tuileries; éducation d'abeilles. Aux environs, ruines du vieux château de La Trave et nombreuses *clotes* (cavités) gauloises.

PRÊCHAILLER v. n. ou intr. (prê-cha-llé; *ll* mll. — fréquent. de *prêcher*). Fam. Prêcher à tout propos : *L'abbé de Bonnevie est ici; il est gai, il* PRÊCHAILLE *et ne pense plus à ses malheurs.* (Chateaub.)

PRÉCHANTRE s. m. (pré-chan-tre — du préf. *pré*, et de *chantre*). Syn. de PRÉCENTEUR.

PRÉCHANTRERIE s. f. (pré-chan-tre-rî — rad. *préchantre*). Office de préchantre ou de précenteur.

PRÊCHE s. m. (prè-çhe — rad. *prêcher*). Relig. Sermon d'un ministre protestant : *Tous les dimanches, après le* PRÊCHE *du soir, les femmes se rassemblent.* (J.-J. Rouss.) *Le* PRÊCHE *était quelquefois indécemment troublé par les causeries et les œillades.* (R. de Beauv.)

— Par ext. Temple protestant : *Entrer au* PRÊCHE. *Sortir du* PRÊCHE. *On abattit tous les* PRÊCHES *en France, lors de la révocation de l'édit de Nantes.* (Acad.)

— Religion protestante : *Renoncer au* PRÊCHE *pour se faire catholique.*

La messe avec le *prêche* ici vont être aux mains.
BOILEAU.

PRÊCHÉ, ÉE (prê-ché) part. passé du v. Prêcher. Prononcé par un prédicateur du haut de la chaire : *Sermon* PRÊCHÉ *par un capucin. Station* PRÊCHÉE *à Notre-Dame.*

— Annoncé, en parlant d'une doctrine religieuse : *La doctrine ancienne, qui doit être* PRÊCHÉE *sur les toits, pouvait à peine parler à l'oreille.* (Boss.) ‖ Annoncé, en parlant d'une doctrine quelconque : *Les erreurs* PRÊCHÉES *par les utopistes égarent le sens moral des peuples et mènent les nations au bord de l'abîme.* (Lamenn.)

— A qui l'on adresse des sermons, des instructions religieuses : *Les peuples* PRÊCHÉS *par les apôtres.*

— Fam. Sermonné, qui a reçu des réprimandes ou des avis donnés avec autorité : *J'ai été* PRÊCHÉ *par lui très-sévèrement.*

PRÊCHER v. a. ou tr. (prê-ché — latin

prædicare; de *præ*, devant, et de *dicare*, fréquentatif de *dicere*, dire). Annoncer au peuple, sous forme de sermon : PRÊCHER *l'Evangile, la parole de Dieu.* PRÊCHER *la foi aux infidèles. La chaire est faite pour louer Dieu et* PRÊCHER *sa parole, non pour préconiser les hommes.* (P. Lejeune.).

J'estime un bon curé qui, modeste en son zèle,
Nous *prêche* les vertus dont il est le modèle.
VIENNET.

‖ Faire une suite de sermons sur : PRÊCHER *un avent, un carême, une octave, une station.* PRÊCHER *une retraite ecclésiastique.*

— Instruire, exhorter par des sermons : PRÊCHER *les gentils.* PRÊCHER *des paysans. Pierre l'Ermite, vêtu d'un froc blanc,* PRÊCHE *les nations, qui s'élancent vers le tombeau du Christ en criant :* Diex volt. (Th. Gaut.) ‖ Instruire, exhorter par des actes ou d'une autre façon indirecte : *Le grand point de l'éducation, c'est de* PRÊCHER *d'exemple.* (Turgot.)

Chéri dans son hameau, respecté dans son temple,
Il *prêche* par ses mœurs, instruit par son exemple.
DELILLE.

— Sermonner, endoctriner, exhorter avec autorité ou insistance; donner des avis ou faire des réprimandes à : PRÊCHER *des enfants incorrigibles. Vous avez beau me* PRÊCHER, *vous ne me convertirez pas. On* PRÊCHE, *on endoctrine les enfants pour leur inspirer du zèle.* (Guizot.)

A me *prêcher* vous perdez votre temps.
GRESSET.

J'ai vu cela tout jeune, et, d'un air important,
Cela tranche, cela vous *prêche*, vous gourmande.
C. DELAVIGNE.

— Recommander avec autorité ou insistance : *La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la* PRÊCHE. (La Bruy.) *Une femme coupable peut encore aimer la vertu; mais il ne lui est pas permis de la* PRÊCHER. (Mme de Staël.) *Ils sont glorieux à jamais les douteurs des derniers siècles, qui* PRÊCHAIENT *le doute pour éclairer les hommes.* (P. Leroux.) *Les doctrinaires* PRÊCHENT *toujours la liberté de la presse, quand ils ne sont pas au pouvoir.* (Colins.) ‖ PRÊCHER *la tempérance au pauvre que la société laisse placé sous les plus impérieuses nécessités, n'est-ce pas une cruelle ironie?* (Ledru-Rollin.) *Il y a des temps où* PRÊCHER *la morale, c'est offenser tout le monde.* (E. Alletz.)

Je veux dans la satire un esprit de candeur,
Et fuis un effronté qui *prêche* la pudeur.
BOILEAU.

Tout ce que vous *prêchez* est, je crois, bel et bon;
Mais je ne saurais, moi, parler votre jargon.
MOLIÈRE.

‖ Soutenir, affirmer avec insistance :

Galants fieffés, donneurs de gabatine,
J'ai beau *prêcher* qu'on risque à vous ouïr.
Mme DESHOULIÈRES.

— Déclarer, annoncer, faire connaître : *Nous croyons toujours que Dieu est semblable à nous-mêmes : les indulgents l'annoncent indulgent, les haineux le* PRÊCHENT *terrible.* (J. Joubert.)

— Vanter, louer avec exagération : *Après cela, viens nous* PRÊCHER *ton innocence!* (D'Ablanc.)

— Absol. Faire un sermon ou des sermons : *Les apôtres* PRÊCHÈRENT *à Rome vingt-cinq ans avant le règne de Néron.* (J. de Maistre.) *Rancé* PRÊCHA *avec succès dans diverses églises.* (Chateaub.)

Peut-on si bien *prêcher* qu'il ne dorme au sermon?
MOLIÈRE.

Et de tous les métiers où l'on peut s'attacher,
Sais-tu que le plus rude, abbé, c'est de *prêcher?*
VILLIERS.

‖ Faire des recommandations, des remontrances, des exhortations :

Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte.
MOLIÈRE.

Ce moine, qui jamais ne parle sans *prêcher*,
Et même quand il prie a l'air de se fâcher,
Est bien bas. . . . . . .
C. DELAVIGNE.

‖ Convaincre, persuader : *La tolérance* PRÊCHE *mieux que les bourreaux.* (Volt.)

— *Prêcher un converti*, Chercher à convaincre un homme déjà convaincu : *Ne vous animez point tant; vous* PRÊCHEZ UN CONVERTI.

— *Prêcher malheur, prêcher misère*, Annoncer des choses fâcheuses : *Il ne* PRÊCHE *que* MALHEUR.

— *Prêcher famine*, Se donner pour excessivement pauvre : *Il* PRÊCHE *toujours* FAMINE.

— *Prêcher pour son saint, pour sa paroisse*, Parler avec chaleur pour une cause à laquelle on a quelque intérêt personnel, ou de famille, ou de corps.

— *Prêcher dans le désert*, N'avoir point d'auditeurs; parler à des personnes qui n'écoutent pas ou ne veulent pas se laisser convaincre.

— *Prêcher sept ans pour un carême*, Répéter longtemps et souvent la même chose.

— *Prêcher sur la vendange*, Discourir le verre en main.

— Prov. *On a beau prêcher qui n'a cure* ou *qui n'a cœur de bien faire*, On perd sa peine à exhorter une personne décidée à ne pas tenir compte des exhortations.

Se prêcher v. pr. Etre prêché, recommandé : *La bonté ne doit pas* SE PRÊCHER, *elle doit se pratiquer.* (Mme Monmarson.)

— Prêcher, recommander à soi-même : *Je* ME PRÊCHE *tous les jours la défiance sans pouvoir être défiant.*

PRÊCHERESSE s. f. (prê-che-rè-se — fém. de *prêcheur*). Hist. relig. Nom donné autrefois aux dominicaines ou religieuses de l'ordre des prêcheurs.

PRÊCHEUR, EUSE s. (prê-cheur, eu-ze — rad. *prêcher*). Personne qui aime à prêcher, à sermonner, à faire des exhortations ou des remontrances : *Un ennuyeux* PRÊCHEUR. *Une* PRÊCHEUSE *éternelle. Ici finissent les sermons de la* PRÊCHEUSE; *désormais elle aura assez à faire à se prêcher elle-même.* (J.-J. Rouss.) *Pauvre* PRÊCHEUSE, *il te va bien de prêcher les autres!* (Empis.)

Poisson, mon bel ami, qui faites le *prêcheur*,
Vous irez dans la poêle et vous aurez beau dire,
Dès ce soir on vous fera frire.
LA FONTAINE.

— s. m. Se disait pour PRÉDICATEUR : *Le* PRÊCHEUR *de la cour.*

— Ornith. Nom vulgaire du toucan.

— Adj. Qui aime à prêcher, à sermonner, à faire des exhortations ou des remontrances : *Il augure à son humeur qu'elle sera grave et* PRÊCHEUSE. (J.-J. Rouss.) *Allons, tais-toi; pour te plaire, je tâcherai de devenir* PRÊCHEUSE. (Balz.)

— Hist. ecclés. *Frères prêcheurs*, Religieux dominicains, qui se vouent à la prédication : *Lacordaire a rétabli en France l'ordre des* FRÈRES PRÊCHEURS.

— Entom. *Mante prêcheuse* ou *religieuse*, Grosse mante du midi de la France, qui relève ses pattes antérieures comme un prédicateur qui gesticule, et les joint dans l'attitude de la prière. ‖ On l'appelle en Provence PRIE-DIEU.

— Bot. Se dit de quelques plantes dont les graines servent à faire des chapelets.

— **Encycl.** Hist. ecclés. *Frères prêcheurs.* V. DOMINICAIN.

PRÊCHEUR (LE), gros bourg de la Martinique (Antilles françaises), cant. du Fort, arrond. de Saint-Pierre, à 10 kilom. N.-O. de cette ville; 3,500 hab. Le sol est ponceux et très-accidenté; il est principalement cultivé en cannes. C'est au Prêcheur que s'est écoulée la jeunesse de Mme de Maintenon, qui épousa Louis XIV.

PRÊCHI PRÊCHA (prê-chi-prê-cha — rad. *prêcher*). Pop. Sorte de sermon, de discours burlesque qu'on met dans la bouche d'un orateur :

Puis à l'audience, hors d'haleine,
Il entre et soudain dit : *Prêchi prêcha.*
BÉRANGER.

PRÊCHOTTER v. n. ou intr. (prê-cho-té — fréquent. de *prêcher*). Fam. Aller prêcher de côté et d'autre : *Un soir que M. Arnauld avait mené le petit Bossuet, de Dijon, aujourd'hui l'abbé Bossuet, qui a de la réputation pour la chaire, pour donner à Mme la marquise de Rambouillet le divertissement de le voir prêcher, car il* A PRÊCHOTTÉ *dès l'âge de douze ans, Voiture dit : « Je n'ai jamais vu prêcher de si bonne heure ni si tard. »* (Tallemant des Réaux.)

PRECHTL (Maximilien), théologien catholique allemand, né à Hachbach (Bavière) en 1757, mort en 1852. Entré à dix-huit ans dans l'ordre des bénédictins, il fut envoyé, trois ans plus tard, à Salzbourg, où il perfectionna ses connaissances théologiques et s'adonna à l'étude du droit. Il professa ensuite quelque temps la théologie dogmatique et morale et devint, en 1788, recteur du collége d'Amberg, puis, en 1800, abbé du couvent de Saint-Michel, dans la même ville. On a de lui : *Positiones juris ecclesiastici universi Germaniæ ac Bavariæ accommodati* (1787); *Succincta series theologiæ theoreticæ* (1791); *Historia monasterii Michaelfeldensis*, ouvrage inséré dans le grand recueil intitulé : *Germania sacra diplomatica; Paroles de paix pour servir à l'union des Eglises catholique et protestante* (Salzbourg, 1810), etc.

PRECHTL (Jean-Joseph, chevalier DE), mathématicien et chimiste allemand, né à Bischofsheim-sur-la-Rhœn en 1778, mort en 1854. Après avoir étudié la philosophie et la jurisprudence à l'université de Wurtzbourg, il se rendit en 1802 à Vienne, dans l'intention d'y exercer la profession d'avocat; mais il y renonça bientôt pour se consacrer entièrement à l'étude des sciences mathématiques et physiques. Un mémoire qu'il fit paraître en 1804, *Sur la physique du feu*, fut couronné, la même année, par la Société hollandaise des sciences de Harlem. Nommé, en 1809, directeur de l'Ecole des arts et métiers et de navigation à Trieste, il revint, l'année suivante, occuper la chaire de physique et de chimie à l'Ecole des arts et métiers de Vienne, fut chargé d'élaborer le plan et de diriger l'installation de l'Ecole polytechnique, créée par l'empereur François Ier dans sa capitale, et devint, en 1814, directeur de cet établissement, qui fut bientôt, grâce à lui, le premier de ceux de ce genre en Allemagne. Il en conserva la direction jusqu'en 1849, où il demanda sa mise à la retraite et fut anobli en récompense de ses services; il avait, en outre, depuis 1818 le titre de conseiller impérial. Parmi les ouvrages que l'on doit à ce savant mathématicien, il faut placer en première ligne : l'*Encyclopédie technologique* (Stuttgard, 1830-1855, 20 vol., à laquelle il a fourni une foule d'articles. On a encore de lui : *Théorie fondamentale de la chimie sous le rapport technique* (Vienne, 1813, 2 vol.); *Méthode pour construire convenablement les appareils d'éclairage par le gaz extrait de la houille* (Vienne, 1817); *Dioptrique pratique* (Vienne, 1828); *Recherches sur le vol des oiseaux* (Vienne, 1846). On trouve, en outre, un grand nombre de ses mémoires dans divers recueils scientifiques, notamment dans les *Annuaires de l'institut polytechnique*, publiés sous sa direction (1819-1839, 20 vol.).

PRECI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district de Spolète, mandement de Norcia; 2,555 hab.

PRÉCIEUSE s. f. V. PRÉCIEUX.

PRÉCIEUSEMENT adv. (pré-si-eu-ze-man — rad. *précieux*). Avec grand soin, comme on fait d'un objet précieux : *Des bijoux* PRÉCIEUSEMENT *enfermés dans un écrin. Je garde* PRÉCIEUSEMENT *toutes vos lettres. C'est un souvenir que je conserve* PRÉCIEUSEMENT.

— A la manière des précieuses : *S'exprimer* PRÉCIEUSEMENT.

— B.-arts. D'une manière très-finie, très-soignée : *Un tableau* PRÉCIEUSEMENT *travaillé. Des figurines* PRÉCIEUSEMENT *sculptées.*

PRÉCIEUX, EUSE adj. (pré-si-eu, eu-ze — lat. *pretiosus;* de *pretium*, prix). Qui a un grand prix, une grande valeur vénale : *Bijoux* PRÉCIEUX. *Meubles* PRÉCIEUX. *Etoffes* PRÉCIEUSES. *Curiosités* PRÉCIEUSES. *Parfums* PRÉCIEUX.

— Qui offre de grands avantages, qui mérite que l'on en fasse grand cas : *Des moments* PRÉCIEUX. *Un temps* PRÉCIEUX. *Un secours* PRÉCIEUX. *Les sciences sont les plus* PRÉCIEUSES *marchandises qui entrent dans le commerce des hommes.* (La Mothe Le Vayer.) *Conserve ce* PRÉCIEUX *ami comme la prunelle de ton œil.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'est point l'importance des choses qui nous les rend* PRÉCIEUSES, *c'est le besoin que nous en avons.* (Mme de Staël.) *Une étude approfondie du cœur humain fournit au médecin des données* PRÉCIEUSES *pour sa pratique.* (Gardanne.) *Les biens les plus* PRÉCIEUX *de la vie ne s'obtiennent que par la pratique de la morale.* (Cabanis.) *La plus* PRÉCIEUSE *des richesses, c'est la certitude du lendemain.* (Mich. Chev.) *Ce qu'il y a de* PRÉCIEUX *en une femme, c'est l'amour qu'elle ressent.* (A. Karr.) *La liberté est le plus* PRÉCIEUX *des biens qui aient été départis à la nature humaine.* (Louis Jourdan.)

...De tous les trésors qui brillent à nos yeux,
Une femme estimable est le plus *précieux.*
DESTOUCHES.

‖ Qui est cher, à qui l'on attache un grand prix : *Conservez-moi votre souvenir, qui me sera toujours* PRÉCIEUX. (J.-J. Rouss.) *La perdrix attire sur elle-même l'attention du chasseur, pour préserver du péril sa* PRÉCIEUSE *couvée.* (X. Marmier.) *L'amitié est* PRÉCIEUSE *au cœur des enfants des hommes.* (Proudh.)

Un bien acquis sans peine est peu délicieux,
Et plus il a coûté, plus il est *précieux.*
QUINAULT.

‖ Très-estimable, en parlant d'une personne : *C'est un homme* PRÉCIEUX, *un homme d'or.* (Ste-Beuve.) ‖ Singulier, bizarre, curieux : *Il est* PRÉCIEUX *avec son air bonhomme.*

— Affecté, recherché : *Un style* PRÉCIEUX. *Un maintien* PRÉCIEUX. *Des manières* PRÉCIEUSES. *L'air* PRÉCIEUX *n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces.* (Mol.)

Il est des damoiseaux dont l'œillade amoureuse
Accompagne toujours la phrase *précieuse.*
SANLECQUE.

‖ Affecté, recherché dans ses manières, dans son langage : *La curiosité rend les filles vaines et* PRÉCIEUSES. (Fén.) ‖ S'est dit d'abord en bonne part, dans le sens de Délicat, distingué de manières et de langage : *Elle était jolie,* PRÉCIEUSE, *par son air et sa modestie.* (Cal de Retz.) *M. de Coulanges est devenu délicat et* PRÉCIEUX. (Mme de Sév.)

Obligeante, civile et surtout *précieuse*,
Quel serait le mortel qui ne l'aimerait pas?
SEGRAIS.

— *Métaux précieux*, Or et argent, à cause du grand prix qu'on y attache.

— *Pierres précieuses*, Pierres fines employées dans la bijouterie : *Un collier de* PIERRES PRÉCIEUSES.

— B.-arts. Qui est d'un fini extrêmement délicat : *Une touche* PRÉCIEUSE. *Un faire* PRÉCIEUX. *Un travail* PRÉCIEUX.

— Relig. *Précieux sang*, Vin transformé par la consécration au sang de Jésus-Christ : *Le* PRÉCIEUX SANG *de Notre-Seigneur.* ‖ *Les précieuses reliques*, Le corps des saints ou les objets qui ont été à leur usage : *Les* PRÉCIEUSES RELIQUES *que l'on conserve à Notre-Dame de Paris.*

— Substantiv. Personne précieuse, affectée, recherchée dans son langage et ses manières, et particulièrement Femme pincée, minaudière, affectant une extrême délicatesse de langage et de sentiments : *Les* PRÉCIEUSES *m'ennuient, mais les* PRÉCIEUX *me révoltent. Les* PRÉCIEUSES *sont les jansénistes de l'amour.* (Ninon de Lenclos.) *Si vous voulez savoir en quoi les* PRÉCIEUSES *font consister le plus grand mérite, je vous dirai que c'est à aimer tendrement leurs amants sans jouissance et à jouir solidement de leurs maris avec aversion.* (St-Evrem.) *Les coquettes connaissent l'amour sans le sentir, et les* PRÉCIEUSES *le sentent sans le connaître.* (Cœuilhé.)

Le désir se logeant chez une *précieuse*,
Elle peut faire un choix qu'on n'aurait jamais cru.
LA FONTAINE.

C'était ceci, c'était cela,
C'était tout; car les *précieuses*
Font dessus tout les dédaigneuses.
LA FONTAINE.

‖ S'est dit d'abord en bonne part, d'une femme élégante, distinguée, délicate dans ses manières, sa tenue et son langage : *On me mande que cette* PRÉCIEUSE *fera, à son retour, une grande figure.* (Mme de Sév.) *J'ai honte d'écrire des lettres si folles, sachant que vous les devez voir, vous devant qui les* PRÉCIEUSES *ne font que blanchir.* (Bussy-Rab.) *Les véritables* PRÉCIEUSES *auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules.* (Mol.)

— s. m. Ce qui est précieux, affecté, recherché; genre précieux : *Le premier trait caractéristique de la littérature française, après la disgrâce des deux antiquités, c'est le retour au* PRÉCIEUX. (Nisard.)

— Caractère affecté, manières ridicules des précieuses.

— **Encycl.** *Précieuses.* V. RAMBOUILLET (hôtel de).

Précieuses (LES) ou **le Mystère de la ruelle**, roman de l'abbé de Pure (1660, 4 vol. in-12). Comme la pièce de Molière, qui avait paru l'année précédente, le roman de l'abbé de Pure, si ridiculisé par Boileau, est dirigé contre les précieuses, mais il est bien moins fort et surtout bien moins amusant. Il le signa du nom de **Gélasire**. Les noms des personnages sont en rapport avec le nom pseudonymique de l'auteur. On s'appelle, dans ce roman : Sophronisbe, Mélanire, Philotère, Caliste, Agathonte, Philomnie, etc. Il faut connaître le roman à fond pour savoir quels sont, parmi tous ces noms, ceux qui appartiennent aux hommes et ceux qui appartiennent aux femmes; car, à première vue, ils paraissent parfaitement hermaphrodites. Qui ne penserait, par exemple, que Philomnie est un nom de femme et Agathonte un nom d'homme? Eh bien, on se tromperait grossièrement : Agathonte est tout simplement l'héroïne du *Mystère de la ruelle*, et Philomnie un malheureux poëte que celle-ci introduit dans le monde des précieuses. « Précieuses, dit Agathonte, c'est un mot du temps, un mot à la mode, qui a cours aujourd'hui comme autrefois celui de prude et, depuis, celui de feuillantine. » De ces trois « mots », celui de feuillantine est celui qui paraît avoir eu le moins de succès.

On ne doit pas chercher dans l'œuvre de l'abbé l'âpreté satirique de la comédie de Molière; ce roman est une ironie aimable qui caresse un peu à rebrousse-poil, voilà tout. Le galant abbé n'est pas méchant pour ses belles; d'ailleurs, il n'a pas fait comme Molière; il n'a pas montré des précieuses d'occasion, telles que le sont les héroïnes du grand comique. Les personnages du *Mystère de la ruelle* sont autant de portraits discrètement voilés. L'abbé ne peut se montrer plus cruel qu'il n'est convenable; d'autant plus que ce railleur des précieuses parle très-précieusement. Voici quelques exemples de son style : « Les ouvrages d'esprit ne sont jamais plus parfaits que lorsque le cœur s'en est mêlé. La passion donne le beau tour à la pensée. Sophronisbe, Mélanire, Philotère, etc., et mille beaux esprits, quoique dans le corps du second sexe..., » trait perfide et peu galant. L'abbé attribue donc la suprématie au sexe masculin! Le second sexe, la vilaine impertinence! Agathonte, critiquant les vers de Philomnie, s'écrie, à propos de quelques mots qui n'offrent pas une consonnance parfaite : « Il faut avoir humé l'air du Rhin et respiré à l'allemande pour prononcer impunément ce « quoy qu'autheurs; » il tient longtemps son homme à la gorge. » Le même personnage appelle le cercle des précieuses, auxquelles elle va présenter son ami Philomnie, « le triage du monde. » Ce style n'établit pas d'une façon incontestable les droits de l'abbé de Pure à se moquer des précieuses.

Précieux et précieuses, par Ch. Livet (1859, in-8o). Cet ouvrage est à la fois un chapitre d'histoire littéraire et un chapitre de l'histoire de la société française au XVIIe siècle; il intéresse vivement, à ce double point de vue. L'auteur, qui a traité son sujet avec une érudition patiente, commence son étude à Richelieu et la finit à Mazarin. Il montre très-bien que l'école des précieux et précieuses fut une réaction salutaire, avant de devenir ridicule, contre les mœurs grossières qui prévalaient au commencement du XVIIe siècle. Nous possédons des témoignages qui nous montrent cette grossièreté poussée à un point presque incroyable. Les guerres continuelles au XVIe siècle et au commencement du XVIIe avaient répandu dans la société la contagion des mœurs militaires, fort peu gracieuses et fort peu aimables. L'esprit de conversation, qui est devenu plus tard un des grands agréments de la société française, n'existait point alors, et c'est vraiment à la réaction des précieuses qu'il commence. La marquise de Rambouillet avait été élevée en Italie, dans le

goût maniéré de la poésie italienne, des métaphores et des concetti du chevalier Marini. Celui-ci lui-même, venu en France, y fut très-goûté. En 1636, l'Académie, par l'organe de Scudéri, le proposait encore pour modèle à Corneille, qui venait pourtant de produire le *Cid*. Grâce à Mme de Rambouillet, la grâce et l'afféterie italiennes furent mises à la mode, et pour longtemps. Cet effort vers la distinction et l'extraordinaire a donné à la langue quelques qualités pittoresques: mais il était temps qu'on l'arrêtât sur une pente dangereuse. Envisagée dans la première période de son existence, cette société des précieuses ne manque pas d'attrait et M. Livet a raison de se montrer indulgent à ces curieux personnages dont il s'est fait l'historien. Son livre, qui s'ouvre par une introduction dans laquelle il cherche à définir le sens historique de l'école des précieuses et les services qu'elle a rendus, est une série de monographies. C'est à la marquise de Rambouillet qu'il consacre sa première et sa plus longue notice. Cette notice se partage en deux parties, dont la première, qui n'est pas la moins intéressante, appartient à la description et à l'histoire de l'hôtel de Rambouillet. M. Livet nous énumère tous les visiteurs plus ou moins illustres qui vinrent aider la marquise dans sa réaction littéraire et sociale; parmi ces visiteurs, Malherbe et Racan figurent des premiers. Tous les beaux esprits du temps n'y furent point admis ou ne s'y présentèrent point. On se figure malaisément Régnier et Théophile de Viau dans cette société polie, qui inaugura l'horreur du mot propre et l'emploi de la périphrase. Les autres biographies sont au nombre de six ou sept, et l'auteur, pour les reconstruire après un oubli de deux siècles, n'a reculé devant aucune patiente lecture. Il lui a fallu digérer bon nombre de productions, dont le moindre défaut est l'ennui, pour en tirer les éléments de ces notices. L'abbé Cotin, dont il cite d'assez beaux vers, écrits deux ans avant la naissance de Boileau, y est un peu vengé de l'amer satirique, qu'il appelait M. de Vipereaux. Les types originaux ne manquent pas à cette galerie; après Cotin, c'est Mme Cornuel, « une guêpe parmi les abeilles; » le bon abbé d'Aubignac, l'inventeur de ces fameuses règles dramatiques qui ont fait fortune sur le théâtre français; le vantard Georges de Scudéri; puis Mlle de Gournay; Lepays, Grillet, Bois-Robert. Le livre se termine par la publication intégrale de la fameuse *Guirlande de Julie*.

Précieuses ridicules (LES), comédie en un acte, en prose, de Molière (théâtre du Petit-Bourbon, 18 novembre 1659). Cette pièce, la troisième de Molière, fut sa première franche comédie de mœurs, et ce qui lui donne une physionomie particulière, c'est qu'elle a aussi l'étourdissante gaieté de ses farces. Tous les personnages, le bonhomme Gorgibus, le marquis de Mascarille, le vicomte Jodelet, les deux filles, Cathos et Madelon, et jusqu'au petit laquais Almanzor, sont devenus des types. Le nom de précieuses, si décrié depuis Molière, n'était pas pris en mauvaise part à son époque, et lui-même dit, dans sa préface, qu'il n'a voulu jouer que les fausses précieuses et qu'il a beaucoup de respect pour les véritables; mais il y a peut-être là un peu d'ironie. Les deux héroïnes de sa pièce, Cathos et Madelon, l'une nièce et l'autre fille de Gorgibus, viennent d'arriver à Paris et celui-ci leur envoie Du Croisy et Lagrange, deux jeunes gens qui sollicitent leur main. Nos précieuses les regardent à peine. « La belle galanterie que la leur! quoi! débuter d'abord par le mariage! — Et par où veux-tu donc qu'ils débutent, réplique Gorgibus avec son gros bon sens, par le concubinage? — Mon Dieu, dit Madelon, que, si tout le monde vous ressemblait, un roman serait bientôt fini! La belle chose que ce serait, si d'abord Cyrus épousait Mandane! — Je m'en vais gager, reprend Cathos, qu'ils n'ont jamais vu la carte du Tendre et que Billets-doux, Petits-soins, Billets-galants et Jolis-vers sont des termes inconnus pour eux. »

Les deux amants rebutés s'éloignent et, pour faire pièce aux deux mijaurées, leur envoient leurs deux valets, bien costumés et bien stylés. C'est d'abord Mascarille qui se présente, en habit de marquis, grande perruque balayant la terre quand il fait la révérence, chapeau microscopique tenu prétentieusement à la main, canons énormes, souliers couverts de rubans et d'aiguillettes, hauts talons sur lesquels il se dandine, toute l'élégance affectée de ce qui était la jeune cour sous Louis XIII; il est sémillant et beau parleur. Molière lui-même jouait ce rôle. Un peu après vient Jodelet, tout aussi drôle, mais autrement. Jodelet est grave et laconique, il a le pourpoint boutonné jusqu'au menton et traîne la longue rapière du temps de Sully; c'est l'homme de guerre et l'homme de plume. « Double image de la vieille cour, dit Ph. Chasles; ici, le raffiné, le joli, le faux gracieux: c'est Mascarille; là, les grands gestes, les embrassements solennels: c'est Jodelet. Le vicomte de Jodelet complète le marquis de Mascarille; c'est l'emphase burlesque de Balzac auprès de la gentillesse maniérée de Voiture. »

Mascarille et Jodelet gagnent aussitôt le cœur de Cathos et de Madelon. Mascarille, qui travaille à mettre en madrigaux toute l'histoire romaine, veut établir chez elles une Académie de beaux esprits; il leur lit son fameux impromptu :

> Oh! oh! je n'y prenais pas garde!
> Tandis que, sans songer à mal, je vous regarde,
> Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
> Au voleur! au voleur! au voleur! au voleur!

Cathos et Madelon sont ravies; le jargon par lequel elles répondent au jargon des deux prétendus marquis et vicomte est impayable. Mascarille et Jodelet engagent une controverse héroïque, pour se faire valoir; ils parlent de leurs grands exploits. C'est là que, Mascarille rappelant à Jodelet qu'ils ont emporté à eux deux une demi-lune au siége d'Arras, Jodelet se récrie et prétend que c'était pardieu bien une lune tout entière. Pour finir, ils veulent faire venir des violons et régaler d'un bal leurs deux conquêtes; mais il s'agit pour eux d'une autre danse. Leurs maîtres, Du Croisy et Lagrange, trouvent que la farce a suffisamment duré et viennent, le bâton à la main, chercher leurs valets. Cathos et Madelon, confuses, courent se cacher, et Gorgibus termine la pièce par cette apostrophe qui lui sert de morale : « Et vous, qui êtes cause de leur folie, sottes billevesées, pernicieux amusements des esprits oisifs, romans, vers, chansons, sonnets et sornettes, puissiez-vous être à tous les diables! »

Cette amusante satire eut un succès fou; les précieuses ne se relevèrent pas du coup qui leur était si vertement assené. Mais il faut dire aussi que leur rôle était fini et que, en définitive, elle avaient déjà fait accepter à la langue la plupart des locutions qu'elles voulaient mettre à la mode; elles y sont restées, et surtout celles dont se moquait Molière. Nous citerons, entre autres : « Faire estime, Procédé irrégulier, Le moyen que, S'accommoder de quelqu'un, Débuter par, Du dernier bourgeois, Le bel air des choses, Débiter les sentiments, Dans les formes, Exercer les esprits, Sécheresse de conversation, Se défaire de, Chose tout à fait choquante, Tissu d'un roman, Intelligence épaisse, Courir après le mérite, Chasser sur nos terres, S'inscrire en faux, Etre des nôtres, Etre en passe de, Enchérir sur, Se piquer d'esprit, N'être pas de refus, Comme il faut, L'esprit assaisonne sa bravoure, Peupler la solitude, Danser proprement, » etc.

PRÉCIGNÉ, bourg et commune de France (Sarthe), cant. de Sablé, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de La Flèche; pop. aggl., 1,270 hab. — pop. tot., 2,682 hab. Petit séminaire. Fabrication de grosses draperies, huile, tuiles; élève de bestiaux; fours à chaux, source minérale. On y voit une ancienne maison de templiers fort curieuse.

PRÉCINCTION s. f. (pré-sain-ksi-on — rad. *præcinctio;* de *præcingere*, ceindre). Antiq. rom. Chacun des gradins d'un amphithéâtre qui, étant plus élevé que les autres, servait à séparer deux étages de gradins réservés à des classes différentes de citoyens : *Première, deuxième* PRÉCINCTION.

Preciosa, opéra allemand en un acte, livret de Wolf, d'après une nouvelle de Cervantes, musique de Weber, représenté à Dresde en 1822. Cet ouvrage ne fit qu'ajouter à la réputation du maître. Lorsqu'on songea à faire connaître ses œuvres au public français, on se défia trop de leur originalité propre, et il en résulta des opéras hybrides qui excitèrent longtemps l'indignation de nos voisins et aussi des gens de goût. Tel fut l'opéra de *Preciosa*, mis en trois actes par T. Sauvage et arrangé par le musicien Crémont. Il fut représenté à l'Odéon le 17 novembre 1825 et repris le 23 novembre, sous le titre des *Bohémiens*.

La partition de Weber, avec les paroles de MM. Nuitter et Beaumont, fut enfin dignement représentée au Théâtre-Lyrique le 16 avril 1858. D'après le livret français, Preciosa est fille de Chosroès, chef d'une tribu de bohémiens, et exerce sur les gitanos un empire absolu. La troupe est cernée dans la sierra Nevada par le capitaine général de l'Andalousie. Le fils de cet officier a vu Preciosa dans Séville, et en est devenu amoureux. La jeune bohémienne, comme une sirène, l'attire par son chant dans la montagne. Il est saisi par les aventuriers, qui le gardent comme un otage et font dire au père qu'ils tueront son fils s'il ne les laisse reprendre en liberté le chemin de leur pays. Le capitaine répond que ce jeune homme n'est pas son fils, mais un enfant trouvé qu'il a adopté, qu'aucune considération ne l'empêchera de remplir son devoir. Preciosa voit dans le jeune prisonnier un enfant de sa race; elle déclare qu'elle répond à son amour et qu'elle consent à l'épouser. Puis, afin de sauver la tribu, elle indique dans le sol l'ouverture d'un long souterrain qui conduit à l'Alhambra de Grenade. Les gitanos s'y engagent tous; on ferme l'orifice et, lorsque le capitaine arrive sur les lieux, il ne trouve plus personne. La partition de *Preciosa* a une originalité toute particulière. C'est un petit chef-d'œuvre. Jamais le côté poétique de l'existence nomade de ces bohémiens n'a été décrit avec plus de couleur et d'intérêt. L'ouverture, dans laquelle quelques notes de triangle produisent un effet si étrange, est instrumentée admirablement. Le chœur dans la forêt, avec ses échos répétés par les cors, la ballade de Preciosa, que nous donnons ici, la marche pittoresque des bohémiens, les couplets du brigand, de jolis airs de danse, tels sont les morceaux de cette partition qui, à elle seule, suffit à caractériser le génie de Weber. Les rôles ont été chantés à Paris par Fromant, Sérène et Mme Borghèse-Dufour.

1re STROPHE. *Larghetto.*

DEUXIÈME STROPHE.

> C'est l'instant où la nuit sombre
> Se répand au fond du bois;
> Et l'écho redit dans l'ombre
> Les accents de notre voix. (*bis*)

TROISIÈME STROPHE.

> Sur la rive où les sylphides
> Dansent au déclin du jour,
> Viens cueillir les fleurs humides,
> Viens tous deux parler d'amour! (*bis*)

PRÉCIOSITÉ s. f. (pré-si-o-zi-té — rad. *précieux*). Caractère, manières affectées d'une précieuse : *L'esprit naturel n'a ni l'afféterie de la* PRÉCIOSITÉ *ni la pesanteur de l'érudition.* (D. Sterne.)

> Sa *préciosité* changea lors de langage.
> LA FONTAINE.

— Littér. Genre, style précieux, affecté : *Après notre admirable langue du* XVIe *siècle, si gracieuse, si virile, si expressive, si pleine, si complète en toutes choses, la* PRÉCIOSITÉ, *si vaine, si affectée, si puérile, si prétentieuse, si contrefaite, si fausse.* (Ch. Nod.)

PRECIPIANO (Humbert-Guillaume, comte DE), prélat espagnol, né à Besançon, d'une famille originaire de Gênes, en 1626, mort à Bruxelles en 1711. Lorsqu'il eut pris ses grades en droit et en théologie, il devint successivement chanoine de Besançon, conseiller-clerc au parlement de Dôle, abbé de Bellevaux (1649) et se signala par ses talents et par son habileté à la diète de Ratisbonne, où il figura comme député de la Bourgogne en 1667 et montra un grand zèle pour la défense des intérêts de cette province. S'étant rendu en 1672 à Madrid pour s'entendre avec le ministère espagnol sur les moyens de préserver la Franche-Comté d'une invasion des Français, il gagna la confiance de Philippe IV, devint peu après membre du conseil suprême chargé de la direction des affaires de Bourgogne et des Pays-Bas et fut nommé évêque de Bruges (1680), puis archevêque de Malines (1682). Ce prélat combattit le jansénisme avec un zèle dont le saint-siége dut modérer l'emportement et fit arrêter le Père Quesnel à Malines en 1703.

PRÉCIPICE s. m. (pré-ci-pi-se — lat. *præcipitium;* de *præceps*, *præcipitis*, proprement qui va ou qui tombe la tête en avant; de *præ*, en avant, et de *caput*, tête). Abîme, lieu profond et escarpé : *Marcher au bord du* PRÉCIPICE. *Tomber dans le* PRÉCIPICE. *Sonder la profondeur d'un* PRÉCIPICE. *Pour une femme délicate, n'avoir plus le vertige en côtoyant les* PRÉCIPICES, *c'est ne plus se soucier de la vie.* (G. Sand.)

— Fig. Danger ou malheur épouvantable : *Les hommes ferment les yeux pour ne pas voir le* PRÉCIPICE *que creusent les passions. Le théâtre montre les* PRÉCIPICES; *mais, loin d'empêcher d'y tomber, il y mène.* (Boss.) *L'ambition entraîne les hommes dans le* PRÉCIPICE. (Fén.)

> Je leur semai de fleurs le bord des *précipices*,
> RACINE.

> Crois-tu que toujours ferme au bord du *précipice*,
> Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse?
> BOILEAU.

> Entre le trône et moi je vois un *précipice;*
> Il faut que ma fortune y tombe ou le franchisse.
> VOLTAIRE.

> . . . Plus nous voyons de près le *précipice*,
> Plus nos sens étonnés frémissent du danger.
> REGNARD.

> De faute en faute on se fourvoie, on glisse,
> On se raccroche, on tombe au *précipice*.
> VOLTAIRE.

— **Syn. Précipice, abîme, gouffre.** V. ABÎME.

PRÉCIPITABLE adj. (pré-ci-pi-ta-ble — rad. *précipiter*). Chim. Qui peut être précipité : *Matière* PRÉCIPITABLE *par les acides.*

PRÉCIPITAMMENT adv. (pré-si-pi-ta-man — rad. *précipiter*). Avec précipitation, avec une hâte extrême : *Courir* PRÉCIPITAMMENT. *Se lever* PRÉCIPITAMMENT. *Sortir* PRÉCIPITAMMENT. *Ce qui est cause que nous jugeons mal, c'est que nous jugeons* PRÉCIPITAMMENT. (Boss.)

PRÉCIPITANT s. m. (pré-si-pi-tan — rad. *précipiter*). Chim. Corps qui en précipite un autre du liquide qui lui servait d'excipient : *Le* PRÉCIPITANT *fournissant plus d'air que le précipité n'en peut absorber, il y en a nécessairement une portion de libre qui reprend son élasticité et qui occasionne l'effervescence.* (Lavoisier.)

PRÉCIPITATION s. f. (pré-si-pi-ta-si-on — rad. *précipiter*). Action de précipiter, de jeter dans un précipice : *Le supplice de la* PRÉCIPITATION *était usité chez quelques peuples anciens.* (Lav.) ‖ Rare.

— Hâte extrême : *Courir, se lever, marcher avec* PRÉCIPITATION.

— Fig. Empressement excessif et irréfléchi : *On se repent souvent à loisir de ce que la passion a fait faire avec* PRÉCIPITATION. (Cal de Richelieu.) PRÉCIPITATION, *mouvement rapide et impétueux par lequel l'esprit se jette comme à l'aveugle et semble vouloir atteindre les extrémités sans passer par le milieu.* (Boss.) *La colère et la* PRÉCIPITATION *sont choses fort opposées à la prudence.* (Fén.) *Le bien même, si l'on veut qu'il soit durable, ne doit pas se faire avec* PRÉCIPITATION. (Ferrand.) *La persévérance est cette disposition de caractère qui fait qu'un homme marche à l'exécution de son plan avec constance et sans* PRÉCIPITATION. (Matth. de Dombasle.) *La* PRÉCIPITATION *est un mauvais conseiller.* (J. Simon.)

— Chim. Action chimique par laquelle un corps en dissolution s'isole de son dissolvant et se dépose au fond du récipient : *Les* PRÉCIPITATIONS *ne fournissent que des indices très-équivoques de la supériorité d'affinité.* (Cuv.) *L'atmosphère est un vaste laboratoire où la nature exerce d'immenses analyses, des dissolutions, des* PRÉCIPITATIONS, *des combinaisons.* (Fourcroy.)

PRÉCIPITÉ, ÉE (pré-si-pi-té) part. passé du v. Précipiter. Jeté, lancé, poussé d'un lieu élevé : *Etre* PRÉCIPITÉ *du haut du rempart. Etre* PRÉCIPITÉ *dans l'abîme. Chez les Romains, l'esclave qui avait volé était* PRÉCIPITÉ *de la roche Tarpéienne.* (Montesq.)

— Fait, dit avec une promptitude très-grande ou excessive : *Des pas* PRÉCIPITÉS. *Des paroles* PRÉCIPITÉES. *Un départ* PRÉCIPITÉ. *Une démarche* PRÉCIPITÉE. *Toute révolution interrompue reprend son cours plus* PRÉCIPITÉ. (E. de Gir.) ‖ Répété avec promptitude : *Des coups, des sons, des cris* PRÉCIPITÉS.

> Aux coups *précipités* de la cloche d'alarmes,
> Se mêlent des cris sourds et le fracas des armes.
> F. BELLY.

— Fig. Jeté dans quelque affreux malheur, dans quelque état déplorable : *Etre* PRÉCIPITÉ *dans la misère, dans le crime, dans l'abîme des passions.*

> Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
> Tous sont *précipités* dans les mêmes abîmes.
> VOLTAIRE.

— s. m. Chim. Matière séparée de son dissolvant et tombée au fond du vase, par l'action d'un corps que l'on a introduit dans le liquide : PRÉCIPITÉ *bleu, vert, rouge, jaune.* PRÉCIPITÉ *cristallin, floconneux, pulvérulent. Le* PRÉCIPITÉ *de protochlorure de mercure est blanc; celui de sulfate de mercure est jaune; celui d'oxyde de mercure est rouge.* ‖ *Précipité per se*, Nom donné quelquefois au bioxyde de mercure.

PRÉCIPITER v. a. ou tr. (pré-si-pi-té. — lat. *præcipitare*, même sens. V. PRÉCIPICE). Jeter en bas, faire tomber dans un lieu profond; PRÉCIPITER *quelqu'un du haut d'un toit, d'une fenêtre, du sommet d'une montagne. Jupiter* PRÉCIPITA *Vulcain du haut du ciel.*

— Hâter, donner plus de vitesse à : PRÉCIPITER *ses pas. Ici le fleuve* PRÉCIPITE *son cours.*

> Contre un fier ennemi *précipitez* vos pas.
> RACINE.

> Les torrents bondissants *précipitent* leur onde.
> DELILLE.

> Mes jours déclinent comme l'ombre;
> Je voudrais les *précipiter*.
> LAMARTINE.

‖ Pousser à courir, à s'élancer :

> A travers les rochers la peur les *précipite*.
> RACINE.

— Rendre plus prochain ou plus rapide : *Les réactions n'arrêtent un moment le progrès des sociétés que pour le* PRÉCIPITER *ensuite vers le but.* (Vacherot.) ‖ Accomplir avec une hâte excessive, faire avec un empressement irréfléchi : PRÉCIPITER *les affaires, c'est le propre de la faiblesse.* (Boss.)

> Non, non, encore un coup ne *précipitons* rien.
> RACINE.

— Fig. Jeter dans quelque grand désastre; faire tomber dans un abîme moral : *L'esclavage* PRÉCIPITE *un peuple à sa ruine.* (Villem.) *La conscience a des joies qui nous ravissent au ciel et des supplices qui nous* PRÉCIPITENT *aux enfers.* (A. Martin.)

— Exciter, lancer, emporter : *L'éloquence*

tient lieu de la musique guerrière, elle PRÉCIPITE *les âmes contre le danger.* (Mme de Staël.)

— Chim. Isoler du liquide qui tenait la matière en dissolution, et la faire tomber au fond du récipient : *Un fragment de cuivre introduit dans une dissolution de nitrate d'argent* PRÉCIPITE *le métal sous la forme d'une poudre grise.*

— v. n. ou intr. Chim. S'isoler du liquide qui tenait la matière en dissolution, et tomber au fond du récipient : *Le sulfate de mercure et le chlorure d'argent* PRÉCIPITENT *en blanc.*

Se précipiter v. pr. Se jeter ou tomber d'un lieu élevé : SE PRÉCIPITER *dans le fleuve.* SE PRÉCIPITER *d'un balcon, du haut d'un arbre.* ‖ Chercher la mort en se jetant d'un lieu élevé : *Il se lève et s'avance dans l'attitude d'un homme qui allait* SE PRÉCIPITER *et finir sa vie.* (Volt.)

— Se jeter impétueusement : *Je* ME PRÉCIPITAI *à ses pieds sans pouvoir proférer un seul mot.* (J.-J. Rouss.) ‖ S'élancer, se ruer; courir avec une hâte extrême : SE PRÉCIPITER *sur l'ennemi.* SE PRÉCIPITER *dans les bras l'un de l'autre.*

Le peuple pour le voir court et *se précipite.*
RACINE.

— Marcher, s'avancer avec une extrême rapidité : *Tout nous échappe, tout fuit, tout court rapidement* SE PRÉCIPITER *dans le néant.* (Mass.) *La mort court à la vie, et la destruction* SE PRÉCIPITE *dans la durée.* (J. Joubert.)

— Se porter impétueusement vers l'objet de ses désirs; agir avec une hâte excessive, irréfléchie : *Quand une fois une route est ouverte, il ne manque pas d'hommes qui s'y viennent* PRÉCIPITER. (Chateaub.)

— Etre accompli avec une extrême promptitude, marcher très-rapidement vers un terme : *Les événements* SE PRÉCIPITENT.

— *Se précipiter dans*, Se livrer, s'adonner avec frénésie à : SE PRÉCIPITER DANS *le crime. Le terrible Pascal, hanté par son esprit géométrique, doutait sans cesse; il ne se tira de son malheur qu'en* SE PRÉCIPITANT DANS *la foi.* (Chateaub.) *Il est vrai que, dans sa jeunesse, le marquis Manfred* S'ÉTAIT PRÉCIPITÉ DANS *un affreux tourbillon.* (Ad. Paul.)

— Chim. Etre isolé du liquide dissolvant, et tomber au fond du vase : *Le chlorure d'argent formé dans une dissolution de nitrate, par la réaction de l'acide chlorhydrique,* SE PRÉCIPITE *en flocons blancs.*

PRÉCIPITUEUX, EUSE adj. (pré-si-pi-tu-eux, eu-ze — rad. *précipice*). Qui forme un précipice : *Gouffre* PRÉCIPITUEUX. ‖ Peu usité.

PRÉCIPUT s. m. (pré-si-pu. — Ce mot vient d'une manière peu régulière du bas latin *præcipuitas*, dérivé du latin *præcipuus*, adjectif de *præcipere*, prendre d'avance, prélever, de *præ*, et de *capere*, prendre). Jurispr. Avantage accordé à une personne de prélever, avant tout partage, une partie déterminée d'un tout à partager : PRÉCIPUT *par dispositions testamentaires.* PRÉCIPUT *par contrat de mariage. Donner à sa femme vingt mille francs par* PRÉCIPUT. *Entre nobles, l'aîné avait la principale maison, avec le vol du chapon, par* PRÉCIPUT, *et avant partage.* (Acad.)

— **Encycl.** On distingue plusieurs sortes de *préciputs :* 1° le *préciput hors part*, qui est l'avantage fait à un successible au delà de sa part héréditaire; 2° le *préciput d'aîné*, qui était un avantage attaché au droit d'aînesse; 3° le *préciput conventionnel*, qui est la somme ou les effets mobiliers que, d'après une clause du contrat de mariage, l'un des époux a le droit de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté. On employait autrefois les mots de *préciput conventionnel* par opposition à ceux de *préciput légal;* 4° le *préciput légal*, qui était le droit accordé par plusieurs coutumes au survivant de deux conjoints nobles de prélever avant partage les biens meubles de leur communauté, ou même de jouir de l'usufruit des acquêts faits pendant leur mariage.

— I. *Du préciput hors part.* Lorsqu'une disposition testamentaire a été faite expressément à titre de *préciput* ou hors part, la quotité disponible peut être donnée en tout ou en partie, soit par acte entre vifs, soit par testament, aux enfants ou autres successibles du donateur, sans être sujette au rapport à succession par le donataire ou le légataire venant à la succession. La déclaration que le don ou le legs est à titre de *préciput* ou hors part peut être faite, soit par l'acte qui contient la disposition, soit postérieurement dans la forme des dispositions entre vifs ou testamentaires. Le rapport à succession est dû par tout héritier, même bénéficiaire, venant à la succession, à moins que les dons et les legs ne lui aient été faits exprès par *préciput* et hors part, ou avec dispense de rapport, et encore ne peut-il les retenir, même dans ce dernier cas, que jusqu'à concurrence de la portion disponible (art. 843 et 844 du code civil). Ainsi, le rapport a lieu en ligne collatérale aussi bien qu'en ligne directe descendante ou ascendante. Les jurisconsultes ont reconnu unanimement que les mots *par préciput* et *hors part*, employés par l'article 843 du code civil, ne sont pas sacramentels et peuvent être remplacés par d'autres termes équivalents.

— II. *Du préciput d'aîné.* L'ancienne législation attribuait à l'aîné de la famille une plus forte part dans la succession de ses auteurs, quant aux fiefs et aux alleux nobles. Nous voyons dans Pothier que le *préciput*, compris dans cette plus forte part, se composait : 1° d'un manoir, c'est-à-dire d'une maison à demeurer, que l'aîné avait le droit de choisir parmi toutes celles de la succession; 2° d'une certaine quantité de terre régie par les coutumes, autour dudit manoir; 3° d'une portion avantageuse dans le surplus des biens nobles que les coutumes d'Orléans et de Paris réglaient à deux tiers desdits biens quand il n'y avait que deux enfants, et de la moitié quand il y en avait un plus grand nombre. Le droit d'aînesse était considéré comme une légitime à laquelle les père et mère ou autres ascendants ne pouvaient porter aucune atteinte.

Un projet de loi présenté à la Chambre des pairs le 10 février 1826, et dont le troisième article, qui a été le seul adopté, forme aujourd'hui la loi du 17 mai 1826, relative aux substitutions, avait pour but le rétablissement du droit d'aînesse. Aux termes de l'article 1er de ce projet, « dans toute succession déférée à la ligne directe descendante, et payant 300 fr. d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de *préciput* légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé. Si le défunt a disposé d'une partie de la quotité disponible, le *préciput* légal se composera de la partie de cette quotité dont il n'aura pas disposé. Le *préciput* légal sera prélevé sur les immeubles de la succession et, en cas d'insuffisance, sur les biens meubles. » Ce projet de loi avait en vue de créer une aristocratie, pour servir de soutien à la monarchie. Cette disposition fut repoussée, non-seulement comme contraire à la charte, mais encore comme opposée aux mœurs de la nation, aux principes de la nature et de la morale. Le droit d'aînesse, disait-on, venait renverser le principe d'égalité introduit par la Révolution et consacré par la charte; l'histoire prouvait que l'aristocratie n'avait pas toujours été le soutien du trône et qu'elle n'avait pas été le seul soutien de la monarchie; le petit propriétaire était aussi intéressé que le grand à la conservation de la monarchie; l'agglomération de la propriété dans un petit nombre de mains serait nuisible au prince et au peuple, puisque l'élection n'exprimerait plus alors que l'opinion d'un petit nombre de privilégiés; souvent contraire à l'intérêt de la masse. Quant au morcellement des propriétés, que la loi proposée avait pour but d'empêcher; ce morcellement, loin de nuire à l'industrie agricole, augmentait la production en rendant la culture plus facile. V. le *Moniteur* du 16 février 1826.

— III. *Du préciput conventionnel et du préciput légal.* Certaines coutumes admettaient un *préciput* légal consistant ou dans la propriété des meubles ou dans l'usufruit des acquêts faits durant le mariage, ou dans l'un et l'autre de ces avantages à la fois. On l'appelait *légal* pour le distinguer du *préciput* conventionnel; ils étaient tous deux considérés comme des gains de survie. L'article 238 de la coutume de Paris contenait à cet égard la disposition suivante : « Quand l'un des deux conjoints nobles demeurant tant dans la ville de Paris que dehors et vivant noblement va de vie à trépas, il est en la faculté du survivant de prendre et accepter les meubles étant hors la ville et les faubourgs de Paris, sans fraude; auquel cas il est tenu de payer les dettes mobilières et les obsèques et funérailles d'icelui trépassé, selon sa qualité, pourvu qu'il n'y ait pas d'enfants; et s'il y a des enfants, il doit partager par moitié. »

Notre droit actuel n'admet plus que le *préciput* conventionnel. « On ne doit pas, en effet, dit M. Duranton, regarder comme un *préciput* légal le droit qu'a la femme, soit qu'elle accepte, soit qu'elle renonce, de prendre, pendant les délais pour faire inventaire et délibérer, sa nourriture et celle de ses domestiques sur les provisions existantes, ou, à défaut, par achat ou emprunt au compte de la masse commune, ainsi que son logement pendant ces mêmes délais (art. 1465 du code civil), ni le droit qu'elle a, en renonçant, de retirer les linges et hardes à son usage (art. 1492), ni enfin les frais de son deuil (art. 1481); ce sont là des droits spéciaux, fondés sur d'autres motifs que ceux sur lesquels était établi l'ancien *préciput* légal existant dans certaines coutumes. »

Le droit résultant du *préciput* conventionnel peut être stipulé en faveur de l'un ou de l'autre des conjoints, ou même en faveur de tous les deux. Mais la clause du *préciput* conventionnel ne donne droit au prélèvement, au profit de la femme survivante, que lorsqu'elle accepte la communauté, à moins que le contrat de mariage ne lui ait réservé ce droit, même en renonçant, et que, hors le cas de cette réserve, le *préciput* ne s'exerce que sur la masse partageable et non sur les biens personnels de l'époux prédécédé (art. 1515). On ne doit point confondre la clause par laquelle la femme stipule le *préciput*, même en renonçant, avec celle par laquelle elle stipule que, en cas de renonciation par elle à la communauté, elle pourra prendre une somme déterminée; car cette dernière clause n'est point un *préciput* conventionnel. « Elle est, en général, dit Duranton, moins avantageuse à la femme que celle de *préciput*, en ce que la femme ne peut l'exercer qu'en renonçant, au lieu qu'elle exerce celle de *préciput*, quoiqu'elle accepte la communauté, et elle prend ainsi sa part dans le surplus des biens, mais à la charge de payer sa part dans les dettes communes, dont elle est affranchie dans le cas de l'autre clause. Les parties peuvent stipuler le *préciput* comme bon leur semble. La loi, à cet égard, n'est pas conçue dans un sens restrictif. Ainsi, au lieu de stipuler que l'époux survivant aura telle somme ou tels effets à titre de *préciput* sur la masse partageable, on peut, par exemple, convenir que le mari prendra, à titre de *préciput*, les livres, les instruments ou les effets à son usage, ou bien, si c'est la femme, qu'elle prendra, par *préciput*, son linge, ses habits, etc. Mais la clause du *préciput* doit être restreinte dans ses termes; ainsi, s'il était stipulé que la femme prendra son linge et les habits à son usage, les bijoux n'y seraient pas compris.

Quand le *préciput* porte sur deux choses alternatives, l'époux en faveur duquel il est stipulé a seul le choix. Le *préciput* ne peut s'exercer que sur les biens de la communauté. Ainsi, le *préciput* devient caduc pour ce qui manque quand les biens sur lesquels il doit s'exercer sont insuffisants. Le *préciput* n'est point considéré comme un avantage sujet aux formalités des donations, mais comme une convention de mariage. Mais, bien qu'il ne soit qu'une convention de mariage, il n'en contient pas moins, au fond, un avantage susceptible d'être réduit s'il dépasse la quotité disponible.

PRÉCIPUTAIRE adj. (pré-si-pu-tè-re — rad. *préciput*). Qui a rapport au préciput : *Avantages* PRÉCIPUTAIRES.

PRÉCIS, ISE adj. (pré-si, i-ze — lat. *præcisus*, coupé, retranché; de *præ*, avant, et de *cædere*, couper). Fixé, arrêté, nettement déterminé : *Jour* PRÉCIS. *Heure* PRÉCISE. *Rien de plus doux que de voyager seul, en pays inconnu, sans but* PRÉCIS, *sans soucis récents.* (H. Taine.) ‖ Juste, exact, en parlant du temps : *Midi* PRÉCIS. *Deux heures* PRÉCISES.

On est sur la limite, et c'est l'instant *précis*
De pousser en avant ceux qui sont indécis.
PONSARD.

— Exprès, net, formel, qui ne laisse aucune ambiguïté : *Des demandes* PRÉCISES. *Des affirmations* PRÉCISES. *Des explications* PRÉCISES. *Les livres, comme les conversations, nous donnent rarement des idées* PRÉCISES. (Volt.) *Qu'on s'épargnerait de questions et de peines, si on déterminait enfin la signification des mots d'une manière nette et* PRÉCISE ! (D'Alemb.) *L'habileté, la prévision, le calcul* PRÉCIS *assurent le triomphe.* (Ste-Beuve.) *La liberté est un mot très-clair, très-simple, d'une signification et d'une portée très-*PRÉCISE. (Peyrat.)

— Net, complet et concis : *Style, langage* PRÉCIS. *La loi doit d'abord être juste, et ensuite être* PRÉCISE. *Les paroles* PRÉCISES *sont l'image de la justice qui règne dans les pensées.* (Boss.) *Il faut une diction simple,* PRÉCISE *et dégagée, où tout se développe de lui-même et aille au-devant de l'esprit du lecteur.* (Fén.) ‖ Dont les paroles, les idées sont nettes, claires, concises : *C'est peu d'être clair, il faut être* PRÉCIS. (Marmontel.) *Peut-on manquer d'être clair et* PRÉCIS, *quand on dit tout ce qui est nécessaire au développement d'une pensée et qu'on ne dit rien de plus?* (Condill.)

— s. m. Résumé, abrégé substantiel : *Voici le* PRÉCIS *de toute cette affaire.*

— Littér. Ouvrage qui ne contient que les choses essentielles et qui les donne en peu de mots : PRÉCIS *d'histoire, de géographie.*

— **Syn. Précis, concis.** V. CONCIS.

— **Précis, abrégé, analyse.** V. ABRÉGÉ.

Précis de l'histoire de l'Eglise, par Clemens. V. EGLISE.

PRÉCISÉ, ÉE (pré-si-zé) part. passé du v. Préciser : *Une heure bien* PRÉCISÉE. *Des droits nettement* PRÉCISÉS.

PRÉCISÉMENT adv. (pré-si-zé-man — rad. *précis*). Justement, exactement, formellement, dans le sens propre du mot ou de la chose : *C'est* PRÉCISÉMENT *ce que je veux dire. Dites-moi* PRÉCISÉMENT *de quoi il s'agit. Vous veniez chez moi?* — PRÉCISÉMENT. *Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre* PRÉCISÉMENT *à ce qu'on lui dit.* (La Rochef.) *Les femmes qui se sont données et les hommes qui ont obtenu sont dans une position* PRÉCISÉMENT *inverse.* (B. Const.) *Celui qui veut faire* PRÉCISÉMENT *tout ce qui est permis fera bientôt ce qui ne l'est pas.* (J. de Maistre.) *Souvent, ce qui devrait perdre est* PRÉCISÉMENT *ce qui sauve.* (La Rochef.-Doud.) *L'esprit fin est souvent faux,* PRÉCISÉMENT *parce qu'il est fin.* (Beauchêne.) *Dans l'histoire, les races d'hommes sont fortes, au physique et au moral,* PRÉCISÉMENT *en raison de la vie monogamique.* (Michelet.) *Le marchand qui vole l'acheteur est* PRÉCISÉMENT *aussi coupable que l'acheteur qui vole le marchand.* (A. Karr.) *La société est* PRÉCISÉMENT *fondée pour garantir la liberté contre la force.* (J. Simon.)

Je suis *précisément* ce qu'on est aujourd'hui
Et c'est *précisément* ce qu'il ne faut pas être.
DESTOUCHES.

PRÉCISER v. a. ou tr. (pré-si-zé — rad. *précis*). Déterminer, fixer; marquer, exprimer d'une manière précise : PRÉCISER *le jour et l'heure.* PRÉCISER *les faits.* PRÉCISER *ses demandes. Aristote avait déjà soupçonné, sinon* PRÉCISÉ, *la loi générale de la pesanteur.* (Laurentie.)

— Absol. : PRÉCISEZ, *je vous prie.*

Se préciser v. pr. Devenir précis, clair, net, formel : *Nos souvenirs* SE PRÉCISENT *de plus en plus. Les grandes idées couvent longtemps dans les esprits avant de* S'Y PRÉCISER. (Jouffroy.)

PRÉCISIEN, IENNE s. (pré-si-zi-ain, i-è-ne — rad. *précis*). Hist. relig. Membre d'une secte calviniste anglaise, qui est très-rigoriste. ‖ On dit aussi PRÉCISISTE.

PRÉCISION s. f. (pré-si-zi-on — rad. *préciser*). Qualité de ce qui est précis, clair, net, formel, exact, concis : *Les lois des Douze Tables sont un modèle de* PRÉCISION. (Montesq.) *Otez à un livre métaphysique sa* PRÉCISION, *il ne reste plus qu'un jargon obscur et vague.* (Grimm.) *C'est au moyen de la correction et de la justesse du langage que la clarté se concilie avec la* PRÉCISION. (Marmontel.) *Si on ne sait pas analyser, on raisonne sans clarté et sans* PRÉCISION. (Condillac.) *La* PRÉCISION *est une alliée si heureuse de la raison humaine, qu'il n'est pas rare de la voir pénétrer dans les genres qui lui semblent le plus opposés.* (Lemontey.) *La* PRÉCISION *est la vraie clarté, mais c'est la clarté des forts.* (V. Cousin.) *Qu'on s'épargnerait de peine en déterminant avec* PRÉCISION *la signification des mots!* (G. Sand.)

— Justesse de vue qui écarte du sujet tout ce qui lui est étranger et en détermine exactement les limites.

— Justesse, régularité matérielle : *Une carte dessinée avec* PRÉCISION. *Un chronomètre qui marche avec* PRÉCISION. *L'armée manœuvra avec la plus grande* PRÉCISION. *La* PRÉCISION *est l'âme des machines, c'est leur génie.* (E. de Gir.)

— *Instruments de précision*, Instruments destinés à des usages qui réclament une grande justesse de construction et de fonctionnement.

— **Syn. Précision, exactitude, justesse.** V. EXACTITUDE.

— **Encycl.** Rhétor. *Précision du style.* V. CLARTÉ.

PRÉCISISTE s. m. (pré-si-zi-ste). Hist. relig. V. PRÉCISIEN.

PRÉCISTE s. m. (pré-si-ste — du lat. *preces*, prières). En Allemagne, Celui qui était nommé à un bénéfice, en vertu du droit des premières prières.

PRÉCITÉ, ÉE adj. (pré-si-té — du préf. *pré*, et de *cité*). Cité déjà, mentionné auparavant : *L'article* PRÉCITÉ.

PRÉCLAMATEUR s. m. (pré-kla-ma-teur — lat. *præclamator;* de *præ*, avant, et de *clamare*, crier). Antiq. rom. Officier qui marchait en avant des flamines et ordonnait de cesser tout travail sur leur passage. ‖ On dit aussi PRÉCLAMITATEUR.

PRÉCLÔTURE s. f. (pré-klô-tu-re — du préf. *pré*, et de *clôture*). Cout. anc. Enclos accessoires, dépendances d'un manoir : *La* PRÉCLÔTURE *était généralement attribuée à l'aîné par préciput.*

PRÉCOCE adj. (pré-ko-se — lat. *præcox*, proprement qui cuit ou mûrit avant le temps; de *præ*, avant, et de *coquere*, cuire, mûrir). Mûr ou complétement développé avant le temps : *Fruits, légumes, fleurs, feuilles* PRÉCOCES. *Récolte* PRÉCOCE.

Mauvaise herbe est *précoce* et croît avant le temps.
C. DELAVIGNE.

‖ Qui produit des fruits, des fleurs ou des feuilles avant le temps : *Arbre* PRÉCOCE. *Cerisier, rosier, marronnier* PRÉCOCE. *En général, les espèces* PRÉCOCES *sont naines.* (Virey.)

— Que l'on fait, qui a lieu avant le temps ordinaire ou convenable; prématuré : *Mariage* PRÉCOCE. ‖ Qui devance l'époque ordinaire, qui se produit avant le temps : *Hiver, été* PRÉCOCE.

— Dont les facultés physiques ou morales se développent de bonne heure : *Un enfant* PRÉCOCE. *Les Françaises sont très-*PRÉCOCES. (Michelet.) *Voltaire,* PRÉCOCE *par l'audace comme par le talent, commençait à jouer avec ces armes de la pensée dont il devait faire plus tard un si terrible usage.* (Lamart.) *Le Parisien est* PRÉCOCE *en tout.* (Mme E. de Gir.) ‖ Qui se développe de bonne heure, en parlant des facultés physiques ou morales : *Puberté* PRÉCOCE. *Intelligence* PRÉCOCE. *On ne doit pas s'étonner si l'intelligence des femmes est* PRÉCOCE *et si les progrès des hommes sont tardifs; on ne parle aux femmes que du présent et aux hommes que de l'avenir.* (Mme de Necker.) *La raison, chez l'enfant, est plus* PRÉCOCE *qu'on ne croit.* (Rigault.) *L'époque de puberté est partout plus* PRÉCOCE *chez la femme que chez l'homme.* (Descuret.) *La constitution du nègre*

est plus PRÉCOCE *que celle du blanc et, par conséquent, dure moins longtemps.* (Virey.) *Il faut presque autant souhaiter pour la jeunesse l'absence d'une* PRÉCOCE *sagesse, que des maladies prématurées de l'âge.* (Ctesse de Blessington.)

> La sagesse *précoce* est la moins assurée.
>
> LA CHAUSSÉE.

— Fig. *Fruit précoce*, Résultat, effet qui se manifeste de bonne heure : *Ce sont là les* FRUITS PRÉCOCES *d'études mal digérées.* ‖ Personne dont les facultés acquièrent un développement qui devance l'époque ordinaire : *Cet enfant est un* FRUIT PRÉCOCE.

— **Syn. Précoce, hâtif, prématuré.** V. HÂTIF.

PRÉCOCEMENT adv. (pré-ko-se-man — rad. *précoce*). D'une manière précoce : *Enfant* PRÉCOCEMENT *développé.*

PRÉCOCITÉ s. f. (pré-ko-si-té — rad. *précoce*). Caractère, qualité de ce qui est précoce; maturité, développement qui devance l'époque commune : *La* PRÉCOCITÉ *d'un fruit, d'une fleur. La* PRÉCOCITÉ *d'un végétal. La chaleur est un agent puissant de* PRÉCOCITÉ. (Virey.)

— Développement des facultés qui a lieu avant l'époque commune : *La* PRÉCOCITÉ *de la raison. La* PRÉCOCITÉ *d'un enfant. A l'âge de douze ans, Rancé donna son* Anacréon; *cette* PRÉCOCITÉ *de science est suffisamment démontrée possible par ce que l'on sait de Saumaise et des enfants célèbres.* (Chateaub.) *Les parents sont trop souvent tentés d'abuser de la* PRÉCOCITÉ *et de l'intelligence de certains enfants.* (Mme Monmarson.)

— **Encycl.** Econ. rur. Au point de vue purement scientifique, la *précocité* n'est pas une maturité prématurée et incomplète, mais la maturité vraie obtenue en moins de temps. Dans la pratique, ces limites ne sont pas bien rigoureusement observées. Les jardiniers forcent certaines plantes, afin d'en obtenir plus promptement des produits, qui sont connus sous le nom de primeurs. C'est de la *précocité* appliquée au règne végétal; mais, dans ce cas, la maturité n'est qu'une sorte d'avortement. Aussi n'en parlerons-nous pas ici. La vraie *précocité* est surtout appliquée au règne animal et forme une branche importante de la zootechnie. La *précocité* est souvent le fait d'une race tout entière, dont elle est un des principaux attributs. D'autres fois, elle est absolument individuelle et ne s'applique qu'à quelques-uns des animaux d'une espèce. Comme pour les primeurs, c'est à l'aide de procédés et de soins particuliers qu'on développe la *précocité* chez quelques individus d'abord et qu'on la fixe ensuite dans une race en vertu du principe de l'hérédité. La *précocité* résulte de la puissance d'assimilation, c'est-à-dire de l'aptitude de l'animal ou de la plante d'extraire des mêmes substances et en moins de temps les matériaux utiles à l'entretien et à l'accroissement de l'organisme. La faculté d'assimilation se constate mieux qu'elle ne s'explique. On sait seulement qu'elle réside dans les grandes fonctions qu'on a nommées digestion, absorption, respiration, hématose. La respiration surtout est un agent important de l'assimilation. On sait en effet que c'est par l'air inspiré que les matières alibiles sont converties en sang. L'assimilation est en raison directe de la rapidité avec laquelle le sang circule. Or, le sang circule d'autant plus vite que l'animal est plus jeune. Ce n'est pas seulement dans le règne animal que ces faits se produisent; le règne végétal nous en offre autant d'exemples qu'il compte d'individus. On sait avec quelle vigueur les plantes font leur première pousse. De même, chez les animaux, les jeunes prennent un accroissement très-rapide. Ces faits ont trouvé de nombreuses applications pratiques, comme nous le verrons plus loin.

En favorisant, dans des limites plus ou moins étendues, la faculté d'assimilation, on a détruit, pour ainsi dire, l'équilibre organique. L'être dont on a hâté le développement s'use plus vite et arrive plus tôt au terme de sa carrière. D'un autre côté, il perd de sa vitalité, devient plus délicat et moins rustique. Il a besoin du secours constant de l'homme et exige des soins assidus. C'est ce qu'on a parfaitement remarqué lorsqu'on a voulu importer chez nous les races anglaises d'animaux domestiques perfectionnés et précoces. Ne trouvant pas chez nous les soins auxquels ils étaient habitués, ces animaux ont fait assez triste figure. Produit artificiel d'une culture savante, les races précoces sont, par cela même, exigeantes. Mais ces inconvénients sont compensés par tant d'avantages, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Autrefois, toutes nos races, presque sans exception, étaient tardives; mais les besoins nouveaux créés par la civilisation et les conditions économiques de la vie moderne ont fait aujourd'hui de la *précocité* de beaucoup d'espèces, tant animales que végétales, une nécessité absolue. Ainsi, les animaux qui nous donnent leur chair, notamment le porc et le bœuf, ont dû arriver plus tôt au terme de leur accroissement pour fournir aux exigences toujours croissantes de l'alimentation publique. Il existe maintenant des bœufs précoces arrivant à maturité avant quatre ans; la viande de ces animaux est de qualité supérieure à la viande des bœufs qui ont dépassé cet âge. Les races de Durham, limousine et cholettaise possèdent ce double avantage. De même dans les races chevalines; on peut dire que leur *précocité* est une nécessité de notre temps. Au prix où sont toutes choses, nul ne pourrait attendre, pour en tirer parti, que le cheval ait passé de cinq à sept ans à consommer sans rien faire. Mais, comme on abuse de toutes choses, même des meilleures, on a aussi abusé de la *précocité* en l'exagérant. C'est ainsi qu'on a vu pompeusement acclamés des bœufs gras de vingt à vingt-cinq mois. En réalité, ces animaux n'étaient et ne pouvaient être que de vieux veaux; on s'en apercevait bien à l'abattoir. Dans les chevaux de course, dits pur-sang, on a aussi poussé la *précocité* au delà de toutes les limites raisonnables. M. Eug. Gayot a fait à ce sujet, dans un livre intitulé *Guide du sportsman*, des réflexions que tous les éleveurs feraient bien de méditer. « Les lois, dit-il, qui règlent la croissance et la décadence sont immuables, et l'on peut toujours proclamer qu'en proportion de la rapidité de l'accroissement on trouvera le dépérissement prématuré de l'être, animal ou végétal. Ainsi, le chêne est plus durable que le mélèze, et l'éléphant vit plus que le cheval; de même l'on trouvera dans les chevaux, les moutons, que ceux qui viennent les premiers à maturité sont les premiers à décroître ou du moins à en donner des signes palpables; car, dans l'état de domesticité, la véritable décrépitude est rarement tolérée. Il faut en conclure que, quand l'éleveur s'attache à produire des poulains qui, à deux ans, soient formés comme de vieux chevaux et soient en état de lutter avec eux pour de courtes distances, il en résultera toujours qu'il atteindra son but en sacrifiant en grande partie leur durée. Le bois dont on les fait n'est plus de chêne, mais de sapin, et ne peut plus être comparé aux matériaux dont on faisait les chevaux à l'ancienne mode. Les chevaux de course ne doivent pas néanmoins être considérés comme réellement dégénérés, simplement parce qu'ils sont plus tôt mûrs qu'autrefois; mais il n'y a pas de doute que leur type n'ait été modifié par l'attention que l'on a mise à produire cette particularité. Le type du cheval de course est maintenant plus rapproché de la forme du poulain de deux ans; il est devenu plus vite, mais il perd du fond en proportion. Cela se comprend facilement, parce qu'il est impossible qu'un cheval puisse maintenir une haute vélocité pour un aussi long temps et pour une distance comparable à celle qu'il franchirait à un galop moins rapide. Un cheval lent peut maintenir le train qu'il peut atteindre pendant longtemps si on le compare au cheval vite, et on peut le mener ventre à terre pendant toute la distance... Mais le cheval vite se crèverait promptement si on lui permettait de s'étendre ou si on l'excitait à le faire pour n'importe quelle distance d'hippodrome; il faut donc le ménager à un certain degré, de peur des conséquences. Ici, nous devons d'abord prendre en considération ce type poulain, puis l'état des os et des muscles à l'âge de deux ans, puis l'épreuve à laquelle on met tout cela par l'entraînement prématuré. De sorte que toutes choses concourent à la production d'animaux tarés et de faible complexion, et l'on ne peut s'étonner si la proportion des boiteries et autres infirmités s'en accroît. » Voilà l'abus; mais à côté de l'abus il y a l'usage. Maintenue dans des limites raisonnables, la *précocité* est aujourd'hui non-seulement utile, mais nécessaire. Sa production ne présente pas de grandes difficultés. Elle n'est le privilége d'aucune race, mais elle se développe à l'aide de la culture. Elle naît de l'abondance, de la richesse de l'alimentation. Une fois produite chez des individus d'une race quelconque, elle devient héréditaire chez leurs descendants par la sélection, c'est-à-dire par l'alliance entre eux de sujets très-jeunes et bien développés.

— Bot. On dit qu'une plante, une fleur, un fruit, etc., sont précoces quand leur développement a lieu avant l'époque ordinaire. Cette *précocité* tient à deux sortes de causes : les unes, naturelles ou inhérentes à l'espèce, à la variété ou même à l'individu, et qui se traduisent par une activité plus grande dans la végétation; les autres, artificielles ou provenant de l'industrie et du travail de l'homme; telles sont la température, l'exposition, la nature et la couleur du sol, les abris de tout genre, etc.

Le cultivateur a presque toujours intérêt à avoir des récoltes précoces, parce qu'il risque moins de les voir atteintes par des accidents tardifs, qu'il jouit plus tôt de leurs produits et accélère ainsi le moment de la rentrée de ses avances, enfin parce qu'il peut plus promptement commencer d'autres cultures sur le même sol. Toutefois, cette règle présente quelques exceptions. Dans les cultures de fleurs ou de fruits, on cherche à avoir au moins un certain nombre de variétés tardives, afin d'échelonner les productions de manière à en jouir le plus longtemps possible. Il n'en est pas moins vrai que, dans la généralité des cas, les récoltes précoces méritent la préférence.

Mais comment arriver à ce résultat? Sans doute le cultivateur profitera des conditions naturelles de sol, de climat, d'exposition dans lesquelles il se trouve; il appliquera, dans la mesure de ses moyens et suivant la nature de ses cultures, les pratiques qui ont pour effet de hâter le développement et la maturité des plantes et de leurs produits. Mais ce qu'il y a de mieux à faire, c'est encore de choisir des races ou des variétés précoces dont les graines ou les plantes se trouvent dans le commerce, ou d'en créer de telles par voie de sélection.

C'est surtout dans la petite culture, comme celle des jardins fruitiers ou maraîchers, qu'il est avantageux sous tous les rapports d'avoir des produits précoces, parce qu'ils sont plus faciles à obtenir et se vendent mieux. Ces produits n'ont pas toujours, il est vrai, la qualité ou la saveur de ceux qui viennent à l'époque naturelle; néanmoins, ils sont encore très-bons si la culture en a été soignée. Quelquefois même ils sont supérieurs; les petits pois en sont une preuve bien connue. Mais, tout en nous gardant d'exagération à cet égard, il faut reconnaître que la *précocité* pourrait, au moins dans bien des cas, s'allier avec la qualité des produits; il faudrait pour cela bien choisir les variétés, donner beaucoup d'air et de lumière, arroser modérément, n'employer que des engrais bien décomposés, etc. Les produits rendus très-précoces par des moyens perfectionnés constituent les primeurs. V. ce mot.

PRÉCOMPTE s. m. (pré-kon-te — du préf. *pré*, et de *compte*). Compte fait d'avance pour être porté en déduction : *Faire le* PRÉCOMPTE *des sommes payées.*

PRÉCOMPTÉ, ÉE (pré-kon-té) part. passé du v. Précompter. Déduit sur un compte :

> Qu'il plaise donc, dit l'autre, à vos bontés,
> Que les aulx soient sur les coups *précomptés.*
>
> LA FONTAINE.

PRÉCOMPTER v. a. ou tr. (pré-kon-té — rad. *précompte*). Compter pour déduire : PRÉCOMPTER *les sommes déjà payées.*

PRÉCONCEPTIF, IVE adj. (pré-kon-sèptiff, i-ve — du préf. *pré*, et de *concevoir*). Philos. Se dit du système philosophique qui cherche la vérité en dehors des faits et de l'induction, par la discussion des idées préconçues.

PRÉCONCEPTION s. f. (pré-kon-sè-psi-on — rad. *préconcevoir*). Philos. Idée que l'on se forme d'avance, sans examen; préjugé.

PRÉCONCEVOIR v. a. ou tr. (pré-kon-se-voir — du préf. *pré*, et de *concevoir*). Philos. Concevoir, imaginer, juger par avance et sans examen : *Il ne faut rien* PRÉCONCEVOIR.

PRÉCONÇU, UE (pré-kon-su, û) part. passé du v. Préconcevoir. Conçu, formé, imaginé d'avance et sans examen : *Idées, opinions* PRÉCONÇUES. *Préjugé, opinion* PRÉCONÇUE, *jugement d'aveugle.* (Descuret.)

PRÉCONISATION s. f. (pré-ko-ni-sa-si-on — rad. *préconiser*). Acte solennel par lequel l'autorité papale accepte, en consistoire, la nomination d'un évêque faite par l'autorité civile.

PRÉCONISÉ (pré-ko-ni-zé) part. passé du v. Préconiser. Accepté comme évêque par une déclaration faite en consistoire : *Un évêque* PRÉCONISÉ.

— Par ext. Loué, vanté : *Un remède* PRÉCONISÉ. *Volney appelait Chateaubriand un auteur* PRÉCONISÉ. (Ste-Beuve.)

PRÉCONISER v. a. ou tr. (pré-ko-ni-zé — bas latin *præconisare;* du latin *præconium*, publication; de *præco*, héraut). Reconnaître en consistoire, comme légitimement et régulièrement nommé à un évêché : *On vient de* PRÉCONISER *dix nouveaux évêques.*

— Par ext. Louer, vanter, exalter : *La chaire est faite pour louer Dieu et prêcher sa parole, non pour* PRÉCONISER. (Le P. Lejeune.) *Dans tous les temps, on* A PRÉCONISÉ, *et avec raison, le dévouement de ceux qui savaient mourir pour la patrie.* (Frayssinous.) ‖ Glorifier, recommander comme efficace : PRÉCONISER *un remède, un système. A Rome, on* PRÉCONISE *la Saint-Barthélemy comme une œuvre de zèle et de religion.* (Le Courayer.) *N'osant* PRÉCONISER *le mal sous son propre nom, on le sophistique.* (Chateaub.)

— Cout. anc. Citer en justice.

Se préconiser v. pr. Se vanter soi-même. ‖ Se déclarer emphatiquement :

> . . . D'un parler de miel,
> *Se* va *préconisant* cousin de l'arc-en-ciel.
>
> RÉGNIER.

— **Syn. Préconiser, célébrer, exalter,** etc. V. CÉLÉBRER.

PRÉCONISEUR s. m. (pré-ko-ni-zeur — rad. *préconiser*). Hist. ecclés. Celui qui préconise un évêque. ‖ On dit aussi PRÉCONISATEUR.

— Par ext. Celui qui donne de grands éloges; celui qui vante et recommande quelque chose.

> Ne pense pas pourtant qu'en ce langage
> Je vienne ici, *préconiseur* peu sage,
> Tenter ton zèle humble, religieux,
> Par un encens à toi-même odieux.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

PRÉCONNAISSANCE s. f. (pré-ko-né-san-se — du préf. *pré*, et de *connaissance*). Connaissance préalable, anticipée. ‖ On dit plus souvent PRÉNOTION.

PRÉCONNAÎTRE v. a. ou tr. (pré-ko-nè-tre — du préf. *pré*, et de *connaître*). Connaître par avance, avoir une notion antérieure et innée.

PRÉCONSUL s. m. (pré-kon-sul). Entom. Nom vulgaire du stercoraire bourgmestre.

PRÉCOP s. m. (pré-kop). Hist. Prince des Tartares : *C'était une distraction pour l'Europe d'écouter de temps en temps le petit cliquetis d'épées divertissant et lointain que faisait dans son coin le kuez de Moscovie ferraillant avec le* PRÉCOP, *prince des Tartares.* (V. Hugo.)

PRECOP ou **ORKOUP**, ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, sur la Morawitza, à 40 kilom. S.-E. de Kruchowatz; 6,000 hab. Evêchés latin et grec.

PRÉCORDIAL, ALE adj. (pré-kor-di-al — du préf. *pré*, et de *cordial*). Anat. Qui appartient ou répond au diaphragme épigastrique : *La compassion est une sensation* PRÉCORDIALE *qu'on éprouve quand on voit souffrir son semblable.* (Brill.-Sav.) *Ils se trouvaient en proie à cette trépidation de nerfs, à cette agitation* PRÉCORDIALE *que ressentent les gens passionnés après une scène un peu vive.* (Balz.)

PRÉCOUR s. m. (pré-kour). Cout. anc. Arbitre, médiateur.

PRÉCOUVÉ adj. m. (pré-kou-vé — du préf. *pré*, et de *couvé*). Zool. Se dit de certains œufs dont le germe est déjà développé au moment de la ponte.

PRÉCURSEUR adj. m. (pré-kur-seur — du préf. *pré* et du lat. *cursor*, coureur; proprement celui qui court devant). Qui vient avant et sert d'annonce : *L'abaissement de la femme est un indice* PRÉCURSEUR *de l'abaissement des nations.* (Mme Romieu.) *Les phénomènes* PRÉCURSEURS *de presque toutes les maladies ont entre eux beaucoup de ressemblance.* (Chomel.)

— s. m. Celui qui devance la venue d'un autre, dont il annonce et prépare la mission : *Saint Jean-Baptiste fut le* PRÉCURSEUR *de Jésus.* ‖ Personne dont les actes ou le système font prévoir ou préparent les actes ou les systèmes d'autres personnes qui viendront après elle : *Les marcionites sont les* PRÉCURSEURS *des sociniens et des socianisants* (Boss.) *J.-J. Rousseau fut le* PRÉCURSEUR *d'une race d'hommes supérieurs.* (De Custine.) *Condorcet peut être légitimement compté parmi les* PRÉCURSEURS *du socialisme.* (Michelet.)

— Ce qui précède, fait prévoir ou prépare autre chose : *L'éclair est le* PRÉCURSEUR *de l'orage. Le luxe est le* PRÉCURSEUR *de la misère.* (Mass.) *C'est le bon sens qui est le* PRÉCURSEUR, *le restaurateur du bon goût.* (Marmontel.)

> Nous avons vu des jours plus sereins que les vôtres,
> D'orages imprévus sinistres *précurseurs.*
>
> J.-B. ROUSSEAU.

PRÉCY-SOUS-THIL, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Semur, près de la rive droite du Serein; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 862 hab. Forges et martinet à l'anglaise; fabrication de briques et chaux hydraulique. Commerce d'oies renommées.

PRÉCY (Louis-François PERRIN, comte DE), général français, né à Semur en 1742, mort en 1820. Il fit la guerre de Sept ans (1755-1762) et celle de Corse (1774), commanda le bataillon des chasseurs des Vosges (1783), fut nommé, en 1791, lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI, resta auprès du roi après le licenciement de ce corps et combattit parmi les Suisses dans la journée du 10 août 1792. Lorsque la cause de la monarchie fut perdue, il se retira dans sa ville natale. C'est là que les fédéralistes lyonnais vinrent le presser, en 1793, de se mettre à leur tête. L'arrivée de Précy dans Lyon donna à la résistance de cette ville contre l'autorité conventionnelle une couleur de royalisme que toutes les dénégations d'alors ne purent effacer. Un siége mémorable, soutenu pendant deux mois, témoigne à la fois de l'habileté et de l'énergie du général que les Lyonnais s'étaient choisi. Le 9 octobre, Précy, ayant reconnu l'impossibilité de prolonger la lutte, opéra sa retraite avec 900 hommes; mais la plupart furent taillés en pièces ou faits prisonniers, et lui-même ne parvint qu'à grand'peine à gagner la Suisse. Chargé de diverses missions diplomatiques par Louis XVIII et le comte d'Artois, il se fixa à Baireuth, où il fut arrêté et détenu dix-huit mois par le gouvernement prussien, à la demande du premier consul. Il obtint de rentrer en France en 1810. Les événements de 1814 lui valurent le grade de lieutenant général et le commandement de la garde nationale de Lyon. A son retour dans la ville, les royalistes l'accueillirent par les plus chaleureuses ovations. — Son neveu, Pierre DE PRÉCY, mort à Semur en 1822, s'adonna à la poésie. Il a publié un poëme en quatre chants intitulé les *Martyrs* et écrit des poëmes, des traductions et des ouvrages en prose restés manuscrits.

PREDAPPIO, bourg du royaume d'Italie, province et district de Forli, mandement de Civitella-di-Romagna; 2,979 hab.

PRÉDATEUR s. m. (pré-da-teur — lat. *prædator;* de *prædari*, piller, formé de *præda*, proie). Pillard, celui qui vit de proie. ‖ Peu usité.

PRÉDAZZITE s. f. (pré-da-zi-te — de *Predazzo*, nom de localité). Minér. Nom donné

par Petzholdt à une variété d'hydromagnésite ou d'hydrocarbonate de magnésie naturelle, trouvée aux environs de Predazzo, dans le Tyrol.

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE (pré-dé-sé-dé) part. passé du v. Prédécéder : *L'époux* PRÉDÉCÉDÉ.

— Substantiv. : *Le* PRÉDÉCÉDÉ. *La* PRÉDÉCÉDÉE.

PRÉDÉCÉDER v. n. ou intr. (pré-dé-sé-dé — du préf. *pré*, et de *décéder*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je prédécède; qu'il prédécède;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je prédécéderai; il prédécéderait*). Mourir avant un autre : *Si le mari* PRÉDÉCÈDE, *la femme a la tutelle des enfants.*

PRÉDÉCÈS s. m. (pré-dé-sè — de *pré*, et de *décès*). Décès antérieur : *En cas de* PRÉDÉCÈS *du tzar, engagez-vous à reconnaître Étienne pour souverain de toute la Russie.* (Mérimée.)

PRÉDÉCESSEUR s. m. (pré-dé-sèss-seur — du préf. *pré*, et du lat. *decedere*, se retirer). Celui qui exerce avant un autre un emploi, une fonction, un art ou un état quelconque : *Les artistes, craignant d'être imitateurs, s'éloignèrent de la belle nature que leurs* PRÉDÉCESSEURS *avaient suivie.* (Volt.) *Dans ses opéras, Rameau a écrasé tous ses* PRÉDÉCESSEURS *à force d'harmonie et de notes.* (Grimm.) ‖ Celui qui a précédé dans la vie, ancêtre : *Nos* PRÉDÉCESSEURS *étaient autres, mais non meilleurs que nous. L'homme tire avantage non-seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses* PRÉDÉCESSEURS. (Pasc.)

— **Syn. Prédécesseur, ancêtre, devancier.** V. ANCÊTRE.

PRÉDÉLINÉATION s. f. (pré-dé-li-né-a-si-on — du préf. *pré*, et du lat. *delineatio*, dessin). Plan arrêté d'avance.

— Philos. Ordre éternel qui règle et détermine les faits et les événements, dans le système de Leibniz.

— **Encycl.** Ce mot a été employé pour la première fois par Leibniz, qui s'en sert pour désigner la doctrine qu'il oppose à la *prédestination* proprement dite (v. ce mot). Leibniz se représente le monde comme un ensemble de *monades* (v. l'article MONADOLOGIE). Chacune de ces monades a sa nature propre qui ne ressemble à celle d'aucune autre monade, car si deux monades étaient indiscernables ou, comme dit Leibniz, *indistinguables*, elles seraient nécessairement identiques. Chacune des monades ayant sa nature a aussi, par là même, sa destinée toute tracée d'avance, car la destinée d'un être résulte nécessairement de sa constitution, de sa manière d'être. Si donc le monde tout entier est une vaste république de monades et si chacune d'elles est enchaînée d'avance à un certain développement prédéterminé, il est évident qu'il n'y a dans l'univers rien d'imprévu, rien d'accidentel. Une intelligence assez étendue pour tout embrasser d'un seul coup d'œil pourrait d'avance prévoir infailliblement ce qui arrivera partout et toujours, car le monde des monades est en même temps le monde de l'harmonie préétablie (v. ce mot), et aucun phénomène nouveau ne s'y peut produire, puisqu'aucune monade n'agit sur aucune autre et qu'il n'y a, entre elles toutes, qu'une correspondance invariable. Par conséquent, le développement de l'univers tout entier peut être comparé à ce qui arrive quand on repasse à la plume un dessin tracé déjà sur le papier et dont on ne fait plus que suivre les lignes pour les rendre plus apparentes. Tel est le monde : un calque immense dont nous ne faisons que passer les lignes à l'encre. On voit combien la *prédélinéation* ressemble à la prédestination la plus rigoureuse. Seulement, Leibniz fait résulter la fatalité, si l'on ose appliquer ce mot à sa théorie, non pas d'un décret arbitraire de la volonté divine, mais de la loi de l'ordre et de l'harmonie des choses. C'est en quelque sorte une fatalité en vue de l'ordre, une nécessité morale. Il reste encore une apparence de liberté relative dans la *prédélinéation*, puisque les traits essentiels seulement sont marqués et qu'il reste encore à enrichir le calque primitif de développements nombreux et variés. La prédestination fixe et prédétermine tout jusqu'aux moindres détails; dans la *prédélinéation*, la pensée garde son activité, et, si elle ne produit pas le monde, du moins elle le reproduit avec plus ou moins de fidélité et de profondeur. Tout existe en puissance, mais rien n'existe encore en acte; le créateur a créé tout en puissance, il n'a rien créé en acte, et c'est à la créature elle-même de faire passer toutes ces puissances à l'état d'acte. Ainsi, la créature n'a pas un rôle purement passif, mais, tout en ne faisant que repenser la pensée divine, elle garde une certaine énergie propre. Elle n'est pas le peintre qui a dessiné l'esquisse, elle est le graveur qui en fixe et en creuse les traits dans la pierre ou le bronze. Cependant on a souvent accusé le système de Leibniz, et on n'a pas sans doute tout à fait tort, de faire une si grande part à la puissance divine, que la liberté et la réalité même des créatures en sont au moins compromises.

PRÉDELLE s. f. (pré-dè-le — ital. *pradella*, proprement gradin). B.-arts. Compartiment inférieur d'un tableau, représentant un sujet spécial ou une suite de sujets : *La première composition, divisée par les convenances architecturales en lunette, tableau et* PRÉDELLE, *offre, à sa partie supérieure, les sept anges.* (Th. Gaut.)

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE adj. (pré-dé-no-mé — du préf. *pré*, et de *dénommé*). Dénommé ci-dessus, auparavant.

PRÉDENTÉ, ÉE adj. (pré-dan-té — du préf. *pré*, et de *denté*). Mamm. Dont les canines supérieures sont très-developpées et forment des défenses.

— s. m. pl. Famille de mammifères amphibies, qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

PRÉDESTINATEUR s. m. (pré-dè-sti-na-teur — rad. *prédestiner*). Méd. Celui qui prédestine : *On pressent celui que toute renommée afflige, le* PRÉDESTINATEUR *auquel est donnée la parole qui reste et qui contraint.* (Chateaub.)

PRÉDESTINATIANISME s. m. (pré-dè-sti-na-si-a-nisme — rad. *prédestinatien*). Hist. relig. Doctrine religieuse des prédestinatiens.

PRÉDESTINATIEN s. m. (pré-dè-sti-na-si-ain — rad. *prédestination*). Hist. relig. Nom donné aux hérétiques qui soutiennent que les hommes, dans les desseins de Dieu, sont élus ou réprouvés de toute éternité. ‖ On a dit quelquefois PRÉDESTINARIEN.

— **Encycl.** Les théologiens distinguent deux sortes de *prédestinatiens*, les *prédestinatiens* mitigés et les rigides. Font partie des premiers ceux qui, tout en admettant la prédestination, ne rejettent, au nom de cette théorie, aucun des dogmes définis. Les seconds, au contraire, rejettent, au nom de la prédestination, certains dogmes de foi; par exemple, ils pensent que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien. Au IXe siècle Gotschalk et ses partisans reçurent le nom de *prédestinatiens*; au XIIe siècle les albigeois, au XIVe et au XVe siècle les wiclefites et les hussites, au XVIe siècle les luthériens et les calvinistes, au XVIIe siècle les jansénistes furent quelquefois désignés par le même nom. V. PRÉDESTINATION.

PRÉDESTINATIEN, IENNE adj. (pré-dè-sti-na-si-ain, i-è-ne — de *prédestinatien*). Qui appartient aux prédestinatiens ou à leur doctrine : *Les maximes* PRÉDESTINATIENNES. *Dans ce cas, nous retomberions sous la loi* PRÉDESTINATIENNE. (Proudh.)

PRÉDESTINATION s. f. (pré-dè-sti-na-si-on — rad. *prédestiner*). Théol. Décret divin qui règle d'avance et de toute éternité le salut ou la damnation, soit en prévision des mérites ou des démérites, soit d'une manière gratuite et arbitraire : *La* PRÉDESTINATION *est premièrement une prescience, et c'est, dans la suite, la préparation d'une grâce, actuellement et certainement délivrante à l'égard de tous les élus.* (Boss.)

— Par ext. Détermination immuable et antécédente des événements qui doivent arriver : *L'exécution de son dessein était accompagnée de tant de bonheur, qu'il vit une espèce de* PRÉDESTINATION *dans cette faveur du sort.* (Balz.)

— **Encycl.** Il y a trois manières de définir les rapports de l'homme avec Dieu dans l'œuvre de la sanctification et du progrès moral et religieux : ou bien l'on accorde à l'homme une liberté entière, absolue, mettant entre ses mains sa propre destinée, le rendant complètement responsable de ses œuvres et le considérant comme parfaitement indépendant dans toutes ses actions, tandis que Dieu reste spectateur impassible des luttes morales de l'individu et demeure seulement comme un juge; ou bien l'on admet que, dans l'œuvre du salut, Dieu et l'homme travaillent ensemble, soit que Dieu prévienne la volonté de l'homme, soit qu'il n'aide que ceux qui veulent être aidés et attende, pour accorder un secours, que le pécheur se soit tourné vers lui et ait imploré sa grâce; ou bien, enfin, la liberté de l'homme est complétement supprimée, l'individu n'est plus rien, c'est Dieu qui est tout et qui fait tout. C'est le cas de la *prédestination*. Dans ce système, si vous faites le bien, c'est que Dieu l'a décidé dans ses décrets éternels; si vous faites le mal, c'est que Dieu l'a voulu.

Cette doctrine effrayante n'était pas inconnue de l'antiquité. Le *fatum*, le destin, n'était pas autre chose en définitive que la *prédestination*. Seulement la théologie chrétienne avait aperçu l'immense inconvénient de la conception païenne. La seule raison d'être du destin, c'était le caprice, la toute-puissance de la divinité; or, ce pouvoir absolu et arbitraire, amenant le malheur sur les hommes justes et pieux, devait révolter aussitôt tous les instincts de justice qui se trouvent au fond des consciences. Quand Œdipe va de catastrophe en catastrophe, nous sommes avec Œdipe contre la fatalité qui le poursuit. La théologie chrétienne, partant de l'idée d'un Dieu juste, crut éviter cet écueil au moyen du péché originel. Adam avait failli et il avait entraîné dans sa chute toute sa postérité, qui était renfermée virtuellement en lui. Dieu était donc, par la faute d'Adam, dégagé vis-à-vis de l'humanité; il ne lui devait plus rien ou, pour mieux dire, il ne lui devait que des châtiments. Si donc il lui plaisait encore de sauver quelques membres de cette race condamnée, c'était un pur effet de sa miséricorde toute gratuite. Dieu, il est vrai, n'est pas ainsi exempt de l'accusation de caprice et d'arbitraire; mais du moins sa puissance s'exerce dans les limites de la justice. Ajoutons, toutefois, que ce système repose tout entier sur la doctrine de la transmissibilité du péché, doctrine dans laquelle il n'est pas moins difficile de dégager la justice et la bonté de Dieu. Du reste, le caprice, l'acte arbitraire, n'est pas moins opposé que l'injustice elle-même à l'idée d'un être parfait. La *prédestination* ne peut donc se défendre au point de vue de la raison, et ses partisans devraient se borner à la fonder sur l'autorité des textes.

Abordons maintenant l'histoire de cette doctrine qui a soulevé tant de querelles dans l'Eglise. Chez les Juifs, la doctrine de la toute-puissance de Dieu était fortement affirmée; mais cette puissance ne restreignait pas, dans leur pensée, la liberté de l'homme; l'individu restait maître et responsable de ses actions. Jésus, sous ce rapport, n'a rien innové; il s'en est tenu à la tradition de son peuple; seulement, dans sa conception de Dieu, la toute-puissance et la justice étaient tempérées par l'amour. Sans cesse il fait appel aux efforts de l'homme; il l'exhorte au travail sur lui-même; il lui montre pour but la perfection; il croit, en un mot, à la puissance de l'homme dans l'œuvre du salut et il pense que chacun sera jugé selon ce qu'il aura fait, ou du moins selon ce qu'il aura voulu. Les apôtres ne s'écartent pas sur ce point de son enseignement. Cette opinion fut aussi celle des premiers Pères de l'Eglise chrétienne. Tous, sans chercher à concilier la prescience divine et la liberté humaine, qu'ils admettaient parallèlement l'une et l'autre comme un mystère, déclaraient que la liberté morale est une faculté essentielle d'une âme raisonnable et reconnaissaient que sans elle il ne peut y avoir ni moralité ni religion. C'est ainsi qu'ils défendirent énergiquement la liberté humaine contre les gnostiques, les manichéens et les néoplatoniciens partisans du fatalisme, en faisant valoir contre eux, entre autres preuves, le sentiment intime que nous avons de notre liberté morale et les invitations à la vertu et à la piété que Dieu adresse aux hommes dans l'Écriture, invitations qui supposent évidemment que l'homme est libre et qu'il est en son pouvoir de s'élever au-dessus des imperfections de sa nature. Mais à côté de ce principe ils en admettent un second non moins important, c'est que nos efforts pour pratiquer la vertu ont besoin d'être fortifiés, soutenus par la grâce de Dieu. Dieu, d'après eux, nous donne les forces nécessaires pour suivre la bonne voie, quand nous l'avons déjà librement choisie. Il est vrai que dans certains passages ils font dépendre le salut de la grâce de Dieu; mais comme ailleurs ils le font dépendre du libre arbitre, il faut admettre que, pour eux, dire que Dieu a prédestiné tel ou tel au salut ou à la damnation, c'est dire simplement qu'il a prévu qu'il mériterait par ses actions récompense ou châtiment. La *prédestination* n'est donc pas pour eux la cause nécessaire des actions de l'homme; mais ce sont les actions de l'homme, connues par la prescience divine, qui sont la cause de sa *prédestination*. Comment se fait-il cependant que Dieu, infiniment bon, veuille sauver tous les hommes et que, tout-puissant, il ne les prédestine pas tous? C'est que, dit saint Jean Chrysostome, il y a en Dieu deux volontés : la volonté antécédente et la volonté conséquente. Par la première, il veut le salut de toutes ses créatures à de certaines conditions; par la seconde, il ne l'accorde qu'à celles qui s'en rendent dignes par l'accomplissement de ces conditions. Telle fut la doctrine de l'Eglise jusqu'au Ve siècle.

Toutefois on lit dans saint Paul : « Tous ceux qui sont d'Israël ne sont pas pour Israël; car, pour être de la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants; mais c'est en Isaac qu'on doit considérer sa postérité, c'est-à-dire que ce ne sont pas ceux qui sont enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés sa semence; car voici la parole de la promesse : « Je viendrai en cette même saison » et Sara aura un fils. » Et non-seulement cela, mais aussi Rébecca lorsqu'elle conçut de notre père Isaac. Car, avant que les enfants fussent nés et qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le dessein arrêté selon l'élection de Dieu demeurât, non point par les œuvres, mais par celui qui appelle, il lui fut dit : « Le plus grand sera asservi au moindre. » Ainsi qu'il est écrit : « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü. » Que dirons-nous? Y a-t-il de l'iniquité en Dieu? A Dieu ne plaise! car il dit à Moïse : « J'aurai compassion de » celui de qui j'aurai compassion, et je ferai » miséricorde à qui je ferai miséricorde. » Cela ne dépend donc point de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Car l'Ecriture dit à Pharaon : « Je t'ai fait subsister dans le but de démontrer en toi ma puissance et afin que mon » nom soit publié par toute la terre. » Il a donc compassion de celui qu'il veut, et il endurcit celui qu'il veut. Or, tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore, car qui est celui qui peut résister à sa volonté? Mais plutôt, ô homme, qui es-tu toi-même qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée : Pourquoi m'as-tu ainsi faite? Le potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre un vaisseau à honneur et un autre à déshonneur? Et qu'est-ce si Dieu, voulant montrer sa colère et donner à connaître sa puissance, a toléré avec une grande patience les vaisseaux de colère préparés pour la perdition? » Nous avons donné *in extenso* ce texte important, parce que c'est sur lui que s'est édifié l'immense édifice de l'élection gratuite de Dieu, systématisée par saint Augustin.

En 411, ce grand docteur, dans ses *Confessions*, liv. X, ch. XXXX, en un élan d'enthousiasme mystique et de confiance absolue en la volonté de Dieu, s'écrie : « *Da quod jubes, et jube quod vis*, Donnez-moi ce que vous voudrez et veuillez ce qu'il vous plaira. » Deux moines d'Afrique, Céleste et Pélage, osèrent blâmer ces expressions passionnées, non pas comme contenant une hérésie, mais comme propres à favoriser la paresse morale de l'homme. Ce blâme blessa profondément saint Augustin, qui répliqua avec une vigueur d'abord contenue et enfin avec la dernière violence, surtout après 415, lorsque le concile de Dispolis eut refusé de s'associer à ses rancunes. Pélage affirmait la possibilité pour l'homme de faire le bien s'il le voulait, sans nier cependant la nécessité de l'assistance divine. Pour concilier la liberté de l'homme avec cette assistance nécessaire, Pélage distinguait entre la volonté, l'action et le pouvoir communiqué à l'homme pour qu'il puisse accomplir le bien. Ce pouvoir est un don gratuit de Dieu; mais l'action et la volonté dépendent absolument de l'homme, car la grâce n'agit qu'indirectement sur la volonté par l'entendement qu'elle éclaire et fortifie. Saint Augustin, au contraire, posant en principe la corruption absolue de la nature humaine, en tira la conséquence que l'homme n'a ni la volonté ni le pouvoir de faire le bien, mais que c'est la grâce qui lui donne jusqu'à la volonté de s'amender et agit en lui, non pas par la persuasion de l'entendement, mais d'une manière intérieure et cachée. C'est elle seule qui produit les bonnes œuvres; elle agit même contre la volonté de l'homme; elle est irrésistible. Mais, objectèrent les pélagiens, pourquoi le Dieu bon n'accorde-t-il pas ce privilége à tous les hommes? Objection embarrassante à laquelle saint Augustin ne répond qu'en exagérant encore son système et en se prononçant pour la *prédestination* absolue. Dieu, enseigna-t-il dès lors, a, de toute éternité, prédestiné les uns au salut, les autres à la damnation éternelle et son décret est basé, non pas sur sa prescience et sur les mérites des élus, mais uniquement sur son bon plaisir. Conformément à ce décret caché, éternel et immuable, décret fatal dont nul n'a le droit de se plaindre puisque tout le genre humain appartient à la masse corrompue et mérite la damnation éternelle, Dieu a résolu de sauver quelques hommes; leur nombre est irrévocablement fixé. Les autres restent dans la masse de perdition, en sorte que, dit saint Augustin, on ne peut pas prétendre qu'ils sont damnés par décret de Dieu; ils subissent seulement la damnation que leur a infligée le péché d'Adam. Quant aux élus, qui ne doivent leur élection ni à leurs mérites ni à leur foi, mais à la seule miséricorde de Dieu, ils seront bien jugés selon leurs œuvres; mais comme le don de grâce qu'ils ont reçu de toute éternité ne peut se perdre, Dieu fait tourner leurs péchés mêmes à leur plus grand bien; ils peuvent donc, en définitive, avoir la certitude d'être sauvés.

Cette théorie de la *prédestination* absolue ne pénétra jamais dans l'Eglise orientale et rencontra dans l'Eglise latine même de nombreux contradicteurs; mais la contradiction ne fit qu'accroître la violence de saint Augustin, qui alla jusqu'à dire dans sa réponse à Julien d'Eclanum : « Les réprouvés ont été faits des vases de colère pour l'utilité des élus. » Les adversaires de la *prédestination* citaient le quatrième verset du chapitre XI de la 1re épître de Saint-Paul à Timothée : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. Ce texte paraît péremptoire, et il est curieux de voir saint Augustin le torturer en tous les sens pour en détruire la valeur incontestable. Il affirme que, par tous les hommes, saint Paul entend soit tous les élus, soit des gens de tout sexe et de toute race; ailleurs il prétend que, dans ce cas, le mot *tous* est synonyme de *plusieurs*. Ces artifices puérils, hasardons le mot, feraient presque douter de la bonne foi de l'illustre évêque d'Hippone. Si l'on veut se rendre compte de l'acharnement que le saint prélat mit dans toute cette querelle, il importe de se rappeler qu'Augustin avait passé par le dualisme manichéen avant d'embrasser le christianisme; on ne hait rien tant que ses anciens amis. En elle-même, la doctrine de la *prédestination* était très-défavorable à l'idée d'Eglise et de hiérarchie. En mettant le salut de l'homme entre les mains de Dieu seul, elle rendait inutiles toutes les bénédictions, tous les sacrements de l'Eglise. Aussi le pélagianisme condamné, ou tout au moins le semi-pélagianisme, devint-il la doctrine réelle de l'Eglise, tandis que l'augustinisme en demeura la doctrine officielle, ce qui n'empêcha pas ses défenseurs d'être poursuivis à l'occasion. Au IXe siècle, Gotschalk, moine d'Orbais, s'avisa de soutenir qu'il y avait une double *prédestination*, celle des élus à la

félicité et celle des réprouvés à la damnation éternelle. Il fut cité pour cela devant le synode de Mayence en 848 par Raban Maur, archevêque de cette ville, et malgré l'appui qu'il rencontra chez Prudence, évêque de Troyes, Ratranine, Servatus Lupus et Remy, évêque de Lyon, Gottschalk n'en fut pas moins condamné comme hérétique dans le synode de Quiercy en 853. Il mourut en prison et sous le coup de l'excommunication. Quelques-uns cependant allèrent plus loin dans cette voie sans être poursuivis, et entre autres Thomas Bradwardine, professeur de théologie à Oxford, qui ne craignit pas de soutenir que la volonté de l'homme est constamment déterminée par la toute-puissance de Dieu, qui devient ainsi l'auteur du mal.

Ce qui n'est pas moins curieux dans l'histoire de cette doctrine, c'est qu'elle a été l'arme la plus redoutable dont se soient servis les adversaires de l'Eglise. Comme le dit très-bien M. Pierre Leroux, le pouvoir des hommes, même les plus saints, était bien peu de chose et de bien nulle valeur devant cette omnipotence des jugements de Dieu. Pauvre chose que les indulgences de Rome pour qui croyait à la *prédestination!* La doctrine absolue de saint Augustin, en abaissant complétement l'homme devant Dieu, se prêtait donc également à le rendre esclave s'il se laissait faire et indépendant s'il le voulait. Et, en effet, historiquement elle eut cette double conséquence. L'humilité du VIe siècle et l'insurrection du XVIe y puisèrent également leurs motifs.

C'est, en effet, le dogme qui servit de fondement aux attaques de Luther. Dès 1519, Carlstadt affirmait, dans la dispute de Leipzig, que l'homme ne peut faire ni vouloir le bien par ses seules forces. Mélanchthon, dans la première édition de ses *Loci communes*, enseigne également le fatalisme. Luther, dans son traité du *Serf arbitre*, déclarait que Dieu a prédestiné les hommes, sans aucun égard à leur mérite, les uns à la damnation et les autres au salut. Abandonné dès 1536 par Mélanchthon, ce dogme effrayant trouva encore des défenseurs dans Nicolas d'Auesdorf et Flacius; mais il disparut bientôt de la dogmatique luthérienne et on ne le rencontre plus dans la *Formule de concorde*. Calvin, au contraire, l'accentue d'une manière toujours plus formelle. Dans son *Institution de la religion chrétienne*, il exagère la doctrine d'Augustin, qu'il pousse jusqu'à ses dernières conséquences, et affirme sans hésitation, sans restriction, les deux décrets éternels de Dieu. La négation de ce dogme était, pour lui, la négation de l'Evangile; car, une fois admis le mérite de l'homme, on rétablissait le système catholique tout entier. « Jamais, disait Calvin, jamais nous ne serons clairement persuadés, comme nous le devons être, que la source de notre salut soit la miséricorde gratuite de Dieu, jusqu'à ce que nous le soyons également de son élection éternelle. Ceux donc qui tâchent d'amortir cette doctrine obscurcissent, autant qu'il est en eux, ce qui devrait être célébré à pleine bouche, et arrachent la racine d'humilité. » Aussi insistait-il sur les côtés qui nous paraissent le plus repoussants : les petits enfants sont damnés même dans les entrailles maternelles; la chute d'Adam, qui avait précipité toute sa race dans la corruption et le malheur, avait été non-seulement prévue, mais encore voulue de Dieu.

Les partisans de cette épouvantable opinion furent appelés particularistes, parce qu'ils réservaient aux seuls élus les secours de la grâce divine; mais ils se divisèrent en deux classes : les infralapsaires et les supralapsaires. Ceux-ci soutenaient, avec Augustin et Calvin, que Dieu avait arrêté ses décrets de toute éternité, même avant la faute d'Adam, qu'il avait d'ailleurs voulue. Les autres, révoltés par cette conception abominable, voulaient que le décret de la *prédestination* n'eût été porté qu'en prévision de la chute; Dieu sauve les uns par miséricorde et abandonne les autres à la perdition, sachant d'ailleurs qu'ils le méritent par leur conduite. Du vivant même de Calvin, il s'était rencontré parmi les réformés des adversaires énergiques de la *prédestination*. Sébastien Castalion, pour citer un des plus célèbres, fut même condamné pour ce fait à l'exil. Castalion avait montré supérieurement que l'élection ne doit pas être un acte d'arbitraire, que la vocation est adressée à tous sincèrement par Dieu, sans qu'aucun soit exclu, dans l'intention de Dieu, du salut éternel. Dieu veut que tous soient sauvés; il le veut d'une volonté réelle et absolue; mais on ne peut se sauver que par la liberté. Dieu ne veut ni ne peut sauver les hommes que comme hommes, c'est-à-dire en leur laissant leur liberté, sans les contraindre. Tous n'acceptent pas les conditions du salut, foi, repentance, conversion, sanctification, etc. Les uns consentent, les autres non, à faire tout ce qui est nécessaire pour être sauvé. La *prédestination*, si l'on admet le mot, dépend d'eux et non de Dieu; s'ils veulent, ils peuvent être sauvés; s'ils ne le veulent pas, ils se retranchent eux-mêmes, ils annihilent eux-mêmes les effets de la grâce, de la vocation divine. De la sorte, on peut s'expliquer comment les élus sont sauvés par la miséricorde toute gratuite de Dieu, tandis que les réprouvés ne sont perdus que par leur propre faute. On peut comprendre qu'un Dieu tout bon et tout saint aime ses créatures sans raison déterminante, sans qu'elles l'aient mérité, mais non pas qu'il les haïsse sans cause. Castalion et son école allaient même jusqu'à supposer que Dieu ne savait pas quels hommes périront, c'est-à-dire quels hommes résisteront à son appel; ils niaient la prescience, ou du moins déclaraient que ce sont là des mystères qu'il ne faut pas songer à approfondir.

Cependant les effets naturels de ce dogme immoral ne tardèrent pas à se produire; en Angleterre, des calvinistes conséquents arrivèrent à un complet antinomisme. Les élus, disaient-ils, ne peuvent déchoir de la grâce ni rien faire qui ne soit agréable à Dieu; les péchés qu'ils commettent ne sont pas de véritables péchés et ils n'ont pas à s'en repentir. Le synode de Westminster, en 1643, condamna ces doctrines abominables, mais parfaitement logiques.

Les objections qu'on pourrait diriger contre le dogme de la *prédestination* sont innombrables. La responsabilité disparaît avec le libre arbitre; la conscience n'est plus qu'un mot. On doit se demander quel est ce Dieu qui apparaît comme le bourreau de l'humanité, qui, suivant la belle expression de M. Louis Blanc, fait flotter le monde au-dessus de l'enfer, ce Dieu qui n'a aucun souci du bonheur de ses créatures, mais qui rapporte tout à sa gloire. Il devait se faire et il se fit une réaction contre ce dogme; elle eut son expression la plus complète dans l'arminianisme. Les partisans d'Arminius furent d'abord condamnés dans le synode de Dordrecht et dans le synode d'Alais; mais leurs idées firent insensiblement leur chemin dans les esprits, et bientôt toutes les communions protestantes renoncèrent à la doctrine fataliste de saint Augustin.

Dans l'Eglise catholique, la doctrine sur la *prédestination* n'a guère été moins flottante et incertaine. Les dissensions des thomistes et des scotistes ont rempli une grande partie de notre histoire ecclésiastique. Le concile de Trente se garda bien de se prononcer catégoriquement sur cette terrible question de la *prédestination;* il pencha, il est vrai, en faveur des adversaires de saint Augustin, son guide habituel cependant; mais les décrets adoptés sur cette question attestent, par le vague des expressions, l'embarras des Pères du concile. Dès lors, néanmoins, la *prédestination* d'Augustin est tenue pour hérésie dans l'Eglise catholique. Au XVIe siècle, Michel Baius, professeur à Louvain, rejeta les propositions adoptées à Trente et revint simplement à la théorie d'Augustin; il fut condamné, en 1567, par Pie V, puis, en 1579, par Grégoire XIII et forcé de se rétracter. Le jésuite Molina, qui professait la théologie à l'université d'Evora, essaya encore une fois de concilier la *prédestination* et le libre arbitre, afin de clore cette éternelle controverse. Ses théories semi-pélagiennes furent attaquées avec violence par les dominicains qui, pour les besoins de leur cause, inventèrent la prémotion, sorte de *prédestination* physique qui pousserait irrésistiblement au bien la volonté des élus. Les deux ordres se combattirent longtemps sans résultat. Le pape Clément VIII institua, en 1597, la congrégation *De auxiliis*, espérant qu'elle trouverait une solution propre à satisfaire les jésuites sans mécontenter les dominicains. Elle y travailla inutilement jusqu'en 1611, époque à laquelle le pape prit enfin le sage parti d'imposer silence aux combattants.

Peu d'années après, les jansénistes rouvrirent la lutte en soutenant la *prédestination* augustinienne. Les jansénistes essayèrent de relever la *prédestination* absolue du discrédit où elle était tombée; mais la nouvelle Eglise fut étouffée à Port-Royal et la *prédestination* fit place désormais au semi-pélagianisme, qui ne repousse absolument ni la grâce de Dieu ni le concours de l'homme et autorise ainsi l'intervention de l'Eglise. En résumé, l'Eglise catholique admet aujourd'hui que nous sommes à la fois libres et prédestinés; comment concilie-t-elle ces deux affirmations? Ses arguments sont trop subtils pour être intéressants; mais sachons-lui gré d'avoir formellement condamné le fatalisme immoral de Luther et de Calvin. Il est bon et nécessaire pour l'homme de savoir qu'il a la responsabilité de ses actes.

PRÉDESTINÉ, ÉE (pré-dè-sti-né) part. passé du v. Prédestiner. Elu, destiné de toute éternité à jouir de la gloire céleste : *Les âmes* PRÉDESTINÉES *volent jusqu'à ces mondes dont nos étoiles sont les soleils.* (Chateaub.)

— Elu, choisi, désigné d'avance pour l'accomplissement d'un dessein ou la jouissance d'un bien particulier : *L'homme, par sa nature et son instinct, est* PRÉDESTINÉ *à la société, et sa personnalité toujours inconstante et multiforme s'y oppose.* (Proudh.) *Le levain qui a produit la civilisation a pu fermenter d'abord dans un nombre presque imperceptible de têtes* PRÉDESTINÉES. (Renan.)

Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
L'homme *prédestiné*.

V. HUGO.

— Marqué, déterminé d'avance : *Les races ont presque toujours une heure* PRÉDESTINÉE. (Renan.)

— Substantiv. Personne prédestinée : *Un* PRÉDESTINÉ. *Une* PRÉDESTINÉE. *Quoi! parmi nous, hommes généreux, il y aurait des* PRÉDESTINÉS *à l'abrutissement, et plus notre industrie se perfectionne, plus augmenterait le nombre de nos frères maudits!* (Proudh.)

— Fam. *Face, visage de prédestiné*, Visage plein, vermeil et réjoui.

PRÉDESTINER v. a. ou tr. (pré-dè-sti-né — de *pré*, et de *destiner*). Destiner de toute éternité au salut : *Dieu sauve ceux qu'il* PRÉDESTINE.

— Destiner, réserver d'avance à l'accomplissement d'un dessein particulier :

Dieu me dit qu'à venger mon père infortuné
Le baptême de sang m'*avait prédestiné*.

C. DELAVIGNE.

‖ Réserver, préparer d'avance : *La justice divine* A PRÉDESTINÉ *certains biens aux justes.* (Boss.) ‖ Régler, fixer, déterminer, décider d'avance : *Tout ce que Dieu fait dans le temps, il le prévoit, il le* PRÉDESTINE *de toute éternité.* (Boss.) *Sur le sommet des montagnes, au point où se fait la séparation des eaux, un pli de terrain décide du cours des plus grands fleuves et les* PRÉDESTINE *à porter leurs eaux à telle mer.* (Renan.)

PRÉDÉTERMINANT, ANTE adj. (pré-dé-tèr-mi-nan, an-te — rad. *prédéterminer*). Théol. Qui prédétermine la volonté : *Grâce* PRÉDÉTERMINANTE.

— Théol. Partisan de la prédétermination physique.

PRÉDÉTERMINATION s. f. (pré-dé-tèr-mi-na-si-on — rad. *prédéterminer*). Théol. Action de Dieu qui détermine la volonté humaine d'une manière infaillible, mais sans contrainte.

— Par ext. Chose réglée, déterminée d'avance : *La liberté n'y périt pas; mais, par ses* PRÉDÉTERMINATIONS, *on peut dire qu'il était inévitable qu'elle se décidât ainsi.* (Proudh.)

— Théol. *Prédétermination physique*, Action divine qui, d'après certains théologiens, déterminerait toutes les actions des créatures libres.

— **Encycl.** Ce mot est un de ceux qui appartiennent à une langue métaphysique aujourd'hui, heureusement, tombée en désuétude. Ce n'était pas assez pour les scolastiques d'avoir une prédélinéation, une préformation, une prédestination, etc.; ils distinguaient encore la *prédétermination*. Tous ces mots étaient bien loin d'être synonymes pour eux. La *prédétermination*, en particulier, désigne deux faits différents : elle signifie ou bien que Dieu a d'avance déterminé les conditions ou les événements de telle ou telle existence jusqu'à ses moindres détails; ou bien que Dieu détermine notre volonté avant qu'elle-même y soit pour rien, c'est-à-dire avant que nous ayons pris aucune décision. Par exemple, Dieu avait prédéterminé (dans ce second sens) Eve à écouter le serpent, Adam à écouter Eve; il avait prédéterminé (dans le premier sens) que le paradis et le bonheur seraient à jamais perdus si le premier couple péchait. C'est contre la doctrine de la *prédétermination*, sous ses deux formes, que les partisans du libre arbitre ont dirigé avec raison leurs plus vives attaques. En effet, le problème que soulève cette doctrine est insoluble : comment Dieu peut-il commander aux hommes de se déterminer pour le bien alors que lui-même, d'une toute-puissante et irrésistible influence, les a prédéterminés au mal? La *prédétermination* divine n'est qu'un autre nom du fatalisme ou du déterminisme théologique. Si la volonté n'est pas absolument libre de se déterminer spontanément, il ne faut pas parler de responsabilité. Or, en fait, et c'est le grand argument des théologiens, l'état moral, intellectuel et social de l'homme est tel que sa volonté est toujours plus ou moins inclinée d'avance vers telle ou telle conduite. Le mal préexiste et prédétermine notre volonté. Comment donc expliquer et maintenir la liberté humaine? « En disant, répondent avec Calvin les prédéterministes, que Dieu peut ce qu'il veut, qu'il est toujours juste et irrépréhensible alors même qu'il est incompréhensible, et que par conséquent il peut, s'il lui plaît, sans injustice nous ordonner de faire le bien alors même qu'il nous sait prédéterminés par nature au mal. Mais ce n'est pas là une réponse, c'est tout simplement un défi au bon sens et à la conscience humaine. Ou je me détermine, et alors je suis responsable; ou quelqu'un me prédétermine, et alors c'est ce quelqu'un, et non pas moi, qu'il faut accuser. Dire qu'il y a une autre justice ou une autre raison pour Dieu que pour nous, c'est simplement échapper aux prises de la discussion et se réfugier dans les nuages. » Aussi la doctrine de la *prédétermination* sous cette forme absolue et simple a-t-elle été abandonnée et présentée avec toute sorte d'atténuations, qui laissent, du reste, subsister l'inexplicable mystère et l'insoluble contradiction de ces deux termes incompréhensibles : la toute-puissance de Dieu et la liberté de l'homme. V. PRÉDÉLINÉATION et PRÉDESTINATION.

PRÉDÉTERMINÉ, ÉE (pré-dé-tèr-mi-né) part. passé du v. Prédéterminer. Décidé d'avance à agir : *On se roidit contre ses démonstrations, son éloquence, ses chiffres,* PRÉDÉTERMINÉ *qu'on est à ne se laisser par lui ni toucher ni convaincre.* (Cormen.)

— Réglé, déterminé, fixé d'avance : *L'homme n'a pas d'industrie* PRÉDÉTERMINÉE. (Proudh.)

PRÉDÉTERMINER v. a. ou tr. (pré-dé-tèr-mi-né — du préf. *pré*, et de *déterminer*). Décider d'avance à l'action : *Dieu, d'après certains théologiens,* PRÉDÉTERMINE *nos actes. C'est notre intérêt qui nous* PRÉDÉTERMINE *en tout.*

— Fixer, déterminer d'avance : *On ne peut* PRÉDÉTERMINER *d'une manière certaine le point où cette rencontre aura lieu.*

PRÉDHOMME s. m. (pré-do-me). Hortic. Nom vulgaire du haricot sans parchemin.

PRÉDIAL, ALE adj. (pré-di-al, a-le — du lat. *prædium*, héritage). Cout. anc. Qui concerne les héritages. ‖ *Dîme prédiale*, Dîme que payaient les Juifs, en raison de l'étendue de leurs héritages. ‖ Pl. PRÉDIAUX.

PRÉDIASTOLIQUE adj. (pré-di-a-sto-li-ke — du préf. *pré*, et de *diastole*). Physiol. Qui précède la diastole du cœur : *Bruit de frottement* PRÉDIASTOLIQUE.

PRÉDICABLE adj. (pré-di-ka-ble — du préf. *pré*, et du lat. *dicere*, dire). Logiq. Qui peut être dit, affirmé d'un sujet, appliqué à ce sujet : *Le terme* animal *est* PRÉDICABLE *autant de l'homme que de la bête.* (Acad.)

— s. m. Scolast. Syn. de CATÉGORÈME.

PRÉDICAMENT s. m. (pré-di-ka-man — du préf. *pré*, et du lat. *dicere*, dire). Logiq. Chacune des catégories dans lesquelles les philosophes classaient tous les êtres : *Les dix* PRÉDICAMENTS *d'Aristote.* ‖ Syn. d'ATTRIBUT

— Fam. Réputation : *Etre en bon* PRÉDICAMENT. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** Aristote a dressé la liste des *prédicaments :* c'est ce qu'il appelle les dix catégories, en d'autres termes les dix points de vue sous lesquels nous pouvons considérer l'être. Plusieurs philosophes ont pensé que ces *prédicaments* n'étaient que des points de vue de l'esprit, que des mots, et que c'était faire un grand abus que de les prendre pour des choses. Voici, à ce sujet, un curieux passage de Locke : « Un grand abus qu'on fait des mots, c'est qu'on les prend pour des choses... Qui est-ce, par exemple, qui, ayant été élevé dans la philosophie péripatéticienne, ne se figure que les dix noms sous lesquels sont rangés les dix *prédicaments* sont exactement conformes à la nature des choses? »

A quoi Leibniz répond : « On ne prend pas proprement les mots pour des choses, mais on croit vrai ce qui ne l'est point; erreur qui n'est que trop commune parmi les hommes, mais qui ne dépend pas du seul abus des mots et consiste en toute autre chose. Le dessein des *prédicaments* est fort utile, et on doit penser à les rectifier plutôt qu'à les rejeter. Les substances, quantités, qualités, actions ou passions et relations, considérées comme cinq titres généraux des êtres, pouvaient suffire avec ceux qui se forment de leur composition; notre auteur lui-même, en rangeant les idées, semble avoir voulu les donner comme des *prédicaments.* »

On prend encore le mot *prédicament* dans un autre sens qui s'éloigne peu de l'étymologie (*præ dicere*, dire avant). Par exemple, lorsqu'au début d'une démonstration on dit : Je pose en principe que, etc., ce principe ainsi posé *avant* la démonstration peut être dit *prédicament*. Dans ce sens, les axiomes et les définitions que l'on trouve en tête de tous les traités de géométrie peuvent être considérés comme les *prédicaments* de cette science. V. CATÉGORIE.

PRÉDICANT s. m. (pré-di-kan — du lat. *prædicans*, prêchant). Ministre protestant, parce que la prédication est la principale fonction de ces ministres : PRÉDICANT *ne s'est guère dit que des prédicateurs huguenots, surtout de ceux qui prêchaient au village.* (La Monnoie.)

— Par ext. Celui qui prêche, qui patronne quelque chose : *Ce n'est pas que j'aie la prétention d'être un larmoyant* PRÉDICANT *de politique sentimentale.* (Chateaub.)

Effrontés *prédicants* de la philosophie!

COLNET.

PRÉDICAT s. m. (pré-di-ka — du lat. *prædicatum*, chose affirmée). Philos. Attribut d'une proposition, prédicament : *Le* PRÉDICAT *est joint au sujet par la copule. La qualité d'un jugement est déterminée par sa compréhension, c'est-à-dire par son* PRÉDICAT. (J. Simon.)

— **Encycl.** Le *prédicat* est, suivant l'école, « ce qui peut être dit de plusieurs choses, que l'on comprenne toutes ces choses sous un même nom ou bien qu'on les examine séparément. » Toute idée susceptible d'être affirmée ou niée par une autre idée, toute idée générale, en un mot, est un *prédicat*. Un exemple vulgaire exprimera plus clairement ce dont il s'agit. Si l'on dit : « Jacques est un homme, tout homme est un animal, » on émet deux idées générales, susceptibles d'être modifiées, conformes en un mot à la définition de l'école : homme et animal sont deux *prédicats*. L'idée d'homme, de même que l'idée d'animal, peut, en effet, être tout aussi justement appliquée à la généralité qu'au sujet qui nous occupe : Jacques. Ainsi que le fait justement remarquer M. Franck, le *prédicat* n'a qu'un sens logique déterminé par le rang qu'il tient dans la proposition; aussi peut-il

indifféremment être appliqué à une qualité ou à une substance. Porphyre a rapporté les idées générales à cinq chefs (*Introduction aux catégories*) : genre, espèce, différence, qualités propres, accident.

PRÉDICATEUR, TRICE s. (pré-di-ka-teur — du lat. *prædicare*, prêcher). Personne qui prêche, qui prononce un sermon ou qui prononce habituellement des sermons : *Les* PRÉDICATEURS *de l'Evangile. Il est, parmi les quakeresses, d'excellentes* PRÉDICATRICES. *Je plains avec vous les* PRÉDICATEURS *qui débitent des antithèses : l'esprit de Dieu n'entre point par là.* (Boss.) *Les* PRÉDICATEURS *canonisèrent Jacques Clément.* (Chateaub.) *Il est des* PRÉDICATEURS *de campagne pour qui le saint du jour est régulièrement le plus grand du calendrier.* (A. Réville.) *Un* PRÉDICATEUR *qui répéterait Massillon passerait pour un socialiste.* (Ch. de Rémusat.)

Il parle quelquefois mieux qu'un *prédicateur*.
BOILEAU.

— Par ext. Personne qui fait des exhortations ou qui recommande, qui cherche à propager une doctrine : *La vertu a bien des* PRÉDICATEURS, *mais peu de martyrs.* (Helvét.) *Vous seriez la meilleure* PRÉDICATRICE, *oui, ma foi! Mais vous avez à placer mieux vos sermons.* (P. Mérimée.)

— Fig. Ce qui exhorte, ce qui pousse à la pratique du bien : *Il y a un* PRÉDICATEUR *invisible qui prêche dans le fond de nos cœurs.* (Boss.)

— Hist. *Prédicateur du roi*, Officier commensal ecclésiastique qui était obligé de prêcher devant le roi lorsque celui-ci le désirait, devait répondre à toutes les questions qui lui étaient adressées, tant sur la religion que sur les sciences et les arts, composait des livres pour la famille royale et lui fournissait ceux qu'elle devait lire.

— **Encycl.** Les premiers *prédicateurs* furent Jésus-Christ, ses disciples et les apôtres; les paraboles de Jésus, ses discours au temple sont les premiers sermons du christianisme. Les Evangiles nous en ont conservé au moins le sens et la tournure toute symbolique; on trouve dans les *Actes des apôtres* les éléments de la prédication des apôtres, surtout de Pierre et de Paul. C'était une coutume tout orientale que celle d'assembler le peuple sur la place publique, dans les carrefours, dans les champs même, pour le peuple des campagues, et de le gagner à des doctrines par des discours véhéments. On la retrouve dans l'Inde, où, de temps immémorial, des moines errants, renonçant à la famille et aux aises de la vie, se consacrèrent entièrement à l'enseignement oral. Le bouddhisme s'est organisé sur cette base et n'a pas eu d'autre moyen de diffusion. En Occident, cette pratique était entièrement ignorée, et l'on n'en trouve pas de trace avant l'introduction du christianisme, pour qui elle fut aussi fort longtemps l'unique mode de publicité. Les noms des *prédicateurs* de cette période, qui s'étend du IIIe au IXe siècle, sont ceux des apôtres, évêques et prêtres auxquels les historiens catholiques attribuent l'évangélisation de chaque contrée et dont les légendes fabuleuses sont écrites dans les *Vies des saints*.

L'ancien monde romain une fois conquis à la religion nouvelle, la prédication subit un temps d'arrêt. Elle était moins nécessaire et elle partagea le sort des lettres, qui faillirent sombrer dans ces siècles de ténèbres et d'ignorance. Pourtant, quoique peu de monuments puissent justifier de son existence, elle survécut nécessairement tant que dura l'expansion du christianisme à l'intérieur de l'ancien monde et sur ses frontières du Nord, c'est-à-dire dans la Grande-Bretagne, en Allemagne, dans les pays scandinaves, la Pologne et la Russie, contrées qui ne furent soumises à l'Evangile que fort tard et le furent certainement par la parole. « Il est possible, dit Hurter dans son *Tableau des institutions et des mœurs de l'Eglise au moyen âge*, que l'on ait attaché plus d'importance au culte proprement dit, à la glorification et à l'adoration de Dieu par le chant des prêtres; aux usages et à la messe qu'à l'instruction du haut de la chaire; mais c'est à tort que l'on a cru pouvoir conclure de là que la prédication ait été négligée. La manière de voir généralement adoptée quant au rapport de la prédication avec la messe paraît pouvoir se résumer dans ces mots du roi Henri III d'Angleterre : « J'aime mieux voir souvent mon ami que d'en entendre seulement parler. » La prédication, que saint Ambroise avait déjà reconnue pour être la plus importante des fonctions épiscopales, était encore regardée sous le même aspect. Le concile de Latran en avait fait un devoir positif, au point que, si l'évêque en était lui-même incapable, il devait s'y faire remplacer par un autre..... Innocent III prêchait souvent, même après être monté sur le trône pontifical, et Alexandre III s'accusait de ne pas pouvoir remplir comme il l'aurait dû cette partie de ses fonctions. On en facilitait par divers moyens l'accomplissement aux jeunes clercs et l'on composait des livres qui rendaient plus aisé l'usage qu'il fallait faire de l'Ecriture sainte. A la vérité, à cette époque, les sermons ne s'occupaient pas du développement systématique des dogmes et moins encore de dissertations en règle sur la doctrine des devoirs; c'étaient surtout des sermons de pénitence.... Il y avait une autre espèce de sermons dont l'effet était bien plus sûr encore; c'étaient ceux qui exhortaient à la croisade contre les Sarrasins, contre les hérétiques du midi de la France, contre les païens du Nord. Ceux-ci étaient prêchés par des *prédicateurs* ambulants, le plus souvent chargés de cette mission par le chef de l'Eglise, mais parfois aussi s'y consacrant de leur propre mouvement. Puis on aimait à saisir l'occasion de phénomènes inattendus de la nature, de grands désastres. »

L'Eglise n'avait alors ni à se défendre ni à attaquer; elle était la souveraine maîtresse des consciences; développer le dogme dans l'intérêt du prêtre, frapper les âmes de terreur pour les disposer à la pénitence et aux donations, provoquer des aumônes pour l'entretien du culte, pour bâtir des chapelles, des couvents, tel était alors le but unique des *prédicateurs*. L'invasion du rationalisme dans les universités et le développement d'hérésies apportées de l'Orient par les croisades (hérésies des albigeois et des templiers) forcèrent les *prédicateurs* à un rôle plus actif; il fallut combattre pour la suprématie, sinon pour l'existence même. De là, une immense croisade à l'intérieur provoquée par Innocent III et qui eut pour moyen d'expansion deux ordres de frères prêcheurs, les dominicains et les franciscains. Ces deux ordres furent des pépinières de *prédicateurs* durant plusieurs siècles. Leur mission était la même; seulement les dominicains, plus lettrés, prêchaient devant les classes élevées de la société féodale; les franciscains, grossiers, peu instruits, étaient destinés à la prédication foraine et populaire. Ils s'en allaient par monts et par vaux, un bâton à la main, les reins ceints d'une corde, mendiant dans les carrefours un morceau de pain et un verre d'eau. C'étaient des *prédicateurs* grotesques; à l'imitation de leur fondateur, François d'Assise, ils faisaient force contorsions et grimaces. On raconte que le saint, en prêchant, allongeait la langue et se pourléchait les lèvres toutes les fois qu'il prononçait le nom de Jésus, comme s'il avait mangé du miel; il s'exerçait à prononcer en bêlant le mot : Bethléem (*more balantis ovis Bethleem dicens*), et s'enfermait dans une étable pour apprendre des meilleurs maîtres le bêlement naturel. Les disciples avaient beau jeu à imiter toutes ces singeries; ils obtinrent un plein succès. Ils parvinrent à attirer la foule dans les foires, presque autant que les bateleurs et les joueurs de gobelets. Il est pénible toutefois de songer que ces charlatans d'un nouveau genre entretinrent dans les foules ignorantes, dans le peuple, plus malléable qu'on ne croit, un redoublement d'exaltation et de fanatisme; la Réforme, qui était imminente, fut retardée de trois siècles. Il est vrai que les dominicains, leurs compères, les aidèrent un peu à l'aide de l'inquisition; ils ne faisaient pas de grimaces sur les tréteaux, ceux-là; ils en faisaient faire aux autres sur le chevalet.

L'avénement du protestantisme rendit à la prédication une activité qu'elle n'avait jamais eue depuis les temps de l'Eglise primitive. Tout fut remis en question, la raison et la foi, le dogme, la morale, la discipline religieuse, les formes de la société elle-même. Luther attaqua violemment et en même temps le catholicisme et le paganisme littéraire. Il proscrivit du haut de la chaire la philosophie et les sciences profanes, la hiérarchie catholique et les pratiques introduites par le moyen âge dans l'économie du christianisme. Platon, Aristote et Cicéron furent proscrits; le fougueux moine interdit aux chrétiens toute autre étude que celle de l'Ecriture sainte et des Pères. Calvin l'imita en France. Les *prédicateurs*, tenus à plus d'érudition et d'éloquence, abandonnèrent la déclamation et surtout le langage macaronique, mis à la mode par les franciscains. Il fallait d'autres armes pour lutter avec les rudes jouteurs protestants. Le franciscain Michel Menot nous donnera une idée du style des *prédicateurs* de son ordre au XVIe siecle. Voici un fragment d'un de ses sermons sur la Madeleine : « *Et ecce Magdalena* se va dépouiller et prendre, tant en chemises *et cæteris indumentis*, les plus dissolus habillements que un quelqu'un *fecerat ab ætate septem annorum. Habebat suas domicellas juxta se in apparatu mundono; habebat* ses senteurs, *aquas ad faciendum relucere faciem, ad attrahendum illum hominem* (*Jesum*), *et dicebat : Vere habebit cor durum, nisi eum attraham ad meum amorem. Et si deberem* hypothéquer *omnes meas hæreditates, numquam redibo Jerusalem nisi colloquio cum eo habito. Credatis quod visa dominatione ejus, et comitiva, facta est sibi* place; on a paré le siége *cum panno aureo; et venit se presentare* face à face son beau museau *ante nostrum redemptorem ad attrahendum eum* à son plaisir. » Dans un autre sermon du même *prédicateur* sur l'enfant prodigue, on lit ce qui suit : « Quand ce fol enfant et mal conseillé, *quando ille stultus puer et male consultus habuit suam partem de hæreditate, non erat quæstio de portando eam secum; ideo statim* il en fait de la chiquaille; il la fait priser, il la vend, *et ponit* la vente *in sua bursa; quando vidit tot piecas argenti simul, valde gavisus est, dixit ad se : oho! non manebitis sic semper! Incipit se respicere. Et quomodo? vos estis de tam bona domo, et estis* habillé comme un belître? *Super hoc habebitur provisio; mittit ad quærendum* les drapiers, les grossiers et marchands de soie, et se fait accoutrer de pied en cap; il n'y avait que redire au service. *Pannarios, grossarios, mercatores setarios et facit se indui de pede ad caput. Nihil erat quod deesset servitio. Quando vidit* cela, *emit sibi pulchras caligas* d'écarlate, bien tirées, la belle chemise froncée sur le collet, le pourpoint fringant de velours, la toque de Florence à cheveux peignés, etc. » Voilà ce qu'était au XVIe siècle l'éloquence de la chaire.

Il y a loin de ce *prédicateur* grotesque à Bourdaloue, Bossuet, Massillon, Fléchier; cependant ceux-ci même ne sont pas sans défauts et leurs sermons d'apparat n'ont pas beaucoup plus fait pour la religion que les facéties de Michel Menot. Ce n'est pas là une opinion propre à notre siècle sceptique; La Bruyère, un contemporain, en jugeait ainsi et ne se gênait pas pour le dire : « Le discours chrétien, dit-il, est devenu un spectacle. Cette tristesse évangélique, qui en est l'âme, ne s'y remarque plus; elle est suppléée par les avantages de la mine, par les inflexions de la voix, par la régularité du geste, par le choix des mots et par les longues énumérations. On n'écoute plus sérieusement la parole sainte : c'est une sorte d'amusement, entre mille autres; c'est un jeu où il y a de l'émulation et des parieurs..... L'on fait assaut d'éloquence jusqu'au pied de l'autel et en la présence des mystères. Celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche, pour condamner ou pour applaudir, et n'est pas plus converti par le discours qu'il favorise que par le discours auquel il est contraire. L'orateur plaît aux uns, déplaît aux autres et convient avec tous en une chose, que, comme il ne cherche point à les rendre meilleurs, ils ne pensent pas aussi à le devenir. » Personne ne s'est moqué plus finement que La Bruyère des *prédicateurs* et de leurs manies scolastiques; ce qu'il disait de ceux de son temps s'applique peut-être encore mieux à ceux du nôtre : « Depuis trente ans, on prête l'oreille aux rhéteurs, aux déclamateurs, aux énumérateurs; on court ceux qui peignent en grand, ou en miniature. Il n'y a pas longtemps qu'ils avaient des chutes et des transitions ingénieuses, quelquefois même si vives et si aiguës qu'elles pouvaient passer pour épigrammes; ils les ont adoucies, je l'avoue, et ce ne sont plus que des madrigaux. Ils ont toujours, d'une nécessité indispensable et géométrique, trois sujets admirables de vos attentions : ils prouveront une telle chose dans la première partie de leur discours, cette autre dans la seconde et cette autre encore dans la troisième; ainsi vous serez convaincu d'abord d'une certaine vérité, et c'est leur premier point; d'une autre vérité, et c'est leur second point, et puis d'une troisième vérité, et c'est leur troisième point; de sorte que la première réflexion vous instruira d'un des principes fondamentaux de votre religion, la seconde d'un autre principe qui ne l'est pas moins, et la troisième réflexion d'un troisième et dernier principe, le plus important de tous, qui est remis pourtant, faute de loisir, à une autre fois. Quelles préparations pour un discours de trois quarts d'heure! plus ils cherchent à le digérer et à l'éclaircir, plus ils m'embrouillent. Je vous crois sans peine; et c'est l'effet le plus naturel de tout cet amas d'idées, dont ils chargent sans pitié la mémoire de leurs auditeurs. Il semble à les voir s'opiniâtrer à cet usage que la grâce de la conversion soit attachée à ces énormes partitions. Comment, néanmoins, serait-on converti par de tels apôtres, si l'on ne peut qu'à peine les entendre, les suivre et ne les pas perdre de vue? Je leur demanderais volontiers qu'au milieu de leur course impétueuse ils voulussent plusieurs fois reprendre haleine, souffler un peu et laisser souffler leurs auditeurs. »

Ce sont des gens qui prêchent comme on fait des culottes, parce que c'est leur métier et qu'on les paye pour qu'ils parlent. Ils n'ont rien à dire; leur conscience est vide comme leur entendement, mais il faut bien qu'ils gagnent leur argent ou fassent mine de le gagner.

Cette plèbe à la solde du bon Dieu ne doit pourtant pas faire oublier saint François de Sales, saint Vincent de Paul et quelques autres hommes éminents, sans parler des *prédicateurs* officiels; ils conservèrent à la chaire un certain éclat, qu'elle perdit tout à fait au XVIIIe siècle; à cette époque, les *prédicateurs* exercent leurs poumons à disserter sur la politesse. Leur chaire est un cours de civilité. On comprend, à les entendre, non-seulement qu'ils ont perdu la foi, mais qu'ils ont peur d'être ridicules en supposant que leur auditoire n'est pas dans le même cas. Ajoutons que la plupart avaient l'habitude d'acheter leurs sermons tout faits. Diderot en composa une fois cinq ou six, à raison de cent écus la pièce, pour un *prédicateur* qui devait les prononcer « aux îles; » et il disait qu'il n'avait jamais fait une meilleure affaire de sa vie. Cela existait déjà du temps de Boileau, comme on le voit dans cette épigramme :

> On dit que l'abbé Roquette
> Prêche les sermons d'autrui.
> Moi, qui sais qu'il les achète,
> Je soutiens qu'ils sont à lui.

La prédication, grâce à la réaction des idées religieuses au XIXe siècle, a repris le rang qu'elle avait perdu au XVIIIe siècle. L'Empire et la Restauration n'ont pas eu de fécondité sous ce rapport. Mais la monarchie de Juillet a vu éclore en ce genre plusieurs talents du premier ordre, parmi lesquels on peut citer celui de Lacordaire. « M. Lacordaire, dit Sainte-Beuve, est plutôt de ceux qui relèvent et rehaussent la tradition que de ceux qui la soutiennent. Parmi ces orateurs de la chaire moderne, dont quelques-uns, dont l'un du moins, M. de Ravignan, pourrait lutter avec lui de chaleur vraie, de sympathie et d'onction, il n'en est aucun qui, par la hardiesse des vues et l'essor des idées, par la nouveauté et souvent le bonheur de l'expression, par la vivacité et l'imprévu des mouvements, par l'éclat et l'ardeur de la parole, par l'imagination et même la poésie qui s'y mêlent, puisse se comparer au Père Lacordaire. Il est assurément le *prédicateur* de nos jours qui, aux yeux de ceux qui observent et admirent plus encore qu'ils ne croient, se montre à la plus grande hauteur du talent. Les conférences de l'abbé Lacordaire, dit encore Sainte-Beuve, ont un caractère qui ne les rattache à rien de ce qui est réputé classique en ce genre, mais qui est singulièrement approprié à l'auditoire de ce temps-ci. Tout au plus trouverait-on dans les fragments d'éloquence que l'on connaît du Père Bridaine ou du Père Guénard des précédents qui n'offriraient encore que des analogies infidèles. Il faut donc reconnaître que la forme du Père Lacordaire est neuve et même romantique si l'on veut. Ce n'est pas nous qui aurions le droit de considérer ce mot comme une figure. Dans les temps de mélange et de confusion comme les nôtres, l'Eglise appelle à son secours une parole qu'il serait difficile de définir par des caractères constants, à cause de la variété des erreurs qu'elle doit combattre et des âmes qu'elle veut convaincre, mais qu'on peut appeler la prédication extérieure ou apostolique. » Cela signifie qu'il faut reprendre, au XIXe siècle, les arguments employés à l'origine du christianisme contre les païens, parce que nous sommes redevenus des païens. « L'antique serpent de l'erreur, dit Lacordaire, change de couleur au soleil de chaque siècle. Aussi, tandis que la prédication des mœurs ne subit guère que des diversités de style, il faut que la prédication d'enseignement et de controverse, souple autant que l'ignorance, subtile autant que l'erreur, imite leur puissante versatilité et les pousse avec des armes sans cesse renouvelées dans les bras de l'immuable vérité. »

De sorte que la prédication, depuis le jour où l'Evangile fut donné au monde, a parcouru un cycle absolu qu'il lui faut maintenant recommencer. Au surplus, les opinions politiques du *prédicateur* contribuent à sa renommée autant pour le moins que son talent.

— *Prédicateurs protestants.* Le principal grief de la Réforme contre le catholicisme historique fut, dès l'origine, sa négligence de l'Ecriture sainte et le soin qu'il avait mis à substituer des pratiques matérielles à la parole de Dieu. La messe fut supprimée avec le culte des saints, la liturgie, les formes extérieures du christianisme, au profit du sentiment religieux alimenté par la parole. La prédication remplaça le culte aboli et fut chargée de suppléer à la messe et à la prière. Au début, la prédication protestante est conforme à son programme, c'est-à-dire une œuvre de pure polémique et de controverse. Elle combat l'Eglise romaine et ne se propose pas d'autre objet. Cette manière de procéder résume l'éloquence de Luther, de Calvin et de la plupart des ministres réformés du XVIe siècle. La politique tient aussi une grande place dans les préoccupations des chefs du mouvement réformé. Les souverains étaient, pour la plupart, d'accord avec l'Eglise romaine. Ils sont, à ce titre, attaqués dans les chaires de la Réforme.

Pourtant, quand la victoire fut acquise, le dogme sinon constitué, au moins dégagé de l'empreinte que lui avait donnée le catholicisme, la prédication protestante revint à sa mission naturelle, à celle que se donnait l'Eglise catholique, et qui est de moraliser les peuples en discutant leur conduite, en un mot en faisant de la morale pure. Les réformés comprirent cette nécessité partout, et en France à partir de l'octroi que leur fit Henri IV de l'édit de Nantes. Dès cette époque, le discours moral est devenu dans les pays protestants la partie essentielle du culte et la prédication à peu près le seul talent exigé de chaque ministre de la religion réformée. Dans les écoles et dans les universités, on se mit à cultiver l'art de la parole comme une arme contre le catholicisme et l'unique moyen d'agir sur les consciences soumises à l'empire du libre examen. Aussi le don de la parole publique fut-il considéré, dans les pays protestants, comme l'essence même de l'éducation évangélique. Il s'agissait d'agir constamment sur l'opinion; la prédication suivit tous les mouvements du goût, de la littérature et des mœurs. En France, elle fut la même au XVIIe qu'au XVIe siècle, c'est-à-dire âcre et mordante, comme il convient à des vaincus qui ont des rancunes et une revanche à prendre. Au XVIIIe siècle, le dogme battu en brèche par la philosophie fut presque abandonné. La mo-

rale prit sa place. A beaucoup d'égards, c'était sortir du christianisme pour entrer dans la religion naturelle. La Réforme n'a pas hésité. Dans l'impossibilité de sauver des points de foi jusque-là incontestés dans le sein de la Réforme comme dans le sein du catholicisme, on prit le parti de ne plus s'en occuper, laissant au temps le soin de prononcer d'une manière définitive. « Lorsque les Eglises protestantes françaises, dit M. Coquerel, formaient un corps uni et compacte, régi par une discipline uniforme sur laquelle des synodes veillaient avec sévérité, les prédications étaient assujetties à des conditions qui nous semblent un peu étranges aujourd'hui, mais dont les dispositions sont toutefois extrêmement sages. Les ministres étaient avertis de s'abstenir de toute façon d'enseigner étrange et non propre à l'édification; ils ne devaient point prêcher sans avoir pour sujet de tout leur propos un texte de l'Ecriture sainte, et de ce texte ils devaient prendre et exposer le plus qu'il leur serait possible, s'abstenant de toutes amplifications non nécessaires, de digressions longues et sans occasion. Il leur était ordonné de plus de n'alléguer que bien sobrement les écrits des anciens docteurs et beaucoup moins les histoires et auteurs profanes. » On voulait faire contraste avec les *prédicateurs* catholiques qui citaient Cicéron à propos du mystère de l'incarnation, ramassaient dans les écrivains classiques de quoi intéresser et amuser un auditoire distrait, comme des gens qui n'ont pas confiance dans la vertu des idées évangéliques et qui vont chercher ailleurs un aliment à la curiosité d'un public tiède ou hostile aux principes du christianisme. Les *prédicateurs* réformés n'étaient, à l'exemple de leurs confrères catholiques, que trop disposés à amuser leurs ouailles au lieu de les convertir. En 1603, le synode de Gap s'élève avec énergie « contre ceux qui, en s'éloignant des expositions conformes à la parole de Dieu, se laissent emporter à celles des Pères ou scolastiques, s'étendant en allégories mêlées de discours philosophiques et produisant les passages des Pères dans la chaire, et contre ceux qui, en temps de carême, prennent les mêmes textes que ceux des *prédicateurs* du papisme. »

On voulait, comme on voit, tracer une ligne de démarcation bien tranchée entre la prédication catholique et celle de la Réforme. On était de plus hostile à l'ascétisme monastique, si facile à se corrompre, en faisant tomber ses adeptes dans un quiétisme dangereux et amollissant. En 1617, un autre synode, celui de Vitré, défendit aux ministres du saint Evangile d'exposer à leur public leurs opinions personnelles en matière politique. C'était une manière détournée de leur interdire la politique, sujet scabreux surtout pour une communion vue de mauvais œil par le gouvernement. Il y a tout lieu de croire qu'on obéissait à une injonction du cardinal de Richelieu, qui en 1637 intervint directement, en envoyant le conseiller d'Etat, Saint-Marc, déclarer au synode d'Alençon que la volonté du roi était qu'on s'abstînt de soupçonner le gouvernement de nourrir de mauvais desseins contre la Réforme. Richelieu défendait aussi d'appeler le pape l'Antechrist et de qualifier l'Eglise romaine par le terme *idolâtrie*. Le synode obéit; mais il fit observer qu'on devait recommander aux *prédicateurs* catholique la même modération vis-vis de l'Eglise réformée.

D'ailleurs, les protestants prêchaient d'exemple. Aux fougueuses invectives de leurs adversaires et en particulier des jésuites, ils répondirent par une modération qui était une leçon très-verte. Amiraut, un des chefs de la Réforme, donne les instructions suivantes à ses confrères du rit calviniste : « Toute la prédication doit se faire avec une simplicité et une gravité digne de la sainteté de l'action et du sujet qui s'y traite; sans gestes de bateleur ou de charlatan, sans contenance de bouffon ou d'hypocrite, sans affectation d'éloquence ni de vaine érudition, sans marque de vanité, sans ostentation et sans parade. De sorte que, s'il y paraît quelque grâce ou quelque véhémence dans la prononciation, c'est l'excellence du sujet et la nature du *prédicateur* qui la donnent. S'il y a quelques fleurs dans son langage et quelques ornements dans son propos, on les y voit naître d'eux-mêmes et non y être amenés de loin; et quoiqu'on n'y vienne point sans préméditation, l'action est toujours pleine d'autant de simplicité et autant éloignée de la magnificence de l'art que si elle était impréméditée. » Ce fut cette austérité de formes que le jansénisme emprunta bientôt à la Réforme et qui lui donna une si grande autorité sur les âmes sérieuses du XVII[e] siècle. Il faut dire, il est vrai, que ces qualités étaient plutôt desirées que mises en pratique même par les *prédicateurs* protestants les plus estimés; on n'exécute jamais qu'une partie de ce qu'on se propose de faire et, si les *prédicateurs* protestants contemporains de Bossuet et de Fénelon se distinguèrent par l'exclusion systématique des ornements classiques qui émaillaient les sermons catholiques, ils ne parvinrent que rarement à se défaire de cette érudition indigeste qui cite à tout moment l'Ecriture sainte pour autoriser une parole peu autorisée. Les invectives comprimées abondent également dans leurs sermons; on voit que la prédication réformée aspire à la modération, mais, quoi qu'elle en ait, souvent le cœur déborde et la bouche trahit l'intention de l'esprit.

La révocation de l'édit de Nantes (1685) provoqua une crise violente dans les formes de la prédication réformée. La prédication au désert fut ce qu'on en pouvait attendre, une invective terrible. Du reste, jusqu'à la Révolution française, l'éloquence réformée n'a pas laissé de traces. Elle a repris un certain lustre chez nous depuis l'établissement définitif de la liberté des cultes. Mais il existe en France plusieurs communions différentes; en outre, il y a dans chaque communion des groupes distincts; aucun lien ne les unit; il en est résulté un désordre extraordinaire dans les doctrines comme dans la manière de les exposer en public. On peut dire que la Réforme s'émiette de plus en plus et que la prédication actuelle est un dissolvant dans son sein. Quoiqu'on ne parle guère politique dans les chaires calvinistes ou luthériennes, les ministres et leurs ouailles ont pris récemment des dénominations assez étranges, qui démontrent combien l'esprit religieux s'en va vite chez eux. Il y a maintenant des *orthodoxes* et des *libéraux*. Les premiers veulent suivre les anciens rites, soumettre leurs adeptes à une discipline sévère et rester dans le christianisme le plus possible; les seconds ne veulent ni rites, ni discipline, ni dogme, mais entendent faire des chaires réformées de simples tribunes, où il soit loisible à tout venant d'aller parler morale ou politique.

« En ce qui touche la manière de composer les sermons dans la France protestante aujourd'hui, dit le pasteur Coquerel, il y a deux systèmes, celui de la composition écrite confiée à la mémoire et puis récitée, et celui de l'improvisation. Cette dernière méthode paraît gagner du terrain, soit par la nécessité de prêcher souvent devant des assemblées rustiques, soit par des influences de paresse, soit par la mode méthodiste qui, remplaçant le style soutenu par un mysticisme exalté, n'a nullement besoin de rédiger les élans de son intarissable jargon. Il est facile de voir que le genre de l'improvisation sera funeste à l'éloquence religieuse. C'est trop prétendre à la fois que de vouloir soigner son style, son débit et ses gestes, sans préparation aucune. Quelques-uns de ces traits essentiels sont forcément négligés et le *prédicateur* tombe ou dans une familiarité choquante, ou dans des efforts et des éclats non moins fatigants pour l'auditeur. Souvent aussi les limites du temps sont violées, et on oublie trop souvent qu'une assemblée a presque toujours épuisé son attention au bout d'une demi-heure. Trop souvent aussi les ministres français semblent méconnaître la société au milieu de laquelle ils vivent et tiennent leurs discours strictement renfermés en des généralités religieuses qui ne s'appliquent pas le moins du monde aux besoins des esprits. »

Ceci est un défaut pratique; il y en a un autre bien plus considérable, surtout quand on improvise, c'est le risque de parler par à peu près. D'abord on nuit à soi-même, en ce sens qu'on perd l'idée précise de l'objet qu'on voulait traiter, car la discussion et l'improvisation entraînent à leur insu les plus fermes esprits; et puis on donne de tout ce qu'on dit des idées confuses à son auditoire. Une bonne méthode pour tuer le dogme d'une religion quelconque, c'est de le faire exposer au peuple par des gens qui improvisent : ils mettront en peu de temps un tel désordre dans les consciences que tous les catéchismes du monde seront désormais inutiles. De fait, c'est la prédication indisciplinée des ministres de la Réforme qui, disant aujourd'hui *noir* et demain *blanc* sur le même sujet, a déraciné le dogme jusqu'à sa racine dans l'âme des protestants de France et mis à la place un scepticisme bavard et impuissant.

— **Anecdotes.** Un *prédicateur* termine un jour son sermon par ces paroles : « Mes frères, toutes vos femmes m'ont protesté à confesse qu'elles avaient été fidèles à leurs maris, et vous, de votre côté, vous avez confessé que vous aviez tous connu les femmes d'autrui. Dites-moi donc, je vous prie, qui des femmes ou des maris a dit la vérité. »

⁂

Un *prédicateur* italien du moyen âge avait à faire une homélie sur l'archange Gabriel il eut l'imprudence de montrer à l'un de ses confrères une plume de perroquet enfermée dans un reliquaire d'argent et qu'il se proposait de montrer aux bonnes âmes comme une plume tombée des ailes de l'archange. Le malin confrère saisit une occasion favorable, s'empara de la plume de perroquet et la remplaça par ce qu'il trouva sous sa main, des charbons et des cendres de la cheminée. Le *prédicateur*, ne se méfiant de rien, entame son homélie et prépare ses auditeurs à la contemplation de la relique merveilleuse. Mais, en ouvrant la boîte, il reste stupéfait. Cependant, ne perdant point sa présence d'esprit, il s'abîme un instant dans une contemplation profonde, puis s'écrie : « Mes frères, un grand miracle vient de s'accomplir; je comptais vous montrer la plume de l'archange Gabriel, mais nous sommes à la veille de la fête du grand saint Laurent, et Dieu, dans son inépuisable providence, permet qu'à la place de cette plume je trouve les charbons et la cendre recueillis sous le gril où saint Laurent a souffert le martyre. Adorons-les, mes frères. »

⁂

Un moine, montant en chaire pour faire le panégyrique de saint Etienne, fut arrêté par ses confrères, qui lui dirent tout bas de ne pas être trop long, attendu qu'ils avaient grand'faim. Le religieux monte en chaire et, après un petit exorde, s'exprime ainsi : « Il y a aujourd'hui un an que je vous dis tout ce qui se peut dire touchant le saint du jour. Comme je n'ai pas appris qu'il ait rien fait de nouveau depuis, je n'ai rien non plus à ajouter à ce que j'en dis alors. » Là-dessus il fit le signe de la croix et s'en alla.

⁂

Un *prédicateur* prêchant à Tivoli contre l'adultère se laissa, dans sa véhémence, entraîner à dire qu'il aimerait mieux connaître dix filles qu'une femme mariée. « Parbleu, lui fut-il répondu, vous n'êtes pas difficile, et il y a là-dessus bien des gens de votre goût. »

⁂

Un curé annonçant à ses paroissiens la fête de l'Epiphanie ajouta : « Je ne sais si c'est un homme ou une femme, mais c'est une grande solennité. »

⁂

Un *prédicateur* qui avait l'habitude de rugir et de braire plutôt que de parler aperçut un jour une femme qui pleurait à son sermon. S'imaginant qu'elle était touchée de ses paroles, il la fit venir chez lui pour lui donner quelques consolations et lui demanda le sujet de ses larmes. « Ah! mon père, dit-elle, en vous entendant il me semblait reconnaître la voix d'un âne que mon mari m'avait laissé en mourant pour gagner ma vie et que j'ai malheureusement perdu. C'est ce qui me faisait pleurer. »

⁂

Un *prédicateur*, prêchant un jour sur la multiplication des pains, ne compta que cinq cents hommes, au lieu des cinq mille que Jésus-Christ avait rassasiés avec cinq pains. Celui qui lui soufflait lui dit tout bas : « Il faut dire cinq mille. — Taisez-vous, sot, repartit l'orateur, on aura encore assez de peine à en croire cinq cents. »

⁂

On disait du fameux Père Bourdaloue, qui était plus rigide envers ses auditeurs qu'envers ses pénitents : « Il surfait dans la chaire; mais dans le confessionnal il donne à bon marché. »

⁂

Un *prédicateur* avait ennuyé tout le monde en prêchant sur les sept béatitudes. Une dame, après le sermon, lui dit : « Monsieur, les sept béatitudes que vous avez prêchées m'en ont rappelé une huitième dont vous n'avez pas parlé. — Et laquelle, madame? — Bienheureux ceux qui n'étaient pas à votre sermon. »

⁂

Le poëte Malherbe dînait un jour chez l'archevêque de Rouen, et à la fin du repas il s'endormit. Le prélat, qui devait prêcher, l'éveille et l'invite à venir au sermon. « Dispensez-m'en, je vous en prie, répond Malherbe; je dormirai bien sans cela. »

⁂

Un *prédicateur* qui avait l'habitude de rester court au milieu de ses homélies s'était fait peindre. « Voilà un portrait fort ressemblant, dit quelqu'un; il n'y manque que la parole. — Ne voyez-vous pas, réplique un plaisant, que l'abbé est représenté prêchant? »

⁂

Un cordelier qui prêchait avec beaucoup de feu faisait des grimaces à ses auditeurs. Ce défaut lui fut reproché confidentiellement par un autre *prédicateur*, son rival. Le premier lui répondit d'un ton doux : « Mon père, vous voyez les grimaces que je fais à mes auditeurs, mais vous ne voyez pas celles que vos auditeurs vous font. »

⁂

De Harlay, archevêque de Rouen et très-médiocre *prédicateur*, prêchant un jour dans une paroisse pendant une mission, s'avisa de diviser son sermon en vingt-deux points. Un artisan n'eut pas plus tôt entendu ces paroles, qu'il se leva et sortit brusquement. Quelqu'un lui demanda où il allait : « Chercher mon bonnet de nuit, répondit-il; car je vois bien que nous coucherons ici. »

⁂

Santeuil ne fut jamais que sous-diacre; cela ne l'empêcha pas de vouloir prêcher dans une occasion où l'on manquait de tout autre *prédicateur;* mais à peine fut-il monté en chaire qu'il perdit son sujet de vue; il fut obligé de descendre. En se retirant, il apostropha ainsi son auditoire : « J'avais encore bien des choses à vous dire; mais il est inutile de vous prêcher davantage, vous n'en deviendriez pas meilleurs. »

⁂

G. Barletta, dominicain du XV[e] siècle, se demande dans un de ses sermons de carême comment la Samaritaine a pu reconnaître que Jésus-Christ était juif. « Je réponds, dit-il, qu'elle a pu le reconnaître de trois manières : 1° à l'habit qu'il portait; 2° à son parler nazaréen; 3° parce qu'il était circoncis. »

⁂

Un *prédicateur* qui n'avait qu'un sermon, qu'il allait débiter par les villages, l'ayant dit dans un endroit, le seigneur du lieu, qui en avait entendu parler avantageusement, l'engagea à prêcher encore le lendemain, qui était fête. Le *prédicateur* chercha pendant la nuit comment il se tirerait d'affaire. Le lendemain il monte en chaire et dit : « Messieurs, quelques personnes m'ont accusé de vous avoir débité hier des propositions contraires à la foi et d'avoir mal pris plusieurs passages de l'Ecriture; pour les convaincre d'imposture et vous faire connaître la pureté de ma doctrine, je m'en vais vous répéter mon sermon; soyez-y attentifs et remarquez bien si j'ai tort. »

⁂

Pierre Cupé, prêchant un jour devant son évêque, annonça ainsi son sujet :

« Madeleine a péché; tant pis.

» Madeleine s'est repentie; tant mieux.

» Tant pis, tant mieux seront les deux points de mon discours. »

⁂

Un *prédicateur* disait : « On s'extasie sur le miracle de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a nourri un jour cinq mille personnes avec cinq pains et trois petits poissons; saint François d'Assise a fait bien plus fort que cela, puisque, avec un bout de corde et deux mètres de toile, il nourrit tous les jours quarante mille fainéants. »

⁂

Le Père André, qui, en sa qualité de membre de l'ordre des augustins, en voulait aussi aux cordeliers, trouva le moyen, dans un sermon sur la Providence, de leur lancer cette épigramme : « Admirable effet, mes frères, de la Providence divine! Le tonnerre tomba dernièrement sur l'église des Cordeliers...; aucun religieux n'en fut blessé! S'il fût tombé dans la cuisine, il n'en fût pas réchappé un seul! »

⁂

Vincent Ferrier fut un des *prédicateurs* les plus originaux du XV[e] siècle. Dans un de ses sermons se trouve le curieux passage suivant : « Zacharie, revenant de la prière, entra dans sa maison, sans pouvoir parler à sa femme ni lui demander verbalement le devoir du mariage, ce qu'il ne put faire que par signe; de quoi Elisabeth, fort étonnée, dit : Hé mon Dieu! qu'avez-vous donc? Que vous est-il arrivé? Son mari la prit dans ses bras. Jugez de l'étonnement de la vieille Elisabeth. Finalement, voyant que c'était tout de bon, elle en passa par là. Remarquez, mes frères, que, dès que mari et femme sont conjoints en mariage, l'un ne doit pas refuser ce que l'autre demande, quelque vieux qu'on puisse être, ou sous un prétexte de dévotion, qui ne servirait qu'à sa damnation. C'est pour cela que l'Apôtre dit : Que l'homme rende le devoir à sa femme, et la femme à son mari. Il y a pourtant des femmes qui cherchent toute sorte d'excuses quand il s'agit de rendre le devoir, et c'est toujours sous le prétexte de la dévotion. Si c'est un dimanche : Sainte mère de Dieu! s'écrient-elles, vous voudriez faire cela un jour que Jésus-Christ est ressuscité? Si c'est un lundi : ho! disent-elles, il faut aujourd'hui prier pour les morts! Le mardi, c'est la fête des Saints-Anges; le mercredi, notre Seigneur a été vendu; le jeudi, il est monté au ciel; le vendredi, il a souffert pour nous; le samedi, c'est l'office de la Vierge. Or, quand un mari voit cela, il appelle la servante, à qui il dit : Ce soir, vous viendrez coucher avec moi; à quoi la fille répond : Monsieur, volontiers. Quand la femme voit cela, elle veut elle-même se mettre au lit, mais le mari répond : Priez pour nous, pauvres pécheurs. Et après cela il prend un tel dégoût pour sa femme, qu'il ne veut plus caresser que sa servante. Il pèche mortellement, il est vrai, et il se damne, mais par la faute de qui? De son épouse. C'est donc pour cela que sainte Elisabeth, quoique dévote, quoique sainte, quoique vieille, obéit à son mari et conçut de lui. Au bout de trois mois, elle vit avec étonnement que son ventre enflait. Eh! mon Dieu! malheureuse que je suis! s'écria-t-elle, est-ce que je serais devenue hydropique! Finalement, elle s'aperçut qu'elle était grosse. Elle en fut toute honteuse, si bien qu'au rapport de saint Luc elle se cacha pendant cinq mois. Je pense bien qu'elle aura fait élargir ses jupons et ses casaquins, pour cacher sa grossesse, de peur que les voisins ne vinssent à dire : Voyez donc cette dévote-là! elle ne laisse pas que de s'amuser tout aussi bien qu'une autre. »

⁂

Certain *prédicateur* débitait un sermon
Devant un nombreux auditoire;
Il parlait de Samson,
De ses exploits et de sa gloire;
Citait à ce propos les Grecs et les Latins,
Brouillait les Théodose avec les Augustins,
Elevait son héros au-dessus de Pompée.
« Admirez, disait-il à la foule occupée,
» La force de Samson et celle des destins :
» Armé d'une mâchoire, il court aux Philistins,
» Et les passe au fil de l'épée. »

— **Bibliogr.** Consultez : Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence* (Paris, 1718, in-12); l'abbé Mallet, *Principes sur la lecture des orateurs* (Paris, 1753, 3 vol. in-12); Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire, panégyriques, etc.* (Paris, 1810, 2 vol, in-8°); J.-R. Joly, *Histoire de la prédication* (Paris, 1767, in-12); Houdry, *Bibliothèque des prédicateurs* (Paris, 1712, 23 vol. in-4°); Dassance, *Nouvelle bibliothèque des prédicateurs* (Paris, 15 vol. in-8°); *Dictionnaire des prédicateurs* ou *Choix des meilleurs sermons, etc.* (Paris, 1837-1841, 5 vol. gr. in-8°); Jacquinet, les *Prédicateurs au* XVII^e *siècle* (1863, in-18); l'abbé Bautain, *Idées et plans pour la méditation et la prédication* (1867, in-8°); le Père Houdry, la *Bibliothèque des prédicateurs;* le IX^e volume a paru en 1868 (se continue); Garcia Mazo, *Sermons précédés d'importantes règles sur la prédication* (1868); l'abbé Martin, *Vie des saints à l'usage des prédicateurs* (t. III, 1868); l'abbé Mullois, *Cours d'éloquence sacrée populaire (par la pratique)* [1868].

Prédicateurs du XVII^e **siècle avant Bossuet,** par P. Jacquinet (1863, in-18). Il n'existe pas d'histoire complète des transformations successives de l'éloquence religieuse en France depuis la scolastique jusqu'à Bossuet; on a surtout négligé l'étude des orateurs chrétiens qui se sont succédé pendant la première partie du XVII^e siècle; et l'abbé Lambert, en parlant du règne de Louis XIV, a dit : « Un subit changement a fait passer l'éloquence de la chaire de l'état le plus obscur à l'état le plus brillant. » C'est la thèse contraire que veut prouver M. Jacquinet.

Le XVII^e siècle naissant trouva l'éloquence religieuse déformée et gâtée plus peut-être qu'elle ne l'avait jamais été par le faux goût et le faux savoir. Les principaux prédicateurs sont alors Pierre de Besse, Séguiran, Valladier, le Père Coton, Du Perron, Cospéan, etc., puis saint François de Sales. Pierre de Besse était alors très-connu comme orateur et comme écrivain. Un de ses *Carêmes* eut en peu de temps jusqu'à cinq éditions; les nombreux recueils de ses sermons se répandirent dans toute la France et passèrent même la frontière. On les traduisit en Italie, en Espagne, en Allemagne, on les contrefit à Cambrai, à Douai et en d'autres villes des Pays-Bas. Dans ces sermons, toutes les merveilles de l'histoire, toutes les raretés de la nature se réunissaient pour former une étrange mosaïque sous laquelle disparaissait la morale du sermon. On trouve dans son style de l'abondance, de l'emphase, un grand abus d'épithètes, de latinisme et de provincialisme, et avec cela une certaine séve, une certaine vigueur. Il appelle les sacrements les *aqueducs de la grâce*, les mauvaises pensées les *allumettes des vices*, Lucifer le *concierge des démons*, etc. Il y a un peu plus de doctrine et moins de fleurs dans les sermons du jésuite Gaspard Séguiran; mais il abuse des subtilités scolastiques; quelquefois il a aussi des accès d'érudition païenne, de symbolisme amphigourique. Pierre de l'Estoile nous apprend que « tout le monde courait après lui et qu'on en faisait un merveilleux cas. » Il fut quelque temps confesseur de Louis XIII. Le burlesque proprement dit, avec ses images basses, ses saillies triviales, ses allocutions bouffonnes, se trouve en abondance, et souvent fort grossier, dans les œuvres de Valladier, contemporain et rival de Pierre de Besse et de Gaspard Séguiran. Et avec cela reparaissent l'obscure terminologie d'école, le luxe des citations païennes, la recherche des emblèmes, etc. Il eut un très-grand succès et fut, en 1610, un des prédicateurs chargés de prononcer l'oraison funèbre de Henri IV. Après sa mort en 1626, on réimprimait pour la troisième fois le curieux recueil de sermons qu'il avait dédié à Marie de Médicis et intitulé : *Sainte philosophie de l'âme*. Un homme de beaucoup d'esprit et de talent, le poëte Bertaut, abbé d'Aulnay, puis évêque de Séez, sous Henri IV, poëte de bon goût et de beau langage, fit pourtant des sermons dans le même goût que ceux de Pierre de Besse. Son oraison funèbre de Henri IV débute ainsi : « Donc, la misérable poincte d'un vil et meschant couteau remué par la main d'une charongne enragée et plustôt animée d'un démon que d'une âme raisonnable, etc. » Comme Bertaut, le cardinal Du Perron fut un des hommes les plus éclairés et les plus polis de son temps; sa prose est remarquable par sa précision et son élégance. Au contraire, dans ses sermons règne une solennité exagérée, une abondance diffuse, le bel esprit, l'érudition. Le jésuite Pierre Coton, confesseur de Henri IV, joignait à une élégance séduisante de manières une conversation polie et ingénieuse. Dans ses sermons, au milieu d'une théologie aride, toute pleine d'entités et de quiddites, viennent se placer de longs tableaux du ciel, de l'enfer, etc. Henri IV, dit-on, était ravi du génie de son confesseur pour la prédication. C'est à tort qu'on a attribué au dominicain Coeffeteau et à l'évêque d'Aire, Cospéan, une première réforme de la chaire sous Henri IV. Seul, saint François de Sales, qui prêcha pendant trente ans, nous a laissé de beaux sermons. On y trouve une vive ardeur de charité, une onction douce et persuasive, une imagination riante, avec une veine de subtilité et de faux goût; dans le sermon, il était obligé de suivre les procédés usuels; mais, même dans ses défauts, il était supérieur aux prédicateurs de son temps; cependant il était trop fidèle aux habitudes de l'éloquence contemporaine pour réformer la chaire. Son disciple, Pierre Camus, exagéra tous ses défauts. Le seul progrès de l'époque, c'est la séparation de la politique et de la religion; les sermons ne furent plus des pamphlets. La fondation de l'Oratoire contribua à former pour la chaire des orateurs plus dignes d'elle; et M. de Bérulle, le fondateur, « conjurait les prédicateurs de ne jamais rien dire en chaire que ce qui pouvait édifier le peuple, et d'éviter le mauvais goût de son temps et les basses plaisanteries, qui n'étaient propres qu'à faire rire en un lieu où il est bien plus nécessaire de faire pleurer. » A ses leçons se joignaient celles de saint Vincent de Paul, dont le naïf langage et la simplicité évangélique s'élevèrent parfois jusqu'au pathétique. Ces leçons fructifièrent; le Père Paul Metezeau attirait peuple et cour pour l'entendre; toutes les villes, tous les évêques le réclamaient. Il en fut de même pour le Père Bourgoing, dont Bossuet prononça l'oraison funèbre. « Il s'était nourri et rassasié du meilleur suc du christianisme, il faisait régner dans ses sermons la vérité et la sagesse; l'éloquence suivait comme la servante, non recherchée avec soin, mais attirée par les choses mêmes. » Bossuet le célèbre, mais en le transfigurant.

Les sermons du Père Lejeune, prononcés pour la plupart de 1625 à 1660, furent recueillis et publiés par lui-même de 1662 à 1669. Il excelle à donner sur chaque point du dogme ou de la morale un précis de doctrine substantiel et clair; à peine relève-t-on quelques restes des procédés scolastiques dans sa langue tout usuelle et naturelle.

Le Père François Sénault fut un prédicateur en vogue dès 1640. Par sa manière méthodique, réservée et noble, il se rapprochait davantage de l'espèce de prédication qui définitivement prévalut; mais, dans son genre, il offre beaucoup moins d'inspiration, de profondeur et de naturel que n'en a eu dans le sien le Père Lejeune. Il lui manque l'émotion, le souffle, l'effusion et l'élan. Il s'avance à la manière de Balzac, de l'art duquel il semble avoir fait une étude approfondie, très-habile comme lui à balancer et à opposer les mots, à soutenir et à cadencer la phrase.

« Son principal mérite, disait Chapelain, est dans la clarté et la pureté du langage. » Il eut souvent autour de lui plus de vingt copistes qui trafiquaient ensuite de leurs notes mises au net. Ses sermons couraient ainsi de main en main et parcouraient les provinces.

De même que les oratoriens, les jésuites prirent part à la réforme de la chaire. Parmi les principaux, citons le Père de Lingendes. Il a rédigé ses sermons en latin, ce qui en rend la lecture assez difficile; mais on peut y louer l'étendue et la précision des plans, l'ordre lumineux des preuves, des marques irrécusables de la familiarité de l'auteur avec les Ecritures, et parfois des morceaux graves, animés, véhéments; on reconnaît dans plus d'un passage le logicien orateur. A quelque distance qu'il reste placé du grand sermonnaire qui sortit après lui de la même compagnie, le Père de Lingendes a cependant le mérite d'avoir senti avant Bourdaloue ce que peut dans la chaire la raison prêtant ses armes à la science et à la charité du prêtre. Il eut l'honneur d'avoir été consulté comme un guide utile, et quelquefois même imité par Bourdaloue. Son homonyme, Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, eut aussi une certaine réputation comme prédicateur. Plus tard, les abbés académiciens du temps, les Bourzeis, les Cerisy, les Godeau s'empressèrent d'appliquer aux grands sujets de l'éloquence chrétienne le beau langage qu'ils puisaient dans leurs studieuses conférences avec les Chapelain, les Conrart et les Vaugelas. Mais, disciples enthousiastes plutôt qu'imitateurs éclairés de Balzac, ils ne firent guère que porter dans la chaire, avec moins de vigueur et d'éclat, la savante rhétorique du maître. En face de la rhétorique cérémonieuse et gourmée de Balzac, nous trouvons la plaisanterie burlesque de Scarron; tous deux firent école. Le petit Père André, moine augustin, fut le Maillard et le Menot de la Régence. C'est lui qui, dans un sermon, comparait les quatre docteurs de l'Eglise latine, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire, aux quatre rois du jeu de cartes. Voyant des gens jusque sur l'autel, il s'écriait : « Voilà la prophétie accomplie : des veaux sur l'autel, *super altare vitulos.* » Au milieu de la Fronde, alors que les mazarinades et les vers burlesques pleuvaient sur le pont Neuf, quelques prédicateurs se laissèrent aller aux plus indécentes folies. Un cordelier compara Jésus-Christ à une bécasse « à cause que tout en est bon. »

Le sermon politique semble un instant vouloir renaître à la faveur des nouveaux troubles civils. Tels sont les sermons du cardinal de Retz. Mais ces réminiscences de la Ligue ne trouvèrent point d'écho dans le clergé. Nous avons de Retz quelques sermons sérieux et religieux, qui par moment sont dignes de lui. Tout Paris assistait à ses avents et à ses carêmes.

La plus grande impulsion fut donnée à la réforme de la chaire par le Port-Royal de M. de Saint-Cyran. L'éloquence de la chaire à Port-Royal se distingue par un caractère tout particulier d'austérité, de simplicité et de réserve. La tâche de l'orateur sacré consiste à exposer la vérité chrétienne. L'église du monastère de Paris avait peine à contenir l'affluence des fidèles quand M. Singlin devait y prêcher; et la mère Angélique Arnaud écrivait : « Il s'y convertit toujours quelqu'un. » — « Ce quelqu'un, dit M. de Sainte-Beuve, fut un jour Pascal. » — « S'ils n'ont pas l'éclat et la couleur de la lumière, a dit l'auteur de *Port-Royal* des écrivains de cette école, ils en ont la chaleur et la salutaire influence. » M. de Sainte-Marthe fut le second et le successeur de M. Singlin. Une des célébrités de la chaire avant Bossuet, le fameux Père des Mares, élève de l'Oratoire, avait écouté les leçons de M. de Saint-Cyran.

« La réforme de l'éloquence sacrée au XVII^e siècle, dit M. Jacquinet, avant son glorieux épanouissement sous Louis XIV, est un fait certain et digne de mémoire..... Elle se propage et grandit par les efforts combinés des hommes de foi, de talent et de vertu dans lesquels se personnifiait le mouvement religieux du temps, et par l'émulation féconde des trois sociétés célèbres qui en étaient les principaux foyers, l'Oratoire, les jésuites, Port-Royal. Entravée, retardée par plus d'un obstacle, elle marcha lentement, laborieusement, mais marcha sans relâche. Je ne crois rien exagérer en disant qu'à la date où je suis parvenu, et où je dois m'arrêter, elle était déjà très-avancée, qu'elle avait dans un grand nombre de chaires rétabli, à la place d'une dialectique stérile ou d'un savoir profane et frivole, la science féconde de l'Evangile et substitué aux licences d'une parole triviale ou à la veine pompe d'un style fastueux la liberté, la dignité et la modestie du discours pastoral, qu'enfin elle avait remis en honneur la vraie méthode, les vraies formes de l'enseignement chrétien. Le souvenir d'une telle œuvre méritait bien d'être consacré dans l'histoire de nos idées et de nos croyances. »

Prédicateurs de la Ligue (DE LA DÉMOCRATIE CHEZ LES), par Ch. Labitte. V. DÉMOCRATIE.

PRÉDICATIF, IVE adj. (pré-di-ka-tiff, i-ve — lat. *prædicativus;* de *prædicare*, énoncer). Gramm. Se dit des racines qui expriment un prédicat ou attribut.

PRÉDICATION s. f. (pré-di-ka-si-on — lat. *prædicatio;* de *prædicare*, prêcher, proprement dire devant; de *præ*, devant, et de *dicare*, fréquentatif de *dicere*, dire). Action de celui qui prêche; sermon : *La* PRÉDICATION *est le seul culte des quakers.* (A. Erdan.) *Souvent les bons exemples du laïque font plus de bien que les* PRÉDICATIONS *du prêtre.* (Le P. Ventura.)

— Par ext. Exhortation : *Toutes vos* PRÉDICATIONS *seront inutiles. Nous devons à nos semblables l'exemple des bonnes œuvres et la* PRÉDICATION *des bons principes.* (Géruzez.)

— Fig. Ce qui est capable de convaincre, de porter au bien : *Bien comprise, l'histoire est la plus sainte* PRÉDICATION *du devoir et de la vertu civile.* (Villem.) *L'art a dans l'humanité une domination incomparable : l'art est une parole, l'art est une* PRÉDICATION, *l'art est une éloquence, l'art est un souverain.* (Le P. Félix.)

— **Syn. Prédication, sermon.** D'abord *prédication* diffère de *sermon* en ce que ce mot signifie souvent l'action même de prêcher ou l'art de prêcher; dans les séminaires on exerce les jeunes gens à la prédication, et on ne les exerce pas au *sermon*. Quand *prédication* désigne, comme *sermon*, les paroles prononcées, les développements donnés par l'orateur sur un texte religieux, il les présente toujours plutôt comme un fait qui passe que comme une chose durable. Ainsi, lorsqu'un prédicateur fait imprimer ses *prédications*, celles-ci fixées sur les pages du livre sont toujours des *sermons :* on lit les *sermons* de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon; on ne lit pas leurs *prédications*, mais ceux qui vivaient de leur temps pouvaient aller les entendre.

Prédication de Pierre, chapitre des *Clémentines.* V. ce mot.

Prédication de Jésus (LA). Iconogr. Il y a différentes *Prédications* du Christ qui ont été représentées par les artistes. La *Prédication sur la montagne* (Matth., ch. V) a été peinte par P. Breughel le vieux (musée de Dresde), Bergmüller (église Sainte-Anne, à Augsbourg), Chenavard (carton pour la décoration du Panthéon), Dubufe (Salon de 1845), J.-F. Brémond (Salon de 1850); mais ce sujet est désigné plus fréquemment sous le titre de *Sermon sur la montagne*. La *Prédication de Jésus en Galilée* (Matth., ch. IV) a été représentée par Hans Bol (miniature de 1589, au Louvre), Johann König (tableau daté de 1633, autrefois dans la galerie de Pommersfelden), Abr. Bloemaert (gravé par Jacob de Gheyn le vieux), Gustave Doré (Bible de Mame), etc. La célèbre estampe de Rembrandt, connue des amateurs sous le nom de la *Petite tombe* et que nous avons décrite sous ce titre : le *Christ prêchant au peuple*, peut être considérée comme représentant aussi la *Prédication en Galilée*. Un sujet fréquemment traité est la *Prédication dans la barque de Pierre, sur le lac de Génézareth* (Luc, ch. V). Une des plus curieuses représentations qui en aient été faites est le tableau de Breughel de Velours que possède la pinacothèque de Munich : une foule innombrable est réunie au bord de la mer de Galilée; des pêcheurs ont étalé sur la rive leurs poissons pour les vendre; au milieu, Jésus, debout sur la pointe de la barque, prêche cette multitude, qui n'a absolument rien d'oriental. Le paysage, finement et délicatement peint, est des plus accidentés. Une autre peinture de Breughel de Velours sur le même sujet appartient à la galerie de Dresde. Cette dernière collection possède aussi une esquisse de Rubens représentant *Jésus sur le lac de Génézareth*. Un tableau de Ludovico Mazzolini, qui a fait partie de la galerie Fesch et de la collection Campana et qui a été placé depuis au Louvre (ancien musée Napoléon III), est intitulé *Jésus prêchant à la multitude*. la scène se passe au milieu d'un riche paysage que bornent, à droite, un bois touffu et, à gauche, une ville et des montagnes bleues; le Christ, assis dans une barque, sur le lac, parle à la foule amassée sur le rivage; il est accompagné de trois apôtres, dont deux tirent leurs filets.

M. Pils a exposé au Salon de 1846 un *Christ prêchant dans la barque*, qui a été très-remarqué. « Cette scène est fort belle, a dit M. Arthur Guillot (*Revue indépendante*); on y sent la vie. M. Pils y a dispersé çà et là quelques tons d'une grande richesse; d'autres sont durs ou criards, et ces derniers sont les plus nombreux. Vraiment c'est dommage. M. Pils aurait dû traiter toute la couleur de son tableau comme il a fait pour la vieille femme assise au premier plan. Les tons y sont fermes sans dureté et puissants avec calme. Du même côté, deux autres femmes, jeunes et sans doute initiées déjà aux peines d'ici-bas, se distinguent par l'attitude et le regard; elles écoutent de toute leur âme, leurs yeux ne quittent pas les lèvres du divin prédicateur. » Des tableaux sur le même sujet ont été exposés par M. Bellet-Dupoisat au Salon de 1863 et par M. J.-J. Meynier au Salon de 1869. Citons encore les estampes de Chedel, de Cornélis Bos, etc.

Prédication de saint Jean-Baptiste (LA). V. JEAN-BAPTISTE.

PRÉDICTION s. f. (pré-dik-si-on — latin *prædictio;* de *prædicere*, prédire). Action de prédire : *Se mêler de* PRÉDICTION. ‖ Paroles que l'on prononce pour prédire; annonce d'événements faite d'avance et sans moyen naturel de les connaître :

Tant de *prédictions* qui frappent les oreilles
Font d'un grand changement espérer les merveilles.
L. RACINE.

— Par ext. Annonce de faits, d'événements que l'on connaît d'avance par leurs causes : *La* PRÉDICTION *des éclipses.*

— **Syn. Prédiction, prophétie.** Toute personne qui annonce l'avenir fait une *prédiction*, de quelque manière qu'elle prétende le connaître et quel que soit l'objet annoncé d'avance. On ne donne proprement le nom de *prophéties* qu'aux prédictions inspirées par Dieu lui-même à certains hommes qui ont vécu avant Jésus-Christ, et ces prédictions se rapportaient toujours aux choses de la religion. Souvent, néanmoins, on appelle du même nom les prédictions de Jésus-Christ lui-même et celles des apôtres, mais on peut dire que le mot ne reçoit cette acception que par extension. C'est aussi par extension qu'on donne quelquefois le nom de *prophéties* aux oracles des païens, tels que ceux de la Sibylle, et à certaines prédictions attribuées à des pressentiments auxquels on semble par là donner quelque chose de sacré.

— **Encycl.** La *prédiction* se distingue de la prophétie en ce qu'elle est le résultat d'un calcul, ou du moins qu'elle est donnée comme telle, tandis que la prophétie est censée provenir d'une inspiration d'en haut; elle était le don de certains personnages auxquels, suivant de vieilles croyances tombées en discrédit, Dieu dévoilait l'avenir. Il est antirationnel de croire aux unes et aux autres; il n'y a de sorciers que pour les ignorants et il n'y a jamais eu de prophètes. Encore en faut-il parler, ne fût-ce que pour faire toucher du doigt la sottise et la crédulité humaine.

Un fait constant, c'est que l'homme a cru longtemps à la possibilité de connaître l'avenir; il a fallu tous les progrès scientifiques accomplis depuis deux siècles pour le désabuser. Aux temps où l'ignorance était générale, ceux qui savaient quelque chose, si peu que ce fût, passaient facilement pour des gens aux yeux de qui la nature entière n'avait point de secrets. Savant et sorcier sont synonymes au moyen âge, par la raison que, les limites du possible et de l'impossible étant encore mal tracées, celui qui sait ce que le plus grand nombre ignore est réputé savoir bien au delà de ce qu'il est possible d'apprendre. Il est encore difficile de persuader au peuple des campagnes que le même homme qui prédit une éclipse à coup sûr, plusieurs années à l'avance, ne pourrait pas prédire la récolte de l'année prochaine, s'il le voulait sérieusement. C'est ce qui fait la fortune des almanachs. Plus on remonte dans l'épaisse nuit des temps, plus on trouve enracinée cette croyance à la possibilité de connaître l'avenir. Les rois assyriens et égyptiens s'entouraient de mages, de devins, d'astrologues, occupés à scruter le sens d'un songe, à tirer

de l'état du ciel, du vol des oiseaux, d'un coup de tonnerre toutes sortes d'inductions favorables ou défavorables. Aux environs de l'avénement du christianisme, c'était de l'horoscope, du thème de nativité, c'est-à-dire de l'état du ciel observé au moment de la naissance de l'individu, que l'on tirait le plus grand nombre de *prédictions*. Cette folie s'est perpétuée jusqu'au XVI^e^ siècle (v. ASTROLOGIE JUDICIAIRE); mais ce n'était pas la seule et l'on peut dire qu'il n'y a pas un seul événement marquant, pendant le moyen âge et les commencements de l'histoire moderne, qui n'ait fait l'objet d'une *prédiction* obtenue de tel ou tel genre d'observation. On s'imagine que ce qui aurait dû dégoûter des sorciers et des astrologues, c'est le néant de leur science, le petit nombre des *prédictions* réalisées; on se trompe. Beaucoup de *prédictions* se réalisaient et c'est ce qui entretenait l'illusion. Deux hommes raisonnant sainement et soutenant deux thèses différentes peuvent se tromper tous les deux; mais de deux astrologues annonçant, l'un qu'il pleuvra demain et l'autre qu'il ne pleuvra pas, il y en a certainement un qui ne se trompe pas et dont la *prédiction* se réalise. Or, celle-là seulement compte, l'autre est oubliée ou mise sur le compte d'une erreur de calcul. Ajoutons à cela que les sorciers ne se piquaient pas d'une grande précision et, comme les anciens oracles, aimaient assez à envelopper leurs *prédictions* dans des mots à double sens. L'événement accompli, on trouvait tout ce qu'on voulait dans ces phrases louches. D'autres fois, le sorcier aidait lui-même à l'accomplissement de la *prédiction*, comme Cardan qui, ayant prédit qu'il mourrait à soixante-quinze ans, s'empoisonna pour ne pas en avoir le démenti, ou comme le fils de Nostradamus, qui mit le feu au village de Pouzin, en Languedoc, parce que, interrogé sur l'avenir de ce village, il avait dit : « Il périra par le feu. » On le jeta lui-même dans les flammes, ce qu'il n'avait pas du tout prédit. Il n'en faut pas tant pour expliquer le grand nombre de *prédictions* qui passaient pour confirmées par l'événement. Nous en relèverons quelques-unes parmi les plus curieuses.

Grégoire de Tours raconte que, de son temps, une femme de Paris dit aux habitants : « Fuyez, j'ai vu dans mon sommeil un homme lumineux tenant à la main un flambeau de cire dont il embrasait l'une après l'autre toutes les maisons des marchands. » Trois mois après, un incendie éclata et embrasa une grande partie de la ville.

Edouard IV, roi d'Angleterre, ayant voulu connaître l'avenir de ses enfants, il lui fut répondu qu'ils seraient mis à mort par un de ses deux frères dont le nom commençait par un G. Il fit noyer le duc de Clarence, qui s'appelait George, dans un tonneau de malvoisie, mais il laissa vivre Richard, le fameux Glocester, qui se chargea d'accomplir la *prédiction*.

Les différents échelons de sa fortune furent prédits à Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, dans ce vers énigmatique :

Transit ab R. Gerbertus ad R. post papa regens R.;

avant d'être pape à Rome, Gerbert fut en effet évêque de Reims, puis de Ravenne.

A la suite de vieilles *prédictions* on avait muré, à Constantinople, la porte du cirque, par où, disait-on, devait s'introduire le vainqueur. Elle fut ouverte, pendant le siége de 1453, pour faciliter une sortie, et c'est par là que Mahomet II pénétra dans la ville.

Henri IV, roi d'Angleterre, tomba subitement malade dans l'abbaye de Westminster. Il y mourut dans une chambre appelée Jérusalem. On prétend qu'il lui avait été prédit qu'il mourrait à Jérusalem.

Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, évitait toujours d'aller à Madrigal, sa maison de plaisance, parce qu'un astrologue lui avait annoncé qu'il mourrait à Madrigal. Mais un jour qu'il passait par Madrigaloïs ou le petit Madrigal, pauvre village de ses Etats, il se trouva mal tout à coup. On le transporta dans une misérable chaumière et il y mourut dans un réduit qui pouvait à peine contenir son lit.

Jacques I^er^, roi d'Ecosse, fut massacré, la nuit, dans son lit, par son oncle Gautier, comte d'Athol, qui voulait s'emparer de son trône. Un astrologue avait prédit au comte qu'il serait couronné publiquement dans une grande assemblée du peuple. La *prédiction* s'accomplit. Le meurtrier fut arrêté à Edimbourg et livré au supplice. Il fut attaché à la potence, et là, devant le peuple rassemblé, le bourreau lui plaça sur la tête une couronne de fer, que l'on avait fait rougir dans un fourneau. Elle portait cette inscription : « Le roi des traîtres. »

On prétend qu'un docteur de Louvain, tirant l'horoscope de trois ecclésiastiques en même temps, leur prédit à tous trois qu'ils seraient papes, et ils le furent en effet. C'est ce qu'on appelle l'horoscope des trois papes (Léon X, Adrien VI et Clément VII).

On avait prédit au duc de Choiseul qu'il périrait dans une sédition; cependant il mourut de maladie dans son lit; mais, au moment où il expirait, douze médecins, qui avaient été rassemblés, se concertaient à la manière des professeurs de M. Jourdain sur les moyens les plus propres à guérir le malade. Le prophète n'avait pas menti.

A la mort de M^me^ de Pompadour, on trouva dans ses papiers la liste des personnages à qui elle servait des pensions. On y voyait figurer pour une pension de 6,000 livres une dame Lebon, avec cette mention : « Pour lui avoir prédit, à l'âge de neuf ans, qu'elle serait la maîtresse du roi. »

Les prédictions d'un caractère général, annonçant des révolutions, des cataclysmes, des chutes d'empire et de dynastie, sont innombrables, On trouve dans les *Centuries* de Nostradamus (v. CENTURIES) à peu près tous les grands événements de l'histoire européenne depuis le XVI^e^ siècle : la mort violente de Henri II, la Révolution française, l'avénement de Napoléon, l'emprisonnement du pape et même la chute de cheval du duc d'Orléans. Nostradamus ne pouvait prévoir qu'il tomberait d'un tilbury. Dans les *Prédictions* de sainte Brigitte (morte en 1373) sont expressément relatés tous les événements futurs de l'histoire religieuse.

Enfin, il est un autre genre de *prédictions* qui n'ont rien à voir avec la sorcellerie ni avec l'astrologie judiciaire; ce sont celles que se croient en mesure de faire presque tous les historiens ou hommes d'Etat. Déduites de la situation des partis dans un Etat, ou de la situation des divers Etats vis-à-vis les uns des autres, ces *prédictions* peuvent avoir plus ou moins de valeur, suivant la clairvoyance de celui qui les fait. Telle est la *prédiction* de Napoléon à Sainte-Hélène : « Dans cinquante ans, la France sera républicaine ou cosaque. » En somme, il disait vrai, la France est républicaine, de cœur au moins et d'intention, si ce n'est de fait. Mercier prétendait avoir prédit successivement et longtemps à l'avance toutes les phases de la Révolution; il n'est pas impossible, en effet, qu'un observateur pénétrant voie s'avancer les événements et les déduise les uns des autres. Mais il est encore plus difficile qu'on ne croit de tomber juste. Joseph de Maistre aussi, à l'époque de la Révolution, se plaisait à faire toutes sortes de *prédictions;* on va voir combien les plus fins se trompent. Voici ce qu'il écrivait, en 1797, de la ville de Washington et des Américains : « Non-seulement je ne crois pas à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégerait le congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on bâtirait une ville nouvelle, qui serait le siége du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appellerait Washington; la place de tous les édifices est marquée; on a mis la main à l'œuvre et le plan de la cité reine circule déjà en Europe. Essentiellement, il n'y a rien là qui passe les bornes du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville. Néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'humanité dans cette affaire et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas Washington, ou que le congrès n'y résidera pas. » Eh bien, la ville est bâtie, elle s'appelle Washington et le congrès y réside.

PRÉDIGESTION s. f. (pré-di-jè-sti-on — du préf. *pré*, et de *digestion*). Physiol. Ensemble des opérations qui précèdent et préparent la digestion : *La préhension, la mastication, etc., n'appartiennent pas à la digestion, mais constituent la* PRÉDIGESTION.

PRÉDILECTION s. f. (pré-di-lè-ksi-on — du préf. *pré*, et de *dilection*). Amour, affection de préférence; préférence accompagnée d'empressement : *Avoir de la* PRÉDILECTION *pour sa fille aînée. J'ai une sorte de* PRÉDILECTION *pour cet endroit de ma promenade. L'homme dépravé n'est plus susceptible d'aucun discernement dans les* PRÉDILECTIONS *du sentiment et de la pensée.* (Marmontel.) *La* PRÉDILECTION *est un sentiment de préférence, non-seulement pour un objet, mais pour tout ce qui tient à cet objet ou en rappelle le souvenir.* (Bril.-Sav.)

— *De prédilection*, Que l'on préfère aux autres : *C'est mon enfant* DE PRÉDILECTION. *La vertu* DE PRÉDILECTION *du sauvage est la patience.* (Chateaub.) ‖ Qui a reçu de Dieu des grâces, des faveurs spéciales : *Dieu m'a fait la grâce de naître dans une de ces familles* DE PRÉDILECTION *qui sont comme un sanctuaire de piété.* (Lamartine.)

PRÉDIRE v. a. ou tr. (pré-di-re — de *pré*, et de *dire*). *Je prédis, tu prédis, il prédit, nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent; je prédisais, nous prédisions; je prédis, nous prédîmes; je prédirai, nous prédirons; je prédirais, nous prédirions; prédis, prédisons, prédisez; que je prédise, que nous prédisions; que je prédisse, que nous prédissions; prédisant; prédit*, etc.). Prophétiser, annoncer d'avance par inspiration divine : PRÉDIRE *l'avenir. Une loi d'Angleterre déclarait coupable de haute trahison quiconque* AVAIT PRÉDIT *la mort du roi.* (E. de Gir.)

— Par ext. Annoncer par prévision, par conjecture : *Je lui* AVAIS PRÉDIT *ce qui lui est arrivé. On peut* PRÉDIRE *du savant qui s'est le plus égaré qu'il mourra le plus impénitent.* (Lamenn.)

> Je vous l'*avais prédit*, mais vous l'avez voulu.
> RACINE.

> ... J'*ai prédit* cent fois à mon fils, votre père,
> Que vous preniez tout l'air d'un mauvais garnement
> Et ne lui donneriez jamais que du tourment.
> MOLIÈRE.

‖ Annoncer ce qui doit résulter d'une cause que l'on connaît : PRÉDIRE *une éclipse. Le baromètre* PRÉDIT *gravement la pluie quand il pleut.* (V. Borie.) ‖ Annoncer ce que l'on ne connaît ni en soi ni dans ses causes : *Se mêler de* PRÉDIRE *l'avenir. On avait* PRÉDIT *à Robert Guiscard qu'il* TRÉPASSERAIT *à Jérusalem.* (Chateaub.) *Il est téméraire de* PRÉDIRE *ce qui sera; il est plus téméraire encore et plus vain de prétendre s'imaginer ce qui n'a pas été.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Faire deviner, faire connaître : *Le passé* PRÉDIT *l'avenir.* (Chateaub.)

Se prédire v. pr. Etre prédit : *Les événements ne peuvent* SE PRÉDIRE *qu'approximativement et pour un avenir peu éloigné.*

PRÉDISANT, ANTE adj. (pré-di-zan, ante). Qui prédit, qui fait des prédictions : *Jésus-Christ est prédit et* PRÉDISANT. (Pasc.)

PRÉDISEUR, EUSE s. (pré-di-zeur, eu-ze — rad. *prédire*). Personne qui prédit, qui fait des prédictions : *Un* PRÉDISEUR *d'événements politiques.*

PRÉDISPOSANT, ANTE adj. (pré-di-spozan, an-te — rad. *prédisposer*). Qui prédispose : *Les variations fréquentes de l'air sont des causes occasionnelles des maladies plutôt que des causes* PRÉDISPOSANTES.

— Chim. *Affinité prédisposante*, Celle qui dispose les substances à entrer dans de nouvelles combinaisons.

PRÉDISPOSÉ, ÉE (pré-di-spo-zé) part. passé du v. Prédisposer : *Etre* PRÉDISPOSÉ *aux maux de gorge.*

PRÉDISPOSER v. a. ou tr. (pré-di-spo-zé — du préf. *pré*, et de *disposer*). Rendre propre ou enclin : *L'imagination* PRÉDISPOSE *à la pratique des arts. La solitude* PRÉDISPOSE *à la mélancolie. C'est la souffrance qui* PRÉDISPOSE *les hommes à moraliser.* (Rigault.) *L'habitude de fumer* PRÉDISPOSE *aux affections cérébrales.* (A. Riou.) *L'habitude de la musique et de la rêverie* PRÉDISPOSE *à l'amour.* (H. Beyle.)

PRÉDISPOSITION s. f. (pré-di-spo-zi-si-on — du préf. *pré*, et de *disposition*). Aptitude, penchant : *Avoir des* PRÉDISPOSITIONS *musicales. Il a une* PRÉDISPOSITION *à la colère. Les hommes sanguins ont une* PRÉDISPOSITION *à l'apoplexie. Presque tous les hommes naissent avec certaines* PRÉDISPOSITIONS *dont leur physionomie porte l'empreinte.* (Brill.-Sav.) *Le père et la mère transmettent aux enfants leur tempérament et leurs* PRÉDISPOSITIONS. (Maquel.)

PRÉDIT, ITE (pré-di, i-te). Annoncé d'avance : *Jésus-Christ est* PRÉDIT *et prédisant.* (Pasc.) *Les comètes sont des astres réglés dont les retours peuvent être* PRÉDITS. (Fonten.)

> Que de biens, que de maux sont *prédits* tour à tour!
> RACINE.

PRÉDOMINANCE s. f. (pré-do-mi-nan-se — rad. *prédominer*). Caractère, état de ce qui prédomine; action prédominante : *La* PRÉDOMINANCE *de l'individualité sur l'unité constitue le mal ou le péché.* (Lamenn.) *La* PRÉDOMINANCE *des vents permanents est d'autant plus grande que l'on s'approche davantage de la zone torride.* (A. Maury.) *Ce qui caractérise la vieillesse, c'est la* PRÉDOMINANCE *des solides sur les liquides.* (F. Pillon.) ‖ Autorité prédominante : *Au foyer de la vie conjugale, la* PRÉDOMINANCE *du mari disparaît.* (Franck.) ‖ Peu usité.

PRÉDOMINANT, ANTE adj. (pré-do-minan, an-te — rad. *prédominer*). Qui prédomine; qui a le principal rôle, la principale influence : *Vice* PRÉDOMINANT. *Vertu* PRÉDOMINANTE.

— Astrol. *Astre prédominant*, Celui qui détermine les actes et les événements de la vie. ‖ Se dit, dans le langage commun, pour Destin, influence native et fatale : *Il y a des hommes nés sous des* ÉTOILES *si* PRÉDOMINANTES, *qu'ils se font des ennemis ou des sujets partout où ils paraissent.* (Christine.)

PRÉDOMINER v. n. ou intr. (pré-do-mi-né — du préf. *pré*, et de *dominer*). Prévaloir, exercer la principale influence, jouer le principal rôle : *Le temps agit sur les peuples comme sur l'homme : il les vieillit, il fait* PRÉDOMINER *l'esprit aux dépens du cœur.* (Molé.) *Les marnes servent à amender les terrains où le sable* PRÉDOMINE. (Raspail.) *La densité moyenne du globe est plus grande que celle des matières qui* PRÉDOMINENT *à sa surface.* (A. Maury.)

PRÉDORSAL, ALE adj. (pré-dor-sal, a-le — du préf. *pré*, et de *dorsal*). Anat. Situé au devant du dos : *Région* PRÉDORSALE.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN, IENNE (pré-dor-so-a-tlo-i-di-ain, i è-ne — de *prédorsal*, et de *atloïdien*). Anat. Se dit d'un muscle situé au devant du dos et qui s'attache à l'atlas : *Muscle* PRÉDORSO-ATLOÏDIEN.

— Substantiv. Muscle prédorso-atloïdien : *Le* PRÉDORSO-ATLOÏDIEN.

PRÉDORSO-CERVICAL, ALE adj. (pré-dor-so-sèr-vi-kal — de *prédorsal*, et de *cervical*). Anat. Se dit d'un muscle situé au devant du dos et dirigé vers le cou : *Muscle* PRÉDORSO-CERVICAL.

— Substantiv. Muscle prédorso-cervical : *Le* PRÉDORSO-CERVICAL.

PRÉEMBRYON s. m. (pré-an-bri-on — du préf. *pré*, et de *embryon*). Bot. Ensemble des deux cellules formées par le partage de la vésicule embryonnaire, lorsque le boyau pollinique entre en contact avec l'ovule.

PRÉÉMINENCE s. f. (pré-é-mi-nan-se — du préf. *pré*, et de *éminence*). Supériorité de rang, de dignité ou de droits : *Il est difficile, lorsqu'on aspire à la* PRÉÉMINENCE, *de conserver cet esprit d'égalité qui est le principal attribut de la justice.* (Cicéron.) *C'est au mari que la nature et les lois ont donné la* PRÉÉMINENCE. (Toullier.) *La* PRÉÉMINENCE *de l'homme est indiquée par la constitution même de son être.* (Portalis.) *Nous venons au monde avec le désir insurmontable de la* PRÉÉMINENCE *sur nos semblables.* (Alibert.) *Il n'est pas aisé de détrôner les* PRÉÉMINENCES *sociales, même quand on tue.* (Guizot.) *Les supériorités naturelles, les* PRÉÉMINENCES *sociales ne doivent recevoir de la loi aucun appui factice.* (Guizot.) ‖ Excellence, mérite supérieur ou noblesse plus grande, en parlant des choses : *La* PRÉÉMINENCE *de la peinture sur les autres arts.*

— **Syn. Prééminence, avantage, dessus,** etc. V. AVANTAGE.

— **Encycl.** Physiol. *Prééminence de la main droite sur la main gauche.* On pourrait croire que cette *prééminence* est due à une convention renforcée par l'habitude; là n'est pas son véritable motif. Cette *prééminence* ne se borne pas au bras, elle s'étend jusqu'à la jambe. Elle commence, pour le bras, avant que l'éducation intervienne, et elle persiste souvent en dépit des efforts faits pour l'empêcher. Cette *prééminence* est héréditaire et se rencontre plus fréquemment chez le sexe mâle (non-seulement chez l'homme, mais encore chez le singe et le perroquet). Le docteur William Ogle, dans un travail lu cette année (1874) à *Royal and chirurgical Society* de Londres, dit que chez les *droitiers* l'hémisphère gauche est plus grand que le droit, parce qu'il loge les facultés du langage, etc.., et que chez les *gauchers* c'est l'hémisphère droit qui est plus considérable. Il cite sept cas d'aphasie chez les gauchers, accompagnée d'hémiplégie gauche. Il prétend que l'hémisphère gauche a une structure plus complexe chez les droitiers et que le contraire a lieu chez les gauchers; à ce sujet, il cite plusieurs autopsies. Et pour expliquer la *prééminence* dont nous parlons, il admet, comme cause du plus grand développement de l'hémisphère gauche, la plus grande quantité de sang qu'il reçoit. Cette explication est peut-être bonne; des études ultérieures, poussées plus avant sur la structure cérébrale, la confirmeront sans doute. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *prééminence* d'un côté sur l'autre s'étend à d'autres parties que la main : ainsi, chaque observateur au microscope a un œil de prédilection; on cligne de préférence d'un côté; la cloison des fosses nasales n'est pas tout à fait sur la ligne médiane, et le pouvoir olfactif de la narine la plus grande est supérieur à celui de l'autre; on mastique plutôt d'un côté de la bouche que de l'autre; chaque nourrice tient son enfant plutôt à un sein qu'à l'autre, et chaque personne dort plus spécialement d'un côté. Somme toute, la véritable et irréfutable raison de la *prééminence* du côté droit sur le côté gauche est peut-être entrevue, mais elle n'est pas encore prouvée.

PRÉÉMINENT, ENTE adj. (pré-é-mi-nan, an-te — du préf. *pré*, et de *éminent*). Qui excelle, qui est supérieur par le rang, la dignité ou le mérite : *Titre* PRÉÉMINENT. *Vertu* PRÉÉMINENTE.

PRÉEMPTÉ, ÉE (pré-an-pté) part. passé du v. Préempter : *Marchandises* PRÉEMPTÉES *par la douane.*

PRÉEMPTER v. a. ou tr. (pré-an-pté — du préf. *pré*, et du lat. *emptus*, acheté). Administr. Acheter d'avance, en vertu d'un droit spécial : *De riches compagnies* PRÉEMPTERAIENT *toutes les terres dont elles auraient besoin.* (E. de Gir.)

PRÉEMPTION s. f. (pré-an-psi-on — du préf. *pré*, et du lat. *emptio*, achat). Achat fait antérieurement.

— Administr. *Droit de préemption*, Droit attribué à la douane, dans certains cas prévus, d'acheter sur-le-champ, au prix déclaré, augmenté de 10 pour 100, les marchandises dont le prix a été déclaré trop faible, dans le but de frauder les droits.

— **Encycl.** La *préemption* a été instituée par une loi des 6-22 août 1791, en vue de prévenir les fraudes qui peuvent être commises dans les déclarations faites à la douane. L'article 23 de cette loi est ainsi conçu : « Les marchandises dont les droits sont perceptibles sur la valeur pourront être retenues en payant, par les préposés de la régie, l'objet de la valeur déclarée et le dixième en sus, sans qu'il puisse être rien exigé de plus par les propriétaires desdites marchandises ou préposés à la conduite pour frais de transport et autres. La retenue ne sera soumise à aucune autre formalité que celle du procès-verbal signifié, qui constatera l'offre réelle ou le payement de la valeur déclarée et du dixième en sus; audit cas de retenue, les propriétaires des marchandises

ou préposés à la conduite ne seront soumis au payement d'aucun droit. »

Le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* définit et justifie en ces termes le droit de *préemption :* « *Préemption* (douanes et administration). Les employés peuvent retenir pour leur compte les marchandises imposées *à la valeur* qu'ils jugent être faussement déclarées, en payant la valeur portée à la déclaration et le dixième en sus, dans les quinze jours qui suivent la notification du procès-verbal; c'est ce qu'on appelle *exercer le droit de préemption*, droit contre lequel on s'est élevé, bien qu'il n'y en ait pas de plus fondé. Un mot suffira pour s'en convaincre. Quel autre moyen coercitif pourrait être opposé à la mauvaise foi d'un déclarant? Retirez au négociant de bonne foi cette garantie, il en résultera que son concurrent pourra, par suite de sa fausse déclaration, vendre à meilleur compte que celui qui a assigné à sa marchandise, non sa valeur réelle, mais un dixième au-dessous de cette valeur. La marchandise ainsi retenue est vendue par les agents des douanes, soit pour leur compte, soit pour celui de l'Etat, si la *préemption* a été faite par le Trésor. »

Cette idée fiscale a été reprise par M. Emile de Girardin, qui lui a donné une extension importante et en a fait le principe d'une transformation complète de la propriété.

L'idée de *préemption* a été suggérée d'abord au célèbre publiciste, dans ses études sur l'impôt, comme la garantie de la sincérité des déclarations faites à l'Etat, dans le système préconisé par lui d'un impôt unique prélevé sur le capital ou impôt-assurance, calculé sur la valeur de la fortune de chaque citoyen. Toute déclaration inexacte exposerait le déclarant à une *préemption*, exercée dans les mêmes conditions que ci-dessus. Et, à ceux qui trouveraient cette disposition sévère, M. de Girardin oppose l'autorité de Vauban qui, dans son projet de *Dîme royale*, admettait d'abord la confiscation des revenus recélés et cachés, plus la peine d'être imposé au double pour ne les avoir pas fidèlement rapportés. « Entre ces deux mots : *confiscation* et *préemption*, dit M. de Girardin, il y a tout un monde, toute une révolution accomplie, toute une société nouvelle. *Confisquer*, c'était dérober votre chose au profit du fisc; *préempter*, c'est l'acquérir à un prix supérieur à votre propre évaluation. »

Mais M. de Girardin ne s'en tient pas là et, dans son livre sur la *Politique universelle*, il développe l'idée de *préemption*, jusqu'au point d'en faire un droit qui appartient à tout citoyen, supérieur au doit de propriété et destiné à corriger les abus du droit de propriété. Si le propriétaire d'un domaine ne sait pas en tirer tout le parti que ce domaine comporte, il pourra être préempté par un plus industrieux et un plus entreprenant que lui; de même, si le détenteur d'une usine ne sait pas l'exploiter, il pourra être préempté. Ainsi la propriété ne pourra plus être un obstacle insurmontable opposé au progrès; il ne sera plus permis au propriétaire de s'obstiner dans la routine, ni de soustraire une part quelconque du sol à l'activité industrielle et agricole. Ainsi sont prévenus tous les abus de la grande propriété. Dans cet ordre d'idées, toute chose qui a une valeur vénale est réputée marchandise. Toute marchandise peut et doit s'acheter au cours. Qui redoute la *préemption* a un moyen fort simple de s'y soustraire, c'est d'estimer la chose qu'il tient à conserver le prix qu'elle vaut, ou un tel prix que nul ne soit tenté de la préempter. En tout cas, le préempteur peut à son tour être le préempté.

On aperçoit facilement les conséquences du système de M. de Girardin; il en fait ressortir lui-même les principaux caractères. « C'est le droit consacré d'expropriation pour cause d'utilité publique *individualisé* et *universalisé;* c'est le droit de l'Etat souverain transporté, aux mêmes conditions et par les mêmes considérations, à l'individu souverain; c'est le droit de possession socialement transformé; c'est le droit nouveau de la capacité tendant à se substituer, sans spoliation, sans révolution, légalement et légitimement, au droit primitif de la conquête; c'est le progrès qui s'impose, se substituant au fait qui résiste; c'est la possession du sol soumise à la loi de l'industrie, à la concurrence, avec cette différence essentielle que le fabricant vaincu par la supériorité de son rival ne reçoit de lui aucune indemnité, tandis que le propriétaire d'un immeuble n'en saurait être dépossédé par un plus habile exploitateur qu'après le payement préalable du prix, augmenté de 10 pour 100 à titre d'indemnité; c'est le complément nécessaire de la rédemption de l'homme par le travail. »

On voit que le de droit *préemption* est, pour M. de Girardin, la formule de toute une révolution sociale; c'est une transformation complète du droit de propriété. On peut ramener à l'idée de M. de Girardin l'idée de Proudhon sur la propriété, idée mal comprise généralement et qui a donné lieu aux interprétations les plus fausses. Tout le système de Proudhon se réduit à ceci : la propriété, inscrite encore dans le code, a disparu depuis longtemps du domaine des faits économiques pour être remplacée par un autre fait, l'échange ou la circulation, qui la tient sous sa dépendance. Toute la question se réduit à établir au-dessus de la propriété un droit d'échange. M. de Girardin, par le droit de *préemption*, donne une formule d'application pratique à l'idée de Proudhon : c'est sur cette base qu'il prétend fonder la propriété universelle, complément révolutionnaire de la liberté universelle et du suffrage universel. Tout le socialisme libéral est dans la solution de ce problème, dont les termes avaient déjà été posés, en 1792, par Condorcet : empêcher les grandes fortunes de se perpétuer dans les mêmes mains et soumettre la propriété à l'action constante du travail. V. IMPÔT, PROPRIÉTÉ, SOCIALISME.

La *préemption* n'est point, d'ailleurs, comme on pourrait le croire, une invention du socialisme moderne. Elle a longtemps été exercée à Athènes, où « les Athéniens avaient le droit de proposer l'échange de fortune à quiconque leur paraissait plus riche qu'eux et pourtant était moins imposé. » V. le *Recueil des lois athéniennes*, par Samuel Petit.

PRÉÉPAULIÈRE s. f. (pré-é-pô-li-è-re — du préf. *pré*, et de *épaule*). Entom. Pièce placée à la base des élytres des coléoptères.

PRÉÉTABLI, IE (pré-é-ta-bli, 1) part. passé du v. Préétablir. Etabli, prouvé d'avance : *Principes* PRÉÉTABLIS. *Faits* PRÉÉTABLIS.

— Philos. *Harmonie préétablie*, Système d'harmonie que Leibniz a imaginé pour expliquer l'accord entre le physique et le moral : *Je me flatte de raisonner un peu avec vous de l'*HARMONIE PRÉÉTABLIE. (Volt.) V. HARMONIE.

PRÉÉTABLIR v. a. ou tr. (pré-é-ta-blir — du préf. *pré*, et de *établir*). Etablir, déterminer, fixer, prouver d'avance : PRÉÉTABLIR *la question*. PRÉÉTABLIR *des principes*. PRÉÉTABLIR *ses droits*.

PREETZ, ville de Prusse, dans la province de Slesvig-Holstein, à 70 kilom N.-O. de Gluckstadt, sur la Schwentine; 4,500 hab. Fabrication de limes. Communauté de dames nobles.

PRÉEXISTANT, ANTE adj. (pré-è-gzi-stan, an-te — rad. *préexister*). Qui préexiste, qui existe avant : *Il n'y a point de germes* PRÉEXISTANTS. (Buff.) *L'idée est un acte d'affirmation en vertu d'une connaissance* PRÉEXISTANTE. (Buchez.) *Créer, dans l'art, c'est manifester extérieurement une idée* PRÉEXISTANTE, *la revêtir d'une forme sensible.* (Lamenn.) *Il y avait en Frédéric le Grand un homme de lettres* PRÉEXISTANT *à tout, même au roi.* (Ste-Beuve.)

PRÉEXISTENCE s. f. (pré-è-gzi-stan-se — rad. *préexister*). Existence antérieure : *La* PRÉEXISTENCE *de l'âme a été soutenue. Toute chose nouvelle est ou transformation ou prolongement de quelque* PRÉEXISTENCE. (E. Littré.)

— **Encycl.** En philosophie, ce mot s'applique principalement aux âmes et signifie une existence qu'elles auraient eue antérieurement à leur union avec les corps qu'elles habitent et animent ici-bas. La doctrine de la *préexistence* des âmes fut, dès la plus haute antiquité, professée par quelques peuples et par un certain nombre de philosophes; elle est soutenue de nos jours encore par plusieurs théologiens allemands et par quelques écrivains français, tels que MM. Jean Reynaud et Pierre Leroux.

On s'accorde à reconnaître que l'Inde a été le berceau de cette croyance. Elle ne remonte pas cependant aux temps primitifs de l'Inde, comme on le prétend d'ordinaire. Elle ne se rencontre pas dans le Rig-Véda, recueil des poésies des anciens Indous, et on ne saurait admettre que tant de pièces diverses se soient abstenues de parler d'un sujet si important. Un très-grand nombre de ces chants renferment bien la croyance à l'immortalité de l'âme, mais cette croyance se présente simplement sous la forme du désir de revoir les personnes aimées dont on a été séparé par la mort. Si les auteurs avaient cru à la *préexistence*, ils n'eussent certainement pas manqué de la chanter.

La *préexistence* de l'âme n'est mentionnée pour la première fois que dans la religion brahmanique. « Cette doctrine, dit M. Michel Nicolas, est née certainement à la suite du mouvement, encore couvert d'une profonde obscurité, auquel se rattachent également le triomphe de la religion brahmanique et la division en castes. Le brahmanisme, le système des castes et cette doctrine sont liés par un rapport manifeste. Tout nous porte à croire que le sacerdoce la donna pour une explication suffisante, en même temps que pour une justification, du classement des hommes en plusieurs catégories tranchées, classement qu'il trouva probablement déjà établi, mais qu'il sanctionna au nom de la divinité et qu'il perfectionna. Il y trouva d'ailleurs un facile moyen de légitimer sa supériorité sur le reste de la nation et de maintenir dans la résignation et l'obéissance les classes déshéritées. On ne voit pas du moins qu'elle soit proposée dans un autre but par la religion brahmanique. » La doctrine de la *préexistence* enseigne, en effet, que la position de chaque homme, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue physique, dépend des efforts qu'il a faits dans une existence antérieure pour atteindre la perfection.

Les pythagoriciens s'emparèrent de cette doctrine et la complétèrent, en empruntant aux Egyptiens leur dogme de la transmigration des âmes. Ils enseignèrent, les premiers parmi les Grecs, que les âmes humaines avaient été primitivement des esprits purs; que quelque faute les avait fait exiler du ciel sur la terre et emprisonner dans des corps mortels; qu'enfin une vie vertueuse pouvait les délivrer et les remettre dans leur état primitif, tandis qu'une existence déréglée devait, au contraire, les faire descendre plus bas dans l'échelle des êtres (v. MÉTEMPSYCOSE). La même doctrine aurait, à en croire quelques auteurs, été enseignée par Phérécyde, Empédocle, et par d'autres philosophes grecs antérieurs à Socrate; mais rien ne nous est resté de ces auteurs, en sorte que nous ne pouvons leur attribuer avec certitude la croyance à la *préexistence*. D'un autre côté, Aristote, qui rechercha avec tant de curiosité les opinions des anciens philosophes de son pays, n'en dit pas un seul mot, même dans son traité *Sur l'âme*. Cette assertion a été formulée postérieurement et ne doit donc être admise que sous toutes réserves.

Platon, le premier, a formulé la théorie de la *préexistence* dans plusieurs de ses dialogues. Il enseigne que toutes les âmes ont été formées par le principe premier dès l'origine des choses. Le monde idéal, suprasensible, est leur vraie demeure; mais s'il arrive qu'elles se laissent séduire par l'attrait des plaisirs matériels, sensibles, elles tombent alors sur la terre et viennent animer des corps mortels jusqu'à ce qu'elles aient expié leur faute et reconquis leur pureté première; elles rentrent alors dans le monde idéal, leur patrie. Selon lui, les âmes pécheresses tombant sur la terre habitent des corps plus ou moins impurs, selon le degré de leur faute, et transmigrent dans des corps de plus en plus vils si elles continuent à pécher. Il est curieux de voir dans quel ordre d'impureté le divin Platon range les corps humains : « L'âme qui a vu plus que les autres, qui a contemplé davantage la divinité, vient animer un homme dont la vie doit être consacrée à la sagesse, à la beauté, aux Muses et à l'amour; celle qui a moins vu et se trouve ainsi au second rang animera un roi juste ou guerrier et puissant; celle du troisième rang, un politique, un économe, un spéculateur; celle du quatrième, un athlète laborieux ou un médecin; celle du cinquième, un devin ou un initié; celle du sixième, un poëte ou un artiste; celle du septième, un artisan ou un laboureur; celle du huitième, un sophiste ou un démagogue; celle du neuvième, un tyran. » (Platon, trad. Cousin, t. VI, p. 53 et 54.) « La loi divine défend, dit encore Platon, que l'âme tombée anime le corps d'aucune bête brute dès la première génération. » Ce qui indique que ce philosophe admettait qu'une fois sur la terre, si l'âme se souillait de crimes dans son corps actuel, elle pourrait de chute en chute tomber dans le corps d'un animal sans raison.

Le roman que Platon avait brodé sur la *préexistence* des âmes, plutôt en poëte qu'en philosophe, fut pris au sérieux par plusieurs écrivains mystiques, et notamment par le célèbre Juif Philon d'Alexandrie, qui l'amplifia et le modifia considérablement. Il se refusa d'abord à admettre que des esprits placés tout près de l'Etre suprême pussent céder aux tentations auxquelles nous autres, faibles hommes, nous savons parfois résister. Il enseigna, en conséquence, que les esprits qui habitent les plus hautes régions de l'air restent inaccessibles aux séductions du monde sensible; qu'ils ne sont donc jamais condamnés à revêtir un corps mortel. Mais d'autres êtres spirituels, placés dans les régions inférieures de l'air, plus près de nous, en contact plus direct avec les choses de cette terre, se trouvent par cela même plus exposés aux séductions terrestres. Ce sont ces esprits d'un ordre inférieur qui viennent animer des corps mortels lorsqu'ils succombent à la tentation. Il est inutile de dire que l'école néoplatonicienne et un grand nombre de sectes gnostiques ont admis, sans hésiter, la théorie de la *préexistence*, qui concorde si bien avec les doctrines panthéistes.

Plusieurs théologiens chrétiens soutinrent également cette opinion; mais nul ne le fit avec plus de talent et d'énergie qu'Origène. Cet illustre théologien prit à la lettre, comme Philon, les rêveries de Platon, et les organisa de manière à les pouvoir adapter au christianisme. Il tira la preuve de la *préexistence* des différences physiques et morales que présentent les hommes à leur naissance. Si l'âme est créée par Dieu au moment de la formation du corps dans le sein de la femme, les différences qui existent entre les hommes, leurs vices, leurs infirmités sont l'œuvre de Dieu; une telle opinion est un blasphème, car elle nie la justice et la bonté de l'Être suprême. Dieu, juste et bon, ne peut avoir créé que des âmes égales. Mais toutes ces âmes, d'après Origène, n'ont pas su conserver leur pureté originelle. Les unes, résistant aux séductions, constituent les groupes des esprits bienheureux que l'Ecriture sainte appelle les Trônes, les Puissances, les Vertus, etc.; d'autres, tombées au dernier degré de la dépravation, sont devenues les démons; les autres enfin, séduites par le mal, tombées dans le péché, n'y sont pas entièrement enfoncées et tiennent le milieu entre les bienheureux et les démons. C'est pour leur donner les moyens de s'améliorer et de revenir à leur pureté primitive que Dieu, dans sa bonté, a créé le monde sensible, lieu d'expiation et de perfectionnement. Origène essayait de fonder son système sur des déclarations de l'Ecriture. Le mot qui, dans la Bible, désigne la création (καταβολὴ τοῦ κόσμου) signifie, d'après lui, la chute des âmes d'un monde plus parfait dans celui-ci; de même le mot âme (ψυχή) doit dériver de ψῦχος, froid, parce que les âmes se sont refroidies pour le bien. L'amour de Dieu pour Jacob et son aversion pour Esaü, dont il est parlé dans le neuvième chapitre de l'*Epître aux Romains*, s'explique dans cette théorie d'une manière toute naturelle; avant même d'être nés ici-bas, l'un pouvait s'être acquis la bienveillance divine, et l'autre s'être attiré par sa conduite l'antipathie de son créateur. Tous ces passages, comme on voit, ne sont guère concluants; mais l'idée a en elle-même quelque chose de poétique qui devait séduire Origène. Adoptée par un très-petit nombre de docteurs de l'ancienne Eglise, tel que Synésius, cette opinion d'Origène fut combattue avec beaucoup d'énergie par Tertullien, Lactance, Grégoire de Nysse, Cyrille d'Alexandrie, Augustin, et fut à la fin rejetée par l'Eglise; en 538, le concile de Constantinople, réuni par Justinien, porta, paraît-il, les quinze fameux canons contre Origène, dans lesquels la *préexistence* des âmes est déclarée une folie absurde. On a cependant contesté l'authenticité de ces canons, en sorte qu'il reste encore douteux qu'Origène ait été jamais condamné de la sorte. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette idée de la *préexistence* fut abandonnée et qu'il ne resta guère sur l'origine des âmes que deux systèmes en présence : celui du *génératianisme* ou *traducianisme*, c'est-à-dire d'une génération et transmission de l'âme, en même temps que du corps, par les père et mère au moment de la génération de l'individu sous sa première forme d'embryon, et celui du *créatianisme*, c'est-à-dire d'une création de l'âme, soit au moment de la première formation du corps, soit en un des moments qui suivent durant la gestation (v. GÉNÉRATIANISME et CRÉATIANISME). Tertullien fut de ceux qui soutinrent la génération de l'âme; mais ce fut la création qui compta, jusqu'au XVIIIe siècle, le plus de partisans.

Malgré tout, la doctrine de la *préexistence* eut encore, du moins en dehors de l'Eglise, des défenseurs. Les cabalistes la développèrent dans leurs écrits et l'enrichirent des développements les plus extraordinaires; plusieurs de ces sectes obscures du moyen âge, que l'on pourchassait partout et contre lesquelles on employait sans cesse le fer et le feu, l'enseignaient dans leurs réunions clandestines. Au XVIe siècle, le célèbre et malheureux Jordano Bruno osa la professer publiquement, et ce ne fut pas un des moindres griefs qu'articulèrent contre lui ses bourreaux. Au XVIIe siècle, Van Helmont (le jeune) la répandit parmi les mystiques de cette époque. Enfin, de nos jours, elle a des adeptes en Allemagne, en France, en Angleterre, en Amérique, etc.

L'Allemagne est le pays où la *préexistence* rencontre le plus grand nombre de partisans. On peut dire que le système de Kant, qui voit dans le monde phénoménal une manifestation de l'intelligible, et celui de Schelling, qui enseigne l'évolution progressive de l'absolu, ont contribué à remettre cette doctrine en honneur; sans admettre l'hypothèse de la *préexistence* dans son sens primitif, ils ont ouvert une voie qui devait y conduire, et c'est ce qui est arrivé. Wilh. Benecke, le premier, en 1832, et, après lui, Julius Muller, Rückert, Fichte (fils), Lessing, Schopenhauer ont soutenu ou soutiennent cette hypothèse par des arguments divers, mais avec autant de talent que de conviction.

En France, pendant ces quarante dernières années, divers publicistes mystico-socialistes ont aussi défendu la *préexistence* avec l'énergie d'une foi ardente. « Pour moi, dit M. Jean Reynaud, l'éloquent auteur de *Terre et ciel*, lorsque je pense à tout ce que j'ai eu à supporter de peines et de douleurs dès mon enfance, l'ayant nécessairement mérité par ma conduite dans une existence précédente, car de Dieu ne saurait découler nulle rigueur gratuite, je ne puis douter que je ne sois arrivé sur la terre déjà chargé de grandes fautes, et je ne me plains pas de n'avoir possibilité de les sentir que sous un voile. Pour savoir par où j'avais alors failli, je n'ai qu'à faire la revue de toutes les inclinations désordonnées qui ont commencé à se témoigner en moi dès mes premières années et contre lesquelles j'ai dû lutter pour commettre ici-bas le moins de mal possible. Il ne m'en faut pas davantage pour être en état de régler, par mon expérience en même temps que par ma raison, ma vie actuelle et de garantir ainsi ma vie future des conséquences que ma vie passée me fait endurer aujourd'hui. » (*De la mémoire dans l'immortalité. Lettre à M. Chauffour-Kestner.*)

M. Jean Reynaud sent les fautes de son existence antérieure *sous un voile*. Le bouddha, plus clairvoyant, embrassait, dit-on, d'un coup d'œil l'ensemble de ses nombreuses existences antérieures; Pythagore, au dire de Jamblique, aurait affirmé lui-même qu'il se souvenait d'avoir vécu en Phrygie sous le nom de Midas et d'avoir été cet Euphorbe qui blessa Ménélas au siége de Troie et qui aurait reconnu dans le temple de Junon, à Argos, le bouclier qu'il portait à cette époque. Apollonius de Tyane, si l'on en croit Phi-

lostrate, rencontra souvent des personnes qu'il avait connues dans son existence précédente. Voilà qui s'appelle être clairvoyant; auprès d'hommes doués d'une aussi grande mémoire, la perspicacité de M. Jean Reynaud, qui ne voit ses vies passées que *sous un voile*, pâlit singulièrement. M. Pierre Leroux est plus oublieux encore; il ne se souvient de rien du tout; ce n'est plus un voile, c'est une épaisse muraille qui le sépare de ses existences antérieures. Et, comme il faut tout expliquer et tout justifier, le mystique écrivain nous assure que le trésor des expériences acquises dans nos vies précédentes serait pour nous un insupportable fardeau, et le souvenir de ce que nous avons été un cruel supplice.

M. Taine, dans ses *Nouveaux essais de critique et d'histoire*, a examiné la théorie de la *préexistence* des âmes et l'a vigoureusement combattue. Toutes ses objections ne sont pas également probantes; mais il y en a une qui frappe au premier abord. Si l'on croit que les malheureux ne sont malheureux qu'en punition de leurs fautes, que deviennent alors la charité et la fraternité? On peut avoir pitié d'un malade qui souffre et qui se désespère: ne sera-t-on pas moins porté à la compassion vis-à-vis d'un coupable? Bien plus, la compassion n'a pas de raison d'être; la compassion est une faute, car c'est la justice de Dieu qui s'affirme et s'exerce dans les souffrances des hommes, et de quel droit voudrions-nous contrarier et entraver la justice de Dieu? L'esclavage même est légitime, et plus les hommes sont frappés, plus ils sont humiliés par la destinée, plus il faut les croire déchus et punis. La science moderne n'admet point toutes ces rêveries plus ou moins chères aux mystiques.

— Théol. *Préexistence du Verbe*. Les premiers chrétiens, d'accord en cela avec les apôtres et en particulier avec Pierre, considéraient Jésus comme un homme sur lequel reposait la vertu de Dieu, la force d'en haut, le Saint-Esprit. La question de sa *préexistence* ne se posait pas pour eux; personne ne se demandait si Jésus existait avant de naître. Les gnostiques en firent une émanation supérieure de la divinité descendue sur la terre sous une forme humaine; saint Paul était déjà entré dans cette voie et, en plusieurs endroits de ses épîtres, il attribue à Jésus-Christ une existence antérieure à son apparition sur la terre. Les Pères apostoliques, sans établir encore entre le Père et le Fils une complète égalité, admettaient que celui-ci avait été préexistant à la création. La doctrine du Logos paraît cependant leur avoir été complètement inconnue, et ce ne sont que les Pères platoniciens de l'école d'Alexandrie qui introduisirent dans l'Eglise la conception de Philon. Elle fut d'ailleurs adoptée avec une grande faveur par les chrétiens, et nous la voyons définitivement acceptée dans le quatrième Evangile. « La parole, y est-il dit au début, la parole était au commencement. » Ailleurs, répondant à ses adversaires, Jésus leur dit: « Avant qu'Abraham fût, j'étais. » Cette doctrine avait l'avantage, et c'est ce qui fait comprendre sa rapide propagation, d'expliquer d'une manière plus satisfaisante les nombreuses théophanies de l'Ancien Testament; elle avait pour résultat de rehausser aux yeux des païens la majesté du fondateur du christianisme et elle ne pouvait nullement blesser les sentiments de la plupart des membres de l'Eglise, qui avaient été élevés dans le polythéisme. Enfin la théorie de l'émanation avait conquis droit de cité dans les écoles; les esprits cultivés ne pouvaient donc pas faire de difficulté pour y souscrire. Dès le Ier siècle, il fut admis généralement que le Logos qui existait en Dieu de toute éternité avait été proféré, qu'il était émané de Dieu comme parole créatrice, qu'il avait créé le monde et qu'il avait eu dès lors son existence indépendante, quoique invisible, jusqu'au jour où il s'était incarné dans la personne de Jésus.

Cette conception métaphysique a le tort de faire de Jésus un personnage fantastique, sans réalité historique, un être vaporeux dont la tête est toujours cachée dans les nuages. Les trois premiers Evangiles, qui rapportent sur le Christ la tradition la plus ancienne et la plus autorisée, ne permettent guère une pareille supposition. Dans ces relations, Jésus est un être réel; il n'apparaît pas sur la terre, il naît. La *préexistence* n'est donc qu'une hypothèse, une conception théologique discutable, qui a pu séduire des faiseurs de système, mais où l'historien ne peut s'aventurer.

PRÉEXISTER v. n. ou intr. (pré-è-gzi-sté — du préf. *pré*, et de *exister*). Exister avant: *Le droit positif est réel et vivant; indépendant des législations et des codes, il leur* PRÉEXISTE. (Lerminier.) *Le papillon* PRÉEXISTAIT *dans la chenille*. (P. Leroux.) *La pensée* PRÉEXISTE *à son expression*. (V. Cousin.)

PRÉFACE s. f. (pré-fa-se — lat. *præfatio;* de *præ*, avant, et de *fari*, parler). Littér. Discours qui précède un livre et contient des explications préalables que l'auteur a jugé nécessaire de donner au lecteur: *Il est fort inutile que l'auteur défende, dans sa* PRÉFACE, *le livre qui ne répond pas pour lui-même devant le public*. (Locke.) *Une bonne* PRÉFACE, *suivant nous, doit ressembler à une ouverture d'opéra*. (P. Leroux.) *Les* PRÉFACES *sont la substance des œuvres*. (H. Castille.) *Une* PRÉFACE *est au livre ce que le vestibule est à l'édifice*. (E. Texier.) *L'amour avant l'hymen ressemble à une* PRÉFACE *trop courte en tête d'un livre sans fin*. (Petit-Senn.)

Un auteur à genoux, dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
BOILEAU.

— Fam. Préambule, paroles qu'on prononce avant d'arriver au fait: *Allons, point de* PRÉFACE.

Que mon bon ange aussi me débarrasse
De cet homme à prétention
Qui, commandant l'attention,
A ses moindres propos attache une *préface*.
DELILLE.

— Par ext. Ce qui precède, explique ou prépare: *Le despotisme est la* PRÉFACE *des révolutions. La soupe est la* PRÉFACE *du dîner*. (Roques.) *Ceux qui avaient vu la* PRÉFACE *du Consulat connaissaient déjà tout le livre de l'Empire*. (A Marrast.) *La* PRÉFACE *de toute bonne loi électorale est une bonne loi sur l'instruction populaire*. (E. de Gir.) *La bohême, c'est le stage de la vie artistique; c'est la* PRÉFACE *de l'Académie, de l'Hôtel-Dieu ou de la Morgue*. (H. Murger.)

— Liturg. Partie de la messe qui précède immédiatement le canon, et qui se chante dans les messes solennelles.

— **Encycl.** Littér. Les écrivains placent une *préface* en tête de leurs ouvrages, pour en indiquer le sujet et le but, pour bien disposer le lecteur ou pour expliquer certaines circonstances de leur vie et de leurs travaux. Il est toujours difficile de parler de soi-même; aussi beaucoup de *préfaces* manquent-elles de tact et de mesure. Combien d'auteurs peuvent s'appliquer les conseils de Voltaire, qui s'exprime ainsi, après avoir parlé des dédicaces: « Les *préfaces* sont un autre écueil; le *moi* est haïssable, disait Pascal. Parlez de vous le moins que vous pourrez; car vous devez savoir que l'amour-propre du lecteur est aussi grand que le vôtre. Il ne vous pardonnera jamais de vouloir le condamner à vous estimer. C'est à votre livre à parler pour lui, s'il parvient à être lu dans la foule. « Les illustres suffrages dont ma pièce a été » honorée devraient me dispenser de répon» dre à mes adversaires. Les applaudisse» ments du public... » Rayez tout cela; croyez-moi, vous n'avez point eu de suffrages illustres, votre pièce est oubliée pour jamais. « Quelques censeurs ont prétendu qu'il y a » un peu trop d'événements dans le troisième » acte et que la princesse découvre trop tard, » dans le quatrième, les tendres sentiments » de son cœur pour son amant; à cela je ré» ponds que... » Ne réponds point, mon ami, car personne n'a parlé ni ne parlera de ta princesse. Ta pièce est tombée parce qu'elle est ennuyeuse et écrite en vers plats et barbares; ta *préface* est une prière pour les morts; mais elle ne les ressuscitera pas. » Malebranche a donné un curieux exemple de l'importance exagérée que certains auteurs donnent à leurs ouvrages. C'est une *préface* du savant mathématicien anglais Gregory. « Il a peur que les forces ne lui manquent; il laisse à ses successeurs à pousser ces choses; il remercie Dieu de ce que, par une grâce particulière, il a exécuté ce qu'il avait promis. Peut-être qu'entre ceux qui lui succéderont il s'en trouvera qui auront plus de santé et plus de force que lui pour continuer ce bel ouvrage; mais pour lui il est temps qu'il se repose. » Quelle est donc cette entreprise si difficile? S'agit-il de la quadrature du cercle, de la duplication du cube? Il s'agit simplement d'expliquer les huit premières propositions des éléments d'Euclide. Gregory a écrit là-dessus un gros livre. Or, Malebranche remarque que ces propositions ont à peine besoin de quelque explication; qu'il ne faut pas une heure à un esprit médiocre pour les apprendre par lui-même ou par le secours du plus petit géomètre. Mais, quels que puissent être les défauts des *préfaces*, quel que soit l'ennui dont elles puissent être chargées, il faut, en général, les lire attentivement. On y trouve souvent, en effet, soit sur l'auteur, soit sur des personnages et des faits contemporains, une source de renseignements précieux.

L'usage des *préfaces* remonte à l'antiquité. Chez les principaux écrivains grecs, elles sont d'ordinaire courtes et fort simples. Voici celle d'Hérodote: « En présentant au public ces recherches, Hérodote d'Halicarnasse se propose de préserver de l'oubli les actions des hommes, de célébrer les exploits des Grecs et des Romains, et, indépendamment de toutes ces choses, de développer les motifs qui les portèrent à se faire la guerre. » La *préface* de Thucydide n'est pas moins remarquable par son extrême simplicité: « L'Athénien Thucydide a composé l'histoire de la guerre des Péloponésiens et des Athéniens et décrit comment ils se la sont faite. Il a commencé dès les premières hostilités, prévoyant que, par son importance, elle surpasserait toutes les précédentes. » Si nous rapprochons de ces deux *préfaces* celle d'un historien latin, de Tite-Live, nous verrons qu'en restant presque aussi simple qu'en Grèce la *préface* reçut à Rome de plus longs développements. « Aurai-je lieu, dit Tite-Live, de m'applaudir de ce que j'ai voulu faire, si j'entreprends d'écrire l'histoire du peuple romain depuis son origine? Je l'ignore; et si je le savais, je n'oserais le dire, surtout quand je considère combien les faits sont loin de nous, combien ils sont connus, grâce à cette foule d'écrivains sans cesse renaissants qui se flattent ou de les présenter avec plus de certitude ou d'effacer, par la supériorité de leur style, l'âpre simplicité de nos premiers historiens. Quoi qu'il en soit, j'aurai du moins le plaisir d'avoir aidé, pour ma part, à perpétuer la mémoire des grandes choses accomplies par le premier peuple de la terre; et si, parmi tant d'écrivains, mon nom se trouve perdu, l'éclat et la grandeur de ceux qui m'auront éclipsé serviront à me consoler... Le principal et le plus salutaire avantage de l'histoire, c'est d'exposer à vos regards, dans un cadre lumineux, des enseignements de toute nature qui semblent vous dire: Voici ce que tu dois faire dans ton intérêt, dans celui de la république; ce que tu dois éviter, car il y a honte à le concevoir, honte à l'accomplir. » Selon M. Géraud, à qui l'on doit un remarquable *Essai sur les livres dans l'antiquité*, des écrivains romains composèrent des *préfaces* qui pouvaient s'adapter à différents ouvrages. Cicéron dit, dans une de ses lettres à Atticus, qu'il a une collection de préambules tout faits. M. Géraud voit des *préfaces* composées d'avance dans les premiers chapitres des deux principaux ouvrages de Salluste, l'*Histoire de la conjuration de Catilina* et l'*Histoire de la guerre de Jugurtha*. Il résulta de cet usage que les *préfaces* devinrent inutiles pour l'intelligence des livres. On ne les lut plus et, du temps de Pline le Jeune, elles étaient tombées dans un discrédit complet.

Chez les modernes, il est peu d'ouvrages sans *préface*. Le ton en varie selon les époques et les auteurs. Au XVIe siècle, une feinte modestie y domine. « Ç'a été, dit un écrivain du temps, presque l'argument commun de tous les Français qui ont mis leurs compositions en lumière depuis vingt ans, proposer ou qu'on avoit dérobé leurs copies, ou que l'importunité de leurs amis les forçoit ou contraignoit à l'impression d'icelles. » Plus tard, la vanité et la forfanterie dominèrent dans bien des *préfaces;* mais nul n'a été plus loin que Georges de Scudéri dans la *préface* des œuvres de son ami Théophile, datée de 1626. Il y provoque en duel tous les lecteurs qui n'admireront pas les poésies dont se compose le livre. Dans la suite du XVIIe siècle, les *préfaces* furent plus généralement sages, de bon goût, instructives et dignes d'être étudiées avec soin. On en trouve d'admirables modèles chez Corneille, Racine et Molière. L'une des plus curieuses qu'ait écrites Corneille est celle d'*Horace*, sous forme de dédicace au cardinal de Richelieu. Ce ministre venait de persécuter le *Cid*. La vengeance du poëte se borne à le louer comme le protecteur des lettres, avec une exagération pompeuse. En même temps, il dit quelques mots du nouveau sujet qu'il a mis en scène: « J'ai cet avantage qu'on ne peut, sans quelque injustice, condamner mon choix et que ce généreux Romain, que je mets aux pieds de Votre Eminence, eût pu paraître devant elle avec moins de honte si les forces de l'artisan eussent répondu à la dignité de la matière; j'en ai pour garant l'auteur dont je l'ai tirée, qui commence à décrire cette fameuse histoire par ce glorieux éloge, « qu'il n'y a presque au» cune chose plus noble dans l'antiquité. » Je voudrais que ce qu'il a dit de l'action se pût dire de la peinture que j'en ai faite, non pour en tirer plus de vanité, mais seulement pour vous offrir quelque chose un peu moins indigne de vous être offert. Le sujet était capable de plus de grâces, s'il eût été traité d'une main plus savante; mais du moins il a reçu de la mienne toutes celles qu'elle était capable de lui donner et qu'on pouvait raisonnablement attendre d'une muse de province qui, n'étant pas assez heureuse pour jouir souvent des regards de Votre Eminence, n'a pas les mêmes lumières à se conduire qu'ont celles qui en sont continuellement éclairées. Et certes, Monseigneur, ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages depuis que j'ai l'honneur d'être à Votre Eminence, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs; et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais, qu'aux teintures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse? etc. » On est fort embarrassé de choisir parmi les belles *préfaces* de Racine des passages qui méritent plus que le reste d'être cités. Nous en détacherons pourtant quelques-uns, dont l'intérêt semble plus grand et plus durable. La seconde *préface* de *Britannicus* débute ainsi: « Voici celle de mes tragédies que je puis dire que j'ai le plus travaillée. Cependant, j'avoue que le succès ne répondit pas d'abord à mes espérances; à peine elle parut sur le théâtre, qu'il s'éleva quantité de critiques qui semblaient la devoir détruire. Je crus moi-même que sa destinée serait à l'avenir moins heureuse que celle de mes autres tragédies. Mais enfin il est arrivé de cette pièce ce qui arrivera toujours des ouvrages qui auront quelque bonté: les critiques se sont évanouies, la pièce est demeurée. C'est maintenant celle des miennes que la cour et le public revoient le plus volontiers. Et si j'ai fait quelque chose de solide et qui mérite quelque louange, la plupart des connaisseurs demeurent d'accord que c'est ce même *Britannicus*. A la vérité, j'avais travaillé sur des modèles qui m'avaient extrêmement soutenu dans la peinture que je voulais faire de la cour d'Agrippine et de Néron. J'avais copié mes personnages d'après le plus grand peintre de l'antiquité, je veux dire d'après Tacite, et j'étais alors si rempli de la lecture de cet excellent historien, qu'il n'y a pas un trait éclatant dans ma tragédie dont il ne m'ait donné l'idée... » La *préface* de *Bérénice* n'est pas moins intéressante par les réflexions sur la simplicité du sujet que par la réponse de l'auteur à ceux qui l'ont critiqué. « Ce n'est pas que quelques personnes ne m'aient reproché cette même simplicité que j'avais recherchée avec tant de soin. Ils ont cru qu'une tragédie qui était si peu chargée d'intrigues ne pouvait être selon les règles du théâtre; je m'informai s'ils se plaignaient qu'elle les eût ennuyés. On me dit qu'ils avouaient tous qu'elle n'ennuyait point, qu'elle les touchait même en plusieurs endroits et qu'ils la verraient encore avec plaisir. Que veulent-ils davantage? Je les conjure d'avoir assez bonne opinion d'eux-mêmes pour ne pas croire qu'une pièce qui les touche et qui leur donne du plaisir puisse être absolument contre les règles. La principale règle est de plaire et de toucher, toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première; mais toutes ces règles sont d'un long détail, dont je ne leur conseille pas de s'embarrasser; ils ont des occupations plus importantes. Qu'ils se reposent sur nous de la fatigue d'éclaircir les difficultés de la poétique d'Aristote; qu'ils se réservent le plaisir de pleurer et d'être attendris et qu'ils me permettent de leur dire ce qu'un musicien disait à Philippe, roi de Macédoine, qui prétendait qu'une chanson n'était pas selon les règles: « A Dieu ne plaise, seigneur, que vous » soyez jamais si malheureux que de savoir » ces choses-là mieux que moi. » Voilà tout ce que j'ai à dire à ces personnes à qui je ferai toujours gloire de plaire; car, pour le libelle que l'on a fait contre moi, je crois que les lecteurs me dispenseront volontiers d'y répondre... Ces critiques sont le partage de quatre ou cinq petits auteurs infortunés qui n'ont jamais pu par eux-mêmes exciter la curiosité du public. Ils attendent toujours l'occasion de quelque ouvrage qui réussisse pour l'attaquer, non point par jalousie, car sur quel fondement seraient-ils jaloux? mais dans l'espérance qu'on se donnera le peine de leur répondre et qu'on les tirera de l'obscurité où leurs propres ouvrages les auraient laissés toute leur vie. » Citons enfin quelques lignes de la *préface* de *Phèdre:* « Je n'ose encore assurer que cette pièce soit en effet la meilleure de mes tragédies. Je laisse et aux lecteurs et au temps à décider de son véritable prix. Ce que je puis assurer, c'est que je n'en ai point fait où la vertu soit plus mise en jour que dans celle-ci; les moindres fautes y sont sévèrement punies; la seule pensée du crime y est regardée avec autant d'horreur que le crime même; les faiblesses de l'amour y passent pour de vraies faiblesses; les passions n'y sont présentées aux yeux que pour montrer tout le désordre dont elles sont cause, et le vice y est peint partout avec des couleurs qui en font connaître et haïr la difformité. C'est là proprement le but que tout homme qui travaille pour le public doit se proposer et c'est ce que les premiers poëtes tragiques avaient en vue sur toute chose. Leur théâtre était une école où la vertu n'était pas moins bien enseignée que dans les écoles des philosophes... » De toutes les *préfaces* de Molière, celle du *Tartufe* nous paraît surtout mériter d'être rappelée: « Voici une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée, et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusques ici. Les marquis, les précieuses, les cocus et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés, et ils ont fait semblant de se divertir, avec tout le monde, des peintures que l'on a faites d'eux; mais les hypocrites n'ont point entendu raillerie; ils se sont effarouchés d'abord et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces et de décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent. C'est un crime qu'ils ne sauraient me pardonner et ils se sont tous armés contre ma comédie avec une fureur épouvantable. Ils n'ont eu garde de l'attaquer par le côté qui les a blessés; ils sont trop politiques pour cela et savent trop bien vivre pour découvrir leur âme. Suivant leur louable coutume, ils ont couvert leurs intérêts de la cause de Dieu, et le *Tartufe*, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété. Elle est, d'un bout à l'autre, pleine d'abominations, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu. Toutes les syllabes en sont impies; les gestes même y sont criminels; et le moindre coup d'œil, le moindre branlement de tête, le moindre pas à droite ou à gauche y cachent des mystères qu'ils trouvent moyen d'expliquer à son désavantage... J'ai eu beau la soumettre aux lumières de mes amis et à la censure de tout le monde: les corrections que j'y ai pu faire, le jugement du roi et de la reine qui l'ont vue, l'approbation des grands princes et de messieurs les ministres qui l'ont honorée publiquement de leur présence, le témoignage des gens de bien qui l'ont trouvée profitable, tout cela n'a de rien servi. Ils n'en veulent point démordre et, tous les jours encore, ils

font crier en public des zélés indiscrets qui me disent des injures pieusement et me damnent par charité... Finissons par un mot d'un grand prince sur la comédie du *Tartufe.* Huit jours après qu'elle eut été défendue, on représenta devant la cour une pièce intitulée *Scaramouche ermite*, et le roi, en sortant, dit au grand prince que je veux dire : « Je » voudrais bien savoir pourquoi les gens qui » se scandalisent si fort de la comédie de Mo» lière ne disent mot de celle de *Scaramou» che.* » A quoi le prince répondit : « La rai» son de cela, c'est que la comédie de *Scara» mouche* joue le ciel et la religion, dont ces » messieurs-là ne se soucient point; mais » celle de Molière les joue eux-mêmes; c'est » ce qu'ils ne peuvent souffrir. »

Parmi les *préfaces* célèbres à divers titres, il en est surtout deux qui ont l'importance d'un ouvrage et qui occupent une place considérable dans l'histoire de la pensée et de notre littérature : la *préface* de l'*Encyclopédie*, par d'Alembert; la *préface* de *Cromwell*, par M. Victor Hugo. L'œuvre de d'Alembert est le digne portique du monument élevé par les philosophes qui reçurent le nom d'encyclopédistes. En un style clair, noble, énergique, d'Alembert trace le développement de l'esprit humain, en commençant par la morale et la métaphysique. De là il passe à la science du gouvernement et à celle des lois, puis à la connaissance des productions de la nature, des moyens de les multiplier et de les employer. En dernier lieu viennent la médecine, la physique, la chimie et les mathématiques. L'auteur n'a pas représenté la suite des sciences dans l'ordre qui résulte de leur histoire et de celle des sociétés, mais dans l'ordre qui s'offrirait logiquement à un homme embrassant tous les systèmes de nos connaissances et réfléchissant sur l'origine et la liaison de ses idées. Il a réalisé ainsi un tableau admirable des sciences humaines, a étalé les richesses accumulées par leur marche progressive et a fait en définitive une œuvre de génie.

La *préface* de *Cromwell* fut comme le programme de la révolution romantique accomplie dans la littérature française dans le premier quart du XIXe siècle, sous la Restauration. Après avoir cherché à établir que les Grecs et les Romains ne pratiquèrent en poésie que l'ode et l'épopée, qu'ils ne connurent pas le drame, parce qu'ils n'étudièrent la nature que sous une seule face et qu'ils ne surent pas combiner le grotesque avec le sublime, Victor Hugo ajoutait : « Le christianisme amène la vérité. Comme lui, la muse moderne verra les choses d'un coup d'œil plut haut et plus large. Elle sentira que tout, dans la création, n'est pas humainement beau; que le laid y existe à côté du beau, le difforme près du gracieux, le grotesque au revers du sublime, le mal avec le bien, l'ombre avec la lumière. Elle demandera si la raison étroite et relative de l'artiste doit avoir gain de cause sur la raison absolue du créateur; si c'est à l'homme à rectifier Dieu; si une nature mutilée en sera plus belle; si l'art a le droit de dédoubler, pour ainsi dire, l'homme, la vie, la création; si chaque chose marchera mieux quand on lui aura ôté son muscle et son ressort; si enfin c'est le moyen d'être harmonieux que d'être incomplet... La poésie fera un grand pas, un pas décisif, un pas qui, pareil à la secousse d'un tremblement de terre, changera toute la face du monde intellectuel. Elle se mettra à faire comme la nature, à mêler dans ses créations, sans pourtant les confondre, l'ombre à la lumière, le grotesque au sublime, en d'autres termes le corps à l'âme, la bête à l'esprit. » On reconnaîtra facilement dans ce passage, qui forme le fond des idées de la *préface*, les exagérations, l'emphase, le système antithétique qui s'unissent au génie si élevé de Victor Hugo, ainsi que des taches à la splendeur d'un astre. Il est au nombre de ces talents vigoureux et singuliers qui ne peuvent dissimuler leurs défauts et qui même semblent y tenir autant qu'à leurs qualités. Du reste, il est peu d'écrits où l'auteur se montre mieux avec ses prédilections et ses antipathies, avec ses qualités et ses défauts naturels que dans cette *préface.* C'est comme un chapitre de *Mémoires* ou un lambeau de confession. L'intérêt qu'on y peut trouver n'est donc pas seulement de se renseigner sur le plan et le but d'un ouvrage, sur les faits qui regardent un auteur ou son époque, mais aussi de pénétrer plus avant que partout ailleurs dans le fond même de sa pensée, de ses sentiments et d'entrer, pour ainsi dire, dans son intimité, dans sa familiarité.

— Liturgie. On appelle *préface* une partie de la messe qui précède immédiatement le canon. Cette prière, vrai cantique d'action de grâces, qui sert en quelque manière de préambule à la consécration, se trouve dans les liturgies les plus anciennes. Au IIIe siècle déjà, saint Cyprien en faisait mention dans son *Traité de l'Oraison dominicale.*

La *préface* qu'on récite ordinairement porte le nom de *préface* commune. Elle se dit tous les jours où il n'y a pas de *préface* propre. On dit une *préface* propre pendant l'avent, le jour de Noël, le jour de l'Epiphanie, pendant le carême, le jour des Rameaux, pendant le temps pascal, le jour de l'Ascension, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement, à la fête de tous les saints et aux fêtes de la Vierge.

PRÉFACIER s. m. (pré-fa-si-é — rad. *préface*). Auteur d'une préface; auteur qui aime à faire des préfaces, qui fait de longues préfaces. ‖ Peu usité.

PRÉFAT DE VILKANOVA, voyageur bohémien, né à Prague en 1523. Il fit, en 1546 et 1547, le voyage de la terre sainte et publia à son retour le récit de ce qu'il avait vu sous le titre de : *Itinerarium Praga Venetias et inde per mare in Palestinam* (Prague, 1548). Cet ouvrage contient des détails intéressants.

PRÉFATIUNCULE s. f. (pré-fa-si-on-ku-le — dimin. du lat. *præfatio*, préface). Courte préface, petite préface. ‖ Peu usité et seulement par plaisanterie.

PRÉFECTIEN s. m. (pré-fèk-si-ain — du lat. *præfectus*, préfet). Antiq. rom. Garde ou huissier des préfets du prétoire.

PRÉFECTORAL, ALE adj. (pré-fè-kto-ral, a-le — du lat. *præfectus*, préfet). Administr. Qui a rapport au préfet ou à la préfecture; qui émane du préfet : *Autorité* PRÉFECTORALE. *Morgue* PRÉFECTORALE. *Arrêté* PRÉFECTORAL. *Vous ne serez d'abord admis dans l'administration* PRÉFECTORALE *qu'en qualité de surnuméraire.* (X. Marm.)

PRÉFECTURE s. f. (pré-fè-ktu-re — rad. *préfet*). Administr. Circonscription territoriale administrée par un préfet et coïncidant, en France, avec un département : *La* PRÉFECTURE *de la Seine, du Rhône, des Alpes-Maritimes.* ‖ Emploi et dignité de préfet : *Demander, obtenir, refuser une* PRÉFECTURE. *Quand le délégué de Padoue vint chez moi, je lui trouvai une mine de secrétariat, un maintien de protocole, un air de* PRÉFECTURE. (Chateaub.) ‖ Exercice des mêmes fonctions : *On ne peut rien reprocher à sa* PRÉFECTURE.

— Bureau et résidence du préfet : *L'hôtel de la* PRÉFECTURE. *Etre mandé à la* PRÉFECTURE.

— *Préfecture maritime*, Circonscription territoriale soumise à un haut fonctionnaire appelé préfet maritime : *La* PRÉFECTURE MARITIME *de Cherbourg, de Toulon. Les cinq* PRÉFECTURES MARITIMES *de France.* ‖ Hôtel où sont établis les bureaux d'un préfet maritime.

— *Préfecture de police*, Administration générale de la police, en France. ‖ Bureau du préfet de police.

— Hist. rom. Ville ou contrée administrée par un officier romain appelé préfet.

— Hist. relig. Salle de discipline où le préfet des études, dans les collèges des jésuites et des bénédictins, faisait venir, réprimandait et corrigeait les élèves indisciplinés ou coupables de certaines fautes.

— **Encycl.** Du temps de la république, les Romains donnaient le nom de *préfectures* à des villes ou municipes qui étaient privées du droit d'élire leurs magistrats et à la tête desquelles se trouvait un fonctionnaire appelé préfet. Ce préfet, envoyé de Rome, remplaçait les duumvirs et rendait la justice. Par la suite, Constantin partagea l'empire en quatre grandes divisions, qui prirent également le nom de *préfectures*. C'étaient : 1o la *préfecture d'Italie*, embrassant l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, la Corse et la côte d'Afrique, à partir de la Mauritanie Césarienne à l'O. jusqu'à la Pentapole à l'E.; 2o la *préfecture des Gaules*, comprenant la Grande-Bretagne, à l'exception de la Calédonie, la Gaule jusqu'au Rhin, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane, en Afrique; 3o la *préfecture d'Orient*, comprenant toutes les contrées situées à l'E. de la Méditerranée et au bord du Pont-Euxin; 4o la *préfecture d'Illyrie*, embrassant les pays entre l'Adriatique et le Danube, la Grèce et l'île de Crète. Chacune de ces *préfectures* était subdivisée en diocèses et avait à sa tête un préfet qui commandait aux gouverneurs établis dans chaque province. Au Ve siècle, on institua dans l'empire romain des *préfectures* militaires pour la garde et la défense des frontières du littoral.

Lorsque, en vertu du décret voté par l'Assemblée constituante le 15 janvier 1790, la France fut divisée en départements, l'administration de ces départements fut confiée à un directoire. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), votée sous le Consulat, supprima les directoires. Elle mit à la tête de chaque département un fonctionnaire, appelé préfet, lequel résida au chef-lieu, et elle établit dans chaque arrondissement, sauf celui où se trouvait le chef-lieu, un sous-préfet. On donna alors le nom de *préfecture* à la fois à la circonscription territoriale soumise à la juridiction d'un préfet, à la charge de préfet et à l'hôtel où ce fonctionnaire réside. Au mot DÉPARTEMENT nous avons parlé de la division des *préfectures* en trois classes et de leur organisation administrative. Nous y renverrons le lecteur. Quant aux attributions des préfets, des conseils de *préfecture*, des secrétaires généraux de *préfecture*, nous leur consacrons des articles spéciaux. V. PRÉFET, CONSEIL DE PRÉFECTURE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE PRÉFECTURE.

— PRÉFECTURE DE POLICE. Les bureaux de la *préfecture* de police, instituée à Paris en 1800, ont été longtemps installés dans les bâtiments de l'ancien hôtel des premiers présidents du parlement de Paris, construits de 1607 à 1611 sur la proposition d'Achille de Harlay. Cet hôtel, qui comprenait de vastes bâtiments, était situé près du quai des Orfèvres, dans la rue de Jérusalem, ainsi nommée parce qu'il s'y trouvait jadis une hôtellerie destinée à donner l'hospitalité aux pèlerins revenant de Jérusalem. Il ne reste presque plus rien aujourd'hui de ce vaste hôtel, incendié le 24 mai 1871, et qui doit être remplacé par des bâtiments neufs dont la façade donnera sur le quai des Orfèvres. Les bureaux de la *préfecture* de police sont installés provisoirement dans des bâtiments situés rue de Harlay.

La *préfecture* de police fut instituée à Paris par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Comme nous parlons ailleurs des attributions du fonctionnaire placé à la tête de la *préfecture* de police (v. PRÉFET DE POLICE) et des agents employés pour le service de la *préfecture* (v. POLICE), nous nous bornerons à donner ici le tableau de l'organisation des services intérieurs de la *préfecture* de police.

DIVISION DU CABINET.

Secrétariat particulier. Ouverture des dépêches. — Traductions. — Départ. — Service de permanence auprès du préfet. — Affaires personnelles. — Demandes et envois d'audiences du préfet. — Examen et compte rendu des journaux et publications. — Cartes de libre circulation pour les voitures. — Secours distribués directement au nom du préfet de police. — Service topographique. — Transmission et réception des télégrammes.

1er *bureau du cabinet.* Affaires politiques et de sûreté générale. — Sûreté du président de la République. — Recueil et étude des documents politiques. — Associations secrètes, complots, attentats et poursuites judiciaires s'y rattachant. — Loges maçonniques. — Associations et réunions. — Banquets. — Manifestations, etc. — Surveillance des condamnés et transportés politiques. — Exécution des lois et décrets dictant des mesures de sûreté générale ou d'amnistie. — Circulation des étrangers; vérification des passeports. — Surveillance des réfugiés; poursuites judiciaires des crimes ou délits qu'ils commettent; exécution des mesures de sûreté générale qui leur sont applicables. — Presse. — Exécution des lois spéciales. — Enregistrement général et renvoi des dépêches aux divers services de la *préfecture.* — Elections. — Archives politiques. — Mouvement du commerce des armes de luxe.

2e *bureau.* Mesures d'ordre à l'occasion des cérémonies publiques, fêtes, revues, des courses de chevaux, etc. — Garde républicaine (service dans les établissements publics et postes). — Sapeurs-pompiers (service dans les établissements publics). — Théâtres, bals, concerts, cafés-concerts, assauts d'armes, aérostats, travestissements, etc. — Directions théâtrales; salles de spectacle. — Sociétés. — Réunions. — Cercles. — Sociétés de secours mutuels. — Concours à l'exécution des lois et règlements concernant l'instruction publique et les cultes. — Exécution des lois et règlements relatifs à l'imprimerie et à la librairie. — Affiches et afficheurs. — Vente de journaux, colportage et distribution d'écrits et d'imprimés. — Chanteurs ambulants. — Contraventions relatives au timbre, etc. — Instruction des demandes de naturalisation et d'admission à domicile. — Rapatriements. — Enquêtes confidentielles à la demande des diverses administrations. — Subsides aux réfugiés.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Il comprend le personnel, le bureau des affaires diverses, le bureau du matériel, la comptabilité, la caisse, les archives.

Personnel. Travail relatif au personnel de l'administration centrale et des services extérieurs. — Nominations, suspensions, révocations, admissions à la retraite, augmentations de traitement, indemnités, gratifications, avances, congés, prestations de serment. — Ordre et discipline. — Personnel du conseil de salubrité et des commissions d'hygiène dans le département de la Seine. — Rapports aux ministres pour les mouvements des fonctionnaires attachés à la *préfecture* de police qui ne sont pas à la nomination du préfet. — Légalisation des signatures.

Bureau des affaires diverses. Examen des statuts des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance et des tontines. — Instruction relative aux demandes de récompenses honorifiques. — Délivrance des médailles d'honneur aux titulaires. — Police et affaires militaires. — Délivrance des certificats d'aptitude pour engagements volontaires et pour remplacements. — Déserteurs insoumis, marins, militaires en congé. — Recherche, saisie et réintégration des armes de guerre. — Poinçonnage de celles destinées à servir d'échantillon. — Prestations de serment des pharmaciens. — Renseignements divers demandés par les administrations civiles et militaires. — Recherches et renseignements dans l'intérêt des familles. — Recherches dans l'intérêt des administrations civiles et militaires. — Bulletins de carence. — Contributions indirectes. — Fraude. — Marchandises prohibées. — Dépôt des marques de fabriques. — Dépôt, conservation et restitution ou versement au domaine des objets saisis ou trouvés.

Bureau du matériel. Adjudications et marchés pour les services communaux et départementaux. — Confection des baux; formalités de l'enregistrement. — Nominations d'experts. — Entretien des bâtiments de l'hôtel et du mobilier; chauffage et éclairage; service intérieur. — Habillement et équipement des sergents de ville. — Achats et distributions des objets de consommation usuelle, des meubles et des ustensiles de tous genres pour les services suivants : la Morgue, les fourrières, la navigation, les commissariats de police, les poids et mesures, les halles et marchés, les abattoirs, le dispensaire, le service des voitures de place, celui des secours publics. — Inventaire du matériel de ces divers services et comptabilité en matière.

Comptabilité. Dépenses municipales (personnel et matériel). — Formation du budget. — Etablissement des comptes annuels à publier en vertu de la loi. — Contentieux et liquidation des dépenses. — Expédition et délivrance des ordonnances sur la caisse de service et des mandats sur la caisse municipale. — Contrôle et visa de toutes les propositions de dépenses faites par les bureaux administratifs. — Formation du budget des recettes et dépenses départementales. — Etablissement des comptes annuels. — Formation du budget spécial des prisons de la Seine. — Liquidation des dépenses. — Expédition et délivrance des mandats de payement sur le trésor public. — Comptabilité particulière relative aux travaux industriels, etc., aux masses de réserve des condamnés. — Contrôle et visa des recettes opérées par la *préfecture* de police. — Visa et conservation des oppositions formées sur les appointements des employés et cautionnements. — Liquidation des pensions et ordonnancement des arrérages sur la caisse des dépôts et consignations. — Comptabilité des secours directs distribués par le secrétariat particulier du préfet. — Contrôle, visa et enregistrement de toutes les opérations en recettes et en dépenses de la caisse de service de la *préfecture* de police.

Caisse. Payement des traitements des fonctionnaires et employés de la *préfecture* de police. — Payement des subsides aux réfugiés; payement de toutes les dépenses urgentes. — Recettes des revenus spéciaux des prisons de la Seine. — Versements de ces fonds à la caisse du trésor public, pour le compte du receveur central du département. — Payement des dépenses du directeur des prisons de la Seine et du dépôt de mendicité, des appointements des employés attachés à ces établissements et aux autres services départementaux dépendant de la *préfecture*, payement des masses de réserve aux libérés.

Archives. Garde et conservation de la bibliothèque et des archives. — Classement des dossiers des affaires terminées. — Classement et conservation des ordonnances, arrêtés et circulaires du préfet de police. — Classement des circulaires ministérielles et des arrêtés du conseil de *préfecture.* — Recherche et distribution des ordonnances. — Réimpression des collections. — Travail des tables, des catalogues et des répertoires. — Remises des anciens passe-ports et permis de séjour. — Achats d'ouvrages nouveaux. — Mise au pilon ou en vente des papiers hors de service. — Recherches de pièces et de documents pouvant servir à l'expédition des affaires. — Communication de documents historiques.

PREMIÈRE DIVISION.

Crimes et délits. — Arrestations et expulsions. — Service des mœurs. — Prisons. — Livrets d'ouvriers. — Hôtels garnis. — Aliénés. — Enfants assistés. — Nourrices.

1er *bureau.* Recherche des criminels et des délinquants signalés ou inconnus et non encore sous le coup de mandats. — Dépôt et conservation des objets trouvés sur la voie publique, des objets saisis, et remise des pièces à conviction. — Envoi des procès-verbaux et renseignements à l'autorité judiciaire. — Recherche des individus disparus de leur domicile. — Suicides et morts accidentelles. — Accidents. — Transport dans les hôpitaux des malades non inscrits dans les bureaux de bienfaisance. — Contraventions concernant la garantie des matières d'or et d'argent, l'inscription des ventes et achats sur les registres légaux, l'exposition en vente des clefs séparées de leurs serrures et l'ouverture des portes des maisons particulières après les heures fixées par les règlements. — Mont-de-piété dans ses rapports avec la sûreté publique. — Encans et salles de vente. — Tapage nocturne. — Coalitions en ce qui concerne les salaires ou les heures de travail. — Loteries. — Maisons de jeu. — Jeux de hasard sur la voie publique. — Règlements et ordonnances concernant les heures de fermeture des lieux publics. — Répression des contraventions qui s'y rattachent. — Police de ces établissements au point de vue de la sûreté publique. — Avis à donner, au point de vue de la sûreté publique, sur les autorisations des débits de vin, cafés, etc., et retrait desdites autorisations au point de vue de la sûreté publique. — Exécution des mandats d'amener, des mandats d'arrêt, des jugements, des arrêts et généralement de tous mandements de justice. — Exécution des ordonnances d'extradition. — Propositions d'expulsion relatives aux étrangers non détenus. — Eloignement du département de la Seine des individus non arrêtés et tombant sous

l'application de la loi du 9 juillet 1852. — Recherche et constatation des incapacités électorales. — Correspondance avec les autorités judiciaires et administratives des départements relativement aux individus qu'elles poursuivent ou recherchent. — Confection des sommiers et bulletins judiciaires. — Recueil et classement méthodique de toutes les condamnations prononcées par les cours et tribunaux civils et militaires de la France. — Délivrance des extraits destinés à éclairer les magistrats instructeurs sur les antécédents judiciaires des prévenus.

2e *bureau.* Réception des pièces et procès-verbaux relatifs aux individus arrêtés. — Renvoi des prévenus devant le procureur général et transmission au parquet des procès-verbaux constatant leur arrestation. — Envoi des pièces à conviction au greffe du tribunal de première instance. — Interrogatoire des individus arrêtés en vertu de mandats décernés par les autorités judiciaires des départements. — Questions d'individualité. — Mesures à prendre à l'égard des détenus après libération. — Propositions d'expulsion relatives aux étrangers détenus. — Allocation des primes pour captures. — Mesures relatives aux mendiants libérés. — Examen des individus à envoyer, à titre d'hospitalité, aux dépôts de mendicité de la Seine. — Surveillance des condamnés libérés, forçats, réclusionnaires et autres. — Examen des libérés assujettis à la surveillance, arrêtés pour rupture de ban. — Propositions relatives à leurs demandes de résidence dans le département de la Seine et aux mesures de transportation dans une colonie pénitentiaire. — Examen des demandes de réhabilitation. — Enregistrement des femmes publiques; mesures auxquelles elles sont assujetties dans l'intérêt de l'ordre et de la santé publiques. — Surveillance des maisons de tolérance. — Recherche de la prostitution clandestine. — Correspondance avec les familles au sujet des filles mineures. — Intervention administrative dans l'intérêt des familles, au point de vue des mœurs. — Répression des outrages à la morale publique par débauche, corruption, publications, mise en vente d'images obscènes. — Avis à donner, au point de vue des mœurs, sur les autorisations des débits de vin, cafés, etc., et retrait desdites autorisations au même point de vue.

3e *bureau.* Police intérieure des prisons du département de la Seine : maisons d'arrêt, de justice, de correction, de répression et dépôt de mendicité. — Classement des détenus dans ces diverses prisons. — Délivrance des permissions de communiquer avec eux. — Transfèrement; départs des condamnés pour les bagnes ou pour les maisons centrales. — Voitures cellulaires. — Jeunes détenus : garçons (maison d'éducation correctionnelle); filles (Saint-Lazare). — Correction paternelle. — Société de patronage pour les jeunes détenus. — Libertés provisoires. — Préparation des projets de budget des dépenses pour les prisons départementales de la Seine et le dépôt de mendicité à Villers-Cotterets. — Mémoires au ministre de l'intérieur et au conseil général du département de la Seine à l'appui de ces budgets. — Nourriture et entretien des détenus. — Achat de mobilier; chauffage; éclairage; literie; entretien des bâtiments; établissement des cahiers des charges y relatifs. — Service du culte. — Travaux industriels des détenus; marchés avec les divers confectionneurs et entrepreneurs; fixation du prix de la main-d'œuvre; surveillance générale des ateliers. — Comptabilité en matière. — Enregistrement des dépenses et vérification des mémoires, comptes ou factures. — Habillement des employés des prisons.

4e *bureau.* Délivrance et visa des passeports pour l'intérieur et pour l'étranger. — Réception, visa et remise des permissions ou congés militaires. — Passe-ports avec secours de route. — Délivrance des permis de séjour. — Règlements sur la chasse. — Délivrance des permis de chasse. — Délivrance de livrets aux ouvriers et aux domestiques, de médailles et de permissions aux commissionnaires stationnant sur la voie publique, de bulletins d'inscription aux brocanteurs et de médailles aux chiffonniers. — Bureaux de placement, avis à donner sur la réglementation de ces bureaux; examen des demandes en autorisation. — Enregistrement des déclarations faites par les personnes qui sont dans l'intention de louer des hôtels, maisons, chambres ou appartements meublés. — Mouvement des voyageurs dans tous ces établissements. — Contraventions relatives à l'inscription des voyageurs sur les livres des logeurs.

5e *bureau.* Enquêtes sur les personnes signalées comme atteintes d'aliénation mentale; leur envoi dans les hospices de Bicêtre ou de la Salpêtrière, dans la maison nationale de Charenton ou dans les maisons de santé. — Vérification de la situation mentale des pensionnaires en traitement dans les asiles d'aliénés du département de la Seine. — Surveillance de ces asiles et des maisons de santé. — Travail relatif au transfèrement des aliénés dans les départements et au rapatriement de ceux qui appartiennent à des nations étrangères. — Surveillance des sages-femmes autorisées à recevoir des pensionnaires. — Placement, à l'hospice des Enfants assistés, des enfants abandonnés ou exposés et des orphelins. — Recherches pour établir leur état civil et découvrir leurs familles; correspondance à leur sujet avec l'administration générale de l'assistance publique. — Remise à leurs parents des enfants égarés sur la voie publique. — Inscription des nourrices qui viennent chercher des enfants à Paris et dans le ressort de la *préfecture* de police. — Correspondance avec les autorités relativement aux nourrices et aux enfants qui leur sont confiés. — Surveillance des meneurs, logeurs ou loueurs de nourrices. — Autorisation et surveillance des maisons de sevrage.

DEUXIÈME DIVISION.

Approvisionnement. — Navigation. — Poids et mesures. — Bourse. — Police de la voie publique. — Chemins de fer. — Voitures. — Incendies. — Etablissements classés.

1er *bureau.* Subsistances et approvisionnements. — Comestibles. — Examen des questions générales qui s'y rattachent. — Police des halles et contrôle des ventes en gros, facteurs et ouvriers des halles et marchés. — Renseignements sur les récoltes et le prix des céréales. — Tenue des mercuriales; renseignements aux administrations publiques. — Statistique de l'approvisionnement de Paris par les marchés. — Etudes relatives à l'établissement des marchés dans Paris. — Marchés de détail. — Surveillance. — Marché du Temple. — Marché aux chevaux, aux fourrages, aux fleurs, etc. — Avis à donner sur la création de marchés dans les communes rurales. — Ordonnances concernant la police de ces marchés. — Surveillance du marché à bestiaux de La Villette. — Abattoirs généraux pour la boucherie. — Abattoirs à porcs. — Conduite des bestiaux. — Surveillance de la qualité des viandes dans les abattoirs, les marchés publics et les établissements particuliers de la capitale, ainsi que dans les forts et casernes pour la fourniture aux troupes. — Débits de triperie. — Etablissements de pâtisserie. — Magasins de fourrages. — Surveillance de la boulangerie. — Bourse; agents de change et courtiers de commerce; répression des opérations illicites sur les effets publics. — Exécution des lois concernant l'uniformité, la vérification et la surveillance des poids et mesures. — Examen par une commission spéciale des candidats à l'emploi de vérificateur. — Fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids et à la mesure. — Recherche et poursuite devant les tribunaux des falsifications des produits alimentaires de toutes sortes. — Navigation sur la Seine, la Marne, les canaux Saint-Denis et Saint-Martin, dans le ressort de la *préfecture* de police. — Ports et chemins de halage. — Service de touage. — Mesures de sûreté en cas de grosses eaux ou débâcles. — Transmission au conseil de *préfecture* des procès-verbaux de grande voirie en matière de navigation; instruction des affaires et notifications y relatives. — Police des établissements publics en rivière, tels que bains froids et bains chauds, bateaux à lessive, etc. — Autorisation de ces établissements à Saint-Cloud, Sèvres et Meudon. — Avis à donner préalablement à l'autorisation des établissements sur l'eau, dans le département de la Seine. — Bachotage, baignades en pleine eau. — Permis de navigation des bateaux à vapeur. — Commissions de capitaines, pilotes et mécaniciens à bord de ces bateaux. — Police du commerce des combustibles; ouvriers des ports et des places de vente de charbon. — Billards publics; établissements de marchands de vin, cafés, etc. — Communications avec les préfets des départements, relativement aux antécédents des individus en instance pour l'exploitation des débits de boissons; fermeture de ces établissements et poursuite devant les tribunaux pour exercice illicite. — Commission d'examen des candidats aux fonctions de dégustateurs; dégustation des boissons débitées dans les établissements particuliers, les cantines de casernes et prisons, ou fournies aux établissements civils et militaires; destruction des liquides falsifiés, corrompus ou nuisibles.

2e *bureau.* Surveillance des bâtiments bordant la voie publique, au point de vue de la sûreté; correspondance à ce sujet avec la *préfecture* de la Seine; surveillance des démolitions, constructions et réparations, et délivrance des permissions pour ces sortes de travaux; permis pour les barrières d'échafaudages; surveillance des monuments et édifices publics, dans un but de préservation et d'entretien. — Clôture des terrains vagues. — Caisses et pots à fleurs et objets divers exposés sur les fenêtres et autres parties élevées des bâtiments. — Dépôts de matériaux sur la voie publique. — Déchargement des bois de chauffage dans les rues. — Lieux de réunion d'ouvriers sur la voie publique. — Surveillance générale des voies publiques dans un intérêt de viabilité et de sûreté. — Permissions pour tous travaux pouvant affecter la circulation, tels que pavage, établissement de conduites d'eau ou de gaz, construction d'égouts. — Surveillance de ces travaux. — Mesures et correspondance à ce sujet. — Communications avec la *préfecture* de la Seine et les ingénieurs du service municipal au sujet des excavations du sol et des dégradations du pavé. — Poursuites pour la réparation des parties de la voie publique à l'entretien des particuliers. — Surveillance des carrières dans l'intérêt des ouvriers et de la sûreté publique. — Surveillance des opérations de la vidange et répression des contraventions. — Surveillance de la construction, de l'entretien et de la vidange des fosses d'aisances, dans les communes rurales du ressort de la *préfecture* de police; règlements y relatifs. — Centralisation de toutes les affaires du ressort des architectes; communications, pour ce service, avec les divers bureaux de la *préfecture.* — Police des chemins de fer. — Suite à donner aux réclamations et plaintes de toute nature. — Surveillance des marchands de journaux, des comestibles et des buffets établis dans les stations. — Examen des projets d'organisation de services et des propositions de tarifs; correspondance, à ce sujet, avec les compagnies et le ministère des travaux publics. — Publication des tarifs homologués par l'administration supérieure; correspondance, au sujet de cette publication, avec les préfets de tous les départements traversés par les voies ferrées. — Examen des rapports mensuels et autres des ingénieurs du contrôle. — Centralisation des rapports quotidiens des commissaires spéciaux de police des chemins de fer; examen de ces rapports et mesures qu'ils peuvent provoquer. — Surveillance des inscriptions des rues et des numéros des maisons, et correspondance à ce sujet avec la *préfecture* de la Seine. — Exécution des règlements concernant les chéneaux et les gouttières. — Surveillance des objets de petite voirie. — Répression des contraventions résultant de saillies ou d'étalages mobiles disposés contrairement aux règlements; correspondance avec la *préfecture* de la Seine, tant en cette matière qu'au sujet des saillies dont l'autorisation doit être précédée de l'avis du préfet de police. — Réponse aux demandes d'avis pour les concessions d'emplacements d'échoppes et d'étalages fixes ou mobiles, ou d'un lieu de stationnement pour l'exercice d'une industrie sur la voie publique. — Exécution des règlements concernant les marchands ambulants; délivrance des permissions; surveillance et police de ces marchands. — Saltimbanques et musiciens. — Jeux divers sur la voie publique.

3e *bureau.* Voitures de place. — Voitures de remise louées à la journée, au mois ou à l'année. — Voitures sous remise marchant à l'heure ou à la course, voitures omnibus. — Voitures spéciales des chemins de fer destinées aux voyageurs, messageries et service des voies ferrées à traction animée. — Voitures dites des *environs de Paris.* — Voitures de roulage et de transport. — Porteurs d'eau. — Cochers, postillons, charretiers et conducteurs de voitures de toute espèce. — Permis de conduire délivrés aux cochers; retrait définitif ou temporaire de ces permis par mesure disciplinaire. — Préparation et exécution des ordonnances de police qui règlent le service des voitures de toute espèce. — Réception, enregistrement, conservation et restitution des objets oubliés par les voyageurs dans les voitures publiques; publicité donnée aux actes de probité des cochers. — Exécution des lois et règlements sur la police du roulage; notifications y relatives, autorisations de locomotives routières. — Fourrière de la *préfecture* de police. — Dispositions à indiquer pour l'éclairage de la voie publique, exécution des règlements concernant la salubrité et le nettoiement de la voie publique, tels que le balayage à la charge de la ville, l'enlèvement des boues et immondices, le curage des égouts, l'arrosement des places, des quais, des boulevards, etc. — Exécution des règlements concernant le forage et le curage des puits. — Incendies et règlements des dépenses auxquelles donne lieu leur extinction. — Visite et réparation des cheminées en mauvais état. — Sapeurs-pompiers; dépenses du matériel; comptabilité. — Surveillance des fontaines publiques. — Répression des puisages illicites.

4e *bureau.* Travaux du conseil de salubrité et des commissions d'hygiène dans le département de la Seine. — Exécution des lois concernant la médecine et la pharmacie. — Médecins, officiers de santé, sages-femmes, pharmaciens, herboristes, épiciers-droguistes. Remèdes secrets. — Amphithéâtres et salles de dissection. — Inspection des eaux minérales naturelles et artificielles. — Surveillance des vases et ustensiles de cuivre. — Maladies épidémiques; épizooties; vaccine. — Cimetières; exhumations et réinhumations. — Transports de corps; autopsies; moulages et embaumements de cadavres. — Relevé des décès qui ont lieu dans les arrondissements et dans les hôpitaux et hospices de Paris; statistique annuelle des décès par âge et par nature de maladie. — Exécution du décret du 9 septembre 1848 sur les heures de travail. — Exécution de la loi relative au travail des enfants dans les manufactures. — Exécution des règlements concernant la salubrité dans les dépendances des habitations. — Puisards, dépôt d'immondices; animaux élevés à l'intérieur des habitations et dépôts d'engrais et d'immondices formés dans les communes rurales. — Lavoirs publics et bains gratuits ou à prix réduits (exécution de la loi des 28 novembre, 7 septembre 1850 et 3 février 1851). — Eclairage électrique; gaz portatif comprimé ou non comprimé; examen de tous les appareils nouveaux pour la fabrication du gaz. — Forges et autres ateliers non classés. — Autorisations et surveillance des moutons, laminoirs, presses, balanciers. — Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Chantiers de bois. — Dépôts de charbon. — Ateliers de carbonisation. — Débits de combustibles. — Brasseries. — Appareils à vapeur. — Locomotives sur les chemins de fer. — Recherche, abatage et équarrissage des chevaux morveux et des autres animaux dangereux ou attaqués de maladies contagieuses. — Exécution des règlements concernant les chiens bouledogues. — Echenillage dans le ressort de la *préfecture* de police. — Equarrisseurs. — Abattoir communal pour les chevaux. — Artistes vétérinaires. — Tirs ou essais d'armes à feu; tirs de pièces et de feux d'artifice. — Débits de poudres. — Surveillance du transport des poudres et amorces fulminantes. — Bruits nocturnes et bruits de cor et autres instruments bruyants. — Secours publics aux noyés, asphyxiés, etc. — Police de la Morgue.

A diverses reprises, on a demandé la suppression de la *préfecture* de police et son remplacement par une police essentiellement municipale. Les agissements odieux de la police secrète ou politique sous le second Empire avaient à tel point indisposé l'opinion publique que, peu après la révolution du 4 septembre 1870, M. de Kératry, appelé au poste de préfet de police, adressa au gouvernement de la Défense nationale un remarquable rapport, dans lequel il demandait la suppression de l'administration à la tête de laquelle il se trouvait placé et proposait le renvoi aux divers ministres des services qui la composaient. Le gouvernement approuva ce rapport et demanda à M. de Kératry de présenter un projet de décret sur cette suppression. Mais ce fonctionnaire quitta peu après Paris, fut remplacé par M. Ed. Adam, et on ne donna pas suite à son projet. Le 27 mars 1872, M. Ranc demanda de nouveau, au sein du conseil municipal de Paris, qu'on supprimât la *préfecture* de police; se fondant sur ce que les fonds de la ville et non ceux de l'Etat payaient les services de cette administration, il conclut qu'elle devait relever uniquement de la municipalité et que la police de la cité devait être confiée à des magistrats municipaux. M. Léon Renault, préfet de police, fut d'un avis contraire. Il insista sur la difficulté de tracer des limites exactes entre la police simplement judiciaire et la police politique et se déclara prêt, pour son compte, à accepter toutes les réformes de nature à améliorer les services placés sous sa direction. A la suite de ces déclarations, le conseil passa à l'ordre du jour. Dans un livre très-intéressant, publié sous ce titre : le *Quatre septembre et le gouvernement de la Défense nationale* (1872), M. de Kératry a donné de très-curieux détails sur la *préfecture* de police et ses agents secrets dans les derniers temps de l'Empire.

PRÉFÉRABLE adj. (pré-fé-ra-ble — rad. *préférer*). Qui mérite d'être préféré, qui est plus avantageux ou plus estimable : *Le don de souffrir avec constance les malheurs qui nous arrivent est* PRÉFÉRABLE *à la faveur d'être toujours heureux.* (Sénèque.) *Une pensée sublime est* PRÉFÉRABLE *à toutes les pompes de l'appareil.* (Volt.) *Le bon usage d'une mauvaise chose est* PRÉFÉRABLE *à l'abus d'une bonne.* (Dider.) *Il n'y a rien au monde à quoi la vertu ne soit* PRÉFÉRABLE. (Dider.) *Le calme est* PRÉFÉRABLE *au trouble des passions les plus séduisantes.* (J.-J. Rouss.) *Le malheur est le chemin des grands talents, ou au moins celui des grandes vertus, qui leur sont bien* PRÉFÉRABLES. (B. de St-P.) *Les révolutions les plus terribles sont* PRÉFÉRABLES *à un gouvernement despotique.* (Chateaub.) *L'ignorance est sans doute* PRÉFÉRABLE *à l'erreur, mais tout vaut mieux que l'abrutissement.* (Mme de Rémusat.) *De bonnes mœurs sont* PRÉFÉRABLES *aux meilleures lois.* (Stobée.) *En toutes choses l'ignorance même est* PRÉFÉRABLE *à la fausse science.* (J. Simon.)

Heureuse obscurité, que vous êtes aimable!
Au plus brillant éclat vous êtes *préférable.*

DESTOUCHES.

Le corps de la Vénus me paraît merveilleux.
La plus superbe femme est-elle *préférable?*
Elle parle, il est vrai, mais l'autre est admirable.

A. DE MUSSET.

PRÉFÉRABLEMENT adv. (pré-fé-ra-ble-man — rad. *préférable*). Par préférence : *Il faut aimer Dieu* PRÉFÉRABLEMENT *à toute chose.* (Lav.)

PRÉFÉRÉ, ÉE (pré-fé-ré) part. passé du v. Préférer : *Le rêve de la jeune fille, c'est le mariage avec l'être* PRÉFÉRÉ. (Mme Romieu.) *La plupart des femmes n'ont pas besoin d'être aimées, elles veulent seulement être* PRÉFÉRÉES. (Mlle Lespinasse.) *Il est attristant pour les honnêtes gens de voir que les méchants leur sont parfois* PRÉFÉRÉS. (E. Feydeau.)

Amour de nos foyers quelle est votre puissance!
Quels lieux sont *préférés* aux lieux de la naissance?

BERNIS.

— Substantiv. Personne que l'on préfère aux autres, que l'on aime mieux que les autres : *Le* PRÉFÉRÉ *d'un roi puise une double force dans sa turpitude et dans les faiblesses de son maître.* (Chateaub.) *Entre nous, vous*

avez trop de bon goût pour en vouloir à une femme qui ne vous aime plus; c'est un mauvais moyen de la reconquérir que de chercher querelle au PRÉFÉRÉ. (Balz.)

PRÉFÉRENCE s. f. (pré-fé-ran-se — rad. *préférer*). Action de préférer; choix d'une personne ou d'une chose par exclusion des autres personnes ou des autres choses; affection pour une personne supérieure à celle que l'on éprouve pour les autres : *La gourmandise est une* PRÉFÉRENCE *passionnée, raisonnée et habituelle pour les objets qui flattent le goût.* (Brill.-Sav.) *Une* PRÉFÉRENCE, *c'est une affection, et les affections ne se discutent pas comme les idées.* (H. Rigault.) *En matière de théâtre, ce qui est usé et rebattu obtient toujours une inexplicable* PRÉFÉRENCE. (Th. Gaut.) *L'amour-propre est un sentiment inné d'estime et de* PRÉFÉRENCE *pour soi.* (Latena.)

Sur quelque *préférence* une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
MOLIÈRE.

— Marque de distinction, attention, témoignage d'affection supérieur à ceux que l'on accorde aux autres; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *La sensibilité se contente d'affections; la vanité veut des* PRÉFÉRENCES. (Lévis.) *Les* PRÉFÉRENCES *marquées divisent les citoyens comme les familles.* (Lévis.)

— Jeux. Au pique-madrille, Couleur qui, à cartes égales, l'emporte sur les trois autres.

— Loc. adv. *De préférence*, Par choix, plutôt, préférablement : *En Allemagne, dans la plupart des faisanderies, on emploie* DE PRÉFÉRENCE *des dindes pour couver.* (E. Chapus.) *Discerner, c'est distinguer, séparer, puis approuver ou admettre telle chose* DE PRÉFÉRENCE *à telle autre.* (L'abbé Bautain.)

PRÉFÉRER v. a ou tr. (pré-fé-ré — d'un type barbare *præferere*, pour *præferre*, porter avant, de *præ*, devant, et de *ferre*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je préfère; qu'ils préfèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je préférerai; il préférerait*). Choisir par exclusion; aimer ou estimer mieux : *Tout homme qui ne* PRÉFÈRE *pas son devoir à son plaisir n'est bon à rien.* (Christine de Suède.) *Quiconque* PRÉFÈRE *sa propre gloire aux sentiments de l'humanité est un monstre d'orgueil.* (Fén.) PRÉFÉREZ *la vertu à tout.* (Vauven.) *Le cœur* PRÉFÈRE *souvent l'illusion qu'il caresse à la vérité qu'il entrevoit.* (La Rochef.-Doud.) *Les rois* PRÉFÈRENT *la vanité flatteuse au dévouement sévère.* (Chateaub.) *Il suffit d'avoir vu un peu le monde pour lui* PRÉFÉRER *la solitude la plus absolue.* (Mme C. Bachi.) *Les cœurs sensibles demandent qu'on les aime; les personnes vaines veulent qu'on les* PRÉFÈRE. (Lévis.) *Une âme honnête a beau aimer la gloire, elle* PRÉFÈRE *sa propre estime.* (Latena.) *Les femmes* PRÉFÈRENT *les émotions à la raison.* (H. Beyle.) *A une bonne affaire conseillée on* PRÉFÈRE *souvent une sottise de son cru.* (Petit-Senn.) *A l'ami qui cesse d'obliger on* PRÉFÈRE *l'ennemi qui cesse de nuire.* (Petit-Senn.)

Je ne me verrai point *préférer* de rivale.
RACINE.

— Se dit des choses qui se trouvent plutôt dans certains lieux ou certaines circonstances, qui prennent dans ces lieux ou ces circonstances un développement plus complet ou s'y présentent plus avantageusement : *Le palmier* PRÉFÈRE *les climats les plus chauds. Le bouleau* PRÉFÈRE *les terrains humides. La peinture* PRÉFÈRE *les jours d'en haut. Le lin* PRÉFÈRE *les terres noires, franches et grasses.* (Raspail.)

Se préférer v. pr. Etre préféré : *L'utile doit* SE PRÉFÉRER *à l'agréable, et l'honnête à l'utile.*

— S'aimer, s'estimer mieux soi-même : *Nous* NOUS PRÉFÉRONS *aux autres.* (Duclos.) *Chacun*, SE PRÉFÉRANT *à tout autre, ne devrait pas s'étonner que tout autre* SE PRÉFÉRÂT *de même à lui.* (J.-J. Rouss.) *L'égoïste* SE PRÉFÈRE *à tout; l'avare préfère tout à lui-même.* (Alibert.)

— **Syn. Préférer, adopter, aimer mieux,** etc. V. ADOPTER.

— Gramm. V. la note sur PLUTÔT.

PRÉFÉRICULE s. m. (pré-fé-ri-ku-le — lat. *præfericulum*, forme dimin. tirée de *præ*, avant, et de *ferre*, porter). Antiq. rom. Bassin employé dans les sacrifices : *La première prêtresse tenait le livre des cérémonies, la seconde une aumusse de fine soie, les autres une châsse d'or, le sécespite, ou couteau du sacrifice, et le* PRÉFÉRICULE *ou vase de libation.* (Gér. de Nerv.)

PRÉFET s. m. (pré-fè — latin *præfectus*, participe de *præficere*, préposer; de *præ*, devant, et de *facere*, faire). Administrateur civil d'un département français : *Le* PRÉFET *de la Seine, de la Gironde, de la Haute-Savoie. Un firman du* PRÉFET, *proclamé au son du tambour, défend de danser à l'avenir.* (P.-L. Courier.) *Le* PRÉFET *est l'organe du gouvernement; le gendarme en est l'exécuteur.* (Vacherot.) *Il faut avoir vécu en province pour savoir toute l'ampleur, toute l'importance, tout le prestige de ces mots : « Monsieur le* PRÉFET ! » (L. Jourdan.)

— *Préfets à poigne*, Nom donné, sous le second Empire, aux préfets dévoués au gouvernement et prêts à accomplir les actes de force que celui-ci pourrait leur ordonner.

— *Préfet de police*, Magistrat chargé de la police, dans le département de la Seine.

— *Préfet maritime*, Administrateur de l'une des cinq divisions maritimes de la France : *Le* PRÉFET MARITIME *de Toulon.*

— *Sous-préfet.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Hist. rom. Titre donné à un certain nombre de chefs de corps ou d'administration en sous-ordre : PRÉFET *du camp.* PRÉFET *de cohorte, d'escadron, de légion.* ‖ *Préfet des alliés*, Officier chargé des détails relatifs aux troupes auxiliaires. ‖ *Préfet de l'annone*, Magistrat créé d'abord pour pourvoir à l'approvisionnement de Rome en temps de disette, et dont la charge devint ensuite permanente. ‖ *Préfet augustal*, Préfet d'Egypte, dont la charge fut instituée par Auguste. ‖ *Préfet de la chambre sacrée*, Sorte de chambellan des empereurs d'Orient. ‖ *Préfet des féries latines*, Lieutenant du consul pendant les féries latines. ‖ *Préfet des ouvriers*, Chef des ouvriers employés à la construction des machines de guerre. ‖ *Préfet du prétoire*, Officier des gardes de l'empereur dont les fonctions devinrent, à certaines époques, excessivement importantes. ‖ *Préfet provincial*, Magistrat administrant un municipe privé de ses priviléges. ‖ *Préfet de Rome* ou *de la cité*, Magistrat qui gouvernait à Rome en l'absence du roi ou du consul. ‖ *Préfet des sacrifices*, Sorte de grand pontife pour les municipes et les colonies. ‖ *Préfet de la table impériale*, Titre que les empereurs de Constantinople donnèrent au grand-duc de Russie. ‖ *Préfet du trésor*, Magistrat chargé, sous l'empire, de la garde du trésor public.

— Hist. ecclés. *Préfet apostolique*, Chef de certaines missions envoyées par le saint-siége. ‖ *Préfet des brefs*, Chef des secrétaires du pape qui sont chargés d'expédier les brefs de la cour de Rome. ‖ *Préfet de Rome*, Cardinal chargé de la police de Rome. ‖ *Préfet de la sacristie du pape*, Evêque de la maison du pape chargé de la garde de la chapelle. ‖ *Préfet de la signature de grâce*, Cardinal qui signe les lettres de grâce en présence du pape ou de douze prélats. ‖ *Préfet de la signature de justice*, Cardinal chargé de voir et approuver les requêtes.

— Hist. mod. Magistrat de quelques cantons suisses. ‖ *Préfet du palais impérial*, Officier du palais créé par Napoléon Ier.

— Enseignem. *Préfet des études* ou simplement *Préfet*, Maître autrefois chargé de la direction des études et de la discipline générale d'un collége : *Mon oncle Thomas tenait aussi bien sa morgue qu'un* PRÉFET *de collége.* (Le Sage.) ‖ *Préfet d'étude* ou simplement *Préfet*, Maître chargé de la surveillance d'une division : *Il n'en faut donc pas trop vouloir à un pauvre* PRÉFET D'ÉTUDE, *peu payé, partant peu sagace, d'être parfois injuste et de s'emporter.* (Balz.) On dit aujourd'hui MAÎTRE D'ÉTUDE ou MAÎTRE RÉPÉTITEUR dans le langage officiel, et les élèves disent PION dans leur langage familier.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— **Encycl.** Hist. Dès les premiers temps de la république romaine, on institua sous le nom de *préfet* (*præfectus*) une sorte de magistrat ayant pour mission de tenir les comices et de réunir le sénat. Par la suite, on désigna à Rome sous la même appellation un grand nombre de commandants militaires et de fonctionnaires civils, relevant d'une autorité supérieure et que nous allons rapidement passer en revue, en suivant l'ordre alphabétique.

Préfet des ailes (*præfectus alarum*). On désignait ainsi douze officiers chargés par les consuls de prendre dans l'armée le commandement des troupes alliées. Ils avaient l'autorité et le rang des tribuns militaires et devaient leur nom à ce que les troupes mises sous leurs ordres étaient ordinairement placées sur les ailes de l'armée.

Le *préfet de l'annone* (*præfectus annonæ*) était un fonctionnaire dont la charge, d'abord temporaire, fut créée l'an 438 avant notre ère, et qui était chargé, dans les moments d'extrême disette, de veiller à l'approvisionnement de Rome, de faire venir des vivres et de fixer le prix auquel ils devaient être vendus. Auguste, qui devint *préfet* de l'annone, rendit cette charge permanente. Le fonctionnaire qui en était investi prenait rang après les consuls et surveillait le commerce des grains, du vin, de la viande, du sel et autres denrées alimentaires. V. ANNONE.

Le *préfet augustal* (*præfectus augustalis*) était chargé du gouvernement de l'Egypte et devait faire partie des chevaliers romains. Il était ainsi nommé parce qu'Auguste avait créé ces fonctions.

Le *préfet de la cavalerie* (*præfectus equitum*) commandait la cavalerie d'un corps d'armée. Sous l'empire, il y eut souvent deux de ces officiers pour commander la cavalerie d'une légion.

Le *préfet du camp* (*præfectus castrorum*) était un officier qui, à partir d'Auguste, fut chargé dans chaque légion de choisir l'emplacement du camp, de procurer aux soldats les instruments et les matériaux nécessaires pour son installation, de surveiller sa construction, de veiller sur les approvisionnements, les machines de guerre, les malades et de faire la police du camp. Les *préfets* du camp étaient ordinairement des officiers expérimentés qui étaient nommés par le général en chef.

Le *préfet de la chambre sacrée* (*præfectus sacri cubiculi*), créé du temps d'Adrien, était un officier du palais qui remplissait les fonctions de grand chambellan, puis qui devint, à partir de Constantin, le grand maître de la chambre de l'empereur, chargé du service du palais et en même temps de l'administration des biens impériaux dans la Cappadoce. Cet officier, qui avait rang de sénateur, reçut, sous le Bas-Empire, le titre de *præpositus sacri cubiculi.*

Le *préfet de cohorte* (*præfectus cohortis*) était le chef d'une cohorte prétorienne.

Le *préfet des eaux* (*præfectus aquarum*) remplaçait à Rome, sous les empereurs, les édiles dans le soin de construire et de surveiller les aqueducs.

Le *préfet des féries latines* (*præfectus feriarum latinarum*) occupait une charge purement honorifique et qui ne durait que trois jours. Pendant ce temps, le *préfet*, élu par les comices par centuries, servait de lieutenant aux consuls chargés de présider les féries. V. ce mot.

Le *préfet de la flotte* (*præfectus classis*) était, sous la république, l'officier supérieur qui, en temps de guerre, était à la tête de la flotte, sous le commandement des consuls par qui il était nommé. Auguste, ayant créé deux flottes, l'une à Ravenne, l'autre à Misène, pour surveiller l'Adriatique et la Méditerranée, nomma deux *préfets* ou amiraux, dont les fonctions étaient annuelles, mais ordinairement prorogées par l'empereur.

Le *préfet de légion* (*præfectus legionis*) fut institué sous l'empire. D'après Rich, il désigna, croit-on, l'officier primitivement appelé *legatus legionis*, le commandant en chef de toute une légion, de l'infanterie et de la cavalerie qui la composaient. Sous le Bas-Empire, le *préfet* de légion était le lieutenant d'un légat de l'empereur et commandait en chef pendant son absence. Il avait alors le titre de comte de premier rang.

Le *préfet des mœurs* (*præfectus morum*) était plus connu sous le nom de *censeur*. V. ce mot.

Le *préfet des ouvriers* (*præfectus fabrum*) était un officier chargé de commander les ouvriers, les charpentiers, les mécaniciens qui construisaient les machines de guerre. On donnait le même nom, à Rome, à des chefs de corporations composées d'ouvriers forgerons, charpentiers, etc.

Le *préfet du prétoire* (*præfectus prætorio* ou *pretorii*), institué par Auguste l'an de Rome 748, était le commandant des cohortes prétoriennes spécialement chargées de veiller à la sûreté des empereurs. A l'origine, il y en eut deux; Tibère n'en conserva qu'un seul; mais, après lui, leur nombre varia : il fut de trois sous Commode et de quatre sous Constantin. Sous Domitien, chaque Auguste et chaque César eut son *préfet* du prétoire. Ces officiers, qui appartenaient à l'ordre équestre, n'eurent d'abord qu'un commandement militaire; mais, à partir de Marc-Aurèle, ils furent assesseurs de l'empereur dans les jugements civils. Investis d'une autorité militaire et civile très-étendue, ils devinrent alors les seconds personnages de l'empire et leur puissance égala souvent celle de l'empereur lui-même. Lorsque Constantin eut prononcé la dissolution des cohortes prétoriennes, les *préfets* du prétoire perdirent leur autorité militaire et n'eurent plus que des fonctions administratives et judiciaires. Ils furent mis à la tête des quatre grandes préfectures entre lesquelles l'empire fut divisé, les préfectures d'Orient, d'Illyrie, d'Italie et des Gaules, et y exercèrent les pouvoirs les plus étendus, bien que leurs actes dussent recevoir, pour être valables, l'approbation de l'empereur.

Le *préfet du prétoire des Gaules*, qui fut institué vers la fin du IIIe siècle, sous Dioclétien (284), ou au commencement du IVe, était chargé de gouverneur les trois diocèses de la Gaule, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Après l'invasion des barbares en 407, le *préfet* du prétoire quitta Trèves, sa résidence, pour se fixer à Arles, où il se maintint environ un demi-siècle. Outre la juridiction civile et criminelle, il avait la répartition et la perception des impôts, recrutait et approvisionnait l'armée, mais il n'avait pas de commandement militaire. Il relevait directement de l'empereur et avait pour auxiliaires trois *vice-préfets*, placés à la tête de chaque diocèse.

Le *préfet provincial* (*præfectus provinciæ*, appelé aussi *præfectus juridicendo*) était un magistrat chargé de l'administration et de la justice dans les villes d'Italie qui avaient le rang de colonies ou de municipes, mais qui avaient perdu leurs priviléges, notamment le droit d'élire leurs magistrats. Ces villes étaient appelées *municipes* ou *préfectures*. Les *préfets* provinciaux étaient élus pour un an dans les comices par centuries, s'il s'agissait de villes importantes, et nommés par le *préfet* de la ville lorsqu'il ne s'agissait que d'une petite ville. Les provinces impériales étaient également gouvernées par des *préfets* provinciaux.

Le *préfet du trésor* (*præfectus ærarii*) était chargé de garder le trésor public. Cette fonction, qui était annuelle, fut créée par Auguste l'an de Rome 796. Les *préfets* du trésor, qui étaient au nombre de deux, héritèrent des fonctions primitivement remplies par les questeurs et les *tribuni ærarii*. D'abord élus par le sénat, ils furent ensuite tirés au sort parmi les préteurs. Ils furent supprimés après Antonin le Pieux.

Le *préfet des vigiles* ou *veilles* (*præfectus vigilum*) avait le commandement des troupes chargées de garder Rome, de faire la police pendant la nuit, de préserver les citoyens des attaques nocturnes, des vols, etc. Cette charge fut instituée par Auguste l'an de Rome 759.

Le *préfet de la ville* (*præfectus urbis* ou *urbi*) était le gouverneur de Rome. C'était, à l'origine, du temps des rois, un magistrat appelé *custos urbis* (gardien de la ville), nommé par le prince et chargé momentanément, pendant son absence, de tenir les comices, de convoquer le sénat, en un mot, d'administrer la cité. Sous la république, ce magistrat remplit les mêmes fonctions pendant l'absence des consuls et prit, après l'époque des décemvirs, le titre de *præfectus urbi*. Après la création de la charge de préteur urbain (366 av. J.-C.), les fonctions de *préfet* de la ville n'eurent plus de raison d'être et, si l'on en conserva le titre, il fut tout honorifique. Auguste fit revivre cette magistrature, dont il étendit beaucoup les attributions, et qu'il conféra pour un temps illimité à des personnages consulaires. Le *préfet* de la ville, qui ne tarda pas à absorber les fonctions du préteur urbain, étendait son pouvoir dans Rome et dans un rayon de 100 milles (148 kilom.). Il rendait la justice principalement entre les patrons et les affranchis, les maîtres et les esclaves, connaissait des crimes des tuteurs et des curateurs, réprimait les fraudes des banquiers, était chargé de tout ce qui touchait à la sûreté, à la tranquillité publique, à la police des spectacles, à la surveillance de la boucherie et des subsistances, etc. On ne pouvait en appeler de ses sentences qu'à l'empereur, tandis qu'on pouvait faire appel devant lui de toute sentence rendue par un magistrat de Rome et même, dans la suite, par un gouverneur de province. Pour faire exécuter ses ordres et ses arrêts, il disposait d'un corps de soldats. Sous l'empereur Valérien, la fonction de *préfet* de la ville devint annuelle. Lorsque Constantin eut choisi Constantinople pour seconde capitale de l'empire, Constance y établit un *préfet* ayant absolument les mêmes fonctions que celui de Rome. « A cette époque, dit un écrivain, ces magistrats étaient les représentants directs des empereurs et, en cette qualité, ils avaient la haute surveillance de tous les fonctionnaires administratifs de la ville, de toutes les corporations et de tous les établissements publics. Chaque mois, ils faisaient à l'empereur un rapport sur les travaux du sénat et, dans cette assemblée, ils votaient avec les personnages consulaires. Enfin, c'était par leur intermédiaire que les empereurs recevaient les pétitions et les présents de leur capitale. »

— Administr. PRÉFET DE DÉPARTEMENT. En France, la fonction de *préfet* a été instituée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) pour remplacer les directoires de département. Le *préfet* est l'administrateur en chef d'un département, au chef-lieu duquel il réside. Aucune condition particulière d'âge, d'études et de services antérieurs n'est exigée pour l'exercice de ces fonctions. Le *préfet* est nommé par le chef de l'Etat, sur la proposition du ministre de l'intérieur, et constamment révocable. Il ne peut s'absenter de son département sans la permission du ministre et, en cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé soit par le secrétaire général, soit par le conseiller de préfecture qui en remplit les fonctions, soit par tout autre conseiller de préfecture. En cas de vacance de la préfecture, le premier conseiller de préfecture dans l'ordre du tableau exerce par intérim les fonctions de *préfet*. Le traitement des *préfets* se divise en deux parties, le traitement proprement dit et les frais d'abonnement, représentant les frais de bureau, tant pour le personnel que pour le matériel. Ils ont un costume qui a été fixé par l'arrêté du 17 ventôse an VIII. Nous avons parlé ailleurs (V. DÉPARTEMENT) de la division des *préfets* par classes, de leur traitement, de leur mise en non-activité, etc. Nous n'avons à nous occuper ici que des attributions aussi multiples que variées de ces fonctionnaires, qui sont assistés, dans l'administration des départements, d'un conseil de préfecture, d'un secrétaire général, d'un conseil général et de *sous-préfets*. V. CONSEIL DE PRÉFECTURE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CONSEIL GÉNÉRAL, SOUS-PRÉFET.

Le *préfet* est chargé de faire exécuter les lois, décrets et arrêtés du gouvernement, de surveiller toutes les parties de l'administration publique, de nommer, de suspendre, de révoquer certains agents, de prendre des arrêtés, etc.

Ce fonctionnaire exerce une autorité de commandement sur les agents qui lui sont subordonnés et, en certains cas, sur les simples citoyens. Dans un intérêt de gouvernement, d'ordre, d'utilité générale ou dans l'intérêt de l'exécution des travaux publics, il requiert, interdit ou prononce, surtout dans des circonstances de détail et d'application, et il ordonne par des mesures générales dans

certaines matières. Ainsi, par exemple, il peut prendre des arrêtés de police, s'étendant soit à tout un département, soit à un arrondissement, soit à une agglomération de communes. La loi du 27 juillet 1867 a abrogé celle du 5 mai 1855 qui avait donné au *préfet* la police des villes dans les chefs-lieux de département ayant 40,000 âmes et au-dessus. Toutefois, à Lyon, le *préfet* cumule les fonctions de *préfet* ordinaire et de *préfet* de police (loi du 4 avril 1873). Le *préfet* peut requérir la force armée. Il autorise l'établissement des spectacles, règle, de concert avec l'évêque, la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches; l'heure et le mode d'exécution des lois ordonnant des prières publiques; le choix d'un édifice convenable pour le culte dans les paroisses où il n'y en a pas; il autorise la réunion des membres des consistoires protestants; il pourvoit à la conservation des divers établissements publics; il fixe la largeur et les limites des chemins vicinaux, détermine annuellement la proportion dans laquelle chaque commune doit concourir à l'entretien de la ligne vicinale dont elle dépend; statue sur les offres faites par les particuliers et communes, autorise les travaux d'ouverture de redressement, etc., de ces chemins; impose d'office les communes en retard pour les prestations et travaux relatifs aux chemins vicinaux et a sous son autorité les chemins de grande communication. Le *préfet* fixe la hauteur des eaux et l'élévation du déversoir des moulins et usines, autorise l'exploitation des minerais de fer, etc. Il règle la répartition et sous-répartition de la contribution des portes et fenêtres, détermine l'époque des déclarations et vérifications sur le nombre et l'importance des métiers qu'entretiennent les fabricants pour l'assiette des patentes. Il arrête pour chaque arrondissement le tableau des citoyens exerçant un commerce ou une industrie soumise à la patente; il rend exécutoires les rôles de la contribution des patentes, les rôles des contributions directes, les rôles des communes pour la contribution des portes et fenêtres, les rôles de répartition des sommes nécessaires au payement des travaux d'entretien des rivières et des canaux, après en avoir exécuté la confection, etc. Il approuve les plans de desséchement des marais et veille à la conservation des travaux et des digues. Il indique les localités dans lesquelles doivent être faits des travaux pour cause d'utilité publique, lorsque cette désignation n'a pas été faite par une loi. Il fixe l'époque de l'ouverture et de la fermeture de la chasse; il ordonne d'office le placement dans une maison d'aliénés de toute personne dont l'état d'aliénation compromet l'ordre public ou la sûreté des personnes. Enfin, il prononce sur un grand nombre de réclamations qu'il serait trop long d'énumérer ici et reçoit, en certains cas, les recours contre les décisions du *sous-préfet*.

La surveillance du *préfet* s'exerce sur toutes les branches du service public, notamment sur les maisons d'arrêt, de justice et les prisons; sur les établissements publics et privés consacrés aux aliénés, sur la réunion des consistoires et des synodes protestants, sur les établissements d'instruction publique, etc. Il surveille, en outre, l'entretien des routes, l'exécution des travaux à faire aux ponts, chaussées, rivières; l'exécution des obligations imposées aux juges de paix, maires, officiers municipaux, commissaires de police, etc.; la perception des deniers publics, les opérations de l'administration forestière, les opérations relatives à l'administration et à la vente des domaines de l'Etat.

Il dresse et publie la liste de tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, etc. Il fait enregistrer, publier et afficher les demandes en concession de mines, en permission pour l'établissement de fourneaux, forges et usines, reçoit les oppositions et donne son avis. Le *préfet*, en outre, ordonne et fait exécuter le payement des dépenses qui sont assignées dans chaque département sur les fonds affectés au service de ces dépenses; il délivre des mandats pour le payement des dépenses relatives aux dépôts de mendicité et aux prisons; ordonne et fait exécuter les travaux et réparations à faire aux cathédrales, séminaires, évêchés, etc. Il intente, en son nom, les actions de l'État, reçoit les assignations contre l'Etat et adresse au ministère public près les tribunaux les mémoires contenant les moyens de l'Etat dans les affaires où il est partie.

Le *préfet* exerce une autorité de tutelle à l'égard des communes et des établissements publics soit en arrêtant les budgets, soit en autorisant les travaux, soit en réglant les comptes, soit en homologuant les délibérations. Il peut inscrire d'office dans le budget des communes des dépenses que le conseil municipal aurait refusé ou négligé de voter.

Le *préfet* nomme, suspend et révoque un certain nombre de fonctionnaires ou d'agents de l'administration. Il pourvoit provisoirement au remplacement des *sous-préfets* en cas d'absence ou de maladie. D'après la loi du 4 juin 1873, le *préfet* nomme les maires et les adjoints dans les villes ou communes ayant moins de 20,000 habitants et qui ne sont pas des chefs-lieux de département ou d'arrondissement. Il peut les suspendre de leurs fonctions et même les révoquer; il peut, en outre, déclarer démissionnaire tout membre d'un conseil municipal qui a manqué à trois convocations consécutives sans motifs reconnus légitimes par le conseil. Il nomme un certain nombre des membres des conseils de fabrique, les membres des commissions administratives des hospices et autres établissements de bienfaisance dont il règle les budgets, les receveurs de ces établissements, les médecins, chirurgiens, pharmaciens et agents comptables des hospices, les gardiens des maisons de détention, etc.

Pour toutes les questions relatives au contentieux administratif, le *préfet* doit en référer au conseil de préfecture, dont il est le président. Il doit porter au conseil général du département et instruire devant ce conseil les différentes matières sur lesquelles il est appelé à délibérer. Il provoque auprès des ministres respectifs les décisions réservées à l'autorité supérieure; il peut exercer d'office le recours comme d'abus près du conseil d'Etat; enfin, il revendique devant l'autorité judiciaire, par la voie du conflit, les matières qui sont de la compétence de l'autorité administrative.

On peut attaquer les actes et les arrêts du *préfet* quand on croit être en droit de s'en plaindre. Les voies de recours ouvertes aux administrés varient selon la nature des actes attaqués. S'il s'agit d'un acte purement administratif, le recours est ouvert devant le ministre de l'intérieur au moyen d'une pétition ou d'un mémoire sur papier timbré; si le *préfet* a statué sur des matières contentieuses pour lesquelles il était compétent, la loi a déterminé les voies d'appel; s'il a jugé en dehors de sa compétence, violé un droit ou excédé ses pouvoirs en matière contentieuse, le recours peut avoir lieu directement devant le conseil d'Etat. Le pourvoi a lieu par le ministère d'un avocat au conseil d'État, à moins qu'une disposition expresse n'ait dispensé de cette formalité.

Les arrêts pris légalement par les *préfets* sur les objets confiés à leur surveillance et à leur action sont obligatoires et ceux qui y contreviennent se rendent passibles d'une amende de 1 à 5 francs, prononcée par le tribunal de police.

Terminons cet article par quelques détails sur les honneurs rendus aux *préfets* lorsqu'ils viennent prendre possession de leur préfecture. D'après le décret du 13 juillet 1804 (24 messidor an XII) lorsqu'un *préfet* conseiller d'Etat entrera pour la première fois dans le chef-lieu de son département, il y sera reçu par les troupes de ligne, d'après les ordres qu'en donnera le ministre de la guerre, comme un conseiller d'Etat en mission; de plus, la gendarmerie de tout l'arrondissement du chef-lieu de la préfecture ira à sa rencontre : elle sera commandée par le capitaine du département. Lorsque le *préfet* ne sera point conseiller d'Etat, la garnison prendra les armes, la gendarmerie ira à sa rencontre, mais on ne tirera point de canon, et la cavalerie de ligne n'ira point au-devant de lui. Le *préfet* arrivant pour la première fois dans le chef-lieu de son département sera reçu à la porte de la ville par le maire et ses adjoints accompagnés d'un détachement de gendarmerie commandé par le capitaine. Cette escorte le conduira à son hôtel, où il sera attendu par le conseil de préfecture et le secrétaire général, qui le complimenteront. Il sera visité aussitôt après son arrivée par les autorités nommées après lui dans l'article des préséances (V. PRÉSÉANCE). Il rendra les visites dans les vingt-quatre heures. (Nous n'avons pas besoin de dire que cette disposition est tacitement abrogée.) Il recevra aussi les autres fonctionnaires inférieurs qui viendront le complimenter.

Dans un article consacré aux *préfets*, nous ne saurions oublier une variété de ces fonctionnaires qui a surgi du temps de l'Empire et qui, sous le gouvernement de l'ordre moral, s'est montrée disposée à déployer son activité dévorante contre les républicains; nous voulons parler des fameux *préfets* à poigne.

C'est sous le second Bonaparte que certains *préfets*, s'étant signalés aux yeux du public et de leurs chefs par un zèle exceptionnel, reçurent le nom de *préfets à poigne*. La physionomie de ce personnage n'est point difficile à retracer; elle est, du reste, bien connue de tous, car, si de beaux spécimens de *préfets* à poigne ont fonctionné sous l'Empire, le septennat n'a point tout à fait manqué d'échantillons de ce produit. Ce qui caractérise le *préfet* à poigne, c'est la haine que ce personnage nourrit pour tout ce qui n'est point agréable au ministre dont il reçoit des ordres. Soucieux de plaire à son chef immédiat, il ne suit point à la lettre les instructions qu'il reçoit, mais les développe et accentue sa conduite dans le sens qu'il sait devoir être agréable en haut lieu. Lui a-t-on recommandé de surveiller la presse indépendante, il comprend à demi-mot et la supprime. Telle localité est-elle signalée comme prenant son mot d'ordre dans un cercle où domine l'esprit libéral, vite il ferme ce cercle sous le prétexte le plus futile ou même le plus grotesque. Qu'on nous permette de citer, à ce propos, cet arrêté d'un *préfet* de Vaucluse qui supprimait cinquante cercles d'un coup et renvoyait leurs habitués chez les marchands de vin et aubergistes, où ils pourraient, disait-il, causer en toute liberté sous l'œil vigilant de l'administration.

En temps ordinaire, le *préfet* à poigne se distingue de ses collègues moins zélés par l'acharnement qu'il met à frapper sur les adversaires du pouvoir. C'est pour ce personnage un point d'honneur de ne rien laisser debout qui puisse lui porter ombrage. Il veut être partout et n'entend pas qu'on lui résiste; il se conduit comme un proconsul et a sur ce dernier l'avantage de ne rendre de comptes qu'à son ministre, qui, le plus souvent, approuve avec chaleur la conduite de son subordonné. D'ailleurs, ce personnage se prétend à cheval sur la loi, qu'il interprète ou fait interpréter par des gens *ad hoc* à sa guise. Il sait mieux que personne déterrer, dans le vieil arsenal législatif dont nous sommes accablés en ce pays de France, une vieille loi, un décret bien moisi auxquels personne ne pensait plus depuis longtemps et qu'on regardait comme virtuellement abolis. Armé des pouvoirs que lui confèrent ces vieux monuments de notre législation réactionnaire, le *préfet* à poigne frappe à tort et à travers sur les adversaires du pouvoir et ne tarde point à imposer silence à la partie timide de la population. En moins de temps qu'il n'en faut pour parcourir son territoire, ce fonctionnaire supprime ou chasse de la voie publique tout organe qui lui déplaît, brise les maires ou les conseils municipaux qui ne prennent point le mot d'ordre à son cabinet, ferme les cercles ou établissements qui lui paraissent suspects d'abriter de temps en temps des adversaires, enfin se conduit comme un véritable satrape.

Survient-il une élection, c'est bien pis encore. Tous les fonctionnaires, depuis les plus élevés jusqu'aux plus infimes, sont mis en réquisition, et le *préfet* à poigne, dans une allocution ou une circulaire également bien sentie, leur fait connaître qu'ils doivent tous travailler, toute affaire cessante, au succès du candidat officiel ou agréable. L'armée des subalternes se met immédiatement en campagne. Malheur à qui résiste et ne paraît point se soucier d'appuyer le candidat du *préfet*; pour lui, c'est la révocation. S'il n'a été que tiède, c'est l'immobilisation dans une situation inférieure; point d'avancement pour le malheureux qui n'a point déployé l'activité dévorante qu'un *préfet* à poigne entend obtenir de tout individu émargeant au budget dans son département. Si, d'ailleurs, il commande à tous de suivre l'impulsion qu'il leur donne, le *préfet* à poigne s'engage à couvrir de sa responsabilité tous ses subordonnés. La loi n'existe plus pour eux; le *préfet* se charge de tout, répond de tout. Aussi, est-ce presque effrayant de voir avec quel zèle se lancent dans la mêlée électorale ces employés irresponsables. Malheur au candidat opposant, s'il n'a de sérieuses racines dans le pays! Malheur à lui surtout s'il prête le flanc à quelque critique grave! On ne l'épargnera pas et les épithètes les plus grossières seront placardées à son adresse sur les murs, sans qu'il puisse espérer un instant qu'il lui sera possible de répondre. En effet, si le *préfet* autorise l'affichage de placards injurieux contre son adversaire, il trouvera mille biais pour refuser ou ajourner l'autorisation de la réponse. Il prendra ses précautions pour que la réponse, si elle doit être placardée, arrive trop tard. Avec les mille et une formalités qu'imposent en période électorale nos lois rétrogrades, tout est possible, surtout en province où l'énergie manque quelquefois.

Si l'élection de l'adversaire paraît probable, le vrai *préfet* à poigne, M. de Kératry fut de ceux-là, met la force armée en mouvement. Tout à coup il se sent pris du besoin de sauver la société et immédiatement il s'adresse à un général commandant une division quelconque et lui demande 300, 400, 500 hommes afin de garantir l'ordre. On vote sous les armes et cela fait quelquefois triompher le candidat officiel. Les électeurs protestent bien un peu, mais comme ces protestations s'adressent le plus souvent soit à des amis du *préfet*, les conseillers de préfecture, pour l'élection des conseils municipaux, soit à une Chambre dévouée à un ministre qui soutient les fonctionnaires à poigne, ces protestations sont lettres mortes et ne serviraient à rien si elles n'éclairaient le public sur la moralité de certains gouvernements.

Tel est le *préfet* à poigne. En temps ordinaire, il s'évertue à tracasser les adversaires du pouvoir et, très-peu scrupuleux sur le choix des moyens, certain, du reste, d'être approuvé, il s'en donne à l'aise. En période électorale, son activité redouble; la loi n'existe plus que contre son adversaire; faire triompher le candidat agréable, tel est son seul but et tous les moyens sont bons pour l'atteindre. Hélas! en dépit de tant de zèle et malgré un sans gêne qui rappelle les mœurs de l'Asie, souvent le candidat agréable échoue et tout ce monde, mis en branle par ordre, est battu par quelques citoyens organisés en un comité pour faire triompher l'adversaire du pouvoir. Nous renonçons à dépeindre la rage qui s'empare alors du véritable *préfet* à poigne; huit jours ne se sont point encore écoulés depuis sa défaite, que ce malheureux fonctionnaire a déjà chassé de la voie publique, fait poursuivre ou fait supprimer, s'il le peut, tous les journaux qui ont fait campagne contre lui. S'en prenant à ses auxiliaires de son insuccès, il les accuse de tiédeur, révoque et gourmande à tort et à travers, enfin, se multiplie pour prouver au ministre, auquel il avait promis le succès, que tout le monde a donné ou que tel ou tel a faibli au dernier moment. Cette belle ardeur ne s'apaise que lorsqu'il est certain que sa place n'est point compromise.

Si le *préfet* à poigne est un agent auquel on peut tout demander, même de fusiller les gens deux fois (voir l'affaire Bidauré), ce fonctionnaire, par son zèle intempestif, met souvent un cabinet responsable devant une Chambre dans un cruel embarras. Placé entre ces deux alternatives, ou désavouer un *préfet* qu'on a secrètement encouragé, ou défendre toute la conduite de son subordonné, qui a été maladroit ou n'a pas su s'arrêter à temps, un ministre est souvent fort vexé d'avoir un agent qui fait trop de zèle. Il va de soi que nous ne parlons pas ici des gouvernements absolus où les Pastoureau, les Levert, les Janvier de La Motte et tant d'autres pouvaient commettre les plus grands écarts sans que les muets du Corps législatif sourcillassent le moins du monde. C'était le bon temps alors pour les *préfets* à poigne et si, depuis 1872, nous avons eu des fonctionnaires, les de Kératry, les de Tracy, les Ducros, les Doncieux, qui n'eussent point déparé la collection impériale des *préfets* à poigne, ces messieurs ont soulevé contre eux un tel mouvement de l'opinion publique, qu'ils ont dû, après de nombreux exploits, ou se retirer ou se faire oublier. Avec une Chambre quelque peu libérale, de pareils auxiliaires ne pourraient être employés par le pouvoir exécutif.

En terminant ce court historique des *préfets* à poigne, disons que cette variété de fonctionnaires fait plus de tort à un gouvernement que ne pourraient lui en causer des bévues ordinaires. Par l'emploi de tels auxiliaires, un pouvoir transforme en adversaires les indifférents et fait de simples opposants des irréconciliables; toute élection prend, dans un département gouverné par un de ces pachas, un air de bataille rangée dans laquelle le pouvoir, souvent battu, perd toute espèce de prestige moral et n'est plus qu'un satrape maintenant par la force un pays conquis.

— PRÉFET DE LA SEINE. Il joint, aux attributions des *préfets* de département, celles des maires. Toutefois, d'une part, il n'est pas officier de l'état civil comme ces derniers et, de l'autre, il ne fait pas de police, le *préfet* de police étant chargé de cette branche de l'administration. Le *préfet* Léon Say, par arrêté du 14 juin 1871, a réorganisé les services intérieurs de la préfecture de la Seine. Comme, depuis la création des *préfets* (28 pluviôse an VIII), Paris a été presque constamment en dehors du droit commun en ce qui concerne son régime municipal, les *préfets* de la Seine ont administré ses finances et disposé de ses revenus souvent d'une façon dictatoriale et, par suite, désastreuse. Leur action sur la situation financière et économique de la capitale a été telle, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les noms des *préfets* qui se sont succédé à Paris depuis leur institution :

N.-B. Frochot, 1800-1812.
G. Chabrol de Volvic, 1812-1830.
Al. de Laborde, 28 juillet-23 août 1830.
Odilon Barrot, 24 août 1830-22 février 1831.
Comte de Bondy, 23 février 1831-24 juin 1833.
Comte de Rambuteau, 25 juin 1833-24 février 1848.

La république de 1848 remplaça les *préfets* par des maires (Garnier-Pagès, Armand Marrast, Trouvé-Chauvel, Recurt); mais, dès le mois de décembre 1848, on rétablit les *préfets* :

J. Berger, 20 décembre 1848-22 juin 1853.
Baron Haussmann, 22 juin 1853-5 janvier 1870.
H. Chevreau, 5 janvier-4 septembre 1870.

Avec la troisième République, on rétablit les maires (Etienne Arago et Jules Ferry), qui furent encore une fois remplacés par des *préfets* :

Léon Say, 6 juin 1871-7 décembre 1872.
Calmon, 7 décembre 1872-28 mai 1873.
Ferd. Duval, 28 mai 1873.

— PRÉFET DE POLICE. Ce fonctionnaire, placé à la tête de la préfecture de police, établie en 1800 (28 pluviôse an VIII), est nommé par le chef du pouvoir exécutif, qui peut le révoquer. Il exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des ministres et correspond immédiatement avec eux pour les objets dépendant de leurs départements respectifs. Il a le droit de publier de nouveau les lois et les règlements de police et de rendre des ordonnances tendant à assurer l'exécution de ces lois et règlements. Comme on le voit, ses règlements prennent le nom d'ordonnances et non celui d'arrêtés. Il exerce son autorité dans toute l'étendue du département de la Seine et, depuis un décret de 1871, dans celui de Seine-et-Oise, sur la police des prisons, la mendicité, le vagabondage, les maisons publiques, la librairie et l'imprimerie, les poudres et salpêtres, la recherche des militaires et marins déserteurs, des prisonniers par droit de suite; la sûreté du commerce, la salubrité, les débordements et débâcles; la surveillance des places et lieux publics, les approvisionnements. Pour cette partie de ses attributions, il a sous ses ordres les maires et

adjoints des communes et les commissaires de police. Il correspond directement avec eux ou par l'intermédiaire des officiers publics sous ses ordres (arrêté du 3 brumaire an IX).

Les attributions du *préfet* de police peuvent se ranger en quatre catégories, attributions de police municipale, de police judiciaire, de police générale et de police politique. Les attributions de police municipale comprennent la petite voirie, la liberté et sûreté de la voie publique, la salubrité de la cité, les incendies, débordements, accidents sur la rivière; la police de la bourse et du change; la sûreté du commerce, les taxes et mercuriales, la libre circulation des subsistances; les patentes, les marchandises prohibées, la surveillance des places et lieux publics; les approvisionnements; la protection et préservation des monuments et édifices publics. Les attributions de police judiciaire consistent, pour le *préfet* de police, dans le pouvoir de faire arrêter par ses agents et traduire devant les tribunaux les individus prévenus de délits ou pris en flagrant délit, de requérir les agents de police judiciaire de faire tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits, contraventions et d'en livrer les auteurs aux tribunaux et même de faire personnellement ces actes. Les attributions de police générale, déterminées par l'arrêté du 12 messidor an VIII, comprennent les passeports, les cartes de sûreté, les permissions de séjour à Paris, la mendicité, le vagabondage, la police des prisons, les maisons publiques, la surveillance des condamnés et des criminels dangereux, les attroupements; la police de l'imprimerie, de la librairie, des théâtres, des cultes, des chemins de fer, des machines et bateaux à vapeur; la vente des poudres et salpêtres, les recherches des déserteurs, les fêtes publiques, etc. Enfin, le *préfet* de police, en tant que délégué du pouvoir politique, chargé de veiller à la sûreté du chef de l'État et du gouvernement établi, est investi d'attributions politiques dont nous avons parlé à l'article POLICE POLITIQUE. Depuis le 17 février 1874, le service de la sûreté générale, qui dépendait, depuis le 10 septembre 1870, du ministre de l'intérieur, ayant passé de nouveau entre les mains du *préfet* de police, ce fonctionnaire exerce la police politique sur toute l'étendue du territoire. Quant aux agents publics ou secrets qu'il emploie, nous renverrons le lecteur à ce que nous avons dit au mot POLICE. Pour l'organisation de la préfecture de police, v. le mot PRÉFECTURE.

— PRÉFET DU PALAIS. Lorsque Napoléon Ier constitua une maison impériale dans laquelle il introduisit, pour satisfaire une vanité puérile, une foule de fonctionnaires et de dignitaires, il créa quatre *préfets* du palais, chargés de surveiller une partie de l'administration sous les ordres du grand maréchal du palais, de faire un service d'honneur et de suivre le chef de l'Etat dans ses voyages. Supprimés lors de la chute du premier Empire, les *préfets* du palais reparurent avec le second et disparurent définitivement avec la révolution du 4 septembre 1870.

— *Préfet maritime.* V. MARINE.

PRÉFÈTE s. f. (pré-fè-te — fém. de *préfet*). Femme du préfet : *Madame la* PRÉFÈTE. ‖ Peu usité.

PRÉFICE s. f. (pré-fi-se — lat. *præfica*, même sens). Antiq. rom. Nom donné aux pleureuses qu'on louait pour les funérailles.

PRÉFIGURÉ, ÉE (pré-fi-gu-ré) part. passé du v. Préfigurer : *Les événements contenus dans l'Evangile passent pour avoir été* PRÉFIGURÉS *par ceux qui sont racontés dans l'Ancien Testament.*

PRÉFIGURER v. a. ou tr. (pré-fi-gu-ré — du préf. *pré*, et de *figurer*). Néol. Figurer à l'avance : *Il était naturel que Constantin fit prendre, parmi les débris du temple qui avait* PRÉFIGURÉ *l'Eglise chrétienne, quelques colonnes pour les ériger dans la plus grande basilique de la chrétienté.* (Gerbert.)

PRÉFINI, IE (pré-fi-ni) part. passé du v. Préfinir : *Délai* PRÉFINI.

PRÉFINIR v. a. ou tr. (pré-fi-nir — du préf. *pré*, et de *finir*). Pratiq. Finir, définir, en parlant d'un terme, d'un délai. ‖ Peu usité.

PRÉFIX, IXE adj. (pré-fikss, i-kse — lat. *præfixus;* de *præ*, avant, et de *fixus*, fixé). Pratiq. Détermine, fixé, assigné : *Jour* PRÉFIX. *Somme* PRÉFIXE. *Délai* PRÉFIX. ‖ *Douaire préfix*, Douaire dont la quotité est fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXE adj. (pré-fi-kse — lat. *præfixus*, placé avant). Gramm. Qui se place au commencement d'un mot pour en modifier le sens : *Les particules* PRÉFIXES *sont très-usitées en arabe.*

— s. m. Mot ou particule, comme *pré* dans *préfixe* lui-même, *di* dans *direction*, *per* dans *péremptoire*, etc., etc., qui se place au commencement d'un certain nombre de mots pour en modifier le sens : *Des* PRÉFIXES *et des mots isolés marquent les nuances que l'arabe littéral exprime par le jeu des voyelles.* (Renan.)

— **Encycl.** Les *préfixes* proprement dits sont inséparables du mot qu'ils modifient et ne se rencontrent jamais seuls. Tel est, en sanscrit et en grec, l'augment qui caractérise les temps secondaires; exemple : *a-kar-o-t* (racine, *kar*), il fit; ε-λυ-ον (racine, λυ), je déliais. De même en sanscrit, en grec et quelquefois en latin le redoublement, signe du parfait; exemple : *ce-cid-i* (racine, *cad*), je suis tombé. Comment a-t-on été amené à exprimer, au moyen de ces *préfixes*, les diverses nuances des temps, c'est ce dont nous ne pouvons aujourd'hui rendre compte. Un grand nombre de particules peuvent aussi ajouter des idées accessoires à la racine primitive. Exemples : en sanscrit, *sva* qui marque la possession, *ati* qui marque l'excès, *a* privatif ou augmentatif, *su* qui marque le bien, *dus* qui marque le mal, etc., etc.; en grec, α privatif ou augmentatif, δυς même sens que *dus*, ἀρι, très, etc.; en latin, *in*, *sin* ou *sim*, particules négatives, etc., etc. On pourrait emprunter quelques exemples aux idiomes modernes, mais ceux que nous avons cités suffisent pour faire connaître le rôle des *préfixes* inséparables. Les prépositions et les adverbes forment une autre classe très-importante de *préfixes* qui diffèrent des autres en ce qu'ils peuvent exister à part dans la phrase. Le mot simple prend, à l'aide de ces *préfixes*, les sens les plus variés. Soit, par exemple, la racine λαβ, prendre. Du verbe simple λάμβανω, le grec forme ἀναλάμβανω, reprendre, ἀπολάμβανω, recevoir, ἐπιλάμβανω, surprendre, καταλάμβανω, comprendre, etc., etc. En latin, *cap-io*, je prends, donne *accipio, decipio, excipio, concipio, incipio, percipio;* et le français a les mots correspondants, *recevoir, accepter, décevoir, concevoir, percevoir*, etc. Le sanscrit, le grec ont une merveilleuse facilité à former des mots nouveaux avec ce secours. Le français admet plus difficilement ces combinaisons. Mais nous avons conservé, du moins, ce que nos ancêtres nous ont légué, et les mêmes influences que les *préfixes* sanscrits exerçaient sur les racines se retrouvent en grande partie dans notre langue. Les *préfixes* entrent dans la catégorie des *affixes*, c'est-à-dire parties accessoires des mots.

PRÉFIXÉ, ÉE (pré-fik-sé) part. passé du v. Préfixer : *Délai* PRÉFIXÉ.

PRÉFIXER v. a. ou tr. (pré-fi-ksé — du préf. *pré*, et de *fixer*). Fixer d'avance : PRÉFIXER *un terme, un délai.*

PRÉFIXION s. f. (pré-fi-ksi-on — rad. *préfixer*). Anc. jurispr. Fixation d'un délai. ‖ Délai ainsi fixé.

PRÉFLORAISON s. f. (pré-flo-ré-zon — du préf. *pré*, et de *floraison*). Bot. Position respective des différentes parties de la fleur, quand elles sont encore renfermées dans le bouton : *La* PRÉFLORAISON *éclaire les causes de l'inégalité des divisions du calice ou de la corolle.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La *préfloraison* consiste dans l'arrangement que présentent les diverses parties de la fleur lorsque celle-ci est à l'état de bouton et non encore épanouie; ces diverses parties, et surtout celles qui composent les enveloppes florales (périanthe ou calice et corolle), sont arrangées, pliées sur elles-mêmes comme les feuilles ordinaires dans les bourgeons. La *préfloraison* ne fait donc, dans la plupart des circonstances, qu'accuser plus nettement les rapports de position entre les diverses parties de la fleur et permet de les déterminer d'une manière plus facile et plus exacte. Elle présente deux modifications principales, l'une où les parties se touchent par leurs bords (*préfloraison* valvaire), l'autre où elles se recouvrent (*préfloraison* imbriquée). Ces deux genres de *préfloraison* sont, à leur tour, susceptibles de modifications secondaires; ainsi on dit que la *préfloraison* est obvolutive ou enroulée quand les divisions du périanthe sont roulées sur elles-mêmes en spirale, comme dans les oxalides, la pervenche; plicative, quand elles sont pliées sur elles-mêmes en forme d'éventail, comme dans les liserons et plusieurs solanées; chiffonnée, si elles sont plissées sans ordre régulier et dans tous les sens, comme dans le pavot, le grenadier; équitative, lorsque, dans une corolle irrégulière, une ou plusieurs divisions plus grandes chevauchent sur les autres, comme dans le pois d'odeur, etc. La *préfloraison* fournit en général un caractère d'une haute importance pour discerner les grands groupes, tels que les familles.

PRÉFOLIATION s. f. (pré-fo-li-a-si-on — du préf. *pré*, et de *foliation*). Bot. Position respective des feuilles quand elles sont encore renfermées dans le bourgeon : *La* PRÉFOLIATION *est assez constamment uniforme dans le même ordre naturel.* (T. de Berneaud.)

PRÉFONTAINE (le chevalier DE), écrivain français qui vivait au XVIIIe siècle. Il remplit les fonctions de commandant à la Guyane. On lui doit un ouvrage intitulé : *Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne* (Paris, 1763, in-8°), avec un *Dictionnaire galibi* et un *Essai de grammaire* par La Salle de l'Etang.

PRÉFORMANT, ANTE adj. (pré-for-man, an-te — du préf. *pré*, et de *former*). Gramm. Se dit des lettres qui, dans plusieurs langues sémitiques, se placent avant le radical des verbes pour indiquer des modifications de voix, de modes, de temps ou de personnes.

PRÉFORMATION s. f. (pré-for-ma-si-on — du préf. *pré*, et de *formation*). Philos. Système d'après lequel tous les individus préexistent dans l'espèce.

— **Encycl.** Ce terme a été employé dans la philosophie naturelle par Leibniz, par Kant et par les autres philosophes allemands, admis depuis dans la langue scientifique et usité pour désigner différentes théories sur l'origine des êtres organiques individuels.

Le problème auquel répond le mot de *préformation* est celui-ci : Les êtres organisés sont-ils créés tous individuellement et directement par Dieu? Dieu ne crée-t-il que l'espèce? Les individus préexistent-ils à l'état de germe avant d'être formés pour leur vie terrestre définitive? Différentes hypothèses ont été proposées. Kant propose de les ranger en deux classes : 1° *préformation* individuelle; 2° *préformation* générique.

La *préformation individuelle* peut aussi s'appeler système de l'*évolution*. C'est la théorie d'après laquelle tous les individus sont préformés, dès la création, par Dieu lui-même et attendent pendant de longs siècles le moment fixé pour leur éclosion à la vie manifeste; chacun de ces germes tire son existence de Dieu et il y en a un nombre fixe (infini peut-être?) créé une fois pour toutes par Dieu pour se développer aux diverses époques du temps. Ce système offre de bien grandes difficultés. Où sont-ils, en effet, ces germes innombrables préformés pour l'existence si longtemps avant d'exister? Résident-ils hors du monde physique que nous connaissons? Alors, nous voici perdus dans des hypothèses auprès desquelles les idées platoniciennes elles-mêmes seraient claires, simples et faciles à admettre. Résident-ils dans les êtres organisés, de telle sorte que chacun contienne tous les germes des êtres qui lui succéderont jusqu'à la fin des siècles? L'humanité tout entière, par exemple, c'est-à-dire des milliards de milliards de germes individuels, était-elle contenue dans le seul Adam? Ce système, connu sous le nom de système de l'*emboîtement*, offre bien des obscurités et confond autant l'imagination que la réflexion. S'il faut donner, en effet, une matérialité quelconque aux germes préformés, ils ne peuvent pas se réduire à l'infiniment petit, et quand on s'est représenté seulement huit ou dix générations emboîtées dans un seul germe, il est difficile de passer outre : qu'est-ce donc que des milliers de générations successives? Si l'on admet que ces germes sont immatériels, ce n'est plus la *préformation* ou la préexistence des individus, c'est tout simplement l'idéalisme platonicien ou le réalisme de Guillaume de Champeaux, ou, tout au moins, le conceptualisme d'Abailard appliqué non-seulement aux espèces, comme le voulaient ces philosophes, mais aussi à la foule inépuisable des individus.

2° *Préformation générique*, aussi nommée *épigénèse* ou système de l'*involution*. Cette hypothèse, beaucoup plus scientifique que la précédente, a été mise en honneur par le grand naturaliste allemand Blumenbach (v. ce nom). « En reconnaissant dans les êtres organisés une certaine puissance productrice, cette hypothèse, dit M. Barni, d'après Kant, abandonne à la nature tout ce qui suit le premier commencement et n'invoque une explication surnaturelle que pour ce premier commencement, contre lequel échoue toute explication purement physique. » Dieu a créé, non l'individu, mais l'espèce avec ses lois et ses aptitudes, qu'il laisse ensuite agir conformément à la nature; c'est lui, sans doute, qui a fait cette nature, mais il ne la contrarie plus par une intervention créatrice spéciale pour chaque être particulier. Ainsi, l'espèce, créée surnaturellement, c'est-à-dire dont nous ne pouvons déterminer scientifiquement l'origine, se développe naturellement et chacun des êtres individuels se produira en son temps par la vertu même de l'espèce douée par Dieu, une fois pour toutes, du pouvoir propagateur et reproducteur.

Les deux théories que nous venons de signaler ont eu leur application la plus curieuse, sinon la plus scientifique, dans les questions relatives, non aux animaux, mais à l'âme humaine. Les âmes des individus sont-elles créées, préformées toutes directement par Dieu, soit en une seule création primitive, soit dans des créations successives? Naissent-elles avec les corps? au moment de la conception ou plus tard? Sont-elles produites par les parents ou par un seul des deux parents, ou par Dieu lui-même à l'instant de la fécondation? Ces étranges questions ont préoccupé, ce qui est encore plus étrange, les moines et les prêtres du moyen âge, qui ont écrit, sur ces sujets scabreux pour tout le monde et surtout pour eux, des traités heureusement illisibles. On sait que les matérialistes ont tranché la question de la *préformation* en faisant naître, grandir et finir l'âme exactement avec le corps. Les spiritualistes, qui font de l'âme une substance distincte du corps, ne peuvent pas éluder de même le problème de la *préformation*, et il faut avouer que c'est un des plus inextricables que leur système soulève. Si l'on admet, en effet, que l'âme est préformée avant le corps, outre qu'on fait une hypothèse absolument gratuite, on soulève bien des doutes : où sera, que fera, comment existera cette âme avant sa naissance? Qu'est-ce qu'une âme qui n'agit pas, qui ne pense pas, qui attend, à l'état latent, le jour de sa manifestation? Et, alors, pourquoi ne pas admettre de fond en comble tout le système de la préexistence ou de la métempsycose, ou au moins de la métensomatose d'Origène? Si l'on admet que l'âme naît avec le corps et grandit avec lui, une forte analogie pousserait à croire qu'elle meurt avec lui. D'ailleurs, comment expliquer dans ce cas que Dieu envoie une âme, crée une âme exprès pour l'attacher au corps d'un enfant qui mourra dès sa naissance ou même qui naîtra mort? Et, si l'âme est créée par Dieu faite et parfaite dans l'enfant au sein de sa mère, comment se fait-il que nous la voyions pendant de longues années se développer, grandir et atteindre plus ou moins vite, par l'éducation, à un certain degré d'intelligence et de moralité? Evidemment, ce n'est pas là le fait d'une âme absolument indépendante du corps et créée de toutes pièces avant lui, sans lui. Une foule d'autres questions embarrassantes se joindraient à celles-ci; par exemple, l'âme des crétins, des idiots, des fous : dira-t-on qu'elle a été faite avant leur corps et que, malgré leur corps, elle est égale à celle des autres hommes? Bref, la *préformation* de l'âme est encore une des énigmes les plus insondables où se perd la science des philosophes.

PRÉFORMÉ, ÉE (pré-for-mé) part. passé du v. Préformer : *Si tout est* PRÉFORMÉ, *si rien n'est engendré, les longues oreilles et le tambour du mulet n'ont pas été engendrés non plus.* (Bonnet.)

PRÉFORMER v. a ou tr. (pré-for-mé — du préf. *pré*, et de *former*). Former d'avance, créer dans ses éléments : *D'après certains philosophes, Dieu* A PRÉFORMÉ *tous les êtres dès le commencement.*

PREGADO s. m. (pré-ga-do — mot ital. formé de *pregare*, prier). Hist. Membre d'un conseil institué au XIIIe siècle, à Venise, pour exercer un surveillance sur le doge, au nom du grand conseil. ‖ Pl. PREGADI.

PREGANZIOLO, bourg du royaume d'Italie, province, district et mandement de Trévise; 2,324 hab.

PRÉGATON s. m. (pré-ga-ton). Techn. Filière dans laquelle on passe d'abord le fil d'or, dans la suite d'opérations par laquelle on l'amène à la ténuité voulue.

PRÉ-GAZON s. m. (pré-ga-zon). Agric. Prairie artificielle obtenue par le semis des graines que fournissent les prairies naturelles : *La meilleure méthode pour obtenir les* PRÉS-GAZONS *est de les semer avec l'avoine et le trèfle.* (Thouin.)

PREGEL, rivière de Prusse. Elle est formée dans la province de Prusse, régence de Gumbinnen, par la réunion de l'Augerapp, de l'Innster et de la Pisa, coule au N. et se jette dans le Fresche-Haff, à 9 kilom. au-dessous de Kœnigsberg, après un cours de 150 kilom. Poissonneuse et navigable sur les deux tiers de son cours.

PREGIZER (Jean-Ulric), historien allemand, né à Tubingue en 1647, mort en 1708. Il professa successivement, à partir de 1675, l'histoire, l'éloquence et le droit public à l'université de Tubingue et devint, en 1694, conseiller de régence à Wurtemberg. Ses principaux ouvrages sont : *Théâtre des gouvernements et de la noblesse allemande* (Berlin, 1703, in-fol.); *Suevia et Wurtembergia sacra* (Tubingue, 1716, in-4°); *Ephemerides Wurtembergicæ* (Stuttgard, 1729); *Généalogie complète de la maison de Wurtemberg* (Stuttgard, 1713, in-fol.).

PRÉGNANT, ANTE adj. (pré-gnan, an-te; *gn* mll. — lat. *prægnans*, enceinte). Physiol. Portant en soi un germe de reproduction : *Femelle* PRÉGNANTE.

— A signifié Violent, poignant : *Douleur* PRÉGNANTE.

— Gramm. orient. *Construction prégnante*, Ellipse qu'on doit remplir mentalement : *En hébreu, les* CONSTRUCTIONS PRÉGNANTES *sont des phrases inachevées.* (Renan.)

PRÉGNATION s. f. (pré-gna-si-on; *gn* mll. — du lat. *prægnans*, enceinte). Zool. Gestation chez les animaux. ‖ Peu usité.

PRÉGUSTATEUR s. m. (pré-gu-sta-teur — lat. *prægustator;* de *præ*, avant, et de *gustare*, goûter). Antiq. rom. Esclave chargé, chez les Romains, de goûter les mets. ‖ Officier chargé de déguster les mets et les boissons que l'on servait sur la table des empereurs, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas empoisonnés : *Auguste avait institué dans ses palais un collège de* PRÉGUSTATEURS. (Complém. de l'Acad.)

PRÉGUSTATION s. f. (pré-gu-sta-si-on — du préf. *pré*, et du lat. *gustare*, goûter). Action de goûter les mets et les boissons avant de les servir.

PRÉHANCHIALE s. f. (pré-an-chi-a-le — du préf. *pré*, et de *hanche*). Entom. Pièce qui est placée au devant de la hanche des insectes.

PRÉHENSEUR adj. m. (pré-an-seur — du lat. *prehendere*, saisir). Zool. Qui saisit, qui sert à la préhension : *Muscles* PRÉHENSEURS. *Organes* PRÉHENSEURS.

— s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux, comprenant les perroquets et les genres analogues, qui ont les doigts disposés deux en

avant et deux en arrière, de manière à saisir leurs aliments avec les pieds et à les porter à leur bec.

PRÉHENSIBLE adj. (pré-an-si-ble — du lat. *prehensus*, saisi). Saisissable. ‖ Peu usité.

PRÉHENSILE adj. (pré-an-si-le — du lat. *prehensus*, saisi). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner : *Les animaux qui marchent difficilement ont des pattes à divisions profondes; tels sont les animaux* PRÉHENSILES *ou quadrumanes.* (Geoff. St-Hil.)

PRÉHENSION s. f. (pré-an-si-on — lat. *prehensio; de prehendere*, saisir). Physiol. Action de saisir, de prendre : *La* PRÉHENSION *des aliments est un des actes qui précèdent la digestion. L'instinct guide les animaux dans la* PRÉHENSION *et la recherche de leur nourriture.* (Broussais.) *La main, instrument de* PRÉHENSION, *devient pied chez le quadrupède, aile chez le chéiroptère.* (Renan.)

— Anc. jurispr. Action de prendre, prise. ‖ Droit que possédait l'Etat de s'approprier, moyennant un prix à fixer par expertise, les arbres appartenant à des particuliers, lorsqu'ils étaient jugés propices aux constructions navales.

PRÉHISTOIRE s. f. (pré-i-stoi-re — du préf. *pré*, et de *histoire*). Histoire des temps qui ont précédé les temps dits historiques.

— **Encycl.** Les anciens croyaient que l'humanité, avant d'arriver à la civilisation, avait passé par l'état sauvage. On pourrait citer avec Goguet (*De l'origine des lois, des arts et des sciences*, 1778, I, VII) Platon, Aristote, Euripide, Bérose, Salluste, Cicéron, Strabon, Lucrèce, Juvénal, etc. C'est ainsi qu'Horace dit : « Lorsque certains animaux, troupeau muet et hideux, furent sortis en rampant sur les terres nouvelles, ils combattirent pour du gland et des tanières avec les ongles et les poings d'abord, ensuite avec des bâtons, puis enfin avec des armes que l'expérience leur avait fait fabriquer. » (*Satire* Ire, v. 3). A cette époque primitive de l'humanité (âge de pierre) aurait succédé, d'après les anciens, l'âge d'argent, puis l'âge d'airain et enfin l'âge de fer. Aujourd'hui, les archéologues s'accordent à reconnaître que l'or a été le métal découvert le premier, l'airain (le bronze) ensuite, puis le fer.

Les chrétiens, qui succédèrent aux polythéistes, imposèrent les traditions hébraïques. Il fut ordonné de croire que le monde, créé en six jours, n'existait que depuis un temps très-rapproché. La science moderne a, au contraire, confirmé les assertions des anciens relatives à un état sauvage primitif de l'humanité. Il est prouvé aujourd'hui que la France, l'Angleterre, etc., l'Egypte et la Palestine elles-mêmes ont été habitées pendant des centaines de milliers d'années par des sauvages qui ont conquis péniblement les résultats de la civilisation, et que nulle part cette civilisation n'a apparu chez eux tout d'une pièce et spontanément. Pendant que certains peuples, à l'aide d'efforts opiniâtres, ont conquis un degré de civilisation avancée, d'autres n'ont pu jusqu'à nos jours arriver à découvrir un procédé pour avoir du feu. Les peuples sauvages de nos jours n'ont pas d'histoire; les peuples préhistoriques n'en ont pas eu davantage; c'est que les hommes qui ont un certain degré de civilisation sont seuls capables de conserver et de transmettre à leurs descendants le souvenir des faits historiques. C'est à peine s'il nous est parvenu quelques vagues échos de l'époque préhistorique, comme le récit des luttes soutenues par l'homme primitif contre certains animaux ses contemporains. Le dragon lui-même (allemand *drache*, polonais *smok*), animal réputé fabuleux, a fort bien pu exister, puisqu'on a découvert parmi les animaux dits fossiles une espèce analogue, dans les terrains secondaires, il est vrai, le ptérodactyle. L'Hercule de l'histoire fabuleuse de Grèce, le Krakus de l'histoire fabuleuse de Pologne et une foule de héros des mythologies germanique, scandinave, etc., ont pu être des personnages de l'âge préhistorique, dont les exploits auraient été amplifiés, de génération en génération, avant de devenir des mythes solaires dans une époque plus avancée. Le christianisme, en traitant les légendes qu'il trouvait chez les peuples parmi lesquels il pénétrait d'abominables superstitions inventées par les démons, a contribué à faire disparaître la plupart de ces légendes, dont quelques-unes se trouvent réhabilitées par les découvertes actuelles de la science. Elles ont été assez bien conservées dans les pays du Nord et de l'Orient. Plusieurs des usages des peuples préhistoriques ont persisté longtemps après la cause qui les avait fait naître et se sont perpétués en pleine histoire. M. Lubbock, dans ses *Origines de la civilisation*, en cite plusieurs exemples. Les croix elles-mêmes, si fréquemment adorées chez divers peuples avant l'ère chrétienne (v. Mortellet, la *Croix avant le christianisme*), étaient peut-être l'emblème de l'adoration du feu obtenu par les hommes primitifs, ainsi que chez les sauvages de nos jours, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

Ce n'est que du commencement de notre siècle que date l'étude de la *préhistoire*. Un savant belge, M. Schmerling, en 1832-1833, osa le premier porter la main sur les préjugés existants et affirmer l'antiquité de l'homme. Les découvertes archéologiques répétées de M. Boucher de Perthes, qui suivirent celles de Schmerling, accueillies tout d'abord avec incrédulité, finirent par convaincre tous les hommes de science. La Société de géologie de Londres, sur l'initiative de Lyell, et toutes les autres sociétés savantes de l'Europe, successivement, admirent l'antiquité de l'homme. Les recherches tournèrent de ce côté et on découvrit aussitôt, dans tous les pays, des milliers d'instruments de silex à l'usage de l'homme primitif, enfouis dans les terrains de l'âge tertiaire et quaternaire, des ossements fossiles de l'homme et de divers animaux; ensuite, en Suisse, des villages préhistoriques tout entiers. La *préhistoire* s'est constituée et elle fait sans cesse de nouveaux progrès.

La durée des temps préhistoriques a dû être très-considérable. L'illustre Lyell et les autres préhistoriens l'évaluent à un chiffre qui paraîtrait invraisemblable s'il n'était appuyé sur les preuves les plus évidentes et les plus simples. Après avoir énuméré toutes ces preuves, M. Zaborowski donne les chiffres suivants qui, loin de pécher par l'exagération, sont plutôt au-dessous de la vérité. (*De l'ancienneté de l'homme*, II, 229).

DURÉE DE LA PRÉHISTOIRE.

Age de fer. . .	2,000 ans,	1,500 au moins.
Age de bronze.	4,000 —	3,000 —
Age de la pierre polie.	12,000 —	6,000 —
Période post-glaciaire. . .	100,000 —	
Période glaciaire.	224,000 —	
Durée de l'époque du miocène inférieur au pliocène supérieur.	680,000 —	

L'industrie humaine a donc progressé successivement. Le type humain lui-même s'est sans cessé modifié à mesure des progrès de la civilisation. Les squelettes des hommes fossiles les plus anciens sont intermédiaires entre l'homme actuel et le singe actuel. Voici les dimensions du célèbre crâne de Neanderthal, appartenant à un homme primitif de la période pliocène supérieure : capacité, 1222 centimètres; angle facial de Camper, 56° à 66°; il est de 50° environ chez l'orang et le chimpanzé, et de 85° environ chez le Caucasien; indice céphalique, 72°, etc. La mâchoire de la Naulette découverte en 1866 est caractérisée surtout par l'absence du menton, que ne représente qu'une très-légère saillie, par une inclinaison notable en avant et en haut, « dont, dit M. Hamy, les races inférieures actuelles n'ont presque jamais fourni d'exemple aussi frappant, et par la disposition des dents, qui sont disposées à la manière de celles des singes anthropoïdes. Dans la mâchoire de la Naulette, comme dans celle des singes anthropoïdes, c'est la première grosse molaire qui est la moins volumineuse, c'est la deuxième qui l'est le plus. » Les crânes et débris de squelettes d'hommes primitifs présentent tous en général les caractères de bestialité les plus frappants; un grand nombre d'entre eux étaient anthropophages. « Les os humains de la caverne de Chauvaux, dit M. Zaborowski, étaient exactement dans le même état que les os d'animaux, tous également brisés pour l'extraction de la moelle, et, parmi les premiers, aucun squelette de vieillard, rien que les restes de jeunes individus qui, d'une chair plus tendre, avaient dû être préférés pour les repas de ces cannibales. Depuis cette découverte, d'autres découvertes du même genre sont venues en confirmer les résultats, et, en janvier 1870, M. Garrogon écrivait à l'Académie : « L'anthropophagie, dans les temps antéhistoriques, est admise aujourd'hui par Spring, Dupont, Schaffhausen, Broca, C. Vogt. » Elle persiste jusqu'à nos jours, ainsi qu'un grand nombre d'usages des peuples préhistoriques, chez les sauvages de l'Océanie. D'ailleurs, comme le fait remarquer souvent M. Lubbock dans ses *Origines de la civilisation* et dans l'*Homme avant l'histoire*, rien ne peut aider autant à comprendre les mœurs, les coutumes, les instruments des peuples historiques, à découvrir la signification de certains hiéroglyphes qu'on trouve sur leurs monuments que l'étude de la vie des sauvages actuels; car il est bien certain, dit le professeur Schaffhausen, que l'homme primitif doit être rangé à un degré plus bas que l'homme le plus sauvage du monde actuel. »

Les *kjœkken-mœdolings* ou débris de cuisine trouvés au Danemark sont l'œuvre de l'homme préhistorique de l'époque récente; ce sont d'immenses amas de coquilles mêlés d'instruments de silex. Ils forment parfois de véritables collines qui atteignent jusqu'à 300 mètres de longueur sur 45 à 70 de largeur; leur hauteur varie de 1 à 3 mètres. D'après Steenstrup, dans les tourbières du Danemark, il n'y a pas un seul mètre carré qui ne fournisse la preuve de l'existence préhistorique de l'homme. Les dolmens et les menhirs, qu'on a pendant longtemps cru être des monuments druidiques, appartiennent à la même période. Les dolmens, pierres tumulaires horizontales appuyées sur quatre autres pierres, sont répandus en France, en Suède, en Danemark, en Portugal en Afrique, sur les bords de la mer Noire, dans l'Asie Mineure, dans l'Inde, etc. Les menhirs, ou blocs de pierre plantés isolément ou par rangées, se retrouvent également chez un grand nombre de peuples sauvages actuels, ce qui contribue à prouver l'état sauvage des habitants primitifs des vieux continents.

Peu à peu la civilisation faisait des progrès chez les peuples préhistoriques. Il nous reste un grand nombre de monuments de celle qu'avaient atteint les peuples de la Suisse, peuples dont des découvertes récentes ont révélé l'existence préhistorique. Ce sont les cités lacustres, appelées aussi palafittes ou terramares. Elles datent de l'époque géologique appelée récente. La tradition populaire elle-même n'en avait conservé aucun souvenir. Leur découverte est due au hasard qui fit creuser, en 1853-1854, le fond du lac de Zurich. On a trouvé depuis lors de ces villages préhistoriques, non-seulement dans tous les lacs de la Suisse, mais encore dans ceux de la Bavière, de la Savoie, des Pyrénées françaises, de la Haute-Garonne, de l'Aube, de l'Ardèche, etc. Elles contiennent un grand nombre d'objets d'art, et le blé et les ossements d'animaux domestiques qu'on y a découverts en abondance dénotent un degré de civilisation beaucoup plus avancée que celui de l'âge archéolithique, c'est-à-dire l'âge de la pierre taillée. « L'importance de ces villages était extrêmement variable, dit M. Riolacci. On en a découvert qui pouvaient contenir de 1,500 à 1,800 habitants. Le but que se proposaient les habitants lacustres était évidemment de se soustraire à l'attaque des bêtes féroces, alors plus nombreuses qu'à présent, et aussi de se soustraire aux attaques des voisins; car, dans quelques villages, on a trouvé une ligne de pieux extérieurs, vraisemblablement destinés à empêcher l'approche des barques ennemies. » (*L'Ancienneté de l'homme.*)

Les études préhistoriques jettent une vive lumière sur certains problèmes pleins d'intérêt. Ainsi, il est certain que l'Europe a eu, comme l'Amérique, ses autochthones qu'une race supérieure étrangère a fait disparaître en en détruisant une partie et en se mêlant au reste. On retrouve, chez tous les peuples de l'Europe, des individus qui présentent les caractères de certaines races préhistoriques. Les traditions scandinaves, celtiques et germaniques s'accordent à dire que les premiers habitants de l'Europe (on ignorait alors l'existence de l'âge de pierre) sont venus du « pays de la lumière, » c'est-à-dire d'Orient. D'ailleurs, le mot *eureb*, dans les langues orientales, signifie occident. « La linguistique nous affirme, dit M. Riolacci, que tous les termes de la civilisation pastorale ou de l'âge de bronze se ressemblent dans toutes les langues de l'Europe, preuve évidente que d'abord les Aryens étaient parvenus à l'âge de bronze et que, avant leur séparation, ils ne constituaient qu'une seule et même famille. Une fois, cependant, en possession de leur cantonnement respectif, chaque branche aryenne s'est développée séparément; ce fait nous est attesté par la linguistique, qui nous assure que tous les termes acquis postérieurement à l'âge de bronze n'ont plus aucune analogie dans les diverses langues de l'Europe. Ainsi, l'on peut tenir pour certain que c'est de l'Asie que l'Europe a reçu les premiers éléments de la civilisation; que c'est en Asie qu'il faut chercher l'origine des langues grecque, latine, celtique, germanique, slave et lithuanienne; des premières fictions mythologiques, de l'introduction des métaux et, enfin, de la domestication des animaux. » (*Des origines européennes et françaises.*) A moins, toutefois, que les races autochthones de l'Europe ne soient spontanément arrivées à la civilisation. Cette dernière hypothèse paraît moins vraisemblable, car les races analogues aux races préhistoriques de l'Europe, les Lapons, les Australiens, etc., n'ont fait, jusqu'à aujourd'hui, presque aucun progrès dans la voie de la civilisation depuis les temps préhistoriques. C'est d'une étude plus approfondie de la *préhistoire* qu'on peut attendre la solution de cette question. Plusieurs races se sont succédé, en France, pendant les temps préhistoriques. L'une d'elles avait beaucoup d'analogie avec les Finnois et les Lapons d'aujourd'hui, une autre avec les Australiens. Toutes les deux, et bien d'autres encore, étaient disparues, depuis des milliers d'années, avant les temps historiques.

Cependant, les recherches archéologiques sur nos continents modernes ne donneront jamais qu'une partie de l'histoire de l'humanité. Ils ont tous été autrefois couverts par la mer et il est évident que d'autres continents, plus tard disparus, ont dû précéder les nôtres et que les vestiges de la civilisation qu'ils contenaient se trouvent aujourd'hui ensevelis au fond de l'Océan. Jusqu'à ce que des fouilles soient pratiquées dans divers endroits de la mer, on ne pourra avoir aucune certitude à ce sujet. Déjà au commencement de l'ère chrétienne, les limites des mers et des continents n'étaient pas celles d'aujourd'hui (v. Moreau de Jonnès, l'*Océan des anciens*, Paris, 1873, p. 13-34; Vautrain, l'*Observateur en Pologne*, Paris, 1807, p. 5-10, etc.). A l'époque préhistorique, les continents et les mers ont souvent varié de limites. Des débris de forêts couvrent le fond de la mer Baltique, vers le Danemark. Il est évident que, du moment que nos continents actuels ont été sous l'eau, et la géologie le prouve, le fond des mers actuelles a dû se trouver à sec et former des continents aujourd'hui détruits. L'existence de l'un de ces continents, la Lemuria, est problématique; celle d'une prétendue île dans la mer Noire est encore moins probable, bien qu'on ait torturé de mille manières des textes d'auteurs anciens pour la démontrer. Il n'en est pas de même de l'Atlantide, continent dont l'existence est regardée par quelques-uns comme prouvée.

On a beaucoup discuté la question de savoir quel était le berceau de la civilisation primitive. « Je suis convaincu, dit un écrivain allemand, M. Daumer, de l'existence d'un passé où le continent que nous appelons le vieux était le nouveau et, *vice versa*, où le continent dit nouveau était le vieux. Il faut enfin, pour ainsi dire, changer d'hémisphère si nous voulons un jour comprendre et embrasser l'ensemble de l'histoire humaine. La civilisation antique de l'Asie et de l'Afrique n'a été qu'un reflet, qu'un éclat de la civilisation antédiluvienne d'une Amérique antéhistorique, d'une Australie, d'une Océanie continentale, qui est descendue au-dessous du niveau de la mer par suite d'un affaissement local de l'écorce du globe, affaissement dont la géologie actuelle saurait très-bien fournir l'explication théorique. Les îlots, dans la mer Pacifique, ne sont que les montagnes de ce continent noyé. Il me paraît au moins infiniment difficile de prouver la fausseté de mon opinion. » (Le *Culte de Moloch*, 1842, par Daumer; traduction française dans *Qu'est-ce que la Bible*, par Hermann Ewerbeck. Paris, 1850, p. 46.)

M. Daumer et M. Passard (le *Quinzième déluge*) s'efforcent de prouver que la population de l'Egypte et sa civilisation, une des plus anciennes que l'on connaisse, s'étendait jusqu'en Amérique et en Océanie, à travers un continent atlantique, à une époque relativement peu éloignée de nous. Ils pensent que c'est l'Egypte du nouveau monde et non l'Egypte africaine que, comme on le croit communément, Moïse et les Hébreux ont quittée pour se rendre en Palestine. Au congrès des orientalistes, tenu à Londres en 1874, on a donné diverses raisons qui militent en faveur du passage des Hébreux par l'Egypte africaine et la mer Rouge. M. Daumer prétend, au contraire, que l'Egypte dont parle la Bible était un pays de l'Amérique, de l'Océanie ou de l'Atlantide. « Le fameux voyage d'Israël d'Egypte en Palestine, dit-il, qui dure quarante ans selon la Bible, est surtout inexplicable à cause de cette série inconcevable de stations qui sont en contradiction si flagrante avec la géographie du pays. Les chrétiens ont tort de regimber contre ce que leur raconte la tradition des Hébreux; l'imagination mythologique d'une nation n'embellit et ne fait grandir dans sa mémoire que ce qui fait honneur à cette nation. Jamais vous ne la verrez occupée de donner des dimensions plus étendues à ce qui ne flatte pas l'ambition nationale, et, certes, la migration d'Israël au désert contient assez peu de ce qui peut flatter. » D'après M. Daumer, les Hébreux auraient traversé sur les glaces le détroit de Behring, auraient traversé la Sibérie éclairés la nuit par l'aurore boréale ou, pour parler le langage biblique, par une colonne de feu, et seraient arrivés dans la Palestine après le voyage de quarante années dont parle la Bible; il étaye cette opinion bizarre par de nombreux arguments. Mais toutes les hypothèses relatives au séjour primitif de l'humanité et à l'existence de continents atlantiques sont sujettes à caution; une étude plus approfondie de la *préhistoire* en amènera la confirmation ou le démenti.

C'est une des gloires des savants de notre siècle d'avoir réussi à reconstituer cette partie si importante des annales de l'humanité. La *préhistoire*, les temps fabuleux et l'histoire écrite forment un tout harmonique indissolublement lié; et la connaissance de la *préhistoire* est aujourd'hui indispensable à un historien; car, comme dit M. Zaborowski, « c'est pendant l'immense durée des temps préhistoriques que furent élaborés les éléments, distribués les rôles de la pièce qui se déroule depuis les commencements de l'histoire. »

— Bibliogr. Sur la *préhistoire*, consulter les ouvrages suivants : Boucher de Perthes, *Des antiquités antédiluviennes* (1847); Vogt, *Leçons sur l'homme* (Paris, 1865, in-8°); Lubbock, l'*Homme avant l'histoire* (Paris, 1867, in-8°); Hamy, *Précis de pathologie humaine* (Paris, 1870, in-8°); Lyell, l'*Ancien eté de l'homme* (Paris, 1870, in-8°); Broca, *Mémoires d'anthropologie* (Paris, 1871); Buchner (L.), l'*Homme selon la science* (Paris, 1870-1872, 3 vol. in-8°); Riolacci, l'*Ancienneté de l'homme* (Paris, 1874, in-8°); Trutat et Cartailhac, *Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de l'homme* (Paris, 1874); Zaborowski-Moindron, *De l'ancienneté de l'homme, résumé populaire de la préhistoire* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°); Kraszewski, *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, session de* 1874 *à Stockhom* (Paris, 1874, in-8°); Pozzy, la *Terre et le récit biblique de la création* (Paris, 1874, in-8°).

PRÉHISTORIQUE adj. (pré-i-sto-ri-ke — du préf. *pré*, et de *historique*). Qui a précédé

les temps dits historiques : *Temps* PRÉHISTORIQUES.

PREHNIQUE adj. (pré-ni-ke — rad. *prehnite*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par l'action de l'acide sulfurique sur l'acide hydromellique et qui représente de la benzine dont quatre atomes d'hydrogène sont remplacés par quatre carboxyles.

— **Encycl.** L'acide *prehnique*

$$C^{10}H^6O^8 = C^6H^2(CO^2H)^4$$

peut être considéré comme dérivant de la benzine par substitution de quatre carboxyles CO^2H à quatre hydrogènes. Il fait partie d'une ssérie d'acide dont tous les termes sont connus à l'exception du cinquième, et qui résultent du remplacement successif des six atomes de carbone de la benzine par du carboxyle. A quelques-uns des termes de cette série, on trouve, au lieu d'un seul acide, plusieurs acides isomères. Il est d'usage d'étudier ces corps à propos de l'acide mellique, le dernier terme de la série; mais on peut tout aussi bien les grouper autour de l'un quelconque des termes de cette série, dont nous donnons ci-dessous le tableau :

$C^6(CO^2H)^6 = C^{12}H^6O^{12}$, acide mellique.
$C^6(CO^2H)^5H = C^{11}H^6O^{10}$, acide encore inconnu.
$C^6(CO^2H)^4H^2 = C^{10}H^6O^8$, acide pyromellique, acide *prehnique*, acide mellophanique.
$C^6(CO^2H)^3H^3 = C^9H^6O^6$, acide trimellique, acide trimésique, acide hémimellique.
$C^6(CO^2H)^2H^4 = C^8H^6O^4$, acide téréphtalique, acide isophtalique, acide phtalique.
$C^6(CO^2H)H^5 = C^7H^6O^2$, acide benzoïque.

A çette série il faut ajouter plusieurs acides qui proviennent des précédents par hydrogénation, tels que l'acide hydromellique $C^{12}H^{12}O^6$, les acides hydropyromellique et hydroisopyromellique $C^{10}H^{10}O^8$, l'acide hexahydrophtalique $C^8H^{12}O^4$, l'acide tétrahydrophtalique $C^8H^8O^4$ et l'acide hydrophtalique $C^8H^8O^4$. De ces acides, plusieurs ont été déjà décrits dans le cours de cet ouvrage; tels sont les acides benzoïque, isophtalique, mellique; d'autres le seront à leur ordre alphabétique, comme les acides trimellique (à côté duquel se placeront les acides trimésique et hémimellique), pyromellique (à côté duquel se placeront les acides hydropyromellique et isohydropyromellique), téréphtalique, phtalique; enfin nous étudierons ici, à propos de l'acide *prehnique*, les acides mellophanique, hydrophtalique, tétrahydrophtalique, hexahydrophtalique, hydromellique et isohydromellique, auxquels nous joindrons encore l'acide prehnomalique, qui ne diffère de l'acide *prehnique* que par une molécule d'eau qu'il renferme en plus. L'ordre dans lequel ces derniers corps seront étudiés est le suivant :

1° Acide mellophanique.
2° Acide prehnomalique.
3° Acide hydromellique.
4° Acide isohydromellique.
5° Acide hydrophtalique.
6° Acide tétrahydrophtalique.
7° Acide hexahydrophtalique.

Le lecteur, pour compléter l'histoire de cette série de corps, devra, en outre, se reporter aux articles : BENZOÏQUE (acide), TÉRÉPHTALIQUE (acide), ISOPHTALIQUE (acide), PHTALIQUE (acide), TRIMELLIQUE (acide), PYROMELLIQUE (acide) et MELLIQUE (acide).

Ces considérations générales sur l'acide *prehnique* et la série de corps que nous groupons autour de lui comme autour d'un pivot étant faites, passons à l'étude de l'acide *prehnique* lui-même.

— I. PRÉPARATION. L'acide *prehnique* prend naissance dans la composition de l'acide hydromellique (v. plus bas) sous l'influence de l'acide sulfurique. Il se forme en même temps un isomère de l'acide *prehnique*, l'acide mellophanique, des quantités très-variables d'un troisième acide qui diffère des deux premiers par les éléments d'une molécule d'eau en plus, l'acide prehnomalique (v. plus bas), et enfin de l'acide trimésique. Avant qu'on eût séparé de ce mélange les quatre corps qu'il contient, on l'envisageait comme formé par un acide unique, auquel on donnait le nom d'acide *isopyromellique*.

Pour donner naissance au mélange d'acides *prehnique*, mellophanique et prehnomalique, on chauffe l'acide hydromellique à une douce chaleur avec cinq fois son poids d'acide sulfurique concentré. Il se dégage de l'anhydride carbonique et de l'anhydride sulfureux. Si, après avoir atteint une température voisine du point d'ébullition, on laisse refroidir et qu'on ajoute ensuite de l'eau à la liqueur brune, il se forme un précipité gris qu'une plus grande quantité d'eau redissout. On agite la solution avec l'éther, on décante la couche éthérée et on éloigne l'éther par distillation. On obtient ainsi une masse cristalline, mamelonnée, rougeâtre, presque entièrement soluble dans l'eau. La partie dissoute est un mélange d'acide *prehnique* et d'acide mellophanique; la partie insoluble est formée d'acide trimésique (v. ce mot). Quant à l'acide prehnomalique, il ne se produit que si l'action de l'acide sulfurique n'a pas été assez prolongée, parce que l'acide sulfurique le convertit en acide *prehnique*. On peut donc, en rendant la réaction complète, n'avoir pas à s'en occuper. On sépare l'acide *prehnique* de l'acide mellophanique en profitant de la différence de solubilité de leur sel de baryum. En traitant leur solution aqueuse par le chlorure barytique, on précipite la totalité de l'acide *prehnique*, tandis que l'acide mellophanique reste en dissolution. Pour isoler ce dernier, on ajoute de l'acide chlorhydrique et on abandonne la liqueur filtrée au repos. L'acide mellophanique se dépose et l'on reconnaît sa pureté en le soumettant à la fusion : il ne doit pas se colorer. S'il en était autrement, il faudrait le fondre et le traiter par l'éther. Le résidu est de l'acide mellophanique pur.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *prehnique*, qui constitue un acide tétracarboxylique, est quadribasique. Il est très-soluble dans l'eau, au sein de laquelle il cristallise en prismes volumineux, mais indistincts, ressemblant au minéral connu sous le nom de prehnite, d'où son nom. Ces cristaux renferment

$$C^6H^2(CO^2H)^4 + 2H^2O.$$

Chauffés, ils perdent d'abord leur eau de cristallisation, puis fondent entre 237° et 250°, en donnant l'anhydride. La masse fondue se concrète à 220° en cristaux qui ressemblent à ceux du sel ammoniac. Ils fondent alors de nouveau à 239°. Avec le chlorure de baryum, l'acide *prehnique* donne un précipité cristallin, formé d'octaèdres microscopiques; ce précipité répond à la formule

$$(C^{10}H^5O^8)^2Ba'' + 3H^2O \text{ ou } + 4H^2O.$$

L'amalgame sodique transforme l'acide *prehnique* en acide hydroprehnique sirupeux, donnant par la chaleur de l'acide isophtalique et de l'acide *prehnique* régénéré. L'acide hydroprehnique est plus connu sous le nom d'acide isohydropyromellique. L'acide *prehnique* se distingue facilement de son isomère, l'acide pyromellique, par sa solubilité dans l'eau, sa forme, son point de fusion et sa précipitation par le chlorure de baryum.

— III. ETHERS PREHNIQUES. On n'a préparé jusqu'à ce jour que le prehnate de méthyle.

— *Prehnate de méthyle.* Il cristallise en prismes concentriques susceptibles d'être sublimés; il fond entre 104° et 108° et se concrète entre 80° et 81°.

— *Acide mellophanique*

$$C^{10}H^6O^8 = C^6H^2(CO^2H)^4$$

L'acide mellophanique est un acide tétracarboxylique, quadribasique par conséquent, isomère de l'acide *prehnique*. Il se produit en même temps que ce dernier dans la décomposition de l'acide hydromellique par l'acide sulfurique. Nous avons déjà vu comment on le sépare de l'acide *prehnique*, en nous occupant de la préparation et de la purification de celui-ci.

L'acide mellophanique est très-soluble dans l'eau et se présente en croûtes cristallines anhydres. Il se dépose de sa solution chlorhydrique en un amas de petits prismes. Il fond à 238° en se transformant en anhydride, qui se concrète en une masse fusible de nouveau à 164°. Le chlorure de baryum ne précipite pas sa solution. Traité par l'amalgame de sodium, puis par l'acide sulfurique, il donnerait sans doute de l'acide hémimellique et de l'acide phtalique. Ce produit, étant un des corps qui se forment dans la réduction de l'acide isopyromellique brut et ne se formant pas dans la réduction de l'acide *prehnique*, ne peut, en effet, provenir que de l'acide mellophanique.

— *Acide prehnomalique* $C^{10}H^8O^9$. Cet acide, qui diffère de l'acide *prehnique* par une molécule d'eau en plus, ne s'obtient qu'en quantité variable, parce que l'acide sulfurique lui enlève de l'eau et le convertit en acide *prehnique*. Aussi est-il demeuré longtemps inaperçu. Sa solution, évaporée à chaud, laisse une masse amorphe qui se dissout aisément. Mais cette solution se concrète peu à peu en une bouillie d'aiguilles volumineuses qui ne se redissolvent que difficilement. Cette cristallisation est empêchée par un corps brun qui prend naissance en même temps que l'acide prehnomalique. Ces phénomènes de solubilité, en apparence contradictoires, tiennent évidemment à la formation d'anhydride. Séché à 100°, il renferme

$$C^{20}H^{14}O^{17} = 2C^{10}H^8O^9 - H^2O,$$

c'est-à-dire qu'il se transforme en un produit condensé en perdant une demi-molécule d'eau. C'est un acide tétrabasique dont le sel d'argent renferme $C^{10}H^4O^9,Ag^4$.

L'acide sulfurique concentré convertit l'acide prehnomalique ou acide *prehnique* en lui enlevant une molécule d'eau. Le brome aqueux produit la même transformation, ce qui est beaucoup plus difficile à expliquer. Enfin l'acide prehnomalique se convertit encore en acide *prehnique* lorsqu'on cherche à l'éthérifier. Le sel d'argent, chauffé à 100° avec de l'iodure de méthyle, donne du prehnate de méthyle et non du prehnomalate.

L'acide prehnomalique, séché à 100°, fond à 210° en un liquide incolore. Il se dégage de la vapeur d'eau et, à une température plus élevée, il paraît distiller sans altération sous la forme d'une huile incolore se concrétant en un vernis fusible à 180°. La constitution de l'acide prehnomalique peut être représentée par la formule $C^6H^3(OH)(CO^2H)^4$, qui en fait un acide oxyhydroprehnique.

— *Acide hydromellique*

$$C^{12}H^{12}O^{12} = C^6H^6(CO^2H)^6.$$

L'acide hydromellique, point de départ des trois corps que nous venons de passer en revue, se forme facilement, d'après Bœyer, lorsqu'on réduit l'acide mellique (v. ce mot) en solution ammoniacale par l'amalgame de sodium. On introduit dans un vase cylindrique du mellate d'ammonium avec assez d'eau pour couvrir le sel et l'on y ajoute par petites portions successives de l'amalgame de sodium renfermant 4 à 5 pour 100 de métal. Tant qu'il reste de l'ammoniaque, il se forme de l'amalgame d'ammonium. Quand la réaction s'affaiblit à la température ordinaire, on chauffe au bain-marie jusqu'à ce que l'amalgame demeure sans action. On ajoute alors de l'eau, on neutralise par l'acide acétique, on précipite par l'acétate de plomb et on décompose le sel de plomb en suspension dans l'eau par un courant d'hydrogène sulfuré. Par l'évaporation de la liqueur, l'acide hydromellique reste sous la forme d'un sirop qui se prend peu à peu en cristaux mamelonnés. Ces cristaux sont incolores, hygroscopiques, mais non déliquescents. Ils se dissolvent très-facilement dans l'eau en formant une liqueur acide. L'alcool les dissout aussi; l'éther ne les dissout pas.

Lorsqu'on chauffe l'acide hydromellique, il perd de l'eau et fond en un liquide incolore, qui brunit et se charbonne à une température plus élevée. Pour le purifier, on le dissout dans l'acide sulfurique dilué et l'on agite la solution avec de l'éther, qui dissout les impuretés. La composition de l'acide ainsi purifié est $C^{12}H^{12}O^{12}$. Il a donc pris naissance par la fixation de H^6 sur l'acide mellique

$$C^{12}H^6O^6.$$

L'acide hydromellique est un acide hexabasique qui forme avec les alcalis des sels solubles et incristallisables. Il ne précipite pas l'acétate de calcium à froid; mais, lorsqu'on chauffe, il forme un précipité qui se redissout par le refroidissement. Il se comporte de même avec l'acétate de manganèse. Il précipite à froid les acétates de baryum, de zinc, de cuivre et de plomb. Le sel de plomb est un précipité amorphe renfermant

$$C^{12}H^6O^{12},Pb^3.$$

Le sel d'argent renferme $C^{12}H^6O^{12},Ag^6$.

L'éther de l'acide hydromellique se forme par l'action du gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique de l'acide libre. C'est une huile épaisse, insoluble dans l'eau, qui se décompose par la distillation en donnant un corps solide et un corps liquide. Le corps solide cristallise en prismes, fond entre 128° et 130° et paraît être un mélange des éthers de l'acide benzotricarbonique et de l'acide benzotétracarbonique,

$$C^6H^3(CO^2,C^2H^5)^3 \text{ et } CH^2(CO^2,C^2H^5)^4.$$

Le liquide est un mélange d'éthers formés par des acides plus riches en hydrogène.

Les agents oxydants n'exercent que peu d'action sur l'acide hydromellique; le perchlorure de phosphore le convertit en une masse épaisse qui paraît être un chlorure. A la longue, l'acide hydromellique se transforme en un isomère, l'acide isohydromellique; cette transformation s'opère d'une manière immédiate sous l'influence de l'acide chlorhydrique ou de l'acide bromhydrique à chaud.

Le brome attaqué l'acide hydromellique à 130°, mais sans fournir de produits de substitution. Il se forme de l'acide bromhydrique aux dépens d'une partie de l'acide, qui est complétement détruite, et l'acide bromhydrique formé agit sur la portion indécomposée de l'acide hydromellique, qu'il transforme en son isomère, l'acide isohydromellique. Il se forme encore d'autres produits.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est l'action de l'acide sulfurique sur l'acide hydromellique qu'il transforme, comme nous l'avons vu déjà, en un mélange d'acide prehnitique, mellophanique, trimésique et, quand la réaction est incomplète, d'acide prehnomalique. L'action de l'acide sulfurique consiste dans l'élimination d'une certaine quantité d'hydrogène et de plusieurs groupes carboxyles.

— *Acide isohydromellique* $C^{12}H^{12}O^{12}$. Cet acide, isomère de l'acide hydromellique, se produit lorsqu'on chauffe pendant plusieurs heures le dernier de ces acides à 160° avec son volume d'acide chlorhydrique, dans lequel il est facilement soluble. Après le refroidissement, on trouve dans le tube une abondante cristallisation de petites aiguilles courtes et épaisses. Ces cristaux se dissolvent aisément dans l'eau, et leur solution concentrée est précipitée par l'acide chlorhydrique. L'eau mère acide en laisse déposer à la longue de nouvelles quantités. L'acide hydromellique donne aussi, au bout d'un temps très-long, quand on l'abandonne à lui-même, de l'acide isohydromellique par une décomposition spontanée qu'il subit.

L'acide isohydromellique est très-soluble dans l'eau; par l'évaporation spontanée de ce liquide, il se dépose en prismes quadrangulaires assez volumineux, d'une faible saveur acide et qui ne renferment pas d'eau de cristallisation. Il ne montre pas les mêmes tendances que l'acide hydromellique à rester longtemps sirupeux, mais se dépose immédiatement à l'état cristallin de sa solution aqueuse. Chauffé, il fond et donne à la distillation une petite quantité d'une eau acide en laissant un charbon volumineux. Chauffé avec de la chaux, il ne fournit qu'une petite quantité de gouttes oléagineuses. Sa stabilité est très-grande. L'acide chlorhydrique fumant ne l'altère pas à 300°; à 350°, une partie seulement de l'acide est attaquée avec formation d'un acide soluble dans l'acide chlorhydrique, qui reste sous la forme d'un vernis lorsqu'on évapore sa dissolution et avec dégagement de gaz. Un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique fumant est sans action sur l'acide isohydromellique. Le permanganate potassique le détruit lentement. Un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium l'attaque vivement avec dégagement de gaz carbonique, formation d'acide acétique et production d'une petite quantité d'un acide cristallin qui ressemble à l'acide trimésique.

L'acide isohydromellique forme, avec l'ammoniaque, un sel qui cristallise à la longue en houppes ou mamelons semblables aux cristaux de la wavellite. Avec l'acétate de baryum, il donne un précipité floconneux, soluble dans une petite quantité d'acide acétique. Avec l'acétate de plomb, il se produit un précipité très-peu soluble dans l'eau et même peu soluble dans l'acide acétique étendu et bouillant. Ce sel renferme $C^{12}H^6O^{12},Pb^{3''/3}$.

Le sel d'argent est un précipité grenu, soluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque. Traité par l'iodure de méthyle, ce sel donne l'isohydromellate de méthyle.

L'isohydromellate de méthyle cristallise en aiguilles insolubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool, fusibles à 125°. L'acide sulfurique agit sur lui comme sur l'acide isohydromellique lui-même, seulement la température où la décomposition commence est plus élevée. Les produits de la réaction sont l'acide prehnitique et l'acide trimésique.

Le brome agit très-lentement à 100° sur une solution aqueuse d'acide isohydromellique. A la longue, il disparaît. En ouvrant les tubes, on constate alors un abondant dégagement de gaz, et le résidu de l'évaporation renferme une quantité considérable d'acide isohydromellique inaltéré, en même temps qu'un mélange qui renferme probablement des acides hydrogénés moins riches en carboxyle que l'acide isohydromellique, et les produits de substitution bromée de ces corps. Ce produit cède aisément du brome à l'azotate d'argent.

— *Acide hydropyromellique* $C^{10}H^{10}O^8$. Nous étudierons ce corps à côté de l'acide pyromellique. V. PYROMELLIQUE (acide).

— *Acide isohydropyromellique* $C^{10}H^{10}O^8$. Cet acide, qu'on désigne encore sous le nom d'acide hydroprehnique, parce qu'il résulte de l'hydrogénation de l'acide *prehnique*, ne peut pas être séparé de son isomère l'acide hydropyromellique. Nous le décrirons à côté de ce dernier, en appendice à l'acide pyromellique. V. PYROMELLIQUE (acide).

— *Acide hydrophtalique* $C^8H^8O^4$. L'acide hydrophtalique est le produit de l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide phtalique. Pour le préparer, on dissout, dans 8 parties d'eau, 1 partie d'acide phtalique et 1 partie de carbonate sodique cristallisé, et l'on ajoute de l'amalgame de sodium à la solution. La réaction, très-lente, n'est généralement finie qu'au bout d'une semaine ou deux. On reconnaît qu'elle est terminée à ce caractère que le liquide donne alors, avec l'acétate de plomb, un précipité soluble dans l'acide acétique, tandis que jusque-là le précipité, qui renferme du phtalate de plomb, refuse de se dissoudre, au moins d'une manière complète, dans cet acide. Quand ce résultat est atteint, on neutralise exactement la liqueur par l'acide chlorhydrique, on filtre pour séparer une matière brune et l'on sursature le liquide filtré par l'acide chlorhydrique, qui en précipite l'acide hydrophtalique.

L'acide hydrophtalique se sépare de sa solution aqueuse saturée à chaud en cristaux tubulaires durs, appartenant au type du prisme clinorhombique; 100 parties d'eau froide en dissolvent 0,98 partie; à l'ébullition, au contraire, elles en dissolvent 7 parties, 3. Très-soluble dans l'alcool, il est peu soluble dans l'éther. Il est fort acide et décompose les carbonates avec effervescence. Il est inaltérable à l'air et supporte une température de 200° sans se décomposer.

L'acide hydrophtalique donne des sels bien définis; mais, sous l'influence de certains agents, il se dédouble en donnant des produits de décomposition de l'acide phtalique, en même temps qu'il se dégage de l'hydrogène :

$C^8H^8O^4$	=	C^6H^6	+	$2CO^2$	+	H^2
Acide hydrophtalique.		Benzine.		Anhydride carbonique.		Hydrogène.

Avec la potasse en fusion, il fournit de l'acide benzoïque, de l'anhydride carbonique et de l'hydrogène.

Le perchlorure de phosphore le dédouble en chlorure de benzoïle et en oxyde de carbone :

$C^8H^8O^4$	+	$2PCl^5$
Acide Hydrophtalique.		Perchlorure de phosphore.

= C^7H^5OCl	+	CO	+	$3HCl$	+	$2PCl^3O$.
Chlorure de benzoïle.		Oxyde de Carbone.		Acide chlorhydrique.		Oxychlorure de phosphore.

Les réactifs oxydants convertissent l'acide hydrophtalique en un mélange d'acide phtalique et d'acide benzoïque. L'acide sulfurique le transforme en acide phtalique, avec dégagement d'eau et d'anhydride sulfureux. Chauffé seul au-dessus de 200°, il donne de l'anhydride phtalique. Si l'on essaye de l'éthérifier en le dissolvant dans l'alcool et en saturant la solution de gaz chlorhydrique, on n'obtient que de l'éther benzoïque. Le brome le convertit en acides benzoïque, carbonique et bromhydrique. Enfin, soumis à l'action prolongée de l'hydrogène naissant, il se convertit en une matière résineuse brune.

— *Acide tétrahydrophtalique*

$$C^8H^{10}O^4 = C^6H^8(CO^2H)^2.$$

Lorsqu'on distille de l'acide hydropyromellique (v. ce mot), on obtient l'anhydride tétrahydrophtalique, sous la forme d'une masse blanche feuilletée, insoluble dans l'eau et qui se dépose de solutions éthérées en lames dures et brillantes. Quand on fait bouillir cet anhydride avec l'eau, il se transforme en acide tétrahydrophtalique bibasique, très-soluble et cristallisant en lames. L'acide tétrahydrophtalique fond à 96° et se transforme alors de nouveau en anhydride. Par l'action de l'amalgame de sodium et de l'eau, on le convertit en acide hexahydrophtalique

$$C^8H^{12}O^4.$$

— *Acide hexahydrophtalique*

$$C^8H^{12}O^4 = C^6H^{10}(CO^2H)^2.$$

Cet acide, qui résulte, comme nous venons de le voir, de la fixation directe de deux atomes d'hydrogène sur l'acide tétrahydrophtalique, est bibasique comme celui dont il dérive. Il fond entre 203° et 205° et se prend en aiguilles par le refroidissement. Dérivé de la benzine, il doit probablement renfermer les atomes de carbone liés sous forme d'anneau. Sans cela, on ne s'expliquerait pas qu'il ne fixât pas H^2 de plus pour se transformer en l'acide saturé $C^8H^{14}O^4$, qui n'est autre que l'acide subérique.

La facile transformation de l'acide tétrahydrophtalique en son anhydride porte M. Bœyer à supposer que les deux carboxyles y sont combinés à deux atomes de carbone voisins, comme dans l'acide phtalique, et que les autres atomes de carbone sont saturés chacun par deux H, ce qui donne pour la constitution de ce corps

$$\begin{array}{cccccc} H^2 & H^2 & CO^2H & CO^2H & H^2 & H^2 \\ -\,C\,- & C\,- & \overbrace{C} = & \overbrace{C}\,- & C\,- & C\,-. \end{array}$$

Il en serait de même dans l'acide hexahydrophtalique.

— *Acide bromomalophtalique*

$$C^8H^{10}Br(OH)O^4.$$

Cet acide prend naissance lorsqu'on ajoute du brome à la solution aqueuse de l'acide tétrahydrophtalique. Il cristallise en croûtes blanches et dures. Il offre la même relation avec l'acide tétrahydrophtalique que l'acide bromomalique avec l'acide maléique :

$$\underset{\text{Acide maléique.}}{C^4H^4O^4} + BrOH = \underset{\text{Acide bromomalique.}}{C^4H^4Br(OH)O^4}$$

$$\underset{\text{Acide tétrahydrophtalique.}}{C^8H^{10}O^4} + BrOH = \underset{\text{Acide bromomalophtalique.}}{C^8H^{10}Br(OH)O^4}$$

L'acide bromomalophtalique est très-soluble dans l'eau. Lorsqu'on le chauffe avec l'eau de baryte, il échange Br contre OH et donne un sel barytique de l'acide tartrophtalique $C^8H^{10}(OH)^2O^4$, acide bibasique, très-soluble dans l'eau et cristallisable en beaux prismes.

L'étude des deux acides qui précèdent prouve que l'acide tétrahydrophtalique forme des dérivés analogues à ceux que donne l'acide succinique.

PREHNITE s. f. (pré-ni-te — du nom du colonel *Prehn*, qui a fait connaître cette substance). Minér. Espèce de zéolithe.

— **Encycl.** La *prehnite* est un zéolithe, formé de 6 équivalents de silice, 3 équivalents d'alumine, 2 équivalents de chaux et 1 équivalent d'eau. Elle cristallise en prisme rhomboïdal droit, avec un clivage facile parallèle à la base; au chalumeau, elle dégage peu d'eau, blanchit et donne une scorie à demi fondue; avec les acides, elle fournit de la silice en gelée. Sa cassure est inégale, souvent fibreuse, parfois esquilleuse. La *prehnite* raye la chaux phosphatée et est rayée par le feldspath; sa coloration ordinaire est le jaune verdâtre, caractéristique des masses de *prehnite*, qui sont toujours à demi transparentes, avec un éclat légèrement vitreux.

La *prehnite* se présente parfois en cristaux simples, qui sont très-petits et à peine colorés, et de plus associés à l'asbeste et à l'épidote; le plus souvent ces cristaux simples se présentent tantôt accolés par leur base, tantôt disposés en éventail autour d'une face; on a, dans ce dernier cas, la *prehnite crétée*. La *prehnite* existe aussi en masses mamelonnées, présentant des affleurements de cristaux; la cassure de ces masses est fibreuse, divergente, et on les reconnaît facilement à leur couleur verdâtre, à leur transparence et à leur aspect résineux.

PREHNOMALIQUE adj. (pré-no-ma-li-ke — de *prehnique*, et de *malique*). Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide prehnique par une molécule d'eau qu'il contient en plus.

— **Encycl.** V. PREHNIQUE.

PREIGNAC, bourg de France (Gironde), cant. de Podensac, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,389 hab. — pop. tot., 2,482 hab. Tuileries. On y voit les ruines du château de Louvignac, où l'on croit reconnaître les restes d'une villa chantée par le poëte Fortunat. Preignac possède un vignoble célèbre pour ses vins blancs, dits de Grave ou de Sauterne, vins qui sont un peu moins spiritueux que ceux de Barsac, mais qui possèdent au suprême degré la finesse, la séve et le bouquet.

Lorsqu'ils sont bien soignés, leur couleur n'est que légèrement ambrée. Les premiers crus de la commune sont : Château-Suduiraut et Château-Pugnau.

PREIGNEY (Luc-Joseph MATHEROT, abbé DE), physicien français, né à Dôle en 1705, mort en 1758. Il entra de bonne heure dans les ordres, devint chanoine, puis abbé de Saint-Chéron et consacra ses loisirs à l'étude de la physique. L'abbé Preigney fit de nombreuses expériences sur la lumière, l'éclairage, présenta à l'Académie des sciences le modèle de lanternes à réverbères de beaucoup supérieures à celles qui étaient alors employées et fit également connaître, en 1748, un *chandelier à huile* qui n'est autre chose que la *lampe à pompe*, d'un usage aujourd'hui général. On a de lui plusieurs *Mémoires*, insérés dans divers recueils scientifiques.

PREIS (Jean DES), dit **Jehan d'Outre-Meuse**, chroniqueur belge, né à Liége en 1338, mort en 1399. Le recueil historique qu'il a laissé se divise en trois livres et renferme de curieux aperçus sur les annales belges et sur celles de France et d'Angleterre, principalement à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle. Cette chronique est terminée par un appendice en vers : la *Geste de Liége*.

Le gouvernement belge avait confié au savant historien, M. Ad. Borgnet, membre de l'Académie et de la commission royale d'histoire, le soin de rééditer cette chronique. Elle a paru en 1867, avec son ancien titre : *Ly myreur des histors.*

PREISLER ou **PREISSLER**, famille d'artistes allemands, qui a produit un assez grand nombre de membres distingués. Les principaux sont les suivants : PREISLER (Daniel), peintre, né à Prague en 1627, mort en 1665, reçut les leçons de Schiebling et entra, en 1654, dans la corporation des peintres de Nuremberg, où il se fixa. On cite, parmi ses meilleures œuvres : la *Mort d'Abel; l'Ascension; l'Envoi du Saint-Esprit* et des *Portraits* dont plusieurs ont été gravés. — Son fils, Jean-Daniel PREISLER, né à Nuremberg en 1666, mort en 1737, cultiva la peinture et devint directeur de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale. On lui doit plusieurs tableaux, notamment les *Quatre saisons*, gravées par Probst, et des portraits. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages : *Méthode du dessin* (Nuremberg, 1754-1763, 4 parties in-fol.), souvent rééditée; *Règles pour copier les dessins des maîtres célèbres* (Nuremberg, 1721-1725, 3 parties, in-fol.); *Méthode pour dessiner les fleurs.* — Son fils et son élève, Jean-Justin PREISLER, peintre et graveur, né à Nuremberg en 1698, mort dans la même ville en 1771, alla se perfectionner en Italie, où il dessina des pierres gravées pour le baron de Storsch. De retour dans son pays, il se fit avantageusement connaître par des tableaux et des gravures et devint, à la mort de son père, directeur de l'Académie des beaux-arts de Nuremberg. Parmi ses peintures, on cite : l'*Arche de l'alliance;* la *Transfiguration;* la *Mise au tombeau;* le *Christ couronné d'épines;* le *Christ devant Hérode; Vénus et Adonis;* l'*Apothéose d'Enée;* la *Guérison du paralytique.* Comme graveur, on lui doit une suite de vingt planches représentant les *Peintures* exécutées par Rubens à l'église des Jésuites, à Anvers (Nuremberg, 1734, in-fol.); cinquante pièces représentant, d'après les dessins de Bouchardon, les plus belles statues antiques qui existent à Rome (Nuremberg, 1732, in-fol.); *Ornamenti d'architettura.* Ces gravures à l'eau-forte sont exécutées avec soin et intelligence. — Sa femme, Suzanne-Marie PREISLER, née à Nuremberg en 1701, morte en 1765, était la fille et l'élève du graveur Christophe Dorsch. Elle s'adonna avec un certain succès au paysage. — Georges-Martin PREISLER, frère de Jean-Justin, comme lui peintre et graveur, né à Nuremberg en 1700, mort en 1754, fit le voyage d'Italie, puis professa le dessin à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. On lui doit des tableaux d'histoire, des portraits et des gravures remarquables, surtout par la correction du dessin. Cet artiste a exécuté vingt-quatre planches de mendiants italiens, plusieurs planches du *Recueil des marbres antiques de Dresde*, du *Musée de Florence*, etc. — Son frère, Jean-Martin PREISLER, graveur, né à Nuremberg en 1715, mort à Copenhague en 1794, se rendit en 1739 à Paris, où il se fit connaître par sa belle estampe de *David et Abigaïl*, d'après le Guide, et fut chargé d'exécuter diverses planches pour la galerie de Versailles. En 1744, il se rendit à Copenhague, devint graveur de la cour et fut nommé professeur à l'Académie de peinture. On lui doit un grand nombre de gravures fort estimées. Nous citerons, entre autres : la *Madone à la chaise*, d'après Raphaël; le *Portement de croix*, de Paul Véronèse; *Jonas prêchant aux Ninivites*, d'après Salvator Rosa; *Ninus et Sémiramis*, du Guide; *Moïse*, d'après Michel-Ange; *Frédéric V, roi de Danemark*, d'après la statue équestre de Saly, et de nombreux portraits. — Valentin-Daniel PREISLER, graveur, frère des précédents, né à Nuremberg en 1717, mort dans cette ville en 1765, alla rejoindre à Copenhague son frère Jean-Martin et réussit particulièrement en gravant à la manière noire. Ses planches les plus estimées sont : les *Trois Grâces*, d'après Salvator Rosa; la *Fiancée juive*, d'après Rembrandt; la *Zingara*, du Corrége, et de nombreux portraits. — Son neveu, fils de Jean-Martin et graveur comme lui, Jean-Georges PREISLER, né à Copenhague en 1757, mort en 1808, alla perfectionner son talent à Paris sous la direction de Wille, y fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1786, et devint à son retour à Copenhague professeur à l'Académie des beaux-arts. Nous citerons de cet artiste de talent : *Dédale et Icare*, d'après Vien, sa meilleure œuvre, et la *Rêveuse*, d'après Lick.

PREISLER ou **PREISSLER** (Joachim-Daniel), écrivain et acteur danois, fils du graveur allemand Jean-Martin Preisler, né à Copenhague en 1755, mort en 1808. Lorsqu'il eut achevé ses études, il suivit la carrière dramatique, devint comédien ordinaire du roi en 1778, fit aux frais du roi de Danemark, en 1788, un voyage en France et en Allemagne pour en étudier les productions théâtrales, quitta la scène en 1792, puis fut pendant quelque temps souffleur au théâtre. On lui doit quelques œuvres dramatiques et divers écrits. Nous citerons de lui : *Journal d'un voyage fait en France et en Allemagne pendant l'année* 1788 (Copenhague, 1789, 2 vol. in-8°); *Ferdinand Braun le Goth* (Copenhague, 1802, in-8°) : les *Invalides* ou le *Triomphe du 2 avril*, drame (Copenhague, 1802, in-8°); *Ultimatum à ce que Gannerus appelle la vérité* (Copenhague, 1807).

PREISSIE s. f. (prè-sî — de *Preiss*, natur. allem.). Bot. Genre d'hépatiques, de la tribu des marchantiées, formé aux dépens des marchanties, et comprenant deux espèces qui croissent en Europe.

PRÉITION s. f. (pré-i-si-on — du préf. *pré*, et du lat. *ire*, aller). Gramm. Fonction des préfixes : *Au mot donné, radical, appliquez toutes les syllabes connues de* PRÉITION *et de terminaison, vous formez régulièrement sa famille.* (Fallot.) ‖ Inus.

PRÉJUDICE s. m. (pré-ju-di-se — lat. *præjudicium*; de *præ*, avant, et de *judicium*, jugement). Tort, dommage causé : *Porter* PRÉJUDICE *à quelqu'un. Favoriser quelqu'un au* PRÉJUDICE *d'un autre. Les hommes se trompent rarement à leur* PRÉJUDICE. *Les parents sont injustes quand, au* PRÉJUDICE *de leurs enfants, ils leur assignent arbitrairement un état* (Bourdal.) *On blâme l'injustice, non par l'aversion qu'on a pour elle, mais pour le* PRÉJUDICE *qu'on en reçoit.* (La Rochef.)

— Fig. Lésion, atteinte : *Il n'a pu s'enrichir qu'au* PRÉJUDICE *de son honneur. L'éloquence triomphe souvent au* PRÉJUDICE *de la vérité.*

— *Sans préjudice de*, Réserve faite de : *Il a fait des avantages à sa femme,* SANS PRÉJUDICE DES *droits de ses enfants.*

— **Syn. Préjudice, détriment, dommage,** etc. V. DÉTRIMENT.

PRÉJUDICIABLE adj. (pré-ju-di-si-a-ble — rad. *préjudice*). Qui porte préjudice : *Un léger sentiment d'envie, loin d'être* PRÉJUDICIABLE, *est fort propre à nous porter au bien* (La Mothe Le Vayer.) *Toute direction exclusive est* PRÉJUDICIABLE *au bon gouvernement des choses humaines.* (Renan.)

PRÉJUDICIAL, ALE adj. (pré-ju-di-si-al, a-le — rad. *préjudice*). Jurispr. Se dit des frais imposés d'avance à celui qui veut se pourvoir contre un jugement : *Frais* PRÉJUDICIAUX.

PRÉJUDICIÉ, ÉE adj. (pré-ju-di-si-é — rad. *préjudice*). Se dit d'une lettre de change qui, émise trop tard, arrive à l'endroit où elle doit être payée après le délai fixé pour le payement.

PRÉJUDICIEL, ELLE adj. (pré-ju-di-si-èl, è-le — du lat. *præ*, avant; *judicium*, jugement). Jurispr. Qui précède, qui doit précéder le jugement. ‖ *Action, question préjudicielle*, Action, question qui doit être jugée en premier lieu, et qui tient en suspens la décision sur le fond. ‖ *Moyens préjudiciels*, Moyens par lesquels on provoque la solution favorable d'une question préjudicielle.

PRÉJUDICIER v. n. ou intr. (pré-ju-di-si-é — rad. *préjudice*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous préjudicions; que vous préjudiciiez*). Porter préjudice, causer un tort : *Tous les moyens sont bons quand ils conduisent au bien général, sans* PRÉJUDICIER *à personne.* (Fourier.)

PRÉJUGÉ, ÉE (pré-ju-jé) part. passé du v. Préjuger. Décidé d'avance ou sans examen : *Question* PRÉJUGÉE.

PRÉJUGÉ s. m. (pré-ju-jé — du préf. *pré*, et de *jugé*). Décision, sentence déjà portée, et qui peut influer sur une décision analogue qu'il s'agit de donner : *Cet arrêt est un* PRÉJUGÉ *pour notre cause.* (Acad.) ‖ Circonstance qui peut amener une décision, inspirer un jugement, faire espérer ou craindre un résultat : *La pauvreté d'un fonctionnaire est un* PRÉJUGÉ *en sa faveur.*

— Opinion préconçue, irréfléchie, adoptée sans examen : *Les* PRÉJUGÉS *sont autant de barrières qui arrêtent d'abord les esprits paresseux et superficiels.* (Nicole.) *Les habitudes de l'enfance et les* PRÉJUGÉS *de l'éducation s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir.* (Fén.) *Le penchant qu'ont les hommes à tout croire va toujours au profit des* PRÉJUGÉS. (Fonten.) *Pour juger les hommes, il faut leur passer les* PRÉJUGÉS *de leur temps.* (Montesq.) *Les* PRÉJUGÉS *occupent une partie de l'esprit et en infectent le reste.* (Malebr.) *Je ne veux point choquer d'aussi grands seigneurs que les* PRÉJUGÉS. (Volt.) *J'aime mieux être un homme à paradoxes qu'un homme à* PRÉJUGÉS. (J.-J. Rouss.) *A mesure que la philosophie fait des progrès, la sottise redouble ses efforts pour établir l'empire des* PRÉJUGÉS. (Chamfort.) *Les* PRÉJUGÉS *ressemblent à des tumeurs enflammées; il faut les toucher doucement, pour éviter les meurtrissures.* (J. de Maistre.) *L'esprit élevé au-dessus de tous les* PRÉJUGÉS *voit partout la vérité, la dit sans aucune crainte et la dit de manière à la rendre accessible à tous.* (P.-L. Courier.) *Notre entendement est un fonds que nos* PRÉJUGÉS *modifient.* (Lamenn.) PRÉJUGÉ, *opinion préconçue, jugement d'aveugle.* (Descuret.) *Les* PRÉJUGÉS *des esprits endoctrinés sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations incultes.* (De Custine.) *Voyagez! Les* PRÉJUGÉS *sont comme les plantes qui perdent leur force sous un ciel étranger.* (De Lévis.) *Récuser le* PRÉJUGÉ *sans l'entendre est de tous les* PRÉJUGÉS *le plus absurde.* (Proudh.)

Gardons-nous de heurter les *préjugés* de front.
VOLTAIRE.

Les *préjugés* sont la raison des sots.
VOLTAIRE.

— Prévention favorable : *Il faut que vous travailliez à faire revenir ma mère de ses* PRÉJUGÉS *pour lui.* (Destouches.)

— **Syn. Préjugé, préoccupation, prévention.** Un *préjugé* est une opinion formée sans examen préalable ou après un examen insuffisant, quelquefois par paresse d'esprit, et plus souvent par excès de confiance dans les lumières d'autrui ou par suite d'habitudes contractées. La *préoccupation* suppose une sorte d'infatuation, une importance excessive attachée à certaines idées, qui ne permet pas de donner la moindre attention aux idées contraires. La *prévention* est un jugement préconçu à l'égard des personnes ou des choses dont il s'agit de connaître le mérite ou la valeur; elle est presque identique avec la partialité.

— **Encycl.** Un *préjugé*, dit Voltaire, est une opinion sans jugement. Cette définition, faite par un homme qui a tant lutté pour détruire les *préjugés* ou tout au moins pour détruire les plus dangereux, nous paraît excellente. Elle se passe de commentaires; aussi allons-nous immédiatement entrer dans l'étude des principales causes qui peuvent faire naître les *préjugés*, après quoi nous dirons quelques mots de l'influence désastreuse qu'exercent encore aujourd'hui certaines opinions fort répandues et admises sans examen par ceux qui les professent.

C'est l'ignorance qui est la source la plus importante des *préjugés*, on pourrait dire la source unique. L'éducation ridicule donnée aujourd'hui encore à tous les enfants, éducation qui est la conséquence de l'ignorance ou du mauvais vouloir de ceux qui enseignent, contribue pour une part très-large à répandre les *préjugés* les plus sots. Un enfant, trop jeune pour soupçonner que son maître le trompe, se trompe, ou n'en sait pas plus que lui sur les matières qu'il enseigne, admet nécessairement comme démontré tout ce qu'on lui apprend, et c'est alors qu'il entasse dans sa tête absurdités sur absurdités, au point que sa jeune cervelle sait plus de choses qu'elle devra désapprendre un jour qu'elle n'en contient dont elle devra par la suite reconnaître la vérité. Sont *préjugés* certaines façons d'envisager la Providence, que tous les maîtres, sauf quelques rares exceptions, mettent dans la tête des enfants; *préjugés* encore certaines idées concernant l'obéissance que nos docteurs en droit politique officiel prétendent due aux puissants; *préjugés* les quatre cinquièmes des notions aujourd'hui enseignées dans les écoles sur l'histoire, la civilisation et ses causes, sur les sciences morales et la philosophie. Ce n'est point ici le lieu de faire le procès à l'éducation actuelle, qui est aussi fâcheuse, aussi inepte même qu'on peut le désirer; toutefois, en parlant de *préjugés*, il est impossible de n'en point dire un mot, car le grand honneur où sont tenus les *préjugés* les plus insensés, ceux qui résistent le moins à un examen quelque peu sérieux, n'existe aujourd'hui encore dans la cervelle des dix-neuf vingtièmes des gens instruits que grâce à l'éducation sotte qu'ils ont reçue, éducation dont ils n'ont pas su s'émanciper par des études ultérieures. Qu'arrive-t-il, en effet, aujourd'hui? Un enfant, placé dans les meilleures conditions d'instruction, car nous ne parlons pas ici de ceux

dont l'éducation se fait dans les écoles livrées aux ignorantins ou à des professeurs que leur position spéciale force à répandre les *préjugés* admis de longue date, un enfant, disons-nous, placé dans les conditions les plus satisfaisantes, est bourré de préceptes, de maximes et d'idées fausses qu'il accepte nécessairement comme vérités établies, dans l'impossibilité où il est de tenter l'examen rationnel de ce qu'on lui enseigne. Son jeune esprit s'imbibe de toutes ces notions plus ou moins incohérentes, plus ou moins grossières ou fausses. Au sortir de l'établissement où son intelligence a été ainsi formée, il peut ou se trouver lancé dans un monde qui partage une partie des *préjugés* avec lesquels il a vécu jusqu'alors, ou se trouver porté par les circonstances et la lutte de l'existence dans un monde où les notions qu'il a reçues sont jugées à leur juste valeur. Dans le premier cas, il s'enfonce de plus en plus dans l'erreur et se transforme en champion intrépide des erreurs qui lui ont été enseignées dans sa jeunesse. Dans le second, il réagit plus ou moins énergiquement contre les notions reçues. Le plus souvent, il n'en abandonne qu'une partie et, lorsque vient l'âge où il songe à se faire une position, trouvant ces *préjugés* qu'il méprise acceptés par tous ceux qui l'environnent et surtout par les puissants, il se tait, se garde de les combattre, car cela pourrait le compromettre, et travaille par son abstention à les perpétuer. Qu'il ait des enfants, et il les laissera passer par l'éducation pitoyable qu'il aura reçue lui-même, il ne tentera rien pour les instruire sérieusement et travaillera peut-être à fortifier leur foi enfantine en des sottises dont il ne devrait point, lui qui en connaît la valeur, leur bourrer la cervelle. Et c'est ainsi que se perpétueront les *préjugés*, défendus par ceux dont la raison paresseuse ne s'est point élevée au-dessus des notions vulgaires, comme aussi par d'autres plus intelligents, mais chez lesquels le besoin d'arriver vite et haut a fait taire la raison. Quelques hommes d'élite, trop rares même aujourd'hui, font une guerre incessante aux *préjugés* les plus généralement acceptés par le gros public. Souhaitons que la campagne qu'ils mènent avec vigueur contre l'ignorance et l'intérêt se termine rapidement à leur avantage.

Nous venons de parler des *préjugés* qui naissent d'une éducation partout déplorable. Dans cet examen rapide nous avons établi, croyons-nous, que tous les *préjugés* ou presque tous naissent de l'enseignement donné dans les plus humbles écoles comme dans les établissements qui tiennent le haut du pavé. A ce qui vient d'être dit nous ajouterons, comme source de *préjugés* nombreux et tenaces, le besoin qu'a tout homme de croire au merveilleux. Il va de soi que la catégorie d'individus dont nous allons parler doit cette tendance à une éducation ridicule; aussi ne croyons-nous devoir consacrer quelques lignes spéciales à cette source de *préjugés* qu'en raison de l'importance exceptionnelle des résultats auxquels conduit nécessairement la croyance au merveilleux.

Les *préjugés* qui naissent de cette tendance de l'esprit humain sont nombreux. De là viennent les dieux ou déesses, la croyance aux esprits bons ou malfaisants, aux augures, aux prophètes, aux devins, aux somnambules plus ou moins extra-lucides, etc., etc. L'histoire de toutes ces superstitions, c'est l'histoire de l'humanité. Cette tendance à croire au merveilleux, nous la tenons de nos ancêtres, et c'est sans aucun doute le lien le plus solide parmi ceux qui nous rattachent au passé. Nous avons plusieurs fois changé nos dieux, la croyance est restée presque intacte. Quelques hommes, les plus intelligents il est vrai, ont osé çà et là dans l'histoire attaquer la croyance elle-même, mais leur voix s'est éteinte dans le concert de louanges que les adorateurs du merveilleux adressaient à telle ou telle divinité. Depuis un siècle seulement leurs adversaires, ceux qui n'admettent rien que les faits démontrés, les partisans de la méthode expérimentale, commencent à être assez nombreux pour pouvoir, sinon couvrir la voix des adorateurs du surnaturel, au moins se faire entendre à côté d'eux. Nous sommes loin encore du jour où la majorité des citoyens aura secoué ce joug humiliant et qui la rattache aux peuplades barbares; cependant il nous est permis de l'entrevoir. Vienne la liberté de parler et d'écrire, et cette époque peut n'être plus lointaine.

Après les *préjugés* qui naissent d'une éducation mal dirigée, ou d'un manque absolu d'éducation, parlerons-nous de quelques *préjugés* non moins sérieux qui peuvent naître de la crainte des nouveautés, de la sensibilité, du besoin qu'ont certaines personnes d'émotions violentes? C'est peu utile à notre sens, car toutes ces sortes de *préjugés* ont leur point de départ dans l'ignorance humaine ou le besoin de merveilleux inhérent à chaque individu. Mieux vaut arrêter là ces quelques observations et terminer cet article par quelques réflexions sur la ténacité des *préjugés* et l'influence désastreuse qu'ils exercent sur l'humanité en entravant le développement de l'intelligence humaine.

La ténacité des *préjugés* les plus ridicules est un fait qu'il serait puéril de tenter de démontrer. Les superstitions les plus ineptes datent de plusieurs milliers d'années, et les braves gens qui, dans les foires, consultent les somnambules extra-lucides ne sont point fort éloignés des Grecs demandant à l'oracle de Delphes quelques renseignements sur l'avenir. Aujourd'hui, comme autrefois, nous avons des pythonisses; des prodiges s'accomplissent autour des châsses où se conservent les têtes de saint Denis, comme ils s'accomplissaient autrefois dans les temples où se voyaient les statues des dieux. La superstition a changé de forme, et rien de plus. Elle est aussi vieille que le monde; inutile par suite de prouver sa ténacité. Ajoutons cependant qu'elle paraît aujourd'hui s'affaiblir considérablement et que, plus encore qu'au temps de Chalcas, on peut dire : Les dieux s'en vont.

Si on admet que l'histoire des superstitions humaines tient une si grande place dans l'histoire de l'humanité, et chacun est d'accord sur ce point, on ne saurait contester l'influence considérable des *préjugés* superstitieux sur le développement de l'esprit humain.

Ces *préjugés* ont-ils agi comme force accélératrice ou comme force retardatrice? Ont-ils favorisé le développement de l'intelligence humaine, l'ont-ils retardé? Sur cette question les avis sont partagés. Quelques-uns, les partisans de ces superstitions, affirment que les religions ont seules fait l'homme civilisé et peuvent seules le maintenir en cet état. D'autres, qui n'ont qu'une sympathie très-relative pour ce qu'ils traitent volontiers d'enfantillages, accordent que les *préjugés* religieux ont favorisé le développement intellectuel de l'espèce. Ils ajoutent que ces idées ont fait leur temps et qu'elles ne peuvent aujourd'hui agir que comme forces retardatrices. Quelques-uns enfin, et cette idée a fait du chemin, prétendent que les religions ont toutes, mais dans des mesures diverses et selon qu'elles étaient plus ou moins intolérantes, arrêté le développement de la civilisation. Les premiers, qu'aveuglent aujourd'hui encore les *préjugés* superstitieux, nous semblent trop suspects de partialité pour que nous discutions leur opinion. Nous leur conseillons ainsi qu'aux seconds d'étudier l'histoire; ils y verront que les *préjugés* religieux, à quelque dogme qu'ils se rattachent d'ailleurs, ont entravé la marche de l'esprit humain. Comme les troisièmes, nous pensons que certaines religions ont plus fait contre l'humanité que d'autres et, pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que la religion grecque, ordinairement si tolérante, n'a point exercé sur la marche de l'esprit humain une influence aussi désastreuse que les religions chaldéennes et leurs dérivées, religions essentiellement intolérantes. Que ceux qui seraient tentés de douter de cette assertion relisent l'histoire de France et qu'ils comparent la nuit faite au moyen âge par le despotisme clérical et par l'intolérance religieuse à la liberté dont jouissaient les philosophes grecs quinze siècles plus tôt, et, s'ils ne déclarent pas avec nous que certaines religions ont été plus funestes à l'humanité que d'autres, nous nous inclinerons devant leur foi robuste.

Préjugé à la mode (LE), comédie en cinq actes et en vers de La Chaussée (Théâtre-Français, 3 février 1735). Cette pièce est surtout remarquable en ce qu'elle inaugura un genre nouveau, la comédie mixte, intermédiaire entre la comédie de mœurs et la tragédie. Le sujet en fut proposé à l'auteur par Mlle Quinault; le préjugé à la mode qu'on y raille est celui d'après lequel, en ces temps d'immoralité, on tenait qu'il était honteux pour un mari d'aimer sa femme.

Le principal personnage est le fils d'un négociant de Bordeaux, très-bon homme et marin fort grossier, qui, croyant avoir perdu sa femme et son fils, vient se remarier à Paris après un long voyage dans l'Inde. Sa femme est une impertinente, qui est venue faire la grande dame dans la capitale, manger une grande partie du bien acquis par son mari et marier son fils à une demoiselle de qualité. Le fils, plus impertinent encore que la mère, se dônne des airs de seigneur, et son travers est de mépriser beaucoup sa femme, modèle de vertu et de raison. Cette jeune femme l'accable de bons procédés sans se plaindre, paye ses dettes secrètement quand il a joué et perdu sur parole et lui fait toutes sortes de petits présents sous des noms supposés. Le marin revient à la fin de la pièce et met ordre à tout.

Suivant Geoffroy, Mlle Quinault-Dufresne avait d'abord proposé le sujet de cette pièce à Voltaire, qui n'en tira aucun parti. « Ainsi, dit-il, c'est cette actrice très-enjouée et très-spirituelle qu'il faut accuser du crime de lèse-gaieté et de conspiration contre le bon comique; c'est par elle que le drame s'est introduit au théâtre; non que le *Préjugé à la mode* soit le plus ancien drame, mais il est le premier qui, par l'éclat de son succès, ait mis en crédit ce genre bâtard. C'est de l'apparition du *Préjugé à la mode* sur la scène que date la grande vogue des drames et la décadence de la vraie comédie. »

PRÉJUGEMENT s. m. (pré-ju-je-man — du préf. *pré*, et de *jugement*). Décision, jugement porté sans examen préalable : *L'âme a, comme l'entendement, ses notions fondamentales, ses formes innées, ses anticipations, ses* PRÉJUGEMENTS. (Proudh.) ‖ Inus.

PRÉJUGER v. a. ou tr. (pré-ju-jé — du préf. *pré*, et de *juger*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je préjugeai; nous préjugeons*). Juger, décider d'avance ou sans examen : *Je ne veux rien* PRÉJUGER. *Je ne* PRÉJUGE *pas la question. Un préjugé* PRÉJUGE *nécessairement quelque chose.* (Proudh.)

— Jurispr. Porter, avant le jugement, une décision qui implique ou semble inpliquer la nature de l'arrêt que l'on portera plus tard : *Par cette décision, le tribunal n'a entendu rien* PRÉJUGER *sur le fond.*

PRÉJUGISTE s. m. (pré-ju-ji-ste — rad. *préjugé*). Celui qui a des préjugés. ‖ Peu usité.

PRÉLAI s. m. (pré-lè). Nom que l'on donne, dans la Vendée, aux prairies voisines des rivières.

PRÉLART s. m. (pré-lar). Comm. Sorte de toile de chanvre.

— Grosse toile goudronnée dont on se sert sur les navires et sur les ports pour couvrir certains objets qui doivent y stationner : *La demi-bordée de service resta sur le pont, où le commandant avait fait tendre des* PRÉLARTS *et des tentes, afin de rendre le quart moins fatigant.* (E. Sue.) Grosse toile goudronnée dont on couvre les voitures chargées ou autres objets qu'on veut garantir de la pluie.

PRÉLASSER (SE) v. pr. (pré-la-sé — rad. *prélat*). Se donner des airs de prélat, prendre une attitude solennelle et imposante : SE PRÉLASSER *dans un fauteuil. Le bourgeois se plaît à lui-même et* SE PRÉLASSE *dans ses prétentions.* (Michelet.) ‖ Prendre une attitude commode et un air satisfait, par allusion à la mollesse qu'on reproche aux prélats : *Ce bon vieux Silène* SE PRÉLASSAIT *à cheval sur un bel âne.* (L. Viardot.)

L'âne, *se préiassant*, marche seul devant eux.
LA FONTAINE.

PRÉLAT s. m. (pré-la — du latin *prælatus*, mot qui signifie littéralement préposé et qui est un terme synonyme de *præfectus* et de *præpositus*. Il est formé de *præ*, avant, et de *latus*, porté). Ecclésiastique élevé à une haute dignité, et particulièrement à la dignité épiscopale : *Rien de plus complet et de plus rempli que la vie des* PRÉLATS *du* IVe *et du* Ve *siècle.* (Chateaub.) *Huet était à la cour, et déjà* PRÉLAT *et barbon, qu'il écrivait à Mme de Montespan de fort jolis vers français.* (Ste-Beuve.)

Le *prélat*, par la brigue aux honneurs parvenu,
Ne sait plus qu'abuser d'un ample revenu
Et, pour toute vertu, fait, au dos d'un carrosse,
A côté d'une mitre armorier sa crosse.
BOILEAU.

‖ A Rome, Officier ecclésiastique de la maison du pape, autorisé à porter l'habit violet : *Le* PRÉLAT *romain est souvent un gros garçon qui sort du séminaire avec une tonsure pour tout sacrement.* (E. About.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— **Syn. Prélat, évêque, pontife.** V. ÉVÊQUE.

PRÉLAT s. m. (pré-la). Altération du mot PRÉLART.

PRÉLATÉ, ÉE (pré-la-té) part. passé du v. Prélater : *Bateau* PRÉLATÉ.

PRÉLATER v. a. ou tr. (pré-la-té — rad. *prélat*). Garnir, couvrir d'un prélat ou prélart : PRÉLATER *un bateau, une voiture.*

PRÉLATIFIÉ, ÉE (pré-la-ti-fi-é) part. passé du v. Prélatifier : *Les abbés Desportes et Boisrobert,* PRÉLATIFIÉS *par leurs bonnes œuvres...* (Scarron.)

PRÉLATIFIER v. a. ou tr. (pré-la-ti-fi-é — de *prélat*, et du lat. *facere*, faire). Faire prélat, élever à la dignite de prélat. ‖ Peu usité.

PRÉLATION s. f. (pré-la-si-on — lat. *prælatio*, préférence, de *præferre*, préférer). Féod. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de le retenir pour lui, en en payant le prix à l'acquéreur. ‖ Droit qu'avaient les enfants d'être maintenus, par préférence, dans les charges de leur père.

— Anc. jurispr. Droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre acquéreur des constructions que le preneur voulait aliéner.

— **Encycl.** La *prélation* tirait son origine de la loi romaine *De jure emphyteutico*. On s'était demandé longtemps si le preneur à titre d'emphytéose pouvait disposer des améliorations qu'il avait faites et transférer ses droits à un tiers, ou bien s'il devait attendre le consentement du seigneur, c'est-à-dire de celui qui avait le domaine direct. Justinien, consulté sur cette question, ordonna, par la loi *De jure emphyteutico*, que, si le bail emphytéotique avait quelques dispositions sur cet objet, on les suivît exactement, mais qu'à défaut de titre l'emphytéote ne pût aliéner sans le consentement du seigneur. Toutefois, dans la crainte que, sous ce prétexte, les seigneurs n'empêchassent les emphytéotes de retirer le prix de leurs améliorations et ne cherchassent à les priver de tous les avantages qu'ils auraient pu recueillir, ce prince voulut que l'acquéreur fût tenu d'affirmer au seigneur la valeur du fonds et de lui déclarer combien il pouvait véritablement en retirer d'un étranger; sur quoi le seigneur pouvait prendre le fonds pour le même prix et acquérir les droits de l'emphytéote en lui en payant la valeur. Si le seigneur laissait passer l'espace de deux mois sans prendre ce parti, l'emphytéote pouvait disposer de ses droits en faveur de qui bon lui semblait, pourvu que ce ne fût pas en faveur de ceux à qui la loi défendait de prendre des baux emphytéotiques. « Dans ce cas, dit Garrande Coulon, et si l'acquéreur est bien solvable et de faculté convenable pour payer le canon emphytéotique, le seigneur est obligé de l'agréer et de le mettre en possession, non par le ministère d'un fermier ou d'un agent, mais par lui-même ou par ses lettres, autant que cela serait possible, et si le seigneur ne le peut pas ou ne le veut pas, on s'adressera aux magistrats préposés à cet effet. Enfin, pour empêcher que les seigneurs n'exigent à cette occasion de grosses sommes d'argent, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, l'empereur leur défend de prendre, pour accorder leur agrément au cessionnaire, plus du cinquantième du prix de l'aliénation ou de l'estimation de l'objet de l'aliénation. Que si le seigneur ne veut pas consentir à la cession des améliorations et des droits de l'emphythéote, et qu'après la déclaration qui lui a été faite il reste deux mois sans prendre aucun parti, l'emphytéote est autorisé à transporter ses droits à des tiers, contre le gré même du seigneur. »

Ces baux emphytéotiques étaient d'un usage très-fréquent en France, principalement dans les pays régis par le droit romain, avant que l'introduction du système féodal y eût bouleversé une grande partie des propriétés. Il serait même facile de prouver que l'usage de ces baux a beaucoup influé sur l'état des possessions depuis l'introduction même du système féodal, surtout avant qu'on eût imaginé les baux à rente, comme le nom seul d'emphytéoses, qu'on donnait aux censiers dans les pays de droit écrit, l'indique assez. Peut-être les Lombards puisèrent-ils dans cette constitution de Justinien le droit de retrait féodal qu'ils avaient admis dans le temps où le droit des fiefs permettait aux vassaux d'en aliéner la moitié sans le consentement des seigneurs. Les ordonnances de Lothaire II et de Frédéric II, qui ont prohibé ces aliénations, n'ayant point eu d'autorité en France, si ce n'est en Dauphiné, les fiefs devinrent pendant quelque temps de plus en plus disponibles. Toutefois, pour concilier autant qu'il était possible les intérêts des seigneurs et ceux du commerce, on accorda aux seigneurs, en cas de vente des biens assujettis à leur directe, le droit de *lods* ou une espèce de préférence qu'on appelait *droit de prélation*, à l'exemple de celui que Justinien avait établi pour les emphytéoses, bien qu'il en différât sur plusieurs points. Le droit de *lods* fut fixé à une quotité bien plus forte que ne l'avait fait Justinien. L'emphytéote ou le censitaire et le vassal ne furent point astreints à aller, avant la vente, offrir la préférence au seigneur, à peine de commise de leur domaine; mais le seigneur eut le droit de déposséder l'acquéreur, dans un temps plus ou moins long après la notification du contrat, s'il ne préférait point se contenter des *lods* que le titre du fief ou l'usage des lieux lui accordait pour chaque mutation.

PRÉLATURE s. f. (pré-la-tu-re — rad. *prélat*). Dignité de prélat : *Aspirer à la* PRÉLATURE.

— Corps des prélats romains ou officiers de la maison du pape : *La* PRÉLATURE *est une institution toute romaine, qui n'a point d'analogue dans les autres Etats de l'Europe.* (E. About.)

PRÊLE s. f. (prê-le — de l'italien *asparello*, rude, du latin *asper*, parce que la tige de cette plante est hérissée d'inégalités semblables à des grains de sable). Bot. Genre de cryptogames, type de la famille des équisétacées, comprenant un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles : *Les* PRÊLES *abondent dans les lieux humides et au bord des eaux.* (A. Dupuis.) *Les* PRÊLES *croissent dans toutes les parties du globe.* (F. Foy.)

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant *proyer*. V. ce mot.

— **Encycl.** Les *prêles* sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges souterraines ou rhizomes noueux, rameux, rampant horizontalement à une certaine profondeur dans le sol et émettant, d'une part, des racines verticillées, nombreuses et peu ramifiées, de l'autre des tubercules ovoïdes, qui ne sont que des rameaux avortés. Les tiges aériennes sont fistuleuses, nues, simples ou rameuses, articulées, striées, rudes au toucher. Elles présentent, à des distances assez régulières, des nœuds formés par des diaphragmes transversaux et, à chaque nœud, une gaîne très-régulière, cylindrique, dentée, souvent desséchée, scarieuse, étroitement appliquée sur la tige. Outre leur cavité centrale, ces mêmes tiges offrent encore un ou deux rangs de cavités tubuleuses correspondant aux stries qui se trouvent à leur surface extérieure et qu'on pourrait prendre pour des vaisseaux. Tout le reste est formé de cellules plus ou moins allongées, enveloppé de matière verte et recouvert par un épiderme parsemé de stomates assez nombreux. Ces tiges sont de deux sortes : les unes, fertiles ou fructifères, sont ordinairement nues, blanches ou brunâtres, entourées de larges et grandes gaînes; les autres, stériles, sont vertes, entourées de nombreux rameaux verticillés, articulés et d'une structure analogue à celle de la tige.

La fructification de ces cryptogames présente des particularités remarquables; Mirbel l'a décrite comme il suit : « La fructification des *prêles* est un épi très-serré, qui termine la tige. Cet épi est composé de petits involucres (de capsules) qui ressemblent, par leur face externe, à des têtes de clou et qui portent, sur leur face interne, une rangée de loges membraneuses, allongées en forme de dents. Chaque loge s'ouvre par une fente longitudinale qui regarde le centre de l'involucre; elle répand une poussière dont les grains, qu'on ne voit distinctement qu'au microscope, sont autant de fleurs hermaphrodites (selon Hedwig). L'ovaire est verdâtre et globuleux; il est surmonté d'un stigmate en forme de mamelon. Les étamines, au nombre de quatre, sont attachées en croix à la base de l'ovaire; ce sont des lames allongées, étroites, un peu élargies au sommet, couvertes d'un pollen très-fin; elles se contractent et se roulent en spirale autour de l'ovaire quand l'humidité les pénètre; elles s'étendent comme les pattes d'une araignée sitôt qu'elles viennent à se dessécher. Dans ce dernier cas, elles se déroulent par une élasticité de ressort si brusque et si ferme, qu'elles impriment un mouvement de projection au pistil auquel elles sont fixées et s'élancent avec lui à une hauteur considérable, eu égard au poids infiniment léger de cette petite machine hygrométrique. Souvent, en moins d'une minute, ces bonds se répètent plusieurs fois. Ajoutons néanmoins que tous les auteurs ne sont pas d'accord pour expliquer la nature de ces divers organes; mais les mouvements qu'ils présentent n'en sont pas moins curieux. Chaque grain de poussière verte est accompagné de quatre filaments qui se tordent et s'étalent tour à tour, en sorte qu'on peut les comparer à plusieurs petits vers amoncelés qui chercheraient à se séparer.

Les *prêles* sont répandues dans presque toutes les régions du globe; elles acquièrent en général une plus grande taille sous les climats chauds. On les trouve dans les terres profondes, fraîches ou humides et au bord des eaux. Leur aspect singulier leur a fait donner le nom vulgaire de *queue-de-rat* ou *queue-de-cheval;* le nom de *prêle* vient, par contraction, du vieux mot *asprêle,* qui fait allusion à l'âpreté ou à la rudesse de la surface de leurs tiges et de leurs feuilles. Cette propriété les a fait employer depuis longtemps à nettoyer et à polir le bois et les métaux, et on en fait une grande consommation pour cet usage dans certains pays. Par contre, elle les rend très-mauvaises dans les pâturages et les fait rejeter par les bestiaux; il y aurait, dans la plupart des cas, intérêt à les détruire; mais cette opération serait très-difficile et assez coûteuse. Quelques espèces présentent dans leurs deux sortes de tiges un contraste de port et de couleur qui les rend d'un effet agréable à la vue; néanmoins, on ne les cultive que dans les jardins botaniques.

La *prêle* des fleuves atteint la hauteur d'un mètre; ses tiges stériles sont striées, fistuleuses, d'un beau blanc; les tiges fertiles, plus courtes, sont blanches ou blanc rougeâtre et se terminent chacune par un gros épi cylindrique, ovoïde, oblong. Cette espèce croît abondamment au bord des eaux courantes ou stagnantes, qu'elle orne beaucoup. Sa tige est très-rude et renferme, comme celle de ses congénères, une grande quantité de silice; Davy, en la fondant au chalumeau, a obtenu un globule de verre. Braconnot a extrait de cette plante un acide qu'il a cru d'abord particulier et auquel il a donné le nom d'*acide équisétique*, mais dont M. Regnault a démontré la parfaite identité avec l'acide pyromalique.

On a beaucoup vanté en médecine la *prêle* comme diurétique; on l'a conseillée contre les infiltrations cellulaires, les maladies des voies urinaires, l'hémoptysie rebelle, les hydropisies par atonie. La décoction dans de la bière a été regardée comme efficace contre la néphrite calculeuse. « Cette plante, dit V. de Bomare, est un excellent astringent; ses feuilles pilées et appliquées sur les plaies les consolident, même lorsque les nerfs sont blessés. On boit l'infusion pour le pissement de sang qui n'a pas pour cause une pléthore, un engorgement dans les vaisseaux sanguins, une suppression de menstrues ou d'hémorroïdes, ni une érosion de la vessie par la pierre. » Toutefois, on proscrit la *prêle*, comme pouvant causer l'hématurie, dans les maladies inflammatoires. Enfin, on l'a conseillée pour combattre l'état cachectique et œdémateux qui suit les fièvres intermittentes.

Les Romains mangeaient les jeunes pousses de cette plante et cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours en Italie, notamment en Toscane et aux environs de Rome; on les prépare et on les assaisonne comme les asperges.

La *prêle* des champs ressemble beaucoup à la précédente, dont elle se distingue surtout par sa taille plus petite. « Elle croît, dit Bosc, dans les champs argileux et humides et cause fréquemment de grands dommages aux cultivateurs par son abondance, en étouffant les plantes qu'ils y ont semées. Ses racines sont si profondes que ce n'est que par un défoncement qu'on peut parvenir jusqu'à elles, et un défoncement est une opération coûteuse. Les labours les plus multipliés à la charrue et à la bêche ne servent qu'à retarder le mal qu'elle fait. Il m'a paru que le seul moyen d'en débarrasser un terrain était d'y semer de la luzerne. Ses feuilles ont une saveur astringente et sont employées principalement dans les hémorragies, la dyssenterie et les hernies. Les bestiaux ne les mangent point, ou rarement. On peut en faire de l'excellente litière ou même l'employer directement à augmenter le tas de fumier. »

La *prêle* des marais ne présente pas de différences entre ses tiges stériles et ses tiges fructifères. Elle croît dans les eaux stagnantes, où elle couvre souvent des espaces considérables, et contribue, par sa végétation, à consolider et à exhausser le sol; elle se propage par le moyen de ses racines avec une prodigieuse rapidité. Aussi a-t-on proposé de la planter dans les marais tourbeux; mais les avantages de cette opération ne compenseraient pas les frais qu'elle occasionnerait. Les anciens attribuaient à cette espèce une grande influence sur la rate et en faisaient, en conséquence, boire l'infusion aux buveurs. D'après V. de Bomare, cette plante fait beaucoup de mal aux bêtes à cornes et aux bêtes à laine; elle les empêche d'engraisser, les amaigrit même, leur donne des flux de ventre qui les épuisent et, assure-t-on aussi, leur fait tomber les dents; au contraire, elle engraisse les chevaux, qui l'aiment beaucoup, verte ou sèche.

Parmi les autres espèces, nous citerons la *prêle* d'hiver, employée principalement pour polir les bois et les métaux et dont il se fait un assez grand commerce dans certains pays; la *prêle* des bois, assez élégante pour être introduite avec avantage dans les parcs et les jardins paysagers, et la *prêle* gigantesque, qui croît aux Antilles, où on l'emploie contre la diarrhée et la dyssenterie.

Outre les espèces de *prêles* vivantes, on en connaît plusieurs fossiles. Brongniart en cite six, toutes remarquables par leurs tiges articulées. Les principales sont : 1° *equisetum brachyodon*, observée dans le calcaire grossier des environs de Paris; 2° *equisetum columnare,* abondante dans l'oolithe inférieure et le lias; 3° *equisetum Meriani*, trouvée près de Bâle, dans les marnes crétacées du lias.

PRÊLÉ, ÉE (prè-lé) part. passé du v. Prêler : *Bois* PRÊLÉ.

PRÉLECTURE s. f. (pré-lè-ktu-re — du préf. *pré*, et de *lecture*). Typogr. Lecture de l'épreuve faite à l'imprimerie, avant l'envoi à l'auteur : *Réitérez les* PRÉLECTURES, *pour rendre moins chanceuse la lecture.* (Dider.)

PRÉLEGS s. m. (pré-lè — du préf. *pré*, et de *legs*). Jurispr. Legs qui doit être prélevé sur la masse de la succession, sans préjudice de la part afférente au légataire, s'il est héritier.

PRÉLÉGUÉ, ÉE (pré-lé-ghé) part. passé du v. Préléguer : *Somme* PRÉLÉGUÉE.

PRÉLÉGUER v. a. ou tr. (pré-lé-ghé — du préf. *pré*, et de *léguer*). Jurispr. Laisser par testament, sous forme de prélegs : PRÉLÉGUER *une somme de 20,000 francs.*

PRÊLER v. a. ou tr. (prê-lé — rad. *prêle*). Techn. Frotter pour polir avec de la prêle : PRÊLER *un cadre avant de le dorer.*

PRÉLEVÉ, ÉE (pré-le-vé) part. passé du v. Prélevé : *Somme* PRÉLEVÉE.

PRÉLÈVEMENT s. m. (pré-lè-ve-man — rad. *prélever*). Action de prélever : *Faire un* PRÉLÈVEMENT. *L'impôt est un* PRÉLÈVEMENT *d'argent fait sur les choses ou sur les personnes.* (Balz.)

PRÉLEVER v. a. ou tr. (pré-le-vé — du préf. *pré*, et de *lever*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je prélève; qu'ils prélèvent; tu prélèveras*). Lever avant le partage, l'emploi ou le calcul, une partie de : *Dans la société, quand on a* PRÉLEVÉ *les sots et les fripons, que reste-t-il?* (Beauchêne.) *Dans le métayage, le propriétaire* PRÉLÈVE *chaque année ordinairement la moitié des produits bruts du sol.* (Matth. de Dombasle.)

PRÉLIBATION s. f. (pré-li-ba-si-on — lat. *prælibatio;* de *præ*, avant, et de *libare*, effleurer, goûter). Antiq. Action de recueillir les prémices, de prélever quelque chose sur un tout : *La classe supérieure se compose de toutes les notabilités financières, de tous ceux dont le revenu provient de la* PRÉLIBATION *capitaliste.* (Proudh.)

— Féod. Droit que prélevaient certains seigneurs sur leurs vassaux, et qui consistait à passer avec la femme de ceux-ci la première nuit de leurs noces.

PRÉLIBER v. a. ou tr. (pré-li-bé — du préf. *pré*, et du lat. *libare*, effleurer, goûter). Toucher, goûter le premier à, user le premier de : *Je me contente de* PRÉLIBER *ce qui est le droit du premier venu en toute matière.* (Brill.-Sav.) ‖ Peu usité.

PRÉLIMINAIRE adj. (pré-li-mi-nè-re — du préf. *pré*, et de *liminaire*). Qui précède et prépare : *Discours* PRÉLIMINAIRE. *Dispositions* PRÉLIMINAIRES. *Le jeune homme, frappé de l'objet qu'on lui présente, s'en occupe uniquement et saute à pieds joints par-dessus vos discours* PRÉLIMINAIRES, *pour aller d'abord où vous le menez trop lentement à son gré.* (J.-J. Rouss.)

— Diplom. Qui doit être réglé, convenu, accepté avant un traité ou un arrangement définitif, avant la discussion sur le fond : *Articles* PRÉLIMINAIRES. *Points* PRÉLIMINAIRES.

— s. m. Ce qui est dit ou fait d'avance et comme préparation de ce qui va se dire ou se faire : *Un long* PRÉLIMINAIRE. *Régler les* PRÉLIMINAIRES *de la paix. Les esprits pénétrants dépassent les* PRÉLIMINAIRES, *ils ne s'arrêtent pas sur le bord des questions et n'y arrêtent personne.* (J. Joubert.) *Les définitions sont les* PRÉLIMINAIRES *de toute espèce de science.* (L. Pinel.) *Une liquidation générale est le* PRÉLIMINAIRE *obligé de toute révolution.* (Proudh.)

Ne perdons pas de temps, tous les *préliminaires*
Ne font qu'embrouiller les affaires.
DEMOUSTIER.

Je ne puis suivre ici les règles ordinaires;
Ainsi brusquons un peu tous les *préliminaires.*
HUGO.

PRÉLIMINAIREMENT adv. (pré-li-mi-nè-re-man — rad. *préliminaire*). Préalablement, tout d'abord, avant d'entrer en matière, d'en venir au fond : *Avant que la contractilité organique du corps s'exerce, sa sensibilité a été* PRÉLIMINAIREMENT *excitée par l'abord du sang.* (Bichat.)

PRÉLIRE v. a. ou tr. (pré-li-re — du préf. *pré*, et de *lire*). Typogr. Lire en première, lire une épreuve à l'imprimerie, avant de l'envoyer à l'auteur.

PRELLER (Frédéric), peintre allemand, né à Eisenach en 1804. Après avoir étudié la peinture à Weimar, à Dresde et à Anvers, il se rendit en 1827 en Italie, où il passa quatre ans. De retour en Allemagne, M. Preller alla habiter Weimar, où il devint peu après professeur de dessin à l'Ecole des beaux-arts. Depuis cette époque il a reçu le titre de peintre du grand-duc. Cet artiste s'est fait connaître dans son pays par un grand nombre de tableaux et de fresques, dont les sujets sont tirés pour la plupart de l'antiquité grecque. On y trouve de l'ingéniosité dans la composition, mais le coloris laisse beaucoup à désirer. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Calypso* et *Leucothoé*, au musée de Munich; la décoration de la chambre de Wieland, son œuvre capitale, au musée de Weimar; *Nausicaa*, dans la galerie Raczinski, à Berlin; sept grands sujets tirés de l'Odyssée; des paysages, dont les sujets sont pris dans le même poëme d'Homère, etc. — Son fils, M. Frédéric PRELLER, s'est également fixé à Weimar et s'est adonné avec succès à la peinture de paysage.

PRELLER (Louis), archéologue allemand, né à Hambourg en 1809, mort en 1861. Il étudia la philologie aux universités de Leipzig, de Berlin et de Gœttingue, sous la direction de Godefroy Hermann, de Bœckh et de Muller, prit ses grades à Gœttingue en 1832, et, après s'être livré quelque temps à l'enseignement privé dans sa ville natale, se fit recevoir en 1837 agrégé à l'université de Kiel. Nommé, l'année suivante, professeur de philologie et directeur du musée académique ainsi que du séminaire philologique à Dorpat, il dut bientôt après renoncer à ces fonctions par suite des difficultés qui s'étaient élevées entre les curateurs russes de cette université et les professeurs allemands. Il se rendit alors en Italie, où, pendant plusieurs années, il s'occupa de poursuivre ses études, revint en 1844 s'établir à Iéna et obtint, deux ans plus tard, à l'université de cette ville, une chaire qu'il quitta presque aussitôt pour devenir conservateur en chef de la bibliothèque de Weimar. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle, il avait exécuté en 1852, avec Gœttling et Hettner, en Grèce et en Asie Mineure, un voyage qui eut beaucoup d'influence sur ses travaux relatifs à l'antiquité. En tête de tous se placent sa *Mythologie grecque* (Berlin, 1854-1855, 2 vol.; 1860, 2e édit.) et sa *Mythologie romaine* (Berlin, 1858, 2 vol.; 1865, 2e édit.). On a, en outre, de lui plusieurs ouvrages sur différentes branches de l'histoire de l'antiquité, notamment sur l'histoire littéraire, sur l'archéologie et sur la philosophie, qu'il avait étudiée tout particulièrement à Berlin sous la direction de Schleiermacher. Il faut citer, parmi ses écrits dans ce genre : *Cérès et Proserpine* (Hambourg, 1837); *Historia philosophiæ Græcæ et Romanæ*, en collaboration avec H. Ritter (Berlin, 1838; 1855, 2e édit.); *De Hellanico Lesbio* (Dorpat, 1840); *De l'importance de la mer Noire pour les relations et le commerce du monde ancien* (Dorpat, 1842); les *Quartiers de la ville de Rome* (Iéna, 1846). Enfin il avait été l'un des collaborateurs les plus actifs de l'*Encyclopédie générale* d'Ersch et Gruber, à laquelle il fournit un grand nombre d'articles, dont la plupart ont la valeur de traités spéciaux sur la matière qu'ils traitent.

PRÉLOMBAIRE adj. (pré-lon-bè-re — du préf. *pré*, et de *lombaire.*) Anat. Situé en avant des reins : *Région* PRÉLOMBAIRE.

PRÉLOMBO-PUBIEN adj. m. (pré-lon-bo-pu-bi-ain). Anat. Se dit d'un muscle placé en avant des lombes et dirigé vers le pubis. ‖ Substantiv. Nom du même muscle.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN adj. m. (pré-lon-bo-su-spu-bi-ain). Anat. Se dit d'un muscle prélombaire dirigé vers la partie supérieure du pubis. ‖ s. m. Nom du même muscle.

PRÉLOMBO-THORACIQUE adj. (pré-lon-bo-to-ra-si-ke). Anat. Qui appartient aux régions prélombaire et thoracique.

PRÉLOMBO-TROCHANTIN adj. m. (pré-lon-bo-tro-chan-tain). Anat. Se dit d'un muscle qui va de la face extérieure des lombes au trochanter. ‖ On dit aussi PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN.

PRÉLU, UE (pré-lu, û) part. passé du v. Prélire : *Épreuves* PRÉLUES.

PRÉLUDE s. m. (pré-lu-de — bas lat. *præludium;* du lat. *præ*, avant, et *ludus*, jeu). Mus. Ce que l'on chante pour essayer sa voix et se mettre au ton; ce qu'on joue sur un instrument, avant de commencer un morceau, pour essayer s'il est d'accord : *Le chant de la linotte s'annonce par une espèce de* PRÉLUDE. (Buff.) ‖ Morceau improvisé avant l'exécution d'un morceau principal : *Allons, gai! Ce petit* PRÉLUDE *vous mettra en humeur.* (Brueys.) ‖ Pièce d'introduction, qui précède une fugue.

— Par ext. Ce qui précède, annonce, prépare : *Les concerts sont les* PRÉLUDES *naturels des plaisirs.* (Th. Gaut.) *Les vices journaliers sont le* PRÉLUDE *ordinaire des grands crimes.* (Leynadier.) *La suppression de la liberté de la presse est l'infaillible* PRÉLUDE *de la proscription des minorités.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Mus. Le *prélude* est une sorte de hors-d'œuvre musical destiné à annoncer et à faire désirer le morceau substantiel. Il consiste la plupart du temps en une phrase ornée, courte et brillante, que le virtuose improvise au moment où il paraît devant le public, comme pour se mettre en train, essayer son agilité et en même temps établir les principales cordes du ton. Quelques accords plaqués ou brisés, quelques gammes servant à relier ces accords et à amener une ou deux modulations furtives, voilà ce qu'est alors le *prélude*, et son importance musicale est sans grande valeur. Pourtant, employé par un artiste habile, qui sait s'affranchir des règles vulgaires, il est une occasion de faire briller la verve, la fougue et la hardiesse du génie. Pour un concertiste, le *prélude* est une excellente entrée en matière, en ce sens qu'il commande le silence et prépare l'attention de l'auditeur. Il n'en est pas de même de ces *préludes* ou plutôt de ces charivaris qu'on entend d'ordinaire dans les orchestres de nos théâtres, où les musiciens s'escrimant chacun de son côté, dans un ton différent, font entendre une véritable cacophonie, faite pour révolter les oreilles même les moins délicates. Ce genre de *prélude* n'a rien de commun avec la musique.

« On peut, dit Georges Kastner, juger du caractère d'un virtuose, si ce n'est de son plus ou moins d'habileté, à l'attitude qu'il conserve en préludant. Les uns se mettent bourgeoisement au piano et parcourent le clavier nonchalamment, comme s'ils étaient tout seuls chez eux. Les autres préludent d'abord avec timidité et semblent se recueillir; puis ils s'animent et s'exaltent peu à peu, pendant que leurs doigts vigoureux et infatigables, lancés sur l'arène d'ivoire, volent en quelque sorte d'eux-mêmes à la rencontre des plus grandes difficultés, et, comme de fringants coursiers un jour de steeple-chase, franchissent tous les obstacles avec autant d'audace que de bonheur. J'en connais aussi qui préludent d'une manière brusque et arrogante, non pour établir le ton du morceau et préparer leur auditoire à l'intelligence poétique de l'œuvre qu'ils vont exécuter, mais pour annoncer leur présence au public et faire cesser le bruit des conversations particulières. J'en connais enfin qui, tout en exécutant d'un air froid et distrait, en apparence, force gammes, trilles et arpéges, ne laissent pas de parcourir du regard, à la dérobée, les rangs des auditeurs pour voir s'ils ont quelque chance de produire de l'effet. »

Le *prélude* n'est pas toujours improvisé, surtout sur l'orgue ou le piano, et il présente alors un morceau d'une exécution savante, où la fantaisie a toutefois les ailes plus libres. « C'est surtout en préludant, dit à ce propos J.-J. Rousseau, que les grands musiciens, exempts de cet extrême asservissement aux règles que l'œil des critiques leur impose sur le papier, font briller ces transitions savantes qui ravissent les auditeurs. C'est là qu'il ne suffit pas d'être bon compositeur, ni de bien posséder son clavier, ni d'avoir la main bonne et bien exercée, mais qu'il faut encore abonder de ce feu de génie et de cet esprit inventif qui font trouver et traiter sur-le-champ les sujets les plus favorables à l'harmonie et les plus flatteurs à l'oreille. C'est par ce grand art de préluder que brillent en France les excellents organistes. »

En Allemagne, Sébastien Bach, Steibelt et Hummel ont écrit des *préludes* admirables; même parmi ceux des compositeurs d'un ordre inférieur, il en est qui ont assez de développement pour être mis au nombre des petites pièces instrumentales. Tels sont certains *préludes* composés pour piano et surtout ceux que les organistes exécutent, dans les cérémonies religieuses, pour annoncer les chants sacrés et y prédisposer l'auditoire. Dans le culte protestant, le *prélude* annonce le choral; dans les cérémonies catholiques, il peut précéder indifféremment toutes les prières de la liturgie, mais il est principale-

ment employé dans la célébration des messes solennelles, à l'introït, avant, pendant et après la communion. A ce point de vue, on peut dire que ce n'est pas un mince mérite pour un artiste que de savoir improviser un beau *prélude*. Ceux que Rinck, Schneider, Vierling, J.-P. Bach, Hændel, Mozart et Mendelssohn ont composés ne sont pas consacrés spécialement au service divin; cependant, comme ces petits morceaux ont été publiés, ils rendent service aux organistes médiocres, à ceux qui n'ont pas reçu le don de l'improvisation. Sébastien Bach et Mendelssohn ont écrit aussi des *préludes* de fugues, c'est-à-dire des *préludes* servant de préparation à des fugues; ceux de Bach se font surtout remarquer par la fraîcheur et l'abondance, par la nouveauté, la hardiesse, l'éclat et la richesse de l'harmonie.

M. Fétis, dans sa *Méthode élémentaire de plain-chant*, donne les excellents avis que voici sur la manière de jouer les *préludes :* « Il ne suffit pas que les *préludes* de l'organiste soient dans le ton de la pièce de plain-chant à laquelle ils servent d'introduction; il faut encore qu'ils se terminent de manière à être en rapport avec la note par laquelle le chant commence. Pour cela, il faut avoir égard aux faits suivants : 1° La plupart des pièces de plain-chant du premier ton commencent par la finale ou par sa tierce; l'organiste doit terminer dans ce cas en *ré* mineur ou à la tonique du ton adopté dans son église. 2° Lorsque le chant commence par la dominante de *ré* mineur ou du ton en usage dans l'église, l'organiste doit finir le *prélude* sur la dominante de *ré* mineur. 3° Les mêmes règles sont applicables au deuxième ton. 4° Les *préludes* du troisième ton doivent toujours se terminer en *mi* mineur, parce que les chants de ce ton commencent par *mi* ou par *sol*. 5° Quelques chants du quatrième ton commencent par la tierce au-dessous de la finale; pour ceux-là, le *prélude* de l'organiste doit se terminer en *la* mineur. D'autres commencent par la finale même; dans ce cas, le *prélude* doit finir en *mi* mineur. Enfin, le plus grand nombre des chants de ce ton commencent par la note au-dessus ou par la note au-dessous de la finale; pour ceux-là, le *prélude* doit finir en *la* mineur et l'organiste doit donner immédiatement l'accord parfait de *ré* mineur quand il n'y a pas de serpent pour donner le ton. 6° La plupart des chants du cinquième ton commençant par la finale, le *prélude* doit se terminer en *fa*, ou en *ut* si le ton est transposé. 7° La plupart des chants du sixième ton commençant par la finale, le *prélude* doit être terminé en *fa*. 8° Le plus grand nombre des chants du septième ton commençant par la dominante, le *prélude* se termine en *ré* majeur; pour ceux qui commencent par la finale, le *prélude* finit en *sol*. 9° Les chants du huitième ton qui commencent par la finale exigent la terminaison du *prélude* en *sol*. Quelques-uns commencent par la note au-dessous de la finale; le *prélude* doit finir alors en *ut*, pour donner immédiatement l'accord de *fa*, s'il n'y a pas de serpent au chœur. »

On voit que, dans la musique religieuse, le *prélude* est loin d'être sans importance et qu'il a, comme tout autre morceau de composition, ses règles très-sévères, très-rigoureuses et très-précises.

PRÉLUDER v. n. ou intr. (pré-lu-dé — lat. *præludere ;* de *præ*, avant, et de *ludere*, jouer). Mus. Faire un prélude, essayer sa voix ou son instrument avant de commencer. ‖ Improviser un morceau de musique dans le genre des préludes : *Avant de commencer, il faut que je* PRÉLUDE *un peu.* (Mol.)

> Phébus commence et, devant ce limier,
> La lyre en main, *prélude* le premier.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Débuter, commencer : *C'est par l'éducation de la femme que doit* PRÉLUDER *toute politique d'avenir.* (Vacherot.)

— *Préluder à*, Faire ce qui doit précéder et préparer autre chose, faire les apprêts de : *Le médisant* PRÉLUDE AU *mal qu'il dira de vous par celui qu'il vous dit des autres.* (Petit-Senn.)

> *Préludez* doucement *aux* plaisirs du repas.
>
> BERCHOUX.

> Plus d'un cœur bat, pressé d'une furtive main,
> Et le folâtre amour *prélude au* sage hymen.
>
> DELILLE.

PRÉMARAY (Jules-Martial REGNAULT, dit DE), littérateur et auteur dramatique, né à Pont-d'Armes (Loire-Inférieure) en 1819, mort à Paris en 1868. Son père, ancien officier de dragons, était capitaine des douanes à Roscoff, dans le Finistère, où il fut élevé jusqu'à l'âge de dix ans. Après avoir reçu une éducation fort incomplète, il vint à Paris vers 1830 et entra dans le commerce. Choron, l'ayant entendu chanter, voulut le prendre à son école en même temps que Rachel, dont il fut l'un des amis les plus dévoués; mais Jules de Prémaray voulait s'introduire au théâtre par une autre porte et, dès l'âge de dix-huit ans, en collaboration avec Léon Paillet, il faisait représenter sur le théâtre Saint-Marcel un vaudeville, le *Cabaret de la veuve*, qui passa inaperçu. Sur une dizaine de pièces qu'il composa ensuite, aucune ne fut représentée, et sans fortune, pressé par la faim, il dut, pour vivre, plier pendant quelque temps des lettres de faire part dans une imprimerie de la rue Montmartre, aux appointements de cinquante centimes par jour. Enfin il parvint à faire jouer au Gymnase, avec succès, le *Docteur Robin*, en un acte (1842), et la *Marquise de Rantzau*, comédie en trois actes (1843), dans laquelle Rose Chéri révéla son talent. De Prémaray donna, à partir de ce moment jusqu'en 1848, plusieurs pièces au même théâtre. Après la révolution de Février, il publia des odes, des couplets, le *Drapeau de la république* et une brochure, *Des devoirs du riche sous la république nouvelle*, qui lui valut la position de rédacteur en chef à la *Patrie*. Partie politique et partie littéraire, c'est lui qui dirigeait tout, tandis que M. Delamarre s'occupait de sa maison de banque. Du mois d'avril au mois de novembre, il se chargea de toute la rédaction politique et soutint, à cette époque, la candidature du général Cavaignac à la présidence de la république. Peu après, il résigna ses fonctions de rédacteur en chef et, jusqu'en 1859, il rédigea à la *Patrie* le feuilleton du lundi, les articles bibliographiques et bon nombre de chroniques, puis des scènes dialoguées, sous le titre de *Proverbes menteurs*. Une maladie grave força, en 1859, de Prémaray à interrompre ses travaux pour aller suivre un traitement spécial à l'établissement hydrothérapique de Bellevue. En 1863, il en sortit pour publier un volume à la librairie Nouvelle et un roman dans la *Patrie*. Depuis cette époque, l'état de sa santé le força à renoncer à peu près complétement à écrire. Il avait reçu, en 1853, la croix de la Légion d'honneur; journaliste politique médiocre, de Prémaray était un écrivain dramatique de mérite. Ses pièces, habilement construites, ont en général du mouvement, et le style en est élégant. Toutefois, ce fut comme critique dramatique qu'il sut conquérir un rang distingué dans les lettres. Habitué lui-même à composer des pièces, il connaissait fort bien le théâtre. Il était équitable, sévère sans aigreur et exempt de parti pris. Son style n'était pas toujours précis; mais il rachetait ce défaut par une élégance soutenue.

Comme auteur dramatique, de Prémaray a fait jouer, outre les pièces précitées : *Bertrand l'horloger*, en deux actes (1843); les *Deux favorites*, en deux actes (1843); *Manon* ou *Un épisode de la Fronde*, en deux actes (1843); *Part à deux*, en un acte (1844); le *Tailleur de la place Royale*, drame en trois actes (1844); *Une femme laide*, en deux actes (1846); la *Comtesse de Morange*, en trois actes (1846); le *Chevalier de Saint-Remy*, drame en cinq actes, avec Verner (1847); les *Droits de l'homme*, en deux actes (1849), une de ses meilleures pièces; le *Jour de charité*, en un acte (1850); les *Cœurs d'or*, en trois actes, avec Léon Laya (1854); *Donnez aux pauvres*, en deux actes (1854); la *Boulangère a des écus*, drame en cinq actes (1855); la *Jeunesse de Grammont*, en un acte (1862). Il a donné, en outre, en collaboration avec MM. Fournier, Nyon, Paillet, Siraudin, Varin, Varner, etc., quelques autres pièces, notamment : *Simplice* ou le *Collégien en vacances ;* la *Peau de mon oncle ;* l'*Ordonnance du médecin ;* l'*Amant de cœur ; M. le vicomte ;* le *Capitaine Lambert ;* l'*Homme dangereux ; Marquise et mousquetaire ;* le *Cuvier et la rose rouge*, etc. On lui doit encore, indépendamment d'articles publiés dans la *Chronique*, le *Figaro*, l'*Illustration*, etc., etc. : *Julienne, souvenir du 11 juillet* 1843 (1843, in-8°); *Promenades sentimentales dans Londres et le Palais de cristal* (1851, in-12); le *Chemin des écoliers* (1853, in-32); *Rien* (1861, in-12), etc.

PRÉMARE (Joseph-Henri), savant jésuite français, né en Normandie en 1670, mort à Pékin vers 1735. Il partit en 1698 de La Rochelle, avec quelques jésuites, pour aller se livrer à l'œuvre des missions en Chine, arriva à Sancian à la fin de cette même année, se mit à apprendre avec ardeur la langue chinoise, puis fit une étude approfondie de la littérature et des antiquités de ce pays et fut bientôt en état d'écrire en chinois des ouvrages remarquables par l'élégance du style. Le P. Prémare, dont l'érudition était des plus vastes, eut le tort d'admettre un système qui consistait à rechercher, dans le *King* et dans les monuments qui avaient précédé l'incendie des livres, des traces de traditions qu'on supposait transmises aux auteurs de ces livres par les patriarches fondateurs de l'empire chinois et d'en tirer des conséquences singulières, outrées et inacceptables. Outre des traités en latin, en français et en chinois, on lui doit : *Recherches sur les temps antérieurs à ceux dont parle le* Chou-King *et sur la mythologie chinoise*, publiées par Deguignes en tête du *Chou-King*, traduit par le P. Gaubil (Paris, 1770, in-4°); la traduction d'un drame intitulé : l'*Orphelin de la maison de Tchao*, où Voltaire a pris quelques-unes des situations de l'*Orphelin de la Chine ;* trois *Lettres*, insérées dans les *Lettres édifiantes*, et *Notitia linguæ sinicæ* (1831), le plus remarquable et le plus savant de ses ouvrages.

PRÉMATURÉ, ÉE adj. (pré-ma-tu-ré — d'un type latin *præmaturatus*, pour *præmaturus*, qui signifie proprement mûr avant le temps, de *præ*, avant, et de *maturus*, mûr). Mûr avant le temps ordinaire, avant la saison : *Fruits* PRÉMATURÉS.

> Ces dons *prématurés* sont moins piquants pour toi
> Que ceux que la nature assaisonne pour moi.
>
> DELILLE.

— Qui a lieu, qui se produit, qui se développe, que l'on fait avant le temps ordinaire : *Mort* PRÉMATURÉE. *Sagesse* PRÉMATURÉE. *Le danger de la vanité et de la présomption est toujours plus grand que le fruit de ces éducations* PRÉMATURÉES *qui font tant de bruit.* (Fén.) *La sagesse* PRÉMATURÉE *de la jeunesse ressemble à un fruit mûri en serre chaude.* (Csse de Blessington.) *Les instructions de la nature sont tardives et lentes ; celles des hommes sont presque toujours* PRÉMATURÉES. (J.-J. Rouss.) *Les utopies ne sont souvent que des vérités* PRÉMATURÉES. (Lamart.)

> La mort n'est *prématurée*
> Que pour qui meurt sans vertu.
>
> GRESSET.

— **Syn. Prématuré, hâtif, précoce.** V. HÂTIF.

PRÉMATURÉMENT adv. (pré-ma-tu-ré-man — rad. *prématuré*). Avant la saison, avant le temps ordinaire ou convenable : *Quelques natures, comme les arbres de la zone torride, ne portent de fruits qu'une seule fois et meurent* PRÉMATURÉMENT. (Csse de Blessington.) *Très-peu d'hommes arrivent même au gouvernement régulier de leur corps ; presque tous vivent d'une vie fortuite et turbulente, qui vieillit vite et va* PRÉMATURÉMENT *à la mort.* (Grétry.) *Le christianisme nous enterre* PRÉMATURÉMENT. (Ch. Dollfus.)

PRÉMATURITÉ s. f. (pré-ma-tu-ri-té — du préf. *pré*, et de *maturité*). Caractère de ce qui se produit, arrive, se développe avant le temps convenable ou ordinaire : PRÉMATURITÉ *de jugement. Toute précocité, au physique comme au moral, est une* PRÉMATURITÉ. (Virey.)

PRÉMEAUX, village et commune de France (Côte-d'Or), arrond. et à 13 kil. de Beaune, canton de Nuits; 340 hab. Près du village se trouve la fontaine de Courtavaux, dont les eaux sont tièdes. Le vignoble de Prémeaux, près Nuits, appartient à la côte célèbre sur laquelle se trouvent Vosne, Romanée, etc. Les vins produits par Prémeaux sont classés dans la deuxième catégorie des meilleurs vins de Bourgogne. Les vignes dont les produits sont le plus estimés sont celles qu'on nomme les Perrières, les Corvées, les Didiers, les Cailles, les Forêts et les Pruliers.

PRÉMÉDITATION s. f. (pré-mé-di-ta-si-on — du préf. *pré*, et de *méditation*). Réflexion qui précède l'acte, résolution arrêtée avant d'agir : *L'incubation des insurrections donne la réplique à la* PRÉMÉDITATION *des coups d'État.* (V. Hugo.)

— Jurispr. Dessein formé avant l'accomplissement d'un crime : *Un meurtre commis avec* PRÉMÉDITATION, *sans circonstances atténuantes, est puni de mort. Une provocation au duel faite de sang-froid est la* PRÉMÉDITATION *d'un meurtre.* (Boiste.)

PRÉMÉDITÉ, ÉE (pré-mé-di-té) part. passé du v. Préméditer : *Dessein* PRÉMÉDITÉ. *Crime* PRÉMÉDITÉ.

PRÉMÉDITER v. a. ou tr. (pré-mé-di-té — du préf. *pré*, et de *méditer*). Résoudre d'avance et avec réflexion : PRÉMÉDITER *un crime.* PRÉMÉDITER *de faire un mauvais coup. Quand un prince* PRÉMÉDITE *des excès, son premier acte est d'éloigner de lui les modérateurs.* (Lamart.)

PRÉMERAGE s. m. (pré-me-ra-je — rad. *premier*). Agric. Se dit pour PRIMEUR, dans certaines localités.

PREMERAIN s. m. (pre-me-rain — rad. *premier*). Anc. art milit. Chef de file.

PRÉMERY, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de canton, arrond. et à 46 kilom. S.-E. de Cosne, sur la rive gauche de la Nièvre; pop. aggl., 1,140 hab. — pop. tot., 2,301 hab. Forges, filature de laine; fabrication de tuiles, briques, chaux hydraulique.

— *Histoire.* Prémery (du celtique *preme*, proche, *ry*, rivière, si l'on en croit une étymologie fournie par un écrivain local, M. Gillet) ne garde, en dépit de cette étymologie, aucun vestige du séjour des Romains ni de ses anciens habitants. En revanche, l'enceinte fortifiée construite au moyen âge est encore debout. De bonne heure, le domaine seigneurial de Prémery fut la propriété de l'Église de Nevers, et Louis le Gros confirma cette possession à l'évêché en 888. C'est en 1173 que l'évêque Bernard de Saint-Saulge, autorisé par le comte Guy, commença les fortifications. Aux fortifications succéda un château défendu par des fossés, des tours et des mâchicoulis. En 1196 fut fondée la collégiale, composée de neuf prébendes. Les habitants de Prémery, serfs de l'Eglise de Nevers pendant plusieurs siècles, furent relevés de cette servitude en 1225 par l'évêque Regnault, qui leur accorda une charte de commune. Vers 1360, un chef d'écorcheurs à la suite des armées anglaises surprit la ville et le château de Prémery et s'y établit fortement. Plusieurs attaques, en vue de le déloger, n'eurent aucun résultat; on dut traiter amiablement, et le pillard évacua sa conquête « moyennant une décharge générale des richesses et du butin qu'il y avait trouvés ou dont il avait pu s'emparer dans le pays. » Le château de Prémery avait été rebâti en 1316; de 1462 à 1499, l'évêque Pierre de Fontenay ajouta de nouveaux ouvrages de défense aux anciennes fortifications, dont l'entretien était à la charge des bourgeois. Ville semi-religieuse, semi-militaire à cette époque, Prémery offre quelques intéressants souvenirs. Vers la fin du XVe siècle, un chanoine de la collégiale de Saint-Marcel, nommé Nicolas d'Apleini, étant mort en odeur de sainteté, et son corps ayant été enfermé dans une châsse, Louis XI, déjà malade, se fit envoyer au Plessis-lez-Tours la robe du chanoine, espérant recouvrer la santé, grâce à la puissante intercession du saint (1481). Le monarque renvoya peu de temps après cette robe avec force remercîments, mais sans aucun présent. Charles VIII ne fut pas plus généreux envers Prémery, auquel il refusa l'exemption des tailles et subsides pendant douze années, ainsi que la ville l'avait demandé en considération de son saint. Les guerres de religion au XVIe siècle épargnèrent Prémery, et sa collégiale de Saint-Marcel échappa même à cette époque aux déprédations des calvinistes. Le chapitre cessa d'exister à partir de 1747, mais la collégiale continua jusqu'en 1789 à posséder de grandes richesses. Quant au château de Prémery, il servit jusqu'au milieu du XVIIe siècle de maison de plaisance aux évêques de Nevers; à cette époque, ces prélats l'abandonnèrent pour Urry, plus rapproché de la métropole. Il reste encore une partie intacte du vieil édifice : c'est la porte d'entrée, dont le style rude et sévère est d'un grand effet. Le tout est aujourd'hui une propriété communale. L'église paroissiale de Prémery, construction ogivale du XIIIe siècle, surtout remarquable par son abside, est classée au nombre des monuments historiques.

PRÉMESSE s. m. (pré-mè-se — du lat. *primitius*, celui qui passe avant tous les autres). Cout. anc. Se disait en Bretagne pour proche parent.

— s. f. Droit dévolu en Bretagne aux proches parents de racheter les biens de leur famille vendus à des étrangers.

PRÉMICES s. f. pl. (pré-mi-se — lat. *primitiæ ;* de *primus*, premier). Premiers fruits de la terre; premiers animaux qui naissent d'un troupeau : *Les Juifs offraient à Dieu les* PRÉMICES *de leurs champs.*

> Dieu tout-puissant, sont-ce là les *prémices*,
> Les parfums et les sacrifices
> Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels?
>
> RACINE.

> Sous le voile des sacrifices
> La pudeur pouvait, sans rougir,
> Exprimer son premier désir
> Par le langage des *prémices*.
>
> DEMOUSTIER.

— Par anal. Premières productions, premiers effets, première jouissance : *Les* PRÉMICES *du talent d'un poëte. Les* PRÉMICES *de l'amour d'un jeune cœur. C'est vous qui aurez les* PRÉMICES *de mon travail. Cette nouvelle n'est sue de personne ; vous en avez les* PRÉMICES. ‖ Commencements, début :

> Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*.
>
> RACINE.

> Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage,
> Déjà le sang coulait, *prémices* du carnage.
>
> RACINE.

— Féod. *Droit de prémices*, Droit appartenant surtout aux curés et consistant en un agneau sur dix, ou un denier par agneau s'il y en avait moins de dix.

— **Encycl.** Suivant la loi de Moïse, les *prémices* devaient être offertes au Seigneur; c'est un commandement souvent répété dans les livres mosaïques et dans ceux des prophètes. Chaque Israélite devait porter au moins une partie de ces fruits au tabernacle et ensuite au temple, y adorer le Seigneur et le remercier; attester qu'à son égard Dieu avait accompli les promesses qu'il avait faites à son peuple, manger ensuite cette offrande avec les lévites, les étrangers et les pauvres.

Ordinairement les païens offraient les *prémices* à leurs dieux; les Egyptiens à Isis, qu'ils regardaient comme la déesse de la fécondité; les Grecs et les Romains à Cérès ou à Diane, qui de même qu'Isis était la lune. Cette superstition venait probablement de ce que tous les animaux portent pendant un certain nombre de mois ou de lunes et que, selon l'opinion populaire, la lune influe beaucoup sur la température de l'air.

PREMIER, IÈRE adj. num. (pre-mié, iè-re — du lat. *primarius*, primaire, formé de *primus*, premier. Tandis que les langues indo-européennes présentent la plus grande diversité dans l'expression du nombre *un*, elles ont presque toutes le même terme pour l'idée de *premier*. Aucun des principaux idiomes de cette famille ne fait dériver ce nombre ordinal du nombre cardinal correspondant. Ainsi nous avons en sanscrit *pratamas*, en zend *fratemô*, en latin *primus*, en lithuanien *pirmas*, en gothique *frums*, *fruma*, *frumist ;* en vieux haut allemand *êrister*, en grec *prôtos*, en ancien slave *pruvŭj*. Le sanscrit *pratama* vient de la préposition *pra*, devant, avec le suffixe du superlatif *tama ;* il signifie donc : qui est tout à fait en avant, ce qui traduit on ne peut mieux l'idée de *premier*). Qui vient, a lieu, agit avant tous les autres : *Le* PREMIER *jour de la semaine. Le* PREMIER *de tous les hommes. Les* PREMIÈRES *négociations. Le* PREMIER *homme qui tenta de naviguer. Les* PRE-

MIÈRES *atteintes des passions. Les* PREMIERS *saints ont fait beaucoup de miracles.* (Pasc.) *Dans les* PREMIÈRES *passions, les femmes aiment l'amant; dans les autres, elles aiment l'amour.* (La Rochef.) *Ceux qui s'abandonnent au* PREMIER *feu de leur imagination prennent un ton qu'ils ne peuvent soutenir.* (Buff.) *Chez l'enfant, l'attention est, après la sensibilité, la* PREMIÈRE *faculté agissante.* (Guizot.) *On est toujours le* PREMIER *amant d'une femme.* (Th. Gaut.) *Caïn fut le* PREMIER *propriétaire et le* PREMIER *homicide.* (Proudh.) *Le cœur tient toujours par de secrètes attaches aux impressions des* PREMIÈRES *années.* (E. Texier.)

Le *premier* moment de la vie
Est le *premier* pas vers la mort.
J.-B. ROUSSEAU.

— Antérieur. Qui a existé, que l'on a eu auparavant : *Recouvrer sa* PREMIÈRE *santé. Revenir à ses* PREMIÈRES *amours. Renoncer à sa* PREMIÈRE *idée. Reprendre son* PREMIER *état.*

La forme! elle a perdu sa pureté *première*;
Partout l'homme aujourd'hui maltraite la matière.
A. BARBIER.

— Qui est placé, situé avant tous les autres, au point de vue du rang déterminé par la position de celui qui parle, ou par une convention : *La* PREMIÈRE *porte à gauche. La* PREMIÈRE *maison de la rue. Le* PREMIER *étage d'une maison. Le* PREMIER *soldat d'une file. Le* PREMIER *arbre d'une allée. Le* PREMIER *chapitre d'un livre.*

— Qui est avant les autres par ordre de mérite, de succès, d'importance personnelle : *Le* PREMIER *élève de sa classe. Le* PREMIER *écrivain du siècle. Le* PREMIER *négociant de Marseille. Le* PREMIER *avocat du barreau de Paris. L'une des* PREMIÈRES *maisons de banque.* ‖ Qui est avant les autres par ordre de dignité, de prééminence; s'emploie souvent comme titre particulier : *Les* PREMIERS *magistrats de la ville. Le* PREMIER *ministre d'Angleterre. Les* PREMIERS *dignitaires de l'Eglise. Le* PREMIER *consul. Les* PREMIERS *postes de l'armée.*

— Qui a plus d'importance, de valeur, d'intensité; qui mérite plus d'attention que tous les autres : *La* PREMIÈRE *loi de l'Etat est le bonheur des peuples.* (Fléch.) *La* PREMIÈRE *et la plus importante qualité d'une femme est la douceur.* (J.-J. Rouss.) *La* PREMIÈRE *destination n'est pas l'exercice des facultés intellectuelles, mais l'accomplissement de nos devoirs.* (Mme de Staël.) *Le désintéressement est la* PREMIÈRE *des puissances.* (B. Const.) *Si le désintéressement n'est pas la* PREMIÈRE *des vertus, c'est au moins la plus rare.* (Sanial-Dubay.) *Le* PREMIER *devoir d'une femme, c'est d'être jolie.* (Mme E. de Gir.) *La politique est le* PREMIER *art des hommes, le plus immédiatement nécessaire.* (H. Castille.)

Des lois que nous suivons la *première* est l'honneur.
VOLTAIRE.

— Qui est plus indispensable que tous les autres : *Les* PREMIERS *besoins. Le gain de l'ouvrière ne suffit pas aux* PREMIÈRES *nécessités de la vie.* (Mme Romieu.) *La liberté est le plus grand des biens et le* PREMIER *des besoins de l'homme.* (Chateaub.) *Dans la situation actuelle de la société, innover est au nombre des* PREMIERS *besoins des peuples.* (Mich. Chev.) *Il est affreux de n'avoir pas les* PREMIÈRES *nécessités de la vie pour soi et pour les siens.* (J. Simon.)

— Qui a moins d'importance que les autres et les précède, en quelque sorte, dans l'ordre ascendant : *Les* PREMIERS *éléments, les* PREMIÈRES *notions d'une science. N'avoir pas la* PREMIÈRE *teinture des lettres.*

Combien en voyons-nous se laisser pas à pas
Ravir jusqu'aux faveurs dernières,
Qui dans l'abord ne croyaient pas
Pouvoir accorder les *premières!*
LA FONTAINE.

‖ Qui est incomplet, à peine conçu : *Il nous a donné une* PREMIÈRE *idée de sa méthode. Ce n'est là qu'un* PREMIER *projet qu'il faudra améliorer.*

— *Premier venu*, Celui qui arrive ou que l'on rencontre avant les autres : *Le* PREMIER VENU *allumera le feu. Demandons notre chemin au* PREMIER VENU. ‖ Qui que ce soit, personne prise au hasard : *Le* PREMIER VENU *vous expliquera cela. Je ne m'attache pas au* PREMIER VENU. *L'avocat plaidant n'est pas l'homme du* PREMIER VENU *toujours, mais presque toujours.* (Corm.)

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens,
Qui, des *premiers venus* saisissant les oreilles,
En fait le plus souvent les martyrs de ses veilles.
MOLIÈRE.

— *Premier homme, Première femme*, L'homme, la femme que Dieu créa d'abord, Adam et Eve d'après la *Genèse* : *Dieu se faisait goûter au* PREMIER HOMME *et le portait à son amour par un sentiment de plaisir.* (Malebr.) *La* PREMIÈRE FEMME *fut créée d'une côte d'Adam.* (Baillot de St-Martin.)

— *Premier âge*, Enfance ou jeunesse : *La simplicité du* PREMIER ÂGE. *C'est par le désordre du* PREMIER ÂGE *que les hommes dégénèrent.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Premiers âges*, Temps qui ont suivi de près le commencement du monde : *Les* PREMIERS ÂGES *ont été des temps d'ignorance.*

— *Premier jour*, Commencement : *Je l'ai jugé dès le* PREMIER JOUR. *La théologie dès le* PREMIER JOUR *a cherché la vérité hors d'elle-même.* (Proudh.) ‖ *Premiers jours*, Commencements du monde : *L'imagination même se refuse à rien concevoir sur les mystères des* PREMIERS JOURS. (Renan.)

— *Au premier jour*, Dans très-peu de temps : *Nous l'attendons* AU PREMIER JOUR.

— *Etre étourdi comme le premier coup de matines*, Etre très-étourdi.

— Jurispr. *Premiers juges*, Juges dont les sentences peuvent être frappées d'appel. ‖ *Premier ressort, Première instance*, Juridiction qui ne juge que des causes encore intactes, non frappées d'appel : *Juger une affaire en* PREMIER RESSORT. *Tribunal de* PREMIÈRE INSTANCE.

— Comm. *Premières couleurs*, Sortes d'émeraudes.

— Méd. *Premières voies*, Voies où se commence l'élaboration des aliments et dont l'ensemble constitue le tube intestinal.

— adj. qualif. Qui a obtenu la première place dans un concours : *Etre* PREMIER *en composition.*

— Qui domine ou devance tous les autres, qui excelle sur eux : *La nature l'avait — Mirabeau — fait* PREMIER. (Lamart.)

— Principal : *Quelque valeur qu'on attribue à l'or et à l'argent, ce n'est point dans l'abondance de ces métaux qu'est la richesse* PREMIÈRE. (Condill.) *Le dessin est la loi* PREMIÈRE *de tout art.* (V. Hugo.) *La bonté est le don* PREMIER *par excellence.* (Lacordaire.)

— Philos. Essentiel, qui ne dépend pas d'autre chose et dont d'autres choses dépendent : *Il est de l'essence de ce qui est* PREMIER *de n'être point compris.* (C. Renouvier.) *La raison naturelle, sans réflexion, nous donne les vérités* PREMIÈRES. (E. Bersot.) *Les vérités* PREMIÈRES *portent avec elles leur raison.* (V. Cousin.)

— Jeux. *Etre premier, Jouer en premier*, Avoir le droit de jouer avant son adversaire.

— Comm. *Matières premières*, Matières non ouvrées, mais destinées à l'être.

— Physiq. *Matière première*, Matière essentielle, prise en soi et indépendamment de la forme.

— Arithm. *Nombre premier*, Nombre entier qui n'est divisible, sans fraction, que par lui-même et par l'unité. ‖ *Nombres premiers entre eux*, Nombres qui n'ont d'autre diviseur commun que l'unité.

— Géom. *Figure première*, Figure qui ne peut être décomposée en d'autres figures, d'après le mode de décomposition adopté : *Le triangle et le tétraèdre sont des* FIGURES PREMIÈRES.

— Substantiv. Personne qui est ou fait quelque chose avant les autres : *Ceux qui emploient mal leur temps sont les* PREMIERS *à se plaindre de sa brièveté.* (La Bruy.) *Dans la société, c'est la raison qui plie la* PREMIÈRE. (La Bruy.) *Le peuple est le* PREMIER *à accuser les pauvres de fainéantise.* (Proudh.)

Le *premier* qui fut roi fut un soldat heureux.
VOLTAIRE.

Le *premier* qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau;
Le second approcha; le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
LA FONTAINE.

— Celui dont on a parlé d'abord : *J'ai vu Jean et Paul : le* PREMIER *m'a dit.... La tempérance et la sobriété sont des vertus différentes : la* PREMIÈRE *consiste dans une modération générale, la deuxième ne se rapporte qu'à l'usage des aliments. Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies : il est difficile de ne point aimer les* PREMIÈRES *et de ne se point plaire avec les secondes.* (Montesq.)

— *Le beau premier, Tout le premier*. Avant tous les autres : *Il est arrivé* LE BEAU PREMIER.

— *Des premiers*, Parmi ceux qui arrivent, qui sont, qui agissent avant les autres : *Il est venu* DES PREMIERS. *Il est un* DES PREMIERS *de sa classe. Vous serez* DES PREMIERS *à le reconnaître.*

Il marche *des premiers* et, d'une ardeur extrême,
Il montre aux plus hardis à braver le danger.
RACINE.

— *Nous étions cent, sans compter le premier*, Nous étions en très-grand nombre.

— Prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier*, Il vaut mieux fonder la gloire de sa famille que de la voir s'éteindre en soi. ‖ *Le premier venu engrène*, L'avantage est à celui qui fait le plus de diligence, comme au moulin le tour appartient au premier arrivé.

— Hist. *Monsieur le premier*, Titre que l'on donnait au premier écuyer du roi et au président de la cour de Paris.

— Théâtre. *Jeune premier, Jeune première*, Acteur, actrice qui jouent les rôles de jeunes amoureux : *Une duègne qui a été* JEUNE PREMIÈRE *doit connaître toutes les rubriques.* (Th. Gaut.)

— s. m. Etage situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ou de l'entre-sol, s'il en existe un : *Etre logé au* PREMIER.

. . . . Je ne suis qu'un portier;
Mais souvent à la loge on rit plus qu'au *premier*.
C. D'HARLEVILLE.

— *Premier de l'an*, Premier jour de l'année; fête par laquelle on célèbre ce jour : *Les mahométans de l'île de Java célèbrent le* PREMIER DE L'AN *par une cérémonie religieuse spéciale.* (O. Comettant.)

— *En premier*, Occupant le premier rang de son grade : *Capitaine* EN PREMIER.

— Littér. Dans les charades, Le premier des mots ou la première des lettres qui entrent dans la composition du mot principal ou du tout : *Mon* PREMIER *est vert, mon second est bleu, mon tout est précieux* (précieux).

— Mus. Batterie de tambour, plus souvent désignée par l'expression *battre aux champs : Battre le* PREMIER.

— Jeux. A la paume, Partie de la galerie qui, de chaque côté, est la plus rapprochée de la corde : *Chasse au* PREMIER. *Au* PREMIER *la balle gagne.*

— s. f. Première place : *Les* PREMIÈRES *au théâtre, dans un concert, dans un convoi de chemin de fer. Prendre une* PREMIÈRE. *S'asseoir aux* PREMIÈRES.

— Théâtre. Première représentation d'une pièce nouvelle : *Tel qui se fût consolé facilement de n'avoir pas été à Arques se pendrait volontiers s'il n'était pas à la* PREMIÈRE *du nouveau drame de la Porte-Saint-Martin ou à celle de la* Revue de fin d'année *des Variétés.* (Albéric Second.)

— Typogr. Première épreuve tirée pour la correction : *Correcteur en* PREMIÈRE. *Bonne* PREMIÈRE. *Tirer une* PREMIÈRE. ‖ *Côté de première*, Forme ou côté d'une feuille où se trouve la première page ou recto; l'autre s'appelle *côté de deux*.

— Adverbial. *Premier*, Premièrement, d'abord, avant : PREMIER *vous sortirez.* ‖ Vieux mot.

— Mar. Pour commencer, d'abord : *Carguez sous le vent,* PREMIER.

— Loc. conj. *Premier que*, Avant que : *Parlez-lui,* PREMIER QU'*il ne sorte.* ‖ Vieille loc.

— Gramm. Quand *premier* est suivi d'un pronom conjonctif, le verbe de la proposition secondaire se met souvent au subjonctif. V. la note sur le mot SUBJONCTIF.

— **Encycl.** Philos. Le terme *premier*, introduit peut-être dans la langue métaphysique par les pythagoriciens, y fut consacré par Aristote, à qui nous en emprunterons la définition. Suivant ce philosophe, le monde sensible ou intelligible doit être considéré comme une série dépendant d'un terme qui s'appelle *premier*. Le *premier* est ce dont tout dépend et qui ne dépend de rien. Il n'y en a par conséquent qu'un seul, et c'est Dieu. La métaphysique n'est pas autre chose que l'étude et la recherche du terme *premier* dans tous les ordres. C'est pour cela qu'Aristote l'appelle « la *philosophie première*, » et qu'ailleurs il la définit « la science des *premiers* principes et des *premières* causes, » c'est-à-dire encore la science de tout ce qui est *premier*; car ces termes *principes* et *causes* peuvent être considérés comme des synonymes du mot *premier*, sauf que l'usage a prévalu d'admettre des principes secondaires et des causes secondes, qui ne sont pas vraiment des causes ni des principes. C'est pour cela que le mot principe *premier* signifie principe des principes et cause *première* signifie cause des causes. Le *premier* peut être *premier* en deux ordres, dans l'ordre de l'existence et dans celui de la connaissance (*ratio essendi* et *ratio cognoscendi*). Mais, comme on est obligé d'admettre qu'il ne peut y avoir qu'un seul terme vraiment et absolument *premier*, il faut que l'existence et la connaissance aient le même principe suprême. Dans l'ordre de l'intelligence, on dit, par extension, qu'il y a des vérités ou notions *premières*, c'est-à-dire des principes dont chacun sert de point de départ à toute une série d'idées. Mais ce n'est là qu'une manière de parler assez inexacte; à la rigueur, il faudrait trouver un terme *premier* dans la pensée et montrer qu'il est absolument identique avec le terme *premier* dans la catégorie de l'être. C'est, du reste, ce qu'on sous-entend, un peu confusément, quand on dit, avec la philosophie de tous les temps : L'Etre *premier* est aussi la vérité *première*, comme il est la bonté absolue. Seulement, il faut bien remarquer que le mot *premier* suppose l'unité, qui est au-dessus de tous les contraires et de toutes les distinctions. Il y a donc, ainsi que l'a bien vu Aristote, d'assez graves difficultés à admettre que le principe *premier* soit un être ou qu'il soit le bien, comme le voulait Platon. Car l'être et le bien ont un contraire; on peut donc supposer quelque chose au-dessus de ces deux termes contraires, au-dessus de toutes les dualités comme celles du bien et du mal, de l'être et du non-être, du fini et de l'infini, etc. Le vrai *premier* est l'acte pur, c'est-à-dire ce qui n'enferme aucune possibilité, aucune matière, aucun principe de *différenciation*, pour parler la langue moderne. Le vrai *premier* consiste dans la pensée, et encore dans la pensée pure, c'est-à-dire absolument dégagée de tout élément contingent et expérimental, la raison jouissant de l'intuition d'elle-même, la pensée de la pensée. L'intelligence divine ne peut donc être comparée à notre intelligence discursive et progressive; elle est immobile, immuable, concentrée en soi, se contemplant elle-même, et elle reste seule éternellement. C'est là le vrai principe *premier* suivant Aristote. Mais comment rattacher à cette actualité *première* et pure toutes les choses en puissance? C'est le grand problème que nous n'avons pas à traiter ici. Qu'il nous suffise d'avoir rappelé le sens qu'a le mot *premier* dans la métaphysique depuis Aristote. Tous les philosophes modernes l'ont employé dans la même acception et en admettant, avec le Stagirite, qu'il n'y a qu'un *premier*.

— Arithm. *Nombres premiers.* On nomme *premiers* les nombres qui ne sont pas décomposables en d'autres facteurs. La théorie des nombres *premiers* se réduit en quelque sorte à ce théorème général : « Un nombre entier, qu'il soit déjà calculé ou qu'il doive provenir de multiplications et de divisions superposées, n'est jamais décomposable, toutes réductions faites, qu'en un seul système de facteurs *premiers*. » Nous commencerons cette théorie par ce qui touche à l'existence même des nombres *premiers* et à leur nomenclature.

Puisqu'on nomme nombre *premier* un nombre qui n'est pas décomposable en d'autres facteurs, tout nombre qui n'est pas *premier* est décomposable en facteurs, si ces facteurs ne sont pas *premiers*, ils sont eux-mêmes décomposables, et la décomposition successive qu'on en fera finira toujours par donner des facteurs *premiers*, sans quoi un nombre fini pourrait être le produit d'un nombre indéfini de facteurs, et il est facile de voir que le produit de nombres égaux à 2 seulement dépasserait bien vite toute limite assignée. Tout nombre qui n'est pas *premier* est donc décomposable en facteurs *premiers*.

La suite des nombres *premiers* est illimitée, c'est-à-dire que, quelque loin qu'on ait poussé une table de nombres *premiers*, il en existera de plus grands encore que ceux qu'on aura reconnus. En effet, soit P le dernier nombre *premier* reconnu; concevons le produit

$$2 \times 3 \times 5 \times 7 \ldots \times P$$

de tous ceux qui ont été déjà obtenus et ajoutons-y une unité; le nombre

$$(2 \times 3 \times 5 \ldots \times P) + 1$$

sera *premier* ou décomposable en facteurs *premiers*, mais il ne sera divisible par aucun des nombres *premiers* moindres que P, puisqu'il se composera de deux parties, l'une $2 \times 3 \times 5 \ldots \times P$, divisible par chacun d'eux, et l'autre 1, qui ne l'est par aucun; ses facteurs *premiers* seront donc différents des nombres *premiers* déjà connus, c'est-à-dire plus grands que le dernier d'entre eux.

Pour former une table de nombres *premiers*, on écrit la suite des nombres entiers, que l'on prolonge jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la limite qu'on veut donner à la table, puis on sépare les multiples de 2, c'est-à-dire tous les nombres écrits de deux en deux à partir de 4; ensuite les multiples de 3, c'est-à-dire tous les nombres écrits de trois en trois à partir de 6; les nombres divisibles par 4 l'étant par 2 sont déjà barrés; on passe donc aux multiples de 5, qu'on efface toujours de la même manière; les multiples de 6 sont déjà effacés, soit comme multiples de 2, soit comme multiples de 3; on passe donc aux multiples de 7 et on continue ainsi, en évitant toujours de rechercher les multiples d'un nombre déjà effacé lorsque son tour arriverait. Chacun des nombres qui n'a pas encore été barré lorsque son tour est venu est un nombre *premier* et, lorsque l'on a donné son tour par ordre à chacun des nombres primitivement écrits, les nombres restants non barrés sont les nombres *premiers* que l'on cherchait.

Un table de nombres *premiers* peut suffire pour reconnaître si un nombre inférieur au carré du dernier est ou non *premier*. En effet, tout nombre qui n'est divisible par aucun des nombres *premiers* inférieurs à sa racine carrée ne l'est non plus par aucun de ceux qui lui sont supérieurs; car de deux facteurs inégaux qui composent un nombre, le plus petit donne nécessairement un carré moindre que ce nombre, et le plus grand un carré plus grand; en sorte que l'existence d'un diviseur satisfaisant à l'une des conditions prouve suffisamment l'existence d'un autre satisfaisant à la condition contraire.

Pour démontrer qu'un nombre n'est décomposable qu'en un seul système de facteurs *premiers*, nous démontrerons d'abord que, de quelque manière qu'on ait décomposé un nombre en facteurs, ses facteurs *premiers* se retrouveront toujours dans ses facteurs non *premiers*; en second lieu, de quelque manière qu'on ait décomposé le nombre en facteurs de plus en plus simples, dès qu'on sera arrivé à des facteurs *premiers*, le résultat définitif sera toujours le même.

La première proposition revient évidemment à celle-ci : un nombre *premier* ne peut être facteur d'un produit sans l'être de l'un des facteurs de ce produit, ou bien un nombre *premier* ne peut diviser un produit sans diviser un de ses facteurs. Supposons d'abord qu'il ne s'agisse que d'un produit de deux facteurs; soit un nombre *premier* P, qui divise un produit $A \times B$ et ne divise pas B; P ne pouvant être divisé que par lui-même et ne divisant pas B, le plus grand commun diviseur de ces deux nombres sera 1; les produits de ces mêmes nombres par A, $A \times B$ et $A \times P$ auront donc pour plus grand commun diviseur $1 \times A$ ou A; mais alors P, di-

visant $A \times B$ par hypothèse, et $A \times P$ parce qu'il y entre comme facteur, divisera aussi A, leur plus grand commun diviseur. Supposons en second lieu qu'il s'agisse d'un produit de plusieurs facteurs; soit un nombre *premier* P qui divise un produit $A \times B \times C \times D \times E$ et ne divise ni E, ni D, ni C, ni B; d'après ce qui précède, ce nombre P, ne divisant pas E, divisera l'autre facteur $A \times B \times C \times D$; de même, divisant $A \times B \times C \times D$ et ne divisant pas D, il divisera $A \times B \times C$; divisant $A \times B \times C$ et ne divisant pas C, il divisera $A \times B$; enfin, divisant $A \times B$ et ne divisant pas B, il divisera A.

Ainsi, un nombre *premier* ne peut pas ne diviser aucun des facteurs d'un produit dont il est lui-même facteur, ou, ce qui revient au même, un nombre *premier* ne peut être dans un produit s'il n'est dans un de ses facteurs au moins. Par conséquent, de quelque manière qu'on décompose un nombre en facteurs *premiers*, on les retrouvera toujours les mêmes. Il reste donc à démontrer seulement qu'ils seront toujours chacun répétés le même nombre de fois, ou que deux produits de facteurs *premiers* ne peuvent être égaux si les mêmes facteurs n'y sont répétés le même nombre de fois. Cette proposition se ramène à la précédente. En effet, si l'on ne voit pas immédiatement l'inégalité des deux produits

$$2^5 \times 5 \times 7^2 \times 11 \text{ et } 2^3 \times 5^2 \times 7 \times 11^2,$$

par exemple, il suffira, pour la rendre évidente, de diviser ces nombres par l'un des facteurs qui ne se trouve pas le même nombre de fois dans les deux, et de répéter la même opération jusqu'à ce que, ayant fait disparaître ce facteur de l'un des produits, tandis qu'il se trouverait encore dans l'autre, on soit ramené au cas précédent.

La proposition principale est donc démontrée. Nous remarquerons encore les théorèmes suivants :

1° Un nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est *premier* avec l'un d'eux, c'est-à-dire qui n'a pas de diviseurs communs avec lui, divise l'autre. En effet, soient $A \times B$ un produit de deux facteurs et D un diviseur de ce produit, *premier* avec B; B et D ayant pour plus grand commun diviseur l'unité, AB et AD auront pour plus grand commun diviseur A; or D, divisant AB par hypothèse et AD, parce qu'il y entre comme facteur, divisera leur plus grand commun diviseur A.

2° Un nombre qui est *premier* avec tous les facteurs d'un produit est *premier* avec ce produit; car le nombre considéré et le produit, s'ils n'étaient pas *premiers* entre eux, auraient au moins un diviseur *premier* commun; mais ce diviseur se trouverait dans l'un des facteurs du produit; ce produit ne serait donc pas *premier* avec le nombre proposé.

3° Si deux nombres sont *premiers* entre eux, leurs puissances sont *premières* entre elles, car un diviseur *premier* commun de ces puissances diviserait les deux nombres qui les forment; ces nombres ne seraient donc pas *premiers* entre eux.

4° Un nombre divisible par plusieurs autres nombres *premiers* entre eux deux à deux est divisible par leur produit; car si les nombres *premiers* entre eux deux à deux A, B, C divisent un nombre N, N étant divisible par A sera égal à A multiplié par un quotient Q :

$$N = AQ;$$

B, divisant N ou AQ et étant *premier* avec A, divisera Q et Q sera égal à B multiplié par un quotient Q :

$$Q = BQ';$$

par conséquent, N, produit de A par Q, sera aussi le produit de A par B par Q' :

$$N = ABQ';$$

C, divisant N et étant *premier* avec A et avec B et, par conséquent, avec leur produit, divisera Q', qui, par conséquent, sera égal à C multiplié par un nouveau quotient Q'' :

$$Q' = CQ'';$$

par conséquent, N sera le produit de A par B, par C et par Q'' :

$$N = ABCQ'';$$

il sera donc divisible par le produit ABC.

5° Pour que deux nombres soient divisibles l'un par l'autre, il faut et il suffit que le diviseur n'ait pas de facteurs *premiers* qui n'appartiennent au dividende et n'y soient répétés au moins le même nombre de fois. Si, en effet, un nombre A est divisible par un autre nombre B, il est égal à B multiplié par un certain quotient Q; par conséquent, il est le produit des facteurs *premiers* qui composent B et de ceux qui composent Q.

La décomposition des nombres en leurs facteurs *premiers* est d'un usage commode dans la recherche de leur plus grand commun diviseur ou de leur plus petit multiple. En effet, tout diviseur commun à plusieurs nombres ne peut se composer que de leurs facteurs *premiers* communs et ne doit contenir chacun d'eux qu'à une puissance au plus égale à celle à laquelle il entre dans celui des nombres proposés où sa puissance est la plus faible. Le plus grand commun diviseur de plusieurs nombres est dans le produit de leurs facteurs *premiers* communs, chacun d'eux élevé à la puissance à laquelle il entre dans celui des nombres proposés où sa puissance est la plus faible, et, de même, le plus petit multiple de plusieurs nombres est le produit de leurs facteurs *premiers*, chacun d'eux étant élevé à la puissance à laquelle il entre dans celui des nombres proposés où sa puissance est la plus forte.

Pour décomposer un nombre en ses facteurs *premiers*, on le divise d'abord par 2, si cela se peut, le quotient obtenu par 2 aussi, si c'est encore possible, et on continue de même jusqu'à ce qu'on arrive à un quotient qui ne renferme plus ce facteur; on divise le dernier quotient obtenu par 3, s'il est possible, et le nouveau encore par 3, et ainsi tant que cela est possible; on passe ensuite aux facteurs *premiers* 5, 7, etc., et on continue jusqu'à ce que le dernier quotient obtenu soit un nombre *premier*. Le nombre proposé est égal au produit des diviseurs *premiers* qui ont donné des quotients exacts, chacun d'eux étant élevé à une puissance indiquée par le nombre de fois qu'il a pu être pris successivement comme diviseur, sans donner de reste.

— **Allus. hist. J'aimerais mieux être le premier dans un village que le second à Rome**, Mot de César, resté célèbre.

Comme il traversait un pauvre village, perdu au fond des Alpes, quelques-uns de ses amis lui demandèrent en plaisantant si l'ambition du pouvoir et le désir des dignités occasionnaient aussi des débats dans cette misérable bourgade. « Ne riez pas, répondit le futur dictateur, *j'aimerais mieux être le premier dans ce village que le second à Rome.* »

Le mot de César a été diversement apprécié. Montaigne, qui n'était pas un conquérant, disait : « *M'aimerois à l'adventure mieulx deuxiesme ou troisiesme à Périgueux que premier à Paris.* »

Ch. Brifaut, l'inoffensif académicien, a écrit dans le *Passe-temps d'un reclus* : « Quand César s'écriait : *J'aimerais mieux être le premier dans un village que le second dans Rome*, il débitait une énorme sottise. Placez-le commandant de vétérans à Ostie ou à Fidène, et vous verrez ce que deviendra le grand César, s'il n'a pas pour ses menus plaisirs un monde tout au moins à bouleverser. »

Le Père Lacordaire, qui fut successivement avocat, journaliste, fondateur d'un nouvel ordre de dominicains, représentant du peuple, académicien, enfin qui a fait tant de bruit dans notre société contemporaine, s'est montré, dans une de ses *Conférences*, du même avis que César : « Descendons en nous-mêmes : que nous soyons nés sur un trône ou dans l'échoppe d'un ouvrier, au fond, depuis le moment où la vie morale s'est éveillée en nous, nous n'avons cessé d'aspirer à l'exaltation de la primauté. César, dit-on, passant dans je ne sais quel village des Alpes, et s'apercevant sur ce petit forum d'une agitation pour le choix d'un chef, s'arrêta un moment devant ce spectacle. Ses capitaines, qui étaient autour de lui, s'étonnaient : « Est-ce qu'il y a aussi en ce lieu des disputes sur la prééminence? » Et César, en grand homme qu'il était, leur dit : « *J'aimerais mieux être le premier dans cette bicoque que le second dans Rome.* » C'est là le vrai cri de la nature. Quelque part que nous soyons, nous voulons être les premiers. »

Ces trois exemples prouvent combien chacun de nous est enclin à juger des hommes et des choses d'après son propre caractère.

« MAÎTRE BRIDAINE. Cela est certain, on lui donnera encore aujourd'hui la place d'honneur. Cette chaise que j'ai occupée si longtemps à la droite du baron sera la proie du gouverneur!... Adieu, table splendide, noble salle à manger, je ne dirai plus le *Benedicite!* Je retourne à ma cure; on ne me verra pas confondu parmi la foule des convives, et *j'aime mieux*, comme César, *être le premier au village que le second dans Rome.* »

ALFRED DE MUSSET.

« L'espèce d'importance que nous donne ma place ne suffit pas pour compenser le peu de ressources qu'offre, à un esprit comme celui de ma femme, la société d'une petite ville. Les femmes, vois-tu, ne ressemblent pas à César, qui aimait mieux, disait-il, *être le premier dans une bourgade que le second dans Rome;* je suis sûr que Marthe abdiquerait volontiers la royauté de C... pour être la seconde à Paris. »

CHARLES DE BERNARD.

« Né en 1614 d'une famille illustre, destiné malgré lui à l'Eglise avec « l'âme peut-être » la moins ecclésiastique qui fût dans l'uni- » vers, » le cardinal de Retz essaya de se tirer de sa profession par des duels, par des aventures galantes; mais l'opiniâtreté de sa famille et son étoile empêchèrent ces premiers éclats de produire leur effet et de le rejeter dans la vie laïque. Il en prit son parti et se mit à l'étude avec vigueur, déterminé, comme César, *à n'être le second en rien*, pas même en Sorbonne. »

SAINTE-BEUVE.

« Cette bague me vient d'une personne qui est morte et à qui j'ai juré de ne la quitter jamais.

— C'est bien; n'en parlons plus.

— Mais vous accepteriez cette turquoise; c'est, après cette bague que vous me demandiez, le bijou auquel je tiens le plus.

— Permettez-moi de la refuser. Je ne viendrais qu'en second dans votre souvenir, et, comme César, *je veux être la première partout où je suis.* »

ALEX. DUMAS FILS.

Premier assistant de Séville (LE) [*El Primero assistente de Sevilla*], drame d'un poëte espagnol inconnu du XVII^e siècle, et fort curieux en ce qu'il relate une singulière légende du roi don Pèdre. On sait quels courants variables a subis la mémoire de ce prince; présenté sous un jour odieux dans les romances, il devient le roi justicier au théâtre longtemps après. Le *Premier assistant de Séville* constate un autre courant d'opinion; c'est bien le roi justicier qu'il met en scène, mais un roi violent, tyrannique, arbitraire, ayant aux mains le sang du meurtre et ne cherchant qu'à venger dans le sang les révoltes soulevées contre lui. Le titre de premier assistant est andalou et correspondant à celui de corrégidor des autres parties de l'Espagne; c'est le premier magistrat de la cité. Don Pèdre donne cette haute position à un paysan, riche, considéré, chez lequel, égaré à la chasse, il a logé une nuit, inconnu, et qui, dans ses propos, lui a révélé un homme de cœur, exalté par les grandes idées du droit et de la justice. Jean Pascal, c'est le nom du premier assistant, remplit intègrement ses fonctions, d'autant plus difficiles que Séville vient à peine d'être pacifiée. Sa fermeté, sa droiture triomphent de tous les obstacles. Mais le roi s'efforce tant qu'il peut d'entraver la justice; tantôt il veut lui faire frapper un innocent, tantôt il essaye de lui dérober un coupable; c'est une lutte singulière. Enfin, le roi met le comble en se décidant à enlever la fille de son loyal serviteur. Le coup manque; mais, dans la bagarre, il tue un homme qui lui a défendu l'entrée de la maison. Que va faire l'assistant? Une vieille femme qui, de sa fenêtre, tenant une lampe à la main, a reconnu le roi don Pèdre, avertit le père, qui ne tressaille même pas et commence une enquête. Le roi le raille de ses lenteurs, l'invite à poursuivre rigoureusement, à châtier de même. L'assistant ne se déconcerte pas; mais, poussé à bout, il déclare que le coupable est si haut placé qu'il vaut mieux laisser cette affaire dans l'ombre. Le roi insiste, il menace, si le coupable n'est pas trouvé, de suspendre le magistrat. Celui-ci lui demande alors de vouloir bien le suivre sur la place même du crime et lui déclare qu'il lui montrera le coupable puni. Don Pèdre le suit curieusement. Dès qu'ils sont arrivés, un rideau tendu devant la maison de Jean Pascal se relève, on aperçoit une statue en pierre du roi don Pèdre et, non loin de là, une lampe suspendue à la fenêtre d'où la vieille a vu le meurtre. Don Pèdre reconnaît toute la scène, rend justice à la haute intégrité de l'assistant et le nomme à vie premier magistrat de Séville. Cette tradition est encore consacrée à Séville par la statue en pierre du roi, dans la rue de la Lampe, qui doit son nom à cette aventure.

Premières armes de Richelieu (LES), comédie de Bayard et Dumanoir. V. RICHELIEU.

Premiers pas (LES), scène-prologue, paroles de Gustave Waëz et A. Royer, musique de Carafa, Adam, Halévy, Auber, exécutée sur le théâtre de l'Opéra-National le 15 novembre 1847. La salle du Théâtre-Historique, instituée par Alexandre Dumas, venait d'être appropriée à l'opéra-comique. Les *Premiers pas* et l'opéra de *Gastibelza* servirent à son inauguration. Le sujet du prologue consiste dans le divorce du génie de la musique avec celui du mélodrame, ce qui était assez mal imaginé pour l'ouverture d'un théâtre où ce dernier occupe une place si importante. Une scène comique et même un peu triviale se mêle à cette allégorie. Un jeune compositeur, ne pouvant se procurer un poëme, met en musique le mémoire de sa blanchisseuse. Adolphe Adam a écrit l'ouverture, avec chœurs chantés derrière le rideau, et un duo pour ténor et soprano; M. Carafa a composé un air de baryton qui a produit beaucoup d'effet; M. Auber, un air brillant pour soprano, et Halévy, une romance et un morceau d'ensemble. Cabel, Legrand, Mlles Preti et Cara, Mme Octave, sont les premiers artistes qui aient chanté dans cette salle.

Premier jour de bonheur (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. d'Ennery et Cormon, musique de M. Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 15 février 1868. En entendant ce joli ouvrage, dont les mélodies, pleines de fraîcheur et de grâce, sont accompagnées avec une harmonie piquante et ingénieuse, on ne se douterait pas qu'il sort de la plume d'un vieillard de quatre-vingt-sept ans, si M. Auber n'avait pas constamment donné des marques de son activité. On pourrait même trouver que le titre de son ouvrage lui a rappelé ses premiers succès; car on distingue dans plusieurs mélodies comme des réminiscences de la *Bergère châtelaine*, de la *Neige*, du *Maçon;* ce qui nous reporte aux débuts du maître, de 1820 à 1826. Le sujet, en apparence original, n'est pas neuf. Il a été emprunté à une comédie représentée à l'Odéon le 27 mai 1816, sous le titre du *Chevalier de Canolle*, par Souques. Cette pièce a été mise en opéra-comique par Mme Sophie Gay et représentée, avec la musique de M. Fontmichel, le 6 août 1836. Mais, au lieu de se passer en France au temps de la Fronde, l'action s'engage dans les Indes, devant Pondichéry, dont les Français font le siége. Un officier, Gaston de Maillepré, au lever du rideau, rend la liberté à des prêtresses d'une pagode, que des soldats ont faites prisonnières. C'est une entrée en scène qui fait connaître son caractère généreux et chevaleresque. Ce jeune officier semble voué aux mésaventures et aux déceptions. S'il fait un héritage, il se brouille avec son ami le plus intime; sa nomination de colonel lui vaut un duel; enfin celle qu'il aime et qu'il voudrait épouser est la nièce du gouverneur anglais de Madras. Hélène, accompagnée de son fiancé, sir John, visite le camp français pendant une trêve. Sir John, sans songer à mal, fait un dessin des fortifications. Il est surpris, arrêté comme espion et condamné à mort. De son côté, Gaston, dans un combat, est fait prisonnier. Il revoit Hélène chez le gouverneur anglais, et, au moment où il espère lui faire partager ses sentiments, on apprend la condamnation de sir John, et le conseil de guerre, usant de représailles, décide que Gaston de Maillepré sera fusillé. Par bonheur, sir John revient au camp, la paix est conclue entre les belligérants, et le jeune officier peut goûter enfin son *premier jour de bonheur*. Le livret a été fait avec beaucoup d'habileté, mais la donnée manque de force et de simplicité et l'intérêt n'est pas suffisant. La partition renferme de fort jolis morceaux : l'ouverture d'abord, dans laquelle le motif de la gracieuse ballade des djinns contraste avec une sorte de marche guerrière; ensuite, dans le premier acte, la romance du ténor : *Attendons encore notre premier jour de bonheur;* dans le second, l'air chanté par Hélène à la jeune Djelma : *Un époux chez vous;* le chœur de la fête donnée chez le gouverneur et la ballade des djinns, qui a obtenu un immense succès. La mélodie en est des plus simples, et elle n'est accompagnée que par deux accords, l'accord parfait et celui de septième dominante sur la tonique tenue en pédale par le cor; mais cela est traité avec un goût exquis. L'interprétation par Mlle Marie Roze, actrice fort jolie, a aussi contribué au succès. Nous rappelons encore un trio d'hommes et un duo entre Gaston et Hélène, et enfin, dans le troisième acte, un délicieux nocturne pour deux voix de femme, et des stances poétiques harmonisées avec une rare délicatesse. Chanté par Capoul, Sainte-Foix, Prilleux, Bernard, Melchissédec, Mme Cabel et Mlle Marie Roze, qui a obtenu un grand succès dans le rôle, très-court d'ailleurs, de l'Indienne Djelma.

Premier berceau (LE) ou le **Berceau primitif**, groupe de marbre, par Debay. Cette composition, qui représente Eve, la première mère, tenant sur ses genoux ses deux fils enlacés et les contemplant avec une tendresse infinie, a été justement admirée au Salon de 1845 et à l'Exposition universelle de 1855. Elle a été payée 18,000 fr. à la vente de la collection de San-Donato, en 1870. Le socle est orné de bas-reliefs représentant le *Premier péché* et l'*Histoire d'Abel et de Caïn*. V. BERCEAU.

Première famille (LA), groupe de marbre, par J. Garraud. Cette sculpture, dont le sujet est *Adam et Eve avec leurs enfants*, est placée dans le jardin du Luxembourg. V. FAMILLE.

Première discorde (LA), tableau de Bouguereau (Salon de 1861). C'est la dispute d'Abel et de Caïn encore enfants (v. DISCORDE). M. Marquerie a exposé au Salon de 1868, sous ce titre : le *Premier sang versé*, une peinture représentant Adam et Eve retrouvant le cadavre d'Abel. Dans un tableau intitulé le *Premier duel*, et qui a figuré au Salon de 1870, M. Léon Glaize a représenté deux hommes des temps héroïques, luttant corps à corps au bord d'un précipice, sous les yeux d'une femme. V. DUEL.

Premier-né (LE). Des tableaux ont été peints sous ce titre par MM. J. Caraud (Salon de 1863 et Expos. univ. de 1867); Jundt (gravé par Am. Varin); Pille (Salon de 1873); Vibert (Salon de 1873); Artz (Salon de 1873), etc. Ce sont de gracieuses scènes d'intérieur, dont les figures sont habillées de costumes modernes. Sous ce titre : le *Premier pas* ou les *Premiers pas de l'enfance*, de jolis tableaux de genre ont été exécutés par MM. A. Colin (Salon de 1833); Ansiaux (Salon de 1833); Sébastien Cornu (Salon de 1838); Franquelin (Salon de 1838); Ed. Frère (Expos. univ. de 1867); Al. Guillemin (Salon de 1857). Des sculptures ont été exposées, sous le même titre, par M. Edmond Lévêque (Salon de 1867); Ad. Itasse (Salon de 1872). M. J. Trayer a peint les *Premiers sourires* (Salon de 1867), sujet qui a été représenté aussi par M. Alphonse Martinet dans une gravure à la manière noire. Parmi les scènes enfantines, nous citerons encore : le *Premier jour d'école*, tableau de M. Jernberg (Salon de 1868); la *Première prière*, tableau de M. Edouard Dubufe (gravé par J.-Al. Allais); les *Premières épines de la science*, par M. Hugues Merle (Salon de 1864); le *Premier verre de bière*, par M. Karl Schloesser (Salon de 1863).

Premier amour (LE). Ce sujet a inspiré un

grand nombre d'œuvres d'art. Une des plus séduisantes est la statue que M. Jouffroy a exposée au Salon de 1839 sous ce titre : *Jeune fille confiant son premier secret à Vénus.* Dans le même ordre de sentiments, nous citerons les statues suivantes : une *Première pensée*, par M. Marius Ramus (Salon de 1845); la *Première impression*, par M. B. Frison (Salon de 1867); la *Première coquetterie*, par M. Alfred Richard (Salon de 1867); le *Premier sentiment d'amour*, par M. Bazzoni (Expos. univ. de 1855); le *Premier chagrin d'amour*, par M. François Mariotti (Salon de 1866). M. Pigal a peint la *Première entrevue* (Salon de 1831); M. Leray, le *Premier bouquet* (Salon de 1861); M. Ch. Baugniet, le *Premier trouble du cœur* (Salon de 1867); M. J. Gigoux, la *Première rêverie* (Salon de 1867); M. Duverger, la *Première fredaine* (Salon de 1868); M. Van Lerius, les *Premiers élans du cœur;* M. Chaplin, les *Premiers liens* (Salon de 1869); M. Patrois, la *Première impression* (Salon de 1870); M. Adolphe Jourdan, le même sujet (Salon de 1873).

PREMIÈREMENT adv. (pre-miè-re-man — rad. *premier*). En premier lieu, d'abord, avant tout : *Soyons bons* PREMIÈREMENT, *et puis nous serons heureux.* (J.-J. Rouss.) *L'homme* PREMIÈREMENT *pèche, c'est-à-dire se trompe; car pécher, faillir, se tromper, c'est même chose.* (Proudh.)

Je veux *premièrement* qu'on acquitte mes dettes.
REGNARD.

‖ S'emploie souvent pour indiquer la première place dans un ordre successif : *Pour faire la guerre, il faut :* PREMIÈREMENT, *de l'argent; deuxièmement, de l'argent; troisièmement, de l'argent.*

PREMIERFAICT (Laurent DE), littérateur français, né à Premierfaict, près d'Arcis-sur-Aube, mort en 1418. Il devint secrétaire du duc de Berry. On lui doit la première traduction française du *Décaméron* de Boccace, laquelle a été publiée en 1534; les traductions des *Economiques* d'Aristote, des *Œuvres* de Sénèque, des traités *Sur l'amitié* et *Sur la vieillesse*, de Cicéron, etc.

PREMIER-NÉ s. m. Le premier enfant mâle : *Autrefois, les* PREMIERS-NÉS *héritaient de tous les biens de leurs parents.*

— Animal né le premier dans un troupeau : *Les* PREMIERS-NÉS *des troupeaux étaient offerts en sacrifice.*

— Fig. Premier résultat, premier effet : *Le* PREMIER-NÉ *de l'amour-propre est l'orgueil.* (Rivarol.)

— Adjectiv. : *Enfant* PREMIER-NÉ.

— Gramm. Ce mot composé s'emploie comme substantif ou comme adjectif au masculin, et quand il est au pluriel il prend un *s* à *premier* et un autre à *né : On offrait à Dieu les premiers-nés, les enfants premiers-nés.* (Acad.) Mais pourrait-on dire au féminin : *Sa fille premier-née* ou *première-née était plus grande que ses autres filles?* La question est indécise, *adhuc sub judice.*

PREMIER-PARIS s. m. Article que l'on place en tête des journaux parisiens : *Finot, un entrefilet aux* PREMIERS-PARIS ! (Balz.) *Phébus parlementaire, qui n'a de nom dans aucune langue et qu'on n'a pu baptiser en français qu'à l'aide d'un barbarisme, en l'appelant* PREMIER-PARIS. (A. de Lavergne.) *Ils ont été si lourds et si vides, ces gros journaux; ils ont tant cahoté et tant radoté qu'enfin le public s'est senti incapable de lire le* PREMIER-PARIS. (L. Veuillot.) ‖ Quelquefois, mais rarement, on remplace le nom de Paris par un autre nom de ville, pour désigner un article de même genre provenant d'un journal de province : *Paris envoya pour rédacteur un jeune homme qui débuta par un* PREMIER-BESANÇON *de l'école du* Charivari. (Balz.)

PREMILCUORE, bourg du royaume d'Italie, province de Florence, district de Rocca-San-Casciano, mandement de Galeata; 2,909 hab.

PRÉMISSE s. f. (pré-mi-se — du participe latin *præmissus*, qui signifie littéralement mis en avant; de *præmittere*, mettre en avant, qui est lui-même formé de *præ*, devant, et de *mittere*, mettre, envoyer). Logiq. Chacune des deux premières propositions, majeure et mineure, d'un syllogisme; s'emploie surtout au pluriel, pour exprimer l'ensemble de ces deux propositions : *La première, la deuxième* PRÉMISSE. *Les deux* PRÉMISSES. *Il n'est pas une conclusion qui, une fois établie, ne serve de* PRÉMISSE *à quelque conclusion nouvelle.* (E. Scherer). *La plupart des thèses réalistes ont pour* PRÉMISSES *des mots équivoques.* (B. Hauréau.) *La proposition majeure et la proposition mineure réunies s'appellent les* PRÉMISSES *du raisonnement.* (J. Simon.)

— Par ext. Proposition, fait, principe d'où découle quelque conséquence : *La foi doit avoir pour* PRÉMISSE *la raison. Les vérités morales sont autant de* PRÉMISSES *des vérités religieuses.* (De Gérando).

— Rem. L'Académie n'admet pas de singulier pour ce mot; il est cependant nécessaire.

PREMITI, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, à 40 kilom. S.-E. de Tebelen, sur la rive gauche de la Voioutza; 3,150 hab. Elle est dominée par une forteresse flanquée de tours carrées.

PREMNADE s. f. (prè-mna-de — du gr. *premnon*, tronc). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, dont l'espèce type vit aux Moluques.

PREMNE s. f. (prè-mne — du gr. *premnon*, souche). Genre d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des viticées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent surtout l'Asie et l'Australie tropicale. ‖ On dit aussi PREMNA s. m.

— **Encycl.** Les *premnes* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entières, quelquefois dentées dans leur jeunesse; les fleurs, petites, blanchâtres, groupées en cymes paniculées, terminales, présentent un calice campanulé, à cinq dents; une corolle à deux lèvres étalées, la supérieure bilobée, l'inférieure trilobée; quatre étamines didynames; un pistil à stigmate bifide; le fruit est un drupe pisiforme renfermant un noyau à quatre loges monospermes. Ces végétaux habitent les régions tropicales et se trouvent surtout en Australie. La *premne à feuilles entières* présente, quand elle est en fleur, l'aspect du sureau. Ses feuilles exhalent, surtout quand elles sont sèches, une odeur aussi fétide que celles de l'ansérine vulvaire. On assure néanmoins que ces feuilles, appliquées sur le front, dissipent les maux de tête les plus invétérés. Les *premnes* sont peu cultivées dans nos jardins.

PREMNIS PARVA ou **PRIMIS PARVA**, ville de l'Afrique ancienne, dans l'Ethiopie. C'est aujourd'hui *Vieux-Dongolah.*

PRÉMOLAIRE s. f. (pré-mo-lè-re — du préf. *pré*, et de *molaire*). Anat. Dent située en avant des molaires.

PRÉMONITOIRE adj. (pré-mo-ni-toi-re — du préf. *pré*, et de *monitoire*). Pathol. Qui avertit, qui sert d'avertissement : *La diarrhée dite* PRÉMONITOIRE *ne précède pas aussi constamment qu'on le croit l'invasion du choléra grave.* (Baud.)

PRÉMONTRÉ s. m. (pré-mon-tré — nom du lieu où fut bâtie la première maison de l'ordre). Hist. relig. Membre d'un ordre de chanoines réguliers.

— **Encycl.** L'ordre des *prémontrés* fut fondé en 1120 par saint Norbert, prêtre du diocèse de Cologne et ensuite archevêque de Magdebourg. Le nom de cet ordre vient de ce que la première de ses maisons fut bâtie près de la ville de Laon, dans un endroit que saint Norbert appela *Præmonstratum*, d'où l'on a fait *Prémontré.* Le but de saint Norbert fut, en fondant cet ordre, de rétablir la tranquillité et les bonnes mœurs dans les chapitres de chanoines, qui se livraient alors à tous les excès et à tous les débordements. Ils vivaient dans l'orgie et n'assistaient même pas aux offices. Avec l'appui de Rome, Norbert réussit à établir en France et en Allemagne de nombreuses maisons de son ordre, qui fut approuvé en 1126 par Honoré II. Au bout de trente ans, l'ordre des *prémontrés* possédait plus de cent abbayes et des richesses immenses. Il avait aussi des maisons de chanoinesses. Les débauches revinrent avec la fortune, et les maisons des *prémontrés* ne furent plus que le théâtre du vice le plus effréné et de la plus abominable dissolution.

Les richesses de cet ordre s'accumulèrent pendant un siècle et sa puissance devint telle qu'il ne possédait pas moins de mille abbayes, trois cents prévôtés, un plus grand nombre de prieurés et cinq cents couvents de religieuses en France et en Allemagne, trente-cinq maisons en Angleterre et soixante-cinq abbayes en Italie!

En 1245, le pape Innocent IV se plaignait au chapitre général des *prémontrés* de la dissolution de cet ordre; mais les *prémontrés* étaient trop puissants pour en tenir compte. Les règlements de l'ordre, en ce qui concernait la nourriture, finirent même par leur peser et, en 1288, Guillaume, leur général, demanda pour eux la permission de manger de la viande en tout temps, lorsqu'ils seraient en voyage. Cette permission leur fut accordée par le pape Nicolas IV. Mais ils allèrent plus loin. Deux siècles plus tard, ils demandèrent et obtinrent de manger de la viande en tout temps et en tout lieu, même dans les monastères, sauf durant le carême; c'est-à-dire de vivre absolument comme les laïques, ce qui est monstrueux au point de vue catholique et surtout eu égard aux règles sévères des couvents.

Il y a encore plusieurs maisons de *prémontrés*, mais leur richesse est bien réduite. L'horreur causée par leurs excès a été cause de leur décadence.

PRÉMONTRÉ, village et commune de France (Aisne), cant. de Coucy, arrond et à 23 kilom. O. de Laon, au milieu de la forêt de Saint-Gobain; 312 hab. Verrerie importante. Ce village tire son nom d'un monastère fondé en 1120 par saint Norbert, saccagé par les calvinistes en 1567 et reconstruit au XVIII^e siècle. Une portion des bâtiments a été démolie, et une verrerie a été établie dans le reste des constructions monacales.

PRÉMONTRÉE s. f. (pré-mon-tré). Religieuse de l'ordre des prémontrés.

PRÉMONTVAL (André-Pierre LE GUAY, dit DE), littérateur français, né à Charenton, près de Paris, en 1716, mort à Berlin en 1764. Malgré ses parents, qui le destinaient soit à l'Eglise, soit à la carrière de la magistrature, il résolut de suivre ses goûts qui le portaient vers les sciences exactes, quitta la maison paternelle, s'établit à Paris sous le nom de Prémontval et fit un cours public de mathématiques auquel affluèrent les auditeurs. Mais ses défauts de caractère, son amour-propre excessif, la tournure pleine de hardiesse de ses idées lui firent bientôt de nombreux ennemis, dont le plus acharné fut le Père Tournemine, à qui il adressa en 1735 plusieurs lettres contre des dogmes catholiques. Ayant perdu ses élèves, traqué par ses créanciers, il quitta Paris, grâce à un secours en argent que lui donna Fontenelle, et se rendit à Genève en 1744, emmenant avec lui la fille du mécanicien Pigeon, dont il avait fait sa maîtresse. Peu après, il alla à Bâle, où il embrassa le protestantisme et se maria, quitta la Suisse en 1749, parcourut l'Allemagne, la Hollande, composant pour vivre des brochures ou faisant le métier de correcteur. Celle qu'il avait prise pour compagne ayant été nommée, en 1752, lectrice de la princesse Wilhelmine de Prusse, Prémontval se rendit avec elle à Berlin, devint peu après membre de l'Académie des sciences de cette ville, donna des leçons d'histoire, de grammaire et de mathématiques et mourut, dit-on, du chagrin qu'il éprouva de s'être vu préférer Toussaint comme professeur d'éloquence et de langue française à l'Ecole militaire. Prémontval possédait une grande érudition, beaucoup de sagacité et d'esprit. Il attaqua surtout, avec cette vivacité caustique qui lui avait fait tant d'ennemis, les disciples de Wolf et les athées. Parmi ses conceptions originales, nous citerons sa théorie de l'être. Selon lui, l'être est parfaitement simple, c'est-à-dire exempt de parties, bien que possédant des propriétés multiples; mais il est aussi nécessaire; il a dû toujours exister et il existera toujours. Le nombre des êtres est incalculable; ils forment une chaîne infinie, progressive, au sommet de laquelle se trouve Dieu. Prémontval a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Discours sur les mathématiques* (Paris, 1743); l'*Esprit de Fontenelle* (Paris, 1743), recueil estimé; *Mémoires* (La Haye, 1749) sur sa vie et ses aventures; *Pensées sur la liberté* (1750, in-8°); la *Monogamie* ou l'*Unité dans le mariage* (La Haye, 1751-1752, 3 vol.), contre la polygamie; le *Diogène de d'Alembert* ou *Pensées libres sur l'homme* (Berlin, 1754-1755, 2 vol.); *Du hasard sous l'empire de la Providence* (Berlin, 1754, in-8°); *Vues philosophiques* (Berlin, 1757-1758, 2 vol. in-8°); *Préservatifs contre la corruption de la langue française en Allemagne* (Berlin, 1759-1764, 8 parties en 2 vol. in-8°), ouvrage périodique qui eut beaucoup de succès en Allemagne, etc.

PRÉMONTVAL (Marie-Anne-Victoire PIGEON D'OSANGIS, dame DE), femme du précédent, née à Paris en 1724, morte à Berlin en 1765. Elle était fille de Jean Pigeon, habile mécanicien, connu surtout par la *Description d'une sphère mouvante* (Paris, 1714, in-12), où il explique le mécanisme d'une pendule fort remarquable qui figure encore au Conservatoire. Dès l'enfance, on remarqua en elle une intelligence peu commune et surtout une aptitude singulière pour les sciences. Son père se plut à développer lui-même ces dispositions; puis il pria son meilleur élève, Pierre Le Guay, dit de Prémontval, de continuer son instruction. Prémontval était tout jeune encore à cette époque. Le maître devint amoureux de l'élève et en fit sa maîtresse. Bientôt les deux jeunes fous, ne voulant plus même supporter la contrainte à laquelle les obligeait la présence du père, quittèrent la maison et se rendirent à Genève, puis à Fribourg et à Bâle, où ils se marièrent légalement. Prémontval, déjà connu par ses études mathématiques et par ses spéculations philosophiques, auteur d'une *Théorie de l'être* que De Gérando, son contradicteur, a trouvée originale, crut pouvoir se présenter pour occuper une chaire de philosophie alors vacante; on lui préféra un inconnu. Une autre chaire, celle de mathématiques, étant devenue libre, il la demanda et se vit encore écarté par des influences probablement religieuses. On l'a cependant accusé d'avoir abjuré ses croyances catholiques, de s'être fait protestant dans le seul but d'obtenir une des deux chaires qui lui furent refusées. Désespérés, les deux époux quittèrent la Suisse et, toujours à la recherche d'une situation paisible, parcoururent l'Allemagne, la Hollande, écrivant en collaboration des brochures pour les libraires, faisant le métier de correcteur dans les imprimeries, vivant au jour le jour dans un état voisin de la misère. Enfin, grâce au crédit de Maupertuis, M^me de Prémontval fut placée comme lectrice près de la princesse Wilhelmine de Prusse, épouse du prince Henri, avec un traitement de 200 écus. Les deux époux vécurent alors à Berlin, à l'abri de la misère. M^me de Prémontval fut la collaboratrice de son mari pour une partie de ses ouvrages. On a d'elle particulièrement une vie de son père, intitulée : le *Méchaniste philosophe* ou *Mémoires concernant plusieurs particularités de la vie et des ouvrages de Jean Pigeon* (La Haye, 1750, in-8°).

PRÉMOTION s. f. (pré-mo-si-on — du préf. *pré*, et de *motion*). Théol. Action efficace de Dieu sur la volonté de l'homme, qui fait cependant librement ce que Dieu le pousse à faire d'une manière irrésistible : *Son professeur de philosophie ne lui apprit autre chose, pendant deux ans, que la* PRÉMOTION *physique, les idées innées et les tourbillons.* (D'Alemb.)

Prémotion physique (RÉFLEXIONS SUR LA), par le Père Malebranche (Paris, 1715, 1 vol. in-12), traité publié à l'occasion d'un livre de Laurent Boursier intitulé : *De l'action de Dieu sur les créatures* ou *Traité dans lequel on prouve la prémotion physique par le raisonnement* (Lille, 1713, 2 vol. in-4°). L'ouvrage de Laurent Boursier serait aujourd'hui parfaitement inconnu si Malebranche n'avait daigné s'occuper de lui.

Boursier définit la prémotion physique : « un secours physique qui précède la détermination de la volonté et qui fait qu'elle se détermine librement et avec indifférence. » Il n'est pas nécessaire, dit Malebranche, d'écrire deux volumes in-4° pour expliquer cette question. Lui-même la résume en quatre points :

« 1° Nous voulons invinciblement être heureux. Ainsi nous sommes mus physiquement et même invinciblement vers le bien en général, ou vers le bien qui renferme généralement tous les biens. Je crois que tous les hommes admettent généralement cette *prémotion.*

» 2° D'où il suit que nous sommes aussi mus physiquement, je ne dis pas invinciblement, vers les biens particuliers, lorsqu'ils nous paraissent biens ou que nous les goûtons tels; la connaissance et le goût du vrai bien ou son avant-goût, qui suit de l'espérance d'en jouir, précédant certainement la détermination ou le consentement de la volonté, et ce sont là des effets physiques de la grâce, parce que Dieu les opère en nous sans nous!.....

» 3° D'où il suit encore que ces secours ou motifs physiques, que Dieu donne à l'âme, font qu'elle se détermine librement et avec indifférence. Ils font que l'âme se détermine en ce sens que l'âme ne peut consentir sans ces motifs; car il faut goûter ou sentir avant que de consentir.

» 4° Enfin ces motifs physiques, la connaissance et le goût du bien, font que l'âme se détermine librement et avec indifférence, parce que la prémotion, le goût du bien ou le motif physique que Dieu produit dans l'âme et dont il la prévient et la meut est bien différent du consentement libre qu'elle y donne; car ce motif, quoique, par son efficace propre, il meuve ou détermine physiquement le mouvement général de l'âme, son désir du bonheur vers le bien qui lui plaît alors; ce motif physique, ce plaisir actuel ou espéré, ou son avant-goût, ne remplissant pas actuellement son cœur, son vaste désir d'être heureux, l'âme n'est point invinciblement déterminée à consentir à ce motif ou à se reposer dans la jouissance imparfaite ou dans l'avant-goût du vrai bien qu'elle espère et dont elle ne jouit pas actuellement. »

On voit que, par prémotion physique, Malebranche entend fournir une théorie du bonheur, des motifs qui le font rechercher, et en même temps des phénomènes qui, dans l'âme et dans le corps, en accompagnent la recherche. Dans cet examen, le philosophe brille plus par l'exactitude que par la couleur. Le traité de la *Prémotion physique* est la dernière œuvre de Malebranche. L'auteur était déjà malade quand il l'écrivit et le sujet qu'il traite se sent un peu de cette défaillance de la pensée. C'est, du reste, un écrit polémique, entrepris moins pour résoudre la question de prémotion physique, que les travaux de l'école janséniste sur saint Augustin et la doctrine de la grâce avaient soulevée, que pour répondre aux adversaires de Malebranche. Les critiques du livre de Boursier avaient fait du savoir, de l'élévation d'esprit et du mérite personnel de Malebranche un éloge exagéré. En même temps, ils attaquaient à outrance sa doctrine de la grâce formulée dans son *Traité de la nature de la grâce.* Malebranche repousse les éloges et discute les reproches qu'on lui fait. Il est constant qu'on avait été sur divers points de mauvaise foi à son égard; mais il l'est un peu à son tour vis-à-vis de Boursier. Boursier avait émis deux doctrines tout à fait contradictoires. Malebranche compare son œuvre à celle d'un ouvrier qui a construit une statue dont la tête est mue par une charnière. Toutes les fois qu'il tire un cordon, la tête susdite s'incline respectueusement devant lui. Mais un jour il oublie de tirer le cordon; la tête ne remue point et Boursier exaspéré brise la statue qu'il a construite de ses propres mains. C'est à peu près ce que Malebranche a fait pour sa théorie de la vision en Dieu. Là aussi il y a une statue dont la tête est mue par une charnière. De même elle s'incline respectueusement toutes les fois qu'il tire un cordon. Entre sa théorie et celle de Boursier, il y a deux différences notables : 1° Malebranbranche a du génie et Boursier n'en a pas du tout; 2° Boursier brise sa statue dans un moment de dépit et Malebranche n'a jamais touché à la sienne que pour la consolider; mais des deux côtés l'arbitraire est le même et l'imagination pour les trois quarts dans la métaphysique des deux auteurs.

En définitive, il s'agit du libre arbitre. Boursier constate l'existence dans l'homme d'une grâce intérieure qui détermine chacune de ses actions. Comme cette grâce s'applique à la volonté comme aux autres facultés de l'âme, il y aurait suivant lui contradiction à dire que la volonté peut agir contrairement

au mouvement de cette grâce intérieure. Pour lui, l'homme est libre, mais d'une liberté *in partibus*. Voici ses termes : « La prémotion, et la grâce efficace par elle-même, ne détruit pas dans l'âme quelqu'une des qualités et des réalités dans lesquelles consiste son pouvoir; mais cette prémotion opère dans l'âme l'action même, le vouloir, la détermination. De sorte que dans le temps qu'elle est appliquée à la volonté et qu'elle la meut, il y a absurdité ou, ce qui est la même chose, il y a contradiction de dire qu'elle n'y consente pas. Cependant elle n'ôte pas ce pouvoir réel et intérieur, que l'homme porte dans le fond de son être, de consentir ou de ne pas consentir. » Malebranche accuse directement Boursier d'admettre, en apparence, l'existence du libre arbitre et de le détruire en réalité. La chose est évidente. Il l'accuse, en outre, de nier la doctrine du concile de Trente et la constitution par laquelle le pape avait condamné les cinq propositions fameuses extraites de Jansénius. Bref, malgré tout cet appareil de métaphysique, la querelle est purement une affaire janséniste.

PRÉMOURANT s. m. (pré-mou-ran — du préf. *pré*, et de *mourant*). Pratiq. Celui qui meurt avant, qui meurt le premier.

PRÉMUNI, IE (pr-mu-ni) part. passé du v. Prémunir : *Une jeune fille* PRÉMUNIE *contre la séduction.*

PRÉMUNIR v. a. ou tr. (pré-mu-nir — du préf. *pré*, et de *munir*). Précautionner, garantir par certaines précautions : PRÉMUNIR *quelqu'un contre le danger.* PRÉMUNIR *un enfant contre le froid.*

Se prémunir v. pr. Se précautionner, se garantir par des précautions : SE PRÉMUNIR *contre un danger.* SE PRÉMUNIR *contre les voleurs.* SE PRÉMUNIR *contre la tentation.*

PRÉMUNITION s. f. (pré-mu-ni-si-on — rad. *prémunir*). Action de prémunir. ‖ Peu usité.

— Rhétor. Précaution oratoire qui consiste à préparer l'auditeur à quelque chose qui pourrait le blesser ou lui déplaire.

PRENABLE adj. (pre-na-ble — rad. *prendre*). Qui peut être pris : *Une ville* PRENABLE *d'assaut.*

— Fig. Qui peut être pris dans un piége.

Prends-le, morbleu! s'il est *prenable* dans tes rets.
E. AUGIER.

‖ Qui peut être gagné, séduit, trompé : *Les gens du peuple sont* PRENABLES *ou tout de suite ou jamais.* (Mme de Staël.)

— *N'être prenable ni par or ni par argent*, Ne pouvoir être séduit par les plus belles offres.

PRENANT, ANTE adj. (pre-nan, an-te — rad. *prendre*). Qui prend, qui peut servir à prendre.

— Fin. Qui touche, qui reçoit l'argent : *La partie* PRENANTE.

— s. m. : *Le* PRENANT.

Administr. milit. *Partie prenante*, Celle qui a droit à une fourniture.

— Mamm. *Queue prenante*, Queue dont certains animaux se servent pour saisir et se suspendre aux branches des arbres : *Sur les rives de l'Amazone et de l'Orénoque, les singes, les sakis, les alouattes, les sapajous sautent, courent, gambadent, s'arrêtent dans le feuillage, se balancent avec leur* QUEUE PRENANTE *aux branches des manguiers et des bananiers.* (A. Martin.)

PRÉNANTHE s. m. (pré-nan-te — du gr. *prênês*, penché; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Les* PRÉNANTHES *sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes.* (Jussieu.) ‖ On trouve aussi ce nom employé au féminin.

— **Encycl.** Les *prénanthes* sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, entières ou pennatifides; à fleurs groupées en capitules solitaires terminaux. Ces plantes sont laiteuses et très-rustiques; par une exception remarquable dans le groupe des chicoracées, les fleurs présentent rarement la couleur jaune. Les *prénanthes* sont répandus dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. Le *prénanthe pourpré* est un arbrisseau de 1 mètre de hauteur, à tige menue, à feuilles glauques en dessous et à fleurs purpurines; il croît en France, dans les régions montagneuses et boisées. Le *prénanthe des murs* a des fleurs d'un jaune pâle. Le *prénanthe élevé* croît en Amérique; on regarde sa racine comme un spécifique contre la morsure des serpents.

PRENDRE v. a. ou tr. (pran-dre — du lat. *prehendere*, saisir. *Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent; je prenais, nous prenions; je pris, nous prîmes; je prendrai, nous prendrons; je prendrais; nous prendrions; prends, prenez, prenons; que je prenne, que nous prenions; que je prisse, que nous prissions; prenant; pris*). Saisir avec la main : PRENDRE *un bâton, une plume, une épée, le cordon d'une sonnette, la bride d'un cheval, la main de quelqu'un* ou *quelqu'un par la main. Quand nous voulons* PRENDRE *quelque chose, nous étendons la main pour nous en saisir.* (Boss.) *La plus grande avanie que l'on puisse faire à un Turc est celle de le* PRENDRE *par la barbe.* (Chateaub.)

Dois-je *prendre* un bâton pour le mettre dehors?
MOLIÈRE.

‖ Saisir d'une manière quelconque : PRENDRE *avec les dents.* PRENDRE *avec des pincettes.* PPENDRE *dans un étau.* PRENDRE *de l'encre avec une plume, du vin avec un broc.*

Du reste, ayant d'oreille autant que sur la main,
Un loup n'eût su par où le *prendre*.
LA FONTAINE.

— Se munir de : PRENDRE *de l'argent.* PRENDRE *sa malle.* PRENDRE *des provisions.*

— Mettre sur soi : PRENDRE *son chapeau, sa cravate, son paletot.* ‖ Commencer à porter sur soi : PRENDRE *la perruque.* PRENDRE *des lunettes.* PRENDRE *un bandage herniaire.*

— Emmener avec soi : PRENDRE *un renfort de dix mille hommes.* PRENDRE *sa femme, ses enfants, son chien avec soi.* ‖ Joindre et emmener : *J'irai vous* PRENDRE *chez vous. Je vous* PRENDRAI *en passant. Le bateau nous* PRIT *à Messine. Ma voiture ira vous* PRENDRE.

— Avaler volontairement : PRENDRE *de la nourriture.* PRENDRE *son repas.* PRENDRE *un morceau.* PRENDRE *un verre de vin.* PRENDRE *une médecine* ou *médecine.* PRENDRE *du poison. La faim est un commencement de douleur qui nous avertit de* PRENDRE *de la nourriture.* (Volt.) ‖ S'introduire dans le tube digestif : PRENDRE *un lavement, un clystère.* ‖ Priser, s'introduire dans les fosses nasales, en parlant d'une poudre, et particulièrement du tabac : PRENDRE *du tabac.* PRENDRE *une prise.* PRENDRE *du camphre par le nez. Pie IX* PREND *quelquefois une prise de tabac, au milieu des vapeurs azurées de l'encens.* (E. About.) ‖ S'administrer comme remède ou pour tout autre motif : PRENDRE *une douche.* PRENDRE *des bains.*

— Goûter, se donner, se livrer à : PRENDRE *du repos.* PRENDRE *du plaisir.* PRENDRE *du bon-temps.* PRENDRE *du divertissement.* PRENDRE *le plaisir de la chasse, de la pêche.* PRENDRE *ses ébats. Le travail est une des meilleures manières de* PRENDRE *de l'exercice.* (A. Rion.) *On se lasse des plaisirs qu'on* PREND, *mais non de ceux qu'on donne.* (Petit-Senn.)

Témoin l'ébat qu'on *prit* sous la coudraie.
LA FONTAINE.

— S'emparer, se rendre maître de : PRENDRE *une ville d'assaut.* PRENDRE *du canon à l'ennemi. Quand un roi n'a pas d'argent, il en* PREND. (Vacquerie.) *Le tort n'est pas de* PRENDRE *le pouvoir, mais de le laisser* PRENDRE. (E. de Gir.)

... Quand ce sont nos biens, nos jours qu'on veut [nous *prendre*,
Un homme indifférent me semble bon à pendre.
C. DELAVIGNE.

‖ Ravir, ôter, voler : PRENEZ *ma vie, si vous voulez, vous ne m'ôterez pas l'honneur.* PRENDRE *le bien d'autrui.* PRENDRE *des bijoux dans une boutique.*

Tous les jours il avait l'œil au guet, et la nuit,
Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat *prenait* l'argent.
LA FONTAINE.

‖ Faire prisonnier : *Nous* AVONS PRIS *mille hommes à l'ennemi.*

L'Angleterre *prit* l'aigle et l'Autriche l'aiglon.
V. HUGO.

‖ Arrêter : PRENDRE *un voleur.* ‖ Saisir ou tuer, en parlant d'un animal qu'on chasse ou qu'on pêche : PRENDRE *du gibier.* PRENDRE *un oiseau au filet.* PRENDRE *un lièvre à la course.* PRENDRE *beaucoup de poisson. Revenir de la pêche sans* AVOIR *rien* PRIS. *L'habitude est pour nous comme ces faibles araignées qui* PRENNENT *de grosses mouches dans des filets imperceptibles.* (Mme de Sév.) *Pour pouvoir élever des merles de roche, il faut pouvoir les* PRENDRE *dans le nid.* (Buff.)

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule *aurait pris*.
LA FONTAINE.

— Surprendre pendant une action coupable : *On l'*A PRIS *à voler du fruit. On l'*A PRIS *à courtiser votre fille.*

— Attaquer : PRENDRE *l'ennemi en flanc.* PRENDRE *une batterie à revers.*

— Se mettre en possession ou en jouissance de : PRENDRE *un logement.* PRENDRE *un bien à ferme.*

C'est un logis garni que j'*ai pris* tout à l'heure.
MOLIÈRE.

— Engager à son service, mettre dans sa maison : PRENDRE *un domestique, une bonne, une cuisinière. J'ai dessein de* PRENDRE *une personne pour me tenir compagnie dans mon ménage.* (Mol.)

— Se substituer à quelqu'un auprès de : *Il* A PRIS *la maîtresse de son meilleur ami.*

— Épouser : PRENDRE *un mari.* PRENDRE *une femme* ou PRENDRE *femme.*

Son miroir lui disait : *Prenez* vite un mari.
Je ne sais quel désir le lui disait aussi.
LA FONTAINE.

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement.
LA FONTAINE.

L'épouse que tu *prends*, sans tache en sa conduite,
Aux lois de son devoir règle tous ses désirs.
BOILEAU.

Ma foi, de quelque sens que vous tourniez l'affaire,
Prendre femme est à vous un coup bien téméraire.
MOLIÈRE.

Toute vieille qui *prend* un mari de vingt ans
N'en peut rien obtenir qu'à beaux deniers comptants.
DESTOUCHES.

L'hymen est triste quand la veuve
Prend à regret un autre époux.
PONSARD.

— Se charger du soin, de la garde, des intérêts de : PRENDRE *un enfant en nourrice.* PRENDRE *des élèves en pension.* PRENDRE *un pensionnaire à sa table.*

Et je viens vous chercher pour vous *prendre* en ma [garde.
CORNEILLE.

— Entreprendre, se charger de : PRENDRE *la dépense de quelqu'un. Je sais que vous* PRENEZ *mes paris.*

— Prélever, retrancher : PRENDRE *cent francs sur une somme de mille.* PRENDRE *une feuille sur une main de papier.* PRENDRE *vingt-cinq centimètres sur une pièce d'étoffe.* PRENDRE *sur la longueur d'une salle pour faire un cabinet. Le gouvernement doit rendre au revenu public plus qu'il ne* PREND *sur lui.* ‖ Tirer, emprunter : PRENDRE *une citation dans un livre. Où* PREND*-il tout ce qu'il dit? Où* AVEZ*-vous* PRIS *que j'ai parlé de vous? En s'aidant de l'exemple d'autrui, il n'en faut* PRENDRE *que ce qui s'adapte à son génie propre.* (Dupin.)

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit *prendre* que la fleur.
LA FONTAINE.

— Atteindre, surprendre, en parlant d'un accident, d'un besoin : *La pluie nous* A PRIS *en chemin. La nuit nous* PRENDRA *dans le bois. La fièvre me* PRIT *hier au soir. La mort nous* PREND *que nous sommes encore tout pleins de nos misères.* (Mme de Sév.) *Je me levai, me secouai; la faim me* PRIT, *je m'acheminai gaiement vers la ville.* (J.-J. Rouss.)

La mort aux froides mains la *prit* toute parée
Pour l'endormir dans un cercueil.
V. HUGO.

‖ Survenir à, en parlant d'un sentiment, d'une idée, d'une passion : *Quelle envie vous* A PRIS *d'aller voyager? La peur le* PRIT *et il se sauva. L'ennui me* PREND *dès qu'on me loue.* (Mariv.) *Le rire me* PREND*... et voilà ma gravité perdue.* (Beaumarch.)

— Contracter, être saisi par : PRENDRE *froid.* PRENDRE *la peste. Les hommes qui montent vite* PRENNENT *aisément le vertige.* (Lamart.) ‖ Concevoir en soi, en parlant d'un sentiment : PRENDRE *peur.* PRENDRE *l'épouvante.* PRENDRE *une bonne opinion de quelqu'un.* PRENDRE *du goût pour l'étude.* PRENDRE *goût au travail. Allons, seigneur,* PRENEZ *pitié de vous-même; revenez au giron du bon sens.* (Damas-Hinard.) ‖ Former en soi : PRENDRE *de bonnes habitudes.* PRENDRE *une forte résolution. La faiblesse* PREND *souvent des résolutions plus violentes que l'emportement.* (Mme de Genlis.) *Il n'en coûte pas plus de* PRENDRE *de bonnes qualités que de* PRENDRE *les défauts correspondants.* (Mme Monmarson.) *Il faut tenir à une résolution parce qu'elle est bonne et non parce qu'on l'*A PRISE. (La Rochef.-Doud.) *Il est plus facile de* PRENDRE *de bonnes habitudes que d'en perdre de mauvaises.* (Beauchêne.) *Le peuple obéit longtemps quand il* A PRIS *l'habitude d'obéir.* (Peyrat.) *Il y a de douces habitudes bien faciles à* PRENDRE. (L. Enault.)

Oui, depuis que j'*ai pris* ce généreux dessein,
Je me sens de moitié plus léger et plus sain.
REGNARD.

‖ Éprouver certain sentiment pour : PRENDRE *quelqu'un en amitié, en haine, en grippe.* PRENDRE *quelqu'un sous sa protection.*

J'*ai pris* la vie en haine et ma flamme en horreur.
RACINE.

— Saisir, user de, avoir recours à : PRENDRE *des moyens pour se tirer d'affaire.* PRENDRE *des précautions pour échapper au danger.* PRENEZ *vos précautions. Il faut* PRENDRE *ses sûretés avec des gens suspects. La sagesse ne consiste pas à* PRENDRE *indifféremment toutes sortes de précautions, mais à choisir celles qui sont utiles.* (J.-J. Rouss.)

Prenons l'occasion tandis qu'elle est propice.
CORNEILLE.

— Se procurer : *Où* PRENDRE *ce qui nous manque?*

Je l'ai reçu, cet or; mais, s'il fallait le rendre,
Il est déjà trop loin pour savoir où le *prendre*.
C. DELAVIGNE.

‖ Acquérir : PRENDRE *de l'embonpoint, de l'accroissement, des forces, du caractère, de l'ascendant, de la considération.* PRENDRE *du ventre.* PRENDRE *de l'âge. Les outardes sont plusieurs années à* PRENDRE *leur accroissement.* (Duméril.) *L'adolescence est l'époque où le jugement* PREND *de la consistance et un sérieux développement.* (Théry.) ‖ Trouver, acquérir par ses recherches : PRENDRE *des renseignements, des informations.* PRENDRE *connaissance de ce qui s'est passé.*

— S'engager dans, en parlant d'un chemin : PRENDRE *une route, une voie.* PRENDRE *son chemin par Bruxelles.* PRENDRE *la voie de Southampton.* PRENDRE *à droite, à gauche.* PRENEZ *l'allée en face, la deuxième porte à gauche.* ‖ S'engager dans, en parlant de la conduite ou des actions : PRENDRE *la bonne, la mauvaise voie. Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite ne* PREND *pas le chemin de se désespérer.* (La Bruy.) *J'aime à* PRENDRE, *en toute occasion, les voies de la douceur et de l'honnêteté.* (J.-J. Rouss.)

— Partir par, arrêter, en parlant d'un moyen de transport : PRENDRE *le bateau, le chemin de fer, la diligence.* PRENDRE *un cheval, un cabriolet.* PRENDRE *une place à la diligence. Nous* PRÎMES *un bateau pour voir quelques débris épars sur le rivage.* (Barthél.)

En passant à Péronne, où fut le dernier gîte,
Nous y *prîmes* la poste...
REGNARD.

— Se mettre à une certaine allure : PRENDRE *le trot, le galop.* PRENDRE *le pas de course.*

— Employer, travailler, en parlant d'une matière : PRENDRE *du bois contre le fil, du drap à contre-poil.* ‖ Traiter, en parlant d'une personne que l'on veut gagner, des choses que l'on veut tourner à son avantage : *Il faut* PRENDRE *les enfants par la douceur. Vous* PRENEZ *les choses avec trop d'enjouement; votre air moqueur est plutôt celui d'un satyre que d'un philosophe.* (Fén.) *Il y a de certains esprits qu'il ne faut* PRENDRE *qu'en biaisant.* (Mol.) *Rien n'égalait l'adresse avec laquelle Mme de Maintenon savait* PRENDRE *le roi.* (St-Simon.)

— Demander comme prix : *Combien* PRENEZ*-vous pour vos leçons?* ‖ Accepter pour un certain prix : *Je* PRENDRAI *votre cheval pour cinq cents francs. J'en donne dix francs.* — PRENEZ*-le.*

— Accepter sans murmure : *Il faut* PRENDRE *le temps comme il vient.* PRENONS *les hommes comme ils sont. Il faut* PRENDRE *les siècles tels qu'ils sont; le temps ne s'arrête ni ne recule.* (Chateaub.) *Le sens commun* PREND *le monde tel qu'il est et le laisse aller comme il va; la philosophie veut l'expliquer.* (S. de Sacy.)

Je *prends* tout doucement les hommes comme ils [sont.
MOLIÈRE.

‖ Considérer d'une certaine façon : PRENDRE *les choses en riant.* ‖ Interpréter, entendre : *Vous* AVEZ *mal* PRIS *mes paroles. Vous* PRENEZ *tout de travers.* PRENEZ *toujours les choses du bon côté. Ce n'est pas ainsi qu'il faut* PRENDRE *ce texte.*

— Supposer, admettre par hypothèse : PRENEZ *que je n'aie rien dit.* PRENONS *qu'il en soit ainsi.*

Prenons que le magot soit de cent mille écus.
PIRON.

Prenez qu'on m'a surpris et que je n'ai rien dit.
GRESSET.

— Choisir, se déterminer, se décider pour : *Je ne sais que* PRENDRE *pour mon dîner. L'état qu'il* A PRIS *ne lui convient guère. Chaque philosophe* PREND *le point de départ qu'il veut, mais tous le prennent dans la raison.* (De Bonald.) *En pays gai on* PREND *des couleurs gaies : le soleil est un bon conseiller.* (H. Taine.) *Une coquette qui* PREND *un amant est un souverain qui abdique.* (Mme de Coigny.)

Combien l'a-t-on vu *prendre* et rejeter d'états?
C. D'HARLEVILLE.

Je *pris* certain auteur, autrefois, pour mon maître;
Il pensa me gâter.
LA FONTAINE.

— Se revêtir de : PRENDRE *une forme, un caractère, des apparences. L'artifice est plus habile et plus persévérant que la défiance; il* PREND *toutes les formes et met à profit tous les mouvements.* (Mass.) *La matière* PREND, *dans la génération, une forme semblable à celle des individus qui la fournissent.* (Buff.) *La vertu est souvent obligée de* PRENDRE *le masque du vice pour ne pas être insultée.* (A. d'Houdetot.) *Les passions* PRENNENT *la nuance des caractères.* (La Rochef.-Doud.) *L'amour et la dévotion* PRENNENT *toujours l'accent du caractère.* (Mme C. Bachi.) *Le mépris, chez la femme, est la première forme que* PREND *la haine.* (Balz.) *L'homme* PREND *tous les caractères du sol qu'il habite.* (Pariset.) *Tuer, même un assassin, dès qu'il est désarmé, c'est l'imiter et en* PRENDRE *le caractère.* (Raspail.) *L'homme le plus sincère* PREND, *à son insu, le masque qui plaît à la femme qu'il aime.* (Latena.)

Le crime *prend* souvent la voix de la vertu.
GRESSET.

‖ Se donner, s'attribuer : PRENDRE *des titres pompeux.* PRENDRE *un air de soumission. Il n'y a pas d'ouvrier à Rome qui ne* PRENNE *le nom d'artiste.* (E. About.)

Ne rougis pas de *prendre* une voix suppliante.
RACINE.

« Qui te donne, dis-moi, cette témérité
De *prendre* le nom de Sosie?
— Moi! je ne le *prends* point, je l'ai toujours porté. »
MOLIÈRE.

— Arriver à : PRENDRE *ses vingt ans.* PRENDRE *sa douzième année.*

— Gagner, séduire : *Se laisser* PRENDRE *à de belles apparences. Dans le premier amour, on* PREND *l'âme bien avant le corps; plus tard, on* PREND *le corps bien avant l'âme.* (V. Hugo.)

Il n'est rien si facile à *prendre* que les hommes.
RÉGNIER.

D'extravagants discours ne *prennent* point les gens.
DESTOUCHES.

‖ Tromper, attraper : *On vous* A PRIS, *vous êtes tombé dans le piége.*

— Absol. : *Le commerce n'est fait que pour* PRENDRE *où il y a trop et transporter où il y a trop peu.* (Jackson.) *A la rigueur, l'Etat peut* PRENDRE *et ne pas rendre.* (Bastiat.) *La bonté donne, la faiblesse laisse* PRENDRE *et regrette.* (Mme C. Bachi.) *L'Eglise est en possession de demander de toutes parts et de* PRENDRE *de toutes mains.* (Dupin.)

Tel est pris qui croyait *prendre*.
LA FONTAINE.

Pour aimer la patrie, il faut s'y trouver bien;
J'en conclus que ce mot dans deux sens doit s'en-[tendre :
Quand on a, conserver, et, quand on n'a pas, *prendre.*
C. DELAVIGNE.

— *Prendre les armes*, S'armer pour se préparer à combattre ou pour faire honneur à quelqu'un : *Le poste* PRIT LES ARMES *et attendit de pied ferme. Toute l'Europe* AVAIT PRIS LES ARMES. *Nous* PRÎMES LES ARMES *à l'arrivée du maréchal.*

— *Prendre l'habit*, Entrer comme novice dans un couvent d'hommes : *Il* A PRIS L'HABIT *à la Trappe.* ‖ *Prendre le froc*, Même sens, avec une intention de plaisanterie.

— *Prendre le voile*, Prononcer ses vœux dans un couvent de femmes, se faire religieuse : *Elle* AVAIT PRIS LE VOILE *dans un couvent où elle était pensionnaire.* (J.-J. Rouss.)

— *Prendre le petit collet*, Entrer dans l'état ecclésiastique.

— *Prendre la haire*, Embrasser une vie de pénitence.

— *Prendre la cuirasse*, Entrer dans l'état militaire :

Il *prit*, quitta, reprit *la cuirasse* et la haire.
VOLTAIRE.

— *Prendre le bonnet*, Se faire recevoir docteur.

— *Prendre la livrée*, Se faire laquais.

— *Prendre le deuil*, Se vêtir d'habits noirs en signe de deuil :

Les rois *prennent le deuil* quand les monarques [meurent.
BARTHÉLEMY.

— *Prendre la plume*, Se mettre à écrire : *J'ai hésité longtemps à* PRENDRE LA PLUME *pour lui répondre.*

— *Prendre le mors aux dents*, Se dit d'un cheval qui s'emporte et qui déplace son mors de façon à ne plus en sentir l'effet. ‖ Fig. S'emporter, se livrer avec une sorte de fureur à quelque passion : *Il n'y a pas de plus violent prodigue qu'un avare qui* PREND LE MORS AUX DENTS. (V. Hugo.)

— *Prendre les rênes*, Se charger de diriger les chevaux d'une voiture. ‖ Fig. S'emparer ou être mis en possession des rênes du gouvernement : PRENDRE LES RÊNES *de l'État. Ce prince* PRIT *en main* LES RÊNES *de l'empire.* (Montesq.) ‖ On dit dans le même sens PRENDRE LE GOUVERNAIL.

— *Prendre la haute main*, S'emparer de la principale autorité, exercer la principale influence : *Depuis qu'il* A PRIS LA HAUTE MAIN *dans cette affaire, on s'aperçoit de l'énergie de sa direction.*

— *Prendre la main*, Se placer à la droite, qui est la place d'honneur : *Les princes du sang* PRENNENT LA MAIN *chez eux.* (Acad.)

— *Prendre le pas*, Marcher devant, ce qui est le droit de la personne la plus élevée en dignité : *Un simple baron* PRIT LE PAS *sur toute la cour.*

— *Prendre les devants*, Marcher en avant de quelqu'un, et aussi Le prévenir en quelque chose : *Il briguait cette place; mais son concurrent* A PRIS LES DEVANTS.

— *Prendre le dessus*, Sortir d'un état précaire, commencer à s'affermir : *Sa santé* A PRIS LE DESSUS. *Ses affaires allaient mal; mais il commence à* PRENDRE LE DESSUS.

— *Prendre le plus long*, Choisir le chemin le moins direct ou les moyens les moins rapides : *Quand la société ennuyait La Fontaine, il* PRENAIT LE PLUS LONG *pour aller à l'Académie.*

— *Prendre la porte*, Se retirer, s'en aller, sortir : PRENEZ LA PORTE, *et un peu vite.*

Il suffit que la honte entre par une porte
Pour que Fabrice *prenne* aussitôt l'autre et sorte.
E. AUGIER.

— *Prendre la fuite*, S'enfuir, s'échapper en hâte.

— *Prendre la clef des champs*, S'échapper, s'évader.

— *Prendre de la poudre d'escampette*, S'échapper, s'enfuir, s'évader.

— *Prendre la parole*, Commencer à parler, entreprendre un discours : PRENDRE LA PAROLE *à la tribune, dans une assemblée. Il* PRIT LA PAROLE *et dit...* ‖ *Prendre la parole* ou *Prendre parole de*, Recevoir l'engagement, la promesse, la déclaration verbale de : *Il* PRIT LA PAROLE DU *préfet et se retira tranquille.*

— *Prendre les voix*, Recueillir les suffrages.

— *Prendre les avis de*, Consulter : PRENEZ LES AVIS DE *l'assemblée.*

— *Prendre les ordres de quelqu'un*, Lui demander ce qu'il veut que l'on fasse : *Je viens* PRENDRE VOS ORDRES.

— *Prendre le parti de*, Se décider à : *Il* PRIT LE PARTI DE *se taire. Je* PRIS LE PARTI DE *farder la vérité dans les endroits où elle aurait fait peur toute nue.* (Le Sage.) LE PARTI DE *la probité est toujours le meilleur qu'il y ait à* PRENDRE. (Duclos.) ‖ *Prendre le parti de quelqu'un*, Embrasser ses intérêts : *Il* PRIT LE PARTI DU *roi et trahit celui de la Révolution.* ‖ *Prendre un parti*, Prendre une détermination : PRENDRE UN *bon*, UN *mauvais* PARTI. *Il faudrait* PRENDRE UN PARTI. *Il est moins dangereux de* PRENDRE UN *mauvais* PARTI *que de n'en* PRENDRE *aucun ou d'en* PRENDRE *un trop tard.* (Fén.) ‖ *Prendre son parti*, Se résoudre après avoir hésité : *Voyant qu'il n'y avait rien à espérer, il* A PRIS SON PARTI *et s'en est allé.* ‖ *En prendre son parti*, Se résigner : *Puisque vous n'y pouvez rien, il faut* EN PRENDRE VOTRE PARTI. ‖ *Prendre parti*, S'enrôler : *Il vient de* PRENDRE PARTI. Cette locution a vieilli. ‖ *Prendre parti pour*, Se ranger à l'avis, embrasser la défense ou les intérêts de : *Il* PRIT PARTI POUR *l'Angleterre contre la France.*

— *Prendre le temps, l'heure de*, Demander et accepter le jour, l'heure de : *C'était bien tard, sans doute; mais il avait fallu* PRENDRE L'HEURE DES *ambassadeurs.* (V. Hugo.) ‖ *Prendre du temps*, Se donner, se réserver un délai : *Le travail est long, mais j'*AI PRIS DU TEMPS. Signifie aussi Exiger du temps, être long à exécuter : *Ce travail m'*A PRIS *beaucoup* DE TEMPS. ‖ *Prendre son temps*, Ne pas se hâter, aller à son aise : *Rien ne l'inquiète, rien ne le presse; c'est un homme qui* PREND SON TEMPS. Signifie aussi Attendre, choisir l'occasion : *Je* PRENDRAI MON TEMPS *et j'espère réussir. Vous* PRENEZ *mal* VOTRE TEMPS, *je suis obligé de sortir. J'*AI *peut-être mal* PRIS MON TEMPS? *Je crains de vous détourner.* (Brueys.)

Le dieu qui fait aimer *prit son temps :* il tira
Deux traits de son carquois; de l'un il entama
Le soldat jusqu'au vif, l'autre effleura la dame.
LA FONTAINE.

— *Prendre l'air, Prendre le frais*, Passer, se tenir dans un lieu aéré, découvert, moins chaud, pour y respirer plus à son aise : *Ils rencontrèrent un bon vieillard qui* PRENAIT LE FRAIS *à sa porte.* (Fén.) ‖ *Prendre un air, un ton*, Composer son visage, sa voix d'une certaine manière : *Il* PRIT UN AIR *glacial. Elle* PRIT SON TON *le plus affectueux.*

S'ils osent quelquefois *prendre un air* de grandeur,
Seront-ils pas traités par vous de téméraires?
LA FONTAINE.

‖ *Le prendre sur un ton*, Parler d'une certaine manière, mettre un certain accent dans l'expression de sa pensée : LE PRENDRE SUR UN TON *modeste*, SUR UN TON *fier. Ne* LE PRENONS *pas, s'il vous plaît*, SUR CE TON. (Hamilton.) *Le parlement de Bordeaux* LE PRIT SUR UN TON *si fier, qu'on le transféra à Libourne.* (L. Blanc.)

— *Le prendre haut*, Parler avec hauteur, avec fierté :

Mais, mon petit monsieur, *prenez-le* un peu moins [haut.
— Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme [il faut.
MOLIÈRE.

‖ *Le prendre, Prendre les choses*, Avoir une certaine manière d'agir, d'interpréter, de s'exprimer : *Ho! puisque vous* LE PRENEZ *par là, vous n'aurez pas le dernier mot.* (Fén.) *Diable! dis-je, c'est comme ça que tu* LE PRENDS? (L. Reybaud.)

Tu *le prends* avec nous d'une façon hautaine.
ALEX. DUMAS.

Signifie aussi Parler ou chanter sur un certain ton :

Commencez donc. — Messieurs. — Ho! *prenez-le* [plus bas :
Si vous soufflez si haut, l'on ne m'entendra pas.
RACINE.

— *Prendre la mouche, Prendre la chèvre*, S'emporter, se mettre en colère : *Il* A PRIS LA MOUCHE *et est sorti.*

— *Prendre la liberté de, Prendre des libertés avec*, Se permettre, faire une action qui a quelque hardiesse, au point de vue de la civilité : *Ne* PRENEZ *plus* LA LIBERTÉ DE *me questionner. J'*AI PRIS LA LIBERTÉ DE *me présenter chez vous. Vous* PRENEZ *trop* DE LIBERTÉS *avec les dames.*

— *Prenez la peine de*, Veuillez bien; formule de politesse par laquelle on invite une personne à faire quelque chose : PRENEZ LA PEINE DE *vous asseoir*, DE *vous couvrir. Laissez cela et* PRENEZ LA PEINE DE *m'écouter.* ‖ *Prendre de la peine*, Travailler, se donner du mal, du mouvement; se fatiguer : *Tout réussit à qui* PREND DE LA PEINE. (Mich. Chev.) *Personne n'aime à* PRENDRE UNE PEINE *inutile.* (J.-J. Rouss.)

Travaillez, *prenez de la peine :*
C'est le fonds qui manque le moins.
LA FONTAINE.

— *Prendre son élan*, Partir de quelque distance en courant, dans l'intention de sauter plus loin ou d'imprimer à son corps une vitesse plus impétueuse : PRENDRE SON ÉLAN *pour franchir un fossé.* PRENDRE SON ÉLAN *pour se précipiter sur quelqu'un.*

— *Prendre son vol, son essor*, S'élever dans les airs en volant; s'élancer en général, et Fig. Inaugurer ses succès : *Un génie qui* PREND SON ESSOR. *Ce jeune talent, mené jusqu'ici en tutelle, vient enfin de* PRENDRE SON VOL.

— *Prendre son cours*, Se diriger en coulant : *En entrant dans Paris, la Seine* PREND SON COURS *vers l'ouest et revient ensuite vers l'est.*

— *Prendre sa source*, Commencer à couler, avoir sa source : *Le Rhône* PREND SA SOURCE *dans les montagnes de la Suisse.*

— *Prendre son pli*, Contracter un pli, le garder après qu'il a été fait :

Le vase est imbibé, l'étoffe *a pris son pli.*
LA FONTAINE.

‖ Fig. Contracter et garder une habitude : *Quand un jeune homme* A PRIS SON PLI, *on ne peut le redresser qu'avec beaucoup de peine.*

— *Prendre ses inscriptions*, S'inscrire, à des époques déterminées, sur les registres d'une Faculté, pour faire preuve qu'on en fréquente les cours et user au besoin des droits que donne cette fréquentation. ‖ *Prendre ses degrés, Prendre ses grades*, Subir des examens et obtenir les titres de bachelier, de licencié, de docteur que délivrent les Facultés : *A Rome, s'ingérait de la médecine qui voulait; parmi nous, les médecins sont obligés de faire des études et de* PRENDRE *certains* GRADES. (Montesq.)

— *Prendre ses avantages*, Profiter des occasions qui se présentent pour l'emporter sur ses compétiteurs : *S'il n'est pas instruit, il est habile et sait* PRENDRE SES AVANTAGES.

— *Prendre ses mesures, Prendre des mesures*, Aviser aux moyens de réussir dans ses desseins : *Il* A PRIS SES MESURES *pour arriver à temps.* PRENEZ DES MESURES *pour ne pas manquer cette occasion.* ‖ *Prendre une mesure, la mesure de*, Mesurer, déterminer les dimensions de : *J'avais quelques* MESURES À PRENDRE, *et j'ai oublié mon mètre.* ‖ *Prendre mesure*, Faire mesurer les dimensions de quelque partie de son corps, pour se faire confectionner un vêtement : PRENDRE MESURE *d'un pantalon, d'un habit, d'une paire de souliers.* Signifie aussi Mesurer quelque partie du corps de quelqu'un, pour lui confectionner un vêtement : *Il faut que je vous* PRENNE MESURE. *Je vais vous* PRENDRE MESURE *de ce gilet.*

— *Prendre son rang*, se mettre à la place que l'on a droit d'occuper :

J'allai *prendre mon rang* seul entre les convois.
LAMARTINE.

‖ *Prendre rang*, Commencer à compter, à concourir, à profiter avec d'autres du bénéfice du temps et des éventualités : *Je suis surnuméraire au ministère des finances; j'*AI PRIS RANG *depuis trois jours.*

— *Prendre sa part de, Prendre part à*, Participer à : PRENDRE SA PART D'*une fête. J'*AI PRIS MA PART DE *chagrin dans ce malheur.* ‖ *Prendre part à* signifie aussi Etre touché de : *Je* PRENDS PART À *votre malheur*, À *vos succès.*

Qui, je vais à madame annoncer par avance
La part que vous *prenez à* sa convalescence.
MOLIÈRE.

— *Prendre son bien où on le trouve*, S'approprier ce qu'on trouve à sa convenance : *Je* PRENDS MON BIEN OÙ JE LE TROUVE, *disait Molière pour se justifier d'avoir copié Cyrano de Bergerac.*

— *Prendre une posture, une attitude, une pose*, Placer son corps au repos d'une certaine façon : PRENDRE UNE POSTURE *noble, hardie, nonchalante, pénible, aisée. Il* PREND DES POSTURES *ridicules. Elle* PRIT UNE ATTITUDE *de grâce et de faiblesse, dont le pouvoir est irrésistible chez certaines femmes.* (Balz.)

— *Prendre un tour*, Commencer à avoir certaines apparences de réussite ou d'insuccès : PRENDRE UN *bon* TOUR, UN *mauvais* TOUR. *J'ai une véritable joie que cette petite aventure* AIT PRIS UN TOUR *aussi heureux.* (Mme de Sév.)

— *Prendre un engagement*, Le contracter, faire une promesse : *J'*AI PRIS DES ENGAGEMENTS, *je veux m'y tenir.*

— *Prendre un baiser à une femme*, Lui donner un baiser, malgré quelque résistance de sa part.

— *Prendre des leçons*, Se faire instruire dans quelque science ou dans quelque art : PRENDRE DES LEÇONS *de musique.*

— *Prendre racine*, Pousser des racines et se développer, en parlant d'une graine ou d'un végétal : *La giroflée* PREND RACINE *dans les lieux les plus arides. Ces jeunes arbres commencent à* PRENDRE RACINE. Se dit fig. Dans le sens de s'établir, se fixer d'une manière permanente : AVEZ-*vous donc* PRIS RACINE *à Lyon? Toute religion nouvelle ne peut* PRENDRE RACINE *que chez un peuple ignorant.* (L. Pinel.)

— *Prendre naissance*, Commencer à exister : *Les beaux-arts* ONT PRIS NAISSANCE *chez les Grecs. Le désir devient passion à mesure qu'il avance dans la voie où il* A PRIS NAISSANCE. (Ch. Bailly.)

C'est du même limon que tous *ont pris naissance.*
VOLTAIRE.

— *Prendre couleur*, Commencer à être coloré : *Voilà que ce rôti* PREND COULEUR, et fig. Prendre de bonnes apparences : *L'action de ce roman semble s'animer; cela commence à* PRENDRE COULEUR.

— *Prendre haleine*, Se reposer, s'arrêter pour respirer :

Ma foi, *prenons haleine* après tant de fatigue.
MOLIÈRE.

— *Prendre intérêt, de l'intérêt*, Prêter de l'attention, attacher de l'importance à : PRENDRE INTÉRÊT À *un récit. Durant plusieurs siècles, les Romains ne* PRIRENT *aucun* INTÉRÊT À *la philosophie.* (B. Const.) ‖ *Prendre un intérêt dans une affaire*, Y placer des fonds pour avoir part au bénéfice. ‖ *Prendre une somme à intérêt.* L'emprunter avec l'engagement d'en servir les intérêts. ‖ *Prendre les intérêts de quelqu'un*, Chercher à lui être utile, à faire triompher sa cause :

Je *prends* vos *intérêts* par delà mes serments.
CORNEILLE.

— *Prendre exemple*, Se modeler, régler ses actions sur celles de quelqu'un : PRENEZ EXEMPLE *sur votre père. Cache tes bienfaits*, PRENDS EXEMPLE *du Nil qui dérobe sa source.* (Max. orientale.)

— *Prendre patience*, Attendre patiemment, modérer son empressement : PRENEZ PATIENCE; *tout vient avec le temps.* Signifie aussi Se résigner, souffrir patiemment, mais alors on dit plus fréquemment *Prendre en patience* : *Puisque le mal est inévitable, il faut* PRENDRE PATIENCE, *il faut le* PRENDRE EN PATIENCE.

— *Prendre feu*, S'enflammer : *La vapeur d'alcool* PREND FEU *au voisinage de la flamme.* (Raspail.) ‖ Fig. S'emporter, se livrer à la colère :

. . . . Je *prends feu!* je *prends feu!*
J'ai pardieu bien raison; ceci n'est pas un jeu.
C. DELAVIGNE.

— *Prendre ombrage*, Se défier ou se formaliser : *Vous* PRENEZ OMBRAGE *de toutes mes démarches. Ne* PRENEZ *pas* OMBRAGE *d'une parole dite innocemment.*

— *Prendre place*, Se placer : PRENEZ PLACE, *mesdames. Le vieux seigneur s'assit près de la cheminée, et sa fille* PRIT PLACE *à côté de lui sur un pliant.* (Th. Gaut.)

— *Prendre pied*, Atteindre un fond que l'on touche avec les pieds : *Le courant l'entraînait et il eût beaucoup de peine à* PRENDRE PIED. ‖ S'établir dans une position stable et solide : *Il a réussi à* PRENDRE PIED *dans l'administration. Ne le laissez point* PRENDRE PIED *chez vous.*

Laissez leur *prendre* un *pied* chez vous,
Ils en *auront* bientôt *pris* quatre.
LA FONTAINE.

— *Prendre congé*, Annoncer, par manière de politesse, que l'on va se retirer; faire une visite d'adieu avant son départ : *Nous* PRÎMES CONGÉ *de la maîtresse de la maison. J'irai demain* PRENDRE CONGÉ *de vous.*

— *Prendre langue*, S'aboucher avec quelqu'un, s'approcher d'un lieu pour y prendre des renseignements : *Je m'embarquai dans la chaloupe du bâtiment avec le capitaine, pour aller* PRENDRE LANGUE *à terre.* (Chateaub.)

— *Prendre conseil de quelqu'un*, Le consulter, lui demander des conseils.

— *Prendre soin de*, Faire quelque chose avec attention; veiller sur : PRENEZ *bien* SOIN DE *mon affaire. Cette nourrice* PREND *grand* SOIN DE *son enfant.*

Mais de vos premiers ans quelles mains *ont pris soin?*
RACINE.

. . . Qu'est-il besoin du *soin* que vous *prenez?*
C'est un homme, entre nous, à mener par le nez.
MOLIÈRE.

— *Prendre garde*, Se garder, faire grande attention, veiller sur soi ou sur ses actions : PRENEZ GARDE, *ou vous allez tomber.* PRENONS *bien* GARDE *de nous laisser tromper.* PRENONS GARDE *à la bassesse trop voisine du familier.* (Lamothe.) ‖ Donner son attention à : *Je n'*AVAIS *pas* PRIS GARDE *à ce qu'il disait.*

Nos gens n'*avaient pris garde* à cette affaire.
LA FONTAINE.

— *Prendre fait et cause pour*, Embrasser chaleureusement les intérêts, le parti de : *Je vois que vous* PRENEZ FAIT ET CAUSE POUR *lui.*

— *Prendre au corps*, Saisir, arrêter : PRENDRE AU CORPS *un malfaiteur.*

— *Prendre à contre-poil*, Traiter, tenter tout autrement qu'il faudrait faire : *Vous* PRENEZ *l'affaire* À CONTRE-POIL ; *vous ne réussirez pas.*

— *Prendre au saut du lit*, Aller trouver de très-grand matin : *Pour ne pas le manquer, je l'*AI PRIS AU SAUT DU LIT.

— *Prendre au pied levé*, Presser à l'excès, vouloir faire agir sur-le-champ et avant toute réflexion : *Vous me* PRENEZ AU PIED LEVÉ; *laissez-moi le temps de réfléchir.*

— *Prendre à part*, Entraîner dans un endroit écarté, pour causer en secret.

— *Prendre à crédit*, Acheter sans payer immédiatement : *On ne peut guère* PRENDRE À CRÉDIT *sans payer l'intérêt. Je n'aime point à* PRENDRE À CRÉDIT. (Brueys.)

— *Prendre à forfait*, Se charger, moyennant un prix convenu, de l'exécution de quelque chose et de tous les frais que cela pourra entraîner.

— *Prendre à ses risques et périls, à ses risques, périls et fortune*, Se charger d'une affaire en se réservant tous les avantages qu'elle peut procurer et se soumettant à tous les inconvénients qu'elle peut entraîner.

— *Prendre à la tâche*, Se charger d'un travail pour un prix convenu. ‖ *Prendre à tâche de*, S'imposer pour but : *J'AI PRIS À TÂCHE DE le convaincre. On dirait que vous PRENEZ À TÂCHE DE lui déplaire.*

— *Prendre à cœur*, Mettre de l'intérêt, de l'amour-propre à : *Il A PRIS À CŒUR le succès de cette affaire. PRENEZ bien À CŒUR mon entreprise.* (Volt.)

— *Prendre à témoin*, Invoquer le témoignage de : *Je vous PRENDS À TÉMOIN de la vérité du fait.*

Je vous *prends à témoin*, vous tous qui m'écoutez.
C. DELAVIGNE.

— *Prendre à partie*, Accuser, rendre responsable, s'attaquer à :

Nous *prîmes à partie* et la terre et les cieux.
C. DELAVIGNE.

— *Prendre quelqu'un au mot*, S'autoriser sur-le-champ des paroles qu'il vient de dire : *Je vous PRENDS AU MOT. Si l'on vous PRENAIT AU MOT, vous seriez fort embarrassé. Le monde PREND les hommes AU MOT et ne fait pas d'eux plus de cas qu'ils n'ont l'air d'en faire eux-mêmes.* (Guizot.)

— *Prendre à la lettre, au pied de la lettre*, Interpréter d'une manière rigoureuse, littérale : *Ne PRENEZ pas mes paroles À LA LETTRE.*

— *Prendre à la rigueur*, Entendre ou exécuter d'une manière précise, rigoureuse, exacte jusqu'à l'excès : *En morale ni en affaires, il ne faut PRENDRE les choses À LA RIGUEUR.*

— *Prendre au sérieux*, Donner, attribuer une existence ou une importance réelle à : *Ne PRENEZ pas AU SÉRIEUX ce qu'il vous dit. Il ne faut pas PRENDRE AU SÉRIEUX de pareils charlatans. L'orgueil de l'homme ne consent pas facilement à PRENDRE la femme AU SÉRIEUX.* (Vacherot.)

. . . Vous m'allez trouver bien sotte d'avoir pu
Prendre au grand sérieux ce rêve interrompu.
E. AUGIER.

— *Prendre à la gorge*, Causer dans l'arrière-gorge une sensation désagréable, une sorte de suffocation : *Cette graine a une saveur âcre et qui vous PREND À LA GORGE.*

— *Prendre au nez*, Causer dans les fosses nasales une sensation forte et désagréable : *Cette odeur vous PREND AU NEZ.*

— *Prendre aux cheveux*, S'emporter furieusement contre :

Les mères, les maris me *prendront aux cheveux*
Pour dix ou douze contes bleus.
LA FONTAINE.

‖ Fig. Saisir avec empressement, profiter sur-le-champ de : *PRENEZ l'occasion AUX CHEVEUX.*

— *Prendre au collet*, S'attaquer à : *C'était un acte de folie, à lui, homme chétif, de PRENDRE violemment AU COLLET la société tout entière.* (V. Hugo.)

— *Prendre en main*, Se charger de, du soin, de la défense ou de la direction de : *PRENDRE EN MAIN le gouvernement. PRENDRE EN MAIN la défense des opprimés. Si je PRENDS votre affaire EN MAIN, elle réussira.* ‖ *Prendre de toutes mains, à toutes mains*, Ne rien refuser, se procurer des richesses par les moyens les moins délicats :

[sommes.
On *prend à toutes mains*, dans le siècle où nous
CORNEILLE.

— *Prendre en faute*, Surprendre quelqu'un au moment où il commet une faute.

— *Prendre en flagrant délit, Prendre sur le fait*, Surprendre au moment d'une action coupable ou secrète : *Eh bien!... les laissons-nous mettre la main à l'œuvre, afin de les PRENDRE SUR LE FAIT?* (Vitet.)

— *Prendre la main dans le sac*, Surprendre en flagrant délit de vol ou de détournement.

— *Prendre en gré*, Eprouver du penchant pour, s'affectionner : *Louis XI faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition, lorsqu'il les AVAIT PRIS EN GRÉ.* (De Barante.)

— *Prendre en bonne part*, Interpréter dans un sens favorable : *PRENEZ EN BONNE PART ce que je vous dis.*

— *Prendre en considération*, Tenir compte de, donner son attention à : *Il faut PRENDRE EN CONSIDÉRATION tous les avantages attachés à cette affaire.*

— *Prendre de force*, S'emparer par la violence, et particulièrement Faire violence à une femme : *Cette femme se plaint qu'on l'A PRISE DE FORCE.*

— *Prendre de haut*, Remonter loin dans les circonstances du récit ou de l'exposé que l'on fait : *Vous PRENEZ les choses D'un peu HAUT. Nous allons PRENDRE D'un peu plus HAUT.*

— *Prendre dans ses filets, Prendre au trébuchet*, etc., Séduire, gagner, circonvenir : *Bien souvent, on croit PRENDRE une femme DANS SES FILETS, et c'est elle qui vous PREND AU TRÉBUCHET. Les hommes sont comme les oiseaux : ils se laissent PRENDRE AU même TRÉBUCHET où l'on en a déjà pris tant d'autres.* (Fonten.)

A Gonesse, un jour, *dans ses lacs*
L'amour *prit* Thérèse et Colas.
DÉSAUGIERS.

— *Prendre par son faible*, Gagner, séduire, toucher en se servant des moyens auxquels on sait qu'une personne est sensible : *Il m'A PRIS PAR MON FAIBLE; je n'ai pu résister.*

— *Prendre sans vert*, Prendre au dépourvu : *Monsieur le bachelier, me répondit-il en affectant un air chagrin, vous me PRENEZ SANS VERT et j'en suis très-mortifié.* (Le Sage.)

— *Prendre sur*, Porter atteinte à, causer quelque mal à : *Je ne suis point né pour les émotions violentes; cela PREND SUR ma santé.* (A. de Vigny.)

Cela *prend* trop *sur* moi, j'ai l'âme trop aimante.
ANDRIEUX.

— *Prendre sur soi, sur son compte*, Se charger, accepter la responsabilité de : *Je PRENDS tout SUR MOI; ne craignez rien. Je ne PRENDS rien SUR MON COMPTE de tout ce qui se dit de désobligeant.* (Molière.) *Ne voulant rien PRENDRE SUR LUI sans avoir consulté ses généraux de division, il les assembla.* (Ste-Beuve.) ‖ Se dominer, se contenir, se contraindre avec effort : *Je PRENDS trop SUR MOI pour que l'esprit ou le corps n'y succombe pas.* (Mme de Maint.) *Promets-moi de PRENDRE un peu plus SUR TOI-même.* (Scribe.)

— *Prendre pour*, Choisir en qualité de :

Perrin Dandin arrive; ils le *prennent pour* juge.
LA FONTAINE.

‖ Regarder comme : *Me PRENEZ-vous POUR un voleur? Je crains toujours, comme le lièvre, qu'on ne PRENNE mes oreilles POUR des cornes.* (Volt.) *On PREND POUR le remords la crainte du châtiment.* (A. d'Houdetot.) *L'homme sans éducation PREND toujours la politesse POUR de la peur.* (A. d'Houdetot.) *En tout, les hommes sont sujets à PRENDRE le difficile POUR le beau.* (Turgot.) *Dans leur erreur vaniteuse, les mères PRENNENT le caquetage des enfants pour une preuve d'intelligence.* (Mme Monmarson.) *La clarté est tellement un des caractères de la vérité, que souvent on la PREND POUR elle.* (J. Joubert.) *J'ai souvent mené en main, avec une bride d'or, de vieilles rosses de souvenirs qui ne pouvaient se tenir debout, et que je PRENAIS POUR de jeunes et fringantes espérances.* (Chateaub.) *L'homme est enclin à PRENDRE POUR le monde le cercle étroit qui l'environne.* (J. Droz.)

Mais vous me *prenez* donc, monsieur, *pour* une bête?
REGNARD.

Dire d'un, puis d'un autre! Est-ce ainsi que l'on traite
Les gens faits comme moi? Me *prend*-on *pour* un sot?
LA FONTAINE.

‖ *Prendre quelqu'un pour un autre*, Se tromper grossièrement sur son compte : *Moi payer! vous me PRENEZ POUR UN AUTRE.* ‖ *Prendre quelqu'un pour dupe*, Espérer pouvoir le tromper et essayer de le faire : *Vous me PRENEZ donc POUR DUPE?* ‖ *Prendre pour bon, Prendre pour argent comptant*, Croire sottement : *Vous PRENEZ POUR BON tout ce qu'il vous dit!*

Prendrons-nous tout ceci *pour de l'argent comptant?*
MOLIÈRE.

— *A le bien prendre, A tout prendre*, En bien examinant, en bien considérant la chose, en tout pesant, en tenant compte de tout : *A LE BIEN PRENDRE, nous sommes plus bêtes que méchants. Je vois dans l'homme un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais, À TOUT PRENDRE, organisé le plus avantageusement de tous.* (J.-J. Rouss.) *A TOUT PRENDRE, le bonheur dépend autant de la fortune que du caractère.* (De Lévis.) *La réaction poursuivie avec beaucoup de talent me paraît, À TOUT PRENDRE, un tâtonnement plutôt qu'une régénération.* (Guizot.) *A TOUT PRENDRE, il vaut mieux être musicien que soldat; la blessure d'un sifflet ne laisse aucune trace sur le front.* (Méry.)

A le bien prendre, enfin, tout homme est inconstant.
C. D'HARLEVILLE.

— *D'où a-t-il pris, d'où avez-vous pris cela?* Se dit d'une personne ou à une personne qui avance des choses insoutenables.

— *C'est à prendre ou à laisser*, Je ne retrancherai rien au prix que j'ai fait, aux conditions que j'ai posées : *J'ai fait mon prix, C'EST À PRENDRE OU À LAISSER.* (Scribe.)

— *Je n'y prends ni n'y mets*, Je dis les choses exactement comme elles sont, sans rien ajouter ni retrancher.

— *On ne m'y prendra plus*, Je ne recommencerai pas, je ne me laisserai plus tromper :

Le renard, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on *ne l'y prendrait plus.*
LA FONTAINE.

— *Prendre quelqu'un la main dans la poche* ou *dans le sac*, Le surprendre au moment où il commet un vol.

— *Prendre martre pour renard*, Se tromper grossièrement.

— *Prendre saint Pierre pour saint Paul*, Se tromper sur les personnes.

— *Prendre le tison par où il brûle*, Prendre une affaire par le côté dangereux ou difficile.

— *C'est vouloir prendre la lune avec les dents*, C'est tenter quelque chose d'impossible.

— *On ne sait par où le prendre*, C'est un homme très-irritable, que tout offense, auquel il est impossible de rien dire.

— *On ne le prendrait pas avec des pincettes*, Se dit d'une personne ou d'un objet extrêmement sale.

— *Il en prendrait sur l'autel*, C'est un homme extrêmement avide et rapace.

— *Ils sont pris s'ils ne s'envolent*, Se dit ironiquement à propos d'une capture que l'on se propose de faire, mais qui n'a pas de chance de réussir.

— *On dirait qu'il n'y a qu'à se baisser et prendre*, Se dit lorsqu'une personne donne pour très-facile ce qui ne l'est pas.

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*, Si l'on a pu se décider à voler, il faut se décider à restituer. Beaumarchais a dit plaisamment : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.* ‖ *Il faut prendre les hommes comme ils sont, les choses comme elles viennent*, Il faut s'accommoder au caractère des hommes, à la nature des circonstances, et ne se plaindre ni des uns ni des autres. ‖ *Chacun prend son plaisir où il le trouve*, Il ne faut pas reprocher aux hommes le goût qu'ils prennent à ce qui leur plaît. ‖ *On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec cent tonneaux de vinaigre*, On gagne les hommes par la douceur bien mieux que par la violence. ‖ *Qui prend se vend* ou *Qui prend s'engage*, Les obligations que l'on contracte enchaînent la liberté.

— Peint. *Prendre le trait*, Prendre un décalque du dessin d'un tableau. ‖ *Prendre au voile*, Prendre un décalque au moyen d'un voile de soie noire étendu sur la peinture.

— Jeux. *Prendre sa revanche*, Gagner après avoir perdu, et Fig. Avoir un avantage sur quelqu'un après avoir eu le dessous avec lui : *Je savais bien que je PRENDRAIS MA REVANCHE, et vous voyez qu'un fat peut quelquefois avoir du bon.* (Scribe.)

Je saurai l'attraper et *prendre ma revanche.*
LA CHAUSSÉE.

‖ *Prendre sa bisque*, Au jeu de paume, Compter quinze dont l'adversaire a fait l'avantage, avec la faculté de les placer comme on voudra dans la partie, et Fig. *Bien prendre, mal prendre sa bisque*, Choisir bien ou mal l'occasion. ‖ *Prendre le défaut d'un joueur*, Pousser la balle de façon que l'adversaire ne puisse l'atteindre que difficilement. ‖ *Prendre la balle à la volée* ou *de volée*, La chasser avant qu'elle ait touché terre. ‖ *Prendre la balle au bond*, La chasser quand elle se relève après avoir touché terre, et Fig. Saisir l'occasion avec promptitude : *Votre débiteur a de l'argent aujourd'hui; SAISISSEZ LA BALLE AU BOND.* ‖ *Jouer sans prendre*, A l'hombre, Nommer l'atout et jouer sans écarter. ‖ Substantiv. *Sans prendre*, Perte ou gain de celui qui joue sans prendre : *Gagner, perdre un SANS PRENDRE.*

— Véner. *Prendre son buisson*, En parlant du cerf, Se choisir pour le jour une retraite voisine des champs que l'animal fréquente pendant la nuit. ‖ *Prendre le vent*, En parlant des chiens, Aller à la rencontre du gibier en se plaçant sous le vent : *Un bon chien d'arrêt doit savoir PRENDRE LE VENT.* (E. Blaze.) ‖ *Prendre le change*, Se dit du chien qui quitte les voies de la bête pour suivre celles d'une autre, et Fig. D'une personne qui s'abuse, qui prend une chose pour une autre : *Il essaya de me faire PRENDRE LE CHANGE sur ses intentions.* ‖ *Prendre les devants*, Quêter avec les chiens la voie d'un animal.

— Fauconn. *Prendre motte*, Poser à terre au lieu de se percher, en parlant d'un oiseau.

— Escrim. *Prendre sur le temps*, Porter une botte pendant que l'adversaire s'occupe de quelque mouvement.

— Manége. Se dit du cheval qui entre dans une année déterminée de son âge : *PRENDRE quatre ans, cinq ans.* ‖ *Prendre chair*, Se dit du cheval qui commence à engraisser, après une maladie. ‖ *Prendre les dents*, Commencer à pousser les secondes dents : *Ce cheval PREND LES DENTS.* ‖ *Prendre la cinquième rêne*, Se cramponner à la crinière et à la selle pour maintenir ou reprendre son équilibre. ‖ *Prendre les coins*, Entrer dans les angles du manége.

— Turf. Parier pour : *Je PRENDS Eclipse à 5 contre 3.*

— Mar. Recevoir à bord : *PRENDRE des passagers, des pacotilles, un chargement.* ‖ *Prendre terre*, Accoster le rivage, aborder. ‖ *Prendre la mer*, Partir, s'éloigner du rivage. ‖ *Prendre le large*, Gagner la haute mer et, dans le langage commun, S'enfuir : *Ce voleur A PRIS LE LARGE.* ‖ *Prendre chasse*, Fuir devant un navire par lequel on est poursuivi. ‖ *Prendre son cours*, Se mettre en route : *Les Anglais AYANT donc PRIS LEUR COURS vers le nord, la nuit qui survint termina cet opiniâtre combat.* (E. Sue.) ‖ *Prendre la bordée de terre*, Virer de bord pour gagner la terre. ‖ *Prendre la bordée du large*, Virer de bord pour gagner le large. ‖ *Prendre le largue*, Elargir l'angle de route, s'éloigner du plus près du vent. ‖ *Prendre la mer debout*, Naviguer contre le vent. ‖ *Prendre le vent sur un navire*, Se mettre sur le vent par rapport à lui, se placer de façon à avoir sur lui l'avantage du vent. ‖ *Prendre vent devant*, Venir au vent en virant de bord. ‖ *Prendre hauteur*, Relever la hauteur d'un astre à l'horizon, pour connaître l'endroit où l'on se trouve. ‖ *Prendre un ris*, Rapprocher de la vergue une partie de la voile et l'y attacher avec un ris, pour diminuer sa surface. ‖ *Prendre un corps mort*, S'amarrer à un corps situé sur le rivage. ‖ *Prendre les amures sur le bord*, Fixer les amures. ‖ *Prendre une bitture*, Retirer de la cale et élonger sur le pont la longueur de câble nécessaire pour le fond où l'on va mouiller.

— Art culin. S'imprégner de : *Ce rôti n'A pas bien PRIS le sel.*

— v. n. ou intr. Pousser des racines : *Ces plantes n'ONT pas PRIS.*

— S'implanter, se répandre, être adopté : *Cette mode commence à PRENDRE. Ce système n'a pas pu PRENDRE. Le mariage est une greffe; cela PREND bien ou mal.* (V. Hugo.) ‖ Réussir, prospérer : *Cette affaire PREND bien. Ce journal semble AVOIR PRIS. Ce livre ne PREND pas faute de lecteurs sérieux. Ce jeune homme commence à PRENDRE.*

— S'imprégner, s'attacher : *Cette couleur A bien PRIS. Cette encre PREND mal.* ‖ Se développer, en parlant du feu : *Ces allumettes ne PRENNENT pas. Le feu A PRIS dans les caves. Maudite chandelle! j'ai cru qu'elle ne PRENDRAIT pas.* (Scribe.) *Le feu PREND facilement partout, excepté dans les appareils combinés exprès pour le faire PRENDRE plus vite.* (Mme E. de Gir.)

— Se congeler, se figer : *La Seine A PRIS l'année dernière. On fait PRENDRE certaines sauces avec de la glace.*

— Survenir, commencer, en parlant d'un mal, d'une passion, d'un sentiment, d'une pensée : *La fièvre lui A PRIS hier soir. Comment ce mal vous A-T-IL PRIS? Demander des conseils est une envie qui PREND rarement aux barbes grises.* (Henri IV.) *Le goût du jeu, fruit de l'avarice et de l'ennui, ne PREND que dans un esprit et dans un cœur vides.* (J.-J. Rouss.) *L'ambition PREND aux petites âmes plus facilement qu'aux grandes.* (Chamfort.) ‖ Impersonnell. : *Il m'A PRIS tout à coup une migraine insupportable. Il me PREND envie de faire un petit voyage.*

Il m'a *pris* tout à coup un éblouissement.
MOLIÈRE.

‖ Arriver, résulter : *Il pourra vous en PRENDRE mal. Il s'en alla et bien lui PRIT. Bien lui PRIT de m'avoir cru. Bien A PRIS à M. de Seignelay d'avoir des billets de retenue.* (Bussy-Rab.)

— Choisir son chemin : *PRENEZ à droite. PRENDRE à travers champs.*

— *Prendre à travers choux*, Aller à son but, poursuivre son dessein, sans tenir compte des obstacles et des inconvénients.

— Mar. Se dit de la voile qui se coiffe : *La voile PREND.*

— Substantiv. Action de prendre : *Le PRENDRE est honteux, mais l'avoir passe pour honorable; inconséquence humaine!*

— *En venir au fait et au prendre*, Arriver au moment décisif, à l'instant où il faut prendre un parti : *Mais quand C'EST VENU AU FAIT ET AU PRENDRE, je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait.* (Racine.)

Se prendre v. pr. Etre pris, saisi : *Cela SE PREND par le bout, avec le pouce et l'index.*

— Etre accroché, arrêté : *SE PRENDRE aux ronces du sentier. Son bras S'EST PRIS dans un engrenage. Absalon SE PRIT par les cheveux dans les branches d'un arbre.* ‖ Etre empêtré et rendu captif : *SE PRENDRE au piége, dans un filet. Les mouches SE PRENNENT dans des toiles d'araignée.*

— Etre mis en possession de quelqu'un qui s'empare, se rend maître : *Le despotisme, aussi bien que la liberté, SE PREND et ne s'accorde pas.* (Mme de Staël.) *Dans le gouvernement, tout SE PREND sur la masse : c'est à qui obtiendra le plus gros lopin.* (Proudh.)

— Etre mis en œuvre, employé :

Et les soins de paraître belles
Se prennent peu pour les maris.
MOLIÈRE.

— Etre usité : *Ce mot SE PREND dans deux sens différents. Un grand nombre d'adjectifs peuvent SE PRENDRE substantivement.*

— Se figer, se congeler : *L'huile SE PREND plus facilement que l'eau.*

— Etre contracté, en parlant d'un mal, d'une passion, d'un état de l'âme : *On appelle contagieuses les maladies qui SE PRENNENT. Les bonnes habitudes SE PRENNENT lentement. Il y a des folies qui SE PRENNENT comme des maladies contagieuses.* (La Rochef.)

— Se cramponner, se fixer avec les mains : *Un homme qui se noie SE PREND à tout.* (Acad.)

— S'attacher, mettre son affection, son intérêt, employer son activité : *La véritable foi SE PREND à des choses hors du monde matériel; elle a pour objet autre chose que ce qui se voit.* (St-Marc Girard.)

— Etre trompé, abusé : *Vous VOUS Y PREN-*

DREZ *tout comme un autre.* ‖ Être gagné, entraîné; se livrer à : SE PRENDRE *par l'exemple.* SE PRENDRE *d'une belle passion.* SE PRENDRE *d'amitié pour un ingrat.*

Quand les hommes n'ont plus que des songes moroses,
Heureux qui sait *se prendre* au pur amour des choses.
BRIZEUX.

— *Se prendre à,* Se mettre à, commencer à : SE PRENDRE À *rire,* À *pleurer,* À *crier.*

Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête
Et *se prit à* pleurer...
C. DELAVIGNE.

‖ S'attaquer à : SE PRENDRE À *plus fort que soi.*

Pauvre ignorant! Et que prétends-tu faire?
Tu *te prends à* plus dur que toi.
LA FONTAINE.

— *S'en prendre à,* Rejeter la faute sur : *Ne savoir* À *qui* S'EN PRENDRE. *Les femmes doivent* S'EN PRENDRE *un peu* À *elles-mêmes de ce qu'il y a encore dans nos coutumes de défavorable à leurs intérêts.* (Mme Romieu.) *Si nous sommes si souvent frustrés dans nos espérances, ne* NOUS EN PRENONS *qu'*À *l'indiscrétion de nos désirs* (Sanial-Dubay.) *Mme Sand* S'EN PREND *surtout* À *la société et déprime des classes entières pour faire valoir quand même des individus.* (Ste-Beuve.)

— *S'y prendre,* Agir d'une certaine façon, avec ou sans adresse : S'Y PRENDRE *bien.* S'Y PRENDRE *mal. Comment faut-il* S'Y PRENDRE? *Je me donne au diable si je sais comment* M'Y PRENDRE. (Regnard.)

D'abord il *s'y prit* mal, puis un peu mieux, puis bien,
Puis enfin il n'y manqua rien.
LA FONTAINE.

‖ S'y mettre, commencer à agir : S'Y PRENDRE *à l'avance.*

— *Se prendre pour,* Se regarder comme : *Il* SE PREND POUR *un grand savant. Ce monsieur de Gomberville* S'EST *toujours* PRIS POUR *un autre.* (T. des Réaux.) *Le faible des gouvernements est de* SE PRENDRE POUR *des envoyés de Dieu.* (H. Castille.)

— *Se prendre de,* Concevoir un sentiment de : SE PRENDRE D'*amitié pour un orphelin.* SE PRENDRE D'*admiration pour une œuvre d'art.*

— *Se prendre de paroles, Se prendre de bec,* Se quereller : *Ils* SE SONT PRIS DE BEC *pour une niaiserie.* ‖ *Se prendre aux cheveux,* En venir aux mains, s'empoigner, se battre : *Je les vis sur le point de* SE PRENDRE AUX CHEVEUX.

— *Se prendre de vin,* S'enivrer.

— **Allus. hist. Rends les armes. — Viens les prendre,** Injonction insolente de Xerxès à Léonidas et fière réponse du héros spartiate. V. LÉONIDAS Ier.

— **Allus. littér. Prends et lis** (*Tolle et lege*), Mots que saint Augustin crut entendre dans son jardin et qui décidèrent de sa conversion. V. TOLLE ET LEGE.

PRENERESSE s. f. (pre-ne-rè-se — fém. de *preneur*). Femme qui prend à bail, fermière. ‖ Peu usité.

PRÉNESTE, ville de l'Italie ancienne. V. PRÆNESTE.

PRÉNESTIN, INE adj. (pré-nè-stain, i-ne). Géogr. anc. Habitant de Préneste; qui appartient à Préneste ou à ses habitants : *Les* PRÉNESTINS. *Les mœurs* PRÉNESTINES.

PRENEUR, EUSE s. (pre-neur, eu-ze — rad. *prendre*). Personne qui prend, qui a l'habitude de prendre : *Un* PRENEUR *de villes. Si elle n'est pas donneuse, elle est* PRENEUSE *en revanche. Ah! c'est vrai! c'est un* PRENEUR *d'ablettes.* (G. Sand.) *Auguste fit Musa citoyen et chevalier et lui érigea une statue, à ce sauveur, comme il eût fait à quelque grand tueur d'hommes ou* PRENEUR *de villes glorieux.* (Aug. Luchet.)

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand *preneur* de lapins,
Sentant son renard d'une lieue,
Fut enfin au piége attrapé.
LA FONTAINE.

— Celui qui use habituellement : *Un grand* PRENEUR *de tabac. Une* PRENEUSE *de petits verres.*

— Personne qui reçoit, qui accepte : *Je vois bien les donneurs de conseils, mais je ne vois pas les* PRENEURS. (A. d'Houdetot.)

— Personne qui prend à bail, à ferme, à loyer : *Le bailleur et le* PRENEUR. En ce sens le féminin est PRENERESSE, mais il est peu usité.

— Fig. Qui se donne, qui éprouve ou feint d'éprouver : *Le monde n'est rempli que de ces* PRENEURS *d'intérêt qui, dans le fond, ne se soucient non plus de nous que de Jean de Vert.* (Brueys.)

— Ornith. *Preneur de mouches, Preneur de cousins,* Noms vulgaires de divers oiseaux, tels que le bouvier, les gobe-mouches, etc. ‖ *Preneur de mulots,* Nom vulgaire de la cresserelle. ‖ *Preneur de passes* ou *de passerets,* Nom vulgaire de l'émerillon. ‖ *Preneur d'huîtres,* Nom vulgaire de l'huîtrier. ‖ *Preneur de cancres,* Héron de la Caroline. ‖ *Preneur d'écrevisses,* Héron crabier.

— **Adjectiv. Mar.** Qui fait une prise, une capture de mer : *Le vaisseau* PRENEUR. ‖ On dit plutôt CAPTEUR.

— Arachn. *Lycose preneuse,* Aranéide des environs de Turin.

PRENNER (Antoine-Joseph DE), peintre et graveur allemand, né à Wallerstein en 1683, mort à Linz en 1743. Après s'être perfectionné dans son art en Italie, il revint en Allemagne, devint peintre de la cour de Vienne, exécuta quelques tableaux, puis s'adonna entièrement à la gravure. Il fit, avec Stampart, 30 planches représentant des tableaux du palais impérial de Vienne et exécuta à l'eau-forte, en collaboration avec Stampart, Altamonte, etc., sous le titre de *Theatrum artis pictoriæ* (Vienne, 1728-1733), une suite de 160 planches représentant les plus beaux tableaux de la galerie du Belvédère à Vienne.

PRENNER (Georges-Gaspard DE), peintre et graveur allemand, neveu et élève du précédent, né à Wallerstein en 1708, mort à Rome en 1766. Comme son oncle, il fit le voyage d'Italie, exécuta de nombreux portraits, notamment à Turin, se rendit en 1740 à Rome, où il devint membre de la société des Arcades. Dix ans plus tard, il partit pour la Russie, où il reçut le titre de peintre de la cour, et, après avoir passé cinq ans dans ce pays, il reprit la route de Rome, où il termina sa vie. Parmi ses tableaux, nous citerons : la *Circoncision* et l'*Adoration des mages,* au château d'Œttingen; *Saint François en extase,* à l'église de Wallerstein; les *Quatre saisons;* de nombreux portraits. Comme graveur, il a laissé de bonnes eaux-fortes : *Raccolta di pitture nel palazzo di Caprarola; Illustri fatti Farnesiani coloriti nel palazzo di Caprarola* (Rome, 1748, in-fol.). On lui doit, en outre, un recueil de plus de deux cents portraits de personnages célèbres dessinés au crayon.

PRÉNOM s. m. (pré-non — du préf. *pré,* et de *nom*). Chez les Romains, Nom particulier de chaque enfant de la famille, qui servait à le distinguer des autres membres, et qui était distinct du surnom (*cognomen*), lequel appartenait à toute la *gens* ou famille et se nommait après le nom, au lieu que le prénom se nommait avant. ‖ Aujourd'hui, Chacun des noms que l'on impose à un enfant, en dehors de son nom de famille : *Quels sont vos nom et* PRÉNOMS? *Les princes royaux d'Espagne portaient toujours un grand nombre de* PRÉNOMS.

— **Encycl.** Le *prénom,* appelé encore *nom de baptême* et plus familièrement *petit nom,* précède le plus souvent le nom de famille. Ainsi, l'on dira toujours plus volontiers Victor Hugo que Hugo (Victor); mais dans les nomenclatures, dans les actes officiels, l'ordre usuel est renversé, et le *prénom* est placé après le nom de famille entre parenthèses. Ce n'est que dans les cas de grande intimité qu'il est permis d'appeler quelqu'un par son *prénom.* Cette coutume existe surtout entre amis, entre parents, entre mari et femme. En tête-à-tête, appeler une femme par son *prénom,* c'est lui faire une déclaration.

Le *prénom* joue un très-grand rôle dans les romans et les pièces de théâtre. Employé dans certaines circonstances à la place du nom même, il sert souvent de ressort dramatique ou plutôt de *ficelle.* Rien de plus important que le choix des *prénoms* que les romanciers donnent à leurs héros. L'embarras n'est pas moindre pour les parents en face du berceau d'un nouveau-né. Comment l'appellera-t-on? C'est la question que se pose la mère, non-seulement après la naissance de son enfant, mais plusieurs mois d'avance. Le *prénom,* en effet, a son importance. Il ne procède pas de la tradition comme le nom de famille; il ne relève que de l'affection et de l'amour. « Notre nom de famille court le monde, subissant les vicissitudes attachées à notre destinée ou à nos œuvres; le *prénom* reste enfermé dans l'étroit horizon de nos tendresses, dans le cercle restreint de notre intimité. » Le *prénom,* c'est la première chose que l'on cherche à savoir de la personne que l'on se sent disposé à aimer. Si blasé que l'on soit, fût-on déjà bien loin des fraîches impressions de la jeunesse, on n'entendra jamais sans émotion prononcer le nom des êtres que l'on a aimés. Que reste-t-il souvent d'une affection éteinte? Un nom, un simple nom de baptême que l'on se prend à murmurer parfois tout bas en souriant mélancoliquement au passé. Voilà pourquoi, tandis que le nom de famille peut être malsonnant et bizarre sans trop d'inconvénient, le *prénom* doit toujours être euphonique et expressif. Il doit encore se marier facilement avec le nom de famille et former avec lui un son harmonieux. Les grands écrivains, qui sont aussi de grands artistes, connaissent bien tout l'effet produit sur l'âme humaine par ces heureuses alliances de mots et de sons; ils savent que certains noms rapprochés ont comme une vertu secrète qui charme d'avance le lecteur et force sa sympathie.

Béatrix Donato fut le doux nom de celle
Dont la forme terrestre eut ce divin contour,

a dit Musset au début d'un de ses sonnets les plus achevés. Balzac, plus que personne, attachait une grande importance au choix du *prénom* et du nom de ses personnages. Peut-être est-ce en partie l'explication de leur popularité durable.

Il y a deux éléments dans un nom : 1° un élément phonétique, un son; 2° un élément logique, une idée. Par là, tout nom frappe à la fois l'imagination et la raison, les sens et l'intelligence. Il n'est donc pas étonnant qu'en entendant prononcer le nom d'une personne nous en concevions immédiatement une idée plus ou moins favorable, suivant que le nom nous a plus ou moins charmés, suivant que le sens étymologique du nom est plus ou moins flatteur pour celui qui le porte. Il n'y a là rien de mystérieux et d'inexplicable. Mais Balzac n'est pas le seul qui ait semblé attribuer une sorte de propriété magique au nom et aux *prénoms.* Sterne dit à peu près la même chose que lui à propos de *Tristram Shandy.* Les anciens avaient au plus haut point la superstition du nom, et cette superstition donna de bonne heure naissance aux pratiques les plus étranges chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, etc.

Le *prénom* est relativement postérieur au nom. Chez tous les peuples, on ne trouve pas les deux appellations.

Chez les Hébreux, chacun n'avait qu'un seul nom, tiré de quelque circonstance ou de quelque qualité particulière à l'enfant qui venait au monde. Beaucoup des noms hébreux sont devenus *prénoms* pour nous, par exemple *Abel* (vanité), *Adam* (terrestre), *Anne* (gracieuse), *Esther* (étoile), *Noémi* (éclat de la beauté), *Rachel* (brebis), *Samuel* (préposé de Dieu), *Sara* (princesse de bonne odeur), *Suzanne* (lis éclatant), etc. Dans la suite, les Hébreux portèrent jusqu'à trois noms, comme le prétend Philon; mais le rabbin Abrabanel remarque que cette multiplicité de noms n'avait lieu qu'en faveur de ceux qui excellaient par leurs vertus et leurs talents; c'est ainsi que nous trouvons des *prénoms* devant les noms de personnages très-élevés en dignité et en vertu, comme Jude Thadée, Simon Barjone, Judas Barsabas et les Macchabées, qui sont tous distingués par un *prénom* spécial : Matathias, Jean, Simon, Jean (surnommé Gadda), Judas, Éléazar, Jonathas. Ce sont bien là de vrais *prénoms* qui s'unissent avec le nom de famille *Macchabées.*

Chez les Grecs, nous ne trouvons pas de *prénoms;* chacun faisait suivre le nom unique qu'il portait du nom de son père. *Alexandre, fils de Philippe :* Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου (sous-entendu υἱός, fils).

Chez la plupart des autres peuples de l'antiquité, on a observé la même absence de *prénoms.* Ce n'est guère qu'à Rome que l'on trouve le luxe de noms que nous sommes habitués à rencontrer chez les peuples modernes. Le *prénom,* en romain, répondait, en effet, à peu près à notre nom de baptême. Il précédait le nom de la *gens* ou famille et servait à en distinguer les différents membres. Les citoyens seuls avaient le droit de porter le *prænomen.* Le fils aîné recevait celui de son père, ordinairement le neuvième jour après sa naissance (*dies lustricus*); les autres enfants prenaient celui d'un oncle ou d'autres parents; les esclaves n'avaient pas la permission d'en avoir un. Dans les premiers temps, ils portaient, en général, le *prénom* de leur maître ainsi construit : *Marcipores,* pour *Marci pueri,* esclaves de Marcus; *Lucipores,* esclaves de Lucius, etc.; mais on sait que, dans la suite, on remplaça cette désignation par le nom même de leur patrie, *Syrus, Geta,* c'est-à-dire le Syrien, le Gète, comme on donnait autrefois chez nous aux valets le nom de leur province, *Champagne, Picard,* etc. La liste des *prénoms* romains n'est pas longue. C'est à peine si l'on en compte une trentaine qui se répétèrent dans toutes les familles, quoique pourtant chaque *gens* affectât de ne se servir que de quelques-uns exclusivement. Voici la liste complète des *prénoms* romains, avec les étymologies les plus vraisemblables.

AGRIPPA, de *æger,* difficile, et de *partus,* enfantement, c'est-à-dire enfant dont la mère a accouché avec peine.

APHIUS, mot corrompu d'*actius,* actif, suivant les uns; d'autres tirent ce nom de la couronne d'ache, *ab apii corona,* que L. Appius remporta en Achaïe dans les jeux Néméens.

AULUS, d'*alere,* nourrir, c'est-à-dire enfant consacré aux dieux nourriciers (*qui diis alentibus nasceretur,* comme le rapporte Valère-Maxime).

CÆSO, de *cædere,* couper, c'est-à-dire enfant arraché au sein de sa mère par l'opération césarienne; on écrit aussi *Kæso.*

CAÏUS, primitivement *Gaius,* de *gaudium,* joie; enfant dont la naissance cause de la joie à ses parents.

CNÆUS ou CNEIUS, dérivé de *nævus,* tache, signe, défaut corporel (interprétation de Valère-Maxime. D'autres le font venir de *gnêsios,* mot grec qui signifie noble, ou encore de *gennaios,* remarquable).

FAUSTUS, de *favere,* favori des dieux (racine primitive *phauein,* éolien, pour *phaein,* briller).

HOSTUS, de *hostis,* ennemi; né en pays étranger.

LUCIUS, de *lux, lucis,* lumière; né au commencement du jour.

MAMERCUS, *prénom* de la famille Æmilia, dont Mamercus, fils de Numa, était la tige. Festus croit ce mot osque, parce que, dans la langue des Osques, Mars s'appelait Mamercus, et alors ce *prénom* équivaudrait à belliqueux, un autre Mars.

MANIUS, de *mane,* matin, c'est-à-dire né avec le jour, comme Lucius; ou bien de *manus, a, um,* bon; ou enfin, si nous en croyons Zosime, de *manes,* les dieux mânes, parce que Valerius, le premier qui porta ce nom, fut aussi le premier qui sacrifia aux dieux mânes.

MARCUS, né au mois de mars.

NUMERIUS, *prénom* en vogue dans la famille Fabia, à cause de Numerius Otacilius, citoyen de Malévent qui, en donnant sa fille à un Fabius, exigea que l'aîné de ses fils portât le nom de Numerius (racine, *numerus,* nombre).

OPITER, *post obitum patris natus,* né après la mort de son père; enfant posthume.

POSTHUMUS, de *post,* après, et de *humus,* terre, c'est-à-dire né après que son père ait été enseveli, *post humatum patrem;* ou encore de *posthumus,* superlatif de *post,* le dernier-né, le plus jeune de la famille.

PROCULUS, de *procul,* loin, c'est-à-dire ou bien né pendant l'absence de son père, selon Plutarque) ou bien né d'un père déjà vieux, *procul ætate progressus,* selon Valère-Maxime.

PUBLIUS, de *pubes,* puberté, force, *prénom* qui indiquait la bonne constitution de l'enfant nouveau-né.

SERVIUS, de *serva,* esclave, fils d'une mère esclave, ou bien né après la mort de sa mère, *in utero servatus,* si nous en croyons l'étymologie hasardeuse de Valère-Maxime.

SPURIUS, du grec *sporas,* errant, incertain, c'est-à-dire enfant dont le père est incertain; selon d'autres, ce nom s'est formé de la formule S. P. (*sine patre,* sans père), par laquelle on désignait les enfants dont les pères étaient inconnus.

TIBERIUS, de *Tibris,* né sur les bords du Tibre; on donna ce nom à Héliogabale après sa mort, parce que son corps fut jeté dans le Tibre.

TITUS; Festus dérive ce nom de *tituli,* soldats, défenseurs de la patrie, *qui tuentur patriam;* d'autres le font venir du grec *titos,* honorable; enfin on prétend que ce nom était celui d'un Sabin auquel les Romains l'empruntèrent.

TULLUS, de *tollere,* élever; enfant digne d'être élevé, nom d'heureux augure, ou, commme disaient les Latins, *ominis causa datum.*

VIBUS, d'une signification inconnue.

VOLERO, de *volo,* vouloir, né selon les vœux des parents.

VOPISCUS, *prénom* indiquant, selon les grammairiens, celui des deux jumeaux qui seul était venu à terme.

Il ne faut pas oublier que plusieurs de ces *prénoms* avaient un diminutif et quelquefois un dérivé. Ainsi, d'Agrippa s'est formé le dérivé *Agrippina;* d'Aulus, *Aulidius;* de Faustus, *Faustulus,* etc.

Ajoutons encore à ces *prénoms* ceux qui indiquaient le nombre des enfants d'une même famille, tels que *Tertius,* troisième; *Quintus,* cinquième; *Sextus,* sixième; *Septimus,* septième, et quelques autres *prénoms* indiquant une qualité, tels que *Magnus,* le grand; *Paullus,* le petit, etc.

De tous ces *prénoms,* les plus usités, c'est-à-dire ceux que nous trouvons le plus souvent sur les inscriptions, sont ceux de Aulus, Caïus, Cneius, Lucius, Marcus, Publius, Quintus et Titus, qui ne s'écrivaient qu'avec abréviation : *A* (Aulus), *C* (Caïus), *Cn* (Cneius), *L* (Lucius), *M* (Marcus), *P* (Publius), *Q* (Quintus), *T* (Titus). Après ceux-là, on employait souvent encore les noms de Decimus (que l'on écrivait *D* ou *Dec*), de Servius (*Serv.*), de Sextus (*Sext.*), Spurius (*Sp.*) et Tiberius (*Tib.*); les autres *prénoms* s'écrivaient en toutes lettres, excepté *App* pour Appius et *Num* pour Numerius. Quelques-uns de ces *prénoms* devinrent ensuite noms de familles ou de branches; tels furent ceux d'Agrippa, de Faustus, de Proculus et de Vopiscus. En revanche, des noms de familles ou de branches devinrent des *prénoms;* tels furent ceux de Cossus, de Drusus, de Paullus, etc.

Les femmes ne portaient que rarement des *prénoms,* surtout à l'origine de Rome. On les désignait par le nom de la famille ou de la branche, ou par un diminutif pour la plus jeune : *Livia* était l'aînée de la famille des Livius, *Livilla* était la plus jeune. V., pour plus de détails sur les noms romains, les *Antiquités romaines* d'Adam et Sigonius, Panvini, etc. (vol. II de la collection de Grævius).

Dans les temps de la primitive Église, les *prénoms* varièrent suivant les usages locaux, c'est-à-dire chez les Romains seulement; car on a vu que les Grecs n'en connaissaient pas l'usage. Ce ne fut qu'après le triomphe du christianisme que l'exemple des autres peuples les porta à donner aussi à leurs enfants des noms tirés de l'histoire des saints et des martyrs. Les peuples barbares résistèrent longtemps à ce vœu de l'Église, qui demandait que tous les nouveau-nés fussent appelés du nom de quelque martyr béatifié. Les barbares, jaloux de leur supériorité et ne voulant pas se confondre avec les vaincus, tenaient opiniâtrément à leurs noms illustrés par les exploits sanglants de leurs ancêtres. Une longue habitude des mœurs chrétiennes,

un commencement d'assimilation purent seuls triompher d'un sentiment aussi tenace. Saint Jean Chrysostome, au IVe siècle, se plaignait éloquemment de cette résistance trop générale au vœu de la piété. Le pape saint Grégoire le Grand (590-604) voulut y mettre un terme en transformant en une règle ce qui n'avait été jusque-là qu'une recommandation. Il inséra dans son *Sacramentaire* un précepte qui obligeait les parents à donner des noms chrétiens ou bibliques à leurs enfants. La lecture des légendes et des vies des saints frappe les imaginations naïves de ces nouveaux convertis; ils adoptent les noms des martyrs dont on leur raconte la mort. Ce sont Adalbert, Adelin, Aimar, Arnold, Audemar, Baudri, Bertrand, Babolein, Colomban, Eloi, Fridolin, Gall, Landri, Léger, Léonard, Médard, Nicaise. Plus tard, d'autres *prénoms* semblent avoir prévalu. Les noms passent de mode, comme tout le reste, et l'on peut dresser pour ainsi dire le tableau des variations et des vicissitudes du *prénom* par ordre chronologique.

Comme en tant d'autres choses, nous le dirons plus loin, notre grande Révolution innova en matière de *prénoms;* dans le dessein de bannir la plupart des noms de saints, elle ramena la mode aux *prénoms* latins ou grecs. Cette mode n'eut qu'une vogue passagère. Toutefois, elle a laissé des traces jusqu'à nos jours.

Voici, d'après M. Edouard-Léon Scott, les noms que l'on remarque le plus souvent dans les généalogies princières aux différentes époques de notre histoire :

752-900. Baudoin, Eudes, Foulques, Pépin, Alain, Arnaud, Arnould, Bérenger, Bernard, Conrad, Herbert, Hildebert (Gilbert), Honoré, Hugues, Isaac, Loup, Milon, Raoul, Rodolphe, Roger, Raimond, Régnier, Richard, Robert, Roland, Willebert.

900-1000. Guillaume, Gui, Othon, Geoffroi, Adolphe, Albert, Giselbert, Adelelm, Adalbert, Aimar, Aimon, Alfred, Archambaud, Albéric, Bruno, Bouchard, Etienne, Eric, Emmeric, Gaston, Gautier, Gerbert, Henri, Herbert, Hervé, Ives, Thibaud, Waleran. — Adèle, Mathilde, etc.

1000-1100. Enguerrand, Amauri, Baudri, Conan, Dagobert, Eudon, Evrard, Eustache, Gervais, Guido, Guilbert, Hardouin, Lambert, Macaire, Manassès, Nicolas, Philippe, Pierre, Pons, Renaud, Simon, etc. — Adélaïde, Berthe, Ermengarde, Euphrosine, Hàvoise, etc.

1100-1200. Anselme, Aimon, Alphonse, Arthur, Barthélemi, Berthold, Bertrand, Charles, Gérard, Josse, Matthieu, Samson, Thierry. — Agnès, Mahaut, Constance, Béatrix, Denise, Elisabeth, Léonore, Eléonore, Ermessinde, Ide, Isabel, Marguerite, Marie.

1200-1300. Tristan, Thomas, Jacques, Gérard, Anselme, Arnould, Adam, Edouard, Gaucher, Gilles, Louis, Sulpice. — Jeanne, Alix, Yolande, Blanche, Clémence, Isabelle.

1300-1400. André, Amédée, Arnaud, Florent, Humbert, Matthieu, Olivier. — Aliénor, Catherine, Cécile, Péronelle, Reine, etc.

1400-1500. René, François, Engilbert, Phébus, Philibert. — Antoinette, Anne, Jacqueline, Nicole.

1500-1600. Antoine, Bernardin, César, Claude, Sébastien, etc. — Diane, Henriette, Louise, Léonore, Suzanne, etc.

1600-1700. Armand, Joseph, Jules. — Françoise.

1700. Blaise, Emmanuel, Paul, Pierre, Nicolas, Jean. — Julie, Louise, Marie.

Aujourd'hui, la tendance la plus générale est de choisir des *prénoms* très-courts, faciles à prononcer et à retenir. De là la vogue incontestable des *prénoms* de Paul, Jules, Emile, Henri, etc., pour les hommes, et de Marie, Louise, Jeanne, Blanche, Adèle, Alice, etc., pour les femmes. L'usage des deux noms de baptême tel que nous le pratiquons aujourd'hui ne s'introduisit que fort tard dans le nord de la France; dans le Midi, on le trouve dès le XIe siècle et même le Xe siècle dans les comtés de Foix et de Carcassonne, la vicomté de Narbonne, le duché de Gascogne, etc. Les princes ne se contentent point de deux *prénoms;* ils en ont quelquefois jusqu'à dix et plus, qu'ils empruntent aux différents princes de leur famille.

Nous allons donner ici la liste des noms de baptême, des *prénoms* les plus usités, mais ceux de femme seulement.

PRÉNOMS.	ORIGINE.	ÉTYMOLOGIE.
Adélaïde	germain	*Adel-hilde* (fille illustre).
Adèle	germain	noble.
Adrienne	grec	qui a un courage mâle.
Agathe	grec	bonne, courageuse.
Aglaé	grec	beauté, gloire, allégresse.
Agnès	grec	pure, chaste, innocente.
Albertine	germain	digne de sa naissance; de haute naissance.
Alexandrine	grec	qui protége les guerriers.
Alice	germain	fille noble.
Alix	germain	fille illustre.
Alphonsine	goth	toute flamme.
Amanda	latin	aimable; digne d'être aimée.
Amélie	wisigoth	d'*Amalaric* (puissante entre tous).
Anastasie	grec	résurrection ou qui ressuscite.
Andrée	grec	qui a un caractère mâle.
Angèle	grec	messagère; petit ange.
Angélique	grec	digne des anges.
Anna, Anne, Annette	hébreu	gracieuse.
Antoinette, Antonine	étrusque	*Anthon*, fils d'Hercule.
Apolline	grec	un seul astre ou qui chasse le mal.
Athénaïs	grec	semblable à Minerve; sagesse.
Augusta	latin	accrue, augmentée (*augere*).
Augustine	latin	diminutif d'Augusta.
Aure	grec	souffle du zéphyr.
Aurélie	sabin	soleil.
Aurore	latin	le lever du jour.
Barbe	latin	étrangère; qui parle mal.
Bathilde	goth	bonne fille.
Béatrix	latin	bienheureuse.
Bernardine	germain	ferme à supporter; patiente.
Berthe	germain	illustre.
Blanche	vieux langage	pure ou qui a la peau blanche.
Blandine	latin	douce; caressante.
Brigitte	germain	qui procure la sécurité.
Camille	latin	fille de condition libre.
Caroline	germain	vaillante, célèbre.
Catherine, Catharina	grec	*katharos* (pure, sincère).
Cécile	latin	maîtresse de la maison ou qui a de petits yeux.
Céleste, Célestine	latin	qui vient du ciel.
Céline, Célina	latin	de *Cœlus*, nom romain, comme Céleste.
Césarine	latin	née par incision ou avec des cheveux.
Charlotte	germain	vaillante.
Chloé	grec	herbe, verdure.
Claire, Clairette, Clara, Clary, Clarisse	latin	illustre remarquable.
Claudie, Claudine	latin	boiteuse.
Clémence, Clémentine	latin	portée à pardonner.
Clotilde	germain	*Hlode-hilde* (fille illustre).
Colette	grec	altération de *Nicole* (victoire du peuple).
Constance	latin	qui s'arrête, qui est d'accord.
Cora, Coralie	grec	jeune fille.
Cunégonde	germain	femme royale.
Cyprienne	grec	née à Chypre.
Delphine	grec	fraternelle ou dauphine; qui nage bien.
Denise	grec	divine.
Dominique	latin	qui est la maîtresse.
Dorothée	grec	présent de Dieu ou des dieux.
Eléonore	grec	qui dissimule un parfum.
Elisa, Elise, Elisabeth, Babet	hébreu	le serment de Dieu.
Emilie	grec	douce; aimable.
Emma	scandinave	protectrice ou fraternelle.
Ermengarde	germain	qui protége les Germains.
Ernestine	allemand	grave, sérieuse.
Estelle	latin	*stella* (étoile).
Esther ou Edissa	hébreu	étoile; ce qui est caché.
Etiennette, Tiennette	grec	couronnée.
Eudoxie	grec	célébrité, bonne réputation.
Eugénie	grec	bien née, bien douée.
Eulalie	grec	qui parle bien.
Euphémie	grec	bonne renommée; parole de bon augure.
Euphrasie	grec	plaisir, gaieté.
Fanny	grec	dérivé de *Stéphanie* (couronnée).
Faustine	latin	de bon augure, favorable; favorisée.
Félicie, Félicienne	latin	heureuse.
Félicité	latin	bonheur, prospérité.
Fernande	germain	féminin de *Fernand* (homme de guerre).
Florentine	latin	qui fleurit.
Françoise	germain	libre, hardie
Frédérique	germain	qui peut donner la paix.
Gabrielle	hébreu	la force de Dieu.
Geneviève	celtique	de *genf* (hauteur boisée), qui habite les bois.
Georgette	grec	qui travaille à la terre.
Germaine	germain	de race allemande; sincère.
Gertrude	vieux flamand	*goert-trüden* (qui protége la maison).
Gervaise	grec	respectable.
Gilberte	germain	brillante dans le danger.
Gisèle	germain	*ghesel* (vassale; compagne).
Gudule	goth	*Gud-ulph* (secours de Dieu).
Guillemette	germain	qui protége volontiers.
Hélène, Héléna	grec	éclat du soleil ou qui séduit.
Henriette	germain	digne d'honneur.
Hermance	germain	féminin d'*Hermann* (homme de guerre).
Honorine	latin	honorée; respectée.
Hortense	latin	*hortus* (de jardin; qui cultive).
Irène	grec	la paix.
Irma	germain	de race germaine.
Isabelle	espagnol	forme espagnole d'*Elisabeth*.
Jacqueline	hébreu	qui supplante.
Jeanne, Jenny, Jeannie, Jeannine, Jeannette, Jeanneton	hébreu	remplie de grâce.
Joséphine	hébreu	augmentation.
Judith	hébreu	qui loue ou qui se confie.
Julia, Julie, Juliette, Julienne	grec	adolescence.
Justine	latin	juste, équitable.
Lætitia	latin	joie, félicité, gaieté.
Laure, Laurienne, Laurence	latin	laurier, couronne, palme.
Léonarde	grec	courageuse comme une lionne.
Léonce, Léonide, Léonie	grec	lionne; intrépidité.
Léontine	grec	petite lionne.
Léopoldine	germain	intrépide comme le lion.
Lisbeth	hébreu	le serment de Dieu.
Louise, Louisa, Héloïse, Lodoïska, Louisette, Lise, Lisette, Louison	germain	célèbre, illustre.
Lucie, Lucile	latin	*lux, lucis* (lumière, éclat).
Lucrèce	sabin	d'un nom de lieu, chez les Sabins.
Madeleine, Madelon	hébreu	magnifique, élevée.
Marceline, Marcelle	latin	née en mars, ou martiale, vaillante.
Marguerite, Margot	grec	perle, pierre précieuse.
Maria, Marie, Mariette	hébreu	élevée; amertume des jours.
Marianne	hébreu	formé de *Marie, Anne*.
Marinette	latin	de la mer.
Marthe	hébreu	provocante.
Martine	latin	de Mars.
Mathilde	hébreu	féminin de *Matthieu* (qui est donnée).
Mathurine	vieux langage	exaltée; qui a des visions.
Maximilienne	latin	très-grande.
Mélanie	grec	brune ou noire.
Monique	grec	seule; veuve; délaissée.
Nancy, Nenny, Nanine	grec	formes diverses d'Anna.
Natalie	latin	qui préside à la naissance.
Nelly	anglais	diminutif d'Hélène.
Nicole	grec	victorieuse.
Noémi	hébreu	belle; éclat de la beauté.
Octavie, Octavienne	latin	huitième.
Olympe	grec	le point le plus élevé, le plus brillant.
Opportune	latin	utile, secourable, propice.
Paméla	grec	palme, palmier; idée de souveraineté.
Pauline	grec	petite ou repos.
Perpétue	latin	durable, éternelle.
Pétronille	grec	pierre, rocher.
Philiberte	germain	brillante dans la lutte.
Philippine	grec	amie des chevaux.
Philomèle	grec	qui aime le chant.
Philomène	grec	qui aime le courage.
Pulchérie	latin	belle.
Rachel	hébreu	brebis.
Radegonde	germain	femme de conseil.
Rébecca	hébreu	qui a de l'embonpoint.
Renée	latin	qui a reçu une nouvelle naissance.
Rosalie	latin	de rose ou de rosée.
Rose	latin	rose.
Rosine	latin	petite rose.
Sabine	grec	qui révère les dieux.
Sarah	hébreu	maîtresse ou princesse.
Scolastique	grec	loisir ou qui s'exerce à l'étude.
Sébastienne	grec	respectueuse ou respectable.
Séraphine	hébreu	séraphique ou embrasée.
Sidonie	phénicien	de la ville de Sidon; enchanteresse.
Silvie	latin	des bois, des forêts.
Simonne	hébreu	qui obéit.
Sophie	grec	sagesse, science, prudence.
Stéphanie	grec	couronnée.
Suzanne, Suzette, Suzon	hébreu	lis; fleur brillante; joie.
Théodora, Théodorine	grec	présent de Dieu.
Thérèse	grec	farouche.
Ursule	latin	petite ourse.
Valentine	latin	forte, bien portante.
Valérie, Valérienne	latin	vaillante; forte; puissante.
Véronique	grec	image sacrée du Sauveur.
Victoire, Victoria, Victorine	latin	*victoria* (triomphante).
Virginie	latin	vierge; chaste; jeune fille.
Yvonne	breton	forme de *Jeanne*.
Zéphirine	grec	zéphyr; qui apporte la vie.
Zoé	grec	la vie, l'existence.

Nous allons compléter cette nomenclature par une seconde, dressée à un point de vue non moins utile.

Il arrive souvent que, dans un livre écrit en français et où figurent des personnages appartenant à des nations étrangères, l'auteur, pour conserver à ces derniers une couleur locale plus caractérisée, les désigne par le nom même qu'ils portent dans leur langue. Mais, généralement, ces appellations diffèrent tellement du mot correspondant en français, que le lecteur se trouve tout dérouté et s'imagine volontiers que les saints des autres pays n'ont rien de commun avec les nôtres. On ne peut pas deviner, par exemple, que l'italien *Giovanni*, l'anglais *John* et le russe *Ivan* sont identiques à notre nom *Jean;* que l'anglais *Madge*, l'allemand *Grete* et le hollandais *Griet* sont les mêmes que *Marguerite*. Nous avons donc jugé utile de donner ici un tableau comparatif en latin et dans les principales langues de l'Europe et de l'Amérique des *prénoms* les plus répandus. Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau suffira alors au lecteur pour se reconnaître en pays étranger. On remarquera que quelques-uns de ces noms n'ont pas d'analogues dans les autres langues, tels sont Albertine, Delphine, etc.

FRANÇAIS.	LATIN.	ANGLAIS et AMÉRICAIN (États-Unis).	ALLEMAND.	ITALIEN.	ESPAGNOL et MEXICAIN.	PORTUGAIS et BRÉSILIEN.	RUSSE.	POLONAIS.	HONGROIS.	BELGE et HOLLANDAIS.
Adélaïde	Adelais	Alice	Adelheid	Adelaide	Adelaida	Adelaide	Adelaida	Adelajda	Etelka	Adelheid.
Adèle	Adelais	Alice	Adelheid		Adela	Adelina		Adela		Alida, Aaltje.
Adolphe	Adolphus	Adolphus	Adolph	Adolfo	Adolfo	Adolpho	Adolf	Adolf		Adolf, Dolf.
Adolphine	Adolphina	Adolphina		Adolfina	Adolfina	Adolphina	Adolfina	Adolfina.		
Adrien	Adrianus	Adrian	Adrian	Adriano	Adrian	Adriano	Adrian	Adrian	Adorjan	Adriaan.
Adrienne	Adriana			Adriana	Adriana	Adrianna	Adriana		Adriana	Adriana.
Agathe	Agatha	Agatha	Agatha	Agatha	Agata	Agatha,Agueda	Agafia	Agata	Agota	Agatha, Aagje.
Aglaé	Aglaia	Aglaia		Aglaia			Aglaia	Aglaia.		
Agnès	Agnes	Agnes	Agnes	Agnese	Ines	Inez	Agnes	Agnieszka	Agnes	Agniet.
Albert	Albertus	Albert	Albrecht	Albcrto	Alberto	Alberto	Albert	Wojciech	Bela	Albrecht, Elbert.
Albertine	Albertina.									
Alexandre	Alexander	Alexander	Alexander	Alessandro	Alejandro	Alexandro	Aleksandr	Alexander	Sandor	Alexander, Sander.
Alexandrine	Alexandrina	Alexandrina		Alessandrina	Alejandra	Alexandro	Aleksandra	Alexandra		Alexandra.
Alexis	Alexius	Alexis	Alexius	Alessio	Alejo	Aleixo	Alexiei	Alexy	Elek.	
Alfred		Alfred	Alfred	Alfredo	Alfredo	Alfredo	Alfred	Alfred		Alfred.
Alix ou Alice	Adelais	Alice	Adelheid					Alix		Alida.
Alphonse	Alphonsus	Alphonsus	Alphons	Alfonso	Alfonso,Alonso	Alfonso	Alfons	Alfons.		
Alphonsine	Alphonsina					Alfonsina	Alfonsina	Alfonsina.		
Ambroise	Ambrosius	Ambrose	Ambrosius	Ambrogio	Ambrosio	Ambrosio	Amvrocii	Ambrozy	Ambrus	Ambrosius.
Amédée	Amedeus	Amedeus	Amadœus	Amedeo	Amedeo	Amadeu	Bogoumil	Amedeusz	Amade,Omede.	Amedeus.
Amélie	Emilia	Amelia	Amalia	Amalia	Amelia	Amelia	Bogoumila	Amalia	Amalia, Mali	Amelia, Maaltje.
Anastase	Anastasius	Anastasius	Anastasius	Anastagio	Anastasio	Anastasio	Anastasii	Anastazy		Anastasius.
Anastasie	Anastasia	Anastasia	Anastasia	Anastagia	Anastasia	Anastasia	Anastasiia.			
Anatole	Anatolius		Anatol	Anatolo	Anatolo		Anatol	Anatol.		
André	Andreas	Andrew	Andreas	Andrea	Andres		Andreï	Andrzej	Andras,Endre.	Andries, Dries.
Angèle	Angela	Angela	Angelika	Angelica	Angelica	Angelica		Aniela	Angyalka	Angelica.
Anne	Anna	Ann	Anna	Anna	Ana	Anna	Anna	Anna	Anna, Nani	Anna, Naatje.
Anselme	Anselmus	Anselm	Anselm	Anselmo	Anselmo	Anselmo	Anselm	Anzelm		Anselmus.
Antoine	Antonius	Anthony	Anton	Antonio	Antonio	Antonio	Antonii	Antoni	Antal, Anti	Antoon, Toon.
Antonin	Antoninus	Anthoninus	Antoninus	Antonino	Antonino	Antonino		Antonin		Antoninus.
Antonine	Antonina	Antonia		Antonina	Antonina	Antonina		Antonina	Antonia, Toni.	Antonina.
Arsène	Arsenius	Arsen		Arsenio	Arsenio		Arsentii	Arsen.		
Athanase	Athanasius	Athanasius	Athanasius	Atanagio	Atanasio	Athanasio	Afanasii	Atanazy		Athanasius.
Auguste	Augustus	Augustus	August	Augusto	Augusto	Augusto	Avgoust	August	Guszti	Augustus.
Augustin	Augustinus	Austin	Augustinus	Agostino	Agustino	Agostinho	Avgoustin	Augustyn	Agoston	Augustijn.
Augustine	Augustina		Auguste	Agostina	Agustina	Agostinha	Avgoustina	Augustyna	Augusta	
Barbe	Barbara	Barbara	Barbara	Barbara	Barbara	Barbara	Varvara	Barbara	Borbala	Barbara, Batje.
Barthélemy	Bartholomæus	Bartholomew	Bartholomœus	Bartolomeo	Bartolome	Bartholomeu	Varfolomeï	Bartlomiej	Bertalan	Bartholomeus,Bart.
Basile	Basilius	Basil	Basilius	Basilio	Basilio	Basilio	Vasilii	Bazyli	Vazul	Basilius.
Béatrix	Beatrix	Beatrix	Beatrix	Beatrice	Beatriz	Beatriz		Beatrix	Beatrix, Bolda.	Beatrix.
Benjamin	Benjaminus	Benjaminus	Benjamin	Beniamino	Benjamino	Benjamino	Veniamin	Benjamin	Béni	Benjaminus.
Benoît	Benedictus	Benedict	Benedikt	Benedetto	Benito	Benedicto	Venedict	Benedykt	Benedek	Benedictus, Been.
Bernard	Bernardus	Bernard	Bernhard	Bernardo	Bernardo	Bernardo	Bernard		Bernat	Bernardus, Barend.
Berthe	Bertha	Bertha	Bertha	Berta	Berta	Berta	Berta	Berta		Berta, Bertje.
Bertrand	Bertrandus	Bertram	Bertram	Bertrando	Beltran	Beltrao			Berta, Bertok.	Bertram.
Blaise	Blasius	Blase	Blasius	Biagio	Blas	Braz		Blazej	Balazs	Blazius.
Blanche	Blanca	Blanch		Bianca	Blanca	Branca		Blanka.		
Bonaventure	Bonaventura	Bonadventure	Bonavent	Bonaventura	Buenaventura	Boaventura		Bonaventura		Bonaventura.
Boniface	Bonifacius	Bonifacius	Bonifacius	Bonifazio	Bonifacio	Bonifacio	Bonifatsii	Bonifacy		Bonifacius.
Brigitte	Brigitta	Bridget	Brigitta	Brigida	Brigida	Brigida	Brigida	Brigida		Brigitta, Bregtje.
Camille	Camillus	Camillus	Camill	Camillo	Camillo	Camillo		Kamil		Camillus.
Caroline	Carolina	Carolina	Caroline	Carolina	Carolina	Corolina	Carolina	Karolina	Sarolta, Sari.	Karolina, Lina.
Casimir	Casimirus		Kasimir	Casimiro	Casimiro	Casimiro	Kasimir	Kazimirz	Kazmer	Kasimir.
Catherine	Catharina	Calharine	Catharina	Caterina	Catalina	Catherina	Ekaterina	Katarzina	Katalin, Kati.	Katharina, Kaatje.
Cécile	Cœcilia	Cecilia, Cicely.	Cœcilia	Cecilia	Cecilia	Cecilia	Tsetsilia	Cecylia	Cziczelle	Cecylia.
Célestin	Celestinus	Celestine	Cœlestine	Celestino	Celestino	Celestino	Tselestin	Celestyn	Czelesztin	Celestinus.
Céline	Cœlinia			Celinia		Celinia	Tselina	Celestyna		Celestina.
Charles	Carolus	Charles	Carl, Karl.	Carlo	Carlos	Carlos	Karl	Karol	Karoly	Karel.
Christophe	Christophorus	Christopher	Christoph	Cristoforo	Cristobal	Christovao	Christophor	Krzysztof	Kristof	Christoffel.
Claire	Clara	Clara	Clara	Chiara	Clara	Clara	Klara	Klara	Klara, Klari.	Klaartje.
Claude	Claudius	Claudius	Claudius	Claudio	Claudio	Claudio	Klavdii	Klaudyusz	Kolos	Claudius.
Clémence	Clementia	Clementia	Clementia	Clemenza	Clemenza	Clemenza	Klementia	Klementyna.		
Clément	Clemens	Clement	Clemens	Clemente	Clemente	Clemente	Klementii	Klemens	Kelemen	Clemens.
Clémentine		Clementina		Clementina	Clementina	Clementina	Klementina	Klementyna.		
Clotilde	Clotildis	Clotilde	Clotilda	Clotilda	Clotilda	Clotilda	Klotilda	Klotilda		Klotilda.
Colette	Coleta	Nicol					Koleta.			
Conrad	Conradus	Conrad	Konrad, Kurz.	Corrado	Conrado	Conrado	Kondratii	Konrad		Koenraad, Koen.
Constant	Constantius	Constant	Constans	Costante	Constant	Constancio	Konstant	Konstanciusz		Konstancius.
Constance	Constantia	Constantia	Constanzia	Costanza	Constanza	Constancia	Konstantsia	Konstancia		Konstantina.
Constantin	Constantinus	Constantine	Constantinus	Costantino	Constantino	Constantino	Konstantin	Konstanty	Koszta,Szilard	Konstantinus.
Cyprien	Cyprianus	Cyprian	Cyprian	Cipriano	Ciprian	Cypriano	Kiprian	Cyprian		Cyprianus.
Cyrille	Cyrillus	Cyril	Cyrillus	Cirillo	Cirilo	Cyrillo	Kirill	Cyrille		Cyrillus.
Daniel	Daniel	Daniel, Dan.	Daniel	Daniele	Danielo	Danielo	Daniil	Daniel	Dani	Daniel.
Delphine	Delphina.									
Denys	Dionysius	Dionysius	Dyonisius	Dionigio	Dionisio	Dionysio	Dionicii	Dionizy	Dénes, Dienes.	Dionysius, Denys.
Désiré	Desideratus	Desiderius	Desiderius	Desiderio	Desiderio	Desiderio	Desiderii	Desideryusz	Derzö	Desiderius.
Dominique	Dominicus	Dominick	Dominicus	Domenico	Domingo	Domingos	Dominik	Dominik	Domokos	Dominicus.
Dorothée	Dorothea	Dorothy	Dorothea	Dorotea	Dorotea	Dorothea	Dariia	Dorota	Dorka	Dorothea, Doortje.
Edmond	Edmundus	Edmund	Edmund	Edmondo	Edmundo	Edmundo	Edmund	Edmund	Œdœn	Edmond.
Edouard	Eduardus	Edward	Eduard	Eduardo	Eduardo	Eduardo	Edvard	Edward	Ede	Edward.
Eléonore	Eleonora	Eleanor	Eleonore	Eleonora	Alienor	Leonor	Eleonor	Eleonora	Lora, Lori.	Lenoor.
Elisabeth	Elisabeth	Elizabeth, Bet.	Elisabeth	Elisabetta	Isabela	Isabel	Elisavieta	Elzbieta	Erzsebet	Lijsbeth, Betje.
Eloi	Eligius	Eligius	Eligius	Allodio	Eligio	Eligio		Eliasz	Illes, Illyés.	Elias.
Emile	Æmilius	Emil	Emil	Emilio	Emilio	Emilio	Emil	Emil		Emilius.
Emilie	Æmilia	Emilia	Emilie	Emilia	Emilia	Emilia	Emilia	Emilia	Emelka, Mili.	Emilia.
Emmanuel	Emmanuel	Immanuel	Immanuel	Emanuele	Manuel	Manuel	Emmanouil	Emmanuel	Mano.	
Ernest	Ernestus	Ernest	Ernst	Ernesto	Ernesto	Ernesto	Ernest	Ernest	Ernö	Ernestus.
Ernestine	Ernestina		Ernestina	Ernestina	Ernestina	Ernestina	Ernestina	Ernestina	Ernesztin	Ernestina.
Etienne	Stephanus	Stephen	Stephan	Stefano	Esteban	Estevao	Stepan	Stefan	Istvan, Pista.	Stephanus,Steven.
Eugène	Eugenius	Eugenius	Eugen	Eugenio	Eugenio	Eugenio	Evgenii	Eugeniusz		Eugenius.
Eugénie	Eugenia		Eugenia	Eugenia	Eugenia	Eugenia	Evgeniia	Eugenia		Eugenia.
Eulalie	Eulalia		Eulalia	Eulalia	Eulalia	Eulalia		Eulalia	Lalia	Eulalia.
Euphrasie	Euphrasia		Euphrasia	Eufrasia	Eufrasia	Euphrasia	Evfrasia	Eufrazyna.		
Eustache	Eustachius	Eustathius	Eustachius	Eustachio	Eustaquio	Eustachio	Evstakii	Eustachy		Eustachius.
Fanny	Stephania	Fanny		Stefania			Stepania	Stefania		Stephania.
Félicité	Felicitas	Felicity	Felicitas	Felicità		Felicidade	Felixa	Felicya		Felicia.
Félix	Felix	Felix	Felix	Felice	Feliz	Feliz	Feliks	Felix,Szczesny	Bodog	Felix.
Ferdinand	Ferdinandus	Ferdinando	Ferdinand	Ferdinando	Fernando	Fernando	Ferdinand	Ferdynand		Ferdinandus.
Fernand	Ferdinandus	Fernando	Fernand	Fernando	Fernando	Fernando	Fernand	Fernand		Ferdinandus.
Ferréol	Ferreolus.									
François	Franciscus	Francis	Franz	Francesco	Francisco	Francisco	Frants	Franciszek	Ferencz,Ferko	Franciscus, Frans.
Françoise	Francisca	Frances	Francisca	Francesca	Francisca	Francisca	Frantsiska	Franciszka	Fany	Francisca,Francijn
Frédéric	Fredericus	Frederik	Friedrich	Federico	Federico	Frederico	Feodor	Fryderyk	Fridrik	Frederik, Frits.
Gabriel	Gabriel	Gabriel	Gabriel	Gabriello	Gabriel	Gabriel	Gaviil	Gabriel	Gabor	Gabriel.
Gaétan	Gaetanus		Cajetan	Gaetano	Gayetano	Caetano	Kaietan	Kajetan	Kajtar.	
Geneviève	Genovefa	Genoveva	Genovefa	Genoveffa	Genovefa	Genoveva		Genowefa		Genoveva.

FRANÇAIS.	LATIN.	ANGLAIS et AMÉRICAIN (États-Unis).	ALLEMAND.	ITALIEN.	ESPAGNOL et MEXICAIN.	PORTUGAIS et BRÉSILIEN.	RUSSE.	POLONAIS.	HONGROIS.	BELGE et HOLLANDAIS.
Georges	Georgius	George	Georg	Giorgio	Jorge	Jorge	Georgii, Yégor.	Jerzy	Gyœrgy	Georg, Joris.
Germain	Germanus	German	Hermann	Germano	Germano	Germano	German	Herman		Hermanus, Manus.
Germaine	Germana			Germana	Germana	Germana	Germana			Hermana.
Gertrude	Gertrudis	Gertrud	Gertraud	Gertruda	Gertrudis	Gertrudes	Gertrouda	Gertruda	Gertrud	Geertrui, Truitje.
Gilbert	Gilbertus	Gilbert		Gilberto	Gilberto	Gilberto	Gilbert			Gilbertus.
Gilberte	Gilberta			Gilberta	Gilberta	Gilberta	Gilberta			Gilberta.
Godefroi	Gothofridus	Godfrey	Gottfried	Goffredo	Godefredo	Gothofredo	Gotfried	Godfred	Gottfried	Godfried, Govert.
Gontran	Gunthrammus.	Gontran	Guntram	Gontrano	Gontrano	Gontrano.				
Grégoire	Gregorius	Gregory	Gregor	Gregorio	Gregorio	Gregorio	Grigorii	Grzegorz	Gergely	Gregoor.
Guillaume	Guillelmus	William	Wilhelm	Guglielmo	Guillelmo	Guilherme	Vilgelm	Wilhelm	Vilmos, Vili	Willem.
Hélène	Helena	Helen, Helena.	Helena	Elena	Helena	Helena	Elena	Helena	Illona, Ilka	Helena, Leentje.
Henri	Henricus	Henry	Heinrich	Enrico	Enrique	Henrique	Genrich	Henryk	Henrik, Himer.	Hendrik, Hein.
Hilaire	Hilarius	Hilary	Hilarius	Illario	Hilario	Hilario	Ilari	Hilary	Vidor	Hilarius.
Hippolyte	Hippolytus	Hippolytus	Hippolyt	Ippolito	Hipolito	Hippolyto	Hippolyt	Hippolyt	Ipoly	Hippolytus.
Honoré	Honoratus	Honoratus	Honorius	Onorio	Onorio	Honorio	Onorii	Honoriusz		Honorius.
Hortense	Hortensia	Hortense	Hortensia	Ortensia		Hortensia	Hortensia	Hortensia		Hortensia.
Hubert	Hubertus	Hubert	Hubert	Huberto	Huberto	Huberto		Hubert		Huibert, Huib.
Hugues	Hugo	Hugh	Hugo	Ugo	Hugo	Hugo	Gougo	Hugon	Hugo	Hugo, Huig.
Humbert	Humbertus	Humbertus	Humbert	Humberto	Humberto	Humberto.				
Hyacinthe	Hyacinthus	Hyacinthus	Hyacenthus	Giacinto	Jacinto	Hyacintho	Iacint	Jacek, Jaclaw.	Jaczintkeu	Hyacinthus.
Ignace	Ignatius	Ignatius	Ignaz	Ignazio	Ignacio	Ignacio	Ignatii	Ignacy	Ignacz, Naczi.	Ignatius.
Irénée	Irenæus	Ireneus	Irenœus	Ireneo	Ireneo	Ireneu	Irenii	Ireneusz	Ernye, Jerne.	Irenœus.
Isabelle	Isabella	Isabel	Isabella	Isabella	Isabel	Isabel	Isabellia	Izabella	Izabella, Iza	Isabella, Belle.
Isidore	Isidorus	Isidorus	Isidor	Isidoro	Isidoro	Isidoro	Isidor	Izidor.		
Jacques	Jacobus	James	Jacob	Giacomo	Jaime	Jayme, Diogo.	Iakof	Jakob	Jakab	Jakob.
Jean	Joannes	John, Johnny.	Johann	Giovanni	Juan	João	Ivan	Jan	Janos, Janko.	Johannes, Jan.
Jean-Baptiste.	Joannes-Baptista	John-the-Baptist.	Johann-der-Tœufer.	Giovanni-Battista.	Juan-Bautista	João-Baptista.	Ivan-Christitiel.	Jan-Chrzciciel.	Janos-Keresztelö.	Johannes-Baptista.
Jérôme	Hieronymus	Hierome	Hieronymus	Girolamo	Geronimo	Jeronimo	Ieronim	Hieronim	Jeromos	Hieronymus, Jeroon.
Joachim	Joachim		Joachim	Gioachino		Joaquim	Ioachim	Joachim		Jochem.
Joseph	Joseph	Josephus	Joseph	Giuseppe	José	José ou Jozé	Ocip	Jozef	Jozsef, Jozsi.	Jozef.
Joséphine			Josepha	Giuseppina	Josefina	Josepha	Iosipha	Jozefina		Jozefa.
Judith	Juditta	Judith	Judith	Giuditta	Judit	Judith	Iudif	Judita	Judit, Juczi.	Judith.
Jules, m. et f.	Julius	Julius	Julius	Giulio	Julio	Julio	Iulian	Juliusz	Gyula	Julius.
Julie	Julia	Julia	Julie	Giulia	Julia	Julia	Iulia	Julia	Julis, Julcsa.	Julia.
Julien	Julianus	Julian	Julian	Giulano	Julian	Juliano	Iulian	Julian	Julian	Julianus.
Julienne	Juliana	Juliana	Juliana	Giulana	Juliana	Juliana	Iuliana	Juliana	Juliana, Juli.	Juliana.
Justin	Justinus	Justin	Justinus	Giustino	Justino	Justino	Oustion	Justin		Justus.
Justine	Justina	Justina	Justina	Giustina	Justina	Justina	Oustina	Justina		Justina.
Laurence	Laurentia	Laurentia	Laurentia	Lorenza	Lorenza	Lourença	Lavrentia			Laurentia.
Laurent	Laurentius	Lawrence	Lorenz	Lorenzo	Lorenzo	Lourenço	Lavrentii	Wawrzyniec.	Lœrinez	Laurens.
Léandre	Leander	Leander	Leander	Leandro	Leandro	Leandro		Leander.		
Léon	Leo	Leon	Leo	Leone	Leon	Leão	Lef	Leon, Lew	Arszlan	Leo.
Léonard	Leonardus	Leonard	Leonhard	Leonardo	Leonardo	Leonardo	Leonid	Leonard	Lenard	Leonardus.
Léonce	Leontius	Leontius	Leontius	Leonzio						Leontius.
Léonie	Leonia	Leonia		Leonia	Leonia	Leonia	Leonida	Leonida		Leonida.
Léopold	Leopoldus	Leopold	Leopold	Leopoldo	Leopoldo	Leopoldo	Leopold	Leopold		Leopoldus.
Léopoldine				Leopoldina	Leopoldina	Leopoldina	Leopoldina	Leopolpina.		
Louis	Ludovicus	Lewis	Ludwig	Ludovico, Luigi	Luis	Luiz	Lioudovik	Ludwik	Alajos, Lajos.	Lodewijk.
Lucie	Lucia	Lucy	Lucie	Lucia	Lucia	Lucia, Luzia	Loutsia	Lucia	Lucza	Lodewika.
Lucien	Lucianus	Lucian	Lucian	Luciano	Luciano	Luciano	Loukian	Lucyan	Luczian	Lucianus.
Madeleine	Magdalena	Magdalen	Magdalena	Madalena	Magdalena	Magdalena	Magdalina	Magdalena	Magdolna	Magdalena.
Manuel	Manuel	Manual		Manuele	Manuel	Manuel	Emmanouil	Emmanuel	Mano.	
Marc	Marcus	Mark	Marcus	Marco	Marco	Marcos	Mark	Marek	Mark	Markus.
Marcel	Marcellus	Marcellus	Marcellus	Marcello	Marcelo	Marcello	Martsellii	Marcelli		Marcellus.
Marcellin	Marcellinus	Marcellinus	Marcellinus	Marcellino		Marcellino		Marcellin.		
Marceline	Marcellina		Marcellina	Marcellina		Marcellina		Marcellina.		
Marguerite	Margarita	Margaret, Madge.	Margaretha, Grete.	Margarita	Margarita	Margarida	Margareta	Malgorzata	Margita	Margaretha, Griet.
Marianne	Marianne	Mary-Ann	Mariana	Marianna	Mariana	Marianna	Mariana	Marianna		Marianna.
Marie	Maria	Mary	Maria	Maria	Maria	Maria	Maria	Maria	Marcsa, Irma.	Maria, Mietje.
Marthe	Martha	Martha	Martha	Marta	Marta	Marta	Marfa	Marta	Marta	Martha.
Martin	Martinus	Martin	Martin, Mœrten	Martino	Martino	Martim	Martin	Marcin	Marton, Marczi	Martijn, Maarten.
Mathilde	Mathildis	Matilda, Maud.	Mathilde	Matilda	Matilda	Mathilda	Matilda	Matylda.		
Matthieu	Matthæus	Mattew	Matthœus	Matteo	Mateo	Matheus	Matfeï	Mateusz	Maté	Mattheus, Matthijs.
Maurice	Mauritius	Morris	Moritz	Mauricio	Mauricio	Mauricio	Mavrikii	Maurycy		Maurits.
Maxime	Maximus	Maximus	Maximus	Massimo	Maximo	Maximo	Maksim	Maxim		Maximus.
Maximilien	Maximilianus	Maximilian	Maximilian	Massimiliano	Maximiliano	Maximiliano	Maksimilian	Maximilian	Miksa	Maximiliaan.
Mélanie	Melania	Melania	Melania	Melania	Melania		Melania	Melania		Melania.
Michel	Michael	Michael	Michael	Micaele	Miguel	Miguel	Michail	Michal	Mihaly, Miska.	Michaël.
Monique	Monica	Monica	Monica	Monica	Monica	Monica	Monica	Monica		Monica.
Narcisse	Narcissus	Narcissus	Narcissus	Narcisso	Narciso	Narcisso	Nartsiz	Narciz		Narcissus.
Nicaise	Nicasius	Nicasius	Nicasius	Nicasio	Nicasio	Nicasio				Nicasius.
Nicolas	Nicolaus	Nicholas, Nick.	Nicolaus	Nicolo	Nicolo	Nicolau	Nikolai	Mikolaj	Miklos	Nikola, Klaasje.
Octave	Octavius	Octavius	Octavius	Ottavio	Octavio	Octavio	Oktavii	Oktawiusz		Octavius.
Octavie	Octavia	Octavia	Octavia	Ottavia	Octavia	Octavia	Oktavia	Oktawia		Octavia.
Olympe	Olympius	Olympus	Olympus	Olimpo	Olimpo	Olympo	Olymp	Olympusz		Olympus.
Olympe	Olympias	Olympia	Olympia	Olimpia	Olimpia	Olympia	Olympia	Olympia		Olympia.
Pascal	Paschalis	Pascal		Pasquale	Pascual	Pascoal.				
Paul	Paulus	Paul	Paulus	Paolo	Pablo	Paulo	Pavel	Pawel	Pal, Pali	Paulus, Pouw.
Paule	Paula	Paula	Paula	Paola		Paula	Pavlina	Paulina	Paulina, Poli.	Paulina.
Paulin	Paulinus	Paulinus	Paulinus	Paulino		Paulino	Paulin		Paulin	Paulinus.
Pauline	Paulina	Paulina	Paulina	Paulina		Paulina	Pavlina	Paulina	Paulina	Paulina.
Pétronille	Petronilla			Petronilla	Petronilla	Petronilha		Petronella.		
Philibert	Philibertus	Philebert	Philibert	Filiberto	Filiberto	Philisberto				Philibertus.
Philippe	Philippus	Philip	Philipp	Filippo	Felipe	Felippe	Philipp	Filip	Fülöp	Philippus, Flip
Philomène	Philomene	Philomene	Philomene	Filomene	Filomene	Philomene	Philomeia	Filomene.		
Pierre	Petrus	Peter	Peter, Petrus.	Pietro	Pedro	Pedro	Piotr	Piotr	Peter, Petit	Pieter, Piet.
Prosper	Prosper		Prosper	Prospero	Prospero	Prospero	Prosper	Prosper		
Pulchérie	Pulcheria	Pulcheria	Pulcheria	Pulcheria	Pulcheria	Pulcheria	Poulcheria	Pulcheria		Pulcheria.
Raymond	Ragnemodus		Raimund	Raimondo	Raimundo	Raymundo	Raimound	Rajmond		Raimund.
Remi	Remigius		Remigius	Remigio	Remigio	Remigio		Remigiusz		Remigius.
Renaud	Reginaldus	Reynold	Reinhard	Rinaldo	Rainaldo	Rinaldo	Reynold	Rinaldo	Rajnald	Reinier, Reindert.
René	Renatus	Renatus	Renatus	Renato	Renato	Renato	Renat	Renat	Renat	Renatus.
Richard	Ricardus	Richard	Reichard	Riccardo	Ricardo	Ricardo	Ritchard	Ryszard	Rikard	Rijkert.
Robert	Robertus	Robert, Robin.	Ruprecht	Roberto	Roberto	Roberto	Robert	Robert	Robert	Robbert.
Roch	Rochus	Rochus	Rochus	Rocco	Roque	Roque	Roch	Rochusz	Rokus	Rochus.
Roger	Rogerius	Roger	Ruediger	Rugiero	Rogerio	Rogerio				Rutger.
Rosalie	Rosalia	Rosalia	Rosalia	Rosalia	Rosalia	Rosalia	Rosalia	Rozalia	Rozalia, Rozi.	Rosalia.
Rose	Rosius	Rose, Rosa	Rosa, Rœschen	Rosa	Rosa	Rosa	Rosa	Roza	Rozsa	Roosje, Roos.
Sébastien	Sebastianus	Sebastian	Sebastian	Sebastiano	Sebastian	Sebastião	Sevastian	Sebastyan	Sebestyén	Sebastiaan.
Séraphin	Seraphinus	Seraph	Seraphim	Serafino	Serafino	Serafim	Serafin	Serafin	Szeraf	Seraphinus.
Serge	Sergius	Sergius	Sergius	Sergio	Sergio	Sergio	Sergeï	Sergiusz		Sergius.
Simon	Simon	Simon	Simon	Simone	Simon	Simão	Simon	Symon	Simon	Simon.
Stanislas	Stanislaus	Stanislaus	Stanislaus	Stanislao	Estanislao	Estanislau	Stanislaw	Stanislaw	Szaniszlo.	
Stéphane	Stephanus	Stephen	Steffen	Stefano	Esteban	Estevão	Stepan	Stefan	Istvan	Steven.
Stéphanie	Stephania		Stephania	Stefania			Stepanida	Stefania		Stephania.
Suzanne	Susanne	Suzanna, Suky.	Susannus	Susanna	Susana	Suzanna	Susanna	Zuzanna	Zsuzsanna	Suzanna.
Sylvestre	Sylvester	Silvester	Sylvester	Silvestro	Silvestro	Silvestro	Silvestrii	Sylwester	Serestely.	
Théophile	Theophilus	Theophilus	Theophilus	Teofilo	Teofilo	Theophilo	Bogumil'	Bogumil	Gotlib, Tofor.	Theophilus, Godlief.
Thérèse	Theresia	Theresa	Theresia	Teresa	Teresa	Theresa	Teresa	Teresa	Terezia, Terka.	Theresia.
Thomas		Tom, Tommy.	Thomas	Tommaso	Tomas	Thomas	Foma	Tomasz	Tamas	Thomas.
Timothée	Timotheus	Timothy	Timotheus	Timoteo	Timoteo	Timotheo	Timofeï	Tymoteusz		Timotheus.
Ulric	Udalricus		Ulrich	Udalrico		Ulrico	Ulrich	Ulrich	Ulrik	Ulricus.

FRANÇAIS.	LATIN.	ANGLAIS et AMÉRICAIN (États-Unis).	ALLEMAND.	ITALIEN.	ESPAGNOL et MEXICAIN.	PORTUGAIS et BRÉSILIEN.	RUSSE.	POLONAIS.	HONGROIS.	BELGE et HOLLANDAIS.
Urbain.	Urbanus. . . .	Urban.	Urban	Urbano	Urbano.	Urbano.	Urban	Urban	Orban	Urbanus.
Ursule.	Ursula.	Ursula.	Ursula, Ursel.	Orsola	Ursula.	Ursula.	Ursulia.	Urszula	Orsolya	Ursel.
Valentin. . . .	Valentinus. . .	Valentine . . .	Valentin. . . .	Valentino . . .	Valentino . . .	Valente	Valentin. . . .	Walenty. . . .	Balint	Valentijn.
Valentine . . .	Valentina . . .	. . . .	. . . .	Valentina . . .	Valentine . . .	Valentina . . .	Valentina . . .	Walentina. . .	Balint.	
Véronique. . .	Veronica. . . .	Veronica. . . .	Veronica. . . .	Veronica. . . .	Veronica. . . .	Veronica. . . .	Veronika. . . .	Weronika. . .	Veronka. . . .	Veronica.
Victoire	Victoria	Victoria	Victoria	Vittoria	Victoria	Victoria	Viktoria. . . .	Wiktoria. . . .	. . . .	Victoria.
Victor	Victor	Victor	Victor	Vittore.	Victor.	Victor.	Viktor.	Wiktor.	Géjza, Geza. .	Victor.
Victorine. . . .	Victorina. . . .	Victoria	Victorina . . .	Vittorina. . . .	. . . .	Victorina . . .	Viktória. . . .	Wiktoria.		
Vincent	Vincentius. . .	Vincent, Vin.	Vincentius. . .	Vicenzo	Vicente	Vicente	Vikentii	Wincenty . . .	Vincze.	Vincentius.
Wilhelmine . .	Wilhelmina . .	Whilhelmina .	Wilhelmine . .	. . . .	. . . .	Guilhermina. .	Vilgelmina. . .	Wilhelmina . .	Vilma	Willemina, Mijntje.
Xavier.	Xavierus. . . .	Xaverius . . .	Xaver.	Saverio	Xaverio . . .	Xaverio	Ksavery. . . .	Xawery	. . . .	Xaverius.
Yolande	Iolanda.	Yolanda. . . .	Yolanda	Iolanda.						
Yves.	Iva.	Ivon	Yvo	Ivone	. . . .	Ivo.	Ivon.			
Zacharie. . . .	Zacharias . . .	Zechariah . . .	Zacharias . . .	Zaccaria. . . .	Zacarias. . . .	Zacharias . . .	Zacharii	Zachariasz. . .	. . . .	Zacharias.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé le *prénom* qu'au point de vue historique et étymologique, au point de vue sérieux; disons quelques mots des excentricités auxquelles il a donné lieu sous l'empire de certaines circonstances.

Sous la première République, on l'a déjà vu précédemment, les familles populaires surtout donnèrent à leurs enfants des *prénoms* empruntés à l'histoire romaine et même à l'histoire grecque. On vit alors pulluler les Brutus et les Catons; quelques citoyens même rejetèrent dédaigneusement le petit nom qu'ils avaient reçu de leur parrain pour s'appeler Coclès ou Scévola. Celui-ci s'intitulait fièrement Curtius; celui-là, Agricola; tel autre, Cassius; tel autre encore, Timoléon. Beaucoup se parèrent de noms rappelant les vertus civiques et l'incorruptibilité, comme ceux de Fabricius, d'Aristide, de Phocion. Ces exagérations patriotiques, formulées dans des noms antiques si peu en rapport avec nos mœurs, nos habitudes, ne tardèrent pas à tomber en désuétude; les romanciers, les vaudevillistes surtout inondèrent leurs livres et la scène de Brutus et de Catons, dont le style et les airs rappelaient assez peu l'antiquité. Bref, on ne tarda pas à en revenir à des noms moins lourds à porter.

Une chose qui est bien à considérer dans le *prénom*, c'est qu'il s'harmonise parfaitement avec le nom de famille, et surtout qu'il ne donne pas lieu, par son adjonction à celui-ci, à quelque rapprochement malencontreux. Un parrain, né malin, tenant un jour sur les fonts du baptême le fils d'un de ses amis, nommé Botte, n'eut-il pas l'idée saugrenue d'affliger son filleul du *prénom* de Henri? Nous pourrions citer plusieurs exemples de ce genre; nous préférons rappeler l'anecdote suivante.

Une jeune dame, qui se trouvait pour la première fois dans une position intéressante, souhaitait passionnément avoir une petite fille. On croit aisément ce que l'on désire, a dit quelque part La Fontaine, et notre charmante maman en vint bientôt à ne pas douter que ses vœux ne fussent satisfaits : elle allait donc mettre au jour une douce et gracieuse petite fille. Avec quel plaisir elle présidait à la confection de sa layette! Elle ne parlait à tout venant que de sa chère Zoé, car elle voulait absolument qu'elle s'appelât Zoé; c'est un nom si charmant, si doux, si facile à prononcer! elle n'en voulait pas d'autre absolument, à aucun prix. Enfin, le grand jour arriva, et ce fut un bon gros garçon joufflu qui montra sa figure fraîche et rose. La petite maman fut bien désappointée; elle embrassa cependant de bon cœur le nouveau-né, mais non sans un soupir de regret. Son mari, qui devinait facilement le sentiment qui l'agitait : « Allons, ma bonne, lui dit-il, console-toi, il y a moyen d'arranger tout cela. — Et comment, mon ami? — Sans doute, nous appellerons ce beau gros poupon Robinson. — Es-tu fou? Quel rapport...? — Tu ne comprends pas? Robinson... cru Zoé, parbleu! »

On croit généralement qu'un père de famille a le droit d'appeler son enfant comme il lui plaît. Cela est une erreur.

L'étrange abus commis durant l'effervescence révolutionnaire dans la désignation des *prénoms*, abandonnée au caprice des imaginations, fit sentir le besoin de restreindre le cercle dans lequel on pouvait les choisir.

En effet, l'absence de sanction religieuse ayant donné un libre essor à tous les écarts de l'esprit, les *prénoms* étaient pris arbitrairement parmi les êtres abstraits, les choses inanimées, les animaux, les plantes et, ce qui offrait le plus de danger, parmi les personnes existantes ou mortes récemment. L'anarchie alla plus loin encore : il fut reconnu, même par un décret de la Convention du 24 brumaire an II, rendu sur une pétition de la citoyenne Goux, qui demandait à se nommer *Liberté*, que chacun pourrait changer son nom de famille par une simple déclaration devant la municipalité. C'est pour réprimer cet abus qu'intervint la loi du 11 germinal an XI.

Or, d'après l'article premier de cette loi, les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne peuvent seuls être reçus comme *prénoms* sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants, et il est interdit aux officiers de l'état civil d'en consigner aucun autre dans leurs actes.

PRÉNOMMÉ, ÉE (pré-no-mé) part. passé du v. Prénommer : *Être* PRÉNOMMÉ *Jacques.*

PRÉNOMMER v. a. ou tr. (pré-no-mé — rad. *prénom*). Donner pour prénom à : PRÉNOMMER *un enfant du nom de son aïeul.*

PRÉNONYME s. m. (pré-no-ni-me — de *prénom*, et du gr. *onuma*, nom). Bibliogr. Prénom remplaçant le nom de famille.

PRÉNOTION s. f. (pré-no-si-on — du préf. *pré*, et de *notion*). Philos. Idée innée, dans la philosophie de Descartes.

— Première notion, notion vague, confuse, élémentaire : *N'avoir que de légères* PRÉNOTIONS. *Acquérir quelques* PRÉNOTIONS *d'une science.* ‖ Peu usité.

PRÉNOTIONNEL, ELLE adj. (pré-no-si-o-nèl, è-le — du préf. *pré*, et de *notion*). Qui a rapport aux prénotions : *Connaissances* PRÉNOTIONNELLES.

PRENY, village et commune de France (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arrond. et à 41 kilom. N.-O. de Nancy, sur un coteau, escarpé; 402 hab. Au sommet du coteau on voit les ruines du château de Preny ou Prigny, qui était, à la fin du XIe siècle, la meilleure place de guerre du duché de Lorraine. Ses ducs héréditaires en tiraient leur cri de guerre : *Prini! Prini!* qu'ils portaient inscrit en forme de devise sur leur casaque de guerre, et leurs preux le poussaient au fort de la mêlée. Le château de Preny joua un rôle considérable dans les luttes du duché de Lorraine et de la ville de Metz. Parmi les siéges nombreux que soutint la place, nous mentionnerons celui qu'entreprit en 1286 le célèbre Bouchard d'Avesnes, soixante-septième évêque de Metz, à la tête de 4,000 hommes d'infanterie et de 100 cavaliers. Le château, bien défendu par Milon de Vandières, résista héroïquement à toutes les attaques. La levée momentanée du siége n'interrompit pas la lutte, qui se prolongea pendant cinq années. La belle défense du château de Preny, qui ne cessa, pendant tout le cours de cette longue querelle, de tenir immuablement pour les ducs de Lorraine, valut à ce fief de devenir l'apanage des fils aînés de cette maison et de recevoir les honneurs de *maude guerre*, de la *royne des tocsins*. On désignait sous ces noms une énorme cloche « chargée, dit un écrivain du temps, de donner le signal de la guerre à la vue des ennemis. » Investi au XVIIe siècle par les Français, qui venaient d'envahir la Lorraine, le château de Preny, moins heureux qu'au moyen âge, fut pris et presque immédiatement démantelé par le cardinal de Richelieu. Il fit même impitoyablement briser et envoyer à la fonte (1634) la vieille et traditionnelle cloche de *maude guerre* dont nous venons de parler et qui servait à rassembler les vassaux et les seigneurs des environs pour le combat. Aujourd'hui, le château de Preny ne présente plus guère que des ruines occupant une étendue considérable. Des tours massives indiquent différentes époques de construction. Une grosse tour carrée, entre autres, semble imitée des acqueducs romains de Jouy.

PRENZLAU ou **PRENZLOW**, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 112 kilom. N.-E. de Potsdam, sur l'Ucker; 13,000 hab. Tribunal de 1re instance, gymnase évangélique. Fabrication de tabac et de toiles. Commerce de grains et de bétail. Cette ville fut fondée en 1138 par Primislaw, roi des Wendes. Le 26 octobre 1806, Murat y défit les Prussiens, commandés par le prince de Hohenlohe.

PRÉOCCUPATION s. f. (pré-o-ku-pa-si-on — du préf. *pré*, et de *occupation*). État d'un esprit absorbé par un objet et distrait sur les autres; sorte d'inquiétude causée par un objet qui occupe vivement : *La distraction est l'effet habituel de la* PRÉOCCUPATION. *C'est la jeunesse, ce sont les ignorances naturelles et les* PRÉOCCUPATIONS *passionnées qui nous rendent exclusifs et âpres dans nos jugements sur autrui.* (Guizot.) *Les angoisses de la misère et les étreintes du besoin sont une mauvaise préparation pour des* PRÉOCCUPATIONS *plus élevées.* (Guéroult.) ‖ Prévention, préjugé : *Juger sans* PRÉOCCUPATION, *c'est le plus sûr moyen de bien juger.*

— Jurispr. Occupation antérieure : *Le droit de propriété a pour base la* PRÉOCCUPATION.

— Rhétor. Figure plus souvent appelée PROLEPSE.

— **Syn. Préoccupation, préjugé, prévention.** V. PRÉJUGÉ.

PRÉOCCUPÉ, ÉE (pré-o-ku-pé) part. passé du v. Préoccuper. Qui a des préoccupations, qui a l'esprit absorbé par un objet : *Être* PRÉOCCUPÉ *de l'avenir de ses enfants.*

> Tous les malheurs de nos pères
> Ne nous ont point détrompés;
> D'espérances mensongères
> Nous vivons *préoccupés*.
>
> VOLTAIRE.

‖ Prévenu pour ou contre quelqu'un ou quelque chose : *Être* PRÉOCCUPÉ *de son propre mérite. Les vieilles gens sont toujours* PRÉOCCUPÉS *contre ceux qui doivent être leurs successeurs.* (Fén.) *L'esprit* PRÉOCCUPÉ *ne peut recevoir la lumière.* (Boss.)

> Un cœur *préoccupé* résiste puissamment.
>
> MOLIÈRE.

> Tu ne remportais pas une grande victoire,
> Perfide, en abusant d'un cœur *préoccupé*.
>
> RACINE.

PRÉOCCUPER v. a. ou tr. (pré-o-ku-pé — du préf. *pré*, et de *occuper*). Absorber complétement, distraire de tout autre objet : *Une idée me* PRÉOCCUPE. *Tout ce qui* PRÉOCCUPE *fortement l'âme l'empêche de compter les instants.* (Chateaub.) *Depuis que le genre humain existe, il y a des questions qui l'*ONT PRÉOCCUPÉ *et le* PRÉOCCUPENT *invinciblement.* (Guizot.)

> Peut-être un songe vain m'*a* trop *préoccupée*.
>
> RACINE.

‖ Prévenir en faveur de quelqu'un ou contre lui : *Un juge que l'intérêt d'une partie* PRÉOCCUPE *a beaucoup de mérite s'il est impartial.*

Se préoccuper v. pr. S'occuper fortement et d'une façon exclusive : *Ceux qui n'ont partagé que nos plaisirs ne* SE PRÉOCCUPENT *guère de nos malheurs.* (L. Enault.) ‖ Se laisser aller à la prévention : *Les esprits faibles* SE PRÉOCCUPENT *aisément.* (Acad.)

PRÉOCULAIRE adj. (pré-o-ku-lè-re — du préf. *pré*, et de *oculaire*). Anat. Placé en avant de l'œil.

PRÉOPERCULE s. m. (pré-o-pèr-ku-le — du préf. *pré*, et de *opercule*). Ichthyol. Pièce osseuse, sur laquelle s'articule l'opercule qui couvre les ouïes des poissons.

PRÉOPINANT, ANTE s. (pré-o-pi-nan, an-te — rad. *préopiner*). Personne qui préopine, qui donne son opinion avant une autre : *Je partage l'avis du* PRÉOPINANT. ‖ Se dit surtout dans les assemblées délibérantes.

PRÉOPINER v. n. ou intr. (pré-o-pi-né — du préf. *pré*, et de *opiner*). Opiner, faire connaître son opinion avant les autres.

PRÉOPINION s. f. (pré-o-pi-ni-on — du préf. *pré*, et de *opinion*). Droit ou action de préopiner. ‖ Peu usité.

PRÉORDINATION s. f. (pré-or-di-na-si-on — rad. *préordonner*). Ordre préétabli. ‖ Peu usité.

PRÉORDONNANCE s. f. (pré-or-do-nan-se — rad. *préordonner*). Action de préordonner, de préétablir un ordre. ‖ Peu usité.

PRÉORDONNÉ, ÉE (pré-or-do-né) part. passé du v. Préordonner. Ordonné, réglé d'avance : *Tout ce qui est arrivé a été de tout temps présent et* PRÉORDONNÉ *en Dieu.* (Pasc.)

PRÉORDONNER v. a. ou tr. (pré-or-do-né — du préf. *pré*, et de *ordonner*). Ordonner, régler, établir d'avance : *Dieu* A PRÉORDONNÉ *toutes choses.*

PRÉORGANISATION s. f. (pré-or-ga-ni-za-si-on — du préf. *pré*, et de *organisation*). Organisation précédente. ‖ Peu usité.

PRÉORGANISÉ, ÉE (pré-or-ga-ni-zé) part. passé du v. Préorganiser : *Matière* PRÉORGANISÉE.

PRÉORGANISER v. a. ou tr. (pré-or-ga-ni-zé — du préf. *pré*, et de *organiser*). Organiser d'avance. ‖ Peu usité.

PRÉPARABLE adj. (pré-pa-ra-ble — rad. *préparer*). Qui peut être préparé : *Médicament difficilement* PRÉPARABLE.

PRÉPARAGE s. m. (pré-pa-ra-je — rad. *préparer*). Ensemble des opérations par lesquelles on prépare une matière, un ouvrage. ‖ Peu usité.

PRÉPARANT, ANTE adj. (pré-pa-ran, an-te — rad. *préparer*). Anat. Se dit des vaisseaux qui servent à la préparation du sperme : *Les vaisseaux* PRÉPARANTS *et les vaisseaux déférents.*

PRÉPARATE adj. (pré-pa-ra-te — du lat. *præparata*, disposée en avant). Anat. S'est dit quelquefois de la veine frontale : *Veine* PRÉPARATE.

— Substantiv. Nom de la même veine : *La* PRÉPARATE.

PRÉPARATEUR, TRICE s. (pré-pa-ra-teur, tri-se — rad. *préparer*). Personne qui prépare : *Dieu est le* PRÉPARATEUR *des pensées.* (Gratry.) *Le programme du baccalauréat a créé le manuel, le manuel a créé le* PRÉPARATEUR. (Dupanloup.)

— Employé chargé de préparer les expériences nécessaires à la leçon d'un professeur, dans un cours public de physique ou de chimie. ‖ Individu qui mêle, combine certains ingrédients pour composer une substance : *Ce pharmacien est un bon* PRÉPARATEUR.

PRÉPARATIF s. m. (pré-pa-ra-tiff — rad. *préparer*). Apprêt, action de préparer : *Faire des* PRÉPARATIFS *de départ. Les* PRÉPARATIFS *d'un repas, d'un bal, d'une fête. Olivier, dès ce soir, faites-moi le* PRÉPARATIF *des noces du galant avec une potence.* (V. Hugo.) ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— **Syn. Préparatif, apprêt.** V. APPRÊT.

PRÉPARATION s. f. (pré-pa-ra-si-on — rad. *préparer*). Action de préparer quelque chose ou de se préparer à quelque chose : *Parler en public sans* PRÉPARATION. *La* PRÉPARATION *à la mort est une bonne vie.* (J.-J. Rouss.)

— Apprêt que l'on donne à certains objets pour les rendre propres à certains usages : *La* PRÉPARATION *des peaux, de la farine. La* PRÉPARATION *des animaux empaillés, des insectes des collections, des pièces d'anatomie.* ‖ Objet ainsi apprêté : *Une belle collection de* PRÉPARATIONS *anatomiques.*

— Mélange de certains ingrédients : *La* PRÉPARATION *des mets. La* PRÉPARATION *d'un médicament. La* PRÉPARATION *d'un composé chimique.* ‖ Objet, matière ainsi préparée : *Une* PRÉPARATION *culinaire, chimique, pharmaceutique. Il y a des* PRÉPARATIONS *chimiques au moyen desquelles on peut écrire sur du papier ou sur du vélin des caractères qui ne deviennent visibles que lorsqu'ils sont soumis à l'action du feu.* (Baudelaire.)

— Liturg. Suite de prières que l'on fait avant certains actes religieux : *La* PRÉPARATION *à la messe, à la communion, à la confession.*

— B.-arts. Travail préparatoire par lequel on amène un dessin ou une peinture à l'effet, non d'une manière définitive, mais seulement pour se rendre compte de l'ensemble et le modifier au besoin.

— Mus. Art d'amener une dissonance sans la brusquer, de façon à détruire l'effet désagréable qu'elle produirait naturellement.

— **Encycl.** Mus. Préparer une note en harmonie, c'est lier cette note à la même note entendue dans l'accord précédent. Dans le style rigoureux, toutes les dissonances doivent être préparées. La septième, la neuvième, la quarte et leurs renversements, ainsi que la prolongation et le retard, exigent la *préparation*. Cependant les accords de septième de dominante, de septième de

sensible, de septième diminuée n'exigent point de *préparation;* l'accord de neuvième de dominante, qui contient une septième et une neuvième, se trouve dans le même cas. L'accord de quarte et de sixte, lorsqu'il est le premier renversement du premier degré, peut également se passer de *préparation.* La note qui sert de *préparation* à une dissonance doit au moins avoir la même valeur de durée que la note préparée, sans quoi il en résulte une incorrection appelée *liaison boiteuse.*

Préparation évangélique (LA), par Eusèbe de Césarée, ouvrage écrit vers 313 et publié pour la première fois, dans le texte grec, par Robert Estienne (Paris, 1544, in-fol.). V. EUSÈBE DE CÉSARÉE.

Préparation à l'histoire naturelle, par Bacon. V. HISTOIRE.

PRÉPARATOIRE adj. (pré-pa-ra-toi-re — rad. *préparer*). Qui sert à préparer, qui dispose à autre chose : *Cours, leçons* PRÉPARATOIRES. *Opérations* PRÉPARATOIRES. *Scrutin* PRÉPARATOIRE. *Le père de Marmont, bien qu'il donnât à son fils une éducation si fortement* PRÉPARATOIRE *pour la guerre, l'aurait voulu diriger cependant vers une autre carrière.* (Ste-Beuve.)

— Jurispr. *Jugement préparatoire,* Jugement qui précède et prépare le jugement définitif, en réglant quelque question qui se rapporte à la cause sans en constituer le fond. ‖ *Question préparatoire,* Torture que l'on faisait subir autrefois à certains accusés, avant le jugement : *La torture subsistait en* 1789; *le roi n'avait aboli que la* QUESTION PRÉPARATOIRE. (Mme de Staël.)

— s. m. Objet préparatoire, servant de préparation. ‖ Cet emploi a vieilli.

PRÉPARÉ, ÉE (pré-pa-ré) part. passé du v. Préparer. Apprêté, disposé d'avance : *Un logement* PRÉPARÉ *pour des voyageurs.*

> Voilà nos champs bien *préparés,*
> Bien engraissés, bien labourés :
> Ensemençons sans plus attendre.
> ARNAULT.

— Médité d'avance : *Un discours* PRÉPARÉ *est moins éloquent qu'un discours improvisé.*

— Amené, ménagé par quelque chose qui précède : *Ces temps où l'homme perd son domaine, ces siècles de barbarie pendant lesquels tout périt, sont toujours* PRÉPARÉS *par la guerre et arrivent avec la disette et la dépopulation.* (Buff.) *Il n'y a pas de piége plus dangereux pour deux cœurs purs que celui qui est* PRÉPARÉ *par l'habitude et voilé par l'innocence.* (Lamart.)

— Prêt, disposé, en parlant d'une personne : *Je ne suis point* PRÉPARÉ *à écouter vos propositions. Quand on écrit habituellement dans une feuille périodique, on se trouve souvent conduit à des matières sur lesquelles on n'est pas* PRÉPARÉ. (Boissonade.)

PRÉPARER v. a. ou tr. (pré-pa-ré — lat. *præparare;* de *præ,* avant, et de *parare,* apprêter). Apprêter, arranger, disposer d'avance : PRÉPARER *un dîner, une fête, un bal.* PRÉPARER *une salle, une maison.* PRÉPARER *la voiture, les malles.* PRÉPARER *le départ. On peut dire d'une femme à sa toilette qu'elle* PRÉPARE *ses armes.* (Latena.)

— Méditer d'avance : PRÉPARER *un discours. Les gens qui n'ont rien de caché les uns pour les autres ne manquent jamais de sujets de s'entretenir; ils ne* PRÉPARENT, *ils ne mesurent rien pour leurs conversations, parce qu'ils n'ont rien à réserver.* (Fén.)

> Vous pouvez *préparer,* seigneur, votre réponse.
> RACINE.

— Composer par le mélange de certains ingrédients : PRÉPARER *un mets, un médicament. La chimie* PRÉPARE, *combine et multiplie les matières qui peuvent être appliquées à nos besoins.* (Cabanis.) *Avec le lait de renne, les Groenlandais* PRÉPARENT *un fromage savoureux.* (L. Cruveilhier.) *Il n'est pas plus difficile de* PRÉPARER *un médicament que de* PRÉPARER *un aliment.* (Raspail.)

— Ménager, faciliter, provoquer : PRÉPARER *des événements, une révolution. Les hommes habiles ne commandent pas au hasard; mais ils l'attirent, le* PRÉPARENT *et semblent presque le déterminer.* (La Bruy.) *C'est aux idées plus faciles* À PRÉPARER *l'intelligence de celles qui le sont moins.* (Condill.) *Chaque perfectionnement en* PRÉPARE *un nouveau.* (B. Const.) *Dans la famille comme dans l'Etat, l'abus du pouvoir en* PRÉPARE *la chute.* (De Bonald.) *L'amour* PRÉPARE *et ennoblit l'union des deux sexes.* (Latena.) *Le despotisme est tout d'une pièce; pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on* PRÉPARE *leur inévitable écroulement.* (L. Blanc.) *Les idées* PRÉPARENT *les progrès, les passions provoquent les révolutions.* (E. de Gir.) *La liberté de conscience* A PRÉPARÉ *la ruine du catholicisme.* (Proudh).

— Réserver, destiner :

> J'ai su lui *préparer* des craintes et des veilles.
> RACINE.

> Quels applaudissements l'univers vous *prépare!*
> Quel rang dans l'avenir!...
> RACINE.

— Rendre prêt, disposer, en parlant des personnes : *Les études sévères* PRÉPARENT *seules aux destinées graves.* (Guizot.) *Rien ne* PRÉPARE *les jeunes filles aux passions comme le couvent.* (V. Hugo.)

> C'est toi qui, de ton prince infâme corrupteur,
> Au crime, dès l'enfance, *as préparé* son cœur.
> VOLTAIRE.

— Amener avec ménagement : PRÉPARER *quelqu'un à une fâcheuse nouvelle.*

> . . . A son malheur dois-je la *préparer?*
> RACINE.

— *Préparer les voies à,* Ménager le succès, faciliter l'action de : *Les écrivains du* XVIIIe *siècle* ONT PRÉPARÉ LES VOIES À *la Révolution.*

— Relig. *Préparer les voies du Seigneur,* Disposer les peuples à la conversion. S'est dit particulièrement des prédications de saint Jean-Baptiste, qui disposèrent les Juifs à celles de Jésus.

— Mus. Annoncer et ménager à l'aide de certains artifices : PRÉPARER *une dissonance.*

Se préparer v. pr. Etre préparé :

> Le souper *se prépare* et s'annonce de loin.
> BERCHOUX.

— Etre disposé, amené, facilité d'avance : *De grands événements* SE PRÉPARENT. *Le règne de la raison* SE PRÉPARE. (Volt.) *Une grande révolution est accomplie, une plus grande révolution* SE PRÉPARE. (Chateaub.) *Il n'y a plus d'Europe, il n'y a plus d'Amérique, bientôt il n'y aura plus d'Asie. Tout ce qui* SE PRÉPARE *est immense et tout ce que nous avons vu n'est qu'une préparation.* (De Maistre.) *On redouble quelquefois les petits soins, les petits services pour* SE PRÉPARER *à en refuser de plus grands.* (Naudé.) ‖ Etudier, travailler pour être prêt à subir une épreuve : SE PRÉPARER *à ses examens.*

— Préparer pour soi : SE PRÉPARER *un logement.* ‖ Se ménager, rendre probable pour soi-même : SE PRÉPARER *des regrets. Beaucoup de gens* SE PRÉPARENT *des remords, la maladie, la mort à grands frais.* (Nicole.) *Plus la haine se satisfait, plus elle* SE PRÉPARE *de remords.* (Latena.)

— Se disposer soi-même : *Je* ME PRÉPARE *à lui répondre. Il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui* S'Y PRÉPARE *par la patience.* (La Bruy.)

— Syn. Préparer, apprêter, disposer. V. APPRÊTER.

PRÉPASSAGE s. m. (pré-pa-sa-je — du préf. *pré,* et de *passer*). Privilége accordé à certains individus de passer avant les autres : *On y autorise, on y encourage par un droit de préséance, ou plutôt de* PRÉPASSAGE, *une assez grande vitesse, et par là on y attire des voyageurs.* (J. Burat.) ‖ Inus.

PRÉPÉDITE s. m. (pré-pé-di-te — du lat. *præpeditus,* garrotté). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdes, dont l'espèce type habite l'Australie ou le Cap de Bonne-Espérance.

PRÉPODE s. m. (pré-po-de — du gr. *prepôdês,* beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant une trentaine d'espèces qui vivent aux Antilles.

PRÉPONDÉRANCE s. f. (pré-pon-dé-ran-se — rad. *prépondérant*). Etat ou caractère de ce qui est prépondérant; supériorité de crédit, d'influence, d'autorité, de considération : *Notre société ne pardonne que difficilement à une femme sa* PRÉPONDÉRANCE. (Mme Romieu.) *Le signe de la barbarie, c'est la* PRÉPONDÉRANCE *de la force sur le droit et de l'individu sur la société.* (Rigault.) *Il s'agit maintenant de disputer la* PRÉPONDÉRANCE *dans le champ clos de la civilisation.* (Michelet.) *Nous vivons dans un pays où l'habitude et même les abus les plus préjudiciables conservent pendant de longues années une* PRÉPONDÉRANCE *qu'il est très-difficile de combattre.* (J.-M. Cayla.)

— Artill. *Prépondérance de la culasse,* Excès de poids de la pièce du côté de la culasse : *La* PRÉPONDÉRANCE DE LA CULASSE *doit être calculée de façon à combiner la facilité de la manœuvre avec la stabilité de la pièce.*

PRÉPONDÉRANT, ANTE adj. (pré-pon-dé-ran, an-te — lat. *præponderans,* participe de *præponderare,* qui est formé de *præ,* avant, et de *ponderare,* peser). Qui a plus de poids, d'importance, d'influence décisive : *Droit* PRÉPONDÉRANT. *Autorité* PRÉPONDÉRANTE. *Raison* PRÉPONDÉRANTE. *Ainsi le veut la logique des principes, d'après laquelle l'élément* PRÉPONDÉRANT *finit par entraîner les autres.* (Proudh.) ‖ Qui est décisif en cas de partage : *La voix du président est* PRÉPONDÉRANTE. *Dans le doute, il est légitime que l'intérêt personnel soit* PRÉPONDÉRANT. ‖ En parlant des personnes, Qui a plus de crédit, d'autorité, de considération : *Dans le régime des castes, la caste sacerdotale est* PRÉPONDÉRANTE. (E. Littré.)

PRÉPONDÉRER v. n. ou intr. (pré-pon-dé-ré — lat. *præponderare;* de *præ,* avant, et de *pondus,* poids). Etre prépondérant, avoir la prépondérance : *Partout où la force morale* PRÉPONDÈRE, *il y aura nécessairement une grande manifestation d'intelligence et de liberté.* (L'abbé Bautain.)

PRÉPOSÉ, ÉE (pré-po-zé) part. passé du v. Préposer. Commis pour garder, conserver : *Etre* PRÉPOSÉ *à la garde d'un trésor.*

— Substantiv. : Personne préposée, chargée de quelque service spécial : *Le chef du gouvernement, quel qu'il soit, roi ou président, n'est et ne peut être que le* PRÉPOSÉ *de la nation.* (Cormen.)

— Administr. Employé des douanes chargé de surveiller le mouvement des marchandises et d'assurer l'acquittement des droits : *Un* PRÉPOSÉ *de la douane, de l'octroi.*

PRÉPOSER v. a. ou tr. (pré-po-zé — du préf. *pré,* et de *poser*). Commettre à la garde, à la surveillance, à la direction de quelque chose : PRÉPOSER *un serviteur au soin de sa cave.* PRÉPOSER *un ingénieur pour la direction des travaux.*

— *Préposer sur,* Elever au-dessus, mettre à la tête de : *Les rois prétendent que Dieu les* A PRÉPOSÉS SUR *le monde pour le gouverner.*

PRÉPOSITIF, IVE adj. (pré-po-si-tiff, i-ve — lat. *præpositivus,* qui doit se placer avant). Gramm. Qui est de la nature des prépositions; qui appartient aux prépositions : *Forme* PRÉPOSITIVE. *Sens* PRÉPOSITIF. ‖ *Particule prépositive,* Préposition qui entre dans la composition de certains mots et se place au commencement de ces mots, comme *a, en, de,* dans A*battre,* EN*fermer,* DÉ*faire,* et les prépositions latines *ad, in, pro, præ, per, sub,* etc., dans AD*juger,* IN*soumis,* PRO*mener,* PRÉ*paration,* SUB*diviser,* etc., etc. ‖ *Locution prépositive,* Réunion de plusieurs mots qui jouent, dans le discours, le rôle d'une préposition, comme *vis-à-vis de, à l'égard de, au travers de, quant à, eu égard à,* etc. ‖ *Voyelle prépositive,* Première voyelle d'une diphthongue, comme *a* dans *au, o* dans *oi,* etc. ‖ *Conjonction prépositive,* Dans la grammaire latine, Conjonction qui se met au commencement de la phrase. ‖ *Accent prépositif,* Dans la grammaire grecque, Signe qui se place devant les lettres numérales, pour multiplier leur valeur par 1,000. ‖ *Article prépositif,* Dans la même grammaire, Article proprement dit, par opposition à l'article postpositif qui correspond à notre pronom *lequel, laquelle.*

PRÉPOSITION s. f. (pré-po-zi-si-on — lat. *præpositio;* de *præ,* avant, et de *positus,* placé). Gramm. Mot invariable qui se place entre deux termes, pour exprimer un rapport logique qui lie le second avec le premier. ‖ *Prépositions inséparables,* Celles qui, appartenant à des langues étrangères, leur ont été empruntées avec certains mots composés et ne sont jamais employées seules, comme *ad, per, pro, ré, dis,* dans les mots AD*mettre,* PRO*téger,* RÉ*soudre,* DIS*paraître,* etc. ‖ On a pareillement appelé *prépositions inséparables* des prépositions qui entrent dans la formation des mots composés, comme *avant, arrière, contre,* etc., dans les mots AVANT-*bras,* ARRIÈRE-*ban,* CONTRE-*sens,* etc.

— Encycl. Les *prépositions* sont invariables, parce que l'idée générale d'un rapport entre deux objets ne semble pas plus s'approcher de l'un que de l'autre, et qu'en conséquence il n'y aurait pas plus de raison pour faire accorder la *préposition* avec le mot qui la précède qu'avec celui qui la suit.

Les *prépositions* servent à exprimer les mille et une nuances de la pensée, et, comme elles sont peu nombreuses, la même *préposition* a souvent des acceptions fort diverses.

Les principaux rapports que les *prépositions* expriment sont ceux de *lieu,* d'*ordre,* de *temps,* d'*union,* de *but,* de *cause,* de *séparation,* d'*opposition,* d'*indication,* etc.

Lieu : *Ecrivez les injures* SUR *le sable et les bienfaits* SUR *l'airain.*

Ordre : *Je crains Dieu, et,* APRÈS *Dieu, je crains principalement celui qui ne le craint pas.*

Temps : *La cigale chante* PENDANT *l'été.*

Union : *Il faut tâcher de bien vivre* AVEC *tout le monde.*

But : *Il faut manger* POUR *vivre, et non vivre* POUR *manger.*

Cause : *Il fut exempté,* ATTENDU *ses infirmités.*

Séparation : *Il travaille toute la semaine,* EXCEPTÉ *le dimanche.*

Opposition : *Un enfant bien élevé ne doit rien faire* MALGRÉ *ses parents.*

Indication : *Du pain et du fromage,* VOILÀ *son déjeuner.*

TABLEAU DES PRÉPOSITIONS LES PLUS USITÉES.

A.	Depuis.	Envers.	Sans.
Après.	Derrière.	Hormis.	Selon.
Avant.	Dès.	Hors.	Sous.
Avec.	Devant.	Malgré.	Sur.
Chez.	Devers (peu usité)	Outre.	Voici.
Contre.		Par.	Voilà.
Dans.	En.	Parmi.	Vu.
De.	Entre.	Pour.	

Il faut ajouter à ce tableau les mots suivants, qui sont employés accidentellement comme *prépositions : Attendu, concernant, durant, excepté, joignant, moyennant, nonobstant, pendant, sauf, suivant, touchant.*

PRÉPOSITIVEMENT adv. (pré-po-si-ti-ve-man — rad. *prépositif*). Gramm. A la manière des prépositions : *Adverbe employé* PRÉPOSITIVEMENT.

PRÉPOTENCE s. f. (pré-po-tan-se — lat. *præpotentia;* de *præ,* avant; *potentia,* puissance, pouvoir). Pouvoir supérieur; se dit particulièrement d'un pouvoir dont on abuse : *La répudiation n'est qu'un abus évident du droit de* PRÉPOTENCE *presque universellement établi en faveur du sexe masculin.* (Portalis.) *L'unité de l'Italie ne s'étendra que jusqu'où il conviendra à la dignité et à la* PRÉPOTENCE *de la France.* (Proudh.)

PRÉPUCE s. m. (pré-pu-se — latin *præputium,* proprement ce qui est en avant du membre viril; de *præ,* avant, et de l'inusité *putium,* qui correspond au grec *posthê,* membre viril). Anat. Peau mobile qui recouvre le gland de la verge : *Certains religieux turcs, nommés calenders, s'attachent au* PRÉPUCE *de gros anneaux de fer pour conserver leur virginité.* (La Mothe Le Vayer.) *L'amputation du* PRÉPUCE *est le symbole physique de l'abjuration des mœurs sauvages.* (Proudh.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre tonne.

— Zooph. *Prépuce de mer,* Nom vulgaire des pennatules.

— Encycl. C'est l'ablation de cette partie de l'enveloppe cutanée qui constituait et constitue encore la circoncision chez les Juifs. Le *prépuce* peut manquer en totalité ou en partie; dans ce dernier cas, la difformité est plus souvent accidentelle que congénitale. « Le *prépuce* est formé, dit Cruveilhier, par la peau de la verge qui, parvenue derrière la couronne du gland et devenant libre par sa face profonde, enveloppe le gland comme dans une gaîne, sans contracter avec lui aucune adhérence; après avoir débordé plus ou moins le gland, suivant les sujets, cette peau se réfléchit en dedans d'elle-même pour constituer l'orifice du *prépuce.* Dans cette réflexion, la peau change de caractère et devient une membrane muqueuse qui se porte d'avant en arrière jusqu'au delà de la base du gland, en s'adossant à la lame cutanée, à laquelle elle adhère, sans contracter elle-même aucune adhérence avec la surface du gland. Parvenue derrière la couronne du gland, au niveau de l'espèce de rétrécissement ou collet situé autour de cette couronne, la membrane muqueuse ou peau réfléchie se réfléchit encore sur elle-même, mais cette fois d'arrière en avant, pour se continuer sur le gland et lui former une enveloppe propre très-adhérente qui va, sur le pourtour de l'orifice urétral, se continuer avec la muqueuse de l'urètre. L'orifice du *prépuce* conduit dans une cavité en cul-de-sac annulaire, intermédiaire au *prépuce* et au gland et dans lequel s'amasse, chez les gens peu soigneux, une matière molle, blanchâtre et très-odorante, connue sous le nom de *smegma préputial;* cette matière résulte tout simplement de l'altération des lamelles épithéliales détachées de l'une et de l'autre paroi de la cavité. Le frein ou filet du gland n'est qu'un repli de la membrane muqueuse. L'épaisseur des parois du *prépuce* est formée par deux feuillets, l'un cutané, l'autre muqueux, séparés par du tissu cellulaire. Le premier présente tous les caractères de la peau de la verge; le second renferme des glandes sébacées, connues sous le nom de *glandes de Tyson.* Le tissu cellulaire intermédiaire à la lame cutanée et à la lame muqueuse du *prépuce* est d'une laxité extrême, et permet au *prépuce* de se dédoubler lorsqu'on découvre le gland, en portant fortement la peau en arrière, d'où résulte ce qu'on appelle vulgairement le décalottement du gland; ce dédoublement a également lieu d'une manière plus ou moins complète pendant l'érection et pendant la copulation chez les individus dont l'orifice du *prépuce* n'est pas trop étroit. Les usages du *prépuce* sont évidemment de protéger le gland et de lui conserver l'exquise sensibilité dont il est doué. » Lorsque le *prépuce* se contracte au niveau de son orifice de façon à empêcher de découvrir le gland, il constitue une affection connue sous le nom de *phimosis;* lorsque, après le décalottement du gland, celui-ci se gonfle, se tuméfie au point de devenir plus volumineux que l'orifice préputial, le *prépuce* ne peut pas être ramené en avant, et on a affaire alors à un *paraphimosis.* V. PHIMOSIS et PARAPHIMOSIS.

Ajoutons, en terminant cet article tout scientifique, que le *prépuce* figure brillamment parmi les reliques célèbres. On ne compte pas moins de sept *prépuces* livrés à la pieuse et grotesque vénération des fidèles. Un de ceux qui jouissent de la plus grande réputation est le *prépuce* de Jésus, conservé à Charroux, avec d'autres reliques, dans un couvent d'ursulines. Il en fut beaucoup question en 1863 dans les journaux, où eurent lieu à ce sujet de fréquentes controverses. L'évêque de Poitiers, Pie, crut devoir intervenir et fit paraître alors son *Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de sa ville épiscopale, à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux* (1863, in-8°).

PRÉPUSA s. m. (pré-pu-za). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

PRÉPUTIAL, ALE adj. (pré-pu-si-al, a-le — du lat. *præputium,* prépuce). Anat. Qui appartient au prépuce : *Membrane* PRÉPUTIALE. *Nerfs* PRÉPUTIAUX.

— Encycl. *Herpès préputial.* V. HERPÈS.

PRÉRAPHAÉLISME s. m. (pré-ra-fa-é-li-sme). V. PRÉRAPHAÉLITISME.

PRÉRAPHAÉLITE s. m. (pré-ra-fa-é-li-te). Partisan du préraphaélitisme : *La tentative dont Overbeck a pris l'initiative en Allemagne,*

les imitations de l'école ombrienne, les efforts religieux de quelques PRÉRAPHAÉLITES *anglais ont échoué et échoueront.* (Mazzini.)

PRÉRAPHAÉLITISME s. m. (pré-ra-fa-é-li-ti-sme — du préf. *pré*, et de *Raphaël*). Peint. Système de ceux qui placent au temps qui précéda immédiatement Raphaël l'apogée de la peinture. ‖ On dit aussi PRÉRAPHAÉLISME.

— **Encycl.** C'est en Angleterre qu'a pris naissance et qu'a été baptisée la secte des préraphaélites, le *préraphaélitisme* (en anglais *pre-raphaelitum* ou *pre-raffaelitism*). MM. John-Everett Millais et William-Holman Hunt en ont été les fondateurs; M. John Ruskin, professeur et critique, en a été l'apôtre, le vulgarisateur et a imaginé de présenter le paysagiste Turner comme un précurseur de cette nouvelle religion artistique. Aux yeux des préraphaélites, la peinture n'a jeté un véritable éclat que dans la période qui a précédé immédiatement Raphaël; à partir de celui-ci, elle est tombée dans la convention et la routine; les prétendus maîtres du XVIe siècle, ceux au nom desquels l'enseignement classique a coutume de jurer, ont perdu de vue la réalité et se sont égarés dans de vagues abstractions. Pour retrouver aujourd'hui la source des vraies et durables beautés, l'art doit revenir à l'imitation scrupuleuse de la nature, suivant en cela l'exemple des grandes écoles du XVe siècle. Cette doctrine n'a rien de commun, d'ailleurs, avec le *préraphaélitisme* ascétique d'Overbeck, d'Orsel et de Flandrin. Ce n'est pas pour restaurer l'art religieux suivant les formes d'expression adoptées par les Italiens antérieurs à Raphaël que les préraphaélites anglais ont répudié les perfectionnements introduits par ce dernier et par ses disciples dans l'exécution matérielle. Ce qu'ils ont prétendu faire, c'est renouveler l'art tout entier par la libre et directe interprétation de la réalité. Accueillis d'abord avec une hostilité méprisante par les autres peintres, avec un étonnement, une curiosité de bon augure par le public, ils se sont fait obstinément leur place dans l'école anglaise.

Les préraphaélites se sont révélés en France à l'Exposition universelle de 1855; ils y ont produit une impression analogue à celle que causerait la vue d'un personnage qui, en dehors de l'époque du carnaval, se promènerait gravement sur le boulevard avec un costume du temps de François Ier. La plupart des critiques cependant ont rendu toute justice au talent patient, minutieux, consciencieux de M. Millais, le véritable chef de l'école préraphaélite. Théophile Gautier lui a consacré les lignes suivantes : « M. Millais ne se rattache par aucune filiation au passé ni au présent de l'école britannique; il fait bande à part et s'isole complètement dans sa propre originalité comme dans une tour inaccessible du XVe siècle, et là, sous la voûte aux nervures gothiques de la salle ronde qui lui sert d'atelier, éclairé par un rayon de jour filtrant à travers l'étroite barbacane, il travaille comme si, depuis cette époque, le temps n'avait pas retourné quatre ou cinq fois son sablier séculaire, avec la simplicité pieuse de Memling, la couleur de vitrail de Van Eyck et le minutieux réalisme d'Holbein. M. Millais serait bien capable de mettre Raphaël à la porte du paradis, sous prétexte de mondanité et de maniérisme... Bien des peintres de notre époque, incertains entre tant de théories, ont cherché « le naïf dans » l'art, » surtout au delà du Rhin; mais nul n'a poussé si courageusement son système jusqu'au bout. Ce qui distingue les œuvres de M. Millais des tentatives du même genre, c'est qu'il ne se contente pas de faire des *fac-simile* plus ou moins réussis de peintures anciennes, mais qu'il étudie la nature avec l'âme et les yeux d'un artiste du XVe siècle. Rien ne ressemble moins à la manière d'Overbeck qui, lui aussi, a essayé de remonter le cours des âges et de dépouiller la science moderne, comme un vêtement profane, pour y substituer la robe à plis droits de l'ascétisme catholique. Par une singulière puissance d'abstraction, M. Millais s'est mis hors du temps. » Un critique bien connu pour ses prédilections académiques, Etienne Delécluze, le disciple et l'ami de David, n'a pu dissimuler l'admiration que lui avaient inspirée certaines qualités du chef de l'école préraphaélite; il a écrit dans les *Débats* : « M. Millais est un homme de talent, acharné à rendre la nature dans toute sa vérité et qui, pour obtenir ce résultat, s'est fait une manière de peindre dont on chercherait vainement l'analogue dans les ouvrages des peintres connus. M. Millais, pour dire toute la vérité, pousse l'originalité jusqu'à la bizarrerie. Les peintres, ceux même qui sont le plus versés dans la pratique de leur art, ont de la peine à se rendre compte des procédés que M. Millais emploie pour obtenir dans ses ouvrages tant de vigueur de coloris jointe à tant d'éclat et de pureté de ton. Mais si la pratique de cet artiste est étrange, ses compositions ne le sont pas moins, quoiqu'il soit juste de reconnaître qu'elles sont conçues avec beaucoup d'intelligence. » Les tableaux exposés par M. Millais en 1855, l'*Ordre d'élargissement*, le *Retour de la colombe à l'arche* et *Ophelia*, décelaient dans l'exécution une recherche et un amour des détails que l'on retrouvait, poussés jusqu'à la puérilité, dans les œuvres de M. W. Hunt, la *Lumière du monde*, *Claudio et Isabella* et les *Moutons égarés*. « M. Hunt est, en art, de la même communion que M. Millais, a dit encore Th. Gautier. Les détails de ses tableaux sont d'un fini inimaginable, et tels que les feraient, en s'appliquant beaucoup, Albert Dürer, Schoorl et les plus précieux des maîtres allemands primitifs. Nos néo-gothiques ne sont jamais allés si loin. Si l'on admet une fois que l'art ait le droit de n'être pas contemporain et de choisir à son gré un milieu, un siècle, une croyance, alors il faut admirer sans réserve l'œuvre de M. Hunt... Le rendu y est poussé jusqu'aux dernières limites, non pour arriver à ce poli extrême qui charme les amateurs superficiels, mais pour exprimer le vrai dans ses détails les plus intimement étudiés. » L'éminent critique ajoute : « Nous pensons que MM. Millais et W. Hunt feront école en Angleterre. Leur système est séduisant pour des esprits exacts par son côté absolu; mais nous doutons que nos réalistes les imitent jamais; il faut pour cela trop de temps, de conscience, de volonté et d'observation. Tout en leur rendant la justice qu'ils méritent et qu'on ne leur rendra peut-être pas généralement, à cause de leur étrangeté d'aspect et de leur originalité choquante, nous craignons qu'ils ne succombent dans cette lutte corps à corps avec la nature. » M. de Calonne (*Revue contemporaine*) a jugé avec une grande sévérité les préraphaélites. Selon lui, « cette affectation de naïveté et de simplicité, qui semble leur préoccupation principale, produit des résultats diamétralement opposés à ceux qu'ils prétendent obtenir; leur peinture respire le maniérisme, mais un maniérisme enfantin, et, par malheur, l'enfance dans les arts comme dans les sociétés, quand elle n'est pas celle du premier âge, n'est plus que celle de la vieillesse, et l'on sait alors de quel nom elle s'appelle. »

Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1858, M. Henri Delaborde a instruit le procès du *préraphaélitisme* et de ses adeptes avec une compétence irrécusable, mais avec un parti pris non dissimulé; il s'est élevé avec indignation contre une doctrine qui nie audacieusement les progrès accomplis par les successeurs du Pérugin et qui, sous prétexte d'évincer de la peinture le conventionnel, l'artificiel, tendrait à supprimer du même coup l'art lui-même. Plus d'interprétation, plus de style, plus de sentiment personnel à propos des modèles qu'il s'agit de reproduire; le fait palpable, poursuivi jusque dans ses conséquences infimes, le détail accepté sans contrôle et formulé sans réserve, sans modification d'aucune sorte, tel sera l'objet du travail; la naïveté brutale de l'instrument photographique, voilà les conditions de véracité imposées au peintre!... A cette théorie qui impose comme but suprême, comme but unique, l'effigie à outrance de la réalité, M. Delaborde fait l'objection suivante : « Si la sincérité du sentiment en face de la nature est le principe et la condition nécessaire de toute œuvre d'art, en revanche rien de plus malencontreux, rien de moins sympathique que l'effort pour paraître ingénu. Que dirait-on de Célimène cherchant à se donner des airs d'Agnès, ou d'un vieillard qui, en témoignage de sa candeur, se remettrait volontairement à balbutier la langue des enfants? C'est pourtant à cette coquetterie fardée d'innocence, à cette ingénuité systématique, que les préraphaélites prétendent réduire de nos jours l'inspiration et les formes pittoresques. En affectant de se montrer naïfs, ils courent risque d'être accusés de niaiserie; en voulant trop être sincères, ils ne réussissent qu'à devenir indiscrets. Enregistrez, si bon vous semble, mille accidents dont l'œil et l'esprit n'ont que faire, mais ne nous donnez pas pour une image du vrai les servilités de votre pinceau, car ce vrai, dont il fallait définir et résumer les caractères, vous n'aurez su qu'en surcharger et en morceler l'expression. » M. Delaborde termine son réquisitoire par ces réflexions : « Peut-être M. Millais et les autres jeunes artistes dont le talent s'égare aujourd'hui se lasseront-ils de leur attitude de sectaires et se décideront-ils à consacrer à l'étude du vrai les forces qu'ils dépensent dans une lutte stérile avec le réel. L'école anglaise, livrée depuis le commencement du siècle au goût conventionnel et factice, aura pu ainsi tirer quelque profit de son radicalisme actuel. Quant au *préraphaélitisme* proprement dit, après avoir excité quelque temps dans le public une sorte de curiosité, cette doctrine, qui tire son unique valeur de l'excentricité des principes, ne réussira même plus à scandaliser personne. Il adviendra d'elle ce qui est advenu déjà de certaines petites Eglises qui ont essayé parfois de s'installer sur les ruines des dogmes consacrés et des vérités éternelles. Comme la secte des théophilanthropes succombait, il y a soixante ans, sous le poids de l'indifférence et du ridicule, le *préraphaélitisme* tombera bientôt dans le discrédit et l'oubli, et, il faut l'avouer, jamais résultat n'aura été plus désirable ni châtiment mieux mérité. Hélas! nous aussi, nous avons en un certain sens nos préraphaélites, et nous n'hésiterions pas à formuler quelque vœu semblable sur l'avenir de leur doctrine, si cette doctrine existait à vrai dire, si ce titre de *réalistes* impliquait rien de plus qu'un simple non-sens et des intentions, après tout, assez bénignes. Ici nulle innovation, nul étalage de théorie. En reprenant sans bruit, sans gros livres, sans programme altier, quelque chose de l'œuvre tentée autrefois par Michel-Ange, le Caravage et par Valentin, le réalisme contemporain n'aspire pas, que nous sachions, à renouveler l'art de fond en comble, ni même à régenter l'école française; il voudrait, sauf à n'être pris fort au sérieux par personne, détourner sur soi un peu de l'attention que nous accordons volontiers à tout ce qui s'affiche sous une étiquette quelconque... Le *préraphaélitisme* anglais a des appétits bien autrement révolutionnaires; il en veut à l'art de tous les temps et de tous les pays, aux renommées les plus hautes, aux principes les plus universellement respectés. » M. Delaborde a plus peur, comme on voit, du *préraphaélitisme* anglais que du réalisme français; il traite celui-ci d'un peu bien haut, comme il convient à un académicien... La vérité est que le *préraphaélitisme* et le réalisme ont été deux manifestations parallèles de l'art contemporain contre les poncifs classiques et les exagérations des idéalistes; les deux systèmes, d'accord pour revenir à la reproduction de la nature, diffèrent complétement, d'ailleurs, dans la pratique. « Une pente logique et irrésistible, dit W. Bürger, a précipité les préraphaélites vers le réalisme le plus minutieux, parce que, dans la peinture du XVe siècle qu'ils s'imaginèrent d'abord imiter, au lieu de saisir ce qui la caractérise, le style sévère et naïf, l'expression intime et profondément sentie, ils n'y ont vu que le détail, caressé avec la ferveur de néophytes convertis à la religion de la nature après le mysticisme abstrait du moyen âge. C'est par là aussi que les réalistes anglais se différencient des réalistes français. Courbet peint ce qu'il voit, mais il voit ce qu'il faut et comme il faut : les grands plans d'une figure ou d'un objet, leur relation avec l'entourage, l'effet qu'ils font dans le milieu où ils sont. Ce réaliste sait dissimuler ce que la réalité dévore et il ne réalise que ce qu'elle montre en son ensemble. Au contraire, les réalistes anglais, peignant chaque objet et presque chaque point d'un objet pour lui-même et dans un isolement arbitraire, ne donnent point aux objets leur valeur réelle. Ils opèrent je ne sais quelle analyse qui conviendrait à certaines sciences positives, aux mathématiques peut-être, mais qui n'est plus de l'art. »

Outre M. Millais et M. Hunt, l'école préraphaélite compte parmi ses adeptes, MM. Dyce, Hook, Hughes, Collins, Anthony, Mac-Callum, Philip-Gilbert Hamerton, etc. Ce dernier a publié, en 1862, deux volumes intitulés : *A painter's camp on the Highlands and Thougts about art.* M. Ed. Forgues a donné, dans la *Revue des Deux-Mondes*, d'intéressants extraits de cet ouvrage.

PRERAU, en latin *Prerovia*, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 20 kilom. S.-E. d'Olmutz, sur la rive gauche de la Betschwa; 4,500 hab. Très-ancien château. Prerau fut autrefois le chef-lieu d'un cercle, dont le territoire est actuellement réparti entre les cercles d'Olmutz et de Neu-Titschein.

PRÉRECTAL, ALE adj. (pré-rè-ktal, a-le — du préf. *pré*, et de *rectum*). Anat. Qui est situé au devant du rectum.

PRÉROGATIVE adj. f. (pré-ro-ga-ti-ve — lat. *prærogativa*; de *præ*, avant, et de *rogare*, demander). Antiq. rom. Se disait de la tribu ou de la centurie qui jouissait du privilége d'émettre la première son suffrage : *La tribu* PRÉROGATIVE.

— Substantiv. Tribu, centurie prérogative : *Le suffrage de la* PRÉROGATIVE *entraînait souvent celui des autres centuries.* ‖ Privilége de la même tribu ou centurie : *La* PRÉROGATIVE *était un privilége fort envié.*

PRÉROGATIVE s. f. (pré-ro-ga-ti-ve — du mot précédent). Privilége, droit, avantage exclusif : *La* PRÉROGATIVE *royale. Les* PRÉROGATIVES *de la couronne. Accorder à quelqu'un de grandes* PRÉROGATIVES. *Il serait à souhaiter que les gens en place ne fussent pas plus sujets à oublier leurs obligations que leurs* PRÉROGATIVES. (Sanial-Dubay.) *La Restauration a dépensé 400 millions pour rendre au roi Ferdinand les* PRÉROGATIVES *du pouvoir absolu.* (Mich. Chev.) *Malgré les lits de justice et les bastilles, la souveraineté du peuple a prévalu contre la* PRÉROGATIVE *royale.* (Proudh.) ‖ Avantage naturel et exclusif : *Les* PRÉROGATIVES *du talent. La vérité a ses* PRÉROGATIVES. *La grandeur est la plus belle* PRÉROGATIVE *de l'âme et celle qui donne le mieux l'idée de sa dignité.* (Livry.) *Une des plus belles* PRÉROGATIVES *de l'esprit, c'est qu'il donne de la considération à la vieillesse.* (H. Beyle.)

— Ironiq. Désagrément auquel on est exclusivement exposé : *L'ennui est une des plus tristes* PRÉROGATIVES *de l'homme civilisé.* (Alibert.)

— **Syn. Prérogative, privilége.** La *prérogative* est attachée au rang, elle est comme l'attribut distinctif qui montre une supériorité réelle ou universellement reconnue. La raison est pour l'homme une *prérogative* qui le met au-dessus des autres animaux; dans les Etats monarchiques, le droit de grâce, celui de faire la paix et la guerre, celui de promulguer les lois sont les *prérogatives* de la couronne. Les *priviléges* sont des avantages particuliers accordés à certains individus, qui sont par là exemptés de la loi commune. On voit souvent la puissance usurper des *prérogatives* qui sont de véritables injustices; les *priviléges* sont ordinairement des concessions arrachées à la puissance par les sollicitations ou par la faveur. Condillac a réuni les deux mots, avec le sentiment très-juste de leur valeur, dans la phrase suivante : *Quelques-uns* (dans le Parlement d'Angleterre) *établirent le droit d'accorder des* PRIVILÉGES *comme faisant partie de la* PRÉROGATIVE *royale.*

PRÉROMAIN, AINE adj. (pré-ro-main, è-ne — du préf. *pré*, et de *romain*). Hist. Qui a précédé le temps des Romains, de la domination romaine : *Les monuments* PRÉROMAINS *de l'Italie méridionale.*

PRÉRUINÉ, ÉE adj. (pré-ru-i-né — du préf. *pré*, et de *ruiné*). Ruiné d'avance. ‖ Mot créé par Voltaire, qui l'opposait à *préétabli*, à propos de l'*harmonie préétablie* de Leibniz.

PRÈS adv. (prè — du latin *pressus*, qui signifie proprement pressé, serré contre; de *premere*, presser). A une petite distance : *Ce village n'est pas si* PRÈS *que vous le croyez. Vous êtes trop* PRÈS *pour voir ce tableau. Mettez-vous plus* PRÈS. *Les personnes qui demeurent loin arrivent toujours plus tôt que celles qui demeurent* PRÈS. (Balz.)

— En un temps prochain : *La mort nous paraît toujours trop* PRÈS. *Le temps est* PRÈS *où tous les hommes aimeront la liberté.*

— *Ici près*, Dans un lieu très-voisin de celui-ci.

— Mar. *Près et plein*, Dans la direction du vent et la voile étant bien gonflée. ‖ *Le vent est près*, Le vent souffle presque dans la direction de la route à suivre.

— Substantiv. Mar. *Au plus près*, Dans la direction exacte du vent : *Naviguer* AU PLUS PRÈS. *Les vents nous ont obligés de faire route* AU PLUS PRÈS. (Parny.) ‖ *Prendre le plus près*, Diminuer autant que possible l'angle du vent.

— Loc. adv. *De près*, D'une distance, d'un intervalle peu considérable, d'un lieu peu éloigné, au propre et au figuré : *Un tableau ne doit pas être vu* DE *trop* PRÈS. *La véritable grandeur ne perd rien à être vue* DE PRÈS. (La Bruy.) *Les bienfaits sont un feu qui ne chauffe que* DE PRÈS. (Volt.) *J'ai vu* DE PRÈS *les rois, et mes illusions politiques se sont évanouies.* (Chateaub.)

> Te voyant *de plus près*, je t'admire encor plus.
>
> BOILEAU.

> De loin c'est quelque chose, et *de près* ce n'est rien.
>
> LA FONTAINE.

> Le réveil suit *de près* vos trompeuses ivresses.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> J'ai vu la mort *de près* et je l'ai vue horrible.
>
> VOLTAIRE.

‖ A ras : *Etre rasé, tondu* DE *très*-PRÈS. ‖ Avec vigilance et assiduité : *Surveiller* DE PRÈS *ses affaires.*

— *Serrer de près*, Poursuivre vivement et à peu de distance, au propre et au figuré : *L'armée ennemie nous* SERRAIT DE PRÈS. SERREZ DE PRÈS *votre débiteur, sinon il vous échappera.*

— *Tenir de près*, Surveiller attentivement : *Il* TIENT *ses enfants* DE PRÈS. ‖ *Tenir de près à*, Avoir de grands rapports avec : *Les qualités des animaux qui paissent l'herbe* TIENNENT DE PRÈS À *celles des plantes dont ils se nourrissent.* (Buff.) *Les usages* TIENNENT DE PRÈS AUX *lois.* (Mme Campan.)

— *Regarder de près à*, Donner une attention minutieuse à : *Tenez la main à vos affaires et* REGARDEZ-Y DE PRÈS.

— *Toucher de près à*, S'approcher beaucoup de : *La bonté* TOUCHE DE PRÈS À *la faiblesse, la sévérité est voisine de la dureté. Le premier est celui qui, dans son art,* TOUCHE DE *plus* PRÈS À *la perfection.* (Bailly.) ‖ Etre proche parent de : *Il* VOUS TOUCHE DE PRÈS. *Songeons d'abord à ceux qui* NOUS TOUCHENT DE PRÈS. ‖ Intéresser directement : *Cela* VOUS TOUCHE DE PRÈS, *faites-y attention.*

— *Se voir de près*, Se battre en duel :

> S'il l'emportait sur moi, nous *nous verrions de près.*
>
> DESTOUCHES.

— *Ni de près ni de loin*, En aucune façon : *Je ne le connais* NI DE PRÈS NI DE LOIN. *Cela ne me regarde* NI DE PRÈS NI DE LOIN.

— *Près à près*, A peu de distance l'un de l'autre : *Planter des arbres* PRÈS À PRÈS. ‖ A peu d'intervalle, coup sur coup : *L'escadron de M. le Prince, ne pouvant soutenir deux charges si* PRÈS À PRÈS, *se rompit.* (La Rochef.) ‖ Inus.

— *A..... près*, Sauf; à la différence, à l'exception de : *J'ai reçu cette somme* À *vingt francs* PRÈS. *A une grande vanité* PRÈS, *les héros sont faits comme les autres hommes.* (La Rochef.) *Les hommes sont des moutons,* À *la douceur* PRÈS. (Custine.)

— *A cela près*, Sans s'arrêter à cela : *Ne laissez pas de conclure votre marché,* À CELA PRÈS. (Acad.) ‖ Inus.

— *N'être pas, n'en être pas à cela près*, Ne pas voir là une difficulté, ne pas reculer devant cela : *Si c'est vingt francs de plus qu'il vous faut, je vous les donnerai; je* NE SUIS PAS À CELA PRÈS. *Eh bien, il jurera puisqu'on le veut; il* N'EN EST PAS À CELA PRÈS. Cette locution a vieilli.

— *A beaucoup près*, Tant s'en faut, bien loin de là : *Je ne suis pas,* À BEAUCOUP PRÈS, *aussi habile que vous. Il ne se trouve plus autant de lions en Afrique*, À BEAUCOUP PRÈS, *qu'il y en avait autrefois.* (Buff.) *On vante le premier amour, mais il ne vaut pas,* À BEAUCOUP PRÈS, *le dernier.* (A. d'Houdetot.)

— *A peu de chose près*, Peu s'en faut : *Il m'a donné,* À PEU DE CHOSE PRÈS, *ce que je lui demandais.*

— *A peu près*, Presque, environ : *C'est* À PEU PRÈS *cela. Il y a* À PEU PRÈS *quarante ans. Le loriot est* À PEU PRÈS *de la grosseur du merle.* (Buff.) *La terre est* À PEU PRÈS *sphérique.* (Arago.) ‖ Substantiv. Chose vague, sans précision, qui n'est pas rigoureusement exacte ou rigoureusement conforme à ce qu'il s'agit d'obtenir : *L'*À PEU PRÈS *est l'antipode de la vérité mathématique; les arts et l'imagination, au contraire, se contentent volontiers d'un* À PEU PRÈS. *Dans tous les projets que l'on forme, il faut se contenter des* À PEU PRÈS. (Frédéric II.) *Les hommes se sont toujours contentés de l'*À PEU PRÈS *en tous genres.* (Volt.)

— Prépos. Dans le voisinage, à proximité de : *Il demeure* PRÈS *la place Louvois. J'habite Meudon* PRÈS *Paris.*

— En fonctions déléguées auprès de : *L'ambassadeur français* PRÈS *la Porte Ottomane. Le procureur de la république* PRÈS *la cour d'appel.*

— Loc. prépos. *Près de*, Dans le voisinage, à proximité de : *S'asseoir* PRÈS DE *quelqu'un, Il demeure* PRÈS D'*ici. Rien de plus avantageux pour notre propre gloire que de n'être pas trop* PRÈS DE *nos admirateurs.* (Sanial-Dubay.) *Pendant l'hiver, la terre est plus* PRÈS DU *soleil que pendant l'été.* (F. Pillon.)

— En relation ou ressemblance directe avec : *Toute perfection est* PRÈS D'*un défaut.* (Volt.) *L'ambition n'est pas si* PRÈS DU *cœur que l'amour.* (Mme de Tencin.) *Plus on est* PRÈS DE *la nature, plus on est sûr de plaire.* (Grimm.) *Rien n'est si* PRÈS DE *la bêtise que l'esprit sans raison.* (Mme Necker). *On est bien* PRÈS DE *l'ingratitude lorsqu'on pèse un bienfait.* (Mlle de L'Espinasse.)

— A un intervalle de temps peu considérable : *Nous sommes* PRÈS DE *l'automne. Vous êtes bien* PRÈS DE *la fin de vos peines. Nous étions* PRÈS DE *la Saint-Jean quand cela arriva. Cet événement est encore trop* PRÈS DE *nous pour être bien jugé. Plus on est* PRÈS DE *sa fin et plus on croit vivre.* (Chateaub.) ‖ Sur le point de : *Il est* PRÈS DE *partir. Elle est* PRÈS DE *mourir. Le soleil est* PRÈS DE *se coucher. On ne connaît l'importance d'une action que lorsqu'on est* PRÈS DE *l'exécuter.* (La Font.) *Je voudrais que tout homme public, quand il est* PRÈS DE *faire une grosse sottise, se dit toujours à lui-même : L'Europe te regarde!* (Volt.) *Le méchant qui fait trembler est bien* PRÈS DE *trembler lui-même.* (Beaumarch.) *On a fait de la religion un code pénal, et dès qu'elle est un code pénal, elle est bien* PRÈS DE *devenir un code arbitraire.* (B. Const.) *On est bien* PRÈS D'*aimer ce qu'on admire.* (A. Fée.) *Les hommes indifférents sont bien* PRÈS D'*être inflexibles.* (Lemontey.)

Un conjuré qui tremble est bien *près de* périr.
A. CHÉNIER.

— Presque : *Vous avez touché* PRÈS DE *cent francs. Il est* PRÈS DE *deux heures. J'ai fait* PRÈS DE *trois mille vers sur des sujets de piété.* (Racine.)

— En comparaison de : *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon,* PRÈS D'*elles, n'est qu'un écolier.* (Balz.) *Mathusalem est un gamin* PRÈS DE *Cupidon.* (V. Hugo.)

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près de* vous?
RACINE.

Les maux les plus cruels ne sont que des chansons
***Près de* ceux qu'aux maris cause la jalousie.**
LA FONTAINE.

‖ Ce sens, qui est d'une grande justesse, en ce qu'il exprime la comparaison par le rapprochement, a cependant vieilli; il n'est plus guère usité qu'en poésie.

— Loc. fam. *Être près de ses pièces*, Être à la fin de son argent. C'est une équivoque sur le mot *pièce* pris dans le sens de monnaie et de canon. ‖ *Avoir la tête près du bonnet*, Avoir un caractère très-vif, très-prompt, très-facile à prendre feu.

— Prov. *Près de l'église, loin de Dieu*, Les personnes qui sont habituellement à l'église sont les moins délicates au sujet des obligations religieuses et du respect des choses saintes.

— **Syn. Près, auprès, proche.** V. AUPRÈS.

— Gramm. Voir les notes sur AUPRÈS et PRÊT.

PRÉSAGE s. m. (pré-za-je — du latin *præsagium*; de *præsagire*, presager, formé de *præ*, avant, et d'un primitif *sagire*, qui a la même origine que *sagus, saga, sagana*, sorcier, devin, sorcière; *sagax*, prévoyant, sagace). Augure, signe par lequel on conjecture l'avenir : *Un heureux, un fâcheux, un sinistre* PRÉSAGE. *Rencontrer un âne ou le voir en songe était pour les Grecs un heureux* PRÉSAGE. (P. de St-Victor.) *Quand on est heureux, on croit aux mauvais* PRÉSAGES. (A. Karr.)

Le treize, un vendredi, c'est un mauvais *présage*.
L. BOUILHET.

Votre nom fut accompagné
D'un pâté de mauvais *présage*.
Sire, quand vous avez signé
Mon contrat de mariage.
BÉRANGER.

‖ Signe qui permet de conjecturer, de prévoir ce qui doit arriver : *Les grandes corruptions ont été, dans tous les temps, le* PRÉSAGE *du changement et de la chute des États.* (Montesq.) *La mélancolie est quelquefois le* PRÉSAGE *de grandes passions.* (Beauchêne.) *Le mépris des lois est le* PRÉSAGE *de la décadence d'un empire.* (De Ségur.) *L'exagération des regrets est un* PRÉSAGE *d'oubli.* (Latena.) *L'ingratitude d'un grand pays est toujours de sinistre* PRÉSAGE. (E. de Gir.) ‖ Conjecture que l'on tire de ces mêmes signes : *Tirer un bon, un mauvais* PRÉSAGE. *Il n'y a rien de plus faible et de plus timide que ceux qui se fient aux pronostics; trompés dans leurs vains* PRÉSAGES, *ils perdent cœur et demeurent sans défense.* (Boss.)

Je conçus, je l'avoue, un *présage* funeste.
RACINE.

— **Syn. Présage, augure.** V. AUGURE.

— **Encycl.** Les *présages*, en grec οἰωνὸς et οἰώνισμα, en latin *omen* et *signum*, comprenaient tout un ensemble de faits et de phénomènes extérieurs dans lesquels les anciens voyaient l'annonce des événements futurs. La croyance superstitieuse aux *présages* existait certainement dès les temps de l'unité aryenne, car on la retrouve plus ou moins développée chez tous les peuples aryens de l'Orient et de l'Occident, et l'une des choses les mieux constatées, à partir de l'époque védique, est l'influence favorable ou défavorable attribuée aux *présages*, selon qu'ils se montraient à droite ou à gauche. On en trouve de nombreux exemples dans les Védas, et Homère, reflétant à son insu la vieille civilisation indoue, ne fait que donner une nouvelle forme à des croyances qui lui étaient antérieures. Ainsi, le δεξιὸς ὄρνις, *avis dextera*, aigle ou épervier, est envoyé par les dieux comme un signe favorable (*Odys.*, XV, 160; 525), tandis que l'ἀριστερὸς ὄρνις, *avis sinistra* (*Odys.*, XX, 242), est un *présage* funeste. Dans l'*Iliade*, II, 353; IX, 136, Jupiter lance ses éclairs vers la droite, ἐπιδέξια, ἐνδέξια, en signe de bon augure. Ceci n'a aucun rapport avec les points cardinaux, mais dans le beau passage de l'*Iliade* où Hector combat les craintes de Polydamas qui a vu un aigle volant, ἐπαρίστερα, vers la gauche et portant dans ses serres un serpent qu'il laisse tomber, on voit que l'augure interprète des *présages* devait se tourner vers le nord : « Tu m'exhortes, dit Hector, à obéir aux oiseaux aux ailes étendues, mais peu m'importe qu'ils volent à droite vers l'aurore et le soleil, ou bien à gauche vers le sombre couchant... Le meilleur des *présages*, c'est de combattre pour sa patrie. » Ainsi l'observateur avait l'orient à sa droite et l'occident à sa gauche, et il se tournait vers le nord, parce que ce côté du ciel était regardé comme la demeure des dieux. De même chez les Indous, dont les dieux siégeaient au nord sur le mont Mérou, le prêtre officiant devait accomplir les rites du sacrifice en se tournant vers le nord, aussi bien que vers l'orient. De là, chez les Romains, les significations opposées de *faustus* et d'*infaustus*, favorable et défavorable, attribuées tour à tour à *sinister* et à *lævus*; la première provenant uniquement du mode d'orientation de l'augure et la seconde se rattachant aux idées défavorables associées de tout temps à la gauche. Un fait analogue se remarque dans le sanscrit, où *apasavya*, loin de la gauche, c'est-à-dire à droite, a parfois le même sens que *prasavya*, vers la gauche, c'est-à-dire contraire, funeste, etc. Pour les Indiens, le nord était bien la région sacrée, mais chaque plage céleste avait chez eux ses régents particuliers, et le brahmane officiant se tournait tour à tour vers l'une ou vers l'autre pour conjurer les *présages* par des expiations, ce qui faisait varier les rapports quant à la droite et à la gauche. Chez les peuples néo-latins, toutefois, et les Germains du moyen âge, comme chez les Grecs, pour ἀριστερός, la gauche était exclusivement le côté de mauvais augure, le côté sinistre. Grimm, qui en a réuni les preuves d'une manière très-complète, ne croit point à une transmission des croyances romaines, mais à une origine unique et commune, en observant que Tacite déjà attribue aux anciens Germains la coutume d'interroger le sort par le vol et les cris des oiseaux. Les Grecs et surtout les Romains furent les peuples chez lesquels les *présages* acquirent le plus d'autorité; ils en voyaient partout, non-seulement dans le vol et le chant des oiseaux, dans le tonnerre et les éclairs, mais dans des paroles fortuites, dans des rencontres inopinées d'hommes et d'animaux, dans certaines actions, dans certains noms, dans certains mouvements du corps, enfin dans mille accidents d'où ils prétendaient tirer la science de l'avenir. Ainsi, c'était de l'observation des *présages* que dépendait la tenue des assemblées du peuple à Athènes et à Rome et souvent la décision d'affaires très-graves.

Les paroles fortuites que l'on entendait étaient un des *présages* les plus usités. Avant de commencer une entreprise, on sortait de sa maison pour recueillir les paroles de la première personne que l'on rencontrait, ou bien on envoyait un esclave écouter ce qui se disait dans la rue, et, sur des mots pris au vol et qu'on torturait pour les appliquer à son projet, on prenait les résolutions les plus importantes.

On considérait généralement comme de mauvais *présages* les paroles orgueilleuses. Certains noms étaient de bons et certains autres de mauvais *présages*. Aussi voulait-on que les enfants qu'on employait dans les cérémonies de la religion et les soldats qu'on enrôlait les premiers eussent des noms heureux. Quelquefois, un nom qui faisait allusion à un autre était un heureux *présage*; par exemple, Paul Emile ayant été chargé de faire la guerre à Persée, roi de Macédoine, rencontra, un peu avant son départ, sa plus jeune fille; la voyant triste, il la prit dans ses bras et lui demanda, en l'embrassant, la cause de son chagrin : « C'est, dit-elle, que notre petite chienne Persa est morte. — Je reçois le *présage*, » dit Paul Emile en l'embrassant de nouveau.

Un homme contrefait, un nain, un eunuque, un nègre, un singe, un chien, un chat étaient de mauvais *présages*, et ceux qui les apercevaient en sortant de chez eux y rentraient aussitôt. La rencontre de certains animaux était heureuse à la campagne, comme celle d'un lion, des fourmis, des abeilles; d'autres rencontres étaient malheureuses, comme celle des loups, des renards, des serpents. Lorsque, au sortir de la maison, on se heurtait le pied contre le seuil de la porte, lorsqu'on rompait l'attache de sa chaussure ou lorsque, se levant de son siége, on se sentait retenu par la robe, enfin lorsqu'on faisait une chute imprévue, on tenait ces divers accidents pour de fort mauvais *présages*. Il en était de même si, en marchant avec quelqu'un, on se heurtait le pied contre une pierre, ou si un enfant ou un chien passait entre les deux promeneurs. Dans ce cas, pour détourner le *présage*, donner un soufflet à l'enfant ou un coup de pied au chien était un moyen infaillible.

Les tintements d'oreille, les palpitations de cœur, le tressaillement de quelques parties du corps, des yeux et des sourcils étaient encore de tristes *présages*. Cependant, le tressaillement de l'œil droit était un signe heureux, ainsi que l'engourdissement du petit doigt et celui du pouce de la main gauche. L'éternument, lorsqu'il arrivait avant midi, était de bon *présage*.

Ajoutons à tous ces *présages* ceux de l'observation du soleil, de la lune, des astres, du vol et du chant de certains oiseaux, comme on le voit si souvent dans Virgile et dans Ovide; l'observation de la lumière, dont les anciens tiraient des *présages* pour les changements du temps et pour le succès de diverses entreprises. Mais de tous les *présages* de l'air, aucun n'attirait leur attention comme les comètes, les éclipses, les grêles, les pluies extraordinaires, les éclairs et le tonnerre; ils croyaient que le tonnerre du jour était de Jupiter et que ceux de la nuit venaient de Pluton. Le *présage* était encore plus funeste lorsque le tonnerre se faisait entendre par un temps serein. On examinait aussi de quel côté tournait le tonnerre; si, étant parti du nord, il allait au couchant, c'était un signe de très-mauvais augure; si, au contraire, partant de l'orient, il tournait du même côté, c'était un *présage* parfait.

Les *présages* des oiseaux étaient de deux sortes; les premiers se tiraient de leur vol, ce qu'on appelait en latin *auspicium* (V. AUSPICE), c'est-à-dire observation des oiseaux, et consistaient à examiner s'ils volaient haut ou bas. Ceux qui faisaient *présage* étaient l'aigle, le vautour, l'orfraie, la buse, le cygne, la grue et autres semblables dont le vol était fort élevé. La seconde espèce de *présage* se tirait du chant des oiseaux et s'appelait *augurium* (V. AUGURE). Les oiseaux dont le chant donnait ordinairement des *présages* étaient la corneille, le corbeau, la chouette, le hibou, le pivert et quelques autres semblables. Outre ces *présages* des oiseaux, les Romains avaient ceux des poules sacrées, qu'on nourrissait exprès dans des cages et que l'on consultait dans les affaires importantes.

Les anciens avaient encore une singulière façon de tirer des *présages* sur des choses qu'ils désiraient apprendre, en s'adressant à leurs dieux eux-mêmes. Pour cela, ils entraient dans un temple, s'approchaient de l'idole et, lui parlant à l'oreille, ils lui demandaient la connaissance de ce qu'ils voulaient savoir; après quoi, ils se retiraient en se bouchant les oreilles jusqu'à ce qu'ils fussent sortis. Alors, la première voix qu'ils entendaient ou la première chose qu'ils rencontraient était un *présage* à la réponse qu'ils attendaient.

Les *présages* étaient continuellement recherchés par les païens, et il n'y avait aucun temps où on crût pouvoir les négliger impunément. On les observait surtout au commencement de tout ce qu'on faisait, comme le dit Ovide, *omina principiis*. C'est de là qu'était venue à Rome la coutume de ne rien dire que d'agréable le premier jour de l'année, le 1er janvier, de se faire les uns aux autres des souhaits qu'on accompagnait de petits présents et surtout de miel et autres douceurs. Cette attention pour les *présages* avait lieu dans toutes les cérémonies de la religion, dans les actes publics et particuliers, dans les mariages, à la naissance des enfants, dans les voyages et dans les repas.

Mais il ne suffisait pas d'observer les *présages*; il fallait, de plus, les accepter lorsqu'ils paraissaient favorables, afin qu'ils eussent leurs effets. Alors, non-seulement on en remerciait les dieux, mais on leur en demandait de nouveaux qui confirmassent les premiers. Au contraire, si le *présage* était mauvais, on priait les dieux d'en détourner les suites. On remédiait aux *présages* de tant de manières puériles et ridicules que le détail en serait ennuyeux. Une des plus ordinaires pour détourner l'effet d'un discours ou d'un objet désagréable était de cracher promptement et l'on croyait, par cette action, rejeter le venin qu'on avait respiré.

S'il arrivait que l'on fût obligé, dans la conversation, de se servir de certains mots de mauvais *présage*, on avait la précaution de les adoucir ou de leur substituer d'autres expressions qui présentassent à l'esprit des images moins sinistres. Les anciens n'y manquaient jamais. Ainsi, au lieu de dire qu'un homme était mort, on disait qu'il avait vécu. C'est dans ce but que les Grecs appelaient la prison, la *maison*, tout simplement; le bourreau, l'*homme public*; les Furies, les *Euménides* ou déesses compatissantes, et ainsi de mille autres expressions dont les auteurs sont remplis.

De nos jours, bien des gens, même instruits, croient aux *présages*; le vendredi, le nombre 13, un vêtement à l'envers sont de mauvais *présages*; la corde d'un pendu ou un bout de cette corde portent bonheur, surtout au jeu; une salière renversée *présage* hyménée ou la mort, dans l'année, de l'un des convives; araignée du matin, chagrin; araignée du soir, espoir, etc.

Et dire qu'on a le courage de se moquer des anciens!

PRÉSAGÉ, ÉE (pré-za-jé) part. passé du v. Présager. Conjecturé sur quelque signe : *Un événement* PRÉSAGÉ.

PRÉSAGER v. a. ou tr. (pré-za-jé — rad. *présage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je présageai; nous présageons*). Prévoir, conjecturer à l'aide de certains signes : *On* AVAIT PRÉSAGÉ *sa chute. Il y a des visages d'ostentation déclarés dangereux; quand on vient à les aimer, on n'en a point été la dupe, on* AVAIT PRÉSAGÉ *l'aventure.* (Mariv.) ‖ Annoncer d'avance, faire prévoir, être le signe précurseur de : *Les passions* PRÉSAGENT *peut-être une existence future; mais, en attendant, elles déchirent celle-ci.* (Mme de Staël.) *J'avais renversé la salière; rien que cela* PRÉSAGEAIT *ma perte.* (Ad. Paul.)

Sa voix rauque en chantant *présage*
Au château grand remue-ménage.
BÉRANGER.

Je vois, devant notre maison,
Certain homme dont l'encolure
Ne me *présage* rien de bon.
MOLIÈRE.

Se présager v. pr. Conjecturer, se prédire à soi-même :

Voilà ce que cœur mon *se présage* de toi.
RACINE.

PRÉSAIE s. f. (pré-zè). Ornith. Nom vulgaire de la chouette effraie.

PRÉ-SALÉ s. m. Mouton engraissé dans les prés salés, dans les herbages voisins de la mer : *Un troupeau de* PRÉS-SALÉS. *Un gigot, des côtelettes de* PRÉ-SALÉ. ‖ On écrit quelquefois PRÉSALÉ.

PRÉSANCTIFIÉ, ÉE adj. (pré-san-kti-fi-é — du préf. *pré*, et de *sanctifié*). Liturg. Consacré d'avance : *Une hostie* PRÉSANCTIFIÉE.

— s. m. pl. *Messe des présanctifiés*, Sorte de messe dans laquelle on ne consacre pas, mais où l'on consomme une hostie consacrée à une autre messe.

— **Encycl.** Liturg. *Messe des présanctifiés.* D'ordinaire, dans le sacrifice de la messe, le prêtre communie et fait communier les fidèles qui se présentent à l'autel avec des espèces eucharistiques qu'il vient de consacrer. Dans la messe des *présanctifiés*, il se sert d'espèces qui ont été consacrées la veille ou même quelques jours auparavant. Par conséquent, cette messe n'a pas de consécration. Dans l'Église romaine, la messe des *présanctifiés* ne se dit qu'une fois par an, le jour du vendredi saint. Ce jour-là, la messe est très-abrégée. Après l'adoration de la croix, le célébrant se lave les mains et fait la confession avec les clercs; puis il va, précédé du clergé, au tombeau où est le saint sacrement contenant les espèces *présanctifiées*, c'est-à-dire consacrées la veille. Le célébrant, ayant placé le saint sacrement sur l'autel, l'encense trois fois à genoux; puis il étend sur l'autel le corporal où est l'hostie. Le diacre met du vin et le sous-diacre de l'eau dans le calice, que le célébrant reçoit et place sur l'autel en silence; ensuite il chante le *Pater*, puis il élève l'hostie, de manière que tous les assistants la puissent voir; enfin, après l'avoir partagée en trois parties, comme à l'ordinaire, et avoir récité trois fois le *Domine, non sum dignus*, il communie.

Dans l'Église grecque, la messe des *présanctifiés* se dit pendant tout le carême. Le concile de Laodicée, tenu vers le milieu du IVe siècle, a établi pour cette Église la coutume de ne consacrer l'eucharistie en carême que le samedi et le dimanche, jours auxquels les Grecs ne sont pas astreints au jeûne.

PRESBOURG, en latin *Posonium*, en hongrois *Posony*, ville de l'empire d'Autriche (royaume de Hongrie), ch.-l. du comitat de son nom, à 75 kilom. E. de Vienne, sur la rive gauche du Danube, par 48° 8′ de latit. N., et 14° 46′ de longit. E.; 46,540 hab. Résidence des autorités du comitat et de l'archevêque de Gran; académie royale catholique avec bibliothèque; gymnase; lycée évangélique; séminaire archiépiscopal; caisse d'épargne; tribunal de commerce; entrepôt de sel; fabrication de tabacs, miroirs, draps, tapis, soieries, instruments de musique, liqueurs; tanneries, mégisseries, sucrerie, tréfilerie d'argent. Presbourg fait un commerce important, surtout en grains et en vins, sur le Danube et avec les villes des districts miniers. Ce qui accroît son importance, ce sont le chemin de fer entre Presbourg et Tyrnau et celui qui relie Vienne, Presbourg, Pesth et Szolnok. Un service de bateaux à vapeur met Presbourg en communication avec Vienne et Constantinople. Sources ferrugineuses et bains. Presbourg, qui est une des principales villes de la Hongrie, est située sur une colline; ses rues sont étroites et mal pavées. On y remarque l'église des Franciscains de Saint-Martin, où a lieu le couronnement des rois de Hongrie; le palais national, ancien siége de la diète hongroise; l'hôtel de ville, le palais de l'archevêché et plusieurs beaux hôtels particuliers. Cette ville existait déjà du temps des Romains; elle fut fondée, dit-on, par Pison, l'un des généraux de Tibère, qui la peupla de colons allemands. Elle obtint de nombreux priviléges et devint bientôt une importante place de frontière. Quand les Turcs se furent emparés en 1541 de Bude, Presbourg devint la capitale de la Hongrie; jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, elle demeura la ville la plus belle, la plus peuplée et la plus importante de la Hongrie; mais, depuis lors, Pesth l'a dépassée. Un traité de paix, qui y fut signé en 1491, assura la Hongrie à l'Autriche. Un autre traité y fut conclu le 26 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, entre Napoléon I[er] et l'empereur François II (v. plus loin). Deux conciles ont été tenus dans cette ville. L'un, présidé par le cardinal Gentile de Montefiore, légat de Clément V, en 1309, fit neuf canons ayant pour objet de pourvoir à la sûreté des évêques et des légats, de défendre de recevoir d'un laïque une cure et un bénéfice, d'interdire à tout catholique de marier sa fille à un hérétique, etc. Un second concile fut convoqué à Presbourg en 1821 par l'archevêque de Strigonie, primat du royaume, à la suite des synodes qui avaient eu lieu dans chaque diocèse. On s'y occupa de plusieurs questions de dogme et on y publia plusieurs règlements pour le maintien de la foi et de la discipline.

Presbourg (TRAITÉ DE). Nous ne ferons que mentionner ici le traité de Presbourg de 1491, qui assura la Hongrie à l'Autriche. L'énoncé seul en dit assez l'importance. L'empereur Frédéric III d'Autriche, après de vains efforts pour regagner la Hongrie et la Bohême, qui s'étaient détachées de l'Autriche à la mort d'Albert II, en prépara la réunion future à sa maison par un traité qui réservait à sa postérité la succession éventuelle du roi Ladislas. Nous arriverons donc immédiatement au traité de Presbourg de 1805, le plus glorieux peut-être qu'ait signé Napoléon. Après la bataille d'Austerlitz, Talleyrand, représentant l'empereur des Français, s'était rendu à Presbourg pour y traiter de la paix avec les négociateurs autrichiens. Comme toutes les conditions du traité avaient été déjà débattues dans des entrevues précédentes à Brünn, elles furent promptement arrêtées à Presbourg. Voici les principales :

L'Autriche renonçait à la possession des Etats vénitiens, du Frioul, de l'Istrie et de la Dalmatie; de sorte que Trieste et les bouches du Cattaro passaient à la France. Tous ces territoires devaient être réunis au royaume d'Italie. Le traité stipulait de nouveau la séparation des couronnes de France et d'Italie, mais en termes assez vagues pour laisser le vainqueur maître de les interpréter à un moment donné.

Le Tyrol allemand et le Tyrol italien passaient à la Bavière, qui les avait toujours convoités. En retour, l'Autriche obtenait les principautés de Salzbourg et de Berchtolsgaden, appartenant depuis 1803 à l'archiduc Ferdinand, ancien grand-duc de Toscane, qui recevait de la Bavière, en dédommagement, la principauté ecclésiastique de Wurtzbourg. Ainsi, l'Autriche perdait avec le Tyrol toute influence sur la Suisse et l'Italie, et l'archiduc était soustrait à ses inspirations. Son titre électoral lui était maintenu et transféré de la principauté de Salzbourg sur celle de Wurtzbourg.

La royauté nouvelle des électeurs de Wurtemberg et de Bavière était reconnue par l'Autriche, qui consentait en même temps à ce que les prérogatives des souverains de Baden, de Bavière et de Wurtemberg, sur la noblesse immédiate de leurs Etats, fussent les mêmes que celles de l'empereur sur la noblesse immédiate des siens; clause qui équivalait à la suppression de cette noblesse dans les trois Etats en question, puisque les pouvoirs des trois princes se trouvaient assimilés à ceux de l'empereur, qui étaient absolus sur ce point. Ainsi, la France opérait une véritable révolution sociale dans une grande partie de l'Allemagne, en centralisant le pouvoir au profit du souverain, en faisant cesser toute dépendance féodale extérieure. En même temps, elle continuait le système des sécularisations, car un article du traité attribuait à l'Autriche la sécularisation des biens de l'ordre Teutonique et leur conversion en propriété héréditaire au profit de celui de ses archiducs qu'elle désignerait. Le traité s'adaptait donc parfaitement aux besoins de l'Italie et de l'Allemagne; l'Autriche était définitivement exclue de l'Italie et perdait avec le Tyrol les positions dominantes qu'elle occupait dans les Alpes. Elle se voyait rejetée derrière l'Inn, privée de tout poste avancé en Souabe et des liens féodaux qui lui assujettissaient les Etats de l'Allemagne méridionale. Elle essuyait en même temps d'immenses dommages matériels : 4 millions de sujets sur 24 et 15 millions de florins sur 103 lui étaient arrachés; enfin, le traité de Presbourg la frappait d'une contribution de 40 millions.

Il restait à régler le sort du royaume de Naples, dont la souveraine, la reine Caroline, avait outrageusement violé le traité de neutralité qui la liait à l'égard de la France, en recevant dans ses Etats, quelques jours seulement avant la bataille d'Austerlitz, 12,000 Russes et 6,000 Anglais, auxquels elle s'était engagée de joindre une armée de 40,000 Napolitains, afin de soulever l'Italie sur les derrières des Français. Cette mauvaise foi insigne avait profondément irrité Napoléon qui, après la victoire, décida irrévocablement dans son esprit la déchéance des Bourbons de Naples. Il défendit donc à Talleyrand d'accepter, dans le cours des conférences, la moindre discussion à cet égard. Les négociateurs, pour le faire revenir sur cette résolution, imaginèrent de lui dépêcher l'archiduc Charles, dont on savait qu'il estimait le caractère et les talents. L'entrevue eut lieu, en effet, et Napoléon accueillit l'archiduc avec tous les égards dus à son rang et à sa gloire; mais il ne fut nullement question des affaires de Naples, l'archiduc ayant probablement craint de se heurter contre l'inflexible volonté de Napoléon. Le traité fut donc signé le 26 décembre 1805, et les négociateurs autrichiens se bornèrent, par une lettre collective, à recommander la maison régnante de Naples à la générosité du vainqueur.

PRESBOURG (COMITAT DE), division administrative du royaume de Hongrie, limité au N. et au N.-E. par le comitat de Neutra, au S.-E. par ceux de Comorn et de Gran, à l'O. par l'archiduché d'Autriche; superficie, 3,350 kilom. carrés; 227,000 hab. Ch.-l., Presbourg. Ce pays, généralement plat, est traversé du N.-O. au S.-E. par quelques ramifications des Karpathes; il est arrosé par le Danube, qui s'y divise en plusieurs bras renfermant quelques îles, par la Blava, la Polana, la Truava, la Gidra et la March. On y rencontre aussi beaucoup de marais. Le sol est très-productif en céréales, vins, chanvre, fruits et châtaignes. On y élève des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons. Les forêts nourrissent beaucoup de gibier et les rivières y sont très-poissonneuses. On y trouve plusieurs carrières de marbre et quelques sources minérales. Près de Presbourg se trouvent de beaux vignobles, qui produisent une grande quantité de vins estimés, notamment ceux de Saint-Georges, dont le goût et la qualité ont de l'analogie avec nos vins de Bourgogne. Modern, Katscadorf, Grunau et Ober-Nusdorf, dans le comitat de Presbourg, récoltent aussi des vins recherchés pour leur délicatesse comme pour leurs qualités agréables et bienfaisantes.

PRESBYOPIE s. f. (prè-sbi-o-pî — du gr. *presbus*, vieillard; *ops*, vue). Pathol. Syn. peu usité de PRESBYTISME.

PRESBYTE adj. (prè-sbi-te — du gr. *presbutês*, vieillard). Pathol. Se dit de ceux qui ne voient distinctement que de loin, ainsi qu'il arrive généralement aux vieillards : *Un vieillard* PRESBYTE. *Une femme* PRESBYTE. *Les individus qui sont* PRESBYTES *éloignent à la distance d'un pied les livres dans lesquels ils veulent lire.* (Demours.) *Le chamois et la gazelle sont* PRESBYTES. (A. Martin.) ‖ Se dit aussi de la vue et des organes affectés de presbytisme : *Une vue, des yeux* PRESBYTES. *La vue domine chez les oiseaux, surtout dans ceux de haut vol, qui ont besoin d'yeux* PRESBYTES *pour découvrir de très-loin leur proie.* (Virey.) *Le célèbre duc d'Aiguillon avait d'un côté une myopie congénitale extrême; l'autre œil était excessivement* PRESBYTE. (Demours.) ‖ Se dit également des instruments destinés à corriger ce défaut de la vue : *Verres* PRESBYTES. *Lunettes* PRESBYTES.

— Fig. Qui ne voit pas bien, qui saisit ou apprécie mal ce qui est rapproché de lui : *L'esprit de l'homme est* PRESBYTE *et ne juge bien les événements que lorsqu'ils sont loin de lui.*

— Substantiv. Personne presbyte : *Les lunettes de* PRESBYTE *sont faites de verres convergents. On aurait tort de comparer l'imprévoyant au myope ou au* PRESBYTE : *c'est d'une épaisse cataracte que son esprit est couvert.* (Descuret.) *Le* PRESBYTE *est obligé d'éloigner de ses yeux le livre qu'il veut lire.* (Th. Gaut.)

— Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, formé aux dépens des semnopithèques, et dont l'espèce type habite Sumatra.

PRESBYTÉRAL, ALE adj. (prè-sbi-té-ral, a-le — du gr. *presbyteros*, prêtre, dérivé de *presbus*, vieillard). Qui concerne les prêtres ou la prêtrise : *Ordre* PRESBYTÉRAL. *Bénéfices* PRESBYTÉRAUX. *Prébende* PRESBYTÉRALE.

— Qui concerne ou constitue le presbytère : *Jardin* PRESBYTÉRAL. *Maison* PRESBYTÉRALE.

PRESBYTÉRANISME s. m. (prè-sbi-té-rani-sme). V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAT s. m. (pré-sbi-té-ra). V. PRESBYTÉRIAT.

PRESBYTÈRE s. m. (prè-sbi-tè-re — lat. *presbyterium*; du gr. *presbuteros*, prêtre). Maison destinée à l'habitation du curé de la paroisse : *Construire un* PRESBYTÈRE. *Retiré dans son humble* PRESBYTÈRE, *à l'ombre de l'église, le curé doit en sortir rarement.* (Lamart.) ‖ Curé et personnes de sa maison : *Les amis du* PRESBYTÈRE. *Les nouvelles du* PRESBYTÈRE.

> A l'exemple du *presbytère*,
> Tous, dans une erreur salutaire,
> Soupaient pour nous d'un cœur joyeux,
> Tandis que nous jeûnions pour eux.
>
> GRESSET.

— Liturg. Place que l'évêque et les prêtres occupaient autrefois à l'église.

— Hist. ecclés. Largesse que le pape faisait autrefois dans certaines solennités, à l'imitation de celles des empereurs romains : *Le pape officia le jeudi saint et fit une largesse magnifique appelée* PRESBYTÈRE. (Fleury.)

— **Encycl.** Dans l'origine, on appelait *presbytère* ou *presbyterium* une assemblée de prêtres d'un diocèse à la tête de laquelle l'évêque réglait les affaires de quelque importance. Lorsque les prêtres vécurent isolés et disséminés, le *presbyterium* fut remplacé par la réunion des chanoines qui, primitivement, vivaient en communauté. Dans la suite, le mot *presbytère* n'a plus servi qu'à désigner la maison destinée au logement du curé de chaque paroisse. L'article 52 de l'ordonnance de Blois (1579) obligeait les marguilliers et paroissiens à loger convenablement leurs curés. L'édit de Melun (1580) renouvela cette prescription, que l'on retrouve encore dans les déclarations de février 1657 et de mars 1666. Un édit de 1695 traça les voies à suivre pour les constructions et les réparations des logements des curés, de la nef des églises, etc. D'après un usage autorisé par un arrêt du conseil du 26 décembre 1684, les curés dont les *presbytères* exigeaient des reconstructions pouvaient s'adresser à l'intendant de la province, qui les ordonnait, après avoir fait vérifier si elles étaient nécessaires. Dans la législation moderne, les *presbytères* sont considérés comme propriétés communales, à l'exception de ceux qui, étant demeurés sans emploi, ont été cédés aux fabriques par un décret du 30 mai 1806. Le budget de l'Etat met à la disposition du ministre des cultes les fonds nécessaires pour aider les communes dans les constructions, reconstructions et grosses réparations d'églises et de presbytères. La commune doit, en règle générale, faire au moins les deux tiers de la dépense. Elle doit meubler son *presbytère* à ses frais et prendre les dispositions nécessaires pour mettre à l'abri de toute espèce de trouble le curé ou desservant. Lorsque plusieurs communes ne forment qu'une seule paroisse, leurs conseils municipaux doivent délibérer, séparément, sur la répartition des dépenses. Cette répartition, dit la loi du 14 février 1810, se fait au centime le franc des contributions respectives de ces communes, savoir : de la contribution personnelle et mobilière lorsqu'il s'agit de la dépense d'entretien, et des contributions foncière et mobilière lorsqu'il s'agit de reconstruction ou de grosses réparations.

Il peut arriver quelquefois que l'étendue du *presbytère* et de ses dépendances dépasse les limites du nécessaire; dans ce cas, si la commune a besoin d'un terrain, d'une construction ou même de ressources en argent, elle peut être autorisée à affecter la partie excédante à une autre destination, ou bien à l'aliéner. L'administration municipale doit faire dresser, à cet effet, un plan des lieux indiquant clairement le logement et le jardin qui doivent être conservés au curé ou desservant, ainsi que les portions à distraire. Ce plan est soumis à une enquête, qui a lieu suivant les dispositions prescrites par l'autorité préfectorale. Le conseil municipal et le conseil de fabrique délibèrent sur les résultats de l'enquête; le sous-préfet de l'arrondissement donne son avis motivé et transmet les pièces de l'affaire au préfet, qui les soumet à l'examen de l'évêque. En cas de dissentiment, le dossier est adressé au ministre de l'intérieur, qui demande l'avis du ministre des cultes. Le conseil d'Etat l'examine ensuite et, s'il y a lieu, un décret approuve la distraction.

Presbytère (LE), roman, par R. Tœpffer (1833, in-18). Ce roman est une des plus longues œuvres de l'écrivain genevois; il a de l'intérêt, quoique sa forme ralentisse le récit : il est écrit par lettres. Tœpffer a voulu montrer que lui aussi savait manier les situations pathétiques, tout en plaçant ses personnages dans le cadre rustique et bourgeois qui lui était familier. Un digne ministre, M. Prévère, a recueilli et fait élever sous le nom de Charles un enfant trouvé. Charles, en grandissant, est tombé amoureux de Louise, la fille du chantre Reybaz, dont, grâce à son protecteur, la main lui a été promise. Mais, avant de l'épouser, il doit terminer ses études pour devenir ministre et succéder à M. Prévère. Tandis qu'il étudie loin de ceux qu'il aime, un jeune noble, M. de Lacour, demande Louise à son père et, furieux de ne pas être agréé, jure de se venger de Charles. Ce n'est pas le seul ennemi du malheureux jeune homme : son portier, Champin, qui se trouve être un ancien ami du chantre, le prend en grippe et le peint à Reybaz sous les plus noires couleurs; les événements mêmes tournent contre lui. Provoqué dans une soirée par son rival, il est grièvement blessé, et le chantre, l'esprit monté par Champin, retire sa promesse. En vain Charles et Louise au désespoir le supplient de revenir sur cette décision; en vain M. Prévère intercède pour eux, Reybaz se montre inflexible. La vie de Charles, minée par le chagrin, est en danger; Louise aussi s'étiole et le chantre se laisse enfin toucher. Mais Champin est là et il ne lâchera pas sa victime. Il s'est mis en relation avec M[me] de Lacour; il lui montre des papiers prouvant que Charles est le fils d'un voleur et il se hâte aussi de faire part de cette découverte à Reybaz. Tout est de nouveau rompu. Ernest de Lacour surprend la correspondance de sa mère avec Champin et, se jugeant déshonoré par les manœuvres indignes auxquelles on l'a mêlé à son insu, se brûle la cervelle. Louise va chaque jour en dépérissant et le chantre s'obstine à lui refuser de s'unir avec celui qu'elle aime. En vain M. Prévère veut lui faire entendre raison; excité secrètement par Champin, il persiste dans sa résolution. Ce n'est que lorsque Louise enfin va mourir que Reibaz s'aperçoit qu'il a été trop loin. Il rappelle Charles, mais il est trop tard. Le jeune homme n'arrive que pour voir sa fiancée s'éteindre entre ses bras. Reybaz comprend que c'est lui qui a tué sa fille et il meurt à son tour. Charles puise dans les consolations de M. Prévère la force de vivre; mais l'existence désormais pour lui n'est plus qu'un triste fardeau. Seul, l'égoïste Champin termine heureusement ses jours, après avoir causé la mort de tout le monde. Ce récit brille surtout par la délicatesse des sentiments, la grâce des détails et la finesse des nuances. La correspondance des deux amants est émue et touchante; les lettres de M. Prévère sont empreintes d'une saine et douce morale. Le caractère de Champin, le mauvais génie de ce drame intime, est dessiné avec une surprenante vérité; il réunit à lui seul tous les vices : la curiosité, la cupidité, l'orgueil, l'esprit d'intrigue et la malice.

Presbytère (LE), poëme, par M. N. Martin (1859, in-18). Ce petit poëme, du genre intime et domestique, offre des qualités réelles; il a des teintes très-prononcées d'intérieur allemand. La contexture en est simple. L'auteur a passé ses vacances auprès d'un bon curé de campagne en Picardie. Il veut devenir son voisin et achète une maison rustique, maison qu'il fait rebâtir. Aux vacances suivantes, il loge l'évêque en tournée pastorale et vient au secours du curé très-embarrassé d'offrir à dîner à Sa Grandeur. Puis un deuil de famille vient assombrir la maison du curé. Le poëte distrait la douleur de son ami en lui offrant chaque jour quelque petit poëme composé à son intention. Rappelé à Paris par ses fonctions, l'auteur rentre dans son habitation d'Auteuil et songe à céder sa maison de province à la commune pour en faire une école de filles. Il finit par la vendre à un rusé Picard dont la femme y trônera en châtelaine. Sur ce léger canevas, M. N. Martin a su broder un dessin sans prétention, mais non sans grâce; plusieurs scènes, dont l'idée est piquante, sont vivement menées et l'ensemble est d'une lecture agréable. Les préparatifs qui se font au presbytère pour recevoir la mère du curé sont d'une solennité comique :

> Alors, apportant tous nos soins
> A bien marquer, d'un doigt que l'entreprise effraie,
> Nos diverses longueurs avec un peu de craie,
> Nous poussâmes la scie à travers ce chemin,
> Suppliant saint Joseph de guider notre main.

Tout cela est vif, pittoresque et bien senti. « C'est, d'après l'*Année littéraire*, le langage des poëtes qui, depuis l'auteur du *Lutrin*, ont le mieux réussi dans le genre héroï-comique. » Les trois derniers chants, ajoutés après coup, sont un peu vides; les petits poëmes pieux, composés pour le curé, sont de petites légendes dont le merveilleux mystique, qui va si bien aux habitudes de la poésie allemande, tranche assez brusquement sur le ton général d'un pareil récit, et dont quelques-unes ressemblent à ces ballades populaires des bords du Rhin, rimées avec tant de succès par le poëte Karl Simrock, l'oncle de l'auteur du *Presbytère*.

Presbytère (LE), drame en trois actes, en prose, de M[me] Louis Figuier (théâtre de Cluny, mai 1872). La scène se passe en Suisse, dans un chalet rustique, habité par un pasteur protestant que les neiges ont rendu aveugle, M. Ambroise. Il va marier son fils, Gottlieb, à la belle Frida, et déjà l'on apprête le repas de noce, lorsque survient un certain Erix, le don Juan de la montagne, un ami de Gottlieb. Enveloppé d'un manteau noir et couvert tragiquement d'un feutre à

larges bords, Erix cherche partout une jeune fille qu'il a séduite autrefois, près du lac de Constance; il veut la retrouver, l'épouser; il se lamente en songeant qu'elle a pu croire qu'il voulait l'abandonner. Frida, car c'est elle, le reconnaît et pourrait se faire reconnaître, mais elle ne l'aime plus, elle aime Gottlieb. Elle croit être seule en possession de son secret et se flatte que l'éloignement d'Erix lui rendra son bonheur menacé; elle se trompe : le vieillard aveugle a tout compris. Il l'interroge et lui fait raconter toute la malheureuse aventure; Gottlieb surprend sa confession et tout d'abord il veut tuer Frida; puis il se ravise : c'est Erix dont il lui faut la vie; il le provoque et ils doivent le lendemain se battre au pistolet. Au point du jour, Frida, qui sait l'endroit du rendez-vous, s'enveloppe du manteau d'Erix, se cache la figure sous son grand feutre et va se faire tuer à sa place par Gottlieb, qui croit envoyer une balle dans la poitrine de son ennemi. Blessée à mort, elle se traîne jusqu'au presbytère, où le vieux pasteur la reçoit en s'écriant : « Je te comprends; meurs en paix, ma fille, le vieux pasteur te bénit. » Ce drame est simple et attendrissant.

PRESBYTÉRIANISME s. m. (prè-sbi-té-ri-a-ni-sme — rad. *presbytérien*). Hist. relig. Secte ou doctrine des presbytériens : *Le* PRESBYTÉRIANISME *est la religion dominante en Ecosse.* (Acad.) *Le* PRESBYTÉRIANISME *n'imprime aucun caractère de consécration à ses ministres.* (De Bonald.) ‖ On dit aussi PRESBYTÉRANISME.

PRESBYTÉRIAT s. m. (prè-sbi-té-ri-a — du gr. *presbus*, vieillard). Hist. relig. Qualité d'ancien, dans l'Eglise presbytérienne. ‖ On dit aussi PRESBYTÉRAT.

PRESBYTÉRIEN, IENNE s. (prè-sbi-té-ri-ain, i-è-ne — du gr. *presbuteros*, prêtre). Hist. relig. Membre d'une secte de protestants qui repousse l'autorité des évêques et accorde le gouvernement de l'Eglise aux prêtres ou aux anciens : *Les* PRESBYTÉRIENS *d'Ecosse. Une femme sévère comme une* PRESBYTÉRIENNE.

— Adjectiv. Qui appartient aux presbytériens ou à leurs doctrines : *L'Eglise* PRESBYTÉRIENNE. *La gravité* PRESBYTÉRIENNE. *Les opinions* PRESBYTÉRIENNES.

— **Encycl.** Le presbytérianisme est la forme pure et originaire du calvinisme. Un des reproches que Calvin faisait à Luther, c'était d'avoir livré l'Eglise aux princes et aux magistrats. Calvin, lui, donna à l'Eglise une organisation indépendante de tout pouvoir laïque. D'après lui, le ministre de l'Evangile doit être élu « avec consentement et approbation du peuple. » La réunion des ministres, des pasteurs avec les anciens formera le consistoire, en qui résidera l'autorité morale. Pas d'évêques, ni de hiérarchie, rien que des prêtres de paroisse et des consistoires. Telle fut la conception de Calvin et telle est encore l'organisation du presbytérianisme. Ce nom vient de *presbyteri* (anciens), à cause de l'intervention des anciens dans les affaires de l'Eglise.

Cette doctrine s'introduisit en Angleterre, mais se propagea surtout en Ecosse, où elle trouva un grand nombre d'adeptes et devint bientôt la vivante antithèse de l'Eglise anglicane. Henri VIII, en rompant avec Rome, n'avait pas osé toucher sérieusement au dogme. L'Eglise anglicane, telle qu'il l'inaugura, n'était que l'Eglise catholique moins le pape, que le roi s'était chargé de remplacer. Néanmoins, comme il était impossible de s'arrêter sur cette pente, surtout dans un moment où tous les peuples du Nord se précipitaient dans le protestantisme, ce premier état de l'Eglise anglicane ne dura guère. La suprématie religieuse que le pouvoir civil avait voulu s'arroger tomba la première; il n'y eut plus de pape d'aucune espèce. Puis on repoussa le dogme de la transsubstantiation; on conserva cependant une communion symbolique. La confession fut abolie dans la pratique journalière; le culte des saints disparut. Ce qui resta, ce fut la hiérarchie, le faste des évêques et le luxe des cérémonies. Les *presbytériens*, au contraire, voyaient, dans la hiérarchie surtout, le signe manifeste de la bête, c'est-à-dire, dans leur langage, de la religion catholique et romaine. Mais les mœurs, plus encore que les dogmes et les cérémonies, séparaient *presbytériens* et anglicans. Voltaire a très-bien marqué la disparate qui, de son temps, existait encore entre eux.

« Devant un jeune et vif bachelier français criaillant le matin dans les écoles de théologie, et le soir chantant avec les dames, dit-il, un théologien anglican est un Caton; mais ce Caton paraît un galant devant un *presbytérien* d'Ecosse. Ce dernier affecte une démarche grave, un air fâché, porte un vaste chapeau, un long manteau par-dessus un habit court, prêche du nez et donne le nom de « prostituée de Babylone » à toutes les églises où quelques ecclésiastiques sont assez heureux pour avoir 50,000 livres de rente et où le peuple est assez bon pour les souffrir. »

Etabli en Ecosse par le célèbre prédicateur Jean Knox (1550), le presbytérianisme y devint religion du roi et du royaume en 1580. Mais peu après, avec la dynastie des Stuarts, commença une ère de tracasseries sourdes ou de persécutions ouvertes de la part de la couronne. Avec Jacques Ier, la dynastie des Stuarts parvint au trône d'Angleterre, qu'elle réunit à celui d'Ecosse. A partir de ce moment, les *presbytériens*, sur un théâtre plus vaste, jouent un rôle plus éclatant. Nous allons suivre leur histoire et leur influence dans la fameuse révolution d'Angleterre, qui aboutit à la décapitation du roi Charles Ier et à l'établissement de la république sous le protectorat de Cromwell. Ce qui distingue cette révolution, c'est son caractère à la fois politique et religieux. Les hommes des deux partis, ou plutôt des trois partis qui se combattaient étaient animés les uns contre les autres par des dissidences sur la constitution, tant de l'Eglise que de l'Etat. D'un côté, on fut royaliste et anglican, de l'autre royaliste constitutionnel et *presbytérien*, d'un autre, enfin, républicain et indépendant. Les indépendants dépassèrent les *presbytériens;* tandis que ceux-ci plaçaient l'autorité religieuse dans l'assemblée des pasteurs et des anciens, les indépendants proclamaient que tout homme est prêtre et juge de sa propre doctrine, qu'il ne relève de personne à cet égard. Comment les opinions religieuses influèrent-elles sur les événements politiques et réciproquement? Les *presbytériens* avaient assez promptement pris le dessus en Ecosse sur les anglicans, qui y étaient considérés comme étrangers et transplantés d'Angleterre. Dans ce dernier royaume, au contraire, les anglicans étaient comme sur leur propre domaine, mais un domaine disputé et chaque jour amoindri par les *presbytériens*. Tel était l'état des choses lorsque la famille des Stuarts fut appelée à régner sur les deux royaumes dans la personne de Jacques Ier. Jacques monta sur le trône avec la prétention de rendre le pouvoir royal absolu, et il afficha maladroitement cette prétention sans avoir ni le caractère, ni les forces nécessaires pour la soutenir. Il trouva un appui dans le clergé anglican, ce qui s'explique aisément. En effet, les évêques, dont la nomination appartenait au roi, n'étaient que des fonctionnaires; puis ils avaient besoin du secours de la couronne pour persécuter, comme ils le désiraient, les sectes dissidentes, les *presbytériens* et autres qui grandissaient à leur côté. La force des choses avait amené entre le roi et les évêques une alliance étroite, une sorte de pacte tacite par lequel les évêques soutiendraient l'absolutisme du roi et le roi appuierait l'intolérance des évêques; c'est ce qui eut lieu. Or, toute la nation, excepté le clergé anglican et la noblesse, fut révoltée des prétentions du roi, contraires à l'ancien droit public de l'Angleterre. Il en résulta naturellement que les anglicans, complices de la couronne, partagèrent son impopularité. Leurs victimes, les *presbytériens* et les indépendants, au contraire, gagnèrent d'autant dans l'opinion publique. On s'habitua à confondre et à amalgamer d'une part ces deux termes, « anglicanisme et royalisme, » et de l'autre « le presbytérianisme et le libéralisme. » Beaucoup de gens se firent *presbytériens* qui n'avaient au fond que des convictions politiques, et qui, dans d'autres temps, seraient restés dans le sein de l'Eglise ancienne. Charles Ier avait les mêmes ambitions et les mêmes projets que son père. Après avoir rassemblé, puis dissous plusieurs Parlements qu'il trouvait contraires à ses desseins, il essaya de gouverner despotiquement avec ses favoris. Lord Strafford et Laud, archevêque primat de l'Eglise anglicane, exercèrent, l'un en Irlande, l'autre en Angleterre et en Ecosse, le pouvoir de la façon la plus intolérable. L'archevêque, qui considérait comme des criminels tous les dissidents à la religion anglicane, conçut le projet de donner aux dogmes et aux cérémonies de son Eglise la fixité uniforme qui leur manquait, et de ne permettre aucun autre culte que celui qu'il lui plaisait de prescrire. Il commença d'abord par établir ses cérémonies et par persécuter les dissidents en Angleterre, où le parti anglican était plus fort. Tout dissident fut traqué, arrêté, traduit devant les tribunaux. On s'acharna surtout contre les indépendants. Ceux-ci, que l'on confondait le plus souvent avec les *presbytériens* et avec d'autres sectes sous le nom commun de « puritains, » durent à la persécution d'ardentes sympathies; et la façon véritablement odieuse avec laquelle le pouvoir se conduisit envers Prynne, Burton, Bastwick, etc., condamnés à avoir les oreilles coupées, à être exposés au pilori et à subir un emprisonnement perpétuel, excita dans le peuple une explosion de colère qui prépara les esprits aux résolutions extrêmes.

En Ecosse, on souffrait déjà impatiemment la tyrannie cléricale de l'archevêque Laud, quand pour la première fois les Ecossais d'Edimbourg virent célébrer dans leur cathédrale les nouvelles cérémonies de l'invention dudit archevêque, cérémonies pompeuses qui rappelaient celles du catholicisme. Le peuple commença alors à murmurer. Une vieille femme s'écria : « Quoi, scélérats! vous venez dire ici votre messe! » Ce fut le signal de la révolte. Le peuple chassa l'archevêque de Saint-André et les officiants aux cris de : « C'est un pape! A bas le pape d'Edimbourg! » La révolte se répandit dans le pays comme une traînée de poudre. La résistance s'organisa rapidement. Un pacte d'union, rédigé sous le nom de *Covenant*, fut lancé et circula de main en main; tous, bourgeois, gentilshommes, montagnards s'empressèrent de signer; l'élan fut universel; une seule ville, celle d'Aberdeen, resta soumise à l'autorité du roi. Pendant que le gouvernement rappelait du continent les soldats qui étaient au service de Gustave-Adolphe, le peuple écossais adjurait dans une adresse le peuple d'Angleterre de faire cause commune avec lui pour repousser la tyrannie. Cet appel fut entendu et un grand nombre de sujets anglais signèrent le *Covenant*. Après quelques hésitations de la part du roi, la guerre commença entre les Ecossais et les troupes royales. Un premier engagement à Newburne se termina à l'avantage des insurgés, qu'animait l'enthousiasme religieux. L'élan et le courage suppléèrent au défaut de canons. La paix fut conclue presque aussitôt. Charles Ier, qui passait son temps à rassembler et à dissoudre des Parlements, venait encore d'en réunir un nouveau, qui devait être le Long Parlement. Un des premiers actes de ce parlement fut de voter des remercîments aux Ecossais, qui avaient battu le tyran commun, et de faire mettre en liberté les puritains emprisonnés. Peu après, il faisait trancher la tête à Strafford, l'un des deux ministres du roi. La lutte qui devait finir par le supplice de Charles Ier était engagée. Sur ces entrefaites, les Irlandais catholiques se levaient en masse et massacraient les protestants de leur île, au nombre de 50,000. On crut que la reine, sinon le roi, n'était pas étrangère à ce forfait. Naturellement, l'irritation des sectes protestantes en Angleterre et en Ecosse ne fit que s'accroître. Déjà, dans le parti royaliste et le parti révolutionnaire, on prenait soin de se distinguer par le costume, comme des gens qui sont prêts à en venir aux mains. Les puritains, habillés de couleurs foncées, coiffés de larges chapeaux, la tête rasée, reçurent, à cause de ce dernier détail, le sobriquet de *têtes rondes*. Leurs adversaires s'appelèrent les *cavaliers*. Le roi quitta Londres, où ses ennemis étaient les maîtres, et, le 23 août 1642, campé à Nottingham, il appela à sa défense ses sujets restés fidèles. La première rencontre entre les cavaliers et les têtes rondes eut lieu à Edgehill; l'issue en resta douteuse. La plus grande partie de l'armée du Parlement, à cette époque, était *presbytérienne*. Mais déjà la secte des indépendants commençait à se signaler à l'opinion publique par la bravoure plus farouche et plus décidée de certains corps uniquement composés d'indépendants. Au sein du Parlement, les indépendants aussi commençaient à se montrer. Les *presbytériens*, représentant le parti modéré, avaient encore pour eux la puissance du nombre; mais on pouvait prévoir que, pour arrêter la révolution au point où ils voulaient la maintenir, ils auraient une lutte à soutenir avec leurs voisins et confrères les indépendants. Les *presbytériens* ne voulaient pas du roi, mais ils voulaient bien de la royauté. Les indépendants allaient ouvertement à la république. A la bataille de Marston-Moor, le succès de la journée fut un moment compromis par les Ecossais, purs *presbytériens;* la cavalerie de Cromwell rétablit le combat et le gagna à la fin. Nouvel échec pour les *presbytériens;* au Parlement, nouveau triomphe pour ceux qui s'appelaient les saints. A partir de ce moment, ces derniers prirent décidément la conduite de l'opinion. Le commandement de l'armée tomba entre leurs mains, dans la personne de Fairfax. Après la bataille de Naseby, qui détruisit tout à fait les forces du roi, Charles Ier prit le parti d'aller se confier aux Ecossais qui avaient aidé les Anglais à le vaincre. Le parti *presbytérien*, auquel l'armée écossaise appartenait, était animé contre l'influence décidément prépondérante des indépendants. Le roi espérait tirer parti de ces divisions. Les *presbytériens* du Parlement anglais déjouèrent ces projets en obtenant des Ecossais leur retraite et la livraison du roi captif moyennant 400,000 livres sterling; et du même coup relevant leur propre crédit, ils obtinrent le licenciement des troupes, qui étaient devenues toutes indépendantes. A cette nouvelle, l'armée s'agita, menaça. Les *presbytériens*, poussés à bout par une révolte imminente, penchaient déjà à chercher du côté du roi un contre-poids nécessaire, pour balancer leurs adversaires, quand les indépendants enlevèrent le roi par surprise à ses gardes *presbytériens*. Presque en même temps, l'armée entrait dans Londres et imposait au Parlement l'expulsion des membres principaux du parti *presbytérien*. A partir de cet instant, les indépendants furent maîtres de la situation. Cependant, le roi, mal surveillé, s'échappait et allait se réfugier dans l'île de Wight, et tandis que l'armée, impatiente de voir établir la république, murmurait contre ses officiers, trop lents à prendre cette grave résolution, les *presbytériens* écossais se remettaient en campagne, mais cette fois contre leurs anciens alliés. Sans pactiser avec les cavaliers, ils annonçaient le projet de rétablir le roi, et, à leur approche, les conspirations royalistes éclataient comme une traînée de poudre. Fairfax et Cromwell agirent avec vigueur; l'un écrasa les royalistes, l'autre chassa l'armée *presbytérienne*. Pendant l'éloignement de l'armée, les *presbytériens* de la Chambre, qui avaient été chassés, étaient revenus; ils avaient repris leur ancien ascendant et ils pressaient la conclusion de la paix avec le roi, à des conditions qui auraient, bien entendu, assuré la liberté civile et religieuse. Le roi n'était plus à Wight, mais au château de Hurst. La Chambre vota la proposition *presbytérienne;* mais, dès le lendemain du vote, deux régiments, qui étaient arrivés à Londres, occupèrent les avenues de la Chambre, ne laissèrent entrer que les indépendants, et, une fois réunis, ceux-ci votèrent l'exclusion de cent quarante-trois membres *presbytériens*. La Chambre, ainsi épurée, décida quelques jours après que le roi serait jugé. Nous n'avons pas à raconter ici la tragédie de Whitehall, ni les victoires de Cromwell sur les Irlandais catholiques, ni ses menées qui déjà visaient au pouvoir suprême. L'Ecosse *presbytérienne*, décidément revenue au royalisme, avait pris les armes et menaçait d'une invasion. Elle appelait le fils aîné de Charles II, alors en France. Charles hésita un instant entre les royalistes purs, les cavaliers qui, avec Montrose à leur tête, occupaient une partie de l'Ecosse, et les *presbytériens*, qui ne prétendaient le faire roi qu'à d'importantes conditions. Les *presbytériens* ayant pris et tué Montrose, le roi se décida à traiter avec eux. Dès qu'il arriva en Ecosse, on lui fit signer l'engagement d'établir dans ses royaumes un Parlement libre et le presbytérianisme. Cette pièce contenait en outre une condamnation formelle de la conduite de son père; il signa tout, tant l'appétit du trône assouplit les rois déchus. Mais Cromwell, envoyé contre les *presbytériens* écossais, les battit complétement à Dunbar. Charles II, moins découragé encore qu'excédé des représentations continuelles des *presbytériens* sur ses mœurs relâchées, tenta alors de s'échapper; on le poursuivit, on le ramena, on le força d'être roi malgré lui. Les *presbytériens* décidèrent de faire une marche hardie sur Londres, mais Cromwell ne les laissa pas aller jusque-là, et il les défit dans une furieuse bataille. Il ne restait plus au roi qu'à regagner le continent, ce qu'il fit après avoir couru les plus grands dangers. L'ambitieux Cromwell était désormais assez puissant pour détruire la république; il n'y manqua pas. Les *presbytériens*, tant qu'il vécut, ne bougèrent ni en Angleterre ni en Ecosse. L'avénement du fils du dictateur, de Richard Cromwell, releva les espérances de la secte. La famille de Richard lui était favorable et, il faut le dire, la masse de la nation aussi, qui voyait en elle une espèce de juste milieu religieux et politique. Mais l'armée était toujours indépendante et républicaine. Elle supportait impatiemment le protectorat. Un beau jour, les officiers, réunis sous la conduite du général Lambert, envahirent le palais de Whitehall et sommèrent Richard de quitter la place. Richard Cromwell se retira, le Parlement fut rétabli avec la république. Mais bientôt Monk se rendit maître de la situation et, appuyé par un nouveau Parlement, il rappela Charles II. Les *presbytériens*, plus encore que les cavaliers, aidèrent Monk à rétablir la royauté; mais ils n'entendaient pas, comme les cavaliers, qu'elle fût absolue et ils ne désavouaient qu'en partie la révolution. La réaction qu'ils avaient commencée alla plus loin qu'ils ne voulaient, comme cela était aisé à prévoir, et même se retourna contre eux. Le roi commença par faire supplicier Guthry, un des ministres qui l'avaient le plus inquiété en Ecosse.

« Sous Cromwell, dit M. Despois, les *presbytériens* avaient un peu abusé de leur pouvoir en proscrivant les fêtes, les spectacles et en faisant prononcer des peines rigoureuses contre des délits graves aux yeux de la morale... Ils avaient fait porter la peine de mort contre l'adultère. Aux yeux d'un prince débauché, ils étaient donc doublement coupables par leur indépendance politique et par leur austérité. On ne se contenta pas de les ridiculiser, de lâcher sur eux les poëtes et les beaux esprits de la cour. Des persécutions impitoyables furent dirigées contre les non-conformistes, et, sous ce nom, on enveloppa toutes les sectes dissidentes, puritains, quakers, anabaptistes, indépendants de toutes sortes. L'Eglise anglicane reprit tout son pouvoir et poursuivit avec acharnement ses anciens adversaires. La Chambre des communes décida que le *Covenant* serait brûlé de la main du bourreau et la vieille liturgie partout rétablie. » Deux mille ministres furent chassés de leurs bénéfices en un seul jour. La persécution se poursuivit, quoique avec moins de violence que dans ces commencements, durant tout le règne de Charles II. Sous le règne de Jacques II (1685), elle redoubla. Jacques II, bigot étroit, catholique intolérant, fit voter par le Parlement une loi portant confiscation et peine de mort contre quiconque assisterait à des conventicules ou assemblées secrètes des puritains. L'Ecosse, depuis la Restauration, n'avait pas joui d'un moment de tranquillité. Les covenantaires résistaient; c'était partout insurrections partielles, assemblées dans les champs et dans les montagnes. Le soin de persécuter les non-conformistes avait été remis à un militaire féroce, le colonel Claverhouse. Il n'épargnait ni les femmes ni les vieillards. Le mécontentement étant enfin arrivé à son comble dans les deux royaumes, le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, imagina d'en profiter; mais il fut vaincu à Sedgemoor, pris et exécuté. La défaite de Monmouth fut le signal d'exécu-

tions multipliées restées célèbres dans l'histoire sous le nom d'*assises sanglantes.* On profita du prétexte de la conjuration de Monmouth pour se défaire de tous les républicains et de tous les *presbytériens* qui donnaient de l'ombrage. L'histoire a retenu les noms de Kirke et de Jeffreys comme ceux des deux monstres qui eurent la part principale dans ces atrocités. Cependant, Jacques ayant résolu de rétablir le catholicisme en Angleterre, crut préparer les voies en proclamant le principe de la tolérance pour toutes les religions et pour toutes les sectes du protestantisme. Le 4 avril 1687, il promulgua la Déclaration d'indulgence. L'émotion publique fut extrême, car on comprit généralement que l'acte était fait pour les catholiques et ne profiterait qu'à eux. Quelques dissidents s'y laissèrent néanmoins tromper. Le clergé anglican, de son côté, se sentant menacé, se mit à rivaliser de tendresse avec le roi pour les sectes dissidentes. Les chaires retentirent de paroles de concorde et de charité. Il en résulta que les *presbytériens* se rapprochèrent des anglicans, en vue de fermer la voie à l'ennemi commun qu'on voyait poindre à l'horizon. Ceux qui avaient d'abord approuvé le roi revinrent à une plus juste appréciation. Le gendre du roi, Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, qui appartenait à une secte dissidente, écrivit une lettre publique dans laquelle, tout en se déclarant pour la liberté de conscience, il blâmait l'acte d'indulgence dans ses intentions et ses vues finales. C'était prendre le moment précis pour poser sa candidature au trône, car déjà l'Angleterre tout entière cherchait autour d'elle qui la préserverait de Jacques II et du catholicisme. L'apparition de cette lettre fixa tous les vœux sur Guillaume d'Orange. Celui-ci, de son côté, commença ses préparatifs pour passer en Angleterre avec une armée. Quelques jours après son débarquement, il était à Londres et Jacques II avait fui. La révolution de 1688 était consommée.

A partir de cette époque, les *presbytériens* ont exercé leur culte sans que la moindre persécution soit venue les troubler ; mais de même qu'ils avaient d'abord pris le dessus en Ecosse, ils s'étaient trouvés subalternisés en Angleterre, et ils sont restés dans la même situation.

En Ecosse, l'Eglise *presbytérienne* seule a une existence légale. Le pays est divisé en 1,023 paroisses, ayant chacune un ministre et quelquefois deux. Le ministre, les diacres et les anciens composent, dans chaque paroisse, ce qu'on appelle la *kirk-session* ou session ecclésiastique. Le ministre préside de droit. Les anciens sont nommés par les sessions, mais leur nomination doit être ratifiée par les paroissiens, assemblés à cet effet dans l'église. Comme cours inférieures de juridiction ecclésiastique, les *kirk-sessions* connaissent des cas de calomnie et surveillent la discipline ecclésiastique. Leurs décisions peuvent être déférées en appel au presbytère. Le presbytère est composé d'un nombre indéterminé de délégués des paroisses contiguës. Tous les ministres de ces paroisses en font partie, ainsi qu'un ancien de chaque paroisse et un professeur de théologie, s'il y a une université dans le ressort. Le président doit être pris parmi les ministres et il est nommé pour deux ans. Le presbytère examine les étudiants en théologie, confère les ordres, surveille la pratique du culte et de l'enseignement. Il juge les ministres et les dépose s'il y a lieu. Ses décisions peuvent être déférées au synode. Le presbytère se réunit obligatoirement deux fois au moins par année et habituellement une fois par mois. Il existe quatre-vingt-quatre assemblées *presbytériennes* dans le pays. Le synode se compose de deux presbytères au minimum. Il se forme de tous les ministres des paroisses de la circonscription et des anciens qui ont assisté à la dernière assemblée *presbytérienne.* Les synodes voisins correspondent entre eux en s'envoyant mutuellement un ministre et un ancien, lesquels font partie constituante du synode près duquel ils sont députés. Les cours de synode sont au nombre de seize et se réunissent deux fois par an. Au-dessus des presbytères et des synodes est l'assemblée générale (*general assembly*), qui fait fonction de haute cour ecclésiastique. Cette assemblée juge en dernier ressort et tient tous les ans une session de dix jours. Toutes les causes non terminées dans ce délai sont laissées à la décision d'une commission qui siége chaque trimestre. L'assemblée générale se compose des députés des presbytères, des bourgs royaux, des universités d'Ecosse et des églises des Indes orientales, unies à l'Eglise d'Ecosse. Elle comprend environ quatre cents membres. Un représentant du gouvernement assiste aux réunions avec le titre de *lord haut commissaire ;* mais il ne prend aucune part aux travaux de l'assemblée et n'a pas voix dans les délibérations. Telle est l'organisation de l'Eglise *presbytérienne.* Les ministres se distinguent en pasteurs de paroisse, missionnaires et chapelains. Bien que revêtus du même caractère spirituel, leur position diffère quant aux avantages dont ils jouissent. Les premiers desservent d'anciennes paroisses et sont en possession des bénéfices qui y sont attachés. Les autres dirigent des paroisses nouvelles ou des chapelles succursales et n'ont qu'un traitement payé, pour les missionnaires, sur un subside annuel (*royal bounty*) voté par le Parlement et, pour les chapelains, sur le produit des stalles (*pew rents*) ou d'autres revenus accidentels. De plus, les pasteurs de paroisse sont seuls membres des assemblées ecclésiastiques. Les uns et les autres sont nommés par le presbytère après une épreuve préalable. Le candidat est admis à faire quelques sermons à des jours indiqués en présence de la communauté réunie. Si aucune réclamation ne surgit de la part des paroissiens, le presbytère prononce l'admission du candidat. Si des objections s'élèvent et que le presbytère les reconnaisse fondées, le candidat est écarté ; mais il peut appeler de son rejet au synode et, en dernier ressort, à l'assemblée générale. Le même droit d'appel appartient aux réclamants dont les observations ne sont pas accueillies par le presbytère. Lorsqu'il s'agit d'une nomination de pasteur, le candidat doit être présenté par le patron du bénéfice paroissial. S'il est rejeté, le patron est tenu d'en présenter un autre, sauf son droit d'appel. Dans la plupart des paroisses, le patronage dépend de la couronne ; dans d'autres, il est entre les mains de corporations ou de particuliers à titre de propriété privée, aliénable comme tout autre bien. Les revenus des bénéfices dérivent des anciennes dîmes. Dans les localités où ces dîmes sont insuffisantes, un supplément est accordé par le trésor public jusqu'à concurrence de 200 livres sterling. Dans les localités où les dîmes dépassent le maximum auquel le pasteur a droit, l'excédant revient alors au patron du bénéfice. La cour des sessions peut augmenter la part allouée aux pasteurs.

En 1843, une scission éclatante a eu lieu dans cette Eglise. Un grand nombre de ses adhérents, ne trouvant les doctrines enseignées ni assez puritaines ni assez calvinistes, et soulevés surtout par les abus auxquels le patronage donnait lieu, constituèrent l'Eglise libre d'Ecosse. Le Parlement s'empressa de remédier aux abus de patronage signalés, mais le coup était porté et la séparation s'est maintenue. L'Eglise libre a la même organisation que l'Eglise *presbytérienne.* Elle est gouvernée par soixante et onze presbytères, seize synodes et une assemblée générale. Les dépenses sont couvertes au moyen des seules souscriptions et libéralités de ses membres. L'Eglise libre a eu aussi ses dissidents, qui se sont donné une organisation ecclésiastique particulière. L'Eglise sécessionniste (*secession church*) professe les mêmes principes et les mêmes dogmes que l'Eglise libre, mais ses ministres observent en général une discipline plus rigide et répudient toute connexion entre les droits civils et ecclésiastiques.

En Angleterre, il y a aussi une Eglise *presbytérienne,* qui ne relève que d'elle-même, quant à son organisation intérieure, sa discipline et son enseignement doctrinal, et qui est complétement indépendante de l'État.

Presbytériens (LES), roman de W. Scott. V. PURITAINS D'ECOSSE (les).

PRESBYTIE s. f. (prè-sbi-tî — rad. *presbyte*). V. PRESBYTISME.

PRESBYTIQUE adj. (prè-sbi-ti-ke — rad. *presbyte*). Qui a rapport au presbytisme : *Vue* PRESBYTIQUE.

PRESBYTISME s. m. (prè-sbi-ti-sme — rad. *presbyte*). Pathol. Vice de la vue des presbytes, inaptitude à distinguer nettement les objets rapprochés : *Le* PRESBYTISME *résulte de l'aplatissement du cristallin.* ‖ On dit aussi PRESBYTIE.

— **Encycl.** Le *presbytisme* est le défaut de l'œil qui ne permet de voir distinctement que les objets assez éloignés. On l'attribue d'ordinaire exclusivement à une trop faible convexité de la cornée ou du cristallin, par rapport à la distance de la pupille à la rétine. Il doit résulter, en effet, de cette disposition qu'un objet placé à la distance ordinaire de la vue distincte ou à une distance moindre sera vu confusément par un œil affecté de *presbytisme;* mais il est croyable que, outre cette cause, le *presbytisme* est encore dû à un défaut de contractilité de l'œil dans des limites aussi étendues qu'elles le sont d'ordinaire, ou à ce que la moindre convexité native de l'œil entraînerait la nécessité de contractions plus considérables pour les mêmes variations de distance. L'emploi de lunettes biconvexes ou convergentes aurait, dans cette hypothèse, à la fois pour effet de compenser la trop faible convexité de l'œil et de diminuer l'étendue des contractions nécessaires pour l'adaptation de la vue à toutes les distances.

Le *presbytisme* arrive généralement chez les vieillards qui ont eu une bonne vue. Quelques myopes finissent même par devenir presbytes. Les presbytes ont ordinairement la pupille contractée comme s'ils faisaient un effort continuel pour ne laisser entrer dans leur œil que les rayons les moins divergents.

PRESBYTRE s. m. (prè-sbi-tre — du gr. *presbuteros*, proprement ancien). Forme ancienne du mot prêtre.

PRESCIENCE s. f. (prè-si-an-se — lat. *præscientia ;* de *præ*, avant, et de *scientia*, science). Connaissance de l'avenir : *Les hommes vont s'élever à la* PRESCIENCE *des événements futurs.* (Fourier.) *La science du passé nous donne la* PRESCIENCE *du futur.* (E. Pelletan.)

— Science innée, infuse, antérieure à l'étude : *Le poëte n'étudie pas comme le philosophe; mais, s'il n'a pas la science, il a la* PRESCIENCE. (Rotrou.)

— Théol. Connaissance que Dieu a de tout ce qui doit arriver, même des actes libres de la volonté : *Pour expliquer la* PRESCIENCE, *quelques-uns ont soutenu que Dieu est le moteur premier de la volonté humaine. Si on reconnaît que Dieu, ayant des moyens certains de s'assurer des volontés libres, résout à quoi il les veut porter, on n'a point de peine à entendre sa* PRESCIENCE. (Boss.) *La liberté de l'homme est la* PRESCIENCE *de Dieu.* (Chateaub.) *Nous ne pouvons accorder l'idée du libre arbitre et celle de la* PRESCIENCE *divine.* (Mme Guizot.)

— **Encycl. Théol.** La *prescience* est la connaissance que Dieu a des choses futures. Nulle question n'a soulevé dans le domaine de la philosophie de plus violentes tempêtes ; on le comprend facilement, d'ailleurs, car la *prescience* divine soulève les plus graves et les plus délicats problèmes. D'après les théologiens, Dieu est parfait ; l'idée de perfection suppose celle d'intelligence, donc Dieu est une intelligence à qui nul problème ne peut rester inconnu, car il ne pourrait sans cela gouverner l'humanité. La *prescience*, en vertu de l'idée de perfection, ne peut être incertaine ; elle ne saurait non plus être indirecte, car si Dieu ne connaissait l'avenir qu'indirectement il serait censé l'avoir ignoré, ne fût-ce qu'un moment. Dieu a non-seulement une connaissance absolue de l'avenir et des actions futures de tous les hommes, mais encore il influe sur les actes de toutes les créatures humaines, de manière à les diriger selon ses desseins éternels ; sans cela on ne pourrait attribuer à Dieu la toute-puissance et encore moins l'immutabilité. Comment s'exerce cette *prescience*, qui est la conséquence même de la toute-puissance et de l'omniscience? C'est là un problème que, pour notre part, nous ne nous sentons nulle envie d'aborder. Mais, s'il est interdit d'aller dans le ciel scruter les projets de la divinité, il est du moins permis de rester sur la terre et d'examiner les questions tout humaines que soulève la *prescience* divine. La plus importante est celle de la liberté, qui se trouve singulièrement compromise par la *prescience* de Dieu, doublée de sa toute-puissance. En effet, si Dieu a la connaissance absolue de l'avenir et des actions futures des hommes ; si, en même temps, il dirige à son gré toutes nos actions selon ses desseins éternels, s'il est maître de notre volonté, si enfin l'homme n'est plus dans ses mains qu'un instrument obéissant, la liberté humaine n'existe pas. D'autre part, si l'homme est libre de se soustraire à la volonté divine, le pouvoir de Dieu est limité ; et, comme l'idée de Dieu implique l'idée de perfection, Dieu n'existe pas. Le premier, Cicéron a sacrifié la *prescience* divine à la liberté humaine, et il a eu de nombreux imitateurs. Placés en présence du dilemme embarrassant que nous venons de poser et dont l'un des termes implique la suppression de la liberté humaine, tandis que l'autre suppose la non-existence de Dieu, les chrétiens ont trouvé un grand nombre de systèmes pour échapper à ces deux alternatives. Nous allons en indiquer les principaux. Notre liberté, dit-on, est un fait qui n'est ni démontrable ni contestable ; la *prescience* divine est démontrée « par des arguments solides ; » elle est donc certaine. Or, entre deux vérités certaines, il ne peut y avoir que des contradictions apparentes ; il ne s'agit donc que de les concilier, et si nous ne pouvons parvenir à concilier deux termes contradictoires, nous devons nous borner à conclure que notre intelligence a des bornes et que nous ne pouvons apercevoir les anneaux intermédiaires de la chaîne dont nous tenons les deux bouts. La logique de ce raisonnement ne tend à rien moins qu'à supprimer toute logique. Si l'on en arrive à admettre que oui et non sont des termes qui ne se contredisent pas, il faut renoncer à tout raisonnement. L'homme qui compare, pèse les raisons et conclut n'a plus de raison d'être, car les axiomes les moins discutables s'évanouissent en fumée. Plusieurs disciples de saint Augustin ont émis le raisonnement suivant : la liberté humaine se réduit à la volonté, que Dieu dirige et tourne à son gré. La liberté étant la volonté, il y a conciliation et le problème est résolu. Comprendre ainsi la liberté, c'est tout simplement la supprimer. Il est donc inutile de montrer toutes les finesses de cette audacieuse pétition de principe. Une autre doctrine est celle de la contempération ou de la suavité et de la délectation. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette doctrine, c'est son titre. Voici le raisonnement que font les partisans de la contempération. La liberté humaine existe, mais l'idée de liberté ne suppose nullement l'idée de déraison et de folie ; or, la conduite que Dieu peut conseiller à l'homme étant seule conforme à la sagesse, l'idée de liberté n'est nullement inconciliable avec l'idée de *prescience*, puisque l'homme ne pourrait être tenté de désobéir à Dieu que s'il était déraisonnable et fou, et dans ce cas il ne ferait plus usage de sa liberté. Ce sophisme a eu la bonne fortune de passer de la philosophie dans la politique ; il est employé avec un égal succès par les théologiens et par les partisans du pouvoir absolu. Une autre doctrine, celle de la science moyenne ou conditionnée, raisonne ainsi : Il est au pouvoir de Dieu de donner ses inspirations comme il lui plaît. Or, il n'est pas un seul homme qui ne doive se déterminer pour le parti inspiré par Dieu ; donc pas de conflit possible. Cet argument est, on le voit, assez rapproché de celui qui précède. Une dernière doctrine est celle de la prémotion ou de la prédétermination physique, qui a été soutenue par l'évêque de Meaux. Voici comment s'exprime Bossuet : « Le propre de Dieu, dit-il, c'est de vouloir et, en voulant, de faire dans chaque chose ce que cette chose et cet acte sera et doit être. Et comme il ne répugne pas à notre choix et à notre détermination de se faire par notre volonté, puisqu'au contraire telle est sa nature, il ne lui répugne pas, non plus, de se faire par la volonté de Dieu qui la veut et la fera être telle qu'elle serait si elle ne dépendait que de nous... Car, à parler proprement, l'état de notre être, c'est d'être tout ce que Dieu veut que nous soyons. Ainsi, il fait être homme ce qui est homme, et corps ce qui est corps, et pensée ce qui est pensée, et passion ce qui est passion, et action ce qui est action, et nécessaire ce qui est nécessaire, et libre ce qui est libre, et libre en acte et en exercice ce qui est libre en acte et en exercice, car c'est ainsi qu'il fait tout ce qu'il lui plaît dans le ciel et dans la terre et que dans sa seule volonté suprême est la raison *à priori* de tout ce qui est. » Il résulte de là que, si la créature avait une sorte d'indépendance de Dieu, le pouvoir céleste serait limité ; ce raisonnement nous semble, non pas prouver la conciliation, mais l'absence absolue de liberté. La liberté ne saurait être conçue sans l'indépendance ; c'est là, non pas une vérité, mais un pléonasme. Terminons par une citation d'un nouveau défenseur de la *prescience :* « Non-seulement la *prescience* divine n'enlève pas à nos actes futurs leur liberté, mais elle n'a même aucune influence sur leur certitude. Que Dieu prévoie ou ne prévoie pas nos actes libres, il est impossible qu'ils ne soient pas s'il est vrai qu'ils doivent être. Présente, passée ou future, chaque chose porte en elle-même et indépendamment de toute intelligence une sorte de nécessité conditionnelle qui dérive de sa nature propre et n'est que l'expression de son individualité. Il est vrai d'une vérité éternelle et nécessaire que ce qui a été a été, que ce qui est existe, que ce qui doit être sera et sera avec un tel caractère, de telle façon et non d'une autre. On croit que la certitude de nos actes futurs leur vient de la *prescience* divine ; on se trompe. Présents par avance à cette *prescience* infaillible, nos actes sont exactement ce qu'ils seraient sans elle. Même sous ce rapport, la *prescience* ne crée rien, elle ne fait que constater ce qui est dans la nature des choses. » Nous nous arrêterons à cette citation sans même relever cette singularité du pouvoir divin qui est infini et qui « ne crée rien et ne fait que constater ce qui est dans la nature des choses. » Nos lecteurs n'attendent pas de nous que nous intervenions dans ce grave débat ; il nous suffit de mettre sous leurs yeux les pièces du procès pour qu'ils puissent juger en parfaite connaissance de cause.

PRESCIENT, IENTE adj. (prè-si-an, i-ante — rad. *prescience*). Théol. Qui a la prescience : *Dieu est* PRESCIENT. *La nature intelligente et* PRESCIENTE *de Dieu.* ‖ Vieux mot.

PRESCINDÉ, ÉE (prè-sain-dé) part. passé du v. Prescinder : *Circonstance* PRESCINDÉE *dans l'argumentation.*

PRESCINDER v. a. ou tr. (prè-sain-dé — du pref. *pre*, et de *scinder*). Scolast. Faire abstraction de : PRESCINDER *un côté de la question.* ‖ Vieux mot.

PRESCINDRÉ s. m. (prè-sain-dré). Agric. Premier labour donné aux jachères.

PRESCOT, ville d'Angleterre, comté et à 61 kilom. de Lancastre, sur le chemin de fer de Manchester ; 5,600 hab. Manufacture de chaînes et de mouvements de montres, fabrication importante de toiles à voiles, toiles de coton, poterie grossière. Aux environs, manufacture de glaces ; nombreuses et importantes houillères, exploitées pour l'approvisionnement de Liverpool.

PRESCOTT (William-Hickling), historien américain, né à Salem, Etat de Massachusetts, en 1796, mort en 1859. Fils d'un légiste renommé qui était juge à Boston, il montra de bonne heure les dispositions les plus rares et fut admis, en 1811, au collége de Harvard, à Boston, où il prit ses grades universitaires en 1814. La carrière la plus brillante semblait s'ouvrir pour lui, lorsque, pendant son séjour à l'université, un projectile lancé par une main étourdie alla frapper violemment les yeux du jeune étudiant. Après avoir couru risque de la vie, il se rétablit lentement ; mais le sens de la vision se trouvait complétement détruit dans l'un de ses yeux et notablement affaibli dans l'autre, dont il ne put désormais faire usage qu'avec précaution. Prescott resta d'ailleurs sujet, pendant le reste de sa vie, à des souffrances névralgiques, résultat de l'épreuve cruelle à laquelle tout son organisme avait été soumis. Durant sa lente convalescence, la douceur de son caractère, la vivacité de son esprit ne subirent aucune altération. En 1815, il se rendit aux Açores, puis visita l'Italie, l'Angleterre et la France. Pendant son voyage qui dura deux ans, il fit des études intéressantes et, en même temps,

il consulta les meilleurs oculistes de Londres et de Paris; mais il revint en Amérique sans que sa vue eût éprouvé aucune amélioration. Forcé alors de se tenir à l'écart de toute fonction publique, il se consacra tout entier aux travaux littéraires et, familiarisé avec la connaissance de plusieurs langues modernes, il s'appliqua surtout à l'étude de l'histoire, qui avait toujours eu pour lui un attrait particulier. Au milieu des difficultés les plus insurmontables que lui créait la faiblesse de sa vue, il passa dix années de sa vie à réunir les matériaux d'une *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle*, époque de l'histoire européenne qui lui parut n'avoir été jusqu'alors qu'imparfaitement traitée et qui avait un grand intérêt pour les Américains, parce qu'elle était celle de la découverte du nouveau monde. Cet ouvrage fut publié en 1838, en même temps à Boston et à Londres, et obtint des deux côtés de l'Océan un succès universel. Il a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe. Dans l'intervalle, la vue de Prescott s'était fortifiée et il lui fut possible désormais de se passer de l'aide d'un secrétaire pour lire et pour écrire. Aussi son *Histoire de la conquête du Mexique* (Boston, 1843, 3 vol.) fut-elle loin de lui coûter les mêmes pénibles efforts que son premier ouvrage, auquel elle n'est inférieure sous aucun rapport. *L'Histoire de la conquête du Pérou*, qui parut ensuite (Boston, 1847, 3 vol.), se distingue aussi par de rares qualités de style, une grande clarté, une exposition pittoresque et une critique savante qui n'est pas toujours exempte de passion. La réputation qu'il avait acquise lui valut d'être nommé, en 1845, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques et, presque en même temps, l'Académie royale de Berlin l'admettait au nombre de ses membres. Prescott consacra les dix dernières années de sa vie à écrire une *Histoire du règne de Philippe II, roi d'Espagne*, qu'il ne devait pas terminer. La continuité d'un semblable travail excédait notablement la mesure de ses forces; Prescott fut contraint, en 1849, de l'interrompre pendant quelques mois et, l'année suivante, cédant aux conseils de ses médecins et aux prières de sa famille, il réalisa le projet, formé depuis longtemps, de visiter de nouveau l'Angleterre. Un changement d'air et de genre de vie, pendant un certain intervalle, était jugé favorable au rétablissement de sa santé. Il arriva dans la Mersey au commencement de juin 1850. Prescott reçut, quelques jours après, de l'université d'Oxford le diplôme de docteur honoraire en droit civil. Après une courte excursion en France, en Belgique et en Hollande, il revint en Angleterre. De retour dans sa patrie avec une riche collection de souvenirs, il se renferma de plus en plus dans le cercle de relations affectueuses et d'occupations réglées qui remplissaient tout son horizon. Au mois d'août 1854, il avait achevé le second volume de son histoire; cependant la publication en Amérique et en Angleterre de cette première moitié de l'ouvrage n'eut lieu qu'au printemps de 1855. L'accueil qu'elle obtint répondit à la juste attente de l'écrivain. Prescott fut surtout flatté par le jugement que, dans un des numéros de la *Revue d'Edimbourg*, M. Guizot porta sur cet ouvrage et par les encouragements qu'il reçut de Hallam, de Cachard, de Milman et de la plupart des juges compétents dans cette riche et difficile matière. Le 4 février 1858, Prescott fut frappé par une attaque légère et tout à fait imprévue d'apoplexie. Il ne tarda guère à recouvrer la présence et même la vigueur de son esprit; mais l'ébranlement produit dans sa constitution physique ne put jamais se réparer. Dès lors la mesure de travail littéraire qu'il lui était donné d'accomplir se rétrécissait de mois en mois. Il fit alors à une édition nouvelle de la *Conquête du Mexique* des additions et des modifications d'une haute valeur. Un troisième volume de l'*Histoire de Philippe II* fut, dans le cours de cette même année, livré au public. Le 28 janvier 1859, au moment où il rentrait dans sa bibliothèque, il fut frappé d'apoplexie foudroyante et mourut quelques heures après.

Il avait fourni à la *North American Review* un grand nombre d'articles qui furent réunis et publiés en deux volumes sous ces titres : *Mélanges biographiques et critiques* (Londres, 1843) et *Essais critiques* (Londres, 1852). Un autre fruit des études qu'il avait faites pour l'*Histoire de Philippe II* fut une édition de l'*Histoire de Charles-Quint* de Robertson (1856) à laquelle il a joint des notes et des remarques d'une haute valeur, ainsi qu'une relation intéressante de la vie de cet empereur au monastère de Saint-Just. La *Vie de Prescott* a été publiée par Ticknor (Boston, 1864).

On doit placer Prescott au premier rang parmi les écrivains de l'Amérique contemporaine. « William Prescott, dit un écrivain, résume dans sa brillante personnalité toutes les tendances de l'école historique américaine, une école de chroniqueurs rétrospectifs, abondants jusqu'à la diffusion, tant ils sont soucieux de tout dire; amoureux de la forme et du récit et ayant grand goût au côté romanesque des événements. Mais en même temps c'est une école de discussion, de passions politiques et religieuses, d'investigations sévères et consciencieuses, de précision dans les faits. De tels procédés historiques impliquent un mélange de puissantes qualités et de fâcheuses faiblesses; Prescott a atteint au sommet des unes sans avoir échappé aux autres. Aussi, représentant distingué et à coup sûr le plus complet de cette école, peut-il passer pour en être le chef, quoiqu'il ait eu des prédécesseurs... Prescott accuse, loue, passionne et se passionne, preuves en mains on peut dire, et encore a-t-il l'habileté de laisser au lecteur le droit de conclure plus souvent qu'il ne conclut lui-même. C'est le trait saillant de sa méthode. La timidité et l'hésitation ne sont pour rien dans ce procédé, où il entre plus de calcul que de prudence. Prescott ne recule pas devant l'investigation la plus minutieuse; il instruit le procès d'un fait ou d'un personnage avec une ténacité inflexible; sa critique ne s'arrête qu'après avoir épuisé le dossier de l'instruction historique. Il lui semble qu'il a assez fait alors pour éclairer la conscience du lecteur, et qu'à celui-ci appartient de prononcer l'arrêt. L'arrêt n'est pas douteux, grâce à l'art avec lequel l'historien a groupé les événements, accumulé les preuves, dressé l'acte d'accusation. Ce procédé, par cela même qu'il est exempt de formules et d'affirmations, atteste la grande bonne foi de l'écrivain dans sa passion, et sa confiance dans l'infaillibilité ou tout au moins dans l'infaillibilité de ses arguments. La belle histoire du règne de Philippe II est celui de ses ouvrages où Prescott a eu l'occasion d'appliquer cette méthode avec le plus d'autorité et où il a le plus complétement accentué les tendances de son école. »

PRESCOTTIE s. f. (prè-sko-tî — de *Prescott*, horticulteur angl.). Bot. Genre de plantes de la famille des archidées, tribu des néottiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil et au Pérou.

PRESCRIPT s. m. (prè-skri — du lat. *præscriptum*, chose prescrite). Philos. *Prescript de la conscience*, Devoir, dans le langage de la philosophie de Kant.

PRESCRIPTIBLE adj. (prè-skri-pti-ble — du lat. *præscriptus*, prescrit). Qui peut être ordonné, prescrit : *Un acte coupable n'est pas* PRESCRIPTIBLE. ‖ Peu usité.

— Jurispr. Qui peut être prescrit, acquis ou périmé par le laps de temps : *Droits* PRESCRIPTIBLES.

PRESCRIPTION s. f. (prè-skri-psi-on — lat. *præscriptio;* de *præscribere*, prescrire). Ordre formel et détaillé; énumération, détail que l'on fait à quelqu'un de ce qu'il a à faire : *Les* PRESCRIPTIONS *de la loi. Les* PRESCRIPTIONS *d'un médecin. La liberté de l'âme est sacrée, et, pour qui a compris cela, toute* PRESCRIPTION *qui nous la refuse perd sa force et son droit.* (G. Sand.) *Nulle mémoire ne peut retenir la variété infinie des* PRESCRIPTIONS, *et la moindre omission est un péché.* (H. Taine.) *Le paradis et l'enfer servent d'auxiliaires à toutes les* PRESCRIPTIONS *de l'Eglise.* (J. Simon.)

— Jurispr. Manière d'acquérir un droit ou une propriété, d'être libéré d'une obligation, par la possession non interrompue ou la cessation de l'exercice du droit d'autrui pendant un laps de temps fixé par la loi : PRESCRIPTION *trentenaire, centenaire, par dix ans, par vingt ans. En fait de meubles, la* PRESCRIPTION *est sans application, la possession vaut titre. La* PRESCRIPTION *ne court pas entre époux.*

— Par anal. Se dit, dans le langage commun, de ce qui s'établit ou s'éteint par le laps de temps : *La* PRESCRIPTION *n'est point admise en matière d'opinion.* (Godwin.)

— **Syn. Prescription, commandement, injonction,** etc. V. COMMANDEMENT.

— **Encycl.** Jurispr. *Prescription civile.* Des différentes définitions que l'on a données de la *prescription*, la plus claire et la meilleure, à tout prendre, nous paraît être celle qu'a formulée la loi elle-même dans l'article 2219 du code civil : « La *prescription* est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi. » On a proposé d'autres formules, celle-ci entre autres : « La *prescription* est la transformation d'un état de fait en un état de droit. » Cette proposition ne peut passer pour une définition; elle n'accuse point le trait original et distinctif de la chose définie, à savoir le laps de temps dont l'évolution opère cette transformation du fait en droit. D'ailleurs, l'idée même dans sa généralité abstraite n'est point exacte, ou, en tout cas, ne l'est pas toujours. Il arrive souvent, en effet, on peut même dire qu'il arrive dans la plupart des cas, que la *prescription* n'est qu'un moyen subsidiaire de suppléer au titre disparu d'une acquisition ou d'une libération ancienne, parfaitement régulière et légitime à l'origine. Dans de semblables conditions, il n'y a pas évidemment transmutation d'un état de fait en un état de droit; il y a un état de droit préexistant, que la *prescription* a simplement pour effet de consolider. Nous préférerions la formule présentée par Frédéric Mourlon : « La *prescription* est la présomption légale d'une cause légitime et antérieure d'acquisition ou de libération. » Ceci est, doctrinalement, d'une vérité absolue et a l'avantage de mettre en lumière l'effet rétroactif de la *prescription*. Mais le signe particulier auquel est attachée la présomption légale d'acquisition ou de libération dont on parle, c'est-à-dire un certain laps de temps révolu, n'est point énoncé dans cette formule; c'est là une proposition irréprochable, ce n'est point encore une définition. Au total, nous le répétons, et en dépit des critiques peut-être inconsidérées dont elle a été l'objet, la définition que donne de la *prescription* l'article 2219, quoique plus vulgaire, nous semble la meilleure. Elle en met franchement en lumière le trait original, l'action du temps qui joue le principal rôle dans ce mode particulier d'acquisition et de libération.

Cet article 2219, dans sa laconique formule, distingue tout d'abord deux sortes de *prescription*, l'une acquisitive, l'autre libératoire. Toutes deux ont leur origine dans le droit romain, mais à des dates différentes et séparées par un long intervalle et de profondes modifications dans la législation. La *prescription* acquisitive est, de beaucoup, la plus ancienne; on en trouve le point de départ et le premier rudiment dans l'usucapion romaine. Suivant la loi des Douze Tables, celui qui avait acquis de bonne foi une chose d'une personne qui n'en était point propriétaire acquérait néanmoins la propriété incommutable de la chose par une possession d'une année, s'il s'agissait d'un meuble, et par deux ans de possession s'il s'agissait d'un immeuble. Ce mode d'acquisition de la propriété se nommait usucapion, de *usu capere*, acquérir par l'usage, par la possession. Outre la possession d'un an ou de deux ans, selon qu'il s'agissait d'un chose mobilière ou immobilière, il est essentiel de ne pas perdre de vue que deux autres conditions étaient requises : 1° un juste titre, *justa causa*, ce qui signifie qu'il devait intervenir entre l'aliénateur et l'acquéreur un contrat ou un acte quelconque, supposant la volonté d'opérer la translation de la propriété, une vente, par exemple, un échange, une donation, un legs, etc.; 2° condition non moins rigoureusement exigée, l'acquéreur, pour prescrire acquisitivement (pour *usucaper*), devait être de bonne foi, c'est-à-dire qu'il devait ignorer le vice de son acquisition et le défaut de la qualité de propriétaire dans l'aliénateur.

Au reste, la bonne foi n'était requise qu'au début et au moment même de la prise de possession. La découverte qu'aurait faite plus tard l'acquéreur du vice de son titre ne lui nuisait point et n'empêchait point l'utilité de sa possession ultérieure pour aboutir à la *prescription* acquisitive ou usucapion. Nous nous sommes arrêtés un moment sur cette antique règle des Douze Tables par le motif que, sauf quant à la durée de la possession, qui a été modifiée, le principe en a été identiquement reproduit par notre législation en matière de *prescription* acquisitive des immeubles, par dix et vingt ans, et en matière de *prescription* acquisitive des meubles.

L'usucapion était, dans le droit romain primitif, d'une application restreinte. Elle n'atteignait, en fait d'immeubles, que les propriétés bâties et les fonds de terre situés en Italie, ou, dans les provinces, les héritages situés dans le rayon de cités ou municipes jouissant, par exception et par privilége, du droit italique, *jus italicum*. L'usucapion n'était point applicable en général aux fonds provinciaux. La raison en est simple : le sol des provinces était censé juridiquement appartenir à la république romaine ou à l'empereur. Les tenanciers n'en avaient point la propriété, mais simplement la possession de fait. Ces possessions provinciales étaient perpétuelles toutefois, transmissibles de la part des tenanciers par voie d'hérédité et par tout autre mode de mutation, malgré la fiction légale qui en attribuait le haut domaine à César. La longue possession appuyée d'un titre et recommandée par la bonne foi réclamait aussi dans les provinces une protection juridique. Le préteur y pourvut au moyen d'une institution imitée de l'usucapion, qui demeura du reste, comme par le passé, applicable aux seuls héritages italiques. L'édit du préteur disposa que celui qui acquérait avec titre et bonne foi un héritage provincial d'une personne qui n'en était point en réalité propriétaire ne pourrait plus être recherché et inquiété dans sa jouissance après dix ans de possession, si le vrai propriétaire de l'immeuble avait son domicile dans la même province, et après vingt ans de jouissance si ce dernier et véritable propriétaire était domicilié dans une province différente. Cette possession de dix ou vingt ans, nommée en droit romain *possessio longi temporis*, n'avait pas d'ailleurs un effet aussi radical et aussi énergique que l'usucapion italique. Elle n'opérait point, comme cette dernière, une véritable mutation de la propriété au profit et sur la tête de l'acquéreur. Mais le possesseur de dix ou vingt ans, sans avoir acquis une propriété pleine et normale, trouvait dans sa longue possession un moyen de défense, une exception légale qui le protégeait à toujours contre l'action en revendication du vrai propriétaire.

Il est remarquable que, dans cette période du droit romain jusqu'aux innovations de la législation du Bas-Empire, on ne voit rien apparaître qui ressemble à notre *prescription* acquisitive trentenaire. En l'absence des conditions du juste titre et de la bonne foi, la possession la plus indéfiniment prolongée, si publique et si continue qu'elle eût pu être, était impuissante à faire acquérir au possesseur la propriété de l'immeuble. La *prescription* libératoire était pareillement inconnue à l'origine. Elle s'établit progressivement et par formations successives, par pièces et morceaux, pourrait-on dire. Sa première apparition se rattache aux actions judiciaires du droit prétorien. Les actions de création prétorienne avaient ce caractère particulier, qu'elles étaient annuelles comme le pouvoir du magistrat dont elles émanaient. Elles devaient, à peine de déchéance, être introduites en justice dans l'année au plus tard du fait ou de la convention qui y donnait lieu. Ce délai révolu sans qu'on eût usé de l'action, la partie contre laquelle on eût pu l'intenter se trouvait couverte par le bénéfice du laps de temps écoulé. Voilà la première apparition d'un *prescription* libératoire proprement dite dans l'économie du droit romain. Quant aux actions de droit civil, c'est-à-dire quant à toutes les actions dérivant soit des contrats, soit des faits quelconques générateurs d'obligations, et de conformité aux règles du droit civil, c'est-à-dire aux dispositions des lois, des plébiscites, des sénatus-consultes et des constitutions ou rescrits des empereurs, ces actions étaient perpétuelles, ce qui signifie qu'elles n'avaient rien à souffrir de l'injure du temps, qu'elles étaient ce que nous appellerions imprescriptibles. La législation de Théodose modifia profondément cet état de choses et compléta de toutes pièces, dans le droit romain du Bas-Empire, le système jusque-là si inachevé et si mal lié de la *prescription* tant acquisitive que libératoire. Une constitution de cet empereur, consignée au code Justinien, où elle est, par erreur, attribuée aux deux fils de Théodose, Arcadius et Honorius, disposa que désormais toutes les actions juridiques autrefois perpétuelles, tant en matière de propriété qu'en matière de droits personnels ou d'obligations, demeureraient éteintes faute d'avoir été introduites en justice dans une période de trente années à partir du moment où elles avaient pu être utilement exercées. (Loi 3, Code, *De præscrip. trig. et quadr. an.*) Le délai était porté à quarante ans dans quelques causes exceptionnellement favorisées, en matière de biens ecclésiastiques notamment. A partir de la loi de Théodose, la possession trentenaire, même dépourvue de titres et indépendamment de toute condition de bonne foi, devint un moyen légal d'acquérir la propriété des immeubles, et d'autre part l'inaction ou l'absence de toute réclamation en justice de la part des créanciers, durant la même période de trente ans, opéra la libération définitive des débiteurs relativement à toute espèce d'obligation et sans égard à l'ancienne distinction des actions temporaires et des actions perpétuelles du droit civil, qui devinrent toutes prescriptibles. L'ancienne usucapion disparut de la législation. Néanmoins, la possession avec titre et bonne foi conserva d'importants avantages, en ce sens qu'elle continua d'avoir pour résultat de limiter à dix ans, au lieu de trente ans, le délai dans lequel s'accomplit la *prescription* acquisitive des immeubles. Ce système, dans son ensemble et sauf des modifications de détail, est encore celui de notre droit actuel.

Il reste, pour achever cet aperçu historique, à expliquer l'origine même du mot *prescription*. Dans l'ancienne procédure romaine, le préteur, placé au sommet de l'ordre judiciaire, ne jugeait pas lui-même en général les contestations des parties. Il les renvoyait devant un juge en leur délivrant une cédule ou formule d'action énonçant les questions de droit et de fait que le juge aurait à résoudre. Si le défenseur, indépendamment de ses moyens sur le fond du litige, avait à faire valoir une exception préjudicielle qu'il fallait vider en premier lieu, par exemple s'il prétendait qu'on l'assignait devant un juge incompétent, cette exception, sur laquelle il devait être statué avant toute chose, *in limine litis*, était énoncée en tête de la formule prétorienne, et, en raison de la place qu'elle occupait dans la cédule, l'exception prenait alors le nom de *præscriptio*, c'est-à-dire clause ou énonciation écrite avant toute autre. Les exceptions tirées de ce que l'action du demandeur se trouvait éteinte par le laps de temps écoulé, par le délai révolu d'une année par exemple s'il s'agissait d'une action prétorienne, ces exceptions, naturellement, devaient être vidées avant toute chose; il devenait évidemment inutile de discuter le fond du débat, s'il était démontré que l'action était tardivement introduite. La conséquence est que les exceptions de cette nature étaient de celles que le préteur indiquait en tête de la formule d'action. De là le nom de *præscriptiones* (*præscriptiones temporis*) qu'elles portaient concurremment avec d'autres, avec les exceptions d'incompétence, par exemple (*præscriptiones fori*), mais qu'elles ont seules conservées. La découverte des institutes de Gaïus a permis de restituer cette étymologie parfaitement certaine, mais perdue et oubliée durant de longs siècles.

Arrivons à la législation présente, dont nous ne marquerons que les grandes lignes.

Le premier principe en cette matière est que la *prescription* est d'ordre public. On se trompe étrangement en ne voyant en elle qu'une sorte d'amnistie accordée par le bénéfice du temps à la mauvaise foi et aux possessions illégitimes. Elle protège les propriétés le plus régulièrement acquises, dont il serait presque universellement impossible de produire les titres en remontant au delà d'un

certain nombre de mutations. Aussi l'article 2220 du code civil interdit-il de renoncer d'avance à la *prescription*. Quant à la *prescription* une fois acquise, elle rentre dans la catégorie des droits particuliers et privés, dont chacun peut disposer, et on a le droit d'y renoncer; cette renonciation peut même être un devoir quand on n'a pas réellement d'autre titre que la *prescription*, qui n'est réellement respectable qu'autant qu'elle est le supplément d'un ancien titre anéanti ou perdu.

Un autre principe non moins fondamental est que le juge ne peut suppléer d'office le moyen de la *prescription* si la partie intéressée s'abstient de s'en prévaloir (art. 2223, code civil). Il y a là une question de conscience et de pudeur qui écarte nécessairement l'initiative du magistrat. La *prescription*, enfin, n'a d'action que sur les droits et sur les choses qui sont dans le commerce. Les droits de famille, les actions en réclamation de l'état civil des personnes sont essentiellement imprescriptibles. Par application du même principe, on ne peut prescrire acquisitivement les choses immobilières dépendant du domaine public, les routes, les édifices publics, ceux qui sont consacrés au culte. Il en est de même, suivant une doctrine et une jurisprudence constantes, des choses simplement mobilières vouées à l'utilité et à l'usage du public. C'est ce qui a été jugé notamment pour des manuscrits et des volumes de la Bibliothèque nationale passés en mains tierces et acquis de très-bonne foi par leurs derniers possesseurs.

La durée la plus longue de la *prescription* acquisitive pour les immeubles est de trente ans. Quant aux conditions que la possession doit réunir pour aboutir à la *prescription* acquisitive, elles sont déterminées par l'article 2229 du code civil. Dix ans de possession suffisent pour la *prescription* acquisitive immobilière lorsqu'elle est colorée d'un juste titre, c'est-à-dire d'un titre translatif de propriété si l'aliénateur eût été lui-même propriétaire, et en outre avec la condition de la bonne foi chez le détenteur, au moins au début de sa possession. La *prescription* acquisitive des simples meubles s'opère sans trait de temps, instantanément, au profit de ceux qui les ont acquis de bonne foi d'une personne qui n'en était pas, mais qu'ils en croyaient propriétaire. C'est le vrai sens de la règle très-vicieusement formulée par l'article 2279 du code civil : « En fait de meubles, possession vaut titre. »

La plus longue durée de la *prescription* libératoire est aussi de trente ans. Quelques *prescriptions* libératoires s'accomplissent par dix ans. Ainsi sont éteintes au bout de dix ans les actions en rescision des contrats, pour cause de dol ou de violence. L'action de l'ancien pupille contre son tuteur, à raison de la gestion de ce dernier, est aussi prescriptible par dix ans à partir de l'époque où le pupille est devenu majeur. Les intérêts des sommes d'argent, les arrérages des rentes, les loyers ou fermages, et en général tout ce qui est exigible par année, ou à des termes périodiques plus courts, est prescriptible par cinq ans. La loi a voulu prévenir des accumulations d'intérêts ou d'arrérages qui deviendraient, à la longue, ruineuses pour les débiteurs. Quelques autres *prescriptions* sont renfermées dans un délai encore moindre par les articles 2271 et suivants du code civil.

— *Prescription en matière criminelle*. En matière de crimes et de délits, comme dans la sphère des intérêts civils, le législateur a dû tenir compte de l'action du temps, et il existe des points de contact et quelques principes communs entre la *prescription* civile et la *prescription* criminelle. Mais, tout en comportant quelques règles similaires, ces deux *prescriptions* sont séparées par des dissemblances saillantes, et, tout d'abord, il est manifeste que la *prescription* en matière criminelle ne peut jamais être acquisitive; elle ne peut avoir qu'un effet libératoire, l'effet d'exonérer l'agent du délit, soit des poursuites de la justice répressive, soit de l'exécution ou de l'application de la peine encourue, si un jugement a été rendu et une condamnation prononcée. Une autre différence, plus accentuée encore, existe dans le principe fondamental qui constitue socialement la raison d'être de chacune des deux *prescriptions* criminelle et civile. La *prescription* libératoire civile trouve son fondement dans la présomption infiniment plausible et puissante que le créancier qui a laissé s'écouler trente ans sans faire de réclamation a été réellement désintéressé par son débiteur et que ce dernier s'est libéré en fait, bien qu'il ne puisse représenter la quittance qui prouverait sa libération. Rien de semblable en matière de *prescription* criminelle. Il n'y a pas de doute possible sur le point de savoir si l'auteur réel ou présumé d'un délit a ou non subi sa peine et payé sa dette d'expiation, et la *prescription* en pareille matière n'est jamais appliquée qu'à des méfaits très-notoirement inexpiés.

Quelle est donc la raison d'être de la *prescription* criminelle? On l'a cherchée dans l'intime expiation du remords et des terreurs qu'a essuyés le coupable durant une longue période d'années. Ce n'est certainement pas cette considération sentimentale qui a déterminé le législateur; la preuve en est qu'un crime nouveau, récent, commis par le même individu, et qui exclurait toute supposition de repentance, ne l'empêcherait point de jouir du bénéfice du temps écoulé relativement à un méfait antérieur qui se trouverait couvert par la *prescription*. D'ailleurs, la théorie de l'expiation par le remords ne pourrait être sérieusement étendue à une multitude de menus délits, qui sont peu de nature à troubler la conscience des délinquants. Un délit de chasse, par exemple, se prescrit par trois mois, s'il n'y a pas eu de poursuite dans ce délai; prétendra-t-on que le législateur a pensé que le délinquant était suffisamment puni par trois mois de repentir d'avoir tué un lapin sans permis de chasse? On a indiqué une autre raison d'être plus plausible de la *prescription* criminelle, à savoir l'effacement des preuves, l'oblitération des souvenirs des témoins qui, après un laps de temps fort long, ne permettraient plus guère de ressaisir et de restituer la vérité des faits. Cet argument est considérable, mais il ne saurait suffire. En admettant qu'il explique la *prescription* de l'action ou de la poursuite, il ne justifierait point en tout cas la *prescription* de la peine, quand la condamnation a été prononcée. Alors, en effet, il y a chose jugée, certitude légale de la culpabilité, et peu importe la disparition ultérieure des preuves et des éléments de l'instruction.

Le principe fondamental de la *prescription* criminelle est ailleurs; M. Ortolan le fait à bon droit résider dans les conditions mêmes du droit social de punir. Ces conditions sont la justice absolue de la peine du méfait d'abord, et en second lieu, élément non moins essentiel, l'utilité, la nécessité sociale de la répression. Quand l'action du temps a effacé ou aboli le souvenir d'un crime et apaisé l'émotion qu'il avait produite dans la conscience publique, l'expiation, sans doute, n'en demeurerait pas moins juste et la peine pas moins méritée; mais cette expiation n'a plus d'utilité sociale appréciable, et l'intérêt social disparaissant, le droit d'intervention de la justice punitive disparaît avec lui. Voilà le principe vrai de la *prescription* en matière criminelle. Que le législateur en ait eu ou non nettement conscience, ce principe n'a pas moins présidé à toute l'économie de la loi sur la matière. Ainsi d'abord, c'est sur la gravité relative des délits que la loi a gradué les différentes périodes dans lesquelles s'accomplit la *prescription* qui a pour résultat de les amnistier. Les grands crimes produisent dans la société un plus profond et plus long ébranlement que les délits de moindre importance. Le code d'instruction criminelle divise à cet égard, comme à divers autres points de vue, les transgressions punissables en trois classes : les crimes proprement dits, passibles de peines afflictives et infamantes, les délits punissables de peines correctionnelles et les simples contraventions de police. L'action de la vindicte publique se prescrit par dix ans pour les crimes, par trois ans pour les délits correctionnels et par un an pour les contraventions de police (art. 637, 638, 640 du code d'inst. crim.). Pour quelques délits prévus par des lois spéciales, la *prescription* est plus rapide; elle s'opère par trois mois pour les délits forestiers et les délits de chasse. Il importe de remarquer que l'action civile, à raison du dommage causé aux simples particuliers par un crime ou par un délit, se prescrit par le même délai que l'action publique elle-même, suivant la disposition des articles précités. Cette disposition amène des résultats qui paraissent choquants au premier abord. Prenons un exemple : quelqu'un, par imprudence, mais sans aucune intention criminelle, a mis le feu à ma maison; mon action en réparation du dommage contre l'auteur de cet incendie involontaire n'est prescriptible que par trente ans. Supposons, au contraire, un crime volontaire et prémédité d'incendie : je devrai, à peine de déchéance, intenter mon action civile en réparation du dommage dans le délai de dix ans; ce terme passé, l'action civile est prescrite comme l'action publique. A ce point de vue, l'auteur d'un crime sera traité avec plus d'indulgence que l'auteur d'un dommage ne comportant aucune culpabilité morale. Cette apparente anomalie se justifie néanmoins. Après le délai de la *prescription* criminelle, la loi a voulu éviter l'espèce de scandale qui résulterait de la constatation, par les tribunaux civils, d'un crime ou d'un délit devant lesquels la vindicte publique se trouverait légalement désarmée et qui resteraient ainsi tout ensemble constatés et impunis. Le délai pour la *prescription* de l'action publique prend cours, en règle générale, à partir de la perpétration du délit. S'il y a eu des actes de poursuite ou d'instruction, le délai ne prend date que du dernier acte de la procédure. Il est à remarquer que ces actes de procédure criminelle sont interruptifs de la *prescription*, alors même qu'ils ne sont pas individuellement dirigés contre l'auteur du crime, qui peut ne pas être encore connu. Ainsi, un procès-verbal d'exhumation ou d'autopsie interrompt valablement la *prescription*, bien que la prévention et les investigations de la justice ne se soient encore fixées sur aucun individu en particulier

Nous venons d'exposer les règles concernant la *prescription* de l'action publique et de l'action civile, à raison des crimes et des délits. La peine prononcée par un jugement ou par un arrêt de condamnation est également prescriptible, mais le délai de la *prescription* est plus considérable. La raison de cette différence est plausible : d'une part, tant qu'aucune condamnation n'est intervenue, la culpabilité n'est point démontrée, et l'inculpé doit même être présumé innocent plutôt que coupable; il convient qu'il soit traité avec plus de faveur et couvert plus tôt par l'amnistie de la *prescription*. D'autre part, le temps emporte vite les preuves de culpabilité et les preuves plus fugitives encore, mais non moins précieuses, de la non-culpabilité du prévenu. Lorsqu'il y a eu condamnation, la démonstration de la culpabilité est faite ou censée complétement faite. Il est donc logique que la période pour prescrire la peine soit plus longue que celle au bout de laquelle se trouve prescrit le droit d'action ou de poursuite. Les peines en matière criminelle se prescrivent par vingt ans à partir du moment où la condamnation est devenue irrévocable; par cinq ans, en matière correctionnelle, et par deux ans en matière de simple police (art. 635, 636, 639 du code d'inst. crim.). Remarquons, néanmoins, que le bénéfice de la *prescription* n'exonère le condamné que des peines qui doivent l'atteindre dans sa personne physique, comme la peine capitale ou la peine privative de la liberté, et des peines pécuniaires telles que l'amende et les confiscations spéciales. Il n'en est point de même des flétrissures et des déchéances légales des droits civiques ou des droits privés, accessoirement attachées aux condamnations pour crimes et pour délits. Ces déchéances et ces dégradations personnelles se réalisent sans aucun acte matériel d'exécution; elles sont virtuellement et immédiatement produites par la condamnation elle-même et ne peuvent être nullement purgées par la *prescription*. La *prescription* est simplement amnistiante, c'est-à-dire libératoire quant aux peines matérielles; elle ne peut avoir pour effet de réhabiliter le condamné.

— Bibliogr. Consulter : Delaporte, *Traité des prescriptions* (1810, in-8°); Vazeille, *Traité des prescriptions* (1832, 2 vol. in 8°, 2e édit.); Bousquet, *Dictionnaire des prescriptions en matière civile, commerciale, criminelle, etc.* (1838, in-8°); Troplong, *Commentaire du titre XVIII du livre III du code civil, de la prescription* (1841, 2 vol. in-8°, 3e édit.); Berriat-Saint-Prix, *Mémoire sur la durée et sur la suspension de la prescription* (1841, in-8°); Royer, *De la prescription considérée comme moyen d'acquérir la propriété* (1853, in-8°).

PRESCRIRE v. a. ou tr. (prè-skri-re — latin *præ-scribere*; de *præ*, avant, et de *scibere*, écrire. De *præscriptum*, supin de *præscribere*, vient le latin *præscriptio*, prescription, ordonnance, puis manière d'acquérir par le fait d'une longue possession. Se conjugue comme ÉCRIRE). Ordonner; régler d'avance et en détail : PRESCRIRE *un régime alimentaire. Il n'y a aucune secte qui ne* PRESCRIVE *l'obéissance et ne prêche la soumission.* (Montesq.) *N'épargnez rien pour rendre aisés, dans la pratique, les soins que vous* AUREZ PRESCRITS. (J.-J. Rouss.) *Ovide* PRESCRIT *d'être fidèle en tout, excepté en amour.* (St-Marc Girard.) *La loi française* PRESCRIT *d'enlever la direction des enfants à un père d'une immoralité reconnue.* (Guéroult.) ‖ Assigner d'autorité : PRESCRIRE *des bornes. Le philosophe approuve, blâme, corrige,* PRESCRIT *des lois à la nature et des bornes à la société.* (J.-J. Rouss.) *L'esprit humain sort bientôt du cercle étroit que lui* PRESCRIT *le dogme pour entrer dans les régions immenses de l'opinion.* (Portalis.)

Quel temps à mon exil, quel lieu *prescrivez*-vous?
RACINE.

— Nécessiter, exiger, réclamer : *Un pareil climat* PRESCRIT *l'action, interdit l'oisiveté, développe l'énergie, enseigne la patience.* (H. Taine.)

— Jurispr. Acquérir ou périmer par prescription, par le laps de temps : PRESCRIRE *un droit.* PRESCRIRE *une dette, une servitude. On ne peut* PRESCRIRE *le domaine des choses qui ne sont point dans le commerce.* (Acad.)

— Absol. Ordonner, faire des prescriptions : *Il est facile de* PRESCRIRE, *difficile de faire. Il n'y a que la puissance qui parle; elle commande, elle* PRESCRIT. (Andrieux.) ‖ Exercer un droit de prescription : *On ne* PRESCRIT *pas contre les mineurs. Le malheur* PRESCRIT *contre la légitimité.* (Chateaub.) *Il n'y a pas de talent qui* PRESCRIVE *contre le bon sens et contre l'humanité.* (Villem.) *On ne* PRESCRIT *pas contre la vérité.* (Proudh.)

Se prescrire v. pr. Etre prescrit, ordonné: *Ce qui est impossible ne saurait* SE PRESCRIRE. ‖ Être prescrit, acquis ou périmé par prescription : *Tous droits et actions* SE PRESCRIVENT *par trente ans. Les droits de l'équité ne* SE PRESCRIVENT *jamais.* (La Rochef.) *Toute amitié, même perdue, a des droits qui* SE PRESCRIVENT *difficilement.* (Balz.)

Un droit par la nature écrit,
Pour être négligé, jamais ne *se prescrit*.
PIRON.

— S'imposer à soi-même, se faire une obligation de : *Je* ME SUIS PRESCRIT *un régime sévère. L'admiration est un soulagement pour l'attention, un terme qu'elle* SE PRESCRIT *pour son plaisir et son repos.* (J. Joubert.)

PRESCRIT, ITE (prè-skri) part. passé du v. Prescrire. Ordonné : *Dans la règle de saint Benoît, tout est* PRESCRIT, *jusqu'aux plus petits détails de la vie, lit, nourriture, promenade, conversation, prière.* (Chateaub.)

Pour renfermer son sens dans la borne *prescrite*,
La mesure est toujours trop longue ou trop petite.
BOILEAU.

— Jurispr. Acquis ou périmé par prescription : *Droit* PRESCRIT. *Servitude* PRESCRITE.

PRESCUTUM s. m. (pré-sku-tomm — du lat. *præ*, avant; *scutum*, bouclier). Entom. Pièce antérieure de l'écusson, chez les insectes.

PRÉSÉANCE s. f. (pré-sé-an-se — du préf. *pré*, et de *séance*). Droit de siéger, de prendre place ou rang en un lieu plus honorable que celui qui est réservé aux autres : *Avoir la* PRÉSÉANCE. *Se disputer la* PRÉSÉANCE. *Agiter la question de* PRÉSÉANCE. *Les tribunaux d'appel ont la* PRÉSÉANCE *sur les tribunaux de première instance.* (Acad.) *Plus d'un procès fort scandaleux a dû sa naissance à des questions de* PRÉSÉANCE, *à des coups d'encensoir exigés et refusés.* (Boissonade.)

— Fig. Prééminence, supériorité : *La santé cédera la* PRÉSÉANCE *à l'honneur.* (J. Janin.)

— **Encycl.** Dans les relations internationales, les questions de *préséance* entre les agents diplomatiques des diverses puissances accrédités auprès d'un gouvernement ont donné lieu jadis à de vives discussions et à des conflits souvent grotesques, dont les conséquences avaient une réelle gravité. Au commencement de ce siècle, Napoléon Ier obtint que ses ambassadeurs eussent partout le premier rang. Depuis lors, pour mettre un terme aux conflits, il a été admis que, les Etats souverains étant égaux devant l'étiquette, l'ancienneté des agents doit déterminer la *préséance*. Toutefois, auprès des gouvernements catholiques, le nonce du pape a le pas sur les autres ambassadeurs.

Dans les pays monarchiques, où il existe une forte hiérarchie de classes et de rangs, on a toujours attaché une grande importance aux questions de *préséance*. En France, sous l'ancien régime, on divisait les personnes en ecclésiastiques, nobles gens, gens du tiers état et serfs. Les trois ordres de l'Etat étaient représentés par les personnes comprises dans les trois premières catégories. Après le roi et les princes du sang, le premier rang appartenait au clergé, le second à la noblesse, le troisième au tiers état. Mais, indépendamment de cette classification, on trouve dans Domat que les laïques étaient divisés en huit classes : 1° les militaires; 2° les ministres; 3° les magistrats et tous les corps judiciaires; 4° les officiers des finances; 5° les personnes professant les sciences et les arts libéraux; 6° les commerçants; 7° les ouvriers et artisans; 8° les cultivateurs, bergers et pâtres. Parmi les laïques, le premier des ordres était celui qui se consacrait à la profession des armes, et la maison du roi avait la *préséance* sur tous les autres corps de l'armée. Les officiers de justice avaient le pas sur ceux de finance. On lit dans un édit de Henri II : « En tous actes et assemblées publiques qui seront cy-après faites en nostre dicte ville de Paris et hors d'icelle, où les assemblées se feront par nostre ordonnance et commandement, nostre dicte cour de parlement ira et marchera la première, et après elle immédiatement ira et marchera nostre cour des aydes, et après la chambre des monnoies, et après le prévost de Paris et les officiers du Chastelet, et après eux le prévost des marchands, eschevins et officiers de nostre dicte ville de Paris, chacune à part et séparément, sans que l'une costoye ou puisse costoyer l'autre, ne se aucunement mesler. »

De nos jours, de nombreuses dispositions, la plupart réglementaires, ont déterminé les rangs respectifs des diverses autorités publiques. Il faut citer en première ligne le décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804), qui détermina le rang que devaient occuper les diverses autorités dans les cérémonies publiques. Cet ordre de *préséance* fut de nouveau réglé dans le procès-verbal du couronnement de Charles X à Reims. Bien que la république ait remplacé la monarchie et l'empire, le décret du 24 messidor an XII est encore en vigueur dans toutes les parties qui n'ont pas été virtuellement abrogées par le fait même du nouvel ordre de choses.

D'après l'article 1er du décret de messidor, « ceux qui devront assister aux cérémonies publiques y prendront rang et séance dans l'ordre qui suit : les princes français; les grands dignitaires; les cardinaux; les ministres; les grands officiers de l'empire; les sénateurs dans leur sénatorerie; les conseillers d'Etat en mission, les grands officiers de la Légion d'honneur, lorsqu'ils n'auront point de fonctions publiques qui leur assignent un rang supérieur; les généraux de division commandant une division territoriale dans l'arrondissement de leur commandement; les premiers présidents des cours d'appel; les archevêques; le président du collége électoral du département pendant la tenue de la session et pendant les dix jours qui précèdent l'ouverture et qui suivent la clôture; les préfets; les présidents des cours de justice criminelle; les généraux de brigade commandant un département; les évêques; les commissaires généraux de police; le président du collége électoral d'arrondissement,

pendant la tenue de la session et pendant les dix jours qui précèdent l'ouverture et qui suivent la clôture; les sous-préfets; les présidents des tribunaux de première instance; le président du tribunal de commerce; les maires; les commandants d'armes; les présidents des consistoires. » Aujourd'hui, il y a deux grands dignitaires, le président de la république et le président de l'Assemblée nationale. Dans notre organisation, il n'existe plus naturellement de princes français, de grands officiers de la couronne, de sénateurs ou de pairs, de président de collége électoral, de commissaire général de police, et les présidents de cour d'assises ont remplacé les présidents de cour criminelle. D'après les articles 3 et 4 : « Dans aucun cas, les rangs et honneurs accordés à un corps n'appartiendront individuellement aux membres qui le composent. Lorsqu'un corps ou un des fonctionnaires dénommés par l'article 1er invitera, dans le local destiné à l'exercice de ses fonctions, d'autres corps ou fonctionnaires publics, pour y assister à une cérémonie, le corps ou le fonctionnaire qui aura fait l'invitation y conservera sa place ordinaire, et les fonctionnaires invités garderont entre eux les rangs assignés par l'article 1er du présent titre. »

Après avoir réglé le rang des fonctionnaires dont nous venons de parler, le décret du 24 messidor a pris soin de régler la marche des corps administratifs, qui ne viennent jamais qu'à la suite de tous les fonctionnaires auxquels un rang spécial est assigné. D'après l'article 8 : « Les personnes désignées dans l'article 1er marcheront dans les cérémonies suivant l'ordre des *préséances* indiqué audit article; de sorte que la personne à laquelle la *préséance* sera due ait toujours à sa droite celle qui doit occuper le second rang, à sa gauche celle qui doit occuper le troisième, et ainsi de suite. Ces trois personnes forment la première ligne du cortége; les trois personnes suivantes la deuxième ligne. Les corps marcheront dans l'ordre suivant : les membres des cours d'appel; les officiers de l'état-major de la division, non compris deux aides de camp du général, qui suivront immédiatement; les membres des cours criminelles; les conseils de préfecture, non compris le secrétaire général, qui accompagnera le préfet; les membres des tribunaux de première instance; le corps municipal; les officiers de l'état-major de la place; les membres du tribunal de commerce; les juges de paix; les commissaires de police. »

D'après le décret du 15 novembre 1811, le corps de l'Académie, composé du recteur, des inspecteurs et des Facultés, prend immédiatement rang après le conseil municipal. Aucune des administrations autres que celles précitées n'a de place légale dans les cérémonies publiques; mais lorsqu'elles y sont invitées et qu'elles y assistent, on leur assigne une place.

D'après l'article 7 du décret de messidor, les autorités appelées aux cérémonies publiques devaient se réunir chez la personne qui devait y occuper le premier rang; mais une décision du 23 août 1816, généralisée depuis, autorise les autorités à se rendre directement au lieu de la cérémonie.

D'après l'article 9 : « Il y aura au centre du local destiné aux cérémonies civiles et religieuses un nombre de fauteuils égal à celui des dignitaires ou membres des autorités nationales présents qui auront droit d'y assister. Aux cérémonies religieuses, lorsqu'il y aura un grand dignitaire, on placera devant lui un prie-Dieu avec un tapis et un carreau. En l'absence de tout dignitaire ou membre des autorités nationales, le centre sera réservé et personne ne pourra s'y placer. Les généraux de division commandant les divisions territoriales, les premiers présidents des cours d'appel et les archevêques seront placés à droite; les préfets, les présidents des cours criminelles, les généraux de brigade commandant les départements, les évêques seront placés à gauche. Le reste du cortége sera placé en arrière. Ces fonctionnaires garderont entre eux les rangs qui leur sont respectivement attribués. » D'après les articles 12 et 13 : « La cérémonie ne commencera que lorsque l'autorité qui occupera la première place aura pris séance. Cette autorité se retirera la première. Il sera fourni aux autorités réunies pour les cérémonies des escortes de troupes de ligne ou de gendarmerie. »

La *préséance* ne doit pas être confondue avec le rang. La *préséance* est le droit de se précéder entre fonctionnaires d'ordres ou de classes différents, tandis que le rang est la place que doivent occuper entre eux des fonctionnaires de même ordre ou de même classe.

D'après les dispositions du décret du 24 messidor, les ordres du chef de l'Etat pour les cérémonies publiques sont adressés aux archevêques et évêques pour les cérémonies religieuses et aux préfets pour les cérémonies civiles.

Le curé a, dans les cérémonies religieuses, la police de l'église, et il peut faire expulser ceux qui s'écartent de l'ordre. « Dans les autres cérémonies, dit Dalloz, c'est à la police municipale que le maintien de l'ordre est confié. L'établissement, le maintien des rangs regardent la personne chargée de diriger la cérémonie. En cas de conflit avant la cérémonie, le gouvernement en décide, et non l'autorité judiciaire. Une décision ministérielle du 14 décembre 1824 porte que, si des corps et fonctionnaires ne tiennent pas à l'église une conduite convenable, ce n'est pas au procureur du roi à les reprendre; s'ils occupent des places qu'ils ne doivent pas avoir, ce magistrat doit se borner à en dresser procès-verbal, sans faire aucun éclat, et à le transmettre au chef du parquet du ressort. Enfin, d'après une autre décision du 14 août 1828, lorsque des magistrats n'obtiennent pas, dans une cérémonie publique, le rang que leur assignent les règlements, le plus convenable pour eux est de se retirer sur-le-champ, après avoir adressé leurs réclamations au fonctionnaire chargé de la cérémonie, et, s'il n'y a pas fait droit, d'en référer à l'autorité compétente. »

Toutes les questions de *préséance*, auxquelles on attache tant de prix dans les pays où s'est implantée l'institution monarchique, sont profondément puériles et perdent à peu près toute raison d'être dans les pays démocratiques. Tout cela, autrefois, paraissait nécessaire pour entretenir chez les simples et les faibles le respect et la crainte des habiles et des puissants. Mais depuis que la noblesse d'extraction a été abolie, depuis que la raison publique n'a plus voulu reconnaître d'autre noblesse que celle du caractère, du génie ou des services rendus à la société, les chefs d'Etat devraient comprendre qu'ils frisent de près le ridicule quand ils s'amusent à régler minutieusement les *préséances*.

Une anecdote, par laquelle nous terminerons cet article, montre ce qu'il y a de grotesque dans ce goût des priviléges, dans ce besoin de *préséance* qui, au dernier siècle, existait jusque dans les corporations ouvrières.

A l'occasion de la naissance du premier enfant du dauphin (depuis Louis XVI) et de Marie-Antoinette, il y eut de grandes fêtes à Paris, illuminations, feux de joie, feux d'artifice, fontaines de vin, distributions de pain et de cervelas, enfin spectacles gratis. En pareille circonstance, la loge du roi, à la Comédie-Française, appartenait de droit à la corporation des charbonniers, et celle de la reine aux dames de la Halle, vulgairement nommées poissardes. C'était l'usage. Mais quand charbonnières et poissardes arrivèrent, les loges étaient prises par le petit peuple, pour qui rien n'est sacré. On les en informa avec toutes sortes de ménagements. Grands débats! Ils s'assemblèrent en une espèce de sénat et délibérèrent sur l'étiquette et la *préséance* avec autant de vivacité que des ducs et pairs ou des membres des cours souveraines. Leurs prétentions étaient légitimes, l'administration du théâtre en convenait; mais comment déloger les usurpateurs? On discuta beaucoup, mais tout se termina à la fin par une transaction honorable. Les charbonniers et les dames, toutes réserves faites de leurs droits, montèrent sur le théâtre et s'assirent en spectateurs, les premiers du côté de la loge du roi, les deuxièmes du côté de celle de la reine. Le principe demeurait sauf, et il était formellement entendu que les priviléges de ces deux imposantes corporations restaient indiscutables et à l'abri des envahissements populaires. V. ÉTIQUETTE et CÉRÉMONIAL.

PRÉSENCE s. f. (pré-zan-se — lat. *præsentia;* de *præsens*, présent). Fait par lequel une personne se trouve en un lieu déterminé : *Désirer, redouter, éviter la* PRÉSENCE *de quelqu'un. Encourager, fatiguer, ennuyer quelqu'un par sa* PRÉSENCE. *C'est un bon signe quand l'amitié redouble par la* PRÉSENCE. (Mme de Sév.) *Il y a des gens dont la* PRÉSENCE *fait éclore vos pensées; d'autres qui glacent et durcissent votre imagination comme la gelée fait de la terre.* (A. Karr.) *Plus d'un homme a dû à la* PRÉSENCE *de sa femme de ne pas faillir.* (Proudh.)

Avez-vous en effet souhaité ma *présence?*

RACINE.

‖ Existence d'une chose en un lieu déterminé : *L'odeur des eaux corrompues est due à la* PRÉSENCE *de l'hydrogène sulfuré. Les aliments sont sassés et mêlés par le mouvement organique de l'estomac que leur* PRÉSENCE *excite.* (Brill.-Sav.) *Le capital favorise toujours plus le travail par sa* PRÉSENCE *que par son absence.* (Bastiat.)

— Poétiq. Vue, aspect : *Affronter la* PRÉSENCE *de la mort.*

Et depuis quand, seigneur, craignez-vous la *présence*
De ces paisibles lieux si chers à votre enfance?

RACINE.

‖ Possession actuelle : *La* PRÉSENCE *d'un bien le rend moins désirable.*

— *Droit de présence,* Rétribution due aux membres de certaines associations, toutes les fois qu'ils se trouvent présents à l'assemblée. ‖ *Jetons de présence,* Jetons qu'on délivre pour attester ce droit et permettre de le faire acquitter.

— *Présence d'esprit,* Promptitude à parler ou à agir à propos, selon les circonstances : *Avoir de la* PRÉSENCE D'ESPRIT. *Manquer de* PRÉSENCE D'ESPRIT. *Perdre sa* PRÉSENCE D'ESPRIT. *La* PRÉSENCE D'ESPRIT *pourrait se définir une aptitude à profiter des occasions pour parler et pour agir.* (Vauven.) *J'aime les gens distraits; les sots et les méchants ont toujours de la* PRÉSENCE D'ESPRIT. (Le prince de Ligne.) *La* PRÉSENCE D'ESPRIT *est un pilote qui nous garantit du naufrage.* (Beauchêne.)

— Théol. *Présence réelle,* Existence réelle, et non figurée, de la personne de Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin consacrés : *La* PRÉSENCE RÉELLE *de la victime dans le saint sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés.* (Chateaub.)

— Ascét. *Présence de Dieu,* Sentiment vif de cette pensée que Dieu est présent dans le lieu où nous sommes et qu'il voit et juge toutes nos actions : *Etre, se mettre en la* PRÉSENCE DE DIEU. *Il y a une* PRÉSENCE DE DIEU *pour l'esprit et une autre pour le cœur, selon cette parole du roi prophète : « Seigneur, mon cœur vous a parlé, mon esprit vous a cherché. »* (Gonnelieu.)

— Liturg. Sorte de bière postiche qu'on fait figurer dans les services religieux en mémoire des morts : *On encense et on asperge la* PRÉSENCE *comme on ferait d'un mort.*

— Loc. adv. *En présence,* En face, en vue, auprès l'un de l'autre : *Se trouver* EN PRÉSENCE. *Les deux armées étaient* EN PRÉSENCE. ‖ Sur le point de s'attaquer l'un l'autre : *Deux factions, deux partis* EN PRÉSENCE. ‖ En rapport, en comparaison : *En faisant circuler la pensée, l'imprimerie a mis les peuples* EN PRÉSENCE. (A. Martin.) *Souvent on a mis* EN PRÉSENCE *la morale païenne et la morale chrétienne.* (L. Veuillot.)

— Loc. prépos. *En présence, en la présence de,* A la vue, sous les yeux, en face de : EN PRÉSENCE DE *deux témoins. Personne ne parle de nous* EN NOTRE PRÉSENCE *comme il en parle en notre absence.* (Pasc.)

En présence du ciel, il faut croire ou nier.

A. DE MUSSET.

L'univers *en sa présence*
Semble sortir du néant.

J.-B. ROUSSEAU.

‖ A l'aspect de : *Une âme intrépide se fatigue dans l'attente et se ranime* EN PRÉSENCE DU *danger.* (Latena.) ‖ En opposition, en hostilité ou en comparaison avec : *La religion chrétienne vit aujourd'hui* EN PRÉSENCE DE *la liberté.* (Guizot.) *Le vrai moyen d'enchaîner la vanité, c'est de la mettre* EN PRÉSENCE DU *vrai.* (Mme de Rémusat.) ‖ Sous l'influence de : *La signification commune d'un mot se forme successivement et* EN PRÉSENCE DES *faits.* (Guizot.)

— Encycl. *Présence d'esprit.* V. ESPRIT (présence d').

PRÉSENT, ENTE adj. (pré-zan, an-te — lat. *præsens;* de *præ*, devant, et de *sens* qui est la forme primitive de *ens*, étant, participe présent de *esse*, être). Qui se trouve dans le lieu, en parlant des personnes ou des choses : *Etre* PRÉSENT. *J'étais* PRÉSENT *quand la chose arriva. Le fait se passa, moi* PRÉSENT. *Les objets* PRÉSENTS *nous frappent bien plus vivement que ceux qui sont absents. Pour juger une chose, il faut qu'elle soit* PRÉSENTE; *il n'y a pas d'expérience des objets absents.* (H. Taine.) ‖ Etant dans le lieu, se trouvant témoin. Dans ce cas, l'adjectif se place avant le substantif, et cette tournure s'emploie surtout, mais non pas exclusivement, dans le style de la pratique : PRÉSENTS *Pierre et Paul. A ce* PRÉSENTS *et acceptants Jacques et Madeleine. Cela s'est dit et s'est fait,* PRÉSENTS *tous les intéressés.*

— Celui-ci même, en parlant d'un écrit : *La* PRÉSENTE *lettre vous arrivera demain. Vous apprendrez par le* PRÉSENT *billet...*

Je ratifie en tout le *présent* testament
Et donne à votre hymen un plein consentement.

REGNARD.

‖ On désigne de même, dans une missive, le porteur de la missive : *Le* PRÉSENT *porteur attendra votre réponse.*

— Actuel, qui existe ou a lieu maintenant : *Le temps* PRÉSENT. *Les événements* PRÉSENTS. *Le* PRÉSENT *gouvernement. La jeunesse, qui sent sa vigueur entière et* PRÉSENTE, *ne songe aussi qu'au présent.* (Boss.) *La joie est une passion par laquelle l'âme jouit du bien* PRÉSENT *et s'y repose.* (Boss.) *Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir, pour de petits intérêts* PRÉSENTS. (La Rochef.) *Les plus grandes âmes sont celles qui s'arrangent le mieux dans la situation* PRÉSENTE *et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir.* (Fonten.) *Le temps* PRÉSENT *est tout.* (Buff.) *Il faut des motifs dans la vie et des motifs aussi* PRÉSENTS *que possible.* (Ste-Beuve.) *Les chefs-d'œuvre du siècle* PRÉSENT *ont perfectionné la civilisation.* (Peyrat.)

Vous pleurez des peines passées,
Je pleure des ennuis *présents.*

J.-B. ROUSSEAU.

Le jour *présent* vaut mieux que mille
Des siècles qui ne sont pas nés.

LAMARTINE.

— Fig. Qui donne son attention : *Votre corps est ici, mais votre âme n'est pas* PRÉSENTE. *Il n'est ni* PRÉSENT *ni attentif à ce qui fait le sujet de la conversation.* (La Bruy.) ‖ A qui l'on donne son attention, à qui l'on songe : *Je vous vois, vous m'êtes* PRÉSENTE; *je pense et repense à tout.* (Mme de Sév.) *J'aurai toujours* PRÉSENT *à la mémoire le jour horrible où je vous vis tuer mon père et ma mère.* (Volt.) *L'homme n'a la connaissance des êtres que par les pensées* PRÉSENTES *à son esprit.* (De Bonald.) *Le monde des faits est trop* PRÉSENT *à la femme pour ne pas lui dérober le monde des idées.* (E. Legouvé.)

Mille soins la rendaient *présente* à ma mémoire.

RACINE.

Votre image sans cesse est *présente* à mon âme;
Rien ne peut l'en bannir.....

RACINE.

Je me disais : « Je suis *présente* à sa mémoire;
Sans doute il songe à moi comme je songe à lui. »

C. D'HARLEVILLE.

— *Etre présent à tout* ou *partout,* Se multiplier, se montrer fréquemment et comme simultanément en divers lieux.

— *Etre tenu présent,* Participer aux droits de présence dans une assemblée, sans s'y trouver en réalité : *Les personnes absentes pour le service de la Société sont* TENUES PRÉSENTES.

— *Avoir la mémoire présente,* Se souvenir facilement et à propos. ‖ *Avoir l'esprit présent,* Trouver sur-le-champ ce qu'il convient de dire ou de faire dans des circonstances soudaines et imprévues : L'ESPRIT PRÉSENT *suppose l'esprit calme; qui se trouble ne voit plus rien.*

— Interjectiv. *Présent!* Exclamation dont on se sert pour répondre à l'appel de son nom, soit dans un appel général, soit dans une interpellation particulière.

— Anc. jurispr. *Présent parfait,* Flagrant délit : *Prendre quelqu'un à* PRÉSENT PARFAIT.

— Chancell. *A tous présents et à venir, salut,* Formule dont on fait précéder les lettres de notoriété, les lettres patentes.

— Méd. Qui agit sur-le-champ : *Remède* PRÉSENT. *Poison* PRÉSENT. *Médication* PRÉSENTE. ‖ Peu usité.

— Qui indique que l'action se fait actuellement : *Indicatif* PRÉSENT. *Conditionnel, subjonctif, participe* PRÉSENT.

— Substantiv. Personne présente : *Les* PRÉSENTS *blasonnent volontiers les absents.*

— *La présente,* La lettre que voici, cette lettre que j'écris : LA PRÉSENTE *reçue, vous me répondrez sur-le-champ.* ‖ *Ces présentes,* en style de chancellerie, Ces lettres patentes que voici : *Savoir faisons par ces* PRÉSENTES...

A tous ceux qui verront *ces présentes,* salut!

V. HUGO.

— Prov. *Les présents valent mieux que les absents,* Une chose actuelle, présente, est plus efficace, plus sérieuse qu'une chose à venir, qu'une promesse non encore réalisée, qu'un engagement qui ne sera peut-être pas tenu.

— s. m. Temps présent, temps actuel : *La source la plus commune du manquement des hommes est qu'ils s'effrayent du* PRÉSENT *et qu'ils ne s'effrayent pas de l'avenir.* (De Retz.) *Ce n'est que faute de savoir connaître et étudier le* PRÉSENT *qu'on fait l'entendu pour étudier l'avenir.* (Pasc.) *Le* PRÉSENT *est gros de l'avenir.* (Leibniz.) *Le monde nous occupe, le* PRÉSENT *nous entraîne.* (Boss.) *Le* PRÉSENT *qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher.* (Fén.) *Le* PRÉSENT *est pour les riches et l'avenir pour les vertueux.* (La Bruy.) *Ce* PRÉSENT *est un point indivisible et fluant sur lequel l'homme ne peut non plus se tenir que sur la pointe d'une aiguille.* (Dider.) *Nous jugeons le passé selon la justice, le* PRÉSENT *selon nos intérêts.* (Chateaub.) *Sacrifier le* PRÉSENT *à l'avenir, c'est souvent sagesse.* (Beauchêne.) *Le* PRÉSENT *mal employé laisse des regrets en devenant le passé et prépare un avenir fâcheux.* (Ficquelmont.) *Le* PRÉSENT *a souvent besoin d'interroger les souvenirs du passé.* (Charma.) *L'expérience est le passé qui parle au* PRÉSENT. (Lamenn.) *Agis, agis dans le* PRÉSENT, *dans ce temps qui est et qui vit.* (Longfellow.) *Le* PRÉSENT *est insaisissable à la pensée.* (Lamenn.) *Le passé et l'avenir sont deux rapports dans l'éternité, qui est un* PRÉSENT *continuel.* (V. Cousin.) *Le* PRÉSENT *s'écoule dans le passé et se rajeunit dans l'avenir.* (A. Fée.) *Le* PRÉSENT *n'est rien que l'avenir qui passe.* (A. Martin.) *Quoi que vous fassiez, le* PRÉSENT *se modifie sans cesse et jamais pour revenir sur ses pas.* (E. Littré.)

Le *présent* est l'unique bien
Dont l'homme soit vraiment le maître.

J.-B. ROUSSEAU.

Par l'ardeur de ses sens le jeune homme emporté
Dévore le *présent* avec avidité.

DELILLE.

Un bienfait rend heureux, et, dans l'âge avancé,
Le *présent* s'embellit des vertus du passé.

DE SAINT-LAMBERT.

— Jurispr. *Epouser par parole de présent,* Epouser actuellement, déclarer devant l'officier civil son intention actuelle d'épouser. Se dit par opposition aux *paroles de futur,* qui sont une déclaration de fiançailles.

— Gramm. Temps présent, temps qui indique que l'action marquée par le verbe a lieu actuellement : *Le* PRÉSENT *de l'indicatif, du conditionnel, de l'infinitif.* ‖ *Présent antérieur,* Nom sous lequel on désignait autrefois l'imparfait.

— Loc. adv. *A présent,* Actuellement, dans le temps présent : *J'ai vu des choses dont les livres parlent à tort et à travers; Plutarque,* À PRÉSENT, *me fait crever de rire; je ne crois plus aux grands hommes.* (P.-L. Courier.)

L'heure *à présent* m'appelle au conseil qui s'assem- [ble.

RACINE.

‖ *D'à présent*, D'aujourd'hui, actuel : *Les hommes* D'À PRÉSENT.

Vous persiflez, je vois, jeunes gens que vous êtes!
C'est le don d'*à présent*, c'est le talent du jour.
C. D'HARLEVILLE.

... Des louanges pareilles
De nos dames d'*à présent*
N'écorchent pas les oreilles.
LA FONTAINE.

— *Pour le présent*, Quant au moment actuel : *Voilà ce qui lutine* POUR LE PRÉSENT *une pauvre petite tête.* (Volt.)

— Pratiq. *De présent*, Actuellement : DE PRÉSENT *domicilié à Paris.*

— Loc. conjonct. *A présent que*, Maintenant que, dans ce moment où : A PRÉSENT QUE *me voilà de la cour, je commence à calculer ; je ne veux me marier qu'à bonnes enseignes.* (Th. Leclerq.)

— Gramm. Dans les récits, on emploie souvent le présent pour le passé, afin que la phrase devienne en quelque sorte un tableau placé actuellement sous les yeux de l'auditeur : *On cherche Vatel ; on court à sa chambre, on heurte, on enfonce sa porte, on le trouve noyé dans son sang.* (Mme de Sév.) Mais alors il faut observer pour règle que tous les verbes qui se suivent, ou au moins tous ceux qui ont la même importance, soient au présent ; la phrase de Mme de Sévigné deviendrait vicieuse si l'on y mettait quelques verbes au présent, tandis que les autres seraient au passé. On emploie aussi le présent pour le futur quand il s'agit d'un fait qui est déjà tout préparé et qui va se réaliser bientôt : *Nous partons dans un instant. Je dine en ville demain.* Enfin le présent peut exprimer une chose qui commence actuellement et qui se continuera dans l'avenir : *Je ne vous dis plus désormais que je tremble.* (Lekain, *Mémoires.*) V. la note sur les TEMPS.

— **Syn. Présent (à), actuellement, aujourd'hui**, etc. V. ACTUELLEMENT.

— **Présent (être), assister.** V. ASSISTER.

PRÉSENT s. m. (pré-zan — de *présenter*. On disait autrefois mettre une chose en *présent* à quelqu'un, pour présenter à quelqu'un une chose, la lui offrir comme cadeau. De là, *en présent* a signifié en don, et *présent* a fini par signifier chose donnée). Don, objet offert dans l'intention de plaire ou de faire honneur : *Se faire des* PRÉSENTS *mutuels. On fait mal sa cour aux économes par des* PRÉSENTS. (Vauven.) *Après qu'ils m'eurent très-longtemps harangué, ils me firent* PRÉSENT *de leur bénédiction, qui était le seul bien que j'attendais d'eux.* (Le Sage.) *Trois choses fixent la valeur d'un* PRÉSENT : *le sentiment, l'à propos et la manière.* (Mme Riccoboni.) *La femme qui reçoit d'un homme des* PRÉSENTS *contracte une dette qu'elle s'expose à payer de sa personne.* (Mlle de L'Espinasse.) *N'acceptons de* PRÉSENTS *que des gens qui ont le droit de nous en faire.* (Arnault.)

Il lui fit de son cœur un *présent* volontaire.
RACINE.

Je sais de vos *présents* mesurer la grandeur.
RACINE.

‖ Objet utile dont on a la jouissance : *Le plus beau* PRÉSENT *qui ait été fait aux hommes après la sagesse, c'est l'amitié.* (La Rochef.) *Les Arabes regardent le chameau comme un* PRÉSENT *du ciel.* (Buff.) *L'art de raisonner est un* PRÉSENT *que la nature fait d'elle-même aux bons esprits.* (D'Alemb.) *Les* PRÉSENTS *de la fortune ne servent le plus souvent qu'à masquer ses piéges.* (Beauchêne.) *La beauté est le premier* PRÉSENT *que la nature nous donne, et le premier qu'elle nous enlève.* (De Méré.) *La pensée humaine est le plus beau* PRÉSENT *que Dieu nous ait fait.* (A. de Musset.) *La liberté est un* PRÉSENT *de Dieu.* (E. de Gir.)

— Ce que l'on donne à quelqu'un pour lui nuire, ou qui lui nuit par le fait : *Le* PRÉSENT *le plus fatal qu'on puisse faire à l'homme, c'est de diminuer en lui le sentiment de sa force et de sa responsabilité.* (E. Laboulaye.)

Détestables flatteurs, *présent* le plus funeste
Que puisse faire au roi la colère céleste.
RACINE.

. . . . Monsieur ici présent
M'a d'un fort grand soufflet fait un petit *présent*.
RACINE.

— Poétiq. Objet que l'on attribue à la libéralité de quelque divinité, dans l'intention d'en désigner la nature : *Les* PRÉSENTS *de Cérès* (le blé), *de Bacchus* (les vendanges), *de Flore* (les fleurs), *de Pomone* (les fruits).

Cérès vient à pas lents, à la suite de Flore,
Contempler ses nouveaux *présents*.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Présent de noce*, Présent que le fiancé et diverses personnes envoient à une femme, à l'occasion de son mariage. ‖ *Présent de ville*, Vins et friandises que certaines municipalités offrent parfois à des personnes qu'elles veulent honorer.

— Prov. *Les petits présents entretiennent l'amitié*, Quand on s'aime, on n'est pas fâché de recevoir quelques dons de la personne aimée ; il y a souvent, dans ce proverbe, une pointe d'ironie, au sujet du désintéressement des amis : *Montesquieu disputait sur un fait avec un conseiller du parlement de Bordeaux, qui avait de l'esprit, mais la tête un peu chaude; celui-ci, à la suite de plusieurs raisonnements débités avec fougue, dit : « Monsieur le président, si cela n'est pas comme je vous le dis, je vous donne ma tête. — Je l'accepte, répondit froidement Montesquieu,* LES PETITS PRÉSENTS ENTRETIENNENT L'AMITIÉ. » ‖ *A petit présent petit merci*, Un petit service rendu ne demande pas une grande reconnaissance.

— **Syn. Présent, cadeau, don**, etc. V. CADEAU.

— **Encycl.** Les *présents* étaient, dans l'Orient ancien comme dans l'Orient moderne, un des plus grands témoignages de respect ou d'affection que l'on pût donner à quelqu'un. Chez les peuples sémitiques en général et en particulier chez les Hébreux, ils consistaient en argent, en vêtements, en armes, en fruits, en animaux, en substances alimentaires de toute nature. Comme ils étaient en proportion de la fortune de celui qui donnait, ils pouvaient souvent se réduire à fort peu de chose (ainsi il est tel prophète qui recevait un quart de sicle d'argent). Un ami qui en visitait un autre lui faisait ordinairement un *présent*. Les princes et les grands recevaient d'un sujet ou d'un solliciteur de véritables cadeaux, et nous voyons déjà percer ces habitudes d'incroyable vénalité qui aboutiront au *bakhschisch* turc, pratiqué sur une large échelle par tous les fonctionnaires de l'empire ottoman, depuis le plus humble *aiyan* ou maire jusqu'au *seraskier* (général) et au *mihmandar* (introducteur). Les Hébreux avaient l'habitude de déguiser sous le nom euphémique de *présent* les tributs obligatoires qui leur furent imposés à différentes époques par plusieurs rois étrangers (*Juges*, III, 15, 17 ; II, *Samuel*, VIII, 2 ; II, *Rois*, XVII, 3 ; II, *Chroniques*, XVII, 11 ; *Psaumes*, XLV, 13 ; LXVIII, 30 ; LXXII, 10). Le roi faisait aussi des *présents* de valeur variable à des étrangers de distinction, à ses favoris, aux employés occupant les premières charges de l'État. A l'occasion des grandes réjouissances publiques, il faisait faire parmi le peuple des distributions gratuites d'aliments, qui rappellent singulièrement les *congiaria* et les *viscerationes* des empereurs romains. Les rois qui voulaient contracter une alliance commençaient par s'envoyer des *présents* réciproques (I, *Rois*, XV, 19), qui étaient apportés en grande pompe par une longue file de serviteurs, de chameaux, de mulets, etc. La vénalité des juges juifs est connue et maints passages de la Bible la maudissent (*Job*, XV, 34 ; *Psaumes*, XXVI, 10 ; *Proverbes*, XVII, 23 ; XVIII, 16 ; *Isaïe*, I, 23 ; V, 23 ; *Ezéchiel*, XXII, 12).

— **Allus. hist. Refuser les présents d'Artaxerce**, Allusion à un trait de la vie d'Hippocrate.

La grande renommée d'Hippocrate s'était répandue jusqu'en Asie; on assure qu'appelé à la cour d'Artaxerce, roi de Perse, pour s'opposer aux ravages d'une épidémie qui décimait les armées de ce prince, Hippocrate repoussa les offres magnifiques par lesquelles on voulait le séduire, et qu'il répondit au satrape chargé de cette mission que l'honneur lui défendait d'accepter les présents des Perses et de secourir les ennemis de sa patrie.

Cette anecdote, vraie ou fausse, car de savants critiques en contestent l'authenticité, a fourni à notre grand peintre Girodet le sujet d'un magnifique tableau, et à M. Louis Peisse les réflexions suivantes :

« Hippocrate refusa de soigner les soldats perses, sous prétexte qu'ils étaient les ennemis de sa patrie. On a beaucoup admiré ce trait. Girodet en a fait un tableau qui décore la salle des Actes de la Faculté de médecine de Paris. On en voit une estampe dans le cabinet de presque tous les médecins. Ce qu'on admire sans doute, c'est le désintéressement du médecin, rejetant les riches présents du grand roi. Mais le refus des soins et surtout le motif de ce refus, noble et digne pour les Grecs, ne le saurait être pour nous. Le médecin a aujourd'hui d'autres maximes de conduite, une autre notion du devoir professionnel. Sur un champ de bataille, il ne regarde pas à l'uniforme ; dans la guerre civile, au drapeau du blessé ; il panse avec le même soin le Russe et le Français, le Blanc et le Bleu. Ce n'est même peut-être que dans la médecine que l'idée et le sentiment d'humanité ont décidément prévalu sur les distinctions hostiles de race, de nationalité, de naissance, de rang. C'est là que l'homme parle directement et exclusivement à l'homme. On a souvent comparé la médecine au sacerdoce ; par ce côté, l'identité est complète. »

Cette anecdote, plus ou moins authentique, n'a pas laissé que de fournir le sujet de nombreuses allusions :

« Tiens, camarade, voilà une boîte de ci-
» gares achetés à ton intention ; goûte-les tout
» de suite, tu m'en diras des nouvelles : c'est
» du pur havane. »

» L'ex-brigadier aux gardes ferma les yeux, détourna la tête, et, avec un geste semblable à celui d'*Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce :*

« Merci, camarade, répondit-il d'une voix
» sourde, j'ai fumé ce matin : c'est assez pour
» aujourd'hui. »

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

« Pourquoi ne dites-vous pas au grand médecin, qui gagne des millions en vous vendant la santé : « Mon ami, c'est assez de la
» gloire de nous sauver la vie ; *refuse, comme*
» *Hippocrate, les présents* de ta clientèle ; »
et au grand avocat : « Tu m'as sauvé l'hon-
» neur : que ta richesse soit ton éloquence,
» que ta récompense soit la célébrité. »

HIPPOLYTE RIGAULT.

« En voyant toutes ces pauvres richesses étalées devant elles, les trois femmes faillirent devenir folles de joie. Mimi était prise d'une quinte d'hilarité et sautait comme une chèvre, en faisant voltiger une petite écharpe de barége ; Musette s'était jetée au cou de Marcel, ayant dans chaque main une petite bottine verte qu'elle frappait l'une contre l'autre comme des cymbales ; Phémie regardait Schaunard en sanglotant ; elle ne savait que dire :

« Ah ! mon Alexandre ! mon Alexandre ! »

« Il n'y a point de danger qu'elle *refuse les*
» *présents d'Artaxerce*, » murmurait le philosophe Colline. »

HENRI MURGER.

« Je tiens de narrateurs dignes de foi que des voyageurs reconnaissants ont offert des sommes fabuleuses à quelques-uns de ces coursiers du pôle (les chiens de l'extrême nord), sans pouvoir les déterminer à quitter leur patrie. Vainement a-t-on essayé de les séduire par la peinture des délices des autres climats ; fidèles à leur mission de charité, les nobles bêtes ont toujours *refusé les présents d'Artaxerce.* »

TOUSSENEL

Présents de la demoiselle de Gournay, recueil des œuvres de Mlle de Gournay (1636, in-4°). Cet ouvrage avait paru en 1626 sous le titre d'*Ombre de la demoiselle de Gournay* et eut, en 1641, une troisième édition intitulée : les *Advis ou les présents de la demoiselle de Gournay*. Cet épais in-4° de plus de mille pages offre l'ensemble des œuvres diverses de l'auteur : dissertations morales, écrits de circonstance, défense des femmes, traités sur la langue ; il est précédé d'un portrait de Mlle de Gournay à l'âge de trente ans. Un *Discours sur ce livre* sert de préface. Cette variété de sujets, dont le choix et l'ordonnance n'ont d'autre loi que le caprice, semble être un héritage de Montaigne, que l'auteur appelait son père adoptif ; dans le style même de ses traités de morale, on voit comme un pâle reflet de l'auteur des *Essais*. Qu'on lise, par exemple, le traité *De la médisance* et *Quelle est la principale cause des duels? Si la vengeance est licite*, *Advis aux gens d'Eglise*, le chapitre intitulé les *Vertus vicieuses*, on y trouvera quelques traits délicats et des maximes bien frappées ;

« L'homme est bon ou n'est pas grand. »

« Ny Dieu ny l'équité ne veulent être servis par parenthèse. »

« Détestable ambition, misérable ambitieux. Es-tu plus criminel ou plus fou ? Te faut-il crucifier ou te lier ? »

Dans ses écrits de circonstance, nous lisons ces pensées généreuses que semble avoir inspirées le souffle républicain du XVIe siècle :

« Le peuple est la gloire et la grandeur des rois, et non pas eux la sienne. »

« Chacun des sujets ne dépend que d'un seul prince, mais un prince dépend et, pour mieux parler, est sujet de tous ses sujets. »

Son principal mérite est d'avoir essayé de défendre contre les novateurs rigoureux et exclusifs la liberté et la richesse de notre vieille langue, celle d'Amyot et de Montaigne. Malherbe, avec ses théories étroites, la stérilité de sa veine poétique et son style sobre jusqu'à la maigreur, lui inspire souvent d'heureux traits : « A en juger par ces écrivains décharnés, il faudra croire que c'est ce qu'on retranche des vers et non pas ce qu'on y met qui leur donne du prix. » Un siècle plus tard, on dira de ces écrivains décharnés : Leur goût n'est que du dégoût. « Ces messieurs, poursuit-elle, voudraient que chacun allât à pied pour ce qu'ils n'ont pas de cheval. » Elle professait la plus grande admiration pour les écrivains du XVIe siècle ; pour elle, Ronsard, Duperron et Desportes étaient Virgile, Cicéron, Horace. Elle plaidait avec chaleur pour des mots qu'on dédaignait alors et qui pour la plupart sont restés dans la langue : œillade, opportun, ridicule, poitrine, que les courtisans trouvaient grossiers, etc. Elle aurait voulu en conserver d'autres pour lesquels l'usage s'est montré moins clément : mouit, férir, ains, alme, ost, etc. Son opinion a été soutenue plus tard par La Bruyère, cet artiste en fait de style, et par Fénelon, dont tous les projets n'étaient pas chimériques. Peut-être faut-il regretter que l'usage et des grammairiens trop scrupuleux aient dédaigné ces conseils et rejeté ces richesses.

Présent du prince (LE) ou l'Autre fille d'honneur, comédie en trois actes et en prose, de Comberousse et d'Aubigny (Odéon, 15 mai 1821). La scène est en Allemagne. Les Stromberg passent noblement leur temps, le premier à chasser, le second à assister à toutes les fêtes et revues, le troisième à ne rien faire. Tout est préparé pour le mariage d'Irma, leur nièce, avec Edgar, capitaine des gardes ; le contrat est passé, mais on n'a pas encore l'agrément du prince, et on ne peut s'en passer. Tout à coup arrive un page portant une corbeille de fleurs pour la future. Tout change, l'ambition se réveille, les Stromberg sont ivres d'orgueil et de joie ; le prince les a prévenus, il leur a envoyé un message, peut-être viendra-t-il lui-même ; il est galant, il n'est pas marié, Irma est fort jolie..... Le mariage est suspendu, Edgar doit même s'éloigner ; il n'est pas convenable qu'il paraisse en présence de son auguste rival ; il faut aussi éconduire Meineau, professeur de l'université de Gœttingue et écrivain de l'opposition ; le prince serait choqué de se trouver avec un homme qui ose critiquer les actes de ses ministres ; mais comment annoncer ce double congé ? Rien de plus simple ; on charge Edgar de faire ce triste compliment au professeur et Meineau de remplir le même office envers Edgar. Mais le fier professeur, qu'on croyait le plus docile, de résister ; il va être jeté dehors par les gens des Stromberg. Au dénoûment, on apprend que Meineau n'est autre que le prince lui-même. Il unit Edgar à Henriette et il pardonne aux Stromberg. Cet ouvrage avait été inspiré par l'*Orange de Malte* de Fabre d'Eglantine. Mais ce qui appartenait bien aux auteurs, c'était l'intérêt et l'ingéniosité des détails. Le succès fut complet.

PRÉSENTABLE adj. (pré-zan-ta-ble — rad. *présenter*). Que l'on peut présenter, qui est convenable, en parlant des personnes ou des choses : *Ce vin n'est pas* PRÉSENTABLE. *Ce dessin est très-*PRÉSENTABLE. *Voilà un jeune homme, sinon parfait, au moins* PRÉSENTABLE. *Madame Prudent, voyez si le petit est* PRÉSENTABLE. (Scribe.) *Voilà deux jours que Son Eminence s'évertuait à lécher ces ours flamands pour les rendre plus* PRÉSENTABLES. (V. Hugo.)

PRÉSENTATEUR, TRICE s. (pré-zan-ta-teur, tri-se — rad. *présenter*). Dr. canon. Personne qui avait le droit de présenter à un bénéfice : *Le* PRÉSENTATEUR *et le collateur.*

— Personne qui présente quelqu'un dans une société : *Vous serez ma* PRÉSENTATRICE.

PRÉSENTATION s. f. (pré-zan-ta-si-on — rad. *présenter*). Action de présenter : PRÉSENTATION *d'une lettre de change. Payer un billet à* PRÉSENTATION. *Un condamné dont la peine était remise faisait la* PRÉSENTATION *de ses lettres et en entendait la lecture à genoux.* (Acad.)

— Action de présenter une personne, de décliner son nom et ses titres en l'introduisant auprès de quelqu'un :

Les *présentations* sont faites maintenant ;
Ce qui peut y manquer n'est qu'une minutie.
E. AUGIER.

‖ S'est dit particulièrement d'une cérémonie dans laquelle on introduisait, auprès du roi et de sa famille, certaines personnes à qui leur naissance donnait le droit de fréquenter la cour : *Il ne vit la princesse qu'une seule fois, le jour de sa* PRÉSENTATION. (Arago.)

— Action ou droit de présenter, de proposer une personne pour une charge, un emploi, un bénéfice à celui qui en a la nomination : *Le pape nomme aux évêchés de France sur la* PRÉSENTATION *du chef de l'Etat. La* PRÉSENTATION, *pour certaines cures, appartenait autrefois au seigneur.*

— Pratiq. Acte par lequel un procureur déclarait officiellement se présenter pour une partie : *Greffe des* PRÉSENTATIONS. ‖ Vacations dues à un procureur. ‖ *Registre des présentations*, Registre où l'on inscrivait les procureurs qui s'étaient présentés au greffe.

— Chir. Manière dont le fœtus se présente à l'orifice supérieur du vagin, au moment de l'accouchement.

— Liturg. *Fête de la Présentation de la Vierge*, Fête que l'Eglise catholique célèbre en mémoire de l'acte des parents de Marie, qui la présentèrent au temple lorsqu'elle était âgée de trois ans.

— Chevaler. Action de présenter les armes au juge des joutes, pour qu'il les examinât.

— **Encycl.** Liturg. La fête de la *Présentation* se célèbre le 21 novembre, en mémoire de ce que la sainte Vierge fut, dans son enfance, présentée au temple et consacrée à Dieu par ses parents.

C'est une ancienne tradition qu'il y avait dans le temple de Jérusalem des jeunes filles qui y étaient élevées dans la piété et qui y vivaient dans la retraite. Il est dit dans le second livre des *Macchabées* que, quand Héliodore voulut enlever par violence les trésors du temple, « les vierges renfermées couraient vers le grand prêtre Onias. » De ce nombre ont été Josabeth, femme de Joïada, et Anne, fille de Phanuel. On a présumé qu'il en était de même de la sainte Vierge ; c'est le sentiment de saint Grégoire de Nysse et c'est ce qui a fait instituer la fête de la *Présentation de la sainte Vierge.*

Elle était déjà célébrée chez les Grecs dans le XIIe siècle ; l'empereur Emmanuel Comnène en parle dans une de ses ordonnances rapportée par Bahamon ; nous avons sur cette fête plusieurs discours de Germain et de saint Taribe, patriarche de Constantinople. Le pape Grégoire XI, informé de cet usage des Grecs, l'introduisit en Occident l'an 1372 ; trois ans après, le roi Charles V fit célébrer

la fête de la Présentation dans sa chapelle et, en 1585, Sixte-Quint ordonna que l'on en récitât l'office dans toute l'Eglise.

— Chir. V. POSITION.

Présentation de la Vierge au temple (LA). Iconogr. Le plus beau tableau qui, à notre connaissance, ait été fait sur ce sujet est l'œuvre du Titien et appartient à la pinacothèque de Venise. La jeune Marie, vêtue d'une robe bleue, monte les degrés du temple; au haut de l'escalier, le grand prêtre est debout, coiffé d'une mitre et ayant derrière lui un enfant de chœur et un rabbin à grande barbe noire. Sur les marches, une vieille femme est assise, de profil, tenant un panier rempli d'œufs et de pigeons. En bas, du côté gauche, se pressent des gens de tout âge, venus pour assister à la cérémonie. Cette peinture, une des premières que le Titien ait exécutées, est d'une couleur superbe. Un autre artiste de l'école vénitienne, Cima da Conegliano, a peint, avec un remarquable talent, une *Présentation au temple*, que possède le musée de Dresde. Marie, un cierge à la main, est sur les degrés du temple; le grand prêtre s'avance à sa rencontre, les bras ouverts; au bas des marches sont les parents; plus loin, à gauche, s'élève un autre temple avec une colonnade sous laquelle sont placées diverses figures. Parmi les autres peintres qui ont traité le même sujet, nous citerons : Ercole del Abbate (musée de Modène), Bon Boulogne (autrefois dans l'église de l'Assomption, à Paris), Carpaccio (à la pinacothèque de Venise), B. Cesi (à la pinacothèque de Bologne), Luca Giordano (au musée du Belvédère et au palais Pallavicini, à Gênes), Hans Holbein le vieux (à la pinacothèque de Munich), Ch. Lafosse (musée de Toulouse), Ch. Le Brun (gravé par Ben. Audran l'aîné et par Pierre Drevet), Louis Matout (Salon de 1864), Fr. Meneses y Osorio (ancienne galerie Aguado), J. van Oost le vieux (un de ses meilleurs ouvrages, dans l'église Saint-Jacques, à Bruges), Palma le vieux (au musée de Dresde), B. Passerotti (à la pinacothèque de Bologne), Giov.-Ant. Pucci (église San-Fizenze, à Florence), Fr. Romanelli (reproduit en mosaïque, à Saint-Pierre de Rome), Orazio Samachini (gravé par Augustin Carrache), Martin Schaffner (à la pinacothèque de Munich), Sagrestani (gravé par Benedetto Eredi), R. Tassel (au musée de Dijon), Timbal (tableau peint pour l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, exposé au Salon de 1865); le Tintoret (église Santa-Maria-dell'Orto, à Venise), Juan de Valdes Leal (au musée de Madrid), Simon Vouet (autrefois à Notre-Dame de Paris), Van der Weyden (volet de triptyque, au musée de Bruxelles), Tad. Zuccaro (gravé par Corn. Cort en 1570 et par Ch. Alberti), etc.

Présentation de l'Enfant Jésus au temple (LA). Giotto a retracé cette scène dans une de ses fresques de Santa-Maria-dell'Arena, à Padoue. Le Louvre possède un intéressant tableau attribué à Bartolo di Maestro Fredi, artiste qui florissait à Sienne vers la fin du XIVe siècle. On y voit, dans un temple de la plus élégante architecture, le grand prêtre inscrivant le nom de l'Enfant Jésus que porte Siméon et à qui la Vierge tend les bras; à droite, deux jeunes filles et saint Joseph qui tient des colombes; à gauche, sainte Anne ayant dans ses mains une banderole sur laquelle on lit ces mots de l'Evangile de saint Luc (II, 38) : *Et hæc ipsa hora superveniens confitebatur Domino et loquebatur de illo...* Cette peinture, exécutée sur un panneau ayant 1m,80 de hauteur, sur 1m,25 de largeur, est dans un état de conservation des plus surprenants; elle faisait autrefois partie de la galerie du cardinal Fesch, à Rome, où on la considérait comme étant de la main de Giotto; devenue ensuite la propriété du marquis Campana, elle a été attribuée à Lorenzo Monaco, religieux camaldule, élève de Taddeo Gaddi. Une autre *Présentation au temple*, qui de la collection Campana était passée dans l'ancien musée Napoléon III, a été attribuée à Gentile da Fabriano. Ce maître est désigné encore comme étant l'auteur d'un petit tableau sur le même sujet, peint en 1423, et qui est inscrit dans le catalogue du Louvre sous le no 202.

Raphaël a retracé deux fois cette scène : la première fois dans un compartiment de la predella du *Couronnement de la Vierge*, qu'il fit, à l'âge de dix-neuf ans, pour l'église San-Francesco de Pérouse et qui est aujourd'hui dans la pinacothèque du Vatican; la seconde dans un carton qui a été reproduit en tapisserie (*arazzo*). La peinture de la predella est exécutée dans la manière du Pérugin, mais on y trouve toute la délicatesse et toute la suavité d'expression particulière à Raphaël : la Vierge, accompagnée de saint Joseph, présente l'Enfant Jésus au grand prêtre; trois femmes et quatre hommes se tiennent sous le portique du temple. Persichini a gravé ce petit tableau. Dans la tapisserie, le grand prêtre, accompagné d'un jeune lévite, reçoit le petit Jésus que lui présente Marie, suivie de Joseph et de trois femmes dont l'une porte un panier rempli de colombes. Cette composition, dont il existe plusieurs dessins (le plus beau, attribué à Francesco Penni, appartient au collége d'Oxford; un autre, dû également à un élève de Raphaël, est au Louvre) a été gravée par R. Dalton, Michele Sorello, L. Sommerau (1780).

Une *Présentation au temple*, de Vasari, appartient au musée de Naples; c'est une des œuvres les plus remarquables de l'auteur. La Vierge, vue de trois quarts et accompagnée par Joseph et sainte Anne, présente le Bambino à Siméon, vieillard au crâne chauve et à la barbe majestueuse. Une vieille femme, assise à gauche, au premier plan, désigne du doigt l'Enfant Jésus. Derrière Marie, une belle jeune femme est debout, tenant par la main son enfant nu et portant sur la tête une corbeille où est un couple de pigeons; cette figure est une des meilleures du tableau. Dans le fond, sous une arcade, se dresse le chandelier aux sept branches; sur la gauche, entre les colonnes torses du temple, on aperçoit des prêtres et des curieux. Le dessin de cette composition est ferme et savant; les tons jaunâtres dominent trop dans le coloris.

Parmi les autres maîtres de l'école italienne qui ont peint la *Présentation de l'Enfant Jésus au temple*, nous citerons : Angiolo Allori (cathédrale de Lucques), Fra Bartolommeo (tableaux du musée du Capitole et de la galerie du Belvédère, gravures d'Angelo Campanella et de J.-B. Massar le père), J. Bassan (tableaux au Belvédère, dans la galerie Stafford et dans la collection Miles, en Angleterre), Giovanni Bellini (au musée de Berlin), Carlo Caliari (au musée de Berlin), Dom. Carnevali (au musée de Modène), Carpaccio (tableau de la pinacothèque de Venise, gravé par Comirato), le Dominiquin (peinture de la chapelle Nolfi, à Fano, gravée par D. Cunego), Pietro-Santi Fanti (gravé par Gio-Girol. Frezza), Ant.-Dom. Gabbiani (tableau de l'église de Santa-Maria-a-Sala, de Pistoja, gravé par Fr. Bartolozzi), L. Giordano (tableau du Louvre, gravé dans le recueil de Landon, IV, XXIV), L. Grazia da Pistoja (au musée de Naples), le Guerchin (gravé par J.-B. Patas, dans la *Galerie du Palais-Royal*), le Guide (composition gravée par R. Earlom en 1778 et tableau du musée du Belvédère), B. Luini (gravé par Ant. Giberti en 1815), Andrea Mantegna (au musée de Berlin), C. Maratte (gravé par C. Bloemaert et par Fr. de Louvemont), Nic. Martinelli (gravé en 1591 par Mat. Greuter), B. Naldini (église de Saint-Nicolas, à Florence), Palma le vieux (église de Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, à Vérone), le Parmesan (au palais Balbi-Piovera, à Gênes), A. Procaccini, (gravé en 1772 par P.-L. Bombelli), Raffaello da Colle (église des Servites, à Città-di-Castello), A. Schiavone (gravé par Jeremias Falck), le Tintoret (tableaux dans l'église Santa-Maria-del-Orto, à Venise, au musée d'Orléans et dans la collection Hamilton, en Angleterre, gravure de Fragonard), le Véronèse (tableaux au palais Pitti et au musée de Dresde, gravures de Fr. Villamena, de J.-B. Jackson et de Gio-Fr. Marchetti).

Une des plus anciennes peintures de la *Présentation au temple* que nous offrent les écoles du Nord est celle que Memling a exécutée, en 1479, sur le volet d'un triptyque qui appartient à l'hôpital Saint-Jean, de Bruges : la tête de la Vierge est sérieuse et pure; celle de sainte Anne respire le charme de la bonté, la sérénité d'une âme occupée de pensées pieuses. Smith n'a pas catalogué moins de huit compositions de Rembrandt sur ce même sujet, cinq tableaux et trois gravures. Le plus important des tableaux est au musée de La Haye; nous lui consacrons ci-après un article spécial. Deux autres tableaux ont été gravés par Wiesbrod (dans la *Galerie de Le Brun*) et par R. Earlom. Une des estampes est datée de 1630, comme le tableau de La Haye.

Hyacinthe Rigaud, qui n'a guère peint que des portraits, exécuta vers la fin de sa vie une *Présentation au temple*, qu'il laissa par testament à Louis XIV et qui est aujourd'hui au Louvre. Le grand prêtre Siméon est assis, dans le temple, sur un trône élevé, recouvert d'une grande draperie rouge; la Vierge lui présente l'Enfant Jésus; derrière elle se tiennent une jeune fille apportant deux colombes, saint Joseph et les autres personnes de la famille; à quelque distance de Siméon, un prêtre est debout sur les degrés du temple et, tout à fait au premier plan, à droite, un homme, accoudé sur une balustrade, contemple la Vierge. Dans un tableau de Vouet, que possède aussi le Louvre, la Vierge, enveloppée d'un grand manteau bleu et agenouillée sur les degrés du temple, présente le Bambino au grand prêtre qu'entourent plusieurs lévites; elle est accompagnée de sainte Anne et de saint Joseph; un jeune homme tenant un enfant par la main et un vieillard appuyé sur un bâton sont témoins de la cérémonie, à laquelle deux anges assistent du haut du ciel. Ce tableau, qui ornait autrefois le maître-autel de l'église des Jésuites, à Paris, a été gravé par Dorigny et dans les recueils de Filhol (XI, pl. XIII) et de Landon (III, pl. LXVII).

D'autres peintures de la *Présentation au temple* ont été exécutées par : L. Bramer (vente Van Clelf, en 1864), Louis de Boullongne (tableau placé autrefois dans la cathédrale de Paris et gravé par Drevet fils), Philippe de Champagne (tableaux des musées de Bruxelles et de Dijon), Lucas Cranach le vieux (au musée de Dresde), Dietrich (au musée de Dresde), A. Houbraken (tableau qui a fait partie de la galerie de Pommersfelden et de la collection Merton), J. Jordaens (au musée de Dresde), Jouvenet (autrefois dans l'église Sainte-Opportune, à Paris, gravé par Al. Loir), L. de La Hyre (gravé par Ant. Garnier), Ch. Le Brun (autrefois dans l'église des Capucins, à Paris, gravé par Scotin), Eust. Lesueur (gravé par Claude Duflos), Jean Restout (au musée de Bordeaux), Rubens (gravé par P. Pontius, Fr. Horthemels et Valentin Green), P. Saenredam (galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle), R. Tassel (au musée de Dijon), Q. Varin (autrefois dans l'église des Carmes, à Paris, gravé par Ch. Audran), Martin de Vos (au musée de Dijon), Jules Quantin (Salon de 1867), P.-N. Brisset (peinture de la chapelle de la Vierge, dans l'église de la Trinité, à Paris). Citons, enfin, les estampes de J. Audran (d'après Michel Corneille), Ad. Bartsch (d'après un dessin de Dietrich), C. Bassani, B. Bossi (1755), Phil. Brinckmann (1741), Augustin Carrache, Donato Creti, W. Huber, C. de Mallery, Lod. Mattioli, P. Monaco (d'après A. Balestra), Oesez (d'après Rembrandt), Cumano (d'après Rembrandt), etc.

Présentation au temple (LA) ou **Siméon au temple**, chef-d'œuvre de Rembrandt; au musée de La Haye. Rembrandt quitta son moulin de Leyde pour venir s'établir à Amsterdam vers 1630. Quelques-unes de ses eaux-fortes sont antérieures à cette époque, et il est probable qu'il avait déjà fait beaucoup de tableaux, mais on n'en a retrouvé aucun avec une date antérieure à celle de 1631, que porte la *Présentation au temple*. Cette peinture est donc fort intéressante, puisqu'elle commence la série authentique des œuvres du maître; elle atteste, d'ailleurs, que Rembrandt était, dès cette époque, en pleine possession de son admirable talent.

Au milieu du temple, dont l'architecture fantastique est baignée d'ombres, est un groupe de sept personnes, sur lequel se concentre l'effet lumineux. Siméon, revêtu d'un grand manteau broché d'or et ayant un genou en terre, tient dans ses bras l'Enfant Jésus et lève les yeux vers le ciel, à qui il semble adresser son cantique d'actions de grâces; près de lui sont agenouillés la Vierge et saint Joseph, la première en robe bleu clair, vue de face et joignant les mains; le second, dans la demi-teinte, portant les deux colombes destinées à l'offrande. Un peu à gauche, le grand prêtre, debout, de profil perdu, en longue robe traînante, élève la main droite comme pour bénir le Bambino. Derrière la Vierge se tiennent deux rabbins, dont l'un est coiffé d'un haut bonnet grisâtre. En arrière de ce groupe, dans la nef et, à droite, sur les degrés du temple, au sommet desquels un prêtre est assis, la foule va et vient. Au premier plan, deux anciens sont assis sur un banc.

La *Présentation* est peinte sur un panneau qui n'a pas plus de 2 pieds 3 pouces de hauteur sur 1 pied 6 pouces. « Cette petite merveille, dit W. Bürger, révèle déjà pleinement, par l'ampleur de la touche et l'originalité de l'effet général, le style propre à Rembrandt, celui qui le caractérise aussi bien à son origine que dans sa maturité. Le groupe central, il est vrai, et surtout la Vierge, qui se dessine tout entière en clair, sont peints avec une minutie un peu froide. Cette petite figure, mais c'est la seule du tableau, fait comprendre qu'on ait osé quelquefois comparer la première manière de Rembrandt à celle de Frans van Mieris le vieux. Le galbe, le modelé, les moindres détails y sont accusés par une exécution fine et correcte. Les autres figures, quoique frappées des plus vifs éclats de lumière, sont dévorées en partie par des demi-teintes et des ombres. » Ce chef-d'œuvre ne pouvait moins faire que d'attirer l'attention des commissaires impériaux chargés de désigner les œuvres d'art dignes d'être transportées au Louvre, comme trophées des conquêtes de Napoléon. Il a été restitué à la Hollande en 1815. J. de Frey l'a gravé dans le *Musée français*. Il a été également reproduit à l'aqua-tinta par Berwieler en 1835.

Présentation au peuple (LA). Iconogr. On intitule quelquefois ainsi la scène de la passion où le Christ est montré au peuple, par ordre de Pilate, et désigné par ces mots : *Ecce Homo!* Aux œuvres d'art que nous avons décrites ou simplement mentionnées sous ce dernier titre, il faut ajouter : un tableau de G. Contarino (ancienne galerie Giustiniani); un tableau de J. Rottenhamer (ancienne galerie de Pommersfelden); un tableau de Jouy (Salon de 1841); un bas-relief d'albâtre du XVIe siècle (au musée de Cluny, no 164); une estampe de Lucas de Leyde, datée de 1510, pièce capitale de ce maître; diverses gravures de Nicolas Lauwers (d'après Rubens), P. de Jode le jeune (d'après Abr. van Diepenbeek), Cl. Bono (d'après Zuccaro), etc.

PRÉSENTÉ, ÉE (pré-zan-té) part. passé du v. Présenter. Offert à quelqu'un pour être pris par lui : *Des mets, des fruits* PRÉSENTÉS *à des convives.* ‖ Tendu pour être saisi ou regardé : *La dame prit le bras qui lui était* PRÉSENTÉ. *Le noyé s'accrocha à la perche qui lui était* PRÉSENTÉE. *Le livre me fut* PRÉSENTÉ *à rebours et je ne pus lire un seul mot.*

— Accordé, offert :

> Méritez le pardon qui vous est *présenté*.
> RACINE.

— Amené et nommé à quelqu'un par une autre personne, avec certaines formules de politesse : *Les Anglais ne se parlent qu'après avoir été* PRÉSENTÉS *l'un à l'autre.* (Mme de Staël.) *Il n'est fils de bonne mère qui n'abandonne tout pour être* PRÉSENTÉ, *faire sa révérence, avec l'espoir fondé, si elle est agréée, d'emporter pied ou aile, comme on dit, du budget et d'avoir part aux grâces.* (P.-L. Courier.)

> Ce soir, au cercle de la cour
> Vous serez *présentée*.
> AL. DUVAL.

‖ Amené dans un lieu avec un certain cérémonial : *Quarante jours après sa naissance, Jésus-Christ fut* PRÉSENTÉ *dans le temple.* (Chateaub.)

— Exposé, expliqué : *Un fait mal* PRÉSENTÉ. *On louerait avec transport la fiction du poëte, et l'on est insensible à la vérité* PRÉSENTÉE *avec les mêmes attraits.* (Chateaub.) *L'antiquité jusqu'ici nous a toujours été* PRÉSENTÉE *plus ou moins masquée.* (Ste-Beuve.)

— Substantiv. Personne présentée avec un certain cérémonial : *Les droits du* PRÉSENTÉ. *Le* PRÉSENTÉ *devait saluer et se retirer.*

PRÉSENTEMENT adv. (pré-zan-te-man — rad. *présent*). Actuellement, en ce temps, en ce moment-ci : *J'arrive* PRÉSENTEMENT *de Brie, las comme un chien.* (Bussy-Rab.)

> Et que m'ordonnez-vous, seigneur, *présentement?*
> V. HUGO.

— **Syn. Présentement, actuellement, aujourd'hui**, etc. V. ACTUELLEMENT.

PRÉSENTER v. a. ou tr. (pré-zan-té — rad. *présent*). Offrir pour être pris : PRÉSENTER *un bouquet à une dame.* PRÉSENTER *une coupe à un convive.* PRÉSENTER *des siéges à des invités. Lorsqu'on* PRÉSENTE *au cheval son avoine, il ne manque pas de la flairer.* (B. de St-P.)

> Un facile abandon, une gaîté décente
> Assaisonnent les mets que l'amitié *présente*.
> ANDRIEUX.

‖ Tendre pour être saisi ou regardé : PRÉSENTER *son bras à une dame.* PRÉSENTER *sa main à un ami.* PRÉSENTER *des étoffes à un acheteur.*

— Tourner vers quelqu'un ou vers quelque chose : PRÉSENTER *le flanc à son adversaire.* PRÉSENTER *la voile au vent. La terre* PRÉSENTE *successivement au soleil chacun de ses méridiens.* (Proudh.) ‖ Diriger vers quelqu'un : PRÉSENTER *un pistolet à un voleur, la pointe de son épée à son adversaire.*

— Fournir, procurer, donner : *Le passage de l'état sauvage à l'état social est une énigme dont aucun fait historique ne nous* PRÉSENTE *la solution.* (B. Const.)

> Dans les dédales verts qui formaient ces halliers,
> L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
> *Présentaient* aux troupeaux une pâture exquise.
> LA FONTAINE.

> Fallût-il dans l'exil chercher des corrupteurs,
> La cour de Claudius, en esclaves fertile,
> Pour deux que l'on cherchait, en eût *présenté* mille.
> RACINE.

‖ Contenir, avoir en soi, offrir aux regards : PRÉSENTER *un beau spectacle. L'amour-propre nous* PRÉSENTE *un fard agréable.* (Boss.) *Rome* PRÉSENTE *le triste aspect de la misère et de la dégradation.* (Mme de Staël.) *Depuis le Spitzberg jusqu'au centre de l'Afrique, la flore houillère* PRÉSENTE *une complète identité.* (Figuier.) *Les catalogues des jardiniers* PRÉSENTENT *trois mille variétés de roses.* (A. Karr.) *Un canon et un gibet, telles sont les fleurs que* PRÉSENTE *Jersey.* (Vacquerie.) *La valeur* PRÉSENTE *deux faces : l'une que les économistes appellent valeur d'usage ou valeur en soi; l'autre, valeur en échange ou d'opinion.* (Proudh.) ‖ Etre sujet à, susceptible de : *Ce passage* PRÉSENTE *un double sens.*

— Exhiber, soumettre à l'examen de quelqu'un : PRÉSENTER *ses titres.* PRÉSENTER *une lettre de change.* PRÉSENTER *un placet, une requête, des lettres patentes.*

— Exprimer par politesse : PRÉSENTER *ses respects, ses hommages, ses civilités.*

— Amener à quelqu'un, et décliner, avec certaines formes de politesse, le nom de : PRÉSENTER *quelqu'un à la cour.* PRÉSENTER *un ami à une société. Voulez-vous que je vous* PRÉSENTE?

> Je l'aimais à quinze ans, et je te le *présente*
> Comme un des vrais amis que j'estime à soixante.
> C. DELAVIGNE.

— Proposer pour un emploi, une charge, un bénéfice : *C'est le chef de l'Etat qui* PRÉSENTE *les évêques à la nomination du pape.*

— Exposer, expliquer, donner sous un certain jour : PRÉSENTER *les choses avec habileté. S'il n'existe plus de vérités neuves, il existe toujours une manière neuve de les* PRÉSENTER. (Mme C. Fée.) *Nous ne nous attachons à l'erreur qu'autant qu'on nous la* PRÉSENTE *comme la vérité.* (A. Martin.) *Analyser le roman, c'est isoler le fil et le* PRÉSENTER *sans la broderie.* (Ste-Beuve.)

— *Présenter un chat par les pattes*, Présenter quelque chose de la façon la plus difficile.

— Anc. Jurispr. *Présenter l'accusé à la question*, Le conduire dans la chambre de la question, comme pour l'y appliquer, afin de

lui arracher des aveux par la crainte des tourments.

— Techn. Approcher une pièce de la position qu'elle doit occuper, pour juger si elle a la forme et les dimensions voulues : PRÉSENTER *un tenon à sa mortaise.* PRÉSENTER *une serrure avant de la visser, une porte avant de la poser.*

— Manége. *Présenter un cheval,* Le placer sur la montre, devant celui qui veut l'examiner. ‖ *Présenter la gaule,* Se dit d'une manière usitée, chez les palefreniers, de faire honneur à ceux qui viennent visiter les chevaux.

— Liturg. *Présenter un enfant au baptême,* Le porter à l'église pour l'y faire baptiser. ‖ *Présenter un corps à la paroisse,* L'apporter à l'église pour y procéder à la cérémonie religieuse des funérailles.

— Art milit. *Présenter les armes,* Porter le fusil en avant, dans une position verticale, pour faire honneur à quelqu'un : PRÉSENTER LES ARMES *à un officier.*

. . . . Que j'éprouve de charmes
En voyant un soldat nous *présenter les armes!*
C. DELAVIGNE.

‖ *Présenter la bataille,* Se disposer au combat et montrer à l'ennemi qu'on est prêt à l'engager ou à l'accepter.

— Mar. *Présenter le bout à,* Tourner la proue contre : PRÉSENTER LE BOUT AU *vent,* À *la lame,* AU *courant,* À *la marée.*

— v. n. ou intr. Mar. Se dit d'une voile établie d'une certaine façon par rapport à la direction du vent : *Cette voile* PRÉSENTE *bien,* PRÉSENTE *mal.* ‖ *Présenter au vent,* Tenir le vent au plus près, en dérivant peu ou point. ‖ *Présenter bien au vent,* Avoir son gréement disposé de façon à manœuvrer facilement ses vergues et à déployer aisément ses voiles. ‖ *Présenter en route,* Gouverner dans l'aire de vent désignée pour faire route.

Se présenter v. pr. Paraître, venir : SE PRÉSENTER *devant le juge. Ne* VOUS PRÉSENTEZ *plus chez moi. J'aurai l'honneur de* ME PRÉSENTER *chez vous. Il* SE PRÉSENTA *avec beaucoup d'assurance. On est traité dans le monde suivant ce qu'on y paraît; que Cicéron* SE PRÉSENTE *mal habillé, Cicéron passera pour un cuistre.* (Le Sage.) *Les présomptueux* SE PRÉSENTENT, *les hommes d'un vrai mérite aiment à être requis.* (De Bonald.)

A peine Mars *se présenta,*
Que la belle parlementa.
LA FONTAINE.

A mon perfide époux je cours *me présenter.*
RACINE.

Deux fois à votre porte elle *s'est présentée.*
C. DELAVIGNE.

‖ Paraître devant les personnes avec un certain maintien : SE PRÉSENTER *bien, avec aisance, avec grâce.* SE PRÉSENTER *gauchement, tout de travers, étourdiment. Ne savoir pas* SE PRÉSENTER.

— S'offrir, formuler une demande ou une proposition : SE PRÉSENTER *pour une place, pour la direction d'une entreprise, pour engager une affaire.*

— Aller au-devant, s'exposer volontairement : *Il allait au fait et* SE PRÉSENTAIT *à la difficulté sans reculer.* (Boss.) *Mon maître est un vrai enragé d'aller* SE PRÉSENTER *à un péril qui ne le cherche pas.* (Mol.)

— Se tourner ou être tourné vers quelque chose : *La gauche de l'ennemi* SE PRÉSENTA *de flanc à notre droite.*

— Apparaître, survenir : *Adressez-vous au premier qui* SE PRÉSENTERA. *Une bonne occasion* S'EST PRÉSENTÉE. *Nous croyons reconnaître la vérité la première fois qu'elle* SE PRÉSENTE *à nous.* (Fonten.) ‖ Surgir, s'offrir : SE PRÉSENTER *à l'esprit, à la mémoire de quelqu'un. Des vérités* SE PRÉSENTENT *à nous irrésistibles à la fois et irréconciliables.* (Mme Guizot.) *Saint-Amant, comme Balzac, disait toutes les folies qui* SE PRÉSENTAIENT *à sa cervelle fêlée; il les disait en rimes très-riches; il faisait des tableaux burlesques qu'il ne donnait pas pour des vérités.* (Ph. Chasles.)

— Avoir une certaine apparence, faire augurer bien ou mal : *Cette affaire* SE PRÉSENTE *bien. Je veux voir comment la chose* SE PRÉSENTERA.

— Méd. Tenter l'évacuation d'une selle : *En certaines circonstances, il convient de* SE PRÉSENTER, *même sans besoin, pour stimuler la nature.*

— Impersonnell. Dans tous les sens qui précèdent : *Il* S'EST PRÉSENTÉ *chez vous un monsieur de bonne mine. Il* SE PRÉSENTERA *plusieurs difficultés. Il* SE PRÉSENTE *à mon esprit des souvenirs très-circonstanciés.*

— **Syn. Présenter, donner, offrir.** V. DONNER.

PRÉSENTEUR, EUSE s. (pré-zan-teur, eu-zo — rad. *présenter*). Personne qui présente : *Un* PRÉSENTEUR *de placets. Les* PRÉSENTEURS *de requête sont presque toujours d'une prolixité insupportable.* (Volt.)

PRÉSENTINE s. f. (pré-zan-ti-ne — de *présentation,* à cause de la présentation de la Vierge). Hist. relig. Membre d'un ordre religieux de femmes, fondé à Marseille pour l'éducation des enfants.

PRÉSÈPE s. f. (pré-zè-pe). Astron. Nébuleuse de la constellation du Cancer.

PRÉSERVANT, ANTE adj. (pré-zèr-van, an-te — rad. *préserver*). Qui préserve, qui protége. ‖ Peu usité.

— Bot. *Feuilles préservantes,* Feuilles qui, pendant la nuit, s'inclinent vers le sol et couvrent la plante comme pour la protéger.

PRÉSERVATEUR, TRICE adj. (pré-zèr-va-teur, tri-se — rad. *préserver*). Qui préserve, qui garantit, qui protége : *Des moyens* PRÉSERVATEURS. *Une influence* PRÉSERVATRICE. *La vaccine est* PRÉSERVATRICE *de la petite vérole. Les physiciens de profession ont seuls une idée exacte des propriétés* PRÉSERVATRICES *des paratonnerres.* (Arago.)

— s. m. Techn. Fourneau destiné, dans les ateliers de dorure, à soustraire les ouvriers à l'influence des vapeurs de mercure.

Préservatrice (LA), société d'assurance à base de mutualité, fondée en 1861 et ayant pour but d'assurer contre les accidents qui frappent l'ouvrier pendant la durée de son travail. Si nous faisons figurer ici cette assurance, c'est parce qu'elle est devenue essentiellement démocratique et qu'elle a réalisé un des progrès auxquels la science sociale doit tendre incessamment, l'amélioration du sort de tous ses membres. La plupart des assurances ont pour but de garantir un capital acquis, de donner plus de stabilité à une fortune déjà faite. Celle-ci, au contraire, apporte une sorte de protection à l'ouvrier dans l'exercice du dur labeur qui doit lui procurer le pain de chaque jour. Qu'un de ces accidents, malheureusement si fréquents dans l'industrie moderne, vienne à le frapper, le privant de l'exercice momentané d'un membre, le rendant infirme ou même tarissant complétement les sources de la vie : voilà toute une famille réduite à la misère pendant de longs jours, peut-être même pour toujours. Il y a bien la justice, mais son action est lente, surtout pour ceux qui sont, par leur pauvreté, obligés de recourir à l'assistance judiciaire. Et, en attendant que le jugement soit rendu, que le préjudice causé par l'accident soit réparé, lorsqu'il peut l'être, on a vingt fois le temps de mourir de faim et de se voir réduit aux dernières extrémités. Il y a là une situation fausse qui doit être corrigée autrement que par l'aumône, car le travailleur courageux a le droit de refuser un pain accordé par la pitié. C'est cette situation pénible à la quelle la *Préservatrice* a voulu remédier, en déclarant qu'elle n'était pas une œuvre de charité, mais de prévoyance et de conciliation, destinée à assurer les bienfaits de l'association aux ouvriers comme aux patrons. Elle garantit les premiers contre les cas de maladie, d'infirmité ou de mort, et les seconds contre les indemnités qui peuvent être prononcées d'après le principe des articles 1382 et 1383 du code civil. Une contribution de quelques centimes payés par chaque journée de travail, d'un côté par l'ouvrier, de l'autre par le patron, permet d'atteindre les résultats suivants : A tout ouvrier malade, la moitié du salaire est payée pendant les quatre-vingt-dix premiers jours de la maladie, le quart pendant le reste du temps; en cas d'infirmité perpétuelle ou de perte d'un membre, une rente viagère; en cas de mort, une somme déterminée à la famille ou aux héritiers. 7,000 patrons et 100,000 ouvriers sont déjà assurés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et, à la fin de 1874, 52,000 sinistres avaient déjà été réglés moyennant une somme de 4,200,000 francs. Cette sorte d'assurance a été d'abord essayée en Belgique, par M. Hippolyte Marestaing, économiste distingué, qui l'a plus tard introduite en France et qui a dû lutter longtemps contre l'esprit de routine pour la réussite de cette institution essentiellement populaire. Parmi les administrateurs de cette société qui étend chaque jour ses opérations, on remarque MM. Rouffio, ancien commissaire général de la marine, Roux-Ferrand, le docteur Villaret, etc.

PRÉSERVATIF, IVE adj. (pré-zèr-va-tiff, i-ve — rad. *préserver*). Qui sert à préserver, qui est propre à préserver : *Tous les moyens* PRÉSERVATIFS *que les charlatans ont vantés n'ont eu d'autre effet que de multiplier les victimes.* (Nacquart.)

— s. m. Moyen de se préserver : *Il n'est guère de* PRÉSERVATIF *contre la contagion qu'une prompte fuite. Il ne faut pas mépriser le péril des âmes ni leur refuser les* PRÉSERVATIFS *nécessaires contre des livres qui corrompent en tant de manières la simplicité de la loi.* (Boss.) *Il n'est pas mal de se tenir quelque temps à l'écart; c'est presque le seul* PRÉSERVATIF *contre l'envie et la calomnie.* (Volt.) *La liberté est le seul* PRÉSERVATIF *possible contre la disette, le seul moyen d'établir et de conserver entre les prix des différents lieux et des différents temps le juste niveau sans cesse troublé par l'inconstance des saisons et l'inégalité des récoltes.* (Turgot.) *La crainte de la honte est un* PRÉSERVATIF *plus efficace que louable.* (Sanial-Dubay.)

PRÉSERVATION s. f. (pré-zèr-va-si-on — rad. *préserver*). Action de préserver, de sauver par des précautions : *La* PRÉSERVATION *des récoltes. La* PRÉSERVATION *des mœurs.*

PRÉSERVÉ, ÉE (pré-zèr-vé) part. passé du v. Préserver. Garanti d'un mal : *Un jeune homme soigneusement* PRÉSERVÉ *de la contagion de l'exemple.*

PRÉSERVER v. a. ou tr. (pré-zèr-vé — lat. *præservare,* de *præ,* avant, et de *servare,* garder). Garantir, mettre à l'abri : *Les oiseaux font leurs nids sur les plus hautes branches des arbres pour* PRÉSERVER *leurs petits de l'insulte des animaux qui ne sont point ailés.* (Buff.) *La frivolité, qui nuit au développement des talents et des vertus du Français, le* PRÉSERVE *en même temps des crimes noirs et réfléchis.* (Duclos.) *La même légèreté qui fait qu'une femme se donne de mauvaises apparences la* PRÉSERVE *d'une faute.* (A. d'Houdetot.) *Auguste portait sur lui une peau de veau marin, persuadé qu'elle le* PRÉSERVERAIT *de la foudre.* (A. de Gasparin.) *On ne peut* PRÉSERVER *par trop de moyens l'innocence de la jeune fille.* (P. Janet.)

Des préjugés aussi *préservez* le jeune âge.
DELILLE.

‖ S'emploie fréquemment sous forme de souhait : *Dieu nous* PRÉSERVE *d'un tel malheur!*

Me *préserve* le ciel de soupçonner jamais
Que d'un prix si cruel vous payez mes bienfaits!
RACINE.

Se préserver v. pr. Se garantir, se mettre à l'abri : *Il est presque impossible aux femmes de* SE PRÉSERVER *de l'esprit de parti.* (B. Const.) *Il est moins aisé de se guérir de l'ambition que de* S'EN PRÉSERVER. (Sanial-Dubay.) *Ne faites attention aux erreurs des autres que pour* VOUS *en* PRÉSERVER. (De Théis.) *C'est pour arriver sain et sauf aux grandes aventures qu'il faut* SE PRÉSERVER *des petites.* (Ste-Beuve.) PRÉSERVEZ-VOUS *en tout temps de l'humidité, du froid aux pieds, des courants d'air et des changements brusques de température.* (Raspail.)

— **Syn. Préserver, garantir, sauver.** V. GARANTIR.

PRESICCE, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Gallipoli, chef-lieu de mandement; 2,786 hab.

PRÉSIDE s. m. (pré-zi-de — lat. *præses;* de *præesse,* être à la tête, présider). Antiq. rom. Proconsul, gouverneur de province, préfet, lieutenant de l'empereur.

PRÉSIDE s. m. (pré-zi-de — espagn. *presidio,* proprement garnison). Lieu de déportation espagnol : *Criminel condamné aux* PRÉSIDES. *Etablir un nouveau* PRÉSIDE.

— Rem. L'Académie a fait ce mot féminin, ce que rien ne peut justifier. Elle ne l'emploie qu'au pluriel, tout aussi arbitrairement. Le singulier masculin se rencontre fréquemment chez les auteurs français, et nous avons cru devoir accepter cette forme, qui est celle de l'espagnol.

— **Encycl.** L'Espagne possède sur la côte du Maroc quelques places ou forteresses qui servent de lieu de déportation. Ces places, restes des conquêtes faites en Afrique par le cardinal Ximénès, sont au nombre de quatre : Ceuta, Peñon-de-Velez, Albucemas et Melilla. La première, où résident l'évêque et le gouverneur, a le titre de *préside majeur* et dépend de la capitainerie générale de l'Andalousie; les trois autres, de celle de Grenade.

On désignait aussi sous le nom de *présides* la partie du littoral toscan que Philippe II, roi d'Espagne, se réserva quand il abandonna Sienne et son territoire aux Florentins. Cette côte, où l'Espagne entretenait garnison, comprenait, entre l'embouchure de l'Ombrone et la frontière romaine, les villes de Porto-d'Ercole, Orbetello, Monte-Filippo, Monte-Argentaro, Telamone et Porto-San-Stefano; elle dépendait administrativement du royaume de Naples. En 1801, ce littoral fut cédé à la France, qui le donna au roi d'Etrurie. Après 1815, il appartint à la Toscane; il fait aujourd'hui partie du royaume d'Italie.

PRÉSIDÉ, ÉE (pré-zi-dé) part. passé du v. Présider : *Une assemblée* PRÉSIDÉE *par un de ses membres. La cour,* PRÉSIDÉE *par une reine belle et vertueuse, était imposante et simple à la fois.* (Mme de Staël.)

PRÉSIDENCE s. f. (pré-zi-dan-se — rad. *président*). Titre, fonctions de président : *La* PRÉSIDENCE *de la République. La* PRÉSIDENCE *de l'Assemblée des députés, du conseil d'Etat, d'une cour d'appel.* ‖ Temps, époque de l'exercice des mêmes fonctions : *L'expédition de Rome a eu lieu sous la* PRÉSIDENCE *de Louis-Napoléon.* ‖ Place de président : *La* PRÉSIDENCE *du conseil d'Etat est vacante.* ‖ Palais ou bureaux du président : *Etre mandé à la* PRÉSIDENCE.

— Contrée, division territoriale administrée par un magistrat portant le nom de président : *La* PRÉSIDENCE *de Bombay. Les trois* PRÉSIDENCES *des possessions anglaises de l'Inde.*

PRÉSIDENT, ENTE s. (pré-zi-dan, an-te — rad. *présider*). Personne qui préside une assemblée, qui est chargée d'en diriger les opérations, en veillant à l'observation des règlements ou des lois : PRÉSIDENT *du Corps législatif, du conseil des ministres, du conseil d'Etat. Le* PRÉSIDENT *de la cour de cassation, d'une cour d'assises. Le* PRÉSIDENT *d'un collége électoral. La* PRÉSIDENTE *d'une assemblée de charité. Il n'est pas donné à tous les* PRÉSIDENTS *d'être des Boissy d'Anglas.* (Dupin.) *Il faut qu'un* PRÉSIDENT *soit l'homme de tous, et non pas seulement l'homme de quelques-uns.* (Dupin.)

— s. m. Premier magistrat de certaines républiques : *Le* PRÉSIDENT *des Etats-Unis. Le chef du gouvernement, quel qu'il soit, roi ou* PRÉSIDENT, *n'est et ne peut être que le préposé de la nation.* (Cormen.)

— Chef de certaines provinces administratives : *Les* PRÉSIDENTS *des provinces anglaises de l'Indoustan. On le croirait plutôt le premier* PRÉSIDENT *de la province que l'intendant.* (Chapelle.)

— Enseignem. Celui qui préside un concours, un acte, une thèse, un examen : *Le* PRÉSIDENT *du concours, de la commission d'examen.*

— s. f. Femme d'un président : *A neuf heures arriva madame la première* PRÉSIDENTE. (Alex. Dum.) *Comme elle était ravie de s'entendre appeler madame la* PRÉSIDENTE! (Balz.)

Conseillère à la cour, *présidente* à mortier
Faisaient moins de fracas que moi dans le quartier.
BOURSAULT.

— **Encycl.** Tout tribunal judiciaire ou administratif, toute assemblée délibérante a, à sa tête, un *président* qui dirige les débats et est chargé de la police de la salle.

Dans l'ordre judiciaire, les attributions des *présidents* ont été déterminées par les articles 138, 239, 325, 807 du code de procédure civile, par la loi du 20 avril 1810, par les décrets des 6 juillet et 18 août 1810. La cour de cassation a un premier *président* et trois *présidents* de chambre (chambres civile, criminelle et des requêtes). Ils sont nommés par le chef du pouvoir exécutif, sur la présentation du ministre de la justice, et peuvent être mis à la retraite à l'âge de soixante-dix ans. Le traitement du premier *président* est de 30,000 fr. et celui des simples *présidents* de 20,000 fr. Dans chacune des 26 cours d'appel qui existent en France, il y a un premier *président* et autant de *présidents* qu'il y a de chambres, c'est-à-dire en tout 92. Ils sont nommés par le chef de l'Etat, sur la présentation du ministre de la justice, et peuvent être mis à la retraite à l'âge de soixante-dix ans. En 1873, les 26 premiers *présidents* émargeaient au budget une somme de 423,000 fr., ce qui fait en moyenne un peu plus de 16,000 fr chacun, et les 92 *présidents* de chambre 781,750 fr., soit en moyenne, pour chacun, 7,500 fr. Le *président* de cour d'assises est un *président* de cour d'appel chargé temporairement de diriger les assises et qui est investi d'un pouvoir discrétionnaire assez étendu (v. ASSISES et DÉBATS JUDICIAIRES). A la tête de chaque tribunal d'arrondissement se trouve un *président,* assisté d'un *vice-président,* et ils sont nommés l'un et l'autre par le chef du pouvoir exécutif, sur la présentation du ministre de la justice. Leur traitement varie selon la classe des tribunaux. Nous avons parlé ailleurs du rôle important qu'ils jouent dans les débats judiciaires (v. DÉBATS). Le *président* doit signer la minute de chaque jugement. Lorsqu'il résulte de la procédure des indices de faux ou de falsification, il délivre un mandat d'amener contre les prévenus et remplit à cet égard les fonctions d'officier de police judiciaire. C'est devant lui ou devant un juge par lui commis qu'on doit procéder à l'interrogatoire sur faits et articles. Il a le droit, dans certaines circonstances urgentes, de rendre des ordonnances, soit pour abréger le délai d'un ajournement quand il y a péril en la demeure, soit pour autoriser une expertise quand une marchandise arrive en mauvais état à sa destination, soit pour permettre une opposition ou une saisie-arrêt en cas de danger, etc. Le *président* de tribunal de première instance a diverses autres attributions, notamment celles de contrôler et d'approuver les tarifs adoptés par les chambres de notaires, de juger les discussions qui s'élèvent entre les notaires ou avoués et leurs clients, au sujet d'honoraires, etc.

La cour des comptes a un premier *président* et trois *présidents* de chambre nommés par le chef du pouvoir exécutif, sur la présentation du ministre de la justice. Le premier *président,* dont le traitement est de 30,000 fr., a la haute direction des travaux, la surveillance et la police de la cour. C'est lui qui préside les assemblées générales et les réunions de la cour en chambre du conseil. Tous les trois mois, il adresse au ministre de la justice l'état de situation des travaux de la cour. Les *présidents* de chambre reçoivent un traitement de 18,000 fr.

Le *président* de l'Assemblée nationale est élu tous les trois mois par les députés. Il dirige les débats de la Chambre, fait appliquer le règlement, rappelle à l'ordre tout membre qui trouble les délibérations d'une manière quelconque, mais ne peut prononcer la censure sans le consentement de l'Assemblée. Avant la clôture de chaque séance, il doit consulter l'Assemblée sur les travaux qui devront l'occuper dans la séance suivante. Il reçoit un traitement de 72,000 fr.

— *Président de République.* L'étude de cette question peut se diviser comme il suit : Convient-il de nommer un *président* de république? Si oui, ce fonctionnaire doit-il être élu par l'Assemblée souveraine ou par le peuple?

Et d'abord, convient-il de nommer un *président* de république? est-ce un rouage indispensable dans un gouvernement républicain, et n'est-ce pas dangereux pour la liberté de confier à un homme, fût-il responsable devant

l'Assemblée issue du suffrage universel et révocable par elle, un pouvoir dont il peut abuser? Les opinions sont très-diverses à ce sujet; néanmoins, nous devons dire qu'en l'état actuel des choses et dans notre France si longtemps courbée sous le joug monarchique, les partisans de la création d'une présidence sont en majorité. Et cependant, que de raisons on aurait, en notre pays surtout, pour rejeter cette idée dont l'application fut si funeste à la France dans la nuit du 2 décembre! Chacun connaît le fameux amendement Grévy, par lequel ce représentant proposait de substituer au *président* de république un *président* du conseil des ministres nommé au scrutin secret par l'Assemblée. Cette proposition était très-sage, et l'expérience a montré qu'il eût été de bonne politique de s'y rallier. Mais les républicains que comptait l'Assemblée de 1848 étaient, comme le dit M. Taxile Delord dans son *Histoire du second Empire*, des républicains classiques, peu ou point habiles, mais fort honnêtes, incapables de violer leur serment et trop disposés à croire que nul ne pouvait songer à violer le sien. Trop sensibles à l'éloquence poétique de M. de Lamartine, un barde qui eût mieux fait pour nous et même pour lui de ne point pratiquer la politique, ils repoussèrent la proposition Grévy et celle de M. Leblond. Plus d'un s'en repentit lorsque Bonaparte fut porté à la présidence, et Dupont de l'Eure, qui vota pour l'élection par le peuple et auquel on reprochait plus tard cette faute, répondit : « C'est vrai, je me suis trompé, Lamartine m'a entraîné. » Or, Dupont n'avait pas été le seul qui eût suivi le poëte des *Méditations* dans la voie funeste où il conduisait le parlement d'alors. Les conditions sont changées depuis lors, disent les partisans actuels de la création d'une présidence; nous n'avons plus un Bonaparte et Sedan a tué la légende napoléonienne. C'est possible et nous accordons volontiers qu'il serait très-malaisé de recommencer cette comédie au profit d'un Bonaparte. Mais les partisans d'une présidence dont le titulaire serait élu soit par l'Assemblée, soit par le peuple, nous n'examinons pas cette dernière question pour l'instant, ne voient-ils pas que la campagne menée autrefois au profit des Bonaparte et par eux peut être aujourd'hui menée au profit des d'Orléans, par exemple; supposons, en effet, qu'une Assemblée où domine l'élément orléaniste puisse nommer un *président* de république et mettre un des siens, un des chefs de son parti, à la tête du pouvoir exécutif, on voit d'ici ce qui se passera. La force armée, la magistrature, les fonctionnaires de toute sorte seront choisis à l'effet de concourir au but poursuivi par la haute direction. Le *président* de république, supérieur aux ministres et placé sur son siége pour trois ans, par exemple, aura tout le temps nécessaire à l'organisation d'un coup d'Etat. Simple président du conseil des ministres, nommé pour trois mois par l'Assemblée, comme le voulait M. Grévy, il lui est impossible d'entreprendre quoi que ce soit. Son prestige est moindre, ses moyens moins puissants. Ce n'est plus qu'un ministre que peut renverser un vote de la Chambre, et jamais l'armée, malheureusement si prompte à prendre parti pour un chef de pouvoir exécutif contre les Assemblées, ne pourra être mise en mouvement par un simple ministre. Elle refusera au chef de cabinet ce qu'elle accorderait à un *président* de république. Parmi ceux qui admettent volontiers que la situation particulière de la France, contre laquelle conspirent tant de prétendants, commande des précautions spéciales qui pourraient ne plus être prises dans un temps plus ou moins long, il en est qui se révoltent à l'idée de voir le représentant officiel de notre pays ne point porter, au moins, le titre de *président* de la République. Ces citoyens, chez lesquels on retrouverait un vieux reste de tendance monarchique, aiment les titres ronflants. Ils dédaignent un pouvoir anonyme, et un chef de cabinet leur paraît un piètre personnage à mettre à côté des rois, empereurs et autres princes plus ou moins décorés de titres pompeux. A cela nous répondrons qu'il nous paraît qu'une Assemblée élue par le suffrage universel et représentant la nation est quelque chose de plus imposant qu'un personnage qui tient ses droits de la force. Mais, dira-t-on, quelle mine fera le représentant de cette Assemblée, chef du cabinet chargé de l'exécution des décisions de l'Assemblée, à côté d'un *président* de république des Etats-Unis, par exemple? Certes, aux yeux des citoyens qui ne conçoivent point un Etat sans chef entouré de gardes et de tout l'appareil officiel et ne peuvent, en raison d'un passé monarchique qui pèse sur eux à leur insu, concevoir que le premier fonctionnaire tienne son prestige de la confiance qu'ont en lui les délégués de la nation, aux yeux de ces citoyens le simple chef de cabinet fait une triste figure. Qu'importe? si la liberté y trouve son compte. Le temps viendra, d'ailleurs, où l'on comprendra qu'il est réellement supérieur aux empereurs et aux rois, celui qui tient le pouvoir de la confiance et de la volonté de la nation. Ajoutons, d'ailleurs, qu'après une longue expérience du régime républicain et quand le peuple tout entier aura senti combien il importe à son bien-être et à sa sécurité que le chef du pouvoir ne soit que le délégué révocable de la nation, il sera loisible à la nation de créer un *président* de république et de l'entourer de tout le prestige qu'elle voudra, car alors l'ardent désir qu'auront tous les citoyens de conserver la forme républicaine et le pouvoir qu'ils puiseront dans la loi de faire respecter leur décision nous garantiront contre les coups d'Etat et les retours vers un passé condamné par tous.

Ainsi donc, à notre sens, dans le temps présent, nous croyons qu'on doit préférer un simple chef de pouvoir exécutif, chef de cabinet, renouvelable tous les trois ou six mois par l'Assemblée souveraine, à un *président* élu pour trois ans, par exemple, par cette même Assemblée. Plus tard, et lorsque la France, attachée de cœur à la République, comptera moins de républicains de sentiment et plus de républicains convaincus, on pourra, sans danger pour la liberté, accepter un *président*.

Est-il utile, après ce que nous venons de dire, d'entrer dans un long examen de cette question de savoir si le *président* d'une république doit être élu par la nation? Nous ne le pensons pas; aussi allons-nous résumer brièvement les arguments mis en avant par les adversaires et les partisans de la nomination du *président* par l'Assemblée.

Disons tout de suite que, dans l'examen de cette question, on ne saurait négliger, comme éléments d'appréciation, les questions de temps et de lieu. C'est ainsi que dans un pays à passé monarchique, où les convictions ne sont point formellement arrêtées et dans lequel s'agitent des prétendants, il serait imprudent, dans l'intérêt de la liberté, de confier l'élection du *président* de la République à la nation. Nos aînés nous ont fourni une preuve cruelle de leur imprudence, et l'élection d'un Bonaparte par des citoyens chez lesquels la légende napoléonienne, trop chantée par Béranger et tant d'autres poëtes, vivait encore, nous est une leçon qui doit au moins porter ses fruits.

Dans un pays qui n'a point de passé monarchique, il n'y a point de danger, ou, pour être plus exact, il n'y a que peu de danger à confier au peuple la nomination du *président*. Disons cependant que nous préférons, là comme ailleurs, l'élection du *président* par les délégués de la nation, car nous redoutons de mettre en présence de députés élus par un trois-centième des électeurs, par exemple, un homme investi d'un mandat qu'il tiendrait des deux tiers de ses concitoyens, par exemple. Nous craignons que le prestige du *président* ne s'accroisse dans des proportions inquiétantes pour celui des élus de la nation et que, s'il survient un conflit, l'élu de plusieurs millions de citoyens ne se croie, par le fait de son élection, autorisé à employer tous les moyens, même les moins légaux, pour faire triompher sa manière de voir.

Enfin, et ceci est la plus forte objection que nous puissions faire à l'élection du *président* par le pays directement consulté : le *président* d'une république nous apparaît comme l'exécuteur des volontés de l'Assemblée et rien de plus; il est le chef de l'exécutif et rien autre chose. En cette qualité, il doit être responsable de sa conduite devant l'Assemblée, responsable elle-même devant le pays. S'il forfait, il doit être mis en accusation; si, sans forfaire, il semble tendre vers un but que ne lui indiquent pas les élus de la nation, il doit être ramené vers le droit chemin, et l'Assemblée élue a seule qualité pour se constituer son juge et lui tracer la ligne dont il ne doit point s'écarter. Or, si l'Assemblée avait en face d'elle l'élu de plusieurs millions de citoyens, un homme dont le prestige individuel balancerait son autorité, serait-elle dans de bonnes conditions pour agir? Ne serait-elle pas tentée par respect, par crainte des électeurs, d'hésiter outre mesure? En un mot, aurait-elle sa pleine liberté d'action? Nous ne le pensons pas et c'est, nous le répétons, le plus fort argument qu'on puisse opposer à l'élection directe du *président*. Nous accordons que cette élection directe, dangereuse dans notre pays, ne présenterait pas de très-graves inconvénients dans un pays libre depuis longtemps et fortement attaché à la forme républicaine; mais nous la considérons comme moins conforme aux principes et, sur ce terrain encore, nous préférons, quoi qu'on ait pu dire contre cette élection à deux degrés, l'élection d'un *président*, qui n'est que le chef de l'exécutif, par l'Assemblée, devant laquelle il doit être, en raison de ses attributions, constamment responsable.

PRÉSIDENTIEL, ELLE adj. (pré-zi-dan-si-èl, è-le — rad. *président*). Qui a rapport au président, qui concerne le président : *Election* PRÉSIDENTIELLE. *Autorité* PRÉSIDENTIELLE.

PRÉSIDER v. a. ou tr. (pré-zi-dé — lat. *præsidere;* de *præ*, avant, et de *sedere*, s'asseoir). Diriger avec le titre de président : PRÉSIDER *une assemblée, un conseil, une commission.* PRÉSIDER *les assises.* PRÉSIDER *une séance, une distribution des prix, un concours régional. Pour bien* PRÉSIDER *un corps d'hommes médiocres et mobiles, il faut être médiocre et mobile comme eux.* (J. Joubert.) *La princesse* PRÉSIDA *cette cérémonie avec un sang-froid imperturbable.* (G. Sand.)

— Absol. Exercer les fonctions de président : *Celui qui* PRÉSIDE. PRÉSIDER *bien.* PRÉSIDER *mal. Ne savoir pas* PRÉSIDER.

— Enseignem. Diriger comme président, en parlant d'un acte, d'une thèse, d'un concours : *Le duc de Montbazon* PRÉSIDAIT *un jour un assaut scolastique dans lequel l'abbé de Rancé était rudement mené.* (Chateaub.)

— v. n. ou intr. *Présider à*, Avoir la présidence, le soin, la surveillance de : PRÉSIDER À *la construction d'un édifice.* PRÉSIDER AUX *opérations du recrutement* ‖ Avoir pour attribut, être spécialement chargé de : *Mars* PRÉSIDE À *la guerre, Cérès* AUX *moissons. Les Grecs, si ingénieux, avaient réparti à chacune des Muses qui* PRÉSIDENT AUX *lettres une partie de notre entendement à gouverner.* (B. de St-P.)

> Apollon *présidait au* jour qui m'a vu naître;
> Au sortir du berceau, j'ai bégayé des vers.
> VOLTAIRE.

‖ Avoir la principale influence, jouer le principal rôle dans : *Que la joie* PRÉSIDE À *nos festins. La nature a couvert d'un voile impénétrable les lois qui* PRÉSIDENT À *la reproduction des êtres.* (Condorcet.) *La franchise et la bonne foi doivent* PRÉSIDER À *l'éducation.* (Mme Monmarson.) *Les lois qui* PRÉSIDENT AUX *perfectionnements de tous les êtres vivants sont identiques.* (Maquel.) *La loi qui* PRÉSIDE AUX *choses de ce monde, c'est la division du travail.* (Rigault.) *Que la plus minutieuse propreté* PRÉSIDE À *tout ce qui concerne votre coucher.* (A. Rion.) *L'intuition* PRÉSIDE À *l'acquisition de presque toutes nos connaissances.* (V. Cousin.)

— Enseignem. Assister comme président à : PRÉSIDER À *un acte*, À *une thèse*, À *un concours.*

PRÉSIDES s. m. pl. V. PRÉSIDE.

PRÉSIDIAIRE s. m. (pré-zi-di-è-re — rad. *préside*). En Espagne, Personne condamnée aux présides : *Les* PRÉSIDIAIRES *de Ceuta.*

PRÉSIDIAL s. m. (pré-zi-di-al — rad. *présider*). Anc. jurispr. Tribunal qui, dans quelques cas prévus, jugeait sans appel : PRÉSIDIAUX *de Bourgogne, du Languedoc.* PRÉSIDIAL *de Tours, d'Orléans. Au* PRÉSIDIAL *de Clermont, Domat partageait sa vie entre la science et une pratique obscure.* (Lerminier.) *Pothier vivait et mourait simple conseiller au* PRÉSIDIAL *d'Orléans.* (Ed. Laboulaye.) ‖ Etendue du ressort de ce tribunal. ‖ Juge du même ressort : *Monsieur le* PRÉSIDIAL.

— **Encycl.** La féodalité avait laissé bien des lacunes dans la distribution de la justice. L'anarchie se trouvait partout et particulièrement dans ce qu'on pouvait appeler alors les tribunaux. Chaque province, chaque localité avait ses formes, ses us et coutumes qui dépendaient encore très-souvent de la volonté, du caprice même des seigneurs ou barons. Une des principales préoccupations du pouvoir royal fut de remplacer ces diverses juridictions par une juridiction unique, puissante et respectée. Les rois de France commencèrent d'abord par créer un tribunal auquel devaient recourir ceux qui se sentaient lésés. Ce tribunal fut appelé *présidial*, et les membres qui le composèrent juges *présidiaux*. Ces *présidiaux* étaient des juges supérieurs auxquels on en appelait des jugements rendus par les justices seigneuriales. En janvier 1551 (1552), Henri II publia un édit, appelé communément *l'édit des présidiaux*, qui avait pour but d'abréger les procès en déchargeant les cours souveraines d'un grand nombre d'appellations de peu d'importance. Chaque *présidial* devait se composer de neuf magistrats; il en fallait au moins sept pour juger présidialement. Les *présidiaux* étaient des tribunaux de première instance. Ils jugeaient sans appel quand la somme en litige n'excédait pas 250 livres de capital ou 10 livres de rente. Pour les sommes plus considérables, il y avait appel devant les parlements. Les *présidiaux* ne rendaient, dans ce cas, qu'un jugement provisoire. Les autres affaires de la seconde catégorie s'appelaient le *second chef de l'édit*, et celles de la première le *premier chef de l'édit*. Les *présidiaux* avaient une juridiction criminelle, comme une juridiction civile; ils jugeaient sans appel les brigandages sur les grandes routes, les vols à main armée, les vols avec violence et effraction, les révoltes et rassemblements en armes, les levées de troupes faites sans autorisation, les crimes de fausse monnaie, les attentats commis par les vagabonds ou par des soldats en marche. L'édit des *présidiaux* fut interprété par plusieurs autres que l'on appela *édits d'ampliation des présidiaux* et qui portèrent création de *présidiaux* dans tous les parlements et même dans les villes où il n'y avait pas de bailliage et de sénéchaussée royale. Plus tard, l'ordonnance de Moulins supprima tous les *présidiaux* établis dans les siéges particuliers des bailliages et régla qu'il n'y aurait qu'un siége *présidial* dans la ville capitale de chaque bailliage et sénéchaussée; de manière que les juges de *présidial* ne firent plus qu'une même compagnie avec les juges des bailliages et sénéchaussées où ils furent établis. Les divers édits relatifs aux *présidiaux*, tantôt augmentant, tantôt diminuant leur autorité, avaient jeté une espèce d'incertitude sur leurs attributions réelles, de manière qu'insensiblement ils avaient perdu de leur puissance. Les édits de 1774, 1777 et 1778 réglèrent d'une manière positive les attributions de ces tribunaux. D'après la disposition de ces différentes lois, les *présidiaux* ne connaissaient, soit en première instance, soit par appel, que des demandes et contestations qui n'excédaient pas la somme de 2,000 livres, tant en principal qu'en intérêts. Dans les cérémonies publiques, les juges des *présidiaux* avaient rang au-dessus des maires, gouverneurs et échevins des villes; ils avaient la préséance sur les gentilshommes et sur les chapitres des cathédrales, et en plusieurs lieux ils avaient droit de porter la robe rouge aux jours de cérémonie. Les *présidiaux* subsistèrent jusqu'en 1791. V. Jousse, *De la juridiction des présidiaux, tant en matière civile que criminelle, avec un recueil chronologique des édits et ordonnances concernant les présidiaux* (Paris, 1757 et 1764, in-12).

PRÉSIDIAL, ALE adj. (pré-zi-di-al, a-le — rad. *préside*). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport à un préside : *Fonctions* PRÉSIDIALES. ‖ *Province présidiale*, Province administrée par un simple préside.

— Anc. jurispr. Qui a rapport au présidial, qui émane de lui : *Autorité, juridiction* PRÉSIDIALE. *Sentence* PRÉSIDIALE.

PRÉSIDIALEMENT adv. (pré-zi-di-a-le-man — rad. *présidial*). Anc. jurispr. Comme présidial et en dernier ressort : *Le présidial ne jugeait pas toujours* PRÉSIDIALEMENT, *et l'on pouvait souvent appeler de sa sentence.*

PRÉSIDIALITÉ s. f. (pré-zi-di-a-li-té — rad. *présidial*). Juridiction d'un présidial.

PRÉSIGNIFIER v. a. ou tr. (pré-si-gni-fi-é; *gn* mll. — du préf. *pré*, et de *signifier*). Signifier d'avance : *Dans le système des théologiens, les événements de l'histoire juive* ONT PRÉSIGNIFIÉ *les faits de l'histoire de l'Eglise chrétienne.*

PRESIOWSKI (Gilles), pédagogue polonais, né en 1803, mort en 1853. Il entra en 1823 dans l'ordre des piaristes, professa dans plusieurs colléges de cet ordre et, à dater de 1845, remplit les fonctions du ministère sacré à Chotow. On a de lui : *Grammaire latine* (1829; 4e édit., 1862); *Principes de géographie ancienne* (1825); *Géographie ancienne* (1852); *Principes de la grammaire grecque* (1832); *Courte étude sur les diètes et les diétines dans l'ancienne Pologne*, rééditée en 1861 dans la *Bibliothèque polonaise* de Turowski.

PRESL (Jan-Swatoplak), naturaliste allemand, né à Prague en 1791, mort dans la même ville en 1849. Il s'attacha particulièrement à l'étude de la botanique, devint professeur d'histoire naturelle à l'université de sa ville natale et fut admis, en 1848, au nombre des membres de l'Académie des sciences de Vienne. Presl est le premier qui ait rédigé en langue tchèque ou bohémienne une nomenclature à peu près complète des diverses branches de l'histoire naturelle. Ses principaux ouvrages sont : *Flora Cechina* Prague, 1819), en collaboration avec son frère Karel-Boviwog; *Deliciæ Pragenses* (Prague, 1822); *Flora sicula* (1826); *Reliquiæ Kænkeanæ* (Prague, 1830-1836, 2 vol., avec 72 planches); *Manuel de botanique* (Prague, 1846, 2 vol.), en langue bohémienne.

PRESLAV, ville de la Turquie d'Europe. V. PEREIASLAVL.

PRESLE s. f. (prè-le). Bot. Ancienne orthographe du mot PRÊLE.

PRESLÉE s. f. (prè-slé — de *Presl*, bot. allem.). Bot. Syn. de SCHLEIDÉNIE.

PRESLES, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de l'Isle-Adam, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Pontoise; 1,638 hab. Fabrication de passementerie. On y voit une belle église paroissiale surmontée d'une tour, et dont le chœur gothique est d'une élégance remarquable.

PRESLES (Raoul DE), également connu sous le nom de **Paul de Prayères**, magistrat français, né vers 1270, mort vers 1330. Après avoir exercé la profession d'avocat à Laon, il vint s'établir à Paris, où il devint avocat à la cour du roi, figura comme témoin dans le procès des templiers (1309), acquit de grands biens qu'il devait à la libéralité de ses clients et devint, en 1311, secrétaire de Philippe le Bel. Le crédit qu'il avait à la cour déchut lors de l'avénement de Louis X le Hutin. Ce prince le fit jeter en prison comme complice de Latilly dans l'empoisonnement de Philippe; il subit la torture et ses biens furent confisqués. Mais une nouvelle enquête prouva son innocence et on lui rendit ses biens (1315). Philippe le Long l'anoblit et le nomma conseiller au parlement (1319). Paris lui doit la fondation du collége qui porta son nom jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

PRESLES (Raoul DE), jurisconsulte et écrivain français, fils naturel du précédent, né à Paris vers 1314, mort dans la même ville en 1383. Comme son père, il suivit la carrière du barreau, où il se fit avantageusement connaître, et devint successivement un des conseillers députés des marchands forains de marée à Paris, avocat du roi (1371), maître des requêtes (1373). Presles obtint, en 1373, des lettres de légitimation. Il n'entra pas dans les ordres et ne fut point, par conséquent, comme on l'a avancé à tort, un des confesseurs de Charles V. Il reçut du roi Charles V une pension de 400 livres d'or, puis de 600 livres, et fut chargé par ce prince de traduire la *Cité de Dieu* de saint Augustin (Abbeville, 1486, 2 vol.), qu'il accompagna d'un commentaire intéressant. On

lui doit, en outre, une allégorie latine, intitulée la *Muse; Compendium morale de republica;* un *Discours sur l'oriflamme* (1369); *Traité de la puissance ecclésiastique et séculière*, abrégé du *Songe du Vergier*. Il avait aussi rédigé en français des *Chroniques*, qui sont perdues.

PRESLES (Charles-Marie-Vladimir BRUNET DE), helléniste et érudit français. V. BRUNET DE PRESLES.

PRESLIE s. f. (prè-slî — de *Presl*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant des espèces qui croissent dans les marais de l'Europe australe.

PRÉSOMPTIF, IVE adj. (pré-zon-ptiff, i-ve — du lat. *præsumptus*, pris d'avance). Présumé, désigné d'avance par la parenté, en parlant d'un héritier : *Une héritière* PRÉSOMPTIVE. *L'héritier* PRÉSOMPTIF *de la couronne*.

PRÉSOMPTION s. f. (pré-zon-psi-on — lat. *præsumptio ;* de *presumere*, prendre d'avance) Conjecture, jugement formé avant la preuve acquise, mais fondé sur des indices, des apparences : *On n'a pas de preuve, mais de fortes* PRÉSOMPTIONS. *Les* PRÉSOMPTIONS *sont contre lui. Les* PRÉSOMPTIONS *sont en votre faveur. Que d'accusés ont été condamnés sur des* PRÉSOMPTIONS ! (Cambacérès.) *C'est une fâcheuse* PRÉSOMPTION *contre une cause que de la voir se déconsidérer par ses actes.* (Proudh.) ‖ Supposition que l'on tient vraie dans la pratique jusqu'à ce que le contraire soit prouvé : *Dans le doute, la* PRÉSOMPTION *doit être en faveur de l'accusé. En fait de* PRÉSOMPTION, *celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat.* (Montesq.)

— Opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même : *Je tâche toujours de pencher vers le côté de la défiance plutôt que vers celui de la* PRÉSOMPTION. (Desc.) *La misère porte au désespoir, la grandeur inspire la* PRÉSOMPTION. (Pasc.) *Les naturels vifs et sensibles sont capables de terribles égarements : les passions et la* PRÉSOMPTION *les entraînent.* (Fén.) *La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la* PRÉSOMPTION *font l'opiniâtreté.* (La Rochef.) *La* PRÉSOMPTION *fait tort au mérite.* (Fonten.) *La* PRÉSOMPTION *a tant de hauteur et si peu de base, qu'elle est bien facile à renverser.* (Mme de Staël.) *La* PRÉSOMPTION *est fille de l'ignorance.* (Rivarol.) *La* PRÉSOMPTION *est une disposition habituelle à se croire des vertus et des talents qu'on n'a pas.* (Descuret.) *L'humilité et la* PRÉSOMPTION *sont deux chemins opposés qui mènent à un péril égal.* (E. de Gir.)

— Jurispr. *Présomption juris et de jure*, Présomption légale qui exclut la preuve contraire.

— **Syn. Présomption, conjecture.** V. CONJECTURE.

— **Encycl.** Jurispr. Les *présomptions* sont définies, par l'article 1349 du code civil, « des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. » Cette définition est exacte, bien qu'on puisse lui reprocher de ne pas être exclusivement spéciale aux *présomptions* proprement dites, et de pouvoir également s'appliquer à toute espèce de preuve légale. Quand j'articule l'existence d'une promesse que Pierre m'a faite de me rembourser une certaine somme que je lui ai prêtée et que je produis un écrit signé de sa main et constatant la promesse, les juges concluent bien évidemment du fait connu, qui est la pièce produite, au fait inconnu, à savoir la promesse que Pierre m'a faite. Ceci, cependant, n'entre pas dans la catégorie des différentes *présomptions* dont s'occupe la loi; c'est une preuve légale, la preuve littérale par acte sous signature privée. Même argumentation si, au lieu d'un acte privé, je produis un acte authentique rédigé par un notaire. Cet acte est encore une preuve, preuve au moyen de l'affirmation écrite et signée d'un officier public. Voici le trait véritablement distinctif ou différentiel entre la preuve et la *présomption :* la preuve légale résulte soit de l'aveu directement fait par la partie, ou par écrit ou même verbalement, du fait qu'on allègue contre elle, soit de l'affirmation du même fait par un acte d'un officier public ou par dépositions de témoins. La *présomption*, au contraire, est indépendante de tout aveu ou de toute affirmation du fait, objet des débats; elle est attachée à un fait connu, lequel n'est pas sans doute l'aveu ou la déclaration directe du fait inconnu ou en question, mais qui, logiquement, rend ce dernier fait certain ou, au moins, infiniment probable. Ainsi, d'impérieuses nécessités d'ordre public et domestique ont fait accepter comme une chose légalement certaine que, sauf quelques circonstances exceptionnelles, le mari de la mère est le père de l'enfant conçu pendant le mariage (art. 312, code civil). Le fait inconnu et échappant à toute investigation, c'est la paternité. Le fait connu, c'est le mariage. La loi conclut du mariage à la paternité du mari, parce que le contraire n'est possible que si la femme avait commis un adultère et qu'on ne suppose pas gratuitement un délit. Voilà le type de la *présomption* dans sa nature propre et distincte.

Les *présomptions* sont de deux sortes : les unes sont établies par la loi, et il n'est point permis aux juges de s'en écarter; les autres ne sont créées *à priori* par aucune disposition légale, et leur appréciation est abandonnée à la prudence des magistrats. Il existe un nombre assez considérable de *présomptions* établies par la loi; nous ne citerons que les plus saillantes. L'une des plus importantes est celle consacrée par l'article 312 du code civil déjà cité, qui attribue au mari la paternité de l'enfant conçu pendant le mariage. La prescription acquisitive et la prescription libératoire ne sont, elles aussi, que des *présomptions* légales. La loi présume que l'homme qui a possédé trente ans un immeuble, publiquement et sans être inquiété, l'a acquis originairement et à un titre légitime, bien que ce titre ne soit point représenté. De même, elle présume que le débiteur auquel aucune réclamation n'a été adressée durant trente ans s'est réellement libéré, bien qu'il ne rapporte pas sa quittance. C'est aussi par l'effet d'une *présomption* légale, d'une *présomption* de captation, que l'article 909 du code civil frappe de nullité les dispositions testamentaires faites par un mourant en faveur de son médecin ou du ministre du culte qui l'a assisté dans ses derniers moments.

En général, les *présomptions* établies par la loi produisent une certitude juridique absolue qui lie les juges et ne leur permet pas d'admettre la preuve même certaine, même éclatante du fait contraire. Toutefois, quelques-unes de ces *présomptions*, la *présomption* de paternité par exemple, peuvent céder à la preuve contraire dans certains cas d'exception. D'autres même n'existent que provisoirement en quelque sorte et jusqu'à ce qu'on produise la preuve du fait opposé, preuve qui peut être réalisée pas tous les moyens de droit. Ainsi, aux termes de l'article 1283 du code civil, la remise de la grosse au débiteur fait présumer le payement; mais ce même article de loi réserve expressément au créancier la preuve contraire.

Quant aux *présomptions* qui ne sont pas établies par la loi, elles se dérobent par leur variété et leur multiplicité à toute classification. Sans essayer de les définir, contentons-nous de dire qu'elles résultent de tout fait connu rendant logiquement certain ou vraisemblable à un haut degré le fait inconnu dont il s'agit d'administrer la preuve. Les *présomptions* de cette nature sont nécessairement abandonnées à la libre appréciation des juges, et la conscience des magistrats en est le seul critère (art. 1353, C. civ.). Elles ne sont admises, du reste, que dans les cas où la preuve par témoins serait elle-même admissible (art. 1353, C. civ.). Dans les causes de cette nature, en effet, le juge ne relève que de sa conviction, et tout fait qui détermine sa conviction détermine nécessairement son jugement. Il en est autrement dans les contestations où la loi exige la production d'un titre, quand, par exemple, il s'agit de faire la preuve d'un contrat non commercial et dont l'objet excède la somme ou valeur de 150 francs. En pareil cas, le juge n'a point la latitude de former sur des éléments quelconques sa conviction; il ne peut la puiser que dans des actes écrits, et les simples *présomptions*, non consacrées par une disposition de la loi, sont juridiquement sans valeur, quelque concordantes, quelque entraînantes qu'elles puissent être au point de vue de l'argumentation logique.

PRÉSOMPTIVEMENT adv. (pré-zon-ptive-man — rad. *présomptif*). Par présomption : *Un accusé considéré* PRÉSOMPTIVEMENT *comme coupable.*

PRÉSOMPTUEUSEMENT adv. (pré-zonptu-eu-ze-man — rad. *présomptueux*). Avec présomption, par présomption : *Se donner* PRÉSOMPTUEUSEMENT *pour habile. S'engager* PRÉSOMPTUEUSEMENT *dans une entreprise.*

PRÉSOMPTUEUX, EUSE adj. (pré-zon-ptueu, eu-ze — du lat. *præsumptus*, présumé). Qui a de la présomption, qui a de soi-même une idée trop avantageuse : *Nous sommes si* PRÉSOMPTUEUX *que nous voudrions être connus de toute la terre, et même des gens qui viendront quand nous ne serons plus.* (Pasc.) *L'ignorance* PRÉSOMPTUEUSE *est la mère de l'obstination.* (Boss.) *La jeunesse est* PRÉSOMPTUEUSE *et la vieillesse est timide; l'une veut vivre, l'autre a vécu.* (Mme Roland.) *La jeunesse est tranchante et* PRÉSOMPTUEUSE. (Chateaub.) *L'homme est un être ardent,* PRÉSOMPTUEUX, *avide, trompeur, inhumain, qui tend à sa ruine et qui consomme celle des autres.* (Alibert.) *L'ignorance* PRÉSOMPTUEUSE *du péril le surmonte par la témérité.* (E. de Gir.)

> Esprits *présomptueux*, souffrez
> Que l'on vous parle avec franchise :
> Sachez, vous qui vous admirez,
> Que tout le monde vous méprise.
>
> LEBRUN.

‖ Qui marque de la présomption ou qui est inspiré par elle : *Des discours* PRÉSOMPTUEUX. *Des espérances* PRÉSOMPTUEUSES. *Des idées* PRÉSOMPTUEUSES.

— Substantiv. Personne qui a de la présomption : *Un jeune* PRÉSOMPTUEUX. *L'espérance anime le sage et leurre le* PRÉSOMPTUEUX *et l'indolent qui se reposent inconsidérément sur ses promesses.* (Vauven.) *Il n'y a que les* PRÉSOMPTUEUX *qui affrontent une responsabilité terrible, sans qu'elle se justifie par une nécessité incontestable.* (E. de Gir.)

> Sur un *présomptueux* vous fondez votre appui.
>
> CORNEILLE.

— **Syn. Présomptueux, avantageux, glorieux,** etc. V. AVANTAGEUX.

PRÉSOUFFRIR v. n. ou intr. (pré-sou-frir — du préf. *pré*, et de *souffrir*). Souffrir d'avance, souffrir d'un mal encore éloigné : *Le don de prévoir n'est pour moi que celui de* PRÉSOUFFRIR. (Toussenel.) ‖ Inus.

PRÉSPINAL, ALE adj. (pré-spi-nal, a-le — du préf. *pré*, et du lat. *spina*, épine). Anat. Placé en avant de l'épine dorsale : *Muscles* PRÉSPINAUX.

PRESQUE adv. (prè-ske — de *près*, et de *que*. Scheler s'explique cette composition en considérant le *que* comme le terme de rapport entre la préposition et son régime, agglutiné avec la préposition : on a dit : *près que cent ans* pour *près de cent ans*, puis on a fini par écrire *presque cent ans*). Environ, à peu près, peu s'en faut, près de : *L'amour de l'étude est* PRESQUE *en nous la seule passion éternelle.* (Montesq.) *Le soin de s'embellir est* PRESQUE *le désir de plaire.* (Marmontel.) *Aimer ce qui est grand, c'est* PRESQUE *être grand soi-même.* (Mme Necker.) *La trahison d'une amie entraîne* PRESQUE *toujours la trahison d'un ami.* (A. d'Houdetot.) PRESQUE *tous les avares sont gens d'esprit : il faut que je sois bien bête.* (Chateaub.) *Les généralités sont souvent des injustices; elles sont* PRESQUE *toujours des maladresses.* (M.-Br.) *L'homme est* PRESQUE *toujours en face du bien qu'il espère et du mal qu'il redoute.* (Alibert.) PRESQUE *tous les crimes que la loi punit naissent de la faim.* (Lamenn.) *On peut être* PRESQUE *aussi malheureux par ses qualités que par ses défauts.* (Mme Reybaud.) *L'amour de deux personnes qui s'aiment n'est* PRESQUE *jamais le même.* (H. Beyle.) *L'amour-propre console* PRESQUE *d'un malheur qu'on a prévu.* (Petit-Senn.)

> Depuis que je hais les sots
> Je hais *presque* tout le monde.
>
> CAILLY.

> Astres, rois de l'immensité.
> Insultez, écrasez mon âme
> Par votre *presque* éternité.
>
> LAMARTINE.

— Prov. *Presque et quasi empêchent de mentir*, Avec des restrictions, rien n'est absolument faux.

— **Syn. Presque, quasi.** Dans l'usage général, ces mots diffèrent uniquement parce que le dernier n'est plus que très-rarement employé. Si on les compare dans leur vraie signification, *presque* a rapport à la mesure et *quasi* à l'apparence, à la manière d'être : Un homme *presque* mort est tout près de mourir, n'a plus que quelques instants à vivre; un homme *quasi* mort est comme s'il était mort.

— Gramm. Cet adverbe ne subit jamais l'élision, si ce n'est dans le substantif composé *presqu'île*.

Il doit être placé près du mot qu'il modifie; si l'on disait : *Cette faute se trouve presque dans toutes les éditions*, au lieu de dire *dans presque toutes les éditions*, on exprimerait une idée différente de celle qu'on a vue.

PRESQU'ÎLE s. f. (prè-ski-le — de *presque*, et de *île*). Géogr. Portion de terre qui ne touche au rivage que par un seul de ses côtés, sur une étendue peu considérable : *La* PRESQU'ÎLE *de Malacca. La Morée est une* PRESQU'ÎLE. *L'Afrique est une immense* PRESQU'ÎLE *qui ne tient à l'ancien continent que par un isthme.* ‖ S'applique à quelques étendues de terre qui s'avancent dans la mer, mais adhèrent au continent par une surface étendue : *L'Espagne, l'Italie, le Danemark, l'Indoustan sont des* PRESQU'ÎLES. ‖ On dit aussi PÉNINSULE, qui est le même mot avec une forme latine.

Press (THE) [la *Presse*], journal hebdomadaire tory, fondé en 1853. C'est l'organe avoué de M. Disraëli, chef du parti conservateur à la Chambre des communes. Cette feuille est la véritable colonne de l'édifice tory; elle compte parmi les soutiens de la haute Eglise.

PRESSAC (Jean-François), philologue et bibliophile français, né dans la Charente en 1804, mort à Poitiers en 1856. Il apprit plusieurs langues, fit de l'étude la passion de sa vie et devint conservateur adjoint à la bibliothèque de Poitiers. Il fut, en outre, membre du conseil d'administration de la Société des antiquaires de l'Ouest. On lui doit des réimpressions soignées d'opuscules rares, notamment la *Relation du siége de Poitiers en* 1561; *Ministresse Nicole*, publié en patois en 1665; un bon travail sur la bibliothèque de Poitiers; un recueil de noëls; le recueil des poésies patoises de François Gasteau; un recueil de proverbes espagnols; un essai historique et bibliographique sur le roman de Mélusine; une bibliographie poitevine. Ces trois derniers ouvrages sont restés manuscrits.

PRESSAGE s. m. (prè-sa-je — rad. *presser*). Techn. Action de presser, de condenser à la presse : *Le* PRESSAGE *des foins que l'on veut embarquer.*

PRESSAMMENT adv. (prè-sa-man — rad. *presser*). Instamment, d'une façon pressante : *Solliciter* PRESSAMMENT. ‖ Peu usité.

PRESSANA, bourg du royaume d'Italie, province de Vérone, district et mandement de Cologna; 2,372 hab.

PRESSANT, ANTE adj. (prè-san, an-te — rad. *presser*). Qui presse, qui insiste, qui pousse vivement à l'accomplissement de son désir : *Vous êtes bien* PRESSANT. *Comme cette petite fille est* PRESSANTE! *C'est un grand malheur d'avoir des dettes; ceux qui nous pressent sont* PRESSANTS, *ceux qui ne nous pressent pas le sont encore davantage.* (Mme de Sév.)

> Dès demain vous serez moins belle,
> Et moi peut-être moins *pressant*.
>
> PARNY.

— Qui serre de près, qui provoque vivement à l'action, qui presse d'agir, en parlant des choses : *Sollicitations, recommandations* PRESSANTES. *Prières, instances* PRESSANTES. *Arguments* PRESSANTS. *Remords* PRESSANTS.

> A ces discours *pressants* que saurait-on répondre?
>
> BOILEAU.

‖ Actif, puissant, décisif : *La douleur est un des plus* PRESSANTS *développements de l'esprit humain.* (Mme de Staël.) ‖ Urgent, qui exige une action, une détermination prompte : *Besoin* PRESSANT. *Affaire* PRESSANTE. *Motif* PRESSANT.

> Quel besoin si *pressant* avez-vous de rimer,
> Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer?
>
> MOLIÈRE.

> La vieille n'avait pas de plus *pressant* souci
> Que de distribuer aux servantes leur tâche.
>
> LA FONTAINE.

— **Syn. Pressant, imminent, instant,** etc. V. IMMINENT.

PRESSAVIN (Jean-Baptiste), chirurgien et conventionnel français, né à Lyon dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il devint membre du Collége royal de chirurgie à Lyon et démonstrateur en matière médico-chirurgicale. Lorsque éclata la Révolution, il adopta avec ardeur les idées nouvelles, devint officier municipal et procureur de la commune de Lyon, tenta vainement, le 2 septembre 1792, d'empêcher les prisonniers royalistes d'être massacrés et fut élu membre de la Convention. Pressavin siégea sur les bancs de la Montagne, vota la mort du roi sans sursis ni appel au peuple, n'en fut pas moins expulsé, comme modéré, de la société des Jacobins et siégea au conseil des Cinq-Cents de 1798 au 18 brumaire. On ignore l'époque de sa mort.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le principal, sur les maladies des nerfs, peut être regardé comme la contre-partie de celui de Pomme (v. ce mot). « Les humectants, dit Pressavin dans cet ouvrage, les délayants et les rafraîchissants ont été, depuis quelques années, annoncés pour des remèdes si souverains dans la plupart des maladies, qu'il est dangereux de voir aujourd'hui leur usage dégénérer en abus très-pernicieux...; je n'ai pu voir accréditer ce système sans être effrayé des suites pernicieuses qu'il peut entraîner. Si les humectants et les délayants ont la propriété de diviser les humeurs, d'en adoucir l'âcreté, de détendre et de ramollir les solides; si, en conséquence, ils conviennent aux tempéraments qui pèchent par trop d'acrimonie et d'épaississement dans les fluides, trop de rigidité et de sécheresse dans les solides, il est aisé de comprendre qu'ils ne peuvent manquer de nuire à ceux qui se trouvent dans des dispositions toutes contraires, puisque leur effet, dans ces derniers, serait d'affaiblir le ressort des solides et de diminuer la cohérence naturelle des fluides, d'où dépend la force du tempérament... C'est pour combattre la fausse opinion sur laquelle ce dangereux préjugé paraît fondé, que j'ai entrepris cet ouvrage; et, comme c'est dans l'affection hypocondriaque que l'usage des humectants a reçu les plus grands éloges, je n'ai pu choisir une matière plus propre à exécuter mon projet que celle que fournit le traité de cette maladie. Cependant, bien loin que je veuille proscrire ces remèdes, je reconnais leur efficacité dans plusieurs maladies; mais, ne pouvant supporter l'excès et l'abus, j'ose leur fixer des bornes. » Cet ouvrage a pour titre : *Traité des maladies des nerfs, dans lequel on développe les vrais principes des vapeurs* (Lyon, 1769, in-12). Nous devons encore à Pressavin : *Dissertation sur un nouveau remède antivénérien* (Lyon, 1768, in-8o); *Traité des maladies vénériennes* (Paris, 1773, in-12); l'*Art de prolonger la vie et de conserver la santé* ou *Traité d'hygiène* (Lyon-Paris, 1786, in-8o).

PRESSE s. f. (prè-se — rad. *presser*). Multitude de personnes pressées, réunies sur un espace relativement étroit : *Fendre la* PRESSE. *Se tirer de la* PRESSE. *Eviter la* PRESSE.

> D'une odieuse cour j'ai traversé la *presse*.
>
> RACINE.

> En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la *presse*
> D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse
>
> BOILEAU.

— Fig. Empressement : *Il n'y a jamais* PRESSE *pour rendre service. Il y a* PRESSE *à être nommé dans mes lettres.* (Mme de Sév.)

— Fam. Nécessité de se hâter, de se presser : *N'allez pas si vite, il n'y a pas* PRESSE. *Dans les moments de* PRESSE, *les ouvriers font des heures supplémentaires.*

— *Se tirer de la presse*, Sortir, se retirer de quelque société suspecte, se tirer de quelque mauvais pas : *Hâtez-vous de* VOUS TIRER DE LA PRESSE, *ou vous allez être compromis. J'ai vu venir l'orage et* ME SUIS TIRÉ DE LA PRESSE.

— *Ne pas faire presse*, Ne pas venir où

d'autres accourent avec empressement : *Tout le monde va aux eaux ; je* N'Y FERAI PAS PRESSE.

— *La presse y est*, La chose est à la mode, tout le monde y court ou y applaudit : *Ecrivez des feuilletons, c'est ce qui réussit ;* LA PRESSE Y EST.

— Prov. *A la presse vont les fous*, On court follement où l'on voit courir les autres.

— Mar. Enrôlement forcé de matelots qui se pratique en Angleterre, dans le cas où les enrôlements volontaires sont insuffisants.

— Mécan. Appareil composé de deux organes dont on peut diminuer la distance, pour presser, serrer, aplatir quelque objet entre les deux : PRESSE *hydraulique*. PRESSE *à linge*. PRESSE *à papier*. PRESSE *à huile*. *Mettre du linge, du papier, du marc d'olive à la* PRESSE. ‖ Barre horizontale, à bascule, qui fait partie des machines à tricoter.

— Fig. Etat de gêne : *Allons, il s'agit de me servir, d'obliger un galant homme qui est dans la* PRESSE ; *vous ne me refuserez pas.* (Dider.) ‖ Inquiétude, tourment : *Mon cœur est soulagé d'une* PRESSE *qui ne me donnait aucun repos.* (Mme de Sév.)

— Mœurs et cout. *Presse au velours*, Prétendue presse qu'on envoyait les nouveaux commis chercher de magasin en magasin, pour les mystifier.

— Typogr. Appareil qui sert à imprimer, en pressant les types sur la feuille : PRESSE *typographique*. PRESSE *lithographique*. PRESSE *mécanique*. PRESSE *à bras, à vapeur*. *On peut exiler les philosophes, brûler leurs écrits, briser les* PRESSES, *imposer silence à la multitude, on n'étouffera jamais la pensée.* (Mme Fée.)

. . . La *presse* roule, et notre œil étonné
Y voit un plomb mobile en lettres façonné.
VOLTAIRE.

‖ Ensemble des ouvriers qui manœuvrent une presse : *Embaucher une* PRESSE. ‖ Imprimerie, production d'ouvrages imprimés : *La* PRESSE *est le commerce de la pensée.* (Sieyès.) *La* PRESSE *est un flambeau qui éclaire le mal comme le bien.* (Dreux-Brézé.) *Point de liberté publique et individuelle sans la liberté de la* PRESSE. (Lally-Tollendal.) *La loi ne fait que protéger la liberté de la* PRESSE, *elle ne la donne pas.* (Mirab.) *Il faut laisser à la* PRESSE *le soin de se corriger elle-même.* (Pitt.) *La* PRESSE, *machine qu'on ne peut plus briser, continuera à détruire l'ancien monde, jusqu'à ce qu'elle en ait formé un nouveau.* (Chateaub.) *La* PRESSE *est la tribune agrandie.* (B. Const.) *Le bien et le mal de la* PRESSE *sont inséparables.* (Royer-Collard.) *La monarchie représentative sans la liberté de la* PRESSE *est un corps privé de vie, une machine sans ressort.* (Chateaub.) *Il n'y a pour la* PRESSE *que deux régimes possibles et rationnels : la censure ou la liberté illimitée.* (Cormen.) *La* PRESSE *peut être libre sans danger ; il n'y a que la vérité de redoutable ; le faux est impuissant et il n'y a pas de gouvernement qui ait péri par le mensonge.* (Thiers.) *La* PRESSE *est la force, parce qu'elle est l'intelligence.* (V. Hugo.) *La* PRESSE *est le clairon vivant qui sonne la diane des peuples.* (V. Hugo.) *En matière de* PRESSE, *le régime répressif, quel qu'il soit, aggravé ou adouci, nuit moins à la liberté qu'au pouvoir.* (E. de Gir.) *La* PRESSE *est l'électricité appliquée aux choses de la pensée.* (P. Limayrac.) *La* PRESSE *est le résumé de toutes les révolutions.* (L. Jourdan.) *La* PRESSE, *fruit et germe de la liberté politique, perpétue cette même liberté après avoir été enfantée par elle.* (De Custine.) *L'opinion est la reine du monde, et la* PRESSE *est le premier ministre de l'opinion.* (Toussenel.) *Comme cette fille que Circé avait maudite, la liberté de la* PRESSE *a enfanté des chiens qui dévorent leur mère.* (L. Veuillot.) *La* PRESSE *est pour les intelligences ce que les chemins de fer sont pour le sol : elle abrége les distances entre les esprits.* (C. Dollfus.)

La liberté du monde est l'œuvre de la *presse*.
VIENNET.

— *Sous presse*, Etat d'un ouvrage que l'on imprime : *L'ouvrage est* SOUS PRESSE. *On va mettre ce livre* SOUS PRESSE.

— *Faire gémir la presse*, Se faire imprimer. Ne se dit guère qu'en mauvaise part, et en jouant sur le mot *gémir*, par allusion à l'espèce de gémissement que produisent les presses à bras.

— Jeux. Amusement d'enfants, qui consiste à se serrer mutuellement contre un mur, de façon à obliger ceux qui touchent au mur à se sauver en passant sur les épaules de leurs camarades.

— Hortic. Variété de pêche dont la chair adhère au noyau comme celle du pavie, mais n'est pas colorée : *Les* PRESSES *ou pêches adhérentes sont moins estimées et bien moins estimables.* (Grimod.)

— **Syn. Presse, affluence, concours,** etc. V. AFFLUENCE.

— **Encycl.** Mar. Le mot *presse* a une acception toute spéciale en Angleterre et désigne la coutume barbare usitée pour le recrutement des matelots et des soldats de marine, lorsque les enrôlements volontaires sont insuffisants pour les besoins du service. Cette coutume consiste à enlever de force des hommes capables d'être marins ; elle a été autorisée, en 1779, par un acte du Parlement. Dans les temps de guerre, il n'était pas rare de voir une douzaine de matelots, armés de bâtons et de couteaux, sous les ordres d'un officier, parcourir les rues, les auberges, visiter les cabarets et les maisons publiques, arrêtant tous ceux qu'ils jugeaient aptes à devenir marins. Il en résultait souvent des rixes sanglantes. Les hommes enlevés étaient emprisonnés sur un bâtiment, en attendant leur translation sur le vaisseau où ils devaient servir.

Cet usage révoltant est exclusivement anglais ; aussi la *presse* des marins, c'est-à-dire l'embarquement forcé et violent des hommes valides à bord des vaisseaux de guerre de l'Angleterre, est-elle une des accusations graves que les ennemis de cette nation lancent contre elle avec justice. Cette abominable pratique choque comme un contre-sens au milieu d'institutions citées comme libérales. C'est un reste de barbarie de la race anglo-saxonne, une concession faite à un préjugé national : l'empire des mers avant tout ! Les Anglais ont tellement peur de se trouver pris au dépourvu à un moment donné, qu'ils maintiennent un abus extrêmement condamnable, en vue d'un danger toujours possible. Aujourd'hui, la *presse* n'est plus permise qu'en temps de guerre. Cependant il faut être impartial : notre inscription maritime, en France, n'a d'autre supériorité sur la *presse* anglaise que celle de ses procédés. Au fond, c'est la même contrainte exercée sur des citoyens réfractaires. L'inscription constitue une *presse* légalisée ; elle pèse sur les populations du littoral. L'inscription maritime appartient à la famille des servitudes militaires qui frappent la banlieue des places fortes, avec cette aggravation que celles-ci ne pèsent que sur des immeubles, tandis que celle-là frappe tous les hommes ; la différence est encore très-grande.

— Mécan. Les *presses* peuvent être classées de la manière suivante : 1° celles qui opèrent la pression sur toute la matière à la fois ; 2° celles qui ne pressent que par parties. Parmi les premières, on distingue : les *presses à coin* et les *presses à vis*. Les secondes sont les *presses à cylindre :* tels sont les laminoirs, les calandres, pour l'apprêt des étoffes, du papier, etc. ; les cylindres à cannes à sucre ; les cylindres concasseurs pour préparer le blé à la mouture à la meule, etc.

A côté de ces *presses* fort usitées dans l'industrie, il convient d'en citer d'autres moins employées et dont nous ne dirons que quelques mots ; nous voulons parler des *presses* à levier et des *presses* à excentrique. La *presse* monétaire, dont nous nous occuperons à la fin de cet article, exigera des développements spéciaux.

1° *Presse à coin*. L'appareil connu sous le nom de *presse* à coin est souvent employé dans les petits ateliers, particulièrement chez les relieurs, pour obtenir, à peu de frais et sans un trop grand développement de mécanisme, une pression énergique devant agir sur une surface peu étendue. Il se compose essentiellement d'un

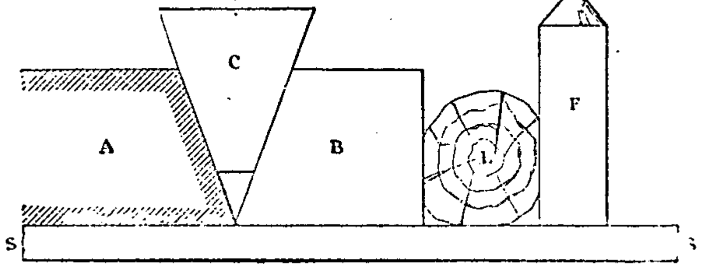

coin C pouvant pénétrer entre deux pièces, l'une A fixe, l'autre B mobile et supportée par une forte table S,S. La pièce B, repoussée par l'effort de la puissance P, appliquée sur la tête du coin, comprime les objets L contre l'obstacle fixe F. La pression totale exercée sur les objets L est représentée par une force Q qu'il s'agit de comparer à l'effort P. Le coin étant supposé isocèle, les réactions normales N exercées sur ses faces par les pièces A et B sont nécessairement égales ; elles sont accompagnées de réactions longitudinales représentées par fN, f désignant le coefficient de frottement correspondant aux surfaces en contact du coin et des pièces A et B, qui sont supposées de même nature. En désignant par α le demi-angle au sommet du coin, la condition de son équilibre s'exprime par l'équation

$$P = 2fN \cos\alpha + 2N \sin\alpha,$$

le poids du coin étant compris dans la mesure de la force P. La pièce B est sollicitée par son poids P, par la réaction normale N du coin et par sa réaction longitudinale fN, par les réactions normales N' et N'' des appuis S et par leurs réactions longitudinales $f'N'$ et $f'N''$, enfin par la réaction Q des objets L : l'équilibre de cette pièce B, en supposant les surfaces des supports S de même nature, est exprimé par les conditions

$$Q + f'N' + f'N'' + fN \sin\alpha = N \cos\alpha$$

et

$$R + fN \cos\alpha + N \sin\alpha = N' + N''.$$

On peut d'abord éliminer $N' + N''$ entre ces deux dernières ; il en résulte

$$Q + f'R + Nf'(f \cos\alpha + \sin\alpha) + N(f \sin\alpha - \cos\alpha) = 0,$$

ou, en remplaçant $N(f \cos\alpha + \sin\alpha)$ par sa valeur $\frac{P}{2}$, donnée par la première équation,

$$Q + f'R + \frac{1}{2} f'P = N(\cos\alpha - f \sin\alpha).$$

En divisant cette dernière par la première, il vient en définitive

$$\frac{Q + f'R + \frac{1}{2} f'P}{\frac{1}{2} P} = \frac{\cos\alpha - f \sin\alpha}{f \cos\alpha + \sin\alpha}$$

$$= \frac{\cos\alpha \cos\alpha - \sin\alpha \sin\varphi}{\sin\varphi \cos\alpha + \cos\alpha \sin\alpha} = \frac{\cos(\alpha + \varphi)}{\sin(\alpha + \varphi)},$$

$$= \text{cotang}(\alpha + \varphi),$$

φ désignant l'angle de frottement correspondant au coefficient f. On en tire

$$Q = \frac{1}{2} P(\text{cotang}(\alpha + \varphi) - f') - f'R,$$

ou

$$Q = \frac{1}{2} P \frac{\cos(\alpha + \varphi + \varphi')}{\sin(\alpha + \varphi)\cos\varphi'} - f'R,$$

φ' désignant l'angle de frottement correspondant au coefficient f'. Le poids R étant généralement faible, on peut prendre

$$Q = \frac{1}{2} P \frac{\cos(\alpha + \varphi + \varphi')}{\sin(\alpha + \varphi) \cos\alpha'}.$$

Si l'on suppose les angles φ et φ' égaux, la formule devient

$$Q = \frac{1}{2} P \frac{\cos(\alpha + 2\varphi)}{\sin(\alpha + \varphi) \cos\varphi}.$$

On voit que la pression Q augmente quand α diminue, puisque alors le dénominateur de la formule qui l'exprime diminue et que son numérateur augmente. Mais si α tendait vers zéro, Q ne deviendrait pas pour cela infini : la limite de Q serait

$$\lim Q = P \frac{\cos 2\varphi}{\sin 2\varphi} = P \text{ cotang } 2\varphi ;$$

elle serait, au reste, d'autant plus grande que φ serait plus petit.

L'avantage de la *presse* à coin est que son travail peut s'exécuter avec une faible puissance. Mais cette machine est défectueuse à cause de la grande quantité de travail que les frottements absorbent à eux seuls.

On dispose les *presses* à coin de deux manières : ou bien on établit la matière à presser dans un grand bassin qui reçoit un ou plusieurs coins que l'on enfonce de force entre des blocs terminés par des plans ayant la même inclinaison que les coins ; ou bien on se sert d'un châssis placé debout et composé d'une semelle, d'un chapeau et de montants fortement consolidés par des liens de fer boulonnés, et l'on insère des coins alternatifs entre le corps que l'on veut comprimer contre un plateau supérieur et la base de la colonne. Les extrémités des coins doivent toujours être extrêmement solides. En général, la mise en place des pièces entraîne une perte de temps considérable.

2° *Presse à vis*. Les *presses* à vis sont appliquées aujourd'hui dans une foule d'industries. Dans ces appareils, la vis est mobile, tourne, descend ou monte ; on distingue les *presses* à vis simples, doubles, horizontales et verticales ; elles sont à engrenages, à balancier ou à levier. Dans tous les cas, elles ne sont pas susceptibles d'une puissance considérable. On les emploie : 1° lorsque, outre la pression, on veut agir en même temps par le choc, comme dans les balanciers en usage dans la fabrication des monnaies, des médailles et d'une foule d'objets qui doivent être emboutis ou découpés ; 2° pour des pressions continues, en les combinant d'un manière convenable avec des engrenages qui donnent le mouvement. On distingue les *presses* à vis à filets carrés et les *presses* à vis à filets triangulaires.

— *Presses à cylindre*. Ces appareils, plus connus sous le nom de laminoirs, calandres, etc., n'agissent point, comme nous l'avons dit plus haut, sur toute la matière qui doit être soumise à leur action. Chacun sait, en effet, que le laminoir, par exemple, ne mord que successivement les pièces de métal sur lesquelles on doit agir. Ces appareils sont capables de produire des efforts énormes ; aussi les réserve-t-on pour les cas où une grande force est nécessaire, pour le laminage des métaux, le glaçage des étoffes, etc. (v. LAMINAGE et GLAÇAGE). Les *presses* à cylindre ont aussi quelques applications particulières ; telles sont les *presses* typographiques et lithographiques, dont il sera parlé plus loin.

— *Presse à levier*. Cet appareil est très-simple ; il se compose d'un levier qui a son point d'appui et son point d'application de la force à une égale distance du point résistant. L'objet à presser se trouve donc en contact avec le centre du levier. Comme on le voit, ce mécanisme est très-simple ; il est employé dans les campagnes pour les petits pressoirs à cidre et à vin. Il occupe une place assez grande et ne donne que de maigres résultats. On lui a presque partout substitué le pressoir à vis, qui est une application de la *presse* à vis.

— *Presse à excentrique*. Cet appareil se compose essentiellement d'un arbre moteur animé d'un mouvement de rotation continu et très-lent. Cet arbre communique, au moyen d'un engrenage, son mouvement à un second arbre parallèle au premier. Ces deux arbres portent deux excentriques qui agissent sur chacun des plateaux de la *presse*. Ces plateaux sont mobiles et dirigés tous deux par des guides convenables.

— *Presse à macquer*. Cet appareil consiste en une espèce de cisaille munie de mâchoires planes. Il sert à ébaucher et à comprimer les loupes ou balles de fer qui sortent des fours à puddler. Ces *presses* sont mises en mouvement soit au moyen d'excentriques, soit au moyen de bielles mues par des manivelles.

— *Presse monétaire*. Cet appareil très-ingénieux est dû à M. Thonnelier ; il agit sans

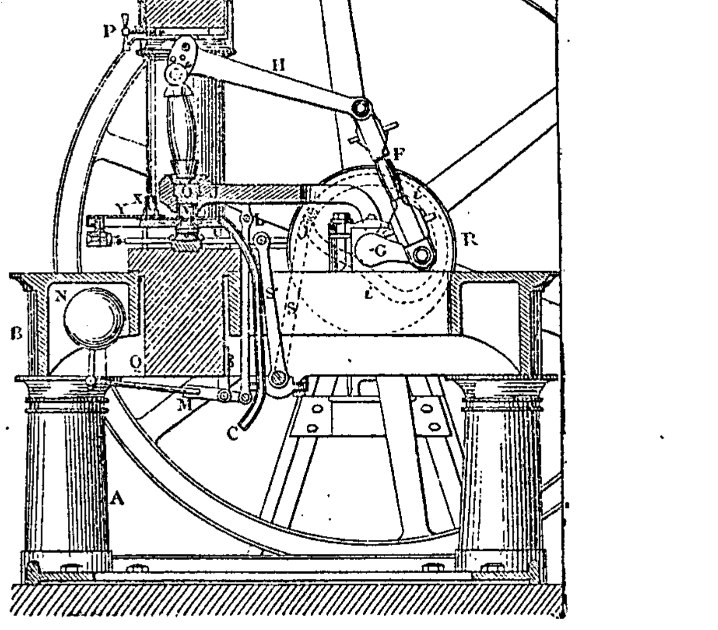

Fig. 1.

choc et d'une manière continue et a remplacé partout l'ancien balancier monétaire. Nous allons donner de cet appareil une description complète, que nous empruntons à la fois et

au *Cours de mécanique* de M. Delaunay et au remarquable *Dictionnaire des arts et manufactures* de M. Ch. Laboulaye.

La *presse* monétaire se compose d'une manivelle G (voir la fig. 1, coupe verticale) fixée à l'extrémité d'un arbre mis en mouvement par une machine à vapeur et muni d'un volant Z. Par l'intermédiaire d'une bielle F, cette manivelle agit sur le levier H, qu'elle fait osciller autour d'un point fixe. Ce levier s'appuie à sa base sur la tête d'une colonne I dont l'extrémité inférieure se meut à rotule dans la boîte coulante J. La boîte coulante porte le coin supérieur; elle est placée à l'extrémité d'un levier mobile autour du tourillon *c* et s'appuie constamment de bas en haut contre la colonne J au moyen du levier M et du montant à fourchette L, mis en mouvement par le contre-poids N. Lorsque la manivelle G, entraînée par le mouvement de l'arbre auquel elle est fixée, vient à soulever le levier H, ce levier abaisse la colonne I et avec elle la boîte coulante. Avant de faire marcher l'appareil, on règle la distance à laquelle doivent être placés l'un de l'autre les deux coins. L'importance de cet écart est donné par l'épaisseur qu'on veut conserver au métal frappé. Pour avoir une idée exacte de la pression que l'on peut obtenir avec cet appareil, il suffit de remarquer combien la boîte coulante descend peu lorsque l'extrémité du bras de levier H s'élève d'une quantité notable.

On règle la distance entre les deux coins au moyen d'une vis de rappel P, qui permet d'enfoncer plus ou moins un coin entre le massif Q de la *presse* et le tampon d'acier sur lequel se trouve le point fixe du levier H.

Nous venons de décrire la partie de l'appareil qui sert à exercer la pression sur les pièces à frapper; nous allons dire quelques mots du mécanisme qui amène les flans et les chasse après qu'ils ont été frappés. Voici en quoi il consiste : Sur l'arbre du volant est monté un plateau R, qui présente une coulisse *ii*; dans cette coulisse pénètre un bouton *j* fixé à l'extrémité supérieure du bras de levier S. Ce bras de levier, fixé à sa partie inférieure à un axe horizontal, prend, en raison de la forme de la coulisse *ii*, un mouvement d'oscillation qui se transmet au levier S', fixé lui aussi au même axe. Une tringle U (fig. 2), à extrémité recourbée, s'appuie sur le levier S' et en reçoit un mouvement horizontal de va-et-vient. Dans ce mouvement de va-et-vient, la tringle U, inclinée à son centre, soulève le coin inférieur et pousse la pièce frappée au-dessus des bords de la virole brisée. Tout en agissant pour la dégager, la tringle U fait marcher vers la droite la main-poseur Y qui chasse la pièce frappée dans un conduit C aboutissant à une corbeille où elle est reçue.

La main-poseur (v. fig. 3) se compose de trois parties. Les deux pièces latérales se rapprochent de celle du milieu pour saisir le flan et le placer sur le coin V. Cela fait, elles s'écartent de nouveau, abandonnent le flan et la main-poseur se retire vers la gauche. La main-poseur prend par-dessous et une à une dans le gobelet H, où l'on a déposé une pile de flans, les pièces à frapper.

Tel est l'appareil si remarquable de M. Thonnelier. Il a subi depuis qu'il fonctionne à la Monnaie de Paris quelques modifications, qui ne portent d'ailleurs que sur les parties accessoires. La *presse* monétaire présente de sérieux avantages sur le balancier mû à bras; elle travaille plus vite et donne des pièces plus régulières, ce qui s'explique facilement, puisque avec elle la pression exercée

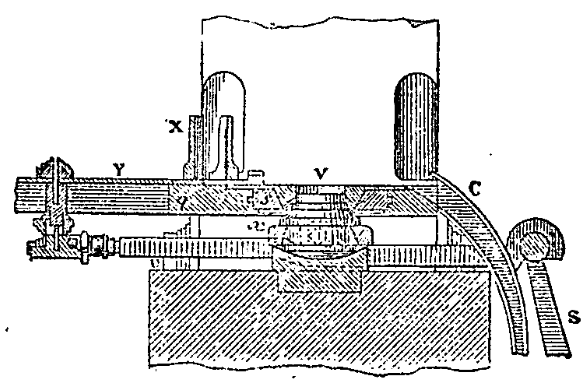

Fig. 2.

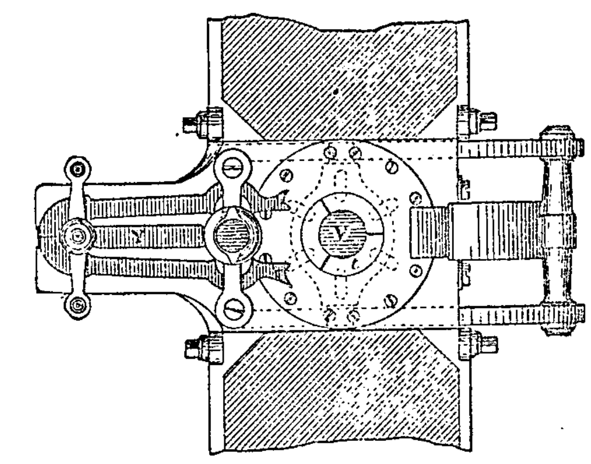

Fig. 3.

est constante, ce qu'on ne pouvait obtenir d'ouvriers manœuvrant un balancier. Le gobelet H, dans lequel on place une pile de flans que la main-poseur prend un à un pour les placer sur le coin, est aussi une heureuse innovation. Enfin, et ce point est capital, les coins ne risquent plus, dans la *presse* monétaire, de se choquer, puisque, l'appareil fonctionnât-il à vide, ils ne se touchent plus. Or, on sait que dans l'ancien balancier, si l'ouvrier oubliait d'intercaler le flan, les coins se heurtaient et se détérioraient rapidement.

Avec l'appareil Thonnelier, on peut frapper de 45 à 50 pièces de 5 francs à la minute, de 65 à 70 pièces d'or de 20 francs durant le même temps. La Monnaie de Paris possède quatorze *presses* de cette nature. Elles sont mises en mouvement par des machines à vapeur système Volff et d'une force de deux à trois chevaux.

— Mœurs et Cout. *Presse au velours*. C'était une vieille mystification en usage dans les magasins de nouveautés. La *presse au velours*, c'était le pendant de la *pierre à enfoncer le mou* dans les casernes, de la fameuse *huile de cotret*, quelque chose comme le *moule à tirets* des saute-ruisseau d'autrefois et le *code des arrêts futurs* des saute-ruisseau d'aujourd'hui, dans les études de notaire ou d'avoué. Le velours, on le sait, ne doit jamais être plié serré; un pli marqué équivaut à un déchet; on le dépose dans un carton très-haut de forme, en arrondissant autant que possible les pliures. « Petit bonhomme, disait-on sérieusement au dernier venu, à l'apprenti négociant, allez dans telle maison redemander la *presse* à presser le velours que nous avons prêtée la semaine passée. » Le néophyte partait en courant et était envoyé de maison en maison, de façon à faire son tour de Paris; vers six heures du soir, on lui mettait sur les bras un ou deux pavés bien emballés, en lui recommandant les plus minutieuses précautions! On assure que c'était fort drôle! Ce n'était pas l'avis du petit bonhomme qui se promettait bien, dès qu'il serait commis, de rendre ce qu'on lui avait fait aux jeunes débutants dans la carrière, et n'y manquait jamais.

— Typogr. et Lithogr. La découverte de l'imprimerie, c'est une vérité devenue aujourd'hui banale, est celle qui a eu dans le passé et aura dans l'avenir le plus d'influence sur les destinées de l'humanité. Grâce à elle, le progrès ne peut plus être enrayé, et les conquêtes de l'esprit humain, devenues par elle définitives, ne risquent plus d'être perdues pour les générations qui se succéderont. Aussi, tout ce qui se rapporte à l'art admirable de Gutenberg a-t-il le privilége d'intéresser au plus haut point tous ceux que préoccupent les grandes questions agitées à notre époque. Nous croyons donc répondre au désir des lecteurs du *Grand Dictionnaire* en traitant d'une manière assez étendue ce qui regarde la *presse*, le complément essentiel de l'invention de Gutenberg, l'outil sans lequel elle eût perdu la plus grande partie de son utilité. Dans cet article, nous suivrons cet outil dans ses diverses transformations; nous étudierons d'abord les *presses manuelles* ou *à bras*; puis, dans une seconde partie, nous passerons en revue les *presses mécaniques* ou *automatiques*, connues aussi sous le nom de *machines à imprimer*. Enfin nous terminerons par de courtes considérations sur la *presse lithographique*.

— **Presses manuelles.** Gutenberg et les premiers imprimeurs se servirent, pour l'impression des ouvrages sortis de leurs mains, d'un instrument fort analogue aux pressoirs employés depuis des siècles pour exprimer le jus du raisin. Il est probable même qu'ils n'eurent d'autre peine que d'emprunter la *presse* dont on faisait usage avant eux pour le tirage des planches xylographiques. C'était une *presse* en bois, à vis verticale, serrée par une barre faisant office de levier. Cette vis, appuyant fortement sur une platine, comprimait la feuille de papier entre elle et la forme posée sur un marbre fixe. Après un ou deux coups donnés au levier, on desserrait la vis, on apportait la forme du côté de *seconde*, on retournait la feuille de papier, on serrait la vis et la feuille se trouvait imprimée des deux côtés. Cette opération, on le conçoit sans peine, était fort lente et donnait des résultats assez incertains. « La pression de la platine ne se répartissait pas également, dit M. Turgan; l'étendue de la *presse*, très-limitée, ne permettait pas d'imprimer une feuille de papier un peu étendue; il se perdait un temps précieux à serrer, à desserrer la vis, poser et lever la feuille, mettre et retirer les formes. Peu à peu, on augmenta les dimensions de la platine; on remplaça le marbre par une plaque de fonte parfaitement plane, portée sur un chariot mobile, mû par un mécanisme relié au levier agissant sur la vis, de sorte que les formes venaient se poser d'elles-mêmes sur la platine au moment de la pression. On ajouta, plus tard, un contre-poids qui relevait la platine après la pression et chassait au dehors le chariot et la forme sur laquelle on appliquait une nouvelle feuille avant de la faire rentrer sous la vis. »

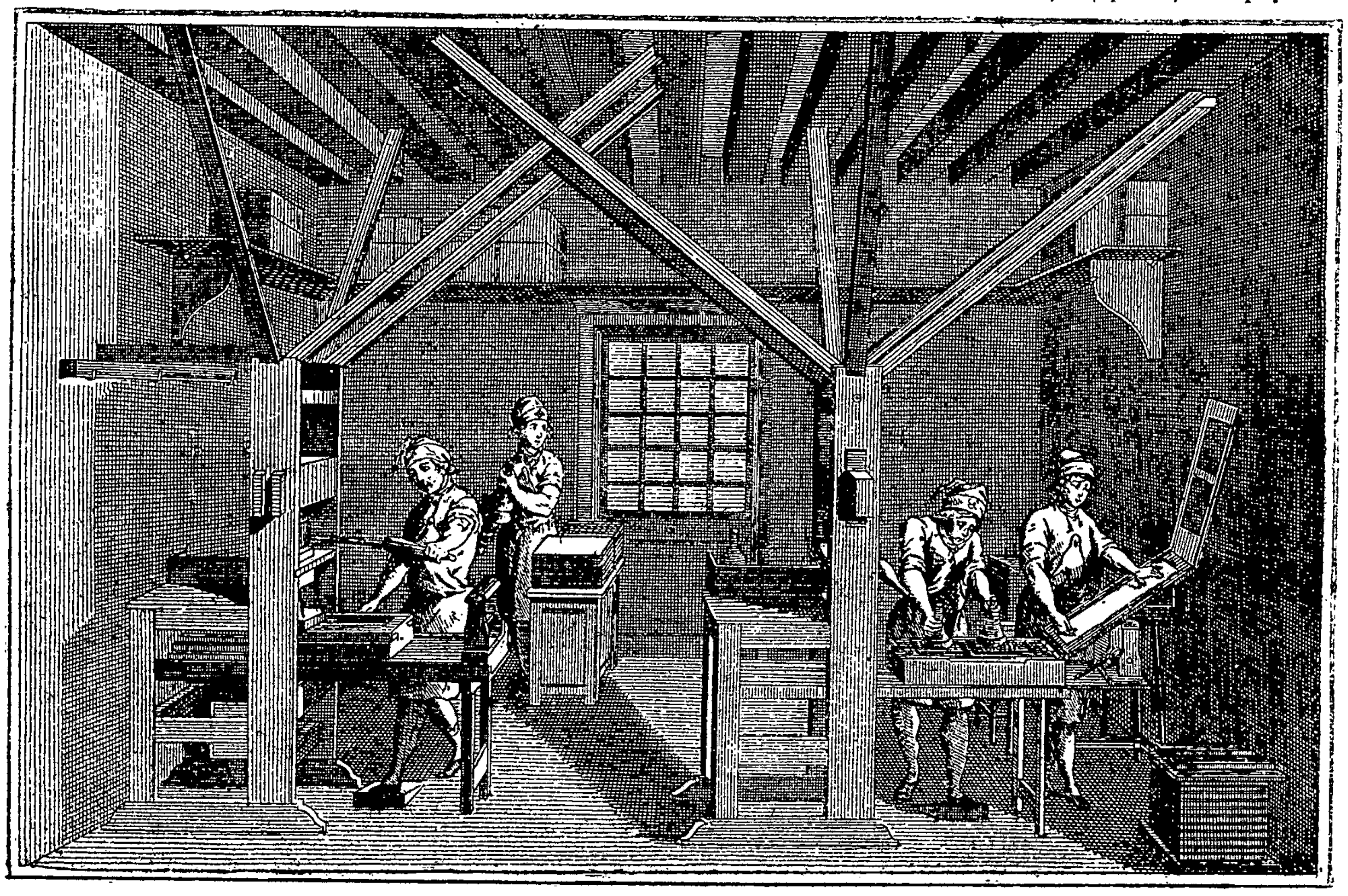

Fig. 1. — PRESSE MANUELLE EN BOIS. (Gravure extraite du *Manuel* de Momoro et reproduite par le procédé de MM. Yves et Barret.)

Voici, d'après le *Traité élémentaire de l'imprimerie* du célèbre imprimeur Antoine-François Momoro, la description abrégée d'une *presse* telle qu'elle existait à la fin du XVIIIe siècle. Le *Manuel* de Momoro a été publié à Paris en 1793. L'outil primitif qu'il décrit n'avait

d'ailleurs subi que peu de modifications. Deux montants ou jumelles soutiennent l'assemblage de la *presse*. Un chapiteau couronne les jumelles; un sommier, placé un peu au-dessous du chapiteau, renferme l'écrou par lequel passe la vis, à laquelle est attaché un barreau qui sert à la faire mouvoir. La vis se relie à la platine, par son extrémité nommée pivot, au moyen d'une pièce creuse appelée grenouille. Au-dessous de la platine est le berceau, composé de deux poutrelles armées de bandes. Sur ces deux poutrelles roule le train, qui est une espèce de coffre où se trouve un marbre enchâssé dans son enfoncement. Sur le derrière du coffre est le grand tympan : c'est un cadre en bois, couvert d'une peau de parchemin; le grand tympan porte un châssis de fer mince, que l'on nomme frisquette; celle-ci est recouverte de papier découpé suivant les formats et destiné à masquer tout ce qui ne doit point être imprimé. Un petit tympan sert d'enveloppe au grand tympan, dans lequel on place des pièces de molleton nommées blanchets pour opérer le foulage. Derrière le grand tympan est un chevalet de bois qui sert à le supporter. A l'extrémité du train, au devant de la *presse*, est une pièce de bois reposant sur le plancher et dont l'office est de soutenir le train. L'ensemble de la *presse* est consolidé en haut par des étançons. A côté est placée la table où s'encraient les balles; à l'extrémité opposée et un peu en arrière se trouvait le banc destiné à porter le papier blanc. L'espace entre la table et le banc devait être suffisant pour permettre aux imprimeurs tous les mouvements nécessités par leur travail : placer le papier, encrer les formes, tirer le barreau, etc.

Depuis le commencement de ce siècle, de nombreux perfectionnements ont été apportés à cette *presse* primitive, appelée *presse en bois* ou *presse à nerfs*. Nous nous contenterons d'indiquer les noms des principaux innovateurs. Brichet construisit à son époque la meilleure *presse* en bois, dite *hollandaise*. Pierre Didot l'aîné fit établir dans son imprimerie les premières *presses* à un coup, à platine et marbre en fonte. La *presse* à la Génard, du nom de son inventeur, d'abord fabriquée pour l'Imprimerie nationale, a été vite abandonnée. En 1820, d'après le *Manuel Roret*, en 1814 selon M. Théotiste Lefèvre, fut introduite en France la *presse* en fer ou plutôt en fonte dite *Stanhope*, exécutée par lord Stanhope en 1795 et dont on se servit à Londres vers 1809, En 1818 avait paru la *presse* américaine de Clymer. Parmi les constructeurs de *presses* Stanhope, citons Bresson, Misselbach et Thonnelier, Giroudot, Frapié, Gaveaux, Durand et Colliot; ce dernier a exécuté la *presse* dite *à la Jules Didot;* Gaveaux a construit les meilleurs *presses* Stanhope et colombienne. La plupart de ces mécaniciens, auxquels il convient d'ajouter les noms de MM. Selligue et Rousselet, ont établi des *presses* genre Stanhope qui peuvent être mues par la vapeur ou à bras.

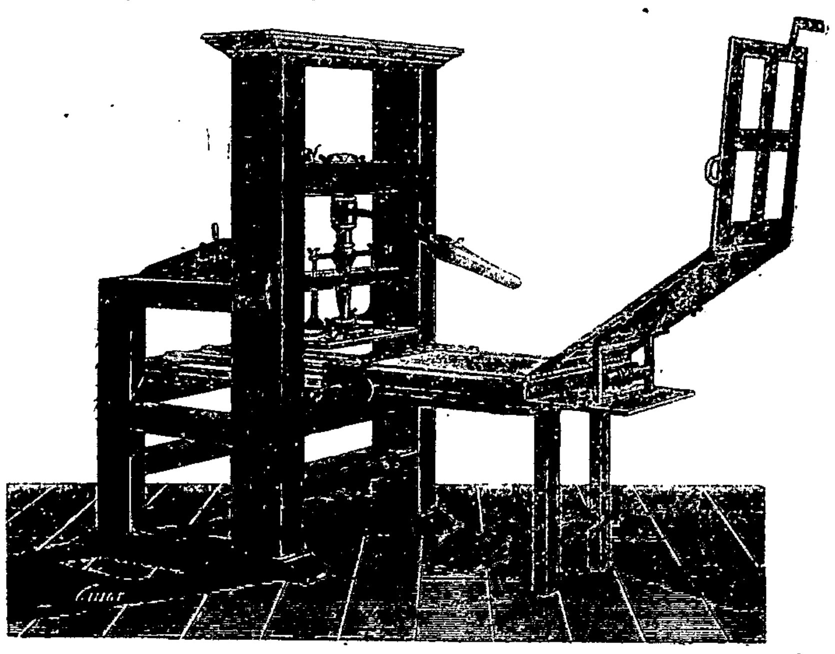

Fig. 2. PRESSE EN BOIS DITE HOLLANDAISE. (Extraite du *Guide* de M. Th. Lefèvre, réduite par le procédé de MM. Yves et Barret.)

La *presse* Stanhope ne diffère de la *presse* en bois que dans la partie qui opère la pression. « Le barreau, dit M. Henri Fournier, au lieu d'aboutir à la vis à égale distance des jumelles, est fixé à une colonne qui surmonte la jumelle citérieure. La vis et la colonne sont couronnées par deux pièces égales et correspondantes appelées *virgules* à cause de leur forme. Les deux virgules maintiennent le régulateur, pièce de fer qui est placée horizontalement et terminée par une vis qui modifie la pression à volonté. Il y a, de plus, un contre-poids pour faire remonter la platine après la pression opérée. » Nous ne décrirons pas ici en détail les éléments constitutifs de cette *presse* qui, nous l'avons déjà dit, imitée et perfectionnée par nos mécaniciens, ne tarda pas à se répandre dans la plupart des imprimeries européennes et ne céda la place qu'aux *presses* mécaniques. La figure 3, empruntée au *Guide pratique du compositeur* (2e partie) de M. Théotiste Lefèvre, et réduite par le procédé de MM. Yves et Barret, donne une idée générale suffisante de cet instrument. Les lecteurs désireux d'avoir à son sujet de plus amples détails pourront d'ailleurs consulter avec fruit les ouvrages spéciaux, notamment le *Guide* de M. Théotiste Lefèvre, le *Traité de typographie* de M. Henri Fournier, l'excellent *Manuel de l'imprimeur* d'Audoin de Géronval, et aussi l'*Encyclopédie Roret* (Typographie).

Aujourd'hui, les *presses* à bras sont délaissées presque partout. Encore quelques années et les petites machines qui, depuis quatre cents ans, ont servi à répandre tant de chefs-d'œuvre, auront disparu et ne se retrouveront plus que dans quelque lointaine imprimerie de province. Qu'on nous permette de regretter un peu cette proscription. Certes, nous savons que le progrès demandait un agent plus rapide, et personne plus que nous n'admire ces splendides automates qui vomissent jusqu'à 300,000 journaux en 10 heures et même davantage (la *presse* rotative). Cependant, pour les livres de grand luxe, malgré la perfection à laquelle sont arrivées les *presses* à vapeur, on préfère encore une bonne *presse* à bras, manœuvrée par quelques-uns de ces vieux imprimeurs, véritables artistes, comme en possédaient les ateliers des Anisson, des Didot ou des Panckoucke.

— **Presses mécaniques.** I. HISTORIQUE ET GÉNÉRALITÉS. A des besoins nouveaux, l'industrie a toujours su répondre par des inventions nouvelles. De même que l'art de Gutenberg a remplacé les copistes devenus insuffisants, de même la *presse* manuelle a dû faire place à la *presse* mécanique. Dans le bon vieux temps, comme on dit, peu de gens savaient lire et les livres coûtaient cher. Dans notre société démocratique, le journal, le livre pénètrent à peu près partout. Il fallait donc un agent plus rapide que l'antique *presse* pour propager à tous les vents les idées chaque jour écloses. Au moment où elles ont été inventées, les *presses* mécaniques étaient devenues une nécessité. « Elles occupent aujourd'hui, dit M. Henri Fournier, dans le matériel typographique, une place fort importante, et, suivant le cours naturel des choses, elles marchent vers une extension de jour en jour plus considérable, vers un monopole absolu. Dans les grands établissements, elles ont preque complétement remplacé les *presses* manuelles, qui n'y figurent plus que pour des travaux accessoires. » A la fin du siècle dernier, il devint évident que les *presses* à bras ne pouvaient fournir assez rapidement les journaux dont l'usage se répandait universellement. Les grands événements qui se multipliaient donnaient à la curiosité publique une intensité à laquelle il fallait satisfaire. Les cylindres à imprimer les étoffes fournirent à l'Anglais William Nicholson, éditeur du *Journal philosophique*, l'idée première qui dirigea ses essais. Au mois d'avril 1790, il prit un brevet d'invention pour deux systèmes d'impression à la mécanique. Les descriptions contenues dans ce brevet ne permettent guère de penser que l'inventeur ait fait autre chose que de formuler des théories. Bien que Nicholson n'ait rien produit, il n'a pas moins l'honneur d'avoir préparé tout ce qui a été fait depuis. Sa patente contient les principes fondamentaux de toutes les machines à cylindres, et, chose curieuse, la machine rotative, qui est le dernier perfectionnement de l'impression à la mécanique, est précisément le système qu'il

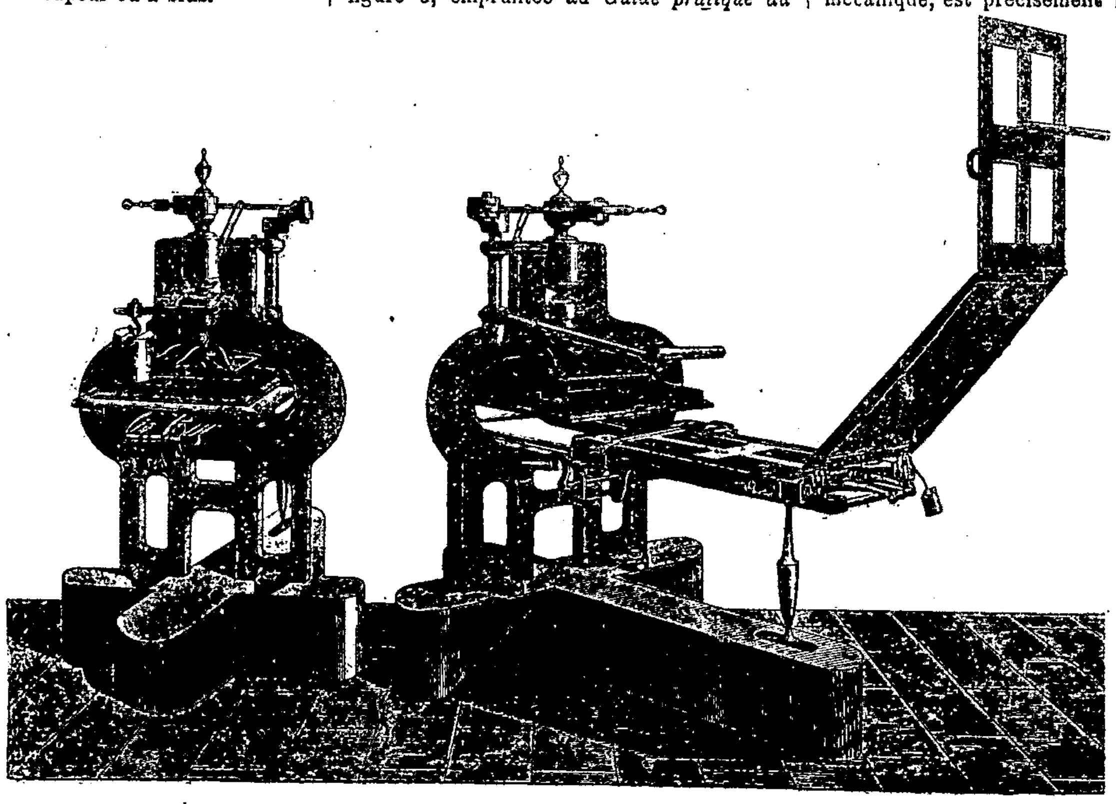

Fig. 3. PRESSE STANHOPE. (Extraite du *Guide* de M. Th. Lefèvre, réduite par le procédé de MM. Yves et Barret.)

a spécialement breveté. Vers 1809, John Walter, éditeur du *Times*, s'occupait de trouver les moyens d'imprimer son journal plus rapidement. Il avait aidé un compositeur ingénieux, nommé Thomas Martyr, qui avait essayé de faire fonctionner mécaniquement la *presse* manuelle; puis il employa dans le même but l'Allemand Kœnig, qui avait en vain cherché auprès des principaux imprimeurs de l'Europe les moyens de mettre à exécution ses idées relatives à l'impression mécanique. Après avoir fourni durant deux ans à l'inventeur allemand les fonds nécessaires et quand celui-ci, dégoûté par son insuccès, allait renoncer à son entreprise, John Walter apporta à Kœnig le plan d'une machine dans laquelle la platine était remplacée par un cylindre. Aidé par l'horloger Bauer, son compatriote, Kœnig se remit aussitôt à l'œuvre, et, le 24 novembre 1814, le *Times* commença à s'imprimer à la mécanique. Il suit de là que les véritables inventeurs des machines à imprimer sont le docteur Nicholson et John Walter. Kœnig et Bauer n'ont été, à proprement parler, que les metteurs en œuvre des plans fournis par ces derniers. La première machine du *Times* tirait en *blanc*, c'est-à-dire sur un seul côté, environ 1,000 exemplaires à l'heure. Dans le courant de 1815, Kœnig, mettant à profit une idée de l'imprimeur anglais Bentlay, imagina de réunir deux machines simples pour en faire une machine double, destinée à tirer à la fois les deux côtés de la feuille. Le problème était résolu. Ce modèle, successivement amélioré par différents constructeurs anglais et français, n'est autre que la machine double à gros cylindres qui disparaît peu à peu. Il n'y avait plus que des perfectionnements à apporter pour obtenir le registre, l'égalité du tirage et enfin la rapidité de l'exécution. En 1819, M. Amédée Durand construisit une nouvelle *presse* typographique dans laquelle un rouleau composé d'un axe en fer enduit d'une épaisse couche de gélatine distribuait l'encre. MM. Applegath et Cowper, en Angleterre, Thonnelier, Gaveaux, Rousselet, Normand, Dutartre, Marinoni, etc., en France, ont perfectionné depuis la machine Durand. En 1822, M. Taylor, de Londres, prit en France un brevet pour une nouvelle machine qui obtint du succès en Angleterre. En 1824, M. James Smith fit construire une *presse* automatique munie d'un mécanisme pouvant pincer, à des intervalles voulus, les feuilles de papier et leur faire suivre le mouvement des cylindres. Cette disposition, qui évite l'emploi des cordons, a été tentée plus récemment, en 1837, par M. Rousselet. Le 2 septembre 1824, MM. Firmin Didot père et fils se firent breveter pour une *presse* typographique continue, propre à exécuter des tirages extrêmement accélérés. Cette machine, d'une disposition toute nouvelle quant à la marche du papier et à l'encrage mécanique qui se fait de bas en haut, se distingue, en outre, par la liaison du mouvement des cylindres d'impression avec celui du chariot ou des marbres. Une crémaillère double, régnant sur toute la longueur de ce chariot et engrenant avec deux roues droites placées sur l'axe des rouleaux, imprime à ceux-ci un mouvement circulaire alternatif qui contribue puissamment à donner une vitesse plus grande à la machine. En 1829, M. Selligue, ingénieur et imprimeur, fit paraître une *presse* typographique à mouvement continu et à deux cylindres excentriques. C'est aussi dans cette année que M. Hirsch, imprimeur-graveur, se faisait breveter pour l'idée nouvelle d'une *presse* typographique circulaire. En 1836, alors que les *presses* mécaniques étaient tout à fait répandues, MM. Gauthier frères, de Besançon, et Gaveaux, de Paris, tentèrent sans succès de changer entièrement la marche des feuilles et d'arriver à compléter les systèmes de Napier et de Cowper en construisant une *presse* qui pût servir aussi bien à l'impression des ouvrages de ville que des labeurs et ouvrages de luxe. Beaucoup d'inventeurs et de fabricants ont cherché à faire suivre au papier une marche plus simple et plus sûre pour la retiration : tel est M. Joly, qui prenait, en 1837, un brevet pour cet objet; mais on en est toujours revenu à l'ancienne méthode, qui présente une grande simplicité. Parmi les inventions importantes, on peut citer celles de MM. Normand et Bédoin frères, qui, en 1840, ont cherché à imprimer à la fois des deux côtés deux feuilles de papier différentes. Les feuilles sont imprimées sous deux cylindres et retournées par un cylindre auxiliaire, qui les ramène sous les mêmes cylindres, d'où les feuilles, imprimées entièrement, sont conduites, au moyen de cordons sans fin, sur les tables à recevoir placées de chaque côté de la machine. Depuis cette époque, sans qu'il y ait eu dans les dispositions générales des *presses* typographiques, déjà bien perfectionnées alors, de changement bien radical, des modifications importantes dans les détails de construction et quelques combinaisons nouvelles ont permis d'atteindre des résultats bien supérieurs, soit comme tirage plus parfait, soit comme rapidité d'exécution. Au commencement du siècle, on regardait comme un fait très-remarquable le tirage de 400 feuilles par heure; on obtient maintenant pour l'impression des journaux, avec une *presse* à deux cylindres seulement, dite à réaction, 3,000 à 4,000 exemplaires ou feuilles simples, recto et verso, et avec une *presse* à quatre cylindres, 6,000 feuilles à l'heure. On a construit des *presses* à tables cylindriques, avec mises en pages dans des châssis spéciaux et avec quatre, six, huit et dix cylindres imprimeurs, qui peuvent donner 8,000, 12,000, 16,000 et

jusqu'à 20,000 journaux par heure. Dans les *presses à réaction* ou à rotation alternative, chaque cylindre, après avoir imprimé les feuilles en double, au recto et sur une même composition, en tournant sur lui-même dans un sens, tourne aussitôt en sens contraire, de manière à imprimer le verso sur la même composition et par le retour du chariot ou de la forme nouvellement encrée. Les premières *presses* de ce système à quatre cylindres datent de 1848, l'une, de M. Normand, est employée à l'impression du journal le *Constitutionnel*, l'autre, de M. Gaveaux, et transformée par M. Marinoni, servait au journal la *Presse*. Les *presses à table cylindrique*, dites *américaines*, sont dues à un ingénieur mécanicien très-distingué des Etats-Unis, M. Hoe, qui a obtenu de son gouvernement une prolongation de sa patente. Dans ces machines, la table, portant les caractères, est formée d'un tambour horizontal animé d'une vitesse de 40 révolutions par minute. Tangentiellement au tambour sont disposés les cylindres imprimeurs qui tournent également et sur lesquels se trouvent les tables qui reçoivent le papier destiné à l'impression. Dans les intervalles qui existent entre les cylindres imprimeurs sont placés les cylindres encreurs. Les caractères sont disposés dans une forme appelée *tortue*, à cause de sa courbure, et sont assujettis par le simple frottement entre des règles prismatiques, dont les flancs tendent au centre; de telle sorte que les caractères qui occupent le milieu de l'intervalle entre les règles se dirigent selon une ligne qui passe à une distance de cet axe égale à la moitié d'un de ces intervalles. Cette déviation est si petite qu'elle est sans effet dans la pratique. La tortue est fixée par des boulons sur le cylindre, dont la surface n'est couverte qu'en partie de caractères. Le reste sert de table d'encrage. L'encre est contenue dans une auge, située sous le cylindre et appliquée sur la table d'encrage par plusieurs rouleaux de distribution. De là elle parvient aux cylindres encreurs, qui la portent sur l'œil des caractères. Sur chaque table alimentaire, il y a un preneur qui pousse en avant, une à une, les feuilles que saisissent des doigts placés dans l'intérieur du tambour. Ces feuilles reçoivent l'impression et sont ensuite transportées entre des rubans continus, puis empilées automatiquement l'une sur l'autre. Avec des machines à six cylindres et six margeurs, la vitesse atteint 8,000 exemplaires à l'heure; avec quatre cylindres, on est limité par la difficulté de marger assez vite, surtout en retiration, pour dépasser 4,000 à 5,000 exemplaires. Le journal la *Patrie* est imprimé avec une *presse* à table cylindrique et à quatre preneurs de M. Hoe.

Depuis lors, de nouveaux perfectionnements ont encore été apportés aux *presses* mécaniques, notamment par MM. Marinoni et Jules Derriey. En octobre 1872, M. Marinoni installait pour le tirage de la *Liberté* une machine rotative pouvant tirer à l'heure 20,000 journaux grand format et 40,000 petit format. Au mois de février 1873, M. J. Derriey construisait pour l'imprimerie du *Moniteur universel* une machine rotative pouvant tirer 35,000 exemplaires à l'heure des petits formats.

Nous allons faire suivre cet historique et les généralités qui l'accompagnent d'une étude sur les divers systèmes de machines. Nous devons une partie des renseignements ci-dessous à l'obligeance d'un praticien consommé dont la compétence est incontestée, M. Motteroz, ancien conducteur de *presses* mécaniques, et depuis 1871 maître-imprimeur à Paris. Mais, avant d'aborder la question technique, il est bon d'indiquer sur quel principe est fondé la solution du problème des *presses* mécaniques. « Le système le plus anciennement adopté et le plus communément appliqué, écrit M. Henri Fournier dans son excellent *Traité de typographie*, celui qui s'est constamment maintenu, sauf les modifications qu'il a reçues dans les détails, c'est le cylindre opérant la pression sur le plan horizontal. Telle fut la donnée des premiers inventeurs, qui se proposèrent pour but l'accélération du tirage et en même temps la suppression des fonctions manuelles les plus rudes, savoir : la distribution de l'encre, la touche et le coup de barreau. » En d'autres termes, le principe général d'après lequel sont construites les diverses *presses* mécaniques, à l'exception de la machine rotative, est le suivant : un cylindre de dimensions variables, tournant sur son axe, saisit à l'aide de pinces la feuille de papier à imprimer, la conduit enroulée autour de lui, et opère la pression sur une table horizontale, laquelle porte les châssis ou formes. Cette table, appelée *marbre*, est animée d'un mouvement de va-et-vient qui permet aux formes de passer alternativement sous le cylindre presseur et sous les rouleaux encreurs disposés à chacune des extrémités de la machine.

Les diverses *presses* mécaniques actuellement employées se distinguent en machines *en blanc*, machines *doubles* ou *à retiration*, machines *à réaction* et machines *rotatives*. Nous allons successivement passer en revue ces différentes sortes de *presses*.

— II. Machines en blanc. On nomme machine *en blanc* celle qui n'imprime la feuille que d'un seul côté à la fois. Les machines en blanc sont cylindriques ou à platine.

— *Machines en blanc cylindriques*. Il y a plusieurs variétés de machines en blanc cylindriques.

1° La machine anglaise est la plus simple, celle qui tient le moins de place et qui est construite avec le plus d'économie. Elle n'a pas de cordon et la plupart ne sont pas munies de pointures: Elle peut tirer 1,500 à 2,000 exemplaires à l'heure. Pour obtenir cette vitesse, on a dû employer des toucheurs d'un très-petit diamètre et qui ne peuvent encrer convenablement. Elle est très-répandue en Angleterre. Cette machine est dangereuse et peu employée en France.

2° La machine de Kœnig et Bauer était, il y a quelques années encore, la meilleure de toutes les *presses* mécaniques; ses constructeurs l'ont constamment améliorée depuis, et cependant son succès va en diminuant. Les mécaniciens allemands eux-mêmes copient le modèle français. Cette préférence est due au système d'encrage. Dans la touche dite *allemande*, la forme est touchée par deux rouleaux seulement; la touche dite *française* opère l'encrage au moyen des mêmes rouleaux, dont le nombre, qui n'est jamais moindre de trois, peut aller jusqu'à neuf, sans compter les chargeurs qu'on y superpose, ce qui supprime divers inconvénients qu'il serait trop long d'exposer. Le type de la *presse* Kœnig et Bauer, dont on ne trouve plus que de rares spécimens en France, est très-répandu en Allemagne, en Russie et aux Etats-Unis.

3° La machine en blanc du système français, plus complète que la machine anglaise, est beaucoup plus simple que la machine allemande. Pour répondre à des besoins multiples et différents, les constructeurs en ont fait plusieurs modèles : les *express*, les *indispensables*, *simplifiées*, *perfectionnées*, les machines en blanc pour travaux de luxe, etc. La figure 4 représente un modèle de machine en blanc.

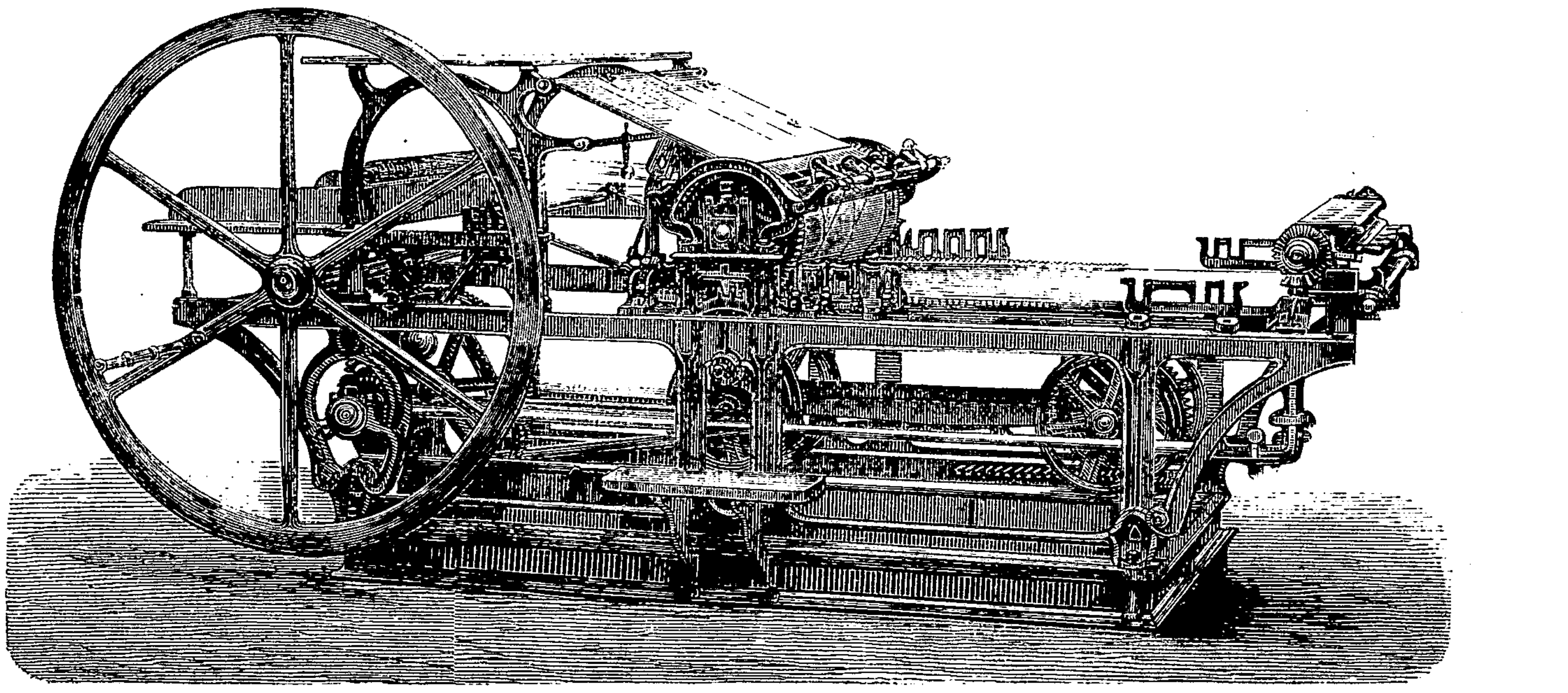

Fig. 4. Machine en blanc. (Modèle de MM. Maulde et Wibart.)

4° La machine en blanc spécialement destinée au tirage des couleurs a exigé de la part des inventeurs des dispositions particulières. Les difficultés du repérage pour l'impression des couleurs superposées ou juxtaposées ont donné naissance à plusieurs systèmes. Le premier essai remonte à vingt ans environ. M. Dutartre construisit la première machine pratique pour l'impression des couleurs. Il exposa en 1855 une *presse* qui imprimait deux couleurs au moyen de deux cylindres et de deux marbres. Les constructeurs anglais et allemands copièrent ce système, en supprimant un cylindre, suppression que M. Dutartre a aussi faite depuis. Voici quelles sont les dispositions générales de ces machines : le marbre est divisé en deux parties sur chacune desquelles le cylindre fait un tour complet. On met sur le premier marbre une forme contenant ce qui doit être imprimé d'une même couleur et sur le deuxième marbre une deuxième forme qui contient les types à imprimer avec une couleur différente. De chaque côté du cylindre, il y a un système d'encrage qui ne touche qu'une forme. Quand la machine est en marche, le cylindre fait deux tours pendant que les marbres vont de l'avant à l'arrière. Au moment où le cylindre commence ces révolutions, il prend une feuille blanche et l'imprime d'une couleur sur la première forme, à son premier tour; puis, sans s'arrêter et sans lâcher la feuille, il l'imprime avec une deuxième couleur, sur la forme suivante, en faisant son deuxième tour, après quoi il abandonne la feuille.

— *Machine à platine*. La machine à platine, abandonnée par Kœnig, a été reprise par différents constructeurs anglais, américains et français. Ces constructeurs ont réussi à adapter à cette sorte de *presse* un mécanisme qui permet d'imprimer automatiquement certains travaux de luxe qui demandent beaucoup de précautions et de soins, travaux qu'il serait difficile d'exécuter avec la même perfection sur une *presse* à cylindre.

Les billets de la Banque de France sont imprimés par cinq machines à platine construites dans les ateliers de M. Marinoni.

Il existe un curieux modèle de machine à platine très-répandu aux Etats-Unis et qui commence à se propager en Angleterre et sur le continent. Cette *presse* ne ressemble à aucune autre : c'est un marbre et une platine placés verticalement, comme un moule à clicher au moment où on coule le plomb. Ces deux pièces principales sont liées dans le bas par une charnière et elles s'écartent dans le haut en forme de V très-ouvert pour laisser mettre la forme sur le marbre et le papier sur la platine : le mouvement de la pédale fait rejoindre la platine et le marbre dans le haut du V. L'impression a lieu au moment où ces deux pièces, devenues parallèles, appuient l'une sur l'autre. L'encrage s'opère au moyen de petits rouleaux toucheurs qui passent sur la forme pendant les mouvements que le marbre fait pour s'éloigner et se rapprocher de la platine. Les mouvements de la table, combinés avec ceux des toucheurs, suffisent à la distribution de l'encre.

Cette machine a fait sa première apparition en France à l'Exposition universelle de 1867, et, comme la position du marbre et de la platine affecte la forme d'un livre entr'ouvert ou d'un portefeuille, on l'avait, à ce moment, nommée la *machine à portefeuille*. Elle est construite en Angleterre et vendue en France sous le nom de la *Minerve*. Une machine établie sur les mêmes principes et construite à Paris est connue sous le nom de *Progrès*.

En dehors de ces deux *presses*, qui tendent à se répandre dans les petites imprimeries, il en existe une troisième, la *Sanpareille*, inventée plus récemment par un Français, M. Groselier. Elle se compose d'un marbre sur lequel on place la forme, marbre fixé lui-même sur deux bâtis, et d'une platine qui se meut au-dessus. Un peu au-dessus de la forme, et de façon que les rouleaux encreurs passent facilement, est disposée une frisquette qui peut descendre et remonter, et, en outre faire une demi-révolution autour d'un de ses côtés.

— III. Machines doubles ou à retiration. Le genre de *presses* que nous venons de considérer ne peut imprimer qu'un seul côté de la feuille à la fois et exige un second tirage pour l'impression du verso. La machine double ou à deux cylindres, plus communément appelée *à retiration*, imprime simultanément les deux côtés de la feuille. En principe, cette *presse* est constituée par deux machines simples unies l'une à l'autre.

On peut distinguer les machines doubles en deux espèces : les machines *à gros cylindres* et les machines dites *à soulèvement*.

1° *Machines à gros cylindres*. « Primitivement, dit M. A.-L. Monet dans son livre intitulé : le *Conducteur de machines*, ces machines ne se composaient que des deux cylindres de pression rapprochés l'un de l'autre; c'est seulement plus tard que l'idée vint de les écarter et d'y interposer deux autres cylindres plus petits de diamètre, établissant la transition entre le cylindre du côté de seconde et celui du côté de première. Ce genre de machines tend à disparaître d'une manière définitive, car on n'en construit plus; on les abandonne complétement pour les machines à soulèvement. »

2° Les machines *à soulèvement* sont ainsi appelées parce qu'il s'y produit un soulèvement alternatif des cylindres. Lorsque l'un remonte pour laisser passer librement la forme, l'autre descend pour opérer la pression. Cette action a lieu de manière à coïncider mathématiquement avec le mouvement de va-et-vient du marbre.

C'est à M. Rousselet qu'est due l'invention des machines à soulèvement. M. Normand modifia heureusement le système de cette machine. L'un des perfectionnements qu'il y apporta consistait dans le remplacement par des pinces de la brosse qui opérait la transmission de la feuille d'un cylindre sur l'autre. Plus tard, le même constructeur inventait un pignon d'une forme particulière, nommé *pignon elliptique*, avec une crémaillère *ad hoc*, et, le premier, appliquait à ses machines la marge en décharge, inventée par un conducteur, M. Aristide, selon les uns, par M. Crété, imprimeur à Corbeil, suivant d'autres. La figure 5 représente une machine double à labeurs à retiration.

Décrivons, d'après M. Monet, le mouvement général d'une machine double semblable à celles qui sont établies à l'imprimerie du *Grand Dictionnaire* et dont la construction est l'œuvre de M. Rebourg : la prise de la feuille a lieu dans la partie supérieure du côté de seconde. Les pinces sont amenées à cette place par la rotation du cylindre. Au moment où elles y arrivent, le porte-cames s'avance et le galet du secteur rencontrant une came fait ouvrir les pinces, qui passent ainsi ouvertes sous la table de marge. Parvenu à l'extrémité de cette came, le galet se trouve vide et n'a plus d'action sur le secteur qui reprend sa place, poussé par le ressort dans le sens qui fait tomber les pinces. La feuille est alors saisie et entraînée en

pression. Le marbre mis en mouvement par la crémaillère s'avance à la rencontre du cylindre et, lorsque les pinces arrivent en bas, le cylindre s'abaisse, entre en contact avec la forme, qui coïncide ainsi avec la partie étoffée et la mise en train. Pendant que ce cylindre opère la pression, celui du côté de première est soulevé pour livrer passage à la forme. A mesure que la feuille passe en pression, entraînée par la rotation du cylindre, elle remonte vers la prise, la dépasse, et revient au point de rencontre des deux cylindres. A ce moment, la manivelle des pinces du cylindre côté de première rencontre une came; les pinces s'ouvrent graduellement et leur extrémité passe sous les bords de la feuille imprimé, qu'elles saisissent pendant que celles du cylindre côté de seconde s'ouvrent de la même manière et l'abandonnent. Quand la feuille entre en pression au côté de première, le marbre s'avance, le cylindre de ce côté s'abaisse et celui du côté de seconde est soulevé à son tour. Le second côté de la feuille imprimé, celle-ci remonte vers la sortie et se présente aux mains du receveur. C'est pendant la course et le développement du marbre que les rouleaux agissent sur les tables et sur les formes, absolument comme il a été dit pour la machine en blanc.

Nous venons, il y a un instant, de parler de la marge en décharge. La décharge fait, pour le papier imprimé d'un côté, un effet analogue à celui qu'on obtient en posant une feuille de papier buvard sur les pages humides que l'on vient d'écrire, pour empêcher l'encre de s'étaler. La feuille de décharge reçoit l'encre que le foulage de la deuxième impression dépose sur le cylindre; elle empêche le maculage. Les livres imprimés sans décharges sur les machines doubles présentent toujours deux pages très-grises succédant à deux pages noires. C'est cette précaution qui permet d'exécuter sur les machines à retiration les travaux les plus soignés.

Ce système est tellement supérieur à tout ce qui se fait dans le même genre à l'étranger, que le grand établissement de M. Marinoni fournit les premières imprimeries anglaises, notamment la maison Marcus Ward, la *Belle-Sauvage*, etc.

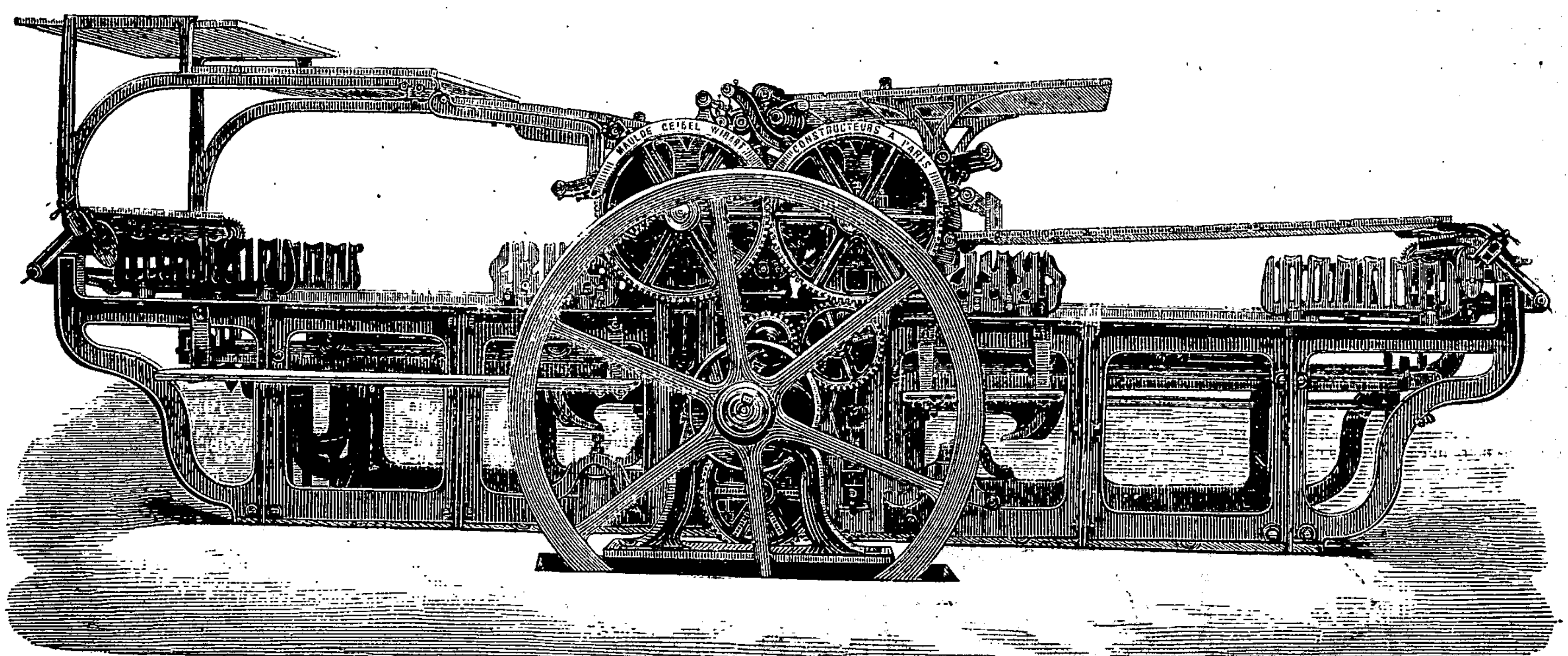

Fig. 5. Machine à labeurs à retiration. (Modèle de MM. Maulde et Wibart.)

— IV. Machines à réaction. Le système dit *à réation* est ainsi nommé parce que les cylindres sont constamment commandés par le marbre et que, suivant son mouvement de va-et-vient, ils tournent alternativement dans les deux sens opposés. Cette disposition permet au même cylindre d'imprimer le recto et le verso de la feuille. Pendant que le marbre se dirige vers une extrémité de la machine, la feuille reçoit la pression d'un autre côté, puis passe sous un cylindre en bois appelé *registre* sur lequel elle se retourne et d'où elle revient se mettre en retiration sous le cylindre imprimeur qui tourne en sens inverse lorsque le marbre revient à l'extrémité opposée. Le papier doit être double pour recevoir en même temps sur un seul côté les rectos et les versos. Au sortir de la machine, chaque feuille contient deux exemplaires.

A l'origine, les machines à réaction n'avaient qu'un cylindre; on ne tarda pas à construire des *presses* de ce genre munies de deux (fig. 6), de quatre (fig. 7), quelquefois même de six cylindres. Chaque cylindre fournit environ

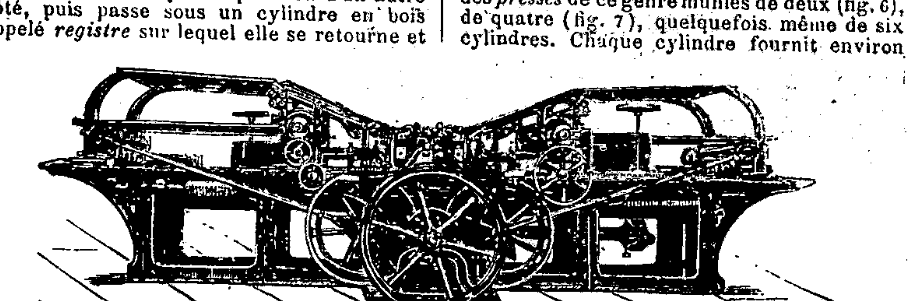

Fig. 6. Machine à réaction, à deux cylindres. (Modèle de MM. Maulde et Wibart.)

1,500 exemplaires à l'heure. Il est bon de noter que les cylindres des machines à réaction, spécialement construites pour le tirage des journaux, sont plus petits que les formes, et certaines parties impriment deux portions différentes de la forme. Il s'ensuit que la mise en train des journaux ne peut être faite que sous les formes. La figure 7 représente une *presse* à réaction à quatre cylindres, usitée pour le tirage des journaux.

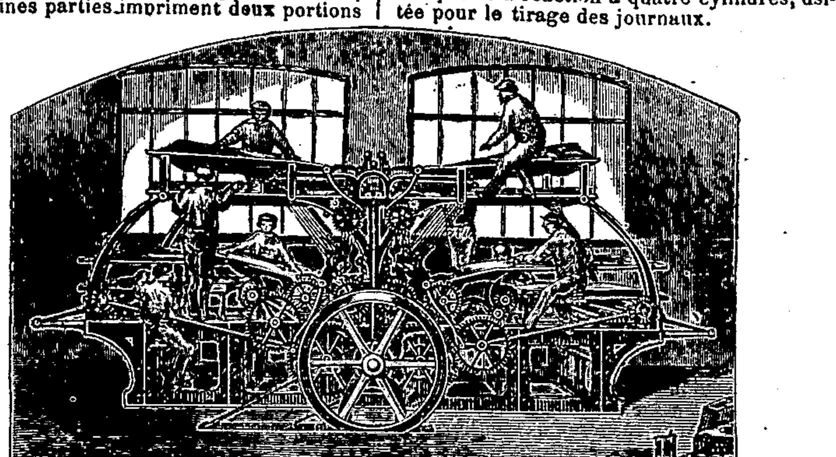

Fig. 7. Machine à réaction, à quatre cylindres. (Modèle de M. Marinoni.)

En Angleterre, on emploie, pour l'impression des journaux, des machines qui n'ont que l'apparence de nos machines à réaction, mais qui, en réalité, se composent d'un marbre et de quatre cylindres alimentés par quatre marges distinctes. Les journaux américains, comme les journaux anglais, sont imprimés sur des *presses* de ce genre, auxquelles on a donné le nom de *four feeders* (quatre margeurs).

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails à ce sujet. Nous dirons seulement que la première idée d'un mouvement de réaction est due à un Anglais, Philippe Taylor, de Londres (1822). En 1836, Joly, simple conducteur de machines, prit le premier en France un brevet dans lequel se trouve une description pratique et complète du mouvement de réaction; il ne put lui-même réaliser ses projets et resta pauvre, tandis qu'un grand nombre de constructeurs s'enrichirent en mettant à profit les divers brevets du modeste ouvrier. Ajoutons qu'un mécanicien de Besançon, nommé Clène, construisait, quelques années après le brevet de Joly, une sorte de machine en blanc qui était une application du mouvement de réaction. Clène ne paraît pas avoir eu connaissance des brevets de Joly.

— V. Machines rotatives. Comme nous l'avons dit dans le premier paragraphe de cet article concernant les *presses* automatiques, l'Anglais Nicholson prit, vers la fin du siècle dernier, un brevet qui contenait le principe des machines rotatives. Ce système, imaginé le premier, devait être le dernier perfectionnement apporté par les mécaniciens de nos jours. Il est constitué par une ou deux paires de cylindres accouplés, entre lesquels passe la feuille de papier à imprimer. Dans les autres machines, les caractères reposent sur une surface plane, le marbre; dans les machines rotatives, ils sont placés sur l'un des cylindres. Il est donc indispensable de cintrer la forme pour lui faire suivre la courbe de son support. Après de nombreux essais infructueux pour résoudre ce difficile problème, M. Hoe réussit à construire une machine sur le cylindre de laquelle il parvint à fixer une forme; ce cylindre faisait cent tours par minute. On put tirer ainsi 8,000 à 10,000 exemplaires à l'heure du *Public Ledger*. Il existe à Paris trois spécimens de ce premier modèle; l'un d'eux sert à imprimer le journal la *Patrie*. Ces machines sont composées de gros cylindres supportant la forme et la table à encre, et de quatre, six ou huit petits cylindres imprimeurs qui entourent le gros. Tous ces cylindres se commandent mutuellement et, à chaque tour de celui qui porte la forme, il y a autant de feuilles imprimées d'un côté qu'il y a de petits cylindres. Pour la retiration, il faut marger de nouveau la feuille.

M. Applegath, un Anglais, et un Américain, M. Kinsley, construisirent une machine du même genre en plaçant dans une position verticale les cylindres que M. Hoe avait mis

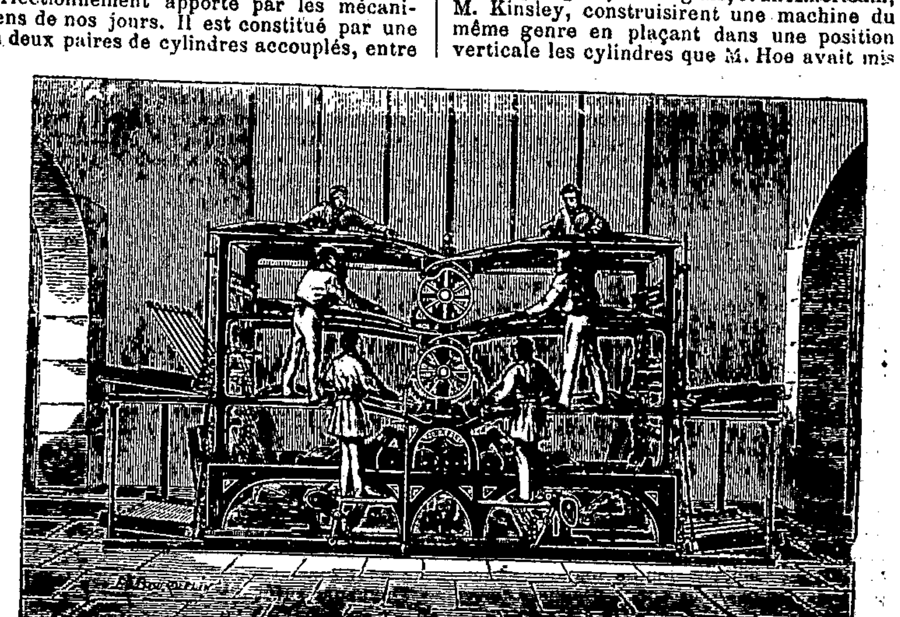

Fig. 8. Machine rotative, à six margeurs. (Modèle de M. Marinoni.)

en ligne horizontale. Cette innovation ne produisit pas les résultats que ses auteurs en attendaient.

Le clichage au papier ayant été inventé vers cette époque, le problème de la solidité du caractère sur les cylindres n'eut plus aucune importance, et l'on ne s'occupa plus que de chercher de nouvelles combinaisons pour les cylindres horizontaux. La machine rotative de Hoe tenait beaucoup de place, exi-

geait un nombreux personnel et n'imprimait la feuille que d'un côté. On ne tarda pas à revenir complétement au système primitif de Nicholson : deux cylindres d'égale grosseur, l'un pour supporter la forme, l'autre pour presser la feuille. En appliquant deux trains de cylindres, on réussit à opérer immédiatement la retiration. La première machine de ce genre fut construite par M. Worms, à Argenteuil; mais ce n'est qu'en 1867 que deux mécaniciens de Paris commencèrent à en établir pour le commerce. Un certain nombre ont été exportées et fonctionnent en Italie, en Espagne, en Angleterre et aux Etats-Unis, où M. Hoe les a imitées. « En 1867, dit M. A.-L. Monet, le tirage du *Petit Journal* atteignait un chiffre tel que le propriétaire de cette feuille à un sou cherchait à accélérer encore la production. Aussi M. Marinoni, venant lui proposer de construire une machine qui pourrait donner 36,000 exemplaires à l'heure, fut-il accueilli les bras ouverts. Quelques mois après, en janvier 1868, quatre machines *cylindriques* (ou rotatives) fonctionnaient dans les ateliers du *Petit Journal* (38 *presses* du même système fonctionnent aujourd'hui en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Espagne). D'un autre côté, M. Derriey, un de nos constructeurs-mécaniciens de mérite, avait exposé en 1867 une machine de même système, remarquable par la simplicité de ses organes et par leur solidité. La distribution des feuilles à la sortie de pression attirait particulièrement l'attention des hommes compétents et pratiques; le mécanisme en était des plus ingénieux et résolvait un problème très-ardu et fort difficile. Quelques-unes des machines construites par M. Derriey sont actuellement en activité, et nous pouvons dire qu'elles rivalisent sans désavantage avec celles de son habile concurrent. »

— *Machine rotative à papier continu.* MM. Jules Derriey et Marinoni ont, chacun de son côté, inventé une machine rotative à papier continu; la première fonctionne à l'imprimerie du *Moniteur universel*, la seconde à l'imprimerie Cusset; c'est sur celle-ci qu'est tiré le journal la *Liberté*. La machine rotative à papier continu de M. J. Derriey tire 35,000 exemplaires à l'heure. Les fonctions du mécanisme sont très-faciles, et le clichage est tellement parfait que l'on roule sans mise en train. Elle offre l'aspect d'un parallélogramme. A chaque extrémité sont deux rouleaux de papier de 4,500 mètres de longueur chacun, fournissant ensemble 80,000 petits journaux. Deux rouleaux se dévident à la fois, un à chaque bout de la machine, et chaque feuille, coupée avant l'impression, vient s'imprimer sur les cylindres placés au centre de la machine. Au-dessous des cylindres est un distributeur qui envoie une feuille à droite et une à gauche. Ces feuilles sont ensuite distribuées à quatre receveurs qui reçoivent ainsi ensemble 145 feuilles par minute.

La *presse* rotative à papier continu de M. Marinoni n'est pas moins merveilleuse. Toutes les opérations multiples, préparation et manipulation du papier, sont supprimées. Le rouleau de papier en place et la machine mise en mouvement, le papier se déroule comme un immense ruban (fig. 9), s'engage entre les cylindres, monte, descend avec une rapidité vertigineuse, et enfin, transformé en journaux coupés, rangés et comptés, tombe dans les mains des plieuses qui n'ont plus qu'à les expédier.

« Dans cette machine, rien n'est dû au hasard, dit le *Bien public* de Dijon; le moindre des organes constitue une invention, et sa simplicité apparente est le résultat de l'harmonie avec laquelle ont été combinées ces inventions multiples, dont elle est la concentration. »

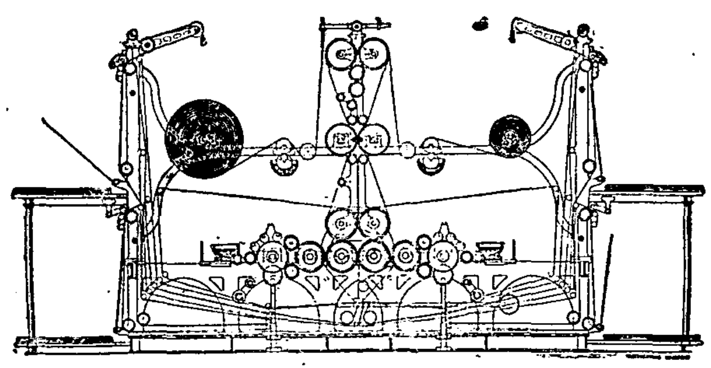

Fig. 9. Machine rotative à papier continu. (Modèle de M. Marinoni.)

Dans son *Rapport de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne en* 1873, le conducteur délégué, M. Francœur, décrit en ces termes la machine rotative à rouleaux de papier sans fin exposée par M. Marinoni : « A l'un des bouts du rouleau de papier est adapté un frein qui le comprime plus ou moins, au moyen de poids, afin d'éviter qu'il se déroule trop vite et permette que la feuille parte toujours tendue. Un régulateur est aussi fixé pour attirer ou repousser le rouleau de papier, ce qui permet de régulariser la marge des côtés; la feuille, en partant, passe entre deux petits cylindres de cuivre qui ont reçu une certaine humidité d'un autre cylindre en cuivre cannelé, baignant dans un récipient d'eau, un couteau de caoutchouc n'en laissant passer que juste la quantité suffisante. La feuille, en remontant, passe entre deux cylindres de bois et redescend entre deux autres cylindres en fonte, où se trouve adaptée une scie qui la détache; elle s'imprime immédiatement entre les cylindres de pression et les formes cylindriques qui sont disposées horizontalement. Un séparateur placé dans la fosse, au milieu et au-dessous des cylindres de pression, envoie la feuille simultanément sur quatre raquettes (deux de chaque côté de la machine) qui la déposent sur les tables à recevoir; une molette coupe la feuille dans le milieu de sa largeur, avant son arrivée à la raquette. Un rouleau de papier se trouve disposé à chaque côté de la machine; mais un seul se déroule. Le deuxième se trouve tout disposé pour éviter les pertes de temps quand l'autre est épuisé. »

L'éminent constructeur français a été chargé depuis cette époque d'installer deux *presses* rotatives du même système à Glascow et une à Milan.

Dans un paragraphe consacré aux machines rotatives à papier continu, il est impossible de ne pas mentionner la magnifique *presse* de ce genre qui sert au tirage du *Times*. Elle a été établie par Walter III, l'imprimeur actuel du journal de la Cité. La principale différence entre cette *presse* rotative à papier sans fin et les machines françaises analogues, c'est que, dans la machine anglaise, les cylindres sont placés verticalement, les uns au-dessus des autres, tandis qu'ils le sont horizontalement dans les nôtres. La position verticale est une cause d'infériorité : elle rend plus difficile le passage du papier et ne permet pas aux cylindres imprimeurs d'opérer avec autant de justesse la pression contre les cylindres qui portent les clichés. Une autre cause d'infériorité résulte de la sortie du papier imprimé. Dans les machines françaises, des raquettes le chassent de chaque côté en quatre parties et le disposent en autant de tas distincts; dans la machine du *Times*, cette division n'a lieu qu'en deux portions.

A l'exposition de Vienne de 1873, M. G. Sigl, mécanicien viennois, et un constructeur anglais, avaient envoyé chacun une machine rotative à papier continu. Le premier n'a fait que copier la machine Marinoni en la compliquant inutilement.

Comme on le voit, les machines rotatives à papier continu, qui en 1867 n'existaient encore qu'à l'état d'essai, ont fait depuis ce temps de sensibles progrès. Il reste assurément encore quelque chose à faire; mais nos mécaniciens ont surmonté bien d'autres difficultés, et celles qui subsistent encore dans la pratique journalière ne tarderont pas à disparaître. Quoi qu'il en soit, ce genre de machines est le dernier mot de la mécanique appliquée à l'impression typographique.

— **Presses lithographiques.** Quoique l'application des *presses continues* ou *presses mécaniques* à la typographie date des premières années de ce siècle, l'extension de cette idée à l'impression lithographique n'a pu être réalisée d'une manière convenable qu'à une époque récente, ce qui s'explique assez si l'on se rend compte des différences essentielles qui existent entre le travail de l'impression typographique et celui de la lithographie. L'appareil dont on se sert le plus généralement pour soumettre la pierre à la pression d'un rouleau ou d'un râteau en bois qui agit perpendiculairement sur la surface est la *presse lithographique à bras*. Cette machine, inventée en 1805 par M. Mitterer, se compose de deux bâtis en fonte ou en bois réunis par des entretoises et dressés horizontalement à leur partie supérieure, pour servir de chemin de roulement à un chariot destiné à recevoir la pierre que l'on pose à plat sur deux ou trois cartons, pour éviter la rupture et augmenter l'élasticité de la pression. Un châssis en fer ou espèce de tympan a son extrémité inférieure fixée au chariot par deux plates-bandes à fourchette. Ce châssis est garni d'un cuir maigre que l'on tend au moyen d'écrous, que l'on fait tourner sur les vis qui terminent les tringles latérales et perpendiculaires à l'encadrement. A l'extrémité supérieure sont disposées deux vis qui servent à élever ou à abaisser le châssis et à le maintenir au niveau sur la pierre lorsqu'il est placé dessus. A une extrémité de la machine, s'étend transversalement un arbre portant en son milieu une sorte de poulie à laquelle est fixée une sangle dont l'autre bout est attaché au chariot. Lorsqu'on fait tourner l'arbre, la sangle s'enroule sur la poulie, traînant après elle le chariot d'un bout à l'autre de la machine. Le mouvement se donne à l'arbre par un moulinet ou roue munie de poignées et calée sur ledit arbre, en dehors du bâti de la *presse*. Lorsqu'on abandonne le moulinet, un contre-poids, suspendu au chariot par une corde passant sur une poulie de renvoi, le rappelle à son point de départ. Un autre contre-poids suspendu à une corde roulée autour de l'arbre aide au rappel du chariot en déroulant la sangle. Une traverse en fer, sur laquelle glisse un curseur, sert à régler la longueur de la course du chariot. A cet effet, on arrête le curseur, par une vis, à l'endroit qui doit borner la course du chariot. Au côté de la machine est fixée une pièce à charnière très-forte, à laquelle s'articule le porte-râteau. Le râteau est une pièce de bois taillée par dessous en biseau, fixée dans un sommier et qui doit presser sur la pierre, ou plutôt sur le châssis, tandis que tout le chariot glisse des-

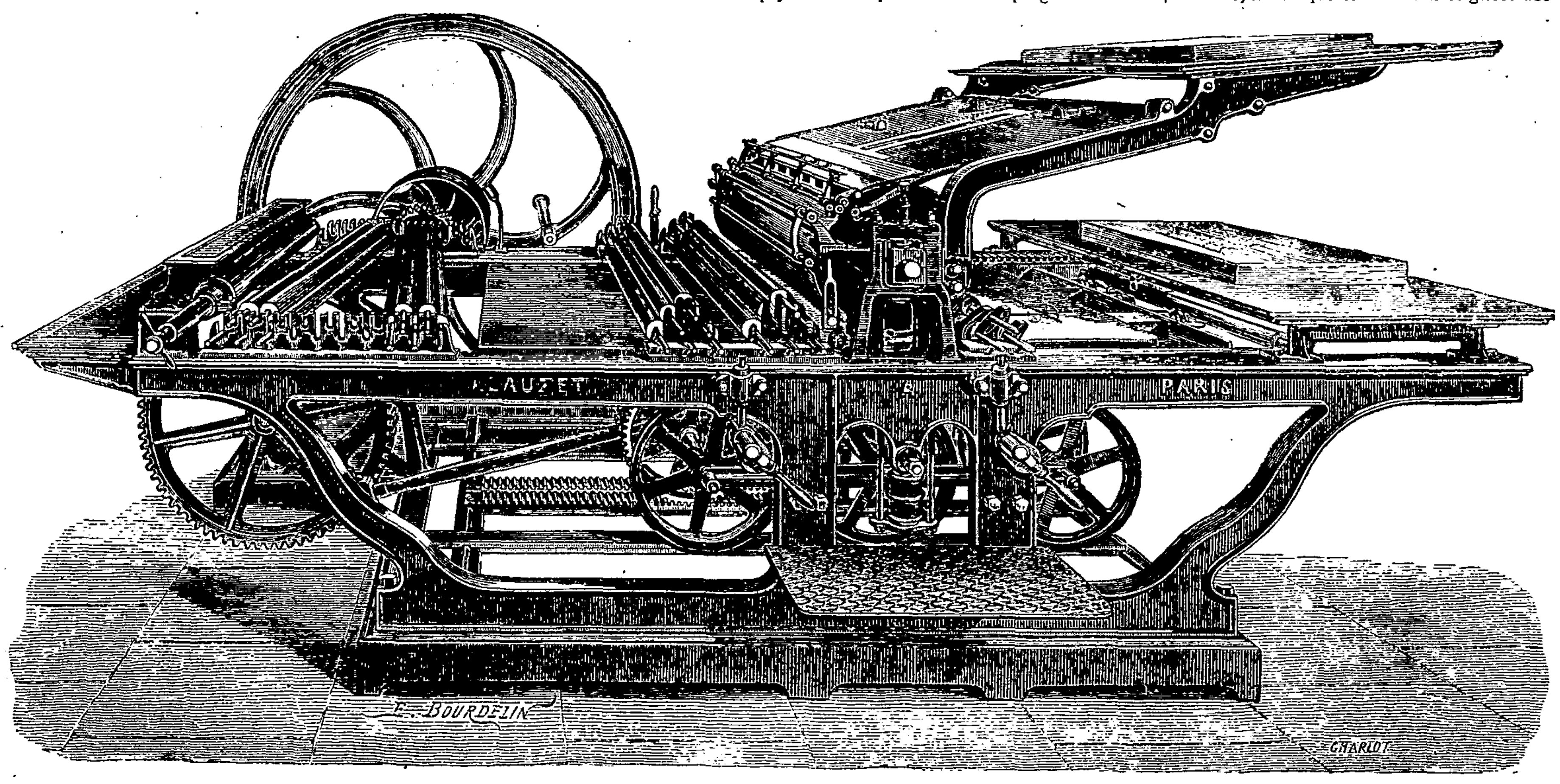

Fig. 10. Presse lithographique. (Modèle de M. Alauzet.)

sous. Afin que le râteau appuie bien également sur toute la largeur de la pierre, son sommier est fixé par le milieu, au moyen d'un axe, de manière à pouvoir légèrement osciller dans le porte-râteau, qui a la forme d'une longue chape. De la sorte, quelle que soit, dans une certaine limite, la hauteur de la pierre ou son inclinaison, le râteau n'en porte pas moins d'une manière égale sur toute sa largeur. Lorsqu'on a abaissé le râteau sur le châssis, on agrafe l'extrémité du porte-râteau à une bride communiquant avec une pédale, sur laquelle l'ouvrier appuie avec le pied pour donner la pression nécessaire. Cette *presse* a été perfectionnée par M. Roussin, qui a imaginé de transformer le mouvement

vertical du porte-râteau en un mouvement horizontal autour d'une charnière verticale, dont on peut régler la hauteur d'après celle de la pierre. Cette machine est bien moins fatigante à manier. En 1835, M. Quinet, lithographe à Paris, créa la *presse à pression fixe*, dont le principe avait été appliqué, en 1810, par M. Schelicht, à Manheim, et en Angleterre. Avec la disposition de cette machine, l'ouvrier n'a que trois mouvements à faire; le râteau ayant sa position réglée, il n'a qu'à abaisser son châssis, tourner le moulinet, puis l'abandonner et enfin relever le châssis. En 1826, M. Cloué imagina de construire des *presses à engrenages*, dans lesquelles le moulinet était remplacé par des roues d'engrenage qui, mises en mouvement à l'aide d'une manivelle, faisaient tourner l'arbre de la *presse*. Cette machine n'avait pas de pédale et la pression se donnait au moyen d'un excentrique ou d'un levier. Quelques constructeurs ont remplacé le râteau par un cylindre ou rouleau de pression en carton ou en fonte; de là les *presses à cylindre*, qui datent de 1828 et dont les premières sont dues à MM. François jeune et Benoît. Ces *presses* ont l'avantage d'imprimer en marchant en arrière comme en avant et, par suite, d'éviter les pertes de temps résultant du recul du chariot. Dès 1814, M. Marcel de Serres tenta de remplacer les *presses lithographiques* à bras par des *presses mécaniques*; mais ce n'est réellement que de 1832 que datent les premiers brevets mis à exécution. Parmi ces *presses*, on peut citer: 1° celles de M. Lachevardière, qui présentent trois types différents: le premier se compose d'un cylindre formé d'une ou plusieurs pierres lithographiques en remplacement des pierres plates; le second se compose d'une série de pierres plates disposées circulairement sur un plateau horizontal; le troisième, destiné à imprimer sur papier continu des deux côtés à la fois, se compose de deux cylindres en pierre lithographique montés sur un bâti horizontal et tournant au contact l'un de l'autre par l'effet de leviers de pression; 2° celles de M. Villeroi, composées d'un cylindre moteur autour duquel passe un tympan sans fin, qui s'enroule autour d'un rouleau de renvoi; un cylindre en pierre lithographique est pressé, par le moyen de vis et de ressorts, contre le cylindre moteur; l'appareil mouilleur consiste en une caisse épousant la forme cylindrique de la pierre et pourvue d'une brosse en éponge ou en étoupe embrassant toute la longueur du cylindre et recevant l'eau contenue dans un double fond percé de petits trous; 3° celle de M. Kocher, qui constitue un perfectionnement très-grand des précédentes, quoiqu'elle emploie également des cylindres en pierre lithographique; 4° celles de M. Perrot, l'inventeur de la machine à imprimer les tissus à plusieurs couleurs; ses *presses* sont disposées de manière que, la pierre lithographique étant posée à plat sur un chariot qui doit la faire marcher, le mouillage, l'encrage, la pose du papier sur la pierre, l'impression et l'enlèvement des épreuves soient effectués mécaniquement et d'une manière continue; 5° celles de MM. Labarrussias, Duvivier, Woods, Lacroix, Salomon, Vaté, Paul Dupont, Kaltenbach et Lamirelle, Brandon et Laneuville, Massiquot, etc., etc. Nous devons enfin nommer M. Voirin, le plus habile constructeur de *presses* lithographiques de notre temps.

Nous avons résumé sommairement les caractères principaux des systèmes de *presses* lithographiques; on y reconnaît quelques types généraux autour desquels un grand nombre d'inventeurs se sont rangés. Ces types sont: 1° les *presses* dans lesquelles la pierre lithographique est remplacée par un cylindre de même nature; 2° celles dans lesquelles la pierre conserve sa forme plate, ou n'est que convexe en conservant ses dimensions ordinaires, et marche autour d'un axe pour se présenter au mouillage, à l'encrage et à l'impression; 3° les *presses* dans lesquelles la pierre plate est, comme dans les *presses à bras*, animée d'un mouvement de va-et-vient sous un râteau; 4° enfin, la meilleure disposition est celle dans laquelle on opère la pression sur la pierre plate au moyen d'un cylindre, comme dans les *presses* ordinaires à cylindre ou les *presses* mécaniques typographiques.

— *Presse Ragueneau.* Cette *presse*, d'une simplicité extrême, parfaitement pratique, est ainsi appelée du nom de son inventeur; son usage remonte à l'année 1844 environ; c'est le système le meilleur marché qui ait été encore établi pour la reproduction autographique. Il a mis pour ainsi dire l'impression à la portée de tout le monde. Le décret de mars 1852, en

supprimant la liberté de l'imprimerie, faillit lui porter un coup fatal; mais l'inventeur en conjura en partie les effets par un changement de nom: au mot de *presse*, qui était un épouvantail pour le gouvernement, il substitua celui d'*expéditif*. La pièce principale de l'appareil est une plaque de métal faisant fonction de pierre lithographique. L'opération consiste en ceci: écrire l'original sur un papier préparé, transporter l'écriture sur la plaque de métal, encrer au moyen du rouleau, poser la feuille de papier qui doit recevoir l'impression, puis opérer la pression. L'emploi de ce système a reçu de très-nombreuses applications: indépendamment des prospectus, des circulaires, correspondances, dessins et même morceaux de musique, le commerce en fait usage pour ses prix courants sujets à des variations fréquentes, la pharmacie pour la confection des étiquettes, et la plupart des restaurants pour éditer matin et soir la liste des menus du jour qui est déposée sur chaque table.

— *Presse-étoupe.* On donne le nom de *presse-étoupe* au bouchon en métal qui dans les stuffing-box (v. ce mot) sert à presser la garniture enveloppant les tiges en mouvement, telles que celles de piston, de tiroir, etc. Il a pour but de comprimer au degré convenable les tresses ou garnitures de filasse renfermées dans la boîte à étoupe.

— *Presse hydraulique.* V. HYDRAULIQUE.

— Polit. Nous avons donné ailleurs (v. JOURNAL) l'historique de la *presse* dans les deux mondes. Nous nous bornerons donc, dans cet article, à parler de la législation de la *presse* en France et à l'étranger, à examiner le rôle de la *presse* et les questions qui s'y rattachent, notamment celle de la liberté de la *presse*.

— **I. Historique de la législation de la presse en France.** L'imprimerie, découverte au XVe siècle, fut accueillie comme une ennemie par la vieille société. Toutes les industries auxiliaires de ce moyen nouveau de diffusion des idées, ou s'y rattachant par une connexité quelconque, l'industrie des imprimeurs, celle des libraires, celle des fondeurs en caractères, furent placées dans la dépendance et sous le contrôle de l'Université. Les mesures préventives dépassaient en oppression tout ce qui peut être imaginé, et les lois répressives étaient atroces. Quant au système préventif, un seul mot peut le résumer: la Faculté de théologie était le juge unique et sans appel de l'orthodoxie des livres, dont aucun ne pouvait être édité sans son visa et son autorisation préalable. Quant au système pénal ou répressif, il était d'une simplicité terrible; il n'existait qu'une peine, sous le régime des édits de François Ier et de Henri II: cette peine était la mort pour quiconque publiait un écrit non préliminairement revêtu de l'approbation de la Sorbonne, et les édits étaient imperturbablement exécutés; sous le règne de François Ier, le parlement fit pendre haut et court un certain nombre de libraires ambulants de Genève, coupables d'avoir vendu des livres de prières à l'usage des calvinistes. D'après l'édit de 1557, tout auteur, imprimeur et colporteur d'un livre tendant à « attaquer la religion et à émouvoir les esprits » est puni de mort.

L'ordonnance de Moulins, rendue sous l'inspiration du chancelier de L'Hospital, apporta quelques tempéraments à cette législation draconienne. La peine de mort fut supprimée pour les publications d'écrits sans autorisation, et le contrôle omnipotent de la librairie échappa à la Sorbonne. L'Hospital, comme la plupart des légistes de son temps, était un fervent adversaire des ingérences de l'Eglise dans les choses temporelles. L'ordonnance de Moulins supprima l'autorisation préalable par la Faculté de théologie et la remplaça par le privilége que le roi seul put octroyer désormais, soit à l'auteur, soit à l'imprimeur, pour éditer un ouvrage quelconque. Ces priviléges étaient ordinairement temporaires lorsqu'ils étaient accordés à un libraire éditeur, et ils étaient généralement perpétuels et indéfiniment transmissibles aux héritiers quand c'était l'auteur lui-même qui en obtenait la concession du pouvoir royal. Du reste, les adoucissements apportés par l'ordonnance de Moulins à l'ancienne législation de la *presse* n'empêchaient nullement qu'on ne traitât les écrivains et les imprimeurs avec une révoltante rigueur. François Le Breton, auteur de trois pamphlets dans lesquels il exposait les misères du peuple, fut condamné à être pendu le 22 novembre 1586. En 1610, on pendit Jarrige, Chefbobin et Chapmartin, accusés de libelles. Le 16 juillet 1618, un poëte, nommé Durant, fut rompu vif en Grève pour la publication d'un volume, ainsi que deux Italiens, les frères Patrizzi, qui avaient traduit l'ouvrage. Les exemples de ce genre sont fort nombreux. Richelieu, piqué au vif par des libellistes qui, à vrai dire, l'avaient fort maltraité, fit rendre à Louis XIII l'édit de 1625, qui rétablissait la peine de mort contre quiconque mettrait en vente des écrits imprimés sans obtention du privilége du roi et publierait un ouvrage contre la religion et les affaires d'Etat. En 1649, le libraire Vivenay fut condamné aux galères. En 1694, on pendit les imprimeurs Rambeau et Larcher, accusés d'avoir répandu le livre intitulé l'*Ombre de Scarron*. Ce ne fut qu'en 1728 qu'une nouvelle ordonnance abolit définitivement, pour les délits de cette nature, la peine capitale et la remplaça par la marque et les galères. La pénalité, d'ailleurs, ne s'attachait pas uniquement à l'écrivain, elle poursuivait l'œuvre elle-même; tous les exemplaires saisis étaient, par arrêt du parlement, brûlés par la main du bourreau. C'est ce qui eut lieu notamment pour les *Lettres philosophiques* de Voltaire (1735), pour l'*Emile* de Rousseau (1762). Ces sauvages exécutions, ordonnées par la magistrature, se sont répétées jusqu'à la veille de la Révolution.

Au XVIIIe siècle, la législation violente de François Ier et de Richelieu était encore debout, le texte n'en avait point été abrogé; mais la révolution était faite dans les mœurs sans s'être encore accomplie dans les lois lorsque la direction de la librairie passa aux mains de Malesherbes. En fait, la loi était éludée, une active contrebande était pratiquée, les livres hardis passaient la frontière en manuscrits et la repassaient en exemplaires imprimés innombrables, qui inondaient Paris et la France. La plupart des ouvrages de Voltaire et de Rousseau furent ainsi édités à Londres ou à Amsterdam; l'*Esprit des lois* fut imprimé à Genève, et l'on sait quelle rapide fortune il fit en France: vingt-deux éditions épuisées en dix-huit mois! Le pouvoir cédait au courant et fermait les yeux. Mais le parlement continuait de sévir: en 1775, il faisait brûler le livre de la *Philosophie de la nature* et décrétait l'auteur d'accusation; en 1781, il rendait un arrêt tout semblable contre l'abbé Raynal et dévouait aux flammes expiatoires son *Histoire des Indes*. La Révolution surprit la monarchie ainsi ballottée entre l'entraînement des idées nouvelles et les sévérités surannées de la magistrature. Elle renversa d'un coup toutes les entraves mises à la liberté de la *presse*.

La constitution de 1791 inscrivit au nombre des droits de l'homme la faculté pour tout citoyen de faire imprimer et de publier ses opinions. L'article 11 était ainsi conçu: « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Du premier coup, les législateurs de la Révolution posaient les vrais principes sur la matière. Comme le disait fort bien Mirabeau, « la liberté de la *presse* a le même caractère que toutes les autres libertés. Elle est de droit naturel, la loi ne fait que la protéger et ne la donne pas. » Pendant la Révolution, la *presse* fut entièrement libre. Elle exerça une grande influence sur le cours des événements. Dans le grand déchirement produit par la destruction radicale de l'ancien état de choses, fondé sur l'arbitraire et les priviléges au milieu des fluctuations d'une lutte forcément violente, la *presse* de tous les partis se livra fatalement à des excès. On vit alors s'introduire des essais de réglementation. « La loi du 27 germinal an IV, dit M. Block, punit de mort la provocation à la dissolution du gouvernement, au rétablissement de la royauté, au meurtre et au pillage; et, le lendemain, une seconde loi détermine les mesures répressives et exige, pour la première fois, la signature des auteurs. Le 19 fructidor an V, (1797), une loi relative à des mesures de salut public met les journaux, pendant un an, sous l'inspection de la police, qui pourra les prohiber. Le 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), la loi de finances assujettit au timbre les journaux autres que ceux qui s'occupent de science et d'art. Le gouvernement consulaire trouva ainsi un arsenal de dispositions restrictives. » L'Empire, fondé sur le despotisme, s'empressa de confisquer entièrement la liberté de la *presse*, comme il confisqua celle de la parole et de la tribune. Dès les premiers mois qui suivirent l'attentat de Brumaire, le Consulat entra hardiment, militairement, pourrait-on dire, dans cette voie de mesures liberticides. Un décret du 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) détermina nominativement un certain nombre des journaux existants et disposa que ces feuilles seraient les seules dont le ministre de l'intérieur permettrait la publication. La *presse* périodique se trouva ainsi dans la main du chef de l'Etat, c'est-à-dire annulée, réduite au mutisme ou ne parlant que par ordre. L'article 64 de la constitution du 28 floréal an XII (18 mai 1804) porte cette disposition étonnante: « Une commission de sept membres, nommée par le Sénat et choisie dans son sein, est chargée de veiller à la liberté de la *presse*. Ne sont point compris dans son attribution les ouvrages qui s'impriment et se distribuent par abonnement à des époques périodiques, » c'est-à-dire les journaux, ce qui revenait à dire et ce qui signifiait, en effet, que la liberté de la *presse* ne s'appliquait pas à la *presse*. L'absolutisme impérial ne s'arrêta pas à supprimer le journalisme comme organe indépendant de l'opinion. Les écrits même non périodiques, les livres, en un mot, quelle que fût leur étendue et bien que n'offrant point ce caractère d'actualité et de brièveté qui distingue les brochures, les livres furent atteints par ce régime coercitif. Un décret du 5 février 1810 établit la censure pour la librairie. Le nombre des imprimeurs et des libraires fut limité; ils durent être pourvus d'un brevet et prêter serment. Avant de procéder à l'impression d'un ouvrage quelconque, ils durent en faire la déclaration à l'autorité. Le directeur général de la librairie eut la faculté de suspendre l'impression et il dut, dans ce cas, soumettre le manuscrit à l'examen des censeurs (art. 12, 13 et 14 du décret du 5 février 1810).

Loin de se relever sous le premier Empire, à l'approche de sa chute, la liberté de la *presse* fut de plus en plus étouffée, et le nombre des journaux politiques fut, de par le gouvernement, de plus en plus restreint. On lit, en effet, dans le *Journal de l'Empire* (titre qu'on avait imposé au *Journal des Débats*, en lui imposant du même coup une rédaction choisie par le gouvernement), n° du 28 septembre 1811, p. 2, col. 2, l'avis suivant: « A compter du 1er octobre prochain (1811), il ne paraîtra plus à Paris que *quatre* journaux quotidiens s'occupant de nouvelles politiques, savoir: le *Moniteur*, le *Journal de l'Empire*, la *Gazette de France* et le *Journal de Paris*. » Cet avis est répété dans les deux numéros suivants du même journal absolument dans la même forme, et il est remarquable qu'on n'y dit pas même *quatre* journaux quotidiens *s'occupant de politique*, mais seulement s'occupant de *nouvelles politiques*, comme il plaisait au gouvernement qu'elles fussent données.

La Restauration rouvrit, il est vrai bien malgré elle, une ère de liberté relative et de retour aux principes de 1789. La charte de 1814 affirma de nouveau la liberté de la *presse*, qui venait de subir de si tristes vicissitudes; mais le principe à peine consacré dans le nouveau pacte constitutionnel, le gouvernement entreprit d'en suspendre l'application. Une loi du 21 octobre 1814, faisant revivre en partie le système draconien du décret de 1810, rétablit la censure pour les journaux et même pour les écrits non périodiques ou brochures n'excédant pas vingt feuilles d'impression. Pendant les Cent-Jours, l'*Acte additionnel* aux constitutions de l'Empire supprima la censure, établit en principe la liberté de la *presse* et attribua au jury le jugement des crimes et délits commis par la *presse*. Au début de la seconde Restauration, le gouvernement des Bourbons remit en vigueur la loi du 21 octobre 1814; toutefois, la censure fut supprimée le 20 juillet 1815. Par ordonnance royale du 8 août suivant, nul journal ne put paraître sans autorisation du ministre, et tout écrit périodique fut soumis à l'examen d'une commission. L'autorisation du roi fut exigée par la loi du 28 février 1817. Ce ne fut, en réalité, que par les lois du 17 et du 26 mai 1819 que, pour la première fois, furent en partie réalisées les promesses de la charte en ce qui concernait la liberté de la *presse*.

Arrêtons-nous un instant à cette législation de 1819, qui, bien que très-imparfaite et encore très-restrictive, renfermait néanmoins quelques dispositions constituant un progrès sur la législation antérieure et qui étaient inspirées par un esprit relativement libéral. La loi du 17 mai 1819, qui est encore presque entièrement en vigueur, présentait d'abord une nomenclature des délits de la *presse*, autant que les délits de cette nature peuvent être classés et définis. L'échelle de la pénalité était rationnellement graduée. L'excitation par la voie de la *presse* à des crimes était punie comme un acte de complicité, quand ces excitations avaient été suivies d'effet; dans le cas contraire, la répression s'abaissait et tombait au niveau d'une simple pénalité correctionnelle, un emprisonnement qui pouvait varier de six mois à cinq ans; le taux de la peine fléchissait encore s'il s'agissait de l'excitation à de simples délits. Des répressions, qui, à cette époque, paraissaient modérées, étaient édictées contre l'élastique délit d'offense par la voie de la *presse* à la morale publique ou religieuse et contre la diffamation soit envers les agents du pouvoir, soit envers les personnes privées. En matière de diffamation, la loi du 17 mai 1819 fit entrer dans notre droit un principe absolument nouveau. Le code pénal de 1810 ne punissait que la calomnie; des imputations publiques, même diffamatoires et flétrissantes, n'étaient passives d'aucune peine sous le régime de ce code, si l'offenseur prouvait en justice la vérité de ses allégations. La loi de 1819 prohiba absolument, comme moyen justificatif, la preuve des faits diffamatoires. Vrais ou faux, il suffit désormais que les faits eussent été publiquement articulés pour que le diffamateur ne pût en décliner la responsabilité et se dérober à la condamnation. Le législateur voulut que la vie privée des citoyens fût *murée*, pour employer le mot de Royer-Collard, ce mot qui est resté et a fait maxime. Un homme a beau avoir failli, il ne saurait être loisible à tout venant de lui rappeler publiquement une chute ou une flétrissure de sa vie. Il ne faut pas laisser à la méchanceté ou aux rancunes un brevet d'immunité et permettre ainsi d'énerver dans l'homme tombé le courage dont il a besoin pour se relever et rentrer dans le droit chemin. Toutefois, la loi fit exception à la règle nouvelle qui interdisait la preuve des faits diffamatoires pour le cas où il s'agit d'imputations dirigées contre un fonctionnaire public ou un agent de l'autorité, et touchant des actes se rattachant à l'exercice de sa fonction. Ici la liberté et le droit de légitime défense des citoyens étaient en cause, car le fonctionnaire était déjà couvert par la garantie de ce fameux article 75 de la constitution de l'an VIII, abrogé en 1870, qui ne permet de le poursuivre judiciairement pour des actes vexatoires ou arbitraires dépendant de sa fonction que moyennant l'autorisation

préalable du conseil d'Etat. Il peut rester à la partie lésée la ressource de faire appel à l'opinion en dénonçant par la voie de la *presse* les faits arbitraires dont elle a eu à se plaindre. Si le fonctionnaire prétend se plaindre, à son tour, de la diffamation, l'auteur de l'écrit publié et incriminé doit nécessairement conserver la faculté de faire la preuve de ses articulations. La vie privée, ici, n'est point en scène, et si la preuve des imputations diffamatoires en pareille matière était interdite, les agents du pouvoir jouiraient du privilége d'une irresponsabilité totale, et toute voie demeurerait fermée à la dénonciation des actes arbitraires.

La loi du 17 mai 1819 excepta des peines de la diffamation les imputations contenues dans les mémoires ou dans les écritures judiciaires, quoique publiées par la voie de la *presse* ou publiquement lues à l'audience. Les nécessités de la défense obligent, en effet, en mainte occasion, à articuler des faits de nature à porter une atteinte grave à la considération d'une partie adverse. Dans une semblable situation, l'intention de diffamer et de nuire gratuitement est le plus souvent absente, et il ne s'agit que des nécessités de la discussion et de la lutte; néanmoins, l'immunité accordée par la loi de 1819 aux écritures et mémoires judiciaires est limitée par cette loi au cas où les imputations sont pertinentes à la cause, c'est-à-dire se rattachent directement à l'intérêt en litige. Des déblatérations sans but, oiseuses et étrangères au procès pourraient motiver de la part des tribunaux la suppression des écrits diffamatoires et une condamnation à des dommages-intérêts, ainsi que des mesures disciplinaires à l'égard des officiers ministériels et même des avocats.

Peu de jours après le vote de la loi du 17 mai 1819, le 26 du même mois, fut rendue une nouvelle loi qui restitua au jury la connaissance des crimes ou des délits de la *presse*, la diffamation seule exceptée. C'était là une disposition essentiellement libérale, car on ne peut trouver que dans le jury les conditions d'indépendance indispensables pour juger les délits politiques de la *presse*. Une autre considération non moins impérieuse désigne le jury comme le seul juge possible des faits de cette nature; les délits de la *presse* ne sont pas nettement définis et ne sont pas nettement définissables. Un journaliste, implacable ennemi de la liberté de la *presse*, M. Granier de Cassagnac, disait avec beaucoup de raison au Corps législatif le 31 janvier 1868 : « Il est évident que les délits de *presse* sont indéfinissables dans toutes les langues et surtout dans une langue comme la nôtre, où l'on peut tout dire à demi-mot et avec des lecteurs qui entendent tout à quart de mot. Il est aussi impossible d'enfermer les délits de la presse dans une définition que d'enfermer de l'eau dans une écumoire. » En effet, qui donc pourrait exprimer dans une formule générale et abstraite ce qui caractérise l'offense? Qui pourrait dire où finit l'ironie permise et où commence l'outrage? Il n'est pas possible de marquer la limite *à priori* et d'un trait fixe. C'est une question de plus ou de moins, une question d'appréciation, par conséquent. C'est, par-dessus tout, une question d'intention et de sincérité dans l'écrivain. La décision, nécessairement, est un jugement d'impression et de conscience, et ce jugement est, par la nature des choses, dévolu au jury. L'office des magistratures permanentes est d'appliquer des textes précis et inflexibles; les délits de la *presse* présentent trop de nuances et sont trop atténués ou aggravés par l'état momentané des esprits et des circonstances pour qu'ils doivent ressortir à une autre juridiction qu'à celle de l'opinion et de la conscience publique représentées par le jury.

Aux lois des 17 et 26 mai 1819 vint se joindre celle du 9 juin de la même année, relative aux conditions de la publication. Au lieu d'une autorisation ministérielle, il suffisait d'une simple déclaration pour publier un journal; on devait, en outre, fournir un cautionnement, indiquer l'éditeur responsable, et le journal est frappé d'un droit de timbre.

Sous l'empire de cette législation, les libéraux purent enfin discuter librement, à leurs risques et périls, les actes du gouvernement. Ce n'était pas l'affaire du pouvoir, qui, dès le 31 mars 1820, fit voter une loi nouvelle, par laquelle il avait le droit de suspendre la publication d'un journal pendant six mois. L'assassinat du duc de Berry par Louvel (13 février 1820) ne se rattachait certes ni directement ni indirectement aux polémiques de la *presse*; cependant il fut le prétexte et le signal des lois de réaction. La loi du 31 mars 1820 rétablit toutes les rigueurs du régime préventif. Elle soumit à la condition de l'autorisation préalable la fondation de tout nouveau journal. Les feuilles existantes au moment de sa promulgation furent maintenues, il est vrai, mais assujetties, avant la publication de chaque numéro, à l'examen de l'autorité, c'est-à-dire à la censure. La loi du 31 mars 1820 ne devait avoir, d'après son texte formel, qu'une existence de circonstance et de transition, mais son exécution fut prorogée en 1821. La loi subséquente du 17 mars 1822 sortit de l'état provisoire et donna à la *presse* un régime plus fixe, mais sans revenir au système libéral de 1819. La règle de l'autorisation préalable pour la publication de tout écrit périodique fut définitivement maintenue. L'article 3 de la loi de 1822, article demeuré tristement célèbre, inaugura la singulière innovation des *procès de tendance*. Sans qu'un article déterminé d'un journal présentât un caractère légalement délictueux, il put suffire qu'une certaine succession d'articles publiés par ce journal manifestât un esprit hostile, soit à la monarchie constitutionnelle, soit à la personne du roi ou des membres de la famille royale, pour que le gérant pût être cité directement devant la cour d'appel du ressort. Le *délit de tendance*, discrétionnairement apprécié par les magistrats, pouvait motiver, pour la première fois, la suspension temporaire et, en cas de récidive, la suppression du journal incriminé ou plutôt suspect.

Cette situation de la *presse* dura jusqu'à la loi du 18 juillet 1828, la dernière loi libérale de la Restauration, qui supprima la condition de l'autorisation préalable, réduisit le cautionnement et rendit à tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques la faculté de fonder un journal. Les lamentables ordonnances de Charles X du 25 juillet 1830 essayèrent encore de « suspendre » la liberté de la *presse* et de revenir au régime préventif de la loi d'octobre 1814. La révolution de Juillet fut la réplique à ce coup d'Etat avorté.

La charte de 1830 restitua à son tour, dans son article 7, le principe de la liberté de la *presse*, déféra au jury le jugement des crimes et délits et déclara que la censure ne pourrait plus être rétablie. Puis vinrent la loi du 8 octobre 1830, sur la procédure en matière de *presse*; celle du 29 novembre, relative aux attaques contre le chef de l'Etat et les Chambres; celle du 10 décembre, sur les afficheurs; celle du 4 décembre, sur le timbre, le cautionnement et le transport des journaux. A la suite des insurrections républicaines de Lyon et de Paris, le gouvernement fit voter la loi du 9 septembre 1835, devenue fameuse sous le nom de *loi de septembre*, qui apporta des entraves à la liberté de la *presse*, sans aller toutefois jusqu'à rétablir l'autorisation préalable, la censure sur les journaux, et à supprimer la juridiction du jury. On éleva le taux du cautionnement; l'échelle de la pénalité fut aggravée pour certains faits, notamment pour l'excitation aux attentats contre la sûreté de l'Etat, excitations qui furent assimilées à l'attentat lui-même, alors même qu'elles ne seraient pas suivies d'effet. Quelques faits non punis par les lois criminelles antérieures furent déclarés punissables, notamment l'apologie, par la voie de la *presse*, d'actes qualifiés par les lois crimes ou délits. Il fut prohibé d'ouvrir des souscriptions pour couvrir des amendes ou autres condamnations judiciaires, et, enfin, la loi de septembre 1835 interdit aux journaux le compte rendu des procès de *presse* pour outrage ou pour diffamation, hors les cas où, en matière de diffamation, la preuve des imputations diffamatoires est admissible. Notons enfin, pour achever de résumer cette loi, qui resta en vigueur jusqu'à la chute de Louis-Philippe, qu'elle rétablit la censure, mais en matière seulement de représentations dramatiques.

La révolution de février 1848 emporta les lois de septembre et rendit, transitoirement encore, une liberté à peu près sans limites à la *presse*. Les journaux furent dégrevés de la condition du cautionnement et de l'impôt du timbre (décret du 4 mars 1848). A la suite des lamentables journées de Juin, on vit se produire encore un mouvement de réaction dans la législation de la *presse*. Un décret du 9 août 1848 rétablit, mais comme mesure transitoire simplement, le cautionnement et le timbre pour les journaux. La loi du 21 avril 1849 prorogea l'exécution de ce décret. Une autre loi sur la *presse*, celle du 27 juillet 1849, fit revivre presque toutes les dispositions de la loi de septembre 1835, sans rétablir toutefois le timbre. La loi du 16 juillet 1850 remania encore certaines dispositions de détail et, la première, imposa aux écrivains de la *presse* périodique l'obligation de signer individuellement leurs articles. Cette disposition, connue sous le nom de loi Tinguy et qui a eu ses apologistes et ses censeurs, a été en vigueur jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870.

L'attentat du 2 décembre 1851 eut son contre-coup fatal dans la législation de la *presse*. Le jury fut d'abord éliminé et un premier décret du 31 décembre 1851 restitua aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits de *presse*. Le décret organique du 17 février 1852 créa de toutes pièces une législation nouvelle et odieuse. Elle soumit les journaux politiques à un régime purement préventif et les mit absolument à la merci du pouvoir. L'autorisation préalable fut exigée pour la publication de tout journal politique, sauf pour les journaux *actuellement existants*, qui furent maintenus. Le décret employait avec intention l'expression : *actuellement existants*. Plusieurs feuilles démocratiques avaient disparu de fait dans le tourbillon de terreur qui suivit le coup d'Etat du 2 décembre; elles n'auraient pu se relever qu'avec l'autorisation du pouvoir, autorisation qui leur aurait été certainement refusée. Le décret de février 1852 éleva le taux du cautionnement et du timbre au-dessus de la quotité à laquelle les avaient réduits les lois survenues depuis la révolution de Février. Il y soumit en outre les écrits périodiques qui, sans traiter de matières politiques, s'occupaient simplement d'*économie sociale*, mot élastique qui comprend à peu près tous les sujets sérieux et ne laisse en dehors que les caquetages de la petite *presse*; l'économie sociale a été et demeure encore une épée de Damoclès suspendue sur toutes les feuilles non politiques, qui ne sont jamais bien sûres de ne pas s'égarer dans ces parages défendus et mal définis. Les journaux politiques ou d'économie sociale ne pouvaient se fonder que par une grâce d'en haut (l'autorisation préalable) sous le décret de 1842. Une fois fondés, ils ne vivaient que d'une vie précaire. Sans jugement, sans débat contradictoire, ils étaient sujets à l'avertissement pour un article quelconque coupable d'avoir déplu. Le troisième avertissement amenait de plein droit la suppression du journal. Le journal devait publier sans rémunération les insertions forcées dites communiqués. En ce qui concerne les comptes rendus des débats des Chambres et ceux des débats judiciaires, le décret de 1852 établit la règle nouvelle que le compte rendu donné par les journaux doit consister uniquement dans l'impression du procès-verbal rédigé par les soins du président à l'issue de chaque séance. Lorsque, après avoir publié le compte rendu officiel, les journaux voulaient discuter certains discours ou certains incidents des séances, *vous tombez dans le compte rendu écourté*, leur disait-on; discutez, critiquez, c'est votre droit, mais ne faites pas de compte rendu non intégral. Divers arrêts montrèrent à quel point le conseil était impraticable. Rien de plus puéril et de plus grotesque que cette disposition législative qui permettait la glose et interdisait la citation du texte.

Quant aux débats judiciaires, le décret de 1852 ajouta aux prohibitions de compte rendu précédemment existantes deux nouvelles interdictions d'une certaine gravité. Il prohiba d'abord la reproduction de tous les procès pour délits de *presse*. On a vu que les lois de septembre n'interdisaient le compte rendu aux journaux qu'en matière de procès pour outrages ou diffamation. Enfin, le même décret attribuait aux tribunaux civils ou criminels la faculté d'interdire le compte rendu par la voie de la *presse* de tel ou tel procès porté à leur barre, alors même que le débat n'avait point eu lieu à huis clos. Les tribunaux appréciaient discrétionnairement l'opportunité de cette mesure, qui était obligatoire pour les journaux. Quand un procès touchait de près ou de loin aux hommes ou aux choses de haut lieu, les tribunaux ne manquaient pas de recourir à ce moyen d'en circonscrire la publicité. La loi du 2 juillet 1861 abrogea plusieurs paragraphes de l'article 31 du décret de 1852. Elle retira au gouvernement le droit de suspendre et de supprimer les journaux dans quelques cas déterminés, mais elle maintint le 3e paragraphe, qui permettait au ministre de suspendre pour deux mois un journal ayant reçu deux avertissements motivés pendant deux ans.

Cependant l'opinion publique se réveillait de sa torpeur et commençait à réclamer avec énergie, par ses bulletins de vote, la fin du despotisme et de l'arbitraire et un retour vers la liberté. Le chef de l'Etat se décida enfin à publier sa lettre du 19 janvier 1867, dans laquelle il disait : « Une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de *presse* et supprimer ainsi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. » En conséquence, un projet de loi fut présenté au Corps législatif, qui vota, le 9 mars, la loi suivante, promulguée le 11 mai 1868 :

Art. 1er. Tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou un écrit périodique paraissant soit régulièrement à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement.

Art. 2. Aucun journal ou écrit périodique ne peut être publié s'il n'a été fait à la préfecture de police, et dans les départements à la préfecture, et quinze jours au moins avant la publication, une déclaration contenant : le titre du journal ou écrit périodique et les époques auxquelles il doit paraître; le nom, la demeure et les droits des propriétaires autres que les commanditaires; le nom et la demeure du gérant; l'indication de l'imprimerie où le journal doit être imprimé. Toute mutation dans les conditions ci-dessus énumérées est déclarée dans les quinze jours qui la suivent. Toute contravention aux dispositions du présent article est punie des peines portées dans l'article 5 du décret du 17 février 1852.

Art. 3. Le droit de timbre fixé par l'article 6 du décret du 17 février 1852 est réduit à 0 fr. 05 dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à 0 fr. 02 partout ailleurs. Le paragraphe 3 du décret du 17 février 1852 est abrogé. Sont affranchies du timbre les affiches électorales d'un candidat contenant sa profession de foi, une circulaire signée de lui ou seulement son nom. Le nombre de dix feuilles d'impression des écrits non périodiques, prévu par l'article 9 du décret du 17 février 1852, est réduit à six et le droit de timbre abaissé à 0 fr. 04 par feuille.

Art. 4. Sont considérées comme supplément et assujetties au timbre ainsi que le journal lui-même, s'il n'est déjà timbré, les feuilles contenant les annonces lorsqu'elles servent de couverture au journal ou qu'elles y sont annexées, ou lorsque, publiées séparément, elles sont néanmoins distribuées ou vendues en même temps.

Art. 5. Sont exemptés du timbre et des droits de poste les suppléments des journaux ou écrits périodiques assujettis au cautionnement, lorsque ces suppléments ne contiennent aucune annonce de quelque nature qu'elle soit et quelque place qu'elle y occupe et que la moitié au moins de leur superficie est consacrée à la reproduction des documents énumérés en l'article 1er de la loi du 2 mai 1861.

Art. 6. Sont applicables, en cas de contravention aux articles précédents, les dispositions des articles 10 et 11, § 1er, du décret du 17 février 1852. Dans aucun cas, l'amende ne peut dépasser le tiers du cautionnement versé par le journal ou de celui auquel il aurait été assujetti s'il eût traité de matières politiques ou d'économie sociale.

Art. 7. Au moment de la publication de chaque feuille ou livraison du journal ou écrit périodique il sera remis à la préfecture pour les chefs-lieux de département, à la sous-préfecture pour ceux d'arrondissement, et pour les autres villes à la mairie, deux exemplaires signés du gérant responsable. Pareil dépôt sera fait au parquet du procureur impérial ou à la mairie dans les villes où il n'y a pas de tribunal de première instance. Ces exemplaires sont dispensés du droit de timbre.

Art. 8. Aucun journal ou écrit périodique ne pourra être signé par un membre du Sénat ou du Corps législatif en qualité de gérant responsable. En cas de contravention, le journal sera considéré comme non signé, et la peine de 500 fr. à 3,000 fr. d'amende sera prononcée contre les imprimeurs et les propriétaires.

Art. 9. La publication par un journal ou écrit périodique d'un article signé par une personne privée de ses droits civils et politiques, ou à laquelle le territoire de France est interdit, est punie d'une amende de 1,000 à 5,000 fr., qui sera prononcée contre les éditeurs ou gérants dudit journal ou écrit périodique.

Art. 10. En matière de poursuites pour délits et contraventions commis par la voie de la *presse*, la citation directe devant le tribunal de police correctionnelle ou la cour impériale sera donnée conformément aux dispositions de l'article 184 du code d'instruction criminelle. Le prévenu qui a comparu devant le tribunal ou devant la cour ne peut plus faire défaut.

Art. 11. Toute publication dans un écrit périodique relative à un fait de la vie privée constitue une contravention punie d'une amende de 500 fr. La poursuite ne pourra être exercée que sur la plainte de la partie intéressée.

Art. 12. Une condamnation pour crime commis par la voie de la *presse* entraîne de plein droit la suppression du journal dont le gérant a été condamné. Pour le cas de récidive dans les deux dernières années à partir de la première condamnation pour délits de *presse* autres que ceux commis contre les particuliers, les tribunaux peuvent, en réprimant un nouveau délit de même nature, prononcer la suspension du journal ou écrit périodique pour un temps qui ne sera pas moindre de quinze jours et supérieur à deux mois. Une suspension de deux ou six mois peut être prononcée pour une troisième condamnation dans le même délai. Elle doit l'être également par un premier jugement ou arrêt de condamnation, si la condamnation est encourue pour provocation à l'un des crimes prévus par les articles 86, 87 et 91 du code pénal, ou pour délit prévu par l'article 9 de la loi du 17 mai 1819. Pendant toute la durée de la suspension, le cautionnement demeure déposé au Trésor et ne pourra avoir d'autre destination.

Art. 13. L'exécution provisoire du jugement ou de l'arrêt qui prononce la suspension ou la suppression d'un journal ou écrit périodique pourra, par une disposition spéciale, être ordonnée nonobstant opposition, appel ou pourvoi en cassation, en ce qui touche la suspension ou la suppression. Il en sera de même pour la consignation de l'amende, sans préjudice des dispositions des articles 29, 30 et 31 du décret du 17 février 1852. Toutefois, l'opposition ou appel suspendront l'exécution s'ils sont formés dans les vingt-quatre heures de la signification des jugements ou arrêts par défaut ou de la prononciation de l'arrêt contradictoire. L'opposition ou l'appel entraîneront de plein droit citation à la plus prochaine audience. Il sera statué dans les trois jours. Le pourvoi en cassation n'arrêtera en aucun cas les effets des jugements et arrêts ordonnant l'exécution provisoire.

Art. 14. Les gérants des journaux sont autorisés à établir une imprimerie exclusivement destinée à l'impression du journal.

Art. 15. L'article 463 est applicable aux crimes, délits, contraventions commis par la voie de la *presse* sans que l'amende puisse être inférieure à 50 fr.

Telle était cette loi dite audacieusement loi de la liberté de la *presse*. Elle laissait subsister les dispositions accessoires du décret de 1852. Elle se bornait à supprimer la condition de l'autorisation préalable, laissant à tout Français le droit de créer une feuille po-

litique moyennant le dépôt d'un cautionnement de 50,000 fr. pour les journaux paraissant plus de deux fois par semaine dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; en second lieu, elle remplaçait le système discrétionnaire des avertissements et des suppressions administratives par le jugement des délits abandonné aux tribunaux correctionnels. Malgré les éloquentes réclamations des orateurs de la gauche, le gouvernement, qui ne se souciait nullement de prendre l'opinion pour juge entre les journaux et lui, ne voulut point consentir à ce que les délits de *presse* fussent soumis à leur juge naturel, le jury. Dans le débat très-vif qui s'engagea sur la question de juridiction, on interrogea les statistiques. Il fut impossible d'y découvrir un seul exemple d'acquittement par les juges correctionnels d'une prévention de délit politique de *presse*. Un tel passé était gros de menaces. Il faut ajouter que la pénalité pécuniaire avait été élevée dans une forte proportion; le maximum de l'amende pouvait atteindre le tiers du cautionnement du journal, et comme dans tout procès de *presse* il y a invariablement trois prévenus, l'auteur de l'article incriminé, le gérant et l'imprimeur, comme d'ailleurs il y a solidarité pour les amendes, une première condamnation pouvait, à la rigueur, absorber le cautionnement en totalité. Notons encore dans cette loi une disposition absolument nouvelle et réellement exorbitante, qui est encore en vigueur. L'article 11 de la loi de 1868 dispose que « toute publication dans un écrit périodique relative à un fait de la vie privée constitue une contravention punie d'une amende de 500 fr. » Il est vrai que la poursuite ne peut être engagée que par la partie intéressée elle-même. Mais si elle poursuit, la condamnation est inévitable, et cela alors même que la publication n'aurait aucun caractère malveillant.

Dès le 22 mai suivant, cette loi recevait sa première application. MM. Deberle, rédacteur, et Schryver, gérant du *Courrier français*, étaient condamnés chacun à un mois de prison et 500 francs d'amende, l'imprimeur à huit jours de prison et 300 francs d'amende, pour « provocation à commettre un crime. » Telle fut alors l'ardeur des parquets à poursuivre la *presse* de l'opposition, que l'application de la loi de 1868 se traduisit, dans les six premiers mois de sa promulgation, par 121,919 francs d'amende et sept ans, six mois et vingt et un jours de prison.

Au mois de janvier 1870, M. Emile Ollivier présenta au Corps législatif un projet de loi attribuant aux cours d'assises la connaissance des diffamations, injures et autres délits contre des particuliers, ainsi que des contraventions dans la compétence des tribunaux correctionnels, sauf les cas attribués aux tribunaux de simple police. Il apportait, en outre, quelques modifications à la procédure et à la pénalité en matière de diffamation envers les fonctionnaires publics. Ce projet fut discuté au Corps législatif aux mois d'avril et de mai suivants; mais, par suite des événements, il ne passa pas à l'état de loi.

Après la révolution du 4 septembre 1870, le timbre et le cautionnement furent abolis (5 septembre et 10 octobre), la signature des articles ne fut plus exigée et la *presse* jouit d'une entière liberté. Toutefois, elle ne tarda pas à tomber sous le régime de l'état de siége.

Le 15 avril 1871, l'Assemblée nationale vota un projet de loi ayant pour objet de rendre au jury la connaissance des délits de *presse* et de revenir, sauf quelques modifications de détail, à la législation édictée par la loi du 27 juillet 1849, laquelle s'était elle-même largement inspirée de la loi du 17 mai 1819. Cette loi, promulguée le 22 avril, est ainsi conçue;

Article 1er. La poursuite en matière de délits commis par la voie de la *presse* ou par les moyens de publication prévus par l'article 1er de la loi du 17 mai 1819 aura lieu, à partir de la promulgation de la présente loi, conformément au chapitre III, articles 16 à 23, de la loi du 27 juillet 1849, qui est remis en vigueur, sauf les restrictions suivantes.

Art. 2. Les tribunaux correctionnels continueront de connaître :

1° Des délits commis contre les mœurs par la publication, l'exposition, la distribution et la mise en vente de dessins, gravures, lithographies, peintures et emblèmes;

2° Des délits de diffamation et d'injures publiques concernant les particuliers;

3° Des délits d'injure verbale contre toute personne;

4° Des infractions purement matérielles aux lois, décrets et règlements sur la *presse*.

Art. 3. En cas d'imputation contre les dépositaires ou agents de l'autorité publique, à l'occasion de faits relatifs à leurs fonctions, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, à l'occasion de ces actes, la preuve de la vérité des faits diffamatoires poura être faite devant le jury, conformément aux articles 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de la loi du 26 mai 1819, qui sont remis en vigueur.

Néanmoins, le droit de citation directe appartiendra également, dans ce cas, au ministère public. Les délais prescrits par la loi de 1819 courront à partir du jour où la citation aura été donnée, et l'affaire ne pourra être portée à l'audience avant l'expiration de ces délais.

Art. 4. L'action civile résultant des délits à l'occasion desquels la preuve est permise par l'article ci-dessus ne pourra, sauf dans le cas de décès de l'auteur du fait incriminé ou d'amnistie, être poursuivie séparément de l'action publique. Dans tous les autres cas, elle s'éteindra de plein droit par le seul fait de l'extinction de cette action.

Art. 5. L'opposition à l'arrêt par défaut sera recevable jusqu'à l'exécution de cet arrêt ou jusqu'à ce qu'il résulte d'un acte d'huissier que le condamné a eu personnellement connaissance de l'arrêt depuis trois jours au moins.

Art. 6. Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi contenues dans tous actes législatifs antérieurs, et notamment dans le décret du 17 février 1852 et la loi du 11 mai 1868.

Le 6 juillet 1871, l'Assemblée nationale, par une nouvelle loi, rétablit le cautionnement pour tous les journaux politiques sans exception et pour les journaux et écrits périodiques non politiques paraissant plus d'une fois par semaine. Sont seules exceptées les feuilles quotidiennes ou périodiques ayant pour unique objet la publication des avis, affiches judiciaires, arrivages maritimes, mercuriales et prix courants, les cours de la bourse, des halles et marchés. Les cautionnements sont versés, à Paris, à la caisse du receveur central et, dans les départements, à la caisse du receveur des finances.

L'Assemblée ne rétablit point l'impôt du timbre, mais elle le remplaça, le 4 septembre 1871, par un droit spécial de 20 francs par 100 kilogrammes sur le papier destiné aux journaux. Enfin, une loi votée le 16 février 1872 abrogea le paragraphe 1er de l'article 17 du décret du 17 février 1852 qui interdit le compte rendu des procès de *presse*.

Telles sont, jusqu'à la fin de l'année 1874, les diverses dispositions législatives qui ont régi la *presse*. Le 17 juin 1874, le ministre de la justice a institué une commission chargée d'élaborer une nouvelle loi sur la matière.

— II. **Législation de la presse. Délits, contraventions, formalités exigées, pénalités**, etc. Il résulte de l'article historique qu'on vient de ire que les dispositions législatives qui régissent actuellement la *presse* se trouvent éparses dans un grand nombre de lois, ce qui rend très-difficile la connaissance de la matière. Le 17 décembre 1871, sur la proposition de M. Bérenger, l'Assemblée nationale nomma une commission de quinze membres chargée de reviser la législation spéciale aux délits politiques et aux délits de *presse* et de présenter un projet de loi qui fixerait la nouvelle législation. M. Bérenger, assisté de deux autres membres de la commission, a dressé un classement méthodique de tous les délits et contraventions que peut encourir la *presse*. Ce classement, fait avec beaucoup de soin, présente à la fois, sous une forme sommaire, un historique de la législation et le tableau de la législation en vigueur. Nous ne croyons pouvoir mieux faire qu'en le reproduisant ici intégralement.

I. Délits.

Délits relatifs au principe et à la forme du gouvernement.

1° Attaque formelle à l'inviolabilité de la personne du roi, à l'ordre de successibilité au trône, à l'autorité constitutionnelle du roi.

Délit assimilé par l'article 4 de la loi du 17 mai 1819 à la provocation au crime puni par l'article 2 de trois mois à cinq ans d'emprisonnement et de 50 à 6,000 francs d'amende.

La loi du 25 mars 1822 (art. 2) a modifié cette inculpation en supprimant le mot *formelle* et en ajoutant aux objets dont l'attaque est réprimée : la dignité royale, les droits que le roi tient de sa naissance, ceux en vertu desquels il a donné la charte, et son autorité constitutionnelle.

L'assimilation à la provocation au crime n'est pas maintenue, mais la peine reste la même.

Ce délit a été approprié par la loi du 29 novembre 1830 à l'ordre de choses établi par la révolution de 1830, par la substitution des mots : les droits que le roi tient du vœu de la nation et de la charte constitutionnelle, à ceux-ci : les droits que le roi tient de sa naissance, ceux en vertu desquels il a donné la charte.

Il n'y a d'analogue à ces dispositions dans la loi encore en vigueur que celles de l'article 1er du décret du 11 août 1848 et de l'article 1er de la loi du 27 juillet 1849, reproduites au n° 1 de la 2e section. (Abrogé implicitement par les événements politiques.)

2° Attaques contre le principe et la forme du gouvernement, ayant pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement, considérées comme attentats contre la sûreté de l'Etat et déférées à la cour des pairs. Détention et amende de 10,000 à 50,000 francs, article 5, loi du 9 septembre 1835. (Abrogé par décret du 6 mars 1848.)

Remplacé dans la loi du 27 juillet 1849, article 1er, par les dispositions suivantes : attaques contre la constitution, les institutions républicaines, le principe de la souveraineté populaire, le suffrage universel. Trois mois à cinq ans d'emprisonnement, 300 à 6,000 francs d'amende. (En vigueur.)

3° Acte d'adhésion faite publiquement à toute autre forme de gouvernement, soit en attribuant des droits au trône de France aux personnes bannies ou à tout autre que Louis-Philippe et sa descendance, soit en prenant la qualification de républicain ou toute autre incompatible avec la charte, soit en exprimant l'espoir ou la menace de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel ou de la restauration de la dynastie déchue. Trois mois à cinq ans d'emprisonnement, 300 à 5,000 francs d'amende, article 7 de la loi du 9 septembre 1835. (Abrogé par décret du 6 mars 1848.)

4° Interdiction de toute discussion ayant pour objet la critique ou la modification de la constitution : 500 à 6,000 francs d'amende, article 2, sénatus-consulte du 18 juillet 1861. (Non abrogé, mais tombé en désuétude.)

5° Défense de publier les pétitions ayant pour objet une modification ou une interprétation de la constitution, autrement que par compte rendu officiel des séances. (Non abrogé, mais tombé en désuétude.)

10° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi par l'un des moyens prévus en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819. Loi du 25 mars 1822 (art. 4) : emprisonnement d'un mois à quatre ans, amende de 150 à 5,000 francs.

La présente disposition ne pouvant porter atteinte au droit de discussion et de censure des actes du gouvernement. (En vigueur.)

Reproduit avec même pénalité et dans les mêmes termes par l'article 4 du décret du 11 août 1848, sauf substitution des mots : gouvernement républicain, à ceux de : gouvernement du roi et extension du droit de discussion et de censure aux actes du pouvoir exécutif.

Délits relatifs à la protection de certains pouvoirs sociaux.

— Autorité des pouvoirs publics. 1° Attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du roi. Article 4, 17 mai 1819. Reproduit avec légère modification du texte (suppression du mot formel) par la loi du 25 mai 1822 (art. 2) et la loi du 29 novembre 1830, article 1er.

Modifié par décret du 11 août 1848, article 1er, en ces termes :

Attaque contre les droits et l'autorité que les membres du pouvoir exécutif tiennent des décrets de l'Assemblée ;

Et par la loi du 27 juillet 1849, article 1er, en ceux-ci :

Attaque contre les droits de l'autorité que le président de la république tient de la constitution.

Emprisonnement de trois mois à cinq ans et 300 à 6,000 francs d'amende.

2° Attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle des Chambres, article 4, loi du 17 mai 1819, lois du 25 mars 1822, du 29 novembre 1830, décret du 11 août 1848. Même peine. (En vigueur.)

— Religion et morale. 3° Quiconque, par l'un des moyens..., aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'Etat ou toute autre dont l'établissement est reconnu légalement en France, loi du 25 mars 1822 : trois mois à cinq ans d'emprisonnement, 300 à 6,000 fr. d'amende. (Non abrogé, mais tombé en désuétude depuis 1848.)

4° Attaque formelle contre les droits garantis par l'article 5 de la charte (liberté des cultes), article 5 du § 4, loi du 17 mai 1819 : trois jours à deux ans d'emprisonnement, 30 à 4,000 francs d'amende ou l'une de ces deux peines.

Remplacé par l'article 3 de la loi du 25 mars 1822 : attaque, par l'un des moyens..., des droits garantis par l'article 5 de la charte, avec aggravation de la pénalité : un mois à trois ans d'emprisonnement, 100 à 4,000 fr. d'amende.

Maintenu avec même pénalité par l'article 3 du décret du 11 août 1848 en ces termes : attaque par l'un des moyens... contre la liberté des cultes.

5° Outrages, par l'un des moyens..., à la morale publique et religieuse, article 8 de la loi du 17 mai 1819 : un mois à un an de prison, 16 à 500 francs d'amende. (En vigueur.)

6° Apologie d'un fait qualifié crime ou délit par la loi pénale, article 8 de la loi du 9 septembre 1835 : un mois à un an de prison, 40 à 500 francs d'amende, mais avec faculté d'élever ces peines selon les circonstances jusqu'au double du maximum.

Abrogé par décret du 6 mai 1848.

Rétabli dans les mêmes termes par l'article 3 de la loi du 27 juillet 1849, avec modification dans la pénalité : un mois à deux ans de prison et 10 à 1,000 francs d'amende.

— Respect dû aux lois. 7° Provocation à la désobéissance aux lois : article 6, loi du 17 mai 1819. Trois jours à deux ans de prison, 30 à 4,000 francs d'amende ou l'une de ces deux peines.

8° Attaque par l'un des moyens... contre le respect dû aux lois : article 8, loi du 9 septembre 1835. Abrogé en 1848. Rétabli en 1849 avec addition des mots : et contre l'inviolabilité des droits consacrés par les lois.

Art. 3, loi du 27 juillet 1849 : un mois à deux ans d'emprisonnement et 16 à 1,000 fr. d'amende.

— Propriété et famille. 9° Attaque formelle contre les droits garantis par l'article 9 de la charte (propriété), 5-17 mai 1819. Trois jours à deux ans de prison, 30 à 4,000 francs d'amende.

Maintenu avec substitution des mots : attaque par l'un des moyens..., à ceux : attaque formelle, et modification de la pénalité par l'article 3, loi du 25 mars 1822. Un mois à trois ans de prison, 100 à 4,000 francs d'amende.

Confirmé par la loi du 9 septembre 1835, article 8, de la manière suivante :

Toute attaque contre la propriété : un mois à un an de prison, 16 à 500 francs d'amende, mais avec la faculté de porter ces peines au double du maximum, suivant les circonstances.

Abrogé par le décret du 6 mars 1848.

Rétabli par l'article 3 du décret du 11 août 1848 en ces termes :

Attaque, par l'un des moyens..., contre le principe de la propriété, avec la pénalité de la loi de 1822 : un mois à trois ans d'emprisonnement et 100 à 4,000 francs d'amende. (En vigueur.)

10° Attaque, par l'un des moyens..., contre les droits de la famille; article 3, décret du 11 août 1848. Même pénalité. (En vigueur.)

— Serment. 11° Attaque contre le serment, article 8 de la loi du 9 septembre 1835 : un mois à un an de prison, 16 à 500 francs d'amende, avec faculté de porter ces peines au double, suivant les circonstances. (Abrogé par décret du 6 mars 1848.)

— Respect dû à la vie privée. 12° Toute publication de tout écrit périodique, relativement à la divulgation d'un fait de la vie privée. La poursuite ne pourra être exercée que sur la plainte de la personne intéressée. (En vigueur.)

Art. 11 de la loi du 11 mai 1868. Considéré seulement comme contravention et puni d'une amende de 500 francs.

— Sincérité des comptes rendus. 13° L'infidélité ou la mauvaise foi dans le compte que rendent les journaux ou écrits périodiques des séances des Chambres et des audiences des cours et tribunaux : 1,000 à 6,000 francs d'amende.

En cas de récidive ou si le compte rendu est offensant pour l'une ou l'autre des Chambres, ou pour l'un des pairs ou des députés, ou injurieux pour la cour, le tribunal ou l'un des magistrats, des jurés ou des témoins, le journal sera, en outre, condamné à l'emprisonnement d'un mois à trois ans, avec faculté d'interdiction, pour un temps limité ou pour toujours, du compte rendu des débats législatifs ou judiciaires aux éditeurs du journal condamné. En cas de violation de cette défense : peine du double, article 6, loi du 25 mars 1822. (En vigueur.)

Délits ayant le caractère de provocation ou de trouble à la paix publique.

1° Provocation à un crime ou à un délit : par discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics;

Par écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux de réunion publics;

Par placards et affiches exposées aux regards du public;

Assimilé à la complicité et puni comme telle (ce qui suppose que la provocation a été suivie d'effet). (En vigueur.)

Art. 1er, loi du 17 mai 1819.

2° Provocation par l'un des moyens..., non suivie d'effet, à un ou plusieurs crimes.

Art. 2, même loi, trois mois à cinq ans de prison, 50 à 6,000 francs d'amende. (En vigueur.)

3° Provocation, par l'un des moyens..., non suivie d'effet, à un ou plusieurs délits. (En vigueur.)

Art. 3, même loi : trois jours à deux ans d'emprisonnement, 30 à 4,000 francs d'amende, ou l'une de ces deux peines seulement, sauf le cas où la peine prononcée contre le délit serait moins grave, la peine du délit étant dans ce cas seule applicable.

(Les peines de ces trois délits notablement augmentées par la loi du 9 septembre 1835, aujourd'hui abrogée.)

4° Provocation, par l'un des moyens..., adressée aux militaires des armées de terre et de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires, de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs.

Art. 2, loi du 27 juillet 1849 : un mois à deux ans d'emprisonnement et 25 à 4,000 fr. d'amende, sans préjudice des peines plus graves si le fait constitue tentative d'embauchage ou provocation à un acte qualifié crime ou délit.

5° Quiconque aura cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres ou contre plusieurs classes de personnes.

Art. 10, loi du 25 mars 1822 : quinze jours à deux ans de prison, 100 à 4,000 francs d'amende.

Maintenu avec même pénalité par l'article 7 du décret du 11 août 1848, sauf substitution de quelques mots peu importants. (En vigueur.)

6° Toute provocation à la haine entre les diverses classes de la société.

Art. 8 de la loi du 9 septembre 1835 : six mois à un an d'emprisonnement, 16 à 500 fr. d'amende, avec faculté de porter ces peines jusqu'au double du maximum, suivant les cir-

constances. (Abrogé par décret du 6 mars 1848.)

7° Publication ou reproduction faite de mauvaise foi :

De nouvelles fausses;

De pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, lorsque ces nouvelles et pièces sont de nature à troubler la paix publique.

Art. 4, loi du 27 juillet 1849 : un mois à un an d'emprisonnement, 50 à 1,000 francs d'amende.

Remplacé par l'article 15 du décret du 17 février 1872 ainsi conçu :

La publication ou la reproduction de nouvelles fausses, de pièces fabriquées ou falsifiées ou mensongères sera punie d'une amende de 50 à 1,000 francs.

Si la publication ou reproduction est faite de mauvaise foi ou si elle est de nature à troubler la paix publique, la peine sera d'un mois à un an de prison et de 500 à 1,000 fr. d'amende.

Le maximum de la peine sera appliqué si la publication ou reproduction est tout à la fois de nature à troubler la paix publique et faite de mauvaise foi. (En vigueur.)

Outrages. — Offenses. — Diffamations. — Injures.

— OFFENSES. 1° L'offense au roi, par l'un des moyens... : six mois à cinq ans de prison avec faculté d'interdiction de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement. Article 9, loi du 17 mai 1819.

La loi du 9 septembre 1835 reproduit cette disposition avec la même pénalité. Elle y avait ajouté : l'offense dans le but d'exciter à la haine ou au mépris de la personne du roi ou de son autorité constitutionnelle et le fait de faire remonter au roi le blâme ou la responsabilité des actes du gouvernement. Le premier de ces délits était assimilé à un attentat contre la sûreté de l'Etat et devait être déféré à la cour des pairs. Il était puni de la détention et d'une amende de 10,000 à 50,000 francs. Le second était passible d'un mois à un an de prison et de 500 à 5,000 fr. d'amende.

Depuis, la loi du 28 avril 1832 a fait passer l'inculpation d'offense au roi de la loi de la *presse* dans le code pénal, en modifiant l'article 86 de ce code en ces termes : « Toute offense *commise publiquement.* »

Le régime républicain a consacré une disposition spéciale de la loi du 27 juillet 1849 au délit d'offense envers la personne du président de la république. Il l'a puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 300 à 6,000 francs (art. 1er). (Peut être considéré, bien qu'abrogé implicitement par les événements politiques, comme remis en vigueur par l'effet du rétablissement de la forme républicaine.)

Enfin, la législation impériale, revenant au précédent de 1832, a confondu ce délit dans les dispositions du code pénal, en modifiant légèrement l'article 86 par la loi du 10 juin 1853.

2° L'offense, par l'un des moyens..., envers les membres de la famille royale : emprisonnement d'un mois à trois ans, amende de 100 à 5,000 francs. (Art. 11 de la loi du 17 mai 1819.)

Reproduit au profit des membres de la famille impériale par la loi du 10 juin 1853, portant addition aux dispositions de l'article 86 du code pénal en ces termes : Toute offense commise publiquement. (Abrogé par l'effet du changement de la forme du gouvernement.)

3° L'offense, par l'un des moyens..., envers les Chambres ou l'une d'elles : emprisonnement d'un mois à trois ans et amende de *100 à 5,000 francs.* (*Art. 11 de la loi du* 17 mai 1819.)

Remplacé par décret du 11 août 1848 en ces termes : l'offense, par l'un des moyens..., envers l'Assemblée nationale. Même pénalité. (Peut être considéré comme remis en vigueur par l'effet du rétablissement de la forme républicaine.)

— OUTRAGES. 4° L'outrage public d'une manière quelconque, à raison de leurs fonctions ou de leurs qualités, à un ou plusieurs membres de l'une des deux Chambres : quinze jours à deux ans de prison, 100 à 4,000 francs d'amende. Article 6 de la loi du 25 mars 1822.

Reproduit par l'article 5 du décret du 11 août 1848.

5° L'offense, par l'un des moyens..., envers la personne des souverains ou envers celle des chefs des gouvernements étrangers : un mois à trois ans de prison et 100 à 5,000 francs d'amende. Article 12 de la loi du 17 mai 1819. (En vigueur.)

6° L'outrage fait publiquement d'une manière quelconque à raison de ses fonctions ou de sa qualité à un fonctionnaire public : quinze jours à deux ans de prison, 100 à 4,000 francs d'amende. Article 6 de la loi du 25 mars 1822. (En vigueur.)

7° Idem à un ministre de la religion de l'Etat ou de l'une des religions reconnues par la France. Même pénalité. Même loi.

Modifié sans changement de pénalité par décret du 11 août 1848, article 5, en ces termes : à un ministre de l'un des cultes qui reçoivent un salaire de l'Etat. (En vigueur.)

Si l'outrage a été fait dans l'exercice de ses fonctions mêmes, aggravation de pénalité : trois mois à cinq ans de prison et 300 à 6,000 francs d'amende. Loi du 25 mars 1822. Cette disposition n'ayant pas été reproduite dans le décret de 1868, il peut y avoir doute sur le point de savoir si elle est encore en vigueur.

8° L'outrage fait publiquement, d'une manière quelconque, à un juré, à raison de ses fonctions : dix jours à un an de prison, 50 à 3,000 francs d'amende. (Art. 6, loi du 25 mars 1822). (En vigueur.)

9° Idem à un témoin à raison de sa déposition. Même loi, même pénalité. (En vigueur.)

Si l'outrage, dans les cas indiqués sous les nos 4, 6, 7, 8, 9, a été accompagné des excès et violences prévus par le premier paragraphe de l'article 228 du code pénal, il est puni des peines portées aux articles 228 et 229 du même code et, en outre, d'une amende de 100 à 4,000 francs.

S'il est accompagné des excès prévus par le § 2 de l'article 228 et par les articles 231, 232 et 233 du code pénal, le coupable est puni conformément audit code.

— DIFFAMATIONS ET INJURES. Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel il est imputé est une *diffamation*. Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une *injure*. (Art. 13 de la loi du 17 mai 1819.)

10° Diffamation et injure envers les cours, tribunaux et autres corps constituants : emprisonnement de quinze jours à deux ans et amende de 50 à 4,000 francs. (Art. 15, loi du 17 mai 1819). (En vigueur.)

Modifié par l'article 5 de la loi du 25 mars 1822, par addition des mots : « autorités ou administrations publiques, » et élévation de l'amende de 150 à 5,000 francs.

11° Diffamation envers les ambassadeurs, ministres, plénipotentiaires, envoyés, chargés d'affaires ou contre les agents diplomatiques accrédités : emprisonnement de huit jours à dix-huit mois, amende de 30 à 3,000 fr., ou l'une de ces deux peines. (Art. 17, même loi). (En vigueur.)

12° Diffamation envers les particuliers : emprisonnement de cinq jours à un an et amende de 25 à 2,000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement. (Même loi, art. 18.) (En vigueur.)

13° Diffamation envers tout dépositaire ou agent de l'autorité publique pour des faits relatifs à ses fonctions : huit jours à dix-huit mois de prison, 50 à 3,000 francs d'amende, ou l'une de ces deux peines. (Art. 16, loi du 17 mai 1819.) (En vigueur.)

14° Injures contre les personnes désignées dans les articles 16 et 17. (Même loi, art. 19, même pénalité). (En vigueur.)

15° Injures contre les particuliers : amende de 16 à 500 francs. (Même loi, art. 19). (En vigueur.)

16° Injures ne renfermant pas l'imputation d'un vice déterminé ou non publique : peine de simple police. (Même loi, art. 20.) (En vigueur.)

II. CONTRAVENTIONS.

I. *Formalités relatives à la constitution des journaux et écrits périodiques.*

— AUTORISATION OU DÉCLARATION. Ces formalités ont varié suivant que les journaux ou écrits périodiques ont été placés par la législation sous le régime de l'autorisation ou sous celui de la simple déclaration.

— *Régime de l'autorisation.* Il a existé jusqu'en 1819, a été rétabli d'abord à l'état provisoire par la loi du 31 mars 1820, puis définitivement par la loi du 17 mars 1822, et maintenu jusqu'à la loi du 18 juillet 1828. Enfin, rétabli par décret du 17 février 1852, il a pris fin avec la loi du 11 mai 1868.

L'obligation de l'autorisation existait pour les journaux ou écrits périodiques consacrés en tout ou en partie aux nouvelles ou matières politiques, paraissant soit régulièrement ou à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement. (Lois du 31 mars 1820, art. 2, et 17 mars 1822, art. 1er.)

Etendue par le décret du 17 février 1852 : 1° aux journaux ou écrits périodiques traitant de matières d'économie sociale publiés en France et même à ceux publiés à l'étranger, mais introduits en France (art. 1 et 2); 2° au cas où il intervient un simple changement dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs (art. 1er, § 3).

Ces prescriptions n'avaient aucune sanction pénale avant le décret du 17 février 1852.

1° Par l'article 5 de ce décret, la publication d'un journal ou écrit périodique sans autorisation est punie d'une amende de 100 à 2,000 fr. pour chaque numéro ou livraison publiés en contravention, et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, avec responsabilité solidaire contre le publicateur et l'imprimeur. Le journal cesserait de paraître. (Abrogé.)

2° Les introducteurs et distributeurs de journaux étrangers traitant de matières politiques ou d'économie sociale dont la circulation n'avait pas été autorisé étaient passibles d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 5,000 fr. Art. 2 du même décret. (Abrogé.)

— *Régime de la déclaration.* Il a existé avec la loi du 9 juin 1819 jusqu'au 31 mars 1820. Repris de 1828 à 1852, il a été rétabli par la loi du 11 mai 1868.

La déclaration doit être faite pour tout journal ou écrit périodique consacré aux nouvelles ou matières politiques et paraissant soit à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement, *mais plus d'une fois par mois.* (Art. 1er de la loi du 9 juin 1819.)

La loi du 18 juillet 1828 en a étendu l'obligation à tout journal ou écrit périodique, sauf ceux qui ne paraissent qu'une fois par mois, ceux exclusivement consacrés aux sciences, arts, travaux d'érudition;

Ceux exclusivement consacrés aux lettres ou à d'autres branches de connaissances, mais ne paraissant pas plus de deux fois par semaine;

Tous ceux, non politiques, écrits dans une langue étrangère;

Les feuilles périodiques exclusivement consacrées aux avis, annonces, affiches judiciaires, arrivages maritimes, mercuriales et prix courants.

D'après la loi du 11 mai 1868, *tout* journal ou écrit périodique paraissant régulièrement ou irrégulièrement est soumis, *sans aucune exception,* à la formalité.

La déclaration doit contenir :

D'après la loi de 1819, le nom au moins d'un propriétaire ou éditeur responsable et sa demeure, et l'indication de l'imprimerie dûment autorisée dans laquelle le journal sera imprimé. (Art. 1er.)

D'après la loi de 1828, le titre du journal ou écrit périodique et les époques auxquelles il doit paraître;

Le nom de tous les propriétaires autres que les commanditaires, leur demeure et leur part dans l'entreprise;

Le nom et la demeure des gérants responsables;

L'affirmation que les uns et les autres réunissent les conditions de capacité requises;

L'indication de l'imprimeur.

Pour les journaux non soumis au cautionnement, la déclaration se borne aux objets prescrits par les §§ 1, 2 et 5.

D'après la loi de 1868, les mêmes objets. (Art. 2.)

La déclaration doit être renouvelée dans les quinze jours à chaque mutation et dans les conditions énumérées. (Art. 6 de la loi de 1828 et 2 de celle de 1868.)

3° Contraventions et pénalités. Publication sans avoir satisfait aux conditions requises par la loi : emprisonnement d'un à trois mois et amende de 200 à 1,200 fr. prononcés par les tribunaux correctionnels. (Art. 6 de la loi du 9 juin 1819.) (En vigueur.)

Pénalité aggravée par l'article 2, § 3, de la loi du 11 mai 1868, de la manière suivante : 100 à 2,000 fr. d'amende pour chaque numéro ou livraison en contravention et emprisonnement d'un mois à deux ans, avec responsabilité solidaire du publicateur et de l'imprimeur; le journal cessera de paraître; et réduite, par la loi du 6 juillet 1871, à une amende de 100 à 2,000 fr. et à un emprisonnement de six jours à six mois. (En vigueur.)

(La loi du 18 juillet 1828 ne punissait que l'omission d'une déclaration nouvelle en cas de mutation et le changement d'imprimerie sans déclaration. Dans les deux cas, l'amende était de 500 francs.)

4° Infraction à l'obligation de déclarer dans les quinze jours les changements survenus dans les conditions de la première déclaration. Même pénalité, mêmes textes de loi. (En vigueur.)

5° Déclaration fausse ou frauduleuse en quelqu'une de ses parties. Le journal cessera de paraître et les auteurs de la déclaration seront punis d'une amende égale au dixième au moins et à la moitié au plus du cautionnement. (Art. 11, loi du 18 juillet 1828.) (Non abrogé expressément, mais peu conciliable avec le silence de la loi de 1868.)

— CAUTIONNEMENT. L'obligation en a été imposée par la loi du 9 juin 1819. Elle a toujours subsisté dans nos lois, sauf pendant la courte période qui s'est écoulée entre le décret du gouvernement de la Défense nationale du 10 octobre 1870 (*Bulletin des lois,* n° 122) et la loi du 6 juillet 1871.

Sont soumis au cautionnement :

D'après la loi du 5 juin 1819 et celle du 18 juillet 1828, les mêmes journaux et écrits périodiques qui sont assujettis à la déclaration.

D'après celle du 10 juillet 1850, article 58, les journaux et écrits périodiques, politiques seulement, avec exemption pour ceux qui, imprimés en langues étrangères, sont destinés à être publiés à l'étranger.

D'après le décret du 17 février 1852, article 3, ceux traitant des matières politiques ou d'économie sociale.

Enfin, la loi du 6 juillet 1871 soumet au cautionnement les journaux politiques sans exception et les journaux et écrits périodiques non politiques paraissant plus d'une fois par semaine.

Sont seules exceptées les feuilles quotidiennes ou périodiques ayant pour unique but la publication des avis, annonces, affiches judiciaires, arrivages maritimes, mercuriales et prix courants, le cours de la bourse et les halles et marchés. (Art. 2.)

Quant au taux du cautionnement, il a souvent varié. Il a dû être constitué en rentes jusqu'en 1835 et a été successivement réduit pour les journaux quotidiens, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, de 10,000 fr. (1819) à 6,000 fr. (1828) et à 2,400 fr. (1830), et dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus de 2,500 à 2,000 fr. et à 800 fr.

Constitué ensuite au capital, il a été porté en 1835 à 100,000 fr. pour les journaux quotidiens de la première catégorie, puis est descendu à 24,000 fr. en 1848 et 1850 pour se relever à 50,000 fr. en 1852 et redescendre enfin à 24,000 fr. avec la loi du 6 juillet 1871.

Le taux actuel est de 24,000 fr. pour les journaux du département de la Seine paraissant plus de trois fois par semaine, de 18,000 fr. pour ceux qui paraissent à des époques moins rapprochées.

Dans les départements, il est pour les premiers de 12,000 fr. dans les villes de 50,000 âmes et plus et de 6,000 fr. dans les autres, et pour les seconds de 6,000 fr. dans les villes de 50,000 âmes et plus et de 3,000 dans les autres. (Art. 3, loi du 6 juillet 1871.)

6° *Contraventions et pénalités.* Obligation de verser avant la publication le cautionnement exigé par la loi.

En cas de contravention, un mois à six mois d'emprisonnement et 200 fr. à 1,200 fr. d'amende. (Art. 2, loi du 18 juillet 1828 et art. 3.)

Reproduit par l'article 5 du décret du 17 février 1852 avec aggravation de pénalité : 100 fr. à 2,000 fr. d'amende par chaque numéro ou livraison et un mois à deux ans d'emprisonnement avec responsabilité solidaire du publicateur et de l'imprimeur. Le journal cessera de paraître.

Pénalité modifiée par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1871 : emprisonnement de six jours à six mois et amende de 100 fr. à 2,000 fr. (mais non plus par chaque numéro ou livraison) avec responsabilité solidaire. (En vigueur.)

7° En cas de condamnation, le cautionnement devra être libéré ou complété dans les quinze jours de la notification de l'arrêt, sinon le journal cessera de paraître. En cas de contravention : un mois à six mois de prison et 200 fr. à 1,200 fr. d'amende. (Art. 4 et 6, loi du 9 juin 1819.)

Reproduit par les articles 29, 31 et 5 du décret du 17 février 1852, avec aggravation de pénalité, dans les termes suivants : Toute publication de journal ou écrit périodique sans que le cautionnement soit complété sera punie d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr. pour chaque numéro ou livraison et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, avec responsabilité solidaire du publicateur et de l'imprimeur. Le journal cessera de paraître.

Pénalité modifié par les articles 5 et 7 de la loi du 6 juillet 1871 : 100 à 2,000 fr. d'amende (mais non plus par numéro ou livraison); et six jours à six mois d'emprisonnement, avec responsabilité solidaire, article 463 applicable. (En vigueur.)

8° Dans le cas de nouvel arrêt de mise en accusation pour crime ou délit avant qu'une condamnation définitive soit intervenue sur une première poursuite dirigée, obligation pour les gérants de consigner dans les trois jours de la notification de l'arrêt, et nonobstant tout pourvoi en cassation, une somme égale à la moitié du maximum des amendes encourues pour le nouveau délit, sans que cette somme puisse dépasser le montant du cautionnement.

La quittance devra être remise dans les quatre jours au parquet, à défaut de quoi le journal cessera de paraître, sous les peines portées contre tout journal publié sans cautionnement, articles 5, 7 et 8 de la loi du 16 juillet 1850. [Cette disposition s'étant trouvée implicitement abrogée par le fait de l'attribution des délits de *presse* à la juridiction correctionnelle (1852), il y a doute sur le point de savoir si elle peut être considérée comme étant redevenue en vigueur depuis la loi d'avril 1872.]

9° La loi du 6 juillet 1871 prévoit en outre (ce que n'avaient pas fait les lois précédentes) l'infraction aux dispositions relatives au taux du cautionnement : amende de 100 fr. à 2,000 fr. et emprisonnement de six jours à six mois, avec responsabilité solidaire du publicateur et de l'imprimeur; article 463 applicable. (En vigueur.)

— GÉRANTS RESPONSABLES. L'obligation de constituer des gérants responsables a été imposée pour la première fois par la loi du 18 juillet 1828. Elle a été constamment maintenue depuis dans notre législation.

Pour être gérant, il faut réunir les qualités requises par l'article 980 du code civil (mâle, majeur, sujet français, jouissance des droits civils).

De plus, il fallait :

D'après la loi de 1828, être propriétaire d'une part ou action dans l'entreprise et posséder en son propre et privé nom un quart au moins du cautionnement. (Art. 5.) — Si le gérant était présenté en remplacement d'un propriétaire, seul gérant de son journal, décédé, il fallait qu'il fût propriétaire d'immeubles libres de toute hypothèque et payât en contributions directes 500 fr. au moins dans les départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne et 150 fr. dans les autres. (Art. 12.)

D'après la loi du 14 décembre 1830, être propriétaire de la totalité du cautionnement.

D'après celle du 9 septembre 1835, posséder le tiers du cautionnement.

La loi du 6 juillet 1871 a exonéré les propriétaires et gérants de toute obligation à cet égard. (Art. 4.)

10o Contravention et pénalité. Si la publication est faite par un propriétaire unique : obligation, dans le cas où il ne remplit pas les conditions requises pour publier lui-même le journal, de présenter un gérant responsable ; pas de pénalité en cas de contravention. Traduction du contrevenant devant la justice civile, qui juge sur mémoire, sommairement et sans frais. (Art. 6 et 10 de la loi du 18 juillet 1828.)

11o En cas d'association, la société devra être l'une de celles qni sont définies et régies par le code de commerce. Pas de pénalité. (Même loi, art. 4 et 10.)

12o Obligation pour les associés de choisir entre eux un, deux ou trois gérants qui auront individuellement la signature. En cas de société anonyme, ce sont les administrateurs qui sont gérants.

Pas de sanction pénale. (Même loi, art. 4, 8 et 10.)

13o Si l'un des gérants vient à décéder ou à cesser ses fonctions, obligation pour les propriétaires de le remplacer dans le délai de deux mois ou de réduire par acte régulier le nombre des gérants, ou, dans le cas d'un gérant unique, obligation de le remplacer dans le délai de quinze jours, faute de quoi le journal cessera de paraître, à peine de 1,000 fr. d'amende pour chaque feuille ou livraison. Même loi, article 4. (En vigueur.)

14o En cas de décès d'un propriétaire unique, gérant lui-même le journal ou écrit périodique, obligation pour sa veuve ou pour ses héritiers de présenter dans les dix jours un rédacteur responsable jusqu'au remplacement du gérant, et dans les trois mois un gérant. Pas de sanction pénale. (Art. 12, loi du 18 juillet 1828.)

15o Interdiction pour les représentants du peuple de signer un journal ou écrit périodique comme gérant responsable. (En vigueur.)

En cas de contravention, le journal sera considéré comme non signé. 500 fr. à 3,000 fr. d'amende contre les imprimeurs et propriétaires. La contravention sera poursuivie devant les tribunaux correctionnels. (Art. 9, loi du 27 juillet 1849.)

Reproduit par l'article 8 de la loi du 11 mai 1868 pour les membres du Sénat et du Corps législatif, avec la même pénalité.

16o Chacun des gérants responsables devra avoir les qualités requises par l'article 980 du code civil.

Il devra, en outre, être propriétaire, etc.... (Conditions abrogées par l'art. 4 de la loi du 6 juillet 1861.)

Pas de sanction pénale. (Art. 5 de la loi du 18 juillet 1828.)

II. *Conditions de la publication.*

— Obligation du dépôt. 17o Pour tous écrits (loi du 21 octobre 1814), nul imprimeur ne pourra mettre en vente ou publier un écrit, de quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires (cinq, dont un pour la Bibliothèque nationale, un pour le ministère de l'intérieur, un pour la bibliothèque du conseil d'Etat, un pour le directeur général de la librairie; titre VIII du décret du 5 février 1810), à Paris, au secrétariat de la direction générale, et, en province, au secrétariat de la préfecture, sous peine de 1,000 fr. d'amende et 2,000 fr. en cas de récidive. (Art. 14 et 16.)

L'ordonnance du 7 janvier 1828 a réduit le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes à un exemplaire et deux épreuves pour la Bibliothèque royale et un exemplaire et une épreuve pour le ministère de l'intérieur. D'après l'ordonnance du 27 mars de la même année, c'est à la bibliothèque Sainte-Geneviève que seront reçus les exemplaires et épreuves pour le ministère de l'intérieur. (En vigueur.)

18o Pour tous écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale :

Indépendamment du dépôt prescrit par la loi du 21 août 1814, tous écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et *ayant moins de dix feuilles d'impression*, autres que les journaux et écrits périodiques, devront être déposés au parquet du procureur de la république du lieu de l'impression vingt-quatre heures avant toute publication ou distribution, avec déclaration du nombre d'exemplaires tirés.

La contravention est punie par les tribunaux correctionnels d'une amende de 100 fr. à 500 fr. Loi du 27 juillet 1849, article 7. (En vigueur.)

19o Pour les journaux ou écrits périodiques : dépôt spécial de chaque feuille ou livraison.

D'après la loi du 9 juin 1819, article 5, ce dépôt devait être fait au moment de la publication, à la préfecture, à la sous-préfecture ou à la mairie, suivant le lieu où se faisait la publication. Mais aucune sanction pénale n'assurait l'exécution de cette prescription.

La loi du 17 mars 1822, article 2, a substitué à ce mode de dépôt celui au parquet du procureur du roi du lieu de l'impression *à l'instant du tirage*. (Egalement sans sanction pénale.)

C'est par la loi du 18 juillet 1828, article 8, § 2, que la contravention au dépôt a été punie pour la première fois d'une amende de 500 fr. contre le gérant.

La même loi a, en outre, prescrit le dépôt à la mairie dans les villes où il n'y a pas de tribunal.

La loi du 11 mai 1868, article 7, sans toucher à cette pénalité, a prescrit le double dépôt, au moment de la publication :

1o De deux exemplaires à la préfecture, à la sous-préfecture ou à la mairie, suivant qu'il s'agit d'un chef-lieu de département, d'arrondissement ou d'une autre ville;

2o De deux autres exemplaires au parquet et, dans les villes où il n'y a pas de tribunal, à la mairie. (En vigueur sans doute sur la question de savoir si la pénalité édictée par la loi de 1828 n'a pas été remplacée par celle de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1871.)

— Indication du nom et de la demeure de l'imprimeur. 20o Pour tous écrits, le défaut d'indication, de la part de l'imprimeur, de son nom et de sa demeure sera puni d'une amende de 3,000 fr. Article 17, loi du 21 octobre 1814. (En vigueur.)

21o Indication d'un faux nom ou d'une fausse demeure : amende de 6,000 fr., sans préjudice de l'emprisonnement prononcé par le code pénal. Même loi, même article. (En vigueur.)

22o Tout libraire chez qui sera trouvé ou qui sera convaincu d'avoir mis en vente ou distribué un ouvrage sans nom d'imprimeur sera condamné à une amende de 2,000 fr., réduite à 1,000 fr. s'il fait connaître l'imprimeur. Article 19, loi du 21 août 1814. (En vigueur.)

— Signature par le gérant, pour les journaux et écrits périodiques. 23o Chaque numéro de l'écrit périodique sera signé sur la minute déposée au parquet par le propriétaire ou, s'il s'agit d'une société, par l'un des gérants responsables ou des administrateurs, suivant que la société est en nom collectif, en commandite, ou anonyme, à peine de 500 fr. d'amende.

Article 8, § 2, de la loi du 18 juillet 1828.

(La loi du 9 septembre 1835, abrogée par le décret du 6 mars 1848, avait aggravé la pénalité en donnant aux tribunaux correctionnels la faculté de porter l'amende jusqu'à 5,000 fr.)

24o La signature sera imprimée au bas de tous les exemplaires, à peine de 500 fr. d'amende contre l'imprimeur. Même loi, même article. (En vigueur.)

— Signature des articles. 25o Obligation de la signature par l'auteur de tout article de discussion politique, philosophique ou religieuse inséré dans un journal.

Sous peine d'une amende de 500 fr. pour la première contravention et de 1,000 fr. en cas de récidive. Article 3, § 1er, de la loi du 16 juillet 1850. (Non abrogé, mais tombé en désuétude.)

26o Même obligation pour les auteurs des articles publiés dans des feuilles non politiques dans lesquels seront discutés des actes ou opinions des citoyens et des intérêts individuels ou collectifs.

Même loi, article 4, même pénalité. (Idem.)

27o Fausse signature. Amende de 1,000 fr. et emprisonnement de six mois, tant contre l'auteur de la fausse signature que contre celui de l'article et l'éditeur responsable.

Même loi, article 3. (Idem.)

28o Interdiction de publier tout article traitant de matières politiques ou d'économie sociale et émanant d'un individu condamné à une peine afflictive et infamante, ou infamante seulement.

Sous peine de 1,000 fr. à 5,000 fr. d'amende contre les éditeurs, gérants ou imprimeurs qui auront pris part à la publication.

Article 21. Décret du 17 février 1852. (En vigueur.)

29o Interdiction pour tout journal ou écrit périodique de publier un article, quel qu'il soit, signé par une personne privée de ses droits civils et politiques, sous peine de 1,000 fr. à 5,000 fr. d'amende contre les éditeurs ou gérants. Article 9, loi du 11 mai 1868. (En vigueur.)

30o Même interdiction pour les articles signés par une personne à laquelle le territoire de la France est interdit.

Même loi, même article, même pénalité. (Idem.)

— Timbre. Bien que le droit de timbre sur les journaux ou écrits périodiques remonte à la loi du 9 vendémiaire an VI, c'est seulement à partir de la loi du 16 juillet 1850 que les infractions paraissent avoir été punies par des dispositions pénales.

Sont assujettis au timbre :

1o Par les lois antérieures au décret du 17 février 1852, tous les journaux ou écrits périodiques non exemptés spécialement par la loi ;

2o Par le décret de 1852, les recueils périodiques de gravures ou lithographies politiques de moins de dix feuilles de 25 à 32 décimètres carrés, ou de moins de cinq feuilles de 50 à 72 décimètres carrés. (Art. 6 dudit décret.)

3o Les journaux ou écrits périodiques publiés à l'étranger, sauf conventions diplomatiques contraires. (Même décret, art. 8.)

4o Les écrits non périodiques traitant de matières politiques et d'économie sociale publiés en une ou plusieurs livraisons, ayant moins de dix feuilles de 25 à 32 décimètres carrés (réduit à six feuilles par l'art. 3 de la loi du 11 mai 1868). [Même décret, article 9.]

5o Les écrits non périodiques de même nature publiés à l'étranger et importés en France. Même décret, même article.

6o Les feuilles contenant des annonces et servant de couverture à un journal non soumis au timbre ou publiées séparément, mais distribuées ou vendues en même temps. (Article 4, loi de mai 1868.)

Sont exemptés du droit de timbre :

1o Les ouvrages, périodiques ou non, relatifs aux sciences, arts, lettres, agriculture. (Décret du 28 mars 1852.)

2o Les suppléments du *Moniteur universel*, quel que soit leur nombre. Article 18, loi du 16 juillet 1850. (Le décret du 17 février 1852 a remplacé, article 6, cette exemption par celle qu'il accorde aux suppléments du *Journal officiel*.)

3o Les suppléments n'excédant pas 72 décimètres carrés de journaux paraissant plus de deux fois par semaine, uniquement consacrés aux *nouvelles politiques*, aux débats de l'Assemblée et des tribunaux; et à la reproduction de la discussion des actes du gouvernement. (Loi du 16 juillet 1850, art. 18.)

Abrogé par la loi du 2 mai 1861, qui n'applique plus l'immunité qu'aux suppléments des journaux quotidiens détachés du journal et exclusivement consacrés à la reproduction des comptes rendus officiels des débats, ou à celle des documents législatifs, et à ceux des journaux non quotidiens, ailleurs que dans le département de la Seine, Seine-et-Oise, publiés en dehors de leurs conditions ordinaires de publicité. (Art. 1er, § 3.)

Ladite disposition étendue, par la loi du 11 mai 1868, article 5, aux suppléments des journaux ou écrits périodiques assujettis au cautionnement lorsqu'ils ne contiennent aucune annonce et que la moitié au moins de leur superficie est consacrée aux débats ou documents législatifs.

4o Toutes les publications périodiques exclusivement consacrées à la reproduction des débats ou documents législatifs. (Art. 2, loi du 2 mai 1861.)

5o Les exemplaires des journaux ou écrits périodiques, autorisés à être déposés aux préfectures, parquets ou mairies pour satisfaire aux prescriptions de la loi. (Art. 7, loi du 11 mai 1868.

6o Les affiches électorales contenant des professions de foi ou circulaires signées des candidats, ou seulement leurs noms. (Même loi, art. 3.)

— *Quotité des droits.* Elle a varié, suivant les époques ou les régimes, entre 0 fr. 05 et 0 fr. 06 par feuille. Elle était de 0 fr. 05 pour les feuilles de $0^{mq},72$ et au-dessous, pour les départements de Seine et de Seine-et-Oise, et de 0 fr. 02 pour les autres départements. (Loi du 11 mai 1868, art. 3.)

Une nouvelle législation a été inaugurée par la loi du 4 septembre 1871. Le timbre sur les journaux et autres publications, abrogé par le décret du gouvernement de la Défense nationale du 5 septembre 1870, a été remplacé par un droit sur le papier, qui est :

De 10 fr. les 100 kilogrammes pour le papier à imprimer et, en outre, de 20 fr. les 100 kilogrammes pour celui servant à l'impression des journaux et autres publications périodiques assujetties au cautionnement. (Art. 7, § 2 et 3.)

Les contraventions devant, aux termes de l'article 8 de la loi, être poursuivies et les amendes et confiscations réparties comme en matière de contributions indirectes, il semble en résulter que les pénalités prescrites par les lois précédentes sont abrogées.

Les dispositions suivantes n'ont donc plus qu'un intérêt historique.

— Contraventions et pénalités. 31o Pour les journaux, gravures et écrits périodiques, indépendamment de la restitution des droits frustrés, amende de 50 fr. par feuille ou fraction de feuille non timbrée et de 100 fr. en cas de récidive. Article 24, loi du 16 juillet 1850. (Abrogé.)

32o Pour les écrits non périodiques, chaque contravention sera punie, indépendamment de la restitution des droits frustrés, d'une amende égale au double desdits droits, mais jamais moindre de 200 fr. Responsabilité solidaire des auteurs, éditeurs, gérants, imprimeurs et distributeurs, sauf leurs recours les uns contre les autres. Même texte, §§ 2 et 3, entièrement reproduit par l'article 11 du décret du 17 février 1853, avec cette seule différence que le maximum de l'amende pour les écrits non périodiques est fixé à 50,000 fr. et que la responsabilité collective et solidaire n'est pas maintenue. (Abrogé.)

33o Même pénalité pour les journaux ou écrits périodiques et écrits non périodiques, mais traitant de matières politiques ou d'économie sociale, publiés à l'étranger et importés en France. Articles 1, 2 et 3, décret du 28 mars 1852. (Abrogé.)

34o Même pénalité pour les journaux et écrits périodiques ou non périodiques, exemptés du droit de timbre, qui s'occuperaient même accidentellement de matières politiques ou d'économie sociale. Article 2, décret du 28 mars 1852. (Abrogé.)

35o En cas de création de timbre mobile, seront considérés comme non timbrés et punis comme tels les journaux et écrits périodiques timbrés en dehors des conditions prescrites par le règlement d'administration publique à intervenir ou avec des timbres ayant déjà servi. Loi portant fixation du budget, 13 juillet 1867, article 29. (Abrogé.)

36o Les autres contraventions audit règlement seront punies d'une amende de 50 fr. Même loi, même article. (Abrogé.)

— Droit de poste. Etabli pour le transport par l'administration des postes des journaux ou écrits périodiques, par la loi des 17-22 août 1791, modifié depuis par les lois des 15 mars 1827, 14 décembre 1830, 16 juillet 1850, le décret du 17 février 1852 et la loi du 25 juin 1856.

Le droit était (1827) de 0 fr. 05 pour les journaux distribués hors du département de leur publication, et de 0 fr. 02 pour les journaux distribués dans le département.

La loi de 1830 le réduisit à 0 fr. 04 pour les premiers, en maintenant le prix de 0 fr. 02 pour les seconds.

Une innovation de la loi du 16 juillet 1850 confondit le droit de poste et celui du timbre, et les fixa réunis à 0 fr. 05 et à 0 fr. 02, mais fut bientôt abrogée par le décret du 17 février 1852, qui rétablit le tarif antérieur à 1830.

La loi du 25 juin 1856 régla pour la première fois le droit sur le poids des feuilles transportées. Il fut de 0 fr. 04 par feuille de 40 grammes et au-dessous, et de 0 fr. 01 par 10 grammes ou fractions de 10 grammes en sus, pour les écrits ou journaux traitant de matières politiques ou d'économie sociale, de 0 fr. 02 par 20 grammes, et de 0 fr. 01 par 10 grammes d'excédant pour les journaux et écrits traitant d'autres matières, et de moitié pour les feuilles autres que celles des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, destinées à être publiées dans l'intérieur d'un département ou dans le département limitrophe.

Avec faculté, pour les feuilles uniquement consacrées aux lettres, sciences et arts, à l'industrie, au commerce, de se faire transporter autrement que par la poste, en ballots de plus de 1 kilogramme ou dans des paquets de librairie pesant plus de 1 kilogramme.

Le décret du gouvernement de la Défense nationale du 16 octobre 1870 fit de cette exception la règle. Il disposa que tous journaux ou écrits périodiques peuvent se faire transporter par ballots ou paquets de 1 kilogramme au minimum par les voies qu'ils jugent convenables. Un projet de loi non encore discuté a été présenté par le gouvernement pour rétablir la législation antérieure.

— Journaux assujettis au droit de poste avant le décret de 1870. 1o Tous les journaux et ouvrages périodiques traitant, en tout ou en partie, de matières politiques ou d'économie sociale, et paraissant *au moins une fois par trimestre.*

2o Tous autres journaux, recueils, annales, mémoires, bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture, à l'industrie, paraissant au moins une fois par trimestre et non expédiés en ballots de plus de 1 kilogramme. (Art. 1 et 2 de la loi du 25 juin 1856.)

3o Les journaux et écrits périodiques ou non périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale, introduits de l'étranger en France. (Art. 1, 2 et 3 du décret du 1er mars 1852.)

Et disposition spéciale pour les journaux imprimés en langue étrangère et ceux venant des pays d'outre-mer. (Art. 4, loi du 14 décembre 1830.)

Sont exemptés du droit :

1o Les suppléments du *Journal officiel*. (Art. 6, décret du 17 février 1852.)

2o Les suppléments des journaux quotidiens détachés du journal et exclusivement consacrés à la reproduction des comptes rendus officiels ou des documents législatifs et ceux des journaux non quotidiens, ailleurs que dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, publiés en dehors des conditions ordinaires de périodicité. (Art. 1 et 3, loi du 2 mai 1861.)

Ladite disposition étendue par la loi du 11 mai 1868, article 5, aux suppléments des journaux ou écrits périodiques assujettis au cautionnement, lorsqu'ils ne contiennent aucune annonce et que la moitié au moins de leur superficie est consacrée aux débats ou documents législatifs.

— Contravention et pénalité. 37o La seule contravention qui puisse se produire actuellement est celle de faire transporter autrement que par la poste les journaux non réunis en ballot, ou réunis en ballot pesant moins de 1 kilogramme. Il n'y a pas d'autre pénalité que celle portée par la loi du 27 prairial an IX, relative au monopole de la poste. Article 5 : amende de 150 fr. à 300 fr. prononcée sur les poursuites de l'administration des postes par les tribunaux correctionnels. (En vigueur.)

III. *Limitations imposées à la liberté de publication.*

38o Interdiction de rendre compte des séances secrètes des Chambres sans leur autorisation, sous peine d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr. contre les éditeurs, prononcée par les tribunaux correctionnels. La prescription n'est, dans ce cas, que de trois mois. Art. 7,

12 et 13 de la loi du 9 juin 1819. (En vigueur.)

39° Interdiction de rendre compte des délibérations intérieures, soit des jurés, soit des cours et tribunaux.

L'infraction sera poursuivie devant les tribunaux correctionnels et punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 500 fr. à 5,000 fr. Art. 10, loi du 9 septembre 1835, abrogé par décret du 6 mars 1848, mais reproduit par l'art. 11, §§ 4, 5 et 6 de la loi du 27 juillet 1849, dans les mêmes termes, avec abaissement de la pénalité à une simple amende de 200 à 3,000 fr. pouvant être portée au double en cas de récidive. Tribunaux correctionnels. (En vigueur.)

40° Interdiction de rendre compte des séances non publiques du conseil d'Etat, sous peine d'une amende de 50 fr. à 5,000 fr., sans préjudice des peines prononcées par la loi, si le compte rendu est infidèle et de mauvaise foi. Art. 16, §§ 2 et 18 du décret du 17 février 1852. (En vigueur.)

41° Violation de l'interdiction de rendre compte des débats législatifs ou judiciaires prononcée par les tribunaux contre les journaux ou écrits périodiques condamnés pour compte rendu infidèle ou de mauvaise foi. Amende de 2,000 fr. à 12,000 fr. et en outre, en cas de récidive ou de compte rendu offensant ou injurieux, emprisonnement de deux mois à six ans. Art. 7, loi du 25 mars 1822. (En vigueur.)

42° Interdiction de publier les comptes rendus des séances du Corps législatif autrement que par la reproduction du procès-verbal, art. 42 de la constitution de 1852 et, plus tard, autrement que par la reproduction de l'un des comptes rendus officiels : sénatus-consulte du 2 février 1861, sous peine d'une amende de 1,000 fr. à 5,000 fr. Art. 14 du décret du 17 février 1852. (Non abrogé, mais tombé en désuétude.)

43° Même interdiction pour les séances du Sénat, sous peine d'une amende de 50 fr. à 5,000 fr. Même décret, art. 16 et 18. (Idem.)

44° Interdiction d'apprécier les discussions des conseils généraux sans reproduire en même temps la portion des comptes rendus afférente à ces discussions, sous peine de 50 fr. à 500 fr. d'amende. Art. 31 de la loi du 10 août 1871. (En vigueur.)

45° Interdiction pour les éditeurs, imprimeurs et journalistes de publier les actes interdits aux conseils généraux. Deux mois à six mois d'emprisonnement, avec faculté d'interdiction des droits civiques et de tout emploi public pendant dix ans au plus. Art. 19 de la loi du 22 juin 1833. (Abrogé par l'article 92 de la loi du 10 avril 1871 sur les conseils généraux.)

46° Même interdiction pour les actes interdits aux conseils d'arrondissement, sous les mêmes peines. Même loi, art. 28. (Non abrogé, mais difficilement applicable depuis la loi du 20 août 1871.)

47° Idem pour les actes interdits aux conseils municipaux. Même pénalité, art. 26, loi du 5 mars 1855. (Idem.)

48° Interdiction d'imprimer et distribuer les discours des membres du Corps législatif sans l'autorisation du président et l'approbation du Corps législatif, sous peine d'une amende de 500 fr. à 5,000 fr. contre l'imprimeur et de 5 fr. à 500 fr. contre le distributeur. Décrets du 22 mars 1852, 2 février 1861 et 5 février 1867, reproduit par l'article 96 du règlement du Corps législatif. (Non abrogé, mais tombé en désuétude.)

49° Interdiction de publier les noms des jurés, excepté dans le compte rendu de l'audience où le jury aura été constitué. Sous peine d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 500 fr. à 5,000 fr. prononcée par les tribunaux correctionnels. Art. 10, loi du 9 septembre 1835, abrogé par le décret du 6 mai 1848, mais reproduit dans les mêmes termes par la loi du 27 juillet 1849, art. 11, §§ 2, 4 et 6, avec réduction de la pénalité à une simple amende de 200 fr. à 3,000 fr., pouvant être portée au double en cas de récidive. Tribunaux correctionnels. (En vigueur.)

50° Interdiction de publier les actes d'accusation et aucun acte de procédure criminelle avant leur lecture en audience publique, sous peine d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr. prononcée par les tribunaux correctionnels. En cas de récidive, amende pouvant être portée au double et emprisonnement de dix jours à six mois. Art. 10 de la loi du 27 juillet 1849. (En vigueur.)

51° Interdiction d'annoncer par avis ou affiches imprimées des remèdes secrets, sous peine de 25 fr. à 600 fr. d'amende et en outre, en cas de récidive, une détention de trois à dix jours. Loi du 25 pluviôse an XIII, article unique. (En vigueur.)

52° Interdiction d'ouvrir ou d'annoncer publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes, dommages-intérêts ou frais prononcés par des condamnations judiciaires, sous peine d'un mois à un au d'emprisonnement et de 500 fr. à 5,000 fr. d'amende. Art. 11 de la loi du 9 septembre 1835, abrogé, mais reproduit textuellement par l'article 5 de la loi du 27 juillet 1849, avec cette seule différence que le maximum est réduit à 1,000 fr. (En vigueur.)

53° Interdiction de faire connaître par des avis, annonces, affiches ou tous autres moyens de publication l'existence des loteries, ventes d'immeubles, de meubles ou marchandises effectuées par la voie du sort avec primes ou autres bénéfices dus au hasard, et généralement de toute opération offerte pour faire naître l'espérance d'un gain acquis par la voie du sort.

Pareille interdiction pour l'émission des billets de ces opérations, sous peine de quinze jours à trois mois d'emprisonnement et de 100 fr. à 2,000 fr. d'amende et, en cas de récidive, avec faculté d'interdiction des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal (conformément à l'article 410 du code pénal). En cas de seconde condamnation, l'emprisonnement et l'amende pourront être élevés au double du maximum. Loi du 21 mai 1836, article 4. (En vigueur.)

54° Défense de publier, imprimer ou afficher aucuns brefs, bulles, rescrits, constitutions, décrets et aucune expédition de la cour de Rome, sous quelque dénomination que ce soit, s'ils n'ont été présentés au Corps législatif, vus et vérifiés par lui et autorisés par un décret. Décret des 9-17 juin 1791, art. 1er. Pénalités contre les évêques, curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques ou laïques seulement. Dégradation civique.

Etendu par le décret du 18 février 1810, art. 1er, aux mandats, provisions, signatures servant de provision et autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers. Sans pénalité.

Et aux opinions doctrinales ou dogmatiques et formulaires sous le titre de confessions ou sous tout autre titre, par la loi du 16 germinal an X, titre Ier, art. 4. Sans pénalité.

55° Affaires jugées à huis clos. Interdiction de publier, s'il s'agit d'une affaire civile ou criminelle, autre chose que le jugement, sous peine de 2,000 fr. d'amende. Art. 16 de la loi du 18 juillet 1828. (En vigueur.)

56° Dans le même cas, s'il s'agit d'une affaire de diffamation, interdiction de publier les faits de diffamation, ni aucun extrait des mémoires ou écrits quelconques les reproduisant. (Idem.) Même texte, même pénalité.

57° Affaires jugées publiquement. Interdiction de rendre compte des procès en diffamation et de ceux pour outrages et injures, quand la preuve des faits n'est pas permise. La plainte seule peut être publiée sur la demande du plaignant, ainsi que le jugement. (Abrogé par décret du 17 février 1852. Mais il ne peut y avoir doute sur la question de savoir si l'abrogation de ce décret n'a point fait revivre la disposition de l'article 11 de la loi de 1849.)

Sous peine d'un mois à un an d'emprisonnement et de 500 fr. à 5,000 fr. d'amende prononcés par les tribunaux correctionnels. Art. 10 de la loi du 9 septembre 1835. (Abrogé, mais reproduit textuellement, avec une pénalité moindre, par l'article 11 de la loi du 27 juillet 1842. Amende de 200 fr. à 3,000 fr. prononcée par les tribunaux correctionnels et pouvant être portée au double en cas de récidive.)

Remplacé par l'article 17 du décret du 17 février 1852, portant interdiction de rendre compte de tous procès pour délits de *presse*, sous peine de 50 fr. à 5,000 fr. d'amende; il est seulement permis d'annoncer la poursuite et de publier le jugement. (Disposition abrogée par la loi récente du 16 février 1872.)

58° Interdiction lorsque, dans un procès, l'action publique ou l'action civile a été réservée au sujet de faits diffamatoires étrangers à la cause, de publier, soit les faits diffamatoires, soit l'extrait des mémoires qui les contiendraient, sous peine de 2,000 fr. d'amende. Art. 17 de la loi du 18 juillet 1828. (En vigueur.)

59° Interdiction de rendre compte des affaires civiles, correctionnelles ou criminelles, dans lesquelles les cours ou tribunaux ont interdit le compte rendu. Art. 17 du décret du 17 février 1852; sous peine d'une amende de 50 fr. à 5,000 fr. (Abrogé par la loi du 15 février 1872, qui a enlevé aux cours et tribunaux le droit d'interdire les comptes rendus des procès jugés publiquement.)

60° Interdiction de toute publication autre que la reproduction des articles des journaux officiels de la métropole ou de l'Algérie, ayant pour objet les opérations militaires, les mouvements de troupes ou les travaux de défense des places de terre et de mer, en Algérie, sauf autorisation préalable. Amende de 50 fr. à 5,000 fr. Art. 1er du décret du 14 mars 1855. (En vigueur.)

61° Même interdiction pour tout compte rendu du récit d'opérations militaires, mouvements de troupes et actes de guerre autres que ceux publiés par l'autorité militaire, sous peine de suspension. Décret du gouvernement de la Défense nationale du 25 novembre 1870. (Disposition provisoire qui n'a pu survivre aux circonstances.)

IV. *Insertions obligées.*

62° Obligation d'insérer les publications officielles adressées par le gouvernement, le lendemain du jour de l'envoi de ces pièces, sous la seule condition du payement des frais d'insertion. Sous peine d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr. prononcée par le tribunal correctionnel. La prescription est de trois mois. Art. 8, 12 et 13 de la loi du 9 juin 1809.

Complété par la loi du 9 septembre 1835, en ce sens que l'obligation est étendue aux documents officiels, relations authentiques, renseignements et rectifications adressés par tous dépositaires de l'autorité publique et même à toute insertion réclamée par les préfets au nom du gouvernement. Amende abaissée, 50 fr. à 500 fr. Tribunal correctionnel.

Abrogé en 1848, mais textuellement reproduit, avec la même pénalité, par l'article 13 de la loi du 27 juillet 1849.

Le décret du 17 février 1852, art. 19, a étendu ces dispositions aux réponses adressées par un dépositaire de l'autorité publique, imposé la gratuité de l'insertion et modifié la peine en ce sens que le maximum de l'amende est porté à 1,000 fr., avec faculté de suspension administrative pendant quinze jours au plus.

La loi du 11 mai 1868 a maintenu ces dispositions, en édictant toutefois que la suspension ne pourrait être prononcée que par l'autorité judiciaire.

63° Obligation pour les propriétaires ou éditeurs d'insérer dans les trois jours ou dans le plus prochain numéro la réponse de toute personne nommée ou désignée. Cette insertion sera gratuite et la réponse pourra avoir le double de l'article. Sous peine d'une amende de 50 fr. à 5,000 fr. Art. 11 de la loi du 25 mars 1822. (En vigueur.)

La loi du 9 septembre 1835 a précisé (article 17) que les rectifications et réponses seraient publiées, non dans les trois jours, mais dans le numéro qui suit leur réception. Elle a, en outre, disposé que, si la réponse avait plus du double de la longueur de l'article, le surplus en serait payé au prix des annonces.

Cette dernière disposition seule a été reproduite par l'article 13 de la loi du 27 juillet 1849.

V. *Exécution des condamnations.*

64° Obligation pour les éditeurs d'insérer dans le mois l'extrait des jugements ou arrêts de condamnations intervenues contre eux. Sous peine de 100 fr. d'amende. Prescription de trois mois. Art. 11 et 12 de la loi du 9 juin 1819. (En vigueur.)

65° Obligation d'acquitter les condamnations prononcées dans les quinze jours de la notification de l'arrêt. Sous peine d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 200 fr. à 1,200 fr. Le journal ou écrit périodique cessera de paraître. Art. 4 et 6 de la loi du 9 juin 1819.

Modifié par les articles 6 et 8 de la loi du 16 juillet 1850 en ces termes :

Dans les trois jours de tout arrêt de condamnation pour crime ou délit de *presse*, le gérant devra acquitter le montant des condamnations encourues. En cas de pourvoi, le montant des condamnations sera consigné dans le même délai.

... Faute d'avoir justifié du payement ou de la consignation dans les quatre jours, le journal cessera de paraître, sous les peines portées contre tout journal publié sans cautionnement, c'est-à-dire un mois à six mois d'emprisonnement et 200 fr. à 1,200 fr. d'amende.

Etendu, par les articles 29, 30 et 31 du décret du 17 février 1852, à tout jugement ou arrêt définitif de contravention de *presse*, avec aggravation de la pénalité; le journal cessera de paraître, sous peine de 100 fr. à 2,000 fr. d'amende par numéro ou livraison et d'un mois à deux ans d'emprisonnement, avec responsabilité solidaire du publicateur et de l'imprimeur.

Remplacé par les articles 5 et 7 de la loi du 6 juillet 1871, ainsi conçus :

En cas de condamnation à l'amende ou à des réparations civiles affectant le cautionnement contre le gérant ou l'auteur d'un article incriminé, obligation d'y satisfaire dans le délai de quinze jours, à partir du jour où elles sont devenues définitives, ou de cesser la publication. L'infraction est punie d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr. (mais non plus par numéro) et d'un emprisonnement de six jours à six mois. Responsabilité solidaire pour la publication et l'imprimeur. (En vigueur.)

— *Disposition accessoire.* Les amendes seront versées, pendant trois mois, à la Caisse des dépôts et consignations, pour faciliter l'exercice du droit de grâce. Décret du 5 janvier 1853. *(Idem.)*

66° Réimpression, vente ou distribution d'écrits, dessins et gravures condamnés après publication de la condamnation dans les formes prescrites par l'article 26 de la loi du 26 mai 1810. Punis du maximum de la peine qu'aurait pu encourir l'auteur. Art. 27 de la loi du 26 mai 1819. (Idem.)

67° Continuation de la publication d'un journal ou écrit périodique frappé de suppression ou de suspension administrative ou judiciaire. (Idem.)

Sous le même titre ou sous un titre déguisé :

Amende de 500 fr. à 3,000 fr. par chaque numéro ou feuille et emprisonnement d'un mois à deux ans contre les auteurs, gérants ou imprimeurs, avec responsabilité solidaire. Art. 20 du décret du 17 février 1852.

68° Interdiction de la publication du journal ou écrit périodique, en cas de condamnation du gérant, pour crime, délit ou contravention, pendant toute la durée des peines d'emprisonnement et d'interdiction des droits civiques et civils, à moins qu'il n'y ait un autre gérant, ou (pendant le délai d'un mois accordé pour en présenter un autre) un rédacteur responsable. Le cautionnement entier demeurera affecté à cette responsabilité. Article 14 de la loi du 27 juillet 1849. (Idem.)

III. Législation spéciale

En matière de dessins et gravures, d'afficheurs, crieurs publics et colportage, d'imprimerie et de librairie.

I. *Dessins et gravures.*

69° Défense de publier, exposer, distribuer ou mettre en vente, sans autorisation préalable, les dessins imprimés, gravés ou lithographiés, sous peine d'un mois à six mois d'emprisonnement et de 200 fr. à 1,200 fr. d'amende. Loi du 31 mars 1820, art. 8.

Reproduit avec abaissement de pénalité : trois jours à six mois d'emprisonnement et 10 fr. à 500 fr. d'amende, par la loi du 25 mars 1832, art. 12.

Abrogé par la loi du 8 octobre 1830, art. 5.

Rétabli et étendu aux médailles et estampes, emblèmes de quelque nature et espèce que ce soit, sous peine de confiscation, d'emprisonnement d'un mois à un an et d'amende de 100 fr. à 1,000 fr., par la loi du 9 septembre 1835, *art. 20.*

(Ordonnance du 9 septembre 1835, concernant l'exécution et contenant diverses prescriptions; pas de sanction pénale.)

Abrogé de nouveau par le décret du 6 mars *1848.*

Rétabli de nouveau avec faculté de confiscation en cas de contravention, emprisonnement d'un mois à un an et amende de 100 fr. à 1,000 fr., par le décret du 17 février 1852, art. 22, en ces termes (en vigueur) :

Aucuns dessins, aucunes gravures, lithographies, médailles, estampes ou emblèmes de quelque nature ou espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministre de la police à Paris, ou des préfets dans les départements.

Les recueils périodiques de gravures ou lithographies politiques ont été assujettis au timbre par l'art. 6 du même décret. (Abrogé par le décret du 5 septembre 1870.)

II. *Affichage.*

70° Défense d'apposer des affiches particulières dans les lieux désignés par l'autorité. Amende de 100 fr. poursuivie par voie de police, art. 12 du décret du 22 mai 1791. (En vigueur.)

71° Défense à aucun citoyen ou à aucune réunion de citoyens de rien afficher sous le titre d'arrêté, de délibération, ni sous aucune autre forme impérative ou obligatoire. Même pénalité; même loi, art. 13. (Idem.)

72° Obligation de la signature pour tous les citoyens ayant coopéré à une affiche. Défense de faire une affiche sous forme collective. Même loi, art. 14; même pénalité. (Idem.)

73° Obligation d'indiquer sur toute affiche les noms, profession et demeure de l'auteur *ou* de l'imprimeur sous peine de six jours à six mois de prison pour ceux qui auront contribué à la publication ou distribution, avec confiscation des exemplaires saisis. (Idem.)

Peine réduite à une peine de simple police, à l'égard de ceux qui font connaître les personnes de qui ils tiennent l'écrit et l'imprimeur. (Art. 283 et 284 du code pénal.)

74° Toutes affiches autres que celles émanées de l'autorité publique sont assujetties au timbre, sous peine de lacération et de l'amende solidaire contre les auteurs, afficheurs, distributeurs et imprimeurs. Art. 56, 60 et 61 de la loi du 9 vendémiaire an VI. (Idem.)

Reproduit par la loi du 18 avril 1816, art. 66 et 78, en ces termes :

Toutes les affiches (privées), quel qu'en soit l'objet, seront sur papier timbré, sous peine d'une amende de 100 fr., réduite à 20 fr. par la loi du 16 juin 1824, art. 10, contre ceux qui auront fait afficher ou distribuer, et des peines de simple police édictées par l'art. 464 du code pénal, contre les afficheurs et distributeurs, c'est-à-dire un emprisonnement de un à cinq jours.

75° Infraction aux règles qui fixent la quotité du timbre des affiches. Loi du 25 juillet 1866; même pénalité.

Exemption pour les affiches contenant circulaires électorales ou professions de foi et signées par leurs auteurs. Loi du 11 mai 1868, art. 3.

76° Droit d'affichage pour les affiches peintes sur les murs, établi par la loi sur le budget du 8 juillet 1852, 0 fr. 50 pour 1 mètre carré, et au-dessus de cette dimension 1 fr. (En vigueur.)

En cas de contravention, amende de 100 fr. à 500 fr. et peines de l'art. 464 du code pénal (un à cinq jours de prison, art. 30).

77° Pour les mêmes affiches, nécessité de l'autorisation administrative. Même pénalité en cas d'infraction. Il y aura autant de fois lieu à l'amende qu'il y aura d'exemplaires. Juridiction correctionnelle. Décret du 25 août 1872, art. 8. (En vigueur.)

78° Interdiction d'afficher ou placarder dans les rues, places ou autres lieux publics aucun écrit, soit à la main, soit imprimé, gravé ou lithographié, contenant des nouvelles politiques ou traitant d'objets politiques, sauf les écrits électoraux pendant la période électorale, prévus par l'art. 10 de la loi du 16 juillet 1850 et l'art. 2 du sénatus-consulte du 17 février 1858. (Idem.)

Sous peine de 25 fr. à 500 fr. d'amende et de six jours à un mois d'emprisonnement,

accumulativement ou séparément. Art. 1er et 5 de la loi du 10 décembre 1830.

III. *Afficheurs, crieurs publics, colporteurs.*

79° Obligation pour les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs de faire une déclaration et d'indiquer leur domicile, sous peine d'une amende de 25 fr. à 200 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un mois, cumulativement ou séparément. Juridiction correctionnelle. Loi du 10 décembre 1830, art. 2.

Abrogé par la loi du 16 février 1834, art. 1er et 2, qui soumet à l'autorisation préalable, pouvant toujours être retirée, les crieurs, vendeurs, distributeurs d'écrits, dessins ou emblèmes, imprimés, lithographiés, moulés, gravés ou à la main, ainsi que les chanteurs, sous peine d'un emprisonnement de six jours à deux mois et de deux mois à un an en cas de récidive. Juridiction correctionnelle. Abrogé par décret du 10 septembre 1870.

Etendu par la loi du 27 juillet 1849 aux distributeurs ou colporteurs de livres, écrits, brochures, gravures et lithographies. Art. 6. Aggravation de la pénalité : emprisonnement de un à six mois et une amende de 25 fr. à 500 fr. Juridiction criminelle.

La loi du 21 avril 1849 accordait à tout citoyen, pendant les quarante-cinq jours qui précèdent les élections générales, la faculté de distribuer sans autorisation et de vendre tous les écrits et imprimés relatifs aux élections, sous la simple condition d'un dépôt préalable au parquet et d'une déclaration du nom des distributeurs et des vendeurs, de leur profession et de leur adresse au maire.

Modifié par la loi du 16 juillet 1850. Liberté entière de distribuer sans autorisation les circulaires et professions de foi des candidats, signées et déposées au parquet pendant les vingt jours qui précèdent les élections. Art. 10 et 11. (En vigueur.)

80° Défense aux crieurs et distributeurs de crier les écrits imprimés, lithographiés, gravés ou à la main (autres que journaux, feuilles, jugements et autres actes d'une autorité constituée) sans en avoir remis un exemplaire à l'autorité municipale. (Idem.)

Sous peine d'une amende de 25 fr. à 200 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un mois, cumulativement ou séparément, loi du 10 décembre 1830, art. 3, § 2, et art. 7. Juridiction correctionnelle.

81° Défense aux crieurs et distributeurs d'annoncer journaux, feuilles, jugements et autres actes d'une autorité constitutive autrement que par leur titre, sous les mêmes peines. Juridiction correctionnelle, même loi, art. 3, § 1er, et art. 7. (En vigueur.)

82° Défense de vendre ou distribuer de faux extraits des écrits ci-dessus, sous peine d'une amende de 25 fr. à 500 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un mois, cumulativement ou séparément, contre les crieurs, vendeurs et distributeurs, et du double de cette peine contre l'auteur et l'imprimeur. Cour d'assises, même loi, art. 4 et 5. (En vigueur.)

IV. *Imprimerie et librairie.*

83° Nul ne sera imprimeur ou libraire s'il n'est breveté par le roi et assermenté. Art. 11 de la loi du 21 octobre 1814.

Imprimeries clandestines, amende de 10,000 fr., emprisonnement de six mois et destruction des *presses*.

Idem, en cas d'imprimeries non déclarées ou pour lesquelles il n'aura pas été obtenu de permission. Art. 11 et 13 de la loi du 21 octobre 1814.

84° Défaut de déclaration par l'imprimeur avant l'impression d'un écrit et défaut de dépôt avant de mettre en vente ou de publier. Saisie de l'ouvrage, 1,000 fr. d'amende ; 2,000 fr. pour la seconde fois. Même loi, art. 10. (En vigueur au moins pour le second point.)

85° Défaut d'indication, par l'imprimeur, de son nom et de sa demeure, amende de 3,000 fr. Même loi, art. 17. (En vigueur.)

86° Indication d'un faux nom ou d'une fausse demeure, 6,000 fr. d'amende, sans préjudice de l'emprisonnement prononcé par le code pénal. Même loi, même article. (Idem.)

87° Mise en vente ou distribution par un libraire d'un ouvrage sans nom d'imprimeur, 2,000 fr. d'amende, ou 1,000 fr. s'il fait connaître l'imprimeur. Même loi, art. 19. (Idem.)

88° Exercice du commerce de la librairie sans brevet, un mois à deux ans d'emprisonnement, 100 fr. à 200 fr. d'amende et fermeture de l'établissement. Art. 24 du décret du 17 février 1852.

Les gérants des journaux seront autorisés à avoir une imprimerie exclusivement destinée à l'impression de leurs journaux. Art. 14 de la loi du 11 mai 1868.

V. Dispositions diverses.

Aggravation ou atténuation de la pénalité. — Caution.—Preuves des faits diffamatoires.

Aggravation de la pénalité.

I. En raison de la qualité de l'inculpé. — En cas de crime ou de délit commis par les propriétaires, éditeurs responsables, auteurs ou rédacteurs d'un journal ou écrit périodique :

1° Les amendes peuvent être portées au double. Art. 10 de la loi du 9 juin 1819. (En vigueur.)

Aggravé par l'art. 14 de la loi du 18 juillet 1828, en ces termes : Les amendes autres que celles portées par la présente loi, qui auraient été encourues pour délit de publication par la voie d'un journal ou écrit périodique, ne seront jamais moindres du minimum fixé par les lois relatives à la répression des délits de la *presse*.

En outre, le décret du 19 février 1852 donnait au gouvernement, pendant un délai de deux mois, après toute condamnation contre le gérant d'un journal pour délit ou *contravention*, le droit de suspendre le journal ou de le supprimer administrativement. Art. 32. (Abrogé par la loi du 2 juillet 1861.)

2° Les peines ne se confondent pas entre elles et seront toutes subies lorsque les faits qui y donneront lieu seront postérieurs à la première poursuite. Art. 1er de la loi du 9 septembre 1835.

La loi du 16 juillet 1850 a reproduit cette disposition dans son article 9, mais seulement pour les peines pécuniaires prononcées pour crimes ou délits. (En vigueur.)

II. En raison de la nature du délit. — 1° En cas de condamnation pour outrage à la morale publique ou religieuse, les tribunaux pourront, suivant les circonstances, élever les peines jusqu'au double du maximum. Art. 8 de la loi du 9 septembre 1835. (Abrogé par le décret du 6 mars 1848.)

2° En cas de condamnation pour attaques contre la propriété, le serment, le respect dû aux lois, pour apologie de faits qualifiés crimes et délits, pour provocation à la haine entre les diverses classes de la société, même faculté, même loi. (Idem.)

3° Dans tous les cas de diffamation prévus par la loi, même faculté. Le coupable pourra en outre être interdit en tout ou en partie des droits mentionnés en l'art. 42 du code pénal pendant un temps égal à la durée de l'emprisonnement. Même loi, art. 9. (Idem.)

4° En cas de provocation à l'un des crimes prévus par les art. 87 et 91 du code pénal (attentat contre le gouvernement, contre la paix publique, complot), faculté pour les cours d'assises de prononcer la suspension pendant dix jours au moins et deux mois au plus du journal ou écrit périodique. Aucune caution ne pourra être admise dans ce cas. Art. 15 de la loi du 27 juillet 1849, reproduit, moins la disposition relative à la caution, par l'art. 12 de la loi du 11 mai 1868, avec aggravation de la durée de la suspension de deux mois à six mois. (En vigueur.)

5° Même faculté en cas de provocation au crime prévu par l'art. 86 du code pénal (attentat contre l'empereur et les membres de sa famille) et au délit prévu par l'art. 9 de la loi du 17 mai 1819 (offense envers la personne du roi). Même loi, même article. (Abrogé implicitement par les événements politiques.)

6° En cas de condamnation pour crime, la suppression du journal ou écrit périodique a lieu de plein droit. Art. 32 du décret du 17 février 1852, reproduit par l'art. 12 de la loi du 11 mai 1868. (En vigueur.)

III. A raison de l'état de récidive. — 1° L'amende pourra être portée au quadruple contre les propriétaires, éditeurs responsables, auteurs ou rédacteurs de journaux ou écrits périodiques. Art. 10 de la loi du 9 juin 1819. (Idem.)

2° Faculté de suppression ou de suspension des journaux ou écrits périodiques.

Loi du 18 juillet 1828, art. 15. En cas de récidive par le même gérant et dans les cas prévus par l'art. 58 du code pénal, outre les dispositions de l'art. 10 de la loi du 9 juin 1819, les tribunaux pourront prononcer une suspension de dix jours à deux mois.

Le maximum de la suspension a été porté à quatre mois par la loi du 9 septembre 1835, en cas de seconde condamnation prononcée pour crime contre le même gérant ou le même journal dans le cours de la même année, sans confusion possible entre les peines.

Après l'abrogation de cette dernière loi, celle du 29 juillet 1849 a reproduit la disposition de la loi du 18 juillet 1828 en la précisant. La seconde condamnation devra être intervenue dans l'année et avoir été prononcée pour crime ou délit pour que la suspension de dix jours à deux mois puisse être encourue.

Plus rigoureux, le décret du 17 février 1822 prononçait, dans son art. 32, la suppression de plein droit du journal dont les gérants avaient été condamnés dans l'espace de deux ans pour délit ou contravention.

La loi du 2 juillet 1861 a abrogé cette disposition, et c'est dans la loi du 11 mai 1868 qu'on trouve aujourd'hui la faculté pour les tribunaux, en cas de nouvelle condamnation pour délits autres que ceux commis contre les particuliers, de prononcer une suspension de quinze jours à deux mois ; en cas de troisième condamnation dans les mêmes délais, la suppression peut être de deux mois à six mois. Art. 12. (En vigueur.)

Pendant toute la durée de la suspension le cautionnement demeurera déposé au Trésor et ne pourra recevoir une autre destination. Art. 12, § 4, de la loi du 11 mai 1868, textuellement reproduit de l'art. 15 de la loi du 18 juillet 1828. (Idem.)

Quant à la non-confusion des peines, il a déjà été dit plus haut que la loi du 16 juillet 1850 a reproduit, en réduisant son effet aux peines pécuniaires prononcées pour crimes et délits, la disposition abrogée de la loi de 1835.

Atténuation de la pénalité par l'application de l'article 463 du code pénal.

C'est dans la loi du 25 mars 1822 qu'on trouve pour la première fois la possibilité de l'article 463 ; mais elle est limitée aux délits correctionnels d'outrages envers les personnes indiquées dans son art. 6, sauf le délit commis vis-à-vis d'un ministre des cultes dans l'exercice de ses fonctions et celui d'enlèvement ou dégradation des signes publics de l'autorité.

Les lois des 10 décembre 1830, art. 8 et 16 février 1834, art. 2, l'ont étendue aux contraventions commises par les afficheurs et crieurs publics, lorsque le préjudice causé n'excède pas 25 fr. Enfin le décret du 11 août 1848 a admis son application pour tous les délits. La loi du 11 mai 1868, plus libérale encore sur ce point, l'a étendue aux crimes, délits et contraventions commis par la voie de la presse. Art. 15. (En vigueur.)

Fidèle au principe posé, la loi du 6 juillet 1871 a déclaré l'article 463 applicable aux contraventions qu'elle prévoit : déclaration, cautionnement. (Idem.)

Mais une double limitation se rencontre dans l'application qui doit être faite dans ce cas de la peine. (Idem.)

D'après l'art. 23 de la loi du 27 juillet 1849, la peine ne pourra jamais, en matière de délit déféré au jury, dépasser la moitié du maximum déterminé par la loi.

Et, d'après l'art. 15 de la loi du 11 mai 1868, elle ne devra jamais être inférieure à 50 fr. d'amende.

Caution.

Toute personne inculpée d'un délit commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, contre laquelle il aura été décerné un mandat de dépôt ou d'arrêt, obtiendra sa mise en liberté provisoire, moyennant caution. La caution ne pourra dépasser le double du maximum de l'amende encourue. Art. 28 de la loi du 26 mai 1819.

Déclaré inapplicable par l'art. 15 de la loi du 27 juillet 1849, en cas de poursuites pour l'un des crimes prévus par les art. 87 et 91 du code pénal.

Implicitement abrogé, peut-être, par l'art. 27 du décret du 17 février 1852, qui dispose que les poursuites auront lieu dans les formes et délais prescrits par le code d'instruction criminelle.

Remplacé par la loi du 14 juillet 1865 sur la mise en liberté provisoire en toute matière. Possibilité pour l'inculpé d'obtenir en toute circonstance sa liberté, moyennant caution et même sans caution, par ordonnance du juge d'instruction. (En vigueur.)

Droit pour l'inculpé correctionnel domicilié, qui n'a point été condamné pour crime ou pour délit à plus d'un an de prison, d'être mis en liberté dans les cinq jours de son interrogatoire, quand le maximum de la peine encourue est inférieur à deux ans d'emprisonnement.

Preuve des faits diffamatoires.

L'article 368 du code de 1810 portait qu'aucune condamnation ne pouvait être prononcée contre l'auteur d'une imputation s'il en produisait la preuve légale. N'étaient considérés comme constituant la preuve légale que les jugements des actes authentiques.

La loi du 26 mai 1819 autorisa à prouver par toutes les voies ordinaires la vérité des faits diffamatoires, mais contre les dépositaires ou agents de la force publique, ou contre les personnes ayant agi dans un caractère public seulement. Art. 20.

Celle du 25 mars 1822 prohiba, dans tous les cas, la preuve par témoins.

La législation de 1830 remit en vigueur (art. 4 de la loi du 8 octobre) la disposition de la loi de 1819.

Le décret de 1852, art. 27, revint, au contraire, à celle de la loi de 1822, en prohibant la preuve par témoins.

D'après la loi du 15 avril 1871, la preuve par toutes les voies ordinaires a été rétablie. Art. 3. (En vigueur.)

— III. **La presse sous l'état de siége.** En vertu de l'art. 9 de la loi du 9 août 1849, l'autorité militaire a le droit, dans les villes ou départements soumis à l'état de siége, « d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre. » Par l'art. 8, les tribunaux militaires peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits contre la sûreté de la république, contre la constitution, contre l'ordre et la paix publics, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices. D'après ces deux articles le commandant militaire d'un territoire placé sous l'état de siége a le droit d'interdire la publication d'un journal et de traduire devant un conseil de guerre l'auteur d'un article qu'il juge délictueux. Pour fonder un journal sous l'état de siége, est-il nécessaire d'avoir l'autorisation préalable du commandant militaire ? Rien dans la loi de 1849 n'exige cette autorisation et c'est abusivement, en droit, qu'on a rétabli dans les départements soumis à l'état de siége la nécessité de l'autorisation préalable, qui n'existe plus dans notre législation depuis la loi du 11 mai 1868. Toutefois, en fait, il est prudent, avant de faire paraître un journal, d'avoir l'assentiment de l'autorité militaire ; car elle peut, si bon lui semble, et sans motif, supprimer le journal dès l'apparition du premier numéro. Lorsque l'autorité militaire a supprimé ou suspendu un journal, cette interdiction de paraître doit-elle être assimilée à la suspension judiciaire telle qu'elle est réglée par la loi sur la presse du 12 mai 1868, et le journal peut-il reprendre sa publication lorsque l'interdiction ou la suspension dont il a été frappé a duré six mois ? Dans un arrêt du 10 avril 1874, la cour de cassation a décidé que l'interdiction prononcée par l'autorité militaire n'avait rien de commun avec la suspension ou la suppression ordonnées par la voie judiciaire, et que dès lors il n'y avait pas lieu de recourir aux dispositions légales qui servaient de sanction à ces mesures. Sous l'état de siége, un tribunal civil peut-il appliquer la pénalité de l'article 20 du décret du 17 février 1852 à celui qui fait reparaître sous un titre déguisé un journal supprimé par le commandant de l'état de siége ? La cour d'appel de Paris ayant condamné le rédacteur gérant du journal la *Ville de Paris*, publié pour remplacer l'*Avenir national* qui venait d'être interdit, la cour de cassation a cassé cet arrêt (10 avril 1874), en se fondant sur ce que, sous l'état de siége, les tribunaux n'ont pas à s'occuper des mesures prises par l'autorité militaire. D'après elle, l'état de siége est un régime qui se suffit à lui-même, et si le gouverneur commandant le territoire soumis à ce régime estime qu'il a été contrevenu à un arrêté d'interdiction, il en est le seul juge ; c'est à lui d'assurer l'exécution de son arrêté et de traduire, s'il y a lieu, les contrevenants devant un conseil de guerre.

— IV. **La presse dans ses rapports avec le gouvernement.** Le rôle de plus en plus considérable que la *presse* périodique a pris dans les sociétés modernes a suggéré aux gouvernements, depuis cinquante ans, l'idée de s'en faire un instrument au service de leur pouvoir, d'enrégimenter des journaux, de diriger leur publicité et de la faire servir à leurs intérêts. Deux procédés ont été mis en usage pour atteindre ce but : les lois répressives et les subventions. Au moyen des premières, on n'a pas seulement porté atteinte au principe de la liberté, on a essayé d'imposer des doctrines, de violenter les consciences, en asservissant les esprits. Avec les subventions, on a essayé de former des partisans salariés, de composer des majorités factices, de corrompre l'opinion publique ; les subventions ont encore une conséquence, c'est de porter atteinte à la *presse* indépendante, en déplaçant à son préjudice toutes les conditions d'égalité civile et de concurrence industrielle. Encore, si elles n'étaient qu'une récompense donnée à des zélateurs d'un système ; mais, le plus souvent, elles n'ont été accordées, par le ministre dispensateur des fonds secrets, à certains journaux que pour mettre un terme à leurs attaques. D'où il résulte, ainsi qu'on l'a remarqué, qu'acheter ainsi l'apologie, c'est offrir une prime à l'injure, c'est montrer que l'attaque et la diffamation sont le chemin de la fortune et souvent même celui des titres, des priviléges et des décorations ; c'est faire en un mot un ignominieux trafic. Et qu'on ne dise pas que subventionner des journaux est, de la part d'un gouvernement, un droit et une nécessité ; car, alors, il serait préférable de reconnaître hautement ce droit et cette nécessité par le vote d'un fonds spécial, qui, du moins, serait un hommage rendu par un gouvernement au principe de la publicité, mais non point un sacrifice impur fait à la corruption et à la vénalité.

Napoléon Ier avait imaginé un moyen commode d'empêcher la *presse* d'être dangereuse pour son despotisme : il l'avait bâillonnée. Après lui, on institua un bureau de l'esprit public composé de censeurs sévères, chèrement rétribués. Sous le ministère Villèle, ce bureau fut composé de Linguet, Benaben, Sauvo et Delaunay ; le premier recevait 24,000 francs, les autres 10,000 francs par an. Sous le gouvernement de Juillet, les ministres s'appliquèrent davantage encore à grandir l'importance de ce bureau. On reprocha même à l'un d'eux, M. Duchâtel, de ne pas s'occuper d'autre chose. « Il passe son temps, écrivait M. Abbatucci dans un de ses portraits parlementaires, à intriguer dans les couloirs de la Chambre et à diriger le bureau de l'esprit public, qu'il a auprès de lui. » Quant à M. Guizot, il donna tous ses soins à ce service et sut lui faire jouer un rôle considérable par l'entremise de son chef de cabinet, M. Génie. Les journaux officieux étaient souvent dirigés par les membres du gouvernement eux-mêmes, rédigés par ses plus éminents serviteurs, écrivains plus ou moins célèbres, ministres de la veille ou du lendemain : c'était leur récompense. Sous la Restauration, un seul journal, le *Constitutionnel*, comptait parmi ses rédacteurs réguliers, attitrés, de Bonald, Chateaubriand, de Villèle, Clausel de Coussergues, Mathieu de Montmorency, de Corbière, de Polignac, Berryer, de Fitz-James, de Fontanes, le cardinal de La Luzerne, etc. Le *Journal des Débats* était rédigé par Chateaubriand, Audibert (son chef de cabinet), Villemain, Fiévée, de Salvandy, de Bourquenay, etc. ; la *Quotidienne*, par MM. de Vitrolles, Michaud, le baron d'Echstein, le marquis de Maisonfort, etc. Les membres ou les agents du gouvernement ne se bornaient pas à ce concours direct. Ils s'efforçaient d'enlever à l'opposition et de gagner à leur cause les écrivains

qu'il leur était possible de recruter : places, argent, égards, tous les moyens de séduction étaient employés. C'était un des principaux soucis du gouvernement. Les écrivains, les journalistes ministériels pouvaient prétendre aux plus hauts emplois. Ils devenaient préfets, conseillers d'État, parfois ministres. Un tiers du personnel gouvernemental et administratif, pour le moins, était pris dans la *presse*. Ces administrateurs, ces hommes d'État sortis de la *presse* conservaient avec elle des liens d'habitude et d'affection. Ils savaient en user, ils en usaient.

Mais il ne suffisait pas de stimuler les écrivains dévoués, il fallait neutraliser les autres. On s'y employait activement. Tantôt on achetait leurs journaux : cela s'appelait *amortir* l'opposition, c'était le procédé favori des ministres de la Restauration ; tantôt on payait leur silence. Certains journalistes recevaient 1,500 *francs par mois pour ne pas écrire*. Tantôt, sous prétexte de mission, on les éloignait. Capo de Feuillide fut ainsi tenu à distance pendant trois années consécutives. La mission de Loeve-Weimars, dont la chronique à la *Revue des Deux-Mondes* gênait sérieusement la politique de M. Thiers, coûta plus de 60,000 francs. Plus d'un million était ainsi dépensé chaque année en subventions directes ou déguisées. En onze mois, un seul journal, l'*Epoque*, reçut 1,100,000 francs. Et nous ne parlons pas des concessions : concessions de théâtres (revendues jusqu'à 100,000 francs, comme celle du Théâtre-Historique accordée à la même *Epoque*), concessions de numéros de voitures, de lignes d'omnibus, ni d'autres faveurs secondaires ; nous serions entraînés trop loin.

Si de notre pays nous voulions jeter un coup d'œil sur les autres, partout nous verrions la *presse* conduite, maniée par les gouvernements, par leurs défenseurs ou par des hommes d'Etat qui briguent le pouvoir et savent servir leurs intérêts au moyen des journaux quand ils y sont parvenus. Faut-il rappeler, en Italie, Cavour fondant avec le comte Balbo le *Risorgimento*, qu'il continue à diriger quand il est ministre? Durando, Farini, Minghetti, Jacini, Visconti-Venosta, créant, dirigeant chacun un journal? En Belgique, M. Nothomb inspirait le *Courrier des Pays-Bas ;* M. Vilain XIV, l'*Avenir ;* M. Deschamps, la *Revue nationale ;* M. Orts, la *Presse belge ;* le prince de Chimay, l'*Emancipateur*. Un seul journal, la *Politique*, comptait parmi ses rédacteurs MM. Deveaux, Lebeau, Rogier, Deschamps, etc. Tielmans, de Decker, Van den Wayer, enfin, exerçaient tous trois la profession de journaliste quand ils prirent des portefeuilles, et ils conservèrent des relations étroites avec les journaux qui les avaient fait arriver.

En Angleterre, chaque journal relève de quelque homme d'Etat et reçoit directement ou indirectement son inspiration quotidienne. Ces liens, pour la plupart, sont bien connus. En Hongrie, tous les vieux noms qui dirigent la politique du pays doivent leur influence principalement aux journaux fondés par eux : le baron Œtwos, pour tout le monde, c'est le *Pesti-Hirlap* ; le comte Szechenyi, c'est le *Vilag ;* le baron Kemenyi, c'est l'*Erdeley*. L'Espagne elle-même, où la presse est si peu développée, nous montre l'*Heraldo* fondé par le comte San-Luis; l'*El Porvenir*, par Bravo Murillo; l'*Ami du peuple*, par Gonzalès Bravo, etc.

Ainsi, on le voit, dans tous les pays, les gouvernements, qui ne cessent de se plaindre du pouvoir dangereux de la *presse*, sont les premiers à en profiter. Les journaux sont devenus des armes de guerre au service de la politique, des instruments entre les mains des hommes d'Etat qui se livrent bataille. Certes, il n'y aurait rien à dire si la *presse*, moyen de publicité sans égal, ne servait qu'à l'échange d'idées opposées : la vérité sans doute ne ferait que gagner à la polémique courtoise. Mais ce qui semble étrange, c'est que ce sont précisément les pouvoirs établis sur des théories absolues, ceux qui se vantent d'être autocratiques, et qui poursuivent de leur haine et de leur mépris le journalisme ; ce sont ceux-là, disons-nous, qui ont le plus souvent recours à sa puissance pour asseoir et maintenir leur autorité. Le gouvernement du second Empire a montré en France quel auxiliaire on pouvait trouver dans la *presse* pour le despotisme. Les moyens qu'il a employés dans ce dessein sont si curieux, l'habileté cynique qu'il a déployée dépasse tellement tout ce qui avait été fait jusqu'alors, qu'on nous pardonnera de nous y arrêter.

Le décret du 17 février 1852 soumit la *presse* à deux pouvoirs répressifs : d'un côté, l'administration, personnifiée dans le ministre de l'intérieur et les préfets ; de l'autre, la justice, représentée par les tribunaux correctionnels. Ce système inouï, qui dépassait en rigueur toutes les lois répressives connues, dura quinze ans; ce fut le plus puissant instrument de règne de l'Empire parce qu'il fut le plus perfide. Il assimila la *presse* à un établissement insalubre, la soumit à un régime de tolerance, la fit administrer sous l'œil de la police. Il déshonora la pensée en l'obligeant à recevoir un permis de circulation et détruisit le goût de l'étude en interdisant la discussion. D'entraves, il n'y en avait aucune en apparence; mais le moindre agent avait le droit d'interpréter le sens de tel ou tel article et d'en dénoncer les doctrines prétendues subversives. Une seule voie à l'appréciation était laissée ouverte, celle de l'éloge. La France se voyait condamnée à subir un déshonorant coup de force, sans qu'aucun cœur généreux pût élever sa protestation. De telle sorte qu'il semblait, au milieu du silence inflexiblement imposé, que le pays tout entier donnait son assentiment à la révolution impériale. Quelle humiliation ! Quelle honte ! Les journaux bonapartistes ne devaient-ils pas se sentir outragés eux-mêmes de garder seuls la liberté de la parole dont le privilége exclusivement accordé à leurs apologies attestait hautement et proclamait la servilité de leurs plumes?

Ce régime oppressif, inauguré par le décret de février, parut néanmoins aux courtisans du pouvoir être la plus grande mesure de liberté qui pût être accordée. Pour M. de Persigny, « cette loi sera considérée comme un des plus grands services que l'empereur ait rendus au pays. » Le président Troplong, lui, énumérant toutes les libertés dont l'empereur, en 1853, avait déjà doté la France, disait par une dérision amère : « N'est-ce pas un pays libre que celui où les journaux ont le droit de parler quand ils devraient se taire et de se taire quand ils devraient parler? » De son côté, M. Rouher, s'adressant aux *quarante-cinq*, avec l'audace astucieuse qui consiste à jouer l'indignation devant des reproches justifiés, s'écriait effrontément : « Croyez-vous que la *presse* dans ce pays soit asservie? Mais dites-le ; émettez franchement votre appréciation !... » Et M. Granier de Cassagnac répondait hardiment à cet appel en disant : « La liberté de discussion existe pour la *presse* de la manière la plus complète. Il serait difficile de citer une idée, une théorie, un homme, une chose, qui échappe à la discussion des journaux.... »

Tout cela, il faut le remarquer, était officiel : une opinion différente était exprimée dans l'intimité par les agents du pouvoir. Dans des circulaires confidentielles aux préfets, dans des lettres particulières, destinées à rester ignorées du public, on félicitait l'empereur d'avoir donné au gouvernement les moyens de supprimer à son gré les journaux. On trouve, par exemple, dans une curieuse circulaire des phrases comme celle-ci : « On n'attend pas pour frapper qu'un délit soit nettement caractérisé. On sait bien que pour les délits proprement dits les tribunaux suffisent et que le décret de 1852 a été précisément créé pour frapper les attaques dissimulées, les allusions, *tous les faits que la loi commune ne saurait atteindre...* » Ou encore cette autre : « La direction de la *presse* est devenue ce qu'elle devait être, une véritable direction de l'esprit public... » D'autre part, M. Delangle, procureur général, disait : « Ne permettez pas qu'on discute. Ouvrir la porte à la discussion, c'est ouvrir la porte au désordre ! »

On peut se représenter, après cela, l'intérêt que devaient offrire les journaux ! Il n'y avait aucune question qu'ils pussent traiter sans danger. Une feuille se mêlait-elle d'apprécier la constitution, un arrêté venait lui rappeler, en l'avertissant, que cette liberté dangereuse lui était interdite. Cherchait-elle à occuper du moins ses lecteurs des grandes questions de philosophie politique en montrant l'influence que les institutions d'un peuple peuvent exercer sur son caractère, aussitôt un avertissement, qui, réitéré, amenait la suspension, venait lui conseiller amicalement d'abandonner un terrain aussi brûlant. Enfin, essayait-elle de se rejeter, en désespoir de cause, sur les questions de politique étrangère, un sagace préfet la prévenait immédiatement que « de tels subterfuges ne pouvaient tromper l'administration vigilante, » et qu'il était clair que le journal « cherchait à dissimuler ses critiques amères de la constitution de 1852 en feignant de parler d'une constitution étrangère. » En un mot, rien ne coûtait au gouvernement pour supprimer ou frapper une feuille qui lui déplaisait. En vertu de l'article de la constitution par lequel l'empereur assumait la responsabilité suprême, il était défendu de critiquer, de blâmer, de mettre même une restriction dans un éloge à propos d'un acte de l'administration. Attaquer, en effet, une décision quelconque, un agent quel qu'il fût, c'était attaquer le chef de l'Etat responsable, c'était injurier l'être mystique qui se dérobait sous le nom majestueux de l'*Autorité*. Aussi, combien de mesures répressives ne prit-on pas, qu'on se borna à expliquer par cette sorte de *considérant*, véritablement ingénieux :

« Attendu que l'article du journal *** est de nature à porter atteinte à la considération de l'autorité et à tromper l'opinion..., etc. »

Ou encore par cet autre :

« Considérant que ces publications tendent à déconsidérer les dépositaires de l'autorité publique pàr des attaques injustes et passionnées..., etc. »

Le *Figaro*, ayant osé un jour dire qu'il lui semblait que les allumeurs de réverbères s'étaient trouvés un peu en retard pour faire leur service à l'entrée du boulevard du Prince-Eugène, s'attira un véhément *communiqué*, alleguant « qu'on ne peut s'expliquer l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur de l'article qu'en supposant qu'il a passé avant l'heure réglementaire sur le boulevard du Prince-Eugène; mais que, de ce que les becs de gaz dont il s'agit n'étaient point encore allumés, il ne fallait pas conclure qu'ils ne le seraient pas le moment venu... » Comment, après cela, un journal aurait-il eu l'audace d'émettre quelque léger blâme?

Pour employer la *presse* comme un moyen de gouvernement, le pouvoir impérial usa de deux procédés : 1° il empêcha les journaux de *dire* ce qu'il ne voulait pas qu'ils dissent; 2° il leur *fit dire* ce qu'il lui plaisait qu'ils dissent.

La première partie de cette tâche fut remplie, on le sait, avec une rare vigueur, et l'administration sut user de l'arbitraire aussi bien qu'à n'importe quelle époque de tyrannie et de violence. Elle mit dans la répression une désinvolture, un cynisme, une audace, une vigilance, une inflexibilité qui n'excluaient parfois ni l'aménité des moyens, ni l'hypocrisie de la forme. Le sabre qui frappait était dans un fourreau de velours.

La deuxième chose était de beaucoup la plus difficile, car elle devait obtenir le succès par l'astuce et non point par la force. Dominer la *presse* sans en avoir l'air; inspirer quotidiennement les journaux tout en restant dissimulé dans une ombre discrète, commander l'éloge aux journalistes ou les forcer au silence selon les besoins de la politique, être présent toujours et ne jamais se laisser apercevoir, voilà comment le gouvernement de Napoléon III espéra se rendre maître de l'opinion publique, voilà comment il agit pendant quinze ans; la ruine fut au bout.

Le régime inauguré par le décret du 17 février était complétement nouveau; également nouvelles furent la création et l'organisation savante du service de la *presse*. Ce service fut installé par les soins de M. Latour-Dumoulin. Il comprit six bureaux distincts divisés en deux sections; chaque bureau eut plusieurs employés qui lisaient depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir tous les journaux français et étrangers et en faisaient des extraits. La traduction des feuilles étrangères était envoyée de demi-heure en demi-heure à la direction de la librairie, où elle était aussitôt recopiée et transmise au ministre d'Etat et des affaires étrangères. On eut tellement à se louer de cette innovation que des auxiliaires, payés sur les fonds secrets, furent ajoutés par la suite en nombre supérieur à celui des employés réguliers. « Ce fut ainsi, dit le directeur de l'imprimerie et de la librairie dans une note confidentielle, que j'attachai à la direction une certaine quantite d'hommes de lettres d'un talent reconnu, mais qui se trouvaient sans ressources (MM. Jules de Saint-Félix, Henri Berthoud, Marie Aycard, Nicolle, Déaddé Saint-Yves, André Thomas, Albert Maurin, Charles Nisard, Rapetti, Isidore Vieu, Félix Sorel, Susini, etc.). »

Ce personnel supplémentaire s'augmenta de telle sorte qu'on arriva à avoir plus de quarante employés hors cadre, travaillant sous les ordres du directeur de la librairie et centralisant tout ce qui avait rapport à la *presse*, à la répression de ses écarts et l'impulsion qui devait lui être donnée. » C'est là, c'est dans cette officine qu'on pouvait venir chercher les renseignements concernant les journaux et les écrivains; là étaient les dossiers de toute espèce sur la *presse*, depuis les grandes revues et les plus importants journaux politiques jusqu'aux moindres feuilles. C'est de là aussi que partaient les ordres des ministres, les articles officiels, les rapports secrets sur le langage qu'il fallait tenir et les interminables *communiqués* rédigés à la hâte sur un signe du chef tout-puissant. C'est de là encore, c'est de cette école diplomatique que sortait celui que les journalistes appelaient le *Monsieur en habit noir*. Son rôle était délicat. Personnage officiel, il devait, autant que possible, dissimuler son importance, ne parler que très-peu de l'administration qu'il représentait et n'avoir toujours que des tons de voix mielleux.

Cette organisation savante enveloppa la *presse* comme dans un filet dont les mailles restaient invisibles aux yeux de tous. Grâce à elle, le gouvernement put suivre régulièrement la politique de chaque feuille, tenir note des changements de rédacteurs et dresser des dossiers.

« La *presse* de Paris, lit-on dans le rapport confidentiel cité plus haut, la *presse* de Paris me paraissant mériter une attention toute spéciale à cause de ses relations avec les chefs des divers partis, j'étais parvenu à me créer des intelligences dans tous les journaux politiques, et un rédacteur au moins m'était acquis dans chacun d'eux. Les rapports de M. de Maupas ont pu convaincre Votre Majesté que je connaissais presque toujours d'avance ce qui devait paraître dans les feuilles de l'opposition, et que bien souvent je suis parvenu à empêcher la publication d'articles qui auraient produit sur l'opinion le plus mauvais effet. M. le ministre des affaires étrangères pourrait aussi dire à Votre Majesté que fréquemment j'ai fait insérer dans la *Presse*, l'*Assemblée nationale* et le *Siècle* des documents utiles, mais qu'il y aurait eu un grave inconvénient à mettre dans les journaux dont les relations avec le pouvoir sont connues... Les rédacteurs de toutes les feuilles importantes des départements se trouvaient en rapports suivis avec ma direction qui, par des correspondances générales autographiées, leur donnait une impulsion et recevait souvent d'eux d'utiles renseignements.

» Les journaux étrangers appartenant, comme ceux de la France, à des partis politiques, je ne pouvais pas raisonnablement espérer que j'exercerais sur la plupart d'entre eux une influence permanente. Les correspondants qui n'enverraient à certains journaux que des articles favorables seraient bientôt remplacés. Le seul but que je devais me proposer, c'était, à un moment donné, de pouvoir faire publier un document utile dans les feuilles mêmes qui sont réputées les plus hostiles. C'est ce qui a été fait plusieurs fois, notamment, selon les intentions de Votre Majesté, pour l'article de M. de La Guéronnière intitulé : *Napoléon III*, qui fut inseré *in extenso* dans toutes les feuilles de l'Angleterre et de l'Allemagne. Cependant il ne suffit pas de savoir, par leur traduction, que des articles plus ou moins hostiles, plus ou moins favorables sont publiés à l'étranger. Je devais être exactement renseigné sur les auteurs de ces articles et sur la source des nouvelles insérées. S'il est absolument impossible d'empêcher la publication de mauvais articles et de correspondances malveillantes, du moins est-il nécessaire de chercher à les contre-balancer par l'envoi dans tous les pays d'articles rectificatifs, de correspondances générales et de correspondances particulières. Je m'étais mis, dans ce but, en relations suivies avec les correspondants officiels, patentés, des principaux journaux étrangers, de manière à agir sur eux chaque jour par de bons procédés ou par l'intimidation, selon leur caractère et leur importance. »

Nous nous arrêtons à cette phrase caractéristique; elle montre bien le caractère du gouvernement impérial. Le ton dégagé d'ailleurs de tout ce rapport, dont pas un mot ne peut exciter d'autre sentiment que le mépris, prouve combien les serviteurs de ce régime se sentaient à l'aise dans l'accomplissement de leur honteuse besogne d'espions ou d'embaucheurs.

On ne se borna pas à surveiller attentivement toutes les feuilles d'opposition ; on s'efforça de former et de perfectionner une *presse* gouvernementale. On créa des journaux officieux, on attira les écrivains et, pour encourager ces derniers, on choisit parmi eux un grand nombre de fonctionnaires, élevés et plus d'un candidat à la députation. MM. de La Guéronnière, Boilay, Merruau, de Bouville, Latour-Dumoulin, Collet-Meygret, Anselme Petetin, O'Quin, Granier de Cassagnac, etc., étaient journalistes. « Par l'exemple de ces faveurs, lit-on encore dans une note confidentielle adressée à l'empereur, on cherchait à rallier au gouvernement les hommes de plume et par eux à manier l'opinion. » En même temps on invitait tous les gens dévoués à l'Empire, ministres, conseillers d'Etat, fonctionnaires de toute espèce, à former une *presse* officieuse, à inspirer directement des journaux ou à écrire des articles eux-mêmes. La note confidentielle que nous avons déjà plusieurs fois citée contient ces lignes : « Il faudrait que les principaux membres du gouvernement prissent la peine d'inspirer quotidiennement les journaux dévoués. Le gouvernement à la tribune se défend lui-même. Il ne se fie pas à l'éloquence des députés. Pourquoi se fierait-il au savoir, à l'habileté, au dévouement des journalistes? Il serait vraiment à désirer que les membres du conseil privé (ils semblent n'avoir rien de mieux à faire), que les ministres eux-mêmes fussent derrière eux pour les guider, les patronner, les diriger. Ces relations seront-elles connues?... Il serait bon que, sous cette haute inspiration, l'on vît des membres des grands corps de l'État, des fonctionnaires d'un ordre élevé donner aux feuilles gouvernementales le concours de leur plume... » Le chef de l'Etat lui-même montrait l'exemple, ainsi qu'on le voit dans les *Papiers et correspondance de la famille impériale*. Il adressait de temps en temps aux journaux soldés sur sa cassette particulière, le *Peuple*, de M. Cl. Duvernois, le *Dix-Décembre* et l'*Epoque*, des articles sur des sujets à l'ordre du jour, dans lesquels il entremelait les éloges de sa politique et de ses vertus privées.

Le bureau de la *presse* fut successivement dirigé par MM. Latour-Dumoulin, Collet-Meygret, Salle, La Guéronnière, Treilhard, Perret et Langlé. Il prit sous ces divers administrateurs une force d'action de plus en plus grande et devint, selon le mot officiel, un véritable « bureau de l'esprit public. » Cependant, à partir de 1860, et lorsque M. de La Guéronnière se fut retiré, l'esprit politique abandonna le bureau de la *presse* et il cessa de donner les résultats attendus. Ceux qui vinrent ensuite ne surent point se servir de l'arme formidable qu'on avait mise en leurs mains; ils l'employèrent sans tact, dans un esprit administratif ou judiciaire, appliquant le décret de 1852 comme on eût appliqué une loi ou un règlement quelconque.

Il était arrivé ce qu'on avait pu prévoir et ce qui a lieu toujours sous un gouvernement personnel : les directeurs de ce service, se sentant investis d'une puissance immense, maniant selon leur bon plaisir une quantité énorme de journaux, n'ayant qu'un signe à faire, comme Eole, pour déchaîner chaque matin les vents de la calomnie ou de la louange, crurent n'avoir rien de mieux à faire que d'employer l'influence et l'autorité attachées à leurs fonctions pour leurs propres intérêts. M. Collet-Meygret surtout se

conduisit avec un sans-façon extraordinaire, faisant de sa place un moyen de fortune, attaquant ses ennemis personnels dans tous les journaux de l'Europe, supprimant sans rime ni raison les journaux qui lui déplaisaient, en un mot se conduisant comme un potentat dans une citadelle dont il avait les clefs.

Pendant ce temps, le pays renaissait à la vie politique et l'opposition gagnait sans cesse du terrain. D'après une note officielle et confidentielle du 15 septembre 1867, le tirage des journaux du gouvernement, en 1858, s'élevait à 67,000 exemplaires; celui des journaux opposants à 75,000. En 1867, l'opposition comptait 128,000 exemplaires, le gouvernement 42,000 à peine. Aussi demandait-on à grands cris de rétablir dans toute sa rigueur l'administration vigilante de M. Latour-Dumoulin pour « amortir l'opposition » et « manier l'opinion. » On s'évertuait dans les bureaux du ministère à chercher quelque moyen pour empêcher le réveil de l'esprit public et les rapports confidentiels, les notes secrètes étaient adressés de tous côtés au chef de l'Etat. On regrettait de voir le chiffre des subventions diminué, les journalistes insuffisamment attirés et encouragés par l'argent et l'appât des honneurs. L'approche des élections législatives de 1869 expliquait ces conseils et ces préparatifs. « 1869, c'est le *grand redan*, disait l'auteur de la note du 15 septembre 1857; il faut l'enlever à tout prix. L'opposition dès aujourd'hui s'y prépare avec ardeur. La défense s'endort; il est temps de la ranimer. Il suffit de le vouloir. Il y a encore bien des talents ignorés, bien des dévouements obscurs... » Les comptes de la cassette impériale et de la liste civile portent de nombreuses traces des largesses faites à la *presse* ou aux journalistes. Au mois de mai 1870, par exemple, M. Granier de Cassagnac reçut pour services de *presse* 16,000 francs, à compte sur 100,000 francs. Dans la distribution des 2 millions de fonds secrets de l'administration impériale, le service de la *presse* absorbait 297,540 francs. Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 15 avril 1869, établit qu'une somme de 200,000 francs suffit, en 1869, pour acquérir en province « la bienveillance » des journaux, non compris, il est vrai, les sommes dépensées par les candidats et les députés. A Paris, le pouvoir dépensait des sommes énormes dans la publication du journal le *Peuple* et parvenait à gagner également « la bienveillance » de quelques feuilles opposantes, notamment du *Figaro*.

Cependant rien n'y fit. La dernière heure de l'Empire allait sonner. En vain déployat-on pour les électione de 1869 et le plébiscite toutes les ressources d'une administration éprouvée; en vain l'argent fut prodigué pour fonder des journaux et les plus extravagants procédés d'annonce mis en pratique pour leur trouver des abonnés; en vain fit-on appel au zèle de tous les fonctionnaires, à la plume de quiconque cherchait à se vendre, le système tout entier s'effondra avec les désastres qu'il avait appelés sur le pays.

Après la proclamation de la république, sous le gouvernement de la Défense nationale, la *presse*, débarrassée de ses entraves, jouit d'une grande liberté, bien que, par suite de la guerre et de l'invasion, une grande partie du territoire fût placée sous l'état de siége. Le gouvernement n'exerça à Paris de pression d'aucun genre sur les journaux et, en province, il se borna à trois ou quatre suspensions momentanées, motivées par les nécessités de la défense et la situation de la France. Après la réunion de l'Assemblée nationale, lorsque M. Thiers fut devenu chef du pouvoir exécutif, la *presse* fut beaucoup plus maltraitée. L'état de siége commença à porter ses fruits. Dès le mois de février 1871, plusieurs journaux furent supprimés par le général Vinoy, gouverneur de Paris. L'Assemblée nationale adopta la juridiction du jury pour les délits de *presse;* mais là se borna sa bienveillance envers les journaux. Elle rétablit le cautionnement et, sur la demande du général Ducrot, elle se prononça, en février 1872, pour la poursuite de dix journaux sous l'inculpation d'offense envers elle. Le jury ayant acquitté presque tous ces journaux, la Chambre s'en prit au jury et vota une nouvelle loi, destinée à former un jury où dominât l'élément antirépublicain. D'après une statistique publiée par le *Siècle*, sous le gouvernement de M. Thiers, du 1er juillet 1871 au 24 mai 1873, la *presse* encourut 52 mesures administratives et subit 165 mesures judiciaires, se décomposant comme suit entre les divers ministres de l'intérieur : Lambrecht, 39; Périer, 65; Lefranc, 60; Goulard, 53.

Sous le gouvernement dit de l'ordre moral, inauguré le 25 mai 1873 par M. de Broglie, la *presse* eut encore beaucoup plus à souffrir; mais il va sans dire que ce fut la *presse* républicaine qui seule, sauf d'infimes exceptions, eut à subir les rigueurs du pouvoir. Là où était établi l'état de siége, on ne permit plus de créer de nouveaux journaux et les commandants de l'état de siége usèrent largement de leurs pouvoirs en suspendant ou supprimant des journaux républicains. Dans les départements restés dans le droit commun, on eut recours aux procès de *presse;* mais beaucoup plus souvent les préfets adoptèrent la mesure de l'interdiction de vente sur la voie publique, ce qui, dans les villes importantes, équivaut souvent à une suppression indirecte. On alla plus loin encore. Pour porter le dernier coup aux journaux frappés par cette interdiction de vente, on voulut assimiler le porteur du journal à domicile au colporteur et lui imposer l'obligation d'une autorisation préalable, qu'on aurait refusée. Au mois d'août 1873, un tribunal admit cette étrange jurisprudence, que rejeta la cour de cassation le 6 février 1874. Du 24 mai 1873 au 1er novembre 1874, dans une période de dix-sept mois, la *presse* a encouru 217 mesures administratives et 142 condamnations judiciaires, se décomposant comme suit entre les divers ministres de l'intérieur : Beulé, 149; Broglie, 121; Fourtou, 37; Chabaud-Latour, 52. Ce dernier ministre, dans une séance de la commission de permanence, en novembre 1874, n'en affirmait pas moins que jamais la *presse* n'avait été plus libre. A vrai dire, il voulait parler peut-être de la *presse* monarchique et bonapartiste, car, sur 28 journaux supprimés depuis l'établissement du gouvernement du 24 mai 1873, on comptait alors 27 journaux républicains et, sur 20 journaux suspendus, 16 républicains. Quelques faits pris au hasard montrent ce qu'il faut penser de l'assertion de M. Chabaud-Latour touchant le régime imposé à la *presse*. Au mois de juin 1873, le *Progressif de la Haute-Vienne*, répondant à un communiqué du général Lartigue, écrivait ces lignes : « M. Lartigue, en vertu des pouvoirs illimités que lui confère l'état de siége, a sur nous le droit de vie et de mort. Il nous soumet, depuis le 24 mai, à la censure préalable, puisque le *Progressif* ne s'imprime que sur son autorisation et après qu'il a pris connaissance de son contenu. » Le 11 juillet 1874, le général Ladmirault prenait l'arrêté suivant : « Attendu que le journal le *Nouvelliste de Paris* a changé de propriétaire et de gérant sans autorisation, la publication du *Nouvelliste de Paris* est interdite. » En novembre 1874, l'*Ami du peuple*, journal républicain de Douai, fut supprimé, en vertu de l'état de siége, pour publication d'articles « tendant à exciter à la haine des diverses classes de la société. » Or, le rédacteur des articles s'était borné à rappeler qu'avant la Révolution française les nobles et les prêtres possédaient les deux tiers du territoire et à donner une liste fort incomplète des droits féodaux; d'où il faut conclure qu'il est défendu aux journaux de feuilleter l'histoire et de regarder dans le passé. Le gérant de l'*Indépendant de Gray* ayant voulu imprimer un numéro supplémentaire de son journal pendant la période électorale, le général commandant l'état de siége dans la Haute-Saône déclara qu'il refusait cette autorisation (16 novembre 1874). Enfin, fait tout à fait incroyable, le 10 novembre 1874, le général Douay, commandant le 6e corps, refusait à M. Dufays, imprimeur à Saint-Dié, l'autorisation de publier un journal exclusivement littéraire et d'annonces.

Les rigueurs dont la *presse* a été l'objet sous tous les régimes monarchiques ont conduit un écrivain à en rédiger le martyrologe (le *Martyrologe de la presse*, par M. A. Germain, 1861, in-18). A vrai dire, l'histoire de la *presse* n'est que celle des répressions gouvernementales. Ce martyrologe consacre la ténacité des écrivains dans l'esprit d'indépendance malgré la censure, la prison, l'amende, l'avertissement, la suspension, la suppression et tous les raffinements des tortionnaires politiques; il consacre bien davantage la sottise des gouvernements. Ont-ils réussi à étouffer la voix de la *presse?* Nullement. Ils n'ont réussi qu'à exaspérer l'opinion publique au moment même où ils essayaient de bâillonner un journal, et ils ont préparé les éléments du recueil le plus facétieux à celui qui voudrait réunir et présenter aux lecteurs, quelques années plus tard, l'ensemble de leurs décisions, formules, prescriptions et proscriptions relatives à la *presse*. Rien de plus amusant que de voir maintenant, à tête reposée, ce qui effarouchait la censure en 1824 et ce qui valait un avertissement solennel ou tout au moins un communiqué en 1859. On hausse les épaules de pitié. C'est l'effet que produit la lecture du livre de M. Germain; les gouvernements paraissent absolument mesquins et ridicules à travers les petits moyens, les réticences, les niaiseries dont ils se servaient pour empêcher la vérité de se faire jour; les ministres qui les engageaient dans cette voie et qui, de loin, pourraient ressembler à des hommes d'Etat, ne sont plus que des grotesques. La Restauration et le second Empire sont les deux régimes à l'actif desquels on peut inscrire le plus grand nombre des bévues de ce genre, propres à faire rire d'eux jusque dans les siècles futurs. Sous la monarchie de Juillet, la répression se traduit par des amendes énormes et par d'incalculables années de prison infligées aux journalistes. Cependant il y a cette différence à faire que, de 1830 à 1848, il y eut pour la *presse* une semi-liberté et que les journaux étaient en grand nombre. Quant au second Empire, comment l'histoire de la *presse* n'est-elle, sous lui, que dans la répétition des mots fatidiques : avertissement, suspension, suppression, alors qu'il n'avait laissé vivre qu'un petit nombre de journaux soigneusement triés sur le volet, c'est ce dont on ne peut se rendre compte qu'en voyant pour quels motifs futiles, pour un mot, une allusion, pour la moindre aspiration vers la liberté, il s'arrogeait le droit de morigéner, puis d'anéantir un journal. Une autre remarque, c'est que bon nombre des suspensions et suppressions tombaient sur les parlementaires d'alors, nos gouvernants depuis, qui regimbaient et réclamaient, éloquemment parfois, comme MM. d'Haussonville et de Broglie. Arrivés enfin au pouvoir, ils ont employé et aggravé encore les mêmes moyens de contrainte.

— V. **Législation de la presse à l'étranger.** Comme ce sujet n'a pour nous qu'un intérêt secondaire, nous ne nous y arrêterons pas longuement. Nous nous bornerons à indiquer les traits saillants de la législation étrangère dans les principaux pays de l'Europe. Il résultera de cet examen que la France, qui a tant fait pour conquérir la liberté, est au point de vue de la *presse*, comme à tant d'autres, une des nations les moins favorisées. Le cautionnement, par exemple, une des plus lourdes entraves à la liberté de la *presse*, n'existe ni en Suisse, ni en Italie, ni en Belgique, ni en Hollande, ni en Espagne, ni en Bavière, ni en Suède, ni en Norvége, ni en Danemark, etc.

La loi sur la *presse* qui régit actuellement l'Allemagne du Nord est toute récente : elle a été votée par le Reichstag allemand à la fin d'avril 1874. Sans nous livrer à une étude rétrospective, nous rappellerons que le droit de légiférer sur la *presse* devint, en vertu de l'acte fédéral de 1815, une des attributions de la diète de la Confédération et qu'à partir du vote de la loi du 20 septembre 1819 jusqu'en 1848 la *presse* fut maintenue sous le régime de la censure, sauf des atténuations dans divers Etats, notamment en Bavière et dans le Wurtemberg. Lors de la révolution de 1848, non-seulement la censure fut supprimée, mais encore chaque Etat de la Confédération reprit le droit de faire comme il l'entendrait une loi sur la *presse*. Mais en 1850 la diète fédérale se reconstitua sur ses anciennes bases et promulgua, le 6 juillet 1854, une loi sur la *presse* dont les dispositions devaient être en vigueur dans toute l'Allemagne. Malgré cette loi, la Prusse, l'Autriche et la Bavière continuèrent à conserver les lois qu'elles avaient faites et qui ne différaient du reste que sur des points secondaires de la loi votée par la diète. D'après la loi du 6 juillet 1854, pour fonder un journal, il fallait obtenir l'autorisation préalable et déposer un cautionnement dont le taux et l'application pouvaient être déterminés par chaque Etat particulier. L'autorisation pouvait toujours être retirée. Chaque feuille devait avoir un gérant responsable, dont la signature était exigée sur chaque numéro, ainsi que celle de l'imprimeur. S'inspirant du décret de 1852 imposé à la France par Napoléon III, la loi de 1854 introduisit le système de l'avertissement, le droit de suspendre et de supprimer un journal après plusieurs avertissements, le communiqué émanant de l'autorité et le droit de réponse pour les particuliers. Le journal devait insérer sans observations l'avertissement, les jugements et arrêts dont il était frappé. Quant aux crimes, délits et contraventions, ils étaient soumis au droit commun. La saisie opérée par la police cessait de droit si le tribunal déclarait qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre; s'il intervenait une condamnation, l'écrit incriminé devait être supprimé.

D'après la loi de 1874, qui régit aujourd'hui la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et autres Etats formant l'Allemagne du Nord, tout Allemand peut exprimer ses opinions par la voie de la *presse*, dans les limites prévues par la loi, sans avoir besoin d'autorisation pour imprimer ou distribuer ses écrits. Tout imprimé, excepté les formulaires, prix courants, bulletins de vote, cartes de visite, etc., doit porter le nom et le domicile de l'imprimeur. Tout journal ou revue périodique doit indiquer en outre le lieu et la date de la publication et le nom d'un rédacteur responsable. Pour être rédacteur responsable, il faut jouir de ses droits civils et politiques et avoir son domicile fixe ou du moins habituel dans un des Etats de l'empire. Le rédacteur responsable est tenu d'accepter et de publier sans changement et sans omission toute rectification qui lui aura été adressée par une autorité ou par un individu quelconque, en réponse à des allégations contenues dans son numéro précédent. La rectification sera publiée gratis dans le plus prochain numéro du journal et, si elle dépasse l'espace occupé par l'article auquel on répond, les lignes en plus seront payées selon le tarif que le journal a adopté pour le prix des annonces. Les correspondances lithographiées, autographiées, etc., destinées à alimenter les rédactions ne sont pas soumises à ces prescriptions. La responsabilité d'un article incriminé incombe tout d'abord au rédacteur responsable, puis à l'éditeur, puis à l'imprimeur, puis enfin à l'expéditeur ou au propagateur de l'imprimé; mais ni le rédacteur, ni l'éditeur, ni l'imprimeur ne sont tenus d'indiquer l'auteur de l'article incriminé et, en outre, si l'une des personnes susindiquées est poursuivie, aucune des autres ne pourra l'être, sauf les délits connexes ou de droit commun; enfin aucune d'elles ne sera poursuivie si elles indiquent l'auteur de l'article incriminé et si cet individu peut être atteint par la justice. La publication d'un acte d'accusation ou d'un document ayant trait à un procès criminel est défendue avant la fin du procès à moins que ces pièces n'aient été publiées par ordre de justice. Les délits commis par la *presse* sont frappés d'une amende de 1.250 francs ou de six mois au plus d'emprisonnement. Toute contravention est punie d'une amende de 1 à 50 thalers et, en cas de fausse indication, de 1 à 200. Comme juridiction, la *presse* est soumise au droit commun; tous les délits poursuivis d'office sont soumis au jury. La prescription est acquise pour les délits au bout de six mois et, pour les contraventions, au bout de trois. Enfin les journaux ne sont astreints ni au cautionnement ni au timbre. La disposition capitale de cette loi attribue à la police le droit d'opérer la saisie des journaux dans le cas d'excitation à la haute trahison, au crime de lèse-majesté, à des actes prohibés par la loi, à la haine des citoyens les uns contre les autres. Dans les deux derniers cas, la saisie ne peut s'effectuer que s'il y a danger imminent pour la sûreté publique; mais la police reste seule juge des articles qu'elle croira dangereux pour la paix publique. Ces dernières dispositions ne sont rien moins que libérales et, de l'aveu même des feuilles officieuses, elles sont destinées à fournir au gouvernement une nouvelle arme contre l'opposition ultramontaine ainsi que contre les démocrates socialistes.

En Autriche, la *presse* est régie par la loi de 1852, modifiée depuis à diverses reprises dans un sens libéral, notamment par la loi de 1862, qui a supprimé l'avertissement avec droit de suspendre et de supprimer un journal. On trouve dans cette législation la plupart des prescriptions de la loi fédérale du 6 juillet 1854, dont nous avons parlé plus haut. Les crimes et délits de *presse* y sont déférés au jury. Les journaux sont astreints à un cautionnement dont le maximum est de 8,000 florins (20,000 fr.); mais en 1873 il a été question de l'abolir, et cette mesure libérale paraît devoir être prochainement adoptée. En outre, en 1874, le Reichstag a supprimé l'impôt qui frappait les journaux et entravait leur développement. Bien que la législation autrichienne renferme encore de nombreuses dispositions restrictives, en fait, depuis 1867, époque où l'Autriche vaincue et évincée de la confédération germanique a cherché à se retremper dans les institutions libres, on jouit dans ce pays d'une liberté de la *presse* très-étendue. Au mois de novembre 1873, l'empereur François-Joseph, s'adressant à la société des journalistes la *Concordia*, prononçait ces paroles qui méritent d'être citées et méditées, même ailleurs qu'en Autriche : « J'apprécie pleinement l'importance d'une *presse* libre. En même temps qu'elle contribue au développement de la vie intellectuelle, elle apprend à connaître et à juger sainement tout ce qui a rapport à la vie publique. J'ai donc consenti à la suppression de toutes les barrières qui entravent la libre expression des opinions. Je m'adonne à l'espoir que la *presse*, se souvenant de sa mission, saura toujours sauvegarder sa propre dignité et que, loin d'intervenir dans la sphère de la vie privée et de la famille, elle discutera les affaires d'Etat avec autant d'indépendance que de patriotisme. »

En Belgique, la *presse* jouit d'une grande liberté. Tout individu peut fonder un journal sans autorisation, sans cautionnement, sans droit de timbre. Un gérant n'est point exigé; il suffit que le journal porte le nom de l'imprimeur et l'on ne peut poursuivre l'imprimeur et l'éditeur que si l'auteur de l'article n'est pas connu ou n'est pas domicilié en Belgique. Le droit de réponse est reconnu. Les délits de *presse*, qui sont prescrits au bout de trois mois, sont justiciables du jury. Les crimes et délits et leurs pénalités sont déterminés par le décret du 20 juillet 1831. La preuve des faits dont le récit est poursuivi comme diffamatoire n'est admise qu'à l'égard des fonctionnaires.

En Espagne, la *presse* est régie par la loi de 1873, votée après l'établissement de la république et qui accorde la plus entière liberté. Cette loi n'exige ni autorisation préalable, ni timbre, ni cautionnement, et place les délits de *presse*, en tant que juridiction, dans le droit commun. Mais, depuis le coup d'Etat qui a mis, au commencement de 1874, le maréchal Serrano au pouvoir, la *presse* a été placée temporairement, sous un spécieux prétexte de salut public, sous le contrôle du pouvoir devenu dictatorial, qui lui fait subir une sorte de censure.

Dans la Grande-Bretagne, où la *presse* jouit d'une liberté à peu près sans limites, il existe contre le droit d'écrire une législation impitoyable et barbare, qui est fort heureusement tombée en désuétude. En vertu de cette législation terrible, on pourrait écraser les écrivains sous des amendes énormes, les emprisonner pêle-mêle avec les voleurs, les déporter avec les assassins, les attacher au pilori, les marquer par la main du bourreau et, si le besoin s'en faisait sentir, les fouetter et leur couper les oreilles. En 1848, deux journalistes, John Machin et John Mitchell, étaient encore condamnés par le jury anglais à la déportation. Mais cette condamnation fut la dernière application d'une législation condamnée par les mœurs, de sorte qu'on peut dire qu'il n'existe plus en Angleterre de législation contre la *presse*. Tout individu, sans autorisation, sans cautionnement, sans entraves d'aucune sorte, peut y publier un journal. Aucune somme n'est exigée pour garantir le fisc contre le non-payement des amen-

des ; mais une mesure est prise pour protéger les particuliers contre les attaques calomnieuses. Lorsqu'on veut fonder un journal, on se présente accompagné de deux personnes solvables qui répondent, sans rien déposer, jusqu'à concurrence de 400 livres sterling (10,000 francs), solidairement avec le rédacteur en chef, de toute condamnation en dommages et intérêts. Les répondants ne payent que si le journal est insolvable. Depuis 1845, le timbre, qui est d'un penny, est facultatif et, cependant, on en fait un très-grand usage. La raison en est que ce timbre, placé sur un journal, paye les droits de poste non-seulement pour un trajet, mais pour tous les trajets qu'on voudra faire faire au journal pendant quinze jours, ce qui permet à plusieurs lecteurs de se servir d'un même exemplaire.

En Hollande, la *presse* est à peu près aussi libre qu'en Angleterre et en Belgique. Il n'est nécessaire, pour fonder un journal, ni d'autorisation préalable ni de cautionnement et, depuis 1869, le timbre a été aboli. Tous les crimes et délits sont soumis à la juridiction des tribunaux ordinaires et se trouvent prescrits au bout de trois mois. Les injures et calomnies par la voie de la *presse* contre les autorités publiques, les corporations et les individus ne sont poursuivies qu'à la requête de la partie lésée. Les injures et calomnies envers le souverain sont punies par la loi du 1er juin 1830. L'excitation à la désobéissance aux lois ou l'atteinte publique à l'autorité des lois est punie d'un emprisonnement de trois à six mois. Les exemplaires de l'écrit ou journal condamné sont confisqués.

Dans toute l'Italie, la *presse* est régie par la loi du 26 mars 1848, modifiée en quelques points par celle du 20 juin 1858. Là, tout citoyen jouissant de ses droits civils peut publier un journal sans autorisation préalable et sans cautionnement. Il n'est astreint qu'à une simple déclaration mentionnant le nom et la demeure de l'imprimeur et du gérant responsable. Sous peine d'une amende de 100 à 300 francs, tout imprimé doit porter l'indication du lieu, de l'année, de l'imprimerie et de l'imprimeur. Tout journal est tenu d'insérer, moyennant payement, les communiqués du gouvernement et, gratuitement, la réponse ou rectification de toute personne nommée dans le journal. La gratuité cesse si l'insertion demandée a une étendue double de l'article auquel elle répond, et cette insertion doit être publiée dans le deuxième numéro qui paraît après qu'elle a été reçue. Le gérant du journal est seul responsable et poursuivi, soit par le ministère public, soit sur la plainte de la partie lésée. Les délits de *presse* sont portés devant la juridiction du jury, et les contraventions devant le tribunal d'arrondissement. Toute action pénale est prescrite au bout de trois mois. L'écrit incriminé peut être saisi par le juge d'instruction et supprimé par le tribunal ; mais, en aucun cas, un journal ne peut être supprimé, même par un tribunal. Les arrêts de condamnation doivent être publiés dans les deux jours. Quant aux peines qui frappent les délits de *presse*, elles sont très-variables et très-élevées. L'excitation au régicide, l'apologie de l'assassinat politique, les attaques contre l'autorité du roi et des Chambres, contre le droit de propriété et la famille ; la provocation au mépris des lois, à la haine des citoyens les uns envers les autres entraînent deux ans de prison et 4,000 francs d'amende. La peine peut être portée jusqu'à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende pour outrage au roi, à la religion, aux personnes, aux Chambres, aux gouvernements étrangers ; à un an de prison et 2,000 francs d'amende pour excitation à un crime ; à trois mois de prison et 500 francs d'amende pour excitation à un délit ; à quinze jours de prison et 100 francs d'amende pour une simple contravention, etc.

En Portugal, où les institutions sont essentiellement libérales, la *presse* jouit d'une liberté qui rappelle celle qu'elle possède en Belgique et en Hollande. La législation qui régit la matière a de grandes ressemblances avec la législation de ces deux pays. Il en est à peu près de même en Suède et en Norvége.

En Russie, la *presse* est soumise à un régime d'étouffement qui n'est surpassé qu'en Turquie et qui paraît en partie inspiré par le décret de 1852 en France. D'après la loi du 6 avril 1865, modifiée légèrement par un ukase de 1872, tout journal doit obtenir l'autorisation préalable. Il doit indiquer le nom de l'imprimeur, est astreint aux communiqués, au droit de réponse, et ne peut changer sans autorisation d'éditeur ou de propriétaire. En obtenant l'autorisation de publier un journal, le fondateur de la feuille a la faculté de se placer ou non sous le régime de la censure. S'il accepte ce régime, il ne paye pas de cautionnement ; dans le cas contraire, il en paye un, qui est de 20,000 francs pour un journal quotidien et de 10,000 pour les autres. Les journaux sont soumis concurremment à deux juridictions. Ils peuvent être traduits devant les tribunaux et, en outre, être l'objet de mesures administratives consistant en avertissements. Au bout de trois avertissements, le journal peut être suspendu ou supprimé. Par une décision du conseil de l'empire du 16 juin 1873 : « Dans les cas où, par des considérations de gouvernement, la publication ou l'appréciation dans la *presse* de questions d'une certaine gravité politique aura été reconnue inopportune, les rédacteurs des journaux et revues affranchis de la censure préalable en seront informés par la direction générale des affaires de la *presse*, à la suite d'une disposition du ministère de l'intérieur. Pour la non-observation de cette mesure jusqu'à sa révocation, il sera loisible au ministre de l'intérieur de prononcer la suspension du journal pendant trois mois. » Les ouvrages originaux de plus de dix feuilles et les traductions de plus de vingt feuilles ne sont pas soumis à la censure, mais ils peuvent être poursuivis devant les tribunaux. Les ouvrages de théologie sont soumis à la censure religieuse.

En Suisse, le principe qui domine la législation de la *presse* et qui se trouve inscrit dans la constitution est naturellement la liberté. Là, on n'exige ni autorisation, ni cautionnement, ni timbre ; on ne donne ni avertissement ni communiqué. Cependant la législation admet la possibilité de délits et de crimes par voie de la *presse*. En ce cas, l'auteur de l'article est traduit devant le jury. En son absence, la responsabilité retombe sur l'éditeur, et ce n'est que lorsque l'éditeur disparaît également que l'imprimeur est mis en cause. Dans ses principes généraux, la législation de la *presse* est uniforme dans la république suisse. Toutefois, sur des questions de détail très-secondaires, il existe quelques différences selon les cantons.

En Turquie, la *presse* est sous la tutelle administrative la plus complète, sous le régime de censure le plus dégradant. La mission des journaux doit se borner à enregistrer des faits. Bien plus, les faits eux-mêmes sont soumis au contrôle de l'autorité représentée par un bureau spécial de la *presse*. Sous prétexte d'empêcher la propagation de fausses nouvelles, la loi exige que le rédacteur, avant de publier un fait, aille consulter le bureau de la *presse*, qu'il le consulte avant de faire paraître le moindre article et qu'il y prenne le mot d'ordre sur l'esprit dans lequel il doit être conçu. Quant à la moindre critique non-seulement des actes du gouvernement, mais encore du moindre des fonctionnaires de province, elle est absolument interdite. Ce n'est pas tout. Le journaliste turc doit formellement éviter toute polémique sur des questions de politique extérieure, sous le prétexte que ces polémiques pourraient porter atteinte aux bons rapports existant avec les puissances. Si, dans les journaux d'Europe, il se trouve des articles sur la Turquie qui paraissent au gouvernement ottoman devoir être l'objet d'une réfutation et d'une rectification, c'est le bureau de la *presse* qui se charge de cette besogne et les journaux sont forcés d'insérer ces réfutations ou rectifications. Il suffit de voir ce qu'est le régime de la *presse* en Turquie pour comprendre pourquoi dans cet Etat il n'y a ni contrôle efficace, ni réforme d'abus possible, ni opinion publique pouvant se former et s'imposer.

Le gouvernement ottoman a décidé à la fin de 1874 de frapper d'un droit d'un centime (2 paras) chaque exemplaire de journal. Dans la capitale, les feuilles doivent être timbrées avant le tirage ; dans les provinces, on doit faire usage de timbres mobiles appliqués avant le tirage et annulés par l'impression.

Tel est l'état de la législation de la *presse* dans les principaux pays de l'Europe. Nous ne poursuivrons pas plus loin cette rapide esquisse. Nous nous bornerons, en terminant, à rappeler que, dans la grande république des Etats-Unis d'Amérique, il n'existe d'entrave d'aucun genre à la liberté de la *presse* et qu'on y chercherait vainement une loi destinée à en régler le fonctionnement. Les délits de *presse* y sont assimilés aux délits de parole, et si, chose rare, un individu poursuit un journaliste pour injure ou diffamation, c'est devant le jury que le journaliste produit tous les moyens nécessaires à sa justification, c'est le jury qui juge de sa bonne ou de sa mauvaise foi.

— VI. **Rôle et liberté de la presse.** S'il est une question souvent agitée dans le public, souvent remise à l'ordre du jour dans les assemblées délibérantes, c'est celle de la *presse*. Depuis bientôt un siècle que l'ancien monde a tenté de secouer le joug du pouvoir absolu et inscrit dans ses constitutions le droit pour tout citoyen de publier sa pensée, il ne se passe point d'année, pour ainsi dire, sans que les questions qui se rattachent au rôle ou à la liberté de la *presse* soient débattues, sans que les pouvoirs plus ou moins despotiques qui se partagent la vieille Europe s'efforcent, sous différents prétextes, d'anéantir en fait cette liberté de la *presse* qui menace la couronne des rois et doit tôt ou tard la leur enlever.

La France, ce pays qui a eu l'insigne honneur de rédiger la Déclaration des droits de l'homme, a plus souvent que toute autre nation vu ses gouvernements successifs soulever les questions relatives à la *presse* et les trancher malheureusement dans un sens tellement rétrograde, que, à l'exception de la Russie et de la Turquie, aucune nation en Europe n'est soumise, sous ce rapport, à un régime plus draconien que celui que subit notre pays. On ferait plusieurs volumes si l'on voulait résumer, même brièvement, les discussions soulevées en France sur la *presse ;* c'est une question épuisée, où tout a été dit.

Notre tâche sera donc très-simple ici ; elle se bornera à reproduire les principales idées émises au cours de ces discussions inépuisables, à faire un choix des arguments les plus sérieux mis en avant, soit contre la liberté de la *presse*, soit en faveur de cette liberté, et enfin à donner notre opinion sur cette question importante.

Pour éviter des redites dans une étude où il est bien difficile de ne point se répéter quelque peu en raison de la connexité des questions à traiter, nous diviserons notre travail en deux parties, que nous nous efforcerons de rendre distinctes. Dans la première partie, nous traiterons du rôle de la *presse*, de sa puissance, de toutes les questions qui se rapportent à cet ordre d'idées. Dans la seconde, nous aborderons les questions relatives à la liberté de la *presse*.

Et d'abord, la *presse* a-t-elle un rôle à jouer dans l'Etat, a-t-elle le droit d'essayer de peser sur la direction des affaires publiques ? Si elle a ce droit, comment doit-elle s'en servir ? Sur le premier point, on s'accorde volontiers à reconnaître que, sans la *presse* et le droit pour tout citoyen de publier sa pensée, sous certaines conditions, ajoutent bien des gens, il ne peut être de pays libre. Les plus intimes ennemis de la liberté eux-mêmes reconnaissent que la publicité donnée aux actes du pouvoir par son organe officiel est insuffisante et qu'il est indispensable que ces actes soient discutés. En vain objecterait-on, d'ailleurs, que la *presse* ou au moins certains de ses organes sont aux mains de personnages puissants qui peuvent en user à leur guise et exercer au profit de leurs intérêts personnels une pression désastreuse pour le public, au point de vue politique comme au point de vue financier. En vain ceux qui signalent ce fait et en font un argument contre l'utilité du rôle de la *presse* demandent-ils ce que devient ce rôle en de telles mains et s'il n'est pas funeste aux intérêts qu'on veut défendre. Certes, nous ne songeons point à défendre ces écumeurs d'affaires qui, arrivés à une position de fortune considérable, se passent le luxe d'un journal dans lequel la littérature ou la politique ne figurent que comme accessoires et ne sont là que pour faire avaler les réclames financières ; mais nous ne pensons pas que l'abus qu'on peut faire d'une bonne chose condamne cette chose elle-même. D'ailleurs, si la *presse* n'était pas accablée en France sous le poids d'une législation qui n'a rien à envier à celle de la Turquie, si elle n'avait point été constamment torturée par le fisc, comme aussi par les juges correctionnels ou militaires auxquels elle a été ou est encore soumise, elle ne serait point devenue le monopole de quelques individus riches et, de la possibilité pour tous de créer une feuille publique, il serait nécessairement résulté l'impossibilité pour les faiseurs d'affaires de jouer le rôle de grands directeurs de la conscience ou des épargnes publiques. Quoi qu'on dise donc, la *presse* est appelée à jouer un rôle important dans l'Etat. Elle seule peut exercer, en dehors des assemblées créées à cet effet, un contrôle sur le pouvoir. Elle seule peut tenir les citoyens au courant des affaires publiques et les éclairer sur leurs intérêts. Elle seule, enfin, peut porter à la connaissance du public, ce souverain juge, les réclamations qu'un citoyen peut avoir à adresser à tel ou tel agent du pouvoir. Tel est, en quelques lignes, le rôle de la *presse* politique en temps ordinaire. En période agitée, la *presse* a pour devoir d'éviter de se laisser entraîner par un mouvement qui pourrait être factice. Mais, si elle sent l'émotion gagner les couches profondes de la société, si elle sent la nation prête à se soulever contre un pouvoir détesté, elle doit entrer franchement dans la lutte et prêter son appui à ce qu'elle considère comme le bon droit.

Nous ne pouvons abandonner cette question si importante du rôle de la *presse* sans dire quelques mots du rôle qu'elle doit jouer en temps d'élection. La question paraîtra peut-être un peu spéciale pour être traitée dans un article du *Grand Dictionnaire ;* néanmoins, nous ne pensons pas qu'elle puisse être passée sous silence. Dans un pays où la législation répressive et fiscale sur la *presse* monopolise cette dernière entre quelques mains, cette *presse*, en temps d'élection et en l'absence du droit de réunion refusé aux citoyens, tend nécessairement à dicter sa volonté aux électeurs. En agissant de la sorte, elle peut s'inspirer, suivant que ses aspirations sont démocratiques ou théocratiques, du désir de servir telle ou telle cause, mais elle ne renonce point à guider l'électeur et à lui imposer ses choix. Elle justifie ce rôle joué par elle en déclarant que l'impossibilité où l'on est de procéder d'autre sorte légitime son intervention et explique sa conduite. Dans une certaine mesure, cette théorie est admissible. Mais, si la situation change, si les citoyens peuvent se réunir et s'entendre, quel doit être le rôle de la *presse ?* Doit-elle chercher à peser sur les électeurs pour faire triompher tel ou tel candidat ? Doit-elle se contenter de fournir des renseignements sur le compte des concurrents et enregistrer les décisions des électeurs réunis ? Cette question a été fort controversée, et des journaux, qui avaient joui d'une omnipotence électorale incontestée, ont trouvé dur de descendre au rang de simples enregistreurs des décisions de citoyens réunis en comité. Ils ont contesté l'autorité de ces citoyens délégués par des réunions plus ou moins nombreuses qui ne tenaient point leur mandat de la majorité des électeurs. Le plus souvent, toutes ces raisons dissimulaient mal leur dépit. Quelques-uns parmi ces journaux, journaux libéraux s'entend, ont eu la douleur de voir les candidats qu'ils portaient battus par les candidats des comités. Rien n'y a fait, ils ont persisté à vouloir jouer le rôle de grands électeurs. Ceci, à notre sens, dépasse les légitimes pouvoirs de la *presse*. Elle doit, en matière électorale, dans un pays qui jouit de la liberté de réunion, se borner à fournir des renseignements, à donner son avis sur les candidats, à mettre la publicité dont elle dispose au service des citoyens, puis, quand le choix est fait, à enregistrer les décisions des électeurs assemblés. En agissant de la sorte, elle assure le succès des candidats choisis par les citoyens. En se retranchant derrière une foule de raisons plus ou moins valables pour éviter d'en arriver là, une feuille démocratique, par exemple, perd toute espèce de crédit sur les citoyens dévoués à la cause républicaine et se voit mise à l'index. Il ne convient pas que nous entrions ici dans plus de détails ; il nous suffira, pour en finir avec le rôle de la *presse*, de dire qu'elle doit surtout exposer les faits, les discuter, tenir les citoyens au courant des événements, sans verser dans le commérage ni dans la chronique scandaleuse, comme l'a fait une certaine *presse* dont nous ne daignons pas parler ici ; en un mot, mettre les citoyens en mesure de se faire chaque jour une idée de la situation. En matière de réclame financière, le rôle de la *presse* est bien facile à tracer ; elle doit être honnête et repousser sans hésiter toute affaire véreuse.

Nous venons d'étudier assez longuement le rôle de la *presse* dans l'Etat. Si nous avons développé ce point avec tant de soin, c'est que, contre certaines affirmations plus paradoxales que sensées, nous croyons à la puissance de la *presse*. Un publiciste qui a fait beaucoup de bruit depuis quarante ans et qui ne manque point de verve, M. Emile de Girardin, a soutenu cette thèse étrange que la *presse* était impuissante. Vers 1863, le rédacteur en chef du journal la *Presse* entreprit de prouver contre M. Prévost-Paradol, alors aux *Débats*, que l'influence de la *presse* était nulle. M. de Girardin multiplia les alinéas, bombarda son adversaire de citations qu'il prenait un peu partout, prit ce ton tranchant et casseur qu'on lui connaît, et finalement ne démontra rien et ne convainquit personne. Les faits étaient là pour prouver que, si la *presse* en général compte des feuilles absolument impuissantes et incapables de procurer 100 voix sur 10,000 électeurs à un candidat qu'elles patronnent, il en est d'autres qui ont l'oreille du public et peuvent, à un moment donné, réunir en un faisceau puissant tous leurs lecteurs. L'impuissance de la *presse* se réduit donc à l'impuissance de certaines feuilles tombées en discrédit ou n'ayant jamais eu aucune autorité. A cela M. de Girardin répondait : si une feuille doit avoir de nombreux adhérents à sa politique pour être puissante, ce n'est pas parce qu'elle est puissante qu'elle peut agir à un moment donné, mais parce que les citoyens sont du même avis qu'elle sur un point. En un mot, la *presse* n'agit pas, elle subit la pression de l'opinion. Ce raisonnement fut le grand cheval de bataille du plus inconsistant des journalistes. Il ne put convaincre personne, avons-nous déjà dit, et chacun, lui comme les autres, comprit que, si une feuille n'est réellement puissante qu'à la condition d'exprimer une opinion partagée par un grand nombre de citoyens, elle n'en possède pas moins une action évidente sur ces citoyens, qu'elle a quelquefois groupés et autour desquels elle groupe sans cesse de nombreux adhérents. Les gouvernements despotiques, qui se connaissent à merveille à flairer un adversaire et ne reculent devant rien pour s'en débarrasser, ont de tout temps pourchassé la *presse*, car ils savaient que là était la seule puissance qui pût, appuyée sur l'opinion publique, lutter contre un gouvernement. Il est parfaitement inutile, à notre sens, d'examiner plus longtemps cette question et nous sommes convaincu que M. de Girardin, en soutenant en 1862 que la *presse* était impuissante, a tiré une fois de plus, et ce ne devait pas être la dernière, un pétard bruyant destiné à attirer sur lui les regards de la galerie. Il ne faut pas attacher à ces paradoxes plus d'importance qu'ils n'en ont.

M. de Girardin concluait de l'impuissance de la *presse* à son impunité ; en agissant de la sorte, il était logique ; c'était amoindrir le rôle de la *presse*, la traiter en mineur irresponsable, mais c'était, au moins en théorie, — car dans la pratique M. de Girardin s'accommodait à merveille de l'autorisation préalable et du monopole de la *presse*, — réclamer la liberté. Combien de gens ont été pris à ces déclamations platoniques en faveur de la liberté ! mais passons, ceci n'est point notre sujet. Le publiciste en question, disions-nous, concluait de l'impuissance de la *presse* à son impunité absolue. Nous admettons la puissance de la *presse* et ne saurions partir de là pour réclamer la liberté pour chaque citoyen d'exprimer sa pensée par la voie du

journal. Mais nous avons un point de départ qui nous paraît autrement sérieux. C'est du droit de tout citoyen d'exprimer sa pensée, c'est de l'utilité qu'il y a pour tous à ce que chacun puisse faire connaître son opinion sur les affaires publiques, qui sont les affaires de tous les individus, que nous tirons la nécessité de posséder une *presse* libre, c'est-à-dire débarrassée du cautionnement, du timbre, de tout impôt exceptionnel sur le papier, de droits de poste abusifs, en un mot de toutes les exigences fiscales si nombreuses dans les pays où règne le despotisme.

En même temps que la *presse* doit être libre de ce côté, afin de n'être plus un monopole au profit de quelques-uns seulement, elle doit être libre politiquement, c'est-à-dire délivrée des autorisations préalables de toute nature, afin d'échapper à l'administration qui, de nos jours, peut tuer ou ruiner telle ou telle feuille par un simple arrêté émanant d'un général ou d'un préfet. Elle doit être libre ainsi, parce qu'il n'appartient pas à un pouvoir, quel qu'il soit, de priver les citoyens du droit de s'éclairer mutuellement, parce qu'enfin ce n'est pas aux citoyens à s'accommoder de tel ou tel pouvoir, mais au pouvoir, qui, dans un Etat libre, n'est que le délégué de la nation, de s'incliner devant les vœux et les aspirations de cette nation.

C'est parce qu'on a trop souvent pris le pouvoir pour un être supérieur au pays (rien que de très-naturel à cela dans un pays où fonctionne un pouvoir héréditaire), que toutes les notions ont été confondues et qu'on en est arrivé à regarder comme exerçant un droit un pouvoir qui réduisait les citoyens au silence. Avec la notion du droit humain et dans un pays où fonctionne le suffrage universel, seule base possible des institutions républicaines, exclusive de toutes autres, on n'en serait pas arrivé à subir l'escamotage de la liberté de la *presse* si la force n'avait prévalu. C'est qu'en effet cette liberté est indispensable au fonctionnement d'une démocratie dans laquelle tout acte du pouvoir ou de ses agents, qui ne fonctionnent que pour le compte de tous, doit être connu et discuté. Un pouvoir qui demande des restrictions à la liberté de la *presse* est un pouvoir qui craint la discussion et, comme tel, il est suspect.

Mais, dira-t-on, admettez-vous la liberté illimitée de la *presse?* C'est à cette question que nous allons répondre dans la dernière partie de cet article.

Les lois actuellement en vigueur contre la *presse* dans certains pays et notamment en France (on nous pardonnera de nous occuper plus particulièrement de ce pays), ces lois, disons-nous, sont de plusieurs sortes. Elles peuvent se diviser en mesures préventives et en mesures répressives. Au nombre des mesures préventives figurent l'autorisation préalable, les déclarations, l'obtention du droit de vente sur la voie publique sans lequel un journal ne peut pas vivre, et les mille tracasseries qu'une administration qui dispose d'une armée de fonctionnaires peut faire subir à ceux qui veulent fonder un journal. A côté de ces mesures politiques, on peut placer, toujours dans la catégorie des mesures préventives, les exigences du fisc, le cautionnement, cet obstacle presque insurmontable à la fondation d'un journal.

Les mesures répressives sont innombrables. Elles ont varié beaucoup, en France notamment. Tantôt il appartient au pouvoir, et c'était le cas, en 1874, pour tous les départements en état de siége (43 sur 86), de décider de la vie ou de la mort d'un journal; tantôt, — et c'est le cas des départements qui échappent à la férule d'un général de division, absolument incompétent en matière de *presse*, — le préfet, agent du pouvoir, poursuit le journal et le frappe d'interdiction sur la voie publique, c'est-à-dire de mort. La cour d'assises a fonctionné plusieurs fois depuis 1871, et remplacé la police correctionnelle devant laquelle étaient traduits à coup sûr les journaux que voulait tuer l'Empire; mais la cour d'assises condamnait peu souvent;. on lui a préféré l'état de siége et les préfets ordonnant la suppression ou l'interdiction de vente d'un journal. A ces mesures politiques viennent se joindre des mesures fiscales, et, si le timbre a disparu, il a été remplacé par un impôt exceptionnel sur le papier à journaux. A cela se joignent des droits de poste excessifs qui sont autant d'entraves à la vente du journal, au développement de la publicité et enfin à la liberté de la *presse*.

De toutes ces mesures entassées comme à plaisir contre la *presse*, que doit-il rester dans un Etat républicain et vraiment digne de ce nom? Rien ou presque rien. Et d'abord, nous écartons absolument toute la série des mesures fiscales. Plus de timbre ou d'impôt exceptionnel sur le papier, plus de cautionnement, plus de droit de poste. La société se composant de citoyens ayant tous intérêt à ce que chacun soit éclairé, et la *presse* étant le plus puissant moyen de diffusion des lumières en ce qui concerne l'ordre politique, il faut qu'aucune entrave ne vienne au nom du fisc rétrécir le champ d'action de la *presse*. Un impôt sur les annonces ou affaires commerciales préconisées par un journal est le seul qu'on puisse légitimement établir.

Les mesures préventives politiques doivent, elles aussi, disparaître; le pouvoir, qui n'est que le délégué de la nation, devant laisser à celle-ci le soin de juger, par l'entremise de ses délégués naturels, le jury, composé de tous les électeurs sachant lire et écrire, si telle publication est oui ou non dangereuse, et nul, le pouvoir moins que tout autre, ne pouvant prévoir ce que sera telle ou telle feuille qui n'a pas encore paru. Ce dernier argument est sans réplique. Nul ne peut être privé du droit d'écrire sous prétexte qu'il se pourrait qu'il exprimât telle ou telle idée dangereuse. Le pouvoir a trop abusé des droits qu'il s'était le plus souvent arrogés, pour qu'on puisse transiger sur ce point. Ainsi donc, pas de mesures préventives, pas de mesures fiscales.

Publier un journal est de droit, et nul, fût-il suspect, pourvu qu'il n'ait point forfait à l'honneur et commis un crime absolument de droit commun, c'est-à-dire dans des circonstances étrangères à la politique, ne peut être privé de ce droit.

En ce qui touche les mesures répressives, nous les admettons en principe, à la condition que le jury prononce seul, à l'exclusion absolue des généraux commandant l'état de siége, des préfets privant une feuille de la vente sur la voie publique, à l'exclusion absolue des tribunaux correctionnels et enfin de tous les tribunaux ou fonctionnaires qui relèvent directement du pouvoir. Encore n'admettons-nous le jury qu'à une condition expresse, celle-ci : qu'il ne sera pas trié comme il le fut sous la monarchie de Juillet, comme il l'est aujourd'hui encore en France, mais composé à tour de rôle par tous les électeurs sachant lire et écrire. Nous voulons de plus que l'accusé ait seul le droit de récuser les jurés et nous demandons que la loi en vertu de laquelle un citoyen pourra être poursuivi pour un fait politique ne prévoie que ce cas : appel aux armes suivi d'effet. Hors de là, suivant nous, rien à poursuivre. Nous laissons de côté les affaires relatives à la diffamation par voie de *presse :* ceci n'a rien de commun avec la politique et c'est affaire entre particuliers. Le pouvoir n'étant plus ici juge et partie comme dans les affaires politiques, ce point nous paraît de moindre importance.

Nous nous résumons en disant qu'aucun obstacle fiscal ou administratif ne doit être opposé à la *presse;* que des mesures répressives peuvent seules être prises contre elle et que, hors le cas d'appel à l'insurrection, quand cet appel est suivi d'effet, aucune poursuite ne peut être exercée par le pouvoir. En ce dernier cas, le jury, le vrai, celui qui se compose de tous les électeurs sachant lire et écrire, peut seul déclarer si l'accusé est coupable.

A cette doctrine, les partisans du pouvoir, ceux qui n'ont point la notion exacte du rôle de ce pouvoir, qui n'est qu'un délégué et dont ils font un maître, ces partisans vont opposer qu'il est impossible de gouverner dans de pareilles conditions. A cela nous répondons : si le gouvernement a pour lui la majorité du pays, la majorité active ne peut lui faire défaut; il sera attaqué, mais défendu, et triomphera. S'il n'a pas la majorité pour lui et qu'il détienne le pouvoir, c'est un usurpateur, car il le détient contre la volonté du plus grand nombre. On ne peut pas sortir de là.

Enfin, si nous tenons d'une manière si essentielle à la liberté de la *presse*, c'est qu'avec celle-là on peut conquérir les autres. C'est que le jour où ce grand principe aura été mis hors de conteste, le jour où un pouvoir ne pourra plus y porter atteinte, nous serons les citoyens libres d'un pays libre, nous aurons la vraie république. On fera quelque tapage au début; les théories les plus singulières verront le jour, mais le temps calmera cette première ardeur, la discussion tuera les folles théories, et les grandes explosions qu'amène le despotisme n'auront plus leur raison d'être. Mieux vaut d'ailleurs, pour la morale comme pour les intérêts, la libre parole que le calme menteur qui précède la tempête.

— VII. **Petite presse.** On est convenu de donner ce nom, en France, à la *presse* satirique et littéraire; mais la petite *presse*, à certaines époques, a été aussi politique. Opposée à la grande, qui d'ordinaire la dédaigne profondément, elle représente tout un côté naturel de l'esprit français, le côté frondeur et goguenard; elle met les grands événements en chansons, montre les grands hommes en pantoufles, se tire d'affaire avec un bon mot et fait la guerre à coups d'épigrammes, à coups d'épingles. Son rôle a été tout aussi vaillant que celui de la grande *presse* et elle a toujours eu cette supériorité de n'être pas ennuyeuse.

La petite *presse* n'est guère devenue puissante que sous la Restauration; c'est le *Nain jaune* de Cauchois-Lemaire et le *Figaro* de Lepoitevin Saint-Alme qui lui ont conquis son rang. Comme l'esprit, en France, n'est pas né tout d'un coup de 1814 à 1830, ces feuilles légères avaient eu naturellement des ancêtres; on peut les trouver dans les pamphlets de la Ligue, les *Mazarinades*, la *Muse historique* de Loret, les autres gazettes en vers de Scarron, de Mayolas, etc., et surtout dans le *Mercure galant* de Visé, qui pendant si longtemps eut l'air de monopoliser l'esprit français. Le *Mercure*, rédigé d'abord sous forme de lettres, où venaient s'enchâsser des historiettes, des nouvelles à la main et des charades, est tout à fait anodin, si on le compare à la petite *presse* du temps de la Restauration ou du règne de Louis-Philippe; cependant il traite à peu près des mêmes matières, il montre des commencements et des essais de tout ce qui a été développé et perfectionné plus tard.

Il n'y eut point de petite *presse* pendant l'ère révolutionnaire, et pas davantage sous le régime impérial. Napoléon avait réduit le *Journal des Débats* à n'être qu'une feuille littéraire, de sorte que, à la rigueur, on pourrait le compter, pour cette période, comme le représentant de la petite *presse;* mais il resta toujours trop grave, trop pédant même, avec son Geoffroy, pour qu'on l'enrôle dans cette légère avant-garde du journalisme. Dès la chute de Napoléon, on vit apparaître ces tirailleurs dans le *Nain jaune*, dans la *Minerve*, que M. Hatin appelle la *Satire Ménippée* de la Restauration, le *Diable boiteux*, l'*Album*, de Magalon et Fontan, petite feuille agressive qui eut à subir des procès retentissants, etc., etc. Le *Nain jaune* disparut vite; il recevait quelquefois de la copie de Louis XVIII, qui trouvait excellent de s'y moquer de ses ministres; quand la petite feuille lui parut trop dangereuse, il trouva un bon moyen de la faire supprimer, ce fut de lui envoyer, écrite de sa main, une nouvelle commençant par ces mots : « Le roi s'endort tous les soirs aux Tuileries dans la peau d'une bête. » On inséra, croyant à une plaisanterie royale, et le tour fut joué. Cauchois-Lemaire se vengea bien de cette sournoise perfidie en fondant le *Miroir* et la *Pandore*, où il continua la guerre. Hélas! tous deux aussi finirent par tomber, sous une grêle de procès; le parquet les accusa « d'emploi trop fréquent du sarcasme politique. » Le *Corsaire*, où s'escrimaient de vaillantes plumes, Alph. Karr, Méry, Gozlan, eut une plus longue existence; il vit mourir Louis XVIII, tomber Charles X et Louis-Philippe et ne périt qu'après le coup d'Etat (1822-1852). Sous son dernier directeur, Lepoitevin Saint-Alme, le *Corsaire* fut surtout le journal des débutants littéraires; c'est là qu'ils faisaient leurs dents et leurs ongles, rôle ordinaire de la petite *presse* à toutes les époques. Le même Lepoitevin Saint-Alme est aussi le fondateur de l'ancien *Figaro* (1826-1833) si amusant, qui proposait de tendre en noir toutes les maisons, en guise d'illuminations, les jours de fête publique, et annonçait gravement qu'un célèbre chirurgien de l'époque, M. Roux, devait prochainement opérer de la cataracte un auguste personnage. Continué par Alph. Karr, puis par Alph. de Lacaze, puis par Alb. Second, ressuscité autant de fois qu'il est mort, le *Figaro* s'est perpétué jusqu'à nous; ses derniers avatars appartiennent à l'époque actuelle. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'il fut longtemps le doyen de la petite *presse*.

Le règne de Louis-Philippe vit naître la *Caricature*, où Philipon dessinait ses poires séditieuses; le *Mayeux*, le *Charivari*, qui est resté le type du petit journal illustré, où la guerre se fait à coups de plume ou à coups de crayon; les *Guêpes* d'Alphonse Karr, la *Silhouette*, le *Tintamarre*, etc. Ce fut le beau temps de la petite *presse*, à la fois littéraire et politique. Citerons-nous, sous la République de 1848, le *Lampion*, le *Canard*, la *Chronique de Paris* et autres feuilles réactionnaires? Nous n'en parlons que pour l'acquit de notre conscience; cependant il y a parfois bien de l'esprit dans la *Chronique de Paris*, où MM. de Villemessant et Jouvin commencèrent leur longue collaboration.

Sous le second Empire, la petite *presse* devint le refuge de tous les jeunes écrivains chassés du journalisme politique; pendant qu'un très-petit nombre de feuilles libérales obtenaient de vivre, à la condition de très-peu parler, c'est là que s'abrita provisoirement tout ce qui se sentait un peu de talent et de verve. On vit renaître le *Figaro*, d'abord excellent sous sa forme bi-hebdomadaire (1854-1866), avec Aurélien Scholl, Monselet, Villemot, Edm. About, Banville, Leo Lespès, Yriarte, etc.; meilleur encore dans les premières années de sa transformation politique, quand les chroniques de H. Rochefort en faisaient le régal des délicats, puis peu à peu devenu une feuille de scandale, le moniteur des duels et des hauts faits d'alcôves. Mais dans ce dernier genre le *Figaro* fut encore dépassé par la *Vie parisienne*, véritable journal de boudoir, où cependant G. Droz, Halévy, Meilhac et Taine lui-même ont inséré tant de fines et spirituelles études de mœurs. Que d'esprit gaspillé! Le résultat était prévu et le régime impérial, en favorisant le développement de la petite *presse*, comptait évidemment sur elle pour détourner les lecteurs des préoccupations politiques, pour leur faire croire qu'il n'y avait rien au delà de la nouvelle à la main, de la chronique scandaleuse et du roman-feuilleton. Autour du *Figaro* rayonnèrent l'*Evénement*, le *Grand journal*, tous deux sortis de la même fabrique littéraire; la concurrence créa le *Soleil*, où écrivit aussi Rochefort et où Gaboriau inaugura ses étonnants romans de cour d'assises, un des grands éléments d'attraction de la petite *presse*. A côté de ces journaux, les doyens de la petite *presse*, pullulèrent les feuilles fantaisistes : le *Sans le sou*, qui n'était pas assez riche pour payer un imprimeur et dont les premiers numéros parurent autographiés; l'*Appel*, le *Bohême*, le *Diogène*, la *Comédie parisienne*, le *Triboulet*, le *Rabelais*, le *Réveil*, la *Balançoire*, l'*Ane savant*, la *Gazette de Champfleury*, le *Café*, le *Billard*, le *Centenaire*, qui vécut deux numéros; la *Fronde*, la *Rive gauche*, la *Lune*, qui devint l'*Eclipse*, à laquelle le crayon de Gill a donné une si grande vogue; le *Hanneton*, le *Sifflet*, le *Tam-Tam*, etc.

Un grand nombre de ces journaux ont vécu. La petite *presse*, redevenue politique depuis la chute de l'Empire, n'a pris aucune extension sous le régime suivant. Ses principaux organes sont le *Figaro*, l'*Evénement*, transformé et passé dans d'autres mains; le *Petit journal*, la *Petite presse*, et, parmi les journaux illustrés, le *Charivari*, la *Vie parisienne* et l'*Eclipse*.

En Angleterre, la petite *presse* jouit d'une liberté qui a toujours été inconnue en France. Toute extravagance particulière qui se produit par la voie de la *presse* y a pour seul correctif le bon sens des lecteurs. Et même alors qu'une minorité demande, au nom de ce qui doit devenir une majorité par la force des choses, une réforme, quelque violence qu'on mette à la réclamer, ceux qui sont intéressés à ne pas l'accorder n'ont recours qu'aux mêmes armes pour se défendre; ils donnent leurs raisons, bonnes ou mauvaises, mais n'appellent jamais à leur secours d'autres auxiliaires. C'est le grand criterium d'un peuple libre.

A la tête de ces journaux, dont la satire politique ou morale est le premier élément, se placent le *Punch*, qui est le *Charivari* anglais; *The Satirist* (le *Satirique*), recueil de toutes les épigrammes et de tous les bons mots qui égayent les salons et les boutiques, sur tous les personnages quelque peu en vue et particulièrement sur les hommes politiques. La petite *presse* satirique ou personnelle n'a chez aucun peuple du monde, sans en excepter les Américains, les coudées plus franches que chez les Anglais. Les caricatures y pullulent; il y a des magasins considérables où l'on ne vend que des facéties ou des journaux moqueurs. D'ordinaire ils sont accompagnés de vignettes sur bois d'une grande hardiesse de dessin et de pensée, qui ajoutent encore à l'excessive causticité du texte.

Il y a deux choses excellentes dans la petite *presse* anglaise : l'éloignement à railler qui que ce soit pour des choses de la vie privée, et l'éloignement plus marqué encore et presque l'horreur de ce qui est si cher à la petite *presse* illustrée française, le libertinage des dessins et les anecdotes scandaleuses touchant les femmes de tout ordre. C'est toujours à quelque tâche sociale, politique ou réformatrice, à quelque progrès que se voue le journal satirique; et il s'attaque aux plus gros abus, à ce que les auteurs jugent tels du moins.

Ainsi, malgré le respect général dont jouit l'Eglise anglicane, de libres esprits, considérant, à tort ou à raison, mais avec conviction, cette Eglise comme détestable et avide, ayant tous les vices et comportant tous les abus de l'Eglise romaine, la tenant pour hypocritement plutôt que sincèrement respectée et vénérée en Angleterre, ont voulu l'exprimer à leur manière, et, trouvant les arguments sérieux superflus, ils ont fondé un journal satirique spécialement voué à la combattre avec les armes du ridicule. Ils ont en conséquence fondé un journal *ad hoc*, d'une grande originalité et sous un titre qui ne laisse aucun doute sur le but du journal; ils l'ont intitulé : *A Slap at the Church*, *Un Soufflet à l'Eglise*. La vignette placée en tête du journal est une des plus remarquables qu'on puisse voir. L'Eglise anglicane y est représentée sous la figure d'une grosse femme, vieille et laide à faire peur, coiffée d'un vieux clocher gothique et tenant amoureusement dans ses bras et dans son giron, sur ses genoux maternels, quantité d'évêques à face rubiconde, avec leurs mitres épiscopales sur la tête. A ses côtés sont des gerbes de pur froment, et devant elle une immense corbeille pleine de fruits et de légumes de toutes sortes, emblème de la dîme ecclésiastique. Il y a de plus, comme pour couronner l'allégorie, une truie avec ses nourrissons aux pieds de l'abominable femme.

Le journal tout entier est consacré à cette spécialité satirique : l'Eglise est sa bête noire, la bête de l'Apocalypse. Dans les douze colonnes du journal, car il n'a pas moins de douze colonnes, c'est un feu roulant de récits et de traits acérés contre les abus de la vieille institution cléricale, à la ruine de laquelle ils veulent et déclarent hautement vouloir contribuer, pour le plus grand bien du peuple anglais.

On voit que ce n'est pas le seul amusement que se proposent les journaux satiriques en Angleterre. Il faut, pour qu'ils y réussissent, qu'ils aient un but moral, qu'ils ne visent pas seulement à la frivole distraction des oisifs. Un journal comme le *Journal amusant* ou la *Vie parisienne*, avec leurs indécentes figures de femmes, s'adressant à autre chose qu'à l'esprit, et calculées pour nourrir en quelque sorte la corruption des corrompus, avec les légendes qui les accompagnent et leurs éternelles reproductions des scènes scandaleuses des bals publics, n'aurait en Angleterre aucun succès, et il n'y a pas de feuille à images de ce genre. C'est toujours à quelque abus, à quelque entrave au bien, ou aux puis-

sants qui gênent le progrès social, qu'elles s'attaquent. Il faut, pour rédiger ces sortes de journaux, non-seulement beaucoup d'humour, d'esprit et de verve, mais du bon sens, de la philosophie et, sous une apparence légère, le désir de servir les hommes dans les droites voies de la vraie civilisation.

— Bibliogr. *Sur la liberté de la presse*, par Mirabeau (1788, in-8°); *Discours sur la liberté de la presse*, par Péthion (1791, in-8°); *De la liberté indéfinie de la presse*, par Lanthonas (1791, in-8°); *De l'opposition et de la liberté de la presse*, par Thuriot (an VII, in-8°); *De la liberté de la presse considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement*, par Benjamin Constant (1814, in-8°); *De la législation anglaise sur la liberté de la presse et les journaux*, par de Montveran (1817, in-8°); *Sur la liberté de la presse*, par M. de Bonald (1827, in-8°); *De la presse*, par Chateaubriand (1827, in-8°); *Essai historique sur la liberté d'écrire chez les anciens et au moyen âge*, par Gabr. Pergnot (1834, in-8°); *De la liberté de la presse avant Louis XIV*, par Ch. Nodier (1834, in-8°); *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, par C. Leber (1834, in-8°); *De la presse périodique au XIXe siècle*, par E. de Girardin (1837, in-8°); *De la liberté de la presse et du journalisme*, par E. de Girardin (1844, in-8°); *Dictionnaire pratique de la presse, de l'imprimerie et de la librairie*, par J. Bories et Bonassies (1847, 2 vol. in-8°); *Code manuel de la presse*, par Dubois et Ch. Jacob (1851, in-8°); *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, par Eug. Hatin (1859-1861, 8 vol. in-18); *Martyrologe de la presse*, par A. Germain (1861, in-18); *Bibliographie de la presse périodique française*, par Eug. Hatin (1866, in-8°).

Presse (SUR LA LIBERTÉ DE LA), par Mirabeau (1788, in-8°). Cet ouvrage est imité plutôt que traduit de Milton. L'auteur y donne la substance des principaux arguments en faveur de la liberté de la presse et réfute les préventions que nourrissent contre elle les timides et les intéressés.

« Une foule d'honnêtes gens, dit-il, oubliant que le sort des hommes est d'avoir à choisir entre les inconvénients, s'alarment sincèrement de la liberté de la presse, grâce à la prévention qu'on a su leur donner contre les écrivains qui ont paru les apôtres intéressés de cette liberté, parce que quelquefois ils en ont abusé. La liberté de la presse, disent-ils, enfante de mauvais livres; donc il faut la restreindre. Tel est l'argument favori de ceux qu'on appelle les honnêtes gens, et dont en effet la morale privée, la probité de détail est très-estimable, mais qui, faute de généraliser leurs idées et de saisir l'ensemble du système social, sont vraiment de dangereux citoyens et les plus funestes ennemis peut-être de l'amélioration des choses humaines. » Ce qu'il faut mettre sous les yeux de ces honnêtes gens, c'est ce décret du 5 décembre 1688, par lequel le parlement déclare que « la liberté de la presse est le garant unique et sacré de tous nos droits, que la liberté de la presse est la seule ressource prompte et certaine des gens de bien contre les méchants. »

Un attentat contre elle est pour le moins aussi grave qu'un attentat contre la vie d'un citoyen; car, Milton l'a dit, « tuer un homme, c'est détruire une créature raisonnable, mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même. On n'a pas le droit d'attenter à la vie intellectuelle dans les livres qui en sont les dépositaires, car c'est une espèce d'homicide, quelquefois un martyre, et toujours un vrai massacre, si la proscription s'étend sur la liberté de la presse en général. » Qu'on ne l'oublie pas, la servitude intellectuelle prépare la servitude politique.

Mais, objectera-t-on, avec la liberté de la presse, l'esprit peut être bientôt infecté du venin de l'erreur. Alors, logiquement, il faudrait par la même considération anéantir toutes les connaissances humaines, ne plus discuter sur aucune doctrine, sur aucun point de religion et supprimer même les livres sacrés, car souvent on y trouve des blasphèmes, les plaisirs charnels des méchants y sont décrits sans beaucoup de ménagements, les hommes les plus saints y murmurent quelquefois contre la Providence, et il s'y rencontre une foule de passages si ambigus que les papistes en ont prohibé la lecture. Les anciens n'ont pas connu ce système de prohibition; c'est une invention de la politique moderne, et de la mauvaise politique. « Les peines et les prohibitions, dit Mirabeau, sont à la portée des esprits les plus bornés; on peut les regarder comme le pont aux ânes des politiques. Ils les considèrent comme une manière expéditive de remédier à tout. Cependant une longue expérience devrait leur avoir appris qu'elles ne remédient à rien. » D'ailleurs, les prohibitions contre la presse sont illogiques. Tout ce que nous voyons ou ce que nous entendons peut s'appeler proprement notre livre vivant et produit sur nous au moins autant d'effet que les écrits. Il est donc évident que, si l'on ne peut supprimer que les livres, cette prohibition n'atteindra pas le but qu'elle se propose. En outre, si l'auteur ne peut se présenter au public que comme un mineur accompagné de celui qui le tient sous sa tutelle, s'il faut enfin que la signature du censeur lui serve de caution et garantisse au public qu'il n'est ni corrupteur, ni imbécile, c'est avilir, c'est dégrader à la fois l'auteur et le livre et flétrir en quelque sorte la dignité des lettres. Il est impossible de comprendre par quel miracle on pourrait renfermer dans vingt têtes de censeurs, quelque bonnes qu'on les suppose, le jugement, l'esprit et l'érudition de tout un peuple. Encore moins conçoit-on qu'elles en aient la surintendance, que toutes les idées passent à leur crible et que cette monnaie ne puisse avoir de cours si elle n'est pas frappée à leur coin. L'intelligence et la vérité ne sont pas des denrées propres au monopole, ni dont on doive soumettre le commerce à des réglements particuliers. « Eh quoi! s'écrie Mirabeau ironiquement, prétend-on les emmaganiser et les marquer comme nos draps et nos laines? Quelle honteuse servitude s'il faut que vingt censeurs taillent toutes les plumes dont nous voulons nous servir! »

A moins que le gouvernement ne veuille conduire un troupeau d'aveugles, qu'il nous ôte toutes les libertés, mais qu'il nous laisse au moins celle de parler et d'écrire selon notre conscience. C'est d'ailleurs faire injure à la vérité que de croire qu'elle peut être déracinée par le vent des doctrines contraires. Qu'on leur livre le champ clos pour en venir aux mains, et on verra de quel côté se rangera la victoire. La liberté n'a jamais le dessous quand elle est attaquée à découvert et qu'il lui est permis de se défendre. Laisser réfuter librement l'erreur après l'avoir laissée se produire librement, c'est le plus sûr moyen de la détruire. Lorsqu'un homme a médité sa cause, fourbi ses armes pour l'attaque et la défense, il appelle son adversaire dans la plaine et lui offre l'avantage du lieu, du vent et du soleil. Se cacher, tendre des embûches, s'établir sur le pont étroit de la censure, où l'agresseur est nécessairement obligé de passer, quoique toutes ces précautions puissent parfois s'accorder avec la valeur guerrière, c'est ordinairement un signe de faiblesse et de peur dans la guerre de la vérité. Qui peut douter de sa force éternelle et invincible? Qu'a-t-elle besoin pour triompher de police et de prohibition? Ne sont-ce pas là les armes favorites de l'erreur? Accordez à la vérité un plus libre champ sous quelque forme qu'elle se présente et ne vous avisez pas de l'enchaîner, car elle cesserait de parler son langage, et il est utile de l'entendre. Les erreurs sont presque aussi communes dans les bons gouvernements que dans les mauvais; car quel est le ministre dont la religion ne puisse être surprise, surtout si l'on met des entraves à la liberté de la presse? Mais redresser promptement, éclairé par elle, les erreurs dans lesquelles on est tombé, préférer au triste plaisir d'enchaîner les hommes celui de les instruire, faire avec eux volontiers échange de lumières, c'est le devoir et le propre d'un gouvernement honnête et fort.

« Que la première des lois, s'écrie en terminant Mirabeau, consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée. Voilà le vrai drapeau de ralliement pour toute la nation. »

Presse (DE LA LIBERTÉ DE LA) **considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement**, par Benjamin Constant (1814, in-8°). B. Constant se déclare pour la liberté de la presse et voit pour le gouvernement lui-même plus d'inconvénient à tout censurer qu'à tout permettre. La prohibition n'aboutit qu'à augmenter la vogue d'un ouvrage et à pousser l'écrivain hors des bornes fixées par la convenance. En en usant, le gouvernement se fait un mal que le succès de ses rigueurs aggrave. De plus, il se rend pour ainsi dire solidaire de tout ce que les écrivains publient par l'intervention de sa police dans le domaine de la pensée. Quelques précautions que prenne l'autorité, elle ne peut avoir l'œil et la main partout, et ces précautions ne font, chez un peuple malin et spirituel, qu'inviter la dextérité à les surmonter. Si les journaux sont sous l'influence de la police, déconcerter la police par quelques phrases qu'elle ne saisit pas tout de suite sera une preuve d'esprit. Or, qui est-ce qui se refuserait parmi nous à donner une preuve d'esprit, s'il n'y a pas peine de mort? La censure des journaux fait ce premier mal qu'elle donne plus d'influence à ce qu'ils peuvent dire de faux et de déplacé. Ensuite, elle nécessite dans l'administration un mouvement inquiet et minutieux, qui n'est pas conforme à sa dignité.

Il faut laisser à chacun le droit de publier sa pensée sous sa responsabilité, même dans l'intérêt du gouvernement attaqué. « Quel est, en effet, dit B. Constant à la fin de son livre, le résultat de toutes les atteintes portées à la liberté des écrits? D'exaspérer les écrivains qui ont le sentiment de l'indépendance, inséparable du talent, de les forcer à recourir à des allusions qui deviennent amères, parce qu'elles sont indirectes, de nécessiter la circulation de productions clandestines et d'autant plus dangereuses, d'alimenter l'avidité du public pour les anecdotes, les personnalités, les principes séditieux, de donner à la calomnie l'air toujours intéressant du courage, enfin d'attacher une importance excessive aux ouvrages qui sont défendus. On confond toujours les libelles avec la liberté de la presse, et c'est l'esclavage de la presse qui produit les libelles et qui assure leur succès. Ce sont ces précautions minutieuses contre les écrits, comme contre des phalanges ennemies, ce sont ces précautions qui, en leur attribuant une influence imaginaire, grossissent leur influence réelle. Lorsque les hommes voient des codes entiers de lois prohibitives et des armées d'inquisiteurs, ils doivent supposer bien redoutables les attaques ainsi repoussées. Puisqu'on se donne tant de peine pour écarter de nous ces écrits, doivent-ils se dire, l'impression qu'ils produiraient serait bien profonde; ils portent sans doute avec eux une évidence irrésistible. »

Presse (SUR LA LIBERTÉ DE LA), par M. de Bonald (1827, in-8°). Le théoricien de l'absolutisme monarchique a ressassé dans ce livre toutes les vieilleries que l'on débite encore de temps en temps contre la presse. Ses arguments peuvent se réduire à un seul: la liberté de la presse présente quelques inconvénients; donc c'est une chose détestable; l'usage amène l'abus, supprimons l'usage. C'est là-dessus qu'ont toujours vécu ceux qui ne peuvent souffrir une presse libre, et il faut bien les excuser de répéter toujours le même argument niais, puisqu'il n'y en a pas d'autre.

M. de Bonald pose en principe que la censure préalable de tout livre et de tout journal est une chose excellente; non pas seulement pour le public à qui ainsi ne seront offerts que des mets de choix, des morceaux délicats, mais pour l'auteur lui-même, que l'on empêche de se compromettre vis-à-vis de ses lecteurs. Il serait bien impertinent de se croire plus d'esprit qu'un cénacle composé d'hommes aussi éminents que les censeurs; on lui rend service en supprimant son livre, qui ne peut être que mauvais s'il a déplu à des gens d'un goût si éprouvé. « Sur tous les objets de littérature proprement dite ou de sciences physiques, permis à tout le monde d'écrire à ses risques et périls, et les systèmes le plus universellement abandonnés, les théories les plus décriées peuvent être présentées de nouveau, parce qu'il ne peut en résulter aucun désordre dans le monde moral ni dans le monde matériel. Mais dans les matières qui tiennent à l'ordre public, à la religion, au gouvernement, à la morale, aux mœurs, il ne serait pas raisonnable d'exiger du gouvernement qu'il se reposât uniquement sur la sagesse et la modestie des écrivains, tous beaucoup trop prévenus en faveur de leur esprit et de leurs œuvres. Il faut au public des garanties publiques, et ces garanties, il les trouve dans la censure préalable et légale des écrits. »

La liberté de la presse offrirait sans doute quelques avantages, mais ils sont loin de compenser les inconvénients, et le droit de tout dire, de tout écrire, est incompatible avec la stabilité des gouvernements. « Il n'y a pas, dit-il, d'homme d'État en Europe qui croie possible, avec la liberté de la presse, de gouverner une nation comme la nôtre, vive, mobile, légère, avide de nouveautés et trop éprise des charmes de l'esprit. » On répète sans cesse que la liberté de la presse sert au gouvernement à obtenir des renseignements exacts, soit sur la situation de l'opinion à l'intérieur, soit, à l'extérieur, sur l'état des autres puissances; M. de Bonald affirme qu'on se trompe; la presse ne sert à rien de tout cela. La presse libre ne peut plus rien apprendre aux gouvernements, dit-il, sur les dangers qui les menacent du dehors, « aujourd'hui que les Etats ont tous, les uns chez les autres, d'honnêtes espions accrédités sous le nom de ministres ou d'ambassadeurs. » Quant aux dangers intérieurs, les Chambres les connaissent mieux que les écrivains et, par conséquent, rendent inutile la mission que ces derniers s'attribuent. La liberté de la presse devient elle-même un danger, car, en critiquant les lois, elle leur ôte leur force morale, sinon leur effet matériel. Enfin, la prohibition est nécessaire pour que le peuple, s'il a à se plaindre du roi, ne lui cause pas la contrariété de le lui faire savoir. « La presse a beau être libre, elle n'empêche rien et ne saurait prévenir les maux sans nombre qui travaillent les Etats; elle déconsidère trop souvent, au contraire, les gouvernements sans avantage pour les peuples et aigrit les peuples, qu'elle rend impossibles à gouverner. »

A quoi bon, d'ailleurs, la liberté de la presse? Quelle illusion se font ceux qui croient à son utilité dans le développement progressif de l'humanité! « Comment, dit M. de Bonald, la société aurait-elle pu naître, grandir, se civiliser s'il lui eût manqué la connaissance d'une seule vérité nécessaire à son développement? Non, nous n'avons plus rien à apprendre sur les principes de la société. Et tous ces grands esprits qui ont paru ou peuvent paraître encore révélateurs de quelque nouvelle doctrine ne peuvent être que de grands esprits faux, comme les appelle Bossuet, des apôtres d'erreur et de mensonge et qui ne peuvent, par conséquent, que porter le trouble et le désordre dans la société, l'erreur dans les lois, la licence dans les mœurs et verser enfin sur nous tous les maux dont nous gémissons et dont nous cherchons vainement le remède dans les opinions humaines. »

Presse (DE LA), par Chateaubriand (1828, broch. in-8°). Cet opuscule n'est que le texte, revu et corrigé, d'un éloquent discours prononcé par Chateaubriand à la Chambre des pairs sur la liberté de la presse: il réfute victorieusement les théories absurdes de M. de Bonald et reprend, d'une façon neuve et saisissante, les arguments de Mirabeau. L'auteur commence par réclamer la gloire d'avoir toujours défendu la liberté de la presse et le titre d'un de ses fondateurs: « La liberté de la presse a été presque l'unique affaire de ma vie politique; j'y ai sacrifié tout ce que je pouvais y sacrifier: temps, travail ou repos. J'ai toujours considéré cette liberté comme une constitution entière; les infractions à la charte m'ont paru peu de chose tant que nous conservions la liberté d'écrire. Si la charte était perdue, la liberté de la presse la retrouverait et nous la rendrait; si la censure existait, c'est en vain qu'il y aurait une charte. C'est par la liberté de la presse que les droits des citoyens sont conservés, que justice est faite à chacun selon son mérite; c'est la liberté de la presse, quoi qu'on en puisse dire, qui est le plus ferme appui du trône et de l'autel. » En effet, point de gouvernement représentatif sans la liberté de la presse. Le gouvernement représentatif s'éclaire par l'opinion publique et est fondé sur elle. Ses Chambres ne peuvent connaître cette opinion, si cette opinion n'a point d'organes. Dans un gouvernement représentatif il y a deux tribunaux: celui des Chambres, où les intérêts particuliers de la nation sont jugés; celui de la nation elle-même, qui juge en dehors des deux Chambres. Dans les discussions qui s'élèvent nécessairement entre le ministère et les Chambres, comment le public connaîtra-t-il la vérité si les journaux sont sous la censure du ministère, c'est-à-dire sous l'influence d'une des parties intéressées? Comment le ministère et les Chambres connaîtront-ils l'opinion publique, qui fait la volonté générale, si cette opinion ne peut librement s'expliquer?

Qu'arrive-t-il lorsque les journaux sont, par le moyen de la censure, entre les mains du ministère? Les ministres font admirer dans ces feuilles qui leur appartiennent tout ce qu'ils ont dit, tout ce qu'a dit, tout ce qu'a fait leur parti. Si, dans les journaux dont ils ne disposent pas, ils ne peuvent obtenir le même résultat, ils forcent les rédacteurs au silence et le public prend parti pour les opprimés.

Mais la liberté de la presse a des dangers. « Qui l'ignore? répond Chateaubriand. Aussi cette liberté ne peut exister qu'ayant derrière elle une loi forte, qui prévienne la prévarication par la ruine, la calomnie par l'infamie, les écrits séditieux par la prison et l'exil. C'est aux risques et périls de l'écrivain que je demande pour lui la liberté de la presse, sans laquelle la constitution n'est qu'un jeu. Sœur de la liberté individuelle, la liberté de la presse défend celle-ci, tandis que ses forces sont enchaînées. »

Mais les ministres seront inquiétés par la liberté de la presse; chacun leur donnera son avis. Entre les louanges, les conseils et les outrages, il n'y aura pas moyen de gouverner. — Les ministres habiles ne craignent point la liberté de la presse: on les attaque et ils survivent. Sans doute, ils auront contre eux des journaux, mais ils en auront aussi pour eux: ils seront attaqués et défendus. Que les ministres se montrent hommes de talent; qu'ils sachent mettre de leur parti le public et la majorité des Chambres, et les bons écrivains entreront dans leurs rangs, et les journaux les mieux faits et les plus répandus les soutiendront. Ils seront cent fois plus forts, car ils marcheront avec l'opinion générale. « Enfin, tout n'est pas fait dans un gouvernement pour les ministres: il faut vouloir ce qui est de la nature des institutions sous lesquelles on vit, et, encore une fois, il n'y a pas de liberté constitutionnelle sans liberté de la presse. L'Etat peut être troublé, comme dit M. de Bonald, par ce que peuvent dire les journaux; mais il peut périr par ce qu'ils ne disent pas. »

Vouloir supprimer la liberté de la presse décèle une horreur profonde des lumières, de la raison et de la liberté. Cette prétention est en opposition directe avec les mœurs, les progrès de la civilisation, l'esprit du temps et la franchise du caractère national. Elle respire la haine contre l'intelligence humaine et tend à faire considérer la pensée comme un mal, comme une plaie, comme un fléau. « On sent que les partisans de cette opinion anéantiraient l'imprimerie s'ils le pouvaient, qu'ils briseraient les presses, dresseraient des gibets et élèveraient des bûchers pour les écrivains. »

Presse en France (HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA), par M. Eug. Hatin (1859-1861, 8 vol. in-18). L'auteur avait d'abord ébauché le plan de ce grand ouvrage dans un petit volume intitulé *Histoire du journal en France* (1846, in-18). Engagé par le succès à pénétrer plus profondément dans un sujet qui attire l'attention et que, cependant, personne n'avait traité d'une façon complète, il l'a repris et développé de manière à présenter l'ensemble le plus satisfaisant. Ce travail offrait de grandes difficultés, ce qui fait qu'on avait jusqu'ici reculé devant la tâche. Il y a un siècle et demi, Bayle considérait déjà une pareille entreprise comme très-lourde; il se demandait qui voudrait se charger d'énumérer le nombre prodigieux de gazettes et de mercures qui se publiaient en

Europe en 1700, d'en faire l'histoire, de rappeler la date de la fondation de chacun d'eux, d'en esquisser la physionomie, de comparer ces publications entre elles. Qu'aurait-il pu dire au milieu du XIXe siècle, après les développements inespérés de la presse périodique? Même réduite à ce qui regarde seulement la France, la tâche est encore plus lourde qu'elle n'aurait été en 1700 pour toute l'Europe.

Ce qui était de nature à faire reculer les plus audacieux, c'est qu'il n'existe nulle part une collection complète de tous les journaux. « En France, où l'on ne sait rien conserver, dit le bibliophile Jacob, on ne conserve pas les journaux, qui sont pourtant les meilleurs instruments de l'histoire d'une époque, à quelque point de vue qu'on la veuille étudier. La France, qui a produit tant de journaux en tout genre et des plus remarquables, ne leur ouvre pas même le refuge de ses bibliothèques publiques. Ces pauvres journaux s'en vont tristement au néant, à l'oubli, et plus tard, demain peut-être, on les payera au poids de l'or. Ce sont les oracles de la Sibylle écrits sur des feuilles de chêne; n'est-il pas étonnant que notre XIXe siècle laisse s'anéantir chez la beurrière et chez l'épicier les pièces les plus précieuses, les plus authentiques de l'esprit national? Une bibliothèque des journaux est à créer. »

La Bibliothèque nationale possède bien, il est vrai, d'énormes amas de journaux de Paris et de la province; mais les dix-neuf vingtièmes de cette quantité de feuilles éparses n'ont pas encore été catalogués, et ce qui n'est pas catalogué n'existe pas pour le public. Tout au plus est-il permis d'y puiser aux familiers de la maison, si toutefois ils peuvent se reconnaître dans ce désordre. C'est donc à l'aide des collections particulières, de la collection Deschiens, alors entière à la bibliothèque du Louvre, de la collection Labédoyère, des Archives, des bibliothèques du Corps législatif et de la préfecture de police, etc., que M. Hatin a pu entreprendre son travail. Pour un certain nombre de journaux qui ont presque entièrement disparu, il a même été obligé de s'en rapporter à de simples indications de catalogues de ventes. Cependant l'ouvrage peut passer pour aussi complet que possible. L'auteur a surtout procédé par monographies; il donne successivement l'histoire de la fondation et des développements de chaque journal important, depuis la *Gazette* de Renaudot jusqu'aux feuilles actuellement existantes, en passant par tous les journaux de l'époque révolutionnaire, du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. Ce procédé laisse nécessairement dans l'ombre les petites feuilles, celles qui ont peu vécu et qui cependant servent à marquer une phase de l'histoire de la presse; aussi, pour être complet, M. Hatin a-t-il joint à ces monographies divers chapitres qui résument l'historique d'une époque et, à la fin de l'ouvrage, une bibliographie générale des journaux. Cette partie de son travail, reprise à part et développée, est devenue la *Bibliographie historique et critique de la presse*, à laquelle nous consacrons ci-après un article spécial.

On a reproché à M. Hatin de n'avoir pas donné à son *Histoire de la presse* une couleur politique assez décidée. Il explique, dans sa préface, qu'il ne l'a pas voulu : « Si je n'ai pu donner à mon sujet, dit-il, le relief qu'il aurait acquis sous la plume d'un homme politique, j'ai fait, par compensation, les plus patients efforts pour qu'il laissât le moins possible à désirer sous le rapport historique, le plus important à mon point de vue. C'est à cela surtout que j'ai visé. Ce que j'ai voulu faire, ce n'est point une œuvre spéculative, j'irais presque jusqu'à dire que ce n'est point une œuvre politique; c'est un livre historique. Je me suis étudié à rassembler tous les faits touchant à la presse, à les contrôler, à les coordonner, à montrer comment est né et a grandi le journal, par quelles phases successives et si diverses il a passé depuis deux siècles. C'est, en un mot, l'histoire de l'instrument, plutôt encore que celle de ses effets, que je me suis proposé d'écrire. »

Presse périodique française (BIBLIOGRAPHIE DE LA), par M. Eugène Hatin (Paris, 1866, in-8°). Ce livre est plein de renseignements utiles et qu'on ne peut guère trouver que là, du moins réunis en aussi grand nombre; c'est le complément naturel de l'*Histoire de la presse en France*, par le même auteur. Une bibliographie de la presse, de l'an 1631, date du premier numéro de la *Gazette* de Renaudot, à 1865, époque où s'arrête M. Hatin, représente une somme de recherches considérables; on en aura une idée en sachant que la table des matières contient environ 6,240 titres de journaux et qu'à chacun d'eux est accordé dans l'ouvrage une petite notice bibliographique, quelquefois, suivant l'importance du sujet, un article de plusieurs colonnes.

Dans le plan de l'auteur, cet ouvrage devait être purement descriptif; donner le titre et le format du journal, le nom de ses rédacteurs ou de son directeur, la date du premier et du dernier numéro, cela suffit d'ordinaire en bibliographie. Mais, dans un sujet aussi intéressant que la presse périodique, il était difficile de s'en tenir à des notices aussi sèches et M. Hatin a bien fait de ne pas s'y astreindre. En fait, c'est un résumé complet de l'histoire du journal en France qui se trouve exposé dans ce gros et curieux volume, avec l'ordre et la clarté d'un catalogue bien fait. L'ensemble de cette longue histoire est divisé en deux parties : de 1631 à 1789, époque pour ainsi dire embryonnaire de la presse et qui n'a pas nécessité de subdivision; de 1789 à 1865, ou époque de la presse moderne, qu'il a fallu subdiviser en autant de périodes que l'histoire politique présente de successions de régimes : presse révolutionnaire, de 1789 à 1800; Consulat et Empire (1800-1814); première Restauration (1814-1815); Cent-Jours (1815); seconde Restauration (1815-1830); monarchie de Juillet (1830-1848); République (1848-1852); second Empire (1852-1865). Dans chaque période, les journaux sont placés à la fois par année et par ordre alphabétique.

Dans la première partie, d'intéressantes notices sont consacrées à la *Gazette* de Renaudot, au *Mercure*, au *Journal de Trévoux*, au *Journal de la république des lettres*, à l'*Année littéraire*; ce sont des monographies complètes. Mais cette presse, plus littéraire que politique, n'a pour nous qu'un intérêt de curiosité. La période révolutionnaire marque dans le journalisme français une phase d'expansion extraordinaire; à elle seule, elle occupe près de la moitié de l'ouvrage, et c'est justice. Outre que les feuilles écloses en ces années exubérantes sont presque innombrables, il a fallu les suivre dans leurs transformations successives, les retrouver sous des titres et des déguisements multiples; de plus, il était nécessaire de consacrer aux plus importantes des notices assez étendues pour leur assigner leur véritable valeur. On trouvera dans l'ouvrage de M. Hatin de curieuses particularités sur l'*Ami du peuple*, le journal de Marat; le *Père Duchêne*, la *Bouche de fer*, de Bonneville et de l'abbé Fauchet; le *Républicain*, de Condorcet et de Mme Roland; les *Révolutions de France et de Brabant*, le *Vieux cordelier*, de Camille Desmoulins; les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, etc.

La période contemporaine, de 1800 à 1865, était en quelque sorte plus facile à reconstituer au point de vue de la presse périodique; elle présente un intérêt qui va naturellement en décroissant jusqu'à l'époque actuelle, celle des journaux encore existants. Cependant la longue nomenclature des feuilles qui se fondent et se succèdent sans relâche durant ce laps de temps peut encore servir de guide, et d'un guide très-sûr, pour l'appréciation de chaque phase gouvernementale. Les notices consacrées aux plus célèbres organes de la publicité sous l'Empire, sous la Restauration, sous Louis-Philippe et durant l'explosion de 1848, qui vit renaître la presse exubérante de la première République, rompent heureusement la monotonie de cette suite de titres dont la plupart ne représentent rien et qui n'ont d'intérêt que pour les bibliophiles passionnés. Un journal mort est oublié si vite!

En somme, cette *Bibliographie de la presse* est un ouvrage éminemment utile, qui manquait complétement et qui épargnera bien des recherches aux historiens et aux érudits. « Il y a dans tout cela sans doute, dit M. Hatin, bien du fatras; mais cet ensemble ne laisse pas de présenter un intérêt assez vif de curiosité et porte en soi un éloquent enseignement. Etudier dans leur généralité ces organes innombrables de la presse, c'est étudier par là même l'esprit, le caractère, les tendances politiques et littéraires, l'état progressif d'une nation; car, s'il est vrai de dire que la littérature reflète les mœurs d'une époque, cette vérité est surtout applicable au journalisme, vaste diorama où se peignent, sur une suite de toiles mobiles et changeantes, tout ce qui pique la curiosité, tout ce qui enflamme les esprits, tout ce qui tient aux conceptions de l'homme d'Etat et aux sublimes efforts des peuples. »

Presse (LA), journal célèbre, fondé le 1er juillet 1836 par M. Emile de Girardin. Grâce à la révolution qu'il opéra dans le journalisme par la modicité de son prix d'abonnement, fixé à 40 francs, tandis que celui des autres feuilles était de 80 francs; par la nouveauté de son format; l'attrait piquant de sa rédaction; l'inauguration dans ses colonnes du roman-feuilleton, dont on n'avait pas encore eu l'idée, ce journal a exercé en France une influence trop considérable pour que nous ne nous étendions pas un peu longuement sur son histoire.

Depuis longtemps, M. Emile de Girardin se livrait à l'étude de la presse à bon marché, qu'il considérait, après l'instruction primaire, comme le moyen le plus actif de moralisation populaire, la plus abondante source de richesse publique et le plus utile de tous les procédés industriels. Il voulut réaliser ses idées en créant un grand journal politique dont les bénéfices ne seraient pas calculés sur les prix d'abonnement, mais sur le revenu des annonces, ainsi que cela se pratiquait déjà en Angleterre. Dans ce pays, le produit annuel des annonces d'un journal comme le *Times* dépassait 25,000 liv. sterling (750,000 fr.); en France, où, depuis 1828, on employait le même procédé, il atteignait pour les journaux qui, comme le *Journal des Débats*, avaient 8,000 à 10,000 abonnés, le chiffre de 200,000 à 250,000 francs. Or, disait M. E. de Girardin, le prix et le produit des annonces d'un journal sont en raison directe du nombre des abonnements qu'il compte. plus il a d'abonnés, plus il reçoit d'annonces, plus aussi il en élève le prix. Et il ajoutait : « Au prix de 40 francs par année, 10,000 abonnements seront plus faciles à acquérir que 1,000 seulement au prix de 80 francs. Ce nombre, la *Presse* l'aura dépassé dans six mois. Telle est notre opinion fondée sur l'expérience et sur une étude constante et approfondie de la presse périodique. » Le succès a prouvé, en effet, la justesse de cette combinaison. C'était, à la vérité, une spéculation, mais une spéculation bien entendue, et dont les conséquences furent immenses pour le journalisme et pour l'industrie. L'annonce entra dans les mœurs chez nous comme elle y était entrée en Angleterre, et bientôt, grâce à elle, tous les journaux abaissaient leurs prix d'abonnement et voyaient s'accroître le nombre de leurs lecteurs.

Aussitôt que M. de Girardin eut conçu son plan, il chercha à le mettre en exécution. M. Dutacq, propriétaire et fondateur du *Droit*, séduit par cette théorie nouvelle, proposa à M. de Girardin de s'associer avec lui. L'offre fut agréée; mais des dissentiments s'étant élevés entre eux à propos de la rédaction en chef que voulait s'attribuer le novateur, ils se séparèrent, et M. Dutacq, s'emparant de l'idée de M. de Girardin, fonda le *Siècle*, qui parut le même jour et dans les mêmes conditions que la *Presse*, le 1er juillet 1836. Pendant quelques jours, le vaillant journaliste se trouva fort embarrassé, ne sachant comment trouver des capitaux et voyant surgir un rival inattendu; néanmoins, il ne se découragea pas et le succès couronna sa constance. La *Presse* fut constituée au capital de 800,000 francs, représenté par des actions de 250 francs. Grâce à d'habiles annonces qui, durant quinze jours, furent répandues à profusion à Paris et dans la province, grâce surtout à l'exposition claire et nette que M. de Girardin fit de ses combinaisons, toutes les actions furent enlevées. Le prospectus eut pour rédacteur V. Hugo lui-même. On y lisait : « Cette œuvre, ce sera la formation paisible, lente et logique d'un ordre social où les principes nouveaux, dégagés par la Révolution française, trouveront enfin leur combinaison avec les principes éternels et primordiaux de toute civilisation... Tâchons de rallier à l'idée applicable du progrès tous les hommes d'élite et d'entrain, un parti supérieur qui veuille la civilisation de tous les partis inférieurs qui ne savent ce qu'ils veulent. » Ce programme, on le voit, était d'un libéralisme large et élevé; comme complément, M. de Girardin ajoutait : « Sans donner le fatigant spectacle d'un journal sans conviction et sans unité, admettant à tour de rôle le pour et le contre, ou bien celui d'un journal sans individualité, pillant de çà, de là, timidement et tardivement, la *Presse* aura cela de particulier qu'il suffira qu'un débat ait de l'importance pour qu'elle l'accepte contradictoirement avec empressement et loyauté en présence de ses lecteurs. »

C'est avec cette ligne politique que la *Presse* parut. « Des hommes éminents par le talent ou leur grande situation, dit M. Sirven, des députés, des publicistes, des conseillers généraux, formaient, autour du rédacteur en chef, député lui-même, un groupe imposant qui, nécessairement, donnait au journal le caractère pratique et progressif auquel il prétendait. » La partie littéraire fut confiée aux jeunes plumes les plus distinguées et les plus populaires de cette époque; F. Soulié était chargé du compte rendu dramatique; Alex. Dumas passait en revue le théâtre ancien et le théâtre moderne; Th. Gautier faisait la revue des beaux-arts, et le Vicomte de Launay (Mme de Girardin) commençait cette série de *Courriers de Paris* qui devait avoir tant d'éclat. En outre, des *Variétés* signées de MM. Granier de Cassagnac, Méry, A. Esquiros, Fiorentino, Léon Gozlan, Mme Gay, etc., sur toutes sortes de sujets, remplissaient le corps du journal. Ce fut avec cette escorte que la *Presse* se présenta au public.

Dès les premiers jours, elle eut à subir les colères des journaux qui virent en elle un redoutable concurrent. Le *Bon sens*, surtout, engagea une violente polémique à laquelle se mêla malheureusement le *National* et qui se termina, le 26 juillet 1836, par la mort d'Armand Carrel. Cette rencontre fatale, qui eut lieu entre les deux journalistes, souleva contre M. E. de Girardin des haines profondes. Il tint tête à l'orage. En lui prenant l'idée de sa fondation, le *Siècle* s'était fait républicain; la *Presse* fut l'organe des conservateurs. Elle « admit sans examen la forme représentative établie et la royauté telle que l'avait faite la charte de 1830; » elle n'attaqua pas le pouvoir, elle ne mina pas le ministère, mais elle se montra vigilante, poursuivit le progrès, chercha la vérité, étudia toutes les questions administratives, sociales et politiques. Grondeuse, défiante, elle vit sans regrets les ministères se succéder; mais elle plaça toujours le roi au-dessus des partis et lui accorda sans restriction des éloges sur son « courage, » sa « bonne foi, » ses « vertus, » etc. Le ministère Molé trouva en elle un infatigable avocat; la *Presse* le soutint avec une énergie persévérante contre la coalition Thiers-Guizot-Berryer-Ledru-Rollin et contre l'opposition dynastique de M. Odilon Barrot. « On accuse le ministère, dit-elle, on prétend qu'il doit, en un clin d'œil, éclaircir tout ce qui est obscur; on voudrait l'entendre parler avec une autorité infaillible, lui voir faire des miracles! Reste à savoir si, les ennemis du ministère étant au pouvoir, le pays s'en trouverait mieux... » Cette campagne contre l'opposition est restée célèbre. Mais, en dépit de ces efforts, la coalition triompha. Aussi la *Presse* ne le pardonna-t-elle pas à M. Thiers. « Thiers, dit-elle, n'a été jusqu'à présent que le dissolvant de toutes les combinaisons auxquelles il s'est mêlé » (14 janvier 1839). Quand M. Guizot arrive au pouvoir, elle s'en félicite, mais ne tarde pas à lui faire la guerre à propos de toutes les questions. Quoique à la piste de toutes les idées neuves et libérales qui peuvent entrer dans le cadre de réformes qu'elle s'est tracé, la *Presse* repousse la proposition de M. Ledru-Rollin, en 1845, tendant à augmenter le nombre des électeurs. Elle dit : « On se plaint aujourd'hui d'avoir une Chambre des députés composée d'un trop grand nombre de fonctionnaires publics salariés : on aurait alors une Chambre composée en grande partie de commis, que les électeurs croiraient à leurs gages et qu'ils traiteraient en conséquence. » Patience! cependant; la *Presse*, sous la direction capricieuse de son ardent rédacteur en chef, ne tardera pas à applaudir au suffrage universel dans toute son étendue. En 1847, elle est lasse de louer Louis-Philippe; elle est fatiguée de voir se succéder des ministres qui, en définitive, ne font rien pour le progrès. « Eloquents apôtres, leur crie-t-elle, vigoureux athlètes du régime représentatif, voilà trente-deux ans que vous parlez, qu'avez-vous fait, qu'avez-vous fondé? Tous ces beaux discours, ce brillant cliquetis, ces interminables luttes de tribune destinées à nous inculquer les grandes maximes constitutionnelles, à quoi ont-elles abouti?... » Et elle entame une guerre terrible contre ce pouvoir impuissant. Chaque jour, ce sont de nouvelles attaques; rien n'échappe à sa clairvoyance; aucune faute ne passe sans rencontrer ses mordantes épigrammes et ses véhémentes satires. Le 1er juillet 1847, jour l'anniversaire de sa fondation, elle s'écrie : « Pourquoi le tairions-nous? Le sentiment que nous éprouvons est celui d'un découragement profond. Et comment n'éprouverions-nous pas ce sentiment? Voilà douze ans que nous nous consumons en inutiles efforts dans le désir de tirer le pays de l'ornière où il souffre de rester. Voilà douze ans que nous marchons, armés d'un aiguillon, à la suite du pouvoir, essayant de vaincre son opiniâtre immobilité et de le pousser, si lentement qu'il veuille marcher, jusqu'au bout du sillon. Triste labeur, vaine espérance! Dix ans se sont écoulés depuis la retraite du cabinet du 6 septembre. Dix ans! Qu'a-t-on semé? qu'a-t-on récolté? qu'a-t-on fait? » Enfin, à l'ouverture de la session de 1848, la *Presse*, qui avait eu jusque-là toujours un mot aimable pour le roi, juge ainsi son discours : « On ne saurait en plus de mots dire moins de choses. » Que de sécheresse, que d'amertume dans ce langage, après tant de louanges! C'était évidemment un indice; la révolution était proche.

A ce moment, la *Presse* était une puissance dans le monde politique. Personnifiée en M. de Girardin qui, en 1840, s'en était rendu acquéreur conjointement avec M. Dujarrier, moyennant une somme de 127,361 francs, elle avait conquis une des premières places dans le journalisme de l'Europe. Elle n'était pas, comme les autres journaux, l'organe impersonnel d'un parti, la résultante de forces collectives concourant au triomphe ou à la défense d'une idée; la *Presse* était l'expression d'une activité individuelle; elle représentait M. de Girardin tout entier, avec son audace, sa verve, sa passion, ses soubresauts et son inépuisable talent. Tour à tour auxiliaire déterminé et ennemi acharné des ministères, il était assez difficile de préciser sa ligne politique. « Ce qui est incontestable toutefois, dit M. Eug. Hatin, c'est que la *Presse* a toujours été un journal franc, hardi, entreprenant. Les *Débats* étaient le journal du fait; on pourrait dire que la *Presse* était le journal de l'idée : il n'était pas un système qu'elle n'examinât, pas une théorie qu'elle ne fût prête à discuter; c'était, en quelque sorte, le terrain neutre où se rencontraient toutes les opinions; c'était l'éclectisme appliqué au temps, le libéralisme sans ses préjugés révolutionnaires. » La partie littéraire, brillamment rédigée par les talents les plus renommés, ne contribuait pas peu à cet éclat. La critique dramatique était faite par Th. Gautier; le Salon, par Daniel Stern, Gautier, Pelletan, etc.; les variétés littéraires et historiques, par Nestor Roqueplan, George Sand, Eug. Forcade, Pelletan, Mme de Girardin, Mme Gay, Gérard de Nerval, etc. Quant aux romans, ils étaient dus aux plumes les plus populaires, et quelques titres pourront donner l'idée de la variété des œuvres qui remplissaient le feuilleton : la *Chasse au chastre*, *Amaury*, la *Reine Margot*, les *Mémoires d'un médecin*, d'Alex. Dumas; le *Plus beau rêve d'un millionnaire*, les *Nuits du Père-Lachaise*, de Léon Gozlan; les *Deux Frères*, un *Mariage de garçon*, *Honorine*, les *Paysans*, la *Dernière incarnation de Vautrin*, de Balzac; le *Rhin*, de Victor Hugo; *Héva*, la *Floride*, la *Guerre du Nizam*, le *Dernier fantôme*, de

Méry; l'*Hôtel Lambert*, d'Eug. Sue; le *Roi Candaule*, les *Roués innocents*, *Militona*, de Th. Gautier; *Teverino*, de George Sand; la *Lionne*, la *Comtesse de Monrion*, le *Duc de Guise*, de Frédéric Soulié; *Valcreuse*, de Jules Sandeau; *Ellénore*, de Mme Sophie Gay; les *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand; l'*Histoire des Girondins*, les *Confidences*, de Lamartine, etc.

Lorsque éclatèrent les journées de février 1848, M. E. de Girardin se déclara franchement pour la république et, par un article resté célèbre, intitulé *Confiance! Confiance!* rallia autour du gouvernement provisoire une notable partie de la bourgeoisie. Le 29 février, il écrivait : « La république française du XIXe siècle doit être le triomphe et le règne des idées... Tout Français doit en ce moment aux membres du gouvernement provisoire, non-seulement le concours de son bras, mais aussi celui de son esprit appliqué au triomphe des idées dont l'ère vient de s'ouvrir. » Dès lors, élargissant son programme, M. E. de Girardin réclame avec véhémence l'application des théories républicaines. « Nous élevons une colonne, dit-il, à toutes les idées justes et utiles. Nous n'aurons que l'embarras du choix. — UNE IDÉE PAR JOUR! » Et chaque jour, en effet, ce sont des projets nouveaux, des aperçus sociaux qui, parfois, saisissent par la hardiesse, la profondeur, le bon sens. Malheureusement, M. de Girardin, se refusant à comprendre la situation précaire et forcément débile du gouvernement, demandait avec violence qu'il agît ou qu'il se retirât. Le général Cavaignac, surtout, fut l'objet de ses plus cruels sarcasmes. Le ton de sa polémique devint même si acerbe, si peu mesuré, que, le 25 juin, la *Presse* fut suspendue et M. de Girardin conduit à la Conciergerie. Il y resta au secret pendant onze jours, malgré les protestations d'un grand nombre de journalistes. La suspension dura quarante-deux jours. Quand la *Presse* reparut, le 5 août, elle reprit avec plus de fureur encore sa politique agressive et publia sur le général Cavaignac une série d'articles sous le titre : le *Général Cavaignac devant la commission d'enquête*, dont l'effet fut terrible. C'est alors que la *Presse* abandonna les idées libérales qu'elle avait défendues jusque-là pour se jeter dans le parti bonapartiste. Le 24 octobre, passant en revue les différents candidats à la présidence, elle dit : « M. Cavaignac, c'est l'incarnation du *National*; — M. de Lamartine, c'est la modération; — M. Ledru-Rollin, c'est l'intimidation; — M. Thiers, c'est l'intervention; — M. Bugeaud, c'est l'arbitraire; — M. Louis Napoléon, c'est l'avenir... » Et voilà la *Presse* bonapartiste acharnée! Rien ne lui coûte pour soutenir la candidature du prince, qu'elle voit enfin triompher; mais elle ne tarde pas à se repentir d'avoir prêté un appui imprudent à celui qui devait être Napoléon III, quand commencent à circuler des bruits de coup d'État. Opposée à toute mesure de répression, voulant, avec toutes ses conséquences, le suffrage universel, combattant l'expédition de Rome, la loi du 31 mai, la *Presse* ne cesse de réclamer les libertés favorables aux institutions démocratiques. Le 5 janvier 1850, elle dit : « ... Nous demandons à M. Louis-Napoléon Bonaparte, du droit que nous a donné l'énergique et décisif concours que nous avons prêté à sa candidature alors qu'elle n'excitait que le dédain, la raillerie et l'injure, nous lui demandons : Qu'avez-vous fait, depuis le 20 décembre, de l'immense pouvoir que vous teniez de cinq millions et demi de suffrages?... Qu'en avez-vous fait? » Le prince Louis-Napoléon préparait alors sa réponse : il fit le coup d'État du 2 décembre.

Saisie d'abord par le gouvernement dictatorial, soumise à cet incroyable régime inauguré par le décret du 17 février 1852 et qui dura quinze ans, voyant son rédacteur en chef, M. E. de Girardin, chassé de France avec d'autres députés qui avaient voulu aussi le respect de la loi, la *Presse*, triste, humiliée, est contrainte, comme le reste des journaux, de garder le silence. Elle enregistre sans murmure les décrets du dictateur tout-puissant et pendant de longs mois reste sans mouvement, allant à la dérive comme un vaisseau qui n'a plus sa mâture. La rentrée de M. de Girardin à la rédaction lui rend un peu de vie et un article du maître, intitulé : *Conservons la république*, éclate comme une bombe au milieu du calme universel. On y lisait : « La république conservée, c'est la stabilité fondée; la stabilité fondée, c'est la liberté rendue. » Mais que pouvait alors la voix d'un homme au milieu de la nation enveloppée dans des filets aux mailles de fer, livrée à la merci de la bande bonapartiste? L'Empire fut voté. La *Presse* dès lors se voit forcée de ne plus consulter que son intérêt; la politique, reléguée au second plan, fait place à des articles d'affaires, à des comptes rendus de bals, à des voyages impériaux, à des variétés littéraires ou d'industrie, etc. Pourtant la plume vive, alerte de MM. Eug. Pelletan, A. Peyrat, Nefftzer, rédacteurs de la *Presse*, parvient de temps à autre à ranimer le journal.

En 1856, l'administration de la *Presse* subit des modifications profondes. La société du journal avait, depuis 1845, M. Rouy comme administrateur. A cette époque, elle eut le banquier Millaud comme rédacteur en chef; mais celui-ci céda en 1859 sa position à un associé de Mirès, M. Solar, banquier aussi et journaliste, qui, étant forcé de s'expatrier en 1860, à la suite des événements de la *Caisse générale des chemins de fer*, vendit une partie de ses actions et la rédaction littéraire à M. Arsène Houssaye; la partie politique, d'abord donnée à M. A. Peyrat, fut confiée à M. E. de Girardin qui, étranger depuis six ans à la rédaction, fit sa rentrée le 4 décembre 1862. Pendant cet intervalle, la *Presse* avait été dirigée par M. A. Nefftzer (1856-1857), qui avait tenu avec vigueur la campagne des élections au Corps législatif; — par M. Peyrat (1857-1858), qui, par un article sur le refus de serment à la constitution, fit suspendre le journal pendant deux mois; et, enfin, par Ad. Guéroult (4 février 1858-4 mars même année), qui avait essayé un rapprochement avec l'Empire. Sous ces différentes directions politiques, la *Presse*, possédée par des industriels et des banquiers, était devenue un instrument de propagande financière, un moyen d'annonces, un organe commode pour lancer les affaires de bourse. La discussion politique étant interdite, le journal avait dû se rejeter dans la partie littéraire et économique. On put lire le *Monde des oiseaux* de M. Toussenel; le feuilleton scientifique, inauguré par M. Victor Meunier; l'*Histoire de ma vie*, de George Sand; *Confidences et causeries de mademoiselle Mars*, de Mme Roger de Beauvoir; la *Marquise Cornelia d'Amalfi*, d'Eugène Sue; la *Famille Aubry*, de Paul Meurice; le *Repentir de Marion*, d'A. Houssaye; une *Histoire de famille*, de Méry; le *Paradis des femmes*, de Paul Féval; les *Bourgeois de Molinchart*, de Champfleury, etc., ainsi que des articles de variétés par Odysse-Barot, E. Feydeau, Cl. Caraguel, L. Ulbach, H. Castille, Alph. Karr, A. Achard, Charles Hugo, Amédée Rolland, etc. En 1855, M. Paul de Saint-Victor avait succédé à Th. Gautier dans le feuilleton dramatique. Pour la politique, on remarquait aussi bon nombre de nouveaux venus : Alex. Rousseau, Al. Darimon, A. Assolant, Léouzon-Leduc, Paulin Limayrac, Ch. Sauvestre, J.-B. Labiche, etc.

La rentrée de M. de Girardin fut pleine d'éclat et rendit à la *Presse* le rang qu'elle avait perdu. Celle-ci n'eut plus néanmoins le prestige d'autrefois, et le talent du puissant journaliste ne pouvait secouer l'indifférence du public. En 1866, M. de Girardin ayant quitté la *Presse* pour fonder la *Liberté*, le journal retomba sous une direction exclusivement financière et devint un organe dévoué à la politique impériale. Elle perdit ses anciens abonnés et vit de plus en plus diminuer son autorité. Mirès, dont l'influence y était toute-puissante, en fit un instrument pour lancer ses entreprises et s'en servit tour à tour pour attaquer ses ennemis et se défendre contre les imputations dirigées contre lui. Les rédacteurs habituels étaient, pour la partie politique : MM. Cucheval-Clarigny, de La Ponterie, C. Lefèvre, H. de La Madeleine, Henri Vrignault, Fr. Riaux, B. Halbronn, etc.; pour la partie littéraire : MM. L. Figuier, qui faisait le feuilleton scientifique; Marius Chaumelin, dont on lisait de temps à autre les articles de critique d'art, et B. Jouvin, qui faisait assidûment la revue dramatique. Soutenant avec adresse le gouvernement de l'empereur, le journal voulait le voir entrer dans une voie libérale. Aussi, lorsque Napoléon III fit sa fameuse lettre du 19 janvier, dont ses conseillers allaient s'efforcer d'atténuer la portée, la *Presse* écrivit-elle ces paroles : « La *Presse* se fait honneur d'être l'organe des conservateurs progressistes, de ces bons citoyens, tous les jours plus nombreux, qui veulent sincèrement le maintien de l'Empire et qui en cherchent l'affermissement par le développement graduel des libertés publiques. » La *Presse* ne se doutait pas alors avec quelle rapidité elle changerait bientôt de langage au milieu des terribles événements qui allaient survenir.

La formation du cabinet Ollivier, le 2 janvier 1870, combla les désirs du journal. Le 4 janvier, M. Cucheval-Clarigny disait : « Nos espérances sont satisfaites... Nous croyons qu'il eût été difficile d'obtenir un meilleur résultat que celui auquel on est arrivé... Les noms des nouveaux ministres ne peuvent manquer d'être bien accueillis par l'opinion; car tous se recommandent ou par le talent oratoire, ou par une capacité incontestée, ou par une influence sérieuse au sein du Corps législatif... Il eût été fort difficile de faire un meilleur choix. » Jusqu'au mois de juillet, la *Presse* ne se lassa pas d'adresser des éloges à M. E. Ollivier; elle se souvenait que le jeune ministre avait fait partie de sa rédaction en 1866. Chaque jour, ce sont des félicitations à son adresse pour son libéralisme, son habileté, son énergie dans l'entreprise de la « liquidation de l'Empire autoritaire. » Elle se refuse à comprendre qu'il puisse encore exister à l'extrême gauche des hommes comme MM. Jules Favre, Gambetta, etc., qui ne veulent absolument pas reconnaître les bienfaits de ce gouvernement démocratique et libéral. « Oui, dit-elle, il y a des révolutionnaires dont aucun progrès n'épuisera les haines, dont aucune réforme ne modifiera ni les sentiments ni la conduite... Personne ne pourrait songer à blâmer la Chambre de n'attacher aucune importance et de n'accorder qu'une attention très-secondaire aux propositions émanées de l'extrême gauche...; c'est perdre son temps et sa peine que de raisonner avec des ennemis qui font profession de l'être et affirment la ferme résolution de n'être jamais convaincus. » Lorsque le gouvernement se fut décidé à faire un plébiscite et à demander à la nation un nouveau brevet de longévité, la *Presse*, dans une série d'articles où les arguments contradictoires étaient longuement analysés et réfutés avec une apparence d'impartialité, conclut à voter OUI. « Le OUI, dit-elle, c'est la consécration d'une étape accomplie vers la liberté; c'est le commencement d'une étape nouvelle; c'est la marche continuée, ce n'est pas le brusque bouleversement. » (24 avril.)

La *Presse* se faisait illusion; bientôt la déclaration de guerre à la Prusse est la conséquence du plébiscite. Le journal alors commence à comprendre son erreur; M. E. Ollivier ne lui paraît plus un homme d'État aussi consommé; il demande sa retraite, redoutant « sa mobilité d'opinion » pendant la lutte. Quand éclate la nouvelle de notre désastre de Wœrth, la *Presse* s'écrie : « Les hommes d'État frivoles sont condamnés et il n'est besoin d'aucune impulsion du dehors pour les pousser dans la retraite. » Elle se réjouit, quand le ministère tombe, de se voir « épargner désormais la vue de cette présomption et de cette légèreté. » Et, visant directement M. E. Ollivier, elle ajoute : « La chute de cet orateur, au cœur léger, devait être un des enseignements les plus profonds et les plus salutaires de notre histoire politique. » Mais, en se retirant, le ministère ne chassait pas, hélas! les ennemis que ses fanfaronnades imprudentes avaient attirés sur nous. Coup sur coup arrivent les nouvelles de nos revers : nos armées sont dispersées; Mac-Mahon est battu, Napoléon III rend son épée et fait capituler 80,000 hommes; la France semble perdue. Aussi, quand a lieu la révolution du 4 septembre, la *Presse* l'approuve, considérant qu'elle était commandée par le salut. « Les événements qui s'accomplissent, dit-elle, puisent dans les circonstances au milieu desquelles ils éclatent une sorte de grandeur tragique. » (6 septembre 1870.) Et M. de La Ponterie, enthousiasmé, s'écrie : « Je suis républicain! » — Parlant de la république proclamée : « Pour moi, personnellement, dit-il, je l'accepte sans arrière-pensée, sans hésitation, sans réserve. Je crois que c'est la forme vers laquelle doivent tendre tous les peuples modernes, s'ils veulent réaliser l'expression définitive de leurs espérances et de leurs droits. J'ai la conviction de ne céder, en écrivant ces lignes, à aucun entraînement. » Toute la rédaction du journal devient subitement plus animée, plus vive, plus mâle. Le mot « liberté » se trouve à chaque ligne; on ne lit plus que des phrases dédaigneuses sur les peuples qui ne « portent pas en eux-mêmes le sentiment de leur indépendance, » que d'énergiques appels à « la France républicaine, plus éloignée des préoccupations de personnes et plus résolue aux suprêmes efforts. » La *Presse*, enfin, se montre heureuse de revenir aux vieilles traditions dont elle s'était depuis des années écartée.

Pendant le siége de Paris, la *Presse* ne cessa de conseiller la guerre à outrance jusqu'au jour où elle reconnut que la France était perdue; elle soutint de tout son pouvoir le gouvernement de la Défense nationale, le loua de ses efforts et demanda sans cesse l'action. Dans les premiers jours, elle se montra attentive à toutes les innovations, demanda l'armement de la garde nationale et ne ménagea pas les paroles indignées aux hommes qui n'avaient pas rougi d'abandonner leur patrie au moment du danger. Elle dit : « Que de fuyards, que d'âmes basses, que de cœurs vils! Combien sont-ils ceux qui ont fui? Combien se sont sauvés emportant leurs valeurs les plus précieuses! plus faibles que des femmes, plus pusillanimes que des lièvres, ne songeant qu'à garer des coups leur sacrosainte peau et nous laissant honteusement le soin de protéger leur bien! Oh! l'heure viendra, si Dieu ne nous abandonne pas, des représailles et des comptes terribles; on les dressera les listes d'infamie, on les relèvera les noms de ces gens-là, on les imprimera tous en grosses lettres et on les clouera au poteau sur la place publique, pour servir d'enseignement à leurs fils et de vengeance aux braves gens qui seront morts pour eux. » (15 septembre.) La *Presse* ne devait pas garder longtemps ce sentiment de justice et, comme on le verra tout à l'heure, ce n'est pas à demander des « comptes terribles » à ceux qui avaient déclaré la guerre ni à ceux qui avaient fui qu'elle devait employer ses colonnes.

Il faut convenir que, durant cette période, aucun journal n'a une conduite plus patriotique, un langage plus mâle et plus digne que la *Presse*. Tous les jours, le gouvernement trouve en elle le défenseur de ses actes et de ses droits. « Le gouvernement, dit-elle, est né de la plus terrible des nécessités pour une nation envahie par l'ennemi, celle d'improviser instantanément un pouvoir, c'est-à-dire la force destinée à organiser la défense. » (19 septembre.) Elle prouve qu'il est l'expression de la volonté nationale et le légitime dépositaire de la volonté de la France. Elle le félicite du décret de convocation pour une Assemblée constituante; mais, quand cette convocation est ajournée, elle reconnaît que c'est une décision que « les événements qui s'accomplissent chaque jour faisaient pressentir en la montrant inévitable. » Et elle ajoute : « De toutes les façons, les élections ne pouvaient pas avoir lieu avec l'ensemble et le calme nécessaires; on a bien fait de les ajourner. » (15 septembre 1870.) D'un autre côté, elle veut pousser le gouvernement dans une voie plus révolutionnaire et, un jour de mauvaise humeur, elle s'écrie : « Non! vous n'êtes pas 1792! Vous êtes tout bonnement l'éternelle et sempiternelle bureaucratie! » (15 octobre.) Elle le met en garde contre les menées des bonapartistes, de ces gens « qui désirent l'insuccès des efforts de la défense comme une revanche contre la révolution du 4 septembre (3 janvier 1871); elle veut qu'on porte la main où est le mal et qu'on chasse de leurs places les fonctionnaires si peu français du régime impérial, « qui affectent le dédain pour le gouvernement qui les a conservés. » En un mot, elle met toute son énergie à demander les actes qui peuvent être rélcamés, selon elle, par les circonstances.

Il en fut ainsi jusqu'au 19 janvier. Mais quand la *Presse* vit que le gouvernement qu'elle avait soutenu n'avait pas su nous donner la victoire, elle se retourna prestement contre lui. Oubliant les éloges qu'elle lui avait décernés, oubliant ses précédentes déclarations, ses protestations de fidélité, elle se prend tout à coup à penser que ce gouvernement, « qui de son plein gré et par sa seule volonté s'est institué gouvernement de la défense nationale, » a toujours été en désaccord avec le sentiment de la nation. « Le gouvernement a perdu son influence et son droit de représenter la France, dit-elle, le jour où il s'est défié de la manifestation de la volonté nationale, le jour où, pour se maintenir au pouvoir, il a refusé de consulter la nation et de réunir une assemblée issue du suffrage universel. » Alors commencent des attaques incessantes contre « les hommes du 4 septembre. » Ce n'est plus aux hommes de l'Empire, ce n'est plus à ceux qui avaient fui que la *Presse* demande des *comptes terribles*, mais à ceux qui avaient eu le courage d'accepter l'impossible mission de sauver leur pays.

Toutefois, la *Presse*, qui, durant les cinq mois du siége, n'avait jamais perdu l'occasion de féliciter la France « de s'être débarrassée sans secousse d'un gouvernement corrupteur, » de n'avoir pas à verser de larmes sur « le sort trop mérité du grand coupable qui a trahi de toutes façons la confiance excessive et funeste que la nation avait placée en lui, » la *Presse* ne se montre pas hostile encore au régime de la démocratie. Dans un article du 31 janvier 1871, sur la nouvelle Assemblée réunie à Bordeaux et sur le gouvernement qui en devra sortir, elle dit : « Nous avons l'espoir que ce gouvernement sera celui de la république. » Quand elle apprend que M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif, elle manifeste une joie très-vive et voit en lui le sauveur du pays. « Quelle gloire pour M. Thiers, dit-elle, s'il pouvait, sans qu'il nous en coûtât trop, renvoyer l'étranger hors de notre territoire et fonder ensuite parmi nous le gouvernement de la liberté, le vrai gouvernement de la nation par elle-même!.. Jamais un simple citoyen n'aura plus fait pour sa patrie malheureuse! » Tel était le langage de la *Presse* le 21 février 1871.

Pendant la Commune, la *Presse* ne parut pas. Elle suspendit sa publication du 22 mars au 15 juillet 1871. Quand elle revit le jour, elle était sous la direction de M. de La Guéronnière, avec M. J. Cohen comme rédacteur en chef. Elle était redevenue bonapartiste! A la vérité, elle cachait de son mieux ses opinions et s'efforçait de dissimuler des espérances qui auraient paru honteuses. Sa polémique était courtoise et ses agressions rares. Elle tolérait la république de M. Thiers, comme ne gênant pas ses convoitises non encore prêtes à être étalées. Elle reconnaissait que c'était grâce à la république qu'on avait pu vaincre la Commune et « lutter avec toutes les forces de la défense sociale contre la formidable prise d'armes de la démagogie. » (19 juillet 1871.) Elle louait à chaque instant M. Thiers et se félicitait de la prorogation de ses pouvoirs, ce qui allait lui permettre « de faire l'éducation des partis. » Peu à peu cependant la *Presse* s'enhardit et ne se gêne plus pour railler et même prendre violemment à partie ceux qui « ont l'audace » d'attaquer l'Empire. Au mois d'octobre 1871 déjà, M. J. Cohen fait des articles qu'il intitule le *Parti de l'Empire*. Il défend jusqu'aux papiers de la famille de Napoléon III, trouvés aux Tuileries après le 4 septembre et dont la lecture avait inspiré au journal, le 25 septembre 1870, les réflexions suivantes : « L'utilité de cette publication ne nous paraît pas un instant douteuse. Elle servira du moins à montrer, au delà de nos frontières, combien les Français ont eu raison de se débarrasser sans secousse d'un gouvernement qui pratiquait la corruption sur une aussi vaste échelle... Quand on voit avec quelle savante habileté le gouvernement déchu enveloppait l'opinion publique au moyen des mensonges de la presse subventionnée, on s'explique mieux les erreurs du suffrage universel. Ce sera un réveil salutaire pour beaucoup d'honnêtes gens qui abhorrent les révolutions, mais qui abhorrent bien davantage encore la corruption et les corrupteurs. » Ces papiers, plus tard, paraîtront à la *Presse* sans intérêt, insigni-

flants, et « ne procurant à leurs lecteurs aucun autre sentiment que l'ennui. » Elle s'étonnera qu'on ose les publier, « qu'on spécule ainsi sur une curiosité malsaine, » etc. En un mot, la *Presse* a repris l'encensoir qu'elle avait, pendant quelques mois, laissé tomber de ses mains. A la nouvelle de la mort de Napoléon, elle ne cache pas « son émotion profonde » et affirme que cette émotion, tout le monde doit la ressentir. « S'il en était autrement, dit-elle, ce serait le signe d'un abaissement moral dont l'humiliation serait encore plus grande que celle de nos plus tristes défaites. » (11 janvier 1873.) Et trois jours après, s'adressant à ceux qui ne partagent pas son avis, elle laisse deviner quelle serait sa politique si ses amis arrivaient au pouvoir, en disant : « Quant aux insultes qui ne désarment pas devant la mort, elles ne se rachètent pas, elles s'expient. »

Au mois d'avril 1873, M. Robert Mitchell prit la direction de la *Presse* et la céda bientôt après à M. Marius Topin. A cette époque, grâce à une combinaison financière établie entre ce journal et le *Figaro*, on put s'abonner à ces deux feuilles moyennant la somme de 80 fr. Achetée alors par un grand industriel, M. Debrousse, la *Presse* persévéra, avec son nouveau rédacteur en chef, dans sa politique conservatrice et défendit les idées du centre droit. Opposée franchement à la République, mais n'avouant pas ses préférences, se refusant, ainsi que ce groupe, à fonder quoi que ce soit, elle vit avec plaisir tomber M. Thiers du pouvoir et soutint énergiquement son successeur, le maréchal de Mac-Mahon. Elle passa même pour un journal officieux du gouvernement, et ce n'est un mystère pour personne qu'elle reçut les inspirations de M. de Broglie.

Telle est la physionomie de ce journal qui a joué un si grand rôle pendant plus de vingt ans dans notre histoire politique. Nous signalerons, en terminant, l'histoire que M. Sirven a faite de la *Presse* de 1836 à 1866 dans sa publication *Journaux et journalistes*, dont nous nous sommes servi avec fruit pour notre travail.

PRESSÉ, ÉE (prè-sé) part. passé du v. Presser. Serré, comprimé; réuni en grand nombre dans un petit espace : *Des effets* PRESSÉS *dans une malle. Des spectateurs* PRESSÉS *dans une salle de spectacle.*

Les bataillons *pressés* suivent les bataillons.
C. DELAVIGNE.

. . . Sur les rangs *pressés* des groupes circulaires
S'allonge pesamment le cou des dromadaires.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Comprimé à l'aide d'une presse mécanique : *Des étoffes soigneusement* PRESSÉES. *Des livres mal* PRESSÉS.

— Leste, rapide, souvent répété dans un petit espace de temps : *Un mouvement* PRESSÉ. *Des coups* PRESSÉS. *Des gestes* PRESSÉS. *Des notes* PRESSÉES.

. . Dans mon cœur, battant à coup *pressé*,
Coulait, comme une lave, un espoir insensé.
A. SOUMET.

— Qui a une tournure, une marche vive, prompte, concise :

Soyez vif et *pressé* dans vos narrations.
BOILEAU.

‖ Qui est fait, poussé avec activité : *Le siége fut vivement* PRESSÉ. *Cette affaire aurait besoin d'être un peu* PRESSÉE.

— Qui se hâte ou a besoin de se hâter : *C'est un homme toujours* PRESSÉ. *J'ai du temps, je ne suis pas* PRESSÉ. *Talleyrand se vantait de n'être jamais* PRESSÉ; *il disait que le temps est notre ennemi et qu'il le faut tuer.* (Chateaub.)

J'étais *pressé* de voir, *pressé* de me livrer
Au plaisir de sentir, de vivre et d'admirer.
SAINT-LAMBERT.

‖ Instant, qui a besoin d'être poussé avec activité : *Une affaire* PRESSÉE. *Une lettre très*-PRESSÉE.

— Assailli, attaqué : PRESSÉ *par tant de témoignages, il commença à lâcher pied.* (Pasc.) *La marquise était vivement* PRESSÉE *par un chevalier.* (Th. Gaut.) ‖ Tourmenté, inquiété, préoccupé : *Etre* PRESSÉ *par la faim. Le duc de Guise*, PRESSÉ *de l'envie de dépenser, donna sa charge au duc de Bouillon pour huit cent mille francs.* (L'abbé de Choisy.)

Mais non : l'amour d'un frère et son honneur blessé
Sont les moindres des soins dont vous êtes *pressé*.
RACINE.

— *Etre pressé d'argent*, En manquer : *Je* SUIS *toujours* PRESSÉ D'ARGENT.

— s. m. *Le plus pressé*, Ce qu'il faut faire d'abord, ce dont il faut s'occuper avant tout : *Allons* AU PLUS PRESSÉ. *C'est* AU PLUS PRESSÉ *que je cours.* (Mme de Sév.) LE PLUS PRESSÉ, *ce n'est pas que l'Etat enseigne, mais qu'il laisse enseigner.* (F. Bastiat.)

PRESSE-ARTÈRE s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour comprimer les artères. ‖ Pl. PRESSE-ARTÈRE.

PRESSÉE s. f. (prè-sé — rad. *presser*). Agric. Masse de fruits que l'on soumet en une fois à l'action de la presse, pour en exprimer le suc : *La* PRESSÉE *est trop forte.* ‖ Suc ainsi exprimé.

— Techn. Pile de feuilles de carton établies sur le plateau de la presse, pour y être pressées en une fois : *Retirer la* PRESSÉE.

PRESSE-ÉTOFFE s. m. Patte qui maintient l'étoffe, dans les machines à coudre. ‖ Pl. PRESSE-ÉTOFFE.

PRESSE-ÉTOUPE s. m. Mécan. Appareil adapté à un cylindre de machine à vapeur, à l'endroit du passage de la tige du piston, pour y maintenir serrées les étoupes ou autres matières qui sont destinées à empêcher les fuites.

PRESSELLE s. f. (prè-sè-le — rad. *presser*). Anat. Sorte de pince à dissection dont les mors ne sont pas dentés.

PRESSEMENT s. m. (prè-se-man — rad. *presser*). Action de presser. ‖ Peu usité; on dit plus ordinairement PRESSION.

PRESSÉMENT adv. (prè-sé-man — rad. *pressé*). D'une manière pressée. ‖ Peu usité.

PRESSENSATION s. f. (prè-sen-sa-si-on — du préf. *pré*, et de *sensation*). Sensation éprouvée d'avance et qui sert d'avertissement; sorte de pressentissement physique : *L'oiseau a la* PRESSENSATION *de ses ailes, et il s'en sert.* (B. de St.-P.)

— *Pressensation magnétique*, Impression particulière qui, dans le système des magnétiseurs, avertit de l'approche d'un objet encore hors de la portée des sens.

PRESSENSÉ (Edmond DE), pasteur protestant et homme politique, né à Paris en 1824. Il fit ses études théologiques à Lausanne, de 1842 à 1845, sous la direction d'Alexandre Vinet, et dans les universités de Halle et de Berlin en 1846 et 1847. Consacré pasteur en 1847, il fut appelé à desservir, à Paris, la chapelle de Taitbout, la principale des églises protestantes séparées de l'État, connues sous le nom général d'*Union des Eglises évangéliques de France*. Au début de son ministère et sous l'action de l'enseignement de Vinet et de Neander, il parut favorable au mouvement théologique inauguré par la *Revue de théologie* de Strasbourg, grâce à MM. Edmond Scherer et Colani. Il donna même dans cette importante publication quelques articles franchement dégagés de l'esprit traditionnel. Mais il se refroidit en peu de temps, et lorsque la *Revue* eut décidément rompu en visière avec l'orthodoxie, il opéra sa retraite à la prière de quelques amis timides.

La *Revue chrétienne* avait été fondée en 1854 pour servir d'organe à une sorte de parti intermédiaire qui réclamait un développement nouveau de la théologie dite évangélique, sans toutefois renoncer au surnaturel biblique. M. de Pressensé en devint le rédacteur en chef en 1856 et défendit avec talent et énergie le principe vrai de la séparation de l'Eglise et de l'État, ce qui le rangea parmi les esprits franchement indépendants; néanmoins, il manqua de vues théologiques nettement arrrêtées, ce qui fit qu'il essuya tour à tour les attaques des orthodoxes, en émettant des opinions diamétralement contraires à l'orthodoxie, et des libéraux, en méconnaissant les principes de la liberté. Les premiers lui reprochèrent à juste titre de s'éloigner de la tradition théologique en repoussant la croyance à l'inspiration littérale et plénière des Ecritures; les seconds ne manquèrent pas de relever l'inconséquence qu'il y a à réclamer la soumission entière de la conscience vis-à-vis de la Bible, quand on vient de montrer que les écrivains sacrés se sont trompés en bien des cas. En 1863, M. de Pressensé reçut de la Faculté de Breslau le titre de docteur. En 1869, il devint un des membres de la ligue de la paix. Au mois de juin de l'année suivante, il se rendit au château de Berg, près de Stuttgard, avec le pasteur Monod, pour demander à l'empereur Alexandre que les populations protestantes des provinces baltiques faisant partie de la Russie ne fussent point troublées dans le libre exercice de leur religion. Pendant la Commune, le 11 avril 1871, il protesta, dans une lettre publiée dans les journaux, contre l'incarcération de l'archevêque de Paris. Lors des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871, M. de Pressensé se porta candidat à Paris, et, dans une profession de foi nettement républicaine, il déclara qu'il avait toujours été l'adversaire de l'Empire, « notre honte et notre fléau. » Elu député par 118,975 voix, il alla siéger à gauche et, selon ses promesses, il a constamment voté avec les républicains. M. de Pressensé a prononcé dans cette assemblée un assez grand nombre de discours, dont quelques-uns sont très-remarquables. Peu après son arrivée à la Chambre, il déposa une proposition d'amnistie en faveur des gardes nationaux poursuivis ou condamnés à l'occasion de la Commune, puis il prit part à la discussion rélative au projet de loi sur les conseils généraux, et se prononça contre l'installation des ministères à Versailles, voulant que l'Assemblée revînt à Paris. En 1872, il prononça des discours au langage élevé, empreint d'un véritable sentiment de la liberté, notamment au sujet de l'article 1er de la loi contre l'Internationale (12 mars), sur la loi contre l'ivresse, sur le droit de réunion pendant les élections des conseils généraux, sur le recrutement de l'armée, sur le jury. Le 8 janvier 1873, il combattit le projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, puis il prononça de remarquables discours contre l'arrêté du préfet de Lyon au sujet des enterrements civils, en juin, et contre le projet tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église du Sacré-Cœur à Paris (22 juillet). Après avoir soutenu la politique de M. Thiers tendant à l'établissement de la République, M. de Pressensé combattit avec vigueur la politique de combat inaugurée le 25 mai 1873, publia des lettres vigoureuses contre les projets de restauration monarchique, qui devaient avorter misérablement, et écrivit, le 16 octobre, aux membres du conseil municipal de Paris : « Mes votes, mes paroles, de récentes déclarations sur la fusion, tout de ma part vous assure de ma ferme résolution de voter pour la République contre la monarchie. L'insolence factieuse avec laquelle certains organes de la presse royaliste ont traité les récentes manifestations du suffrage universel, ne tirant d'autres conclusions des dernières élections que la nécessité de se débarrasser au plus tôt de la souveraineté nationale, montre que l'ordre est autant intéressé que la liberté au maintien loyal de la République. » le 14 janvier 1874, il présenta un contre-projet à la loi des maires et, s'adressant à la majorité monarchique, il lui dit : « Vous faites appel au sentiment de la peur. Vous punissez la France de vos propres fautes. Votre politique a pour point de départ l'abandon des principes libéraux, pour argument la peur, pour moyen la compression et pour but une immense machine électorale. Je termine par un mot : le péril aujourd'hui, c'est vous ! » Depuis, il a voté la proposition Perier demandant l'organisation définitive de la République, la proposition Maleville demandant la dissolution de l'Assemblée et présenté un projet de loi pour assurer la liberté de conscience par celle des réunions ayant pour objet un culte quelconque.

M. de Pressensé n'est pas seulement un orateur éloquent, c'est un écrivain d'un grand mérite. Nous citerons parmi ses écrits : le *Synode réformé de* 1848, *par deux témoins* (1848); *Conférences sur le christianisme dans ses applications aux questions sociales* (1849, in-8°); *Du catholicisme en France* (1854, in-18); la *Famille chrétienne* (1856); *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne* (1858-1861, 4 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française en 1862; *Discours religieux* (1859, in-8°); la *Liberté religieuse et la législation actuelle* (1859, in-8°); l'*Ecole critique et Jésus-Christ* (1863, in-8°); le *Pays de l'Evangile* (1864, in-8°); l'*Eglise et la Révolution française, histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat de* 1789 *à* 1802 (1864, in-8°); *Jésus-Christ, sa vie, son temps et son œuvre* (1866); *Etudes évangéliques* (1867, in-18); les *Réunions publiques à Paris et les élections prochaines* (1869, in-18); le *Concile du Vatican* (1871, in-8°), ouvrage très-intéressant et fort bien fait, dans lequel l'auteur donne une histoire complète du dogme de l'infaillibilité, qui a poussé à l'état de crise aiguë la lutte sourde de l'autorité ecclésiastique avec la liberté de la raison; la *Liberté religieuse en Europe* (1874, in-18), recueil d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et d'articles inédits. — Sa femme, Mlle E. DEHAULT, dame DE PRESSENSÉ, née à Yverdun (Suisse) en 1827, est l'auteur de plusieurs romans religieux qui ont eu du succès. Nous citerons : *Rosa* (1858, in-18); la *Maison blanche* (1861, in-18); le *Journal de Thérèse* (1864, in-18); *Deux ans au lycée* (1867, in-18); *Sabine Gertrude de Chauzane* (1872, in-18), etc. Le style de Mme de Pressensé est simple, animé, et les caractères qu'elle trace, sans être étudiés bien profondément, ont du relief et de la vie. Elle a aussi publié un volume de *Poésies* (1870, in-18.)

PRESSENTI, IE (pré-san-ti, i) part. passé du v. Pressentir. Prévu, deviné, soupçonné d'avance : *Les malheurs* PRESSENTIS *arrivent presque toujours.* (Balz.)

PRESSENTIMENT s. m. (pré-san-ti-man — rad. *pressentir*). Prévision vague, instinctive et sans cause connue d'un événement futur : *Sombre* PRESSENTIMENT. *Henri IV eut, dit-on, le* PRESSENTIMENT *de sa mort. Les* PRESSENTIMENTS *ne sont bien souvent que la divination de l'affection.* (Ruffini.) *Les femmes ont des* PRESSENTIMENTS *dont la justesse tient du prodige.* (Balz.) *Il est des* PRESSENTIMENTS *qui ne trompent jamais.* (Scribe.) *Il eut un pressentiment de son malheur : c'est comme un éclair qui vous frappe à l'âme; vous n'avez rien vu encore, vous avez tous les droits du doute, et cependant vous êtes sûr.* (J. Janin.) *Les* PRESSENTIMENTS *des femmes ne les trompent jamais tout à fait.* (L. Enault.)

De noirs *pressentiments* viennent m'épouvanter.
RACINE.

Un *pressentiment* vague irrite mes ennuis.
C. DELAVIGNE.

— Idée vague et instinctive que l'on a d'une chose inconnue : *Les alchimistes durent avoir le* PRESSENTIMENT *de la vraie science chimique. La poésie est le souvenir et le* PRESSENTIMENT *des choses.* (Lamart.) *La religion est en toute chose le* PRESSENTIMENT *d'une vérité.* (Proudh.)

— Symptômes encore vagues, qui annoncent l'accès de quelque mal : *Des* PRESSENTIMENTS *de fièvre, de goutte, de syncope.*

— **Encycl.** Les romanciers, les poëtes et même les historiens ont si souvent parlé des *pressentiments*, ils en ont si souvent attribué à leurs personnages, soit réels, soit fictifs, qu'il semble que ces sortes de visions obscures de l'avenir soient tout à fait naturelles. Aucun d'eux ne recherche si une telle perception est possible et rationnelle; l'historien racontant que tel capitaine eut, le matin d'une bataille, le *pressentiment* de sa mort, qui en effet eut lieu; le romancier prêtant à son héroïne le *pressentiment* d'une catastrophe qu'il est le maître de faire survenir, et qui survient en réalisation du *pressentiment*, rapportent la chose comme un fait ordinaire, constant, dont il y a maint exemple et qui ne peut pas être contesté Les esprits du caractère le plus opposé, les plus superficiels comme les plus profonds, ceux qui ne sont que des hommes d'imagination comme ceux qui sont en même temps des hommes de science et des philosophes, Montaigne, Racine, Buffon, Raynal, J.-J. Rousseau, Chateaubriand, Balzac, Scribe, Jules Janin, Thiers, Louis Blanc, Michelet, tous montrent à ce sujet un accord admirable, tous croient aux *pressentiments*. On pourrait citer de chacun d'eux maintes phrases, maints récits, où il est évident qu'ils n'emploient pas une simple locution usuelle, mais qu'ils considèrent le *pressentiment* comme une sorte de divination, sans s'en rendre autrement compte. Dans l'*Histoire de la Révolution*, de Michelet, il n'est presque personne qui n'agisse sous l'influence de *pressentiments*. Nous en citerons deux cas, pris au hasard, d'après l'historien. Le matin du 10 août, Mandat, en sûreté aux Tuileries, est appelé à l'Hôtel de ville par la Commune. « Son instinct lui disait de ne pas s'y rendre; au second appel il hésita, consulta autour de lui...; puis il se raisonna lui-même, étouffa ses *pressentiments*, fit un effort et partit. » Une heure après, il était mort. Un peu plus loin, parlant des volontaires du Maine qui volèrent au secours de Verdun assiégé et s'y enfermèrent avec l'héroïque Beaurepaire : « Ils avaient un *pressentiment*, dit-il, qu'au milieu des trahisons dont ils étaient environnés ils devaient périr. Ils chargèrent un député patriote de faire leurs adieux à leurs familles, de les consoler et de dire *qu'ils étaient morts*. » Mais Michelet est un homme d'imagination. Mérimée, si sceptique d'ordinaire, dit cependant tout comme lui et aggrave même cette croyance aux *pressentiments* en la généralisant : « Don Carlos, dit-il (*Don Carlos et Philippe II*), avait annoncé, par un de ces *pressentiments* que les malades ont quelquefois, qu'il vivrait jusqu'à la vigile de Saint-Jacques. » Il mourut, en effet, le 24 juillet 1568, un peu après minuit, c'est-à-dire juste comme la vigile de Saint-Jacques commençait. Quant aux anecdotes historiques, elles abondent. Non-seulement on dit que Henri IV eut le *pressentiment* de sa mort, mais Marie de Médicis (Henri Martin, *Histoire de France*) le conjurait de ne pas sortir ce jour-là, tourmentée des mêmes craintes. Il est vrai que maintenant on soupçonne fort la reine d'avoir trempé avec d'Epernon dans l'assassinat du roi, ou du moins d'en avoir eu connaissance; elle n'aurait fait alors que traduire, sous forme de terreurs vagues, sa propre indécision. L'anecdote de Mozart est plus singulière : un inconnu étant venu lui commander un *Requiem*, il eut aussitôt le *pressentiment* que ce *Requiem* servirait à ses propres funérailles, tomba dans une incurable mélancolie et mourut aussitôt après l'avoir composé. Mme de Créqui rapporte dans ses *Souvenirs* une aventure non moins étrange : une comtesse polonaise, recueillie orpheline par la famille Radziwil, avait toujours manifesté une terreur superstitieuse à l'endroit d'un grand portrait de famille exposé dans le salon; quand elle était toute jeune, on ne pouvait la décider à passer devant ce tableau; le jour de ses fiançailles, le cadre massif se décrocha juste au-dessus d'elle et, en tombant, lui fit à la tête une blessure dont elle mourut. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Buffon attribue même aux animaux le *pressentiment* de certains phénomènes naturels. Suivant lui (*Oiseaux*, t. VI), on remarqua que des oiseaux de passage, des jaseurs, évitèrent constamment d'entrer dans le Ferrarais, à l'approche d'un tremblement de terre. Suivant Raynal, des chiens pressentirent aussi, par de longs hurlements, un tremblement de terre prochain, et c'est une croyance assez généralement adoptée que les rats délogent spontanément, quelques jours à l'avance, d'une maison qui va s'écrouler.

Virey, pour expliquer ce phénomène singulier des *pressentiments*, sur lequel tout le monde est si bien d'accord, le rapproche des sensations qu'éprouvent les rhumatisants, les personnes qui ont des cors aux pieds et qui prédisent le changement prochain de la température avec la certitude d'un baromètre. Ces sortes de *pressentiments* physiques sont bien plus certains que les autres. Ainsi les gens nerveux peuvent, à certains troubles de l'organisation, à des pesanteurs de tête, pressentir un orage; les animaux eux-mêmes ont de ces *pressentiments* et courent au gîte. Mais les *pressentiments* intimes, la prescience d'un événement futur et qui pouvait ne pas être, la voix intérieure qui vous avertit d'un danger, de la mort à distance d'une personne qui vous est chère, ce phénomène, s'il existe, est d'une tout autre nature. Tout le monde,

d'après Virey, n'est pas également propre à l'éprouver; c'est le lot des méditatifs, des solitaires, des femmes, des organisations subtiles et nerveuses, fortement impressionnables. « L'absence de tout trouble dispose à sentir mieux une légère émotion, de même que le silence profond permet d'entendre le plus faible bruit. La solitude, séparant l'esprit du tourbillon des affaires, concentre la sensibilité, accoutume à la méditation, rend plus attentif aux actes intérieurs de l'âme. Celle-ci, se recueillant au dedans, s'écoute davantage; elle grossit et enfle nos moindres sensations dans le repos et surtout dans l'obscurité de la nuit. Les femmes, à l'aide d'une inexplicable sympathie, entrent en consonnance avec ceux qu'elles aiment et peuvent pressentir des événements dans le monde qui les touche et les avoisine. Qui pressent plus tôt dans les familles les maladies, les morts, les périls et autres accidents de la vie, si ce n'est la tendresse inquiète d'une mère, la sollicitude d'une jeune épouse? »

Ces considérations vagues n'expliquent rien. Même en partageant la croyance générale aux *pressentiments*, et en admettant comme prouvés tous les cas cités par les auteurs, on peut réduire de beaucoup la part de la divination, du surnaturel. C'est ce que Diderot a très-bien compris : « Il est quelquefois difficile, dit-il, de distinguer le *pressentiment* de l'instinct de la raison, du tact des vraisemblances. » L'instinct de la raison, le tact des vraisemblances, ce n'est pas autre chose que le raisonnement instinctif appliqué à des événements probables, une déduction tirée de faits connus, des motifs que l'on a de craindre ou d'espérer. Que les natures les plus fines et les plus déliées, les plus portées à la méditation y excellent plus que les autres, il n'y a là rien de bien étonnant; elles peuvent saisir des indices si faibles qu'ils passeraient inaperçus à d'autres yeux. Ainsi, dans bien des cas, le *pressentiment* n'est qu'une prévision basée sur une délicate intuition des circonstances; ce que l'on prend pour une voix intérieure n'est qu'un calcul bien fait. Les autres cas doivent être rangés parmi les superstitions.

PRESSENTIR v. a. ou tr. (pré-san-tir — du préf. *pré*, et de *sentir*. Se conjugue comme *sentir*). Prévoir, soupçonner par une sorte d'instinct particulier : *La femme* PRESSENT *de loin l'inconstance de l'homme et s'en inquiète.* (J.-J. Rouss.) *L'amour est essentiellement intuitif; il* PRESSENT *ce qui peut lui nuire avant de pouvoir se l'expliquer.* (Mme C. Bachi.) *Le succès trompe les plus modestes et les empêche de* PRESSENTIR *les prochains revers.* (Guizot.) *L'homme* PRESSENT *la destinée.* (A. de Musset.) *Pour ne pas* PRESSENTIR *un état social moins imparfait, il faudrait n'avoir ni cœur ni imagination.* (E. de Gir.) *Les oiseaux ne s'établissent dans un climat qu'après en avoir* PRESSENTI *la température.* (Buff.)

— Sonder, tâcher de deviner par des moyens plus ou moins habiles ou détournés : PRESSENTIR *quelqu'un sur ses intentions.* PRESSENTIR *les intentions de quelqu'un.*

Se pressentir v. pr. Etre, pouvoir être pressenti : *Le résultat* SE PRESSENT *aisément.*

— Prévoir, deviner, soupçonner instinctivement ce qu'on sera : *Je me connaissais, ou plutôt je* ME PRESSENTAIS. (G. Sand.)

— **Syn. Pressentir, douter (se), soupçonner.** V. DOUTER.

PRESSE-PAPIER s. m. Objet lourd que l'on met sur des feuilles volantes de papier, pour les empêcher de s'égarer.

PRESSE-PURÉE s. m. Art culin. Ustensile qui sert à confectionner les purées, et qui se compose ordinairement d'un tube creux en fer-blanc, criblé de trous sur son pourtour, dans lequel on introduit les légumes cuits pour les comprimer à l'aide d'un piston ou fouloir de bois.

PRESSER v. a. ou tr. (prè-sé — du lat. *pressus*, pressé). Serrer, étreindre, comprimer : PRESSER *une orange, un citron, une éponge.* PRESSER *le sol avec son pied.* PRESSER *sous ses lèvres la main de quelqu'un.* PRESSER *quelqu'un entre ses bras, sur son cœur, contre son sein.* PRESSER *un ressort, la détente d'une arme à feu. Je ne possède pas l'espace de terre que je* PRESSE *sous la plante de mes pieds.* (Chateaub.)

Tout est dans l'épouvante, et de leurs bras tremblants
Les mères sur leur sein *ont pressé* leurs enfants.
DELILLE.

— Soumettre à l'action de la presse ou du pressoir : PRESSER *du linge, des livres, du papier.* PRESSER *la vendange.*

— Resserrer, rapprocher : PRESSER *les rangs.* PRESSER *les chaises pour en placer un plus grand nombre.* PRESSER *son écriture, ses mots, ses lettres.*

— Poursuivre vivement, serrer de près, attaquer avec ardeur : PRESSER *l'ennemi. Nous* PRESSÂMES *si fort les assiégés qu'ils furent contraints de se rendre.* ‖ Harceler par ses arguments : *Jamais un orateur ne rend les armes, quelque vigueur qu'on mette à le* PRESSER. ‖ Insister auprès de : *Pourquoi tant le* PRESSER? *il est décidé à faire ce que vous voulez. Mme de Coulanges me* PRESSE *d'un si bon ton que me voilà débauchée.* (Mme de Sév.)

Pour savoir mon secret, tu me *pressais* toi-même.
RACINE.

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous *pressait* de souscrire à la mort d'un coupable.
RACINE.

‖ Harceler : PRESSER *quelqu'un de questions.*

— Donner de la vivacité, une énergie concise à : PRESSER *son raisonnement, son argumentation, son style, ses pensées. Il faut que je* PRESSE *et que je résume mes raisons dans une simple note.* (Cormen.)

— Chercher à connaître à fond, à donner un entier développement à : *Il ne faut pas trop* PRESSER *une comparaison, si l'on ne veut la rendre boiteuse. Si l'on* PRESSE *un peu les maximes générales, on s'aperçoit qu'elles ont tort d'être générales.*

Plus j'*ai pressé* le mot, plus je l'ai trouvé vide,
Et je l'ai rejeté comme une écorce aride
Que mes lèvres pressent en vain.
LAMARTINE.

‖ Tirer profit de :

Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle;
Ce serait une éponge à *presser* au besoin.
REGNARD.

— Hâter, augmenter la vitesse de : PRESSER *un mouvement.* PRESSER *le pas.* ‖ Chercher à rendre plus prochain, à accélérer l'exécution de : *Je vous demande en grâce de* PRESSER *cette affaire.* (Volt.)

Pressons l'heureux instant de votre délivrance.
VOLTAIRE.

‖ Pousser à agir plus vite, animer l'action de : *Ne me* PRESSEZ *pas tant, nous avons du temps. Ce qu'il y a de très-important, c'est de ne pas trop* PRESSER *les enfants, de laisser affermir leurs organes, de ménager leur santé.* (Fén.) *Il n'y en a point qui* PRESSENT *tant les autres que les paresseux.* (La Rochef.) ‖ Obliger à agir promptement : *Cette affaire me* PRESSE *étrangement.*

— Fig. Accabler, fatiguer, tourmenter, inquiéter, agiter, animer, préoccuper : *Je porte partout sur ma poitrine un poids qui me* PRESSE *sans cesse et qui m'étouffe quelquefois.* (Dider.)

Quel intérêt, quels soins vous agitent, vous *pressent*?
RACINE.

Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse.*
RACINE.

La curiosité qui vous *presse* est bien forte.
MOLIÈRE.

Tout ce dont la fortune afflige cette vie,
Pêle-mêle assemblé, me *presse* vivement.
MALHERBE.

Lorsqu'il faut au devoir immoler la tendresse,
Un cœur s'alarme peu du péril qui le *presse.*
CRÉBILLON.

— Mus. *Presser la mesure*, En accélérer le mouvement, donner moins de durée au temps. ‖ Fig. Se hâter, mettre plus de vivacité et d'énergie : *Allons, allons,* PRESSEZ *un peu* LA MESURE.

— v. n. ou intr. Etre pressant, admettre peu de délai, ne pouvoir se différer : *Cette affaire* PRESSE, *dépêchons. Vite, vite, le temps* PRESSE.

Redoublez vos efforts; dépêchez, le temps *presse.*
REGNARD.

— Techn. Manœuvrer une presse, travailler à la presse.

Se presser v. pr. Se serrer ou être serrés les uns contre les autres : *La foule* SE PRESSE *à la porte. Ces fruits* SE PRESSENT *trop dans ce panier.*

Ne craignez ni les cris ni la foule impuissante
D'un peuple qui *se presse* autour de cette tente.
RACINE.

— Arriver, se produire coup sur coup : *Les cris* SE PRESSAIENT *dans son gosier, les blasphèmes sur ses lèvres. Les événements* SE PRESSENT *tant, qu'on ne sait où donner de la tête.* (Th. Leclercq.)

— Se poursuivre, s'attaquer mutuellement : *Les deux adversaires* SE PRESSAIENT *d'arguments de plus en plus forts.*

— Se hâter : *Ne* VOUS PRESSEZ *point tant. Il* S'EST *trop* PRESSÉ *de parler. La plus grande faute qu'on puisse commettre en éducation est de trop* SE PRESSER. (J.-J. Rouss.) *Ne* VOUS PRESSEZ *pas trop pour manger et ne* VOUS PRESSEZ *pas trop en mangeant.* (Gauthey.)

Pourquoi *vous pressez*-vous de répondre pour lui?
RACINE.

— **Syn. Presser, accélérer, hâter.** V. ACCÉLÉRER.

PRESSETTE s. f. (prè-sè-te — dimin. de *presse*). Techn. Petite presse semblable à celle dont se servent les papetiers.

PRESSEUR, EUSE adj. (prè-seur, eu-ze — rad. *presser*). Qui sert à exercer une pression : *Cylindre* PRESSEUR. *Machine* PRESSEUSE.

— s. m. Techn. Ouvrier qui met les étoffes à la presse.

PRESSE-URÈTRE s. m. Chir. Sorte de pince au moyen de laquelle on comprime l'urètre, pour empêcher l'évacuation des urines.

PRESSIER s. m. (prè-sié — rad. *presse*). Typogr. Ouvrier typographe qui travaille à la presse : *Les tampons en cuir, que les ouvriers* PRESSIERS *maniaient si péniblement, ont été remplacés par des rouleaux en gélatine.* (A.-F. Didot.)

PRESSIGNY-LE-GRAND, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. S.-O. de Loches, au confluent de la Claise et du Remillon; pop. aggl., 698 hab. — pop. tot., 1,832 hab. Fabrication de pompes, meules de moulin. Vieux château en ruine avec un donjon du XIe siècle. ‖ Le village de Pressigny-le-Petit est à 10 kilom. E. du précédent; 1,016 hab.

PRESSIGNY (Gabriel CORTOIS DE), prélat français. V. CORTOIS DE PRESSIGNY.

PRESSION s. f. (prè-si-on — rad. *presser*). Action de presser, de comprimer, de serrer, de pousser avec effort : *La* PRESSION *des liquides sur le fond des vases. Les portes cédèrent à la* PRESSION *de la foule.* (Lamart.)

— Fig. Influence qui exerce une sorte de contrainte morale : *Exercer une* PRESSION *sur les électeurs. Voltaire se séquestra volontairement des hommes pour que leur* PRESSION *ne gênât pas en lui sa pensée.* (Lamart.) *Il faut savoir mesurer la* PRESSION *du pouvoir social sur les individus.* (Balz.) *Un des effets très-graves de la* PRESSION *sacerdotale est d'absorber tout dans telle forme, d'engloutir toute vie dans un seul organe, un seul sens.* (Michelet.) *Le flot de l'arbitraire est monté si haut, sous la* PRESSION *de la peur, qu'il a emporté tout tiers parti.* (E. de Gir.)

— Physiq. *Pression atmosphérique*, Effet produit par la pesanteur de l'atmosphère : *La* PRESSION ATMOSPHÉRIQUE *est d'environ* 110 *kilogrammes par décimètre carré.* ‖ *Pression barométrique*, Même effet exercé sur le baromètre, et dont l'intensité est constatée par lui.

— Mécan. Force d'expansion de la vapeur ou des gaz dans les chaudières et les cylindres. ‖ *Machine à basse pression*, Machine dans laquelle la force d'expansion est égale seulement à la pression atmosphérique, ce qui permet de n'agir que sur une face du piston et de ramener cet organe en condensant la vapeur au-dessous de lui. ‖ *Machine à haute pression*, Machine dans laquelle la force d'expansion est supérieure à la pression atmosphérique. ‖ Fig. *Haute pression*, Grande énergie, puissante intensité d'action : *Une femme est une chose indispensable, mais secondaire, dans la vie à* HAUTE PRESSION *des hommes politiques.* (Balz.) *La réduction et la péréquation de l'impôt ne peuvent être obtenues sans un pouvoir à* HAUTE PRESSION. (Proudh.)

— **Encycl.** Physiq. La *pression* que supporte un corps sur un élément de sa surface interne ou externe est la force qu'il faudrait appliquer normalement à cet élément dans un sens et dans l'autre pour remplacer les actions qu'exercent sur lui les molécules contiguës à cet élément, de façon que l'état du corps ne soit pas altéré si l'on venait à enlever une tranche infiniment mince de ce corps ayant pour base l'élément considéré.

Chaque point de la surface d'un corps solide, liquide ou gazeux est toujours soumis à une certaine *pression*.

La *pression*, telle qu'on vient de la définir, résulterait à la fois d'actions mécaniques et d'actions moléculaires dues aux propriétés physiques et aux affinités chimiques. Habituellement, on ne considère sous le nom de *pression* que la partie de cette force qui se transmet de proche en proche, par simple contact, de l'extérieur, ou qui résulte de l'action d'une force qui pénètre la masse du corps en agissant sur toutes ses molécules.

Par exemple, si un solide repose sur des appuis quelconques, la figure qu'il aurait dans le vide et à l'abri de toute influence extérieure différera plus ou moins sensiblement de celle qu'il prendra sous l'influence de la pesanteur et des réactions qu'il éprouvera de la part de ses appuis; un élément quelconque de surface de l'intérieur ou de l'extérieur de ce corps ne se trouvera plus dans les mêmes conditions que dans l'hypothèse précédente; les parties de ce solide situées des deux côtés de l'élément considéré réagiront l'une sur l'autre d'une manière différente : on entendra habituellement par *pression* sur cet élément la variation de *pression* exclusivement due aux agents extérieurs, pesanteur et réaction des appuis.

De même, si un liquide est maintenu en équilibre dans un vase sous l'influence des réactions qui s'exercent entre ses différentes molécules, de la *pression* atmosphérique, de la pesanteur et des réactions des parois du vase, on entendra par *pression* sur un élément de sa surface intérieure la portion de la *pression* totale exercée sur cet élément qui résultera des actions de la pesanteur, contre-balancées par les réactions du vase, et de la *pression* atmosphérique.

S'il s'agit d'un gaz, la *pression* en chaque élément de surface résultera principalement des réactions des parois et, pour une part plus ou moins sensible, de l'action de la gravité, selon que la hauteur verticale de la masse de ce gaz sera plus ou moins grande.

Lorsqu'il s'agit des solides, le calcul de la *pression* en chaque point, qui constituerait l'un des problèmes les plus intéressants et les plus utiles de la mécanique pratique, ce calcul présente de telles difficultés, qu'on ne peut l'aborder que dans les hypothèses les plus simples de corps réguliers reposant par des faces planes sur des appuis horizontaux, et encore à l'aide d'abstractions qui dénaturent presque entièrement la question.

Lors, au contraire, qu'il s'agit de gaz, la question devient tellement simple, en raison du peu d'influence de la pesanteur, qu'elle se réduit, pour ainsi dire, à la vérification de la constance de la *pression* en tous les points de la masse, lors, du moins, que cette masse est en équilibre. Cette *pression*, qui, toutes choses égales d'ailleurs, varie en raison inverse du volume offert à l'expansion du gaz, dépend de la température, suivant la loi de Gay-Lussac. Si la masse de gaz considérée passe, sans changer de volume, de la température t_0 à la température t, sa *pression*, supposée d'abord égale à p_0, devient

$$p = p_0(1 + \alpha[t - t_0]),$$

α désignant le coefficient de dilatation commune à tous les gaz.

Lorsqu'il s'agit d'un liquide, la question, sans offrir de beaucoup plus grandes difficultés, présente cependant un élément nouveau fort important, la pesanteur. Avant de la traiter au point de vue physique, nous commencerons par quelques considérations abstraites.

Quel que soit l'état d'équilibre d'un liquide renfermé dans un vase clos dont il occupe tout le volume intérieur, quelles que soient, par conséquent, les *pressions* supportées par ce liquide en ses différents points, si, en une portion quelconque de la paroi, on vient à exercer de l'extérieur une force nouvelle de compression, que l'on pourra assimiler à l'effort longitudinal exercé sur la tige d'un piston dont on aurait introduit la base dans un petit canal ayant pour section transversale un élément préalablement enlevé de la paroi, cet effort ou cet excès de *pression* se transmettra intégralement dans toute la masse du liquide pour s'ajouter, sur chaque portion quelconque de sa surface interne ou externe, à la *pression* déjà existante; elle aura en tout point la même valeur pour la même étendue de surface et croîtra proportionnellement à la surface considérée. En effet, soit ω l'aire de l'élément de la surface extérieure sur laquelle on suppose que vienne à être appliqué le petit piston et soit ω_1 un élément quelconque de la surface interne ou externe du liquide; imaginons que l'on relie les deux éléments ω et ω_1 par un canal infinitésimal dont ils forment les sections normales extrêmes; soient p et p_1 les *pressions* exercées par l'unité de surface sur les éléments ω et ω_1 en sus des *pressions* préexistantes; concevons que l'on applique à l'extrémité ω_1 du canal un piston sur lequel on exerce un effort $p_1 \omega_1$ et imaginons d'ailleurs que les parois du canal pressent le liquide intérieur exactement comme il était pressé auparavant par le liquide environnant, l'état de la portion de liquide ainsi séparée restera identiquement le même qu'avant, c'est-à-dire que cette portion de liquide sera restée en équilibre. Or, le théorème des vitesses virtuelles va permettre d'établir l'égalité des *pressions* p et p_1. Donnons, en effet, au système du liquide et des deux pistons un mouvement virtuel dans le sens du canal, les travaux des *pressions* latérales seront identiquement nuls, puisque ces *pressions* auront des directions perpendiculaires aux chemins parcourus par leurs points d'application; soient s et s_1 les chemins parcourus par les bases ω et ω_1 du canal liquide, les travaux des *pressions* exercées sur ces deux bases, $p\omega s$ et $p_1\omega_1 s_1$, devront être égaux, en vertu du principe des vitesses virtuelles; mais les volumes ωs et $\omega_1 s_1$ seront aussi égaux, en vertu de l'incompressibilité du liquide. Il en résulte la condition indispensable $p = p_1$.

Il faut bien remarquer, dans la démonstration précédente, que p et p_1 sont des *pressions* supplémentaires exercées en deux points différents du liquide, déjà supposé en équilibre; c'est pour cela que ces *pressions* doivent être égales. Il n'en résulte aucunement que la *pression* soit la même en tous les points d'un liquide en équilibre; elle variera toujours d'un point à un autre lorsque le liquide sera soumis à l'action d'une force extérieure, telle que la pesanteur, qui en pénétrera la masse; mais aussi le travail de cette force devrait entrer dans l'équation fournie par le principe des vitesses virtuelles. Dans l'hypothèse où a été établie la démonstration précédente, il y avait séparément équilibre d'une part entre les *pressions* antérieures et les différentes forces, de l'autre entre les *pressions* supplémentaires p et p_1.

Ainsi, en général, la *pression* variera constamment dans toute l'étendue de la masse liquide en équilibre, mais elle est toujours en chaque point indépendante de la direction du plan de l'élément sur lequel on l'évalue. Ce principe ressort immédiatement de la possibilité même d'établir une démonstration telle que la précédente, sans rien supposer relativement aux directions des éléments servant de bases au canal considéré. Si, dans l'intérieur de la masse d'un liquide en équilibre, on considère deux points infiniment voisins ayant pour coordonnées rectangulaires x, y, z et $x + dx$, $y + dy$, $z + dz$, la différentielle de la *pression*, en passant du premier au second, est

$$dp = \rho(X dx + Y dy + Z dz),$$

ρ désignant la masse spécifique du liquide au point x, y, z, et X, Y, Z les composantes de la force extérieure, rapportée à l'unité de masse, au même point. V. HYDROSTATIQUE.

Il en résulte que les surfaces lieux des points pour lesquels la *pression* reste la même ont pour équation générale

$$\rho(Xdx + Ydy + Zdz) = 0.$$

Ces surfaces portent le nom de *surfaces de niveau.* Considérons, en particulier, le cas où la force extérieure se réduit à la pesanteur et supposons que l'axe des z soit vertical et dirigé de haut en bas, l'équation générale des surfaces de niveau sera alors simplement

$$\rho g dz = 0,$$

g désignant l'intensité de la pesanteur, et, comme ρ ne saurait être nul en aucun point de la masse, il faudra que dz le soit. Ainsi, dans cette hypothèse, les surfaces de niveau sont nécessairement horizontales. Soient $z = C$ et $z = C + dC$ deux surfaces de niveau infiniment voisines, p et $p + dp$ les *pressions* sur ces deux surfaces, quel que soit le point considéré sur la première surface, on aura toujours, en passant de ce point à un point infiniment voisin de la seconde,

$$dp = \rho g dC,$$

g, dp et dC restant constants; par conséquent, ρ devra aussi être une constante. Ainsi, dans un liquide pesant en équilibre, la densité doit rester la même sur une tranche horizontale quelconque.

Supposons maintenant le liquide homogène et proposons-nous d'évaluer la *pression* exercée par lui sur une surface plane immergée quelconque.

Prenons pour axe des y la trace du plan considéré sur la surface libre du liquide, pour axe des z une verticale dirigée de haut en bas et pour axe des x l'horizontale perpendiculaire aux deux autres axes; soit π la densité du liquide, la *pression* en un point quelconque sera alors déterminée par la condition

$$dP = \pi g dz \quad \text{ou} \quad P = \pi g z + p_a,$$

p_a désignant la *pression* sur la surface libre, c'est-à-dire la *pression* atmosphérique. La *pression* p_a se transmettra sans altération dans toute l'étendue du liquide proportionnellement à l'étendue de la surface pressée, et nous n'en tiendrons pas compte. Désignons par p la *pression* $P - p_a$ due au liquide seul, de sorte que

$$p = \pi g z.$$

Considérons un élément quelconque $d\omega$ de la surface immergée et soient x, y, z les coordonnées d'un de ses points; la *pression* exercée sur cet élément sera $\pi g z d\omega$. La résultante des *pressions* exercées en tous les points de la surface considérée sera donc

$$\pi g \int z d\omega.$$

Soient Ω la surface immergée et z_1 le z de son centre de gravité, le théorème des moments donne l'égalité

$$\int z d\omega = z_1 \Omega.$$

Ainsi, la *pression* totale exercée sur la surface considérée sera $\pi g z_1 \Omega$, c'est-à-dire qu'elle sera représentée par le poids d'un cylindre vertical de liquide ayant pour base la section Ω considérée et pour hauteur la distance du centre de gravité de cette section à la surface libre.

Elle ne sera d'ailleurs pas appliquée à ce centre de gravité, à moins que la section Ω ne soit horizontale, parce que les points placés plus bas supporteront des *pressions* plus fortes que les autres; elle sera appliquée en un point appelé centre de poussée (v. CENTRE) que l'on déterminera par les conditions

$$\pi g \int z^2 d\omega = \pi g z_1 \Omega z_2,$$

$$\pi g \int z x d\omega = \pi g z_1 \Omega x_2$$

et

$$\pi g \int z y d\omega = \pi g z_1 \Omega y_2.$$

Tout ce qui précède se rapporte aux liquides en équilibre; lorsqu'il s'agit d'un liquide en mouvement, la *pression* peut être très-différente de ce qu'elle serait en raison de la situation occupée dans la masse totale par l'élément considéré. On ne saurait, du reste, évidemment tenter de se rendre compte de cette *pression* que dans l'hypothèse d'un mouvement permanent régulier et par filets à peu près parallèles. On a alors, pour comparer les *pressions* en deux points, la formule que donne le théorème de Bernouilli :

$$\frac{v^2}{2g} - \frac{v_0^2}{2g} = z_0 - z + \frac{p_0}{\pi} - \frac{p}{\pi},$$

z_0 et z désignant les altitudes des deux points considérés, v_0 et v les vitesses d'écoulement en ces deux points.

D'après cette formule, si la vitesse était constante, la *pression* varierait suivant la loi hydrostatique; mais il est important de remarquer que, dans l'établissement de la formule, on n'a tenu compte ni de la viscosité du liquide ni des résistances opposées au mouvement par les parois, en sorte qu'elle n'est applicable que dans un parcours relativement petit. Ainsi, dans un canal cylindrique, où la vitesse est forcément constante, la *pression* ne varie cependant pas suivant la loi hydrostatique. On a alors

$$z_0 - z + \frac{p_0}{\pi} - \frac{p}{\pi} = Kl(av + bv^2),$$

l désignant la longueur de la portion du tuyau comprise entre les deux points considérés et a, b, K des constantes, de sorte que

$$K(av + bv^2)$$

représente la perte de charge par mètre courant.

— *Pression vive.* Dubuat avait donné le nom de *pression vive* à l'excès de *pression* qui se manifeste sur la face opposée au courant d'une lame plongée dans un liquide en mouvement. D'après ses expériences, cet excès serait représenté par

$$K\pi \frac{v^2}{2g},$$

K désignant une constante.

PRESSIROSTRE adj. (prè-si-ro-stre — du lat. *pressus*, comprimé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, caractérisée surtout par un bec comprimé.

— **Encycl.** La famille des *pressirostres* comprend des oiseaux à hautes jambes, sans pouce, ou dont le pouce est trop court pour toucher à terre; à bec médiocre, assez fort pour fouiller la terre et y chercher des vers; aussi les espèces qui ont le bec le plus faible habitent-elles les prairies marécageuses et les terres friables, où elles trouvent leur nourriture sans grands efforts. Celles qui l'ont plus fort mangent en même temps des grains, des herbes et de petits crustacés.

Les genres qui composent cette famille sont les outardes, les pluviers, les vanneaux, les huîtriers, les court-vite et les cariamas.

PRESSIS s. m. (prè-si — rad. *presser*). Art culin. Jus que l'on tire de la viande en la pressant. ‖ Suc de certaines herbes obtenu de la même façon.

— Fig. Quintessence, ce qu'il y a de plus rare et de plus distingué en son genre :

> Le bel honneur au roi d'avoir à son service
> Le *pressis*, l'élixir de toute la malice!
>
> BOURSAULT.

‖ Sens vieilli.

PRESSOIR s. m. (prè-soir — rad. *presser*). Agric. Machine au moyen de laquelle on presse certains fruits pour en exprimer le suc : PRESSOIR *à huile, à cidre. Mettre des olives, des noix, du raisin sous le* PRESSOIR. *La vis, l'arbre, les jumelles d'un* PRESSOIR.

> Du *pressoir* qui gémit le vin coule à grands flots.
>
> DULARD.

‖ Lieu où cette machine est installée : *Porter la vendange au* PRESSOIR. *La cour du couvent est formée par le bûcher, le cellier et le* PRESSOIR. (Chateaub.)

— Fig. Moyen de pressurer, de tirer de l'argent.

— Féod. *Pressoir banal*, Pressoir du seigneur, où les vassaux étaient obligés d'apporter leur vendange et de payer un certain droit.

— Techn. Endroit où les charcutiers salent le lard. ‖ Sorte de pelote avec laquelle on applique l'or sur le papier à éventail.

— **Encycl.** Les *pressoirs* datent sans doute de la plus haute antiquité; si Brennus planta en Gaule la vigne qu'il rapporta de Rome, il est clair que les Gaulois en firent du vin, et qu'ils se servirent pour cela de machines plus ou moins rudimentaires, mais qui néanmoins étaient des *pressoirs.*

Les Romains et les Grecs semblent avoir connu le vin de temps immémorial, et le vieil Homère en parle comme d'une boisson qui n'était pas précisément d'un usage nouveau parmi les vainqueurs de Troie.

Néanmoins, les documents sérieux et certains manquent absolument pour établir d'une manière certaine l'époque de l'invention des appareils propres à extraire le jus du raisin; mais il est clair que leur application remonte aux temps antéhistoriques et que, très-probablement, les *pressoirs* encore employés dans certaines provinces ont été inventés il y a nombre de siècles, et reproduits sur des modèles toujours identiques jusqu'à nos jours.

Du reste, le *pressoir* n'est pas une machine susceptible de grands perfectionnements, et presque tous ceux que les mécaniciens ont voulu y introduire ont été rejetés comme trop compliqués ou trop dispendieux.

La complication et le prix élevé des machines qui ont été proposées justifient en quelque sorte l'obstination de certains cultivateurs, qui ont tenu à conserver les anciens *pressoirs*, défectueux il est vrai, mais faciles à construire. Le premier charpentier venu peut les établir, et à un prix modique. Comment pourrait-on faire usage de machines coûteuses dans des vignobles où le vin est quelquefois si abondant que l'on vend la vendange à vil prix, faute de tonneaux pour l'emmagasiner?

Les *pressoirs* ont toujours pour organe principal une vis destinée à mettre en mouvement un plateau qui agit sur la vendange ou sur les pommes réduites en pulpe. Les appareils usités pour faire le vin ou le cidre sont absolument les mêmes, si ce n'est que, la chair de la pomme présentant une résistance assez forte, on doit préalablement diviser les fruits au moyen de moulins concasseurs ou de râpes.

L'un des *pressoirs* les plus employés est le *pressoir* à tesson. Une fondation solide en maçonnerie, arasée au niveau du sol, reçoit un sommier en charpente sur lequel on établit la table du *pressoir*, appelée *maie.* Cette maie est formée de madriers jointifs simplement juxtaposés. On les serre fortement au moyen de coins chassés sur les bords d'un cadre en charpente, fixe et résistant, et on calfate les joints avec de la mousse et de la terre glaise. Chaque pièce de bois est un peu bombée par-dessus, pour former des rigoles aux joints, et faciliter l'écoulement du vin. On donne un peu de pente à la maie du côté antérieur, où se trouve un conduit nommé *béron*, par lequel le vin s'écoule dans un vase nommé *barlong*, où on le puise ensuite au moyen de pompes ou de seaux. On entasse le marc sur la maie, puis on place par-dessus un plateau consolidé par deux forts madriers qui doivent recevoir directement la pression de la vis. Ces deux madriers se joignent par une extrémité et s'écartent à l'autre. La vis agit sur une traverse ou clef qui réunit ces deux madriers.

Lorsque le marc est moulé sur la maie, on élève la vis pour relever l'extrémité du plateau opposée au point de jonction des madriers, l'autre extrémité descendant aussi bas que possible. On la fixe solidement, pour qu'elle ne puisse pas remonter, avec des coins chassés et brettés contre des arrêts disposés à l'avance. On presse alors fortement au moyen de la vis. Le plateau s'abaisse lentement, et pressure le marc, en tournant autour de lui-même.

Ce mouvement tend évidemment à faire fléchir la vis et à arracher les filets. La vis devra être à filets triangulaires avec un pas très-petit; cette machine est très-volumineuse, elle exige pour sa manœuvre le déploiement d'une grande force. Il faut faire usage, pour tourner la vis, de bras de levier très-longs, et dix à douze hommes sont quelquefois nécessaires pour exercer une compression suffisante.

Le grand emplacement que ce *pressoir* exige est une des causes qui font souvent donner la préférence au *pressoir* à étiquet.

Le *pressoir* à étiquet s'établit comme le précédent, et en diffère seulement par le mode d'action de la vis sur le plateau. Celui-ci descend horizontalement sur le marc. Il est guidé par ses bords, et la vis reste exactement verticale. Sa tête est munie d'une roue à gorge sur laquelle s'enroule un câble.

C'est au moyen de ce câble que l'on fait tourner la vis, en enroulant son autre extrémité sur un treuil que l'on fait mouvoir à bras d'homme. Quelquefois on agit directement sur la tête de la vis au moyen de leviers. Ce *pressoir* est fort employé dans les pays vignobles aux environs d'Orléans; seulement, le câble, au lieu de s'enrouler autour d'un treuil horizontal, s'enroule sur un arbre vertical, qui forme une sorte de cabestan. Le mécanisme de cet appareil est très-simple, et il peut être construit avec des dimensions très-variables, suivant l'emplacement dont on dispose; mais sa puissance de pression est assez bornée, ce qui est un défaut capital; car, si l'on est obligé de travailler le marc à plusieurs fois pour en extraire le vin, s'il faut faire deux ou même trois pressions, il en résulte une perte de temps considérable. Un autre inconvénient gît dans l'emploi du câble, qui est, en général, promptement usé.

Ce défaut d'énergie dans la pression est surtout préjudiciable dans la fabrication du cidre, parce que la chair des pommes est très-cohérente. Les *pressoirs* employés en Normandie sont tellement défectueux, que le rendement en jus pour les pommes et les poires n'est guère que de 40 pour 100, tandis que l'expérience a prouvé qu'il devait être de 80 à 90 pour 100.

M. Salmon, de Caen, a construit des *pressoirs* hydrauliques. La presse hydraulique, en effet, réunit toutes les qualités d'un bon *pressoir :* grande force, égalité d'action, solidité à toute épreuve, simplicité de fonctionnement, etc. Malheureusement, le prix élevé de ces appareils (3,000 à 4,000 fr.) n'en permet pas l'emploi général.

Pour obvier à ce dernier inconvénient, le même constructeur fabrique de petits *pressoirs* en bois, avec lesquels on peut obtenir environ 12 hectolitres de cidre par jour.

L'appareil se compose d'un fort bâti en chêne et de deux tabliers, que l'on fait mouvoir sur un chariot pour les amener sous le plateau de pression. Ce dernier est manœuvré par une vis. Les pommes triturées sont placées sur une toile disposée sur le tablier, qui est en dehors de la presse. On en forme une couche de $0^m,04$ à $0^m,05$ au plus; on relève les quatre coins de la toile de manière à couvrir entièrement la masse de pulpe, et on met dessus une claie d'osier.

On forme ainsi douze couches superposées, de façon à avoir une hauteur de $0^m,80$. Une fois la charge du tablier complète, on l'amène sous le tablier du *pressoir*, en le faisant marcher sur le chariot. Alors, au moyen d'un levier engagé dans l'écrou fixe de la vis, un homme peut opérer une pression assez forte pour retirer 55 à 60 pour 100 de jus.

Pendant que l'on pressure, on prépare une seconde charge sur l'autre tablier, de manière à ne pas interrompre le travail. Deux réservoirs sont placés de manière à recevoir le jus qui découle du tablier. On en extrait le jus par le moyen de pompes ou de seaux.

Un bon *pressoir* doit, outre la simplicité de la construction et de la manœuvre, être établi de façon à économiser la main-d'œuvre, tout en possédant un système de pression assez fort pour assécher complétement le marc en une seule opération.

De plus, il serait à désirer qu'il y eût des *pressoirs* démontables et facilement transportables. Il est certain que le *pressoir* fixe est avantageux pour les grands vignerons qui possèdent une quantité considérable de raisin à presser, parce qu'ils peuvent le faire établir sur une plus grande échelle que celui qui est destiné à être déplacé; mais il n'en est pas de même pour de petits propriétaires qui, à cause du peu d'étendue de leurs propriétés, ne veulent pas faire les frais d'achat d'un *pressoir*, et sont obligés d'en louer un, quelquefois assez loin de leur habitation. Il y aurait certainement pour eux économie de temps et d'argent et commodité à pouvoir faire leur vin ou leur cidre chez eux. Pour cela, il est nécessaire de construire des *pressoirs* peu volumineux, et pouvant se déplacer avec facilité. Ce but est rempli jusqu'à un certain point par le *pressoir* que M. Rui-Jacquet de Montrichard exposa en 1855 à Paris. Il est peu volumineux, se démonte facilement, et possède une grande puissance de pression. Deux hommes suffisent pour le mettre en mouvement.

L'absence du bois dans sa construction rend les réparations moins fréquentes.

Il existe aussi aux environs d'Orléans plusieurs *pressoirs* démontables et transportables, qui rendent de réels services aux petits propriétaires. Dans plusieurs autres localités, il y en a qui sont montés sur roues, et qui vont de maison en maison; ces *pressoirs* ambulants sont appréciés.

Les *pressoirs* ne fonctionnent que pendant un espace de temps très-court chaque année, soit quinze jours ou trois semaines dans les vignobles, et deux mois dans les pays à cidre. Il peut devenir avantageux de les faire servir, au moment de la fenaison, à la pression des foins naturels, dont le transport est rendu beaucoup plus facile par ce moyen.

Dans la basse Normandie, quelques cultivateurs se servent pour cet usage de la presse hydraulique; mais le prix élevé de cet appareil empêchera toujours son usage de se répandre dans les campagnes. Un *pressoir* ordinaire peut très-bien, et presque sans frais, produire le même résultat.

Au moyen d'un châssis en bois, que l'on place sur la maie, et qui a $1^m,40$ de côté, on peut former des gâteaux de foin de $0^m,40$ d'épaisseur, contenant vingt-cinq bottes de $7^{kil},500$ l'une, et pesant $187^{kil},500$. Ce résultat peut, comme on le voit, être établi avec un *pressoir* très-petit. Il est clair que les cultivateurs trouveraient à cette pratique un avantage très-grand, parce que cela leur permettrait de transporter une bien plus grande quantité de foin sous le même volume. Une charrette de fer contenant ordinairement trois cents bottes de foin pourra en transporter facilement huit cents si elles sont réduites en gâteau.

Il peut être intéressant, pour terminer cet article, de parler de la machine à fouler la vendange de M. Courtillet. Elle est très-simple, fonctionne bien et son prix est modique (150 fr.). Elle a obtenu une médaille à l'Exposition de 1855. Elle peut fouler un hectolitre de raisin ou vingt-cinq litres de pommes par minute. La force d'un homme suffit pour le raisin; il en faut trois pour les pommes. Cette machine est certainement préférable à celles que l'on emploie habituellement.

Pour la fabrication des huiles, on emploie aussi des sortes de *pressoirs;* mais ce sont des appareils spéciaux, différents des précédents, qui doivent plutôt être appelés *presses à huile* que *pressoirs*, et dont nous avons parlé aux articles HUILE et HUILERIE.

Il en est de même des presses employées à pressurer les betteraves, les cannes à sucre, etc.

— *Pressoir banal.* Au moyen âge, dans certaines provinces, tous les habitants étaient obligés de faire pressurer leur vendange au *pressoir* banal ou seigneurial. V. article 14 de la *Coutume de Paris;* article 28 de la *Coutume du Maine*, et Salvaing de Boissieu dans son ouvrage intitulé : *De l'usage des fiefs* (ch. XXIV). A Paris, du temps de Philippe-Auguste, on avait établi dans le palais des Thermes un *pressoir* banal, et le chambellan de ce monarque avait la garde de ce palais et celle du *pressoir*, moyennant une redevance annuelle de douze deniers. V. *Charte de l'année* 1218, collect. de Camps, t. XXVIII, fol. 115.

— Mœurs et Cout. Le *pressoir* antique, tel que les Hébreux, par exemple, le connaissaient, consistait en une auge en pierre qui était quelquefois au-dessous du niveau du sol et à la partie inférieure de laquelle était pratiquée une ouverture grillée. Les hommes y entraient, au nombre de cinq en Perse, et foulaient le raisin en mesure, au son des instruments de musique; ce travail était très-pénible et à cause de cela exclusivement réservé

aux esclaves (*Isaïe*, LXIII, 1). Le jus qui s'échappait des grappes pressées était reçu dans une cuve et ensuite mis dans des vases de terre, où on le laissait fermenter pour en faire du vin.

Pressoir (LE), comédie en trois actes, en prose, par George Sand (Théâtre du Gymnase, 15 septembre 1853). Maître Bienvenu est un menuisier enrichi, gros bonnet de son endroit, plein de bonhomie, de foi naïve et de bon cœur; il a un fils, Pierre, un brave garçon, laborieux, bon ouvrier, mais esprit chagrin, nature ombrageuse et timide, et trop enclin à s'en prendre aux autres de ses déboires et de ses insuccès. Sa sœur Suzanne est une bonne fille, franche et ronde commère qui prend la vie par le bon bout, et se fait volontiers la providence de ceux qui souffrent. Reine est la filleule de maître Bienvenu; c'est une de ces figures affectionnées de George Sand et qu'elle excelle à peindre. Tendre, silencieuse et résignée, elle garde un chaste amour enfermé dans son cœur. Le père Valentin, vieux paysan madré, intéressé, jaloux, envieux, est un des caractères les plus vrais et les plus intéressants de l'ouvrage; quant à son fils Valentin, qui est le héros de la pièce, c'est un de ces demi-paysans, demi-lettrés comme George Sand se figure volontiers qu'il en existe. Voilà les personnages du drame. Quant à l'action, elle est fort simple : Pierre aime la filleule de son père; mais Reine aime Valentin, et cet amour est partagé. Cette mutualité de sentiments leur est inconnue comme à tout le monde, et ce n'est qu'en se sacrifiant à l'amitié, qu'en se faisant l'avocat de l'amour de Pierre, que Valentin découvre la vérité. Cela n'ébranle pas son courage, et nul sacrifice n'est trop rude à cette âme dévouée. Reine a beau refuser d'épouser Pierre, Valentin ne veut pas hériter de ce que perd son ami. Pierre est moins héroïque, il a tout deviné, mais il entend bien profiter de cette abnégation. Non-seulement il accepte le sacrifice de Valentin, mais il l'exige et, quand l'autorité du père, enfin éclairé, intervient dans le débat, quand la préférence de Reine est rendue notoire, il fait appel à l'ivresse et, dans l'exaltation que l'eau-de-vie donne à sa nature débile, il lève la hache sur son trop généreux ami. Un regard de Valentin l'arrête et le terrifie; il a enfin le sentiment de son infériorité, et, comprenant qu'il faut, pour sa réhabilitation, un sacrifice, il part après avoir serré les mains unies de Reine et de Valentin.

La pièce n'a pas, à proprement parler, d'exposition. Les personnages viennent en scène se révéler sous leurs différents aspects; cela se fait naturellement, simplement, avec une remarquable sobriété de moyens et de procédés. Les sentiments se manifestent, non pas par déclaration brutale, non dans un événement brusque et inattendu, mais dans un détail vrai de la vie commune, dans une réticence, dans une pudeur, dans un mot, dans un geste. Cependant le public et la critique se sont montrés sévères. On avait eu déjà *François le Champi*, *Claudie* avec ses cérémonies de la gerbaude; cette fois, on avait les interminables opérations nécessaires à la construction d'un pressoir et, par-dessus tout cela, un parti pris de couleur locale à l'aide d'un patois qui n'est pas toujours amusant. Ce sont des défauts à mettre en balance avec les éminentes qualités qui distinguent cette œuvre.

PRESSORIER s. m. (prè-so-rié — rad. *pressoir*). Ouvrier employé au pressoir ou chargé de le garder. ‖ Vieux mot.

PRESSOVA, ville de l'empire d'Autriche. V. ÉPÉRIES.

PRESSURA s. m. (prè-su-ra — mot lat. signif. *douleur intense*). Pathol. Panaris dont le siége est à la racine de l'ongle.

PRESSURAGE s. m. (prè-su-ra-je — rad. *pressurer*). Action de soumettre au pressoir : *Le* PRESSURAGE *de la vendange, des olives, des pommes à cidre. Le vin du* PRESSURAGE *est ordinairement fort mauvais.* (Acad.) ‖ Vin obtenu par cette opération : *Boire du* PRESSURAGE.

— Fig. Extorsion, action violente exercée pour obtenir quelque chose : *Le peu d'argent qu'après mille* PRESSURAGES *sur les besoins de sa famille sa mère réussissait à lui envoyer était gaspillé en trois jours.* (G. Sand.)

— Féod. *Droit de pressurage*, Droit qu'on payait au seigneur pour l'usage du pressoir banal.

PRESSURATION s. f. (prè-su-ra-si-on — rad. *pressurer*). Action de pressurer, extorsion : *Le patron tient la besogne, et trop heureux qui peut obtenir la faveur de ses escroqueries; et cette* PRESSURATION, *si spontanée, si naïve, on l'attribue à la contrainte sociale!* (Proudh.) ‖ Inus.

PRESSURE s. f. (prè-su-re — rad. *presser*). Techn. Opération qui a pour but d'empointer les aiguilles ou les épingles.

PRESSURÉ, ÉE (prè-su-ré) part. passé du v. Pressurer. Soumis à l'action du pressoir : *Raisins* PRESSURÉS. *Pommes* PRESSURÉES.

— Fig. Soumis à quelque violente extorsion : *L'agriculture était* PRESSURÉE *par le système féodal; elle l'est maintenant par une autre sangsue, par le corps des agioteurs.* (Fourier.) *Le misérable doit être toujours le plus* PRESSURÉ. (Proudh.)

PRESSURER v. a. ou tr. (prè-su-ré — rad. *presser*). Soumettre à l'action du pressoir : PRESSURER *la vendange, les olives, les pommes à cidre.* ‖ Presser, comprimer d'une façon quelconque : PRESSURER *une orange, un citron.*

— Fig. Soumettre à quelque extorsion violente : PRESSURER *le peuple par l'impôt. Les révolutions sont un état de guerre politique entre une nation poussée à bout, et les dominateurs qui l'*ONT PRESSURÉE. (Bill.-Varennes.) *La force et le droit se disputent le monde: le droit, qui institue et conserve la société; la force, qui subjugue et* PRESSURE *les nations.* (Gén. Foy.)

Le peuple, misérable et qu'on *pressure* encor,
A sué quatre cent trente millions d'or.
V. HUGO.

Se pressurer v. pr. Etre pressuré, mis au pressoir : *La vendange ne peut* SE PRESSURER *sans donner au vin une âcreté désagréable.*

— Fig. Se soumettre à des dépenses excessives et dures à supporter : *L'ouvrier sue, et se prive, et* SE PRESSURE, *pour acheter une parure à sa fiancée, un collier à sa petite fille, une montre à son fils.* (Proudh.)

PRESSUREUR s. m. (prè-su-reur — rad. *pressurer*). Ouvrier employé à la manœuvre d'un pressoir : *Le lendemain matin, les* PRESSUREURS *portent le vin et l'entonnent dans des poinçons préparés, méchés et bien rincés.* (Chaptal.)

— Celui qui pressure, qui tire de l'argent par extorsion : *Les* PRESSUREURS *d'impôts qui dévorent le pauvre peuple...* (Cormen.)

— Pop. *Trogne de pressureur*, Figure d'ivrogne.

PRESSY (François-Joseph-Gaston DE PARTZ DE), prélat français, né au château d'Escuire, près de Boulogne, en 1712, mort à Boulogne en 1789. Il fit avec beaucoup de succès ses études théologiques à Saint-Sulpice, devint, en 1742, évêque de Boulogne et employa des sommes considérables pour la propagation de la foi par les missions et pour le rachat des captifs. Ce fut ce prélat qui procéda aux premières informations sur la vie de Labre, né dans son diocèse et béatifié en 1861. On lui doit : *Statuts synodaux* (1746, in-4°); des *Instructions pastorales* et des *Dissertations théologiques* (2 vol. in-4°); *Rituel du diocèse de Boulogne* (Boulogne, 1780, in-4°); *Heures* (Lille, 1820, in-8°).

PRESTAIRE s. m. (prè-stè-re — du lat. *præstare*, fournir). Anc. cout. Engagement d'une terre fait par une église ou un monastère à un particulier, sous certaines charges et conditions.

— Adjectiv. Se disait de l'acte qui contenait cet engagement : *Acte, charge* PRESTAIRE.

PRESTANCE s. f. (prè-stan-se — lat. *præstantia*; de *præ*, avant, et de *stare*, se tenir debout). Maintien qui a quelque chose de grave, d'imposant, de solennel : *Avoir beaucoup de* PRESTANCE. *Une belle, une noble* PRESTANCE. *Le vulgaire appelle majesté une certaine* PRESTANCE *et une pompe extérieure qui l'éblouit.* (Boss.)

Il aurait bonne grâce et beaucoup de *prestance*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Prestance, contenance, maintien**, etc. V. CONTENANCE.

PRESTANT s. m. (prè-stan — du lat. *præstans*, qui l'emporte). Mus. Jeu d'orgues fondamental, sur lequel tous les autres jeux sont accordés.

— **Encycl.** Le *prestant* est l'un des jeux d'orgue les plus importants; il fait partie de ce qu'on appelle les « jeux de fond, » dont le nom indique suffisamment l'importance; il est en étain, ouvert; son plus grand tuyau a quatre pieds de longueur et enfin il sonne l'*ut* à l'octave au-dessus du bourdon de huit. Le *prestant* entre dans la plupart des combinaisons des jeux d'orgue. Son nom lui vient du latin *præstare*, qui signifie *être devant*, parce qu'il est ordinairement placé sur le devant de l'instrument. « D'autres, dit l'auteur anonyme du *Facteur d'orgues*, traduisant ce mot par l'*emporter sur*, prétendent qu'on a donné au *prestant* le nom qu'il porte parce qu'il l'emporte sur les autres jeux par la place qu'il tient dans l'échelle générale des sons, ce qui fait que, ne s'élevant au-dessus ni ne descendant au-dessous des sons appréciables, on le choisit de préférence pour faire la partition (c'est-à-dire pour établir l'accord de l'orgue). Dans les orgues d'Allemagne, c'est la même chose que le principal de quatre pieds. »

Nous venons de voir que le *prestant* sert en quelque sorte d'intermédiaire entre les jeux graves et les jeux aigus et qu'il sert à l'accord de l'orgue. C'est de là surtout qu'il tire sa prestance, et il n'est pas inutile de dire quelques mots de cette importante opération.

C'est à l'aide du *prestant* qu'on en pose les préliminaires, c'est-à-dire qu'on établit d'abord sur ce jeu la série chromatique des degrés de la gamme, en rognant les tuyaux autant que cela est nécessaire pour obtenir exactement le ton voulu. Ce premier travail une fois fait, on n'a plus à remédier qu'à de petites différences, ce qui se pratique en resserrant l'orifice des tuyaux lorsqu'il faut abaisser le ton et, au contraire, en l'élargissant s'il est nécessaire de l'élever. On se sert, pour cet objet, d'accordoirs en cuivre, dont l'un des bouts affecte la forme d'un éteignoir plus grand que l'orifice des tuyaux qu'il a pour mission de rétrécir, tandis que l'autre forme un cône solide, donnant la figure d'un éteignoir renversé, plus large que les tuyaux dans lesquels on l'introduit de force pour en obtenir l'évasement. Enfin, on corrige les dernières défectuosités tonales en écartant ou en resserrant deux lamelles de plomb appelées *oreilles*, lesquelles sont situées de chaque côté de la bouche du tuyau. L'accord des jeux d'anches se complète à l'aide d'un fil de fer à coulisse qui a reçu le nom de *rasette* et que l'on pousse ou retire de façon à raccourcir ou à allonger la partie vibrante de la languette productrice du son. Lorsqu'on a ainsi fait la partition sur le *prestant* et bien fixé l'accord de ce jeu dans toute son étendue, il sert, comme nous l'avons vu, à établir l'accord de tous les autres.

PRESTATAIRE s. m. (prè-sta-tè-re — rad. *prestation*). Fin. Contribuable soumis à l'impôt appelé prestation en nature.

PRESTATION s. f. (prè-sta-si-on — lat. *præstatio*; de *præstare*, fournir). Action de fournir, de prêter : *La* PRESTATION *des capitaux, pour ce qui est en dehors de l'exploitation du sol, suppose le transport des produits.* (Proudh.)

— Féod. *Prestation de foi et hommage*, Serment, acte solennel de foi et hommage à l'égard du suzerain.

— Jurispr. *Prestation de serment*, Action de prêter serment : *La* PRESTATION DE SERMENT *ne peut être exigée que dans les cas prévus par la loi.*

— Fin. *Prestation en nature* ou simplement *Prestation*, Impôt consistant en un certain nombre de journées de travail rachetables à prix d'argent, dont le produit est affecté à l'entretien des chemins vicinaux.

— Administr. milit. Distribution faite aux soldats : *On recommanda aux Huns de se fractionner par petits corps, afin que les officiers romains pussent procéder à la* PRESTATION *des vivres.* (Tocqueville.)

— **Encycl.** Jurispr. *Prestation de serment.* V. SERMENT.

— Fin. *Prestation en nature.* Dans les contrats féodaux, on désignait sous le nom de *prestations* des redevances en grains, volailles, etc., et ce mot se trouve encore employé dans le même sens, mais très-rarement, dans les baux à ferme.

De nos jours, la *prestation* est une charge qu'imposent à leurs habitants les communes qui ne peuvent, à l'aide de leurs propres ressources, subvenir aux frais de construction, de réparation ou d'entretien de leurs chemins vicinaux. Les communes devaient autrefois faire face à ces dépenses avec leurs seuls revenus, et, comme la plupart étaient incapables d'y suffire, le mauvais état de leurs voies de communication soulevait de nombreuses plaintes. Il existait bien alors une sorte d'impôt, connu sous le nom de *corvée*, institué pour la réparation de certaines voies publiques; mais la corvée, sujétion abusive née de la féodalité, n'était employée que pour l'entretien des grandes routes; les intendants des provinces, qui en effectuaient à leur gré la répartition, requéraient les habitants par de simples ordonnances d'exécuter des travaux auxquels les corvéables n'avaient parfois aucun intérêt. Un arrêté du 4 thermidor an X vint remédier à ces abus, fit disparaître le mot impopulaire et odieux de corvée et créa la *prestation* en nature, mais sans en réglementer l'application.

La loi du 28 juillet 1824 détermina l'assiette et l'emploi des *prestations* et autorisa les conseils municipaux à voter deux journées de *prestation*; plus tard vint la loi du 21 mai 1836.

Cette loi, qui a organisé le service si important des chemins vicinaux, porte en son article 2 : « En cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes, il sera pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide, soit de *prestations* en nature dont le maximum est fixé à trois journées de travail.... » L'article 3 fait connaître les conditions que doivent réunir les *prestations* et les éléments qui servent à établir leur imposition au rôle. Il est ainsi conçu : « Tout habitant, chef de famille ou d'établissement, à titre de propriétaire, de fermier ou de colon partiaire, porté au rôle des contributions directes, pourra être appelé à fournir chaque année une *prestation* de trois jours : 1° pour sa personne et pour chaque individu mâle valide, âgé de dix-huit ans au moins et de soixante ans au plus, membre ou serviteur de sa famille et résidant dans la commune; 2° pour chacune des charrettes ou voitures attelées et, en outre, pour chacune des bêtes de somme de trait, de selle, au service de la famille ou de l'établissement dans la commune. » Aux termes de l'article 4 : « La *prestation* sera appréciée en argent, conformément à la valeur qui aura été attribuée annuellement pour la commune à chaque espèce de journée par le conseil général, sur la proposition des conseils d'arrondissement.

» La *prestation* pourra être acquittée en nature ou en argent, au gré du contribuable. Toutes les fois que le contribuable n'aura pas opté dans les délais prescrits, la *prestation* sera de droit exigible en argent.

» La *prestation* non rachetée en argent pourra être convertie en tâches, d'après les bases et évaluations des travaux préalablement fixées par le conseil municipal. »

Nous avons déjà dit, à l'article CHEMINS VICINAUX, combien grandes étaient les améliorations apportées par la loi du 21 mai 1836 dans ces voies de communication si intéressantes pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. En facilitant l'exploitation rurale, elle a amené une augmentation progressive dans le prix des propriétés immobilières. C'est grâce à elle que l'on a pu dégager les fermes, les remplir et porter, dans les milieux les plus ingrats, les engrais, les sels si nécessaires à la culture.

Comme le dit M. Solon, « un chemin a été ouvert près de la modeste demeure du cultivateur et il a pu se rendre en tout temps dans les lieux où le travail l'appelait; sa femme, ses enfants ont pu conduire leurs bestiaux et porter les fruits au marché voisin, et les uns et les autres ont pu occuper utilement toutes leurs journées là où un hiver rigoureux, des pluies abondantes les condamnaient autrefois, pendant des mois entiers, à l'impuissance, à la misère et souvent au désespoir.

» De quelle façon a-t-on pourvu à ces travaux si féconds? de quelle façon a-t-on assuré ces bienfaits de tous les jours? Tous ceux qui n'ont pas étudié la loi de 1836 auront peine à le comprendre. Il est impossible de se figurer, en effet, comment, par des charges minimes, insensibles, on a pu obtenir de si grands résultats; il faut connaître la mutualité portant sur tout et sur tous pour pouvoir s'expliquer les magnifiques résultats de cette loi. Le cultivateur l'a bien compris et il n'est pas de charge qu'il supporte plus aisément. Aussi, la *prestation* en nature a été partout acceptée, et c'est en vain que certains conseils municipaux, guidés par une très-fausse idée de la dignité de l'homme, ont voulu supprimer ce mode de *prestation* qu'ils considèrent comme humiliant. Les contribuables eux-mêmes ont résisté avec intelligence à ces tentatives prétendues philanthropiques qui conduiraient à réduire les chemins vicinaux au triste état où ils étaient avant la loi de 1836. Quelle vexation y a-t-il, d'ailleurs, dans l'alternative établie par l'article 4 et qui dépend entièrement de l'habitant de la commune? Il a le droit incontestable de préférer une *prestation* en nature à la contribution en argent, et, le lui enlever, c'est nuire à son libre arbitre. »

Entrons maintenant dans quelques explications au sujet des trois articles précités.

Lorsque, par l'article 2, le législateur a fixé un maximum de trois journées de travail, il a eu pour but de limiter l'action de l'administration départementale et communale, et il lui a enlevé ainsi le moyen d'imposer une charge trop lourde aux travailleurs.

D'après l'article 3, « tout habitant, chef de famille, etc., porté au rôle des contributions directes, pourra être appelé, etc.... »

Des difficultés se sont élevées sur ce que l'on devait entendre par le mot *habitant*. Le ministre de l'intérieur s'est proposé, par la circulaire du 24 juin 1836, d'expliquer le sens qu'il fallait attribuer à ce terme.

« Le mot *habitant*, dit-il, a été d'abord l'objet de quelque hésitation. On a demandé à quel caractère positif on pouvait reconnaître qu'un individu était habitant d'une commune, et on a cité le cas d'un propriétaire qui partage son année entre plusieurs communes où il a des propriétés. Pour résoudre cette difficulté, il faut d'abord remarquer que le législateur a évité d'employer le mot de *domicile*, parce qu'il aurait pu être la cause de difficultés, en raison de la différence qui peut exister entre le domicile de fait, ou *réel*, et le domicile légal, ou *de droit*. On s'est servi à dessein du mot *habitation*, parce que l'habitation est la principale cause qui rend imposable à la *prestation* en nature. C'est là ce qui constitue en premier ordre l'intérêt au bon état des chemins et l'obligation de contribuer à leur entretien. Lors donc qu'un propriétaire a plusieurs résidences qu'il habite alternativement et qu'il s'agit de reconnaître dans laquelle il doit être imposé à la *prestation* en nature pour sa personne, il faut rechercher quelle est celle des résidences où il a son principal établissement et qu'il habite le plus longtemps. C'est là qu'il devra être imposé. »

Il est d'usage d'imposer comme habitant celui qui peut être considéré comme tel au moment de la confection des rôles. Son changement d'habitation ne serait pas une raison suffisante pour le dispenser d'acquitter la *prestation* en nature, à moins qu'il ne puisse justifier de son imposition dans le lieu de son nouveau domicile. C'est là un point généralement reconnu.

Le mot *chef de famille* s'étend aux veuves et même aux femmes mariées propriétaires de biens dont l'exploitation est faite en leur nom et à leur profit.

Une condition essentielle pour être imposé aux *prestations*, c'est de figurer à un des rôles des quatre contributions directes; mais, à l'exception des invalides, soit par leur âge, soit par leurs infirmités, et des indigents, toute personne dont le nom est inscrit sur les rôles généraux est imposable à la *prestation* en nature. Il s'agit d'un impôt né-

cessaire, d'une ressource réclamée par l'utilité générale, que chacun doit assurer. Le conseil d'Etat l'a jugé ainsi quand il a maintenu les taxes établies au nom de curés et d'officiers sans troupe de l'état-major général.

Si l'impôt porte sur plusieurs personnes de la même famille, c'est le chef seul qui paye pour sa personne, s'il y a lieu, pour ses enfants et pour ses serviteurs, et par serviteurs la loi n'entend pas parler des ouvriers ou journaliers, mais des individus qui reçoivent du chef de famille un salaire annuel et permanent; encore faut-il qu'ils résident avec lui.

La loi ne permet d'imposer les charrettes et voitures que si elles sont attelées, et, par cette expression, on doit entendre celles qui sont réellement et effectivement employées au service de la famille ou de l'établissement. Celles qui ne seraient jamais ou presque jamais employées, qui ne seraient qu'un meuble mis en réserve, ne peuvent pas être imposées. Il en est de même des bêtes de somme, de trait ou de selle. Pour qu'elles soient imposables, il faut qu'elles servent au possesseur, ou pour son usage personnel, ou pour celui de sa famille, ou pour l'exploitation de son établissement.

Toutes les difficultés résultant de l'application de l'article 3 de la loi du 21 mai 1836 sont portées devant le conseil de préfecture. Les *prestations* sont assimilées aux contributions directes et, à ce titre, elles rentrent dans les principes de compétence propres aux impôts de cette nature. Seulement, en ce qui les concerne, il n'y a pas recours au conseil d'Etat.

L'article 4 laisse au contribuable le droit de faire sa *prestation* en nature ou de l'acquitter en argent. Il a un mois pour opter entre celui des deux modes qu'il préfère suivre.

La *prestation* en argent pourra être convertie en tâches, dit la loi. Le laconisme de cet article a nécessité des explications que nous trouvons dans la circulaire du ministre de l'intérieur. Nous croyons devoir les reproduire, rien de ce qui intéresse les contribuables ne nous paraissant étranger au but que nous poursuivons.

« Au premier coup d'œil, dit le ministre, la rédaction du tarif peut paraître difficile, mais les explications données aux maires feront bientôt disparaître toute difficulté dans l'emploi de ce moyen nouveau. On sait généralement, en effet, ce que valent, lorsqu'ils sont payés en argent, les travaux de différente espèce qui se font sur les chemins vicinaux; combien on paye, par exemple, pour faire ramasser, casser ou étendre un mètre cube de pierres, ou pour faire creuser un mètre courant de fossés de telles dimensions; on sait aussi combien coûte le transport de ces matériaux à une distance donnée. Le conseil municipal n'a donc qu'à arrêter la valeur représentative de ces différentes espèces de travaux dans un tarif qu'il déclarera devoir servir pour les conversions en tâches des *prestations* non rachetées en argent. Le taux de conversion des *prestations* ayant été préalablement fixé par le conseil général, chaque contribuable saura ce qui peut lui être demandé, soit en argent, soit en tâches. L'habitant imposé à 3 francs, par exemple, pour 3 journées de travail manuel saura que, s'il veut acquitter sa *prestation* en nature, la commune pourra exiger de lui qu'il fasse telle quantité de telles espèces de travaux; le cultivateur imposé à 9 francs pour 3 journées de charrette saura que, s'il acquitte sa *prestation* en nature, il pourra être astreint à transporter telle quantité de matériaux de tel endroit à tel autre. Dans tous les cas, ajoute le ministre, il est utile de rappeler que les délibérations des conseils municipaux sur la conversion des journées en tâches ne sont exécutoires qu'après l'approbation des préfets. »

Il est bon de rappeler que la conversion en tâches n'est qu'une facilité donnée aux prestataires, toujours libres d'acquitter leur *prestation* en nature si ce dernier moyen leur semble préférable.

La taxe des *prestations* est, comme nous l'avons dit plus haut, assimilée aux contributions directes, tant en ce qui concerne l'assiette qu'en ce qui regarde le recouvrement.

L'état matrice est établi, dans chaque commune, par le contrôleur des contributions directes, assisté du maire et des répartiteurs. Il comprend, par article, les nom et prénoms de l'individu sur lequel la cote est assise; le nombre des membres ou des serviteurs de la famille qui donnent lieu à imposition; le nombre des charrettes ou des voitures attelées et celui des bêtes de somme, de trait ou de selle qui sont au service de la famille ou de l'établissement dans la commune.

Quant au recouvrement, il est confié aux receveurs municipaux. Dans les quinze jours qui suivent l'expiration du délai d'option dont il est parlé en l'article 4, le trésorier de la commune forme et adresse au maire un relevé du rôle des *prestations* divisé en deux parties. La première comprend, pour chaque contribuable nominativement, les journées de *prestation* d'hommes, d'animaux et de charrois que le contribuable a déclaré vouloir acquitter en nature; la seconde comprend seulement le montant total des cotes qui sont exigibles en argent, soit parce que les contribuables ont préféré ce mode de libération, soit parce que, à défaut d'option dans le délai voulu, les cotes sont devenues exigibles en argent. Dans ce cas, le payement peut en être fait par douzièmes.

Le nombre et le prix des journées sont fixés chaque année par le conseil général, sur la proposition du préfet. Ils peuvent varier par commune.

PRESTE adj. (prè-ste — de l'italien *presto*, qui a la même origine que notre mot *prêt*). Leste, prompt, agile : *Être* PRESTE *dans ses mouvements. Avoir la main* PRESTE *et légère. La fouine a la physionomie très-fine, l'œil vif, le saut léger, les membres souples, le corps flexible, tous les mouvements très-*PRESTES. (Buff.) *Vous êtes* PRESTE *à déménager, dis-je en riant à l'ex-habitant du quai de Béthune.* (Balz.)

— Vif et prompt : *Une réplique* PRESTE. *Être* PRESTE *à la réplique. Il y a plusieurs traits de lui qui ne permettent pas de douter qu'il n'eût le ton léger et la plaisanterie* PRESTE. (Dider.)

— Interjectiv. Soyez preste, hâtez-vous, agissez lestement : *Allez là, et dépêchez-vous,* PRESTE. (Acad.)

. . . . On vient.... *Preste!*
Disparais! ton cousin te contera le reste.
E. AUGIER.

— Rem. L'Académie, dans l'exemple que nous venons de citer, admet que *preste* est adverbe; nous croyons que la ponctuation même qu'elle a adoptée aurait dû suffire pour lui faire penser le contraire : si *preste* modifie le sens du verbe *se dépêcher*, pourquoi est-il séparé de lui par une virgule?

PRESTE (LA), hameau de France (Pyrénées-Orientales), commune et cant. de Prats-de-Mollo, arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Céret, près de la rive droite du Tech; 90 hab. Ce hameau, renommé par ses sources d'eaux minérales sulfureuses, est situé dans un lieu très-pittoresque, sur un plateau qui domine la vallée du Tech. Les sources, au nombre de quatre, alimentent un établissement thermal fréquenté annuellement par 500 à 600 malades. Aux environs, grotte très-curieuse par les immenses stalactites qui la décorent.

PRESTEIGN, bourg et paroisse d'Angleterre, dans la principauté de Galles, chef-lieu du comté de Radnor, sur la Lug, à 258 kilom. N.-O. de Londres; 3,007 hab. Industrie assez active.

PRESTEL (Jean-Théophile), peintre et graveur allemand, né à Grunbachen (Souabe) en 1739, mort à Augsbourg en 1808. Après avoir reçu les leçons des frères Zeiller dans le Tyrol, il se rendit en Italie, visita Venise et Rome, puis passa en Suisse, où il s'adonna avec beaucoup de succès à la peinture de portrait. De retour en Allemagne, il se fixa à Nuremberg et commença alors à graver au burin; mais ses premiers essais furent peu remarquables, ce qui le décida à travailler au crayon rouge et à la sépia. Il entreprit ensuite de graver les dessins qu'il avait exécutés de cette manière et se créa ainsi un genre particulier de gravure dans lequel il acquit beaucoup de réputation. Les planches qu'il publia surpassent tout ce que les Français et les Anglais ont produit dans ce genre. En 1783, il quitta Nuremberg pour aller s'établir à Francfort-sur-le-Mein et alla, quelques années plus tard, habiter Augsbourg. Son œuvre la plus estimée consiste dans trois grandes collections de gravures d'après les chefs-d'œuvre de maîtres de différentes écoles : la première renferme 48 planches, la seconde 30 et la troisième 36.

PRESTEMENT adv. (prè-ste-man — rad. *preste*). Lestement, d'une manière preste : *Voilà qui est* PRESTEMENT *fait. Peppino fit un signe, le jeune homme allongea les deux mains et enleva* PRESTEMENT *le poulet.* (Alex. Dum.) *Or ça, reprit Phœbus, vous vous êtes bien* PRESTEMENT *échappée l'autre soir! Est-ce que je vous fais peur?* (V. Hugo.)

PRESTÈRE s. m. (prè-stè-re — lat. *prester*, gr. *prêstêr*; de *prêthein*, brûler). Anc. physiq. Combustion, ignition.

PRESTESSE s. f. (prè-stè-se — rad. *preste*). Rapidité leste et facile, promptitude vive et légère : *La petitesse des troglodites, ainsi que leur* PRESTESSE, *les fait presque toujours échapper à l'œil et à la serre de leurs ennemis.* (Buff.)

— Fig. Vivacité : *La* PRESTESSE *d'une réplique. Il s'arrête quelquefois tout à coup pour répondre aux interrupteurs, et il décoche sa réplique avec une* PRESTESSE *d'à-propos qui les étourdit.* (Cormen.)

PRESTET (Jean), mathématicien et oratorien français, né à Chalon-sur-Saône vers 1648, mort en 1690. Le Père Malebranche s'attacha à développer ses dispositions pour les mathématiques et le fit admettre, en 1675, dans la congrégation de l'Oratoire. Prestet professa les mathématiques à Nantes et à Angers. On a de lui : *Eléments de mathématiques* (Paris, 1675, in-4°), plusieurs fois réédités. Ces éléments, les premiers qui aient été publiés en français, contiennent un grand nombre de problèmes curieux, destinés à exercer les jeunes mathématiciens. On y trouve notamment la manière de combiner le vers

Tot tibi sunt dotes, virgo, quot sidera cœlo

de 3,376 manières différentes.

PRESTIDIGITATEUR s. m. (prè-sti-di-ji-ta-teur — de *preste*, et du lat. *digitus*, doigt). Escamoteur dont les tours consistent surtout dans la rapidité des mouvements des doigts et des mains : *Quelle pauvre figure feraient nos escamoteurs et nos* PRESTIDIGITATEURS *auprès des jongleurs de l'Egypte et de l'Inde!* (P. de St-Victor.)

— Fig. Personne qui produit, par son habileté, une sorte d'illusion : *Cet orateur est un* PRESTIDIGITATEUR *habile.*

— **Encycl.** On désignait, chez les Romains, sous le nom de *præstigiatores* les danseurs de corde, les baladins et tous ceux qui excellaient à faire des tours de force ou d'adresse dans les jeux scéniques. Aujourd'hui, on appelle *prestidigitateur* celui qui fait des tours d'adresse avec les doigts et qui a recours, dans ses procédés ingénieux dont les résultats semblent parfois tenir du prodige, aux connaissances physiques et chimiques. C'est par ce dernier point que le *prestidigitateur* se distingue du simple escamoteur. En outre, pendant que ce dernier exécute ordinairement ses tours sur la place publique, le second exerce ses talents dans des soirées du monde et souvent dans les théâtres. Nous n'entreprendrons point ici d'exposer l'art si varié du *prestidigitateur*, dont nous avons parlé dans divers articles de ce dictionnaire (V. BOUTEILLE INÉPUISABLE, COUPE DE CARTES, FANTASCOPE, GOBELET, etc.). De notre temps, on a vu des *prestidigitateurs* d'une rare habileté inventer des tours suprenants. Ces tours n'ont pas toujours eu pour unique objet d'amuser le public. Ils n'ont pas été sans utilité; car, à maintes reprises, ils ont servi à montrer ce qu'il y a de charlatanisme dans la prétention de ceux qui exploitent, auprès des ignorants et des imaginations affolées, la naïve croyance au merveilleux. Dans ses très-amusantes *Conférences d'un prestidigitateur* (1858, 2 vol. in-8°), Robert-Houdin a raconté de quelle façon il s'y prit pour détruire les illusions des Arabes sur les prétendus miracles de leurs marabouts. En France même, c'est un *prestidigitateur* qui a porté le dernier coup aux jongleries des spirites, qui comptaient, il y a quelques années encore, un assez grand nombre de candides adhérents. Lorsqu'en 1865 les frères Davenport arrivèrent à Paris avec la réputation d'évocateurs d'esprits, le *prestidigitateur* Robin assista à leurs séances dans la salle Herz, et bientôt après, en exécutant les mêmes tours avec beaucoup plus d'habileté, il couvrit à tel point de confusion les charlatans américains qu'on n'en a plus entendu parler depuis. Parmi les tours les plus récemment inventés, nous citerons le suivant, exécuté en 1874 par S. Brunnet, chez Robert-Houdin. Le *prestidigitateur* prend une malle, la place sur un tapis sans couture, l'enveloppe d'un épais surtout de toile, lui-même lié et bouclé de la plus solide manière, avec double cachet sur les nœuds des cordes; puis il la couvre d'un baldaquin, met les spectateurs en sentinelle sur les quatre côtés et, quand tout est prêt, il dit à un individu vêtu en Indien : « Monsieur Delhi, achevez le tour! » M. Delhi passe sous le baldaquin, on entend un craquement, et, au bout de deux minutes, quand le baldaquin est levé, M. Delhi a disparu. La malle est toute seule avec son surtout bouclé et toutes les cordes sans un nœud, sans un cachet de moins. On défait tout, on ouvre, et que trouve-t-on au fond de la malle? un grand sac fermé dans le haut, et dans ce sac? M. Delhi. Comme on le voit, ce tour dépasse de beaucoup celui des frères Davenport, qui se faisaient attacher dans une armoire fermée et qu'on trouvait détachés peu après par de prétendus esprits révélant leur présence par un désagréable charivari. Parmi les *prestidigitateurs* les plus habiles et les plus célèbres, nous citerons : Pinetti, Bienvenu, Olivier, Ledru dit Comus, Bosco, Comte, Philippe, Robert-Houdin, Robin, Hamilton, de Casten et Cazeneuve. Ces deux derniers sont surtout connus par leurs tours de cartes et leurs procédés ingénieux de mnémotechnie. Outre l'ouvrage de Robert-Houdin, mentionné plus haut, on peut consulter sur ce sujet, avec autant d'agrément que de profit, les *Secrets de la prestidigitation*, par le même auteur (Paris, 1868, in-8°, avec gravures).

PRESTIDIGITATION s. f. (prè-sti-di-ji-ta-si-on — rad. *prestidigitateur*). Art du prestidigitateur.

PRESTIDIGITER v. n. ou intr. (prè-sti-di-ji-té — de *preste*, et du lat. *digitus*, doigt). Néol. Faire des tours de prestidigitation.

— Fig. Produire, par son habileté, une sorte d'illusion : *A la fin, il* PRESTIDIGITA *si bien qu'il mit la Chambre sous son gobelet.* (Cormen.)

PRESTIGE s. m. (prè-sti-je — lat. *præstigium*; de *præ*, avant, et de *stinguere*, gr. *stizein*, piquer). Illusion des sens opérée par la magie : *D'après les théologiens, les miracles du démon ne sont que des* PRESTIGES.

Et pourquoi traiter de *prestige*
Les aventures de Calchas?
J.-B. ROUSSEAU.

— Par anal. Illusion des sens produite par une cause que l'on sait être naturelle : *Les* PRESTIGES *du mirage, de la fantasmagorie.*

— Par ext. Illusion en général : *Portant d'une main l'éponge de l'oubli et de l'autre le burin de la gloire, la vérité efface sous nos yeux les caractères du* PRESTIGE *et grave pour la postérité les seuls traits qu'elle doit consacrer.* (Buff.)

.... Après un sommeil dont l'erreur se prolonge,
On aime à suivre encor les *prestiges* d'un songe.
BRIZEUX.

Pour la dernière fois je veux tromper mon cœur,
L'enivrer d'espérance, hélas! et de mensonges;
Caresser sans y croire un *prestige* vainqueur,
Ne me rien rappeler, rien, excepté mes songes.
CH. NODIER.

— Fig. Séduction, attrait qui semble avoir quelque chose de merveilleux : *Le* PRESTIGE *de la gloire. Un pouvoir sans* PRESTIGE *n'est plus que de la force brutale.* PRESTIGE *des passions, tu fascines la raison, tu trompes la sagesse.* (J.-J. Rouss.) *Le merveilleux, ce* PRESTIGE *des masses, est à l'imagination ce que le calcul est à la raison.* (Lamart.) *Là où la liberté est sans contre-poids, le pouvoir est sans* PRESTIGE. (E. de Gir.) *Le crime lui-même, lorsqu'il est accompagné d'un certain* PRESTIGE, *donne une puissante idée des facultés humaines.* (Renan.) *On doit s'affranchir du* PRESTIGE *des séductions oratoires.* (Guéroult.)

Une femme aisément passe pour un prodige,
Mais c'est nous qui faisons nous-mêmes le *prestige*.
LA CHAUSSÉE.

PRESTIGIATEUR, TRICE s. m. (prè-sti-ji-a-teur, tri-se — lat. *præstigiator; de præstigium*, prestige). Personne qui opère des prestiges. ‖ Vieux mot.

PRESTIGIEUX, EUSE adj. (prè-sti-ji-eu, eu-ze — rad. *prestige*). Qui opère des prestiges; qui tient du prestige : *Un art* PRESTIGIEUX. *Une habileté* PRESTIGIEUSE. *Un orateur* PRESTIGIEUX. *J'appelle tyrans dans la littérature ces auteurs* PRESTIGIEUX *dont l'esprit empêche d'avoir aucun autre esprit que le leur.* (J. Joubert.)

PRESTIMONIE s. f. (prè-sti-mo-nî — bas lat. *præstimonium;* du lat. *præstare*, fournir). Dr. canon. Fonds ou revenu affecté par le fondateur à l'entretien d'un ecclésiastique, sans érection en titre de bénéfice.

PRESTISSIMO adv. (prè-sti-si-mo — superl. ital. de *presto*). Mus. D'un mouvement très-vif et très-rapide : *Ce morceau s'exécute* PRESTISSIMO.

PRESTO adv. (prè-sto — mot ital.). Mus. D'un mouvement vif et rapide : *Ce morceau doit être exécuté* PRESTO.

— Par ext. D'une manière vive et prompte, rapide : *Ce maudit Lambert parle toujours de réimprimer* PRESTO, PRESTO *mes sottises non corrigées.* (Volt.)

Tiens, il me vient une bonne pensée,
C'est d'enlever *presto* la fiancée.
VOLTAIRE.

PRESTOLET s. m. (prè-sto-lè — dimin. de *prêtre*). Ecclésiastique sans considération : *Le cardinal Lâtil était le* PRESTOLET *à ventre rondelet, à nez pointu, à face pâle, tel que je l'avais vu en colère à la Chambre des pairs.* (Chateaub.) *Grande comme j'étais, brune et le regard inoffensif, j'avais bien l'air gauche et hypocrite d'un petit* PRESTOLET *qui se cache pour aller au spectacle.* (G. Sand.)

PRESTON, ville d'Angleterre, comté et à 30 kilom. S. de Lancastre, sur la Ribble; 85,428 hab. Siége de plusieurs cours, entre autres de la chancellerie du duché de Lancastre; nombreuses écoles; pénitencier sur le plan d'Howard; sociétés artistique, philosophique, d'histoire naturelle; bibliothèque publique. Manufactures très-importantes de coton et filatures de lin; fonderies de fer et ateliers de machines en tout genre; fabriques de paniers, bobines, brosses, cardes, etc. Son port sur la Ribble est accessible aux navires de 150 tonneaux, ce qui donne une grande importance à son mouvement commercial. Preston, grande et belle cité, tient un rang distingué parmi les villes manufacturières du Lancashire; ses rues sont généralement bien alignées et ornées de beaux édifices, parmi lesquels nous citerons : l'hôtel de ville, la bourse, le théâtre; plusieurs églises, notamment : Saint-Jean ou la vieille église, la nouvelle église de la Trinité et l'église Saint-George. Les édifices consacrés à une destination utile n'ont aucune valeur archéologique. Nous citerons, parmi les principaux : l'Institution littéraire et philosophique, le Méchanic's institution, l'Ecole de grammaire et le Winckley-Club. Preston est aujourd'hui une ville exclusivement industrielle. La première filature de coton y fut créée en 1777 et on en compte aujourd'hui une cinquantaine.

Quelques historiens donnent pour étymologie à Preston les deux mots *Priest's town* (la ville du prêtre), appuyant cette hypothèse sur quelques restes de fondations religieuses encore visibles. Ce qu'il y a de certain, c'est que Preston a remplacé Ribchester, qui lui-même n'était autre que le *Rigodunum* des Romains. Ville jadis profondément aristocratique, Preston posséda longtemps deux célèbres institutions religieuses : l'hôpital de Sainte-Marie-Madeleine et le couvent des frères gris (*grey friars*), ce dernier fondé par le comte de Lancastre, fils de Henri III. Le couvent des frères gris changea plus tard sa destination contre celle d'une prison. Il n'en reste aujourd'hui que des débris. Robert Bruce ravagea Preston en 1322. A l'époque des guerres civiles, la ville, occupée d'abord

par les royalistes, se vit assiégée par le général Fairfax et fut prise d'assaut après une résistance héroïque qui coûta la vie au maire de Preston. C'est aux environs de Preston, dans les plaines de Ribbleton (*Ribbleton-Moor*) que Cromwell battit, en 1648, les Ecossais du duc d'Hamilton. Preston servit un instant de refuge, vers 1715, aux jacobites insurgés, qui tentèrent de s'y retrancher et d'y élever des barricades sous la conduite de leur chef, Foster. Ils ne tardèrent pas à être réduits à l'impuissance et contraints de se rendre. Ils reparurent néanmoins à Preston en 1745 et ne l'abandonnèrent qu'à l'approche du duc de Cumberland.

Preston était autrefois, et même avant le *bill de réforme*, une des rares villes de la Grande-Bretagne jouissant d'un suffrage électoral vraiment démocratique, organisé sur des bases à peu près semblables à celles de notre suffrage universel (six mois de résidence et vingt et un ans d'âge).

Preston conserve encore plus d'un usage du passé. « Tous les vingt ans, dit M. Esquiros, ont lieu dans la ville des cérémonies et des processions auxquelles s'associent les différents corps d'états, revêtus d'habits caractéristiques, bannières et musique en tête. Le second jour, le cortége se compose des dames de la ville et des ouvrières des fabriques. Ces jubilés coûtent une somme considérable, et toute l'aristocratie des environs y assiste. Dans l'origine, ces fêtes consacrées par l'usage étaient destinées à conférer solennellement le droit d'homme libre (*freeman*) aux membres faisant partie des diverses corporations. » Preston est la patrie de Richard Arkwright.

PRESTON-PANS, ville d'Ecosse, comté d'Haddington, sur l'estuaire du Forth, à 12 kilom. E. d'Edimbourg; 2,955 hab. Fabrication de produits chimiques, poteries, grès, tuileries, briqueteries. Bains de mer; pêche d'huîtres estimées. Riches marais salants. Le 21 septembre 1745, l'armée du prince Charles-Edouard y défit complétement les troupes royales commandées par John Cope.

PRESTON (Guillaume), écrivain écossais, né à Edimbourg en 1742, mort en 1818. Il se rendit à Londres, où il devint compositeur, puis correcteur à l'imprimerie de G. Straham, dont il gagna la confiance et qui le chargea de diriger son établissement. Le fils de cet imprimeur l'associa, en outre, à ses affaires, de sorte qu'il acquit une grande fortune. Preston était maître de la loge maçonnique dite de l'Antiquité. Il s'occupa particulièrement de recherches sur la franc-maçonnerie. On lui doit : *Eclaircissements sur la franc-maçonnerie* (Londres, 1772, in-12), réédités un grand nombre de fois; *Calendrier du franc-maçon; Chronique de Londres*, journal dont il fut l'éditeur et auquel il fournit de nombreux articles; *Catalogue* des livres de Ruddiman (in-8°).

PRESTONIE s. f. (prè-sto-nî — de *Preston*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PRESTRE s. f. (prè-stre). Ichthyol. Nom vulgaire des athérines.

PRESTRE (Sébastien LE), célèbre ingénieur militaire et économiste français. V. VAUBAN.

PRÉSU, UE adj. (pré-su, û — du préf. *pré*, et de *su*). Su d'avance. ‖ Vieux mot.

PRÉSUCCESSION s. f. (pré-su-ksè-si-on — du préf. *pré*, et de *succession*). Jurispr. Droit sur le bien d'autrui antérieur à l'hérédité. ‖ *Partage de présuccession*, Partage entre les héritiers naturels, effectué avant le décès de leur auteur : *M*[lle] *d'Esgrignon, sa sœur, étant mineure, sauva quelques portions du fief par l'entremise d'un jeune intendant, qui demanda le* PARTAGE DE PRÉSUCCESSION *au nom de sa cliente.* (Balz.)

PRÉSUMABLE adj. (pré-zu-ma-ble — rad. *présumer*). Qui est à présumer, que l'on peut conjecturer : *Il est* PRÉSUMABLE *qu'il aura changé d'avis.*

PRÉSUMÉ, ÉE (pré-zu-mé) part. passé du v. Présumer. Conjecturé : *L'événement* PRÉSUMÉ *s'est réalisé.* ‖ Réputé, censé : *Un accusé est* PRÉSUMÉ *innocent jusqu'à sa condamnation.*

PRÉSUMER v. a. ou tr. (pré-zu-mé — lat. *præsumere*, de *præ*, avant, et de *sumere*, prendre). Conjecturer, présupposer, juger par induction : *Je n'ai jamais* PRÉSUMÉ *que mon esprit fût en rien plus parfait que ceux du commun.* (Desc.) *Où l'homme voit le crime, il attend la peine; où il voit la peine, il* PRÉSUME *le crime.* (Guizot.) *La loi française, faite en vue de l'Etat,* PRÉSUME *le crime et non pas l'innocence.* (Ed. Laboulaye.) ‖ Regarder comme : *On doit* PRÉSUMER *innocent celui qui n'est pas démontré coupable.*

— v. n. ou intr. Avoir bonne opinion : PRÉSUMER *trop de ses amis. Il* A *trop* PRÉSUMÉ *de ses forces. Une grande habileté dans ceux qui gouvernent, c'est de ne point* PRÉSUMER *témérairement de leurs forces.* (De Breteuil.)

Qui n'appréhende rien *présume* trop de soi.
CORNEILLE.

Se présumer v. pr. Etre présumé, conjecturé, supposé d'avance : *Le crime ne* SE PRÉSUME *pas.* (Toulotte.)

— Se regarder comme :

. . . . . . Un grand toujours gourmé
D'un limon précieux *se présume* formé.
DESTOUCHES.

— **Syn. Présumer, augurer, conjecturer.** V. AUGURER.

PRÉSUPPOSÉ, ÉE (pré-su-po-zé) part. passé du v. Présupposer. Supposé d'avance, admis préalablement : *Chaque science a ses principes* PRÉSUPPOSÉS. (Montaigne.)

— *Cela présupposé*, Après avoir présupposé cela : CELA PRÉSUPPOSÉ, *la question est facile à resoudre.*

PRÉSUPPOSER v. a. ou tr. (pré-su-po-zé — du préf. *pré*, et de *supposer*). Supposer d'avance, admettre préalablement : *Vous* PRÉSUPPOSEZ *un fait impossible. Je* PRÉSUPPOSE *qu'il va réintégrer, comme l'on dit, à l'heure du déjeuner.* (P. Féval.) ‖ Faire supposer, nécessiter l'hypothèse de : *La succession* PRÉSUPPOSE *la durée.* (Royer-Collard.) *La licence* PRÉSUPPOSE *l'arbitraire, la liberté s'appuie sur la loi.* (B. Const.)

PRÉSUPPOSITION s. f. (pré-su-po-zi-si-on — du préf. *pré*, et de *supposition*). Supposition préalable : *Une* PRÉSUPPOSITION *absurde. Une* PRÉSUPPOSITION *fondée.*

PRÉSURE s. f. (pré-zu-re. — Ce mot viendrait, d'après les uns, du latin *pressura*, jus exprimé, et, d'après Nicot, d'un type latin *prensura*, « pour ce que la *présure* fait *prendre* et cailler le laict »). Lait aigri, presque réduit en caséum, que l'on recueille dans le quatrième estomac des jeunes ruminants qui tettent encore, et dont on se sert pour faire cailler le lait : *Plus on garde la* PRÉSURE, *meilleure elle est.* (Acad.)

PRÉSURER v. a. ou tr. (pré-zu-ré — rad. *présure*). Cailler à l'aide de la présure : PRÉSURER *du lait.*

PRÉSYSTOLIQUE adj. (pré-si-sto-li-ke — du préf. *pré*, et de *systole*). Physiol. Qui précède la systole du cœur.

PRÊT, PRÊTE adj. (prè, prè-te — du latin vulgaire *præstus*, tiré de l'adverbe *præsto*, sous la main, de *præ*, devant, et de *stare*, se tenir). Disposé, en état, décidé : *Etre* PRÊT *à partir. Je suis* PRÊT *à répondre. Tenez-vous* PRÊT *pour le départ. Me voilà, je suis* PRÊT. *Cet homme n'est jamais* PRÊT. *Gagner du temps est un grand art, quand on n'est pas* PRÊT. (Chateaub.) *La peine est bien moins faite pour le coupable que pour ceux qui sont* PRÊTS *à le devenir.* (E. Alietz.) *Le dévot supplie d'une main et est toujours* PRÊT *à frapper de l'autre.* (Raspail.) *Une nation* PRÊTE *à tout approuver, des jurisconsultes* PRÊTS *à tout prouver, voilà le pire spectacle que la civilisation puisse offrir.* (Prévost-Paradol.)

L'ignorance toujours est *prête* à s'admirer.
BOILEAU.

La mort ne surprend point le sage;
Il est toujours *prêt* à partir.
LA FONTAINE.

‖ Qui est dans les conditions voulues pour être employé immédiatement : *Le bateau est* PRÊT *à partir. Le dîner est* PRÊT. *La voiture est* PRÊTE.

Nos vaisseaux sont tout *prêts* et le vent nous appelle.
RACINE.

Une femme a toujours une vengeance *prête*.
RACINE.

— *Prêt à*, Qui est sur le point de : *Dans les choses humaines, tout ce qui ne croît pas est* PRÊT À *décroître.* (Chateaub.)

L'oiseau, *prêt à* mourir, se plaint en son ramage.
LA FONTAINE.

‖ Dans ce dernier sens, on peut aussi se servir de *près de*, qui signifie, en effet, directement sur le point de, sens que *prêt à* peut avoir aussi, mais d'une manière détournée et par voie de conclusion. Celui qui est *prêt*, ayant l'intention et s'étant procuré les moyens d'agir, ne tardera pas à agir, il est *près d'*agir. C'est donc à tort que les grammairiens condamnent *prêt à* employé dans le sens de *près de*.

PRÊT s. m. (prè — rad. *prêter*). Action de prêter, cession d'une chose, à condition qu'elle sera rendue : *Le* PRÊT *d'une somme d'argent, d'un livre, d'un meuble. Un* PRÊT *gratuit, usuraire, hypothécaire, sur gage. Je vous fais un don et non un* PRÊT. *On se ferait une idée bien circonscrite de l'intérêt, si l'on supposait qu'il n'apparait qu'à l'occasion du* PRÊT. (Fr. Bastiat.) *Il conviendrait que la durée des* PRÊTS *hypothécaires pût être étendue.* (H. Baudrillart.) ‖ Objet prêté : *Rendre un* PRÊT. *Retenir un* PRÊT. *Le débiteur se figure, au bout de quelque temps, que le* PRÊT *est à lui.* (Balz.)

— Fig. Ce que l'on tient des autres : *Il y avait entre les poëtes et les peintres anciens un emprunt et un* PRÊT *continuel d'idées.* (Grimm.) ‖ Ce que l'on ne possède que pour un temps : *La vie de l'homme est un* PRÊT, *dont le gage est l'éternité.* (La Rochef.-Doud.)

— *Maison de prêt*, Etablissement autorisé à prêter de l'argent sur nantissement : *La* MAISON DE PRÊT *sur gage, le prêt fût-il gratuit, est le vestibule de l'hôpital.* (Proudh.)

— *Livre de prêt*, Registre sur lequel on inscrit les livres prêtés, dans les bibliothèques publiques.

— Administr. milit. Solde des sous-officiers et soldats, ainsi appelée parce qu'elle se paye par anticipation : *Le* PRÊT *se fait tous les cinq jours.*

— Anc. cout. Action de frotter sur un morceau de pain tous les objets qui devaient servir à la table du roi, et de faire manger ce pain au chef du gobelet, pour s'assurer que les objets n'étaient pas empoisonnés. ‖ *Table du prêt*, Celle où le prêt avait lieu.

— **Encycl.** Jurispr. Le *prêt* est un contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre certaines choses, à la charge par l'emprunteur de les lui restituer identiquement après en avoir usé, ou de lui rendre à la place des choses de même espèce, qualité et quantité. Le contrat prend le nom de *prêt* à usage ou *commodat* dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque l'emprunteur s'est obligé à rendre les mêmes choses qu'il a reçues, après s'en être servi, ou, en tout cas, au terme convenu. Il prend le nom de *prêt* de consommation lorsque l'emprunteur n'est point obligé par le contrat à restituer les choses reçues dans leur identité corporelle, mais simplement à rendre des choses de même nature et en égale quantité. Ces deux variétés du *prêt* ont quelque caractère commun, mais aussi produisent, sur certains points, des effets très-dissemblables. Leur caractère commun est que le *prêt* à usage et le *prêt* de consommation sont l'un et l'autre des contrats réels, c'est-à-dire des contrats qui ne se forment point par le seul consentement et qui n'existent dans la vérité et l'originalité de leur type juridique qu'au moyen de la livraison d'une chose. Tout contrat de *prêt* a essentiellement ce caractère; il est de son essence d'obliger l'emprunteur *à rendre;* or, on ne peut *rendre* que ce que l'on a reçu. La livraison d'une chose déterminée, quant à son individualité ou au moins quant à son espèce, est donc un élément nécessaire et une condition constitutive et essentielle du *prêt*. La convention par laquelle je ferais à Paul la promesse de lui prêter, pour qu'il me la rendît plus tard, une certaine chose, mais sans la lui livrer présentement, serait sans contredit un contrat licite et obligatoire, mais ce ne serait point un contrat de *prêt;* il y manquerait le fait actuel de la livraison, qui est l'élément de réalité caractéristique de cette espèce de contrat.

Occupons-nous des différences qui distinguent le *prêt* à usage du *prêt* de consommation. La première et la plus importante est que, dans le premier de ces contrats, la propriété de la chose qui en est l'objet continue d'appartenir au prêteur, et la perte en est à ses risques, tandis que la propriété et, par conséquent, les risques passent sur la tête de l'emprunteur quand il s'agit d'un *prêt* de consommation. Cette différence est d'un intérêt assez majeur pour qu'il importe de rechercher à quel signe on peut reconnaître et distinguer le *prêt* à usage et le *prêt* de consommation. La loi indique comme signe distinctif la nature même des choses qui forment l'objet du contrat. Ainsi, d'après l'article 1878 du code civil, des choses sujettes à se consommer par l'usage, telles qu'une somme d'argent ou une certaine quantité de grains ou d'autres denrées, ne pourraient être la matière d'un simple *prêt* à usage ou commodat. D'autre part, et selon l'article 1894 du même code, des choses différant quant aux individus, quoique de même espèce, comme, par exemple, un certain nombre de têtes de bétail, ne pourraient être l'objet d'un *prêt* de consommation. Cette règle est regardée comme fautive par les jurisconsultes les plus autorisés. D'après M. Frédéric Mourlon, il faut par-dessus tout s'attacher à l'intention des parties et au but qu'elles ont en vue. Un étudiant emprunte un code à un condisciple : évidemment ce n'est là qu'un *prêt* à usage et il s'oblige à rendre identiquement le volume, après l'avoir lu ou consulté. Mais supposons un libraire empruntant à un confrère des volumes qui manquent à sa collection et dont il a besoin parce qu'ils lui sont demandés par un acheteur : ces volumes ne sont certes pas intrinsèquement des objets de consommation puisqu'on peut s'en servir sans les consommer. Néanmoins, le libraire ne les emprunte que pour en disposer absolument, pour les vendre, ce qui est, juridiquement, *un mode de consommation de la chose.* Le *prêt*, en pareil cas, est très-réellement un *prêt* de consommation et n'oblige l'emprunteur qu'à restituer d'autres exemplaires des mêmes ouvrages, et pas du tout les exemplaires reçus dans leur identité. Cette critique adressée par M. Mourlon aux articles 1878 et 1894 est évidemment fondée. La liberté des conventions est illimitée et il est facultatif aux parties de former entre elles toutes sortes de pactes, pourvu que ces pactes n'aient rien d'illicite, c'est-à-dire de contraire à l'ordre ou aux mœurs. On ne voit pas sous quel prétexte il pourrait leur être interdit de faire des choses non consomptibles par l'usage l'objet d'un *prêt* de consommation, ou, *vice versa*, de prêter pour le simple usage ou à titre de commodat des objets de consommation. Ne puis-je pas, par exemple, emprunter à mon partenaire des pièces d'or dont je ne veux me servir que comme jetons et pour marquer les points, en m'obligeant à lui rendre identiquement les mêmes pièces après la partie? Il n'y a là, manifestement, qu'une question d'intention, intention qui sera, dans tous les cas, caractérisée par les circonstances.

Exposons les principales règles du *prêt* à usage. Ce *prêt* est essentiellement gratuit, et ce caractère est encore un de ceux qui le séparent du *prêt* de consommation. Ce dernier est gratuit par sa nature, mais il ne l'est pas par essence, et les parties peuvent, sans dénaturer le contrat, stipuler un intérêt annuel, espèce de loyer de l'argent prêté. Au contraire, quand il s'agit du simple commodat ou *prêt* à usage, comme le *prêt* d'un cheval ou d'un objet mobilier quelconque, la stipulation d'un prix ou d'un loyer ferait dégénérer de son type le contrat et le convertirait en un véritable louage.

Le *prêt* à usage impose à l'emprunteur différentes obligations, dont la première est de rendre la chose au terme convenu, ou, s'il n'y a pas de terme préfixé, après qu'il s'en est servi pour l'emploi qu'il désirait en faire. L'emprunteur est, en outre, obligé de veiller à la conservation de la chose prêtée, et il répond des dégradations résultant de son fait ou de sa négligence. Il n'est point responsable, du moins en principe, de la détérioration ou de la perte par cas fortuit. C'est la conséquence de la règle déjà énoncée que, dans le *prêt* à usage, la propriété de l'objet continue d'appartenir au prêteur qui, par suite, en supporte seul les risques : *Res perit domino.* Le prêteur, lui aussi, est tenu à certaines obligations. D'abord, il ne peut réclamer la restitution de la chose avant le terme convenu. Cette règle reçoit néanmoins une dérogation dans le cas où, par des circonstances imprévues, le prêteur se trouve avoir personnellement un besoin urgent de sa chose. Il peut alors la réclamer, sans attendre l'échéance du terme; la loi n'a pas voulu qu'un contrat essentiellement gratuit et de pure bienfaisance pût lui imposer la nécessité de subir une perte sans réparation possible. Le prêteur est responsable des vices de lui connus de la chose prêtée, s'il n'en a point informé l'emprunteur et que ces vices aient causé une perte à ce dernier. Tel serait le cas où quelqu'un prêterait à un voisin de campagne, pour faire ses labours, un animal atteint du farcin ou de toute autre maladie contagieuse qui serait ainsi communiquée aux bêtes de trait appartenant à l'emprunteur.

Le *prêt* de consommation a ce caractère distinctif de rendre l'emprunteur propriétaire des choses prêtées et de lui attribuer, en conséquence, le droit d'en disposer absolument. Ce *prêt* était appelé en droit romain *mutuum*, mot que quelques auteurs font, avec plus ou moins de vraisemblance, dériver de *ex meo tuum*, termes qui exprimaient justement le déplacement ou aliénation de la propriété de la chose. Les risques de cette chose passent à l'emprunteur, toujours par application de la règle *res perit domino*, et il n'est pas moins, bien qu'elle vienne à périr par cas fortuit, obligé de rendre à l'échéance une égale quantité de chose de la même espèce. Il suit de ces principes que, si les espèces dans lesquelles a été réalisé un *prêt* d'argent viennent ultérieurement à être démonétisées ou à subir une dépréciation pour quelque cause que ce soit, l'emprunteur devra néanmoins rembourser la somme numériquement reçue en espèces ayant cours au moment du remboursement et sur le pied de leur valeur monétaire à cette même époque. Le *prêt* de consommation peut avoir pour objet des denrées aussi bien que des sommes d'argent, et c'est sans nul doute en faisant allusion au cas où il s'agit de denrées que le code civil dispose que le prêteur est responsable, dans le *prêt* de consommation comme dans le *prêt* à usage, des vices non révélés de la chose qui auraient causé du dommage à l'emprunteur.

Le *prêt* de consommation est gratuit par sa nature, ainsi qu'on l'a dit déjà, mais il n'est pas gratuit absolument et par son essence, et les parties peuvent stipuler un intérêt ou loyer. Le contrat prend alors le nom particulier de *prêt* à intérêt. Les règles sur le taux de l'intérêt, sur les vicissitudes qu'il a subies dans la législation et dans les doctrines du droit canonique et du droit civil ont été exposées, avec quelques développements, à l'article INTÉRÊT, auquel nous nous bornons sur ce point à renvoyer le lecteur.

Outre les trois sortes de *prêts* précités, il en est trois autres qui sont également déterminés par la loi. Nous voulons parler du *prêt* sur dépôt ou consignation de marchandise, du *prêt* sur gage ou nantissement et du *prêt* à la grosse aventure ou simplement à la grosse.

Le *prêt* sur dépôt de marchandises s'opère avec une grande facilité depuis la loi du 28 mai 1858, grâce à la création d'un utile instrument de crédit, le warrant, destiné à servir de bulletin de gage et qu'on transfère par endossement au prêteur. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet, dont nous parlerons à l'article WARRANT.

Le *prêt* sur gage est un contrat reconnu et réglé par la loi (art. 2071-2084 du code civil), et par lequel un débiteur remet en nantissement à son créancier, pour sûreté de sa dette, une chose mobilière appelée gage. A l'article GAGE, nous avons indiqué les règles législatives qui régissent la matière et nous y renvoyons le lecteur. Autrefois, tout individu pouvait ouvrir des maisons de *prêt* sur gage; un décret du 6 février 1804 a, tout

en maintenant le droit pour tout individu de prêter de l'argent ou autre chose moyennant un gage à lui remis par l'emprunteur, prohibé expressément de tenir une maison où l'on prête sur nantissement, même au taux légal. Aucun établissement de ce genre ne peut exister sans l'autorisation du gouvernement, sous peine d'un emprisonnement de quinze jours au moins, de trois mois au plus et d'une amende de 100 francs à 2,000 francs (code pénal, art. 411). Les seules maisons de *prêt* légalement reconnues sont les monts-de-piété.

Le *prêt* à la grosse est fait sur des objets exposés à la fortune de mer, avec cette condition que, s'ils arrivent heureusement à destination, le prêteur aura, outre la somme prêtée, une somme déterminée et qui est plus élevée que l'intérêt ordinaire, ce qui est raisonnable, parce que, en cas de sinistre, il ne peut réclamer que la valeur que ces objets auront conservée. Il est naturel que les chances de perte courues par lui soient compensées par un profit assez élevé. Les emprunts à la grosse peuvent être affectés sur le corps et la quille du navire, sur les agrès et apparaux, sur l'armement et les victuailles, sur le chargement, sur la totalité de ces objets ou sur une partie déterminée. Tout emprunt à la grosse fait pour une somme excédant la valeur des objets sur lesquels il est affecté est déclaré nul, à la demande du prêteur, s'il est prouvé qu'il y a eu fraude de la part de l'emprunteur; s'il n'y a pas eu fraude, le *prêt* est valable jusqu'à concurrence de la valeur des objets affectés à l'emprunt. Tout *prêt* sur le fret à faire du navire, sur le profit espéré de la vente des marchandises, sur le loyer des gens de mer, est prohibé. Le navire, les agrès et les apparaux, l'armement et les victuailles, même le fret acquis sont affectés par privilége au capital et intérêt de l'argent prêté à la grosse sur le corps et la quille du vaisseau. Il en est de même du chargement, si le *prêt* a été fait sur le chargement. Si l'emprunt a été fait sur un objet particulier du navire ou du chargement, le privilége n'a lieu que sur l'objet et dans la proportion de la quotité affectée à l'emprunt. Celui qui emprunte à la grosse sur des marchandises n'est point libéré par la perte du navire et du chargement s'il ne justifie qu'il y avait, pour son compte, des effets jusqu'à la concurrence de la somme empruntée. Les prêteurs contribuent, à la décharge des emprunteurs, aux avaries communes et ont à leur charge les avaries simples, s'il n'y a convention contraire. Le prêteur sur marchandises chargées dans un navire désigné par un contrat ne supporte pas la perte des marchandises par fortune de mer, si elles ont été chargées sur un autre navire, à moins toutefois qu'il n'y ait eu force majeure dûment constatée. Le *prêt* à la grosse peut se faire soit par acte authentique, soit sous signature privée. Si le prêteur ne veut pas perdre son privilége, il doit, en France, faire enregistrer son contrat au greffe du tribunal de commerce dans les dix jours de la date, et, à l'étranger, le faire approuver par le consul français ou le magistrat du lieu. Tout acte de *prêt* à la grosse peut être endossé, s'il est à ordre, et négocié comme tout autre effet de commerce. Les contractants fixent comme ils l'entendent la durée des risques; s'ils ne l'ont pas fait, le temps des risques court du jour où le navire fait voile jusqu'au jour où il est entré dans le port de destination, et, à l'égard des marchandises, du jour où elles ont été transportées dans le navire jusqu'à celui où elles ont été débarquées. Quand tous risques ont cessé, l'emprunteur doit payer la somme prêtée et le profit maritime. L'action du prêteur se prescrit par dix ans à compter de la date du contrat (art. 311-331 du code de commerce).

— *Prêt gratuit.* V. ÉCHANGE (banque d').

— *Prêt des livres.* V. LIVRES.

— Administr. milit. La solde du soldat est, de nos jours, divisée en trois parties bien distinctes : la première est destinée à alimenter la masse dite de linge et chaussure et demeure en réserve dans la caisse du corps; la seconde est consacrée aux dépenses de l'ordinaire, et la troisième est remise individuellement à chaque homme comme centimes de poche. Ces deux dernières parties de la solde composent le *prêt.* La distribution du *prêt* a lieu tous les cinq jours, pour les hommes présents sous les armes : les 1er, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois. Les adjudants sous-officiers et les enfants de troupe, qui n'ont point de masse de linge et chaussure, ne reçoivent pas simplement leur *prêt :* ils ont naturellement droit à leur solde entière, qu'ils touchent.

C'est sur des états dressés par le capitaine que se fait la distribution du *prêt*, états qui présentent la situation de l'effectif par grade, les mutations survenues d'un *prêt* à l'autre et la balance des gains et pertes. L'état du *prêt* du 26 du mois comprend les hautes payes du mois entier. Ces hautes payes sont acquittées en même temps que les centimes de poche du dernier *prêt.* Les états de *prêt*, quittancés par les sergents-majors et les maréchaux des logis chefs, sont visés par les officiers de semaine. L'adjudant-major est chargé de dresser les feuilles de *prêt* du petit état-major, qui sont quittancées par l'adjudant sous-officier. La troupe reçoit le *prêt* des mains des sergents-majors et des maréchaux des logis chefs, en présence des officiers de semaine. Sous aucun prétexte on ne peut faire de retenue sur les centimes de poche des sous-officiers et soldats.

L'habitude de distribuer le *prêt* tous les cinq jours est ancienne, car la première ordonnance qui fait mention du *prêt* est du 20 juillet 1660, et, dès cette époque, les sergents faisaient tous les cinq jours le *prêt.* Une ordonnance du 1er juillet 1727 condamnait à mort ou aux galères perpétuelles, suivant les circonstances, tout soldat qui avait volé le *prêt* de son camarade.

Prêts d'honneur (BANQUES DE). Dans le but de venir en aide, par des prêts d'argent, aux besoins pressants des classes laborieuses et de combattre les abus de l'usure, qui est la plaie des campagnes et des petites industries, on a eu l'idée, vers 1848, de créer des banques d'honneur fonctionnant comme il suit : Avant de consentir un prêt, un conseil placé à la tête de la banque et composé de personnes notables de la commune, délègue un de ses membres pour constater l'origine et l'étendue des besoins, ainsi que la moralité de l'emprunteur, et, sur son rapport, le conseil décide s'il y a lieu de consentir le prêt. Dans ce cas, l'emprunteur se rend devant le conseil avec sa famille et s'engage solennellement à rembourser la somme qui lui est prêtée en un temps déterminé. Le maximun de la somme est ordinairement fixé à 200 francs. Pour toute sanction de payement, le conseil de la banque se borne à écrire sur des registres distincts, d'une part le nom des emprunteurs qui ont rempli leurs engagements, de l'autre ceux qui sont de mauvaise foi. Le 20 février 1850, le ministre de l'intérieur, dans une circulaire aux préfets, recommanda chaudement la création de ces banques. Sur l'initiative de particuliers, quelques banques d'honneur furent créées, notamment à Saint-Maixent-de-Beugé (Deux-Sèvres), à Beaumont-sur-Sardole (Nièvre), à Tourtoirac, à Chervaix, à Saint-Agnan-d'Hautefort, etc., mais elles réussirent peu et l'on ne vit pas se propager ces institutions utiles.

PRETANTAINE ou **PRETENTAINE** s. f. (pre-tan-tè-ne). Usité seulement dans la locution *Courir la pretantaine*, Courir çà et là, errer, vagabonder au hasard et sans dessein :

> Votre entreprise est bien hautaine
> D'aller *courir la pretantaine.*

‖ En parlant d'une femme, Se livrer à des courses, à des promenades, à des voyages qui ont quelque chose d'indécent et font supposer du mal.

PRÊTE s. f. (prê-te). Techn. Tige d'osier refendue, avec laquelle on lie les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE (prê-té) part. passé du v. Prêter. Donné en prêt : *De l'argent* PRÊTÉ.

— Substantiv. *Prêté rendu*, Juste représaille : *C'est un* PRÊTÉ RENDU. ‖ On dit quelquefois *C'est un prêté pour un rendu;* mais, avec cette forme, la locution est dépourvue de sens.

PRÊTE-JEAN. V. PRÊTRE-JEAN.

PRÉTENDANCE s. f. (pré-tan-dan-se — rad. *prétendant*). Qualité de prétendant.

PRÉTENDANT, ANTE s. (pré-tan-dan, an-te — rad. *prétendre*). Personne qui prétend à quelque chose, qui y aspire ou la revendique comme un droit : *Les* PRÉTENDANTS *à une place. Les* PRÉTENDANTS *à un héritage.* ‖ Se dit particulièrement de celui qui aspire à la main d'une femme : *Les* PRÉTENDANTS *de Pénélope. Avoir de nombreux* PRÉTENDANTS. *On ne souffrait pas qu'elle parlât à aucun des* PRÉTENDANTS, *afin qu'il n'y eût ni faveur ni injustice.* (Volt.) *La meute de* PRÉTENDANTS *poursuivait toujours Eugénie et ses millions.* (Balz.) *Cette jeune fille attirait déjà de nombreux* PRÉTENDANTS *à sa main.* (Lamart.)

> Entre vingt *prétendants*, ou vous le donne beau,
> Et vous avez pour vous, monsieur, l'air du bureau.
> PIRON.

‖ Se dit également d'une personne qui revendique un trône auquel elle prétend avoir des droits : *Pour me former une opinion, je n'écoute ni ceux qui exaltent ni ceux qui contestent le génie des* PRÉTENDANTS. (Tocqueville.) *L'exil grandit les* PRÉTENDANTS. (E. de Gir.)

— **Encycl.** Politiq. On appelle ainsi des hommes qui ont eu la chance de naître à côté d'un trône, mais le malheur d'en être éloignés; qui pourraient vivre quelque part parfaitement à l'aise au moyen des sommes rondes assez souvent extorquées par leur famille et qui ont la sottise de rêver sceptres et couronnes; des gens enfin qui s'en vont rôdant par l'Europe, prodiguant les promesses, toujours à la recherche des occasions, toujours à l'affût des révolutions. Nous n'avons pas la moindre sympathie pour cette catégorie de martyrs, qui n'aspirent qu'à devenir persécuteurs à leur tour. L'histoire doit être sévère pour ces personnages; elle doit montrer que, pour une apparence de danger que veut bien courir le noble descendant d'une souche royale, des serviteurs dévoués, des milliers d'hommes animés d'un aveugle dévouement se jettent dans une mêlée sanglante; tandis que le jeune aventurier trouve toujours à point une femme pour le cacher, une barque pour l'emmener, le troupeau de ses partisans couvre la plaine de ses cadavres ou va encombrer les cachots. En somme, le pays du *prétendant* a été déchiré par la guerre civile, le parti du *prétendant* décimé par la sanglante répression; le *prétendant* seul continue à promener de cour en cour le récit de ses malheurs.

Tel est le personnage.

Prenons quelques exemples en Angleterre, si l'on veut bien nous le permettre. Charles Ier mort, Cromwell maître des affaires, la république anglaise agitée par des factions que la puissante main du chef contient encore, le jeune Charles se décide à revendiquer la couronne paternelle, tombée toute sanglante au pied de l'échafaud de White-Hall. C'est une première règle des *prétendants* de toujours profiter des troubles qui déchirent un grand peuple en travail de république. C'est l'*A b c* du métier.

En conséquence, Charles négocie à la fois avec les royalistes absolus qui l'appellent et avec les covenantaires écossais, presbytériens inflexibles qui dominent en Ecosse; car c'est la seconde règle des *prétendants* de frayer avec deux partis opposés, avec les réactionnaires et les utopistes ou les exagérés. Le chef des royalistes absolus, l'héroïque Montrose, donne le signal de la révolte, rassemble toute une armée d'imprudents résolus et se fait battre, prendre, juger, décapiter (1650). Charles Stuart ne fait rien pour le sauver; bien loin de là, il reçoit la couronne des mains de ceux qui ont jugé Montrose. C'est d'ailleurs conforme à la règle suivie par tout *prétendant.* A ce prix, Charles devient roi d'Ecosse et va tenter la fortune en Angleterre, avec une petite armée, sans aucune chance de succès; il est battu à Worcester, 3,000 des siens sont tués, 10,000 sont pris et envoyés comme esclaves en Amérique. C'est chose ordinaire aux *prétendants* que ces entreprises folles, conduites sans prudence, terminées sans gloire, qui font inutilement des milliers de victimes et qui attirent de cruelles réactions. On a du moins affirmé son droit ou ses prétentions. Encore une fois le *prétendant* s'échappe et revient errer auprès des rois plus heureux que lui. C'est là le roman, le beau côté du rôle et la belle scène du drame.

Quand les *prétendants* finissent par réussir, quand une nation épuisée par ses efforts, lassée par ses querelles, avide de repos et d'obéissance, se jette ou se laisse jeter dans les bras de celui qui a longtemps soupiré pour elle, alors la comédie commence. Le *prétendant*, c'est maintenant Charles II, promet, par la déclaration de Bréda (1660), de pardonner à tout le monde, *hormis aux coupables que le Parlement pourrait, dans la suite, excepter;* il donne la liberté religieuse *pour toutes les opinions, excepté pour celles qui pourront troubler la tranquillité publique.* Il oublie tout, sauf *les poursuites légales auxquelles pourront être exposés les possesseurs de propriétés acquises ou accordées pendant la révolution.* Partout la menace sous la promesse, partout la griffe sous la patte de velours. Aussi, comme le peuple anglais va être récompensé de sa confiance! En un an, dix-huit chefs républicains sont décapités. Les corps de Cromwell, de Bradshaw, d'Ireton sont déterrés, traînés sur des claies et pendus. Trois proscrits sont saisis en Hollande, où ils étaient allés chercher un refuge, et livrés à la vengeance royale. Enfin, les biens nationaux sont restitués intégralement au clergé anglican qui, comme tout clergé, sait toujours prélever partout la première part. Toutes ces mesures violentes, le roi n'en prend pas lui-même la responsabilité, mais il les laisse exécuter par une Chambre âprement réactionnaire, des hommes implacables, plus royalistes que le roi. On croirait, en vérité, lire ici l'histoire de 1815, de la *Chambre introuvable*, de la *Terreur blanche* et de ces Bourbons si modestes, si affables en 1814, si lourds à la France dès que la France les connut. Ce qu'on lit, en réalité, c'est l'éternelle histoire des peuples charmés de tant de promesses et de tant de flatteries, qui s'abandonnent à une main caressante et se trouvent sous une main de fer.

Si mauvaise que soit la cause qu'ils défendent et le principe qu'ils représentent, les *prétendants* sont toujours assurés de se faire un parti et d'allumer quelque guerre civile. Mais c'est assez parler des *prétendants* qui opérèrent autrefois. Notre malheureux pays est en ce moment un de ceux que travaille le plus cette espèce, qui veut absolument faire le bonheur d'un peuple moyennant une très-forte liste civile. L'Espagne partage avec la France ce triste honneur. Plus malheureux que nous encore, nos voisins ont la guerre civile, et le *prétendant* qui tient à les doter d'un prince modèle se fait la main en détroussant les diligences et en rançonnant ceux qu'il appelle ses fidèles sujets. En France, nos *prétendants* se contentent de conspirer; ils sont trois, et c'est ce qui rassure nos amis. D'ailleurs, ils se trouvent en présence d'un parti qui ne plaisanterait pas, le cas échéant, avec des aspirants au trône, si ces messieurs sortaient de leur attitude réservée et passaient de la conspiration à l'action.

Qu'ils se tiennent sur la réserve et conspirent dans l'ombre ou prennent les armes, les *prétendants* sont des êtres à part que les peuples qui veulent rester libres ont le droit de traiter sévèrement, d'autant plus sévèrement que ceux qui se mettent au-dessus des lois et tentent d'assujettir leurs concitoyens peuvent et doivent être, par ce seul fait, tenus pour suspects. Ainsi donc, et dans un Etat républicain vraiment digne de ce nom, tout individu notoirement convaincu de vouloir relever un trône abattu par le peuple devrait être mis hors la loi et banni du territoire. S'il remettait le pied sur le sol, des écrivains politiques demandent même qu'après simple constatation de son identité, il puisse être passé par les armes. Telles sont les mesures indiquées contre ceux qui, n'acceptant point la loi du pays, veulent y substituer leur bon plaisir. Si elles paraissent trop sévères, on peut, il est vrai, reporter ses regards vers l'Espagne ensanglantée depuis plusieurs années par un homme et se demander si, dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, il n'eût pas mieux valu que tel *prétendant*, qui fusille et assassine au nom du droit divin, fût, depuis longtemps, mis dans l'impossibilité de nuire. D'ailleurs, nous le répétons, et c'est ainsi que nous voulons terminer : quand un homme, et tout *prétendant* d'où qu'il vienne n'est que cela et rien de plus, donne pour but à ses efforts le renversement d'un état de choses existant et la substitution de son autorité propre à la volonté nationale; quand cet homme, disons-nous, tend à asservir ses semblables, sous quelque périphrase qu'il cache ses prétentions, il doit être mis hors la loi et traité comme un ennemi public, c'est-à-dire avec toute la rigueur qu'autorise le salut de la patrie.

PRÉTENDRE v. a. ou tr. (pré-tan-dre — latin *prætendere*, proprement tendre devant, au figuré mettre en avant, prétexter, manifester, enfin réclamer; de *præ*, devant, et de *tendere*, tendre). Réclamer comme un droit : *Il* PRÉTEND *son remboursement. Il* PRÉTEND *être remboursé. Que* PRÉTENDEZ-VOUS *à cela? Il* PRÉTEND *donner la loi partout.* (Acad.) *Il faut songer, s'il vous plaît, à vous défaire de votre amour et cesser toutes vos poursuites auprès d'une personne que je* PRÉTENDS *pour moi.* (Mol.) *Louis XI, pour exécuter ce qu'il* PRÉTENDAIT, *trouvait mille pratiques et mille détours.* (De Barante.)

> ...Deux yeux charmants, tels qu'à présent j'en vois,
> Peuvent *prétendre* ici les honneurs dus aux rois.
> REGNARD.

> Un aigle, sur un champ *prétendant* droit d'aubaine,
> Ne fait pas appeler un aigle à la huitaine.
> BOILEAU.

— Affirmer, soutenir : *Je* PRÉTENDS *que cela est faux. Il n'y a point de nation subjuguée qui ne* PRÉTENDE *en avoir subjugué d'autres.* (Volt.) PRÉTENDRE *être exempt d'erreur, c'est* PRÉTENDRE *que l'on n'est point homme.* (Dumarsais.) *Helvétius* PRÉTEND *que c'est l'ennui qui fait notre supériorité sur les animaux.* (Grimm.) *Le droit qu'on* PRÉTEND *avoir pour soi a nécessairement pour limites le droit d'autrui.* (Dupin.) *Si, pour accoucher, une femme pouvait se faire suppléer par une autre, combien de femmes grosses* PRÉTENDRAIENT *qu'il leur est impossible par elles-mêmes de mettre leur enfant au jour!* (E. de Gir.) *Un fantaisiste* PRÉTENDAIT *qu'il valait mieux louer un ami à tant par jour que d'en avoir un gratis.* (H. Castille.)

— Avoir l'intention, le dessein, la confiance de : *Je ne* PRÉTENDS *pas le convaincre. Ils* PRÉTENDAIENT *nous amuser par des contes en l'air.* (Mol.) *Ceux qui* PRÉTENDENT *niveler n'égalisent jamais.* (Burke.) *La polémique creuse les abîmes qu'elle* PRÉTEND *combler.* (Guizot.)

> Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau
> Qui *prétend* contenter tout le monde et son père.
> LA FONTAINE.

— Vouloir, exiger : *Je* PRÉTENDS *que vous m'obéissiez. Je ne* PRÉTENDS *pas que cet étourdi me manque de respect.* (Acad.) *L'autorité religieuse s'impose à l'homme et* PRÉTEND *le gouverner jusqu'à la mort.* (Vacherot.) *Je déteste les gens qui* PRÉTENDENT *vous prouver qu'on se porte bien quand on est malade.* (Ponsard.)

> . . . . Dès demain je *prétends*
> Que l'ami du logis déniche de céans.
> VOLTAIRE.

— v. n. ou intr. *Prétendre à*, Aspirer, s'attribuer des droits à : PRÉTENDRE À *une place. Il* PRÉTEND À *la main de ma fille. Aux grands rien ne suffit, parce qu'ils peuvent* PRÉTENDRE À *tout.* (Mass.) *On ne quitte point sa part de fortune quand on a des raisons d'*Y PRÉTENDRE. (Mme de Sév.) *Il faut tendre à la perfection sans jamais* Y PRÉTENDRE. (Malebr.) *Les femmes ne sont pas condamnées à la médiocrité; elles peuvent même* PRÉTENDRE AU *sublime, mais* AU *sublime féminin.* (J. de Maistre.) *L'harmonie dans la liberté, c'est la seule unité* À *laquelle ici-bas les hommes puissent* PRÉTENDRE. (Guizot.) *La neutralité! est-elle possible et n'est-ce pas déjà y manquer que d'*Y PRÉTENDRE? (Ste-Beuve.)

> Que la nature donc soit votre étude unique,
> Auteurs qui *prétendez aux* honneurs du comique.
> BOILEAU.

> Caton, dans tous les temps gardant son caractère,
> Mourut pour les Romains, sans *prétendre à* leur plaire.
> VOLTAIRE.

— Gramm. Dans le sens de *soutenir, avancer*, ce verbe suivi de *que* demande l'indicatif; mais il demande le subjonctif quand il

signifie *vouloir : Le despote prétend que tout* FLÉCHISSE *devant sa volonté.*

— **Syn. Prétendre, affirmer, assurer,** etc. V. AFFIRMER.

— **Prétendre, aspirer.** V. ASPIRER.

PRÉTENDU, UE (pré-tan-du, û) part. passé du v. Prétendre. A quoi l'on prétend : *Les droits* PRÉTENDUS *par les princes.* ‖ Peu usité.

— Supposé, affirmé, mais non fondé ou justifié : *Une* PRÉTENDUE *science. Un* PRÉTENDU *héros. L'humanité, dans sa marche inflexible, ne se laisse pas égarer par les hallucinations de ses* PRÉTENDUS *sages.* (Proudh.)

— Dont le mariage est convenu, arrêté : *Un gendre* PRÉTENDU. *Une belle-fille* PRÉTENDUE.

— *La religion prétendue réformée,* Nom que les catholiques donnaient autrefois au protestantisme.

— Substantiv. Personne dont le mariage est convenu, arrêté : *Il est avec sa* PRÉTENDUE. *Elle est sortie avec son* PRÉTENDU. ‖ Homme qui aspire à la main d'une femme : *Cette demoiselle a plusieurs* PRÉTENDUS.

Prétendus (LES), roman de Frédéric Soulié (1843, in-8°). Mme Ménier, fille d'un noble ruiné, a épousé le fils de l'intendant de son père, afin de redevenir riche, et pour son plaisir elle a pris un amant, le comte de Canal, dont elle empêche le mariage avec sa sœur. Celle-ci, Mme d'Houdailles, qui est veuve, vient lui rendre visite. Mme Ménier, pour écarter une rivale aussi dangereuse, convoque le ban et l'arrière-ban des prétendants à la main de la jolie veuve. Ce sont : M. de Sommerive, quarante ans, député, aimable, qui semble fait exprès pour une femme raisonnable; le marquis de Luc, trente ans, dans toute la fleur de la jeunesse, roi de la mode, mari excellent pour une femme qui aimerait les fêtes et les plaisirs; Victor, neveu de la maison, vingt ans, peu de fortune, mais une jolie figure, un cœur noble et ardent, recommandé à toute jeune femme mélancolique et passionnée.

Cette réunion semble avoir pourvu à toutes les éventualités et à toutes les exigences du goût le plus capricieux; mais Mme d'Houdailles a conservé une lueur d'amour pour le comte de Canal. Sa sœur s'en aperçoit et la calomnie avec une telle audace qu'elle passe bientôt pour la maîtresse du comte. On rapporte ces propos à Mme d'Houdailles, qui s'évanouit; Mme Ménier la plaint hypocritement, disant qu'elle est épileptique comme M. Ménier. Ce dernier est frappé d'une attaque si violente qu'on le croit mort; sa femme, n'ayant plus rien à craindre, relève la tête et se fait presque gloire de sa passion adultère. Tout à coup le prétendu mort se dresse devant elle; il a tout entendu. Mme Ménier épouvantée tue son amant et se suicide. Mme d'Houdailles, touchée de la conduite généreuse du marquis de Luc, lui accorde sa main, et M. Ménier, délivré de ses chagrins, guérit du mal qui, par moments, troublait sa raison.

Prétendu (LE), comédie en trois actes, en vers, de Riccoboni (Comédie-Italienne, 6 novembre 1760). L'auteur a résolu le problème d'être amusant et gai sans la moindre invention; il n'y a pas dans sa pièce une situation, une scène, un déguisement qui ne soit emprunté à Molière, Regnard, Destouches, etc. Un Géronte quelconque veut marier sa fille à un provincial, mais la jeune fille aime un galant officier. Celui-ci s'introduit sous le costume de maître de danse et il est surpris aux pieds de son amoureuse par le bonhomme de père qui le chasse avec courroux. Le provincial arrive; l'amoureuse s'est déguisée en soubrette et la soubrette passe pour la fille à marier; toutes deux s'amusent de lui. La fausse soubrette l'entreprend de la manière la plus égrillarde et lui dépeint les priviléges des jeunes femmes de Paris sous de si vives couleurs, qu'il n'a plus guère envie de se marier. L'amoureuse feint d'avoir éprouvé tant d'émotion durant cette entrevue qu'il faut envoyer chercher le médecin; c'est Léandre qui vient, affublé de la robe doctorale. Il déclare au père que le mal de sa fille a son siége dans le cœur et qu'il faut lui donner celui qu'elle aime. Le bonhomme n'en fait rien et presse le provincial de conclure. La soubrette alors reprend son tablier et déclare au benêt le subterfuge dont il a été victime. Il trouve que tout est au mieux, car elle est bien plus jolie et bien plus aimable que sa maîtresse; il lui dit que c'est elle qu'il adore et il lui propose de l'enlever. Marine fait semblant de s'évanouir de bonheur et lui donne un rendez-vous. C'est le père qu'il y rencontre; il lui dit dans l'obscurité un tas de choses désagréables sur sa fille, et le bonhomme, se faisant reconnaître, le congédie poliment. Il ne reste plus qu'à marier les deux amoureux.

Prétendus (LES), opéra en trois actes, paroles de Rochon de Chabannes, musique de Lemoyne (Académie de musique, 2 juin 1789). Le succès de cet ouvrage, maintenant oublié, a duré plus de trente ans. Le compositeur, tour à tour gluckiste, piccinniste et vaudevilliste musical, a montré plus de souplesse que de génie dans les évolutions de son talent. L'ouverture est une composition assez plate. Le premier duo entre Julie et Valère est assez bien traité, quoique les rentrées et les dessins d'accompagnement soient d'une uniformité ennuyeuse. Les récitatifs sont traités à l'italienne; les batteries d'*un sol passo* abondent dans cet ouvrage. L'air de ténor chanté par la Dandinière est assez agréable : *Venez jouir d'un sort si beau.* Celui de Julie : *De quel plaisir je vais jouir dans mon ménage!* qui le suit, ne manque pas de vivacité. La scène dans laquelle Julie se moque de Mondor et, assise à son piano, contrefait l'inspirée : *Quel dieu descend de la voûte azurée?* est bien réussie et a décidé du succès de l'ouvrage. Il y a dans cet air des hardiesses vocales qui ont dû y contribuer aussi. Lorsque Julie s'est débarrassée de ses prétendants en faveur de Valère, un divertissement clôt le spectacle. Il y a dans cette partie de l'œuvre de Lemoyne des effets assez jolis de tambourin et de galoubet avec le premier violon, une ronde entraînante, dont le refrain :

> De la jeunesse pour danser
> Toujours prêt à recommencer,

a été populaire, et enfin une pastorale dont l'instrumentation est bien traitée.

PRÉTENDUMENT adv. (pré-tan-du-man — rad. *prétendu*). D'une manière prétendue, fausse : *Un homme* PRÉTENDUMENT *riche.* ‖ Peu usité.

PRÊTE-NOM s. m. Celui qui prête son nom dans une affaire où le véritable contractant ne peut ou ne veut pas paraître : *Être le* PRÊTE-NOM *de quelqu'un. Servir de* PRÊTE-NOM. *Beaucoup d'entreprises s'adjugent à des* PRÊTE-NOMS. (Acad.) ‖ L'Académie écrit au pluriel PRÊTE-NOMS, bien que cette forme de pluriel puisse être difficilement justifiée.

PRETENTAINE s. f. V. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUSEMENT adv. (pré-ten-si-eu-ze-man — rad. *prétentieux*). D'une manière prétentieuse : *Un style* PRÉTENTIEUSEMENT *fleuri.*

PRÉTENTIEUX, EUSE adj. (pré-tan-si-eu eu-ze — rad. *prétention*). Qui a des prétentions : *Homme* PRÉTENTIEUX. *Femme* PRÉTENTIEUSE. *Les gens d'esprit, au village, sont fins et avisés, ils ne sont pas* PRÉTENTIEUX. (St-Marc Girard.) *La société repousse tous les gens* PRÉTENTIEUX, *parce qu'ils la blessent ou l'ennuient.* (Boitard.) *Le simple naturel vaudra toujours mieux qu'une sottise* PRÉTENTIEUSE. (P. Janet.)

— Qui annonce de la prétention, de la recherche : *Air* PRÉTENTIEUX. *Ton* PRÉTENTIEUX. *Toilette* PRÉTENTIEUSE. *Style* PRÉTENTIEUX. *Le pédantisme n'est qu'une vanité* PRÉTENTIEUSE *du savoir sans tact ou sans esprit.* (Latena.)

— Substantiv. Personne qui a beaucoup de prétention : *Un* PRÉTENTIEUX. *Une* PRÉTENTIEUSE. *Les pauvres d'esprit sont plus faciles à supporter que les* PRÉTENTIEUX *d'esprit.* (Lacretelle.)

PRÉTENTION s. f. (pré-tan-si-on — rad. *prétendre*). Droit, privilége, faculté que l'on s'arroge : PRÉTENTION *légitime.* PRÉTENTION *mal fondée.* PRÉTENTION *ridicule, extravagante. Réussir dans ses* PRÉTENTIONS. *Se désister d'une* PRÉTENTION. *Les Romains augmentaient toujours leurs* PRÉTENTIONS *à mesure de leurs défaites.* (Montesq.) *C'est une* PRÉTENTION *des grands criminels de supporter gaiement les douleurs de la conscience.* (Chateaub.) *Les* PRÉTENTIONS *de nos ancêtres étaient trop humbles en fait de justice et de bonheur pour tous.* (Guizot.) *Les gens qui vivent de* PRÉTENTIONS, *selon eux légitimes, sont sans pitié pour les* PRÉTENTIONS *mal fondées d'autrui.* (G. Sand.) *La philosophie est la* PRÉTENTION *de créer la vérité avec des mots.* (Proudh.) *L'impuisance des philosophes éclate dans leur* PRÉTENTION *à révéler l'inconnu, l'infini ou la divinité.* (H. Castille.)

— Volonté, désir ambitieux : *Je n'ai point la* PRÉTENTION *de l'emporter sur vous.* (Acad.)

— Pensée vaniteuse, idée vaine qu'on a de sa propre excellence : *Avoir des* PRÉTENTIONS. *Etre rempli de* PRÉTENTION. *C'est une femme simple et sans* PRÉTENTIONS. *Il a rabattu de ses* PRÉTENTIONS. *Que les hommes soient spirituels sans* PRÉTENTION. (Brill.-Sav.) *L'affectation tient surtout aux mots, la* PRÉTENTION *à la vanité de l'écrivain.* (J. Joubert.) *Toute* PRÉTENTION *est ridicule, même celle de n'en pas avoir.* (Latena.) *On n'est ridicule, on n'est vulnérable que par ses* PRÉTENTIONS. (Mme E. de Gir.) *Il n'y a point d'honnête homme au monde sans quelque* PRÉTENTION. (J. Casanova.) *C'est une bien grande* PRÉTENTION *que de s'en croire complétement exempt.* (Mme C. Bachi.)

> Dans ses *prétentions* une femme est sans bornes.
> BOILEAU.

PRÊTER v. a. ou tr. (prê-té — du latin *præstare*, vaincre, l'emporter sur, être devant; de *præ*, devant, et de *stare*, se tenir). Donner, céder pour un temps, à charge de restitution : PRÊTER *un livre.* PRÊTER *de l'argent. Donner est un mot pour lequel il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais je vous donne, mais je vous* PRÊTE *le bonjour.* (Mol.) *On n'a jamais pour ami celui à qui on* PRÊTE *de l'argent.* (A. Houssaye.)

> Il faut vingt mille francs, veux-tu me les *prêter ?*
> C. DELAVIGNE.

> Elle alla crier famine
> Chez la Fourmi, sa voisine,
> La priant de lui *prêter*
> Quelque grain, pour subsister
> Jusqu'à la saison nouvelle.
> LA FONTAINE.

— Offrir, procurer, fournir, communiquer : *Tout* PRÊTE *des armes à la volupté.* (Mass.) *Le peintre donne une âme à une figure et le poëte* PRÊTE *une figure à un sentiment ou à une idée.* (Chamfort.) *L'éloquence demande à l'imagination de lui* PRÊTER *son charme.* (De Barante.) *Rien n'excuse l'homme qui* PRÊTE *son assistance à la loi qu'il croit inique.* (B. Const.) *En cédant à ses désirs, on leur* PRÊTE *une nouvelle force.* (V. Cousin.) *La pudeur* PRÊTE *à l'amour le secours de l'imagination.* (H. Beyle.) *La jeune fille* PRÊTE *de la grâce à toutes choses.* (Mme Romieu.) *La musique* PRÊTE *un langage aux passions.* (Custine.)

— Offrir l'aide de : PRÊTER *sa plume, son bras, sa bourse, son crédit à un ami.* PRÊTER *sa voix à l'infortune.*

> O nuit! de mon repos compagne aimable et sombre,
> A de si noirs forfaits *prêteras-tu* ton ombre?
> BOILEAU.

— Attribuer : *Il me* PRÊTE *des intentions que je n'ai jamais eues, des discours que je n'ai jamais tenus. L'adulateur* PRÊTE *aux grands les vertus qui leur manquent.* (Mass.) *L'imagination, qui toujours agit au gré du cœur,* PRÊTE *à la personne aimée le mérite qui lui manque.* (Mme de Lambert.)

> Au sein des eaux s'élève et nage avec fierté
> Le cygne au col superbe, au plumage argenté,
> Le cygne à qui l'erreur *prêta* des chants aimables
> Et qui n'a pas besoin du mensonge des fables.
> DELILLE.

— Absol. Prêter de l'argent : *Il n'aime point à* PRÊTER. *On dit qu'il* PRÊTE *à intérêt, à gros intérêt. Règle générale : Voulez-vous être bien avec tout le monde, ne* PRÊTEZ *jamais à personne.* (Scribe.) *Mieux vaut donner que* PRÊTER, *c'est souvent moins onéreux.* (M. C. Bachi.)

— *Prêter à la petite semaine,* Prêter pour un temps fort court et à de gros intérêts.

— *Prêter le collet à quelqu'un,* S'offrir pour se battre contre lui. ‖ Lui tenir tête, lui résister, entrer en lutte avec lui.

— *Prêter la main, l'épaule à quelqu'un,* L'aider à porter, à soulever un fardeau. ‖ *Prêter la main à,* Soutenir, appuyer : *C'est le propre du mysticisme de confiner en même temps à la philosophie et au fidéisme et de* PRÊTER LA MAIN *tantôt* AU *rationalisme le plus absolu, tantôt* À *la superstition la plus intempérante.* (Renan.)

— *Prêter main forte à,* Aider par l'emploi de la force : PRÊTER MAIN FORTE À *la loi,* À *l'autorité.*

> La moitié de tes gens doit occuper la porte,
> L'autre moitié te suivre et *te prêter main forte.*
> CORNEILLE.

— *Prêter l'oreille à,* Ecouter avec attention :

> Rois, soyez attentifs; peuples, *prêtez l'oreille.*
> J.-B. ROUSSEAU.

> *Prête,* sans me troubler, *l'oreille à* mes discours;
> D'aucun mot, d'aucun cri n'en interromps le cours.
> CORNEILLE.

> Philosophes, que dis-je? antiques discoureurs,
> C'est *prêter* trop longtemps *l'oreille à* vos erreurs.
> L. RACINE.

‖ Ecouter complaisamment : PRÊTER L'OREILLE À *des propositions.*

> Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
> *Prêter l'oreille aux* fleurettes du diable,
> Que d'être femme et ne pas coqueter.
> SARRASIN.

— *Prêter attention, son attention à,* Etre attentif : PRÊTEZ *toute* VOTRE ATTENTION À *ce que je vais dire;* À *ce qui va se passer.*

— *Prêter silence,* Faire silence pour écouter : PRÊTEZ-*moi un instant de* SILENCE.

— *Prêter son nom,* Laisser figurer son nom dans un acte, dans une affaire; autoriser quelqu'un à s'en servir : *Je ne veux pas* PRÊTER MON NOM *à une pareille intrigue.*

— *Prêter serment,* Faire serment, jurer : PRÊTER SERMENT *devant un tribunal. Etre admis à* PRÊTER SERMENT. *Le jésuite français* PRÊTE SERMENT *d'obéissance absolue à un supérieur étranger.* (Dupin.) *Le* SERMENT *répugne à la conscience; le devoir est de ne pas le* PRÊTER. (Proudh.) *Je n'aime pas les jeux de mots en matière sérieuse; on dit :* PRÊTER UN SERMENT! *Serait-ce pour faire entendre qu'on en touche les intérêts?* (A. d'Houdetot.)

— *Si Dieu lui prête vie,* S'il vit assez longtemps : *Cet enfant ira loin,* SI DIEU LUI PRÊTE VIE. *Je veux faire ce voyage,* SI DIEU ME PRÊTE VIE.

> Petit poisson deviendra grand,
> *Pourvu que Dieu lui prête vie!*
> LA FONTAINE.

— Prov. *On ne prête qu'aux riches,* On ne rend des services qu'à ceux qui sont en état de les récompenser. ‖ On attribue volontiers certains actes, certaines choses à ceux qui sont coutumiers du fait, habitués à faire ces choses ou réputés les posséder : *L'abbé de Voisenon ayant dit, en se plaignant de la méchanceté de ses envieux, qu'on lui prêtait beaucoup de sottises : « Tant pis! reprit vivement d'Alembert,* ON NE PRÊTE QU'AUX RICHES. »

— Art milit. *Prêter le flanc,* Se poster ou marcher de manière à présenter le flanc à l'ennemi. ‖ Fig. Donner prise : PRÊTER LE FLANC *à la malveillance. Malheur à qui* PRÊTE *le flanc au ridicule; sa caustique empreinte est ineffaçable.* (J.-J. Rouss.) *La pauvreté* PRÊTE LE FLANC *à tous les maux dont la richesse se débarrasse bien vite.* (Raspail.) *Toutes les métaphysiques* PRÊTENT LE FLANC *au scepticisme.* (E. About.)

— Mar. *Prêter le travers* ou *le côté à,* Se ranger de flanc en face de : *Jean Bart, laissant Forbin,* PRÊTA *bravement* LE TRAVERS À *ce nouvel assaillant.* (E. Sue.)

— v. n. ou intr. Etre susceptible de s'étendre, de s'étirer, de s'agrandir sous un effort : *Ces bottes ne* PRÊTENT *pas. Ces étoffes* PRÊTENT *beaucoup.*

— Etre abondant, riche, propre à fournir de grands développements : *Ce sujet* PRÊTE *beaucoup; un dramaturge habile en tirerait grand parti.*

— *Prêter à,* Donner matière, sujet à : PRÊTER À *la médisance,* À *la critique,* AU *ridicule. Cette action, ce discours* PRÊTE À *des interprétations fâcheuses. Une mort par indigestion* PRÊTE *toujours* AU *ridicule.* (Brill.-Sav.) *Il n'y a que les gens qui* PRÊTENT AU *ridicule qui soient certains d'être remboursés.* (Petit-Senn.) *Quand les femmes ne* PRÊTENT *plus* À *la médisance, elles s'y adonnent.* (E. Augier.)

Se prêter v. pr. Etre prêté : *Le capital doit* SE PRÊTER *non gratuitement, mais librement.* (F. Bastiat.)

— *Se prêter à,* Se laisser aller, s'accommoder, se plier : *Il faut savoir* SE PRÊTER À *l'illusion. Certaines terres* SE PRÊTENT À *toutes les cultures. Les lois* SE PRÊTENT À *tout, quand le pouvoir en use avec habileté.* (Lamenn.) *Ceux-là seulement savent causer qui savent* SE PRÊTER À *l'esprit des autres et en même temps leur prêter un peu du leur.* (St-Marc Girard.) *L'esprit de la femme* SE PRÊTE *difficilement* À *l'abstraction,* À *la généralisation.* (Vacherot.)

> *Aux* faiblesses d'autrui tâchons de *nous prêter;*
> Quand nous vivons ensemble, il faut nous supporter.
> MOLIÈRE.

> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes *se prêtaient*
> *A* la gaudriole.
> BÉRANGER.

‖ Donner les mains, consentir par complaisance à : SE PRÊTER À *un accommodement,* À *une réconciliation.* SE PRÊTER À *des manœuvres déloyales,* À *de basses intrigues. C'est un homme qui* SE PRÊTE À *tout, qui ne* SE PRÊTE À *rien.* (Acad.)

— v. réciproq. Se donner mutuellement : *Les amis ne devraient* SE PRÊTER *que ce qu'ils peuvent se donner.* (A. d'Houdetot.) *L'énergie et la dignité du caractère* SE PRÊTENT *un mutuel appui.* (Latena.)

— s. m. Prêt, action de prêter : *Le* PRÊTER *est quelquefois plus onéreux que le donner.*

— *C'est un prêter à ne jamais rendre,* C'est un prêt fait à une personne insolvable.

— *Ami au prêter, ennemi au rendre,* Celui qui est votre ami quand vous lui prêtez devient votre ennemi quand il s'agit de rendre.

PRÉTÉRIT s. m. (pré-té-rit, en prononçant légèrement le *t*, d'après l'Académie; mais plusieurs prononcent *prétéri* — du lat. *præter*, au delà, et *ire*, aller). Gramm. Temps passé : *Le présent, le* PRÉTÉRIT *et le futur.* ‖ Ce mot vieillit; on dit plus ordinairement PASSÉ.

Prétérit plus-que-parfait du verbe pousser (*Il preterito più que perfetto del verbo pensare*), satire de Giusti, qui rappelle le *Marquis de Carabas* de Béranger. Dans la satire italienne, le vieux débris du passé s'écrie : « Ah! l'heureux temps!... Nous n'étions pas empestés de livres et de gazettes!... C'était l'Index qui disait pour nous : Je pense! » Tandis que maintenant, « on ne le croirait pas..., la croix est insultée jusque sur les habits; passe encore à l'église! Pour vivre en liberté, gagner la mort, mieux vaut la cage et la cour! Là, serf et sujet du faste royal, le noble léchait bât et licou, et puis, de sa cravache aulique, prenait sa revanche sur la livrée. O temps barbare! Personne aujourd'hui n'estime plus le vrai mérite, celui de naître avant! » On a supprimé le droit d'aînesse qui gardait « en ligne directe, de génération en génération, l'hérédité de l'ânerie. Maintenant, celui qui ne sait pas lire s'appelle une brute! On met sous clef jusqu'aux barons! On abolit sans jugement la corde, le bourreau et le saint office! Et l'on s'alambique, on se distille à tel point la tête qu'un chimiste à présent ruine un saint! »

PRÉTÉRITION s. f. (pré-té-ri-si-on — lat. *præteritio;* de *præterire*, passer, omettre, aller au delà). Rhét. Figure par laquelle on déclare ne pas vouloir parler d'une chose, dont on parle de cette façon indirecte. ‖ On dit aussi PRÉTERMISSION.

— Dr. rom. Omission faite par un testateur d'un des héritiers nécessaires, ce qui rendait nul le testament.

— **Encycl.** Rhétor. Par la *prétérition*, on rapproche, on réunit des circonstances qui, présentées isolément, seraient loin de produire autant d'effet. C'est le procédé suivi par Pellisson au début de son *Histoire de Louis XIV :* « Je n'aurai point à décrire la division dans la maison royale, la guerre civile jointe à l'étrangère et l'autorité disputée entre le prince et ses sujets. Il ne sera pas besoin que je représente non plus une cour agitée de secrètes factions, la fortune des particuliers élevée par des bassesses, la grandeur opprimée par la faveur et le ministre plus

occupé à démêler les intrigues du cabinet et à gouverner l'esprit de son maître qu'à toutes les affaires publiques; moins encore les fureurs qu'une fausse image de religion excite dans les esprits, les assassinats, les conspirations, les massacres et toutes ces autres aventures tragiques qu'on voit avec douleur et qu'on lit avec plaisir. » On cite aussi, comme exemple de *prétérition*, le passage où, dans *Athalie*, Racine fait ainsi parler Mathan :

> Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
> De Joad et de moi la fameuse querelle,
> Quand j'osai contre lui disputer l'encensoir,
> Mes brigues, mes combats, mes pleurs, mon désespoir?
> Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carrière,
> Et mon âme à la cour s'attacha tout entière.
> J'approchai par degrés de l'oreille des rois
> Et bientôt en oracle on érigea ma voix...
> Autant que de Joad l'inflexible rudesse
> De leur superbe oreille offensait la mollesse,
> Autant je les charmais par ma dextérité,
> Dérobant à leurs yeux la triste vérité...

Fléchier a fait un bel emploi de la *prétérition* dans l'*Oraison funèbre de Turenne* : « N'attendez pas, messieurs, que j'ouvre ici une scène tragique; que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées, que je découvre ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé; que je fasse crier son sang comme celui d'Abel et que j'expose à vos yeux les tristes images de la Religion et de la Patrie éplorées. »

La *prétérition* est fréquemment appelée *prétermission*.

PRÉTEUR s. m. (pré-teur — lat. *prætor*, pour *præitor*, qui est exactement le sanscrit védique *puraêtar*, chef. Ce nom est probablement formé du sanscrit *puri*, roi, souverain. Cependant Delâtre croit que le latin *prætor* signifie proprement celui qui marche devant les autres, de *præ*, devant, et de *ire*, aller). Hist. rom. Magistrat qui rendait la justice dans Rome ou qui gouvernait une province : *Un édit du* PRÉTEUR. *Le* PRÉTEUR *de la Sicile. Elire un* PRÉTEUR, *des* PRÉTEURS. *Les* PRÉTEURS *ne restaient en charge que pendant une année.* ‖ *Préteur urbain* ou *majeur*, Préteur chargé des affaires entre citoyens. ‖ *Préteur étranger* ou *mineur*, Second préteur qui jugeait les affaires entre étrangers. ‖ *Préteur tutélaire*, Magistrat créé par Marc-Aurèle pour veiller aux intérêts des pupilles et des orphelins. ‖ *Préteur fiscal*, Magistrat créé par Nerva pour juger les contestations entre le fisc et les particuliers.

— Hist. mod. Titre que l'on donnait, sous Napoléon Ier, à des officiers nommés dans le sein du Sénat et qui étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde du Sénat, à la police et à l'entretien du palais sénatorial.

— **Encycl.** Hist. rom. Le nom de *préteur* fut donné dans l'origine aux consuls romains quand ils siégeaient comme juges (suivant d'autres, c'était le nom générique de toutes les magistratures). Vers 364 av. J.-C., il fut appliqué exclusivement à un magistrat justicier de Rome, puis il passa successivement à d'autres fonctionnaires. Le *préteur urbain*, celui qui était chargé de l'administration de la justice dans la cité en l'absence des consuls, était, à certains égards, regardé comme le collègue de ces derniers. Son élection avait lieu de la même manière aux comices centuriates; comme eux, il portait la prétexte et était précédé de deux licteurs à Rome et de six en dehors du Pomœrium. Son pouvoir durait un an et il remplissait toutes les fonctions des magistrats suprêmes quand ceux-ci étaient aux armées. Il ne pouvait s'éloigner de Rome plus de dix jours consécutifs. En entrant en charge, il publiait un édit où il énonçait les règles de droit qu'il suivrait. Le *préteur des étrangers*, institué vers 243 av. J.-C., rendait la justice aux étrangers résidant à Rome, soit dans les contestations qu'ils avaient entre eux, soit dans celles qu'ils avaient avec les citoyens. Ses insignes d'autorité étaient les mêmes que ceux du *préteur* urbain. Les *préteurs provinciaux* étaient ordinairement des *préteurs* sortant de charge et qu'on envoyait administrer les provinces conquises avec une autorité absolue. A part un petit nombre d'exceptions, ces magistrats exerçaient sur les sujets de la république la tyrannie la plus odieuse et les écrasaient d'exactions. Verrès, *préteur* de Sicile, est un exemple des excès monstrueux auxquels se livraient ces représentants de la rapacité romaine, qui ressemblaient sous beaucoup de rapports aux satrapes de l'Orient. Il y avait encore le *préteur du Trésor*, le *préteur fiscal*, les *préteurs céréals*, etc.

— *Edit du préteur*. V. ÉDIT.

PRÊTEUR, EUSE adj. (prê-teur, eu-ze — rad. *prêter*). Qui prête volontiers; qui aime à prêter :

> La Fourmi n'est pas *prêteuse*,
> C'est là son moindre défaut.
>
> LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne qui prête, qui a prêté : *Un* PRÊTEUR *sur gage. Le* PRÊTEUR, *pour ne charger sa conscience d'aucun scrupule, prétend ne donner son argent qu'au denier dix-huit.* (Mol.) *Les ministres, les rois font la cour aux* PRÊTEURS *d'argent, qu'ils monseigneurisent chapeau bas.* (Lamenn.)

PRÉTEXTAT (saint), prélat français, mort à Rouen en 586. Il devint évêque de Rouen en 555, assista aux conciles de Paris (557) et de Tours (567) et fut le parrain de Mérovée, fils du roi Chilpéric. Après l'assassinat de son mari, Sigebert, roi d'Austrasie, Brunehaut se rendit à Rouen. Le jeune Mérovée vint peu après dans cette ville et conçut une violente passion pour sa tante. Prétextat, craignant qu'il ne s'établît entre eux des relations illicites, consentit à les marier, bien que cette union fût contraire aux lois de l'Eglise (576). Lorsque Chilpéric apprit la nouvelle du mariage de son fils, il entra dans une violente colère et, à l'incitation de Frédégonde, ennemie déclarée de Prétextat et de son beau-fils Mérovée, il cita l'évêque de Rouen à comparaître devant un concile réuni à Paris (577) et l'accusa, non-seulement d'avoir enfreint les règles canoniques, mais d'avoir conspiré avec Mérovée contre lui et de lui avoir volé des bijoux précieux. Vainement l'évêque de Rouen protesta de son innocence, déclara que les bijoux réclamés lui avaient été confiés en dépôt par Brunehaut; vainement il trouva un appui et un défenseur dans Grégoire de Tours, il fut déposé et exilé dans l'île de Jersey. Après la mort de Chilpéric (584), le clergé et le peuple de Rouen rappelèrent Prétextat, qui fut réhabilité et réintégré sur son siége. Mais le temps n'avait point apaisé la haine que lui portait Frédégonde. Se trouvant un jour en présence de l'évêque, la reine déchue lui dit, dans un moment de colère, que le temps pouvait revenir pour lui de reprendre le chemin de l'exil. « Dans l'exil et hors de l'exil, lui répondit Prétextat, j'ai toujours été et je serai toujours évêque; mais toi, peux-tu dire que tu jouiras toujours de la puissance royale? De l'exil, nous passons, avec l'aide de Dieu, dans le royaume du ciel; et toi, de ton royaume de ce monde tu seras précipitée dans les abîmes de l'enfer, si tu ne renonces pas à tes méchancetés, si tu ne fléchis pas le Seigneur par les larmes du repentir. » Un tel langage n'était pas fait pour calmer l'implacable Frédégonde. Ayant gagné à prix d'or un serf, elle fit assassiner Prétextat le jour de Pâques, au moment où il priait au pied de l'autel. L'Eglise célèbre sa fête le 24 février.

PRÉTEXTE s. m. (pré-tèk-ste — lat. *prætextus;* de *prætexere*, tisser devant, mettre en avant). Motif simulé qu'on allègue pour cacher la véritable raison : PRÉTEXTE *spécieux. Léger, faux* PRÉTEXTE. *Chercher un* PRÉTEXTE *de querelle. Prendre* PRÉTEXTE *de son ignorance. Se mêler de tout, sous* PRÉTEXTE *de rendre service. Quelque* PRÉTEXTE *que nous donnions à nos afflictions, ce n'est souvent que l'intérêt ou la vanité qui les cause.* (La Rochef.) *Chaque défaut a son* PRÉTEXTE. (La Rochef.) *Tout sert de* PRÉTEXTE *aux méchants.* (Volt.) *Le* PRÉTEXTE *ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils leur veulent du bien.* (Vauven.) *Dès qu'on gêne l'intérêt sous* PRÉTEXTE *de le diriger, on le paralyse.* (B. Const.) *Sous un vain* PRÉTEXTE *de décence, on n'apprend rien aux jeunes filles qui puisse les guider dans la vie.* (H. Beyle.) *Si les citoyens sont égaux devant le scrutin comme devant la loi, il ne reste plus aucun* PRÉTEXTE *aux distinctions nobiliaires, dotations, majorats.* (Proudh.) *L'amour qu'on éprouve est tout en soi; la personne aimée n'est que le* PRÉTEXTE. (A. Karr.) *L'armée se fait le bras du despote, sous* PRÉTEXTE *de protéger l'ordre public.* (Vacherot.) *Qu'est-ce, je vous prie, qu'un remède, sinon un* PRÉTEXTE *pour espérer?* (H. Taine.) *La crainte de l'ingratitude est un* PRÉTEXTE *de l'égoïsme.* (Latena.)

> Est-il rien sous les cieux dont le crime n'abuse,
> Qui ne serve aux méchants de *prétexte* ou d'excuse?
>
> VIENNET.

— *Sous un prétexte*, En alléguant un prétexte.

— *Sous prétexte de*, En alléguant pour prétexte : *Il s'est absenté* SOUS PRÉTEXTE DE *maladie.*

PRÉTEXTE adj. f. (pré-tèk-ste — lat. *prætexta;* de *præ*, devant, et de *texta*, tissée). Antiq. rom. Se disait d'une robe blanche, bordée de pourpre, qui était une des marques des grandes magistratures et de la dignité sénatoriale. ‖ Se disait aussi de la robe blanche bordée de pourpre que les fils de familles patriciennes revêtaient à l'âge de puberté.

— Littér. anc. Se dit des tragédies latines dont le sujet était emprunté à l'histoire de Rome, et dont les personnages étaient revêtus de la robe prétexte.

— s. f. Robe prétexte : *Revêtir la* PRÉTEXTE. *Les fils de patriciens prenaient la* PRÉTEXTE *à l'âge de puberté.*

— **Encycl.** Antiq. rom. V. TOGE.

— Littér. anc. *Tragédie prétexte.* Ce nom était donné à ce genre de tragédie par allusion à la prétexte, toge bordée d'une bande de pourpre que portaient les magistrats, de même que la comédie dont le sujet était romain s'appelait *comédie à toge*, par allusion au vêtement commun à tous les citoyens. De même, en Grèce, le cothurne et le brodequin désignaient la tragédie et la comédie. Quoique les événements tragiques et dignes du théâtre ne manquassent pas à l'histoire de Rome, c'est en Grèce que les tragiques latins puisèrent presque toujours leurs sujets; c'est à la tragédie grecque que Livius Andronicus, dans ses vers saturniens, Névius, dans des formes plus savantes, Ennius, dans des imitations très-rapprochées de l'original, ont emprunté leurs sujets. Pacuvius fit de même. Ce fut Attius qui osa le premier, vers la fin du Ier siècle avant notre ère, sortir de la voie parcourue jusque-là. « Et ils n'ont pas gagné peu de gloire, dit Horace, les poëtes qui ont osé abandonner les traces des Grecs et mettre en scène des faits domestiques, soit dans la tragédie *prétexte*, soit dans la comédie à toge. » Nous connaissons trois titres des tragédies *prétextes* d'Attius; ces titres sont : *Brutus*, *Decius*, *Marcellus*. Des deux dernières il ne nous reste rien. *Brutus* avait pour sujet la mort de Lucrèce et l'expulsion des Tarquins. Nous ignorons comment le poëte l'avait traité; mais des fragments nous permettent d'affirmer qu'il ne s'était pas borné à la vérité historique. Ainsi il montrait Tarquin, troublé par un songe, appelant les devins autour de lui, et les devins interprétant ce songe. « J'avais commencé durant la nuit, disait Tarquin, à livrer mon corps au repos et à délasser par le sommeil mes membres fatigués; j'aperçois en songe un berger qui dirige vers moi un troupeau de moutons d'une grande beauté. Je choisis dans le troupeau deux béliers du même sang et j'immole le plus beau des deux. Puis son frère s'élance sur moi, me heurte de ses cornes et me renverse du coup. Me voilà étendu à terre, sur le dos et grièvement blessé. Là, j'aperçois dans le ciel un saisissant et merveilleux prodige : c'était le soleil qui changeait de route et dont l'orbe rayonnant et enflammé s'avançait vers la droite. » Les devins répondaient à Tarquin : « O roi, les habitudes des hommes dans la vie, leurs pensées, leurs soucis, les spectacles qui les frappent, les actions ou les réflexions qui les occupent durant la veille, se reproduisent en nous pendant notre sommeil. Il n'y a rien là dont on ait à s'émouvoir; mais ce n'est pas sans raison que ces images, en de telles conjonctures, s'offrent à l'improviste. Prends donc garde que celui que tu crois stupide à l'égal d'une bête ne porte une âme d'élite, une âme fortifiée de sagesse, et qu'il ne te chasse du trône; car le phénomène dont tu as été témoin au ciel présage dans le peuple une révolution très-prochaine. Puisse l'événement être heureux pour le peuple! Mais l'astre majestueux a pris sa course de gauche à droite; l'augure en est certain : la chose publique de Rome atteindra au faîte de la gloire. » Nous avons cité ce fragment dans son entier parce qu'il est le seul qui nous soit parvenu de la tragédie *prétexte* jusqu'au temps de Sénèque. Il y a parmi les dix tragédies qui sont attribuées à ce dernier, et dont neuf ont été empruntées au théâtre grec, une tragédie *prétexte* intitulée *Octavie*. C'est la plus mauvaise des dix pièces, et elle est tout à fait indigne de l'auteur sous le nom duquel elle nous est connue. En outre, comme elle a pour sujet Néron répudiant Octavie, que Sénèque lui-même y joue un rôle, que la mort de Néron, avec les circonstances particulières dont elle fut accompagnée, y est prédite en des termes d'une précision invraisemblable avant l'événement accompli et que Sénèque mourut trois ans avant l'empereur, il est évident que la pièce n'est pas de lui, mais d'un écrivain postérieur assez habile pour s'approprier les formes de son style et de sa versification. Le petit nombre de tragédies *prétextes* dont nous pouvons constater l'existence chez les Romains serait pour nous un grand sujet d'étonnement, si nous ne savions qu'en général ils n'aimèrent jamais la tragédie et que, dès le siècle d'Auguste, ils abandonnèrent même la comédie pour les spectacles des pantomimes et du cirque.

PRÉTEXTÉ, ÉE (pré-tèk-sté) part. passé du v. Prétexter. Allégué comme prétexte : *Absence* PRÉTEXTÉE.

PRÉTEXTER v. a ou tr. (pré-tèk-sté — rad. *prétexte*). Alléguer pour prétexte : PRÉTEXTER *une indisposition.* PRÉTEXTER *une affaire, un rendez-vous. Il a* PRÉTEXTÉ *qu'il n'était pas assez riche.* (Acad.)

— Couvrir d'un prétexte, cacher sous quelque apparence plus ou moins spécieuse : *Ce magistrat* PRÉTEXTE *ses violences de l'amour du bien public.* (Acad.)

PRETI (Jérôme), poëte italien, né en Toscane en 1582, mort à Barcelone en 1626. Il fut d'abord page d'Alphonse II, duc de Ferrare, puis gentilhomme du prince Nelli, à Gênes, se fit connaître par des compositions poétiques dans le genre de celles de Marini et d'Achillini et devint membre de plusieurs Académies. S'étant rendu à Rome, il entra en relation avec le cardinal Barberini, qui, devenu légat en Espagne, le prit pour secrétaire et l'emmena avec lui. Son chef-d'œuvre est une idylle intitulée *Salmacis* (Milan, 1619, in-8°). Ses œuvres poétiques ont été réunies et publiées en 1666 (in-12). — Un architecte italien du même nom, François-Marie PRETI, né à Castelfranco en 1701, mort en 1774, construisit des églises et des édifices d'une bonne ordonnance et publia un ouvrage intitulé : *Elementi di architettura* (Venise, 1780, in-4°).

PRETI (Mattia), peintre italien, plus connu sous le nom de CALABRESE. V. ce nom.

PRÉTIBIAL, ALE adj. (pré-ti-bi-al, a-le — du lat. *præ*, devant, et de *tibial*). Anat. Qui est situé au devant du tibia. ‖ Pl. PRÉTIBIAUX.

PRÉTIBIO-DIGITAL, ALE adj. (pré-ti-bi-o-di-ji-tal, a-le — de *prétibial*, et de *digital*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face antérieure du tibia aux orteils.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE adj. (pré-ti-bi-o-su-sfa-lan-jé-tè-re — de *prétibial*, de *sur*, et de *phalange*). Anat. Qui se rend de la face antérieure du tibia aux orteils.

PRETINTAILLE s. f. (pre-tain-ta-lle; *ll* mll.). Ornement en découpures, qui se mettait autrefois sur la robe des femmes : *Robe garnie de* PRETINTAILLES. *Chargées de* PRETINTAILLES *et de falbalas, elles semblent parées de guenilles.* (J.-J. Rouss.) *Je puis me vanter d'être la première qui ait porté des* PRETINTAILLES *dans la ville de Valognes.* (Le Sage.)

— Par ext. Accessoire de peu d'importance, futilité : *Il a hérité du château et de toutes les* PRETINTAILLES. *Il a gagné son procès avec les* PRETINTAILLES. (Acad.) *C'est un jeune philosophe plein d'esprit; il n'a pas besoin des petites* PRETINTAILLES *du siècle.* (Volt.) ‖ Sens vieilli.

— Nom donné aux différentes chances du jeu de l'hombre, qu'on paye à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou qu'il paye aux autres dans le cas contraire.

Pretintaille (LA MARQUISE DE), chanson de Béranger. On entend d'ordinaire par une marquise de Pretintaille une douairière ridicule, revenue de l'émigration en 1815 et tout étonnée de ne pas voir accourir ses serfs et vassaux de l'ancien temps. La Révolution l'a ruinée, mais elle n'en conserve pas moins les prétentions, le langage hautain et les modes d'autrefois; elle dit : « Mes gens » en parlant de son concierge. Béranger veut qu'outre ses falbalas elle ait encore conservé les vices de l'ancien régime; la sienne aime volontiers les vilains, quand ils ont de la carrure et de la taille; elle les conduit sous ses rideaux blasonnés et leur permet tout, à condition qu'ils n'oublient pas ses trente quartiers de noblesse. Sa chanson est une satire plus égrillarde que piquante.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

> Sacrifirais-je à mes attraits
> Des gentilshommes damerets
> Qui n'ont ni carrure ni taille?
> Non, mais j'accable cent gredins
> De mes feux et de mes dédains.
> Vils roturiers,
> Respectez les quartiers
> De la marquise de Pretintaille.

TROISIÈME COUPLET.

> Je veux citer les plus marquants,
> Bien qu'après coup tous ces croquants
> Osent me traiter d'antiquaille :
> Je ne suis, aux yeux des malins,
> Qu'une savonnette à vilains.
> Vils roturiers,
> Respectez les quartiers
> De la marquise de Pretintaille.

QUATRIÈME COUPLET.

> Mon laquais était tout porté :
> Mais il parle d'égalité;
> De mes parchemins il se raille.
> Paix! lui dis-je, et traite un peu mieux
> Ce que je tiens de mes aïeux.
> Vils roturiers,
> Respectez les quartiers
> De la marquise de Pretintaille.

CINQUIÈME COUPLET.

> Arrive, après, mon confesseur;
> Du parti sacré défenseur,
> Il presse de près son ouaille;
> Avec moi, son front virginal

Vise au chapeau de cardinal.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

SIXIÈME COUPLET.

Je veux corrompre un député :
Pour l'amour et la liberté,
Il était plus chaud qu'une caille;
L'aveu que ma bouche octroya
Mit les droits de l'homme à *quia*.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

SEPTIÈME COUPLET.

Mon fermier, butor bien nerveux,
Dont la charte a comblé les vœux,
Dénigrait la glèbe et la taille;
Mais je lui fis voir à loisir
Tout ce qu'on gagne au *bon plaisir*.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

HUITIÈME COUPLET.

J'oubliais certain grand coquin,
Pauvre officier républicain,
Brave au lit comme à la mitraille;
J'ai vengé sur ce possédé
Charette, Cobourg et Condé.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

NEUVIÈME COUPLET.

Mes privilèges s'éteindraient
Si nos étrangers ne rentraient;
A ma note aussi je travaille.
En attendant, forçons le roi
De solder les Suisses pour moi.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

PRETINTAILLÉ, ÉE (pre-tain-ta-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Pretintailler : *Robe* PRETINTAILLÉE.

— Jeux. Se dit des différentes chances du jeu de l'hombre pour lesquelles celui qui fait jouer donne ou reçoit des fiches, selon qu'il gagne ou qu'il perd.

PRETINTAILLER v. a. ou tr. (pre-tain-ta-llé; *ll* mll. — rad. *pretintaille*). Mettre des pretintailles à : PRETINTAILLER *une robe*.

— Fig. Multiplier les ornements de mauvais goût dans : PRETINTAILLER *son style*.

PRÉTOIRE s. m. (pré-toi-re — lat. *prætorium;* de *prætor*, préteur). Antiq. rom. Tente du général, dans un camp. ‖ Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice : *Jésus fut conduit au* PRÉTOIRE, *où siégeait Pilate.* ‖ Caserne ou camp stable des prétoriens. ‖ *Préfet du prétoire*, Chef de la garde prétorienne : *Les* PRÉFETS DU PRÉTOIRE, *pour le pouvoir et pour les fonctions, étaient à peu près comme les grands vizirs.* (Montesq.) *Macrin*, PRÉFET DU PRÉTOIRE, *menacé de mort par Caracalla, le prévint en le faisant assassiner.* (Chateaub.)

— Sous le Bas-Empire, on donna le même nom au premier magistrat de chacune des quatre grandes provinces : *Le* PRÉFET DU PRÉTOIRE *des Gaules résidait à Trente.* (Guizot.)

— Jurispr. Tribunal d'un juge de paix. ‖ Tribunal en général : *J'arrivais au sein du* PRÉTOIRE *juste au moment où l'avocat défenseur achevait, dans son discours, de m'accommoder si injustement.* (J. Sandeau.)

— **Encycl.** Hist. *Préfet du prétoire.* V. PRÉFET.

PRÉTORIEN, IENNE adj. (pré-to-ri-ain, i-è-ne — lat. *prætorianus;* de *prætor*, préteur). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport au préteur : *Dignité* PRÉTORIENNE. ‖ Se disait des soldats qui formèrent d'abord la garde du général et plus tard celle de l'empereur : *Garde* PRÉTORIENNE. *Cohorte* PRÉTORIENNE. *Soldats* PRÉTORIENS. ‖ *Province prétorienne*, Province gouvernée par un préteur. ‖ *Droit prétorien*, Droit qui résultait des édits des préteurs. ‖ *Familles prétoriennes*, Familles dans lesquelles on avait nommé un préteur.

— s. m. Soldat de la garde de l'empereur : *Pertinax était un soldat rigide; les* PRÉTORIENS *le massacrèrent.* (Chateaub.) *A Rome, le patriciat avait organisé la république; la plèbe enfanta les Césars et les* PRÉTORIENS. (Proudh.)

— Par anal. Soldat disposé à servir les volontés tyranniques d'un despote : *Ces grands bals étaient toujours des occasions saisies par de riches familles pour y produire leurs héritiers aux yeux des* PRÉTORIENS *de Napoléon.* (Balz.)

— **Encycl.** On appela d'abord chez les Romains cohortes *prétoriennes*, *cohortes prætoriæ*, certaines cohortes particulières chargées de veiller, en temps de guerre, à la sûreté du consul. L'origine en remonte à Scipion l'Africain, qui avait créé cette garde spéciale pour qu'elle l'accompagnât partout; les généraux qui suivirent imitèrent son exemple. Puis les cohortes *prétoriennes* devinrent plus nombreuses. Octave et Antoine, dans les guerres du Triumvirat, organisèrent de cette façon 8,000 de leurs plus vieux soldats, et Octave, un peu plus tard, devenu empereur sous le nom d'Auguste, eut soin, pour affermir son pouvoir, d'établir cette institution d'une façon permanente et définitive. Il s'était appuyé sur l'armée pour s'emparer du pouvoir et continua de s'appuyer sur elle pour le garder. Mais, comme il devait tout aux soldats, il avait tout à craindre de leur part, les légions qui l'avaient élevé au pouvoir pouvant aussi l'en faire tomber. Pour sa sûreté personnelle, il lui fallut donc une garde particulière; il se fit autoriser par le sénat, toujours complaisant, à conserver auprès de lui, en temps de paix et dans la ville même, tout un corps d'armée. Il choisit les *prétoriens* parmi les habitants des pays voisins de Rome, dans l'Etrurie, dans l'Ombrie, dans le Latium. Il en forma dix cohortes de 1,000 hommes, en mit quatre dans Rome et plaça les autres dans les villes les plus voisines, afin qu'elles fussent toutes prêtes à accourir au premier signal pour étouffer les premiers mouvements d'une rébellion. Il se les attacha tout à fait en leur accordant une double paye et des prérogatives supérieures à celles des autres troupes; puis il leur donna deux chefs, pour que l'un servît à l'autre de surveillant, et il les prit dans l'ordre des chevaliers plutôt que dans le sénat, pour ne pas confier un commandement de cette importance à des personnes déjà puissantes par elles-mêmes. Mais ce qu'il sembla prévoir et ce qu'il voulut prévenir ne tarda pas à arriver. Les préfets du prétoire, peu considérés dans l'origine, devinrent bientôt les premiers officiers de l'empire et se rendirent redoutables aux empereurs. Dès le règne de Tibère, successeur d'Auguste, un ministre ambitieux obtint pour lui seul le commandement des dix cohortes *prétoriennes*. Il représenta alors que la dispersion de ces troupes entraînait des désordres; que leur réunion maintiendrait mieux la discipline et permettrait d'en tirer des secours plus efficaces dans les besoins pressants; qu'elles recevraient ses ordres toutes à la fois et que la vue habituelle de leur force et de leur nombre, en leur inspirant à elles-mêmes plus de confiance, imprimerait aux autres plus de terreur. Séjan, qui ne craignait pas de convoiter l'empire, vit ses projets démasqués et déjoués; mais Tibère n'en garda pas moins les 10,000 *prétoriens* réunis à Rome. A la mort de Caligula, successeur de Tibère, la division éclata entre le sénat et les soldats. Claude donna aux *prétoriens* 5,000 sesterces par tête; ils le proclamèrent et le sénat dut céder. Claude fut ainsi le premier qui acheta, en quelque sorte, l'empire; exemple qui devait être tant de fois suivi! Ce fut, en effet, au camp des *prétoriens* que Néron se présenta tout d'abord; il leur promit une gratification semblable à celle qu'ils avaient obtenue de son père et reçut, en échange, le titre suprême qu'il demandait. Après la conjuration de Subrius Flavius, de Sulpicius Asper et de Pison, ce fut encore auprès d'eux qu'il se rendit; il les loua de leur attachement et leur distribua 20 millions de sesterces. Il se montra toujours attentif à se concilier leur amitié; il leur accorda même une gratification perpétuelle et voulut qu'ils reçussent leur blé de sa libéralité. Cependant toutes ces largesses ne suffirent pas à lui assurer leur fidélité. Nymphidius, préfet du prétoire, leur promit, au nom de Galba, s'ils abandonnaient Néron, une récompense qui passe toute mesure : 30,000 sesterces par tête. De telles promesses décidèrent les *prétoriens*, qui abandonnèrent la garde du palais, se retirèrent dans leur camp et proclamèrent Galba. Mais Galba ne put ni ne voulut acquitter sa dette, et l'avidité des *prétoriens* frustrés se tourna vers Othon. Les légions des provinces prétendirent n'avoir pas moins de droit qu'eux à donner un maître au monde; elles voulurent toutes porter leurs chefs à la souveraine puissance. De là une suite de révolutions, de guerres intestines et d'événements tragiques. Vitellius, vainqueur par ses légions, cassa les dix cohortes de Rome, qui lui étaient hostiles; il les remplaça par 16,000 *prétoriens* nouveaux et, tandis que les dix cohortes anciennes avaient toujours été composées de soldats d'élite choisis dans les villes voisines de Rome, il forma les siennes d'un mélange confus de soldats des légions germaniques. Pendant ce temps, les troupes d'Orient proclamèrent Vespasien, qui ne manqua pas d'appeler à son service les *prétoriens* cassés par Vitellius, et Rome fut prise d'assaut.

Les règnes de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle rappelèrent pour un temps l'ordre si souvent troublé. Mais le vice radical subsistait. Les princes les mieux affermis furent toujours obligés de ménager leur garde, et celle-ci avait trop bien connu son ascendant sur la puissance civile pour l'oublier jamais. Enfin, elle prit absolument le dessus et, après Commode, les *prétoriens* disposèrent de l'empire en faveur de Pertinax. Mais, pour eux, Pertinax était trop vertueux. Après trois mois de règne, ils le tuèrent et, ne mettant plus de bornes à leur criminelle avidité, ils firent monter sur les murs du prétoire ceux d'entre eux qui avaient la voix la plus forte pour proclamer l'empire à vendre au plus offrant. Didius Julianus, après avoir marchandé longtemps, offrit 30,000 sesterces par tête et l'emporta. Mais Sévère, commandant des légions d'Illyrie, en se déclarant le vengeur de Pertinax, se fit proclamer par ses troupes et marcha aussitôt vers Rome. Une nouvelle fois, les légions entrèrent victorieuses dans la ville. Sévère fit occuper le camp des *prétoriens* par ses troupes d'élite; il leur reprocha tous leurs crimes, conclut qu'il n'était point de châtiment dont ils ne se fussent rendus dignes par ces forfaits et les cassa ignominieusement. Puis il choisit, parmi ses troupes d'Illyrie, les plus braves soldats, dont il forma une nouvelle garde quatre fois plus nombreuse que l'ancienne, et, le camp de Rome ne suffisant plus, il en fit construire un second dans le voisinage. Aussi Caracalla, l'assassin de son propre frère, fut-il obligé, pour s'attacher tant de gardes, de dissiper en un jour les richesses immenses amassées, pendant un règne de dix-huit ans, par les exactions de son père. Les soldats, munis d'un ordre, allèrent au trésor public se payer de leurs propres mains; puis ils revinrent armés, proclamèrent leur empereur, l'introduisirent dans le sénat et, pendant qu'il parla, se rangèrent sur deux files le long des bancs des sénateurs. Les piques *prétoriennes* dirigèrent désormais les conseils de l'empire. Ce fut en vain que Dioclétien, pour diminuer les luttes intestines, divisa les *prétoriens* en quatre grandes armées, qui devaient s'intimider les unes les autres; il y eut deux empereurs et deux césars à la fois; chacun d'eux eut sa garde et, par cette multitude d'empereurs et de césars, le corps de l'Etat fut désuni, les guerres civiles se multiplièrent. Constantin, vainqueur de Maxence, cassa définitivement cette garde *prétorienne* qui s'était tant de fois vendue et qui avait si largement contribué à préparer la ruine de l'empire. V. Le Beau; Crevier; Montesquieu, *Grandeur et décadence* (ch. XVII); Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle, Révolutions des empires;* Lamarre, *De la milice romaine* (Paris, 1863, in-8°).

PRÉTORIOLE s. m. (pré-to-ri-o-le — dimin. du lat. *prætorium*, prétoire). Anc. mar. Chambre du capitaine de vaisseau, sur la Méditerranée.

PRÊTRA s. m. (prê-tra — altér. de *prêtre*). Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes brêmes ou éperlans bâtards.

PRÊTRAILLE s. f. (prê-tra-lle; *ll* mll. — rad. *prêtre*). Vil ramassis de prêtres; clergé ainsi désigné avec une intention de mépris : *M. Baudinet, qui n'est pas trop dans les bonnes grâces de la* PRÊTRAILLE, *veut se ménager des retraites et des appuis à tout hasard.* (Volt.)

PRÊTRE s. m. (prê-tre. — Si nous n'avions, pour nous guider, que le français moderne, nous pourrions chercher à rattacher *prêtre* à *prêcher* ou à *prier;* mais, si on le fait remonter à sa forme originale *presbyter*, on arrive sans peine au comparatif *presbuteros*, du grec *presbus*, âgé. Le grec *presbytêr* veut donc dire un homme âgé, un ancien). Celui qui est chargé de présider aux cérémonies d'un culte religieux : *Les* PRÊTRES *du paganisme. Les* PRÊTRES *de Baal. Les* PRÊTRES *de Jupiter, d'Apollon, de Cérès. L'histoire, qu'est-ce? le long procès-verbal du supplice de l'humanité : le pouvoir tient la hache, et le* PRÊTRE *exhorte le patient.* (Lamenn.) *Sur le globe entier, les* PRÊTRES *maudissent, persécutent, damnent au nom de Dieu.* (A. Martin.)

— Dans l'Eglise catholique, Celui qui a reçu l'ordre de la prêtrise : *Les* PRÊTRES *ressemblent aux amants; ils prennent de grandes libertés quand on leur en passe de petites.* (Volt.) *La menace d'un rhume négligé est pour les médecins ce que le purgatoire est pour les* PRÊTRES : *un Pérou.* (Chamfort.) *Je suis entouré de* PRÊTRES *qui me répètent sans cesse que leur royaume n'est pas de ce monde et ils se saisissent de tout ce qu'ils peuvent.* (Napoléon I[er].) *Luther demandait au pape pourquoi l'acquisition de richesses énormes était l'unique souci des* PRÊTRES *du Dieu né dans une étable.* (Vacquerie.)

— *Prêtre paroissial*, *Prêtre habitué*, Celui qui est attaché à une paroisse : *Les* PRÊTRES HABITUÉS *sont les hommes de peine de la paroisse.*

— Loc. fam. *Prêtre Martin*, Chantre qui dit le verset et le répons. ‖ Individu qui fait la demande et la réponse. ‖ *C'est un pauvre prêtre, s'il n'a point d'argent caché*, C'est un homme qui a peu d'adresse, peu de capacité.

— Prov. *Il faut que le prêtre vive de l'autel*, Les rétributions accordées aux prêtres pour l'exercice de leurs fonctions sont légitimes.

— Hist. *Prêtres constitutionnels*, Nom donné, pendant la Révolution, aux prêtres qui avaient prêté le serment constitutionnel. ‖ *Prêtres réfractaires*, Ceux qui avaient refusé de prêter ce serment.

— Fortif. *Bonnet de prêtre* ou *Bonnet à prêtre*, Ouvrage avancé qui est formé de trois angles saillants.

— Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil, du macareux et de plusieurs autres oiseaux.

— Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes brêmes et des petits poissons blancs.

— Entom. Nom vulgaire des libellules.

— Bot. *Bonnet de prêtre*, Fusain, à cause de la forme de son fruit.

— Pop. *Il va tomber des prêtres*, Se dit lorsqu'il survient un gros nuage noir, qui menace d'une pluie d'orage.

— **Allus. littér. Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense**, Vers fameux de Voltaire, dans *Œdipe*, acte IV, scène I[re]. Jocaste rassure ainsi Œdipe sur les malheurs épouvantables dont il a été menacé par le grand prêtre :

Cet organe des dieux est-il donc infaillible?
Un ministère saint les attache aux autels;
Ils approchent des dieux, mais ils sont des mortels.
Pensez-vous qu'en effet, au gré de leur demande,
Du vol de leurs oiseaux la vérité dépende,
Que, sous un fer sacré, des taureaux gémissants
Dévoilent l'avenir à leurs regards perçants,
Et que de leurs festons les victimes ornées
Des humains dans leurs flancs portent les destinées?
Non, non; chercher ainsi l'obscure vérité,
C'est usurper les droits de la divinité.
Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense,
Notre crédulité fait toute leur science.

Dans l'application, ce vers se dit de tout ce qui jouit d'un prestige plus ou moins exagéré :

« Comme le budget *n'est pas ce qu'un vain peuple pense*, une caisse où peuvent venir puiser les indigences personnelles, il me semble qu'un gouvernement sage et intelligent devrait, dans l'intérêt de la prospérité publique, se proposer de décourager les solliciteurs. »

TAXILE DELORD.

« Je serais tenté quelquefois d'appliquer en partie aux savants ce que Voltaire disait des prêtres; je dirais :

Les savants ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
Notre crédulité fait souvent *leur science.*

PIERRE LEROUX.

« Je suis bien loin de contester l'utilité de la statistique; je dis seulement qu'il serait souvent dangereux de se fier à elle et qu'elle *n'est pas ce qu'un vain peuple pense.* Elle n'a pas reçu le don divinatoire et elle n'est même pas toujours concluante. »

ALFRED DE COURCY.

« Les corbeaux *ne sont pas ce qu'un vain peuple pense*... Ils sont de robe, non d'Eglise. Le corbeau est maigre et bavard; l'homme d'Eglise est gras et discret. Celui-ci prêche la paix; l'autre fait chorus avec les loups, les hyènes et les vautours pour évoquer le démon de la guerre qui fauche les bataillons et sème les champs de cadavres... »

TOUSSENEL.

— **Encycl.** *Prêtres païens.* Les peuples de l'antiquité ont presque toujours comblé de biens, d'honneurs et de prérogatives exorbitantes les ministres de la religion.

Les Egyptiens, selon l'opinion des Grecs, furent les premiers instituteurs des cérémonies religieuses, des temples, des mystères, et chez eux l'ordre des *prêtres* passait avant tous les autres. L'Etat leur fournissait tout ce qui était nécessaire pour leur subsistance et pour les sacrifices. Leurs terres étaient exemptes de redevances; leur chef, auquel on donnait le nom de prophète, présidait même à l'imposition des tributs. Tous les jours, dit Diodore, ils allaient au temple, et lorsque les victimes avaient été amenées au pied des autels, le grand *prêtre* debout, en présence de tout le peuple, demandait aux dieux à haute voix qu'ils conservassent le roi et qu'ils répandissent sur lui toutes leurs faveurs, parce qu'il gouvernait ses sujets avec justice. Les *prêtres* étaient, après le roi, par leur rang et par leur crédit, les premiers de l'Etat; ils aidaient le prince, le conseillaient dans les affaires importantes, et il fut même un temps où il n'y avait en Egypte d'autres juges qu'eux. Il était presque impossible aux profanes de les aborder; il fallait auparavant se purifier par des abstinences que prescrivaient les lois sacrées de l'Egypte.

En Ethiopie, les *prêtres* étaient encore plus révérés et plus puissants qu'en Egypte. Les rois étaient choisis par eux et toujours dans l'ordre des *prêtres*. On peut voir dans Diodore la forme bizarre et ridicule de cette élection. Le roi élu n'était pas affranchi de la domination des *prêtres*, ils avaient sur lui le droit de vie et de mort. Quand le prince avait le malheur de déplaire aux *prêtres* de Méroé, ils lui dépêchaient un courrier avec ordre de mourir. C'était, disaient-ils, une sentence prononcée par les dieux, et ces princes imbéciles y obéissaient sans répliquer. Du reste, c'eût été en vain qu'ils eussent résisté, car les *prêtres* auraient armé toute la nation. Ergamenès, prince très-versé dans la philosophie grecque, fut le premier roi d'Ethiopie qui osa secouer ce joug barbare. Il leva une armée, attaqua la forteresse qui servait de résidence aux *prêtres*, les fit massacrer tous et institua un culte nouveau et moins meurtrier.

Chez les Perses, nous trouvons les mages, dont le nom en langue perse répond à celui de *prêtre*. Les mages sacraient les rois dans la ville de Pasargades; ils leur servaient de conseil, et le prince ne faisait rien qui eût trait à la religion sans leur consentement. Leur autorité s'étendait sur tous les Perses. Ils étaient tous d'une même tribu; nul, hors les fils de *prêtre*, ne pouvait prétendre à l'honneur du sacerdoce; jaloux de leurs lumières et de leurs connaissances, ils ne les communiquaient qu'à leurs enfants et à ceux de la famille royale dont ils étaient les précepteurs. Tant que cette secte prévalut en Perse, la famille royale fut censée appartenir à la tribu sacerdotale. Cette incorporation donnait aux

mages plus de considération et rendait la personne des rois plus sacrée. Il y avait chez les mages un chef, le grand archimage, auquel on donnait le titre de sage des sages. Il avait une juridiction très-étendue sur les ministres de la religion et conférait les grades, car il y avait dans cette caste une hiérarchie assez semblable à celle de l'Eglise chrétienne. Le respect des mages était pour les Perses un point de religion. Les plus savants d'entre les Grecs, tels que Pythagore et Démocrite, voyagèrent en Perse pour s'initier aux principes religieux et à la science des mages.

Dans l'Inde, les brahmanes étaient des philosophes qui tenaient lieu de *prêtres.* La nation indienne était partagée en sept classes. Les brahmanes composaient la première. C'était par leur ministère que les sacrifices étaient offerts aux dieux. Ils étaient exempts de toute fonction publique; ils ne commandaient ni n'obéissaient à personne, pas même au roi. Ils n'achetaient rien; toutes les maisons leur étaient ouvertes et ils y entraient librement, soit pour instruire, soit pour manger. Ils ne payaient aucun impôt; le roi venait humblement se recommander à leurs prières et les consulter dans les circonstances importantes de son règne. Lorsqu'un Indou accusé d'avoir commis un crime prétendait n'être pas coupable, il était mis entre les mains des brahmanes, qui lui demandaient s'il voulait s'exposer à l'épreuve de l'eau; s'il refusait, il était censé coupable; si, au contraire, il consentait, on le faisait descendre dans un marais appelé le *marais d'épreuve.* S'il était innocent, il marchait tranquillement et l'eau ne dépassait jamais la hauteur de ses genoux; si, au contraire, il était coupable, l'eau s'enflait et s'élevait bientôt jusqu'au-dessus de sa tête. Dans ce dernier cas, les brahmanes le tiraient du lac et le remettaient aux officiers de justice, en les priant de lui épargner la mort.

Moïse, qui avait été témoin, en Egypte, d'une domination sacerdotale révoltante, eut grand soin de prévenir chez les Hébreux toute possibilité d'influence abusive de la part des *prêtres* et des lévites. Pour cela, il ne leur donna pas de terres en propre et les plaça, pour leur subsistance même, sous la dépendance des autres tribus. En outre, les *prêtres* ne pouvaient s'attribuer le monopole des lumières. Ils devaient se borner à enseigner la loi au peuple et à la lire publiquement tous les sept ans. Après Moïse, le grand *prêtre* vit s'augmenter son influence et intervint dans le choix du chef de l'Etat, qu'il sacrait. Toutefois, du temps des juges, l'élection du chef suprême était toujours soumise à l'approbation du peuple.

Lorsqu'on remonte aux origines de la société grecque, on ne trouve pas de traces d'un sacerdoce; la prétendue théocratie de l'époque pélasgique est une pure chimère. Chaque père de famille invoquait et honorait à sa manière les dieux protecteurs de son champ, de son foyer, de sa maison, présentait les libations et les offrandes sur l'autel domestique et accomplissait les sacrifices qui précédaient et sanctifiaient chaque repas. Quand les familles réunies en tribu voulaient offrir un sacrifice en commun, les chefs de la tribu l'offraient en présence de tout le peuple, qui prenait part au repas. Dans Homère, on voit Agamemnon, Pélée, Nestor, Ulysse diriger ces cérémonies et immoler eux-mêmes les victimes. C'est par respect pour cette tradition que le nom de roi resta attaché à certaines fonctions sacerdotales, longtemps après qu'il eut disparu dans l'ordre politique. Ainsi le second des archontes d'Athènes, celui qui présidait aux cérémonies religieuses, s'appelait le roi; tant qu'il restait en charge, il gardait la direction du culte public.

D'autres fonctions, qui se rattachaient tout aussi directement à la religion, ne pouvaient être remplies par le premier venu, parce qu'elles exigeaient des aptitudes spéciales: l'exposition théologique des dogmes était réservée aux poëtes, l'interprétation des signes célestes aux devins. Le principe républicain de la division des fonctions fut appliqué par les Grecs à la religion elle-même, et cela dès l'origine, parce qu'il était conforme au caractère de cette race. Dans l'*Iliade*, ce n'est pas Calchas qui offre les sacrifices; mais quand le peuple veut interroger les dieux, ce n'est pas à Agamemnon qu'il s'adresse. Il pouvait arriver qu'un roi fût prophète, comme Amphiaraüs, de même qu'un roi aurait pu être poëte, mais ce n'était qu'une exception.

Lorsqu'on eut commencé à construire des temples, il y eut nécessairement des hommes chargés de les garder et d'entretenir en bon état les objets consacrés au culte. On leur attribua aussi l'immolation des victimes, et les magistrats qui succédèrent aux rois de l'époque héroïque se bornèrent à présider aux sacrifices publics. Ces sacrificateurs, qui étaient en même temps les gardiens des choses saintes, portaient le nom de ἱερεῖς, que nous traduisons par *prêtres*, mais qui serait beaucoup mieux rendu par le mot de sacristains. Ce mot donnerait une idée bien plus exacte de ce qu'était le sacerdoce chez les Grecs. Cette observation peut sembler purement grammaticale; mais la plupart de nos erreurs sur l'esprit de l'antiquité tiennent à des questions de dictionnaire; on remplace un mot grec par un mot français qu'on croit équivalent et qui représente souvent une idée toute différente; il en résulte qu'on attribue aux anciens des institutions tout à fait opposées à leurs mœurs. Ainsi les chefs héroïques, βασιλεῖς, que nous appelons des rois, n'étaient que des capitaines au dehors, des juges de paix à l'intérieur. De même, dans l'ordre religieux, les Grecs avaient des sacristains ou des marguilliers, ils n'avaient pas de *prêtres* dans le sens que nous attachons à ce mot; et si nous continuons à nous en servir pour nous conformer à l'usage, il faut se rappeler que c'est dans une acception beaucoup plus restreinte que celle que nous lui attribuons aujourd'hui.

Chez les modernes, en effet, le *prêtre* enseigne la religion et dirige les consciences; rien de pareil n'existait chez les Grecs; l'enfant apprenait de sa nourrice ou de son aïeul les légendes des dieux et des héros du pays; à l'école, il étudiait dans les poëmes d'Homère et d'Hésiode les traditions nationales et religieuses. Quant à l'éducation, il la recevait de ses parents d'abord, et ensuite de ses égaux. Devenu homme, il avait sa conscience pour le guider dans les luttes de la vie; s'il avait besoin de conseils, il les demandait à son père plutôt qu'à un *prêtre*, car le père de famille était dans sa maison le chef de la religion et l'instituteur moral. Les Grecs, qu'on accuse si souvent d'avoir sacrifié la famille à la cité, n'ont jamais fait intervenir l'Etat dans le culte privé; le *prêtre* ne pénétrait pas dans la famille, il était uniquement chargé du service du temple et assistait les magistrats dans les cérémonies du culte public.

L'existence d'un culte public dans les cités grecques n'implique pas, comme on pourrait le croire, ce qu'on nomme une religion d'Etat. Ni les magistrats ni les *prêtres* ne pouvaient fixer un dogme ou imposer une croyance. Personne n'aurait pu comprendre l'idée d'une autorité politique ou religieuse en dehors et au-dessus du peuple. La république étant une société d'égaux, librement unis pour la défense des droits communs, la loi était l'expression de la volonté de tous; la religion représentait les croyances populaires, et comme chaque commune avait son gouvernement, chaque commune avait sa mythologie, ses légendes, ses fêtes locales et consacrait ses légitimes prétentions à l'indépendance politique par le culte patriotique des dieux nationaux et des héros protecteurs de la cité. Les aèdes recueillaient ces traditions éparses, les colportaient de village en village, les fondaient dans une synthèse harmonieuse. Les légendes s'enrichissaient par des emprunts réciproques, et si la poésie altérait la simplicité et la clarté des symboles primitifs, c'était en multipliant à profusion ces trésors mythologiques, où vinrent s'abreuver toutes les générations littéraires et artistiques des siècles suivants. C'était donc aux poëtes qu'appartenait l'enseignement théologique, qui forme, partout ailleurs qu'en Grèce, le privilége le plus important du sacerdoce. Mais cet enseignement n'était que l'écho respecté des anciennes traditions, puisque les poëtes n'étaient que les traducteurs des croyances populaires. Ils ne relevaient que de l'inspiration directe des Muses et leur autorité n'était soumise à aucun contrôle; mais personne n'était obligé de l'accepter et, comme l'inspiration était toute personnelle, un poëte n'était pas tenu de se conformer aux opinions de ses devanciers. Et non-seulement l'enseignement théologique des poëtes n'avait pas plus d'unité que la nation elle-même, mais une foule de légendes qui n'avaient pas même été recueillies par la poésie vécurent cependant sur leur sol natal jusqu'aux derniers temps du polythéisme. Pausanias en a rassemblé un grand nombre; d'autres nous sont connues par des mythographes, par des inscriptions, par des monnaies. En rassemblant ces documents épars, on pourrait dresser une carte mythologique de la Grèce et localiser notamment les cycles héroïques. On aurait, par exemple, les mythes thessaliens de Pélée et d'Achille, des Centaures et des Lapithes; le mythe éolien de Méléagre; les mythes argiens de Danaüs, de Phoronée, d'Inachus, de Persée; les mythes corinthiens de Bellérophon; les mythes attiques de Cécrops, d'Erechthée, de Thésée; les mythes crétois d'Europe, de Minos, de Dédale et une foule d'autres.

Mais jamais cette diversité de croyances n'entraîna chez les Grecs ni persécution ni guerre religieuse. Non-seulement on n'en trouve aucune trace dans l'histoire ni dans la poésie, mais on ne peut pas même en admettre l'hypothèse, parce que l'intolérance est contraire à l'essence même du polythéisme, qui ne peut, à moins de contredire sa propre nature et de se nier lui-même, repousser ou exclure aucune idée religieuse. Il embrasse dans son sein toutes les conceptions particulières et les classe sans peine dans son immense théogonie.

Chez les Grecs, les poëtes et les devins sont toujours distingués des *prêtres*, dont les fonctions consistaient dans le service des temples et dans l'accomplissement des cérémonies du culte. « La science des devins, disaient les stoïciens, consiste dans l'observation des signes venant des dieux ou des démons et se rapportant à la vie humaine... Le *prêtre* doit connaître les règles relatives aux sacrifices, aux prières, aux purifications, aux consécrations et choses semblables. »

Platon dit de même: « Les devins passent pour expliquer aux hommes ce qui vient des dieux. La fonction attribuée aux *prêtres* est de savoir comment il convient de présenter aux dieux nos offrandes et nos sacrifices, et de leur demander par nos prières les biens dont ils disposent. » Porphyre, Varron et Apulée définissent de la même manière les fonctions sacerdotales. Les connaissances spéciales que devaient posséder ces *prêtres* étaient donc purement liturgiques et nullement théologiques. C'est là un reproche adressé par les auteurs chrétiens, entre autres par Lactance et saint Augustin, à la religion grecque. Mais c'est précisément parce que la religion et la morale étaient en Grèce le patrimoine commun du peuple qu'il n'y eut jamais de théocratie.

Les exégètes des temples n'étaient donc pas des interprètes de la symbolique religieuse, car le peuple n'avait pas besoin qu'on lui expliquât sa langue naturelle; c'étaient, comme le prouvent une foule de passages de Pausanias, des maîtres des cérémonies versés dans la connaissance des rites et des ciceroni montrant aux étrangers les curiosités des temples et leur racontant les traditions locales. L'hiérophante des mystères n'était pas un sage révélant une doctrine philosophique; c'était, comme son nom l'indique, celui qui montrait aux initiés les objets sacrés. Au-dessous de l'hiérophante, il y avait des mystagogues. Il paraît que cette fonction d'initiateur était assez peu élevée et ressemblait à une sorte de domesticité, si on en juge par les paroles dédaigneuses que Démosthène adresse à Eschine pour l'avoir exercée pendant sa jeunesse.

Comme le culte de chaque dieu avait des cérémonies spéciales et qui variaient quelquefois d'un pays à l'autre, les formes du sacerdoce étaient aussi très-multiples; aucun lien ne les unissait entre elles, et les *prêtres* ne formaient pas une classe spéciale dans la nation. Ils avaient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens; ils prenaient part aux expéditions militaires; ainsi, parmi les Spartiates qui se distinguèrent à la bataille de Platée, Hérodote cite plusieurs *prêtres*. Le sacerdoce ne semblait pas incompatible avec une autre occupation, et le sentiment d'égalité qui formait le trait dominant du caractère grec tendait à rendre les fonctions religieuses, comme les fonctions politiques, accessibles à tous et à les soumettre au principe républicain de l'élection populaire.

Il était rare qu'on imposât le célibat aux *prêtres* grecs, mais ce qu'on exigeait toujours d'eux, c'étaient des mœurs sévères et une bonne renommée; quelquefois même, il fallait y joindre la beauté physique. En général, les fonctions sacerdotales étaient temporaires, mais il y avait quelques sacerdoces perpétuels. A Athènes, et probablement dans beaucoup d'autres villes, les *prêtres* qui étaient rétribués devaient rendre des comptes au peuple comme les autres magistrats. D'ailleurs, ils n'avaient aucun privilége politique, aussi n'avaient-ils ni partisans dévoués ni adversaires passionnés. L'importance du clergé dans les sociétés modernes nous fait toujours supposer quelque chose d'analogue chez les Grecs; cependant les peuples ne sont pas tous coulés dans le même moule, et il y a autant de différence entre eux qu'entre les individus. Nous avons fait du sacerdoce ancien une sorte de bouc émissaire; qu'on défende la religion ou qu'on l'attaque, on laisse rarement échapper une occasion d'accuser les *prêtres* du polythéisme d'ambition et d'intrigue, de fourberie et d'imposture. Mais ces accusations n'étaient pas portées contre eux dans l'antiquité; ils s'occupaient de leurs cérémonies et personne ne parlait d'eux.

Quoique l'élection fût généralement appliquée aux fonctions religieuses, il y avait des cultes particuliers dont les ministres étaient toujours choisis dans certaines familles. Les *prêtres* d'Eleusis étaient choisis par les citoyens, les prêtresses par les femmes d'Athènes, mais toujours dans les familles éleusiniennes. Il n'y avait rien d'incompatible pour les Grecs entre le respect des traditions et le sentiment républicain.

Outre les prêtres chargés de tout ce qui tenait au culte public, il y avait des *thiases* ou colléges religieux, qui n'étaient pas reconnus par l'Etat, mais qui jouissaient de la liberté laissée à tous les cultes privés. Tels étaient ces orphéotélestes, ou initiateurs orphiques, qui enseignaient des formules de prières et des pratiques de pénitence et de purification destinées à effacer les péchés. De ces congrégations, la plus méprisée était celle des *prêtres* phrygiens de la mère des dieux. Ils parcouraient les villes et les campagnes et vivaient d'aumônes. Selon Jamblique, il n'y avait que les femmes et un petit nombre d'hommes d'un esprit faible qui assistaient à leurs cérémonies. La pythagoricienne Phintys recommandait cependant aux femmes de s'en abstenir, mais leur goût naturel pour les pratiques de dévotion les attirait vers les cultes étrangers. Platon, toujours fort sévère pour elles, leur reproche leurs tendances superstitieuses. Mais ces tendances étaient une réaction contre le scepticisme philosophique. En ébranlant les traditions de la patrie, on avait ouvert la voie à toutes les importations orientales. Ce n'était pas sans raison que les Athéniens, effrayés de ce danger, avaient confondu dans la même défiance le démon de Socrate et les religions des barbares. La philosophie, si sévère pour les dieux d'Homère et de Phidias, était pleine de bienveillance pour tout ce qui venait d'Asie ou d'Egypte. Les colporteurs de cultes nouveaux étaient accueillis avec la même faveur par les esprits troublés auxquels ils promettaient la purification de leurs crimes et par les philosophes charmés de trouver enfin des dieux qui n'eussent pas forme humaine.

Les Romains, nés pour la guerre, avaient d'autant plus de vénération pour les *prêtres*, qu'ils attendaient la victoire de la protection des dieux. Dans les premiers temps, les rois réunissaient la dignité sacerdotale et l'autorité royale. Romulus remplit les fonctions de *prêtre;* Numa offrait lui-même les sacrifices; mais plus tard il établit un ordre spécialement consacré aux fonctions religieuses. Il nomma d'abord un *prêtre* de Jupiter et lui attribua des distinctions qui, à certains égards, l'égalaient aux rois. Il institua ensuite le collége des *prêtres*, ayant à sa tête le souverain pontife. Ce dernier réglait la forme des sacrifices publics et particuliers; il veillait au maintien du culte établi et empêchait l'introduction d'un culte étranger. Ce qui regardait les cérémonies funèbres, les offrandes pour les morts était de son ressort. Il avait en outre l'inspection des livres prophétiques, la direction du calendrier, et ce fut en qualité de grand *prêtre* que Jules César réforma celui qui était en usage de son temps.

L'histoire romaine fournit des preuves de la grande vénération qu'on avait pour le souverain pontife. Les tribuns étaient l'idole du peuple romain; leur puissance était sacrée, *sancta potestas;* aucun magistrat ne pouvait sévir contre eux tant qu'ils étaient en charge; cependant le tribun Tremellius fut condamné à une amende pour avoir manqué de respect au pontife Metellus. Entre les titres de dignité, le premier énoncé était celui de *pontifex maximus;* il précédait même celui de dictateur. Le souverain pontife avait droit de contraindre les *prêtres* et les augures à remplir exactement leurs devoirs et, en cas de négligence, de les condamner à une amende. Après le souverain pontife, c'était le *prêtre* de Jupiter, *flamen dialis*, qui jouissait de la plus grande considération. Le *prêtre* de Jupiter était sénateur de droit. Un prisonnier devenait libre lorsqu'il trouvait moyen d'entrer dans la maison du *prêtre* de Jupiter. Ce dernier ne sortait jamais de sa maison qu'en cérémonie et avec un certain appareil. Dans les festins, il avait la place la plus honorable, après le roi des sacrifices. Ce roi des sacrifices fut créé après l'expulsion des rois, pour remplir leur place dans les cérémonies religieuses. Les Romains ne voulaient pas qu'on eût l'occasion de regretter les rois; mais, de peur que ce nom de *rex* n'inspirât à ce ministre des pensées contraires à la liberté romaine, on le plaça sous la dépendance du grand pontife et on ne lui permit pas de se mêler des affaires publiques.

Les *prêtres* étaient dispensés d'aller à la guerre, si ce n'est contre les Gaulois; ils veillaient à l'observation des fêtes et décidaient de la forme des temples; le soin de bâtir et d'entretenir les ponts leur appartenait, ainsi que l'intendance des jeux publics, accompagnés de cérémonies de religion; mais ces jeux, présidés par les *prêtres*, excluaient les courses et les combats. Quinze prêtres nommés *quindecimviri* avaient la direction des jeux séculaires.

De tous les *prêtres*, les augures étaient les plus importants par les priviléges dont ils jouissaient. Ainsi, ils pouvaient dissoudre les assemblées du peuple; obliger les magistrats élus d'abdiquer, sous prétexte que les auspices n'étaient pas favorables. Leurs décrets étaient irrévocables et il était enjoint sous peine de mort d'y obéir.

Les *féciaux* furent établis par Numa, le plus pacifique de tous les hommes, pour être les gardiens de la paix, les arbitres souverains et les juges des causes de guerre. Dans les premiers temps, les *prêtres* choisissaient eux-mêmes leurs collègues; ce droit fut ensuite transféré au peuple. L'honneur du sacerdoce fut d'abord réservé aux patriciens; mais, l'an 452 de Rome, il fut partagé entre les patriciens et les plébéiens. Chaque curie avait un ministre qui se nommait *curion* et était subordonné à un supérieur appelé *grand curion*. Au commencement de la république, le grand curion était toujours choisi dans l'ordre des patriciens; mais, au temps de la guerre d'Annibal, le sénat accorda au peuple le droit de disposer de ce sacerdoce. Les *prêtres* portaient des habits qui les distinguaient; leur robe était bordée de pourpre. Ils étaient pour l'ordinaire exempts de capitation; mais dans les temps critiques, ils étaient obligés de contribuer comme les autres. Chaque ville avait un grand *prêtre* qui était le supérieur des autres *prêtres* et qui était choisi parmi les personnages les plus considérables.

Chez les Germains, selon Tacite, les *prêtres* seuls avaient le droit de jeter dans les fers et d'infliger des peines.

Il est inutile de répéter ici ce que nous avons déjà dit des *prêtres* gaulois au mot DRUIDES. Contentons-nous de dire que César est le premier de tous les auteurs qui ait parlé des druides. Selon lui, ces hommes jouissaient d'une autorité presque absolue; non-seulement ils étaient les arbitres de la religion, mais encore ils décidaient de presque toutes les affaires publiques et particulières, jugeaient les criminels et prononçaient

la peine. Diodore de Sicile les appelle *saronides*.

— Théol. et Législ. *Prêtres chrétiens.* L'individu qui aspire à la prêtrise doit faire ses études théologiques dans un grand séminaire. Pendant sa première année d'études, il reçoit la tonsure cléricale, sorte d'incorporation à l'Eglise, qui ne l'empêche nullement de rentrer, s'il le veut, dans la vie séculière. Il en est de même des ordres mineurs qu'il reçoit ensuite et qui font successivement de l'aspirant laïque un acolyte, un lecteur, un exorciste et un portier. Ces quatre ordres mineurs se confèrent ordinairement aux séminaristes de seconde année et sont considérés comme une simple préparation aux ordres majeurs. C'est à partir de la troisième année que l'on confère aux séminaristes les ordres majeurs (v. ORDRES) s'ils sont jugés dignes, par leur conduite et par leur instruction, de suivre la carrière sacerdotale. Le premier ordre majeur qu'ils reçoivent est le sous-diaconat. Par le sous-diaconat, le clerc s'engage définitivement dans le sacerdoce et se trouve, au point de vue théologique, astreint au célibat comme les *prêtres*. A partir de ce moment, il sert à l'autel. Enfin il reçoit, un an plus tard, à moins d'une dispense du pape, le diaconat, qui donne le pouvoir de baptiser et de prêcher, et la prêtrise, qui confère la plénitude des pouvoirs sacerdotaux. Pour recevoir le sous-diaconat, il faut avoir vingt et un ans accomplis; pour le diaconat, vingt-trois, et pour la prêtrise, vingt-quatre; toutefois, on peut obtenir des dispenses d'âge du pape. En France, tout individu qui s'engage dans les ordres majeurs est dispensé du service militaire.

Nous ne reviendrons pas ici sur les cérémonies de l'ordination, dont nous avons parlé à ce mot. Rappelons cependant que les théologiens catholiques sont partagés sur la question de savoir quelle est, dans les différentes cérémonies de l'ordination, celle qui constitue l'essence de l'ordination sacerdotale; on demande si c'est la première imposition des mains faite par l'évêque et par les *prêtres* assistants, avec la prière qui l'accompagne, si la porrection des instruments du saint sacrifice, qui se fait ensuite, est ou n'est pas de l'essence de cette ordination. Deux doctrines ont cours à ce sujet dans l'Eglise, et toutes deux apportent à leur appui des raisons dont les catholiques ne sauraient dénier l'excellence. Les premiers pensent que la cérémonie de la porrection des vases est insignifiante ou du moins accessoire, et non essentielle à la validité de l'ordination de la prêtrise. Ils font valoir à l'appui de cette opinion : 1° que saint Paul, parlant de la grâce du sacrement à Timothée, dit qu'elle lui a été donnée par la prière avec l'imposition des mains; 2° que les monuments de l'histoire et de la discipline ecclésiastique avant le XIe siècle ne font pas mention de la porrection des instruments, mais seulement de l'imposition des mains; 3° que cette porrection n'a lieu ni chez les Grecs, soit catholiques, soit schismatiques, ni chez les jacobites, ni chez les nestoriens, et que cependant l'Eglise catholique regarde comme valide la prêtrise de ceux qui ont été ordonnés dans ces sectes. Les autres répondent : 1° que si, jusqu'au XIe siècle, les écrits ecclésiastiques ne font pas mention de la porrection des instruments, cela vient de ce qu'on s'était gardé de mettre par écrit les mystères de l'ordination; que telle était la discipline des premiers siècles; que, si saint Paul ne parle pas de cette action à Timothée, celui-ci, instruit par les leçons verbales de l'apôtre, comprenait à demi-mot; 2° que les Pères ont l'habitude de donner le simple nom d'imposition des mains au rit de plusieurs sacrements, tels que le baptême, la pénitence, etc., nommant la partie pour le tout; en sorte qu'on a pu, pendant dix siècles, donner ce nom générique à l'ordination des *prêtres* sans nier pour cela l'utilité de la porrection des instruments; 3° que c'est à tort que l'on nie que cette porrection ait lieu dans l'Eglise grecque; car elle y est unie à l'imposition des mains; en effet l'évêque, assis devant l'autel, met la main sur la tête de celui qu'il ordonne et qui est à genoux près de lui, et en même temps il lui applique le front contre l'autel chargé des instruments du saint sacrifice en lui disant : « La grâce divine élève ce diacre à la dignité du sacerdoce. »

On peut mettre ces polémistes d'accord en leur faisant voir, par l'histoire impartiale, que le sacrement de la prêtrise a mis plusieurs siècles à revêtir sa forme actuelle; que, pendant les premiers siècles, l'ordination a conservé les modestes proportions qu'elle a de nos jours chez les protestants et que son caractère mystique n'est survenu que lorsque le *prêtre* a voulu prendre un caractère surnaturel, afin d'avoir une situation temporelle plus élevée que les fidèles, ce qui a produit la hiérarchie des clercs, depuis les simples portiers, les derniers des mineurs, jusqu'au pape, vicaire de Jésus-Christ. V. CLERGÉ.

D'après la doctrine romaine, le premier office du *prêtre* est d'offrir le sacrifice du sang et du corps du Christ; le second est de bénir; le troisième est de présider les assemblées des fidèles en l'absence de l'évêque; le quatrième est de prêcher, pourvu qu'il soit délégué à cet effet par l'évêque, qui est le seul ministre de la parole divine, ainsi que l'établit sa consécration, où on lui met les Evangiles sur les épaules; le cinquième est de baptiser et d'administrer les autres sacrements, qui ne sont pas réservés à l'évêque. Aux yeux de l'Eglise catholique, la prêtrise est un sacrement parce que, d'après elle, elle a été établie par Jésus-Christ et qu'elle donne à un homme des pouvoirs surnaturels et des devoirs particuliers, ainsi que la grâce spéciale nécessaire pour les remplir. D'après certains théologiens, l'Eglise, en attribuant au *prêtre* le droit de lier et de délier, de condamner ou d'absoudre, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, d'appeler les bénédictions célestes sur la terre, a fait de lui le représentant de Dieu dans le monde. Aussi un concile, tenu en 787, n'hésitait-il point à faire cette déclaration : « Nous avertissons les rois et les puissants qu'ils *doivent obéir en toute humilité de cœur* à leurs évêques, parce qu'ils possèdent les clefs du ciel, et qu'ils ont le pouvoir de lier et de délier. » Les théologiens ne devaient pas s'arrêter sur cette pente. D'après bon nombre d'entre eux, le *prêtre* est placé à une hauteur tellement incommensurable au-dessus de l'humanité qu'il est presque l'égal de Dieu, et même qu'il est l'égal de Jésus-Christ. Tel est l'aveu dépouillé d'artifices qu'on trouve en toutes lettres dans un mandement de l'évêque de Rennes en mars 1856 : « Qu'est-ce qu'un *prêtre* aux yeux de notre foi? N'est-ce pas l'ambassadeur de Jésus-Christ et le dispensateur de ses mystères? Mais je dis plus, le *prêtre n'est point autre chose que Jésus-Christ lui-même.* » Le *prêtre*, y lit-on encore, est infiniment supérieur à la vierge Marie, car « Marie n'a conçu Jésus-Christ qu'une seule fois, tandis que le *prêtre*, en consacrant la sainte Eucharistie, le *conçoit pour ainsi dire toutes les fois qu'il veut.* Marie peut bien prier pour une âme; mais elle ne saurait l'absoudre d'une faute si petite qu'elle soit. »

Le concile de Trente, dans sa 2e session (can. 1 et 4), a dit anathème à quiconque ose enseigner que, dans le Nouveau Testament, il n'y a point de sacerdoce extérieur et visible; que l'ordination ne donne point le Saint-Esprit; que vainement les évêques se flattent de ce pouvoir, que l'imposition de leurs mains n'imprime aucun caractère, que celui qui est *prêtre* peut redevenir simple laïque, etc. Cet anathème est adressé aux protestants, qui affirment précisément tous ces points que le concile réprouve et qui ne donnent à leurs pasteurs aucun caractère surnaturel.

Dans la primitive Eglise, le *prêtre* avait le droit de s'asseoir dans le temple avec l'évêque, privilége interdit au diacre, avec cette différence pourtant que l'évêque occupait le *thronus celsus* ou le plus élevé, tandis que le *prêtre* n'avait que le *thronus secundus*. Les *prêtres* étaient rangés en demi-cercle aux côtés du prélat, formant ainsi la couronne spirituelle, la couronne de l'Eglise, comme on les appelait. Dans les chapelles et églises des catacombes, on voit encore les siéges des *prêtres*, ainsi que la chaire épiscopale, taillés dans le tuf au fond de l'abside. Dans les ordinations, ils avaient le droit d'imposer les mains aux nouveaux *prêtres*. Le corps des *prêtres* attachés à chaque église était appelé *presbyterium* chez les Latins et *presbuterion* chez les Grecs. Depuis les premiers temps jusqu'au Ve siècle, les *prêtres* et les diacres ne formaient avec l'évêque qu'un corps. Il était défendu à l'évêque de conférer les ordres sans leur consentement et de rendre la justice sans leur assistance. Enfin, il ne pouvait, sans eux, traiter les affaires relatives à la discipline et au patrimoine de l'Eglise. Il n'y eut rien de fixe dans ces premiers siècles quant à l'âge requis pour l'admission à la prêtrise. Cependant, cet âge fut moyennement fixé à trente et trente-cinq ans. L'ordination du *prêtre* était simple et courte à l'origine, se bornant à l'imposition des mains et à la récitation de quelques prières. Au VIe siècle, on y joignit l'onction des mains et, au Xe siècle, la tradition des vases.

Jésus-Christ, d'après les Evangiles, ordonna à ses disciples d'aller prêcher par l'univers, mais non d'exercer une puissance civile. Au contraire, il leur recommanda la soumission au pouvoir constitué, et saint Paul, ainsi que tous les apôtres, paraît avoir exécuté fidèlement ces prescriptions. Bien plus, cet apôtre veut que les prédicateurs de l'Evangile s'abstiennent de tout ce qui se rapporte au temporel; lorsqu'il exhorte les chrétiens à terminer toutes leurs contestations par des arbitres, il ne les renvoie point au jugement des *prêtres*; il dit, au contraire, que « celui qui est enrôlé dans la milice du Seigneur ne se mêle point des affaires séculières. » Mais la prêtrise ne tarda pas à perdre ce caractère désintéressé.

Lorsque les empereurs eurent embrassé le christianisme, ils chargèrent les ecclésiastiques de veiller sur plusieurs objets d'utilité publique, de la police contre les païens, contre les jeux de hasard, les maisons de prostitution, etc. Ils ajoutèrent donc à leur pouvoir spirituel une autorité temporelle, qu'ils tenaient des empereurs et dont ils abusèrent trop souvent, surtout à l'égard des païens, contre lesquels ils dirigèrent des persécutions au moins aussi horribles que celles que les païens avaient exercées autrefois contre les chrétiens.

La prêtrise augmenta encore d'influence, comme l'épiscopat, après l'invasion des barbares. Elle seule exerça souvent les fonctions judiciaires. Les rois francs, Clovis et ses successeurs, trouvant le compte de leur ambition dans la protection que leur donnait le clergé tout-puissant, s'abandonnèrent absolument à lui. On sait l'abus que ce dernier fit de sa force, comment il se fit allouer des domaines énormes et par quels moyens il était devenu, à la veille de la Révolution, possesseur, en France notamment, d'environ un tiers du territoire. La Révolution enleva au clergé les biens qu'il détenait et fit rentrer le *prêtre* dans le temple.

Les *prêtres* catholiques, en France, peuvent être maintenant rangés en quatre classes : les curés proprement dits, chefs spirituels des paroisses, et nommés par le gouvernement sur la proposition des évêques; les desservants, nommés par les évêques; les vicaires, qui sont subordonnés aux curés, bien que délégués par l'évêque comme eux, et les *prêtres* de tous autres ordres, sans juridiction, n'ayant à peu près que la faculté de dire la messe (v. CURÉ, DESSERVANT, VICAIRE). Les curés et les vicaires ne peuvent exercer hors de leur paroisse, encore moins hors de leur diocèse, aucun acte de juridiction. Au-dessus de tous les *prêtres* on peut placer les archidiacres, les archiprêtres, grands vicaires ou vicaires généraux, auxquels les évêques ont confié leur pouvoir pour l'exercer, soit avec eux, soit en leur absence. Ils tiennent leur autorité de l'évêque immédiatement ou du chapitre en cas de vacance du siége. Ils ne peuvent cependant ni ordonner ni confirmer. Les chanoines forment une communauté dite chapitre. S'ils ont à régir une église paroissiale, ils jouissent de la même autorité que les curés et les vicaires. S'ils ne sont établis que pour le service d'une chapelle ou d'une église non paroissiale, ils n'ont point d'autre importance que tous les *prêtres* sans juridiction. Les chanoines qui forment le chapitre établi dans chaque église cathédrale, les seuls qu'il y ait maintenant en France (à l'exception du chapitre de Saint-Denis, dans le diocèse de Paris), sont censés former le conseil de l'évêque et n'ont, dès lors, aucune juridiction, à moins que l'évêque n'ait choisi parmi eux des grands vicaires et qu'ils ne soient en même temps curés de la cathédrale. Cependant, presque toujours, ils peuvent prêcher et confesser. Il y a encore beaucoup d'autres fonctions sacerdotales qui supposent un pouvoir et une juridiction particuliers; telles sont celles des supérieurs de séminaires et de congrégations religieuses, des aumôniers ou des chapelains de communautés, d'hospices, hôpitaux, régiments, vaisseaux, pensionnats, prisons, châteaux et maisons particulières, des missionnaires, etc.

Le costume habituel des *prêtres* dans l'Eglise romaine consiste en une longue robe noire descendant jusqu'aux talons et boutonnée devant, dans toute sa longueur; c'est la soutane. Dans la plupart des diocèses de France, elle se prolonge par derrière en une queue traînante qu'on relève en dehors des offices. Une ceinture noire ou un cordon attaché la soutane autour des reins. En France, les *prêtres* portent un rabat noir bordé d'un liséré blanc; dans la plupart des autres pays, un petit collet remplace le rabat. Par-dessus, dans quelques pays, on met un manteau long en crêpe. Dans l'antiquité, c'est-à-dire pendant les trois premiers siècles du christianisme, les clercs ne paraissent pas, dans la vie privée, avoir été distingués des fidèles par un costume particulier; la persécution les força d'ailleurs à se confondre dans le troupeau. Toutefois, les apôtres et les disciples adoptèrent, sans réglementation, le manteau des philosophes, espèce de *pallium* noir ou brun. Mais ce vêtement ne fut jamais considéré comme convenable au caractère et aux fonctions supérieures des évêques. On évitait également le noir et le blanc, comme couleurs inusitées. Au commencement du Ve siècle, les ecclésiastiques furent poussés à se distinguer par la richesse de leurs habits, et les conciles les réprimandèrent. L'idée vint alors de créer un habit de religion, mais on ne sait pas bien en quoi il put consister. Au VIe siècle, les laïques abandonnèrent les vêtements à la romaine, drapés et solennels, pour se vêtir à la façon courte et serrée des barbares; l'Eglise garda, au contraire, les formes antiques. Mais ce n'est qu'au XVIe siècle que la couleur et la forme des vêtements ecclésiastiques furent réglées, telles qu'elles sont à peu près de nos jours, sur l'initiative de saint Charles Borromée, qui fit sanctionner sa réforme par le concile de Trente.

En France, les *prêtres* jouissent, à l'égal des autres citoyens, de tous les droits civils et politiques. Ils peuvent acquérir, hériter et disposer, comme bon leur semble, de leurs biens. Néanmoins, il existe à leur égard, comme pour les médecins, une restriction à leur capacité de recevoir. Lorsqu'ils assistent un malade dans une maladie qui précède la mort, ils ne peuvent profiter des legs ou donations qui leur seraient faits pendant le cours de cette maladie, à moins qu'il ne s'agisse d'un don rémunératoire proportionné aux services rendus et à la fortune du disposant, ou d'une disposition universelle dans le cas de parenté jusqu'au quatrième degré inclusivement, pourvu qu'il n'y ait pas d'héritier en ligne directe, si toutefois le *prêtre* n'est pas du nombre des héritiers (code civil, art. 909). Ils n'ont plus le droit de tenir des registres de l'état civil et ils ne peuvent, sous des peines édictées par la loi, procéder à un mariage sans une attestation du maire, établissant la célébration du mariage civil, ou à une inhumation sans une attestation de la mairie, indiquant le délai légal après lequel l'inhumation peut être faite.

Si, dans l'exercice de ses fonctions, un *prêtre* commet des faits constituant un crime, un délit, une contravention, il est traduit devant les tribunaux ordinaires, soit sur la plainte de la personne lésée, soit sur la requête du ministère public; mais il est nécessaire que le conseil d'Etat autorise préalablement la poursuite. Les crimes ou délits commis par les *prêtres* en dehors de l'exercice de leurs fonctions rentrent dans le droit commun. En ce cas, le conseil d'Etat n'a rien à voir et les *prêtres* jugés par les tribunaux ordinaires sont condamnés aux mêmes peines que tout autre individu. Si un *prêtre* a été l'objet d'une dénonciation calomnieuse faite par écrit au ministre des cultes, à un évêque ou à un officier de la police judiciaire, l'auteur de la dénonciation peut être condamné à un emprisonnement qui varie d'un mois à un an et de 100 fr. à 3,000 fr. d'amende. Les mesures disciplinaires que peut encourir un *prêtre* sont du ressort exclusif de l'autorité ecclésiastique. Quant à la question si controversée de savoir si un *prêtre* salarié par l'Etat est un fonctionnaire public, nous en avons parlé au commencement de l'article FONCTIONNAIRE.

— *Prêtres réfractaires.* On donna ce nom, sous la Révolution, aux *prêtres* qui refusèrent de prêter serment à la constitution. La question des *prêtres* réfractaires fut une des plus graves que légua la Constituante à l'Assemblée législative et celle-ci à la Convention; elle survécut à la Révolution elle-même, après avoir été le prétexte d'horribles guerres civiles, après avoir failli embraser toute la France allumée aux quatre coins, en Vendée, en Bretagne, en Alsace et en Languedoc.

La Constituante, dans l'immense travail de réformes qu'elle avait entrepris, n'avait pas pu ne pas toucher au clergé; mais on doit lui rendre cette justice qu'elle y mit une extrême modération. Le seul acte d'apparence violente qu'elle eût commis, celui de mettre la main sur une partie des biens des couvents, était on ne peut plus légitime. Ces biens, le patrimoine du pauvre, détournés de leur destination depuis des siècles, improductifs sous l'administration des moines, ne pouvaient même plus être gérés par eux. Rien que dans un seul département, l'Aisne, le couvent de Saint-Vandrille, construit pour mille moines et possesseur de plusieurs milliers d'hectares, ne logeait plus en 1789 que quatre religieux; le monastère du Val-Saint-Pierre, près de Laon, assis sur dix-neuf villages qu'il possédait, n'abritait que douze chartreux. Il en était ainsi par toute la France. La Constituante assigna des rentes, des bénéfices à ces débris d'ordres autrefois si puissants, laissa ouverts quelques couvents, fort bien apanagés, où purent se retirer ceux qui voulaient continuer la vie du cloître et déclara possessions nationales les monastères devenus ainsi vacants. Personne n'était spolié, les moines conservaient de larges moyens d'existence et la richesse du pays s'accroissait d'un seul coup dans des proportions considérables.

Pour le clergé séculier, qui vivait surtout du produit de la dîme, impôt éminemment vexatoire, la Constituante édicta une suite de mesures équitables; elle supprima la dîme et la remplaça par un traitement fixe équivalant à sa valeur moyenne, suivant les cures; puis comme les curés, par la prédication et la confession, avaient sur le peuple une plus grande influence que les moines cloîtrés, elle exigea d'eux le serment qu'on demandait alors à tous les fonctionnaires publics, « d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi et de maintenir la constitution. » Aucun serment n'était exigé des moines, chanoines, abbés et bénéficiers de toute nature; ils touchaient leurs pensions, l'Etat ne leur demandait absolument rien en retour que de rester tranquilles, à vivre grassement. Nulle atteinte n'était portée au dogme, nulle contrainte à l'enseignement religieux; seulement, par un retour aux usages de l'ancienne Eglise, la Constituante avait remis en faveur l'élection des *prêtres* et des évêques par les fidèles, ce qui s'était pratiqué en France jusqu'au XIIIe siècle. Prévoyant pourtant que ces sages mesures pourraient rencontrer de l'hostilité, elle ne voulut même pas sévir; le refus de serment de la part d'un *prêtre* n'avait aucune sanction pénale; loin de là, il continuait à toucher son traitement et la loi lui laissait l'accès de l'autel; il pouvait continuer à dire la messe pour les simples et les ignorants, ceux qui croyaient que la messe du *prêtre* constitutionnel, assermenté, n'était pas bonne. A Paris, les *prêtres* réfractaires eurent un autel désigné dans chaque église; dans une seule, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ils en avaient sept. On conviendra qu'il était difficile de montrer plus de mansuétude.

Il est donc difficile de croire que les *prêtres* qui refusèrent le serment et se mirent à crier à la violation de la liberté de conscience fussent de bonne foi. Au fond, la guerre terrible qu'ils allumèrent, au nom de la religion, et qu'ils soutinrent avec un fanatisme effroyable,

était toute politique; ce fut l'arme sur laquelle les royalistes se jetèrent en désespoir de cause. Louis XVI ne s'y trompait pas; aussi, sous l'apparence d'un scrupule de conscience, refusa-t-il toujours de sanctionner la constitution civile du clergé, de peur d'enlever à ses derniers partisans leur meilleur prétexte, et ce refus, qui causa de si grands maux à la France en égarant tant de paysans crédules, doit être regardé comme un de ses actes les plus criminels. L'immense majorité du clergé français, favorable aux réformes demandées par les cahiers de 1789 et accueillant avec enthousiasme les premières mesures révolutionnaires, fit d'abord bon accueil à la constitution, prêta le serment exigé; puis, sourdement travaillés par les royalistes, encouragés par le refus persistant du roi, les *prêtres* se rétractèrent. Tandis que partout le curé constitutionnel se montrait accommodant, partageait l'église et l'autel avec le curé dépossédé de son titre pour refus ou rétractation de serment, partout où il se sentit le plus fort le *prêtre* réfractaire essaya de le chasser comme un intrus, ameuta contre lui les femmes, les simples et, libre absolument de pratiquer son ministère, se mit à crier à la persécution, au retour des temps des Hérode, des Néron et des Domitien. Dans l'Anjou, la Mayenne, où fermentait déjà la sédition royaliste, abandonnant les églises qu'on leur laissait ouvertes, faisant croire aux campagnards ignorants qu'on les en chassait, ils entraînaient leurs fidèles au fond des bois, dans les clairières, disaient la messe la nuit, à la lueur des torches et préparaient la prise d'armes par de violentes prédications. Tout fidèle convaincu d'avoir assisté à la messe d'un *prêtre* constitutionnel était excommunié; ce *prêtre* lui-même, coupable d'obéir aux lois de son pays, devait être regardé comme un renégat; on le fuyait comme un pestiféré. Il y en eut un, près d'Angers, tué à coups de couteau; à Caen, la populace, ameutée par le curé réfractaire, envahit en plein jour l'église Saint-Jean et voulut pendre le curé constitutionnel; en Alsace, on dressait des dogues à leur courir sus et à les dévorer; en Languedoc, le sac des églises était opéré par des bandes de femmes armées de haches et de bâtons; en Bretagne et en Vendée, quand on ne pouvait s'en prendre aux vivants, on s'en prenait aux morts. Les *prêtres* faisaient croire aux paysans que, si leurs morts étaient enterrés par les curés constitutionnels, ils seraient irrémédiablement damnés et ils refusaient de les enterrer eux-mêmes, sous prétexte de persécution. « Une instruction habile, du 31 mai 1791, qui, de la Vendée, courut toute la France, enseignait aux *prêtres*, dit Michelet, la mécanique du fanatisme pour brouiller les têtes, pour faire des folles et des fous. Cette instruction fut colportée partout discrètement par les sœurs grises du pays, les Filles de la Sagesse, dangereux agents qui, d'hôpital en hôpital et tout en soignant les malades, répandaient cette horrible maladie de la guerre civile. Le point principal de l'instruction était d'établir un sévère cordon sanitaire entre les assermentés et les non-assermentés, une séparation qui donnât au peuple peur de gagner la peste spirituelle. C'était aux enterrements surtout que la mise en scène était dramatique. Dans la maison mortuaire, portes, croisées, volets fermés, le saint *prêtre* entrait vers le soir, disait la prière des morts, bénissait le défunt au milieu de la famille à genoux. Celle-ci, on le lui permettait, portait le mort à l'église: pleine de répugnance et d'horreur, elle s'arrêtait avant le seuil, et dès que les *prêtres* constitutionnels venaient pour introduire le corps, les parents fuyaient en larmes, laissant avec désespoir leur mort livré aux prières maudites. Plus tard, l'instruction secrète ne leur permit même pas de l'amener à l'église. « Si l'ancien curé ne peut l'enterrer, dit-elle, que les parents ou amis l'enterrent en secret. » L'affreuse scène d'Young, obligé d'enterrer lui-même sa fille, pendant la nuit, d'emporter le corps glacé dans ses bras tremblants, de creuser pour elle la fosse, de jeter la terre sur elle; cette scène se renouvela bien des fois dans les landes et les bois de l'Ouest. Et elle se renouvelait avec un surcroît d'horreur. Ils tremblaient, ces hommes simples, que le pauvre mort, ainsi mis en terre par des mains laïques et sans sacrement, ne fût à jamais perdu pour l'éternité et que, par delà cette nuit, ne s'ouvrît pour l'âme infortunée la nuit de la damnation... Hélas! ce peuple excellent ne demandait que des lumières. Ce sera un reproche éternel au clergé de l'avoir barbarement environné de ténèbres, de lui avoir donné pour une question religieuse une question étrangère au dogme, toute de discipline et de politique; d'avoir torturé ces pauvres âmes crédules, endurci, dépravé par la haine une des meilleures populations, de l'avoir rendue meurtrière et barbare! »

Cependant, même en présence de tous ces excès, de ces attaques à ciel ouvert, la Constituante ne se départit pas de la voie qu'elle s'était tracée; elle hésita toujours à sévir. L'Assemblée législative se borna à prescrire, pour remédier au mal dans les campagnes, que tout *prêtre* réfractaire serait tenu de se rendre au chef-lieu, d'y résider et que là il continuerait à toucher ses émoluments (27 novembre 1791). Était-ce une mesure bien rigoureuse? Ce décret souleva pourtant des clameurs insensées. Ce ne fut que la Convention qui, poussée à bout, voyant tout le mal qu'ils faisaient au pays et lorsque la guerre civile avait déjà été allumée par eux en Vendée, décréta la déportation contre les *prêtres* réfractaires. Alors seulement ils purent se dire persécutés, mais ils avaient tout fait, depuis longtemps, par des manœuvres empreintes de la plus insigne mauvaise foi, pour provoquer cette mesure extrême.

Nous ne suivrons pas les *prêtres* réfractaires dans les péripéties de la guerre fratricide allumée par eux en Bretagne et en Vendée; ce fut là leur principal théâtre. Nous ne raconterons pas les prises d'armes qu'ils provoquèrent, les messes nocturnes, les bénédictions des fourches et des carabines, sur l'autel de gazon, les distributions de médailles qui devaient protéger invinciblement de la mort, et de balles enchantées qui devaient non moins infailliblement tuer les bleus; les miracles, les apparitions de la Vierge et toute la fantasmagorie religieuse qu'ils ressuscitèrent à cette occasion; c'est là l'histoire même de la guerre de Vendée. Nous n'avons voulu faire que l'historique de la question elle-même, défigurée par les écrivains royalistes avec la passion et l'esprit de parti pris qui les caractérisent, et montrer que, dans cette affaire, source d'embarras si terribles pour la Révolution, le bon droit, la sagesse et la douceur étaient restés constamment du côté des révolutionnaires.

— *Mariage des prêtres.* Si l'on interroge l'Eglise catholique, la question du mariage des *prêtres* n'est pas discutable: elle est tranchée dans un sens négatif par les canons. Toutefois, il s'en faut de beaucoup que le célibat ait été imposé aux *prêtres* dès les premiers temps de l'Eglise, ainsi que nous l'avons longuement démontré à l'article CÉLIBAT. Il est donc inutile de revenir sur ce sujet. Nous nous bornerons à rappeler que la question du mariage des *prêtres* est une question de discipline, sur laquelle on pourrait écrire une histoire des variations. En 441, le concile d'Orange établit comme une nouveauté en France la stricte continence des clercs. Au XIII[e] siècle, ainsi que nous l'apprend la *Gallia christiana* (t. I[er], p. 19), les clercs, *prêtres*, chanoines et évêques se mariaient publiquement. Ce fut le concile de Latran, en 1123, qui, le premier, prononça l'annulation absolue du mariage des clercs à partir du sous-diaconat. Jusque-là, les *prêtres* avaient le droit de choisir entre le mariage et la cléricature. S'ils voulaient garder leurs femmes, ils étaient forcés de renoncer aux fonctions sacerdotales, mais leur mariage n'était point annulé. Les conciles de Latran (1139), de Reims (1148), de Latran (1179) renouvelèrent les défenses du concile de 1123, qui avait également interdit les concubines aux *prêtres*. Cependant, ceux-ci n'en continuèrent pas moins à se marier, il est vrai secrètement, ce qui était on ne peut plus facile, car il n'existait point alors de mariage civil avec ses garanties de publicité. Nous trouvons la preuve irréfutable de ces mariages secrets dans un canon du concile de Paris, en 1212, canon qui défend aux évêques de recevoir de l'argent des *prêtres* pour garder en secret leurs femmes. Le concile de Trente (1545-1653), dont les prescriptions constituent la loi encore en vigueur dans l'Église catholique, proscrivit encore une fois le mariage des *prêtres*. Il déclare anathème quiconque dira qu'un *prêtre* peut se marier et que son mariage n'est pas nul. Le canon qui tranche définitivement ce point de discipline se rattache-t-il essentiellement au dogme? Nullement. Après Grégoire VII, Pie IV a pris soin de nous apprendre, avec une saisissante clarté, quel était le but de cette mesure. « Il est évident, dit-il, que le mariage, introduit dans le clergé, détachera les *prêtres* de la dépendance du saint-siège, en tournant toutes leurs affections vers leurs femmes, leurs enfants, leur patrie; que leur permettre de se marier, c'est détruire la hiérarchie et réduire le pape à être évêque de Rome. »

Toutefois, malgré le concile de Trente, le célibat n'est point essentiellement inhérent au caractère de *prêtre* catholique. Ce qui le prouve, c'est que de notables portions de l'Eglise catholique, les Eglises grecques unies à Rome et le Liban catholique ont des *prêtres* mariés. En second lieu, à diverses reprises, les papes ont exercé le droit de donner aux *prêtres* des dispenses de mariage, soit pour perpétuer une famille, soit pour tout autre motif. Pour ne citer que deux exemples, l'un dans le passé, l'autre dans une époque toute récente, à la mort du roi d'Aragon, Alphonse le Batailleur, son frère don Ramire, évêque et moine, ayant été nommé roi, Innocent II lui donna une dispense pour se marier. Lors de la signature du concordat en France, Pie VII autorisa le mariage de l'évêque d'Autun, Talleyrand, avec M[me] Grant; et plus de 10,000 *prêtres*, mariés pendant la Révolution, reçurent individuellement du pape un bref qui les déliait de leur ancien vœu.

Si le droit canonique repousse formellement le mariage des *prêtres*, en est-il de même de notre législation civile? Dans la période qui précède la Révolution de 1789, aucune loi ne prononce en France la nullité du mariage contracté par un ecclésiastique. Mais, en l'absence de toute disposition législative, une pratique constante, universelle, faisant par cela même force de loi, semble conclure à l'affirmative. En 1552, il est vrai, Henri II, au sujet du célibat des *prêtres*, proteste contre le concile de Trente qui, sur ce point, n'a jamais été enregistré et admis par nos parlements; mais cette question soulève uniquement une question de prérogative royale. Par un édit de 1564, Charles IX ordonne à tous *prêtres* ou moines mariés de rentrer en leur première vocation ou de quitter le royaume. Henri III, par un édit de 1576, défend que tous *prêtres* ou moines mariés puissent être inquiétés. Par le quarantième article secret de l'édit de Nantes, Henri IV défend également de poursuivre les *prêtres* et les moines qui s'étaient mariés pendant les troubles. Quoi qu'il en soit, tous les jurisconsultes canoniques sont d'accord pour admettre que le célibat ecclésiastique, imposé par l'Eglise latine, a toujours été reconnu en France depuis le XII[e] siècle. La cléricature est universellement regardée comme un empêchement prohibitif. Un arrêt, porté au parlement de Paris en 1640, interdit le mariage à un *prêtre* devenu calviniste. Le procureur général Dupin, dans son célèbre réquisitoire sur l'affaire Dumonteil, s'est efforcé de démontrer que, dans notre ancien droit, en l'absence de toute loi et d'après les canons reçus en Fraece, la prêtrise ne formait pas un empêchement dirimant. Cependant, lors des troubles causés par la Réforme, plusieurs annulations de mariages de *prêtres* semblent prouver le contraire. C'est ainsi que furent invalidés: en 1600, le mariage du cardinal de Châtillon; en 1623, celui du curé Baudouin; en 1626, celui de La Ferté, chevalier de Malte, etc.

Dans l'ancienne législation, nul doute n'est donc possible sur la question du célibat. Lange, dans sa *Pratique civile et criminelle*, va même jusqu'à considérer le mariage d'un *prêtre* comme un crime capital, devant être assimilé à la bigamie et, comme tel, méritant la mort.

Mais la Révolution française éclate et, avec elle, un nouvel ordre de choses commence. Un fait immense s'en dégage, la séparation complète, radicale de l'ordre civil et de l'ordre religieux, du spirituel et du temporel. Elle n'admet ni castes ni ordres séparés. Tous ont les mêmes droits devant la loi civile. La loi du 13-19 février 1790, puis la constitution du 3 septembre 1791 ne reconnaissent plus les vœux religieux ni tout autre engagement contraire au droit naturel. L'article 7, notamment, déclare le mariage un contrat purement civil. La loi du 7 août 1792 assure aux *prêtres* et aux moines qui se marient leurs pensions et leurs traitements. Enfin la Convention, par les lois du 17 juillet et 17 août 1792, proclame le mariage des *prêtres* et prononce des peines coercitives contre ceux qui voudraient l'empêcher. « Pendant la grande Révolution, dit un écrivain, c'est par milliers qu'on compte les mariages de *prêtres*. Après l'ouverture des couvents, des légions de religieuses se marièrent, comme en famille, avec des *prêtres* ou des moines. Les pouvoirs publics encourageaient ces unions, les tenaient pour un acte patriotique et un retour aux bonnes mœurs; et cette appréciation paraissait alors très-judicieuse. On pensait qu'en fondant une famille, en prenant sa part des charges et des misères sociales, le *prêtre* cessait de former secte, devenait plus honnête et plus citoyen. Beaucoup d'ecclésiastiques étaient de cet avis et le prouvèrent, se fondant sur ce que le célibat n'était qu'une affaire de discipline et non de dogme, et que pendant plus de mille ans les *prêtres* et évêques avaient eu femme et enfants, exactement comme depuis la Réforme les ministres protestants.

L'un des premiers *prêtres* qui se marièrent fut Jean-Claude Bernard, premier vicaire de Sainte-Marguerite, dans le faubourg Saint-Antoine. En avril 1792, il épousa une jolie religieuse, sortie d'un couvent de Bretagne. Et telle était la bonhomie naïve de ce temps, que, dans les ivresses de sa lune de miel, il vint à la barre présenter sa jeune épouse et toute la famille d'icelle à l'Assemblée législative (M. Loyson n'en aurait sûrement pas fait autant devant l'Assemblée de Versailles). Louis XVI était encore aux Tuileries. Le vicaire Bernard prononça, en cette occasion, un discours qui est fortement empreint de sentiments chrétiens: « Législateurs, je viens avec confiance annoncer, dans le sanctuaire auguste de la Liberté, que j'ai usé du droit imprescriptible qu'a rendu à tous les Français notre immortelle constitution. Il est temps que les ministres du culte romain se rapprochent de leur sainte origine; il est temps qu'ils rentrent dans la classe des citoyens; il est temps enfin qu'ils réparent par l'exemple des vertus chrétiennes et sociales tous les scandales, tous les crimes, tous les maux que le célibat des *prêtres* a causés; et c'est pour y parvenir que je me suis associé une compagne honnête et vertueuse. »

On sait que Thomas Lindet, député à la Constituante et à la Convention, évêque constitutionnel de l'Eure, s'était également marié en novembre 1792. Il fut même le premier évêque qui donna cet exemple, et son union fut célébrée par un *prêtre* marié et père de famille. Un grand nombre d'évêques et de *prêtres* conventionnels imitèrent son exemple, ainsi qu'une foule d'évêques et de membres du clergé départemental. Si certains évêques, comme Grégoire et Fauchet, interdisaient le mariage à leur clergé, d'autres, au contraire, et en plus grand nombre, l'encourageaient en prêchant d'exemple. Tel était Torné, ex-député, évêque du Cher, ancien aumônier du roi de Pologne, prédicateur éminent et dont on a publié les sermons. Tout le chapitre de sa cathédrale était marié, comme lui, ainsi que la plupart des curés de son diocèse. Tous les départements du centre étaient dans le même cas, ainsi que l'Hérault et d'autres contrées du Midi. Chose piquante, les *prêtres* en arrivèrent à se marier civilement. C'était le triomphe de la Révolution et de la philosophie. Le 23 brumaire an II, Bezard (de l'Oise) présenta un rapport et un projet de décret exceptant les *prêtres* mariés des lois exceptionnelles (déportation, réclusion), portées contre les *prêtres* rebelles. En cas d'incivisme, ils seraient simplement assimilés aux autres citoyens, soumis à la loi commune. Le décret fut voté le 25. »

Un concordat, passé à Paris le 15 juillet 1800 entre le gouvernement français et Pie VII, fut promulgué le 18 avril 1801, avec des articles organiques ayant pour objet de le compléter. Ce concordat, qui, sous prétexte d'apaisement, faisait disparaître une des grandes conquêtes de la Révolution, la séparation radicale de l'Eglise et de l'État, n'interdit en aucune façon le mariage des *prêtres*. Aussi, pendant les années qui suivirent, il n'entra dans la pensée de personne de supposer que l'engagement dans les ordres sacrés pouvait être un empêchement au mariage. C'est ce que dit, entre autres, formellement Merlin: « Depuis que la loi du 17 février 1790 a déclaré ne plus reconnaître aucuns vœux religieux ni solennels et que le mariage n'est plus considéré en France que comme un contrat purement civil, on n'a plus douté que les mariages contractés par les *prêtres* catholiques ne fussent valables. » Plusieurs mariages de *prêtres* eurent lieu. Napoléon en fut effrayé, parce que nombre de jeunes gens, pour éviter la conscription, entraient dans les ordres. Il craignit que ce nombre n'augmentât encore si le célibat ne restait dans la pratique une condition de la prêtrise. En conséquence, il fit défendre aux officiers civils de l'Empire de procéder au mariage des *prêtres* et, dans la séance du conseil d'Etat du 30 décembre 1813, il demanda qu'on préparât une loi interdisant le mariage des *prêtres*; mais cette loi n'a jamais été faite.

A partir de 1806, la jurisprudence s'est le plus souvent prononcée dans le sens de la prohibition. Elle n'a unanimement admis le mariage, conformément à la circulaire adressée le 30 janvier 1807 par le ministre de la justice au préfet de la Seine-Inférieure, que dans un seul cas, lorsque le *prêtre* a cessé ses fonctions avant le concordat et ne les a pas reprises depuis. Dans tout autre cas, la jurisprudence repousse ordinairement, mais non toujours, comme nous le verrons, le mariage, en invoquant les articles 6 et 26 des articles organiques et les constitutions qui les ont suivis.

Or, que disent ces constitutions? Absolument rien. On ne peut citer un seul texte clair et probant. Que dit l'article 6 des articles organiques? « Il y aura recours au conseil d'État dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. Les cas d'abus sont: l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction aux règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public. » Comment peut-on trouver dans ce texte l'ombre d'une interdiction contre le mariage d'un *prêtre*? Qu'est-ce que cet article? Une barrière dressée contre les écarts et les abus du clergé vis-à-vis de l'Etat et des citoyens. Il s'applique exclusivement aux ministres du culte. Comment l'appliquerait-on à ceux qui ne veulent plus l'être?

Que dit l'article 26? « Ils (les évêques) ne pourront ordonner aucun ecclésiastique s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 francs, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France. » Il est, dit-on, évident par cet article que celui qui veut être *prêtre* doit faire vœu de célibat. C'est parfaitement exact; mais en quoi ce texte, déterminant les conditions d'admission à la prêtrise, concerne-t-il le *prêtre* qui, après s'être démis de ses fonctions, veut se marier?

Ainsi le concordat ne contient contre le mariage d'un *prêtre* aucune disposition littérale. Mais est-il vrai, comme on l'affirme, que cette disposition ressort clairement, tant de l'ensemble de ses articles que de l'esprit qui l'a inspiré? En rétablissant le culte catholique, dit-on, le concordat a rendu aux règles anciennes consacrées sur les engagements du *prêtre* la force qu'elles avaient précédemment. Donc il a voulu que celui qui doit remplir les fonctions sacerdotales fît le vœu de célibat et ne pût jamais transiger avec ce vœu.

Le concordat, répondrons-nous, a eu pour principal objet de rapprocher l'Église de la société moderne et de les faire vivre en paix. Il ne pouvait raisonnablement, comme le dit Portalis, exiger de l'Eglise qu'elle modifiât sa discipline sur le point en question ; il a admis que le *prêtre*, se consacrant au service des autels, fît le vœu de célibat; mais pouvait-il aller plus loin? Pouvait-il poser en principe l'interdiction du mariage? Il ne le pouvait pas et il ne l'a pas fait. Dès l'instant, en effet, où un *prêtre* renonce à ses fonctions, se sépare du clergé, il rentre complétement dans le droit commun. Aux yeux de sa conscience, il peut, en se mariant, commettre jusqu'à un certain point une action moralement blâmable; mais la loi n'a pas plus à s'en occuper qu'elle n'a le droit de s'occuper d'un changement de religion. Demander à la loi civile de forcer le *prêtre* à garder son vœu de célibat, c'est lui demander de violer le droit inattaquable de la liberté de conscience. Le concordat, pas plus qu'aucune autre loi française, ne pouvait admettre une pareille disposition sans violer ouvertement les grands principes de 1789, sur lesquels repose notre législation tout entière et qui sont inscrits aujourd'hui encore en tête de notre constitution.

Si le concordat n'a rien dit contre le mariage des *prêtres* et si cependant, comme on l'affirme, il est formellement prohibé, nous en trouverons la preuve dans le code civil. Ce code, en effet, dans le titre V du livre Ier, promulgué le 27 mars 1803, c'est-à-dire deux ans environ après le concordat, traite du mariage, lequel est considéré dans notre droit comme purement civil, et il énumère tous les cas d'empêchement au mariage. Or, le code place-t-il la prêtrise parmi les empêchements prohibitifs, c'est-à-dire qui n'entraînent pas la dissolution? Nullement. La loi, purement limitative dans l'espèce, ne saurait atteindre ce dont elle ne parle pas. Donc elle n'admet pas comme empêchement l'engagement dans les ordres, et les lois, tant antérieures que postérieures, ne renferment aucune disposition contraire.

Cependant les partisans du système opposé prétendent que l'empêchement existait avant le code et qu'en ne le repoussant pas formellement celui-ci l'a implicitement consacré. Mais où donc alors se trouve écrit cet empêchement? Dans les articles organiques et notamment dans ce passage : Il y a abus lorsqu'un ministre du culte commet une « infraction aux règles consacrées par les canons reçus en France. » Le *prêtre* qui veut se marier commet, dit-on, une infraction évidente à ces canons. Cet abus, donnant ouverture à un recours au conseil d'Etat, constitue au moins un empêchement prohibitif.

Comment un cas d'abus en matière canonique peut-il être un empêchement à un mariage civil? Nous avouons qu'il nous est impossible de comprendre une pareille logomachie. Ce n'est pas tout. Vous invoquez les canons reçus en France. Mais quels sont ces canons? Evidemment ceux qui ne sont pas contraires à notre droit, sinon il faudrait d'un trait de plume supprimer toutes nos libertés, biffer notre législation et accepter celle de l'Eglise. Il faudrait en revenir à l'ancien régime tout entier. Excepté pour les ultramontains, une pareille théorie est évidemment dépourvue de toute espèce de sens et de bon sens. Dans l'état actuel de notre législation et de notre société, chercher dans les canons de l'Eglise un complément à notre droit civil, ce serait tout renverser, tout confondre, arriver à l'absurde. S'il en était ainsi, il ne faudrait pas admettre seulement comme empêchement au mariage l'engagement dans les ordres; il faudrait accueillir tous les empêchements établis par les canons jadis reçus en France, tels que l'empêchement en ligne collatérale jusqu'au sixième degré, l'impuissance, le rapt, l'adultère, le sacrilége, l'affinité spirituelle, la diversité de religion entre les deux parties, etc. Si les canons avaient pour nous force de loi, il en résulterait que, *pour certains actes de leurs fonctions*, les autorités françaises seraient soumises à la direction du pape. Elles pourraient ou ne pourraient pas marier un citoyen français, *selon qu'il plairait* ou ne plairait pas au souverain pontife d'en accorder la permission; en un mot, elles obéiraient à une puissance *étrangère*. Enoncer la possibilité de pareils résultats, c'est assez pour écarter l'idée que l'auteur du concordat ait jamais voulu que ces canons fussent obligatoires pour les citoyens français, du moins en ce qui touche le *for extérieur*. Lorsqu'un *prêtre* veut se marier et faire publier ses bans, il se peut que l'officier de l'état civil ait des doutes sur son droit à procéder à ce mariage; il se peut, *en outre*, qu'il y soit fait opposition. L'officier de l'état civil s'adresse alors au parquet pour lui demander la conduite qu'il faut tenir. Le parquet prend l'affaire en main et l'affaire est portée devant le tribunal civil, qui juge tantôt pour, tantôt contre. Cette diversité de jurisprudence prouve suffisamment que l'*empêchement prohibitif* n'est pas universellement admis. Bien plus, à notre sens, il n'existe pas, et un fait vient en fournir la preuve. Lorsqu'un officier de l'état civil, n'ayant nul droit de s'enquérir de la *profession religieuse* des parties, procède simplement et sans en déférer au parquet à la célébration du mariage d'un *prêtre*, il n'est jamais poursuivi. S'il existait un empêchement prohibitif manifeste, indiscutable, un texte en un mot, il tomberait aussitôt sous le coup de la loi pénale. Or, quel tribunal en France oserait lui appliquer cette loi qui n'existe point? Depuis quelques années, du reste, la jurisprudence semble revenir à une plus saine interprétation des principes et du droit véritable. Le 31 juillet 1862, dans l'affaire Brou de Laurière, le tribunal de Périgueux s'est prononcé contre l'empêchement prohibitif et son jugement n'a point été attaqué.

Quant à l'empêchement dirimant, c'est-à-dire entraînant la dissolution du mariage, il n'a jamais été mis sérieusement en cause. L'illustre Portalis, dans son rapport sur le concordat, le repousse formellement en ces termes : « Pour les ministres que nous conservons et à qui le célibat est ordonné par les règlements ecclésiastiques, la défense qui leur est faite du mariage par ces règlements n'est point consacrée comme empêchement dirimant dans l'ordre civil. Ainsi leur mariage, s'ils en contractaient un, ne serait point nul aux yeux des lois politiques et civiles, et les enfants qui en naîtraient seraient légitimes; mais, dans le for intérieur et dans l'ordre religieux, ils s'exposeraient aux peines spirituelles prononcées par les lois canoniques. Ils continueraient à jouir de leurs droits de famille et de cité, mais ils seraient tenus de s'abstenir de l'exercice du sacerdoce. Conséquemment, sans affaiblir le nerf de la discipline de l'Église, on conserve aux individus toute la liberté et tous les avantages garantis par les lois de l'Etat. Mais il eût été injuste d'aller plus loin et d'exiger pour les ecclésiastiques de France, comme tels, une exception qui les eût déconsidérés auprès de tous les peuples catholiques et auprès des Français même auxquels ils administreraient les secours de la religion. »

Ces remarquables paroles jettent la plus vive lumière sur la question. Prononcées par le rapporteur de la loi organique au moment même où elle se faisait, elles ne furent point contredites dans la discussion et, la loi ayant été votée après cette explication, on ne saurait lui donner un autre sens. En second lieu, elles la dégagent de toute confusion, de toute incertitude. Elles concilient ces deux choses, qui de prime abord paraissent inconciliables, le droit canonique et notre droit civil.

Que veut, en effet, l'un de ces canons reçus en France? Que le ministre du culte garde le célibat. Or, notre législation, en vertu de l'article 26 des articles organiques, n'admet pas qu'un individu non célibataire entre dans le sacerdoce. Mais si un *prêtre* renonce à ses fonctions ecclésiastiques, il recouvre aussitôt « toute la liberté et tous les avantages garantis par les lois de l'Etat. » Conséquemment, comme tout autre citoyen, il peut se marier.

Tel est le véritable sens de la législation qui nous régit, sens qui nous paraît essentiellement faussé par la jurisprudence contraire. Elle repose sur une transaction, il est vrai; mais cette transaction ne laisse à nos yeux aucune prise au doute, à une interprétation arbitraire. Bien plus, en présence du droit canonique, comme le démontre Portalis, cette législation est parfaitement sage. Elle laisse intact le caractère de ministre du culte; mais tout à la fois elle maintient inviolés ces deux grands principes qui séparent, comme par un abîme, la société actuelle de l'ancien régime, à savoir la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Elle peut se résumer ainsi : Tout *prêtre* qui veut remplir les fonctions sacerdotales ne peut se marier. Tout *prêtre* qui se marie renonce de plein droit à ces fonctions.

Chose remarquable et bien digne d'attention! Les simples tribunaux, en général, se prononcent pour le mariage du *prêtre*, tandis que les cours d'appel et la cour de cassation se prononcent contre. Quel en est le motif? Ne serait-ce pas parce que les premiers, placés dans de petites localités et voyant de près et par leurs yeux les causes du mal, comprennent mieux la nécessité de faire sortir de l'Eglise le *prêtre* dont la conduite scandaleuse et corruptrice ne peut que démoraliser les populations?

Parmi les jugements rendus dans cette question du mariage des *prêtres*, nous citerons les arrêts de la cour de Paris, 27 décembre 1828 et 14 janvier 1832 (affaire Dumonteil); de la cour de cassation, 21 février 1833 (même affaire); de la cour d'Alger, 11 décembre 1841 (affaire Montruilly); de la cour de Limoges, 27 janvier 1846 (affaire Vignaud). Parmi les jugements favorables au mariage, nous citerons ceux de Sainte-Menehould, 18 août 1827; de Nancy, 23 avril 1828; de Cambrai, 7 mai 1828; de Paris, 26 mars 1831; d'Issoudun, 22 juin 1831; de Périgueux, 21 mars 1832; de Bellac, 26 juin 1845; d'Alger, juin 1870. Les considérants de ce dernier jugement sont tellement nets et précis, ils résument d'une façon si remarquable la discussion juridique exposée plus haut, que nous croyons devoir les reproduire ici :

« Statuant sur la nullité du mariage :

» Attendu que, dans ces circonstances, il s'agit d'examiner si l'engagement dans les ordres sacrés forme aujourd'hui, d'après la loi civile, un empêchement au mariage; si, en d'autres termes, les *prêtres* catholiques peuvent se marier;

» Attendu que, sur ce point, il est nécessaire, avant tout, d'examiner rapidement les dispositions soit de notre ancien droit, soit du droit intermédiaire, soit enfin de notre droit nouveau;

» Attendu, en premier lieu, qu'il est incontestable que la prêtrise constituait, anciennement comme aujourd'hui, en droit canonique, un empêchement de mariage; que cet empêchement, qui, sans doute, n'est pas d'institution divine, fut d'abord seulement prohibitif et ne devint dirimant que plus tard, vers le XIIe siècle; que, même à cette époque (v. concile de Latran, 1123, can. 21, et id., 1139, can. 7, et id., 1179, can. 11; v. aussi concile de Trente, 1545 à 1563, session 24, can. 9, *De reformat. matrimonii*), la défense du mariage des *prêtres* édictée par la discipline ecclésiastique, consacrée dans l'ordre civil par la puissance séculière, n'a jamais été législativement prononcée; que cette défense ne reposait que sur l'usage et sur la jurisprudence des parlements, qui était constante, unanime et faisait, en ce temps, véritablement loi;

» Attendu, en second lieu, sous le droit intermédiaire prenant naissance avec le gouvernement de la société civile devenue laïque et la législation sécularisée, que non-seulement le mariage n'était pas défendu aux *prêtres* par la loi civile, mais que même il leur était positivement permis;

» Attendu, en effet, que la constitution française du 3 septembre 1791, après avoir déclaré que « la loi ne reconnaît plus ni vœux » religieux ni aucun autre engagement qui » serait contraire aux droits naturels ou à la » constitution, » ajoute (tit. II, art. 7) que « la loi ne considère le mariage que comme » contrat civil; »

» Que, plus tard, le décret du 20 septembre 1792, qui détermine les qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage (tit. IV, section 1re), ne met nulle part la profession religieuse au nombre des empêchements; qu'enfin, le 19 juillet 1793, la Convention nationale décrétait « que les évêques » qui apporteraient, soit directement, soit indirectement, quelque obstacle au mariage » des *prêtres* seront déportés et remplacés; »

» Attendu qu'en sortant de cette seconde période, durant laquelle il est certain que la profession religieuse ne constituait plus un empêchement de mariage, il reste à rechercher si dans la troisième époque, qui comprend notre droit nouveau, cet empêchement a pu revivre, si une loi civile l'a consacré;

» Attendu, à ce dernier point de vue, que la question du mariage des *prêtres* ne doit être examinée que comme une question de droit à résoudre par des lois civiles; que, sans qu'il soit besoin de discuter ici toutes les objections à l'aide desquelles on soutient qu'aujourd'hui encore les *prêtres* ne peuvent pas se marier, il y a lieu de constater avec le plus grand nombre des auteurs que cette prohibition n'est qu'une règle de discipline ou plutôt de politique ecclésiastique, qui est profondément enracinée dans nos mœurs, mais qui n'a été sanctionnée par aucune loi française;

» Attendu qu'on allègue en vain que les articles 6 et 26 de la loi du 18 germinal an X, organique du concordat, ont replacé les *prêtres* sous l'empire des canons anciennement reçus en France et qui interdisaient le mariage aux personnes engagées dans les ordres sacrés;

» Qu'il paraît difficile d'admettre que le législateur, par la loi du 18 germinal an X, ait entendu transformer en règles de droit civil tous les anciens canons; qu'on arriverait ainsi, en effet, dans ce système, à des conséquences inacceptables et telles, par exemple, que la prohibition du mariage entre collatéraux jusqu'au huitième degré, entre chrétiens et juifs, etc.;

» Que cette règle de discipline ecclésiastique ou loi religieuse ne régit les *prêtres* que dans leurs rapports avec le culte, et non comme citoyens;

» Qu'à supposer même qu'elle eût remis en vigueur les canons prohibitifs du mariage des *prêtres*, le code Napoléon les aurait tacitement abrogés en ne comprenant pas la prêtrise dans l'énumération qu'il fait des empêchements du mariage;

» Qu'enfin, s'il était vrai que ces canons fussent encore obligatoires relativement au mariage civil, il faudrait aller jusqu'à dire que l'engagement dans les ordres sacrés est un empêchement dirimant, et cependant le contraire a été formellement déclaré par Portalis dans l'exposé des motifs de la loi du 18 germinal (8 avril 1802);

» ... Attendu que ces principes, proclamés par la Constituante, ont donc été de nouveau consacrés en quelque sorte en présence de la catholicité même; que le code civil, décrété en mars 1803, un an après la loi du 18 germinal, vient les confirmer;

» Que ce code, postérieur au concordat, a réglé d'une manière plus positive que la loi précédente les conditions du mariage et les causes qui peuvent l'empêcher; qu'en ce qui touche la prohibition qui résulterait de l'engagement dans les ordres sacrés il garde le même silence que le décret du 20 septembre 1792, consacre la même règle et dispose d'après le même système;

» Qu'ici encore il est utile de rappeler que M. Portalis, chargé de présenter cette loi au Corps législatif, après avoir émis en principe que parmi nous le mariage civil est séparé de tout ce qui concerne le sacrement, consacre de nouveau les règles qu'il avait proclamées lui-même lors de la présentation par lui faite au Corps législatif du concordat de l'an X;

» ... Attendu que ces principes n'ont été modifiés ni par la constitution du 14 janvier 1852 ni par la constitution de mai 1870; qu'il en résulte que l'Eglise catholique, dans sa sphère spirituelle, peut avoir, comme elle l'a en effet, sa législation *à elle* sur le mariage, ses empêchements relatifs et absolus, prohibitifs ou dirimants, mais que cette législation est devenue distincte et différente de celle de l'Etat, qui n'a jamais entendu ériger en lois civiles de simples règles de discipline ecclésiastique;

» Attendu, en dernière analyse et en résumé, que, d'après le code Napoléon, le mariage est un contrat purement civil auquel sont aptes tous les citoyens qu'il n'en a pas déclarés formellement incapables;

» Qu'on cherche en vain dans nos lois une prohibition contre le mariage du *prêtre* catholique, auquel son entrée dans les ordres sacrés ne fait perdre ni sa qualité ni ses droits de citoyen;

» Que la loi organique des cultes de germinal an X est tout aussi muette sur ce point important que le code Napoléon, qui est tout à la fois une loi postérieure et une loi complète sur le mariage;

» Que, là où le législateur se tait, il ne saurait appartenir aux juges de suppléer à son silence en allant puiser dans des considérations morales et religieuses, sans racine dans la loi civile, une prohibition que celle-ci n'a pas édictée;

» Par ces motifs, le tribunal rejette l'action en nullité, rejette également la demande en séparation de corps et condamne la dame L... à réintégrer le domicile conjugal. »

— Bibliogr. Ouvrages curieux ayant pour objet les *prêtres* : le *Pot aux roses de la prestraille*, par Th. Jourdain (Lyon, 1564, in-8o); *Discours de la vermine et prestraille de Lyon* (1572, in-8o), en vers; le *Prêtre châtré*, traduit de l'anglais (1747, in-8o); la *Légende dorée des prêtres et des moines*, par Chanorrier (1560, in-8o), en vers; le *Passe-partout de l'Église romaine*, par Gavin (Londres, 1728, 3 vol. in-12); *Renversement de la moralité chrétienne par les désordres du monachisme* (in-4o); la *Désolation des frères de robe grise pour la perte de la marmite* (Lyon, 1563, in-8o); *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les bestes de Sorbonne* (1547, in-16); les *Prêtres démasqués*, tiré de l'anglais par d'Holbach (Londres, 1768, pet. in-8o); l'*Esprit du clergé*, traduit de l'anglais de Trenchard et de Th. Gordon, par d'Holbach (1767, pet. in-8o), en 2 parties; l'*Homme au drap mortuaire* ou les *Paroles d'un maudit*, par l'abbé Aubert, contre le célibat du *prêtre* (Paris, 1864, in-16); le *Clergé et la démocratie*, par E. Sauvage (Paris, 1869.)

Prêtre, de la femme et de la famille (DU), par Michelet (1845, in-18). Les graves questions qui sont débattues dans ce livre d'ardente polémique attendent encore leur solution; au moment où il parut, on pouvait croire que l'ingérence du prêtre dans la famille et dans l'instruction publique, ingérence combattue partout, à la Chambre des pairs par V. Cousin, à la Chambre des députés par A. Thiers, au Collége de France par Michelet dans son cours éloquent de 1844, allait enfin être diminuée ou même disparaître. Il n'en fut rien; de cette lutte si vive il n'est resté que de beaux discours oubliés et un livre, celui de Michelet, qui, développant à son aise les points de vue résumés dans quelques leçons, leur a donné la forme sous laquelle ils sont destinés à vivre, à servir d'enseignement tant que la question ne sera pas résolue.

Dès le début, Michelet nous introduit dans la famille telle qu'elle est au XIXe siècle et nous la montre unie en apparence, au fond divisée, rongée au cœur par un mal secret : « Nous pouvons parler à nos sœurs, à nos filles des sujets dont nous parlons aux indifférents, d'affaires, de nouvelles du jour, nullement des choses qui touchent le cœur et la vie morale, des choses éternelles, de la religion, de l'âme, de Dieu. Prenez le moment où l'on aimerait à se recueillir avec les siens dans une pensée commune, au repas du soir, à la table de famille; là, chez vous, à votre foyer, hasardez-vous à dire un mot de ces choses. Votre mère secoue tristement la tête; votre femme contredit; votre fille, tout en se taisant, désapprouve. Elles sont d'un côté de la table, vous de l'autre et seul. On dirait qu'au milieu d'elles, en face de vous siége un homme invisible pour contredire ce que vous direz. » Comme au banquet de Macbeth, il y a à la table de famille un siége qui semble vide, mais où la mère et l'épouse aperçoivent une ombre mystérieuse. Ce personnage sinistre, c'est le prêtre. Le prêtre, voilà notre ennemi, dit Michelet. Pourquoi est-il la plaie de la société moderne, le ferment de discorde entre le mari et la femme, entre le père et la fille? Parce que le sacerdoce catholique est fondé sur une double immoralité : le célibat et la confession. Le célibat ecclésiastique est une institution contre nature qui rend nécessairement

le prêtre malheureux, envieux et malfaisant. La confession ouvre à cet homme qui n'a pas de famille la porte de toutes les familles. Elle lui livre la mère, et, par celle-ci, il met la main sur les enfants; s'il ne peut atteindre le père, il l'isole et le remplace. « Le confesseur d'une jeune femme peut se définir hardiment l'envieux du mari et son ennemi secret. S'il en est un qui fasse exception, c'est un héros, un saint, un martyr, un homme au-dessus de l'homme. Tout prêtre, même saint, qui parle à une femme, même sainte, de l'amour de Dieu, lui inspire un autre amour. Si cet amour reste pur, c'est un miracle. Chez la petite fille, c'est l'amour avant l'amour; chez la vieille femme, c'est l'amour après l'amour. Une vieille femme, pour le laïque, est une vieille; pour le prêtre, c'est une femme : où le monde finit, le prêtre commence. » La conclusion naturelle, c'est que, s'il faut laisser l'église au prêtre, on doit lui fermer la famille, ne plus lui souffrir, comme confesseur, cette puissance occulte qui fait échec à celle du père et du mari.

Michelet est avant tout historien; il reste historien, même dans ce livre de polémique religieuse et sociale. C'est par l'histoire de la direction spirituelle en France, surtout depuis le XVIIe siècle, qu'il arrive à ces conclusions si intéressantes pour la société moderne. Il suit le chemin qu'elle s'est frayée dans les consciences féminines et refait à ce point de vue la biographie de François de Sales et de Mme de Chantal, de Fénelon et de Mme Guyon, de Bossuet et de la sœur Cornuau, de Molinos et de la mère Agneda, du Père Colombière et de Marie Alacoque. Mystique avec les uns, rampante et insidieuse avec les autres, sensuelle et obscène avec un trop grand nombre, la direction spirituelle n'a que de mauvais résultats. Même en ne tenant pas compte des cas de dépravation criminelle dont les annales ecclésiastiques fourmillent, et ne prenant pour objectif que les meilleurs directeurs, les plus inoffensifs, au moins en apparence, les mystiques, comme Fénelon, leur action a pour effet direct d'affaiblir, puis d'anéantir entièrement chez la femme toute activité, toute volonté, toute liberté. La conscience une fois endormie dans le mysticisme est aux mains du prêtre, qui en dispose à son gré.

On a reproché à Michelet d'avoir rassemblé dans son livre trop d'anecdotes. Il le fallait bien. Pouvait-il passer sous silence cette mère Agneda, fervente quiétiste, qui procurait sa nièce à tous ses confesseurs? La pauvre innocente accoucha cinq fois et mourut persuadée que c'était là la vie dévote, la perfection. Son dernier amant, le provincial des carmes, la fit béatifier; mais ses méfaits ayant été découverts, on voulut lui faire avouer et ses débauches et les infanticides. Il s'y refusa, confessant seulement avoir touché le prix de onze mille huit cents messes qu'il n'avait pas dites. Un autre béat audacieux est ce capucin, directeur d'un couvent de béguines, qui débaucha successivement treize de ses religieuses, sur dix-sept dont se composait la communauté. Il leur persuadait qu'il avait reçu pour cela dispense spéciale du ciel afin de vaincre le démon de sensualité qui les tourmentait. Devant les inquisiteurs, qui le forcèrent à comparaître, il soutint que cette dispense était réelle, que Dieu la lui avait envoyée en songe et que, d'ailleurs, il n'y avait rien de plus favorable à la religion que de tranquilliser treize âmes vertueuses. On lui demanda pourquoi cette dispense singulière lui avait été octroyée en faveur des treize religieuses qui étaient jeunes et jolies et nullement en faveur des quatre autres, vieilles et laides : « Le Saint-Esprit souffle où il veut, » répondit intrépidement le capucin. (Llorente, *Histoire de l'inquisition.*)

Mais ce n'est pas dans ces épisodes scabreux qu'est la puissance du livre de Michelet; ils ne lui servent qu'à constater les écarts naturels de l'institution qu'il a étudiée dans son essence même et dont il ne veut pas, même pratiquée chastement et loyalement. La seconde et la troisième partie du livre, consacrées l'une à la confession, l'autre au schisme que le confesseur opère dans les familles, sont d'une éloquence entraînante et persuasive. « Les études par lesquelles on se prépare à la confession dans les séminaires sont telles, dit-il, que le tempérament y périt souvent; le corps y succombe, l'âme en reste énervée, souillée. On a cité les livres imprimés, mais on n'a pas cité les cahiers par lesquels se complète l'éducation des séminaires dans les deux dernières années; ces cahiers contiennent ce que les plus intrépides n'ont jamais osé publier. » Se figure-t-on le jeune prêtre arrivant au confessionnal avec toute cette vilaine science, l'imagination meublée de cas monstrueux et posant ses interrogations en conséquence? Il n'y a là aucune exagération; les mœurs ont eu beau changer, les prêtres en sont restés aux temps où la vie intellectuelle s'est arrêtée pour eux, aux casuistes du temps de Sanchez et d'Escobar. Ce prêtre, le voilà maître du secret d'une femme, la forçant à baisser les yeux et à rougir toutes les fois qu'il la rencontre; il la tient, il en obtiendra tout ce qu'il voudra. Et le mari? Tout au plus lui reste-t-il le corps de sa femme, puisqu'un autre a sa conscience et sa pensée. « Chose humiliante, de n'obtenir rien de ce qui fut à vous que sur autorisation et par indulgence; d'être vu, suivi dans votre intimité la plus intime par un démon invisible qui vous règle et vous fait votre part; de rencontrer dans la rue un homme qui connaît mieux que vous vos plus secrètes faiblesses, qui salue humblement, se détourne et rit!... Allez, vantez-moi maintenant vos privations, vos macérations! J'en suis bien touché! Croyez-vous qu'à travers cette robe sèche, ce maigre corps et dans ce cœur pâle je ne voie pas la profonde, exquise et délirante jouissance d'orgueil qui fait l'être même du prêtre? Ce qu'il emporte dans sa robe et couve si jalousement, c'est ce trésor d'orgueil terrible. Ses mains en tremblent; un feu jaune en luit dans ses yeux baissés. »

Ce que Michelet a surtout détaillé dans d'admirables chapitres, c'est cet espionnage incessant de la famille, cette absorption de la volonté de la femme à l'aide desquels le directeur se substitue au père et au mari, obtient qu'on lui livre les enfants, qu'on se gouverne à sa guise. Il montre ainsi le prêtre maître de toute la société moderne, dont il est l'ennemi. « Par les sulpiciens qui élèvent le clergé, par les ignorantins qui élèvent le peuple, par les lazaristes qui élèvent six mille sœurs de charité, il a la main dans les hôpitaux, les écoles, les bureaux de bienfaisance. Tant d'établissements, tant d'argent, tant de chaires pour parler haut, tant de confessionnaux pour parler bas, l'éducation de deux cent mille garçons, de six cent mille filles, la direction de plusieurs millions de femmes, voilà une grande machine! » Au sortir de cette lecture, il semble que toute la société moderne soit prise dans les mailles d'un immense filet et que les prêtres n'ont plus qu'à serrer le nœud pour nous prendre tous. Qu'on se rassure pourtant; théoriquement, aucune des assertions de Michelet n'est contestable : le grand filet est toujours tendu, mais le poisson s'échappe à travers les mailles. L'incrédulité, le scepticisme ou l'indifférence ont pénétré même chez les femmes, ce qui rend la direction spirituelle moins dangereuse, et les prêtres sont bien loin de tenir, à l'âge viril, tous ceux qu'ils ont éduqués enfants. Il n'en reste pas moins à la société moderne le devoir de se prémunir contre un danger toujours menaçant. Puisque le clergé, par ses encycliques et ses *Syllabus*, s'est déclaré l'adversaire de tout ce qui fait la vie des peuples, qu'on le laisse à ses propres forces, que l'État lui retire son appui, ses priviléges, ses monopoles, et l'on verra que toute sa puissance, qu'il disait tenir de Dieu, il la tenait simplement de la crédulité humaine et de la tolérance des gouvernements.

Prêtre marié (UN), roman, par Barbey d'Aurevilly (1865, in-18). L'auteur, qui pose pour le gentilhomme de l'ancien régime et n'a guère produit que des défis au bon sens, considère la religion et la mission du prêtre comme on les envisageait à l'époque de la féodalité. Un prêtre qui se marie est pour lui une espèce de monstre, un déicide plus coupable que Judas; c'est non-seulement un impie qui a commis un grand crime, mais qui est surtout condamnable pour avoir essayé de le consacrer par une loi. Le prêtre marié est plus révoltant et plus criminel que le prêtre tombé n'importe dans quelle fange, plus criminel que le prêtre concubinaire lui-même! Ce ne sont pas les fautes de la chair, mais celles de l'esprit qui sont les plus grandes. Un prêtre tombé est un pécheur qui peut se relever en s'appuyant sur la loi qu'il a méconnue; mais un prêtre marié a corrompu jusqu'à la notion de loi en en invoquant une à l'ombre de laquelle il a perpétré son crime et en s'établissant, grâce à cette loi, dans son péché comme dans une forteresse. Le repentir même doit lui demeurer impossible et la vengeance divine doit le foudroyer.

Telle est la thèse soutenue par M. Barbey d'Aurevilly. Son héros, Sombreval, est un prêtre qui a jeté le froc aux orties, pris une femme et qui est resté veuf avec un enfant, une fille délicate qu'il n'élève que grâce à un miracle d'amour quotidien. Ce père est une vraie mère pour la pauvre Calixte. Dans le pays qu'il habite, le peuple, fanatique et méchant, le traite comme un excommunié; les mendiants eux-mêmes se croiraient déshonorés s'ils acceptaient l'aumône de ce maudit. Fort de sa conscience, qui l'approuve d'avoir préféré le rôle d'un homme utile à celui d'un mauvais prêtre, il supporte tout pour sa fille; il ne vit que par elle et pour elle. La foi l'a complétement abandonné et l'athéisme le plus complet s'est emparé de son esprit. Sa fille ayant été insultée, ce prodige d'amour paternel ne recule pas devant le meurtre de l'insulteur. Par un dévouement singulier, lui, l'athée endurci, il feint le repentir et veut reprendre la soutane, espérant sauver, grâce à ce sacrifice, la vie de Calixte. Ce sacrilége est inutile : Calixte succombe et Sombreval se suicide.

Une fois le point de vue de l'auteur admis, malgré son manque de justesse, il a su en tirer un assez bon parti. Chaque détail vient concourir au développement de sa thèse et donner une nouvelle force à l'idée qu'il soutient. Mais, entraîné par la passion de son sujet, il dépasse le but; ses paysans, par exemple, qu'il veut nous représenter comme les instruments de la vengeance divine, ne sont que de grossiers fanatiques rappelant ces bandits espagnols qu'on représente la croix dans une main, le poignard dans l'autre. Sentant qu'il fallait rendre intéressant son réprouvé, il l'a relevé par l'amour paternel. Le caractère de Calixte, se sacrifiant de son côté pour le salut de son père, bien qu'elle sache qu'elle-même et celui qu'elle aime doivent succomber à la tâche, est conçu avec une grande sensibilité. Mais il y a bien des longueurs mortelles dans ce livre, que rend, en outre, presque illisible un style haché, inégal, plein de bizarreries, visant toujours à l'effet.

Prêtres (JOURNAL DES), fondé le 10 janvier 1791 (in-4°). Il était rédigé par MM. Noël, Grouvelle, Gaudin et Charrier. Suivant M. Hatin, « l'objet de ce journal était de dévoiler tous les projets coupables des ecclésiastiques ou égarés ou de mauvaise foi, d'éclairer le peuple sur leurs manœuvres ténébreuses et de traverser tous les obstacles qu'ils opposeraient à l'achèvement de la constitution. Sans doute, c'était une tâche pénible et fatigante pour une âme honnête d'avoir sans cesse à peindre des complots, des trames, des prédications fanatiques; mais on se ménageait une consolation, celle de peindre les bonnes actions, les traits de civisme des bons curés et des prêtres vertueux. Les rédacteurs, fort indifférents à Jansénius et à Molinos, étrangers à tous les partis, ne connaissaient d'autre intérêt que celui de mener à bien la constitution française. » Ce journal fut réuni au *Lendemain*, autre journal de la même époque.

PRÉTRÉA s. m. (pré-tré-a — de *Prêtre*, peintre français). Bot. Syn. de DICÉROCARYON.

PRÊTRE-JEAN, personnage fabuleux dont l'existence était admise au moyen âge, et qui passait pour régner tantôt dans la haute Asie, tantôt en Abyssinie. ‖ On trouve souvent écrit PRÊTE-JEAN, dont on fait un nom commun. V. JEAN.

PRÊTRESSE s. f. (prê-trè-se — fém. de *prêtre*). Femme attachée au culte d'une divinité : PRÊTRESSE *de Diane, de Vénus. Les* PRÊTRESSES *de Vesta faisaient vœu de chasteté. Léandre, dans le temple de la déesse, attendit, vers le déclin du jour, l'heure où le peuple, en s'éloignant, laisse la* PRÊTRESSE *au pied de l'autel solitaire.* (Demoustier.)

— Poétiq. *Prêtresse de Vénus*, Courtisane, femme galante. ‖ Musset a dit *prêtresse de la nuit* dans le même sens :

De la nuit les *prêtresses* infâmes
Promenaient çà et là leurs spectres inquiets.

— Econ. domest. Sorte de vase de faïence anciennement en usage, et qui contenait un compartiment pour l'huile et un autre pour le vinaigre.

— **Encycl.** Il n'est dans l'histoire qu'une nation qui ait donné au sacerdoce moral de la femme les formes d'un sacerdoce officiel et qui lui ait assigné un haut rang dans ses institutions religieuses. La Grèce seule a eu cette pensée, que Rome, qui a tant copié les Grecs, n'a pas accueillie et que le sacerdoce étrusque et le pontificat politique de la ville du Tibre ne lui permettaient guère d'adopter.

En Grèce, le nombre des femmes attachées aux fonctions du sacerdoce, à l'enseignement de la religion et à l'éclat du culte fut grand dans les siècles de gloire et de prospérité. Les femmes, il est vrai, pour des raisons qui se comprennent aisément, étaient exclues des sanctuaires de Mars, de Mercure et de Vulcain; mais elles furent *prêtresses* de Jupiter, d'Apollon, de Neptune, de Dionysos, de Junon, de Cérès, de Proserpine, de Vénus, de Minerve, de Diane, c'est-à-dire qu'elles se trouvaient associées à la direction des plus grands établissements religieux d'une nation qui a toujours été le type de la civilisation. On le sait, si Jupiter fut le dieu suprême, les mystères de Cérès, de Proserpine et de Dionysos furent les plus importants de tous les mystères. Le sanctuaire de Jupiter Olympien à Elide, d'où les femmes étaient exclues, n'éclipsa celui de Dodone à aucune époque et put à peine rivaliser avec ceux d'Apollon à Delphes, de Cérès à Eleusis, de Minerve à Athènes, de Diane à Ephèse. C'est à peine s'il a pu effacer celui de Junon à Egine. Quant à l'influence morale, aucun temple n'a égalé le sanctuaire de Vénus, à Corinthe, desservi par les femmes.

Le nombre des *prêtresses* qui dirigeaient tous ces sanctuaires, qui en relevaient l'éclat, fut assez considérable pour offrir une carrière aux Grecques de tous les rangs et de tous les âges qui aspiraient à des fonctions publiques.

Si nous pouvions appliquer aux temples de la Grèce les proportions du sacerdoce féminin de l'Asie, où nous trouvons des milliers de *prêtresses* attachées à un seul sanctuaire et jusqu'à six mille, par exemple, dans celui de Comana, nous serions obligés de croire que les familles se dépeuplèrent de leurs jeunes filles et de leurs matrones pour en combler les lieux saints; mais nous n'appliquons pas aux Grecs ce luxe de barbares. La pureté, la sobriété de goût qui caractérisait la population si heureusement organisée de l'Hellade ne nous permet pas de penser qu'elle ait ainsi prodigué les femmes et avili leur sacerdoce. Si le chiffre des femmes affectées à certains temples de la Grèce fut un peu élevé, celui des véritables *prêtresses* était très-restreint.

En effet, il faut bien distinguer les rangs dans ce sacerdoce féminin. Au premier était le petit nombre des grandes *prêtresses;* au second se voyaient les simples *prêtresses*, un peu plus multipliées; au troisième, les hiérodules ou vierges saintes.

Dans ces diverses classes de *prêtresses* ou de vierges du sanctuaire, il faut encore distinguer celles dont le service était permanent de celles que leur dévotion ou leur ambition engageait, à l'occasion de certaines fêtes, à venir augmenter spontanément les chœurs sacrés.

On le conçoit, avec ces additions volontaires, mais transitoires, le chiffre des *prêtresses* dépassa plus d'une fois celui des prêtres eux-mêmes, dont les rangs ne se grossissaient jamais par ces adjonctions spontanées.

Les *prêtresses* d'Apollon furent peu nombreuses; celles de Dionysos l'étaient beaucoup plus, ce qui tenait au caractère généisiaque de son culte. Les *prêtresses* et les matrones jouaient même le principal rôle dans ses fêtes plus ou moins licencieuses et qui étaient à peu près les mêmes en Grèce et à Rome. Le Dionysos des Grecs était peu différent du Bacchus de Rome, et ses mystères, les *dionysiaques*, avaient tant de célébrité qu'ils rivalisaient même avec ceux d'Eleusis. La célébration de ces fêtes demandait donc un grand nombre de *prêtresses.*

On distinguait en trois classes celles qui dirigeaient les dionysiaques ou y figuraient : c'étaient les matrones, les *prêtresses* ou les thyades et les chœurs des simples inspirées ou les bacchantes. Au seul temple des Marais, à Athènes, fonctionnaient quatorze matrones. Il s'y trouvait quatorze autels; le nombre des *prêtresses* du second ordre et celui des simples hiérodules étaient nécessairement plus élevés. L'histoire nous a conservé un trait frappant du respect qu'inspiraient dans les âges religieux les *prêtresses* ou les inspirées de Dionysos. Un jour, pendant la guerre sacrée, entraînées par leur enthousiasme jusque dans la ville d'Amphisse, elles s'y endormirent sur le marché. Aussitôt, les femmes de cette ville, pour protéger leur sommeil, se groupèrent autour d'elles en forme de cercle et ordonnèrent à leurs maris, comme dit Plutarque, de se tenir prêts à les ramener aussitôt qu'elles se seraient réveillées.

On sait que les mystères d'Eleusis étaient distingués en petits et en grands. Nous ignorons la part que prirent les *prêtresses* aux petits. Aux grands, elles se trouvaient sur la même ligne que les prêtres. Elles formaient comme eux plusieurs classes : les hiérophantides, les métropoles ou les mélisses, les thyiades et les simples hiérodules. A ces classes du sacerdoce permanent il faut en ajouter une autre, qui fut sans contredit la plus nombreuse. En effet, les fêtes d'Eleusis étaient les anniversaires de la civilisation, qui a pour point de départ la famille ou le mariage et la culture de la terre, c'est-à-dire les bases de la loi et de l'Etat. Les processions de la loi, les thesmophories, étaient l'une des plus grandes cérémonies de ces fêtes, et les femmes chargées du rôle principal de la solennité, élues extraordinairement pour cet objet, éclipsèrent souvent les *prêtresses* d'Eleusis elles-mêmes.

Disons un mot des fonctions qu'exerçaient les *prêtresses* dans les sanctuaires de la Grèce.

Non-seulement elles enseignaient aux femmes la religion, la morale et les règles de l'économie domestique, mais encore elles concouraient au culte général, participaient à la célébration des mystères et rendaient des oracles. Enfin leur influence sur les lettres et les arts fut aussi considérable que leur action sur les destinées morales de la nation.

Les *prêtresses* d'Ephèse avaient à passer un noviciat où leur rôle se bornait à apprendre; elles en avaient un autre où elles s'exerçaient à pratiquer, et un troisième où elles enseignaient ce qu'elles avaient appris. Dans d'autres temples, le rôle des *prêtresses* s'étendait encore plus loin; elles y concouraient à l'initiation, qui était plus qu'un enseignement, qui était une sorte de révélation permanente. Les *prêtresses* d'Eleusis avaient même la mission de préparer les aspirants, de leur inspirer des sentiments convenables, et de guider leurs premiers pas au temple. Elles apprenaient aussi aux hommes à s'honorer de la culture des champs. Celles du Parthénon enseignaient aux femmes à s'illustrer en imitant l'industrieuse Minerve.

Quand il s'agissait de recommander à la fois aux habitudes sociales et à la raison publique le bienfait des institutions primitives de la Grèce, celui de la législation et celui de la civilisation en général, on donnait cette mission aux *prêtresses.*

De tout ce que nous venons de voir, il résulte que les *prêtresses* grecques exercèrent un sacerdoce complet. Les Grecs paraissent, en effet, avoir choisi dans les institutions sacerdotales des autres peuples tout ce qui rehaussait le côté des *prêtresses* pour en

gratifier les leurs. D'un côté, ils avaient vu l'Egypte, jalouse de l'influence morale des femmes, leur accorder à peine une place de servante au temple, et, loin d'imiter cette jalousie, ils leur avaient assigné les plus beaux sanctuaires et tous les honneurs du sacerdoce. D'un autre côté, ils avaient vu les temples de Mahog et de Comana remplis de chœurs que formaient des milliers de vierges, et, s'inquiétant à juste titre de l'action que ces légions de jeunes femmes, exécutant des chants et des danses, exerceraient sur la Grèce si susceptible d'enthousiasme, ils avaient affaibli dans leur sacerdoce les rangs de ces hiérodules. On eût dit aussi que les matrones d'Eleusis leur avaient appris plutôt les mouvements graves des filles de Sion dansant devant l'arche que les pas animés des vierges de la Cappadoce.

La plus haute position du sacerdoce féminin était celle de la pythonisse de Delphes, chargée de recevoir les oracles.

Ces oracles longtemps gouvernèrent la Grèce croyante. Dans cette institution, un grand rôle était échu aux femmes, et il entrait évidemment dans la politique de l'antiquité grecque d'ôter aux prêtres une arme si dangereuse, de la confier au sexe le moins ambitieux et le moins belliqueux. Cependant, le sacerdoce trouva un moyen bien simple de lui ravir cette position, ou plutôt de l'exploiter sans se compromettre. Il choisit toujours pour *prêtresses* les jeunes filles les plus dénuées d'éducation et d'intelligence. La même politique fut suivie à Dodone.

Prêtresse du Soleil (LA), drame allemand, de Kotzebue (1789). La donnée en est empruntée aux *Incas* de Marmontel, ce qui est tout d'abord d'assez mauvais augure, et presque identique à celle de la *Vestale*. Mais Kotzebue a relevé ce sujet médiocre par ses propres qualités dramatiques. La principale situation de la pièce est celle d'une jeune prêtresse du Soleil séduite par l'Espagnol don Alonso de Molina, condamnée à mort, ainsi que ses parents, pour avoir violé ses vœux et sauvée du supplice par l'abolition de la loi qu'elle avait enfreinte. Voilà ce qui constitue les emprunts de l'auteur allemand à Marmontel. Tout le reste, situations, sentiments, caractères, appartient à Kotzebue. La poétique allemande, comme la poétique anglaise, admet dans le même tableau les figures nobles et les caricatures grimaçantes. On peut donc, dans le drame de Kotzebue, pleurer sur le sort de Cora et d'Alonso et rire des plaisanteries d'un écuyer ridicule; s'attendrir sur le malheur du vieux Telasco, près de périr pour le crime de sa fille, et s'amuser de la naïveté comique de deux jeunes novices plus qu'ingénues, cajolées par Velazquez et Diego; admirer l'amour si brûlant et si désintéressé de Rolla et applaudir à une grande prêtresse qui, pour charmer les ennuis de sa solitude, donne à manger à ses oiseaux, fait la conversation avec eux, leur prodigue les noms les plus tendres et les plus mignards, les accable de caresses en soupirant de n'avoir pas où les mieux adresser et qui un moment après vient demander, du ton le plus solennel, la mort de la coupable et prononcer sur elle et sur sa famille les plus terribles imprécations. A mesure pourtant que les situations deviennent plus pathétiques, ces disparates s'effacent. L'intérêt tout entier repose sur le caractère de Cora, prêtresse, et de Rolla, le général péruvien. Epris pour Cora d'une passion profonde, Rolla ne respire que pour elle, ne connaît qu'elle dans l'univers. C'est pour mériter son estime qu'il a cherché la gloire dans les combats; c'est par désespoir de l'avoir perdue, lorsqu'à son retour il l'a trouvée enchaînée aux autels, qu'il a quitté l'armée, la cour, le monde et qu'il s'est enseveli au fond d'une grotte sauvage. Lorsqu'il apprend le crime de celle qu'il aime, il ne se montre ni courroucé ni jaloux; il n'a qu'une pensée, celle de la secourir, et, offensé par le rival qu'on lui préfère, il n'hésite pourtant pas à le sauver, également pour l'amour de Cora. La fuite qu'il a projetée devenant impossible, il n'épargne pour obtenir leur grâce ni démarches, ni instances, ni supplications et, quand toutes ses peines sont vaines, il s'arme pour leur défense et soulève en leur faveur le peuple et les soldats; il arrache Cora à la mort et vient ensuite se jeter aux pieds de son roi pour implorer son propre pardon.

Le caractère si dramatique de Rolla est l'objet d'un nouveau développement dans une autre tragédie de Kotzebue, la *Mort de Rolla* (1795), qui fait suite à la *Prêtresse du Soleil*. Cette raison nous invite à joindre les deux analyses. Dans le second drame, nous retrouvons le héros mêlé à la défense de son pays contre les envahisseurs espagnols. Kotzebue a voulu grouper, autour d'un épisode, tous les principaux auteurs de cette prodigieuse et sanguinaire conquête du Pérou et, selon son ordinaire, il l'a fait avec assez peu de sens historique et moins encore de couleur locale.

Almagro, Gonzale, les compagnons de Pizarre, ne jouent que des rôles subalternes et ne font que rappeler les horreurs dont ils se rendirent coupables. Pizarre lui-même ne déploie qu'à demi ce courage, cette énergie, cette persévérance qui assurèrent le succès de son entreprise, ou plutôt il n'applique ces qualités qu'à la poursuite d'une vengeance personnelle, et, tour à tour barbare et généreux, il finit par disparaître sans que rien présage la glorieuse issue de ses travaux. La figure de Las Casas n'est dessinée que de profil, et Valverde, ce moine fanatique et sanguinaire dont le nom est voué à l'exécration de la postérité, est travesti en un obscur secrétaire, entièrement inutile au développement de l'action. Un caractère plus remarquable est celui d'Elvire, de cette maîtresse de Pizarre qui, dans son enthousiasme pour ses premiers exploits, lui a sacrifié son innocence, son pays et sa famille, et qui conspire sa mort quand elle croit qu'il a terni sa gloire par la proscription d'un ennemi sans défense. Rolla, toujours fidèle à son amour pour la prêtresse, maintenant épouse chaste d'Alonso, meurt en lui sauvant la vie.

Malgré ses défauts, ce drame est un des plus brillants de Kotzebue; il est animé d'un véritable souffle et respire d'un bout à l'autre la passion. Sheridan l'a imité sous le titre de *Pizarre*.

PRÊTRISE s. f. (prê-tri-ze — rad. *prêtre*). Ordre du prêtre, caractère du prêtre catholique : *Recevoir la* PRÊTRISE. *L'ordre de la* PRÊTRISE. *Il a ses lettres de* PRÊTRISE. *Un homme épris des charmes de l'état de* PRÊTRISE *disait : « Quand je devrais être damné, il faut que je me fasse prêtre. »* (Chamfort.) ‖ Caractère de prêtre en général :

> Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise
> Et, par là, de Baal méritai la *prêtrise*.
>
> RACINE.

— **Syn. Prêtrise, sacerdoce.** *Prêtrise* est moins noble que *sacerdoce;* il désigne simplement l'état, la fonction du prêtre, sans y ajouter rien qui la relève; au contraire, *sacerdoce* imprime à l'état du prêtre quelque chose de solennel et de sacré. Quand on parle d'un simple prêtre, on emploie de préférence le premier de ces mots, à moins qu'on n'ait l'intention formelle de montrer sa fonction ou son caractère sous un point de vue qui commande un grand respect; en parlant d'un évêque, et à plus forte raison du pape, on se sert toujours du mot *sacerdoee*. Quand il s'agit des anciens, *sacerdoce* désigne la dignité de prêtre en général, et *prêtrise* ne s'emploie que lorsqu'on nomme spécialement le dieu au culte duquel était attaché le prêtre : *César se présenta devant une assemblée du peuple pour demander la* PRÊTRISE *de Jupiter*. (Vertot.)

PRÊTROT s. m. (prê-tro — rad. *prêtre*). Ornith. Nom vulgaire du rossignol de muraille.

PRÉTURE s. f. (pré-tu-re — lat. *prætura ;* formé de *prætor*, préteur). Antiq. rom. Dignité, fonction de préteur : *Demander, obtenir la* PRÉTURE. *Après avoir obtenu le tribunat, le peuple romain exigea bientôt la censure, puis la* PRÉTURE, *puis tous les autres emplois du gouvernement*. (Machiavel.)

PRETYMAN-TOMLINE (sir George), prélat anglican, né dans le comté de Suffolk en 1753, mort en 1827. En sortant de l'université de Cambridge, il fut chargé de diriger l'instruction de William Pitt. Celui-ci, devenu chancelier de l'Echiquier en 1782, prit Pretyman pour secrétaire, lui fit donner de riches prébendes, puis le fit nommer, en 1787, évêque de Lincoln et doyen de Saint-Paul. Deux ans auparavant, la Société royale de Londres l'avait admis au nombre de ses membres. Des *Eléments de théologie chrétienne*, qu'il fit paraître en 1799 (2 vol. in-8°), obtinrent un grand succès et augmentèrent sa réputation. En 1803, un nommé Marmaduke-Tomline lui légua de grands biens à la condition de prendre le nom de Tomline. Dix ans plus tard, il refusa l'évêché de Londres, mais accepta, en 1820, l'évêché de Winchester. Outre l'ouvrage précité, on a de lui une réfutation de l'imputation de calvinisme adressée à la religion anglicane (1811), quelques mandements et les *Mémoires de la vie du très-honorable William Pitt* (1821, 2 vol. in-4°), qui s'arrêtent à 1793.

PREU adj. (preu). Premier, dans le langage des écoliers : *Je suis* PREU *à jouer*.

PREUILLY, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S. de Loches, sur la Claise; pop. aggl., 985 hab. — pop. tot., 2,039 hab. Commerce de fer et de bestiaux. L'église paroissiale, construite au commencement du XIe siècle et classée au nombre des monuments historiques, renferme quelques chapiteaux curieusement sculptés. Ruines d'un vieux château.

PREUILLY (Pierre FROTIER, baron DE), capitaine français, né dans le Poitou vers 1390, mort en 1457. Il s'attacha à la fortune du dauphin, depuis Charles VII, l'aida à fuir de Paris (1418), prit part l'année suivante à l'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, devint baron de Preuilly, par suite de son mariage avec Marguerite de Preuilly, qui lui apporta en dot un vaste héritage (1421), et fut successivement nommé par Charles VII grand écuyer de France, capitaine de Meulan, puis de Poitiers. Forcé, en 1425, de quitter la cour pour sa participation à l'assassinat du duc de Bourgogne, il se retira dans ses terres, où, disait-il, il était pape, empereur et roi, et où il se livra à toutes sortes de violences et d'exactions. De retour à la cour en 1440, il reçut du roi une pension de 1,000 livres et de nombreuses libéralités, qu'il achetait par des complaisances sans bornes, assista au siége de Pontoise, prit part à la conquête de la Normandie et devint enfin membre du grand conseil.

PREUSCHEN (Augustin-Théophile), théologien, écrivain allemand, inventeur de la typométrie, né à Diethart (basse Hesse) en 1734, mort en 1803. Il entra dans les ordres, remplit, entre autres fonctions, celles de conseiller ecclésiastique à Carlsruhe (1792) et écrivit plusieurs ouvrages sur la théologie, l'histoire et la politique. Mais il doit surtout sa réputation à l'invention de la typométrie ou art d'imprimer des plans et des cartes géographiques à l'aide de types mobiles. Grâce à Haas, fondeur de caractères à Bâle, qui l'aida à perfectionner son procédé, il réussit pleinement et put exécuter une carte du canton de Bâle (1776) et une carte de la Sicile (1777). Nous citerons de lui : *Histoire succincte de la typométrie* (Bâle, 1778); l'*Economie politique concernant le paupérisme* (Leipzig, 1783); *Monuments des anciennes révolutions physiques et politiques de l'Allemagne et en particulier des provinces du Rhin* (Francfort, 1787); *Guide géographique pour les voyages dans le Nord* (Heidelberg, 1792, in-8°).

PREUSE s. f. (preu-ze — fém. de *preux*). Femme d'une bravoure héroïque. ‖ Inus.

— Hist. *Les neuf preuses*, Titre donné, dans les romans de chevalerie, à neuf femmes guerrières de l'antiquité, savoir : Tammaris, Deifemme, Lampredo, Hippolyte, Sémiramis, Pentésilée, Tancqua, Déisille et Ménélippe.

PREUSKER (Charles-Benjamin), archéologue allemand, né à Lõbau en 1786. Après avoir servi dans l'armée, il entra dans les finances et devint receveur à Grossenhaïn. Il fonda dans cette ville une bibliothèque publique et s'occupa pendant ses loisirs d'histoire et d'archéologie. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités de la haute Lusace* (Gœrlitz, 1828); *Coup d'œil sur les temps primitifs de la patrie* (Leipzig, 1841-1844, 3 vol.); *Sur l'éducation de la jeunesse* (Leipzig, 1837-1839); *Sur les bibliothèques publiques et particulières* (Leipzig, 1839-1840); *Gutenberg et Franklin* (Leipzig, 1840), etc.

PREUSS (Johann-David-Erdman), célèbre historien allemand, né à Lansberg (Prusse) en 1785, mort en 1868. Il fit ses études à l'université de Francfort-sur-l'Oder, où se manifesta de bonne heure sa prédilection pour les sciences historiques. Sorti de l'université, il devint d'abord précepteur des enfants d'un banquier de Berlin. Son ouvrage intitulé l'*Eloquence en Allemagne* (Berlin, 1814-1816, 2 vol.) lui valut d'abord une chaire de littérature allemande à l'institut de Frédéric-Guillaume et plus tard la place de professeur titulaire d'histoire dans le même établissement. M. Preuss s'est depuis réservé l'étude exclusive de la biographie des maisons princières allemandes. Nous citerons de cet historien : *Biographie de Frédéric le Grand* (Berlin, 1832-1834); *Histoire de la vie du grand roi de Prusse Frédéric II* (1834); *Frédéric le Grand écrivain* (1837-1838); *Frédéric le Grand avec ses parents et ses amis* (1838); *Jeunesse et avénement de Frédéric le Grand* (1839); puis des éditions des diverses œuvres de Frédéric II : *Œuvres philosophiques, Œuvres historiques, Œuvres poétiques, Correspondance, Essais littéraires, Papiers intimes* (1846-1857); les *Feld-maréchaux du Brandebourg et de la Prusse depuis la bataille des Trois jours sous Varsovie jusqu'à l'époque actuelle*, travail historique publié dans le *Journal hebdomadaire militaire de Berlin; Souvenirs sur Frédéric le Grand dans ses rapports avec son armée* (1854); *Frédéric le Grand pendant la guerre de Sept ans et pendant l'époque postérieure de son règne* (1856). M. Preuss était, depuis 1841, historiographe de la maison de Brandebourg et, depuis 1853, membre honoraire de la Société militaire de Berlin. Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, il a encore écrit un grand nombre de mémoires concernant l'histoire de la Prusse; ils ont été publiés dans le *Journal de Voss*, dans le *Journal pour l'histoire et la géographie de la Prusse*, ainsi que dans plusieurs autres recueils.

PREUVE s. f. (preu-ve — latin *proba*, mot que Delâtre rapporte à la préposition sanscrite *pra*, devant, en avant, latin *præ*, *pro*, et à la racine *bhâ*, briller, grec *phaô*, *phainô*, etc.). Ce qui démontre, établit la vérité d'une chose : PREUVE *par témoins*. PREUVE *par écrit*. PREUVE *matérielle*. PREUVE *morale*. *Fournir, donner la* PREUVE *d'une chose. Acquérir la* PREUVE *d'un fait. Le cri public sert quelquefois de* PREUVE *ou du moins fortifie les* PREUVES. (Volt.) *Toute* PREUVE *repose sur un principe, et tout principe sur un autre principe qui le fonde*. (J. Simon.) *Plus les événements sont grands, plus ils ont besoin de* PREUVES *certaines et authentiques*. (A. Peyrat.) *Quand le doute a pénétré dans une âme, il ne peut, quoi qu'on dise, en être expulsé que par la voie de la* PREUVE. (Ed. Scherer.) *Les probabilités commencent où finissent les* PREUVES. (C. Renouvier.)

> La *preuve* irrécusable
> Que ce monde est mauvais, c'est que, pour y rester,
> Il a fallu s'en faire un autre et l'inventer.
>
> A. DE MUSSET.

— Marque, témoignage, signe : *Donner des* PREUVES *de sa sagacité, de son courage, de son amitié. J'ai reçu de lui une* PREUVE *de confiance dont je suis fort touché*. (Acad.) *La finesse est toujours une* PREUVE *de disette d'esprit*. (Mlle de l'Espinasse.) *L'éloge du caractère ou de l'esprit d'une femme est presque toujours une* PREUVE *de laideur*. (Desmahis.) *La meilleure* PREUVE *de goût, lorsqu'on n'a pas de talent, serait de ne point écrire*. (Mme de Staël.) *Partout l'abaissement de la femme est la* PREUVE *de l'abrutissement de l'homme*. (A. Martin.) *L'avarice est la première* PREUVE *de la bassesse de l'âme*. (Mme de Puisieux.) *C'est une grande* PREUVE *de bon sens que de ne pas compter sur l'infaillibilité de sa raison*. (Latena.) *La* PREUVE *la plus certaine du mérite est l'éloge d'un rival*. (Pétiet.)

— Pièce, extrait que l'on met à la fin d'un livre, pour prouver l'exactitude des faits qui y sont avancés : *Il a ajouté à son histoire un volume de* PREUVES. (Acad.) ‖ On dit plus ordinairement PIÈCES JUSTIFICATIVES.

— Elliptiq. *Preuve de cela, Preuve que cela est*, La preuve en est, la preuve de cela est que...

— *En venir à la preuve, aux preuves*, Vérifier : *Quand on* EN VIENDRA À LA PREUVE, *on verra qui a dit vrai*. (Acad.)

— *Faire ses preuves*, Prouver sa capacité, son mérite : *Le brave ne* FAIT SES PREUVES *qu'aux jours de bataille; le vrai héros fait les siennes tous les jours*. (J.-J. Rouss.) *Ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'occupe des affaires publiques et j'*AI FAIT MES PREUVES. (Scribe.) *Disserter en certains cas, c'est laisser croire qu'on a besoin de* FAIRE SES PREUVES. (E. Bersot.) ‖ *Faire ses preuves de*, Prouver qu'on possède, qu'on a droit à . FAIRE SES PREUVES DE *noblesse*. FAIRE SES PREUVES DE *bravoure*.

— Jurispr. *Preuve testimoniale*, Déclaration d'un ou plusieurs témoins faite pour établir ou pour détruire le fait sur lequel les juges auront à se prononcer. ‖ *Preuve littérale*, Ecrit produit pour faire preuve en justice. ‖ *Preuve muette*, Preuve qui ne résulte ni d'écrits ni de témoignages, mais de certaines circonstances. ‖ *Demi-preuve, Semi-preuve*, Indices de la vérité qui, sans établir le fait, fournissent une présomption de son existence. ‖ On dit aujourd'hui COMMENCEMENT DE PREUVE.

— Rhétor. Partie du discours que l'on appelle aussi DÉMONSTRATION. ‖ *Preuves oratoires*, Raisons alléguées pour convaincre les auditeurs.

— Mathém. Opération par laquelle on contrôle l'exactitude d'un calcul.

— Comm. *Preuve de Hollande*, Eau-de-vie à dix-neuf degrés.

— Techn. Essai ayant pour but de faire connaître la richesse d'un liquide en alcool. ‖ Dans les raffineries de sucre, Essai que l'on fait de la cuite. ‖ Petite bouteille dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut connaître le degré.

— **Encycl.** Jurispr. Les contrats ou les faits quelconques d'où résultent soit une obligation, soit au contraire la libération d'un débiteur, soit enfin des acquisitions ou transmissions de propriété, se prouvent par différents moyens : par déposition de témoins, par présomptions et, le plus généralement, par la preuve littérale.

— *Preuve par déposition de témoins*. La *preuve* testimoniale est la démonstration juridique d'un fait au moyen de déclarations de témoins amenés devant les tribunaux civils ou criminels et qui déposent sous la foi du serment. La *preuve* par témoins était admise anciennement sans aucune limitation relativement à la valeur ou à l'importance du litige. Elle prévalait même sur les actes écrits, témoin le vieil adage consigné dans la *Somme rurale* de Bouteillier : *Témoins passent lettres*. C'est l'âge d'or de la *preuve* testimoniale; Bouteillier écrivait au XIVe siècle. La fréquence et le scandale des subornations de témoins amenèrent des lois restrictives, et l'ordonnance de Moulins limita aux procès dont l'intérêt n'excédait pas une somme ou valeur de 100 livres l'emploi de ce mode de *preuves*. Le code civil (art. 1341) a suivi les errements de l'ordonnance, sauf qu'il a fixé à 150 fr. le taux au delà duquel la *preuve* testimoniale cesse d'être admissible. Empressons-nous de remarquer, toutefois, que la prohibition de la *preuve* par témoins au delà d'un intérêt de 150 fr. ne concerne en général que les contrats ou les payements, les actes, en un mot, dont il a été possible aux parties de se procurer un titre écrit. Quant aux délits, aux quasi-délits, aux manœuvres frauduleuses, à tous les faits en un mot générateurs d'obligations, mais dont il est matériellement ou moralement impossible que les intéressés se procurent une *preuve* écrite, on n'en peut évidemment démontrer l'existence que par des déclarations de témoins, et ce mode de *preuve* est, pour les faits de cette nature, admis, quelle que soit l'importance du litige. La *preuve* testimoniale est encore admise indéfiniment même pour établir l'existence d'un contrat ou d'une transaction quelconque quand il s'agit de matières commerciales. Ajoutons que, dans les matières civiles elles-mêmes, la règle de l'article 1341 du code civil, prohibant la *preuve* testimoniale au-dessus de 150 fr., cesse d'être applicable lorsqu'il existe un commencement de *preuve* par écrit. On nomme ainsi tout acte écrit, émané de la partie à laquelle on l'oppose et qui, sans prouver

actuellement le fait allégué, tend à rendre ce fait vraisemblable. Les formes dans lesquelles il doit être procédé à l'audition des témoins, ainsi que les motifs de suspicion ou de reproche qui peuvent faire écarter leurs dépositions, ont été exposés au mot ENQUÊTE, où l'on trouvera plus amplement développés les principes de la matière.

— *Preuve par présomptions.* V. PRÉSOMPTION.

— *Preuve littérale.* La *preuve* littérale est celle qui ressort des actes écrits. Ces actes ou titres écrits, d'où résulte juridiquement la *preuve* littérale, sont classés par notre législation en trois catégories principales : l'acte authentique, l'acte sous signature privée et enfin certaines écritures, telles que les livres de commerce ou même les registres domestiques qui font foi dans une certaine mesure, quoique non revêtus de la signature des parties intéressées. Nous allons rapidement exposer les règles essentielles concernant les caractères et la valeur probante de chacune de ces trois formes de la *preuve* littérale.

L'acte authentique est celui qui est reçu par un officier public ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé, et avec les solennités requises. Les actes authentiques dont l'usage est le plus universel et l'importance la plus capitale, dans la sphère des intérêts privés, sont ceux qui dépendent du ministère des notaires. Nous n'avons point à nous y arrêter ici; on trouvera tout ce qu'il est intéressant de connaître relativement à leurs formes et aux conditions de leur validité à l'article NOTARIAT. Ces actes doivent en général être rédigés en un original unique ou minute, qui reste entre les mains des officiers ministériels, et il en est délivré aux parties des copies en forme connues sous le nom d'expéditions ou de grosses. Les règles touchant la foi due aux minutes et les différents degrés de valeur probante des copies, expéditions ou grosses, ainsi que la force exécutoire attachée à ces dernières, ont déjà été déterminées aux articles MINUTE et GROSSE. Il serait superflu d'y revenir ici.

L'acte sous signature privée est celui que les parties rédigent elles-mêmes, sans l'intervention d'un officier public, et qui est simplement revêtu de leurs signatures. Il n'est point du reste nécessaire, en général, que l'acte privé soit écrit de la main des parties ou de l'une d'elles; leur signature seule doit, de rigueur, être autographe. La forme de ces actes est libre d'ailleurs, et il suffit qu'ils énoncent avec clarté l'objet de la convention, l'obligation contractée ou la libération que l'écrit a pour but de constater. Toutefois, une condition est prescrite, à peine de nullité de l'acte privé, dans le cas où le contrat comporte non point une obligation unilatérale, c'est-à-dire du côté d'une seule partie, mais des engagements multiples et mutuels. L'acte doit alors être rédigé en autant de doubles et d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct à s'en prévaloir. Chaque intéressé doit être mis en possession d'un des doubles, et chaque original doit porter la mention que l'acte a été fait en double, en triple ou quadruple, etc., selon qu'il y a deux parties ou un plus grand nombre ayant des intérêts séparés (art. 1325, code civil). La nécessité de cette disposition est évidente. Si l'acte contenant des engagements réciproques était rédigé en un original unique, les parties qui n'auraient pas cette pièce en leur possession seraient à la discrétion de celui de leurs cocontractants qui se trouverait détenteur du titre. Elles seraient liées envers lui et il ne le serait pas vis-à-vis d'elles; le contrat synallagmatique se trouverait de fait vicié dans son essence, puisqu'il dépendrait absolument de l'un des intéressés de le mettre à néant ou de le faire exécuter. L'acte privé fait, du reste, entre les souscripteurs ou leurs héritiers et ayants cause, la même foi que l'acte authentique, pourvu qu'il soit reconnu par la partie à laquelle on l'oppose, ou qu'il soit, en cas de dénégation de la partie, vérifié et tenu pour avéré en justice. Le trait saillant qui sépare l'acte privé de l'acte authentique est que ce dernier fait foi par lui-même et que c'est à la partie qui le dénie à en prouver la fausseté par la voie de l'inscription de faux, tandis que, si l'acte sous seing privé est dénié, c'est à la partie qui en est porteur et qui entend s'en prévaloir qu'incombe la charge de le faire vérifier en justice et d'en établir la sincérité.

Entre les parties, l'acte privé fait foi de sa date comme de tout le surplus de son contenu. Vis-à-vis des tiers, sa date n'acquiert de certitude légale que sous certaines conditions déterminées par l'article 1328 du code civil. Ce point a été traité au mot DATE CERTAINE.

Les actes privés ne constatant qu'une obligation unilatérale par laquelle l'une des parties s'oblige simplement à payer une somme d'argent ou à livrer une chose appréciable sont soumis à une condition particulière. Le corps entier de l'acte doit être écrit et signé de la main de la partie qui s'oblige; ou bien, si c'est une tierce personne qui a écrit l'acte, la partie débitrice doit, outre sa signature, y apposer un bon ou approuvé, écrit de sa main et énonciatif de la somme ou de la quantité formant l'objet de l'obligation. Les artisans, laboureurs, vignerons et gens de journée ou de service, qui souvent ne savent que signer leur nom, sont dispensés de la formalité du bon ou approuvé (art. 1326, code civil). Le but de cette prescription de la loi est facile à saisir; elle a voulu prévenir des surprises; mais il faut reconnaître que les catégories de personnes qu'elle exempte de la formalité du bon ou approuvé paraissent être précisément celles qu'il importait le plus de protéger contre les substitutions frauduleuses d'un chiffre à un autre ou contre les abus du blanc seing.

Passons aux écrits non signés auxquels les usages traditionnels et les dispositions positives de la loi ont attribué une certaine force probante. Ces écritures sont d'abord les livres des marchands. Ces livres font toujours foi contre le commerçant qui les a tenus et prouvent péremptoirement, quand ils s'y trouvent consignés, les engagements qu'il a contractés ou les payements qu'il a reçus. Ils font foi en sa faveur, quand leur tenue est régulière, contre toute personne commerçante. Cette dérogation à la règle qu'on ne peut se faire un titre à soi-même est sans danger dans le commerce, où les écritures d'un négociant trouvent naturellement leur contrôle dans les livres d'un autre commerçant auxquels on les oppose.

Quant aux registres domestiques non signés et tenus par de simples particuliers non commerçants, ils ne font foi de leur contenu qu'exceptionnellement et dans deux cas déterminés par l'article 1331 du code civil. Ils font *preuve* : 1° d'un payement reçu qui s'y trouve énoncé bien que sans signature. Il n'est pas admissible qu'une telle mention eût été consignée sur le registre privé, si le payement n'avait pas été réellement effectué. Ils font foi : 2° même d'une obligation contractée par le père de famille, mais à la condition seulement qu'il soit énoncé que la mention portée au registre a pour but de tenir lieu de titre au créancier qui n'en a probablement pas exigé. Une énonciation aussi explicite lève manifestement tous les doutes. Remarquons enfin que, pour faire foi même dans la mesure fort limitée qui vient d'être indiquée, il est de rigueur que le registre du père de famille soit écrit de sa main, au moins dans les énonciations dont on entend se prévaloir contre lui. Il en est autrement des livres de commerce, et peu importe qu'ils soient écrits par le négociant lui-même ou par un commis ou agent quelconque, auquel il en a confié la tenue et qui le représente. Leur valeur probante est dans tous les cas la même.

— Rhétor. *Preuves oratoires.* On appelle ainsi, suivant la définition de Cicéron, les raisons que donne l'orateur pour convaincre et se faire croire. Le même écrivain ajoute qu'elles sont la partie essentielle du discours, qu'elles en sont la chair, les muscles et les os. C'est là une vérité évidente : il est indispensable, dans l'art oratoire, d'instruire et de convaincre; c'est le fondement même de l'éloquence, sans lequel il ne servirait à rien de plaire et de toucher. Les rhéteurs considèrent les *preuves* à divers points de vue. Ils en étudient les sources, le choix, la disposition et la forme.

Les sources des *preuves* peuvent se diviser en deux classes : les naturelles et les artificielles. Les sources naturelles sont de beaucoup préférables aux autres; elles dérivent du sujet même. C'est là que l'on trouve les *preuves* ayant pour bases la nature du fait dont il est question, la considération de la personne, le lieu, le temps, les témoins ou le défaut de témoins, d'indices, etc. Marmontel rend cela sensible par un exemple : « Un personnage illustre, dit-il, est accusé d'intelligence avec l'ennemi. Que fait-on pour le justifier? On examine et on fait ces questions : Un tel homme est-il capable d'une action si horrible? Dans la situation où il est, pourrait-il l'exécuter? Comblé d'honneurs et de biens, le voudrait-il, quand même il le pourrait? Peut-on avoir cette idée de lui après qu'il a donné tant de marques d'attachement à sa patrie? Manque-t-il de biens pour rechercher de nouvelles richesses par des voies si honteuses? A-t-il eu quelque mécontentement de l'Etat? Quels moyens ou quelles facultés aurait-il eus d'exécuter sa trahison dans un lieu où toutes ses démarches sont éclairées? Où sont les témoins? Quels indices ou quelles *preuves* de son entreprise? Enfin a-t-il commis d'autres crimes qui l'aient conduit comme par degrés au plus grand de tous les forfaits? » Les sources artificielles des *preuves* sont des espèces de répertoires où l'orateur peut puiser les arguments qui lui conviennent et que l'on a nommés *lieux communs.* On peut rapporter en effet à ces lieux communs, qui sont l'énumération des parties, le genre, l'espèce, les circonstances, la cause, les effets, la similitude, les contraires, etc., toutes les *preuves* employées dans l'art oratoire; mais on ne se représente pas un véritable orateur allant se fournir de *preuves* dans ces sortes de magasins ou, si l'on veut, d'arsenaux, puis les soudant les unes après les autres, usant dans ce travail machinal les ressources de son esprit, y éteignant la flamme de son génie et y perdant ces mouvements naturels dont la puissance est si grande sur les auditeurs. Rien ne serait plus opposé au célèbre précepte : *Pectus est quod disertos facit;* « c'est le cœur qui fait les éloquents. » L'emploi des sources artificielles de *preuves* ne peut être utile que pour les jeunes gens; ils apprennent ainsi à envisager sous toutes les faces les sujets qu'ils seront appelés à traiter; ils s'en font une habitude et tirent de là même le moyen de se garantir des excès de la parole et des digressions inutiles, tout en se laissant entraîner à la pente naturelle de leur génie.

Le choix des *preuves* est d'une grande importance pour le triomphe de l'orateur. Il va de soi qu'elles doivent être appropriées au sujet; mais cette qualité ne suffit pas : elles doivent encore être appropriées à l'auditoire devant lequel on parle. Les raisonnements auront plus de force auprès des hommes éclairés; les *preuves* sous forme d'exemples agiront plus puissamment sur le vulgaire. Cicéron ne parlait pas au peuple comme il parlait au sénat. Ses discours destinés au peuple se distinguent par des *preuves* simples, faciles à saisir; l'ordre en est très-méthodique, les parties en sont bien séparées, les transitions bien marquées et de fréquentes récapitulations en facilitent encore l'intelligence. Dans ses discours destinés au sénat, les arguments sont plus subtils, plus ingénieux, l'ordre pour ainsi dire voilé, les transitions imperceptibles, et d'un bout à l'autre le plan se devine plutôt qu'il ne se laisse voir.

La disposition des *preuves* consiste à les placer dans l'ordre le plus propre à produire sur l'auditoire l'effet que l'on veut obtenir. Il faut, suivant Cicéron et Quintilien, suivre dans l'arrangement des *preuves* l'ordre homérique. Cet ordre est celui que Nestor donnait à ses troupes, comme on le voit dans l'*Iliade* (chant IV) : il plaçait en tête les chars de guerre, à la queue sa meilleure infanterie et au milieu les mauvais soldats. De même les orateurs doivent placer au commencement et à la fin les meilleures *preuves*, par la raison que les premières et les dernières impressions restent plus longtemps gravées dans l'esprit des hommes; de plus, les plus faibles, se trouvant au milieu, empruntent de la force des autres. Quintilien dit, en outre, que les *preuves* faibles ou médiocres réunies ensemble se prêtent une valeur qu'elles n'ont pas séparément. Il en donne cet exemple. On peut dire à un homme soupçonné d'avoir fait périr un de ses parents : « Vous étiez son héritier, vous étiez pauvre, vous étiez harcelé par vos créanciers, vous l'aviez offensé et vous saviez qu'il devait faire un autre testament. » Prise à part, chacune de ces *preuves* est faible; accumulées, elles frappent « comme la grêle dont les coups redoublés brisent et ravagent. »

L'orateur peut donner à ses *preuves* différentes formes. Nous les indiquerons ici brièvement. Le syllogisme, qui est la forme de raisonnement spéciale au logicien, est le plus souvent trop froid, trop lent pour l'orateur. Il l'emploie cependant quelquefois, mais il le présente bien autrement que le logicien. Celui-ci établit seulement trois propositions de la manière la plus méthodique, la plus simple et la plus sèche; l'orateur, au contraire, les étale en les ornant. Le logicien termine toujours par la conclusion qui se trouve renfermée dans les prémisses; l'orateur ne s'asservit point à cet ordre : il commence quelquefois par la conclusion pour venir ensuite à la seconde proposition et finir par la première. Quand Cicéron veut prouver que César est digne des plus grands éloges en pardonnant à Marcellus qui avait pris les armes contre lui, il ne dit pas, comme le ferait un logicien : « La clémence est une vertu si rare qu'elle mérite les plus grands éloges; César possède cette vertu, donc César mérite les plus grands éloges. » Il prend chacune de ces propositions séparément et, sans s'astreindre à l'ordre établi entre elles, il commence tantôt par la première, tantôt par la seconde indifféremment; il les développe, les amplifie et orne ses *preuves* de l'appareil de l'éloquence. Il compare les hauts faits guerriers de César avec sa clémence; il montre qu'un général n'a pas seul toute la gloire de la victoire, tandis que la clémence lui est tout à fait personnelle. En outre, il est moins difficile de vaincre les ennemis que de surmonter ses passions; les lauriers des combats sont teints du sang de plusieurs milliers d'hommes; les actions de clémence ne sont accompagnées d'aucun trouble, d'aucun tumulte; elles gagnent le cœur de tous ceux qui en entendent parler; elles font le bonheur du monde. Il y a une autre différence entre l'orateur et le logicien dans l'emploi du syllogisme. Le logicien ne conclut que ce qu'il a établi, ce qui est en question. L'orateur conclut même ce qui n'est pas en question. On en donne cet exemple dans le *Dictionnaire de l'élocution.* Un général d'armée est cité en justice au sujet de quelques vexations qu'il a exercées; son avocat, pour le défendre, expose ses services et ses exploits. Il le fait voir couvert de blessures et il conclut : « Pouvez-vous, messieurs, vous résoudre à priver la république d'un homme qui lui est si nécessaire? » Voilà sa conclusion naturelle. Mais, en outre, il ajoutera : « Et ne craignez-vous point que la fortune l'ayant épargné tant de fois dans le péril, lorsqu'il ne s'épargnait pas lui-même, la destinée ne l'ait point garanti de la mort pour la gloire de sa patrie, mais pour servir de victime à ses ennemis personnels? »

Au syllogisme, l'art oratoire préfère l'enthymème, qu'Aristote appelle « le syllogisme de l'orateur. » C'est, en effet, un syllogisme abrégé, dont une des prémisses est sous-entendue, et cette suppression rend le discours plus vif, plus vigoureux, plus élégant. Quintilien cite pour exemple de l'enthymème ce vers de la *Médée* d'Ovide :

Servare potui, perdere an possim rogas?

que l'on a traduit par cet autre vers :

Je l'ai pu conserver, et ne pourrais le perdre!

Pour avoir le syllogisme complet, il faudrait dire : Celui qui peut conserver peut perdre; or, je l'ai pu conserver; donc je le pourrais perdre. Il arrive que l'enthymème renferme le raisonnement en une seule proposition :

Mortel! ne garde pas une haine immortelle.

L'enthymème est fréquent chez les orateurs. Par exemple, le tribun du peuple Canuleius veut prouver que l'équité demande l'admission des plébéiens au consulat. « Vous accordez, dit-il, les charges à des indignes; vous les refusez à des personnes qui les méritent. On a donné le souverain pouvoir à des étrangers; on en éloigne des citoyens. On y a admis des esclaves; on n'y admettra pas des hommes aussi libres que vous! » Cette forme est très-énergique. L'orateur eût été languissant s'il avait complété le syllogisme et dit : On ne doit pas refuser à des citoyens ce qu'on n'a pas refusé à des étrangers; or, on n'a pas refusé le consulat à des étrangers; donc on ne doit pas le refuser à des plébéiens qui sont des citoyens. De même : On ne doit pas refuser à des citoyens ce qui n'a pas été refusé à des esclaves, etc.

L'orateur peut encore présenter ses *preuves* sous forme d'*épichérème*, de *sorite* ou de *dilemme.* Par l'épichérème, il accompagne la majeure ou la mineure, quelquefois l'une et l'autre, d'explications tenant lieu d'arguments. Ainsi : « Il est permis de tuer quiconque nous tend des embûches pour nous ôter la vie à nous-mêmes; la loi naturelle, le droit des gens, les exemples le prouvent. Or, Clodius a dressé des embûches à Milon : ses armes, ses soldats, ses manœuvres le démontrent; donc il a été permis à Milon de tuer Clodius. » Par le sorite, il enchaîne plusieurs propositions l'une à l'autre, de telle sorte que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde; l'attribut de la seconde, le sujet de la troisième, et ainsi des autres jusqu'à la dernière, dont le sujet est le même que celui de la première. L'*Art de penser* en donne l'exemple suivant : « Les avares sont pleins de désirs; ceux qui sont pleins de désirs manquent de beaucoup de choses, parce qu'il est impossible qu'ils satisfassent tous leurs désirs; ceux qui manquent de ce qu'ils désirent sont misérables; donc les avares sont misérables. » Le dilemme n'est pas moins utile à l'orateur qu'au logicien. Il y en a un exemple célèbre dans l'antiquité. Le disciple d'un rhéteur était convenu avec lui qu'il payerait ses leçons seulement après avoir gagné sa première cause. Au bout de ses études, il refuse donc de payer. Le maître le cite devant les juges et pour tout plaidoyer propose ce dilemme : « Quelle que soit l'issue du jugement, vous me payerez; car, ou vous gagnerez ou vous perdrez votre cause; si vous la perdez, vous me payerez en vertu de la sentence qui vous y condamnera; si vous la gagnez, vous me payerez en vertu de la convention passée entre nous. » Le disciple répliqua par cet autre dilemme : « Quelle que soit l'issue du jugement, je ne vous payerai point; car, ou je perdrai ou je gagnerai ma cause; si je la gagne, je ne vous payerai point, en vertu de la sentence qui sera rendue; si je la perds, je ne vous payerai point non plus, en vertu de la convention faite entre nous. » Le meilleur moyen de répondre à un dilemme est, on le voit, de le rétorquer, s'il est possible, par un autre dilemme.

Outre les formes de *preuves* qu'elle emprunte à la philosophie, la rhétorique en a d'autres qui lui sont propres : l'*exemple*, les arguments *du plus au moins*, *du moins au plus*, *d'égal à égal*, l'argument *conditionnel*, l'argument *personnel.*

L'exemple, qu'Aristote appelle une induction oratoire, est une sorte de *preuve* par analogie, établissant un fait particulier par un ou plusieurs autres faits qui se rapportent à la même idée générale. C'est ainsi que, dans la *Bérénice* de Racine, Paulin tâche de détourner Titus du dessein qu'il a formé d'épouser la reine :

Jules, qui le premier soumit Rome à ses armes,
Qui fit taire les lois dans le bruit des alarmes,
Brûla pour Cléopâtre et, sans se déclarer,
Seule dans l'Orient la laissa soupirer.
Antoine, qui l'aima jusqu'à l'idolâtrie,
Oublia dans son sein sa gloire et sa patrie,
Sans oser toutefois se nommer son époux.
Depuis ce temps, seigneur, Caligula, Néron,
Monstres dont à regret je cite ici le nom,
Et qui, ne conservant que la figure d'homme,
Foulèrent à leurs pieds toutes les lois de Rome,
Ont craint cette loi seule et n'ont point, à nos yeux
Allumé le flambeau d'un hymen odieux.

L'argument du plus au moins consiste à rapprocher l'un de l'autre deux objets dont le rapprochement amène une conclusion du plus au moins, fondée sur la disproportion qui existe entre eux. Cicéron, voulant montrer qu'il ne faut pas s'étonner si les manœuvres des ennemis de Roscius n'ont pas été connues de Sylla, emploie cette espèce d'argument : « Si Jupiter, dit-il, tout grand, tout

puissant, tout éclairé qu'il est, ne sait pas tout ce qui se passe sur la terre, à plus forte raison bien des choses doivent-elles échapper à la connaissance de Sylla. » L'argument du moins au plus consiste dans un rapprochement du même genre, mais avec cette différence que la conclusion se fait du moindre au plus grand. Par exemple, Jésus-Christ a dit, suivant saint Luc : « Si, tout méchants que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel donnera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent. » Massillon, par un argument semblable, rabaisse l'orgueil humain dans son *Sermon sur la vérité de la religion :* « O homme, vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous l'œil, et vous voulez voir clair dans les profondeurs éternelles de la foi ! La nature est pour vous un mystère, et vous voudriez connaître les secrets de Dieu ! Vous ne vous connaissez pas vous-même, et vous voudriez approfondir ce qui est si fort au-dessus de vous ! » L'argument d'égal à égal est fondé sur l'égale proportion qui se trouve entre deux objets que l'on compare ensemble. Ainsi Crébillon fait dire à Electre :

Mais qui peut retenir le courroux qui m'anime?
Clytemnestre osa bien s'armer pour un grand crime;
Imitons sa fureur par de plus nobles coups.

Dans l'argument conditionnel, on suppose d'abord que si le principe était faux, la conclusion serait pareillement fausse; mais on assure ensuite que, si le principe est vrai, la conclusion l'est aussi. C'est l'argument de Cassius, dans la *Mort de César* de Voltaire, pour engager Brutus à rester ferme dans le parti des conjurés :

. . . Si tu n'étais qu'un citoyen vulgaire,
Je te dirais : va, sers, sois tyran sous ton père,
Ecrase cet Etat que tu dois soutenir,
Rome aura désormais deux traîtres à punir.
Mais je parle à Brutus, à ce puissant génie,
A ce héros armé contre la tyrannie,
Dont le cœur inflexible, au bien déterminé,
Epura tout le sang que César t'a donné.

L'argument personnel, ou *ad hominem*, rétorque contre l'adversaire ses paroles ou ses actions. On en trouve un remarquable exemple dans la seconde *Philippique* de Cicéron. Antoine l'accusait, en présence du sénat, d'avoir trempé dans la conjuration contre César et disait, pour le prouver : « Brutus, que je cite ici par honneur, tenant le poignard encore tout sanglant, appela Cicéron. » Celui-ci répliqua aussitôt : « Admirez, dit-il, pères conscrits, la stupidité de mon accusateur; il cite ici par honneur celui qui venait d'enfoncer le poignard dans le sein de César, et il traite de scélérat celui qu'il soupçonne d'avoir eu quelque connaissance de la conjuration. »

Indiquons, pour compléter ce qui regarde les *preuves* oratoires, le sens de quelques épithètes par lesquelles on les qualifie fréquemment. La *preuve* est dite *intrinsèque* quand elle est tirée du fond même du sujet ou des circonstances qui en dépendent; *extrinsèque*, quand elle est prise tout à fait hors du sujet. Elle est *péremptoire*, si elle produit l'évidence; *probante*, si, en s'approchant de l'évidence, elle peut cependant être contestée; *probable*, si elle ne mène pas à la certitude, mais seulement à la probabilité; *spécieuse*, si elle n'a que l'apparence de la vérité ; *sophistique*, si elle est fausse et mise en avant avec l'intention de tromper; *hypothétique*, si elle ne repose que sur une hypothèse. Il faut remarquer, en outre, que la *preuve* de fait s'appelle *cause* et la *preuve* de droit *question*. Pour suppléer aux renseignements donnés dans cet article, on se reportera, dans le *Grand Dictionnaire*, aux articles suivants : ARGUMENT, LIEUX COMMUNS, CONFIRMATION, en rhétorique.

— Arithm. Lorsqu'on recommence une opération arithmétique pour en vérifier le résultat, il arrive souvent qu'on retombe dans les mêmes fautes; c'est pourquoi on vérifie habituellement une opération par une autre, qui porte le nom de *preuve* par rapport à la première. La preuve naturelle d'une opération quelconque se trouve dans l'opération inverse. Ainsi, on vérifie une addition en retranchant de la somme trouvée tous les nombres ajoutés moins l'un d'eux ; la soustraction doit donner ce dernier nombre; on vérifie une soustraction en ajoutant le plus petit des deux nombres donnés au reste obtenu, ce qui doit donner le plus grand; un produit divisé par l'un de ses facteurs doit donner l'autre, et de même un quotient multiplié par le diviseur doit donner le dividende; enfin, la racine $p^{ième}$ d'un nombre, élevée à la puissance p, doit reproduire le nombre donné.

— Techn. Nous connaissons aujourd'hui un grand nombre de procédés propres à faire connaître, avec une grande exactitnde, la richesse des liqueurs chargées d'alcool. Quelques-uns de ces procédés sont assez simples pour qu'il soit possible à tout le monde, si peu habitué qu'on soit à manier des instruments de précision, d'arriver à une détermination exacte en très-peu de temps. La découverte de la plupart de ces procédés est due aux travaux des physiciens et des chimistes du commencement de ce siècle (v. ALCOOMÈTRE). Avant la connaissance de ces méthodes pratiques, le commerce soumettait les alcools dont il avait besoin d'estimer la richesse à divers essais connus sons le nom de *preuves*, et l'usage de ces *preuves* a été général pendant si longtemps, que beaucoup de commerçants continuent encore à se servir de quelques-unes d'entre elles, et que certaines expressions qui s'y rattachent sont encore employées dans le trafic des alcools. Dans certaines contrées de l'Europe, l'emploi de ces méthodes empiriques est maintenant encore très-répandu.

Nous allons indiquer la valeur exacte des alcools dont le titre correspond aux *preuves* les plus usitées.

En France, la *preuve* à laquelle on rapporte presque toutes les autres est celle que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de *preuve de Hollande*. Voici en quoi elle consiste : l'alcool, à un certain degré de concentration, donne, lorsqu'on l'agite dans un flacon, des gouttelettes sphériques qui restent pendant quelques instants à la surface du liquide, sans se réunir à celui-ci; on dit alors que cet alcool fait la perle, en comparant à des perles les petites sphères liquides qu'il produit. Or, l'alcool ne donne lieu à la production de ce phénomène que lorsqu'il est à un titre déterminé; on a donc là un moyen de reconnaître assez facilement ce titre. L'alcool qui fait la perle, c'est-à-dire qui satisfait à la *preuve* de Hollande, marque 19° à l'alcoomètre de Cartier et 50° à celui de Gay-Lussac; il renferme, par conséquent, la moitié de son volume d'alcool pur. C'est l'un des alcools commerciaux.

La *preuve* de Hollande est l'unité à laquelle on rapporte une foule de mesures spéciales du titre des alcools. Le quatre-cinq $\left(\frac{4}{5}\right)$ est une eau-de-vie à 4 volumes de laquelle il faut ajouter un volume d'eau pour avoir 5 volumes d'un liquide satisfaisant à la *preuve* de Hollande. Le cinq-six $\left(\frac{5}{6}\right)$ est une eau-de-vie un peu plus faible, telle que 5 volumes additionnés d'un volume d'eau donnent 6 volumes d'esprit *preuve* de Hollande. Le trois-quatre $\left(\frac{3}{4}\right)$ est un alcool à 3 volumes duquel il faut ajouter un volume d'eau pour avoir 4 volumes d'esprit *preuve* de Hollande. Et de même pour le deux-trois, le trois-cinq, le quatre-sept, le cinq-neuf, le six-onze, le trois-six, etc.

Nous donnons ici la valeur alcoolique des liquides auxquels s'appliquent ces dénominations.

	DEGRÉS de l'alcoomètre de Cartier.	DEGRÉS de l'alcoomètre de Gay-Lussac
Preuve de Hollande $\frac{1}{1}$	19°	50°
Cinq-six . . . . $\frac{5}{6}$	$21° \frac{3}{4}$	58°
Quatre-cinq . . . . . $\frac{4}{5}$	23°	62°
Trois-quatre. . . . . $\frac{3}{4}$	$25° \frac{1}{2}$	68°
Deux-trois. . . . . . $\frac{2}{3}$	27°	72°
Trois-cinq . . . . . . $\frac{3}{5}$	29°	76°
Quatre-sept . . . . . $\frac{4}{7}$	30°	78°
Cinq-neuf . . . . . . $\frac{5}{9}$	31°	80°
Six-onze. . . . . . . $\frac{6}{11}$	32°	82°
Trois-six. . . . . . . $\frac{3}{6}$	33°	85°
Trois-sept . . . . . . $\frac{3}{7}$	35°	87°
Trois-huit . . . . . . $\frac{3}{8}$	38°	92°
Trois-neuf. . . . . . $\frac{3}{9}$	42°	98°

De tous ces noms, le plus usité encore est celui de trois-six; il sert dans un grand nombre de transactions.

La *preuve d'huile* était, après la *preuve* de Hollande, le mode d'essai le plus employé autrefois. Elle consistait à verser un peu d'huile, liquide plus léger que l'eau, dans l'alcool à essayer; si la liqueur spiritueuse était plus légère, l'huile tombait au fond; si la liqueur spiritueuse était plus dense, l'huile montait à la surface. Dans le premier cas, on ajoutait peu à peu à l'alcool une certaine quantité d'eau, jusqu'à ce que, la liqueur ayant exactement la densité du corps gras, celui-ci restât en équilibre dans la masse sous forme de gouttes sphériques. D'après la quantité d'eau ajoutée, on appréciait la valeur de l'alcool essayé. Le mélange d'eau et d'alcool qui présente sensiblement la densité de l'huile est celui qui, dans le tableau précédent, porte le nom de quatre-cinq; il renferme 62 pour 100 d'alcool pur.

En Angleterre, l'esprit type, l'*esprit preuve* (*proof spirit*), a un titre fixé par la loi; c'est une liqueur alcoolique dont la densité, à 50° Fahrenheit (10°,5 centigrades), est avec la densité de l'eau dans le rapport de 12 à 13. L'esprit *preuve* anglais renferme à 15° centigrades 57 pour 100 d'alcool pur; sa densité est 0,9245. Tous les titres des alcools sont rapportés à ce type pris pour terme de comparaison, en se servant d'un instrument spécial, l'hydromètre de Sikes. V. HYDROMÈTRE.

— Hist. *Preuves de noblesse*. L'usage des *preuves* de noblesse paraît avoir commencé à l'occasion des tournois, si l'on en croit le Père Ménestrier. « Quand on avoit paru, dit-il, deux fois en ces tournois solennels, qui se faisoient en Allemagne de trois en trois ans, il n'estoit plus nécessaire de faire *preuve* de noblesse, ayant déjà esté suffisamment reconnue et blasonnée, c'est-à-dire annoncée à son de trompe par les hérauts. Pour cela, les gentilshommes qui s'estoient trouvez deux fois dans les tournois portoient deux trompes en cimier sur leurs casques de tournoy, pour faire voir qu'ils estoient gentilshommes reconnus et blasonnez, et conservaient la devise qu'ils avoient portée la première fois, afin qu'on les reconnust à cette marque. »

On a demandé ensuite cette preuve pour l'admission dans les églises, chapitres, collèges, communautés, compagnies et ordres réguliers et militaires, où l'on ne recevait que des nobles, et pour l'entrée aux états des provinces. La forme de ces *preuves* a varié suivant les temps et les lieux. On l'a appelée testimoniale quand elle a été faite par des témoins jurés, et littérale quand elle a été constatée par des titres et documents. L'étendue de la *preuve* se mesure ou par le nombre des générations ou par celui des siècles, ou enfin par l'intervalle compris entre le temps où elle est faite et l'époque fixe qui en est le terme. Dans le premier cas, on pourrait l'appeler graduelle, dans le second séculaire et dans le troisième dative.

De la première espèce sont celles que l'on exigeait pour l'admission dans les ordres du roi, dans celui de Saint-Lazare, dans plusieurs chapitres nobles, dans les places de lieutenant des maréchaux de France et d'élève des écoles militaires, et celles qu'on faisait pour l'entrée au service de terre et de mer.

Les *preuves* que faisaient les chanoinesses de divers chapitres et les demoiselles des maisons royales de Saint-Cyr et de l'Enfant-Jésus sont de la seconde espèce.

Le nombre des degrés était fixé à quatre pour l'admission dans l'ordre du Saint-Esprit, de même que pour être agréé au service, aux places d'élève des écoles royales militaires et à celles de lieutenant des maréchaux de France. Il en fallait prouver neuf d'une noblesse ancienne et sans principe connu pour l'admission dans l'ordre de Saint-Lazare.

Les *preuves* des sous-lieutenants des gardes du corps devaient remonter à l'année 1400, sans anoblissement connu; celles qu'étaient tenus de faire les pages remontaient à l'année 1550, également sans principe connu. Il fallait établir une *preuve* de possession de cent quarante ans pour être admis dans la maison royale de Saint-Cyr; il était nécessaire qu'elle fût de deux cents ans pour avoir entrée dans la maison de l'Enfant-Jésus.

On a considéré deux choses dans les *preuves :* la filiation et la noblesse. La filiation se justifie par la production de titres authentiques qui expriment la liaison de chacun des degrés de la généalogie entre eux, tels que les extraits de baptême ou de sépulture, les actes de partage, les contrats de mariage et les testaments. La noblesse se justifie par la représentation des titres, qui sont ou primordiaux, ou constitutifs, ou confirmatifs de la qualité, ou simplement civils et portant qualification.

Les titres primordiaux sont, à l'égard des familles anoblies, les lettres patentes d'anoblissement ou les provisions de charges attributives de noblesse.

Les titres constitutifs sont, pour les gentilshommes de la province de Bretagne, les partages faits suivant l'assise du comte Geoffroi et, en général, pour ceux de toutes les provinces du royaume, les certificats de service dans l'arrière-ban, de séance dans l'ordre de la noblesse aux tenues des états et d'exemptions des taxes qui se lèvent sur les roturiers; enfin les actes de foi et hommage rendus à la manière des nobles ou les reprises de fiefs.

Les titres confirmatifs sont, à l'égard des familles de Bretagne, ceux qui prouvent qu'elles ont été comprises dans les réformations de la noblesse faites dans les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. A l'égard des nobles de la province de Normandie, ces titres sont ceux qui apprennent qu'ils ont été maintenus lors de la recherche des faux nobles faite en 1463 par Rémont de Montfaoucq et en 1598 et 1599 par M. de Bossy; à l'égard de la province du Dauphiné, les extraits des révisions de feux qui ont eu lieu pendant les XIV^e^, XV^e^ XVI^e^ et XVII^e^ siècles; et enfin, pour tous les gentilshommes du royaume, les arrêts soit du conseil d'Etat, soit des commissaires généraux du conseil et les jugements des commissaires départis dans les généralités du royaume pour la recherche des usurpateurs de noblesse, commencée en 1666, interrompue en 1674 et continuée en 1696 et années suivantes, si ces arrêts ont maintenu leurs aïeux dans la possession de leur état.

Les actes civils et portant qualification sont les créations de tutelle et de curatelle, les gardes-nobles, les partages, les transactions, les hommages, les aveux et démembrements de fief, les ventes, les échanges, les contrats de mariage, les testaments, les inventaires après décès, etc.

Le caractère des qualifications nobles se tire de l'usage des provinces. La qualité de chevalier et d'écuyer est entièrement caractéristique de noblesse dans tout le royaume; celle de noble, dans les provinces de Flandre, Hainaut, Artois, Franche-Comté, Lyonnais, Bugey, Dauphiné, Provence, Languedoc et Roussillon et dans l'étendue des parlements de Toulouse, Bordeaux et Pau; celle de noble homme, en Normandie seulement.

Pour donner une base quelconque à la *preuve* de noblesse, on exige donc, suivant la nature et l'étendue de la *preuve* requise pour les familles nobles d'ancienne extraction, un titre confirmatif de l'espèce de ceux que l'on vient de désigner et, pour ceux dont les pères auraient été anoblis, le titre primordial de leur qualité.

A défaut de l'un de ces deux titres, il est d'usage de remonter à la *preuve* à l'année 1560, parce que, dans la recherche des faux nobles faite dans le siècle dernier, le terme de la *preuve* centenaire requise était fixé à cette époque, et il est certain qu'alors, chacun restant davantage dans les bornes de sa condition, les usurpations n'étaient pas devenues encore aussi fréquentes; quand, au lieu de joindre à la production le titre confirmatif de la qualité, il a été vérifié, au contraire, que la famille a été déclarée usurpatrice dans les recherches des faux nobles, on n'a nul égard à la possession qu'elle aurait continuée après le jugement de sa condamnation; il ne lui reste alors d'autre moyen pour s'en relever que de se pourvoir au conseil et de remplir les conditions de la même *preuve* qu'était tenu de faire l'auteur qui aurait été condamné. La *preuve* devient alors une *preuve* toute de rigueur; c'est ce qu'on appelle *preuve* de noblesse en matière contentieuse. L'on comprend, en général, sous cette dénomination toutes les *preuves* faites par les familles pour être reconnues, maintenues, rétablies, réhabilitées dans leur noblesse.

Les *preuves* se faisaient par titres. Ces titres devaient être originaux. On n'admettait aucune copie collationnée, de quelques formalités qu'elle fût revêtue.

On nomme actes originaux, savoir : pour les actes passés devant notaire, les premières grosses délivrées sur les minutes par ceux mêmes qui les ont reçues, et, pour les procès-verbaux de *preuves* de noblesse, les arrêts et jugements de noblesse, les lettres, commissions et brevets de grades militaires, nominations et réceptions dans l'ordre de Saint-Louis, brevets et lettres de pension et provisions de charges, les expéditions délivrées par les greffiers et autres personnes publiques à ce préposées. Chaque degré de la généalogie doit être établi par trois actes pour le XVIII^e^ siècle, et le XVII^e^ le XVI^e^, et par deux seulement pour les siècles antérieurs.

Quand les *preuves* de noblesse sont parfaitement conformes à ce que l'on vient de dire, il n'existe qu'un seul moyen de les contester, qui est de démontrer la fausseté des titres produits. La fabrication des actes représentés se décèle bientôt, avec un peu d'attention, aux yeux d'un homme réellement exercé dans l'étude de la diplomatique, par des vices dans le style, l'orthographe et le caractère d'écriture, qui changent dans les actes de cinquante en cinquante ans, par la façon du parchemin, qui était anciennement plus fort et plus épais qu'il ne l'est aujourd'hui, et par la marque du papier, qui n'a pas toujours été la même.

La malpropreté affectée des contrats, l'application des sceaux que l'on tire d'un acte vrai pour les attacher à des actes plus ou moins récemment fabriqués, les contradictions qui s'y trouvent à l'égard des temps, des lieux et des personnes sont autant d'indices de supposition qui tombent facilement sous le sens quand l'attention et l'impartialité se trouvent jointes.

On prétend que les généalogies n'ont commencé à être en usage que vers l'an 1600; auparavant, on faisait les *preuves* de noblesse par enquête.

En Allemagne et dans presque tout le Nord, où la multiplicité des chapitres nobles a rendu la noblesse attentive à ne point se mésallier, les *preuves* se sont faites par de simples quartiers qui sont de seize, trente-deux et soixante-quatre, suivant que l'exigent les statuts de chaque chapitre.

En Angleterre, en Irlande, en Ecosse, la noblesse se prouve par des tables généalogiques dans lesquelles sont cités les monuments qui servent de *preuves*. Ces tables généalogiques, dressées par les rois d'armes de ces royaumes, sont certifiées par six ou huit gentilshommes des cantons et provinces où la famille est domiciliée.

PREUX adj. m. (preu. — L'origine de ce mot est inconnue. Les uns le font venir du latin *pro*, au profit de; les autres de *probus*, probe; d'autres de *prudens*, prudent; d'autres enfin du grec *prôtos*, premier. Toutes

ces explications offrent des difficultés, les unes pour le sens, les autres pour la forme). Brave, vaillant : *Un* PREUX *chevalier. C'était un* PREUX *et hardi chevalier.* (Acad.)

— Substantiv. Preux chevalier; personne d'une bravoure héroïque : *Un* PREUX. *Les anciens* PREUX.

De ses guerriers à l'éclatante armure
Le roi des *preux* s'avance environné.
MILLEVOYE.

Quand partait des combats le signal redouté,
La maîtresse d'un *preux*, excitant sa vaillance,
Lui donnait fièrement et son casque et sa lance.
E. LEGOUVÉ.

Vous que j'appris à pleurer sur la France,
Dites surtout aux fils des nouveaux *preux*
Que j'ai chanté la gloire et l'espérance,
Pour consoler mon pays malheureux.
BÉRANGER.

— **Encycl.** Le sens étymologique du mot *preux* servirait beaucoup à connaître l'idée qu'on se faisait d'un *preux* au moyen âge, mais on a vu plus haut combien cette étymologie est douteuse. Quand on faisait de pennon bannière, c'est-à-dire quand on passait du rang de simple chevalier à celui de chevalier banneret, le connétable prononçait ces paroles sacramentelles : « Dieu vous en laisse votre *preu* (ou *prov*) faire, » ce qui peut s'interpréter par : Dieu vous en laisse faire votre preuve ou votre profit. Toujours est-il qu'on ne tarda pas à réputer *preux* les chevaliers d'un courage éprouvé, ceux qui avaient fait leurs preuves.

Ce sont les troubadours qui imaginèrent les *preux*, et le mot chez eux n'eut d'abord que le sens général de vaillant. Au XIIIe siècle, on prit leurs inventions pour un fait historique et l'on crut qu'il avait existé des *preux* à l'état d'institution politique. Les neuf *preux* firent pendant aux douze pairs de Charlemagne, et l'on en attribua aussi à ce prince la création. Pour juger de l'ignorance de ces temps, il suffira de rappeler que, dans des poëmes du XIIIe siècle, Judas Macchabée figure au nombre des neuf *preux* de Charlemagne. Au siècle dernier, l'Académie de Besançon voulant en avoir le cœur net proposa pour sujet d'un de ses prix l'*Histoire des neuf preux;* personne ne répondit à son appel, pour une bonne raison, c'est que cette histoire ne peut pas être faite; elle n'existe pas. Beaucoup de poëtes et romanciers du moyen âge ont parlé des neuf *preux*, mais chacun à sa guise et en faisant figurer dans leur nombre qui leur plaisait. Les neuf *preux* étant une création de la fantaisie, leurs noms ont souvent varié. Il résulte de la comparaison des diverses traditions que le moyen âge s'était fait un idéal de neuf chevaliers illustres, choisis dans l'antiquité et dans les temps relativement modernes; qu'il avait voulu que la chevalerie eût ses neuf *preux* comme la philosophie avait ses sept sages. Le Père Anselme s'est occupé des neuf *preux* dans son *Palais d'honneur*. Selon lui, ils s'appelaient Josué, Gédéon, Samson, David, Judas Macchabée, Alexandre, Jules César, Charlemagne et Godefroi de Bouillon; mais il ne dit pas d'où il a tiré ces noms, et ce qui le porte à croire que ce sont les neuf *preux*, à l'exclusion de tous autres.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale donne une autre liste; c'est le document le plus étendu que l'on ait sur les neuf *preux*. Ce manuscrit, coté ancien fonds français no 9653, renferme trois grandes gravures sur bois, occupant chacune une double page in-4o, et donnant trois par trois les neuf *preux* à cheval, chacun sous une arcature séparée. Ces gravures, légèrement enluminées, donnent aux *preux* les mêmes armes défensives que portent, sur le manuscrit, le roi, le dauphin, les ducs, connétables ou maréchaux de France du temps, c'est-à-dire vers 1420. Un sixain imprimé en caractères xylographiques accompagne et explique chaque personnage... En tête, et par ordre chronologique, Hector est le premier des *preux ;* Hector de Troie, dont « le bon clerc Homerus translata l'histoire de grieu en latin et nous ne savons qui de latin en françois, » est figuré la tête haute et nue, l'épée à la main et porte : *De sable, à deux lions affrontés d'or.*

Je sui Hector de Troie ou li povoir fu graus.
Je vis les Greciens qui moult furent puissans,
Qu'assegier vinrent Troie ou ils furent lonc tamps.
Ja occis XXX rois come *preus* et vaillans.
Archiles me tua, ja ne soies doubtans
Devant que Dieu nasqui XIIIc et XXX ans.

Jérôme Bara, dans son *Blazon des armoiries* (Lyon, 1511, in-4o), donne la même liste de *preux*, mais il leur attribue d'autres armoiries. Selon lui, Alexandre porte : *D'or, à un lion de gueules, assis sur une chaire de pourpre, tenant en ses pattes une hallebarde d'argent, armé et lampassé du même, le manche d'azur.* Dans le manuscrit, Alexandre, coiffé d'un chapeau entouré d'une couronne d'or, porte : *De gueules, à la chaise d'argent, où est assis un lion d'or tenant une hallebarde d'argent.* Sur le pennon de la lance du roi, on aperçoit le dragon que vit sa mère quand elle conçut.

Por ma force conquis les yles d'oultre mer,
D'Orient, d'Occident me fit sire clamer;
Roy d'Aize (Asie) desconfis : Porus vols conquester,
Et le grant Babilonne pris toutte à gouverner.
Tout le monde conquis, mes pour empuissonner
VIIIc ans de devant Dieu me fist an afiner.

Jules César porte : *D'or, à l'aigle double, éployée de sable, diadémée et membrée de gueules.* Dans le manuscrit, César a l'épée en main et la couronne fermée en tête. Sur l'espèce de dalmatique d'or qui recouvre son armure est l'aigle à deux têtes de sable, ainsi que sur le harnachement de son cheval.

Empereur fu de Romme et en maintins les drois.
Engleterre conquis, France et les Navarois.
Pompée desconfis et tuis ses grans conrois;
Et Lombardie oussi fu mise à mes valoirs
Et tous les Allemans. Puis fu occy tous frais
Devant que Dieu nasqui, VIIc ans avoec III.

Voilà pour les *preux* de l'antiquité païenne. Maintenant, passons aux *preux* de l'époque biblique. Le premier, c'est Josué. Bara lui donne pour blason : *D'or, à une tête de lion arrachée de gueules.* Dans le manuscrit, il porte : *Losangé d'argent et de gueules, à un basilic de sable.*

Des enfans d'Israël fu ge forment amés.
Dieu fist maintes vertus pour moi ; c'est vérités.
Le ruuge mer parti. Puis fu par moi passés
Le flum Jourdain. S'enfut maint paien affinez.
XXII rois conquis, puis moru, n'en doubtez,
Vc ans devant che que Jhesus Crist fus nés.

Le roi David, comme de raison, prend sa harpe pour armoiries. Bara lui donne pour blason : *D'azur, à une harpe d'or cordée d'argent, à une bordure du même, diaprée de gueules, avec un mot hébreu de sable.* La gravure du manuscrit montre seulement une harpe d'or sur un écu, sans indication d'émail.

Je trouvai son de harpe et de psalterion ;
Je tuai Goliat le grand gaiant felon :
En bataille et ailleurs me tint on a preudom.
Après le roi Saul maintins la region,
Et je prophetizai de Dieu la nacion
Bien IIIc ans devant son incarnacion.

Judas Macchabée a pour armes, d'après Bara : *D'or, à un basilic de sable, membré et couronné de gueules.* Dans la gravure, Judas Macchabée, casqué, porte une lance avec pennon de même couleur que son écu, qui est : *D'or, à deux corbeaux passants de sable, becqués et armés de gueules.*

Je tins Ihérusalem et le loy de Moise,
Qui estoit quand je vins a perdicion mise
Les ydoles ostai, si mis la loy juise.
Antiocus tuay dont la gent fut occise.
Et Apodonion ; puis moru, quand gy vise,
C ans avant que Dieu ot char humaine prise.

Enfin, pour terminer, viennent les *preux* des légendes chrétiennes. Le plus ancien, c'est Artus, roi de la Grande-Bretagne. D'après Bara, il porte : *D'azur, à treize couronnes d'or, quatre en rang, une à la pointe.* Dans la gravure du manuscrit, le roi Artus, coiffé d'un chapeau couronné, porte : *De gueules, à trois couronnes d'or, deux et une.*

Je fu roy de Bretaigne, d'Escoche et d'Engleterre ;
Maint roi alme je vos par ma force conquerre ;
Le grant gaiant Zusto fis morir et defaire.
Sus le mont Saint Miciel un aultre en alai querre.
Je vis le sang Greal ; mes la mort me fist guerre,
Qui m'ochit Vc ans puisque Dieu vint sur terre.

Charlemagne porte : *Parti de France et d'Allemagne ;* il a une couronne fermée pardessus son chapeau et le versificateur lui fait dire :

Je fu roy des Rommains, d'Alemagne et de France.
Je conquis toutte Espaigne et la mis en créance.
Jauniont et Agoullant ochis par ma puissance
Et les Sainnes aussi destruisi par vaillance.
Plusieurs segneurs rebelles mis a obeissance,
Puis moru VIIIc ans après Dieu la naissance.

Godefroi de Bouillon, le dernier des *preux*, est coiffé d'un casque ceint d'une couronne d'épines. Son écu porte : *Mi-parti, à dextre, de la croix de Jérusalem, à quatre croisettes; à senestre, de gueules avec la face d'argent qui est de Bouillon, et en pointe les trois tourteaux d'or de Boulogne.* Dessus se trouvent les vers suivants :

Je fu duc de Buillion dont je maintins l'ounour.
Por gerrier paiens je vendis ma tenour.
Es plaines de Surie je conquis l'Aumachour (le Soudan),
Le roi Cornumarant ochis en I estour.
Iherusalem conquis et le pais d'entour.
Mors fut XIc ans après Nostre Segnour.

Hector, Alexandre, César, Pompée, Judas Macchabée, Artus de Bretagne, Ogier et Roland figurent autre part, dans des légendes ou des romans, comme étant les neuf *preux*. On voyait fréquemment, dans les cérémonies du moyen âge, des chevaliers endosser les costumes attribués aux *preux* par la tradition et figurer ainsi au milieu de cortéges royaux. Dans un inventaire des meubles de Charles V, il est parlé du grand tapis où l'on voyait les neuf *preux*, et, dans certaines cérémonies du moyen âge, on avait imaginé neuf *preuses*, pour réunir toujours dans la chevalerie l'honneur des deux sexes. Monstrelet raconte que les neuf *preux* à cheval accompagnaient le roi d'Angleterre Henri VI lorsqu'il fit son entrée à Paris, en 1431. On les représentait avec des barbes d'or et avec des robes à manches de satin, tailladées et ornées de paillettes d'or. Olivier de La Marche, parlant du tenant d'un tournoi célébré à Arras en 1446, dit qu'au lieu de cotte d'armes « il avait une parure de satin blanc, tout découpé à la manière d'écailles, brodé et chargé d'orfévrerie branlant, por moulte gente façon, et me fit souvenir, à le voir, de l'un des neuf *preux*, ainsi qu'on les figure. » Le roi Jean, dans les statuts de l'ordre de l'Etoile, veut que le jour de la fête de cet ordre il y ait une table d'honneur où seront assis les neuf plus braves chevaliers, et le même souverain avait neuf chevaliers qui combattaient près de lui. Charles VIII, à Fornoue, créa le même nombre de chevaliers, les habilla, les arma comme lui et, par cette précaution, déconcerta un complot formé dans l'armée ennemie pour le tuer.

Ainsi, la croyance aux neuf *preux*, sortis de l'imagination des romanciers, passa dans les institutions politiques. Les nobles ne croyaient pas seulement à leur existence, ils étaient persuadés qu'ils en descendaient et s'intitulaient : fils des *preux*. Au fait, ils pouvaient bien descendre de Gédéon ou d'Hector, puisque le roi de France était réputé avoir pour ancêtre Francus, le compagnon d'Enée.

PRÉVAL (le vicomte Claude-Antoine-Hippolyte DE), lieutenant général et écrivain militaire français, né à Salins en 1776, mort en 1853. Il était fils d'un général de brigade. Porté sur les contrôles du régiment d'Enghien dès l'âge de dix ans, il devint sous-lieutenant en 1789, capitaine en 1794, et déploya une rare habileté, comme officier d'état-major, dans la campagne de 1796, sous Moreau, à la bataille de Magnano (3 avril 1797) et à celle de Novi (1799). Nommé colonel du 3e régiment de cuirassiers en 1801, il continua à se distinguer à Austerlitz, Iéna et Pultusk et reçut le grade de général de brigade (1806). L'empereur, qui avait reconnu en lui de précieuses aptitudes pour la stratégie et l'administration, le créa maître des requêtes au conseil d'Etat, section de la guerre, et ne l'employa d'une manière active que dans la campagne de 1813, entre Fulde et Marbourg, et, dans celle de 1814, en Normandie. Louis XVIII fit Préval lieutenant général (1814), ce qui n'empêcha pas Napoléon de lui confier, à son retour, l'organisation de toutes les troupes à cheval, au département de la guerre. « Je n'ai trouvé personne, lui dit l'empereur, qui ait au même degré que vous la pensée de la cavalerie. » Gouvion Saint-Cyr, devenu ministre de la guerre, trouva, pour ses réformes, un utile coopérateur dans le général Préval. C'est celui-ci qui rédigea, en 1818, l'importante ordonnance sur le service intérieur de l'armée. Il fut nommé membre de la Chambre des pairs en 1837, et sénateur en 1852. Ses ouvrages font autorité. Voici les plus remarquables : *Mémoires sur les guerres d'Italie* (1800); *Mémoires sur l'organisation de la cavalerie et sur l'administration des corps en* 1815 (1816, in-8o); *Du service des armées en campagne* (1827, in-8o), livre précédé d'un curieux précis sur le système de guerre et l'organisation des armées françaises depuis Henri IV. Le *Spectateur militaire* comptait le général Préval au nombre de ses principaux rédacteurs.

PRÉVALAIS ou **PRÉVALAYE** (LA), hameau de France (Ille-et-Vilaine), comm., cant., arrond. et à 4 kilom. N.-O. de Rennes, sur la Vilaine; 35 hab. Ancien château et ferme où l'on prépare du beurre très-renommé.

PRÉVALAYE (Pierre DIMAS, marquis DE LA), amiral français, né à La Prévalaye, près de Rennes, en 1745, mort au même lieu en 1816. Il prit une part brillante à la guerre de l'Indépendance américaine, devint capitaine de vaisseau et fut chargé, en 1783, de porter au gouvernement des Etats-Unis le traité qui reconnaissait leur indépendance. De retour à Paris, il devint membre du conseil de la marine, émigra en 1790, servit quelque temps dans l'armée de Condé, revint en France sous le Consulat et vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Il reçut alors le grade de contre-amiral. La Prévalaye était membre de l'Académie de marine à Brest et avait fait établir un observatoire dans cette ville. On lui doit : *Mémoire sur la campagne de Boston en* 1778 (in-fol.); *Sur une machine propre à faire connaître à tout moment la différence de tirant d'eau*, dans le *Recueil de l'Académie de marine de Brest;* des articles dans le *Dictionnaire de marine*, etc. — Un de ses parents, LA PRÉVALAYE, né à Rennes vers 1763, prit une part des plus actives à l'insurrection royaliste de la Vendée, devint un des principaux chefs des chouans, fut complétement battu en 1800 près du Mans par le général Chabot, dut déposer les armes et vécut depuis lors dans une retraite profonde.

PRÉVALENCE s. f. (pré-va-lan-se — rad. *prévaloir*). Qualité de ce qui prévaut. ‖ Vieux mot.

PRÉVALITANE, en latin *Prævalitana*, province de l'empire romain, dans la partie méridionale du diocèse de Dacie; ch.-l., Scodra. Elle correspondait à l'Herzégovine ou Monténégro et à la partie septentrionale de l'Albanie actuelle.

PRÉVALOIR v. n. ou intr. (pré-va-loir — du préf. *pré*, et de *valoir*. *Je prévaux, tu prévaux, il prévaut, nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent ; je prévalais, nous prévalions; je prévalus, nous prévalûmes ; je prévaudrai, nous prévaudrons ; je prévaudrais, nous prévaudrions ; prévaux, prévalons, prévalez ; que je prévale, que nous prévalions ; que je prévalusse, que nous prévalussions ; prévalant ; prévalu, ue*). Avoir, remporter l'avantage : *Son concurrent* A PRÉVALU. *Cette considération* A PRÉVALU *sur toutes les autres.* (Acad.) *Le bon sens* PRÉVAUT *sur les illusions de la fantaisie.* (St-Evrem.) *Plus le service en tout genre* PRÉVAUT *sur les titres, plus un Etat est florissant.* (Volt.) *Voulez-vous faire* PRÉVALOIR *une opinion, adressez-vous aux femmes.* (Mme Necker.) *Rien ne* PRÉVAUT *contre la justice, lorsqu'elle est évidente aux yeux des peuples.* (Lamenn.) *L'influence de l'habitude ne* PRÉVAUT *jamais sur celle de la nature.* (Cuv.) *Où* PRÉVAUT *l'indépendance isolée de chaque individu, la société n'est pas.* (Guizot.) *Quand le gouvernement aristocratique ou absolu* PRÉVAUT, *la publicité disparaît.* (Guizot.) *Il n'y a point de métaphysique quintessenciée qui puisse* PRÉVALOIR *contre le bon sens.* (V. Cousin.) *Malgré les lits de justice et les bastilles, la souveraineté du peuple* A PRÉVALU *contre la prérogative royale.* (Proudh.) *Essayer de faire* PRÉVALOIR *une théorie quelconque sur l'opinion, c'est une folie et un danger.* (E. Schérer).

Où l'usage *prévaut* nulle raison n'est bonne.
QUINAULT.

Se prévaloir v. pr. Tirer avantage : SE PRÉVALOIR *de sa naissance, de sa fortune. Il* SE PRÉVAUT *de la faiblesse de son adversaire. Rome, au milieu de ses dissensions entre le peuple et le sénat, ne songea jamais à* SE PRÉVALOIR *des forces de l'étranger.* (Machiavel.)

Quand on a des talents et qu'on les fait valoir,
Je crois, sans vanité, qu'on peut *s'en prévaloir*.
DESTOUCHES.

— Gramm. Le participe *prévalu* est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal SE PRÉVALOIR. *Ils* SE *sont* PRÉVALUS *d'une première concession pour en exiger d'autres.*

PRÉVARICATEUR, TRICE s. (pré-va-ri-ka-teur, tri-se — du lat. *prævaricator ;* formé de *prævaricari*, prévariquer). Personne qui prévarique, qui manque à son devoir : *C'est un* PRÉVARICATEUR. *Il faut punir les* PRÉVARICATEURS.

— adj. Qui prévarique, qui a prévariqué : *Ministre* PRÉVARICATEUR. *Juge* PRÉVARICATEUR. *Au moyen âge, le juge* PRÉVARICATEUR *substituait à l'homicide riche condamné un prisonnier innocent.* (Chateaub.) *Le plus grand crime social qui se puisse commettre est celui d'un juge* PRÉVARICATEUR. (A. Karr.)

PRÉVARICATION s. f. (pré-va-ri-ka-si-on — lat. *prævaricatio ;* de *prævaricari*, prévariquer). Action de prévariquer, de manquer à son devoir : *Etre accusé de* PRÉVARICATION. *Il y a telle* PRÉVARICATION *ou telle suite de* PRÉVARICATIONS *qui peuvent dégrader absolument l'homme.* (J. de Maistre.)

PRÉVARIQUER v. n. ou intr. (pré-va-ri-ké — latin *prævaricari*, proprement aller à droite et à gauche, biaiser ; de *præ*, devant, et du radical *varius*, varié). Manquer à son devoir, aux obligations de son ministère, de sa charge : *Ce juge, cet avocat, cet avoué* A PRÉVARIQUÉ. (Acad.) *Si l'homme du pouvoir a la volonté de* PRÉVARIQUER, *il le peut, et tôt ou tard il le fera.* (Proudh.)

A point nommé, monsieur, il fallait un faussaire,
Un notaire fripon, prêt à *prévariquer ;*
Je sais bien qu'à Paris vous n'en pouviez manquer.
BOURSAULT.

— S'écarter de son sujet :

Je vais, sans rien omettre et sans *prévariquer*,
Compendieusement énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle.
RACINE.

‖ Inus.

PRÉVAT s. m. (pré-va — altér. du prov. *pévrat* ou *pébrat*, poivré). Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons dits aussi POIVRÉS.

PRÉVEIL s. m. (pré-vèll ; *ll* mll.). Nom que l'on donne, dans la Loire-Inférieure, aux assemblées publiques.

PRÉVENANCE s. f. (pré-ve-nan-se — rad. *prévenir*). Action de prévenir ; manière obligeante d'aller au-devant de ce qui peut plaire à quelqu'un : *J'ai été sensible à cette* PRÉVENANCE, *à ces* PRÉVENANCES. *C'est un homme plein de* PRÉVENANCES. *Les* PRÉVENANCES *caressantes des hommes avides sont comme la doucereuse souplesse du tigre qui approche de sa proie.* (Boiste.)

PRÉVENANT, ANTE adj. (pré-ve-nan, ante — rad. *prévenir*). Qui a de la prévenance, qui va au-devant de ce qui peut faire plaisir : *Homme* PRÉVENANT. *Femme* TRÈS-PRÉVENANTE. *La jeune fille aimable, c'est celle qui est gracieuse avec âme,* PRÉVENANTE *avec mesure, riante avec l'intention de complaire.* (Théry.)

— Gracieux, qui dispose en faveur de la personne : *Air* PRÉVENANT. *Extérieur* PRÉVENANT. *Physionomie* PRÉVENANTE. *Vous avez les manières si belles, si* PRÉVENANTES ! (Le Sage.)

— Théol. *Grâce prévenante*, Grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine sans détruire le libre arbitre.

PRÉVENIR v. a. ou tr. (pré-ve-nir — du latin *prævenire*, proprement venir le premier, aller au-devant ; de *præ*, devant, et de *venire*, venir. L'acception d'accuser, d'où est venu le substantif *prévenu*, appartient déjà au verbe latin dans le Digeste et dans Ulpien. Se conjugue comme *venir*, mais avec l'auxi-

liaire *avoir*). Venir ou agir avant, devancer : *Je vous ai* PRÉVENU *au rendez-vous. Je voulais demander cette place, mais on m'a* PRÉVENU. *Arrivez à l'heure, mais ne la* PRÉVENEZ *pas.* ‖ Se produire avant : *Le goût est un discernement prompt, qui* PRÉVIENT *la réflexion.* (Volt.)

— Empêcher d'avoir lieu : PRÉVENIR *un danger, un accident.* PRÉVENIR *une maladie.* PRÉVENIR *une sédition.* PRÉVENIR *un crime. Il vaut mieux* PRÉVENIR *le mal que d'être réduit à le réprimer.* (Fén.) *Un bon législateur s'attache moins à punir les crimes qu'à les* PRÉVENIR. (Montesq.) *Il est plus pénible à l'honnête homme de résister aux désirs qu'il doit vaincre que de* PRÉVENIR *ou de modifier ces mêmes désirs.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'est pas un moyen de* PRÉVENIR *le meurtre que de le punir par le meurtre.* (L. Blanc.) *Il est un moyen certain de* PRÉVENIR *l'effet, c'est d'étudier et de découvrir la cause.* (E. de Gir.)

Qui *prévient* le besoin *prévient* souvent le crime.

DELILLE.

— Satisfaire, servir, exécuter, avant d'en être prié ou averti : PRÉVENIR *les besoins, les désirs d'un parent, d'un ami.* PRÉVENIR *les ordres, les intentions d'un supérieur.* PRÉVENIR *tous les désirs, ce n'est pas l'art de les contenter, mais de les étendre.* (J.-J. Rouss.)

— Capter, disposer favorablement l'esprit de : *On* A PRÉVENU *les juges, on* A PRÉVENU *l'esprit des juges contre moi. Je tâcherai de le* PRÉVENIR *en votre faveur. Cette action m'a* PRÉVENU *contre lui.*

— Informer par avance : *Je vous* PRÉVIENDRAI *de mon arrivée. Je vous* AVAIS PRÉVENU *que vous seriez mal accueilli.*

— Résoudre d'avance, répondre d'avance à : PRÉVENIR *les objections, les difficultés.*

— Jurispr. Se saisir de l'affaire avant : *En certains cas, les baillis et sénéchaux* PRÉVENAIENT *les juges ordinaires.* (Acad.)

— Dr. canon. *Prévenir l'ordinaire,* Conférer un bénéfice avant l'ordinaire.

— Manége. *Prévenir un cheval,* L'arrêter au moment où il va changer de pied.

Se prévenir, v. pr. Se préoccuper, concevoir de la prévention : SE PRÉVENIR *trop facilement.* SE PRÉVENIR *en faveur de quelqu'un.* SE PRÉVENIR *contre quelqu'un. C'est l'homme du monde qui se* PRÉVIENT *le moins, qui se* PRÉVIENT *le plus.* (Acad.)

— S'informer, s'avertir mutuellement : *Entre parents, on doit se* PRÉVENIR *de tout ce qui intéresse la famille.*

PRÉVENTIF, IVE adj. (pré-van-tif, i-ve — rad. *prévenir*). Qui est destiné à prévenir, à empêcher un fait de se produire : *Système* PRÉVENTIF. *Lois* PRÉVENTIVES. *Mesures* PRÉVENTIVES. *Le régime* PRÉVENTIF *peut se défendre; le régime répressif ne se défend pas.* (E. de Gir.) *Cuisine, c'est médecine; c'est la médecine* PRÉVENTIVE *la meilleure.* (Michelet.)

— Jurispr. Se dit de l'emprisonnement des prévenus : *Prison, détention* PRÉVENTIVE.

PRÉVENTION s. f. (pré-van-si-on — rad. *prévenir*). Etat d'un esprit prévenu, opinion : *Juger sans* PRÉVENTION. *Etre plein de* PRÉVENTIONS. *Se défaire de ses* PRÉVENTIONS. *Il a des* PRÉVENTIONS *contre moi. Tout homme, quelque droit et quelque habile qu'il puisse être, est toujours capable de* PRÉVENTION. (Fén.) *Un des écueils contre lesquels la justice fait souvent naufrage, c'est la* PRÉVENTION. (J.-J. Rouss.) *L'ignorance est la mère de la* PRÉVENTION. (Vauven.) *Les* PRÉVENTIONS *faussent et rétrécissent l'esprit.* (De Bonald.)

Tout est *prévention*, cabale, entêtement.

LA FONTAINE.

Tel est le cœur humain : qu'il aime ou qu'il haïsse,
De la *prévention* il passe à l'injustice.

PIRON.

— Jurispr. Etat d'une personne poursuivie en justice, comme présumée coupable d'un crime ou d'un délit : *Etre en* PRÉVENTION. *Mise en* PRÉVENTION. ‖ Droit qu'un juge a de connaître d'une affaire parce qu'il en a été saisi le premier. Vieux en ce sens. ‖ *Prévention en cour de Rome*, Action par laquelle on obtenait, à Rome, un bénéfice avant la nomination du collateur.

— Rhétor. Figure qui consiste à répondre d'avance aux objections que l'on prévoit. ‖ On l'appelle plus ordinairement PROLEPSE.

— **Syn. Prévention, préjugé, préoccupation.** V. PRÉJUGÉ.

PRÉVENTIVEMENT adv. (pré-van-ti-ve-man — rad. *préventif*). D'une manière préventive, par prévention : *Etre détenu* PRÉVENTIVEMENT.

PRÉVENU, UE (pré-ve-nu, û) part. passé du v. Prévenir. Qui a été devancé : *Je croyais arriver le premier, mais j'ai été* PRÉVENU.

— Comblé, doté par avance : *Un homme* PRÉVENU *de tous les dons de la fortune.*

— Informé, averti d'avance : *Soyez sur vos gardes, vous voilà* PRÉVENU. *Si j'avais été* PRÉVENU, *je t'aurais attendu.*

— Qui a de la prévention, des préventions : *Son esprit est trop* PRÉVENU, *il ne vous écoutera pas. Il est* PRÉVENU *en votre faveur. L'homme* PRÉVENU *ne vous écoute pas, il est sourd : la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus.* (Boss.) *Quelque éloquent qu'on soit, on ne peut rien contre une assemblée* PRÉVENUE. (Thiers.)

— Jurispr. Qui est sous le coup d'une prévention : *Etre* PRÉVENU *de vol, de banqueroute frauduleuse.*

— Substantiv. Personne qui est sous le coup d'une prévention : *Cette circonstance est favorable au* PRÉVENU. (Acad.) *Le nombre des* PRÉVENUS, *celui des condamnés sont en progression constante.* (E. de Gir.)

— **Syn. Prévenu, accusé, inculpé.** V. ACCUSÉ.

PRÉVERTÉBRAL, ALE adj. (pré-vèr-té-bral, a-le — du préf. *pré*, et de *vertébral*). Anat. Situé en avant des vertèbres : *Région* PRÉVERTÉBRALE.

PREVESA, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, pachalik et à 87 kilom. S.-O. de Janina, avec un petit port à l'entrée du golfe d'Arta; 4,000 hab. Exportation de bois, huile et fruits. Aux environs, on trouve les ruines d'Actium et de Nicopolis. Cette ville fut cédée aux Turcs par les Vénitiens à la paix de Passarowitz; en 1798, les Français s'en emparèrent, mais l'année suivante elle fut prise et saccagée par Ali, pacha de Janina.

PREVIDELLI (Jérôme), jurisconsulte italien, né à Reggio vers la fin du XVe siècle, mort en 1540. Il étudia la jurisprudence, qu'il enseigna avec succès, suivit en 1531, à Rome, Grégoire Casali, chargé par Henri VIII, roi d'Angleterre, de plaider devant le pape Clément VII pour obtenir son divorce avec Catherine d'Aragon, quitta Rome en 1534 et s'établit à Bologne, où il exerça la profession d'avocat. Il fut assassiné par l'adversaire d'un de ses clients, qu'il avait vivement attaqué dans une de ses plaidoiries. Nous citerons de lui : *De teste et ejus pvivilegiis* (Bologne, 1523); *De consanguinitate et affinitate* (Pérouse, in-8°), et plusieurs écrits en faveur de Henri VIII : *Concilium pro invictissimo rege Angliæ* (Bologne, 1531, in-4°); *Disceptatio pro illustrissimo rege Angliæ in sacro publico consistorio coram S. S. P. Clemente VII* (1532), etc.

PRÉVILLE (Pierre-Louis DUBUS, dit), célèbre comédien français, né à Paris en 1721, mort à Beauvais en 1799. Son père, intendant de l'abbesse du monastère de Saint-Antoine, l'éleva si sévèrement que l'enfant abandonna un jour la maison paternelle. Il servit d'abord les maçons en qualité de manœuvre, puis se fit clerc de notaire et enfin se livra à la carrière dramatique, pour laquelle il éprouvait une véritable passion. Dehesse, qui jouait les valets à la Comédie-Italienne, lui donna quelques leçons et il s'essaya d'abord en province. Il obtint à Dijon, à Strasbourg et à Rouen des triomphes éclatants. A ses débuts, il avait un jeu un peu excentrique. Son camarade Dazincourt raconte qu'à Rouen il avait remarqué un petit bossu, fort assidu et toujours placé dans la même loge. « Son geste habituel lui parut bizarre; la main droite appuyée sur la gauche, il ne cessait de donner avec l'index des signes très-réitérés d'improbation lorsque Préville était en scène. Ce censeur sévère inquiéta l'acteur; il voulut le connaître. Un jour, le petit bossu se trouvait sur le théâtre après le spectacle; il accablait de compliments tous ceux qui venaient de jouer, Préville excepté. « Et moi, monsieur, lui dit-il ? — Quant » à vous, répondit l'aristarque, vous avez » d'heureuses dispositions, mais vous ne ferez » jamais rien. Voulez-vous de plus grands » détails? venez demain déjeuner avec moi. » Préville ne manqua pas au rendez-vous. La conversation fut longue; il sortit convaincu et bien déterminé à changer son jeu. La première fois qu'il reparut, le public fut étonné, mais resta froid, tandis que le petit bossu, jouissant de son triomphe, applaudissait seul dans sa loge avec de grands éclats de joie. Préville ne tarda pas à reprendre son ancienne manière, et le public de l'applaudir ! Mais, profondément occupé de son art, Préville avoua que, dans le reste de sa vie théâtrale, il avait souvent profité des avis du bossu et s'en était bien trouvé. » Préville quitta Rouen pour Lyon. Il aspirait à revenir à Paris; la mort de Poisson lui en facilita les moyens. Un ordre de début lui fut expédié et il parut sur la scène de la Comédie-Française, le 20 septembre 1753, dans le rôle de Crispin du *Légataire universel*. Dans ces beaux jours du théâtre, un début faisait époque; les amateurs ne manquaient pas de s'y rendre, et le débutant, après la représentation, était jugé et classé définitivement au café Procope. Le public, habitué au jeu, à la figure de Poisson, fut surpris du joli visage et de la grâce du débutant; on lui trouva d'abord l'air d'une poupée; mais l'aisance et la vérité de son jeu lui gagnèrent tous les suffrages. » Il continua ses débuts dans le marquis du *Joueur*, Crispin des *Folies amoureuses*, *Crispin médecin*, Sganarelle du *Médecin malgré lui*, Lubin de la *Surprise de l'amour*, le *Mercure galant*, où il jouait six rôles très-divers avec un admirable talent; puis il parut à la cour et il parvint à faire sourire, dans *Amphitryon*, l'ennuyé Louis XV. Le 20 octobre, il fut définitivement reçu au nombre des comédiens du roi. « La nature et l'art, dit Dazincourt, semblaient s'être réunis pour former dans Préville l'acteur parfait et le grand comédien. Nul, avant lui, n'avait présenté au public plus de variété dans les personnages : crispins, manteaux, financiers, amants, tuteurs, valets, tous ces caractères ont été embellis par son génie créateur; doué de beaucoup d'esprit naturel, d'une mémoire prompte et sûre, d'une taille charmante, d'une figure aimable, d'une physionomie expressive, plein de grâce dans tous ses mouvements, Préville fut le comédien le plus vrai, l'acteur le plus exact, le plus varié, le peintre le plus fidèle. »

Pendant trente-trois ans (1753-1786), Préville fut le premier comédien du Théâtre-Français; son grand art consistait surtout dans la vérité des personnages qu'il représentait; costume, langage, physionomie, attitudes, il reproduisait tout avec tant d'illusion qu'il semblait la nature même. Dazincourt raconte qu'un soir qu'il jouait le rôle du soldat Larissole, dans le *Mercure galant*, le factionnaire, le voyant venir de la coulisse titubant et la pipe à la bouche, s'obstinait à l'empêcher de passer sur la scène. « Camarade, lui disait-il, au nom de Dieu, ne passez pas, vous me ferez mettre au cachot. » C'est de Garrick qu'il tenait, dit-on, son prodigieux talent d'imitation. Très-obligeant, toujours prêt à jouer, il ne se ménageait aucunement, et Lekain, beaucoup plus roide, l'engageait souvent à prendre garde : « Ne compte pas sur le public, lui disait-il, c'est un ingrat. Le parterre, qui semble t'adorer, te crie à chaque instant, même au milieu de ses transports : Amuse-moi et crève ! Songe à ta retraite quand ta fortune le permettra. » Préville convenait qu'il avait raison, mais son naturel confiant l'engageait toujours à différer.

En 1784, sa retraite était fixée et sa pension liquidée; il consentit encore à jouer quelque temps et ne se retira que deux ans après. La Comédie-Française n'avait en effet aucun acteur qui pût, non pas le faire oublier, mais seulement remplir ses rôles. Il vécut alors à Senlis, jouissant d'une pension de 2,475 livres que lui servait le théâtre et d'une autre de 2,500 livres octroyée par Louis XVI. Mais, dès les premières secousses de la Révolution, la Comédie-Française se vit dans une si misérable position que les sociétaires, ne sachant quoi tenter pour ramener le public, eurent l'idée d'aller chercher Préville. Lui seul pouvait rendre quelque attrait à la scène, bien éclipsée par les événements. Malgré son âge avancé, le grand comédien se dévoua aux intérêts d'un théâtre dont il avait si longtemps fait la gloire, et le jour où il devait reparaître fut même attendu avec une certaine impatience. Préville fit sa rentrée le 26 novembre dans le rôle de Michau de la *Partie de chasse de Henri IV*, et il repassa successivement tous les rôles dans lesquels il avait été inimitable. Les recettes du théâtre de la Nation s'en ressentirent constamment, et Laharpe mentionna en ces termes le succès du vieillard : « Les comédiens français, pour réchauffer leur théâtre, qui commençait à être abandonné, se sont avisés d'un bon moyen; ils ont fait revenir Préville, qui était retiré depuis cinq ans, et comme, dans cet intervalle, il ne s'était rien présenté qui pût soutenir la comparaison, et que la plus grande partie du public des spectacles, qui se renouvelle d'année en année, ne connaissait Préville que par sa grande réputation, son talent a paru tout nouveau, et il est vrai de dire qu'à l'âge de soixante-quatorze ans (il en avait trois de moins) il n'a réellement rien perdu. Son retour a été un événement pour la capitale; l'affluence est prodigieuse toutes les fois qu'il joue, et il joue deux ou trois fois la semaine et jouera probablement tout l'hiver. Les comédiens, qui étaient ruinés, avaient grand besoin de cette bonne fortune. »

Lorsque les comédiens français, un moment inquiétés, furent sortis de prison après le 9 thermidor, Préville, qui était resté libre, reparut avec eux à la réouverture du théâtre, le 3 fructidor an II, dans le *Bourru bienfaisant*. Il continua de seconder la troupe pendant les premiers mois de l'an III; mais à cette époque sa tête commença graduellement à s'affaiblir, et Champville, son neveu, qui ne le quittait presque pas, ne tarda pas à s'en apercevoir. Pendant la représentation du *Mercure galant*, le 23 pluviôse an III, Préville rentrant dans la coulisse dit à son neveu : « Il est tard; nous voici dans la forêt; vois-tu comme elle est noire? nous aurons de la peine à nous en tirer. — Eh ! non, mon oncle, lui répondit Champville, c'est une toile peinte qui vous trompe. Vous venez de jouer Larissole; vous traversez le théâtre pour aller vous habiller en procureur et en abbé. » Préville, serrant la main de son neveu et revenant à lui-même, lui dit : « Tu as raison; ne me quitte pas... » Champville vit continuer cette dernière représentation avec inquiétude et entendit avec plaisir son oncle lui dire : « C'en est fait, mon ami, je ne jouerai plus la comédie. » Il tint parole. Préville était membre de l'Institut. Dès le 11 août 1793, Molé avait prononcé son éloge, à une séance publique du lycée des Arts. Après la mort du grand artiste, M. de Cambry, préfet de l'Oise, lui fit ériger un monument à Beauvais; Chazet et Dupaty firent jouer une petite pièce, intitulée le *Buste de Préville*, dans laquelle les spectateurs de la Comédie-Française applaudirent l'intention de rendre un hommage éclatant à un acteur si justement célèbre; Merle et Brazier ont composé sous le titre de *Préville et Taconnet* un amusant vaudeville.

Il existe beaucoup de portraits de Préville. Un des meilleurs est celui qui a été dessiné et gravé par Romanet. On a publié, sous le titre de *Mémoires de Préville* (1813, in-8°), ses notes rédigées et mises en ordre par Cahaisse, acteur qui avait été son ami. Ourry a donné en 1823 une meilleure édition de cet ouvrage.

Voici la liste des principaux rôles créés par Préville : le Fermier, dans le *Faux généreux;* Crispin, dans les *Philosophes* de Palissot; Freeport, dans l'*Ecossaise* de Voltaire; Alcimon, dans le *Financier;* Crispin, dans les *Fausses apparences* de Bellecourt; Géronte, dans les *Mœurs du jour;* le bailli, dans l'*Ecueil du sage* de Voltaire; M. Pincé, dans le *Tambour nocturne* de Destouches; M. Lisban, dans *Heureusement* de Rochon de Chabannes; Sudmer, dans l'*Anglais à Bordeaux* de Favart; Orgon, dans le *Négociant;* Mowbray, dans la *Jeune Indienne* de Chamfort; le Médecin, dans le *Cercle* de Poinsinet; le valet, dans le *Tuteur dupé* de Cailhava; Eraste, dans l'*Orpheline léguée* de Saurin; Antoine, dans le *Philosophe sans le savoir* de Sedaine; Germain, dans la *Bergère des Alpes* de Desfontaines; le baron Hartley, dans *Eugénie* de Beaumarchais; Mondor, dans les *Fausses infidélités* de Barthe; Stukely, dans *Beverley* de Saurin; M. de Clainville, dans la *Gageure imprévue* de Sedaine; l'abbé dans les *Etrennes de l'amour;* Géronte, dans le *Bourru bienfaisant* de Goldoni; Saint-Alban, dans le *Vindicatif;* Paul Verner, dans les *Amants généreux;* Michau, dans la *Partie de chasse de Henri IV;* Figaro, dans le *Barbier de Séville;* Saint-Germain, dans l'*Amant bourru* de Monvel; Bridoison, dans le *Mariage de Figaro*, etc.

PRÉVILLE (Madeleine-Angélique-Michelle DROUIN, dame), femme du précédent, actrice française, née en 1730, morte à Paris en 1798. Elle débuta à la Comédie-Française le 28 décembre 1753, par le rôle d'*Inès de Castro*, dans la tragédie de La Mothe, et elle joua successivement ceux d'Henriette, dans les *Femmes savantes;* de Zénéide; d'Agnès, dans l'*Ecole des femmes;* de Julie, dans la *Pupille;* de Rosalie, dans *Mélanide;* d'Angélique, dans l'*Esprit de contradiction*, et de Zaïre. Suivant Raynal, alors rédacteur du *Mercure de France*, elle parut froide, mais on lui trouva de la décence et une grande habitude du théâtre. L'emploi des jeunes premières, dans lequel Mme Préville avait débuté, ne lui convenait pas et, si elle s'y fût bornée, il n'est pas probable qu'elle eût acquis la réputation dont elle a joui. On ajourna sa réception, mais l'influence de Préville était déjà trop grande à la Comédie-Française pour que sa femme en fût longtemps écartée. Mme Préville reparut en 1756, par le rôle de Stratonice, dans *Polyeucte*, et continua de jouer quelques années avec peu de succès. Ses talents pour le haut comique s'étant développés par l'exercice et l'habitude de la scène, elle adopta ensuite un certain nombre de premiers rôles et de mères nobles qui convenaient parfaitement à ses moyens et dans lesquels elle sut se faire applaudir jusqu'au bout de sa carrière théâtrale. Elle jouait particulièrement avec succès la baronne, de *Nanine*; Ismène, de la *Mère coquette;* Mme Patin, du *Chevalier à la mode;* Cidalise, des *Mœurs du temps;* Araminte, du *Cercle* ou la *Soirée à la mode;* Bélise, de l'*Orpheline léguée;* Mme Murer, d'*Eugénie;* Dorimène, des *Fausses infidélités;* Henriette, de *Beverley;* Mme de Clainville, de la *Gageure imprévue;* Mme Dalancour, dans le *Bourru bienfaisant*, et plusieurs autres rôles du même genre. Son jeu était surtout recommandable par sa noblesse; elle se retira, avec son mari, le 1er avril 1786, et revint également avec lui en 1791, mais pour peu de temps.

PRÉVISION s. f. (pré-vi-zi-on — lat. *prævisio;* de *prævidere*, prévoir). Théol. Vue de l'avenir, des choses futures : *Avoir le don de* PRÉVISION.

— Conjecture : *L'événement a justifié toutes mes* PRÉVISIONS. (Acad.) *Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la* PRÉVISION. (Chateaub.) *Il faut se défier des* PRÉVISIONS *et des prédictions, en ce qui concerne l'Amérique.* (Ampère.)

PRÉVOIR v. a. ou tr. (pré-voir — du préf. *pré*, et de *voir. Je prévois, tu prévois, il prévoit, nous prévoyons, vous prévoyez, ils prévoient; je prévoyais, nous prévoyions; je prévis, nous prévîmes; je prévoirai, nous prévoirons; je prévoirais, nous prévoirions; prévois, prévoyons, prévoyez; que je prévoie, que nous prévoyions; que je prévisse, que nous prévissions; prévoyant; prévu, ue*). Voir, connaître, savoir par avance : PRÉVOIR *un événement. C'est un accident qu'on n'a pu* PRÉVOIR. *Je ne* PRÉVOYAIS *pas que cela dût arriver ainsi. Je ne* PRÉVOIS *pas qu'il puisse en être autrement. Qui* PRÉVOIT *trop a la pierre en l'âme avant qu'il l'ait aux reins; vous tourmenter des maux futurs par la prévoyance, c'est prendre votre robe fourrée dès la Saint-Jean parce que vous en aurez besoin à Noël.* (Montaigne.) *Celui qui ne* PRÉVOIT *rien est souvent dupe; celui qui* PRÉVOIT *trop est toujours malheureux.* (La Bruy.) *Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent qu'à* PRÉVOIR *celles qui peuvent nous arriver.* (La Rochef.) *Il faut tout* PRÉVOIR *pour tout prévenir.* (E. de Gir.) *La seule ma-*

nière de ne pas s'exposer à subir une humiliation, c'est de la PRÉVOIR. (A. d'Houdetot.)

Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin.
RACINE.

— Prévenir, prendre des mesures en vue de : *On ne peut tout* PRÉVOIR. *C'est une femme qui* PRÉVOIT *tout, que rien ne surprend dans son ménage.*

— Absol. : *Ce n'est pas assez de voir, il faut encore* PRÉVOIR. (Boss.) *Gouverner, c'est* PRÉVOIR. (E. de Gir.) *Savoir, c'est* PRÉVOIR. (E. Littré.)

Se prévoir v. pr. Etre, pouvoir être prévu : *De pareils accidents ne sauraient* SE PRÉVOIR.

PRÉVORST (Frédérique HAUFFE, dite **la Visionnaire de**), née à Prévorst, petit village des environs de Lœvenstein (Wurtemberg), en 1801, morte en 1829. Elle était la fille d'un garde forestier et montra, tout enfant, une sensibilité maladive et un grand penchant pour tout ce qui touchait au merveilleux. En 1819, elle épousa un garde forestier nommé Hauffe, qu'elle suivit à Kurndorf, village situé au milieu des bois, sur la frontière badoise. Sept mois après son mariage, elle fut atteinte d'une fièvre violente, accompagnée de visions étranges; il lui semblait chaque soir qu'elle était magnétisée par un esprit, dans lequel elle croyait reconnaître sa grand'mère. A la fièvre se joignirent des douleurs nerveuses de poitrine, qui durèrent dix-huit mois et qui ne cessèrent qu'après trente-deux saignées ou appositions de sangsues. Frédérique Hauffe n'éprouvait quelque soulagement que lorsque le médecin qui la soignait exécutait sur elle des passes magnétiques. A la suite d'un accouchement des plus laborieux, en février 1823, la fièvre et les douleurs de poitrine reparurent. On la soumit à un traitement magnétique, qui la jeta dans une sorte d'état extatique, pendant lequel elle croyait voir des esprits. Un second accouchement, aussi pénible que le premier, en décembre 1824, ramena ses souffrances qui reparurent avec plus de force que jamais. Ceux qui la soignaient pensèrent que sa maladie était causée par l'influence du démon, et on alla consulter un homme qui jouissait d'une grande réputation comme exorciste. Il lui envoya une poudre verte; elle ne l'eut pas plus tôt avalée qu'elle fut prise d'un accès de danse furieuse analogue à la danse de Saint-Guy; puis elle s'endormit et, pendant son sommeil, se mit à parler une langue inconnue, que personne ne comprenait et qu'elle appelait *langue intérieure.* Enfin elle tomba dans un affaissement complet. On appela alors auprès d'elle le docteur Justus Kerner, qui conseilla d'essayer de l'arracher à son état magnétique en la traitant par les remèdes ordinaires. Mais sa situation ne fit qu'empirer et, après l'avoir fait transporter à Weinsberg en février 1826, Kerner eut de nouveau recours au magnétisme. Au bout de vingt-deux jours de traitement, elle tomba dans un état complet de somnambulisme, peu lucide cependant. Kerner a raconté la marche et les incidents de ce traitement dans son livre intitulé : la *Visionnaire de Prévorst* (Stuttgard, 1846, 2 vol., 4e édit.), mais on ne peut dire s'il a été trompé ou s'il s'est fait illusion sur les faits étranges qu'il rapporte. Les extases continuèrent à se répéter avec plus d'intensité que jamais et finirent par amener la mort de la malade. A l'autopsie, on trouva des modifications anomales dans les glandes du bas-ventre, dans le foie et dans le cœur. Parmi les nombreux ouvrages qui ont été publiés en allemand sur la Visionnaire de Prévorst, nous citerons celui d'Eschenmayer : les *Mystères de la vie intérieure expliqués par l'histoire de la Visionnaire de Prévorst* (Tubingue, 1830).

PREVOST (Nicolas), médecin français, né à Tours, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il exerça son art dans sa ville natale et se fit connaître par une pharmacopée générale contenant toutes les formules usitées jusqu'alors et publiée sous le titre de *Grand antidotaire* (Lyon, 1505). C'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié en France et vraisemblablement en Europe.

PRÉVOST (Jacques), peintre et graveur, né à Paris en 1510, mort en 1590. Dans les rares documents qui se rapportent à cet artiste, il y a des omissions, des erreurs et beaucoup de confusion. Peut-être Jacques Prévost et Nicolas Prévost, dont les *Comptes royaux* font des individualités distinctes, ne sont-ils qu'un même peintre, Jacques-Nicolas Prévost. Mais comme ce n'est là qu'une probabilité, force nous est d'obéir à la classification ordinaire et de séparer leurs biographies. Jacques, le premier par ordre alphabétique, n'a laissé qu'un tableau, le *Trépassement de la Vierge,* que l'on voit dans l'église Saint-Mamert de Langres. Ce panneau sur cuivre, signé et daté de 1550, semble peint cent ans plus tôt, tant il est primitif à tous les points de vue, comme science de la forme et comme goût d'arrangement. Cependant, quelques têtes, celle de la Vierge surtout, témoignent d'un grand talent d'observation, d'un instinct véritable du portrait. Prévost, en effet, était surtout dessinateur, portraitiste; car la Bibliothèque nationale, dans ses riches estampes, possède dix-neuf belles épreuves représentant des têtes inconnues, à l'exception de celle de *François Ier*, qui est particulièrement merveilleuse. Signées et datées, elles vont de 1536 à 1547. Là s'arrêtent les documents sérieux à l'égard de Jacques Prévost.

Au sujet de Nicolas, une première erreur, à laquelle Mariette n'a pas échappé et que tous les autres ont acceptée après lui, le fait naître en 1606 ou 1610, tout en lui attribuant des œuvres exécutées en 1540, gravures sur bois, comme les précédentes, et signées, comme elles, par J. ou N. Prévost, rue Montorgueil, *Au chef de saint Denis.* On sait qu'au XVIe siècle les graveurs les plus renommés étaient des industriels, qu'ils avaient boutique sur rue, qu'ils étaient de la confrérie des imagiers, avec lettres patentes. Mariette essaye d'établir que ces gravures semblent faites d'après Vouet et qu'elles sont, par conséquent, du XVIIe siècle. Son argument le plus irrésistible, il le trouve dans le *Mai* offert à Notre-Dame de Paris par une confrérie quelconque et peint par Prévost; ce *Mai*, d'après Mariette, est peint dans la manière de Vouet. Or, dans la collection des *Mais* de Notre-Dame, fort nombreuse bien qu'elle ait été mutilée en 1793, le *Mai* de Prévost existe encore; il ressemble beaucoup au *Trépassement* de Jacques. Cette ressemblance prodigieuse, qui, dans tous les cas, exclut la date de 1610 en faveur de celle de 1510, nous porte précisément à croire que les deux Prévost ne sont qu'un seul et même artiste. Les gravures sur bois du second sont identiques à celles du premier; elles décèlent le même métier, le même burin. En supposant, toutefois, que nous soyons victime d'une illusion complète, nous n'en affirmons pas moins que la taille de ces gravures accuse le XVIe siècle et non pas le XVIIe siècle. Si ce Prévost, dont le mérite comme graveur est incontestable, tenait dans l'art une place plus grande, nous nous ferions un devoir de réfuter en détail l'argumentation de Mariette; mais nous nous contenterons, eu égard à son peu de notoriété, des observations sommaires que nous venons de présenter.

PREVOST (Jean), poëte français, né au Dorat (Marche limousine) vers l'an 1580, mort à Paris en 1622. C'était un avocat dont la vie fut troublée par les procès qu'il eut à soutenir pour lui-même. Il l'a confessé avec tristesse dans un distique, indiquant qu'une femme fut la cause de tous ses malheurs, la cause innocente, du reste :

Heureux et trop heureux si jamais une fille
N'eût voulu de son bien enrichir ma famille.

Cette personne, avec laquelle il était sur le point de se marier, le fit son légataire universel, mais les parents de celle-ci obtinrent l'annulation du testament. Prevost, condamné à payer les frais du procès et se trouvant dans l'impossibilité de le faire, fut mis en prison. Le pauvre rimeur ne recouvra la liberté que par le crédit de deux amis, Abel et Scévole de Sainte-Marthe, ses confrères en poésie et presque ses compatriotes. On a de Jean Prevost : un poëme, en 3 livres, intitulé l'*Apothéose de Henri IV*, à la suite duquel l'auteur a placé le *Bocage*, recueil de poésies diverses (1613); quatre tragédies avec chœurs, qui ont été représentées, savoir : *Œdipe*, *Hercule sur le mont Œta*, trad. de Sénèque le tragique; *Turnus* et *Clotilde* (Poitiers, 1614, in-12); des sonnets, des odes, des épigrammes et quelques traductions.

PREVOST (Jean), médecin suisse, d'origine française, né à Dilsperg, près de Bâle, en 1585, mort à Padoue en 1631. Il venait d'être reçu maître ès arts lorsque l'évêque de Strasbourg, frappé de son talent, le prit sous sa protection et résolut de l'envoyer à ses frais en Espagne pour y étudier la théologie. En se rendant à Gênes pour s'y embarquer (1604), Prevost passa par Padoue, y entendit le célèbre professeur Sassonia et prit alors la détermination de suivre la carrière médicale. Cette résolution lui fit perdre la protection de l'évêque de Strasbourg qui cessa de lui envoyer de l'argent. Comme il était sans fortune, Prevost donna, pour vivre, des leçons de littérature et de philosophie, passa son doctorat dès 1607, devint médecin des étudiants de l'université de Padoue en 1612, fut chargé d'expliquer les ouvrages d'Avicenne en 1613, puis devint successivement professeur de botanique (1617), de médecine pratique, et directeur du jardin des plantes dans la même ville. Ses principaux ouvrages sont : *De remediorum materia* (Venise, 1611, in-12); *De lithotomia* (Ulm, 1618, in-4o); *Medicina pauperum* (Francfort, 1641, in-12); *De compositione medicamentorum* (Rinteln, 1649); *Opera medica posthuma* (Francfort, 1651, in-12); *Semeiotice sive de signis medicis enchiridion* (Venise, 1654); *Selectiora remedia multiplici usu comprobata* (Francfort, 1659); *De urinis tractatus* (Padoue, 1667); *Consilia medica* (Ulm, 1676, in-4o), etc. Les ouvrages de Prevost, jadis très-estimés, ont eu de nombreuses éditions.

PREVOST (Claude-Joseph), jurisconsulte, né à Paris en 1674, mort dans la même ville en 1753. Il devint bâtonnier de l'ordre des avocats (1741) après avoir été chargé des intérêts de l'Université et avoir subi un court exil à la suite d'une contestation entre le gouvernement et le parlement. Ses principaux ouvrages sont : *De la manière de poursuivre les crimes dans les différents tribunaux du royaume, avec les lois criminelles de la France* (Paris, 1739, 2 vol. in-4o); *Règlements sur les scellés et inventaires, tant en matière civile que criminelle* (Paris, 1734, 1736, in-4o); *Traité des minorités, tutelles et curatelles* (Paris, 1752, 1785, in-4o); *Principes sur les visites et rapports judiciaires des médecins, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes* (Paris, 1753, in-12), avec une vie de l'auteur.

PREVOST (Pierre-Robert LE), prédicateur français, né à Rouen en 1675, mort à Chartres en 1736. De bonne heure, il se fit remarquer par son talent pour la prédication, se rendit à Paris pour s'y perfectionner en entendant les orateurs de la chaire en renom et prêcha bientôt lui-même avec succès dans diverses églises de Paris et devant la cour. Le Prevost reçut le titre de prédicateur du roi et un canonicat à Chartres en 1718. On a de lui : des *Sermons*, un *Panégyrique de saint Louis* (1705) et un *Recueil d'oraisons funèbres* (Paris, 1765, in-12).

PRÉVOST (Claude), religieux génovéfain français, professeur de philosophie et de théologie et bibliothécaire de la maison mère à Paris, né à Auxerre en 1696, mort à Paris en 1752. Sa science comme linguiste le mit à même de rendre de grands services à la bibliothèque abbatiale. A cette époque, Louis, duc d'Orléans, fils du Régent, le choisit pour professeur de grec. Les travaux manuscrits de ce religieux ont tous trait à l'ordre des génovéfains; en voici l'indication : *Bibliothèque des chanoines réguliers; Vies des saints chanoines, tant séculiers que réguliers; Histoire de toutes les maisons de chanoines réguliers.* Le P. Prévost mettait la dernière main à son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève*, quand la mort le surprit. Les bénédictins et l'abbé Lebeuf, historien ecclésiastique de Paris et de son diocèse, ont tiré un grand profit des recherches de Claude Prévost.

PREVOST (Pierre), physicien, littérateur et publiciste suisse, né à Genève en 1751, mort dans la même ville en 1839. Son père, pasteur protestant, lui fit étudier la théologie; mais le jeune homme, qui n'avait aucune vocation pour la carrière évangélique, abandonna bientôt la théologie pour le droit et prit le grade de docteur en 1773. Bien que reçu avocat, il ne plaida point, préféra s'adonner à l'enseignemant, accepta une place de précepteur en Hollande, passa ensuite en Angleterre, puis se rendit à Paris et entra comme instituteur dans la famille Delessert, originaire de la Suisse. Pendant son séjour dans cette ville, il entra en relation avec Jean-Jacques Rousseau et avec plusieurs autres hommes distingués, fit une étude approfondie de la langue grecque et se mit à traduire *Euripide.* En 1780, à l'appel de Frédéric le Grand, il se rendit à Berlin, où il devint membre de l'Académie de cette ville et professeur de philosophie à l'école des nobles. Là il s'occupa beaucoup d'économie politique, continua ses travaux philologiques avec Bitaubé et s'occupa des sciences mathématiques et physiques avec Lagrange. De retour à Genève en 1784, il se fixa définitivement dans cette ville, qu'il ne quitta plus, excepté pour aller pendant quelque temps surveiller à Paris l'édition des classiques grecs de Cussac. Nommé, en 1786, membre du conseil des Deux ans, il prit part aux affaires publiques sans mettre de côté ses études favorites, se prononça pour les réformes et en même temps pour les idées de modération, devint professeur de philosophie à la suite d'un concours en 1793, obtint en 1810 la chaire de physique générale et siégea de nouveau au conseil représentatif de son canton après 1814. A partir de 1823, Prevost abandonna l'enseignement, se démit de ses fonctions politiques, mais n'en continua pas moins jusqu'à la fin de sa vie à travailler et à publier des mémoires dans divers recueils. En 1800, l'Institut de Paris l'avait admis au nombre de ses membres correspondants. Parmi ses ouvrages originaux, nous citerons : *De l'économie des anciens gouvernements comparée à celle des modernes* (Berlin, 1783, in-8o); *De l'origine des forces magnétiques* (Genève, 1788, in-8o); *Recherches physico-mécaniques sur la chaleur* (Genève, 1792, in-8o); *Des signes envisagés relativement à leur influence sur la formation des idées* (Paris, 1800, in-8o), ouvrage couronné par l'Institut de France; *Essais de philosophie* (Genève, 1804, 2 vol. in-8o), où il adopte en partie les idées de l'école écossaise; *Du calorique rayonnant* (Genève, 1809, in-8o), ouvrage très-estimé; un *Traité de mécanique* (Genève, 1818, in-8o); *Exposition des principes de la chaleur rayonnante* (1832). On lui doit encore de nombreux mémoires publiés dans les recueils de l'Académie de Berlin, de l'Institut de Paris, dans les *Transactions philosophiques* de Londres, dans les *Annales de physique et de chimie*, la *Bibliothèque universelle* de Genève; enfin des traductions des *Tragédies d'Euripide*, en vers (Paris, 1782-1796, 4 vol. in-12), des *Essais* d'Adam Smith (1797), des *Eléments de philosophie* de Dugald-Stewart (1808), du *Cours de rhétorique* de Blair (1808), de l'*Essai sur la population* de Malthus (1809).

PREVOST (Isaac-Bénédict), naturaliste suisse, cousin du précédent, né à Genève en 1775, mort à Montauban en 1819. Après avoir étudié avec peu de succès la gravure et le commerce, il fut chargé d'une éducation particulière à Montpellier, se fixa dans cette ville, devint, en 1810, professeur de philosophie à la Faculté de théologie protestante, s'occupa beaucoup de physique et d'histoire naturelle et contribua à la fondation de l'Académie des sciences. On a de lui : *Sur la cause immédiate de la carie ou du charbon des blés* (Paris, 1807, in-4o) et un grand nombre de mémoires insérés dans le *Magasin encyclopédique*, les *Annales de chimie*, la *Bibliothèque britannique*, etc

PRÉVOST (Augustin), acteur et auteur dramatique, né à Paris en 1753, mort dans la même ville en 1830. Il était le filleul du prince de Conti, qui veilla avec sollicitude à son éducation, et l'on en a inféré que ce personnage était le père de son protégé. On suppose, de plus, que celui-ci eut pour mère une comédienne, ce qui le porta tout naturellement vers le théâtre. Il succéda à Salé dans la direction du théâtre des Associés (plus tard Théâtre-Patriotique) et l'intitula modestement théâtre Sans-Prétention. Là, Prévost cumulait toutes les fonctions en vrai maître Jacques scénique; il était à la fois auteur, acteur, répétiteur, régisseur, souffleur, décorateur, machiniste, lampiste, buraliste, etc., et sur la scène il était secondé par sa femme. Prévost faisait bon marché de ses pièces quant à la valeur littéraire, mais il tirait vanité de son respect pour les mœurs. Il détestait Rousseau et se posait en antivoltairien. La censure théâtrale ne lui faisait pas peur; il osait lui tenir tête, lui disputer pied à pied le terrain. On lui prête ce mot provoqué par le décret impérial qui fermait indistinctement tous les petits théâtres de Paris : « Cet homme (Napoléon) m'a bien trompé; nous verrons où le conduira le grand coup d'Etat qu'il vient de faire. » En attendant, il fit placarder sur les murs de Paris une invitation aux créanciers de son théâtre de se présenter à sa caisse tous les jours, de midi à quatre heures. Ruiné complétement, il montrait une petite lanterne magique au jardin Marbeuf en 1820, et la 2e légion de la garde nationale fit pour lui une collecte à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Il mourut dans la plus profonde misère à l'âge de soixante-dix-sept ans. Son théâtre devint le café d'Apollon (1809), le théâtre des Acrobates (1816); il était alors concédé à la famille Saqui; enfin, vers 1832, il devint le théâtre du Temple, sous la direction de Dorsay. Ses pièces sont la plupart médiocres : *Victor* ou l'*Enfant de la forêt*, comédie historique en cinq actes et en prose (1793; 2e édit., 1803); l'*Utilité du divorce*, comédie en trois actes, en prose (1798-1802); le *Jacobin espagnol*, comédie en quatre actes, en prose (1798); la *Vengeance inattendue* ou le *Triomphe de la vertu*, tragi-comédie héroï-comique en cinq actes, en prose (1799-1802); le *Gras et le maigre*, folie-vaudeville, farce comique, caricature et tout ce qu'on voudra, en un acte, en prose (sans date); les *Femmes duellistes* ou *Tout pour l'amour*, comédie en trois actes, en prose (1800); *Repentir et générosité*, drame en cinq actes, en prose (1802); le *Retour d'Astrée* ou la *Correction des mœurs*, pièce allégorique et mythologique en un acte, en prose (1802); les *Deux contrats* ou les *Menteurs*, comédie en un acte, en prose (1802); *Ribotte le savetier*, comédie en deux actes, en prose (1802); le *Valet à trois maîtres* ou les *Deux fous raisonnables*, comédie en trois actes, en prose (1802); les *Victimes de l'ambition*, drame en cinq actes, en prose (1802); l'*Aimable vieillard*, comédie en trois actes, en prose (1803); la *Marchande d'amadou et la marchande de gâteaux de Nanterre*, folie-parade, caricature du jour en un acte, en prose; la *Cranomanie* ou le *Docteur Manicrane à Paris*, comédie-vaudeville en un acte, en prose (1805); *Un tour de carnaval* ou la *Moitié du monde joue l'autre*, comédie en un acte, en prose (1806). On attribue à cet auteur *Cadet-Roussel*, en un acte et en prose (1802).

PRÉVOST (Pierre), célèbre peintre de panoramas, né à Montigny (Eure-et-Loir) en 1766, mort à Paris en 1823. Il reçut des leçons de Valenciennes et s'attacha à la manière du Poussin et de Claude Lorrain. On a de lui de bons paysages et d'excellentes gouaches; mais il a surtout brillé dans le genre des panoramas ou vues circulaires d'une ville ou d'un site, invention due à l'Américain Fulton, qui l'apporta en Angleterre au commencement de ce siècle. Ces compositions avaient de 100 à 120 mètres de longueur, développement qu'on n'avait pas encore atteint en peinture. Celles qui ont été le plus admirées sont les *Vues de Paris, Rome, Amsterdam*, du *Camp de Boulogne*, de *Tilsitt, Wagram, Anvers, Londres, Jérusalem* et *Athènes.* L'exactitude de ces toiles était fort remarquable; c'est sur les lieux mêmes que l'artiste reproduisit tous les détails d'un site, d'un monument, etc.; aussi l'illusion était complète pour le spectateur. David, après avoir passé une matinée entière dans l'atelier de Prévost, dit à ses élèves qui l'avaient accompagné : « Messieurs, c'est ici qu'il faut venir faire des études d'après nature. » Après la mort de Prévost, son frère voulut continuer l'entreprise; mais le succès était épuisé. On démolit les bâtiments construits sur le boulevard Montmartre. Ce fut alors que Daguerre et Bouton créèrent leur Diorama.

PRÉVOST (Louis-Constant), géologue français, né à Paris en 1787, mort en 1856. Elève d'Alexandre Brongniart, il fut nommé, en 1831, professeur de géologie à la Faculté des

sciences et, en 1848, membre de l'Institut. Dès 1809, il osait avancer qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer avec Cuvier des révolutions, des cataclysmes pour expliquer la constitution de l'écorce terrestre. Dans la suite, il ne cessa de soutenir que les phénomènes qui se passent journellement, les forces qui fonctionnent sous nos yeux suffisent pour expliquer tous les faits géologiques, et que tous les changements survenus dans le globe depuis le commencement des choses ne sont dus qu'à des causes ordinaires et lentes. Selon Constant Prévost il faut substituer à la théorie des *soulèvements* celle toute contraire des *affaissements;* les montagnes ne sont pas le produit de l'expansion intérieure, mais c'est l'écorce terrestre qui, en se refroidissant, en se solidifiant, s'est inégalement rétractée; les vallées et les crêtes qu'elle présente proviennent des inégalités, des accidents de cette rétraction. Il s'est attaché aussi à démontrer l'identité et le synchronisme des deux grandes causes, ignées et sédimentaires, à toutes les époques géologiques. Il a donné de nombreux travaux pleins d'un savoir profond et varié, entre autres : *Sur les poissons*, le premier écrit de l'auteur, en collaboration avec Blainville; *Sur la constitution géologique du bassin de Vienne, en Autriche* (dans la *Collection des savants étrangers*, 1820); *Sur la composition géologique des falaises de Normandie* (1821); différents travaux sur l'île Julia, le Vésuve, l'Etna, le mont Dore et le Cantal; *Sur les perforations des roches calcaires attribuées à des hélices* (dans le *Bulletin de la Société philomathique*, 1843); *Origine du silex, de la craie et des meulières* (1845); *Sur le terrain nummulite de la Sicile; Classification chronologique des terrains* (1845); *Chronologie des terrains et synchronisme des formations* (*Comptes rendus de l'Académie*, 1845); *Gisements d'anciens fossiles dans le bassin de la Gironde* (1845); *Gisement des ossements fossiles de Sansan* (1845), résultat d'une mission dans le dépôt de Sansan, près d'Auch; le terrain, grâce à l'auteur, est devenu propriété nationale; *Ancienne extension des glaciers* (dans le *Bulletin de la Société philomathique de* 1847); *Bancs à nummulites de Biarritz* (*Bulletin de la Société géologique de* 1847); *Recherches expérimentales sur les dépôts sédimentaires* (comptes rendus de l'Académie, 1847), etc.

PRÉVOST (Jean-Louis), médecin et physiologiste suisse, né à Genève en 1790, mort dans la même ville en 1850. Il étudia la médecine sous la direction d'Auguste Pictet et de Pierre Prévost, puis se rendit à Paris (1814) et à Edimbourg (1816), où il se fit recevoir docteur (1818). Après avoir passé ensuite quelque temps à l'université de Dublin, Prévost retourna à Genève, où il exerça la médecine à partir de 1820. Tout en pratiquant avec succès son art, il fit d'importantes recherches physiologiques et anatomiques sur l'homme et les animaux et préconisa la méthode hydrothérapique. C'était, en outre, un linguiste distingué et un fin connaisseur en fait d'art. Nous citerons de lui : *Dissertation sur l'usage des bains et des douches froides*, en anglais (Edimbourg, 1818), sa thèse de doctorat; *Sur l'électricité animale* (Genève, 1824), avec Dumas; *Sur la formation et la circulation du sang dans les hommes et dans les diverses classes du règne animal* (Genève, 1826); *Sur la génération et la reproduction en général; Sur l'œuf, sur la nutrition et sur la circulation du sang dans l'œuf; Sur le développement du cœur et de l'aorte du poussin dans l'œuf* (1850), etc.; divers autres mémoires publiés dans les *Annales de physique et de chimie*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle* de Paris, etc.

PRÉVOST (Louis-Augustin), linguiste français, né à Troyes en 1796, mort près de Londres en 1858. Il quitta Paris, où sa famille s'était fixée, pour devenir précepteur des enfants de l'archevêque Ottley à Londres (1823). Doué d'une facilité extraordinaire pour apprendre les langues, il se familiarisa non-seulement avec la plupart des langues mortes et vivantes de l'Occident, mais encore avec les idiomes sémitiques, avec ceux de la souche indo-germanique, avec les chinois, le mandchou, le japonnais, etc., de sorte qu'il n'en possédait pas moins d'une quarantaine. Il donna des leçons de français, d'italien, etc., à Londres et obtint, en 1843, un emploi au British Museum, où il rédigea les *Catalogues des livres et des manuscrits chinois, mandchoux, mogols et japonais.*

PRÉVOST (Zachée), graveur français, né à Paris en 1797, mort en 1861. Ce maître, dont le public insouciant se souvient à peine aujourd'hui, est pourtant un grand artiste qui a laissé des chefs-d'œuvre, qui a longtemps passionné la foule avec des gravures dont le mérite éclatant n'a pas été dépassé, même par Henriquel-Dupont. Elève de Regnault et de Bervic, il entra à seize ans à l'École des beaux-arts. Quoique ce milieu ne fût pas sympathique à sa nature indocile, à force de volonté pourtant, et grâce à la souplesse de son esprit, il se soumit un instant au joug dogmatique de l'Académie et obtint quelques médailles dans les divers concours de l'année. Ces petits succès lui valurent les encouragements de certains maîtres en vogue, M. et Mme Hersent, Vernet, Deseine, qui lui confièrent l'exécution, en petites vignettes, de quelques-uns de leurs tableaux. De 1822 à 1827, il exécuta, d'après M. Hersent, le fameux *Louis XIV bénissant Louis XV;* le *Mauvais ménage*, de Pigal; enfin, la *Corinne au cap Misène*, du baron Gérard. Cette dernière toile avait permis au graveur de se laisser aller un peu à ses instincts toujours comprimés jusque-là; la gravure a un charme, une finesse d'expression remarquables. L'année suivante, au Salon de 1828, dans le *Saint Jérôme* de Ribera, Prévost donna la mesure de sa force. Que l'on s'imagine Rembrandt faisant, avec son génie de la lumière et du drame, une gravure d'après Ribera, cet autre génie sombre du réalisme, et l'on aura l'idée de cette gravure, où l'auteur protestait avec une sorte de frénésie de burin contre les grisailles incolores, auxquelles il échappait enfin avec joie pour entrer dans cette vie réelle, ardente, passionnée qui se déroulait déjà dans les toiles incomprises de Decamps et de Delacroix. Mais par cela même que ces hardiesses étaient peu du goût de la foule, les reproductions n'en étaient pas demandées. Il fallait attendre. Dans cette phase d'expectative, le graveur, faute de mieux, se résigna à l'interprétation de Paul Delaroche. Citons, dans ce genre à part, un *Saint Vincent de Paul* et la *Mendicité*. Ces deux planches et quelques *Portraits* conduisirent Prévost jusqu'au temps meilleur où Decamps fut enfin regardé comme un peintre d'un certain mérite. Il se mit alors à graver, d'après lui, la *Musique*, le *Bouledogue, Sancho Pança, Don Quichotte et Sancho.* Ces quatre planches admirables, exposées en 1839, furent acclamées par les artistes, par la presse et par toute la génération qui avait le bonheur de n'avoir pas connu l'Empire. L'enthousiasme fut si grand que le vieux jury, malgré son antipathie bien décidée, fut obligé, pour ne pas exciter les récriminations, de donner une 1re médaille à ce graveur romantique qui avait l'audace de faire de la couleur avec son burin. Dès lors, Prévost devint l'idole de la jeune et brillante école qui préludait aux splendeurs de l'art français contemporain. Vers 1845, au moment du succès de Léopold Robert, il exécuta, d'après lui, les *Pêcheurs*, la *Madone de l'Arc*, l'*Improvisateur* et les *Moissonneurs*. Ces derniers travaux, qui furent pour l'artiste des succès brillants, s'achevèrent au milieu des événements de 1848. La république, les journées de juin, le 2 décembre suivirent. Ces trois étapes d'une période si tourmentée n'étaient pas favorables aux choses d'art. Prévost, d'ailleurs, s'était mêlé de politique. Enfin, lorsque le calme, un calme qui ressemblait beaucoup à l'atonie, fut revenu, Prévost se remit au travail. Il put exposer, en 1852, les *Noces de Cana* de Véronèse, un chef-d'œuvre de gravure, la plus belle peut-être de ses œuvres. Théophile Gautier consacra au graveur une excellente *Notice* où les *Noces de Cana* sont jugées à leur juste valeur (Paris, 1852, in-8o). La croix de la Légion d'honneur fut la récompense que valut à l'artiste cette gravure qui reste encore un modèle du genre. On connaît les splendeurs de cette peinture merveilleuse où Véronèse nous montre, sous prétexte de *Noces de Cana*, un repas de grands seigneurs et de belles dames du XVIe siècle, sous un ciel rayonnant, dans l'ombreuse fraîcheur d'un palais de marbre. Prévost a réussi à faire passer dans la gravure toutes les richesses de coloration qui font de cette toile unique un décor sans pareil, et l'on peut dire que cette planche est brillante et colorée comme l'original. C'est à cela qu'elle doit d'être à jamais, peut-être, la première et la plus complète des reproductions de Véronèse. Cette œuvre capitale reparut à l'Exposition de 1855 avec les planches, citées plus haut, d'après Decamps. Au Salon de 1857, Prévost essaya une autre gavure d'après Véronèse, le *Repas de Jésus-Christ chez Simon;* c'est aussi une œuvre excellente; pourtant le succès en fut moindre, parce que moindres sont les charmes de l'original. Ce travail fut, d'ailleurs, le dernier de cette carrière laborieuse. Quatre ans plus tard, Prévost était mort. La place qu'il a laissée, celle du plus coloriste des graveurs, personne ne l'a prise encore. C'est dire assez combien son talent était peu banal.

PRÉVOST (Geneviève-Aimée-Zoé), chanteuse française, née à Paris le 15 avril 1802, morte à Passy le 3 avril 1861. Elle appartenait à une excellente famille. Elève du Conservatoire, elle suivit les leçons de Ponchard et débuta à l'Opéra-Comique le 17 février 1821, par le rôle de Lucette, dans la *Fausse magie*, opéra de Grétry. Mlle Prévost chanta ensuite Zémire de *Zémire et Azor*, Agathe de l'*Ami de la maison*, la princesse de Navarre, dans *Jean de Paris*, et fut reçue pensionnaire, puis, bientôt après, elle prit rang parmi les sociétaires. Mlle Prévost, marchant chaque jour de progrès en progrès, ne tarda pas à rappeler l'époque brillante de l'Opéra-Comique et raviva les anciennes traditions. Elle déploya dans *Marie*, opéra de Hérold, une voix si fraîche et si douce, une méthode si parfaite, un goût si pur, une sensibilité si exquise, que cet ouvrage lui dut une partie de son succès. En consultant le répertoire de l'Opéra-Comique, on trouve le nom de Mlle Prévost attaché à toutes les victoires remportées pendant son premier séjour sur cette scène. Cette excellente artiste, dégoûtée des intrigues qui s'ourdissaient contre elle, quitta ce théâtre et alla passer trois années à Bruxelles (1832 à 1834) avec Chollet, auquel elle était unie par un mariage de conscience. Après une excursion en Hollande et dans quelques villes de France, elle rentra à l'Opéra-Comique, le 8 juin 1835, par le rôle de Zerline, dans *Fra Diavolo*. Tour à tour naïve et fine, pleine de rondeur et d'esprit, elle a nuancé d'une manière ravissante le rôle de Madeleine dans le *Postillon de Longjumeau*. Le personnage d'Effie, du *Brasseur de Preston*, ne lui fit pas moins d'honneur. Elle lui donna une allure vive, piquante, enjouée, qui soutint merveilleusement la marche de l'ouvrage. Depuis le 31 octobre 1841, Mlle Prévost fut de nouveau engagée au Théâtre-Royal de Bruxelles, sur lequel elle était venue un mois auparavant donner des représentations avec Chollet. Le 18 mai 1842, elle fit sa rentrée définitive à l'Opéra-Comique dans le *Maître de Chapelle* et *Jeannot et Colin*. Citée dans le monde pour son bon ton et les agréments de son esprit, elle se retira du théâtre à l'heure propice, préférant laisser des regrets que de provoquer la satiété.

Voici la liste des principales créations de Mlle Prévost : Fatmé, dans le *Paradis de Mahomet* ou la *Pluralité des femmes*, opéra de Scribe, Kreutzer et Kreubé; la comtesse, du *Valet de chambre*, opéra de Carafa; *Marie*, dans l'opéra d'Hérold; Alice, du *Loup-garou*, opéra de Mlle Louise Bertin; Cécile, de la *Lettre posthume*, opéra de Kreubé; Leona, de *Masaniello* ou le *Pêcheur napolitain*, opéra de Carafa; Euriante, de la *Violette*, opéra de Carafa et Leborne; Catherine, dans *Pierre et Catherine*, opéra d'Adam; Zerline, de *Fra Diavolo*, opéra d'Auber; la marquise de Brinvilliers, dans l'opéra de ce nom; madame Saint-Ange, du *Mannequin de Bergame*, opéra de M. Fétis; Héléna, du *Portefaix*, opéra de Gomez; Marie, reine de Danemark, dans les *Deux reines*, opéra de Monpou; Effie, du *Brasseur de Preston*, opéra d'Adam; Angélique, dans le *Panier fleuri*, opéra d'Ambroise Thomas; Mathéa, de la *Sirène*, opéra d'Auber; madame Bertrand, de la *Charbonnière*, etc.

PRÉVOST (Jean-Marie-Michel-Hippolyte), sténographe français, né à Toulouse en 1808, mort en 1873. Il devint, tout jeune encore, secrétaire du préfet de l'Aveyron, s'exerça à la sténographie, puis se rendit à Paris (1827), où il entra d'abord comme sténographe au *Messager des Chambres* (1828), puis au *Moniteur officiel* (1830). Ce fut lui qui, du 4 août 1830 au 24 février 1848, rédigea dans ce dernier journal les comptes rendus des séances de la Chambre des pairs. Après la révolution de 1848, M. Prévost fut chargé d'organiser le service sténographique de l'Assemblée constituante, puis de la Législative. Lors de la création du Sénat après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut attaché à cette assemblée en qualité de secrétaire rédacteur des procès-verbaux. M. Prévost recueillit, en outre, un grand nombre de cours et de leçons au Collége de France et à la Sorbonne et a donné les comptes rendus de plusieurs grands procès politiques. Outre des brochures de circonstance et de nombreux articles de critique musicale insérés dans le *Moniteur*, la *France* et autres journaux, on lui doit : *Système de sténographie* ou *Art d'écrire aussi vite que la parole enseigné en 18 leçons* (1827); *Sténographie musicale* ou *Art de suivre l'exécution musicale en écrivant* (1833); *Nouveau manuel complet de sténographie* (1843).

PRÉVOST (Eugène-Prosper), compositeur, né à Paris en 1809. Il entra au Conservatoire en 1827, fut élève de Lesueur et remporta, en 1831, le premier prix de composition. Cette même année, il avait donné sur une scène des boulevards deux petits opéras-comiques, l'*Hôtel des Princes* et le *Grenadier de Wagram*. Après ces deux essais de jeunesse, M. Prévost partit pour l'Italie et revint, en 1834, à Paris pour faire représenter son opéra de *Cosimo*, qui obtint du succès. Nommé chef d'orchestre au Havre en 1835, l'artiste donna à l'Opéra-Comique, en 1837, le *Bon garçon*, qui ne réussit pas. Après avoir tenté vainement de faire jouer de nouveaux ouvrages, M. Prévost s'embarqua en 1840 pour La Nouvelle-Orléans, où il exerça les fonctions de chef d'orchestre et de professeur de musique. De retour à Paris en 1865, M. Prévost dirigea et dirige encore l'orchestre du concert des Champs-Elysées et découpe, en fantaisies instrumentales, l'*Africaine* et autres chefs-d'œuvre. Il a publié des articles critiques dans la *Gazette musicale*.

PRÉVOST (Auguste Le), historien et archéologue français. V. LEPRÉVOST.

PRÉVOST D'EXILES (l'abbé Antoine-François), romancier français, né à Hesdin (Artois) le 1er avril 1697, mort dans la forêt de Chantilly le 23 novembre 1763. Son père, procureur du roi au bailliage d'Hesdin, lui fit commencer ses études chez les jésuites de cette ville; puis il alla doubler sa rhétorique au collége d'Harcourt, à Paris. Les jésuites, voyant ses aptitudes précoces, ses talents naissants, le poussèrent à entrer comme novice dans leur ordre; mais, à seize ans, Prévost, qui avait une imagination ardente, se sentit attiré vers d'autres voies; il alla s'engager comme volontaire dans les troupes de Louis XIV. La guerre tirait à sa fin et l'avancement était difficile. Désillusionné sur le métier des armes, poussé de nouveau par le goût de l'étude, il se rendit à La Flèche chez les jésuites, qui l'accueillirent avec le plus grand empressement. Enchanté de cette réception, il s'enrégimenta dans l'ordre presque tout à fait et, plein d'enthousiasme, il composa, à la louange de saint François-Xavier, une ode qui a été perdue. Mais le calme monotone de la vie religieuse ne pouvait convenir au jeune homme en qui fermentaient les passions les plus vives et qui joignait aux goûts mondains une soif ardente de liberté. Un beau jour, il quitta de nouveau le couvent et retourna à l'armée, où cette fois, dit-il en termes assez vagues, il servit avec plus de distinction et d'agrément. Son esprit, ses connaissances, son affabilité, sa charmante figure lui valurent de nombreux succès dans le monde et auprès des femmes. Il s'adonna au plaisir avec une fougue extrême, et il entrevoyait la vie sous l'aspect le plus brillant, lorsqu'il s'aperçut qu'une maîtresse, pour laquelle il éprouvait la passion la plus ardente, le trompait. Prévost devint fou de douleur et, dans son désespoir, il alla s'enfermer chez les bénédictins de Saint-Maur (1719). « La malheureuse fin d'un engagement trop tendre, dit-il, me conduisit enfin au *tombeau;* c'est le nom que je donne à l'ordre respectable où j'allai m'ensevelir et où je demeurai quelque temps si bien mort, que mes parents et mes amis ignorèrent ce que j'étais devenu. » En 1720, il prononça ses vœux et, pendant plusieurs années, il se livra à l'étude et aux pratiques religieuses dans les couvents de Saint-Ouen de Rouen, où il eut une polémique avec un jésuite appelé Le Brun; du Bec, de Saint-Germer, où il professa les humanités; d'Evreux et des Blancs-Manteaux de Paris, où il prêcha avec un très-grand succès; enfin de Saint-Germain-des-Prés, espèce de capitale de l'ordre, où on le fit travailler au grand ouvrage intitulé *Gallia christiana*, dont un volume presque entier est de lui. « Il commença dès lors, selon toute apparence, dit Sainte-Beuve, à rédiger les *Mémoires d'un homme de qualité* et, en même temps, par la multitude d'histoires intéressantes qu'il contait à ravir, il faisait le charme des veillées du cloître. Un léger mécontentement, qui n'était qu'un prétexte, mais en réalité ses idées dont le cours le détournait plus que jamais du cloître, l'engagea à solliciter de Rome sa translation dans une branche moins rigide de l'ordre; ce fut de Cluny qu'il fit choix. Sa demande fut favorablement reçue, le bref devait être fulminé par l'évêque d'Amiens à un jour marqué. Prévost y comptait et, de grand matin, il s'échappa du couvent en laissant pour les supérieurs des lettres où il exposait ses motifs. Par l'effet d'une intrigue qu'il avait ignorée jusqu'au dernier moment, le bref ne fut pas fulminé, et sa position de déserteur devint tellement fausse, qu'il n'y vit d'autre issue qu'une fuite en Hollande. Le général de la congrégation tenta bien une démarche amicale pour lui rouvrir les portes; mais Prévost, déjà parti, n'en fut pas informé. Ce grand pas une fois fait, il dut en accepter toutes les conséquences. Riche de savoir, rompu à l'étude, propre aux langues, regorgeant en quelque sorte de souvenirs et d'aventures éprouvées ou recueillies qui s'étaient amassées en lui dans le silence, il saisit sa plume facile et courante pour ne la plus abandonner et, par ses romans, ses compilations, ses traductions, ses journaux, ses histoires, il s'ouvrit rapidement une large place dans le monde littéraire. Sa fuite est de 1727 ou 1728 environ; il avait trente et un ans et demeura ainsi hors de France au moins six années, tant en Hollande qu'en Angleterre. » Pendant son séjour en Hollande, l'abbé Prévost termina et publia les *Mémoires d'un homme de qualité* (1728-1732, 8 vol. in-12), ouvrage très-long, composé de parties qui n'ont entre elles aucun rapport, mais où l'on trouve des passages très-pathétiques et débordant de passion. Ces *Mémoires*, dans lesquels Prévost avait intercalé des incidents de sa propre vie, eurent un grand succès, malgré ses défauts et ses négligences de style. A La Haye, il entra en relation avec une jeune et belle protestante qu'il secourut et qui, par reconnaissance, lui offrit sa main. L'abbé Prévost trouva la proposition très-séduisante; mais des scrupules, fondés sur ses vœux religieux, l'empêchèrent de l'accepter. L'affection qui le liait à cette jeune femme n'en fut point amoindrie. Lorsqu'il quitta la Hollande en 1733, il l'emmena avec lui en Angleterre. Cette liaison fut connue, et Lenglet-Dufresnoy en prit prétexte pour attaquer violemment l'abbé Prévost qu'il accusa de s'être laissé enlever par une femme et de manquer de probité parce qu'il n'avait pu payer toutes les dettes qu'il avait dû contracter en Hollande. Prévost répondit à ces violentes attaques dans un ouvrage périodique, le *Pour et le contre*, et voici en quels termes il trace son propre portrait : « Ce Médor, si chéri des belles, est un homme de trente-sept à trente-huit ans, qui porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins, qui passe quelquefois des semaines entières dans son cabinet et qui emploie tous les jours sept ou huit heures à l'étude, qui cherche rarement les occasions de se réjouir, qui résiste même à celles qui lui sont offertes

et qui préfère une heure d'entretien avec un ami de bon sens à tout ce qu'on appelle *plaisirs du monde* et passe-temps agréables; civil, d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant; d'une humeur douce, mais mélancolique; sobre, enfin, et réglé dans sa conduite. Je me suis peint fidèlement, sans examiner si ce portrait flatte mon amour-propre ou s'il le blesse. »

Pendant son séjour en Angleterre, l'abbé Prévost acheva de publier l'*Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell* ou le *Philosophe anglais* (1732-1739, 8 vol. in-18), qu'il avait commencé à faire paraître pendant qu'il était encore en Hollande, puis il donna son immortel chef-d'œuvre : l'*Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* (Paris, 1733, in-12), écrite avec le cœur plutôt qu'avec l'imagination et qui est restée un des tableaux les plus saisissants des tourments et des ivresses de la passion (v. MANON LESCAUT). En Angleterre, il commença également la publication d'un ouvrage périodique, le *Pour et le contre* (Paris, 1733-1740, 20 vol. in-12), dans lequel la plus grande partie du tome II n'est pas de lui et dont la rédaction est due presque entièrement à Le Fèvre de Saint-Marc à partir du tome IV (v. POUR ET CONTRE). Cependant il était las de vivre à l'étranger et désirait ardemment revenir en France. Le cardinal de Bissy, qui l'avait connu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le prince de Conti, dont il devint peu après l'aumônier, intercédèrent en sa faveur et, en 1734, il revint à Paris où il reprit l'habit de prêtre séculier.

A partir de ce moment, l'abbé Prévost s'adonna avec une ardeur nouvelle aux travaux littéraires. Il publia encore quelques romans, notamment l'*Histoire d'une Grecque moderne* (1741, 2 vol. in-12), « joli roman dont l'idée est aussi délicate qu'indéterminée, » dit Sainte-Beuve, puis il donna des traductions et s'occupa de travaux historiques. Il vivait tranquille, quand un léger service de correction de feuilles rendu à un chroniqueur satirique le compromit sans qu'il y eût songé et l'envoya encore faire un tour à Bruxelles. Cette disgrâce inattendue fut de courte durée et ne lui valut que de nouveaux protecteurs. A son retour, il reprit sa place chez le prince de Conti, qui l'occupa aux matériaux de l'histoire de sa maison, et le chancelier d'Aguesseau, de son côté, le chargea de rédiger l'*Histoire générale des voyages*. Il se montra alors d'une trop grande facilité dans ses rapports d'affaires avec les éditeurs. « Pour lui, disait-il, une vache et deux poules lui suffisaient. » Bien qu'il n'eût que de minces revenus, il parvint à acheter une petite maison de campagne à Saint-Firmin, près de Chantilly. Ce fut là qu'il se retira dans les dernières années de sa vie pour y reprendre la vie et les exercices du cloître. Il se disposait à composer trois ouvrages religieux, dont il avait tracé les plans, lorsqu'une mort tragique et imprévue vint arrêter l'effet de ces pieuses résolutions. Il revenait seul par la forêt de Chantilly, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent au pied d'un arbre; la justice intervint, soupçonnant un crime; un chirurgien, chargé de procéder à l'autopsie, plongea son bistouri dans les entrailles du patient, qui n'était pas mort et qui poussa un grand cri, mais mourut sur-le-champ, littéralement tué par le médecin. L'abbé Prévost a considérablement écrit. Il n'a pas laissé moins de 200 volumes. Il avait un talent réel, de l'esprit, de la passion et de l'originalité. Mais ses ouvrages ont tous les défauts d'une composition hâtive. « Toute sa vie, dit Gustave Planche, s'est consumée dans un labeur ingrat; il s'est toujours pris pour un ouvrier et, s'il lui est arrivé de faire œuvre d'artiste, ç'a été comme à son insu et presque par hasard. Il n'a jamais espéré ni souhaité les suffrages de la postérité. Avant de songer à contenter le public, il jouissait de son œuvre comme il eût joui de l'œuvre d'autrui. Habitué à tracer les premières pages de chacun de ses récits sans savoir comment il le poursuivrait, encore moins comment il dénouerait l'action qu'il se proposait de nouer, il se laissait attendrir par le sort de ses héros et trouvait en lui-même le plus bienveillant des lecteurs. » Il composait ses ouvrages avec une facilité extraordinaire. « Cette facilité qui dominait l'abbé Prévost était telle, dit Foisset, qu'on assure qu'il pouvait se mêler à une conversation sans que sa verve fût ralentie pour suivre la composition ou l'ordre de ses idées interverti. Sa plume était devenue tout son patrimoine; et on doit l'excuser si, au détriment de sa gloire, il mit son talent au service d'un libraire. D'ailleurs, il mérita les plus grands éloges par son parfait désintéressement. Il était franc, d'un caractère généreux, d'une bonté à toute épreuve. Il avait gardé des amertumes de sa vie une humeur mélancolique, que le désir de plaire lui faisait concentrer en lui-même. Lorsque les passions l'eurent laissé à ses goûts paisibles, il ne connut rien de plus délicieux que le repos de son cabinet et le commerce de l'amitié. » Outre les ouvrages déjà cités, nous mentionnerons de lui : le *Doyen de Killerine, histoire morale* (Paris, 1735, 6 vol. in-12); *Histoire de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre* (1740, 2 vol. in-12); *Campagnes philosophiques* ou les *Mémoires de M. de Montcal* (1741, 4 parties in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire de Malte* ou *Histoire de la femme du commandeur de**** (1741, 2 vol. in-12); *Histoire de Guillaume le Conquérant* (1742, 2 vol. in-12); *Mémoires d'un honnête homme* (1745, in-12); *Histoire générale des voyages* (1745-1770, 21 vol. in-4°), dont Prévost a publié les dix-sept premiers volumes et que Laharpe a corrigée et rééditée; *Manuel lexique* ou *Dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde* (1750, 2 vol. in-8°); le *Monde moral* (1760, 2 vol. in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire de la vertu* (1762, 4 vol. in-12); *Contes, aventures et faits singuliers* (1764, 2 vol. in-12); *Lettres de Mentor à un jeune seigneur* (1764, in-12), etc. On doit, en outre, à l'abbé Prévost des articles publiés dans le *Journal encyclopédique*, dans le *Journal étranger* et plusieurs traductions qui ne valent pas beaucoup plus que ses ouvrages d'histoire. Nous citerons, entre autres : *Histoire métallique des Pays-Bas* de G. van Loon (1734); *Tout pour l'amour* de Dryden (1735); *Paméla* de Richardson (1742); *Voyages de Robert Lade* (1744); *Lettres familières* de Cicéron (1745); *Histoire de la maison de Stuart* de David Hume (1760, 3 vol.); *Clarisse Harlowe* de Richardson (1751); *Grandisson* de Richardson (1775), etc. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées à Paris (1783 et suiv. et 1810-1816).

PREVOST D'EXMES (François LE), littérateur français, né à Coudehard, près d'Argentan, en 1729, mort à Paris en 1793. Il entra dans les gardes du corps du roi Stanislas, connut à la cour de Lunéville Boufflers, Saint-Lambert, Tressan et se mit, à leur exemple, à cultiver la poésie et les lettres. Quelques pièces de vers, notamment les *Trois rivaux* (1752) et la *Réconciliation* (1758), le firent avantageusement connaître et attirèrent l'attention du roi, qui le chargea à maintes reprises de composer des divertissements pour la cour. Prevost quitta ensuite le service, retourna en Normandie, s'y maria et devint lieutenant général de la vicomté de Trun. Mais, à la suite de chagrins domestiques, il renonça à ces fonctions, se rendit à Paris et fut chargé par le cardinal de Rohan de l'administration d'une de ses abbayes, située dans l'Artois. Ayant perdu cette place après le célèbre procès du collier, Prevost d'Exmes en fut réduit à vivre de ses productions littéraires. En 1787, il devint professeur à l'Ecole royale de chant, retomba dans l'indigence au commencement de la Révolution et alla mourir à l'hôpital de la Charité. Nous citerons, parmi ses écrits : les *Thessaliennes* ou *Arlequin au sabbat*, comédie en prose (1752, in-12); la *Revue des feuilles de Fréron* (1756, in-12), attribuée à tort à l'abbé de La Porte et à Deleyre; la *Nouvelle réconciliation*, comédie (1758); les *Trois rivaux*, opéra-comique (1758); *Arlequin aux enfers*, comédie (1760, in-8°); *Réflexions sur le système des nouveaux philosophes* (1761, in-12); le *Nouveau spectateur* ou *Examen de nouvelles pièces de théâtre* (1775); *Rosel* ou l'*Homme heureux* (1776, in-8°); *Entretiens philosophiques* ou le *Philosophe du Luxembourg sur les académies de jeu, sur les journalistes, sur les spectacles du boulevard, etc.* (1785, in-12); *Trésors de la littérature étrangère* (1784); *Vies des écrivains étrangers tant anciens que modernes* (1781-1787, 2 vol. in-8°), recueil resté inachevé comme le précédent. Prevost d'Exmes a collaboré, en outre, à quelques journaux.

PREVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon, vicomte LE), poëte et archéologue français. V. LE PREVOST D'IRAY.

PRÉVOST DE LA JANNÈS (Michel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1696, mort dans la même ville en 1749. Il appartenait à une ancienne famille de magistrats et fut d'abord (1720) conseiller au présidial et au Châtelet d'Orléans, puis professeur de droit français à l'université de cette ville. Ses ouvrages sont les suivants : *Principes de la jurisprudence française, exposés suivant l'ordre des diverses espèces d'actions* (Paris, 1750, 1759, 1771, 1780, 2 vol. in-12); *Observations nouvelles ajoutées aux coutumes d'Orléans*, dans l'édition de 1740. Ses collaborateurs pour cet ouvrage ont été Pothier et Jousse. Il a laissé en manuscrit : une *Vie de Domat*, un *Plan des lois civiles de France mises dans leur ordre naturel*, un *Plan du traité des principes du droit français rapportés au droit naturel et aux lois romaines*, etc.

Prévost fit connaître au chancelier d'Aguesseau, avec qui il était en correspondance, son ami l'illustre Pothier, qui devait lui succéder dans sa chaire.

PRÉVOST-PARADOL (Anne-Catherine-Lucinde PARADOL, également connue sous le nom de M^me^), actrice, née à Paris en 1798, morte à Neuilly en 1843. Elle était fille d'un coiffeur. Admise au Conservatoire en 1814, elle y étudia le chant sous la direction de Plantade et débuta, en 1816, au Grand-Opéra, dans *Alceste*. Sa beauté y fut très-remarquée et elle fut accueillie avec faveur par le public. Toutefois, elle ne tarda pas à quitter l'Académie de musique et joua successivement les premiers rôles de grand-opéra et d'opéra-comique à Lyon et à Marseille. Malgré les succès qu'elle avait obtenus, M^lle^ Paradol, sur les conseils de Michelot, abandonna la scène lyrique pour la tragédie et la comédie. Elle débuta à la Comédie-Française le 23 juillet 1819, par le rôle de Sémiramis, dans la tragédie de Voltaire. Elle parut ensuite dans ceux d'Emilie, de *Cinna*, et d'Agrippine, de *Britannicus*, et fut reçue pensionnaire. La présence de cette belle actrice ramena la foule à notre première scène littéraire et, en 1819, M^lle^ Paradol prenait rang parmi les sociétaires. Sans être une comédienne du premier ordre, elle possédait néanmoins un talent remarquable. Elle excellait dans l'expression des sentiments fiers et du dédain et les effets qu'elle produisait étaient dus, en général, à des moyens très-simples; mais elle ne variait pas assez son débit et ne savait pas appliquer à chacun de ses rôles un caractère particulier. Ayant épousé M. Vincent Prévost, chef de bataillon en retraite, elle ajouta, à partir de ce moment, le nom de son mari au sien. En 1838, elle quitta le théâtre, après avoir créé un assez grand nombre de rôles, notamment ceux de la reine Marguerite, dans *Louis XI*, tragédie d'Ancelot; d'Elisabeth d'Angleterre, dans *Marie Stuart*, de Lebrun; de Jane Shore, dans la tragédie de ce nom de Lemercier. M^me^ Prévost-Paradol, qui avait traversé le théâtre en conservant une réputation intacte, était la mère du brillant journaliste, mort d'une façon si tragique en 1870 et dont nous allons donner la biographie.

PRÉVOST-PARADOL (Lucien-Anatole), littérateur et publiciste, fils de la précédente, né à Paris le 8 juillet 1829, mort à Washington, par suicide, le 11 août 1870. Elevé au collége Bourbon, il s'y fit remarquer par sa précoce intelligence et remporta successivement le premier prix de discours français au concours général en 1848 et le prix d'honneur de philosophie en 1849. A cette époque, Prévost-Paradol s'était pris de passion pour la philosophie, dont M. Taine, son camarade de collége, lui avait inspiré le goût, et il était devenu un partisan du panthéisme. Ayant passé, en 1849, son examen d'admission à l'Ecole normale, il échoua complétement pour le latin et pour le grec; mais sa composition de français sur les preuves de l'existence de Dieu était si remarquable par le fond et par le style, que les examinateurs, au nombre desquels se trouvait M. Vacherot, admirent l'auteur hors tour, pour ainsi dire, et le dernier de la promotion. Quelques mois après, il en était le chef, grâce à l'ardeur et à la facilité surprenantes avec lesquelles il avait réparé les lacunes de son éducation classique. Dès cette époque, il montrait une rare maturité d'esprit, et ce n'était pas sans de vives appréhensions qu'il se décidait à suivre la carrière du professorat. « Je suis tourné maintenant à la tristesse et au découragement, écrivait-il en 1850 à son ami M. Ludovic Halévy; la carrière que j'ai prise est une carrière de servitude. Pas de milieu pour un jeune homme qui pense comme moi entre l'hypocrisie et la persécution. Plus je fais de philosophie, plus je m'écarte des théories admises et imposées par le gouvernement et, à moins de parler directement contre ma conscience, il me faudra me faire destituer après deux mois de cours. Je ne suis pourtant pas d'un caractère à me laisser brusquer par la fortune et je tenterai de la brusquer. Si je pouvais me passer de l'Université, je laisserais là de grand cœur ces disputes, ces hypocrisies et cette intolérance et je jouirais de la liberté pour ma conscience et pour ma plume. » L'année suivante, il sortit de l'Ecole normale et obtint de ne point s'adonner tout de suite à l'enseignement. Pendant près de quatre ans, il partagea son temps entre la vie mondaine et des travaux littéraires. Il obtint le prix d'éloquence à l'Académie française (1851) pour son *Eloge de Bernardin de Saint-Pierre*, fit paraître une *Revue de l'histoire universelle* (1854) et passa, en 1855, son doctorat avec deux thèses, *Elisabeth et Henri IV* et *Jonathan Swift* (en latin). Peu après, il était nommé professeur de littérature française à la Faculté d'Aix, où il obtenait un succès prodigieux. A la fin de 1856, il reçut d'Hippolyte Rigaut une lettre qui lui annonçait que, M. John Lemoinne étant forcé de se séparer momentanément du *Journal des Débats*, le directeur de cette feuille lui proposait de le remplacer. Prévost-Paradol s'empressa d'accepter cette offre, donna sa démission de professeur et accourut à Paris.

Dès son début dans le journalisme, Prévost-Paradol attira sur lui l'attention par le libéralisme de ses idées et par l'agrément de son style. Ses articles fins, lestes, élégants, pleins de verve et d'une mordante ironie, semblables à une causerie attrayante, jetèrent une agréable variété dans les discussions alors si arides de la politique. Chargé, dans le principe, de la rédaction du bulletin politique, il excellait à donner une allure piquante à ces résumés quotidiens. Son esprit frondeur, sa plume si vive, qui décochait des traits acérés, tout en conservant dans la forme une modération savamment calculée, enfin, le ton de suprême convenance qu'il n'abandonnait jamais, le désignèrent bientôt au pouvoir comme un adversaire redoutable, au public comme le journaliste de la bonne compagnie. En 1860, il passa à la *Presse*, mais il ne tarda pas à quitter ce journal, où il ne s'adressait plus au public de son choix, pour revenir prendre sa place aux *Débats*. Une brochure, intitulée les *Anciens partis*, qu'il publia en 1860, lui valut d'être traduit en police correctionnelle, comme ayant voulu exciter à la haine et au mépris du gouvernement. Il fut condamné à un mois de prison et à 1,000 francs d'amende. Cette condamnation, qui eut un grand retentissement, rendit Prévost-Paradol presque populaire. Il était dès lors en pleine possession de la renommée. A la même époque, il devint un des collaborateurs assidus du *Courrier du Dimanche*, où ses articles sous forme de lettres eurent un succès extraordinaire. Là, bien plus qu'au *Journal des Débats*, il pouvait donner carrière à sa verve mordante et harceler le régime de despotisme odieux qui tenait alors la France asservie; mais, dès cette époque, ses brillantes campagnes comme journaliste ne lui suffisaient plus. Prévost-Paradol désirait ardemment entrer plus complétement dans la politique par la députation. Lors des élections pour le Corps législatif en 1863, il posa sa candidature dans le VI^e^ arrondissement de Paris, concurremment avec MM. Guéroult, Cochin et Fouché-Lepelletier. Soutenu par l'opposition orléaniste, il ne parvint à obtenir qu'un très-petit nombre de voix. Cet insuccès le découragea un instant; mais, le 7 avril 1865, il trouva une brillante compensation à son échec l'Académie française, s'étant réunie pour nommer un successeur à Ampère, choisit Prévost-Paradol, qui avait pour concurrent Jules Janin. Le nouvel académicien n'avait que trente-cinq ans et se trouvait le plus jeune membre de la compagnie. Bien que cette élection parût quelque peu prématurée, elle fut néanmoins accueillie avec faveur, parce qu'elle était souverainement désagréable au pouvoir. Son nouveau titre n'empêcha pas Prévost-Paradol de continuer sa lutte contre l'absolutisme. Ce fut à la suite d'un de ses articles les plus vifs que le *Courrier du Dimanche* fut supprimé par le décret du 2 août 1866. « La France, y disait-il, est une dame de la cour, très-belle, aimée par les plus galants hommes, qui s'enfuit pour aller vivre avec un palefrenier. Elle est dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours; mais c'en est fait, elle y a pris goût et ne peut être arrachée à cet indigne amant! » Deux ans plus tard, il publiait l'ouvrage intitulé la *France nouvelle* (1868, in-18), qui résumait son programme politique. Dans ce livre, il se prononçait pour le gouvernement parlementaire avec la plus grande somme de libertés possible, pour des réformes dans la justice, pour la suppression du budget des cultes et touchait à presque toutes les questions, sauf à la question sociale, objet de sa part d'un dédain mal dissimulé.

Lors des élections générales de 1869, Prévost-Paradol se porta de nouveau candidat de l'opposition au Corps législatif, non plus cette fois à Paris, mais à Nantes : il n'obtint que 1,959 voix contre 12,001 données au candidat officiel, M. Gaudin, et 11,679 au candidat républicain, le docteur Guépin. Ce nouvel insuccès fut pour lui la cause d'un profond découragement. En même temps, le rôle si brillant qu'il avait joué comme journaliste se trouvait, par suite des circonstances, singulièrement amoindri. La presse de l'opposition républicaine battait en brèche l'Empire avec une ardeur sans cesse croissante. Le temps était venu où les finesses de style, les délicates ironies n'étaient plus comprises ni goûtées par le grand public. Prévost-Paradol le comprit et son découragement s'en accrut. Sur ces entrefaites eurent lieu l'avénement du ministère Ollivier et des modifications constitutionnelles dans le sens du régime parlementaire. Prévost-Paradol se vit vivement sollicité de se rapprocher du gouvernement qu'il avait tant attaqué. Il consentit à faire partie de la commission supérieure de décentralisation, instituée sous la présidence d'Odilon Barrot, puis on lui offrit un poste brillant qui lui ouvrait, à son retour, les plus vastes espérances. Cette perspective si attirante pour son ambition jusque-là déçue, jointe à l'illusion qu'il allait servir un gouvernement entré franchement dans les voies libérales, le décida à accepter les fonctions de ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis (12 juin 1870).

Dans une lettre, rendue publique, qu'il écrivait à un de ses amis le 7 juin 1870, Prévost-Paradol a exposé, dans des termes qui annoncent un sentiment profond de tristesse, l'état de son esprit lorsqu'il accepta ce poste. Nous en détacherons les passages suivants : « Le dégoût de la presse m'a saisi après quinze ans de cette rude carrière. Je ressens littéralement des nausées quand je prends la plume. Quant à entrer aux affaires publiques par la Chambre, c'était évidemment ma voie; mais que pouvais-je espérer après que tant d'efforts inutiles avaient prouvé mon impuissance sous ce rapport? Que faire alors? Vivre à la campagne et renoncer à la politique? Certes, c'est ce que mon cœur aurait choisi; mais cela non plus n'était pas en mon pouvoir, vous le savez. Le parti que j'ai pris, en y voyant comme un ordre de la destinée (car moi aussi j'ai mes superstitions), me donne un an ou deux de repos, tout en me préparant aux affaires, et me tient à l'écart assez longtemps pour que le cours des événements se règle et se détermine. » Ces raisons pouvaient paraître décisives aux yeux de Paradol, oublieux de son passé, mais elles ne pouvaient l'excuser aux yeux du public. Lorsqu'on vit celui qui avait été le Rochefort

des salons, qui s'était montré envers l'Empire et le chef du pouvoir plus qu'un adversaire politique, presque un ennemi personnel, consentir à devenir le représentant de l'empereur à Washington, il s'éleva dans toute la presse de l'opposition un *tolle* général contre ce qu'on considérait comme une apostasie. « En partant de Paris, dit M. Hervé, Prévost-Paradol était déjà fort attristé et fort troublé par les attaques dirigées contre lui. La déclaration de guerre qu'il apprit en débarquant en Amérique acheva d'ébranler son âme. Il ne fut pas bien reçu par la société américaine. Il se faisait à cet égard de grandes illusions. Il croyait trouver l'Amérique très-française, il la trouvait très-allemande. Les Américains, d'ailleurs, ne voulaient pas admettre que le nouveau ministre de France fût parti de Paris cinq jours avant la rupture entre son pays et la Prusse sans avoir le moindre soupçon. On le faisait solidaire, je dirai presque complice d'une politique contre laquelle le sentiment public, aux Etats-Unis, se prononçait avec une grande vivacité. Il était du petit nombre de ceux qui ne croyaient pas à la victoire de la France. A la pensée des malheurs qui menaçaient le pays se joignait sans doute le sentiment de la fâcheuse situation dans laquelle il s'était placé. C'est alors qu'il prit la résolution de sortir de cette vie. » Il venait d'être reçu en audience solennelle par le président des Etats-Unis, lorsque, se voyant désormais lié au sort d'un gouvernement qui précipitait la France vers un désastre inévitable et qui allait fatalement crouler, il tomba dans un profond désespoir. Dans la nuit du 11 juillet 1870, il se leva, se plaça devant une glace et se tira un coup de pistolet dans la poitrine. Il expirait quelques instants après. Par sa fin tragique, Prévost-Paradol a prouvé que personne n'avait jugé plus sévèrement que lui-même la faute politique qu'il avait commise.

Prevost-Paradol, sans avoir laissé aucune œuvre supérieure, n'en restera pas moins un des écrivains les plus remarquables du temps. Il était passé maître dans l'art de l'ironie, des allusions fines et mordantes, et il a défini lui-même avec bonheur les lois du style ironique qu'il a porté à son point de perfection. La tournure de son esprit l'y portait incessamment : là était sa véritable originalité. C'était un don de la nature qu'il avait perfectionné par une éducation excellente et par un exercice quotidien. « Entré à vingt-sept ans aux *Débats*, dit M. Ed. Scherer, Paradol était devenu d'emblée le plus brillant de nos journalistes. On n'a jamais mis dans des articles tant de goût, de grâce et d'éloquence; c'était poli et acéré comme une flèche; et avec cela une si droite raison! Paradol restera le plus littéraire et le plus charmant de ceux qui ont jamais écrit dans un journal. Sa facilité était prodigieuse. Sa manière d'écrire était si exquise qu'elle a empêché d'estimer à leur prix les solides qualités de sa discussion. Et, cependant, que de sens sous cette élégance! et qui a jamais mis une plus belle clarté dans l'exposé d'une question, une dialectique plus victorieuse dans la réfutation des sophismes! » Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on lui doit : *Du rôle de la famille dans l'éducation* (1857, in-8°), livre qui fut couronné par l'Académie française; *De la liberté des cultes en France* (1858, in-8°); *Essais de politique et de littérature* (1859, in-8°); *Du gouvernement parlementaire; le décret du 24 novembre* (1860, in-8°); *Deux lettres sur la réforme du code pénal* (1862, in-8°); *Nouveaux essais de politique et de littérature* (1862, in-8°); *Quelques pages d'histoire contemporaine* (1862, 1864, 1866, 4 vol. in-18); *Essais de politique et de littérature*, 3e série (1863, in-8°); *Etudes sur les moralistes français* (1864, in-18).

PRÉVOST SAINT-LUCIEN (Roch-Henri), littérateur, né à Paris en 1740, mort en 1808. C'était un avocat qui déserta le barreau pour les lettres. Il composa plusieurs pièces de théâtre, des ouvrages élémentaires de grammaire, diverses brochures et les livres suivants : *Moyen d'extirper l'usure* ou *Projet d'établissement d'une caisse de prêt public sur tous les biens des hommes* (1775-1778, in-12); on attribue à l'effet produit par cet ouvrage l'institution du mont-de-piété, qui est loin d'être exempte de reproches, à notre sens; *De la nécessité d'établir un jury constitutionnel pour le maintien de la déclaration des droits de l'homme et de la constitution française* (1795 ou 1796, in-8°); *Histoire de l'empire français* (Paris, 1804-1805, in-8°).

PRÉVOSTÉE s. f. (pré-vo-té — de *Prévost*, naturaliste génevois). Bot. Syn. de DUFOURÉE.

PRÉVÔT s. m. (pré-vô — du lat. *præpositus*, préposé. On écrivait autrefois PRÉVOST). Hist. Titre de différents officiers préposés ayant juridiction ou exerçant une haute surveillance. ‖ Officier du seigneur féodal qui jugeait les causes entre vassaux et conduisait ceux-ci à la guerre. ‖ Officier du roi qui jugeait les causes entre sujets non priviléglés. ‖ Dans quelques ordres militaires, Grand officier à qui était confié le soin des cérémonies. *Le* PRÉVÔT *du Saint-Esprit. Le* PRÉVÔT *de Saint-Michel.* ‖ *Grand prévôt, Grand prévôt de France, Prévôt de l'hôtel*, Magistrat qui jugeait en premier ressort toutes les causes civiles des personnes attachées à la cour et, partout où se trouvait la cour, toutes les causes criminelles et de police. ‖ *Prévôt royal*, Premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et sénéchaussées. ‖ *Prévôt de Paris*, Chef du Châtelet, qui représentait le roi dans la ville de Paris et était le premier juge ordinaire, civil et politique de la capitale. ‖ *Prévôt des maréchaux* ou *de la maréchaussée*, Officier préposé à la sûreté des grands chemins, et qui jugeait sans appel les délits qui s'y commettaient, dans toute l'étendue du royaume. ‖ *Prévôt de l'île*, Officier qui exerçait, dans l'Ile-de-France, des fonctions analogues à celles du prévôt des maréchaux. ‖ *Prévôt des marchands*, Premier magistrat municipal de Paris, qui avait autorité sur la bourgeoisie, et dont les fonctions étaient à peu près celles de nos maires. ‖ *Prévôt* ou *Grand prévôt de la connétablie*, Officier qui commandait les gardes de la connétablie. ‖ *Prévôt de l'armée, Prévôt de régiment*, Officiers qui connaissaient de tous les délits commis dans l'armée, dans un régiment. ‖ *Prévôt de la marine*, Officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait le procès des gens de mer accusés de quelque crime. ‖ *Prévôt des chirurgiens*, Officier qui, dans le corps des chirurgiens, avait des fonctions analogues à celles des jurés dans les communautés d'arts et métiers. ‖ *Prévôt des monnaies*, Officier chargé de rechercher et d'appréhender au corps les faux-monnayeurs, et d'instruire leur procès.

— Anc. loc. *Craindre le prévôt*, Avoir des actions criminelles à se reprocher. ‖ *Va-t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende*, Se disait à une personne qui ne savait que faire pour passer le temps.

— Hist. ecclés. Première ou seconde dignité, dans quelques communautés ecclésiastiques. ‖ Bénéficier chef du chapitre d'une église cathédrale ou collégiale. ‖ Titre du supérieur général des barnabites et des ermites de Notre-Dame-de-Gonzague.

— Mar. Officier marinier chargé de la police intérieure : *Tu y seras capitaine d'armes, comme ils disent en Ponant, ou* PRÉVÔT, *comme ils disent en Levant.* (E. Sue.) ‖ Mauvais matelot que l'on emploie à balayer et à surveiller les prisonniers.

— Administr. Détenu ou forçat qui est chargé, dans la chambrée à laquelle il appartient, de distribuer le pain à ses camarades et de veiller au maintien de la propreté.

— Escrime. *Prévôt de salle*, Celui qui, sous un maître d'armes, donne des leçons aux écoliers.

— Chorégr. Employé qui enseigne la danse en sous-ordre, sous l'autorité d'un maître de danse.

— **Encycl.** Hist. *Prévôt de l'armée* ou *grand prévôt*. A notre article POLICE MILITAIRE, nous avons déjà dit quelques mots de ce fonctionnaire, dont les attributions n'ont jamais été bien définies et ont cessé d'être en harmonie avec notre législation civile et militaire. Les premières traces de la magistrature appelée prévôté apparaissent dans notre histoire dès l'an 1070, sous le règne de Philippe Ier. Elle succéda à la justice du comte et du vicomte de Paris. Elle était militaire, judiciaire et fiscale. A partir de la création des ministres de la guerre, le grand *prévôt* de l'armée dépendit d'eux. L'ordonnance du 14 février 1633 plaçait sous la juridiction du grand *prévôt* les troupes en campagne. En ne considérant le grand *prévôt* que comme chef de la police et de la justice d'une armée, ses attributions consistaient, sous Louis XIV et Louis XV, à taxer les denrées, réprimer les maraudes, classer, diriger, surveiller les bagages de l'armée, instruire les procès relatifs aux délits, faire exécuter les sentences, arrêter les vagabonds, les déserteurs, les filles publiques, les traînards, etc. Le grand *prévôt* avait un pouvoir terrible et exerçait souvent un sanglant arbitraire. Au XVe siècle, d'après Monteil, si les *prévôts* n'avaient pas leur gibet, ordinairement dressé dans une rue du camp, toujours garni de quelques vauriens, on croyait qu'ils ne faisaient pas leur devoir.

Au commencement de ce siècle, Bonaparte se faisait suivre, dans ses campagnes, d'un officier de gendarmerie revêtu du titre de grand *prévôt*, quoique la loi eût supprimé ce titre en 1790.

L'armée qui fit la conquête d'Alger eut également son grand *prévôt*, et, lors des dernières guerres, ce fonctionnaire a repris son rôle, mais accommodé à nos institutions actuelles.

— *Grand prévôt de la connétablie et maréchaussée de France.* V. CONNÉTABLIE.

— *Grand prévôt de l'hôtel.* L'opinion la plus accréditée parmi les historiens fait remonter cette institution à l'année 1422. Placé à la tête des justices particulières de Paris, le grand *prévôt* de l'hôtel devint par la suite grand officier de la couronne et grand *prévôt* de France. A en croire Dutillet, ce fonctionnaire s'empara en tout ou en partie des attributions du roi des ribauds. On le voit exercer son action dans différentes circonstances plus ou moins remarquables; c'est ainsi que nous le voyons assister, en 1458, au procès du duc d'Alençon, à Lyon. Lors de l'expédition de Naples, en 1494, c'est le grand *prévôt* de l'hôtel et ses archers qui veillent à la garde du roi.

En temps ordinaire, le grand *prévôt* de l'hôtel tenait ordinairement sa juridiction au Louvre, et ses attributions s'étendaient sur les officiers de la maison du roi et, en campagne, sur une partie de l'armée royale. Ses fonctions étaient à la fois judiciaires et militaires. Quand le roi allait à l'armée, le grand *prévôt* de l'hôtel l'accompagnait, avec tous les agents dont il était le chef et tous les personnages attachés à la cour judiciaire qu'il présidait. Si le dauphin ou les princes du sang commandaient l'armée, un détachement de la prévôté les y accompagnait et exerçait la juridiction accoutumée.

— *Prévôt des marchands.* L'institution du *prévôt* des marchands, particulière aux villes de Lyon et de Paris, remonte à des temps fort éloignés. A Paris, elle se rattache à la société des marchands de l'eau, qui fonctionnait déjà à l'époque de la période romaine. Au XIIe et au XIIIe siècle, le *prévôt* des marchands était un magistrat fort important, bien que ses attributions se bornassent à régler le prix des denrées et à coopérer à la fixation et à la répartition de l'impôt sur les marchandises. Le *prévôt* des marchands figurait dans toutes les cérémonies à la tête des échevins; il avait dans ses attributions la juridiction commerciale et il la conserva jusqu'à la création des tribunaux consulaires par le chancelier de L'Hospital; il était, en outre, chargé de la surveillance et de l'entretien des remparts, des fontaines publiques et de la garde des ponts. Jusqu'à la fin du XVe siècle environ, les *prévôts* des marchands furent élus par les bourgeois de Paris; mais les tentatives d'Etienne Marcel (1356-1358) et l'extension toujours croissante des attributions du *prévôt* des marchands effrayèrent la royauté absolue, qui réduisit à rien le rôle du *prévôt*, dont l'élection, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, n'était plus qu'une comédie ridicule. Les notables ne se réunissaient que pour la forme et le roi désignait, dans une lettre de cachet, celui que les bourgeois devaient choisir. Ce *prévôt* était nommé pour deux ans et généralement on le réélisait trois fois de suite. On poussait la comédie jusqu'à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la liberté du scrutin, bien que le *prévôt* fût imposé d'avance aux votants, et le tout se terminait par un banquet donné à l'Hôtel de ville.

La prévôté des marchands avait été supprimée de 1382 à 1388. Elle fut rétablie, comme nous l'avons dit ci-dessus, mais ses attributions furent tellement diminuées que bientôt elles se réduisirent à presque rien.

« Le *prévôt* des marchands et les échevins qui l'accompagnaient, dit M. Chéruel, portaient dans les circonstances solennelles un costume qui rappelait, par sa singularité, les vêtements du moyen âge. Même du temps de Louis XIV, ils avaient des robes mi-parties, comme l'atteste le récit suivant : « Sur les trois heures, le *prévôt* des marchands, le sieur Fréron, à cheval, en housse de velours, avec sa robe de velours rouge cramoisi, mi-partie de velours violet cramoisi... » (*Journal manuscrit de la Fronde*, par Dubuisson-Aubenay, 1649). Au nombre des *prévôts* des marchands les plus remarquables, on compte : Etienne Marcel (1354); Jean Juvénal des Ursins (1388); Guillaume Budé (1522); Augustin de Thou (1538); Jean Lullier (1592); François Miron (1604); Robert Miron (1614); Henri de Mesmes (1618); Jérôme Le Féron (1646); Claude Lepelletier (1668); Jérôme Bignon (1708); Charles Trudaine (1716); Michel-Etienne Turgot (1729); Camus de Pont-Carré (1758); J.-B. de La Michodière (1762); Le Febvre de Caumartin (1778); Louis Lepelletier (1784); Jacques de Flesselles (1789). Bailly, qui succéda à Jacques de Flesselles, prit le titre de maire.

— *Prévôt des maréchaux.* C'est sous Charles VI que le *prévôt* des maréchaux, officier qui résidait à la cour du roi, obtint d'envoyer en province, et notamment dans les villes où se trouvaient de grosses garnisons, des lieutenants chargés de réprimer les excès des gens de guerre et de saisir les coupables. Louis XI organisa, le premier, d'une façon sérieuse, la prevôté des maréchaux. Par ses ordres, le *prévôt* envoya dans chaque province un officier chargé de mettre un terme aux déprédations des gens de guerre, aventuriers et vagabonds. Ces officiers devaient livrer les délinquants aux baillis (1494). Vers la fin du XVe siècle, les fonctions des lieutenants du *prévôt* furent érigées en office et toutes les provinces eurent une prévôté des maréchaux. Par un édit de janvier 1514, Louis XII limitait leurs attributions aux crimes et délits commis par les soldats, et ce ne fut qu'en 1544 que les prévôtés purent connaître de tous les crimes et méfaits commis sur les routes, des assemblées illicites et des crimes de fausse monnaie. Les *prévôts* jugeaient en dernier ressort, et les personnes justiciables de la grand'chambre du parlement échappaient seules à leur juridiction. Les *prévôts* des maréchaux étaient écuyers et conseillers du roi; ils siégeaient dans les présidiaux après le lieutenant criminel et ne pouvaient être jugés que par le parlement. Ils portaient le titre de *prévôts* généraux ou provinciaux, suivant l'importance du territoire placé sous leur juridiction.

Ils étaient secondés dans leur action par des troupes connues sous le nom de maréchaussée, par un lieutenant et un procureur du roi.

En 1789, on comptait trente et un *prévôts* généraux.

— *Prévôt de Paris.* Ce *prévôt* était un magistrat qui était chargé de l'administration de la ville. Il rendait la justice, commandait la force armée, percevait les impôts et dirigeait toutes les branches de l'administration. C'était, comme on le voit, un magistrat fort important, jouissant de priviléges qui le mettaient bien au-dessus des *prévôts* des autres villes du royaume. C'est en 1032 que les *prévôts* de Paris héritèrent des attributions de la vicomté de Paris, qui venait d'être supprimée; c'est donc à cette date qu'ils commencèrent à prendre une réelle influence sur la direction des affaires politiques et à réunir en leur personne les attributions administratives et judiciaires. Ce fut vers la fin du XIIe siècle que prévalut presque partout l'habitude d'affermer les bailliages et prévôtés. Ce système fut appliqué à Paris comme dans les autres villes du royaume. On sait combien les *prévôts* de cette époque furent accusés de s'enrichir aux dépens du peuple et combien ils négligèrent les services dont ils avaient l'entretien. En 1254, Louis IX décida qu'il appartiendrait à la royauté de nommer le *prévôt* de Paris et donna ce poste à Etienne Boileau, qui signala son administration par d'utiles réformes et améliorations. L'organisation de la *prévôté* de Paris resta à fort peu de choses près ce qu'elle était au début. Sous François Ier, le *prévôt* de Paris, qui réunissait les attributions judiciaires et administratives dut céder à des lieutenants civils et criminels l'administration de la justice. Sous Louis XIV, la création d'une lieutenance de police vint réduire encore les attributions du *prévôt*, qui n'eut plus bientôt pour toute fonction que celle de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de connaître des contestations qui pouvaient se produire à ce sujet.

De 1674 à 1684, la juridiction du Châtelet ayant été dédoublée, la charge de *prévôt* le fut également et Paris posséda deux *prévôts*. Cet état de choses dura dix ans.

Quelques mots maintenant sur les priviléges des *prévôts* de Paris. Ces magistrats étaient compétents pour toutes les difficultés relatives à des actes marqués de leur sceau, et cela par toute la France. Charles V, dans ses lettres de février 1368, reconnaît formellement cette prérogative de la prévôté de Paris. Les sentences rendues par cette prévôté, avant comme après François Ier, étaient exécutoires sur toute l'étendue du royaume, ainsi qu'il résulte des lettres de Charles VI, données en mars 1388, et d'un arrêt du conseil rendu sous Louis XIV (avril 1667). Bon nombre de corporations et de communautés, entre autres l'Université de Paris, relevaient du tribunal des *prévôts* et se confiaient à eux du soin de maintenir les divers priviléges dont elles jouissaient.

Le *prévôt* de Paris faisait de droit partie des états généraux, il était le chef du Châtelet et venait immédiatement après le roi et le parlement. Il marchait à la tête de la noblesse et jouissait du privilége de se couvrir après l'appel de la première cause, privilége réservé aux ducs et pairs. Enfin, il assignait les pairs dans les procès criminels et possédait douze gardes, nommés sergents à la douzaine; un piquet du guet était établi à sa porte. Pour être *prévôt*, il fallait être né à Paris (ordonnance de Charles VI, rendue en 1413).

« Le costume du *prevôt* de Paris était, dit M. Chéruel, l'habit court, le manteau et le collet, l'épée au côté, un bouquet de plumes sur le chapeau. Il portait à la main un bâton de commandement. »

Voici la liste des *prévôts* de Paris les plus célèbres : Etienne Boileau (1235-1245, 1258-1260 et 1261-1270); Hugues Aubriot (1367-1381); Pierre des Essarts (1408-1410 et 1411-1412); Tanneguy Duchâtel (1413 et 1414); Jean d'Estouteville (1436-1446); Robert d'Estouteville (1446-1461 et 1465-1479); Jacques d'Estouteville (1479-1509); Jean d'Estouteville (1533-1540); Jacques d'Aumont (1593-1611); Louis Séguier (1611-1653); Pierre Séguier (1653-1670); Charles-Denis de Bullion (1685-1723); Jérôme de Bullion (1723-1755); Alexandre de Ségur (1755-1766); de Boulainvilliers (1766-1792).

PRÉVÔTAL, ALE adj. (pré-vô-tal, a-le — rad. *prévôt*). Qui concerne le prévôt, qui est de la compétence du prévôt : *Jugement* PRÉVÔTAL. *Cas* PRÉVÔTAUX. *Juridiction* PRÉVÔTALE. *Cour* PRÉVÔTALE.

— *Cour prévôtale*, Tribunal exceptionnel, qui juge sommairement et sans appel. ‖ Juridiction exceptionnelle établie en 1815, pour juger les délits politiques. ‖ *Cour prévôtale des douanes*, Juridiction spéciale établie sous le premier Empire, pour juger les délits de contrebande.

— **Encycl.** *Cour prévôtale*. V. COUR.

PRÉVÔTALEMENT adv. (pré-vô-ta-le-man — rad. *prévôt*). D'une manière prévôtale, sans appel : *Etre jugé* PRÉVÔTALEMENT.

PRÉVÔTÉ s. f. (pré-vô-té — rad. *prévôt*). Dignité, fonction, juridiction de prévôt : *La* PRÉVÔTÉ *royale. La* PRÉVÔTÉ *des marchands. La* PRÉVÔTÉ *de l'armée.*

— Lieu où le prévôt rendait la justice.

‖ Circonscription territoriale dans laquelle s'exerçait la juridiction du prévôt.

PRÉVOYANCE s. f. (pré-voi-ian-se ou pré-vo-ian-se — rad. *prévoir*). Action ou faculté de prévoir; habileté à prévoir : *Rien n'échappe à sa* PRÉVOYANCE. (Acad.) *Voyez la fourmi, quelle* PRÉVOYANCE, *quelle infatigabilité!* (Saint-Evrem.) *La prudence est une* PRÉVOYANCE *raisonnable.* (Vauven.) *La* PRÉVOYANCE *est la seconde Providence du genre humain.* (Mirab.) *La sagesse est fille de la* PRÉVOYANCE. (Azaïs.) *Si la nature s'appelle Providence, la société doit s'appeler* PRÉVOYANCE. (V. Hugo.) *Nous ne sommes pas moins malheureux par l'excès que par le défaut de* PRÉVOYANCE. (S.-Dubay.) *La* PRÉVOYANCE *résulte autant des nécessités de position que de délibérations purement intellectuelles.* (F. Bastiat.)

— Précautions que l'on prend en prévision de l'avenir : *Il a détourné le mal par sa* PRÉVOYANCE. (Acad.) *Les institutions de* PRÉVOYANCE *abaissent et pervertissent le caractère moral d'une nation.* (A. Guyard.)

— **Encycl.** Econ. polit. La *prévoyance* est une des vertus sociales les plus éminentes. Dans l'ordre matériel, en conseillant un emploi judicieux des produits du travail, elle crée en quelque sorte une seconde fois la richesse. Elle assure de plus à chacun de ceux qui la possèdent une sécurité qui double la force, rend la vie agréable et dispose à mieux lutter contre les obstacles imprévus. Dans les pays libres, on la met au premier rang des qualités exigées d'un bon citoyen. Malheureusement, elle fait trop souvent défaut dans les classes inférieures, et c'est son absence qui tend sans cesse, dans la civilisation moderne, à accroître les inégalités sociales.

Les philosophes ont toujours fait grand cas de la *prévoyance*. « La *prévoyance*, dit Charron dans son traité *De la sagesse* (livre II), est un grand remède contre tous maux, lesquels ne peuvent apporter grande altération ni changement, estans arrivés à un homme qui s'y attendoit, comme au contraire ils blessent et endommagent fort ceux qui se laissent surprendre. La méditation est ce qui donne la trempe à l'âme, qui la prépare, l'affermit contre tous les assauts, la rend dure, acérée et impénétrable à tout ce qui la veut entamer ou fausser; les accidents, tant grands soient-ils, ne peuvent donner grand coup à celui qui se tient sur ses gardes et est prêt à les recevoir : *Præmeditati mali mollis ictus venit; quidquid expectatum est diu, levius accidit.* Or, pour avoir cette *prévoyance*, il faut premièrement savoir que nature nous a mis ici comme en un lieu fort scabreux et où tout branle; que ce qui est arrivé à un autre nous peut advenir aussi; que ce qui penche sur tous peut tomber sur un chacun, et en toutes affaires que l'on entreprend préméditer les inconvénients et mauvaises rencontres qui nous y peuvent advenir, afin de n'en être surpris. »

La *prévoyance* est un fruit de la culture intellectuelle; elle distingue l'homme civilisé de l'homme sauvage. L'un considère par l'esprit les circonstances les plus éloignées; l'autre ne sait pas même distinguer les heures de la journée. Un homme des bois vendra son lit de feuillage le matin, à supposer qu'il en ait un, sans prévoir qu'il en aura besoin pour dormir la nuit prochaine. L'homme civilisé calculera cinquante ans d'avance les désavantages de la vieillesse et y pourvoira comme si elle devait arriver demain.

Les institutions de *prévoyance* ont pour but de venir en aide à l'homme préoccupé de son avenir.

On comprend sous le nom d'*institutions de prévoyance* toutes celles qui ont été créées dans le but d'augmenter la somme de bien-être que réclame à juste titre la classe laborieuse. La caisse d'épargne, la caisse des retraites, les sociétés de secours mutuels sont des institutions de *prévoyance*.

On s'est préoccupé avec raison, depuis la Révolution française, des intérêts matériels de l'ouvrier, et, bien que sur ce point il reste encore beaucoup à faire, il est juste de reconnaître que de grandes améliorations ont été réalisées. Mais les intérêts matériels ne sont pas les seuls auxquels il faille veiller. C'est surtout la condition morale de l'ouvrier qu'il importe de rendre meilleure.

Il n'est pas nécessaire de remonter aux jours les plus sombres de notre histoire pour établir que le plus grand nombre des maux qui ont affligé l'humanité et troublé l'ordre social ont été, par un enchaînement de conséquences rigoureuses, le résultat de la situation déplorable dans laquelle se trouvait la majeure partie des ouvriers et des travailleurs.

Trop longtemps le prolétariat a été représenté comme atteint d'un vice incurable, comme plongé dans des ténèbres que les rayons de la vie intellectuelle ne pouvaient pénétrer. On repoussait dans l'abîme ceux qui demandaient à en être retirés, et, en les abaissant ainsi à leurs propres yeux, on creusait de plus en plus le gouffre de leur dégradation morale.

La Révolution française a mis fin à cet état de choses. Elle a rompu les compartiments factices au moyen desquels la classe la plus nombreuse était vouée à l'immobilité. Malheureusement, l'égalité des droits ne pouvait être accompagnée de l'égalité des fortunes, et c'était de la privation du capital, du défaut d'avances que provenaient toutes les misères auxquelles la société nouvelle a voulu porter remède.

Fournir à l'ouvrier, au travailleur, au laboureur, au domestique le moyen de se créer un capital; convier le prolétaire à l'aisance, aux bonnes mœurs, à l'instruction, à la propriété, tel a été le but constant que se sont proposé tous les hommes généreux.

« La qualité essentielle, la qualité prédominante à donner au travailleur, c'est la *prévoyance*. L'ouvrier, par sa condition même, est imprévoyant; précisément parce qu'il ne vit qu'au jour le jour, il s'habitue à ne pas regarder au delà; c'est son état, cela devient sa nature. C'est par la raison inverse que nous voyons quiconque a un capital être plus soigneux, s'efforcer de l'augmenter et que les riches sont ordinairement les plus économes. Il faut habituer l'ouvrier à songer à l'avenir, à se créer, par ses faibles économies, quelques ressources futures. Pour cela, il faut lui offrir un emploi sûr, commode, qu'il ait toujours sous la main. Le travailleur agricole cache, enfouit, grossit chaque semaine son petit trésor jusqu'à ce qu'il ait réalisé son rêve, l'achat du coin de terre qu'il convoite; le travailleur industriel, si on ne lui donne rien en perspective, dépense et dissipe. » (Ortolan, *Revue de la législation et de la jurisprudence.*) Il est donc nécessaire, indispensable, de donner au travailleur le goût de l'épargne, le désir de se créer un capital, et, ce capital une fois réalisé, il faut lui apprendre à le conserver, à s'en servir de manière à se créer des ressources que la sécurité de l'avenir commande impérieusement. Le malheur, la maladie, la vieillesse, ces trois inséparables compagnons de l'homme, sont toujours là qui le menacent, et il est prudent de chercher à amortir leurs coups. Que la concurrence, la guerre, la diminution dans la consommation, l'encombrement privent l'ouvrier de son travail, comment subsistera-t-il? comment nourrira-t-il sa famille?

Si toute sécurité lui manque pour lui et pour les siens, si toute espérance est bannie, si toute ambition d'améliorer sa position est éteinte, la dégradation morale arrivera bientôt. L'ouvrier, par exemple, en raison de la modicité du prix de son salaire, des chômages et des causes nombreuses qui le rejettent dans la misère dont il voudrait sortir, ne peut que bien rarement échapper à sa triste condition; il se décourage, et, se croyant définitivement condamné, tombe parfois dans la débauche et finit misérablement une existence à laquelle rien ne le rattache. Avec un salaire plus élevé, dans un ordre social plus parfait que le nôtre, le travailleur pourrait économiser sur le produit de son labeur et se préparer des ressources pour l'avenir. En l'état actuel, il ne peut guère songer qu'à vivre et à faire vivre les siens au jour le jour; c'est ainsi que celui qui travaille sans autre capital que ses bras ou son cerveau, des outils qui s'usent fatalement, ne peut, en général, songer à assurer sérieusement le repos de sa vieillesse.

La *prévoyance* est cependant pour le peuple une nécessité absolue; elle le sollicite puissamment à l'économie, à l'ordre; elle lui enseigne la privation volontaire, de toutes les vertus la plus difficile et la plus productive; elle lui donne le sentiment de la famille. L'ouvrier le comprend aujourd'hui, et tous ses efforts tendent péniblement à ce but.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les principales institutions de *prévoyance* sont la caisse d'épargne, la caisse des retraites et les sociétés de secours mutuels. Nous avons déjà traité dans tous leurs détails les deux premières institutions, et nos lecteurs n'ont qu'à se reporter aux mots CAISSE D'ÉPARGNE et CAISSE DES RETRAITES. Il ne nous reste plus à parler que des sociétés de secours mutuels. Mais, avant d'aborder l'étude de leur organisation et des avantages qu'elles offrent à la classe laborieuse, il nous semble opportun de dire quelques mots de l'Assistance publique, institution de *prévoyance*, elle aussi, mise par la société et l'Etat au service de l'infortune imméritée.

Pour un gouvernement qui comprend sa mission et qui est désireux de la remplir, le premier devoir est de subvenir aux dépenses publiques. De ces dépenses, la plus urgente n'est-elle pas celle qui consiste à garantir les citoyens pauvres contre les extrémités de la misère? Ainsi que l'a très-bien dit J. Stuart Mill, « nul n'est responsable de sa naissance et quiconque possède plus que le nécessaire ne peut jamais faire un trop grand sacrifice dès qu'il s'agit d'assurer l'existence de son semblable. » De là l'assistance publique, aidée par les efforts généreux de tous les hommes de bien.

Mais ce de que l'assistance est une nécessité sociale, de ce qu'elle constitue un devoir pour l'Etat, il ne suit pas que ce devoir puisse jamais conférer à l'individu un droit, c'est-à-dire une action contre la société. S'il en était ainsi, l'assistance créerait l'indigence en voulant la soulager. D'abord elle entamerait nécessairement l'épargne collective; en second lieu, en habituant l'homme à compter sur autrui, elle détendrait chez lui le ressort de l'activité personnelle, elle éteindrait l'initiative et tarirait la source du travail.

La bienfaisance ne peut avoir d'efficacité que tout autant qu'elle reste renfermée dans de sages limites. Si elle touche d'une main trop zélée au mécanisme qui préside à la production, à la capitalisation, à la production des richesses, elle court le risque de faire plus de mal que de bien.

D'ailleurs, bien que déclarée obligatoire pour la société, elle reste, malgré tout, une forme de la charité, de l'aumône, et, à ce titre, elle est incompatible avec la dignité de citoyen, avec la fière et virile indépendance du travailleur. Ce n'est là qu'un mode imparfait, anomal, transitoire, de réaliser le droit de vivre et qui disparaîtra, grâce au développement de l'instruction, de l'association, de la mutualité.

Cette distinction entre le devoir de l'Etat et le droit de l'individu a longtemps échappé à la classe laborieuse et l'on sait comment a été exploitée cette erreur. Toute la théorie du socialisme repose sur la fausse interprétation donnée à ces mots : *Devoir de l'Etat, droit du citoyen.*

Hâtons-nous de le dire, on a fait justice de semblables utopies, dont le retour est désormais impossible. Relevé à ses propres yeux, le peuple comprend aujourd'hui ses véritables intérêts. Avec le sentiment de sa force, il a retrouvé le sentiment de sa dignité. Vivre d'une vie qui lui appartienne, ne devoir qu'à son travail l'aisance dont il a été si longtemps dépossédé, tel est le but de ses aspirations. Ce but, il a su l'atteindre en se créant, au moyen de la caisse d'épargne et de la caisse des retraites, un capital certain, en se ménageant une aisance pour parer aux éventualités de l'avenir.

De toutes les institutions de *prévoyance*, les sociétés de secours mutuels sont, à coup sûr, celles qui ont produit les résultats les plus féconds. Fortes de la protection des gouvernements, elles prennent chaque jour une extension nouvelle, et, avant peu, il n'y aura pas en France une commune qui ne veuille jouir des avantages incontestables procurés par cette œuvre dont l'avenir est immense. Aussi nous attacherons-nous à définir clairement le caractère réel de ces sociétés.

Les sociétés de secours mutuels sont destinées à protéger les personnes qui vivent uniquement de leur travail contre certaines éventualités déterminées qui, en les privant de leurs ressources habituelles, compromettent soit leur propre existence, soit l'existence de leur famille. Au moyen de cotisations périodiques, elles créent un capital, propriété indivise de tous les membres, et destiné à soulager celui qu'une de ces éventualités vient atteindre.

D'après cela, le caractère de ces sociétés semblerait, au premier abord, n'être que la combinaison de deux idées qui, le plus souvent, apparaissent en opposition formelle: l'assistance et la *prévoyance*, le secours reçu et la dignité personnelle. C'est là une erreur contre laquelle il convient de se tenir en garde. Il est plus vrai de dire que le principe de ces sociétés est l'assurance, c'est-à-dire affaire de justice, non de charité, et résultant d'un contrat qui détermine la quotité des mises des sociétaires, les conditions, la forme et la proportion des secours. « L'organisation des sociétés de secours mutuels, dit un économiste, n'aurait besoin d'aucune règle si elles ne passaient aucun engagement vis-à-vis de leurs membres et si elles pouvaient limiter leurs secours aux ressources dont elles disposent; mais il n'en est pas ainsi. Il y a réellement contrat, et comme chaque travailleur ne fait acte d'adhésion à une société de secours mutuels que pour être efficacement soutenu contre les éventualités qu'il prévoit, ces institutions ne peuvent être considérées comme des établissements de charité; ce sont de vraies assurances mutuelles. Leur organisation serait donc vicieuse si, avec l'épargne de tous, il arrivait que les uns fussent secourus, tandis que l'argent manquerait pour soulager les autres. Il faut, pour qu'elles remplissent leur mission, qu'elles soient organisées de telle sorte que l'exécution des clauses du contrat soit assurée en faveur de tous ceux qui le souscrivent et en remplissent les conditions; il faut qu'elles ne s'engagent jamais au delà du possible, afin de donner à tous leurs membres la certitude morale qu'ils trouveront, au jour du besoin, l'appui qu'ils recherchent. »

Les sociétés de secours mutuels, aujourd'hui réorganisées sur des bases nouvelles, sont de création déjà ancienne. La première dont l'existence ait laissé quelques traces fut fondée à Lille en 1580, et, de 1694 à 1789, nous voyons l'institution se propager à Paris sous des formes et des noms divers. Mais, jusqu'à cette dernière date, ce n'étaient à proprement parler que des associations religieuses, comme toutes les autres confréries. Aussi la Révolution française se montra-t-elle peu favorable au développement d'une œuvre dont le caractère religieux lui semblait peu favorable à la sécularisation des idées sociales. Elle craignit, en outre, de voir se reconstituer, sous un titre nouveau, ces corporations industrielles qu'elle avait pris à tâche de remplacer par la libre concurrence.

L'Assemblée constituante, et ce fut là un de ses torts, vit dans toute association un retour aux liens traditionnels et corporatifs qu'elle avait brisés. Elle voulut rendre ce retour impossible, sans se préoccuper de cet esclavage insaisissable qui naît de la fatalité économique, que le socialisme appelle la force des choses et contre lequel l'association peut seule armer et protéger. Elle crut que, pour affranchir le travail, il était nécessaire d'isoler l'individu, et, par la loi du 17 juin 1791, elle décréta que « les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers ou compagnons d'un art quelconque, ne pourraient, lorsqu'ils se trouveraient ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, ni tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations et former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Les sociétés de secours mutuels, répondaient à des besoins trop évidents, à des aspirations trop légitimes pour ne pas avoir raison d'une loi qui niait l'existence d'intérêts communs pour les ouvriers d'une même profession; elles cherchèrent à se constituer de nouveau; mais comme elles étaient livrées à leurs propres ressources, leur développement fut insensible et ce n'est qu'à partir de la révolution de 1848 qu'elles ont pris l'extension que nous leur voyons aujourd'hui.

Avant la révolution de Février, les sociétés de secours mutuels étaient régies par les lois relatives aux associations ordinaires. L'Assemblée constituante, qui avait mis à l'étude plusieurs projets concernant les classes ouvrières, ne pouvait manquer de s'occuper d'une façon toute spéciale d'une question dont l'importance augmentait chaque jour. Un de ses comités fut chargé d'élaborer un projet de loi; mais elle se sépara au moment de le discuter et il ne fut adopté définitivement que le 15 juillet 1850.

Cette loi nouvelle, dont M. Thiers fut le rapporteur, déclara que les sociétés de secours mutuels pourraient, sur leur demande, être reconnues comme établissements d'utilité publique et, à ce titre, devenir aptes à recevoir des donations et des legs mobiliers et immobiliers et jouir de certaines faveurs administratives, en soumettant leurs statuts et leur gestion à certaines conditions fixées par le gouvernement.

Un décret, rendu par le président de la République le 14 juin 1851 établit que cette reconnaissance des sociétés de secours mutuels aurait lieu sur une demande adressée au préfet et transmise par ce dernier au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Il résultait de ces dispositions légales deux sortes de sociétés, les sociétés libres et les sociétés reconnues. Le décret du 26 mars 1852 en créa une troisième espèce, les sociétés approuvées et, par ses articles 6 et 7, il prit soin de définir le but de l'institution et les conditions dans lesquelles elle doit opérer : « Les sociétés de secours mutuels, dit le décret, ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes et de pourvoir à leurs frais funéraires. Elles ne peuvent promettre de pension de retraite que si elles comptent un nombre suffisant de membres honoraires. Leurs statuts qui, dans les départements, sont soumis à l'approbation du préfet, doivent régler les cotisations des sociétaires d'après les tables de maladie et de mortalité confectionnées et approuvées par le gouvernement. »

Comme compensation à ce lien administratif, les sociétés de secours mutuels ont obtenu des priviléges qui ont hâté leur développement. C'est ainsi qu'elles peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits; recevoir, avec l'autorisation du préfet, les dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 francs. La commune, et au besoin le département, est tenue de leur fournir gratuitement un local pour leurs réunions, ainsi que les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité. Tous les actes relatifs à leur gestion sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement. Le bureau de la société peut délivrer à chacun de ses membres participants un diplôme qui lui sert de passe-port et de livret. Les sociétés approuvées peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement; elles peuvent aussi verser dans les caisses des retraites, au nom de leurs membres actifs, les fonds restés disponibles jusqu'à la fin de chaque année. Enfin, une commission supérieure permanente est chargée de soumettre au chef de l'Etat les moyens propres à développer et à perfectionner l'institution.

Le décret du 26 mars 1852 faisait la part trop belle aux sociétés approuvées pour que, même au prix de leur liberté, la plupart des sociétés ne se montrassent pas jalouses de jouir de priviléges aussi sérieux.

En 1852, le nombre des sociétés approuvées était de 50 et leur avoir de 728,318 fr. Au 31 décembre 1865, on comptait 3,631 sociétés approuvées, disposant d'un actif de 25,887,440 fr. 81.

Ces résultats disent assez les services rendus par l'institution. Bien qu'elle ne soit pas exempte de critique, nous ne pouvons nier que, depuis 1852, l'amélioration en est poursuivie avec le plus grand zèle et nous faisons

des vœux pour qu'elle se vulgarise de plus en plus. Tout le monde sera de notre avis. En effet, à quelque point de vue que l'on se place pour apprécier les sociétés de secours mutuels, leur utilité se manifeste avec la clarté la plus vive. Le soulagement matériel qu'elles procurent ne saurait être discuté ; l'avantage intellectuel résulte de la nécessité où se trouvent les sociétaires de discuter leurs intérêts et de suivre avec soin les détails d'une organisation qui demande une attention sérieuse; quant aux bienfaits moraux, qui ne les apercevrait en réfléchissant à la grandeur du but que l'on se propose?

Caisse d'épargne, caisse des retraites, sociétés de secours mutuels, telles sont les institutions de *prévoyance* mises à la disposition des classes laborieuses. Les avantages de ces institutions, on les appréciera de plus en plus à mesure que la confiance renaîtra avec la liberté et que les défiances se dissiperont au grand jour des faits accomplis.

PRÉVOYANT, ANTE adj. (pré-voi-ian ou pré-vo-ian, an-te — rad. *prévoir*). Qui a de la prévoyance, qui prend des mesures de prévoyance : *Homme* PRÉVOYANT. *Mère* PRÉVOYANTE. *Vous n'êtes pas assez* PRÉVOYANT. *La liberté n'est faite que pour les peuples où l'immense majorité est honnête, énergique au travail*, PRÉVOYANTE. (Mich. Chev.)

. . . . Quand le mal est certain,
La plainte ni la peur ne change le destin,
Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage.
LA FONTAINE.

— Qui dénote de la prévoyance, qui est inspiré par la prévoyance : *Des mesures* PRÉVOYANTES.

Je sais que près de vous en secret assemblé,
Par vos soins *prévoyants*, leur nombre est redoublé.
RACINE.

PRÉVU, UE (pré-vu, û) part. passé du v. Prévoir : *Un seul malheur* PRÉVU *nous donne tant d'inquiétudes!* (B. de St-P.) *Les actions magnanimes sont celles dont le résultat* PRÉVU *est le malheur et la mort.* (Chateaub.) *Il n'est pas permis d'étendre les lois pénales d'un cas* PRÉVU *à un cas non* PRÉVU. (Dupin.) *Moins la perfidie a pu être* PRÉVUE, *plus elle est détestable.* (Latena.)

— s. m. Ce qui est prévu : *Entre elles deux se trouve l'incommensurable différence du* PRÉVU *à l'imprévu, de la force à la faiblesse.* (Balz.)

PREYER s. m. (prè-ié). Ornith. Syn. de PROYER.

PREZ-EN-PAIL, bourg de France. V. PRÉ-EN-PAIL.

PRÉZIE s. f. (pré-zî). Hist. littér. Genre de poésie usité chez les troubadours.

— **Encycl.** La *prézie* était en même temps une prière et une exhortation, par laquelle les poëtes engageaient les princes et les seigneurs à se prêter secours dans les guerres qu'ils avaient à soutenir. A l'époque des croisades, il fut composé un assez grand nombre de ces pièces. C'est ainsi que le troubadour Pons de Capdueil s'écriait : « Roi de France! roi d'Angleterre! faites enfin la paix. Celui de vous qui y consentira le premier sera le plus honoré aux yeux de l'Eternel; sa récompense lui est assurée ; la couronne de gloire l'attend dans le ciel. Puissent aussi le roi de la Pouille et l'empereur s'unir comme amis, comme frères, jusqu'à ce que le saint sépulcre ait été délivré! Ainsi qu'ils se pardonneront à ce sujet, ils seront eux-mêmes pardonnés au jour terrible du jugement... O Vierge, mère de miséricorde et de vérité ; ô Vierge de douceur et de gloire, protégez votre loi sainte et donnez-nous la force et la puissance d'exterminer les Turcs félons et mécréants. »

Chez d'autres poëtes de la même époque, les poésies de ce genre prennent tout à fait le ton et le style de la prédication (*prezicansa*). En voici un exemple : « Quel deuil, quel désespoir, quels pleurs, quand Dieu dira : « Allez, malheureux, allez en enfer, où vous » serez tourmentés à jamais dans les suppli- » ces, dans les douleurs; c'est pour vous pu- » nir de n'avoir pas cru que j'ai souffert une » cruelle passion. Je suis mort pour vous et » vous l'avez oublié! » Mais ceux qui dans la croisade auront trouvé la mort pourront dire : « Et nous, Seigneur, nous sommes morts pour » toi! » Et ailleurs : « Qu'il soit désormais no- » tre guide et notre protecteur, celui qui guida » les trois rois à Bethléem; sa miséricorde » nous ouvre une voie par laquelle les plus » grands pécheurs, qui la suivront avec zèle et » franchise, arriveront à leur salut. Insensé, » insensé l'homme qui, par un vil attachement » à ses terres ou à ses richesses, négligera de » prendre la croix, puisque, par sa faute et par » sa lâcheté, il perd à la fois et son honneur et » son Dieu! » Ces exemples suffisent à faire apprécier un genre de poésie qui semblerait n'être qu'un écho de la chaire chrétienne, si l'on ne savait qu'à cette époque toutes les classes de la société possédaient au même degré la haine contre l'infidèle et l'enthousiasme pour la délivrance de la terre où mourut Jésus-Christ.

PRIACANTHE s. m. (pri-a-kan-te — du gr. *prion*, scie; *akantha*, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant six espèces, qui habitent les mers des pays chauds : *Le* PRIACANTHE *à gros yeux vit dans les mers du Brésil.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *priacanthes* ont le corps oblong, légèrement comprimé et couvert, jusqu'à l'extrémité du museau, de grandes écailles rudes ; la bouche obliquement dirigée vers le haut, garnie de dents en carde ou en velours ; la mâchoire inférieure proéminente ; le préopercule dentelé et terminé en bas par une épine dentelée aussi, ce qui constitue le caractère principal. Ces poissons habitent les mers des pays chauds. L'espèce type est le *priacanthe gros-yeux*, dont le nom spécifique rappelle suffisamment le caractère le plus frappant. Le *priacanthe œil-de-bœuf* ressemble beaucoup au précédent. Le *priacanthe du Japon* est un très-beau poisson, long d'environ 0m,30, d'un beau rouge vif, avec la nageoire pectorale grande et noire. On cite encore les *priacanthes caréné, sanglant* et *argenté*.

PRIAM s. m. (pri-amm). Entom. Genre de papillons à ailes dentelées.

PRIAM, dernier roi de Troie, une des plus graves et des plus nobles créations de l'*Iliade*. Il était fils de Laomédon et se nommait dans son enfance Podarcès. Lorsque son père refusa de donner à Hercule la récompense promise à celui qui sauverait Hésione, Priam prit le parti du héros, qui lui donna en récompense le trône de Laomédon. D'après une autre version, Hercule l'emmena avec Hésione en Grèce ; mais il fut racheté par la suite, ce qui lui fit donner le nom de Priam (en grec πρίαμαι, je rachète), et retourna à Troie. Il fit rebâtir cette ville ruinée par Hercule, la rendit très-florissante et accrut son territoire. Lorsque Pâris, un de ses cinquante enfants, eut enlevé Hélène, femme de Ménélas, les Grecs vinrent mettre le siége devant Troie, et Priam vit tous ses fils tomber en défendant les remparts sacrés. Il alla traîner ses cheveux blancs aux pieds d'Achille pour lui redemander le cadavre d'Hector, afin de lui donner la sépulture, et quand la ville fut emportée par les Grecs, il se réfugia, abîmé de douleur, au pied de l'autel de Jupiter, où il fut égorgé par Pyrrhus. Priam avait eu plusieurs femmes. Hécube le rendit père de dix fils : Hector, Pâris, Déiphobe, Hélénus, Pammon, Politès, Antiphus, Hipponoüs, Polydore, Troïle, et de quatre filles : Créuse, Laodice, Polyxène et Cassandre.

— Iconogr. Un camée antique du musée des Studj représente *Priam* chargeant un de ses soldats d'exposer Pâris enfant dans un lieu désert, pour y être dévoré par les bêtes sauvages. Un sujet fréquemment traité par les artistes de l'antiquité est celui de *Priam suppliant Achille de lui rendre le corps d'Hector*. Nous le voyons représenté dans un bas-relief de la villa Borghèse, sur la table iliaque du musée du Capitole, sur la prétendue urne sépulcrale d'Alexandre Sévère, appartenant au même musée, et sur une pâte antique de la célèbre collection de Stosch. Ce dernier ouvrage nous montre le vieux roi agenouillé devant Achille, qu'accompagnent Automédon et Alcyme. Ce même sujet a été retracé par plusieurs artistes modernes, notamment par Charles Le Brun (dans la maison de l'architecte J.-H. Mansart, au quartier Saint-Antoine, à Paris) et par Blondel (gravé par J.-P.-M. Jazet). Dejuinne a peint la *Famille de Priam pleurant la mort d'Hector*. Ce tableau était autrefois au musée du Luxembourg. Un magnifique vase grec, trouvé à Nola en 1797 et qui appartient au musée des Studj, est décoré d'une composition de dix-neuf figures représentant la *Chute de l'empire de Priam*. Ce prince, assis sur l'autel de Jupiter, à l'ombre d'un palmier, tient sur ses genoux le cadavre ensanglanté de Politès, le dernier de ses enfants, que Pyrrhus vient de massacrer; déjà blessé lui-même à la tête, il attend avec résignation la mort en se couvrant le visage des deux mains; on voit le sang ruisseler sur sa tête chauve et sa tunique royale. Pyrrhus armé de pied en cap; Ménélas menaçant Polyxène, qui se défend avec un trépied; Hécube implorant la protection d'Ulysse contre Diomède ; Andromaque et Laodicé s'arrachant les cheveux ; Cassandre à demi nue embrassant la statue de Minerve et étendant le bras comme pour repousser Ajax, qui s'approche d'elle l'épée à la main et qui vient de tuer Corœbos; Enée, enfin, portant son père Anchise et tenant par la main le petit Ascagne; telles sont les diverses figures de cette admirable composition. La *Mort de Priam* est représentée dans un bas-relief antique du musée Pio-Clémentin, provenant du palais Barberini. Elle a été peinte par Blondel (gravée par Jazet) et par J.-B. Regnault.

PRIAMAN, ville de l'Océanie, sur la côte S.-O. de l'île de Sumatra, à 50 kilom. N. de Padang, à l'embouchure d'une petite rivière dans l'océan Indien. Commerce de poivre et de poudre d'or.

PRIANT, ANTE adj. (pri-an, an-te — rad. *prier*). Qui prie, qui est en prière : *Statues* PRIANTES.

PRIAPE s. m. (pri-a-pe — nom mythol.). Phallus, membre viril en érection.

— Moll. Nom vulgaire des biphores.

— Echin. *Priape de mer*, Nom donné à une espèce de d'holothurie, à cause de sa forme.

PRIAPE, fils de Bacchus et de Vénus, dieu des jardins, dans l'antiquité. C'est, croit-on, à Lampsaque que fut adoré pour la première fois Priape qui, dans l'ancienne mythologie, était un dieu aimable et secondaire, chargé de présider aux jardins, de les faire fructifier, d'en éloigner les voleurs et les oiseaux, *custos furum et avium*, dit Virgile. Priape était spécialement honoré de ceux qui nourrissaient des troupeaux de chèvres et de brebis, qui élevaient des mouches à miel ; aussi lui offrait-on des fleurs, des fruits, du miel et du lait. Les Romains mettaient sa statue, non-seulement dans leurs jardins potagers, mais aussi dans ceux qui n'étaient que pour l'agrément et qui ne portaient aucun fruit. C'est à quoi Martial fait allusion dans une épigramme où, se moquant de ceux qui avaient des maisons de campagne sans potagers, ni vergers, ni pâturages, il dit que, à la vérité, ni eux ni le Priape de leurs campagnes n'avaient rien dans leurs jardins qui pût faire craindre les voleurs; il ajoute que c'est une étrange maison de campagne, celle où il faut apporter de la ville des herbes potagères, des fruits, du vin et du fromage.

Primitivement, Priape était un dieu terme n'appartenant à l'espèce humaine que par la moitié supérieure de son corps, comme ces Hermès qui, dans la campagne et dans la ville d'Athènes, se montraient publiquement à tous les yeux avec un énorme phallus. La légende la plus acceptée fait naître Priape de Bacchus et d'une nymphe nommée Naïade ou Chioné. Tzetzès le fait naître d'Adonis et de Vénus ; Hygin le prétend fils de Mercure, et Macrobe lui donne pour père un satyre aux longues oreilles. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce dieu, qui est devenu si populaire, fut absolument inconnu d'Homère, ainsi que d'Hésiode. La tradition la plus accréditée à Lampsaque était qu'il était né de Vénus, mais que Junon, par haine de cette déesse, l'avait affligé d'une si épouvantable difformité, que ce pauvre dieu avait été abandonné et rejeté par sa mère. C'est à cause de cette difformité qu'on lui consacrait l'âne, qui en était affligé ainsi que lui, ce qui lui valut, au siècle de la décadence, la faveur monstrueuse des dames romaines. Abandonné ainsi par sa mère, le dieu fut recueilli par des bergers de Lampsaque.

Le plus souvent, il était représenté comme un terme, augmenté d'un phallus. Sa tête, comme celle de Pan ou des Faunes, était ornée de cornes et d'oreilles de bouc ; s'il avait des bras, on lui faisait tenir d'une main sa faux et de l'autre le symbole fécond de sa divinité. Ce Priape, qui rappelle beaucoup Osiris, était colossal; il avait l'air menaçant et était d'ordinaire peint en rouge. Du pampre ou du laurier ceignait sa tête et il portait une grande barbe. On taillait cette idole tout simplement dans du bois de figuier ou de saule; souvent ce n'était qu'un tronc d'arbre, où le phallus était grossièrement représenté par une branche. « N'ayez point de labyrinthe, dit Columelle aux agriculteurs, point de statues des héros de la Grèce, mais que, au milieu du jardin, le tronc à peine dégrossi d'un arbre antique présente et fasse vénérer la divinité ithyphallique ; que cette branche formidable qui la caractérise épouvante les enfants, et la faux dont elle est armée les voleurs (*De cultu hortorum*, lib. X). Quelquefois, au lieu de la faux ou faucille, dont parle Columelle, le Priape tenait dans sa main droite une corne d'abondance, pleine de fleurs, pour symboliser la fécondité ; derrière sa tête s'élevait une longue perche pour épouvanter les oiseaux. Les têtes consacrées spécialement à Priape s'appelaient, de son nom, priapées et étaient encore plus libres et plus licencieuses que les bacchanales et les dionysiaques. C'étaient des femmes qui étaient les ministres du culte et conduisaient les cérémonies. Une d'elles arrosait le phallus, les autres lui offraient des corbeilles de fruits et des coupes remplies de vin. Des musiciennes et des danseuses s'agitaient tout autour; l'une d'elles joue d'un instrument qui ressemble au sistre égyptien. On voit, dans un monument antique gravé par Boissart, entre autres détails, une bacchante qui porte un enfant sur ses épaules et quatre prêtresses qui sont en train de sacrifier un âne. Les mystères nocturnes du culte de Priape étaient également célébrés par des femmes, à ce que raconte Pétrone.

Des dieux champêtres comme Priape ont été connus par tous les peuples pasteurs et agriculteurs. Les anciens Finnois reconnaissaient des dieux des troupeaux : *Kaïtos*; *Kekri*, qui veillait à la santé des bestiaux; *Suvetar*, qui les accompagnait au pâturage et leur distribuait une nourriture abondante. Les anciens Samogitiens avaient un dieu des abeilles, *Austheïa*, comme les Tcherkesses, *Merissa*, nom où l'on reconnaît la Μέλισσα des Hellènes. Ce dernier peuple adorait *Seossérès* comme divinité protectrice des troupeaux. Des cultes analogues existaient chez les peuples slaves.

On donnait, comme nous l'avons vu, au dieu de Lampsaque diverses généalogies, entre lesquelles une bien remarquable. Dionysus, partant pour l'Inde, avait eu commerce avec Aphrodite. Celle-ci, durant son absence, épouse Adonis, et de cette double union naît le difforme Priape.

D'après M. Hug, Priape, gardien des jardins et des vergers, ne serait autre chose qu'une caricature d'Adonis. M. Guigniaut donne, dans les termes suivants, le développement de cette idée :

« Dans les fêtes d'Adonis et de la déesse de Chypre, comme dans le culte égyptien d'Osiris, le phallus était porté en pompe. On appliqua à un Hermès, à un morceau de bois grossièrement taillé ce signe du pouvoir fécondant de la nature, et quand ce bloc eut reçu une figure humaine, d'un aspect difforme et risible, le dieu nouveau fut achevé. On le nomma Priape, ce qui veut dire, en langue phénicienne, *père des fruits* et s'applique à merveille au dieu gardien des jardins et des vergers. Sa généalogie, qui le rattache à Dionysus avant Adonis, montre qu'il procède originairement du premier et qu'il fallut que Dionysus devînt Adonis, se transformât en dieu des jardins pour que Priape pût exister. »

M. Movers, tout en suspectant l'étymologie précédente du nom de Priape, voit en lui également une forme particulière de Dionysus, supposé lui-même une forme de Baal, aussi bien qu'Adonis ; il le regarde comme un Baal priapique ou phallique, comme ce *Baal-Thamyras* ou *Baal-Thamar* qui semble indiqué dans Jérémie sous les traits d'un véritable Priape, par cette « colonne du champ de concombres » à laquelle le prophète compare les faux dieux pour leur impuissance.

Un dieu qui servait d'épouvantail dans les jardins, comme le Priape grec et comme nos modestes mannequins de paille et de chiffons, et qui était appelé pour cette raison *Miphileseth*, était adoré en Palestine et il en est question dans plusieurs passages de l'Ecriture, où il est dit que même les dames de Jérusalem aiment à lui offrir des sacrifices. Maacha, mère d'Asa, roi de Juda, fut la grande prêtresse de ce dieu estimé des dames; mais le prince, ayant brûlé l'infâme statue de la divinité et démoli son temple, obligea sa mère à renoncer à ce culte ultra-idolâtrique (III, *Rois*, XV, 13).

Ottfried Müller admet que Priape n'est autre, en principe, que l'antique *Dionysos* sous la forme usitée à Lampsaque. M. Guigniaut ajoute à cette explication qu'il faut tenir compte de l'amalgame des dieux pélasgiques et sémitiques, en ce qui touche le culte d'Adonis et celui d'Astarté, cultes portés par les Phéniciens sur les côtes de l'Hellespont.

Creuzer admet aussi dans Priape un amalgame consacré par la tradition de son double père, mais en rapportant à l'Inde, sur l'indice même de cette tradition, Dionysus et avec lui le culte du phallus, le lingam de Siva.

« Quoi qu'il en soit, dit M. Guigniaut, Priape apparaît dans la mythologie grecque comme un démon ou un génie serviteur d'Aphrodite, ou plutôt s'empresse autour de cette déesse un cortége de génies priapiques, qui reçurent les dénominations caractéristiques que les anciens comiques nous ont conservées de *Tychon*, *Conisalus*, *Orthanes*, *Lordon* (*Dordon*), *Cybdasus* et *Pyrgès*. Adonis lui-même, l'amant de la déesse, put bien dans l'origine, ainsi que Dionysus, ainsi qu'Hermès, donné aussi pour père à Priape, être représenté sous la forme phallique, comme ils le furent tous trois, comme le fut Priape avec eux, sous la forme de l'Androgyne ou de l'Hermaphrodite. Un simple phallus put même être le symbole du dieu, comme un cône fut celui de Vénus à Paphos (les femmes de Byblos donnaient un phallus aux hommes qui les avaient possédées dans les fêtes d'Adonis). Puis on les représenta sous les figures de Pygmées, de Patèques, tels que les navigateurs phéniciens en avaient sur leurs vaisseaux. »

Creuzer considère encore Priape comme une personnification de l'Amour physique : « En cherchant, dit-il, à dégager l'idée première du culte de l'Amour des développements successifs qu'elle prit, nous trouvons, comme le plus bas degré, la déification de l'amour physique, où Eros n'est encore autre chose que le penchant naturel qui unit le corps au corps et, par là, devient le principe de la propagation des créatures vivantes... On voit s'y rattacher Priape, avec tout son cortége pareil à celui de Bacchus, aux Satyres, aux Silènes, aux Pans, génies qui tiennent de l'animal et où se personnifient les aveugles instincts, les mouvements désordonnés de la nature. De même l'Artémis *Priapina*, si différente de la vierge altière connue d'Homère et des Doriens, et la Vénus *Epitragia*, surnom qui rappelle le bouc, ce symbole de la sensualité brutale, que l'on remarque avec la chèvre aux côtés de l'Amour sur les pierres gravées. Ainsi le bouc appartenait à cette religion toute sensuelle, aussi bien que le lièvre, emblème antique de la superfétation... »

Pausanias nous apprend que, sur l'Hélicon, l'on voyait une remarquable statue de Priape et que ce dieu était adoré dans les lieux où l'on faisait paître les brebis et les chèvres, où les abeilles avaient leurs ruches. Le même auteur parle d'une très-ancienne et très-grossière statue en pierre de l'Amour, à Thespies, laquelle semble n'avoir été qu'un Hermès phallique, semblable à Priape et à l'antique Hermès pélasgique des Athéniens. Ce devaient être là les objets d'une religion

non moins sensuelle et non moins brutale que celle de l'Asie Mineure; mais, tandis que les habitants de Lampsaque et de Parium ne s'élevèrent pas plus haut et restèrent jusqu'aux derniers temps fidèles à leur Priape, il n'en fut point de même à Thespies, où se développa un culte plus spirituel de l'Amour. L'Hermès ithyphallique, l'Hermès-Priape, se transforma dans la Grèce dorienne et attique en cet autre Hermès qui préside aux jeux, aux luttes, aux exercices du corps et de l'esprit; Eros-Priape devint l'Eros adroit, habile, ingénieux qui présida, avec Hermès et Hercule, aux gymnases de la Grèce.

— Iconogr. Le fils de Bacchus et de Vénus était ordinairement représenté par les anciens en forme d'Hermès ou de Terme, avec des cornes de bouc, des oreilles de chèvre, une longue barbe, une chevelure fort négligée et une couronne de laurier ou de feuilles de vigne. Comme dieu des jardins, gardien des fruits contre les voleurs et les oiseaux, *custos furum et avium*, il recevait pour attributs des instruments de jardinage, des paniers de fruits, une serpe pour émonder les arbres, une massue pour assommer les larrons, une baguette de saule pour écarter les oiseaux. On voit aussi sur les monuments qui lui étaient consacrés des têtes d'âne qui font allusion, suivant les iconographes, à l'utilité qu'on tire de cet animal pour les travaux des jardins. C'est surtout comme patron des débauchés, comme dieu présidant aux plaisirs vénériens, que Priape a été honoré et que ses images se sont multipliées sous les formes et avec les attributs les plus divers. Elles étaient placées le plus souvent dans le recoin le plus ombragé des jardins, dans la partie la plus mystérieuse des bosquets; les libertins des deux sexes les paraient de guirlandes de fleurs et de fruits et suspendaient à la colonne qui les portait ou aux arbres dont elles étaient entourées des inscriptions impudiques, des pièces de vers obscènes que l'on nommait *priapées*. « Quelques statues de Priape, dit de Prézel, le représentent tenant une bourse de la main droite, une clochette de la gauche, et crêté comme un coq tant sur la tête que sous le menton. La clochette peut désigner le carillon qui se faisait dans les orgies de Bacchus; la bourse, que l'argent corrompt les belles. On lui a donné une crête de coq, parce que cet animal est fort chaud en amour. » Nous pensons que ces attributs pourraient bien avoir un sens beaucoup plus libidineux. « Dans le nombre des *Priapes*, dit Winckelmann, on en voit avec des ailes et avec des clochettes pendues à des chaînes entrelacées, et souvent la partie postérieure est terminée par la croupe d'un lion qui se gratte avec sa patte gauche, comme font les pigeons sous leur aile quand ils sont amoureux et pour s'exciter à la volupté. Les clochettes sont de métal, montées en argent; apparemment que leur son devait produire un effet à peu près semblable à celui des clochettes qui se mettaient sur les boucliers des anciens; ici elles étaient faites pour inspirer la terreur, et là elles avaient pour objet d'éloigner les mauvais génies. Les clochettes entraient aussi dans les habillements de ceux qui étaient initiés aux mystères de Bacchus. » Il nous est parvenu quelques pâtes antiques sur lesquelles sont figurés des *Priapes ailés;* l'une d'elles nous en montre un pénétrant dans une coquille au-dessus de laquelle est une étoile. Sur une pâte de verre antique, décrite dans l'*Encyclopédie méthodique*, on voit un *Priape terminé en lion* et tenant avec ses pattes de derrière un limaçon; au-dessus de lui est un papillon et derrière lui s'élève une colonne surmontée d'une urne; près de cette colonne le nom d'Alcibiade est écrit en lettres grecques. Une autre pâte de verre nous fait voir un Amour à cheval sur un *Priape terminé en lion;* sur une autre pâte, l'Amour est remplacé par un homme. On sait qu'à Rome les nouvelles mariées étaient obligées de se mettre à cheval sur un *Priape*.

Parmi les autres representations antiques qui nous sont parvenues de Priape, nous citerons : un *Priape percé d'une flèche;* un *Priape debout sur un croissant*, coiffé d'un boisseau comme Sérapis et accompagné d'un Amour ayant un genou en terre et les mains liées derrière le dos; une tête de *Priape* avec les parties génitales pendues au cou (sur un anneau antique de la collection de Stosch); un terme de *Priape* avec un thyrse, un autre avec le *pedum* sur l'épaule, un troisième avec une pomme dans la main gauche et un caducée dans la droite; un terme de *Priape couronné par un Amour;* un terme de *Priape* devant lequel un Amour tue un serpent avec un trident (pâte de verre antique au musée de Florence). De nombreuses pierres gravées, cornalines, sardoines, onyx, primes d'émeraude, nous offrent des scènes en l'honneur de Priape, par exemple : un Faune jouant de la lyre ou de la double flûte devant un terme de *Priape;* un Faune assis devant un terme de *Priape* et tenant un thyrse auquel sont liés des bâtons ou castagnettes; un Faune offrant du vin dans un vase à un terme de *Priape;* deux Satyresses entourant un *Priape* (l'une s'assied sur lui et l'autre, qui est assise sur un autel et qui tient une branche de laurier à la main, le caresse de l'autre main); diverses figures d'hommes ou de femmes sacrifiant à Priape et lui offrant des fruits ou du vin. Sur une sardoine incrustée d'or, qui a figuré à la vente Montfort en 1833, le *Triomphe de Priape* est représenté.

Le musée de Naples possède plusieurs *Priapes* en bronze, que leur caractère essentiellement pornographique ne nous permet pas de décrire. Il en est un au sujet duquel nous pouvons du moins reproduire les remarques du savant Winckelmann : « Il n'est que de la longueur d'un doigt; mais il est exécuté avec tant d'art qu'on peut le regarder comme un chef-d'œuvre d'étude anatomique; Michel-Ange, tout grand anatomiste qu'il était, n'a rien exécuté de plus savant. Ce *Priape* paraît faire une espèce de geste fort ordinaire aux Italiens, mais entièrement inconnu aux étrangers : il tire en bas sa paupière inférieure avec l'index de la main droite, appuyé sur l'os de la joue, tandis que la tête est penchée du même côté. On croit que ce geste fut employé par les pantomimes des anciens et qu'il eut différentes significations expressives. Celui qui le faisait gardait le silence et semblait vouloir dire par le signe en question : « Méfie-toi de lui, il est rusé, il en sait » plus que toi; » ou bien : « Il croit me prendre pour dupe, je l'ai attrapé; » ou encore : « Tu t'adresses bien! tu as bien trouvé ton » homme! » De la main gauche, la même figure fait ce que les Italiens nomment *far la fica*, geste obscène qui consiste à placer le pouce entre l'index et le doigt du milieu, de façon qu'on croit voir le bout de la langue sortant entre les deux lèvres; et cette disposition des doigts s'appelle aussi *far castagne*, par allusion à la fente qu'on fait aux châtaignes avant de les rôtir. » A propos d'un autre bronze du même musée représentant un *Priape* réduit à sa plus simple et plus obscène expression et auquel est accolée une main qui fait le geste de la *fica*, Winckelmann dit : « Ces sortes de mains se rencontrent fréquemment dans les cabinets, et l'on sait qu'elles tenaient lieu d'amulettes chez les anciens, ou, ce qui est la même chose, qu'on les portait contre les charmes, les mauvais regards et les enchantements. Quelque ridicule que fût cette pratique superstitieuse, elle ne s'en est pas moins conservée jusqu'à présent dans le bas peuple de Naples. L'on m'a fait voir plusieurs de ces *Priapes* que des gens ont la simplicité de porter au bras ou sur la poitrine. Le plus souvent c'est une demi-lune d'argent qui s'attache ainsi au bras et que le peuple appelle *luna pezzara*, c'est-à-dire lune pointue; elle passe pour préserver de l'épilepsie; mais, pour qu'elle ait ce pouvoir, il faut qu'elle ait été fabriquée avec de l'argent reçu en aumône par celui-là même qui veut la porter et il est de plus nécessaire qu'un prêtre la bénisse. Le clergé se prête d'ailleurs à cette superstition. » Les innombrables *Priapes* gravés sur pierres fines qui se voient dans les collections d'antiques, et dont plusieurs sont montés en or, ont sans doute été portés comme amulettes; peut-être aussi étaient-ils donnés en cadeau par les amants. Sur une de ces pierres, citée par l'*Encyclopédie*, on voit une figure assise ayant un *Priape* monstrueux vers lequel elle approche l'oreille comme pour entendre et comme si elle voulait dire : *Et habet mea mentula mentem.*

Parmi les œuvres d'art modernes relatives à Priape, nous citerons : l'*Offrande à Priape*, gravée par J.-F. Beauvarlet, d'après J. Ravoux; le même sujet, gravé au XVIe siècle par Cornelis Bos, d'après Lambert Lombard; le *Sacrifice à Priape*, sujet gravé par Agostino de Musi, par le maître au caducée, par Nicolas Wilborn; la *Fête de Priape*, auquel on sacrifie un âne, estampe de Hieronymus Cock (1557).

PRIAPÉE s. f. (pri-a-pé — rad. *Priape*). Littér. anc. Nom donné à de petites pièces licencieuses ayant le dieu Priape pour sujet.

— Antiq. Inscription obscène que l'on suspendait aux statues de Priape. ‖ Pl. Fêtes en l'honneur de Priape.

— **Encycl.** Ce titre fut donné à des collections de poëmes épigrammatiques dont Priape était le sujet. Il ne faut pas oublier que les mots épigramme, poëme épigrammatique n'avaient pas dans l'antiquité le même sens que chez les modernes; qu'ils s'appliquaient aux inscriptions, aux pièces de vers de peu d'étendue, sans évoquer l'idée de trait malin ou satirique. Ces petits poëmes, qui composaient les *priapées*, joignaient le plus souvent à beaucoup de finesse d'esprit une remarquable habileté dans la forme; mais souvent ils dégénéraient en peintures licencieuses, en jeux de mots obscènes. Il nous reste des collections de ce genre en vers latins; elles portent le titre de *Priapeia*, ou encore de *Poetarum veterum in Priapum lusus.* Les pièces qu'elles comprennent sont de poëtes divers et de siècles différents. Peut-être Ovide, Catulle et Virgile lui-même ont-ils produit quelques-uns de ces vers, inspirés par une muse trop libre, par une gaieté qui ne connaissait pas d'entrave. On faisait hommage des *priapées* au dieu qui en était le sujet; on les suspendait à ses statues, dans les jardins, dans les bosquets ou bien près de l'endroit où ses statues se trouvaient placées. Il existe un choix intéressant et curieux de ces poésies dans l'*Anthologie latine* de Burmann (*Anthologia veterum Latinorum epigrammatum et poematum*, Amsterdam, 1759-1773, 2 vol. in-4°).

On ne confondra pas avec les recueils intitulés *Priapées* les chants en l'honneur de Priape auxquels étaient affectés les vers priapéens (v. ci-dessous). On verra dans les *priapées* l'emploi de mètres divers.

PRIAPÉEN, ÉENNE adj. (pri-a-pé-ain, é-è-ne — rad. *Priape*). Antiq. Qui appartient au culte de Priape.

— Prosod. *Mètre priapéen*, Vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. ‖ *Vers priapéen*, Hexamètre dans lequel les trois premiers pieds sont séparés des trois derniers par le sens et la ponctuation.

PRIAPIQUE adj. (pri-a-pi-ke — rad. *Priape*). Antiq. Qui appartient à Priape ou à son culte : *Culte* PRIAPIQUE. *Attribut* PRIAPIQUE.

PRIAPISME s. m. (pri-a-pi-sme — rad. *priape*). Pathol. Erection continuelle et douloureuse.

— **Encycl.** Le *priapisme* est proprement l'état d'érection continuelle du pénis sans désir vénérien. Cette dernière circonstance distingue le *priapisme* du satyriasis, dans lequel les malades désirent avec fureur le rapprochement sexuel. Le *priapisme* est rarement une affection primitive; il est presque toujours le symptôme de quelque maladie des organes voisins et surtout de la vessie. L'emploi des cantharides, les rétrécissements de l'urètre, la blennorrhagie, les oxyures, l'onanisme, la continence, l'abus du coït, l'abus des liquides stimulants, la malpropreté, l'accumulation de la matière sébacée autour du gland, sont les causes ordinaires du *priapisme*. Les individus atteints de *priapisme*, loin d'éprouver des sensations voluptueuses, ressentent presque toujours, au contraire, de vives douleurs. Le traitement de cette affection consiste à combattre la cause qui entretient l'érection quand on peut la déterminer. En général, on recommande l'application des sangsues au périnée, les bains froids, les topiques réfrigérants, les antispasmodiques par la bouche et en lavements. Le camphre en poudre ou en lavements jouit d'une réputation spéciale; on peut en dire autant du lupulin, qu'on administre à la dose de 1 à 5 grammes. Dans un cas où tous ces moyens avaient échoué, Velpeau pratiqua, avec un petit trocart, la ponction des corps caverneux. L'instrument traversa la verge de part en part; l'ouverture d'entrée rendit une assez grande quantité de sang et la guérison fut radicale.

— Art vétér. Le *priapisme*, chez nos animaux domestiques, peut être déterminé par une irritation due elle-même à une autre maladie, par l'effet du coït trop fréquent, de l'accumulation de l'urine, d'un calcul ou de graviers dans la vessie, ou par l'inflammation de l'urètre, de la prostate ou de la tête du pénis. Le *priapisme* ne survient que très-rarement chez le cheval et chez le bœuf; mais il se montre plus souvent chez le chien, par l'effet de quelques coups imprimés sur la partie au moment où l'animal vient de se désaccoupler. L'animal, quel qu'il soit, est inquiet, il urine avec difficulté, par jets interrompus, ou goutte à goutte, en paraissant éprouver un sentiment d'ardeur; l'urine est rougeâtre, trouble et dépose un sédiment abondant; quelquefois l'émission de ce liquide est suspendue.

On conçoit que, pour traiter la maladie, il faut préalablement reconnaître la cause qui y donne lieu. Lorsque l'affection est essentielle, on aura égard à l'état constitutionnel : ainsi, lorsque l'animal est pléthorique, il faut recourir à la saignée une ou plusieurs fois. L'herbe fraîche, ou la paille avec le son mouillé, quand on ne peut mieux, les breuvages de petit-lait, l'eau blanche nitrée ou acidulée sont d'un usage avantageux au cheval chez lequel on rencontre le *priapisme*, ainsi que les bains tièdes et les topiques réfrigérants. L'immersion peut être aussi d'une grande ressource, ainsi que les lavements mucilagineux ou de lait. Si la maladie résiste, on essayera les calmants et les antispasmodiques par la bouche ou en lavements, ou par inhalation. On a surtout recommandé le camphre en poudre ou en lavement. Le régime du chien doit être adoucissant; on le soumet à la diète lactée; on ne lui permet que des soupes de bouillon de veau ou de poulet; on lui donne des lavements émollients et on tâche de lui faire prendre des potions huileuses, de l'eau émulsionnée, qu'on édulcore avec du miel ou du sucre; c'est un appât qui engage quelquefois les petits chiens de chambre à prendre d'eux-mêmes ces compositions. On a recommandé le lupulin. On dit aussi avoir réussi en donnant la digitale; mais ces faits ont besoin d'être vérifiés.

PRIAPOLITE s. m. (pri-a-po-li-te — de *priape* et du gr. *lithos*, pierre). Hist. nat. Nom donné à divers fossiles ayant la forme d'un priape.

— **Encycl.** On confond sous le nom de *priapolites*, soit de véritables fossiles, soit de simples concrétions pierreuses dont le seul caractère commun consiste en une ressemblance plus ou moins grossière avec le membre viril. Ils présentent la forme d'un cylindre d'environ 0m,15 de longueur sur 0m,03 de diamètre, arrondi aux extrémités et formé de plusieurs couches concentriques; l'intérieur est rempli de cristaux limpides de spath, plus rarement de terre, de sable ou de craie. On les trouve surtout en Catalogne, dans le Roussillon et aux environs de Castres; aussi les appelle-t-on vulgairement, par euphémisme, les bijoux de Castres. Au temps où florissait l'astrologie, on supposait que les localités où se trouvent les *priapolites* étaient placées sous des constellations qui exerçaient des influences favorables à la génération.

PRIAPULE s. m. (pri-a-pu-le — dimin. de *priape*). Echin. Genre d'échinodermes apodes, formé aux dépens des holothuries, mais plus voisin des siponcles et dont l'espèce type vit sur les fonds vaseux des côtes de la Norvége : *Le* PRIAPULE *vit dans le sable et il a toutes les habitudes des siponcles.* (P. Gervais.)

PRIAPUS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, près de Lampsaque, avec un petit port sur la Propontide. Elle tirait son nom du dieu Priape, qui y avait un temple.

PRIASUS, fils de Cénée, et l'un des Argonautes.

PRIBYLOV ou **PRIBYLOLF** (îles), groupe d'îles de la mer de Behring, non loin de la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, à 250 kilom. N.-O. de la presqu'île d'Alaska; ces îles, au nombre de deux, Saint-Paul au N. et Saint-Georges au S., faisaient naguère partie de l'Amérique russe, cédée aux Etats-Unis en 1867. Les côtes de ces îles sont généralement élevées. Il y a beaucoup d'ours, de morses, d'ours de mer, de renards bleus et de loutres marines. Le sol produit de l'herbe et des broussailles et peu d'arbres; il paraît être d'origine volcanique. Ces îles doivent leur nom au pilote Pribylov, qui les découvrit en 1786.

PRICE (John), en latin **Priceus**, érudit anglais, né à Londres en 1600, mort à Rome en 1676. Lorsqu'il eut terminé ses études, il embrassa le catholicisme, puis s'attacha à la famille d'Arundel, se rendit à Florence, où il prit le grade de docteur en droit, revint ensuite en Angleterre et accompagna le vice-roi Strafford en Irlande. Après la disgrâce de ce dernier (1640), il écrivit en faveur de la cause royale quelques écrits qui lui valurent un assez long emprisonnement. Rendu à la liberté, il retourna en Italie, devint garde du cabinet des médailles du grand-duc de Toscane (1652), professeur de grec à Pise, passa ensuite à Venise et enfin à Rome, où il trouva un protecteur dans le cardinal Barberini. C'était un homme d'une grande érudition et l'un des commentateurs les plus judicieux de son temps. On cite principalement de lui : *Notæ et observationes in apologiam L. Apulei* (Paris, 1635, in-4°); *In XI apuleianæ metamorphoseos libros annotationes* (Gouda, 1650, in-4°); *Acta apostolorum illustrata* (Paris, 1647); *Commentarii in varios Novi Testamenti libros* (Londres, 1660, in-fol.); des lettres en latin et en anglais, etc.

PRICE (Richard), philosophe anglais, publiciste et ministre de l'Eglise réformée, né à Tynton, pays de Galles, en 1723, mort en 1791. Son père était directeur spirituel d'une petite secte calviniste et lui fit donner une excellente éducation, quoiqu'il le destinât à entrer dans le commerce. La mort de son père (1739) laissa le jeune homme libre de se choisir une carrière à son goût, et il prit la résolution de se vouer à l'étude des sciences et des lettres. Un moyen sûr d'y arriver était de s'adonner d'abord à la théologie, afin de pouvoir entrer dans l'Eglise, où on trouvait dès lors assez de loisir pour cultiver ses dispositions particulières. Price débuta par être durant treize ans le chapelain d'un M. Streatfield, qui devint son ami et lui assura des moyens d'existence. Son premier ouvrage est de 1757; il est intitulé : *Revue des principales questions et difficultés de morale*, et il obtint assez de succès pour que trois éditions s'écoulassent en quelques années. L'auteur avait d'ailleurs acquis une réputation de prédicateur qui, jointe à celle de moraliste et de métaphysicien, le mit bientôt au premier rang parmi les écrivains anglais. Un grand nombre de sermons prêchés par lui, quelques dissertations publiées isolément, puis trois sermons inédits sur la Providence, qu'il publia ensemble en 1766, augmentèrent le crédit dont il jouissait et lui procurèrent l'amitié de lord Shelburne, plus tard marquis de Lansdowne.

Il résolut aussi de s'exercer dans le genre purement philosophique. Dès l'année 1765, la société royale de Londres se l'était adjoint. Il inséra désormais la plupart de ses travaux littéraires dans le recueil publié sous les auspices de cette compagnie et qui a joui, au XVIIIe siècle, d'une si grande notoriété en Europe sous le nom de *Transactions philosophiques*. Le traité de Price *Sur les tontines* (*On reversionary payments*) est de 1769. C'est le premier essai important auquel soit due la fondation des caisses de retraite pour la vieillesse, institution aujourd'hui répandue dans tout le monde civilisé. L'université de Glascow lui conféra, la même année, le titre de docteur en théologie.

Cependant ses recherches sur les tontines lui avaient donné le goût de l'économie politique. Il s'appliqua à cette nouvelle branche des connaissances humaines avec l'opiniâtreté qu'il apportait d'ordinaire dans ses travaux et, en 1772, son *Appel au public sur la dette nationale* fut un événement politique.

En même temps, l'auteur prenait part aux querelles du moment et se rangeait parmi les défenseurs des colonies. C'est à cette préoccupation qu'est due le livre mis au jour par

lui en 1775, sous le titre de : *Observations sur la liberté civile, sur la justice et la politique de la guerre avec l'Amérique*, ainsi qu'une brochure de 1777 ayant pour titre : *Observations sur la nature du gouvernement civil*. La cour du conseil commun adressa des remerciments à l'auteur de cette dernière brochure, que le public jugea diversement, mais qui était à coup sûr l'œuvre d'un publiciste éminent.

Un *Essai sur la population de l'Angleterre*, publié en 1779, eut peu de succès. L'auteur n'avait eu que peu de documents à sa disposition et son œuvre n'a aucune valeur statistique. Un ouvrage de Priestley, *Sur la matière et sur l'esprit*, attira bientôt l'attention de Price dans une autre direction. Une correspondance s'engagea entre ces deux savants. Elle a vu le jour depuis sous le titre de : *Discussion libre des doctrines du matérialisme et de la nécessité philosophique*. Une dissertation adressée à la *Société pour les assurances équitables* est aussi de cette époque. Price ne tarda pas à entrer dans l'administration. Lord Shelburne lui offrit d'être son secrétaire particulier en 1783, à la mort du marquis de Rockingham. Il participa, à ce titre, à la plupart des mesures financières prises sous le ministère de lord Shelburne. Il avait entrepris un grand travail sur l'amortissement de la dette publique, quand un événement imprévu le força de quitter sa position politique. Il édita néanmoins son œuvre, qui parut sous le titre d'*Essai sur les dettes publiques et les finances en janvier* 1783, *avec un plan d'emprunt pour le rachat de la dette nationale*. Pitt aimait à le consulter et on lui attribue une part importante dans le projet soumis au Parlement en 1786, en vue de diminuer la dette de l'Etat. Deux ans auparavant (1784), Price avait mis au jour des *Observations sur l'importance de la révolution américaine et sur les moyens de la rendre utile au monde*.

Ses dernières œuvres ont exclusivement trait à la polémique religieuse, qui a toujours eu tant de part dans les préoccupations du public anglais. Un recueil de sermons (1786), un discours *Sur l'évidence d'une période à venir d'amélioration dans l'état du genre humain, avec les moyens et l'obligation d'en rapprocher le terme* (1787), un discours *Sur l'amour de la patrie* (1787) signalèrent les dernières années de sa vie. Le discours *Sur l'amour de la patrie*, dans lequel l'auteur faisait appel au peuple anglais en faveur des principes préconisés par la Révolution française, lui valut une violente altercation avec Burke, qui publia un livre pour le réfuter. Price mourut en 1791, avant d'avoir pu voir l'effet politique des idées françaises à la défense desquelles il avait consacré ses derniers efforts.

Les principes d'économie politique de Price ont certainement eu quelque influence de son temps, mais ne lui ont pas survécu. Il n'en est pas de même de ses opinions philosophiques. Il a fait école en Angleterre et aujourd'hui même ses principes tiennent une place assez considérable dans l'histoire de la philosophie. Comme la plupart des philosophes de son temps, Price n'a pas de métaphysique ; sa doctrine est purement morale. « Cette doctrine, dit Jouffroy, se divise en deux parties, la partie négative et la partie positive. La partie négative est tout entière dans la démonstration de cette vérité, que les caractères du bien ne permettent pas d'en attribuer la révélation, ni à l'instinct, ni à la raison empirique, mais que l'idée ne peut nous en être donnée que par la raison intuitive. La partie positive comprend deux choses : d'une part, l'opinion de Price sur la nature du bien et la manière dont la raison le conçoit ; d'autre part, la description des différents phénomènes rationnels et sensibles qui accompagnent en nous la conception du bien... Le système de Price est précisément celui de Reid et de Dugald-Stewart. Sans doute, ces derniers philosophes ont élargi le champ dans lequel leur devancier s'était enfermé, en introduisant dans la recherche morale l'examen de la nature des lois et du rôle que jouent dans l'homme l'amour de soi et les instincts ; mais quant au problème moral proprement dit, ils l'ont envisagé du même point de vue et sont arrivés par le même chemin aux mêmes conclusions. Stewart distingue deux questions dans le problème fondamental de la morale, celle de la nature du bien et celle de la faculté qui nous le révèle. Sur la première, voici ses conclusions : il pose en fait que c'est à la vue des actions que l'idée du bien pénètre en nous ; il affirme que cette idée représente une certaine qualité des actions, comme celle du mal la qualité contraire ; il établit que ces qualités existent dans les actions indépendamment de nous, comme les qualités premières dans les corps, et ne sont point du tout de simples rapports des actions à nous comme le sont de nous aux corps les qualités secondes. Quant à la nature de ces qualités, il les déclare, ainsi que les idées que nous en avons, parfaitement originales, simples, irréductibles, et, par conséquent indéfinissables ; et, à l'exemple de Price et de Reid qu'il cite, il montre que nous ne pouvons traduire les mots de bien et de mal que par des phrases synonymes ou en substituant à l'idée même qu'ils représentent celle de quelqu'une des circonstances qui en accompagnent la perception... Quant à la question de la perception qui perçoit le bien dans les actions, il dit que la solution doit en être conséquente aux faits incontestables qu'il vient d'établir sur la nature du bien. Et, après avoir fait l'histoire des opinions successives professées en Angleterre sur ce problème, il pose les conclusions suivantes : 1° Le bien étant une qualité simple et réelle dans les actions, on ne peut en rapporter l'idée qu'à une faculté qui nous donne des idées originales et qui saisisse dans les choses les qualités qui y sont ; 2° on ne peut donc rapporter cette idée à un sens de la nature du goût et de l'odorat, car de tels sens ne nous révèlent pas ce que sont les choses, mais simplement l'idée qu'elles produisent sur nous ; 3° on ne peut non plus la rapporter à la raison, si, par raison, on n'entend que la faculté qui saisit les rapports et déduit les conséquences des idées déjà obtenues, car l'idée de bien est une idée originale, première, et non l'idée d'un rapport ou d'une conséquence ; 4° mais si, par *sens*, on entend une faculté analogue à celle qui saisit l'étendue dans les corps, et si, par *raison*, on entend la raison intuitive qui nous donne les idées simples et originales d'espace, de durée, de cause, on peut rapporter l'idée de bien à un sens ou à la raison ; 5° quant au choix pour ces deux origines, Stewart incline pour la raison, mais en déclarant que la question devient sans importance du moment que l'on admet que les mots *bien* et *mal* représentent des qualités simples et réelles des actions. »

Tel est, en substance, le système de Dugald-Stewart ; il est tout à fait identique avec celui de Price ; mais celui-ci n'a pas su le condenser et le réduire en un corps de doctrine harmonieux et compacte. Le système de Price est, comme on voit, une théorie qui lui est commune avec l'école écossaise. De fait, Price est un des pères de cette école et compte à ce titre parmi les philosophes les plus distingués du dernier siècle en Angleterre.

A consulter sur Price : *Mémoires sur sa vie* (Londres, 1 vol. in-8°, 1815). Ces *Mémoires* ont été mis au jour par William Morgan, l'ami, le collaborateur de Price et son collègue de la Société royale de Londres.

PRICE (sir UVEDALE-), littérateur anglais, né à Foxley, comté d'Hereford, en 1747, mort dans la même ville en 1829. Grâce à sa fortune, il put se livrer sans entraves à son goût pour la théorie des beaux-arts ; Price devint baronnet en 1828. Il a publié quelques écrits : une traduction de *Pausanias* (1780) ; *Essai sur le pittoresque et sur l'avantage d'étudier les tableaux, afin de perfectionner les paysages* (1792, 2 vol. in-8°), plusieurs fois réédité ; *Essai sur la prononciation moderne des langues grecque et latine* (Oxford, 1827). Ses écrits ont été réunis et publiés en 1842.

PRICE (James HIGGINBOTHAM-), chimiste anglais, né en 1752, mort en 1783. Il se fit recevoir docteur en médecine, exerça son art à Guildford (Surrey) et dut à de nombreux travaux et à des expériences chimiques d'être nommé membre de la Société royale de Londres. En 1781, un de ses parents lui légua toute sa fortune, sous la condition de changer son nom d'Higginbotham en celui de Price. L'année suivante, il prétendit avoir trouvé la pierre philosophale et le secret de faire de l'or, envoya au roi des échantillons d'un métal qu'il avait obtenu, fut sommé par la Société royale de répéter, devant deux de ses membres, ses expériences, ne réussit point et s'empoisonna en buvant de l'essence de laurier rose. On lui doit un ouvrage intitulé : *An account of experiments on mercury, silver and gold* (Oxford, 1782, in-4°), dans lequel il consigna le résultat de ses recherches.

PRICE (Guillaume), orientaliste anglais, né en 1780, mort en 1830. De bonne heure il entra au service de la compagnie des Indes, devint capitaine et fut attaché en 1810, en qualité de secrétaire et d'interprète, à sir Gore Ouseley, envoyé comme ambassadeur en Perse. Pendant le temps qu'il passa dans ce pays, il s'attacha à se perfectionner dans la connaissance du persan, à déchiffrer les inscriptions cunéiformes, et fit une étude particulière de celles qu'on a trouvées dans les ruines de Persépolis. De retour en Angleterre, il devint membre de la Société royale de Londres et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dialogues et grammaire de la langue persane* (Worcester, 1822, in-4°) ; *Grammaire de trois principales langues de l'Orient, l'indoustani, le persan et l'arabe* (Londres, 1823, in-8°) ; *Voyage de l'ambassade anglaise en Perse*, avec fig. (1825, 4 vol. in-8°), contenant deux mémoires sur les antiquités de Persépolis et de Babylone ; on y trouve beaucoup d'explications hasardées et peu satisfaisantes sur les inscriptions cunéiformes ; *Eléments de la langue sanscrite* (Londres, 1827, in-4°) ; *Nouvelle grammaire de la langue indoustani* (Londres, 1828). On lui doit aussi diverses traductions d'ouvrages persans et des notices.

PRICE (David), orientaliste anglais, mort vers 1835. Il fut major au service de la compagnie des Indes, passa de longues années dans la Turquie d'Asie, en Perse, dans l'Inde et publia plusieurs ouvrages estimés sur l'histoire et les langues de l'Orient. Nous citerons de lui : *Tableau chronologique* ou *Mémoire sur les principaux événements de l'histoire mahométane depuis la mort du législateur des Arabes jusqu'à l'avénement de l'empereur Akbar* (Londres, 1811-1821, 3 vol. in-4°) ; *Essai sur l'histoire d'Arabie avant Mahomet* (Londres, 1824) ; *Mémoires de Djihanghir, empereur de l'Indoustan* (Londres, 1828, in-4°), traduit du persan.

PRICE (Thomas), littérateur et antiquaire anglais, né dans le comté de Brecknock, pays de Galles, en 1787, mort en 1848. Comme son père, il entra dans les ordres (1842) et devint, en 1825, vicaire de Cwmsdu. Price était musicien et dessinateur. Il employa la plus grande partie de son temps à étudier la littérature galloise, les antiquités de son pays natal. Il écrivait avec beaucoup de charme et d'élégance l'idiome gallois et collabora à de nombreux journaux rédigés dans cette langue. Son principal ouvrage est une *Histoire du pays de Galles depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la mort de L'lewelyn ap Ceruffyd* (1836-1812, in-8°), écrite en gallois et très-estimée. Ses autres ouvrages les plus remarquables ont été réunis et publiés sous le titre de : *Restes littéraires* (Llandovery, 1854-1855, 2 vol. in-4°).

PRICE (Sterling), général américain, surnommé **Old Pap**, né en Virginie, mort en 1865. Il alla habiter le Missouri, où il fut élu député au congrès fédéral en 1845, devint, lors de la guerre du Mexique, colonel d'un régiment de volontaires, fut nommé, en 1847, brigadier général, puis remplit successivement les fonctions de gouverneur du Missouri (1853-1857) et celles de directeur de la banque de cet Etat. Lorsque, après l'élection de Lincoln à la présidence, les Etats méridionaux de la grande république américaine se séparèrent des Etats du Nord, afin de pouvoir maintenir intacte l'odieuse institution de l'esclavage, Price se prononça en faveur des séparatistes, devint président de la commission sécessionniste du Missouri, se mit à la tête des forces militaires, dut battre en retraite, en juin 1861, devant les fédéraux commandés par le général Lyon, organisa la défense, reprit l'offensive, battit Mac-Culloch à Wilson's Creek (10 août), prit Lexington, qu'il dut évacuer peu après, reçut le grade de major général, se signala, en 1862, aux batailles de Pearidge, de Juka, de Corinth, commanda ensuite un corps d'armée dans la Louisiane, le Texas et l'Arkansas et mourut après avoir fait, en 1861, une brillante campagne dans le Missouri.

PRICHARD (James COWLES), ethnologue anglais, né à Ross, comté d'Hereford, en 1785, mort en 1848. Il étudia la médecine à Edimbourg et s'y fit recevoir docteur avec une thèse *Sur l'histoire physique du genre humain*. Après avoir exercé quelque temps la pratique de son art à Bristol, il y fut nommé, en 1810, médecin du dispensaire de Clifton et de l'hôpital de Saint-Pierre ; mais ni les devoirs de son emploi ni les soins à donner à une clientèle fort étendue ne l'empêchèrent de se livrer aux études que sa thèse avait inaugurées. En 1813, il fit paraître ses *Recherches sur l'histoire physique du genre humain*, qui ne formaient qu'un volume à leur première édition, mais dont la seconde (1826) en compta deux et la troisième (1849) trois. Dès sa publication, ce livre prit le premier rang parmi les ouvrages sur l'ethnologie, et la dernière édition est le traité le plus complet que l'on possède sur l'histoire naturelle de l'homme. Anatomiste et physiologiste éminent, le docteur Prichard fut l'un des premiers qui cherchèrent à arriver par l'étude de la philologie à l'histoire des variétés des races humaines, ainsi que le prouve le mémoire qu'il lut, en 1832, à l'Association britannique, *Sur l'application des recherches philologiques et physiques à l'histoire de l'espèce humaine*. Quelques années avant, il était devenu médecin de l'hôpital des fous du comté de Gloucester, et l'activité qu'il déploya dans ces fonctions le fit nommer, en 1845, membre de la commission des aliénés. Il alla alors se fixer à Londres, où il résida jusqu'à sa mort. On a encore de lui les ouvrages suivants : les *Maladies du système nerveux* (1822) ; *Traité sur la folie ; Des différentes formes de la folie par rapport à la jurisprudence ; Histoire naturelle de l'homme* (1843) ; *Sur l'origine orientale de la langue celtique ; Analyse de la mythologie égyptienne ; Examen de la doctrine du principe vital*, etc. Il avait, en outre, été l'un des collaborateurs les plus actifs de l'*Encyclopédie de médecine pratique*. Il était membre de la Société royale de Londres et président de la Société ethnologique, ainsi que de l'Association provinciale, médicale et chirurgicale.

PRIDEAUX (Jean), théologien anglais, né à Stowford (Devonshire) en 1578, mort en 1650. Grâce à son amour du travail et à une mémoire heureuse, il se fit rapidement remarquer et devint à Oxford, en 1602, membre du collége d'Exeter, dont il fut nommé recteur dix ans plus tard et qui, sous sa direction, acquit un haut degré de prospérité. En 1615, il avait remplacé Robert Abbot comme professeur de théologie. En 1641, le marquis d'Hamilton, son ancien élève, lui fit donner l'évêché de Worcester ; mais, après la chute de Charles Ier (1649), Prideaux, dont les opinions royalistes étaient connues, fut privé de ses revenus et se vit contraint, pour vivre, de vendre sa bibliothèque. Ses principaux ouvrages sont : *Tabulæ ad grammaticam græcam introductoriæ* (Oxford, 1608, in-4°) ; *Viginti duæ lectiones de totidem religionis capitibus præcipue hoc tempore controversis* (Oxford, 1648, in-fol.) ; *Tredecim orationes inaugurales et alia opuscula* (Oxford, 1648, in-fol.) ; *Fasciculus controversiarum theologicarum* (Oxford, 1649-1651, in-4°) ; *Scholasticæ theologiæ syntagma mnemonicum* (Oxford, 1651, in-4°) ; *Manuductio ad theologiam polemicam* (Oxford, 1657, in-8°) ; *Opera theologica omnia* (Zurich, 1692, in-4°).

PRIDEAUX (Humphry), historien et antiquaire anglais, né à Padstow (Cornouailles) en 1648, mort en 1724. Il prit à Oxford le grade de maître ès arts, entra dans les ordres, se fit remarquer par son érudition, devint pasteur à Saint-Clément, professeur d'hébreu au collége de Christchurch (1679), obtint ensuite plusieurs bénéfices et, après avoir passé son doctorat en théologie, il alla s'établir dans sa prébende de Norwich (1681). A cette époque, il écrivit plusieurs ouvrages de controverse et combattit avec ardeur l'indifférence religieuse qui s'était introduite en Angleterre à la suite des troubles politiques. En 1691, on lui offrit la chaire d'hébreu à l'université d'Oxford, mais il la refusa. S'étant fait opérer de la pierre par un chirurgien malhabile en 1710, il ne se rétablit jamais complétement, mais continua néanmoins à se livrer jusqu'à sa mort à l'étude. Outre une édition de *Florus*, la traduction de deux traités de Maimonide et plusieurs ouvrages théologiques oubliés, on lui doit : *Marmora Oxoniensia ex Arundellianis seldenianis aliisque conflata cum perpetuo commentario* (Oxford, 1676, in-fol.), avec de savantes dissertations ; *Vie de Mahomet* (1697), traduite en français par Larroque (1698) ; *Histoire des Juifs et des nations voisines depuis la décadence des royaumes d'Israël et de Juda jusqu'à la mort de Jésus-Christ* (Londres, 1715-1718, 6 vol. in-8°), ouvrage qui a obtenu en Angleterre un succès prodigieux, a eu de nombreuses éditions et a été traduit en plusieurs langues, notamment en français (Amsterdam, 1722).

PRIE s. f. (prî — du gr. *prion*, scie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe et l'Afrique.

PRIE (René DE), cardinal français, né en Touraine en 1451, mort à Lyre, près d'Evreux, en 1519. Grâce à son cousin, le cardinal Georges d'Amboise, il devint archidiacre de Bourges, protonotaire apostolique, fut pourvu de riches abbayes, reçut le titre d'aumônier du roi, puis l'évêché de Bayeux en 1498. Après avoir suivi Louis XII dans son expédition contre les Génois, René de Prie obtint de Jules II le chapeau de cardinal (1507). Deux ans plus tard, malgré la défense du pape, alors en guerre avec le roi de France, il quitta Rome, alla assister au concile de Pise (1511), convoqué par Louis XII, et fut alors déclaré déchu du cardinalat, qui, à la mort du pape, lui fut rendu. De Prie devint évêque de Limoges en 1510, de Lectoure en 1512, célébra, en 1514, le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre et tint un synode à Bayeux en 1515. — Son frère, Aymard DE PRIE, devint chambellan de Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition de Naples, se conduisit brillamment à la bataille de Fornoue, à la prise de Capoue (1501), à la défense de Thérouanne (1513) et fut nommé, en 1523, grand maître des arbalétriers de France.

PRIE (Jeanne-Agnès DE BERTHELOT, marquise DE), maîtresse du duc de Bourbon, née à Paris en 1698, morte le 7 octobre 1727. Dans sa courte carrière de vingt-neuf ans, elle sut acquérir un rang parmi les plus intrigantes et les avides maîtresses de princes. Elle était fille d'Etienne Berthelot, seigneur de Pléneuf, riche traitant dont la fortune, s'il faut en croire Saint-Simon, n'avait pas une source très-pure. « La famille de Berthelot, tous gens d'affaires, dit-il, qui avaient obtenu, s'aidant les uns les autres, de hauts emplois dans la finance ; ils s'étaient gorgés par bien des métiers, avaient amassé des trésors dans les vivres et les hôpitaux des armées. Le ministre Voysin avait fait d'Etienne Berthelot son premier commis. Recherché en 1716 par la chambre de justice, il fit une banqueroute frauduleuse et prodigieuse. » Il n'en tenait pas moins à Paris, vers 1712, une opulente maison dont sa femme, aussi spirituelle que galante, faisait les honneurs. Ils marièrent leur fille, Agnès, au marquis de Prie, issu d'excellente famille, parrain du roi et allié à Mme de Ventadour, mais sans fortune ; Mme de Prie fut présentée au roi et son mari nommé immédiatement à l'ambassade de Turin (1713). De retour à Paris (1719) et ambitieuse de déployer ses talents sur un grand théâtre, elle essaya d'abord d'être la maîtresse du Régent, parvint bien à coucher avec lui, ce qui n'était pas difficile ; mais, ne réussissant pas à le gouverner, elle se rejeta sur le duc de Bourbon, tout en conservant un autre amant, d'Alincourt, que la jalousie du prince la contraignit enfin à renvoyer. Ils se voyaient dans une petite maison de la rue Sainte-Apolline et leur liaison resta quelque temps secrète, puis ils l'affichèrent aux yeux de toute la cour.

Mme de Prie profita aussitôt de sa puissance pour se venger de Le Blanc et du comte de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet, dont elle avait à se plaindre; elle saisit pour perdre Le Blanc l'occasion de la banqueroute de La Jonchère, trésorier de l'extraordinaire de la guerre, qui fut mis à la Bastille; et comme La Jonchère était une créature de Le Blanc, elle accusa Le Blanc d'avoir puisé dans sa caisse et d'avoir ainsi déterminé la banqueroute. Le Blanc et M. de Belle-Isle rejoignirent La Jonchère à la Bastille, et la chambre de l'Arsenal fut chargée d'instruire leur procès. Exerçant une influence souveraine sur le duc de Bourbon, d'abord président du conseil de régence, puis ministre (1723) et l'un des plus ineptes qu'ait eus la monarchie, la marquise régna véritablement sur la France de 1723 à 1726. Elle ne fut du reste que l'instrument des frères Pâris, qui lui durent leur haute fortune. Ses déprédations, augmentées de celles du duc et de celles de ses banquiers favoris, mirent le Trésor à sec.

Le duc avait déjà une haute idée de la valeur de sa maîtresse; les Pâris changèrent cette estime en véritable admiration. Chaque projet, avant de lui être présenté, était concerté avec elle; on avait soin d'y laisser quelque rectification à faire, qui passât la capacité du prince et lui échappât; cette rectification, indiquée d'avance par les quatre frères à leur protectrice, elle la trouvait d'emblée, et tout le monde se récriait sur le génie qui faisait d'elle un profond politique, et le duc imbécile se félicitait de posséder une telle Egérie. Ce fut elle qui écarta Mlle de Vermandois, qui était proposée pour femme à Louis XV et qu'elle trouva trop peu maniable; après avoir hésité entre quelques autres prétendantes, elle fit adjuger la couronne à Marie Leszczinska, fille du roi Stanislas. Celle-ci, douce et reconnaissante, laissa à Mme de Prie son autorité, l'agrandit même en lui accordant des charges à la cour, en faisant d'elle son amie, sa familière. La fille du traitant Pléneuf, devenue une vraie puissance, dispensatrice des faveurs, instrument de toutes les vengeances, eut alors sa cour de poëtes et de flatteurs, parmi lesquels il faut compter Voltaire, qui lui dédia sa comédie de l'*Indiscret*, accompagnée d'un envoi en vers fort galants :

> Vous qui possédez la beauté
> Sans être vaine ni coquette,
> Et l'extrême vivacité
> Sans être jamais indiscrète;
> Vous à qui donnèrent les dieux
> Tant de lumières naturelles
> Un esprit juste, gracieux,
> Solide dans le sérieux
> Et charmant dans les bagatelles,
> Souffrez qu'on présente à vos yeux
> L'aventure d'un téméraire
> Qui, pour s'être vanté de plaire,
> Perdit ce qu'il aimait le mieux.
> Si l'héroïne de la pièce,
> De Prie, eût eu votre beauté,
> On excuserait la faiblesse
> Qu'il eut de s'en être vanté.
> Quel amant ne serait tenté
> De parler de telle maîtresse,
> Par un excès de vanité
> Ou par un excès de tendresse!

Voltaire a adressé à Mme de Prie bien d'autres épîtres et petits vers. Il n'est même pas impossible qu'il en ait été récompensé galamment; lorsqu'il s'agit de le mettre à la Bastille, pour son affaire avec le chevalier de Rohan, le duc de Bourbon refusa d'abord la lettre de cachet; ce qui le décida, c'est qu'on lui apporta un quatrain du poëte adressé à la marquise et contenant une déclaration en règle.

La fortune de Mme de Prie allait baisser. Le procès qu'elle avait fait intenter à Le Blanc et au comte de Belle-Isle aboutit enfin et tourna contre elle; ils furent acquittés et à son tour elle se vit sous le coup d'une accusation grave. A la suite d'une pluie abondante qui avait noyé les blés (1726), il y eut sur les grains une hausse formidable; le bruit se répandit que Mme de Prie en avait fait acheter pour des sommes énormes en prévision d'une famine prochaine. Enfin, ayant voulu briser l'influence de l'évêque de Fréjus dans le ministère pour que le duc de Bourbon gouvernât seul le roi, l'événement contraire advint et ce fut le duc de Bourbon qui fut disgracié. Le 11 juin de cette même année, le roi venait de partir pour Rambouillet et le duc, désigné pour le suivre, s'apprêtait à partir à son tour, lorsqu'un capitaine des gardes se présenta chez lui et, au nom du roi, lui signifia de se retirer à Chantilly. Quant à Mme de Prie, une lettre de cachet l'exilait à sa terre de Courbe-Epine. Elle crut d'abord à un malheur d'un instant, à un nuage qui devait passer; elle s'éloigna, promettant à ses amis un prochain retour. Mais cet espoir ne tint pas contre la nouvelle qu'elle apprit, à peine arrivée dans ses terres, que sa place de dame du palais lui était ôtée et donnée à Mme d'Halaincourt. Voyant alors clairement qu'elle était chassée de Versailles à n'y jamais reparaître, elle essaya de lutter contre le chagrin qui la minait; elle lança des invitations, fit jouer la comédie, la joua elle-même et s'ingénia à trouver toutes sortes de distractions. L'ennui fut plus fort. « Il lui prit, dit d'Argenson, un chagrin si tenace, si obstiné, si violent, qu'elle commença de maigrir à vue d'œil, sans que les médecins pussent attribuer à son mal d'autre cause que les nerfs et les vapeurs. Alors elle vit bien que tout était fini pour elle, puisque, après la faveur, la beauté la quittait. Elle résolut, en conséquence, de s'empoisonner et fixa d'avance le jour et l'heure, bien décidée à ne rien changer à cette résolution. Elle avait en ce temps-là pour amant un garçon d'esprit et de cœur, nommé d'Amfréville. A lui, comme aux autres, elle avait annoncé sa mort. Deux jours avant le moment indiqué, elle lui fit cadeau d'un diamant valant à peu près 100 louis; mais, en même temps, elle le chargea d'aller porter à Rouen, à l'adresse d'une personne dont elle lui fit promettre de taire le nom, pour plus de 50,000 écus de diamants. Lorsqu'il revint de sa mission, Mme de Prie n'existait plus; elle était morte à l'heure et au jour dits. L'inspection du corps ne laissa aucun doute sur le genre de mort; elle s'était empoisonnée et les douleurs de son agonie avaient été telles, que ses pieds étaient tordus, la pointe du côté des talons. »

PRIÉ, ÉE (pri-é) part. passé du v. Prier. A qui l'on adresse, à qui l'on a adressé une prière :

> Le dieu des eaux, *prié* par l'immortelle,
> De son trident frappa le fond des mers
> Et, sous ses mains, vit une île nouvelle
> Naître à l'instant au sein des flots amers.
> MALFILATRE.

— Convié, invité : *Je viens vous dire que tous les gens* PRIÉS *sont ici.* (Dancourt.)

— Où l'on va sur invitation en règle : *Repas, dîner* PRIÉ. *Soirée* PRIÉE. *Elle était souvent forcée d'accepter ces grands dîners* PRIÉS *qu'on offrait au chef de division.* (Balz.) *Il existait certains fidèles qui, sauf les soirées* PRIÉES, *venaient tous les jours.* (Balz.)

PRIE-DIEU s. m. Meuble sur lequel on s'agenouille pour prier, et qui se compose d'un marchepied et d'un accoudoir : *Aujourd'hui encore, on voit à Versailles le* PRIE-DIEU *au pied duquel Louis XIV rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes.* (Denne-Baron.) ‖ Pl. PRIE-DIEU.

— Syn. de PRIER-DIEU.

PRIEGNITZ ou **MARCHE ANTÉRIEURE** ancien pays de Prusse, dans la province de Brandebourg, régence de Potsdam; il était compris entre le Hanovre, le Mecklembourg, le duché de Magdebourg, la marche Centrale et la Vieille marche et avait pour chef-lieu Perleberg. Il forme aujourd'hui, dans la régence de Potsdam, les cercles de Priegnitz oriental et de Priegnitz occidental.

PRIEGO, ville d'Espagne, province et à 75 kilom. S.-E. de Cordoue; 13,464 hab. Récolte et commerce d'huile et de fruits renommés; filature de soie, tanneries, tisseranderies. Elle s'élève partie sur un terrain uni, partie sur une hauteur escarpée, ramification de la sierra de Algarinejo. On y voit les restes d'un vieux château construit sous les Romains, réparé et agrandi par les Maures.

PRIÈNE, ville de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte occidentale, dans l'Ionie, en face de l'île de Samos, entre le mont Mycale et l'embouchure du Méandre. Priène, située sur le bord de la mer, avait deux ports de commerce très-fréquentés; au temps de Strabon, les atterrissements du Méandre avaient reporté la ville à 40 stades dans les terres. Les ruines de cette ville, patrie de Bias, se voient près du village turc de Samsoun, au N.-O.; elles se composent d'un grand nombre de murs qui couvrent une grande surface de terrain sur le flanc d'une colline. Au-dessus se dresse perpendiculairement un rocher qui porte quelques traces de l'acropole.

PRIER v. a. ou tr. (pri-é — lat. *precari*, mot que l'on rattache à la racine sanscrite *prach*, prier, demander, louer, d'où le sanscrit *âprach*, célébrer par des prières, *parchâ, parchanâ, prachanâ*, demander. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous priions; que vous priiez*). Conjurer ou honorer par des prières, par des discours où l'on expose ses besoins ou son respect religieux : PRIER *Dieu.* PRIER *les saints. Ou les dieux peuvent quelque chose ou ils ne peuvent rien : s'ils ne peuvent rien, pourquoi les* PRIER? *s'ils peuvent, demande-leur de régler tes désirs plutôt que ta destinée.* (Marc-Aurèle.) *On commence par* PRIER *Dieu sans y croire, et puis l'on y croit parce qu'on l'*A PRIÉ. (Bougeart.)

> Chacun *prie* à son gré le Dieu de l'univers;
> Je lui laisse à juger tous les cultes divers.
> VIENNET.

— Supplier humblement, conjurer avec instance : PRIER *quelqu'un de quelque chose, de faire quelque chose. Je vous* PRIE *de le protéger, de lui être utile.* PRIEZ-*le de ma part de venir me parler.* (Acad.)

> La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
> On a beau la *prier*,
> La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
> Et nous laisse crier.
> MALHERBE.

— Inviter, convier : *On l'*A PRIÉ *à dîner. On l'*A PRIÉ *de la soirée, de la fête. Si on le* PRIE *de s'asseoir, il se met à peine sur le bord d'un siége.* (La Bruy.)

> Pour se venger de cette tromperie,
> A quelque temps de là la cigogne le *prie.*
> — Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis
> Je ne fais point cérémonie.
> LA FONTAINE.

— Absol. : *Passer les nuits à* PRIER. PRIER *pour les morts.*

> Elle est à bien *prier* exacte au dernier point,
> Mais elle bat ses gens et ne les paye point.
> MOLIÈRE.

> O femme! étrange objet de joie et de supplice!
> Mystérieux autel où, dans le sacrifice,
> On entend tour à tour blasphémer et *prier!*
> A. DE MUSSET.

— *Prier comme le bon Dieu, Prier à mains jointes*, Prier avec toute l'insistance, avec toute l'ardeur possibles.

— *Prier quelqu'un de son déshonneur*, Lui demander une chose honteuse.

— *Je vous prie, Je vous en prie*, Formule polie dont on accompagne une demande : *Dites-moi*, JE VOUS PRIE, JE VOUS EN PRIE, *ce que cela signifie. Je frémis seulement à y songer; n'en parlons jamais*, JE VOUS PRIE. (J.-J. Rouss.)

> Pas de remercîments surtout, *je vous en prie;*
> Faire votre bonheur est ma coquetterie.
> C. DOUCET.

‖ S'emploie aussi par menace : *Ne recommencez pas*, JE VOUS EN PRIE. JE VOUS EN PRIE, *que cela n'arrive plus.*

— *Je prie Dieu que*, Sert à exprimer un souhait que l'on forme : JE PRIE DIEU QU'*il vous conserve à vos amis.*

— *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, Formule par laquelle le roi terminait ses lettres.

— *Il ne prie pas comme il joint les mains*, Se dit d'un hypocrite.

— *La viande ne prie pas les gens*, Ce repas, ces mets n'excitent point l'appétit des convives.

— *Se faire prier*, N'accorder une chose qu'après des instances : *Aimer à* SE FAIRE PRIER. *Venez donc, sans* VOUS FAIRE PRIER. ‖ *Ne pas se faire prier*, Faire une chose avec empressement : *Quand il s'agit de boire, il* NE SE FAIT PAS PRIER.

Se prier v. pr. S'inviter soi-même, venir sans être invité : *N'ayant pas été prié, il* S'EST PRIÉ *lui-même.*

— **Syn. Prier, conjurer, implorer**, etc. V. CONJURER.

— **Prier à** ou **de, inviter.** V. INVITER.

— Gramm. *Prier*, suivi de la préposition *à* et d'un infinitif, présente l'invitation comme étant plus importante que l'action même marquée par l'infinitif : on *prie à* dîner surtout parce qu'on tient à faire une invitation quelconque; *dîner* est alors la chose secondaire. Quand on emploie la préposition *de*, au contraire, c'est l'infinitif qui exprime la chose importante : on *prie* quelqu'un *de* faire quelque chose, parce qu'on désire vivement que cette chose soit faite.

PRIER-DIEU s. m. Prière, moment où l'on priait, à la cour du roi de France : *Assister au* PRIER-DIEU. *S'absenter pendant le* PRIER-DIEU. ‖ On disait aussi PRIE-DIEU.

PRIÈRE s. f. (pri-è-re — rad. *prier*). Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou aux puissances célestes, pour demander des grâces ou pour les honorer : *La* PRIÈRE *du matin. La* PRIÈRE *du soir. Les* PRIÈRES *de l'Eglise. Réciter des* PRIÈRES. *Faire sa* PRIÈRE. *La* PRIÈRE *fait la moitié du chemin vers Dieu; le jeûne conduit jusqu'à la porte de son palais et l'aumône y donne l'entrée.* (Abdal-Aziz.) *On ne peut ordonner des* PRIÈRES *publiques qu'avec l'autorisation du gouvernement.* (Dupin.)

> Mes *prières* n'ont pas le mérite qu'il faut
> Pour avoir attiré cette grâce d'en haut.
> MOLIÈRE.

> Il attirait les yeux de l'assemblée entière
> Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa *prière.*
> MOLIÈRE.

— Demande instante d'une grâce : *Avoir recours à la* PRIÈRE, *aux* PRIÈRES. *Faire une* PRIÈRE *à quelqu'un. Se rendre aux* PRIÈRES *de quelqu'un. Ne repoussez pas mes* PRIÈRES. *Les* PRIÈRES *des peuples sont des ordres.* (Lally-Tollendal.)

> Le faible est écrasé du puissant qu'il offense
> Et son humble *prière* est sa seule défense.
> N. LEMERCIER.

‖ Demande polie : PRIÈRE *aux visiteurs de ne pas toucher aux objets exposés.*

— Par ext. Action méritoire et qui concilie la faveur céleste : *L'aumône est la* PRIÈRE *par excellence; elle atteint toujours un but.* (Fén.) *Quelle* PRIÈRE *plus agréable que d'essuyer les larmes du pauvre!* (Boss.)

— En poésie, on personnifie la prière : *Homère a fait des* PRIÈRES *des déesses boiteuses.*

> La *Prière* tremblante est la fille des dieux.
> M.-J. CHÉNIER.

> Les *Prières*, mon fils, devant vous éplorées,
> Du souverain des dieux sont les filles sacrées.
> VOLTAIRE.

> . . . La douce *Prière*, aux lèvres gémissantes,
> Etendant ses mains suppliantes,
> Fuit la rapide Injure, au regard effaré.
> LEBRUN.

— Prov. *Courte prière pénètre les cieux*, Pour être efficace, la prière n'a pas besoin d'être longu

— Hist. relig. *Droit de premières prières*, Droit de conférer certains bénéfices, qui appartenait à quelques chapitres d'Allemagne.

— Féod. *Droit aux prières nominales*, Droit qu'avaient les seigneurs hauts justiciers d'être recommandés nominativement au prône et aux prières publiques.

— Encycl. Philos. et Théol. La *prière* est une chose naturelle à l'homme. Il n'est pas de peuple qui n'ait eu sa religion; il n'est pas de religion dans laquelle on n'ait prié. Cela se conçoit. L'homme livré à lui-même ne peut échapper au sentiment de sa faiblesse et de sa misère; lorsqu'il réfléchit à sa petitesse dans ce vaste univers, au mystère de sa destinée, lorsqu'il se trouve en face de ce voile impénétrable qui lui cache à la fois son origine et sa fin, lorsqu'il pense à la grandeur de ses souffrances, il est saisi de crainte et sent vivement sa dépendance; il éprouve le besoin de s'appuyer sur quelque chose, de se confier à quelque être qui soit capable de le protéger; il adore, il prie. La *prière* est donc le mouvement le plus naturel, le premier besoin spirituel de l'homme.

Dans la religion catholique, les *prières* peuvent être adressées à Dieu ou exclusivement à l'une de ses trois personnes, à la Vierge Marie, aux anges et aux saints. Ces trois dernières sortes de *prières* sont, aux yeux des protestants, une « superstition » et une « idolâtrie. » C'est Dieu seul qu'on doit invoquer suivant eux. Les mahométans et les israélites invoquent également Dieu seul dans leurs *prières*. Les bouddhistes s'adressent soit au Bouddha lui-même, soit à l'une des innombrables divinités subalternes qui peuplent les vingt-huit cieux du bouddhisme.

Les *prières*, dans les différentes religions, n'étaient pas toujours adressées à des divinités immatérielles. Dupuis fait remarquer que, dans les hymnes d'Orphée, on trouve d'anciennes *prières* adressées aux astres et à toutes les parties de la nature. « Il en est de même, ajoute-t-il, des hymnes attribués à Homère, dans lesquels le soleil et la lune, sous les noms de Diane et d'Apollon, sont invoqués, ainsi que du poëme séculaire d'Horace. Les livres des Perses contiennent également, à chaque page, des *prières* adressées aux astres, aux éléments, aux fleuves, aux montagnes. » (*Origine des cultes.*) Les Grecs et les Romains ont divinisé les forces de la nature. De nos jours encore, les peuples restés à moitié sauvages continuent à adresser des *prières*, non-seulement aux astres, aux fleuves, mais à des idoles en pierre ou en bois et peut-être même aux animaux qui, comme l'ibis chez les anciens Egyptiens et l'éléphant blanc dans le royaume de Siam, sont l'objet de l'adoration des fidèles de certaines religions. Quel que soit l'être naturel ou surnaturel auquel la *prière* est adressée, elle consiste en un hommage rendu à sa puissance, en un vœu dont le fidèle demande l'accomplissement ou en des remercîments pour les bienfaits dont le fidèle a été gratifié.

La *prière* peut être vocale ou mentale, publique ou privée. « Lorsque vous voudrez prier, dit l'Evangile, entrez dans votre chambre et, la porte en étant fermée, priez votre Père dans le secret. » (Matth., VI, 6.) Malgré ces paroles de Jésus-Christ, la plupart des chrétiens ont pratiqué et pratiquent jusqu'à nos jours la *prière* publique. Dans la religion chrétienne, il est permis aux fidèles de prier dans des termes choisis librement. Toutefois, ils ne doivent pas négliger l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le *Credo*; un grand nombre de *prières* ont été approuvées par l'Eglise et procurent à celui qui les prononce des avantages spirituels, tels qu'indulgences, etc. On doit distinguer la *prière* liturgique de l'Eglise associée au sacrifice de la messe et la *prière* du bréviaire, exclusivement réservée aux ecclésiastiques. Certaines *prières* sont attachées à des circonstances déterminées; telles sont les *prières* pour préserver des maladies ou pour remercier de leur heureux dénoûment, les *prières* avant et après les repas, les *prières* qui accompagnent la bénédiction nuptiale, etc.; d'autres ont lieu à des heures fixes de la journée, telles que les *prières* du matin et du soir, ou aux jours de fête déterminés par le calendrier. Les livres de *prières* contiennent des *prières* rédigées à l'usage des fidèles pour toutes les circonstances de la vie.

Les *prières*, courtes chez les premiers chrétiens, étaient très-longues et devaient être récitées du matin au soir pendant le moyen âge. Saint Philippe de Néri introduisit même chez les fidèles une pratique de dévotion qui consistait à prier sans interruption pendant quarante heures. Plusieurs se conformèrent à ces préceptes; d'autres ne prièrent que le jour pendant trois jours de suite; d'autres enfin pendant trois dimanches ou trois jours de fête de suite, et la *prière* des quarante heures tomba peu à peu en désuétude et fut abandonnée. L'usage des rosaires et des litanies a été conservé jusqu'à nos jours. Il est permis au fidèle de prier plus ou moins longtemps; cela dépend de sa volonté et du temps dont il peut disposer. Il est méritoire pour le fidèle de prier souvent; il doit réciter tous les jours quelques *prières* ou tout au moins l'Oraison dominicale. Plusieurs conditions sont nécessaires pour que la *prière* soit valable aux yeux de l'Eglise. « Il faut, disent les théologiens, prier : 1° avec humi-

lité; 2° avec une ferme confiance dans la bonté de Dieu et avec une foi inébranlable en l'efficacité de la *prière;* 3° au nom de Jésus-Christ; 4° en vue de l'avancement du règne de Dieu et de sa justice. »

La *prière* ne suffit pas pour assurer le salut du chrétien. « Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux. » (Matth., VI, 21.) Cependant la *prière* procure à celui qui l'a faite dans les conditions de sincérité et de piété voulues de nombreux avantages spirituels et temporels. Elle contribue à le rendre plus vertueux et plus parfait; elle attire sur lui la faveur divine; elle suffit même pour le laver de quelques-uns de ses péchés; enfin elle contribue à faire exaucer les vœux par lui exprimés.

Quelques philosophes ont cru découvrir diverses contradictions entre la théorie de la *prière* chrétienne et les dogmes orthodoxes concernant Dieu et la Providence. Le raisonnement de Maxime de Tyr, tel que le reproduit Voltaire, résume à peu près tout ce qui a été dit à ce sujet. « Voici la substance des idées de ce Maxime, dit Voltaire. L'Eternel a ses desseins de toute éternité. Si la *prière* est d'accord avec ses volontés immuables, il est très-inutile de lui demander ce qu'il a résolu de faire. Si on le prie de faire le contraire de ce qu'il a résolu, c'est le prier d'être faible, léger, inconstant; c'est croire qu'il soit tel, c'est se moquer de lui. Ou vous lui demandez une chose juste; en ce cas il la doit, et elle se fera sans qu'on l'en prie; ou la chose est injuste, et alors on l'outrage. Vous êtes digne ou indigne de la grâce que vous implorez : si digne, il le sait mieux que vous; si indigne, on commet un crime de plus en demandant ce qu'on ne mérite pas. » (*Dictionnaire philosophique.*)

Voltaire lui-même, quoique déiste, est adversaire de la *prière*. « La résignation est, dit-il, tout ce qui semble convenir entre la créature et le créateur. » Un seigneur de son temps aurait été, d'après lui, adversaire décidé des *prières* au point d'avoir sommé par huissier le curé de sa paroisse de ne plus le nommer dans les *prières* publiques parce que, prétendait-il dans l'acte de sommation réel ou supposé, cité par Voltaire et assaisonné de plusieurs arguments de théologie, « la prière est un acte de rébellion contre la divinité, puisqu'elle tend à conformer le vouloir divin au vouloir de l'homme. » Un philosophe déiste contemporain, M. Patrice Larroque, a attaqué l'Oraison dominicale avec beaucoup de passion. Selon lui, la *prière* ne doit avoir pour objet de demander à Dieu ni faveur personnelle, puisque ce serait de l'égoïsme, ni bonnes résolutions, puisque cela dépend de nous. M. Larroque propose d'y substituer une formule de *prière* des plus bizarres. (*Rénovation religieuse*, p. 330.)

Porphyre avait de même demandé aux prêtres païens « de quelle autorité ils ont soumis la divinité aux passions humaines, la faisant rechercher le culte des créatures, agréer leurs sacrifices et leurs offrandes, se plaire à leurs pénitences et à leurs mortifications, calmer sa colère à la vue de leurs larmes de repentir, changer les décrets de la Providence à leur *prière*, modifier les lois éternelles à leur sollicitation? » Jamblique répondait que, « quoique la divinité soit impassible et que nos *prières* n'influent point sur sa détermination, cependant, comme elle nous accorde les biens dont nous sommes dignes, la *prière*, qui calme nos passions et nous rend meilleurs, nous donne aussi de plus grands droits à la faveur du ciel, avec lequel elle nous met en relation intime et directe. » Telle a été aussi la réponse faite de tout temps par les chrétiens aux objections qu'a soulevées la pratique des *prières*. Un certain nombre de *prières* passent pour procurer aux fidèles qui les récitent les avantages les plus merveilleux. Le nombre en est très-considérable. Citons seulement une *prière* à la sainte Vierge, imprimée en 1873 à la suite d'une « lettre très-authentique de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, à la cité de Messine » (Paris, imprimerie Goupil) : « Celui qui lit cette *prière*, qui l'entendra lire ou la portera sur lui ne mourra pas subitement, ne se noiera pas, aucun venin ne pourra l'empoisonner, etc. Lorsque cette *prière* est déposée dans une maison, elle est préservée de la foudre et du tonnerre, et celui qui journellement lira cette *prière* sera prévenu trois jours avant sa mort, par un signe divin, de l'heure de son trépas. »

Les demandes que les fidèles des diverses religions ont adressées et adressent de nos jours encore à leurs dieux n'ont pas toujours été des demandes morales et justes. « Les auteurs profanes, aussi bien que les écrivains ecclésiastiques, dit l'abbé Bertrand, attestent que la plupart des *prières* des païens étaient des crimes, des désirs et des demandes contraires à la justice, à la pudeur, à la charité, à la bonne foi, et telles que l'on n'aurait pas osé les faire en public. » (*Dictionnaire de toutes les religions.*)

Il n'est pas besoin de chercher dans l'histoire ancienne pour trouver l'exemple de *prières* de cette espèce. Les brigands italiens se sont, pendant plusieurs siècles, livrés à toute sorte de crimes en priant chaque fois dévotement la sainte Vierge de leur en faciliter la réussite et en la remerciant en cas de succès. De nos jours encore, combien de chrétiens ne s'oublient-ils pas, dans l'église, à demander la réussite de coups de bourse ou d'intrigues d'amour? De pareils souhaits adressés au Dieu des catholiques sont un péché d'après la doctrine catholique elle-même.

Les fidèles, comme l'Eglise, peuvent prier pour une seule personne, pour une famille et même pour une ville, pour une armée ou pour une nation entière. Quelquefois ces *prières* ont lieu sur l'ordre du pape, d'autres fois sur l'invitation de la puissance séculière; c'est ainsi qu'en France l'Assemblée a ordonné des *prières* publiques à diverses reprises et notamment pendant la guerre civile de 1871. C'est ainsi que la même Assemblée sollicite le Dieu des catholiques toutes les fois que s'ouvre une nouvelle session.

Les catholiques ont l'habitude de prier pour les morts. Cette coutume, qui remonte au IIe siècle, mais qui à cette époque était simplement pour les fidèles une manière d'exprimer leur communion avec les membres de l'Eglise qui avaient quitté la terre, cette coutume prit une autre signification quand on crut au purgatoire. On supposa que les *prières* des vivants pouvaient abréger les tourments des trépassés, et on pria pour eux. Les protestants, qui repoussent le purgatoire, n'ont jamais suivi cette coutume. Dès les premiers temps, de telles *prières* leur auraient paru vaines, le sort des âmes étant, d'après eux, définitivement fixé à la mort; aujourd'hui, ils paraissent comprendre que la *prière* ne peut avoir d'efficacité que pour celui qui la fait, pour ceux qui l'entendent ou du moins pour ceux qui se savent l'objet des *prières* de leurs semblables. Comme la conception de la vie éternelle, la conception de la *prière* parmi eux s'est modifiée; on n'admet plus que Dieu puisse sauver les hommes sans leur concours; le salut n'est plus qu'un acte moral : c'est la sanctification.

— Mœurs et Cout. Les Juifs, jusqu'à la destruction du premier temple, n'eurent point de formes réglées pour la *prière*, à l'exception du *Criat schema*, qui était un acte de foi. Mais pendant la captivité de Babylone, de nombreux rapports avec les ministres des religions de la Perse, de l'Assyrie, de la Chaldée, religions pleines de rites multipliés, portèrent Esdras et les docteurs à rédiger un rituel qui, à quelques variantes près, est encore suivi par les Israélites de toutes les parties du globe. La liturgie se divise en deux parties, l'une relative au service du temple, l'autre relative à celui de la synagogue. Le ministère du temple, à l'époque du Christ, comprenait la récitation du *Décalogue* et des *Phylactères*, la bénédiction, les oblations, les psaumes, les sacrifices, la musique et, en outre, ce qui était spécial à chaque fête de l'année. Le ministère de la synagogue comportait seulement en récitation des *prières* et la lecture des Ecritures commentées et expliquées. La plus importante de ces *prières* était le *Schemoné tsré*, grande invocation à Dieu. Les Juifs ajoutèrent à leur liturgie une *prière* contre les Nazaréens et leur dieu exécrable. Le Christ et les apôtres se servaient des *prières* judaïques. Les Grecs faisaient leurs *prières* debout ou assis, et ils les commençaient toujours par des souhaits ou des bénédictions. Lorsqu'ils allaient prier dans un temple, ils se purifiaient auparavant avec l'eau lustrale. Pythagore voulait qu'on prononçât les *prières* tout haut, afin de ne rien demander dont on eût à rougir; mais, d'habitude, on les disait à voix basse. La *prière* en commun n'avait guère lieu que dans certaines adjurations solennelles adressées aux dieux à l'occasion d'événements importants, tels que la guerre, la famine, la sécheresse, la peste, etc. La plus ancienne attitude, pendant les *prières*, était d'étendre ou élever les mains, de manière à présenter la paume vers le ciel. Elever les mains vers le ciel a toujours été une posture suppliante, et on la voit représentée sur les monuments égyptiens, étrusques, etc.

Les Romains priaient debout, la tête voilée, afin de ne pas être troublés, comme dit Virgile, par quelque face ennemie et pour que l'esprit fût plus attentif aux *prières*. Un prêtre tenant un livre à la main prononçait les *prières* avec tout le monde, afin qu'on ne transposât aucun passage et qu'elles fussent faites sans confusion. Pendant qu'on priait, on touchait l'autel à la façon de ceux qui prêtaient serment. Les suppliants embrassaient aussi quelquefois les genoux des statues des dieux. Ils portaient aussi la main à la bouche, geste duquel on pense qu'a pu venir le mot *adoration* (*ad orem*). On se tournait ordinairement du côté de l'orient pour prier.

Les apôtres récitaient l'Oraison dominicale, les *prières* et formules du baptême et de l'eucharistie, leur propre symbole, les hymnes et psaumes choisis dans l'Ecriture, la bénédiction du peuple, etc. Au IIe siècle, les chrétiens adoptèrent l'usage de chanter les hymnes par chœurs alternatifs, c'est-à-dire les *antiennes*, celui de faire répondre par le peuple, soit *Kyrie eleison*, soit *amen*, à diverses supplications, oraisons, etc.; celui du trisagion, etc. Les siècles suivants virent s'ajouter successivement à la liturgie chrétienne un grand nombre de *prières* et de formules de toutes sortes.

La *prière* fut, du reste, la principale occupation des premiers chrétiens; ils priaient ordinairement en commun, surtout le matin et le soir, consacrant ainsi le commencement et la fin de la journée. Aucune occupation temporelle ne pouvait les dispenser de ce devoir. Après la *prière* publique, ils se donnaient d'habitude le baiser de paix. Ceux qui ne pouvaient se réunir à l'assemblée des fidèles, les malades, les prisonniers, les voyageurs, tâchaient cependant de s'assembler au nombre de quelques-uns. On priait même au milieu de la nuit. Chacun des actes importants de la vie, labour, semailles, moisson, récoltes, était précédé et terminé par la *prière*. On priait pour attirer la bénédiction divine sur l'œuvre et l'ouvrier, lorsqu'on commençait à bâtir une maison, à tisser une étoffe ou coudre son habit, et ainsi pour les moindres choses. La salutation, soit en se rencontrant, soit en tête d'une lettre, n'était pas seulement un témoignage d'amitié, c'était une *prière*.

Les chrétiens adoptèrent les gestes de la *prière* païenne, mais ils étendirent en même temps les bras de façon à rappeler la croix du Christ. Aujourd'hui, les prêtres seuls observent à la messe ce rit primitif, qui a été conservé dans toute son exactitude par la liturgie de l'Eglise de Lyon. Parmi les premiers chrétiens, les fidèles priaient le visage tourné vers le ciel, et les catéchumènes la tête penchée vers la terre. Ils faisaient leurs *prières* soit debout, soit à genoux. L'Eglise prescrivit qu'on priât debout les dimanches et durant tout le temps pascal, en signe de joie, et à genoux tout le reste de l'année, en signe de pénitence. Les femmes ne devaient assister que voilées à la *prière*. « Toute femme qui prie ou qui prophétise, n'ayant point la tête couverte d'un voile, déshonore sa tête, dit saint Paul; car c'est comme si elle était rasée... Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme. » (*Cor.*, XI.)

Tertullien blâme les chrétiens qui se dépouillaient de leurs pénules, à l'imitation des païens, pour rendre leurs *prières* plus agréables à la divinité.

Vers le XIIe siècle, les attitudes de la *prière* changèrent; on commença à croiser les bras sur la poitrine, ce qui est un geste de respect et d'adoration asiatique; ensuite on éleva les mains en les joignant. Enfin on en vint à la manière, usitée encore aujourd'hui, d'appliquer les mains l'une contre l'autre dans toute leur longueur, ou de croiser les doigts en les repliant par-dessus la main. Par cette attitude, les chrétiens semblaient présenter à Dieu leurs mains volontairement liées pour qu'il disposât d'eux. Dans toute l'antiquité, au contraire, on considérait comme un augure extrêmement fâcheux de joindre les mains en croisant les doigts.

Les formules des *prières* instituées par la primitive Eglise découlèrent en partie des rites judaïques et en partie furent créées spécialement pour la nouvelle religion.

« Les guèbres ou parsis, dit l'abbé Bertrand, sont invités par leur législateur à la *prière* fréquente, et peut-être n'y a-t-il point de religion où elle soit plus multipliée que dans celle de Zoroastre. Il n'est presque pas de circonstance qui n'en exige. On doit prier avant de couper une ceinture ou un habit, ses ongles ou ses cheveux; on le doit si on voit un troupeau de bœufs, un homme attaqué de la lèpre; si on a eu pendant le sommeil une souillure involontaire; si on aperçoit une ville, une contrée, un cimetière, des montagnes, la mer, des fleuves, des étangs, des sources, des puits, de grandes citernes, etc.; on le doit lorsqu'on éternue, quand on satisfait aux besoins de la nature, avant et après l'action conjugale, quand on allume une lampe ou qu'on en voit une allumée, quand on tue certains insectes ou d'autres animaux venimeux; il y a des *prières* pour bénir les aliments qu'on prépare et pour rendre grâce à Ormuzd quand on s'en est nourri; il y en a pour celui qui a besoin d'être saigné, ou qui a des glandes, des tumeurs, des abcès, la fièvre, des maux d'yeux, des maladies de foie, etc., etc. Le détail en est infini. » (*Dict. de toutes les religions.*)

Les bouddhistes pensent qu'il n'est point nécessaire de comprendre le sens des *prières* pour qu'elles soient agréables à la divinité et que l'important est d'en dire beaucoup. Ils sont même convaincus qu'il n'est pas besoin, pour plaire au Bouddha, de réciter des *prières* et qu'il suffit de regarder vaguement le papier où elles sont écrites. De là une invention très-originale au moyen de laquelle ils prient à la mécanique. On appelle cet appareil *roue à prières*. Ce sont des boîtes cylindriques ou à plusieurs angles, dont la surface est couverte de *prières* écrites en caractères d'or et qu'on fait mouvoir comme on joue de la serinette. Chaque tour de roue est compté pour le pénitent à l'égal d'une *prière* parlée. C'est une question de poignet : le plus agréable à Dieu est celui qui tourne le plus longtemps et le plus vite la manivelle. (Les *Civilisations inconnues*, p. 111.) « Les Mongols et les Thibétains de toute classe et de tout sexe, dit M. Taine, passent la journée à réciter des oraisons, en marchant, en mangeant, en jouant, surtout la *prière* de six syllabes, et la plupart du temps, à Ceylan comme en Mongolie, dans une langue qu'ils n'entendent pas. Plus on prononce, plus on écrit ou plus on imprime de ces *prières*, plus on a de mérite. Afin d'en accroître le nombre, on a remplacé l'homme par la machine. Des cylindres remplis de petits papiers où la *prière* est écrite se trouvent dans les principales rues, dans les temples et chez les particuliers; chaque tour de roue équivaut à la récitation de toutes les *prières* contenues dans le cylindre, et quelques-uns, énormes, renferment cent millions de fois la formule sacrée. Les personnes pieuses ont chez elles un serviteur dont tout l'emploi est de tourner le cylindre de famille. De grands moulins à eau et à vent font le même office. » (*Nouveaux essais de critique et d'histoire.*)

L'abus de la *prière* a été poussé presque aussi loin dans le culte de Brahma. Par exemple, le brahme Anada Rayor croyait que les paroles suivantes : *ohm prohm zrum klunm bloom ahm hohm crome srum hum paddoh aram*, répétées 400,000 fois, devaient rendre heureux dans le temps et dans l'éternité, et il les répéta pendant quarante jours un million de fois, afin d'être parfaitement heureux. Beaucoup de chrétiens, au reste, se font de la *prière* une idée qui n'est pas plus conforme au bon sens.

— *Prières pour les souverains.* Tout en prêchant hautement la fraternité universelle, les chrétiens ont donné dès l'origine l'exemple de la soumission la plus servile et la plus humiliante à tous les souverains chrétiens ou non. D'après les paroles textuelles du saint évêque Achate, « parmi tous les sujets de l'empire romain, il n'y en avait pas qui honorassent plus l'empereur (païen) que les chrétiens. » Ce respect s'exprimait principalement par des *prières* que les chrétiens faisaient pour les souverains païens.

« Je vous conjure donc, dit saint Paul aux chrétiens, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des *prières*, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté. » (*Timot.*, II.) Saint Paul recommandait aux chrétiens de prier pour Néron. Tous les Pères de l'Eglise recommandèrent après lui aux chrétiens de prier pour les empereurs païens, bien que ces empereurs fussent, suivant eux, des impies et des damnés; entre autres, saint Justin (*Apol.*, II, 71), Tertullien (*Apol.*, ch. XXX-XXXII, XXXIX), Origène (*Cels.*, 81), saint Cyprien (*Ad Dem.*), Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 1), Lactance (*Mort pers.*, ch. VII et XXXIV), Arnobe, Polycarpe, Athénagore, Théophile, etc. Les chrétiens du moyen âge prièrent pour leurs souverains chrétiens comme leurs prédécesseurs avaient prié pour les souverains païens. L'encyclique du pape Benoît XI, du 23 mars 1743, a fait passer les *prières* pour les souverains, jusque-là en usage dans plusieurs pays, en loi obligatoire pour l'Eglise. On peut compter au nombre des *prières* pour les souverains l'hymne religieux : *Domine, salvum fac regem* (ou *imperatorem*) *nostrum*; ces paroles ont été remplacées, en 1848 et en 1870, par *Domine salvam fac rempublicam*. En Russie, on chante de même dans l'église l'hymne : *Bojé tsara kran!* (Dieu protège le czar!) Les *prières* pour le czar et pour sa famille occupent une large place dans la messe gréco-russe. A plusieurs reprises pendant la durée de la messe, le pope lit à haute voix une longue liste de tous les membres de la famille du czar et demande les bénédictions du ciel pour le czar et pour tous ses parents.

— Bibliogr. Le *Messagier de tout bien* (Paris, de Marnef, sans date, in-8°); le *Livre de vraye et parfaicte oraison* (Paris, 1529, in-8°); *Epistre familière de prier Dieu, etc.* (1533, in-8°); *Traité de la prière*, par Nicole; les *Grands suffrages et dévotes oraisons à Notre-Seigneur* (Paris, in-8°); les *Saintes prières de l'âme chrétienne*, écrites et gravées par P. Moreau (Paris, 1649, in-8°); les *Saintes prières recueillies des psaumes de David*, par Pierre Martyr (Vamile, La Rochelle, 1581, in-16).

Prière. Iconogr. Homère a personnifié les prières sous des traits que ne désavouerait pas l'esprit chrétien : « Les Prières, dit-il, sont filles du maître des dieux; elles marchent d'un air affligé, le front couvert de tristesse, les yeux trempés de larmes et, pouvant à peine se soutenir sur leurs pieds chancelants, elles suivent de loin l'Injure, l'Injure altière qui court sur la terre d'un pied léger, levant sa tête audacieuse. » L'art antique ne nous offre rien qui rappelle cette admirable conception du poëte. Les figures de suppliants qu'on voit dans quelques bas-reliefs et dans quelques peintures n'ont d'autre caractère que celui de l'accablement et de la prosternation. Il était réservé à l'art chrétien de donner à la prière ce caractère d'un élan de l'âme vers l'Etre suprême, d'une invocation au Tout-Puissant, dont le Christ donna lui-même l'exemple à l'heure de sa douloureuse agonie au jardin des Oliviers. Des milliers d'artistes ont représenté cette scène mémorable de la Passion (v. ci-après PRIÈRE AU JARDIN). Les tableaux des maîtres primitifs, italiens, allemands, flamands, français, sont remplis de figures de saints et de saintes entourant la Vierge et le Christ dans l'attitude de la prière; souvent aussi, cette attitude est donnée à des personnages qui sont absolument étrangers à la scène représentée dans le tableau, aux donateurs de l'œuvre « portraicturés au naturel, » à genoux et les mains jointes. Dans les monu-

ments funéraires de l'architecture primitive, on rencontre fréquemment des figures d'hommes et surtout de femmes, debout, les mains étendues, un peu élevées vers le ciel et la face tournée vers l'orient. Ces figures, auxquelles les archéologues ont donné le nom d'*orants* (personnes qui prient), sont ordinairement vêtues avec une certaine somptuosité. « Ce luxe, dit M. l'abbé Martigny, semblerait, au premier abord, constituer une contradiction ou un contraste avec la modestie bien connue des femmes chrétiennes de la primitive Eglise. Mais, en décorant ainsi leur image, on avait bien moins pour but de retracer aux yeux ce qu'elles avaient été dans la vie que d'exprimer allégoriquement la gloire dont elles jouissaient dans le ciel. Dans les sépultures de tout genre, l'orante, placée ordinairement entre deux arbres, image hiéroglyphique du paradis, était le symbole de l'âme devenue l'épouse de Jésus-Christ et admise, à ce titre, au festin céleste. Ainsi s'explique la magnificence du vêtement de Priscille représentée en orante dans le cimetière de son nom, à Rome. Telle est encore l'image de sainte Praxède qu'on peut voir dans une belle mosaïque romaine, couverte de la tête aux pieds de pierres précieuses (v. Ciampini, *Vet. monim*, II, pl. 47). Plusieurs de ces femmes en prière, qui sans doute étaient de nobles matrones romaines, comme fatiguées d'une oraison prolongée, ont les bras soutenus par des hommes que, à leur costume, on peut supposer être leurs serviteurs. » Dans les temps modernes, on a fréquemment placé sur les autels, de chaque côté du tabernacle, des statues d'anges en prière, désignés sous le nom d'*anges adorateurs*. Le Sassoferrato a excellé à peindre des *Madones en prière*.

Parmi les compositions profanes représentant des figures en prière, nous citerons en première ligne la charmante statue de M. Jaley, qui a paru au Salon de 1833 et à l'Exposition universelle de 1855 et qui appartient au musée du Luxembourg; c'est une chaste et gracieuse jeune fille qui joint les mains avec une expression de douceur angélique. Sous ce titre : la *Prière*, d'autres statues de marbre ont été exécutées par M. Geefs (Salon d'Anvers, 1837), L.-E. Cocheret (Salon de 1859), Santarelli (statuette de petite fille agenouillée, payée 4,100 francs à la vente de la galerie de San-Donato en 1870); des bustes de marbre, par J.-B. Fossin (Salon de 1846), Ant. Galli (Exposition universelle de 1855), J. Luini (Exposition universelle de 1855); des tableaux, par T. Johannot (gravé par Ch. Carey), Ch. Chazal (Exposition universelle de 1855), Edouard Frère (Salon de 1859 et Exposition universelle de 1867), Mme Becq de Fouquières (Salon de 1859), H. Holfeld (gravé à la manière noire par A. Jouanin, Salon de 1864), Toulmouche (Salon de 1859), V. Vidal (pastel, gravé par Desmaisons, Salon de 1861), Joseph Caraud (Salon de 1861), Ribot (tableau exposé au Salon de 1863 et gravé à l'eau-forte par l'auteur lui-même, dans le recueil de la Société des aquafortistes), Al. Muraton (Salon de 1868), Plassan (Salon de 1868), Perrault (gravé par Abel Lurat, Salon de 1870), etc. Plusieurs de ces tableaux, ceux de MM. Ed. Frère et Toulmouche notamment, représentent des enfants occupés à prier. C'est un vieux moine que M. Muraton nous montre agenouillé, les mains jointes, les yeux clos, priant avec une sorte de ferveur extatique. Un artiste hollandais, M. Bisschop, a exposé à Paris, en 1867, une peinture des plus remarquables, intitulée la *Prière interrompue :* une belle jeune fille, assise dans une stalle bizarrement sculptée, les mains posées sur les genoux, détourne ses regards d'une Bible ouverte devant elle sur un prie-Dieu, pour les diriger vers quelque nouveau venu dans le temple; sa physionomie respire la candeur et ses grands yeux noirs n'expriment aucun trouble; celui qui peut l'avoir ainsi distraite de sa prière ne saurait être qu'un frère ou tout au plus un fiancé. M. Ch. Baugniet a peint la *Prière de la mariée* (Salon de 1867); M. Edmond Castan, la *Prière d'une mère* (Salon de 1867); M. Meyer, de Brême, la *Première prière* (Salon de 1859); M. Gallait, la *Prière des enfants* (gravée par A. Charpentier, Salon de 1861); M. Edouard Frère, la *Prière des petits Bretons* (gravée à l'eau-forte par Veyrassat, Salon de 1863); M. Eugène Leroux, la *Prière dans un intérieur bas-breton* (vieillard debout, les mains jointes, devant une image de la Vierge); Schnetz, la *Prière* ou le *Vœu à la Madone* (église Saint-Roch, à Paris); Boulanger, le même sujet (gravé par A.-J. Weber, Salon de 1833); M. Auguste Bard, le même sujet (Salon de 1859); Durupt, la *Prière à Notre-Dame-des-Bois* (Salon de 1833); le comte de Forbin, la *Prière du soir devant une statue de la Vierge en Italie* (Salon de 1824); Ary Scheffer, des *Jeunes filles en prière devant une statue de la Vierge pendant un combat* (Salon de 1827); Horace Vernet, un *Arabe en prière* (gravé à la manière noire par Sixdéniers, Salon de 1844); Léon Cogniet, des *Brigands en prière devant une Madone* (ancienne galerie Pourtalès); M. Gérome, la *Prière chez un chef arnaute* (v. la description ci-après); Charles Brun, la *Prière* (costumes de la province de Constantine, Salon de 1859); G. Guillaumet, la *Prière du soir dans le Sahara* (tableau exposé en 1863 et 1867 et appartenant au musée du Luxembourg), etc. Des tableaux intitulés la *Prière du matin* ont été peints par Greuze (vente Duclos-Dufresnoy en 1795, 29,050 fr.), Edouard Dubufe (Salon de 1844), Fréd. Legrip (Salon de 1844), Al. Alophe (Salon de 1859); E. Hillemacher (Salon de 1859), Emile Plassan (Salon de 1859), Ed. Frère (Salon de 1857); Ansiaux a peint la *Prière du soir* (Salon de 1833). Gallait, le même sujet (1859); Pils, la *Prière du soir à l'hôpital* (gravé par Alphonse Masson, Salon de 1865); Protais, la *Prière du soir à bord* (Salon de 1868). Citons enfin la *Prière à l'Amour*, délicieux tableau de Greuze, qu'ont gravé Henriquez et Moles, et *Prière à la Fièvre*, scène de mœurs antiques, peinte avec une grande finesse par M. Hector Le Roux (Salon de 1870).

Prière au jardin des Oliviers (LA). Iconogr. Nous avons donné au mot CHRIST quelques renseignements iconographiques relatifs à cet épisode de la passion et nous avons décrit les principaux chefs-d'œuvre qu'il a inspirés. Le titre inscrit en tête de cet article-ci sert très-fréquemment à désigner les compositions qui retracent cette scène. Aux peintures que nous avons mentionnées dans l'étude rappelée ci-dessus, il faut ajouter celles d'Arsenne (Salon de 1827), Edouard Bertin (église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris), Henri Boichard (Salon de 1844), Luca Cambiaso (au palais Balbi, à Gênes), Girolamo da Carpi (gravé par V. Benucci), L. Carrache (gravé par Cesare Fantetti), Philippe de Champagne (autrefois dans l'église des Filles-du-Calvaire, à Paris), C. Corot (paysage historique, exposé au Salon de 1852 et appartenant au musée de Langres), Michel Coxcie (volet de triptyque, au musée de Bruxelles), Fr.-Gustave Dauphin (Salon de 1859), Carlo Dolci (collection de la duchesse de Galliera, à Paris), J. Duval Le Camus (Salon de 1859), D. Feti (au palais Corsini, à Florence), le Garofalo (à la pinacothèque de Ferrare), G.-F. Gessi (à la pinacothèque de Bologne), Le Guide (au palais del Magistrato, à Ferrare, et au palais Mozzi, à Florence), Geraert van Haerlem (à la pinacothèque de Munich), H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Hans Holbein le vieux (à la pinacothèque de Munich), Lebault (musée de Dijon), Charles Le Brun (gravé par J. Boulanger et par Claude Duflos), Philippe de Llano (ancienne galerie de las Marismas), Mantegna (musée de Tours), Norblin (Salon de 1841), P. Pérugin (galerie de l'Académie des beaux-arts, à Florence), Matteo Rosselli (église Santo-Domenico-nel-Maglio et église de la Trinité, à Florence), B. Schidone (ancienne galerie Salamanca, 1867), le Tintoret (gravé par P. van Lisebetten).

Des estampes sur le même sujet ont été gravées par Daniel Altenburgh, Ch. Audran (d'après J. Palma), J.-G. Bergmüller, Gio-P. Bianchi (1682), S. van Bolswert, N. Bonifazio (d'après le Titien), J.-B. Bonnart (d'après Ant. Coypel), Abr. Bosse, Hans Burgkmair, G. Chasteau (d'après Ant. Coypel), Luca Ciamberlano (d'après Al. Casolano), C.-M.-F. Dien (Salon de 1842), B. Dietterlin (d'après Hil. Dietterlin, 1621), Pierre Drevet (d'après Jean Restout), W. Faithorne le vieux, Jac. Felsing (d'après C. Dolci), J. François (d'après Paul Delaroche), El.-Christ. Heiss (d'après Carle Maratte), Nicol. Lastman (d'après Pieter Lastman, 1648), Benedetto Montagna, H. Nuessner (d'après E. Deger), Frédéric Villot (d'après Eugène Delacroix, Salon de 1866), Lucas Vorsterman (d'après Annibal Carrache).

Un des bas-reliefs de la chaire de l'église Saint-Laurent de Florence, par Donatello, représente la *Prière au jardin des Oliviers*. « Ce bas-relief, dit M. Jean Rousseau, vous charme par la qualité accoutumée de l'auteur, l'expression de la vie. Quel abandon dans ces apôtres endormis! Il en est un qui sommeille assis, la tête penchée; comme ce bronze remue et comme on sent que le poids de la tête entraîne le corps! » Falconet a sculpté, pour le chœur de l'église Saint-Roch, à Paris, une statue du *Christ agonisant au jardin des Oliviers*. Une statue de marbre du *Christ au jardin* a été exposée par M. Dieudonné au Salon de 1848.

Prière chez un chef arnaute (LA), tableau de M. Gérome (Salon de 1857). Dans une salle dépouillée d'ornements, huit Arnautes, rangés en file, écoutent les versets du Coran que récite le chef, tourné vers La Mecque; ils ont déposé leurs babouches à l'entrée du sanctuaire, mais ils ont gardé leurs armes; quelques-uns prient, la main sur la poignée de leur kandjar ou sur le pommeau de leur pistolet. La prière a calmé pour l'instant ces soldats bronzés et farouches; elle revêt d'une sorte de majesté patriarcale le rude vieillard qui profère les paroles sacrées. Toutes ces figures respirent une foi absolue, une soumission sans bornes aux volontés d'Allah. « Il n'y a là, dit M. Paul de Saint-Victor, rien de l'amour ni de la ferveur de l'oraison chrétienne; c'est l'hommage de l'esclave qui baise le pied du maître endormi sans en attendre un regard, avec la gravité de l'être qui accomplit son destin. Deux figures attendrissent ce sanctuaire stoïque : l'une est celle d'un jeune garçon aux cheveux blonds, aux joues de vierge, dont on sent la prière monter vers le Très-Haut, comme la fumée de l'holocauste d'Abel; l'autre, celle de l'esclave qui se tient humblement derrière ses maîtres, au rang où l'a placé le Dieu qu'il adore avec eux. Si l'exécution valait le sentiment, ce tableau serait un chef-d'œuvre. Quel dommage que ces figures si finement observées soient si sèchement peintes, isolées les unes des autres comme des statuettes mises sous globe, dans un intérieur incolore, sans air, sans dégradation de plans, sans liaison de teintes! » Un critique distingué qui a visité l'Orient et l'a étudié à fond, M. Maxime Du Camp, a loué la finesse et la vérité des types reproduits par M. Gérome; mais il a reproché à la composition le manque d'exactitude : « Le geste, chez les musulmans, dit-il, fait partie du rituel dans la prière; or, quand un homme dirige la prière, et c'est le cas du tableau actuel, tous les assistants mesurent leurs gestes sur les siens. M. Gérome, qui a évidemment peu de mémoire, aura oublié cette particularité. De plus, les attitudes sont rigoureuses; en oraison, le croyant tient toujours les talons rapprochés; un Arabe qui fait sa prière les jambes écartées et la main appuyée sur sa ceinture, ou tête nue et les bras derrière le dos, comme j'en aperçois dans les personnage du peintre, cela ne s'est jamais vu. Les souvenirs de M. Gérome l'ont mal servi. »

M. Gérome a exposé au Salon de 1865 une autre *Prière* orientale : du haut des minarets, la voix du muezzin appelle les croyants à faire leurs dévotions du soir; le crépuscule descend lentement du ciel vaguement éclairé encore par le soleil couchant; les musulmans se prosternent et adorent; celui-ci se tient debout les mains étendues, ceux-là courbent le front jusqu'à terre, d'autres s'étendent sur le sol et invoquent Allah.

Prière des naufragés (LA), drame en cinq actes, de MM. Dennery et Dugué (Ambigu-Comique, 20 octobre 1853). Un capitaine de vaisseau, proscrit par suite de la révocation de l'édit de Nantes, fait voile vers le Mexique. Son équipage, excité par un certain Carlos, se mutine et le livre aux hasards de la mer, lui et les siens, dans un simple canot qu'une vague peut engloutir; mais le dieu de l'Ambigu veille sur les infortunés et il n'y a pas de naufrage, quoique le titre annonce qu'il y aura des naufragés. L'embarcation, si légère qu'elle soit, est même une assez bonne marcheuse. Qu'on en juge : au premier acte, elle nage dans les eaux de l'Amérique du Sud; à l'acte qui suit, elle parvient aux extrémités de l'Amérique du Nord. Le drame, lui, a été moins vite. Les voyageurs à qui les auteurs auraient pu, ce nous semble, faire faire le tour du monde moyennant quelques tableaux de plus, les voyageurs, ou plutôt les naufragés qui n'ont pas fait naufrage, ont pris possession d'un glacier où ils vivotent tant bien que mal et grelottent en famille. Nos Robinsons ont brûlé leur embarcation qui, malgré un aussi long voyage, pouvait encore tenir la mer. Ils l'ont brûlée pour réchauffer leurs membres engourdis, si bien que, le dégel arrivant, ils se trouvent dans une situation affreuse. Le glacier s'entr'ouvre sous leurs pieds, ils disparaissent et la pièce serait terminée si la fille du capitaine, une enfant de dix ans, n'était fort heureusement portée sur un glaçon aussi doucement que Moïse dans sa corbeille jusqu'au rivage, où des sauvages la recueillent, l'élèvent et lui inculquent la férocité qui lui sera nécessaire un jour pour bien venger ses parents. L'enfant doit donc son salut à une prière que venait justement de lui apprendre sa mère et qu'elle a répétée au moment de sombrer. L'efficacité de la prière est ainsi établie en plein théâtre. Malheureusement, comme ceux qui croient aux miracles, les deux auteurs ne brillent pas par la logique. On se demande, en effet, comment le matelot Barabas, qui n'a pas dit de prière, qui a même quelque peu juré tout en mâchant du tabac en carotte, qui, de plus, n'ayant pas trouvé sous ses pieds, comme l'enfant, de glaçon docile pour le porter, a disparu avec son capitaine par la brèche du glacier, comment, disons-nous, cet homme, qui n'a sous sa vareuse ni scapulaire ni médaille de Notre-Dame-de-Liesse, ni morceau de la vraie croix, peut se retrouver bien portant, la pipe et le sourire aux lèvres, quand vient le dernier acte. Le dieu de MM. Dennery et Dugué paraît être enclin à un affreux défaut, la partialité, nous allions dire l'injustice : il trouve bon de noyer la mère qui a habitué sa fille à la prière et de sauver l'enfant qui répète comme un perroquet, sans trop savoir ce qu'elle fait, cette même prière; en outre, il envoie un brave père au fond des eaux servir de pâture aux poissons, tandis qu'il laisse la vie sauve à ce Barabas, qui n'a pour toute attache en ce bas monde que sa pipe culottée. M. Ed. Fournier n'explique ce salut du matelot que par l'indispensable besoin qu'en avaient les auteurs pour aider, au dénoûment, la fille du capitaine, devenue Ogaritha, la jolie sauvagesse, et pour confondre avec elle l'infâme Carlos, qu'ils ont l'un et l'autre retrouvé sous les magnifiques habits du marquis d'Antas. Ce drame, qui, malgré d'énormes invraisemblances et un style à faire crier les honnêtes gens, renferme des situations pathétiques, a été un des grands succès du boulevard, grâce surtout à la collaboration des décorateurs et du machiniste. Il a été repris assez heureusement, au même théâtre, au mois de mai 1864.

PRIERIAS (Sylvestre), dominicain et controversiste italien. V. MAZOLINI.

PRIESSNITZ (Vincent), le créateur de l'hydrothérapie, né à Græfenberg (Silésie autrichienne) en 1799, mort en 1851. Fils d'un paysan, il reçut un peu d'instruction et s'adonna d'abord à l'agriculture. Doué d'un esprit très-observateur, il était au fait de tous les secrets des rebouteux de son pays quand, en 1816, un cheval, lui appliquant ses fers à la face, lui contusionna du même coup le bras gauche et fractura deux côtes. Le jeune Silésien appuya sa poitrine contre l'angle d'une chaise en retenant sa respiration et il ne voulut d'autre appareil sur son mal qu'un essuie-main mouillé avec de l'eau froide. Grâce à l'emploi continu de l'eau, il guérit rapidement. A partir de ce moment, Priessnitz se livra à de véritables expériences sur le pouvoir de l'eau et à de vives critiques des prescriptions des médecins. Une expérimentation véritablement hippocratique du jeune homme fut de nourrir deux porcs, l'un avec des aliments chauds, l'autre avec des aliments froids. Le résultat confirma les prévisions de Priessnitz : le porc nourri avec des aliments froids était le seul dont les entrailles fussent blanches, fermes, utilisables pour la charcuterie. Le résultat de ses observations, dans lesquelles il montra une rare sagacité, l'amena à adopter tout un système thérapeutique, basé sur l'emploi varié de l'eau froide, et qui devait être si rapidement célèbre sous le nom d'hydrothérapie. Il se mit à soigner ses compatriotes malades, leur ordonnant de manger froid, de boire de l'eau de source, de faire au grand air un fort exercice, et les lavant avec une éponge mouillée. Celui qu'on nommait déjà le docteur de l'eau fit plusieurs cures et sa réputation s'étendit. Aussitôt les médecins et les prêtres se liguèrent contre lui. Vers 1829, il fut arrêté et conduit devant les magistrats. Un meunier qu'il avait guéri de cruels rhumatismes fut cité comme témoin : « A qui devez-vous votre guérison, lui demande le président? — A Priessnitz et aux médecins. — Expliquez-vous! — Les médecins m'ont débarrassé de mon argent, Priessnitz m'a débarrassé de mes souffrances. » Les médecins se rejetèrent sur l'éponge, qu'ils coupèrent et examinèrent au microscope. Rien, pas le moindre sortilége! Priessnitz eut peur cependant, il renonça à l'éponge et ne se servit plus que de la main, justifiant son nouveau procédé par un axiome naturiste et mystique à la fois : « La vie sur la vie. » De nouveaux procès, en effet, assaillirent Priessnitz. Mais, ayant guéri un personnage de la cour de Vienne, il reçut, en 1830, l'autorisation de guérir. Il admit cette même année 54 malades dans un établissement hydrothérapique qu'il fonda à Græfenberg; il en avait 64 l'année suivante, 118 en 1832, 206 en 1833, etc., 1,116 en 1842. Priessnitz tenait enfin la fortune, celle de l'idée unie à celle des intérêts. Pauvre, il s'était vu refuser la main d'une jeune fille qu'il aimait; mais, ayant guéri le père de celle-ci d'une maladie grave, il vit se lever tous les obstacles et sa jeune femme devint son premier disciple. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il vécut heureux. Son établissement de Græfenberg devint le type de ceux qu'on a fondés depuis en Europe. Il mourut à cinquante-deux ans, nullement d'une hydropisie, comme le prétendirent ses adversaires acharnés. Le seul tort de Priessnitz, qui n'avait cependant aucun esprit de charlatanisme, fut de croire que l'hydrothérapie était une sorte de panacée universelle. V. HYDROTHÉRAPIE.

PRIESTLEY (Joseph), célèbre chimiste, philosophe et théologien anglais, né à Fieldhead, près de Leeds, le 13 mars 1733, mort à Northumberland, en Pensylvanie, le 6 février 1804. Fils d'un fabricant de draps, Priestley avait été destiné par son père à lui succéder dans la carrière commerciale; mais les circonstances, jointes à l'exaltation religieuse à laquelle il était en proie, l'entraînèrent bientôt sur une scène plus agitée. A peine âgé de six ans, il avait perdu sa mère, et son père l'avait livré aux soins de sa sœur, Mme Keighley. Celle-ci plaça le jeune Priestley dans une pension libre, où il apprit le latin, le grec et l'hébreu. Priestley se fit remarquer par des succès qui témoignaient de son aptitude toute particulière pour la philologie. Bientôt, en effet, il se familiarisa avec les langues arabe, chaldéenne et syriaque et arriva, sans maître, à parler l'allemand, l'italien et le français. C'est à ce moment aussi qu'il se jeta dans les controverses théologiques, encouragé qu'il y était, d'ailleurs, par sa tante, chez laquelle se tenaient régulièrement des conférences religieuses. Là, en contact avec les représentants des diverses communions chrétiennes, il entama de vives polémiques et ne tarda pas à sentir le doute s'éveiller en lui. Un incident le fit exclure des rangs des fidèles de l'Eglise presbytérienne à laquelle appartenait sa famille. « Il fallait subir un examen, raconte M. Dumas (*Leçons de philosophie chimique*), et, dans ses réponses, Priestley souleva la question du péché d'Adam et énonça ses opinions sur cette matière avec le ton d'un homme qui est peu disposé à les modifier. Des objections lui furent faites. Il demanda quelques jours de réflexion, après lesquels il vint annoncer au consistoire qu'en dépit de ses efforts il ne pouvait éprouver le moindre repentir du péché d'Adam; qu'il avait eu beau s'exciter à la contrition, il lui était impossible d'y parvenir. En con-

séquence, il fut écarté et, dès lors, il tendit à former un schisme. » Pour compléter son instruction religieuse, il suivit les cours d'un séminaire dissident et écrivit en même temps une partie de son ouvrage intitulé : *Principes de la religion naturelle et révélée* (*Institutes of natural and revealed religion*), qu'il acheva en 1772. Au sortir de ses classes, il fut nommé prédicateur d'une petite congrégation à Needham-Market, dans le Suffolk, en 1755. L'incertitude de sa croyance, la tiédeur de ses sentiments religieux le firent abandonner peu à peu par ses paroissiens. Après un exercice de trois ans, il dut quitter sa cure pour celle de Nantwich, dans le comté de Chester. C'est dans ce dernier pays qu'il commença ses études de physique et de chimie. Il avait institué une école primaire et il faisait à ses jeunes élèves des démonstrations de physique avec des appareils qu'il s'était procurés à force de privations. Plein de zèle et de dévouement pour la cause de l'instruction, il ne se bornait pas à enseigner; il composait des ouvrages didactiques, notamment une *Grammaire anglaise* qui eut un grand succès, des *Tableaux synoptiques*, ingénieusement disposés pour l'enseignement de l'histoire et de la biographie, des *Leçons* sur l'art oratoire, des biographies des hommes célèbres. Sa réputation s'étant étendue, Priestley fut appelé dans la petite, mais célèbre Académie de Warington, pour professer les langues en remplacement d'Aikin. Les membres de cette société étaient des réformés dissidents; ce qui, outre ses vastes connaissances philologiques, les avait déterminés à s'adjoindre Priestley, c'est la publication d'un livre intitulé : *The Scripture doctrine of remission*, où Priestley mettait en doute l'efficacité de la mort du Christ pour la rédemption entière des pécheurs. Cela se passait en 1761. Dans le cours de la même année, Priestley épousa une demoiselle Wilkinson, fille d'un maître de forges du pays de Galles, qui lui apporta en dot une certaine fortune. Il put alors se livrer entièrement à ses occupations favorites et écrivit plusieurs ouvrages où il résumait ses cours, ses opinions ou ses croyances. A cette époque remontent les publications suivantes : *Theory of language and universal language* (1762, 2 vol. in-8°); *Essay on a course of liberal education for civil and active life* (1765, in-8°); *Chart of biography* (1765). Dans un voyage qu'il fit à Londres, il entra en relation avec l'illustre Franklin, qui l'encouragea à publier son *Histoire de l'électricité* (1767). C'est à la suite de cette publication qu'il vit s'ouvrir devant lui, en 1767, les portes de l'Académie royale des sciences de Londres. Peu de temps après, il quitta Warington et alla s'établir à Leeds, près de son pays natal. C'est là que, pour faire diversion à ses travaux de théologie, à ses polémiques irritantes, il fit ses expériences si remarquables sur l'*air fixe* (acide carbonique), sur l'*air nitreux* (bioxyde d'azote) et l'*air déphlogistiqué* (oxygène), dont nous parlerons plus loin.

Il s'empressa de communiquer à la Société royale de Londres les résultats auxquels il était parvenu et, à l'unanimité, on lui décerna la médaille de Copley, qui s'accorde au meilleur travail de physique publié dans l'année. « L'Académie de Paris, ajoute Cuvier, lui accorda un prix non moins noble et plus difficile encore à obtenir, parce qu'il est plus rare, l'une de ces huit places d'associés étrangers auxquelles tous les savants de l'Europe concourent et dont la liste, commençant par les noms de Newton et de Leibniz, n'a dégénéré dans aucun temps de ce premier éclat. » Priestley resta encore à Leeds six années, durant lesquelles il publia : *Introduction familière à l'étude de la perspective* (1771) et l'*Histoire et l'état présent des découvertes relatives à la vision et aux couleurs* (1772), ouvrage qui, contre son attente, fut froidement accueilli du public. A la suite de cet échec, il accepta l'offre d'un riche seigneur, amateur de science, le marquis de Lansdowne, qui lui donna une place de bibliothécaire dans sa résidence du Wiltshire. Là, il fonda un laboratoire et continua ses expériences sur les gaz, qui devaient tant contribuer à l'établissement de la chimie moderne. Toutefois, il n'abandonnait point la controverse philosophique et religieuse, pour laquelle il avait un penchant si marqué. Priestley, d'abord calviniste, s'était tourné vers la doctrine d'Arminius, puis vers l'arianisme et, en dernier lieu, il était devenu unitaire ou socinien. « Son système était que l'Eglise primitive fut d'abord unitaire, comme les Juifs, mais qu'elle le fut bien peu de temps; que la première altération de cette doctrine vint d'un mélange qui s'y fit insensiblement des idées des gnostiques, qui parurent, comme on sait, dès le temps des apôtres et qui apportèrent dans l'Occident ce principe de la philosophie indienne, que Dieu s'est servi d'un intermédiaire pour créer le monde; que, d'un autre côté, la philosophie grecque, s'alliant au christianisme, en vint à personnifier le Verbe, qui, dans l'idée de Platon et des premiers platoniciens chrétiens, n'était qu'une qualité abstraite, un attribut, un acte de la divinité; que le désir d'honorer davantage le législateur des chrétiens, sans trop altérer le dogme fondamental de l'unité de Dieu, fit identifier avec la personne de Jésus les êtres de raison; enfin, que de l'intermédiaire des gnostiques dériva plus particulièrement l'arianisme, tandis que de la personnification du Verbe résulta le dogme de la Trinité. » (Cuvier, *Eloges historiques*.) A ceux qui prétendaient qu'il n'y a de réel que ce qui tombe sous les sens, Priestley n'avait qu'à opposer l'existence des corps aériformes. Un gaz invisible et impalpable est tout aussi réel, tout aussi matériel qu'un corps solide ou liquide. Puisant des arguments de cette sorte dans la science, Priestley en arriva à nier jusqu'à un certain point l'immatérialité de l'âme et à admettre par la logique du raisonnement les principes fondamentaux du matérialisme. Et cependant il n'était pas athée; autant il attaquait les orthodoxes, autant il repoussait les incrédules. Dans ce genre de guerre, son activité fut sans bornes. Athées et déistes, juifs et catholiques, ariens, quakers, méthodistes, calvinistes et anglicans, eurent également à lutter contre lui. Mais c'est surtout avec les partisans de l'Eglise anglicane que la lutte fut acharnée; elle le fut tellement que c'était une grande recommandation aux bienfaits du gouvernement que d'avoir combattu les opinions de Priestley; ce qui lui faisait dire ironiquement : « C'est donc moi qui ai la feuille des bénéfices d'Angleterre. » Malgré le caractère si exclusif, si particulier de sa croyance, Priestley fut, en Angleterre, l'organe le plus éloquent, le plus courageux et le plus opiniâtre des plaintes des catholiques opprimés. Il composa plus de vingt volumes pour leur défense. Ses velléités d'émancipation religieuse, en même temps que le radicalisme de ses opinions politiques, déplurent à l'aristocratie anglaise et amenèrent bientôt sa rupture avec son protecteur, le marquis de Lansdowne, devenu lord Shelburne. Priestley, qui n'était plus retenu en Angleterre par aucun lien, se fit recommander par son ami, le naturaliste Banks, auprès de Cook. Il demandait à accompagner le célèbre navigateur dans ses voyages, en qualité de chapelain; mais le conseil d'amirauté s'y opposa, objectant que Priestley n'était point assez orthodoxe. Dégoûté de la vie par ce nouvel échec, il se retira à Birmingham, où ses amis, au nombre desquels étaient Watt et Wegwood, se cotisèrent pour lui offrir un laboratoire de physique et de chimie. Il revint peu à peu à ses occupations favorites, se partageant entre le culte de la science et la polémique religieuse. La révolution de 1789 venait d'éclater en France et produisait en Europe l'effet d'un coup de foudre. Les trônes les plus solides du vieux monde étaient ébranlés dans leurs fondements. Priestley accueillit avec enthousiasme la nouvelle du grand mouvement qui devait régénérer le monde. En cela, il était on ne peut plus logique et fidèle à ses principes, lui qui, plus de douze ans avant la Révolution française, écrivait ces paroles : « Quand je considère les progrès que les connaissances naturelles ont faits dans le siècle dernier, et quand je me rappelle tant de siècles féconds en hommes qui n'avaient d'autre objet que l'étude, il me paraît qu'il y a une providence particulière dans le concours des circonstances qui ont produit un si grand changement; et je ne puis m'empêcher de me flatter que ceci servira d'instrument pour opérer, dans l'état du monde actuel, de nouveaux changements qui seront d'une bien plus grande conséquence pour son avancement et son bonheur. » Plus loin, il ajoute : « Les grands et les riches donnent en général moins d'attention aux travaux scientifiques; mais cette perte est réparée par des hommes qui, avec du loisir, de l'esprit et de la franchise, sont dans un rang moyen : circonstance qui promet plus pour la continuation des progrès que la protection des grands et des rois. » (Préface de l'*Ouvrage sur les diverses espèces d'air*.) C'est à ses idées politiques et religieuses que Priestley dut d'être nommé citoyen français et membre de l'Assemblée nationale. Ces titres, dont il se parait avec orgueil, devaient être pour lui, plus tard, une distinction fatale. Le 14 juillet 1791, quelques-uns de ses amis politiques se réunissaient à Birmingham pour fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille et de la Révolution française. On répand le bruit que Priestley est le promoteur de cette fête; on fabrique de faux billets d'invitation en termes très-séditieux et on les lui attribue; puis on assure que des toasts séditieux et même criminels ont été portés par les convives. La populace échauffée s'assemble de toutes parts et, égarée sans doute par une de ces manœuvres odieuses que la politique se croit permises pour imprimer une secousse à l'opinion, attaque la maison où se trouvaient les convives, la saccage et finalement la livre aux flammes. De là, la foule ameutée se porte vers la maison de Priestley. Le malheureux vieillard était si étranger à ce dont on l'accusait, qu'il ignorait ce qui se passait au cœur de la ville et qu'il n'avait point assisté au banquet révolutionnaire; mais les énergumènes n'entendent rien; croyant Priestley en fuite, ils pénètrent dans sa paisible retraite et la ravagent : instruments, collections, manuscrits, bibliothèque, mobilier, tout, en un instant, est converti en un monceau de cendres. Réfugié dans une maison voisine, Priestley put voir la destruction de la sienne, où depuis onze années il s'était partagé entre l'étude des sciences, l'enseignement de la jeunesse et l'exercice de la charité, principal devoir de son ministère. « Que ce moment fut affreux! Un vieillard presque septuagénaire voyant anéantir en un instant ce que cinquante années d'une assiduité, d'une économie de tous les jours, de toutes les minutes avaient eu tant de peine à lui acquérir, non sa modique fortune, elle n'était rien, mais l'œuvre de ses mains, les conceptions de son esprit, tout ce qu'il réservait encore de pensées et d'expériences pour les méditations du reste de sa vie! » (Cuvier, *Eloges historiques*.) Priestley resta encore trois ans en Angleterre; il remplaça le célèbre docteur Price au collége dissident d'Hackney, où il dut faire un cours de chimie. Mais se trouvant en butte à toutes les persécutions de son gouvernement, sa patrie devint pour lui un séjour intolérable et, en 1794, l'année même de la mort de Lavoisier, il dit à jamais adieu à l'Angleterre et s'embarqua pour l'Amérique. A Philadelphie, où on le combla d'honneurs, il refusa la chaire de chimie à la Faculté de cette ville. Il avait résolu de vivre désormais loin de ce monde, où il n'avait trouvé que la méchanceté ou l'ingratitude, et il se retira dans une petite ferme isolée, située près des sources du Susquehannah; c'est là qu'il passa tranquillement le reste de ses jours sous la protection de Jefferson. Pour lui témoigner sa gratitude, Priestley dédia au président de la grande république américaine son *Histoire ecclésiastique*, à laquelle il travaillait depuis de longues années. Ses derniers moments furent remplis par les épanchements de cette piété qui avait animé toute sa vie. Affaibli depuis quelque temps par suite d'un empoisonnement, Priestley mourut le 6 février 1804. « Etrange destinée que celle de Lavoisier et de Priestley! L'un meurt dans sa patrie, sous la hache révolutionnaire; l'autre expire sur la terre étrangère. La fable de Prométhée, n'est-ce pas l'allégorie du sort des bienfaiteurs de l'humanité! (Hœfer, la *Chimie enseignée par la biographie de ses fondateurs*.)

C'est surtout au point de vue de la science chimique qu'il nous reste à faire connaître les travaux de Priestley, après avoir raconté sa vie; car, comme le dit très-bien M. Dehérain (*Annuaire scientifique*, 1863), « chimiste à ses moments perdus, pour se délasser de ses discussions théologiques, il a laissé sept ou huit volumes de science qui vivront éternellement et cent gros in-folio de théologie que personne ne lira; la chimie qu'il dédaignait a fait sa gloire; ses opinions radicales, les discussions acerbes qu'il engagea contre l'Eglise anglicane causèrent sa ruine et sa mort loin de sa patrie. » Ce fut en 1772 que Priestley publia ses premières *Observations sur différentes espèces d'air* (*Observations on different kinds of air*) qui eurent, dès leur apparition, un grand retentissement parmi les savants de l'époque. Traduit dans toutes les langues, inséré dans les recueils des principales Académies, cet ouvrage donna l'éveil aux savants, qui appliquèrent leurs recherches à l'étude des corps aériformes. C'est l'*air fixe*, c'est-à-dire l'acide carbonique, que Priestley étudia tout d'abord. Voisin d'une brasserie qu'il visitait quelquefois, il avait conçu l'idée d'examiner l'air qui se dégage des cuves pendant la fermentation. Ses observations furent peu fructueuses; elles n'ajoutèrent presque rien à ce qu'avaient déjà indiqué Black et Bergmann. Il remarqua cependant que la pression de l'atmosphère favorise la dissolution de l'acide carbonique dans l'eau, et qu'à l'aide d'une pompe de compression on pourrait facilement communiquer à l'eau ordinaire les propriétés de l'eau de Seltz. Mais, en cherchant un moyen de rendre l'acide carbonique propre à la respiration, il arriva à une grande découverte, une des plus importantes de la science moderne. Il trouva que les végétaux peuvent parfaitement vivre dans l'acide carbonique où les animaux périssent, et que, de plus, les végétaux communiquent à cet air fixe les propriétés de l'air commun; il trouva aussi que ce dernier phénomène n'a lieu que sous l'influence de la lumière du jour et qu'il cesse la nuit. « Malheureusement, dit M. Hœfer, l'oxygène n'étant pas encore découvert et ne soupçonnant même pas l'action décomposante exercée par la respiration des végétaux sur l'acide carbonique, Priestley ne pouvait pas se rendre exactement compte d'un phénomène qui excita au plus haut degré son attention, ainsi que celle des savants qui répétèrent après lui ces expériences, dont la première avait été faite le 17 août 1771. » Quoi qu'il en soit, c'est à la sagacité de Priestley que nous devons la découverte d'un des phénomènes les plus importants de la physiologie végétale. Il était arrivé à ce résultat en exécutant de nombreuses expériences sur des tiges de menthe et des souris; voici comment il s'exprime à ce sujet : « Les preuves d'un rétablissement partiel de l'air par des plantes en végétation servent à rendre très-probable que le tort que font continuellement à l'atmosphère la respiration d'un si grand nombre d'animaux et la putréfaction de tant de masses de matières végétales et animales, est réparé, au moins en partie, par le règne végétal; et, malgré la masse prodigieuse d'air qui est journellement corrompue par les causes désignées, si nous considérons l'immense profusion de végétaux qui couvrent la surface du sol, on ne peut s'empêcher de convenir que tout est compensé et que le remède est proportionné au mal. »

Priestley signalait aussi un moyen mécanique propre à l'assainissement de l'atmosphère : « L'agitation des eaux par les vents, et, par suite, la mise en liberté de l'air dissous dans les eaux, qui est encore plus riche en molécules respirables que l'air commun de l'atmosphère. » Ces paroles semblent vraiment inspirées; car l'oxygène n'était pas encore découvert à l'époque où elles étaient écrites.

Dans ses nombreuses expériences, Priestley se servait, pour recueillir les gaz, d'un appareil analogue à celui de Hales, dans lequel il avait substitué le mercure à l'eau, pour pouvoir recueillir facilement les gaz solubles. L'introduction de la cuve à mercure dans les manipulations de chimie a eu la plus heureuse influence sur les progrès ultérieurs de cette science. Dans les années 1771 et 1772, Priestley fit des recherches sur l'inflammabilité et l'irrespirabilité du gaz inflammable (hydrogène), dont Cavendish avait, en quelque sorte, retrouvé le mode de préparation. Ce fut le 4 juin 1772 que Priestley découvrit le bioxyde d'azote, en soumettant du cuivre à l'action de l'eau-forte et en recueillant les gaz qui se dégageaient. Il trouva que l'*air nitreux* (nom qu'il donnait au bioxyde d'azote) est irrespirable, rougit au contact de l'air.

Le passage le plus important du travail de Priestley sur l'air nitreux est celui où il propose de faire servir ce gaz à l'analyse de l'air; dans son mémoire intitulé : *Of air infected with the fumes of burning charcoal*, il assure avoir constaté par ce moyen une différence réelle entre l'air de son laboratoire, au sein duquel plusieurs personnes avaient respiré durant quelques heures, et l'air pris à l'extérieur de la maison. Il propose, en outre, ce gaz comme un préservatif de la putréfaction, pour conserver des animaux, des pièces d'anatomie. Il prétend avoir conservé ainsi, intactes et sans aucun indice de putréfaction, au milieu des chaleurs caniculaires de 1772, pendant vingt-cinq jours, deux souris mortes. Priestley essaya, à diverses reprises d'expliquer la coloration rouge que prend le bioxyde d'azote quand il arrive au contact de l'air; mais il ne put y réussir : c'est à Lavoisier qu'était dévolue cette tâche. C'est en cherchant comment la vapeur de charbon rend l'air irrespirable que Priestley découvrit l'azote. L'expérience qu'il tenta à ce sujet consistait à suspendre des morceaux de charbon dans des vases de verre remplis d'eau jusqu'à une certaine hauteur et renversés dans une cuve d'eau et à diriger sur ce charbon le foyer d'une lentille. Il observa que, dans cette expérience, il se produit de l'air fixe (acide carbonique) absorbé par l'eau de chaux, avec laquelle il forme un précipité blanc; qu'après cette absorption la colonne d'eau est diminuée d'un cinquième et que l'air qui reste éteint la flamme, fait périr les animaux, n'est absorbé ni par l'air nitreux (bioxyde d'azote), ni par un mélange de limaille de fer et de soufre humide. Cet air, ainsi obtenu et parfaitement caractérisé, n'était autre que le gaz azote. Cette découverte était capitale, elle tenait en germe toute la chimie moderne; et elle eût suffi à la gloire du savant qui aurait su en tirer les conséquences immédiates. Malheureusement, entre les mains de Priestley, elle resta complétement stérile. Ce chimiste se perdit dans des explications obscures, amphibologiques sur l'intervention du phlogistique, et finit, faute d'arguments, par ajourner sa théorie à un autre moment. Plus tard, il substitua au charbon du plomb, de l'étain, constata de nouveau la diminution du volume d'air par la calcination; mais il dédaigna d'étudier ce fait, duquel Lavoisier devait tirer plus tard les principes de la chimie moderne. Dans le courant de l'année 1771, Priestley eut l'idée de chauffer du nitre dans un canon de fusil et de recueillir le gaz qui se dégageait pendant cette expérience. « Ce gaz se distinguait, dit Priestley, en ce que loin d'éteindre une chandelle, il en augmentait la combustion avec un bruit semblable à celui que produit la déflagration du nitre. » Priestley le nomma *air du nitre;* c'était un mélange d'oxygène et de protoxyde d'azote. En terminant son rapport sur ces expériences, Priestley disait : « Ces faits me paraissent très-extraordinaires et importants; ils pourront, dans des mains habiles, conduire à des découvertes considérables. » Cette prophétie, faite en 1771, devait s'accomplir plus tôt qu'il ne le pensait. Suivant une idée préconçue, Priestley essaya de révivifier des oxydes métalliques, non plus avec du charbon, comme à l'ordinaire, mais par l'électricité. Il opéra sur du minium, sur lequel il fit agir des étincelles d'une machine électrique à plateau, et recueillit sur une cuve à mercure le gaz qui prit naissance. C'était de l'oxygène pur. Priestley venait de faire encore une fois une des plus belles découvertes de la science; mais ses préoccupations théoriques la lui firent abandonner comme auparavant. Mais le hasard servait singulièrement Priestley; il lui fut donné de découvrir l'oxygène par une nouvelle expérience. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Le 1er août 1774, je tâchai de tirer de l'air du *mercure calciné perse* (oxyde rouge de mercure obtenu par la calcination du mercure à l'air libre), et je trouvai sur-le-champ que, par le moyen d'une forte lentille, j'en chassais l'air très-promptement. Avant ramassé de cet air environ trois ou quatre

fois le volume de mes matériaux, j'y admis de l'eau et je trouvai qu'elle ne l'absorbait point; mais ce qui me surprit plus que je ne puis l'exprimer, c'est qu'une chandelle brûla dans cet air avec une flamme d'une vigueur remarquable. » Priestley obtint le même résultat avec le précipité rouge (oxyde de mercure obtenu par précipitation). Mais il confondit l'oxygène avec l'air nitreux; plus tard, s'étant procuré de l'oxyde rouge de mercure d'une grande pureté, il fit des expériences comparatives avec le minium d'une part et l'oxyde de mercure de l'autre. Dans les deux cas il obtint les mêmes résultats et écrivit à ce propos : « Cette expérience avec le minium me confirma davantage dans mon idée que le mercure calciné doit emprunter à l'atmosphère la propriété de fournir cette espèce d'air, le mode de préparation du minium étant semblable à celui par lequel on fait le mercure calciné. » Priestley ne reprit ses expériences qu'au mois de mars 1775, alors que Lavoisier avait déjà publié son *Mémoire sur la calcination de l'étain.* Il constata que l'oxygène, qu'il appelait air déphlogistiqué, est un peu plus pesant que l'air; qu'il forme avec l'air inflammable (hydrogène) employé dans de certaines proportions un mélange détonant à l'approche d'une flamme et qu'il serait facile de produire, à volonté, une température très-élevée à l'aide de soufflets remplis d'air déphlogistiqué. Nous ferons remarquer à ce propos que c'est là la première idée du chalumeau à gaz. Continuant ses recherches, Priestley eut l'idée d'introduire l'emploi de son air déphlogistiqué dans la médecine et de l'appliquer au traitement de la phthisie pulmonaire. Ayant effectué plusieurs inhalations de ce gaz, « il lui sembla, dit-il, que sa poitrine se trouvait singulièrement dégagée et à l'aise pendant quelque temps. » Enfin, soulevant la grande question de la constitution de l'atmosphère, Priestley « invite les chimistes de tous les temps et de tous les pays à s'assurer, par des expériences réitérées, si l'atmosphère conservera toujours le même degré de pureté, la même proportion d'air vital, ou s'il y a quelque changement par la suite des siècles. » Priestley a presque constamment appliqué ses recherches aux gaz. Il fit connaître l'existence des neuf principaux. Nous avons déjà cité le bioxyde d'azote, l'azote et l'oxygène; nous ajouterons le gaz ammoniac, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux, l'hydrogène carboné, l'hydrogène sulfuré et l'hydrogène phosphoré.

Nous venons de raconter les principales découvertes de Priestley; nous ajouterons que la théorie du phlogistique, depuis longtemps dépouillée de son prestige, perdit en Priestley son dernier défenseur. Priestley mort, on cessa d'invoquer sa grande autorité comme un argument contre les idées de l'école moderne, et la science, sous l'impulsion de Lavoisier et placée par lui sur des bases nouvelles, put marcher de progrès en progrès. M. Dumas, dans ses *Leçons de philosophie chimique,* a formulé sur Priestley une sévère mais judicieuse critique, que nous reproduisons ici : « C'est Priestley qui, l'un des premiers, est venu fournir au monde quelques notions expérimentales sur l'air, la respiration, la combustion, la calcination; c'est-à-dire sur ces grandes opérations qui sans cesse altèrent, modifient, renouvellent l'aspect du globe et sans lesquelles notre terre, avec sa surface éternellement aride et immuable, parcourrait l'espace comme un cadavre inutile. Mais pour coordonner les faits qu'il observait, pour imaginer la théorie générale à laquelle il préparait de si riches matériaux, il fallait cette logique puissante qui lui a manqué, il fallait un vrai génie. Or, si Priestley pouvait, sans connaissances chimiques, découvrir des gaz, les étudier, mettre à nu leurs propriétés et faire une foule d'observations détachées, toujours utiles et souvent même éclatantes, Priestley ne pouvait plus si aisément exécuter la réforme que ses propres découvertes rendaient imminente. Privé de connaissances chimiques, la théorie devait être son écueil, et d'autant plus qu'il en sentait moins l'importance. Comme il fait ses expériences sans motifs et sans plan arrêté, leurs résultats ne se groupent jamais dans son esprit. Aussi, à mesure qu'il trouve des corps nouveaux, il s'égare davantage. Plus ses découvertes se multiplient, moins il s'en rend compte; plus la lumière qui doit jaillir de ses observations semble près de briller, plus l'obscurité de ses idées se montre profonde...... Priestley s'est rendu justice en avouant ce que le hasard a fait pour lui; il a même beaucoup exagéré et ne s'est pas rendu compte de la part que son raisonnement avait eue dans ses succès. Mais quand il étend à toutes les découvertes humaines cette influence du hasard, il commet une erreur monstrueuse que combattent, au lieu de l'appuyer, son histoire elle-même et ses écrits, tout imprégnés qu'ils sont de son orgueilleuse humilité. » Toutefois, si Priestley doit être jugé sévèrement, au point de vue de l'interprétation des faits, il ne faut pas méconnaître que, par sa merveilleuse sagacité, il a rendu à la science les plus grands services par la seule découverte de ces faits. Aussi terminerons-nous cette appréciation de l'œuvre de Priestley en disant, avec M. Hœfer, l'éminent historien de la chimie : « Rien de tout cela ne doit amoindrir le tribut d'admiration qu'il convient de payer aux beaux travaux de ce grand génie, que nous n'avons pas voulu déparer en mettant à côté des découvertes précieuses les explications embarrassées, quelquefois contradictoires, qui les accompagnent. Comme tant d'autres, Priestley subissait, en cela, le joug de la doctrine de Stahl. Laissons-lui l'honneur, qu'il semble d'ailleurs réclamer lui-même, de la découverte de l'oxygène et de beaucoup d'autres gaz; cela ne diminuera en rien la gloire de Lavoisier, qui a construit tout l'édifice de la science avec des matériaux qui, dans d'autres mains, seraient peut-être restés complétement stériles et sans conséquence. »

Les ouvrages de Priestley sont excessivement nombreux; nous citerons seulement les principaux : *Grammaire anglaise* (Londres, 1762-1768); *Observations pour l'usage de ceux qui font des progrès dans le langage* (1772); *Leçons sur la théorie du langage et la grammaire universelle* (1772); *Essai sur un cours d'éducation libérale* (1765); *Essai sur le gouvernement* (1765); *Tablettes biographiques* (1765); *Leçons sur l'histoire et la politique générale* (1788); *Cours de leçons sur l'art oratoire et la pratique* (1777); *Examen de la doctrine du sens commun, telle que la concevaient les docteurs Reid, Beattie et Oswald; Défense de l'unitarianisme; Défense de la doctrine de la nécessité; Principes de la religion naturelle et révélée; Recherches sur la matière et l'esprit; Histoire des corruptions du christianisme; Histoire des premières opinions concernant Jésus-Christ; Vues sur les principes et la conduite des dissidents protestants, relativement à la constitution ecclésiastique et civile de l'Angleterre* (1769); *Adresse d'un dissident protestant au sujet de la discipline de l'Eglise* (1776); *Lettre à M. Pitt, concernant la tolérance et l'établissement de l'Eglise* (1786); la *Conduite à observer par les dissidents pour obtenir le rappel de l'acte de corporation et de celui de test* (1789); *Sur les premiers principes du gouvernement et la nature de la liberté politique, civile et religieuse* (1768); *Observations sur l'importance de la révolution américaine et sur les moyens de la rendre profitable au monde* (1785); *Sermons sur le commerce des esclaves* (1788); *Lettres familières adressées aux habitants de Birmingham pour réfuter diverses accusations avancées contre les dissidents* (1790); *Lettres à Edmond Burke, occasionnées par ses réflexions sur la révolution de France* (1791); *Lettre aux habitants de Birmingham; Défense du dîner de la Révolution* (1791); *Appel au public touchant les émeutes de Birmingham* (1791-1793); l'*Histoire et l'état présent de l'électricité* (Londres, 1765-1775), traduite en français par Brisson (Paris, 1771); l'*Histoire de l'état présent des découvertes relatives à la vision* (Londres, 1772); *Observations sur différentes espèces d'air* (Londres, 1772). Ces observations furent d'abord publiées, sous forme de mémoire, dans les *Transactions philosophiques* de Londres (t. LXII); elles furent imprimées à part (Londres, 1772); l'année suivante, l'ouvrage fut traduit en français par Rozier sous ce titre : *Observations sur la physique, etc.* (1773). Ce mémoire fut réédité en 1774, et dans les années suivantes, par suite d'une correspondance active avec les principaux physiciens et chimistes d'Europe, il s'éleva aux proportions d'une œuvre considérable : *Expériences et observations sur les différentes espèces d'air* (*Experiments and observations on different kinds of air*, Londres, 1774-1775-1777). Cet ouvrage fut immédiatement suivi d'une traduction française, faite en quelque sorte sous la surveillance de l'auteur, par Gibelin, docteur en médecine (Paris, 1777-1780). Dans les années suivantes, l'auteur publia une suite à ses *Experiments and observations relating to various branches of natural philosophy, with a continuation of the observations on air* (Londres, 1779; Birmingham, 1785-1786). Cette continuation fut aussi traduite en français par Gibelin (Paris, 1782); une traduction allemande parut à Vienne et à Leipzig (1782). Enfin Priestley publia en 1790 un résumé de tous ses ouvrages sur ce sujet, sous ce titre : *Experiments and observations on different kinds of air, and other branches of natural philosophy connected with the subject, in III volumes, being the former II volumes abridged and methodized with many additions* (Birmingham, 3 vol. in-8°). Les autres écrits scientifiques de Priestley ont été publiés dans les *Transactions philosophiques de Londres : Sur le phlogistique et la conversion apparente de l'eau en air* (1783); *Sur le principe de l'acidité, la composition de l'eau et le phlogistique* (1788); *Sur la phlogistication de l'esprit de nitre* (1789); *Sur la transmission des vapeurs acides au travers des tubes de terre rouge et sur le phlogistique* (1789); *Sur la génération de l'air par l'eau et la décomposition de l'air déphlogistiqué et de l'air inflammable* (1793); *Expériences sur l'analyse de l'air atmosphérique* (1796); *Considérations sur la doctrine du phlogistique et la décomposition de l'eau* (1797); la *Doctrine du phlogistique établie et celle de la composition de l'eau réfutée* (1797); *Réponse aux observations de Cruikshank pour la défense du nouveau système de chimie.* Priestley a écrit encore une multitude d'articles dans divers journaux ou recueils, notamment dans le *Journal de Nicholson* et dans les *Mémoires de la Société américaine.*

PRIESTLEYA s. m. (prist-lé-ia). Bot. V. PRISTLEYA.

PRIEUR, EURE s. (pri-eur, eu-re — du lat. *prior*, comparatif de *primus*, premier). Hist. ecclés. Supérieur, supérieure de certains monastères : *S'adresser au* PRIEUR, *au père* PRIEUR, *à M*me *la* PRIEURE, *à la mère* PRIEURE. *Cette* PRIEURE *était une petite personne courte, ronde et blanche, à double menton, et qui avait le teint frais et reposé.* (Mariv.) ‖ *Prieur conventuel régulier*, Celui qui, comme l'abbé, avait une autorité effective sur ses religieux. ‖ *Prieur commendataire*, Bénéficier qui jouissait des revenus d'un prieuré, mais sans avoir aucune autorité sur les religieux. ‖ *Prieur-curé.* V. ce mot à son rang alphabétique. ‖ *Grand prieur* ou *Prieur claustral*, Celui qui, dans une abbaye, gouverne les religieux sous l'autorité de l'abbé. ‖ *Grande prieure*, Religieuse qui, dans quelques monastères, tenait le premier rang après l'abbesse.

— Jurispr. Titre du président de plusieurs tribunaux de commerce, de celui de Toulouse, par exemple, de celui de Montpellier, etc.

— Enseignem. *Prieur de Sorbonne*, Dignitaire qui présidait, pendant un an, aux assemblées en Sorbonne.

— Hist. Titre des neuf magistrats qui gouvernaient la république de Sienne. ‖ Titre des magistrats suprêmes de la république de Florence. ‖ *Prieur du peuple romain*, Magistrat municipal de Rome qui était nommé par le pape et renouvelé tous les trois mois. ‖ *Grand prieur*, Chevalier qui jouissait d'un grand prieuré, dans l'ordre de Malte : GRAND PRIEUR *de France, de Champagne.*

— **Encycl.** On désignait autrefois sous le nom de *prieur* un certain nombre de dignitaires ou de magistrats. On appelait *prieur* l'ecclésiastique qui était à la tête d'un petit monastère ayant le titre de prieuré. V. PRIEURÉ.

Le *prieur* de Sorbonne était un ecclésiastique que la maison et société de Sorbonne choisissait, tous les ans, parmi ceux de son corps, pour y présider pendant ce temps. On lui portait tous les soirs les clefs de la maison. Il présidait les assemblées des bacheliers et docteurs qui y résidaient. Il ouvrait le cours des thèses, qu'on nommait sorboniques, par un discours latin qu'il prononçait dans la grande salle de Sorbonne, en présence d'une assemblée où assistaient tous les prélats qui se trouvaient alors à Paris. Il faisait, en outre, précéder chaque sorbonnique d'un petit discours et de quelques vers à la louange du bachelier, qui répondait; et, dans les repas particuliers de la maison de Sorbonne donnés par ceux qui soutenaient des thèses ou qui prenaient le bonnet, il devait aussi présenter des vers. Le *prieur* de Sorbonne avait, dans les assemblées et processions, la préséance sur toute la licence; mais elle lui fut disputée longtemps par le plus ancien ou le doyen des bacheliers.

Par le titre de grands *prieurs*, on désignait les commandants des grands prieurés militaires des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, des Templiers. Il existait en France plusieurs grands *prieurs* de l'ordre de Malte : celui de France, celui de Champagne, celui d'Aquitaine.

A Rome, on appelait *prieur* du peuple romain le magistrat municipal nommé chaque trimestre par le pape et dont les attributions se bornaient au régime intérieur de la cité.

A Florence, on institua en 1282 six magistrats électifs, dits *prieurs* des arts et de la liberté, qui formaient le conseil de gouvernement.

Enfin, on donnait le nom de *prieur* dans quelques villes de France, comme à Rouen, à Toulouse, à Montpellier, à celui qui présidait au consulat des marchands et qui y tenait la place que le grand juge occupait à la juridiction consulaire de Paris.

PRIEUR (Barthélemi), sculpteur français, mort à Paris en 1611. Il reçut, croit-on, les leçons de Germain Pilon et trouva un protecteur dans le connétable Anne de Montmorency, qui le chargea de décorer son château d'Ecouen. Après la mort de ce personnage, Prieur reçut la commande des deux monuments consacrés à la mémoire du connétable : un tombeau dans l'église de Montmorency et une colonne funéraire dans l'église des Célestins de Paris. On voit, au Louvre, les statues couchées du connétable et de sa femme, qui proviennent du mausolée élevé à Montmorency par Prieur, ainsi que la colonne funéraire des Célestins, au pied de laquelle se trouvent les statues de la *Paix*, de la *Justice* et de l'*Abondance.* Le même musée possède de cet artiste distingué deux gracieuses *Renommées* en bas-relief et un buste de *Henri IV.*

PRIEUR (Philippe Le), en latin **Priorius**, érudit français, né à Saint-Vaast, pays de Caux, au commencement du XVIIe siècle, mort à Paris en 1680. Il acquit des connaissances très-variées, devint professeur à l'Université de Paris, se vit contraint, en 1660, par des motifs ignorés, de quitter sa chaire, se retira dans une petite ville et revint au bout de quatorze ans à Paris, où il termina sa vie. Outre des éditions de *Tertullien* (1664), de *Saint Cyprien* (1666), de *Saint Optat* (1676), on lui doit : *Animadversiones in librum præadamitarum* (1656, in-12); *De litteris canonicis, cum appendice de tractoriis et synodicis* (Paris, 1675, in-8°); dissertation pleine d'érudition, extraite d'un immense travail que l'auteur avait fait sur l'histoire ecclésiastique.

PRIEUR, dit **de la Marne**, avocat, jurisconsulte, conventionnel, né à Châlons-sur-Marne vers 1760, mort à Bruxelles en 1827. Député du tiers état à la Constituante, il siégea à l'extrême gauche, combattit les tendances rétrogrades du clergé, provoqua (29 mai 1791) contre les émigrants de justes sévérités et attaqua l'inviolabilité royale après la fuite de Varennes. Après avoir été quelque temps vice-président du tribunal criminel de la Seine, il fut nommé représentant du peuple à la Convention. Il marqua sa place parmi les montagnards, vota avec eux la mort du roi sans appel ni sursis, fut successivement membre des comités de Défense générale et de Salut public et remplit diverses missions aux armées. Absent lors de la catastrophe du 9 thermidor, il n'y prit aucune part; mais il prit le parti du peuple soulevé dans la journée du 12 germinal an III et dans celle du 1er prairial et fut même porté à la commission extraordinaire de gouvernement; aussi fut-il décrété d'arrestation avec Romme, Soubrany, etc. Il demeura caché jusqu'à l'amnistie de brumaire et se voua désormais à sa profession d'avocat et à ses travaux de jurisconsulte. Après la Restauration, il n'échappa pas aux vengeances des Bourbons et fut banni comme régicide par l'ordonnance royale du 12 janvier 1816.

PRIEUR (Romain-Etienne-Gabriel), peintre français, né à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) vers 1803. Elève de Victor Bertin, il s'adonna au paysage historique et, tout en suivant les cours de l'Ecole des beaux-arts, il envoya des tableaux aux expositions de peinture. En 1833, M. Prieur obtint le grand prix de Rome et se rendit alors en Italie, où il resta trois ans. Depuis son retour en France, il a exposé un grand nombre de paysages et obtenu une 3e médaille en 1842 et une 2e médaille en 1845. On trouve dans ses tableaux un vif sentiment de la couleur locale, une grande hardiesse de jet, un coloris harmonieux; mais l'artiste n'a pas su tenir compte des progrès accomplis dans le paysage sous l'influence des maîtres contemporains, de sorte que sa manière a quelque chose de suranné. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Métabus*, roi des Volsques (1831); la *Récolte des foins; Vue prise à la Villette* (1833); la *Voie des Tombeaux, près de Rome; Etude prise dans la forêt de Fontainebleau* (1836); *Ruines de l'ancien château de Sassenage* (1837); *Moïse protégeant les filles de Jéthro;* la *Porte aux vaches* (1839); *Vue prise à Porche-Fontaine* (1840); *Souvenir d'Italie; Vue prise dans le parc de Versailles* (1841); *Jacob découvrant le puits; Vue prise près des murs de Rome* (1842); la *Fontaine Egérie; Vue près de Versailles* (1844); la *Tour des esclaves;* le *Bac, à Bougival;* le *Moulin de l'île Saint-Ouen* (1845); l'*Approche de l'orage;* le *Bois de Satory* (1846); la *Statue de Démosthène à Athènes;* le *Mont Palatin, à Rome* (1847); la *Cour du château de Versailles;* le *Palais de Versailles du côté de l'Orangerie;* la *Moisson* (1848); l'*Orage;* la *Fête des Loges; Intérieur de forêt* (1850); *Intérieur d'une cour de garde* (1852); *Ruines d'un tombeau antique* (1853); les *Gorges d'Apremont;* le *Nid de l'Aigle* (1855); le *Marché des Innocents* (1857); *Vue prise sur les bords du grand Morin; Villeneuve-lez-Avignon; Vue prise près de Narni* (1861); la *Porte Saint-Jean à Provins* et la *Moisson* (1863); *Vue prise au Tréport; Vue prise à Provins* (1865); *Vue prise près d'Interlaken* (1866); les *Environs de Provins* et la *Marée montante au Tréport* (1868); *Jeune fille à la fontaine; Intérieur de forêt* (1869); *Ruines d'aqueducs romains*, à Fréjus (1870); la *Vallée du Nid de l'Aigle; Vieux chênes dans la vallée du Nid de l'Aigle* (1873); l'*Enfant prodigue;* la *Promenade aux grands bois* (1874), etc.

PRIEUR-DUVERNOIS (Claude-Antoine), plus connu sous le nom de **Prieur de la Côte-d'Or**, conventionnel français, né à Auxonne en 1763, mort à Dijon en 1832. Il était officier du génie lorsque son département le nomma député à la Législative, où il rendit de grands services dans les comités. Réélu à la Convention, il vota avec la Montagne la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Envoyé en Normandie, il fut emprisonné par ordre des députés girondins, puis délivré après la défaite des fédéralistes à Vernon. Il entra ensuite (1793) au comité de Salut public, où il eut à organiser tout le matériel des quatorze armées de la république et rendit les plus grands services par son activité et ses connaissances spéciales. Il eut aussi la plus grande part aux créations de l'immortelle assemblée (l'Ecole polytechnique, l'Institut, le Bureau des longitudes, le Conservatoire des arts et métiers, l'établissement du système décimal, etc.). Le sort le désigna pour faire partie du conseil des Cinq-Cents; il en sortit en 1798, prit sa retraite comme colonel du génie en 1799 et ne s'occupa plus que d'industrie. Il fut exilé comme régicide en 1816 et ne revit la France qu'après la révolution de 1830. Outre ses excellents rapports et mémoires de tribune, il a donné des articles remarquables aux *Annales de chimie* et au *Journal de l'Ecole polytechnique : Moyen de rendre uniforme dans le royaume toutes les*

mesures d'étendue et de pesanteur et de les établir sur des bases fixes et invariables (Dijon, 1790, in-4°); l'*Art du militaire* ou *Traité complet de l'exercice de l'infanterie, cavalerie, du canon, de la bombe et des piques* (Paris, 1793, 2e édit.); *Instruction sur le calcul décimal appliqué principalement au nouveau système des poids et mesures* (Paris, an III, in-8°); *De la décomposition de la lumière en ses éléments les plus simples* (Paris, 1806, in-8°).

PRIEURAL, ALE adj. (pri-eu-ral, a-le — rad. *prieur*). Qui appartient, qui a rapport au prieur, au prieuré.

— *Chambre prieurale*, Nom donné à certaines commanderies de l'ordre de Malte.

PRIEUR-CURÉ s. m. Religieux desservant une cure dépendante d'un monastère.

PRIEURÉ s. m. (pri-eu-ré — rad. *prieur*). Dignité de prieur ou de prieure. ‖ Communauté religieuse gouvernée par un prieur ou une prieure : PRIEURÉ *d'hommes*. PRIEURÉ *de filles*.

— Eglise ou maison de cette communauté : *Entendre la messe au* PRIEURÉ. *Aller au* PRIEURÉ.

— *Grand prieuré*, Dignité ou résidence d'un grand prieur. ‖ Bénéfice d'un grand prieur de l'ordre de Malte.

— *Prieuré simple*, Prieuré dans lequel il n'y avait point de religieux.

— *Prieuré commendataire*, Bénéfice d'un prieur commendataire.

— *Prieuré-cure*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— **Encycl.** Jurispr. ecclés. Ce mot signifie la dignité, l'emploi ou le bénéfice attaché à la qualité de prieur.

Les *prieurés* se divisent en *séculiers* et *réguliers*.

1° On nomme *prieurés* séculiers ceux qui sont possédés en titre et non point en commende, par des personnes séculières. Les *prieurés* séculiers ne diffèrent des autres que par le nom; il y en a de simples, il y en a de doubles, il y en a même qui forment des dignités. Il existait en France au dernier siècle plusieurs collégiales dont le premier dignitaire portait le titre de prieur. Les lois ou constitutions canoniques qui parlent des *prieurés* conventuels ne s'entendent jamais des *prieurés* séculiers.

2° Les *prieurés* réguliers sont ou des bénéfices ou des offices qui ne peuvent être possédés en titre que par des personnes engagées dans la profession religieuse. On peut les diviser en *conventuels*, en *claustraux*, en *forains* et en *cures*.

— *Prieurés conventuels*. Cette dénomination s'applique, non pas, comme son sens le plus large semble l'indiquer, à tous les couvents qui ont un prieur indépendant de tout supérieur, mais désigne seulement, dans l'usage, les couvents où il y a un noviciat établi et un scel commun (*sigillum commune*). Le défaut de noviciat, dans un *prieuré*, n'empêcherait cependant pas qu'on le regardât comme conventuel dans *les congrégations où il y a* des maisons communes pour le noviciat de tous les monastères qui les composent. Le *prieuré* conventuel est à peu près synonyme d'abbaye; dans plusieurs règles et notamment dans celle de Saint-Benoît, on emploie indistinctement pour désigner le chef de la congrégation les mots d'abbé et de prieur *conventuel. Les rois de France* nommaient eux-mêmes les chefs de certains *prieurés*, tandis que la nomination de certains autres était *abandonnée à l'élection des moines*. V. CONVENTUEL et COUVENT.

— *Prieurés claustraux*. Les *prieurés* claustraux sont de simples offices; quelquefois ils ont été des bénéfices, mais n'ont jamais été, comme les conventuels, réputés dignités. C'est la charge d'un prieur qui gouverne les religieux, soit sous un abbé régulier, soit dans les abbayes ou *prieurés* qui sont en commende. L'ordre de Cluny avait des *prieurés* claustraux.

— *Prieurés forains*. Ce sont ceux qui dépendent d'un *prieuré* claustral et qui sont à ce dernier ce qu'il est lui-même au *prieuré* conventuel. On en distingue de deux sortes : les *simples* et les *sociaux*. Les *prieurés* forains simples sont ceux dans lesquels il n'existe point de conventualité; et l'on donne le nom de *prieuré* social à celui dans lequel plusieurs religieux du monastère d'où il dépend vivent ensemble sous la conduite d'un prieur.

— *Prieurés-cures*. V. CURES, et ci-dessous.

— Hist. ecclés. L'origine des *prieurés* est très-ancienne. Après que les réguliers eurent été enrichis par les libéralités des fidèles, ils envoyèrent dans chacun des domaines provenant de ces libéralités un certain nombre de leurs religieux ou chanoines réguliers, avec charge de régir le temporel et de célébrer le service divin entre eux dans une chapelle privée. On désignait les fermes et métairies où ces religieux étaient envoyés sous les noms de *celles* et d'*obédiences*. Le chef des religieux s'appelait *prieur* ou *prévôt* et l'on nommait *prieuré* ou *prévôté* la chapelle et maison qu'ils desservaient. Les *prieurés* étaient régis par certaines lois ecclésiastiques. Ainsi le prieur et ses adjoints devaient, tous les ans, rendre compte de leur administration au monastère duquel ils dépendaient, et il leur était défendu de prendre au delà de ce qui leur était nécessaire pour leur entretien sur le revenu de la métairie. Le chef de la communauté, qu'on appelait l'*abbé*, pouvait, quand il le jugeait convenable, rappeler au monastère le prieur et ses religieux. Mais la discipline se relâcha bientôt dans ces petits établissements, et le concile de Latran, tenu en 1179, ordonna que les ordres religieux fussent administrés comme dans le principe; mais cet ordre ne reçut pas d'exécution. En effet, dès le commencement du XIIIe siècle, certains abbés enjoignirent à quelques-uns de leurs religieux de demeurer, pendant la vie, dans une obédience et d'en gouverner les biens comme fermiers perpétuels. Une telle injonction fut d'abord considérée comme un abus et, en 1213, le pape Innocent III défendit à un abbé et aux religieux d'un monastère de l'ordre de Saint-Benoît de donner ces obédiences à vie et voulut que les prieurs fussent révocables au gré de l'abbé dont ils relevaient. Mais ces prescriptions ne furent point observées; au contraire, les prieurs, voyant que les abbés et autres officiers des monastères s'étaient attribué chacun une partie des revenus de l'abbaye, s'approprièrent aussi les revenus dont ils n'étaient, dès l'origine, qu'usagers. Les *prieurés* s'arrogèrent même tant de prérogatives qu'ils étaient réglés comme de vrais bénéfices. Plusieurs prieurs expulsèrent les religieux qui y vivaient avec eux, pour y demeurer seuls. De là la distinction des *prieurés* conventuels et des *prieurés* simples.

Le concile de Vienne, présidé par Clément V, défendit à tout religieux qui avait inspection sur les monastères ou *prieurés* d'aliéner ou d'affermer les droits ou revenus à vie et même de les accorder à temps pour de l'argent, à moins que la nécessité ou l'utilité du monastère ne le demandât, ou du moins sans le consentement de l'évêque du lieu, quand le *prieuré* était indépendant. Le concile défendit, en outre, de conférer les *prieurés*, bien que non conventuels, à d'autres clercs qu'à des religieux profès âgés de vingt ans et enjoignit à tous prieurs de se faire ordonner prêtres, sous peine de privation du bénéfice, dès qu'ils auraient atteint l'âge prescrit par les canons pour le sacerdoce; il leur ordonna de résider dans leurs *prieurés* et leur défendit de s'en absenter, si ce n'est pour un temps, en faveur des études ou pour toute autre cause approuvée par les canons. Le concile déclara enfin que, si les abbés ne conféraient point les *prieurés*, administrations et autres bénéfices réguliers dans le temps prescrit aux collateurs par le concile de Latran, l'évêque du lieu où était situé le *prieuré* pourrait en disposer.

Pour posséder un *prieuré* simple, c'est-à-dire qui ne fût ni claustral ni conventuel, ni à charge d'âmes, il fallait, d'après la jurisprudence du parlement, avoir quatorze ans; mais, suivant le grand conseil, il suffisait d'avoir sept ans.

Les *prieurés*-cures, qui se trouvaient en grand nombre dans l'ordre de Saint-Augustin et dans celui de Saint-Benoît, étaient aussi devenus des bénéfices, au lieu de simples administrations qu'ils étaient d'abord. Ceux-là ne s'étaient pas tous formés de la même manière. Les uns étaient des paroisses avant d'être tombés entre les mains des religieux; d'autres ne l'étaient devenus que depuis que les monastères en avaient été les maîtres. L'établissement des *prieurés*-cures de la première classe venait de ce que les évêques avaient donné aux abbayes de moines et de chanoines réguliers les dîmes et autres revenus d'un grand nombre de paroisses, qu'on nommait *altaria*. L'abbé qui percevait les revenus de la cure devait la faire desservir par un de ses religieux, lorsque la communauté était composée de chanoines réguliers, et par un prêtre séculier quand la communauté suivait la règle de Saint-Benoît. Quant aux *prieurés*-cures fondés par des monastères, ce ne furent d'abord que des chapelles domestiques d'une ferme qu'on nommait grange dans l'ordre des Prémontrés. Les religieux y célébraient le service divin, auquel leurs domestiques devaient assister les dimanches et les jours de fête. Le prieur fut, dans la suite, autorisé à administrer les sacrements, d'abord à ceux qui demeuraient dans la ferme; insensiblement, cette autorisation devint applicable à l'égard de tous ceux qui demeuraient aux environs, sous prétexte que c'étaient aussi des gens au service du *prieuré*. Ces chapelles devinrent ainsi des paroisses et plus tard même des titres perpétuels de bénéfices, dans la plupart desquels les prieurs-curés demeurèrent seuls, de même que dans les *prieurés* simples, les religieux qui y résidaient auparavant avec eux ayant été rappelés dans les monastères dont ils relevaient.

Si, malheureusement, la France possède encore quelques couvents, on doit reconnaître avec gratitude que la révolution de 1789 nous a délivrés de la plus grande partie de ces communautés religieuses qui détenaient tous les biens-fonds que les seigneurs et la couronne ne possédaient pas. Grâce à ces généreuses assemblées, Jacques Bonhomme a son lopin de terre franc de dîmes et de droits ecclésiastiques et seigneuriaux. Le jour où l'instruction aura pénétré dans ses campagnes, Jacques Bonhomme saura tout cela et bénira cette Révolution dont on ne lui a appris le nom que pour la lui faire maudire. Un grand nombre de pays d'Europe suivent aujourd'hui l'exemple que leur a donné la Révolution française. L'Italie a depuis quelques années sécularisé les biens ecclésiastiques; l'Espagne et l'Autriche, ces antiques foyers du cléricalisme, ces Etats de Charles-Quint et de Philippe II, en font autant de nos jours; on peut prévoir le jour prochain où les abbayes et les *prieurés* ne seront plus que des noms néfastes, relégués dans l'histoire du passé pour l'instruction de l'avenir.

PRIEURÉA s. m. (pri-eu-ré-a — de *Prieur*, botaniste genevois). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des jussiéées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

PRIEURÉ-CURE s. m. Cure desservie par un religieux et dépendante d'un monastère.

— **Encycl.** V. PRIEURÉ.

PRIEUSE s. f. (pri-eu-ze — rad. *prier*). Nom que l'on donne, à Genève, à des femmes qui marchent en tête des enterrements protestants.

PRIEZAC (Daniel DE), littérateur français, né au château de Priezac (bas Limousin) en 1590, mort à Paris en 1662. Reçu docteur en droit à Bordeaux, il y exerça la profession d'avocat et professa la jurisprudence pendant dix ans. Sa réputation de savoir et d'éloquence le fit appeler à Paris par le chancelier Séguier (1635) et lui valut d'être nommé peu après conseiller d'Etat. L'Académie française le reçut en 1639 au nombre de ses membres. Priezac écrivait en français dans un style élégant et souvent énergique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Discours, en français et en latin* (Bordeaux, 1621, in-8°); *Vindiciæ gallicæ adversus Alexandrum patricium Armachanum* (Paris, 1638, in-8°), contre Jansénius; *Observations sur un livre intitulé* « Philippe le Prudent, fils de Charles-Quint, » par don Juan Caramuel de Lobkowitz (*Paris, 1640, in-8°*); les *Priviléges de la Vierge* (1648-1651, 3 vol. in-8°); *Discours politiques composés sur la politique d'Aristote* (Paris, 1652-1654, in-4°); *Miscellaneorum libri II* (Paris, 1658, in-4°), ouvrage utile à consulter pour l'histoire du droit; le *Chemin de la gloire* (1669); *Tribonianus a censura sospes* (1660, in-4°). — Son fils, Salmon DE PRIEZAC, qui vivait au XVIIe siècle, s'adonna à la culture de la poésie et des lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des éléphants* (Paris, 1650); *Poésies* (Paris, 1650); *De coloribus dissertatio* (1659); *Icon asini* (Paris, 1659); *Julii cardinalis Mazarini iconis historicæ specimen* (Paris, 1660); *Dissertation sur le Nil* (Paris, 1664, in-8°), etc.

PRIGNANO-SULLA-SECCHIA, bourg du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo, mandement de Montefiorino; 3,646 hab.

PRIGNANO (Barthélemi DE), pape. V. URBAIN VI.

PRIGNOT (Virginie), femme de lettres française, qui vivait dans la première moitié de notre siècle. Elle a publié quelques ouvrages recommandables par une pure et douce morale et par leur grâce touchante; ils ont pour titre : la *Maison de bois* ou le *Remords et la vertu; Histoire de l'infortuné Teleski, sous le règne de Marie-Thérèse* (1821, 1 vol. in-12). On connaît encore de Mme Prignot une nouvelle intitulée *Theresa Bianchi*, imprimée dans le quatrième volume des *Heures du soir, livre des femmes* (1833).

PRIGNY, village de France. V. PRENY.

PRILESZKI (Jean-Baptiste), jésuite et écrivain hongrois, né à Prilevz en 1709, mort à une époque ignorée. Il se fit recevoir docteur en théologie et, après avoir professé la philosophie à l'université de Tyrnau, il devint, en 1773, directeur du collége de Cassovie. On lui doit des ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique, entre autres : *Acta sanctorum Hungariæ ex Bollandi continuatoribus, aliisque novem scriptoribus excerpta* (Tyrnau, 1744); *Notitia S. S. Patrum qui duobus primis Ecclesiæ seculis floruerunt* (Tyrnau, 1753, in-8°); *Sancti Cypriani carthaginiensis acta* (Tyrnau, 1760, in-fol.); *Acta et scripta S. Theophili patriarchæ Antiocheni* (Tyrnau, 1764, in-8°); *S. Justini acta et scripta annotationibus illustrata* (Caschau, 1765, in-4°), etc.

PRIM (don Juan), comte DE REUS et marquis DE LOS CASTILLEJOS, général et homme d'Etat espagnol, né à Reus (Catalogne) le 6 décembre 1814, mort assassiné à Madrid le 30 décembre 1870. Il débuta, comme volontaire, dans les corps francs de la Catalogne en 1833 et ne tarda pas à se distinguer dans la guerre civile occasionnée par l'avénement d'Isabelle II, où il prit le parti de la reine mère. Sa bravoure, jointe à sa jactance, lui valut un avancement si rapide que, dès 1837, il était colonel dans l'armée régulière. Lorsque Marie-Christine eut quitté l'Espagne, il fit avec les progressistes une vigoureuse opposition à Espartero et prit une part active au soulèvement qui éclata, en 1842, à Saragosse. Pour échapper aux suites de l'accusation portée contre lui, il passa la frontière et se rendit en France, où il retrouva Marie-Christine, à la politique de laquelle il s'associa. Barcelone l'ayant nommé, en 1843, député aux cortès, il put rentrer dans son pays et se mêla aux progressistes et aux partisans de la reine mère, pour battre en brèche la puissance d'Espartero. Au mois de mai de la même année, il fomenta à Reus un soulèvement, et ce fut lui qui fut chargé d'en rédiger le *pronunciamiento*. Délogé de cette ville par Zurbano, lieutenant d'Espartero, il se réfugia à Barcelone, où il contribua par ses proclamations à soulever les habitants. Lorsque le ministère d'Espartero tomba, Prim fut nommé général par la reine mère, puis comte de Reus et enfin gouverneur de Madrid (1843). Peu après, l'union entre les christinos et les progressistes s'étant dissoute et Barcelone s'étant soulevée en faveur des principes démocratiques, Prim, dont l'ambition était le seul guide, n'hésita point à marcher contre ceux qu'il avait soulevés peu de temps auparavant au nom de la liberté. Il espérait comprimer le mouvement par sa seule présence; mais sa popularité s'était évanouie. Il lui fallut recourir aux armes et pendant une année il dut combattre les démocrates sous les ordres d'Ametller, son ancien compagnon d'armes. La reine mère, irritée du peu de succès de son expédition, lui retira ses faveurs. Irrité de se voir abandonné par le pouvoir pour lequel il s'était compromis, il se jeta dans un complot ayant pour but de renverser Narvaez. Décrété d'accusation au mois d'octobre 1844, sous la double inculpation d'attentat contre le gouvernement et contre la vie de Narvaez, il fut condamné sur le premier de ces deux chefs d'accusation à six ans de prison. Toutefois, sur l'instante prière de sa mère, il fut bientôt mis en liberté et pendant neuf ans il vécut loin des affaires publiques. En 1853, lors de la guerre d'Orient, il alla prendre du service dans l'armée ottomane, fut investi d'un commandement et contribua aux premiers avantages remportés sur le Danube par les Turcs. En 1854, après la révolution qui avait appelé au pouvoir O'Donnell et les chefs de l'Union libérale, Prim revint en Espagne, où il avait été élu aux cortès. Il vota avec les progressistes pour le maintien de la royauté et acquit une certaine popularité en se faisant promoteur de diverses mesures libérales. Lors du retour de Narvaez aux affaires en 1857, il fut réélu aux cortès, le seul de son parti. Deux ans plus tard, la guerre ayant éclaté entre l'Espagne et le Maroc, le général Prim obtint le commandement d'une division, prit une part brillante à plusieurs batailles, fut alors nommé marquis de los Castillejos et reçut, en 1861, la dignité de grand d'Espagne. C'est vers la fin de cette année que le général Prim fut mis à la tête du contingent chargé de faire l'expédition du Mexique avec les troupes françaises et anglaises.

Cette expédition, dont le point de départ était la convention de Londres, avait pour unique objet, d'après cette convention, d'exiger du gouvernement mexicain le payement d'indemnités dues aux nationaux des trois puissances. Mais une des trois parties contractantes, le gouvernement français, ne voyait dans ses réclamations qu'un prétexte et n'avait qu'un but, celui de renverser la république du Mexique pour lui substituer un empire, avec Maximilien d'Autriche pour empereur. Prim arriva à La Vera-Cruz au commencement de 1862, et presque aussitôt commencèrent, entre le gouvernement mexicain et les plénipotentiaires des trois puissances, des négociations qui aboutirent à la convention de La Soledad (19 février). Cette convention semblait devoir mettre un terme au conflit. Mais pendant que le corps expéditionnaire en attendait la ratification pour s'éloigner, les intentions de l'inepte cabinet des Tuileries ne tardèrent pas à se faire jour. Ce fut alors que Prim écrivit d'Orizaba à Napoléon III (17 mars 1862) une lettre dans laquelle il disait : « Sur le terrain des justes réclamations, il ne peut y avoir de divergence entre les chefs des troupes de Votre Majesté et celles de Sa Majesté Catholique. Mais l'arrivée à Vera-Cruz du général Almonte, de l'ancien ministre Haro, du Père Miranda et d'autres émigrés mexicains, mettant en avant l'idée de créer une monarchie en faveur du prince Maximilien d'Autriche, projet qui, à les entendre, doit être soutenu par les forces de Votre Majesté, tend à créer une position difficile pour tous et plus difficile et fâcheuse encore pour le général en chef des troupes espagnoles qui, d'après les instructions de son gouvernement, basées sur la convention de Londres, se verrait dans le cas douloureux de ne pouvoir contribuer à la réalisation des vues de Votre Majesté, si ces vues sont réellement d'élever un trône dans ce pays pour y placer un archiduc d'Autriche. » Puis, avec une rare clairvoyance, Prim annonçait de point en point tout ce qui arriverait si Napoléon jetait la France dans cette entreprise insensée. Cette lettre ne produisit aucun effet sur l'aveugle chef du gouvernement français, qui repoussa la convention de La Soledad et donna l'ordre à ses troupes d'entamer les hostilités. Prim déclara alors, d'accord avec le représentant de l'Angleterre, qu'il ne pouvait suivre la France dans une pareille entreprise et fit embarquer ses troupes, après avoir protesté en faveur de l'indépendance du Mexique. De retour en Espagne, il vit sa conduite approuvée par son gouvernement et il exposa lui-même devant le Sénat (9-11 décembre 1862) les raisons décisives qui l'avaient déterminé à séparer la politique de l'Espagne de celle de la France.

Dévoré d'un besoin incessant d'activité, poussé par une ambition ardente, Prim voulait arriver au pouvoir. Il se jeta de nouveau dans le parti progressiste, dont il devint un des chefs, et, pour renverser le ministère, il prit part, en août 1864, à un complot militaire qui avorta. Interné à Oviedo, il quitta l'Espagne, où il lui fut possible de revenir l'année suivante et de reprendre sa place au Sénat. Mais il ne se borna pas à faire, dans cette assemblée, une ardente opposition au cabinet O'Donnell; il entreprit de soulever l'armée dans le but de substituer à la reine Isabelle le roi de Portugal et de réaliser par là l'union des deux royaumes. A son instigation, au commencement de 1866, plusieurs régiments se soulevèrent en même temps qu'une partie de la Catalogne. Mais Prim n'eut pas le temps de réunir ses forces éparses. Poursuivi par le général Zabala, il parvint à passer en Portugal, d'où il lança un manifeste à la nation espagnole, puis gagna Londres (mars 1866). Au mois de septembre suivant, il revint en Espagne pour prendre part à un nouveau soulèvement; mais le *pronunciamiento* ayant avorté, il franchit encore une fois la frontière.

Ces tentatives, en un pays où les révolutions militaires sont passées dans les mœurs, avaient fait croire que Prim, après avoir flotté entre tant de partis, était devenu définitivement un irréconciliable adversaire de l'absolutisme, un ardent défenseur de la liberté, lorsque eurent lieu les événements de septembre 1868. A la nouvelle de l'insurrection à la tête de laquelle se trouvaient Serrano et Topete, il accourut en Espagne, rejoignit Serrano à Cadix, força Carthagène à se rendre et, après la victoire qui renversa du trône Isabelle, il entra à Madrid en triomphateur. Prim rêva alors un instant, dit-on, de s'emparer du trône pour son propre compte, mais s'il poussa l'ambition jusque-là il dut revenir bien vite de ses illusions. Dans le gouvernement provisoire qui se constitua alors, Serrano prit la présidence et Prim dut se contenter du portefeuille de la guerre, auquel il ajouta, le 30 octobre suivant, la dignité de capitaine général, qu'il se fit donner par ses collègues. Prim, dont l'activité était extrême, eut une part prépondérante dans les mesures qu'adopta le nouveau gouvernement, en attendant la réunion des cortès constituantes, qu'il ne se hâta nullement de convoquer. Tout en faisant adopter des mesures pour la plupart très-libérales, telles que l'établissement du suffrage universel, la liberté des cultes, de la presse, de l'enseignement, l'abolition des priviléges des corporations religieuses, etc., le ministre de la guerre se déclara hautement favorable au retour vers la monarchie constitutionnelle dès qu'on aurait trouvé un roi acceptable. Après la réunion des cortès constituantes (11 février 1869), il fut maintenu à son poste et il essaya de réorganiser cette armée qu'il avait tant contribué lui-même à désorganiser en l'excitant plus d'une fois à la révolte. La majorité des cortès s'étant prononcée pour la forme monarchique, Prim se mit en quête d'un aspirant monarque en Portugal, en Italie; mais il ne trouva partout que des refus. Cependant le gouvernement perdait tous les jours de son autorité. Dans l'espoir de le fortifier, la majorité des cortès se décida à nommer, le 15 juin, Serrano régent du royaume. Prim joignit alors à son portefeuille la présidence du conseil. En ce moment, le pays était de plus en plus agité. Les alphonsistes intriguaient, les carlistes se préparaient à la révolte, et les républicains, qui formaient à la Chambre une majorité imposante, se soulevaient au mois d'octobre, notamment en Catalogne et dans l'Andalousie. Prim comprima le mouvement avec une grande énergie, proclama l'état de siége, fit prendre d'assaut Valence, après un bombardement (17 octodre), et rétablit l'ordre matériel par la terreur. L'insurrection de Cuba, qui éclata à la même époque, et de graves difficultés qui surgirent à ce sujet entre l'Espagne et les Etats-Unis poussèrent Prim à se rendre à Paris pour obtenir l'appui du cabinet des Tuileries. A son retour, voyant que le gouvernement ne pouvait dominer la situation aggravée par le déplorable état des finances, il reprit ses négociations pour avoir un roi. Ne cherchant qu'à satisfaire son ambition, voulant avant tout se perpétuer au pouvoir, il pensait que le meilleur moyen était de donner lui-même une couronne, qui lui vaudrait la reconnaissance de celui qui la prendrait. Victor-Emmanuel ayant refusé de consentir à ce que son neveu, le duc de Gênes, acceptât le trône d'Espagne, Prim saisit avec empressement des ouvertures qui lui furent faites du côté de la Prusse. Il envoya à Berlin son agent Castro, et des conférences qui eurent lieu entre cet agent et le secrétaire d'Etat Von Thiele sortit la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Cette candidature, tenue secrète jusqu'au commencement de juillet, devint alors, comme on le sait, le prétexte de la terrible guerre qui s'engagea entre la Prusse et la France et qui devait être si désastreuse pour nous. Le prince de Hohenzollern ayant renoncé à ses prétentions, Prim s'adressa encore une fois à Victor-Emmanuel. Le 3 novembre 1870, à l'ouverture des cortès, après avoir exprimé son regret du tragique dénoûment qu'avait eu la question Hohenzollern, il proposa la candidature du duc d'Aoste. Les républicains demandèrent vainement à la Chambre un vote de blâme contre le gouvernement qui avait préparé cette candidature sans l'aveu préalable des cortès. Le 16 novembre, Amédée, duc d'Aoste, était élu roi. Le 27 décembre, Prim, répondant à M. Bugallal dans une séance des cortès, déclara qu'il passerait au-dessus de la constitution, s'il était nécessaire, pour sauver la patrie et la liberté, qu'il n'était pas irresponsable et qu'il présenterait sa démission au roi. Au sortir de cette séance, au moment où il traversait dans sa voiture la rue Turco, des individus qui passaient dans des voitures de place tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil. Atteint de sept balles dans l'épaule gauche, il expira le 30 décembre, au moment même où le nouveau roi débarquait à Carthagène pour prendre possession d'un trône qu'il devait occuper si peu de temps. On instruisit le procès des assassins de Prim. L'instruction, très-compliquée et qui devait être d'une interminable longueur n'était pas encore terminée à la fin de 1874. Sur cinq cents accusés, dix seulement à cette époque étaient entre les mains de la justice.

Prim (Juan) faisant son entrée à Madrid, le 8 octobre 1868, tableau de Henri Regnault, au musée du Luxembourg. Juan Prim rentre à Madrid, après avoir dirigé l'insurrection qui a renversé le trône d'Isabelle de Bourbon. Il s'avance droit au spectateur, monté sur un vigoureux cheval andalou dont il retient brusquement la bride et qui s'arrête court en baissant la tête et rongeant son frein. Il se présente ainsi de face, la tête haute, la chevelure en désordre, le front pâle, les yeux brillants d'un éclat fiévreux, les lèvres serrées, le corps renversé en arrière, dans une attitude pleine de fierté et qui décèle en même temps que l'homme de guerre le cavalier accompli. Son habit de général, d'un bleu sombre, est souillé de poussière. Sur ses pas se presse le peuple émancipé, qui mêle des vivats en son honneur aux accents patriotiques de l'hymne du Riego. Cette foule, aux costumes éclatants, aux types accentués, aux gestes véhéments, se mêle fraternellement aux cavaliers de l'escorte et forme le fond le plus mouvementé, le plus pittoresque qui se puisse imaginer. La révolution est là tout entière, avec ses passions fougueuses, ses enthousiasmes irréfléchis, ses élans généreux mais désordonnés, sa joie furieuse, ses caresses qui étouffent, ses acclamations qui ressemblent à des mugissements. Elle bouillonne sous les pas du triomphateur qui la domine aujourd'hui, que demain elle entraînera dans ses vagues toujours grossissantes.

Cette peinture, exposée au Salon de 1868, a été la première œuvre marquante de Henri Regnault et est restée, sinon la plus ferme, du moins la plus énergique et la plus fougueuse qui soit sortie de son pinceau. On a reproché à la composition des allures ronflantes et empanachées, à l'exécution des témérités et de la boursouflure; on a critiqué particulièrement les formes du cheval, qu'on a trouvées lourdes et massives, quelque peu fantastiques même dans la tête et l'encolure. Mais le *Juan Prim* a obtenu aussi, dès son apparition, les éloges les plus chaleureux. « Ce portrait vaut le plus beau tableau d'histoire, a dit M. Marius Chaumelin (l'*Art contemporain*). M. Regnault l'a exécuté avec une verve et une ampleur vraiment admirables. La tête du cavalier, vivement éclairée, s'enlève sur un ciel d'un gris argentin. Le corps s'accuse vigoureusement sous l'uniforme. Les accessoires sont traités avec un soin presque minutieux; mais tous les détails se noient dans l'harmonie de l'ensemble. Le cheval est superbe : il se présente de trois quarts, prêt à bondir hors de la toile, sitôt que son cavalier lui aura lâché la bride. L'œil en feu, les naseaux palpitants, il baisse la tête, blanchit son mors d'écume, roidit ses jambes de devant, ploie ses jarrets d'arrière et se ramasse comme s'il allait se cabrer. Sa crinière flotte au gré du vent et sa queue est une avalanche de crins noirs qui tombe jusqu'à terre. Il appartient à cette race robuste de l'Andalousie qui, selon la pompeuse expression de Palomino, aspire, en buvant les eaux du Bétis, non-seulement la légèreté de ses ondes, mais encore la majesté de son cours. Ceux qui ont critiqué dans ce cheval les formes arrondies, la tête busquée et l'abondance des crins, en ont jugé d'après les chevaux français et anglais. M. Regnault a mis à peindre la robe une énergie et une conscience extrêmes : au lieu de se borner, comme la plupart des peintres d'histoire, à indiquer par des glacis et des épaisseurs de pâte les reflets du pelage et son plus ou moins de finesse, il s'est appliqué à marquer, d'après nature, comme faisait Géricault, les endroits où le poil est couché et ceux où il se relève pour changer de direction... Après cela, nous reconnaîtrons volontiers que tout n'est pas parfait dans ce tableau, que toutes les parties n'ont pas la même valeur, qu'au premier aspect ce portrait a quelque chose d'un peu emphatique; mais, en vérité, pouvait-on représenter le héros de l'insurrection espagnole dans l'attitude somnolente d'un souverain assistant au défilé de ses troupes ? »

Le *Juan Prim* a été gravé sur bois par M. Emile Thomas, pour le *Monde illustré*. M. Gustave Lévy a exposé, en 1870, une gravure au burin représentant *Prim à la bataille de Castillejos.*

PRIMA DONNA s. f. (pri-ma-donn-na — mots ital. qui signif. *première dame*). Mus. Femme qui chante le rôle principal dans un opéra. ‖ Pl. PRIME DONNE.

PRIMAGE s. m. (pri-ma-je — rad. *prime*). Action de primer une valeur, de lui accorder une prime : *Le* PRIMAGE *des monnaies est une marque certaine de l'affaiblissement de la confiance.*

— Mar. Prime, gratification que l'on accorde quelquefois au capitaine d'un vaisseau marchand, et qui est proportionnée au tonnage du navire.

PRIMA INTENZIONE s. f. (pri-ma-inn-tènn-dzio-né — mots ital. qui signif. *première intention*). Mus. Conception simultanée du sujet, qui lui donne un remarquable caractère d'ensemble et d'unité.

— **Encycl.** Cette expression italienne n'a point de véritable équivalent en français, aussi ce qu'elle exprime est-il peu connu du compositeur français. Un air, un morceau *di prima intenzione*, dit Rousseau, est celui qui s'est formé tout d'un coup, tout entier et avec toutes ses parties dans l'esprit du compositeur, comme Pallas sortit tout armée du cerveau de Jupiter. Les morceaux *di prima intenzione* sont de ces coups de génie dont toutes les idées sont si étroitement liées, qu'elles n'en font, pour ainsi dire, qu'une seule et n'ont pu se présenter à l'esprit l'une sans l'autre. Ils sont semblables à ces périodes de Cicéron, longues, mais élégantes, dont le sens, suspendu pendant toute leur durée, n'est déterminé qu'au dernier mot et qui, par conséquent, n'ont formé qu'une seule et même pensée dans l'esprit de l'auteur. Il y a dans les arts de pareilles inventions produites par l'effort du génie et dont tous les raisonnements, intimement unis l'un à l'autre, n'ont pu se faire successivement, mais se sont nécessairement offerts à l'esprit tous à la fois, puisque le premier sans le dernier n'aurait aucun sens. Telle est, par exemple, l'invention de cette prodigieuse machine du métier à bas qu'on peut regarder, dit le philosophe qui l'a décrite dans l'*Encyclopédie*, comme un seul et unique raisonnement dont la fabrication de l'ouvrage est la conclusion. Ces sortes d'opérations de l'entendement, qu'on explique à peine, même par l'analyse, sont des prodiges pour la raison; l'effet en est toujours proportionné à l'effort de tête qu'ils ont coûté, et dans la musique les morceaux *di prima intenzione* sont les seuls qui puissent causer ces extases, ces ravissements, ces élans de l'âme qui transportent les auditeurs hors d'eux-mêmes; on les sent, on les devine à l'instant, les connaisseurs ne s'y trompent jamais. A la suite d'un de ces morceaux sublimes, faites passer un de ces airs décousus, dont toutes les phrases ont été composées l'une après l'autre, ou ne sont qu'une même phrase promenée en différents tons et dont l'accompagnement n'est qu'un remplissage fait après coup; avec quelque goût que ce dernier morceau soit composé, si le souvenir de l'autre vous laisse quelque attention à lui donner, ce ne sera que pour en être transis, glacés, impatientés. Après un morceau *di prima intenzione*, toute autre musique, même parfaite, perd beaucoup de son effet.

PRIMAIRE adj. (pri-mè-re — lat. *primarius*; de *primus*, premier). Enseignem. Qui est au premier degré en commençant : *Ecole* PRIMAIRE. *Enseignement* PRIMAIRE. *Instruction* PRIMAIRE. *Instituteur* PRIMAIRE. *En Amérique, l'instruction* PRIMAIRE *est à la portée de chacun.* (De Tocqueville). *L'éducation* PRIMAIRE *obligatoire est la conséquence du suffrage universel.* (J. Simon.) *L'État a le droit d'exiger que les enfants reçoivent l'instruction* PRIMAIRE. (E. de La Bédollière.) ‖ *Ecoles primaires supérieures*, Celles où l'on donne un enseignement plus élevé que dans les écoles primaires proprement dites, sans atteindre à l'instruction donnée dans les écoles secondaires.

— Politiq. *Assemblées primaires*, Assemblées d'électeurs nommant des électeurs du second degré.

— Pathol. Se dit des premiers symptômes d'une maladie.

— Chir. *Amputation primaire*, Celle que l'on pratique immédiatement après l'accident qui la motive.

— Astron. *Planètes primaires*, Celles qui ont le soleil pour centre direct de leurs mouvements, par opposition aux satellites ou planètes secondaires.

— Ornith. *Pennes primaires*, Pennes implantées directement sur la main et le carpe, dans l'aile de l'oiseau.

— Bot. *Pédoncule primaire*, Support principal des divisions d'un pédoncule composé. ‖ *Pétiole primaire*, Celui qui est commun à plusieurs pétioles dits secondaires.

— Géol. Syn. de PRIMITIF : *Terrain* PRIMAIRE.

— **Encycl.** *Ecoles primaires.* V. ÉCOLE.

Primaleone, poëme italien, en trente-neuf chants, par L. Dolce (Venise, 1562). Ce roman d'aventure fait suite au *Palmerin d'Olive*, autre long ouvrage du même auteur, et le tout se rattache à l'*Amadis*. Fils de Palmerin, Primaleone fait, pour obtenir la belle Gridonie, tout ce que l'amour et la valeur peuvent exiger d'un galant chevalier. Devenu son époux, il gouverne longtemps la Grèce sous les ordres de Palmerin, soutient l'honneur de sa couronne dans des guerres terribles, qu'il parvient à terminer heureusement, et, devenu héritier du trône de son père, il l'est aussi de sa gloire. De grands combats, des tournois, des dragons, des géants, des enchantements et des fées embellissent, comme de juste, ce poëme, qui n'est que de la prose rimée. Cet ouvrage est presque oublié.

PRIMA MENSIS s. f. (pri-ma-main-siss — mots latins qui signif. *premier du mois*). Assemblée de docteurs de la Faculté de théologie de Paris, qui se réunissait le premier jour de chaque mois.

PRIMAT s. m. (pri-ma — lat. *primas*; de *primus*, premier). Hist. ecclés. Prélat qui a juridiction sur un certain nombre d'archevêques et d'évêques : *Le* PRIMAT *des Gaules. Le* PRIMAT *d'Espagne. L'archevêque de Cantorbéry se dit* PRIMAT *d'Angleterre.* (Acad.) *Le trait distinctif du caractère du* PRIMAT *des Gaules, c'était l'esprit de courtisan et la dévotion aux puissances.* (V. Hugo.)

— Nom que l'on donne, en Grèce, aux principaux d'une ville ou d'une contrée.

— Hist. Chef du sénat, qui gouvernait dans les interrègnes : *La Pologne avait alors des* PRIMATS. (Volt.)

— Adjectiv. : *Prince* PRIMAT. *Archevêque* PRIMAT.

— **Encycl.** Les *primats* sont des archevêques qui occupent les principaux siéges d'un pays et auxquels sont subordonnés un certain nombre de suffragants. Leur archevêché s'appelle siége primatial. On distinguait autrefois les *primats* des métropolitains, comme le prouve le capitulaire suivant (livre VII des capitulaires édités par Canciani, dans le recueil intitulé *Barbarorum leges antiquæ*, t. III, p. 352) : « Que, parmi les métropolitains, nuls ne portent le titre de *primats*, sinon ceux qui occupent un siége primatial et ceux que les saints-pères ont ordonné, en vertu de l'autorité apostolique, d'appeler *primats*. Quant à ceux qui occupent des siéges métropolitains, on doit les appeler métropolitains et non *primats*. » Dans les premiers temps de l'Eglise, il n'y avait d'autre dignité que celle d'évêque. Plus tard, lorsque l'institution catholique commença à se vicier et que l'ambition fit rechercher les premières places, on créa les titres d'archevêque, de patriarche et de *primat* (*primas*); ce dernier titre appartint aux archevêques et même aux évêques dont les siéges se trouvaient placés dans les capitales. Les prérogatives des *primats* consistaient à juger des différends qui leur étaient soumis par les évêques du ressort, à conférer certains bénéfices, etc. Leur pouvoir fut toujours loin de répondre à la magnificence du titre. Ils n'avaient le droit ni de faire des visites dans les métropoles des archevêques qui relevaient d'eux, ni d'indiquer les assemblées des conciles provinciaux, ni de faire porter devant eux la croix et de se servir du pallium; ils ne pouvaient officier pontificalement, même dans les métropoles. Toute leur autorité se réduisait à juger des appels, interjetés devant eux, des ordonnances des métropolitains qui leur étaient soumis en matière volontaire; à pourvoir sur le refus de *visa*, lorsqu'ils étaient collateurs forcés; à les suppléer en cas de déni de justice, et à conférer par dévolution les bénéfices auxquels les métropolitains auraient négligé de pourvoir dans les temps prescrits par les lois canoniques. Dans les anciennes notices de la Gaule, les *primats* sont les archevêques d'Arles, qui jusqu'au VIIe siècle prenaient le titre de *primat* des Gaules, de Lyon pour les Lyonnaises, de Bourges pour les Aquitaines, de Narbonne pour les Narbonnaises, de Trèves pour les Belgiques. Mais, dans la suite, la plupart des métropolitains prirent le titre de *primat*. Hincmar, archevêque de Reims au IXe siècle, se prétendait *primat* et un des premiers *primats* de la Gaule, comme on peut le voir dans Flodoard (liv. III, chap. x). La dignité primatiale avait été accordée à l'archevêque de Reims par le pape Adrien Ier. L'archevêque de Rouen s'intitula *primat* de Normandie, et, quoiqu'en 1079 Grégoire VII eût proclamé l'archevêque de Lyon *primat* des Gaules et lui eût donné par là juridiction sur les quatre Lyonnaises, c'est-à-dire sur les provinces de Lyon, Sens, Tours et Rouen, plusieurs métropolitains, et entre autres ceux de Rouen et de Sens, résistèrent et continuèrent à défendre leurs droits ou leurs prétentions. Cette espèce d'opposition de quelques métropolitains contre la primatie conférée par le pape amena de graves troubles dans l'Eglise. Dans le spirituel comme dans le temporel, au service de Dieu ou au service des princes, les hommes sont toujours les mêmes. Il ne fallut rien moins que l'intervention du roi et des parlements pour rétablir l'ordre troublé par des ambitions particulières. Lorsqu'en 1622, l'évêché de Paris fut distrait de la métropole de Sens et érigé en archevêché, ce fut seulement à la condition que la nouvelle métropole relèverait immédiatement de la primatie de Lyon, à laquelle elle demeurerait soumise. Quant à la métropole de Rouen, elle n'avait jamais reconnu les prétentions de celle de Lyon. En 1702, le frère de Colbert étant archevêque de cette ville, la question de primatie fut décidée en sa faveur,

et, par arrêt du 2 mai 1702, Louis XIV le maintint, ainsi que ses successeurs, dans le droit où était de temps immémorial son Eglise, de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le saint-siége. L'archevêque de Bourges avait le titre de *primat*, titre qui lui avait été conféré par les papes Eugène III et Grégoire IX. Sa primatie s'étendait sur les provinces de Guyenne. Cependant les archevêques de cette dernière ville se qualifiaient eux-mêmes de *primats* d'Aquitaine, d'après un privilége qui leur avait été accordé en 1306 par le pape Clément V. Plusieurs autres archevêques de France prenaient le titre de *primat;* mais ce n'était alors qu'un titre purement honorifique, comme celui de *primat* de Germanie, que prenait l'archevêque de Sens; celui de *primat* des *primats*, que prenait l'archevêque de Vienne; celui de *primat* de la Gaule Narbonnaise, que prenaient à la fois et l'archevêque d'Arles et l'archevêque de Narbonne; enfin, celui de *primat* de la Gaule Belgique, que prenait l'archevêque de Reims. Le *primat* de Pologne était de droit légat du saint-siége, président du sénat, censeur du roi; il gouvernait l'Etat pendant un interrègne, avait une cour, des gardes, un maréchal du palais et jouissait des prérogatives les plus éclatantes.

V., pour les premiers temps de la primatie, Marca, *Dissert. sur les primats* (*De primatibus appendix; Actorum veterum*, nº 1).

PRIMATE s. m. (pri-ma-te — lat. *primas*, celui qui a la primauté; de *primus*, premier). Mamm. Nom donné aux mammifères les plus élevés dans la série.

— s. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les genres les plus élevés dans la série, c'est-à-dire l'homme et les animaux qui s'en rapprochent le plus : *Buffon et Cuvier n'admettent pas de* PRIMATES *dont ils fassent un groupe à part.* (L. Sénéchal.) ‖ Dans un autre système, Ordre de mammifères qui comprend les genres les plus élevés de la série, après le genre homme.

— **Encycl.** Linné a désigné sous le nom de *primates* le premier ordre de sa classe des mammifères, comprenant, avec l'homme, les animaux qui s'en rapprochent le plus par leur organisation, tels que les singes, les makis et les chauves-souris; il y ajoutait même, mais seulement dans la première édition de son ouvrage, les galéopithèques et les paresseux. Cuvier n'a pas admis cet ordre, dont il a réparti les genres entre les bimanes, les carnassiers et les édentés. Blainville, en reprenant le groupe des *primates* de Linné, en a exclu les chauves-souris, qu'il rapporte aux carnassiers, et l'homme, dont il fait un ordre à part, par des raisons plutôt philosophiques que zoologiques. C'est encore ainsi que les *primates* sont admis par M. P. Gervais.

PRIMATIAL, ALE adj. (pri-ma-si-al; a-le — rad. *primat*). Qui appartient, qui a rapport au primat : *Eglise* PRIMATIALE. *Siéges* PRIMATIAUX. *Juridiction* PRIMATIALE.

PRIMATICE (Francesco PRIMATICCIO, dit LE), célèbre peintre et architecte italien, né à Bologne en 1490, mort à Paris en 1570. Il commença sa réputation en exécutant, sous la direction de Jules Romain, son maître, de grandes compositions décoratives et apprit en même temps à modeler et à sculpter. Il exécuta en stuc des statues d'apôtres et une frise remarquable pour le château du T, à Mantoue. Appelé en France (1531) par François I^er^, pour décorer le château de Fontainebleau, il y exécuta d'admirables travaux de décoration qui, malheureusement, sont presque détruits ou défigurés aujourd'hui, malgré les dispendieuses restaurations faites sous le règne de Louis-Philippe. Ce sont les fresques de la galerie de Henri II, comprenant une soixantaine de compositions mythologiques restaurées par M. Alaux. Outre ses peintures, le Primatice donna les dessins et les plans d'une infinité d'ouvrages de sculpture, d'ornementation, d'ameublement, d'orfévrerie, etc., et contribua aux progrès des arts du dessin en France. Ses productions se distinguent par l'élégance, la grâce, la finesse, jointes à la plus brillante exécution. Mais son dessin est parfois incorrect, sa grâce est un peu maniérée et ses figures manquent de caractère et d'énergie. Il semble qu'on touche déjà à la décadence de l'art italien. Nommé surintendant des bâtiments royaux par François II (1559), comblé de richesses et de faveurs par quatre rois successifs, il exerça à cette époque une sorte de dictature sur tous les travaux d'art qui s'exécutaient dans les habitations princières, et devint le régulateur du goût. Néanmoins, on a peut-être exagéré l'influence exercée par lui et les artistes italiens sur nos grands artistes français, Jean Cousin, Germain Pilon, Jean Goujon, etc., qui surent profiter de l'Italie tout en gardant leur originalité nationale. Le musée du Louvre possède un tableau du Primatice, la *Continence de Scipion*.

« Cette composition un peu confuse, dit M. Viardot, est traitée absolument dans le style et le faire des peintures de la galerie de Henri II et semble une fresque à laquelle on aurait donné un cadre après l'avoir enlevée de la muraille. Voilà tout ce que nous possédons, bien que Primatice ait vécu près de quarante ans dans notre pays, de ce maître important par qui les leçons et les arts de l'Italie furent transmis à la France. »

Le musée des dessins possède une grande partie des études et esquisses faites par Primatice pour la décoration des plafonds, des trumeaux, des escaliers de Chambord et de Fontainebleau; les peintures, qui étaient pour la plupart d'autres mains, ayant disparu, ces esquisses ont une grande valeur. Primatice a longtemps passé pour le principal architecte du château de Chambord, mais les recherches de M. Loiseleur ont restitué l'honneur de cette construction à des artistes français; le maître italien, arrivé lorsque le château était déjà en partie édifié, ne put modifier que certains détails d'architecture. Enfin le catalogue du musée de Cluny indique un *Portrait de Diane de Poitiers, habillée en Vénus*, comme une œuvre de Primatice; ce tableau appartient bien à l'école italienne du temps de Henri II, mais les critiques n'y reconnaissent ni la touche de Primatice, ni la physionomie de Diane de Poitiers.

Dans un voyage que Primatice fit en Italie, par ordre de François I^er^, il recueillit et rapporta en France un nombre considérable de statues et de bustes antiques, ainsi que les creux de la colonne Trajane, du *Laocoon*, de la *Vénus de Médicis*, etc., dont plusieurs furent coulés en bronze par Benvenuto Cellini.

PRIMATIE s. f. (pri-ma-si — rad. *primat*). Dignité de primat : *La* PRIMATIE *des Gaules. La* PRIMATIE *d'Aquitaine. La* PRIMATIE *d'Espagne. Ils entassent sur leurs personnes des pairies, des colliers d'ordre, des* PRIMATIES. (La Bruy.) ‖ Etendue de la juridiction d'un primat, et siége de cette juridiction. ‖ Palais d'un primat.

PRIMAUDAYE (Pierre DE LA), littérateur français. V. LA PRIMAUDAYE.

PRIMAUGUET (HERVÉ DE), marin breton, dont la mort héroïque a jeté un grand lustre sur nos annales maritimes. Vers la fin du mois de mai 1513, la flotte anglaise venait de débarquer une armée de terre à Calais et était revenue croiser sur les côtes de Bretagne, lorsque l'amiral Hervé de Primauguet et le général des galères Prejean de Bidoulx, à la tête d'une vingtaine de navires seulement, s'avancèrent pour la combattre, bien qu'elle ne comptât pas moins de 80 voiles. Le 10 août de la même année, à la hauteur de l'île d'Ouessant, ils se trouvèrent en présence de la flotte ennemie et engagèrent audacieusement avec elle une lutte inégale. Les Anglais eurent d'abord plusieurs vaisseaux pris ou coulés; mais ils ne tardèrent pas à reprendre l'offensive, et le duc de Suffolk, favori de Henri VIII, assaillit le vaisseau la *Cordelière*, que montait l'amiral breton. Le navire de Suffolk ayant été démâté par un feu supérieur, le vaisseau amiral anglais, la *Régente*, accourut à son secours, puis d'autres encore, en sorte que la *Cordelière* se vit bientôt entourée par dix ou douze vaisseaux ennemis. Se voyant alors dans l'impossibilité de résister et ne voulant pas se rendre, Primauguet, cédant à un accès de désespoir sublime, fit abattre les grappins d'abordage sur la *Régente* et donna l'ordre de mettre le feu aux poudres. Une double et épouvantable explosion retentit aussitôt; les deux vaisseaux amiraux venaient de sauter avec plus de 2,000 hommes qu'ils portaient. Ce spectacle terrifia la flotte anglaise, qui se hâta de gagner le large, laissant le reste de l'escadre française rallier la rade de Brest.

PRIMAUTÉ s. f. (pri-mô-té — du lat. *primus*, premier). Prééminence, premier rang : *Avoir la* PRIMAUTÉ. *Aspirer à la* PRIMAUTÉ. *Le pape s'attribue la* PRIMAUTÉ *sur toutes les Eglises. C'est un homme vain, qui voudrait avoir partout la* PRIMAUTÉ. (Acad.)

On ne reconnaît point chez nous de *primauté*.
PIRON.

— Jeux. Avantage d'être le premier à jouer : *Gagner de* PRIMAUTÉ. *Gagner par la* PRIMAUTÉ. *Tirer à qui aura la* PRIMAUTÉ. ‖ Dans le langage ordinaire, *Gagner quelqu'un de primauté*, Le devancer, faire avant lui ce qu'il avait dessein de faire : *Je voulais acheter cette maison, on m'*A GAGNÉ DE PRIMAUTÉ. (Acad.) ‖ Loc. vieillie.

Primauté morale et civile des Italiens (DE LA), par Gioberti (1843, in-8º). En cette année 1843, la question romaine se posait en Italie par l'insurrection des Romagnols; elle s'accentua dans deux publications importantes, l'*Arnaldo de Brescia*, de Niccolini, énergique revendication des libertés populaires contre le despotisme papal, et le *Primato* de Gioberti, plaidoyer en faveur d'une papauté idéale, revendication gothique de l'autocratie spirituelle et temporelle. Voici la donnée de ce livre :

Les Italiens ont été, sont et seront le premier peuple du monde. Ils ont eu à la fois la prééminence morale et la prééminence politique sur les autres nations. Ils ont gardé la prééminence morale, en conservant la papauté. Il faut maintenant, par la papauté, leur rendre la prééminence politique.

Si l'Italie est la première entre les nations, c'est que la Providence a fait trôner dans son sein le chef du catholicisme. Arnauld de Brescia et tous ceux qui l'ont suivi jusqu'au dernier siècle avaient tort. La papauté n'a brisé l'union politique, œuvre des barbares, que pour la reconstituer moralement. La dictature pontificale, surtout depuis Grégoire VII jusqu'à la ligue des Lombards, n'a eu d'autre but que de fonder la nationalité italienne : une confédération de princes et de peuples, assemblés sous le drapeau de la foi que tenait dans ses mains vénérables un prince électif, sans armes, tout-puissant par son âge seul, sa sagesse et sa sainteté.

Les peuples, comme les hommes, ont leur enfance et leur maturité. Leur enfance a besoin d'une tutelle qui les élève et les protége. Cette tutelle appartient au sacerdoce. Les barbares ont détruit l'empire; l'Eglise, à son tour, doit détruire la barbarie, car c'est elle qui a recueilli l'héritage des Césars. Le sacerdoce a donc un rôle politique. Mais ce rôle doit se modifier selon les temps. Vient un jour où les peuples ont à sortir de tutelle et passer de l'enfance à la virilité politique, à l'âge civil. C'est, par exemple, quand apparaît hors du sacerdoce un grand génie initiateur; ainsi Dante. Alors le prêtre se dégage des intérêts du monde et reçoit, sans opposition des laïques, ses disciples, les leçons que, dans l'enfance des peuples, les laïques avaient reçues de lui. De dictateur, il se fait arbitre entre les princes et les nations; il règle leurs différends, il maintient l'équilibre et assure la paix du monde.

Cet arbitrage pontifical, impossible en Europe, est possible en Italie. L'Italie demande trois choses : l'unité nationale, l'indépendance territoriale et la liberté politique. Le pontificat peut répondre à ces trois besoins : aux deux premiers, en se mettant à la tête d'une confédération politique; au troisième, en exerçant son influence sur les princes du pays. L'unité de l'Italie est impossible; ce qui est possible et même facile, c'est une confédération dont le pape serait le chef civil et le président. Cet arbitrage est possible sans révolution, car le pontificat n'aurait point à s'arroger un droit nouveau; il ne ferait que rentrer dans ses anciennes prérogatives. Il y aurait des réformes et pas de révoltes; les princes et les peuples, sous la souveraineté spirituelle du pape, seraient réconciliés et satisfaits.

Ce livre ménageait et caressait tout le monde : le pape, les princes, les peuples, les prêtres, les libéraux, même les jésuites, même le roi de Naples. Aussi attira-t-il à Gioberti les censures des gibelins toscans, les épigrammes de Salvagnoli et de Giusti, les sarcasmes de Niccolini. D'autre part, les jésuites le portèrent aux nues; ils proclamèrent l'auteur un des Pères du XIX^e^ siècle. Ces éloges des jésuites étaient mortels. Gioberti para le coup. Deux ans après le *Primato*, qui avait été un livre conciliant, il publia, en 1845, les *Prolégomènes du* Primato, livre agressif. C'était la guerre après les négociations. Dans ce second ouvrage, sorte d'introduction posthume au *Primato* et qui est supérieur à l'ouvrage, il fait la guerre au pape, au sujet de l'oppression qui pesait sur les Etats romains; au roi de Naples, à propos du meurtre juridique des frères Bandiera; à l'Autriche et surtout aux jésuites.

Il montre que le pape les a protégés quand ils répandaient le christianisme chez les infidèles; tolérés par prudence à l'avénement de leur puissance; abolis quand, malgré conseils et menaces, ils n'avaient pas voulu rentrer dans leur premier chemin; rétablis après, pour s'armer de leur pouvoir contre la révolution; mais qu'ils s'étaient écartés toujours plus du but de leur institution pour s'accroître et s'enrichir, troubler les royaumes et pressurer les peuples.

Cette fois, Gioberti avait touché juste, et toute l'Italie fut pour lui. Mais il avait oublié que son idée de confédération rencontrait un obstacle insurmontable : la domination autrichienne en Italie; et, cet obstacle levé, les événements se sont chargés de montrer l'impossibilité d'une confédération d'Etats sous la présidence du pape. Il en est presque toujours ainsi des plans que font les théoriciens politiques.

PRIME adj. (pri-me — du lat. *primus*, premier. La signification de *prime* dans *prime* d'assurance vient de ce que la *prime* se paye d'avance; les autres applications commerciales ou financières du mot *prime* reposent également sur cette idée de payement anticipé ou de prélèvement. On a, cependant, essayé de rattacher ce sens au latin *præmium*, récompense. Les Allemands traduisent généralement *prime* par *pramie*, ce qui semblerait confirmer cette dérivation. Quant à *prime*, en termes de joaillier, on y a vu une corruption de *prisme;* mais ce dernier mot ne paraît pas ancien, tandis que la *prime* des joailliers, qui se disait *presme*, est fort ancienne). Mathém. Se dit, dans une série comprenant une même lettre employée plusieurs fois et marquée d'un nombre variable d'accents supérieurs à droite, de celle de ces lettres qui est marquée d'un seul accent, sous la forme de *a'*, qui se lit *a prime*.

— Loc. adv. *De prime abord*, Du premier abord, au premier abord, tout d'abord : DE PRIME ABORD, *je le pris pour un autre.* (Acad.) *Les Français conseillent* DE PRIME ABORD *à tout inventeur l'abandon de son travail.* (Fourier.) *Elle avait pris* DE PRIME ABORD *le commandement de la maison.* (Fr. Soulié.) *L'homme ne se souvient pas à volonté et* DE PRIME ABORD. (L'abbé Bautain.) *Nous sommes si bien à eux, de par la nature, ces méchants marmots, qu'ils se font nos tyrans* DE PRIME ABORD, *comme si c'était la chose du monde la plus simple.* (J. Macé.)

— *De prime saut*, D'un bond, sans passer par des degrés intermédiaires : *Arriver* DE PRIME SAUT *au faîte des honneurs.*

— s. f. Chronol. Première des quatre parties du jour civil des Romains, comprenant la moitié du temps qui s'écoule entre le lever du soleil et son passage au méridien.

— Liturg. Première des heures canoniales, ou petites heures, qui se récite régulièrement à six heures du matin.

— Jeux. Jeu où l'on ne donne que quatre cartes : *Après le repas, quelques-uns proposèrent de jouer à la* PRIME, *et cette proposition fut généralement acceptée.* (Le Sage.) ‖ *Avoir prime*, Avoir ses quatre cartes de couleur différente.

— Escrime. Première position, celle que l'on prend après avoir tiré l'épée du fourreau.

— Véner. *De haute prime*, Sur-le-champ : *Un loup ne s'arrête pas où il a mangé, mais il s'en va* DE HAUTE PRIME. (Compl. de l'Acad.)

— Bourse. Somme que, dans certaines opérations à terme, un acheteur s'engage à payer à son vendeur, au cas où il conviendrait au premier de renoncer à un moment convenu à l'achat qu'il a fait. ‖ Bénéfice ou plus-value que présentent, soit sur l'émission au pair, soit sur le taux d'acquisition, les rentes ou actions achetées. ‖ Bénéfice réalisé sur une opération quelconque. ‖ *Marché à prime*, Marché dans lequel on convient d'une prime à payer en cas de non-exécution facultative des conditions. ‖ *Réponse des primes*, Résolution prise par celui qui s'est réservé le droit de rompre le marché, en convenant d'une prime à payer.

— Assur. Somme que l'on paye à l'assureur, pour prix de l'assurance : PRIME *d'assurance.*

— Fin. Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération d'agriculture, de commerce ou d'industrie : PRIME *d'encouragement.* PRIME *d'importation.* PRIME *d'exportation. Colbert donna une* PRIME *de cinq francs par tonneau, pour encourager la construction des navires marchands.* (Chaptal.) ‖ Dans le langage ordinaire, Ce qui encourage, excite, favorise : *C'est une* PRIME *accordée au vice qu'un mauvais exemple donné par l'autorité.* (De Bonald.) *Une police bien avisée devrait donner aux citoyens noctambules, aux philosophes phalènes, aux péripatéticiens de la république française, une large* PRIME *d'encouragement.* (Méry.)

— Théâtre. Somme fixe qu'on paye à certains auteurs, en dehors de leurs droits d'auteurs pour les pièces qui leur ont été demandées.

— Comm. Objet que l'on offre à l'acheteur, en dehors des conditions du marché, pour l'engager à acheter : *Offrir en* PRIME *un livre, une montre.*

— Comm. Laine de première qualité : PRIME *de Portugal.* PRIME *de Ségovie.* ‖ *Orge de prime*, Escourgeon.

— Pêche. *Sardines de prime*, Sardines prises au coucher du soleil, par opposition à sardines d'aube. ‖ *Morues de prime*, Celles qui arrivent les premières en Europe. ‖ *Voyage de prime*, Première expédition de l'année au banc de Terre-Neuve.

— Techn. Pierre colorée, demi-transparente, qui ressemble plus ou moins aux pierres précieuses : PRIME *d'émeraude.* PRIME *de topaze.* PRIME *de rubis.* ‖ Outil du raffineur de sucre, qu'on appelle aussi MANILLE.

— Anc. géom. S'est dit pour MINUTE, soixantième partie d'un degré.

— Anc. métrol. Dixième partie d'une unité. ‖ Vingt-quatrième partie d'un grain, dans la division du marc d'argent.

— Anc. astron. Première apparition d'un astre : *La lune est en* PRIME.

— **Encycl.** Bourse. La *prime* est une véritable assurance au moyen de laquelle l'acheteur limite la perte maximum qu'il veut faire; c'est même de là que vient son nom. Comme elle est au désavantage du vendeur, qui est toujours forcé de tenir ses obligations, quelles que soient les fluctuations des cours, celui-ci pare en partie les mauvaises chances auxquelles il est exposé en vendant à *prime* beaucoup plus cher que s'il vendait ferme. Le moment convenu auquel l'acheteur est tenu de faire connaître à son vendeur s'il veut remplir ou ne pas remplir ses engagements est le même pour tous les spéculateurs : il est le dernier jour du mois à une heure et demie. Ce jour-là et à cette heure-là, tous les acheteurs à *prime* déclarent s'ils entendent maintenir ou annuler les marchés conclus conditionnellement par eux. Cette déclaration se nomme la *réponse des primes*, parce qu'elle est censée succéder à l'*interrogation* des vendeurs, demandant à leurs acheteurs s'ils ont l'intention de recevoir ou de ne pas recevoir les valeurs. Du reste, il n'est pas nécessaire qu'elle soit faite à haute voix et par interpellation directe. Le cours coté à une heure et demie sur chaque valeur, et appelé *cours de la réponse des primes*, suffit pour établir nettement la position des divers contractants et pour indiquer à chacun d'eux la ma-

nière dont il a à se conduire. Dans tous les cas, si l'acheteur consent à recevoir les titres achetés, on dit qu'il *lève* sa *prime* et il devient ainsi acheteur ferme. Si, au contraire, il ne veut pas les recevoir, il *abandonne* sa *prime* au vendeur et le marché est rompu. Il n'y a plus alors qu'à procéder à ce qu'on appelle la *liquidation*. La *prime* se paye ordinairement d'avance et à compte. Quelquefois, cependant, elle se porte en compte. Dans ce dernier cas, elle est exigible le jour où la vente se réalise. Les *primes* ordinaires sur la rente sont les suivantes : *dont* 1 fr., *dont* 0 fr. 50, *dont* 0 fr. 25, *dont* 0 fr. 10. Cela veut dire que le dédit du marché est de 1 fr., de 0 fr. 50 et de 0 fr. 25 ou 0 fr. 10 sur chaque unité de rente. Ainsi, sur 1,500 fr. de rente, la *prime dont* 1 fr. égale 500 fr., la *prime dont* 0 fr. 50 égale 250 fr., la *prime dont* 0 fr. 25 égale 125 fr. et la *prime dont* 0 fr. 10 égale 50 fr. Dans la pratique écrite, on remplace le mot *dont* par l'abréviation *dt* ou par un trait oblique de droite à gauche. D'après cela, au lieu d'écrire : 1,500 *dont* 1 fr., on écrit : 1,500 *dt* 1 fr., ou 1,500/1 fr. Dans la pratique parlée, on désigne ordinairement ainsi les *primes* sur la rente : *dont un* (sous-entendu franc), *dont dix sous*, *dont cinq sous*, *dont deux sous*. Sur les valeurs industrielles, les *primes* sont : *dont* 20 fr. ou *dont* 20, *dont* 10 fr. ou *dont* 10 et *dont* 5 fr. ou *dont* 5, par unité d'action. Quand la coulisse existait, on appelait *prime pour le lendemain* une petite *prime* de 0 fr. 05 ou de 0 fr. 10 qui se faisait, dans le marché des coulissiers, pour la bourse du lendemain. Enfin, on donne le nom de *prime contre prime* à une opération consistant à acheter une *prime* d'un taux déterminé et à en revendre une autre de prix et d'importance différents. Exemple : Je suis acheteur de 1,500 fr. de rente *dont* 1 fr. J'allége cette *prime* en en revendant une autre *dont* 0 fr. 50. En cas de baisse, j'aurai ainsi diminué ma perte de moitié, puisque, devant abandonner 1 fr. d'un côté, je recevrai 0 fr. 50 d'un autre. En cas de hausse, l'écart entre mes deux *primes*, la *prime* achetée et la *prime* vendue, me donnera un bénéfice. Quelquefois, au lieu de donner une *prime* pour ne pas lever, l'acheteur en reçoit une de son vendeur et s'oblige à recevoir, au jour et au prix qui ont été convenus, les valeurs qui lui ont été vendues. Les *primes* de cette espèce sont dites *primes à recevoir.*

— Assur. *Prime d'assurance.* La quotité de la *prime* est fixée par la police d'assurance. Elle se paye en argent pour les assurances terrestres, incendies, grêle ou autres sinistres terrestres. La *prime* d'assurance maritime peut se payer en argent ou en toute autre valeur. Elle peut se régler à tant par mois ou à tant par voyage, tandis que la *prime* d'assurance terrestre se paye par année, soit au siége de la compagnie, soit au domicile de l'assuré, suivant qu'il a été stipulé dans les conventions.

Nous n'avons pas ici l'intention d'exposer en détail la législation en matière de *primes* d'assurance, ni de mentionner toutes les fraudes qui peuvent être commises à propos des *primes*. Il nous suffira de donner quelques vues d'ensemble sur ce point. Nous parlerons tout d'abord des *primes* d'assurances maritimes, qui sont de beaucoup les plus importantes et les plus sujettes à contestation.

Si l'assuré, après avoir accepté de payer une *prime*, son navire devant se rendre à un endroit désigné, change son itinéraire et va plus loin que ne l'avait prévu le contrat, l'assureur a droit à la *prime* et ne court plus aucun risque. Si le voyage est raccourci, la *prime* est cependant acquise à l'assureur et l'assuré conserve ses droits.

S'il est prouvé qu'avant la signature du contrat l'assureur ou l'assuré étaient informés de l'arrivée ou de la perte du navire ou objet assuré, il y a escroquerie et poursuite en police correctionnelle. Si l'assureur est le fraudé, l'assuré paye en outre *prime* double; au cas contraire, l'assureur rembourse le double de la *prime* convenue.

Si l'assurance a pour objet des marchandises garanties pour l'aller et le retour et qu'au retour le navire revienne à vide ou avec un chargement incomplet, une part proportionnelle de la *prime* est payée à l'assureur, qui doit toucher au moins un tiers de la *prime* de retour.

Les *primes* relatives aux assurances terrestres doivent être soldées régulièrement. Tout retard de l'assuré décharge l'assureur. L'assuré ne peut pas exciper du non-payement de la *prime* pour réclamer la résolution du contrat. Il peut être contraint par les voies de droit à payer.

Le taux de la *prime* est fixé, pour les assurances maritimes comme pour les assurances terrestres, par la police. Elle varie suivant les compagnies et est constamment proportionnelle à la valeur des objets assurés. La nature de ces objets et le plus ou moins de risques auxquels ils sont exposés par leur nature ou leur situation entre également en ligne de compte.

En terminant cet article, disons que les *primes* payées à l'assureur peuvent être, elles aussi, assurées. On peut également assurer la *prime* de la *prime* et ainsi de suite. Nous n'insistons pas sur ce point, qui a été traité au mot ASSURANCE.

— Turf. La *prime* se donne comme encouragement à plusieurs titres. Elle est ordinairement d'une valeur de 400 fr. à 1,200 fr., fournis soit par l'Etat, soit par une société d'encouragement, à un éleveur dont les produits sont remarquables. C'est ainsi que le propriétaire d'un étalon reconnu apte à reproduire peut recevoir une *prime* destinée à couvrir les frais d'achat et d'entretien de son cheval. La *prime* accordée au propriétaire d'un étalon ne lui est point remise tout de suite, mais après que l'animal a sailli trente juments au moins.

Il est également accordé des *primes* aux juments poulinières et aux poulains d'âges différents, après concours ou inspection de l'administration des haras. Le système des *primes* a donné lieu à certains abus et le favoritisme a décidé souvent de la remise des prix. On l'abandonne quelque peu aujourd'hui.

PRIMÉ, ÉE (pri-mé) part. passé du v. Primer. Sur qui l'on a obtenu l'avantage : *Dans cette sphère, Godefroid fut* PRIMÉ *par le machiavélisme des uns et par la prodigalité des autres.* (Balz.)

— Qui a obtenu une prime : *Bœuf* PRIMÉ *au concours.*

PRIME ABORD (DE) loc. adv. V. PRIME.

Primel et Nola, poëme, par Auguste Brizeux (1850, in-18). Dans la *Fleur d'or* ou les *Ternaires*, le poëte s'était volontairement écarté de la simplicité rustique et de la naïveté dont il avait donné la plus haute expression dans son idylle de *Marie*. Il a voulu y revenir dans *Primel et Nola*. C'est l'histoire d'un pauvre journalier, Primel, qui s'est épris de Nola, une belle veuve, jeune et riche dont il est aimé, mais qu'il s'est juré à lui-même de ne posséder que lorsque, par son travail, il aura de quoi payer son habit de noce. Nola, par son premier mariage, avait livré sa jeunesse et sa beauté à un vieillard qu'elle n'aimait pas, mais dont la fortune l'avait mise à même d'assurer le repos et le bien-être de sa vieille mère. Gustave Planche fait observer, à ce propos, que la résolution de Nola est très-digne de respect, mais qu'on ne peut s'empêcher de trouver qu'une jeune fille jetée dans le lit d'un vieillard perd quelque peu de son caractère poétique. Ce défaut est la cause de l'infériorité de *Primel et Nola* sur *Marie*. Comme poëme, il offre les mêmes perfections de style; on n'aurait que l'embarras du choix pour citer de longs fragments d'une pureté de forme, d'une suavité d'accent irréprochables; il y a des épisodes tout entiers pleins d'une fraîcheur et d'une grâce virgiliennes.

PRIMER v. a. ou tr. (pri-mé — rad. *prime*). Gagner, devancer, prendre ou avoir le pas sur : PRIMER *ses condisciples. L'industrie agricole* PRIME *toutes les autres.* (Mich. Chev.) *Le droit de la vérité* PRIME *tous les autres.* (Renan.) *Dans nos sociétés, c'est l'homme qui* PRIME *le citoyen, c'est la famille qui fait oublier la cité.* (Vacherot.)

— Jurispr. *Primer quelqu'un en hypothèque*, Avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

— Fin. Accorder une prime à : PRIMER *un bélier dans un concours.*

— Mar. *Primer la marée*, La devancer, partir ou manœuvrer avant qu'elle arrive.

— Techn. *Primer un pain de sucre*, En percer la pointe avec une alêne, pour en faciliter l'égouttage.

— Agric. Donner le premier binage ou sarclage à : PRIMER *du maïs.*

— v. n. ou intr. Etre le premier, se distinguer de tous les autres, exceller sur tous : *Il aime à* PRIMER. *Il veut toujours* PRIMER. *Il y en a de tels, que, s'ils pouvaient connaître leurs subalternes et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de* PRIMER. (La Bruy.) *Il y a des hommes qui ont besoin de* PRIMER, *de s'élever au-dessus des autres, à quelque prix que ce puisse être.* (Chamfort.)

Chacun de nous *prime* sur son palier.
DUFRESNY.

— Jeux. A la paume, Avoir la première place : *Il* PRIME *fort bien. Il n'est pas bon pour* PRIMER. (Acad.)

— Ch. de fer. Se dit d'une locomotive, quand elle projette par la cheminée l'eau que la vapeur a entraînée. ‖ On dit aussi CRACHER.

PRIMEROLE s. f. (pri-me-ro-le). Bot. Nom vulgaire de la primevère, en Normandie.

PRIMEROSE s. f. (pri-me-rô-ze — de *prime*, et de *rose*). Bot. Un des noms vulgaires de l'alcée rose ou passe-rose.

PRIMEROSE (Gilbert), prélat anglais, Ecossais d'origine, mort en 1642. Il exerça les fonctions du ministère évangélique dans plusieurs églises françaises, à Mirambeau, en 1601, puis à Bordeaux. L'Église d'Edimbourg le rappela; mais, sur l'invitation pressante du synode de La Rochelle, Primerose consentit à rester en France, où il faisait beaucoup de bien et jouissait d'une grande considération. Cependant, en 1621, le gouvernement de Louis XIII le bannit de Bordeaux, et du royaume deux ans après. Primerose, réfugié à Londres, y devint pasteur de l'Église française, chapelain du roi, chanoine de Windsor et évêque d'Ely. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : le *Vœu de Jacob opposé aux vœux des moines* (Bergerac, 1610, 4 vol. in-8°); *Réponse aux questions de J. Gontéri, jésuite* (Bergerac, 1614, in-8°); la *Trompette de Sion* ou la *Répréhension des péchés* (Bergerac, 1620, in-8°).

PRIMEROSE (David), fils du précédent, né à Saint Jean-d'Angely en 1601 ou 1602. Il fit ses études de théologie à Genève et desservit l'église de Rouen, en attendant d'aller remplacer son père à Londres. La date de sa mort est inconnue. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Thèses CC de prædestinatione, libero arbitrio, efficacia gratiæ* (Basil., 1621); *Traité du sabbat et du jour du Seigneur*, trad. en angl. par son père (Londres, 1636, in-4°) et en latin (Lugd. Bat., 1659); *Sermons* (Genève, 1675, in-8°).

PRIMEROSE (Jacques), médecin, Ecossais d'origine, autre fils de Gilbert, né à Saint-Jean-d'Angely (Saintonge) vers 1592, mort à Hull en 1659. Il fit ses humanités à Bordeaux et, grâce aux libéralités de Jacques Ier, roi d'Angleterre, il vint étudier la médecine à Paris. Reçu docteur en 1617, il passa en Angleterre, se fit agréer à l'université d'Oxford et se fixa ensuite à Hull, dans le duché d'York, où il mourut, laissant la réputation d'un habile praticien et d'un honnête homme. La science peut cependant lui reprocher d'avoir terni sa réputation d'écrivain en attaquant la doctrine de la circulation du sang. Voici, du reste, la liste de ses écrits : *Exercitationes et animadversiones in librum de motu cordis et circulatione sanguinis, adversus Guillelmum Harveum* (Londres, 1630, in-4°); *Animadversiones in Joannis Wallæi disputationem quam pro circulatione sanguinis proposuit* (Amsterdam, 1639, in-4°); *De vulgi erroribus in medicina* (Amsterdam, 1639, in-16); *Animadversiones in theses quas pro circulatione sanguinis, in academia Ultrajectensi Henricus Le Roy proposuit* (Leyde, 1640, in-4°); *Enchiridion medicum practicum* (Amsterdam, 1650, in-12); *Ars pharmaceutica* (Amsterdam, 1651, in-12); *De morbis mulierum et symptomatibus libri V* (Rotterdam, 1655, in-4°); *De febribus libri IV* (Rotterdam, 1658); *De morbis puerorum partes duæ* (Rotterdam, 1659, in-12).

Primerose, opéra en trois actes, paroles de Favières et Marsollier, musique de Dalayrac, représenté à Feydeau le 7 mars 1798. Le sujet paraît avoir été tiré du joli fabliau d'*Aucassin et Nicolette*. La musique est gracieuse et pourrait être entendue encore avec intérêt. Le duo : *Quand de la nuit le voile tutélaire*, chanté par Florestan et Primerose, a obtenu un grand succès. La facture en est des plus simples, mais la mélodie est agréable et l'expression juste.

PRIME SAUT (DE) loc. adv. V. PRIME.

PRIME-SAUTIER, IÈRE adj. (pri-me-sô-tié, iè-re — de *prime*, et de *saut*). Qui se détermine, qui agit de premier mouvement, sans délibérer : *Il est* PRIME-SAUTIER. *C'est un esprit* PRIME-SAUTIER. *Il ne faut pas toujours céder à un mouvement* PRIME-SAUTIER. *A l'aide de sa raison* PRIME-SAUTIÈRE, *l'humanité a franchi sa période d'enfance.* (Proudh.)

PRIMEUR s. f. (pri-meur — du lat. *primus*, premier). Agric. Première saison des fruits et des légumes : *Les melons sont excellents dans la* PRIMEUR. *Les asperges sont très-chères dans leur* PRIMEUR. ‖ Fruit ou légume obtenu avant le temps ordinaire, à l'aide d'une culture forcée : *C'est dans la production des* PRIMEURS *que l'art du jardinage se montre dans tout son éclat.* (Bosc.) *Rien n'est plus insipide que les* PRIMEURS. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Premier début, nouveauté : *C'est une pièce que je voudrais voir jouer dans sa* PRIMEUR. *En relisant ces volumes, ceux qui les ont le plus goûtés dans leur* PRIMEUR *les trouveront un peu vieillis et déjà en partie passés.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** On donne ce nom aux fruits et aux légumes précoces, c'est-à-dire mûrs avant l'époque normale de leur maturité. On donne aussi ce nom, dans les pays froids, aux fruits et aux légumes venus sans culture forcée dans des pays plus chauds et transportés dans ces pays froids. Le principal centre de consommation des *primeurs* est à Paris. L'époque de la consommation des légumes de *primeur* à Paris fait connaître l'époque de la consommation des mêmes légumes dans presque toute l'Europe. Les légumes de *primeur* sont divisés en trois catégories : les légumes provenant de la serre à légumes, les légumes venus à l'aide de couches ou châssis et les légumes venus sous les côtières. Voici l'ordre dans lequel arrivent à maturité ces divers légumes :

Janvier. Serre à légumes : cardons, céleri-rave et céleri ordinaire, chicorée frisée, barbe de capucin, betterave, choux-fleurs, navets, carottes, pommes de terre, potirons, courges, champignons. Couches ou châssis : radis, laitues à couper, asperges, cresson alénois.

Février. Serre : Choux-fleurs, céleri, chicorée, escarole, cardons, barbe de capucin, oignons et champignons. Couches : asperges, navets, radis, laitue pommée, romaine, haricots verts, pommes de terre, carottes, petits pois et choux-fleurs.

Avril. Côtières : choux d'York, pois, artichauts, romaine et laitue. Couches : choux-fleurs, haricots, pommes de terre, cantaloups, tomates et concombres.

Mai. Couches : melons, tomates, pommes de terre, carottes, haricots à écosser.

Juin. Couches : concombres, tomates, melons, haricots à écosser et carottes.

Juillet. Couches : melons, concombres et cornichons.

Août. Couches : cantaloups.

Septembre. Couches : asperges.

Octobre. Serre à légumes : champignons, pommes de terre et oignons.

Novembre. Serre : pommes de terre, potirons, champignons et patates douces. Couches : asperges.

Décembre. Serre : céleri-rave, céleri plein, cardons, oignons, choux-fleurs, carottes, navets, pommes de terre, choux-raves, chicorée, carottes, champignons et patates douces. Couches : asperges et radis.

Voilà pour les légumes. On en fait une large consommation à Paris, surtout sur les tables riches. Pourtant, les tables moyennement aisées peuvent se procurer des légumes conservés à toutes les époques de l'année, et ces légumes ne diffèrent pas beaucoup des légumes frais.

Arrivons aux fruits. On cultive avec beaucoup de soin les *primeurs* dans les environs de Paris. Montreuil produit beaucoup d'ananas. Une grande quantité de cerises et de fraises sont cultivées aussi aux environs de Paris. Tous les fruits, quelquefois magnifiques, que l'on voit à la vitrine des restaurateurs aux mois de février, mars et avril, tels que cerises, fraises, amandes, etc., sont des *primeurs* venant des pays chauds ou obtenus par la culture forcée, soit dans les environs de Paris, soit dans les régions chaudes de la France. Ces fruits arrivent en petites caisses, dans lesquelles ils sont disposés artistement et recouverts de papier de soie, ce qui ne contribue pas à les rendre bon marché. V. les articles FRUITS et LÉGUMES.

La culture des *primeurs* est un des problèmes les plus importants de l'horticulture. Il y faut beaucoup de soins et beaucoup de science. Aussi est-ce un des sujets dont se préoccupent le plus nos praticiens horticoles. La science n'a pas seulement pour objet d'augmenter notre connaissance des lois du monde, elle doit aussi s'intéresser à notre bien-être et faire tout son possible pour rendre meilleures les conditions de la vie et adoucir par quelque chose les peines de l'existence.

PRIMEURISTE s. m. (pri-meu-ri-ste — rad. *primeur*). Hortic. Jardinier qui produit des primeurs.

PRIMEVÈRE s. m. (pri-me-vè-re — du lat. *primus*, premier; *ver*, printemps). Printemps. ‖ Vieux mot.

— Fig. Commencement, prémices : *Dès lors commença pour Eugénie le* PRIMEVÈRE *de l'amour.* (Balz.) ‖ Inus.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, tribu des primulées, comprenant environ soixante espèces qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées et montagneuses de l'Europe et de l'Asie : *Plusieurs* PRIMEVÈRES *figurent parmi les plus répandues et les plus estimées de nos plantes d'ornement.* (P. Duchartre.) *La* PRIMEVÈRE *officinale a les racines vivaces.* (Bosc.) *Sprengel a cru reconnaître dans les* PRIMEVÈRES *le dodécathéon des vieux Grecs cité par Pline.* (T. de Berneaud.)

L'or de la *primevère* a percé les gazons.
MICHAUD.

Sur le gazon, la tendre *primevère*
S'ouvre et jaunit dès le premier beau jour.
PARNY.

— **Encycl.** Bot. Le nom de ce genre sourit agréablement à la pensée; il rappelle au souvenir les premières journées du printemps, alors que les *primevères* s'empressent d'embellir nos bois et nos prés en les émaillant de leurs corolles disposées en sertule ou en ombelle, attirant les regards par l'éclat de leurs couleurs, qui varient du blanc au rouge, du jaune brillant au jaune pâle, du pourpre velouté au brun.

Ce genre est caractérisé par un calice gamosépale, tubuleux, persistant, à cinq dents et parsemé de quelques poils épars; une corolle gamopétale, régulière, hypocratériforme, à tube grêle, cylindrique, quinquéfide; cinq étamines incluses, portées sur des filets très-courts insérés sur le tube, non saillant, et terminées par des anthères droites, conniventes; un ovaire supère, libre, globuleux, appuyé sur un disque hypogyne et annulaire, à une seule loge renfermant un grand nombre d'ovules, surmonté d'un style simple, filiforme, de la longueur du calice, avec stigmate en tête. La capsule ovale, uniloculaire, qui succède à cet appareil est recouverte par le calice persistant; elle s'ouvre à son sommet en cinq ou dix valves incomplètes et renferme beaucoup de graines brunes, arrondies, attachées à un placenta libre et central.

Les *primevères* sont des plantes herbacées, à racines vivaces, aux feuilles molles, ridées, ondulées, crénelées ou dentelées à leurs bords, presque toutes radicales; leurs fleurs sont portées sur une hampe nue, le plus souvent plusieurs ensemble. Elles fleurissent dès le commencement de mars, durent ou se renouvellent pendant un mois à six semaines et,

quand l'automne est beau, elles se montrent souvent une seconde fois.

Les *primevères* sont propres à l'Europe et à l'Asie; on les trouve dans les prairies humides, dans les marécages, dans les bois. Les habitants des campagnes les appellent fleurs de coucou, parce que leur épanouissement correspond aux premiers cris des oiseaux de ce nom.

On en connaît environ soixante espèces, dont la plus commune est, sans contredit, la *primevère* commune, *primula officinalis* (L.), que l'on trouve partout, surtout dans le Midi; ses fleurs jaunes sont douées d'une odeur particulière, analogue à celle du miel, et d'une saveur un peu douceâtre, qui repousse les bestiaux. La *primevère* élevée, *primula elatior*, à fleurs d'un jaune pâle; la *primevère* à grandes feuilles, *primula grandiflora*, très-remarquable par ses superbes touffes aux feuilles atténuées à la base, à fleurs d'un beau jaune, avec une tache orangée à l'entrée du tube de la corolle; la *primevère* variable, *primula variabilis*, à fleurs rouges avec des taches blanches et jaunes, sont autant d'espèces de nos climats. Introduites dans nos jardins, elles ont donné une quantité considérable de variétés; dans le nombre, il en est de doubles et même de prolifères, c'est-à-dire portant des fleurs du sein desquelles naissent d'autres fleurs.

Une autre espèce, la *primevère auricule* (oreille d'ours), originaire des Alpes, se fait rechercher des amateurs par la douceur de son parfum, la durée de sa floraison, la force, la grandeur, l'éclat et la beauté de ses corolles, qui offrent les nuances du cramoisi, du violet, du brun, du vert olive, du mordoré, du jaune, et sont susceptibles de prendre les panachures les plus variées. Lille a la renommée des variétés d'auricules, qui sont de nos jours employées en bordure.

Les *primevères* se multiplient de graine et au moyen des œilletons séparés de la souche aussitôt que la fleur est passée. Les semis de graine choisie avec soin donnent de jolies variétés s'ils sont faits au premier printemps, dans un lieu frais, ombragé et sur une terre substantielle en même temps qu'elle est un peu légère. V. le *Bon Jardinier*.

Selon Bergius, les femmes, en Suède, préparent une boisson sapide, très-petillante par la grande quantité d'acide carbonique qu'elle contient, en faisant fermenter dans l'eau une certaine quantité de miel avec des fleurs récentes de *primevère*.

De toutes les *primevères*, la *primevère* officinale a seule été employée en thérapeutique. Les qualités héroïques qu'on lui prêta dans les siècles derniers pour guérir la paralysie et les douleurs des articulations la firent appeler, par Ruellè, *arthritica*, par Brunfels, *herba paralysis*. Le nom de *primula veris* lui fut donné par Matthiole. Il est heureux et peint parfaitement l'époque où les frimas vont finir, où le réveil de la nature ramène les jeux et les plaisirs. De nos jours on s'en sert, en infusion légère, dans les rhumatismes, à cause de ses effets excitants et diaphorétiques; les racines sont sternutatoires; les feuilles se mangent en salade. V. PRIMULACÉES.

La *primevère de Chine* est une plante vivace, mais fréquemment cultivée chez nous comme annuelle. Sa tige est nulle ou peu développée; ses feuilles, toutes radicales et groupées en rosette, sont ovales ou cordiformes, ondulées sur les bords, velues et visqueuses, d'un vert gai, parfois un peu rougeâtres en dessous; du milieu de ces feuilles s'élèvent des hampes de 0m,15 à 0m,30, couronnées par d'élégantes panicules de grandes et jolies fleurs roses, à gorge jaunâtre, légèrement odorantes. Cette espèce, originaire de Chine, a produit de nombreuses variétés à fleurs blanches, cuivrées, saumonées, panachées, simples ou doubles, à bords entiers ou frangés, etc. « Cette plante, disent MM. Vilmorin, est si généralement connue, que nous croyons devoir nous abstenir d'en faire l'éloge; c'est une des fleurs qu'on aime le plus à voir dans les serres, dans les jardins d'hiver et sous châssis, depuis la fin de l'hiver jusqu'à l'arrivée de la belle saison, et il n'est personne qui ne désire en décorer une suspension, une jardinière, quelque meuble ou quelque vase d'appartement. Elle est surtout gracieuse et fraîche lorsque les pieds sont jeunes, proviennent de graine, et qu'ils ont été élevés sous châssis. Bien que cette espèce soit de serre tempérée, on peut, en effet, l'élever facilement sous un simple châssis. La terre qui lui convient le mieux est un mélange de terre franche, de terre de bruyère, de terreau de feuilles et de fumier bien consumé, dont les proportions peuvent varier suivant la quantité des matériaux que l'on possède; les pots doivent être bien drainés. On propage la plante de semis faits en pots, en caisses ou en terrines, depuis mai jusqu'en juillet. Les variétés à fleurs doubles, donnant peu ou point de graines, ne peuvent se multiplier que par la division des vieux pieds, opérée après la floraison de printemps. Cette plante fleurit presque toute l'année.

PRIMICÉRIAT s. m. (pri-mi-sé-ri-a — rad. *primicier*). Dignité, office de primicier.

PRIMICIER s. m. (pri-mi-sié — du lat. *primicerius*; formé de *primus*, premier; *cera*, cire; proprement celui qui est le premier sur la cire, le premier inscrit). Premier dignitaire de certains chapitres. ‖ On dit aussi PRINCIER.

— Hist. Titre de quelques officiers principaux de la cour des empereurs de Constantinople : PRIMICIER *augustal*. PRIMICIER *de l'impératrice*. PRIMICIER *du palais*.

— *Primicier des notaires*, Celui qui tenait registre des revenus, des dépenses de l'empire.

— **Encycl.** Dans les églises cathédrales, le *primicier* présidait au chœur et était chargé de maintenir l'ordre. Chef du clergé inférieur, il avait à peu près les mêmes attributions que le premier chantre ou préchantre. Dans les anciennes églises, on l'appelait *primiclerus*. On a fait venir le nom de *primicier* de *primus in cera*, premier sur la cire, et on l'appliquait à tous ceux qui figuraient en tête des catalogues, inscrits sur des tablettes de cire. Saint Etienne est le *primicier* des martyrs, parce qu'il est en tête du martyrologe. A Constantinople, l'archidiacre et grand chartophylax, figurant au premier rang sur le rôle de l'église, en était le *primicier*. Il y avait ainsi le *primicier* des lecteurs, celui des notaires, un *primicier* des monnayeurs, des faiseurs de tentes, etc. Dans les fonctions domestiques auprès des empereurs ou des grands, il y avait des *primiciers*. V. LAMPADAIRE.

PRIMIDI s. m. (pri-mi-di — du lat. *primus*, premier; *dies*, jour). Chronol. Premier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

PRIMIGÈNE adj. (pri-mi-jè-ne — du lat. *primus*, premier; *genus*, naissance). Bot. Se dit des plantes qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines. ‖ Peu usité.

PRIMINE s. m. (pri-mi-ne — du lat. *primus*, premier). Bot. Première enveloppe extérieure de l'ovule et de la graine.

PRIMIPARE adj. (pri-mi-pa-re — du lat. *primus*, premier; *pario*, j'enfante). Méd. Se dit d'une femme qui enfante, d'une femelle qui met bas pour la première fois : *Chez les femmes* PRIMIPARES, *l'accouchement est généralement laborieux*.

— s. f. Femme primipare : *Il est plus aisé de constater l'accouchement chez une* PRIMIPARE *que chez une femme qui a déjà procréé*. (Dubois.)

PRIMIPARITÉ s. f. (pri-mi-pa-ri-té — rad. *primipare*). Méd. Etat d'une femme primipare, qui accouche pour la première fois.

PRIMIPILAIRE s. m. (pri-mi-pi-lè-re — lat. *primipilaris*; de *primus*, premier, et de *pilum*, javelot). Hist. rom. Premier centurion, qui commandait la première compagnie de chaque cohorte. ‖ On dit aussi PRIMIPILE.

PRIMIPILE s. m. (pri-mi-pi-le — lat. *primipilus*). V. PRIMIPILAIRE.

PRIMISTERNAL, ALE adj. (pri-mi-stèr-nal, a-le — du lat. *primus*, premier, et de *sternal*). Anat. Se dit de la première pièce du sternum.

PRIMITIF, IVE adj. (pri-mi-tif, i-ve — lat. *primitivus*; de *primus*, premier). Qui est le premier, qui existe à l'origine : *On ne peut plus guère douter aujourd'hui que la masse* PRIMITIVE *du globe n'ait été d'abord en fusion et même en vapeur*. (Cuvier.) *Le fait* PRIMITIF *qui a dû déterminer l'élection des mots est sans doute l'effort pour imiter l'objet qu'il s'agissait d'exprimer*. (A. Maury.) *L'état* PRIMITIF *de l'homme n'a pas été un état analogue à celui de la brute*. (Renan.) *Le bien est un sentiment* PRIMITIF *et spontané de la conscience*. (Ed. Scherer.) *La bonté est la première entre nos inclinations* PRIMITIVES. (H. Taine.) *Il faut se représenter notre planète* PRIMITIVE *comme un agrégat de fluides aériformes*. (L. Figuier.)

— Qui a la simplicité des premiers âges : *L'ignorance africaine est toute* PRIMITIVE *et se montre par les impressions les plus naïves*. (E. Bersot.)

Des îles tout à coup invitent ses regards,
Et ces filles des eaux, vierges encor naïves,
Etalent sous ses yeux leurs grâces *primitives*.
MILLEVOYE.

— Linguist. *Langue primitive*, *Langage primitif*, Langue, langage qu'on suppose avoir été formé le premier ou n'être formé d'aucun autre : *Il est aussi impossible de remonter à la* LANGUE PRIMITIVE *que de remonter à la race primitive*. (A. Maury.) *Les* LANGUES PRIMITIVES *ont disparu, pour la science, avec l'état psychologique qu'elles représentaient*. (Renan.)

— Gramm. *Mot primitif*, Celui qui sert de radical et dont plusieurs autres sont dérivés. ‖ *Verbe primitif*, Verbe sanscrit qui descend immédiatement des racines. ‖ *Temps primitifs*, Ceux qui servent de types pour la formation des autres temps.

— Hist. ecclés. *Primitive Eglise*, Eglise des premiers siècles du christianisme. ‖ *Curé primitif*, Curé principal, qui a un vicaire portant lui-même le titre de curé.

— Anc. arithm. *Nombre primitif*, Nombre premier.

— Anc. géom. *Triangle primitif*, Triangle dont les côtés n'ont pas de commune mesure.

— Peint. *Couleurs primitives*, Couleurs rouge, jaune, bleue, blanche et noire, dont les combinaisons servent à produire toutes les autres couleurs.

— Physiq. *Couleurs primitives*, Couleurs principales du prisme, qui sont : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge.

— Entom. *Nervures primitives*, Nervures parallèles des ailes des insectes, qui partent du thorax et qu'on divise en *nervure primitive interne* et *nervure primitive externe*.

— Bot. *Plantes primitives*, Celles qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines. ‖ Peu usité.

— Géol. *Terrains primitifs*, Ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels, par conséquent, ils paraissent antérieurs : *On se tromperait en s'imaginant que le* TERRAIN *que les géologues désignent sous le nom de* PRIMITIF *soit composé seulement de granit*. (L. Figuier.) *Le* TERRAIN PRIMITIF *est d'origine ignée*. (Toussenel.)

— Minér. *Forme primitive*, Forme d'un cristal qui offre naturellement celle du noyau qu'on obtient par la division mécanique. ‖ Chez quelques auteurs, Forme simple, c'est-à-dire dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées et qu'on ne peut dériver d'aucune autre.

— s. m. Gramm. Mot primitif : *Ce* PRIMITIF *a beaucoup de dérivés*. (Acad.) *Le diminutif suit le genre du* PRIMITIF; *ainsi* monticule *est masculin, comme le* PRIMITIF mont; formule, vésicule, particule *sont féminins, comme leurs* PRIMITIFS forme, vessie, partie. (Boissonade.)

— Hist. relig. Ancien nom des quakers, qui prétendaient faire revivre l'Eglise primitive : *Les* PRIMITIFS, *auxquels on a donné le nom ridicule de* quakers, *ont fui et détesté la guerre pendant plus d'un siècle*. (Volt.)

PRIMITIVEMENT adv. (pri-mi-ti-ve-man — rad. *primitif*). Originairement : *Ce mot a été employé* PRIMITIVEMENT *dans un sens beaucoup plus restreint*. (Acad.) *Une organisation* PRIMITIVEMENT *saine et vigoureuse est une des conditions de la santé*. (L. Cruveilhier.) *La plupart des peuples actuellement civilisés ont été* PRIMITIVEMENT *barbares*. (Jouffroy.) *La machine à vapeur s'appelait* PRIMITIVEMENT *la machine à feu*. (Mich. Chev.)

PRIMITIVITÉ s. f. (pri-mi-ti-vi-té — rad. *primitif*). Caractère de ce qui est primitif. ‖ Peu usité.

PRIMNO s. m. (pri-mno). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypérines, très-voisin des phorques, et dont l'espèce type habite les mers du Chili.

PRIMNOA s. f. (pri-mno-a). Zooph. Genre de polypes alcyoniens, de la famille des gorgoniées, formé aux dépens des gorgones, et comprenant trois ou quatre espèces, dont le type se trouve dans la mer du Nord.

PRIMO adv. (pri-mo — mot lat. formé de *primus*, premier). Premièrement, en premier lieu : PRIMO, *je ne le connaissais pas assez pour me livrer sans précautions à sa bonne foi*; secundo, *il était originaire d'un pays qui me donnait le droit de tout en appréhender*. (De Foë.)

PRIMOGÉNITURE s. f. (pri-mo-jé-ni-tu-re — du lat. *primus*, premier, et de *géniture*). Aînesse : *Droit de* PRIMOGÉNITURE. *Succéder par ordre de* PRIMOGÉNITURE.

PRIMO MIHI (*Premièrement à moi*), Paroles du lion, dans une fable de Phèdre (v. *Quia nominor leo*). Si c'est le langage du plus fort, c'est aussi et bien souvent celui de l'égoïste.

« Le *moi* naturel se donne facilement la préférence; il se croit en droit de commencer par lui-même, *primo mihi*, et, dans le doute ou à mérite égal, il s'adjuge sans scrupule la meilleure part. »

BAUTAIN.

« Au-dessus de la maxime « Chacun chez » soi, chacun pour soi, » dont le triomphe a assuré la fortune de César, règne, sévit le féroce *primo mihi*. »

PROUDHON.

« Vous avez vu Paganini refuser lâchement les secours de son archet aux inondés de Saint-Etienne, aux incendiés de Marseille. Le *primo mihi* devenu *semper mihi*, toujours moi, dans le plan de conduite de ce grand musicien, l'a doté de plusieurs millions. »

CASTIL-BLAZE.

PRIMO OCCUPANTI (*Au premier occupant*). Le droit du premier occupant constitue, en l'absence de toute autre circonstance, le droit de propriété le moins contestable. « Cette chose n'est à personne; je la prends, donc elle est à moi. » Dame Belette n'a pas d'autre argument à opposer aux réclamations de Jean Lapin :

La dame au nez pointu répondit que la terre
Etait au premier occupant.

« Au théâtre de l'Odéon, la jeunesse studieuse envahit tout en chantant l'hymne triomphal de la *Marseillaise*. *Primo occupanti* est la loi souveraine. Malheur aux retardataires de l'autre côté de la Seine! Quand ils arrivent après le lever du rideau, leur droit est aussi chimérique que celui d'un évêque *in partibus*. »

(*Revue de Paris*.)

PRIMORDIAL, ALE adj. (pri-mor-di-al, a-le — lat. *primordialis*; de *primus*, premier, et de *ordiri*, ourdir). Qui existe essentiellement ou dès le principe : *Titre* PRIMORDIAL. *Principes* PRIMORDIAUX. *Races* PRIMORDIALES. *L'individualisme est le fait* PRIMORDIAL *de la société*. (Proudh.) *L'état de guerre est l'état* PRIMORDIAL *du genre humain*. (Proudh.) *La cause* PRIMORDIALE *du relief de la terre est son refroidissement*. (L. Figuier.) *Ce qui est* PRIMORDIAL, *c'est le droit acquis par tout Français de se faire représenter par un citoyen de son choix*. (E. de Gir.) *La conscience est un fait* PRIMORDIAL, *insaisissable, irréductible, indécomposable comme la liberté*. (Giraud.)

— Jurispr. *Titre primordial*, Premier titre constitutif d'un droit ou d'un établissement.

— Bot. *Feuilles primordiales*, Premières feuilles de la plante, celles qui existent déjà dans la gemmule.

— **Encycl.** Philos. Le mot *primordial* s'emploie, en philosophie, dans un sens très-précis. Il n'est nullement synonyme de *principal*, ni de *fondamental*, ni d'*essentiel*, ni d'autres mots de sens plus ou moins analogue, avec lesquels on pourrait le confondre. L'*essentiel* est ce qui entre nécessairement dans l'idée d'une chose et en est un caractère constitutif; le *fondamental*, à peu près de même, par métaphore, ce qui tient aux fondements, aux principes mêmes sur lesquels s'appuie une chose et, par suite, à son essence; le *principal*, ce qui occupe dans une chose une place importante, première; le *primordial*, ce qui, étant à l'origine d'une chose, en détermine pour sa part, ou en modifie toujours, par une suite nécessaire de cette présence à l'origine, tout le développement. Voici quelques phrases d'un passage de Lamennais qui met en pleine lumière le sens propre de ce terme philosophique : « Toute théorie repose sur une donnée *primordiale* qui *engendre une série de conséquences nécessaires*. Si donc cette donnée ne contient pas tous les éléments *fondamentaux* du problème des êtres, il s'ensuivra : 1° qu'on sera logiquement forcé de nier tout ce que cette donnée ne renferme pas; 2° que néanmoins, ne le pouvant nier parce que la conscience intime s'y oppose, il se produira deux séries de conséquences divergentes, l'une dérivée de la donnée *primordiale*, l'autre du principe générateur qui n'y est pas contenu et qu'impliquent les faits dont on a la conscience invincible. » (*Esquisse d'une philosophie*, préface, VIII).

— Jurispr. Le titre nouveau ne change pas la nature du contrat *primordial* par cela seul qu'il attribue à la rente une fausse qualification, comme s'il énonce que c'est une rente foncière, tandis que ce n'est qu'une rente constituée.

Il est de règle que les actes récognitifs ne dispensent point de la représentation du titre *primordial*. En effet, c'est le titre *primordial* qui doit seul régir l'exécution de la convention. C'est dans ce titre que les parties ont déclaré leur volonté; c'est là seulement qu'elles ont contracté. Les actes récognitifs n'ont point été faits dans l'intention de contracter; leur objet n'était que de rappeler une obligation déjà existante. Ainsi, s'il arrive que des actes récognitifs diffèrent du titre *primordial*, les clauses qui sont différentes dans les actes récognitifs n'ont aucun effet.

Néanmoins, les actes récognitifs où la teneur du titre *primordial* est relatée d'une manière spéciale dispensent le créancier de le représenter.

Mais en quoi doit consister la *relation spéciale?* Ce n'est point la copie littérale du titre même ou de ses dispositions, comme l'exigeaient les canonistes et Dumoulin; car relater la teneur d'un titre, ce n'est pas le copier. Toutefois, il est nécessaire que les conventions qu'il renferme soient mentionnées ou indiquées, et il ne suffirait pas de *relater* le titre. La différence est, en effet, sensible; un exemple le démontrera : « Je reconnais devoir à Paul une rente perpétuelle de 1,000 fr. créée par acte passé devant tel notaire, tel jour, enregistré; » voilà la relation du titre seulement. Si je dis, au contraire : « Je reconnais devoir à Paul une rente de 1,000 fr., moyennant laquelle Pierre, son père, a vendu à Louis, mon oncle, dont je suis seul héritier, une maison située à ..., par acte passé, etc.; » voilà la relation spéciale du titre.

Quand les actes récognitifs ne relatent que le titre *primordial*, et non sa teneur, lorsqu'ils ont été passés dans la forme ordinaire, ils servent bien à confirmer ce titre et à interrompre la prescription; mais ils ne dispensent pas le créancier de représenter ce titre et, par suite, ils n'en prouvent pas l'existence dans le cas où il est perdu.

Si, néanmoins, il y avait plusieurs reconnaissances conformes, soutenues de la possession, et dont l'une eût trente ans de date, le créancier pourrait être dispensé de représenter le titre *primordial*. Elles équivaudraient alors à ce titre et en tiendraient lieu au cas où il serait perdu, de la même manière qu'une reconnaissance rédigée dans la forme spéciale.

PRIMORDIALEMENT adv. (pri-mor-di-a-le-man — rad. *primordial*). Originairement; d'une façon primordiale : *Je ne nie pas que, si l'homme arrive à se penser, à penser l'être en soi, à penser l'Etre infini ou Dieu, c'est qu'il y avait* PRIMORDIALEMENT *en lui un germe qui le conduit là*. (P. Leroux.)

PRIMORDIALITÉ s. f. (pri-mor-di-a-li-té — rad. *primordial*). Qualité, état de ce qui est primordial.

PRIMULA s. f. (pri-mu-la — dimin. du lat. *primus*, premier). Bot. Nom scientifique du genre primevère. ‖ Syn. d'HYDRANGÉE, genre de saxifragées.

PRIMULACÉ, ÉE adj. (pri-mu-la-sé — rad. *primula*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la primevère.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre primevère : *Les racines de plusieurs* PRIMULACÉES *jouissent de propriétés assez prononcées.* (A. de Jussieu.)

— **Encycl.** La famille des *primulacées* renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles opposées ou verticillées, plus rarement alternes. Les fleurs, tantôt solitaires, tantôt disposées en grappes ou en épis axillaires ou terminaux, présentent un calice monosépale, à quatre et plus souvent à cinq divisions; une corolle monopétale, régulière, tubuleuse, campanulée ou rotacée, à divisions en nombre égal et plus ou moins profondes, rarement nulle; quatre ou cinq étamines, libres ou monadelphes, à filets courts, insérées à la base ou au sommet du tube de la corolle et opposées aux divisions de celle-ci; un ovaire libre, à une seule loge multiovulée, à placentation centrale, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une capsule ou une pyxide à une seule loge, contenant de nombreuses graines, à embryon cylindrique, entouré d'un albumen charnu ou presque corné.

Cette famille, qui a des affinités avec les myrsinées et les plumbaginées, comprend les genres suivants, groupés en quatre tribus. I. *Hottoniées :* hottonie. II. *Primulées :* primevère, grégorie, douglasie, androsace, cortuse, dodécathéon, cyclamen, soldanelle; glaux, coris, trientale, lubinie, naumburgie, lysimaque, apochoris, euparée. III. *Anagallidées :* anagallis, micropyxis, centuncule. IV. *Samolées :* samole. Les *primulacées* sont répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. Quelques espèces ont des propriétés médicales. La plupart se font remarquer par la beauté de leurs fleurs et à ce titre sont répandues dans les jardins d'agrément.

PRIMULÉ, ÉE adj. (pri-mu-lé — rad. *primula*). Bot. Qui ressemble à une primevère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre primevère.

PRIMULINE s. f. (pri-mu-li-ne — rad. *primula*). Chim. Matière organique non azotée, cristallisable, extraite par M. Hunefeld de la racine de primevère.

PRIMUS (Marcus Antonius). V. ANTONIUS.

PRIMUS INTER PARES (*Le premier entre ses égaux*). Le président d'une république n'est que *primus inter pares.*

« Le proviseur du gymnase de Francfort est un simple préfet des études. Ses fonctions n'exigent point de talent administratif proprement dit, et il suffit qu'il unisse à une instruction solide du zèle et une certaine activité. Il est professeur et véritablement *primus inter pares.* »

V. COUSIN.

« Le soir, à leur divan, situé dans Grafton street, les torys accablaient de leurs lourdes railleries et les prétentions d'O'Connell et les mendiants d'Irlande, dont ils le disent le chef: *primus inter pares!* »

CAPO DE FEUILLIDE.

« Maître Mathieu Landry tenait un certain rang *inter pares*, et sa famille était nombreuse et bien famée dans la rue Saint-Martin. »

VICTOR DUCANGE.

PRIN adj. m. (prain — mot provenç., qui signif. *mince*, délié). Pêche. *Filet prin*, Corde d'auffe dont les pêcheurs se servent pour construire les bourdignes.

PRINA (Joseph, comte), homme d'Etat italien, né à Novare en 1786, mort à Milan en 1814. Il se fit recevoir docteur en droit à Turin, devint, en 1795, substitut du procureur général de la cour des comptes, reçut l'année suivante la mission de fixer les limites de la France et du Piémont en vertu du traité de Cherasco et fut nommé intendant général des finances en 1798. Pour subvenir aux besoins du Trésor et couvrir un énorme déficit, Prina n'hésita point à imposer extraordinairement le clergé, les nobles et les grands propriétaires, dont il s'attira la haine. Après l'abdication de Charles-Emmanuel IV, il fut maintenu dans son poste par le gouvernement provisoire; mais lorsque les Austro-Russes occupèrent le Piémont, il dut chercher son salut dans la fuite. Le Piémont ayant été annexé à la France après la bataille de Marengo, Prina se rendit à Milan, capitale de la république Cisalpine. Il fit, en 1802, partie de la consulte extraordinaire réunie à Lyon, s'y signala comme un chaud partisan de Bonaparte et fut nommé, à son retour à Milan, ministre des finances de la république italienne. Prina se montra d'une entière condescendance pour les volontés du maître qui, devenu empereur, le maintint dans son poste, le nomma sénateur, comte et grand aigle de la Légion d'honneur. Son attachement à Napoléon et au prince Eugène, l'âpreté de ses manières, les mesures de rigueur qu'il avait souvent prises pour faire rendre l'impôt avaient excité contre lui une animosité presque générale lorsque l'empire croula. Au milieu de l'effervescence des événements politique, la populace de Milan alla, par une pluie battante, envahir l'hôtel du ministre des finances, saisit Prina, l'entraîna, une corde au cou, par les rues, lui arracha ses vêtements et finit par le tuer à coups de parapluie. Malgré ses défauts, Prina était un très-honnête homme, qui joignait à un esprit cultivé une grande aptitude pour le travail.

PRINCARD s. m. (prain-kar). Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PRINCE s. m. (prain-se — lat. *princeps ;* de *primus*, premier, et de *caput*, tête). Membre d'une maison souveraine : *Le désavantage d'être au-dessous des* PRINCES *est amplement compensé par l'avantage d'en être loin.* (Chamfort.) *Les guerres commencent par l'ambition des* PRINCES *et finissent par le malheur des peuples.* (Barthél.) *Les* PRINCES *n'ont jamais contemplé les choses de la vie face à face.* (Mme de Staël.)

— Chef souverain d'un Etat, et particulièrement chef souverain du pays dont on parle : *Le* PRINCE *qui en rend un autre plus puissant travaille à sa propre ruine.* (Machiavel.) *Le* PRINCE *peut se redresser lui-même quand il sent qu'il a mal fait; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité.* (Boss.) *Tout* PRINCE *sage doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des lois et d'avoir un conseil suprême qui modère son autorité.* (Fén.) *Je ne puis comprendre comment les* PRINCES *croient si aisément qu'ils sont tout et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien.* (Montesq.) *La faveur du* PRINCE *n'exclut pas le mérite et ne le suppose pas aussi.* (La Bruy.) *Tout ce qui est règle pour le citoyen devient limite pour le* PRINCE. (Proudhon.)

Petits *princes*, videz vos débats entre vous.

LA FONTAINE.

— Individu possédant une principauté ou un titre qui l'assimile à ceux qui en possèdent une : *Les* PRINCES *romains sont, sinon sans orgueil, au moins sans morgue.* (E. About.)

Tout petit *prince* a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

LA FONTAINE.

— Par ext. Homme qui est le premier par son mérite, son talent ou sa situation : *Aristote est regardé comme le* PRINCE *des philosophes, Homère comme le* PRINCE *des poëtes. Un grand artiste aujourd'hui, c'est un* PRINCE *qui n'est pas titré ; c'est la gloire et la fortune.* (Balz.)

— *En prince*, A la manière des princes, avec un luxe princier : *Vivre en* PRINCE.

— *Princes du sang*, Princes issus d'une maison royale par les mâles : *Les* PRINCES DU SANG *se sont mis en possession de venir prendre la première place sur les bancs du théâtre.* (Volt.) ‖ *Princes légitimés*, Bâtards du roi de France reconnus et légitimés par lui.

— *Prince royal, Prince impérial*, Héritier présomptif du roi ou de l'empereur.

— *Prince consort*, Titre donné, en Angleterre, au mari de la reine.

— *Princes possessionnés*, Princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté dans quelque province.

— *Monsieur le prince*, Titre du premier prince du sang, à la cour de France.

— *Princes de l'Eglise*, Cardinaux, archevêques et évêques.

— *Prince des médecins*, Titre donné à Avicenne, à la fin du Xe siècle.

— *Ami du prince*, Proxénète royal, agent secret des plaisirs du prince.

— *Etre content, heureux comme un prince*, Etre très-content, très-heureux.

— *Etre bon prince*, Etre d'un caractère facile, doux, accommodant, peu disposé à la tyrannie : *Il* EST BON PRINCE *et entend raillerie autant qu'homme du monde.* (Danc.)

— *Jeux de prince*, Plaisir qu'on prend aux dépens d'autrui, amusement égoïste qu'on ne peut se donner qu'en nuisant aux autres : *Christine de Suède visitant l'Académie française, le secrétaire, pour lui donner une idée des occupations de la docte assemblée, lui mit innocemment sous les yeux cette locution qu'on s'occupait alors de rédiger* : JEUX DE PRINCE, *qui ne plaisent qu'à ceux qui les font.*

Le bonhomme disait : Ce sont là *jeux de prince*;
Mais on le laissait dire, et les chiens et les gens
Firent plus de dégât en une heure de temps,
Que n'en auraient fait en cent ans
Tous les lièvres de la province.

LA FONTAINE.

— Prov. *Les princes ont les bras longs, les mains longues*, Le pouvoir des princes est très-étendu.

— Hist. ecclés. *Prince de la captivité*, Nom donné à ceux qui gouvernaient le peuple juif pendant sa captivité. ‖ *Prince de la synagogue*, Celui qui présidait aux assemblées du peuple, et, plus tard, aux assemblées qui se tenaient dans la synagogue. ‖ *Prince des prêtres*, Celui qui exerçait ou qui avait exercé le ministère de grand prêtre. ‖ *Prince des démons, Prince des enfers, Prince des ténèbres*, Satan, chef des démons : *Le grand dieu des Philistins, Beelzébuth, était devenu pour les Juifs, aux temps évangéliques, le* PRINCE DES DÉMONS. (A. Maury.)

Du *prince des enfers* que la rage frémisse!

RACINE.

‖ *Prince des apôtres*, Saint Pierre. ‖ *Princes des apôtres*, Saint Pierre et saint Paul.

— Hist. rom. *Prince du sénat*, Sénateur le premier inscrit, et qui donnait le premier son suffrage. ‖ *Prince de la jeunesse*, Sous les empereurs, Jeune prince qui était à la tête des fils de sénateurs, dans la célébration des jeux Troyens.

— Art milit. anc. Nom des soldats qui furent d'abord placés sur le front de la légion romaine, et plus tard au second rang.

— Hist. mod. Titre que portaient, sous les rois francs de la première race, les chefs qui assistaient aux assemblées de la nation. ‖ Titre honorifique donné plus tard à tous les seigneurs, et quelquefois aux simples gentilshommes. ‖ Titre du chef des différentes confréries joyeuses : PRINCE *des sots.* PRINCE *des amoureux.* ‖ *Préséance des princes du sang*, Prérogative qui fut débattue pour la première fois en 1583, entre le cardinal de Guise et Charles de Bourbon. ‖ *Guerre de l'emprisonnement des princes*, Nom donné à la guerre de la Fronde, parce qu'elle commença en 1650 par le soulèvement ou par l'emprisonnement du prince de Condé et des autres chefs de la Fronde. ‖ *Très-haut, très-puissant, très-excellent prince*, Formule dont on se servait dans les actes publics où l'on parlait du roi. ‖ *Prince Noir*, Surnom donné à Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Edouard III.

— Jurispr. Gouvernement. ‖ *Fait du prince*, Acte gouvernemental considéré comme constituant force majeure.

— Hist. littér. Dans l'envoi des ballades et des chants royaux, Titre qui s'adressait à celui qui avait gagné le prix de la ballade précédente, et qui décernait le prix à son tour.

— Métall. Nom de l'une des pièces de l'ordon du marteau de forge.

— Ornith. *Prince régent*, Nom vulgaire du séricule régent.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre argynne. ‖ *Prince des papillons nacrés*, Nom vulgaire d'un papillon argynne, appelé aussi COLLIER ARGENTÉ.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— **Syn. Prince, monarque, potentat**, etc. V. MONARQUE.

— **Encycl.** Antiq. rom. *Prince du sénat.* Dans la Rome primitive, c'était le titre officiel donné au sénateur choisi par le roi pour le suppléer en son absence. Le titre fut conservé sous la république (*prince du sénat, princeps senatus*) et servit à désigner le sénateur inscrit le premier sur l'album et qui donnait le premier son suffrage. Quoique cette distinction fût purement honorifique, elle répandait une grande considération sur celui qui en était l'objet, car il était de règle qu'on ne devait en revêtir que les consulaires les plus vénérables et les plus vertueux, et on ne la perdait qu'avec la qualité de sénateur. Le *prince* du sénat était désigné par les censeurs. A dater d'Auguste, ce titre fut toujours donné aux empereurs; de là vint la coutume d'attribuer au chef de la république la qualification de *prince* et de nommer *principat* la période des premiers empereurs. Le *prince* de la jeunesse, *princeps juventutis*, était le chef des chevaliers romains; ce titre devint l'apanage des jeunes Césars, et ils en étaient revêtus le jour où ils prenaient la toge virile. Dans les temps modernes, on donne le nom de *prince* à tous les souverains en général, ainsi qu'à leurs fils ou leurs proches parents. Quelquefois aussi, ce n'est qu'un titre honorifique sans territoire et sans autorité, comme on le retrouve dans plusieurs anciennes familles de France et dans quelques-unes qui datent du règne de Napoléon Ier.

— Art milit. anc. Chez les Romains, la légion primitive avait la forme d'une phalange oblongue, avant de devenir l'ordre manipulaire en échiquier ou en lignes. Cette phalange faisait front par un de ses côtés et se composait, à l'instar de celle des Grecs, du corps de bataille ou de la force principale, nommée en latin *principia*, d'où l'on donna le nom de *princes* aux soldats qui la composaient, pour les distinguer des hastaires, alors armés à la légère, et ensuite des vélites. Lorsqu'on eut institué la légion par lignes combinées, les *princes* ne furent plus qu'un appui interne et au besoin un renforcement des hastaires. Quand une légion se créait, le choix des *princes* avait lieu après celui des hastaires.

Les consuls les tiraient de la classe des Romains payant un certain cens, robustes et dans la fleur de l'âge. En campagne, ils se recrutaient de hastaires.

Les *princes* étaient organisés sur dix rangs et obéissaient au primipile. Leur force numérique se montait à 1,200 soldats; elle était égale à celle des hastaires, double de celle des triaires. Ils étaient armés de la demi-pique.

Si le sort des combats trahissait les hastaires, ils se retiraient dans les intervalles des *princes*; si ces derniers avaient eux aussi du désavantage, les triaires arrivaient et la légion ne formait plus qu'une ligne pleine et comme une muraille.

La création des cohortes, sous Marius, amena l'abolition des *princes* et l'extinction de l'ordre manipulaire. César rétablit les *princes*; mais leur nom seul ressemblait à celui des *princes* des temps consulaires. Leur rang se trouvait en première ligne et leurs fonctions étaient tout autres, puisqu'ils étaient devenus jeteurs de javelots. Au temps de Végèce, les *princes* tenaient la première ligne, environnaient et défendaient l'aigle et les enseignes; c'étaient des soldats d'élite auxquels on donnait aussi le nom d'ordinaires et celui de subsignaires.

— Hist. En France, le titre de *prince* se donna à l'origine à ceux qui occupaient de hautes fonctions dans l'Etat; on l'appliqua également ensuite aux grands feudataires et même à un grand nombre de petits possesseurs de fiefs. Cette qualification de *prince* n'était pas plus un titre nobiliaire officiel que celle de sire ou seigneur. « Il n'y eut point, dit Lalanne, de terres érigées en principautés parmi les grands fiefs ni les anciens fiefs immédiats de la couronne; quelques grandes familles changèrent cette qualification en titre et l'appliquèrent à des seigneuries, en en modifiant l'acception. » Quelques seigneurs, bien que ne possédant aucun des droits de la souveraineté, persistèrent à se qualifier de *princes*, et l'autorité royale ferma les yeux sur cet abus à cause du rang des personnages qui en profitaient. En général, les membres de la noblesse française qui, avant 1789, portaient cette qualification la possédaient à titre étranger, soit qu'elle leur eût été conférée par un souverain étranger, comme le pape ou l'empereur d'Allemagne, soit qu'ils la tirassent d'une terre située dans quelque province réunie postérieurement à la France. Les terres qui furent érigées en principautés par le caprice seul de leurs propriétaires furent : Antibes, Bidache, Carency, Carignan, Chabanais, Chalais, Charleville, Château-Porcien, Château-Renaud, Chimay, Commercy, Condé-en-Hainaut, Conti-en-Picardie, Déols, Douzères, Epinoy, Henrichemont, Joinville, Lamballe, Lambesc, Léon, Marcillac, Martigues, Mortagne, Orange, Poix, La Roche-sur-Yon, Sedan, Soyons, Talmont, Tonnay-Charente, Yvetot. L'ancienne monarchie n'usa que très-rarement de la faculté de conférer le titre de *prince*. On peut citer, toutefois, comme exemple, l'érection en principauté de la terre de Guéméné en faveur de Louis de Rohan. Les rois de France réservaient ordinairement ce titre aux membres de leur famille et à ceux des maisons souveraines étrangères. Les papes et les empereurs créèrent, au contraire, un grand nombre de *princes*.

— *Princes du sang*. Sous les deux premières races, l'honneur de descendre du roi conférant aux mâles des droits à la couronne par rang de primogéniture, on leur donnait le titre de roi et les filles portaient celui de reine; mais ni les uns ni les autres, non plus que leurs collatéraux, n'avaient celui de *prince* ou de princesse. Quand les fils du roi cessèrent de se partager les Etats de leur père, que l'aîné d'entre eux eut seul le droit de succéder à la couronne, ses frères perdirent le titre de roi sans acquérir celui de *prince*. On les appela, ainsi que leurs parents, seigneurs du sang ou du lis, ou bien seigneurs du lignage du roi. Jusqu'à Charles VI, le titre de *prince* n'appartint qu'aux empereurs, aux rois, aux ducs et aux seigneurs de terres érigées en principautés. Les comtes de Nevers, d'Evreux, de la Marche, de Vendôme et d'Alençon ne l'avaient point, quoiqu'ils fussent du sang royal. Christine de Pisan dit, dans la *Cité des dames :* « En diverses seigneuries sont demeurantes plusieurs puissantes dames, si comme baronnesses et grand'terriennes, qui pourtant sont appelées princesses, lequel nom de princesse n'affiert d'être dit que des empérières, des roynes et des duchesses, si ce n'est aux femmes de ceux qui, à cause de leurs terres, sont appelés *princes* par le droit nom de lieu. » C'est seulement au XVe siècle, sous le règne de Charles VII et de Louis XI, que l'on voit les parents du roi prendre le titre de *princes* du sang, et que leur prééminence à la cour, sur les pairs et sur tous les ordres de l'Etat, parait assez généralement reconnue, quoiqu'elle ne soit établie par aucune loi. Nous voyons, par un mémoire de la vicomtesse de Furnes sur l'étiquette et les honneurs de la cour pendant le XVe siècle, qu'il y avait alors un cérémonial bien établi; qu'on donnait le titre de *prince* du sang à ceux qui descendaient de la maison de France par les mâles; qu'on leur accordait la préséance sur les pairs et sur tous les nobles; qu'il y avait des honneurs et des distinctions dont ils jouissaient seuls et que les rangs étaient réglés entre eux sur la proximité du lignage, c'est-à-dire que celui qui était le plus près de la couronne avait la prééminence sur les autres. Il fallut du temps pour que cette étiquette, qui ne concernait que l'intérieur du palais, devînt une loi générale du royaume; car l'ordre dans les cérémonies tenait à la constitution de l'Etat. Aussi les *princes* du sang eurent-ils de la peine à faire reconnaître leur droit de préséance sur les pairs, soit dans les assemblées des états et dans celles du parlement. On

convenait que la principauté était plus éminente que la pairie. « Toutefois, disait-on, ès sacre et couronnement des rois et au parlement, les ministères sont spécialement commis aux pairs et leur ordre assigné. Pourquoi, ès dits lieux, on n'a respect au sang, mais à la pairie et ordre d'icelle. » Henri III réglementa cette matière en décembre 1576, par une ordonnance qui prescrivit que les *princes* du sang, pairs de France, auraient, selon leur degré de consanguinité, la préséance sur tous les autres *princes* et seigneurs, pairs de France, de quelque qualité qu'ils fussent, tant aux sacres et couronnements des rois, qu'aux autres solennités et cérémonies publiques, sans que cela pût être, à l'avenir, mis en dispute ou controverse, sous prétexte des titres et priorité d'érection des pairies des autres *princes* et seigneurs, ni pour quelque autre cause ou occasion que ce pût être. Cette ordonnance, en ne réglant point la position honorifique que devaient occuper les *princes* du sang qui n'étaient point pairs de France, offrait une lacune que Louis XIV combla par l'article 1er de son édit du mois de mai 1711 : « Les *princes* du sang royal, dit cette loi, seront honorés et distingués en tous lieux, suivant la dignité de leur rang et l'élévation de leur naissance. Ils représenteront les anciens pairs de France aux sacres des rois et auront droit d'entrée, séance et voix délibérative en nos cours de parlement, à l'âge de quinze ans, tant aux audiences qu'au conseil, encore qu'ils ne possèdent aucune pairie. » A ces avantages étaient joints de grands priviléges et de nombreuses exemptions dont les *princes* du sang jouirent jusqu'à la Révolution. Le titre que l'on donne aux rois dans les anciens monuments est celui de *Celsitudo;* jamais il n'a été donné à d'autres en France, et c'est de là qu'est venu celui d'Altesse, qui n'en est que la traduction. Alors les rois régnants et leurs fils étaient qualifiés des mêmes titres, parce que, tous étant également appelés au partage du royaume, il ne pouvait être établi de distinction entre eux. Aussi, lorsqu'on les nommait dans les actes, on disait *reges nostri;* et, lorsqu'on écrivait, soit à tous en commun, soit à l'un d'entre eux en particulier, on se servait de cette formule : *Celsitudines vestræ* ou *Celsitudo tua*. Lorsque les rois se furent attribué exclusivement le titre de Majesté, celui d'Altesse resta aux *princes* du sang, qui le conservèrent. Les fils de France, c'est-à-dire ceux qui descendaient directement et par les mâles du roi régnant, y ajoutèrent l'épithète de royale, et les autres celle de sérénissime. Lors de la Révolution, la loi du 4 août 1789, en abolissant les priviléges nobiliaires, supprima du même coup ceux des *princes* du sang. La loi du 19 juin abolit le titre d'Altesse; mais la constitution du 3 septembre 1791 donna à l'héritier présomptif de la couronne le titre de *prince* royal et aux parents directs ou collatéraux du roi celui de *princes* français. Cet ordre de choses ne dura guère plus d'un an, et la proclamation de la république, le 21 septembre 1792, supprima les nouveaux titres en supprimant la royauté elle-même. Lorsque Napoléon rétablit le gouvernement monarchique en France, un sénatus-consulte du 28 floréal an XII exhuma et rendit à la vie les qualifications de *prince* et d'Altesse, en adoptant pour la première les modifications de la constitution de 1791. Ainsi, l'héritier du trône eut le titre de *prince* impérial; les membres de la famille impériale eurent celui de *prince* français. Tous, quel que fût leur sexe, reçurent la qualification commune d'Altesse impériale; et les autres *princes*, soit collatéraux, soit créés par décret, furent appelés Altesse sérénissime. Napoléon, par un statut du 30 mars 1806, régla l'état des *princes* de sa maison et les soumit à une discipline militaire. Pour que dans sa famille personne en France ne fût appelé Sire et Majesté, excepté lui, il publia, le 22 juin 1811, un décret dont voici le premier article : « Les *princes* de notre famille qui ont été ou qui seraient appelés de notre consentement à une couronne étrangère seront traités dans l'étendue de notre empire comme *princes* français. Ils porteront, lorsqu'ils seront dans notre empire, la cocarde française et le costume de *prince*, sans pouvoir porter aucun costume étranger. » Ainsi, « quand un roi de la famille impériale venait en France, il devait laisser sa royauté à la frontière. » La Restauration, ayant retrouvé établies toutes les anciennes denominations, les conserva; la monarchie de Juillet fit de même et le second Empire, qui lui succéda, se conduisit de la même façon.

— *Prince des sots*. Mœurs et Cout. Chef d'une confrérie burlesque qui représentait, au moyen âge, les pièces appelées *sotties*. Le *prince* des sots est encore mentionné au commencement du XVIIe siècle dans un journal inédit du règne de Henri IV, à la date d'octobre 1603. Ce journal raconte que le *prince* des sots, Engoulevent, porta plainte contre un barbier, son voisin, qui l'avait cruellement fouetté; mais il fut établi que le *prince* des sots avait mérité ce châtiment pour s'être porté à de coupables violences et il fut déclaré bien fouetté, selon l'expression du journal. Le *prince* des sots reparaît encore en justice le 2 mars 1694. « Il gagna sa cause, dit l'auteur, contre les maîtres de la confrérie de la Passion et gouverneurs de l'hôtel de Bourgogne, pour la préseance et plusieurs profits et droits par ledit *prince* des sots. » (Bibliothèque nationale, manuscrit no $\frac{9831}{2}$, fos 36 et 40.)

Prince (LE) [*Il Principe*], célèbre ouvrage posthume de Machiavel (Florence, 1532, in-4o). Machiavel l'avait composé dans la dernière période de sa vie, durant son exil à San-Casciano et son éloignement des affaires publiques. Il le dédia et l'envoya manuscrit à Laurent de Médicis, espérant qu'on le rappellerait. Cinq ans après sa mort, le manuscrit fut imprimé sous le titre qui lui a toujours été donné depuis, mais qui n'est pas celui qu'avait choisi l'auteur. Machiavel l'avait intitulé *Du principat*, ce qui était plus exact, puisqu'il traite, en général, du gouvernement, ou plutôt du pouvoir, comment on l'acquiert, comment on le conserve.

Le traité du *Prince* se divise en vingt-six chapitres. Machiavel examine d'abord combien il y a de genres de souveraineté et il en trouve trois : les souverainetés héréditaires ou antiques; les souverainetés nouvelles, acquises par la force des armes ou autrement; les souverainetés mixtes. En passant, il établit qu'il est bien plus facile de conserver des Etats héréditaires que des Etats nouvellement conquis, parce qu'il suffit de ne point outre-passer l'ordre établi par ses ancêtres et de s'accommoder au temps. « De sorte que, si un prince possède une habileté ordinaire, il se maintiendra toujours dans son Etat, à moins qu'il n'y ait une force excessive qui l'en prive. » Il raisonne surtout au point de vue des petits Etats italiens du XVIe siècle. Par ce que Machiavel nomme des Etats mixtes, il ne faut pas entendre ce qu'on appelle aujourd'hui des Etats soumis au régime parlementaire, régime tenant à la fois de deux principes opposés, le principe monarchique et le principe républicain; il faut entendre un Etat où le principe héréditaire n'est pas encore assis et où, par conséquent, le prince doit composer avec les traditions restées dans le souvenir de ses sujets. Machiavel comprend déjà l'importance du principe des nationalités, chose rare au XVIe siècle. « Les Etats qui sont annexés, dit-il, à un Etat héréditaire sont de même province (de mêmes mœurs et institutions) et de même langue ou n'en sont pas. Quand ils en sont, il est très-facile de les garder, *surtout s'ils n'étaient pas libres auparavant;* et il n'y a pour cela qu'à chasser la dynastie du prince qui les dominait. Il faut, du reste, que l'on conserve les anciennes coutumes et qu'il n'y ait point d'antipathie naturelle. Les hommes vivent alors paisiblement ensemble. Témoin la Bourgogne, la Bretagne, la Gascogne et la Normandie, qui sont depuis si longtemps réunies à la France. Car, bien qu'elles aient un langage un peu différent, leurs mœurs sont semblables et, par conséquent, compatibles.... Mais lorsqu'on acquiert des Etats dont la langue, les mœurs et les coutumes diffèrent, on trouve bien des difficultés, et il faut beaucoup de bonheur et d'industrie pour les conserver. » On voit que Machiavel avait appris à l'école de l'expérience ce que bien des hommes d'Etat modernes ne savent pas encore et feraient bien d'apprendre dans le livre du *Prince*. Les guerres soutenues par la France depuis Charles VIII jusqu'à Henri II pour conquérir l'Italie sont à ce propos jugées sévèrement par l'auteur. Quoiqu'il n'en ait pas vu le dénoûment, il le connaissait d'avance. « Je ne parlerai point, dit-il, de Charles VIII, mais seulement de Louis XII comme de celui de qui l'on a mieux pu juger la conduite parce qu'il a dominé plus longtemps en Italie. Vous verrez comme il a fait tout le contraire de ce qui se doit faire pour conserver un Etat différent de mœurs et de coutumes. Louis fut introduit en Italie par l'ambition des Vénitiens, qui voulaient, par ce moyen, gagner la moitié de la Lombardie.... Il commit cinq fautes : il ruina les faibles; il augmenta le pouvoir d'un prince déjà fort en Italie (le pape); il y introduisit un étranger très-puissant (Ferdinand le Catholique); il n'y vint point demeurer; il n'y envoya point de colonies. Il eût encore pu réparer ses fautes, s'il n'en avait pas fait une sixième, qui fut de dépouiller les Vénitiens. » Machiavel termine cette digression par une conclusion générale, que certains potentats de nos jours pourraient méditer avec fruit : « Le prince qui en rend un autre puissant se perd lui-même; car celui qui est devenu puissant se défie toujours de l'habileté ou de la force de celui qui l'a rendu tel. »

Pour les pays qui étaient libres, en république, avant d'être soumis à un prince étranger, Machiavel juge qu'il y a trois moyens pour le prince de s'y maintenir : ruiner la contrée, ou bien s'y installer et la régir, ou encore lui laisser ses lois, son gouvernement et se contenter de lever des contributions. Le dernier expédient est, suivant lui, le meilleur et le plus sûr; il donne en exemple les procédés des Romains durant la première phase de leurs conquêtes.

Il examine ensuite comment un prince fonde une souveraineté nouvelle. La tâche est lourde; il n'y a pas d'entreprise plus difficile, plus douteuse et plus dangereuse, le nouveau prince ayant contre lui tout le mondo, ceux qui regrettent l'ancien état de choses et ceux mêmes que le changement doit favoriser, mais qui ne peuvent avoir encore aucune confiance. Tout cela est exposé de main de maître. Machiavel sait considérer les choses de haut. Les causes mesquines et apparentes des événements humains ne lui en imposent pas. Il remonte à leurs causes profondes, les envisage d'ensemble et énonce les caractères généraux de la science politique en ce style clair, simple et net qui est le cachet des esprits sains et lucides. Il dit, en parlant des fondateurs d'empire : « Pour juger si leur entreprise est viable, il faut voir si ces législateurs se soutiennent d'eux-mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui, c'est-à-dire si pour conduire leur entreprise il faut qu'ils prient, et, en ce cas, ils échouent toujours; ou s'ils peuvent se faire obéir par force, et, pour lors, ils ne manquent presque jamais de réussir. » Machiavel, pour justifier son dire, s'appuie sur la faiblesse humaine. Il n'y a pas un homme sur cent mille qui ait une volonté énergique. Plus on est faible, plus on admire la force chez autrui.

Le puissant entendement de Machiavel se révèle surtout quand il en vient à examiner les chances de durée qu'ont les grandes fortunes politiques dont héritent quelquefois des aventuriers, par suite de circonstances fortuites. Il leur faut un grand esprit pour se maintenir et c'est une chose rare, car ils n'ont pas eu le temps de se former. Quant aux Etats qu'un événement subit fait naître, il en est d'eux « comme de toutes les autres choses qui naissent et qui croissent subitement; ils ne peuvent avoir de si fortes racines ni de si bonnes correspondances que la première adversité ne les ruine, si ceux qui sont devenus subitement princes ne montrent pas une habileté hors ligne. » Comme exemple d'un homme habile, à qui cependant la fortune a été contraire, Machiavel cite César Borgia, fils du pape Alexandre VI. Il n'y a pas à disconvenir que César Borgia ne fût un aventurier de talent. Mais l'auteur du livre du *Prince*, ébloui par les talents politiques de son héros et par son courage, qui était à toute épreuve, parle avec trop de sang-froid de ses crimes, de la scélératesse systématique de sa conduite, des moyens odieux par lesquels il sut se défaire de ses ennemis. Machiavel signale le crime comme moyen de succès, et il l'accepte avec cette indifférence imperturbable d'un homme blasé sur les actions de ses semblables et qui regarde aux résultats plutôt qu'aux moyens employés pour les obtenir.

Dans tout cela, Machiavel ne perd pas de vue que le prince n'aura rien fait tant qu'il n'aura pas réussi à capter la confiance du peuple, à s'en faire aimer, s'il est possible : « Et que l'on ne m'objecte point, dit-il, le commun proverbe que de *faire fond sur le peuple, c'est bâtir sur la boue;* il ne s'agit pas de croire que le peuple vous tirera d'embarras dans tous les cas extrêmes; il s'agit simplement de pouvoir compter sur lui quand on en a besoin et de ne point avoir à craindre qu'il se range contre vous lors de la première bourrasque. »

Il est vrai qu'un peu plus loin il montre que des princes ont perdu leur puissance par trop de douceur et que d'autres, fort cruels, se sont maintenus; mais il est à propos de remarquer que Machiavel confond souvent la cruauté avec ce qui n'est que de la sévérité, par exemple les mesures prises par un chef de guerre pour assurer la discipline de son armée.

Dans le chapitre suivant (XVIII), Machiavel examine si un prince est assujetti à tenir son serment; suivant lui, il y a du pour et du contre. La loyauté est une excellente chose, très-désirable, mais on a vu des princes se rendre puissants en se jouant de leur parole; donc la chose mérite d'être pesée avec soin. C'est un des chapitres où l'auteur du *Prince* fait le moins de cas de la moralité des actes en eux-mêmes; il justifie la déloyauté par le succès.

Les principautés ecclésiastiques sont, de la part de Machiavel, l'objet d'une sorte d'admiration; il vivait au temps de leur grande puissance; il les voyait basées, non sur la force, mais sur la religion, c'est-à-dire sur quelque chose de durable, respectées comme sacrées par les souverains voisins, et il n'entrevoyait pas qu'elles pussent périr. Il a fallu, en effet, que la religion déclinât pour que le pouvoir temporel des papes et les souverains ecclésiastiques fussent mis en péril; Machiavel ne pouvait voir de si loin. Après tous les déboires de la papauté et des évêques souverains, ce chapitre, où le grand homme d'Etat leur assure une sécurité indéfinie, paraît une ironie cruelle; les événements n'ont pas laissé intact un seul de ses axiomes politiques.

Examinant, dans les derniers chapitres, la situation de l'Italie, Machiavel trouve la raison de son abaissement et de ses malheurs dans l'emploi des soldats mercenaires; il demande la création de milices nationales. Mais c'est trop attribuer à l'influence des mercenaires. Jusqu'à la Révolution française, tous les Etats de l'Europe ont eu des armées composées de la sorte et n'ont point été pillés par elles. La vraie cause des maux de l'Italie était sa division en petits Etats et l'antagonisme des tyranneaux qui se la partageaient. Machiavel l'expose aussi très-bien; il dépeint avec une grande force les incertitudes continuelles des populations, sans cesse prises et reprises au milieu des guerres continuelles des princes, et l'affaiblissement moral qui en résultait. A force de passer d'une main dans une autre, ces populations s'accommodaient de tout et en étaient réduites à ne plus compter que sur la Providence. Il s'efforce de relever ces défaillances : « Je sais, dit-il (ch. XXV), que plusieurs ont cru et croient encore que les affaires du monde sont gouvernées soit par la Providence divine, ou par la fortune, de telle manière que la prudence des hommes n'y a point de part. D'où il suit qu'il faut se laisser aller au sort ou à l'aventure sans se soucier de rien. Cette opinion a eu grand cours en ces temps-ci, à cause des révolutions étranges qui s'y sont vues et qui arrivent encore de jour en jour, tout à rebours de la pensée des hommes. Et quelquefois, quand j'y pense, je me sens du penchant pour cette opinion. Mais comme notre franc arbitre n'est pas encore perdu, il me semble que l'on pourrait dire que la fortune est la maîtresse de la moitié de nos actions et nous en laisse gouverner l'autre. »

Machiavel résume en ces termes ses vues politiques : « Je crois que celui-là est heureux qui règle sa conduite selon les temps et que, par conséquent, il n'arrive malheur qu'à celui qui ne sait pas s'accorder avec le temps. Les hommes, pour arriver à la fin qu'ils se proposent (qui est toujours d'acquérir de la gloire ou des richesses), tiennent tous une route différente. L'un garde des mesures, l'autre n'en garde point; l'un emploie la force, l'autre la ruse; l'un la patience, l'autre l'impétuosité, moyens par où les uns et les autres peuvent réussir. » En définitive, il s'agit de réussir. L'enseignement est cynique. Il n'y a qu'un argument à invoquer en faveur de l'auteur : c'est qu'il a scruté les livres et pratiqué les hommes, qu'il ne s'est inquiété ni des philosophes, ni des religions, ni de la foi, ni de la morale, mais des événements, et que, dans tous les siècles, les événements lui donnent raison. Il n'a pas enseigné la justice, mais il a dit la vérité, et c'est parce que les philosophes avaient aperçu cette vérité qu'ils se sont presque toujours abstenus de participer aux affaires publiques. Il n'y a donc pas lieu de condamner Machiavel. Il a raconté comment les choses se passent; il ne les a pas jugées. La nécessité de s'accommoder aux circonstances et, par conséquent, de n'avoir pas d'opinion sur ce qui est bien et sur ce qui est mal a toujours été reconnue par les métaphysiciens politiques : *Tempori cedere, id est necessitati parere, semper sapientis est habitum*, dit Cicéron, le prophète du genre.

Le *Prince* a été, depuis sa publication, soumis à toutes les vicissitudes possibles. Admiré par les uns, conspué par les autres, il porte avec lui un cachet de supériorité qui le fera survivre.

« Même si on le considère dans la sphère circonscrite qu'il est destiné à régir, même si on le prend comme le code des Etats où la division des classes et la corruption des mœurs rendent la liberté impossible, ce traité, dit M. Franck, malgré les propositions horribles qu'il contient et que mon intention n'est nullement de dissimuler, est encore bien plus favorable à l'humanité et à la douceur qu'à la cruauté et à la violence, à l'intérêt des peuples qu'à la satisfaction de l'arbitraire, et respire le plus souvent un sentiment démocratique, un amour de la patrie, une foi dans la raison et dans la puissance de la volonté, qui ouvre à la politique une ère nouvelle, tout en la rappelant aux plus glorieux exemples de l'antiquité.... Soit qu'il parle de la république ou de la monarchie, le but de Machiavel est toujours le même : c'est de substituer la puissance de l'Etat ou l'unité nationale à ces pouvoirs anarchiques, à ces éléments indépendants et discordants dont la société européenne, et surtout italienne, lui offrait le spectacle. A ce but se rapporte aussi la seconde partie de son ouvrage, c'est-à-dire l'ensemble de ses idées sur l'art militaire, art qui se lie très-étroitement dans son esprit à celui du gouvernement ou à la politique proprement dite. « Pour tout Etat, dit-il, » soit ancien, soit nouveau, soit mixte, les » principales bases sont de bonnes lois et de » bonnes armes. »

Lamartine a jugé ce livre de plus haut et avec plus d'ampleur : « Le livre du *Prince* fut-il, comme le prétendent certains Italiens, une ironie vertueuse de Machiavel, voulant, comme le législateur de Sparte, faire horreur de la tyrannie en enivrant les tyrans ?

» Ce livre fut-il, comme d'autres le disent, une froide leçon de tyrannie pour donner aux princes la théorie des crimes heureux?

» Des centaines de volumes sont écrits tous les ans en Italie par les pédants oisifs, pour debattre l'une ou l'autre de ces appréciations systématiques sur Machiavel. Ni les uns ni les autres ne sont dans la vérité de la nature humaine.

» La nature ne fait pas de ces hommes assez dévoués à la vertu pour écrire gratuitement des contre-vérités qui les feront passer éternellement pour des scélérats; la nature ne cree pas non plus des hommes assez monstrueux (surtout quand ces hommes sont les plus hautes et les plus saines intelligences de leur siècle) pour penser, pour écrire et pour signer des théories de crimes qui les dévoueront à l'exécration de la postérité.

» L'auteur des *Commentaires sur Tite-Live* et de l'*Histoire de Florence*, ouvrages où le goût de la vertu se fait sentir aussi éloquemment que le génie du style; l'homme dont la vie privée et la vie publique méritèrent à juste

titre la renommée d'homme de bien n'eut certes jamais la pensée de personnifier en soi un Tibère, un Néron, un monstre en horreur à Dieu et à soi-même, en mépris à ses contemporains et à la postérité. On a vu des Curtius du bien public, mais ce Curtius du crime n'exista certes jamais que dans l'imagination des imbéciles ou des pédants.

» La pensée qui inspira le livre du *Prince* à Machiavel, la voici. Nous ne l'excusons certes pas, mais nous l'expliquons.

» Cette pensée ne fut ni d'un héros de vertu ni d'un monstre de vice; elle fut tout simplement la pensée d'un commentateur. Machiavel, voulant donner à Laurent de Médicis, prince nouveau, des leçons de la politique du succès (fausse, mais séduisante politique), prit son texte dans la vie de César Borgia, auprès de qui il avait résidé si intimement comme ambassadeur de Florence. Il commenta la conduite de ce héros, souvent fourbe, souvent sanguinaire, toujours habile; il développa ce texte, non en moraliste, mais en politique, pour Laurent de Médicis. Il ne dit pas à son prince : Faites ceci; mais il lui dit : Voilà comment Borgia fit en telle ou telle circonstance de ses usurpations ou de ses crimes. Il ne loue pas, il raconte; son tort est de raconter avec l'impassibilité d'une page de bronze et de ne témoigner, dans l'accent du narrateur, aucune préférence pour le bien, aucune pitié pour les victimes, aucune exécration contre les attentats politiques... Cependant, s'il raconte le succès du crime, il ne le glorifie pas. « Les cruautés, dit-il, sont » *bien* employées, si toutefois le mot *bien* peut » être jamais appliqué à ce qui est mal, quand » on les commet d'un seul coup et en masse. » Vous voyez, par la parenthèse, qu'il parlait du succès et non de l'innocence des cruautés. Il ne peut le dire plus nettement lui-même. Il se prémunit contre la calomnie en disant : « On peut appeler habile, mais on ne peut » pas appeler bien ce qui est mal. » C'est ainsi pourtant qu'on lui reproche cet axiome politique qui fait, depuis l'origine du monde, le désespoir des honnêtes gens : *Le monde est si corrompu que celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien ne peut manquer de périr au milieu de tous les méchants.* Est-ce là conseiller la perversité aux hommes? Non, c'est leur conseiller de ne pas espérer leur récompense en ce monde; mais c'est leur montrer d'autant plus la sublimité de la vertu qu'en restant vertueux on consent sciemment à être victime de son innocence.... C'est ce qui a fait dire à J.-J. Rousseau « que Machiavel, dont on a fait le bouc émissaire de » la politique, n'avait pas été compris dans le » véritable esprit de ses œuvres; que le *Prince*, » au lieu d'être le livre des tyrans qu'il rend » odieux, était, en réalité, le livre des républicains; que Machiavel était un honnête » homme et un bon citoyen, mais obligé de » masquer sous les Médicis son amour de la » liberté. » Nous n'allons pas si loin que J.-J. Rousseau, mais nous n'allons pas si loin non plus que le préjugé des siècles. Machiavel, dans ce livre, écrivit de la politique pour la politique; il fit ce qu'on appelle aujourd'hui de l'art pour l'art; il fut maître d'escrime, il ne fut pas un assassin. »

Prince (Le), par Guez de Balzac (1631, in-4°). Cet ouvrage marque une date importante de l'histoire de notre littérature, mais beaucoup plus par le style que par le fond. L'auteur se propose de tracer le portrait d'un prince parfait, et voici à quelle occasion. Étant à la campagne, il entend un gentilhomme flamand, autrefois prisonnier chez les Maures, raconter l'histoire d'un Français, d'un captif, qui, entendant insulter Louis XIII par un de ses compagnons, le tua avec sa chaîne d'esclave. Balzac n'y tient plus et, enflammé d'admiration, il entreprend de tracer le bonheur de la France sous le gouvernement d'un tel roi. L'autorité royale est partout rétablie, les rebelles sont abattus, les grands humiliés, les protestants paisibles; une paix durable est possible. Le roi est aimé partout et partout respecté. « Il a donc à bon droit la faveur universelle et les volontés des uns et des autres. En une si juste affection, le huguenot est rival du catholique; toute la France est également amoureuse de son roi. » Balzac a trouvé dans Louis XIII son prince parfait. Ce n'est donc pas la vérité historique qu'il faut lui demander; il dépeint le roi tel qu'il pourrait être idéalement. Le prince mène une vie des plus innocentes, malgré sa jeunesse et malgré les séductions qui l'entourent; lui qui commande à tout le monde, il obéit aux lois et ne se permet rien, bien que toutes choses lui soient permises. Sa dévotion n'est pas moins grande que sa vertu; elle est aussi sincère. Il y a, en effet, plusieurs sortes de dévotion, et Balzac les distingue soigneusement : la dévotion superstitieuse, la dévotion hypocrite et la vraie dévotion; il en veut surtout aux hypocrites : « Ils sont cruels, ils sont incestueux, ils sont sacriléges, dit-il, et ne laissent pas d'être dévots. Leur dévotion corrige leurs gestes et réforme leurs cheveux, mais elle ne touche point à leurs passions ni à leurs vices... Oh! qu'ils feraient de grands exploits dans un massacre et qu'ils seraient vaillants contre des personnes endormies et qu'on aurait conviées à des noces! Leur zèle, qui, selon l'intention du Saint-Esprit, les devrait dévorer, dévore leur prochain et brûle les villes et les provinces. Ils ne gagnent rien de la fréquentation des choses saintes que le mépris qui naît de la familiarité et la coutume de les violer. Ils en deviennent plus hardis méchants et non pas plus gens de bien. Ils perdent le scrupule et ne quittent pas le mal. » Balzac développe ensuite longuement l'éloge de la vraie dévotion, celle du prince, celle qui agit autant qu'elle prie, celle qui paraît dans les tranchées et à la tête des troupes, celle qui inspirait la légion fulminante sous Marc-Aurèle, qui a inspiré le roi dans plusieurs circonstances. Dieu ne demande point aux princes de meilleure dévotion que celle qui les approche le plus de lui. Ils ne l'imitent pas en contrefaisant le tonnerre, mais en faisant le bien aux hommes. Balzac revient ensuite à la chasteté du prince et montre de nouveau, à l'aide de nombreux exemples anciens ou modernes, comment la chasteté est une des plus belles vertus d'un prince. Par antithèse, il fait aussi le portrait des princes corrompus : ils ne sortent du logis que pour aller faire l'amour à la ville et pour forcer la chasteté qui résiste ou corrompre celle qui fléchit; et au partir de là, quand ils ont soûlé leurs brutales passions, qu'ils ont violé la sainteté du mariage et déshonoré les plus pauvres familles, ils appellent cela se jouer et cherchent de bons mots pour farder de vilaines actions. N'y en avait-il pas un dernièrement qui se vantait d'avoir triomphé de la plus belle partie du monde, parlant des dames qu'il avait aimées? Et un autre ne disait-il pas que, pour mériter à meilleur titre le nom de père de son peuple, il faisait le plus d'enfants qu'il pouvait aux femmes de ses sujets? En ces cours sales et débauchées, les plus saintes dignités sont bien souvent la récompense d'une nuit que le prince aura passée agréablement. Rien ne se refuse dans les embrassements d'une femme artificieuse et qui se sait servir de ses charmes. Rien n'est impossible à ses baisers. Les moindres de ses afféteries comportent les grâces des criminels et la condamnation des innocents, et ce qui n'a pu passer au conseil ne reçoit point de difficulté dans le lit. » Cette page est la plus jolie application qu'on puisse trouver du style solennel aux choses badines.

Prince et les lettres (Le), traité philosophique, par Alfieri (1789). L'auteur exprime une belle vérité longtemps méconnue : « La pensée n'est grande et noble qu'autant qu'elle s'appartient en entier. » Alfieri considère d'abord les princes qui ne protégent pas les lettres, puis ceux qui les protégent. Il prouve que les lettres n'ont pas besoin de protection; que les princes ne les protégent que par crainte et par intérêt; que les littérateurs ne peuvent, sans s'avilir, accepter la protection des princes et enfin que les lettres ne peuvent fleurir que dans un Etat libre. Après avoir passé en revue les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, siècles qu'il s'indigne de voir désignés par des noms de tyrans, il présage un cinquième siècle véritablement grand qui s'appellera le *siècle de l'indépendance*. Pour que ce siècle arrive, il faut que l'on jouisse d'une liberté entière; c'est la condition expresse. Alfieri réfute quelques préjugés fort répandus : la puissance ne crée pas le génie; le calme du pouvoir absolu n'est pas une inspiration pour le talent, il est nuisible à la pensée de l'écrivain. Ainsi, sous le règne de Louis XIV, la religion fut une inspiration indépendante du pouvoir absolu et une inspiration auxiliaire de la littérature; si elle n'avait maintenu un certain degré de liberté, l'esprit littéraire se serait abaissé. Protéger les lettres, ce n'est donc pas les servir. Un autre exemple plus concluant encore est fourni par la littérature de l'Empire, si protégée et si médiocre. Au fond, la question traitée par Alfieri se réduit à savoir s'il vaut mieux que la littérature soit un art ou qu'elle soit une puissance. Elle peut et elle doit être l'un et l'autre; instrument de la pensée, elle doit commencer par être une arme, un levier; le reste lui viendra par surcroît.

Une force logique règne dans tout l'ouvrage. Alfieri y a mis l'énergie de son âme et l'amertume de son éloquence poétique. Quelques exagérations n'empêcheront pas sa thèse d'être vraie autant que belle. Le traité du *Prince* a été traduit en français en 1802.

Princes et peuples du midi de l'Europe, par Léopold Ranke (1827-1836, 4 vol. in-8°). Cette histoire comprend deux parties : la première est un tableau de l'empire ottoman et de la monarchie espagnole au XVIe siècle; la seconde est l'histoire de la papauté depuis Luther. En jetant les yeux sur les premiers siècles du monde moderne, Ranke a été frappé de deux grands faits dont l'Europe méridionale fut le théâtre. Ici, ce sont deux Etats qui, cinquante ans plus tôt, avaient acquis une puissance extraordinaire et qui pesaient d'un poids terrible dans la balance européenne; un siècle s'écoule, et cette puissance a disparu. Là, au contraire, c'est un Etat religieux qui vient de perdre la moitié des âmes sur lesquelles il régnait; ébranlée un instant par cette secousse profonde, l'Eglise de saint Pierre se redresse devant le péril et, au moment où les novateurs raillent sa décrépitude, elle déploie les ressources d'une juvénile énergie. Le précoce affaissement de la Turquie et de l'Espagne, le rajeunissement de la papauté, voilà le double tableau présenté par Ranke. Posséder inutilement un grand empire, c'est là le rôle attribué aux musulmans et aux Espagnols par Montesquieu et par l'historien allemand; une seule chose justifie à ses yeux l'énorme puissance de l'Espagne : c'est que, à l'aide de tant de force condensée dans une seule main, Charles-Quint ait pu arrêter l'invasion de l'islamisme. Ranke expose avec une précision substantielle la force et la faiblesse des Ottomans. Il avait à sa disposition les doctes travaux des orientalistes de son pays; mais ces recherches ne brillent guère par leur netteté. Ranke a dégagé de cette science confuse tous les traits essentiels, il a porté la lumière dans cette ténébreuse histoire de la Turquie; il fait sentir dans cette organisation gouvernementale la nécessité d'une ruine et d'une décadence complète. Toute l'histoire des Ottomans ne nous montre qu'un maître et des esclaves. Des Ottomans aux Espagnols, quel contraste! C'est ce contraste qui frappe tout d'abord l'attention de l'historien : « Ici un despotisme militaire, là une monarchie germanique et romane; d'un côté un chef sans nation, de l'autre un roi qui, selon l'esprit de la société européenne, est surtout la personnification d'un peuple, le gardien des droits de tous et le bouclier de la patrie. » Ainsi s'exprime Ranke, et cependant, avant le XVIIe siècle, la monarchie espagnole-autrichienne aura le même sort que l'empire ottoman; une fois la lutte contre l'invasion asiatique terminée, une fois le péril passé, la monarchie de Charles-Quint sera dissoute. On doit admirer, dans cette partie de l'ouvrage, le portrait de Charles-Quint et le tableau de la cour de Philippe II; il faut regretter seulement que la décadence de la monarchie espagnole ne soit pas décrite avec plus d'ampleur. L'horreur des lieux communs est telle chez l'historien, qu'il supprime trop souvent des choses qui seraient nécessaires.

Le meilleur titre de Ranke, c'est son histoire de la papauté après Luther; au milieu des fortes qualités qui le distinguent, ce qui domine chez lui assurément, c'est la sûreté de coup d'œil et la pénétration. Ranke est juste pour le catholicisme, mais sa justice ne va pas jusqu'à voiler toutes les misères de son sujet. Les désordres de la papauté au XVIe siècle sont décrits à grands traits; il a trouvé ce mot pour César Borgia : « Un virtuose dans l'art du crime. » Il est peu de peintures aussi spirituelles et aussi profondes que celles des règnes de Jules II et de Léon X, et, chose dont on doit le louer, il n'est pas tombé dans les déclamations protestantes. Un des faits les plus importants qu'ait signalés l'historien, c'est l'apparition, au sein du clergé italien, d'un mouvement de réforme assez semblable à ce que fut le protestantisme des premiers jours; ainsi, à côté de la réforme luthérienne, il nous montre l'essai de régénération de l'Eglise, régénération qui fut réelle, mais aussi fort éloignée de celle que tenta Ignace de Loyola. L'apparition du fondateur des jésuites a quelque chose de nécessaire, et l'œuvre de ce bizarre et puissant personnage n'a jamais été précisée d'une façon plus piquante, avec un plus vif sentiment du vrai. Cette analyse des différentes phases que parcourt la régénération de l'Eglise est faite de main de maître. La partie la plus sympathique de ce tableau, c'est assurément la période où des tentatives de conciliation étaient faites par l'*Oratoire de l'amour divin*. L'auteur oublie un peu l'influence de notre XVIIe siècle dans cette lutte; mais personne avant Ranke n'avait embrassé dans leur ensemble les vastes entreprises de la politique romaine lorsque le catholicisme, assuré de la victoire dans l'Europe du Midi, redoublait d'activité et de zèle pour conquérir l'Europe du Nord. Il révèle toutes les phases ignorées de cette grande lutte.

Prince Vitale (Le), roman, par M. Victor Cherbuliez (1863, in-18). Le roman n'est ici que le cadre d'une série d'investigations historiques sur un sujet intéressant : la folie du Tasse, sa détention à l'hôpital Sainte-Anne, les causes de cette mesure singulière prise contre lui par Alphonse d'Este, si réellement il n'était pas fou, ses dernières années, sa mort. Ces questions ont été débattues en Italie, depuis deux siècles, par tous les savants, toutes les Académies; elles ont fait surgir des centaines de volumes de controverses. A l'aide du cadre romanesque qu'il a pris, M. Cherbuliez a pu résumer tous ces écrits, même les plus absurdes, et en donner la substance sans ennuyer. Le narrateur, en qui il se personnifie lui-même ou du moins personnifie ses pérégrinations à la recherche de la vérité, se fait raconter l'histoire du Tasse par tout le monde; il se fait promener dans les Académies, écoute et retient tout. Une société de *tassistes*, car il y a en Italie des gens dont c'est la profession d'approfondir les mystères de la vie de Torquato Tasso, l'admet à une de ses séances, et là, quatorze érudits, texte en main, lui apprennent tout ce qu'ils sont arrivés à découvrir. C'est d'abord la légende connue : l'amour du Tasse pour la belle Eléonore, la colère du duc en découvrant cette intrigue; il fait jeter le pauvre poëte dans une maison de fous. Presque tous ces érudits tiennent pour cette version des amours; mais ce n'est pas de la même femme qu'ils parlent : les uns tiennent pour la sœur du duc d'Este, d'autres tiennent pour sa tante, d'autres enfin pour une dame de la cour. Tous se contredisent sur quelque point essentiel. Un tassiste émérite, l'abbé Spinetta, le prend à part pour lui dire qu'il sait seul la vérité et qu'il ne tirera rien de ces gens-là; dans un long récit qui est toute une partie du livre, la seconde, il lui montre clairement que le Tasse n'aima jamais personne, si ce n'est lui-même; il lui fait toucher du doigt la monstruosité d'égoïsme dont il était pétri; il lui cite des quantités de sonnets, madrigaux et autres poésies qui dénotent une infatuation prodigieuse. Le Tasse s'égale sans cesse aux plus grands princes et considère comme nés sous une heureuse étoile ceux dont il citera les noms dans ses vers immortels; en revanche, il veut être nourri, logé, superbement vêtu, ne rien faire, et ce n'est rien encore si les princes ne se considèrent comme ses obligés. Le plus curieux, c'est qu'Alphonse d'Este le prend au mot et lui accorde tout ce qu'il veut, à condition que la *Jérusalem délivrée*, encore manuscrite, lui soit dédiée. Une pique survient; le Tasse s'enfuit et va offrir sa dédicace aux Médicis, les ennemis intimes de la maison d'Este, puis il se ravise et revient à Ferrare repentant. On le reçoit encore fort bien, mais avec quelque défiance; il s'alarme, récrimine, se brouille avec tout le monde; un de ses rivaux veut le faire assassiner et le prince commence à se fatiguer de ses doléances. Le poëte, que tourmentent ses idées noires, s'enfuit encore, écrit de loin une satire violente contre son protecteur, puis, ne trouvant nulle part si bonne chère à si bon compte, revient une dernière fois. Il arrive au moment des noces d'Alphonse avec sa troisième femme, Marguerite de Gonzague. « Je suis le Tasse, » dit-il à tout le monde. Personne n'a l'air de le reconnaître. Il entre, on le met à la porte; il fait de grands gestes, injurie Alphonse, sa femme et appelle sur leur mariage la malédiction des Muses. Le duc se retourne, le fait saisir et ordonne qu'on l'enferme à l'hôpital des fous.

Cette mélancolique histoire est, en effet, celle du Tasse, celle qui doit être substituée à la légende. Mais ce n'est pas tout. Un dernier tassiste et le plus fort, le prince Vitale, ajoute dans la dernière partie, à ces éléments biographiques, une circonstance que l'abbé avait négligée, et pour cause : c'est que ce sont les prêtres qui lui avaient brouillé la cervelle. Les indécisions du Tasse à publier la *Jérusalem*, indécisions qui avaient si fort indisposé Alphonse, ne tenaient pas seulement à ses fluctuations d'amour-propre; il craignait surtout d'être damné. Il voulait que le pape approuvât l'ouvrage comme orthodoxe et il perdit la moitié de sa vie à ergoter avec une commission de jésuites qui lui faisait remanier chaque chant, chaque strophe et qui finalement refusa son approbation. Torquato prit le parti de tout refaire, et le résultat de ce beau travail est la *Jérusalem conquise*, que personne ne connaît. Il passa à la composer ses dernières années, quand il fut sorti de l'hôpital, période lamentable où sa vie fut celle d'un mendiant. Le narrateur montre le poëte, plus orgueilleux que jamais, taxant ses madrigaux et ses épithalames, demandant la bourse ou la vie à coups de sonnets, exigeant de celui-ci une bague, de celui-là un plat d'argent, de l'autre une simple pièce de monnaie; tant pour être comparé à Alexandre, tant pour figurer dans la liste des croisés, qui s'allonge indéfiniment. Voilà où l'infatuation et la bigoterie avaient conduit un poëte bien doué; évidemment, la vie du Tasse ne fut pas celle d'un homme intelligent, mais celle d'un maniaque. C'est la conclusion où mène le livre de M. Cherbuliez, à travers d'intéressantes digressions qui font connaître intimement l'esprit du temps où vécut le poëte, les mœurs curieuses de la Rome papale et des petites cours des souverains italiens du XVIe siècle. Ce roman dénoue complétement et de la façon la plus saisissante ce qui était resté comme une sorte de problème littéraire et biographique.

Prince de la Bohême (Un), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Prince des sots (Le jeu du), trilogie de P. Gringoire. V. JEU.

Prince parfait (Le) [*El principe perfecto*], comédie de Lope de Vega (Madrid, 1618). Dans cette pièce, l'auteur s'est proposé de nous donner une idée d'un prince réalisant un idéal de perfection dont le type était à ses yeux, paraît-il, dom Juan de Portugal, fils d'Alphonse V et contemporain de Ferdinand et d'Isabelle. Il en trace, au second acte, le portrait avec une minutie de détails qui ne laissent pas douter que les qualités que l'on estimait chez les princes, dans le siècle de Philippe III, n'étaient pas celles que l'on chercherait aujourd'hui. Cependant celui-là paraît avoir possédé deux qualités le courage personnel et l'amour de la justice; c'est là-dessus que Lope de Vega a fondé sa pièce. Il nous le fait voir tuant un homme pour sa propre défense et prenant part à un combat de taureaux dans des circonstances périlleuses. Quant à son amour pour la justice, il le développe en une suite de scènes fort dramatiques où l'un de ses favoris, dom Juan de Lara, ayant séduit une jeune fille,

il le force à l'épouser. Christophe Colomb joue aussi dans cette pièce un rôle épisodique; le prince lui accorde des secours et relève son courage abattu par les déboires de toutes sortes qu'il a eu à supporter après avoir découvert un monde.

Le *Principe perfecto* a été traduit en français par La Beaumelle : *Chefs-d'œuvre des théâtres étranger* (t. XVII).

Prince constant (LE), drame de Calderon, représenté à Madrid en 1635. Un épisode historique en a fourni le sujet. Ceuta étant tombé au pouvoir des Portugais dans une de leurs expéditions en 1437, ils voulurent s'emparer de Tanger, échouèrent et laissèrent aux mains des Maures leur chef, dom Fernando, frère du roi de Portugal Edouard; les Maures consentirent à rendre le prisonnier, à condition que les Portugais abandonneraient Ceuta; mais le prince s'y refusa et préféra rester comme otage. Il mourut de langueur après sept ans de captivité.

Cette histoire touchante et dramatique a encore été embellie par l'imagination du poëte. Calderon a supposé que le prince s'était volontairement offert comme otage; il l'a transformé, suivant l'expression d'un critique, en un Régulus chrétien, et, pour augmenter l'intérêt des péripéties, l'a mis à même de recouvrer sa liberté par l'entremise d'un chef maure qui lui est dévoué; mais il reste esclave de sa parole. Ce drame offre de grandes beautés lyriques et de mise en scène. Après la mort du prince, dans une scène de nuit, l'armée portugaise débarque, croyant encore arriver à temps pour le délivrer. Le fantôme du prince, revêtu du costume de l'ordre militaire dont son cadavre avait été paré lors de sa sépulture et tenant une torche à la main, les conduit à la victoire. Les troupes, excitées par cette apparition surnaturelle, combattent avec courage et vengent la mort de l'infant.

Le *Prince constant* a été traduit dans les principales langues de l'Europe et représenté en Allemagne avec un grand succès. Les traductions françaises sont celles de La Beaumelle, *Chefs-d'œuvres des théâtres étrangers* (t. XVIII), et de M. Damas-Hinard.

Prince Zerbino (LE), comédie satirique de Tieck (1798). Cette comédie n'était pas destinée à la scène. C'est une peinture très-spirituelle de l'étonnement de toute une cour quand elle voit à son souverain du penchant à l'enthousiasme, au dévouement, à toutes les nobles imprudences d'un caractère généreux. Tous les vieux courtisans soupçonnent leur prince de folie et lui conseillent de voyager, pour qu'il apprenne comment les choses vont partout ailleurs. On donne à ce prince un gouverneur très-raisonnable, qui doit le ramener au positif de la vie. Les courtisans se rassurent quand, au retour de ses voyages, le prince Zerbino, éclairé par l'expérience, promet de ne plus s'occuper des beaux-arts, de la poésie, des sentiments exaltés, de rien enfin qui ne tende à faire triompher l'égoïsme sur l'enthousiasme. « On trouve dans cette comédie, dit Mme de Staël, une gaieté qui naît des caractères et ne consiste point en épigrammes spirituelles; une gaieté dans laquelle l'imagination est inséparable de la plaisanterie ; mais quelquefois aussi cette imagination même fait disparaître le comique et ramène la poésie lyrique dans les scènes où l'on ne voudrait trouver que des ridicules mis en action. Rien n'est si difficile aux Allemands que de ne pas se livrer dans tous leurs ouvrages au vague de la rêverie, et cependant la comédie et le théâtre, en général, n'y sont guère propres; car, de toutes les impressions, la plus solitaire, c'est précisément la rêverie; à peine peut-on communiquer ce qu'elle inspire à l'ami le plus intime; comment serait-il donc possible d'y associer la multitude assemblée? »

Prince Frédéric de Hombourg (LE), drame allemand de Henri de Kleist (1807). La police de Napoléon n'en permit pas la représentation; c'est cependant une œuvre assez vide, mais elle exalte l'honneur et le patriotisme allemands. Frédéric II raconte dans ses *Mémoires de Brandebourg* que le grand prince électeur, après la bataille de Fehrbellin, avait dit qu'on pourrait juger sévèrement le prince de Hombourg devant un conseil de guerre, parce que, oubliant la discipline, il s'était précipité sans ordre sur l'ennemi; mais il déclara aussitôt qu'il était loin de vouloir traiter de cette manière un homme qui avait si vaillamment concouru à la victoire. Cette courte assertion, jetée comme en passant, suffit au poëte pour construire tout son drame. Il suppose le jugement prononcé et le prince condamné à mort. La question importante de la subordination, de ce qu'elle est et des cas où l'on peut s'y soustraire est habilement développée. Toute l'action roule sur les sentiments qui agitent le prince, sur les circonstances elles-mêmes, sur les efforts de ses amis pour le sauver et sur le noble caractère du grand électeur, dont la générosité fait par un seul mot tout rentrer dans l'ordre. Le prince reconnaît lui-même son tort, il veut marcher au supplice; mais la clémence du grand électeur vient donner un dénoûment heureux à cette action peu compliquée.

PRINCE (île du), île de l'Afrique portugaise, dans le golfe de Guinée, au N.-E. de l'île Saint-Thomas, par 1° 40′ de latit. N. et 5° 7′ de longit. E.; 10,000 hab. Chef-lieu, San-Antonio. 17 kilom. du N. au S., de la pointe Burras à la pointe Negro, sur une largeur qui varie de 10 kilom. à 5. A l'O. est la pointe das Agulhas. Les ports San-Antonio et Bambom, le Porto-Grande sur la côte E. et un autre Porto-Grande sur la côte O. sont les principaux; au milieu est un lac d'où sortent plusieurs ruisseaux. L'air est généralement salubre. Le nord est seul cultivé, surtout en riz, tabac, millet, manioc et cannes à sucre; l'île produit, en outre, des cocotiers, des ignames, des figuiers, des patates. Elle fut découverte dans le XVe siècle par les Portugais, qui s'y établirent en 1471; les revenus en furent alors assignés au prince de Portugal, à qui elle dut son nom.

PRINCE (île du) ou **POULO-SEILAN**, une des îles de la Sonde, entre Sumatra et Java, par 6° 35′ de latit. S. et 102° 54′ 36″ de longit. E.; chef-lieu, Samadang. Elle a 16 kilom. de circuit et est basse, couverte d'arbres, mais privée d'eau.

PRINCES (îles des) [*Demonesos*], petit archipel dans la partie orientale de la mer de Marmara, près de la côte de la Turquie d'Asie, au N.-O. de l'entrée du golfe de Nicomédie et au S.-E. de l'entrée méridionale du canal de Constantinople, par 40° 50′ de latit. N. et 26° 47′ de longit. E.; 5,000 hab. Il se compose de neuf îles, savoir : Prinkipos ou Papanadisia, qui est la plus considérable, Khalki, Proti, Antigone, Pitta, Oxea, Platea, l'île des Lapins et Neandro. Les quatre premières sont habitées et cultivées; les autres ne sont en quelque sorte que des rochers. Elles sont très-élevées, montueuses, mais très-fertiles dans les vallées; on y cultive des grains, des légumes, quelques arbres fruitiers et un peu de vigne; on y engraisse des bestiaux pour la capitale, à laquelle on porte aussi du lait, du fromage, ainsi que du poisson qui fourmille sur les côtes. Elles sont habitées par des Grecs; mais, comme elles jouissent d'un air pur et rafraîchi par les brises de mer, elles sont fréquentées par un grand nombre d'habitants de la capitale, qui viennent y passer quelques beaux jours, soit pour leur plaisir, soit pour leur santé. Ces îles ont été ainsi appelées parce qu'elles ont servi de lieu d'exil à plusieurs princes grecs.

PRINCE-ÉDOUARD (île du) [*Prince-Edward*] ou **SAINT-JEAN** (*Saint-John*), île de l'Amérique anglaise, dans le S. du golfe Saint-Laurent, près de la côte de la Nouvelle-Ecosse, entre 46° 27′ et 46° 37′ de latit. N. et 64° 26′ et 66° 44′ de longit. O.; superficie, 563,183 hectares; 82,000 hab. Ch.-l., Charlotte-Town. C'est entre les baies Richmond et Bédèque, dans sa partie occidentale, qu'elle se rétrécit le plus; la baie Hillsborough, au S., est la plus considérable; on distingue encore la baie Cardigan, à l'E., et celle d'Egmont, à l'O. Il y a un grand nombre de havres profonds; en général, peu de côtes sont aussi échancrées que celles de cette île. La rivière principale est celle d'Hillsborough, qui se jette dans la baie du même nom. La surface de l'île est généralement unie. Le sol, arrosé par un grand nombre de cours d'eau, est d'une grande fertilité et donne d'abondantes récoltes, surtout en céréales, pois, pommes de terre, navets, etc.; la plus grande partie des fruits et plantes potagères d'Europe y réussissent également. Les forêts sont peuplées de hêtres, aunes, chênes rouges, frênes, pins de plusieurs espèces, peupliers, saules, cèdres blancs et érables à sucre; le bois de ce dernier est très-propre à la menuiserie; mais la principale valeur de cet arbre consiste dans le sucre qu'on en retire et qui forme une production très-importante pour le pays. On élève de nombreux troupeaux de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et beaucoup de porcs et de volailles; il n'y a aucun reptile dangereux. Les rivières abondent en saumons, truites, anguilles, etc.; les côtes fourmillent d'une grande variété de poissons et de coquillages. Le climat est généralement très-sain et l'on y atteint un âge très-avancé. L'île forme un gouvernement colonial; le lieutenant gouverneur est assisté d'un conseil de sept membres et d'une assemblée législative de dix-huit membres, élus par le peuple; il y a une cour suprême de justice. L'île du Prince-Edouard faisait autrefois partie des possessions françaises dans le Canada; lorsqu'elle fut cédée aux Anglais, on la partagea en plusieurs lots qui furent donnés aux seigneurs anglais qui s'étaient le plus distingués dans la guerre contre l'indépendance américaine, et les colons français, dont l'activité agricole avait fait de cette île le grenier du Canada, furent peu à peu remplacés par des colons anglais; ceux-ci s'occupent de la pêche du hareng et transportent des vivres à Terre-Neuve, d'où il rapportent du tabac, du rhum, du sucre et du thé.

PRINCE-ÉDOUARD (île du), petit groupe d'îles de l'océan Austral, au S.-E. du Cap de Bonne-Espérance, par 46° 46′ de latit. S. et 35° 54′ de longit. E.

PRINCE-DE-GALLES (archipel du), archipel de l'ancienne Amérique russe, dans l'océan Pacifique, vers le Nouveau-Cornouailles, sur la côte N.-O. de l'Amérique du Nord, entre 54° 42′ et 56° 21′ de latit. N. et entre 133° 53′ et 135° 57′ de longit. O. Il est entouré au N. et à l'E. par le détroit du Duc-de-Clarence, qui le sépare du continent et de plusieurs îles, dont la plus remarquable est celle du Duc-d'York. On remarque, au S. de l'archipel, le port de Cordova.

PRINCE-DE-GALLES (île du) ou **POULO-PENANG**, île de l'océan Indien, à l'entrée du détroit de Malacca, à 3 kilom. de la côte occidentale de la presqu'île de Malacca, par 5° 25′ de latit. N. et 98° 5′ de longit. E.; superficie, 416 kilom. carrés; 65,000 hab. environ. Ch.-l., Georgetown. Cette île, dont le sol est granitique, est traversée par une chaîne de montagnes d'où découlent de nombreux petits cours d'eau. Le climat est très-sain. Elle est très-fertile et produit en abondance du café, des oranges, des citrons, des grenades, des cannes à sucre, du poivre, des clous de girofle, de la cannelle, des noix muscades et du bétel, du gingembre, des patates, des bois de marine, des bambous, etc. La culture des épices y est importante et est l'objet d'un assez grand commerce d'exportation. Le port de cette île, formé par le détroit qui la sépare du continent, offre un excellent ancrage, et presque tous les navires de la côte occidentale de l'Indo-Chine viennent y mouiller. L'île Poulo-Penang faisait jadis partie du royaume malais de Quédah ou Keddah. En 1786, le souverain de ce pays le céda au capitaine anglais Light, qui avait épousé sa fille et qui transmit la souveraineté de l'île à la Compagnie anglaise des Indes. Depuis lors elle est gouvernée par un résident dépendant du gouverneur général des Indes.

PRINCE-GUILLAUME (terre du), pays de la Nouvelle-Bretagne, l'un des plus septentrionaux de l'Amérique, au N.-E. de l'île Cockburn et au N.-O. de la terre de Cumberland. Il est coupé par le 7e parallèle nord et le 80e méridien ouest, baigné à l'E. par la mer de Baffin et au N. par le détroit de Lancastre; on ignore jusqu'où il s'étend à l'O. et au S. Il forme, avec la Nouvelle-Galloway et le Nouvel-Ayr, situés au S.-E., ce qu'on appelle quelquefois terre de Baffin.

PRINCE-GUILLAUME (îles du), dans l'océan Pacifique. C'est une partie de l'archipel Viti (Fidji), par 16° 40′ de latit. S. et 178° 10′ de longit. O. Vues et nommées ainsi par Tasman en 1643.

PRINCE-GUILLAUME (rade du), baie formée par le grand Océan boréal sur la côte méridionale de l'Amérique du Nord, au N.-E. d'une presqu'île considérable, à l'O. de laquelle est le Cook's-Inlet; entre 60° 20′ et 61° 10′ de latit. N. et entre 147° 30′ et 150° 30′ de longit. O. Elle a 150 kilom. de l'E. à l'O. dans sa plus grande étendue et 90 kilom. du N. au S. A son entrée sont les îles Knight, Verte, Latouche, Montague et Hinchinbrook; dans l'intérieur, il y en a un grand nombre, en général moins considérables : on remarque celle d'Esther au N.-O., celle de Bligh au N. et celle de Hawkins à l'E. Cette baie forme dans toutes les directions de nombreux enfoncements, tels que le canal du Passage à l'O., les ports Wels et Waldes au N. et les ports Fidalgo, Gravina et Cordova à l'E.; aucun n'offre un havre bien convenable à cause des écueils qui en obstruent l'entrée à l'intérieur; en général, la navigation de la rade du Prince-Guillaume est dangereuse. Les Tchougatchis sont la principale peuplade qu'on trouve autour de cette baie; ils paraissent d'une constitution robuste et sont dans un état très-sauvage. Les animaux les plus communs sur la côte sont la loutre marine, le renard gris, le raton. La rade du Prince-Guillaume fut découverte par Cook en 1778.

PRINCE-GUILLAUME-HENRI (île du) ou **MATTHIAS**, île de la Polynésie, au N.-O. de l'île du Nouvel-Hanovre, par 1° 32′ de latit. N. et 147° 10′ de longit. E.; 130 kilom. de tour. Elle est haute et boisée; la montagne de Philipp en occupe le centre. Cette île est entourée d'une berge de sable sur laquelle la mer se brise avec violence; on n'y a pas trouvé d'abri pour les navires. On y a remarqué des cultures, et, parmi les arbres, des habitations grandes et bien construites. Découverte par Schouten et Le Maire, elle fut visitée, en 1770, par le lieutenant anglais Ball, qui lui donna le nom qu'elle porte.

PRINCE-RÉGENT (passe du), bras de mer dans la partie E. de la mer Polaire, au S. du détroit de Barrow, par 73° de latit. N. et 93° de longit. O. Il communique au golfe de Boothia.

PRINCE (John), théologien et écrivain anglais, né à Axminster, comté de Devon, en 1643, mort en 1723. Il remplit des fonctions pastorales à Bideford, à Exeter, à Totness et à Berry-Pomeroy, où il termina sa vie et devint membre de la Société des antiquaires. On lui doit, entre autres : *Humble defence of the Exeter bill* (in-4°); *The Warthies of Devon, a work woherein the lives and fortunes of the most famous persons natives of that province* (Exeter, 1701, in-fol.). Le froid accueil que fit le public au premier volume de cet ouvrage l'empêcha de publier le second, qui était achevé. Ce premier volume a été depuis réimprimé avec des additions (1809), et il est fort recherché.

PRINCE (Thomas), historien américain, né à Sandwich, Etat du Massachusetts, en 1687, mort à Boston en 1758. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre (1709), il se fit remarquer comme prédicateur, fut pendant quelque temps attaché à une paroisse du Suffolk, puis retourna en Amérique et y remplit, de 1717 jusqu'à sa mort, les fonctions de pasteur. C'était un homme très-instruit et très-laborieux, qui avait réuni une importante collection de livres et de manuscrits sur l'histoire civile et religieuse de la Nouvelle-Angleterre. Outre des sermons, on a de lui : *Histoire chronologique de la Nouvelle-Angleterre en forme d'annales* (Boston, 1736); *Histoire du rétablissement de la religion à Boston* (1744); *Livre des psaumes de la Nouvelle-Angleterre* (1758). Ces deux derniers ouvrages ont été insérés dans l'*Histoire chrétienne* de son fils Thomas PRINCE, mort, à peine âgé de vingt-huit ans, en 1748. — Son frère, Nathan PRINCE, mort à Ratlan en 1748, fut ministre à Boston, puis dans les Indes occidentales. Il a laissé : *Notice de la constitution et du gouvernement du collége d'Harvard* et *Essai sur la solution des difficultés relatives à la résurrection* (1734).

PRINCE (Henri-James), sectaire anglais. V. ÉVEILLÉS (secte des).

PRINCE DE BEAUMONT (Jeanne-Marie LE), femme de lettres française. V. LEPRINCE.

PRINCE NOIR (le), nom donné à Edouard, prince de Galles, à cause de la couleur de son armure. V. EDOUARD.

Prince-Impérial (THÉÂTRE DU), fondé en 1866 et situé sur le boulevard des Amandiers et la rue de Malte, derrière l'emplacement des anciens théâtres placés sur les anciens boulevards. Organisé d'une façon singulière, cet établissement était destiné à être tout à la fois un théâtre où l'on jouerait des pièces et un manége pour les exercices équestres. Dans ce but, on avait supprimé le parterre, qui était remplacé par une piste sablée. Mais la combinaison n'était pas heureuse et ne réussit que médiocrement. Les directeurs du théâtre du Prince-Impérial étaient MM. Bastien Franconi, membre de la famille célèbre des écuyers de ce nom, et Augé, écrivain dramatique. Pour commencer, ils durent subir un retard forcé. Les architectes chargés par la ville de Paris d'examiner la salle au point de vue de sa solidité déclarèrent que celle-ci était mal construite et qu'il y aurait danger public à en laisser effectuer l'ouverture avant qu'elle eût subi de très-importantes modifications. C'était au commencement de la saison d'été, dans les premiers jours de mai. Heureusement pour les directeurs, qui avaient sur les bras un personnel très-coûteux et payé déjà depuis plusieurs mois à ne rien faire, que M. Dejean, directeur des deux cirques, mit son établissement d'hiver, le cirque Napoléon, à la disposition de ses deux confrères, qui purent du moins, en attendant mieux, y donner quelques représentations équestres. Bientôt enfin, et la nouvelle salle ayant subi les modifications nécessaires, elle put être livrée au public. MM. B. Franconi et Augé firent donc l'inauguration véritable de leur théâtre, où ils jouèrent successivement quelques drames et quelques vaudevilles, dans les entr'actes desquels avaient lieu des exercices équestres et des exhibitions de curiosités. Cela ne fut pas beaucoup du goût du public, qui ne se porta que médiocrement au nouveau théâtre. Ce fut un désastre pour les administrateurs, qui furent obligés de mettre leur salle en vente, après avoir dissous leur troupe, et qui en retirèrent à peine la moitié du prix qu'elle leur avait coûté. Un peu plus tard, M. Hostein, directeur du théâtre du Châtelet, rouvrit ce théâtre infortuné, pensant que son habileté pourrait conjurer la mauvaise chance qui jusqu'alors s'y était attachée. Mais M. Hostein était dans de mauvaises affaires avec le Châtelet; bientôt il fut déclaré en faillite et obligé d'abandonner simultanément les deux entreprises. Depuis lors, le pauvre théâtre du Prince-Impérial tomba de malheur en catastrophe, et il est douteux qu'il se relève jamais.

PRINCEPS adj. (prain-sèpss — mot lat. qui signif. *premier*). Se dit de la première édition d'un livre : *Une édition* PRINCEPS *de Virgile, de Claudien. Se procurer, consulter l'édition* PRINCEPS. *Un méchant bouquin? reprit vivement Capitolo, une édition* PRINCEPS! (Ch. Nodier.)

PRINCERIE s. f. (prain-se-rî — rad. *prince*). Dignité de princier ou de primicier.

PRINCESSE s. f. (prain-sè-se — fém. de *prince*). Femme ou fille de prince : *Une jeune* PRINCESSE. *Epouser une* PRINCESSE.

L'amour ne règle pas le sort d'une *princesse*.
RACINE.

— Femme souveraine : *La* PRINCESSE *Elisabeth d'Angleterre. La* PRINCESSE *Catherine II de Russie.*

— Par ext. Femme qui a ou prend des airs majestueux, imposants : *Faire la* PRINCESSE. *Prendre des airs de* PRINCESSE.

— Fam. Maîtresse, femme que l'on courtise : *Je m'attachai principalement à une servante de cuisine; don Rodrigue s'en aperçut; il m'en reprit aigrement, me reprocha la bassesse de mes inclinations et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il mit ma* PRINCESSE *à la porte.* (Le Sage.)

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre argynne, appelé aussi PETIT NACRÉ.

— Adj. Hortic. *Haricots princesses*, Variété de haricots dont la cosse est très-allongée.

— Arbor. *Amandes princesses*, Amandes fines dont la coquille est fort tendre.

Princesse de Clèves (LA), roman de Mme de La Fayette, imprimé en 1678. Mme de La Fayette est la première qui, dans notre pays, ait traité avec succès le genre de roman fondé sur le développement de la passion, et, à cet égard, la *Princesse de Clèves* est un chef-d'œuvre où, au sentiment de Laharpe, l'amour combattu par le devoir a été peint avec une grande délicatesse. Les noms de ce roman sont historiques, mais l'intrigue est toute d'imagination. En voici l'analyse :

Le prince de Clèves, second fils du duc de Nevers, se faisait remarquer par sa bonne mine et par son courage. Naturellement galant, il était l'objet des vœux des plus belles femmes de la cour. Mlle de Chartres parut alors et réunit tous les suffrages. Le prince de Clèves en devint amoureux et l'épousa. Il possédait donc la plus belle femme de la cour, mais il n'était pas entièrement satisfait; il ne trouvait dans son épouse que de la douceur et de la reconnaissance, et ces sentiments ne paraissaient pas répondre au violent amour qu'il avait pour elle. Le sort lui réservait un rival dangereux dans le duc de Nemours. Sa vue fit sur Mme de Clèves une impression si vive et si prompte, qu'elle en perdit le repos et la joie. Comme son devoir condamnait cette passion, elle prit le parti de fuir le péril, de peur d'y succomber, et obtint de son mari qu'il la menât à la campagne. L'état de son âme ne put cependant échapper au prince de Clèves, qui parvint à lui arracher l'aveu de sa passion, mais sans pouvoir jamais lui faire nommer celui qu'elle aimait. C'est cette situation pénible entre deux époux que Mme de La Fayette a su analyser avec une merveilleuse délicatesse. Le prince de Clèves, qui aimait passionnément sa femme, mais dont la jalousie était sans cesse désarmée par le respect que lui inspirait sa vertu, finit par tomber dans une tristesse qui le conduisit au tombeau. Les dernières paroles qu'il adressa en mourant à la princesse furent celles-ci : « Ce me sera toujours un soulagement d'emporter la pensée que vous êtes digne de l'estime que j'ai eue pour vous. Je vous prie que je puisse encore avoir la consolation de croire que ma mémoire vous sera chère et qué, s'il eût dépendu de vous, vous eussiez eu pour moi les sentiments que vous avez pour un autre. » La princesse de Cleves, pénétrée de la plus vive douleur, se retira dans une maison religieuse, où elle passa le peu de temps qu'elle vécut après ce triste événement. Ce roman renferme en outre deux épisodes fort remarquables, dont l'un regarde la duchesse de Valentinois, autrement dite Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, et l'autre Anne de Boulen, maîtresse, puis femme du roi d'Angleterre Henri VIII.

« Jamais, dit Laharpe (*Cours de littérature*), l'amour combattu par le devoir n'a été peint avec plus de délicatesse; il n'a été donné qu'à une autre femme de peindre, un siècle après, avec un succès égal, l'amour luttant contre les obstacles et la vertu. Le *Comte de Comminges* (v. ce mot), de Mme de Tencin, peut être regardé comme le pendant de la *Princesse de Clèves.* » Les éditions de ce roman dans tous les formats sont très-nombreuses; la première édition est de Paris; elle date de 1678 (Barbin, 4 part. in-12).

« Dans la *Princesse de Clèves*, dit M. Demogeot, l'auteur raconte son cœur, sinon sa vie; et la vérité des sentiments donne un charme puissant à toutes ses peintures. Comme les lettres de son amie, cette histoire est encore une image de la cour de Louis XIV. La duchesse de Valentinois est Mme de Montespan; Marie Stuart cache la duchesse d'Orléans; le prince de Clèves n'est autre que M. de La Fayette; La Rochefoucauld s'y montre sous le duc de Nemours... Mme de La Fayette a conservé fidèlement une vérité plus précieuse que celle du costume, l'éternelle vérité du sentiment et de la passion. »

Telle est encore l'opinion de M. Géruzez : « Dans la *Princesse de Clèves*, la fiction et la vérité se lient si étroitement et si heureusement, que la fiction prête de l'intérêt à la vérité et que la vérité donne de la vraisemblance à la fiction. Evidemment, l'auteur est l'héroïne de ses propres récits; on voit seulement qu'elle a transporté dans le passé, mais sur un théâtre analogue, les événements de sa vie ; en effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on retrouve facilement la cour de Louis XIV dans celle de Henri II; c'est la même grâce et la même corruption polie... Comme œuvre littéraire, la *Princesse de Clèves* était plus qu'une nouveauté, c'était presque une révolution. Le roman cessait par là d'être le mensonge de l'histoire et de la passion; il entrait enfin dans la vérité, il s'humanisait dans ses peintures et dans ses proportions. L'histoire n'est plus qu'un cadre où la passion se développe; les événements réels qui se mêlent à la fiction ne sont point altérés dans leur essence ni dénaturés dans leurs principes. Dans ce charmant ouvrage, qui reste un modèle, l'action commence aux dernières années du règne de Henri II et se prolonge sous celui de François II. L'intrigue se lie habilement aux principaux faits historiques, sans nuire à leur enchaînement. C'est déjà le procédé de Walter Scott... »

Princesse (LA), roman de lady Morgan (1828). Dans ce roman, le célèbre écrivain dévoile un à un tous les vices, tous les travers de l'aristocratie anglaise ; tout ce qu'il y a de niaiserie titrée dans les cercles élégants de Londres pose tour à tour devant l'impitoyable peintre. Ici, c'est un lord qui, pour conserver aux pieds d'une danseuse toute leur finesse, les lui fait mettre dans de l'arrow-root; là, un membre futur de la Chambre haute qui se prépare aux luttes de la tribune par le spectacle des combats de coqs et des courses de chevaux. Et lorsque tous ces hommes, dont le mérite consiste à savoir tuer le temps, ont bien battu les allées poudreuses du parc Saint-James ou du *Zoological Garden*, lorsqu'ils sont fatigués des ballets du Théâtre du roi et du tumulte des raouts, ils prennent leur vol vers le continent, s'abattent sur Ostende ou d'autres ports à la mode, d'où ils se dispersent sur les grandes routes ; et après deux ou trois mois d'excursions sans but et sans plaisir, ils finissent par se retrouver aux bains de Spa ou de Bade, qui doivent moins leur vogue à la vertu de leurs eaux qu'à leurs maisons de jeu. Dans cette galerie de portraits tracés par lady Morgan se trouve sir Frédéric Mottram. Ce n'est point un tory pur sang; il n'appartient à l'aristocratie que par alliance; c'est un de ces chefs du parti qu'on a désigné sous le nom de conservateur, dont les sophismes et l'intérêt personnels sont parvenus à fausser la nature honnête, mais qui dans son for intérieur ne peut se défendre de secrètes aspirations vers les grands principes de justice et d'humanité. S'il passe à Newgate, devant la potence qu'un code draconien a seul pu faire dresser pour y suspendre un homme qui a volé une bourse, ce législateur, qui a consacré par son vote ce meurtre légal, se cache au fond de sa voiture saisi d'horreur. Mais ce retour au bien est stérile et passager; dès que les réalités vivantes cessent de passer devant lui, il retombe dans ses habitudes d'égoïsme et d'insensibilité : libéral en Belgique, il redevient tory à Londres. Cette funeste absence de principes, nous la retrouvons dans la vie de sir Frédéric. A l'âge où l'esprit n'a point encore tué le cœur, il a ressenti une violente passion pour une jeune fille que sa mère a recueillie dans son château. Mais cette jeune fille qu'il aime et qu'il regrettera toute sa vie, il la sacrifie lâchement à l'orgueil de sa famille et la laisse chasser comme une servante. Pour anoblir le sang plébéien qui coule dans ses veines, il va chercher dans les rangs de l'aristocratie une beauté fade et langoureuse qui ne s'échauffera que pour l'adultère. Lady Morgan a fait à son sexe les honneurs du roman. Aux incertitudes, aux faiblesses de Mottram, ce grand homme manqué, elle oppose le caractère ferme et décidé d'une femme qui, frappée dès son enfance par des malheurs fort réels, n'a pas eu le temps de s'amollir dans les langueurs d'une rêverie factice. Aussi la pauvre orpheline élevée par charité dans un couvent de béguines, la pauvre demoiselle de compagnie chassée du château de Mottram pour avoir pris au sérieux la passion et les serments du jeune maître de la maison, l'artiste inconnue, qui avait été réduite à faire des copies pour quelque ignorant amateur, devient un jour, à force de patience, de courage et de vertu, princesse de Schaffenhausen. Le roman de lady Morgan est un cadre choisi par elle pour développer les plus hautes questions sociales, qui y sont tour à tour discutées avec la sûreté de jugement qui caractérise le talent de cet écrivain. Ce roman a été traduit en français par Mlle Sobry (1834, 3 vol. in-8°).

Princesse (LA), poëme anglais, en vers blancs, d'Alfred Tennyson (1847, in-8°). Cette œuvre, la plus importante du plus remarquable des poëtes contemporains de la Grande-Bretagne, est un poëme à la fois chevaleresque et philosophique. Un jeune prince du Nord, des temps héroïques de la chevalerie, était fiancé à une princesse du Midi. Comme il convient à un bon chevalier, il aime la princesse qu'on a choisie pour lui; mais celle-ci n'aime pas du tout un fiancé qu'on lui impose. De plus, elle a un système sur la société, sur les rapports de l'une et de l'autre moitié du genre humain. Son système est fort simple : il consiste à supprimer le mariage, à effectuer la séparation des deux sexes; à élever les jeunes personnes loin de toute espèce de pères, de frères et de cousins et à leur donner toute l'instruction possible. Quand on a de pareilles idées, peut-on épouser vulgairement un prince du Nord, à qui l'on a été fiancée sans être consultée? La princesse Ida, qui a un père aussi puissant que débonnaire, fonde une grande université féminine au milieu d'une campagne riante et fleurie, vrai paradis terrestre, où il n'y a pas d'hommes. Oxford et Cambridge donneraient une faible idée de ce prodigieux établissement. Ce n'est pas seulement une immense école, c'est un État souverain, gouverné par cette princesse révolutionnaire, par ce Joseph II en jupons. Il y a des ministres et une administration, il y a une force publique, fort respectable pour les hommes. Grâce à la princesse Ida, les femmes vont être affranchies. Elles vont apprendre tout ce que savent les hommes; qui les peut désormais retenir? Le domaine de la princesse Ida est inaccessible aux hommes; des lois sévères en défendent l'entrée au sexe masculin; mais le prince n'est pas moins amoureux que Jason. Il entre dans ce périlleux empire avec deux amis, sous la faible protection d'une robe de femme. Ce déguisement est bientôt découvert; les amis se trahissent; indignation, cris, évanouissements, déroute générale. Mais si les maîtres et les écoliers sont timides, les grenadiers féminins ne le sont pas. Les profanes sont emprisonnés, jugés, condamnés; le malheureux prince va subir la peine de sa témérité.

Jusqu'ici le roman n'est qu'une fantaisie satirique, et notre prince qu'une sorte de comte Ory vertueux pris au piége. Le poëme tourne maintenant au chevaleresque; voici le son des clairons, le cliquetis des armes, le cri des combattants. Le prince a un père, roi puissant et batailleur; il n'entend pas toutes ces finesses de réforme féminine; il n'entend pas surtout que son fils périsse. Il envahit donc le royaume du père d'Ida et le contraint d'assiéger avec lui les nouvelles Amazones. Ceci n'est pas un jeu pour effrayer des jeunes filles; cette guerre est sérieuse; point de quartier si les assiégées ne se rendent pas à discrétion, c'est-à-dire si les prisonniers ne sont pas restitués sains et saufs et si la princesse Ida n'épouse pas son fiancé. Mais M. Tennyson a trop d'esprit pour donner la victoire aux assiégeants, une victoire brutale et sans honneur. Ida, la courageuse princesse, seule forte, seule constante au milieu de son peuple effarouché; Ida, qui veille au haut de sa tour, aperçoit enfin à l'horizon un nuage de poussière qui s'approche. Il contient dans ses flancs des bataillons amis : c'est l'armée de son frère accourant à son secours. Grand combat du frère et de l'amant, assistés de leurs braves et de leurs fidèles, cinquante contre cinquante, combat qui en rappelle un autre bien célèbre des *Contes de Cantorbéry;* nous trouvons même ici quelques vers retentissants, vers pleins et bien frappés, qui seraient dignes de Spenser. L'amant est battu par le frère; le prince est blessé, mourant. Nous passons alors de la chevalerie au roman intime. Il n'est plus question de satire, ni d'intrigue, ni de combat. L'auteur, qui se jouait d'abord de son sujet, se met à le prendre au sérieux; Ida et le prince ne sont plus des personnages de fantaisie destinés à notre amusement; ils deviennent des êtres réels, de vrais amants, qui sentent, qui se passionnent, qui souffrent ou qui sont heureux. Les caprices de la satire, la variété, la rapidité des scènes chevaleresques font place à l'étude des sentiments, au développement des situations. De plus, le poëte se laisse gagner lui-même aux beaux projets de la réformatrice. A mesure qu'il ajoute un coup de pinceau à ce portrait qu'il flatte, il en devient amoureux. On prévoit que ce roman, ce poëme chevaleresque va aboutir à quelque utopie sociale en faveur des femmes ; mais voyons la fin.

Le prince évanoui, perdant la vie avec son sang, a touché le cœur d'Ida, plus que les menaces et le danger. La vue du champ de bataille, les gémissements des blessés, les prières d'un père et d'un frère, surtout d'un frère chargé de lauriers, les pleurs d'un enfant qui se trouve mêlé à cette histoire, pour réveiller dans les entrailles d'Ida le sentiment confus de la maternité, si naturel à la femme, surtout le sang et les souffrances de l'homme qu'elle aime, triomphent à la fin de l'opiniâtreté de cette âme inflexible. Elle ouvre les portes de son château à tous les blessés, voilà les deux amants en présence; le prince à deux doigts de la mort et sa maîtresse veillant à son chevet. Jamais Ida n'a couru un plus grand péril. Cette situation est la meilleure partie du poëme; la fière amazone ne consent à capituler qu'avec un ennemi vaincu, enchaîné sur son lit. Les rôles sont changés; la faiblesse, la souffrance, la pitié sont du côté de l'homme. Le traité de paix entre les deux sexes est signé; l'homme, puissance déchue, obtient de la femme victorieuse des conditions honorables; une perspective de concorde et de légitime égalité s'ouvre devant les deux parties contractantes. Il est entendu d'une part que l'homme n'aura plus de prétention à la force ni à la supériorité; d'autre part, que la femme continuera de s'accroître et de s'agrandir, sans prétendre à devenir un homme. Ce dénoûment est-il sérieux et faut-il compter M. Tennyson parmi les promoteurs des droits de la femme? Nous serions tenté de répondre affirmativement, si la princesse Ida, tout en rendant les armes à son ennemi, ne se montrait légèrement incrédule à l'endroit de ses promesses. Combien de femmes signent le contrat par lequel elles se rendent, sans être bien sûres de l'accomplissement des conditions! M. Tennyson aurait-il entendu que la charte des droits de la femme n'a d'autre garantie que les serments de l'amour? Nous croyons qu'il a voulu nous laisser dans l'incertitude à cet égard. Cependant il est impossible de ne pas soupçonner au poëte une intention railleuse en songeant à la quantité de livres signés par des femmes en Angleterre. La littérature féminine envahit la Grande-Bretagne. Chaque jour elle gagne du terrain et nous ne serions pas étonné que le but de M. Tennyson eût été de conjurer cette marée montante. Ce poëme porte le nom de *Mélange* ou *Macédoine* (*Medley*); la forme est chevaleresque, le fond est humanitaire; le style passe du badinage et de la satire à l'éloquence et au lyrisme; ajoutez qu'il n'y a ni stances ni rimes, ce qui est pourtant l'accompagnement obligé de la chevalerie. M. Tennyson a préféré le vers blanc, où il excelle. Le nom de *Macédoine* est donc fort bien justifié. Le poëte n'a pas voulu tromper ses lecteurs; tant pis pour eux s'ils prennent au sérieux son utopie. La *Princesse* a produit une immense sensation en Angleterre et a été l'objet des louanges les plus excessives, comme des attaques les plus vives.

Princesse de Montpensier (LA), roman, par Mme de La Fayette, que l'on désigne souvent aussi sous le titre de *Mademoiselle de Montpensier*. V. ce dernier mot.

Princesse d'Élide (LA) ou les **Plaisirs de l'île enchantée**, comédie-ballet de Molière, représentée le 7 mai 1664, à Versailles, à la grande fête que le roi donna aux deux reines. Les fêtes que Louis XIV donna dans sa jeunesse méritent d'entrer dans l'histoire de ce monarque, non-seulement par les magnificences singulières, mais encore par le bonheur qu'il eut d'avoir des hommes célèbres en tous genres, qui contribuaient en même temps à ses plaisirs, à la politesse et à la gloire de la nation. Ce fut à cette fête, connue sous le nom de l'*Ile enchantée*, que Molière fit jouer la *Princesse d'Elide*, comédie-ballet en cinq actes, dont le sujet appartient au théâtre espagnol. Il n'y a que le premier acte et la première scène du deuxième acte qui soient en vers; Molière, pressé par le temps, écrivit le reste en prose. « Il semblait, a dit spirituellement Marigny, le fameux chansonnier de la Fronde, que la Comédie n'avait eu le temps que de prendre un de ses brodequins et qu'elle était venue donner des marques de son obéissance, un pied chaussé et l'autre nu. »

Cette pièce réussit beaucoup dans une cour qui ne respirait que la joie et qui, au milieu de tant de plaisirs, ne pouvait critiquer avec sévérité un ouvrage fait à la hâte pour embellir la fête. On représenta depuis la *Princesse d'Elide* à Paris; mais elle ne put avoir le même succès, dépouillée de tous ses ornements et des circonstances heureuses qui l'avaient soutenue. Ceux à qui la fête est donnée sont toujours indulgents, mais le public libre est toujours sévère. Le genre sérieux et galant n'était pas d'ailleurs le génie de Molière.

« Quoique cette comédie ne soit pas une des meilleures de Molière, a dit l'historien du siècle de Louis XIV, elle fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité... Molière y mit en scène un fou de cour. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie. »

Princesse Aurélie (LA), comédie en cinq actes, en vers, par Casimir Delavigne; représentée sur le Théâtre-Français le 6 mars 1828. Le sujet de la *Princesse Aurélie* est fort ingénieux : il s'agit d'une jeune souveraine encore en tutelle, qui aime un jeune seigneur de sa cour et ne peut l'épouser que du consentement de trois ministres, pour qui son mariage est la perte du pouvoir. L'action se passe à Salerne. Béatrix, jeune comtesse fort aimable et fort légère, confie dès la première scène ses secrets amoureux au premier médecin, Polycastro. Elle croyait aimer Alphonse d'Avella; mais un ordre émané de la princesse Aurélie a envoyé ce jeune homme commander un corps d'observation sur la frontière. Béatrix n'a pas tardé à lui donner pour successeur le comte de Sessane. Un nouvel ordre ramène Alphonse à la cour, et la compatissante Béatrix voudrait que Polycastro le prévînt et le consolât. La mission n'est, d'ailleurs, pas aussi difficile que le croyait la comtesse. Le comte d'Avella n'aime point Béatrix; il adore la princesse Aurélie et ce n'est que par dépit qu'il a rendu quelques soins à d'autres femmes. Une scène excellente est celle où Aurélie, sous prétexte de demander compte à Alphonse de ce qu'il a fait pendant son séjour à Nola, où il était chargé de l'inspection des troupes et des forteresses, s'informe avec beaucoup d'adresse de la situation de son cœur. Elle apprend avec ravissement qu'il est libre et toujours digne de sa main. Dès lors, sa résolution est prise; elle épousera d'Avella et elle va, sans tarder, s'occuper d'obtenir la signature de ses trois tuteurs. Jusqu'ici, la pièce est bien menée. L'idée de cette jeune fille aux prises avec trois hommes d'État, forcée de dissimuler son amour et de cacher celui de son amant, travaillant à mettre d'accord, peut-être pour la première fois, de chers collègues qui se haïssent, cette idée, disons-nous, pouvait être féconde en éléments comiques et même dramatiques. Le poëte a péché par l'exécution. Au lieu d'aller énergiquement au but, l'action languit et manque d'intérêt. Avant même que la rusée pupille ait formé son plan d'attaque, les trois ministres, dont l'auteur a eu le tort de faire des niais, ont tendu de leurs propres mains le piége où il est clair qu'ils iront se prendre. Les trois tuteurs s'ingèrent de réduire la jeune Aurélie à choisir entre leurs trois barbes grises, et celui des trois qui régnera assure aux deux autres leur portefeuille en viager. Cette résolution, où chacun, cela va sans dire, fait

intervenir son dévouement à l'Etat, est scellée par un serment grotesque, parodie de celui des *Libérateurs de la Suisse*. Ce beau projet est bientôt rapporté à la princesse par son premier médecin, Polycastro. Dès lors, Aurélie persuade à chacun de ses tuteurs en particulier qu'il est le préféré, et la seule garantie que ces trois cassandres exigent de la princesse est une déclaration ainsi rédigée :

> Par des talents prouvés aux honneurs parvenu,
> Un de mes sujets seul peut m'être bien connu
> Et, *dès longtemps admis* aux secrets de l'empire,
> Peut inspirer à tous l'estime qu'il m'inspire;
> Lui seul il doit régner...

Ce ne sera pourtant aucun des trois barbons qui régnera. La prudente et malicieuse princesse a eu soin de faire assister comme secrétaire à un conseil privé le jeune comte d'Avella, qui de cette manière, a été « admis aux secrets de l'empire » et peut prétendre à sa main. Cette... escobarderie, disons le mot, fait le dénoûment de la pièce, et il est regrettable que l'auteur ne se soit pas donné la peine de mûrir davantage un plan, d'ailleurs fort original, et de chercher des ressorts un peu plus neufs. La forme seule semble l'avoir préoccupé et on peut dire, il est vrai, qu'elle est irréprochable au point de vue de l'élégance, de la pureté et de la facilité poétique. Mais cela ne suffit pas à une comédie; il faut encore de l'action, ce qui manque un peu à la *Princesse Aurélie*, et de la gaieté, ce qui lui manque presque complétement.

Princesse Georges (LA), comédie en trois actes, en prose, de M. Alex. Dumas fils (théâtre du Gymnase, 4 décembre 1871). Comme dans toutes ses dernières productions, l'auteur a essayé de développer en situations dramatiques une thèse morale plus ou moins contestable, et la préface qu'il a placée en tête de la pièce imprimée revient là-dessus avec acharnement. Beaucoup de gens préféreraient une comédie sans thèse; mais cette fois, du moins, les discussions de droit et de morale n'empiètent pas trop sur l'action, qui reste intéressante et pathétique.

La princesse Georges, une beauté exotique, qui a du sang d'Abyssinienne dans les veines et 4 millions de fortune, n'est devenue princesse qu'en épousant un décavé, noble comme le roi, mais beaucoup plus pauvre, le prince Georges de Birac, et elle a commis l'imprudence de se marier sous le régime de la communauté. Elle est aimante, passionnée même et elle a les yeux noirs; c'est ce qui fait que son mari la trompe avec une de ses amies, indolente et froide, aux yeux bleus et aux cheveux couleur des blés, Mme de Terremonde. Mais la princesse est trop fine pour ne pas tout deviner; le prince alors complote de la quitter et de s'enfuir avec sa maîtresse. Pour cela, il faut de l'argent; il trouve tout simple d'aller chez le notaire prendre les deux millions qui lui reviennent, la moitié de la dot devenue commune. Cette infamie exaspère la princesse. « L'homme qui trompe une femme comme moi, s'écrie-t-elle, ne peut être qu'un misérable! Je le méprise et je le hais... Un grand seigneur, avec huit cents ans de noblesse derrière soi et à qui on ne demande plus rien que d'être un honnête homme! Et il ne peut pas! » Cependant, elle lui pardonne; il l'accable de protestations, de mensonges, et, comme elle l'aime, elle ne peut se résigner à être abandonnée par lui. Le prince n'a voulu que gagner du temps; lorsqu'il juge que les soupçons se sont évanouis, que le terrain est redevenu solide sous ses pieds, il reprend ses projets de fuite et les combine cette fois de manière à n'être pas surpris au milieu de ses préparatifs. Un incident imprévu les fait de nouveau manquer : Mme de Terremonde n'a pas que lui pour amant. M. de Terremonde, averti par la princesse, surprend sa femme avec un homme qu'il croit être M. de Birac et le tue d'un coup de pistolet : c'était un autre, c'était le second amant, M. de Fondette, qui paye ainsi chèrement pour le plus coupable. L'infidélité de Mme de Terremonde est, par ce moyen violent, démontrée au prince de Birac, qui se précipite aux genoux de sa femme et lève sur elle des yeux suppliants. La princesse se sent tout émue et elle pardonne encore. C'est le dénoûment de la pièce; il a généralement été trouvé médiocre. Il est à peu près certain que M. Dumas fils en avait préparé un autre : le meurtre du prince par la princesse; on rencontre çà et là, dans le dialogue, divers passages qui peuvent le faire présumer; c'eût été la contre-partie du fameux : *Tue-la!* de la *Femme de Claude*. Au dernier moment, la brutalité de ce dénoûment l'aura fait reculer, mais il n'en a pas trouvé d'autre et il laisse les choses en suspens après le second pardon comme après le premier; la comédie pourrait se continuer indéfiniment. « Elle est d'ailleurs, dit M. Clément Caraguel, vive, intéressante, spirituelle, habilement intriguée. L'auteur nous conduit à travers des sentiers agréables, avec de jolis points de vue et on le suit avec d'autant plus de confiance qu'on ne s'ennuie pas en sa compagnie, quand tout à coup on s'aperçoit qu'on est arrivé au fond d'une impasse. Cette découverte produit d'abord un certain désappointement et même un peu de mauvaise humeur, puis on suit l'exemple de la princesse de Birac, qui pardonne parce qu'elle aime. M. Dumas a fait comme cette grande dame du XVIIe siècle, qui remplaçait le rôti absent par une conversation extrêmement piquante. »

Princesse d'Élide (LA), ballet héroïque en trois actes, avec un prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Villeneuve; représenté par l'Académie de musique le 20 juillet 1728. Castil-Blaze indique Molière comme auteur du poëme avec Pellegrin; il a, sans doute, voulu dire que l'opéra était une sorte d'arrangement de la comédie de Molière. C'est une erreur. Il n'y a aucun rapport entre la pièce représentée dans les jardins de Versailles et celle de l'abbé Pellegrin. L'Amour, Vénus, Polymnie et Terpsichore forment le prologue de l'opéra, tandis qu'il n'a pour interlocuteur, dans la comédie, que des valets de chiens; le reste de l'ouvrage est aussi tout différent. Les danseuses Camargo et Sallé étaient alors dans leur plus grande vogue. Quant au musicien Villeneuve, c'était un maître de musique de l'église cathédrale d'Aix, dont les compositions religieuses sont seules citées par M. Fétis.

Princesse de Navarre (LA), comédie héroïque en trois actes et en vers libres, avec un prologue et des divertissements, paroles de Voltaire, musique de Rameau. Cette pièce fut composée pour le mariage du dauphin et de l'infante d'Espagne et exécutée par les comédiens français de la troupe du roi, et les divertissements par l'Académie royale de musique, à Versailles, le mardi 23 février 1745.

Princesse de Babylone, opéra français, musique de Steibelt, écrit vers 1805, reçu à l'Académie impériale de musique et représenté sur le théâtre français de Saint-Pétersbourg, sous la direction du compositeur, vers 1812. Il y a de grandes beautés dans cet ouvrage.

Princesse de Babylone (LA), opéra en trois actes, paroles de Vigée et Morel, musique de Kreutzer, représenté à l'Académie impériale de musique le 30 mai 1815. Cette œuvre, médiocre d'ailleurs, d'un compositeur particulièrement favorisé par l'empereur Napoléon Ier, fut mal accueillie. Un mois après, Kreutzer travaillait, avec Persuis, à célébrer l'*Heureux retour*, dans un ballet qui porte ce titre et qui fut exécuté à l'Académie, redevenue royale, le 25 juillet 1815. Les musiciens diront que les notes de musique n'ont pas d'opinion politique. On pourrait répondre qu'il y a telle circonstance particulière où il est plus digne de compter des pauses que d'attaquer le motif *in tempo allegro*.

Princesse à la campagne (LA), en italien la *Principessa in campagna*, opéra-bouffe en deux actes, musique de Vincent Puccita; représenté sur le Théâtre-Royal-Italien de Paris le 20 novembre 1817. Le sujet de cette pièce est emprunté à une ancienne comédie intitulée : *Arlecchino finto principe*, qui a fourni ensuite la donnée de plusieurs pièces françaises, telles que : les *Incommodités de la grandeur*, le *Réveil du charbonnier*, le *Prince ramoneur*, *Arlequin calife de Bagdad*, etc. Voici une courte analyse de cet opéra. Une princesse, qui vient passer quelques jours à la campagne, fait transporter dans son château un paysan qu'on trouve endormi près de la maison d'un fermier. On profite de son profond sommeil pour l'habiller en grand seigneur. A son réveil, on lui fait croire qu'il est marquis, que le prince de la mer veut lui donner sa fille en mariage, qu'il est malade, etc. Enfin, après avoir été mystifié de toutes les manières, le paysan s'enivre au point de se rendormir et on le porte à la même place d'où il a été enlevé. Il y a dans ce poëme, qui ne brille pas par la nouveauté, des scènes très-comiques et beaucoup de verve et de naturel. Puccita, qui était attaché à ce théâtre italien en qualité d'accompagnateur, avait écrit sa partition spécialement pour les dilettanti parisiens. La musique est jolie et l'on regarde cet opéra comme une des meilleures productions de Puccita.

Princesse de Trébizonde (LA), opéra-bouffe en trois actes, paroles de MM. Nuitter et Tréfeu, musique de M. Jacques Offenbach; représenté aux Bouffes-Parisiens le 7 décembre 1869. Cette farce rappelle une de celles que Riccoboni avait imaginées à la fin du siècle dernier. Le saltimbanque Cabriolo gagne à la loterie un château, des terres et le titre de baron. Il se rend dans ses domaines, escorté de sa famille de paillasses. Parmi les figures de cire qu'il avait montrées dans sa baraque se trouvait celle de la princesse de Trébizonde; un jour que cette figure avait eu le nez cassé, la fille du saltimbanque avait pris ses vêtements et sa place; le fils d'un prince du voisinage en était devenu épris et, échappant à la surveillance de son précepteur Sparadra et du prince Casimir, son père, il ne songe qu'à épouser Zanetta; ce qu'il parvient à faire après les péripéties les plus burlesques. Il y a une scène assez comique au deuxième acte, c'est celle où tout ce monde de bobèches, de gilles, de pitres et d'avaleurs d'étoupe se prélasse et se goberge dans le château. Tout va bien d'abord : on mange, on boit, on dort; puis on s'ennuie, on a la nostalgie de la profession; les convives finissent par reprendre machinalement leurs habitudes : faire tourner leurs assiettes sur des baguettes, etc. Il est fâcheux que des couplets par trop grivois et dont les équivoques sont trop grossières viennent gâter une farce qui eût été tout à fait amusante si on l'eût contenue dans de justes bornes. Quant à la musique, elle dépasse partout la vulgarité, la cocasserie des situations; c'est désagréable au possible; cette musiquette, qui n'a pour elle que les effets d'un rhythme sautillant, ne cause aucune satisfaction à l'oreille; tout ce qui peut plaire est d'une provenance étrangère au magasin de l'auteur; ce sont des formules connues, des points d'orgue ressassés, des imitations fréquentes des beaux airs du répertoire de l'Opéra ou de l'Opéra-Comique, telles que celle d'*Asile héréditaire* et de bien d'autres. C'est un genre si l'on veut, mais un très-mauvais genre, et il est certain que l'éducation musicale, dans notre pays, a fait bien du chemin en arrière, grâce à la prépondérance de cette forme d'œuvres artistiques et de l'idolâtrie de la bourgeoise à son égard. La *Princesse de Trébizonde* a eu pour interprètes : Désiré, Berthelier, Bonnet, Georges, Mmes Thierret, Van Ghell, Fonti, Céline Chaumont.

Princesse Jaune (LA), opéra-comique en un acte, en vers, livret de M. Louis Gallet, musique de M. Camille Saint-Saens; représenté à l'Opéra-Comique le 12 juin 1872. La donnée de la pièce est peu intéressante, comme tout ce qui est invraisemblable, et ne repose pas sur les sentiments de la nature. Un jeune savant hollandais s'est amouraché d'une image japonaise et, dans sa folie, il dédaigne l'amour que sa jeune cousine ressent pour lui. Il boit un breuvage dont l'effet doit être de le transporter au Japon, auprès de son idole. Il se croit, en effet, à ses pieds; mais il la retrouve avec les traits de sa cousine, dont le portrait est d'ailleurs fixé au mur avec ses habits de Hollandaise. Il sort enfin de ce rêve bizarre et se rend de bonne grâce aux charmes de sa jeune parente. La musique de M. Saint-Saens est encore plus étrange que le livret; s'il a voulu éviter de parcourir les sentiers connus de l'art musical, il a réalisé sa pensée; mais il l'a fait avec un rare désintéressement, car il y a compromis gravement sa réputation; les phrases sont décousues et obscures, les modulations vagues et trop fréquentes. On a distingué une romance et un duo. La partition et l'instrumentation sont traitées avec beaucoup de science et d'habileté. Chanté par Lhérie et Mlle Ducasse.

PRINCESSE-ROYALE (îles de la), archipel sur la côte N.-O. de l'Amérique du Nord, vers le Nouvel-Hanovre, dans la Nouvelle-Bretagne, par 51° 20′ et 53° de latit. N., au S. des îles Banks et de Pitt et au N. de celles de Quadra-et-Vancouver; 125 kilom. sur 32. Elles furent, dans le siècle dernier, découvertes par Duncan et visitées avec soin par Vancouver.

Princess's theatre (THÉÂTRE DE LA PRINCESSE), l'un des théâtres les plus élégants, les plus agréables et les plus suivis de Londres. Situé dans Oxford-street, vis-à-vis du Pantheon-Bazar, belle et grande galerie vitrée qui rappelle nos élégants passages parisiens, il fut construit sur les dessins de l'architecte T. Nelson. Sa contenance est grande, et il peut donner place à plus de 2,000 spectateurs. Les vingt-six loges particulières qu'il renferme sont d'une grande richesse, tapissées avec un goût exquis. Les banquettes du parterre sont à dossier, ce qui est extrêmement rare, et l'amphithéâtre très-vaste qui s'étend au-dessus des loges donne à la salle un aspect tout particulier, en même temps qu'il en est l'une des parties les plus agréables à occuper.

Le Princess's theatre n'est pas sans analogie avec notre théâtre de la Porte-Saint-Martin. Vaste et spacieux comme celui-ci, comme lui commode et élégant et renommé pour le goût et la richesse de ses décorations, il est, comme lui aussi, en possession de la faveur publique et fréquenté par toutes les classes de la société. Des femmes en riche toilette se montrent dans les loges et à la première galerie, tandis que la bourgeoisie et le commerce remplissent l'amphithéâtre et que le parterre, ainsi que les places supérieures, sont occupés par les ouvriers et les matelots, dont la tranquillité n'est pas toujours exemplaire, et qui, ainsi que cela arrive dans nos théâtres populaires, ne se gênent point pour faire tout haut leurs réflexions et pour s'interpeller d'une place à l'autre avec plus ou moins d'entrain et de vivacité.

Il y a quelques années, Charles Kean, le fils de l'immortel comédien Edmund Kean, artiste lui-même extrêmement distingué, d'un talent plein de puissance et d'originalité, avait pris la direction du Princess's theatre, où l'on jouait alors des opéras, des ballets et autres divertissements lyriques et dramatiques. Charles Kean modifia le genre adopté à ce théâtre et eut l'idée de le consacrer à peu près exclusivement à la représentation des grandes œuvres de Shakspeare, en entourant celles-ci de tout le luxe, de toute la richesse, de toute la splendeur de mise en scène dont elles sont si facilement susceptibles. L'entreprise était nouvelle, car jusqu'alors on n'avait pas songé à donner à Shakspeare cet attrait accessoire qui convient si merveilleusement à ses sublimes productionss. On joua ainsi successivement, au Princess's theatre, la *Tempête*, le *Songe d'une nuit d'été*, *Hamlet*, *Macbeth*, le *Marchand de Venise*, le *Roi Richard*, etc. La troupe réunie par Charles Kean était excellente, et lui-même, ainsi que sa femme, artiste aussi du plus grand mérite, en était un des principaux attraits; la mise en scène était splendide, les décors étaient d'une magnificence inouïe et d'une étonnante vérité, de même que les costumes; un ballet très-considérable, avec des danseuses du premier ordre, venait ajouter encore à l'illusion et au charme du spectacle; enfin, un orchestre nombreux et très-bien composé exécutait une musique écrite expressément pour chacun des ouvrages représentés.

Bref, l'essai de Charles Kean obtint un succès plus complet et plus absolu encore que nul n'eût osé l'espérer. Tout Londres accourut pendant plusieurs années au Princess's theatre pour voir ces œuvres magnifiques, interprétées d'une façon digne d'elles et du maître, et rendues plus belles encore par l'attrait d'un spectacle auquel on n'était point accoutumé. Le grand artiste, en même temps qu'il avait fait preuve de goût, d'intelligence et d'activité, eut donc la gloire d'avoir accru encore, en quelque sorte, la gloire de Shakspeare, et la joie d'avoir rendu le Princess's theatre le plus populaire et le plus recherché de tous ceux de Londres. De plus, et ce qui ne gâte rien, son entreprise fut fructueuse et il trouva, en quelques années, le moyen d'amasser une fortune considérable et légitimement acquise. Depuis la mort de Charles Kean, survenue au commencement de l'année 1868, le théâtre est tombé en d'autres mains, et son genre s'est modifié.

PRINCETEAU, avocat et homme politique français, né vers 1814. Il se fit recevoir avocat et exerça sa profession avec succès à Bordeaux, où il devint bâtonnier de l'ordre et membre du conseil général de la Gironde. Attaché au parti légitimiste, M. Princeteau resta à l'écart des affaires publiques sous l'Empire; mais, lors des élections du 8 février 1871, il posa sa candidature dans la Gironde et fut élu député à l'Assemblée nationale, le cinquième sur quatorze, par 98,278 voix. Lors de la première constitution du bureau de la Chambre, il fut élu un des trois questeurs et il conserva ces fonctions jusqu'au commencement de 1874, époque où le mauvais état de sa santé le força à donner sa démission. M. Princeteau a siégé, comme député, sur les bancs de la droite monarchique, à la politique rétrograde de laquelle il s'est constamment associé. A la fin d'octobre 1872, dans un banquet offert, à Bordeaux, aux députés conservateurs de la Gironde, M. Princeteau prononça un discours qui eut un certain retentissement et dans lequel, cherchant la meilleure forme de gouvernement, il prétendit la trouver dans la monarchie légitime qui, selon lui, « préserve l'Etat de nos agitations et, quand la mort fait le vide, le comble immédiatement par la seule puissance du vieux cri de nos pères : le roi est mort! vive le roi! » Cette naïve croyance dans la vertu du soi-disant principe du droit divin, en plein XIXe siècle, fut l'inspiratrice des votes de M. Princeteau à l'Assemblée. Il se prononça notamment contre M. Thiers le 24 mai 1873, approuva constamment la politique de compression à outrance du ministère de Broglie, prit part aux intrigues ayant pour objet de restaurer le comte de Chambord et, après l'avortement de ces tentatives, il se prononça pour la constitution du septennat, le 19 novembre 1873. En 1874, il a voté contre la proposition Périer (23 juillet) et contre la proposition Maleville demandant la dissolution de l'Assemblée. M. Princeteau a prononcé à l'Assemblée nationale un assez grand nombre de discours. Il a attaché son nom, en 1871, à une proposition ayant pour objet d'interdire à tout membre de l'Assemblée nationale d'occuper des fonctions publiques salariées.

PRINCETON, ville des Etats-Unis (New-Jersey), à 16 kilom. N.-E. de Trenton. Collége renommé, fondé en 1746; séminaire théologique. Les Anglais y furent défaits par Washington le 3 janvier 1777.

PRINCIER, IÈRE adj. (prain-sié, iè-re — rad. *prince*). De prince ou de princesse; qui appartient ou convient à un prince ou à une princesse : *Titre* PRINCIER. *Dignité* PRINCIÈRE. *Famille* PRINCIÈRE. *Droits* PRINCIERS.

— Extrêmement luxueux ou somptueux : *Maison* PRINCIÈRE. *Luxe* PRINCIER. *Avoir un train* PRINCIER.

— *Abbaye princière*, Abbaye où l'on ne recevait que des filles de prince, en Allemagne.

— s. m. Hist. ecclés. Syn. de PRIMICIER.

PRINCIÈREMENT adv. (prain-siè-re-man — rad. *princier*). D'une manière princière, en prince : *Vivre* PRINCIÈREMENT. *Etre meublé* PRINCIÈREMENT.

PRINCILLON s. m. (prain-si-llon; *ll* mll. — dimin. de *prince*). Fam. Petit prince; prince d'un très-petit Etat : *Bah! peut-être est-ce la fille de quelque* PRINCILLON *d'Allemagne*. (Balz.)

PRINCIPAL, ALE adj. (prain-si-pal, a-le — lat. *principalis*; de *princeps*, chef, premier). Qui est le premier, le plus considérable, le plus important : *Le* PRINCIPAL *emploi. L'affaire* PRINCIPALE. *Les* PRINCIPAUX *magistrats. C'est là son* PRINCIPAL *défaut. Une des*

PRINCIPALES *causes de la médisance, c'est l'envie.* (Boss.) *Le* PRINCIPAL *dogme des épicuriens était l'amitié.* (Volt.) *Il n'appartient qu'aux âmes fortes et pénétrantes de faire de la vérité le* PRINCIPAL *objet de leurs paroles.* (Vauven.) *La tyrannie des souverains est la* PRINCIPALE *source des maux qui affligent les sociétés humaines.* (Azaïs.) *Un écrivain doit avoir pour objet* PRINCIPAL *d'être utile.* (V. Hugo.) *Trois causes* PRINCIPALES, *le climat, la nourriture et la domesticité, produisent le changement, l'altération, la dégénération dans les animaux.* (Flourens.) *La femme a pour mission* PRINCIPALE *le bonheur de l'homme et de la famille entière.* (Mme Monmarson.) *L'amour de soi est le* PRINCIPAL, *mais non l'unique mobile des actions humaines.* (Latena.)

— *Principal locataire*, Locataire qui loue la totalité de l'immeuble, pour en sous-louer les diverses parties.

— Fam. *C'est la principale pièce du sac*, C'est ce qu'il y a de plus important, de plus essentiel dans l'affaire.

— Jurispr. *Conclusions principales*, Conclusions qui portent sur le fond de l'affaire. ‖ *Demande principale*, Demande qui forme le fond de l'affaire, qui en est la raison déterminante. ‖ *Principal créancier*, Celui à qui il est dû la plus forte somme, dans une faillite. ‖ *Principal obligé*, Débiteur direct, sur qui porte directement l'obligation, par opposition aux cautions.

— Féod. *Principal manoir*, Château destiné à l'habitation du seigneur du fief.

— Gramm. *Proposition principale*, Celle qui ne dépend d'aucune autre, qui n'en détermine aucune autre.

— Mus. Se dit de la partie récitante d'une symphonie : *Violon* PRINCIPAL. *Flûte* PRINCIPALE.

— Administr. milit. *Chirurgien principal*, Chirurgien d'un grade intermédiaire entre le chirurgien-major de première classe et le chirurgien inspecteur. ‖ *Vétérinaire principal*, Vétérinaire d'un rang analogue à celui du chirurgien principal. ‖ *Pharmacien principal*, Pharmacien d'un rang analogue à celui du chirurgien principal.

— Fin. *Somme principale*, Capital, par opposition aux intérêts.

— Géom. *Axe principal*, Axe qui passe par le foyer ou les foyers d'une courbe.

— Perspect. *Point principal*, Point de vue d'un tableau. ‖ *Rayon principal*, Rayon visuel mené par le point de vue. ‖ *Ligne principale*, Ligne menée des pieds du spectateur au point principal.

— s. m. Ce qu'il y a de principal, de plus considérable, de plus important : *Voilà le* PRINCIPAL *de l'affaire. Le* PRINCIPAL *est de rétablir votre santé. Le* PRINCIPAL *doit aller avant l'accessoire.* (Acad.) *Le* PRINCIPAL *n'est point de projeter, c'est de savoir exécuter.* (Perrault.)

— Personne la plus importante par son rang ou son mérite : *Les* PRINCIPAUX *d'un Etat, d'une ville. Les* PRINCIPAUX *d'une assemblée. Les* PRINCIPAUX *de l'endroit. Il est très-malaisé que la plupart des* PRINCIPAUX *d'un Etat soient malhonnêtes gens et que les inférieurs soient gens de bien.* (Montesq.)

— Fin. Capital d'une dette, par opposition aux intérêts : *Perdre le* PRINCIPAL *et les intérêts. Les intérêts excèdent le* PRINCIPAL.

> Je vous pairai, lui dit-elle,
> Avant l'oût, foi d'animal,
> Intérêt et *principal.*
>
> LA FONTAINE.

— Jurispr. Première demande, fond d'une affaire : *Evoquer le* PRINCIPAL *et y faire droit.*

— Enseignem. Anciennement, Directeur d'un collége : *Le* PRINCIPAL *de Montaigu, d'Harcourt, de Navarre.* ‖ Aujourd'hui, Chef d'un collége communal : *J'en écrirai à monsieur le* PRINCIPAL.

— **Encycl.** Enseignem. On donne ce nom aux fonctionnaires chargés dans l'Université de la direction des colléges communaux. Ils doivent être au moins bacheliers et sont nommés par le ministre, qui les choisit d'habitude parmi les professeurs des colléges communaux. Les *principaux* de collége remplissent à la fois les fonctions de proviseur, de censeur et d'économe. Quelquefois ils sont assistés d'un sous-*principal*, et dans la plupart des cas ils sont chargés d'une classe, la rhétorique ou la philosophie, quelquefois même des deux à la fois.

Les *principaux* de collége dépendent directement de l'inspecteur d'académie. Pour tout ce qui regarde l'administration du collége ils dépendent du maire. C'est la ville qui paye les professeurs de collége, et la rétribution universitaire des élèves est versée à la caisse municipale. Quant aux élèves internes ou pensionnaires, ils sont nourris par le *principal*, qui assigne, comme il l'entend, le prix de la pension. C'est affaire entre lui et eux, et non entre eux et le gouvernement comme dans les lycées nationaux. Il y a peut-être là un inconvénient, car presque tous les *principaux* essayent de faire du bénéfice sur la nourriture ainsi fournie aux élèves et tendent de la sorte à devenir des *marchands de soupe.*

PRINCIPALAT s. m. (prain-si-pa-la — rad. *principal*). Fonction, emploi de principal dans un collége. ‖ On dit aussi PRINCIPALITÉ s. f.

PRINCIPALEMENT adv. (prain-si-pa-le-man — rad. *principal*). D'une manière principale, surtout : *Observons bien tous les cavaliers qui viendront ici, et* PRINCIPALEMENT *ceux qui me paraîtront des dénicheurs de merles.* (Le Sage.) *Le bon sens n'est que la raison appliquée aux besoins de la vie ordinaire, et* PRINCIPALEMENT *aux questions pratiques.* (Franck.) *La continence est une vertu qui sied bien à tous les hommes, mais* PRINCIPALEMENT *aux médecins.* (R. Muret.)

PRINCIPALITÉ s. f. (prain-si-pa-li-té). V. PRINCIPALAT.

PRINCIPAT s. m. (prain-si-pa — lat. *principatus*; de *princeps*, prince). Dignité de prince.

— Hist. rom. Dignité de prince du sénat. ‖ Dignité impériale, l'empereur étant appelé *princeps.*

PRINCIPAUTÉ s. f. (prain-si-pô-té — rad. *prince*). Dignité de prince : *On ne lui conteste pas sa* PRINCIPAUTÉ. (Acad.)

— Terre à laquelle est attaché le titre de prince : *Eriger une seigneurie, un duché en* PRINCIPAUTÉ.

— Petit Etat indépendant dont le chef a le titre de prince : *La* PRINCIPAUTÉ *de Monaco.*

— Pl. Théol. Troisième chœur des anges.

PRINCIPAUTÉ CITÉRIEURE, en ital. *Principato Citeriore*, province du royaume d'Italie, dans le ci-devant royaume de Naples, baignée au S. et à l'O. par la mer Tyrrhénienne, limitée au N. par la Principauté Ultérieure, la Terre de Labour et la province de Naples, à l'E. par la Basilicate; superficie, 5,480 kilom. carrés. Elle est subdivisée en quatre districts : Campagna, Salerne, Vallo et Sala-Consilina; elle renferme 159 communes et 528,256 hab. Chef-lieu, Salerne. La côte est échancrée par le golfe de Salerne, celui de Policastro et le cap Palinure. Le sol est accidenté par des ramifications des Apennins, excepté au S. de Salerne, où se trouve une plaine assez considérable qui longe le littoral. Le Sarno, le Tusciano, le Negro, le Calore en sont les principales rivières. Climat très-doux et des plus agréables. Culture du blé, riz, vignes, oliviers; récolte de fruits et surtout de figues très-renommées; montagnes boisées; pâturages, élève de bétail; pêche abondante sur la côte. La province italienne de la Principauté Citérieure correspond à une partie de la Campanie, à la Lucanie et à une partie du Picenum des anciens.

PRINCIPAUTÉ ULTÉRIEURE (*Principato Ulteriore*), province du royaume d'Italie, ancienne division administrative du royaume de Naples, comprise entre la province de Bénévent au N., la Capitanate à l'E., la Principauté Citérieure et la Basilicate au S., la Terre de Labour et la Principauté Citérieure à l'O.; superficie, 3,649 kilom. carrés, subdivisée en trois districts : Avellino, Ariano et Sant Angelo-de'-Lombardi; elle renferme 130 communes et 356,621 hab. Elle est traversée du N. au S. par la chaîne des Apennins, qui y établit la division des eaux entre le bassin de l'Adriatique et celui de la mer Tyrrhénienne; dans le premier coulent l'Ofanto et la Carapella; dans le second l'Ufita, le Calore et ses affluents. Climat doux et salubre; récolte de blé, vins, fruits, châtaignes; élève de bétail et de vers à soie. La province de la Principauté Ultérieure faisait partie de l'antique Samnium, habité par ces intrépides Samnites qui luttèrent pendant plus d'un siècle contre les légions romaines et mirent plusieurs fois la fortune de Rome en danger.

PRINCIPAUTÉS-UNIES. V. ROUMANIE.

PRINCIPE s. m. (prain-si-pe — lat. *principium*, mot que quelques-uns rattachent à *princeps*, premier. Selon d'autres, *principium* signifierait littéralement première prise, de *primum*, premier, et d'un substantif allié au radical qui est dans *capere*, prendre). Commencement, début, origine : *Dans le* PRINCIPE, *les choses étaient ainsi convenues; on a changé depuis. Dès le* PRINCIPE, *j'ai vu que cette entreprise n'aboutirait à rien.* (Acad.)

— Première cause, raison : *Il est difficile de se rendre compte du* PRINCIPE *de nos idées, de nos connaissances, de nos sensations. Remontons au* PRINCIPE *du mal. Attaquons l'erreur dans son* PRINCIPE. *Les manichéens admettaient deux* PRINCIPES *contraires, le* PRINCIPE *du bien et le* PRINCIPE *du mal. L'homme a en lui-même un* PRINCIPE *de droiture que l'on ne choque pas impunément.* (Chateaub.) *Il y a en nous deux* PRINCIPES : *le* PRINCIPE *vivant et le* PRINCIPE *pensant.* (Flourens.) *L'amour, dans le sens universel du mot, est le* PRINCIPE *créateur de toutes choses.* (L'abbé Bautain.)

> Oui, l'éternel *principe*, à qui tout fait retour,
> La cause de la vie et sa fin, c'est l'amour.
>
> LAPRADE.

‖ Elément, matière essentielle : *Le* PRINCIPE *de la chaleur. Thalès enseignait que l'eau est le* PRINCIPE *matériel de l'univers.* (Chateaub.)

— Origine, base, source, nature intime : *Le travail est le* PRINCIPE *de toute richesse.* (Vauban.) *Il y a de certaines rudesses et de certaines incivilités qui tiennent du mépris, quoiqu'elles puissent venir d'un autre* PRINCIPE. (Nicole.) *Tous les gouvernements ont péri par l'abus de leur* PRINCIPE. (Montesq.) *On ne renie pas impunément son* PRINCIPE. (Chateaub.) *Protéger les adeptes, employer tous les moyens pour arriver à la renommée, aux dignités ou à la fortune, tel est le but et le* PRINCIPE *de toutes les coteries.* (Viennet.) *Le* PRINCIPE *de la mobilité des choses humaines est dans la mobilité des idées de l'intelligence humaine.* (Jouffroy.) *Le* PRINCIPE *de toute religion est le sentiment.* (Proudh.) *Si la vertu ne consiste qu'à chercher notre bonheur, son* PRINCIPE *est la prudence.* (V. Cousin.) *L'autorité d'un moraliste lui vient du* PRINCIPE *de sa morale.* (Nisard.) *La volonté est le* PRINCIPE *interne de l'activité de l'homme.* (L'abbé Bautain.) *Les droits de l'homme découlent du même* PRINCIPE *que ses devoirs.* (L. Faucher.) *Toutes les passions sont bonnes dans leur* PRINCIPE. (Maquel.) *L'autorité est le* PRINCIPE *de toute religion, comme la liberté est le* PRINCIPE *de toute philosophie.* (Vacherot.) *Le vrai* PRINCIPE *de la démocratie est la liberté.* (Vacherot.) *Le* PRINCIPE *générateur du devoir, c'est l'amour.* (Michon.)

— Proposition élémentaire et fondamentale, qui sert de base à un ordre de connaissances : *Les* PRINCIPES *de la philosophie. Les* PRINCIPES *de la géométrie, de l'architecture. Les* PRINCIPES *de la physique, de la chimie. Les* PRINCIPES *du dessin, de la peinture, de la musique. Plus on diminue le nombre des* PRINCIPES *d'une science, plus on leur donne d'étendue.* (D'Alemb.) *Il y a une chaîne de vérités générales par laquelle les sciences tiennent à des* PRINCIPES *communs et se développent successivement.* (J.-J. Rouss.) *L'homme de génie crée les choses, l'homme clairvoyant en déduit les* PRINCIPES, *l'homme éclairé en fait l'application.* (Dider.) *On oppose des arguties aux* PRINCIPES, *comme on jette des pierres contre une montagne.* (De Bonald.) *La vérité d'un* PRINCIPE *est absolue; mais la sagesse et l'utilité de son application sont relatives.* (E. de Gir.) *Les* PRINCIPES *sont des vérités certaines, indémontrables et qui servent à démontrer le reste.* (Lacordaire.) *Toute preuve repose sur un* PRINCIPE, *et tout* PRINCIPE *sur un autre* PRINCIPE *qui le fonde.* (J. Sim.) *Les* PRINCIPES *de la science sont des vérités absolues.* (H. Taine.)

— Règle fondamentale de conduite, maxime : PRINCIPE *de morale.* PRINCIPE *d'honneur.* PRINCIPE *de justice, de probité.* PRINCIPES *politiques. Avoir de bons* PRINCIPES. *César avait pour* PRINCIPE *de ne rien remettre au lendemain.* (Acad.) *Il y a une infinité d'erreurs politiques qui, une fois adoptées, deviennent des* PRINCIPES. (Raynal.) *On ne peut séparer le* PRINCIPE *industriel du* PRINCIPE *de liberté.* (Chateaub.) *Les* PRINCIPES *absolus conduisent infailliblement à des conséquences absurdes.* (J. de Sacy.) *Les difficultés qu'un* PRINCIPE *vrai rencontre dans son application ne proviennent que de l'incapacité de ceux qui sont chargés de l'appliquer.* (B. Const.) *L'homme sans* PRINCIPES *est aussi un homme sans caractère, car s'il était né avec du caractère, il aurait senti le besoin de se créer des* PRINCIPES. (Chamfort.) *Nos* PRINCIPES *nous paraissent surtout irrésistibles quand ils ne font qu'un avec nos passions.* (Villem.) *Les fautes des femmes ne découlent jamais que d'une absence de* PRINCIPES. (Mme Monmarson.) *Le droit est l'ensemble des* PRINCIPES *qui régissent la société.* (Proudh.) *Nous devons à nos semblables l'exemple des bonnes œuvres et la prédication des bons* PRINCIPES. (Géruzez.) *Combien de gens se flattent d'obéir à des* PRINCIPES *et qui ne font que subir des relations de société!* (Ste-Beuve.) *Toutes les grandes choses de l'humanité ont été accomplies au nom de* PRINCIPES *absolus.* (Renan.) *L'inviolabilité absolue de la personne humaine est un* PRINCIPE *que personne ne peut contester.* (Ed. About.) *Le respect des* PRINCIPES *éternels de la morale et de la justice, voilà le fond et la vie de l'histoire.* (Prévost-Paradol.) *On est bien plus excusable de faillir sans réflexion que de composer avec ses* PRINCIPES. (Latena.) *En politique comme en morale, on ne doit jamais transiger avec les* PRINCIPES. (Thouret.) *Pour les gouvernements, les* PRINCIPES, *c'est leur* PRINCIPE. (Rigault.)

— Philos. Jugement *à priori*, immédiatement certain, dans la logique de Kant. ‖ *Théorie des trois principes*, Théorie d'Aristote, qui admet dans tout être trois principes, la substance immuable, la forme actuelle et la privation, qui est le contraire de cette forme.

— Enseignem. Acte qui était autrefois nécessaire pour obtenir le doctorat, et qui consista d'abord à enseigner publiquement, puis seulement à expliquer un seul point de théologie.

— Chim. Corps servant d'élément dans un composé : PRINCIPES *actifs.* PRINCIPES *passifs.* PRINCIPES *immédiats. L'asperge contient un* PRINCIPE *azoté qui lui donne une saveur spéciale.* (L. Cruveilhier.) *Le gibier doit sa digestibilité aux* PRINCIPES *aromatiques qui parfument la chair des animaux sauvages.* (A. Rion.)

— Mus. *Principe harmonique*, Base naturelle ou artificielle des théories harmoniques.

— **Syn. Principe, élément, rudiment.** V. ÉLÉMENT.

— **Encycl.** Philos. C'est le mot latin *principium*, qui correspond au mot grec ἀρχή, commencement, origine. Les *principes* sont, en effet, les commencements, soit de la connaissance, soit de l'existence. Ce qui fait être les choses est leur *principe*; ce qui fait qu'une chose est d'une façon plutôt que d'une autre est le *principe* de cette façon d'être. De même tout ce qui fait qu'on sait, toute connaissance de laquelle découlent d'autres connaissances, de quelque manière d'ailleurs que cette dérivation puisse avoir lieu : en mathématiques, les définitions, d'où se tirent les propriétés des quantités, des figures, des forces; dans tout raisonnement, les jugements premiers d'où se tirent des conséquences; les notions de raison, conditions suprêmes de toute intelligence; les propositions dont il y a des vérités à déduire; celles aussi dont il n'y a aucune conséquence directe à conclure, mais sans lesquelles il est impossible de raisonner ni de penser, comme les axiomes, sont des *principes*. Ce mot, si usité en philosophie, embrasse dans son acception très-étendue toute connaissance ainsi que toute existence qui, à un titre quelconque, peut être dite première, soit absolument, soit relativement à quelque autre existence, à quelque autre connaissance. On dira, dans l'ordre de l'être : le *principe* de l'univers, le *principe* de la pensée, le *principe* de la justice, le *principe* de la paix publique, le *principe* d'un régime libre, etc.; et dans l'ordre du savoir : les mathématiques ont pour *principes* les axiomes et les définitions, ou les syllogismes affirmatifs se fondent sur ce *principe* que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles, etc. Il est inutile de multiplier les exemples; mais il est bon de rappeler quelques distinctions importantes qu'on a faites.

On a distingué d'abord deux sortes de *principes* : ceux de la connaissance et ceux de l'existence, *principia cognoscendi* et *principia essendi*, ou, comme disent les Allemands, les *principes* formels et les *principes* réels. Les anciens se sont plutôt occupés de ceux-ci; ils ont cherché à savoir d'où vient l'univers et de quoi il se compose; ils ont été ontologistes; les modernes, plus critiques, se sont occupés surtout des autres; ils se tourmentent moins de la nature même des choses que des éléments et des lois de la pensée et de la valeur objective de l'esprit humain. Mais il est aisé de voir qu'il faut choisir entre l'union de ces deux ordres de *principes* ou le scepticisme absolu; comment les séparer sans nier la possibilité même de la connaissance? S'il n'y a pas correspondance préétablie entre ce qui pour l'esprit est vérité nécessaire et ce qui, hors de l'esprit, est réalité nécessaire, comme après tout nous n'atteignons la réalité qu'à titre de vérité, nous ne l'atteindrons jamais et nous ne connaîtrons rien.

Une autre distinction, plus importante, a été faite entre les *principes* premiers et les *principes* secondaires. Il semble que des *principes* ne puissent être que premiers. Sans doute, mais ils le sont absolument ou relativement. La majeure d'un syllogisme, par exemple, sera toujours *principe* au regard de la conséquence qu'on en tire; elle pourra être elle-même la conséquence d'un autre *principe*; ce sera une vérité dérivée, de laquelle découleront à leur tour d'autres vérités : conséquence et *principe*. Il y a des *principes* seconds comme il y a des causes secondes, subordonnées aux causes premières. Les *principes* premiers sont nécessaires et absolus. Les *principes* des choses contingentes, que l'expérience nous donne seule à connaître, sont toujours seconds : l'attraction, *principe* de la gravitation des astres; l'hydrogène et l'oxygène, *principes* de l'eau, etc., voilà des *principes* qui n'ont rien d'absolu ni de nécessaire; aussi ne peut-on dire qu'ils soient premiers; où est l'assurance qu'on ne remontera pas au delà de l'attraction? que l'hydrogène, l'oxygène ou d'autres d'entre les corps que l'on tient aujourd'hui pour simples ne seront pas décomposés quelque jour par une plus savante ou plus puissante analyse?

Y a-t-il une science des *principes*? La philosophie a été définie la science des premiers *principes* et des premières causes. Les *principes* qui ne sont pas premiers appartiennent à d'autres sciences. Suivant une école célèbre, qui résume toute une tradition philosophique à peu près constante, il y aurait lieu de faire ici une distinction qu'on ne peut entendre qu'à la condition de se rendre compte de la manière dont cette école admet que les *principes* nous sont connus. A l'en croire, en effet, les uns ne nous sont connus qu'à la suite de l'expérience et par induction; d'autres, par la raison opérant sur ses propres données; d'autres nous apparaissent comme engagés dans les faits qui les enveloppent, ou plutôt comme exprimés par les phénomènes qui les manifestent en tant que phénomènes, et semblent n'en être que des applications ou même des signes. Ainsi, l'on saura par induction que les phénomènes de tel ordre sont dus à telle cause; mais l'on saura immédiatement qu'il n'y a point de phénomène sans cause; si les phénomènes de tel ordre manifestent leur cause, c'est comme étant tels phénomènes et non comme étant phénomènes en général, et il faut les avoir étudiés pour arriver à déterminer par une induction aussi laborieuse que peu certaine leur *principe* propre; le *principe* de causalité est manifesté par les phénomènes en géné-

ral, quels qu'ils soient et par cela seul qu'ils sont phénomènes; point n'est besoin, pour l'atteindre, d'observer des faits; il suffit de le dégager du fait abstrait, du pur fait qui l'enveloppe. De ces trois espèces de *principes*, les uns sont, dans l'ordre de la connaissance, des résultats auxquels parviennent, par l'induction expérimentale, la physique, la chimie, l'histoire naturelle; les autres sont les définitions de la quantité, de l'étendue plane ou dans l'espace, etc., traînant après elles, comme de longues chaînes de corollaires, toutes les mathématiques. Les uns et les autres ne valent que ce qu'ils empruntent de valeur à ceux de la troisième espèce, qui sont les vrais premiers *principes*, les notions et vérités premières, fondement de toute vérité. La recherche et, s'il se peut, la détermination de ceux-ci est la philosophie même. Que si cette distinction est vaine, ce que nous pensons, et s'il n'y a qu'une espèce de *principes*, ceux, par exemple, dont la connaissance est due à l'induction expérimentale, la recherche et la détermination des *principes* en général sera la philosophie. Ne s'agit-il que des *principes* de l'intelligence? C'est la tâche difficile de la psychologie, de la logique. S'agit-il, en outre, des *principes* mêmes de l'existence? Veut-on savoir s'il n'y a qu'un seul *principe* des choses, ou s'il y en a plusieurs; si l'esprit vient de la matière, ou la matière de l'esprit, ou si ces deux *principes*, irréductibles l'un à l'autre, viennent l'un et l'autre d'un *principe* supérieur, ou ne viennent de rien et sont par eux-mêmes formes éternelles de l'être; si, comme il y a un *principe* d'être, il y a un *principe* d'action, et, comme il y a une cause, une fin? Tous les problèmes de la métaphysique et de la morale sont ces questions mêmes. En cherchant à remonter aux premiers *principes*, qu'il ramène à quatre, la cause efficiente, la cause finale, la matière et la forme, Aristote crée la métaphysique.

Nous n'avons donc pas à donner ici une théorie des *principes;* une théorie des *principes* en général serait toute la science, et une théorie plus particulière des premiers *principes* serait la métaphysique.

— *Théorie des trois principes.* On donne ce nom à une théorie célèbre dans l'antiquité, que nous trouvons exposée dans le premier livre de la *Physique* d'Aristote.

Les mots d'*être* et d'*un*, dit Aristote, ont plusieurs sens qu'il faudrait nettement déterminer. L'être existe avec une unité apparente; mais cette unité factice cache une multitude réelle d'éléments. Les attributs n'existent pas par eux-mêmes, il leur faut donc l'être substantiel pour les soutenir et leur communiquer cette réalité qu'ils n'ont pas en eux. Ainsi, logiquement, l'unité de l'être est prétendue. Par exemple, l'idée de bipède est inséparable de l'idée d'homme, tandis que l'idée d'homme n'est pas impliquée dans celle de bipède. Ainsi, chaque être est composé d'éléments qui sont en lui comme autant de *principes* multiples et distincts.

Faut-il une autre preuve de la non-unité de l'être? L'être, et c'est là un fait d'expérience commune, peut recevoir successivement les contraires. Le même objet est tantôt chaud et tantôt froid. Mais les contraires ne peuvent jamais être moins de deux dans l'opposition qui en même temps les unit et les sépare. Par conséquent, ils détruisent la soi-disant unité de l'être.

Les contraires, nous venons de le voir, ne peuvent pas être moins de deux dans leur mutuelle opposition; mais ils ne peuvent pas non plus être trop multipliés; en effet, si l'on suppose un instant qu'ils sont en nombre infini, aussitôt la science devient impossible. Donc: 1° l'être n'est pas un; 2° les *principes* de l'être sont en nombre limité.

Maintenant, en quel nombre sont ces *principes?* Ils sont évidemment plus de deux, dit Aristote, car s'ils n'étaient que deux, ils seraient des contraires, et les contraires ne peuvent agir l'un sur l'autre. Il y a donc entre les deux contraires un support commun, sinon simultané, et ce support, c'est la substance, que les contraires se succédant modifient tour à tour et à laquelle ils doivent leur propre existence. Dans toute production de phénomène, il y a donc quelque chose qui subsiste et qui reste un numériquement. Mais la forme varie, selon les contraires qui la diversifient. Mais pour la substance, qui n'est jamais l'attribut de quelque chose, il n'existe pas de modification, pas d'opposition.

Ainsi, dans tout phénomène qui se produit, il y a un sujet et une forme; mais comme la forme est l'un des deux contraires et qu'il n'y a jamais qu'un seul de ces deux contraires qui puisse exister réellement par son union avec le sujet, à la substance et à la forme il faut ajouter la privation, pour tenir compte du contraire qui est momentanément absent et qui, les conditions présentes étant changées, peut se substituer à l'autre contraire, qui est nécessairement seul tant qu'il existe conjointement avec la substance. Ainsi, matière et forme, la première existant antérieurement à la forme qui la modifie, comme l'airain ou le marbre préexistent à la statue, enfin privation, voilà, d'après Aristote, les trois *principes* de l'être.

Tout ce qui précède n'est pas d'une clarté excessive, mais notre rôle se borne ici à exposer, ce que nous avons fait le moins obscurément possible. Ce n'est point notre faute si Aristote n'a pas été plus lumineux.

— Polit. *Principes de* 89. Certains scribes, car on ne peut leur donner le nom d'écrivains, certains scribes de notre âge de décadence ont ironiquement demandé ce que c'étaient que ces *principes* tant de fois invoqués, si vaguement définis, et ils ont affecté de ne voir dans ces mots qu'une formule métaphysique propre à décorer le frontispice d'une charte, mais ne répondant à rien de positif et de réel.

Les *principes de* 89 ne sont, il est vrai, intégralement consignés dans aucun document spécial; c'est là ce qui explique, jusqu'à un certain point, le vague où ils sont restés pour beaucoup d'esprits et les équivoques auxquelles ils ont pu servir de prétexte; car si on a cessé en quelque sorte de les comprendre, ils n'en ont pas moins conservé leur prestige. Depuis la Révolution, il n'est pas un gouvernement, pas un parti, pas une politique qui aient pu parvenir à une influence sérieuse et durable sans avoir eu la prétention de rester fidèles aux *principes de* 89, et ceux qui se sont éloignés le plus ouvertement de leur esprit sont parfois ceux qui en ont invoqué le plus haut la tradition.

Ce n'est pas, nous le répétons, dans tel ou tel monument qu'il en faut chercher l'expression précise et catégorique, mais dans les institutions, dans les écrits, opinions, discours, etc., de ce temps, dont ils sont l'âme. Ils sont implicitement contenus dans la Déclaration des droits, mais à un degré de généralisation si élevé, suivant la remarque de M. Lanfrey, qu'ils ont besoin d'une définition plus positive : la Déclaration n'en est que la philosophie et non l'expression pratique. La constitution de 1791, qui a été comme dictée sous leur inspiration, n'en est cependant qu'une interprétation incomplète, en raison des transactions de tout genre que les circonstances imposaient au législateur. Ils ne sont pas non plus entièrement contenus dans ce qu'on pourrait appeler le *produit net* de la Révolution, c'est-à-dire dans les grandes conquêtes égalitaires et sociales qu'ils ont réalisées, dans les institutions qui seules sont restées intactes à travers les bouleversements successifs qu'a subis la France.

Il faut donc rechercher les *principes de* 89 non-seulement dans la Déclaration des droits, dans la première de nos constitutions, dans le code civil, dans les lois non abrogées, dans les réformes acquises, non-seulement dans ce qui a subsisté, mais encore dans ce qui a avorté, dans ce qui est resté à l'état d'essais, et même dans les conceptions théoriques, dans les idées pures et les ébauches.

Essayons d'énumérer ici les principales de ces grandes idées pour lesquelles tant de nobles cœurs ont versé leur sang et dont beaucoup, hélas! attendent encore leur réalisation. En premier lieu nous devons placer l'abolition de toute caste, de tout privilége, de tout tribunal d'exception; l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, l'égalité devant l'impôt comme devant la loi, le principe de l'élection largement appliqué, l'égalité de partage dans les successions, l'unité de législation pour tout le territoire, et autres réformes dont la plupart ont bravé toutes les réactions. Nous rencontrons ensuite parmi les grands *principes de* 89 la liberté de la pensée, de la presse et de la tribune, la liberté des cultes, le droit de réunion, d'association, de pétition, l'inviolabilité de la personne, de la propriété, du domicile, du secret des lettres, etc.; la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la suprématie des assemblées nationales en cas de conflit, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la responsabilité des fonctionnaires, l'établissement du jury en matière politique comme en matière criminelle; l'organisation des libertés municipales et provinciales, la souveraineté de la nation, comme base sociale; la gratuité de la justice égale et impartiale pour tous, la libre élection des juges, à tous les degrés de la hiérarchie et de la juridiction; l'assistance publique proclamée un devoir social, la gratuité de l'instruction primaire, etc., etc.

Cette énumération pourrait être poussée plus loin; mais nous pensons que, telle qu'elle est faite ici, elle suffira à rappeler les grandes choses qu'ont faites nos pères et celles qu'ils ont voulues; et nous avouerons que ce n'est pas sans trouble et sans humiliation que nous évoquons aujourd'hui de tels souvenirs.

— *Principes politiques.* Existe-t-il des *principes* politiques? D'où tirent-ils leur origine? Sur quoi reposent-ils? telles sont les questions tant de fois retournées par ceux qui ont abordé l'examen des difficultés que soulève l'étude que nous allons faire. Et d'abord, existe-t-il des *principes* politiques? Bien des hommes répondent négativement. Les uns prétendent qu'il n'y a que des intérêts, et comme ils lancent cette assertion sans l'accompagner d'aucun commentaire, ils soulèvent contre eux une réprobation unanime, car on leur attribue une pensée égoïste qui souvent n'est pas la leur. D'autres affirment que la chose politique variant chaque jour, avec les temps, comme avec les lieux, il est impossible de dégager de tant de faits contradictoires des *principes*. Ces derniers pensent qu'avant de poser des *principes*, il convient que les Etats politiques se rapprochent sensiblement les uns des autres; en un mot, ils ne croient pas aux *principes* par cette raison que les faits sont trop nombreux et trop différents pour pouvoir être ramenés à une idée générale. C'est retourner contre l'idée de *principes* politiques l'absence de *principes* établis et reconnus par tous et tirer de là un argument contre leur utilité. Ce raisonnement pèche donc par la base. A côté de ces deux catégories de penseurs, il en est une troisième qui croit à l'existence et même à la nécessité de certains *principes* politiques. Non que ces derniers, desquels nous faisons partie, tendent à faire de ce qu'ils nomment des *principes* politiques des idées antérieures à l'humanité et supérieures à elle, existant de toute éternité. Telle n'est point notre opinion. Suivant nous, les *principes* se dégagent de tel ou tel état social; ils ont une valeur correspondante à celle de l'état social qu'ils régissent; ils sont comparables entre eux et rien de plus. Dans les sociétés qui vivaient il y a plusieurs siècles et notamment avant la Révolution française, les *principes* politiques se résumaient en ceci : pouvoir absolu des rois, des nobles et des prêtres. Depuis 1789, date à jamais mémorable, les *principes* politiques se résument en ceci : pouvoir du peuple qui constitue la nation, qui est l'Etat.

Ce nouveau *principe* et toutes ses conséquences ont été plus ou moins admis par tous les Etats du monde civilisé; on lutte dans plusieurs pays de l'Europe, et notamment en France, pour obtenir la mise en pratique des théories qu'entraîne avec lui ce *principe*. Les partisans de l'ancien *principe*, ceux qui acceptent la royauté absolue, ceux-là luttent à outrance pour la conservation de leurs priviléges, et ces deux partis, qui combattent au nom de deux *principes* contraires, sont la preuve la plus irréfutable de l'existence des *principes*.

Ce point établi, recherchons quelle peut être l'origine des *principes*. Suivant l'école ancienne, l'école qui admet le *principe* du pouvoir absolu, l'origine de ce *principe*, c'est Dieu. Nous ne discuterons point cette assertion et nous attendrons, pour combattre les arguments présentés par les partisans du *principe* absolutiste, que ces messieurs soient devenus sérieux. La question est d'ailleurs traitée à trop d'endroits dans ce dictionnaire pour qu'il soit utile d'y revenir. Si le *principe* absolutiste a pour origine Dieu, ou la force, c'est tout un, le *principe* des sociétés modernes, le *principe* humain prend sa source dans le droit qu'a tout homme vivant en société de contribuer à l'administration de la communauté et à sa défense contre les dangers qui peuvent la menacer. C'est de la notion de l'égalité des hommes en droits et en devoirs que naît le *principe* du pouvoir moderne.

Quelles sont maintenant les bases des deux *principes* que nous venons de mentionner?

Le premier s'appuie sur Dieu, c'est-à-dire sur la force, la ruse, l'ignorance. Il impose à ceux qui l'acceptent l'obligation de tenir l'esprit humain en tutelle, de dicter aux hommes des vérités toutes faites, des ordres indiscutables. Il est inconciliable avec la raison humaine, et tous les efforts des adeptes de ce *principe* tendent à l'abrutissement et à l'asservissement des masses.

Le second repose sur l'homme, naît avec l'intelligence humaine et se formule lorsque le développement de cette intelligence a atteint une certaine limite. Cette limite dépassée, il va se développant; chaque siècle nouveau tire une conséquence nouvelle du *principe* posé et du même coup élargit ce *principe*. C'est une œuvre humaine, perfectible comme tout ce qui est humain, possédant une base réelle et tangible, l'espèce.

Convient-il, en terminant, que nous comparions les deux *principes* dont il vient d'être parlé? Cela nous semble parfaitement inutile, et ceux qui conservent encore quelques préventions contre les *principes* humains admis aujourd'hui, au moins dans leurs grandes lignes, par les nations civilisées, n'ont qu'à relire l'histoire; ils y verront ce qu'a produit l'esprit divin et les raisons pour lesquelles l'espèce a secoué le joug de ceux qui prétendaient tenir leur pouvoir d'une autorité surnaturelle.

En terminant cet article, nous ne pouvons omettre de dire un mot de l'influence que peut exercer sur un homme politique l'absence de *principes* politiques. Un homme d'Etat qui pense qu'il n'y a que des intérêts oublie vite que le premier *principe* est de travailler à sauvegarder l'intérêt général et met la force dont il dispose au service d'une caste, d'un homme, souvent même au service de ses propres intérêts. De là les luttes, les conflits, les révolutions. Le sort d'un peuple, s'il dépend d'un homme sans *principes* politiques, est à la merci de tous les hasards. L'incertitude est à l'ordre du jour et l'on ne sait jamais où l'on va. Cet état de choses est plus funeste que celui qui résulte de la possession du pouvoir par un homme à *principes* rétrogrades; car on voit venir les événements avec ce dernier et les abus qu'il ne tarde pas à commettre précipitent sa chute. Les habiles se vantent de n'avoir pas de *principes;* autant vaudrait qu'ils déclarassent qu'en l'état actuel et après que toutes les questions politiques ont été retournées tant de fois, ils n'ont pu se faire une opinion ni prendre place à droite ou à gauche. La raison de leur indifférence est dans le désir qu'ils ont de pouvoir toujours se placer du côté du manche. Pour ces gens-là, il n'existe qu'un *principe*, leur intérêt personnel. Ces hommes sont le fléau des nations qu'ils administrent. Ils sont méprisés du public et de ceux mêmes qu'ils servent. Ils conduisent les peuples soit à la ruine par Metz et Sedan, soit à de sanglantes révolutions pour le simple plaisir de garder un portefeuille.

— Physiol. *Principe vital.* Le *principe* vital, placé hors de la dépendance des phénomènes physico-chimiques et de l'influence de l'âme pensante, est pour les vitalistes le ressort qui meut tout l'organisme et au pouvoir duquel sont toutes les fonctions. Barthez a systématisé et développé cette doctrine avec beaucoup de talent à la fin du XVIIIe siècle, et il passe généralement pour le promoteur du vitalisme; mais avant lui, bien d'autres avaient admis un *principe* vital. Hippocrate le désignait sous le nom d'*impetum faciens*. Diogène Laërce et Lucrèce le regardaient comme un feu pur, d'une nature supérieure qui anime les corps et les organes. Virgile (*Enéide*, l. VI, 724 et suiv.) a donné une théorie du vitalisme dans les beaux vers qui suivent :

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes
Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, et magno se corpore miscet;
Inde hominum pecudumque genus vitæque volantum
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.

Le vitalisme a subi de nombreuses variations depuis lors. L'homme, dit Bacon, a deux âmes, l'une toute divine et raisonnable, l'autre non raisonnable et qu'il partage avec les brutes. Van Helmont, qui a donné au *principe* vital le nom d'*archée*, lui accorde le sentiment et la perception, mais non la pensée. Glisson l'appelle *substantia energetica naturæ*. Medicus établit que le *principe* vital est le régulateur de la vie. Il ne se fatigue jamais et n'a pas besoin comme l'âme d'une longue habitude pour jouir de la plénitude de ses fonctions.

Herder, dans ses *Idées sur la philosophie de l'histoire*, s'exprime ainsi au sujet du *principe* vital : « Ce *principe* n'est point cette puissance intellectuelle de l'âme, à laquelle il est, à la vérité, intimement lié. Il existe en nous, il assimile les parties analogues, sépare celles qui sont hétérogènes, veille à tout. Toutes ces choses sont autant de faits que la nature donne, qu'aucune hypothèse ne peut renverser, qu'aucun langage ne peut anéantir. Autant je sais avec certitude que je pense et que je ne connais point ma force pensante, autant je vois et je sens certainement que je vis, quoique je ne connaisse point non plus ce que c'est que le *principe* de vie. Cette puissance est innée, organique, génératrice; elle est le fondement de mes forces naturelles; elle est le génie intime de tout mon être. »

Le *principe* vital étant la raison principale de notre existence joue, par conséquent, un rôle essentiel dans les maladies. Nous ne sommes malades, d'après les vitalistes, que parce que ce *principe* est dérangé dans ses opérations par des causes quelconques, et nous ne guérissons que par le retour de ce même *principe* à son état ordinaire en vertu de sa toute-puissance; c'est lui qui prépare la santé en disposant et dirigeant les *principes* réparateurs qui doivent faire disparaître les désordres internes ou externes de quelque nature qu'ils soient; il arrive même quelquefois, dit Barthez, par un art merveilleux ordonné par l'Etre suprême, que dans plusieurs maladies qui affligent l'espece humaine, il en est, et surtout celles qui sont simples, où les affections mêmes qui constituent la maladie peuvent produire des effets qui changent la manière d'être du *principe* vital et introduisent des affections qui raniment la santé.

Ces théories métaphysiques ont pu être soutenues tant qu'on n'a point connu la nature réelle des actes physiologiques et pathologiques; mais aujourd'hui leur temps est accompli et une science plus positive a remplacé ces hypothèses provisoires. Le *principe* essentiel de la vie nous est inconnu, de même que le *principe* essentiel de toute chose; mais nous savons que la vie résulte du fonctionnement d'un certain nombre de propriétés solidaires, lesquelles sont indissolublement rivées à des éléments anatomiques qui ont une individualité propre et agissent chacun pour leur compte, bien qu'ils concourent tous dans le même résultat général. La vie n'est point chose simple, dépendant d'un *principe* simple et homogène; c'est une résultante complexe de propriétés multiples qu'il est impossible de considérer comme le privilége d'un *principe* ou d'une force unique. Et puis cette force vitale admise, voyons-nous plus clair dans les mystères de la vie? Une seule difficulté est-elle éclaircie, un seul problème est-il résolu par elle? Aucunement. Bien au contraire, l'illusion qui s'empare de nous à la pensée que nous avons résolu les problèmes d'une façon définitive nous empêche de poursuivre les recherches, de nous enquérir sévèrement des inconnues, et nuit ainsi aux progrès de la science.

Le vitalisme implique nécessairement la croyance à un *principe* immatériel, distinct du corps et supérieur au corps. La vraie biologie autorise et oblige à admettre des pro-

priétés vitales parfaitement autonomes et spéciales, entièrement distinctes des propriétés physico-chimiques, et ce n'est pas être vitaliste d'admettre ces propriétés. On a accusé à tort Bichat d'être vitaliste parce qu'il croyait que les propriétés vitales sont en antagonisme avec les propriétés physico-chimiques. Evidemment cet antagonisme n'existe pas; mais ce qui existe, c'est une différence profonde entre ces deux ordres de propriétés, différence si profonde qu'il est entièrement impossible de considérer les unes comme une dérivation ou une transformation des autres. De la sorte, Bichat allait trop loin, mais il n'était pas pour cela vitaliste.

Aujourd'hui, le vitalisme n'existe plus guère que de nom et ne compte plus, du moins, que de très-rares adeptes. Ces derniers sont presque tous réunis à Montpellier, qui est comme le centre de la réaction métaphysique et spiritualiste contre les meilleures et les plus salutaires tendances de la science positive de nos jours.

Pour plus de développements de la doctrine barthézienne, v. BARTHÉZIEN.

— **Allus. hist. Périssent les colonies plutôt qu'un principe**, Mot fameux qui date de la révolution de 1789. V. COLONIE.

Principe divin et naturel des choses (DU), de Schelling (1802). L'auteur a commencé sa carrière philosophique par accepter le système de Fichte; mais il ne tarda pas à s'en séparer complétement, en voyant l'impossibilité absolue de maintenir cette philosophie dans cette étroite enceinte où elle étouffait. Sur les pas de Fichte, la philosophie avait perdu la nature; il s'agissait de la reconquérir. Toute tentative pour déduire la nature du moi, l'objet du sujet, est radicalement impuissante. Ainsi, point d'être sans pensée, point de pensée sans être et aucun moyen de résoudre la pensée dans l'être ou l'être dans la pensée : c'est dans ces termes que se posait la question philosophique devant Schelling. On s'explique très-aisément la solution où il fut conduit. Suivant lui, la pensée et l'être, l'être et le sujet ne peuvent être à la fois irréductibles et inséparables, s'il n'y a pas un principe commun de l'un et de l'autre, source unique de la pensée et de l'être; ce principe est l'idée mère de sa philosophie. C'est à peu près dans les mêmes termes que Spinoza était arrivé à l'unité de la substance, en présence de la pensée et de l'étendue, en présence du monde des âmes et du monde des corps. Spinoza avait admis l'unité de la substance âme et nature. Schelling part aussi de ces deux points de vue : la pensée ou le sujet, les choses ou l'objet. La nature a des lois; mais une loi, c'est quelque chose d'essentiellement intellectuel, c'est une idée. La nature est donc toute pénétrée d'intelligence; d'un autre côté, l'humanité a aussi ses lois; elle est libre sans doute, mais elle n'est pas livrée au hasard. Des règles absolues gouvernent son développement. Il y a donc parenté entre l'humanité et la nature. D'où vient leur distinction? C'est que la nature obéit à ses lois sans conscience, tandis que l'humanité a conscience des siennes; en d'autres termes, il y a de l'être dans la pensée, de l'idéal dans le réel, et il y a aussi de la pensée dans l'être, du réel dans l'idéal. La différence, c'est qu'ici la pensée et là l'être dominent; mais au fond la pensée et l'être sont inséparables. Il y a donc un principe commun qui se développe tantôt sans conscience et tantôt avec conscience de soi-même. C'est le Dieu de Schelling. Jusque-là, le philosophe hollandais et le philosophe allemand ne diffèrent pas; voici le point où ils se séparent. Dans l'univers de Spinoza, il y a un abîme entre la pensée et l'étendue. La pensée et l'étendue, c'est toujours Dieu sans doute, mais il n'y a aucune sorte d'union entre ces deux parties de son être; le flot des idées coule d'un côté, le flot des corps coule de l'autre. Dieu les embrasse, il est vrai; mais, dans cet océan infini, les ondes contraires ne s'unissent pas. De là, au sein de la nature une solution de continuité éternelle. Il en est tout autrement dans le système de Schelling. L'ensemble des êtres compose une échelle continue et homogène, où chaque forme de l'existence conduit à une forme supérieure. La nature n'est pas, comme dans Spinoza, destituée d'intelligence. Un courant infini de pensées circule dans toutes ses parties; seulement cette pensée n'arrive pas du premier coup à la plénitude de son être.

C'est d'abord une pensée tellement obscure, tellement sourde, qu'elle s'échappe absolument à elle-même. Par degrés, elle s'éclaircit et se replie sur soi; elle se sent d'abord, puis se distingue; enfin elle arrive à se réfléchir, à se posséder, à se connaître parfaitement. « La nature, dit Schelling, sommeille dans la plante, elle rêve dans l'animal, elle se réveille dans l'homme. » Ce développement merveilleux est ce que les Allemands appellent le progrès ou le processus de l'être (*prozess*). L'idée du processus n'est pas dans Spinoza; elle appartient en propre à la philosophie allemande et à Schelling. Aristote et Leibniz avaient formulé à deux milie ans de distance cette idée de *progrès;* mais, chez l'un comme chez l'autre, le lien qui unit ces formes diverses de la nature reste inexpliqué. Schelling l'explique par le panthéisme, il est vrai; mais enfin il l'explique à ses risques et périls; et de cette sorte, en empruntant à Spinoza et à Leibniz, il reste lui-même. On ne peut pourtant dire que Schelling ait copié personne; c'est le mouvement propre de la philosophie allemande et de sa pensée qui l'a conduit à la philosophie d'identité. Le système de Schelling, bien qu'il soit une réaction contre la doctrine de Fichte, en un autre sens la continue; il la généralise et la transforme; elle n'est plus, pour lui, renfermée dans cette étroite prison du moi, elle est le fond de toutes choses. On peut dire que Schelling a pris dans les mains de Fichte les cadres de sa philosophie; mais, en les élargissant, il leur a donné une ampleur infinie; il a fait entrer dans le système de Fichte la nature exilée; il y a répandu à pleines mains la réalité et la vie. Il a régénéré les sciences physiques et donné une impulsion merveilleuse à l'histoire de la religion et à celle de la philosophie.

Principe générateur des constitutions sociales, par de Maistre (Saint-Pétersbourg, 1810; Paris, 1814). L'auteur se retranche dans un régime despotique, suspendu à une chaîne qui remonte dans les cieux. Pour lui, le principe générateur des constitutions, c'est le pouvoir absolu des prêtres; c'est la puissance de tout faire, appuyée sur l'infaillibilité. Toute constitution destinée à vivre est, suivant lui, d'origine divine; il n'y a dans le monde d'autre gouvernement que celui de la Providence, qui prend quelquefois pour exécuteurs de ses volontés les plus grands coupables. De Maistre dénonce comme impies les droits de la société à se reconstituer elle-même. Il déclare que les droits d'un peuple ne sont jamais écrits et qu'ils proviennent invariablement de concessions royales; tandis que les droits du souverain et de l'aristocratie n'ont ni date ni auteur connus. Le gouvernement constitutionnel est une maladie pestilentielle. D'ailleurs, la multiplicité des lois écrites affaiblit une constitution. La constitution d'un pays ne devrait être qu'une simple déclaration de droits antérieurs inexprimés. C'est ce qu'avaient compris les anciens législateurs, Lycurgue, Pythagore et autres sages. Ces principes antiques étaient pratiqués par la monarchie d'avant 1789, et de Maistre croit qu'on pourra les replanter dans un avenir prochain : il ne croit pas à la durée du régime représentatif. L'auteur manque complétement d'esprit politique; il tombe dans des contradictions choquantes et il laisse subsister des lacunes qu'il a dû voir tout le premier. Ainsi, il déplore les abus de l'autorité royale et il ne propose aucune mesure propre à mettre un frein aux excès de ce pouvoir; il ne reconnaît aux sujets du prince que le droit de dire respectueusement la vérité au souverain, au risque même de payer de leur vie cette humble manière de protester. Il ne veut pas de charte, de constitution écrite. Sans doute, une constitution organique, traditionnelle vaut mieux qu'un pacte formulé *à priori*, avant que l'expérience l'ait sanctionné. Mais, avec le temps, il arrive, comme en Angleterre, qu'il faut, pour le maintien des anciens droits, les définir et les garantir; il arrive, comme en France, qu'on reconnaît la nécessité de changer complétement de constitution. Cette théorie abstraite d'un pouvoir absolu, théocratique est insoutenable. De Maistre ne tient compte ni des faits ni de la situation nouvelle amenée par la Révolution. En érigeant la Providence en puissance politique, il ne fait qu'exagérer et dénaturer une idée de Bossuet (livre des *Empires*). Il invente audacieusement une philosophie de l'histoire, qui nie formellement la liberté et la responsabilité humaine; car le rôle de la Providence absorbe tous les autres. Mais cette doctrine fataliste, cruelle, se trouve réfutée par de Maistre lui-même. L'homme privé ne pensait point comme l'homme public. Ses *Lettres* posthumes montrent en lui un Lamennais anticipé, presque un saint-simonien, un socialiste. Il veut le gouvernement fait pour le bonheur du plus grand nombre d'hommes possible. Il comprend la Révolution, ses causes et sa portée. Il veut des constitutions en harmonie avec les besoins du temps. Il admire le gouvernement anglais, se moque du pape, appelle l'Autriche « la grande ennemie du genre humain » et sanctionne en quelque sorte d'avance la politique du comte de Cavour. Or, ces *Lettres* portent la même date que ses écrits absolutistes. Celui dont il vient d'être question fut publié en 1814, à Paris, par de Bonald, comme contenant une réfutation de la charte et de toutes les constitutions écrites. Louis XVIII ne trouva pas de son gré cette publication.

Principes selon Aristote (THÉORIE DES PREMIERS), par M. E. Vacherot (Paris, 1836, 1 vol. in-8°). Cette thèse de doctorat avait passé d'abord presque inaperçue. Elle contenait déjà néanmoins les divers mérites qui ont fait à l'auteur sa réputation. « Nul philosophe, dit-il, n'a exercé sur l'esprit humain une influence plus profonde et plus durable qu'Aristote. L'intelligence des siècles postérieurs s'est pénétrée de ses idées générales; le langage s'est empreint de ses formules. Comment et pourquoi l'habitude de la pensée péripatéticienne est-elle devenue pour l'esprit humain une seconde nature? Est-ce à la profondeur des idées où à la puissante précision des termes, ou bien à des circonstances purement extérieures qu'il faut attribuer cette influence extraordinaire? »

Aristote doit surtout sa gloire et son influence à ceci, qu'il a essayé de systématiser les tendances communes de la pensée. De même que toute la pensée de Platon est dans sa théorie des idées, de même également toute la philosophie d'Aristote est dans l'exposé de ses premiers principes. C'est le lieu de faire une remarque importante. A la fin du moyen âge, Aristote, compromis par la scolastique, devient l'objet du mépris des philosophes. Montaigne le raille, Descartes et Bacon en médisent. Leibniz, Locke, Condillac ne daignent pas s'occuper de lui. Au contraire, la réaction philosophique qui suivit la déchéance de la philosophie sensualiste l'a remis pour ainsi dire au pinacle. Reid et les philosophes écossais l'ont réhabilité en Angleterre. MM. Cousin, Barthélemy Saint-Hilaire, Ravaisson, Vacherot, etc., par leurs travaux et par leur estime, l'ont remis à son rang chez nous.

La puissance avec laquelle Aristote est parvenu à systématiser le savoir humain lui assure, quoi qu'on fasse, une autorité à laquelle l'avenir comme le passé sera obligé de rendre hommage. Quand il a posé ses principes, le premier parmi les philosophes, il a entrepris de les appliquer à toutes les branches de nos connaissances, bien plus effectivement que Descartes, qui ne s'est presque pas servi dans ses livres des principes émis par lui dans son *Traité de la méthode.* « Le principe des *causes finales*, suivant Aristote, préside à l'analyse des organes des êtres vivants et aussi à la décomposition des éléments divers qui constituent le corps social. Le principe de la matière et celui de la cause président à l'explication des phénomènes du mouvement. Du point de vue de l'essence, Aristote fait sortir toute la psychologie et la théorie de la définition, c'est-à-dire toute la logique. Enfin, transportant dans un monde supérieur les deux notions de l'*essence pure* et de la cause motrice, il détermine avec une précision et une rigueur vraiment modernes la nature même de Dieu, ses attributs divers, son action sur le monde entier. »

M. Vacherot pense, comme Aristote, que la science n'est pas toute espèce de connaissance. L'individuel est bien la matière de la science; c'est avec quoi elle se fait, mais ce n'est pas ce qui la fait. L'individu n'est pas l'objet de la science; quel est donc cet objet? L'objet de la science, ce sont les principes. Afin de les connaître, la science a quatre problèmes à résoudre : 1° Quelle est la matière d'un objet; 2° quelle en est l'essence; 3° quel en est le moteur; 4° quelle en est la fin. Ce sont là quatre points de vue qui servent de points de départ à toute science.

L'auteur ne se contente d'ailleurs pas d'une sèche analyse du maître. Il en domine la pensée, la montre dans tout son jour, en voit le côté fort et le côté défectueux; enfin, il possède à merveille le talent de la résumer en quelques mots. Son livre est divisé en deux parties : dans la première, il analyse les doctrines d'Aristote sur les premiers principes, et, dans la seconde, il les *critique*, c'est-à-dire qu'il établit : 1° Que la théorie d'Aristote est supérieure à toute doctrine du passé; 2° qu'elle s'applique de tout point aux objets du monde sensible; 3° qu'elle n'est pas applicable au monde intelligible; 4° que le principe supérieur de ce nouveau monde n'est pas le dualisme de l'acte et de la puissance et que, par suite, ce dualisme n'est pas le terme de la science; 5° que la conception de l'absolu pur est seule capable de donner ce résultat.

Principe vital et de l'âme pensante (DU) ou **Examen des diverses doctrines médicales et psychologiques sur les rapports de l'âme et de la vie**, par M. Francisque Bouillier (1862, in-8°). Voici à quelle occasion fut fait et publié ce livre. En 1860, M. F. Bouillier, alors professeur de philosophie à la Faculté de Lyon, enseignait dans sa chaire l'identité de l'âme et du principe vital. M. Jaumes défendit contre lui les doctrines de la Faculté de Montpellier dans une *Introduction à la philosophie médicale* et dans un opuscule sur l'*Ame et le principe vital.* En même temps, un médecin, M. Garreau, voulut renouveler contre l'animisme de Stahl les critiques de Descartes et de Malebranche, tirées des causes occasionnelles, système suivant lequel, « dans les phénomènes mêmes qu'on appelle des mouvements volontaires, le vouloir seul est en nous et le mouvement en Dieu. »

C'est pour répondre aux attaques dont il avait été l'objet et en même temps pour développer ses propres opinions que M. Bouillier publia l'ouvrage ayant pour titre : *Du principe vital et de l'âme pensante.*

« M. Bouillier, dit M. Ravaisson, s'est déclaré presque entièrement stahlien. Surtout il a fait ressortir avec force les raisons qui s'opposent à ce qu'on explique la vie soit par la matière, soit par un principe immatériel différent de l'âme qui pense. Un point l'arrête, et ce point est essentiel. Comme M. Lemoine et comme M. Lévêque, comme tous les partisans du vitalisme, il ne peut admettre avec Stahl que les fonctions vitales soient œuvre de pensée; mais, selon lui, elles n'en sont pas moins, comme les opérations les plus parfaitement intellectuelles, l'œuvre de l'âme. C'est que c'est une erreur, à ses yeux, que de définir l'âme, comme l'a fait Descartes, par la pensée; à plus forte raison refusera-t-il de souscrire à cette théorie leibnizienne par laquelle la pensée est l'essence, non pas seulement des âmes humaines, comme le voulait Descartes, mais d'une infinité de principes simples ou monades répandus dans tout l'univers et qui représentent par des perceptions plus ou moins confuses ou distinctes, obscures ou claires, l'infinité des phénomènes dont il est composé. Selon M. Bouillier, l'essence de l'âme, de toutes les âmes, de toutes les monades, si l'on veut, ce ne serait pas la pensée, ce ne serait pas la volonté, mais l'action dont le penser et le vouloir ne seraient que les formes les plus parfaites, propres exclusivement à un état supérieur qui est l'état de raison. Les fonctions vitales ne sont point pour lui des opérations de la raison, même définie comme la définit Stahl, mais, dit-il avec M. Lemoine, d'un instinct, d'un instinct sans intelligence, sans conscience de lui-même, d'un instinct aveugle. Pourtant, une fois parvenue à l'état de raison, l'âme, selon M. Bouillier, prend jusqu'à un certain point conscience de ses opérations instinctives; de l'ordre inférieur où elles s'exécutent, elles retentissent en quelque sorte dans l'ordre supérieur, et, à son tour, le supérieur réagit sur l'inférieur, le moral sur le vital et le physique. Ainsi se parfait l'unité de l'être vivant et pensant. Dans ces termes, M. Bouillier invite les philosophes de l'école à laquelle il appartient et en général les partisans des doctrines spiritualistes à venir, abandonnant une psychologie trop abstraite et trop étroite, se réunir à lui dans cet animisme qu'il considère comme le spiritualisme véritable. » (*Rapport sur la philosophie en France au* XIX^e *siècle*, p. 173.)

Toutefois, M. Bouillier est encore assez loin des doctrines de Stahl et d'Aristote. « Pour qu'il se range entièrement à la doctrine de ces profonds penseurs, il suffit qu'il en vienne à reconnaître, et il semble en être peu éloigné, que l'instinct, en définitive, c'est encore la pensée, non à la vérité telle qu'elle se possède dans la pleine liberté de la réflexion, mais captive, ainsi que Plotin la représente, au sein de la nature, comme sous le charme de son propre objet, et devenue pour ainsi dire, par l'effet d'une sorte de fascination, excentrique à elle-même, aliénée d'avec soi. » (*Rapport sur la philosophie en France au* XIX^e *siècle.*)

Principes (LES PARTIS, LES NAPOLÉONS, LES), par Frédéric Herrenschneider (Paris, 1868). L'objet de cet ouvrage est de faire connaître les lois sociales naturelles et de montrer comment elles sont méconnues par tous les partis, par le parti libéral, démocratique et révolutionnaire, aussi bien que par le parti conservateur, monarchique et catholique. M. Herrenschneider nous apprend d'abord qu'il existe quatre lois fondamentales, ni plus ni moins, qui sont propres à toute forme de société. Chacun sait, nous dit-il : 1° Que toute société, tout Etat renferme un principe d'*unité* actif et vivant; 2° que tous les membres de la société sont reliés entre eux par un principe de solidarité incontestable; 3° que le principe de vie et d'activité d'une société dépend de l'initiative ou de la *liberté de chacun;* 4° que l'intervention des hommes capables et entreprenants y est l'origine de l'*autorité* vivante. Ces quatre principes, *unité, solidarité, liberté, autorité*, renferment tous les éléments des vicissitudes sociales et doivent être reconnus et conciliés dans tout Etat régulièrement constitué. La loi d'*unité* trouve son application dans le principe nouveau des nationalités qui devrait être, selon notre auteur, le fondement non-seulement des rapports internationaux, mais de l'organisation intérieure des Etats. La loi de *solidarité* est démontrée, dans l'ordre économique, par l'harmonie providentielle des intérêts; dans l'ordre moral, par l'influence des exemples, des idées et des croyances de chacun sur la destinée générale, par la puissance de la tradition. La loi d'initiative individuelle et de *liberté* éclate dans les merveilleux effets de la libre concurrence. Quant à la loi d'*autorité*, elle pourvoit à l'organisation sociale en obligeant les forts à gouverner les faibles. Cette quatrième loi, qui n'est autre chose que le *droit du plus fort*, appelle l'attention d'une manière spéciale. Il faut voir comment notre auteur la définit.

« Cette loi, dit-il, semble exercer un empire encore plus général que celles que nous avons déjà examinées, parce qu'il s'étend, en dehors de l'humanité, sur la nature tout entière. Aussi les sciences naturelles s'en sont emparées et ont cru devoir lui accorder une consécration spéciale sous le nom de *loi de la sélection naturelle.* M. Darwin, qui l'a formulée le premier, en a recueilli les honneurs de la célébrité. Ce succès scientifique a eu cela de particulier, qu'il est dû surtout aux savants de l'école matérialiste, qui se croient obligés en politique d'être les adversaires déclarés du pouvoir et qui ne se sont pas aperçus que cette loi de la sélection naturelle établit en faveur du plus fort un précédent d'une haute autorité, puisqu'elle prouve que l'ordre naturel résulte du droit de la force. Chez les hommes, cette loi, bien qu'également rigoureuse, n'a pas conservé un caractère absolument grossier et brutal. A mesure

que la civilisation a gagné du terrain, elle s'est modifiée et se modifiera probablement davantage encore dans la suite. Parmi eux, la brutalité seule n'a jamais suffi ; car, chez les usurpateurs et les conquérants les plus sanguinaires, on a reconnu des qualités qui les rendaient supérieurs à leurs compétiteurs... Cette loi de la supériorité ne règne pas seulement dans l'ordre politique. Dans toutes les branches de l'activité humaine, ce sont les hommes puissants par leur caractère, par leur talent et par leur savoir-faire qui exercent une prépondérance inévitable. Tous ceux qui découvrent, qui inventent, qui perfectionnent, qui savent agir, penser et se conduire, parviennent à exercer un pouvoir réel sur les hommes et les choses. Ils ont leurs adhérents, leurs disciples, leur clientèle, leurs salariés et arrivent à la fortune et à la considération. Dans toutes les affaires humaines, la supériorité individuelle est l'origine du principe de l'autorité vivante, et l'exercice de cette autorité a deux conditions immuables : 1° Les hommes éminents ne sont jamais des dignitaires d'élection, mais de vrais usurpateurs, qui s'emparent de la position qu'ils ambitionnent par une lutte longue et acharnée contre leurs rivaux, qui arrachent la victoire par leur constance et leur audace et qui s'imposent aux vaincus par leur mérite et leur supériorité. Le public ne les choisit jamais, mais il les acclame, quelque nombreuses qu'aient été leurs victimes ; 2° pour conserver une palme aussi chèrement acquise, il faut, sous peine de déchoir avec le temps, que le vainqueur continue de vaincre et qu'il renouvelle incessamment ses titres à l'autorité. De sorte que celui qui s'est posé comme sommité artistique, scientifique et industrielle, ou comme chef politique, est toujours obligé de se poser de nouveau et de ne jamais se lasser de faire sa preuve de supériorité. Voilà la loi de l'autorité. C'est l'ambition qui la sert, c'est le succès qui la justifie, c'est la vigilance dans le génie qui la consolide. »

M. Herrenschneider oppose ses quatre lois sociales naturelles à la morale démocratique des droits antérieurs et supérieurs, des pactes et des mandats politiques; à la morale catholique du renoncement, de l'humilité et de la charité. Il y trouve la justification des coups d'Etat : « La loi des plus virils est la sauvegarde des nations. Malheur à ceux qui sont impuissants ou qui, par de faux principes, se condamnent à l'être. En conséquence, lorsque, par suite d'événements considérables, il s'est trouvé dans une société en révolution un homme doué de facultés assez heureuses pour savoir se servir de circonstances exceptionnelles et assez audacieux pour mettre à profit la position qu'il occupe, par suite de ses qualités personnelles, des services rendus par lui et par ses ancêtres, et qui réussit à s'élever au faîte du pouvoir, à mettre la main sur la couronne d'un empire et à la poser sur sa tête, quel reproche peut-on lui adresser? Cet événement sans nul doute est fort grave; il imprime à la nation une direction particulière et la fait dépendre de la volonté d'un seul homme et de sa dynastie. Mais la gravité d'un coup d'Etat ne constitue pas une atteinte aux lois naturelles : il en porte, au contraire, le cachet indélébile ; car il est l'application directe de la loi de la supériorité aux besoins généraux d'une nation. »

Sans le vouloir, l'auteur a fourni en faveur de l'idée juridique, contre l'invasion du naturalisme dans les sciences morales et politiques, des arguments topiques. Il a oublié d'ailleurs que c'est précisément pour réagir contre la sélection naturelle, et conjurer autant que possible ses conséquences que les sociétés modernes ont opposé le droit de tous au droit du plus fort.

Principes mathématiques de la philosophie naturelle, par Newton. V. PHILOSOPHIE.

Principes de la philosophie, par Descartes. V. PHILOSOPHIE.

Principes du droit naturel, par J.-J. Burlamaqui. V. DROIT NATUREL.

Principes de la connaissance humaine (TRAITÉ SUR LES), par Berkeley. V. la biographie de ce philosophe.

Principes de philosophie morale ou **Recherches sur la vertu et le mérite**, par Shaftesbury et Diderot. V. PHILOSOPHIE.

Principes des lois ou **De la législation**, par l'abbé de Mably. V. LÉGISLATION.

Principes naturels de la morale et de la politique, par le baron d'Holbach. V. SYSTÈME SOCIAL (le).

Principes d'économie politique, par Malthus. V. ÉCONOMIE.

Principes de morale et de législation (INTRODUCTION AUX), par Jérémie Bentham. V. INTRODUCTION.

Principes métaphysiques de la morale, par Kant. V. MORALE.

Principes de la science morale, par Rosmini. V. SCIENCE MORALE.

Principes de la société, par Rosmini. V. SOCIÉTÉ.

PRINCIPE-IMPERIAL, ville du Brésil (Piauhy), à 520 kilom. au N.-E. d'Ouras et à 25 kilom. au-dessus de la cascade du rio Poti. Dans ses environs se trouvent d'immenses plaines qui sont propres au pâturage. Le coton, le sucre et surtout les bestiaux sont les articles importants de son commerce.

PRINCIPE (Miguel-Agustin), littérateur espagnol, né à Caspe en 1811. D'abord professeur de littérature et d'histoire à l'université de Saragosse, il fut nommé plus tard conservateur de la bibliothèque nationale de Madrid et devint, en outre, dans cette ville, directeur du journal des séances du Sénat, secrétaire de la junte des théâtres du royaume et membre de la junte administrative des mêmes théâtres. Il a été l'un des fondateurs de l'institut espagnol et il y préside la section de littérature. On a de lui : *Histoire de la guerre de l'Indépendance* (3 vol.) ; *Poésies sérieuses et gaies* (2 vol.) ; *Tyriens et Troyens*, ouvrage politique (3 vol.) ; trois drames, savoir : le *Comte Julien ; Cerdan, justicier d'Aragon ; Mauregato ;* plusieurs comédies, telles que : *Periquito ;* la *Maison de Pero Hernandez ;* le *Grenier*, etc. Il a, en outre, appartenu à la rédaction des journaux *Il Espectador*, l'*Aley*, *El Anfion matritense* et autres.

PRINCIPICULE s. m. (prain-si-pi-ku-le — lat. *principiculus*, dimin. de *princeps*). Petit prince, prince peu puissant : *Ce fut M. de Latouche qui mit en circulation alors le mot de* PRINCIPICULE : *quel trophée!* (Ste-Beuve.) *Je suis en prison parce que, comme Machiavel, au milieu de tous ces* PRINCIPICULES *qui faisaient de l'Italie un nid de petits royaumes tyranniques et faibles, j'ai voulu un seul et grand empire.* (Alex. Dum.)

— Jeune prince, prince enfant : *La reine a déjà mis au monde une demi-douzaine de* PRINCIPICULES.

PRINCIPIIS OBSTA (*Opposez-vous aux commencements du mal*), Premiers mots de ce distique si connu d'Ovide :

Principiis obsta : sero medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.

« Combattez le mal dès le principe : c'est en vain que vous voudrez y porter remède, lorsqu'il se sera fortifié pendant de longues années. »

PRINCIPION s. m. (prain-si-pi-on — dimin. de *prince*). Petit prince, prince d'un très-petit Etat : *Les* PRINCIPIONS *d'Allemagne.*

— Prince encore enfant.

PRINCISÉ, ÉE (prain-si-zé) part. passé du v. Princiser : *Duc* PRINCISÉ.

PRINCISER v. a. ou tr. (prain-si-zé — rad. *prince*). Faire prince : PRINCISER *un duc.*

PRINFILÉ s. m. (prain-fi-lé — du provenç. *prin*, mince, délié, et de *filé*). Techn. Filage le plus fin qui puisse se faire avec les feuilles de tabac sans corde.

PRINGI (Mme), femme de lettres française, née dans la seconde moitié du XVIe siècle. Fille de M. de Marenville, garde du trésor de la chambre des comptes de Paris, elle fut mariée en premières noces au comte de Pringi et en secondes noces, en 1709, à M. d'Aura, seigneur d'Entragues, d'une illustre maison de la haute Auvergne. Mme de Pringi (car cette dame garda dans le monde des lettres le nom de son premier mari) a publié un assez grand nombre d'ouvrages, qui se distinguent tous par une morale haute et sévère et par l'élégance un peu hautaine quelquefois de son style. Voici le titre des principaux : *Les différents caractères des femmes du siècle, avec la description de l'amour-propre* (Paris, 1694) ; cette œuvre est divisée en chapitres intitulés : les *Coquettes*, les *Bigotes*, les *Spirituelles*, les *Economes*, les *Joueuses*, les *Plaideuses.* L'auteur reproche aux femmes ces différents travers et leur enseigne les moyens de s'en corriger ; *Julie* ou les *Sentiments des Romains* (1 vol. in-12) ; l'*Amour à la mode*, attribué à tort à Chilliat par la *Biographie universelle ;* enfin, et outre plusieurs autres romans, des *Discours* à la louange de Louis XIV : *Sur le discernement du roi dans le choix des personnes à qui Sa Majesté a confié l'éducation du duc de Bourgogne ; Sur la prise de Mons ; Sur la conquête de Namur ; Sur le triomphe de Louis XIV*, etc. Elle a écrit encore une *Vie du Père Bourdaloue, jésuite* (Paris, 1705, in-4°).

PRINGLE (Jean), médecin anglais, né à Stikel-House, comté de Roxburg, en 1707, mort à Londres en 1782. Il commença à Edimbourg l'étude de la médecine, qu'il alla bientôt continuer à Leyde sous Boerhaave. Reçu docteur dans cette université en 1730, il revint à Edimbourg dans le but d'y pratiquer son art. En 1742, il fut nommé médecin ordinaire d'armée et, deux ans plus tard, médecin en chef des hôpitaux et premier médecin des armées britanniques. Il servit en Flandre et en Allemagne, puis en Ecosse de 1745 à 1749. C'est de cette époque que date l'établissement, qu'on lui doit tout entier, de cette convention d'humanité en vertu de laquelle les hôpitaux de blessés, placés en quelque lieu que ce fût, seraient considérés comme neutres et respectés par tous les partis. Il abandonna pour toujours, en 1759, le service militaire et se fixa à Londres, où il se fit agréger au collége des chirurgiens. En 1763, il fut nommé médecin ordinaire du roi George III, qui lui donna le titre de baronnet. Il devint ensuite successivement membre de la Société royale de Londres et de la Société royale des sciences de Gœttingue. En 1778, sentant sa santé délabrée, il quitta Londres et se rendit à Edimbourg dans l'espoir de la rétablir ; mais son espoir fut trompé. Il revint à Londres, où il mourut bientôt d'une attaque d'apoplexie. Voici les principales publications de Pringle : *Disputatio de marcore senili* (Leyde, 1730, in-4°) ; *Observations on the nature and cure of hospital, and gaol fevers* (Londres, 1750) : *Observations on the diseases of the army, in camp and in garnison* (Londres, 1752-1781, in-8°), trad. en français sous le titre de *Observations sur les maladies dans les camps et dans les garnisons* (Paris, 1755, in-12).

PRINGLE (Thomas), littérateur anglais, né à Blaiklaw (Ecosse) en 1789, mort en 1834. Encore au berceau, il se brisa la jambe droite, et cet accident, que sa nourrice eut l'imprudence de cacher trop longtemps pour qu'il fût possible d'en opérer la guérison, le força à marcher toute sa vie avec des béquilles. Après fait avoir ses études à l'université d'Edimbourg, il obtint aux archives publiques d'Ecosse un maigre emploi, qui lui rapportait à peine de quoi suffire à ses modestes besoins ; il chercha alors à se procurer par ses travaux littéraires un supplément de ressources et publia en 1811, en collaboration avec un ami, un poëme intitulé l'*Institut*, qui, s'il obtint beaucoup de succès, rapporta peu de profit à ses auteurs. En 1816, il collabora à l'*Anthologie d'Albyn* et publia dans le *Miroir poétique* sous ce titre : l'*Excursion d'automne*, un poëme qui attira les éloges de Walter Scott et devint la cause première de la liaison de Pringle avec l'illustre romancier. En 1817, il quitta les archives et fonda la *Revue mensuelle d'Edimbourg* (*Edinburgh Monthly Magazine*), à laquelle collaborèrent Lockhart, Wilson, Cleghorn, Brewster et Hogg. Il devint aussi à la même époque l'éditeur du journal l'*Etoile d'Edimbourg*, qui prit peu de temps après le nom de *Revue de Blackwood ;* mais, n'ayant réalisé que de faibles bénéfices dans la publication de ces différents recueils, il renonca en 1819 à leur direction et reprit son emploi aux archives. L'année suivante, il partit pour le Cap avec trois de ses frères, qui avaient obtenu des concessions de terrain sur la rivière des Babouins, à quelque distance de Roodewall ; il y dirigea lui-même pendant deux ans une ferme, qu'il établit sur la portion de terrain de son quatrième frère, qui se trouvait en Amérique à l'époque de la concession et ne put arriver qu'en 1822. Pringle se rendit alors à Cap-Town, et, grâce à la recommandation de Walter Scott, de John Macpherson et autres, y fut nommé conservateur de la bibliothèque du gouvernement. Il y fonda, de concert avec son ami Fairbairn, une école privée, qui parvint rapidement à une grande prospérité, et devint rédacteur de l'*Avertisseur commercial*, de l'*Afrique méridionale* et du *Journal de l'Afrique méridionale*, qui eurent beaucoup de succès dans la colonie, où n'avait été publiée jusqu'alors que la *Gazette*, feuille officielle. Pringle était sur la voie qui mène à la fortune et se flattait bien d'y arriver ; mais un incident fâcheux vint renverser tous ses plans et anéantir ses espérances. Un individu avait été traduit devant le gouverneur pour un libelle et l'on s'attendait à voir dans le journal le compte rendu de l'affaire. Le gouverneur, craignant que ce compte rendu ne lui fût pas des plus favorables, envoya un des employés sous ses ordres à l'imprimerie, avec mission de surveiller l'impression du journal ; mais Pringle ne voulut pas se soumettre à cette censure arbitraire et, plutôt que de céder, renonça à ses fonctions de rédacteur, tandis que l'éditeur cessait de faire paraître le journal, en annonçant l'intention d'en appeler au conseil royal ; mais cet appel resta sans effet, et Pringle, à peu près ruiné, revint en 1826 à Londres, où il essaya vainement de se faire allouer une indemnité pour les pertes qu'il avait éprouvées et qu'il évaluait à 25,000 fr. Peu de temps après son retour, il devint secrétaire de la Société pour l'abolition de l'esclavage, se fit, à la même époque, l'éditeur des *Offrandes de l'amitié* (*Friendship's offering*), recueil annuel, et publia le *Récit d'un séjour dans le sud de l'Afrique.* La majeure partie des œuvres de Pringle consiste en pièces de vers fugitives ; mais il doit surtout sa réputation à l'ouvrage que nous venons de citer et à ses *Poëmes.* On a encore de lui un *Récit de l'établissement de colons anglais à Albany, dans l'Afrique méridionale* et des *Esquisses africaines*, où il fait avec talent un tableau poétique des paysages de l'Afrique méridionale, des mœurs des naturels et des animaux qui l'habitent.

PRINGLES (Jean DE), magistrat français, né à Nuits (Bourgogne) vers 1550, mort à Dijon en 1629. Il appartenait à une famille d'origine écossaise. D'abord avocat, il devint ensuite procureur général au parlement de Dijon (1576). Outre deux recueils manuscrits, l'un relatif à des familles illustres de la Bourgogne, l'autre comprenant des arrêts du parlement de cette province (2 vol. in-fol.), on lui doit : la *Coutume du duché de Bourgogne enrichie de commentaires* (Lyon, 1652, in-4°).

PRINIA s. m. (pri-ni-a). Ornith. Genre de passereaux, voisin des orthotomes et des pomathorins, dont l'espèce type habite Java.

PRINOBIE s. m. (pri-no-bî ; — du gr. *prinos*, chêne vert ; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type vit sur le chêne vert, dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

PRINOS s. m. (pri-noss — mot gr. qui signif. *chêne vert*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ilicinées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent surtout en Amérique : *Les* PRINOS *peuvent prendre place dans les jardins paysagers.* (T. de Berneaud.) ‖ On l'appelle aussi APALACHINE.

— **Encycl.** Les *prinos* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, pétiolées, dentées en scie, rarement entières, et à fleurs axillaires, auxquelles succèdent des baies globuleuses, monospermes. Ces végétaux croissent en Amérique, et plusieurs sont cultivés dans nos jardins pour leur rusticité, leur port élégant et leur beau feuillage, qui rappelle celui des houx. Le *prinos glabre* croît dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord ; on l'appelle vulgairement *thé des Apalaches*, parce que les naturels de cette tribu, après avoir fait griller les feuilles de cet arbrisseau, en préparent une boisson théiforme, vantée contre la goutte et la colique néphrétique. Le *prinos verticillé* est une charmante espèce, à fleurs blanches et à fruits rouges, qu'on cultive beaucoup dans les jardins.

PRINSEP (James), orientaliste et archéologue anglais, né en 1800, mort en 1840. A l'âge de vingt ans, il partit pour les Indes orientales et obtint un emploi à l'hôtel des monnaies de Bénarès. Pendant son séjour dans cette ville, il se livra avec passion à l'étude des monuments et des antiquités indoues et consigna le résultat de ses travaux dans un livre remarquable, intitulé *Esquisses de Bénarès.* En même temps, Prinsep s'occupa de recherches statistiques, dressa des plans, dirigea la construction de plusieurs travaux d'utilité publique et publia dans les *Philosophical Transactions* un savant mémoire dans lequel il déterminait le point précis auquel l'or entre en fusion. Lorsque l'hôtel de la monnaie de Bénarès fut supprimé, Prinsep remplaça Wilson comme directeur de la monnaie de Calcutta (1831), fut nommé secrétaire de la Société asiatique de cette ville et devint rédacteur des *Glanages de la science*, qu'il transforma complétement en 1832, sous le titre de *Journal de la Société asiatique.* On sait les services que ce recueil a rendus et rend tous les jours à la science. L'attention de Prinsep se porta spécialement à cette époque sur les monnaies bactriennes et il fit de nombreuses découvertes qui le mirent à même de combler les lacunes qui existent dans l'histoire des successeurs d'Alexandre le Grand en Bactriane. Il put même établir une série non interrompue de monnaies depuis l'époque de ce prince jusqu'aux temps modernes, grâce au général Allard qui soumit, en 1834, à la Société asiatique de Calcutta la collection de médailles que le général Ventura et lui avaient rassemblées dans les Etats du roi de Lahore. Il mit en ordre la collection des deux généraux, la compléta et y joignit un catalogue sommaire destiné à servir d'index pour les recherches et la classification systématique des pièces. Indépendamment de sa collaboration incessante au *Journal de la Société asiatique*, dont il gravait ou lithographiait lui-même la plupart des pièces, il entretenait une nombreuse correspondance dans l'Inde et avec l'Europe et fournissait aux différents recueils de savants mémoires sur les sujets les plus divers, notamment sur la chimie, la minéralogie, la numismatique et les antiquités de l'Inde. La plus intéressante de ses découvertes est le déchiffrement d'inscriptions qui étaient restées jusqu'à lui lettre close pour tous les orientalistes et qui ont une grande importance en ce qu'elles relient l'histoire de l'Inde à celle de l'Europe. Il trouva le nom d'Antiochus le Grand, et la mention que les généraux de ce prince commandaient au nord de l'Inde, dans deux édits d'Asoka ou Piyadasi, roi de l'Inde. En 1834 et 1836, Prinsep publia les *Tables de la Société asiatique* (2 vol. in-8°), ouvrage fort utile, contenant un tableau des monnaies, poids et mesures de l'Inde britannique, avec la chronologie et les généalogies de toutes les dynasties de l'Inde ancienne et moderne. Enfin, il donna ses soins à la publication de grands ouvrages de la littérature indoue et en paya lui-même la dépense pendant plusieurs années. Atteint d'une maladie de poitrine, il s'embarqua pour l'Europe en 1839, mais mourut pendant la traversée. Prinsep était membre de la Société royale de Londres et de la Société asiatique de Paris. Sa mort prématurée, causée en partie par d'incessants travaux, a laissé dans les progrès des études orientales un vide qui n'est peut-être pas encore comblé aujourd'hui, malgré les savants travaux qui ont été publiés depuis cette époque.

PRINSÉPIE s. f. (prain-sé-pî — de *Prinsep*, savant angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des chrysobalanées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Himalaya.

PRINTANIER, IÈRE adj. (prain-ta-nié, iè-re — rad. *printemps*). Qui est du printemps, qui appartient au printemps : *Saison* PRINTANIÈRE. *Fleur* PRINTANIÈRE. *Légumes* PRINTANIERS. *Les prés reverdissaient sous les*

premiers sourires du soleil PRINTANIER. (Balz.) *La grande fête* PRINTANIÈRE *de la nature va commencer aux champs.* (G. Sand.)

L'onde s'irrite et, brisant sa barrière,
Va ravager les œillets, les jasmins
Et des melons la couche *printanière.*
VOLTAIRE.

Je veux un jour avoir une chaumière
Dont un verger ombrage le contour,
Pour y passer la saison *printanière*
Avec ma mie, et ma muse, et l'amour.
DEMOUSTIER.

— Qui se porte au printemps, qui convient pour le printemps : *Étoffe* PRINTANIÈRE.

— Qui est jeune ; qui appartient à la jeunesse :

La fille, à mon avis, n'est pas trop *printanière.*
HAUTEROCHE.

Et son esprit, même au déclin des ans,
Conserve encor sa fraîcheur *printanière.*
DE BOURDIC.

— Art culin. *Soupe printanière*, *Potage printanier*, Soupe, potage composé exclusivement de légumes nouveaux : *L'oseille est admise dans tous les potages, surtout dans les soupes* PRINTANIÈRES. (Roques.)

— s. f. Etoffe de printemps : *Elle portait une robe de* PRINTANIÈRE.

PRINTEMPS s. m. (prain-tan — du lat. *primus*, premier, et de *temps*, parce que cette saison commençait autrefois l'année). Saison tempérée qui commence à l'équinoxe, après l'hiver, et finit au solstice d'été ; saison tempérée qui s'écoule entre les grands froids et les grandes chaleurs, quelle que soit d'ailleurs sa durée : *La Suède et la Finlande composent un royaume qui n'a presque ni* PRINTEMPS *ni automne.* (Volt.) *Couvrir sa cheminée, au mois de janvier, de végétations forcées, de fleurs pâles et sans odeur, c'est moins parer l'hiver que déparer le* PRINTEMPS. (J.-J. Rouss.) *Les premiers jours du* PRINTEMPS *ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme.* (Vauven.) *Le* PRINTEMPS *plairait beaucoup moins s'il ne venait après l'hiver.* (Parny.) *Dans les villes, on ne fait que soupçonner le* PRINTEMPS *par les indications de l'almanach.* (A. Karr.) PRINTEMPS ! PRINTEMPS ! *tiède et jeune saison qui a des baisers de parfums et de suaves haleines pour tout le monde!* (F. Soulié.)

Au *printemps* nous devons les roses,
A l'automne un jus bienfaisant.
BÉRANGER.

‖ On personnifie quelquefois le printemps : *O dieu des plaisirs, ô* PRINTEMPS, *je vous ai vu cette année dans toute votre gloire ; vous parcouriez en vainqueur les campagnes de la Grèce et vous détachiez de votre tête les fleurs qui devaient les embellir.* (Barthél.)

Là paraît, couronné d'une tresse de fleurs,
Le *Printemps* au front jeune, aux riantes couleurs.
DESAINTANGE.

La mère du *Printemps*, jeune, fraîche et vermeille,
Flore, dans sa riche corbeille,
Assortit un tribut de roses et de lis
Et le donne au Zéphyr pour l'offrir à son fils.
DEMOUSTIER.

— Température douce comme celle du printemps : *Certaines contrées jouissent d'un* PRINTEMPS *éternel.*

— Par anal. Premiers temps, jeunesse : *Le* PRINTEMPS *de la vie. Le* PRINTEMPS *du monde. Être encore dans son* PRINTEMPS. *Profitons du* PRINTEMPS *de nos jours.* (Acad.) *Que gagnerais-je à lésiner sur mon* PRINTEMPS *pour goûter les joies de la vie, quand personne ne voudra plus les partager avec moi?* (Chateaub.)

Je sais que vos appas, encor dans leur *printemps*,
Pourraient s'effaroucher de l'hiver de mes ans.
VOLTAIRE.

Pour une femme aimable, au *printemps* de son âge,
C'est un bail assez long que deux ans de veuvage.
ANDRIEUX.

Ainsi qu'un nuage qui passe,
Mon *printemps* s'est évanoui.
LAMARTINE.

Sa nièce est-elle encor jolie?
— Comment, encor ! Je crois qu'il a perdu l'esprit ;
Elle est dans son *printemps*, chaque jour l'embellit.
GRESSET.

— Poétiq. Année : *Elle avait, elle comptait à peine quinze* PRINTEMPS.

Par trente-six *printemps* sur sa tête amassés,
Ses modestes appas n'étaient point effacés.
VOLTAIRE.

Le troisième *printemps* allume ses amours
Et le quinzième hiver en termine le cours.
ROSSET.

A Gnide alors il était deux enfants
Simples, naïfs, d'une candeur si pure,
Qu'ils paraissaient, après quinze *printemps*,
Sortir encor des mains de la nature.
LÉONARD.

— Prov. *Une hirondelle ne fait point le printemps*, On ne peut tirer une conséquence générale d'un exemple, d'un fait isolé. ‖ *Jamais pluie de printemps ne passe pour un mauvais temps*, Les pluies de printemps sont toujours favorables aux récoltes.

— Antiq. rom. *Printemps sacré*, Vœu par lequel on consacrait aux dieux tout ce qui devait naître du 1er mars au 1er mai.

— Encycl. Astron. Le *printemps* commence à l'instant où le soleil arrive au point d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. En d'autres termes, il commence à l'instant où le soleil entre dans le signe du Bélier (20 mars) et finit à l'instant où il sort de celui des Gémeaux (21 juin). Cet intervalle de temps présente une durée moyenne de 92 jours 20 heures 59 minutes.

Lorsque le *printemps* commence, les jours sont égaux aux nuits (v. ÉQUINOXE). Ils augmentent progressivement jusqu'à la fin de la saison, en même temps que les nuits diminuent.

Pendant que nous avons le *printemps*, nos antipodes jouissent de l'automne.

— Antiq. rom. *Printemps sacré.* C'était un vœu par lequel les anciens peuples italiques consacraient aux dieux, dans les cas de danger public, tout ce qui devait prendre vie du 1er mars au 1er mai. Festus et Strabon nous apprennent que les enfants mêmes étaient compris dans ce vœu. Seulement, on ne les immolait point sur les autels ; ils étaient élevés jusqu'à l'âge de l'adolescence, puis envoyés au loin pour former des colonies. Les Picentins, les Samnites, les Lucaniens durent, dit-on, leur origine aux *printemps* sacrés des Sabins.

— Littér. et Mythol. Le *Printemps* est une divinité allégorique comme les autres saisons. Les poëtes l'ont personnifié, tantôt sous la forme d'une jeune nymphe, tantôt sous les traits d'un jeune homme frais et riant. « Les modernes ont mis dans les mains de la nymphe qui représente le *printemps* une riche guirlande, signe du renouvellement des plantes, et ont placé près d'elle un petit Amour qui essaye ses traits et annonce le dessein d'en faire usage. On pourrait donner au *Printemps* une tunique blanche ou verte, avec une draperie couleur de rose, et le placer au milieu des Jeux et des Plaisirs, qui voltigent autour de lui. » (Noël, *Dictionn. de la Fable.*) Sur une urne cinéraire, on a trouvé le *Printemps* figuré sous les traits d'un enfant montrant d'une main une abeille, parce que c'est la saison à laquelle les essaims commencent à se montrer dans la campagne, et de l'autre un paon, indiquant la variété des couleurs. Sur une autre urne cinéraire, qui représente les noces de Thétis et de Pélée, le *Printemps*, ayant les traits, l'air et l'attitude d'une jeune fille modeste, porte devant son sein des pois écossés, produit particulier à cette saison.

On trouve souvent, dans le style poétique, la personnification de cette gracieuse allégorie :

. . . La Terre, épouse du *Printemps*,
Toujours féconde et constamment aimée,
Etale les riches présents
Dont il a recouvert sa couche parfumée.
Il a paru sur un nuage d'or,
Précédé de l'Amour, suivi de l'Espérance,
Et, des bords africains s'élançant vers le Nord,
Par nos champs fortunés vient sourire à la France.
DE CHOISY.

Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*) décrit ainsi l'arrivée du *printemps* dans nos campagnes :

Sur un nuage de rosée
Doré des rayons du soleil,
Il parcourt nos guérets et presse le réveil
De la Nature reposée,
Qui, de mille feux embrasée,
Le sein couvert de fleurs, sort des bras du Sommeil.
. . . .
Une légère draperie,
Pareille à l'écharpe d'Iris,
Couvre le sein du dieu. Son aimable souris,
Qu'un tendre regard accompagne,
Ranime les vallons flétris
Et fait sourire la campagne.
A l'aspect des coteaux qu'il vient de rajeunir,
Le jeune amant de la Nature
Rougit, comme une vierge pure,
De modestie et de plaisir.
Son front est couronné de l'herbe des prairies,
Pour prouver que de la beauté
Le premier ornement est la simplicité.
L'Amour, qui, sans être invité,
Assiste à toutes les parties,
Voltige à ses côtés, et, tandis que les fleurs
Echappent de ses mains, le fripon les ramasse,
Puis en riant les entrelace
Sur la pointe des traits qu'il destine à nos cœurs.
La mère du *Printemps*, jeune, fraîche et vermeille,
Flore, dans sa riche corbeille,
Assortit un tribut de roses et de lis.
Et le donne au Zéphyr pour l'offrir à son fils.
Les Plaisirs enfantins, les jeunes Amourettes
Suivent en jouant du hautbois
Et chassent vers le nord l'Hiver au fond des bois
En lui jetant des violettes.

Puis le poëte nous fait assister au défilé du cortége, dans lequel nous voyons le dieu Pan environné de faunes et de sylvains ; Priape, escorté par les satyres, les dryades, les hamadryades, les oréades et les napées, qui s'empressent autour de Palès, la déesse des prairies.

Printemps (LE), poëme de Charles-Frédéric de Kleist (1750). La littérature anglaise, qui, au XVIIIe siècle, eut tant d'influence sur les écrivains allemands, décida aussi quelques-uns d'entre eux à adopter le genre descriptif. Pope et Thomson étaient connus en Allemagne quand Kleist fit paraître son *Printemps.* Ce poëme est le triomphe de la poésie descriptive. Les beautés de la nature y sont heureusement dépeintes. La composition est vraiment musicale ; le sentiment élégiaque de Klopstock pénètre le poëte de tous les côtés et lui donne une harmonie remarquable. Lessing prétendait que Kleist, s'il avait vécu, aurait donné toute une autre forme à son poëme. Il devait y introduire un plan, une action ; à la série de ses tableaux il aurait joint une suite de sentiments et de sensations. Schiller a du reste admirablement, et en peu de paroles, jugé le poëte. « Il y a chez Kleist, dit-il, lutte entre la réflexion et le sentiment ; l'une trouble l'autre. Sa fantaisie est active, mais plutôt changeante et inquiète que riche et créatrice. On trouve dans ses poésies des traits caractéristiques et vigoureux ; mais ils ne s'accordent pas pour former un tout harmonieux. Tant qu'il reste exclusivement lyrique et qu'il se contente de peindre des paysages (comme dans le *Printemps*), nous nous apercevons moins de ses défauts, parce que le sentiment du poëte même nous intéresse alors plus que les objets dont il parle. Mais lorsque Kleist entreprend de représenter l'homme et des actions humaines, ses défauts deviennent choquants, car, l'imagination se trouvant enfermée sous des limites déterminées, c'est du sujet même que doit naître l'effet poétique. Alors Kleist devient sec et froid ; c'est ce qui arrive à tous ceux qui, sans vocation intime, osent passer de la poésie purement rhythmique au domaine de la poésie créatrice. » Zucchi, poëte italien attaché au roi de Prusse, a donné du *Printemps*, en 1755, une traduction italienne. En 1766 parut de ce poëme une traduction française, en prose, de M. Huber, puis en 1781 celle de Bezeulin, à Berlin ; on en doit une traduction en vers français à M. Adrien de Sarrasin. On en a aussi essayé deux traductions latines : l'une est de Spalding (Berlin, 1783) ; l'autre, de Dietrich (Leipzig, 1787).

Printemps (LE), poëme de Wieland (1752). On y reconnaît la profonde impression que Klopstock a dû faire sur Wieland avec ses *Odes* ; à chaque instant on peut en constater les traces. L'ouvrage, en lui-même, ne mérite ni éloge ni blâme et n'a de valeur qu'au point de vue que nous venons de citer. C'est une des phases de la vie intellectuelle de Wieland et, à ce titre, l'œuvre est curieuse. La personne qui y figure sous le nom de Doris n'est autre que Sophie de Guttermann, plus tard Mme de La Roche, dont le poëte était éperdument épris.

Printemps d'un proscrit (LE), poëme descriptif de Michaud, en six chants (1803). L'opposition du calme des campagnes et des orages révolutionnaires forme le principal sujet de ce poëme, où règnent une foule de sentiments doux, de pensées délicates, d'observations fines et d'images gracieuses. Le style en est pur et souvent élégant ; mais le sujet, qui obligeait le poëte à toujours décrire, l'a quelquefois fait tomber dans la froideur et la monotonie. Dans ce poëme, on devine, à la douceur des plaintes de l'auteur, qu'il avait le « mal du pays, » et qu'il a ressenti ce qu'il exprime. « L'auteur chante la saison de son exil, le lieu de sa retraite, dit Feletz, les vertus de ses hôtes, la paix et la tranquillité dont le sage jouit dans les hameaux, comparées avec le tumulte et le fracas qui règnent toujours dans les villes et la misère et la terreur qui y régnaient alors. Il anime ses tableaux par des scènes touchantes, il les varie par d'ingénieux contrastes. Ainsi, après avoir peint à grands traits la nature fière et sévère, telle qu'elle existe sur les montagnes du Jura, les torrents, les cascades, les éclairs, les tempêtes, les rochers noircis par la foudre, l'auteur descend aux plus petits objets de la nature, et le tableau qu'il en présente est, en même temps, plein de grâce et de philosophie. » Parmi les morceaux les plus remarquables, on cite, outre la description du printemps en général, le passage où Michaud parle des fleurs et la *Fin d'une belle journée de printemps.* Bien que ce ne fût pas une œuvre du premier ordre, le *Printemps d'un proscrit* eut un grand retentissement et obtint un succès d'enthousiasme.

Printemps d'amour (LE), recueil d'idylles et de lieds, de Rückert (1844). C'est un des plus brillants recueils du poëte. Toutes ces pièces sont consacrées au printemps et à l'amour, car le titre (*Liebesfrühling*) peut se traduire indifféremment par *Printemps de l'amour*, *Amour du printemps* ou *Printemps et amour.* Le recueil est divisé en cinq livres, que l'auteur appelle cinq bouquets qui, à leur tour, se subdivisent en des myriades de fleurettes, composant pour Rückert la moisson d'une année de rêverie. C'est un débordement de strophes et de rimes tellement étonnant, qu'un spirituel critique d'outre-Rhin en a cherché l'explication dans un mystère de l'organisation de Rückert.

Dans ces pièces étincelantes de poésie, toute la nature est vivifiée ; ce sont les éléments, les saisons, les orages, les arbres, les fleurs, les ruisseaux, les rochers qui sont les personnages agissants des idylles : la *Fleur mourante*, le *Colloque des feux follets*, les *Saisons grecques*, l'*Arbre de la vie*, le *Roi du monde* sont, dans ce genre, des chefs-d'œuvre de grâce et de fantaisie. Parmi les lieds, romances, petits poëmes, nous citerons : la *Belle meunière*, la *Douce sépulture*, la *Mort d'Agnès*, le *But des désirs*, *Frédéric Barberousse*, *Maître Urian*, le *Village englouti.*

Printemps. Iconogr. Chez les anciens, la déesse Flore était la personnification du printemps. Les modernes ont souvent adopté cette figure pour représenter la saison des fleurs (v. FLORE) ; mais souvent aussi ils ont rajeuni, par des détails nouveaux, cette antique allégorie. Une statue de marbre sculptée par Magnier d'après un dessin de Le Brun, pour les jardins de Versailles, et qui a été gravée par G. Edelinck, représente le *Printemps* sous les traits d'une jeune fille portant un panier rempli de fleurs. Un terme de marbre blanc, sculpté par Arcis et Mazière, et qui est placé près du grand canal, dans les mêmes jardins, est remarquable par la beauté des guirlandes dont il est entouré. M. Vauthier-Galle a exposé au Salon de 1859 une statue du *Printemps*, représenté par une jeune fille qui s'avance avec grâce en semant des fleurs. M. Jouffroy, dans une statue de marbre exécutée pour la salle d'horticulture de l'ancienne Chambre des pairs, et qui a figuré au Salon de 1845, s'est montré fidèle à la tradition classique ; son *Printemps* est une Flore portant des fleurs et un oiseau ; M. Arthur Guillot, dans la *Revue indépendante*, a fait, à propos de cette statue, les réflexions suivantes : « Cette figure, d'un type élégant, mais d'une expression froide, semble n'avoir d'autre but que celui d'étaler complaisamment ses formes. Qu'est-ce que le printemps? N'est-ce pas le réveil de la nature entière? L'amour, alors, est partout, dans les bois, dans les airs, dans les fleurs. De mystérieuses émotions troublent le cœur des jeunes filles, une sorte d'ivresse s'empare des êtres animés... *Printemps* de l'Institut, il n'est pas bien certain que tu sois le *Printemps* de l'antique, mais tu ne ressembles guère à celui de la nature ! » Le *Printemps* de Pradier, auquel nous consacrons ci-après un article spécial, n'a rien du *Printemps* académique. C'est une jeune beauté frémissant sous les tièdes et voluptueuses caresses du zéphyr. Le *Printemps* de M. Loison, statue de marbre exécutée pour le comte de Morny et exposée au Salon de 1853, est une femme aux formes élégantes et juvéniles, jouant avec des fleurs et un papillon ; son expression est un peu mièvre et son sourire un peu fade. M. Mathurin Moreau a représenté le *Printemps* par un jeune garçon nouant une guirlande de fleurs des champs, dans une pose simple, dans une attitude vraie et recueillie (statue de bronze exposée au Salon de 1863) ; c'est une des rares personnifications masculines qui aient été faites de la saison des amours. D'autres statues du *Printemps* ont été exécutées par Francavilla (marbre décorant le pont de la Trinité, à Florence) ; P. Legros (hermès de marbre, dans le jardin des Tuileries ; jeune femme vêtue d'une tunique sans manches, et tenant de la main gauche une corbeille de fleurs) ; J.-R. Boitel (bronze, Salon de 1852) ; Gaston Guitton (étude de jeune fille, en bronze, exposée en 1861 sous ce titre : *Au printemps*) ; F. Truphème (statue de marbre exposée en 1873 et représentant une femme debout, la main gauche appuyée sur un tronc d'arbre autour duquel s'enroule la tige d'un rosier, la main droite tenant une rose) ; F. Protheau (statue de marbre exécutée pour le comte d'Aldin, Salon de 1863), etc. Des bustes du *Printemps* ont été sculptés par MM. Prouha (Exposition universelle de 1855) ; Ant. Bottinelli (marbre, Salon de 1859) ; Angelo Lanfranchi (Salon de 1864). Un bas-relief de bronze, par Ad. Freart, a figuré au Salon de 1867.

Sous ce titre : le *Retour du printemps*, une statue de marbre, par M. J.-E. Marcellin, a paru à l'Exposition universelle de 1855. M. Cabet a appelé le *Réveil du printemps* (Salon de 1868) la statue de marbre d'une belle jeune femme qui se détire nonchalamment les bras et qui, de ses deux mains levées au-dessus de sa tête, laisse tomber des roses ; elle est debout, les pieds posés sur le zodiaque, entre le signe du Taureau et celui de l'Écrevisse ; près d'elle, un oiseau fait son nid. Sans ces accessoires, il serait difficile de prendre cette femme langoureuse et somnolente pour une image de la saison où tout s'anime, où tout se meut, où tout palpite et tressaille. Mais il faut louer l'exécution pleine de morbidesse de cette figure de marbre, la sveltesse de ses formes et le jet élégant de la draperie qui couvre, sans les cacher, une partie de ses charmes. M. Steenackers a exposé une statue de marbre, intitulée le *Printemps des amours* (Salon de 1857) ; M. J.-L. Maillet, une statue de bronze argenté et doré, la *Primavera della vita*, le *Printemps de la vie* (Salon de 1863) ; M. G. Nast, la *Primavera* (Salon de 1869), une jeune fille accroupie et cueillant des fleurs, la tête couronnée de roses, la bouche souriante, les yeux levés langoureusement vers le ciel ; M. Mathurin Moreau, la *Primavera* (Salon de 1872), groupe en bronze, de petites proportions, représentant deux amoureux étroitement enlacés.

En peinture, le *Printemps* a été fort diversement symbolisé. Dejuine l'a figuré sous les traits de Flore balancée par le zéphyr et parsemant la terre de fleurs (lithographié par Aubry-Lecomte). Collet a mis en scène Flore et Zéphire couronnant de fleurs Cybèle (peinture de la voûte de la galerie d'Apollon, au Louvre). Carle Maratte, dans un tableau du palais Chigi, et Rosalba Carriera, dans un pastel qui appartient au musée de Dresde, se sont contentés, pour symboliser le printemps, d'une jeune fille parée des fleurs de cette

saison. L'Albane (à la galerie Borghèse) et Boucher (vente Patineau, 1857) ont montré des nymphes et des Amours prenant leurs ébats dans des paysages verdoyants et fleuris. Un tableau de Lancret, qui est au Louvre (nº 310), nous fait voir des bergers et des bergères réunis dans une prairie, sous des arbres peuplés d'oiseaux. Une estampe d'Abraham Bosse représente un élégant cavalier causant avec sa belle. J. Kœnig, dans un tableau du musée du Belvédère, a symbolisé le printemps par sept enfants nus jouant dans un jardin. Un tableau de Breughel le vieux, daté de 1560, et qui appartient au même musée, représente des enfants jouant sur la place d'une ville. Au Belvédère encore appartient un *Printemps* de L. van Valckenburg, daté de 1587, et où l'on voit un tournoi de chevaliers, dans une ville située aux bords d'une rivière. Des allégories de cette saison ont été gravées par Benoît Audran l'ancien, d'après Lanfranc; par Giuseppe Canale, d'après Dietrich; par Bernard Lépicié, d'après Rosalba Carriera; par Edm. Jeanrat (1710); par Pierre Verdeil, d'après un dessin de Morin; par Frédéric La Guillermie, d'après Hugues Merle (Salon de 1866). Des tableaux allégoriques ont été peints par Luca Giordano (au palais Strozzi, à Florence); Jouvenet (au grand Trianon); L. Matout (Salon de 1846); H. Lazerges (Salon de 1849); Jobbé-Duval (Salon de 1850); Schutzenberger (Salon de 1852); Foulongne (Exposition universelle de 1855); Bouguereau (Salon de 1857); Antoine Magaud (vers 1860); Schlesinger (Salon de 1867); R. Cazes (Salon de 1869); L. Bouvier (Salon de 1870), etc. La composition de ce dernier artiste a été justement remarquée : une jeune fille nue, assise entre les branches d'un pêcher en fleur, courbe au-dessus de sa tête l'extrémité de l'une de ces branches; son torse à la fois ferme et souple, ses bras gracieusement arrondis, ses jambes fines et nerveuses ont tout le charme et toute la séve de la jeunesse.

Une délicieuse composition de M. Cot, intitulée le *Printemps*, a figuré à l'Exposition de 1873. Dans un vert bocage, près d'une fontaine limpide qu'entourent des touffes d'iris violet, deux adolescents, Daphnis et Chloé, si l'on veut, se livrent au plaisir de l'escarpolette. Daphnis tient des deux mains les cordes nouées aux branches d'un vieux chêne et les fait osciller avec force; sa tête brune, au profil enjoué, se rapproche de la tête blonde de Chloé. Celle-ci, que le mouvement effraye et ravit à la fois, se presse contre son ami et se suspend à son cou de ses deux bras mignons; elle le regarde avec une tendre langueur et un tendre sourire et semble lui dire : « Va, je n'ai pas peur; j'ai confiance en toi! » Elle est vraiment charmante dans son naïf abandon. Sa tunique blanche, d'une étoffe légère et transparente, dessine les purs et fermes contours de son sein virginal, s'enroule autour de ses jambes et flotte sur ses pieds roses. Un doux rayon de soleil, venant du fond du tableau, glisse entre les deux visages, caresse les joues de Chloé et vient s'éparpiller sur ses genoux, donnant au fin tissu qui les voile l'apparence d'une étoffe tissée avec des fils d'argent. » Ce groupe offre un délicieux mélange de grâce antique et de tendresse moderne, a dit M. Marius Chaumelin (le *Bien public*); la couleur est agréable, le dessin élégant et souple. M. Cot a exprimé, avec infiniment de délicatesse et de goût, la candeur des premières amours, et cette fleur charmante de la puberté qu'un baiser fait éclore et qui exhale de si suaves parfums. » Ce joli tableau a été popularisé par la gravure et la photographie.

Sous ce titre, le *Printemps de* 1872, M. Feyen-Perrin a exposé au Salon de 1872 un tableau représentant une jeune fille du peuple se promenant mélancoliquement à travers une prairie émaillée de fleurs, où son pied heurte un éclat d'obus; les guerres, les révolutions passent, jonchant le sol de débris; la terre, engraissée par les cadavres, se ranime et refleurit à chaque printemps, toujours jeune et toujours belle.

Des compositions diverses, scènes de mœurs et scènes de fantaisie, ont été peintes sous le titre de *Printemps* ou de *Primavera* par MM. Knaus (gravé par Edouard Willmann), Schrodten (gravé par Hugo Bürkner), Hugues Merle (Salon de 1864), Otto Weber (Salon de 1870), Auguste Leloir (Salon de 1873), Ch. Pécrus (*Au printemps*, Salon de 1861), Isidore Patrois (le *Printemps de la vie*, scène russe, Salon de 1872), Marchal (gravé par Rajon), Neher (Exposition de Bruxelles), etc. Nous décrirons ci-après le beau paysage de Daubigny intitulé le *Printemps*. D'autres paysages, portant le même titre, ont été peints par J. van Goyen (gravé par W. Elliot); J.-B. Leprince; P.-Ch. Canot (gravé par J. Pillement); Lapierre (Salon de 1853); Corot (Exposition universelle de 1855); G. de Lafage (Exposition universelle de 1855); Paul Gourlier (Exposition universelle de 1855); Nazon (Salon de 1859); Léon Flahaut (Salon de 1865); Léon Michelez (Salon de 1867); Alexandre Defaux (Salon de 1869); M. de Groiseilliez (Salon de 1872); César de Cock (le *Printemps dans les bois*, Salon de 1872); L. Japy (Salon de 1873); Charles Beauverie (*Après-midi de printemps*, Salon de 1874); L. Japy (le *Printemps dans la montagne*, Salon de 1874); Emm. Damoye (Salon de 1874); Ch. de La Rochenoire (même Salon), etc. Des tableaux de fleurs, intitulés le *Printemps*, ont été exposés par J. Reignier (Salon de 1865); Chabal-Dussurgey (Salon de 1863); Jean Robie (Salon de 1867); Philippe Rousseau (Salon de 1872).

Printemps (LE) ou **Chloris caressée par Zéphire**, statue de marbre par Pradier (Salon de 1849). Relevant d'une main pudique l'ondoyante draperie d'où son beau corps va s'échapper comme d'un nuage et pressant de l'autre sur son sein les fleurs odorantes qui semblent y être écloses, Chloris penche doucement la tête en avant et soulève sa blanche épaule sous le premier souffle amoureux du printemps. « Il y a dans cette inclinaison de tête, a dit Louis Desnoyers (le *Siècle*), dans cette contraction de col et cet arrondissement d'épaules, qui étaient si voisins de la disgrâce, un mélange de frileux et de volupté que Pradier seul pouvait rendre avec autant d'esprit et de gracilité. Le corps appartient à cette nature mixte qu'affectionne cet artiste, lequel a tenté de fondre la femme moderne dans le type de la femme antique : buste svelte et bassin largement développé. La partie antérieure est bien mieux réussie que l'autre, les épaules exceptées, qui sont d'une délicatesse parfaite et surtout, comme nous l'avons dit, d'une expression charmante, qualité rare assurément dans des omoplates! Mais les autres parties, de ce côté, malgré la draperie qui les cache à moitié, ont une ampleur excessive qui manque de juste proportion avec le reste. Le sein et généralement toute la poitrine sont modelés avec plus de sobriété et ont, par conséquent, un naturel qui les fait palpiter à l'œil. Les bras, les cuisses, les jambes et les pieds n'offrent pas le même accusé de détails, mais les contours en sont délicieux. La *Chloris*, en un mot, est la digne sœur de cette gracieuse famille de déesses si femmes et de femmes si déesses, ravissante population, non-seulement de nos galeries et de nos musées, mais encore des boudoirs et des salons, dont Pradier a fait autant de petits Olympes. » Les accessoires de cette statue, fleurs et draperie, sont traités avec beaucoup de soin et relevés par de légères teintes roses et bleues, dans le goût de la statuaire polychrome des Grecs.

Printemps se lève (LE DOUX), barcarolle, paroles d'Aumassip, musique de Masini. Masini a été surnommé *le Bellini de la romance*. On trouve, dans ses petites compositions, la grâce élégiaque, le charme rêveur, la mélancolie pénétrante et la distinction du maestro palermitain. La barcarolle que nous transcrivons est une œuvre délicieuse; c'est comme un souffle des brises napolitaines, un murmure délicat, un bruissement d'eau sur les herbes marines.

1er COUPLET. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

A l'horizon de brume,
Le Vésuve qui fume
Promet Naple aujourd'hui. (*bis*)
Dans cette ville heureuse,
La vie est gracieuse
Comme un jardin fleuri. (*ter*)
Vogue, vogue, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Quand la nuit tend ses voiles,
Sous ce beau ciel d'étoiles,
Le gai Napolitain (*bis*)
Chante la sérénade;
Puis, sous la colonnade,
S'endort priant un saint. (*ter*)
Vogue, vogue, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Des femmes peu cruelles,
Des fleurs toujours nouvelles,
Des bains chers aux amours, (*bis*)
Des concerts, des prières,
Un ciel pur, des cratères,
Voici Naples le jour! (*ter*)
Vogue, vogue, etc.

PRINTZ (Wolfgang-Gaspard), compositeur et musicographe allemand, né à Waldthurm (Palatinat) en 1641, mort à Sorau (Prusse) en 1717. Il apprit à jouer de divers instruments et à composer de la musique, puis alla suivre les cours de l'université d'Altdorf, étudia la théologie, s'attacha ensuite à propager le luthéranisme dans le Palatinat, fut mis en prison et s'engagea, pour recouvrer la liberté, à renoncer à la prédication. Après avoir fait pendant quelque temps partie de la chapelle de l'électeur palatin, Printz suivit en Allemagne et en Italie un voyageur qui le laissa à Mantoue, et revint en mendiant dans son pays. Il devint ensuite chantre à Sorau (1665), puis directeur de la chapelle du comte de Promnitz (1682). On lui doit un grand nombre de morceaux de musique de divers genres, avec orchestre, et des ouvrages didactiques et historiques estimés, notamment : *Compendium musicæ signatoriæ et modulatoriæ vocalis* (Dresde, 1668, in-8º); *Phrynis Mitylenæus* (Quedlimbourg, 1676-1677, in-4º), livre dans lequel il expose les fautes des compositeurs ignorants; *Exercitationes musicæ de concordantiis, etc.* (Francfort, 1687-1689, in-4º); *Description historique du chant et de la musique* (Dresde, 1690, in-4º).

PRINTZIE s. f. (prain-tzî — de *Printz*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PRINZ (Charles-Dieudonné), médecin et vétérinaire allemand, né à Dresde en 1795, mort dans la même ville en 1848. Il faisait ses études à l'Académie médico-chirurgicale de Dresde, lorsqu'il devint, en 1813, chirurgien à l'hôpital de Torgau, puis suivit en France l'armée saxonne. De retour dans son pays, il continua ses études interrompues, apprit en même temps l'art vétérinaire, fit, en 1821, des voyages scientifiques en Allemagne, dans les Etats scandinaves, dans les Iles Britanniques, passa, en 1822, en France, où il suivit les cours de l'Ecole d'Alfort, et s'y fit recevoir médecin vétérinaire. Après son retour en Saxe, Prinz devint professeur de thérapeutique à l'Ecole vétérinaire de Dresde et inspecteur des haras et des bergeries du roi. En 1845, il devint membre d'une commission internationale chargée d'aller étudier dans la Grande Russie les épizooties régnantes. Prinz s'est beaucoup occupé d'anatomie comparée et a essayé d'appliquer à l'art vétérinaire l'homœopathie. Nous citerons, parmi ses écrits : les *Fractures des os chez les chevaux* (Tubingue, 1824); *De paralysi in animalibus domesticis observata* (Leipzig, 1826); *Pathologie et thérapeutique générale des animaux domestiques* (Dresde, 1830, 4 vol.); *Esquisses d'une ophthalmologie comparée* (Dresde, 1832); la *Rage des chiens regardée comme épidémique* (Leipzig, 1832); la *Reproduction du vaccin* (Dresde, 1839); *Sur l'hoplométrie* (Dresde, 1843); *Sur la taurescence des vaches* (Dresde, 1843), etc.

PRIOBIE s. m. (pri-o-bî — du gr. *prió*, je scie; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des ptiniores, dont l'espèce type habite l'Europe.

PRIOCALLE s. m. (pri-o-ka-le — du gr. *priôn*, scie; *kallos*, beauté). Ornith. Division du genre pétrel.

PRIOCCA, bourg du royaume d'Italie, province de Coni, district d'Alba, mandement de Govone; 2,106 hab.

PRIOCCA (le chevalier Clément-Damiano DE), homme d'Etat piémontais, né à Turin en 1749, mort dans la même ville en 1813. Il se fit recevoir avocat à Turin, puis devint successivement référendaire au conseil d'Etat, sénateur, ministre plénipotentiaire à Rome, et se signala comme un zélé défenseur des intérêts de la royauté. Après l'armistice de Cherasco, Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont, appela au ministère le chevalier de Priocca, qui s'efforça de comprimer les séditions éclatant de tous côtés. Mais, sur ces entrefaites, le Directoire déclara de nouveau la guerre à Charles-Emmanuel; une armée française s'empara de Turin, le roi dut prendre la fuite, et Priocca publia au nom de son maître, le 7 décembre 1798, une déclaration dans laquelle il accusait le Directoire d'avoir fait une guerre déloyale et le rendait responsable des malheurs qui frappaient les Piémontais. Peu après cette déclaration, le roi, obsédé par les ennemis de Priocca, lui donna l'ordre d'aller se constituer prisonnier dans la citadelle de Turin, d'y rester comme otage de la parole qu'il avait donnée de renoncer à la couronne, puis signa son abdication. Après avoir été transféré à Grenoble et à Dijon, Priocca recouvra la liberté, passa en Espagne, alla rejoindre ensuite Charles-Emmanuel en Toscane, habita Pise après la bataille de Marengo et retourna vers 1810 à Turin.

PRIOCÈRE adj. (pri-o-sè-re — du gr. *priôn*, scie; *keras*, corne). Entom. Qui a des antennes en forme de scie.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, caractérisée par des antennes en forme de scie. Syn. de SERRICORNES.

PRIOCÉRIDE adj. (pri-o-sé-ri-de — rad. *priocère*). Entom. Qui a les antennes en forme de scie.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, caractérisé surtout par des antennes en forme de scie ou feuilletées, et ayant pour type le genre lucane.

PRIODON s. m. (pri-o-don — du gr. *priôn*, scie; *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères édentés, formé aux dépens des tatous. ‖ On dit aussi PRIODONTE.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des teuthies, dont l'espèce type est originaire de Timor.

PRIOFIN s. m. (pri-o-fain). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pétrels.

PRIOLAUS, frère de Lycus et chef de l'armée des Mariandyniens. Il fut tué par Hercule.

PRIOLO (Benjamin), historien français, né à Saint-Jean-d'Angely (Saintonge) en 1602, mort à Lyon en 1667. Il descendait d'un doge de Venise. Son père, qui avait embrassé le protestantisme, avait dépensé presque tout ce qu'il possédait pendant les guerres de religion. Resté orphelin à quatorze ans, Benjamin se livra avec ardeur à son goût pour l'étude, se rendit successivement, dans ce but, à Montauban, à Leyde, où il eut pour maîtres Heinsius et Vossius, à Paris, où il suivit les cours de Grotius; à Padoue, il gagna la confiance du duc de Rohan alors au service de Venise, fut chargé par lui de diverses négociations en Espagne et combattit brillamment à ses côtés en maintes circonstances. Après la mort de ce prince (1638), Priolo se retira à la campagne, près de Genève, y passa dix années, puis devint secrétaire du duc de Longueville, qu'il accompagna au congrès de Munster. L'année suivante, ayant assisté à Lyon à des controverses entre catholiques et protestants, il abjura le protestantisme, se rendit à Paris et reçut du prince de Longueville une pension de 1,200 livres.

PRIOLOME s. m. (pri-o-lo-me — du gr. *priôn*, scie; *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des colydiens, dont l'espèce type habite Madagascar.

PRION s. m. (pri-on — du gr. *priôn*, scie). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des pétrels.

— **Encycl.** Les *prions* ont beaucoup d'affinité avec les pétrels; mais ils s'en distinguent par leur bec très-élargi à la base; les mandibules garnies intérieurement sur leurs bords de lames verticales, pointues, très-fines, comme chez les canards; la supérieure un peu déjetée en dehors, offrant en dedans un rebord saillant, terminée par une pointe crochue, mais faible; les narines petites, à deux ouvertures séparées par une cloison dans le même tube. Leurs mœurs et leurs habitudes

sont, du reste, celles des pétrels. Le *prion bleu* ou *à bandes*, espèce type, a 0m,30 de longueur totale; il est d'un bleu cendré ou grisâtre en dessus, blanc en dessous, avec une bande noire en travers des ailes. Il habite les mers antarctiques, notamment l'archipel de Schouten.

PRIONACHNÉ s. m. (pri-o-na-kné — du gr. *priôn*, scie; *achnê*, duvet). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des rottbœlliées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PRIONAPTÈRE s. m. (pri-o-na-ptè-re — du gr. *priôn*, scie, et de *aptère*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PRIONE s. m. (pri-o-ne — du gr. *priôn*, scie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, type de la tribu des prioniens, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et surtout l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Les *priones* sont caractérisés par des antennes longues, sétacées, insérées sur l'échancrure des yeux; quatre antennules; la lèvre supérieure rudimentaire ou nulle; les mandibules avancées; les yeux réniformes; le corselet aplati, tranchant, denté ou épineux sur les côtés; quatre articles à tous les tarses. Ce sont, en général, des insectes de très-grande taille; les femelles sont plus grosses que les mâles. Les *priones* ne sortent que le soir ou dans la nuit; leur vol est lourd et le moindre choc les abat. Les larves vivent dans les trous des arbres ou dans les amas de tan qui se trouvent à leur pied. Le *prione tanneur* se rencontre quelquefois aux environs de Paris. Le *prione cervicorne* habite l'Amérique; on assure que sa larve est mangée avec plaisir par les habitants du pays.

PRIONESTHE s. m. (pri-o-nè-ste — du gr. *priôn*, scie; *esthês*, habit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des eupodes, tribu des sagrides, dont l'espèce type habite l'Australie.

PRIONICHILE s. m. (pri-o-ni-ki-le — du gr. *priôn*, scie; *cheilos*, lèvre). Ornith. Syn. de PARDOLOTE.

PRIONIE s. f. (pri-o-nî — du gr. *priôn*, scie). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PRIONIEN, IENNE adj. (pri-o-ni-ain, i-è-ne — rad. *prione*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au prione.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, ayant pour type le genre prione.

PRIONITE s. m. (pri-o-ni-te — du gr. *priôn*, scie). Ornith. Syn. de MOMOT.

— s. f. Bot. Syn. de CRITAME.

PRIONITIDÉ, ÉE (pri-o-ni-ti-dé — de *prionite*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Syn. de PRIONOTE. ‖ On dit aussi PRIONITIDINÉ.

PRIONITURE s. m. (pri-o-ni-tu-re — de *prionite*, et du gr. *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perroquets.

PRIONOCALE s. m. (pri-o-no-ka-le — du gr. *priôn*, scie; *kalos*, beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type vit au Mexique.

PRIONOCÈRE s. m. (pri-o-no-sè-re — du gr. *priôn*, scie; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides, comprenant quatre espèces qui habitent Java.

PRIONOCHILE s. m. (pri-o-no-ki-le — du gr. *priôn*, scie; *cheilos*, lèvre). Entom. Syn. de PRIOTÈLE.

PRIONODÈRE s. m. (pri-o-no-dè-re — du gr. *priôn*, scie; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, dont l'espèce type habite la Guyane.

PRIONODERME s. m. (pri-o-no-dèr-me — du gr. *priôn*, scie; *derma*, peau). Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des linguatules, dont l'espèce type est parasite du silure glanis.

PRIONODON s. m. (pri-o-no-don — du gr. *priôn*, scie; *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, du groupe des genettes ou des civettes.

PRIONOMÈRE s. m. (pri-o-no-mè-re — du gr. *priôn*, scie; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique.

PRIONOPE s. m. (pri-o-no-pe — du gr. *priôn*, scie; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PRIONOPHORE s. m. (pri-o-no-fo-re — du gr. *priôn*, scie; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont l'espèce type habite la Guyane.

PRIONOPLE s. m. (pri-o-no-ple — du gr. *priôn*, scie; *oplon*, arme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

PRIONOPTE s. m. (pri-o-no-pte). Ichthyol. Syn. de PRIONOTE.

PRIONOPTÉRIS s. f. (pri-o-no-pté-riss — du gr. *priôn*, scie; *ptêris*, fougère). Bot. Syn. de SPHÉROPTÉRIS, genre de fougères.

PRIONORAMPHE adj. (pri-o-no-ran-fe — du gr. *priôn*, scie; *rhamphos*, bec). Ornith. Qui a le bec dentelé.

PRIONOTE adj. (pri-o-no-te). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au prionite.

— s. m. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le genre prionite, et syn. de MOMOTIDÉES ou MOMOTINÉES.

PRIONOTE s. m. (pri-o-no-te — du gr. *priôn*, scie; *nôtos*, dos). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des joues cuirassées, formé aux dépens des trigles et comprenant quatre espèces qui vivent sur les côtes orientales de l'Amérique.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type vit au Brésil.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, tribu des épacrées, dont l'espèce type croît à l'île de Diémen.

— **Encycl.** Les *prionotes* ressemblent beaucoup aux trigles et leur étaient autrefois réunis. On les en distingue surtout par les dents en velours qui forment une bande sur chacun de leurs palatins. Leur dos présente, en outre, l'aspect d'une sorte de scie, d'où leur nom générique. Ces poissons vivent dans l'océan Atlantique et fréquentent surtout les côtes du nouveau monde. Le *prionote strié* ou *volant* a la tête couverte d'écailles; les nageoires pectorales larges, à trois rayons articulés et non réunis par une membrane. On cite encore le *prionote de la Caroline*, le *prionote ponctué* et le *prionote chausse-trape*. Les mœurs de ces poissons ressemblent à celles des trigles; elles rappellent beaucoup aussi les habitudes des dactyloptères et des exocets.

PRIONOTHÈQUE s. f. (pri-o-no-tè-ke — du gr. *priôn*, scie; *thèkê*, étui). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, formé aux dépens des pimélies, et dont l'espèce type habite l'Egypte.

PRIONURE s. m. (pri-o-nu-re — du gr. *priôn*, scie; *oura*, queue). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des teuthies, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

— Arachn. Division des ANDROCTONES, genre d'arachnides.

PRIONYQUE s. m. (pri-o-ni-ke — du gr. *priôn*, scie; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des cistélites, comprenant trois espèces, dont deux habitent l'Europe centrale.

PRIOPE s. m. (pri-o-pe — du gr. *priôn*, scie; *pous*, pied). Entom. Syn. d'IPHIE, genre d'insectes.

PRIOR (Matthieu), poëte et diplomate anglais, né à Wimborne (Dorsetshire) en 1664, mort à Wimpole, comté de Cambridge, en 1721. Il était fils d'un menuisier fort pauvre et parvint à s'élever, non sans peine, jusqu'au rang d'ambassadeur d'Angleterre près la cour de France. Un vicaire de sa ville natale le prit d'abord en affection tout enfant et se plut à lui donner gratuitement quelque instruction. L'enfant, d'un esprit très-ouvert, fit de rapides progrès sous ce maître bienveillant. Il apprit ainsi le latin; mais, obligé de gagner sa vie dans quelque métier inférieur, à cause de la pauvreté de son père chargé d'enfants, il était garçon cabaretier à Londres, lorsqu'il fut remarqué par un des habitués de la taverne, le comte de Dorset. Grâce à cette protection, il put aller, en 1682, continuer ses études à l'université de Cambridge, où il se lia avec Charles Montague, plus tard comte d'Halifax. Ce fut en collaboration avec ce dernier qu'il écrivit, sous ce titre : le *Rat des champs et le rat de ville* (1687), une spirituelle parodie du poëme politique de Dryden intitulé la *Biche et la Panthère*. Après la révolution de 1688, le comte de Dorset introduisit son protégé à la cour et lui fit obtenir la place de secrétaire de l'ambassade qui fut envoyée, en 1690, au congrès de La Haye. Créé à son retour gentilhomme de la chambre, il reprit, en 1697, son poste de secrétaire auprès du plénipotentiaire anglais qui signa le traité de Ryswick, fut attaché, l'année suivante, à l'ambassade de Paris et, à son retour en Angleterre, devint successivement sous-secrétaire d'Etat et commissaire du commerce. Elu, en 1701, membre du Parlement, il s'attacha aux tories et, lorsque ceux-ci furent revenus au pouvoir en juillet 1711, il fut envoyé à Paris avec une mission secrète dont le but était la conclusion de la paix. Ce fut l'habileté qu'il déploya en cette occasion qui amena, un an plus tard, la conclusion du traité d'Utrecht. Il suivit à Paris, à cette époque, lord Bolingbroke, après le départ duquel il remplit les fonctions d'ambassadeur près la cour de France jusqu'au mois d'août 1714, où le parti des whigs, qui venait de renverser celui des tories, exigea son rappel. A peine de retour, il fut emprisonné sous l'accusation du crime de haute trahison, pour la part qu'il avait prise à la paix d'Utrecht. Quoiqu'il eût été excepté du décret d'amnistie rendu en 1717, il recouvra sa liberté bientôt après et vécut ensuite dans la retraite jusqu'à sa mort. Comme poëte, Prior eut de son vivant une grande réputation, qui a beaucoup baissé depuis, car c'est à peine si aujourd'hui ses œuvres sont connues autrement que par leur titre. Toutes, cependant, ne méritent pas un pareil oubli. Elles furent publiées, pour la première fois, en 1733 et traduites en français par l'abbé Yart. Elles ont été rééditées de nos jours par Mitford (Londres, 1835, 2 vol.) et par Gilfillan (Edimbourg, 1858). En tête se place son poëme intitulé : *Salomon* ou la *Vanité du monde*, sorte de paraphrase épique des *Proverbes* et de l'*Ecclésiaste*. *Alma* ou les *Progrès de l'âme*, poëme didactique, est peu remarquable au point de vue de l'esprit philosophique ou de l'imagination, mais est écrit dans un style d'une correction classique. Citons encore *Henry et Emma*, poëme que Johnson appelait justement « un dialogue ennuyeux et stupide; » des *Contes* assez spirituels, mais où règne une grande licence; des *Odes*, des *Epigrammes*, etc.

PRIORAT s. m. (pri-o-ra — du lat. *prior*, prieur). Fonctions de prieur; exercice de ces fonctions.

PRIORATO (Galeazzo GUALDO-), tacticien et diplomate italien. V. GUALDO-PRIORATO.

PRIORI (À), loc. adv. (a-pri-o-ri — mots lat. qui signif. *de ce qui est avant*). Log. Par un principe antérieur, par une hypothèse admise comme un fait évident : *Démontrer, prouver une chose* À PRIORI. ‖ D'avance, antérieurement à toute expérience, toute observation directe : *On ne peut connaître* À PRIORI *tous les résultats d'une bataille Nous ne savons rien de positif* À PRIORI, *mais des éléments* À PRIORI *entrent dans tout ce que nous savons.* (Ch. de Rémusat.)

— s. m. Raisonnement *à priori* : *Des* À PRIORI *hasardés.*

— **Encycl.** V. À PRIORI.

PRIORISSAL, ALE adj. (pri-o-ri-sal, a-le — du lat. *prior*, prieur). Qui a rapport à la dignité de prieur : *Fonctions* PRIORISSALES. ‖ Vieux mot.

PRIORISTE s. m. (pri-o-ri-ste). Philos. Partisan de la méthode *à priori*. ‖ On dit plus ordinairement À PRIORISTE.

PRIORITÉ s. f. (pri-o-ri-té — du lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté en ordre de temps ou de rang : PRIORITÉ *de date.* PRIORITÉ *d'hypothèque.*

— Droit de parler le premier : *Avoir la* PRIORITÉ. *Réclamer la* PRIORITÉ.

PRIOSCÈLE s. m. (pri-oss-sè-le — du gr. *priôn*, scie; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type habite Sierra-Leone.

PRIOSCÉLIDE s. m. (pri-oss-sé-li-de — de *prioscèle*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, très-voisin des prioscèles, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

PRIOTÈLE s. m. (pri-o-tè-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavicornes, tribu des érotyliens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique centrale.

PRIPET ou **PRIPIAT**, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Volhynie, district de Vladimir, près de Noudiji, coule au N.-E., puis à l'E., trace une petite partie de la limite entre le gouvernement de Grodno et celui de Minsk, coule dans le S. de ce dernier, à travers les immenses marais de Pinsk, qu'on appelle aussi quelquefois marais du Pripet, et, en passant à Pinsk et à Mozir, prend, près de cette dernière ville, une nouvelle direction vers le S.-E., entre dans le gouvernement de Kiev et se jette dans le Dniéper par la rive droite, après un cours de 650 kilom. Elle est navigable depuis Pinsk jusqu'au Dniéper; presque tous les bois de construction dont on fait usage à Kherson et autres ports voisins viennent par le Pripet. Ses principaux affluents sont : à droite, la Vijovka, la Touriia, le Stokhod, le Styr, le Gosin, l'Oubort, la Sclovetchna et l'Ouj, et, à gauche, la Pina, l'Iaselda, le Lan, le Morotsch et le Plitch.

PRIRIT s. m. (pri-ri — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Afrique.

PRIS, PRISE (pri, pri-ze) part. passé du v. Prendre. Capturé, dont on s'est rendu maître : *Ville* PRISE *d'assaut. Animal* PRIS *au piége. Poissons* PRIS *au filet.* PRIS *jeune, l'agouti s'apprivoise aisément.* (Buff.) *Nos habitudes sont* PRISES *de si bonne heure, qu'on les appelle naturelles, innées.* (Dider.) *Jérusalem a été* PRISE *et saccagée dix-sept fois.* (Chateaub.)

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut *pris* par un pêcheur au bord d'une rivière.
LA FONTAINE.

Il faut que les méchants, dupes de leurs manéges,
Se trouvent à la fin *pris* dans leurs propres piéges.
C. D'HARLEVILLE.

— Avalé :

Assez souvent d'un vin bien *pris* et mal cuvé
Je vous ai vu le chef plus lourd qu'à l'ordinaire.
REGNARD.

— Absorbé entièrement, employé, occupé : *Tout notre temps est* PRIS *par les besognes de notre destinée mortelle.* (J. Simon.)

— Décidé, résolu : *Les Chambres ne devraient intervenir que pour homologuer les décisions* PRISES *par les communes.* (Proudh.)

— Considéré, interprété : *La sécheresse de l'âme est* PRISE *quelquefois pour de la vertu.* (La Rochef.-Doud.)

— Surpris : *Nous fûmes* PRIS *par la nuit à l'entrée du bois.*

— Capté, séduit, trompé : *Tout le monde y fut* PRIS. *Quand le cœur d'une fille est* PRIS, *son amant n'a plus rien à lui demander.* (B. de St-P.) *Il joua si bien son rôle, que nous y fûmes tous* PRIS. (G. Sand.)

J'y fus *pris* : j'asservis au vain désir de plaire
La mâle liberté qui fait mon caractère.
VOLTAIRE.

— Fixé, déterminé : *L'heure* PRISE *ne conviendra pas à tout le monde.*

— Coagulé, glacé : *De la gelée rapidement* PRISE. *Un lac* PRIS *dans toute son étendue.*

— *Pris de*, Emprunté à : *Un passage* PRIS DES *livres saints.*

— *Etre pris de vin*, Etre en état d'ivresse : *Quelquefois les convives,* PRIS DE VIN, *se querellaient jusqu'à en venir aux coups.* (Aug. Thierry.)

— *Pris ensemble*, Considérés ensemble, tous à la fois : *Les enfants, aimables en particulier, sont,* PRIS ENSEMBLE, *de véritables démons.*

— *Parti pris*, Décision arrêtée d'avance, dessein formé : *C'est un* PARTI PRIS *de ne pas répondre. Je n'ai pas de* PARTI PRIS, *je juge avec ma conscience.*

— *Etre bien pris dans sa taille, Avoir la taille bien prise, Etre bien pris*, Etre bien fait, bien proportionné : *Furstenberg était un homme de taille médiocre, grosset, mais* BIEN PRIS, *avec la plus belle physionomie du monde.* (St-Simon.) *Quoique leste et* BIEN PRIS DANS MA TAILLE, *je ne puis apprendre à danser un menuet.* (J.-J. Rouss.)

— *Etre pris comme dans un blé*, Etre attrapé sans pouvoir se sauver.

— *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* Se dit pour marquer une grande promptitude d'exécution.

— *C'est autant de pris sur l'ennemi*, C'est autant de gagné.

— Prov. *A parti pris, point de conseil*, Quand une chose est arrêtée, résolue, les conseils sont inutiles.

— Jeux. *Etre pris.* Se dit, au lansquenet, d'un joueur dont la carte a été faite. ‖ *Premier pris*, Coupeur dont la carte est amenée la première, au lansquenet, et Fig. Homme embarrassé, penaud :

Le voici; ses malheurs sur son front sont écrits,
Il a tout le visage et l'air d'un *premier pris.*
REGNARD.

— Manége. *Pris des épaules*, Se dit d'un cheval dont les membres antérieurs ont des mouvements pénibles, embarrassés.

— Art vétér. *Pris de chaleur*, Se dit d'un cheval atteint de congestion pulmonaire.

— Techn. Se dit de tout point ou petit carreau de la mise en carte qui ne doit pas être sauté : *Dans le lisage de chaque coup, on choisit de la main droite, pour les placer dans la main gauche, toutes les cordes qui correspondent aux points* PRIS, *et l'on abandonne toutes celles qui correspondent aux points sautés.* (Falcot.)

— Empêtré, retenu : *Un navire* PRIS *dans les glaces. Avoir la main* PRISE *dans un engrenage.*

PRISABLE adj. (pri-za-ble — rad. *priser*). Digne d'être prisé, estimable. ‖ Vieux mot.

PRISCIEN ou **PRISCIANUS** (Théodore), médecin grec qui vivait au IVe siècle de notre ère. Il était attaché à la cour de Constantinople. Priscien appartenait à l'école empirique, ce qui ne l'empêchait pas d'adopter, dans différents cas, les doctrines des autres écoles. On lui doit des ouvrages sur la diète, sur les maladies des femmes, qui ont été publiés sous le titre de *Rerum medicarum libri IV* (Strasbourg, 1532).

PRISCIEN, en latin **Priscianus**, grammairien latin, né à Césarée, qui vivait au Ve siècle de notre ère. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était élève du rhéteur Théoctiste, qu'il professa avec une grande distinction la grammaire à Constantinople, où il eut un grand nombre de disciples, et qu'il avait embrassé le christianisme. Son principal ouvrage est un traité de grammaire en dix-sept livres, *Commentariorum grammaticorum libri XVII*, qui a servi de base à l'enseignement du latin jusqu'au XVe siècle. Cette grammaire, la plus complète et la mieux faite que l'antiquité nous ait laissée, a été publiée pour la première fois à Venise (1470, in-fol.) et très-souvent rééditée. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *De accentibus liber; De octo partibus orationis lib. XVI; Partitiones ver-*

suum duodecim Æneidos principatuum, commentaire grammatical; *De declinatione nominum liber; De versibus comicis; De præexercitamentis rhetoricæ ex Hermogene liber; De figuris et nominibus numerorum et de mensuris et ponderibus*, etc. Ces divers écrits ont été publiés par Lindemann (Leyde, 1817, in-8°), par Krehl dans les *Œuvres de Priscien* (Leipzig, 1819-1820, 2 vol. in-8°), etc.

PRISCILLIANISME s. m. (priss-si-li-a-nisme). Hist. relig. Doctrine de Priscillien, évêque d'Avila.

— **Encycl.** Cette secte fut fondée en Espagne, pendant le IVe siècle, par le mystique Priscillien. Elle porte dans toutes ses doctrines les signes évidents de son origine manichéenne, comme, plus tard, la secte des pauliciens (v. ce mot). Le *priscillianisme* est le manichéisme modifié par l'influence du génie des peuples occidentaux, c'est-à-dire revêtu d'une forte teinte de panthéisme. Ce qui rend cette secte intéressante, ce sont les persécutions qu'elle eut à subir. Son chef, Priscillien, fut mis à mort en 385, premier exemple d'un hérétique qui paya ses opinions de sa vie dans l'Eglise chrétienne. Ce ne devait malheureusement pas être le seul! Le *priscillianisme* fut condamné par plusieurs conciles d'Espagne, notamment en 400 par celui de Tolède; mais il vécut encore jusqu'à la fin du VIe siècle.

PRISCILLIANISTE s. m. (priss-si-li-a-niste). Hist. relig. Partisan du priscillianisme.

— Adjectiv. Qui appartient au priscillianisme : *L'hérésie* PRISCILLIANISTE.

PRISCILLIEN, hérésiarque espagnol, né près de Cordoue, mort à Trèves en 385. Il appartenait à une famille riche et noble, et joignait beaucoup de savoir à une grande éloquence, à une rare austérité de mœurs. Initié aux doctrines des gnostiques et des manichéens par le rhéteur Elpidius et par une dame espagnole, nommée Agapé, il employa, pour répandre en Espagne les idées religieuses qu'il avait adoptées, son crédit, ses richesses, l'ascendant que lui donnait sa réputation de sainteté, et il se fit un grand nombre de partisans, surtout parmi les femmes, auxquelles il permettait l'enseignement religieux. Priscillien regardait l'âme humaine comme une émanation consubstantielle de la divinité, et les trois personnes de la Trinité comme trois acceptions différentes d'un même être. D'après lui, le démon n'avait point été créé; principe du mal, il était sorti du chaos et des ténèbres; Jésus-Christ n'avait point pris la nature humaine; il était né et n'avait souffert qu'en apparence. Il soutenait encore que la chair des animaux est immonde, condamnait le mariage, etc. Idace, évêque de Merida, et Hygin, évêque de Cordoue, dénoncèrent les doctrines de Priscillien, qui furent condamnées par le concile de Saragosse (381). Priscillien, Elpidius et deux évêques, Instantius et Salvianno, y furent cités, mais ne comparurent point. Au lieu d'intimider les hérétiques, cette condamnation les irrita et les rendit encore plus hardis. Sacré évêque d'Avila par deux prélats qui partageaient ses idées, Priscillien partit pour Rome afin d'obtenir une audience du pape Damase, ne fut point reçu par lui et s'adressa alors à l'empereur Gratien afin de faire casser un décret, rendu sur la demande d'Ithace, évêque de Silves, et qui chassait les priscillianistes de leurs églises. Il réussit dans cette dernière démarche et revint en Espagne, où sa secte prit un accroissement encore plus considérable. Après la mort de l'empereur Gratien, l'évêque Ithace s'empressa de s'adresser à Maxime et de faire appel de nouveau au bras séculier. Un nouveau concile réuni à Bordeaux en 384 se prononça dans le même sens que celui de Saragosse. Peu après, Priscillien et six de ses principaux disciples furent traînés à Trèves, où résidait l'empereur Maxime, et, sur les instances des évêques d'Espagne, livrés à la torture, puis exécutés. C'était la première fois que l'Eglise, à peine échappée aux persécutions, versait à son tour juridiquement le sang des hérétiques.

Dans cette occasion, saint Ambroise et saint Martin prirent la défense de l'humanité outragée et refusèrent de communier avec les évêques qui avaient demandé le sang des priscillianistes. Baronius, annaliste de l'Eglise, estime que cette tolérance des saints ne fut pas exempte de péché. La persécution n'éteignit pas cette hérésie, qui persista pendant deux siècles encore et qui fut l'occasion de nombreux conciles.

PRISCINIACUM, nom latin de BRIGNAIS.

PRISCUS, historien grec, né, croit-on, à Panium, petite ville de Thrace, car un commentateur l'appelle Thrax et un autre Panitès, mort vers 471 de notre ère. Il fit partie d'une ambassade que l'empereur Théodose le Jeune envoya à Attila en 449. Un peu plus tard, il fut envoyé en Arabie et en Thébaïde, obtint une dignité importante à la cour impériale et fut, à la fin de sa vie, chargé d'une mission à Rome. C'était, à ce qu'on croit, un païen. Il laissa une *Histoire de l'empire byzantin et d'Attila*, en huit livres. L'ouvrage lui-même est perdu; mais Jornandès, Evagrius, Théophane et Suidas nous en ont conservé de nombreux fragments, et la partie la plus importante de son récit est reproduite tout entière dans la collection des *Ambassades romaines*, composée par ordre de l'empereur byzantin Constantin Porphyrogénète, au Xe siècle. C'est un écrivain qui n'est pas sans mérite, et Niebuhr n'hésite pas à voir en lui le meilleur historien des siècles de la décadence; Gibbon lui donne de grands éloges et M. Amédée Thierry retrouve en lui plus d'une qualité des grands historiens grecs. Son récit de l'ambassade envoyée à Attila, traduit en tout ou en partie par M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. III) et par Amédée Thierry (*Histoire d'Attila*, t. Ier), joint à un intérêt romanesque un immense intérêt historique. Il fait revivre pour nous la figure du grand conquérant, chef des Huns, dénaturée entièrement par les légendes du moyen âge; il nous donne le spectacle de cet empire à demi barbare, à demi civilisé, qui, né avant toutes les monarchies modernes, devait périr le premier après avoir jeté tant de terreur et semé tant de ruines dans le monde romain. Il nous peint d'abord les relations de l'empire byzantin avec le roi des Huns, qui imposait sa volonté aux faibles successeurs de Constantin et qui, sous le plus futile prétexte, envoyait sans cesse à Constantinople des ambassadeurs qui en revenaient toujours chargés de riches présents. Quant à l'ambassade byzantine dont Priscus fit partie, elle était conduite par Maxime, un des dignitaires de l'empire. Ils partirent ayant avec eux un interprète nommé Vigile. Lorsqu'ils eurent traversé le Danube et qu'ils furent parvenus aux premiers bourgs des Scythes, ils eurent grand'peine à obtenir la permission de continuer leur route. Attila, qui campait alors tout près de là, mais qui refusait de les recevoir, ordonna à la fin qu'on les conduisît à sa capitale, et, tandis que le roi des Huns s'arrêtait en route pour épouser une de ses filles, Escam, Maxime et ses compagnons furent dirigés vers le centre de l'empire barbare; une tempête qui les assaillit au bord d'un marais les força à chercher un refuge dans un village scythe, où ils reçurent une généreuse hospitalité; la maîtresse du pays leur envoya des aliments pour leur repas et des femmes pour leur couche. Après diverses aventures, ils arrivèrent au bourg où était bâtie la maison d'Attila; ils y arrivèrent juste pour assister à l'entrée du roi, entrée d'une pompe orientale et d'une majesté barbare. Des jeunes filles vêtues de blanc s'avançaient à la rencontre du conquérant sous une bande de toile blanche que supportait au-dessus de leur tête une double rangée de femmes se prolongeant au loin. A quelques pas de la maison royale, la femme d'Onégèse, le principal conseiller d'Attila, vint offrir au roi des mets et du vin, et le roi, sans descendre de cheval, but et mangea sur une table d'argent que ses soldats tenaient élevée vers lui. Tous ces tableaux sont étranges et pittoresques. L'ambassade traînait de nouveau en longueur, et, pendant les loisirs forcés que lui faisaient ces retards, Priscus fit la rencontre d'un Grec que le dégoût de la civilisation grecque avait poussé à s'établir chez les barbares; véritable misanthrope qui accuse la société et ses injustices comme le fera Rousseau quatorze siècles plus tard. Enfin, par les bons offices d'Onégèse, par la faveur de Cesca, femme d'Attila que les ambassadeurs avaient comblée de présents, Maxime et Priscus furent admis à voir le roi des Huns rendre la justice devant la porte de sa maison de bois et à s'entretenir avec lui. Attila les convia même à son repas. Rien de plus curieux que la description de ce repas. Attila, couché sur un lit, buvait et mangeait dans des plats et une coupe de bois; les convives, rangés autour de lui sur des siéges suivant leurs dignités, avaient des plats et des coupes d'or et d'argent. Le roi saluait de sa coupe chaque invité par son nom, et les invités buvaient d'abord à la prospérité du roi. A la fin du repas, deux poëtes scythes vinrent chanter des vers guerriers de leur composition, et un bouffon divertit la salle de ses contorsions et de ses plaisanteries. Les ambassadeurs étonnés pouvaient se croire à Rome ou à Constantinople. Leur mission remplie, ils repartirent pour leur pays escortés de guerriers scythes qui leur avaient fait de riches présents, mais qui trouvèrent en route l'occasion de se brouiller avec eux pour leur reprendre tout ce qu'ils avaient donné. Enfin, pour que le tableau de ces curieux rapports entre la barbarie déjà organisée et la civilisation corrompue soit complet, Priscus raconte que, tandis qu'ils assuraient Attila de l'amitié de l'empereur, celui-ci essayait de faire assassiner le roi des Huns par le Scythe Edecon. Tout cela est vivant et saisissant et nous reporte bien loin de ce barbare sauvage et n'ayant rien d'humain, que pendant longtemps l'histoire avait docilement accepté de la légende.

PRISE s. f. (pri-ze — rad. *pris*). Action de prendre quelque chose, de s'en emparer, de s'en rendre maître : *La* PRISE *d'une ville, d'une citadelle. Faire une* PRISE. *Assister à la* PRISE *du cerf. Annibal, enflé de ses grands succès, crut la* PRISE *de Rome trop aisée et se relâcha.* (Boss.) *Chez les Grecs, la* PRISE *d'une ville entraînait son entière destruction.* (Montesq.) *Léon X expira en recevant la nouvelle de la* PRISE *de Milan.* (De Ségur.)

— Dose qu'on prend en une fois : *Une* PRISE *de rhubarbe. Une* PRISE *de tabac. Pendant que je faisais en pure perte des observations phrénologiques, le bon Allemand s'était lesté le nez d'une* PRISE *de tabac et commençait son histoire.* (Balz.) *La* PRISE *de camphre, plus proprette et bien moins caustique, détrônera la* PRISE *de tabac.* (Raspail.) *Pie IX prend quelquefois une* PRISE *de tabac au milieu des vapeurs azurées de l'encens.* (E. About.) ‖ Se dit absolument de la dose de tabac à priser qu'on prend en une fois : *Prendre une* PRISE. *Offrez-moi donc une* PRISE.

— Bifurcation, communication, ouverture au moyen de laquelle on détourne une partie de la masse d'un fluide : PRISE *d'eau.* PRISE *de vapeur.* PRISE *d'air.*

— Moyen, facilité de saisir : *Ce vase n'a point de* PRISE.

— Action, facilité d'opérer, d'agir, d'exercer une influence : *Je n'ai aucune* PRISE *sur son esprit. Le temps n'a pas de* PRISE *sur une passion dominante.* (Pope.) *On n'a de* PRISE *sur les passions que par les passions; c'est par leur empire qu'il faut combattre leur tyrannie.* (J.-J. Rouss.) *La plus douce habitude de l'âme consiste dans une modération de jouissance qui laisse peu de* PRISE *au désir et au dégoût.* (J.-J. Rouss.) *La vanité a plus de* PRISE *sur les femmes que sur les hommes.* (Mme Monmarson.) *La raison n'a pas de* PRISE *sur les esprits faux.* (De Lévis.) *L'autorité d'autrui est sans action sur nos connaissances; elle n'a de* PRISE *que sur nos croyances.* (Garnier.)

— Querelle, dispute : *Les deux rivaux ont eu* PRISE *ensemble, ont eu une* PRISE *violente. Il y eut une* PRISE *violente entre le nouveau préfet de police et le conspirateur, qui se quittèrent ennemis.* (D. Stern.)

— *Prise d'habit*, *Prise de voile*, Cérémonie qui se pratique quand on prend l'habit religieux et qu'on prononce ses vœux : *Bossuet ne put prononcer le sermon pour la vêture ou* PRISE D'HABIT *qui eut lieu en juin* 1674. (Ste-Beuve.) *Une* PRISE DE VOILE *solennelle devait avoir lieu prochainement, avec grande pompe, dans la ville de Grenade.* (Scribe.).

— *Prise de bec*, Altercation : *Avoir une* PRISE DE BEC *avec sa concierge.*

— *Donner prise*, Fournir matière, donner occasion : DONNER PRISE *à la médisance.*

— *Lâcher prise*, Abandonner ce qu'on tenait : *Je lui sanglai à travers le visage un coup de fouet qui l'obligea à* LÂCHER PRISE. (Chateaub.) ‖ Restituer ce qu'on avait pris : *Il s'était enrichi dans son administration, mais on lui a fait* LÂCHER PRISE. ‖ Se désister, renoncer à ce qu'on avait entrepris; cesser une poursuite, un combat : *Je ne* LÂCHERAI PRISE *que quand je serai mort, car je suis têtu.* (Volt.)

Lâcher prise un moment, c'est tout perdre, je crois.
N. LEMERCIER.

— *En venir aux prises*, Se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre. ‖ *Etre aux prises*, Combattre, lutter : *Les deux armées* ÉTAIENT AUX PRISES. *Leurs chiens* SONT AUX PRISES. *Les deux joueurs d'échecs* SONT AUX PRISES *depuis trois heures.* ‖ *Etre aux prises avec*, Lutter contre, être tourmenté par : *Depuis longtemps il* EST AUX PRISES AVEC *l'adversité. Le génie fait pitié quand on le voit* AUX PRISES AVEC *l'impossibilité.* (Lamart.) *Etre aux prises avec la mort*, Etre sur le point de mourir, lutter contre la mort. ‖ *Mettre aux prises*, Faire entrer en lutte, engager le combat entre : METTRE *deux coqs* AUX PRISES.

— Jurispr. *Prise de possession*, Acte par lequel une personne prend possession d'une propriété ou entre en exercice d'un droit. ‖ *Prise de corps*, Action d'arrêter un homme en vertu d'un mandat judiciaire; arrêt qui autorise cette mesure : *Il y a* PRISE DE CORPS *contre lui.* (Acad.) *Voilà déjà trois parlements du royaume que j'ai un peu saboulés, cependant aucun n'a donné de décret de* PRISE DE CORPS *contre moi.* (Volt.)

— Procéd. *Prise à partie*, Recours que les parties exercent contre leurs juges.

— Féod. *Droit de prise*, Terme générique qui désigne le droit qu'avaient les seigneurs de s'approprier certains objets appartenant à leurs vassaux.

— Mar. et dr. des gens. Navire capturé : *Amener sa* PRISE *dans le port. J'ai envoyé à Brindes quatre* PRISES *chargées de blé que M. Argoult doit vendre au profit du roi.* (De Forbin.) ‖ Droit que s'attribuent les puissances belligérantes de capturer les navires de commerce appartenant à la nation ennemie. ‖ *De bonne prise*, Se dit des navires capturés selon les règles du droit des gens : *Il faut vous dire quels sont les vaisseaux qu'on appelle communément* DE BONNE PRISE; *il y en a de quatre sortes : 1° ceux qui ont fait refus d'amener leur pavillon, ami ou ennemi; 2° ceux qui appartiennent aux ennemis de l'Etat; 3° ceux qui n'ont aucun papier; 4° ceux même des amis ou alliés qui se trouvent chargés d'effets appartenant aux ennemis.* (De Valincourt.) ‖ *Conseil des prises*, Commission instituée pour juger la validité des prises faites sur l'ennemi. ‖ *Part de prise*, Somme attribuée à chacun des hommes de l'équipage, sur le prix de vente d'une prise qu'il a faite sur l'ennemi.

— Art milit. *Prise d'armes*, Action de se mettre sous les armes. ‖ Levée, action de prendre les armes pour combattre ou entrer en campagne.

— Mus. *Prise du sujet*, Moment où une partie s'empare du sujet à la fugue pour faire son entrée.

— Jeux, Aux échecs, Etat d'une pièce que l'adversaire est en droit de prendre : *Vous mettez votre tour en* PRISE. ‖ Nom de l'enjeu, aux anciens jeux du médiateur, du maryland, etc.

— Techn. Nombre de cordes qui composent certaine partie d'un dessin. ‖ Bassins d'évaporation compris dans une même enceinte de digues, dans les salines. ‖ Solidification du plâtre et du mortier. ‖ *Faire prise*, Se coaguler : *La gélatine* A FAIT PRISE. ‖ *Prise d'essai*, Morceau de monnaie sur lequel on fait les essais.

— **Encycl.** Féod. *Droit de prise.* On nommait ainsi des redevances ou des droits de différentes espèces que les seigneurs prenaient dans leurs terres; mais on appliquait plus spécialement cette dénomination au droit qu'ils prétendaient avoir de prendre pour leur usage chez leurs vassaux les vivres, les denrées et les ustensiles dont ils avaient besoin. Charles V rendit, en 1377, une ordonnance pour abolir en partie ce droit, qui s'était fort étendu. Le détail qu'il en donne est assez curieux : « Pour cause de *prise*, dit-il, que l'en fait par longtemps et que chacun l'en fesoit de chevaux, de charrettes, de bleds, de vin, de foin, d'avoine, de fourrages, de caustes, de coissins, de draps, de couvertures, de cuivre, chiefs de bétail, de paulailles, de tables et autres biens et choses que l'on prenoit pour les garnisons de nôtre hôtel et des hôtels de la royne, de nos frères, de notre connestable et d'autres de notre lignage. » Cette ordonnance conserve pourtant au roi le droit de prendre certains objets moyennant payement.

—Dr. des gens. Les nations en état de guerre entre elles ont conservé l'antique et barbare coutume de pratiquer la capture en mer des navires, des cargaisons et propriétés mobilières de toute-nature appartenant à de simples particuliers sujets d'une puissance ennemie. Cet usage est en retard relativement au progrès général de la civilisation; il est en disparate avec les principes du droit des gens moderne, qui tendent à faire considérer comme inviolable, durant la guerre, la propriété privée des sujets ennemis. Malheureusement, ces principes d'éternelle justice n'ont prévalu que sur la terre ferme et l'application n'en a point été étendue au commerce maritime, qui, cependant, par son caractère de cosmopolitisme et d'expansion internationale, devrait avoir, semble-t-il, des droits particuliers aux bénéfices de la neutralité et à l'immunité qui en est la suite. Aussi la plupart des publicistes réclament-ils l'abolition, non pas seulement de la course, mais du droit de capture en mer sous toutes ses formes. Nous disons *la plupart* des publicistes; il n'y a pas, en effet, unanimité entière sur ce point. Quelques écrivains défendent encore, même théoriquement, la légitimité du droit de capture maritime et jusqu'à celle de la course. M. Théodore Ortolan, dans sa *Diplomatie de la mer*, soutient que l'état de guerre donne incontestablement aux nations belligérantes le droit de chercher mutuellement à s'affaiblir par tous les moyens ne répugnant pas aux règles et aux traditions de la guerre loyale, et qu'atteindre un pays dans son trafic maritime, c'est-à-dire dans sa vie de relation et d'expansion, est une des voies les plus sûres pour le réduire et le forcer à la paix. Ceci ressemble un peu au paradoxe aujourd'hui à la mode et suivant lequel plus la guerre disposera de moyens meurtriers, plus elle deviendra rare et de courte durée.

La réforme radicale en cette matière peut, en somme, être mûre dans l'ordre des doctrines spéculatives; il est malheureusement certain qu'elle ne l'est point encore dans l'état présent de la politique de l'Europe. Quoi qu'il en soit, le droit de *prise* maritime n'est pas abandonné purement aux jeux et aux hasards de la force; les déprédations en mer ne sont point un pur brigandage; c'est, en tout cas, un brigandage légal, sujet à des règles fixes, règles déterminées par des traités et par plusieurs actes importants de notre législation nationale, dont les principaux sont : l'ordonnance de la marine de 1681; le règlement, encore en majeure partie en vigueur, de 1778; l'arrêté du 2 prairial an XI et, en dernier lieu, la déclaration du congrès de Paris du 16 avril 1856. Ce dernier traité marque une date importante dans le droit des gens maritime. Il n'a point aboli en général le droit de capture, mais il a aboli la course entre les cinq puissances qui ont figuré au congrès de Paris. Il a, en outre, apporté de notables et très-améliorantes innovations à la condition des Etats neutres durant la guerre. Pour plus d'ordre, nous mentionnerons ces innovations au fur et à mesure et quand nous toucherons au point qu'elles concernent. Le traité de Paris n'a pas changé d'ailleurs la législation générale; comme tout traité, il n'a lié que les puissances contractantes entre elles et a laissé subsister le droit antérieur, même pour chacune de ces cinq puissances, vis-à-vis des Etats qui n'ont pris aucune part à la déclaration du 16 avril 1856 ou n'y ont pas ultérieurement adhéré.

Les règles concernant les *prises* maritimes et qui résultent soit des différents traités, soit des dispositions de nos lois nationales, ont pour objet de déterminer : 1° le temps;

2° les lieux où peut être exercé le droit de capture en mer; 3° par quelles personnes et moyennant quelles autorisations ce droit peut être exercé; 4° quels navires et quelles cargaisons peuvent être capturés et quelles sont en cette matière les garanties qui protégent les neutres; 5° les formes mêmes et les conditions de l'exécution de la *prise* ainsi que les obligations imposées aux capteurs; 6° enfin, par quelle juridiction et dans quelles formes il doit être statué sur la validité ou la non-validité des *prises*. Nous allons successivement parcourir ces divers points et donner une indication sommaire, mais suffisante, des principes qui régissent chacun d'eux.

Quant au temps, les *prises* maritimes se rattachant exclusivement au droit de la guerre, il est clair qu'il ne peut être, en général, question du droit de capture qu'après une déclaration de guerre entre la nation à laquelle appartient le capteur et celle dont est membre ou sujet l'armateur ou propriétaire du navire capturé. L'imminence des hostilités, si elles n'ont point encore éclaté en fait, ne suffirait pas pour légitimer la *prise*, alors même qu'elle serait suivie de fort près d'une déclaration de guerre entre les deux Etats. Toutefois, il arrive souvent que des hostilités de fait précèdent une déclaration de guerre et en sont le prélude. Dans une semblable situation, la validité des captures est abandonnée à l'appréciation du conseil des *prises*, qui juge si l'état hostile était suffisamment patent et accentué pour justifier ces actes de déprédation. Ce conseil est un tribunal administratif ayant un caractère beaucoup plus politique que judiciaire et s'inspirant directement de la pensée du gouvernement. C'est dire assez que la raison du plus fort préside souvent à ses décisions.

Quant aux lieux où le droit de *prise* maritime peut être exercé, c'est partout sur la haute mer, et il n'y a d'admis, du moins il n'y a d'admis sans controverse à cet égard, qu'une seule limitation : le capteur ne peut poursuivre un navire appartenant à un sujet ennemi et s'en emparer ni dans les havres ou ports, ni même dans les eaux territoriales d'un Etat neutre. Des hostilités entre les belligérants dans de pareils lieux violeraient manifestement les droits de la neutralité. Que faut-il entendre par les eaux territoriales d'un Etat? On a d'abord désigné par eaux territoriales l'étendue de mer qui peut être protégée par le canon de la côte. Mais la portée du canon est variable, et l'on a fini par adopter généralement, comme mesure des eaux territoriales, la distance de deux lieues en mer à partir de la côte.

Le droit de *prise* maritime peut être exercé d'abord par les officiers et les équipages des vaisseaux appartenant à la marine militaire des Etats belligérants. Il peut l'être concurremment et il l'est généralement par des armateurs particuliers auxquels le gouvernement a délivré des lettres de marque, c'est-à-dire un acte de la puissance publique qui les autorise à armer en guerre et à courir sus aux navires marchands des sujets ennemis. En France, on n'a jamais délivré de lettres de marque qu'aux nationaux; mais, dans d'autres Etats de l'Europe, de semblables commissions peuvent être délivrées à des sujets étrangers. La déclaration déjà mentionnée du 16 avril 1856 a aboli les lettres de marque et la course entre les cinq puissances signataires du traité de Paris. Mais, même entre ces puissances, cette déclaration a laissé subsister le droit de capture, qui seulement ne pourrait, en cas de guerre entre elles, être exercé que par les vaisseaux de leur marine militaire. Il faut, en outre, remarquer que c'est uniquement dans leurs relations mutuelles que les cinq puissances ont supprimé la course (v. COURSE). Chacune d'elles pourrait continuer de commissionner des corsaires en cas d'hostilités avec un Etat n'ayant pas participé au traité de 1856. On a beaucoup remarqué et même beaucoup incriminé, à l'époque du congrès de 1856, le refus des Etats-Unis d'obtempérer à l'invitation qui leur fut faite d'adhérer à l'abolition de la course. Nous comprenons peu ces récriminations; la république des Etats-Unis n'a qu'une flotte militaire relativement peu importante et ne pourrait, dans une guerre maritime, compter que sur ses corsaires. Elle offrait de donner son adhésion à un pacte international radical et véritablement philanthropique qui aurait absolument aboli le droit de capture. Elle a refusé de souscrire à la demi-réforme du traité de Paris, inacceptable, en effet, pour les Etats qui n'ont qu'une faible marine militaire. Nous pensons que les Etats-Unis ont eu raison.

Occupons-nous actuellement des navires et des différents objets dont se compose un chargement, qui sont susceptibles d'être capturés en mer, qui sont de *bonne prise*, pour employer l'expression consacrée. Il faut s'occuper séparément des navires et de la cargaison, pour ne pas brouiller les règles de la matière. Parlons d'abord des navires qui sont de bonne *prise;* ce sont les navires appartenant soit à un Etat avec lequel on est en guerre, soit aux sujets de cet Etat. La question de validité de la capture est donc simplement, quant aux navires, une question de nationalité. Si le navire appartient à une nation amie ou neutre (dans le droit des gens moderne, ces deux expressions sont équivalentes), il est inviolable, sauf ce que l'on dira tout à l'heure en cas de refus d'obtempérer à la semonce. Mais la nationalité neutre doit être prouvée sans équivoque par les papiers de bord. Ces papiers sont : le congé ou passeport, acte particulièrement significatif et important; le rôle d'équipage; les connaissements ou factures, et enfin les chartes parties ou contrats d'affrétement. Il suffit que la preuve de la nationalité résulte d'ailleurs clairement de l'un de ces actes. Mais, dans le doute et dans le cas surtout où il n'existe pas de papiers à bord, le navire est réputé ennemi et de bonne *prise*. On suppose facilement, en temps de guerre, les fraudes pratiquées par un armateur appartenant à une nation belligérante pour dissimuler sa propriété. Dans le droit de la guerre, où les principes sont retournés, *la fraude se présume*. C'est l'inverse de la règle du droit commun. Il existe toutefois une exception au principe que tout navire appartenant à un sujet ennemi est de bonne *prise*. Cette exception, inspirée par un sentiment d'humanité, concerne les bateaux qui se livrent à la pêche côtière. Ces petits bâtiments ne contribuent ni à la défense ni à la richesse du pays et ne sont que l'instrument de travail des marins pêcheurs. Le droit des gens, commun à toutes les nations de l'Europe, leur a depuis longtemps étendu en temps de guerre le bénéfice de la neutralité, et le conseil des *prises* n'a jamais dévié de cette jurisprudence bienveillante.

Quant au chargement des navires ennemis ou neutres, le droit international a subi des vicissitudes nombreuses. Pour la cargaison ennemie naviguant sous le pavillon ennemi, pas de difficulté; elle est de bonne *prise* comme le navire lui-même. Mais où les fluctuations se sont produites, c'est en ce qui concerne soit la marchandise neutre naviguant sous pavillon ennemi, soit, à l'inverse, la marchandise ennemie naviguant sous pavillon neutre. Il serait d'un médiocre intérêt de rechercher et de noter toutes les variations qui se sont produites depuis le *Consulat de la mer*, vaste et intéressant recueil des coutumes du droit international au moyen âge, en passant par les nombreux traités de paix du XVIe et du XVIIe siècle. Nous ne remonterons pas plus haut que le règlement de 1778, qui posa le premier la règle fameuse : « Le pavillon couvre la marchandise. » Cette règle avait le mérite de la simplicité et elle fixait avec netteté les situations. Sous pavillon neutre, la cargaison était toujours respectée, qu'elle appartînt à des amis ou à des ennemis. Sous pavillon ennemi, la cargaison était toujours de bonne *prise*, quelle que fût sa provenance et la nationalité de ses propriétaires. Cette règle, du reste, il faut bien le remarquer, comme les règles infiniment simples, était trop tranchante et manquait de justice par un certain côté. Elle respectait, à un point de vue, le droit des neutres en leur permettant d'employer leurs navires de commerce avec toute sécurité au fret des marchandises des belligérants; mais elle entravait leur trafic maritime en ne leur permettant pas de faire naviguer eux-mêmes leurs propres marchandises sur les bâtiments des Etats en guerre.

Il importe de remarquer, avant d'en finir avec le régime établi par le règlement de 1778, que la règle : « Le pavillon couvre la marchandise » ne protégeait, sous pavillon neutre, la cargaison appartenant à l'ennemi qu'autant que cette cargaison était, pourrait-on dire, inoffensive. La contrebande de guerre était sans difficulté saisissable, quoique naviguant sous pavillon ami. Cette règle, d'ailleurs ancienne, s'est invariablement maintenue, et aujourd'hui, comme antérieurement, l'immunité que comporte la neutralité du pavillon ne s'étend point à la contrebande de guerre.

Que faut-il entendre par la contrebande de guerre? Primitivement, on ne comprenait sous cette qualification que les armes complétement fabriquées et les munitions de guerre complétement préparées aussi et pouvant être employées incontinent à l'attaque ou à la défense. Les matières premières destinées à la confection de ces différents objets n'étaient pas réputées contrebande et n'étaient pas confiscables sous pavillon neutre. Différents traités particuliers ont élargi la nomenclature des objets de contrebande. Celui d'Utrecht notamment, en 1713, y fit entrer le salpêtre et aussi les chevaux destinés au service de la cavalerie. La plupart des pactes internationaux postérieurs au traité d'Utrecht classent également le salpêtre et les chevaux parmi les objets de contrebande.

La déclaration du congrès de Paris du 16 avril 1856 a apporté une importante et très-heureuse modification à la règle de 1778, que le pavillon couvre la marchandise. Le traité de Paris a maintenu cette règle dans son application bienfaisante, en ce sens que le pavillon neutre continue de couvrir et de rendre inviolable la cargaison ennemie, la contrebande de guerre étant seule exceptée. Mais, par une autre disposition, ce traité a dérogé à la règle, par une très-louable inspiration d'humanité, en déclarant que, même sous pavillon ennemi, la marchandise neutre n'est point confiscable, la contrebande de guerre demeurant toujours exceptée. Ces principes donnent pleine satisfaction aux Etats neutres, dont la guerre ne peut plus désormais entraver le commerce de mer, puisque l'état de guerre leur laisse la double latitude de fréter sur leurs navires les cargaisons des belligérants et d'affréter eux-mêmes leurs propres marchandises sur les bâtiments appartenant aux sujets des nations en hostilité.

Parlons des formes de la capture en mer. Elle doit être précédée de la *semonce*, c'est-à-dire de l'ordre intimé par le capteur au navire en vue d'amener ses voiles et de faire connaître sa nationalité. La semonce est intimée à l'aide du porte-voix et appuyée d'ordinaire d'un premier coup de canon tiré à poudre. Le navire semoncé doit amener ses voiles et permettre la vérification de ses papiers de bord et la visite de sa cargaison, pour qu'on s'assure qu'elle ne contient pas de contrebande de guerre. Le simple refus d'amener les voiles ne suffirait point pour rendre légitime la *prise* d'un navire neutre; mais le corsaire aurait le droit de lui donner la chasse, et, en cas de résistance avec combat du navire poursuivi, il deviendrait de bonne *prise*, bien qu'il justifiât de sa nationalité neutre. En opérant la capture, le capitaine capteur doit réunir et mettre en sûreté, soit dans un sac, soit dans un coffre, les papiers de bord du navire saisi et en faire sceller l'enveloppe du cachet du capitaine du bâtiment capturé en même temps qu'il la scelle de son propre cachet. Ces mesures de précaution sont d'une importance considérable, dans l'intérêt surtout du navire saisi. Les papiers de bord sont, en effet, les preuves de sa nationalité, et ils doivent faire annuler la *prise* si cette nationalité est neutre. Il importe que de pareils titres soient protégés contre toute altération et contre toute substitution frauduleuse par le double sceau dont il vient d'être parlé. Des *prises* en mer ont été déclarées nulles, bien que la neutralité du navire capturé ne fût point établie, par la seule raison que le coffret où avaient été renfermés les papiers de bord ne portait que le seul cachet du capitaine capteur. En pareil cas, il était, en effet, possible de supposer que le capteur avait remanié les pièces, qui n'étaient protégées que par son propre cachet, cachet qu'il pouvait toujours rétablir avec une entière apparence d'intégrité.

Les capitaines de corsaire sont personnellement responsables de leurs déprédations irrégulières et de toutes leurs infractions aux lois de la course donnant lieu à la nullité des *prises* et, comme conséquence, à des dommages-intérêts envers les parties dont le navire où est la cargaison a été illégalement capturé. Les armateurs sont aussi civilement responsables des actes de cette nature commis par le capitaine ou l'équipage de leurs navires armés en course. Mais la responsabilité des propriétaires n'est pas indéfinie; elle ne va pas au delà du montant du cautionnement que l'armateur a dû verser pour obtenir sa lettre de marque (art. 217, c. com.). Ce cautionnement était de 15,000 livres sous l'ordonnance de 1681; les lois actuellement en vigueur l'ont fixé à 37,000 francs en règle générale et à 74,000 francs quand l'équipage du corsaire se compose de plus de 150 hommes.

Le 6 février 1873, le conseil d'Etat a statué sur une question délicate en matière de *prises* maritimes. Il s'agissait de savoir si l'ordonnance de 1778, d'après laquelle la neutralité du navire et des cargaisons capturés ne peut être prouvée que par les papiers de bord, a été implicitement modifiée par le traité de Paris de 1856, et si le propriétaire d'un chargement trouvé à bord d'un navire ennemi peut établir la neutralité de ce chargement par d'autres moyens de preuve que les pièces de bord.

La raison de douter provient du principe nouveau proclamé en 1856 et d'après lequel la marchandise neutre embarquée sur navire ennemi cesse de suivre le sort de ce navire et d'être capturée de plein droit avec lui. Lorsque la nationalité du navire s'imposait à la cargaison, on comprenait que les pièces de bord fussent seules admises, car la nationalité du navire était le seul point à rechercher, et il n'est pas douteux que cette nationalité ne peut résulter que des pièces de bord, véritable passe-port qui établit l'identité du navire.

Mais on peut se demander si les mêmes exigences sont actuellement applicables à la cargaison. Celle-ci n'est pas, en effet, tenue aussi étroitement que le navire à voyager avec des pièces constatant la qualité du propriétaire. Dans les pratiques du commerce, l'intervention fréquente des commissionnaires, l'usage très-général des connaissements à ordre rendent bien difficile la preuve de neutralité par le moyen des seuls papiers de bord, et l'événement a souvent prouvé qu'on pouvait faire tort à un neutre et même à un Français, propriétaire véritable de la cargaison, en s'attachant uniquement à la nationalité du chargeur.

L'ordonnance de 1778 a cependant paru assez formelle pour qu'on ne pût y déroger ni la considérer comme implicitement abrogée par le traité de 1856. Aussi le conseil d'Etat s'est-il prononcé pour son maintien comme texte légal n'ayant pas cessé d'être en vigueur, mais il a admis, par une interprétation d'équité, que ce texte ne s'opposait pas à ce que les pièces de bord, relatives à la cargaison, fussent éclaircies et complétées par d'autres moyens de preuve, dont l'admission et la valeur seraient appréciées par la juridiction compétente, c'est-à-dire le conseil des *prises* en premier ressort et le conseil d'Etat en appel. Dans aucun cas, d'ailleurs, ces moyens de preuve ne pourraient être admis contre des connaissements et des chartes parties trouvés à bord et suffisamment explicites; ce n'est qu'en cas de doutes sérieux sur la nationalité du propriétaire que les preuves complémentaires seraient accueillies.

Ce tempérament équitable paraîtra, sans doute, de nature à concilier l'application de l'ordonnance de 1778 avec les exigences du commerce moderne et les modifications apportées au régime des *prises* par la déclaration de 1856.

Pendant la guerre franco-allemande, quelques maisons de commerce suisses, dont les marchandises chargées sur des vaisseaux allemands avaient été capturées par des navires français, avaient sollicité l'intervention du conseil fédéral suisse pour réclamer du gouvernement français la restitution de ces marchandises. Dans un rapport de gestion, le conseil fédéral avait exposé les principes qui l'avaient guidé dans son intervention. Se fondant sur l'article 3 de la déclaration de Paris, qui stipule qu'à l'exception de la contrebande de guerre la marchandise neutre n'est pas saisissable sous pavillon ennemi, il avait interprété cette disposition en ce sens que le capteur d'un vaisseau ennemi est tenu de restituer aux chargeurs neutres la valeur de leurs marchandises, et non pas seulement le prix de vente, comme le soutenait le gouvernement français.

Une sentence du tribunal des *prises* étant intervenue, le conseil fédéral avait décidé qu'il ne ferait rien avant de savoir comment les maisons intéressées se comporteraient à l'égard de cette sentence. Or, les intéressés acceptèrent la sentence et, la question matérielle se trouvant ainsi vidée, le conseil fédéral s'occupa de la question de principe. En fait, le conseil des *prises* n'a pas admis les réclamations des maisons de commerce suisses en tant qu'elles concluaient à la restitution de la valeur des marchandises capturées; il ne leur accordé que le prix de vente.

Mais cette décision du conseil a été prise sur le vu d'un rapport d'experts commis par le tribunal du lieu de la capture, duquel il résulte « que toutes marchandises capturées durent être immédiatement mises à terre et vendues pour compte de qui de droit, après qu'il eut été reconnu qu'elles étaient d'une conservation difficile. » — « Ce prononcé, dit le conseil fédéral, laisse intacte la question de principe soulevée par nous, puisque, pour restreindre l'obligation du capteur à la restitution de la valeur, il s'appuie expressément sur un cas de force majeure suffisamment motivé. Il n'y avait dès lors pas de motifs pour le conseil fédéral de continuer une discussion théorique qui n'avait plus aucune portée pratique, vu que non-seulement les principaux intéressés s'étaient déclarés satisfaits, mais encore que la question de principe touchant l'interpellation à donner à l'article 3 de la déclaration de Paris de 1856 restait intacte.

» Par ces motifs, le conseil s'est borné, le 9 mai 1873, à prendre acte de la sentence du tribunal des *prises*, sans pousser plus loin la discussion. »

Il reste à parler da la juridiction qui connaît de la validité des *prises*. La capture ne produit point, en effet, au profit du capteur, l'appropriation immédiate du navire et de la cargaison dont il s'est emparé. Cette capture n'est qu'une saisie à main armée, une mainmise qui laisse pendante la question de propriété. Pour s'assurer si cette propriété doit être définitivement attribuée au capteur ou, au contraire, restituée au capturé, il faut d'abord qu'il ait été statué sur la validité ou la non-validité de la *prise*, question qui doit être vidée par un tribunal spécial. La juridiction en cette matière était, dans l'ancienne monarchie, dévolue à l'amiral ou au grand maître de la navigation. L'amiral ne statuait pas directement lui-même; il commettait des juges formant ce que l'on appelait la cour d'amirauté. La juridiction des amirautés fut transportée pendant la Révolution aux tribunaux de commerce, qui durent connaître tant de la validité des captures que des contestations qui pouvaient s'élever entre le capitaine, les hommes d'équipage et tous autres intéressés relativement aux parts leur afférant respectivement dans les *prises*. Le conseil des *prises*, tribunal administratif ou plutôt politique, a été institué pour connaître seul de la validité des captures en mer par la législation du premier Empire. La Restauration le supprima et transporta ses attributions au conseil d'Etat. Il a été réinstitué par un décret de 1854. Le conseil juge sans publicité; ses décisions sont sujettes à recours devant le conseil d'Etat. Il ne statue, du reste, que sur la validité des captures; les contestations concernant la liquidation et le partage des *prises* continuent d'être dévolues à la juridiction des tribunaux de commerce. V. CONSEIL DES PRISES.

— Procéd. *Prise à partie.* « La *prise à partie*, dit M. Boitard, est une voie ouverte à une

partie contre un juge pour obtenir réparation du préjudice que lui cause la faute de ce juge. » Il faut ajouter, pour compléter la notion et achever de préciser le caractère de la *prise* à partie, qu'elle est aussi, comme le pourvoi en cassation, comme la tierce opposition ou la requête civile, une voie extraordinaire de recours contre les jugements. Cette voie de recours, du reste, se distingue de toute autre, en ce sens que ce n'est plus entre le perdant et le gagnant que s'engage le nouveau débat tendant à faire annuler ou réformer un premier jugement, mais bien entre le plaideur qui a perdu son procès et le juge même qui a rendu la sentence dont on se plaint. Ce juge devient ainsi défendeur au débat que suscite sa décision ; il y devient partie intéressée et intéressée à un haut degré, d'où le nom expressif de *prise* à partie donné à cette procédure exceptionnelle. Néanmoins, il faut ajouter encore que la *prise* à partie n'est pas exclusivement et toujours une voie de recours contre une décision des tribunaux ; elle peut, en effet, se produire sans qu'aucun jugement ait été rendu et même pour le seul fait que le juge refuse ou diffère abusivement de juger ; l'article 506 du code de procédure et l'article 4 du code civil autorisent la *prise* à partie dans le cas de déni de justice de la part soit d'un tribunal, soit d'un juge individuellement. Dans de semblables conditions, la *prise* à partie évidemment ne peut tendre qu'à la réparation pécuniaire d'un dommage éprouvé; elle ne saurait aboutir à l'annulation ou réformation d'un jugement quelconque, puisqu'aucun jugement n'a été rendu et que c'est précisément cette abstention de juger que l'on reproche aux magistrats. La *prise* à partie est donc susceptible d'applications diverses ; elle est quelquefois, mais elle n'est pas toujours une voie de recours contre les jugements; c'est pourquoi la définition qu'en donne M. Boitard, tout en paraissant insuffisante à première vue, est la seule qui soit exacte dans tous les cas, et il faut se contenter de définir, avec l'éminent professeur, la *prise* à partie comme il a été dit plus haut.

Il y a à examiner sur cette matière : 1° contre quels juges on peut user de la *prise* à partie; 2° dans quels cas il y a ouverture à cette voie extraordinaire de réparation ou de recours ; 3° en quelle forme et devant quelle juridiction la *prise* à partie est intentée; 4° enfin, quels sont les effets du jugement qui intervient définitivement sur la *prise* à partie.

La *prise* à partie peut avoir lieu contre les magistrats de l'ordre judiciaire de tous les degrés et de toutes les juridictions, juges de paix, juges des tribunaux civils, des tribunaux de commerce, conseillers des cours d'appel et de la cour de cassation, ainsi que, dans certains cas, contre les magistrats des parquets des cours et tribunaux. Elle peut être intentée non-seulement contre un magistrat individuellement, mais contre une cour ou un tribunal entier, ou contre une chambre ou section d'un tribunal ou d'une cour. Il y a, toutefois, une réserve à faire en ce qui concerne la cour de cassation. La voie de la *prise* à partie ne peut jamais être ouverte contre cette cour tout entière ou même contre une seule de ses chambres ou sections prise collectivement. La raison en est simple : c'est que le jugement de la *prise* à partie dirigée collectivement contre un corps judiciaire ressortit à la juridiction du degré supérieur, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure. Or, la cour régulatrice occupant le sommet de l'ordre judiciaire n'a pas de juridiction au-dessus d'elle ; elle est elle-même le régulateur suprême ramenant la jurisprudence à l'unité ; elle tient ou est censée tenir dans ses mains le critère de la vérité juridique, et il est clair qu'un critère, une fois accepté, ne saurait être soumis au contrôle d'un autre critère. La cour régulatrice possède légalement l'infaillibilité judiciaire ; infaillibilité de convention, comme toute autre, mais nécessaire, parce qu'il faut que les procès aient une fin ; toutefois, les magistrats de la cour de cassation peuvent, isolément et individuellement, être pris à partie comme les autres et ils sont, en pareil cas, justiciables de la cour à laquelle ils appartiennent.

Les simples arbitres peuvent-ils, comme les juges investis d'un caractère public, être pris à partie ? L'affirmative était admise pour les arbitres forcés, autrefois seuls juges des contestations relatives aux sociétés de commerce. L'arbitrage forcé, en matière de société commerciale, a été aboli par la loi de 1856 sur la commandite par actions. Il ne peut plus y avoir aujourd'hui que des arbitres volontaires, simples particuliers spontanément choisis par les parties pour vider leur différend. La *prise* à partie est universellement regardée comme inadmissible contre eux, sauf, dans le cas où ils auraient mal jugé par dol, fraude ou vénalité, l'action en dommages-intérêts que pourrait avoir contre eux la partie injustement condamnée, action qu'elle intenterait dans la forme ordinaire pour toute demande en réparation pécuniaire et devant les tribunaux de droit commun.

Arrivons au deuxième objet de cet article, à la nomenclature des cas où il y a ouverture à la *prise* à partie. Aux termes de l'article 505 du code de procédure civile, les juges peuvent être *pris* à partie : 1° s'il y a dol, fraude ou concussion, qu'on prétendrait avoir été commis soit dans le cours de l'instruction, soit lors des jugements. On voit, d'après les termes de cet article, que le juge qui aurait mal jugé par ignorance de la loi ou par impéritie, mais qui serait d'ailleurs pur de fraude et de concussion, ne pourrait être pris à partie. Le juge, dans l'état présent de notre législation, jouit d'une irresponsabilité entière, d'une totale immunité quant à son ignorance. Il n'en était pas de même en droit romain, où le juge, au contraire, était déclaré responsable personnellement des méprises résultant de son impéritie. Les coutumes barbares et les institutions judiciaires des premiers siècles de la féodalité faisaient supporter plus lourdement encore aux juges la reponsabilité de leurs décisions. On sait que le plaideur qui avait perdu son procès pouvait jeter le gant au juge qui venait de statuer contre lui et l'obliger à défendre, au fer émoulu, le bien jugé de sa sentence. On appelait cela l'appel de faux jugement ou de défaut de droit. Au fait, ce n'était point là un appel à proprement parler, puisque l'appel suppose un nouveau jugement de la cause par des juges hiérarchiquement supérieurs à ceux qui ont rendu la décision attaquée. Ce n'était point un véritable appel, disons-nous, mais une très-réelle *prise* à partie, dans sa forme la plus énergique et la plus militante, une *prise* à partie à main armée. Ces rudes institutions déclinèrent sous la législation de saint Louis, et il n'en restait plus guère de trace au XVI^e^ et même au XV^e^ siècle. Néanmoins, il faut reconnaître que, sauf adoucissement de la forme, le principe de la responsabilité des magistrats de tout ordre demeura toujours affirmé et accentué avec une certaine fermeté dans notre ancienne législation. L'ordonnance de 1667 rendait encore le juge passible de la *prise* à partie pour le simple fait d'avoir retenu une cause qui n'était point de sa compétence lorsque sa juridiction avait été déclinée par la partie intéressée. La responsabilité des magistrats de l'ordre judiciaire, comme celle des fonctionnaires administratifs, a été considérablement atténuée et énervée par les lois du Consulat et de l'Empire ; c'est une de ces choses qu'il faut reconnaître. Le fonctionnaire administratif, jusqu'au plus bas degré de l'échelle, était couvert par ce que l'on nomme la garantie constitutionnelle, par le trop fameux article 75 de la constitution consulaire de l'an VIII, qui ne permettait d'agir contre lui, pour faits relatifs à ses fonctions, qu'avec l'autorisation du conseil d'État. Cet article a été abrogé en 1870 par le gouvernement de la Défense nationale. Quant aux magistrats de l'ordre judiciaire, la loi permet à la vérité la *prise* à partie, mais le titre du code de procédure relatif à cette matière est très-imparfaitement ébauché, et cette voie extraordinaire de recours est, de fait, à peu de chose près, impraticable. On va voir, dans la suite de cet article, à quel point la rédaction de la loi sur cette matière a été négligemment traitée et quelles étranges lacunes elle a laissées à remplir à l'interprétation et à la jurisprudence.

Aux termes de l'article 505 du code de procédure civile, il peut y avoir ouverture à la voie exceptionnelle de recours dont nous nous occupons, si la *prise* à partie est expressément prononcée par la loi. Il y a un malheur, c'est qu'il n'existe pas une seule disposition de la loi autorisant expressément la *prise* à partie dans un cas particulier quelconque, au moins en matière civile. Il est vrai que l'on rencontre quelques dispositions de cette nature dans le code d'instruction criminelle. L'article 112 de ce code, par exemple, autorise la *prise* à partie contre le juge d'instruction ou les magistrats du parquet, pour inobservation des formes substantielles dans les mandats d'amener, d'arrêt ou de dépôt décernés par eux. L'article 370 du même code autorise encore la *prise* à partie contre le président de cour d'assises qui aurait omis de signer un arrêt rendu par cette cour. Ces dispositions sont d'un intérêt plus que médiocre et d'un usage à peu près nul dans l'application.

L'article 505 du code de procédure dispose qu'il y a encore ouverture à la *prise* à partie, si la loi déclare les juges responsables à peine de dommages et intérêts. Il existe trois articles de loi rendant les juges passibles de dommages-intérêts dans trois cas déterminés. Ce sont : 1° l'article 2063 du code civil, qui soumet le juge à une réparation pécuniaire s'il a ordonné l'exécution de sa sentence par contrainte personnelle hors des cas où cette voie extrême d'exécution est autorisée par la loi (ces cas sont devenus fort rares depuis la presque totale abolition de la contrainte par corps); 2° l'article 15 du code de pocédure civile, qui rend le juge de paix personnellement responsable dans le cas où il laisse, par sa négligence, périmer une instance pendante devant lui; 3° enfin, l'article 928 du même code, qui rend le juge de paix passible du dommage qu'il peut causer aux parties intéressées en opérant une levée de scellés avant le délai légal.

Selon l'article 505, il y a encore lieu à *prise* à partie, s'il y a déni de justice. L'article 506 du code de procédure détermine en quoi consiste le déni de justice. Ce déni existe lorsque les juges refusent de répondre aux requêtes qui leur sont présentées ou négligent de juger les affaires pendantes devant eux et qui sont en état et en tour de recevoir jugement. La mise en demeure s'opère et le refus de juger est constaté au moyen de deux réquisitions consécutivement notifiées au magistrat ou au tribunal par la voie du greffe. Par respect pour la magistrature, la loi n'a pas voulu que les juges fussent directement intimés et en contact immédiat avec l'huissier. L'ordonnance de 1667 était moins formaliste et moins révérencieuse; elle permettait la sommation directe au magistrat comme à un simple mortel.

L'article 509 du code de procédure détermine, selon le rang hiérarchique du magistrat ou du corps judiciaire poursuivi par cette voie, la juridiction qui devra connaître de la *prise* à partie. Dirigée contre un juge de paix, contre un tribunal civil ou de commerce, ou contre un membre de ces tribunaux, la *prise* à partie doit être portée à la cour d'appel du ressort. Il en est encore de même quand c'est un conseiller d'une cour d'appel qui est pris à partie. Quant à la *prise* à partie contre une cour d'appel en corps, elle devait, d'après ce même article 509, être jugée par la haute cour. La haute cour n'existe plus et c'est, aujourd'hui, la cour de cassation qui devrait être saisie d'une *prise* à partie intentée contre une cour d'appel tout entière.

L'article 516 du code de procédure, concernant le jugement sur le procès même de *prise* à partie, dispose que, si le demandeur qui s'est engagé dans cette voie périlleuse succombe, il sera condamné à une amende de 300 francs envers le fisc, sans préjudice de dommages-intérêts, s'il y a lieu, envers le magistrat ou le tribunal qu'il a témérairement incriminé. Chose remarquable, la loi ne prévoit que le cas où le demandeur en *prise* à partie succombe. Que devra-t-il arriver s'il gagne son procès, si son recours est fondé, s'il justifie, en un mot, qu'il y a eu fraude ou concussion dans le fait du tribunal qui l'a condamné ? Le juge ou le tribunal seront-ils simplement condamnés à une réparation pécuniaire, et la sentence qu'ils ont iniquement rendue sera-t-elle d'ailleurs maintenue et recevra-t-elle son exécution ? Au contraire, la décision définitive qui fait droit à la *prise* à partie devra-t-elle avoir pour conséquence de faire tomber le jugement ou l'arrêt dont on se plaint justement, comme si cette décision était réformée par voie d'appel ou cassée par la cour régulatrice ? L'article 516, répétons-le, laisse absolument sans solution ces questions d'un intérêt si capital. N'avions-nous pas quelque droit de dire que la loi n'a qu'ébauché la matière de la *prise* à partie et n'en a qu'à demi organisé la procédure ? La doctrine a, du reste, rempli cette lacune à peine concevable. Elle décide presque unanimement que l'arrêt qui fait droit à la *prise* à partie entraîne virtuellement l'annulation de la sentence attaquée par cette voie. Des réparations pécuniaires ne donneraient qu'une satisfaction moralement insuffisante. L'autorité de la chose jugée serait, en effet, compromise et en quelque sorte contaminée, si cette autorité pouvait rester inhérente à une décision judiciaire entachée de concussion ou de fraude et déclarée telle par l'arrêt émané d'une juridiction supérieure. La doctrine que nous indiquons a été en particulier défendue par le savant et regretté M. Boitard, professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Paris.

— Iconogr. ***Prise d'une ville forte.*** On ne peut souhaiter une scène qui prête mieux à la peinture, qui soit plus animée, plus dramatique, plus pittoresque, que la *prise* d'une ville forte ; aussi les compositions qui ont été exécutées sur ce sujet sont-elles nombreuses. La *Prise de Troie* fut un sujet de prédilection pour les artistes grecs; Polygnote en fit, dans la Lesché de Delphes, une peinture admirable, où il s'attacha à rendre moins le drame que ses conséquences lugubres, moins les exploits que les larmes ; à la félicité triomphante des Grecs il opposa l'infortune des Troyens ; à l'expression de la joie presque féroce des vainqueurs il méla les émotions profondes et silencieuses des vaincus. Il intéressa au malheur, il excita la pitié et sut ainsi tirer du sujet sa moralité la plus haute, suivant la remarque de M. Beulé (v. TROIE). Pline nous apprend que, chez les Romains, certains généraux exposèrent publiquement, en manière de réclame électorale, des tableaux représentant leurs exploits militaires ; c'est ainsi que Lucius Hostilius Mancinus exposa au Forum une vue des diverses opérations du siége de Carthage et la *prise* de cette ville, où il était entré le premier ; la complaisance qu'il eut de décrire lui-même aux spectateurs les épisodes de cette peinture lui valut le consulat aux comices suivants (an de Rome 609). Le goût du public pour les peintures militaires a été ainsi de tous les temps; les chefs d'Etat ont eu grand soin de satisfaire cette passion pour un genre de spectacle qui flatte et excite l'amour-propre national, et qui n'a pas l'inconvénient de pousser à la fraternité universelle. Dans beaucoup de palais d'Italie, on voit des peintures représentant des *Siéges* et des *Prises* de villes fortes ; le palais ducal de Venise, pour n'en citer qu'un, offre, dans la salle du Grand-Conseil : l'*Assaut de Zara en* 1202, par Andrea Vicentino; la *Prise de Zara*, par Tintoret le fils ; la *Prise de Constantinople en* 1203, par Palma le jeune ; la *Prise de Constantinople en* 1204, par Tintoret le fils ; la *Prise de Smyrne*, par P. Veronèse. Dans la salle du Scrutin : la *Prise de Tyr* (1125), par l'Aliense ; la *Prise de Padoue* (1405), par le Bassan ; la *Prise de Jaffa* (1295), par Giulio del Moro ; la *Prise de Zara* (1346), etc. Dans ces représentations des exploits des troupes vénitiennes règne l'animation la plus pittoresque; suivant la description de Th. Gautier, « c'est un chaos inextricable de galères aux châteaux à trois étages, de trinquets de gabie, de huniers, de triples éventails de rames, de tours, de machines de guerre et d'échelles renversées entraînant leurs grappes d'hommes ; un mélange étonnant de comites, de gardes-chiourme, de forçats, de matelots et d'hommes d'armes s'assommant avec des masses, des coutelas et des engins barbares, les uns nus jusqu'à la ceinture, les autres vêtus de harnais singuliers ou de costumes orientaux d'un goût capricieux et baroque, comme ceux des Turcs de Rembrandt. Tout cela fourmille et se débat sur des fonds de fumée et d'incendie ou sur des vagues faisant jaillir entre les galères qui se choquent leurs longues lanières vertes, que termine un flocon d'écume. » Dans la *Prise de Constantinople*, de Tintoret le fils, plusieurs vaisseaux se sont approchés de la ville ; des troupes mises dans des chaloupes opèrent leur débarquement ; plus loin, des échelles sont dressées contre les murailles garnies de tours ; on monte à l'assaut sur toute la ligne. A droite, les assiégeants éprouvent une vive résistance et beaucoup tombent avec les échelles ; à gauche, on se bat sur les murs avec acharnement. Au bas des remparts, des prêtres, portant une croix et des vases sacrés, bénissent l'armée ; un vieillard, en riche costume vénitien, l'épée à la main, encourage ceux qui le suivent. Une estampe de Romyn de Hooghe représente la *Prise de Constantinople par les Turcs* (1453). La *Prise de Damiette par Frédéric Barberousse* est peinte sur un vitrail de la grande église de la ville de Gouda, en Hollande. Le musée de Madrid possède un tableau de Vicente Carducci représentant la *Prise de Reinfeld par les Espagnols* (1633) et un tableau de Luca Giordano représentant la *Prise d'une place forte par Ferdinand le Catholique.* Au Louvre est un grand carton de Jules Romain intitulé la *Ville prise et incendiée :* parmi les habitants qui fuient en désordre, on remarque une femme portant sur sa tête un enfant dans son berceau et donnant la main à une petite fille nue ; un homme portant une vieille femme, un autre soutenant la marche d'un vieillard, etc.

Les galeries historiques de Versailles renferment un grand nombre de *Prises de villes fortes*, parmi lesquelles nous citerons, suivant l'ordre chronologique :

La *Prise d'Antioche*, le 3 juin 1098, peinte par Louis Gallait ; — *de Marrah* (1098), par Decaisne ; — *d'Albare* (1098), par Pingret ; — *de Jérusalem* (15 juillet 1099), par Emile Signol ; — *de Tripoli* (1100), par Debacq ; — *de Baruth* (17 mai 1109), par Eug. Lepoittevin ; — *de Tyr* (1124), par Caminade ; — *d'Ascalon* (1152), par Cornu ; — *de Lisbonne* (25 octobre 1147), par Desmoulins ; — *du château de Jaffa* (1192), par Ed. Girardet ; — *de Baruth* (1197), par Alexandre Hesse ; — *de Constantinople* (12 avril 1204), par Eug. Delacroix ; — *de Damiette* (1219), par H. Delaborde ; — *du château de Foix* (1272), par Jollivet ; — *de Rhodes* (15 août 1310), par Féron ; — *du château de Smyrne* (1344), par Debacq.

La *Prise de Bologne* (21 mai 1511), peinte par Larivière et Naigeon ; — *de Brescia* (19 février 1512), par Larivière ; — *de Calais* (9 janvier 1558), par Picot ; — *de Thionville* (23 juin 1558), par M^me^ Haudebourt-Lescot.

La *Prise de Privas* (28 mai 1629), ancien tableau ; — *de Pignerol* (31 mars 1630), ancien tableau et peinture d'Hipp. Lecomte ; — *de Saverne* (19 juin 1636), par Eugène Devéria ; — *de Corbie* (14 novembre 1636), ancien tableau ; — *de Landrecies* (26 juillet 1637), par Hipp. Lecomte ; — *du Catelet* (8 septembre 1638), par Hipp. Lecomte ; — *de Collioure* (13 avril 1642), par Hipp. Lecomte ; — *de Thionville* (22 août 1643), par Oscar Gué ; — *de Trino* (23 septembre 1643), par L. Dupré ; — *de Baden* (août 1644), *de Dourlach* (1644), *de Lichtenau* (1644), copies par Lafaye, d'après Martin ; — *de Worms* (septembre 1644), copie par Gallait, d'après Martin ; — *d'Oppenheim* (septembre 1644), *de Creutznach* (1644), *de Bacarach* (1644), copies par Hipp. Lecomte, d'après Martin ; — *de Neustadt* (1644), copie par Gallait, d'après Martin ; — *de Rothemburg* (1645), copie par Renoux, d'après Martin ; — *de Furnes* (4 septembre 1646), copie par Jouy, d'après Martin ; — *d'Ager en Catalogne* (septembre 1637), copie par Pingret, d'après Martin. Les originaux de ces derniers tableaux sont dans la galerie de Chantilly.

La *Prise du Quesnoy* (6 septembre 1654), *de Cadaquès* (28 mai 1655), par Dupressoir ; — *de Montmédy* (8 août 1657), *de Gravelines* (30 août 1657), tableaux du temps ; — *de Charleroi* (2 juin 1667), *d'Ath* (6 juin 1667), *de Courtray* (18 juillet 1667), par Van der Meulen ; — *de Lille* (27 août 1667), tableau de l'école de Van der Meulen ; — *de Besançon* (6 février 1668), copie par Lafaye, d'après Martin (l'original est à Chantilly) ; *de Dôle* (14 février 1668), par Van der Meulen (gravé

par Huchtenburg et Baudoin), et par J.-B. Martin; — *de Gray* (17 février 1668), par Lafaye; — *du château Sainte-Anne* (février 1668), par Lafaye; — *d'Orsoy* (3 juin 1672), par J.-B. Martin; — *de Burick* (4 juin 1672), *de Wesel* (5 juin 1672), par Dupressoir; — *de Rhinberg* (6 juin 1672), par Martin le jeune; — *d'Emmerich* (8 juin 1672), par Dupressoir; — *de Rhées* (8 juin 1672), *de Santen* (1672), copies par Martin, d'après Van der Meulen; — *de Schenck* (19 juin 1672), par Dupressoir; — *de Doësbourg* (21 juin 1672), par J.-B. Martin; — *d'Utrecht* (30 juin 1672), copie de Bonnard, d'après Martin (l'original est à Chantilly); *de Nimègue* (9 juillet 1672), par Pingret; — *de Grave* (14 juillet 1672), copie de Bonnart, d'après Van der Meulen; — *de Naerden* (20 juillet 1672), copie de J.-B. Martin, d'après Van der Meulen; — *de Maëstricht* (1673), peinture allégorique de Ch. Le Brun, dans la grande galerie (un bas-relief de la porte Saint-Martin, par Anguier l'aîné, représente le même sujet); — *de Gray* (28 février 1674), copie de Martin, d'après Van der Meulen; — *de Besançon* (15 mai 1674), par Van der Meulen; — *de Dôle* (6 juin 1674), par Jean-Paul; — *de Salins* (22 juin 1674), par Van der Meulen; — *du fort de Joux* (juin 1674), par Van der Meulen; — *de Messine* (11 février 1675), par Th. Gudin; — *de Huy* (6 juin 1675), par Pingret; — *de Limbourg* (21 juin 1675), par J.-B. Martin (le même sujet a été sculpté en bas-relief par Le Hongre sur la porte Saint-Martin); — *d'Augusta* (23 août 1675), par Th. Gudin; — *de Condé* (26 avril 1676), par J.-B. Martin; — *de Bouchain* (12 mai 1676), par Pingret; — *d'Aire* (31 juillet 1676), copie de Martin, d'après Van der Meulen; — *du château de l'Escalcette* (8 novembre 1676), par Renoux; — *de Cambrai* (5 avril 1677), par Van der Meulen; *de Saint-Omer* (22 avril 1677), par Van der Meulen (gravé par Bonnart); — *de Gand* (12 mars 1678), par Ch. Le Brun, dans la grande galerie (gravé par N.-D. de Beauvais); — *d'Ypres* (19 mars 1678), par Van der Meulen; *de Leewe* (4 mai 1678), copie par Martin, d'après Van der Meulen; — *de Luxembourg* (3 juin 1684), par Van der Meulen; — *de Philipsbourg* (29 octobre 1688), par Renoux; — *de Manheim* (10 novembre 1688), par Pingret; *de Mons* (9 avril 1691), par Van der Meulen et par Hipp. Lecomte; — *de Roses* (9 juin 1693), par Renoux; — *de Charleroi* (11 octobre 1693), par Van der Meulen; — *de Palamos* (juin 1694), par Renoux; — *d'Ath* (5 juin 1697), par Baptiste; — *du fort Bourbon, dans la baie d'Hudson* (13 septembre 1697), par T. Gudin.

La *Prise de Brisach* (6 septembre 1703), par Franquelin; — *de Lérida* (13 octobre 1707), par Aug. Couder (gravée par J. Kernot); — *de Rio-Janeiro* (23 septembre 1711), par T. Gudin; — *de Philipsbourg* (18 juillet 1734), par Aug. Couder; — *de Menin* (4 juin 1744), par Pierre Lenfant; — *d'Ypres* (27 juin 1744) par Van Ysendick; — *de Furnes* (11 juillet 1744), par Raverat; — *de Gand* (11 juillet 1745), par Gigoux; — *de Port-Mahon* (28 juin 1756), tableau du temps et tableau de Wachsmuth (le même sujet a été gravé par Legrand); — *de l'île de Grenade* (4 juillet 1779), par J.-F.-Hue; — *d'Yorktown* (17 octobre 1781), par Aug. Couder (Salon de 1837).

La *Prise de Spire* (30 septembre 1792), peinte par Hipp. Lecomte (Salon de 1847); — *de Longwy* (20 octobre 1792), *de Francfort-sur-le-Mein* (23 octobre 1792), par Hipp. Lecomte; — *d'Anvers* (20 novembre 1792), par Philippoteaux (Salon de 1838); — *des châteaux de Namur* (2 décembre 1792), par Cl. Boulanger; — *de Breda* (24 février 1793), par H. Lecomte; — *de Gertruydenberg* (5 mars 1793), par H. Lecomte; — *du camp de Pérulle* (10 avril 1793), par Ad. Roehn; — *de Menin* (24 octobre 1793), par V. Adam; — *de Toulon* (19 décembre 1793), par Péron; — *d'Ypres* (17 juin 1794), par Philippoteaux; — *de Trèves* (9 août 1794), par L. Moreaux; — *du Petit-Saint-Bernard* (24 août 1794), par Pingret; — *de Bellegarde* (17 septembre 1794), par Renoux; — *de Villefranche* (29 septembre 1794), par H. Lecomte; — *de Maëstricht* (4 novembre 1794), par Eug. Lami; — *de l'île de Bommel* (28 décembre 1794), par Ch. Mozin; — *du château de la Pietra* (4 septembre 1796), par Mauzaisse; — *d'Ancône* (9 février 1797), par Boguet.

La *Prise de Braunau* (2 novembre 1805), *de Dirschau* (23 février 1807), *de Kœnigsberg* (15 juin 1807), par Siméon Fort; — *de Ratisbonne* (23 avril 1809), par Thévenin; — *de Landshut* (21 avril 1809), par L. Hersent; — *de Tarragone* (28 juin 1811), par Rémond.

La *Prise des retranchements devant La Corogne* (5 juillet 1793), peinte par Hipp. Lecomte; — *de l'île Verte* (15 août 1823), par Gilbert; — *du Trocadero* (31 août 1823), par Paul Delaroche; — *de Pampelune* (17 septembre 1823), par C. Vernet; — *de Patras* (4 octobre 1828), par Hipp. Lecomte; — *de Coron* (9 octobre 1828), par Hipp. Lecomte; — *du château de Morée* (30 octobre 1828), par Ch. Langlois; — *du fort de l'Empereur, à Alger* (4 juillet 1830), par Wachsmuth; — *de Bône* (27 mars 1832), par H. Vernet; — *de la lunette de Saint-Laurent, à Anvers* (14 décembre 1832), copie de Jouy, d'après H. Bellangé; — *de Bougie* (2 octobre 1833), *de Constantine* (13 octobre 1837), *du fort de Saint-Jean d'Ulloa* (27 novembre 1838), *de la smalah d'Abd-el-Kader, à Taguin* (16 mai 1843), par H. Vernet; — *des batteries de Punto-Obligado* (20 novembre 1845), par Barry.

La *Prise du bastion n° 8, à Rome* (30 juin 1849), par H. Vernet; — *de Zaatcha* (26 novembre 1849), par J.-A. Beaucé, par H. Bellangé et par Rigo; — *de Laghouat* (4 décembre 1852), par Beaucé; — *du Mamelon-Vert* (7 juin 1855), par Protais; — *de la tour de Malakoff*, par Yvon; — *de Sébastopol* (8 septembre 1855), par A.-V. Jumel, par A.-J. Devaux, etc.

Le musée du Louvre possède la *Prise de Valenciennes* (16 mars 1677), peinte par Van der Meulen (gravée par R. Bonnart). Aug. Burdet a gravé la *Prise de la Bastille*, d'après Raffet (Salon de 1868); Jazet, la *Prise de l'hôtel de ville de Paris en* 1830, d'après H. Lecomte. Une médaille gravée par Brenet représente la *Prise du Louvre*, le 29 juillet 1830.

Prise de la Bastille (LA), hiérodrame. V. BASTILLE (prise de la).

Prise d'Œchalie, poëme épique attribué à Homère. V. ŒCHALIE.

PRISÉ, ÉE (pri-zé) part. passé du v. Priser. Estimé à un certain prix : *Des marchandises trop peu* PRISÉES. ‖ Estimé à un grand prix, dont on fait grand cas : *Les tableaux du temps de Louis XV sont très-*PRISÉS *aujourd'hui. Il y a là tous les artifices de la lumière et de l'ombre, toutes les oppositions tant* PRISÉES *par les dessinateurs.* (Balz.) *Marivaux et Le Sage, qui écrivirent en prose, en furent moins* PRISÉS *par les délicats d'alors.* (Th. Gaut.)

PRISÉE s. f. (pri-zé — rad. *priser*). Action de primer, d'indiquer le prix des choses que l'on vend à l'enchère : *Faire la* PRISÉE *d'un mobilier. Je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi, qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience et que je m'en tiendrais à la* PRISÉE. (Le Sage.)

— Fam. *Demeurer pour la prisée.* Se dit d'une fille qui, ayant refusé plusieurs partis, finit par ne pas se marier.

— **Encycl.** V. ESTIMATION.

PRISER v. a. ou tr. (pri-zé — rad. *prix*). Mettre le prix à, faire l'estimation de : PRISER *des meubles.* PRISER *des livres.* PRISER *des hardes, des bijoux.*

— Estimer, faire cas de : PRISER *le talent. C'est un vieil auteur qu'on* PRISE *beaucoup. La prudence et le bon sens, qui font tant* PRISER *le grand âge, ne l'accompagnent pas toujours.* (La Mothe Le Vayer.) *Dans quelle proportion* PRISONS-NOUS *les choses? dans celle de leur utilité combinée avec leur rareté.* (Duclos.) *Chacun* PRISE *son talent.* (Dider.) *Chaque siècle donne à ses personnages dramatiques le genre de courage qu'il* PRISE *le plus.* (Saint-Marc Girard.) *Tandis que nous* PRISONS *bien haut les éloges de nos amis, nous ne devrions pas mépriser la censure de nos ennemis.* (Csse de Blessington.) *Les femmes ont fort peu de goût pour les contemplateurs et* PRISENT *singulièrement ceux qui mettent leurs idées en action.* (Th. Gaut.)

On *prise* la valeur même en ses ennemis.
DESAINTANGE.

— Prendre sous forme de poudre, par le nez : PRISER *du tabac.* PRISER *du camphre.*

— Absol. Prendre du tabac en poudre par le nez : *Avoir l'habitude de* PRISER. *L'un fumait, l'autre* PRISAIT, *et ils se disputaient sans cesse à qui pratiquait le meilleur mode d'absorber le tabac.* (Balz.) *Il n'est permis à une femme de* PRISER *que lorsqu'elle a passé quarante ans.* (Boitard.)

Se priser v. pr. Etre prisé, estimé : *Les meubles anciens* SE PRISENT *beaucoup aujourd'hui.*

— S'apprécier, s'estimer soi-même : *Cet homme* SE PRISE *beaucoup et ne prise guère les autres.* (Acad.) *Le monde ne vous prisera qu'autant que vous* VOUS PRISEREZ *vous-même.* (Boss.)

— **Syn. Priser, apprécier, estimer.** V. APPRÉCIER.

PRISEUR, EUSE s. (pri-zeur, eu-ze — rad. *priser*). Personne qui prend du tabac en poudre : *C'est un grand* PRISEUR. *C'est une vieille* PRISEUSE.

Le *priseur*, au contraire, offre dans tout son être
Certain je ne sais quoi qu'on ne peut méconnaître :
Son galbe est ridicule et son maintien chétif;
Dès qu'il porte la main vers le siége olfactif,
Sa tête vers la terre obliquement s'incline,
Il étire la face et pince la narine.
BARTHÉLEMY.

— Personne qui fait une prisée, une estimation.

— Adjectiv. *Commissaire-priseur, huissier-priseur*, Commissaire, huissier qui fait l'estimation des choses qui se vendent à l'enchère : *Il a dit, en style d'*HUISSIER-PRISEUR, *que j'ai adjugé les lauriers selon mon caprice.* (Volt.)

PRISMATANTHE s. m. (pri-sma-tan-te — du gr. *prisma, prismatos*, prisme). Bot. Syn. de SIPHONOSTÉGIE.

PRISMATIQUE adj. (pri-sma-ti-ke — rad. *prisme*). Qui a la forme d'un prisme : *Corps* PRISMATIQUE. *Figure* PRISMATIQUE.

— Physiq. *Couleurs prismatiques*, Couleurs que l'on aperçoit à travers un prisme.

PRISMATISATION s. f. (pri-sma-ti-za-si-on — rad. *prismatiser*). Action de prismatiser, disposer en forme de prisme : *La* PRISMATISATION *des basaltes est un fait encore mal expliqué.*

PRISMATISÉ, ÉE (pri-sma-ti-zé) part. passé du v. Prismatiser : *Couches minérales* PRISMATISÉES.

PRISMATISER v. a. ou tr. (pri-sma-ti-zé — rad. *prisme*). Disposer en forme de prismes : *Les causes qui ont* PRISMATISÉ *les basaltes sont mal connues.*

PRISMATOCARPE s. m. (pri-sma-to-kar-pe — du gr. *prisma*, prisme; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de SPÉCULAIRE, autre genre de campanulacées.

PRISMATOCÈRE s. m. (pri-sma-to-sè-re — du gr. *prisma*, prisme; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygéens, tribu des coréides, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PRISMATOÏDE adj. (pri-sma-to-i-de — du gr. *prisma*, prisme; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un prisme.

PRISME s. m. (pri-sme — gr. *prisma*, de *priein*, scier). Géom. Solide ayant deux bases planes, égales et parallèles, dont les côtés homologues sont unis par des parallélogrammes : PRISME *triangulaire, quadrangulaire, pentagonal*, ou *à base triangulaire, quadrangulaire, pentagonale.*

— Physiq. Prisme triangulaire de matière transparente, qui décompose les rayons lumineux : *Les vitraux étincellent de tous les feux du* PRISME. (Th. Gaut.)

Dans les mains d'un enfant un globe de savon
Dès longtemps précéda le *prisme* de Newton.
DELILLE.

‖ Corps transparent de forme quelconque, au moyen duquel on produit la décomposition de la lumière.

— Fig. Cause d'illusion, ce qui produit des apparences brillantes : *Le* PRISME *de l'amour. Le* PRISME *de la vanité, de l'amour-propre. Les sensations peuvent être douteuses, mais le* PRISME *à travers lequel nous les recevons est immuable.* (Mme de Staël.) *Il ne faut pas voir toutes choses de la vie à travers le* PRISME *de la poésie.* (V. Hugo.) *La vérité triomphe et fait son chemin, à travers quelque* PRISME *qu'on la regarde et quelque déguisement qu'on lui prête.* (G. Sand.) *Le souvenir a son* PRISME *comme l'espérance, c'est l'éloignement.* (A. Karr.)

Nous nous plaisons à voir, sous un *prisme* qui ment,
Les choses d'autrefois par les yeux du moment.
BARTHÉLEMY.

— **Encycl.** Géom. Le *prisme* peut être défini un corps compris entre des plans parallèles à une même droite coupés par deux plans parallèles entre eux. Les parallélogrammes déterminés sur les premiers plans, qui peuvent être en nombre quelconque, sont les faces du *prisme;* les polygones déterminés sur les deux derniers plans en sont les bases. Un parallélipipède est un *prisme* à base parallélogramme. Un *prisme* triangulaire est la moitié du parallélipipède de base double et de même hauteur, ou, ce qui revient au même, les deux *prismes* triangulaires dans lesquels un plan diagonal divise un parallélipipède sont équivalents. Ces deux *prismes* ne sont égaux qu'autant que le parallélipipède est droit; ils sont symétriques lorsque le parallélipipède est oblique. Le parallélipipède ayant pour mesure le produit des mesures de sa base et de sa hauteur, il en est de même du *prisme* triangulaire et par suite du *prisme* polygonal. Un tronc de *prisme* triangulaire est équivalent à la somme de trois pyramides qui auraient pour base commune l'une des bases du tronc et pour sommets les trois sommets de l'autre base.

— Physiq. Dans l'étude physique des phénomènes de la lumière, on désigne sous le nom de *prisme* une masse d'une substance réfringente quelconque présentant un angle dièdre dont les deux faces sont rencontrées par des rayons lumineux. Newton est le premier qui se soit occupé de rechercher ce qui se passe lorsqu'un rayon lumineux de lumière simple vient frapper l'une des faces d'un pareil *prisme* dans le plan d'une section perpendiculaire à l'arête du dièdre. Soit BAC (fig. 1) la

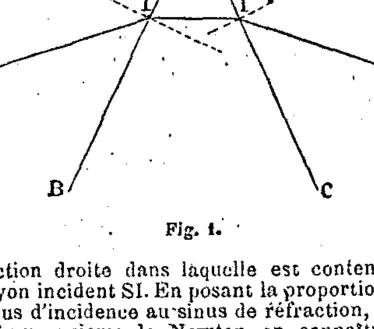

Fig. 1.

section droite dans laquelle est contenu le rayon incident SI. En posant la proportion du sinus d'incidence au sinus de réfraction, d'après un axiome de Newton, on connaîtra la direction du rayon réfracté par la première face II'. II' sera incident sur la seconde face et se réfractera dans une direction I'S', qui est celle d'un rayon incident sur AC, qui serait refracté en II'. Donc, si l'axiome est vrai pour un rayon incident SI déterminé, la direction du rayon S'I' sera parfaitement déterminée d'après une loi connue : c'est ce que l'expérience a vérifié.

On observe ainsi, lorsque la lumière traverse les deux faces, que les rayons émergents éprouvent, par rapport aux rayons incidents, une déviation vers la base du *prisme*, c'est-à-dire vers la région de l'espace où est dirigée l'ouverture de l'angle dièdre.

Descartes a employé cette propriété du *prisme* pour mesurer l'indice de réfraction des substances transparentes par le procédé suivant :

Un faisceau lumineux très-délié arrive normalement sur la face d'un *prisme* de la substance à étudier, de verre, par exemple. Il entre donc dans le verre sans éprouver de déviation; il éprouve, au contraire, en repassant du verre dans l'air, une déviation qui le ramène vers la base du *prisme*. Si ABC (fig. 2) est le *prisme*, MNVR le faisceau lumineux, celui-ci forme une image VR sur un

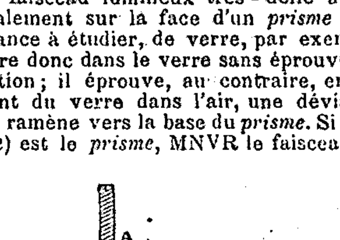

Fig. 2.

plan parallèle au faisceau incident, et la distance PVR dépendra d'une manière simple de l'angle BAC du *prisme*, c'est-à-dire de l'angle d'incidence sur la face AC et de l'indice de réfraction de retour du verre dans l'air.

Lorsqu'un rayon lumineux tombe normalement à l'arête d'un *prisme* sur une face, le rayon émergent sera situé dans le même plan perpendiculaire à l'arête, d'après la loi de Descartes sur le plan unique d'incidence et de réfraction.

En figurant alors la marche d'un pareil

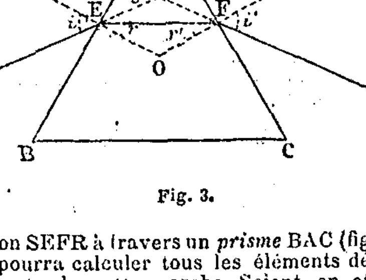

Fig. 3.

rayon SEFR à travers un *prisme* BAC (fig. 3), on pourra calculer tous les éléments déterminants de cette marche. Soient, en effet : A l'angle du *prisme* ABC, SEN l'angle d'incidence du rayon, que nous désignons par i, nous appellerons r l'angle de réfraction OEF, r' l'angle OFE et i' l'angle d'émergence RFP.

Nous avons d'abord les relations dues à la loi de Descartes :

$$\sin i = n \sin r, \tag{1}$$

$$\sin i' = n \sin r', \tag{2}$$

en représentant par n l'indice de réfraction du verre par rapport à l'air. Soit O le point de rencontre des normales NO, PO.

Le quadrilatère AEOF ayant deux angles opposés droits, les angles A et O sont supplémentaires. Mais le triangle EOF, dans lequel $FEO = r$, $EFO = r'$, donne aussi

$$O + r + r' = 2d.$$

Par conséquent,

$$r + r' = A. \tag{3}$$

L'angle que font entre elles les directions SE et FR mesure la déviation subie par le rayon lumineux passant à travers le *prisme*. Si D est le point de rencontre des directions SE, FR prolongées, le triangle DEF, dans lequel l'angle

$$DEF = i - r,$$

et l'angle

$$DFE = i' - r',$$

permet d'écrire

$$\delta = i - r + i' - r',$$

et, à cause de la relation (3)

$$\delta = i + i' - A. \tag{4}$$

Les quatre équations obtenues lient entre elles sept quantités : les deux angles d'incidence, ceux de réfraction, la déviation du rayon, l'angle du *prisme* et l'indice du verre ou de la substance, quelle qu'elle soit, qui compose le *prisme*.

Supposons d'abord le rayon incident arrivant sous un angle i voisin de 90° et considérons ce rayon tombant sur des *prismes* dont l'angle A va en augmentant; le rayon

émergent s'abaissera de plus en plus vers la base, et, si l'angle A est suffisamment grand, le rayon se réfléchira totalement.

Supposons, au contraire, l'angle du *prisme* constant et l'angle d'incidence diminuant de plus en plus; le rayon émergent s'abaissera encore de plus en plus vers la base; il y aura une valeur de i suffisamment petite à partir de laquelle il y aura réflexion totale.

Remarquons le cas important où l'incidence est nulle, c'est-à-dire normale; les formules deviennent

$$i = 0, \quad x = 0, \quad \sin(A + \delta) = n \sin A,$$
$$r' = A, \quad \delta = i' - A.$$

Supposons que, pour une direction du rayon incident, nous ayons $i > i'$, les formules seront satisfaites si nous changeons i en i' et i' en i, car alors r se change en r', et réciproquement. Par conséquent, à la direction du rayon incident qui fait l'angle i' correspond le rayon émergent qui fait l'angle i et, pour ces deux cas, la déviation δ n'a pas changé. Elle croît donc ou diminue depuis l'incidente rasante jusqu'à $i = i'$, pour repasser ensuite en sens inverse par les mêmes valeurs. Le calcul et l'expérience prouvent que $i = i'$ donne un minimum de déviation.

En effet, le calcul donne pour la quatrième équation, en égalant à 0 la dérivée de δ par rapport à i,

$$1 + \frac{di'}{di} = 0.$$

Si on tire $\frac{di}{dr}, \frac{di'}{dr'}$, des deux premières équations, en tenant compte de la relation donnée par (3),

$$dr = -dr',$$

on voit que le cas singulier a lieu pour

$$\frac{\cos r}{\cos i} = \frac{\cos r'}{\cos i'},$$

c'est-à-dire $i = i'$.

Le calcul de la seconde dérivée de δ par rapport à i montre, du reste, que la déviation sera, dans ce cas, minima lorsque l'indice n est plus grand que 1, ce qui arrive le plus ordinairement (le milieu de l'expérience étant l'air atmosphérique), et maxima si cet indice est plus petit que l'unité. Dans le cas remarquable du minimun de déviation, les formules se simplifient et deviennent :

$$\sin\frac{A + \delta}{2} = n \sin\frac{A}{2},$$
$$2r = A, \quad \delta = 2i - A.$$

La première application, extrêmement importante, de ces propriétés du *prisme* est la mesure des indices de réfraction. On conçoit, en effet, que, si l'on a mesuré l'angle A du *prisme*, on pourra déterminer l'indice de réfraction de ce corps pour une lumière déterminée, soit en mesurant la déviation sous l'incidence normale, et l'on aura n par la formule simplifiée

$$n = \frac{\sin(A + \delta)}{\sin A},$$

soit en cherchant à obtenir la déviation minima, et on aura n par la formule

$$n = \frac{\sin\frac{A + \delta}{2}}{\sin\frac{A}{2}}.$$

Cette dernière expérience est plus facile à réaliser que la précédente, et la mesure se fait alors avec plus de précision. Aussi constitue-t-elle le procédé que l'on emploie généralement pour la détermination des indices.

On peut se proposer de vérifier par l'expérience les formules du *prisme*. On y arrive très-simplement de la manière suivante. On commence par fixer à la cire le *prisme* sur une plate-forme plane à la partie centrale d'un cercle divisé et muni d'un collimateur éclairé et d'une lunette mobile. On colle le *prisme* de manière que l'aréte réfringente A soit normale au plan du cercle en son centre; puis on mesure l'angle du *prisme* en plaçant la lunette O (fig. 4) de manière que

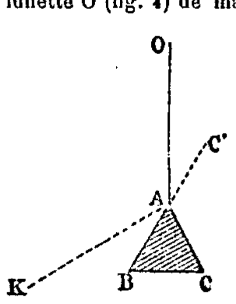

Fig. 4.

le croisement K des fils du collimateur y soit vu par réflexion sur la face AB. Puis, sans changer la lunette ni le collimateur de position, on amène celui-ci à être vu dans la lunette par réflexion sur la face AC, amenée en AC′ sur le prolongement de la direction primitive de AB : la plate-forme a pour cela dû tourner précisément de l'angle CAC′ dont le supplémentaire est l'angle cherché du *prisme*.

Le minimum de déviation se mesure en prenant une incidence i quelconque, ce qui donne une certaine déviation δ. Si ensuite on fait tourner le *prisme* dans un sens, i augmentant ou diminuant, suivant les cas, δ augmentera ou diminuera. On fera tourner dans le sens correspondant à une diminution de déviation jusqu'à ce que, le *prisme* tournant toujours, l'image du collimateur paraisse s'arrêter pour retourner ensuite. Le point d'arrêt correspond au minimum de déviation; on aura n par la formule connue.

Si alors on donne au rayon incident une inclinaison quelconque sur la face d'incidence, de la valeur de i correspondante, les formules permettront de déduire la déviation calculée δ et on vérifiera qu'elle est précisément égale à la déviation observée.

Nous ne développerons pas ici les méthodes relatives à la mesure des indices de réfraction. Nous nous contenterons de mentionner le rôle joué par le *prisme* dans cette mesure. Pour mesurer l'indice de réfraction moyen des différentes lumières simples traversant un corps solide, on taille dans ce corps un *prisme* à faces bien planes et on agit avec ce *prisme* comme dans les expériences préliminaires que nous venons d'indiquer pour la vérification des formules. Lorsqu'il s'agit d'un corps liquide, on taille un *prisme* de verre creux dont les faces, formées de lames parallèles, n'ont aucune influence déviatrice sur les rayons incidents et on y renferme le corps liquide dont on veut

Fig. 5.

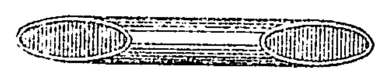

Fig. 6.

mesurer l'indice (fig. 5). Tout se passe alors comme dans le cas d'un corps solide.

Pour les gaz, dans les expériences de Biot et Arago, le *prisme* employé était formé par un tube épais sur lequel étaient collées deux glaces à faces parallèles, formant un angle de 145° environ entre elles. Des robinets permettaient de mesurer la pression du gaz et de changer cette pression.

Dulong se servit d'un *prisme* creux de porcelaine dont l'angle était extrêmement obtus, 160° environ, fermé par des glaces. On pouvait mettre ce tube en communication soit avec une pompe foulante, soit avec une pompe pneumatique.

Plus récemment, dans des expériences fort intéressantes, M. Leroux a repris ce *prisme* et, comme il a dû le placer dans une enceinte chauffée à de hautes températures, il en a fait luter les glaces au moyen d'un verre fusible.

Les expériences que nous avons rapportées sont faites avec un point lumineux unique et situé à l'infini.

Le phénomène se transforme lorsque ces conditions ne sont plus remplies.

Lorsqu'on dispose une fente étroite à une distance finie de l'arête d'un *prisme*, on trouve que, pour la voir nettement, il faut faire varier le tirage de la lunette en même temps que l'incidence varie. Tout se passe, en effet, comme si les rayons lumineux réfractés, arrivant sur l'objectif de la lunette (fig. 7), étaient envoyés directement par une fente lumineuse S′ située à une distance variable avec l'in-

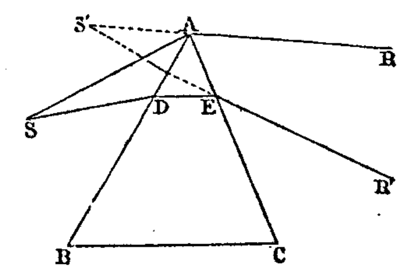

Fig. 7.

cidence du rayon singulier SA, par exemple, et avec la distance SA elle-même. On calcule simplement une formule générale donnant la distance S′A ou x en fonction de ces quantités; nous nous bornerons à citer le résultat dans les trois cas suivants :

Incidence rasante $i = 90°$,

$$x = \infty;$$

Cas de la déviation minima $i = i'$,

$$x = d;$$

Incidence normale $i = 0$,

$$x = d\left(\frac{1 - n^2 \sin^2 A}{\cos^2 A}\right).$$

Lorsque le point lumineux n'est pas unique et que la fente lumineuse a une dimension finie, l'image réfractée de cette fente est d'autant plus dilatée que l'on s'écarte davantage du *prisme*, comme cela a lieu lorsqu'un point lumineux éclaire un écran par l'intermédiaire d'une fente. Mais ce qui est fort intéressant à étudier et ce qui a fait du *prisme* un instrument si utile, c'est le phénomène qu'il détermine par la réfraction simultanée de plusieurs lumières.

Newton, qui a fait un grand usage du *prisme*, démontra l'inégalité de réfrangibilité des lumières diversement colorées par une série d'expériences dont nous mentionnerons la suivante. Il prit un morceau de papier noir, très-fort, terminé par des côtés parallèles; il le partagea en deux parties égales par une ligne transversale normale aux petits côtés et peignit chacune des moitiés l'une en bleu l'autre en rouge. Il regarda, dans des conditions d'expérience facile, ce papier coloré à travers un *prisme* en maintenant les côtés du papier parallèles à l'aréte du *prisme*, et il vérifia que, l'angle du *prisme* ayant son arête vers le haut, la moitié bleue du papier était plus relevée que la moitié rouge; si l'arête est tournée vers le bas, le papier bleu est plus abaissé que le papier rouge.

Newton appliqua immédiatement cette expérience à la lumière naturelle du soleil. Il vérifia qu'un faisceau de cette lumière transmis par un *prisme* éprouve non-seulement une déviation, mais une dilatation et une coloration; en sorte que, la section du faisceau étant circulaire, si l'on reçoit le faisceau émergent sur un écran sensiblement normal à la direction moyenne des rayons, on obtient une image oblongue et colorée. Il réalisa cette expérience en faisant pénétrer dans une chambre obscure un faisceau horizontal circulaire par des ouvertures de dimensions très-petites et variées, dont la plus grande avait 3 pouces. Dans le cas de celle-ci, il obtint une image allongée formée par deux demi-cercles complémentaires reliés par des droites parallèles; et ayant disposé l'écran de manière que le diamètre de ces cercles fût égal à celui de l'ouverture, il trouva que la longueur de l'image était de 10 pouces.

Quand l'expérience se fait dans les conditions du minimum de déviation, le faisceau émergent est encore dilaté et coloré. Or, il résulte de ce que nous avons développé plus haut qu'un cône lumineux étroit rencontrant un *prisme* au voisinage de son arète donne, s'il est homogène, un cône émergent de même ouverture angulaire. On doit donc admettre que la lumière blanche est composée de lumières de couleurs diverses qui agissent distinctement et sur la vue et sur les corps réfringents.

Nous renverrons à l'article SPECTRE SOLAIRE pour l'étude de cette image allongée d'un faisceau solaire, qui présente une série de colorations successives dans lesquelles Newton a indiqué par ordre de déviations de plus en plus grandes les couleurs fondamentales suivantes : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. On a reconnu depuis que dans un spectre solaire quelconque on retrouve occupant à la même place et dans le même ordre un nombre considérable de raies très-fines obscures, formant quelques groupes principaux très-distincts et dont on peut se servir comme de points de repère. Si, en effet, on détermine par la méthode que nous avons indiquée les indices de réfraction de ces lumières négatives, on les trouve constants pour une même raie.

Le *prisme* a ainsi permis de résoudre en une suite de lignes brillantes ou obscures la lumière naturelle du soleil, mais on pousse cette séparation à un point plus éloigné en recevant une portion du premier faisceau émergent sur un second *prisme*; cette portion sera encore développée et plus complétement séparée dans ses parties, auxquelles on pourra encore faire subir un nouveau passage à travers un *prisme* destiné à séparer plus complétement encore les lumières dont les indices de réfraction diffèrent fort peu.

Si l'on revient à la célèbre expérience qui précède, on voit que la séparation des cônes lumineux de diverses couleurs doit être d'autant plus complète qu'on s'éloigne davantage du *prisme*. Si, en effet, l'écran est très-rapproché du *prisme*, l'image ne se colore qu'à ses extrémités circulaires, tandis que la partie centrale est blanche; si l'écran est de plus en plus écarté du *prisme*, l'image s'allonge, la partie blanche diminue jusqu'à devenir nulle et la coloration s'étend jusqu'à se manifester dans toute l'image.

L'emploi de *prismes* de diverses substances et de divers angles a permis de vérifier que le spectre solaire est toujours parfaitement identique à lui-même. Le *prisme* ne fait que résoudre les couleurs de la lumière solaire sans en modifier les éléments. Car si d'une fente suffisamment large on reçoit dans une portion la lumière des nues, dans l'autre successivement les différentes raies du spectre sur un *prisme* dont l'arête soit normale au faisceau commun, on a d'une part un spectre solaire et de l'autre l'image réfractée d'une lumière simple et on voit que dans toutes les incidences la raie unique est dans le prolongement de la raie de même nature du spectre. Newton a pu conclure de là que la lumière blanche est uniquement le résultat de la superposition des diverses lumières colorées du spectre.

On peut, au moyen du *prisme*, produire toutes les combinaisons possibles et en toute proportion des rayons simples et former simultanément deux de ces combinaisons dites couleurs complémentaires, c'est-à-dire telles que leur mélange intime donne de la lumière blanche.

Supposons, en effet, qu'un faisceau S tombe (fig. 8) sur un *prisme*, les rayons inégalement

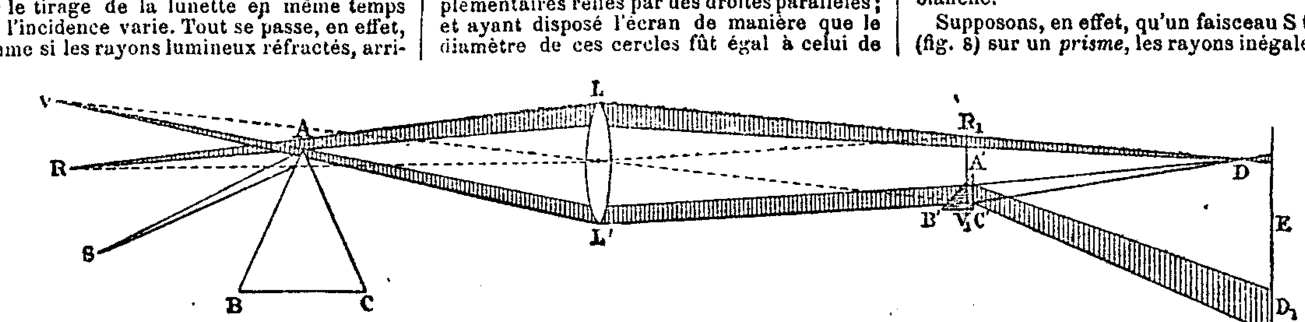

Fig. 8.

réfrangibles seront inégalement déviés; l'œil placé en LL′ croirait recevoir directement un ensemble de faisceaux distincts partant des points RV, par exemple, pour la lumière rouge et la lumière violette. Interposons une lentille convergente en LL′, et nous obtiendrons à une distance convenable soit à partir de D en faisceau compacte des divers faisceaux qui seront venus se concentrer au plan focal conjugué de RV par rapport à la lentille pour y former par leur superposition de la lumière blanche sur un écran placé en E par exemple.

Mais si nous avons soin d'interposer en V un second *prisme* A′B′C′, nous ferons subir au faisceau lumineux tel que VLV_1, qui rencontrera ce *prisme*, une nouvelle déviation qui le reportera vers D_1. L'image formée en D sur l'écran sera celle d'une lumière solaire à laquelle on aurait retranché les lumières simples correspondant aux rayons déviés par A′B′C′, et ceux-ci formeront une image distincte en D. Il est clair que cette image est d'une coloration complémentaire de la couleur de l'image D.

Nous ne donnerons pas ici d'autres détails sur les colorations complémentaires, mais nous remarquerons que les compléments des lumières simples, tout en offrant le même aspect que des lumières simples, en diffèrent en ce que le *prisme* les résout en une infinité de couleurs.

Le procédé de Newton pour avoir telle ou telle combinaison des lumières qui composent la lumière naturelle du soleil est délicat et difficile. Un procédé plus commode a été indiqué par M. Helmholtz. Il repose encore sur l'usage du *prisme*.

On fait arriver la lumière solaire par une fente ayant la forme d'un V, telle que

ABCDEFH (fig. 9),

et on regarde cette fente à travers un *prisme*, par exemple, avec une lunette convenablement pointée. Chacune des parties de la fente

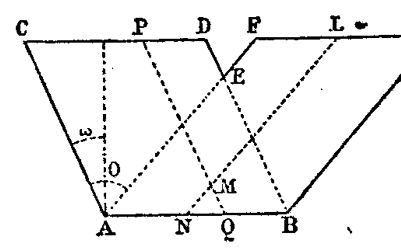

Fig. 9.

donne un spectre dont les raies sont dirigées pour la branche ABCD parallèlement à AC et, pour la branche ABHF, parallèlement à AF. Pour avoir la lumière résultant de deux cou-

leurs PQ LN, il suffira de considérer le point M d'intersection du spectre de l'une de ces couleurs dans la branche ABCD et du spectre de l'autre dans la branche ABHF. De cette manière, on voit, dans la portion ABE de l'image, toutes les combinaisons de deux couleurs du spectre avec les intensités qu'elles ont dans ce spectre. Du reste, on pourra chercher la teinte obtenue en mélangeant ces deux couleurs S dans des proportions différentes, α et β, par exemple; car l'intensité de chaque couleur varie en raison inverse de la surface occupée par le spectre où elle est considérée. Si AB est fixe et horizontal, cette surface est proportionnelle au cosinus de l'angle ω que fait l'autre côté de la branche avec la verticale. Si les deux branches sont articulées en A de manière à faire constamment l'angle O entre elles, il suffira de déterminer l'angle ω par la relation

$$\frac{\alpha}{\beta} = \frac{\cos(O - \omega)}{\cos \omega}.$$

Il y aura toujours une valeur de ω satisfaisant à cette relation.

Le *prisme*, qui sépare les différentes lumières d'après leur réfrangibilité, permet aussi de résoudre les radiations solaires en une infinité de radiations calorifiques inégalement réfrangibles, ainsi qu'en une infinité de radiations chimiques pour lesquelles l'indice de réfraction varie de l'une à l'autre. Seulement, pour avoir un spectre calorifique complet, il est bon de former le *prisme* d'une substance qui n'absorbe pas certaines chaleurs, et la substance qui convient le mieux est le sel gemme. Il faut prendre une précaution analogue pour l'étude des radiations chimiques et il convient alors de se servir d'un *prisme* de quartz.

Comme nous l'avons fait remarquer, l'usage de plusieurs *prismes* successifs permet de résoudre en plusieurs lumières parfaitement distinctes, mais de réfrangibilité très-peu différente, une lumière déjà obtenue par le passage d'une lumière composée, telle que la lumière solaire à travers un *prisme*. C'est sur cette propriété des *prismes* qu'a été fondé l'emploi d'un instrument très-précieux dans les sciences physiques et chimiques, le spectroscope. V. SPECTROSCOPE.

D'autres instruments en grand nombre ont été construits de manière à utiliser surtout la réfraction à travers les *prismes*, soit qu'il s'agisse d'une réfraction unique comme celle du verre, soit qu'on veuille étudier la polarisation de la lumière dans les cristaux biréfringents. Nous citerons les suivants.

— *Biprisme de Pouillet*. Cet instrument est composé, comme son nom l'indique, de deux *prismes* accolés par leurs bases et dont on a taillé les angles réfringents de manière qu'ils soient égaux, mais très-petits; un de ces instruments est vu en ABCD (fig. 10). Si

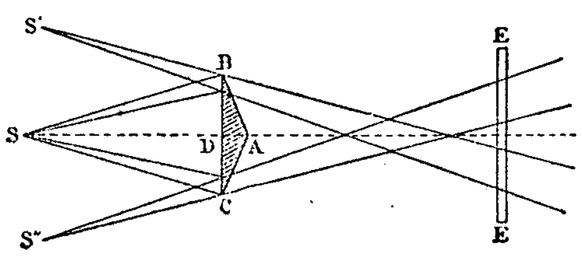

Fig. 10.

on l'éclaire par les rayons d'une source lumineuse de très-faibles dimensions S, grâce aux très-petits angles des *prismes* et à l'incidence presque normale des rayons (v. plus haut les formules des foyers dans le *prisme*), on peut regarder la fente lumineuse comme remplacée, après la réfraction, par deux fentes lumineuses virtuelles S', S'', placées à la même distance que S du biprisme. On obtient donc ainsi deux faisceaux lumineux de même origine, très-voisins l'un de l'autre, sans que la lumière qui les compose ait subi d'autre modification que celle qui peut résulter de deux réfractions successives. Ces faisceaux se superposeront sur un écran convenablement placé en EE, par exemple. On observera donc des interférences. Le système des franges sera parallèle au plan DA d'accolement des deux *prismes* et on remarquera qu'elles seront d'autant plus écartées, c'est-à-dire d'autant plus utiles et intéressantes à étudier, que S' et S'' seront plus rapprochées, c'est-à-dire que l'angle DBA de réfringence est plus petit. Du reste, il y aura encore un avantage à diminuer cet angle; dans le cas où la lumière interférente est une lumière composée, la dispersion des franges des différentes couleurs sera moins grande, puisque plus l'angle réfringent est petit, plus l'écart entre deux foyers correspondant à deux couleurs différentes est relativement considérable.

—*Prisme de Rochon*. Les rhomboèdres de spath, dont on s'est servi à l'origine pour étudier les phénomènes de polarisation, ont le double inconvénient d'être volumineux et coûteux; aussi a-t-on trouvé avantageux de les remplacer par des *prismes* biréfringents.

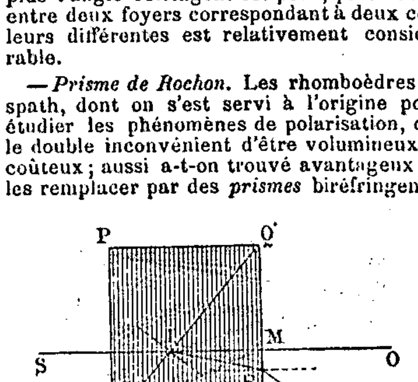

Fig. 11.

Dans le biprisme de Rochon, deux *prismes* rectangles égaux QPQ', Q'P'Q ont été taillés dans un cristal de quartz, puis collés l'un à l'autre par de la térébenthine, de façon que l'axe soit dans le premier perpendiculaire à la face PQ et, dans le second, parallèle aux arêtes réfringentes P', Q' ou Q.

Les *prismes* ont donc leurs axes à angle droit. Un rayon incident normal de lumière naturelle traverse donc le premier *prisme* sans déviation en donnant un rayon ordinaire. Ce rayon rencontre le second *prisme* en I et se dédouble en deux rayons, l'un ordinaire, l'autre extraordinaire, qui suivront la loi de Descartes, à l'entrée dans le second *prisme* et à leur sortie dans le milieu ambiant. Si n_o, n_e sont les indices ordinaire et extraordinaire du quartz par rapport à ce milieu (l'air, par exemple), le premier rayon SI, qui a l'indice de réfraction n_o, et le rayon ordinaire issu de son dédoublement auront la même direction. Si α est l'angle commun des *prismes*, nous aurons d'autre part, pour le rayon extraordinaire, IR, qui fait un angle de réfraction r

$$\frac{\sin i}{\sin r} = \frac{n_e}{n_o}.$$

Mais l'angle i est égal à α, puisque SI est normal à PQ. Donc

$$(1) \qquad \sin \alpha = \frac{n_e}{n_o} \sin r;$$

soit S la déviation du rayon extraordinaire émergent, c'est l'angle qu'il fait avec la normale à P'Q'; on a de même

$$\frac{\sin \text{MIR}}{\sin \delta} = \frac{1}{n_e}.$$

Mais MIR est égal à la différence de l'angle d'incidence et de l'angle de réfraction en I, c'est-à-dire $\alpha - r$; par suite on peut écrire

$$(2) \qquad \sin \delta = n_e \sin(\alpha - r).$$

Pour le quartz

$$\frac{n_e}{n_o} = \frac{1{,}55}{1{,}54},$$

r est très-peu différent de α, et l'on a très-approximativement

$$\delta = n_e(\alpha - r).$$

La première formule revient avec la même approximation à la suivante :

$$n_o \sin \alpha = n_e \sin[\alpha - (\alpha - r)],$$

où

$$n_o \sin \alpha = n_e \sin \alpha - n_e(\alpha - r)\cos \alpha;$$

c'est-à-dire

$$\alpha - r - \frac{n_e - n_o}{n_e} \tan \alpha.$$

La formule qui mesure la déviation est donc

$$\delta = (n_e - n_o) \tan \alpha$$

ou

$$\tan \delta = (n_e - n_o) \tan \alpha.$$

On a employé le *prisme* de Rochon dans les observations astronomiques, mais on a dû y renoncer à cause de l'irisation de l'image extraordinaire; lorsque l'image ordinaire seule est utilisée, le *prisme* peut être conservé, car cette image est exactement achromatique.

Le *prisme* de Rochon entre essentiellement dans la construction de la lunette de Rochon.

— *Prisme de Wollaston*. C'est encore un biprisme destiné aux mêmes usages que le précédent. Il en diffère en ce que, dans le premier *prisme* QPQ', l'axe est dirigé dans le plan QP parallèlement à PQ; du reste, dans le second *prisme*, l'axe conserve la direction des arêtes réfringentes.

Les sections principales des deux *prismes* sont donc encore à angle droit.

En A, le rayon SA se décompose en deux rayons, l'un ordinaire, l'autre extraordinaire, qui suivent la même direction AI, mais dont le premier, polarisé dans le plan de la figure, a pour indice n_o; l'autre, polarisé perpendiculairement, a pour indice n_e. En I, rencontrant un cristal à section principale croisée à angle droit, le rayon ordinaire se réfracte extraordinairement; donne un rayon qui

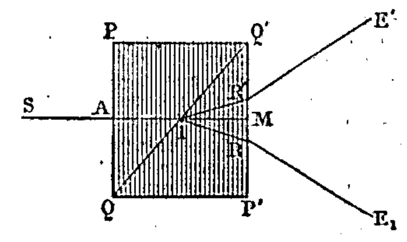

Fig. 12.

émerge ensuite dans le milieu, après avoir, par conséquent, subi les mêmes modifications que le rayon extraordinaire du *prisme* de Rochon. Son angle de réfraction à l'émergence r est donc donné par la relation

$$(1) \qquad \tan r = (n_e - n_o) \tan \alpha.$$

Le rayon extraordinaire AI devient de même ordinaire dans le second cristal. Il prend une direction I'R' qui fait un angle μ' avec SAI, par exemple, et l'on aura

$$(2) \qquad \frac{\sin(\alpha - \mu')}{\sin \alpha} = \frac{n_e}{n_o}.$$

Mais comme $n_e > n_o$, on voit que μ' est négatif, c'est-à-dire que la direction IR' est au-dessus de IM. Du reste, de la relation (2), on déduit en valeur absolue

$$(3) \qquad \sin \mu' = \frac{n_e - n_o}{n_o} \tan \alpha.$$

Le rayon sort ensuite du cristal en faisant, avec Q'D', l'incidence μ' et un angle de réfraction r', de telle sorte qu'on ait

$$(4) \qquad \frac{\sin \mu'}{\sin r'} = \frac{1}{n_o},$$

puisque le rayon était ordinaire. Les équations (3) et (4) donneront r' par l'équation

$$\sin r' = (n_e - n_o) \tan \alpha.$$

Donc $r = r'$ avec le degré d'approximation des calculs. On voit donc que l'écart des rayons est doublé; mais nous remarquerons qu'ici les deux images sont irisées, ce qui rend l'instrument tout à fait impropre aux observations astronomiques.

— *Prisme de Nicol*. Les *prismes* biréfringents ont donc besoin d'être achromatisés, ce que l'on ne peut réaliser exactement à la fois pour l'image extraordinaire et pour l'image ordinaire. On préfère, dans la plupart des cas, se servir de l'appareil connu sous le nom de *prisme de Nicol*. Entre les deux portions d'un parallélipipède de spath, limité par des faces naturelles et scié perpendiculairement à la section principale, on interpose une couche d'une substance dont l'indice de réfraction soit intermédiaire entre l'indice ordinaire et l'indice extraordinaire du spath, par exemple, du baume de Canada. A partir d'une certaine incidence, des rayons ordinaires tombant sur le *prisme* ne seront plus transmis, puisque les rayons réfractés correspondants s'écartent toujours davantage de la normale; il y aura réflexion totale de ces rayons. Ce phénomène ne saurait se présenter pour les rayons extraordinaires qui se rapprochent toujours de la normale et qui traverseront toujours le biprisme. On scie le cristal de manière que des rayons ordinaires, tombant normalement sur les bases naturelles, soient dans les cas de réflexibilité totale.

M. Foucault a eu l'heureuse idée de supprimer la couche de baume de Canada et de la remplacer par une couche d'air; de cette manière, sous des incidences limites différentes, les rayons ordinaires et les rayons extraordinaires seraient totalement réfléchis; mais la coupe du cristal a été faite de manière qu'à incidence normale sur les bases les rayons ordinaires seuls ne soient pas transmis. Nous remarquerons que l'incidence nécessaire pour la réflexion totale est moins grande dans ce cas que dans le *prisme* primitif, puisque l'indice du baume de Canada est plus grand que l'unité. Cette modification permet donc de donner moins de volume au *prisme* de Nicol. Afin d'éviter les réflexions intérieures, on a soin de noircir les faces latérales du *prisme*.

— *Prisme de Sénarmont*. La construction de cet instrument est fondée sur ce que l'angle de l'axe du spath avec les faces de clivage est de 45° 22', c'est-à-dire très-sensiblement égal à la moitié d'un angle droit :

$$\text{BAC} = \text{ACD} = \frac{1}{2}\,\text{dr}.$$

Fig. 13.

On scie alors un cristal de spath suivant l'axe perpendiculairement à la section principale et on retourne l'un des fragments ACB de manière à l'accoler à l'autre en formant un angle droit ACB'. Puis on scie ce biprisme perpendiculairement à CB'; à partir du point D (fig. 14), on a un biprisme à

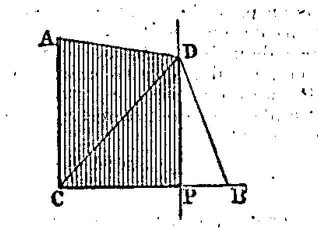

Fig. 14.

faces parallèles dans lequel AC contient l'axe. Un rayon SB normal à DP (fig. 15) conserve sa direction jusqu'en DC; là, il se décompose en deux rayons, l'un IMO non dévié et ordinaire, l'autre IRE brisé, très-dévié et extraordinaire. Le calcul est analogue à celui du *prisme* de Rochon.

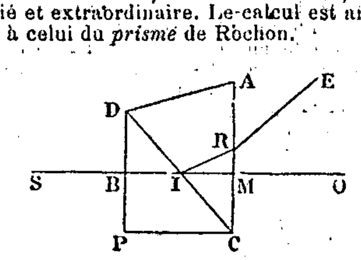

Fig. 15.

— *Achromatisme des prismes*. Dans la recherche de l'achromatisme des lentilles, l'œil est seul capable de nous indiquer quelles sont les couleurs qu'il est le plus utile de ramener à la superposition, car la théorie n'indique pas les cas où les images paraissent le mieux achromatisées. On est alors conduit à chercher l'achromatisme d'un biprisme à angles inverses comme le biprisme de Rochon; la question peut, du reste, se ramener théoriquement à ce cas d'achromatisme. On arrive à le résoudre par les diasporamètres. V. DIASPORAMÈTRE.

PRISMÉ, ÉE adj. (pri-smé — rad. *prisme*). Minér. Qui a pris la forme d'un prisme. ‖ Peu usité.

PRISON s. f. (pri-zon — lat. *prensio* pour *prehensio*, de *prehendere*, prendre. Le sens abstrait, action de prendre, a tourné en celui de lieu où l'on met ceux que l'on a pris. La vieille langue employait encore le mot *prison* dans le sens de capture, prise). Maison de détention : *Mettre, tenir quelqu'un en* PRISON. *Sortir, s'échapper de* PRISON. PRISON *publique*. PRISON *d'État*. *C'est en* PRISON *qu'on apprend à connaître les hommes*. (E. Jouy.) *La* PRISON *et le bagne sont l'école et le collége du crime*. (E. de Gir.) *La* PRISON *est l'école des grands caractères*. (Ed. About.) *Ouvrir une école aujourd'hui, c'est fermer une* PRISON *dans vingt ans*. (L. Jourdan.)

> Il n'est *prison* si douce, que son hôte
> En peu de temps ne s'y lasse sans faute.
> LA FONTAINE.

— Emprisonnement, détention : *Être condamné à deux ans de* PRISON, *à la* PRISON *perpétuelle. Il y a de certains jours où il me semble que j'écrirais volontiers à raison d'un mois de* PRISON *par ligne*. (L. Veuillot.)

— Par anal. Lieu triste, sombre, solitaire; endroit où l'on vit isolé : *Cette maison est une véritable* PRISON. *Un couvent est une* PRISON *perpétuelle*.

— Fig. Ce qui enserre, enveloppe, gêne, retient : *Le corps est la* PRISON *de l'âme*. (Acad.) *Il faut mater le corps afin qu'il ne devienne pas l'étroite* PRISON *de l'âme*. (Virey.)

> Dans ces globes d'airain le salpêtre enflammé
> Vole avec la *prison* qui le tient enfermé.
> VOLTAIRE.

> Par quel rapide essor la sublime pensée,
> Des *prisons* du cerveau tout à coup élancée,
> Suit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons?
> LEBRUN.

— Poétiq. État de soumission volontaire que s'impose un amant :

> Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
> Que bénir leur martyre, adorer leur *prison*.
> BOILEAU.

— *Prison de saint Crépin*, Chaussures trop étroites.

— *Triste comme les portes d'une prison*, Excessivement triste : *On entre dans les prisons de Milan par une belle et grande cour et par un portail d'une très-bonne architecture; il n'existe aucune prison dont les abords soient aussi magnifiques, voilà pourquoi les Milanais disent : « Cette façade fait mentir le proverbe français*, TRISTE COMME LA PORTE D'UNE PRISON. »

> On dit *triste comme la porte*
> *D'une prison*,
> Et je crois, le diable m'emporte,
> Qu'on a raison.
> A. DE MUSSET.

— Prov. *Il n'y a point de laides amours ni de belles prisons*, L'amoureux voit tout en beau et tout est triste pour le prisonnier.

— Alchim. *Prison des sages*, Fourneau philosophique. ‖ *Prison de Joseph*, Œuf des sages.

— Encycl. I. Histoire. Chez les Hébreux, les *prisons* furent d'abord des citernes desséchées; plus tard, on construisit des *prisons* régulières. La Bible ne parle que rarement des *prisons*, et cela se comprend aisément; comme le fait remarquer un écrivain, la peine de mort était écrite si souvent dans le code hébraïque, qu'il y restait peu de place pour la *prison* et surtout pour une *prison* de condamnés. On ne sait à peu près rien des *prisons* de l'Egypte. D'après quelques auteurs, les Pyramides en auraient servi, ainsi que de tombeaux. « Les Grecs, dit M. B. Maurice, avaient des *prisons* de plus d'une sorte. D'abord, les prisonniers de guerre, mêlés aux condamnés, travaillaient aux mines, et la petite lampe qu'ils portaient devant le front est devenue, en se poétisant, l'œil des cyclopes; puis venaient les condamnés aux carrières, déjà moins malheureux, et enfin des *prisons* dignes d'un peuple civilisé, comme celle où fut renfermé Socrate. » A Syracuse, il existait des *prisons* très-célèbres dans l'antiquité et dont nous avons parlé au mot LATOMIE.

Les Romains avaient plusieurs sortes de *prisons* : les *carceres* ou *prisons* proprement dites; les *malæ mansiones*, correspondant à peu près à nos cachots; les *lapidicinæ*, vastes carrières qu'on n'exploitait plus et qu'on avait transformées en lieux de détention, comme les latomies de Syracuse. « Toutes les issues en étaient fermées, dit M. Maurice; les prisonniers y étaient libres de leurs mouvements; on leur descendait leurs aliments par un soupirail et ils ne voyaient leurs gardiens qu'à de rares intervalles, quand il fallait renouveler leurs vêtements ou la paille qui leur servait de lit. Heureusement pour le nom romain, il existait aussi d'autres *prisons* plus douces; il y avait même des *prisons* libres, lorsqu'un prévenu était autorisé à loger chez un sénateur ou un autre magistrat, qui répondait de sa personne. Enfin, il arrivait encore qu'un prévenu donnait sa parole de ne point sortir de sa propre maison et y restait ainsi aux arrêts simples pendant toute l'instruction de son affaire. Bien que, en principe général, la loi romaine défendît la tenue en chartre privée, cependant, dans certains cas, le chef de famille pouvait mettre sa femme ou son fils en *prison* dans sa propre maison, à plus forte raison ses esclaves; le lieu où l'on renfermait ces derniers s'appelait *ergastulum*. »

Au moyen âge, où l'on connut d'atroces raffinements de pénalités, les *prisons* étaient dignes de ces temps de barbarie. Les *prisons* des rois, des seigneurs et des villes étaient presque toujours d'affreux cachots où l'on enchaînait les prisonniers et où on les laissait parfois mourir de faim sans qu'on songeât à enlever leurs cadavres. Les Plombs de Venise devinrent, particulièrement à cette époque, tristement fameux. Les chefs ecclésiastiques ne le cédaient à personne dans leurs raffinements barbares. Dès le XIVe siècle, dit l'écrivain précité, nous voyons dans les monastères de France ces *prisons, carceres duri* dont le despotisme austro-italien a renouvelé la barbarie en même temps que le nom. *Qui huic pœnæ addicti sunt semper pereunt desperati*, dit à ce sujet l'archevêque de Toulouse au roi Jean (1350-1364). Presque pas de couvent d'hommes ou de femmes qui n'eût un *vade in pace;* c'était un cachot souterrain creusé dans la pierre, d'où ceux qu'on y descendait ne devaient pas sortir vivants. Quelques-uns y sont morts de faim, mais c'est là une exception; généralement on leur faisait parvenir de grossiers aliments à l'aide d'une corde et d'un panier.

Ce fut surtout l'inquisition qui poussa au comble la cruauté à l'égard des prisonniers tombés entre ses griffes redoutables. Les cachots du saint office, sales et obscurs réduits de 12 pieds de longueur sur 10 de largeur, constituaient déjà un odieux supplice. Souvent, au temps des Torquemada et des Valdès, on enfermait jusqu'à six prisonniers dans chacun d'eux et la moitié dormait forcément sur le sol, si humide que les nattes du coucher y pourrissaient d'un jour à l'autre. Les vases pour satisfaire aux besoins naturels n'y étaient vidés qu'une fois par semaine; aussi la plupart trouvaient la mort dans cette atmosphère empestée; ceux qui y résistaient avaient l'air de cadavres ambulants. Le moindre gémissement était puni du bâillon pour plusieurs jours; le fouet châtiait chaque récidive. On fouettait aussi cruellement, le long des corridors, les captifs qui faisaient trop de bruit ou se disputaient entre eux. Cette flagellation s'appliquait à tous sans distinction d'âge ni de sexe; des religieuses et des dames nobles la subissaient demi-nues. Tel était le régime de ces *prisons;* mais, ce qu'il y avait de plus horrible, c'étaient les tortures de toute sorte qu'on infligeait aux prisonniers (v. TORTURE). Les *prisons* de l'inquisition sont devenues légendaires; Edgar Poe et une infinité d'autres romanciers ont puisé des inspirations dans ce lugubre sujet.

Voici comment étaient organisées les *prisons* avant 1789, d'après M. Boiteau : « Quiconque avait droit de justice pouvait posséder sa *prison*. L'abbé de Saint-Germain mettait les captifs de son bailliage dans celle qui, sous le nom de l'Abbaye, a obtenu une si triste renommée et qu'on n'a détruite que vers 1852. Les villes, le clergé, les seigneurs avaient leurs geôles comme le roi, et hors de la surveillance efficace des gens du roi. Les plus nombreuses *prisons* publiques n'étaient pas les conciergeries des cours et les maisons de détention et de correction, comme Saint-Lazare, Charenton et le château de Bicêtre. Le gouvernement multipliait de préférence les *prisons* d'Etat, comme la Bastille de Paris, le château du Taureau en Bretagne, le château de Saumur et celui d'Angers en Anjou, le château Trompette de Bordeaux, Pierre-Encise de Lyon, le fort de Brehon du Languedoc, le Mont-Saint-Michel, le Ham, les îles Sainte-Marguerite, etc.; et, quand elles étaient pleines et qu'il fallait faire disparaître quelqu'un, on donnait des ordres aux supérieurs de plus de cent communautés religieuses d'hommes et de femmes qui, au vu de la lettre de cachet, se transformaient en geôliers. Etre envoyé au couvent, c'était être emprisonné, presque toujours sans jugement et bien souvent pour la vie entière. On était plus heureux dans les bagnes. Tout a été dit et redit pour faire prendre à jamais en haine le souvenir de la Bastille (v. ce mot), avec ses cachots à 19 pieds au-dessous du sol de la cour et ses registres mortuaires déposés à Saint-Paul, où l'homme mort ne laissait qu'une lettre initiale pour trace de sa vie. La noblesse, dans ses cahiers de 1789, fut unanime pour demander que la Bastille fût détruite; elle n'en avait pas connu seule les épouvantables cruautés. En quarante-cinq ans, 3,000 prisonniers de tous les rangs y avaient passé ou plutôt y étaient morts. A Bicêtre, c'était le peuple qui gémissait. Un coupable condamné à mort avait-il été gracié, il y était jeté dans une fosse sans lumière et enchaîné pour la vie. Quelle clémence! Mais d'autres que des criminels y périrent. Quand le vertueux et courageux Malesherbes visita les *prisons*, il vit avec horreur que des innocents pourrissaient dans cette fange obscure. « Il en résulte, sire, dit-il au roi, qu'aucun citoyen dans votre royaume n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance car personne; n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes. » Louis XVI comprit ce langage, qui n'émouvait pas Louis XV. Il voulut que les *prisons* fussent régulièrement visitées et que les cachots fussent fermés. Il fut obéi à moitié. La Bastille subsista; mais, en 1780, à Paris, on détruisit le Petit-Châtelet et le For-l'Evêque, ainsi que la *prison* Saint-Martin, et l'hôtel de la Force fut acheté pour servir de modèle aux *prisons* qu'on bâtirait par la suite. Le gouvernement ne trouva pas d'argent pour nourrir et entretenir convenablement les prisonniers; mais, en laissant aux concierges adjudicataires le soin de leur donner du pain, de l'eau, de la paille et quelques lambeaux de couverture, il permit qu'il y eût des quêtes faites et des associations de charité organisées pour les secourir. On créa un service de chirurgiens pour inspecter les *prisons* : c'était une grande nouveauté. « L'usage était que cinq fois par an, aux veilles et surveilles des grandes fêtes, les membres des parlements et des cours des aides visitassent les *prisons* et tinssent une audience de grâce dans les préaux. »

Malgré les améliorations que la République apporta au système pénitentiaire, ce dernier laissait encore beaucoup à désirer vers le commencement de ce siècle. Dans un rapport officiel adressé au conseil des Cinq-Cents, un chef de bureau de la 1re division en faisait le tableau suivant : « Dans presque tous les départements, les *prisons*, restes impurs de l'ancienne féodalité, sont des lieux infects, de véritables cloaques, des antres immondes, sans air, sans étendue, où les rayons du jour ne pénètrent qu'avec peine, où les prévenus et les condamnés, où les femmes, les hommes, les vieillards comme les enfants, sont entassés sur un fumier pourri, où ils languissent consumés par la misère, la famine et le désespoir, et d'où ceux qui y sont entrés innocents ou coupables de délits légers, ne peuvent sortir qu'avec le germe de maladies incurables et la propension la plus forte aux crimes de toute espèce avec lesquels ils n'ont que trop le temps de se familiariser. »

L'administration des *prisons* ne fut guère réorganisée d'une manière sérieuse et pratique que sous l'Empire. Les réformes si sages demandées par l'Assemblée constituante n'avaient pas été faites. Le décret du 16 juin 1808, qui établit les maisons centrales, ramena les maisons d'arrêt et de justice à leur vraie destination en les débarrassant d'une population qui ne devait pas y trouver place. En même temps, des quartiers supplémentaires, destinés aux condamnés à moins d'un an, étaient ajoutés aux maisons d'arrêt et de justice. En 1811, conformément à une prescription formelle de la loi, qui voulait que les prévenus fussent renfermés dans les maisons d'arrêt, les condamnés pour simple délit dans des maisons de correction, les condamnés à la reclusion dans des maisons de force, et les forçats dans les bagnes, on s'occupa de classer les détenus des maisons centrales d'après la nature de la condamnation et les différences d'âge ou de sexe; toutefois, il ne paraît pas qu'on fût arrivé sur ce point à de grands résultats.

En 1819 fut fondée la Société royale pour l'amélioration des *prisons*. M. Moreau-Christophe rend compte en ces termes des opérations de cette société : « Des philanthropes se sont dit : Les prisonniers sont plus malheureux que coupables, ils sont plus à plaindre qu'à blâmer; la peine qu'on leur inflige doit avoir moins pour but de les punir que de les moraliser. Les portes de nos *prisons* s'ouvrirent devant leur charité chrétienne, et ils prodiguèrent aux prisonniers leurs soins, leurs bienfaits, leurs conseils; tous les prisonniers leur parurent des amis malades que des remèdes moraux pourraient facilement guérir. Ils se mirent à les catéchiser, à les sermonner et à les convertir, et leurs paroles furent entendues plus fructueusement qu'ils n'osaient l'espérer. Tous, en effet, se repentaient de leurs fautes et promettaient de n'y plus tomber. Tous, en entrant dans la *prison*, se disaient juifs ou protestants. Tous demandaient à être baptisés, à communier, à se confesser. C'était une grande liesse pour ces bandits que d'être faits catéchumènes! Et cela se conçoit du reste. Les ateliers vaquaient et, de plus, chacun d'eux recevait une ration de vin et mangeait de la viande et du pain blanc le jour de sa première communion. La sainte table ne désemplissait pas. Il en est, c'étaient les plus fervents, qui ont fait six fois leur première communion dans six *prisons* différentes, où ils sont entrés comme juifs ou protestants et où ils ont trouvé le même régime établi. Ce temps-là fut l'âge d'or des détenus, mais ce temps-là fut l'anarchie des *prisons*. L'échelle pénale était renversée, tous les principes d'ordre étaient méconnus; le lien de la discipline était brisé. La révolution de 1830 fit disparaître ces abus. La commission de 1819, malgré ses fautes, n'en avait pas moins contribué à signaler et à détruire plusieurs vices du régime des *prisons*. Au commencement du règne de Louis-Philippe, les *prisons* départementales étaient dans l'état le plus déplorable. » Le régime des maisons centrales était assez doux à l'égard des prisonniers; on crut même qu'il l'était trop, et, après avoir péché par l'excès de douceur sous la Restauration, on pécha par l'excès de dureté en 1839 lorsqu'on émit un règlement extrêmement rigoureux, tombé en désuétude aujourd'hui.

« En 1840, dit M. Delattre, M. Demetz fonda à Mettray (Indre-et-Loire) une colonie agricole et pénitentiaire pour les jeunes détenus. Cette maison devint bientôt célèbre, et lord Brougham dit un jour en plein Parlement que « Mettray suffisait pour un siècle à la gloire de la France. » Le temps a justifié cet éloge. Mettray forme un radieux contraste avec la lugubre *prison* cellulaire des jeunes détenus de Paris, dite de la Roquette, *prison* que nul cœur généreux ne peut visiter sans se sentir glacé d'effroi. Depuis sa fondation, Mettray a servi de modèle et provoqué la création de nouvelles colonies, toujours trop petites pour les besoins de la France.

» C'est en 1840 que le système cellulaire fut élaboré par une commission de la Chambre des députés. En 1843, il fut modifié sur le rapport de M. de Tocqueville; il fut amendé, en 1847, par la Chambre des pairs, sur un rapport de M. Bérenger. En 1849, une commission spéciale fut désignée par M. le ministre de la justice pour élaborer un nouveau projet de loi sur les *prisons*, et, dès cette époque, des instructions modificatives du projet de 1840 furent adressées aux préfets. Ces instructions portaient spécialement sur la limitation du régime cellulaire aux seules *prisons* d'arrêt et de justice. Depuis cette époque, il s'est opéré une réaction qui, chaque jour, devient plus vive contre le régime cellulaire... La *prison* Mazas est presque devenue un objet d'exécration publique. Le nombre de malheureux qu'elle a poussés au suicide est considérable. Un inspecteur des *prisons* possède un album qui représente près de soixante détenus de Mazas dans la position où ils ont été trouvés lors de la constatation du suicide. Et, chose triste à dire, il fallait que le désespoir fût poussé jusqu'à la rage et donnât à ces infortunés une énergie surhumaine, car on en a trouvé plusieurs, non pas étranglés, mais étouffés par la simple pression du cou, qu'ils appuyaient sur le bord de leur lit tendu; de telle sorte que, pendant l'accomplissement du suicide, il leur suffisait, jusqu'au dernier moment, de faire un simple mouvement pour revenir à la vie. »

Le système de la séparation par quartiers fut bientôt officiellement substitué au système cellulaire (1853-1856). En 1865, l'odieuse séquestration des enfants à la Roquette fut abolie pour le plus grand nombre d'entre eux. La question pénitentiaire allait de nouveau revenir sur le tapis en 1870. Les événements de 1870 et de 1871 détournèrent l'attention ailleurs. Enfin, une enquête parlementaire, dont les travaux ont été publiés dans le *Journal officiel* (21-27 août 1874) a fait connaître l'état actuel des *prisons* en France. Il est probable qu'à la suite de cette enquête on réorganisera en France le système pénitentiaire. Malheureusement, on paraît oublier que, pour avoir à bâtir peu de *prisons*, il faut commencer par construire beaucoup d'écoles. Quand l'ignorance, la fidèle auxiliaire du crime, sera entièrement bannie, on pourra alors, sans craindre de dépenser son temps en pure perte, s'occuper de l'amélioration des criminels et du meilleur régime physique et moral à leur imposer.

Un congrès pénitentiaire a eu lieu à Londres au mois de juillet 1872. Il doit se renouveler en 1876. Toutes les questions qui y seront traitées y seront résolues par le vote des représentants officiels des diverses puissances.

— II. Classement, administration, dépenses et population des prisons actuelles de la France et de ses colonies. L'emprisonnement se fait aujourd'hui dans des établissements spéciaux, les *prisons*, lesquelles portent une dénomination particulière en rapport avec la nature des crimes ou délits et avec la durée de la peine. Sur tout ce qui concerne l'état du système pénitentiaire en France, nous ne ferons qu'abréger le *Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, présenté par M. d'Haussonville (*Journal officiel*, 21-27 août 1874). Nous ne nous en écarterons que sur ce qui concerne les jeunes détenus et les détenus politiques. La commission a peut-être été induite en erreur plus d'une fois par les directeurs de *prisons* auxquels elle a demandé des renseignements; néanmoins, à titre de document officiel, le *Rapport* mérite une sérieuse considération.

Les établissements pénitentiaires français peuvent se diviser en quatre catégories : 1° ceux qui sont placés sous l'autorité ou la surveillance du ministère de l'intérieur; 2° ceux qui sont placés sous l'autorité du ministère de la marine; 3° ceux qui sont placés sous l'autorité du ministère de la guerre; 4° ceux qui sont placés sous l'autorité du gouverneur général de l'Algérie. Sans doute, cette division ne présente rien de scientifique ni de rationnel; mais aucune classification satisfaisante sous ce rapport ne saurait être adoptée dans l'état de notre système pénitentiaire, et, de toutes les divisions de fait, celle-ci nous paraît la plus facile à saisir et la moins sujette à contestation. C'est celle que nous suivrons dans le cours de notre travail.

Les établissements pénitentiaires placés sous l'autorité ou la surveillance du ministère de l'intérieur sont :

1° Les dépôts et chambres de sûreté;

2° Les maisons d'arrêt, de justice et de correction;

3° Les maisons centrales;

4° Les colonies de jeunes détenus.

Les établissements pénitentiaires placés sous l'autorité du ministère de la marine sont :

1° Le bagne de Toulon, supprimé en principe et en cours d'évacuation (1875);

2° Les établissements consacrés aux forçats, situés à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie;

3° Les lieux consacrés à la déportation par la loi du 23 mars 1872;

4° Les *prisons* spéciales où sont détenus les marins condamnés par les tribunaux maritimes.

Les établissements soumis à l'autorité du ministère de la guerre sont :

1° Les ateliers de militaires condamnés; 2° les pénitenciers militaires; 3° les *prisons* militaires.

Quant aux *prisons* de l'Algérie, leurs divisions sont les mêmes que celles des *prisons* situées en France.

« Les *prisons* d'Algérie, dit M. d'Haussonville, bien qu'ayant le caractère de *prisons* civiles, sont indépendantes du ministère de l'intérieur. Elles ne sont point soumises au contrôle des inspecteurs généraux. Elles relèvent directement du gouverneur général et sont soumises au contrôle d'un inspecteur général, dont le traitement est prélevé sur le budget de l'Algérie. La commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires ne saurait s'élever avec trop de vivacité contre cette anomalie, qui rend presque impossible à l'autorité centrale de savoir comment sont administrées en réalité les *prisons* de l'Algérie.

» Ainsi, la direction des *prisons*, qui, de l'avis d'un grand nombre de personnes compétentes, devrait dépendre exclusivement du ministre de la justice, relève aujourd'hui de quatre ministères différents entre lesquels les *prisons* sont partagées. Cette anomalie est des plus fâcheuses; il n'en résulte que confusion et désordre.

» Poussée jusqu'à ces limites, cette division ne se trouve qu'en France. Partout ailleurs, on n'admet d'autre division que celle qui se présente naturellement à l'esprit entre les établissements destinés aux condamnés civils et ceux destinés aux condamnés militaires. Encore cette division, qui peut paraître rationnelle au premier abord, n'est-elle pas admise dans les pays où la science pénitentiaire est arrivée à son plus haut degré d'avancement.

» Les différents établissements pénitentiaires dépendent donc de quatre administrations différentes, n'ayant entre elles aucun point de contact. Une diversité plus grande encore se retrouve lorsqu'il s'agit de déterminer les ressources budgétaires affectées à

l'entretien de ces établissements. » En voici le montant :

	FR.
Prisons dépendant du ministère de l'intérieur	21,800,300
Prisons dépendant du ministère de la marine	10,050,978
Prisons dépendant du ministère de la guerre	1,029,521
Prisons dépendant du gouverneur de l'Algérie	1,099,100
TOTAL	33,979,899

Toutefois, pour arriver à serrer la vérité d'aussi près que possible, il convient de défalquer de cette somme les produits que ces différents établissements pénitentiaires rapportent à l'Etat et qui figurent au budget des recettes, sous divers chapitres, pour une somme de 5,131,000 fr.

Mais, sans prétendre à une précision presque impossible à atteindre et en prenant d'ailleurs uniquement comme point de départ les prévisions du budget de 1875, on peut arriver à fixer approximativement entre 28 et 29 millions la somme totale dont l'entretien des détenus de toute catégorie grève annuellement la fortune publique.

En 1869, la population moyenne des dépôts et chambres de sûreté a été de	549
Celle des maisons d'arrêt, de justice et de correction, de	21,163
Celle des colonies de jeunes détenus, de	8,472
Celle des maisons centrales, de	18,791
TOTAL pour les *prisons* dépendant du ministère de l'intérieur	48,975

En ce qui concerne les établissements dépendant du ministère de la marine, la moyenne des détenus est établie avec moins de précision. Elle résulte seulement des évaluations budgétaires de 1869, qui les déterminent ainsi :

Prisons maritimes	300
Bagne de Toulon	2,800
Etablissements affectés à la transportation	8,800
TOTAL pour les établissements dépendant du ministère de la marine	11,900

Le même mode de procéder doit être employé pour les *prisons* dépendant du ministère de la guerre et du gouverneur général de l'Algérie, ce qui donne les résultats suivants :

Prisons dépendant du ministère de la guerre :

Ateliers de militaires condamnés	1,500
Pénitenciers militaires	2,700
Prisons militaires	Mémoire
(Aucune évaluation n'est portée au budget pour les *prisons* militaires.) TOTAL pour les *prisons* dépendant du ministère de la guerre	4,200
Prisons dépendant du gouverneur général de l'Algérie	2,312

En groupant tous ces chiffres, on a le résultat suivant :

Etablissements dépendant du ministère de l'intérieur	48,975
Etablissements dépendant du ministère de la marine	11,900
Etablissements dépendant du ministère de la guerre	4,200
Etablissements dépendant du gouverneur général de l'Algérie	2,312
TOTAL	67,387

Ce chiffre représente approximativement, sauf lacunes et divergences dans le mode de calcul, le nombre moyen des détenus de toute catégorie soumis en même temps, dans tous les établissements pénitentiaires situés en France ou aux colonies, à la privation de la liberté.

C'est déjà là un chiffre considérable. Mais il faut bien se garder de croire que ce chiffre suffise à représenter le nombre total de ceux qui, pendant le cours de l'année 1869, ont été soumis à l'action pénitentiaire.

En effet, à côté des moyennes, il faut, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, considérer le mouvement, c'est-à-dire le nombre de ceux qui, pendant le cours d'une même année, sont entrés dans les établissements pénitentiaires et en sont sortis. Nous n'avons ce chiffre du mouvement que pour les *prisons* dépendant du ministère de l'intérieur. C'est, à la vérité, dans ces *prisons* qu'il est le plus considérable et le plus intéressant à connaître, bien qu'il soit assurément difficile d'expliquer pourquoi il ne nous serait pas également donné au moins pour les *prisons* de l'Algérie.

En 1869, le mouvement des entrées dans les *prisons* situées sur le territoire de la France s'est élevé à 306,160. En déduisant du chiffre total des entrées celles qui constituaient des cas de récidive, ainsi que celles qui n'étaient motivées que par des translations de détenus de *prison* à *prison*, le chiffre des entrées véritablement nouvelles se trouve réduit à 242,423

Si l'on ajoute à ce chiffre qui représente le chiffre des individus soumis, pendant le cours de l'année 1869, à l'action de l'emprisonnement dans les établissements dépendant du ministère de l'intérieur, le chiffre de 18,412
qui représente la population moyenne des établissements dépendant des autres ministères, on arrive à un chiffre de 260,840
qui représente approximativement le total des détenus de toute catégorie condamnés par la justice civile, militaire ou maritime et qui ont respiré en 1869 l'air des *prisons*.

— III. CRIMINALITÉ. Au point de vue de la criminalité en France, les chiffres que donne M. d'Haussonville s'arrêtent à 1869 ; ceux que reproduit un document officiel, dont M. Block donne un extrait dans son *Annuaire de l'économie politique* (1874), vont jusqu'à 1871 ; ils sont donc plus récents. Mais les chiffres relatifs aux années 1870 et 1871, signalées par des guerres et des catastrophes, donnent une idée bien moins exacte de la criminalité normale en France que ceux relatifs aux années 1867, 1868 et 1869. Nous accorderons donc la préférence au rapport de M. d'Haussonville, que nous compléterons sur certains points par les données statistiques relatives aux années 1870 et 1871. Nous ne reproduirons pas sa statistique des récidives. En Angleterre, on n'attache aucune importance au nombre croissant ou décroissant des récidives, et des raisons que nous donnerons plus loin nous paraissent valider cette manière de voir.

En 1869, le nombre des accusés, c'est-à-dire des inculpés ayant comparu devant les cours d'assises pour y répondre d'un crime, a été de	4,189
Le nombre des prévenus, c'est-à-dire de ceux qui ont comparu devant les tribunaux correctionnels pour y répondre d'un délit, a été de	170,784
TOTAL	174,973

En 1868, ces deux catégories s'élevaient :

Pour les accusés, à	4,528
Pour les prévenus, à	190,560
TOTAL	195,088

En 1867, nous trouvons :

Accusés	4,607
Prévenus	181,695
TOTAL	186,302

En comparant ces chiffres, on serait tenté de croire que, si le nombre des accusés est resté à peu près stationnaire durant trois années, le nombre des prévenus a subi une diminution assez sensible. Mais cette diminution est due uniquement à l'amnistie intervenue au mois de juillet 1869, qui a libéré des poursuites dirigées contre eux 14,379 prévenus. Si l'instruction dirigée contre eux avait suivi son cours, il est probable, en tenant compte de la moyenne constante des acquittements, qui est de 7 à 8 pour 100, que le chiffre des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels se serait élevé à un chiffre intermédiaire entre celui de l'année 1868, qui est le plus élevé, et celui de 1867, qui est le moins élevé de la période triennale. L'année 1869 est donc bien véritablement une année normale, sur laquelle nous pouvons régler nos appréciations.

Il n'est cependant pas sans intérêt de remonter un peu en arrière et d'envisager un instant dans son ensemble la marche de la criminalité en France depuis une certaine période. Si l'on envisage, non plus le nombre des prévenus ou accusés, mais le nombre des affaires ayant donné lieu à une instruction criminelle, quel qu'en ait été le résultat (condamnation, acquittement, ordonnance ou arrêt de non-lieu, classement sans suite au parquet), ce qui, pour apprécier le mouvement de la criminalité, est le point de vue le plus large et, par conséquent, le plus vrai, on arrive au résultat suivant :

Durant la période de 1851 à 1855, le nombre moyen de ces affaires a été de	333,564
De 1856 à 1860, de	297,926
De 1861 à 1865, de	280,362
En 1866, de	286,732
En 1867, de	312,019
En 1868, de	334,962
Enfin, en 1869, de	329,964

Des chiffres qui précèdent il paraît résulter que, depuis vingt ans, la criminalité, après avoir traversé une période de décroissance, suit de nouveau une marche ascendante assez rapide. C'est ainsi que, pendant la première période du régime impérial, la criminalité a paru s'abaisser sensiblement, pour reprendre ensuite un niveau plus élevé que celui de la première période. Il est toujours malaisé et il serait particulièrement téméraire de se hasarder à déterminer les causes de cette augmentation. Toutefois, on nous permettra de consigner ici deux observations : la première, c'est que l'augmentation de la criminalité légale n'est pas nécessairement en raison directe des progrès de la perversité morale chez une nation. En effet, cette augmentation de la criminalité légale peut avoir pour cause principale une action plus énergique de la justice, laissant passer moins de crimes impunis ou inaperçus. Il est manifeste, en effet, qu'une période durant laquelle le pouvoir judiciaire aurait été en partie désorganisé ou paralysé fournirait, au point de vue de la criminalité légale, un moindre chiffre d'infractions, sans que pour cela la moralité générale eût progressé, et, par contre, qu'une action de la justice répressive plus énergique et plus assurée accroîtrait la criminalité légale sans que la criminalité morale eût augmenté.

En second lieu, cette augmentation de la criminalité légale peut tenir à la sévérité plus grande de la législation pénale, érigeant à l'état de délits soit des faits coupables au point de vue de la loi, mais que la loi écrite n'atteignait point encore (inceste, séduction, sodomie, ivresse, etc.), soit des faits indifférents en eux-mêmes et auxquels la loi seule attache un caractère répréhensible (contraventions aux lois fiscales et de douane, délits de chasse et de pêche, etc.). Dans l'un et l'autre cas, dans le premier surtout, on ne saurait voir dans l'augmentation de la criminalité légale l'indice d'une perversion plus grande du sentiment moral dans le pays.

Etudions maintenant d'un peu plus près cette armée du crime et tâchons d'en dénombrer les bataillons. Nous continuerons à prendre pour base de nos évaluations les chiffres de l'année 1869, que nous considérons comme type d'une année ordinaire. Nous pouvons le faire avec d'autant plus de sécurité, que nous voulons surtout examiner la répartition proportionnelle des divers éléments qui composent le chiffre total, au point de vue du sexe, de l'âge, de la nature des délits, de la profession, etc. Or, s'il est un résultat qui ressorte avec évidence des comptes de la statistique criminelle, c'est que les proportions varient beaucoup moins que les quantités. Ce résultat a été mis en lumière par de savants statisticiens, tels que Guerry et Quetelet, peut-être avec un peu d'exagération lorsqu'ils ont dit que la part des *prisons*, des fers et de l'échafaud semblait fixée, pour la société, avec autant de probabilité que les revenus de l'Etat. Mais c'est avec une parfaite vérité qu'un éminent criminaliste, M. Charles Lucas, a pu dire « que, dans la sphère de la criminalité, rien n'était l'œuvre du hasard ; que partout les résultats s'harmonisaient, se régularisaient entre eux, comme l'expression incontestable des lois qui président au mouvement de la criminalité humaine. » Il faut s'incliner devant ces lois, sans chercher à en sonder le mystère et sans se laisser troubler par leur caractère d'apparente fatalité ; mais on doit s'en souvenir dans l'étude détaillée des résultats de la statistique, et, lorsqu'une année normale fournit à nos recherches certaines proportions déterminées dans les éléments de la criminalité, on peut sans témérité conclure de cette année aux précédentes et aux suivantes.

Au point de vue des sexes, les accusés et prévenus de l'année 1869 se divisent de la manière suivante :

Accusés : hommes, 3,533 ; femmes, 636.
Prévenus : hommes, 146,555 ; femmes, 24,229.

Ce qui donne pour les accusés la proportion de 85 hommes pour 15 femmes, et pour les prévenus la proportion de 86 hommes pour 14 femmes. Cette proportion est à peu près constante. Elle a été, en 1868, de 83 hommes et de 17 femmes pour les accusés, de 85 hommes et de 15 femmes pour les prévenus ; en 1867, de 84 hommes et de 16 femmes pour les accusés, de 85 hommes et de 15 femmes pour les prévenus. Ce qui est également digne de remarque, c'est que cette proportion est à peu près la même dans tous les pays de l'Europe. A l'exception de la Russie, où elle s'abaisse à 10 pour 100 pour les femmes, et de la Suède, où elle s'élève, au contraire, à 30 pour 100, cette proportion varie partout de 80 à 85 pour les hommes, de 20 à 15 pour 100 pour les femmes, sans s'élever ni s'abaisser au-dessus ni au-dessous de ces chiffres.

Nous allons retrouver cette même immutabilité dans les proportions en décomposant à d'autres points de vue les éléments qui constituent la population criminelle. Pour ne pas allonger inutilement ce travail, nous ne donnerons ici que les chiffres concernant les accusés. Mais les résultats sont les mêmes en ce qui concerne les prévenus, sauf que, les quantités sur lesquelles on opère étant plus grandes, les variations sont parfois un peu plus sensibles.

Au point de vue de l'âge, la proportion des accusés mineurs, au-dessous de 21 ans a été de 17 pour 100 en 1869, de 16 pour 100 en 1868 et de 17 pour 100 en 1867. La proportion des accusés âgés de 21 à 40 ans a été de 54 pour 100 en 1869, de 55 pour 100 en 1868, de 55 pour 100 en 1867. La proportion des accusés âgés de 40 à 60 ans a été de 23 pour 100 en 1869, de 24 pour 100 en 1868, de 23 pour 100 en 1867. Enfin, celle des accusés âgés de plus de 60 ans a été de 6 pour 100 en 1869, de 5 pour 100 en 1868, de 5 pour 100 en 1867. Même résultat au point de vue de l'état civil. Le nombre des accusés célibataires, non compris les mineurs de 16 ans, a été de 56 pour 100 en 1869, de 55 pour 100 en 1868, de 56 pour 100 en 1867.

Le nombre des hommes mariés a été durant ces trois années de 36, 38 et 37 pour 100.

Nous ne dirons que quelques mots des cas de récidive. L'Etat doit chercher à les prévenir par l'amélioration des détenus et par la menace de peines sévères. Une augmentation du nombre des récidives témoigne que les détenus n'ont pas été corrigés par leur séjour dans la *prison* ou qu'ils n'ont pu trouver de travail une fois libérés. Il ne faut pas oublier qu'un accroissement des cas de récidive par rapport aux cas de culpabilité dans un pays est le symptôme d'une augmentation de la moralité générale de la population ; il signifie, en effet, que le vice se circonscrit à un petit nombre de coupables, au lieu d'infecter une foule d'individus. Les tableaux statistiques de la criminalité dans les différents pays de l'Europe prouvent que partout la proportion des cas de récidive aux cas de culpabilité tend à s'accroître.

En France, le nombre des infractions commises par des inculpés sans antécédents judiciaires va, depuis 1855, en diminuant. Les chiffres officiels pour les quatre périodes de cinq années écoulées depuis cette époque sont les suivants : 123,405 ; 117,147 ; 100,056 ; 93,086 ; au lieu de : 156,064 ; 158,406 ; 145,152 ; 155,509.

On a tout lieu d'être satisfait de cette marche ascendante de la récidive.

Le tableau qui suit donne une idée du classement des crimes par profession et selon le degré de l'instruction.

PROFESSIONS.	NOMBRES réels.	PROPORTION pour 100.		
		1871	1870	1869
Occupés aux travaux des champs	1,859	41	38	37
Ouvriers de diverses industries	1,352	30	29	30
Domestiques	338	7	7	8
Commerçants	520	11	15	14
Professions libérales	316	7	6	7
Vagabonds, gens sans aveu	175	3	5	4
Degré d'instruction :				
Complétement illettrés	1,878	41	38	36
Sachant lire et écrire, mais imparfaitement	1,874	41	43	44
Sachant bien lire et écrire	714	16	16	16
Instruction supérieure	94	2	3	4

Ces derniers chiffres sont trop éloquents par eux-mêmes pour avoir besoin d'un long commentaire ; ils prouvent que ceux qui sont hostiles à l'instruction publique favorisent le crime et que l'instruction, quoi qu'on en dise, moralise le peuple. Nous ne réfuterons pas ici l'absurde statistique à l'aide de laquelle on essaye de prouver le contraire ; cependant M. d'Haussonville s'étend avec complaisance sur cette dernière, tandis qu'il ne fait que glisser sur les chiffres qui militent en faveur de l'instruction publique. Une autre statistique intéressante et qui ferait le pendant de celle dont nous venons de parler consisterait à calculer combien sur 100 criminels des deux sexes en France, et surtout combien sur 100 criminels en Angleterre et en Italie, pays où les classes inférieures de la société se font remarquer en général par une piété profonde, combien, disons-nous, sur ces 100 criminels des deux sexes, il y a de catholiques ou de protestants plus ou moins zélés et combien d'incrédules. Ce serait le moyen de savoir s'il est vrai, comme on le prétend, que l'irréligion est la seule cause de l'immoralité dans une nation et d'être édifié sur l'utilité des aumôniers dont M. d'Haussonville veut qu'on augmente le nombre dans nos *prisons*.

Quant au nombre absolu des crimes et délits, il augmente partout en Europe d'année en année. Les crimes et délits, comme les suicides, suivent en général aujourd'hui un développement parallèle à celui de la civilisation. C'est un phénomène facile à expliquer et nous laisserons ce soin à un auteur des plus compétents sur cette matière.

D'après M. Charles Lucas, lorsque la propriété et l'aisance d'un pays se développent et s'agrandissent, non-seulement la quantité des crimes, mais aussi la proportion habituelle entre leur nombre et la population doivent tendre à s'accroître, parce que, dans ce cas, dit-il, l'appât et les occasions du crime

augmentent en progression géométrique et exigent une moralité bien plus élevée pour en triompher.

Néanmoins, les progrès de la civilisation n'auraient pas toujours pour conséquence immédiate un progrès de la criminalité si l'on s'occupait avec plus de zèle de l'amélioration du sort des classes pauvres de la société et de leur instruction, et si trop souvent le crime triomphant, revêtu des plus hautes dignités de l'État, n'offrait un exemple démoralisant à la foule et n'encourageait les citoyens à imiter les mêmes procédés sur une moins large échelle.

La proportion considérable fournie par les célibataires sans enfants par rapport aux hommes mariés (56 pour 100 contre 36 pour 100) montre bien quelle est l'influence moralisante de la famille, et l'écart apparaît plus considérable encore quand on réfléchit que, dans la statistique générale, le nombre des célibataires de 21 à 60 ans est infiniment moindre que celui des hommes mariés.

La même réflexion s'applique à la répartition du contingent criminel entre la population urbaine et la population rurale. Au premier abord, la proportion paraît un peu plus considérable du côté de la population rurale (48 contre 45 en 1869). Mais il ne faut pas oublier que le chiffre de la population urbaine est trois fois moins considérable en France que celui de la population rurale. D'où il résulte que la proportion est, en réalité, tout à fait au désavantage de la population urbaine, celle-ci fournissant en moyenne 22 accusés sur 100,000 habitants, tandis que la population rurale ne fournit que 7 accusés sur 100,000 habitants. Cette différence s'explique facilement, sans qu'il soit nécessaire d'en inférer que le paysan est supérieur en moralité à l'habitant des villes. Le paysan, en effet, n'a guère à envier à ses voisins que leurs légumes et leurs bestiaux, et encore ne les respecte-t-il pas toujours. Le citadin, au contraire, souvent sans ressource et sans travail, talonné alors par une misère profonde, se trouve en présence de toutes les splendeurs du luxe et de la richesse, voit s'étaler devant lui l'or, les billets de banque, etc. Il n'est donc point étonnant qu'en présence des tentations qui s'étalent devant lui, il se rende plus souvent coupable que le paysan, dont les tentations sont si restreintes. Voici les motifs présumés de certains crimes :

	PROPORTION sur 1,000.	
	1869	1871
Cupidité	167	131
Dissensions domestiques	157	174
Adultère, débauche	89	89
Haine contre des agents de la force publique	17	40
Haine contre des particuliers	209	252
Rixes de cabaret, de jeu	36	30
Querelles fortuites	325	284
	1,000	1,000

« Un accroissement très-saillant, dit le rapport officiel, c'est l'accroissement du nombre des crimes ayant pour mobile la vengeance ou la haine contre la force publique. On n'en comptait en 1869 que 15, soit 17 pour 100, et en 1871 il y en a 31, soit 40 pour 100, plus du double. » Les agitations politiques ne sont pas étrangères à cette augmentation. » On sait de quelle manière les « agitations politiques » auxquelles fait allusion le rapport ont été réprimées à la fin de mai et au commencement de juin de l'année 1871. Est-ce de cette époque que datent les mobiles de vengeance et de haine contre la force publique ou sont-ils antérieurs ou postérieurs à cette époque? Le rapport garde le silence à ce sujet.

En temps ordinaire, un individu qui croit à tort ou à raison avoir un grief contre la force publique ne se fait en général justice lui-même que s'il désespère d'obtenir justice par les voies légales; mais pendant les années de troubles et celles qui les suivent, les hommes savent moins modérer leurs passions et leurs colères.

— IV. Lieux de détention. Dans ce paragraphe, nous passerons en revue les lieux divers destinés aux diverses catégories de prisonniers, simples inculpés ou condamnés.

— *Dépôts et chambres de sûreté.* On comprend sous la désignation générale de dépôts ou chambres de sûreté des lieux de détention de diverse nature qui servent à l'incarcération provisoire d'inculpés de différentes catégories. Il existait en France, en 1869, 2,281 dépôts ou chambres de sûreté. Dans ce nombre sont compris le grand dépôt de la préfecture de police, à Paris, et les dépôts de Sceaux et de Saint-Denis, mais non point les postes de police du département de la Seine, qui servent cependant de lieu de détention provisoire en attendant le transfert des inculpés au grand dépôt de la préfecture de police. Nous avons constaté que ces mots « dépôts et chambres de sûreté » sont une expression générique qui sert à désigner des lieux de détention dont la destination est assez différente. Mais ces deux expressions elles-mêmes ne sont point synonymes. Dans le langage administratif, on appelle chambres de sûreté les chambres qui sont situées dans la brigade de gendarmerie. On appelle dépôts celles qui sont situées dans un autre local. Les chambres de sûreté sont sous la surveillance des gendarmes; les dépôts sont sous la surveillance d'un gardien qui est payé par la commune, le département ou l'Etat, suivant l'importance du dépôt.

Le nombre des journées de détention subies dans ces divers établissements s'est élevé en 1869 à 200,554. La dépense que l'organisation de ces dépôts ou chambres de sûreté met à la charge de l'Etat n'est pas très-considérable; elle s'est élevée en 1869, pour toute la France, à 114,677 fr. 62. Toutefois, les dépenses du grand dépôt de la préfecture de police ne sont pas comprises dans ces chiffres. D'après M. d'Haussonville, l'aménagement des dépôts et chambres de sûreté, dans les grandes villes surtout, laisse beaucoup à désirer.

— *Prisons départementales.* La *prison* départementale est en quelque sorte le point de départ de l'existence du détenu. C'est la porte d'entrée par laquelle passent presque tous les hôtes des établissements pénitentiaires de France et des colonies. Le nombre des sorties des prisons départementales s'est élevé, en 1869, à 193,618. Sur ce nombre, 114,501 sont sortis après expiration de leur peine; de ceux-là nous avons déjà dit ce que nous avions à dire; 27,739 sont sortis après acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif. Enfin, 116,915 ont été transférés, suivant la nature de leur condamnation, dans les maisons centrales, dans les établissements d'éducation correctionnelle publics et privés, ou au bagne, pour, de là, être soumis à la transportation.

Les *prisons* départementales étaient, en 1869, au nombre de 402. La réduction du territoire français les a ramenées au nombre de 379. Il y en a une par arrondissement (sauf dans le département des Alpes-Maritimes, où l'arrondissement de Puget-Théniers n'a pas de *prison*). Ce sont souvent d'anciens couvents transformés en *prisons*, et qui se prêtent mal à cette dernière destination.

C'est une circulaire de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, en date du 17 août 1853, qui a déterminé l'adoption de la séparation des détenus par *quartiers*, c'est-à-dire par catégories résultant de leur situation légale. Toutefois ce système n'est appliqué qu'en partie dans un certain nombre de *prisons*. Bien plus, il y a environ 140 *prisons* anciennes auxquelles aucune amélioration n'a été apportée depuis leur origine et dans lesquelles, pour employer le langage de l'administration, « le vœu de la loi à l'égard de la séparation des diverses classes de détenus n'est pas réalisé. »

Le système pénitentiaire adopté en France varie donc d'une *prison* à l'autre. Depuis la promiscuité la plus absolue et la plus brutale jusqu'au système cellulaire, sinon le mieux entendu, du moins le plus strict, tout se trouve, tout se pratique en France. C'est une affaire de département et presque de clocher.

Ce n'est que depuis 1855 que le régime appliqué aux détenus dans toutes les *prisons* est véritablement uniforme, sans qu'il y ait d'autre inégalité dans l'application des peines que celle résultant forcément de la diversité des locaux dans lesquels elles sont subies. Il ne faut pas, toutefois, se dissimuler que cette inégalité est encore assez grande pour que certaines *prisons* soient mieux famées que d'autres dans le monde des malfaiteurs. Notons aussi en passant, et sauf à y revenir dans un chapitre spécial, que le règlement de 1841 n'est pas appliqué dans les *prisons* de la Seine, où le régime est moins sévère que dans les *prisons* des départements. Ces inégalités existent, au reste, à un degré bien plus grand chez les peuples voisins. C'est ainsi qu'un directeur de *prisons* anglaises disait devant nous qu'il y avait un district de la ville de Londres où les malfaiteurs venaient plus volontiers commettre leurs délits, parce que le régime de la *prison* de ce district passait pour être plus agréable que celui des autres *prisons*.

Dans le régime hygiénique des *prisons*, il y a deux choses à distinguer : l'hygiène des bâtiments et l'hygiène des détenus. L'hygiène des bâtiments est loin d'être partout satisfaisante. L'administration des *prisons* a les mains beaucoup plus libres en ce qui concerne l'hygiène des détenus qu'en ce qui concerne l'hygiène des bâtiments, car elle n'a point ici à compter avec la parcimonie des départements. Aussi est-elle parvenue à établir dans toutes les *prisons* un régime identique, qui constitue un progrès très-sérieux par rapport à l'état des choses antérieur à 1855. La nourriture des détenus est réglée d'une façon uniforme et d'après un principe que l'administration des *prisons* formule ainsi : l'alimentation doit se borner aux substances strictement nécessaires à l'entretien des forces vitales, la réparation des forces dépensées au travail devant s'opérer à l'aide d'aliments payés par le détenu sur le produit de ce travail.

Le problème assez difficile à résoudre est celui-ci : observer dans le régime des détenus les lois de l'humanité, qui prescrivent de ne pas leur imposer des souffrances inutiles et, en même temps, ne pas rendre ce régime assez attrayant pour que la *prison* devienne un lieu de refuge perpétuellement ouvert aux malheureux pour lesquels l'attrait des vivres et du logis deviendrait une tentation irrésistible.

Ce problème n'a pas été résolu par certains pays étrangers, tels que l'Angleterre, par exemple, où rien n'est plus fréquent que les infractions dont le but avoué est d'ouvrir au coupable l'asile de la *prison*. Il paraît résolu, en France, d'une façon à peu près satisfaisante. La nourriture des détenus dans les *prisons* départementales se compose de 750 grammes de pain et d'un litre de soupe maigre, distribués en deux fois. Les dimanches et jours de fêtes, ils reçoivent un litre de soupe grasse et 75 grammes de viande cuite et désossée. Jamais de vin. Le pain se compose de 2/3 de froment et de 1/3 de seigle. Ainsi composé, il est bon et très-supérieur à celui des *prisons* de Belgique et de Hollande. Mais il est difficile pour l'administration de s'assurer que les prescriptions du cahier des charges soient toujours, sur ce point, parfaitement exécutées par les entrepreneurs, et le pain est parfois inférieur, parfois aussi supérieur à ce qu'il devrait être. Il en est ainsi notamment à Paris. Ce régime, assurément très-strict, peut être amélioré de deux manières différentes. Tout d'abord les prévenus ont la faculté de faire venir des vivres du dehors, lorsque leurs ressources le leur permettent. Mais ces vivres sont limités et ils ne peuvent, par exemple, se procurer ni spiritueux ni même plus d'une certaine quantité de vin. C'est là une des différences dans le régime qui distinguent les maisons d'arrêt, là où elles existent, des maisons de correction, et dont bénéficient les prévenus confondus dans une maison commune. Quant aux condamnés, ils peuvent, sur le produit de leur travail, se procurer des vivres à la cantine. Ceux qui sont incapables de travailler peuvent recevoir un quart de pain, à titre de supplément, sur l'avis du médecin. On voit qu'il n'y a rien dans ce régime alimentaire qui soit de nature à tenter même les gens de la condition la moins fortunée. Il n'est pas sans exemple, cependant, qu'à l'entrée de l'hiver des vagabonds de profession se fassent arrêter dans le ressort d'un arrondissement dont la *prison* leur est connue. Ce qui les tente en ce cas, c'est la perspective d'un abri contre les intempéries de la mauvaise saison et contre les rigueurs du froid. L'administration préserve en effet les détenus contre ces rigueurs, mais seulement quand elles deviennent excessives, au moyen d'un système de chauffage qui varie suivant les établissements. Depuis 1863, on tend à remplacer les calorifères par des poêles en fonte qu'on place dans les ateliers et dans les salles communes. Les dortoirs sont rarement chauffés, ainsi que les cellules. Ici non plus ce n'est pas par l'excès de mollesse que pèche le régime, et il est triste de penser qu'il y a des individus placés dans une condition assez misérable pour que ce régime puisse devenir pour eux, sinon un attrait, du moins une ressource.

Des précautions sont prises pour maintenir la propreté parmi les détenus. A leur arrivée dans la *prison*, ils doivent être baignés et changés de linge. Leurs vêtements sont conservés et leur sont rendus, à la sortie, après avoir été fumigés. Ils doivent prendre un bain de pieds par mois. Malheureusement, ces prescriptions réglementaires demeurent souvent à l'état de lettre morte, faute d'un matériel suffisant. Nous avons vu, dans une des grandes villes de France, une maison d'arrêt qui contenait deux baignoires, en mauvais état, pour près de 400 détenus. Les détenus changent de chemise une fois par semaine. Ils sont tenus de porter la barbe rasée et les cheveux courts. Les prévenus sont dispensés de cette obligation, ainsi que les femmes et jeunes filles condamnées, auxquelles les circulaires ministérielles prescrivent avec raison d'épargner cette flétrissure humiliante, dont la mise à exécution dans les *prisons* anglaises est souvent l'occasion de scènes violentes.

Enfin l'administration poursuit avec persévérance la transformation du mode de couchage des détenus. Autrefois leur lit était une botte de paille jetée sur le sol et qui pourrissait jusqu'à ce qu'on la renouvelât. Puis on a essayé du hamac, puis de la couchette en bois. Aujourd'hui, le lit réglementaire est la couchette en fer avec un fond en toile métallique ou en treillis.

Les effets de couchage sont : un matelas ou une paillasse, un traversin, deux draps, une couverture en été et deux en hiver. Les draps sont changés tous les mois.

Les malades à l'infirmerie sont soumis, bien entendu, à un régime spécial. Leur alimentation est prescrite par le médecin. Les salles de l'infirmerie sont chauffées suivant la température. Les lits sont plus larges, les malades plus couverts. En un mot, et suivant un principe très-humain, la condition de détenu disparaît momentanément devant celle de malade.

Quelle est l'influence des soins pris par l'administration sur la santé des détenus? En 1869, année normale au point de vue sanitaire, il a été constaté dans les *prisons* départementales 19,992 cas de maladie, dont 14,148 pour les hommes et 5,844 pour les femmes, ce qui donne, par rapport à la population moyenne, qui est de 16,498 hommes et 4,116 femmes, une proportion de 85,75 pour 100 pour les hommes et 144,19 pour 100 pour les femmes. Il ne faut pas oublier que l'on rapproche ici un total d'une moyenne, ce qui explique l'élévation de cette proportion. Si on compare en effet au chiffre des journées de détention, qui est de 7,524,149, celui des journées de traitement, qui est de 335,522, ainsi réparties : 161,642 pour les hommes et 174,060 pour les femmes, on arrive à une proportion de 2,27 pour 100 pour les hommes et de 10,53 pour 100 pour les femmes, soit de 3,92 sur l'ensemble. Cette proportion n'a rien d'inquiétant. Il paraît en résulter que le séjour de la *prison* affecte plus la santé des femmes que celle des hommes. Mais il ne faut pas oublier qu'une partie de ces femmes est atteinte de maladies contagieuses et qu'elles sont à la fois en correction et en traitement. Cependant la proportion des décès leur est également défavorable. Le total des décès a été, en 1869, de 624 pour les hommes et de 231 pour les femmes, soit une proportion de 3 pour 100 environ pour les hommes et de 5 pour 100 pour les femmes.

Depuis que l'Etat a pris à son compte l'administration des *prisons* départementales, on a fait d'immenses progrès. Antérieurement à la loi de 1855, le travail dans les *prisons* départementales ne produisait pas plus de 50,000 fr. par an. Il a produit en 1869 1,829,009 fr. 56. Cette dernière somme se répartit d'une façon bien inégale suivant les différents départements.

Ce produit est nul en Corse, un des départements de France où, d'après les renseignements de toute nature qui nous sont parvenus, les *prisons* présentent l'état le plus déplorable. Il s'élève à 272 fr. dans les Hautes-Alpes, à 420 fr. dans la Haute-Loire. C'est dire, en réalité, que le travail n'existe pas dans les *prisons* de ces départements. C'est dans le département de la Seine que le produit du travail des *prisons* départementales atteint le chiffre le plus élevé : 500,000 fr.

Au point de vue des résultats du travail, un autre tableau intéressant à consulter est celui qui donne la répartition des occupés et des inoccupés. Au 31 décembre 1869, il y avait 13,000 détenus occupés, tant condamnés que prévenus ayant demandé du travail, et 7,537 inoccupés, soit 63,30 et 37,90 pour 100, c'est-à-dire plus du tiers d'inoccupés. Durant cette année, le produit moyen du travail a été de 0 fr.4978 par journée de travail, mais de 0 fr. 2431 par journée de détention. Le prix de la journée d'entretien du détenu revenant à l'Etat à 0 fr. 8747, il résulte de la comparaison de ces différents chiffres que la dépense serait considérablement diminuée si chaque journée de détention était une journée de travail, l'entrepreneur réclamant un prix de journée de détention d'autant plus élevé que le produit de la journée de travail est moindre. Nous verrons plus loin à quel degré l'organisation si remarquable du travail dans les maisons centrales diminue les dépenses du budget. Ce n'est donc pas seulement l'intérêt moral, c'est l'intérêt économique qui est engagé dans une bonne administration du travail des *prisons*. Toutes les dépenses qui seraient faites par l'Etat pour assurer cette organisation auraient le caractère d'un placement bien entendu.

L'enseignement est à peu près nul dans les *prisons* départementales. Il est inadmissible que l'administration n'entretienne pas un instituteur dans des *prisons* aussi considérables que celles de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Lille. A Paris, il n'y a que deux instituteurs pour plus de 5,000 détenus! En Belgique et en Hollande, un instituteur est attaché à chacune des *prisons* qui correspondent chez nous aux *prisons* départementales; l'école est obligatoire, dans le premier de ces pays, pour tout détenu âgé de moins de quarante ans et condamné à plus de six mois, et, dans le second, pour tout détenu âgé de moins de quarante-cinq ans et condamné à plus de trois mois. Nous nous croyons donc autorisé à dire que l'administration des *prisons* pourrait peut-être faire de nouveaux efforts pour propager l'enseignement primaire dans les *prisons* départementales.

Le régime disciplinaire dans les *prisons* départementales n'est point uniforme, suivant qu'il s'agit des prévenus ou des condamnés; nous voudrions pouvoir dire : des maisons d'arrêt et de justice ou des maisons de correction. Mais nous savons que cette distinction est beaucoup plus législative que réelle. Lorsque les maisons communes sont divisées par quartiers, le quartier des prévenus peut avoir un règlement distinct du quartier des condamnés. Mais lorsque les prévenus et les condamnés sont confondus les uns avec les autres, ainsi que cela arrive dans près de la moitié de nos *prisons* départementales, le régime devient en quelque sorte une affaire individuelle à chacun.

Quels sont, en définitive, les avantages dont jouissent les prévenus? Ils ne sont point astreints à porter le costume pénal et à se couper la barbe et les cheveux. Le travail n'est point obligatoire pour eux, et, s'ils en demandent, le produit leur appartient en principe, sauf prélèvement d'une indemnité au profit de l'entrepreneur. Ils peuvent écrire librement aux avocats ou avoués chargés de leur défense; ils peuvent faire venir à leurs frais des vivres du dehors dans les limites tracées par le règlement; leurs communications avec les personnes du dehors, par correspondance ou par visite, ne sont, sauf interdiction spéciale du juge d'instruction, limitées que par les nécessités inséparables du maintien du bon ordre dans la *prison;* enfin ils ont la faculté de la pistole, c'est-à-dire d'obtenir une

chambre particulière dont les meubles leur sont loués par l'entrepreneur.

Un régime distinct est aussi appliqué aux détenus pour dettes. Avant la loi du 22 juillet 1867, qui a prononcé la suppression de la contrainte par corps, le régime de ces détenus avait une grande importance. On sait tous les abus auxquels, à Paris surtout, l'institution de la contrainte par corps avait donné lieu et quelle singulière et parfois fastueuse existence menaient, dans la maison d'arrêt de Clichy, des individus qui étaient supposés n'avoir pas les ressources suffisantes pour payer leurs créanciers. Depuis que la contrainte par corps n'est prononcée qu'au profit de l'Etat pour le payement des amendes et frais de justice, ou au profit des particuliers comme conséquence de condamnations à des dommages-intérêts pour réparation de crimes ou délits, ces abus ont disparu. D'ailleurs, le nombre des détenus pour dettes est aujourd'hui singulièrement réduit; au 31 décembre 1869, il n'y en avait plus que 72. D'après la théorie de la circulaire de 1853, ces détenus devraient être renfermés dans des quartiers spéciaux; mais comme il est extrêmement rare qu'il y en ait plus d'un par département, cela reviendrait, en réalité, pour cette catégorie de condamnés, à l'application du régime cellulaire. Aussi sont-ils presque toujours confondus avec les autres détenus, sans autre distinction que celle du régime auquel ils sont soumis. Ce régime est établi, en ce qui concerne les détenus pour dettes envers l'Etat, par une décision qui porte la date du 4 septembre 1868. Ils doivent être soumis au régime des condamnés en ce qui concerne la nourriture, la pistole, les vivres supplémentaires et la discipline. Mais ils ne doivent pas être assujettis aux règles concernant la taille des cheveux, la barbe, le port du costume pénal et le travail. Quant aux détenus pour dettes envers les particuliers, ils sont soumis au régime des prévenus, mais les frais de leur alimentation doivent continuer à être consignés à l'avance par les créanciers.

Les *prisons* sont visitées une fois par an par les inspecteurs généraux de l'administration centrale; la loi et le règlement de 1841 l'imposent aux préfets et aux sous-préfets dans les *prisons* de leur département ou de leur arrondissement. Le plus grand nombre de ces fonctionnaires se dispensent purement et simplement de l'accomplissement de ce devoir. Quant à la visite des présidents d'assises, comme elle n'a pas de sanction et comme les observations qu'ils présentent sont généralement peu écoutées, elle tend à dégénérer peu à peu en une simple formalité. Il en est de même de celles prescrites aux juges d'instruction. Beaucoup plus efficace est la surveillance exercée sur les maisons où ne se trouve qu'un gardien chef par les directeurs départementaux.

Le code d'instruction criminelle assure au maire de chaque ville où est située une *prison* départementale un rôle important dans l'administration de la *prison*. Aux termes de l'article 612 de ce code, il doit visiter la *prison* au moins une fois par mois, et, aux termes de l'article 613, il en a la police. Assurément, c'est là un droit considérable et qui ferait du maire, qui, dans ce cas, ne peut agir que comme délégué de l'Etat, un agent important dans l'administration pénitentiaire. Mais combien y a-t-il de maires en France qui remplissent les prescriptions de l'article 612 du code d'instruction criminelle? Dans les différentes inspections qu'ils ont faites, jamais aucun des membres de la commission dont M. d'Haussonville était rapporteur n'en a rencontré un seul.

Quant à leur droit de police, il se réduit en pratique, aujourd'hui, au droit de viser le registre de punitions que tient le gardien chef et aux permissions de visite. Encore un grand nombre de maires se refusent-ils à viser ce registre, tandis que les autres le visent sans le lire.

Les commissions de surveillance, qui devraient visiter les *prisons* départementales sont en général tombées en désuétude. Il n'en existe que trente ou quarante, qui exercent leurs attributions avec plus ou moins de régularité.

On pourrait peut-être prendre modèle sur ce qui se passe, sinon en Hollande, où les commissions de surveillance sont le rouage principal de l'administration des *prisons*, du moins en Belgique, où dans toutes les *prisons* les membres du conseil de surveillance ont une salle spéciale, avec un registre de présence sur lequel sont consignées leurs observations, où les noms des membres qui les composent sont affichés dans la cellule de chaque détenu, où une boîte spéciale reçoit les lettres et les réclamations qui leur sont adressées.

Depuis la loi du 5 mai 1855, les dépenses des *prisons* départementales se répartissent entre les départements, qui pourvoient à leurs dépenses de reconstruction et de réparation, et l'Etat, qui pourvoit à leurs dépenses d'entretien.

Les dépenses d'entretien de ces *prisons* s'élevaient, dans l'année 1869, à la somme de 6,695,626 fr. 10 c., ainsi répartie :

Administration.	2,359,278 65
Service économique. . .	3,848,021 17
Dépenses diverses. . . .	488,325 98
TOTAL.	6,695,625 80

Ce qui porte le coût moyen de détention, par détenu, à 0 fr. 8747.

L'Etat ne pourvoit pas lui-même à l'entretien du matériel des *prisons* et à celui des détenus (nourriture, coucher, vêtements, frais d'infirmerie, etc.); ce soin est laissé à des entrepreneurs, qui reçoivent une partie du produit du travail des détenus.

— *Maisons centrales.* L'origine et la dénomination des maisons centrales remonte à un décret du 16 juin 1810. Mais leur organisation a été successivement modifiée par deux ordonnances, l'une du 2 avril 1817, l'autre du 6 juin 1830, qui les ont constituées : 1° maisons centrales de force pour renfermer les individus des deux sexes condamnés à la reclusion et les femmes condamnées à la peine des travaux forcés; 2° maisons centrales de correction pour renfermer les condamnés à un emprisonnement d'abord d'un an et au-dessus, d'après l'ordonnance de 1817, ensuite de plus d'un an seulement, d'après l'ordonnance du 6 juin 1830. Ces différentes catégories de condamnés devaient être détenues dans des locaux distincts et séparés. Mais nulle part cette dernière disposition n'a été observée, et l'intérêt de l'organisation du travail a amené dans les ateliers la confusion entre les différentes catégories de détenus, confusion qui s'est bientôt étendue jusqu'aux dortoirs. Il en est résulté cette singulière conséquence, que des mesures administratives ont en réalité fait disparaître l'échelle des peines si savamment organisée par notre code, et établi l'uniformité la plus complète entre l'emprisonnement et la reclusion pour les hommes, entre l'emprisonnement, la reclusion et les travaux forcés pour les femmes. En effet, à part quelques très-légères différences que nous aurons occasion de signaler, qu'un homme soit condamné à cinq ans d'emprisonnement ou à cinq ans de reclusion, qu'une femme soit condamnée à cinq ans d'emprisonnement, à cinq ans de reclusion ou à cinq ans de travaux forcés, en réalité ils subiront identiquement la même peine, étant détenus côte à côte et soumis au même traitement.

La France possédait, en 1869, vingt-six maisons centrales, dix-huit consacrées aux hommes et huit consacrées aux femmes. Elle n'en possède plus aujourd'hui que vingt-quatre, celles d'Ensisheim (hommes) et de Haguenau (femmes) étant situées dans les territoires annexés à la Prusse.

Les maisons centrales contiennent, outre les femmes condamnées aux travaux forcés et les condamnés des deux sexes à la reclusion ou à l'emprisonnement d'un an et au-dessous : 1° des sexagénaires condamnés aux travaux forcés ou extraits du bagne en exécution de l'article 72 du code pénal et de la loi du 30 mai 1854 sur la transportation; 2° des individus condamnés à la détention. La détention est une peine qui appartient à l'échelle des peines en matière politique. Elle est afflictive et infamante et ne peut être prononcée que pour cinq ans au moins et vingt ans au plus. Aux termes de l'article 30 du code pénal, la peine de la détention doit être subie dans une forteresse située sur le territoire continental de la France. En exécution de cette disposition, un quartier de la prison du Mont-Saint-Michel, puis la citadelle de Doullens avaient été affectés aux détentionnaires. Aujourd'hui, leur nombre étant considérablement augmenté par suite des événements de ces dernières années, ils subissent provisoirement leurs peines dans des quartiers spéciaux des maisons centrales de Clairvaux et de Nîmes, en attendant l'appropriation des maisons de Thouars et de Belle-Isle, qui leur seront exclusivement affectées. Un règlement nouveau, sur les dispositions duquel nous aurons à revenir, a dû déterminer le régime qui leur serait appliqué. Enfin, les maisons centrales contenaient aussi autrefois des condamnés militaires à la peine des fers, aujourd'hui supprimée.

Au 31 décembre 1869, la population des maisons centrales s'élevait :

Dans les maisons centrales affectées aux hommes, au chiffre de.	14,997
Et dans les maisons centrales affectées aux femmes, au chiffre de. .	3,406
TOTAL.	18,403

Les établissements affectés aux femmes sont absolument distincts de ceux qui sont affectés aux hommes, et même ils sont toujours situés dans des localités différentes. De plus, toutes les maisons centrales affectées aux femmes sont sous la surveillance de religieuses de l'ordre de Marie-Joseph ou de l'ordre de la Sagesse, soumises elles-mêmes dans chaque maison à l'autorité d'un directeur.

On a essayé sans succès, avant 1848, dans plusieurs établissements, et notamment dans la maison centrale de Nîmes, de confier à des frères la surveillance des détenus.

La plupart des directeurs de maisons centrales constatent dans leurs rapports que les bâtiments qu'ils administrent laissent peu à désirer sous le rapport de l'hygiène. Toutefois, quelques exceptions sont à faire en ce qui concerne certaines maisons, qui sont d'anciens couvents dont la vétusté rend la bonne appropriation assez difficile. Tantôt ce sont les dortoirs qui sont défectueux, parce que le cube d'air réglementaire n'y est pas obtenu; tantôt ce sont les préaux, parce que le soleil n'y pénètre que rarement et laisse régner l'humidité; tantôt ce sont les ateliers, parce qu'ils ne sont point appropriés aux industries qu'on y exerce. Néanmoins, nous le répétons, on peut dire d'une façon générale que l'hygiène des maisons centrales est satisfaisante, et qu'à ce point de vue elle laisse peu de chose à désirer.

L'hygiène des détenus se compose de trois éléments : la nourriture, le vêtement et le coucher. Nous avons déjà indiqué, en parlant des *prisons* départementales, quel est, en ce qui concerne la nourriture des détenus, le problème à résoudre : ne pas blesser les règles de l'humanité en imposant aux détenus des privations trop rigoureuses, et, d'un autre côté, ne pas faire de la *prison* un séjour relativement attrayant, dont les conditions d'existence seraient pour certaines classes d'hommes moins rudes que celles de leur vie quotidienne.

Ce problème paraît avoir été mieux résolu en France que dans certains pays étrangers. Assistant un jour à une session d'assises en Angleterre, nous étions frappé du grand nombre d'accusations intentées pour incendie de récoltes, et comme nous demandions au shérif s'il ne fallait pas voir dans ces incendies l'indice de haines sociales vivement surexcitées, il nous fut répondu que c'était le moyen le plus fréquemment employé par les indigents qui voulaient attirer sur eux une condamnation. A l'audience, les réponses des accusés confirmèrent cette interprétation, et quand on parcourt la liste des aliments qui sont fournis aux détenus dans les grandes *prisons* anglaises, liste où figurent du bœuf, du mouton, du fromage, du lait, du cacao, du thé, des légumes frais, on comprend que, dans un pays où la misère dépasse de beaucoup tout ce que nous voyons en France, un pareil régime soit fréquemment acheté au prix de cinq ans de servitude pénale. En France, au contraire, si quelques vagabonds recherchent pendant les mois d'hiver le séjour de la prison départementale, nous ne croyons pas qu'il y ait d'exemple d'une condamnation volontairement encourue dans le but d'ouvrir au coupable la porte de la maison centrale. Cependant, à ne considérer que la nourriture, le régime des maisons centrales serait un peu moins rigoureux que celui des *prisons* départementales. Mais cette différence en faveur des maisons centrales est justifiée par la durée beaucoup plus longue des détentions, qui rendrait le régime alimentaire des *prisons* départementales trop affaiblissant. Le régime alimentaire des maisons centrales est déterminé minutieusement par les articles 9 à 21 du dernier cahier des charges arrêté par l'administration pour les maisons centrales. Il se compose, par jour :

1° D'une ration de pain de 750 grammes par homme et de 650 grammes par femme, composé de 2/3 de farine de froment blutée à 12 pour 100 d'extraction de son et de 1/3 de farine de seigle ou d'orge blutée à 44 pour 100, au choix de l'administration;

2° Le matin, d'une soupe au pain contenant au moins 4 décilitres de bouillon maigre, les jours ordinaires, et 5 décilitres de bouillon gras les dimanches, jeudis et jours de grande fête;

3° Le soir d'une soupe semblable, accompagnée, les jours ordinaires, d'une pitance d'au moins 3 décilitres de légumes secs (pommes de terre, pois, lentilles, etc.) et, les dimanches et jours de fête, d'une portion d'au moins 75 grammes de viande cuite et désossée et d'une pitance d'au moins 3 décilitres de pommes de terre. Le jeudi, la portion de viande n'est que de 60 grammes et la pitance se compose de 3 décilitres et demi de riz.

La boisson ordinaire est l'eau pure. Pendant les mois de juin, juillet et août, l'administration exige qu'une boisson rafraîchissante soit fournie aux détenus. Cette boisson se compose de gentiane, houblon, feuilles de noyer, mélasse et citron.

Le régime des détenus à l'infirmerie dépend en grande partie de l'ordonnance du médecin. Néanmoins, il est également fixé par le cahier des charges. Ce régime est très-abondant, et l'on peut dire que les détenus à l'infirmerie cessent momentanément d'être considérés comme tels.

Le régime des détenus valides, tel que nous venons de l'indiquer, ne répond assurément qu'aux nécessités les plus strictes de l'alimentation. Aussi, quelques médecins de maisons centrales nous ont-ils déclaré qu'ils le considéraient comme insuffisant. Il faudrait, sans doute, le considérer comme tel si les détenus n'avaient la faculté de recevoir des vivres supplémentaires de la cantine.

Les effets de lingerie et de vestiaire qui sont alloués aux détenus sont énumérés dans le cahier des charges. Le costume pénal des hommes consiste en une veste ronde, un gilet et un pantalon en droguet de fil et laine beige pendant l'hiver, en droguet de fil et coton pendant l'été, complété par un béret, une paire de chaussons et une paire de sabots. Le costume des femmes consiste en une robe en droguet de fil et laine beige en hiver, en droguet de fil et coton pendant l'été, plus un jupon, un corset, une paire de bas, une cornette, une paire de chaussons et de sabots. Le vêtement d'été est pris le 15 mai et le vêtement d'hiver le 15 octobre, à moins de décision contraire du directeur ou d'autorisation individuelle. Les détenus peuvent, en outre, se procurer des effets supplémentaires à la cantine. Ceux qu'ils portaient à leur entrée dans la maison centrale leur sont rendus à la sortie.

Quant au coucher des détenus, il existe dans les maisons centrales une certaine diversité, plusieurs types différents ayant été successivement adoptés par l'administration, qui ne réforme les types abandonnés qu'au fur et à mesure des nécessités de remplacement. Le type adopté aujourd'hui est celui du lit de fer avec fond de treillis ou toile métallique. Ce lit est garni d'un matelas, de deux draps et d'une couverture en été et de deux en hiver. Le lit de l'infirmerie est plus large et plus long, avec rideaux, et mieux garni.

Ajoutons ici quelques renseignements relatifs aux soins de propreté. Le détenu, à son arrivée dans la maison, est dépouillé de ses vêtements et baigné; on lui tond la barbe et les cheveux. Toutefois, on laisse leurs cheveux aux femmes, auxquelles cette flétrissure était particulièrement pénible. En Angleterre, elle a donné lieu à de fréquentes révoltes. Aux termes de l'article 46 du cahier des charges, des bains de pieds doivent être fournis aux détenus au moins tous les deux mois, et des bains de corps au moins deux fois par an. On peut se demander si ces prescriptions sont suffisantes au point de vue de l'hygiène.

Le service des infirmeries est très-bien fait dans les maisons centrales. A chaque maison centrale est attaché un médecin. Les détenus vont à la consultation quand ils le demandent. Ils ne sont admis à l'infirmerie que sur l'ordre du médecin, sauf le cas d'urgence. L'infirmerie est chauffée suivant la température. Quant au reste des locaux de la maison centrale, ils ne sont chauffés que quand la température est extrêmement rigoureuse. Toutefois, l'administration se réserve, par le cahier des charges, le droit d'établir des chauffoirs pour les détenus infirmes ou invalides.

L'effet de cet ensemble de mesures produit sur l'hygiène des maisons centrales un résultat satisfaisant. Nous devons toutefois faire une exception pour les pénitenciers agricoles de la Corse, qui sont situés dans des conditions particulièrement défavorables. Sauf cette réserve, on peut dire que l'hygiène générale des maisons centrales laisse peu à désirer. Le nombre total des entrées à l'infirmerie a été, en 1869, de 12,982 pour les hommes, soit 84,79 pour 100 de la population moyenne, et de 2,489 pour les femmes, soit 8,42 pour 100 de la population moyenne. Ces chiffres peuvent, au premier abord, paraître considérables; mais il ne faut point oublier deux choses: la première, c'est que le séjour de l'infirmerie est assez recherché par les détenus, qui s'y font admettre sous le plus léger prétexte; la seconde, c'est que la population des maisons centrales est généralement une population malsaine, déjà travaillée par les résultats de la débauche et par des maladies antérieures. Un grand nombre de détenus arrivent, en effet, dans les maisons centrales déjà scrofuleux, phthisiques ou atteints de maladies contagieuses. Pour quelques-uns d'entre eux, la maison centrale est donc, surtout pendant les premiers mois, un hôpital où leur santé se rétablit plutôt qu'elle ne s'altère. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'à la longue la séquestration, la privation d'exercice, peut-être aussi l'insuffisance du régime alimentaire, produisent sur la santé des détenus un effet fâcheux. Aussi le nombre des entrées à l'infirmerie va-t-il généralement en augmentant pour les détenus avec le nombre des années de détention. Ce résultat est surtout appréciable pour les femmes. En 1869, celles qui étaient à leur première année de détention n'ont fourni que 60,83 pour 100 des entrées à l'infirmerie, tandis que celles qui étaient à leur quatrième année ont fourni 143 pour 100. Toutefois, pour les hommes comme pour les femmes, la cause principale des entrées à l'infirmerie est l'état pathologique antérieur. Ce qui le démontre, c'est que, sur les 15,731 malades des deux sexes admis à l'infirmerie pendant l'année 1869, 9,730 étaient déjà atteints de maladies ou d'une mauvaise constitution.

Il y a eu, en 1869, 578 décès dans les établissements affectés aux hommes et 131 décès dans les établissements affectés aux femmes, soit au total 709, ce qui donne une moyenne de 3,77 pour les hommes et de 3,76 pour les femmes. Cette proportion avait été, en 1868, de 3,65 et de 3,71.

Les observations que nous venons de faire relativement à l'influence de la durée des détentions sur les maladies s'appliquent aux décès avec plus d'exactitude encore. La proportion des décès chez les hommes, qui n'est que de 2,36 pour 100 pendant la première année, s'élève à 8,22 pour 100 pendant la cinquième, durée moyenne des condamnations les plus longues. Les résultats sont les mêmes chez les femmes, cependant avec un écart moins considérable.

Parmi les différentes affections pathologiques qui peuvent éclater pendant la détention, il en est une qui mérite une attention particulière, parce qu'on a prétendu que tel ou tel système d'emprisonnement en favorisait le développement, c'est la folie. Nous

n'entendons point traiter ici le sujet si vaste et si complexe de la folie chez les criminels. Jusqu'à quel point la déviation absolue du sens moral suppose-t-elle la déviation partielle du sens intellectuel? A quel degré commence l'irresponsabilité? Dans quelle mesure la volonté morale est-elle influencée par la manie, par le délire, par la passion même? Graves problèmes que nous laissons aux hommes spéciaux, moralistes et médecins, le soin de discuter. Notre rôle, plus modeste, se borne ici à fournir quelques renseignements qui pourraient servir d'arguments dans la controverse.

Toutefois, nous ferons, au point de vue du développement de la folie chez les détenus, une observation générale analogue à celle que nous avons faite au point de vue du développement de la maladie: c'est que, le plus souvent, leur état mental n'est pas très-sain. Ainsi que le faisait observer devant la commission d'enquête, dans une intéressante déposition, le docteur Bancel, médecin de la maison centrale de Melun, parmi eux se trouvent un grand nombre d'individus qu'on peut appeler *de demi-intelligence*. Ces individus ne sont pas irresponsables de leurs actions; mais ils n'ont pas non plus cette perception nette et rapide des choses qui ne laisse planer aucun doute dans la conscience. C'est parmi ceux-là que les cas de folie se développent le plus souvent.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, sur les 107 détenus des deux sexes ayant donné des signes d'aliénation mentale pendant l'année 1869, 80 appartenaient à la catégorie la plus pervertie. Un écart aussi considérable dans les proportions semble confirmer cette suggestion, que les habitudes constantes de perversité supposent également une certaine déviation intellectuelle, qui parfois se traduit par la folie.

Pour compléter ces renseignements, et bien qu'à vrai dire ce point ne rentre pas précisément dans l'hygiène des maisons centrales, ajoutons que le nombre des suicides, en 1869, a été de 1, et celui des tentatives de suicide de 4. On se rappelle que le nombre des suicides ou tentatives de suicide était beaucoup plus grand dans les prisons départementales. Il n'en faut point chercher d'autre explication, sinon que la perpétration de ces actes de désespoir est beaucoup plus fréquente chez les prévenus que chez les condamnés.

Les heures de travail des détenus sont arrêtées par le règlement de la maison. De ce côté, il n'y a donc pas de difficultés. Mais ce que les règlements ne sauraient prévoir, ce sont les cas de chômage qui ne sont malheureusement encore que trop fréquents dans les maisons centrales. La statistique de 1869 porte à 16,059 le nombre moyen des travailleurs occupés pendant l'année.

La population moyenne des maisons centrales a été, durant cette même année, de 18,791, ce qui porte à 2,732 le nombre moyen des inoccupés, soit pas tout à fait le septième de la population totale. Le nombre des journées de chômage faute de travail s'est élevé à 122,069 pour les hommes, soit 2,18 pour 100, et à 2,213 pour les femmes, soit 0,17 pour 100.

Quant à l'organisation du travail, envisagée au point de vue de l'avenir qu'il s'agit de préparer aux détenus, cette organisation n'est peut-être pas tout à fait irréprochable. Deux objets doivent être poursuivis : assurer au détenu quelques ressources qui lui permettent, au lendemain de sa libération, de n'avoir recours ni à la mendicité ni au vol; développer en lui des habitudes de travail qui lui procurent les moyens de gagner honnêtement sa vie. L'institution du pécule répond à la première de ces nécessités. Aujourd'hui, tous les détenus ont un pécule, ou du moins il dépend de tous les détenus de s'en procurer un. Est-il besoin d'insister encore sur la nécessité, ne fût-ce qu'au point de vue de l'intérêt social, de soustraire le détenu à cette horrible tentation qui doit se présenter à lui, lorsqu'au lendemain d'une détention de plusieurs années, éloigné de sa famille, désavoué par elle, il se trouve sur la voie publique, sans travail et sans pain? S'il n'a point dans sa poche quelques sous qui lui permettent d'attendre le jour où il trouvera un emploi, à quel expédient légitime aura-t-il recours pour vivre? A ce point de vue, il peut sembler regrettable que, pour certains détenus récidivistes, les retenues sur le pécule s'élèvent parfois jusqu'aux neuf dixièmes Si laborieux que soit le détenu placé dans cette situation, il n'amassera jamais qu'une somme dérisoire. L'intérêt social en cette matière est si évident, que, dans les pays mêmes où les théoriciens ont combattu le plus vivement le principe du travail salarié, l'administration s'est vue dans la nécessité de remettre à chaque détenu libéré un secours en argent : charité contestable en elle-même, puisque c'est ici la criminalité qui devient un titre à l'aumône de l'Etat.

Le système cellulaire est appliqué dans les maisons centrales à plusieurs catégories de détenus, soit à titre provisoire avant leur classement définitif dans une catégorie ou dans une autre, soit comme châtiment exceptionnel, soit sur leur propre demande.

On a créé depuis quelques années des quartiers d'amendement où on réunit les détenus les meilleurs, qu'on isole de leurs compagnons pour les soustraire à la contagion du vice.

Le régime suivi dans les quartiers d'amendement est absolument conforme à celui qui est adopté pour le reste de la maison. Il ne s'agit point, en effet, d'atténuer la peine d'un certain nombre de détenus, mais de la leur faire subir dans des conditions plus morales. La seule différence consiste en ceci, qu'ils sont l'objet, de la part du directeur, de l'aumônier et de l'instituteur, de soins plus assidus. L'ensemble de la population de ces quartiers ne comprenait encore, au 31 décembre 1869, que 441 individus, soit une proportion de 2,667 pour 100 pour le sexe masculin et de 1,203 pour 100 pour le sexe féminin. Nous devons ajouter ici quelques renseignements sur le régime spécial auquel sont soumis les détentionnaires dans les maisons centrales.

Ce régime a été réorganisé récemment par un arrêté du 26 mai 1873, rendu en exécution d'un décret du 23 mai de la même année. Les détentionnaires ne sont point assujettis au travail, mais ils peuvent en obtenir s'ils en demandent, et la part qui leur est attribuée sur le produit s'élève aux cinq dixièmes. Ils ne sont même astreints que depuis très-peu de temps à la taille réglementaire de la barbe et des cheveux, ainsi qu'au port du costume pénal, qui doit cependant leur être fourni s'ils le réclament. Leur régime alimentaire est un peu meilleur et leurs relations avec le dehors par correspondance ou par visites sont plus fréquentes et plus faciles. Telles sont les dispositions principales qui séparent le régime des détentionnaires de celui des hôtes habituels des maisons centrales.

Dans tous les pays où le système pénitentiaire fait l'objet des préoccupations des hommes d'Etat, l'école est très-fortement organisée dans les *prisons*, et, au-dessous d'une certaine limite d'âge, elle est obligatoire pour tous les détenus. C'est là, il faut en convenir, une mesure assez rationnelle. Il serait, en effet, étrange que, au moment où un mouvement d'opinion assez général semble se manifester en Europe en faveur de l'enseignement obligatoire, les Etats européens négligeassent de soumettre à cette obligation une population du temps de laquelle ils disposent et dont ils sont momentanément responsables.

Le nombre des détenus qui fréquentent l'école ne s'élève qu'à 15 pour 100 du chiffre total de la population dans les maisons centrales d'hommes et à 18 pour 100 dans les maisons centrales de femmes. Cela est peu, quand on songe que la proportion des détenus hommes complétement illettrés s'élève à plus de 44 pour 100, et que cette même proportion atteint pour les femmes plus de 66 pour 100. La raison tirée de l'indocilité des détenus ne saurait être admise pour les femmes, chez lesquelles, ainsi que nous l'avons dit, la discipline est très-facilement maintenue. Nous sommes loin, en tout cas, de ces grands établissements de la Belgique, dans lesquels, malgré la difficulté qui naît de la dualité du langage français et flamand, les détenus âgés de moins de quarante ans sont tenus d'assister à l'école et où ils sont divisés en plusieurs classes différentes, dont les plus élevées leur permettent de recevoir un enseignement véritablement professionnel. Mais aussi, et c'est là, croyons-nous, l'explication véritable, le nombre des instituteurs est-il beaucoup plus considérable dans ces établissements qu'il ne l'est en France. Quelle que soit la population de la maison centrale, elle ne compte jamais qu'un seul instituteur. Il n'y en avait même point à Casabianca en 1869. Souvent aussi l'instituteur est occupé au greffe ou aux écritures de la maison, et le temps qu'il consacre à l'instruction des détenus n'est pas le plus considérable de sa journée. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans ces conditions, l'instruction donnée aux détenus est tout à fait insuffisante et si les résultats en sont, de l'aveu même de l'administration pénitentiaire, assez peu satisfaisants. Si restreinte que soit cette instruction, tous les détenus qui la reçoivent ne sont même pas mis en état d'en profiter. C'est ainsi que, sur 100 détenus, 81 seulement pour les hommes et 74 pour les femmes ont profité de l'enseignement qui leur a été donné dans la *prison*. Ces chiffres présentent, par rapport aux années 1867 et 1868, une décroissance sensible pour les femmes. Cela tient sans doute à ce qu'il n'y a point, dans les maisons centrales de femmes, d'institutrices en titre, mais seulement des religieuses chargées de l'école. Le moindre relâchement, le moindre changement dans le personnel de la maison peut amener ainsi la désorganisation de ce service important. Il est à désirer que les inspections générales y tiennent désormais la main.

A l'école, dans chaque maison centrale, se trouve annexée une bibliothèque. La lecture est, en effet, permise aux détenus le dimanche, les jours de fête, et tous les jours pendant la promenade.

Bien que la vie quotidienne des maisons centrales n'offre que trop de facilités à la démoralisation, cependant une chose est certaine, c'est que le régime de ces maisons inspire aux détenus une terreur salutaire. Tous ceux que l'exercice de leur profession met fréquemment en relation avec les prévenus savent combien l'envoi à la centrale est redouté par eux. Il n'est pas rare de voir un homme détenu dans une maison centrale commettre un crime afin d'être condamné aux travaux forcés. Les attentats de cette nature étaient devenus si fréquents il y a quelques années, qu'une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 23 juillet 1853, circulaire dont la légalité est assez contestable, a prescrit de retenir et d'isoler dans les maisons centrales les individus condamnés aux travaux forcés pendant le cours de leur détention et dont l'intention aurait été manifestement d'obtenir par un nouveau crime la transformation de leur peine. On serait assez naturellement porté à conclure de la fréquence de ces tentatives que la peine de l'emprisonnement ou de la reclusion, telle qu'elle est subie dans les maisons centrales, est plus rigoureuse en elle-même que celle des travaux forcés. Cette conclusion serait peut-être un peu absolue et précipitée. Il est évident, en effet, que pour un individu condamné, par exemple, à huit ans de reclusion, qui trouvera le lendemain de sa libération une famille aisée et honorable pour lui ouvrir de nouveau les bras, une condamnation à huit ans de travaux forcés, dont la conséquence serait non-seulement la transportation, mais le maintien à la Nouvelle-Calédonie après l'expiration de sa peine, apparaîtrait comme un châtiment infiniment plus rigoureux et plus redoutable. Par contre, un homme sans aveu, sans ressource, qui est déjà familier avec le régime de nos *prisons*, qui sait par expérience combien sont dures les conditions d'existence des libérés, cet homme-là aimera infiniment mieux les péripéties du voyage à la Nouvelle-Calédonie et l'inconnu d'une vie nouvelle qu'une détention monotone, au terme de laquelle il se trouvera de nouveau rendu à la misère et au vagabondage. L'appréciation de la rigueur relative de l'une ou de l'autre peine est donc jusqu'à un certain point affaire de tempérament ou de situation sociale.

C'est à la monotonie de la vie dans les *prisons* centrales que M. d'Haussonville attribue l'horreur qu'elles inspirent aux détenus. Nous sommes convaincu, dit-il, que si un pareil régime était appliqué non pas seulement pendant sept ou huit ans, durée moyenne des détentions les plus longues, mais pendant quinze ou vingt années, on verrait se produire chez les détenus les mêmes phénomènes d'atonie et d'affaissement moral qu'on signale comme étant la conséquence inévitable de la détention cellulaire trop prolongée. Nous avons vu en Belgique des individus qui avaient été condamnés au début de leur jeunesse, dont les cheveux avaient blanchi dans la *prison* et qui étaient destinés à y mourir. Nous avons pu constater chez eux tous les symptômes de la débilitation intellectuelle, comme ceux de l'anémie physique, et nous en avons rapporté cette conviction que le régime de la détention en commun, tel qu'il est pratiqué dans les maisons centrales, où toute influence de la volonté du condamné sur son existence est supprimée, où le dernier jour d'une détention de dix ans ressemble au premier, amènerait à la longue chez les détenus un affaiblissement progressif du corps et de l'intelligence égal à celui que pourrait produire un isolement trop absolu.

On serait tenté de croire que, pour maintenir la discipline parmi les détenus, il est nécessaire d'avoir recours à des punitions terribles et fréquentes. Ce serait une erreur, et l'on peut véritablement s'étonner de la facilité relative avec laquelle l'ordre et la tranquillité sont maintenus dans cette population composée d'hommes dans la force de l'âge et qu'animent les plus mauvaises passions. Ce ne sont pas les moyens d'accomplir les actes criminels qui leur manquent, car les nécessités du travail contraignent à mettre entre leurs mains des instruments qui, même dans la vie libre, sont souvent des instruments de crime : marteaux de forgeron, tranchets de cordonnier, etc. C'est pourtant avec un sentiment de sécurité relative que les gardiens et les visiteurs de la maison se promènent dans les ateliers. Les actes de violence sont, en effet, relativement très-rares. Quand ils se produisent, c'est qu'ils sont déterminés par un sentiment de vengeance d'un détenu vis-à-vis d'un de ses codétenus, ou, ainsi que nous l'avons déjà dit, par le désir de transformer la nature de la peine. Mais, généralement, la certitude absolue d'un châtiment immédiat et inévitable enlève aux plus déterminés une grande partie de leur énergie. Parfois même ce sont les plus pervertis, les habitués des *prisons* et des maisons centrales, qui forment ce qu'on appelle en style de *prison* les bons détenus. Ils savent, en effet, par expérience que toute lutte est inutile et que force reste toujours au règlement. Ils essayent donc d'en atténuer les rigueurs en cherchant à mériter par leur bonne conduite les petites faveurs que ce règlement comporte. Beaucoup même poussent cette recherche jusqu'à l'affectation des sentiments religieux. Ce n'est donc pas l'insubordination, ce serait plutôt l'hypocrisie qui serait le vice dominant dans les maisons centrales. L'observation est plus vraie encore en ce qui concerne les établissements affectés aux femmes. L'ascendant moral que les religieuses exercent sur les détenues qui leur sont confiées rend les punitions pour faits graves excessivement rares.

Les punitions qui peuvent être infligées dans les maisons centrales sont déterminées par le règlement du 10 mai 1839. Ce sont : l'interdiction de la promenade dans le préau, la privation de toute dépense à la cantine, l'interdiction au condamné de correspondre avec ses parents ou amis, la reclusion solitaire avec ou sans travail, la mise aux fers, dans les cas prévus par l'article 614 du code d'instruction criminelle (actes de violence). D'autres punitions peuvent être infligées, dit une circulaire du 8 juin 1842, à la condition toutefois qu'elles soient moins rigoureuses.

Parmi les pénalités énumérées dans le règlement de 1839 et auxquelles ont été ajoutées depuis des retenues sur le pécule, il en est une qui mérite une attention spéciale : c'est la reclusion solitaire, avec ou sans travail. Ce n'est là qu'un euphémisme pour désigner la peine du cachot. Aucune limite n'est fixée au temps pour lequel la peine du cachot peut être prononcée. Mais lorsque la punition excède un mois, le directeur doit en référer au préfet, et la condamnation ne devient définitive qu'après son approbation. La peine du cachot sans travail est une peine très-rigoureuse. Aussi les instructions ministérielles recommandent-elles de n'en faire qu'un usage très-restreint. Cette peine est rendue plus rigoureuse encore par l'obscurité, peine que le règlement de 1839 n'autorise pas.

Les dépenses des maisons centrales sont aujourd'hui tout entières à la charge de l'Etat. Par contre, tous les produits que ces maisons sont susceptibles de fournir figurent dans les recettes générales du budget.

L'ensemble de la dépense des maisons centrales s'est élevé, en 1869, à. .	4,837,621	30
La balance du produit des recettes versées au Trésor s'est élevée à la somme de.	538,897	68
Ce qui réduit la dépense à . .	4,298,723	62

Ce chiffre n'est pas tout à fait exact, car *dans les produits et recettes versés au Trésor* figurent les produits des trois colonies de jeunes détenus des douaires de Saint-Bernard et de Saint-Hilaire, dont on ne saurait créditer *le compte des maisons centrales*. Le chiffre des dépenses est donc en réalité un peu supérieur. En calculant le prix de la journée de détention, on arrive au chiffre de 0 fr. 55892.

Ce chiffre n'est qu'approximatif; néanmoins, il s'approche assez près de la vérité pour donner lieu à certaines observations. Plusieurs publicistes ont émis la pensée que dans un Etat bien ordonné les *prisons* se suffiraient à elles-mêmes et que les détenus devraient, au lieu d'être une charge pour la société, réparer par leur travail le préjudice qu'ils lui ont causé. Nous croyons qu'il serait très-dangereux d'entrer dans cette voie et de poursuivre cet idéal. On en arriverait bientôt à une exploitation du détenu par l'Etat, qui ferait complétement négliger le but moralisateur que l'administration pénitentiaire ne doit jamais perdre de vue. Mais il est permis cependant de rechercher dans cette matière, comme dans toutes les autres, l'économie et la bonne gestion. A ce point de vue, M. d'Haussonville croit qu'on ne saurait trop féliciter l'administration des résultats qu'elle a obtenus. Il pense que peut-être les hommes qui l'ont dirigée se sont sentis un peu découragés par la difficulté morale de leur tâche, par le peu d'appui qu'on leur a prêté, et qu'ils ont reporté une bonne part de leur activité et de leur industrie sur la partie financière. Le prix de la journée de détention, dans les établissements de jeunes détenus, est de 0 fr. 6628. Dans les *prisons* départementales, il est de 0 fr. 8747. On voit que la supériorité économique est tout à fait du côté des maisons centrales, qui se trouvent, il est vrai, placées dans des conditions plus favorables, à raison de la longueur des détentions qui y sont subies.

— *Etablissements pénitentiaires dépendant du ministère de la guerre.* Les militaires condamnés à des peines ayant pour effet de les exclure de l'armée ne subissent pas leur peine dans les établissements militaires; ils sont mis à la disposition du département de l'intérieur.

Les militaires condamnés à des peines à l'expiration desquelles ils peuvent rentrer dans l'armée sont écroués dans les établissements pénitentiaires affectés aux hommes de l'armée, lesquels se divisent en trois catégories :

Ateliers de condamnés aux travaux publics;
Pénitenciers militaires;
Prisons militaires.

Les ateliers de travaux publics reçoivent les militaires condamnés par les conseils de guerre pour des crimes ou délits prévus par le code de justice militaire (titre II, livre IV), ainsi que ceux qui ont obtenu la commutation d'une peine plus grave en celle des travaux publics.

Les pénitenciers militaires reçoivent les militaires condamnés à l'emprisonnement, ainsi que ceux qui ont obtenu la commutation d'une peine plus grave. Il sont régis par le règlement du 23 juillet 1856.

Les détenus y portent un vêtement de couleur gris beige, ayant de l'analogie avec l'uniforme militaire; ils sont astreints au travail. En principe, ils devraient toujours être renfermés dans des établissements clos; mais c'est seulement en France qu'il en est ainsi. En Algérie, à l'exception des détenus peu nombreux qui restent à la portion centrale, ils sont employés, à l'extérieur, à des travaux d'utilité publique ou autres.

Trois *prisons* cellulaires de correction sont

destinées à recevoir pendant quatre-vingt-dix jours les détenus incorrigibles de tous les établissements pénitenitiares militaires.

Les *prisons* militaires reçoivent :

1° Les militaires en prévention;

2° Les militaires voyageant sous l'escorte de la gendarmerie;

3° Les militaires condamnés attendant une destination;

4° Les militaires condamnés à un emprisonnement de courte durée (deux ans au plus) et qui n'ont pas paru susceptibles, par ce motif, d'être dirigés sur les pénitenciers.

Les détenus sont astreints au travail.

Avant le décret du 10 août 1872, les militaires de tout grade, punis disciplinairement de *prison*, étaient renfermés dans les *prisons* militaires; mais le décret précité a déterminé que les punitions disciplinaires de *prison* seraient désormais subies au corps. Il n'y a d'exception à cette nouvelle règle qu'en ce qui concerne les officiers. Des chambres leur sont réservées dans plusieurs *prisons* militaires.

Les versements au Trésor provenant du produit du travail des détenus se sont élevés, de 1872 à 1873, date de la dernière inspection générale :

Pour les pénitenciers et ateliers de travaux publics, à.	453,968
Pour les *prisons* militaires, à. . . .	69,211
TOTAL.	523,179

— *Prisons maritimes.* Chaque port possède une *prison* maritime affectée à la détention des marins ou militaires du département ayant à subir la peine correctionnelle de l'emprisonnement ou frappés d'une punition disciplinaire.

Toute *prison* maritime est divisée en trois maisons : la maison d'arrêt, la maison de justice et la maison de correction, où sont détenus les marins, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, comme punis par voie disciplinaire, comme prévenus ou comme condamnés. De plus, chacune de ces sections est subdivisée en catégories isolées les unes des autres et qui sont formées suivant le grade, l'âge, les antécédents et la nature du délit de chaque détenu, de telle sorte qu'il ne puisse exister aucune action pernicieuse du plus vicieux au moins contaminé.

Ces établissements sont régulièrement inspectés, au moins une fois par mois, par les autorités maritimes du port et par le chef du parquet du premier tribunal maritime, chargé de veiller à la régularité de l'écrou des condamnés; le régime hygiénique est placé sous la direction spéciale d'un médecin de la marine, qui transmet au ministre un rapport trimestriel sur la situation sanitaire de la *prison;* un aumônier du port y célèbre la messe les dimanches et jours de fête légale et visite les détenus au moins une fois par semaine pour l'exercice de son ministère.

La nourriture des hommes est la même que celle des matelots des divisions, à quelques légères modifications près, telle que la suppression de la ration de vin aux condamnés qui ne se livrent point à des travaux de force.

Le régime disciplinaire autorisé à l'égard des détenus qui se conduisent mal consiste dans :

La privation de promenade, de un à cinq jours;

Le retranchement de vin;

La mise au cachot, de un à huit jours;

La cellule, pour quatre jours au plus;

La cellule de correction, pour deux mois au plus;

Et la cellule avec fers, pour huit jours au plus.

Aucune punition n'est infligée sans qu'il en soit référé à l'autorité supérieure du port.

Pour conserver aux détenus l'habitude des exercices de leur profession, qu'ils doivent reprendre dans la flotte à l'expiration de leur peine, ils sont affectés, pendant leur détention, à des travaux maritimes dont ils exonèrent en partie les marins de la division : fabrication d'étoupe, à l'intérieur de la prison; à l'extérieur, corvées de toute nature dans l'arsenal, armement et désarmement des bâtiments, démolition des vieilles coques, etc. Ils effectuent ces travaux sous la conduite de surveillants pris parmi les officiers mariniers, au commandement desquels ils sont accoutumés depuis leur entrée au service.

Ils reçoivent comme encouragement une légère rémunération, qui ne peut jamais dépasser 0 fr. 20 par jour et qui est entièrement versée à leurs fonds particuliers.

L'emploi du temps des détenus est ainsi réglé :

	Heures par jour.
Lavage, aérage des hamacs, soins de propreté.	2
Travail en hiver.	7
Travail en été	7,45
Repas.	2
Ecole élémentaire en hiver . . .	1
Ecole élémentaire en été.	2
Promenades aux préaux et récréation.	1,15

Chacun de ces exercices est coupé en deux ou plusieurs séances. Les cours sont faits par des instituteurs brévetés des équipages de la flotte, qui sont chargés de l'enseignement dans les divisions.

Le dimanche, le travail est remplacé par une instruction religieuse de l'aumônier de la *prison* et par la lecture des ouvrages qui composent la bibliothèque de la *prison*. Le choix de ces ouvrages, dont chaque *prison* est largement pourvue, est arrêté par une commission spéciale instituée à Paris et présidée par un officier général de la marine.

— *Bagne.* La peine des travaux forcés est une peine afflictive et infamante, dont le minimum est cinq ans et qui peut être perpétuelle. L'article 15 du code pénal dit « que les hommes condamnés aux travaux forcés seront employés aux travaux les plus pénibles; ils traîneront à leurs pieds un boulet ou seront attachés deux à deux avec une chaîne. »

Quant aux femmes et filles condamnées aux travaux forcés, aux termes de l'article 16 du code pénal, elles ne doivent y être employées que dans l'intérieur d'une maison de force. Rappelons ici que les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les maisons centrales, sans autre différence entre elles et les autres condamnées qu'une réduction sur le pécule.

Les hommes condamnés aux travaux forcés, pendant la première moitié du siècle, subissaient leur peine au bagne, vieux mode de pénalité inspiré de ce qu'on appelait sous l'ancien régime les galères. La loi du 30 mai 1854, en créant un mode nouveau d'exécution de la peine des travaux forcés, est venue modifier cet état de choses. Mais les bagnes ont conservé une existence postérieure à cette loi, et leur suppression est trop récente pour que nous ne soyons pas obligé de dire un mot très-bref de leur ancienne organisation.

L'institution du bagne proprement dit remonte à une ordonnance royale de 1749. Une ordonnance du 20 août 1828 avait reconnu en France l'existence légale de quatre bagnes : ceux de Toulon, de Brest, de Rochefort et de Lorient. Ce dernier, consacré aux condamnés militaires, a été supprimé en 1830. Le bagne de Toulon était consacré aux condamnés à dix ans de travaux forcés; ceux de Brest et de Rochefort, aux condamnés à plus de dix ans et aux condamnés à vie. La loi du 30 mai 1854 a amené la fermeture des bagnes de Brest et de Rochefort, et celui de Toulon n'a subsisté jusqu'à ces derniers temps que comme un lieu de dépôt. Il vient d'être tout récemment fermé. Les condamnés aux travaux forcés qui attendent leur transfèrement seront désormais retenus dans une prison spéciale, à Saint-Martin-de-Ré, qui servira de lieu de dépôt. Au moment où la commission a commencé ses travaux, le bagne de Toulon contenait encore 1,500 détenus. Le régime hygiénique auquel ils étaient soumis laissait assez peu de chose à désirer. La mortalité y était très-faible. Le régime alimentaire, très-strict, ne comprenait jamais de viande, mais ceux qui travaillaient recevaient 40 centilitres de vin. Ils pouvaient de plus, avec le produit de leur pécule, acheter des vivres de supplément à la cantine. Le régime disciplinaire était assez dur au point de vue des punitions, qui comprenaient encore le fouet. Quant aux conditions générales de leur existence, elles n'avaient rien de très-rigoureux.

La dépense du bagne de Toulon a été, en 1870, de 615,633 francs, et les produits du travail ont été évalués à 239,548 francs.

Quant au régime moral des bagnes, il nous suffira de dire que ce régime ne valait pas mieux que sa réputation. Le bagne de Toulon a été maintes fois décrit et il n'est personne qui, l'ayant visité, n'ait prononcé contre ce triste séjour une condamnation sévère. M. Léon Faucher, M. de Tocqueville, M. Bérenger de la Drôme se sont élevés tour à tour avec éloquence contre ce mode de répression, duquel toute pensée de moralisation semblait avoir disparu.

— V. TRANSPORTATION. L'idée de la transportation des malfaiteurs n'est pas nouvelle dans l'histoire du droit criminel. Sans remonter jusqu'à l'histoire des peuples anciens, qui faisaient un usage fréquent du droit d'expulsion des malfaiteurs, nous en trouvons des exemples dans l'histoire du droit français. Cè sont les tentatives de Law, pour peupler les contrées du Mississipi avec des malfaiteurs et des filles publiques, qui ont fourni à l'abbé Prévost la donnée du dénoûment de *Manon Lescaut*. Mais l'Angleterre est le premier peuple dans le droit criminel duquel la transportation ait occupé une place régulière. En 1718, le Parlement décréta que l'Amérique servirait de lieu de transportation pour les criminels condamnés à plus de trois ans de *prison*. A la fin du siècle, l'Australie remplaça l'Amérique. Ce fut le 18 janvier 1788 que le premier convoi de transportés débarqua sur cette terre inculte et déserte, dont la colonisation pénale devait faire un jour une contrée si florissante. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire, qui serait pourtant instructive et intéressante, de la colonie australienne. Nous renverrons ceux que cette étude pourrait intéresser à l'ouvrage trop peu connu de M. le marquis de Blosseville, intitulé *Colonisation pénale de l'Angleterre en Australie*. Ils y verront avec quel succès et à l'aide de quels moyens des hommes énergiques et intelligents, tels que le commodore Philip et le commodore Macquarie, ont fait marcher la colonisation pénale en avant de la colonisation libre et ont forcé le crime à ouvrir la voie à la civilisation.

Les colonies françaises de transportés sont loin d'avoir atteint cette importance. Les lieux de transportation sont la Guyane et la Nouvelle-Calédonie.

La colonie pénale de la Guyane contenait, le 1er janvier 1871, 5,544 transportés; celle de la Nouvelle-Calédonie, à la même date, en comptait 2,608; ce dernier chiffre s'est élevé, le 1er janvier 1874, à 2,869.

Les transportés sont employés généralement aux travaux publics agricoles. Ces travaux exigent une grande dépense de forces. Aussi les transportés reçoivent-ils une nourriture plus abondante que celle des détenus des *prisons* départementales et des maisons centrales.

Nous n'aurions rien à dire de l'organisation de l'école, si nous ne nous occupions que de ce qui concerne les transportés. L'école n'est, en effet, pour eux ni obligatoire ni facultative; car elle ne leur est point ouverte. Ce n'est pas cependant que les élèves fassent défaut. A la Guyane, sur 5,544 transportés, 3,588 étaient complétement illettrés et 785 savaient lire seulement. A la Nouvelle-Calédonie, sur 2,608 transportés, 1,430 étaient complétement illettrés et 323 savaient lire seulement. Il est peut-être regrettable que l'administration locale ait aussi complétement renoncé à donner les éléments de l'enseignement primaire à des hommes dont on veut faciliter la rentrée dans la vie sociale. Peut-être y a-t-il là quelque chose de contradictoire avec l'idée même de la transportation. Des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul ne seraient assurément pas inutiles à ceux qui voudraient obtenir plus tard des concessions ou s'engager au service des habitants. Du moins a-t-on fait, à la Nouvelle-Calédonie, des efforts sérieux pour fournir quelques aliments à ceux dont l'intelligence était assez développée pour en sentir le besoin. Les deux bibliothèques du pénitencier de l'île Nou et de Bourail n'ont pas mis en lecture, durant l'année 1870, moins de 5,329 volumes, parmi lesquels figurent en grande majorité des livres d'histoire, de nouvelles et de récits.

Quant aux enfants, le soin de leur instruction est confié aux ordres religieux. En 1870, 68 enfants des deux sexes recevaient l'instruction primaire dans les école de la Guyane et 25 dans celles de la Nouvelle-Calédonie.

Si l'on additionne les sommes affectées au service de la transportation depuis 1852 jusqu'à 1869, on arrive à une somme totale de 65,907,431 fr. 76.

Il est juste de mettre en regard de ce chiffre l'estimation des valeurs mobilières et immobilières que le développement de la colonisation a créées à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie. Cette estimation s'élève, pour la Guyane, à 1,572,364 fr. et, pour la Nouvelle-Calédonie, à 101,488 fr. 50. Il faut ajouter également l'estimation des valeurs qui sont la propriété de l'Etat et qui s'élèvent, pour la Guyane, à 6,645,787 fr. 72 et, pour la Nouvelle-Calédonie, à 1,500,993 fr. 90.

D'après M. Michaux, l'entretien annuel d'un condamné, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement, coûterait, à la Guyane, 448 francs et, à la Nouvelle-Calédonie, 381 francs. Dans ce chiffre ne sont pas compris les frais de garde et d'administration, non plus que les frais de transport, qui s'élèvent à 400 francs au maximum pour la Guyane et à 900 francs au maximum pour la Nouvelle-Calédonie.

— VI. JEUNES DÉTENUS. Parmi les jeunes détenus, les uns sont aujourd'hui soumis, à la Roquette, au régime cellulaire que M. d'Haussonville appelle l'*éducation solitaire;* d'autres reçoivent l'éducation agricole dans des colonies pénitentiaires; d'autres enfin ont pour domicile les quartiers correctionnels annexés aux *prisons* départementales.

Parmi les infractions qui motivent en plus grand nombre la comparution des enfants devant les tribunaux, on trouve au premier rang le vol, qui fournit près de 1,500 condamnations ou envois en correction; puis, immédiatement après, le vagabondage et la mendicité. Les autres natures de crimes et de délits ne fournissent qu'un contigent relativement peu considérable. Il résulte de ces chiffres, ainsi qu'on pouvait, au reste, le prévoir par avance, que la misère et la mauvaise éducation sont les causes principales de la dépravation chez l'enfance et que les mauvais instincts naturels n'y entrent que pour une faible part. On a rarement vu, en effet, des enfants appartenant à des familles aisées voler, vagabonder ou mendier.

Le nombre des jeunes détenus renfermés dans les établissements d'éducation correctionnelle était, au 31 décembre 1869, de :

Garçons.	6,903
Filles	1,612
TOTAL.	8,515

Si on ajoute à ce dernier nombre celui des enfants détenus dans les *prisons* départementales, on obtient un chiffre total de 8,922 mineurs de seize ans dont l'administration des *prisons* avait la responsabilité au 31 décembre 1869. Les statistiques que nous donnons plus loin ne font allusion qu'aux 8,515 enfants de la première catégorie.

Les jeunes détenus enfermés dans les *prisons* départementales y sont soumis à un régime peu différent de celui des détenus adultes. Il nous reste à examiner les autres systèmes pénitentiaires auxquels sont soumis les jeunes détenus, et nous commencerons par le système de l'emprisonnement cellulaire à la Roquette.

C'est en 1835 que s'est ouverte cette *prison* trop célèbre. « Elle devait, dit M. d'Haussonville, contenir 500 cellules destinées à recevoir les jeunes détenus mineurs de seize ans du département de la Seine, jusque-là enfermés en commun aux Madelonnettes. C'était l'époque où le régime cellulaire était encore dans sa faveur naissante. Bien que ce régime n'eût encore reçu aucune sanction législative, l'administration n'hésita pas à faire l'expérience de son application aux enfants. »

L'histoire offre peu d'exemples d'horreurs comme celles dont la Roquette fut dès lors le théâtre. On y enferma non-seulement les enfants coupables de crimes ou de délits, mais encore les malheureux enfants orphelins ou abandonnés trouvés en état de vagabondage. Ils restaient enfermés, on pourrait presque dire murés dans des cellules jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Ils ne les quittaient que les jours de beau temps pendant une heure, pour marcher au pas et en silence dans une cour étroite, bordée de hautes murailles et qui n'était guère comparable qu'à un puits desséché. Ils étaient chaussés de sabots et il leur était interdit de marcher dans leurs cellules par crainte du bruit qui en aurait résulté. Ils étaient donc contraints de rester pendant toute la journée sur leurs chaises ou escabeaux, immobiles comme les prisonniers chargés de chaînes du moyen âge : supplice affreux pour des enfants, pour qui le mouvement est un besoin impérieux, et qui aurait suffi pour débiliter des hommes dans toute la force de l'âge. Le soir, par mesure d'économie, pour éviter les frais d'éclairage, on faisait coucher les jeunes détenus avec le soleil, c'est-à-dire en hiver vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi! Hormis leur gardien, ils ne voyaient en général aucune créature humaine. Le dimanche, ils allaient à la chapelle, divisée elle-même en cellules et où ils ne voyaient que le prêtre. Le travail qu'on leur imposait etait purement mécanique, comme ceux qu'on fait faire aux animaux, et ne leur apprenait rien, puisqu'il n'exigeait aucune étude ni apprentissage; de telle sorte qu'ils quittaient la Roquette dans un état de débilité intellectuelle comparable à celle des individus les plus inférieurs de l'espèce humaine. D'ailleurs, le régime de la Roquette avait compromis ou ruiné la santé de tous; car on ne voyait parmi les jeunes détenus que rachitiques et scrofuleux; un grand nombre d'entre eux étaient atteints d'aliénation mentale. S'ils sortaient vivants de la Roquette, ils se trouvaient jetés sur le pavé dans un monde inconnu, malades et imbéciles, hors d'état de gagner leur vie d'une manière quelconque. Ils ne tardaient pas à aller peupler les hôpitaux, les dépôts de mendicité et les *prisons* d'adultes. Nous le répétons, on infligeait ce traitement barbare à des enfants dont l'unique crime, souvent, avait été d'avoir été trouvés un jour mourants de faim et abandonnés dans la rue. Cependant les rapports officiels faisaient l'éloge le plus ampoulé de la *prison* de la Roquette; les cellules, disaient-ils, y étaient propres et bien aérées; c'était, à les croire, un vrai paradis pour les enfants. Les entrepreneurs de la Roquette, personnages spéculant sur le travail des jeunes détenus et fournisseurs exclusifs de la *prison*, et les administrateurs de celle-ci étaient intéressés à ce qu'on ne modifiât en aucune manière le régime des jeunes détenus, cette modification pouvant tarir la source de leurs bénéfices. A diverses reprises, des fonctionnaires, tels que M. Frédéric Lévy, maire de l'arrondissement où se trouvait la Roquette, instruits de ce qui s'y passait, réclamèrent auprès de l'administration supérieure l'introduction d'un système moins inhumain à la Roquette. Ils virent leurs généreux efforts se briser toujours aux résistances invincibles opposées par les entrepreneurs tout-puissants à la cour. Quant au public, il n'avait aucune connaissance des détails révoltants que nous venons de donner. Enfin M. H. Corne, avocat, dans une brochure qui eut beaucoup de retentissement, porta les faits à la connaissance de tous. Il s'ensuivit une interpellation au Corps législatif de la part de M. Jules Simon. Peu après, un haut personnage alla visiter la Roquette. Le directeur s'efforçait de lui montrer que dans la *prison* tout était disposé de la meilleure manière possible, lorsque le pharmacien de la Roquette, bravant le risque d'une destitution et n'écoutant que la voix de sa conscience, fit voir les enfants couverts de vermine et fit connaître les secrets de la *prison*. Une commission fut nommée pour examiner la question des jeunes détenus de la Roquette. A la suite du rapport de M. Matthieu, député au Corps législatif, inséré dans le *Moniteur* du 7 août 1865, la maison de la Roquette fut évacuée. Les jeunes détenus qu'elle contenait étaient dirigés sur les colonies agricoles, et, depuis cette date, la maison de la petite Roquette, réduite à un effectif beaucoup moins considérable, ne sert plus que de maison d'arrêt pour les jeunes detenus prévenus et accusés, de maison de correction pour les jeunes détenus par voie de correction paternelle et pour ceux condamnés à six mois d'emprisonnement et au-dessous.

C'était pallier le mal au lieu de le détruire. Nous ne savons pas si les enfants enfermés actuellement à la petite Roquette sont aussi malheureux que leurs prédécesseurs; mais le rapport de M. d'Haussonville donne tout lieu de croire que le régime auquel on les soumet est détestable. Un grand nombre de ces jeunes détenus deviennent aliénés. Est-ce, comme on l'a dit, uniquement parce qu'ils ne jouissaient pas de la plénitude de leurs facultés au moment de leur emprisonnement? Evidemment non; car, dans les colonies pénitentiaires où est envoyée une catégorie d'enfants à peu près analogue à celle des enfants détenus à la petite Roquette, la proportion des cas de folie est beaucoup plus faible.

Le régime auquel sont soumis actuellement les jeunes détenus de la petite Roquette est non-seulement nuisible à leur santé physique, mais est nuisible aussi à leur santé morale et intellectuelle. Le régime physique les prédispose déjà à la folie ou à l'abrutissement; on force encore ce résultat en leur donnant la plus mauvaise des éducations ou plutôt en ne leur en donnant pas. La seule occupation qu'on fournisse aux jeunes détenus consiste souvent à tailler des boutons ou à limer des morceaux de bois, métiers qu'il suffit d'un quart d'heure pour apprendre. Leur faire creuser, puis combler des trous dans leur cour les instruirait tout autant et leur serait plus hygiénique. L'immobilité continue à laquelle ils sont astreints provoque chez un grand nombre d'entre eux des habitudes vicieuses inconnues ou moins connues aux jeunes détenus des colonies pénitentiaires. Quant à leur instruction, c'est un des moindres soucis de l'administration. Sur un total de 1,774 jeunes détenus, tant de la petite Roquette que des autres établissements pénitentiaires de jeunes détenus, libérés durant l'année 1869, 923 seulement savaient lire, écrire et compter; 83 ont été, une fois mis en liberté, hors d'état de gagner leur vie, « par suite de défaut d'instruction, » et 25 « par suite de défaut d'intelligence. »

Le système des établissements publics ou colonies pénitentiaires, quelque imparfait qu'il soit encore, est de beaucoup supérieur à l'emprisonnement cellulaire dont nous venons de parler.

Il existait, en 1869, trois colonies agricoles consacrées aux jeunes garçons, celles des *Douaires*, de *Saint-Bernard* et de *Saint-Hilaire*, et quatre quartiers correctionnels, *affectés également aux garçons*, ceux de Boulard, de Dijon, de Rouen et de Villeneuve-sur-Lot; un établissement d'éducation correctionnelle affecté aux jeunes filles à Saint-Lazare et un quartier correctionnel consa*cré aux jeunes filles à Nevers.*

Cette nomenclature doit être aujourd'hui *modifiée. Il existe, en effet, en plus,* deux colonies agricoles consacrées aux garçons : celle du Val-d'Yèvre, anciennement fondée *par M. Charles Lucas, qui lui a été louée* par l'Etat, et celle de La Motte-Beuvron, ou Saint-Maurice, ouverte dans un domaine dépendant de l'ancienne liste civile. Enfin le nombre des *établissements publics consacrés* aux filles s'est augmenté d'une colonie agricole à Sainte-Marthe, auprès de Pontoise. Mais la création de ces établissements étant de date *très-récente (juin et octobre 1872 pour* La Motte-Beuvron et le Val-d'Yèvre, 1871 pour Sainte-Marthe), nous ne les comprendrons *point dans les chiffres statistiques* que nous allons fournir et nous continuerons à prendre pour base de ces chiffres la dernière année *normale, celle de 1869.*

Le total de la population comprise dans ces établissements au 31 décembre 1869 s'élevait :

Pour les garçons, à	1,288
Pour les filles, à.	66
TOTAL.	1,354

Ainsi répartis au point de vue de leur situation légale :

	Garçons.	*Filles.*
Acquittés comme ayant agi sans discernement et envoyés en correction.	1,209	20
Condamnés en vertu de l'article 67.	73	6
Détenus par correction paternelle	6	40
TOTAUX.	1,288	66

Comment s'opère cette répartition des jeunes détenus, d'abord entre les établissements privés et les établissements publics, ensuite entre les colonies publiques et les quartiers correctionnels? Aucun principe absolu ne préside à la première de ces répartitions. Généralement, les jeunes détenus sont envoyés, autant que possible, dans les colonies situées dans le ressort de la cour où ils ont été traduits.

On peut dire, toutefois, que les sujets qui paraissent les moins intéressants et les plus pervertis sont assez généralement envoyés dans les établissements publics, les directeurs d'établissements privés éprouvant d'assez vives répugnances à les recevoir et ne se faisant pas faute de le témoigner.

La grande majorité des enfants détenus dans les établissements publics au 31 décembre 1869 étaient âgés de treize à dix-sept ans : 713 pour les garçons, 28 pour les filles; 344 garçons et 35 filles étaient âgés de dix-sept à vingt et un ans; 231 garçons et 3 filles étaient âgés de moins de treize ans.

C'est à peine si une heure par jour des jeunes détenus est destinée à l'étude; encore on la supprime à l'époque des récoltes.

Le programme de cet enseignement est très-modeste. Il comprend, comme matières obligatoires, la lecture, l'écriture, les quatre premières règles de l'arithmétique et le système légal des poids et mesures. On peut y joindre, en outre, le calcul mental, l'arpentage, le dessin linéaire et des notions sur la géographie et l'histoire de France. C'est le programme prescrit par la loi du 22 juin 1833 sur l'enseignement primaire. Il ne faut pas oublier cependant que ce programme, très-suffisant pour des enfants qui quittent l'école à douze ans, est peut-être un peu restreint pour des enfants qui peuvent rester en correction jusqu'à vingt ans et qui, par conséquent, ne compléteront pas leur éducation par ces notions du dehors qu'apporte la vie quotidienne. Mais ce n'est là qu'une observation bien théorique, et en fait nous serions heureux que chaque jeune détenu ne quittât pas la colonie sans avoir acquis ce minimum d'enseignement primaire. Malheureusement, les tableaux de la statistique ne permettent pas de nourrir l'illusion qu'il en est ainsi. Les résultats suivants étaient constatés par ces tableaux au 31 décembre 1869 : depuis leur entrée, 297 enfants complétement illettrés avaient appris à lire; 260 à lire et à écrire; 214 à lire, écrire et compter; 92 étaient demeurés complétement illettrés. D'un autre côté, 122 enfants sachant lire seulement avaient appris à écrire seulement; 140 à écrire et à compter; 15 n'avaient fait aucun progrès. Enfin, 129 enfants sachant lire et écrire avaient reçu le complément de l'enseignement primaire; 81 n'avaient fait aucun progrès. Ces chiffres sont sans doute intéressants à connaître, car ils donnent des renseignements précis sur l'état de l'enseignement dans les établissements publics à un moment donné; mais ils n'ont rien de démonstratif en ce qui concerne les résultats véritables de l'enseignement, car ces renseignements ne sont que provisoires en quelque sorte, puisque les enfants dont il s'agit ne sont point parvenus au terme de leur détention et qu'ils peuvent faire encore des progrès. Le véritable chiffre auquel il faut s'attacher est celui de la proportion des jeunes détenus ayant profité de l'enseignement par rapport à celui des jeunes détenus libérés. Cette proportion nous est donnée par les chiffres suivants : sur 433 jeunes garçons libérés, 223 sont sortis sachant lire, écrire et calculer; 118 sachant lire et écrire seulement; 46 sachant lire seulement et 46 complétement illettrés. Ainsi sur 433 libérés, 210, c'est-à-dire près de la moitié, n'avaient profité de l'enseignement primaire que d'une façon très-incomplète, puisqu'ils n'étaient pas arrivés à la connaissance des matières obligatoires de l'enseignement primaire, et 92, c'est-à-dire bien près du quart, n'avaient reçu qu'une instruction nulle ou tout à fait rudimentaire. N'oublions pas que, d'un côté, sur ces 433 enfants, 359 avaient été libérés à plus de seize ans, c'est-à-dire que la durée de leur éducation s'était prolongée bien au delà de l'âge auquel elle se prolonge habituellement dans les écoles primaires, et que, de l'autre, sur ces 223 enfants qui avaient sérieusement profité de l'instruction primaire, un nombre plus ou moins grand avait déjà reçu les premiers éléments de cette instruction.

Les jeunes détenus, sont dans les établissements publics, comme dans les colonies privées, employés aux travaux agricoles. Le régime physique auquel ils sont soumis est des plus sains, mais en revanche combien le régime moral laisse à désirer!

Les établissements publics destinés aux jeunes garçons contenaient, au 31 décembre 1869, 1,288 enfants. Sur ce nombre, un seul avait reçu avant son entrée un enseignement supérieur à l'enseignement primaire.

Les autres se répartissaient ainsi :

Sachant lire et écrire.	147
Sachant lire seulement . . .	277
Complétement illettrés . . .	863
TOTAL.	1,287

On voit quel large champ est ouvert dans les établissements publics à l'enseignement primaire, puisque plus des deux tiers de l'effectif sont complétement illettrés et que le tiers restant n'a reçu qu'une instruction inférieure à celle qui est distribuée dans les écoles primaires les plus ordinaires. Cette proportion considérable d'illettrés ou d'enfants ayant reçu une éducation imparfaite est au reste la meilleure preuve qu'on puisse fournir de cette vérité déjà avancée par nous, à savoir : que la misère et l'abandon sont la cause principale de la criminalité chez l'enfance. Mais cette triste constatation rend plus impérieuse encore l'obligation pour l'Etat, qui s'est chargé de l'éducation de ces enfants, de suppléer au défaut de leur éducation première. Voyons à quels moyens il a recours pour en assurer l'accomplissement.

Chaque colonie publique compte un instituteur. Celui de Saint-Hilaire fait cependant le service du quartier correctionnel de Boulard, qui y est annexé. Est-ce assez d'un seul instituteur par colonie agricole? On peut en douter quand on voit que ces colonies agricoles contiennent en moyenne de 350 à 400 enfants, parfois plus.

Les établissements privés de jeunes détenus ont une supériorité marquée sur les établissements dirigés par l'Etat. Les cas de récidive parmi les libérés des établissements privés sont plus rares que parmi les libérés des établissements dirigés par l'Etat; en outre, les premiers de ces établissements, subventionnés par l'Etat, lui coûtent moins cher que les seconds, dont les dépenses sont tout entières à sa charge et qui ne lui rapportent que de faibles bénéfices. Seulement, il ne faut pas oublier que ce sont les établissements dirigés par l'Etat qui renferment les détenus les plus vicieux et les plus incorrigibles, ceux que les directeurs des établissements privés refusent de garder chez eux.

Les établissements privés de jeunes détenus étaient, au 31 décembre 1869, au nombre de 27. Ils ont été réduits à 20, par suite de suppression ou de réduction du territoire en 1871. Leur population, au 31 décembre 1869, se montait à 5,615 enfants. Sur ce nombre, 5,445 étaient envoyés en correction, 11 condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement, 79 condamnés à plus de deux ans, 80 étaient détenus par voie de correction paternelle, 3,411 enfants avaient été condamnés pour vols simples ou escroqueries, 1,369 pour mendicité et vagabondage; les autres pour des infractions plus graves et supposant une perversité beaucoup plus déterminée : assassinat, incendie, vol qualifié, etc.; 475 avaient déjà été envoyés en correction une ou plusieurs fois.

Enfin, 60 étaient âgés de sept à neuf ans; 336, de neuf à onze ans; 831, de onze à treize ans; 1,430, de treize à quinze ans; 1,718, de quinze à dix-sept ans; 980, de dix-sept à dix-neuf ans; 290, de dix-neuf à vingt et un ans.

Le règlement du 10 avril 1869 énumère avec minutie les conditions d'hygiène générale qui sont imposées aux directeurs des colonies privées, et ces dispositions sont exactement suivies dans les colonies publiques. Le nombre des repas doit être de quatre par jour pendant huit mois de l'année, et de trois pendant les quatre autres. Le pain doit être composé soit de pur froment bluté à 10 pour 100, soit de deux tiers de froment à 12 pour 100 et un tiers de seigle ou orge bluté à 4 pour 100, c'est-à-dire supérieur au pain de *prison* ordinaire. Ce pain est donné à discrétion.

Les services gras doivent être au moins au nombre de deux par semaine, et les services maigres se composent en partie de légumes verts. Enfin, pendant trois mois d'été, la boisson, au lieu d'être de l'eau pure, doit être du vin, du cidre ou de la bière coupés.

La plus remarquable et la plus célèbre des colonies privées est celle de Mettray, fondée par M. Demetz et où les enfants vivent en liberté, au grand air, occupés en général aux travaux agricoles. Les résultats obtenus furent dès l'origine des plus heureux.

Parmi les colonies privées, après celle de Mettray, celle de Cîteaux, dirigée par une congrégation, occupe le premier rang; ensuite celle de Fontcombault, puis celle de la Grande-Trappe. Dans cette dernière, toutefois, les inconvénients de l'éducation purement religieuse se font davantage sentir que dans les deux précédentes.

Mais à côté de ces établissements que nous venons de citer, combien y en a-t-il qui présentent plus d'un côté défectueux où les prescriptions hygiéniques et disciplinaires du règlement de 1869 sont à peine observées, où les enfants, en un mot, sont détenus plutôt qu'élevés. Une des branches de leur éducation qui est souvent la plus négligée, c'est l'enseignement primaire. Le temps qui est passé à l'école étant nécessairement pris sur celui qui est employé au travail, chaque heure que les enfants y passent est considérée comme *une perte sèche par le directeur. On voit* ici apparaître cet antagonisme entre l'intérêt des enfants et celui des directeurs, qui est un des principaux inconvénients des colonies pri*vées. Il n'est pas étonnant que les directeurs* de ces colonies sacrifient souvent l'instruction des enfants au rendement de leur travail, quand on voit la faible place qui est faite à l'instruction primaire dans les colonies publiques. Les chiffres, du reste, sont assez instructifs sur ce point. Sur 1,033 libérés des établissements privés, en 1869, 562 sont sortis sachant lire, écrire et compter; 308 sachant lire et écrire; 206 sachant lire seulement; 57 complétement illettrés; soit 471 n'ayant reçu qu'une éducation inférieure à celle qui est donnée dans la dernière des écoles primaires.

Tous les établissements affectés aux jeunes filles, publics ou privés, sont régis par des communautés, à l'exception de la maison de Sainte-Marthe, qui est dirigée par des surveillantes laïques.

Les établissements publics consacrés aux jeunes filles s'élevaient à 2 au 31 décembre 1869 : l'établissement d'éducation correctionnelle de Saint-Lazare, à Paris, et le quartier correctionnel annexé à la prison départementale de Nevers. On en compte aujourd'hui un troisième : la maison pénitentiaire de Sainte-Marthe, près de Pontoise. Quant aux établissements privés, ils étaient, en 1869, au nombre de 23; ils sont aujourd'hui au nombre de 21, par suite de la suppression des trois maisons situées en Alsace et de l'adjonction de l'établissement des Diaconesses sis à Paris. Ces différents établissements contenaient, au 31 décembre 1869, une population de 1,612 jeunes filles.

Parmi les établissements d'éducation correctionnelle dont on trouve la nomenclature dans la statistique des *prisons*, un assez grand nombre sont régis par des communautés cloîtrées. Comme le fait très-bien remarquer M. d'Haussonville, la foi, sans doute, peut se réjouir si, perdues pour le monde, les jeunes filles détenues sont sauvées pour Dieu; mais la science pénitentiaire doit se souvenir que le but de l'éducation correctionnelle n'est pas de former des religieuses, mais des femmes, et qu'elle doit préparer ses élèves, non pas au couvent, mais à la vie.

Ainsi l'instruction est en quelque sorte à l'état rudimentaire dans les établissements dont nous parlons. Un grand nombre d'élèves sortent sans avoir acquis les notions élémentaires de l'enseignement primaire, bien que les filles passent généralement dans ces établissements un temps plus long que les garçons. Nous regrettons également d'avoir à dire que toutes ne présentent pas au même degré ce caractère de propreté minutieuse distinctif des maisons dirigées par les congrégations religieuses, et qu'aux observations présentées par les inspectrices générales il a été parfois répondu par des considérations mystiques tirées du mépris du corps et des choses charnelles, qui n'ont rien à voir dans l'éducation correctionnelle.

Un certain nombre de ces jeunes filles sont rendues annuellement à la liberté, assez ignorantes de la vie, dénuées d'instruction sérieuse, dépourvues de pécule et n'étant familiarisées qu'avec une nature toute spéciale de travaux d'aiguille, dont les unes ne tireront aucun profit dans leur village où elles retournent, dont les autres ne peuvent trouver l'emploi que dans une grande ville manufacturière.

Les inconvénients que nous avons cru devoir signaler comme presque inséparables de l'éducation cloîtrée ne se retrouvent pas au même degré dans les établissements d'éducation correctionnelle dirigées par des communautés non cloîtrées. Ils n'échappent cependant pas à toutes les critiques que nous avons adressées à celles dirigées par des communautés cloîtrées. Dans quelques-unes d'entre elles les jeunes filles sont exclusivement consacrées aux travaux de la couture, organisation absolument défectueuse, tant au point de vue de leur santé physique qu'à celui de leur avenir professionnel. Ce qui est grave également, c'est que, dans la presque totalité de ces maisons, l'instruction primaire n'est pas suffisamment développée. C'est là, on peut le dire, le défaut dominant dans l'organisation des maisons d'éducation correctionnelle consacrées aux jeunes filles.

Ajoutons, enfin, que les supérieures de ces maisons et les directeurs de colonies de jeunes garçons s'occupent presque toujours officieusement du placement des jeunes détenus qui ne sont pas repris par leurs familles. Mais il y a loin de ces efforts individuels à une organisation véritable du patronage, et souvent la bonne volonté des directeurs échoue faute de relations avec des personnes qui accepteraient d'employer ces enfants. Tels qu'ils sont cependant, il faut en tenir compte et reconnaître que les jeunes détenus ne se trouvent pas dans l'abandon complet où sont laissés les libérés adultes. L'ensemble de ces institutions établies et de ces efforts isolés doit faire sentir son action sur le chiffre encore cependant trop élevé de la récidive chez les jeunes détenus. La récidive s'élève, pour les jeunes détenus, dans les deux années et demie qui suivent leur libération, à 14 pour 100 pour les établissements publics et à 11 pour 100 pour les établissements privés. Cette différence s'explique en partie par ce fait que les jeunes détenus qui paraissent les plus pervertis et ceux qui sont récidivistes sont le plus souvent envoyés dans les colonies publiques.

Le nombre des jeunes détenus, garçons et filles, libérés en 1869, des établissements publics et privés, s'est élevé à 1,774. Ce nombre était de 1,751 en 1868. Il varie assez peu d'année en année. De ces jeunes détenus, la majeure partie est sortie après expiration du temps fixé par la sentence. Quelques-uns sont sortis après avoir été l'objet de mesures gracieuses, dont les condamnés peuvent seuls bénéficier. D'autres enfin ont été mis en liberté provisoire.

Ce dernier système, dont l'expérience avait constaté les bons effets, a été consacré par l'article 9 de la loi du 5 août 1850. Il pourrait être appelé à jouer un grand rôle dans l'éducation correctionnelle des jeunes détenus, en permettant d'abréger le temps de cette éducation et de les placer dans des conditions plus favorables au point de vue de leur moralisation et de leur instruction professionnelle, sans que cependant l'administration pénitentiaire renonçât à l'action que les tribunaux lui ont conférée sur eux. Malheureusement l'application de ce principe ne paraît pas avoir reçu, depuis quelques années, toute l'extension qu'on serait en droit de désirer.

— VII. LIBÉRÉS. Le nombre total des adultes libérés des *prisons* dépendant du ministère de l'intérieur (autres que les dépôts et chambres de sûreté) s'est élevé, en 1869, à 149,664, dont 143,415 libérés des *prisons* départementales et 6,219 libérés des *prisons* centrales; c'est là un chiffre énorme, qui suf-

fit à mesurer quelle est au point de vue social l'importance des questions que soulève leur libération. Sur ce nombre, 27,739 étaient sortis par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif; 120,265 par expiration de la peine, 1,630 par grâce.

Sur les 149,664 libérés de l'année 1869, un certain nombre étaient soumis à la surveillance de la haute police. Le chiffre exact nous est donné pour les libérés des maisons centrales; il s'élevait à 2,696 (2,332 hommes, 364 femmes). Quant aux libérés des *prisons* départementales, la statistique de la justice criminelle nous apprend que les condamnations à la surveillance prononcées par les tribunaux correctionnels se sont élevées, en 1869, à 2,069. On peut donc fixer approximativement à 4,000 environ le nombre des libérés qui ont été grossir, en 1869, l'armée des surveillés, dont le nombre s'élève aujourd'hui, d'après les derniers renseignements qui nous ont été fournis, à 16,408.

Dans les colonies d'outre-mer, l'administration fait à un certain nombre de libérés des concessions de terrain. Le nombre de ces concessions, toutefois, est bien insuffisant relativement au grand nombre des libérés. Il existe également en France, ainsi que dans les autres pays de l'Europe et aux Etats-Unis, des sociétés de patronage destinées à venir en aide aux libérés et à leur fournir de l'occupation. Malheureusement, elles ne sont qu'en petit nombre.

On ne peut qu'applaudir aux efforts tentés par l'administration pour créer une famille aux libérés des colonies.

Des affiches apposées dans les maisons centrales de femmes énumèrent les avantages que rencontreraient à la Nouvelle-Calédonie celles qui consentiraient à leur transportation volontaire. Malgré tous ces efforts poursuivis avec persévérance depuis tant d'années, la population féminine de nos colonies pénales est encore fort au-dessous des besoins de la colonisation. A la Guyane, le nombre des femmes venues de France était, en 1870, de 200, dont 175 transportées volontairement des maisons centrales et 25 venues librement rejoindre leur mari ou leur père. A cette même époque, le nombre des ménages établis sur les concessions était de 209, dont 15 formés avec des jeunes filles nées dans la colonie. Le nombre des enfants nés dans la colonie ou venus de France était de 162. A la Nouvelle-Calédonie, le nombre des femmes venues de France était de 19, le nombre des ménages de 21 et le nombre des enfants de 33. Ce nombre a quelque peu augmenté depuis. L'administration encourage le développement des familles en accordant aux libérés qui ont contracté mariage les vivres gratuits pendant deux ans et des concessions plus étendues.

— VIII. Détenus politiques. Déportation. Le régime appliqué dans les *prisons* départementales aux détenus politiques est en fait assez uniforme. En 1867, M. Piétri, alors préfet de police, a édicté et fait approuver par le ministère de l'intérieur un règlement relatif à un quartier spécial de Sainte-Pélagie, destiné aux détenus politiques condamnés à moins d'un an et un jour d'emprisonnement. Ces détenus ont droit, d'après ce règlement, à 600 grammes de pain blanc et un demi-litre de vin par jour, cinq services gras et deux services maigres par semaine. Ils peuvent faire venir des mets du dehors et communiquer entre eux dans l'intérieur du quartier qui leur est propre, et, au parloir, avec les personnes qui en auront obtenu l'autorisation. Ce règlement est également appliqué dans les *prisons* départementales, mais aux condamnés pour délits de presse seulement. Quant aux condamnés politiques à plus d'un an et un jour d'emprisonnement, quelle que soit la nature de l'infraction qui a amené leur condamnation, délit de presse ou autre, ils sont détenus dans les maisons centrales et soumis au même régime que les condamnés de droit commun. Ainsi l'a décidé un arrêté du ministre de l'intérieur, M. de Goulard, en date du 14 janvier 1873, en s'appuyant sur cette considération « que, la loi n'ayant pas établi entre les individus condamnés à une même peine de distinction à raison des faits qui ont motivé la condamnation, l'administration n'a pas le droit d'en créer et qu'il n'existe pas deux peines d'emprisonnement, une de droit commun et une autre qui serait privilégiée, » théorie qui est en contradiction formelle avec le règlement du 9 février 1867 et avec la pratique de l'administration dans les *prisons* départementales.

Dans certains cas, les accusés pour cause politique sont condamnés à la peine de la déportation ou à un exil dans un lieu déterminé. La déportation diffère de la transportation en ce que les déportés ne sont pas astreints au travail, comme les transportés. Comme nous avons consacré un article au mot DÉPORTATION, nous nous bornerons à ajouter ici que la loi du 23 mars 1872 a déclaré la presqu'île Ducos, dans la Nouvelle-Calédonie, lieu de déportation dans une enceinte fortifiée; l'île des Pins et, en cas d'insuffisance, l'île Maré, dépendances de la Nouvelle-Calédonie, lieux de déportation simple.

Les déportés simples et les déportés dans une enceinte fortifiée étaient, au 31 décembre 1873, au nombre de 3,224, internés les premiers à l'île des Pins, les seconds à la presqu'île Ducos, dont l'expérience démontre tous les jours la situation désavantageuse. 384 déportés ont obtenu la permission de s'établir sur la Grande-Terre. 209 d'entre eux étaient établis à Nouméa, 56 travaillaient dans les mines et 31 étaient engagés chez les particuliers.

D'après M. d'Haussonville, un assez grand nombre d'entre eux avaient d'abord demandé du travail. L'administration locale s'était même placée dans un certain embarras en interprétant l'article 6 de la loi du 18 juin 1850, qui dit « que le gouvernement déterminera les moyens de travail qui seront fournis aux déportés s'ils en demandent, » dans le sens d'une obligation absolue qui lui serait incombée et d'un véritable droit au travail qui aurait été donné aux déportés; mais l'administration supérieure l'a bientôt rappelée à une interprétation plus saine de la loi, et, d'ailleurs, l'embarras a bientôt cessé par suite d'un ralentissement dans l'activité des déportés. En effet, sur 981 déportés qui avaient obtenu 432 hectares de concessions dans l'île des Pins et construit sur ces concessions 620 cases, 691 seulement avaient déjà tiré parti de leur concession au 31 décembre 1873, mais 220 n'avaient fait que très-peu d'efforts pour la mettre en valeur et 70 y avaient absolument renoncé. Quant aux déportés de la presqu'île Ducos, ils ne se livraient presque à aucun travail. Mais il est juste de dire que l'encombrement de cette presqu'île, le peu de fertilité de son sol et le manque absolu d'eau vive rendent la mise en culture assez difficile. Quelques-uns d'entre eux, cependant, s'adonnent à la culture maraîchère.

Si l'on ajoute le nombre des déportés qui ont obtenu des concessions à ceux qui sont établis sur la Grande-Terre, on arrive à un total de 1,365 déportés ayant demandé du travail, contre 1,859 qui sont complétement oisifs et retombent à la charge de l'administration.

Les articles 9 et 13 de la loi du 25 mars 1873 ont permis de faire des concessions de terrain aux déportés. En vertu de l'article 7 de la même loi, les femmes et les enfants des condamnés auront la faculté d'aller les rejoindre. Dans la limite du crédit spécial ouvert annuellement au budget de la déportation, le gouvernement se chargera du transport gratuit des femmes et des enfants de ceux qui seront en mesure, soit par l'exploitation d'une concession, soit par l'exercice d'une industrie, de subvenir aux besoins de leur famille. Dans les mêmes limites et outre le passage gratuit, des subsides en vivres et en vêtements et un abri temporaire pourront être accordés, à l'arrivée dans la colonie, aux femmes et aux enfants de ceux qui seront reconnus aptes à remplir l'engagement de satisfaire, dans le délai de deux ans, aux besoins de leur famille.

Les familles des déportés se sont empressées de profiter des facilités que la loi avait mises à leur disposition et sont parties en grand nombre pour rejoindre leurs chefs. L'administration de la marine a eu plutôt à se défendre contre la multiplicité des demandes.

— IX. Prisons d'Algérie. Les établissements pénitentiaires qui sont situés en Algérie présentent, au point de vue administratif et pénitentiaire, les mêmes divisions que ceux qui sont situés en France. L'Algérie compte douze maisons d'arrêt réparties entre les trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine; deux maisons centrales, l'une à l'Harrach (province d'Alger), l'autre à Lambessa (province de Constantine); une colonie agricole de jeunes détenus à M'zera (province d'Alger) et un dépôt pour les forçats condamnés qui attendent leur envoi dans une de nos colonies pénales. La seule particularité que présentent ces établissements, c'est que, au lieu d'être placés sous l'autorité du ministre de l'intérieur, ils sont placés sous celle du gouverneur général de l'Algérie. Le budget des *prisons* de l'Algérie se chiffre au budget de 1875 par une somme de 1,099,100 fr. et l'effectif par une population de plus de 3,575 détenus. Les établissements pénitentiaires de l'Algérie présentent dans leur ensemble un état inférieur à celui des établissements pénitentiaires français.

— X. Régime des prisons dans la Nouvelle-Calédonie. Il y a dans cette colonie les *prisons* pour condamnés civils; les *prisons* pour les déportés; les *prisons* pour les condamnés aux travaux forcés, destinées aux détenus qui, après leur arrivée à la colonie, se sont rendus coupables de crimes, de délits ou d'infractions à la discipline.

— *Prisons civiles.* Le fort Constantine, à Nouméa, sert de *prison* depuis l'occupation et depuis que la ville a été agrandie. Ces *prisons* sont composées : 1° de chambres occupées autrefois par le commandant du fort, pour les prisonniers marquants et qui payent; 2° du violon du poste du fort; 3° de cellules pour les déportés ou les condamnés aux travaux forcés ainsi que pour les indigènes, et 4° d'un blockhaus, situé en dehors de la porte du fort, où l'on met, à l'occasion, les militaires ou marins atteints d'aliénation mentale, mais jouissant d'une bonne santé. Les *prisons* civiles sont administrées par les soins du secrétaire colonial, qui a sous ses ordres un concierge, ancien sous-officier, secondé par deux gardiens qui ont été militaires. Les vivres distribués aux prisonniers sont ceux attribués aux matelots à terre, à l'exception, cependant, du vin et de l'eau-de-vie. Le couchage consiste en lit de camp, paillasse et couverture. Le service de propreté est fait tous les matins par les prisonniers. Un poste d'infanterie de marine garde les *prisons* et le fort.

— *Prisons des déportés.* Elles sont situées à la presqu'île Ducos pour les déportés condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée, et à l'île des Pins pour les déportés condamnés à la déportation simple; ces *prisons*, construites en bois, sont semblables aux *prisons* disciplinaires en usage dans l'armée; l'intérieur est garni d'un lit de camp, d'un bidon à eau et d'un baquet à déjections. La nourriture des déportés, en *prison*, est la même que celle qu'ils reçoivent au camp, sauf le vin et l'eau-de-vie; les vêtements dont ils se servent ordinairement leur sont laissés ainsi qu'une couverture pour se coucher sur le lit de camp. Les surveillants militaires de la déportation sont chargés du service des *prisons* des déportés, sous la responsabilité des commandants particuliers de la presqu'île Ducos et de l'île des Pins.

— *Prisons des condamnés aux travaux forcés.* Au pénitencier-dépôt de l'île Nou, les *prisons* et cellules forment trois grands corps de bâtiments adossés à la montagne de la pointe nord de l'île; ils sont situés derrière la case des surveillants militaires de 2e et de 3e classe de la transportation. Les *prisons* sont sous la surveillance immédiate d'un sous-officier surveillant de 2e ou de 3e classe, qui est commandé hebdomadairement pour ce service sous la direction immédiate du surveillant chef de semaine. Le surveillant chargé du service des *prisons* a sous ses ordres directs trois correcteurs choisis parmi les condamnés les plus robustes et de meilleure conduite; il a en sa possession toutes les clefs des *prisons*, ainsi que les menottes, les poucettes et les barres de justice.

Tous les soirs à sept heures, les condamnés punis de *prison* simple, pour fautes contre la discipline ou paresse au travail dans la journée, sont mis en *prison* pour la nuit jusqu'au lendemain matin au réveil, qui a lieu à cinq heures; ils y sont conduits par le surveillant des *prisons*, qui en fait l'appel. Avant de les y faire écrouer, ils sont visités minutieusement par le correcteur qui se trouve de garde de nuit et qui leur enlève leur argent, leur couteau, leur pipe et leur tabac. Les condamnés doivent être vêtus pendant la saison chaude de leurs effets de toile, et pendant la saison froide de leurs effets de droguet; les couvertures sont formellement interdites, à moins que le docteur du pénitencier ne les ait jugées nécessaires à quelques condamnés reconnus malades. Les hommes punis de *prison* simple sont enfermés dans un local bâti au ras du sol, dallé en pierre de granit, dans lequel est placé, adossé à la muraille, un grand lit de camp dans le genre de ceux des salles de police et *prisons* militaires; des bidons à eau et un baquet à déjections forment le mobilier. L'air entre dans la *prison* par des soupiraux en bois grillés par le haut; la ventilation en est bien entendue. Les murailles sont blanchies à la chaux, le lit de camp et tous les ustensiles sont toujours tenus dans le plus grand état de propreté. Pendant la nuit, les condamnés en *prison* sont tenus d'observer le plus grand silence; s'il vient à être troublé par quelques-uns d'entre eux, les délinquants sont mis aux fers, en cellule, par le surveillant, qui est immédiatement prévenu par le correcteur; ce cas se présente rarement.

Au réveil, le matin à cinq heures, le sous-officier surveillant fait sortir les condamnés punis de *prison* de nuit, après en avoir fait l'appel, pour qu'ils puissent aller au travail; si, parmi eux, il s'en trouve qui soient malades, ils sont maintenus en *prison* jusqu'à la visite du docteur, qui a lieu à sept heures. Les condamnés punis de *prison* reçoivent leurs vivres; mais ils sont privés de café, de vin et d'eau-de-vie pendant toute la durée de leur punition. La *prison* simple est située au centre des *prisons* cellulaires; elle peut contenir de 25 à 30 condamnés.

A l'extrémité du corps de bâtiment occupé par la *prison* sont les cellules destinées aux aliénés; elles sont au nombre de trois. Ces condamnés sont nourris et vêtus de la même manière que ceux qui sont en *prison;* ils sont rasés et changent de linge chaque semaine.

Les cellules occupent deux grands corps de bâtiments à terrasse; de forme parallélogrammique, construits en pierre de taille; chaque corps de bâtiment est divisé dans sa longueur en trois parties; à droite et à gauche sont les cellules, la partie centrale forme le corridor. Les cellules ont 3 mètres de longueur sur $1^m,50$ de largeur; elles sont garnie d'un lit de camp en bois, d'un bidon à eau et d'un baquet à déjections; le sol est pavé en granit, les murailles sont blanchies à la chaux et deux ouvertures grillées entretiennent une aération suffisante; les portes très-épaisses sont bardées de fer et fermées au moyen d'un cadenas particulier. Chaque grand corps de bâtiment contient vingt cellules, dont une ou deux sont affectées spécialement aux condamnés à mort; elles sont nettoyées tous les matins après le réveil.

Les condamnés aux travaux forcés sont mis en cellule sur l'ordre du commandant du pénitencier, après punition prononcée par le directeur du service pénitentiaire, soit pour tentative d'évasion ou pour évasion, soit pour refus de travailler, soit enfin préventivement, lorsqu'ils doivent être traduits devant un conseil de guerre ou lorsqu'ils sont condamnés à la correction ou à la peine capitale. Ce genre de punition n'excède jamais deux mois; chaque condamné occupe une cellule séparée; à leur entrée, ils sont fouillés minutieusement par le correcteur en présence du surveillant de service; les objets saisis sont rendus à la fin de la punition, lors de leur sortie.

Les condamnés en cellule ont pour nourriture 300 grammes de pain à chaque repas, matin et soir, et, un jour sur trois, il leur est distribué une soupe au bœuf, avec une portion de viande de 150 grammes.

Lorsque le médecin du pénitencier le juge nécessaire, il fait donner, pour la nuit, une couverture aux condamnés quand l'état de leur santé l'exige.

Dans la saison chaude, les condamnés sont vêtus d'effets en toile hors de service délivrés par le magasin d'habillement et, quand il fait moins chaud, on leur distribue des effets en droguet aussi hors de service; ils changent de linge et sont rasés une fois par semaine.

Sous aucun prétexte, les condamnés en cellule ne reçoivent de visites qu'en présence du surveillant de service. Le commandant du pénitencier ou le surveillant militaire chef reçoivent leurs réclamations en passant la revue des cellules le dimanche; le père mariste, aumônier du pénitencier, les visite fréquemment; les livres sont prohibés.

Les condamnés punis de cellule ne sortent que pour la visite du docteur, quand ils se disent malades, ou bien pour subir un interrogatoire chez le surveillant chef, ou pour recevoir la correction du martinet sur les fesses, lorsque le gouverneur en a donné l'ordre, sur la proposition du directeur du service pénitentiaire; dans tous les cas, ils ont les menottes et, quand un condamné est conduit à l'échafaud, il a en outre les entraves aux jambes; l'aumônier l'accompagne et deux surveillants, armés du revolver, servent d'escorte.

Les condamnés en cellule sont astreints au plus grand silence, surtout la nuit; quand ils font du tapage, ils sont mis aux fers par les deux pieds et, lorsqu'ils veulent briser leurs ustensiles ou déchirer leurs effets, on leur met les menottes.

Dans les détachements, à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, les condamnés punis des fers subissent leur punition la nuit, sous un abri en paille; deux poteaux en bois, enfoncés en terre, retiennent la barre de justice à laquelle les condamnés sont maintenus par des maillons qui leur sont passés au bas de la cheville; ils sont couchés sur la terre.

Lorsque des condamnés, en état d'évasion, sont arrêtés sur la grande terre de la Nouvelle-Calédonie, ils sont, en attendant leur translation à l'île Nou, écroués au fort Constantine, à Nouméa; ils le sont aussi lorsqu'ils attendent, dans la journée, leur comparution devant le conseil de guerre.

Dans les chefs-lieux d'arrondissement de l'intérieur, à Bouraïl, Ouraïl et Kanala, les *prisons* sont construites en forts madriers dégrossis; les condamnés couchent sur la terre nue. La nourriture, l'habillement et les mesures d'ordre et de propreté sont les mêmes qu'au pénitencier-dépôt de l'île Nou.

— XI. Des systèmes pénitentiaires. Punir les coupables, c'est contribuer à assurer la sécurité de tous les hommes en les soustrayant au danger qui, sans cela, planerait sur eux. Les laisser impunis, ce serait les inviter en quelque sorte à recommencer l'acte qu'ils ont commis et ce serait encourager d'autres hommes à le commettre. La société, en décrétant que tout homme qui aura lésé un de ses semblables sera puni, prévient ainsi une partie des attaques qu'elle aurait éprouvées sans cela. Mais la société n'a pas seulement le droit de se défendre; elle a aussi le droit de demander compensation du dommage qui lui a été causé.

La peine, quelle qu'elle soit, a donc un double objet : 1° la répression proportionnée à la gravité du crime ou du délit; 2° l'amélioration de l'individu puni, pour qu'une fois rentré dans la société celle-ci n'ait rien à en craindre. Quels sont les moyens à employer pour obtenir ce résultat? Ici, deux opinions diamétralement opposées se trouvent en présence : le système de l'intimidation et des rigueurs, celui de la clémence et des douceurs.

« Les anciennes *prisons*, dit M. de Tocqueville dans un de ses rapports à la Chambre des députés, avaient été toutes bâties dans un but d'intimidation... Le corps y souffrait; il y était fréquemment chargé de chaînes; la nourriture était insuffisante ou malsaine; on y était mal vêtu; on y couchait d'ordinaire sur la paille; on y endurait le froid ou la faim. Toutes les précautions de l'hygiène y étaient méconnues d'une manière inhumaine; la mortalité y était très-grande. »

Quelle différence entre ces *prisons* et nos *prisons* d'aujourd'hui! Quelle distance surtout entre le pain noir légendaire des détenus de jadis et le régime alimentaire des détenus dans les *prisons* anglaises! M. Ed. Bulwer parlait de ce régime en ces termes : « Le laboureur se procure par son travail 122 onces de nourriture solide par semaine, dont 3 de porc; le soldat reçoit 168 onces de nour-

riture solide, dont 56 de viande cuite; les pauvres, dans les maisons de travail, ont 151 onces de nourriture, dont 21 de viande cuite, 16 de fromage et 16 de pudding, sans compter la soupe et les légumes; les prévenus, dans les geôles du comté de Lancastre, reçoivent 181 onces de nourriture, dont 16 de viande cuite; les condamnés à l'emprisonnement ont 239 onces de nourriture, dont 38 de viande cuite; les condamnés à la déportation reçoivent 330 onces, dont 112 de viande après la cuisson. Ainsi, l'ouvrier laborieux n'est pas traité aussi bien que le pauvre, ni le pauvre aussi bien que le prévenu de vol, ni celui-ci aussi bien que le voleur condamné, ni le voleur condamné aussi bien que le malfaiteur déporté. En atteignant le dernier degré de l'échelle, vous trouvez que le voleur condamné à la déportation obtient une pitance à peu près triple de celle que l'ouvrier honnête a pour se nourrir! »

Il est assez rare que le système de la clémence dans les *prisons* soit poussé aussi loin, tandis que le système de la rigueur a été pratiqué, dans ses plus extrêmes conséquences, pendant des milliers d'années. Quoique le premier ait généralement prévalu, le second a encore des partisans déclarés. « A diverses époques, dit le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, des hommes dont le souvenir est cher à l'humanité ont consacré leurs travaux à l'amélioration du régime des *prisons;* mais leurs soins, dirigés dans un but de philanthropie peut-être trop exclusive, n'ont amené d'autres résultats que de procurer quelques adoucissements à l'état physique des détenus. L'augmentation qui s'est produite dans le chiffre des délits a en grande partie pour cause cette fausse philanthropie qui, au lieu de l'amélioration du régime moral des *prisons*, ne s'est occupée que d'améliorer les conditions physiques des prisonniers. On a oublié qu'améliorer le régime des *prisons*, c'est le rendre plus efficace, mais non plus agréable pour les détenus. On a vu des individus, des femmes surtout, passer de longues années en *prison* sans s'être amendés; quelques-unes, parmi ces dernières, semblent y avoir pris plaisir, puisqu'elles y ont été renvoyées un grand nombre de fois, et, malgré la rigueur du régime, elles s'y sont parfaitement bien accoutumées. » M. Diard dit de son côté : « Le fouet figure encore au nombre des peines que la législation anglaise permet d'appliquer aux condamnés du sexe masculin, âgés de moins de dix-huit ans, soit publiquement, soit en particulier, suivant la gravité des cas, et, dans le cours de 1861, le nombre des jeunes condamnés auxquels les tribunaux ont infligé cette peine n'a pas été moindre de 361. On a même souvent demandé qu'elle fût appliquée aux adultes, surtout pour les crimes honteux commis avec férocité et lâcheté. Les Anglais, hommes pratiques avant tout, savent que les beaux discours ne corrigent en aucune façon et qu'on s'en moque. Ils ne craindraient pas le moins du monde d'atteindre dans leur dignité d'homme les barbares qui frappent avec brutalité les femmes et les enfants. » Ecoutons maintenant Léon Faucher, adversaire du système d'intimidation : « Qu'on le sache bien, dit-il, indépendamment de ce qu'elle a d'inhumain, on ne peut pas compter sur la torture pour produire l'intimidation. Lorsque les *prisons* étaient des cloaques infects, où le typhus décimait régulièrement les détenus, lorsque les condamner à l'emprisonnement c'était les condamner à la faim, ne les voyait-on pas revenir également dans les bagnes et dans les autres lieux de détention? »

Pendant longtemps, la législation criminelle, en France, n'avait eu d'autre but comme d'autre principe que celui d'écarter les coupables de la société, de s'en débarrasser pour le plus longtemps possible en les condamnant à une longue et stricte détention. Mais maintenant l'humanité a d'autres tendances. Au lieu de laisser les condamnés sous les verrous pendant une grande partie de leur vie, de les faire disparaître de la société et de ne plus s'occuper d'eux, on est disposé à reconnaître que les coupables sont toujours des hommes, égarés à la vérité, mais qui peuvent être amendés, corrigés, ramenés au bien.

Le principe de l'unité de la peine paraît destiné à prévaloir dans le système pénitentiaire généralement adopté de notre temps. « En uniformisant la peine de la privation de la liberté, dit M. d'Haussonville, et en supprimant toute différence entre l'emprisonnement et la reclusion pour les hommes, entre l'emprisonnement, la reclusion et les travaux forcés pour les femmes, l'administration des *prisons* n'a-t-elle pas devancé une réforme qui tendra tôt ou tard à s'établir dans la législation pénale des peuples civilisés : nous voulons dire l'unité de la peine? C'est un fait digne de remarque que la diversité des châtiments corporels marque, dans l'histoire législative des peuples, l'enfance du droit criminel, et que, au fur et à mesure que la science se développe, les moyens de répression se simplifient. Rien de plus complexe que les pénalités usitées dans notre ancien droit français. Au nombre de ces pénalités ne figurait même pas l'emprisonnement, qui n'existait que comme détention préventive. Le code pénal de 1810 en réduit singulièrement le nombre. La reforme de 1832 les simplifie encore et ramène à trois les peines afflictives. Des peuples voisins, où la science du droit criminel est en honneur et en progrès, les ont simplifiées encore. Les Anglais ne connaissent plus que deux pénalités pour les adultes : l'emprisonnement, dont le maximum est deux ans, et la servitude pénale, dont le minimum est cinq ans et qui peut être perpétuelle. Les Hollandais, qui ont adopté notre code pénal, ont supprimé cependant la peine des travaux forcés et l'ont remplacée par celle de la reclusion, qui peut être perpétuelle. La Belgique a conservé la distinction entre les trois natures de peines; mais en réalité elle les a assimilées en soumettant les forçats, comme les reclusionnaires et les correctionnels, à la détention cellulaire dans la maison centrale, avec quelques différences très-peu sensibles dans le régime. Dans notre conviction individuelle, nous estimons que les peuples soucieux de mettre leur législation criminelle en harmonie avec les principes de la science pénitentiaire seront forcément amenés à l'assimilation légale de toutes les peines afflictives, sans autre différence entre elles que la durée et les conséquences accessoires qu'elles peuvent entraîner après la libération. N'est-il pas manifeste, en effet, que dans un état de civilisation où l'humanité ne perd jamais ses droits, où tout traitement trop rigoureux soulèverait immédiatement la conscience publique, il est chimérique de compter que des distinctions profondes pourront être établies entre des peines dont le caractère commun sera toujours la privation de la liberté et l'obligation du travail? Toute mesure ayant pour but de rendre le traitement plus rigoureux se heurtera contre les réclamations qu'on fera entendre au nom de l'humanité, et tout adoucissement relatif courra le risque d'énerver la répression. Bien plus, si l'on s'efforce par des procédés empiriques de distinguer ce qui ne peut être distingué, on arrive au résultat qu'on a obtenu en créant la peine des travaux forcés ou de la transportation, souvent moins redoutée des criminels, à durée égale, que celle de la reclusion.

La peine de mort elle-même, maintenue dans notre code, tend à disparaître dans la pratique pour être remplacée par la *prison.* En effet, dans la longue statistique des condamnations à mort publiée dans le *Journal des Economistes* (novembre, 1874), M. Lamé-Fleury prouve que les condamnations à mort sont en diminution constante depuis le commencement de ce siècle. Voici quel serait, d'après lui, le nombre des condamnations à mort et des exécutions, en France, depuis 1825 jusqu'en 1873 :

ÉPOQUES.	CONDAMNATIONS à mort.	EXÉCUTIONS.	MOYENNE ANNUELLE.	
			Condamnations.	Exécutions.
1825-1830 (fin de la Restauration).	688	471 (68 °/o)	114	78
1831-1847 (Louis-Philippe)	881	564 (64 °/o)	52	33
1848-1851 (République)........	173	109 (63 °/o)	43	27
1852-1870 (Empire)...........	647	353 (55 °/o)	34	18
1871-1873 (République)........	81	49 (60 °/o)	27	16
TOTAUX.....	2,470	1,546 (62 °/o)	50	31

L'histoire des différents systèmes pénitentiaires nous entraînerait trop loin. Aussi nous bornons-nous à exposer les principaux, sans raconter les diverses phases par lesquelles ils ont passé.

Les principaux systèmes pénitentiaires sont : 1° le système d'agrégation ou système de l'emprisonnement collectif; 2° le système cellulaire ou système de l'emprisonnement individuel; 3° le système progressif ou irlandais; 4° les colonies pénitentiaires.

1° Le système d'agrégation consiste à laisser les détenus librement communiquer entre eux. Ce qui surtout est blâmable dans ce système, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en France, c'est que les détenus vivent constamment en commun depuis le matin jusqu'au soir et depuis le soir jusqu'au matin. Les plus vicieux d'entre eux corrompent leurs compagnons, pour qui la *prison* devient une école de démoralisation. On accorderait au besoin de sociabilité une satisfaction suffisante en ne permettant aux détenus de communiquer entre eux que pendant les repas et les récréations. Cette réforme apportée au système d'agrégation serait insuffisante peut-être, mais elle ne présenterait, dans tous les cas, aucun inconvénient.

2° Le système cellulaire consiste à interdire aux détenus toute communication entre eux.

Dans le système cellulaire absolu ou système de Philadelphie, les détenus sont enfermés jour et nuit dans des cellules séparées; ils ne peuvent ni se voir ni se parler.

Le système cellulaire d'Auburn consiste essentiellement dans l'emploi des moyens suivants : 1° emprisonnement de chaque individu séparément dans une cellule particulière pendant la nuit; 2° travail en commun pendant le jour, dans des ateliers, avec obligation rigoureuse du silence; 3° régime sévère, intimidation, châtiments corporels.

On aura une idée suffisante du régime intérieur des *prisons* auburniennes par les détails suivants. A son entrée, le prisonnier est lavé, rasé, tondu, costumé. Le lever a lieu, au son de la cloche, à cinq heures et demie. Vidange d'abord, lavage personnel, puis travail jusqu'à huit heures. Les repas se prennent au réfectoire, en commun, mais sans vis-à-vis et en silence. Le travail a lieu en commun, dans les ateliers, avec l'obligation la plus rigoureuse du silence. Après le souper, rentrée immédiate de chaque prisonnier dans sa cellule. Pénalités très-sévères pour toutes les infractions à la règle. Coups de nerf de bœuf ou de fouet sur les épaules ou sur le dos mis à nu, et ce, à la discrétion des gardiens. Les dimanches, office divin, visite de l'aumônier ou du chapelain. Il y a peu de variations à ce régime dans les *prisons* d'Amérique soumises à la règle d'Auburn. Les prisonniers ne peuvent avoir aucune communication avec leur famille ou leurs amis, ni même en recevoir des lettres, si ce n'est dans des cas très-rares. Ils ne peuvent être visités que par les inspecteurs, les employés, les ministres du culte, le directeur, le médecin et les syndics de la *prison.* Le système cellulaire a été l'objet de critiques très-vives de la part de nombreux écrivains, critiques souvent exagérées (M. Moreau-Christophe en a relevé un grand nombre dans sa *Défense du projet de loi sur les prisons*), mais, il faut le dire, souvent aussi très-méritées. « Aucun ministre, aucun arrêt, ni aucune loi n'a le droit d'infliger l'encellulement, dit La Rochefoucauld-Liancourt. La société doit se préserver, mettre hors d'état de nuire celui qui a été coupable et qui paraît encore dangereux; mais la société ne doit pas attaquer la raison de l'homme, cette intelligence qui lui vient de Dieu, et le prétexte de la régénération, trop souvent invoqué pour créer des tourments, doit l'être ici pour les condamnés, car on ne peut plus régénérer un homme quand on commence par le priver de sa raison. Horreur! mille fois horreur d'un système qui détermine l'aliénation de notre intelligence! Le Botany-Bay des Anglais est préférable aux tombeaux vivants des Américains. »

M. Maurice, qui est également opposé au système cellulaire, répond en ces termes à un argument souvent présenté : « Il faut, dit-on, renfermer solitairement le coupable pendant cinq ou dix ans, afin que, plié par la réflexion, il rentre en lui-même! Et que voulez-vous qu'il y trouve, je vous prie? Que voulez-vous recueillir dans cette âme où vous n'avez rien semé, ni morale, ni religion, ni connaissance du bien, ni horreur du mal? Sans doute, quelques corps, en se repliant sur eux-mêmes, acquièrent une force considérable; mais il faut qu'ils n'aient pas perdu toute énergie, toute élasticité. Resserrez, repliez de la boue et du plomb, vous n'aurez jamais que du plomb et de la boue. Avec l'éducation qu'ils ont reçue, la plupart de nos prisonniers ne sauraient guère être en plus mauvaise société que lorsqu'ils sont seuls. » D'autre part, l'obligation rigoureuse du silence est un tourment très-nuisible au physique et sans avantage au moral. C'est ce qu'ont avoué les médecins et les administrateurs les plus distingués. Ils ont reconnu qu'il produit la débilitation du système digestif, la disposition à l'idiotisme et l'engourdissement de l'intelligence. Si cela est vrai, c'est un supplice à la fois physique et moral; on rend malade et, de plus, idiot. « Partout, dit le docteur Bonnet, ce régime a eu les résultats les plus désastreux. A Auburn, sur 80 détenus, plusieurs moururent; beaucoup perdirent la raison; les autres étaient si hâves, si décharnés, si évidemment menacés d'une fin prochaine, que les magistrats effrayés, repentants peut-être d'avoir autorisé l'application d'un régime si barbare et si meurtrier, leur firent immédiatement la remise de la peine qu'ils avaient à subir. »

La solitude serait moins amère aux détenus des *prisons* cellulaires si on daignait les y instruire. Combien d'auteurs seraient à leur portée, depuis Plutarque jusqu'à Walter Scott! Ils contribueraient à leur former l'esprit et le cœur. Malheureusement, le passe-temps si agréable et surtout si utile de la lecture est inconnu à nos prisonniers; on les laisse croupir dans l'ignorance.

Léon Faucher a proposé de composer le personnel des *prisons*, non-seulement de geôliers, mais encore d'employés instruits. Si cette idée était adoptée, ces employés joueraient le rôle de médecins moraux de ces êtres pervertis qu'on abandonne dans le mal sans leur tendre une main secourable. Quoi qu'en disent certains détracteurs de la nature humaine, l'homme mauvais peut être amélioré par des efforts répétés de ses semblables, dont c'est le devoir et l'intérêt de procurer cette amélioration. « Nous croyons fermement, dit Léon Faucher, qu'il n'y a point de malfaiteur incorrigible, ni de maladie morale dont on doive désespérer. A moins que la raison ne soit tout à fait éteinte dans l'homme, auquel cas nous nous trouvons en présence d'un aliéné, et non d'un criminel, il y a toujours en lui une corde sensible et que l'on peut attaquer. Tant qu'il a conscience de lui-même, il a conscience du bien et du mal; il entend le langage de l'intérêt ou celui du devoir. Il n'est pas d'homme si méchant qui ne soit bon à son heure, qui n'ait des mouvements généreux et qui ne porte en lui quelque germe de perfectibilité. Tout dépend de l'habileté que l'on va mettre à le recueillir. » On ne se soucie guère de tout cela dans nos *prisons*, et il est malheureusement rare qu'un détenu en sorte meilleur qu'il n'y est entré.

Les employés dont Léon Faucher voulait qu'on dotât les *prisons* pourraient, suivant nous, rendre des visites aux prisonniers; ceux-ci finiraient par comprendre la bienveillance de ces visiteurs et par en être touchés. Ces employés, ces surveillants instituteurs, pourraient causer avec les détenus, les instruire et contribuer ainsi à ramener à la voie droite les consciences déviées.

M. Moreau-Christophe demande que chaque détenu soit isolé de ses compagnons, afin d'éviter un contact le plus souvent corrupteur, mais aussi qu'il puisse dans la *prison* recevoir tous les jours, et même plusieurs fois par jour, des visites de personnes honnêtes du dehors. Par là, on pourrait atténuer jusqu'à un certain point l'horreur de la détention solitaire. Quant à savoir si le système cellulaire ainsi amendé pourrait être appliqué sans inconvénients en France dans les *prisons*, c'est une question sur laquelle il ne serait prudent de se prononcer qu'après expérience préalable. Remarquons, à ce propos, que, dès qu'il s'agit d'examiner les avantages et les inconvénients qu'amènerait l'introduction en France d'un système pénitentiaire en vigueur dans des pays étrangers, les expériences faites dans ces pays ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve. En effet, ce qui est bon d'un côté de la Manche peut être mauvais de l'autre. Un Anglo-Saxon de l'ancien ou du nouveau continent, un Allemand ou un Scandinave, enfermé seul avec une Bible pour plusieurs années, supportera assez souvent cet isolement avec le plus grand flegme. Soumis au même régime, un Français deviendra, le plus souvent, malade ou fou.

Le système cellulaire est meurtrier à l'égard des enfants. Enfermer un enfant dans une cellule, avec défense de bouger de sa chaise pendant toute la journée, est un système funeste à sa santé, à son intelligence et à ses mœurs; c'est un acte insensé et odieux, une barbarie digne d'un autre siècle. Les enfants détenus devraient subir leur peine, autant que possible, dans les colonies pénitentiaires. Les plus incorrigibles pourraient être laissés dans les *prisons;* mais on devrait avoir soin de leur accorder l'exercice physique et le mouvement indispensables au développement de leurs organes; les condamner à l'immobilité, c'est les condamner à la maladie, souvent à la mort. Il serait tout aussi équitable de les tuer à leur entrée en *prison* que de leur ménager cette longue agonie qui a terminé tant d'existences d'enfants dans les profondeurs de la Roquette.

3° Avec le système progressif, aujourd'hui en vigueur en Allemagne et en Angleterre, le détenu commence par être mis en cellule, puis, après plusieurs mois de détention cellulaire, il lui est permis de communiquer avec ses codétenus; en outre, une bonne conduite lui procure des récompenses et une libération anticipée.

4° Enfin, le système des colonies pénitentiaires, qui, comme nous l'avons dit, est indispensable à la santé des enfants et qui est très-favorable à celle des adultes, consiste à employer les détenus aux travaux agricoles. Il est aujourd'hui reconnu que ce système est un des plus moralisants et des moins coûteux.

« L'échange de documents dont le congrès de Londres a été l'occasion, dit M. d'Haussonville, permet de constater quelles sont, à l'heure actuelle, les tendances des différents peuples chrétiens. Nous avons reconnu que, en ce qui concerne les peines de courte durée, il y avait un retour manifeste vers le système cellulaire et que l'inefficacité de toutes les autres méthodes paraissait démontrée. Il n'en est pas de même pour les détentions de longue durée. Pour ces détentions, la méthode progressive paraît l'emporter. L'Autriche, l'Angleterre, l'Amérique, la Suisse (sans parler de l'Irlande, où le système est né) paraissent incliner visiblement vers cette méthode, avec des divergences sensibles dans l'application. Mais le système cellulaire appliqué aux détentions de longue durée, qui est pratiqué avec un grand succès en Belgique, conserve aussi des partisans très-résolus. Il a trouvé au congrès de Londres un éloquent défenseur dans M. Stevens, inspecteur général des *prisons* de Belgique. »

Il ne faut point oublier que la question de l'agrégation ou de l'isolement des prisonniers n'est ni la seule ni peut-être même la plus

importante de celles qu'embrasse le problème du régime pénitentiaire. Nous examinerons successivement les principales d'entre elles :

1° *Personnel des prisons.* La surveillance des *prisons* par un service d'inspecteurs est aujourd'hui insuffisante, presque nulle, et elle nécessite une réforme. Léon Faucher a dit à ce sujet : « C'est le mérite de toute règle vraiment pénitentiaire, dit-il, d'exiger des agents capables, zélés et moraux. Le meilleur système périrait dans les mains d'hommes inaptes ou indifférents. Si l'on veut conserver le personnel des geôliers qui gardent les *prisons* tel qu'il est, il ne faut pas songer à la réforme. La règle, à notre avis, est tout entière dans la force et dans l'intelligence de l'autorité qui la met en œuvre. Les pierres et les verrous ne corrigent pas... On a reconnu la nécessité d'un esprit de corps dans l'enseignement pour y porter l'unité et pour y conserver les bonnes traditions; on a institué, dans ce but, des corporations civiles. Nous proposons de puiser, pour le gouvernement des *prisons*, aux mêmes sources où va se recruter l'enseignement. C'est dans les écoles normales établies au chef-lieu de chaque département que viennent se former les maîtres qui doivent répandre la première instruction. Pourquoi ne pas prendre de même dans ces séminaires laïques les surveillants des pénitenciers? Quelle plus belle carrière pour ces jeunes gens et quelle classe d'hommes conviendrait mieux à de telles fonctions?... Les fonctions de surveillant sont confondues presque partout avec celles de porte-clefs; c'est une faute étrange. Dans tous les établissements, on a besoin d'hommes de peine et de main; mais c'est une erreur de leur donner un pouvoir moral ou de ravaler les agents de ce pouvoir jusqu'au service de la main-d'œuvre. Faites deux classes d'employés; ayez des porte-clefs pour la sûreté de la *prison;* ayez des surveillants pour maintenir l'ordre; distinguez le service manuel du service moral : l'ordre repose sur cette hiérarchie d'attributions. »

Quelques auteurs ont demandé qu'on établît dans les *prisons* de femmes un personnel congréganiste. L'épreuve en a été faite, mais elle n'a point réussi. « En 1814, dit Parent-Duchâtelet, M. Bonneau, inspecteur général des *prisons*, remplaça par des religieuses les surveillantes qui jusqu'alors avaient été chargées de l'inspection et de la direction des prostituées... Il s'établit un tel relâchement dans la discipline, que les filles jouaient tous les jours la comédie dans les salles et y chantaient tout ce qu'elles voulaient, et cela en présence des religieuses... Il fallut les remercier, dix mois après leur entrée, et se hâter de rétablir l'ordre de choses qui existait auparavant. On reconnut alors que, pendant leur courte gestion, les dépenses de la lingerie et de la pharmacie avaient presque doublé et qu'une seule surveillante, aux appointements de 1,000 francs, faisait plus de bien moral et remplissait mieux les intentions de l'administration que quatre religieuses, pour lesquelles on avait dépensé une somme de 4,000 francs. »

« Même dans la morale, a dit Léon Faucher avec beaucoup de sens, l'art de guérir les malades ne peut être que le fruit de l'expérience et de l'étude. Des vierges saintes, mais pour qui l'ignorance est une partie de la sainteté, qui ne connaissent ni le monde, ni ses passions, ni ses misères, ni ses écueils, n'ont aucune des qualités nécessaires au sacerdoce de la femme. C'est parmi les femmes qui se vouent à l'enseignement, le véritable sacerdoce des temps modernes, que l'on rencontrera le personnel de la surveillance. Elles doivent être habiles au travail, d'une intelligence cultivée et d'une moralité éprouvée; les femmes veuves et sans enfants conviendront mieux pour de telles fonctions que celles qui ont encore à s'acquitter de tous les soins de la famille. On se partage difficilement entre des devoirs domestiques et des devoirs sociaux. »

2° *L'amour dans les prisons.* Doit-on interdire d'une manière absolue l'amour dans les *prisons?* L'autoriser, dit-on, ce serait accorder des avantages exorbitants aux détenus. Pour eux, il ne doit y avoir ni biens, ni femme, ni enfants, ni société; sans de telles privations, la *prison* ne serait qu'une plaisanterie; encore le condamné n'en ferait-il pas les frais. D'autre part, lorsqu'on constate que les passions inassouvies qui fermentent dans les *prisons* d'hommes et de femmes ont pour résultat une immoralité profonde, des actes contre nature, on se demande si ce ne serait pas une œuvre de haute moralité que de remplacer les mœurs contre nature par des mœurs normales. Aux yeux de beaucoup, ce serait éviter une honteuse dégradation morale aux détenus, ce serait adoucir et améliorer leur caractère. Ce qui est certain, c'est que le système actuel de l'interdiction des relations sexuelles aux détenus dans les *prisons*, à titre de règle absolue, a les conséquences les plus funestes pour leurs mœurs comme pour leur santé. La question de l'amour dans les *prisons* est très-délicate. Elle nous paraît mériter d'être examinée plus sérieusement qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

3° *La liberté de conscience dans les prisons.* Dans les *prisons*, on ne se borne pas à faciliter aux détenus croyants l'accomplissement des pratiques religieuses, ce qui est très-légitime; on impose ces pratiques aux incrédules et on s'efforce par des primes et par des punitions de leur inculquer la religion catholique. Toute atteinte à la liberté de conscience est essentiellement condamnable et, dans un pays où il n'y a pas de religion d'État, il est intolérable d'exercer une pression en ce sens sur le détenu. Cette pression n'a d'autre effet que de dégrader encore le prisonnier en le rendant hypocrite. Les détenus se livrent avec affectation à toutes les pratiques du culte. Mais, pour la plupart, ils n'en restent pas moins complétement sceptiques sur tout ce qui concerne la religion. Hypocrites et dissimulés, ils donnent les signes extérieurs de la plus profonde piété pour obtenir quelques douceurs, quelques bons repas, à l'aide desquels on leur a acheté cette ferveur religieuse, sauf à rire entre eux de leurs convertisseurs.

4° *L'instruction dans les prisons.* « La réforme du système pénal, dit Léon Faucher, considérée du point de vue le plus élevé, implique la réforme de la société. Quand on réprime les délits avec la pensée d'en prévenir la contagion, ce n'est pas assez d'intimider ni même de corriger les coupables, si l'on ne remonte pas aux causes pour tarir, autant qu'il est donné à la prudence humaine, les sources où le crime va se renouveler. Toute société a deux forces régulatrices, l'éducation et le travail. Partout où le crime cesse d'être une exception pour s'élever à l'état d'épidémie, tenez pour certain que l'une ou l'autre de ces digues est rompue. Tantôt c'est le travail qui manque, et alors le besoin, rendu furieux par l'absence de secours et de sympathie, lance les hommes à l'attaque de l'ordre et de la propriété; tantôt c'est le frein moral qui n'existe plus, et alors l'emportement des passions se substitue à la loi du devoir. Le législateur agirait donc sans prévoyance s'il négligeait les ateliers et les écoles pour s'occuper uniquement des *prisons*. Les criminels ne sont pas seuls coupables de leurs propres fautes quand ils ont pour excuse l'ignorance ou la misère, car la société en devient solidaire à quelque degré. En Angleterre, la réforme des maisons de travail (*work-houses*) a précédé celle des établissements de détention. » La misère et l'ignorance ont une influence capitale sur la criminalité. Il est prouvé aujourd'hui que, dans la plupart des cas, le crime marche de front avec l'ignorance. Il importerait donc au plus haut point que l'instruction ne fût pas, comme elle l'est, complétement négligée dans les *prisons*. Puisqu'on a le tort de ne pas donner l'instruction à tous les enfants, ce serait bien le moins qu'on la donnât à ceux d'entre eux et aux adultes dont l'ignorance est un danger manifeste pour la société et qui, à l'expiration de leur peine, vont en faire de nouveau partie.

— XII. PRISONS ÉTRANGÈRES. En Angleterre comme dans le reste de l'Europe, les *prisons* portaient encore, au XVIII^e siècle, l'empreinte de la barbarie du moyen âge, lorsque Howard consacra sa fortune et dévoua sa vie à l'œuvre à laquelle est attaché son nom. Après avoir été lui-même prisonnier à la suite de la guerre de Sept ans et nommé, en 1773, shérif du comté de Bedfort, il fut affligé du spectacle révoltant qu'offraient alors les *prisons;* il ne se borna pas à visiter avec le plus grand soin celles d'Angleterre, il parcourut dans le même but les principaux États de l'Europe et, de retour dans sa patrie, il publia son livre, qu'il dédia à la Chambre des communes et qui eut une si grande influence sur les améliorations ultérieurement entreprises. A cette époque, l'émancipation des colonies américaines ne permettait plus au gouvernement anglais de purger son territoire des condamnés en les envoyant dans cette partie du monde. Les projets d'Howard furent donc accueillis. Son plan de réforme consistait dans le système cellulaire pendant la nuit, avec travail en commun pendant le jour, en y ajoutant l'emprisonnement solitaire, *solitary confinement*, comme moyen disciplinaire.

En 1779, le célèbre Blackstone lui fut adjoint pour rédiger la loi destinée à substituer son système à la peine de la déportation. Une commission fut chargée de préparer l'exécution de cette loi, mais les membres qui la composaient, et au nombre desquels se trouvait Howard, ne purent s'entendre. Aucun plan général ne fut adopté. Les esprits prenaient, d'ailleurs, une autre direction; on songeait alors à fonder une colonie pénale dans la Nouvelle-Galles du Sud. Il résulta cependant de cette première tentative une loi rendue en 1785, qui autorisa l'érection du pénitencier de Glocester, dont le *système* fut, comme l'avait proposé Howard, la détention cellulaire pendant la nuit, avec classification ou travail en commun pendant le jour. Alors, les écrits de Bentham répandaient sur ces hautes questions de vives lumières; son plan panoptique trouva de nombreux partisans; la législature vota même des fonds pour le mettre à exécution; mais on ne tarda pas à l'abandonner et, sur la motion de Samuel Romilly en 1812, après les débats les plus solennels, on revint au plan primitif, mais modifié, d'Howard, et on érigea le pénitencier de Millbank, qui reçut ses premiers habitants en 1816 et qui ne fut complétement terminé qu'en 1822. Là le *solitary confinement* fut complétement adopté, non-seulement comme mesure disciplinaire, mais comme moyen d'amendement; il ne le fut pas seulement pendant la nuit, il le fut encore pendant le jour, pour les premiers temps de la détention; toutefois, on ne tarda pas à en restreindre l'usage et à le combiner avec un système de classification qui tempérait sa dureté, car l'expérience avait fait reconnaître qu'il est impossible à l'homme de résister longtemps à l'horreur d'un emprisonnement absolument solitaire.

Depuis cette époque, on s'est beaucoup occupé en Angleterre des questions pénitentiaires et les résultats qu'on y a obtenus sont des plus intéressants. Nous allons emprunter ce qui suit à une étude fort bien faite qui a été publiée dans le *Journal officiel* en février 1874.

Jusqu'en 1834, la répression en Angleterre avait été, ce semble, très-sommaire. On appliquait aux simples délits l'amende, la *prison*, le fouet; les délits plus graves étaient punis de la *prison*, de la déportation et de la mort. Souvent trop indulgent ou trop sévère, ce système de pénalité était loin de répondre à tout ce qu'on était en droit d'en attendre. La durée de l'emprisonnement simple ne dépassait pas trois ans et la déportation ne pouvait pas être prononcée pour moins de sept ans.

Sir Molesworth, dans un rapport qu'il présenta au Parlement en 1837, avait fait ressortir tous les inconvénients et tous les vices de ce système pénitentiaire. Enfin, après bien des tâtonnements, bien des hésitations et des discussions nombreuses, l'administration et les deux Chambres s'arrêtèrent, en 1847, au système suivant : pour que l'expiation soit plus exemplaire et l'effet moral plus sûr, il convient de faire subir l'épreuve sur le sol même de la mère patrie.

Il y eut trois degrés d'épreuves, dont deux subis en Angleterre et le troisième aux colonies. La première période consistait en un emprisonnement cellulaire dont la durée était déterminée par la nature du crime et ensuite par le caractère et la conduite du détenu. La seconde consistait dans l'application de ces condamnés à des travaux publics en commun, d'où il résultait que l'Angleterre, qui avait adopté d'abord avec tant d'empressement le système cellulaire, l'abandonnait, du moins comme peine de longue durée, et considérait comme un progrès sérieux le travail en commun. La troisième période consistait dans la transportation aux colonies avec un *ticket of leave*, certificat attestant que les condamnés (*convicts*) avaient subi les deux premières épreuves. Grâce à ce certificat, il leur était loisible d'entrer librement au service des colons. Mais les colonies refusèrent obstinément de recevoir les condamnés, et le gouvernement dut céder à leurs réclamations. Une dernière loi (20 août 1853) abolit la déportation pour toutes les sentences dont le terme était inférieur à quatorze ans, où elle n'y figure du moins que sous une forme indirecte.

Voici maintenant les sentences de servitudes pénales qui l'ont remplacée et qui ont été réglées de façon à établir une plus juste proportion entre les diverses peines. Elles continuent à renfermer deux périodes distinctes : la première, de séparation individuelle, qui est à présent réduite à neuf mois; la seconde, des travaux publics en commun. Comme cela avait lieu autrefois, cette période peut être abrégée dans une certaine proportion par la bonne conduite des condamnés.

Une classification mobile, pour ainsi dire, au moyen d'un système de marques ou de bons points, comme dans les écoles, les excite à bien faire pour obtenir une réduction de peine, qui varie d'un sixième à un quart et même à un tiers, et donne droit à un ticket de liberté révocable.

Les rapports officiels démontrent le succès incontestable de ce nouveau système de législation pénale. Les sentences pénales et les récidives ont diminué notablement dans ces dernières années. Les récidives, qui sont les témoignages les plus saillants et vraiment pratiques de la valeur d'un système pénitentiaire, sont réduites de 29 pour 100 depuis la nouvelle législation; la moyenne est de 3 pour 100 et au-dessous pour les femmes. Le produit des travaux des condamnés a augmenté, et une statistique de 1866 nous montre que la *prison* de Chatham a pu non-seulement couvrir ses dépenses, mais encore donner un bénéfice net de 645 liv. sterl. 11 sch. 5 d.

La première épreuve, nous l'avons dit, est celle de l'emprisonnement séparé et de l'isolement. Le pénitencier de Millbank et celui de Pentonville sont consacrés spécialement à cette première épreuve.

La *prison* de Pentonville, bâtie en 1830 et affectée dès lors à l'emprisonnement cellulaire, a été agrandie récemment de 250 nouvelles cellules et peut recevoir près de 1,800 prisonniers.

Cette *prison*, appelée aussi *Prison-Modèle*, est située au nord de Londres. D'une construction très-soignée et très-remarquable, elle n'a pas coûté moins de 2 millions de francs, ce qui portait à 3,500 francs environ le prix de revient des 520 premières cellules qui sont établies dans quatre grandes ailes des bâtiments. Aujourd'hui Pentonville possède six galeries à quatre étages, et les dernières cellules, construites en 1856 et en 1870, ont coûté infiniment moins que les premières. Ce sont les condamnés eux-mêmes qui ont été employés à ces travaux. Ils ont extrait les pierres, fait les briques, dressé les charpentes, forgé les pièces de fer.

Les bâtiments destinés aux cellules rayonnent dans les cours et viennent se relier au bâtiment central, réservé à l'administration. Un mur d'enceinte enferme toutes ces constructions.

Les cellules ont 13 pieds de longueur, 6 pieds de largeur, sur 9 pieds de hauteur sous la voûte. Elles sont, on le voit, suffisamment spacieuses et commodes pour le travail.

Elles sont meublées d'un hamac garni de draps et de couvertures que le détenu roule tous les matins; d'un escabeau, d'une petite table et d'une étagère où sont déposés la Bible et un livre de prières; un pot à eau et une cuvette en zinc complètent le mobilier.

Les croisées, qui ne s'ouvrent point, sont en verre à raies arrondies, qui laisse pénétrer la lumière, mais ne permet point de regarder au dehors. L'aération, l'éclairage et le chauffage ont été ménagés avec soin, et l'on apporte tous les jours des améliorations à ces conditions d'hygiène.

L'intérieur de la chapelle est disposé de manière que chaque détenu puisse voir le chapelain et être vu de lui, sans qu'il puisse néanmoins communiquer même du regard avec ses compagnons de captivité.

Les détenus travaillent dans leurs cellules. Ils sont tisseurs, cordonniers ou tailleurs; les plus malhabiles sont tenus de faire des paillassons de crin. Ce n'est point pour le compte d'un entrepreneur, mais au profit de l'Etat que les travaux s'exécutent. On évalue à 400 francs par an le produit de l'industrie de chaque condamné.

Levés à six heures du matin, couchés à neuf heures du soir, ils doivent une journée de travail de neuf heures. Ils prennent leurs repas dans leurs cellules et ont une heure et demie de promenade en commun dans une grande cour, où trois pistes en dalles leur indiquent le chemin à parcourir. C'est là que les détenus, au nombre de 250 environ, parcourent au pas gymnastique les lignes qui leur sont tracées, les deux lignes extérieures dans le même sens et celle du milieu dans un sens opposé. Les gardiens qui les ont accompagnés à la sortie de leur cellule les surveillent pendant toute la durée de leur promenade, puis les ramènent à la fin.

Il y a encore, dans l'intérieur de Pentonville, 92 préaux allongés et munis d'un hangar pour se mettre à l'abri de la pluie; mais ces promenoirs, dont on se servait à l'époque du système de l'isolement absolu, ne servent guère à présent qu'à un très-petit nombre de condamnés âgés ou infirmes.

La cuisine et la boulangerie sont dans l'étage du sous-sol. Deux gardiens, l'un pour la boulangerie, l'autre pour la cuisine, exercent leur surveillance sur les détenus employés à ces soins, et des porteurs montent et facilitent la distribution des repas dans les cellules.

Le linge est blanchi par les femmes qui sont détenues au pénitencier de Millbank.

L'établissement de bains occupe le centre de l'une des cours. Dès qu'ils sont introduits à Pentonville, les condamnés prennent un bain, subissent la visite du médecin attaché à la *prison* et revêtent le costume qui leur est affecté. Tous les huit jours, le médecin renouvelle sa visite. On est soigné dans sa cellule. L'infirmerie est réservée exclusivement aux maladies graves.

C'est dans leurs cellules encore que les détenus reçoivent l'instruction. On a reconnu que les progrès y sont plus rapides et que l'application des détenus y est plus réelle qu'à l'école. Cinq maîtres d'école sont attachés à la *prison*, et ils apprennent à lire et à écrire à ceux qui ne savent pas. On s'applique à éveiller et à stimuler l'émulation par tous les moyens les plus efficaces, en ne permettant, par exemple, à un détenu d'écrire, au bout d'un certain temps, qu'une lettre qui est tout entière de sa main.

La surveillance centrale de la maison de Pentonville est confiée à un officier de la *prison* placé sur une galerie et vu à la fois des gardiens et des détenus.

Le pénitencier de Millbank, situé au bord de la Tamise, en face des ponts de Westminster et de Wauxhall, est un bâtiment circulaire, en forme de roue. La maison du gouverneur occupe le centre de ce cercle, d'où rayonnent six ailes de bâtiments, terminées extérieurement par des tours; c'est donc une sorte d'hexagone contenant six pentagones qui constituent autant de quartiers séparés. Quant au régime intérieur de la maison, à sa disposition, à son ameublement, Millbank reproduit fidèlement Pentonville, et cette *prison* est, comme l'autre, destinée à la première épreuve des condamnés.

Le lecteur aura pu constater, par les détails que nous venons de lui fournir, à quel point on s'est préoccupé, dans cette première épreuve (*probation*), d'éveiller par tous les moyens possibles la conscience du détenu et, en évitant avec soin tout ce qui est de nature à affaiblir son énergie intellectuelle et morale, de calmer son irritation et de commencer fructueusement son éducation pénitentiaire.

Une nourriture de digestion facile, un exercice vigoureux en plein air, de fréquentes

visites du médecin maintiennent ou réparent sa santé; des visites fréquentes, les consolations religieuses et les exhortations des chapelains, l'enseignement en cellule, les bonnes lectures, le travail ramènent peu à peu sa pensée et son âme à des sentiments meilleurs et à des intentions plus droites.

Puis l'isolement, dès qu'il a produit son effet, doit cesser, du moins en partie. Le gouvernement, en Angleterre, après avoir réduit de dix-huit mois à un an, a, plus tard, réduit encore d'un an à neuf mois l'emprisonnement cellulaire. *Neuf mois!*... c'est là, suivant M. le colonel Henderson, surintendant général, le maximum que les détenus peuvent supporter de l'emprisonnement séparé et du régime cellulaire.

Au bout donc des neuf mois de la première épreuve, les détenus quittent Pentonville ou Millbank et sont conduits dans les *prisons* de Portland, de Portsmouth ou de Chatham, pour être appliqués aux travaux qu'on fait en commun dans ces trois établissements, ou bien encore ils sont dirigés sur Dartmoor, pour s'y adonner aux travaux d'agriculture. Ils préludent ainsi, en un mot, aux exercices de la seconde épreuve, qui devient le véritable complément de la première. Elle fait rentrer le détenu dans la société de ses semblables, d'où il avait été, pour un temps, tout à fait éloigné et exclu, et, grâce à elle, on peut juger des progrès accomplis. On apprécie à quel point la réforme a été profonde et l'amélioration sincère.

Les règlements et l'administration se ressemblent à Pentonville et à Millbank; ils sont les mêmes aussi à Portland, à Portsmouth et à Chatham, et il nous suffira de connaître en détail une de ces *prisons* pour nous faire une idée très-exacte et très-juste des deux autres.

A Portland, le détenu est soumis aux mêmes pratiques morales qu'à Pentonville. Il y reçoit le même enseignement religieux. De plus, il sait d'avance que s'il consent à s'amender, s'il travaille, s'il témoigne des sentiments meilleurs et montre une conduite constamment louable, il peut réduire sa peine et abréger la durée de son châtiment. Le système des marques est tout en sa faveur, et c'est là un encouragement dont il ne tarde pas à sentir l'efficacité.

Se racheter soi-même, dépendre de sa propre volonté est partout une grande chose et digne d'imposer le respect même à d'autres détenus, qui jouissent d'ailleurs des mêmes priviléges et prérogatives.

Les âmes qui ne sont que dévoyées et qui n'ont pas perdu absolument le désir de revenir aux vraies routes de l'honneur, du bien et de la vertu, y trouvent le mobile d'une véritable émulation.

En 1843, l'Amirauté recherchait sur les côtes méridionales et occidentales une série de havres. Des commissaires chargés de cette étude signalèrent l'excellente position de l'île de Portland, comme un des points les plus importants pour la marine royale et marchande, et constatèrent la nécessité d'y établir à peu de frais une jetée.

On songea dès lors à employer les prisonniers à un pareil travail et l'on construisit d'abord pour eux une *prison* provisoire et d'une construction légère. En 1848, la *prison* était terminée et l'on commença immédiatement la construction de la jetée ou digue gigantesque destinée, en protégeant la rade de Portland, à faire un bassin où toute la flotte de guerre pourrait, à l'occasion, trouver un refuge.

Les condamnés trouvaient les premiers matériaux sous la main, l'île de Portland étant formée d'une pierre calcaire blanche, de 20 mètres environ d'épaisseur et offrant dans ses différentes couches trois qualités distinctes de pierre dure, demi-dure et tendre.

Il n'a pas fallu moins de vingt-trois années d'efforts continus pour mener à bien une pareille entreprise. La digue, qui vient d'être achevée, se compose d'une double muraille d'une profondeur de 50 à 60 pieds, et elle enferme une étendue de 21,000 acres.

C'est après un essai si encourageant que le gouvernement anglais a créé, en 1856, de nouveaux établissements à Portsmouth et à Chatham.

La *prison* de Portland est située sur le versant ouest du plateau qui domine l'île. On y pénètre en traversant le bâtiment d'entrée, qui renferme une salle d'attente, les logements du portier et un corps de garde avec chambre d'officier. Puis vient une vaste cour gazonnée et ornée de fragments de fossiles déterrés dans les carrières. Cette cour est fermée d'un côté par la caserne, de l'autre par l'infirmerie et, en face, par l'entrée de la chapelle anglicane, qui occupe le centre de deux corps de bâtiments destinés aux cellules des condamnés.

Chacun de ces bâtiments est divisé de manière à former quatre divisions entièrement séparées, et chaque division contient 180 cellules réparties sur quatre étages en hauteur. Des escaliers en fonte conduisent aux galeries des cellules et aux chambres des gardiens chargés de la surveillance. Ici, les cellules ne servent que pour les repas et pour le coucher, mais elles sont garnies, comme à Pentonville et à Millbank, d'un hamac, d'un tabouret, d'une étagère, d'une cuvette et d'un pot à eau en zinc. Elles ont 7 pieds de longueur, 4 de largeur, sur 7 de hauteur. Ce sont des cloisons en tôle et en bois qui les séparent, et de simples poutraisons les recouvrent et en forment les planchers.

L'école se tient dans les aréas. On enseigne aux prisonniers la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et le règlement, de plus en plus sévère sur ce point, oblige les prisonniers qui ont l'autorisation d'envoyer des lettres à leurs familles à les écrire eux-mêmes. Les cellules, bien qu'elles ne soient point ventilées ni chauffées, sont salubres et propres. Elles sont éclairées au gaz, qu'on tient allumé toute la nuit dans les aréas.

Le costume de la maison se compose d'une veste, d'un pantalon coupé aux genoux, d'une chemise de laine, de bas, de souliers à semelles très-épaisses, d'un mouchoir de poche et d'une casquette. Tous les dimanches, on change de linge et on prend un bain.

Les détenus ne sont pas enchaînés, excepté ceux qui ont menacé ou frappé un gardien. Ces derniers (et le nombre en est relativement restreint) portent la chaîne aux pieds et un pantalon dont une jambe est en drap noir.

La maison du gouverneur est établie en dehors du pénitencier et ses bureaux occupent une partie des bâtiments, sur la cour d'entrée. La cuisine, la boulangerie et la buanderie sont placées dans les constructions du rez-de-chaussée. N'oublions pas un bâtiment en maçonnerie pour 60 cellules de punition. Enfin tout cet ensemble est clos par un mur d'enceinte de 4 mètres de hauteur.

La chapelle est divisée en autant de compartiments que de divisions cellulaires, c'est-à-dire huit, et des passages couverts les relient avec les bâtiments des condamnés. Tous les matins, à six heures, les détenus se rendent à la chapelle pour la prière, qui dure quinze minutes. Le dimanche, ils ont deux services dans la chapelle anglicane, et une chapelle catholique, qui est dans un bâtiment séparé, reçoit les détenus qui font profession de ce culte. Des instructions religieuses, la lecture de la Bible, le chant des cantiques font, s'il faut en croire le *Pall Mall Budget*, une salutaire impression. Ajoutons que le pénitencier a une bibliothèque de 5,000 volumes pour les convicts, une autre de 1,200 pour les officiers, et une aussi de 1,000 volumes pour l'infirmerie.

La boulangerie, dirigée et surveillée par un gardien chef, occupe sept prisonniers et exige trois fours chauffés à la vapeur. Le pain est blanc, de bonne qualité, et il est réparti également par chaque repas. La cuisine se fait aussi au moyen de la vapeur. Elle occupe deux gardiens, chefs de ce service, et vingt détenus. Les condamnés reçoivent tous les jours 645 grammes de pain, sauf le dimanche, où la ration est de 840. Leur déjeuner se compose de $0^{lit},40$ de cacao, additionné de lait et de mélasse; à midi, ils mangent une soupe au gruau assaisonnée de gingembre ou de poivre. Le soir, on leur sert la soupe et le pain. Quatre fois par semaine, au dîner, on leur sert 140 grammes de bœuf bouilli ou de mouton rôti et 1 livre de pommes de terre. Deux fois par semaine, ils ont la soupe grasse aux légumes et 1 livre de pommes de terre, à laquelle on ajoute aussi, le dimanche, 112 grammes de fromage.

C'est la vapeur encore qui fonctionne pour le blanchissage et le séchage du linge, que huit prisonniers sont tenus de laver.

L'infirmerie de la *prison* de Portland, dans un bâtiment séparé, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage où de grandes salles contiennent 25 lits chacune.

L'air de l'île et le régime des travaux en plein air entretiennent dans la maison la bonne santé générale et la vigueur des détenus.

Nous allons parler maintenant des travaux des condamnés, dont la journée doit être employée comme il suit : levés à 5 heures en été et à 5 heures 1/2 en hiver, ils déjeunent dans leurs cellules de 5 heures 45 minutes à 6 heures 15 minutes; la prière les amène à la chapelle de 6 heures 15 minutes à 6 heures 30 minutes. Le travail et la parade viennent ensuite, de 6 heures 30 minutes à midi, heure à laquelle ils retournent dans les cellules pour dîner. De 1 heure à 6 heures 10 minutes, le travail; puis le souper en cellule jusqu'à 6 heures 40 minutes; puis l'école, la lecture, l'écriture, de 6 heures 40 minutes à 8 heures; à ce moment, été comme hiver, ils doivent être couchés.

La durée du travail est de dix heures en été et, en hiver, de sept heures et demie seulement.

Les condamnés de Portland, qui ont été employés aux travaux de la jetée, exploitaient la pierre des carrières, l'ébauchaient, la taillaient et la plaçaient sur des wagons que des chemins de fer, tracés dans tous les sens, transportaient jusqu'au plan incliné, d'où on la descendait facilement ensuite sur la jetée. Des ateliers de menuisiers, de modeleurs, de fondeurs, de forgerons, de serruriers, etc., réparent et fabriquent les nombreux outils que réclame une entreprise de cette importance. Divisés en escouades de 25 à 30 hommes, conduits, surveillés et ramenés de leurs chantiers à la *prison*, les prisonniers sont toujours sous la main de deux gardiens armés d'un sabre et du bâton des policemen. Ils ne font d'ailleurs usage de leurs armes qu'en cas de rébellion et d'attaque.

Il n'y a point de classification déterminée entre les prisonniers. Pour exciter leur zèle et les porter à améliorer leur position, on se sert d'un système emprunté aux *prisons* irlandaises. C'est le système des marques ou des bons points. A son entrée à Portland ou à Chatham, chaque détenu est averti qu'il ne dépend que de lui, au moyen de son assiduité au travail et de sa bonne conduite, d'obtenir une réduction d'un quart dans la durée de sa peine. C'est surtout au travail, pour ne point encourager la dissimulation et l'hypocrisie, qu'une telle faveur est accordée. Les détenus sont divisés en quatre classes, sans distinction de la peine qu'ils ont encourue, laquelle varie entre trois ans et la *prison* perpétuelle.

Pour obtenir de passer de la quatrième dans la troisième classe et de celle-ci dans la deuxième, puis pour arriver enfin à la première, le détenu doit gagner six marques au moins ou huit au plus par jour. Tous les soirs, un rapport des gardiens est remis dans ce but au gouverneur.

Dans ces divers degrés d'avancement de classe, le détenu obtient un pécule plus élevé, l'autorisation de recevoir quelques visites, d'écrire à sa famille et aussi quelque amélioration dans sa nourriture. Parvenu à la première classe, si l'on a été satisfait pleinement de lui, il est récompensé, fût-il condamné à la *prison* perpétuelle, par la remise d'une partie de sa condamnation.

Le registre des marques, tenu par le principal gardien de l'hôpital, est soumis à l'officier médical, qui fait au gouverneur les recommandations qu'il juge convenable. Les détenus incorrigibles ont un régime spécial, et les détenus récidivistes, tout en étant soumis aux mêmes règles et avancements de classe que les autres condamnés, encourent, en cas de mauvaise conduite, des punitions plus sévères.

Les punitions, dans les *prisons* de Portland, de Chatham et de Portsmouth, sont graduées comme les fautes; ce sont : la cellule ténébreuse, pendant huit jours, au pain et à l'eau; l'isolement en cellule, pendant huit ou quinze jours, avec ou sans travail, et, pour coucher, un lit de camp; la perte d'un nombre de marques, ce qui est un châtiment des plus redoutés; et les peines corporelles, pour les cas graves et rares d'attaque sur les officiers ou gardiens. Cette dernière peine est toujours prononcée par une commission spéciale.

Tel est le régime des condamnés dans les *prisons* de la seconde épreuve et telles sont les stations qu'ils suivent tous pour se racheter peu à peu par le travail. Le travail qu'ils font est considérable. « On a calculé ce qu'il représente dans les trois *prisons* de Portsmouth, Portland et Chatham, a dit M. Alexandre Ribot dans un très-judicieux et très-savant *Examen du système pénitentiaire en Angleterre*. En 1871, la valeur totale de ce travail des condamnés est estimée à 149,745 livres sterling ou 3,743,625 francs. Dans cette somme ne figure pas le produit du travail dans l'intérieur des *prisons* pour l'entretien des condamnés. Le prix moyen de la journée de travail des prisonniers varie, suivant les *prisons*, de 1 schelling et demi à 2 schellings et demi. Il faut rapprocher la dépense; or, les trois *prisons* coûtent par an, pour l'entretien, la nourriture, le transport des condamnés, une somme totale de 3,299,650 francs. Par conséquent, on est arrivé à ce résultat très-remarquable d'avoir trois grandes *prisons* qui coûtent moins qu'elles ne rapportent au gouvernement. Le bénéfice aurait été, d'après les documents officiels, en 1871, de plus de 443,000 francs. Sans doute, à Pentonville, à Millbank, il en est tout autrement; néanmoins, pris en bloc, le budget des *prisons* du gouvernement ne fait peser sur le trésor public qu'une charge annuelle de 1,800,000 francs pour 9,500 condamnés. La dépense brute par chaque personne est, en moyenne, de 785 francs; déduction faite du produit du travail, elle ne s'élève qu'à environ 210 francs.

» L'économie n'est pas le seul bénéfice que l'Etat a trouvé dans ce système, continue M. Ribot. L'Angleterre eût peut-être hésité à entreprendre d'aussi grands travaux, s'il eût fallu les achever entièrement à l'aide de l'industrie privée. Si on regarde l'intérêt des condamnés eux-mêmes, il nous semble que leur santé doit se trouver mieux de la fatigue, même rude, supportée en plein air, que du travail souvent malsain de l'atelier fermé. Ces vastes chantiers ont aussi l'avantage de permettre à une foule de condamnés l'apprentissage rapide et facile d'un métier. Enfin, toutes les objections économiques fondées sur la concurrence que le travail des prisonniers crée aux travailleurs libres sont ici évitées, puisque c'est pour le compte de l'Etat, et non d'entrepreneurs ordinaires, que sont employés les condamnés. »

Nous venons de voir et d'apprécier, ou du moins de présenter au lecteur assez de détails et de documents pour apprécier les *prisons* d'hommes en Angleterre; mais nous n'avons rien dit encore de l'emprisonnement des femmes condamnées. Dans quelques Etats, on les réunit dans des établissements spéciaux, où de vastes ateliers leur permettent de travailler en commun; mais, malgré le silence qu'on leur impose et nonobstant les sévérités du règlement, la corruption et le vice n'ont pas laissé bien des fois de se développer dans des conditions pareilles de communauté et de rapprochement. Ailleurs, les femmes ont leur quartier séparé dans le pénitencier des hommes; mais, là encore, on a signalé souvent des inconvénients et des abus. La législation pénale de la Grande-Bretagne n'a point deux systèmes différents pour les deux sexes. Ainsi les femmes subissent la première épreuve de neuf mois en cellule dans un quartier séparé de la *prison* de Millbank. Elles sont occupées à des ouvrages de couture; elles préparent, ou raccommodent, ou blanchissent le linge des autres prisons de la métropole.

Quand elles ont, comme les hommes, subi cette première épreuve, on les soumet à la seconde, c'est-à-dire au travail en commun. C'est pourquoi on les transfère dans les établissements de Brixton ou de Park-Hurst.

Là, le même stage, les mêmes degrés à franchir qu'à Portsmouth, à Portland ou à Chatham. Elles y gagnent des bons points et des marques par leur bonne conduite et leur travail. Elles sont récompensées, comme les hommes, par l'amélioration de la nourriture et l'accroissement du pécule, par la réduction de la peine et la libération conditionnelle et révocable. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on a recours, pour elles comme pour les hommes, aux moyens moraux de l'instruction religieuse et de l'enseignement.

D'autre part, des comités actifs de dames patronnesses les accompagnent de leur sollicitude et de leur dévouement jusqu'au fond des *prisons* où elles sont reléguées, et les détenues qui ont donné des signes sérieux de repentir et d'amendement sont envoyées au refuge de Carlisle, où l'œuvre de leur réhabilitation continue dans des conditions véritablement exceptionnelles. Il advient que plus d'une, en sortant de là, a pu rentrer sous le toit paternel ou conjugal et s'y maintenir dignement.

Les sentences prononcées contre les femmes, en Angleterre, sont plus clémentes que celles qui frappent les hommes. Les médecins ont remarqué que les femmes condamnées ne peuvent pas supporter plus de neuf mois l'isolement en cellule sans que leur santé en soit gravement atteinte.

Le pénitencier des jeunes détenus à Park-Hurst est réglé d'après le même système; mais là, nous trouvons bien plus une école qu'une *prison*.

A Park-Hurst, le personnel des employés est peu nombreux, mais suffisant : un gouverneur pour l'administration générale et matérielle; un chapelain pour le spirituel et le service du culte, lequel chapelain tient des registres détaillés des notes de bonne conduite et des punitions; un seul commis choisi par le gouverneur et capable de remplacer au besoin le chapelain; voilà, pour ainsi dire, l'état-major. Les gardiens ou chefs d'atelier ne dépassent pas le nombre de huit ou dix hommes.

Le but principal de l'établissement de Park-Hurst est, en corrigeant des vices précoces ou de dangereux instincts, de former de jeunes émigrants. On leur apprend à devenir des agriculteurs et des jardiniers, des tailleurs, des tisserands, des cordonniers, des menuisiers, des tonneliers, des forgerons.

Tandis que, dans d'autres pays, les écoles ou maisons de correction de cette espèce ne profitent guère qu'au prisonnier ou encore à sa famille, qui se trouve ainsi exonérée de la charge, toujours très-lourde, d'un mauvais sujet, la société anglaise bénéficie, en quelque sorte, de ces jeunes coupables en les envoyant au loin dans ses colonies, où leurs bras et leurs travaux sont mis en rapport et utilisés au profit de la masse générale.

L'Angleterre n'a, par le fait, que deux sortes de *prisons* ou, si l'on veut, deux catégories de pénitenciers : les *prisons* qui appartiennent aux comtés ou aux bourgs (*county or borough gaols*), qui sont destinées aux prévenus et aux condamnés depuis trois jours jusqu'à deux ans, et les prisons pénales pour les autres condamnés (*convict prisons*), qui appartiennent au gouvernement et sont placées sous sa haute direction. C'est dans ces dernières *prisons* que sont envoyés tous les condamnés pour crimes et délits dont la peine est prononcée pour plus de deux ans.

Les *prisons* des comtés et des bourgs sont placées sous la direction et la surveillance des juges de paix qui, réunis dans des sessions trimestrielles, se font rendre compte de tous les détails de l'administration et approuvent les dépenses. Ils doivent nommer les gouverneurs et employés. Ce personnel se recrute d'ordinaire, pour les gardiens et gardiens chefs, dans l'élite des sous-officiers et soldats de l'armée.

La *prison* préventive et de correction de Devizes, au comté de Wiltshire, où sont enfermés les prévenus et les condamnés à la correction depuis trois jours jusqu'à deux ans, va nous mettre au courant du système suivi dans ces établissements.

Cette *prison* de Devizes fut construite en 1810, d'après un plan panoptique, et on y compte au moins 200 cellules de grande dimension (14 pieds sur 7 pieds) pour les cas où l'isolement est nécessaire.

Les hommes condamnés pour félonie sont employés au *tread-mill*, ou moulin à marches, et, mieux encore, au *tread-wheel* ou roue à marches.

Le *tread-mill* ne peut être envisagé que comme un moyen de discipline. Les détenus

y sont employés à tour de rôle, c'est-à-dire que, pendant que les uns travaillent, les autres se reposent. Chaque roue a plusieurs numéros.

Ainsi, par exemple, sur onze condamnés employés à une roue, six ou sept la font mouvoir pendant que quatre ou cinq se reposent. « Un mouvement de rotation, dit M. Ribot, dérobe successivement sous leurs pieds toutes les marches du cylindre; ils grimpent ainsi de marche en marche sans jamais changer de place. Le travail accompli par eux en huit heures et un quart équivaut à une ascension perpendiculaire de 2 kilomètres 500 mètres. Il y a de plus le *shot drill*, qui consiste à transporter des boulets de droite à gauche et de gauche à droite, pendant plusieurs heures. »

Le travail presque improductif du *tread-mill*, dans la *prison* de Devizes, n'a d'autre utilité que de servir de moteur au moulin à blé de la *prison*.

Les autres travaux des prisonniers sont le tissage des draps. Ceux-ci encore sont occupés comme tailleurs ou cordonniers et l'on emploie ceux-là à éplucher de vieux cordages pour en faire de l'étoupe qui sert à calfater et à radouber les vaisseaux. Le silence est absolu.

Les femmes ont un quartier séparé, dont l'entrée est interdite aux visiteurs. Elles sont chargées du blanchissage et du raccommodage du linge, de la confection et des réparations des vêtements.

La boulangerie et la cuisine occupent quatre prisonniers, sous la surveillance d'un gardien à chacun de ces services.

Tous les jours, le médecin se rend à la *prison* et, deux fois par semaine, il visite tous les prisonniers. Il peut suspendre le travail au *tread-mill* ou en diminuer la durée, selon que la santé du condamné est plus ou moins satisfaisante.

Une chapelle, une école, une infirmerie, des bains et un grand lavoir au milieu du préau complètent l'établissement.

Comme dans les pénitenciers du gouvernement, le système des marques est appliqué aux détenus de Devizes. Ceux qui n'en méritent point et qui montrent une paresse invétérée, une négligence manifeste ou le désir opiniâtre de ne point changer de conduite, sont punis de la cellule ténébreuse ou solitaire, ou bien d'une réduction de nourriture.

La première classe est la plus sévère. On y est astreint à dix heures de *tread-mill* et la nourriture ne consiste absolument qu'en pain sec et soupe au gruau. Cette classe n'a point d'école. Pour parvenir à la seconde classe, le prévenu doit avoir obtenu cinquante-cinq marques; quatre-vingts marques pour arriver à la troisième, et il ne peut arriver à la quatrième que lorsqu'on a noté à son bénéfice cent cinquante-six marques au moins.

A mesure qu'ils montent d'une classe à l'autre, les détenus sont récompensés par une amélioration de nourriture, par la permission de recevoir des visites en nombre fixé ou d'écrire des lettres à leur famille. C'est, on le voit, le même procédé absolument que dans les pénitenciers de l'Etat.

Les corridors des cellules sont chauffés par des poêles en fer et la ventilation se fait au moyen d'ouvertures réservées dans les voûtes de ces passages. La chaleur et l'aération sont suffisantes relativement au nombre des prisonniers, à l'espace intérieur et à la situation favorable de l'établissement.

La nourriture, qui varie, nous l'avons dit, selon les classes, est, le matin, du pain et du cacao; à midi, du pain et de la soupe et une purée de pois; le soir, du pain et de la soupe. La troisième et la quatrième classe reçoivent seules, deux fois par semaine, une ration de viande.

La dépense totale de la *prison* de Devizes a varié, dans ces dernières années, de 2,357 livres 18 schellings 2 deniers à 2,130 livres 12 schellings 8 deniers, c'est-à-dire de 58,000 fr. environ à 55,000 ou 54,000 fr. La moyenne annuelle de la dépense, déduction faite du bénéfice net du travail des prisonniers, est de 28 livres 4 schellings, soit 701 fr. par an et par détenu. La nourriture, par jour et par détenu, revient à 45 centimes.

Le total du produit net des ouvrages faits par les prisonniers est de 30 livres 15 schellings 7 deniers.

Les récidives, d'après les plus récentes statistiques, sont à Devizes, en moyenne, de 20 pour 100, tant pour les hommes que pour les femmes.

Dès 1804, il y eut en Angleterre un *refuge pour les jeunes libérés des deux sexes*. Les garçons furent recueillis à Hoxton, et les filles à Hackney-Road. Pour être admis dans l'un ou l'autre de ces établissements, il suffisait d'une recommandation de l'un des magistrats de la Cité de Londres ou du comté de Middlesex, ou d'une demande faite directement au comité d'administration par le jeune libéré ou ses parents. Un rapport du comité d'administration publié en 1835 témoigne en faveur des résultats obtenus par l'institution.

En Irlande, sir W. Crofton avait entrepris, en faveur des libérés de tout âge et de tout sexe, l'œuvre véritablement religieuse et humaine de les surveiller et de les patronner, de leur tendre en toute rencontre une main secourable et de les suivre d'un regard à la fois sévère et sympathique. Rendons justice à nos voisins : l'initiative privée est derrière ou devant toutes les bonnes et louables résolutions, prête à les créer ou à les seconder de tout son pouvoir et de toutes ses ressources.

Un simple particulier, sans fortune, mais rempli de charité et de courage, M. Nash, en 1848, avait loué dans un quartier de Londres une chambre où, plusieurs fois par semaine, il donnait rendez-vous à deux ou trois libérés. Il les instruisait et les animait au bien, puis, les ayant aidés le plus longtemps possible, il s'appliquait ensuite à leur trouver des places chez des patrons.

Bientôt M. Nash vit augmenter autour de lui le nombre de ses protégés et une chambre ne suffit plus. Il dut en louer deux. Puis il fallut louer la maison entière. Les amis de M. Nash s'intéressèrent à son œuvre et un comité se forma pour patronner la nouvelle institution, car il s'agissait maintenant de loger et de secourir jusqu'à cent libérés.

Les premiers venus, d'ailleurs, n'étaient point admis; il fallait en entrant subir une épreuve rigoureuse. Les libérés devaient vivre dans la solitude pendant quinze jours au moins et n'avoir pour toute nourriture que du pain et de l'eau. Cependant, on était obligé de refuser toutes les semaines jusqu'à soixante libérés, et parmi ces derniers, dit M. Ribot, il s'est trouvé un individu du nom de Lévi Harwood qui, deux ans après avoir vu sa demande rejetée, fut condamné à mort pour crime de vol et d'incendie. N'y a-t-il pas dans ce simple fait matière à de cruelles réflexions?

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. Nash avait jeté de profondes racines et elle était destinée à se propager et à vivre. En 1857, une grande institution, formée pour protéger et pour secourir tous les détenus qui sortiraient des *prisons* de l'Etat, fut créée à Londres sous cette dénomination : *Discharged prisoners aid Society*. Voilà quatorze ans que cette association, qui a servi de modèle à plusieurs autres du même genre, a répandu ses bienfaits sur plus de 7,200 libérés.

L'association, telle qu'elle existe, n'a aucun lien qui la rattache aux *prisons*. Elle ne cherche point à y pénétrer et à marquer d'avance les sujets qu'elle croira dignes de ses soins. Elle attend et ne prend le prisonnier qu'au moment de sa libération provisoire et révocable. Quelque temps avant sa sortie du pénitencier, celui-ci est prévenu par le gouverneur de l'établissement qu'il ne dépend que de lui de n'être pas délaissé et livré aux hasards de la commisération publique. On lui apprend l'existence de la société. S'il demande à être patronné, le gouverneur se charge de toutes les démarches nécessaires. Il envoie à Londres le nom du libéré, une note sur ses antécédents et un portrait photographié au moyen duquel on pourra, le jour de la présentation, constater son identité.

A son arrivée, on l'interroge; on s'informe de ce qu'il sait et de ce qu'il peut; on examine et on apprécie ses aptitudes; on lui demande quels sont ses projets pour le présent et pour l'avenir. Puis, après lui avoir remis une petite somme, on lui indique un logement convenable. Un agent se met aussitôt à la recherche d'un emploi pour lui ou d'un travail quelconque. La Société, toutefois, ne le perd point de vue et elle le surveille jusqu'à l'expiration de sa peine. Des agents particuliers reçoivent à cet effet les instructions du secrétaire général et sont tenus de lui faire, à des dates rapprochées, des rapports exacts de leurs visites et démarches.

D'après les statistiques de l'année dernière, la Société a patronné, en 1871, et secouru 481 libérés. Sur ce nombre, 152 ont été placés chez divers patrons, dans les comtés, et 184 ont pu demeurer et être employés à Londres; 32 ont été rendus à leurs familles et 26 se sont embarqués.

La Société recommande ceux des libérés qu'elle envoie dans les comtés à l'intérêt et à la sollicitude des personnes charitables, en même temps qu'elle les signale à la vigilance des magistrats. Si un libéré se montre indigne du patronage de la Société, si sa conduite est mauvaise, s'il essaye de se soustraire à la surveillance, la police use contre lui des pouvoirs que la loi de 1864 lui a conférés. 43 libérés, l'année dernière, ont été remis à la police, et 14 en état de récidive ont été condamnés de nouveau.

Les ressources de la Société, en dehors des souscriptions volontaires qui ne dépassent pas, dit-on, une somme de 16,000 fr., insuffisante à parer aux frais généraux, sont les gratifications que le gouvernement accorde aux libérés au moment de leur sortie de *prison*, lesquelles sont calculées d'après le temps que chaque détenu a passé dans chaque classe. Ces gratifications ne dépassent que très-rarement 75 fr. Néanmoins, une conduite constamment irréprochable peut mériter qu'on double cette somme. Une loi du Parlement, votée en 1862, autorise les magistrats des comtés à accorder aux sociétés de patronage établies auprès des *prisons* une somme de 2 livres sterling par prisonnier libéré.

Outre l'association dont nous venons de parler, Londres possède depuis 1864 une autre société connue sous le nom de *Metropolitan discharge prisoners relief Society*. Comme son titre l'indique, cette société est tout spécialement chargée des condamnés sortis des *prisons* du comté de Middlesex.

Mais les femmes, ce semble, ont plus besoin encore que les hommes du patronage des institutions bienfaisantes. Nous avons constaté qu'elles sont, dans leur *prison* même, l'objet particulier de l'attention dévouée des dames patronnesses, qui les suivent encore dans la vie, quand elles sont rendues à la société. Il y a aussi à Londres un établissement affecté aux enfants de condamnés et de criminels dans l'indigence. Les jeunes filles y reçoivent tous les principes d'une éducation morale. On leur enseigne la couture et tout ce qui se rapporte aux exigences et à l'économie d'un ménage. On leur donne les premiers éléments de l'instruction et, à leur sortie de la maison, on les place en service.

Cette rapide étude sur les *prisons* et les pénitenciers en Angleterre nous fait voir le progrès accompli dans les mœurs et dans les habitudes sociales et à quel point les idées de philanthropie et de charité ont pénétré jusque dans la législation, qu'elles ont réformée de fond en comble et adoucie. Que dirait aujourd'hui Howard, qui signalait éloquemment, il n'y a pas un siècle encore, les maux et les abus déplorables dont les prisonniers étaient victimes en Angleterre? « L'air des *prisons*, s'écriait-il, infecte les habits de ceux qui les visitent. Les geôliers eux-mêmes redoutent de le respirer. »

Maintenant tout est bien changé et, tempérant jusqu'aux légitimes sévérités de la justice, la société moderne, non-seulement en Angleterre, mais en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, ouvre aux coupables des *prisons*, des pénitenciers salubres et propres et semble préoccupée avant tout de la réalisation de cette idée de Bentham, que « le délit doit être suivi, constamment et à la fois, de la satisfaction et de la peine. » Mais la satisfaction réelle, c'est la conversion morale du coupable, la guérison de ce malade. A ce titre supérieur, les *prisons* doivent tendre de plus en plus à devenir de véritables maisons de santé.

Souvenons-nous, toutefois, et disons en terminant que la meilleure *prison* est celle où, après s'être amendé, on craint le plus de revenir quand on en est sorti. Or, les statistiques anglaises, qui constatent d'année en année le nombre décroissant des récidives, sont le meilleur argument qu'on puisse faire valoir en faveur du système employé soit dans les *prisons* des comtés et des bourgs, soit dans les pénitenciers de l'Etat.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur le système pénitentiaire de l'Allemagne du Nord. Nous nous bornerons à en donner les traits saillants, d'après le *Pall Mall Budget* (mai 1873).

L'essence du système prussien pour arriver à la réformatiion des criminels est tout entière dans un seul mot : le travail. Un chapelain est attaché à la *prison*, mais il ne donne aux prisonniers aucun enseignement religieux autre que celui qui résulte de la présence à l'église deux fois par semaine et d'un discours sur des sujets religieux le dimanche matin. Il y a des livres de religion dans la bibliothèque de la *prison;* mais on ne force pas les prisonniers à les lire, c'est plutôt le contraire. On les excite à lire des biographies, des livres d'histoire et de voyages. Les ouvrages de fictions et les revues illustrées ne leur sont pas refusés. Tandis qu'on les autorise à dépenser une partie de ce qu'ils gagnent à acheter des grammaires, des dictionnaires et des livres techniques, on ne leur permet, sous aucun prétexte, d'acheter des livres religieux. Cette mesure est prise, dit-on, pour se mettre en garde contre des manœuvres hypocrites.

Quiconque est envoyé à la *prison* des condamnés, quelque courte que doive être la durée de la peine, doit se mettre au travail de quelque profession. Si le prisonnier connaît déjà un des métiers exercés dans la *prison*, c'est à celui-là qu'on l'emploie. S'il n'en connaît aucun et si sa peine doit être longue, on lui permet d'en choisir un qu'il doit apprendre. Si la peine est courte, on le met à un travail très-simple qui ne demande pas d'apprentissage, comme la fabrication de sacs en papier, ou qui n'en exige qu'un très-court. Le but que l'on poursuit est de faire de la *prison* un établissement industriel qui subvienne, autant que possible, à ses dépenses. Les autorités de la *prison* traitent les prisonniers avec douceur, de manière à les amener à contribuer avec bonne volonté à la prospérité de l'établissement et aussi à se mettre en position par le travail de gagner leur vie quand le terme de leur emprisonnement sera venu. Les criminels berlinois de naissance forment un type de paresseux incorrigibles, qui, quand ils arrivent à la *prison*, montrent pour le travail la plus vive répulsion.

On trouve des entrepreneurs qui prennent à louage le travail d'un certain nombre de prisonniers ignorant tout métier; ils leur en font apprendre un et profitent de leur travail gratuitement pendant le premier mois. A l'expiration de ce temps, ils payent 70 centimes par jour pour chaque homme qu'ils emploient, mais ce n'est là que le point de départ; le salaire augmente ensuite de temps en temps à mesure que le prisonnier devient plus habile. L'entrepreneur s'oblige à donner du travail au prisonnier à sa libération. Le prisonnier qui ne gagne pas les 70 centimes réglementaires que paye pour lui l'entrepreneur est puni; sur les gains qui excèdent cette somme, un tiers lui est donné à titre d'encouragement. Il peut dépenser une partie de ses gains le dimanche, sous certaines restrictions, pour acheter du beurre, du jambon, de la bière, des fruits, du tabac à priser; le tabac à fumer est absolument prohibé.

Il peut dépenser son argent en livres, comme nous avons dit; à sa sortie, on lui remet ce qui lui revient de ses salaires, avec un habillement complet et une paire de bottes neuves; pour la façon de ces objets, il paye pendant sa détention une faible rétribution; la matière employée est fournie gratuitement.

Comme *prison* type en Prusse, nous citerons la nouvelle *Strafgefängniss* ou maison de répression pour les condamnés à un temps limité, située à quelques milles au N.-O. de Berlin, sur la rive méridionale du canal de Berlin à Spandau, près du lac Plœtzen. Cette *prison*, qui n'était pas encore entièrement terminée en 1874, est disposée pour 1,500 condamnés et on pourra lui donner de plus grands développements. Elle couvre une surface de plus de 25 acres; son mur extérieur a un développement de 3,300 pieds et 16 pieds de hauteur; il y a, en outre, 2,530 pieds de murs servant d'enceinte à différents groupes de bâtiments qui forment autant de divisions. La *prison* est cachée à la vue par un certain nombre de maisons détachées en dehors du mur d'enceinte, avec leurs jardins et leurs dépendances; elles sont destinées à servir d'habitation au directeur, au chapelain, à l'inspecteur, à différents employés et aux gardiens.

L'arcade massive de l'entrée est flanquée de deux pavillons : celui de gauche, servant de corps de garde, est occupé par un poste de soldats de la ligne; celui de droite possède un appareil télégraphique communiquant avec le bureau de police de Berlin, de manière, en cas de révolte parmi les prisonniers, à assurer la prompte arrivée de la force armée.

Après avoir traversé une cour ornée de parterres et d'une fontaine, on arrive au corps de bâtiment principal et on entre dans une vaste salle servant de vestibule. Au fond de cette salle sont les bureaux d'administration de la *prison*, avec la chapelle et les salles d'école. A droite et à gauche, des corridors conduisent à deux *prisons* distinctes, composées chacune d'une rangée de bâtiments avec des cours intérieures. Des *prisons* semblables s'élèvent à l'extrémité opposée du même enclos. Au centre de l'aile sud-ouest est une *prison* pour les enfants, et au côté opposé une infirmerie. Aux quatre angles se trouvent des manufactures dont chacune contient quatre grands ateliers, dans lesquels 600 hommes peuvent être employés.

La disposition des divers corps de bâtiment est en général la même. Dans le soubassement se trouvent les appareils de chauffage, le charbon, les salles de bain, les forges et un petit nombre de cellules séparées pour les punitions. Au premier et au second étage, de chaque côté des corridors, se trouvent des cellules réparties en un certain nombre de divisions, dans chacune desquelles vingt-cinq prisonniers sont renfermés sous la surveillance d'un seul gardien. Chaque cellule est disposée de manière à recevoir de six à douze prisonniers. Dans chaque division, il y a un ou plusieurs ateliers, avec une salle où les prisonniers peuvent se laver. L'étage supérieur est consacré à des ateliers plus vastes et à des dortoirs dans lesquels trente prisonniers sont placés sous la surveillance d'un gardien; chaque lit est entouré d'une sorte de clôture en planches dans laquelle le prisonnier est enfermé pendant la nuit.

Un corps de bâtiment est disposé en cellules séparées pour les prisonniers condamnés à la détention solitaire ou qui demandent à subir ainsi leur peine.

Tout le travail intérieur de la *prison*, la cuisine, la boulangerie, la blanchisserie, est fait par les prisonniers; c'est aussi parmi eux que sont pris les commis de l'établissement; de plus, ils sont chargés de l'irrigation des vastes terrains incultes des environs au moyen des eaux et immondices de la *prison*. Ils font ce travail sous la surveillance de troupes armées.

L'organisation de la *prison* de Nuremberg, en Allemagne, est également très-remarquable.

La Suède a transformé en 1841 son code pénal et, par suite, ses *prisons*. Le promoteur de cette réforme fut le prince Oscar. On adopta la méthode de l'isolement individuel, mais pour les deux premières années de réclusion seulement. Le traitement des prisonniers est à tous les égards devenu plus humain; ils sont mieux logés, mieux nourris, mieux occupés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelque vingt ans.

En 1844, la Suède avait neuf *prisons* contenant ensemble environ 850 cellules. En 1870, le nombre de cellules était de 2,201, sans compter 97 cellules obscures.

Les rapports officiels de la direction des *prisons* et ceux du ministre de la justice constatent l'augmentation des récidives, principalement dans la catégorie du vol. Toute récidive est une preuve que la peine précédemment infligée à l'individu n'a pas produit

la régénération morale que le législateur a en vue, ou encore que l'individu, bien qu'il fût régénéré, n'a pas trouvé, à sa sortie de *prison*, un moyen de gagner honorablement sa vie.

Le code frappe le jeune délinquant qui vient d'accomplir sa quinzième année avec la même sévérité que le criminel adulte.

L'Etat fait trop peu pour l'amélioration morale du coupable pendant que celui-ci subit sa peine. La peine, une fois subie, loin de faciliter au prisonnier de la veille sa réhabilitation, on la lui refuse en inscrivant dans son *presbetyg*, certificat de conduite délivré par le pasteur de la paroisse, ces deux mots inhumains : détenu libéré. Que le malheureux que l'on vient de rendre à la liberté porte le certificat de son crime imprimé avec un fer chaud sur le front ou qu'il l'ait dans sa poche, le résultat est le même : on le repousse partout où il se présente, on lui refuse toujours le travail qu'il sollicite. Mendier, souffrir de la faim et du froid ou récidiver, telle est la seule alternative qu'on lui laisse.

— Bibliogr. Parmi les innombrables ouvrages qui ont été publiés sur les *prisons* et le système pénitentiaire, nous citerons : A. Bombardinus, *De carcere et antiquo ejus usu* (Padoue, 1713, in-12); Huster, *De morbis incarceratorum* (Halle, 1754, in-4o); J. Howard, *Des prisons, des hôpitaux et des maisons de force* (1788, 2 vol. in-12); Doublet, *Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons et sur les moyens de l'opérer* (1791, in-8o); La Rochefoucauld-Liancourt, *Des prisons de Philadelphie* (an IV [1796]), *Rapports à la Société royale des prisons* (1819, in-4o); Brachet-Ferrières, *Intérieur des prisons militaires en France* (1820); Villermé, *Des prisons telles qu'elles sont, etc.* (1820, in-8o); Danjou, *Des prisons, de leur régime, etc.* (1821, in-8o); Marquet-Vasselot, *Des maisons centrales de détention* (Agen, 1823); Colombot, *Manuel d'hygiène et de médecine des prisons* (1824, in-8o); Ginouvier, *Tableau de l'intérieur des prisons de France* (1824, in-8o); Fresnel, *Considérations sur les maisons de refuge et les prisons* (1829, in-8o); Balthard, *Architectonographie des prisons* (1829, in-fol., avec planches); M. Alhoy, les *Bagnes* (1830, in-8o); de Blosseville, *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie* (1831); Julius, *Leçons sur les prisons* (1831, 2 vol. in-8o); Marquet-Vasselot, *De l'amélioration des prisonniers;* Huerne de Pommeuse, *Des colonies agricoles* (1832); La Ville de Mirmont, *Observations sur les maisons centrales de détention* (1833, in-8o); de Beaumont et de Tocqueville, *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis, etc.* (1833, in-8o, avec planches; 1836, 2e édit., avec introduction, 2 vol. in-8o); Appert, *Bagnes, prisons, criminels* (Paris, 1836, 4 vol. in-8o); de Gasparin, *Rapport au roi sur les prisons départementales* (1836, in-4o); Lucas, *De la réforme des prisons* ou *De la théorie de l'emprisonnement* (1836-1838, 3 vol. in-8o); Demetz, *Lettres sur le système pénitentiaire* (1838, broch. in-8o); Faucher, *De la réforme des prisons* (1838, in-8o); V. Foucher, *Sur la réforme des prisons* (1838, in-8o); Moreau-Christophe, *De l'état actuel de la réforme des prisons de la Grande-Bretagne* (1838, in-8o); docteur Gosse, *Examen médical et philosophique du système pénitentiaire* (1838, in-8o); Moreau-Christophe, *De la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire* (1839, in-8o); Moreau-Christophe, *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse* (1839, in-4o, avec pl. et dess.); B. Maurice, *Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine* (1840, in-8o); C. Lucas, *Des moyens et des conditions d'une réforme pénitentiaire en France* (1840, in-8o); La Rochefoucauld-Liancourt, *Exposé de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire* (1840, in-8o); Cerfbeer de Mendelsheim, *Projet d'établissement d'un pénitencier à Paris* (1841, in-8o); C. Lucas, *Observations concernant les changements apportés au projet de loi sur les prisons, etc.* (1842, in-8o); W. Suringar, *Considérations sur la reclusion individuelle*, traduit du hollandais par Moreau-Christophe (Paris et Amsterdam, 1843); Moreau-Christophe, *Défense du projet de loi sur les prisons* (1844, in-8o); Cerfbeer de Mendelsheim, la *Vérité sur les prisons* (1844, in-8o); Cerfbeer de Mendelsheim, *Des condamnés libérés* (1844, in-12); C. Lucas, *Exposé de l'état de la question pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis* (1844, in-8o); Chassinat, *Etudes sur la mortalité dans les bagnes et dans les maisons centrales de force et de correction* (1844, in-4o); Treille, *Nouveaux documents sur les prisons pénitentiaires et la déportation* (1844, in-8o); Moreau-Christophe, *Code des prisons de* 1670 *à* 1845 (1845, in-8o); Alhoy et Lurine, les *Prisons de Paris*, histoire, types, mœurs, mystères, illustré de 120 dessins (1845, gr. in-8o); Howe, *Essai sur la discipline des prisons* (1848, in-8o); Ferrus, *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons* (1849, in-8o); Bucquet, *Tableau de la situation morale et matérielle en France des jeunes détenus, des jeunes libérés, etc.* (1853, in-4o); Lepelletier, *Système pénitentiaire complet* (1853, gr. in-8o); Faucher, *Questions d'hygiène et de salubrité des prisons* (Paris, 1853, in-8o); L. Vidal, *Notes sur l'emprisonnement cellulaire, etc.* (1853, in-8o); Pietra-Santa, *Mazas*, études sur l'emprisonnement cellulaire (1853, in-8o); Lalou, *De l'emprisonnement pour dettes* (1856, in-12); Lepelletier, *Colonie de Mettray* (1856, gr. in-8o); E. Ducpétiaux, *Rapport au ministre de la justice sur les colonies agricoles, écoles rurales et écoles de réforme en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Belgique* (Bruxelles, 1857, in-fol.); L. Vidal, *Notice sur les prisons, etc. dans le royaume de Sardaigne* (1857, in-8o); L. Perrot, *Statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année* 1856 (1858, gr. in-8o); L. Vidal, *Tableau des prisons militaires, etc.* (1858, in-8o); Lauvergne, les *Forçats considérés sous le rapport physique, moral et intellectuel* (Toulon, 1861); E. Ducpétiaux, la *Colonisation pénitentiaire et l'emprisonnement cellulaire* (Bruxelles, 1861, in-32); Alauzet, *Essai sur les peines et le système pénitentiaire* (1863, in-8o); E. Ducpétiaux, *Architecture des prisons cellulaires* (Bruxelles, 1863, in-8o); L. Vidal, *Observations sur un projet de loi pénitentiaire* (1863, in-8o); Corne, la *Petite-Roquette* (1864); L. Vidal, *Aperçu de la législation anglaise sur la servitude pénale, etc.* (1865, in-8o); J.-C. Herpin, *Etudes sur la réforme des systèmes pénitentiaires* (in-18); C. Desmazes, les *Pénalités anciennes*, (1866, in-8o); Lalou, *Aperçu sur les motifs de la progression des récidives* (1870, in-8o); Livingstone, *Exposé d'un système de législation criminelle pour l'Etat de la Louisiane et les Etats-Unis d'Amérique* (2 vol. in-8o); C. Lucas, le *Droit de légitime défense dans la pénalité et dans la guerre* (in-8o); d'Haussonville, *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires* (*Journal officiel*, 21-27 août 1874), etc.

Prison d'amour (LA), roman poétique espagnol, par Diego de San-Pedro (1492, in-4o). Ce roman fut la première tentative faite pour changer, en Espagne, les formes alors déterminées pour la fiction dans les livres de chevalerie. L'ouvrage fut composé sur la demande de Diego Hernandez, gouverneur des pages, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Ce volume s'ouvre par une allégorie. L'auteur se suppose traversant, par une matinée d'hiver, une forêt où il rencontre un personnage à l'air farouche, au regard sauvage et traînant après lui un infortuné prisonnier chargé de chaînes. Ce sauvage, c'est le Désir, et sa victime, Leriano, le héros du livre. Par une sympathie toute naturelle, Diego de San-Pedro les suit jusqu'au château ou prison d'amour. Là, après avoir marché à tâtons à travers plusieurs passages mystérieux et mille dangers, il voit la victime attachée à un siége de feu et endurant les tourments les plus cruels. Leriano lui raconte qu'ils sont dans le royaume de Macédoine, qu'il s'est épris d'amour pour Laureola, fille du roi, et que cet amour l'a fait jeter dans cette cruelle prison; il lui donne sur tout des éclaircissements et des explications allégoriques et il supplie l'auteur de porter un message à sa Laureola. La prière est favorablement accueillie et la correspondance commence; immédiatement après, Leriano est délivré de sa prison. Un rival découvre l'attachement réciproque de Leriano et de Laureola; il le fait montrer au roi, père de la jeune fille, sous un jour odieux, et Laureola est mise à son tour au cachot. Leriano défie leur accusateur et triomphe de lui dans la lice. Mais l'accusation se renouvelle, habilement soutenue par de faux témoignages; Laureola est condamnée à mort. Leriano la délivre l'épée à la main et la confie à la protection de son oncle, pour ne pas laisser le moindre prétexte à de malicieuses interprétations. Le roi, exaspéré de nouveau, assiége Leriano dans la ville de Susa. Leriano fait prisonnier un des faux témoins et le pousse à avouer son crime. Le roi, après avoir lu cet aveu, reçoit sa fille, plein de joie, et accorde toute sa faveur au fidèle amant. Mais Laureola, jalouse de son honneur, se refuse maintenant à entretenir avec lui aucune relation. En conséquence de ce refus, Leriano tombe malade et meurt de chagrin et surtout de faim, car il se laisse périr d'inanition. Ainsi finit ce livre original. Il en existe une assez faible continuation, par Nicolas Nuñez, qui nous fait le récit de la douleur de Laureola et du retour de l'auteur en Espagne. « Le style de cet ouvrage, dit M. Tichnor, est bon pour l'époque; il est énergique, vigoureux et rempli d'aphorismes et d'antithèses. Il n'y a pas d'habileté dans la composition, et l'œuvre, dans son ensemble, démontre seulement le peu de progrès qu'avait fait la fiction romantique sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle. »

Prison d'Édimbourg (LA), l'un des meilleurs romans de Walter Scott (1818, 4 vol. in-8o). Le sujet, débarrassé des hors-d'œuvre qui dérobent la simplicité du plan et l'unité de l'action, se réduit à un petit nombre d'incidents fournis par une anecdote historique. Euphémie, fille de David Deans, cultivateur écossais de la secte puritaine, se laisse séduire par un jeune homme inconnu et devient mère à l'insu de sa famille. Conduite à la prison d'Edimbourg sous une accusation d'infanticide, elle est jugée et, malgré ses protestations d'innocence, condamnée à mort. Sa sœur, Jeanie, après avoir vainement tenté tous les moyens de la sauver sans trahir néanmoins la vérité, se rend à pied jusqu'à Londres, afin de solliciter sa grâce de la clémence royale. Par l'intercession du duc d'Argyle, elle parvient à obtenir le pardon d'Euphémie, qui épouse ensuite son séducteur. Tel est le précis des faits sur lesquels reposent la conception et l'ordonnance de l'ouvrage. L'auteur représente ici le véritable caractère du christianisme, en montrant l'histoire d'une pauvre famille presbytérienne. Le vieux Deans, avec sa piété austère, son rigorisme puritain et son opiniâtreté inflexible, est peint sous les couleurs les plus vraies. Sa fille Jeanie offre un type parfait de courage, de dévouement et de pureté sublime. Euphémie contraste avec sa sœur par une humeur vive, espiègle et un peu mutine, ce qui rend sa faiblesse vraisemblable. Jeanie la caractérise d'une manière touchante lorsque, à genoux devant la reine, elle conjure « Sa Seigneurie d'avoir pitié d'une pauvre jeune créature abusée. » Quant au séducteur, Robertson, ou plutôt George Staunton, c'est un jeune homme de grande famille, que ses passions ont entraîné à des actions avilissantes et que ses remords condamnent ensuite à une existence misérable. Tous ces divers caractères, ainsi que ceux des personnages secondaires, sont tracés avec beaucoup de vérité et une grande vigueur de coloris. Walter Scott était peut-être le seul romancier capable d'exciter la plus profonde sympathie en faveur d'une héroïne dépourvue de tous les avantages de la naissance, de la beauté et de l'esprit, nous voulons dire de l'éclat et des agréments de l'esprit, car le bon sens et le jugement de Jeanie égalent la noblesse de son cœur et la fermeté de son âme. Si l'on considère l'originalité du sujet, la forme dramatique du récit, la pureté de l'intention morale et surtout l'admirable développement du principal caractère, on ne sera pas éloigné de souscrire à l'opinion de ceux qui regardent la *Prison d'Edimbourg* comme un chef-d'œuvre.

Ce roman a été aussi traduit en français sous ce titre : le *Cœur de Midlothian*, qui est le véritable; c'est le surnom populaire de la prison d'Edimbourg.

Prison d'Édimbourg (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Planard, musique de Carafa (théâtre de l'Opéra-Comique, 20 juillet 1833). Les livrets d'opéras qu'on a taillés dans l'ample étoffe des romans de Walter Scott ont eu peu de succès, sauf pourtant *Lucie de Lammermoor* et la *Dame blanche*. Assurément, on ne doit s'en prendre qu'à l'impéritie des littérateurs dramatiques. Quoi de plus émouvant que la belle conception de la *Prison d'Edimbourg*, de mieux dessiné que les caractères des principaux personnages? Sans doute, il existe une grande différence entre les conditions d'un drame et celles du roman le plus dramatique. Il nous semble cependant que, lorsque ce dernier est bien conçu et qu'il offre des situations à la fois poétiques et originales, terribles et tendres, le plus fort est fait, et que le librettiste n'a plus besoin que de faire preuve d'une entente suffisante de la scène pour en tirer un grand parti. Cette habileté ne manquait ni à Scribe ni à Planard, et cependant ils ont échoué cette fois et ont entraîné dans leur chute le malheureux compositeur. La partition de la *Prison d'Edimbourg* renferme de grandes beautés. Indépendamment d'une facture facile et d'une instrumentation brillante et colorée, on y trouve de la sensibilité et des mélodies charmantes. Les rôles d'Effie et de sa sœur Jeanie Deans, celui de la folle Sara sont traités avec un talent magistral. Nous rappellerons le beau finale du deuxième acte et le chœur qui commence le troisième acte dans la prison d'Edimbourg. Le duo de soprani, si gracieusement écrit pour les voix, rappelle la mélodie célèbre de *Tancredi : Di tanti palpiti*. La *Berceuse*, que nous donnons ci-après, est une mélodie fraîche et originale, où l'on ne trouve aucune trace d'imitation rossinienne; c'est une des meilleures choses qu'ait écrites Carafa livré à ses propres inspirations.

Prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être (LES), *ouvrage dans lequel on les considère par rapport à l'hygiène, à la morale et à l'économie politique*, par Louis-René Villermé, docteur en médecine (Paris, 1820, 1 vol. in-8°). Ce livre remarquable, œuvre d'un homme de bien et d'un écrivain compétent, contribua beaucoup à amener les améliorations que l'on a introduites depuis dans le sort des détenus. L'auteur débute par un extrait des *Réflexions d'un citoyen sur les prisons*, d'Alphonse Michau, extrait qui renferme la description de la prison de Pau, établie dans le château de Henri IV. Ce récit est véritablement effrayant, et l'on se demande comment, au XIXe siècle, dans un pays civilisé, on peut soumettre à de pareils traitements des hommes frappés par la justice, sans doute, mais qui n'en sont pas moins des êtres humains dont beaucoup se repentent peut-être et ne demanderaient pas mieux que de réparer leurs torts envers la société. Villermé donne ensuite la description de différentes prisons, telles que celles de Paris, et l'on sent qu'il en parle en homme qui les a visitées et en connaît à fond les règlements et les habitudes. La construction, les moyens par lesquels on fait arriver dans ces vastes bâtiments l'air et la lumière, leur étendue relativement au nombre des détenus, les conditions qu'ils doivent remplir eu égard à leur destination, rien n'échappe à son examen. Ce qui constitue un des principaux mérites de son livre, c'est que, sous l'écorce souvent un peu rude du style, on découvre une franchise et des sentiments d'humanité malheureusement trop rares chez ceux qui s'occupent de ces questions. C'est ainsi qu'il se plaint amèrement que les prisonniers soient toujours mal vêtus et qu'on les fasse coucher deux dans un lit, comme cela se pratiquait à cette époque. Il ne néglige aucun détail : la propreté des prisonniers, leur nourriture, le régime de la prison en général, le chauffage, etc., il passe tout en revue. Sous le rapport de la nourriture, il constate qu'elle est meilleure à Paris que dans le reste de l'Europe et surtout en Angleterre, où souvent les prisonniers manquent du nécessaire. L'auteur blâme surtout l'oisiveté et la mise au secret; il demande que les prisonniers soient assujettis à un travail. Il ne critique pas avec moins de vivacité l'emploi des cachots, des fers, des coups et de tous les mauvais traitements en général. On voit qu'il voudrait qu'on ramenât les détenus dans la voie du bien, non par la violence, qui ne fait qu'irriter leurs mauvais instincts, mais par une sévérité adoucie au moyen de bons procédés. Les plus propres, suivant lui, à produire ce résultat seraient : l'espoir de la remise d'une partie ou du reste de la peine; un classement raisonné, c'est-à-dire la cohabitation des prisonniers qui reviennent à de meilleurs sentiments avec ceux qui sont déjà rentrés dans une voie satisfaisante; leur instruction; les heures de silence; la punition de l'isolement et, avant tout, les bons traitements de la part des employés.

Un des chapitres les plus intéressants est celui où l'auteur traite des mœurs des prisonniers; il mérite réellement de fixer l'attention.

Comme médecin, Villermé ne pouvait manquer de s'occuper des malades, des infirmeries et des lazarets des prisons, et il donne la statistique de la mortalité dans les établissements de ce genre du ressort de la préfecture de la Seine pendant les années 1815 1816, 1817 et 1818, de même que le nombre des prisonniers en France; en 1818, il était de 44,484, y compris la population des bagnes, 9,923 individus. L'auteur, dans son dernier chapitre, passe en revue les différents genres de prisons, depuis les prisons consacrées aux prévenus et les dépôts de mendicité jusqu'aux bagnes, et il termine par de judicieuses considérations sur le sort des détenus en général.

On voit que l'auteur dit franchement et courageusement tout ce qu'il a observé, et il le dit, non pour s'en faire un titre, non pour l'honneur qui pouvait en rejaillir sur lui, mais pour le bien qui peut en résulter. Sans doute, son livre a beaucoup perdu de son actualité; mais ce qui fera toujours le mérite de Villermé, c'est que beaucoup des réformes qui se sont accomplies depuis dans le régime des prisons sont dues à son initiative.

Prisons (MES) [*Le mie prigioni*], par Silvio Pellico, mémoires de sa longue captivité sous les plombs de Venise et au Spielberg (1833, in-8°). Silvio Pellico était sorti depuis deux ans des cachots du Spielberg lorsque, sur les conseils de Cesare Balbo, il livra au public le récit de ses souffrances. On pouvait s'attendre à des plaintes énergiques, à de violentes récriminations; il n'en fut rien. Le captif sortait brisé des angoisses de sa détention, il n'avait même plus la force de maudire.

« *Le mie prigioni*, dit l'*Europe littéraire* de 1833, sont l'histoire de toutes les gradations par lesquelles l'âme souffrante passe successivement, de l'état de langueur et de désespoir, à la situation du repos et de l'amour de Dieu. Les combats, les découragements, les fureurs, puis la charité, la foi, l'espérance renaissant au cœur de l'homme qui se confie et se fortifie dans les préceptes et dans les règles du christianisme, composent le sujet le plus touchant, le livre le plus instructif, la lecture la plus intéressante. Nul roman ne peut autant plaire; nulle histoire ne peut attacher davantage. Et le sublime de la leçon, c'est cette quiétude à laquelle le prisonnier parvient enfin. Lui, à qui la haine semble permise, il a senti combien la haine ajouterait à ses tourments; pas un mot de fiel, pas une expression d'amertume contre les hommes auxquels il pourrait justement imputer ses malheurs. » Il y a certainement de l'intérêt à suivre les études morales que le prisonnier fait sur lui-même, dans le silence continuel de son cachot, livré tout entier à ses pensées et n'ayant d'abord, pendant longtemps, ni un livre ni une plume pour tromper l'ennui de ces journées monotones. On partage ses émotions, ses angoisses, ses luttes, ses efforts pour retrouver, à défaut de la liberté, le calme intérieur qui le mettra au-dessus de ses misères présentes. En le lisant, on devient prisonnier avec lui; comme lui on attache de l'importance à la moindre chose qui vient troubler l'uniformité des heures : une voix qui chante, deux mots d'un gardien, le *Wer da* des sentinelles dans le chemin de ronde sont dans ce livre des épisodes capitaux, comme dans d'autres les enlèvements, les duels, les coups de théâtre. Parmi les voix des pauvres filles dégradées par le vice, détenues comme lui au Spielberg et qu'il ne peut apercevoir, mais qu'il entend chanter, il en distingue une, plus pure et plus sympathique, et il attend chaque jour l'heure où il l'entendra de nouveau. Il bâtit tout un petit roman sur le timbre de cette voix; il essaye de se représenter la jeune fille telle qu'elle doit être, de reconstruire sa vie, ses pensées; c'est un des plus touchants épisodes du livre. Un autre, tout à fait sinistre, est la mort de son compagnon de captivité, qu'il voit jeter, la nuit, dans un coin du cimetière. Ce sont des pages véritablement attendrissantes.

Ce que l'on admira surtout à l'apparition du livre, c'est la résignation et la douceur de ce carbonaro qui, sortant tout meurtri des affreux cachots de l'Autriche, n'avait pas une injure, pas même un mot amer pour ses persécuteurs. On vit en lui le type du martyr chrétien. Depuis, une réaction s'est faite et cette mansuétude a paru poussée trop loin; les despotes auraient, en effet, gain de cause, si de leurs prisons il ne sortait que des hommes si humblement résignés, prêchant l'oubli, le pardon, amnistiant leurs bourreaux. C'est, en définitive, ce qu'ils demandent et ils seraient ainsi servis à souhait. Cependant, tel qu'il est, le livre de Silvio Pellico a ému l'Europe entière; il a pénétré partout, grâce précisément à sa couleur inoffensive, à sa douce mélancolie; et il reste à savoir si un livre plus viril, soulevant d'énergiques revendications, aurait eu le même effet universel. Cesare Balbo a pu dire avec raison que *Le mie prigioni* avaient été pour l'Autriche pis qu'une bataille perdue. Dès ce moment, sa domination en Italie, cette domination qui ne s'exerçait que par des supplices, qui punissait du châtiment des assassins l'amour de la patrie, fut jugée et condamnée en Europe par tout ce qu'il y avait de cœurs généreux; au jour où elle tomberait, elle ne pouvait plus trouver une seule voix pour la défendre.

La meilleure traduction française de *Mes prisons* est celle de M. Antoine de Latour (1853, gr. in-8°). Aucune autre ne rend mieux la douceur du style de l'original; on voit que le traducteur a étudié son sujet avec amour et qu'il n'épargne rien pour faire goûter aux lecteurs français le charme des moindres expressions employées par Silvio Pellico.

En imitation de Silvio Pellico, Alfred de Musset a aussi écrit ses *Prisons;* il s'agissait pour lui, non de *carcere duro*, mais d'une courte détention au fameux hôtel des Haricots. Ce n'est pas un gros volume, c'est une simple pièce d'une centaine de petits vers lestement tournés :

> On dit : « Triste comme la porte
> D'une prison, »
> Et je crois, le diable m'emporte,
> Qu'on a raison.
> D'abord, pour ce qui me regarde,
> Mon sentiment
> Est qu'il vaut mieux monter sa garde,
> Décidément.....

Pour ceux qui mettent avant tout l'esprit et la bonne humeur, cette jolie pièce, où le poëte fait succéder les uns aux autres des croquis légers et qu'il termine avec une pointe d'attendrissement, vaut tout le volume mélancolique du patriote italien.

Prisons de Paris (LES), par F.-V. Raspail (1839, 2 vol. in-8°). L'auteur, mieux que tout autre, était apte à parler savamment des prisons de Paris; il les a habitées presque toutes, « par suite des injustices de la justice, » comme il le dit lui-même. Malheureusement, le titre nous trompe; c'est plutôt une histoire de la révolution de Juillet et une critique des procédés de la justice sous Louis-Philippe, qu'une étude sur les prisons. Il est vrai que l'auteur n'a publié que deux volumes de son œuvre, bien qu'il se fût proposé d'en écrire quatre, et que les deux derniers devaient contenir, outre des études sur chaque prison en particulier, l'exposition de notre système pénitentiaire tel qu'il est et tel qu'il devrait être. « On aura, écrivait l'auteur dans son second volume, l'histoire méthodique de l'influence que la prison politique a exercée depuis huit ans sur la propagation des nouvelles doctrines pénitentiaires en Europe. Les prisons d'Amérique se construisent aujourd'hui par la main des condamnés pour crimes et délits. En France, la réforme des lois pénales et du régime des prisons sera l'œuvre exclusive des détenus politiques. On ne renverse de mauvaises lois que comme les martyrs renversèrent les idoles : en tombant à leurs pieds sous la massue des sacrificateurs qui, les premiers témoins du dévouement de la victime, se sentent tout à coup les premiers disciples et les plus fervents apôtres de sa parole et de ses chants d'avenir. »

Pour le moment, les prisons n'ont encore progressé qu'en nombre, comme le prouve cette statistique de Raspail : « La révolution de 1789 ne trouva sur pied que les prisons suivantes : la Bastille ou Bastide, avec ses oubliettes où l'on déposait les prisonniers condamnés à mourir de faim, rasée par la Révolution; le grand et le petit Châtelet, fondés de 1398 à 1425; le Châtelet possédait une fosse dans laquelle les prisonniers avaient les pieds dans l'eau et mouraient au bout de quinze jours; la Conciergerie, établie en 1391; For-Lévêque, maison de détention pour dettes et pour les comédiens réfractaires ou incivils; puis venaient la Tournelle, Bicêtre, Charenton, Saint-Lazare, la Salpêtrière, qui réunissaient sous les mêmes clefs les malades, les prisonniers et les fous.

« De 1789 à 1800, les prisons changèrent souvent de destination et manquèrent même aux prisonniers. Le Luxembourg fut transformé en prison le 20 vendémiaire an II; il en fut de même de Sainte-Pélagie, des Carmes, de la Bourbe ou Port-Libre, aujourd'hui l'hôpital de la Maternité; des Madelonnettes, aujourd'hui la prison des jeunes détenus. De nos jours, on n'est plus embarrassé; ne possède-t-on pas : le dépôt de la préfecture de police, la maison de justice (Conciergerie); la maison d'arrêt de la Force; le dépôt des condamnés (la Roquette), Saint-Lazare, pour les femmes, les jeunes détenus (correction et détention); Sainte-Pélagie (maison d'arrêt et de détention); les Madelonnettes, Saint-Denis, Villers-Cotterets, Melun, Poissy et au besoin le fort de Vincennes; l'ancien collége de Montaigu et l'Abbaye (prisons militaires)? Nous possédons donc plus de prisons que 1789 n'en trouva sur pied. »

La partie technique du livre de Raspail sur les prisons est exacte et bien traitée, mais le plus intéressant, ce sont ses souvenirs personnels, ses mémoires de captivité. Il n'y mêle, d'ailleurs, nulle rancune : « Mes souvenirs ne sont empreints, dit-il, ni de ressentiment, ni de partialité; j'ai contracté l'habitude de tenir bien loin de mon âme les sources de ces deux faiblesses de l'homme qui a beaucoup souffert. »

Prison (HEURES DE), par Mme Lafarge. V. HEURES.

Prison militaire (LA), comédie en cinq actes, en prose, de E. Dupaty (théâtre Louvois, 18 juillet 1803). C'est un imbroglio à n'y rien reconnaître, à la lecture, mais très-amusant à la scène, émaillé de charges, de calembours, de quiproquos provoquant un rire irrésistible. On y voit trois prisonniers détenus pour divers motifs, qui n'ont absolument rien de criminel : ce sont deux officiers et une femme habillée en officier de marine. La scène se passe en Amérique, à Boston. Le premier prisonnier est le neveu du gouverneur : son oncle le fait enfermer pour faire la cour à Sophie, sa maîtresse; le second est un officier de marine qui ne doit arriver que le soir. Sophie profite de l'occasion, s'habille en midshipman et se donne au concierge pour le jeune homme attendu; on l'écroue tranquillement et elle va retrouver Edmond. Le véritable officier arrive; le concierge refuse de le recevoir. Il faut, cependant, qu'il subisse sa peine. Les allées et venues de l'oncle furieux, cherchant Sophie partout sans la trouver; les méprises causées par la substitution d'un prisonnier à l'autre et par les ruses d'un ami de l'officier de la marine qui se déguise en factionnaire pour le faire évader, qui fait tomber le concierge dans toutes sortes de panneaux pour arriver, en fin de compte, à sauver Sophie, qui ne veut pas du tout être sauvée; tout cet enchevêtrement amène une succession de scènes plaisantes et d'une grande gaieté.

PRISONNIER, IÈRE s. (pri-zo-nié, iè-re — rad. *prison*). Personne détenue en prison ou arrêtée et privée de sa liberté : *Se constituer* PRISONNIER. *Un* PRISONNIER *sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes.* (Le Sage.) *Une femme, quelle qu'elle puisse être, est une déesse pour des* PRISONNIERS. (Mme de Staël.) *Le* PRISONNIER, *n'éparpillant point son âme et la concentrant sur une seule idée, arrive à une grande énergie de sentiment.* (Balz.)

— Par anal. Personne qui demeure enfermée ou isolée : *Rester* PRISONNIER *dans sa chambre.*

— *Prisonnier d'Etat*, Celui qui est détenu par mesure de sûreté générale : *Les rêves d'un* PRISONNIER D'ÉTAT *sont rarement couleur de rose.* (L. Enault.)

— *Prisonnier de guerre* ou simplement *prisonnier*, Individu pris à la guerre et privé de sa liberté : *On pense que l'usage d'immoler des* PRISONNIERS *sur le tombeau des guerriers a donné naissance aux combats des gladiateurs.* (Batissier.)

— *Prisonnier sur parole*, Individu auquel on laisse une certaine liberté, à condition qu'il ne s'écartera pas d'un certain endroit et qu'il se constituera prisonnier, s'il en est requis.

— Loc. pop. *Faire un prisonnier*, Manger un morceau entre deux verres de vin.

— Techn. Tourillon qui réunit deux pièces ensemble et autour duquel s'effectuent leurs mouvements : *Les tourillons qui servent à unir une bielle à une manivelle sont des* PRISONNIERS. (P. Tourneux.)

— s. f. Comm. Ancienne sorte de toile très-légère.

— adj. Qui est détenu, privé de sa liberté : *Soldats* PRISONNIERS.

— Fig. :

> ... Le bouton vermeil
> Déjà laisse échapper sa feuille *prisonnière.*
> ROUCHER.

— Techn. *Rivure prisonnière*, Broche dont la tête est rivée dans un trou au lieu de l'être extérieurement.

— **Syn. Prisonnier, captif, esclave.** V. CAPTIF.

— **Encycl.** *Prisonnier de guerre.* Dans l'antiquité, on massacrait les *prisonniers* qu'on n'avait ni intérêt ni bénéfice à traiter autrement. Les Juifs, qui se disaient le peuple de Dieu, agissaient ainsi au nom de Dieu même. L'ancienne société avait de telles idées sur les *prisonniers*, qu'on voit dans l'histoire le général syracusain Hermocrate exilé pour avoir conseillé à ses compatriotes de traiter avec humanité les captifs athéniens qu'ils avaient faits. Elien rapporte que, durant la guerre du Péloponèse, les Athéniens condamnèrent les Eginètes à avoir le pouce de la main droite coupé, afin qu'ils ne pussent plus désormais se servir de la lance; qu'ils exterminèrent toute la jeunesse mitylienne et imprimèrent l'image d'une chouette, avec un fer rouge, sur le visage des *prisonniers* samiens.

Les Tauriens coupaient la tête de leurs *prisonniers*, les plaçaient au bout d'une perche sur leur maison, persuadés que ces dépouilles sanglantes protégeaient le foyer. Les Scythes écorchaient leurs captifs et se servaient de leur peau pour couvrir leurs casques, leurs chevaux et même leur propre corps. Les druidesses des Gaulois éventraient les *prisonniers* au bord d'une citerne, pour consulter leurs entrailles. Les Romains coupaient parfois les jarrets de leurs captifs et César fit trancher la main à ceux qui avaient bravement défendu Uxellodunum. Est-il besoin de parler des exterminations de *prisonniers* ordonnées par Attila, qui se donnait à lui-même le nom terrible de *fléau de Dieu?*

Clotaire II, dans son expédition contre les Saxons, dévasta tout le pays et fit mourir tous les hommes dont la taille dépassait la longueur de son épée. Charlemagne fit massacrer 4,500 *prisonniers* saxons, parce qu'on ne pouvait lui livrer Witikind, qui s'était réfugié en Danemark.

Les chrétiens ne se montrèrent pas plus humains durant la première croisade. « Quand ils entrèrent dans Jérusalem en 1099, dit Guibert de Nogent, ils tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent et, continuant leur marche vers le temple de Salomon, ils massacraient plus qu'ils ne combattaient. Bientôt les places, les carrefours, les rues furent encombrés de cadavres; le sang humain coulait à grands flots, et ceux qui s'avançaient à travers les morts en avaient presque au-dessus des talons. » Les guerres des albigeois et des hussites furent aussi le théâtre d'épouvantables excès. Mais rien ne dépassa et ne dépassera les atrocités qui suivaient les victoires de Tamerlan. « Lorsqu'il quittait une ville, dit l'historien Ducas, il la laissait dans une si affreuse désolation, qu'on n'y entendait ni l'aboiement d'un chien, ni le chant d'un oiseau, ni le cri d'un enfant : il n'y avait rien laissé de vivant. »

Des *prisonniers* étant tombés entre les mains de Louis VI, qui assiégeait le château de Montferrant, en Auvergne, les malheureux demandèrent qu'on leur permît de se racheter; mais, rapporte Suger, « le seigneur Louis commanda qu'on leur coupât une des mains et qu'ainsi mutilés et portant la main coupée dans celle qui leur restait, on les reconduisît à leurs compagnons. »

Après le sac de Lille en 1213, Philippe-Auguste fit vendre tous les *prisonniers.* Au XIVe et au XVe siècle, les guerres avec l'Angleterre furent signalées par des cruautés inouïes, dans lesquelles les Anglais apportèrent tous les raffinements de la barbarie. « Guerre sans feux ne vaut rien, de même qu'andouille sans moutarde, » disait Henri V, un de leurs princes.

Pendant tout le moyen âge et dans des temps plus rapprochés, on traita les *prisonniers* de guerre avec la plus grande inhumanité; on les accablait de mauvais traitements, on les chargeait de chaînes, on les tuait même fréquemment, et, chose plus grave encore, on traitait souvent les habitants inoffensifs des pays ravagés par la guerre comme les soldats vaincus qui avaient porté les armes.

Malgré les progrès de la civilisation, on a vu, dans ce siècle même, les *prisonniers* de

guerre traités de la façon la plus barbare. Après la prise et le sac de Jaffa, Bonaparte fit massacrer quelques milliers de *prisonniers* qui, les mains liées derrière le dos, attendaient sur le rivage qu'on prononçât sur leur sort.

Pendant les guerres du premier Empire, l'Angleterre s'attira la réprobation unanime du monde civilisé en enfermant les *prisonniers* français dans d'affreux pontons (v. ce mot). Dans certains pays, on les condamne aux travaux forcés, ou on les emploie dans les ports, sur les routes. En Russie, on les enterre dans les mines. « Lorsque les Circassiens font un *prisonnier*, dit de Chesnel, ils lui enlèvent la peau des deux talons, à laquelle ils substituent, au moyen d'une sorte de colle, un morceau de cuir de porc hérissé de ses crins. Cette application cause à la victime une douleur horrible et l'empêche de fuir. C'est encore et toujours l'implacable *væ victis!* malheur aux vaincus! »

Pendant la guerre de 1870-1871, les *prisonniers* français envoyés en Allemagne eurent extrêmement à souffrir d'un impitoyable vainqueur. Nourris comme des animaux avec de l'avoine et de l'orge, couverts de haillons pendant l'hiver le plus rude, couchés horriblement et dévorés par la vermine, ils furent en outre soumis au travail forcé.

Il est une autre catégorie de *prisonniers* de guerre que, même dans notre temps, on a traités avec la dernière barbarie : ce sont les *prisonniers* faits pendant les guerres civiles. Non-seulement on a vu ces *prisonniers* enfermés dans des pontons, dans des cachots immondes, mais encore on les a fusillés souvent, sans forme de procès, lorsqu'ils avaient déposé les armes. L'histoire impartiale jugera avec une extrême sévérité de tels actes, qui sont un retour vers la barbarie et un outrage envers les lois de l'humanité.

Ce fut la Révolution française, armée pour défendre son sol et ses institutions contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, qui songea la première à prendre des mesures pleines d'humanité envers les *prisonniers* de guerre. La loi du 20 juin 1792 plaça les *prisonniers* de guerre, en France, sous la sauvegarde de la nation. Elle déclara qu'ils seraient protégés contre toute insulte et tout outrage, que leur vie serait sacrée et inviolable. Le décret de la Convention du 25 mai 1793 établit qu'aucun *prisonnier* fait sur l'ennemi ne pourra être forcé à servir dans l'armée de l'Etat qui l'a pris; il repoussa toute idée de rançon pécuniaire dans l'échange des *prisonniers* et n'admit que l'échange d'homme pour homme, de grade pour grade; il établit, en outre, qu'on ne peut considérer comme *prisonniers* de guerre les personnes attachées au service des armées et qui ne font pas partie des combattants. Cependant dans cette catégorie ne sont pas compris les vivandières ou cantiniers, officiers d'administration, quartiers-maîtres, tambours et fifres; ils font partie des combattants, ils sont considérés comme faisant partie de l'armée active; on les assimile aux soldats et on les range dans la classe des *prisonniers* de guerre. La convention pour l'amélioration du sort des blessés militaires dans les armées en campagne, signée à Genève le 22 août 1864, ratifiée à Berne par tous les Etats de l'Europe et complétée par des articles additionnels en 1868, a décidé que l'on considérerait comme des non-combattants et qu'en conséquence on ne ferait pas *prisonniers* de guerre les aumôniers, infirmiers, le personnel médical et les blessés faisant partie d'une ambulance.

Il est passé dans l'usage de laisser aux officiers *prisonniers* de guerre plus de liberté qu'aux sous-officiers et aux soldats. Souvent on les laisse libres sur l'honneur dans une ville ennemie, ou bien même on les renvoie dans leur pays après leur avoir fait promettre de ne plus servir pendant la durée de la guerre contre le pays dont ils sont devenus les *prisonniers*. D'après le décret du 4 avril 1811, tout *prisonnier* de guerre ayant rang d'officier qui, après avoir donné sa parole, la viole, doit, s'il est repris, être considéré et traité comme soldat sous le rapport de la solde et des rations et, en outre, être enfermé dans un fort ou une citadelle. En outre, d'après le décret du 17 frimaire an XIV, toute mutinerie, résistance à la gendarmerie, tout complot dont se rendraient coupables les *prisonniers* de guerre entraînent contre eux la peine de mort.

Un principe généralement admis aujourd'hui par les nations civilisées, bien qu'il ne soit pas toujours observé, comme le prouvent de récents exemples, c'est que, ainsi que l'a dit Dalloz, « la guerre même la plus juste ne peut légitimer que le mal qu'il est absolument nécessaire de faire à l'ennemi. » En conséquence, on ne considère comme ennemi et, par conséquent, comme pouvant être faits *prisonniers* de guerre que ceux qui se sont battus, c'est-à-dire les soldats. Cette distinction si juste n'a pas toujours été observée, même dans les époques les plus proches de nous. Ainsi à Verdun, en 1802 et 1803, nous avons capturé, nous-mêmes, des voyageurs anglais, et cela contre la foi publique : par représailles, les Français, captifs sur les pontons, furent encore plus durement traités, ce qui n'empêcha pas Bonaparte par décret du 21 novembre 1806, signé à Berlin, de déclarer que tout Anglais trouvé dans les pays occupés par la France ou par ses alliés serait déclaré *prisonnier* de guerre. Ces mesures violentes et funestes, qui attestent le plus profond mépris du droit des gens, sont contraires à tous les principes de la civilisation.

Le manque de parité entre les règlements existants sur le traitement des militaires qui tombent en captivité, et l'absence de toute prévision à cet égard chez la plupart des nations ont amené, après la guerre franco-prussienne de 1870-1871, la formation d'une société pour l'amélioration du sort des *prisonniers* de guerre. Cette société, présidée par le comte d'Houdetot et composée de membres appartenant à divers pays, a pris, au commencement de 1874, la résolution de solliciter les gouvernements à conclure un accord sur une question qui intéresse à un si haut degré la civilisation et l'humanité. En conséquence, elle s'est adressée à tous les gouvernements pour les prier d'envoyer des délégués à une conférence qui s'est ouverte à Paris le 4 mai 1874 et elle s'est occupée des moyens de provoquer la réunion d'un congrès officiel, ayant pour mission de poursuivre la négociation d'un accord international relatif aux *prisonniers* de guerre.

— Iconogr. Les Romains aimaient à décorer leurs arcs de triomphe de figures de *prisonniers* barbares; l'arc de Titus et l'arc de Constantin conservent celles dont ils ont été ornés. Des statues de *Prisonniers*, provenant de monuments détruits, ont pris place dans les musées. Les deux plus grandes que l'on connaisse se voient dans la cour du palais des conservateurs du Capitole, derrière la statue de *Rome;* elles ont environ 3 mètres de hauteur et sont en pierre de touche; elles ont la tête ceinte d'un diadème et figurent par conséquent des rois barbares. Au musée du Vatican sont les têtes de *Prisonniers daces* du caractère le plus expressif; elles proviennent du forum de Trajan. Le Louvre possède deux statues de *Prisonniers barbares* qui étaient autrefois à la villa Borghèse; les parties nues sont faites en marbre blanc, les draperies sont taillées dans du porphyre. L'un de ces *prisonniers* est revêtu d'une tunique à manches courtes, serrée par une ceinture et descendant jusqu'à mi-jambe; il a les anaxyrides serrées sur les malléoles au moyen d'une courroie; ses pieds ont des chaussures fermées. La tunique de l'autre est ouverte par devant jusqu'à la ceinture et garnie de boutons; une courroie passe sur le cou-de-pied et le pied est enveloppé d'un linge. Visconti pense que ces deux statues appartiennent au IIIe siècle de notre ère; mais, selon M. de Clarac, la beauté et la franchise de l'exécution pourraient leur faire assigner une meilleure époque. Une autre statue de *Prisonnier barbare*, en brèche antique, se voit au Louvre; elle provient de la villa Albani : la figure est assise sur des rochers, les mains jointes; la tunique, à longues manches, descend jusqu'aux genoux; les anaxyrides sont serrées sous les malléoles par une coulisse et les pieds ont des chaussures fermées; la fibule du manteau est placée presque sur la poitrine. Les draperies de cette statue sont assez bien travaillées, malgré la dureté de la matière. Dans l'ancienne galerie Pourtalès figurait une statuette antique en bronze, trouvée à Reims et représentant un *Prisonnier gaulois* ou *germain*, nu et à demi agenouillé, ayant les bras attachés en arrière sous son bouclier et le cou enfermé dans un carcan. Cette intéressante figure a été publiée par Grivaud (*Mon. ant.*, II, pl. 23). Des statues de *Prisonniers* ont été sculptées par plusieurs artistes modernes; nous avons décrit au mot ESCLAVE (VII, p. 867) les deux célèbres figures de Michel-Ange qui sont au Louvre et qu'on désigne aussi sous le nom de *Captifs*. Un sculpteur contemporain, M. Jacquemart, a exposé au Salon de 1865 un *Prisonnier livré aux bêtes*, groupe d'une remarquable énergie : au lieu d'être dévoré par la panthère lancée contre lui dans l'amphithéâtre, le barbare a éventré le féroce animal avec un court poignard qu'il tient à la main; puis, le soulevant de l'autre main, il le traîne au milieu de l'arène sous les yeux des spectateurs étonnés. Sous ce titre : *Væ victoribus!* Mme Léon Bertaux a exposé au Salon de 1874 la statue en bronze d'un *Jeune prisonnier* enchaîné et levant vers le ciel des regards farouches.

Un grand carton de Jules Romain, qui est au Louvre, représente des *Prisonniers* chargés de lourds fardeaux, que conduisent des guerriers armés, l'un d'une sorte de massue, l'autre d'une pique. M. Mazerolles a peint des *Prisonniers barbares fuyant d'un camp romain* (Exposit. univ. de 1855). Un tableau de l'école du XVe siècle, qui est au musée de Cluny (no 726), est intitulé la *Délivrance des prisonniers*. Au Louvre est un tableau de Granet, le *Rachat des prisonniers dans les prisons d'Alger*, qui a figuré au Salon de 1831, où il a obtenu un grand succès : la scène se passe dans une salle souterraine, décorée de drapeaux suspendus à la muraille; des marchands algériens pèsent dans des balances l'argent que les pères de la Rédemption viennent de donner pour des captifs dont ils brisent les chaînes; à gauche est un groupe de moines dont l'un tient la bannière de son ordre; deux autres apportent des corbeilles de pain; dans le fond, on entrevoit des soldats arabes et des *prisonniers* qui descendent un escalier. Ce tableau a été payé 6,000 francs à l'auteur. Une autre peinture du même maître, une *Prison de l'inquisition*, a été achetée 1,700 francs à la vente de la célèbre galerie de San-Donato (1870) : dans une salle basse, un *prisonnier* est assis sur les dernières marches d'un escalier qu'éclaire une petite fenêtre grillée; l'inquisiteur, assisté d'un greffier et d'un moine impassible, procède à son interrogatoire.

Sous ce titre : la *Famille du prisonnier*, M. Louis Gallait a exposé à Bruxelles, en 1854, une composition des plus touchantes. La muraille sombre d'une prison forme le fond du tableau : au-dessous de l'étroite fenêtre grillée dont elle est percée, la femme du *prisonnier* est accroupie, dans la rue, portant sur son bras gauche le plus jeune de ses deux enfants; à sa droite, debout et les yeux tournés vers la lucarne du cachot, la bouche entr'ouverte par un sourire de satisfaction, se tient l'autre fils, qui vient de tirer d'un violon des sons qui semblent encore vibrer dans l'air. La mère arrête la main armée de l'archet; deux larmes tombent de ses yeux; elle écoute la voix du captif qui, reconnaissant la mélodie, y répond et se mêle, autant qu'il en a le pouvoir, à la présence de sa famille. Le bonheur et l'affliction résignée de cette pauvre femme, le doux contentement du fils aîné, enchanté de voir que sa tentative a réussi, l'insouciance naïve du petit enfant ont été rendus par M. Gallait avec une vérité et une force d'expression qui n'appartiennent qu'aux maîtres. La couleur de ce tableau est lumineuse et pleine d'harmonie. Au Salon de 1835, M. Genod a exposé un tableau représentant la femme d'un *Prisonnier d'Etat sous Louis XIII*, qui, trompant la vigilance des gardes, descend son enfant par la croisée de la prison. Dans un tableau qui a paru au Salon de 1800 et qui a figuré plus tard au musée du Luxembourg, Taunay a représenté le *Général Bonaparte recevant des prisonniers sur le champ de bataille*. Guérin a peint *Bonaparte faisant grâce aux prisonniers du Caire* (v. la description de ce tableau au mot BONAPARTE, II, p. 949).

Un tableau émouvant, intitulé *Prisonniers, aux environs de Metz, le 1er novembre* 1870, a été exposé par M. Protais au Salon de 1872 et a été popularisé par la gravure : dans une plaine désolée et effondrée par les pluies, sous un ciel morose, cinq soldats français, du régiment des chasseurs, sont groupés au premier plan; épuisés de fatigue, à demi morts de faim, couverts de boue, ils portent sur leur visage la marque d'une tristesse causée bien moins par leurs souffrances physiques que par le désastre de la patrie; ces vaillants, qu'un traître a confinés dans l'inaction sous les murs d'une ville imprenable, paraissent honteux d'avoir été ainsi livrés; ils gardent un silence farouche; deux anciens fixent sur la terre des regards qui ne voient pas; un autre se cache le visage dans les mains; le quatrième a l'air de sommeiller, mais ses yeux sont rougis par les larmes; le cinquième, étendu sur le sol, est entièrement couvert de son manteau, mais ses poings crispés trahissent l'état de son esprit. D'autres *prisonniers* français sont groupés, à divers plans, sous la surveillance des sentinelles prussiennes; dans le fond, les alliés de Bazaine boivent et mangent et se réjouissent autour des feux de bivac.

M. Ch. Landelle a exposé, en 1867, deux petits tableaux, finement touchés, représentant la *Prison de Tanger*. L'un et l'autre nous montrent, dans le corps de garde qui sert de vestibule à la prison, des enfants apportant à boire et à manger aux *prisonniers*, qui tendent la tête par des trous ronds pratiqués dans la porte de leur cachot. Nous consacrons ci-après des articles spéciaux au *Prisonnier sur le Nil*, peint par M. Gérôme, et au *Prisonnier de Chillon*, d'Eugène Delacroix. Ce dernier sujet a été traité par M. Edouard Dubufe (Salon de 1846), de Chacaton (Salon de 1835), Théophile Kergrohen (Salon de 1844). M. Sautai a exposé, au Salon de 1870, une vue de la *Prison de Subiaco*, où un captif parle à travers une grille à sa femme et à un de ses camarades.

Prisonniers du Caucase (LES), nouvelle, par Xavier de Maistre (1815). Ce récit, vraiment dramatique, plein de mouvement, offre les péripéties de la captivité du major Kascambo chez les Tchetchenges indépendants et sa délivrance merveilleuse due au courage et à la présence d'esprit de son *denchik* Ivan, dont les fonctions correspondaient à celles d'ordonnance chez nous; il contient les plus curieux détails sur cet empire nouveau, vaste mélange de civilisation et de barbarie, de superstition et de lumière, de luxe et de rudesse, de vices modernes et d'antiques vertus. On s'intéresse aux épreuves qui accablent un brave officier tombé dans une embuscade; mais le personnage qui tient continuellement le lecteur en suspens, c'est le denchik. Singulier mélange de farouche cruauté et de dévouement filial, il semble personnifier toute la race dont il fait partie. Pour délivrer le major, il se montre plus fin qu'un vieil Indien et il n'a pas vingt ans. Le dévouement est retracé dans une scène épouvantable. La tribu est absente; le major enchaîné est gardé par un vieillard, sa femme et son enfant. Tandis que le major joue de la guitare, Ivan, tout en dansant, saisit habilement une hache, passe derrière le vieil Ibrahim et lui assène un si terrible coup sur la tête, que le malheureux ne pousse pas même un soupir et tombe roide mort, le visage dans le feu; sa vieille barbe grise s'enflamme; Ivan le retire par les pieds et le couvre d'une natte. Ils écoutent pour savoir si la femme a été réveillée, lorsque, étonnée sans doute du silence qui régnait après tant de bruit, elle ouvre la porte de sa chambre. « Que faites-vous donc ici, dit-elle en s'avançant vers les prisonniers; d'où vient qu'on sent la plume brûlée? » Le feu venait d'être dispersé et ne donnait presque plus de lueur. Ivan lève la hache pour la frapper; elle a le temps de détourner la tête et reçoit le coup dans la poitrine en jetant un affreux soupir; un autre coup rapide l'atteint dans sa chute et l'étend morte aux pieds de Kascambo. Effrayé de ce second meurtre, auquel il ne s'attendait pas, le major, voyant Ivan s'avancer vers la chambre de l'enfant, se place devant lui pour l'arrêter. « Où vas-tu, malheureux? lui dit-il; aurais-tu la barbarie de sacrifier aussi cet enfant qui m'a témoigné tant d'amitié? Si tu me délivrais à ce prix, ni ton attachement ni tes services ne pourraient te sauver à notre arrivée à la ligne. — A la ligne, répondit Ivan, vous ferez ce que vous voudrez; mais ici il faut en finir. » Kascambo, rassemblant toutes ses forces, le saisit au collet, comme il voulait forcer le passage. « Misérable, lui dit-il, si tu oses attenter à sa vie, si tu lui ôtes un seul cheveu, je jure ici devant Dieu que je me livre ici moi-même aux mains des Tchetchenges, et ta barbarie sera inutile. — Entre les mains des Tchetchenges! répète le denchik en élevant sa hache sanglante sur la tête de son maître, ils ne vous reprendront jamais vivant; je les égorgerai, eux, vous et moi avant que cela arrive. Cet enfant peut nous perdre en donnant l'alarme; dans l'état où vous êtes, des femmes suffisent pour vous ramener en prison. — Arrête, arrête, s'écrie Kascambo, des mains duquel Ivan cherchait à se dégager; arrête, monstre; tu m'égorgeras moi-même avant de commettre ce crime! » Mais, embarrassé par ses fers, il ne peut retenir le féroce jeune homme, qui le repousse, et tombe durement par terre, prêt à défaillir de surprise et d'horreur. Tandis que, tout souillé du sang des premières victimes, il fait des efforts pour se relever, il heurte dans l'obscurité Ivan qui revient. « Maître, tout est fini, ne perdons pas de temps et ne faites pas de bruit. Ne faites pas de bruit, vous dis-je, répond-il aux reproches désespérés de son maître; ce qui est fait est fait, maintenant il n'y a plus à reculer. Jusqu'à ce que nous soyons libres, tout homme que nous rencontrons est mort, ou bien il me tuera, et si quelqu'un entre ici avant notre départ, je ne regarde pas si c'est un homme, une femme ou un enfant, si c'est un ami ou un ennemi : je l'étends là avec les autres. » Les *Prisonniers du Caucase* ne renferment qu'une soixantaine de pages; mais le mouvement et la sobriété du récit ont fait à bon droit classer ce petit volume parmi les meilleurs morceaux de la littérature française.

Il y a dans le milieu du récit une suave chanson que chante une jeune Caucasienne amoureuse. Nous la donnons ci-après avec la musique de Reber. Cette chanson est un petit chef-d'œuvre de sentiment et d'expression. Reber, cet artiste si pur et si chaste, a adapté aux paroles une mélodie aussi naturelle que distinguée, la plainte d'un cœur virginal saignant sa première blessure. Quant aux strophes, elles sont, pour la plupart, à la hauteur de l'inspiration de Reber. Il y a de l'accent, de la couleur, et la passion s'y exprime dans un langage vrai.

1er COUPLET. *Doucement.*

DEUXIÈME COUPLET.

Je m'assieds pour filer ma laine;
Le fil se casse dans ma main.
Allons! je filerai demain,
Aujourd'hui je suis trop en peine!
Ha! luli! (*bis*)
Où peut donc être mon ami?

TROISIÈME COUPLET.

Hélas! je languis dans l'attente!
Et l'ingrat se plaît loin de moi.
Peut-être il me manque de foi
Auprès d'une nouvelle amante!
Ha! luli! (*bis*)
Aurais-je perdu mon ami?

QUATRIÈME COUPLET.

Ah! s'il est vrai qu'il soit volage,
S'il doit un jour m'abandonner,
Le village n'a qu'à brûler,
Et moi-même avec le village!
Ha! luli! (*bis*)
A quoi bon vivre sans ami?

Prisonnier de Chillon (LE), poëme anglais de Byron (1816). Lord Byron écrivit ce beau poëme dans une auberge du village d'Ouchy, près de Lausanne, en revenant de visiter les cachots souterrains du château de Chillon, situé, comme on sait, sur le lac de Genève, entre Clarens et Villeneuve. Le sujet du poëme, ce sont les impressions d'un prisonnier célèbre, François de Bonnivard, qui fut le martyr de sa patrie et souffrit en cet endroit une longue captivité par l'ordre du duc de Savoie. L'histoire réelle de Bonnivard était peu connue de lord Byron; il fut enfermé seul dans ce cachot, en sortit au bout de six ans et vécut le reste de sa vie fort honoré à Genève. Byron lui prête donc des aventures qui ne sont pas les siennes, lorsqu'il montre en lui un martyr de la foi religieuse, lorsqu'il lui fait raconter que son père est mort sur le chevalet, que deux de ses frères ont expiré dans les supplices, que les deux autres et lui-même ont été enchaînés tous les trois à des piliers écartés dans le sombre cachot. Mais n'importe; cette suite de strophes étincelantes se lit tout d'une haleine, avec un serrement de cœur. Le prisonnier dépeint les tortures qu'il a souffertes à voir ses deux frères mourir l'un après l'autre, sous ses yeux, sans pouvoir en rien les secourir. Le premier s'éteint presque aussitôt, faute d'air et de lumière. « C'était un chasseur des collines; il avait poursuivi le daim et le loup; pour lui, ce donjon était un abîme! » Il meurt et on l'enterre dans le cachot même, avec ses chaînes placées sur la fosse, souvenir horrible pour les survivants. Le second languit et succombe à son tour. « Bientôt les soupirs qu'il voulait étouffer, pour ne pas trahir l'affaissement de la nature, s'échappèrent plus lentement et devinrent de plus en plus faibles. Je les écoutais, mais je ne pouvais entendre... Je l'appelais, car j'étais fou de peur... Je savais qu'il n'y avait pas d'espoir; mais sur mon épouvante ma raison n'avait alors aucune puissance. Je l'appelais et il me sembla entendre un son... Je m'élance; d'un violent effort je brise ma chaîne et je m'élance sur mon frère... Je n'avais plus de frère! Il n'y avait plus que moi qui m'agitasse sur cette terre infecte; il n'y avait plus que moi de vivant... Seul, je respirais encore l'air maudit de la prison. » C'est ce moment pathétique qu'Eugène Delacroix a choisi pour sujet du beau tableau dont nous parlons plus loin. Les lignes qui suivent peignent le désespoir du prisonnier solitaire, qui cependant se rattache à la vie, à l'espérance. Le véritable but du poëme, comme celui du célèbre morceau de Sterne sur le prisonnier, est d'étudier l'effet général de la captivité, son influence délétère sur l'intelligence, jusqu'à ce que l'infortuné arrive à ne faire qu'un avec sa prison et ses chaînes. Cette dégradation mentale repose sur des faits. Dans les Pays-Bas, où la détention perpétuelle remplace la peine capitale, on en a de nombreux exemples. A certains jours de l'année, ces victimes d'une législation relativement humaine sont exposées sur la place publique, pour empêcher qu'on n'oublie leur crime et le châtiment qu'il a reçu. Avec leurs cheveux ras, leurs traits hagards, leurs yeux que blesse la lumière du soleil, leurs oreilles qu'étonne ce bruit dont ils ont perdu l'habitude, ces malheureux ressemblent plutôt à des fantômes humains qu'à des créatures de notre espèce. On assure qu'ils deviennent généralement fous ou idiots, selon que l'esprit ou le corps l'emportait lorsque tout rapport était rompu entre eux et le monde. « On dira peut-être que ce singulier poëme est plus attachant qu'agréable, dit sir Walter Scott; la prison de Bonnivard est comme celle d'Ugolin un sujet trop lugubre pour que le peintre ou le poëte puisse jamais parvenir à en adoucir l'horreur. Quelque sombre qu'en soit le coloris, ce poëme rivalise avec les autres ouvrages de lord Byron, et il est impossible de le lire sans se sentir le cœur brisé à la vue de ce qu'a souffert cette innocente victime. »

Prisonnier de Chillon (LE), tableau d'Eugène Delacroix (Salon de 1835). Delacroix a traduit dans cette composition un des épisodes les plus émouvants du poëme de lord Byron, où le prisonnier de Chillon voit mourir sous ses yeux, sans pouvoir l'atteindre ni le secourir, son jeune frère enfermé dans le même cachot que lui. « Ce n'est pas la phrase du poëte, a dit M. Alexandre Decamps (*Revue républicaine*, 1835), que le peintre a voulu exposer sur la toile; c'est toute la scène si palpitante, toute la piété fraternelle répandue dans les vers de l'Anglais. M. Delacroix montre bien qu'il ne suffit pas pour traduire un poëte de le comprendre, de sentir vivement son langage; il faut encore être poëte comme lui et savoir mettre dans la peinture toute la poésie que l'auteur a mise dans son style. Aussi le tableau du *Prisonnier de Chillon* s'explique-t-il de lui-même sans qu'on ait besoin des vers de Byron, car il renferme lui-même tout son texte et sa notice; les stances pathétiques sont là, écrites dans la douloureuse agonie du jeune prisonnier, dans les efforts désespérés de son malheureux frère, dont toute la vie semble vouloir échapper à l'inflexible chaîne qui le retient, pour aller au secours du mourant. Puis il y a, répandue sur ces deux mouvements si concentrés, une admirable harmonie de couleur riche, vraie et triste comme la scène qu'elle éclaire. » A la vente du maître, en 1864, on a vu figurer 12 feuilles de dessins et de croquis exécutés par lui pour la composition de son tableau. Il en a donné aussi une lithographie, qui a été publiée par l'*Artiste*. Le tableau, qu'il peignit pour le duc d'Orléans, fut vendu 4,700 francs à la vente de ce prince en 1853.

Plusieurs autres artistes se sont inspirés du poëme de Byron. Nous citerons, pour mémoire, un tableau de M. Edouard Dubufe, exposé au Salon de 1846 et qui représente le moment douloureux où l'aîné des prisonniers vient de briser sa chaîne pour voler au secours de son jeune frère et le trouve mort. Autant Delacroix s'est montré remuant et passionné dans sa composition, autant M. Dubufe est resté froid et incolore. L'homme qui vient de briser sa chaîne et qui trouve son frère mort paraît aussi calme que s'il allait à la promenade. Le jeune homme expiré vaut mieux.

Prisonnier du Caucase (LE), poëme, par Pouchkine (1822). Ce poëme n'a de commun que le titre avec le petit roman de X. de Maistre. Un jeune Russe est tombé entre les mains des Circassiens; les farouches montagnards ont laissé la vie à leur captif dans l'espoir d'une riche rançon, qu'il pourra bien leur faire attendre longtemps, car, dégoûté du monde, mort à toutes ses joies, poursuivi par une passion fatale, l'esclavage lui est presque indifférent; mais une jeune fille se prend d'amour pour le pauvre captif. Malade, elle le soigne; triste et malheureux, elle le distrait par ses chansons; insensible à sa tendresse, elle ne s'attache à lui qu'avec plus de force et de dévouement. Un jour que tous les guerriers de la peuplade sont partis pour une expédition lointaine, elle détache ses fers; le Russe s'éloigne presque à regret. Tout à coup, il entend derrière lui l'onde s'agiter; il se retourne et ne voit plus qu'un vêtement qui flotte à la surface; c'est tout ce qui reste de la jeune fille.

Un critique de la *Revue des Deux-Mondes* prétend que le poëte a eu tort de placer les deux héros de son élégie dans une position sans issue, dans une situation d'âme qui est toujours la même. « L'apathie du Russe est sans remède, la passion de la jeune fille est sans espoir; en sorte que nous désirons à peine la délivrance de l'un, et que la mort de l'autre, n'étant pas la conclusion nécessaire d'un amour calme et silencieux comme le sien, nous surprend sans nous affliger. » Cependant la jeune Circassienne, à l'amour naïf et désintéressé, est aussi attachante qu'une héroïne dont la passion serait partagée. La mort de cette infortunée doit donc toucher et affliger sans surprendre personne. Ce poëme passe pour un des chefs-d'œuvre de Pouchkine et même pour son chef-d'œuvre. La description saisissante de la nature caucasienne et des mœurs de ces farouches montagnards sert de cadre à une idylle, à un drame. Il y règne un ton de désappointement, de scepticisme attestant le vif penchant du poëte russe pour Byron. Chez tous les deux, même teinte sombre, même connexion mystérieuse entre le crime et la fatalité. Mais une différence les sépare. Byron emprunte ses idées à un monde étranger, où son imagination supplée au défaut d'une observation réelle. Pouchkine prend les siennes dans une société qui lui est familière et par là leur donne un caractère distinctif, une couleur locale.

Prisonnier (LE) ou la **Ressemblance**, opéra-comique en un acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de Della-Maria (théâtre Feydeau, 29 janvier 1798). Le livret n'offre que des situations dont l'invraisemblance ne dissimule pas la banalité. Le succès néanmoins fut immense et populaire. Duval affirme, dans une notice sur son collaborateur, que celui-ci n'employa que huit jours à composer la musique du poëme qu'il lui avait confié. Les motifs, sans être bien saillants, ne manquent pas d'un certain tour mélodique assez original, ce qui explique la vogue qu'ils ont obtenue. Nous citerons particulièrement la romance du prisonnier : *Il faut des époux assortis dans les liens du mariage*, qui, pendant un demi-siècle, a été un des timbres les plus souvent employés dans les vaudevilles. Citons encore le duo de la ressemblance; les couplets : *Lorsque dans une tour obscure*, qui se terminent par ce refrain : *La pitié n'est pas de l'amour;* et enfin le rondeau : *Oui, c'en est fait, je me marie*, dont voici la musique et les paroles.

Pour terminer, après la dernière reprise du signe 𝄋

PRISOPE s. m. (pri-zo-pe — du gr. *priô*, je scie; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, comprenant deux espèces qui habitent la Guyane et l'île de France.

PRISREND, ville de la Turquie d'Europe. V. PERSEREN.

PRISTHÉSANQUE s. m. (pri-sté-zan-ke — du sanscrit *prishtha*, dos; *sancu*, clou). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, tribu des réduvides, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

PRISTHÉVARME s. m. (pri-sté-var-me — du sanscrit, *prishtha*, dos; *varma*, bouclier). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, tribu des réduvides, dont l'espèce type habite Java.

PRISTICERQUE s. m. (pri-sti-sèr-ke — du gr. *pristis*, scie; *kerkos*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des stellions.

PRISTIDACTYLE adj. (pri-sti-da-kti-le — du gr. *pristis*, scie; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts carénés ou dentelés.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des stellions.

— s. m. pl. Groupe de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, caractérisé par des doigts carénés ou dentelés et comprenant les genres acanthodactyle, calosaure, érémias, ophiops, psammodrome et scapteire.

PRISTILOPHE s. m. (pri-sti-lo-fe — du gr. *pristis*, scie; *lophos*, panache). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, com-

prenant sept espèces, la plupart américaines, une seule habitant l'Europe.

PRISTIMÈRE s. m. (pri-sti-mè-re — du gr. *pristis*, scie; *méros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PRISTINA ou **PIRISTINA**, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sur un affluent de l'Ibar, près de la plaine de Casova, dans un terrain bas, environné de collines, à 125 kilom. S.-O. de Nissa; 12,000 hab. Ch.-l. de livah. Résidence d'un pacha, évêché grec. Elle a une enceinte de palissades revêtues en terre, flanquées de tours crénelées et précédées d'un fossé; elle renferme de belles mosquées, de grands bazars, des bains, etc. Dans la plaine de Casova, à 1 kilom. environ de cette ville, on voit le tombeau du sultan Amurat Ier, à l'endroit où ce monarque fut tué.

PRISTINAÏDE s. f. (pri-sti-na-i-de — du gr. *pristis*, scie, et de *naïde*). Annél. Syn. de PRISTINE.

PRISTINE s. f. (pri-sti-ne — dimin. du gr. *pristis*, scie). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des naïdes.

PRISTINURE s. m. (pri-sti-nu-re — du gr. *pristis*, scie; *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pétrels.

PRISTIPOME s. m. (pri-sti-po-me — du gr. *pristis*, scie; *pôma*, opercule). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, comprenant trente espèces qui vivent dans les parties chaudes des deux Océans : *Le* PRISTIPOME *argenté*.

PRISTIPOMIDE adj. (pri-sti-po-mi-de — de *pristipome*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble au pristipome.

— s. m. pl. Tribu de la famille des sciénoïdes, ayant pour type le genre pristipome.

PRISTIPTÈRE s. m. (pri-sti-ptè-re — du gr. *pristis*, scie; *pteron*, aile). Entom. Syn. de HALÉCIE.

PRISTIS s. m. (pri-stiss — mot gr. qui signifie *scie*). Ichthyol. Nom scientifique des poissons du genre scie.

PRISTLEYA s. m. (prist-lé-ia — de *Priestley*, chimiste angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de MONTAGNÉA, genre de composées, et de PALMELLE, genre d'algues.

PRISTOCARPHE s. m. (pri-sto-kar-fe — du gr. *pristis*, scie; *karphos*, paille). Bot. Syn. d'HOLOPHYLLE.

PRISTODACTYLE s. m. (pri-sto-da-kti-le — du gr. *pristis*, scie; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

PRISTODÈRE s. m. (pri-sto-dè-re — du gr. *pristis*, scie; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clavicornes, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

PRISTONYCHE s. m. (pri-sto-ni-ke — du gr. *pristis* scie; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant plus de trente espèces des diverses parties du monde, la plupart d'Europe.

PRISTOPHORE s. f. (pri-sto-fo-re — du gr. *pristis*, scie; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Europe.

PRITCHARD, missionnaire protestant anglais, consul de l'Angleterre à Taïti, célèbre par la part qu'il prit dans un conflit qui faillit se transformer en cas de guerre entre la France et l'Angleterre en 1843 et qui se termina par le vote d'une indemnité fameuse dans les fastes parlementaires. V. POMARÉ IV.

PRITCHARDISTE s. m. (pri-tchar-di-ste — de *Pritchard*, n. pr.). Hist. Nom donné aux députés qui avaient voté l'indemnité Pritchard.

PRITHIVI ou **PRITHWI**, personnification de la terre comme déesse dans la mythologie indienne; on dit même que c'est une forme de Lakchmî, la déesse de la prospérité et de la fortune. On fait venir ce nom de *prithivi*, qui, au reste, signifie large, de l'ancien roi *Prithou*, antérieur aux dynasties lunaires. Il paraît que ce prince protégea l'agriculture, abattit les forêts et défricha les champs, ce qui est désigné par cette fable que l'on raconte : Ce prince, avatar ou incarnation du dieu Vichnou, avait nécessairement pour épouse Lakchmî sous le nom de Prithivi. Elle refusait ses secours aux hommes; le prince la battit et la blessa. Elle prit alors la forme d'une vache, se rendit au mont Merou et se plaignit aux dieux, qui rejetèrent ses demandes. Elle revint donc sous l'empire de Prithou et de ses descendants, qui la soumettent avec toute espèce d'instruments.

PRITI, la déesse de l'amour chez les Indous.

PRITTWITZ (Charles-Ernest DE), général prussien, né en 1790. Entré au service dès l'âge de treize ans, il fut blessé en 1806 à la bataille d'Auerstædt, devint lieutenant en 1810, passa en 1812 dans l'état-major et fit avec distinction les campagnes de Russie et de France. Pendant la longue période de paix qui suivit le traité de Vienne, il fut successivement aide de camp du prince Guillaume, chef de division dans le grand état-major général, aide de camp du roi de Prusse, et parvint, en passant par tous les grades intermédiaires, à celui de lieutenant général. Ce fut en cette qualité qu'en mars 1848 il commanda toutes les troupes qui prirent part à la lutte dans les rues de Berlin et qu'en 1849 il succéda au maréchal Wrangel comme commandant en chef de l'armée du Slesvig. A la fin de cette campagne, il fut promu commandant général de la garde du corps. On a de lui, sous ce titre : *Documents pour l'histoire de l'année* 1813 (Potsdam, 1843), un ouvrage qui renferme de précieux renseignements sur l'organisation des armées modernes.

PRITTWITZ-ET-GAFFRON (Maurice-Charles-Ernest DE), général prussien, parent du précédent, né en 1795. Il était étudiant à l'université de Breslau lorsque éclata, en 1813, la guerre de l'indépendance allemande. Il entra à cette époque comme volontaire dans le corps des pionniers, fit partie, en 1815, avec le grade de capitaine, de l'armée d'occupation en France et, à la paix, entra dans le corps du génie. Après avoir été directeur des fortifications successivement à Coblentz et à Ulm, où pendant un séjour de dix années il rendit les plus grands services et dirigea notamment la reconstruction du château de Hohenzollern, il devint inspecteur du génie à Berlin en 1851, major général en 1853, lieutenant général en 1858 et second inspecteur général des forteresses de la Prusse en 1860. Il avait en outre été, de 1851 à 1856, représentant de la ville de Berlin à la Chambre des députés. Doué d'une rare activité et possédant une instruction des plus étendues, il s'est fait connaître par un grand nombre d'opuscules des genres les plus variés, parmi lesquels on cite : *De l'armement universel des campagnes; Répertoire pour l'attaque des forteresses* (1856); *Sur la phrénologie; Sur les progrès futurs et les bornes de la civilisation*, etc.

PRITZ (Jean-Georges), en latin **Pritius** ou **Pritzius**, théologien protestant allemand, né à Leipzig en 1662, mort en 1732. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, notamment celles de surintendant à Schleitz et alla occuper, en 1707, une chaire de théologie à Greifswalde. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *De contemptu divitiarum apud antiquos philosophos* (Leipzig, 1693, in-4°); *De prærogativa sexus masculini præ femineo* (Leipzig, in-4°); *Spécimens d'éloquence* (Leipzig, 1702, in-8°); *Introductio in Novum Testamentum* (Leipzig, 1709, in-8°). On lui doit aussi de nombreuses traductions allemandes.

PRIULI (Lorenzo), doge de Venise, mort en 1559. Il fut appelé, en 1556, à succéder à François Venieri. Pendant son passage au pouvoir, la peste et la famine ravagèrent la république. Priuli fit resserrer par des digues le cours de l'Adige et décréta que toutes les terres incultes appartiendraient au domaine public. Pietro Loredano lui succéda.

PRIVA s. f. (pri-va). Bot. Genre de plantes, de la famille des verbénacées, tribu des lippiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes des deux continents, mais surtout de l'Amérique.

PRIVABLE adj. (pri-va-ble — rad. *priver*). Qui peut, qui doit être privé : *Un homme* PRIVABLE *de ses droits*.

— Qui peut être privé, apprivoisé : *Un animal* PRIVABLE.

PRIVANCE s. f. (pri-van-se — rad. *privé*). Familiarité, privauté. ‖ Vieux mot.

PRIVAS, en latin *Privatum*, ville de France (Ardèche), ch.-l. de département, d'arrond. et de canton, près de l'Ouvèze, à 607 kilom. S.-E. de Paris, par 44° 41′ de latit. N. et 2° 15′ de longit. E.; pop. aggl., 3,922 hab. — pop. tot., 7,836 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 108 communes et 125,082 hab. Tribunal de 1re intance; justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs primaires; bibliothèque publique. Moulinage des soies gréges; fabrication de couvertures, étoffes de laine; tanneries, distilleries d'eau-de-vie; exploitation de minerai de fer. Privas est dans une situation agréable, sur une colline qui domine le vallon de l'Ouvèze, au pied des montagnes du Coiron; la ville est propre, bien bâtie et reliée à la voie ferrée de Paris à Lyon par un petit embranchement qui s'arrête à Privas.

— *Histoire*. Les origines de Privas, assez obscures, ne paraissent pas remonter au delà du moyen âge. Nous voyons en 1110 le pape Pascal II s'y arrêter en allant en Italie. Privas faisait alors partie des domaines de la puissante famille de Poitiers et servait de capitale à la contrée montagneuse des Bouttières. Au XVIe siècle, la ville, bien fortifiée, était devenue une importante place de guerre. Elle fut une des premières à embrasser le parti de la Réforme et, en 1560, soutint le prince de Condé. Assiégée, en 1574, par François de Montpensier, dauphin d'Auvergne et commandant de l'armée royale, Privas, secouru à temps par Saint-Romain, força l'ennemi à battre en retraite. En 1619, la ville était encore un des principaux quartiers calvinistes de France, et c'est de Privas que partit le premier prétexte des troubles du Vivarais. Les protestants, irrités du mariage de Charlotte de Chambaud, dame de Privas, avec M. de Lestrange, zélé catholique dont elle était devenue amoureuse, et craignant que ce mariage ne livrât à leurs ennemis les clefs d'une place pour eux précieuse, les protestants, disons-nous, se soulevèrent afin d'empêcher la prise de possession. Montmorency, à la tête des troupes royales, avait à peine fait rentrer les rebelles dans le devoir, qu'ils reprirent les armes après son départ, et, faisant le siége en règle du château, en délogèrent la garnison catholique et s'y retranchèrent. Il fallut que le maréchal de Bassompierre accourût et fît raser les fortifications pour prévenir le retour de semblables luttes. Dès lors, le Vivarais fut entièrement soumis (1622). La paix ne dura pas longtemps. En 1629, le duc de Rohan ayant réussi à soulever de nouveau la province, Louis XIII s'avança en personne contre Privas, déjà investi par le maréchal de Schomberg, et en forma le siége. La ville, défendue par Saint-André Montbrun, fit une résistance héroïque. Un premier assaut fut repoussé; mais à la fin les royalistes gagnèrent tellement du terrain, que la place essaya d'entrer en négociations. Louis XIII refusa d'entendre aucune proposition, et un dernier assaut obligea Saint-André Montbrun à se retirer avec les débris de la garnison dans le fort de Toulon, situé sur une montagne voisine. Il en sortit, pressé par la famine, pour être fait prisonnier ainsi que ses courageux compagnons. La prise de Privas fut ensanglantée par de nombreux massacres. Le siége avait duré dix jours; la ville fut livrée aux flammes et Louis XIII fit défense expresse de la rebâtir sans son autorisation. Les habitants, sans asile, furent réduits à errer dans les montagnes des environs. On ne conserva des fortifications anciennes que le fort de Toulon, dont le commandement fut confié à M. de Lestrange. Moins de trois ans après, ce seigneur, devenu le plus puissant personnage du Vivarais, avait l'imprudence d'entrer dans la coalition formée par le duc de Montmorency contre le cardinal de Richelieu et de soulever le pays. Le maréchal de La Force marcha contre lui et, après avoir habilement pacifié la population, l'ameuta contre son ancien seigneur, auteur de tous les maux du Vivarais. Assiégé dans la forteresse de Tournon-lez-Préaux, Lestrange finit par tomber entre les mains de ses vassaux, d'où, après mille outrages, il ne sortit que pour monter sur l'échafaud. Les habitants de Privas obtinrent, en récompense de leur conduite, restitution pleine et entière de leurs biens et priviléges. La ville se releva peu à peu de ses ruines, le commerce s'y réveilla et Privas trouva, notamment dans l'exploitation des mûriers, une source de prospérité nouvelle. Aujourd'hui, c'est une ville entièrement renouvelée et qui s'embellit chaque jour.

— *Monuments*. L'église de Privas n'appartient à aucun style et sera prochainement remplacée par une nouvelle. L'hôtel de ville est mesquin; le palais de justice, conçu dans le style grec, a quelque caractère. L'hôtel de la préfecture possède un musée gallo-romain fort curieux; on y trouve aussi des débris fort intéressants, relatifs au siége de 1625. Le musée de minéralogie, fondé par un géologue du pays, M. Jules de Malbos, est un des plus riches et des plus curieux qui soient en province; les recherches de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche en accroissent chaque jour les trésors. Signalons encore l'école normale, l'asile des aliénés, les prisons, le collége et le temple protestant. Ces deux derniers édifices occupent l'emplacement de l'ancien château, dont il ne reste aucun vestige. C'est à peine si on aperçoit au sommet du mont Toulon et à Tournon-lez-Privas quelques débris des anciens forts protégeant la ville. En revanche, Privas possède encore plusieurs maisons aux façades gothiques, échappées par miracle à l'incendie, et d'assez belles fontaines, une entre autres en forme de pyramide et qui s'élève sur la place principale.

— *Promenades*. Elles consistent dans l'Esplanade, ombragée de platanes et dominant un panorama magnifique, et dans le Champ-de-Mars, au pied duquel s'offre l'admirable vallée de Chazalon. A 2 kilom. de Privas, au fond de la vallée de l'Ouvèze, se trouvait le château d'Entrevaux, quartier général de Louis XIII pendant le siége de la ville. Une ferme, qui occupe encore aujourd'hui l'emplacement de ce château, porte encore, en souvenir de cette circonstance, le nom de Logis-du-Roi.

PRIVAT-LA-MONTAGNE (SAINT-), ancien village de France (Moselle), cant. de Briey; 520 hab. Le 18 août 1870, il s'y est livré une sanglante bataille entre les Français et les Allemands. V. l'article suivant.

Privat (BATAILLE DE **Saint-**), dans laquelle une partie de l'armée française, après des prodiges de valeur, dut battre en retraite devant les forces quadruples de l'armée allemande (18 août 1870).

Du 14 au 18 le maréchal Bazaine avait laissé tranquillement s'accomplir la concentration formidable des troupes ennemies, qu'il lui eût été néanmoins si facile de troubler ou d'arrêter; et, tandis qu'il n'opposait à cette concentration menaçante que son inexplicable inactivité, il développait sa ligne de bataille sur un front beaucoup trop étendu, faute que le 6e corps allait cruellement expier. Notre gauche, formée par le 2e corps (Frossard), s'étendait depuis le village de Rozerieulles jusqu'au Point-du-Jour, ayant devant elle le 7e corps prussien établi dans les bois de Vaux, derrière les forges d'Ars-sur-Moselle. Le centre, formé des 3e et 4e corps, s'appuyait sur les fermes de Moscou, Leipzig et La Folie, s'étendant jusqu'à Montigny-la-Grange. Le 6e corps, commandé par le maréchal Canrobert, formait notre droite vers Amanvillers et Saint-Privat. C'est sur lui qu'allaient se porter tous les efforts de l'armée ennemie, dont la tactique devait essayer de nous tourner en écrasant notre droite.

Dès le matin du 18, vers six heures, l'armée française était établie sur la ligne culminante des hauteurs, qui forment comme un long plateau devant lequel se déroulent les deux routes qui conduisent à Verdun, l'une par Conflans, l'autre par Mars-la-Tour, et nos soldats voyaient à l'œil nu défiler des masses de troupes prussiennes qui traversaient la route de Verdun et semblaient disparaître dans les bois. Ces troupes, marchant déployées dans les plaines basses situées en arrière de Gravelotte, se dirigeaient de gauche à droite en exécutant un grand mouvement de conversion. Frappé de cette marche, qu'il distinguait à grande distance, le maréchal Lebœuf s'empressa d'en prévenir le général en chef, qui expédia aussitôt au maréchal Canrobert, vers dix heures du matin, la dépêche suivante :

« Le maréchal Lebœuf m'informe que des forces ennemies qui lui paraissent considérables semblent marcher vers vous. Installez-vous le plus solidement possible sur vos positions. Si, par cas, l'ennemi, se prolongeant sur votre front, semblait vouloir attaquer Saint-Privat, prenez toutes les dispositions nécessaires pour y tenir et permettez à toute l'aile droite de faire un changement de front pour occuper les positions en arrière si c'était nécessaire, positions que l'on est en train d'étudier. »

L'attaque commença vers onze heures et s'accentua par une série d'assauts dont l'intensité allait toujours croissant; l'intention de l'ennemi ne tarda pas à se dessiner : par une manœuvre audacieuse, mais imprudente et qui eût pu lui coûter cher en face d'un général clairvoyant, il déplaçait la plus grande partie de ses forces pour les jeter sur le 6e corps, qui pouvait seul être débordé et enveloppé. C'est ainsi que le 10e corps quittait Mars-la-Tour pour se rendre avec la garde royale, partie de Doncourt, jusqu'à Saint-Ail et de là se porter sur Sainte-Marie-aux-Chênes, notre extrême droite, tandis que le 12e corps (Saxons) tournait le champ de bataille pour prendre à revers Saint-Privat. Rien n'était plus facile que de surprendre cette armée en marche et de la couper en tronçons. Mais comment Bazaine aurait-il eu cette inspiration, puisque de toute la journée il ne parut point sur le champ de bataille? Le maréchal Canrobert allait donc infailliblement se voir accablé par les efforts successifs de 90,000 hommes, munis de 230 bouches à feu, forces écrasantes auxquelles il ne pouvait opposer que 26,000 hommes et 78 bouches à feu mal approvisionnées. Il n'avait pas même à sa disposition une seule de ces fameuses mitrailleuses qui devaient réduire les Allemands en poudre impalpable. Pendant ce temps-là, la garde, cette élite de l'armée, restait immobile partie à Châtel-Saint-Germain, partie au fort Saint-Quentin, où se trouvait également l'artillerie, forte de 96 bouches à feu, dont 36 du calibre de 12. Toutes ces forces, qui eussent inévitablement changé l'issue de la bataille, restaient inactives, tandis que nos soldats, dans une des luttes les plus acharnées et les plus sanglantes de notre siècle, soutenaient vaillamment le choc d'un ennemi trois à quatre fois supérieur en nombre.

Vers une heure, Canrobert mande au maréchal Bazaine qu'il résistera tant qu'il aura des munitions et qu'il en attend impatiemment de nouvelles. Bazaine lui répond alors qu'il donne des ordres pour qu'une division de la garde et de l'artillerie aillent le soutenir. Mais ces ordres étaient conçus en termes qui permettaient à Bourbaki, commandant de la garde, d'agir suivant sa convenance, et ce général, mal instruit de la situation et attendant toujours une injonction formelle de marcher, continue à rester immobile. A deux heures et demie, Canrobert dépêche au maréchal un capitaine d'artillerie pour hâter l'arrivée des munitions. Cet officier, conduit auprès de Bazaine, lui explique en détail sur une carte la situation de l'aile droite et ne lui dissimule ni la gravité de la position du 6e corps, ni les inquiétudes ressenties par son chef. Il obtient alors et emmène quatre caissons d'artillerie. De son côté Bourbaki, comprenant que la lutte prenait de grandes proportions, se décide, en l'absence de tout ordre formel, à porter de lui-même sa division de grenadiers au Gros-Chêne, vers la droite de l'armée, où il arrive vers quatre heures. Là, il attendit de nou-

veau. S'il avait eu la bonne inspiration de continuer son mouvement, peut-être aurait-il pu encore changer la face du combat; car en ce moment même le 4e corps obtenait un succès et contraignait la droite des Prussiens à se replier; mais le but réel de l'ennemi n'en était pas moins atteint. A cinq heures, le maréchal Canrobert écrivait au général en chef: « L'attaque a cessé sur le front du 4e corps pour se porter plus intense sur la droite du 6e corps. Un feu d'artillerie considérable a presque éteint le nôtre. Les munitions me manquent. » Le dénoûment fatal approchait; le corps saxon ayant achevé son mouvement tournant, débouchait sur le 6e corps, qui venait de refouler la garde royale. « 60,000 hommes de troupes fraîches se ruaient avec des hourras sur nos soldats harassés. Une batterie foudroyante, subitement démasquée à Saint-Ail, ouvrait les rangs des soldats de Canrobert; et la garde royale et le 10e corps prussien se précipitaient vers la plaie béante faite dans cette masse humaine, tandis que les Saxons la prenaient à revers. C'était le moment terrible de la journée. Vainqueurs à gauche, peu entamés au centre, la bataille était à nous si cette suprême attaque était repoussée. Elle l'eût été si la garde eût donné ce soir-là. Chacun au surplus redouble d'âpre acharnement. Un bataillon du 28e de ligne se laisse anéantir presque jusqu'au dernier homme dans le fossé qui lui sert de retranchement. Canrobert combat en soldat l'épée à la main, au premier rang, disant : « En » avant! » à ses soldats, qui n'ont pas besoin de son encouragement. Il résiste pendant deux heures avec 20,000 hommes décimés; il dispute cette terre trempée de sang à plus de 80,000 ennemis. Il faut que M. de Moltke tire à son tour l'épée du fourreau et lance les Poméraniens à l'assaut des hauteurs que l'artillerie enfile vainement de ses obus. Nos soldats résistent toujours. Mais à la nuit tombante, le lugubre cri, le hurlement joyeux des Allemands couronnant le plateau retentit sur le champ de bataille et nos soldats aperçoivent redescendant vers Metz le 6e corps écrasé, qui se replie en désordre. » (Jules Claretie, *Hist. de la Révol. de* 1870-1871.) Bourbaki arrive enfin avec du renfort, mais uniquement pour protéger la retraite. A la sortie des bois qui avoisinent Amanvillers et Saint-Privat, il peut se rendre compte du mouvement de retraite du 4e et du 6e corps et il déploie ses troupes pour le faciliter. L'artillerie du 6e corps, qui n'avait plus que quelques coups à tirer, s'adosse au bois près de la route de Saulny, vis-à-vis de Saint-Privat, pendant que l'artillerie de la garde et deux batteries de la réserve s'établissent au-dessus de la route de Châtel en face d'Amanvillers. Cette masse de bouches à feu ouvrant alors un feu terrible arrêta net l'offensive de l'ennemi. A huit heures et demie, la bataille était terminée.

Nos soldats avaient héroïquement combattu et il ne leur manqua que le commandement pour enlever la victoire. Tandis que le maréchal Bazaine, malgré les appels désespérés qui lui parvenaient à chaque instant, restait fort tranquille à son quartier général, à plusieurs kilomètres du champ de bataille, le roi de Prusse, un vieillard, passait cette journée terrible assis sur une planche supportée par deux barils, suivant d'un regard fiévreux les péripéties de la bataille. C'est ainsi qu'il put voir son régiment privilégié, celui de la reine de Prusse, moissonné tout entier et couché à terre par les balles de nos soldats. Le général Changarnier a voulu essayer, à la tribune de l'Assemblée nationale, une justification de l'inqualifiable insouciance de son ami Bazaine; mais il n'a fait que dresser contre lui un véritable acte d'accusation quand il a dit que le maréchal n'avait pas eu la *bonne fortune* de se trouver sur un champ de bataille où plus de 100,000 de ses soldats combattirent et où tombèrent 11,000 hommes de son armée.

Et néanmoins cette armée si piteusement commandée, si mal organisée, arrachait à son vainqueur cet aveu, qui peut du moins être pour elle un amer titre de gloire : « Pas un trophée, pas un canon démonté ne restèrent entre nos mains. Plus de 40,000 morts ou blessés prouvent l'acharnement de ce combat, qui dura neuf heures et dans lequel la vaillance des Allemands ne triompha qu'à grand'peine de l'opiniâtre résistance des Français. » (La *Guerre autour de Metz*, par un général prussien.)

C'est après cette sanglante bataille que le général de Palikao, ministre de la guerre, annonça au Corps législatif que « trois corps d'armée qui s'étaient réunis contre Bazaine avaient été, d'après des renseignements dignes de foi, rejetés dans les carrières de Jaumont. » Le prince Frédéric-Charles avait été pris d'un accès de folie furieuse en voyant ses escadrons ensevelis dans les carrières; 30,000 hommes y pourrissaient en même temps.... Cette fable ridicule, accréditée par la presse anglaise, aurait été, à ce que l'on croit, payée par le ministère à un correspondant britannique tout dévoué à la cause bonapartiste.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

PRIVAT (Jean-François), général et écrivain français, mort à Torgau en 1814. Sous-officier au début de la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint aide de camp du général Hoche, se signala par sa bravoure pendant les guerres de la République et de l'Empire et parvint au grade de général de division. Privat était, lorsqu'il mourut, inspecteur général de la place de Torgau. On lui doit : *Demonville* ou les *Vendéens*, drame en deux actes et en vers (Rennes, 1797, in-8o); *Notes historiques sur la vie morale, politique et militaire du général Hoche* (Strasbourg, 1798, in-8o).

PRIVAT D'ANGLEMONT (Alexandre), littérateur français, né à Sainte-Rose, une des plus petites Antilles, vers 1820, mort à Paris le 18 juillet 1859. Il se révéla au monde des lettres en 1846 par un petit livre sur le *Prado*. Il écrivit ensuite dans divers journaux, le *Siècle* entre autres, et resta jusqu'à son dernier jour comme le type du bohême littéraire. Ses amis ont fait courir sous son nom une foule d'anecdotes plus ou moins vraisemblables et se sont plu à lui faire une réputation de mystificateur. Quoi qu'il en soit, il a mené une existence fort accidentée et s'est vu souvent en lutte avec la misère. Il est mort à l'hospice Dubois, et, fidèle jusqu'à la fin aux principes qu'il avait professés toute sa vie et qu'on aurait pu ne pas s'attendre à trouver si fermement établis chez une nature en apparence insouciante et légère, il refusa un prêtre, congédia ses amis, se recueillit et mourut calme après avoir demandé à être conduit directement au cimetière sans passer par l'église. On a de lui : *Paris-anecdote* (1854; 3e édit. augmentée, 1865), recueil d'articles publiés d'abord dans le *Siècle* et qui montrent, sous des aspects non moins bizarres qu'inattendus, les petites industries inconnues de la capitale. Comme complément à ce petit livre, qui a obtenu un grand succès de curiosité, un de ses amis a réuni les productions éparses de Privat d'Anglemont sous le titre : *Paris inconnu* (1861, in-16), avec une notice et des extraits d'articles de journaux sur l'auteur.

PRIVAT-DESCHANEL (Augustin), mathématicien et physicien français, né à Allenc (Lozère) le 22 août 1821. Il fit ses études à Paris au collége Rollin et remporta de nombreux succès dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques. Admis à l'Ecole normale, il y resta de 1841 à 1844 et fut envoyé comme professeur de mathématiques au collége de Limoges, où il ne séjourna que fort peu de temps, et ne tarda pas à obtenir une chaire plus importante au lycée de Lyon. Quelques années après, rappelé à Paris, il fut attaché au lycée Saint-Louis, puis au lycée de Versailles, qu'il ne quitta que pour entrer au lycée Louis-le-Grand, toujours en qualité de professeur de mathématiques et de physique. Ce fut sa dernière étape comme professeur. Pendant son séjour au lycée Louis-le-Grand, le ministre de l'instruction publique le chargea d'un cours de sciences à l'Ecole ottomane, établissement créé et entretenu à grands frais à Paris par le gouvernement de la Sublime-Porte, et où des professeurs nommés par le ministre français et appartenant tous à l'Université étaient seuls admis. Cette Ecole, destinée à recevoir comme élèves les jeunes gens de familles turques auxquels on voulait donner l'instruction et l'éducation françaises, a aujourd'hui disparu et a été remplacée par le lycée de Galata-Leraij, à Constantinople, établi dans le même but et avec un personnel de professeurs choisis dans les mêmes conditions. M. Privat-Deschanel resta attaché à l'Ecole ottomane pendant sept ans, de 1857 à 1864. Il quitta également sa chaire au lycée Louis-le-Grand au mois de décembre 1868, avec le titre d'inspecteur de l'académie de Paris, fonctions qu'il remplit jusqu'au mois de janvier 1872, époque où il fut nommé proviseur du lycée de Vanves. M. Privat-Deschanel est chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur depuis 1862. Il a publié de nombreux ouvrages scientifiques dont plusieurs sont en usage dans nos lycées et colléges. Le plus important est, sans contredit, le *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées*, en collaboration avec M. Ad. Focillon, directeur de l'Ecole Colbert (1664-1869, 2 vol. grand in-8o, avec figures). Dans ce dictionnaire, M. Privat-Deschanel fut chargé spécialement et exclusivement de la partie des sciences mathématiques et physiques. Il est à remarquer que, dans cette encyclopédie scientifique, l'auteur a passé sous silence un grand nombre des points qui constituent, à proprement parler, l'enseignement classique. Son but n'a évidemment pas été de donner au lecteur les bases mêmes de son instruction, mais plutôt des renseignements, relativement assez complets, sur chacune des sciences en particulier. En se plaçant à ce point de vue, on a dû nécessairement sacrifier l'unité logique de l'exposition, qu'on recherche avec raison dans les traités spéciaux, à l'unité du but qui était de fournir à chacun, à un moment donné, des indications précises, de nature à satisfaire sa curiosité ou à faciliter ses lectures. M. Privat-Deschanel a encore publié un *Précis de physique* à l'usage des candidats à l'Ecole polytechnique (1855, in-8o); un *Traité de mécanique* qui a eu plusieurs éditions (1856-1870, in-12); *Memento des matières exigées pour l'examen du baccalauréat ès sciences* (1858, in-18); un *Cours élémentaire de chimie*, avec M. Focillon (1865, in-12); un *Traité de physique* (1869, in-8o, avec figures). Ce dernier ouvrage, traduit en anglais, est recommandé comme classique dans toute la Grande-Bretagne. Il a été également traduit en espagnol, et l'usage de son *Traité de physique* a été prescrit dans tous les établissements scolaires de l'Amérique espagnole. Enfin il a publié encore un *Cours de physique* en collaboration avec M. Pichot (1874, in-12, avec figures).

PRIVAT DE MOLIÈRES (Joseph), physicien français. V. MOLIÈRES.

PRIVAT-DOCENT s. m. (pri-vatt-do-saint — du lat. *privatus*, privé; *docens*, qui enseigne). Professeur libre, en Allemagne.

PRIVATIF, IVE adj. (pri-va-tiff, i-ve — rad. *priver*). Qui marque privation : *Idée* PRIVATIVE. ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui NÉGATIF.

— Jurispr. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à une personne déterminée : *Un article* PRIVATIF. *Une disposition* PRIVATIVE.

— Algèbre. *Quantité privative*, Ancien nom des quantités négatives.

— Gramm. Qui marque privation : *Particule* PRIVATIVE. ‖ *A privatif*, A grec qui, dans la composition des mots, a une valeur privative.

— s. m. Particule privative : *Dans la langue française comme dans la langue latine*, in *est un* PRIVATIF.

PRIVATION s. f. (pri-va-si-on — lat. *privatio*; de *privare*, priver). Perte, manque, retranchement, suppression d'un bien, d'un avantage, d'une qualité, d'une faculté : *La* PRIVATION *de l'ouïe, de la vue. La* PRIVATION *des commodités de la vie. La* PRIVATION *des droits civils. La* PRIVATION *des peines vaut bien l'usage des plaisirs, et pour être heureux, que faut-il, sinon ne rien désirer?* (Buff.) *Les seuls biens dont la* PRIVATION *coûte sont ceux auxquels on croit avoir droit.* (J.-J. Rouss.) *Il est plus facile de supporter la* PRIVATION *des plaisirs que d'en jouir avec modération.* (Latena.) *Le bonheur absolu est la jouissance de tous les biens particuliers auxquels notre nature peut atteindre; le malheur en est la* PRIVATION. (Azaïs.) *On supporte bien plus longtemps la* PRIVATION *de nourriture que la* PRIVATION *de l'air.* (A. Karr.)

— Besoin, désir non satisfait : *Supporter des* PRIVATIONS. *Vivre dans les* PRIVATIONS. *S'imposer des* PRIVATIONS. *S'habituer de bonne heure aux* PRIVATIONS. *La société, comme l'homme, n'est faite que de* PRIVATIONS. (Chateaub.) *La misère tue le corps par les* PRIVATIONS *et l'esprit par le chagrin.* (De Jussieu.) *Les* PRIVATIONS *laissent des espérances, la satiété n'en laisse point.* (J. Droz.) *Les* PRIVATIONS *accroissent les jouissances.* (Mme Reybaud.) *Il est rare qu'on ne fasse pas un bon marché en achetant des espérances par des* PRIVATIONS. (De Lévis.)

— Philos. Forme contraire à la forme actuelle de l'être, dans le système d'Aristote. ‖ Non-être, chez les philosophes du moyen âge.

— Anc. pratiq. Interdiction, confiscation.

— *Vivre de privations*, Supporter de grandes privations, vivre dans une grande gêne.

— **Syn. Privation, défaut, faute**, etc. V. DÉFAUT.

— **Encycl.** Philos. Le mot *privation* a été introduit pour la première fois dans la philosophie par Aristote. Suivant lui, l'être peut recevoir successivement les contraires. Le même objet est tantôt chaud et tantôt froid. Mais les contraires ne peuvent jamais être moins de deux dans l'opposition qui, en même temps, les unit et les sépare. Par conséquent, ils détruisent la soi-disant unité de l'être. Les contraires ne peuvent pas être moins de deux dans leur mutuelle opposition; mais ils ne peuvent pas non plus être trop multipliés; en effet, si l'on suppose un instant qu'ils sont en nombre infini, aussitôt la science devient impossible. Donc : 1o l'être n'est pas un; 2o les principes de l'être sont en nombre limité.

Maintenant, en quel nombre sont ces principes? Ils sont évidemment plus de deux, car, s'ils n'étaient que deux, ils seraient des contraires, et les contraires ne peuvent agir l'un sur l'autre. Il y a donc entre les deux contraires un support commun sinon simultané, et ce support, c'est la substance que les contraires se succédant modifient tour à tour et à laquelle ils doivent leur propre existence. Dans toute production de phénomène, il y a donc quelque chose qui subsiste et qui reste un numériquement. Mais la forme varie suivant les contraires qui la diversifient. Mais, pour la substance qui n'est jamais l'attribut de quelque chose, il n'existe pas de modification, pas d'opposition. Ainsi, dans tout phénomène qui se produit, un sujet et une forme; mais, comme la forme est l'un des deux contraires et qu'il n'y a jamais qu'un seul de ces deux contraires qui puisse exister réellement par son union avec le sujet, à la substance et à la forme il faut ajouter la *privation*, pour tenir compte du contraire absent momentanément et qui, les conditions présentes étant changées, peut se substituer à l'autre contraire qui est nécessairement seul tant qu'il existe conjointement avec la substance. Ainsi la *privation* est, pour Aristote, un des trois principes constitutifs de l'être.

Au moyen âge, ce mot change de sens; on ne considère plus la *privation* comme un des principes de l'être, mais plutôt comme le principe du non-être, et on s'en sert pour expliquer le mal et l'imperfection. On peut prendre, remarque Leibniz, interprète fidèle de la pensée de saint Thomas d'Aquin, le mal physiquement, métaphysiquement et moralement. Le mal métaphysique consiste dans la simple imperfection, le mal physique dans la souffrance et le mal moral dans le péché. La cause de tout mal, c'est la *privation*. Ecoutons Leibniz : « Le célèbre M. Kepler et, après lui, M. Descartes ont parlé de l'inertie naturelle des corps, et c'est quelque chose qu'on peut considérer comme une parfaite image et même comme un échantillon de la limitation originelle des créatures, pour faire voir que la *privation* fait le formel des imperfections et des inconvénients qui se trouvent dans la substance aussi bien que dans ses actions. Posons que le courant d'une même rivière emporte avec lui plusieurs bateaux, qui ne diffèrent entre eux que par la charge, les uns étant chargés de bois, les autres de pierres, les uns moins, les autres plus. Cela étant, il arrivera que les bateaux les plus chargés iront plus lentement que les autres, pourvu qu'on suppose que le vent ou la rame, ou quelque autre moyen ne les aide pas. Ce n'est pas proprement la pesanteur qui est cause de ce retardement, puisque les bateaux descendent au lieu de monter, mais c'est la même cause qui augmente aussi la pesanteur dans les corps qui ont plus de densité, c'est-à-dire qui sont moins spongieux et plus chargés de matière qui leur est propre : car celle qui passe à travers les pores, ne recevant pas le même mouvement, ne doit pas entrer en ligne de compte. C'est donc que la matière est portée primitivement à la tardivité, ou à la *privation* de vitesse, non pas pour la diminuer par soi-même, quand elle a déjà reçu cette vitesse, car ce serait agir, mais pour modérer par sa réceptivité l'effet de l'impression quand elle le doit recevoir. Et, par conséquent, puisqu'il y a plus de matière mue par la même force du courant lorsque le bateau est plus chargé, il faut qu'il aille plus lentement. Le courant est la cause du mouvement du bateau, mais non pas de son retardement; Dieu est la cause de la perfection dans la nature et dans les actions de la créature; mais la limitation de la réceptivité de la créature est la cause des défauts qu'il y a dans son action. Ainsi les platoniciens, saint Augustin, le Scolastique, ont eu raison de dire que Dieu est la cause du matériel du monde, qui consiste dans le positif, et non pas du formel, qui consiste dans la *privation*; comme l'on peut dire que le courant est la cause du matériel du retardement, sans l'être de son formel, c'est-à-dire il est la cause de la vitesse du bateau, sans être cause des limites de cette vitesse. » (*Théodicée.*)

C'est aussi par la *privation* que l'école théologico-philosophique, qui s'étend de saint Thomas à Leibniz et de Leibniz aux éclectiques de nos jours, expliquait et explique encore le péché. Pour reprendre la comparaison de tout à l'heure, Dieu est aussi peu la cause du péché que le courant de la rivière est la cause du retardement du bateau. Il y a donc un rapport tout pareil entre une telle ou telle action de Dieu et une telle ou telle passion ou réception de la créature, qui n'en est perfectionnée dans le cours ordinaire des choses qu'à mesure de sa réceptivité. Et, lorsqu'on dit que la créature dépend de Dieu en tant qu'elle est et en tant qu'elle agit, et même que la conservation est une création continuelle, c'est que Dieu donne toujours à la créature et produit continuellement en elle ce qu'il y a de positif, de bon et de parfait, au lieu que les imperfections et les défauts des opérations viennent de la limitation originelle que la créature n'a pu manquer de recevoir avec le premier commencement de son être, par les raisons idéales qui la bornent; car Dieu, remarque Leibniz dans sa *Théodicée*, ne pouvait pas lui donner tout, sans en faire un Dieu; il fallait donc qu'il y eût des différents degrés dans la perfection des choses et qu'il y eût aussi des limitations de toutes sortes. Cette considération, dans le point de vue des philosophes théologiens, peut donner réponse à quelques philosophes qui prétendent que Dieu est le seul acteur. Il est vrai que Dieu est le seul dont l'action soit pure et sans mélange de ce qu'on appelle pâtir; mais cela n'empêche pas que la créature n'ait part aux actions aussi, puisque l'action de la créature est une modification de la substance qui en coule naturellement et qui renferme une variation non-seulement dans les perfections que Dieu a communiquées à la créature, mais encore dans les limitations qu'elle y apporte d'elle-même pour être ce qu'elle est. Le mal est donc comme les ténèbres et consiste dans une *privation*. Voici un exemple d'erreur : je vois une tour qui paraît ronde de loin quoiqu'elle soit carrée. La pensée que la tour est ce qu'elle paraît coule naturellement de ce que je vois, et lorsque je m'arrête à cette pensée, c'est une affirmation, c'est un faux jugement; mais, si je pousse plus loin l'examen, si quelque réflexion fait que je m'aperçois que je me trompe, me voilà revenu de l'erreur. Demeu-

rer dans un certain endroit, ou n'aller pas plus loin, ne se point aviser de quelque remarque, ce sont des *privations*.

Il en est de même à l'égard de la volonté mauvaise. La volonté tend au bien en général; elle doit aller vers la perfection qui nous convient, et la suprême perfection est en Dieu. Tous les plaisirs ont en eux-mêmes quelque sentiment de perfection; mais, lorsqu'on se borne aux plaisirs des sens ou à d'autres au préjudice de plus grands biens, comme de la santé, de la vertu, de l'union avec Dieu, de la félicité, c'est dans cette *privation* d'une tendance ultérieure que le défaut consiste. En général, la perfection est positive, c'est une réalité absolue; le défaut est privatif; il vient de la limitation et tend à des *privations* nouvelles. C'est ce que les scolastiques exprimaient en disant : *Bonum ex causa integra, malum ex quolibet defectu;* et aussi : *Malum causam habet non efficientem, sed deficientem.*

Le mal n'a pas besoin, à proprement parler, de principe, pas plus que le froid et les ténèbres; il n'y a point de *primum frigidum* ni de principe des ténèbres. « Le mal même, dit Leibniz, ne vient que de la *privation;* le positif n'y entre que par concomitance, comme l'actif par concomitance dans le froid. Nous voyons que l'eau, en se gelant, est capable de rompre un canon de mousquet où elle est enfermée; et, cependant, le froid est une certaine *privation* de la force, il ne vient que de la diminution d'un mouvement qui écarte les particules des fluides. Lorsque ce mouvement écartant s'affaiblit dans l'eau par le froid, les parcelles de l'air comprimé cachées dans l'eau se ramassent et, devenant plus grandes, elles deviennent plus capables d'agir au dehors par leur ressort; car la résistance que les surfaces des parties de l'air trouvent dans l'eau, et qui s'oppose à l'effort que ces parties font pour se dilater, est bien moindre et, par conséquent, l'effet de l'air plus grand dans de grandes bulles d'air que dans de petites, quand même ces petites, jointes ensemble, feraient autant de masse que les grandes. Ainsi, c'est par accident que la *privation* enveloppe de l'action et de la force. Le mal vient de la *privation;* le positif et l'action en naissent par accident, comme la force naît du froid. » (*Théodicée.*)

Cette explication que donne Leibniz de l'origine du mal, d'après saint Thomas, est conforme à la tradition théologique. Saint Augustin avait déjà fait valoir cette pensée, et saint Basile avait dit quelque chose d'approchant dans son *Hexaméron*, homélie II : « Le vice n'est pas une substance vivante et animée, mais une affection de l'âme contraire à la vertu, qui vient de ce qu'on quitte le bien; de sorte qu'on n'a pas besoin de chercher un mal primitif. » On n'avait donc pas besoin, dans cette hypothèse, de recourir à un principe du mal, comme saint Basile le remarque; on n'a pas besoin non plus de chercher l'origine du mal dans la matière. Ceux qui ont cru un chaos avant que Dieu ou l'Esprit y ait mis la main y ont cherché la source du dérèglement. Telle est, par exemple, l'opinion de Platon dans le *Timée*. Aristote l'en a blâmé parce que, selon cette doctrine, le désordre serait originel et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature. Dieu ayant fait toute réalité positive qui n'est pas éternelle, il aurait fait la source du mal, si elle ne consistait pas dans la possibilité des choses ou des formes, seule chose que Dieu n'a point faite, puisqu'il n'est point auteur de son propre entendement.

« Cependant, remarque Leibniz, quoique la source du mal consiste dans les formes possibles, il ne laisse pas d'être vrai que Dieu concourt au mal dans l'exécution actuelle qui introduit ces formes dans la matière. » Ainsi les partisans de la *privation* sont forcés, en fin de compte, d'avouer que cette explication n'explique rien.

PRIVATIVEMENT adv. (pri-va-ti-ve-man — rad. *privatif*). Exclusivement, préférablement : *Ce qu'il demandait lui a été accordé* PRIVATIVEMENT *à tout autre.* (Acad.) *Le pain désormais n'appartiendra* PRIVATIVEMENT *à personne, chacun en recevra selon ses besoins.* (Lamenn.) ‖ Mot vieilli.

PRIVATOIRE adj. (pri-va-toi-re — du lat. *privare*, priver). Qui prive, qui dépouille. ‖ Peu usité.

PRIVAUTÉ s f. (pri-vô-té — rad. *privé*). Familiarité extrême : *Il vit chez moi avec beaucoup de* PRIVAUTÉ.

Vous avez pris céans certaines *privautés*
Qui ne me plaisent point, ma mie.....
MOLIÈRE.

‖ Sens vieilli.

— Fig. Trop grandes libertés qu'un homme prend avec une femme : *Il se permet des* PRIVAUTÉS *malséantes.* ‖ Libres caresses entre amants.

PRIVÉ, ÉE adj. (pri-vé — du lat. *privatus*, qui est l'opposé de *publicus* et qui signifie particulier, individuel, personnel. Il vient de l'adjectif latin *privus*, isolé, particulier. Dans la moyenne latinité, le mot *privatus* a pris le sens de ami intime, familier; de là le sens de *priver*, rendre familier). Qui est simple particulier, qui n'a aucun caractère public : *Une personne publique est obligée à plus de circonspection qu'une personne* PRIVÉE. (Acad.) *L'homme public n'est pas vertueux s'il n'a que les vertus de l'homme* PRIVÉ. (Mass.) ‖ Qui n'intéresse pas le public, qui n'a pas le caractère de ce qui est public, de ce qui appartient aux hommes publics : *La vie* PRIVÉE. *L'intérêt* PRIVÉ. *Avoir des vertus* PRIVÉES. *Faire une chose de son autorité* PRIVÉE. *Il ne manque rien à un roi que les douceurs de la vie* PRIVÉE. (La Bruy.) *Les crimes* PRIVÉS *sont ainsi appelés parce qu'ils offensent plus un particulier que la société entière.* (Montesq.) *Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts* PRIVÉS *dans les affaires publiques.* (J.-J. Rouss.) *Les vertus des Français sont plus des vertus* PRIVÉES *que des vertus publiques.* (Chateaub.) *La vie* PRIVÉE *de tout citoyen est sa propriété.* (B. Const.) *Le nom de la Suisse rappelle cinq siècles de bonheur* PRIVÉ *et de loyauté publique.* (B. Const.) *La vie* PRIVÉE *doit être murée.* (Royer-Collard.) *Ceux qui ont confiné leur vie dans le cercle des intérêts civils et des sentiments* PRIVÉS *tendent à l'indifférence politique.* (Ch. de Rémusat.) *L'idée du bien, c'est la morale* PRIVÉE *et publique.* (V. Cousin.) *Le temps approche où il n'y aura plus ni bienfaisance* PRIVÉE *ni bienfaisance publique.* (E. de Gir.)

— *Prison, chartre privée*, Prison, lieu de détention où l'on est retenu par un particulier. ‖ Vieille loc.

— Hist. *Conseil privé*, Conseil royal qui était présidé par le chancelier et ne jugeait que les affaires des particuliers, des affaires sans connexion avec les intérêts du roi. ‖ Conseil particulier d'un souverain.

— Pratiq. *Acte sous seing privé*, Acte fait sans l'intervention d'un officier public. ‖ *En son propre et privé nom*, Personnellement, pour soi et non comme mandataire : *S'obliger, s'engager* EN SON PROPRE ET PRIVÉ NOM.

— s. m. Lieu d'aisances, endroit où l'on satisfait ses besoins naturels : *On porte à une lieue de la ville les immondices des* PRIVÉS. (Volt.)

Un jour le diable ayant trouvé
Saint Pacôme dans un *privé*,
Récitant tout bas ses matines :
« Voici, dit-il, un sale lieu;
N'as-tu pas peur d'offenser Dieu
De le prier sur des latrines? »
Lors le bon moine lui repart :
« Que cela ne te mette en peine.
Ce qui monte en haut, Dieu le prenne,
Ce qui tombe en bas soit ta part. »
***

— **Syn. Privé, apprivoisé, domestique.** V. APPRIVOISÉ.

PRIVÉ, ÉE (pri-vé) part. passé du v. Priver. Dépouillé ou dépourvu : *Etre* PRIVÉ *de sa raison, de l'usage de ses membres. Corps* PRIVÉ *de vie. Cadavre* PRIVÉ *de sépulture. Mère* PRIVÉE *de ses enfants. Vivre* PRIVÉ *de toute consolation, de tout plaisir. L'amour est* PRIVÉ *de son plus grand charme quand l'honnêteté l'abandonne.* (J.-J. Rouss.) *Les êtres* PRIVÉS *d'intelligence obéissent fatalement à leurs lois.* (Lamenn.) *Aucune créature humaine n'est exempte de défauts ni* PRIVÉE *de vertus.* (Ctesse de Blessington.) *L'homme qui manque de liberté est comme une plante* PRIVÉE *d'air.* (De Custine.) *Celui qui n'est soumis à aucune loi est* PRIVÉ *de l'arme défensive la plus salutaire.* (H. Heine.) *Un contrat* PRIVÉ *de sanction n'est bon que pour les sots.* (Colins.)

Sans doute, il est affreux d'être *privé* d'un fils.
VOLTAIRE.

— Apprivoisé, rendu familier, réduit en domesticité : *Corbeau* PRIVÉ. *Moineau* PRIVÉ. *Quelque* PRIVÉS *que les chevreuils puissent être, il faut s'en défier.* (Buff.) *Dès que l'oiseau* PRIVÉ *prend son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent d'abord pour l'admirer, et bientôt ils le maltraitent et le poursuivent comme s'il était d'une espèce ennemie.* (Buff.) *La chair des animaux sauvages est plus nourrissante que celle des animaux* PRIVÉS. (Maquel.)

— Familier, qui a des privautés. ‖ Vieux mot.

— Fam. *Canard privé*, Homme dont on se sert pour faire tomber les autres dans quelque piége, comme on attire les canards sauvages à l'aide d'un canard privé.

— **Syn. Privé, dénué, dépouillé**, etc. V. DÉNUÉ.

PRIVÉMENT adv. (pri-vé-man—rad. *privé*). D'une manière privée, en simple particulier : *Vivre* PRIVÉMENT.

PRIVER v. a. ou tr. (pri-vé — lat. *privare;* de l'adjectif *privus*, isolé, proprement rendre isolé. Le latin *privus* est mis pour *pritvus* et se rapporte, d'après Delâtre, au sanscrit *prithak*, séparément, en particulier, éloigné par une étendue de lieu ou de temps; de la racine *prath, prith*, étendre, dont, selon Delâtre, la forme primitive est *pra, pri*, et qui a produit aussi le sanscrit *prithu*, large, étendu; zend *peretha*, persan *parthu*, grec *platus*, latin *latus*, avec suppression du *p* initial; allemand *platt*). Dépouiller d'un bien ou d'un avantage : PRIVER *un homme de ses droits civils. Cette maladie l'*A PRIVÉ *de la vue, de l'usage de ses membres. L'abus qu'on peut faire des droits de la pensée ne justifie pas les mutilations qui les* ONT PRIVÉS *de leur virilité.* (E. de Gir.) *La vie militaire est anomale et* PRIVE *la société des hommes les plus forts.* (Maquel.)

Je te *prive*, pendard, de ma succession,
Et te donne de plus ma malédiction.
MOLIÈRE.

— Domestiquer, apprivoiser : PRIVER *un daim.* PRIVER *un serin, un moineau. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous à* PRIVER. (Buff.)

Se priver v. pr. S'ôter la jouissance d'un bien, d'un avantage : SE PRIVER *de sa liberté.* SE PRIVER *d'un aide, d'un secours. La plus grande faute de toutes est de* SE PRIVER *de l'expérience.* (Vauven.)

— S'abstenir : SE PRIVER *du jeu, du spectacle.* SE PRIVER *du plaisir de la chasse. Il faut savoir* SE PRIVER *des choses qui ne sont pas nécessaires.* (Acad.)

Il fallait bien souvent *me priver* de mes larmes.
RACINE.

— Absol. : *Il n'y a de mérite à donner que lorsqu'en donnant on* SE PRIVE. (La Rochef.-Doud.) *Pour que l'aumône soit méritoire, il faut qu'on* SE PRIVE *en la faisant.* (Mme Monmarson.)

— Etre privé, apprivoisé : *La pie* SE PRIVE *aisément.*

— **Syn. Priver, frustrer, sevrer.** V. FRUSTRER.

— **Priver (se), s'abstenir.** V. ABSTENIR (S').

PRIVERNUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, au pays des Volsques. Elle tomba de bonne heure au pouvoir des Romains, qui y envoyèrent une colonie; son territoire produisait des vins renommés. C'est actuellement la bourgade de Piperno-Vecchio, dans les anciens Etats de l'Eglise.

PRIVILÉGE s. m. (pri-vi-lé-je — lat. *privilegium*, loi qui ne concerne qu'un individu, loi personnelle, d'exception, de faveur; de *privus*, particulier, et de *lex*, loi). Droit ou avantage exclusif, spécial, personnel : *Demander, obtenir un* PRIVILÉGE. *Accorder un* PRIVILÉGE. *La plupart des* PRIVILÉGES *sont abolis par nos lois actuelles.* (Acad.) *Servius Tullius étendit les* PRIVILÉGES *du peuple pour abaisser le sénat.* (Montesq.) *Le premier cri de la Révolution fut l'anéantissement des* PRIVILÉGES. (Mme de Staël.) *En 1789, la Révolution supprima tous les* PRIVILÉGES *et les remplaça par le droit commun.* (Mich. Chev.)

Lorsque vous écrirez sur l'almanach de Liége,
Ne parlez des saisons qu'avec un *privilége*.
VOLTAIRE.

— Autorisation d'imprimer sans laquelle il était défendu autrefois de faire paraître aucun livre : *Le* PRIVILÉGE *est imprimé à la fin du dernier volume de l'ouvrage. Un* PRIVILÉGE *n'est qu'une permission de flatter, scellée en cire jaune.* (Volt.)

— Acte qui contient la concession d'un droit personnel : *Enregistrer un* PRIVILÉGE. *Les citoyens qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs et jamais par des* PRIVILÉGES. (J.-J. Rouss.) *La tendance de tout ordre qui a des* PRIVILÉGES *n'est pas seulement de les conserver, mais de les étendre.* (Bignon.) *Ce qui caractérise le despotisme, c'est le* PRIVILÉGE. (E. de Gir.) *La joie est la grâce et le* PRIVILÉGE *de l'enfance.* (E. Souvestre.)

— Licence, permission qui n'est donnée qu'à certaines personnes : *La vieillese et l'enfance ont chacune ses* PRIVILÉGES.

— Faculté propre, spéciale : *Un des* PRIVILÉGES *de l'espèce humaine est de manger sans avoir faim et de boire sans avoir soif.* (Brill.-Sav.) *C'est un des* PRIVILÉGES *de l'homme de raisonner la nécessité, de la combattre même, avant de s'y soumettre.* (Proudh.) *C'est le* PRIVILÉGE *de la beauté d'éclore au milieu de la douce chaleur qu'elle inspire.* (Lamartine.) ‖ Vice, défaut, inconvénient personnel, spécial : *Il a le* PRIVILÉGE *d'ennuyer tout le monde. Il semble qu'en tout temps la médecine ait eu le* PRIVILÉGE *d'ameuter contre elle les humanistes et une certaine classe d'esprits honnêtes.* (Renan.) *Les personnes malheureuses ont le triste* PRIVILÉGE *de faire le vide autour d'elles.* (A. d'Houdetot.)

Mais lui, de me déplaire il a le *privilége;*
Me croit-il, ce monsieur, dupe de son manége?
C. DELAVIGNE.

— Jurispr. Droit que possède un créancier d'être payé avant d'autres : PRIVILÉGE *sur les immeubles.* PRIVILÉGE *sur les meubles.*

— **Syn. Privilége, prérogative.** V. PRÉROGATIVE.

— **Encycl.** Mœurs. Avant la Révolution, les *priviléges* signifiaient toutes les distinctions utiles ou honorables dont jouissaient certains membres de la société et dont tous les autres étaient privés. De nos jours, politiquement parlant, ce mot est sans emploi légal et toujours pris en mauvaise part. La différence radicale qui existe entre ces deux significations s'explique naturellement par cette raison qu'avant 1789 l'organisation sociale reposait exclusivement sur les *priviléges*, tandis qu'aujourd'hui elle repose sur l'égalité. On voit quel abîme profond il y a entre les deux régimes, et combien sont misérables et insensés ceux qui, par toutes sortes de moyens ténébreux, s'efforcent de ramener la nation en arrière. Il va sans dire que ceux-là sont tous ceux qui aspirent au bien-être acquis à peu de frais, les partisans plus ou moins avoués des *priviléges*, parce qu'ils savent fort bien, l'histoire le leur apprend, que les *priviléges* dispensent de toute peine et qu'ils donnent le bénéfice sans le travail.

L'ancien régime, venons-nous de dire, était basé sur les *priviléges*. Ils réglaient, en effet, les droits de chacun. Autant de classes, autant de lois particulières. Le clergé, la noblesse et le tiers état avaient chacun les siens. Or, comme les lois ne reconnaissaient que ces trois classes ou ordres, il s'ensuit que le reste de la nation, c'est-à-dire le peuple, était absolument déshérité de toute participation à la chose publique. Des charges innombrables, pour ne pas dire toutes les charges, et pas un seul droit, voilà quel était son lot. La féodalité, d'où était sorti l'ancien régime, l'avait voulu ainsi, car elle avait englouti tout entière l'idée d'un droit commun. Il n'en restait pas vestige encore la veille de la Révolution, ce qui n'empêche point ses contempteurs, et ils sont nombreux aujourd'hui, de répéter sur tous les tons que les immortels constituants de 1789 firent à cette époque œuvre de rebelles en édictant leur constitution et en proclamant la Déclaration des droits qui lui sert de base. Selon eux, Louis XVI, en consentant à convoquer les états généraux, non-seulement avait donné complete satisfaction aux intérêts de la nation, mais encore il était allé bien au delà de ses aspirations. La vérité est que, si les constituants s'étaient bornés à faire droit aux vœux consignés dans les fameux cahiers dont on parle tant et que l'on connaît si peu, le peuple n'aurait tiré aucun profit de la réunion des états généraux; aucun droit de quelque valeur n'était stipulé pour lui dans ces fameux cahiers. Le tiers ordre lui-même n'aurait pas été plus avancé, puisque le clergé et la noblesse entendaient conserver tous leurs *priviléges*, et que la seule concession qu'ils eussent consentie consistait à supporter en parfaite égalité avec le reste de la nation les impôts pécuniaires. Du reste, il existe des documents précieux dont les contempteurs de la Révolution se gardent bien de parler et qui nous édifient complétement sur la manière de voir du clergé et de la noblesse, et surtout sur les intentions soi-disant si libérales et si paternelles de Louis XVI. Le premier de ces documents, c'est le mémoire présenté au roi par les princes lors de la réunion de l'Assemblée des notables en 1788. Il y est dit en substance, à propos de la suppression proposée des *priviléges* féodaux, que lesdits *priviléges* étaient « naturels et sacrés; » que les constitutions de la France ne laissaient rien à désirer; que le peuple était heureux; que le gouvernement n'offrait rien d'insupportable et que le projet d'apporter quelques changements dans les lois de la monarchie ne pouvait être proposé que par « des sujets rebelles. » Le second document est encore plus concluant; il a pour titre : *Déclaration des intentions du roi*, et fut officiellement lu en présence de Louis XVI dans la fameuse séance du 23 juin 1789, où ce monarque cassa tous les arrêtés du tiers état et notamment celui par lequel, six jours auparavant, le mercredi 17, ce dernier s'était constitué en Assemblée nationale. Le document en question est en plusieurs paragraphes. Or, voici ce qu'on lit dans les §§ 12 et 13 : « Toutes les propriétés sans exception seront constamment respectées, et Sa Majesté comprend expressément sous le nom de *propriétés* les dîmes, le cens, les rentes, les droits féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives civils et honorifiques attachés aux terres et aux fiefs ou appartenant aux personnes. » Telle est la teneur du § 12. Celle du suivant commence par cette déclaration formelle : « Les deux premiers ordres de l'Etat continueront à jouir de l'exemption des charges personnelles. » Et voilà comment Louis XVI était allé au-devant des aspirations de la nation : en maintenant les *priviléges* féodaux et seigneuriaux, lorsque le peuple, qui depuis des siècles se trouvait écrasé par eux, soupirait après leur abolition pure et simple et poursuivait les rêves de l'égalité et de l'unité du droit! N'en déplaise aux ennemis de la Révolution, son œuvre était d'abolir, dès le début, les *priviléges* de toute nature, de toute provenance, sous toutes leurs formes, et sa mission de veiller à ce qu'il ne s'en établît pas de nouveaux. Elle n'a failli ni à l'une ni à l'autre tâche. En la poursuivant de leur haine impuissante et de leurs calomnies odieuses, qu'ils sachent bien que nul ne se méprend sur leurs intentions pas plus que sur leurs visées; chacun sait très-bien, à n'en pas douter, que s'ils s'acharnent tant après elle, ce n'est point, tant s'en faut, pour ce qu'elle a fait il y a quatre-vingt-cinq ans, mais seulement pour ce qu'elle les empêche de réaliser aujourd'hui : faire revivre les *priviléges!...* Ah! nous le savons bien, l'époque où ils florissaient, c'était le bon vieux temps, comme disent les féodaux contemporains. Par malheur pour eux, la nation n'en veut pas, et les lui imposer c'est tout ce qu'il y a de plus impossible. Nous n'en donnerons qu'une raison et elle sera péremptoire : c'est que si les *priviléges* étaient si justement odieux à nos pères, qui en avaient tant et si longtemps souffert, à nous, ils ne paraissent plus que ridicules. Or, chacun sait qu'en France tout ce qu'atteint le ridicule est tué roide et disparaît à jamais.

Nous allons dire maintenant ce qu'étaient

les *privilèges* sous l'ancien régime. Généralement, on comprenait sous ce nom tout ce que les feudistes ont appelé *droits, redevances*, etc., etc. Leur origine remontait à l'époque féodale; mais il va sans dire qu'ils s'étaient considérablement accrus sous les régimes qui lui avaient succédé. Cette multiplication était forcée; car, ainsi que l'a écrit avec autant d'esprit que de raison M. d'Esterno : « Les *privilèges* semblent se reproduire, se développer et s'étendre suivant des lois régulières assez rapprochées de celles qui président à la multiplication des végétaux. Ils naissent ordinairement les uns des autres; une fois nés, ils croissent constamment. » Les *privilèges* étaient de plusieurs sortes. Il y avait ceux inhérents à la personne par les droits de sa naissance et de son état, et ceux accordés par lettres patentes du roi. Ces derniers se subdivisaient en une foule d'autres dits *privilèges de dignité, de nécessité, exclusifs*, etc. Les premiers étaient accordés censément pour services éminents rendus à l'Etat ou au roi. Dans la plupart des cas, on sait ce qu'en valait l'aune, surtout lorsqu'ils visaient les services rendus par les maîtresses de passage ou en titre. La noblesse accordée gratuitement à un roturier dans ces conditions, les exemptions de taille et autres charges publiques accordées à certains officiers, faisaient partie des *privilèges* de dignité. C'est à ce titre que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, les secrétaires du roi, les membres du parlement de Paris, les maîtres des requêtes et la chambre des comptes avaient le *privilège* d'être exempts des droits seigneuriaux, tels que lods et ventes, aveu et dénombrement, etc., pour les acquisitions qu'ils faisaient dans la mouvance des seigneurs particuliers (édit de janvier 1645). Les *privilèges* de nécessité étaient attachés à titre de rémunération pour certaines fonctions. Ils consistaient en dispenses d'impôts. Les bénéficiaires étaient les commis des fermes et généralement tous les préposés à la perception des impositions. Le nombre de ces *privilèges* était si considérable que, bien avant la Révolution, tous les économistes ne cessaient de demander qu'on « revînt sur les motifs auxquels était due leur origine, » parce que, écrivaient-ils, « de leur abus naît cet inconvénient considérable que le vilain se trouve surchargé au delà de ses forces. » Enfin les *privilèges* exclusifs étaient des droits accordés par le roi à une compagnie ou à un particulier de faire certain commerce ou de fabriquer et débiter certaines marchandises à l'exclusion de tous autres. A propos de ces derniers *privilèges*, voici ce que le vénérable J.-P. Rabaut écrivait en 1789 : « Il faut apprendre aux peuples étrangers que l'on vendait chez nous le droit exclusif d'exercer telles ou telles professions et que ce droit devenait un titre. On créait des charges de perruquier, de mesureur de charbon, de langueyeur de porcs, et ces métiers étaient dès lors exclusifs; on les appelait des *privilèges*. Les gens riches les achetaient par spéculation et les revendaient avec avantage. Tel financier avait dans son portefeuille trente charges de perruquier, qu'on lui achetait chèrement du fond de la province. Outre que cette basse spéculation altérait le caractère d'un peuple, où tout était à vendre jusqu'à l'honneur, puisque la noblesse était vénale, toutes ces créations de charges étaient des impôts indirects; car l'acheteur d'un office ne manquait pas de se faire rembourser en détail par le public. Elle nuisait à l'industrie, puisque pour exercer un métier il ne fallait pas avoir de talent, mais être déjà riche ou emprunter pour le devenir. Enfin, elle était un charge de plus pour l'Etat, qui payait les gages ou les intérêts de chaque office qu'il avait vendu. Le nombre en était énorme. « Un homme qui fut chargé de les compter, et qui se lassa, les estimait au delà de trois cent mille. Un autre homme calcula que, dans l'espace de deux siècles, on avait mis sur le peuple plus de cent millions d'impôts nouveaux, uniquement pour payer les intérêts de ces charges. » On l'a vu, lorsque l'Assemblée constituante, tranchant toujours dans le vif et détruisant les abus par la racine, a ordonné le remboursement des offices, chaque jour en a vu sortir de nouveaux de l'obscurité, et l'on a prévu qu'il ne serait possible de les liquider qu'avec le temps. Mais quelque innombrables, ruineux, écrasants, que fussent pour le peuple les *privilèges* exclusifs et de nécessité, ils ne sauraient être mis en parallèle avec ceux dits *féodaux* et *seigneuriaux*. Il y en avait autant que de classes, de personnes, de familles et pour ainsi dire aussi de localités. Ceux des nobles et du clergé exaspèrent même encore aujourd'hui où pourtant, comme nous l'avons déjà dit, on ne les envisage que par leur côté ridicule. En en lisant la simple nomenclature, il n'est pas un homme tant soit peu soucieux de la dignité humaine qui ne se demande avec stupéfaction comment tant de générations ont pu naître, vivre, se reproduire et mourir successivement sous leur joug, sans que l'une d'elles, bien avant 1789, affolée enfin de rage et de dégoût, ne se soit faite complète et sommaire justice de ses oppresseurs et de leurs institutions qui insultaient à tous les sentiments de justice, d'humanité et de morale. En somme, ce qui s'impose par la force mérite d'être pulvérisé par la force. Or, le peuple était la force, puisqu'il était le nombre dans la proportion au moins de deux millions à vingt-six millions. Malheureusement, tel est l'effet de la servitude qu'elle tarit net chez l'individu les sources de la virilité. La citation suivante, empruntée encore au vénérable J.-P. Rabaut, justifiera complétement tout ce que nous aurons à dire des *privilèges* féodaux et seigneuriaux. N'oublions pas que c'est un contemporain qui parle et que plus que tout autre, comme sorti du peuple et comme protestant, il eut doublement à souffrir de l'ancien régime. Que si, quatre années plus tard, la Révolution le broya lui aussi, c'est que, par esprit de charité, il avait oublié lui-même cet aphorisme politique qu'il avait formulé en ces termes : « Une opinion finie ne se recommence pas, mais on passe à une autre. Canons, sabres, pandours, hussards de la mort, rien n'y peut; alors la multitude dit aux nobles comme cet homme à Jupiter : « Tu te fâches, donc tu as tort. » Voici donc ce qu'écrivait J.-P. Rabaut, toujours en 1789 : « La nation française a été soumise, pendant plusieurs siècles, à des lois arbitraires qui pesaient à la fois sur la vie et la fortune des citoyens. Le peuple, qui est tout dans les pays libres et qui n'est rien dans les empires despotiques, était asservi à un si grand nombre de servitudes particulières, que sa plus pure substance se dissipait en impôts, levés par la violence, ou par l'adresse, ou par la superstition, ou par les *privilèges*. Le roi de France lui seul levait des impôts plus considérables que plusieurs grands princes de l'Europe réunis. Le clergé recueillait sans frais le cinquième du produit net des revenus territoriaux du royaume; il possédait, d'ailleurs, des biens immenses et ne fournissait que des dons gratuits qu'il s'imposait à sa volonté. Les droits avilissants de la féodalité donnaient à la noblesse un genre de revenu qui était un véritable impôt sur les campagnes et une source de vexations; et, quoique possédant des propriétés immenses, elle se croyait dispensée de contribuer aux dépenses publiques, dont le poids retombait sur le peuple. Une foule de privilégiés et d'anoblis avaient obtenu du pouvoir despotique, ou en avaient acheté le droit de ne pas concourir aux dépenses de l'Etat. La vénalité des charges avait rendu nécessaire la vénalité de la justice, et chaque différend entre deux hommes était encore un impôt, contribution désastreuse, parce qu'elle ne décimait pas le bien des plaideurs, mais que souvent elle l'emportait tout entier. » Oh! le bon vieux temps que c'était là! Sans doute la noblesse qui avait quitté ses châteaux forts pour le séjour de la cour et qui était, d'ailleurs, avilie par les cordons, les rubans et les tabourets, n'avait plus la farouche férocité de ses ancêtres; sans doute encore les rois auxquels elle s'était vendue avaient aboli quelques-uns de ses plus odieux *privilèges*; elle n'osait plus détrousser les passants sur les grandes routes; elle ne se risquait plus à battre la fausse monnaie, parce qu'elle ne l'aurait pu impunément; elle ne s'arrogeait pas le droit de vie et de mort sur les serfs de ses domaines; elle ne revendiquait pas le droit de cuissage sur les jeunes épouses de ses tenanciers; mais la servitude de la glèbe effrayait toujours les campagnes. Qui ne sait que Voltaire pleurait encore en mourant, entre autres serfs, sur ceux du mont Jura? Qui ignore que le « doux » Florian, pendant qu'on débattait la nécessité de la convocation des états généraux, écrivait que ces malheureux serfs étaient soumis à des « moines qui avaient conservé pour eux toutes les traditions de la férocité féodale, et que le joug qui accablait ces malheureux était encore aussi dur qu'il l'était dans les siècles de barbarie? » Et il n'exagérait pas, car ces esclaves, mainmortables pour la plupart, ne travaillaient que pour eux et qu'à leur mort leurs implacables seigneurs héritaient de leurs biens. C'est bien pis; leurs *privilèges* étaient stipulés de telle façon que tout Français, et même tout étranger, qui commettait l'imprudence de demeurer un an et un jour dans ces contrées funestes devenait serf et laissait cette horrible condition à ses enfants. Oui, en 1789, la veille de la convocation des états généraux et le lendemain de leur réunion à Versailles, la noblesse et le clergé avaient conservé tous leurs *privilèges*. Les vassaux, comme au temps des sires de Coucy, étaient toujours obligés de jurer foi et hommage et d'avouer leur dépendance. Les nobles n'avaient garde de ne pas l'exiger. *Ab uno disce omnes:* Buffon lui-même souffrit qu'on lui rendît ces honneurs dans sa seigneurie!...

Arrivons maintenant à l'énumération de quelques-uns des *privilèges* principaux du clergé et de la noblesse. Nous disons quelques-uns, parce qu'il faudrait des volumes entiers si nous voulions les passer tous en revue et les classer par catégories de nobles. Ceux dont nous allons parler suffiront, toutefois, pour permettre de deviner les autres.

Les nobles avaient le droit exclusif de chasse et de pêche. Un paysan, un bourgeois, un marchand qui se serait permis de chasser s'exposait à être banni, fouetté, mis au carcan, flétri publiquement de la main du bourreau. Les nobles pouvaient seuls avoir des garennes et des colombiers. Les chiens qui ne leur appartenaient pas devaient avoir les jarrets coupés. Les droits de lods et ventes à toute acquisition étaient exclusifs aux seigneurs. Il en était de même des droits à percevoir sur les foires et marchés. Sous les dénominations de droits de forage, de fouage, de mesurage, le seigneur percevait le cinquième du vin, de la bière, du cidre, enfin de toutes les liqueurs faites ou vendues sur son fief; il prélevait une rente sur les cheminées et ladite rente était proportionnelle au nombre de feux; il exigeait environ 5 boisseaux et demi sur 100 boisseaux de grains vendus par ses tenanciers, soit sur les marchés, soit dans les maisons. Avec les droits de banalité, le même seigneur imposait au vilain l'obligation, moyennant finance toujours, bien entendu, de moudre à son moulin, de cuire à son four, de vendanger à son pressoir. Par le droit de formariage, il interdisait à son serf d'épouser une personne de condition différente. Et le cens, le champart, le terrage, les redevances, le quint, le requint! autant de *privilèges* qui permettaient aux nobles de ruiner éternellement le peuple. Ajoutons que, eu égard à ces servitudes et aussi à la division du sol en grandes propriétés, on a calculé qu'il n'y avait environ que la moitié des terres qui fussent cultivées. Nous ne parlerons que pour mémoire du droit d'aînesse, qui condamnait les cadets de famille à la misère et les filles aux horreurs du cloître.

Outre les *privilèges* dont la noblesse jouissait dans ses terres, il existait une foule de prérogatives qui l'exemptaient de toutes les charges et lui accordaient tous les bénéfices. Ainsi, les nobles jouissaient de l'exemption des tailles, qui n'étaient point réelles quand ils n'exploitaient pas au delà de quatre charrues; ils étaient exempts d'aides, subsides, impositions, subventions; ils étaient affranchis de toute servitude personnelle, comme de milice, du logement des gens de guerre, des corvées, etc.; en cas de crimes, ils étaient décapités et non pendus; ils n'étaient point sujets à la juridiction du prévôt des maréchaux ou juges présidiaux en dernier ressort en matière criminelle; ils pouvaient demander, en cas d'accusation de crime, d'être jugés en la grand'chambre et la tournelle assemblées; ils pouvaient faire le commerce en gros sans déroger; ils ne pouvaient être traduits devant les juridictions consulaires. Enfin, les nobles seuls pouvaient posséder des fiefs sans payer des droits, prendre des titres, des armoiries, porter l'épée. L'abus du *privilège* était porté jusqu'au burlesque. Croirait-on que les seuls nobles avaient autrefois le droit de mettre des girouettes sur leurs maisons? C'est pourtant l'exacte vérité. Ce ne fut que vers le milieu du dernier siècle qu'ils permirent que d'autres en eussent, mais à la condition qu'elles ne seraient point carrées, parce que, ayant la forme de bannières, ils prétendaient que ces dernières étaient la marque exclusive, honorifique et distinctive de tout seigneur!

A la seule noblesse étaient dévolus les dignités ecclésiastiques, les charges de la magistrature, les emplois de la cour et de la diplomatie, les grandes fonctions de l'Etat et du ministère, tous les grades de l'armée, enfin les pensions qui, au moyen du système de survivance, devenaient presque toujours héréditaires. La kyrielle des *privilèges* honorifiques dont jouissaient les nobles ne serait pas moins longue que celle des autres, mais nous la passerons sous silence. Qu'il nous suffise de dire que tout noble avait droit de préséance dans toutes les cérémonies; qu'à l'église il avait le premier banc, le premier morceau de pain bénit; que le curé devait lui présenter l'eau bénite et, aux offices, qu'il était tenu de l'encenser lui-même, bien en face. Le nombre de coups d'encensoir était minutieusement réglé; il y en avait tant pour lui, tant pour sa femme et tant pour chacun de ses enfants.

Parlons maintenant du clergé. Il avait le pas sur la noblesse. Quant à ses *privilèges*, ils étaient en grande partie communs avec ceux de la noblesse. Ainsi le clergé n'était compris dans aucune des impositions pour subsistance de troupes, fortifications de villes, réparations de murs, de ponts, de chaussées ni généralement pour aucun octroi, subventions ou emprunts quelconques de communauté. Il était exempt de tailles personnelles pour ses biens ecclésiastiques, pour ses titres cléricaux, pour ce qu'il recueillait par succession en ligne directe, pour les revenus des bénéfices ou des dîmes qu'il faisait valoir par ses mains ou qu'il tenait à ferme. Ses biens étaient francs comme ceux des nobles. Il était affranchi des droits de franc-fief, des banalités de four, moulin, pressoir; il ne payait ni l'impôt du sel ni aucune charge municipale. Sous peine de la vie, les gens de guerre ne devaient loger ni dans les maisons presbytérales ni dans celles affectées aux bénéfices ou servant de demeure aux ecclésiastiques. Enfin le clergé payait ses dettes s'il voulait. Charles IX, d'exécrable mémoire, lui avait accordé cette faculté, en faisant défense qu'on exerçât contre lui la contrainte par corps et que l'on saisît ses biens. Il va sans dire que plus d'un membre du clergé usa largement de ce *privilège*. Outre ces avantages considérables, le clergé avait encore la dîme, qui se subdivisait en grosses dîmes, menues dîmes, vastes dîmes, dîmes de charnage, dîmes novales. Naturellement, les dîmes féodales suivaient la même division que les dîmes ecclésiastiques. N'oublions pas d'ajouter que le clergé avait seul le *privilège* de voter les subsides qu'il entendait donner au roi. Par cet aperçu sommaire, on peut se faire une idée de sa puissance. Que sera-ce si nous ajoutons que l'Etat ne reconnaissait que la religion catholique? Toutes les autres n'étaient, en effet, que tolérées. Et quelle tolérance! Comme les prêtres catholiques tenaient les registres des naissances, mariages et décès, par cela même que les autres cultes ne les reconaissaient pas, ceux qui les pratiquaient n'avaient point pour eux d'état civil. C'est ainsi que le mariage des protestants, par exemple, était assimilé par eux à un concubinage et que les enfants qui en naissaient, ils les déclaraient bâtards.

Nous avons dit que les nobles ne payaient rien ou presque rien à l'Etat. Constatons qu'ils refusaient le plus souvent d'acquitter leur faible quote-part. Il ne leur était rien fait pour cela; le fisc, à leur égard, était d'une patience et d'une complaisance extrêmes, car il attendait leur bon vouloir. Il est vrai qu'il se rattrapait largement sur le malheureux roturier en retard ou insolvable; il le faisait plonger dans les cachots et l'y retenait jusqu'à complet payement. « Rien de plus curieux à cet égard, écrit le général Jubé dans une brochure publiée en 1819, que la liste des contribuables en retard du VIe arrondissement de Paris. Elle est insérée au *Moniteur universel* de 1792. On y lit que les ducs, les comtes, les marquis et jusqu'à l'ancien contrôleur général sont arriérés depuis 1786... » Et le général de faire cette remarque : « Ces gens-là sont bien excusables de regretter un tel régime, mais ils sont bien fous de croire qu'ils puissent le ramener. » C'est également notre opinion.

Il y avait nécessairement de l'inégalité dans les récompenses, puisque l'égalité n'existait pas. C'est pourquoi il fallait être noble pour porter la croix de Saint-Louis, et courtisan, c'est-à-dire appartenir à la noblesse de la cour, pour obtenir l'ordre du Saint-Esprit. Le seul cordon de Saint-Michel était accessible à tous, parce qu'il était réservé à la vertu, aux arts, au mérite; mais les nobles n'en voulaient pas et ils le dédaignaient. Eux porter le cordon noir! fi donc! et la raison qu'ils en donnaient, c'est que c'était un *collier à toutes bêtes*. Voilà comment ils qualifiaient la décoration de Saint-Michel. On a peine à se faire à l'idée de tant d'insolence.

Qu'on juge du sort du peuple ainsi pris dans les engrenages de semblables institutions. Par le moyen des dîmes, le clergé et les moines lui prenaient souvent le quart de toute sa récolte. En sus, il avait à payer les redevances seigneuriales, la taille et des taxes énormes; il devait subir les gabelles, acquitter les droits d'entrée, fournir le logement des gens de guerre. Que si, par malheur, il venait à succomber sous le poids de toutes ces dettes, les officiers des fermiers généraux et les hommes d'armes de tous les autres tyrans l'arrachaient à sa famille et le mettaient à la chaîne. Ce n'est pas tout; le peuple était tenu de faire la corvée pour les seigneurs, la corvée pour les moines, la corvée pour le roi sur les grandes routes.

Veut-on savoir ce qui lui restait, après toutes ces peines, tous ces soucis, toutes les inquiétudes de l'année, quand, par exemple, ayant coupé ses moissons, on avait perçu sur lui la dîme ecclésiastique, ensuite la dîme féodale, après cela le champart, etc., etc.? Eh bien! voici le compte d'un pauvre paysan fait l'année d'avant la Révolution. On supposait que son champ lui avait rapporté 100 boisseaux de blé :

Pour la dîme ecclésiastique, pour la dîme inféodée, pour le cens, le surcens ou intérêt des intérêts, on lui prenait 43 boisseaux.

Restait, sur les 100 boisseaux, 57 boisseaux.

Pour le droit de vente et le droit de mesurage, il avait encore à payer 11 boisseaux, ce qui, avec les 43 ci-dessus, représentait 54 boisseaux. Ainsi, sur les 100 boisseaux, il n'en restait plus au malheureux que 46 pour vivre lui et sa famille, pour faire les corvées, payer les impôts de l'État, les tailles du seigneur et une foule de redevances et petits droits. Exagérons-nous en disant qu'il ne lui restait absolument rien? Et penser, hélas! que, grâce à l'ignorance soigneusement maintenue dans les campagnes, on est parvenu à faire oublier aux paysans les bienfaits de la Révolution! Pourtant, il n'y a que bien juste quatre-vingt-cinq ans qu'ils sont affranchis de par elle de toutes les servitudes que nous venons d'énumérer et qui écrasaient leurs pères. Mais qu'ils y prennent garde, l'ingratitude porte malheur! Qu'ils sachent bien encore qu'ils ont tout à perdre en se liguant avec les ennemis de la Révolution. Que s'ils croient se maintenir libres sans elle, ils nourrissent pis qu'une illusion. Ce ne sont pas les biens qu'ils possèdent aujourd'hui qui les préserveraient, le cas échéant, d'un nouveau servage; tout au contraire, car la tyrannie sur les fortunes commence toujours par la tyrannie sur les personnes, et c'est un axiome politique que, pour s'emparer des biens des peuples, il faut commencer par les asservir.

A la masse de *privilèges* qui faisaient la seule raison d'être de l'ancien régime, il faut joindre ceux qui, sous les dénominations de maîtrises, jurandes, etc., etc., servaient de base aux droits du tiers ordre, et encore ceux dont jouissaient quantité de villes, de communes. Ainsi, telle localité ne relevait que de tel seigneur et avait le droit de se faire re-

présenter aux états; telle autre n'était point tenue de recevoir les troupes du roi. Il y avait des villes dont les officiers municipaux jouissaient de *priviléges* spéciaux et personnels. Cela dépendait de l'importance des villes. Ainsi, l'édit de mars 1667 donnait le *privilége* de noblesse aux maires et échevins de Poitiers, de Niort, de Bourges, d'Angoulême, de Tours, d'Angers, d'Abbeville, de Lyon, de Cognac, etc. Un *privilége* d'autant plus singulier qu'il était tenu pour honorifique, c'était celui dont jouissaient les échevins de Bar-le-Duc. Aux cérémonies publiques, ils portaient ou faisaient porter devant eux trois faisceaux de plumes de paon liés avec des bandelettes de velours blanc, rouge et noir. Quelle était l'origine de ce *privilége?* Quelques-uns ont prétendu que chaque faisceau représentait un ordre de l'Etat, dont les échevins étaient les magistrats municipes. D'autres, au contraire, disent que ce faisceau n'était en réalité qu'une façon de balai porté en souvenir du balai plus vulgaire avec lequel les prédécesseurs des bons échevins écartaient la poussière devant les altesses ducales de Lorraine et du Barrois. Quoi qu'il en soit, à l'orgueil du faisceau de plumes de paon étaient attachées nombre de prérogatives honorifiques et lucratives. Par exemple, durant leur magistrature, les échevins de Bar-le-Duc jouissaient d'une existence noble : point de capitation, de logement militaire; le droit à l'encens, à l'eau bénite, au pain bénit, à la présentation de l'Evangile, au banc particulier et à la première place dans les cérémonies. Tant d'avantages ne démontraient que trop clairement, ce nous semble, que l'échevinage de Bar-le-Duc avait pour souche la domesticité chez leurs altesses ducales. Les peuples, avec raison, récompensent moins aristocratiquement ceux qui lui consacrent leurs services.

Il y avait des seigneurs dont les fiefs étaient plus ridicules que considérables. Ainsi, en 1256, le sous-chantre de Notre-Dame était seigneur féodal d'un petit coin du faubourg Saint-Jacques. La fabrique de l'église des Innocents possédait, en manière de fiefs, toutes les échoppes qui entouraient le cimetière du même nom, et les marguilliers en recevaient les hommages et y percevaient les droits seigneuriaux. Près de l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie était encore un fief dit des *Trois-Pucelles*, lequel consistait en quatre maisons. Ledit fief fut vendu, au commencement du XVe siècle, à un maître d'école. Ses *priviléges* consistaient en ceci : 1o droit de cuissage sur les trois premières pucelles qui se mariaient dans l'année; 2o on devait lui faire hommage en lui portant une alose et en la lui remettant à genoux, tandis que lui était obligé d'être assis à terre. Il va sans dire que tous ces petits seigneurs, d'après les institutions féodales, relevaient de seigneurs aussi plus considérables, qui, eux, relevaient de plus grands; ainsi de suite. Si bien qu'il fallait souvent remonter neuf ou dix échelons de seigneurs pour arriver aux suzerains qui, à la fin, relevaient du roi. Naturellement, à tous les échelons, les *priviléges* changeaient et se multipliaient.

Terminons ce rapide aperçu sur les *priviléges* en général en en faisant connaître un petit nombre de particuliers, qui ne laissaient pas d'être onéreux et vexatoires lorsqu'ils étaient en vigueur. Ils achèveront d'ailleurs de justifier ce que nous avons dit dès le début, à savoir que, sous l'ancien régime, l'organisation sociale, depuis sa naissance jusqu'à sa fin, reposait exclusivement sur les *priviléges*. Les clercs avaient les leurs propres. D'après l'un d'eux, les régents et les écoliers de l'ancienne Université jouissaient du droit de se loger où ils voulaient. Le voyer, ou officier chargé de maintenir la police dans les rues de Paris, n'était pas le plus mal partagé de tous les fonctionnaires. Qu'on en juge : chaque marchand de suif lui devait, par an, deux livres de chandelle; chaque mercier, deux aiguilles à coudre; chaque fruitière, un fromage; chaque pâtissier, un gâteau à la fève le jour de la fête de l'Epiphanie; chaque marchand de fourrage, deux bottes de foin à la même époque; chaque bonnetier, une paire de bonnes chausses. Encore un privilégié qui ne devait pas être mécontent de son sort, c'était le chantre de Notre-Dame. Il avait le gouvernement des petites écoles et des écoles de grammaire. A lui seul appartenait le droit de vendre les diplômes de maître d'école et de frère ignorantin. Quiconque se permettait d'enseigner sans sa permission devenait son justiciable et il avait le droit d'en exiger telles amendes qu'il lui plairait. Enfin, le bourreau de Paris avait naturellement des *priviléges*. Le plus curieux, sans contredit, c'était celui qui lui accordait le droit de dîner tous les ans avec les religieux de Saint-Martin, le jour de la fête de leur patron. A cet effet, à l'heure du repas, on lui dressait une petite table à l'extrémité de la table commune. Au commencement du dernier siècle, ces religieux se lassèrent de la présence de cet étrange convive. Mais, pour s'en débarrasser, ils furent tenus de lui donner cinq pains et cinq bouteilles de leur meilleur vin. La petite table où s'asseyait le bourreau à l'abbaye de Saint-Martin a été conservée jusqu'à la fin du XVIIe siècle; on la montrait comme curiosité.

Ce fut dans la nuit du 4 août 1789 (V. AOÛT), date à jamais mémorable, que le régime auquel les *priviléges* servaient de base fut aboli. Il suffit d'un vote de constituants pour venger la nation de la tyrannie incessante de douze siècles, tant il est vrai que le bonheur du peuple est facile à faire quand ceux qui le gouvernent s'occupent moins d'eux-mêmes que de lui! Mais qu'on ne se figure pas que tout le monde en France accueillit avec les mêmes transports d'allégresse la nouvelle de ce qu'on a appelé depuis « les sacrifices du 4 août; » ces sacrifices furent généralement mal reçus par les nobles et par les gens d'Eglise. Dans les provinces surtout, la domination féodale était d'autant plus agréable à la plupart de ceux qui en jouissaient, qu'ils étaient des parvenus et que leur noblesse était récemment achetée. C'est dans les petites villes principalement, a-t-on dit avec raison, qu'on cherche d'autant plus à avoir des inférieurs, qu'on est plus près de ses égaux. C'est une des cent mille maladies de l'humanité. N'importe! le monstre féodalité était à terre, c'était l'essentiel. Depuis lors, on a essayé de faire revivre les *priviléges* sous bien des formes différentes et par toutes sortes de moyens détournés; aujourd'hui, plus que jamais, on s'y essaye encore; mais la Révolution veille, elle est sur le qui vive! et ce ne sont pas les pygmées séniles qui l'injurient et la calomnient qui lui feront lâcher prise. C'est que, quoi qu'on en pense, la Révolution n'est pas le fait des hommes, mais l'ouvrage des siècles, de la nature, de la raison et que, par cela même, elle est à la fois le droit et la force. Que si on nous demande quels sont ces *priviléges* qu'on a essayé de faire renaître, nous n'aurons que l'embarras du choix. Mais, pour n'en citer que quelques-uns, nous rappellerons les honneurs attribués à la pairie, le cens électoral fixé de telle sorte que cent vingt mille individus seuls étaient appelés aux élections, la question des majorats souvent agitée, l'influence prépondérante des sénats impériaux, l'irresponsabilité qui couvrait les fonctionnaires du premier et du second Empire au point de les rendre inviolables; enfin, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, l'inamovibilité des juges. Nous devons dire encore que, grâce aux différents régimes monarchiques qui se sont succédé depuis la chute de la première République, beaucoup de *priviléges*, plus ou moins mal déguisés, se sont introduits dans nos mœurs et dans nos institutions sociales. Tels sont les *priviléges* d'exemption du service militaire dont jouissent les ministres des cultes, les membres des congrégations religieuses, etc. Quant à la dîme, certains économistes ne se font pas faute d'écrire qu'elle est avantageusement remplacée par une foule d'impôts, sans parler de la douane, des frais de justice, etc. Sans trop de pessimisme, les publicistes honnêtes, nous entendons ceux qui ne vendent pas leur plume, prétendent que le droit, pour certains, de parler seuls et d'interdire la réplique à leurs adversaires constitue un véritable *privilége* au profit des premiers. On sait que le second Empire, digne successeur, à ce point de vue, du premier, n'a jamais entendu différemment la liberté de la presse et que les gouvernements dits de « l'ordre moral » ne la pratiquent pas autrement. Pour ce qui est de la liberté individuelle, il nous paraît que la détention préventive peut marcher de pair avec ce qu'on appelait autrefois la « lettre de cachet » et que le membre du parquet qui la décide avec sa simple signature jouit d'un véritable *privilége*. Il y a encore les *priviléges* que nous appellerons « de grande position. » Ceux-là pourraient aller plus loin qu'on ne pense s'ils parvenaient à jeter de profondes racines. Que l'on compte, en effet, combien d'industriels, de commerçants, d'agriculteurs ont fait partie de nos sénats, de nos chambres des pairs, de nos corps législatifs et de nos conseils d'Etat depuis le jour où Napoléon Ier mit la main sur la souveraineté nationale. Heureusement, répétons-le, la France de la Révolution veille et elle aura, un jour ou l'autre, raison de toutes ces atteintes sournoises au grand principe de l'égalité proclamé par nos pères de 1789. Déjà, et lorsqu'on s'y attendait le moins, par l'institution du suffrage universel, elle nous a donné l'égalité politique qui nous assure l'avenir, quoi qu'on ose entreprendre contre nos droits et nos libertés.

— Jurispr. Les *priviléges* qui existent encore dans notre législation n'ont plus rien qui se rattache à une distinction ou à une prééminence quelconque des castes ou des personnes. Ce sont, pourrait-on dire, des *priviléges* égalitaires, autant que ces deux expressions sont compatibles. Leur effet se borne à assurer, dans la distribution des deniers du débiteur commun, un rang de priorité à certaines créances plus particulièrement dignes de faveur, à raison de leur nature ou de leur cause, et sans nulle acception, bien entendu, de la condition ou de la personne du créancier. Réduit à ces modestes proportions, le *privilége* est défini par l'article 2095 du code civil : « Un droit que la qualité de la créance donne au créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. »

La doctrine des auteurs distingue cinq causes donnant lieu à des droits de *privilége*. Ces causes sont : 1o Des considérations d'équité. C'est une raison d'équité qui a déterminé le *privilége* attribué aux frais de justice. Ces frais ont été faits pour liquider le gage commun et le convertir en deniers; ils ont pour fin l'utilité collective des créanciers, et il est par conséquent équitable qu'ils aient la priorité sur toute créance. 2o Les *priviléges* ont aussi leur principe dans des raisons d'humanité. Tels sont ceux reconnus par l'article 2101 du code civil aux sommes dues pour frais de dernière maladie, pour salaire de domestiques, pour fournitures de subsistances. La loi n'a pas voulu qu'un homme insolvable fût, pour cette cause, exposé à être privé des secours de la médecine, de l'assistance d'un serviteur ou des fournitures en compte courant de l'épicier ou du boulanger. Elle y a pourvu autant qu'il était en elle en attribuant aux sommes dues pour pareilles causes un droit de priorité sur toute autre créance, les frais de justice exceptés. Grâce à cette louable disposition, l'état obéré du débiteur ne peut avoir pour résultat de le priver des soins et des objets de consommation qui lui sont indispensables, puisque les personnes qui lui donneront ces soins, ou lui fourniront des subsistances, primant tous autres créanciers, auront l'à peu près complète certitude d'être toujours payés. 3o Les *priviléges* peuvent avoir leur raison d'être dans un intérêt d'ordre ou de morale publique. C'est à un principe de cette nature que se rattache le *privilége* pour les frais funéraires du débiteur, et c'est aussi par un motif d'intérêt public (d'intérêt fiscal), que s'explique le *privilége* du trésor pour le recouvrement des contributions. 4o Le *privilége* peut être déterminé par le motif que la chose sur laquelle il s'exerce spécialement est entrée ou a été conservée dans le patrimoine du débiteur commun par le fait du créancier auquel ce droit de préférence est accordé. Cette raison est évidemment celle qui justifie le *privilége* attribué au vendeur sur la chose vendue, pour payement du prix, ainsi que le *privilége* sur la chose réparée accordé à l'entrepreneur ou à l'ouvrier qui a fait la réparation. 5o Le *privilége* peut être produit par la remise d'une chose à titre de nantissement, mais spécialement et exclusivement sur l'objet ainsi livré à titre de gage et pour la sûreté uniquement de la créance ainsi garantie.

Il faut remarquer que la cinquième et dernière espèce de *privilége* qui vient d'être mentionnée est la seule qui puisse être créée par les conventions des parties. Sauf cette exception, en effet, et à la différence des hypothèques, les *priviléges* ne peuvent résulter que d'une disposition de la loi. Ils sont inhérents à la nature intrinsèque de la créance et les conventions des parties sont impuissantes à les produire. Une autre dissemblance remarquable entre le *privilége* et l'hypothèque est que cette dernière ne prend rang, en général, que du jour où elle a été rendue publique par l'inscription, et qu'elle cède le pas aux hypothèques antérieurement inscrites, tandis que le *privilége* prend rang en raison uniquement du degré de faveur attaché à la créance et sans aucun égard à l'ordre des dates. C'est ainsi que la créance des frais funéraires, la dernière en date sans contredit, ne prime pas moins toutes les dettes, même hypothécaires, que le débiteur a contractées de son vivant.

Arrivons à la classification des *priviléges*. Les uns affectent les meubles du débiteur, les autres ses immeubles; quelques-uns enfin grèvent à la fois les biens mobiliers et immobiliers. Les *priviléges* sur les meubles sont généraux, c'est-à-dire affectant la totalité de la fortune mobilière, ou spéciaux et ne grevant que des objets mobiliers déterminés. Les *priviléges* sur l'universalité des meubles sont énumérés ainsi qu'il suit par l'article 2101 du code civil et ils s'exercent dans l'ordre d'antériorité et de postériorité déterminé par cette énumération elle-même. Ces *priviléges* sont : « 1o Les frais de justice; 2o les frais funéraires; 3o les frais quelconques de la dernière maladie, concurremment entre ceux à qui ils sont dus; 4o les salaires des gens de service, pour l'année échue, et ce qui est dû sur l'année courante; 5o les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille, pendant les six derniers mois, par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres, et, pendant la dernière année, par les maîtres de pension et marchands en gros. Les observations générales présentées au début de cet article dispensent d'exposer les motifs qui justifient ces différents *priviléges*.

L'article 2102 du code civil énumère différents *priviléges* affectant, non plus la totalité des meubles, mais certains meubles spécialement déterminés. Tel est d'abord le *privilége* du propriétaire locateur pour payement des loyers des maisons ou du prix de fermage des biens ruraux. Ce *privilége* est spécial, il s'exerce sur les récoltes de l'année, sur tout l'outillage et le matériel de la métairie, s'il s'agit de baux à ferme, et sur tous les meubles qui garnissent la maison louée s'il s'agit de bail à loyer. Il faut prendre garde au sens limité de cette expression : les meubles garnissant la maison. Le *privilége* du locateur, en effet, ne s'exerce que sur les objets mobiliers destinés à être mis en évidence et qui décorent ou meublent à proprement parler l'appartement. C'est uniquement sur ces choses ostensibles qu'il a compté pour la sûreté de ses loyers; aussi son *privilége* ne s'étend point aux biens mobiliers d'un autre ordre, tels que l'argent comptant, les titres de créance, le linge et les bijoux, etc. L'article 2102 énumère d'autres *priviléges* spéciaux sur certains meubles : le *privilége* du vendeur sur la chose vendue pour payement du prix de vente; celui de l'ouvrier ou artisan qui a réparé un objet mobilier, pour le salaire de son travail de réparation; celui du voiturier pour les frais de transport, sur les objets transportés; celui des aubergistes et logeurs, pour frais de logement ou d'alimentation, sur les bagages des voyageurs ou locataires en garni; celui enfin du créancier gagiste, pour le montant de sa créance, sur l'objet mobilier qui lui a été remis en nantissement.

L'article 2103 du code civil donne la nomenclature des *priviléges* qui affectent les immeubles. Tous ces *priviléges* sont spéciaux, c'est-à-dire qu'ils grèvent déterminément un ou certains immeubles. Ce sont : 1o le *privilége* du vendeur sur l'immeuble vendu, pour le prix ou la partie restant due du prix de l'aliénation; 2o le *privilége* des copartageants sur le lot immobilier les uns des autres, pour le cas où quelqu'un d'entre eux serait évincé de tout ou partie des immeubles qui lui sont échus dans le partage, et, en outre, le *privilége* pour soulte ou retour de partage, spécialement sur le lot grevé de la soulte; 3o enfin, le *privilége* des architectes ou entrepreneurs sur l'immeuble qu'ils ont édifié ou réparé, et jusqu'à concurrence de la plus-value, estimée par experts, résultant des travaux par eux exécutés. Les principes généraux exposés tout à l'heure expliquent la raison d'être du premier et du troisième de ces *priviléges*. Quant au *privilége* des cohéritiers, son but manifeste est d'assurer et de maintenir l'égalité dans les partages des successions.

Il existe enfin une classe de *priviléges* affectant tout ensemble la généralité des meubles et des immeubles. Ces *priviléges* ne sont autres que ceux énumérés par l'article 2101 : frais de justice, frais funéraires, etc., créances qui sont à bon droit l'objet d'une faveur exceptionnelle. Toutefois cette classe de *priviléges* ne s'exerce sur les biens immeubles du débiteur qu'après discussion et épuisement de son actif mobilier. Enfin, lorsqu'il y a lieu d'en user sur les immeubles, on comprend qu'ils puissent se trouver en conflit avec quelque *privilége* spécial sur un immeuble, tel qu'un *privilége* de vendeur ou de cohéritier. La loi a prévu ce concours de conflits et elle a disposé que l'ordre de priorité appartiendrait dans ce cas aux *priviléges* généraux énumérés par l'article 2101.

— Librairie. Malgré la révolution de 1789 et celles de 1830 et de 1848, les professions d'imprimeur et de libraire ne pouvaient, avant celle du 4 septembre 1870, être exploitées sans brevet, ce qui constituait un véritable *privilége*. Nous avons déjà traité aux mots IMPRIMEUR et LIBRAIRE cette question que le temps résoudra certainement dans le sens de la liberté; contentons-nous de dire qu'aujourd'hui un pas est fait vers cette solution, puisque le brevet est aboli. Il est vrai que l'administration peut refuser ou accorder l'autorisation indispensable à l'exercice de ces professions. Nous n'avons donc à nous occuper ici que des *priviléges* accordés aux auteurs et aux éditeurs pour la publication des livres et pour les garantir des contrefacteurs. Aujourd'hui que des traités internationaux protégent la propriété littéraire, les *priviléges* attachés aux livres n'ont plus de raison d'être.

La république de Venise paraît avoir été le premier Etat qui ait accordé des *priviléges* de cette nature (vers 1469). Les papes, dit-on, accordèrent aussi des *priviléges* dès la fin du XVe siècle; mais un des plus anciens dont l'existence soit dûment constatée ne remonte pas au delà de 1507. Il fut accordé à l'édition latine de la *Géographie* de Ptolémée, imprimée à Rome cette même année. Dans ces premiers *priviléges*, le prix du livre n'était pas laissé à l'arbitraire du libraire éditeur, mais il devait être fixé par le bibliothécaire du pape. Voici en quels termes est conçu le *privilége* de l'édition de Procope, *De bello persico*, (Rome, Eucharius Silber, 1509, in-fol.) :

« *Julius II Pont. max. edicto vetuit ne quis hunc librum imprimat neve imprimi permittat. Si quis contra hinc ad XXV, an. fecerit, anathema sit noxamque Jacobo Mazochio bibliopolæ pendat.* »

Renouard a inséré en entier dans les *Annales de l'imprimerie des Aldes* le texte du *privilége* de Léon X et celui de son prédécesseur, le pape Jules II, en faveur d'Alde l'ancien. Crapelet a reproduit en partie ce document dans ses *Etudes sur la typographie*. La dernière clause du *privilége* présente cette particularité curieuse, que Léon X enjoint à Alde et l'exhorte au nom du Seigneur de vendre ses livres à un prix raisonnable, se confiant d'ailleurs en sa probité pour user loyalement du *privilége* qui lui est accordé :

« *Volumus autem et Aldum ipsum in Domino hortamur ut libros justo pretio vendat, aut vendi faciat, ne his concessionibus nostris ad aliam, quam honestum est, partem utatur, quod tamen eum pro sua integritate atque in nos observantia curaturum plane confidimus.* »

L'Allemagne offre peut-être le plus ancien *privilége* qui soit connu. C'est celui qui fut accordé en 1490 au *Liber missalis secundum*

ordinem ecclesiæ Bambergis, par Henri, évêque de Bamberg. Le premier que l'on trouve revêtu de la signature impériale est de 1510. La valeur des *priviléges* impériaux était considérable; leur influence s'étendait sur toute l'Allemagne et les commissaires de la librairie établis à Francfort veillaient avec soin à ce qu'ils fussent respectés. Les *priviléges* émanant des autres princes allemands n'avaient aucune valeur au delà des limites de leurs Etats. Le plus ancien que l'on mentionne en Saxe est celui que le duc Georges le Barbu accorda au libraire Stockel, à Dresde, pour le Nouveau Testament du docteur Jérôme Emser. Les *priviléges* du gouvernement saxon avaient une importance d'autant plus grande, qu'ils empêchaient non-seulement de réimprimer sans autorisation en Saxe, mais encore d'apporter des contrefaçons à la célèbre foire de Leipzig.

En France, le premier livre auquel on trouve attaché un *privilége* a été imprimé en 1507; c'est la *Cronique de Gennes auec la totalle description de toute Ytallie*. On lit à la fin : « Imprimé à Paris, par Eustace de Brie, marchant libraire, demourant au Sabbot, derrière la Magdaleine. Et lui a donné la cour de parlement... un an de temps pour vendre et distribuer sesditz liures... venant du commencement du XVIIe jour de juin Mil. V. cens et sept » (pet. in-fol.). Nous trouvons ensuite un *privilége* accordé par le roi à Antoine Vérard en 1508. On lit à la fin de son édition de l'*Espinette du ieune prince conquerant le royaulme de bonne renommée :* « Cy finist lespinette... nouvellement composé et imprimé à Paris le XIIe iour de feurier mil cinq cens et huyt pour Anthoine Verard, marchant libraire... Et a donné le roy nostre syre audit Verard lettre de *preuileges* et terme de trois ans pour vendre et distribuer sesditz liures, affin de soy rembourser de ses fraiz et mises. Et deffend ledist seigneur à tous imprimeurs et libraires de ce royaulme d'imprimer ledict liure iusques à troys ans sur paine des confiscations desditz liures. »

On voit que ces premiers *priviléges* n'étaient accordés que pour une période fort restreinte et tantôt par le parlement, tantôt par le roi. En voici un, en outre, où le prix du livre est marqué : c'est celui des *Grans croniques des gestes et vertueux faictz... des ducz et princes des pays de Sauoye et Piémont*, par Symphorien Champier (1516, pet. in-fol., goth., fig.). Le *privilége* de l'éditeur se trouve au verso du titre, sous la date du 10 mars 1515. Il est accordé pour deux ans à Jehan de La Garde, libraire à Paris, à la condition de ne vendre chaque exemplaire que 8 sols parisis.

Avec le temps, les droits des auteurs et des éditeurs se sont étendus. Quelques années avant la Révolution, l'écrivain qui voulait exploiter lui-même ses ouvrages jouissait d'un *privilége* perpétuel et héréditaire; ce *privilége* n'était que viager du moment que l'auteur cédait ses droits à un libraire. Voici, d'après quelques ouvrages publiés de 1780 à 1789, dans quels termes le *privilége* était ordinairement conçu :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours de parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, grand conseil, prévôt de Paris, baillis, sénéchaux, leurs lieutenants civils et autres nos justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le Sr N... nous a fait exposer qu'il désirerait faire imprimer et donner au public un ouvrage de sa composition, intitulé..., s'il nous plaisait lui accorder nos lettres de *privilége* pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'exposant, nous lui avons permis et permettons de faire imprimer ledit ouvrage en un ou plusieurs volumes et autant de fois que bon lui semblera et de le vendre, faire vendre par tout notre royaume. Voulant qu'il jouisse de l'effet du présent *privilége*, pour lui et ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à personne; et si cependant il jugeait à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enregistré dans la chambre syndicale de Paris à peine de nullité, tant du *privilége* que de la cession, et alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent *privilége* sera réduite à celle de la vie de l'exposant ou à celle de dix années à compter de ce jour, si l'exposant décède avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêt du conseil du 30 août 1777, portant règlement sur la durée des *priviléges* en librairie. Faisons défenses à tous imprimeurs, libraires et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse et par écrit dudit exposant ou de celui qui le représentera, à peine de saisie et de confiscation des exemplaires contrefaits; de 6,000 livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la première fois; de pareille amende et de déchéance d'état en cas de récidive et de tous dépens, dommages et intérêts, conformément à l'arrêt du conseil du 30 août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la communauté des imprimeurs et libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre royaume et non ailleurs, en beau papier et beaux caractères, conformément aux règlements de la librairie, à peine de déchéance du présent *privilége ;* qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher et féal chevalier garde des sceaux de France, le sieur N..., qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, un dans celle de notre très-cher et féal chevalier chancelier de France le sieur N. et un dans celle dudit sieur N. (le garde des sceaux) : le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles nous mandons et enjoignons de faire jouir ledit exposant et ses hoirs pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés et féaux conseillers secrétaires foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre huissier sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis et nécessaires, sans demander aucune permission et nonobstant clameur de haro, chartes normandes et lettres à ce nécessaires. Car tel est notre plaisir. Donné à... le... jour de... l'an de grâce... et de notre règne le... Par le roi en son conseil. *Signé :* N. »

Depuis 1789, on n'a plus besoin de *privilége* pour s'assurer la propriété d'un ouvrage et personne n'a songé à regretter cette sorte de protection, qui d'ailleurs ne produisait aucun effet. Malgré toutes les garanties que le *privilége* s'efforçait de donner à l'intérieur du royaume aux écrivains et aux libraires français, la contrefaçon la plus éhontée se faisait ouvertement à l'étranger, et les menaces contenues dans les lettres patentes du roi n'empêchaient pas l'introduction clandestine en France de livres qui faisaient une concurrence d'autant plus redoutable à la librairie qu'en général ils se vendaient à très-bas prix.

Aussi, et longtemps même avant que les traités internationaux eussent rendu le *privilége* inutile, n'y attachait-on plus d'importance. Quelques auteurs l'ont même tourné en ridicule, témoin cette spirituelle parodie, écrite en 1825, par M. de Ségur sur un recueil manuscrit de quelques opuscules que, à l'occasion du premier jour de l'an il offrit à sa jeune femme, Mlle d'Aguesseau. Cette pièce est devenue très-rare et nous croyons, pour ce motif, devoir la reproduire ici :

D'Aguesseau de Ségur, par la grâce d'amour,
L'ornement de Paris, l'ornement de la cour,
A tous les gens à qui nous avons l'art de plaire,
C'est-à-dire à tous ceux que le bon goût éclaire :
Salut, honneur, plaisir, richesse, volupté,
Presque point de raison et beaucoup de santé.

Notre époux, trop enclin à la métromanie
Et, partant, fort enclin à mainte étourderie,
A fait celle aujourd'hui de nous importuner
Pour certain gros recueil qu'il prétend nous donner.
L'ardeur de faire un livre incessamment l'assiége :
En dépit d'Apollon, il veut un *privilége.*

A ces causes, voulant bien traiter l'exposant,
Nous avons fait l'écrit qu'on lit présentement,
Et nous lui permettons de le faire transcrire,
Sans craindre aucunement que l'on veuille le lire.

Nous défendons à tous confiseurs, pâtissiers,
Marchands de beurre, ainsi qu'à tous les épiciers,
De rien envelopper jamais dans cet ouvrage,
Quoiqu'à vrai dire il soit tout propre à cet usage;
Ou bien patront dix fois ce qu'alors il vaudra,
Modique châtiment qui nul ne ruinera.

Voulons que le précis du présent *privilége*
Soit écrit à la fin du livre qu'il protége;
Que l'on y fasse foi comme à l'original,
Et que les gens de bien n'en disent point de mal.

Ordonnons à celui de nos gens qui sait lire
De bien exécuter ce que l'on vient de dire;
De soutenir partout prose, vers et couplets,
Nonobstant les clameurs, nonobstant les sifflets.
Tel est notre plaisir et telle est notre envie.
Fait dans notre boudoir, bureau digne d'envie,
Le premier jour de l'an sept cent quatre-vingt-un
Et de nos ans un peu plus que le vingt et un,

Signé : D'AGUESSEAU DE SÉGUR.
Plus bas : LAURE DE SÉGUR.

PRIVILÉGIAIRE adj. (pri-vi-lé-ji-è-re — rad. *privilége*). Qui est de la nature des priviléges : *Droit* PRIVILÉGIAIRE. ‖ Peu usité.

PRIVILÉGIÉ, ÉE (pri-vi-lé-ji-é) part. passé du v. Privilégier. Qui jouit d'un privilége : *Il y avait autrefois des marchands* PRIVILÉGIÉS. (Acad.) *La liberté du travail a ouvert à tous les portes, jadis* PRIVILÉGIÉES, *de la propriété.* (Troplong.)

— Qui a reçu, qui possède quelque avantage naturel : *L'homme est un être* PRIVILÉGIÉ. *Il y a des familles* PRIVILÉGIÉES *où le talent se transmet, en quelque sorte, par filiation. Le goût n'appartient qu'à un petit nombre d'âmes* PRIVILÉGIÉES. (Volt.)

— Qui a la liberté de dire, de faire ce que d'autres n'oseraient : *Les vieillards sont toujours un peu* PRIVILÉGIÉS.

— Hist. *Ordres privilégiés*, Anciens ordres de la noblesse et du clergé, en France. ‖ *Lieu privilégié*, Lieu qui n'était pas soumis à la police générale, comme était, à Paris, l'enclos du Temple, dans lequel on ne pouvait arrêter les débiteurs.

— Liturg. *Autel privilégié*, Autel où l'on peut dire la messe des morts, quand on ne peut la dire sur les autres autels.

— Jurispr. *Créancier privilégié,* Créancier qui a droit d'être payé antérieurement, préférablement aux autres. ‖ *Créance privilégiée*, Créance qui doit être payée avant les autres. ‖ *Cas privilégiés*, Crimes dont les juges royaux avaient la connaissance exclusive. ‖ On disait aussi CAS ROYAUX.

— Dr. canon. *Cas privilégié*, Cas dans lequel le juge séculier pouvait juger le crime d'un ecclésiastique.

— Pratiq. *Jour privilégié*, Jour où l'on ne peut être arrêté pour dettes : *Les dimanches, les jours de fêtes reconnues étaient des* JOURS PRIVILÉGIÉS.

— Pêche. *Poissons privilégiés*, Poissons que la coutume défendait de prendre.

— Substantiv. Personne qui jouit d'un privilége : *Les malheurs de la Révolution sont résultés de la résistance irréfléchie des* PRIVILÉGIÉS *à ce que voulaient la raison et la force.* (Mme de Staël.) *La nuit du 4 août amena l'abandon spontané des priviléges par les* PRIVILÉGIÉS *eux-mêmes.* (De Lavergne.) *Le mot* droit *sonne mal à l'oreille des puissants et des* PRIVILÉGIÉS. (F. Huet.)

— Hist. *Privilégié suivant la cour*, Celui qui avait le droit d'exercer un négoce ou un métier dans tous les endroits où se trouvait la cour.

PRIVILÉGIER v. a. ou tr. (pri-vi-lé-ji-é — rad. *privilége*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous privilégiions; que vous privilégiiez*). Accorder un privilége : PRIVILÉGIER *une association.*

PRIX s. m. (pri — lat. *pretium*, primitivement *precium*, sans doute le même que le lithuanien *prekia*, *prekis*, *prekius*, prix d'achat, valeur, vente, *prekione*, commerce, *prekijas,* marchand, illyrien *parchia*, dot. Comparez aussi le lithuanien *pirkti*, acheter, *pirkimas*, achat, *pirklas*, marchandise, etc. Benfey et Curtius ramènent toutes ces formes, en supposant une augmentation de la racine, au sanscrit *par*, occuper, qui prend avec les préfixes *a* et *vi-â* l'acception de être occupé, s'occuper de commerce. Pictet croit que le *c* du latin *precium* et le *k* du lithuanien *prekia* appartiennent ici à la racine, laquelle correspondrait au sanscrit *parc*, *pric*, *princ*, toucher, réunir, donner, d'où aussi le sanscrit *parkta*, possession, richesse, c'est-à-dire ce qui est pris, réuni, obtenu, le kymrique *perchen*, propriétaire, maître, *perchenu*, posséder, *parchu*, *perchi*, estimer, honorer, et le latin *parcere*, épargner, qui semble se lier à *parc* par la notion de prendre à soi, de conserver, car épargner, c'est s'enrichir). Valeur vénale, estimation en argent ou en valeur assimilable à l'argent : PRIX *modique*, *raisonnable.* PRIX *excessif*, *exorbitant. Bas* PRIX. *Bijoux*, *meubles de* PRIX. *Ne pas regarder au* PRIX. *Vendre des marchandises au* PRIX *de fabrique, au* PRIX *coûtant. C'est la concurrence qui met un juste* PRIX *aux marchandises.* (Montesq.) *Dans les échanges, les choses n'ont pas un* PRIX *absolu.* (Condill.) *On pardonne quelquefois à celui qui verse le sang, jamais à celui qui en reçoit le* PRIX. (Chateaub.) *L'intérêt entre comme un des éléments du* PRIX *de tous les objets de consommation.* (Fr. Bastiat.)

— Sacrifice, condition onéreuse : *Vous mettez vos bons offices à trop haut* PRIX. (Acad.) *Il y a des hommes qui ont besoin de primer, de s'élever au-dessus des autres à quelque* PRIX *que ce puisse être.* (Chamfort.)

— Excellence, valeur, mérite : *On ne connaît pas assez le* PRIX *d'un tel homme. Apprenez à connaître le* PRIX *du temps. La souveraine habileté consiste à bien connaître le* PRIX *des choses.* (La Rochef.) *Il y a une grande différence entre le* PRIX *que l'opinion donne aux choses et celui qu'elles ont réellement.* (J.-J. Rouss.) *On n'est pas né pour la gloire lorsqu'on ne connaît pas le* PRIX *du temps.* (Vauven.) *Pour aimer la sagesse, il faut en connaître le* PRIX. (Dumarsais.) *Pour bien connaître le* PRIX *de ce que vous possédez, figurez-vous que vous l'avez perdu.* (Delille.) *Si vous voulez savoir le* PRIX *de l'argent, essayez d'en emprunter.* (J. Janin.) *Le* PRIX *de la plupart des choses de ce monde est surtout dans l'emploi qu'on en fait.* (Mme Guizot.) *L'homme n'est pas sujet à s'exagérer le* PRIX *de ce qu'on lui offre.* (H. Beyle.) *Laisser entrevoir qu'un sacrifice a pu coûter, c'est en ôter tout le* PRIX. (Mme C. Fée.) *Ne louer que ce qui est bien, c'est donner du* PRIX *à ses éloges.* (Descuret.) *Si donner promptement double le* PRIX *du bienfait, donner gracieusement lui ajoute un nouveau charme.* (Descuret.) *On connaît le* PRIX *d'une fortune quand on l'a gagnée, et celui d'un ami quand on l'a perdu.* (Petit-Senn.)

Le *prix* que nous valons, qui le sait mieux que nous?
CORNEILLE.

Laissez dire les sots; le savoir a son *prix.*
LA FONTAINE.

Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
D'un *prix* à mériter seulement qu'on y pense?
MOLIÈRE.

Ce qui donne du *prix* à l'humaine existence,
Ah! c'est de la beauté le spectacle éternel!
A. BARBIER.

Cœurs dignes de sentir le *prix* de l'amitié,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié.
FLORIAN.

— Récompense, rémunération : *Il a reçu le* PRIX *de ses services, de son dévouement. On doit faire de bonnes actions sans en attendre aucun* PRIX. (Acad.) *N'exigeons pas le* PRIX *avant la victoire, ni le salaire avant le travail.* (J.-J. Rouss.) *Le bonheur est le* PRIX *de l'accomplissement de la loi.* (Géruzez.) *Toute conquête de la justice est le* PRIX *d'une lutte.* (Proudh.) *Dieu a voulu faire du bien-être le* PRIX *du travail.* (Thiers.)

En morale pratique, un service qu'on rend
Est d'avance le *prix* d'un autre qu'on attend.
DESMAHIS.

‖ Objet que l'on offre à celui qui a obtenu la victoire sur des concurrents : *Le* PRIX *de la course. Le* PRIX *de poésie, d'éloquence. Donner, décerner un* PRIX. *Distribution des* PRIX. *Le maréchal de Villars aimait à répéter qu'il n'avait eu que deux plaisirs bien vifs en sa vie : celui de remporter un* PRIX *au collége et celui de gagner une bataille.* ‖ Personne qui a obtenu un prix : *Ce jeune homme est un premier* PRIX *de Rome.*

— Punition, châtiment : *Il a reçu enfin le* PRIX *de ses crimes, de ses forfaits.*

— *De prix*, D'une valeur très-élevée : *Un tableau* DE PRIX. *Des meubles* DE PRIX.

— *Au prix de*, En échange d'une somme de : *Vendre sa maison* AU PRIX DE *cent mille francs.* ‖ Moyennant, à la condition de : *Le secret du style, de la philosophie, de l'art, le voici : faire peu de travail* AU PRIX DE *beaucoup de peine.* (Ph. Chasles.) *La guerre est l'art par lequel un peuple résiste à l'injustice* AU PRIX DE *son sang.* (Lacordaire.) ‖ En comparaison de : *La vieille Mademoiselle était au désespoir que ses sœurs cadettes, si gueuses* AU PRIX D'*elle, se mariassent à sa barbe.* (L'abbé de Choisy.) *L'intérêt n'est rien* AU PRIX DU *devoir.* (Marmontel.)

Virgile *au prix de* lui n'a pas d'invention.
BOILEAU.

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, *au prix de* Paris, un lieu de sûreté.
BOILEAU.

— *A prix d'argent*, Moyennant une somme d'argent : *Une charge achetée* À PRIX D'ARGENT. ‖ *A prix d'or*, A un prix très-élevé : *On ne se procure ces estampes qu'*À PRIX D'OR.

— *Prix pour prix*, En comparant les prix : PRIX POUR PRIX, *cette boisson est plus chère que du vin.* ‖ L'Académie applique cette locution aux personnes et dit : *Considérez bien les qualités de ces deux hommes, et vous verrez que,* PRIX POUR PRIX, *l'un vaut l'autre.* (Acad.) Cette locution, tombée en désuétude, ne paraît avoir aucun sens.

— *A tout prix*, Quoi qu'il en coûte, quel qu'en soit le prix : *Il est des gens qui veulent* À TOUT PRIX *grossir leur opulence des sueurs du peuple et de l'impôt levé sur ses besoins.* (Ancelot.) *Une paix sans dignité, c'est là la paix* À TOUT PRIX, *c'est la paix du lâche.* (Dupin.) *Celui que la faim dévore n'a plus qu'une idée fixe, celle d'assouvir sa faim* À TOUT PRIX. (L'abbé Bautain.)

— *Hors de prix*, Excessivement cher : *A Paris, les loyers sont aujourd'hui* HORS DE PRIX.

— *Prix fait*, Prix convenu d'avance pour un travail déterminé.

— *Prix fixe*, Prix fixé d'avance par le marchand, et que l'acheteur n'a pas à débattre : *Vendre à* PRIX FIXE. ‖ *Prix-fixe.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Prix décennaux*, Prix qu'on décernait, sous l'Empire, aux œuvres artistiques et littéraires, aux découvertes scientifiques jugées les plus remarquables qui se fussent produites dans les dix dernières années écoulées.

— *Remporter le prix*, Surpasser les autres en quelque chose : *Dans toutes les assemblées où elle se trouve, elle* REMPORTE LE PRIX *de la beauté.* (Acad.)

— *Partager le prix*, Partager entre deux concurrents ce qui avait été promis au vainqueur. ‖ Obtenir, concurremment avec un autre, une part du prix promis au vainqueur.

— *Mettre la tête d'un homme à prix*, Promettre une récompense à qui le tuera.

— *Valoir son prix*, *Avoir son prix*, Avoir une certaine valeur : *Ce livre* A SON PRIX.

— *N'avoir point de prix*, *Etre sans prix*, Avoir une très-grande valeur, se vendre excessivement cher : *Ce diamant, ce manuscrit* N'A POINT DE PRIX. *Les tableaux de ce maître* SONT SANS PRIX.

— *Cela vaut toujours son prix*, Cela conserve toujours sa valeur, cela n'a pas perdu sa valeur.

— *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés*, C'est d'un prix réglé d'avance et qu'il est inutile de discuter.

— Prov. *Chacun vaut son prix*, Il n'est personne qui n'ait quelque bonne qualité.

— Comm. *Prix de fabrique*, Prix qui représente la valeur de la matière première et

les frais de fabrication. ‖ *Prix réel*, Prix représentant le montant des avances et les bénéfices du producteur et des intermédiaires obligés. ‖ *Prix courant*, Prix réglé par la balance de l'offre et de la demande; publication commerciale qui fait connaître les prix courants. ‖ *Vendre à non-prix*, Vendre beaucoup moins que la marchandise n'a coûté et ne se vend d'ordinaire. ‖ *Vendre à tout prix*, Vendre à quelque prix que ce soit.

— Eaux et for. *Prix de la feuille*, Indemnité due à l'Etat ou à la commune par l'adjudicataire qui a différé l'exploitation au delà du terme.

— Gramm. Pour la distinction à faire entre *Au prix de* et *Auprès de*, v. la note sur AUPRÈS.

— **Syn. Prix, valeur.** Pour estimer la *valeur* des choses, il faut examiner ce qu'elles sont par elles-mêmes, à quoi elles peuvent servir, quels avantages elles procurent. Pour en connaître le *prix*, il faut savoir combien on les paye, ou au moins il faut les comparer à d'autres choses pour voir si elles valent plus ou moins. On dit bien aussi qu'un objet a plus de valeur qu'un autre, mais cela veut dire qu'il vaut mieux et non qu'il vaut plus, c'est-à-dire que sa plus grande valeur est jugée d'une manière trop générale pour constituer une plus-value.

— **Prix, récompense, rémunération, rétribution.** Le sens du mot *récompense* est général et s'applique à tout ce qui peut être considéré comme donné ou obtenu en retour du bien qu'on a fait, et même en retour du mal, et alors le mot se rapproche de *punition*. Un *prix* est ordinairement une *récompense* promise d'avance afin d'exciter l'émulation entre plusieurs concurrents; quelquefois aussi il ne diffère d'une *récompense* que parce qu'il suit immédiatement l'action qui le mérite: *Les remerciments des chambres du Parlement, les acclamations publiques furent le premier* PRIX *que Marlborough reçut de sa victoire.* (Volt.) Quant au mot *rémunération*, il est beaucoup moins usité que les deux autres; il désigne ordinairement l'action même de récompenser ou de recevoir une récompense, et plus rarement la récompense elle-même; il ne s'emploie guère que dans le style soutenu, en théologie, par exemple, ou en morale. La *rétribution*, comme la récompense, exprime une idée de retour, un rapport entre l'action et ce qui en est comme le salaire; mais ici l'idée du rapport est précise, mesurée avec une certaine exactitude d'après la nature même de l'action.

— **Encycl.** Econ. soc. On confond dans le langage ordinaire *prix* avec valeur. Scientifiquement, les deux choses sont très-distinctes. Sans doute, sur le même marché, à une époque donnée, le rapport des *prix* de deux produits exprime leurs valeurs relatives, mais l'or et l'argent sont eux-mêmes des marchandises, dont la valeur est variable selon leur quantité ou le besoin qu'on en a, selon les lieux et les époques. Ainsi le *prix* d'un objet peut subir des fluctuations énormes, et cependant sa valeur rester identiquement la même. Après la découverte de l'Amérique, par exemple, une énorme quantité d'or et d'argent fut jetée sur le marché; aussitôt le *prix* de toutes les marchandises s'éleva, sans cependant que leur valeur fût modifiée. Il se produisit alors des phénomènes dont les contemporains ne pouvaient expliquer la raison. C'était l'époque des longs baux; en Angleterre, par exemple, les baux des terres étaient de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le fermier, qui retirait toujours de sa terre la même quantité de blé, se procurait l'argent nécessaire au payement du fermage avec la quatrième ou la cinquième partie des denrées qu'il était obligé de vendre auparavant, tandis que le seigneur terrier ne pouvait plus se procurer, avec le *prix* de la ferme, que la quatrième ou la cinquième partie de ce qu'il achetait auparavant. Il en résulta un appauvrissement des classes élevées et l'enrichissement de la classe moyenne. Cet exemple suffit pour faire comprendre que, si l'on peut se servir du *prix* pour se faire une idée de la valeur d'une chose actuelle, on ne peut s'en servir pour déterminer la valeur d'une chose dont nous sommes séparés par les temps et les lieux.

Le *prix* courant ou naturel d'un objet s'établit par l'accord de l'acheteur et du vendeur et varie suivant l'offre et la demande (v. OFFRE et DEMANDE). Cependant il est démontré qu'il ne pourrait s'élever beaucoup au-dessus du *prix* de revient, c'est-à-dire des frais de production, ni s'abaisser beaucoup au-dessous. En effet, nul ne produisant uniquement pour le plaisir de produire, toutes les fois que le *prix* d'une denrée ne rembourse pas les frais de production, la production de cette denrée diminue ou s'arrête complétement; d'autre part, si une branche de production donne de très-gros bénéfices, on voit bien vite s'établir la concurrence jusqu'à ce que le taux des profits soit ramené, par l'abaissement du *prix*, à peu près au taux ordinaire pour toutes les industries du même pays. Les éléments du *prix* de revient sont, d'après la plupart des économistes: 1° le salaire ou la rétribution des ouvriers et des entrepreneurs; 2° l'intérêt des capitaux; 3° la rente du sol.

Si, d'un côté, il est évident que, lorsque le *prix* courant est plus bas que le *prix* de revient, les producteurs sont lésés; si, d'autre part, il est incontestable que la baisse du *prix* est un avantage pour le public, on ne peut mettre en doute cette vérité qu'une société où tous les producteurs, d'un commun accord, renonceraient aux bénéfices et échangeraient leurs produits sur l'unique base des frais de production serait une société bien ordonnée. En 1793, sous l'empire des plus graves circonstances, on chercha à réaliser cet idéal par des lois de maximum; c'était faire fausse route; on ne réussit qu'à entraver gravement la liberté du commerce, qu'à faire le vide sur le marché; et d'ailleurs les statistiques sur lesquelles on basait les maximums étaient insuffisantes. La solution de ce problème est le fond même de la doctrine mutuelliste.

Le *prix* naturel, qui est déterminé par le libre jeu des transactions, peut être élevé à un taux exceptionnel par suite de diverses circonstances qui entravent ces transactions. Une disette subite, une diminution dans les produits, l'accaparement par des spéculateurs, les monopoles naturels ou établis par la loi ont pour effet de hausser considérablement les *prix*. L'effet contraire résulte d'une surabondance extrême dans les produits qui, en s'accumulant sur le marché, en produisant un encombrement, déterminent une crise industrielle ou commerciale. L'état de guerre, en interrompant les relations avec un pays producteur ou consommateur, exerce une grande influence sur les *prix*. Les produits d'importation qui ne peuvent plus pénétrer qu'avec d'extrêmes difficultés haussent considérablement de *prix*, tandis qu'au contraire les produits d'exportation, privés de débouchés et, par conséquent, moins demandés, voient subitement abaisser leur *prix*. Des oscillations du même genre peuvent résulter, mais d'une façon moins marquée, de l'abondance ou de la rareté subite de l'or et de l'argent, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut par un exemple. Le *prix* des marchandises s'élève ou s'abaisse dans une certaine mesure lorsque les métaux précieux deviennent plus abondants ou plus rares. Les impôts qui frappent les matières premières et les objets de consommation, les droits de douane accroissent naturellement le *prix* des marchandises. Enfin, le gouvernement peut influer sur les *prix*, soit par des mesures restrictives de la liberté du commerce, soit par des concessions de monopoles, et dans presque tous les cas son action est nuisible, parce qu'elle jette la perturbation dans le libre jeu des transactions. Il faut en excepter, toutefois, les mesures qui ont pour objet de faire contre-poids à des monopoles, de les empêcher d'exploiter impunément le public et de leur imposer des taxes et des tarifs.

— Jurispr. *Mise à prix.* Mettre à *prix* la tête d'un criminel ou celle d'un ennemi politique était autrefois chose commune, usuelle. A Athènes et à Rome, la mise à *prix* était le corollaire de la proscription. En Grèce, c'était un acte juridique; le jugement qui déclarait un citoyen ennemi de la patrie mettait en même temps sa tête à *prix;* un héraut proclamait sur les places publiques la récompense promise à qui le livrerait, à qui le mettrait à mort, et la somme était ordinairement déposée dans un temple, sur l'autel de la divinité. On ne vit rien de pareil à Rome avant les grandes proscriptions de Marius et de Sylla. Celui-ci fut le premier qui, en publiant des listes de proscription, fit figurer en regard des noms la somme à laquelle il estimait la tête de chaque proscit; son exemple fut suivi par Marius, puis par César, par les triumvirs, par Octave. Antoine mit à *prix* la tête de Cicéron. Il y en eut qui promirent de payer telle tête au poids de l'or, telle autre au poids de l'argent, et le meurtrier, pour gagner davantage, coulait du plomb fondu dans la bouche et dans les oreilles de sa victime. Toute l'histoire des empereurs est pleine d'atrocités de ce genre; chaque nouveau prince proscrit ses ennemis, ses rivaux, fait tuer ceux dont il se saisit, met à *prix* la tête des autres, et la délation, aiguillonnée par l'appât d'une récompense, d'une part fixée à l'avance dans la confiscation des biens, trouve ceux que la police la plus soupçonneuse ne serait pas parvenue à découvrir.

L'usage de mettre à *prix* les têtes des criminels s'est longtemps perpétué en Europe. « Est-il avantageux, demandait Beccaria, d'armer ainsi chaque citoyen d'un poignard et d'en faire un bourreau? Ou le criminel est sorti du pays, ou il y est encore. Dans le premier cas, on excite les citoyens à commettre un assassinat, à frapper un innocent peut-être, à mériter les supplices. Dans le second, on fait injure à la nation étrangère, on empiète sur son autorité, on l'autorise à faire de semblables usurpations chez ses voisins. Si le criminel est encore dans le pays dont il a violé les lois, le gouvernement qui met sa tête à *prix* découvre sa faiblesse. Lorsqu'on a la force de se défendre, on n'achète pas les secours d'autrui. D'ailleurs, l'usage de mettre à *prix* la tête d'un citoyen renverse toutes les idées de morale et de vertu, qui sont déjà si faibles et si chancelantes dans l'esprit humain. D'un côté, les lois punissent la trahison; de l'autre, elles l'autorisent. Le législateur resserre d'une main les liens du sang et de l'amitié, et de l'autre il récompense celui qui les brise. Pour prévenir un crime, il en fait naître cent. »

Quelques pays ont cependant conservé l'usage de mettre à *prix* la tête d'un criminel; cela se voit encore en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Grèce. A vrai dire, il y a un petit adoucissement; ce n'est pas le meurtre direct que l'on demande, c'est l'arrestation ou même simplement l'indication de la retraite de l'accusé pour lesquelles on promet une récompense. Cet appel incessant à la cupidité, à la trahison doit être flétri; il est indigne d'un législateur d'escompter la bassesse des sentiments, d'espérer que des parents, des amis pourront être tentés par l'appât d'une récompense. Il y a longtemps qu'on ne met plus à *prix*, en France, la tête des criminels, et c'est là un véritable progrès; malheureusement, la politique n'a pas suivi le progrès de la législation. La Convention mit à *prix* la tête des girondins, qui tentaient un effort désespéré pour soulever les provinces contre Paris; Napoléon mit à *prix* la tête de Pichegru; Louis XVIII mit à *prix* la tête de Murat, de Ney et de bien d'autres. C'est sans doute à leur imitation que Félix Pyat, pendant le siége de Paris, proposait de mettre à *prix* la tête du roi Guillaume. Ce sont des restes de barbarie.

— Turf. Le mot *prix* s'applique plus particulièrement à la somme strictement énoncée au programme, comme formant l'objectif unique de la course. Toutefois, il est loin de se composer de cette seule somme et le montant des entrées l'augmente et le double presque toujours. Les forfaits déclarés viennent aussi ajouter à la valeur du *prix*. V. POULE D'ESSAI.

Les *prix* sont constitués soit par l'Etat, soit par les villes, soit par des sociétés de courses. Le grand *prix* de Paris était, sous l'Empire, entièrement payé par la ville de Paris; depuis 1871, il a été soldé par elle et par deux compagnies de chemin de fer, qui ont offert 25,000 francs chacune, à la charge par la ville de donner 50,000 francs. En Angleterre, pays du turf, les villes ou sociétés de courses ne donnent que des *prix* très-peu élevés et les entrées viennent seules grossir la somme accordée. Cette façon de procéder nous paraît fort sage et bien préférable à ce qui se passe en France, où malheureusement on ne sait pas assez se passer de l'administration.

Les *prix*, en France, peuvent se diviser en *prix* réguliers et *prix* à conditions exclusives ou restrictives.

On comprend dans la catégorie des *prix* réguliers les courses qui ont lieu à époque fixe et dont les conditions ne varient pas. C'est la base fondamentale des courses, et là toutes les précautions sont prises pour que le *prix* soit remporté par le meilleur cheval. Toutefois, comme il a paru juste d'encourager sur une large échelle les éleveurs, on a cru devoir leur offrir, à côté du grand *prix*, certaines rémunérations moins difficiles à obtenir. C'est pourquoi, tout en laissant la plus large part aux meilleurs chevaux, on a créé différentes catégories de courses où les animaux de rang secondaire trouvent des *prix* capables de rémunérer leur propriétaire dans de justes proportions.

On compte sept natures de *prix* fondés sur cette donnée et répondant, autant que possible, aux différentes classes existant entre les chevaux de course; nous allons les énumérer: 1° *prix* à poids égaux; 2° *prix* à poids pour âge; 3° *prix* avec surcharges; 4° *prix* avec surcharges ou décharges; 5° avec exclusions; 6° *prix* à réclamer.

Les *prix* à poids égaux et à poids pour âge font partie de la catégorie des *prix* réguliers, c'est-à-dire établis avec l'intention de favoriser exclusivement le meilleur cheval. Les concurrents sont dans le cas d'égalité parfaite. Du même âge, ils sont amenés à être de poids égaux dans le premier cas; dans le second, les concurrents ne se trouvant plus de même âge, on a établi une égalité relative qui s'obtient au moyen de surcharges. Tous les chevaux de même âge portent le même poids. Les principales courses de cette nature sont à la réunion du printemps, à Paris, les *prix* de Guiche, de Lutèce, du Cadran, de Longchamps, etc.; à Chantilly, le *prix* de Diane et celui du Jockey-Club; à Paris, réunion d'été, le grand *prix* de Paris; à Paris, réunions d'automne, les deux critériums pour poulains et pouliches de deux ans, le *prix* Royal-Oaks et le *prix* Gladiateur.

Les *prix* avec surcharges ou décharges permettent de conserver une égalité entre les concurrents, en imposant aux chevaux vainqueurs dans une ou plusieurs courses antérieures une surcharge en faveur des rivaux qui sans cela ne seraient point en état de lutter. Les surcharges combinées avec les décharges ne doivent point être poussées cependant jusqu'à rendre la lutte impossible pour les chevaux qui ont été antérieurement vainqueurs. C'est sur ce principe que sont basées les conditions du grand Saint-Léger de Moulins, de la coupe de Deauville, du grand *prix* de Bourgogne et de toutes les grandes courses de la saison intermédiaire et de celles d'automne.

Les *prix* avec exclusions sont ceux qui ne peuvent être gagnés par un cheval ayant déjà remporté un prix d'une valeur déterminée. Cette nature de *prix* est rarement usitée.

Les *prix* à réclamer sont ceux où les conditions de la course portent que le gagnant sera à vendre pour un *prix* déterminé. Toute personne peut, dans le quart d'heure qui suit la course, remettre soit au juge de la course, soit aux commissaires une lettre cachetée contenant l'offre d'un *prix* qui ne peut être inférieur à celui du *prix* de la course. Lorsque ce quart d'heure est écoulé, on ouvre les plis contenant les offres, et le cheval appartient au plus offrant.

Pour empêcher les concurrents d'un ordre trop élevé de concourir pour les *prix* à réclamer, chaque propriétaire, en engageant son cheval, doit joindre à la lettre d'engagement le *prix* auquel il veut le vendre, *prix* d'ailleurs qui ne peut excéder celui fixé par les conditions pour le gagnant, et il est entendu que tous les chevaux qui prennent part à la course sont à vendre. Si donc un cheval de grande valeur est mis en ligne, il risque, qu'il gagne ou ne gagne pas, d'être acheté pour la mise à *prix* de son maître plus le *prix* de la course, c'est-à-dire à un *prix* bien inférieur à celui de sa valeur.

Cette combinaison ayant paru insuffisante, on a imaginé d'imposer à tous les chevaux engagés l'obligation d'être à vendre avant la course pour un *prix* déterminé, pendant la demi-heure qui précède la course. Cette faculté est laissée à tous les propriétaires de chevaux engagés. Le cheval acheté avant la course ne peut y prendre part. Partout où cette façon de faire existe, on hésite à mettre en ligne des chevaux de haute valeur, car on ne peut plus profiter de l'enchère qui a lieu, après la course, dans les *prix* à réclamer ordinaires.

En terminant cet article, nous ne pouvons omettre de parler du grand *prix* de Paris, pour le vainqueur duquel tant de gens se passionnent plus qu'ils ne feraient pour un grand succès industriel remporté par un de nos manufacturiers. Ce n'est pas ici le lieu de faire une sortie contre un engouement que tant de gens sérieux ne partagent pas; qu'il nous suffise donc de rappeler que le délire qui s'empare de nos sportsmen français à la vue du triomphe d'un cheval français remportant le grand *prix* est excessif, mais dure peu.

Voici la liste des vainqueurs du grand *prix* de Paris de 1863 à 1874.

1863. The Ranger; propriétaire, M. Saville.

1864. Vermout; propriétaire, H. Delamarre.

1865. Gladiateur; propriétaire, comte de Lagrange.

1866. Ceylon; propriétaire, duc de Beaufort.

1867. Fervacques; propriétaire, de Montgomery.

1868. The Earl; propriétaire, marquis d'Hastings.

1869. Glaneur; propriétaire, A. Lupin.

1870. Sornette; propriétaire, major Fridolin.

1871. Pas couru.

1872. Crémone; propriétaire, Saville.

1873. Boïard; propriétaire, Delamarre.

1874. Trente; propriétaire, M. W.-R. Marshall.

— Mœurs et Cout. *Prix de vertu.* Ce *prix*, qu'on désigne également sous le nom de *prix Montyon*, fut institué, en 1820, par le philanthrope Montyon, pour récompenser annuellement « le Français pauvre ayant fait dans l'année l'action la plus vertueuse. » Ce *prix*, d'une valeur de 20,000 francs, est décerné par l'Académie française, en séance publique, dans le courant du mois de mai. Pour répondre aux vues exprimées par Montyon dans son testament, daté du 12 novembre 1819, tous les départements sont admis à concourir. Le *prix* peut être donné intégralement ou partagé entre plusieurs lauréats. L'Académie fixe, lors du jugement du concours, la somme à allouer à chacune des actions vertueuses qui ont mérité d'être distinguées par elle. Ces sommes sont payables au secrétariat de l'Institut; les personnes récompensées doivent se présenter elles-mêmes pour les toucher, ou se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'un acte authentique.

Les demandes d'admission au concours du *prix* de vertu sont faites le plus généralement par les autorités du lieu où réside la personne présentée. Ces demandes doivent contenir, avec le récit très-détaillé de l'action ou des actions vertueuses, les nom, prénoms, lieu de naissance, âge de la personne présentée, l'époque et la durée de l'action qui doit s'être prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes, ainsi que le nom et le domicile des personnes qui en ont été l'objet. Ce mémoire, signé des notables du pays, est soumis au maire, qui légalise les signatures, certifie en même temps l'exactitude des faits énoncés dans la demande et adresse le tout au sous-préfet ou directement au préfet. Celui-ci transmet les pièces au secrétaire perpétuel de l'Académie française et, s'il a connaissance des faits relatés dans le mémoire, il en atteste la vérité soit dans les pièces elles-mêmes, soit dans la lettre d'envoi, qui doit parvenir à l'Institut avant le 1er janvier de l'année pendant laquelle il doit être statué. L'Académie française examine alors les mérites de chacune des personnes signalées à son attention, partage les 20,000 francs dont elle dispose entre les plus méritants, et un de ses membres est chargé de faire un rapport

d'ensemble, qui est lu dans la séance publique annuelle de l'Institut.

La Convention nationale avait aboli les *prix* de vertu, parce qu'elle pensait que, la vertu étant aussi nécessaire à la vie morale que l'air est indispensable à la vie physique, il était superflu et peut-être immoral de couronner, comme des phénomènes, des individus qui se sont appliqués uniquement à remplir les conditions du parfait citoyen. La monarchie restitua cette prime à l'innocence, espérant que le bien serait contagieux quand on le récompenserait avec éclat. L'antique cérémonie du couronnement des rosières de Salency reparut et fut imitée dans plusieurs localités; on dota, pour *prix* de leur sagesse, des jeunes filles, avec cette condition qu'elles choisiraient un mari qui eût été militaire dans les armées françaises. Ce fut alors qu'élargissant cette tradition restaurée M. de Montyon voulut, à partir de 1820, qu'on récompensât la vertu non plus chez les fillettes de Nanterre ou de Salency, mais partout où elle pourrait se rencontrer.

Dans son rapport à l'Académie française, le 13 août 1874, M. Cuvillier-Fleury exposait en ces termes le but que s'était proposé Montyon : « C'est aux héros de l'indigence, s'il m'est permis de parler ainsi, que M. de Montyon destine ses récompenses, non pour le courage avec lequel ils supportent la pauvreté, mais pour le dévouement dont ils y trouvent la source précieuse; consolateurs parce qu'ils ont pleuré, secourables parce qu'ils ont souffert, économes des minces profits et des ressources précaires, parce que c'est leur richesse et qu'ils l'épargnent pour de plus malheureux. Tel est le sens des belles fondations dont nous sommes les dispensateurs attentifs. L'honnêteté indigente, passive et résignée, elle est partout. Si elle n'existait pas, le monde finirait. Il faut l'aimer et la secourir. Mais lui demander de sortir d'elle-même et de sa propre détresse, pour aller d'instinct jusqu'à celle du prochain; substituer le dévouement à la résignation, l'action à l'inertie, le désintéressement inspirateur à l'égoïsme endormi dans la souffrance personnelle, c'est à cette conception à la fois hardie et touchante que s'est élevé la fondateur de nos *prix* de vertu. C'est le mérite singulier, j'allais dire c'est l'originalité de sa fondation. L'Académie ne doit ses couronnes qu'aux pauvres, et non pas aux honnêtes gens seulement parmi les pauvres, mais à ceux qui font preuve, disons mieux, qui font profession de vertu. » De son côté, Prévost-Paradol disait dans son rapport du 9 décembre 1869 : « Les belles actions auxquelles nous accordons les récompenses léguées par M. de Montyon sont principalement l'œuvre des pauvres et l'œuvre des femmes, et ce sont des noms de femmes et des noms de pauvres qui s'ajoutent sans cesse à ce livre d'or de la charité. La raison en est bien simple : c'est que la bonté est plus fréquente chez les femmes et plus méritoire chez les pauvres. La charité du pauvre envers le pauvre a quelque chose de plus élevé que celle du riche, non-seulement parce qu'elle coûte davantage à celui qui la fait, puisqu'elle entame le nécessaire au lieu de s'arrêter au superflu, mais encore parce que, le plus souvent, le pauvre n'a rien à donner que lui-même et que c'est lui-même qu'il donne au prochain quand il accroît pour le prochain son travail et sa peine, quand il élève un enfant, quand il veille un malade, quand il recueille un vieillard. »

Nous ne saurions donner ici l'interminable liste des personnes à qui, depuis 1820, l'Académie a décerné des *prix* de vertu. Nous nous bornerons donc à citer celles d'entre elles qui ont attiré d'une façon plus particulière l'attention de la docte compagnie et ont obtenu les *prix* les plus élevés.

1820. Pierre-Alexandre Phlipault, ancien concierge des Académies de peinture et de sculpture, *prix* de 1,200 francs, pour toute une carrière de dévouement et de bienfaisance et pour s'être chargé, malgré sa pauvreté, de l'éducation de deux orphelins, enfants de M. Renou.

1823. Marie-Barbe Ansement, portière à Paris, *prix* de 1,500 francs, pour avoir recueilli et soigné avec un admirable dévouement une jeune fille atteinte d'une maladie contagieuse.

1824. Dacheux, de la Villette, *prix* de 6,000 francs, pour avoir sauvé plus de cent personnes en péril de se noyer.

1825. Pierre-Antoine-Roch Martin, à Montigny (Moselle), *prix* de 10,000 francs, pour son héroïque dévouement envers une famille composée de quatre personnes infirmes, pendant dix ans, au prix des plus affreuses privations.

1826. Célestine Détrimont, de la Seine-Inférieure, *prix* de 4,000 francs, pour soins prodigués à une famille atteinte d'une maladie contagieuse et abandonnée de tous.

1827. Henriette Garden, à Paris, *prix* de 3,000 francs, pour bonnes œuvres et pour sa piété filiale envers un père qui l'avait abandonnée.

1827. Les quatre frères Potier, à Amiens, chacun un *prix* de 500 francs, pour avoir sauvé la vie à plus de cent personnes.

1828. Marie Malfret, *prix* de 2,000 francs, pour avoir soutenu pendant trente-sept ans ses anciens maîtres devenus malheureux.

1830. Veuves, orphelins et blessés de juillet, *prix* de 15,000 francs.

1832. Pierre-Thomas-Laurent Paillette, de la Villette, *prix* de 3,000 francs, pour de nombreux actes de sauvetage.

1832. Eustache, nègre de Saint-Domingue, *prix* de 6,000 francs, pour de nombreux actes de vertu et pour avoir sauvé ses maîtres lors de la révolte des esclaves.

1833. Suzanne Geral, de Florac (Lozère), *prix* de 5,000 francs, pour son dévouement envers les prisonniers.

1834. Jacques Delpierre, marin à Boulogne, *prix* de 6,000, pour de nombreux sauvetages.

1834. Les deux frères Leclerc, de Portieux (Vosges), *prix* de 6,000 francs, pour de nombreux sauvetages.

1835. Sauquet-Javelot, jardinier à Niort, *prix* de 6,000 francs, pour ses nombreux actes de bienfaisance.

1835. François Chaumel, garçon cordonnier, *prix* de 5,000 francs, pour avoir sauvé avec un courage héroïque un maçon enseveli sous un éboulement dans un puits.

1836. Laurent Queter, poissonnier à Douai, *prix* de 4,000 francs, pour de nombreux sauvetages.

1837. L'adjudant Martinel, du 1er de cuirassiers, *prix* de 8,000 francs, pour de nombreux actes de dévouement et pour son courage héroïque lors de l'accident survenu au Champ-de-Mars le 14 juin 1837.

1838. Pierre Guillot, marinier, *prix* de 4,000 francs pour un sauvetage héroïque sur le bateau à vapeur le *Vulcain*.

1838. Louis Brune, commissionnaire à Rouen, *prix* de 3,000, pour avoir sauvé 42 personnes.

1839. Françoise Olivier, dite Bourdiole, fileuse de laine à Dourgne (Tarn), *prix* de 3,000 francs, pour toute une existence de dévouement envers des infirmes et des indigents.

1840. Mathieu, dit Boisdoux, marinier à Montereau, *prix* de 4,000 francs, pour une foule d'actes de courageux dévouement.

1841. Simon-Pierre Moessard, acteur à Paris, *prix* de 3,000 francs, pour de nombreux actes de charité.

1842. Madeleine Saunier, à Saint-Etienne-la-Varenne, *prix* de 3,000 francs, pour son dévouement aux malheureux.

1844. David-Pierre Lacroix, marin de Dieppe, *prix* de 3,000 francs, pour cent dix-sept sauvetages.

1844. Julie-Jeanne Mazade, à Bourg-lez-Valence (Drôme), *prix* de 3,000 francs, pour une longue série d'actes d'ardente charité.

1845. Jeanne Jugan, de Saint-Servan, *prix* de 3,000 francs, pour avoir fondé sans autre ressource que son inépuisable charité un établissement pour les vieillards infirmes, devenu la maison mère des Petites sœurs des pauvres.

1846. Jean-Baptiste Miller, maître bottier au 5e chasseurs, *prix* de 4,000 francs, pour avoir, malgré la modicité de ses ressources, recueilli et élevé plusieurs orphelins à qui il a créé une carrière.

1847. Madeleine Blanchet, servante à Buzançais, *prix* de 5,000 francs, pour avoir couvert de son corps sa maîtresse menacée de mort dans des troubles à Buzançais.

1848. Joseph-Désiré Looten, éclusier à Dunkerque, *prix* de 5,000 francs, pour avoir sauvé 52 personnes.

1849. Antoinette Charron, à Lieusaint (Seine-et-Marne), *prix* de 2,500 francs, pour avoir pendant soixante ans, avec son seul travail, soigné les malades, secouru les pauvres et élevé les orphelins.

1850. Napoléon Humez, ouvrier à Guines (Pas-de-Calais), *prix* de 3,000 francs, pour avoir, depuis trente ans, fait, pour ainsi dire, profession de sauver la vie à ses semblables.

1851. Julie Camel, à Upie, près de Valence, prix de 2,000 francs, pour avoir fondé et soutenu pendant trente ans un asile destiné aux jeunes filles abandonnées.

1852. Françoise Bultez, servante à Valenciennes, *prix* de 3,000 francs, pour avoir, pendant quarante ans, au prix des plus rudes sacrifices, soutenu ses maîtres tombés dans la misère.

1855. Geneviève-Eulalie Guillebaud, lingère à La Rochelle, *prix* de 2,000 francs, pour avoir, avec son seul travail, fondé et soutenu un asile pour les jeunes filles pauvres.

1855. Le sergent Triplon, infirmier à Marseille, *prix* de 2,000 francs, pour son intrépide dévouement pendant le choléra.

1856. Lucie Fiaire, à Maizey (Meuse), *prix* de 2,000 francs, pour toute une vie de dévouement et de charité.

1857. Mme Fleurat, à Saint-Yrieix, *prix* de 2,000 francs, pour son héroïque charité.

1858. La femme Durand, à Joucas (Vaucluse), *prix* de 3,000 francs, pour son dévouement conjugal.

1859. Aimé Duré, à Bécherel, *prix* de 2,500 francs, pour de nombreux actes de charité.

1860. John Bost, pasteur à La Force, près de Bergerac, *prix* de 3,000 francs, pour avoir fondé dans cette commune plusieurs établissements de bienfaisance.

1860. Catherine Portz, à Versailles, *prix* de 3,000 francs, pour avoir fondé un orphelinat destiné à donner l'éducation de la famille aux enfants trouvés.

1861. Pierre Espagne, douanier à Arcachon, *prix* de 2,000 francs, pour dix-huit sauvetages.

1861. Mlles Louise et Hélène Frachon, institutrices à Lyon, *prix* de 1,000 francs, pour avoir fondé, avec le produit de leurs leçons, un asile pour les jeunes filles aveugles.

1862. Madeleine Augier, à Orgon, *prix* de 3,000 francs, pour avoir, pendant vingt-six ans, quêté pour les pauvres.

1863. Mlle Guitaud, à Chambéry, *prix* de 3,000 francs, pour avoir consacré toute sa fortune à une maison de refuge pour les jeunes filles.

1864. Jean Laffray, à Baule (Loiret), *prix* de 3,000 francs, pour avoir, pendant cinquante ans, consacré sa modeste aisance à se faire l'hôtelier gratuit des pauvres.

1865. Rosalie Marion, institutrice à Beaumont-Hogue (Manche), *prix* de 3,000 francs, pour avoir été pendant cinquante ans la maîtresse d'école, la garde-malade et la sœur de charité de sa commune.

1866. Hyacinthe Forcel, marin à Blainville (Manche), *prix* de 3,000 francs, pour un grand nombre de sauvetages accomplis avec un courage héroïque.

1867. Agathe Mahais, fruitière à Angers, *prix* de 2,500 francs, pour toute une vie consacrée à la bienfaisance.

1867. Léonie Lilie, institutrice à Fléchin (Pas-de-Calais), *prix* de 2,000 francs, pour avoir été pendant de longues années la maîtresse d'école, la sœur de charité et la garde-malade de sa commune et pour son dévouement pendant deux épidémies.

1868. La négresse Nymphe, à Toulon, *prix* de 3,000 francs, pour son dévouement sans bornes à son ancien maître, qu'elle a nourri dans sa misère et dans sa vieillesse.

1869. Euphrasie Coursault, lingère à Ligueil (Indre-et-Loire), *prix* de 2,000 francs, pour avoir fait de sa maison un asile pour les vieillards malheureux.

1869. Pierre Guary, facteur rural à Martel (Lot), *prix* de 2,000 francs, pour être descendu dans un four à chaux, dans le but d'essayer d'en retirer un homme qui venait d'y tomber.

1872. Hardy, tapissier à Versailles, *prix* de 2,000 francs, pour son dévouement envers les prisonniers envoyés en Allemagne.

1872. La veuve Toussaint, négresse à Cayenne, *prix* de 2,000 francs, pour avoir consacré sa longue existence au soulagement de ses semblables.

1873. Casimir Fleury-Boivin, à Blainville (Manche), *prix* de 2,500 francs, pour actes de dévouement.

1874. Joseph Besnard, serrurier à Rennes, et sa femme, *prix* de 2,000 francs, pour des actes multiples de charité ardente.

1874. Mlle Emilie Prudhomme, dévideuse à Nantes, *prix* de 2,000 francs, pour son dévouement sans bornes à un malheureux ouvrier atteint d'un cancer au visage.

La plupart des rapports lus à l'Académie française sur les *prix* de vertu se distinguent par cette pureté de style que l'on trouve toujours chez les membres de l'illustre compagnie. Quelques-uns se font remarquer par la profondeur des idées et aussi par une douce émotion qui gagne bientôt le lecteur. Parmi ces derniers, nous citerons les discours de MM. Scribe en 1844, Sainte-Beuve en 1865 et Prévost-Paradol en 1869. Ces trois académiciens ont rajeuni par leur talent si fin et si délicat le thème un peu usé des *prix* de vertu, non-seulement par l'éclat de la forme, mais encore par le sentiment convaincu qu'éprouve l'orateur.

Et maintenant, l'Académie est-elle bien entrée dans les vues du célèbre philanthrope, et la vertu qu'elle récompense est-ce bien la vertu?

Les critiques n'ont pas manqué aux quarante immortels qui, chaque année, pour obéir au vœu de la philanthropie, se mettent en devoir de donner solennellement l'estampille à la vertu. Vous voulez couronner la vertu, dit-on, aux exécuteurs testamentaires de M. de Montyon? Soit. Mais laquelle? « Sera-ce, s'écrie M. Louis Ulbach, cette humanité banale, cette sensibilité de la chair qui empêche une créature humaine de voir souffrir ou mourir de faim une autre créature? Donnerons-nous des encouragements de la Société protectrice des hommes, comme on donne des encouragements de la Société protectrice des animaux?... L'Académie, la gardienne des traditions de l'esprit, c'est-à-dire de l'honneur français, ne s'élèvera-t-elle pas au-dessus du point de vue d'un président de comice agricole, couronnant les bons garçons de ferme, les excellents laboureurs, les bergers pleins d'attention pour leurs troupeaux? Est-ce donc cela qu'a voulu Montyon? L'éternel hommage au caniche fidèle? Ne fera-t-on rien pour le chien qui mord, mais qui avertit; pour la vertu militante, en un mot? vertu des jeunes gens, vertu des jeunes filles, vertu des vieillards, vertu civique, vertu sociale? Les bonnes servantes doivent-elles faire tort aux filles repenties qui ont racheté par le travail une heure de faiblesse, et qui, par ce temps d'infanticide, de lâche abandon, se purifient dans les angoisses maternelles, dans les veilles passées au chevet d'un enfant? Il y a des drames sublimes, des héroïsmes incomparables dans l'histoire de ces malheureuses qui deviennent vertueuses, quand elles ne sont plus rosières, et dans l'histoire de celles qui ont résisté? Mais l'Académie est bégueule pour la jeunesse; et elle croirait encourager le désordre, le vice, si elle encourageait le repentir. Puisqu'il faut estampiller la vertu pour lui donner son *prix*, estampillons les courages modestes, les probités patientes, les consciences armées! Que celui qui a souffert pour sa foi, qui n'a jamais renié son serment, qui, mettant l'honneur au-dessus des honneurs, est descendu pauvre et pur du pouvoir; que tous ceux qui ont donné un exemple de fidélité à des idées, et de mépris pour les intérêts sordides, reçoivent, malgré eux, cette louange académique; j'y consens. Mais que tous ces philosophes, ces critiques, ces hommes d'Etat, ces prélats, se mettent en quête de savoir avec combien de petits morceaux de pain une servante a nourri ses maîtres, et que les investigations de ces chercheurs de vertu s'arrêtent à la première aumône, voilà ce qui me paraît au-dessous de la mission de l'Académie, au-dessous de la mémoire de Montyon, au-dessous de la curiosité sociale. »

Il est certain que Montyon a voulu créer un stimulant au sacrifice, faire des citoyens utiles, et que l'Académie, tout en récompensant de braves cœurs, est souvent peu d'accord avec les vues de cet homme de bien; mais avouons que le prosaïsme de notre temps rend bien plus facile et moins compromettant le couronnement des rosières, le couronnement des servantes qui, au lieu de faire danser l'anse du panier, consacrent leur jeunesse, leur maturité, leur vieillesse à servir elles-mêmes d'anses et d'appuis aux pas chancelants d'un vieux maître ruiné; qu'il rend plus commode, en un mot, le couronnement des vertus de confort que le couronnement des vertus civiques; la vertu de Babet n'est pas bruyante et nul ne songe à discuter Atar-Gul; la vertu de Babet est aisée à récompenser; elle ne fait pas peur aux grands de la terre; elle n'agite nullement les partis politiques ou religieux; au contraire, elle ravit la pensée des hommes sensibles et généreux dans des espaces d'un bleu tendre et infini; avec elle on est en pleine bucolique, en pleine pastorale; l'esprit n'est nullement agité comme avec l'acte vigoureux d'une Lucrèce ou le dévouement extraordinaire d'un Curtius. Comprenez-vous, par exemple, que les académiciens, un peu sceptiques en général à l'endroit des serments, soient invités à décerner à quelque Baudin respecté par la mort un *prix* de vertu? Leur fragile immortalité leur ferait, certes, préférer au vaillant champion du droit violé quelque Mascarille économe, muni des sacrements de l'Eglise et perpétuant, selon l'expression du rapporteur pour l'année 1868, « les saines traditions de la domesticité. » Encourager les domestiques à ne pas voler leurs maîtres et à les nourrir, au contraire, dans leurs vieux jours, voilà certes qui est à merveille; mais encourager les citoyens à ne pas violer leurs serments, à combattre pour la justice, voilà qui serait bien mieux.

— **Prix académiques.** L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales décernent chaque année un certain nombre de *prix* dont les fonds sont faits, pour quelques-uns, par ces Académies elles-mêmes; pour les autres, ils proviennent des libéralités de donateurs dont ces *prix* portent le nom. Nous citerons seulement les principaux.

— ACADÉMIE FRANÇAISE. *Prix d'éloquence* et *prix de poésie*. Ces *prix* sont bisannuels et d'une valeur de 2,000 francs. Ils sont décernés au meilleur morceau d'éloquence ou de poésie, sur un sujet proposé l'année précédente par l'Académie. Le *prix* d'éloquence alterne avec le *prix* de poésie, de façon que l'un des deux soit distribué chaque année. Nous avons donné les noms des poëtes lauréats depuis le commencement du siècle. V. POËTES LAURÉATS.

— *Prix Montyon*. L'Académie a scindé en un grand nombre de *prix* la rente laissée par le célèbre philanthrope à sa disposition pour qu'elle pût récompenser l'ouvrage le plus utile aux mœurs. En réunissant les intérêts arriérés et les sommes provenant de *prix* non distribués les années précédentes, l'Académie décerne ordinairement trois, quatre ou cinq *prix* de 2,000 à 2,500 francs et de deux à cinq médailles de 1,500 francs à des ouvrages très-divers. On voit figurer ensemble, parmi les ouvrages couronnés, des traités d'économie politique, des études littéraires et même des biographies d'artistes.

— *Prix Gobert* (5,000 fr.), décerné au meilleur morceau sur l'histoire de France. M. Henri Martin l'a obtenu pour son *Histoire de France*, pendant une longue suite d'années.

— *Prix Bordin* (3,000 fr.), destiné à encourager la haute littérature.

— *Prix Lambert*. Il est décerné soit à un homme de lettres dans le besoin, soit même à la veuve d'un homme de lettres.

— *Prix Maillé-La-Tour-Landry*. Il est décerné, à titre d'encouragement, à un écrivain ou à un artiste dont les travaux ont attiré l'attention.

— *Prix Thiers*. Ce *prix* est triennal; il a été fondé, au nom de M. Thiers, avec la rente des 20,000 francs du *prix* biennal de 1861. Il est décerné à l'auteur d'une œuvre littéraire ou historique.

L'Académie française décerne en outre, tous les dix ans, un *prix* de 10,000 francs à l'auteur d'un ouvrage dramatique joué avec succès et ayant un but moral; des *prix* ex-

traordinaires de 3,000 et de 5,000 francs aux auteurs de mémoires sur des sujets de linguistique ou de littérature indiqués par elle.

— ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. *Prix ordinaire*, décerné au meilleur mémoire envoyé sur une question d'archéologie mise au concours deux ou trois ans à l'avance.

— *Prix* dit *des antiquités de la France*, décerné à un travail du même genre, mais pour lequelle choix du sujet n'est pas indiqué.

— *Prix de numismatique, prix Gobert*, décerné à un travail remarquable sur l'histoire de France.

— *Prix Bordin*, décerné à un mémoire d'épigraphie ou de linguistique ancienne dont le sujet est indiqué.

— *Prix Louis Fould*, destiné à un bon ouvrage sur les arts du dessin.

— ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. Chacune des sections de cette Académie, section de philosophie, section de morale, section de législation et de droit public, section d'économie politique, section d'histoire générale, décerne chaque année un *prix* de la valeur de 1,500 francs au meilleur mémoire envoyé sur une question proposée. Elle décerne, en outre, divers *prix* quinquennaux, triennaux et sexennaux provenant des fondations V. Cousin, Beaujour, Stassart, Bordin, Halphen, de Morogues et docteur de La Corbière.

— *Prix décennaux.* Napoléon Ier, en réorganisant l'Institut, résolut d'en faire surtout une grande société de distribution de *prix*. Pour lui tout était là; les lettres et les arts ne devaient se développer normalement que sous le contrôle des corps constitués, et, pour obtenir des chefs-d'œuvre, il suffisait de proposer de magnifiques récompenses.

Les *prix* décennaux furent fondés par le décret d'Aix-la-Chapelle, daté du 24 fructidor an XII. « Etant, dit le préambule, dans l'intention d'encourager les sciences, les lettres et les arts, qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations; désirant non-seulement que la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé; voulant aussi connaître les hommes qui auront le plus participé à l'éclat des sciences, des lettres et des arts, » Napoléon instituait vingt-deux *prix*, neuf de 10,000 francs et treize de 5,000 francs, qui devaient être décernés tous les dix ans, de la main de l'empereur, le jour anniversaire du 18 brumaire, sur la proposition d'un jury composé des quatre secrétaires perpétuels et des quatre présidents des diverses classes de l'Institut.

Les *prix* de 10,000 francs se classaient ainsi : 1° sciences physiques; 2° sciences mathématiques; 3° histoire; 4° invention d'une machine utile; 5° fondation d'un établissement agricole ou industriel; 6° tragédie ou comédie, peinture, sculpture, à condition que le sujet traité fût historique; opéra. Dix *prix* de 5,000 francs étaient donnés à dix traducteurs de manuscrits anciens ou orientaux de la Bibliothèque impériale; trois aux auteurs de petits poëmes anecdotiques sur les gloires de la France.

La première distribution devait avoir lieu le 18 brumaire an XVIII (1809) et comprendre la période décennale de l'an VII à l'an XVIII. En 1809, le programme fut remanié; on porta à dix-neuf les *prix* de la première classe en les dédoublant, en ajoutant un *prix* pour le poëme épique, un *prix* d'architecture, etc. Les rapports du jury furent faits et imprimés; celui de Chénier, sur les progrès des lettres, ceux de Cuvier et de Delambre, sur les progrès des sciences naturelles et des sciences mathématiques, sont restés célèbres; mais c'est tout ce qu'ont produit les *prix* décennaux. Les quatre classes de l'Institut ne purent tomber d'accord sur les lauréats; la distribution fut prorogée et, pendant les discussions, survinrent les désastres, l'invasion, et la chute de l'Empire. Il ne fut plus question des *prix* décennaux.

Napoléon III, suivant les errements de Napoléon Ier, voulut aussi encourager les lettres, les sciences et les arts et faire produire des chefs-d'œuvre en exaltant les talents par l'énormité des *prix*. Il fonda en 1860 un *prix* biennal de 20,000 francs « attribué tour à tour, à partir de 1861, à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays » et qui devait être décerné successivement par chacune des classes de l'Institut. Il fut accordé à M. Thiers par l'Académie française en 1861, pour son *Histoire du Consulat et de l'Empire*; mais celui-ci ne crut pas devoir l'accepter et constitua à son tour avec les 20,000 francs un prix triennal de 3,000 francs. Napoléon III fonda encore en 1864 un prix quinquennal de 100,000 francs, destiné à l'auteur d'une œuvre d'art éminemment remarquable. Ce prix n'a été distribué qu'une fois, en 1869, à M. Duc, architecte du Palais de justice.

— B.-arts. *Prix de Rome*. V. ROME (Ecole de).

PRIX-FIXE s. m. Maison de commerce où l'on vend des marchandises au détail et à prix fixe : *Ouvrir un* PRIX-FIXE.

PRIZIAC, bourg de France (Morbihan), cant. du Faouët, arrond. et à 35 kilom. O. de Pontivy, près d'un petit lac; pop. aggl., 160 hab. — pop. tot., 2,415 hab. On y remarque une assez belle église paroissiale, et la chapelle de Saint-Nicolas, surmontée d'une tour élégante et ornée à l'intérieur de peintures et de sculptures.

PRIZZI, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Palerme, district et à 19 kilom. S.-E. de Corleone, ch.-l. de mandement; 11,187 hab. Marchés importants.

PRO, préfixe qui signifie en avant, qui se rapporte à la préposition latine *pro*, grec *pros*, *proti*, gothique *faur*, allemand *für*, anglais *for*, lithuanien *pro*, sanscrit *prati*, particule marquant direction, tendance, qu'Eichhoff ramène à la racine *par*, mouvoir, avancer, racine de mouvement très-répandue dans les langues aryennes.

PRO s. m. (pro). Mar. Syn. de PRAO.

PRO-ABEILLE s. f. (pro-a-bè-lle; *ll* mll. — du préf. *pro*, et de *abeille*). Entom. Nom donné à une espèce d'insecte mellifère mal connu.

PROAPODOSE s. f. (pro-a-po-do-ze — du préf. *pro*, et du gr. *apodôsis*, restitution). Anc. rhét. Figure qui consiste à répéter à la fin de la phrase le mot par lequel cette phrase a commencé.

Pro Archia, titre d'un des plus éloquents plaidoyers de Cicéron, que le grand orateur prononça en faveur du poëte Archias, son ancien maître. V. ARCHIAS (discours pour).

PRO ARIS ET FOCIS (*Combattre pour ses autels et ses foyers*). C'est-à-dire pour les dieux pénates, dieux de la patrie, et pour les dieux lares, dieux du foyer domestique. L'expression latine a, comme on le voit, plus de profondeur et d'étendue que l'expression française : combattre *pour la patrie*. Elle embrasse à la fois les choses divines et humaines, l'intérêt général et l'intérêt particulier. On ne la comprend pas bien, tant qu'on ne s'est pas rendu compte du vrai sens des mots *aris* et *focis*. *Aris* est l'autel public, celui des temples; *focis*, l'autel domestique, qui était placé près du foyer.

« Habitués à considérer le calvinisme comme le palladium de leurs droits et de leur existence nationale, les Hollandais combattent dans toutes les occasions *pro aris et focis*. »

A. ESQUIROS.

« Oh! mon ami, comme le cœur vous bat, comme on se sent vivre, quand on voit ses parents, ses voisins, tout le monde autour de soi s'armer en hommes libres et combattre, comme disait notre régent, *pro aris et focis* »

(*Revue de Paris.*)

« Adieu, mon cher et illustre confrère, continuez à combattre, comme vous faites, *pro aris et focis*. Pour moi, qui ai les mains liées par le despotisme ministériel et sacerdotal, je ne puis que faire comme Moïse, les lever au ciel pendant que vous combattez. »

D'ALEMBERT.

PROBA FALCONIANA, poétesse latine, qui vivait dans la première moitié du IVe siècle de l'ère moderne. Les érudits du XVIe siècle, Boccace et Henri Estienne, lui ont fait une certaine réputation en rééditant quelques-uns de ses vers, mais sa biographie est restée obscure. Procope et d'après lui quelques auteurs l'ont identifiée à Anicia Faltoniana Proba, femme d'Anicius Probus, laquelle passe pour avoir introduit par trahison les Goths dans Rome; suivant Henri Estienne, elle n'aurait rien eu de commun avec celle-ci et serait la femme du proconsul Adelphius Probus, ami de l'empereur Honorius.

Proba Falconiana cultiva les lettres avec succès. Il ne reste d'elle qu'un poëme, sur l'*Ancien et le Nouveau Testament*, œuvre singulière, écrite en entier avec des centons de Virgile. En prenant çà et là un hémistiche à l'*Enéide*, un autre aux *Géorgiques*, aux *Eglogues*, elle est arrivée à bout de ce travail de marqueterie, sans valeur aucune, mais qui est une curiosité littéraire (v. CENTON). Ces sortes d'exercices plaisaient à l'époque de l'extrême décadence, et Ausone, quoique poëte d'un vrai talent, s'y est aussi adonné. Dans la préface de ce poëme, Proba Falconiana nous apprend qu'elle avait écrit beaucoup d'autres ouvrages; elle n'en cite qu'un, l'*Histoire des guerres civiles*. On lui attribue aussi les *Homerocentones* ou *Histoire de Jésus-Christ* écrite en vers grecs, tirés d'Homère; mais cette œuvre, semblable à son *Centon virgilien*, paraît devoir être restituée à Athénaïs, fille de l'empereur Léon le Philosophe, devenue femme de Théodose II et impératrice d'Orient sous le nom d'Eudoxie.

Le *Centon virgilien* de Proba Falconiana fut imprimé pour la première fois à Venise (1472, in-fol.) avec les épigrammes d'Ausone, la *Consolatio ad Liviam*, les pastorales de Calpurnius. Il fut réimprimé à Rome (1481, in-4°), à Anvers (1489, in-4°), à Brescia (1490, in-8°).

PROBABILISME s. m. (pro-ba-bi-li-sme — du lat. *probabilis*, probable). Théol. Doctrine des opinions probables, qui autorise comme permis tout acte, toute doctrine qu'appuie une raison sérieuse ou une grave autorité, bien que des raisons plus sérieuses et des autorités plus graves militent en faveur de l'opinion contraire.

— Philos. Sorte de scepticisme qui, tout en admettant l'impuissance absolue de la raison et niant l'existence de la certitude, enseigne que la probabilité doit être une raison déterminante de nos actes.

— **Encycl.** Philos. La doctrine du *probabilisme* fut professée par Arcésilas et par toute la nouvelle Académie, fille infidèle de Platon. « Je ne sais rien, disait Socrate, excepté que je ne sais rien. » Arcésilas et ses disciples allèrent plus loin; ils firent profession de ne rien savoir, pas même qu'ils ne savaient rien. Rien, à leur avis, ne peut être compris, et cette *incompréhensibilité* absolue est incompréhensible elle-même. Il n'y a pas pour cette école de différence absolue entre le vrai et le faux, attendu que l'homme ne possède pas le critérium capable de les démêler. Le sage doit donc s'abstenir de prononcer. Mais, si la spéculation pure peut se passer de critérium, la vie pratique ne saurait s'en passer et il faut vivre. La certitude absolue étant impossible, l'homme doit donc s'en tenir à ce qui lui paraît vraisemblable, probable. Arcésilas enseigna donc le premier le *probabilisme* (τὸ πιθανόν), et, après lui, Carnéade, s'emparant de cette opinion encore indécise, en fit un système régulier et analysa, avec une rare pénétration et une grande subtilité, la probabilité, ses degrés, les signes qui la révèlent. Mais ni la pénétration ni la subtilité ne suffisent. Toute la théorie du *probabilisme* est un cercle vicieux. La nouvelle Académie ne veut pas admettre la certitude et ne reconnaît que le probable, le vraisemblable. Mais la vraisemblance suppose la vérité, puisqu'elle se mesure sur elle. La première condition d'une solide théorie de la probabilité, c'est une théorie de la certitude. La vraisemblance, la probabilité est une mesure, et comment peut-on mesurer sans unité? La certitude chassée de l'entendement y rentre donc à la suite de la vraisemblance. Pour penser qu'une opinion est vraisemblable, il faut être certain qu'elle l'est, et, si on n'en était pas certain, elle ne le serait pas. L'inconséquence de la nouvelle Académie est évidente. On ne peut nier la certitude absolue sans nier aussi tous les degrés de probabilité; on ne peut nier le vrai sans nier aussi le vraisemblable. La nouvelle Académie chercha vainement à se frayer un chemin entre le stoïcisme et le pyrrhonisme, c'est-à-dire entre le doute absolu qui révolte la conscience et rend la vie impossible, et les hypothèses prétentieuses des philosophes qui pensaient pouvoir, avec des facultés bornées, atteindre la vérité absolue. Le *probabilisme* de la nouvelle Académie est souvent appelé le *probabilisme* logique pour le distinguer du célèbre *probabilisme* moral de l'école jésuitique, dont nous allons nous occuper.

— Théol. Le *probabilisme*, qui a causé tant de disputes, contre lequel on s'est élevé avec tant de force et tant de raison, devait peut-être son origine, comme le fait observer Condorcet, à cette observation très-simple et très-vraie : on ne dispute sur la légitimité des actions que lorsqu'elles sont presque indifférentes. Aussi, en permettant ces actions, on tendait moins à détruire la morale qu'à guérir des scrupules, qui, à la vérité, ne produisent pas des crimes, mais qui empêchent d'agir et de vivre. Les scolastiques portèrent, au contraire, dans l'examen de ces questions douteuses, toute la subtilité de leur esprit. Au lieu de soutenir la maxime antique : *Dans le doute, abstiens-toi*, ou bien au lieu de dire avec la raison : *Dans le doute, agis selon ton gré*, ils prenaient plaisir, pour faire briller la finesse de leur dialectique, à combiner des actions qui eussent toutes des apparences du crime et, ensuite, à trouver des principes pour les justifier. Comme le but de leurs travaux était, non de faire haïr le crime, mais de décider si telle action était ou n'était pas un péché, si elle devait être punie par l'enfer ou par des pénitences plus ou moins sévères, ils voulurent tracer entre le juste et l'injuste une ligne imperceptible qui s'écartait fréquemment bien loin de la morale vulgaire. Or, c'est sur l'autorité de ces docteurs que les jésuites fondèrent leur théorie des opinions probables. La définition de cette théorie est rapportée par Pascal, d'après les ouvrages jésuitiques : « Une opinion est appelée probable lorsqu'elle est fondée sur des raisons de quelque considération, d'où il arrive quelquefois qu'un seul docteur fort grave peut rendre une opinion probable. »

Si, comme nous l'avons dit, les scolastiques s'étaient bornés à examiner les questions indifférentes, peu eût importé le sens dans lequel ils auraient tranché ces questions; mais, à force de subtilités, ils avaient étendu leurs doutes sur la légitimité de beaucoup d'actions que le simple bon sens et la conscience n'hésitent jamais à mettre au nombre des crimes. Chacun d'eux s'était efforcé de trouver de nouvelles actions défendues ou d'autoriser, par des arguments nouveaux, des actions jusque-là interdites. On trouve éparse dans leurs écrits la justification de toutes les atrocités et de toutes les infamies. Ils donnent des moyens pour trahir la vérité sans mentir, pour imputer à ses ennemis des crimes supposés sans les calomnier, pour les tuer sans être homicide, pour s'approprier le bien d'autrui sans voler, pour se livrer à tous les raffinements de la débauche sans manquer au précepte de la chasteté, etc. Or, d'après le *probabilisme* jésuitique, il suffit qu'un seul de ces « auteurs graves » ait émis une opinion pour qu'elle soit probable et qu'on puisse y conformer sa conduite sans pécher, et comme, dans le fatras énorme des pères et des docteurs scolastiques, il n'est guère d'action qui n'ait été approuvée et désapprouvée par d'excellents arguments et par mille bonnes raisons, il s'ensuit que, dans toutes les actions de la vie, on peut agir selon son intérêt, en ayant pour soi une opinion probable.

Pascal a pris, dans les divers écrits des jésuites, les opinions les plus énormes qui découlent du *probabilisme* et devant lesquelles les révérends pères se sont bien gardés de reculer. « Un docteur, dit Layman, étant consulté peut donner un conseil, non-seulement probable selon son opinion, *mais contraire à son opinion*, s'il est estimé probable par d'autres, lorsque cet avis contraire au sien se rencontre plus favorable et plus agréable à celui qui le consulte. Mais je dis de plus qu'il ne sera point hors de raison qu'il donne à ceux qui le consultent un avis tenu pour probable par quelque personne savante, *quand même il s'assurerait qu'il serait absolument faux.* »

C'est ainsi que les jésuites ont établi la double probabilité du pour et du contre. Un homme riche doit-il faire l'aumône? Oui et non. Oui, car il est écrit dans la Bible : « Donnez l'aumône de votre superflu? » Non, car le docte jésuite Vasquez dit : « Ce que les personnes du monde gardent pour relever leur condition et celle de leurs parents n'est pas appelé superflu; c'est pourquoi à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais de superflu chez les gens du monde, et non pas même chez les rois. » Autre exemple : Un religieux peut-il quitter son habit sans encourir l'excommunication? Non et oui. Non, car les papes l'ont interdit sous cette peine. Oui, dans le cas où le religieux quitte son habit pour aller voler ou pour se rendre incognito au lupanar (*ut eat incognitus ad lupanar*). L'affirmative et la négative peuvent donc, dans la plupart des cas, être suivies avec sûreté de conscience, attendu qu'elles ont l'une et l'autre quelque probabilité chez divers docteurs. « Ce n'est pas, font remarquer les révérends pères, que le pour et le contre soient ensemble véritables dans le même sens, mais c'est seulement qu'ils sont probables et sûrs par conséquent. » Un auteur cité par Pascal, Diana, qui n'était pas jésuite, mais qui aimait beaucoup cette congrégation et qui y puisait toujours ses autorités, soutenant, dans un de ses ouvrages, une opinion théologique contraire à celle de plusieurs papes, écrit : « Je réponds à la décision de ces trois papes, qui est contraire à mon opinion, qu'ils ont parlé de la sorte en s'attachant à l'affirmative, laquelle, en effet, est probable à mon jugement même; mais il ne s'ensuit pas de là que la négative n'ait aussi sa probabilité. » Un jésuite, Castrus Palaüs, nous donne dans ses écrits un fort bel échantillon de la double probabilité, à propos de l'obéissance des religieux au supérieur du couvent : « Il est, dit-il, hors de dispute que le religieux qui a pour soi une opinion probable n'est pas tenu d'obéir à son supérieur, quoique l'opinion du supérieur soit la plus probable. Car alors il est permis aux religieux d'embrasser celle qui leur est la plus agréable. Et encore que le commandement du supérieur soit juste, cela ne vous oblige pas de lui obéir; car il n'est pas juste de tous points et en toute manière, mais seulement *probablement*, et alors vous n'êtes engagé que *probablement* à lui obéir et vous en êtes *probablement* dégagé! » On comprend, à la vue des aberrations où conduit le *probabilisme* et des crimes qu'il tolère, qu'il encourage même, que tous les hommes de cœur l'aient flétri et que le nom des jésuites, ses auteurs, ait été flétri par tous les gens d'honneur. « Le terme de *morale jésuitique*, dit d'Alembert, a été comme consacré dans la langue pour signifier la morale relâchée, et celui d'*escobarderie* pour signifier un adroit mensonge, et l'on sait combien une façon de parler à la mode a de pouvoir, surtout en France, pour accréditer les opinions. » Dès le XVIe siècle, à peine la société de Jésus était-elle fondée que la satire commençait à s'exercer sur la morale du *probabilisme* et sur ses auteurs. Une curieuse satire, intitulée *Mandement de l'évêque de Bethléem*, est tout entière consacrée aux jésuites et renferme, entre autres passages intéressants, les vers suivants :

> Nous touchons à l'origine
> De la société divine
> Qui reçut du ciel la faveur
> De démêler partout l'erreur;
> Pour la doctrine et la morale
> Nul en ce monde ne l'égale;
> Elle a plus de subtilités
> Qu'il ne naît de difficultés;
> Elle a le pouvoir d'introduire
> En paradis après la mort
> Tout chrétien par un passe-port.
> . . . .

Ronsard fit aussi des vers sur le même sujet et avec plus d'amertume. Henri IV s'écria un jour devant le parlement assemblé : « Je suis catholique, mais non catholique jésuite; je ne suis pas de l'humeur de ces gens-

là ni de leurs semblables. » Le *probabilisme* surtout les faisait exécrer et les *Provinciales* de Pascal accrurent encore la répulsion des honnêtes gens contre cette hideuse doctrine en les faisant mieux connaître. Dans sa deuxième épître sur l'*Amour de Dieu*, Boileau les flétrit à son tour : « Les préceptes des jésuites, dit-il, sont non-seulement faux, mais abominables. » La Fontaine ne s'indigne pas, il aime mieux se moquer :

> Veut-on monter sur les célestes tours,
> Escobar suit un chemin de velours;
> Il ne dit pas qu'on peut tuer un homme
> Qui sans raison nous tient en altercas,
> Pour un fétu ou bien pour une pomme,
> Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats!
> Même il soutient qu'on peut, en certains cas,
> Faire un serment plein de supercherie;
> S'abandonner aux douceurs de la vie,
> S'il est besoin, conserver ses amours;
> Ne faut-il pas, après cela, qu'on crie :
> « Escobar suit un chemin de velours! ».

Nous n'entreprendrons pas d'enregistrer ici les protestations de tous les esprits généreux; de tous les hommes illustres qui ont attaqué, les uns par la satire, les autres par le raisonnement, tous au nom de la morale et de la vertu outragées, l'exécrable doctrine dont nous parlons; citons seulement : Bayle dans son *Dictionnaire;* Diderot dans l'*Encyclopédie;* Montesquieu dans les *Lettres persanes;* Voltaire dans tous ses écrits.

Nulle religion, nulle secte philosophique n'a produit, dans toute l'histoire du monde, une doctrine aussi attentatoire à la conscience, à la raison, à la société. Ceux qui ont l'impudeur de la professer se rayent par cela même du nombre des hommes de bien; ils inoculent un poison mortel dans tout corps social qui n'a pas la force ou le courage de les rejeter de son sein.

PROBABILISTE s. (pro-ba-bi-li-ste — rad. *probabilisme*). Théol. Partisan du probabilisme.

PROBABILITÉ s. f. (pro-ba-bi-li-té — lat. *probabilitas;* de *probabilis*, probable). Raisons qui font présumer la vérité d'une chose : *Examiner, calculer, peser les* PROBABILITÉS. *Je n'y vois pas de* PROBABILITÉ. *L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur* PROBABILITÉ. (Pasc.) *Il ne faut pas dire qu'une chose est démontrée quand elle n'a qu'un certain degré de* PROBABILITÉ. (Grimm.)

— Mathém. *Calcul des probabilités*, Ensemble des règles au moyen desquelles on calcule les chances : *Le* CALCUL DES PROBABILITÉS *a donné naissance à une science nouvelle qui n'est encore qu'à son berceau : celle des assurances.* (E. de Gir.)

— Théol. *Doctrine, opinion de la probabilité*, Probabilisme.

— **Syn. Probabilité, apparence, vraisemblance.** V. APPARENCE.

— **Encycl.** Philos. « Tout ce qui n'est pas démontré aux yeux, dit Voltaire, ou reconnu pour vrai par les parties évidemment intéressées à le nier, n'est tout au plus que probable. » Laplace dit : « La *probabilité* est relative en partie à nos connaissances, en partie à notre ignorance. » Il suit de là que, nos connaissances s'accroissant avec le temps, notre intelligence progressant par l'étude et l'expérience, la raison parviendrait dans un temps donné à changer le plus de *probabilités* possible en certitudes. Il est avéré que le cercle des *probabilités* va en diminuant; tel fait considéré autrefois comme seulement probable est devenu certain et entré dans le domaine des sciences exactes; tel autre, au contraire, admis aussi comme probable, a fini par être reconnu absolument faux. Mais cette progression de l'intelligence s'exerce dans l'infini, le but qu'elle veut atteindre recule à chaque progrès accompli; à mesure que de simples *probabilités* deviennent des certitudes, des faits nouveaux surgissent qui demandent à être étudiés, médités, de telle sorte que, dans cette lutte incessante de l'intelligence contre l'ignorance, le but s'éloigne à mesure que l'on avance.

La *probabilité* philosophique est plus subtile, plus déliée que la *probabilité* mathématique; elle échappe au calcul et ne peut se traduire en chiffres. Elle tient à l'idée même que nous nous faisons de l'ordre et de la nature des choses. Essentiellement personnelle, elle fait naître dans notre esprit une sorte de certitude qui tient à nous-mêmes, à nos connaissances, à notre manière de raisonner; c'est comme la résultante de toutes nos pensées. Mais, par cela même, ce qui constitue pour l'un des éléments de *probabilité* n'en constitue pas pour un autre. Tous les hommes cependant possèdent ce sentiment confus, presque inavoué; chez les uns, la *probabilité* philosophique s'exerce sans utilité et sans hauteur; chez les autres, elle arrive à une subtilité telle qu'elle est un des attributs du génie. Il est incontestable que cette perception a un fondement scientifique; mais, si elle est précise dans ses résultats, dans les convictions qu'elle concourt à former, elle reste confuse dans les éléments dont chacun la tire. Plus audacieuse que la science, elle synthétise tous les faits connus et, d'un coup d'aile franchissant les barrières que nous impose l'état de nos connaissances, elle aborde les grandes lois générales, elle perçoit et résout ces grandes inconnues, éternel sujet de recherches et de doutes pour la science. Cette idée de la simplicité, de l'unité de la nature, que tant d'esprits sérieux ont adoptée, ne comprenant pas que deux lois puissent se contredire et que la nature ait besoin de ressorts différents alors qu'une loi seule peut suffire, est pour beaucoup une *probabilité* philosophique. Quel esprit pourrait apprécier les chances de cette hypothèse, embrasser toutes les données du problème, les forcer à se poser dans les plateaux d'une balance? Cette tâche échappe à l'homme; elle est au-dessus de ses forces, et cependant il croit à cette hypothèse qu'il ne peut laisser traiter de chimère; elle devient sa vie, la règle presque unique de sa conduite. Sur cette hypothèse, il bâtit comme sur des fondements de granit tout un système philosophique; la science elle-même, si positive, se prête à ces calculs fantaisistes, obéit à ces lois supposées. Chimère! dira-t-on. Chimère, soit; mais pour beaucoup cette chimère est la vie, la conviction, la conscience. Elle est ce que l'homme a de plus précieux; elle le guide, le soutient jusqu'au jour où son éclat disparaît; elle était *probabilité* philosophique, elle devient erreur et s'évanouit pour faire place à une autre, car l'activité humaine ne se laisse pas arrêter par une erreur, rebuter par une expérience fatale. Voltaire a essayé avec bonheur d'appliquer les règles de la *probabilité* philosophique aux décisions de la justice humaine. Il importe tout d'abord de dire qu'il n'y a pas de demi-certitude. L'*Encyclopédie*, en admettant les demi-certitudes et les demi-mérites, a commis une erreur grossière qu'il importe de rectifier. Une chose est vraie ou fausse. Mais, le plus souvent, l'homme étant incertain ne peut nier ou affirmer; il déclare donc probable ou improbable le fait qu'il ne peut ni prouver ni attaquer d'une façon décisive. Un événement est probable lorsque le nombre des combinaisons en faveur de la réalité de cet événement est beaucoup plus grand que celui des combinaisons contraires. La *probabilité* est d'autant plus grande que les nombres favorables augmentent, les autres allant, par conséquent, en diminuant. Il convient donc de dire que les demi-preuves, quarts de preuve, etc., sont des mots vides de sens. C'est en s'appuyant sur ces données que Voltaire a conçu son système de *probabilité* en matière de justice. Il débute par donner un exemple frappant de son utilité : « Les juges d'un bailliage de Bar qui firent périr, en 1768, un père de famille, un vieillard nommé Martin, sur la roue, le condamnèrent sur les plus fausses conjectures. Un meurtre et un vol s'étaient commis sur le grand chemin, à quelques pas de la maison de l'accusé; on trouva sur le sable la trace de deux souliers et on conclut que c'étaient les siens. Un témoin du meurtre fut confronté avec lui et dit : « Ce n'est pas » là l'assassin. — Dieu soit loué, s'écria le » vieillard innocent, en voici un qui ne m'a » pas reconnu. » Le juge interpréta ces paroles comme un aveu du crime. Il crut qu'elles signifiaient : Je suis coupable et on ne m'a pas reconnu. Elles signifiaient tout le contraire; mais la sentence fut portée, le condamné transféré à Paris et le jugement confirmé à la Tournelle. L'innocent fut exécuté. Quelques jours après, un scélérat, condamné et exécuté dans le même lieu, avoua à la potence qu'il était coupable du meurtre pour lequel un père de famille très-vertueux avait été rompu vif. » Si le juge, au lieu de traduire comme un aveu maladroit, et par cela seul improbable, une parole de l'accusé, avait admis les *probabilités*, voici ce qui serait arrivé sur ce seul fait, en ne parlant pas des autres faits favorables ou non que l'on ne peut peser puisque Voltaire n'en parle pas. « Cette parole pouvait avoir deux sens : dans un cas, c'était un aveu; dans l'autre, ce n'était que le cri d'une conscience pure, heureuse de se voir déchargée d'un soupçon odieux. Tout d'abord une *probabilité* très-grande se manifestait en faveur de cette dernière supposition; il est par trop naïf de supposer qu'un accusé va se condamner ainsi lui-même devant une déclaration qui l'absout. L'accusé ne s'est pas troublé après avoir dit ces mots; il n'avait donc pas conscience d'avoir aggravé sa cause. Lorsque le juge a interprété ses paroles dans le premier sens, il a témoigné un étonnement réel qui ne paraît nullement joué. On pourrait poursuivre jusqu'au bout cet examen ou plutôt ce calcul, et il en résulterait infailliblement que toutes les *probabilités* semblaient indiquer que la parole prononcée ne renfermait pas un aveu grossier et maladroit, mais qu'elle n'était qu'un cri de joie naturel de la part d'un innocent. Le calcul eût donc conduit à un acquittement, tandis que le juge, prévenu par ce cri qui ne constituait nullement une preuve, n'attacha plus d'importance aux autres faits, *se fit une certitude* là où la certitude n'avait rien à voir, puisqu'elle ne pouvait exister, et condamna un innocent. »

Souvent, dans les affaires criminelles, une circonstance insignifiante au point de vue de la *probabilité* fait naître dans l'esprit du tribunal ce qu'il appelle à tort la certitude. En adoptant le système si simple présenté par Voltaire, ces erreurs terribles ne seraient pas à craindre. Voltaire poursuit son examen en citant des procès fameux, ceux de Langlade, Calas, etc., et la simple application du calcul des *probabilités* lui montre d'une façon évidente, indiscutable l'innocence, des malheureuses victimes condamnées et exécutées.

— Mathém. Nous avons exposé la théorie du calcul des *probabilités* (v. CALCUL). Nous ne nous occuperons ici que de ses applications. On a sans doute de tout temps su déterminer, dans les cas les plus simples, les rapports des chances favorables ou contraires aux joueurs et régler proportionnellement les enjeux. Mais c'est Pascal et Fermat qui les premiers envisagèrent quelques questions un peu compliquées touchant les paris, essayèrent de déterminer les principes nécessaires pour les résoudre et d'adapter le calcul à la solution de ces difficultés nouvelles. Telle est la question connue sous le nom de problème des paris, qui les occupa quelque temps et qu'ils résolurent l'un et l'autre par des méthodes différentes, Pascal en intégrant l'équation aux différences à laquelle il conduit, Fermat par la théorie des combinaisons.

Huyghens donna le premier traité du calcul des *probabilités*, sous le titre : *De ratiociniis in ludo*. Hudde et Witt en Hollande et Halley en Angleterre s'occupèrent peu après des problèmes relatifs à la durée de la vie humaine. Halley donna même une table de mortalité, la première qui ait paru ou même ait été conçue.

Vers le même temps, Jacques Bernoulli proposa aux géomètres quelques problèmes de *probabilité* dont il réunit plus tard les solutions dans son traité *Ars conjectandi*, qui parut en 1713, sept ans après sa mort. C'est dans cet ouvrage, remarquable à plusieurs autres titres, que se trouvent l'énoncé et la démonstration de ce théorème fameux que, lorsque le nombre des observations croît indéfiniment, les rapports des nombres d'événements de diverses natures qui se manifestent successivement doivent tendre de plus en plus vers ceux de leurs possibilités respectives et finir par différer indéfiniment peu de ces limites.

Peu avant la publication de l'ouvrage de Bernoulli, Montmort et Moivre, l'un Anglais, l'autre Français, réfugié en Angleterre à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, publièrent à Londres deux nouveaux traités sur la même matière. Celui de Montmort est intitulé : *Essai sur les jeux de hasard;* il contient les solutions d'un grand nombre de questions relatives aux divers jeux et quelques lettres intéressantes de Nicolas Bernoulli sur la matière.

Celui de Moivre parut d'abord dans les *Transactions philosophiques* pour l'année 1711, mais l'auteur en donna depuis trois éditions séparées. C'est dans ce traité que prit naissance la théorie des séries récurrentes que Moivre acheva presque du même coup (v. RÉCURRENTE) et dont il sut faire le plus heureux usage pour la résolution des problèmes relativement simples qu'il se proposait. La méthode de Moivre revient au fond à l'intégration des équations linéaires aux différences finies à coefficients constants; c'est la même que Lagrange a depuis appliquée d'une manière plus générale à la même question.

Taylor fit aussi faire, indirectement, d'importants progrès aux méthodes propres à la solution des questions que comporte le calcul des *probabilités* dans sa *Methodus incrementorum*, où se trouve la manière d'intégrer l'équation linéaire aux différences du premier ordre, avec un coefficient variable et un dernier terme fonction d'un indice.

Depuis lors, un grand nombre de savants, parmi lesquels nous citerons Deparcieux, Kersseboom, Wargentin, Dupré de Saint-Maur, Simpson, Sussmilch, Price et Davillard, s'exercèrent sur les questions relatives à la population, aux naissances, aux mariages et à la mortalité. Ils ont donné des formules propres au calcul des rentes viagères, des taux d'assurances, etc. Laplace est le dernier géomètre qui se soit occupé de ces questions, mais il a à la fois renouvelé les méthodes et incomparablement agrandi le domaine de la science des *probabilités*. Nous analysons ci-après son ouvrage.

— Artill. *Probabilité du tir.* Pour qu'un projectile destiné à atteindre un but ait une certaine *probabilité* de le toucher, il faut que ce but ait des dimensions suffisantes. On sait en effet que des causes nombreuses de déviation donnent à chaque projectile une trajectoire distincte, et lorsque, par exemple, on tire un grand nombre de coups sur une cible, les différents points où le centre de chaque projectile rencontre la cible ne se confondent pas, quand bien même on aurait eu soin de chercher à se placer dans des circonstances identiques. Si on examine ces points centraux ou points d'impact, on voit qu'ils sont parfois très-éloignés les uns des autres et ne paraissent soumis à aucune loi dans leur arrangement. Il est cependant naturel de croire que plus les causes déviatrices seront nombreuses, c'est-à-dire moins l'arme dont il aura été fait usage sera bien constituée, bien pointée, bien établie, plus aussi il devra se manifester un écart sensible dans la position moyenne des points d'impact, et cette position permettra ainsi de juger de la justesse du tir et de la bonté des armes employées.

Mais de quelle manière utilisera-t-on les résultats obtenus pour comparer ainsi des tirs différents? voilà ce qui était indécis il y a quelques années encore. C'est en présence du manque de principes arrêtés à ce sujet que le comité d'artillerie français mettait au concours entre les officiers d'artillerie, en 1828, la question suivante : « Indiquer, en se fondant sur les principes connus de la théorie des *probabilités*, le meilleur mode à adopter pour la recherche des portées moyennes, discuter le mérite relatif des divers procédés en usage. » Les trois mémoires présentés ne furent pas regardés comme satisfaisants, et Poisson crut même devoir à ce sujet revenir assez longuement sur la théorie des *probabilités*, peu familière alors à certains officiers de l'arme, dans une note insérée au *Mémorial de l'artillerie* (1830, vol. III) et dans un mémoire *Sur la probabilité du tir à la cible*, inséré dans le vol. IV (1837). Laplace, Cournot, Didion, dans leurs ouvrages sur les *probabilités* (le dernier spécialement consacré à la question qui nous occupe), ont traité cette question du tir probable des projectiles.

Lorsque le nombre des points d'impact augmente de manière à devenir considérable, on reconnaît assez vite que ces centres se groupent autour d'un certain point de l'objet atteint et que la loi de *probabilité* des écarts paraît être la même autour de cette position particulière pour tous les points d'une circonférence quelconque dont le point considéré serait le centre. Ce point central est appelé *point d'impact moyen*.

Supposons tracés sur la cible deux axes rectangulaires, par exemple, l'un horizontal, l'autre vertical, et se coupant au point de visée ou point de mire. On admet qu'il existe une ligne horizontale au-dessus et au-dessous de laquelle, pour des points équidistants, la *probabilité* d'être un point d'impact réel est la même. On admet qu'il en est de même pour une certaine verticale. Le point de rencontre de ces deux droites est le point d'impact moyen. On calcule facilement ses coordonnées. Soient en général x, y les coordonnées d'un point d'impact, n le nombre de projectiles donnés, les coordonnées du point d'impact moyen seront

$$X = \frac{\Sigma x}{n}, \qquad Y = \frac{\Sigma y}{n}.$$

Si l'arme a été bien construite et ne comporte pas de causes inhérentes à sa nature qui fassent dévier le projectile, et si l'on s'est placé autant que possible dans des conditions identiques, X et Y sont des nombres très-faibles. Ils ne peuvent prendre de valeur un peu grande, lorsque n est suffisamment grand, que dans le cas d'une cause permanente de déviation. On exprimera la grandeur de cette déviation par la distance au point de mire du point d'impact moyen; on aura, en la désignant par D,

$$D = \sqrt{X^2 + Y^2}.$$

La direction de la déviation sera celle de la droite OM, qui joint le point de mire au point d'impact moyen; i représentant l'inclinaison de cette droite sur l'axe des X, nous aurons

$$\text{tang}\, i = \frac{Y}{X}.$$

L'abscisse du point d'impact moyen représente l'écart moyen horizontal des points d'impact; l'ordonnée de ce point représente l'écart moyen vertical des points d'impact. On appelle *écart moyen absolu* l'expression $\frac{\Sigma\delta}{n}$, dans laquelle δ représente la distance au point de mire de l'un des points d'impact et s'étend à tous ces points.

La somme des carrés des écarts horizontaux des divers points d'impact par rapport au point d'impact moyen est un minimum. En effet, soient α l'abscisse d'un point déterminé de la cible, x celle d'un point d'impact; soit encore $x - a = e$ l'écart horizontal du point x relatif au point α. Si nous étendons à tous les points d'impact la formule évidente

$$e^2 = (x - \alpha)^2 = x^2 - 2\alpha x + \alpha^2,$$

nous obtiendrons

$$\Sigma e^2 = \Sigma x^2 - 2\alpha \Sigma x + n\alpha^2.$$

Puisque n est le nombre des points d'impact, ajoutons et retranchons au second membre nX^2; on pourra écrire;

$$\Sigma e^2 = \Sigma x^2 - nX^2 + n(\alpha - X)^2.$$

Or, dans l'expression du deuxième membre, le seul terme qui varie avec α est positif; le minimum de Σe^2 aura donc lieu pour $\alpha = X$, ce qui prouve bien que le point d'impact moyen jouit de la propriété énoncée.

On démontrerait d'une manière analogue les deux propriétés suivantes du même point :

Par rapport au point d'impact moyen, la somme des carrés des écarts verticaux est minimum. Par rapport au point d'impact moyen, la somme des carrés des écarts absolus des différents points d'impact réels est minimum.

Soient $\Sigma e'^2$ la somme des écarts verticaux, $\Sigma \varepsilon^2$ la somme des écarts absolus, nous avons les trois égalités suivantes :

(1) $\Sigma e^2 = \Sigma x^2 - nX^2$;

(2) $\Sigma e'^2 = \Sigma y^2 - nY^2$;

(3) $\Sigma \varepsilon^2 = \Sigma \rho^2 - nD^2$,

en conservant à D la valeur que nous lui avons attribuée et en désignant par ρ la distance à l'origine des coordonnées du point d'impact, dont les coordonnées sont x et y.

On a adopté dans l'artillerie française l'expression de *moyen écart quadratique* ou simplement *moyen écart* pour désigner la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts. S'il s'agit des écarts dans le sens horizontal, nous aurons le *moyen écart horizontal*

$$(4)\qquad m=\sqrt{\frac{\Sigma e^2}{n}};$$

pour les écarts verticaux, nous aurons le *moyen écart vertical*

$$(5)\qquad m'=\sqrt{\frac{\Sigma e'^2}{n}};$$

enfin, pour les écarts absolus, nous aurons le *moyen écart absolu*

$$(6)\qquad \mu=\sqrt{\frac{\Sigma\iota^2}{n}}.$$

Il faut bien éviter de confondre ces diverses quantités avec les écarts moyens, dont nous avons déjà parlé; c'est pour éviter cette confusion que les écrivains allemands ont donné à nos moyens écarts le nom d'*erreurs moyennes* (*mittlere.Fehler*).

On peut se proposer avec ces données de calculer la *probabilité* qu'il y a pour que la moyenne, prise sur un certain nombre de mesures, ne s'écarte de la valeur exacte donnée par une expérience consécutive que d'une quantité donnée.

Laplace, dans son livre de la *Théorie analytique des probabilités*, a fait voir que, lorsque le nombre n est suffisamment grand, la *probabilité* cherchée dépend de la valeur du moyen écart; il y a une certaine *probabilité* p pour que l'écart d'une nouvelle observation pris dans le sens horizontal, par rapport au point d'impact moyen, soit, en valeur absolue, supérieur à

$$(7)\qquad l=\sqrt{\frac{2}{n}}\,\alpha m,$$

α étant un coefficient numérique, dont dépend par conséquent la *probabilité* p, que nous désignerons pour cette raison par $\varphi(\alpha)$. La formule due à Laplace est la suivante :

$$(8)\qquad p=\varphi(\alpha)=\frac{2}{\sqrt{\pi}}\int_0^{\alpha}e^{-\alpha^2}\,d\alpha.$$

Elle a été établie de nouveau depuis par divers auteurs, au moyen de nombreuses méthodes. Nous renverrons aux travaux de Gauss, Poisson (mémoire cité plus haut) et Cournot (*Théorie des chances*).

Dans cette formule, e, qui entre sous le signe $\int$, est la base des logarithmes népériens; p dépend en outre de α, n et m, dont la valeur est donnée par l'équation (4). S'il s'agissait des écarts verticaux, on appliquerait une formule semblable; mais, pour une limite l assignée d'avance, α aurait une nouvelle valeur α', puisque l'écart moyen à considérer serait devenu m', donné par la formule (5), et on aurait une nouvelle *probabilité* p'. On appliquera avec des précautions du même genre une formule semblable pour la recherche d'une *probabilité* d'écart absolu.

Kramp, à la fin de son *Analyse des réfractions astronomiques*, a donné une table des valeurs numériques de l'intégrale

$$\int_{\alpha}^{\infty}e^{-\alpha^2}\,d\alpha=\psi(\alpha);$$

d'où l'on déduit facilement la valeur de p correspondant à une valeur de α, en remarquant que, d'après un théorème connu, on a la relation :

$$\int_0^{\alpha}e^{-\alpha^2}\,d\alpha=\frac{1}{2}\sqrt{\pi}-\int_{\alpha}^{\infty}e^{-\alpha^2}\,d\alpha,$$

ce qui revient à

$$p=1-\frac{2}{\sqrt{\pi}}\psi(\alpha).$$

MM. Cournot et Didion ont calculé les valeurs de p pour les différentes valeurs de α.

D'après la table de ces valeurs, on voit que p approche rapidement de l'unité à mesure que α augmente, si bien que, pour une assez faible valeur de α, p diffère peu de l'unité, ou la *probabilité* de la certitude. L'erreur à craindre décroît, pour une *probabalité* donnée, proportionnellement au moyen écart et avec le nombre des observations.

Ces formules pourront s'appliquer lorsque les différences de résultats obtenus proviendront, soit d'erreurs d'observation, soit de causes déviatrices accidentelles; elles pourront donner, d'après ce que nous avons indiqué tout d'abord, une mesure des déviations et permettre de réformer des armes mal construites. Appliquons-les succinctement à une série, célèbre dans cette théorie, d'expériences faites sous la direction du général Didion, à Metz. L'arme étudiée était un pistolet d'officier, rayé en hélice, chargé de balles sphériques et placé dans des conditions de direction convenables, sur un chevalet, à 50 mètres de la cible. On a rapporté les coordonnées des points d'impact à deux axes rectangulaires, dont l'un vertical, se coupant au centre de la cible.

TABLEAU DES COORDONNÉES DE 80 POINTS D'IMPACT PRIS PARMI LES 125 POINTS D'IMPACT OBSERVÉS.

Nos	y	x	Nos	y	x	Nos	y	x	Nos	y	x
1	+ 10	+ 5	26	− 32	0	51	− 32	+ 14	101	− 24	− 6
2	+ 37	− 5	27	− 4	− 4	52	− 4	+ 27	102	− 30	+ 8
3	− 24	− 29	28	− 20	− 3	53	+ 3	− 13	103	− 19	− 4
4	+ 11	− 7	29	+ 2	− 27	54	− 4	+ 28	104	− 7	− 21
5	− 29	− 4	30	− 15	− 20	55	− 9	+ 28	105	− 4	− 18
6	− 12	+ 11	31	+ 34	− 31	56	− 23	+ 5	106	− 48	+ 7
7	− 14	+ 6	32	− 10	+ 25	57	+ 18	+ 28	107	− 38	+ 6
8	− 10	− 6	33	− 5	0	58	+ 19	0	108	− 11	+ 26
9	− 37	+ 24	34	+ 20	+ 7	59	+ 11	− 21	109	+ 12	− 11
10	− 21	− 17	35	+ 14	− 27	60	− 6	− 1	110	− 27	− 1
11	0	+ 5	36	+ 13	− 17	61	+ 10	+ 45	111	− 6	− 31
12	− 15	+ 10	37	− 12	+ 10	62	− 6	+ 10	112	+ 28	− 18
13	+ 41	+ 13	38	+ 17	− 2	63	+ 37	− 9	113	+ 10	− 1
14	+ 12	+ 22	39	− 20	− 11	64	− 20	+ 7	114	+ 20	− 10
15	− 24	− 23	40	− 31	− 12	65	− 11	− 10	115	− 35	+ 37
16	− 13	− 1	41	− 37	+ 8	66	0	0	116	− 19	− 14
17	− 11	+ 18	42	− 11	+ 22	67	− 11	− 2	117	− 10	+ 47
18	+ 15	+ 3	43	− 40	− 15	68	− 16	+ 7	118	− 12	− 20
19	− 6	+ 3	44	+ 30	− 10	69	+ 32	− 41	119	− 52	− 12
20	+ 24	− 25	45	+ 33	+ 2	70	− 14	− 14	120	− 9	+ 10

Ces coordonnées étant exprimées en centimètres, celles du point moyen seront

$$X=0^{\text{cent}},5,\qquad Y=-4^{\text{cent}},34.$$

On en déduit

$$D=4^{\text{cent}},36\qquad i=-(83^{\circ}\,25'\,40''),$$

et ensuite les valeurs des moyens écarts

$$m=17,7\qquad m'=20,8.$$

La *probabilité* qu'à un coup suivant l'écart vertical ne dépasse pas une limite de $l=4^{\text{cent}}$, par exemple, correspondra à la valeur de α, tirée de l'équation

$$\alpha=\frac{l\sqrt{80}}{\sqrt{2}.m'}=1,2165,$$

et la *probabilité* sera

$$p=0,91463.$$

Il y aurait donc près de 10 à parier contre 1 que, le coup suivant, l'écart vertical ne dépassera pas en valeur absolue $0^{m},04$ et que, par conséquent, l'ordonnée y du nouveau point d'impact sera comprise entre − 0,34 et − 8,34. Il y a donc une cause permanente de déviation qui abaisse le projectile au-dessous du point visé et dont l'origine est dans l'établissement de l'arme ou dans la position qu'on lui a fait prendre sur le chevalet. On pourra profiter de ce résultat pour pointer à l'avenir avec une plus grande justesse probable au centre de la cible.

Une autre question dont la solution apparaît comme très-importante est celle-ci : Quelle *probabilité* aurait-on d'atteindre une portion de la surface de la cible déterminée, connaissant sur la cible la position du point d'impact moyen correspondant à un nombre de coups déterminé?

Considérons d'abord une bande rectiligne parallèle à l'un des axes des coordonnées, par exemple les y. Cette *probabilité* sera, en désignant par ι, A deux quantités à déterminer dans chaque cas, et par i l'épaisseur de la bande, par x sa distance aux y, la limite du rapport $\frac{u}{n}$, dans lequel u désigne le nombre de projectiles observés dans la bande considérée et n le nombre total de projectiles envoyés. D'ailleurs, d'après la loi de Laplace, on peut écrire

$$u=Ae^{-\frac{x^2}{\iota^2}}\,\frac{i}{\iota}.$$

Nous déterminerons A et ι en exprimant d'une part que $u=n$ lorsque i est infini, ce qui ramène à la formule de Laplace, et, d'autre part, que l'on peut partir de cette formule pour évaluer les moyens écarts m, m'. Nous trouverons

$$A=\frac{n}{\sqrt{\pi}}\quad\text{et}\quad\iota=m\sqrt{2}.$$

La *probabilité* d'atteindre par un nouveau coup cette bande verticale sera donc

$$(9)\qquad p'=\frac{i}{m\sqrt{2\pi}}e^{-\frac{x^2}{2m^2}}.$$

Celle d'atteindre une bande horizontale serait de même

$$(10)\qquad p'_1=\frac{i'}{m'\sqrt{2\pi}}e^{-\frac{y^2}{2m'^2}}.$$

Partons de là. La *probabilité* d'atteindre un rectangle ii' dont le centre est à une distance ρ du point d'impact moyen, dans le cas où les causes de déviation verticale et horizontale sont égales, c'est-à-dire où

$$m=m'=\frac{l}{\sqrt{2}},$$

par exemple, sera

$$(11)\qquad P=\frac{ii'}{\pi l^2}e^{-\frac{\rho^2}{l^2}},$$

puisque c'est une *probabilité* composée de (9) et (10).

Considérons un cercle, et dans ce cercle l'élément i dans le sens du rayon, l'élément i' dans le sens de l'arc; alors $i=d\rho$ constant pour tous les points d'une même circonférence; si on étend la *probabilité* au centre tout entier, $i'=2\pi\rho$; donc la *probabilité* d'atteindre l'élément circulaire de largeur $d\rho$ est

$$(12)\qquad p'=\frac{2\rho d\rho}{l^2}e^{-\frac{\rho^2}{l^2}}.$$

Cette *probabilité*, si on l'étend au cercle de rayon r depuis l'origine, donnera la *probabilité* d'atteindre le cercle par l'intégrale suivante

$$P=\int_0^r e^{-\frac{\rho^2}{l^2}}\frac{2\rho d\rho}{l^2}=-e^{-\frac{r^2}{l^2}}+C.$$

On détermine la valeur de la constante par le cas particulier où $r=0$, qui donne $P=0$, par suite

$$(13)\qquad P=1-e^{-\frac{r^2}{l^2}};$$

et, pour une *probabilité* assignée d'avance, nous aurons le rayon du cercle correspondant

$$(14)\qquad r=m\sqrt{2\log\frac{1}{1-P}}.$$

On peut ainsi chercher le rayon du cercle qui contiendrait la moitié des balles. On pourra inversement adopter ce rayon comme point de départ de la mesure de la justesse du tir. C'est ce qu'on a fait dans l'Ecole normale de tir de Vincennes. En effet, on conçoit que la justesse du tir puisse être en général représentée par le quotient que l'on obtient en divisant la *probabilité* d'atteindre une surface par l'étendue de cette surface. Pourvu que celle-ci soit de petite dimension, si m et m' sont les moyens écarts avec $m=m'$, on mesurera cette justesse par $\frac{1}{2\pi m^2}$.

Mais à la *probabilité* $P=0,5$ correspond le cercle qui contient la moitié des balles, et la formule (14) donne pour son rayon

$$r=1,176\,m.$$

Connaissant r, nous aurons m, et par suite la justesse du tir, par la formule

$$(15)\qquad j=\frac{0,159\,155}{m^2}.$$

Il arrive quelquefois que, pour donner une idée des qualités du tir, on fait simplement connaître le nombre de projectiles qui, sur un nombre déterminé de coups, ont atteint une cible de dimensions elles-mêmes déterminées.

Poisson, dans les *Formules de probabilités relatives au tir des projectiles*, dont nous avons déjà parlé, insérées au *Mémorial d'artillerie*, donne comme expression de la justesse du tir le quotient de la somme des carrés des distances des balles au centre de la cible par le carré du nombre des coups. Le général Didion a constaté que cette formule s'accordait mal avec l'expérience et il a cherché à démontrer qu'elle était fausse; du reste, Poisson l'avait donnée sans expliquer par quels raisonnements il y était arrivé.

On peut se proposer de déterminer sur la cible la courbe des points qu'on a la même *probabilité* d'atteindre. M. Didion a désigné ces courbes sous le nom de *courbes d'égale probabilité*.

Si, dans l'expression de P (11), nous n'avions pas supposé $m=m'$, nous aurions eu

$$(16)\qquad P'=\frac{ii'}{2\pi mm'}e^{-\left(\frac{x^2}{2m^2}+\frac{y^2}{2m'^2}\right)}.$$

Cette formule montre que P′ ne change pas lorsque l'exposant de e conserve une valeur constante $-\frac{R^2}{l^2}$, par exemple; c'est-à-dire avec

$$(17)\qquad \frac{x^2}{2m^2}+\frac{y^2}{2m'^2}=\frac{R^2}{l^2}.$$

Mais l'équation (17) représente une ellipse dont les axes sont proportionnels à m et m'. Les courbes d'égale *probabilité* sont donc des ellipses dont les axes sont dans le rapport $\frac{m}{m'}$.

Elles deviennent des cercles lorsque les causes de déviation sont égales suivant les axes.

Nous terminerons en rapportant le calcul suivant, qui permet d'employer plusieurs séries d'observations distinctes. Calculons l'abscisse du point d'impact moyen, sachant que n expériences ont donné X pour moyenne, n' expériences X′, n'' expériences X″. Si les conditions ont été identiques dans les trois séries d'expériences, il suffira de prendre une moyenne

$$(18)\qquad \xi=\frac{nX+n'X'+n''X''}{n+n'+n''}.$$

Mais il peut se faire que les conditions aient changé d'une série d'expériences à l'autre; la théorie des erreurs nous apprend alors qu'il faut remplacer n, n', n'' par chacun des poids correspondant à la série d'expériences considérée. Or, ce poids peut être considéré comme égal à $\frac{n}{m^2}$, puisque, pour les diverses séries, à une même *probabilité* indiquée par α correspondent des limites qui sont dans les rapports des valeurs de $\frac{m}{\sqrt{n}}$.

Il faudra donc prendre, pour l'abscisse cherchée,

$$\Xi=\frac{\frac{n}{m^2}X+\frac{n'}{m'^2}X'+\frac{n''}{m''^2}X''}{\frac{n}{m^2}+\frac{n'}{m'^2}+\frac{n''}{m''^2}}.$$

Nous indiquerons enfin, comme utiles à consulter sur la question de la *probabilité* du tir, les ouvrages suivants :

Didion, *Calcul des probabilités appliquées au tir des projectiles;* Poisson, *Note sur les formules de probabilités* (*Mémorial d'artillerie*, 1830) et *Mémoire sur la probabilité du tir à la cible* (*Mémorial d'artillerie*, 1837); Hélie, *Mémoire sur la probabilité du tir des projectiles de l'artillerie navale*, et les ouvrages sur les *probabilités* de MM. Cournot, Liagre, etc.

Probabilités (THÉORIE ANALYTIQUE DES), par Laplace (1812, in-4°). Cet ouvrage forme le tome VII de ses *Œuvres complètes* (1847, in-4°). Il est d'un abord difficile pour quiconque est étranger à la connaissance des mathématiques pures. Il se compose de deux parties et n'est que le commentaire d'une leçon faite en 1795 sur les probabilités. Dans la substantielle introduction de cent vingt pages qui le précède, l'auteur assied les principes du calcul des probabilités d'une manière trop solide pour qu'ils aient pu, dès lors, être attaqués autrement que par des affirmations dénuées de preuves ou des raisonnements métaphysiques *à priori*. Laplace n'a pas de peine à démontrer que le probable tient une place immense dans tous les actes de la vie. « Toutes nos connaissances, dit-il, ne sont que probables; et dans le petit nombre des choses que nous pouvons savoir avec certitude, dans les sciences mathématiques elles-mêmes, les principaux moyens de parvenir à la vérité, l'induction et l'analogie, se fondent sur des probabilités; en sorte que le système entier des connaissances humaines se fonde sur les principes exposés dans cet essai. On y verra sans doute avec intérêt qu'en ne considérant même dans les principes de la raison, de la justice et de l'humanité que les chances heureuses qui leur sont constamment attachées, il y a un grand avantage à suivre ces principes et de nombreux inconvénients à s'en écarter, leurs chances, comme celles qui sont favorables aux loteries, finissant toujours par prévaloir au milieu des oscillations du hasard. »

Donc, tous les événements dérivent d'une loi de la nature. Dans l'ignorance des liens qui les unissent au système entier de l'univers, on peut les faire dépendre des causes finales, selon qu'ils se produisent avec régularité ou sous la forme d'un hasard apparent. Au fond, le hasard n'existe pas plus que les causes finales. L'auteur invoque à l'appui de sa théorie l'axiome de Leibniz, de la *raison suffisante*. Tout a une raison suffisante, même les actes de la vie humaine. « La volonté la plus libre ne peut, sans des motifs déterminants, leur donner naissance; car si, toutes les circonstances des deux positions étant exactement semblables, elle agissait dans l'une et s'abstenait d'agir dans l'autre, son choix serait un effet sans cause; elle serait alors, dit Leibniz, le hasard aveugle des épicuriens. L'opinion contraire est une illusion de l'esprit qui, perdant de vue les raisons fugitives du choix de la volonté dans les choses indifférentes, se persuade qu'elle s'est déterminée d'elle-même et sans motifs. »

En fait, le principe même de la probabilité tient à notre ignorance. On sait, par exemple, que sur trois événements un seul doit arriver, mais on ne sait pas lequel. Il n'y a de probabilité à calculer que par suite de cette ignorance. « La théorie des hasards consiste à réduire tous les événements du même genre à un certain nombre de cas également possibles, c'est-à-dire tels, que nous

soyons également indécis sur leur existence, et à déterminer le nombre de cas favorables à l'événement dont on cherche la probabilité. Le rapport de ce nombre à celui de tous les cas possibles est la mesure de cette probabilité, qui n'est ainsi qu'une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables et dont le dénominateur est le nombre de tous les cas possibles. »

A la démonstration raisonnée de ces principes Laplace a joint une démonstration expérimentale relative à quatre grands faits scientifiques et tirés de sa propre histoire : « Ce fut, dit-il, en comparant entre elles toutes ses observations, que Tycho-Brahé reconnut la nécessité d'appliquer à la lune une équation des temps différente de celle que l'on appliquait au soleil et aux planètes. Ce fut encore dans la comparaison d'observations nombreuses que Mayer aperçut pour la lune une diminution dans le coefficient de l'inégalité de la précession relatif aux autres corps célestes. Mais cette diminution ne paraissant pas résulter de la gravitation universelle, la plupart des astronomes la négligèrent dans leurs calculs. Ayant soumis à l'analyse des probabilités un grand nombre d'observations lunaires choisies dans cette vue, et que Bouvard voulut bien calculer à ma prière, la diminution signalée par Mayer me parut indiquée avec une si forte probabilité que je crus devoir en rechercher la cause. Je vis bientôt que cette cause ne pouvait être que l'ellipticité du sphéroïde terrestre, négligée jusqu'alors dans la théorie du mouvement lunaire..., et je découvris d'abord l'inégalité en latitude, qui est proportionnelle au sinus de la longitude de la lune et qu'aucun astronome n'avait encore aperçue. Je reconnus ensuite que la théorie de la pesanteur donne, en effet, la diminution indiquée par Mayer... Le calcul des probabilités m'a conduit pareillement à la découverte de la cause des grandes irrégularités de Jupiter et de Saturne. En comparant les observations modernes et anciennes, Halley trouva une accélération dans le mouvement de Jupiter et un ralentissement dans celui de Saturne. Pour concilier les observations, il assujettit ces mouvements à deux équations conventionnelles. Euler et Lagrange soumirent la question à l'analyse, mais parvinrent à des résultats très-différents. Je me déterminai donc à reprendre ce problème important de la mécanique céleste et je reconnus l'invariabilité des moyens mouvements planétaires, ce qui d'abord fit disparaître les équations introduites par Halley. Il ne restait, dès lors, pour expliquer les grandes irrégularités des deux planètes, que l'hypothèse d'une inégalité à longue période produite par leurs actions réciproques et affectée de signes contraires pour l'une et l'autre. Un théorème que je trouvai sur les inégalités de ce genre me rendit cette inégalité très-vraisemblable. Suivant ce théorème, si le mouvement de Jupiter s'accélère, celui de Saturne se ralentit, ce qui est déjà conforme à ce que Halley avait remarqué; mais, de plus, l'accélération de Jupiter, d'après ce théorème, devrait être au ralentissement de Saturne, à très-peu près, dans le rapport des équations séculaires proposées par Halley. En considérant les moyens mouvements de Jupiter et de Saturne, il me fut aisé de reconnaître que deux fois celui de Jupiter ne surpasse que d'une très-petite quantité cinq fois celui de Saturne. La période d'une inégalité qui aurait cet argument serait d'environ neuf siècles. A la vérité, son coefficient serait de l'ordre des cubes des excentricités des orbites; mais je savais qu'en vertu des intégrations successives ce coefficient acquiert pour diviseur le carré d'un très-petit multiplicateur du temps. Il me parut donc probable que l'inégalité soupçonnée avait lieu. La remarque suivante accrut encore sa probabilité. En supposant son argument nul vers l'époque des observations de Tycho-Brahé, je vis que Halley avait dû trouver, par la comparaison des observations modernes aux anciennes, les altérations qu'il avait indiquées; tandis que la comparaison des observations modernes entre elles devait offrir des altérations contraires, telles que celles qu'on avait observées en effet. L'existence de cette inégalité me parut donc extrêmement vraisemblable, et je n'hésitai point à entreprendre le calcul long et pénible nécessaire pour m'en assurer. Elle fut entièrement confirmée par le résultat de ce calcul. »

Ce fut encore au moyen du calcul des probabilités que Laplace reconnut la loi si remarquable des moyens mouvements des trois premiers satellites de Jupiter, qui consiste, comme on sait, en ce que la longitude moyenne du premier, moins trois fois celle du second, plus deux fois celle du troisième, forme rigoureusement la demi-circonférence. L'examen approfondi des actions mutuelles de ces trois corps lui fit voir qu'il avait suffi qu'à l'origine les rapports des moyens mouvements eussent approché de cette loi pour que les attractions mutuelles des trois corps tendissent à l'établir et à la maintenir en vigueur.

C'est encore du calcul des probabilités que Laplace tira les premiers soupçons qui se présentèrent à son esprit de la grande loi cosmogonique qui rend un compte si clair et si simple de la formation de notre système planétaire. Les mouvements de translation des onze planètes connues du temps de Laplace et de leurs dix-huit satellites, ainsi que les mouvements de rotation qui avaient pu être observés, savoir ceux du soleil, de six planètes, des satellites de Jupiter, de l'anneau de Saturne et d'un de ses satellites, ces quarante-trois mouvements se faisant tous dans le même sens, le calcul des probabilités eût indiqué qu'il y avait quatre mille milliards à parier contre un que cette disposition n'était pas l'effet du hasard. On conçoit que ce degré de probabilité ait engagé Laplace à chercher la cause inconnue de la communauté de sens de tous les mouvements observés. Mais qu'eût-ce été s'il avait eu connaissance des cent petites planètes découvertes depuis lui!

Si l'on en devait croire exactement Laplace relativement à la part qu'il fait au calcul des probabilités dans la découverte des lois que son génie a su pénétrer, on serait presque tenté de donner à ce calcul la première place dans l'échelle des sciences positives. Tout en reconnaissant la partialité de l'auteur pour sa science de prédilection, nous n'en avons pas moins cru utile de reproduire les raisons fort sérieuses qu'il produit en sa faveur.

La première partie de l'ouvrage est une sorte de seconde introduction. L'auteur y établit les belles théories de mathématiques abstraites dont il fera plus loin l'application au calcul des probabilités proprement dit. Quelque opinion que l'on professe à l'égard du probabilisme, si l'on est géomètre, on ne pourra s'empêcher de reconnaître la plus grande valeur à cette seconde introduction, qui en effet comprend la première exposition générale qui ait été faite du calcul des différences finies, auquel d'ailleurs, en le coordonnant, Laplace a apporté les plus heureux perfectionnements, dont le principal consiste dans l'introduction des fonctions que l'auteur nomme *génératrices* et dont nous allons tâcher de faire comprendre l'usage.

En comparant les états consécutifs de la fonction des variables qui exprime la probabilité d'un événement, dans deux hypothèses où ces variables ont des valeurs consécutives, dans la raison convenable, la question proposée fournit le plus souvent une relation simple entre les deux états comparés. Cette relation constitue une équation aux différences ordinaires ou partielles, selon qu'il n'y a qu'une variable ou qu'il y en a plusieurs.

Ainsi, par exemple, trois joueurs dont les forces sont supposées les mêmes jouent ensemble aux conditions suivantes : celui des deux premiers joueurs qui gagne son adversaire joue avec le troisième et, s'il le gagne, la partie est finie. S'il est vaincu, le vainqueur joue avec l'autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un des joueurs ait gagné consécutivement les deux joueurs. On demande la probabilité que cette partie sera finie dans un nombre donné de coups. Pour résoudre la question, on cherchera à exprimer la probabilité que la partie soit finie au $p^{\text{ième}}$ coup en fonction de celle qu'elle soit finie au $(p-1)^{\text{ième}}$. La relation obtenue fournira une équation aux différences ordinaires, qu'il ne s'agira plus que d'intégrer.

Supposons que deux joueurs d'égale force jouent ensemble à qui gagnera l'autre un nombre donné de fois et que, la partie se trouvant interrompue après quelques coups, il s'agisse de répartir l'enjeu total. Il y aura ici deux variables qui seront les nombres de parties déjà gagnées par l'un et l'autre joueur; or, si l'on augmente l'un de ces nombres d'une unité et qu'on diminue l'autre d'autant, on aura une seconde hypothèse, correspondant au résultat qui eût été obtenu à la suite de la partie qui eût dû être jouée après l'interruption : les probabilités pour l'un des deux joueurs, de gagner à la fin de la dernière partie jouée et à la fin de celle qui aurait dû suivre, seront fonctions l'une de l'autre, et, en exprimant la relation qui les lie, on aura une équation aux différences partielles, qui sera l'équation du problème; il ne s'agira plus que de l'intégrer.

Les géomètres avaient depuis longtemps considéré ces sortes d'équations et en avaient intégré un certain nombre par des méthodes toujours fort longues et souvent détournées. C'est pour arriver à une méthode plus sûre, à la fois, plus rapide et plus générale d'intégration, que Laplace a été conduit à l'invention des fonctions qu'il nomme génératrices et dont la première partie de son ouvrage contient la théorie.

La seconde partie contient la théorie proprement dite des probabilités; elle est divisée en onze chapitres. Le premier contient les principes généraux de la théorie; le second traite de la probabilité des événements composés d'événements simples dont les possibilités respectives sont données; le troisième a rapport aux lois de la probabilité qui résultent de la multiplication indéfinie des événements; le quatrième, sous le titre : *De la probabilité des erreurs* des résultats moyens d'un grand nombre d'observations et des résultats moyens les plus avantageux, contient en particulier l'examen critique et la confirmation de l'excellence de la méthode des moindres carrés, qui venait d'être imaginée simultanément par Legendre et par Gauss; le cinquième contient diverses applications du calcul des probabilités à la recherche des phénomènes et de leurs causes; le sixième traite de la probabilité des causes et des événements futurs, tirée des événements observés; le septième, de l'influence des inégalités inconnus qui peuvent exister entre des chances que l'on suppose parfaitement égales; le huitième, des durées moyennes de la vie, des mariages et des associations quelconques; le neuvième, des bénéfices dépendants de la probabilité des événements futurs; le dixième, de l'espérancce morale; enfin, le onzième, de la probabilité des témoignages.

Ce grand ouvrage a été complété à plusieurs reprises par l'auteur, qui y a fait diverses additions et y a ajouté deux suppléments, dont le premier traite de l'application du calcul des probabilités à la philosophie naturelle; le second, des applications du même calcul aux opérations géodésiques.

PROBABLE adj. (pro-ba-ble — lat. *probabilis*; de *probare*, prouver). Qui est appuyé par des raisons pouvant faire croire à sa vérité : *Un événement* PROBABLE. *Il est* PROBABLE *qu'il pleuvra avant la nuit.*

— Théol. *Opinion probable*, Opinion appuyée par des raisons ou des autorités sérieuses, bien que l'opinion contraire ait pour elle des raisons ou des autorités plus sérieuses : *D'après la morale des jésuites, l'*OPINION PROBABLE *suffit pour former la conscience.*

— s. m. Ce qui est probable : *Préférer le certain au* PROBABLE.

— **Syn. Probable, plausible, vraisemblable.** V. PLAUSIBLE.

PROBABLEMENT adv. (pro-ba-ble-man — rad. *probable*). Vraisemblablement, selon les probabilités : *Les sots, en tout temps, ont été et seront* PROBABLEMENT *toujours les plus nombreux.* (Boitard.) *L'inventeur du monologue fut* PROBABLEMENT *un bavard.* (Delille.) *Si l'homme pouvait connaître la cause d'un seul phénomène physique, il comprendrait* PROBABLEMENT *tous les autres.* (J. de Maistre.)

PROBALINTHE, dème de l'ancienne Attique, au S.-E. de Marathon, sur la côte orientale de la péninsule; il formait la Tétrapole avec Marathon, Œnoé et Tricorythos. C'est aujourd'hui le bourg de Vrana.

PROBANT, ANTE adj. (pro-ban, an-te — lat. *probans*; de *probare*, prouver). Qui prouve, qui a force de preuve : *Raison* PROBANTE. *Arguments* PROBANTS. *Pièce* PROBANTE. *Quand les procès-verbaux des percepteurs sont admis comme pièces* PROBANTES *devant les tribunaux, le contribuable n'a plus aucune garantie contre les vexations.* (J.-B. Sacy.)

— Pratiq. *En forme probante*, En forme authentique.

PROBATIE s. f. (pro-ba-sî — du gr. *probation*, petit mouton). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant sept espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PROBATION s. f. (pro-ba-si-on — lat. *probatio*; de *probare*, éprouver). Hist. relig. Temps d'épreuve qui précède le noviciat. ‖ Temps du noviciat.

— Action de prouver, résultat de cette action : *Je possède une méthode d'investigation et de* PROBATION *infaillible* (Proudh.) ‖ Inus.

PROBATIQUE adj. (pro-ba-ti-ke — gr. *probatikos*; de *probation*, mouton, brebis). Antiq. hébr. Se disait d'une piscine construite près du temple de Jérusalem, où l'on purifiait les victimes destinées aux sacrifices : *La piscine* PROBATIQUE *est un réservoir long de cent cinquante pieds et large de quarante.* (Chateaub.) ‖ *Porte Probatique*, Porte de Jérusalem près de laquelle était située la piscine probatique.

PROBATOIRE adj. (pro-ba-toi-re — du lat. *probare*, prouver). Propre à prouver, ayant force de preuve : *Faits* PROBATOIRES.

— Enseignem. *Acte probatoire*, Acte propre à constater la capacité d'un aspirant à quelque grade universitaire.

PROBE adj. (pro-be — lat. *probus*; de *proba*, preuve. *Probe* signifie proprement homme éprouvé, qui a fait ses preuves, dont la moralité est certaine). Qui a de la probité : *Homme* PROBE. *Personnes* PROBES. *La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme* PROBE, *c'est de soupçonner sa probité.* (Lamothe.) *On ne s'enorgueillit pas d'être* PROBE, *il y a trop de honte à ne l'être pas.* (S. de Sacy.)

PROBITÉ s. f. (pro-bi-té — lat. *probitas*; de *probus*, probe). Droiture d'esprit et de cœur qui porte à l'observation stricte des devoirs sociaux : PROBITÉ *incorruptible. Etre un modèle de* PROBITÉ. *Il n'y a que les personnes qui ont de la* PROBITÉ *qui puissent avoir une véritable douceur.* (La Rochef.) *La principale partie de l'orateur, c'est la* PROBITÉ. (La Bruy.) *La* PROBITÉ *reconnue est le plus sûr de tous les serments.* (Mme Necker.) *Le plus grand mal que fait un ministre sans* PROBITÉ, *c'est le mauvais exemple qu'il donne.* (Montesq.) *La* PROBITÉ *est un attachement à toutes les vertus civiles.* (Vauvon.) *Etre sévère à soi-même et indulgent pour les autres est encore plus* PROBITÉ *que sagesse.* (Bonnin.) *La* PROBITÉ *est la règle de tous nos devoirs; c'est elle qui donne de l'éclat à toutes nos actions.* (Gardanne.) *Qui n'aurait que la* PROBITÉ *que les lois exigent serait encore un assez malhonnête homme.* (Duclos.) *La* PROBITÉ *d'un avare n'est pas moins suspecte que l'honneur d'une coquette.* (Cœuilhé.) *On répare difficilement les fautes contre la* PROBITÉ, *jamais celles contre l'honneur.* (Massias.) *La* PROBITÉ *vulgaire est moins une règle de conscience qu'une règle de conduite.* (Latena.)

La *probité* te parle, il faut n'écouter qu'elle.
VOLTAIRE.

Ni liberté ni lois, sans *probité* publique.
C. DELAVIGNE.

La PROBITÉ *est la vertu des démocrates; car le peuple regarde avant tout aux mains de ceux qui le gouvernent.* (Lamart.) *La délicatesse en affaires est le point d'honneur de la* PROBITÉ. (Lamenn.) *Le malheur est une belle école de* PROBITÉ *pour les enfants, lorsque le père est honnête homme.* (Raspail.)

De voleur à voleur on parle *probité*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

On a quelque respect encor pour la naissance,
Pour le talent fort peu, point pour la *probité*,
Mais qui sait s'enrichir est vraiment respecté.
PONSARD

— Personne probe, considérée comme la probité personnifiée : *Il était la vérité, l'honneur et la* PROBITÉ *même.* (St-Sim.) *C'est la* PROBITÉ *venue sur terre, cet homme-là.* (Balz.) ‖ Personne considérée au point de vue de la probité : *C'était une de ces* PROBITÉS *sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas recouvrer.* (G. Sand.)

Probité allemande (ORDRE DE LA), créé en Saxe en 1690, par Frédéric Ier, fils d'Ernest le Pieux, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui le destinait à récompenser les services rendus à l'Etat et à sa personne. Il ne tarda pas à tomber dans l'oubli, mais les princes de Saxe le renouvelèrent en 1833, sous le nom d'*ordre de la Maison ducale Ernestine de Saxe.*

PROBLÉMATIQUE adj. (pro-blé-ma-ti-ke — gr. *problêmatikos*; de *problêma*, problème). Qui a le caractère d'un problème, qui n'est pas résolu, qui attend une solution : *Proposition, doctrine* PROBLÉMATIQUE. ‖ Douteux, qui peut arriver d'une manière ou de l'autre : *Résultat* PROBLÉMATIQUE. *Succès* PROBLÉMATIQUE.

— Qui n'est pas connu : *Il provient d'une mère assez mal située dans le monde et d'un père* PROBLÉMATIQUE *qu'elle n'a jamais voulu lui faire connaître.* (Th. Gautier.)

— Equivoque, suspect, difficile à interpréter : *Conduite* PROBLÉMATIQUE. *Ce sont d'aimables garçons dont l'existence est* PROBLÉMATIQUE, *à qui l'on ne connaît ni rentes ni domaines, et qui vivent bien.* (Balz.)

— Logiq. *Jugement problématique*, Dans la philosophie de Kant, Jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible.

— **Syn. Problématique, douteux, incertain.** V. DOUTEUX.

PROBLÉMATIQUEMENT adv. (pro-blé-ma-ti-ke-man — rad. *problématique*). D'une manière problématique, douteuse, incertaine : *Une affaire* PROBLÉMATIQUEMENT *conçue.*

PROBLÈME s. m. (pro-blè-me — gr. *problêma*; de *proballô*, je propose, formé de *pro*, en avant; *ballô*, je jette). Mathém. Question à résoudre : PROBLÈME *d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie. Ozanam résolvait quelquefois des* PROBLÈMES *très-difficiles en allant par les rues, quelquefois même en dormant.* (Fonten.) *Quand Pascal abordait un* PROBLÈME *de géométrie, il se créait une méthode de solution.* (Proudh.)

— Question à résoudre, solution à trouver, résultat à obtenir : PROBLÈME *de physique, de mécanique.* PROBLÈME *politique.* PROBLÈMES *sociaux. Il y a bien moins de difficultés à résoudre un* PROBLÈME *qu'à le poser.* (J. de Maistre.) *Le vrai* PROBLÈME *de l'homme d'Etat, c'est de trouver la combinaison et la proportion de population et de richesse qui garantira le plus de bonheur à l'espèce humaine, sur un espace donné.* (De Sismondi.) *C'est toujours pour des* PROBLÈMES *impossibles qu'on s'est battu avec le plus de furie.* (E. Laboulaye.) *Le* PROBLÈME *politique consiste à trouver l'équilibre entre deux éléments contraires.* (Proudh.) *Toutes les révolutions posent quelques* PROBLÈMES *à résoudre au gouvernement et au pays où elles s'accomplissent.* (Lamart.) *Le grand* PROBLÈME *de ce siècle, ce n'est ni Dieu ni la nature: c'est l'humanité.* (E. Renan.) *Il n'y a pas de problèmes plus compliqués que les* PROBLÈMES *philosophiques.* (E. Littré.) *C'est par le travail que se résoudront tous les* PROBLÈMES *sociaux.* (E. de Gir.) *Le savant est insatiable, parce que sous chaque* PROBLÈME *résolu il pressent un nouveau* PROBLÈME. (J. Simon.)

— Chose inexplicable, incompréhensible : *Un panier de pigeons voyageurs renferme un* PROBLÈME *à désespérer les académies.* (A. de Gasparin.) ‖ Personne dont on ne peut comprendre, s'expliquer la conduite : *Cet homme est un* PROBLÈME.

Je suis encor pour moi le plus obscur *problème*.
DESMAHIS.

L'homme est dans ses écarts un étrange *problème*,
Qui de nous en tout temps est fidèle à soi-même?
ANDRIEUX.

— **Syn. Problème, demande, question.** V. DEMANDE.

Problèmes plaisants et délectables, par

Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac (1612, in-8°). Cette rareté bibliographique a été rééditée par M. Labosne (1874, in-16). Tous les problèmes compilés par le sieur de Méziriac ne sont pas aussi plaisants et délectables que le titre le promet; quelques-uns même sont d'un ordre trop élevé pour plaire beaucoup à ceux qui ne sont pas profondément versés dans les études mathématiques, mais il s'en rencontre dans le nombre qui sont assez curieux. L'auteur donne, par exemple, la clef de quelques problèmes de cartes qui, en apparence, sont de la magie blanche et qui ne reposent que sur des calculs très-simples. Une de ces amusettes est assez ingénieuse; l'auteur indique la manière suivante de deviner un nombre pensé par quelqu'un : « Premièrement, fais tripler le nombre pensé et fais après prendre la moitié du produit, s'il se peut faire sans fraction, et, s'il ne se peut faire autrement, fais-y ajouter 1; puis prendre la moitié du tout, laquelle moitié fais de rechef tripler et demande combien de fois il y a 9 dans ce dernier triple. Lors, pour chaque 9, prends 2 et tu devineras le nombre pensé. Prends garde, seulement, que, s'il a fallu ajouter 1 pour prendre la moitié, il faut aussi ajouter 1 au nombre que tu trouveras, prenant 2 pour chaque 9. Exemple : quelqu'un a-t-il songé 6, qu'il le triple, viendra 18; qu'il en prenne la moitié, il aura 9, qu'il le triple, viendra 27 où 9 est contenu 3 fois; partant, tu prendras 3 fois 2, soit 6, pour le nombre pensé. »

Problèmes historiques, par M. J. Loiseleur (Hachette, 1867, in-18). L'auteur a réuni sous ce titre des études relatives à quelques questions historiques controversées, à des problèmes qui, en définitive, restent insolubles. Ces questions ont toujours un certain attrait de curiosité, précisément parce qu'une solution précise leur fait défaut; celles que M. Loiseleur a choisies : *Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche? Gabrielle d'Estrées est-elle morte empoisonnée?* sont de celles sur lesquelles la lumière ne sera jamais faite complétement. Elle ne pourrait l'être que par la découverte d'un document authentique resté jusqu'ici inconnu; or, si l'on admet l'affirmative, il n'est guère possible, dans aucun des deux cas, qu'un document de ce genre existe; le premier souci des intéressés a dû être de ne laisser derrière eux aucune preuve écrite, aucun témoin dénonciateur, et, en effet, ni les recherches faites dans le but de trouver ces preuves, ni le hasard des découvertes opérées depuis le temps qu'on fouille avec tant de soin les archives et les dépôts de papiers d'Etat n'ont amené, pour ces deux questions spéciales comme pour bien d'autres restées obscures, aucun résultat nouveau. Reste, pour éclaircir ces sortes de problèmes, sinon pour les résoudre, l'ensemble des témoignages connus, dont il est toujours possible par une analyse plus serrée, par des rapprochements et des concordances, d'extraire des hypothèses plus ou moins satisfaisantes. C'est ce qu'a fait M. Loiseleur.

Sur la première question, *Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche?* Michelet, Henri Martin et V. Cousin tiennent pour l'affirmative; à l'aide des mêmes documents, qui sont surtout les *Mémoires* de Mme de Motteville, les *Carnets de Mazarin*, publiés par M. V. Cousin, et la correspondance du cardinal avec Anne d'Autriche, M. Loiseleur arrive à la conclusion opposée, c'est-à-dire qu'il remet en question ce qui paraissait résolu et donne de fortes raisons de douter, car, pour la certitude absolue, il ne faut pas songer à la rencontrer. Il en est de même pour le second problème relatif à la mort de Gabrielle d'Estrées, problème dont les termes sont plus compliqués, plus dramatiques, et qui est par cela même plus intéressant. Cette jeune femme, aimée passionnément, qui meurt tout d'un coup à la veille d'être reine de France, quand ses robes de mariage sont déjà commandées, quand Henri IV lui a déjà passé au doigt l'anneau de noces, et lorsqu'il est permis de croire que son élévation devait exciter tant de jalousies et de convoitises, n'a pu mourir ainsi qu'empoisonnée. C'est le sentiment de tous les historiens, qui ne peuvent croire à un hasard en quelque sorte miraculeux. Cependant, en étudiant de près toutes les circonstances, en confrontant tous les témoignages, M. Loiseleur montre d'abord qu'aucun parti, en groupe, n'avait intérêt à sa mort, qu'aucun ne pouvait en profiter; puis, qu'en ce qui regarde les jalousies privées, aucun des individus soupçonnés par l'histoire, le grand-duc de Florence et Zamet, son agent, La Varenne, le valet de chambre de Henri IV, Sully, etc., n'a pu ni dû tenter un coup pareil. Là encore le résultat est tout négatif. M. Loiseleur détruit parfaitement toutes les conjectures à l'aide desquelles les historiens ont affirmé l'empoisonnement, mais le fait lui-même n'en subsiste pas moins, en dehors des conjectures à l'aide desquelles on veut l'expliquer. Ainsi Michelet et Sismondi s'appuient, pour incriminer le grand-duc de Florence, sur ce que le mariage de sa nièce avec Henri IV, primitivement décidé, fut ajourné par sa liaison avec Gabrielle et réalisé enfin dès que celle-ci fut morte : donc c'est le grand-duc qui l'a fait empoisonner pour lever l'obstacle. En rapprochant les dates, M. Loiseleur ruine cette hypothèse : le mariage projeté avait été rompu dès 1592, sept ans avant la mort de Gabrielle; dans l'intervalle, le roi de France et le grand-duc étaient devenus ennemis jurés à cause de l'affaire du château d'If dont ce dernier s'était emparé et qu'il ne rendit que sous la menace d'une guerre; aucune négociation matrimoniale ne fut reprise. M. Loiseleur réfute de même les motifs d'intérêt qu'aurait eus Zamet à se défaire de la favorite, etc. Mais les indices sur lesquels les historiens se sont fondés pour croire à l'empoisonnement n'en subsistent pas moins : c'est d'abord l'espèce de terreur éprouvée par Gabrielle dans la maison de Zamet dès qu'elle y eut bu un verre d'eau qui fut suivi pour elle d'horribles convulsions; elle veut sortir de cette maison sur l'heure, quoique mourante, et exige qu'on la transporte chez elle; c'est, bien plus encore, ce singulier message de La Varenne qui annonce à Henri IV la mort de sa maîtresse vingt-quatre heures avant qu'elle ait eu lieu et qui le fait rebrousser chemin alors qu'il accourait au galop, appelé par une lettre de Gabrielle elle-même. On y a vu, non sans raison peut-être, un bien grand désir de ne pas laisser la mourante confier ses soupçons au roi.

Ainsi le doute subsiste toujours. Ces sortes d'études n'en ont pas moins de l'intérêt. Pour mener à bien ces enquêtes judiciaires rétrospectives, il faut fouiller tous les documents, ne pas se contenter des aperçus généraux de l'histoire, scruter tous les mystères de la vie intime, rapprocher les plus petites circonstances, les coïncidences d'événements, ne pas perdre de vue le moindre détail. C'est ce que M. Loiseleur a fait avec une certaine perspicacité. L'intérieur de la cour de la Régente, comme celle de Henri IV, est étudié de très-près, de façon à faire saisir toutes les intrigues qui s'y mouvaient, à montrer le jeu d'une foule de personnages infimes, que la grande histoire dédaigne et qui, cependant, sont, dans le palais des rois, les véritables souverains.

Problème social (SOLUTION DU), par Proudhon. V. SOLUTION.

PROBOLE s. f. (pro-bo-le — du gr. *probolê*, extension; de *pro*, en avant, et de *ballô*, je jette). Théol. Génération du Verbe par l'extension de la substance du Père.

PROBOLINGO, ville de l'île de Java, dans les possessions hollandaises, à 25 kilom. S.-E. de Passarouang; ch.-l. d'un district. Nombreuses ruines. Cette ville fut le refuge du bouddhisme, après l'introduction de l'islamisme, dans la Malaisie. Le sol du district, presque entièrement volcanique, est bien cultivé et produit en abondance du riz, du maïs, du bois de tek, etc.

PROBOSCÉPHALÉ, ÉE adj. (pro-boss-séfa-lé — du gr. *proboskis*, trompe; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête allongée en trompe.

— s. m. pl. Ordre d'entozoaires.

PROBOSCIDACTYLE s. f. (pro-boss-si-da-kti-le — du gr. *proboskis*, trompe; *daktulos*, doigt). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, de la famille des géryonides, dont l'espèce type vit sur les côtes du Kamtchatka.

PROBOSCIDE s. f. (pro-boss-si-de — gr. *proboskis;* de *pro*, en avant, et de *boskô*, je pais). Blas. Trompe de l'éléphant : *Filtz, en Silésie : De gueules, parti d'argent à deux* PROBOSCIDES *adossées, les naseaux en haut, de l'un en l'autre.*

— Mamm. Nom scientifique de la trompe de l'éléphant et de quelques autres mammifères. ‖ Peu usité.

— Entom. Trompe des insectes diptères.

PROBOSCIDÉ, ÉE adj. (pro-boss-si-dé — rad. *proboscide*). Zool. Qui est muni d'une trompe.

— s. f. pl. Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des ascarides.

— **Encycl.** Les *proboscidées* sont caractérisées par un corps allongé, cylindrique, grêle, terminé en avant par un museau aigu; la bouche située au bas du museau et constituée par un pore qui donne issue à une trompe courte. Ce genre, voisin des ascarides, renferme un assez grand nombre d'espèces qui vivent en parasites dans le corps des animaux marins, notamment des poissons. La *proboscidée bifide* a le bec recourbé et la partie postérieure fendue en deux; on la trouve dans les intestins des phoques, ainsi que dans ceux de la plie, de la raie et d'autres poissons.

PROBOSCIDIEN, IENNE adj. (pro-boss-si-di-ain, i-è-ne — rad. *proboscide*). Zool. Qui a le nez prolongé en trompe.

— s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes, comprenant ceux dont le nez est en forme de trompe.

— **Encycl.** Les *proboscidiens* ont pour caractères principaux : des dents molaires en petit nombre, à couronne plate; des incisives plus ou moins longues ou défenses; le nez longuement prolongé en trompe ou proboscide; l'estomac simple; la peau épaisse, nue ou couverte d'une fourrure plus ou moins abondante; les pieds à cinq doigts, encroûtés dans une sorte de sabot formé par une peau calleuse. Cet ordre, qui renferme les plus grands mammifères terrestres connus, est très-peu nombreux aujourd'hui, puisqu'il se réduit à deux espèces d'éléphants; mais il est largement représenté, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires et quaternaires de toutes les régions du globe. Il se compose ainsi de quatre genres, dont le premier seul est vivant, savoir : éléphant, mastodonte, dinothérium, tétracaulodon. V. ces mots.

PROBOSCIDIFÈRE adj. (pro-boss-si-di-fè-re — du gr. *proboskis*, trompe, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte une trompe.

PROBOSCIDIFORME adj. (pro-boss-si-di-for-me — de *proboscide*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une trompe.

PROBOSCIROSTRE s. m. (pro-boss-si-ro-stre — de *proboscide*, et de *rostre*). Entom. Saillie en forme de trompe, à l'extrémité de laquelle s'ouvre la bouche de certains insectes.

PROBRAQUE s. m. (pro-bra-ke — gr. *probrachus;* de *pro*, en avant, et de *brachus*, bref). Métriq. anc. Se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues.

PROBUS (Valerius), grammairien latin, qui vivait au commencement du IIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Il est auteur d'un *Commentaire sur Virgile*, souvent cité par les rhéteurs; d'une *Vie de Perse;* de *Grammaticæ institutiones*, grammaire insérée dans le *Corpus grammaticorum latinorum* de Lindemann (Leipzig, 1831); *De notis Romanorum interpretandis liber*, traité publié dans le recueil de Putschius; *De nomine*, etc. — Un autre grammairien latin, connu sous le nom d'Æmilius PROBUS, est regardé par des savants modernes comme le véritable auteur des *Vies* attribuées à Cornelius Nepos. V. CORNELIUS NEPOS.

PROBUS (Marius Aurelius Valerius), empereur romain, né à Sirmium (Illyrie) vers 232, massacré par ses soldats en 282. Il était fils d'un soldat qui était parvenu par sa bravoure au grade de tribun. L'empereur Valérien, ayant remarqué le mérite du jeune Probus, le nomma tribun avant l'âge fixé par les règlements et celui-ci se montra digne de cette faveur. Il se fit une grande réputation militaire en Afrique, dans le Pont, sur le Rhin, en Egypte, etc. Tacite lui confia le commandement de l'Orient et, à la mort de ce prince, les soldats le proclamèrent auguste, choix qui fut confirmé par le sénat (276). Probus répondit au vœu exprimé par le sénat et « gouverna la république comme il l'avait servie. » Il protégea les frontières de la Rhétie et refoula les Sarmates dans leurs déserts, délivra la Gaule des ravages des Germains, apaisa des troubles dans la haute Egypte, défit plusieurs compétiteurs, etc. Pacificateur de l'empire, il s'attacha à administrer avec équité, releva l'industrie et l'agriculture et occupa ses soldats à de grands travaux d'utilité publique en Egypte, en Pannonie et en Gaule; dans ce dernier pays, il rendit aux coteaux la vigne, arrachée par ordre de Domitien. La discipline sévère qu'il avait établie et quelques paroles imprudentes qu'il laissa échapper sur ses intentions de licencier des troupes trop nombreuses déterminèrent un soulèvement des légions, qui le massacrèrent à Sirmium (282).

PROCACCINI (Hercule), dit **l'Ancien**, peintre italien, né à Bologne en 1520, mort à Milan vers la fin du XVIe siècle. Il vécut longtemps dans sa ville natale où il exécuta de nombreuses œuvres, puis, se voyant éclipsé par les Carrache, il se rendit à Milan avec ses fils, qui ouvrirent dans cette ville une école devenue célèbre. Procaccini avait en partie adopté la manière du Corrége. Ses œuvres sont gracieuses et soignées; mais son dessin, un peu minutieux dans les détails, manque de grandeur, et son coloris est dépourvu d'éclat. Cet artiste était un excellent professeur. Il forma de nombreux élèves, dont les plus remarquables sont Bertoja, Somacchini, et surtout ses trois fils, Camille, Jules-César et Charles-Antoine.

PROCACCINI (Camille), peintre italien, fils du précédent, né à Bologne en 1545, mort à Milan en 1627. Après avoir reçu de son père sa première éducation artistique, il parcourut les principales villes d'Italie, suivit, dit-on, les leçons de Michel-Ange et de Raphaël, mais s'attacha surtout à imiter le Parmesan. Comme il joignait à une étonnante facilité de pinceau une grande fécondité d'invention, il a exécuté un nombre considérable d'ouvrages à Bologne, à Ravenne, à Plaisance, à Reggio, à Gênes, à Pavie et surtout à Milan. Ses ouvrages sont remarquables par le naturel et le charme, par la douceur du style et l'éclat du coloris. Parmi les meilleurs travaux de cet artiste, qu'on a surnommé le **Vasari** et le **Zuccaro** de la Lombardie, mais qui est, en réalité, de beaucoup supérieur à ces peintres, nous citerons : le *Jugement dernier*, dans l'église de Saint-Procolo de Reggio, son chef-d'œuvre et l'une des meilleures fresques de l'Italie; le *Saint Roch guérissant les pestiférés*, son plus beau tableau, qu'on voit au musée de Dresde. On voit notamment de lui à Milan plusieurs *Assomptions*, une *Flagellation*, un *Saint François*, une *Nativité*, une *Tentation de saint Antoine*, plusieurs *Vierges accompagnées de saints*, une *Adoration des mages*, un *Crucifiement*, les *Douze apôtres* et les *Evangélistes*, fresques; à Bologne, une *Présentation au temple* et plusieurs fresques; au musée de Brera, une *Nativité;* dans le dôme de Plaisance, le *Couronnement de la Vierge;* au musée de Florence une *Assomption* et une *Madone;* aux musées de Madrid et de Munich, des *Saintes Familles*. Le musée du Louvre a possédé de cet artiste une *Vierge entourée de saints* et une *Descente de croix*, qui ont été reprises par les alliés en 1815. Procaccini a laissé, en outre, des gravures à la pointe, d'une exécution libre et savante et très-recherchées : une *Transfiguration*, *Saint François recevant les stigmates*, le *Repos en Egypte*, etc.

PROCACCINI (Jules-César), peintre italien, frère du précédent, né à Bologne en 1548, mort à Milan en 1625. En sortant de l'atelier de son père, il se mit à étudier la sculpture, puis se livra définitivement à la peinture, suivit quelque temps les leçons des Carrache et fit ensuite une étude approfondie des œuvres du Corrége, dont il sut s'assimiler merveilleusement la grâce, le coloris, le clair-obscur et la manière. Il exécuta dans le style de ce maître, de façon à tromper les meilleurs connaisseurs, des Madones et des tableaux à Rome, à Brescia, à Parme, à Gênes et enfin à Milan, où il se fixa comme les autres membres de sa famille et ouvrit une école qui devint très-florissante. Cet artiste, le plus remarquable de la famille, fut un dessinateur pur et correct. Ses compositions sacrées et profanes attestent la variété de son invention, l'ingéniosité avec laquelle il savait composer, le grand art qu'il mettait à peindre les draperies et le nu. On y trouve ce style large et grandiose qu'il avait appris à l'école des Carrache, en même temps qu'une grâce qui tombe parfois dans l'affectation. Comme son frère, il a produit un nombre considérable d'ouvrages. Nous nous bornerons à citer : à Milan, une *Descente de croix*, la *Transfiguration*, le *Passage de la mer Rouge*, *Saint Charles Borromée*, la *Mort de la Vierge*, une *Piété;* à Rome, une *Madone*, à Saint-Louis-des-Français; à Saint-Barthélemy de Modène, la *Circoncision;* à Dresde, l'*Enlèvement d'une jeune fille*, une *Sainte Famille;* à Munich, deux *Madones;* à Berlin, l'*Apparition de l'ange à saint Joseph;* à Madrid, *Samson vainqueur des Philistins;* au musée du Louvre, la *Vierge*, l'*Enfant Jésus*, *Saint François d'Assise*, etc. Jules-César Procaccini a cultivé, en outre, la gravure à l'eau-forte. — Son frère, Charles-Antoine PROCACCINI, étudia d'abord la musique, puis s'adonna à la peinture. Médiocre peintre de figures, il acquit un talent réel comme paysagiste et comme peintre de fleurs et de fruits. On lui doit un assez grand nombre de tableaux de ce genre.

PROCACCINI (Hercule), dit **le Jeune**, peintre italien, fils du précédent, né à Milan en 1596, mort en 1676. Il eut pour maître son oncle Jules-César, dont il adopta la manière, mais dont il n'égala point le talent. Toutefois, quelques-unes de ses nombreuses œuvres sont remarquables, notamment le *Crucifiement*, au musée de Brera, l'*Assomption*, à Sainte-Marie-Majeure de Bergame, et des fresques au style grandiose dans diverses églises de Milan. Maître d'une fortune considérable, il ouvrit à ses frais, dans sa ville natale, une académie de nu qu'il enrichit des moulages des principaux chefs-d'œuvre anciens et modernes. C'était un homme aimable, un causeur spirituel, un habile joueur de luth, et ses qualités mondaines, son amabilité ne contribuèrent pas peu à la réputation dont il jouit de son temps.

PROCACCINI (André), peintre italien, né à Rome en 1671, mort en 1734. Il n'appartenait point à la famille d'artistes distingués dont nous venons de parler. Elève de Carle Maratti, il sut profiter de ses leçons, fut chargé par le pape Clément XI de peindre le *Prophète Daniel*, à Saint-Jean-de-Latran, et dut à cette remarquable peinture d'être appelé en Espagne, où il devint peintre du roi. André mourut à Saint-Ildefonse, après avoir orné pendant quatorze ans les palais royaux d'Espagne de tableaux estimés. On lui doit, en outre, des eaux-fortes d'après ses compositions, celles de Raphaël et celles de Maratti.

PROCAS, roi d'Albe, père de Numitor et d'Amulius.

PRO-CATAAL s. m. (pro-ka-ta-all — du préf. *pro*, et de *cataal*). Anat. Se dit de l'os qui est situé à la quatrième place inférieure au delà du cycléal, dans les animaux qui ont les pièces vertébrales disposées en une seule série.

PROCATARCTIQUE adj. (pro-ka-tar-kti-ke — du gr. *pro*, devant; *kata*, au-dessus; *archomai*, je commence). Méd. Se dit des causes éloignées prédisposantes d'une maladie.

PROCATHARTIQUE adj. (pro-ka-tar-ti-ke — du gr. *pro*, d'avance; *kathairô*, je purge). Méd. Qui est propre à purger d'avance et par précaution.

PROCAVIA s. m. (pro-ka-vi-a — du préf. *pro*, et de *cavia*). Mamm. Genre de mammifères, formé aux dépens des agoutis ou cavias.

PROCÈBE s. m. (pro-sè-be — du préf. *pro*, et du lat. *cebus*, sajou). Mamm. Genre de singes, formé aux dépens des sajous.

PROCÉDÉ, ÉE (pro-sé-dé) part. passé du v. Procéder. Se dit des formalités légales qu'on a ou qu'on n'a pas remplies : *L'arrêt est*

fondé, mais les formes n'ont pas été gardées : c'est bien jugé, mal PROCÉDÉ.

— Fam. *Tant fut procédé, tant a été procédé que*, On fit si bien, on se donna tant de peine que... Les choses en vinrent à un tel point que...

PROCÉDÉ s. m. (pro-sé-dé — rad. *procéder*). Manière d'agir, de se comporter dans ses relations avec ses semblables : *Il est difficile de démêler si un* PROCÉDÉ *net, sincère et honnête est un effet de probité ou d'habileté.* (La Rochef.) *La délicatesse donne à tous les* PROCÉDÉS *un charme inexprimable.* (Mme de Genlis.) *Nos fripons de Paris sont, dans le courant des* PROCÉDÉS, *plus droits que nos honnêtes gens de province.* (Dider.) *Il est souvent adroit d'ignorer un mauvais* PROCÉDÉ. (La Rochef.-Doud.)

— Pratique, manière d'opérer : *Les grands* PROCÉDÉS *de la nature sont les mêmes en tout.* (Buff.) *Les* PROCÉDÉS *de la culture ne peuvent se perfectionner qu'à l'aide de beaucoup d'améliorations foncières.* (M. de Dombasle.) *Le* PROCÉDÉ *vient au secours de l'art, il le seconde, mais il en est totalement distinct.* (Topffer.) *Il y a deux choses dans les arts : les* PROCÉDÉS *et le génie.* (E. Scherer.)

— Préliminaires d'un duel.

— Jeux. Morceau de cuir dont on garnit le petit bout des queues de billard : *Quand on veut faire beaucoup d'effet, on frotte le* PROCÉDÉ *avec de la craie, afin d'empêcher la queue de glisser sur la bille.*

— Techn. Expédient par lequel on remplace un système plus parfait, mais plus coûteux : *Registre à* PROCÉDÉ. *Vis à* PROCÉDÉ.

PROCÉDER v. n. ou intr. (pro-sé-dé — latin *procedere;* de *pro*, en avant, et de *cedere*, marcher, proprement marcher en avant, d'où les significations dérivées : sortir de, provenir, tirer son origine, agir de telle ou telle manière dans la poursuite d'une affaire, et enfin agir en justice. C'est à cette dernière signification que se rattachent les substantifs *procédure*, de formation moderne, et *procès*, formé d'après le type latin *processus*, de *processum*, supin de *procedere.* Au sens premier et matériel de ce verbe, aller en avant, se rattache le dérivé latin *processio*, marche, d'où le terme d'église *procession.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je procède; qu'ils procèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je procéderai; nous procéderions*). Provenir, tirer son origine : *Cette maladie* PROCÈDE *d'un vice du sang. Il y a une faiblesse de corps qui* PROCÈDE *de la force de l'esprit, et une faiblesse d'esprit qui vient de la force du corps.* (J. Joubert.) *Le mérite de l'élection, c'est de* PROCÉDER *de l'électeur, d'être de sa part un choix véritable, c'est-à-dire un acte de jugement et de volonté.* (Guizot.) *Tous les progrès* PROCÈDENT *du ressort de la pensée humaine.* (Mich. Chev.) *Toute faiblesse* PROCÈDE *de l'amour comme toute indulgence* PROCÈDE *de la force.* (L. Jourdan.) *Les seules révolutions que la philosophie avoue sont celles qui* PROCÈDENT *de l'initiative des masses.* (Proudh.)

— Agir, se conduire, opérer d'une certaine manière : PROCÉDER *avec méthode. Cet orateur* PROCÈDE *par périodes. Pour arriver à la gloire et à la richesse, les uns* PROCÈDENT *avec circonspection, les autres avec impétuosité, ceux-ci emploient la violence, ceux-là usent d'artifice.* (Machiavel.) *La philosophie puise au raisonnement,* PROCÈDE *par le raisonnement.* (Le P. Ventura.) *En France, on* PROCÈDE *en toute chose par excès.* (Mme E. de Gir.) *Un grand nombre de peintres et de sculpteurs reçoivent de l'extérieur l'impression du beau et* PROCÈDENT *du matériel à l'idéal.* (Th. Gaut.) *L'homme* PROCÈDE *toujours du simple au complexe.* (E. Pelletan.) *La nature ne* PROCÈDE *pas par évolutions, mais par révolutions.* (E. Vacherot.) ‖ Se comporter d'une certaine manière dans les relations sociales : *Il* A PROCÉDÉ *avec moi en homme d'honneur.* (Acad.)

— Etre rédigé, exécuté d'une certaine façon : *Ce poëme* PROCÈDE *par distiques.*

— *Procéder à*, Commencer, faire les premières opérations de : PROCÉDER À *un déménagement.*

— Pratiq. Agir par les voies de droit; faire des actes, des poursuites, des instructions judiciaires : PROCÉDER *en justice.* PROCÉDER *à la levée des scellés.* PROCÉDER *à l'ouverture d'un testament.* ‖ *Procéder criminellement contre quelqu'un*, Le poursuivre en justice comme criminel.

— Fam. *Procéder militairement*, Sans observer les formes ordinaires de la justice.

— Théol. Se dit du lien spécial par lequel la troisième personne de la Trinité est unie aux deux autres : *Le Fils est engendré par le Père, et le Saint-Esprit* PROCÈDE *du Père et du Fils.* (Acad.)

— **Syn. Procéder, découler, dériver**, etc. V. DÉCOULER.

PROCÉDURE s. f. (pro-sé-du-re — rad. *procéder*). Manière ou action de procéder en justice; instruction judiciaire : PROCÉDURE *civile, criminelle. Les rédacteurs de la* PROCÉDURE *criminelle ancienne ont plus songé à trouver des coupables que des innocents.* (Volt.) *Les légistes conviennent eux-mêmes que la* PROCÉDURE *pourrait être simplifiée.* (Vacherot.) ‖ Ensemble des actes faits pour arriver à la solution d'un procès : *Une* PROCÉDURE *volumineuse. Cette pièce appartient à la* PROCÉDURE.

— Fig. Formulaire, ensemble de règles à suivre : *Le droit de la guerre est le code de* PROCÉDURE *de la force.* (Proudh.)

— **Encycl.** Jurispr. On entend par *procédure* l'instruction d'un procès, soit civil, soit criminel, et les formes établies par la loi pour la bonne administration de la justice. Toutefois, on emploie plus particulièrement le nom de *procédure* pour les procès qui ont lieu devant les tribunaux civils, commerciaux et administratifs, et le nom d'instruction criminelle pour la *procédure* qui se produit en matière de procès criminel.

L'histoire de la *procédure* depuis l'antiquité est du plus haut intérêt, car rien ne saurait mieux donner la mesure du degré de civilisation des peuples, mieux indiquer le mouvement des mœurs et des idées. Nous n'entreprendrons point ici de faire cette histoire, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous avons, du reste, traité ce sujet en ce qui concerne les principaux peuples de l'antiquité, notamment les Grecs et les Romains, à l'article DROIT (tome VI, pages 1218, 1227, 1228, 1239, 1240, 1241), et nous avons vu que ces deux derniers peuples, qui ont jeté dans le monde une si vive lumière, ont introduit ces quatre grandes règles juridiques en matière de *procédure*, le droit d'accusation, la *procédure* orale, la publicité des débats et les jugements par jurés. En outre, les institutions impériales établirent les appels, ébauchèrent la *procédure* écrite et introduisirent les assesseurs permanents. A l'époque de l'invasion des barbares, tout retombe dans le chaos, et il devient très-difficile de préciser les formules juridiques, généralement très-simplifiées, qui sont alors admises dans les *procédures* des nations envahissantes. En ce qui concerne les Francs, « les juges ou plutôt les jurés, dit Chéruel, se réunissaient en armes; ils siégeaient dans un lieu consacré par quelques souvenirs religieux, où s'assemblait le mallum des Francs. Les hommes libres ou prud'hommes qui accompagnaient le graf ou comte portaient le nom de rachimbourgs. Il y avait aussi dans les assemblées solennelles trois sagibarons chargés d'interpréter la loi. La plupart des actes juridiques étaient accompagnés de formules symboliques destinées à frapper l'imagination des barbares et que l'on retrouve dans toutes les législations primitives. Réclamaient-ils une portion de terre, ils la touchaient de leur épée en signe de revendication. S'ils voulaient se séparer de leur famille, ils rompaient devant le centenier quatre bâtons d'aune ou de peuplier, dont ils jetaient les morceaux par terre. Dès lors ils n'avaient plus aucun droit à l'héritage de leurs parents; mais, de leur côté, ils étaient dispensés de payer le wehrgeld auquel leurs parents pouvaient être condamnés. » Lorsqu'un créancier ne pouvait se faire payer de son débiteur, il se rendait à la demeure de ce dernier, accompagné de ses voisins, et le sommait de se rendre, après tant de nuits, à l'audience du graf. Le graf pouvait ajourner le défendeur et ne pouvait prononcer la condamnation qu'au troisième défaut à trois assignations dont les délais augmentaient chaque fois. En matière criminelle, le plaignant poursuivait l'accusé devant les juges, et la *procédure* avait lieu en présence du peuple. L'accusé se présentait devant les juges accompagné de sa famille, qui se portait garant en sa faveur et s'engageait à payer le wehrgeld auquel il pourrait être condamné. Les juges (rachimbourgs) qui, après avoir entendu la cause, refusaient de prononcer un jugement ou jugeaient contrairement à la loi salique, étaient condamnés à une amende. La pénalité consistait presque toujours en une somme d'argent (wehrgeld) payée à la victime par le coupable et, à défaut du coupable, par sa famille. Si celle-ci refusait, le coupable pouvait être condamné à une peine corporelle ou à la mort. A la même époque s'introduisit l'usage des épreuves ou ordalies, connues sous le nom de jugements de Dieu, qui continuèrent à être en usage jusqu'au temps de Louis IX.

Charlemagne essaya, dans ses capitulaires, d'empêcher dans la *procédure* la coutume orale de remplacer la loi écrite. Mais après lui s'établit la féodalité, et avec elle l'abolition de toute loi générale, le triomphe des usages locaux. La confusion fut alors à son comble et toute garantie disparut dans les *procédures.* « Lorsqu'une difficulté se présentait, dit Chéruel, on réunissait les hommes les plus renommés par leur expérience et on faisait une enquête par turbe, dont les résultats étaient toujours douteux. Quant à la *procédure*, on se dispensait des enquêtes juridiques en s'en rapportant le plus souvent aux épreuves et au combat singulier. » Les nobles, habitués au métier des armes, aimaient mieux appeler au combat leurs adversaires que de débattre leurs intérêts devant les tribunaux; et en cas de procès par production de témoins, s'ils avaient été condamnés, ils pouvaient appeler au combat non-seulement leur adversaire, mais encore ses témoins et le juge lui-même. A leur exemple, on voyait les vilains vider leurs procès à coups de bâton, ce qui simplifiait, il est vrai, la *procédure*, mais faisait perdre naturellement toute notion de justice. Avec Louis IX, qui interdit le duel judiciaire dans ses domaines, on vit se développer l'action des justices royales. Celles-ci admettaient le droit d'accusation pour la partie lésée, la *procédure* orale faite, à l'audience, par serment et par témoins, la publicité des débats et le jugement par les pairs de l'accusé. Le jury existait aussi bien pour les procès civils que pour les procès criminels. Sous Louis IX, on admit l'enquête faite par des commissaires spéciaux chargés d'entendre les témoins. De là naquit l'instruction écrite, inventée par l'Inquisition, et qui produisit toute une révolution dans la *procédure* criminelle en France, après l'institution du ministère public et des juges permanents au XIVe siècle. Avec l'instruction secrète, qui se généralisa au XVe siècle, s'établit la *procédure* par confrontation et par récolement. Alors on vit disparaître les jurés, la preuve orale, la publicité des débats, en un mot toutes les formes qui sont indispensables pour la protection de l'accusé. Nous avons parlé ailleurs (v. INSTRUCTION CRIMINELLE) de ce système véritablement odieux, qui subsista si longtemps et fut si fécond en abus révoltants. A ces abus s'en joignaient d'autres de tout genre provenant de la lenteur des *procédures*, de leurs formalités multipliées, de la vénalité des charges de juge, de procureur, etc. Les ordonnances de 1539, 1563, 1566, 1667, 1670 eurent pour objet d'apporter quelques remèdes à cet état de choses et d'établir une *procédure* uniforme pour tous les tribunaux. Cependant, auprès des justices royales, on voyait subsister encore une multitude de justices seigneuriales, qui résistaient à tous les efforts de la royauté pour établir une législation uniforme. « La *procédure*, dit M. Malapert, était devenue un dédale où il y avait des mystères que nul ne pouvait pénétrer, et la diversité des coutumes suivies dans les justices seigneuriales empêchait qu'on put y apporter un remède. On écrivait sur tout, on faisait des incidents à tout propos; il y avait des requêtes en défense, des réponses à ces requêtes, des dupliques à ces réponses, des tripliques, etc. On tombait indéfiniment dans l'absurde, tant l'on tenait à avoir le dernier mot. C'est que les procureurs intermédiaires entre les juges et les parties trouvaient leur compte à tant écrire : ils étaient payés à tant la ligne de tant de syllabes. On se fera une idée du dédale où l'on s'était perdu si l'on se rappelle deux arrêts du parlement, l'un de 1779, l'autre de 1787, statuant sur des procès où les mêmes personnes avaient assigné comme huissiers, postulé comme procureurs et décidé comme juges; l'huissier, le procureur et le juge, c'était le même; c'était le juge qui taxait l'huissier et le procureur; sans doute qu'il y allait assez largement et sans trop ménager les plaideurs. »

La Révolution vint enfin, qui s'attacha à mettre un terme aux abus invétérés du système monarchique. En renversant presque de fond en comble la plupart des lois qui ne répondaient plus à l'esprit nouveau, elle ne devait pas négliger tout ce qui concerne l'organisation judiciaire et, en particulier, la *procédure* criminelle et civile.

Nous avons parlé ailleurs (v. INSTRUCTION CRIMINELLE et CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE) de la *procédure* suivie en matière de délits et de crimes, d'attentats contre la sûreté des personnes ou des propriétés. Il nous reste à dire quelques mots de la *procédure* civile, qu'on peut diviser en *procédure* civile proprement dite, *procédure* commerciale et *procédure* administrative.

En 1789, l'Assemblée constituante ordonna que, jusqu'à la promulgation d'un code destiné à rendre la *procédure* plus simple, plus expéditive et moins coûteuse, on en référerait à l'ordonnance de 1667, qui serait en vigueur dans tous les tribunaux du territoire. La Convention abolit cette ordonnance, supprima les avoués (3 brumaire an II) et autorisa les parties à se faire représenter devant les tribunaux par de simples fondés de pouvoir, n'ayant droit à aucun salaire. Un arrêté du 18 fructidor an VIII rétablit les choses en l'état où elles avaient été mises par la Constituante, et, deux ans plus tard, une commission fut nommée pour rédiger un code de *procédure* civile, lequel fut promulgué en 1806 (v. CODE) et qui, sauf diverses modifications, régit encore la matière.

La *procédure* civile renferme les règles qu'il est nécessaire d'observer lorsqu'on en appelle aux tribunaux pour prononcer sur des contestations relatives à l'usage, à la possession et à la disposition des propriétés et à l'état des personnes. « Elle est, dit M. Faustin Hélie, le complément nécessaire des libertés publiques; ses formalités sont destinées à protéger les droits des citoyens, à les préserver de tout acte arbitraire, de tout excès de pouvoir. Elle acquiert donc la même importance que la loi politique, et cette importance est immédiate, car elle protége incessamment les biens les plus précieux de l'homme, la vie, la sûreté des hommes. Elle peut les froisser à chaque moment; elle doit donc être la continuelle préoccupation des pouvoirs de l'Etat et des membres de la société. »

On distingue la *procédure* civile en judiciaire et extrajudiciaire. La première est relative aux actes et aux formalités nécessaires pour obtenir un jugement; la seconde comprend des actes qui ne sont pas nécessités par un litige et qui n'ont pas besoin d'une sentence du juge, ce qui a lieu, par exemple, pour le partage d'une succession lorsqu'il y a des mineurs, etc.

Nous n'entreprendrons point ici de donner une idée complète de la *procédure*, car il nous faudrait citer le code de *procédure* tout entier. Nous nous bornerons à indiquer sommairement la marche ordinaire d'un procès, en renvoyant le lecteur aux articles ASSIGNATION, CITATION, INSTANCE, JUGEMENT, JUGE DE PAIX, TRIBUNAL, etc. Dans toute contestation en matière civile, le demandeur doit commencer par citer sa partie adverse devant le juge de paix du canton, pour voir s'il y a lieu de se concilier. Si le juge de paix n'a pu concilier les parties ou si le défendeur a fait défaut, le demandeur peut alors porter la cause devant le tribunal civil de 1re instance, et la véritable *procédure* commence. Le demandeur doit faire signifier au défendeur, par ministère d'huissier, avec le procès-verbal constatant qu'il n'y a pas eu conciliation, un acte, dit ajournement, lequel énonce les nom, prénoms, profession et domicile du demandeur, la date précise de l'acte, la constitution d'un avoué, les nom, prénoms et profession du défendeur; l'énonciation de la demande, l'exposé sommaire des motifs sur lesquels elle repose, la désignation du tribunal et le délai pour comparaître. Dans les huit jours qui suivent la signification de cet acte, le défendeur doit constituer à son tour un avoué, qui devient son intermédiaire entre les juges et lui et fait et reçoit tous les actes nécessaires pour la cause. Dans les quinze jours suivants, le défendeur doit signifier à son adversaire une requête ou mémoire dans lequel il expose ses moyens de défense et auquel le demandeur doit répondre dans les huit jours de la signification. Toutes ces formalités, évidemment trop compliquées, étant remplies, l'affaire est portée devant le tribunal qui, après avoir entendu les avocats des parties, prononce son jugement. Ce jugement doit être signifié à la personne ou au domicile du perdant, qui a trois mois, à partir du jour de cette signification, pour se pourvoir devant la cour d'appel. Ce délai expiré, il ne peut plus faire appel. Pour faire appel, il faut recommencer les formalités de l'ajournement. L'appelant, huit jours après la constitution d'avoué par son adversaire, doit lui signifier ses griefs contre le jugement. Le défendeur à l'appel répond par un mémoire dans la huitaine, et la cause peut être portée alors devant la cour, qui, le procès plaidé, rend son arrêt. Cet arrêt est définitif, à moins qu'il n'y ait eu violation de la loi. Dans ce dernier cas, le perdant peut porter l'affaire devant la cour de cassation, et, si cette cour juge que la loi a été réellement violée, elle renvoie le procès devant une autre cour d'appel, qui statue d'après la jurisprudence de la haute cour. Telle est, sous sa forme la plus simple, la marche que suit la *procédure* d'un procès; mais divers incidents peuvent compliquer la *procédure* et en accroître singulièrement la longueur. « Le premier de tous, dit M. Malapert, c'est le jugement par défaut et l'opposition que le défaillant peut y faire. Le jugement par défaut rendu contre partie n'ayant pas d'avoué doit être signifié par un huissier désigné par le tribunal; il doit être exécuté ou reconnu valable par le défaillant dans les six mois de son obtention, à peine d'être non avenu. Il serait, faute d'exécution dans ce délai, soupçonné d'avoir été surpris contre la partie qui n'avait pas comparu; mais si le défaillant avait constitué un avoué, ces règles, trop rigoureuses alors contre le demandeur, disparaissent. Le défendeur savait qu'il avait été assigné, il devait se défendre, et, si la loi ne lui accorde que huit jours pour former opposition au jugement par défaut, c'est tout ce dont il a besoin. Il arrive encore que la partie assignée n'a pas une position bien définie relativement au demandeur; par exemple, une personne est assignée pour payer la dette d'un individu dont la succession vient de lui échoir; si le défendeur n'a pas encore accepté cette succession et s'il se trouve encore dans un délai très-rapproché, il peut demander un sursis. S'il y a un garant à appeler en cause, il en faut le temps, comme aussi, si le demandeur est un étranger, il doit être contraint de donner caution suffisante de payer les frais. Le juge saisi de la cause n'est pas, prétend-on, celui que la loi désigne; c'est encore une affaire à décider. C'est là ce qu'on appelle des exceptions, barrières qu'il faut franchir avant d'arriver au fond de l'affaire. On peut aussi discuter sur des écritures privées produites par une partie, méconnues par l'autre; une personne méconnaît la pièce qu'on dit émaner d'elle ou un acte authentique, c'est le faux incident; ou bien les juges ont besoin du secours d'hommes spéciaux, ou bien encore il faut entendre des témoins; toutes ces phases d'un procès, quand elles sont nécessaires pour la bonne administration de la justice, retardent la décision définitive, comme encore les descentes sur les lieux et les interrogatoires des parties. » Il est encore un assez grand nombre de cas qui arrêtent la marche de la *procédure* et dont l'énumération offrirait au lecteur peu d'intérêt. Par contre, il se peut faire que la *procédure* soit beaucoup simplifiée; c'est lorsqu'il s'agit de matières peu importantes, dites matières sommaires. Dans ce

cas, les parties, après avoir constitué avoué, se signifient réciproquement un acte ou requête contenant l'exposé sommaire de leurs allégations. On dépose ces requêtes au greffe du tribunal, trois jours avant l'audience, puis on plaide, et le jugement est rendu.

Telle qu'elle est, notre *procédure* civile offre aux intéressés de sérieuses garanties; toutefois, elle est loin d'être à l'abri de tout reproche. Si certaines formes, certains délais sont nécessaires pour prémunir les justiciables contre les surprises, les erreurs et l'arbitraire, il est difficile d'approuver certaines formalités dispendieuses dont on n'entrevoit pas bien nettement le but. Tels sont, par exemple, ces mémoires d'avoué à avoué, que personne ne lit, qui sont d'une interminable longueur, dont la rédaction est parfois singulièrement fantaisiste et dont l'unique but est d'accroître, aux dépens des plaideurs, les honoraires des avoués et les ressources du Trésor par un emploi extravagant de papier timbré. La simplicité dans les formes de la *procédure*, la rapidité dans la marche des procès, l'économie dans les frais sont un idéal que notre *procédure* est très-loin d'avoir atteint, et des améliorations en ce sens n'ont cessé d'être réclamées depuis un grand nombre d'années. En laissant trop attendre les jugements et en coûtant trop cher, les procès ruinent trop souvent même les plaideurs qui ont gain de cause, en enrichissant des intermédiaires imposés par la loi et dont la nécessité ne saurait être démontrée. Il est difficile, en effet, de comprendre l'utilité de l'avoué lorsque toute partie doit avoir un avocat, et pourquoi l'avocat, qui doit forcément connaître la cause, ne pourrait pas rédiger lui-même sommairement les requêtes reconnues d'une urgente nécessité. Ce qui prouve la possibilité des réformes en matière civile, c'est l'exemple même que va nous offrir la *procédure* en matière commerciale.

La *procédure* commerciale, sans que le législateur ait en rien sacrifié les garanties dues aux justiciables, est infiniment plus simple, plus prompte et moins coûteuse que la *procédure* civile. Nous allons en donner une idée en peu de mots. Les règles qui régissent la matière sont contenues dans les articles 414 à 442 du code de *procédure* civile. Devant les tribunaux de commerce, on procède sans le ministère d'avoué. Les parties comparaissent en personne ou se font représenter soit par un fondé de procuration spéciale, soit par un agréé près le tribunal. Toute demande doit être formée par exploit d'ajournement devant le tribunal, en laissant un jour franc d'intervalle, c'est-à-dire sans tenir compte du jour de l'assignation et de celui où l'on doit comparaître à l'audience, et en tenant compte, en outre, du délai des distances si la partie assignée ne demeure pas dans le lieu où siége le tribunal. Dans les cas qui requièrent célérité, le président du tribunal peut permettre d'assigner, même de jour à jour et d'heure à heure, et de saisir les effets mobiliers; il peut, en outre, dans certains cas, contraindre le demandeur à donner caution ou à justifier de sa solvabilité, et ses ordonnances sont exécutoires malgré opposition ou appel. S'il s'agit d'affaires maritimes qui soient urgentes, l'assignation de jour à jour et d'heure à heure peut être donnée sans ordonnance du président. Lorsqu'il s'agit de payements ou de livraisons à faire, le demandeur peut assigner à son choix devant le tribunal du domicile du défendeur ou devant le tribunal de l'arrondissement où la promesse a été faite et la marchandise livrée, ou enfin devant celui de l'arrondissement où le payement devait être effectué. Si le tribunal trouve que la matière en litige n'est pas commerciale, il se déclare incompétent; si une pièce produite est déniée par une des parties et arguée de faux et que l'autre persiste à s'en servir, le tribunal doit surseoir au jugement et envoyer les parties, pour faire juger l'incident, devant le tribunal compétent en cette matière. Si le tribunal ne se juge pas suffisamment éclairé, il peut ordonner que les parties soient entendues en personne, et si, par suite d'un empêchement légitime, une des parties ne peut se présenter, le tribunal charge soit un de ses membres, soit un juge de paix de l'entendre, et de dresser procès-verbal de ses déclarations. Le tribunal peut nommer un ou trois experts, s'il y a lieu à examen de comptes, de pièces, de registres, à estimation et visite d'ouvrages et de marchandises. Le rapport des experts doit être déposé au greffe du tribunal, qui en prend connaissance afin de s'éclairer. Le tribunal peut également ordonner la preuve par témoins. Si le demandeur fait défaut, le tribunal renvoie le défendeur de la demande. Si c'est le défendeur qui fait défaut, le tribunal admet les conclusions du demandeur si elles lui paraissent justes et bien fondées. Toutefois, le défendeur peut faire opposition au jugement lorsqu'il lui est signifié, et, dans ce cas, l'affaire revient devant le tribunal. Lorsqu'il y a titre non attaqué ou condamnation précédente, non suivie d'appel, le tribunal de commerce peut ordonner l'exécution provisoire de son jugement, nonobstant appel. Hors ces cas, l'exécution provisoire ne peut avoir lieu que moyennant caution ou justification de solvabilité. L'appel d'un jugement de tribunal de commerce a lieu devant la cour d'appel ordinaire lorsque le principal des demandes excède 1,500 francs. Dans le cas contraire, le jugement est en dernier ressort.

Il nous resterait à parler de la *procédure* administrative qu'on emploie dans les affaires contentieuses, ou autres, qui sont du ressort des conseils de préfecture et du conseil d'État; mais comme nous en avons parlé ailleurs (v. CONTENTIEUX, CONSEIL D'ETAT, CONSEIL DE PRÉFECTURE, APPEL COMME D'ABUS, PRISE À PARTIE, AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT, etc.), nous nous bornerons à dire que devant l'un et l'autre conseil les affaires sont instruites sur mémoires.

Enfin, en ce qui concerne la *procédure* parlementaire suivie pour la confection des lois, nous renverrons le lecteur à l'article DÉBATS PARLEMENTAIRES et au *Supplément*.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages à consulter sur la *procédure*, nous citerons : le *Guydon des praticiens* (Lyon, 1538, in-8°); *Pratique judiciaire*, par Jean Imbert (Paris, 1548, in-8°); la *Practique judiciaire, civile et criminelle*, reçue et observée par tout le royaume de France, composée par Jean Imbert, illustrée et enrichie de plusieurs doctes commentaires, etc., par Pierre Guenoys et Bern. Automne (Paris, 1624, aussi 1627, in-4°); la plus ancienne édition que nous connaissions des *Institutions forenses* de J. Imbert est celle de *Paris, Sim. de Colines* (1545, in-8°); *Brieve et succincte manière de proceder*, par P. Lizet (Paris, 1555, in-8°); *Pratique judiciaire*, par Damhoudere (Anvers, 1572, in-fol.); la *Pratique de Masuer*, mise en françois par Ant. Fontanon et augmentée de trois traités des successions, des testaments, de la quarte légitime (Lyon, 1594, in-4°, 6e édit.); la même édition, augmentée de plusieurs annotations et traictez, par Pierre Guenoys (Paris, 1606, in-4°); *Traité de tesmoings et d'enqueste*, par Guil. Jaudin (Avignon, 1549, in-16); *Traité des inscriptions en faux et reconnoissances d'ecriture et signatures par comparaison et autrement*, par Jacq. Raveneau (Paris, 1666, in-12); *Praticien des juges et consuls* (Paris, 1742, in-4°); *Traité sur les cessions et banqueroutes*, par Gabr. Bounyn (Paris, 1586, in-8°); la *Procédure civile du Châtelet*, par Pigeau (Paris, 1787, 2 vol. in-4°); *Traité de la preuve par témoins*, par Danty (Paris, 1769 et 1789, in-4°); *Traité de la procédure civile*, par Pothier (Paris, 1786, 2 vol. in-12); *Li livres de jostice et de pletz*, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Rapetti, avec un glossaire des mots hors d'usage, par P. Chabaille (Paris, 1850, in-4°); *Code de procédure civile* (Paris, in-4°, in-8°, in-32); *Esprit du code de procédure civile*, par Locré (Paris, 1816, 5 vol. in-8°); *Introduction à la procédure civile*, par Pigeau; 5e édit., revue et corrigée par M. Poncelet (Paris, 1833, in-18); *Lois de la procédure civile et administrative*, par C.-L.-J. Carré; 4e édit., mise par un supplément au courant de la législation et de la doctrine jusqu'en 1860, par M. Adolphe Chauveau (Paris, années diverses jusqu'en 1862, 10 tomes en 12 vol. in-8°); *Commentaire sur le code de procédure civile*, par M. Thomine-Desmazures (Caen, 1832, 2 vol. in-4°); *Cours de procédure civile*, par Berriat Saint-Prix; 7e édit., refondue et mise au courant de la législation par Félix Berriat Saint-Prix (Paris, 1835-1855, 2 vol. in-8°); *Théorie de la procédure civile*, par M. Boncenne, continuée par M. O. Bourbeau (Paris, 1837 à 1847, 6 vol. in-8°); *Leçons de procédure civile*, contenant le commentaire du code de procédure par Boitard, publiées par Gustage de Linage, revues, annotées, complétées par G.-F. Colmet-Daage (Paris, 1863, 2 vol. in-8°, 8e édit.); *Formulaire général et complet* ou *Traité pratique de la procédure civile et commerciale*, par Adolphe Chauveau, revu par M. Glandaz (Paris, 1858-1859, aussi 1862, 2 vol. in-8°, 3e édit.); *Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel*, par Ed. Bonnier (Paris, 1862, 2 vol. in-8°, 3e édit.); *Philosophie de la procédure civile*, mémoire sur la réformation de la justice, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, par R. Bordeaux (Paris, 1857, in-8°); *Observations de la cour de cassation et des tribunaux d'appel sur le code de procédure civile* (Paris, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire de procédure civile et commerciale*, par Bioche (Paris, 1861-1862, 6 vol. in-8°); *Nouveau formulaire de procédure civile, commerciale et criminelle*, par Bioche (Paris, 1863, in-8°).

PROCÉDURIER, IÈRE adj. (pro-sé-du-rié, iè-re — rad. *procédure*). Qui entend la procédure : *Un avoué* PROCÉDURIER.

— Qui allonge la procédure : *Formalités* PROCÉDURIÈRES.

— Qui aime la procédure, la chicane : *Cette bourgade est fameuse à dix lieues à la ronde pour l'esprit* PROCÉDURIER *de sa population.* (G. Sand.)

— Substantiv. : Personne qui entend la procédure : *Cet avocat est un excellent* PROCÉDURIER.

— Personne qui aime la procédure, la chicane : *Il y a chez les Anglais plus de gentillâtres à préjugés excentriques et invétérés, et chez nous plus de* PROCÉDURIERS *et de jugeurs.* (Cormen.)

PROCÉLEUSMATIQUE adj. (pro-cé-leusma-ti-ke — gr. *prokeleusmatikos;* de *pro*, en avant, et de *keleusma*, appel). Littér. anc. Se dit d'un pied de vers grec ou latin composé de quatre brèves. ‖ Il se dit aussi d'un vers composé de trois pieds procéleusmatiques, et d'un tribraque ou d'un anapeste.

— s. m. Pied ou vers procéleusmatique.

— **Encycl.** Le mot *procéleusmatique* fut, suivant les grammairiens, appliqué au pied de ce nom, parce qu'il était propre au cri rapide et éclatant; d'autres ajoutent : « parce qu'on l'employait dans les chansons par lesquelles les rameurs s'excitaient au travail. » Ce pied comprend quatre syllabes brèves (⏑ ⏑ ⏑ ⏑), c'est-à-dire deux pyrrhiques (⏑ ⏑); il est un dédoublement du spondée (- -), un équivalent du dactyle (- ⏑ ⏑), de l'anapeste (⏑ ⏑ -), de l'amphibraque (⏑ - ⏑). Sénèque admet quelquefois le *procéleusmatique* au premier pied du vers ïambique; les comiques latins se donnent la même licence. Pindare l'a admis, pour les noms propres, dans les systèmes dactyliques. Les Grecs en offrent aussi des exemples dans les systèmes anapestiques, surtout dimètres, et dans les dochmiaques, où deux *procéleusmatiques* équivalent à un dochmius (⏑ - - ⏑ -).

Mais le pied *procéleusmatique* fut employé principalement dans le vers *procéleusmatique*. Il semble que ce genre de vers eut chez les Grecs plusieurs espèces, puisqu'on trouve, dans Euripide (*Oreste*, vers 149 et 150), deux *procéleusmatiques* tétramètres acatalectiques, ou de quatre pieds complets, et que cependant ils usèrent surtout du *procéleusmatique* tétramètre catalectique, composé de trois *procéleusmatiques* et d'un tribraque. Héphestion ne mentionne même que cette dernière sorte de mètre, dans lequel Diogène Laërce a composé une élégante épigramme. Chez les Latins, on trouve des exemples de vers *procéleusmatiques* de différentes mesures, donnés par saint Augustin dans son *Traité sur la musique;* mais il ne paraît pas que les poëtes en aient employé une autre espèce que le *procéleusmatique* tétramètre catalectique. Les grammairiens citent les vers suivants de Septimus Serenus :

Perit, abit | avipedis | animula | leporis,
Animula | miserula | properiter | obiit.

On lit, chez des grammairiens, qu'Ausone employa le même vers, en l'abrégeant d'une syllabe, et ils en donnent l'exemple suivant :

Et amita | Veneria | celeriter | obit.

Mais plusieurs critiques pensent, et probablement avec raison, que c'est là une leçon vicieuse; qu'il faut lire :

Et amita | Veneria | celeriter | obiit;

ce qui ramène le vers au tétramètre catalectique.

Au lieu de PROCÉLEUSMATIQUE on trouve quelquefois PROCÉLEUMATIQUE.

PROCELLAIRE s. f. (pro-sèl-lè-re — du lat. *procella*, tempête). Ornith. Syn. de PÉTREL. ‖ On dit aussi PROCELLARIE.

— s. f. pl. Famille de palmipèdes, ayant pour type le genre pétrel.

PROCELLARIDÉ, ÉE adj. (pro-sèl-la-ri-dé — de *procellaire*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la procellaire.

— s. f. pl. Famille de palmipèdes, ayant pour type le genre procellaire ou pétrel. ‖ On dit aussi PROCELLAIRES, SIPHORINS, TUBINAIRES, etc.

PROCELLARIE s. f. (pro-sèl-la-rî). V. PROCELLAIRE.

PROCELLARINÉ, ÉE (pro-sèl-la-ri-né — rad. *procellaire*). Ornith. Syn. de PROCELLARIDÉ.

PROCENTUEL, ELLE adj. (pro-san-tu-èl, è-le — du préf. *pro*, et de *cent*). Qui établit un rapport de tant pour cent : *Convention* PROCENTUELLE. ‖ Peu usité.

PROCÉPHALE s. m. (pro-sé-fa-le — du préf. *pro*, et du gr. *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindélides, tribu des cténostomes, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PROCÉPHALIDE adj. (pro-sé-fa-li-de — du préf. *pro*, et du gr. *kephalê*, tête). Entom. Qui a la tête penchée en avant.

— s. m. pl. Section de la famille des longicornes, qui comprend les tribus des cérambycins, des prioniens et des spondyliens, caractérisées surtout par une tête penchée en avant.

PROCÉPHALODÈRE s. m. (pro-sé-fa-lo-dè-re — de *procéphale*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique australe.

PROCÈRE s. m. (pro-sè-re — du préf. *pro*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, voisin des carabes, et comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout l'Orient : *Le* PROCÈRE *scabreux se trouve dans les montagnes de la Carniole.* (H. Lucas.)

PROCÈRES s. m. (pro-sè-re — du lat. *procerus*, grand). Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres autruche, casoar et nandou, oiseaux de très-grande taille, qui ont des ailes tout à fait rudimentaires et impropres au vol.

PROCÉRITÉ s. f. (pro-sé-ri-té — lat. *proceritas*, de *procerus*, grand). Haute taille *Les Ethiopes et les Indiens, élisant leurs rois et magistrats, avaient égard à la beauté et* PROCÉRITÉ *des personnes.* (Montaigne.)

PROCÈS s. m. (pro-sè — lat. *processus;* de *procedere*, procéder). Instance devant des juges ayant pour but de provoquer la solution d'une question litigieuse : PROCÈS *civil, criminel. Avoir un* PROCÈS. *Intenter, instruire, poursuivre un* PROCÈS. *La seule pensée d'un* PROCÈS *serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes.* (Mol.) *Le recours en cassation est un* PROCÈS *entre l'arrêt et la loi.* (De Pausey.) *Les* PROCÈS *sont comme les dents malades; il faut s'en délivrer au plus vite; une fois arrachées, on n'y pense plus.* (Ed. Laboulaye.)

— Ensemble de toutes les pièces produites par l'une et l'autre partie, pour servir à l'instruction et au jugement d'une affaire : *Le défenseur demanda la communication du* PROCÈS.

— Fig. Querelle, question à vider : *J'ai soixante-seize ans bientôt; je suis très-malade; je vais finir le* PROCÈS *que j'ai avec la nature.* (Volt.) *Les déclarations de guerre sont la première assignation dans un* PROCÈS. (De Bonald.)

— *Sans forme de procès*, Sans jugement, en dehors des formes juridiques : *Ce maraudeur, cet espion fut pendu* SANS FORME DE PROCÈS. (Acad.) ‖ *Sans autre forme de procès*, Sans délai ni formalité :

Là-dessus, au fond des forêts
Le loup l'emporte, et puis le mange
Sans autre forme de procès.
LA FONTAINE.

— *Procès par écrit*, Celui dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé, non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet.

— *Procès parti*, Celui dans lequel il se formait plusieurs opinions qui réunissaient un nombre égal de voix.

— *Distribuer un procès*, Commettre un juge pour examiner les pièces, les écritures d'un procès, et en faire ensuite son rapport.

— *Gagner* ou *perdre son procès*, Avoir gain de cause ou être condamné, dans un procès. ‖ Fig. Réussir ou échouer, dans la chose qu'on poursuivait.

— *Faire le procès à*, Poursuivre devant la justice : FAIRE LE PROCÈS À *un escroc.* ‖ Accuser, condamner la conduite de : *Plutôt que d'avouer une faute évidente, on* FAIT *volontiers* LE PROCÈS À *un ami.*

— *Mettre les parties hors de cour et de procès*, Faire cesser le procès, renvoyer les parties, le juge décidant qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement sur leurs demandes respectives.

— Prov. *Gagne assez qui sort de procès*, Se tirer d'un procès, renoncer à le poursuivre est toujours un bénéfice. ‖ *Un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès*, L'entente entre les parties, à quelques conditions qu'elle se fasse, vaut mieux pour elles que la continuation du procès.

— Anat. Prolongement qui se rattache à une partie principale. ‖ Apophyse, éminence à la surface d'un os. ‖ *Procès papillaires*, Extrémités des nerfs olfactifs. ‖ *Procès ciliaires*, Sorte de frange qui enveloppe le bord du cristallin : *La circonférence du cristallin est entourée et en quelque sorte fixée par les* PROCÈS CILIAIRES *et le canal godronné.* (Lecoq.)

— **Encycl.** *Lato sensu*, le mot *procès* désigne toute espèce de contestation portée en justice. Dans un sens plus restreint, il signifie toute instance engagée devant les tribunaux entre deux ou plusieurs parties. On l'emploie encore fréquemment au figuré pour désigner une lutte, une querelle, une rivalité, une contestation quelconque qui ne suppose point un différend porté en justice. On entend encore quelquefois par le mot *procès* les pièces qui composent les documents produits par les parties.

En droit, on distingue plusieurs espèces de *procès :*

Le *procès* civil, qui est celui dont l'objet est une matière civile et qui s'instruit par la voie civile, c'est-à-dire qui est porté devant les tribunaux civils. Le *procès* est introduit par une assignation ou par une requête; il s'instruit par exceptions, défenses, répliques; il intervient ensuite un jugement préparatoire interlocutoire ou définitif, suivant l'espèce dont il s'agit.

Le *procès* criminel est celui qui a trait à quelque crime. Pour intenter un *procès* criminel, il est nécessaire qu'il existe un corps de délit. Le *procès* commence par une plainte sur laquelle on demande permission d'informer. On informe contre l'accusé; celui-ci est interrogé et, s'il y a lieu de poursuivre le *procès*, on ordonne que les témoins soient assignés pour faire leurs dépositions, on les confronte avec l'accusé; enfin, après le dernier interrogatoire que l'on fait subir à l'accusé et les conclusions définitives, les juges prononcent le jugement.

Dans l'ancien droit, le mot *procès* recevait plusieurs dénominations.

On appelait *procès* appointé celui sur lequel était intervenu quelque jugement préparatoire, qui avait ordonné un appointement

à mettre en droit ou de conclusion, ou appointement au conseil; mais, à proprement parler, cette dernière espèce d'appointement constituait plutôt une véritable instance qu'un *procès*.

Le *procès* civilisé était celui qui, extraordinaire dès l'origine, était converti en *procès* civil, comme, par exemple, lorsque les parties étaient reçues en *procès* ordinaire et que les informations étaient converties en enquêtes; mais si les parties étaient seulement renvoyées à l'audience, le *procès* criminel n'était point pour cela civilisé; seulement, il n'était pas réglé extraordinairement.

Les *procès* de commissaires au parlement étaient ceux qui, exigeant de trop longues discussions pour être jugés aux heures ordinaires de rapport, étaient examinés par des commissaires assemblés extraordinairement. Il existait des procès de grands commissaires et des *procès* de petits commissaires. Les premiers étaient ceux qui renfermaient au moins six chefs de demande au fond et plusieurs titres à vérifier; les *procès* et instances d'ordre et de distribution de deniers provenant de la vente d'immeubles et les instances de contribution d'effets mobiliers entre les créanciers; les instances de liquidation de fruits, de dommages et intérêts, de débats de comptes, d'opposition à fin de distraire des taxes de dépens *excédant dix croix* ou *apostilles*. En outre, un *procès* de grands commissaires ne pouvait être intenté si l'intérêt engagé ne surpassait pas la valeur de 1,000 livres. Les grands commissaires s'assemblaient au nombre de dix dans la chambre du conseil avec un président; ils avaient le pouvoir de juger sans en référer à la chambre.

Les *procès* de petits commissaires étaient ceux où il y avait au moins trois chefs de demande ou six actes à vérifier. Quand il avait été décidé par plus des deux tiers des voix, sur le rapport sommaire de l'affaire, qu'elle serait vue de petit commissaire, quatre conseillers, députés par la cour suivant l'ordre du tableau et la date de leur réception, s'assemblaient chez un président de la chambre avec le rapporteur pour examiner l'affaire, mais ils ne la jugeaient point; le rapporteur en faisait ensuite son rapport à la chambre, où elle était jugée. Un édit du mois de juin 1683 contient un règlement pour les *procès* qui pouvaient être jugés de grands commissaires au grand conseil.

Le *procès* départi ou départagé était celui dont le rapport était fait dans une autre chambre que celle où il avait été jugé, à raison du partage qui s'était élevé entre les opinions des juges.

Le *procès* conclu était un *procès* par écrit dans lequel on avait passé l'appointement de conclusion.

Le *procès* distribué était celui qu'on assignait à une certaine chambre et dont on remettait les pièces à un conseiller pour les examiner et en faire le rapport.

Le *procès* par écrit était celui qui avait été appointé devant les premiers juges et dont l'appel était pendant devant le juge supérieur.

Le *procès* à l'extraordinaire était celui pour lequel on avait ordonné qu'il serait poursuivi par récolement et à l'aide de témoins. Tout *procès* criminel n'était point, en effet, à l'extraordinaire, et il n'avait ce caractère que lorsque la procédure avait été réglée comme il a été dit plus haut.

Le *procès* instruit était celui pour lequel on faisait toutes les procédures nécessaires en vue d'éclairer les juges.

Le *procès* partagé ou parti était celui pour le jugement duquel les opinions s'étaient trouvées partagées.

Le *procès* redistribué était celui qui passait d'un rapporteur à un autre, quand le premier était décédé ou qu'il s'était fait récuser à raison de quelque circonstance qui l'empêchait d'être juge de l'affaire.

On appelait et on appelle encore aujourd'hui *procès* en état celui dont l'instruction est terminée et dont le jugement peut être immédiatement prononcé.

Enfin, dans le langage usuel, le mot *procès* désigne ordinairement un *procès* civil.

V. INSTANCE, PROCÉDURE, COUR D'ASSISES, TRIBUNAL CIVIL, CORRECTIONNEL, COUR DE CASSATION.

V. encore ACCUSÉ, CHARGES, CRIME, DÉLIT, CRIMINEL, DÉNONCIATION, PLAINTE.

Parmi les principales curiosités judiciaires auxquelles ont donné lieu les *procès* se placent ceux qui étaient autrefois intentés aux animaux. Les comparutions des animaux devant les tribunaux laïques et ecclésiastiques furent fréquentes au moyen âge; on croyait en cela mettre à exécution la loi de Moïse, la loi du talion. On trouve cet usage répandu dans presque tous les pays; plusieurs coutumes en font mention, et Beaumanoir déclare le réprouver de toutes ses forces. D'anciens comptes et même d'anciennes pièces de procédure, que l'on a conservés, établissent que si une bête causait la mort d'un homme ou même un dommage, on lui faisait un *procès* dans toutes les formes. L'évêque de Laon imagina d'excommunier les mulots et les chenilles de son diocèse en 1120. Sur le compte du bailli de Caen, en 1356, on trouve ce singulier article : « Pour les despens et salaires du bourrel, pour ardoir un porc le iij^e jour de juing MCCCLVJ qui avoit estranglé un enfant à Douvre, pour ce, v sous. Pour une somme de genest à ardoir iceli, vj sous. » En 1408, un porc fut pendu par les jarrets « à un des posts de la justice du Vaudreuil, à quoy il avoit esté condempné pour ledit cas par le bailli de Rouen et les consseulx ès assises du Pont-de-l'Arche par luy tenues le xiij^e jour dudit mois de juillet pour ce que icellui porc avoit muldry et tué un pettit enffant. » On remarque à propos de cette exécution que le reçu du geôlier des prisons du Pont-de-l'Arche porte la même somme pour la nourriture des hommes détenus dans la prison que pour celle du porc condamné. En 1479, un coq, convaincu d'avoir pondu un œuf, fut condamné à être brûlé vif par sentence d'un magistrat de Bâle. Un certificat du bailli de Fresnes-l'Archevêque, de 1499, contient de curieux renseignements sur l'exécution d'un pourceau pendu sur les terres du cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen. On paya 10 livres tournois au charpentier qui fit la fourche, l'échelle et trouva le bois; 12 sous à un compagnon, « passant d'aventure, » qui pendit le pourceau, et 8 sous tournois au sergent, qui avait vaqué trois jours à l'effet de chercher ledit compagnon pour procéder à l'exécution et faire faire la potence. En 1405, à Gisors, un bœuf fut exécuté pour avoir fait de ses cornes un usage meurtrier. En 1527, un cheval rétif, coupable d'avoir cassé une jambe à un manant de Brionne, fut condamné à la peine de mort. Il arrivait parfois qu'on appliquait seulement la peine du talion; en 1386, une truie avait déchiré le visage et les bras du fils d'un manouvrier de Falaise; elle fut mutilée de la même manière. Quand l'animal fut amené au lieu du supplice, il était affublé d'une veste, d'un haut-de-chausse et de gants et, afin que l'illusion fût plus complète, il portait sur la tête un masque représentant une figure humaine. L'un des exemples les plus curieux des *procès* contre les animaux nuisibles ou homicides est celui qui fut intenté par les habitants de Saint-Julien aux charançons et insectes qui abîmaient leurs récoltes. C'était en 1545; un commencement d'instruction judiciaire eut lieu et deux plaidoyers furent prononcés devant l'official de Saint-Jean-de-Maurienne, l'un pour les habitants, l'autre en faveur des insectes, auxquels on avait nommé un avocat. Ceux-ci ayant disparu subitement, l'instance fut suspendue et ne fut reprise qu'au bout de quarante-deux ans, en 1587, lorsqu'ils firent de nouveau irruption dans les vignobles de la paroisse de Saint-Julien. Les syndics adressèrent une plainte à l'official, qui nomma derechef un procureur et un avocat aux insectes. Après plusieurs plaidoiries, les syndics convoquèrent les habitants sur la place Saint-Julien et leur exposèrent qu'il « étoit requis et nécessaire de bailler auxdits animaux place et lieu de souffizante pasture hors les vignobles de Saint-Julien et de celle qu'ils en puissent vivre pour éviter de menger ni gaster lesdictes vignes. » Les habitants offrirent une pièce de terre de deux hectares et demi « et de laquelle les sieurs advocat et procureur d'iceulx animaulx se veuillent comptenter...; ladite pièce de terre, peuplée de plusieurs espesses de bois, plantes et feuillages, comme houlx, allagniers, cyrisiers, chesnes, planes, arbessiers et autres arbres et buissons, oultre l'erbe et pasture qui y est an assez bonne quantité. » Les habitants se réservèrent le droit de passage à travers la terre dont ils faisaient abandon et proposèrent de faire dresser en faveur des insectes un contrat de cession « en bonne forme et valable à perpétuité. » Cette délibération était du 29 juin. Le 24 juillet, le procureur des habitants présenta une requête tendant « à ce qu'à défaut par les défendeurs d'accepter les offres qui leur avoient été faites, il plût au juge de lui adjuger ses conclusions, savoir à ce que lesdits défendeurs soient tenus de déguerpir les vignobles de la commune avec défense de s'y introduire à l'avenir sous les peines de droit. » Le procureur des insectes déclara ne pouvoir accepter, au nom de ses clients, l'offre qui leur avait été faite parce que la localité en question était stérile. Des experts furent nommés. Là s'arrêtent les pièces connues du *procès*, et on ignore la décision rendue par l'official. Les pièces précitées suffisent pour donner une idée des formes de procédure suivies en pareil cas; on voit par ces exemples comment on voulait appliquer aux animaux la loi de Moïse, qui portait : « Si un bœuf frappe de la corne un homme ou une femme et qu'ils meurent, le bœuf sera lapidé et on ne mangera pas de sa chair, » loi qui paraît avoir inspiré, au moyen âge, les fréquents usages des *procès* contre les animaux. Ces *procès*, qui commencent avec le XII^e siècle, disparurent complètement à la fin du XVI^e.

Nous avons déjà indiqué au mot CAUSES CÉLÈBRES les principaux *procès* criminels; les plus connus ont un article spécial dans le *Grand Dictionnaire* et nous y renvoyons le lecteur. Nous renvoyons également à l'ordre alphabétique pour les *procès* politiques et civils les plus fameux : *procès* d'avril, v. AVRIL 1834 (journées d'); *procès* de P.-L. Courier, v. COURIER; *procès* du 15 mai 1848, v. HAUTE COUR; *procès* du maréchal Ney, v. NEY; *procès* du maréchal Bazaine, v. BAZAINE, au *Supplément*; *procès* des quatre sergents de La Rochelle, v. SERGENT; *procès* d'Orsini, v. ORSINI, etc., etc.

Procès entre la sainte Vierge et le Diable, par Bartole (XIV^e siècle; réimprimé à Hanau, 1611, in-8°). Cet ouvrage, si remarquable par le fond, si singulier dans la forme, est, avec toute raison, attribué à l'illustre jurisconsulte italien dont l'influence fut si considérable sur le progrès de la science du droit. Tel était le mauvais goût, il serait plus juste de dire la barbarie de son siècle, que le savant professeur, le jurisconsulte éminent, le grand philosophe, crut devoir plier son génie aux tendances, aux idées de ses contemporains, en imaginant de présenter sous une forme religieuse les règles du droit romain et le style judiciaire de son temps. Il veut donner la physionomie exacte d'une procédure instruite dans toutes les règles, et que fait-il? Il imagine un procès entre la sainte Vierge et Satan. Il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de cet ouvrage singulier. Satan, le grand ange déchu, a conçu l'idée de ramener sous son joug les hommes que le crime d'Adam lui avait soumis; tel est le fond du procès. Quant aux formalités, elles sont le reflet le plus parfait et le plus exact de la procédure de l'époque, procédure presque toujours empruntée au droit romain. Satan traduit l'homme, c'est-à-dire le genre humain, devant le tribunal de Jésus-Christ. Mais le terrible *demandeur* voulait donner assignation du jour au lendemain; Jésus-Christ, comme juge, lui fait observer que le délai est trop court pour comparaître, parce qu'il y a loin de la terre au ciel, *longa via est a terra usque ad cœlum*. Il accorde l'assignation, mais seulement à trois jours. Satan discute ce jugement. Il compte les jours et trouve que l'assignation, tombant un vendredi saint, est nulle. Il cite à l'appui de son opinion toutes les lois, qui défendent d'assigner un jour férié. Cet étalage de science n'effraye pas le divin juge qui démontre à son tour, par la citation de nombreux documents législatifs et juridiques, que les magistrats ont le droit, quand ils le jugent nécessaire, de fixer pour un jour de fête une assignation. Battu sur ce premier point, Satan est donc obligé d'assigner à trois jours, et c'est l'ange Gabriel qui est chargé de notifier l'assignation au *défendeur*. Au jour dit, les deux parties se présentent, et Satan, se croyant certain du gain de son procès, demande si quelqu'un ose prendre la parole en faveur de son adversaire, le genre humain. La sainte Vierge se présente. D'abord déconcerté, Satan se remet promptement de son étonnement et cherche à combattre la prétention de la divine avocate. Il excipe de deux incompatibilités. La sainte Vierge ne peut plaider pour le genre humain : 1° parce que, mère du juge, elle peut, par l'autorité naturelle qu'entraîne sa parenté, altérer l'impartialité qui est le premier devoir du magistrat; 2° parce que sa qualité de femme lui interdit les fonctions d'avocat. Satan cite, pour appuyer son avis, qui n'est pas dépourvu d'un certain sens, plusieurs textes du Digeste et du code Théodosien. Mais la sainte Vierge déclare et établit par preuves que les lois n'admettent nullement l'incompatibilité entre les fonctions d'avocat et la qualité de parente du juge, à quelque degré que ce soit; de plus, que de nombreux documents juridiques permettent aux femmes d'*ester en jugement* pour les veuves, les pupilles et les misérables; que ces textes sont tout à fait applicables à l'espèce et qu'elle ne peut, en conséquence, être mise hors de cause. Jésus prononce dans ce sens et repousse la double exception proposée par Satan. La sainte Vierge est donc admise à plaider pour le genre humain. Mais Satan n'a pas épuisé tous ses moyens *ante limen litis*, toutes ses discussions préjudicielles. Il a élevé une nouvelle contestation. Comme ancien possesseur, il a l'action en réintégrande; il aurait même, au besoin, l'action en complainte. Il peut donc demander et il demande la provision, c'est-à-dire l'adjudication provisoire, sans préjudice de décision au fond, de l'objet en litige, soit toujours le genre humain. Il s'appuie sur l'axiome de droit : *Spoliatus ante omnia restituendus*, c'est-à-dire qu'il faut avant tout réintégrer en possession le dépouillé; mais la sainte Vierge lui oppose que cet axiome n'est valable que contre des créanciers ou le spoliateur lui-même, et non contre l'objet qui aurait échappé par lui-même à la possession (un esclave, etc.). Victorieuse sur ce point, la sainte Vierge voit son adversaire lui opposer ce moyen suprême, l'arme des gens de mauvaise foi, que les nécessités de la procédure ont créée, mais que les honnêtes gens refusent d'employer, la prescription. Mais ici encore la sainte Vierge trouve un argument qui terrasse son adversaire. La prescription, entre autres conditions, exige, pour être valable, la *bonne foi* et un *juste titre*. Or, Satan serait en peine de prouver qu'il était de bonne foi quand il a pris possession du genre humain. C'est par ruse, par séduction, par *manœuvres frauduleuses et dolosives* qu'il a mis sous sa domination l'homme créé libre par Dieu. Quant au juste titre, c'est-à-dire à la donation, à la cession, à la vente, au legs, Satan ne pourrait en justifier. Et ce n'est cependant qu'à cette condition que la prescription dont il excipe pourrait être établie en sa faveur. Jésus, s'appuyant sur les plus exactes notions du droit romain, repousse cette dernière prétention de Satan, et l'infortuné demandeur, à bout d'exceptions, se voit obligé de plaider au fond. Le procès se déroule alors, mettant en lumière toutes les phases et toutes les formalités de la procédure. La sainte Vierge obtient gain de cause. Mais il faut remarquer que le plus sévère jurisconsulte n'aurait absolument rien à répondre aux motifs qui condamnent Satan. Chaque disposition est appuyée de textes empruntés au Digeste.

Procès de Lucifer contre Jésus. Sous ce titre, les bibliophiles nous ont conservé un des monuments les plus curieux et les plus remarquables de la littérature juridique du XIV^e siècle. Il a paru pour la première fois en 1382; il est connu aussi sous le nom de *Bélial* ou *Procès de Bélial à l'encontre de Jésus-Christ, devant le juge Salomon*. Mais la première édition qui en ait été conservée remonte seulement à 1472. Il a été réimprimé à diverses reprises, notamment avec le *Procès de Satan contre la sainte Vierge*, de Bartole, dans le *Processus juris joco-serius* (Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-8°). Comme l'ouvrage que nous venons de citer, le *Procès de Lucifer* a été attribué à plusieurs écrivains. L'auteur des *Mélanges d'une grande bibliothèque* dit, par erreur, qu'il a été composé par Ancharano, jurisconsulte napolitain. Cette opinion est tout à fait dénuée de fondement. Le véritable auteur est, on n'en peut plus douter, Jacques Palladino, plus connu sous le nom de Jacques de Teramo, ainsi nommé du nom de la ville où il était né en 1349. Il fut archevêque et légat et mourut en 1417. Il existe plusieurs traductions en français de ce roman moitié religieux, moitié juridique. Les meilleures sont celles de Pierre Ferget, moine de l'ordre de Saint-Augustin, qui furent publiées à Lyon en 1482, avec figures, en 1484 et 1490. Les deux premières sont in-folio, la dernière est in-4°. Cette fiction présente un exposé des principales règles de procédure et de droit au XIV^e siècle. Nous trouvons dans les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, lettre E, page 19, une appréciation très-juste de ce livre : « L'original latin existe dans quelques bibliothèques, en manuscrit, et a été anciennement imprimé; mais ce qu'il a de curieux en français, c'est qu'il montre les anciennes formules de notre jurisprudence auxquelles ce livre est accommodé. Cet ouvrage extraordinaire et ridicule a eu un si grand succès qu'il a été traduit en allemand dès 1492. Partout où il a été imprimé, il a été accommodé aux formes judiciaires des divers pays. Ainsi la traduction française nous apprend la manière de procéder usitée en France au XV^e siècle. On peut suivre dans les gravures en bois, au trait, qui sont extrêmement ridicules, mais fort nettes, toute la marche des procédures. On y voit les diables, habillés en huissiers, sergents, procureurs, greffiers et avocats consultants de l'enfer. Salomon est le premier juge de cette grande affaire et Moïse est l'avocat de Jésus-Christ. Le Diable plaide sa cause lui-même, car il est plus fort en chicane que tout le barreau. On fait une enquête, on entend les témoins : David, Isaïe, Ezéchiel et saint Jean-Baptiste sont du nombre. Ces témoins sont favorables à Jésus-Christ. Cependant Bélial se défend comme un diable. On plaide sur le possessoire et sur le pétitoire. Enfin Salomon prononce en faveur du fils de Dieu. On croit le Diable vaincu; mais il en appelle au juge souverain, qui ne peut être que Dieu le Père. L'affaire est portée devant ce suprême magistrat; quoiqu'il soit père de sa partie adverse, le Diable ne le récuse pas, mais propose un compromis. Aristote est arbitre du côté de Jésus-Christ, Jérémie est du côté du Diable; Isaïe, qui est le troisième, décide la question. On pense bien que le Diable perd enfin son procès. Les juifs et les païens, qui sont intervenus, sont également condamnés. Les chrétiens, pécheurs de tous états, seraient peut-être traités plus sévèrement si la sainte Vierge n'intercédait pour eux.

Telle est la substance de ce livre, qui a passé dans son temps pour être, non-seulement un des plus curieux et des plus intéressants, mais aussi des plus instructifs. Le progrès des temps et celui de la raison humaine ont relégué le *Procès de Lucifer contre Jésus* parmi les ouvrages de curiosité pure.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc, par M. Quicherat. V. DARC.

Procès (LE) ou **la Plaideuse,** comédie en trois actes et en vers libres, mêlée d'ariettes, paroles de Favart et de l'abbé de Voisenon, musique de Duni (Comédie-Italienne, 19 mai 1762). Une dame de Bretagne est arrivée à Paris avec sa fille pour suivre un procès qui la préoccupe vivement. Elle fait choix d'un avocat, homme de mérite à l'audience, mais frivole à l'excès dès qu'il a quitté sa robe. La fille de la plaideuse a un amant dont elle est tendrement aimée; mais le père et l'oncle de cet amant lui font aussi les doux yeux. Cependant la plaideuse apprend qu'elle a perdu son procès; c'est un faux bruit; l'avocat a réellement gagné sa cause. Il ne demande pour ses honoraires que le consentement de sa cliente au mariage de la jeune fille avec son amant, heureux d'avoir assuré le bonheur de ce dernier, dont il est l'ami. Ce poëme n'avait aucune des qualités requises pour inspirer un compositeur. Il manquait de situations et offrait peu d'intérêt; aussi le succès fut-il indécis. Quelques détails cependant parurent

agréables. On applaudit plusieurs ariettes dont le mérite ne démentait pas l'idée favorable qu'on avait prise du talent de Duni.

Procès d'un maréchal de France (LE), drame de Fontan et Dupeuty (1815). V. NEY (le procès du maréchal).

PROCESSE s. f. (pro-sè-se). Crust. Genre de crustacés, formé aux dépens des nikas.

PROCESSE ET MARTINIEN (saints). D'après la légende de la *Vie des saints*, Processe et Martinien étaient deux soldats chargés de garder saint Pierre et saint Paul, captifs dans la prison Mamertine. Illuminés par les miracles que faisaient continuellement les deux apôtres, ils leur demandèrent le baptême. Saint Pierre consentit à le leur donner, mais il n'y avait pas d'eau; on avait sans doute oublié d'apporter la cruche des prisonniers. Cet obstacle ne l'arrêta pas, il fit le signe de la croix sur le rocher dans le vif duquel le cachot était creusé, et aussitôt jaillit une source abondante : quarante-sept autres personnes furent baptisées par la même occasion. Dès qu'on sut que Martinien et Processe étaient chrétiens, Paulin, un juge aussi légendaire que les martyrs, les fit venir devant son tribunal, leur fit casser la mâchoire à coups de pierres et leur ordonna d'adorer les idoles : ils crachèrent dessus. Alors on leur brûla les côtes avec des plaques de fer rouge, on leur déchira les muscles avec des crochets; ils restèrent insensibles, et se mirent à chanter des cantiques. On les acheva en leur tranchant la tête sur la voie Aurélienne, hors de Rome. Une dame pieuse recueillit leurs restes qui, plus tard, furent transportés dans la basilique de Saint-Pierre. Paulin, le juge inique, perdit un œil et fut emporté par le diable trois jours après cette exécution.

Cette légende ne repose absolument sur rien, puisqu'il n'est pas probable que saint Pierre soit jamais allé à Rome (v. PIERRE); mais il en reste un témoin irrécusable : c'est la source Mamertine, qui coule toujours.

Processe et Martinien (MARTYRE DE SAINTS), chef-d'œuvre de Moïse Valentin, à Rome, musée du Vatican; il a été traduit en mosaïque pour la basilique de Saint-Pierre, avec le *Martyre de saint Erasme*, de Poussin. La composition de Valentin est d'une fougue extraordinaire d'exécution. Les deux patients sont étendus en sens inverse et côte à côte sur une sorte de lit de fer; celui dont la tête est à droite et dans l'ombre se voit peu; au contraire, le second, vu en raccourci, est d'un grand effet; le corps, où s'exprime tout le jeu des muscles, est admirable de vérité et le visage est empreint d'une expression saisissante, surtout dans les yeux, de grands yeux noirs, d'une fixité extatique. Un bourreau lève d'un bras robuste une lourde barre de fer avec laquelle il s'apprête à briser les os des patients; un autre attise le feu où rougissent les crochets; un soldat repousse brutalement une femme qui s'approche, les yeux en pleurs. Le proconsul, assis sur un siége élevé, aveuglé par un rayon que projette sur lui un ange, porteur de palmes, met sa main devant ses yeux; au fond, une statue de divinité païenne dont on ne voit que le socle et la partie inférieure. Ce tableau, la plus belle œuvre d'un maître mort à trente et un ans, figura au musée du Louvre sous le premier Empire; il avait fait partie de l'envoi de chefs-d'œuvre expédiés en France en vertu du traité de Tolentino. Il a fait retour à Rome où, du moins, il représente dignement l'école française avec le *Saint Erasme*.

PROCESSIF, IVE adj. (pro-sè-siff, i-ve — rad. *procès*). Qui aime à intenter, à prolonger des procès : *Humeur* PROCESSIVE. *La nation chinoise est la plus* PROCESSIVE *qu'il y ait au monde.* (Fourier.)

— Qui a rapport aux procès : *Formes* PROCESSIVES.

PROCESSION s. f. (pro-sè-si-on — lat. *processio;* de *procedere*, avancer). Cérémonie religieuse consistant en un défilé solennel ordinairement accompagné de chants : *Faire une* PROCESSION. *Marcher en tête de la* PROCESSION. *Sortir en* PROCESSION. *Dans la* PROCESSION *solennelle des Egyptiens, on portait en cérémonie les livres de Trismégiste.* (Acad.)

— Fam. Série, suite plus ou moins continue de personnes ou de choses : *Cette boutique est très-fréquentée; c'est une* PROCESSION, *une* PROCESSION *continuelle. Dans cette* PROCESSION *de grands hommes et de grandes choses, Christophe Colomb ouvre la marche.* (Mallefille.) *Les bestiaux commençaient à rentrer; une majestueuse* PROCESSION *de vaches se dirigeait vers l'étable au soleil couchant.* (Alf. de Musset.)

— Prov. *On ne peut pas sonner et aller à procession*, On ne peut être en même temps dans deux endroits différents; on ne saurait faire en même temps deux choses incompatibles.

— Antiq. rom. *Procession consulaire*, Pompe solennelle qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter.

— Hist. *Procession blanche*, Promenades sur les grandes routes, que les ligueurs faisaient en 1583 et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre journées de chemin; ceux qui en faisaient partie, rangés sur deux files, portaient un linge blanc pardessus leurs habits, un crucifix dans une main et un cierge allumé dans l'autre. ‖ *Procession du recteur*, Cérémonie que le recteur de l'Université de Paris faisait tous les trois mois, dans une église, accompagné des quatre Facultés.

— Féod. *Droit de procession*, Droit que l'Eglise accordait aux souverains, aux patrons et aux fondateurs, et auquel étaient attachés les encensements, la place dans le chœur, l'obligation pour le clergé d'aller recevoir processionnellement ces personnages.

— Théol. *Procession du Saint-Esprit*, Mode spécial d'union du Saint-Esprit avec le Père et le Fils : *Urbain V ne cessait d'adjurer les prélats de l'Eglise grecque de mettre fin au schisme et de reconnaître la double* PROCESSION DU SAINT-ESPRIT. (B. de Xivrey.)

— **Encycl.** Religion et Mœurs. « Les petits peuples, dit Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs*, furent très-longtemps sans avoir de temples. Ils portaient leurs dieux dans des coffres, dans des tabernacles... Quand les Juifs habitèrent les déserts à l'orient du lac Asphaltite, ils portaient le tabernacle du dieu Remphan, du dieu Moloch, du dieu Krum, comme le dit Amos et comme le répète saint Etienne. C'est ainsi qu'en usaient toutes les autres petites nations du désert. Cet usage doit être le plus ancien de tous, par la raison qu'il est bien plus aisé d'avoir un coffre que de bâtir un grand édifice. C'est probablement de ces dieux portatifs que vint la coutume des *processions* qui se firent chez tous les peuples; car il semble qu'on ne se serait pas avisé d'ôter un dieu de sa place, dans son temple, pour le promener, et cette violence eût pu paraître sacrilége, si l'ancien usage de porter son dieu sur un chariot ou sur un brancard n'avait pas été dès longtemps établi. »

Il paraît hors de doute que l'usage des *processions* remonte à l'origine même des cultes religieux. Nous avons des témoignages nombreux de solennités de ce genre célébrées dans l'ancienne Egypte. Hérodote (liv. IV) parle d'une fête d'Isis où l'on portait sa statue sur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déesse. Le même auteur dit d'une autre divinité des Egyptiens qu'ils la portaient d'un temple à un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, liv. V) parle d'une *procession* égyptienne où l'on portait deux chiens d'or, un épervier et un ibis. Il reproduit aussi des paroles satiriques de Ménandre, raillant ces divinités coureuses qui ne pouvaient demeurer en place. Macrobe (*Saturnal.*, liv. Ier) dit que les prêtres égyptiens portaient la statue de Jupiter d'Héliopolis de la même manière que l'on portait les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Suivant Quinte-Curce, les prêtres égyptiens portaient la statue de Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, à laquelle étaient suspendus des plats d'argent; le mouvement de ces plats indiquait la volonté du dieu et ceux qui venaient le consulter y trouvaient une réponse à leurs demandes. L'usage des *processions* exista également en Asie. Sans parler des Hébreux, nous savons par Eusèbe (*Préparat. évangél.*, liv. Ier) que Philon de Byblos parlait d'une divinité phénicienne portée processionnellement, dans une niche couverte, sur un chariot traîné par des animaux. Pour se faire une idée de la magnificence que déployèrent dans ces solennités, par la suite des temps, les Orientaux et les peuples qui adoptèrent leurs coutumes, il faut lire le récit qu'Athénée, dans son cinquième livre, fait d'une *procession* célébrée à Alexandrie par les soins de Ptolémée Philadelphe. Montfaucon a donné la traduction de ce passage dans son *Antiquité expliquée*, et Rollin dans son *Histoire ancienne*. La longueur du récit nous empêche de le reproduire; mais voici la description d'une fête du même genre, qui se trouve également dans Athénée, et que fit célébrer Antiochus Epiphane. « Ayant appris que Paul-Emile, capitaine romain, avait donné des jeux dans la Macédoine, il voulut faire quelque chose qui surpassât tout ce qu'il avait ouï dire des jeux de Paul-Emile. Il envoya des légats et des messagers par toutes les villes pour publier qu'il voulait célébrer des jeux à Daphné, faubourg d'Antioche; on y accourut de toutes les villes de la Grèce. Le concours fut grand et la fête commença par une *procession* qui se fit de cette manière : En tête se trouvaient cinq mille jeunes hommes armés à la romaine, portant chacun une cotte de mailles; ils étaient suivis de Mysiens en pareil nombre, après lesquels venaient trois mille Ciliciens armés à la légère, portant chacun une couronne d'or. Ensuite se trouvaient trois mille Thraces et cinq mille Galates; après eux, vingt mille Macédoniens, dont cinq mille avec des boucliers de cuivre et quelques-uns avec des boucliers d'argent; puis deux cent quarante couples de gladiateurs, puis mille cavaliers nyséens et trois mille choisis parmi les habitants d'Antioche qui, pour la plupart, avaient des colliers d'or... Après cette cavalerie venaient cent chars à six chevaux, auxquels succédaient huit cents jeunes garçons avec des couronnes d'or. On voyait ensuite mille bœufs gras, puis étaient portées trois cents tables et huit cents défenses d'éléphant. Il est impossible de compter le nombre des statues... Deux cents femmes portaient des urnes d'or destinées à répandre des parfums dans l'air. Il y avait aussi quatre-vingts femmes sur des litières dont les pieds étaient d'or et cinq cents autres sur des litières dont les pieds étaient d'argent. Toutes ces femmes avaient des vêtements d'une grande richesse... »

Les Grecs eurent aussi de nombreuses et solennelles *processions;* ils leur donnaient le nom de *pompes*, et ce mot passa avec le même sens chez les Romains, d'où il est venu jusqu'à nous avec la signification de *grand appareil*. Une des plus célèbres *processions* grecques était celle des grandes panathénées, qui avait pour objet de porter solennellement au temple d'Athênê Polias le *péplum* destiné à la déesse. Ce péplum était une longue robe ayant la couleur du safran et brodée par les jeunes filles de l'Attique. On y voyait représentée la victoire d'Athênê et des autres divinités sur Encélade et les géants. Quelquefois aussi, dans les derniers temps, on y inscrivit les noms ou on y représenta les images des hommes que le peuple athénien voulait honorer, même de ceux qu'il croyait avoir intérêt à flatter. Le péplum n'était pas porté par les hommes; il était suspendu au mât d'un navire qui s'avançait sur le sol au moyen d'un mécanisme caché. On ne sait en quoi consistait ce mécanisme. La *procession* partait du monument appelé Léocorion, qui était situé dans le Céramique; elle se rendait d'abord au temple de Démêtêr à Eleusis; de là, par le vallon Pélasgique et en passant au temple d'Apollon Pythien, elle allait au Pnyx; puis elle dirigeait sa marche vers l'Acropole, où l'on revêtait du péplum la statue d'Athênê Polias. La population presque entière de l'Attique prenait part à cette *procession*, les étrangers qui s'y trouvaient domiciliés de même que les citoyens. Les uns étaient à pied, d'autres à cheval, d'autres en char. Les hommes âgés portaient des branches d'olivier, les jeunes gens étaient en armes; des jeunes filles appartenant aux plus nobles familles portaient des corbeilles qui contenaient des offrandes pour la déesse. On donnait à ces jeunes filles le nom de *canéphores*. C'est la *procession* des grandes panathénées que Phidias et ses disciples représentèrent sur la frise du Parthénon. Outre cette pompe fameuse, nous rappellerons les *théories* ou députations religieuses, envoyées à certaines époques par les Grecs vers les sanctuaires de diverses divinités et principalement vers les temples d'Apollon à Delphes et à Délos. Composées de deux chœurs, l'un de jeunes garçons, l'autre de jeunes filles, et conduites par des théores, elles s'approchaient processionnellement du sanctuaire auquel elles étaient chargées de porter les hommages des différentes cités de la nation grecque. Les auteurs anciens vantent surtout l'éclat des théories athéniennes. Il faut rappeler aussi les *processions* des mystères, et principalement celles qui se célébraient aux mystères d'Eleusis. Le premier jour de cette fête religieuse était consacré à la réunion des initiés. Le second jour, ils faisaient jusqu'au rivage de la mer une *procession* solennelle, et là ils se purifiaient. Dans une autre *procession*, qui avait lieu le quatrième jour, on faisait traîner par des bœufs les lourds chariots dont parle Virgile (*Géorgiques*, liv. Ier) :

Tardaque Eleusinæ matris volventia plaustra.

Au cinquième jour, quand venait le soir, les initiés se rendaient au temple avec des torches allumées; c'est probablement pour rappeler la tradition mythologique de Démêtêr cherchant sa fille Perséphonê (Proserpine). Dans le sixième jour, qui était le plus solennel de tous, la statue d'Iacchos, fils de Démêtêr, couronnée de myrte avec une torche à la main, était transportée du Céramique à Eleusis, au milieu de chants de joie. Les spectateurs qu'attirait cette *procession* étaient très-nombreux, et Hérodote ne paraît pas au-dessus de la vérité en les évaluant à trente mille. Dans les mystères de Bacchus, on portait processionnellement un van, *mystica vannus Iacchi*, pour marquer d'une manière symbolique qu'on y admettait seulement des âmes pures, après un sévère examen qui avait pour but de séparer le bon grain de la paille. Nous mentionnerons aussi une *procession* qui se faisait à Sparte en l'honneur d'Artémis. La statue de la déesse était portée par une matrone spartiate appartenant à une famille des plus considérables; elle était suivie par des jeunes gens choisis qui se frappaient les uns les autres à grands coups. Quand leur ardeur se ralentissait, la statue devenait si pesante que celle qui la portait, accablée sous le poids, ne pouvait plus avancer. Alors les parents et les amis de ces jeunes gens, qui les accompagnaient, ranimaient leur courage par de vives exhortations. Ils recommençaient à se frapper et la statue reprenait sa légèreté ordinaire.

Chez les Romains, l'une des plus anciennes *processions* fut celle des frères arvals, dont on faisait remonter l'institution jusqu'à Romulus. Chaque année, à l'époque de la pleine lune de mai, ils célébraient la fête de Cérès, portant sur la tête une couronne d'épis que reliaient des bandelettes blanches. Strabon nous apprend que, de son temps encore, ils accomplissaient leur *procession* autour de l'ancien territoire de Rome et sacrifiaient en diverses places marquées. Cette fête portait le nom d'ambarvales. Mais il y avait d'autres ambarvales que les propriétaires des champs célébraient chaque année, au printemps, pour appeler la protection des dieux sur les fruits de la terre. C'est la cérémonie qu'on appelait aussi *lustration* (purification), et à laquelle Virgile fait allusion vers la fin de la cinquième *Bucolique :*

. . . . *et quum lustrabimus agros.*

De très-intéressants détails sur cette fête se trouvent dans la première des *Elégies* du second livre de Tibulle :

Quisquis ades, faveas; fruges lustramus, et agros,
Ritus ut a prisco traditus exstat avo.
Bacche, veni, dulcisque tuis e cornibus uva
Pendeat, et spicis tempora cinge, Ceres...

« Silence, ô vous tous qui assistez à la fête! nous purifions aujourd'hui nos vergers et nos champs, suivant l'usage antique transmis par nos pères; viens, Bacchus, que la grappe savoureuse pende à tes cornes sacrées; et toi, Cérès, couronne ta tête d'épis; que la terre se repose en ce jour solennel; que le laboureur se repose, qu'il laisse oisif le pesant soc et découple ses bœufs; ils doivent rester devant leurs crèches abondantes, le front couronné de fleurs. C'est du dieu seul qu'il faut s'occuper aujourd'hui; que la fileuse se garde bien de mettre la main à ses fuseaux. Loin d'ici, vous à qui Vénus vient d'accorder une nuit de bonheur; éloignez-vous des autels. La chasteté plaît aux dieux : venez, vous dont les mains et les vêtements sont purs, venez puiser l'eau des fontaines. Voyez comme l'agneau sacré s'avance vers l'autel resplendissant! Voyez cette troupe innocente qui le suit, les cheveux ceints d'olivier! Dieux de la patrie, nous purifions nos champs et nos pasteurs. Mais vous, écartez tout fléau de nos demeures! qu'une moisson trompeuse d'herbes voraces ne vienne pas se jouer de nos espérances! que la brebis tardive ne craigne plus les loups vigilants! que le laboureur, brillant de santé et rassuré par l'abondance, n'épargne pas le bois de son foyer flamboyant! qu'une troupe d'enfants, gage assuré de l'aisance des colons, folâtre et dresse le frêle édifice de ses maisons d'osier! Ce que je demande au ciel arrivera; ne vois-tu pas comme les heureuses palpitations des entrailles favorables nous annoncent la bienveillance des immortels? Apportez-moi maintenant le falerne fumeux, vendangé sous un autre consul; que le chio rompe les liens qui le tiennent captif. Célébrons avec du vin cet heureux jour : faut-il rougir, dans une telle fête, d'avoir le visage enluminé et de chanceler quelques pas? » Il existe une analogie frappante entre la cérémonie des ambarvales ou des lustrations, que célébraient les anciens Romains, et la *procession* des Rogations qu'on fait chaque année dans l'Eglise catholique pour que le ciel bénisse les fruits de la terre et les travaux des agriculteurs.

La *procession* des prêtres saliens était également d'institution très-ancienne; on la faisait remonter au roi Numa qui, suivant la tradition, avait créé ce collége de flamines pour leur confier la garde des anciles ou boucliers sacrés. Elle se faisait pendant quatorze jours de suite, au mois de mars, à travers les rues de la ville de Rome. Les saliens y portaient les anciles en chantant de vieux poëmes dont le sens était incompréhensible et en exécutant des danses d'un mouvement très-vif, ce qui leur avait fait donner le nom de sauteurs (*salii*). Les prêtres du culte d'Isis célébraient aussi à Rome des *processions* qui méritent d'être rappelées; elles se distinguaient par des lieux de repos, nommés *mansiones :* c'étaient des espèces de chapelles, situées sur les côtés de la route parcourue par la *procession;* les statues d'Isis et d'Anubis s'y trouvaient exposées et l'on y chantait des hymnes, en y accomplissant certains rites. Les prêtres donnaient le signal de ces stations ou de ces pauses et, par cette raison, étaient appelés *pausariens* (*pausarii*). Il est impossible à l'esprit qui se plaît à des rapprochements entre les objets éloignés par la distance des siècles de ne pas comparer les stations faites par les anciennes *processions* romaines aux autels d'Isis avec les stations que font nos *processions* catholiques de la Fête-Dieu aux reposoirs, et le pausarien donnant le signal de la pause et des hymnes au prêtre catholique qui donne aussi le signal du repos, des chants et des évolutions d'encensoirs. Une autre *procession* fort curieuse était celle des vestalies, fête célébrée dans l'ancienne Rome le 8 juin, en l'honneur de Vesta. Elle consistait à promener dans les rues des ânes couronnés de fleurs et portant des colliers de petits pains. On rappelait par là cette légende mythologique où l'âne de Silène était représenté sauvant Vesta des attaques de Priape : la déesse s'était endormie au milieu d'une fête donnée aux dieux par Cybèle, et Priape allait lui faire violence, lorsque l'âne se mit à braire et la réveilla.

Outre les *processions* religieuses à jours fixes, il y eut assez souvent à Rome des cérémonies du même genre amenées par des circonstances diverses, par des fléaux dont on voulait demander aux dieux la cessation, par des phénomènes extraordinaires de la nature que la science de l'époque était inhabile à expliquer et que l'on considérait comme de funestes présages dont les divinités, par suite de solennelles supplications, pouvaient détourner l'effet. Par exemple, l'an 411, sous le troisième consulat de Martius Rutilus im-

médiatement après la dédicace du temple de Junon Moneta, il se répandit dans la ville le bruit que des prodiges inouïs menaçaient la république; aussitôt tous les esprits furent en proie au trouble et à la terreur. On créa un dictateur chargé d'ordonner des fêtes et des prières publiques; par ses ordres, il se fit pendant plusieurs jours des *processions* auxquelles vinrent prendre part non-seulement toutes les tribus, mais aussi les peuples voisins. C'est ainsi que, chez les nations catholiques, on a souvent célébré, pour obtenir la cessation de la peste, d'autres maladies, d'une sécheresse, etc., des *processions* dans lesquelles on portait la statue d'un saint ou quelque relique vénérée.

De toutes les *processions* romaines, les deux plus solennelles étaient celles qui ouvraient les jeux du cirque et celles des triomphes. La *procession* du cirque, à laquelle on donnait plus spécialement le nom de pompe, fut célébrée d'abord en l'honneur de Castor et Pollux et plus tard en l'honneur de tous les dieux. Elle partait du temple de Jupiter Capitolin, passait au Forum, puis au Vélabre et de là se rendait au cirque Maxime, où, après avoir sacrifié autour des bornes, on donnait le spectacle des courses de biges et de quadriges, des jeux gymniques et autres. La *procession* était faite par les soins des premiers magistrats alors en fonction. Voici l'ordre dans lequel elle se déployait. En avant marchaient les jeunes gens de la noblesse; ceux dont les pères avaient le revenu de cent cinquante mille sesterces allaient à cheval; les autres allaient à pied, disposés à la manière des gens de guerre, par centuries et manipules. Ils étaient suivis par des quadriges, des biges et des chevaux, qu'on appelait *desultorii*, conduits par les auriges et les agitateurs. Après venaient les athlètes, d'abord les coureurs, puis les lutteurs, presque entièrement nus, et les sauteurs, vêtus d'une tunique rouge. Ensuite c'étaient les satyres, portant pour vêtements, les uns des peaux d'animaux divers, les autres des manteaux formés de toutes sortes de fleurs. La marche continuait par les joueurs d'instruments, qui précédaient les statues des dieux. Ces statues étaient portées sur les épaules des hommes ou traînées sur des chariots. Au premier rang se trouvaient celles des douze grands dieux : Jupiter avec la foudre et l'aigle, Minerve avec l'olivier, Neptune avec le cheval, Cérès avec une gerbe de blé, etc. Après les dieux venaient des chariots sur lesquels s'étalaient des couronnes d'or, des boucliers, des cottes d'armes, etc. Ils étaient suivis des divers colléges de prêtres, en tête desquels se trouvait le souverain pontife et auxquels succédaient les grands dignitaires de l'Etat : le dictateur et le maître de la cavalerie, au temps de la république; l'empereur avec ses fils, au temps de l'empire; les deux consuls ou les autres magistrats qui avaient puissance consulaire; les décemvirs chargés des lois; les tribuns militaires; les deux censeurs; les préteurs, quelquefois douze, quelquefois quinze; les six édiles curules; les tribuns militaires au nombre de dix; les deux questeurs, etc. Après avoir fait le tour des bornes, on immolait les victimes. Le sacrifice terminé, les prêtres, les magistrats et le peuple prenaient place sur les gradins, et les jeux commençaient. Quelquefois, les rues par où passait le cortége étaient tendues de voiles. C'est aussi ce qui arrive souvent dans les *processions* modernes.

La *procession* du triomphe se rendait au temple de Jupiter Capitolin, où le triomphateur allait sacrifier. Elle traversait d'abord le Champ de Mars, puis passait dans le Vélabre et dans le cirque Maxime, longeait le mont Palatin, suivait la voie Sacrée et traversait le Forum, d'où elle montait au Capitole. Au premier rang se trouvait le butin fait sur l'ennemi, que l'on exposait aux yeux du peuple, soit sur des chariots, soit sur des brancards. Le nom et l'origine de chaque partie de ce butin étaient indiqués sur des écriteaux, qui désignaient aussi les principaux faits d'armes célébrés en ce jour et honorés dans la personne du général triomphant. Ensuite venaient les prisonniers de guerre. Puis on voyait le triomphateur monté sur un quadrige. Il était accompagné de ses parents, de ses amis et de ses clients qui entouraient le char. Il était suivi des sénateurs, des consuls et des autres magistrats. Les soldats qui avaient fait la campagne pour laquelle était décerné le triomphe fermaient la marche. Ils criaient de temps en temps : « *Io! triumphe!* » Ils chantaient leurs propres louanges et celles de leur général et quelquefois y mêlaient sur celui-ci des chants satiriques. V. TRIOMPHE.

La coutume des *processions* passa du paganisme au christianisme, où elles furent introduites, à ce que l'on croit, dès le temps de Constantin. Les liturgistes en comptent dix espèces : 1° les *processions* commémoratives, instituées en mémoire de quelque action de la vie du Christ ou des saints, comme la *procession* du dimanche des Rameaux, celle de l'Ascension, etc.; 2° les *processions* d'intercession, pour demander la cessation d'un fléau, d'une peste, d'une disette, d'une sécheresse; 3° les *processions* de pénitence, comme les anciennes *processions* des flagellants; 4° les *processions* de bénédiction, comme celles de la Fête-Dieu, de l'eau bénite, etc.; 5° les *processions* d'honneur, qui ont lieu pour aller à la rencontre d'un souverain, d'un évêque, etc.; 6° les *processions* à stations, dans lesquelles on s'arrête soit à des chapelles, soit à des reposoirs, comme la Fête-Dieu, les Rogations, etc.; 7° les *processions* votives, comme celle de l'Assomption, instituée par suite du vœu de Louis XIII; 8° les *processions* d'action de grâces, comme celles que faisaient les Pères de la Merci avec les captifs qu'ils avaient rachetés; 9° les *processions* de translation, à l'occasion de la translation des reliques d'un saint; 10° enfin, les *processions* de pèlerinage.

Une des premières *processions* dont il soit fait mention est celle dont parle Théodoret et qui eut lieu en 362 pour la translation des reliques de saint Babylas, du faubourg de Daphné à l'église d'Antioche, d'après Chéruel.

Saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, établit dans son diocèse l'usage des prières publiques des Rogations en 474; elles furent successivement adoptées dans les autres diocèses et, en 511, le comte d'Orléans ordonna de célébrer les Rogations dans toute la France. Les *processions* des dimanches furent établies par le pape Agapet en 530, celle de la fête de saint Marcien par saint Grégoire le Grand, qui institua également les *processions* qui se font les jours des Rameaux et de la Purification. La *procession* du Saint-Sacrement date du commencement du XIV^e siècle, mais la Fête-Dieu avait été instituée, dit-on, dès le temps de Constantin. Ce fut le pape Urbain IV qui fixa cette fête au jeudi de l'octave de la Pentecôte, et saint Thomas d'Aquin, qui composa l'office de cette fête, complétée en 1311 et 1316 par une *procession* solennelle du Saint-Sacrement, laquelle est devenue depuis lors une des pratiques du culte. La *procession* de l'Assomption fut instituée en France par la déclaration de Louis XIII (10 février 1638), lorsqu'il fit hommage de sa couronne à la sainte Vierge. Cette déclaration fut confirmée par une autre de Louis XIV, en 1650, et une troisième de Louis XV en 1738.

Les *processions* se multiplièrent à l'infini au moyen âge, et l'on vit alors s'y introduire des abus scandaleux et des spectacles peu faits pour exciter la dévotion. Ce fut au moyen âge qu'apparurent les *processions* de confréries, de moines, de corporations, de reliques. A l'heure du danger, on promenait les châsses des saints et des saintes pour prier Dieu d'avoir pitié des souffrances de son peuple. C'est ainsi qu'à Paris on promenait la châsse de sainte Geneviève quand un danger, un fléau menaçait la ville. On la découvrait si le fléau augmentait. Les autres châsses des églises, dit un écrivain, l'accompagnaient, suivies d'un grand concours de fidèles revêtus de chemises auxquelles étaient attachées des pierres, soit par pudeur, soit pour rendre la pénitence plus forte. On la sortait processionnellement pour demander à Dieu le succès de nos armées contre les Anglais, souvent aussi dans les guerres de religion, pour la pluie, pour le beau temps. C'était en quelque sorte, aux yeux de la multitude ignorante, le talisman de la capitale. Les génovéfains ne la remettaient aux échevins que contre de forts otages. Au XII^e siècle, une contagion terrible, nommée feu des ardents, décimait la capitale; on crut que le seul remède possible était de transporter les fameuses reliques de sainte Geneviève à Notre-Dame, où affluèrent les malades. En 1206, durant une inondation terrible, la châsse de sainte Geneviève, suivie de plusieurs autres, fut portée processionnellement à Notre-Dame, et comme la pluie cessa quelque temps après et avec elle l'accroissement des eaux, on ne douta point que l'arrêt du fléau ne fût dû à l'intercession de la patronne de Paris.

Au moyen âge, les pénitents blancs composaient une confrérie qui faisait pénitence pour le public, en allant en *procession* dans les rues, couverts d'une espèce de sac, avec deux trous à la hauteur des yeux, se donnant parfois la discipline. Cette coutume fut établie à Péronne, en 1020, par un ermite. Elle se propagea en Hongrie, et produisit la secte des flagellants. Des confréries de ce genre pullulèrent en Italie, à Lyon, à Avignon, dans le Languedoc et le Dauphiné. Il y avait, il y a encore, des pénitents blancs, bleus et noirs.

Henri III, ayant vu la *procession* des pénitents blancs à Avignon, voulut être agrégé à cette confrérie et en établit une à Paris. Les femmes voulurent en avoir aussi; les pénitentes de la Madeleine de Paris prirent le nom de madelonnettes. Elles se recrutaient parmi les filles de joie et se retiraient dans un pieux asile qui leur était ouvert pour expier leurs désordres passés.

Toutes ces *processions* pittoresques et originales faisaient un grand effet sur la population.

Les flagellants parurent en 1349, après les ravages de la peste noire. Le bruit courait que le Sauveur allait descendre sur la terre et présider au jugement dernier. La *procession* se faisait deux à deux, le corps découvert; ils se fouettaient publiquement jusqu'au sang pour implorer la miséricorde divine.

Au XIV^e siècle les chanoines de la cathédrale de Reims se rendaient, la nuit du mercredi saint après ténèbres, en *procession* à l'église Saint-Remi, traînant chacun derrière soi un hareng saur attaché à une corde rouge; chaque chanoine, pendant tout le trajet, s'efforçait de marcher sur le hareng de son devancier, en ayant soin de garantir le sien du même effort tenté derrière lui. Ce fut le pape Paul IV qui abolit la grotesque *procession* des harengs saurs.

Ce fut, en 1556, à l'occasion d'une grande sécheresse qui désolait la Champagne, qu'on vit se produire les *processions* blanches. « Tous les villages des environs de Troyes, raconte M. Ch.-L.-B. Recordon, dans un rayon de cinq à six lieues, décidèrent, d'après l'avis de leurs prêtres, que tous les enfants de l'un et l'autre sexe, en âge de supporter la fatigue du voyage, marcheraient deux à deux, pieds nus, affublés d'un linceul pour tout vêtement; que l'un chanterait les litanies de la Vierge et des saints, auxquelles tous les autres répondraient par les *Ora pro nobis*. Ils devaient se rendre à la cathédrale de Saint-Pierre et devant les châsses de sainte Hélène et de sainte Mabhie, pour les prier d'obtenir la pluie si nécessaire et tant désirée. Partout, sur le passage de la *procession*, il y avait des tables dressées et des tonneaux de vin pour réconforter les jeunes pèlerins. Des *processions* semblables, d'hommes et de femmes, furent aussi organisées. La chaleur étant très-intense, on profitait de la fraîcheur de la nuit pour retourner chacun chez soi, non plus en rang, mais pêle-mêle et sans distinction d'âge ni de sexe. L'histoire raconte qu'il se commit d'innombrables outrages à la pudeur. En quelques lieux, on joua des scènes de la passion. Il arriva quelque part que celui qui était chargé de représenter Jésus-Christ marchait tout nu, lié, garrotté et conduit par deux autres, qui représentaient les bourreaux le menant au supplice, ayant en main des verges dont ils le frappaient. Ils remplirent si bien leur rôle, que le pauvre infortuné en mourut peu de jours après. Dans une autre localité, celui qui remplissait le même rôle fut, la nuit suivante, surpris en flagrant délit d'adultère avec celle qui représentait la vierge Marie.

» Les habitants de Troyes, de toute classe et de tout rang, s'empressèrent d'imiter l'exemple des gens de la campagne. A tous les coins de rue, on voyait des autels avec statues et cierges allumés, devant lesquels la multitude s'agenouillait pour réciter des oraisons. On allait d'une église à une autre dans le costume par trop simple dont nous avons parlé. C'est de là que vint le nom de *procession* blanche qui leur fut donné. Ces excès de fanatisme étaient portés si loin, qu'on regardait de travers et avec indignation ceux qui repoussaient de telles pratiques et cérémonies. On se moquait d'eux et on les appelait des mécréants et des impies. La sécheresse ne se laissant pas fléchir, les autorités craignirent que ces désordres n'amenassent quelque accident, comme cela avait eu lieu dans d'autres localités. En conséquence, ils les défendirent et firent garder les portes de la ville. »

Les ligueurs adoptèrent l'usage des *processions* blanches. On allait, avec croix et bannières, torches allumées, jusqu'à trois et quatre journées de chemin, les yeux baissés, en bel ordre, deux à deux, un linge blanc pardessus les habits ordinaires, quelques-uns même nu-pieds; tous portaient une croix d'une main et un cierge allumé de l'autre. Un de la bande tenait une lanterne pour conserver le feu par les champs et fournir la lumière aux cierges qui venaient à s'éteindre. Les moines venaient ensuite; l'un d'eux portait le saint sacrement sous un dais blanc, que tenaient les personnes marquantes de la *procession*.

Les *processions*, du reste, furent très-nombreuses du temps de la Ligue et pendant les guerres de religion, où le fanatisme était à son comble. La satire *Ménippée* et des estampes du temps donnent une idée piquante de quelques-unes de ces *processions* véritablement burlesques.

Aujourd'hui, les *processions* qu'on fait avec le plus de pompe et d'éclat sont celles des Rameaux, des Rogations, de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de l'Assomption. Néanmoins, dans quelques pays et quelques villes, on trouve encore des *processions* particulières, dont nous mentionnerons quelques-unes. En Espagne, on célébrait et on célèbre encore dans quelques localités, le vendredi saint, en l'honneur de la passion, la *procession* des disciplinants. Elle se compose d'hommes portant de grands bonnets pointus en forme de pain de sucre, d'où pend un morceau de toile qui tombe sur leur visage. Ils ont des gants et des souliers blancs. A leur bonnet est attaché un ruban de la couleur qui plaît le plus à leur dame; ils se fustigent en cadence avec des disciplines portant de petites boules de cire garnies de verres pointus. De retour chez eux, ils se frottent avec des éponges trempées dans du sel et du vinaigre. Ensuite ils se plongent dans les délices d'un somptueux repas, pour flatter la chair qu'ils ont si maltraitée.

A Madrid, à Lisbonne, à Rio-Janeiro, il y a la *procession* de Saint-Georges. C'est un grand mannequin habillé comme un guerrier, qu'on promène dans les rues de la ville.

Venise a sa curieuse *procession* des Rosaires. Les plus beaux jeunes gens représentent les anges et les saints, les plus belles jeunes filles les saintes et les vierges; chacun porte le nom du personnage qu'il figure. Parmi les filles circule un gaillard déguisé en diable, avec cornes et griffes; il essaye de les distraire par des gambades ridicules et des postures grotesques. La *procession* se termine par une jeune fille portée sur un brancard avec un bandeau, un sceptre royal et un rosaire d'une grosseur fabuleuse; elle représente la Vierge.

A Bordeaux, la plus célèbre *procession* est celle des Corps saints. Elle se fait tous les ans, le 27 juillet. Elle va de la paroisse de Sainte-Eulalie à celle de Saint-André. En voici l'origine en deux mots : D'après une tradition qui existe à Bordeaux depuis un temps immémorial, un saint personnage nommé Clair ou Clarus, originaire d'Afrique, vint à Rome, vers la fin du I^er siècle de l'ère chrétienne, avec six de ses compagnons. Il y reçut du pape saint Anaclet l'onction épiscopale et il fut envoyé en Aquitaine pour continuer l'œuvre commencée par saint Martial, l'un des soixante-douze disciples, et par saint Front, l'apôtre du Périgord.

Tous les ans, à Marseille, a lieu une *procession* imposante en commémoration de la peste. Une *procession* fort curieuse est celle qui a lieu à Aix pour la Fête-Dieu et dont nous avons parlé à ce mot. Citons aussi la *procession*, devenue fameuse, qui a lieu à Notre-Dame-de-Fourvières, à Lyon, pour la fête de l'Immaculée-Conception.

Une *procession* sautante se célèbre tous les ans, le mercredi de la Pentecôte, à Echternach (grand-duché de Luxembourg). Elle part du pont de la Sure et va à l'église paroissiale, vénérable sanctuaire très-antique, situé sur une montagne adossée à la cité. Dans une crypte sous l'autel se trouve la tombe de saint Willibrod, évêque d'Utrecht, patron du pays. Les sauteurs vont par quatre de front, se tenant par la main ou par leurs mouchoirs; ils font trois pas en avant et deux en arrière, ce qui fait ressembler leur marche à une suite de sauts en l'air. Ces mouvements sont dirigés et réglés par une musique qu'accompagne une foule de chanteurs. Arrivé devant l'autel, chacun dépose son offrande et fait le tour de la nef. On attribue l'origine de cette bizarre coutume à une épidémie qui autrefois sévit sur les bestiaux du pays; ceux-ci, atteints d'une sorte de frénésie, sautaient et gambadaient dans les étables jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Le peuple fit vœu d'aller conjurer le fléau, en sautant lui-même au lieu et place des bestiaux en l'honneur de saint Willibrod, ce qui fut, suivant la légende, couronné d'un plein succès.

« Nous avons encore en France, dit M. de Ponthieu, à qui nous avons emprunté plusieurs des détails qui précèdent, beaucoup de *processions* historiques. Orléans fête toujours l'anniversaire de sa délivrance par Jeanne Darc. Beauvais célèbre aussi tous les ans sa délivrance par Jeanne Hachette en 1472. C'est Louis XI qui ordonna qu'une *procession* serait faite chaque année, dans laquelle les femmes viendraient immédiatement après le clergé, avant les hommes. Elle faisait le tour de la ville sur les remparts mêmes, jadis illustrés par l'héroïne picarde. Ce jour-là, ce sont deux jeunes filles qui mettent le feu à un canon tiré en l'honneur de la délivrance de la ville; cette *procession* s'appelle la Fête de l'assaut. L'étendard arraché aux Bourguignons en 1472 figure dans la fête.

» Péronne fait aussi sa *procession* commémorative, dans laquelle figure la célèbre bannière du siége de Péronne. Ce siége mémorable eut lieu le 14 août 1736. Il eut aussi son héroïne; Marie Fourrée a sa place glorieuse dans la légende populaire de cette antique cité.

» La fête du Caritach à Pézénas, avec son animal de carton qu'on nomme le Poulain, est un souvenir d'une vieille légende qui date de Charles VI. Tarascon a sa fameuse Tarasque, et on en pourrait citer bien d'autres qui, ayant une origine religieuse, se sont métamorphosées en cavalcades historiques. »

La Révolution de 1789, en proclamant la liberté de conscience et des cultes, en ne reconnaissant plus de religion d'Etat, devait apporter des restrictions à des manifestations religieuses extérieures, qui pouvaient amener des protestations de la part des dissidents, causer des conflits et troubler l'ordre public. Sous le Consulat, le décret du 28 germinal an X prit certaines dispositions dont nous parlerons plus loin, pour assurer, en certains cas, l'ordre public à cet égard. Le gouvernement de la Restauration remit en vogue les *processions* et alla même jusqu'à fouler aux pieds le plus sacré de tous les droits, la liberté de conscience, en les rendant obligatoires. Dans les *processions* publiques, Dieu était protégé par les gendarmes; il y avait plus d'ostentation que de piété; on narguait les autres cultes sans autre profit que la haine qu'on semait sur son passage.

Charles X, à l'exemple des rois d'avant la Révolution, suivit à pied, avec les princesses, la cour, les grands corps de l'Etat, la *procession* de la Fête-Dieu, qui sortait de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries. Un jour, comme la cour était en deuil et que le deuil de la cour se portait en violet, Charles X parut à l'une de ces *processions* en habit violet. En l'apercevant, un gamin de Paris s'écria : « Tiens! v'là le roi qui s'est fait évêque! » Ce fut un éclat de rire universel et, pendant un mois, il n'y eut qu'une plaisanterie dans les feuilles libérales : « Le roi s'est fait évêque! »

Sous le règne de Louis-Philippe, les *processions* firent peu parler d'elles; mais, à par-

tir de la réaction cléricale et monarchique qui se produisit après la révolution de 1848, pendant le second Empire et depuis 1871, on a vu les *processions* passer à l'état de manifestations politiques et se produire librement, au mépris de la loi du 28 germinal an X (18 avril 1802), qui n'a point été abrogée. En vertu de l'article 45 de cette loi, les *processions* ne peuvent avoir lieu dans les rues et places publiques, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes, et en outre, par l'article 1er du concordat, le gouvernement peut interdire les cérémonies extérieures du culte sur la voie publique lorsqu'il a des motifs de craindre que l'ordre public ne soit troublé. Or, non-seulement l'article 45 de la loi de germinal, si souvent violé par l'autorité administrative, devrait être maintenu dans toute sa rigueur, mais encore il serait sage de l'étendre à toutes les villes, qu'il y ait ou non d'autre culte établi que le culte catholique. Il peut, en effet, se trouver, parmi les habitants de ces villes, quelques libres penseurs, et elles sont traversées chaque jour par des voyageurs qui peuvent appartenir à un culte quelconque. Or, tout le monde sent combien serait juste et raisonnable la loi qui défendrait que tels hommes, au nom d'un culte que tous ne professent pas, s'emparent avec leurs cérémonies des voies publiques qui appartiennent à tous. Les rues sont aux Français indistinctement, de quelque croyance qu'ils soient, et non plus particulièrement aux catholiques romains qu'aux juifs ou aux protestants luthériens ou calvinistes français. Dans un pays où existe la liberté de conscience, c'est violer cette liberté que d'exiger des non-croyants des marques extérieures de respect et de révérence envers les manifestations publiques d'un culte qui s'étale dans les rues, au lieu de rester dans le temple, où il est véritablement en droit d'exiger le respect, mais là seulement.

Le décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804), rendu par le premier Bonaparte, a réglé comme suit les honneurs militaires qui doivent être rendus dans les *processions* du saint sacrement :

« Art. 1er. Dans les villes où les cérémonies religieuses peuvent avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, lorsque le saint sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats prendront les armes, les présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts; les tambours battront aux champs, les officiers se mettront à la tête de leur troupe, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts; le drapeau saluera. Il sera fourni, du premier poste devant lequel passera le saint sacrement, au moins deux fusiliers pour son escorte. Ces fusiliers seront relevés de poste en poste, marcheront couverts près du saint-sacrement, l'arme dans le bras droit. Les gardes de cavalerie monteront à cheval, mettront le sabre à la main; les trompettes sonneront la marche, les étendards et guidons salueront.

» Art. 2. Si le saint sacrement passe devant une troupe sous les armes, elle agira ainsi qu'il vient d'être ordonné aux gardes ou postes.

» Art. 3. Une troupe en marche fera halte, se formera en bataille et rendra les honneurs prescrits ci-dessus.

» Art. 4. Aux *processions* du saint sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la *procession* devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la *procession* sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite; celui qui portera le second, la gauche; les autres régiments se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche; les régiments d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie. Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabiniers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, chasseurs et hussards. Les régiments d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistants. Deux compagnies de grenadiers escorteront le saint sacrement, elles marcheront en file à droite et à gauche du dais. A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par les fusiliers, et, à défaut de ceux-ci, par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied. La compagnie du régiment portant le premier numéro occupera la droite du dais; celle du second, la gauche. Les officiers resteront à la tête des files. Les sous-officiers et soldats porteront le fusil sur le bras droit.

» Art. 5. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la *procession* et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon. »

Nous terminerons cet article par quelques mots sur les *processions* indoues, qu'il est difficile de passer sous silence.

— *Processions indoues.* Il n'est aucun temple un peu notable dans l'Inde qui ne se fasse remarquer chaque année par une ou deux *processions*. Dans ces marches religieuses, on promène les idoles sur de grands chars massifs, portés par quatre grosses roues pleines et non à jantes et à rais comme les nôtres; une grosse poutre sert d'essieu et soutient un édifice haut quelquefois de cinquante pieds. Sur les planches d'assemblage qui en forment la base sont sculptées des figures d'hommes et de femmes dans les attitudes les plus obscènes. Divers étages construits en pièces de charpente à claire-voie s'élèvent sur cette espèce de soubassement et vont toujours en diminuant de largeur, de manière que l'édifice a la forme d'une pyramide. Ces jours-là, le char est orné de toiles peintes, d'étoffes précieuses, de feuillage vert, de guirlandes de fleurs, etc. L'idole est vêtue de ses plus riches habits et parée de ses joyaux les plus précieux; elle est placée au milieu du char, dans un pavillon élégant. On attache de gros câbles à ce char et l'on y attelle quelquefois plus de mille personnes. Une partie des danseuses sont montées sur le char et entourent l'idole; les unes lui procurent de la fraîcheur en agitant l'air avec des éventails faits de plumes de paon; les autres font voltiger en tous sens avec grâce des houppes touffues faites avec des bouts de queue de vaches du Thibet. Plusieurs personnes encore sont montées sur le char pour en diriger les mouvements et animer, par des vociférations réitérées, la multitude qui le traîne. Tout cela se fait au milieu d'un tumulte et d'une confusion assourdissants. Dans la cohue qui accompagne la *procession*, hommes et femmes, tout se trouve pêle-mêle et chacun peut se permettre telle privauté qu'il lui plaît sans que cela tire à conséquence : la décence et la pudeur ne sont point de la fête; aussi est-il commun, dit-on, de voir des amants, soumis ailleurs à une surveillance importune, se donner rendez-vous à ces bacchanales. La *procession* s'avance lentement; de temps à autre, on fait des pauses pendant lesquelles des hurlements effroyables, des sifflements aigus, des cris aigres et perçants se font entendre en signe d'admiration. Les courtisanes, qui sont toujours en grand nombre à ces solennités, exécutent des danses lascives et, tant que la *procession* dure, les tambours, les trompettes, les instruments de musique de toute espèce font retentir l'air de leurs sons discordants. Ici, ce sont des spadassins qui, armés de sabres nus, s'escriment à qui mieux mieux et simulent des combats singuliers; là sont des groupes de gens qui exécutent des danses figurées et battent en mesure sur de petites baguettes; ailleurs, on en aperçoit qui s'exercent à la lutte. Enfin, un grand nombre de dévots se traînent en rampant devant le char. Ceux qui n'ont rien autre chose à faire sifflent ou poussent des cris tels que le grand Indra, foudroyant les géants, ne réussirait point à se faire entendre d'eux. Enfin, pour se former une juste idée du tapage et de l'horrible confusion qui règnent parmi ce troupeau d'énergumènes, il faut en avoir été témoin. Les voyageurs qui ont vu une *procession* indienne disent que rien ne rappelle mieux l'image de l'enfer. Les *processions* qui se font à Tiroupatty, en Karnatic, et à Djaganatta, sur la côte d'Orissa, ont plus de splendide magnificence que partout ailleurs et sont accompagnées de sacrifices de toute sorte.

— Théol. *Procession du Saint-Esprit.* Une fois qu'on eut formulé le dogme de la Trinité et qu'on eut fait du Saint-Esprit une troisième personne indépendante et distincte des deux autres, une question devait inévitablement se poser à l'esprit des théologiens : qui donc avait créé le Saint-Esprit ou plutôt qui l'avait engendré? De qui procédait-il? Du Fils ou du Père? ou bien encore du Père par le Fils? Questions oiseuses qui, au moyen âge, paraissaient d'une importance extrême, et qui passionnèrent les intelligences et finirent par amener le schisme entre l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident.

Dès l'origine, les Orientaux et les Occidentaux différèrent d'opinion sur ce point. Basile le Grand et Epiphane furent des premiers à soulever cette question. Jusqu'alors, les Pères de l'Eglise ne s'en étaient pas occupés et il y avait entre eux la plus grande divergence et la plus parfaite liberté de vues. Ainsi, Tertullien, dans son ouvrage contre Praxéos, dit au chapitre IV que l'Esprit procède du Père par le Fils, et au chapitre VIII il affirme qu'il procède à la fois du Fils et du Père. Mais, à partir du Ve siècle, la doctrine commence à se fixer. Basile le Grand et Epiphane veulent qu'il procède du Père, et leur manière de voir fut confirmée par le second concile œcuménique de Constantinople, en 381; par celui d'Ephèse, en 431, et celui de Chalcédoine, en 451. D'autres docteurs de l'Eglise d'Orient, entre autres Grégoire de Nysse, enseignaient que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils. Dans l'Eglise occidentale, Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan et surtout Augustin firent prévaloir la formule que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils. Ils furent entraînés à adopter cette conception, surtout par le désir de combattre l'arianisme, contre lequel ils soutenaient la parfaite égalité du Fils et du Père. Aucune controverse ne s'était encore élevée sur ce point, lorsque Théodore de Mopsueste et Théodoret, évêque de Tyr, s'avisèrent de condamner comme impie et blasphématoire l'opinion de ceux qui prétendent que le Saint-Esprit tient son existence du Fils ou par le Fils. Cet acte partait d'une double préoccupation; d'abord ils craignaient qu'en acceptant la *procession* du Saint-Esprit comme venant du Fils et du Père on ne conçût le Père et le Fils comme deux principes divins, tandis qu'à leurs yeux le Père était l'unique principe; ensuite ils avaient l'intention de s'opposer à l'hérésie d'Arius, qui affirmait que le Saint-Esprit avait été créé par le Fils. Mais ce qui prouve qu'on n'attachait pourtant pas à cette question une bien grande importance, c'est qu'il ne s'éleva aucune accusation contre les Occidentaux, et cependant ceux-ci ne manquaient pas une occasion d'affirmer leur opinion. En 589, le synode de Tolède ajouta pour la première fois, au symbole nicéo-constantinopolitain, le fameux *Filioque*, pour indiquer que le Saint-Esprit procédait à la fois du Père et du Fils (*procedentem e Patre Filioque*). C'était l'époque où le roi Récarède venait d'abjurer l'arianisme pour embrasser le nicéisme. On profita de cette circonstance pour faire la célèbre addition et, dès lors, nous trouvons cette doctrine dans les symboles, en particulier dans celui qui porte le nom d'Athanase, sans avoir jamais été composé par lui. Il paraît d'ailleurs que c'est le sort des symboles d'être connus sous des pseudonymes. D'Espagne, l'addition passa dans les Gaules, et toute l'Eglise gallicane l'adopta. C'est à peu près vers ce temps-là que, pendant les controverses si longues et si sanglantes sur l'adoration des images, des légats grecs, assistant à un synode tenu en 767, furent choqués par l'addition du *Filioque* et mirent en question l'orthodoxie des mots qu'on avait ajoutés au symbole de Constantinople. Les avis étaient d'ailleurs encore partagés. Ainsi, en 810, Charlemagne ayant demandé à Léon III de donner sa sanction à la doctrine gallicane, le pape s'y refusa; mais il déclara en même temps qu'il la tenait pour orthodoxe. Cependant toutes ces controverses n'avaient nullement altéré les rapports des deux Eglises; mais il était permis de prévoir qu'à la première circonstance où l'ambition et l'intérêt des chefs des deux Eglises seraient en jeu, les divergences dogmatiques serviraient de prétexte à des accusations et à des anathèmes réciproques jusqu'à ce qu'une rupture s'ensuivît. C'est malheureusement ce qui se voit trop souvent dans l'histoire des dogmes. Au-dessous de la controverse apparente qui porte sur la doctrine, on voit les passions qui s'agitent et les intérêts qui murmurent. Au IXe siècle, Ignace, patriarche de Constantinople, avait été déposé; Photius avait été nommé à sa place et Nicolas Ier, évêque de Rome, refusait de reconnaître le nouvel élu et d'accepter la déposition d'Ignace; en même temps, il cherchait à rattacher au patriarcat de Rome les Bulgares, qui avaient été convertis par des missionnaires envoyés de Constantinople. Mais il est à croire que ce dernier grief était, aux yeux de Photius, le moins sérieux. Aussitôt Photius adressa une encyclique aux évêques et convoqua un concile à Constantinople. Dans cette lettre, on reprochait aux latins, comme de grossières erreurs, le jeûne du samedi, le célibat des prêtres et surtout le changement opéré dans le symbole. Les latins trouvèrent des défenseurs dans Æneas, évêque de Paris, et Ratramne, moine de Corbie; mais, comme dans toutes les controverses, chaque parti persista dans son opinion, exagéra les différences qui le séparaient de ses contradicteurs et finit par être persuadé que sa conception était la seule vraie et la seule chrétienne. Cependant, Ignace étant remonté sur le siége patriarcal de Constantinople, la discussion s'assoupit un moment; mais ce fut pour recommencer bientôt avec plus de vivacité et d'aigreur. En 1053, Michel Cerularius, d'accord avec Léon d'Achrida, métropolitain de Bulgarie, renouvela contre les latins les attaques de Photius dans un écrit adressé à Jean de Trani, évêque dans la Pouille. Ce fut cet ouvrage qui détermina la rupture. Le pape excommunia le patriarche de Constantinople; le patriarche de Constantinople fit, à son tour, excommunier le pape dans un concile; en 1054, le schisme d'Orient et d'Occident était pour toujours accompli. L'Eglise grecque resta fidèlement attachée à la doctrine du symbole nicéo-constantinopolitain sur la *procession* du Saint-Esprit. Les docteurs appuyaient leur opinion sur un passage fort explicite de l'Evangile selon saint Jean (chap. XV, 26), où il est dit que le Saint-Esprit procède du Père. Ils faisaient observer aussi que le Christ, d'après l'Ecriture, a été conçu du Saint-Esprit; qu'il a été conduit par lui dans le désert; qu'il a reçu les dons de l'Esprit. Enfin ils cherchaient à prouver qu'il serait contraire à la dignité et à l'unité de Dieu que le Saint-Esprit procédât du Fils.

Les Occidentaux étaient surtout embarrassés par le passage de saint Jean que nous avons cité. Mais c'est en cette occasion qu'il faut admirer la subtilité des théologiens. « Oui, disait Ratramne, il est écrit que le Fils procède du Père; mais il est écrit aussi que le Fils a toutes choses communes avec son Père; donc, il a en commun avec lui la *procession* du Saint-Esprit. Et comment n'en serait-il pas ainsi, puisque le Saint-Esprit est appelé tantôt Esprit du Christ et tantôt Esprit de vérité? » Christ n'est-il pas lui-même la vérité? Mais l'ouvrage le plus considérable est celui de saint Anselme, évêque de Cantorbéry : *De processione Spiritus sancti.* Il y enseigne que le Père ne se trouve dans aucun rapport dans lequel le Fils ne soit aussi et que, par conséquent, le rapport du Fils avec le Saint-Esprit doit être le même que celui du Père. Mais l'objection qui touchait le plus les latins et qui semble les émouvoir encore aujourd'hui était celle qu'on leur faisait d'avoir modifié le symbole nicéo-constantinopolitain. On conçoit, en effet, qu'un pareil reproche soit sensible à une Eglise qui a la prétention d'avoir conservé intactes la tradition et la doctrine des anciens. Or, l'addition est ici flagrante; elle ne peut pas être niée. Et, en ce cas, que devient l'infaillibilité de l'Eglise? Si un concile corrige ou modifie les décisions d'un autre concile, les conciles peuvent donc se tromper? Et les hérétiques ont le droit de persister dans leurs opinions et d'en appeler d'une assemblée œcuménique à une autre assemblée œcuménique de la chrétienté? Les latins avaient saisi la gravité de cette difficulté, et voici comment saint Anselme y répondait : « Nous n'avons rien changé, rien modifié, rien altéré dans le symbole; notre addition est simplement expositive, c'est-à-dire que nous avons expliqué plus clairement et en plus de paroles ce qui, étant dit trop brièvement, pouvait donner lieu à des disputes. La *procession* du Saint-Esprit, du Père et du Fils était une conséquence nécessaire des autres croyances admises dans l'Eglise; mais il était utile de le dire, afin de l'apprendre à ceux qui n'apercevaient pas le lien qui unissait ces vérités, et la preuve qu'il fallait le mettre dans le symbole, c'est que les grecs s'appuient sur l'absence de cette doctrine dans le symbole pour ne pas y croire. » Saint Anselme cherchait aussi des autorités en faveur du dogme catholique dans les écrits des anciens Pères; mais, comme la question n'avait jamais été approfondie par eux, ce n'est qu'en torturant les textes qu'on pouvait y trouver des appuis.

A la Réformation, le dogme de la Trinité ne fut point discuté et la *procession* du Saint-Esprit fut acceptée par ce fait qu'on admit le symbole athanasien. Mais, peu à peu, surgirent des antitrinitaires et aujourd'hui, dans le protestantisme, il n'est pas un orthodoxe qui se préoccupe sérieusement de savoir de qui procède le Saint-Esprit. Par le progrès naturel des idées, tout cela a été mis à l'arrière-plan, et cette question, qui passionna deux Eglises et amena le schisme de la chrétienté, qui occupa les intelligences les plus élevées de ce temps, ne provoque plus de nos jours que l'ennui ou les sourires.

— Iconogr. L'art a très-souvent représenté des *processions*, tantôt pour perpétuer le souvenir de quelque cérémonie nationale, tantôt et le plus souvent parce que cette sorte de sujets lui offrait un prétexte tout naturel à représenter les costumes les plus riches, les plus variés. La frise du Parthénon, sculptée par Phidias et ses élèves, nous offre la plus antique et la plus noble représentation que nous connaissions en ce genre; le sujet est la *procession* des grandes panathénées, fêtes qui se célébraient tous les quatre ans et dans lesquelles la population athénienne offrait à la déesse protectrice un riche péplum brodé par les jeunes vierges de la ville et que portait en pompe, à son temple, un vaisseau roulant sur la terre au moyen de machines cachées. Dans la frise du Parthénon, on voit des dieux et des déesses assis deux par deux et, devant eux, des femmes debout et groupées dans les attitudes les plus élégantes, qui apportent des offrandes. Des archithéores, conducteurs et régulateurs de la *procession*, sont là pour recevoir les présents. Après les groupes de femmes viennent les victimes destinées aux sacrifices, les conducteurs de chariots, les *metæci* ou étrangers résidant à Athènes et admis à la *procession*, portant sur leurs épaules des plateaux chargés de gâteaux, de fruits et d'autres offrandes; enfin les cavaliers, c'est-à-dire les principaux jeunes gens de l'Attique, montés sur leurs chevaux et non en costume de combat, mais sans armes et nus sous leurs chlamydes. « Ces rangées de cavaliers, dit M. Viardot, forment avec les groupes de femmes, et plus encore que ces groupes, la plus admirable partie de la frise du Parthénon. La variété infinie et l'étonnante hardiesse des attitudes, l'élégance et la vérité des formes, la pureté du dessin, la puissance du modelé, la finesse et la perfection du travail de ciselure font de ces figures le chef-d'œuvre, le modèle et le désespoir de l'art du bas-relief. » Des *Processions bachiques* sont figurées sur un grand nombre de monuments de l'antiquité, notamment sur un magnifique vase de Gaëte, qui porte le nom de *Salpion*, au musée des Etudes, à Naples.

Parmi les *processions* historiques, représentées par l'art moderne, nous citerons : la *Procession des croisés autour de Jérusalem* (14 juillet 1099), tableau de Schnetz, au musée de Versailles; la *Procession des ligueurs*, ancienne et curieuse estampe de L. Gaultier, tableaux du comte de Forbin (Salon de 1831), de Robert-Fleury [v. la description ci-après], d'Alexandre Hesse (Salon de 1851); la *Procession des moines à Paris en* 1590, gravure de J.-B. de Lorraine, d'après Gravelot; la *Procession funèbre en l'honneur du duc de Guise*, tableau d'Arnold Scheffer (Salon de 1868); la *Procession des funérailles du duc d'Albemarle*, gravure de John Collin (XVIIe siè-

cle); la *Procession des chevaliers de l'ordre de la Jarretière*, douze planches gravées par Théod. de Bry et se réunissant pour former une frise; le même sujet gravé par R. Cooper; la *Procession des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, sur le quai des Augustins, à Paris*, estampe de Séb. Le Clerc; la *Magnifique procession de la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, faite le* 11 *juin* 1652 *pour la paix*, estampe publiée par Boissevin; la *Procession des corps de métiers de Bruxelles sur la Grande-Place, en* 1620; la *Procession des pucelles du Sablon* et la *Procession de l'Ommeganck*, intéressants tableaux d'Ant. Sallaert, au musée de Bruxelles; la *Procession qui eut lieu à Rome le* 5 *juin* 1629, gravure de Gio.-B. Bracelli, d'après A. Ciambelli; la *Procession du Corpus-Domini à Rome en* 1830, tableau de Cl. Boulanger (Salon de 1833). Une fresque d'Ul. Giocchi, peinte au-dessus de la porte principale de l'église de Santa-Maria-Novella, à Florence, représente la *Procession* qui, depuis 1294, se rend à cette église, parée à cette occasion avec une magnificence extraordinaire. Jean Mathieu a gravé la *Procession du Saint-Sacrement*, d'après A. Carrache; J.-Fr. Martin, une *Grande procession pour obtenir des indulgences à Rome*, d'après Desprez; Dom. de Franceschi, la *Procession de la Fête-Dieu à Venise* (1591); L. Bruls a peint une *Procession à Cervara* (Salon d'Anvers, 1835); J.-D. Becquer, la *Procession du Corpus-Domini avant sa sortie de la cathédrale de Séville*, la *Procession de la confrérie du Rosaire pendant la semaine sainte à Séville*, et la *Procession d'une confrérie de pénitents blancs pendant la semaine sainte à Séville*, tableaux qui ont fait partie de la galerie de San-Donato; Enrique Melida, *Après la procession*, scène de mœurs espagnoles (Salon de 1874); C. Roqueplan, la *Sortie* et la *Rentrée de la procession*, lithographies par L. Noel (Salon de 1831); Isidore Patrois, la *Procession des saintes images aux environs de Saint-Pétersbourg* (Salon de 1861); les frères Le Nain, une *Procession dans l'intérieur d'une église* (musée du Louvre); P. Grivolas, une *Procession de pénitents en Provence* (Salon de 1868); Fischer, la *Procession du pardon de Sainte-Barbe, dans le Morbihan* (Salon de 1868); Demarne, une *Procession de village* (Salon de 1808), etc. N'oublions pas le charmant tableau de Jules Breton, représentant la *Procession des Rogations*. V. BÉNÉDICTION DES BLÉS.

Procession de la Ligue (LA), tableau de Robert-Fleury. Les vieux historiens nous ont raconté en termes émouvants les horreurs qui désolèrent Paris assiégé par Henri IV. Tandis que la famine et les maladies pestilentielles décimaient les habitants de la grande ville, les ligueurs cherchaient à ranimer les passions populaires par des démonstrations religieuses. Moines, prêtres, écoliers, docteurs de la Sorbonne, nobles et manants défilaient dans les rues, agitant des armes et de pieuses insignes, mêlant aux hymnes saintes les clameurs féroces du fanatisme. « L'un portoit une lance, l'autre une croix; l'un un espieu, l'autre une harquebuse; le tout rouillé par humilité catholique... Mais tout cela marchait en moult belle ordonnance. » M. Robert-Fleury s'est inspiré, dans son tableau de la *Procession de la Ligue*, de ce passage de la *Satire Ménippée*. Il a parfaitement saisi le caractère moitié sauvage, moitié burlesque de cette étrange mascarade; il a accentué avec une vigueur vraiment magistrale ses types de ligueurs et groupé avec esprit ses divers personnages: des truands à mine rébarbative, des écoliers turbulents, des bourgeois effarés, des moines portant une cuirasse sur leur froc retroussé et brandissant de longues rapières. Le coloris, d'une tonalité violente et mal étouffée par des glacis roussâtres, est le côté faible de ce tableau qui a été exposé au Salon de 1834.

PROCESSIONNAIRE adj. (pro-sè-si-o-nère — rad. *procession*). Entom. Se dit des chenilles qui marchent en rangs réguliers et qui paraissent avoir un chef à leur tête.

— **Encycl.** Le bombyx *processionnaire* est un papillon nocturne, de $0^m,03$ à $0^m,04$ d'envergure, à ailes d'un gris cendré, marquées de lignes transversales plus foncées; la femelle se distingue par des couleurs plus pâles, des bandes à peine visibles et surtout par son abdomen dont l'extrémité est munie d'une plaque écailleuse, recouverte de poils grisâtres. Cet insecte a, en outre, des antennes pectinées, le corselet très-velu et les organes de la bouche oblitérés et remplacés par des poils. La chenille est d'un gris verdâtre, garnie de longs poils peu touffus et qui tombent au moindre contact. Elle vit sur les arbres des forêts, de préférence sur les chênes; elle envahit surtout ceux qui croissent sur les lisières. Elle présente dans ses mœurs des particularités curieuses qui lui ont valu son nom.

Les chenilles *processionnaires* vivent en société et se filent une toile commune destinée à abriter toute la colonie, dont le nombre s'élève parfois jusqu'à sept cents individus. Ce n'est que le soir ou la nuit qu'elles quittent leur nid et se mettent en marche pour aller ronger les feuilles qui leur servent d'aliment; quand un arbre est dépouillé, elles passent à un autre. « On les voit observer pendant toute leur route, dit V. de Bomare, une marche réglée. Il y en a toujours une en tête qui est comme le chef de la troupe; celle-ci est suivie immédiatement de deux autres qui marchent de front; ces deux-là le sont de trois, qui le sont de quatre, et ainsi de suite, tant que la largeur du terrain le permet. L'ordre de cette marche n'est pas toujours le même; il varie quelquefois; mais toujours observent-elles de tenir leurs rangs si serrés, que les soldats les mieux disciplinés ne s'avancent pas avec plus d'ordre. On les voit aussi descendre à la file les unes des autres le long du tronc d'un arbre, passer sur les feuilles et saccager tout sans interrompre l'ordre de leurs évolutions. Le pillage est-il fait, elles se retirent en bon ordre dans leur nid pour recommencer de nouveau. »

Ces chenilles se multiplient quelquefois avec une intensité effrayante et causent des ravages considérables dans les forêts, qu'on ne peut écheniller comme les jardins et les vergers. Il n'est pas rare, aux environs de Paris, de voir, en plein été, les arbres aussi complétement effeuillés qu'en hiver; il est à peine besoin de dire combien cette défoliation intempestive leur est nuisible. Quand arrive pour elles le moment de se transformer en chrysalides, elles se construisent une toile solide, qu'elles doublent et redoublent; elles y pratiquent deux ouvertures, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie; ce nid ressemble à une vieille toile d'araignée; il a quelquefois $0^m,50$ de longueur sur $0^m,15$ de largeur, et on peut le confondre, si on le regarde sans attention, avec les nodosités ou les bosses qui se forment sur le tronc des arbres. C'est dans ce nid commun que les chenilles se filent des coques particulières, dont l'ensemble forme une sorte de gâteau d'un brun rouge. Il arrive parfois que le nid, dont les proportions ont été mal calculées, se trouve trop étroit pour contenir toutes les coques; quand elles s'en aperçoivent, elles se mettent à l'œuvre et construisent un second nid contigu au premier. La chenille fait entrer dans la composition de sa coque les poils qu'elle perd au moment de sa transformation. Le papillon paraît en juillet ou en noût et s'accouple peu après; la femelle dépose ses œufs sur le tronc de l'arbre dont les feuilles sont destinées à servir de nourriture aux chenilles qui en sortiront au mois de mai.

Les chenilles *processionnaires* sont encore très-nuisibles, et même dangereuses, d'une autre manière. Leurs poils, qui, ainsi que nous l'avons dit, se détachent facilement, pénètrent dans la peau et y causent de vives démangeaisons. Les nids sont encore plus à craindre, surtout quand ils sont anciens, à cause des poils qu'ils contiennent. « Ces poils, qui, lorsqu'ils étaient sur l'animal, ajoute V. de Bomare, étaient doux, soyeux, se durcissent, se réduisent en pointes très-fines; en sorte que, lorsqu'on vient à enlever ou à ouvrir ces nids, il s'élève un nuage de ces petites pointes qui entrent dans la peau de ceux qui sont aux environs et ils y occasionnent de fortes démangeaisons; si même il arrive qu'ils s'attachent à des parties délicates, telles que les paupières, ils y causent des inflammations qui durent quatre ou cinq jours. Réaumur a essayé une fois, avec succès, de frotter rudement avec du persil les endroits douloureux; ce qui a adouci sur-le-champ les démangeaisons cuisantes et les a rendues de peu de durée. » On remédie aussi aux accidents par des bains ou des lotions acidulées. On a essayé, lors du choléra, de faire des frictions avec ces nids, afin de provoquer une réaction à la peau; mais les résultats ont été à peu près nuls.

Il y a quelques années, les *processionnaires* se sont multipliées dans certaines parties du bois de Boulogne, à tel point qu'on a cru devoir, par mesure de prudence, interdire aux promeneurs l'entrée des cantons infestés. Les moyens de destruction qu'on peut employer contre ces chenilles sont malheureusement bien peu efficaces et peu pratiques, et leur emploi n'est même pas sans danger, si l'on néglige certaines précautions. Ainsi, les échenilleurs doivent se munir de gants et de masques et opérer par un temps calme ou même pluvieux; pour peu que l'atmosphère soit agitée, ils éviteront soigneusement de se tenir sous le vent. Au moyen de balais émoussés fixés au bout d'une longue perche, ils enlèveront les paquets de toiles où sont renfermées les chenilles; il est bon de faire cette opération vers le milieu de juillet, au moment où elles sont rentrées dans leur domicile. On peut encore détacher les nids avec un grattoir emmanché et les jeter au feu, ou bien les brûler sur l'arbre, avec une torche ou une poignée de paille. Enfin, on a assez bien réussi en imbibant les nids avec l'huile lourde du gaz, étendue de dix fois son volume d'eau. Il faut bien se garder d'introduire les bestiaux dans les cantons infestés. Le carabe sycophante fait une grande destruction de ces chenilles. Enfin, on a essayé d'utiliser la soie de leurs nids, qui au premier aspect paraît assez belle et forte; mais, outre qu'elle produit toujours des démangeaisons, l'eau chaude la rend cassante, en sorte qu'on n'a pu en tirer aucun parti.

Le bombyx du pin ressemble beaucoup à l'espèce précédente, tant par ses caractères que par ses mœurs. Aussi sa chenille a-t-elle été désignée sous le nom de *processionnaire*. Elle vit en société sous plusieurs espèces de pins et y construit des nids d'une soie blanche, semblables à de longs fourreaux ou à des cônes renversés. Elle produit les mêmes accidents que ceux dont nous venons de parler. Les anciens appelaient cette chenille *pityocampa*; ils connaissaient bien ses effets dangereux; les lois romaines frappaient de peines sévères les empiriques qui en faisaient usage. Ces chenilles forment aussi des processions régulières. « Leur époque d'apparition et leur mode de métamorphose, dit M. Boisduval, offrent seuls une différence notable. Les œufs sont pondus en été et éclosent en juillet et août. Dès que les petites chenilles sont nées, elles se filent une tente proportionnée à leur taille, dans laquelle elles enveloppent, comme provisions, un certain nombre d'aiguilles de pin. Après chaque mue, elles changent de domicile comme l'espèce précédente; elles continuent de manger à la même table pendant l'automne et une partie de l'hiver. A la fin de février ou au commencement de mars, elles abandonnent leurs nids, descendent des arbres et elles entrent assez superficiellement en terre, où elles filent chacune une petite coque de soie, dans laquelle elles se changent en chrysalide. »

On range encore dans le groupe des *processionnaires* quelques chenilles moins connues et dont les mœurs rappellent celles de l'espèce type.

PROCESSIONNAL s. m. (pro-sè-si-o-nal, a-le. — rad. *procession*). Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions: *Des* PROCESSIONNAUX *enluminés*. ‖ On dit aussi PROCESSIONNEL.

PROCESSIONNEL, ELLE adj. (pro-sè-si-o-nel, è-le — rad. *procession*). Qui est propre, qui convient aux processions: *Le majordome marchait à pas* PROCESSIONNELS. (Brill.-Sav.)

— s. m. V. PROCESSIONNAL.

PROCESSIONNELLEMENT adv. (pro-sè-si-o-nè-le-man — rad. *processionnel*). En procession: *On vit, du temps de la Ligue, douze cents moines marcher* PROCESSIONNELLEMENT *dans Paris, ayant à leur tête Guillaume Rose, évêque de Senlis*. (Sallentin). *Le livre de la constitution fut porté* PROCESSIONNELLEMENT *dans cette fête*. (Lamart.)

PROCESSIONNER v. n. ou intr. (pro-sè-si-o-né — rad. *procession*). Faire une procession: *On avait autrefois l'usage de* PROCESSIONNER *dans les rues de cette ville*. (A. Hugo.)

PROCESSIONNEUR, EUSE s. (pro-sè-si-o-neur, eu-ze — rad. *processionner*). Fam. Personne qui est très-assidue à suivre les processions.

— Hist. relig. Nom donné à des pèlerins hongrois qui, de sept ans en sept ans, venaient à Cologne, au tombeau des trois mages, pour leur rendre grâce de l'assistance qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois dans une sécheresse: *Les* PROCESSIONNEURS *étaient traités par le magistrat et logés dans une maison bâtie exprès pour eux*. (Supplém. de l'Acad.)

PROCESSUS s. m. (pro-sè-suss — du lat. *processus*, formé de *procedere*, être porté en avant). Anat. Syn. de PROCÈS. ‖ *Processus cérébelleux*, Prolongement du cervelet. ‖ *Processus inflammatoire*, Traînées de vaisseaux gorgés de sang, qu'on remarque sur les cadavres.

PROCÈS-VERBAL s. m. Narré en forme authentique, dressé par une personne ayant qualité pour cet objet: *Dresser* PROCÈS-VERBAL *de la levée des scellés*.

— Acte d'un agent de justice constatant un délit: *Dresser* PROCÈS-VERBAL *contre un chasseur, contre des tapageurs nocturnes*.

— Compte rendu écrit de ce qui s'est passé dans une réunion, une assemblée: *Les* PROCÈS-VERBAUX *des séances de l'Académie, de l'Assemblée nationale*.

— Fig. Narré détaillé, série de faits: *L'histoire, qu'est-ce? Le long* PROCÈS-VERBAL *du supplice de l'humanité: le pouvoir tient la hache, et le prêtre exhorte le patient*. (Lamenn.)

— **Encycl.** Le *procès-verbal* est défini par les jurisconsultes: l'acte par lequel tout officier ou agent de l'autorité rend compte de ce qu'il a fait dans l'exercice de ses fonctions et de ce qui a été fait ou dit en sa présence. Cette qualification de *procès-verbal* paraît, à première vue, peu compatible avec la nature d'un acte qui doit être nécessairement rédigé par écrit. On explique historiquement cette anomalie de langage. Les sergents ou autres agents attachés aux anciennes justices féodales étaient généralement illettrés, et c'était de vive voix qu'ils allaient intimer aux parties leurs ajournements ou ordres de comparaître. C'était aussi purement *de visu* et sans la rédaction d'aucun rapport écrit qu'ils constataient les délits qu'ils étaient chargés de rechercher. Ces agents subalternes venaient ensuite faire, au greffe de leur justice, le rapport oral de ce qui s'était passé, rapport qui était couché sur le registre par le greffier, d'où le nom de *procès-verbal* donné à bon droit d'abord à ces constatations qui n'avaient lieu d'abord, en effet, que de vive voix. L'ordonnance de Charles V, de juillet 1376, est le premier monument législatif connu qui ait supprimé ces actes de procédure purement orale et ait requis des actes écrits tant pour les ajournements que pour la constatation des délits. La règle rendant l'écriture obligatoire pour tous les actes quelconques de procédure ou d'instruction a été généralisée, et les formes de ces actes ont été perfectionnées par les ordonnances du XVIe et du XVIIe siècle, mais le nom de *procès-verbal* est resté, néanmoins, aux constatations écrites, émanées des officiers de police judiciaire ou administrative agissant dans l'exercice de leurs fonctions. En dehors des matières criminelles, un grand nombre d'actes rédigés par des officiers publics présentent des constatations de faits; ces actes pourraient aussi porter et ils portent quelquefois le titre de *procès-verbal*. Tels sont les *procès-verbaux* de saisie ou de carence du ministère des huissiers; tels encore les *procès-verbaux* d'enquête en matière civile, rédigées par un juge commis à cette fin, et plusieurs autres que l'on pourrait énumérer. Mais c'est particulièrement en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police, que les *procès-verbaux* ont de l'importance, et c'est à ce point de vue uniquement qu'il peut y avoir un certain intérêt à s'en occuper.

L'article 9 du code d'instruction criminelle présente l'énumération des différents officiers de police judiciaire qui ont caractère pour rechercher les délits, procéder aux différents actes d'instruction et en rédiger les *procès-verbaux*. Ce sont: les gardes champêtres et les gardes forestiers, les commissaires de police, les maires et les adjoints de maire, les procureurs de la République et leurs substituts, les juges de paix, les officiers de gendarmerie, les commissaires généraux de police et les juges d'instruction. Le droit de rechercher des contraventions spéciales et de les constater par des *procès-verbaux* a été, en outre, attribué par des lois particulières à un grand nombre d'autres agents de l'autorité, tels que les préposés de l'administration des douanes, les employés des contributions indirectes et ceux des octrois, les employés aux bureaux de garantie des matières d'or et d'argent, les gardes du génie ou des fortifications, etc.

Relativement aux *procès-verbaux* rédigés par ces multiples agents, nous nous contenterons de donner quelques brèves indications sur les deux points suivants, les seuls qui aient un véritable intérêt: 1° A quelle condition ces *procès-verbaux* font-ils légalement foi? 2° A quel degré font-ils foi, ou, en d'autres termes, quels sont ceux qui doivent être crus jusqu'à inscription de faux et ceux, au contraire, qui peuvent être librement débattus en justice et ne font foi que jusqu'à preuve contraire?

Parlons d'abord des conditions intrinsèques que doit réunir tout *procès-verbal* pour faire foi en justice à un degré quelconque. La première de ces conditions est que le fonctionnaire qui l'a rédigé soit compétent pour constater les faits de la nature de ceux dont il s'agit, investi par l'autorité du caractère nécessaire à cette fin et qu'il ait procédé dans le ressort de sa circonscription territoriale. Le port, par le fonctionnaire, de son costume officiel au moment où il verbalise est une condition utile. Cette précaution ne permet pas que son caractère soit méconnu et, si elle était plus fidèlement pratiquée, elle deviendrait un obstacle sérieux à toute immixtion dans les fonctions publiques de tiers sans qualité, auxquels il pourrait être fort difficile de se procurer les insignes distinctifs de la fonction. Néanmoins, tout le monde est d'accord que les fonctionnaires et magistrats peuvent verbaliser en habit de ville et que la circonstance qu'ils n'étaient pas revêtus du costume de leur charge n'infirme à aucun degré la foi due à leurs *procès-verbaux*. Quant à leur contexte, ces actes doivent être datés, écrits de la main du fonctionnaire ou d'un secrétaire ou d'un tiers, peu importe, mais, de rigueur, signés par le fonctionnaire lui-même. Ils doivent énoncer avec clarté et précision les faits qu'ils ont pour objet de constater, les plaintes ou dépositions de témoins qu'ils reproduisent. Quelques *procès-verbaux* sont, en outre, soumis, après leur clôture, à des formalités extrinsèques. Tels sont, par exemple, ceux des gardes forestiers, lorsqu'il leur arrive de constater des délits de chasse. Ces *procès-verbaux* doivent, dans les vingt-quatre heures de leur rédaction, être affirmés sincères par les gardes qui les ont dressés, devant le juge de paix et, à défaut, devant le maire, soit du lieu du délit, soit du lieu de la résidence des gardes. Les *procès-verbaux* en matière de délits forestiers sont aussi, à peine de nullité, sujets à la formalité de l'affirmation.

Une autre formalité, étrangère au contexte de l'acte et à laquelle sont assujettis tous les *procès-verbaux* sans exception, est celle de l'enregistrement, qui doit avoir lieu dans les quatre jours à partir de la clôture de l'acte (loi du 22 frimaire an VII, art. 20). Il est, du reste, à peu près unanimement reconnu que le défaut d'enregistrement dans les quatre jours n'entraîne pas la nullité du *procès-verbal*, qui est un acte authentique, faisant foi par lui-même de sa date aussi bien que du reste de son contenu. Les tribunaux ne devraient donc point écarter un *procès-verbal* et refuser d'y ajouter foi pour la seule raison qu'il ne serait point encore enregistré; il y aurait lieu seulement à surseoir à statuer jusqu'à ce que la formalité omise eût été remplie.

Il s'agit actuellement de déterminer quelle créance est légalement due aux *procès-verbaux*. Quelques-uns, exceptionnellement, font foi entière, c'est-à-dire foi jusqu'à inscription de faux. La plupart font foi seulement jusqu'à preuve contraire, ce qui signifie qu'ils doivent être crus si l'on n'apporte pas la démonstration de leur inexactitude, mais qu'ils peuvent être librement discutés et réfutés par tous les modes de preuves en sens contraire, preuves écrites ou preuves résultant des dépositions orales de témoins régulièrement produits et non reprochables. La multiplicité des dispositions de lois et aussi l'extrême diversité des matières en fait de *procès-verbaux* rendent quelquefois difficile de bien fixer la démarcation entre ceux de ces actes qui doivent être crus jusqu'à inscription de faux et ceux qui font foi seulement jusqu'à preuve contraire. Toutefois, une règle générale se dégage et plane sur les divergences des spécialités. Dans l'état présent de notre législation, le principe dominant est que, en matière criminelle, le juge ne relève que de sa conviction et n'est, en général, lié par aucune pièce déterminée du procès, pas plus que par aucune déposition particulière de témoins. Il statue selon l'impression produite sur sa conscience par le concours et l'ensemble des éléments du débat. Il suit de là nécessairement qu'en thèse générale les *procès-verbaux* des magistrats instructeurs, commissaires de police, juges d'instruction et tous autres officiers de police judiciaire, peuvent être librement discutés devant les tribunaux répressifs, en d'autres termes qu'ils ne lient pas le juge et ne font pas preuve jusqu'à inscription de faux. C'est l'opinion exprimée par M. Dalloz (*Rép.*, v° *procès-verbal*, n° 152), et c'est aussi la doctrine de M. Faustin Hélie. D'après ces jurisconsultes, la preuve contraire est de droit commun et il faut une disposition de loi spéciale pour y déroger et pour que le *procès-verbal* lie absolument le juge, c'est-à-dire fasse foi jusqu'à inscription de faux. Cette disposition exorbitante du droit commun existe pour quelques matières particulières : en matière de douanes, de contributions indirectes, d'octrois, les *procès-verbaux* de contravention dressés par les préposés excluent la preuve contraire et ne cèdent que devant le moyen extrême de l'inscription de faux. Cette dérogation se justifie, d'une part, par la nécessité d'assurer énergiquement le recouvrement de l'impôt et, d'autre part, par le caractère fugitif des contraventions de cette nature, qui ne laissent pas de trace et qui échapperaient à toute répression si les *procès-verbaux* des préposés pouvaient être librement débattus. La même foi jusqu'à inscription de faux est attachée aux *procès-verbaux* des gardes du génie et des fortifications. Il y a là un intérêt de défense nationale qui explique un surcroît de sévérité. Il est plus difficile de se rendre compte que la loi ait placé sur la même ligne les *procès-verbaux* des gardes en matière de délits forestiers. En tout cas, répétons-le, ces dispositions et autres semblables sont l'exception; le droit commun, c'est la liberté de discuter les *procès-verbaux* devant les juges correctionnels ou criminels et de produire la preuve contraire, soit par écrit, soit par témoins non reprochables. Notons enfin qu'il existe une catégorie de *procès-verbaux* qui n'ont qu'une valeur morale et ne sont admis que comme simples renseignements. Ce sont ceux qui peuvent être dressés par des gendarmes ou des agents de police autres que les commissaires, tels que les sergents de ville ou officiers de paix. Ces agents n'ont point caractère pour verbaliser; leurs *procès-verbaux* ne pourraient suffire à motiver une condamnation; aussi sont-ils d'ordinaire appelés à venir déposer comme témoins des faits qu'ils y ont constatés. En pareil cas, ce n'est point leur *procès-verbal*, c'est leur déposition, prêtée sous la foi du serment, qui forme la preuve judiciaire, comme la formerait le témoignage de tout autre citoyen.

PROCH (Henri), compositeur allemand, né à Laybach en 1809. Il se livra d'abord spécialement à l'étude du violon, fut attaché, en 1834, à la chapelle de l'empereur d'Autriche, puis devint, en 1848, chef d'orchestre au théâtre de Leopoldstadt et enfin fut chargé de la direction musicale du théâtre de la cour. De 1844 à 1848, Proch a fait représenter sur les scènes lyriques de Vienne trois opéras, qui n'ont eu qu'un médiocre succès : *Anneau et masque* (1844), la *Vengeance sanglante* (1847), le *Saut périlleux* (1848). Le talent gracieux, mais peu vigoureux de ce compositeur est inapte à remplir les larges cadres; mais Proch s'est amplement relevé de ces échecs dans ses *lieders*, qui ont acquis en Allemagne une juste popularité. Le *Cor des Alpes*, son chef-d'œuvre, a passé le Rhin et conquis, en France, ses lettres de naturalisation. Citons encore, parmi ces mélodies moins osées et moins difficiles que les adorables compositions de Franz Schubert, mais plus accessibles aux chanteurs et plus sympathiques à la nature française, *Calavresella* et le *Chant du Czikosh*. Presque tous ces lieders comportent un accompagnement obligé de violoncelle, de cor ou de quelque autre instrument. On doit encore à Proch des ouvertures, quatuors, pièces religieuses et morceaux concertants pour le violon.

PROCHAIN, AINE adj. (pro-chain, è-ne — rad. *proche*). Qui est proche, qui est dans le voisinage :

[*chaine.*
Mes sœurs, j'entends du bruit dans la chambre *pro-*
RACINE.

Le compère Thomas et son ami Lubin
Allaient à pied tous deux à la ville *prochaine.*
FLORIAN.

L'air est tiède et là-bas, dans les forêts *prochaines*,
La mousse épaisse et verte abonde au pied des chênes.
V. HUGO.

— Qui arrivera bientôt : *Un événement* PROCHAIN. *En France, l'avenir est toujours* PROCHAIN. (Chateaub.) ‖ Se dit de la chose qui arrivera la première ou des premières, dans la période qui va suivre : *Je le lui dirai à la* PROCHAINE *occasion. Nous attendrons une* PROCHAINE *occasion.* ‖ Se dit de la période de temps qui doit suivre immédiatement la période actuelle : *Le mois* PROCHAIN. *La semaine* PROCHAINE. *L'an* PROCHAIN.

— Immédiat, direct : *La cause* PROCHAINE *de toutes nos erreurs.*

— Théol. *Occasion prochaine*, Occasion de pécher qui porte immédiatement à l'acte : *S'exposer aux* OCCASIONS PROCHAINES *de pécher, c'est déjà pécher.* ‖ Dans le langage ordinaire, Ce qui conduit directement et rapidement à un résultat : *De grandes richesses sont l'*OCCASION PROCHAINE *d'une grande pauvreté.* (La Bruy.) *La finesse est l'*OCCASION PROCHAINE *de la fourberie; de l'une à l'autre le pas est glissant.* (La Bruy.) ‖ *Pouvoir prochain*, Pouvoir d'agir auquel il ne manque rien.

— s. m. Homme considéré par rapport à un autre homme; ensemble des hommes, humanité, par rapport à un homme : *On doit aimer et secourir son* PROCHAIN. *Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour étaler votre prudence, mais pour être utile au* PROCHAIN. (Boss.) *Il ne faut pas condamner notre* PROCHAIN *sans s'assurer qu'il est coupable.* (Pasc.) *Si l'on doit aimer son* PROCHAIN *comme soi-même, il est au moins aussi juste de s'aimer comme son* PROCHAIN. (Chamfort.) *La plupart des dévots ne s'inquiètent que des péchés du* PROCHAIN *et ne se mettent guère en peine de ceux qu'ils font eux-mêmes.* (Christine de Suède.) *Pour mordre le* PROCHAIN, *une vieille bouche édentée de dévote vaut mieux que les bonnes dents de la belle jeunesse.* (Cervantes.) *Abstiens-toi de l'oisiveté comme du vol et de l'anthropophagie, car tout homme qui consomme sans produire exploite et mange son* PROCHAIN. (Ch. Fauvety.) *Il n'y a sortes de balivernes que la vanité n'imagine pour atténuer les qualités du* PROCHAIN. (De Ségur.) *Aimez votre* PROCHAIN *parce que votre* PROCHAIN *vous est uni dans la vie et qu'en ce sens votre* PROCHAIN, *c'est vous-même.* (P. Leroux.) *Aime ton* PROCHAIN *comme toi-même, et la société sera parfaite.* (Proudh.)

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain.*
LA FONTAINE.

Notre curé crie et s'emporte,
Il me défend d'aimer Lubin;
Il me dit d'aimer mon *prochain*,
Et Lubin demeure à ma porte !
SALLENTIN.

— **Syn. Prochain, adjacent, attenant**, etc. V. ADJACENT.

PROCHAINEMENT adv. (pro-chè-ne-man — rad. *prochain*). Bientôt, dans un temps peu éloigné : *Si vous recevez une lettre, répondez le plus* PROCHAINEMENT *possible.* (Boitard.)

PROCHAINETÉ s. f. (pro-chè-ne-té — rad. *prochain*). Caractère de ce qui est prochain.

— Anc. jurispr. Portion d'héritage due à titre de parenté.

PROCHARISTÉRIES s. f. pl. (pro-ka-ri-sté-rî — gr. *procharistêria;* de *pro*, avant, et de *charizomai*, je rends grâces). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient au printemps, en l'honneur de Minerve.

PROCHASKA (Jean, baron DE), général autrichien, né à Vienne en 1760, mort dans la même ville en 1823. Il entra dans l'armée comme simple canonnier; mais, comme il était très-instruit, il avança rapidement, fut attaché à l'état-major, prit part à la guerre faite par l'Autriche à la République française, se distingua particulièrement comme chef d'état-major du général Latour en 1796 et 1797, fut blessé à l'affaire de la Bormida en 1799 et nommé peu après colonel. Prochaska combattit ensuite en Italie, devint en 1809 chef d'état-major du prince Charles, reçut le grade de général de division, donna de nouvelles preuves de ses talents et de son courage à Aderklea et à Wagram (1809), puis fut successivement inspecteur d'infanterie en Moravie, intendant général des armées autrichiennes (1813 et 1815), membre du conseil de guerre (1814), chef du quartier-maître général impérial en 1816 et conseiller intime en 1819.

PROCHAZKA (Franz-Faustin), écrivain bohême, né à Neupaka (Bohême) en 1749, mort à Prague en 1809. Admis dans l'ordre des Barnabites en 1767, il apprit l'hébreu sous la direction du savant Durich, puis professa cette langue ainsi que le grec et s'adonna à la prédication. Après la suppression de sa congrégation en Bohême (1788), il fut successivement censeur théologique, directeur du gymnase de Prague et bibliothécaire à l'université de la même ville. Nous citerons de lui : *Nouveau Testament en bohême, avec commentaires* (1786); *Commentarius de secularibus artium liberalium in Moravia fatis* (1782); *Mélanges de littérature bohême* (Prague, 1784), etc.

PROCHE adj. (pro-che — de l'ancien français *probje*, *propche*, venu du latin *propius*, comparatif de *prope*, près). Voisin, qui est près : *Sa maison est* PROCHE *de la ville. Une vérité conduit à une autre vérité, la plus connue à la moins connue, la plus* PROCHE *à la plus éloignée.* (Lamenn.)

— Qui est peu éloigné, qui tient de près : *Le caprice est dans les femmes tout* PROCHE *de la beauté, pour être son contre-poison.* (La Bruy.)

— Qui est près d'arriver : *Sa dernière heure était* PROCHE. *De bonne foi, n'avez-vous point été effrayée d'une mort si* PROCHE *et si inévitable?* (Mme de Sév.) *Le règne de la justice est plus* PROCHE *que les apparences ne le font croire aux politiques à courte vue.* (Vacherot.)

— Qui est sur le point : *Nous nous connaissons si peu, que plusieurs pensent aller mourir quand ils se portent bien et que plusieurs semblent se porter bien quand ils sont* PROCHES *de mourir, ne sentant pas la fièvre prochaine ou l'abcès prêt à se former.* (Pasc.)

— Qui tient de près à quelqu'un par la parenté : PROCHE *parent.* PROCHE *parente.*

— s. m. Parent; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *Ne juge pas un homme d'après le témoignage de ses* PROCHES. (Max. orientale.) *Chez les Germains, on héritait de la haine et des inimitiés de ses* PROCHES. (Montesq.) *Les Chinois enterrent leurs* PROCHES *dans leurs jardins.* (Chateaub.)

[ches !
Moi, j'ai cinquante ans, moi, Finette? Quels repro-
Hélas ! on n'est jamais trahi que par ses *proches !*
REGNARD.

— Peint. Partie d'un tableau rapprochée du spectateur : *Les* PROCHES *doivent être peints avec plus de vigueur que les lointains.* ‖ Peu usité.

— Adv. Près, auprès : *Ici* PROCHE. *Il demeure tout* PROCHE.

— Loc. adv. *De proche en proche*, En avançant par degré : *Couper les bois* DE PROCHE EN PROCHE. *La contagion s'étendit* DE PROCHE EN PROCHE. (Acad.) ‖ Peu à peu, par degrés : DE PROCHE EN PROCHE, *il en est arrivé à ses fins. L'ambitieux espère* DE PROCHE EN PROCHE *parvenir à tout.* (Duclos.)

... L'homme ennuyé n'est jamais qu'ennuyeux.
Aussi, dès qu'il paraît, tremblant à son approche,
La gaîté fuit, l'ennui gagne *de proche en proche.*
DELILLE.

— Prépos. Près, auprès de : *Les maisons qui sont* PROCHE *la ville. Il s'est allé loger* PROCHE *le palais.* (Acad.)

— Loc. prépos. *Proche de*, Près, auprès de : *Les maisons qui sont* PROCHE DE *la ville. Il s'est allé loger* PROCHE DU *palais.*

— Gramm. *Proche* est adjectif et variable quand il se rapporte évidemment à un substantif; il est adverbe et invariable quand il se rapporte à un verbe attributif. Mais quand il est placé après le verbe *être*, on peut quelquefois le considérer à peu près indifféremment comme adjectif ou comme adverbe. Ainsi l'on peut écrire : *Les maisons qui sont proches de la ville* ou *qui sont proche de la ville*, sans que cela change le sens d'une manière bien sensible.

— **Syn. Proche, adjacent, attenant**, etc. V. ADJACENT.

— **Proche, auprès, près.** V. AUPRÈS.

PROCHILE s. m. (pro-ki-le — du préf. *pro*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Mamm. Genre de mammifères formé aux dépens des ours.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre centropome.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, type de la tribu des prochilites, dont l'espèce unique habite l'Australie.

PROCHILITE adj. (pro-ki-li-te — rad. *prochile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au prochile.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, ayant pour type le genre prochile.

PROCHOME s. m. (pro-ko-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, dont l'espèce type habite la Syrie.

PROCHRONISME s. m. (pro-kro-ni-sme — du gr. *pro*, avant; *chronos*, temps). Erreur de chronologie qui consiste à placer un fait dans un temps antérieur à celui où il est réellement arrivé.

PROCIDA, la *Prochyta* des Romains, petite île du royaume d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne, près de la côte, entre le cap Misène et l'île d'Ischia, par 40° 45′ de latit. N. et 11° 41′ de longit. E. Elle fait partie de la province de Naples, dont elle n'est séparée que par un bras de mer de 2 kilom. de largeur, est comprise dans le district de Pouzzoles et a une superficie de 5 milles géographiques carrés. Elle est peu montueuse et se fait remarquer par sa fécondité et la grande quantité de perdrix et de faisans qu'elle nourrit; sa population, qui est de 13,810 hab., est en grande partie concentrée dans une ville du même nom, ch.-l. de l'île, sur la côte S.-E. On y voit beaucoup de restes antiques et plusieurs jolies maisons de campagne. Selon la tradition, ce serait la patrie de Jean de Procida, instigateur et principal auteur des *Vêpres siciliennes.*

PROCIDA (Jean DE), personnage auquel on prête, sans aucune preuve historique, le principal rôle dans le grand événement connu sous le nom de *Vêpres siciliennes* (v. ce mot), né conjecturalement vers 1225, mort après l'année 1299.

M. Charles Romey, dans son *Histoire d'Espagne*, a étudié avec soin tout ce qui se rattache à ce grand événement, dont le résultat fut de soustraire la Sicile au pouvoir d'un prince français pour la faire tomber entre les mains d'un roi d'Aragon, et c'est d'après lui que nous allons faire connaître le vrai rôle joué par Procida.

Jean de Procida était né, suivant M. Romey, entre 1220 et 1225, d'une famille de Salerne, où il passa les premières années de sa vie. Peut-être était-il né à Procida même, dit M. Romey, qui cite à l'appui un texte presque contemporain. Dans son *Itinerarium Syriacum*, Pétrarque, après avoir parlé d'Ischia, dit en effet : *Vicina hinc Prochyta est, parvula insula, sed unde nuper magnus quidam vir surrexit Ioannes...* Quoi qu'il en soit de sa naissance, il entra fort jeune, à ce que tout indique, dans la sphère d'idées, de mouvement et d'action du parti gibelin, alors si puissant dans l'Italie méridionale par le soutien du grand empereur Fréderic II, l'un des patrons ou des protecteurs de l'école de Salerne. Procida avait lui-même étudié la médecine, et la tradition veut qu'il ait été le médecin de Fréderic II et de Manfred.

Tout porte à croire que ce fut sous ce dernier prince que sa fortune atteignit son apogée. Quelques années plus tard, en effet, nous le trouvons mentionné comme un des premiers citoyens de Salerne, seigneur de l'île de Procida, de Tramonte, de Caiano et de la baronnie de Pistiglione. Manfred avait commencé à faire creuser en 1260, à Salerne, un port dont les travaux sont restés au point où il les a laissés. Jean de Procida avait aidé Manfred dans cette utile entreprise. Une tablette de marbre, transportée dans la cathédrale et placée sur le mur à droite de la chapelle de Grégoire VII, atteste le fait :

A. D. MCCLX,
DOMINUS MANFREDUS
MAGNIFICUS REX SICILIÆ
DOMINI IMPER. FREDERICI FILIUS
CUM INTERVENTU DOMINI IOANNIS
DE PROCIDA, MAGNI CIVIS
SALERTANI, DOMINI INSULÆ PROCIDÆ
TRAMONTIS CAIANI ET BARONIÆ PISTILLIONIS
AC IPSIUS DOMINI REGIS SOCII ET FAMILIARIS
NUNC PORTUM FIERI FACIT.

Dans la suite, Jean de Procida entra ou, plus vraisemblablement, demeura au service de Charles d'Anjou, comme le témoigne un acte conservé dans l'*Archivio reale* de Naples, expédié au nom du roi Charles sous la date du 15 août 1269. Mais après la défaite de Conradin, peut-être vers le temps où celui-ci fut mis en jugement et exécuté sur la place du marché de Naples, il tenta, à ce qu'il semble, quelque soulèvement en sa faveur et tomba en pleine disgrâce. Une sentence de bannissement fut rendue contre lui, à la date du 29 janvier 1270, et la confiscation de ses biens prononcée. Au reste, les causes de cet incident sont restées en grande partie ignorées, et peut-être que quelques griefs personnels avaient soulevé Procida contre Charles d'Anjou. C'était une opinion généralement accréditée au XIVe siècle, que Jean de Procida avait été déshonoré dans sa femme et sa fille par quelque courtisan de Charles d'Anjou, et, suivant quelques-uns, par Charles d'Anjou lui-même. Pétrarque en parle en termes assez vifs, et quelques actes qui suivirent immédiatement la sentence de bannissement, tels que la restitution entière des biens de Procida à sa femme Pandolfina, font naître certainement la pensée de quelques relations antérieures entre le roi français et la femme du proscrit.

Quoi qu'il en soit, dès lors l'idée fixe de Procida fut le renversement de la puissance de Charles. Il y travailla avec une ardeur extraordinaire et mûrit douze ans sa vengeance. Ainsi vont les choses humaines.

La vengeance est tardive; elle vient à pas lents;
Mais elle vient.

Banni de Calabre et de Sicile, après avoir longtemps erré sans asile et sans pain, Procida passa en Aragon et, lorsque Pierre III, qui avait épousé Constance, fille de Manfred, eut succédé à son père, Jacques le Conquérant, c'est-à-dire dès 1276, il excita le nouveau roi à revendiquer un jour la couronne de Sicile, qui lui revenait du chef de sa femme par héritage. La cour de Pierre réunissait déjà quelques émigrés gibelins d'Italie, particulièrement attachés à la famille des Hohenstauffen. De ce nombre étaient deux personnages éminents, Roger de Loria et Conrad Lancia, amenés tous deux, encore enfants, en Catalogne, à la suite de la reine Constance. Procida ne tarda pas à compter parmi eux; il plut à Pierre III par ses connaissances, par sa fine politique, par l'ardeur

même de son caractère, qui n'excluait pas la mesure, et il entra tout d'abord très-avant dans les bonnes grâces du roi d'Aragon, qui lui donna dans ses domaines les seigneuries de Luxen, de Benisano et de Palma. Il était naturel à tous ces bannis de parler souvent entre eux de leur patrie et de la tyrannie de Charles, d'ouvrir au roi d'Aragon la perspective de ce royaume qui avait appartenu au père de sa femme. La reine Constance encourageait ces espérances; elle avait sans doute à cœur de venger la mort de son père Manfred et de son cousin Conradin. La Sicile était comme le point de mire d'une descente qu'on prévoyait vaguement dans un avenir plus ou moins prochain. Pierre souriait quelquefois à cette idée, sans oser toutefois compter sur le succès. Le projet lui plaisait, mais les moyens d'exécution se présentaient à lui pleins d'embarras et d'obscurité. Il s'en entretenait néanmoins fréquemment avec Roger de Loria, Conrad Lancia et Jean de Procida et il attendait tout du temps, lorsqu'un changement dans la politique romaine vint réveiller toutes ses espérances. Malgré tous les efforts de Charles, qui jusque-là avait été soutenu par les papes et en avait reçu l'investiture de ses royaumes, un cardinal qui avait toujours condamné ses violences venait d'être élevé à la papauté. Nicolas III, de l'illustre maison romaine des Orsini, avait été élu pape à Viterbe le 25 novembre 1277.

Au sujet même de cette élection, une vive mésintelligence avait éclaté entre Nicolas III et Charles d'Anjou. L'inimitié entre eux ne fit que s'accroître après l'élection. D'un autre côté, Charles avait menacé d'une expédition l'empereur d'Orient, Michel Paléologue; il voulait rétablir l'empire des Français à Constantinople. Cette nouvelle remplit de joie Procida, qui était à l'affût des moindres événements, rapportant tout à ses projets de vengeance. La reine Constance, Roger de Loria, Conrad Lancia et Procida pressèrent plus que jamais le roi d'Aragon d'agir contre Charles. Tout leur semblait d'un favorable augure : le mécontentement des peuples de la Sicile et de la Pouille; la tyrannie furieuse du roi français; les dispositions connues du nouveau pape; les craintes de Paléologue. Celui-ci avait beaucoup d'or et point de soldats; l'Aragon, au contraire, beaucoup de soldats et point d'or; Rome, des foudres prêtes à tomber sur la tête de l'Angevin. Et ils épiaient, regardaient à l'horizon, prêts à saisir toute occasion favorable. A chaque nouvel excès de Charles, dit le guelfe continuateur de Saba Malaspina, on souriait dans les conseils de l'Aragonais.

Cependant, il fallait agir et Procida résolut de se rendre à Constantinople. Il partit, en effet, pour la Grèce en 1279 et, en passant, dit-on, relâcha secrètement en Sicile. Sur la marche et le développement de la longue négociation avec les ennemis de Charles d'Anjou, et qu'on a appelée la conspiration de Jean de Procida, on manque de documents authentiques. Toujours est-il que cette conspiration ne fut point la cause directe de ce qui se passa trois ans après, et qu'il faut la distinguer de l'événement imprévu dans sa forme soudaine, la journée des Vêpres siciliennes, qui décida tout.

La relation ou plutôt la légende de ce qu'on a appelé la conjuration de Procida a été écrite au XIVe siècle. Certaines particularités en sont vraisemblables et peuvent être vraies; toutes cependant ne s'appuient pas sur des autorités suffisantes.

Bientôt éclatèrent les grandes Vêpres libératrices de Palerme. On verra, à l'article VÊPRES SICILIENNES, combien elles furent peu préparées pour le jour où elles affranchirent la Sicile tout à coup et de la façon la plus inattendue. On y verra que Procida ne se trouvait pas à Palerme lors de ce grand événement et que tout, quant à lui, se réduit à ceci : qu'il avait conçu et provoqué une rébellion de la Sicile contre le roi Charles; qu'il avait été le principal négociateur d'une alliance entre l'empereur grec et le roi d'Aragon; qu'il fit à cet effet plusieurs voyages; qu'il put aborder et qu'il aborda sans doute en Sicile, où il jeta les fondements d'un parti aragonais et noua des rapports en son nom et au nom de la reine Constance avec quelques barons siciliens; mais il n'y eut rien de plus.

Dans Ptolémée de Lucques, un seul mot pourrait donner à penser que l'insurrection eut lieu à l'instigation de Pierre d'Aragon (*fovente Petro*), pressé lui-même par les sollicitations de sa femme. Mais, au milieu de tous ces détails, pas un mot de la présence de Procida à Palerme le 31 mars 1282. Nicolas Specialis, il est vrai, après avoir parlé de l'acte de brutalité libertine commis sur la personne d'une femme et qui occasionna la première rixe entre les soldats et le peuple, dit : *Tunc Panormitani omnes, quod diu conceperant, operi se accingunt, quasi vocem illam cœlitus accipissent;* mais cela ne doit s'entendre que de ce désir inévitable d'affranchissement et de vengeance que conçoit et nourrit naturellement tout peuple opprimé. On voit donc que c'est une grave erreur historique que d'attribuer les Vêpres siciliennes à Jean de Procida. Non-seulement il n'était ni à Palerme ni même en Sicile lors du massacre général des Français, mais aucun document authentique ne témoigne qu'il y ait paru dans les premiers mois qui suivirent la grande révolution, et tout indique qu'il ne passa en Sicile que beaucoup plus tard et quand Pierre d'Aragon s'y fut rendu lui-même et en eut été nommé roi à la fin de l'année 1282. On voit cependant un André de Procida, qui paraît être le fils de Jean, à la défense de Messine assiégée par Charles d'Anjou en personne, dans les premiers temps de la révolution qui lui avait enlevé la Sicile. Jean de Procida, toutefois, vint l'habiter vers ce temps et nous avons vu qu'il y vivait encore dans l'avant-dernière année du XIIIe siècle et que, par conséquent, on ne saurait fixer la date de sa mort qu'au delà de l'an 1299.

Procida (*Giovanni da Procida*), drame politique de J.-B. Niccolini, représenté en 1830 au théâtre del Cocomero (depuis théâtre Niccolini), à Florence. Cette pièce, qui a pour personnage principal le héros supposé de ces Vêpres siciliennes qui ont inspiré tant d'écrivains dramatiques, fut un véritable cri d'insurrection contre l'oppression étrangère. Elle fut violemment attaquée à Paris et défendue par Antonio Ranieri dans le *Globe*. Pour ne pas soulever une révolution dans la salle, Niccolini, sur le conseil des comédiens, avait refait son cinquième acte. Le succès de la tragédie fut immense; elle se donna huit soirs de suite, presque devant le même public, fait rare dans les fastes du théâtre italien. On admira surtout dans cette pièce le développement de toutes les passions du cœur humain, depuis l'amour le plus ardent jusqu'à la haine la plus implacable. Tout était fait pour émouvoir et pour enthousiasmer un public italien : les infortunées amours d'Imelda, épouse et en même temps sœur d'un soldat étranger; les émouvantes situations du drame, où l'intérêt public se mêle admirablement à l'intérêt privé, et la vengeance d'un peuple à celle de l'homme outragé dans ses affections les plus sacrées; la terrible figure de Procida, vengeur des souffrances et des asservissements de sa patrie. Mais, on l'a déjà compris, ce n'était pas aux Français de Sicile que le poëte avait affaire. A la première représentation (le corps diplomatique y assistait), comme le ministre de France exprimait son mécontentement de ce qu'on eût laissé jouer une pièce aussi dangereuse, le ministre autrichien, qui était le comte de Bombelles (troisième époux de Marie-Louise), lui répliqua : « L'adresse est à votre nom, mais la lettre est pour moi. »

PROCIDENCE s. f. (pro-si-dan-se — du lat. *procidere*, tomber en avant). Anat. Déplacement extérieur, chute de quelque partie mobile : PROCIDENCE *du rectum, du vagin, de l'utérus*. PROCIDENCE *de l'iris*.

— **Encycl.** *Procidence du rectum*. V. RECTUM.

— *Procidence de l'iris*. V. HERNIE DE L'IRIS.

PROCIGALE s. f. (pro-si-ga-le — du préf. *pro*, et de *cigale*). Entom. Nom vulgaire de divers insectes hémiptères, et notamment des fulgores : *L'insecte chinois connu sous le nom de* lucifer *est aussi une* PROCIGALE. (V. de Bomare.)

PROCILLON s. m. (pro-si-llon; *ll* mll. — dimin. de *procès*). Fam. Petit procès : *Les grandes causes se sont morcelées en* PROCILLONS, *comme les grands domaines en petites propriétés*. (Brucker.)

Il achetait sous main de petits *procillons*.
DUFRESNY.

PROCIRRE s. m. (pro-si-re — du préf. *pro*, et du lat. *cirrus*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des pinophiles, comprenant deux espèces qui habitent la Sicile.

PROCKIA s. m. (pro-ki-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, type de la tribu des prockiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent pour la plupart en Amérique. ‖ On dit aussi PROCKIE s. f.

PROCKIÉ, ÉE adj. (pro-ki-é —rad. *prockia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au prockia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des bixacées, ayant pour type le genre prockia.

PROCLAMATEUR, TRICE s. (pro-kla-ma-teur, tri-se — rad. *proclamer*). Personne qui fait une proclamation.

— Hist. *Proclamateur-électeur*, Titre que Sieyès, dans son projet de constitution de la République française, donnait au magistrat suprême de l'Etat.

PROCLAMATION s. f. (pro-kla-ma-si-on — lat. *proclamatio;* de *proclamare*, proclamer). Action de proclamer; publication solennelle : *La* PROCLAMATION *d'une loi, d'un décret, d'un sénatus-consulte. La* PROCLAMATION *d'un dogme*. ‖ Ecrit, discours qui contient ce que l'on veut publier, proclamer : *Afficher une* PROCLAMATION.

— Hist. ecclés. Nom qu'on donnait, dans quelques ordres monastiques, à l'accusation portée par un moine contre un de ses frères, en plein chapitre, pour une faute qu'il lui avait vu commettre. ‖ Ordre que donnait le supérieur, à un de ses religieux, de se prosterner à terre. ‖ Chez les bernardins et les feuillants, Confession publique, en présence de la communauté.

— Législ. *Acte de proclamation*, Acte par lequel les autorités anglaises peuvent interdire et disperser toutes les réunions et assemblées illégales ou dangereuses.

— **Encycl.** Dans le langage politique, on entend par *proclamation* tout acte par lequel un gouvernement ou un chef d'armée s'adresse aux citoyens ou aux soldats pour faire connaître ses idées, ses projets ou ses espérances. Les *proclamations* militaires datent de la plus haute antiquité. Avant de livrer une bataille, le chef haranguait fréquemment ses troupes pour exalter leur courage et les disposer à bien faire. Dans l'*Iliade* d'Homère, dans Tite-Live, dans les *Commentaires* de César notamment, on trouve un grand nombre de *proclamations* de ce genre. Nos modernes *proclamations* sont des harangues imprimées que les chefs d'Etat ou les généraux adressent au peuple ou à l'armée à l'occasion d'une circonstance grave, d'une révolution, d'un scrutin, d'une guerre ou même d'une bataille. « Les gouvernements qui s'en vont comme les gouvernements qui viennent, les souverains qui tombent aussi bien que ceux qui s'élèvent, les chefs d'armée victorieux ou vaincus, dit M. E. Paignon, font des *proclamations* dont les sentiments et le style sont appropriés aux circonstances dans lesquelles ils se trouvent. »

Plusieurs des *proclamations* de Bonaparte, général, premier consul et empereur, sont restées célèbres. Nous citerons notamment celle qu'il adressa aux soldats de l'armée d'Egypte lors de l'embarquement des troupes (mai 1798), la *proclamation* fameuse où l'on trouve cette phrase : « Soldats! du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent! » et ses belles *proclamations* aux soldats de l'armée d'Italie. Il faut encore citer, comme un modèle d'hypocrisie consommée, les *proclamations* de Bonaparte après le coup d'Etat de Brumaire. Parmi les *proclamations* qui, depuis cette époque, ont eu le plus de retentissement, nous mentionnerons celle du gouvernement provisoire de 1814, celle du gouvernement provisoire de 1830, celle du gouvernement provisoire de 1848, celle du président de la République après l'odieux attentat du 2 décembre 1851. Lors de la guerre d'Italie, le chef de l'Etat adressa une *proclamation* au peuple et une autre à l'armée; c'est dans un de ces documents que se trouve cette phrase : « Lorsque la France tire l'épée, ce n'est pas pour conquérir, mais pour délivrer. » Depuis lors, quelques *proclamations* sont devenues fameuses. Telles sont : celles de Napoléon III et du roi de Prusse Guillaume au début de la guerre franco-allemande (août 1870); la *proclamation* du gouvernement de la Défense nationale à l'armée et à la garde nationale (5 septembre 1870); la *proclamation* de Gambetta pour apprendre à la France la capitulation de Metz et qui débute par ces mots : « Français! élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie! » (novembre 1870); la *proclamation* du général Ducrot, laquelle se terminait par ces mots célèbres : « Pour moi, j'en fais le serment devant la nation tout entière, je ne rentrerai dans Paris que *mort ou victorieux!* » (28 novembre 1870).

Pris dans un sens restreint, le mot *proclamation* s'applique à la constatation rendue publique du résultat du scrutin pour l'élection des députés, lorsque la majorité est acquise aux candidats.

En Angleterre, la constitution confère à la couronne seule le droit de publier des *proclamations;* toutefois, ce droit est exercé par le lord maire de Londres et, dans les grandes villes, par certains chefs de corporation, en vertu d'anciennes chartes. Les *proclamations* royales sont de diverses sortes : tantôt elles ont pour objet d'annoncer l'avénement au trône d'un souverain, une abdication, une déclaration de guerre avec une puissance étrangère, etc.; tantôt elles font connaître à la nation certains actes du pouvoir exécutif, l'intention de la couronne de faire revivre des prérogatives, des pénalités, des lois tombées en désuétude, etc. Dans la première partie de l'histoire anglaise après la conquête normande, le pouvoir de la couronne était plus étendu et plus despotique. Sous le règne de Henri VIII, le roi pouvait, avec l'avis de son conseil, publier des *proclamations* ayant pour objet d'établir des pénalités qui lui paraissaient nécessaires; mais ces pénalités ne pouvaient être établies dans cette forme que pour une période de cinq ans. Le roi Jacques Ier voulut étendre les prérogatives de la couronne relativement au droit de *proclamation;* mais il rencontra une vive opposition et, en 1610, il fut décidé par les juges que le roi ne pourrait créer de sa propre autorité par une *proclamation* un délit d'offense qui n'existait point précédemment.

PROCLAME s. f. pro-kla-me — rad. *proclamer*). Hist. ecclés. Nom donné, dans quelques ordres, à la confession publique que d'autres appelaient PROCLAMATION.

PROCLAMÉ, ÉE (pro-kla-mé) part. passé du v. Proclamer : *Loi* PROCLAMÉE. *Décret* PROCLAMÉ. *Etre* PROCLAMÉ *vainqueur. Charlemagne fut* PROCLAMÉ *empereur d'Occident le jour de Noël, en* 800. (Volt.) *Un firman du préfet,* PROCLAMÉ *au son du tambour, défend de danser à l'avenir*. (P.-L. Cour.) *Tout droit* PROCLAMÉ *est un abus naissant*. (Mme E. de Gir.)

PROCLAMER v. a. ou tr. (pro-kla-mé — lat. *proclamare;* de *pro*, devant, et de *clamare*, crier). Acclamer, publier à haute voix et avec solennité : PROCLAMER *un roi, un empereur, un chef*. PROCLAMER *une nouvelle loi*.

— Reconnaître solennellement : *La société actuelle se sent entraînée à* PROCLAMER *l'égalité de l'homme et de la femme*. (P. Leroux.) *La Révolution* A PROCLAMÉ *la liberté et lui a donné les garanties essentielles*. (Peyrat.) PROCLAMER *la souveraineté des peuples, c'est* PROCLAMER *la chute des rois*. (Beauchêne.) *Par leur manière d'être vis-à-vis les unes des autres, les femmes* PROCLAMENT *elles-mêmes leur infériorité*. (Mme Romieu.) ‖ Déclarer hautement : *Le christianisme* PROCLAME *les hommes frères et égaux devant Dieu*. (H. Martin.) *La prospérité matérielle importe, on ne saurait trop le* PROCLAMER, *à l'exercice des libertés publiques*. (Mich. Chev.) *En politique, on blâme et l'on* PROCLAME *antinationaux tous les airs de flûte qu'on ne joue pas soi-même*. (A. Karr.)

— Hist. ecclés. *Proclamer un religieux*, Lui ordonner de se prosterner à terre.

Se proclamer v. pr. Se déclarer soi-même : *Lorsqu'un souverain est maître absolu, il* SE PROCLAME *le seul législateur*. (Franck.)

PROCLÈS, fils d'Aristodème et roi de Sparte, qui régna conjointement avec son frère Eurysthène. Ses descendants sont appelés tantôt Proclides, tantôt Eurypontides, du nom d'Eurypon, un des successeurs de Proclès.

PROCLIDE s. m. (pro-kli-de). Hist. Descendant de Proclès, roi de Sparte.

PROCLITIQUE adj. (pro-kli-ti-ke — gr. *proklitikos;* du préf. *pro*, avant, et de *klinô*, j'incline, parce que ces mots s'appuient, s'inclinent en quelque façon sur les mots suivants). Gramm. gr. Se dit d'un mot qui donne son accent au mot suivant : *Il y a, en grec, dix monosyllabes* PROCLITIQUES.

— **Encycl.** Tout mot grec a un accent. Les dix suivants en sont ordinairement privés, parce que la prononciation les unit presque en un seul avec le mot qui vient après. Ces mots sont : quatre formes de l'article : ὁ, ἡ, οἱ, αἱ; trois prépositions : ἐν, εἰς, ἐκ; deux conjonctions : εἰ, ὡς; un adverbe négatif : οὐ (οὐκ, οὐχ).

Si ces mots n'en ont plus un autre sur lequel ils puissent s'appuyer, ils reprennent l'accent. Ainsi οὐ, à la fin d'une proposition, a l'accent : πῶς γὰρ οὔ (pourquoi non)?

Les modernes ont nommé ces mots *proclitiques* (de προκλίνω) parce qu'ils se penchent, pour ainsi dire, en avant et s'appuient sur le mot qui les suit. Burnouf fait remarquer que c'est cette combinaison de *proclitiques* qui rend si harmonieux ce vers de Racine, quoique tout composé de monosyllabes :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

PROCLIVE adj. (pro-kli-ve — lat. *proclivis;* de *pro*, en avant, et de *klinô*, j'incline). Hist. nat. Qui se dirige en avant.

— Anat. *Dents proclives*, Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire.

PROCLIVITÉ s. f. (pro-kli-vi-té — lat. *proclivitas;* de *proclivus*, proclive). Hist. nat. Pente, inclinaison; état de ce qui est proclive.

PROCLUS (saint), prélat grec, mort en 446. Il fut successivement secrétaire de saint Jean Chrysostome, évêque de Cyzique (426) et archevêque de Constantinople (434). Ce fut pendant son épiscopat que s'introduisit l'usage de chanter le *Trisagion* (trois fois saint). On a de lui vingt et une homélies, une épître sur la foi, une épître en faveur de saint Athanase, un écrit sur la liturgie, etc. La plupart de ces compositions ont été publiées en grec et en latin (Leyde, 1617, in-8°; Rome, 1630, in-4°), et en français, par N. Fontaine, à la suite des *Œuvres* de saint Clément d'Alexandrie (Paris, 1696, in-8°).

PROCLUS, surnommé quelquefois Λύκιος (Lycien) et, dans un grand nombre de manuscrits, Διάδοχος Πλατωνικός (successeur de Platon), philosophe grec de l'école d'Alexandrie, né probablement à Constantinople le 8 février 412, mort le 17 avril 485, à l'âge de soixante-treize ans. Marinus, son biographe, lui accorde soixante-quinze ans au moment de sa mort; mais il s'agit d'années lunaires. Le nom du précepteur de Proclus, qui s'appelait Plutarque, confondu mal à propos avec Plutarque de Chéronée, a fait supposer à quelques modernes que Proclus était né au IIe siècle de notre ère. D'autres, sur l'attestation de Zouaras, qu'il aurait brûlé la flotte de Vitalien à l'aide de miroirs ardents renouvelés d'Archimède et prédit, en 518, la mort de l'empereur Anastase, le font naître au milieu du Ve siècle. Ce que rapportent à cet égard Théophane et Cédrénus a évidemment trait à un autre Proclus, dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. La famille de Proclus était originaire de Xanthe, en Lycie; son père se nommait Patricius et sa mère Marcella. Sa jeunesse est d'ailleurs entourée de mystère. Marinus, qui nous a laissé une *Vie de Proclus*, la seule que l'on possède, était un alexandrin pur sang; il n'épargne pas les miracles dans son récit et travestit systématiquement les faits pour leur donner une cou-

leur mystique. Les alexandrins aspiraient à fonder une sorte de culte philosophique et, dans cette vue, s'efforçaient d'envelopper les fondateurs de leur école d'une mythologie pareille à celle qui entoure l'origine des dieux et des héros du polythéisme grec. Minerve apparut donc à Proclus dès son jeune âge pour lui révéler sa destinée, et, dans une maladie grave faite au sortir de l'enfance, Apollon fut son médecin et vint en personne lui donner des soins. Dans tous les cas, il commença son éducation littéraire en Lycie, chez un grammairien. Il alla ensuite à Alexandrie, où il eut Orion pour professeur de langue latine et Léonas pour professeur d'éloquence. Ce dernier prit son élève en affection. Il finit par en faire son ami et l'admettre à sa table. Pendant un voyage qu'il dut faire à Constantinople, il emmena Proclus avec lui. Proclus eut ainsi la satisfaction de revoir sa patrie sans avoir été contraint de renoncer aux leçons de son maître. Il ne tarda point cependant à revenir à Alexandrie, où une nouvelle philosophie, la philosophie éclectique ou syncrétique, professée par Olympiodore, attira son attention. Héron, qu'il ne faut pas confondre avec l'inventeur de la fontaine dite de Héron, lui enseigna de son côté les mathématiques. Mais Alexandrie commençait à déchoir; Syrianus, son meilleur professeur, venait de la quitter pour aller s'établir à Athènes. Il allait succéder dans cette ville, pour l'enseignement de la doctrine de Platon, à Plutarque, fils de Nestorius. Plutarque était vieux et avait besoin d'un successeur. Proclus suivit bientôt Syrianus à Athènes. Il était précédé, quoiqu'il n'eût que vingt ans, d'une certaine considération; on savait qu'il avait assisté avec distinction aux leçons d'Olympiodore et qu'il avait embrassé la vie pythagoricienne. Plutarque consentit à lui donner quelques leçons; il lui expliqua le *Timée* de Platon, plusieurs traités d'Aristote, et mourut deux ans plus tard, après l'avoir recommandé à son successeur Syrianus. Plutarque laissait une fille, du nom d'Asclépigénie, devenue célèbre dans les fastes de la philosophie grecque à cause de ses connaissances. Elle initia Proclus aux arts magiques de la science chaldéenne, qui avait pénétré en Grèce par l'intermédiaire des Alexandrins et des Juifs. Proclus, qui avait débuté en philosophie par être partisan d'Aristote, était déjà devenu platonicien. Les leçons d'Asclépigénie, jointes sans doute à une disposition naturelle, puis aux tendances de l'époque, l'engagèrent, à l'âge de vingt-huit ans, à se faire initier aux mystères d'Eleusis. Il succéda bientôt à Syrianus. Il avait alors quarante ans, et il resta, pendant les trente-cinq années suivantes, à la tête de l'école d'Athènes, sauf une interruption d'une année, pendant laquelle il s'exila volontairement en Asie pour échapper à la malveillance de ses ennemis. Il consacra cet exil à l'étude des rites orientaux. De retour à Athènes, il termina paisiblement ses jours, en possession d'une renommée désormais acquise définitivement, et assez honteux pourtant d'avoir vécu plus de soixante-dix ans, âge qu'il avait assigné pour terme à sa carrière d'après les goûts prophétiques familiers aux alexandrins.

Il avait écrit un grand nombre de traités, parmi lesquels on distingue : les *Eléments de théologie;* la *Théologie selon Platon;* le *Commentaire sur le* Timée; le *Commentaire sur le* Parménide.

Le système de l'auteur peut se résumer en quelques mots : il existe un être parfait, éternel et absolu, distinct du monde; puis, audessous de lui, la matière, qui n'a qu'une existence d'emprunt et dont les modes sont éphémères; au milieu de ces deux univers, comme un être mixte et participant de l'un et de l'autre, est l'homme. Son corps, ses passions et ses besoins l'entraînent sans cesse vers la terre; sa pensée le ramène à Dieu. Les organes de la pensée sont la philosophie, la théurgie et l'extase, trois degrés différents d'une même science. Ni Dieu ni la matière ne peuvent être l'objet d'une démonstration directe. On perçoit l'existence de l'une par les sens et celle de l'autre par la raison. Du reste, la matière suppose Dieu. Elle est imparfaite et inerte; il lui faut un auteur et quelqu'un qui continue de la gouverner après l'avoir créée. L'essence de Dieu est indépendante de l'existence de l'univers extérieur; mais, sans l'existence de l'univers, il n'existerait qu'à l'état de puissance (*in potentia*), il n'aurait pas de réalité concrète, par conséquent ne serait ni actif ni intelligible. On croirait lire du saint Thomas d'Aquin, tant la doctrine scolastique doit à l'école d'Alexandrie. On peut atteindre à la connaissance de Dieu de deux manières : par la réflexion et par le spectacle de la nature. Dans Proclus comme dans la métaphysique cartésienne, les preuves de l'existence de Dieu se divisent en deux groupes : les preuves physiques et les preuves métaphysiques. Considéré par la raison pure, Dieu est l'unité absolue; dans l'univers externe, on le découvre comme cause et comme fin. De là trois modes suprêmes de l'existence divine. On peut à la fois considérer Dieu comme l'un, l'esprit et l'âme. Comme l'*un*, c'est-à-dire considéré comme absolu, Dieu n'est pas cause, sans quoi il serait mobile et actif; il n'est pas l'*esprit* non plus, car l'esprit c'est l'intelligence ***pensante et pensée.*** Ces deux caractères sont actifs et incompatibles avec l'absolu de la nature divine considérée comme *une.* Mais il suit de là que, comme absolu, il n'est pas non plus l'intelligible (l'*âme*), car la première intelligence est nécessairement le premier intelligible. Sous ce rapport, s'il n'est pas intelligible, il n'a pas d'essence. Donc il n'est pas l'être, donc l'absolu est supérieur au mouvement, à la cause, à la pensée, à l'intelligence, à l'être. L'*un* (l'absolu) est, par conséquent, incompréhensible et ineffable. Au-dessous de lui immédiatement est l'intelligence (l'esprit) ; puis, au-dessous de cette dernière, l'âme, qui est la vie et la cause. Par plusieurs côtés, c'est là une ébauche de la trinité chrétienne. A vrai dire, les éléments de cette théorie sont puisés dans Platon, et Proclus n'a fait que leur donner une formule. Plotin en avait donné une formule à peu près identique. Celle de Proclus n'en diffère qu'en ce qu'elle exclut de l'unité le mouvement et la division, ce qui est la conception de la simplicité de l'infini. Il est inutile de pénétrer plus avant dans les différences du système de l'auteur des *Ennéades* avec le système de Proclus. Sa doctrine est abstraite au delà de toute expression et une analyse écourtée ne suffirait pas pour en faire comprendre l'ensemble.

Le caractère essentiel de Proclus est de représenter dans l'école d'Alexandrie le mysticisme parvenu à sa maturité. Les anciens n'ont pas eu de formule systématique de cette science, qu'on dit être moderne. Elle a été constituée, si l'on veut, dans les temps modernes sous une forme didactique, mais elle est loin d'exister objectivement comme elle existait chez saint Augustin ou au sein de l'école d'Alexandrie. La psychologie de Proclus part de ce principe puisé dans Platon : « L'homme est une âme qui se sert d'un corps. » On voit que M. de Bonald n'a pas eu grand mal à en faire une intelligence servie par des organes. Proclus établit ensuite la distinction de l'âme et du corps. Il n'y a que l'âme qui soit digne d'estime. Le corps est mauvais. Il est, d'ailleurs, l'ennemi de l'âme. Le dualisme manichéen est partout apparent dans la philosophie de Proclus. Mais, quoique ennemis, l'âme et le corps sont indispensables l'un à l'autre. L'âme est simple, considérée physiquement; en d'autres termes, c'est une monade. Métaphysiquement, ses qualités sont multiples à l'infini comme les parties du corps. Proclus divise les facultés de l'âme en deux classes : les facultés vitales ou motrices et les facultés intellectuelles. Les facultés vitales sont de qualité inférieure; elles ne servent qu'à faire mouvoir le corps et à le gouverner. Les facultés intellectuelles sont au nombre de trois : la raison, la conscience et la volonté. Au-dessous d'elles, il est vrai, végète toute une hiérarchie de facultés secondaires. La sensation est au plus bas degré de la série des facultés secondaires; elle est la cause du désir et de l'amour physique; elle est accompagnée de l'imagination et de la fantaisie. L'opinion est, dans le système de Proclus, mise au rang des facultés, ainsi que la réminiscence, empruntée à Platon et placée, en raison de son origine, au sommet de la vie pensante. Le monde mystique s'élève au-dessus de la raison et de la science. Il a quatre phases : l'amour pur, la pensée pure, l'extase et l'unification. On sait ce que la philosophie antique, en général, entend par amour pur et pensée pure. Ce qu'elle nomme extase est l'intelligence de l'*un.* La science ne va que jusqu'à la notion de Providence. L'*un* n'est accessible qu'à l'extase. Il est supérieur à l'être; on ne saurait ni l'exprimer, ni le définir, ni le connaître. L'appréhension de l'*un* par l'extase, de prime abord, a une physionomie négative; mais c'est un actif positif s'il y en a. L'*un* est nu et dépouillé quand il apparaît pour la première fois au delà des limites de la dialectique; mais, vu de plus près, il prend un caractère infiniment distinct de cet aspect primitif. La raison expire à l'entrée de l'état mental appelé extase; la personne humaine disparaît aussi par l'effet de l'extase, et le fait se nomme *unification* ou identification de l'âme avec l'*un.* Proclus expose à ce propos sa théorie de l'activité et de la volonté humaines. C'est la doctrine de Platon. Mais la volonté n'est plus la volonté platonicienne quand on arrive à l'extase. Elle disparaît avec la personnalité. Elle a, du reste, trois états. A l'état d'instinct chez les animaux et dans les actes habituels de la vie humaine, elle n'est pas libre, mais soumise à la nécessité. Chez l'homme, à l'état rationnel, elle est libre. Sa liberté disparaît avec elle à l'entrée de l'idéal ou, si l'on veut, de l'extase. Proclus n'a pas de morale. Comme il considère l'homme en lui-même et en dehors de la société, il n'a pas besoin de s'occuper de ses rapports avec ses semblables. Quant à ses rapports avec la divinité, la science est le suprême devoir. Le devoir ordinaire n'existe que pour le vulgaire, incapable de s'élever à celui qui résulte de la culture de son intelligence.

« Incontestablement, dit M. Charles Lévêque, Proclus est un philosophe de forte race; à une immense érudition, à la science de tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, aux talents de l'écrivain, du versificateur et même du poëte, il joint la vigueur de la réflexion et une rare puissance de combiner les idées et de coordonner les diverses parties d'un système. En même temps, il a la prétention de concilier toutes les religions entre elles et avec la philosophie. Il va jusqu'à dire que le philosophe doit être le pontife de l'univers. Or, tandis qu'il travaille à cet accord de tant d'éléments divers, d'évidentes prédilections l'entraînent d'une part vers le platonicisme, de l'autre vers les oracles chaldéens, où Dieu était représenté comme un abîme. Ce sont bien là les deux termes que surtout il s'efforce de réunir et de mettre en harmonie. Il répétait que, s'il en était le maître, il ne laisserait circuler que le *Timée* de Platon et les oracles de Zoroastre. Là est pour nous le secret des violences que Proclus a fait subir aux plus hautes pensées de Platon. Là aussi est la cause de sa passion pour les opérations théurgiques. Proclus adresse des hymnes et des sacrifices aux dieux de tous les pays, à ceux de la Grèce comme à ceux des Arabes et des Egyptiens; mais c'est le dieu de Jamblique que son âme cherche au-dessus des autres divinités et c'est à la puissance théurgique qu'il aspire... Païen croyant, pratiquant et dévoué, s'il l'eût fallu, jusqu'au martyre, il aspire à conserver toutes les divinités mythologiques; mais il veut en même temps rester fidèle à sa théorie des hypostases et concilier une doctrine où Dieu n'est rien, pas même l'Etre, avec cette mythologie où l'idée et le sentiment de la vie surabondent. Une telle conciliation était jusqu'à un certain point possible dans le pur platonisme, qui affirmait énergiquement en Dieu l'être, la vie, l'intelligence; dans le néoplatonisme de Proclus, elle était impraticable et elle avorte. »

Sa *Vie*, écrite par un de ses élèves, Marinus, a été éditée en 1814 par M. Boissonade. La plupart de ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui nous sont parvenus ont été réunis en dernier lieu par M. Cousin sous ce titre : *Procli philosophi platonici opera* (1819-1827, 6 vol. in-8°). Les commentaires de Proclus sur les ouvrages, aujourd'hui perdus, des anciens géomètres grecs ont fourni d'importants documents pour l'histoire des sciences dans l'antiquité.

On peut consulter, parmi les travaux considérables dont Proclus a été l'objet : un mémoire de M. Berger intitulé *Proclus, exposition de sa doctrine* (1840); J. Simon, *Du commentaire de Proclus sur le* Timée *de Platon* (1839); l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, par le même, et aussi celle de M. Vacherot. MM. Cousin, de Gérando, Buhle, Tiedmann ont aussi exposé en détail les doctrines de Proclus, qualifié par Diderot du « plus fou de tous les éclectiques. »

PROCNÉ s. m. (pro-kné — du gr. *proknê*, hirondelle). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des cotingas, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

— **Encycl.** Le genre *procné* est caractérisé essentiellement par un bec fort, plein, large à la base, comprimé sur les côtés jusqu'à la pointe, à mandibule supérieure bombée à partir du front, puis infléchie et recourbée; par des tarses robustes, scutellés, de la longueur du doigt médian, et par des ongles médiocres et recourbés. Il ne renferme que sept espèces. Ce sont des oiseaux exclusivement américains, qui ont les mêmes mœurs et le même genre de vie que les hirondelles d'Europe.

Le *procné* bleu est l'objet d'une vénération quasi superstitieuse, qu'il justifie par ses services dans un pays peuplé de myriades d'insectes. Il veille aussi à la sûreté de la volaille en avertissant par ses cris redoublés de la présence de l'oiseau de proie. Le vol de cette espèce est aussi rapide que soutenu. Il se pose quelquefois à terre et s'y meut avec assez d'aisance. Il fait entendre en volant un ramage sonore et mélodieux. Sa manière de construire son nid ne diffère pas de celle de l'hirondelle de fenêtre d'Europe; mais souvent on lui épargne ce soin en préparant pour lui de petites maisonnettes fixées aux murs des habitations.

Le *procné* à ventre blanc habite les grandes Antilles, où il séjourne depuis le mois d'avril jusqu'en octobre. A cette époque, il disparaît pour se rendre probablement dans l'Amérique méridionale. On ne le rencontre jamais dans le Nord. Cette espèce a le privilége d'annoncer les approches de l'orage; par l'élévation de son vol, elle semble alors vouloir s'élever au-dessus des nuages.

Le *procné* brun, propre à l'Amérique méridionale, vit seul ou par paires, recherche peu le voisinage de l'homme et ne se réunit en troupes de quelques centaines d'individus qu'au moment du départ. Cette espèce est encore peu connue.

Une autre espèce de l'Amérique méridionale a été nommée par Vieillot *procné domestique.* Ses mœurs se rapprochent de celles des hirondelles européennes. Elle montre beaucoup de courage pour la défense de sa couvée et n'hésite pas à attaquer tout oiseau qui fait mine d'approcher de son nid.

PROCNÉ ou **PROGNÉ**, sœur de Philomèle. V. PHILOMÈLE.

PROCOMBANT, ANTE adj. (pro-kon-ban, an-te — lat. *procumbens*, de *pro*, en avant, et de *cubare*, être couché). Bot. Se dit de la tige des plantes, lorsqu'elle reste étendue sur la terre et ne jette pas de racines.

PROCOMMISSAIRE s. m. (pro-ko-mi-sè-re — du préf. *pro*, et de *commissaire*). Hist. ecclés. Celui qui tient la place du commissaire.

PROCOMPTE s. m. (pro-kon-te — du préf. *pro*, et de *compte*). Compte provisoire.

PROCONDYLE s. m. (pro-kon-di-le — du préf. *pro*, et de *condyle*). Anat. Eminence située en avant d'un condyle.

PROCONÈSE, en latin *Proconesus*, nom ancien d'une petite île de la Propontide, appelée aujourd'hui Marmora à cause de la beauté de ses marbres blancs. Le nom de Proconèse lui avait été donné par les anciens à cause de la multitude de daims (*prox*) qu'elle renfermait.

PROCONIE s. f. (pro-ko-nî). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, tribu des cercopides, formé aux dépens des cigales ou des tettigonies, et dont l'espèce type vit au Brésil.

PROCONSUL s. m. (pro-kon-sul — mot lat. formé de *pro*, pour, et de *consul*). Hist. rom. Ancien magistrat chargé du gouvernement d'une province ou du commandement d'une armée : *Les fonctions des* PROCONSULS *pouvaient être prorogées pendant plusieurs années.* (Mérimée.)

— Par anal. Gouverneur despotique, exerçant une autorité sans contrôle : *Les* PROCONSULS *aux pouvoirs illimités sont une monstruosité dans toute organisation sociale.* (E. de Gir.)

D'avides *proconsuls* dévorent nos provinces.
C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Les *proconsuls* étaient des magistrats romains chargés du gouvernement d'une province et qui étaient investis de tous les pouvoirs, militaire, civil et judiciaire. Ils avaient sous leurs ordres les questeurs chargés de la répartition des impôts.

Avant la guerre des alliés, les *proconsuls* n'étaient nommés que pour un an; mais on prolongeait quelquefois le temps de leur administration, quand il était nécessaire de leur laisser terminer quelque guerre; cette prolongation ne pouvait être décrétée que par le peuple romain assemblé en comices. Les *proconsuls* se faisaient précéder par douze licteurs, tandis que les propréteurs n'en avaient que six.

A l'origine, les *proconsuls*, une fois élus, tiraient au sort, entre eux, la province qui devait échoir à chacun d'eux, mais la loi Sempronia (123 av. J.-C.) ordonna que le sénat désignerait les provinces. Les lieutenants des *proconsuls* (*legati*) étaient ordinairement d'un rang élevé, soit sénateurs, soit prétoriens ou consulaires. D'ailleurs, les *proconsuls* pouvaient donner cet emploi à de simples chevaliers, mais ils devaient toujours faire approuver leur choix par le sénat, qui confirmait les commissions par un sénatus-consulte.

Le nombre des lieutenants des *proconsuls* était proportionné à l'importance de la province; il était généralement de trois ou de quatre; mais Jules César en eut jusqu'à dix, lorsqu'il obtint le gouvernement des deux Gaules. Lieutenants et questeurs provinciaux se faisaient précéder de licteurs. Lorsqu'un lieutenant venait à remplacer un *proconsul* dans ses fonctions, il prenait le titre de *legatus pro prætore.*

Le *proconsul* nommait à tous les emplois civils et militaires, excepté pour les tribuns militaires, dont la moitié était élue par le peuple.

Dans l'origine, la cohorte prétorienne, dont il est si souvent parlé chez les historiens, n'était qu'une garde particulière du *proconsul.* Ce fut Scipion l'Africain l'Ancien qui, le premier, eut l'idée d'une pareille troupe, et son exemple paraît n'avoir pas été bien uniformément suivi; on donnait plus ordinairement le titre de cohorte prétorienne à une troupe d'amis ou d'officiers de confiance qui formaient en quelque sorte la maison du *proconsul*, et même cette cohorte comprenait souvent les *contubernales*, jeunes gens qui venaient, sous les yeux du chef et pour ainsi dire sous sa tutelle, se former à la guerre et à l'administration; elle comprenait aussi les greffiers, les interprètes, les aruspices, les hérauts, les huissiers, les licteurs et, en un mot, tous les officiers qui accompagnaient le chef.

Dans l'origine, les *proconsuls* voyageaient aux frais du trésor romain; mais, peu à peu, ils finirent par se faire défrayer par les pays conquis; cette dérogation aux anciennes coutumes a fourni à Cicéron l'occasion d'un éloquent plaidoyer, dans lequel il accuse Pison, *proconsul* de Macédoine, de s'être fait donner par cette province, pour sa vaisselle seulement, 8 millions de sesterces. Auguste essaya vainement de faire cesser cet état de choses, en fournissant aux *proconsuls* l'argent nécessaire à leurs voyages. Alexandre Sévère fit mieux encore; il leur donnait, à leur départ, des meubles, des habits, des chevaux, des esclaves, et, lorsque le temps de leur gestion était terminé, ils devaient rendre les esclaves et les bêtes de somme; pour le reste, ils le gardaient s'ils avaient bien rempli leur ministère, mais ils étaient condamnés à en rendre le quadruple si l'empereur était mécontent. Il ne paraît pas que cette loi ait été appliquée sous les autres empereurs.

Au temps de la république, les femmes

étaient absolument bannies de la suite des *proconsuls*, qui étaient considérés comme se rendant à la guerre ; mais, sous le règne d'Auguste, les *proconsuls* se firent accompagner de leur femme. La loi les rendait responsables des fautes que ces femmes pouvaient commettre. Plus tard, les mœurs s'affaiblissant permirent aux gouverneurs d'emmener leurs maîtresses lorsqu'ils ne possédaient pas d'épouse légitime, et Alexandre Sévère leur en fournissait dans leur équipage, comme chose nécessaire.

Aussitôt nommé, le *proconsul* préparait son départ et, avant de l'effectuer, il se rendait au Capitole, où il offrait un sacrifice à Jupiter Capitolin et où il quittait la toge pour prendre le *paludamentum* ou manteau militaire. Il y faisait prendre le *sagulum* (autre manteau) à ses licteurs, leur faisait joindre les haches à leurs faisceaux et sortait de la ville aussitôt après avoir reçu l'*imperium*, qui ne lui accordait aucun pouvoir dans Rome. Ses amis et les gens composant sa suite l'accompagnaient en grande pompe jusqu'à une certaine distance des portes de la capitale. Le *proconsul* devait voyager à petites journées et suivre une route qui lui était assignée; mais il ne s'assujettissait pas toujours aux règles, excepté sous les empereurs, époque où personne n'osa plus s'écarter de la route prescrite. Lorsqu'on avait quelque mer à traverser, l'Etat devait toujours faire les frais du passage en fournissant les navires, excepté quand on se rendait dans les provinces de l'Asie. Dans ce cas, les Rhodiens fournissaient les moyens de transport.

Le *proconsul* se rendait tout d'abord dans sa capitale ou dans une des villes principales de sa province, qui devait le recevoir avec la plus grande pompe. Les principaux habitants de la province et les députés des villes venaient l'y complimenter, et c'était de ce jour seulement que commençait l'année de son administration. A partir de ce jour, il lui était formellement interdit de sortir de son gouvernement sans un ordre exprès du sénat ou du peuple. Quitter son poste était un crime de haute trahison, digne de mort, et Gabinius, qui s'en était rendu coupable, ne se tira d'affaire qu'en répandant à pleines mains les trésors qu'il avait amassés et qui purent à peine apaiser ses juges en les corrompant.

Quand on envoyait un successeur à celui dont le temps était terminé, ce dernier ne pouvait différer son départ au delà de trente jours après l'arrivée de son successeur, et, dans le cas où celui-ci n'aurait point été nommé dans le délai légal, l'ancien *proconsul* devait remettre, en attendant, le commandement à un lieutenant ou au questeur. Dans tous les cas, il lui fallait régler les comptes de toutes les sommes qui lui étaient passées par les mains et en faire trois copies, dont deux étaient déposées dans les deux principales villes de la province et la troisième remise au trésor de Rome. Le questeur, de son côté, rendait ses comptes, qui devaient s'accorder avec ceux du *proconsul*. La loi Julia ordonnait que ces comptes fussent rendus dans l'espace de trente jours.

Le *proconsul* recevait dans sa province les mêmes honneurs que le consul à Rome ; mais, dès que le consul paraissait en province, les honneurs n'étaient plus rendus qu'à lui seul.

Dans les commencements, les *proconsuls* n'avaient pas droit aux honneurs du triomphe, bien qu'ils l'eussent mérité, et c'est pour cette seule raison que Scipion ne put l'obtenir après avoir conquis l'Espagne. Mais on se relâcha de cette rigueur en faveur de Lentulus, et, dans la suite, Q. P. Philo l'obtint.

Mais il existait une autre récompense qui eût pu chatouiller agréablement le cœur de gens qui n'auraient pas eu pour unique ambition de briller à Rome; c'étaient les honneurs presque divins que les provinciaux ne manquaient pas d'accorder à ceux qui avaient usé de leur pouvoir avec modération ; on leur célébrait des fêtes, on leur élevait des autels, on leur bâtissait même des temples. Cette dernière coutume s'établit peu à peu et Suétone nous apprend que l'usage en était déjà répandu vers la fin de la république, *templa proconsulibus decerni solere*, autant pour honorer la mémoire des bons que pour apaiser les mânes des mauvais *proconsuls*, sous lesquels on avait eu à gémir, et bientôt les Romains exigèrent l'érection de monuments publics pour tous les gouverneurs, comme marque d'assujettissement des provinces, parce que ces conquérants n'ignoraient pas que par la flatterie les hommes s'avilissent, et ils avilissaient les provinciaux en leur faisant rendre des hommages divins à des hommes souvent dignes du plus profond mépris.

Enfin, les fêtes que l'on célébrait dans toutes les provinces en l'honneur des empereurs et que l'on appelait de leurs noms étaient imitées en faveur des *proconsuls*. Ainsi, les Syracusains célébraient une fête anniversaire en l'honneur de Marcellus, et cette fête, nommée *Marcellia*, consacrait le souvenir de la douceur avec laquelle il avait traité leur ville après sa victoire. Les villes d'Asie agirent de même à l'égard de Q. Mancius Scævola et de Lucullus.

La tyrannie et l'insatiable avidité des *proconsuls* sont restées célèbres dans l'histoire. Les ennemis de la Révolution française ont vainement essayé de flétrir les 200 représentants envoyés par la Convention aux armées ou dans les départements en les comparant aux *proconsuls* romains. Rien de plus arbitraire et de plus faux qu'un pareil rapprochement. A part un petit nombre d'exceptions, les commissaires conventionnels sont restés pauvres et purs de toute concussion, et leurs immortelles missions, loin d'avoir pour objet l'asservissement des peuples, avaient pour but le salut de la patrie et la liberté du monde.

PROCONSULAIRE adj. (pro-kon-su-lè-re — lat. *proconsularis ;* de *proconsul*, proconsul). Hist. rom. Qui est propre, qui appartient au proconsul : *Dignité* PROCONSULAIRE. *On adjoignit à chacun des consuls cinq légats ayant les pouvoirs* PROCONSULAIRES. (Mérimée.) ‖ *Province proconsulaire*, Province gouvernée par un proconsul.

PROCONSULAT s. m. (pro-kon-su-la — rad. *proconsul*). Dignité de proconsul : *Etre honoré du* PROCONSULAT. ‖ Exercice des fonctions de proconsul : *Il mourut pendant son* PROCONSULAT.

PROCOPE DE GAZA, rhéteur et théologien grec, né à Gaza (Palestine) vers la fin du ve siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il enseigna la rhétorique sous le règne de Justin Ier, vers 520, et qu'il existait encore du temps de Justinien. On a de lui plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : un *Commentaire sur Isaïe*, publié en grec et en latin, par J. Courtier (Paris, 1580, in-fol.); des *Scolies* sur les quatre livres des *Rois* et sur les deux livres des *Paralipomènes*, traduites en latin (Leyde, 1620, in-4o) ; une *Explication des* Proverbes *de Salomon*, qui se trouve manuscrite à la Bibliothèque nationale de Paris ; soixante *Lettres* publiées dans la *Collection d'épîtres* donnée par Alde (Venise, 1499, in-4o).

PROCOPE, historien grec, né à Césarée, en Palestine, vers le commencement du vie siècle, mort vers 565. Il professa la rhétorique à Constantinople, fut attaché ensuite comme secrétaire au célèbre Bélisaire et le suivit dans les guerres d'Asie, d'Afrique et d'Italie. Justinien le nomma sénateur, puis préfet de Constantinople vers 562. Il a laissé : une *Histoire* en huit livres, contenant le récit des guerres de Justinien contre les Perses, les Vandales et les Goths, ouvrage exact et judicieux, où l'on trouve une peinture fidèle des mœurs des barbares; les *Edifices*, énumération des monuments construits ou réparés sous les auspices de Justinien ; enfin des *Anecdotes* ou *Histoire secrète*, ouvrage posthume dans lequel Procope épanche ses colères contre les grands de son époque, terrible correctif aux éloges que, dans ses autres ouvrages, il a prodigués à Justinien ; les *Anecdotes* flétrissent surtout la courtisane Théodora, devenue impératrice. « *L'Histoire secrète*, dit Renan, fût-elle un mensonge d'un bout à l'autre, son existence seule est une pièce de conviction irréfragable, car pour que la haine n'ait pu se satisfaire sans cet énorme raffinement de malice, pour qu'elle soit arrivée à cet épouvantable degré de concentration, il a fallu un despotisme vraiment inouï. Justinien peut n'être point coupable de tous les méfaits dont le pamphlet de Procope l'accuse, mais il est coupable de l'abaissement des âmes et de la servilité que suppose ce chef-d'œuvre de rancune et d'hypocrisie. La vérité comprimée se venge par la calomnie ; elle a tort sans doute : la parfaite sagesse voudrait que l'on fût juste envers tous ; mais à qui la faute? A ceux qui, en supprimant la liberté, ont avoué qu'ils avaient quelque chose à cacher ; à ceux qui, en faussant l'opinion, ont rendu l'approbation suspecte et le mal seul croyable. » L'édition la plus complète des œuvres de Procope est celle du P. Maltret, en grec et en latin, 2 vol. in-fol., dans la *Collection byzantine* (1662-1663). Martin Fumée a traduit en français l'*Histoire* et le traité des *Edifices* (Paris, 1587). Il existe une traduction française de l'*Histoire secrète* par M. Isambert (Paris, 1856).

PROCOPE le Grand ou **le Rasé** et **PROCOPE le Petit**, célèbres chefs de hussites, dont l'un commandait aux taborites, l'autre aux orphelins. Le premier succéda à Ziska en 1424 et devint la terreur des troupes de Sigismond. Il se rendit maître d'une grande partie de la Bohême et fit de grands ravages en Moravie, en Autriche, en Silésie, etc. En 1433, il se rendit au concile de Bâle et réclama, au nom des hussites : la réforme des mœurs du clergé, l'obligation de la pauvreté imposée à tous ses membres, la liberté pour les ministres du culte, la communion sous les deux espèces. Ces conditions ayant été repoussées, les hussites reprirent les armes et les deux Procope furent tués au combat de Bœhmischbrod (1434).

PROCOPE-COUTEAU (Michel COLTELLI, plus connu sous le nom de), littérateur et médecin, né à Paris en 1684, mort à Chaillot en 1753. Son père était un gentilhomme de Palerme, François Procope, qui le premier établit à Paris un café. De bonne heure, il montra une grande vivacité d'intelligence et fut élevé pour entrer dans les ordres ; mais il renonça bientôt à suivre la carrière ecclésiastique, étudia la médecine et se fit recevoir docteur (1708). Fort disgracié de la nature au point de vue physique, laid et bossu, il sut néanmoins, à force d'esprit, de belle humeur, de complaisance, se faire bien venir des femmes qui contribuèrent beaucoup à sa réputation. Ayant épousé en secondes noces une très-riche Anglaise, il put se livrer sans entraves à son goût pour la dépense, abandonner la pratique de son art et s'occuper beaucoup du théâtre, qu'il aimait avec passion. Après la mort de sa femme, il tomba dans la gêne et n'en continua pas moins à conserver jusqu'à sa mort son enjouement et sa gaieté. On a de lui : *Analyse du système de la trituration* (Paris, 1712) ; *Lettre sur la maladie du roi* (1744) ; *Discours sur les moyens d'établir une bonne intelligence entre les médecins et les chirurgiens ;* l'*Art de faire des garçons* (Montpellier, 1748, 2 parties in-12), badinage agréablement écrit et que Millot a pris à tort au sérieux. Procope a composé, en outre, quelques comédies : *Arlequin balourd*, en cinq actes et en prose (Londres, 1719), l'*Assemblée des comédiens*, en un acte (1724), et collaboré aux *Fées* (1736) et à *Pygmalion* (1741) de Romagnesi, à la *Gageure* de Lagrange (1741), aux *Deux Basiles* (1743) de Guyot de Merville.

Procope (CAFÉ), célèbre par les hôtes illustres qui le fréquentaient au XVIIIe siècle. Ce café est situé encore aujourd'hui à Paris, rue de l'Ancienne-Comédie, en face du bâtiment qui, ayant jadis servi de théâtre, a donné son nom à la rue. Le café Procope doit son nom à son fondateur, le Sicilien François Procope, qui, au XVIIe siècle, ouvrit à la foire Saint-Germain un établissement auquel la vogue s'attacha bientôt : Procope y débitait du café, cette liqueur qui manquait à Virgile, que Mme de Sévigné reniait et qu'adorait Voltaire. Le café venait à peine d'être introduit en France. Encouragé par le succès, Procope ouvrit, en 1689, dans la rue des Fossés-Saint-Germain (depuis rue de l'Ancienne-Comédie), en face du théâtre, un café véritable qui devint bientôt le rendez-vous favori des écrivains, des artistes et des gens du monde. Les plus célèbres habitués du café Procope furent Voltaire, Piron, Jean-Baptiste Rousseau, Lamotte, Marmontel, Sainte-Foix, Duclos, Mercier, Palissot, Saurin, Dorat, le chevalier de Saint-Georges. « C'était au café Procope, dit un historien, que se montaient les cabales, que se fabriquaient les épigrammes, que se formulaient les jugements sur les pièces. Le café Procope était un véritable journal de Paris, journal du matin, journal du soir, toujours spirituel et charmant. » Le marquis de Bièvre, qui avait la spécialité des calembours, y lançait ces mots bêtes et drôles qui ont été si souvent réédités depuis. Ce fut là que J.-B. Rousseau se réfugia après le succès scandaleux des couplets qu'il avait fredonnés au café Laurent, de la rue Dauphine ; mais il s'y arrêta peu, car un arrêt du parlement vint bientôt le bannir du royaume. Ce fut là aussi que Piron venait glisser dans l'oreille de ses amis ses poésies plus que légères. Là, plus d'une fois, Voltaire épancha sa bile contre Fréron. « Monsieur, lui dit un jour Palissot, j'ai fait une comédie contre les philosophes ; j'attaque Diderot, Helvétius, Roussseau, d'Alembert. — Ce sont mes amis, répliqua Voltaire, et des honnêtes gens ; il faut, au contraire, les défendre, car il n'y a que des polissons qui leur jettent la pierre, entendez-vous? des polissons ! » Palissot fit la grimace, et Voltaire, avisant du coin de l'œil l'homme qui humait son moka au fond de la salle, reprit avec feu : « Ah ! vous mettez en scène les philosophes ! eh bien ! moi, j'y mettrai les gazetiers ; et savez-vous où la scène se passera ? Au café Procope... de Londres. » L'homme que Voltaire avait reconnu dans l'ombre de la salle, c'était Fréron, et la pièce qu'il fit plus tard, selon sa promesse, c'est l'*Ecossaise*, la plus sanglante satire qu'on ait jamais pu écrire contre un homme.

Le café Procope fut le quartier général des marquis révoltés contre le règlement qui leur supprimait le droit des banquettes sur la scène : « Tout Paris, dit Sainte-Foix, a vu avec la plus grande satisfaction, en 1759, le premier de nos théâtres, notre théâtre par excellence, tel qu'on le désirait depuis longtemps, c'est-à-dire délivré de cette portion brillante et légère du public qui en faisait l'ornement et l'embarras : de ces gens du bon ton, de ces jeunes officiers, de ces magistrats oisifs, de ces petits-maîtres charmants qui savent tout sans avoir rien appris, qui regardent tout sans rien voir et qui jugent de tout sans rien écouter. Ces marquis seront placés dans l'éloignement où il convient qu'ils soient de Nérestan, d'Achille et de Châtillon. »

La renommée du café Procope s'est presque éteinte aujourd'hui. C'est un café comme un autre. Sous le second Empire, vers 1860, « tandis que M. Coquille, le rédacteur du *Monde*, lisait ou réfléchissait au café Procope, sous le médaillon de Diderot, dit M. Ad. Perreau, il pouvait être troublé parfois, dans ses méditations, par la voix accentuée d'un jeune homme qui entrait, continuant fougueusement une conversation entamée à la table d'une pension voisine, parlant de tout, discutant tout, répliquant à tout avec une volubilité, un feu, une énergie vibrante qui entraînait, échauffait, remuait les plus indifférents autour de lui. On l'appelait Gambetta, sans soupçonner toute la portée que ce nom devait avoir dans un avenir prochain... La bohême littéraire, assez nombreuse alors, montait de temps à autre, les jours d'opulence ou de crédit audacieux, l'escalier de Procope et s'attablait dans la petite salle du premier étage. Vallès, les cheveux et la barbe incultes, la lèvre inférieure épaisse d'amertume, présidait ce cercle de réfractaires, comme il les a appelés avec sa voix d'orgue et sa mine de bouledogue hargneux. »

Le propriétaire actuel du café Procope y montre orgueilleusement encore la table de Voltaire. Mais nous vivons dans une époque incrédule, et on a vendu si souvent la canne de Voltaire, que nous n'osons trop affirmer l'authenticité du meuble en question.

PROCOPHIEFF (Ivan). V. PROKOPHIEFF.

PROCOPIUS (Démétrius), biographe grec, né à Moscopolis (Macédoine). Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était fort instruit et passionné pour les lettres. On a de lui un ouvrage fort estimé, intitulé : *Enumération abrégée des savants Grecs du siècle passé et de quelques-uns du siècle présent*, publié avec une traduction latine par Fabricius, dans le tome XI de la *Bibliotheca græca*. Cet ouvrage contient quatre-vingt-dix-neuf notices fort courtes et la plupart sans date.

PROCOPIUS ANTHEMIUS, empereur d'Occident. V. ANTHEMIUS.

PROCOWITZ (Théophane), prélat russe. V. PROKOPOVITCH.

PROCRÉATEUR, TRICE adj. (pro-kré-a-teur, tri-se — rad. *procréer*). Qui procrée : *Les vieilles femmes qui composaient sa société accusaient, non pas les scrupules de la femme, mais la barbarie* PROCRÉATRICE *du mari.* (Balz.) *Il est impossible de calculer jusqu'où peut s'étendre la puissance* PROCRÉATRICE *de la race humaine.* (Vitet.)

PROCRÉATION s. f. (pro-kré-a-si-on — lat. *procreatio ;* de *procreare*, procréer). Action de procréer : *La* PROCRÉATION *des enfants.*

PROCRÉÉ, ÉE (pro-kré-é) part. passé du v. Procréer : *Enfants* PROCRÉÉS *avant le mariage.*

PROCRÉER v. a. ou tr. (pro-kré-é — du préf. *pro*, et de *créer*. *Je procrée, tu procrées, il procrée, nous procréons, vous procréez, ils procréent ; je procréais, nous procréions ; je procréai, nous procréâmes ; je procréerai, nous procréerons ; je procréerais, nous procréerions ; procrée, procréons, procréez ; que je procrée, que nous procréions ; que je procréasse, que nous procréassions ; procréant ; procréé, ée*). Engendrer : *Les enfants des vieillards naissent vieux ; ceux des jeunes gens restent enfants ; l'âge viril seul* PROCRÉE *des hommes.* (Boiste.) *A Sparte, qui ne* PROCRÉAIT *pas de citoyens était puni.* (E. de Gir.)

— Absol. : *Les êtres maladifs sont indignes de vivre, indignes de* PROCRÉER. (Maquel.) *Les animaux mangent*, PROCRÉENT, *vivent sans inquiétude et meurent sans regret.* (Droz.) *En très-peu de jours, les pucerons naissent*, PROCRÉENT, *mangent et sont mangés.* (A. Karr.)

— Fig. Produire : *On* PROCRÉE *avec effort des inventions impossibles, que l'on essaye d'expliquer par une multitude de ressorts factices et fragiles.* (Ph. Chasles.) *Le présent est la matière où le passé* PROCRÉE *l'avenir.* (Th. Gaut.)

PROCRIS s. m. (pro-kriss — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, de la tribu des zygénides, comprenant six espèces, qui habitent surtout le midi de l'Europe : *La chenille des* PROCRIS *a le fond d'un vert brillant.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire d'un papillon diurne du genre satyre.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées, dont l'espèce type croît au Malabar.

— **Encycl.** Entom. Les *procris* ont pour caractères principaux : des antennes presque aussi longues que le corps, bipectinées chez les mâles, simples ou un peu dentées chez les femelles ; les palpes grêles, presque nues ; la trompe courte ; le corselet écailleux, avec les épaulettes très-courtes et peu adhérentes ; les ailes oblongues et ciliées, les supérieures assez larges, les inférieures de longueur moyenne ; l'abdomen cylindrique, obtus, beaucoup plus gros et plus court chez les femelles ; les jambes postérieures à ergots très-petits. Les chenilles sont épaisses, courtes, ramassées et garnies de petites aigrettes de poils courts. Les chrysalides sont cylindro-coniques et renfermées dans une coque soyeuse d'un tissu léger.

Les espèces peu nombreuses de ce genre ont beaucoup d'affinités avec les zygènes ; on les trouve ordinairement dans les clairières ou les endroits secs des bois. Elles se tiennent posées sur les plantes basses, plus rarement sur les arbres ; dans le repos, elles ont tout à fait l'aspect et le port des zygènes. Les chenilles sont aussi, comme celles de ces dernières, lentes et paresseuses dans leur marche.

Le *procris de la statice* a le corps et le dessus des ailes supérieures d'un vert doré ; le dessous de celles-ci et les deux faces des inférieures d'un brun cendré. Il paraît de la

mi-juin à la mi-juillet, dans les parties arides des bois et sur le penchant des coteaux; on le trouve très-communément aux environs de Paris; il se pose sur diverses plantes, mais surtout sur les staticées. La chenille est verdâtre, avec la tête noire, deux rangées de chevrons noirs sur le dos et une ligne de points rouges sur chaque flanc; elle vit sur l'oseille commune ou patience des prés et sur la globulaire. Le *procris de la globulaire* ne diffère guère du précédent que par la couleur bleu verdâtre de la face supérieure des premières ailes; on le trouve aussi aux environs de Paris. La chenille a des losanges noirs le long du dos; la chrysalide est d'un brun pâle. Le *procris du prunier* se trouve dans les mêmes localités, en même temps, mais moins communément que celui de la statice; sa chenille est rosée, avec des losanges noirs sur le dos; la chrysalide est verdâtre. Le *procris ampélophage* paraît deux fois par an, à la fin de juin et à la fin d'août; il est très-commun en Italie, notamment dans le Piémont, la Toscane et la campagne de Rome; la chenille vit sur la vigne, pour laquelle elle constitue souvent un véritable fléau. Le *procris des haies* habite la Lombardie et vole dans les buissons.

PROCRIS (Chien de), nom donné anciennement à la constellation du Chien.

PROCRIS, fille d'Erechthée et de Praxithée, épouse de Céphale. V. CÉPHALE.

— Iconogr. Aux tableaux de la *Mort de Procris,* que nous avons décrits dans l'iconographie de CÉPHALE, il faut ajouter les compositions peintes par Rubens (vente Van Schorel, en 1774), Giov.-B. Cipriani (gravé par R.-S. Marcuard), Angelica Kauffmann (gravé par Th. Fielding), Parrocel (Salon de 1765), P. Patel (musée de Montpellier), H. de Clerck et Daniel van Alsloot (musée du Belvédère à Vienne), Picot (Salon de 1824). A propos de ce dernier tableau, commandé par le gouvernement, nous lisons dans une *Revue critique du Salon de* 1824 cette appréciation peu flatteuse, adressée directement au peintre : « Si nous passons à votre *Céphale et Procris*, quoique l'on puisse y trouver quelque indice d'une imagination délicate, voyez comme l'aspect de ce tableau est fade... Votre Céphale a la physionomie niaise et il est coiffé d'une manière assez ridicule. M. Titus, votre coiffeur, semble avoir été plutôt consulté que le goût pittoresque reçu en peinture. Ce Céphale, d'ailleurs, est mal jeté, sa pose est forcée, ses jambes mal dessinées et pauvres de formes, etc. » Le *Céphale et Procris* du Guerchin a été gravé par Michel Keyl et par Lempereur. On a des estampes sur le même sujet par G. Pencz (1539), Johann Lys, J. Brœdelet, L.-M. Bonnet (gravure exécutée à la manière du crayon). Un groupe en marbre de *Céphale et Procris* a été exposé au Salon de 1844 par M. Rinaldi, sculpteur romain.

PROCRUSTE s. m. (pro-kru-ste — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, comprenant plus de vingt espèces, répandues dans l'ancien continent : *Les* PROCRUSTES *ont les plus grands rapports avec les carabes.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *procrustes* ont pour caractères : des antennes filiformes; le dernier article des palpes en hache, plus dilaté chez les mâles; la lèvre supérieure trilobée; les mandibules légèrement arquées, très-aiguës, dures, ayant une dent à leur base; une très-forte dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; le corselet cordiforme; les élytres en ovale allongé; les trois premiers articles des tarses antérieurs fortement dilatés chez les mâles. Les espèces très-peu nombreuses de ce genre habitent l'Europe et ont les mœurs des carabes. Le *procruste coriacé* est long de 0m,04, d'un noir un peu terne, avec les élytres et le corselet chagrinés. On le trouve communément en France dans les bois, les champs et les jardins. Le *procruste de Cerisy*, long de 0m,03, d'un noir mat, habite l'île de Mytilène.

PROCRUSTE, fameux brigand de l'Attique. V. PROCUSTE.

PROCTALGIE s. f. (pro-ktal-jî — du gr. *prôktos,* anus; *algos*, douleur). Pathol. Douleur à l'anus sans phénomène inflammatoire.

PROCTALGIQUE adj. (pro-ktal-ji-ke — rad. *proctalgie*). Pathol. Qui appartient à la proctalgie : *Douleurs* PROCTALGIQUES.

PROCTER (Bryan Waller), poëte anglais, plus connu sous le pseudonyme de **Barry Cornwall**, né à Londres vers 1787. Il fut élevé à l'école d'Harrow, où il eut Byron pour condisciple. Après avoir été plusieurs années clerc d'avoué, il alla étudier le droit à Londres, où il se fit inscrire au barreau en 1831. Procter devint plus tard membre de la commission administrative des asiles d'aliénés et résigna ces fonctions en 1860. Ce fut en 1819 qu'il débuta dans la littérature par des *Scènes dramatiques et autres poëmes*, où il essayait de substituer le langage naturel à la langue de convention usitée dans la littérature dramatique. Depuis cette époque, il a publié, toujours sous son pseudonyme, un assez grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, parmi lesquels il faut citer : *Marcien Colonna, conte italien, suivi de trois scènes dramatiques et d'autres poésies* (1820); *Une histoire sicilienne* (1820); *Mirandola*, tragédie qui fut représentée avec beaucoup de succès, en 1821, au théâtre de Covent-Garden, mais qui manque cependant de mouvement dramatique; l'*Inondation de la Thessalie* (1821); *Œuvres poétiques* (1822, 3 vol.; 2e édit., 1853); *Effigies poeticæ* ou *Portraits des poëtes anglais, avec des notes biographiques, critiques et poétiques* (1824); *Chansons anglaises et autres petits poëmes* (1831; 2e édit. 1853); *Vie d'Edmond Kean* (1837, 2 vol.); *Mémoire sur la vie et les écrits de Ben Jonson*, essai placé en tête des œuvres de ce poëte (Londres, 1838); *Essai sur le génie de Shakspeare,* qui sert de préface à l'édition de ses œuvres (Londres, 1843, 3 vol.); *Essais et contes en prose* (1852); *Biographie de Charles Lamb* (1866). Procter paraît s'être formé par l'étude des poëtes du temps d'Elisabeth; ses petits poëmes lyriques sont remarquables et ses chansons sont très-populaires. Il est l'un des écrivains modernes qui ont le plus excellé dans ce genre de poésie, qui est peu développé dans la littérature anglaise. — Sa fille, Adélaïde-Anne PROCTER, née vers 1835, montra de bonne heure un grand talent pour la poésie, et elle était déjà comptée au nombre des meilleures femmes poëtes de l'Angleterre, lorsqu'elle mourut prématurément en 1864. On cite, comme ses productions les plus remarquables, ses *Légendes et poëmes lyriques* (Londres, 1858-1860, 2 vol.) et les pièces qu'elle a fournies au recueil poétique publié en 1861 sous le titre de *Victoria Regia.*

PROCTITE s. f. (pro-kti-te — du gr. *prôktos*, anus). Pathol. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE s. f. (pro-kto-sè-le — du gr. *prôktos*, anus; *kêlê*, hernie). Chir. Hernie ou chute du rectum.

PROCTOLEUQUE adj. (pro-kto-leu-ke — du gr. *prôktos*, anus; *leukos*, blanc). Entom. Qui a l'anus ou le bout des élytres blanc.

PROCTONCIE s. f. (pro-kton-sî — du gr. *prôktos*, anus; *ogkos*, tumeur). Pathol. Gonflement de l'anus.

PROCTOPE s. m. (pro-kto-pe — du gr. *prôktos*, anus; *pous*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des grèbes.

— Erpét. Syn. de PSEUDOPE.

PROCTOPTOSE s. f. (pro-kto-pt-ôze — du gr. *prôktos*, anus; *ptôsis*, chute). Pathol. Chute de l'anus. Syn. de PROCTOCÈLE.

PROCTORRHAGIE s. f. (pro-ktor-ra-jî — du gr. *prôktos*, anus; *rageïn*, faire éruption). Méd. Hémorragie anale.

PROCTORRHAGIQUE adj. (pro-ktor-ra-ji-ke — rad. *proctorrhagie*). Pathol. Qui concerne la proctorrhagie : *Accidents* PROCTORRHAGIQUES.

PROCTORRHÉE s. f. (pro-ktor-ré — du gr. *prôktos*, anus; *rheô*, je coule). Pathol. Écoulement de mucosités par l'anus.

PROCTORRHÉIQUE adj. (pro-ktor-ré-i-ke — rad. *proctorrhée*). Pathol. Qui appartient à la proctorrhée : *Écoulement* PROCTORRHÉIQUE.

PROCTOTRÈTE s. m. (pro-kto-trè-te — du gr. *prôktos*, anus; *tretos*, perforé). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, formé aux dépens des tropidures, et comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout le Chili.

PROCTOTRUPE s. m. (pro-kto-tru-pe — du gr. *prôktos*, anus; *trupaô*, je perce). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des proctotrupiens et de la tribu des proctotrupides, comprenant un certain nombre d'espèces qui habitent la France.

PROCTOTRUPIDE adj. (pro-kto-tru-pi-de — de *proctotrupe*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble à un proctotrupe.

— s. m. pl. Tribu de la famille des proctotrupiens, ayant pour type le genre proctotrupe.

PROCTOTRUPIEN, IENNE adj. (pro-kto-tru-pi-ain, i-è-ne — rad. *proctotrupe*). Entom. Qui ressemble au proctotrupe.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre proctotrupe : *Tous les* PROCTOTRUPIENS *déposent leurs œufs dans le corps d'autres insectes.* (Blanchard.)

PROCTOTRUPITE adj. (pro-kto-tru-pi-te — rad. *proctotrupe*). Entom. Qui ressemble à un proctotrupe.

— s. m. pl. Section de la tribu des proctotrupides, composée uniquement du genre proctotrupe.

PROCULUS, jurisconsulte romain, élève de Labéon et contemporain de Néron. Ses disciples reçurent le nom de *proculéiens* et eurent pour antagonistes les *sabiniens* ou *cassiens*. Cette école se distingua par la sévérité de ses principes stoïciens et rendit de grands services à la jurisprudence.

PROCULUS (Titus Illius), usurpateur romain, né à Albenga (Ligurie). Il vivait au IIIe siècle de notre ère et possédait une immense fortune en esclaves et en troupeaux, avait suivi la carrière des armes, s'était signalé par sa bravoure et était devenu tribun dans les légions romaines lorsque, à l'instigation de sa femme Sampso, dit-on, il songea à profiter des troubles de l'empire pour se faire proclamer empereur. Une circonstance fortuite vint, en 280, lui en fournir l'occasion. « Un jour, dit Péricaud, il avait assisté à un festin donné à Lyon à de nombreux convives. Après le repas, il joua aux petits soldats, espèce de jeu de dames où, en vertu d'une règle établie, on saluait empereur celui qui obtenait l'avantage. Il gagna dix parties de suite. Tout à coup, un homme de l'assemblée, trouvant cette circonstance singulière ou bien d'accord avec Proculus, s'écria en s'adressant à lui : « Je te salue, Auguste ! » Puis apportant un manteau de pourpre, il le lui mit sur les épaules et lui rendit tous les honneurs dus au rang suprême. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer tous les assistants et ensuite toute la multitude à imiter l'exemple de cet homme. » Proculus, favorisé par la haine que Probus s'était attirée par son excessive sévérité, parvint facilement à gagner l'armée et à se faire reconnaître en Gaule. Il battit les Germains qui avaient envahi une partie de ce pays, se livra ensuite à son goût pour les débauches, puis fut attaqué par Probus, battu, forcé de fuir et livré bientôt après à l'empereur, qui le fit mettre à mort. Proculus était d'une grande vigueur corporelle. Dans une lettre à son parent Metianus, il écrivait : « *Centum ex Sarmatia virgines cepi. Ex his una nocte decem inivi; omnes tamen, quod in me erat, mulieres intra dies* XV *reddidi.* »

PROCUMBIT HUMI BOS (*Le bœuf tombe à terre*), Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. V, v. 481). Entelle, le vieil athlète, frappe de son poing formidable le front du bœuf, qui tombe lourdement. Il y a dans le vers latin un bel effet d'harmonie imitative; ces trois mots sont magnifiques d'énergie.

« ... Plus loin, c'est le jeune Peyton, qui a osé braver une chute certaine en franchissant une troisième barrière. Personne de blessé? lui crie M. Max, entendant un bruit qui lui rappelle le *procumbit humi bos* de Virgile. »

(*Revue de Paris.*)

« La phrase de M. Etienne est légère, vive, spirituelle. Dans la bouche de M. Viennet, elle rappelait en tombant le *procumbit humi...* de Virgile. »

H. BABOU.

PROCURATEUR s. m. (pro-cu-ra-teur — lat. *procurator;* de *procurare*, soigner au nom d'un autre). Antiq. rom. Titre de certains magistrats envoyés par l'empereur pour le représenter dans les provinces : *Les* PROCURATEURS *de César étaient à peu près comme sont aujourd'hui nos intendants.* (Montesq.) *Les Gaulois demandèrent en vain justice à Auguste des exactions de son* PROCURATEUR *Licinius.* (H. Martin.)

— Titre d'une des principales dignités de la république de Venise et de celle de Gênes : *On l'avait mariée très-jeune au* PROCURATEUR *Mario Donato.* (Alf. de Musset.)

— *Grand procurateur de la nation*, Titre donné, sous la République française, à deux membres du Corps législatif chargés de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour nationale.

— **Encycl.** Antiq. rom. Les *procurateurs* étaient des intendants dont Auguste avait créé la charge. Lorsque Auguste se fut emparé de la puissance souveraine, il partagea les provinces en deux parties : l'une pour lui et l'autre pour le peuple romain, en ayant soin, comme de juste, de s'adjuger la part du lion. Il se forma ensuite un trésor particulier, appelé *fisc*, trésor qui n'avait rien de commun avec celui de l'État; les officiers chargés de faire, dans les provinces qu'Auguste s'était réservées, le recouvrement des sommes destinées à ce *trésor* (*deniers fiscaux*) se nommaient *procurateurs de l'empereur* (*procuratores Cæsaris*).

Dans l'origine, les empereurs eurent aussi des *procurateurs* dans les provinces qu'ils avaient abandonnées au sénat; mais ils ne régissaient que les propriétés particulières du prince; peu à peu, les besoins des Césars ayant augmenté, les *procurateurs*, pour y subvenir, trouvèrent moyen de prélever des sommes fiscales aussi bien sur les terres du sénat que sur celles de l'empereur, et bientôt toutes les provinces se trouvèrent en proie à leur rapacité.

Les *procurateurs*, sans doute à cause de leur état, furent d'abord méprisés; mais comme leur fortune s'élevait rapidement et qu'il leur était facile de faire celle de leurs amis, on vit bientôt des chevaliers briguer avec avidité des places que l'on avait jusque-là abandonnées aux affranchis.

A dire vrai, la position de *procurateur* était assez brillante. Nommés par les empereurs, dont ils relevaient immédiatement, ils essayaient de marcher de pair avec les proconsuls dont, au fond, ils surveillaient la conduite; aussi les proconsuls essayaient-ils par mille moyens de se maintenir en bonne intelligence avec eux, et ils n'y parvenaient qu'en fermant les yeux sur bien des exactions ou en leur offrant une part dans leurs propres rapines. Comme le *procurateur* demeurait en place le temps qu'il plaisait à l'empereur, il avait le temps de se faire partout des créatures prêtes à le tenir au courant de la conduite du proconsul; enfin, leur pouvoir devint si considérable que, pendant les vacances du *proconsulat*, on vit quelques-uns d'entre eux s'emparer de cette dignité. Grâce à leur connivence avec les proconsuls, les *procurateurs* se livraient impunément à des exactions dont la *Vie d'Agricola* donne une idée; d'ailleurs, s'ils dépouillaient le peuple au profit du fisc, ils ne se gênaient guère pour voler le fisc à leur profit personnel. L'empereur Alexandre Sévère, qui les jugeait parfaitement, leur donnait le nom de *mal nécessaire* et ne cherchait pas à les supprimer, bien que leur troupe avide détruisît sans ressource la vénération que les peuples avaient jadis portée au nom romain.

Claude leur donna le droit de juger les causes relatives au fisc, droit qui avait appartenu jusque-là aux questeurs provinciaux, si bien que ces derniers se virent privés de la principale de leurs fonctions. Les fonctions des *procurateurs impériaux* durèrent autant que l'empire et, à Constantinople, on créa des *procurateurs* de la monnaie, qui remplacèrent les triumvirs monétaires.

Indépendamment de ces *procurateurs*, il en existait chez les Romains de plusieurs autres sortes.

Chez les anciens Romains, on désignait sous le nom de *procurateur* un homme libre qui était chargé d'administrer une grande villa d'exploitation et d'en tenir les comptes; il avait sous ses ordres le villicus.

Le *procurateur judiciaire* était un fondé de pouvoir chargé de représenter un citoyen devant la justice civile dans le cas où celui-ci ne pouvait pas comparaître en personne.

Le *procurator ærarii* était le garde du trésor.

Le *procurator Africæ* était l'intendant des provinces impériales en Afrique.

Le *procurator metallorum* était l'intendant des mines et était chargé de la surveillance des condamnés aux mines.

Le *procurator ducenarius* était un *procurateur ordinaire* qui recevait 200,000 sesterces comme appointements. Auguste lui avait assigné cette somme pour le défrayer de ses frais de voyage, quand il se rendait à son gouvernement.

Le *procurator baphiorum* était un intendant chargé de la surveillance des teinturiers. Un de ces *procurateurs* résidait dans chaque ville où l'on teignait en pourpre.

On donnait aussi le nom de *procurateurs* aux gouverneurs de certaines provinces éloignées et de peu d'importance, telles que la Judée, les deux Mauritanie, la Rhétie, le Norique, la Thrace et plusieurs autres. Ces officiers étaient chargés tout ensemble de la justice, des finances et des troupes. Ponce Pilate était à la fois gouverneur et *procurateur* de la Judée lorsque Jésus-Christ fut mis en jugement.

Enfin, on appelait à Rome *procurateurs* de quartiers (*procuratores insularum*) des officiers de police qui reçurent par la suite le nom de maîtres de quartier.

— Hist. *Procurateur de Saint-Marc.* La charge de *procurateur*, instituée à Venise au Xe siècle, ne compta d'abord qu'un seul titulaire, dont la mission consistait à s'occuper des recettes, des dépenses et de l'entretien de l'église Saint-Marc, dont il était l'unique marguillier. Le *procurateur* Jacques Memmo ayant été envoyé ambassadeur à Constantinople en 1230, le sénat élut un second *procurateur*. Le nombre en fut, par la suite, successivement accru, en raison des richesses que possédait l'église et de l'accroissement des fonctions de ces administateurs. Ils étaient quatre en 1239, six en 1315, et enfin neuf en 1432. Outre l'administration des biens de Saint-Marc, les *procurateurs* avaient dans leurs attributions l'administration de certains monastères, la tutelle des orphelins, la garde et la surveillance des archives de la république et de la bibliothèque de Saint-Marc, celle de l'université de Padoue et la distribution des aumônes publiques. Ils avaient le pas sur tous les nobles et portaient un costume particulier, aux longues manches, dites manches ducales, qui traînaient jusqu'à terre. Ce costume leur était donné en grande pompe à Saint-Marc, lorsqu'ils prenaient possession de leur charge. Cette charge fut longtemps élective; mais comme elle était extrêmement recherchée, le sénat, qui avait besoin d'argent pour les affaires de la république, la rendit vénale. Les anciens nobles durent payer *30,000 ducats pour obtenir le titre de procurateur*, et les nouveaux nobles 70,000 ducats.

PROCURATIE s. f. (pro-ku-ra-sî — rad. *procurateur*). Hist. Charge des procurateurs de Venise. ‖ Juridiction des procurateurs. ‖ Palais des procurateurs.

PROCURATION s. f. (pro-ku-ra-si-on — lat. *procuratio;* de *procurare*, prendre soin pour un autre). Pouvoir donné à quelqu'un d'agir au nom de son mandant : *Donner sa* PROCURATION. *Agir par* PROCURATION. *Les lords ont la faculté de voter par* PROCURATION. (Ledru-Rollin.) ‖ Acte qui fait foi de cette délégation : PROCURATION *en blanc.* PROCURATION *rédigée par-devant notaire.*

— Anc. prat. *Procuration ad resignandum*, Titre par lequel le pourvu donnait pouvoir de résigner son office, c'est-à-dire de le remettre entre les mains du roi ou du chancelier, pour en disposer en faveur d'une personne désignée. ‖ *Procuration cum libera*, Celle qui conférait le pouvoir d'administrer

une chose et d'en disposer librement comme propriétaire.

— Dr. canon. *Droit de procuration*, Droit en vertu duquel les évêques, archidiacres ou doyens en tournée pouvaient loger avec toute leur suite chez les curés dont ils inspectaient les paroisses : *Comme quelques évêques avaient abusé du* DROIT DE PROCURATION *et chargé les églises de dépenses excessives, à cause de leur nombreuse suite, le concile de Latran, en* 1179, *fixa le nombre des chevaux à quarante pour les archevêques, vingt pour les évêques, etc. Le* DROIT DE PROCURATION *était quelquefois perçu en argent ; il finit par être converti en une taxe pécuniaire.* ‖ Droit que les papes réclamaient sur les bénéfices de France, et qui consistait en un repas ou une hospitalité de quelques jours.

— **Encycl.** Jurispr. La *procuration* ne diffère en rien du mandat, et ces deux mots peuvent être regardés comme synonymes. La *procuration* est générale quand elle contient un pouvoir général et indéfini d'administrer toutes les affaires et de gérer tous les biens de celui qui la donne. Elle est spéciale ou particulière quand elle porte un pouvoir qui doit se borner à gérer une affaire particulière ou à occuper sur une cause ou instance. Par conséquent, celui qui est chargé d'une *procuration* spéciale ne doit point dépasser les bornes qui lui sont déterminées.

La *procuration* générale était autrefois désignée sous le nom de *procuration cum libera* et contenait le pouvoir plein et absolu d'administrer ou de disposer d'une chose ou d'une affaire comme maître de cette chose ou de cette affaire.

Les *procurations* sont faites par acte sous seing privé, ou par acte notarié quand une disposition spéciale de la loi exige un acte authentique ; quelquefois elles résultent d'une lettre missive ; dans certains cas, elles peuvent être données verbalement et même elles peuvent être tacites, c'est-à-dire résulter d'une foule de circonstances dont l'appréciation appartient au juge. A l'article MANDAT, nous avons longuement indiqué les droits et les devoirs de celui qui est chargé d'un mandat par une *procuration*. Nous n'y reviendrons point ici.

Lorsque le nom du mandataire doit être laissé en blanc, la *procuration* peut néanmoins être faite par acte notarié, car la prohibition de laisser aucun blanc dans un acte notarié a toujours reçu exception pour les *procurations* délivrées en brevet, c'est-à-dire sans qu'il en reste minute. Mais le notaire est passible d'amende quand, dans les *procurations* reçues en minute, il laisse en blanc le nom du mandataire.

Il est facile d'expliquer cette différence. Quand la *procuration* est délivrée en brevet, « c'est, dit M. d'Auvilliers, l'acte même dressé par le notaire qui est délivré ; cet acte reçoit ultérieurement son complément par le fait de la partie entre les mains de laquelle il reste ; par suite, on ne saurait faire au notaire le reproche d'une insertion faite après coup et en l'absence de la partie. Mais il n'y a plus même raison de décider quand le notaire garde minute de la *procuration ;* car alors il peut, en l'absence du mandant, remplir le blanc du nom d'un autre mandataire. » Pour obvier à ces inconvénients, il faut donc nécessairement appliquer les prescriptions de la loi.

PROCURATORIAL, ALE adj. (pro-ku-ra-to-ri-al, a-le — rad. *procurateur*). Qui a rapport, qui appartient au procurateur : *Fonctions* PROCURATORIALES.

PROCURATRICE s. f. (pro-ku-ra-tri-se — lat. *procuratrix ;* de *procurare*, soigner au nom d'un autre). Femme agissant en vertu d'un mandat, d'une procuration.

PROCURE s. f. (pro-ku-re — rad. *procurer*). Hist. ecclés. Office de procureur dans une maison religieuse. ‖ Logement et bureaux du procureur d'une communauté religieuse.

PROCURÉ, ÉE (pro-ku-ré) part. passé du v. Procurer : *Une bonne place* PROCURÉE *à un employé.*

PROCURER v. a. ou tr. (pro-ku-ré — lat. *procurare ;* de *pro*, pour, et de *curare*, soigner). Faire obtenir ou trouver : PROCURER *une place à quelqu'un.* PROCURER *une cuisinière à un ami. Tâchez de me* PROCURER *ce livre. Je lui ai* PROCURÉ *l'occasion de se défendre. Celui qui* PROCURE *du travail donne souvent mieux que de l'argent.* (De Jussieu.) *L'homme n'est estimable qu'en raison du bonheur qu'il procure à ses semblables.* (Dumarsais.) *On doit toujours se refuser le superflu pour* PROCURER *aux autres le nécessaire.* (Weiss.) *Le bien le plus précieux des peuples et le plus difficile à leur* PROCURER, *c'est la paix.* (L. Veuillot.)

— Faire arriver, provoquer la réalisation de : *Chaque homme est obligé de* PROCURER, *autant qu'il est en lui, le bien des autres.* (Desc.)

— Fig. Etre la cause déterminante de : *Cette longue promenade m'*A PROCURÉ *un peu de sommeil. Cette affaire vous* PROCURERA *quelque bénéfice. Dieu sait tous les désagréments qu'il m'*A PROCURÉS. *Ce n'est point l'or qui* PROCURE *une vie commode.* (Volt.) *Le coquelicot guérit la pleurésie et* PROCURE *le sommeil ; il apaise les hémorragies et les crachements de sang.* (B. de St-P.) *Les plaisirs vrais sont ceux qui sont incapables de nous tromper et de nous* PROCURER *de la douleur.* (Giraud.) *L'économie politique doit* PROCURER *le bonheur des sociétés par l'organisation du travail et par la justice.* (Proudh.)

— Dr. canon. Héberger, recevoir chez soi : PROCURER *l'évêque, l'archidiacre.*

Se procurer v. pr. Procurer à soi : SE PROCURER *des vivres. Il était souvent plus facile au moyen âge de refaire les traductions que de* SE PROCURER *celles qui existaient.* (Renan.)

PROCUREUR s. m. (pro-ku-reur — rad. *procurer*). Celui qui a pouvoir d'agir pour autrui : PROCUREUR *fondé. Agir par* PROCUREUR. *On ne ment point par* PROCUREUR. (D'Ablanc.)

Couche-toi le dernier et vois fermer la porte,
Et si quelque affaire t'importe,
Ne la fais pas par *procureur !*
LA FONTAINE.

— Ancien nom de l'officier public établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident, et qu'on appelle aujourd'hui AVOUÉ : *Un* PROCUREUR *au Châtelet, au parlement. Office de* PROCUREUR. *Etude, clerc de* PROCUREUR. *Je vois qu'il n'est pas aisé de trouver un* PROCUREUR *honnête homme, encore moins un marquis qui paye ses dettes.* (Volt.)

Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable.
REGNARD.

Les grands et les petits voleurs,
Sans huissiers et sans *procureurs*,
Ne peuvent compliquer ni traîner leur affaire.
DEMOUSTIER.

— *Procureur ad negotia*, Procureur fondé pour la gestion des affaires ; se disait pour le distinguer du précédent.

— *Procureur ad lites*, Avoué.

— *Procureur général*, Magistrat chargé du ministère public près d'une cour supérieure.

— *Procureur de la république, Procureur du roi, Procureur impérial*, Magistrat chargé du ministère public auprès d'un tribunal inférieur.

— *Procureur fiscal*, Officier qui exerçait le ministère public auprès des justices seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun.

— *Procureur de la nation*, Assesseur au tribunal du recteur de l'Université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation.

— Hist. ecclés. Religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté. ‖ *Procureur général*, Religieux chargé des intérêts généraux de son ordre. ‖ *Procureur de la foi*, Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. ‖ *Procureur de la fabrique*, Ancien nom du marguillier.

— Prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne*, Il faut faire ses affaires soi-même, sans quoi l'on est exposé à être trompé.

— *Prendre Jacques des Loges pour son procureur*, S'enfuir, pour échapper à une poursuite judiciaire.

— Techn. Sorte de racle en fer qui, dans le coulage des glaces, sert à faire le rebord ou la tête de la glace, quand le rouleau a passé dessus.

— Techn. *Procureur du meunier*, Nom vulgaire du pic-vert.

— **Encycl.** Jurispr. En droit civil, on nomme *procureur*, et plus souvent aujourd'hui mandataire ou fondé de pouvoir, le porteur d'un mandat ou procuration qui lui donne pouvoir de faire tel ou tel acte judiciaire ou extrajudiciaire au nom et pour le compte de son mandant (art. 1984, code civil). A l'article MANDAT, nous avons exposé les devoirs et les attributions du mandataire ou *procureur*. Nous n'insisterons ici que sur un point. Le mandat est de sa nature un contrat de bienfaisance ou d'amitié. Il suit de là qu'il est gratuit et ne comporte de soi aucune rémunération, aucun salaire pour le *procureur*, sauf clause contraire expresse. Il est toutefois dérogé à cette règle générale pour certaines procurations particulières ; ainsi le mandat *ad lites* donné à un avoué pour introduire ou suivre une instance devant un tribunal ou une cour emporte de plein droit l'allocation des émoluments tels qu'ils sont réglés par les tarifs annexés à nos codes de procédure. Le caractère de la procuration, d'être essentiellement le contrat de la confiance et de l'amitié, avait fait admettre en droit romain des règles d'une grande sévérité en ce qui touchait les actes d'infidélité commis par un mandataire. Quand le porteur d'une procuration ne rendait pas un compte exact de sa gestion, le jugement qui intervenait le marquait d'une note infamante. Il était atteint dans son *existimatio*, et ce n'était pas là une simple flétrissure d'opinion, ne déflorant que la considération de la personne dans le monde ; le mandataire infidèle était frappé de certaines incapacités juridiques, notamment en ce qui concernait la faculté de recueillir des libéralités testamentaires. Il résultait de la rigueur de ces principes que l'action du mandat, *actio mandati*, vu son caractère infamant, ne pouvait être intentée par un fils contre son père ou ses ascendants des degrés supérieurs, non plus que par un affranchi contre son patron. Le droit français n'a pas suivi sur ce point les errements des lois romaines. Toutefois, le détournement par un *procureur* des deniers ou valeurs dont il a eu le maniement à l'occasion de son mandat constitue une des variétés du délit d'abus de confiance, délit prévu et défini par l'article 408 du code pénal et puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende dont le minimum est de 25 fr. et dont le maximum peut s'élever au quart des restitutions et dommages-intérêts prononcés par le jugement.

Pour accepter et gérer un mandat, il n'est pas du reste nécessaire d'être soi-même capable des actes civils pour son propre compte. Une femme mariée, un mineur même non émancipé peuvent mériter toute confiance et être chargés d'une procuration (art. 1990, code civil). Cette disposition s'explique parfaitement par cette raison qu'en exécutant son mandat le *procureur* ne s'oblige point personnellement lui-même et n'oblige que son mandant.

— Procéd. Chez les Romains, on ne pouvait, dans les premiers temps de la république, agir en justice par *procureur*, excepté toutefois lorsque le peuple ou des incapables étaient engagés dans l'affaire. La loi *Hostilia* permit par la suite aux absents pour le service de l'Etat, aux prisonniers de guerre, aux pupilles dont les tuteurs étaient empêchés, de recourir en justice au ministère d'un *procureur ;* enfin tout individu eut le droit de charger un *procureur* (*procurator ad lites*) de le représenter en justice. Ces *procuratores ad lites* étaient à l'origine des esclaves ; mais, par la suite, des hommes libres, possédant une sérieuse connaissance des pratiques juridiques et appelés pour ce motif *procuratores cognitores juris*, se chargèrent de ces fonctions. Ils furent alors astreints à certaines obligations et à des preuves de capacité.

En France, pendant longtemps, il n'y eut point de *procureurs*, en vertu de ce vieil axiome juridique : *Nul en France ne plaide par* procureur, *si ce n'est le roi.* Mais « lorsque, dit Lalanne, la science du droit fut exigée des juges et que la procédure se fit par enquêtes, les parties pouvaient difficilement poursuivre elles-mêmes leurs procès ; elles en confiaient la direction à certains légistes qui recevaient d'elles à cet effet un mandat spécial. Au XIIIe siècle, lors des accroissements successifs de la juridiction royale, le parlement tendit à prendre une assiette fixe et à organiser à ses côtés un ensemble d'officiers chargés de seconder ses opérations. C'est alors que des légistes, mandataires habituels des parties, commencèrent à être attachés à la cour avec la charge exclusive de représenter les plaideurs et de faire pour eux les actes de procédure. » Les *procureurs* au Châtelet et au parlement de Paris exercèrent à l'origine une profession libre, comme les *procuratores ad lites* des Romains. Ils ne recevaient point leurs provisions du roi, mais ils étaient simplement admis à solliciter les procès devant telle ou telle juridiction, par les juges du siége, quand ils justifiaient suffisamment de leur aptitude et de leur moralité. Les *procureurs* au Châtelet se formèrent en corporation au XIVe siècle. Dès cette époque, leurs attributions se définissent et se précisent. Des lettres de Philippe VI, dès 1327, établirent la démarcation entre eux et l'ordre des avocats ; la plaidoirie fut exclusivement réservée aux membres du barreau, sauf dans les causes sommaires, et l'office du *procureur* fut réduit à l'instruction de la cause et aux actes de la procédure. A cette époque, les *procureurs* furent astreints au serment, à certaines règles disciplinaires, et inscrits sur un tableau. Leur nombre, qui était illimité, s'accrut rapidement, et bientôt il y eut des *procureurs* près de toutes les juridictions. Pour les empêcher de pulluler avec excès, Charles VI, en 1403, et Louis XII, en 1498, ordonnèrent aux parlements et aux juges d'écarter des tribunaux tous les individus qui ne rempliraient pas les conditions requises. Sous Louis XII et sous François Ier, époque où la royauté battait monnaie avec la création et le trafic des charges, les fonctions de *procureur* constituèrent un office qui devint vénal et qu'on pouvait transmettre héréditairement à son fils. L'édit de 1561, rendu sous l'inspiration de L'Hospital, confondit en une seule charge les fonctions de *procureur* et d'avocat. Charles IX révoqua, à la même époque, toutes les réceptions de *procureur* qui remontaient à deux années et ordonna qu'à la mort du titulaire la charge serait supprimée ; mais ces prescriptions furent bientôt abrogées. En 1620, les *procureurs* furent déclarés officiers publics. Ils devaient être âgés de vingt-cinq ans, de bonne vie et mœurs, prêter serment en entrant en charge et renouveler ce serment chaque année à la rentrée des tribunaux. Leur ministère devint obligatoire ; les plaideurs durent nécessairement y recourir et il leur fut interdit de présenter eux-mêmes leur défense devant les juridictions royales. Les légistes ne manquent pas de prétextes pour légitimer ce monopole du droit de défense dévolu à une corporation. Ils disent que la discussion livrée aux parties elles-mêmes exposerait la justice à des irrévérences et les débats à des emportements de langage incompatibles avec la dignité de l'audience. La corporation des *procureurs* jouissait, il faut le reconnaître, d'une considération médiocre. Il était de jurisprudence que l'exercice de cette charge entraînait la dérogeance de noblesse. Ferrière s'étonne de cette délicatesse (c'est le mot qu'il emploie) ; l'art de bien conduire une procédure ne lui paraît pas au-dessous d'un grand nombre d'autres agissements auxquels un gentilhomme pouvait se livrer sans déroger.

L'inextricable dédale de la procédure à cette époque permettait aux *procureurs* d'abuser singulièrement de leurs fonctions au détriment des plaideurs ; aussi étaient-ils constamment en butte, sous l'ancien régime, aux brocards de la scène et de la littérature légère. « Ils excitèrent des plaintes très-vives, dit Lalanne, par l'étendue qu'ils donnaient à leurs écritures et notamment à leurs requêtes grossoyées, qu'ils se signifiaient indéfiniment sans profit pour personne, si ce n'est pour eux-mêmes. Aussi le public réclama-t-il souvent contre l'avidité des *procureurs*, et, entre autres assemblées de la nation, on voit le conseil des notables de Rouen (1597) prier le ministère de taxer les salaires des *procureurs* en même temps que les gages des magistrats et les honoraires des avocats. »

Les lois de la Révolution, en réorganisant notre système judiciaire, supprimèrent le nom tout en retenant la fonction. Il n'y eut plus de *procureurs*, il y eut des avoués dont l'office est demeuré absolument identique à celui de leurs devanciers du Châtelet. Les avoués furent institués par les décrets des 29 janvier, 11 février et 20 mars 1791. Notons toutefois une différence importante : les décrets dont on vient de reproduire les dates supprimèrent la vénalité et l'hérédité des offices qu'ils venaient de rétablir sous une dénomination nouvelle. V. AVOUÉ.

— *Procureur fiscal.* On désignait ainsi, sous l'ancien régime, un magistrat qui remplissait auprès des justices seigneuriales et ecclésiastiques des fonctions semblables à celles du *procureur* du roi près des justices royales. Il était chargé à la fois de défendre les intérêts des seigneurs et ceux des particuliers.

— *Procureur général.* Le *procureur* général ne fut à l'origine qu'un *procureur* du roi au parlement de Paris. Ce fut en 1356 qu'il reçut cette qualification. Bientôt il devint le chef du ministère public auprès de ce parlement, et des magistrats du même ordre furent successivement attachés à chaque parlement de province. Cette charge fut érigée en titre d'office au XVIe siècle. Comme nous l'avons dit ailleurs (v. MINISTÈRE PUBLIC), les *procureurs* généraux n'avaient point le droit de porter la parole, car ce droit appartenait aux avocats généraux. Ils étaient chargés de l'instruction civile, de la poursuite des délits de police, de l'exécution des arrêts, de la police des tribunaux, des réquisitions par écrit. Ils intervenaient dans les procès civils où l'ordre public était engagé. « Le *procureur* général, dit Lalanne, avait à la fois le dépôt des biens et de l'honneur du roi, de son domaine, de ses droits et celui de la discipline et des mœurs ecclésiastiques. Il veillait en outre au maintien des traditions, des lumières et de la probité des magistrats et des officiers de judicature ; il présidait à la conservation des libertés de l'Église gallicane, censurait au besoin les évêques et tenait en bride la cour de Rome, dont les bulles passaient sous son examen avant d'être soumises à l'enregistrement. En cas de vacance, il remplissait l'office du prévôt de Paris ; il était au XVIIIe siècle le conservateur du trésor des chartes. » Aux rentrées des cours, il prononçait les mercuriales concurremment avec l'avocat général. Il prenait seul la parole lorsqu'il s'agissait d'affaires d'Etat ou de l'enregistrement des édits et déclarations, et assistait seul à la lecture des rôles des prisonniers aux jours ordinaires. Il ne pouvait recevoir ni don, ni pension des justiciables. En 1789, ces magistrats disparurent. La loi du 27 ventôse an VIII établit un commissaire du gouvernement près chaque tribunal d'appel, et quatre ans plus tard le titre de *procureur* général fut définitivement rétabli.

Près de chaque cour d'appel se trouve aujourd'hui un *procureur* général, qui est le premier magistrat du parquet. Il exerce ordinairement l'action criminelle par ses substituts ou avocats généraux et, s'il l'exerce par lui-même, c'est le plus souvent devant la cour d'assises. Il surveille tous les officiers de police judiciaire du ressort. Lui seul peut citer devant la cour d'appel les magistrats accusés de crimes et de délits. C'est également lui qui distribue le travail du parquet à ses substituts. Pour remplir ces fonctions, il faut avoir trente ans accomplis, être licencié, avoir exercé la profession d'avocat ou des fonctions judiciaires, payer 150 francs de droits de sceau et prêter serment entre les mains du chef de l'Etat. Le *procureur* général est installé devant la cour, toutes chambres réunies. Il est mis de droit à la retraite à soixante-dix ans.

— *Procureur général à la cour de cassation.* Ces fonctions furent instituées en même temps que le tribunal de cassation, le 1er décembre 1790. D'abord appelé commissaire du roi, puis commissaire national, le *procureur* général prit ce dernier nom en vertu de la loi du 28 floréal an XII, et il l'a toujours conservé depuis. Il surveille les *procureurs* généraux près les cours d'appel et fait les réquisitions nécessaires pour qu'il soit instruit sur la dénonciation qui inculpe de crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions un tribunal ou des membres d'une cour d'appel. Il a le droit de demander d'office, dans l'intérêt de la loi,

la cassation de certains jugements et arrêts contre lesquels il n'a pas été fait de pourvoi; il porte devant la cour, avec l'autorisation du ministre de la justice, les demandes en révision contre les arrêts définitifs de condamnation; il requiert de la cour, pour suspicion légitime, le renvoi d'une cour d'appel à une autre, d'un juge d'instruction à un autre juge et à un autre tribunal. Il est assisté de six avocats généraux. Pour remplir ces fonctions, il faut avoir trente ans accomplis, payer 200 francs pour droit de sceau et prêter serment entre les mains du chef de l'État. L'installation du *procureur* général a lieu en présence de toutes les chambres réunies. Le *procureur* général près la cour de cassation reçoit un traitement de 40,000 francs et peut être mis à la retraite à l'âge de soixante-quinze ans.

— *Procureur de la République*, appelé à l'origine *procureur* du roi. Lorsqu'au XIIIe siècle le parlement reçut des attributions judiciaires, le roi, ne pouvant toujours présider les débats de cette assemblée, désigna pour le représenter dans certaines affaires un *procureur*, chargé de requérir en son nom, tant dans l'intérêt de la royauté que dans l'intérêt des particuliers. La mission du *procureur* du roi fut d'abord temporaire et variable; mais bientôt elle devint permanente. Ce magistrat devait prêter serment et pouvait avoir des substituts, qu'il payait lui-même. Philippe V le Long, par ordonnance du 18 juillet 1318, supprima les *procureurs* du roi dans tous les pays de droit coutumier et les remplaça par des consuls, choisis par les baillis ou les maréchaux. Mais une autre ordonnance ne tarda pas à rapporter cette mesure, et l'on institua des *procureurs* du roi dans tous les tribunaux de premier degré, bailliages, sénéchaussées, puis dans les présidiaux (1553). En 1522, cette charge devint inamovible. Dans le but d'empêcher les *procureurs* du roi de trafiquer de leurs fonctions, on leur donna le droit de recevoir un salaire fixé par le magistrat criminel. Leurs attributions étaient très-nombreuses. Ils devaient veiller à l'observation et à la publication des lois et ordonnances, dresser chaque année un état des ordonnances mal observées et l'envoyer aux *procureurs* généraux des parlements. Ils devaient empêcher l'établissement ou la réunion des congrégations ou assemblées illicites; ils devaient poursuivre immédiatement les individus prévenus d'un délit; en matière de crimes, ils ne pouvaient procéder que par voie de réquisition et ne pouvaient faire aucun acte d'instruction et d'arrestation. Ils connaissaient des causes intéressant le roi, l'Église, les fabriques, les inscriptions de faux, les séparations de corps, la légitimation, la naturalité, la réhabilitation, etc. Ils devaient surveiller les tribunaux, les officiers de justice, les avocats, les *procureurs*, les notaires, les huissiers, poursuivre ceux qui s'étaient rendus coupables de prévarication, signaler au *procureur* général les délits et contraventions des juges, etc. Ils prononçaient leurs réquisitoires debout, derrière le barreau, et, après avoir posé leurs conclusions, ils se retiraient, laissant les juges délibérer et prononcer leur jugement hors de leur présence. La Révolution supprima les *procureurs* du roi. Ils furent successivement remplacés par les accusateurs publics et les commissaires du roi (1790), par les commissaires nationaux (1792), les commissaires du gouvernement (an VIII), les *procureurs* impériaux (an XII). En 1815, ils reprirent le nom de *procureurs* du roi, qui fut changé en celui de *procureurs* de la République en 1848, de *procureurs* impériaux en 1852. Enfin ils ont pris de nouveau, depuis le 5 septembre 1870, le nom de *procureurs* de la République.

Les attributions du *procureur* de la République sont déterminées par la loi du 20 avril 1810. Ce que nous avons dit à leur sujet à l'article MINISTÈRE PUBLIC nous dispense d'entrer dans de longs détails. Ils sont les principaux officiers de police judiciaire; chargés de la recherche des crimes et des délits, ils peuvent déférer les simples contraventions aux tribunaux correctionnels; nommés par le chef de l'État, ils sont amovibles. Pour remplir ces fonctions, il faut être âgé de vingt-cinq ans, être licencié en droit et avoir suivi le barreau pendant deux ans comme avocat. Le *procureur* de la République, après avoir payé pour droit de sceau de 80 à 100 francs, selon l'importance du tribunal, est reçu à l'audience de la chambre où siége le président ou à l'audience de la chambre des vacations. Son traitement varie suivant la résidence et il peut être mis à la retraite à soixante-cinq ans. Il ne peut s'absenter plus de trois jours de son siége sans l'autorisation du *procureur* général du ressort ni plus de trois mois sans la permission du ministre de la justice. Il est dispensé de tout autre service public et de toute tutelle hors du département où il exerce ses fonctions. Il y a un *procureur* de la République près de chaque tribunal de première instance.

— *Procureur du roi en cour d'Église*. Cette charge fut créée vers la fin du XIVe siècle par la royauté, pour exercer une surveillance sur les officiaux et les juridictions ecclésiastiques. D'après l'ordonnance de 1485, le *procureur* du roi en cour d'Église devait prendre note de ce qu'il entendait et de ce qui se passait dans ces juridictions. L'édit de 1583 réunit à Paris cette charge à celle du *procureur* du roi au Châtelet.

Procureur arbitre (LE), comédie en un acte et en vers, de Ph. Poisson (Comédie-Française, le 25 février 1728). Ariste a acheté la charge d'un procureur, dont il était le maître clerc et dont il aime la veuve. Mais celle-ci, qui a souffert de la rapacité de son défunt époux, ne peut se déterminer à épouser une seconde fois un procureur. Lisette, sa suivante, cherche à la rassurer; elle lui fait un portrait avantageux d'Ariste et, pour qu'elle puisse le mieux juger, elle offre de la placer dans une cachette d'où elle pourra entendre, sans être vue, ce qu'Ariste dira à ses clients. Un père vient demander à poursuivre son fils, qui se ruine pour une coquette. Ariste lui conseille d'user de remontrances et négocie leur raccommodement. Viennent ensuite deux Gascons, dont l'un feint d'avoir oublié ce qu'il doit à l'autre; Ariste le fait consentir à payer avec l'argent qu'il a gagné au jeu la veille, et il les met ainsi d'accord. Paraissent deux vieillards, qui ne veulent ni l'un ni l'autre garder un trésor; ils sont tellement charmés de la délicatesse du procureur, qu'ils lui en laissent la disposition pour l'employer en bonnes œuvres. Une baronne veut plaider contre son mari, et, pour réussir, elle demande à Ariste de fabriquer quelques faux billets, que l'on fera valoir et qui causeront à son époux un chagrin à le faire mourir, ce qu'elle souhaite ardemment; elle compte sur la complaisance du procureur : celui-ci la met à la porte. Enfin deux jeunes amoureux, Agénor et Isabelle, viennent le trouver; leurs parents ne veulent pas les unir, parce qu'ils sont trop jeunes et trop pauvres. Ariste les console et trouve là le plus heureux emploi de la grosse somme que lui ont laissée les deux vieillards au trésor. La veuve, qui a entendu toutes les consultations, n'a plus de doute sur sa probité, son excellent cœur, et lui offre sa main. Cette pièce est ce que l'on appelle une pièce à tiroirs et l'un des modèles du genre.

PROCUREUSE s. f. (pro-ku-reu-ze — fém. de *procureur*). Femme d'un procureur, d'un avoué : *Madame la* PROCUREUSE. *La petite* PROCUREUSE *emprunta sur un collier de mille écus six vingts pistoles, qu'elle perdit le lendemain.* (Danc.) *Je fis connaissance avec une greffière et deux* PROCUREUSES *dont les caractères étaient fort plaisants.* (Le Sage.)

— *Procureuse générale*, Femme d'un procureur général : *J'ai vu depuis peu la* PROCUREUSE GÉNÉRALE. (Mme de Sév.)

— Pop. Proxénète.

PROCUSTE ou **PROCRUSTE**, brigand de l'Attique, qui faisait son séjour ordinaire à Corydallus et qui étendait ses victimes sur un lit de fer, les raccourcissant par d'horribles mutilations ou les étendant par des tiraillements plus affreux encore jusqu'à ce qu'elles fussent à la mesure exacte du lit. Il fut mis à mort par Thésée. Au figuré, l'expression de *lit de Procuste* s'emploie le plus généralement pour désigner une mutilation qu'on fait subir à une œuvre artistique ou littéraire : une mauvaise traduction est un lit de Procuste; la censure est le Procuste des intelligences, etc. Voici quelques applications de cette locution, qui a passé dans toutes les langues :

« Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique qui *mettait sur le lit de Procruste* l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. »

Mme DE STAËL.

« En juin 1789 parut un premier écrit sur la *Liberté des théâtres*, où les censeurs étaient traités d'agents subalternes et d'eunuques. Cela allait droit à Suard. Un mois après vint la *Dénonciation des inquisiteurs de la pensée.* Suard, cette fois, était désigné nommément; on lui disait que son *lit de Procuste* ne convenait qu'aux nains, que les aigles se lassaient d'être gouvernés par les dindons et qu'il faisait un métier indigne d'un homme délicat. »

CH. LABITTE.

« Le double succès de l'Autriche, salué par les royalistes comme le triomphe décisif du principe monarchique sur le principe révolutionnaire, fut accueilli par les libéraux comme un échec fatal aux intérêts de la liberté. Les orateurs de la gauche n'avaient pas de paroles assez amères contre ces congrès, nouveaux *lits de Procuste* où les cours barbares ou à demi civilisées du Nord venaient étendre les peuples du Midi et mutiler leurs instincts plus généreux, leurs facultés plus actives et plus brillantes. »

ACHILLE DE VAULABELLE.

« Abstraction faite de la profonde immoralité sur laquelle repose le système sociétaire, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire du monde entier un couvent. C'est le rêve d'un grand nombre de novateurs de coucher notre société, au nom de la civilisation, sur le *lit de Procuste* du monastère, comme si l'homme n'éprouvait pas pour la vie en commun une répugnance que peuvent seuls surmonter le sentiment religieux et l'exaltation d'un ascétisme mystique. »

ED. TEXIER.

« L'égalité, cela ressemble à la justice! mais voyons quelle est votre égalité. C'est l'égalité de *Procuste :* une égalité mathématique, par conséquent oppressive, car elle est contre nature; l'égalité entre Newton et un idiot, entre un travailleur et un débauché, entre saint Vincent de Paul et un assassin. »

JULES SIMON.

« Quant aux arts et aux lettres, les égaux (disciples de Babeuf) ne les envisagent qu'avec défiance et sont bien près de les traiter en ennemis. Ils ne veulent pas voir là un travail, mais un simple délassement. On sera artiste si l'on veut, mais il faudra de plus être laboureur et quitter le pinceau pour la charrue. Cette excommunication brutale des délicatesses de la vie n'est ni ingénieuse ni nouvelle; *Procuste* avait trouvé, longtemps avant les égaux, le moyen de réduire tout le monde à sa taille. »

LOUIS REYBAUD.

« Sur onze millions d'électeurs, les *Procustes* du suffrage universel parvinssent-ils à en retrancher quatre millions, qu'il ne faudrait pas encore s'en alarmer. »

E. DE GIRARDIN.

« La bataille où les lois attaquent les idées
Se mêle de nouveau sur des mers mal sondées;
Chacun se sent troublé comme l'eau sous le vent;
Et moi-même, à cette heure, à mon foyer rêvant,
Voilà, depuis cinq ans qu'on oubliait *Procuste*,
Que j'entends aboyer au seuil du drame auguste
La censure à l'haleine immonde, aux ongles noirs,
Cette chienne au front bas qui suit tous les pouvoirs. »

V. HUGO.

« Jamais vers un théâtre où Paris est foulé,
On ne me vit portant un manuscrit roulé,
De peur qu'un semainier, assis sur sa banquette,
Ne m'imposât du lieu la rigide étiquette,
Ou qu'un froid comité, *Procuste* de mon plan,
N'éteignît pour toujours mon dramatique élan. »

BARTHÉLEMY.

PROCYON s. m. (pro-si-on). Astron. Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien.

— Mamm. Nom scientifique du genre raton.

PROCYONIN, INE adj. (pro-si-o-nain, i-ne — rad. *procyon*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au procyon ou raton.

— s. m. pl. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des ours, ayant pour type le genre raton.

PRODÉANITE s. m. (pro-dé-a-ni-te). Hist. relig. Un des noms des disciples d'Hermias, hérétique du IVe siècle. ‖ On les appelle aussi HERMIATITES, HERMIENS et HERMIONITES.

PRO DEO (*Pour Dieu*), mots latins qu'on emploie familièrement pour signifier gratuitement, et souvent avec le mot *gratis*, qui a le même sens : *Il n'est pas homme à travailler gratis* PRO DEO.

PRODIAGNOSE s. f. (pro-dia-ghno-ze — du préf. *pro*, et de *diagnose*). Méd. Pronostic d'une maladie à venir; diagnostic anticipé.

PRODICÉLIE s. f. (pro-di-sé-lì — du préf. *pro*, et du gr. *dis*, deux fois; *koilia*, cavité). Helminth. Syn. de BOTHRIDIE, genre de vers parasites des pythons.

PRODICOS s. m. (pro-di-koss — gr. *prodikos;* de *pro*, pour, et de *dikeô*, je juge). Antiq. gr. Titre des tuteurs des rois, pendant leur minorité, à Lacédémone : *Lycurgue gouverna pendant quelque temps comme* PRODICOS. (Supplém. de l'Acad.)

PRODICTATEUR s. m. (pro-di-kta-teur — lat. *prodictator;* de *pro*, pour, et de *dictator*, dictateur). Antiq. rom. Magistrat qui avait l'autorité dictatoriale, et que l'on créa quelquefois à Rome en l'absence des consuls, qui avaient seuls le droit de nommer un dictateur.

PRODICTATURE s. f. (pro-di-kta-tu-re — rad. *prodictateur*). Antiq. rom. Charge de prodictateur.

PRODICUS, sophiste grec, né à Soulis, dans l'île de Céos, à une époque indéterminée. Il vivait encore l'année où mourut Socrate (399 av. J.-C.). Il suivit les leçons de Protagoras, devint orateur en même temps que philosophe et acquit parmi les habitants de l'île de Céos une estime qui les engagea à lui confier un grand nombre de missions en différentes villes de la Grèce, missions dont il s'acquitta, du reste, avec honneur pour lui et ses concitoyens. A Athènes, un de ses discours émerveilla le sénat, et, flatté de ce succès, Prodicus ouvrit une école où afflua de suite l'élite de la jeunesse athénienne. Ses leçons étaient rétribuées. Il alla en donner à Thèbes et dans quelques autres villes. Comme il aimait encore mieux l'argent que la philosophie, il avait des courtiers, comme les industriels d'aujourd'hui, qui lui recrutaient des élèves avant son arrivée dans un endroit. De nos jours, on pose des affiches; mais la mode de poser des affiches n'existait point encore en Grèce. Prodicus, grâce à son éloquence enflammée, n'eut pas de peine à effacer les professeurs ambulants qui se disputaient la gloire et la fortune auprès de la jeunesse grecque. On payait ses leçons depuis deux oboles jusqu'à cinquante drachmes; celles qu'avait reçues Socrate de Prodicus étaient de deux oboles. Il préparait ses leçons mais ne les écrivait point. Tous les *lieux communs* avaient été successivement traités par lui. On lui attribue même la première classification qui en ait été faite. On doit à Xénophon la conservation d'un apologue de Prodicus qui obtint un grand succès chez les anciens. L'auteur place Hercule entre le vice et la vertu, figurés par deux femmes qui essayent simultanément de l'attirer à elles. Lucien a imité ce morceau dans son écrit intitulé : le *Songe*. Platon, dans l'*Axiochus*, nous a aussi conservé l'analyse d'une harangue sur la mort, dans laquelle Prodicus s'efforçait de prouver que ce n'était pas un événement à craindre. On loue beaucoup son style. Outre ses nombreuses harangues, il avait écrit des *Synonymes* et divers traités de rhétorique dont on ne possède même plus les noms. Il finit par être condamné à boire la ciguë, comme corrupteur de la jeunesse. Ses livres avaient été interdits auparavant, pour cause d'impiété, par les magistrats de la ville d'Athènes. Mais on ne sait rien de ses doctrines philosophiques. Cicéron (*De natura deorum*) en a pourtant conservé un fragment, dans lequel Prodicus pense que les hommes ont peuplé le ciel de toutes les choses qui leur sont utiles, ce qui est une opinion pour le moins fort spirituelle. Longtemps après sa mort, on a voulu noircir sa mémoire en l'accusant d'un genre de débauche d'ailleurs commun en Grèce. La haine qu'inspiraient ses sentiments au sujet de la religion paraît avoir inspiré cette accusation, que nul témoignage contemporain ne confirme. Il faut peut-être lui attribuer une partie de la renommée de Socrate. De son vivant, la foule disait sous forme de proverbe : « Plus sage que Prodicus. » Sa réputation fut égale à celle de Socrate, mais il n'eut pas de disciples célèbres comme Platon et Xénophon. Il doit sans doute à cette circonstance d'être si complètement oublié.

PRODIGALEMENT adv. (pro-di-ga-le-man — rad. *prodigue*). Avec prodigalité : *Dépenser* PRODIGALEMENT. ‖ Peu usité.

PRODIGALITÉ s. f. (pro-di-ga-li-té — lat. *prodigalitas;* de *prodigus*, prodigue). Caractère d'une personne prodigue : *La* PRODIGALITÉ *est moins honteuse que l'avarice.* (Acad.) *L'avarice produit quelquefois la* PRODIGALITÉ, *et la* PRODIGALITÉ *l'avarice.* (La Rochef.) *La* PRODIGALITÉ *fait plus de fripons que l'avarice.* (Mme C. Bachi.) *La* PRODIGALITÉ *est l'effet d'une personnalité imprévoyante ou d'une sotte vanité.* (Latena.) ‖ Action d'une personne prodigue : *Se ruiner par ses* PRODIGALITÉS. *Il y a des économies ruineuses et des* PRODIGALITÉS *lucratives.* (Mme de Puisieux.)

— Emploi trop fréquent, exagéré : *La* PRODIGALITÉ *des ornements nuit à l'effet.* (Balz.)

— **Encycl.** Iconogr. Dans un bas-relief de la cathédrale de Sens, la *Prodigalité* est figurée par une femme assise entre deux coffres ouverts, d'où s'échappent des écus et divers objets. « Comme la *prodigalité* est un vice qui naît du peu de réflexion et du désir ardent de se satisfaire, dit de Prézel (*Dict. iconol.*), on la peint aveugle; quelquefois ayant un bandeau sur les yeux et tenant une corne d'abondance remplie d'or, d'argent, de perles, de diamants et d'autres choses précieuses, qu'elle laisse tomber à terre ou qu'elle répand à pleines mains. On pourrait placer autour d'elle des Harpies qui déroberaient la plus grande partie de ces richesses, car les effusions de la *prodigalité* ne servent le plus souvent qu'à corrompre les mœurs et à nourrir les vices. » Un artiste contemporain, M. Badiou de La Tronchère, a exposé au Salon de 1859 une statue de marbre de la *Prodigalité*, figurée par une jeune fille ayant un pan de sa draperie rempli de fleurs, qu'elle jette en souriant autour d'elle.

PRODIGE s. m. (pro-di-je — lat. *prodigium;* de *prodicere*, assigner, mettre en avant). Fait merveilleux, naturellement inexplicable : *Les anciens croyaient que les grands événements sont quelquefois précédés par des* PRODIGES. (Acad.) *Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un* PRODIGE, *finit par se persuader qu'il a vu un* PRODIGE. (La Bruy.) *La superstition transforme tout en* PRODIGES. (De Jaucourt.) *Les magiciens d'Égypte luttaient contre Moïse à coups de* PRODIGES. (Renan.)

Pour qui ne les craint point, il n'est point de *prodiges*,
Ils sont l'appât grossier des peuples ignorants.

VOLTAIRE.

— Chose étonnante comme serait un miracle : *Par quel* PRODIGE *vous trouvez-vous ici? Chez les peuples civilisés, l'amour de la patrie a fait des* PRODIGES. (Chateaub.) *Tout est* PRODIGE *et miracle dans l'univers.* (Baillot de Saint-Martin.) *On peut aimer sans être heureuse, on peut être heureuse sans aimer; mais aimer et avoir du bonheur, c'est un* PRODIGE. (Balz.) *Si la valeur a ses* PRODIGES, *elle a aussi ses périls.* (E. de Gir.) *La science a accompli de véritables* PRODIGES *pour assainir les locaux insalubres.* (J. Simon.)

Oui, bientôt la vapeur, en *prodiges* féconde,
Avec l'esprit de l'homme affranchira le monde!

OSTROWSKI.

— Personne tout à fait étonnante par les qualités qu'elle possède : *Cet enfant est un petit* PRODIGE. *C'est un* PRODIGE *que cette petite Pauline.* (Mme de Sév.) *Ma femme est un* PRODIGE *de vertu.* (Le Sage.) *L'homme qui est tout entier à son métier, s'il a du génie, devient un* PRODIGE. (Dider.)

> Homme né pour souffrir, *prodige* d'ignorance,
> Où vas-tu donc chercher ta stupide arrogance?
> L. RACINE.

‖ Personne qui atteint, dans le mal, un degré incroyable : *Ce prince fut un* PRODIGE *de cruauté.* (Acad.)

— *Tenir du prodige*, Etre merveilleux, tout à fait étonnant : *Les femmes ont des pressentiments dont la justesse tient du* PRODIGE. (Balz.)

— **Syn. Prodige, merveille, miracle.** V. MERVEILLE.

— **Encycl.** Le *prodige* est un fait extraordinaire, dont la cause, quelle qu'elle puisse être, expliquée ou non, ne renverse ou ne détruit aucune des lois naturelles, tandis que le miracle, comme l'admettent les théologiens, est le renversement de ces mêmes lois. La croyance aux *prodiges*, dont toutes les mythologies nous offrent d'innombrables exemples, provient, ainsi que nous l'avons dit à l'article MIRACLE, de l'ignorance populaire, à laquelle se joint l'attrait du merveilleux, dont l'action est si puissante sur les esprits naïfs et crédules. Les *prodiges* ont été considérés chez tous les peuples enfants comme des avertissements de la divinité, et, de nos jours encore, la vue d'un phénomène météorologique ou physique peu fréquent, dont les paysans ne se rendent pas compte, passe facilement pour un *prodige*, ce qui suffit pour les jeter dans de grandes appréhensions.

Pour prouver que les *prodiges* n'ont été que des faits cosmiques incompris, citons quelques-uns des *prodiges* des anciens. Les éclipses, les comètes, les éclairs, les aurores boréales étaient considérés comme des *prodiges*. La plupart de ces *prodiges* passaient pour des présages néfastes. Virgile a soin de nous donner la liste détaillée de tous les *prodiges* survenus à la mort de Jules César. Le premier de tous est le *prodige* par éclipse de soleil :

> *... Caput obscura nitidum ferrugine texit*
> *Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.*

Après l'éclipse, Virgile place au nombre des *prodiges* néfastes les éclairs sillonnant un ciel serein, des voix lugubres retentissant dans des bois ordinairement silencieux et de pâles fantômes aux formes étranges :

> *Vox quoque per lucos vulgo exaudita silentes*
> *Ingens, et simulacra modis pallentia miris;*

la vue, enfin, de chiens sinistres et d'oiseaux de mauvais présage :

> *Obscenique canes, importunæque volucres*
> *Signa dabant...*

De tous ces *prodiges*, les voix lugubres et les fantômes sont les seuls qui tiennent du merveilleux; mais les Romains, peuple superstitieux, s'effrayaient de tout et prenaient pour des *prodiges* les choses les plus naturelles.

On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les annales de cette nation, depuis les premiers chroniqueurs jusqu'aux écrivains les plus raffinés, à l'exception toutefois de César, Salluste et Tacite, qui passaient pour impies. Suétone, à la fin de la vie de chacun de ses *Douze Césars*, consacre un chapitre aux *prodiges* qui se sont accomplis à leur mort.

Depuis le jour où le bruit se répandit que l'âme divine de Jules César s'était montrée au peuple romain sous l'image d'une comète, les empereurs, ses successeurs, ne purent que suivre dans l'apothéose le chef de leur dynastie. Quelques irrévérencieux seuls troublaient l'adoration générale, et Sénèque était le seul à écrire que le stupide Claude était devenu par sa mort, non pas Dieu, mais citrouille.

Les difformités que certains enfants présentent parfois à leur naissance étaient aussi traitées de *prodiges*. C'est ainsi que Julius Obsequens, dans son traité *De prodigiis*, prend à tâche de citer comme des *prodiges* une longue série d'enfants hermaphrodites ou nés avec des « envies » de formes diverses, qu'il décrit très-exactement.

Le nombre de *prodiges* que le Bas-Empire et le moyen âge, le paganisme et le christianisme nous ont laissés est incalculable. Apollonius de Tyane, que l'on voulut opposer à Jésus-Christ, fit naturellement beaucoup de miracles et fut l'objet de beaucoup de *prodiges*. Porphyre, disciple de Plotin, nous raconte sérieusement que lorsque son maître faisait son cours de philosophie néoplatonicienne, ses idées sublimes l'élevaient tellement, qu'il lui arriva plusieurs fois de planer sur ses élèves. D'après la légende, un *prodige* fut aussi la cause de la conversion de Constantin, qui, au milieu d'un combat terrible, vit flamboyer dans les airs la croix des chrétiens, avec ces mots : « *In hoc signo vinces.* » On rapporte des *prodiges* du même genre au sujet de Mahomet et de ses disciples.

La superstition devint, au moyen âge, pire encore que sous le Bas-Empire; les faits les plus ordinaires furent réputés *prodiges*, et ce fut une des principales origines de la sorcellerie, qui se chargeait d'expliquer le sens de ces *prodiges*; ce que les sorciers faisaient alors au péril de leur vie, ils le font aujourd'hui au péril de leur liberté, ce qui ne les empêche pas d'être fort nombreux.

La foi aux songes a fait trouver des *prodiges* dans les combinaisons désordonnées auxquelles se livre le cerveau pendant le sommeil; le spiritisme, brochant sur le tout, a prétendu trouver le moyen d'évoquer les morts; de sorte qu'il semble que notre société n'ait abandonné la religion que pour se rejeter dans la théurgie : spirites, médiums, somnambules, devins, tireurs et tireuses de cartes, chiromanciens, tireurs d'horoscopes, existent de nos jours comme existaient à Rome les nécromants, ces spirites latins, et tous les autres exploiteurs de l'humaine crédulité!

Prodiges et monstruosités contraires au cours de la nature (CHRONIQUE DES), en latin *Prodigiorum ac ostentorum chronicon quæ præter naturæ ordinem, motum et operationem ab exordio mundi usque ad nostra tempora acciderunt*, par Conrad Lycosthènes (Bâle, 1557, in-4°). Cet ouvrage, qui est une rareté bibliographique, fit époque dans les sciences naturelles, en créant la première ébauche d'une science qui s'est depuis constituée sous le nom de *tératologie*. Dans cet étrange livre, Lycosthènes passe en revue, avec une exactitude remarquable pour l'époque, tous les phénomènes extraordinaires dont il a pu trouver un récit plus ou moins authentique, soit dans les livres saints, soit dans les récits des historiens, soit dans des légendes populaires, soit enfin dans les observations des savants spéciaux du XVIe siècle.

Le premier *prodige* qu'il enregistre est le fait que le serpent ait parlé à Eve; le second, que la flamme du sacrifice de Caïn ne soit pas montée vers le ciel, comme celle de l'offrande d'Abel; le troisième est le déluge; puis viennent les traditions païennes, les deux fronts de Janus, les faunes, les satyres, les géants, les pygmées, etc.; puis les hermaphrodites et enfin toutes les monstruosités humaines, depuis les albinos jusqu'aux hommes singes. Puis vient la tératologie dans les différentes espèces animales, et là se mêlent, comme dans ce qui précède, le vrai au faux, le positif au chimérique, la légende fabuleuse à l'observation scientifique : cela commence à l'ânesse de Balaam pour finir aux veaux à deux têtes, vus par l'auteur lui-même. Il y a enfin quelques observations de tératologie végétale et un très-grand nombre de descriptions de phénomènes météorologiques et géologiques, de tremblements de terre, d'éboulements de montagnes, d'éclipses, de comètes, de pluies de pierres, etc. Tous ces faits sont présentés par ordre chronologique et toujours avec l'indication de l'autorité à qui ils sont empruntés. Ce précieux recueil est accompagné de planches qui en augmentent beaucoup et la valeur et l'intérêt. Parmi ces gravures, les unes représentent grossièrement des monstres et des monstruosités de toute espèce; les autres ont l'inappréciable mérite de donner un dessin très-bien fait de quelques animaux rares, considérés alors comme des *prodiges*. Les connaisseurs signalent particulièrement, comme pouvant se placer au rang des chefs-d'œuvre de la gravure au XVIe siècle, les planches représentant le bison, le rhinocéros, la panthère, le crocodile et quelques monstres observés par l'auteur lui-même. On remarque aussi, aux pages 24-25, une grande planche représentant toutes sortes d'animaux marins, de reptiles et de crustacés, quelques-uns de fantaisie, les autres exactement dessinés et tous gravés avec une rare habileté.

PRODIGIEUSEMENT adv. (pro-di-ji-eu-ze-man — rad. *prodigieux*). D'une manière prodigieuse, extrêmement étonnante : *Il est* PRODIGIEUSEMENT *riche. Il dépense* PRODIGIEUSEMENT *d'argent. Au lieu d'arrêter le mal, la censure l'a* PRODIGIEUSEMENT *augmenté.* (Chateaub.) *Le buffle hait* PRODIGIEUSEMENT *la couleur rouge.* (Cuvier.)

PRODIGIEUX, EUSE adj. (pro-di-ji-eu, eu-ze — rad. *prodige*). Qui tient du prodige, qui est tout à fait extraordinaire ou excessif : *Une découverte* PRODIGIEUSE. *Une* PRODIGIEUSE *ambition. Les effets de la faiblesse sont inconcevables et plus* PRODIGIEUX *encore que ceux des plus violentes passions.* (Card. de Retz.) *L'homme est à lui-même le plus* PRODIGIEUX *objet de la nature.* (Pasc.) *C'est* PRODIGIEUX *tout ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout!* (Mme Swetchine.) *Notre rationalisme grossier est l'inauguration d'une période qui, à force de science, deviendra vraiment* PRODIGIEUSE. (Proudh.)

— Qui étonne, qui surprend par des qualités extraordinaires : *Un homme* PRODIGIEUX. *Un* PRODIGIEUX *savant.*

— s. m. Ce qui est prodigieux : *Le peuple, dans les arts, aime le* PRODIGIEUX.

PRODIGIOSITÉ s. f. (pro-di-ji-o-zi-té — rad. *prodigieux*). Caractère de ce qui est prodigieux. ‖ Objet prodigieux : *Toutes les* PRODIGIOSITÉS *de cette architecture se détachaient sur un fond blanc.* (Th. Gautier.)

PRODIGUE adj. (pro-di-ghe — lat. *prodigus*; de *prodigere*, pour *prodagere*, selon Delâtre. *Prodigere* signifierait proprement agir au profit de). Qui dépense sans mesure, sans règle : *Une femme* PRODIGUE. *L'héritier* PRODIGUE *paye de superbes funérailles et dévore le reste.* (La Bruy.) *Il y a beaucoup de gens* PRODIGUES *et peu de désintéressés.* (Mme de Maintenon.)

— Qui donne, distribue, emploie sans ménagement, sans retenue : *Etre* PRODIGUE *de belles promesses. L'avare n'est* PRODIGUE *que de raisons pour économiser.* (Petit-Senn.) PRODIGUES *de morale dans leurs discours, les hommes ne s'en montrent avares que dans leurs actions.* (S.-Dubay.) *Le monde est économe d'éloges et* PRODIGUE *de critiques.* (De Ségur.) *Les hommes sont aussi avares de louanges que* PRODIGUES *de flatteries.* (Lamen.)

— Qui produit, donne, fournit sans mesure : *La nature est* PRODIGUE *en semences de plantes.* (Fonten.)

> L'éloquence aujourd'hui, *prodigue* en métaphores,
> Avec un air penseur enfle ses riens sonores.
> GILBERT.

— Substantiv. Personne prodigue : *Votre fils est un* PRODIGUE. *On comparait un* PRODIGUE *à ce fou qui allumait sa lampe en plein midi et qui n'y trouvait plus d'huile quand la nuit était venue.* (La Mothe Le Vayer.) *Les* PRODIGUES *ne connaissent le prix de la fortune que lorsqu'ils l'ont perdue.* (Bonnin.) *Il n'y a pas de plus violent* PRODIGUE *qu'un avare qui prend le mors aux dents.* (V. Hugo.)

> Qui des deux est plus fou, le *prodigue* ou l'avare?
> REGNARD.

— Prov. *A père avare, enfant prodigue*, Les pères avares ont des enfants qui dissipent rapidement les biens dont ils ont hérité.

— **Syn. Prodigue, dépensier, dissipateur.** V. DÉPENSIER.

— **Encycl.** Jurispr. La loi (art. 513, code civ.) permet de prendre contre les *prodigues* des mesures restrictives de leur capacité d'aliéner et de contracter, mais elle n'a défini dans aucun texte en quoi la prodigalité consiste. Le droit romain avait, à cet égard, une règle d'une fixité parfaite; il traitait comme *prodigues* ceux-là seulement qui dissipaient en folles profusions leur héritage paternel. Dans les antiques mœurs romaines, la conservation du patrimoine faisait en quelque sorte partie de la religion domestique; la législation tendait à en assurer la perpétuité dans les familles, mais elle ne frappait d'aucune déchéance et ne considérait point légalement comme *prodigue* celui qui ne dissipait que les biens adventices, c'est-à-dire les biens qu'il avait personnellement acquis par son industrie ou qui, en tout cas, lui étaient venus d'autre part que de la succession de son père ou d'un ascendant paternel. Ses rigueurs étaient réservées, nous le répétons, au dissipateur de l'héritage du père ou de l'aïeul, lequel était pourvu d'un curateur comme les fous, *furiosi*, *mente capti*, et, en outre, frappé d'interdiction dans cette partie des droits civils privés que l'on nommait le *commercium*. Il en résultait pour le *prodigue*, interdit comme tel, une incapacité totale d'aliéner ou d'acquérir par la voie de certains actes juridiques exclusivement propres aux citoyens romains, tels que la *mancipatio* ou la *in jure cessio*. Le jurisconsulte Paul nous a conservé la formule de cette sentence d'interdiction prononcée contre le *prodigue* par le préteur : « *Quando tua bona paterna, avitaque, nequitia tua disperdis, liberosque tuos ad egestatem perducis, ob eam rem tibi ea re commercioque interdico.* » (Paul, *Sentent.*, lib. III, tit. IV.)

Le code civil, non plus que notre ancien droit français, ne fait plus de distinction quant à l'origine ou à la provenance des biens gaspillés par le *prodigue*. Il ne pose à cet égard aucune définition et laisse au libre arbitrage des tribunaux l'appréciation du point de savoir quelles profusions peuvent, dans chaque situation de fortune, constituer la prodigalité. Rien de plus sage que ce pouvoir discrétionnaire laissé aux juges; il leur permet de ne pas confondre avec des prodigalités condamnables et purement voluptuaires les témérités et les dépenses improductives d'un inventeur ou d'un chercheur de génie, de ne pas, par exemple, infliger l'injure d'un conseil judiciaire à un Bernard Palissy, à un Watt ou à un Fulton. Le *prodigue* est pourvu d'un conseil judiciaire, aux termes de l'article 513 du code civil. On a indiqué aux mots INTERDICTION et CONSEIL JUDICIAIRE quelle est la catégorie d'actes auxquels il ne peut procéder sans l'assistance de ce conseil.

— **Allus. littér. L'enfant prodigue,** Principal personnage d'une célèbre parabole de l'Evangile. V. ENFANT PRODIGUE.

PRODIGUÉ, ÉE (pro-di-ghé) part. pass. du v. Prodiguer. Donné, dépensé avec prodigalité : *Les récompenses sont* PRODIGUÉES *au bel esprit, et la vertu reste sans honneurs.* (J.-J. Rouss.) *L'or, le saphir, le rubis ont été* PRODIGUÉS *à des insectes invisibles.* (A. Martin.)

PRODIGUER v. a. ou tr. (pro-di-ghé — rad. *prodigue*). Donner avec profusion, en prodigue : PRODIGUER *son bien, son argent. Dans les occasions essentielles, c'est ménager l'argent que de le* PRODIGUER. (Destouches.) *Ne faites que des dépenses utiles pour vous et pour les autres, c'est-à-dire ne* PRODIGUEZ *rien.* (Franklin.)

— Employer, distribuer, accorder avec profusion, sans parcimonie : PRODIGUER *des secours aux malheureux.* PRODIGUER *les éloges, les encouragements.* PRODIGUER *les reproches. Les hommes* ONT PRODIGUÉ *la peine de mort.* (Ballanche.)

> La terre à nos besoins *prodigue* ses largesses.
> LEMIERRE.

> Soyez vrai, mais discret; soyez ouvert, mais sage,
> Et, sans la *prodiguer*, aimez la vérité.
> VOLTAIRE.

> Tel est des courtisans le généreux courage :
> Au pouvoir qui succombe ils *prodiguent* l'outrage.
> LIADIÈRES.

— Exposer sans ménagement : PRODIGUER *sa santé. On ne* PRODIGUE *jamais tant sa vie que lorsque l'on a le plus à perdre.* (Duclos.)

Se prodiguer v. pr. Etre prodigué : *L'argent qui* SE PRODIGUE *soulagerait bien des misères.*

— Se donner, se vouer, se livrer sans ménagement : *Il vient un temps où il ne faut plus* SE PRODIGUER *au monde.* (Volt.) ‖ Mettre trop en jeu sa propre personne : *Montrez-vous, mais ne* VOUS PRODIGUEZ *pas.*

PRODIGUEUR s. m. (pro-di-gheur — rad. *prodiguer*). Celui qui prodigue : *A ce compte, nous autres* PRODIGUEURS *de vie, nous devrions mourir tous les huit jours.* (Mirab.) ‖ Inus.

PRODITOIREMENT adv. (pro-di-toi-re-man — du lat. *proditor*, traître). En trahison : *Tuer quelqu'un* PRODITOIREMENT. ‖ Vieux mot.

Pro domo sua (*Pour sa maison*), plaidoyer de Cicéron, prononcé en l'an de Rome 696. Voici à quelle occasion. Clodius, son ennemi personnel autant que son ennemi politique, s'étant fait élire tribun du peuple, proposa aussitôt une loi contre ceux qui avaient fait mettre à mort des citoyens romains sans jugement préalable. C'était un coup porté à Cicéron, qui, dans la conspiration de Catilina, avait fait étrangler dans leur prison les complices du conspirateur sans que l'affaire fût portée devant le peuple. Soutenu par le sénat et par l'ordre équestre, Cicéron aurait pu lutter; il préféra céder à l'orage et se retira de Rome. Non content de l'avoir forcé à s'exiler, Clodius s'était jeté sur sa maison du mont Palatin, y avait fait mettre le feu, s'était approprié la plus grande partie du terrain et avait fait élever sur le reste un temple et une statue de la Liberté. Rappelé par les suffrages publics, Cicéron rentra à Rome après une absence de dix-sept mois; son retour fut un vrai triomphe. Jaloux de recouvrer au moins son domaine, il plaida *pour sa maison* devant le tribunal des pontifes et défendit sa propre cause avec autant de succès qu'il avait si souvent défendu celle des autres. L'orateur repousse d'abord diverses accusations portées contre lui par son adversaire, comme d'avoir fait donner à Pompée, dans le sénat, des pouvoirs trop étendus, et il montre sous un jour favorable la politique qu'il a toujours suivie. Attaquant ensuite directement Clodius, il montre que tout ce qu'il a fait, comme tribun du peuple, était illégal, son élection elle-même étant viciée par ce fait que, patricien d'origine, il a été élu comme plébéien, grâce à une adoption fictive. La loi qu'il a fait porter contre Cicéron est donc nulle en elle-même, nulle dans son origine, nulle par la manière dont elle a été appliquée, puisqu'elle a été une œuvre de violence. Les plus grands personnages de Rome en ont jugé ainsi, puisqu'ils ont rappelé Cicéron. L'orateur démontre ensuite que, traité comme un exilé, il n'a jamais été exilé; aucun jugement rendu dans les formes légales ne l'a reconnu coupable. Il est donc en droit de revendiquer ses biens. Lui objectera-t-on qu'un temple ayant été construit sur une partie de l'emplacement de sa maison, il ne peut déposséder les dieux? Il répond que la consécration n'a pas été faite dans les formes; il en atteste les pontifes eux-mêmes, qui savent bien qu'il n'y a eu là qu'une comédie, une parodie dérisoire du culte et de la religion. Dans sa péroraison, il atteste les dieux eux-mêmes et leur demande s'ils veulent passer pour les complices d'une audacieuse spoliation. Cicéron obtint gain de cause.

Ce plaidoyer est un de ceux que Cicéron a le plus travaillés, revus et limés, après l'audience, avec le plus de soin; il l'affectionnait surtout pour les choses désagréables qu'il y disait à Clodius. On fait quelquefois allusion à son titre; dans ce cas, les mots *plaider pro domo sua* (*pour sa maison*) se disent de quelqu'un qui plaide dans sa propre cause, qui défend ses intérêts les plus chers, et s'emploient indifféremment en latin ou en français.

« Froidevaux, repartit le juge de paix d'un ton sec, est-ce que vous comptez plaider?

» — Comment, si je compte plaider? Oui, pardieu, je plaiderai, et de mon mieux; c'est le cas ou jamais d'avoir de l'éloquence, puisque je suis moi-même mon client; aussi j'espère bien que ma défense fera un digne pendant à l'oraison de Cicéron *pro domo sua.* »

CH. DE BERNARD.

« L'affaire qui regarde le bien de madame votre femme est pour moi d'une grande importance; il me semble qu'il s'agit pour vous d'un bien considérable. Si je vous ai déjà dit que c'est Cicéron qui *plaide pour sa maison*, je vous le répète. »

VOLTAIRE.

PRODONTIE s. f. (pro-don-tî — du préf. *pro*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit au Brésil.

PRODOTE s. m. (pro-do-te — du gr. *prodotês*, traître). Ornith. Syn. d'INDICATEUR.

PRODROME s. m. (pro-dro-me — du gr. *prodromos*, précurseur; de *pro*, en avant, et de *dromos*, course). Ouvrage servant d'introduction à quelque étude : PRODROME *d'histoire naturelle.*

— Sorte de sonnerie par laquelle certaines horloges annoncent l'heure quelques minutes à l'avance.

— Fig. Préambule, chose qui sert de passage à une autre chose : *La vie présente n'est qu'un* PRODROME *à la vie future.* (P. Leroux.)

— Pathol. Etat d'indisposition, de malaise qui est l'avant-coureur de quelque maladie : *Les affections produites par des causes spécifiques n'ont jamais de* PRODROMES. (Chomel.)

— **Encycl.** Bibliogr. Ce mot a été employé pour désigner une préface, une introduction, un discours préliminaire; mais, dans sa signification la plus généralement acceptée, il est le titre même d'un ouvrage destiné à préparer d'autres écrits dont il donne l'idée et auxquels il prépare le lecteur. Il a été fait des livres de ce genre sur les matières théologiques et philosophiques. Il en existe aussi qui sont relatifs aux sciences exactes et naturelles. L'un des plus remarquables est celui que Candolle a publié sous ce titre : *Prodrome du système du règne végétal* (Paris, 1824 et suiv., in-8o). Ce célèbre botaniste avait d'abord conçu le plan d'un ouvrage extrêmement vaste, qu'il intitula : *Système naturel du règne végétal*, et dont il fit paraître deux volumes (1818-1821, in-8o); mais, comprenant que la vie d'un homme ne suffirait pas à remplir ce plan, il y renonça et fit son *Prodrome*, recueil déjà fort vaste, présentant le répertoire des ordres, des genres, des espèces du règne végétal, et qu'il ne put terminer. Son fils l'a continué, avec le concours de plusieurs savants distingués.

Le mot *prodrome* a été pris pour titre d'ouvrage là où on ne l'attendait pas. L'un des plus curieux est celui de Neusser, moine de l'ordre des frères mineurs. Voici le titre complet de son livre : *Prodrome en manière d'escarmouche, dans lequel saint Augustin, les cardinaux Bellarmin et Baronius, etc., sont vengés des calomnies, des injures, des impostures dont est souillé l'ouvrage de Norris sur l'histoire des pélagiens* (Mayence, 1676, in-fol.).

— Pathol. On désigne, en pathologie, par ce mot, ou bien encore par les expressions : phénomènes précurseurs, signes avant-coureurs, préludes, certains troubles qui surviennent dans l'état de la santé et précèdent l'invasion des maladies. On ne doit pas confondre les *prodromes* avec les premiers symptômes qui annoncent le début de la maladie et qui, toujours les mêmes, quant au fond, pour chaque affection, lui sont intimement liés. Les *prodromes* ont quelque chose de plus vague; ils n'ont, en général, aucune analogie avec les maladies qu'ils précèdent et ne peuvent fournir aucune indication sur leur nature. Ils manquent dans les maladies chroniques, dans celles qui sont produites par des causes spécifiques ou par l'inoculation d'un principe contagieux, et ne se montrent que dans les affections dues à des causes prédisposantes. La durée des *prodromes* est extrêmement variable. Ils peuvent apparaître seulement pendant quelques minutes, d'autres fois pendant plusieurs heures, plusieurs jours ou même plusieurs semaines. Ainsi que nous le disions plus haut, ils n'ont rien de précis pour le diagnostic; rarement ils présentent les mêmes caractères pour des affections du même genre, tandis qu'ils peuvent se ressembler pour des maladies très-différentes. Il en est de même au point de vue de leur intensité; les *prodromes* d'affections très-graves sont quelquefois très-légers et ceux d'affections bénignes très-effrayants. Leur durée, à quelques exceptions près, fournit des renseignements bien plus précis; on a remarqué que, lorsqu'ils se prolongeaient pendant un certain temps en augmentant graduellement, on avait tout lieu de craindre une maladie sérieuse. La liste des prodromes est très-nombreuse et très-variée; nous allons exposer rapidement ceux que l'on observe le plus généralement dans les maladies aiguës. Les traits du visage présentent une altération légère, la face est plus pâle ou plus colorée, et cette différence est surtout appréciable pour les personnes familières. L'attitude est plus molle, la démarche est moins assurée, l'embonpoint diminue, des douleurs légères se font sentir dans les diverses parties du corps, principalement à la tête; le moindre exercice cause de la fatigue. L'esprit est préoccupé, anxieux, incapable d'une application soutenue, rempli d'idées noires. Les organes de la vue et de l'ouïe éprouvent des troubles passagers, éblouissements, tintements d'oreilles; le sommeil est troublé, irrégulier, quelquefois même il y a de l'insomnie. Les fonctions digestives ne s'accomplissent pas avec leur régularité ordinaire; l'appétit diminue, la bouche est mauvaise, la digestion lente et laborieuse. A tous ces phénomènes il faut encore ajouter le malaise général, les bâillements, les pandiculations, les sueurs passagères, les palpitations, les changements survenus dans certaines affections préexistantes, etc.

Dans d'autres cas, au contraire, toutes les fonctions semblent exagérées : le visage est plus coloré, l'esprit plus vif et plus actif, l'appétit augmente, la digestion est plus facile, les forces paraissent s'accroître, et, pourtant, tous ces signes, qui dénotent une santé parfaite, sont immédiatement suivis par la maladie. Ces phénomènes que nous venons d'énumérer ne se présentent pas tous chez le même individu; quelquefois même on n'en observe qu'un seul.

PRODROME (Théodore), écrivain byzantin. V. THÉODORE.

PRODROMIQUE adj. (pro-dro-mi-ke — rad. *prodrome*). Qui appartient aux prodromes : *Forme* PRODROMIQUE *de certains faits pathologiques.*

PRODUCTE s. m. (pro-du-kte — du lat. *productus*, allongé). Moll. Genre de brachiopodes fossiles.

— Bot. Eperon de certaines fleurs. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** Moll. Les *productes*, mollusques brachiopodes, de la famille des productides, ont une coquille ovale transverse, très-inéquivalve, auriculée. La grande valve est très-convexe, terminée par un crochet recourbé, sans ouverture. La petite valve est operculiforme, concave et embrassée. La charnière est linéaire, droite, formée de deux dents sur la grande valve et d'une dent simple ou trifide sur la petite. L'intérieur présente, sous le crochet de chaque valve, deux impressions ramifiées, séparées par une ligne médiane, et, en outre, deux impressions musculaires sur la grande valve et deux réniformes sur la petite. Celle-ci est couverte intérieurement de gouttelettes ou de points, tandis que la grande est criblée de fossettes. Ce genre se distingue encore au moyen de son test perforé par des tubes épars, accumulés surtout vers les oreillettes. Il arrive quelquefois que la valve dorsale, après s'être fixée, se prolonge en un tube irrégulier. Dans le même genre rentrent les strophalosia, qui ont une charnière plus développée, une area et un deltidium, avec les autres caractères des *productes*, et les aulostéges, qui ont également une area et un pseudo-deltidium. Les *productes* sont spéciaux à l'époque paléozoïque. Leur existence est douteuse dans le terrain silurien; on en a cité quelques espèces dans le dévonien; le genre a atteint son maximum de développement dans l'ère carbonifère, et les plus récents ont été trouvés dans le terrain permien.

PRODUCTEUR, TRICE s. (pro-du-kteur, tri-se — lat. *productor;* de *producere*, produire). Personne qui produit : *Le* PRODUCTEUR *d'une œuvre immortelle. Recherché pour lui-même, l'amour n'est plus le* PRODUCTEUR *de la justice, il en est l'abolition.* (Proudh.)

— Econ. polit. Personne qui produit, qui crée les produits industriels : *Les* PRODUCTEURS *et les consommateurs. Le soldat vit aux dépens du* PRODUCTEUR. (J.-B. Say.) *Le peuple anglais est le plus grand* PRODUCTEUR *et le plus grand consommateur de la terre.* (H. Taine.) *Le système d'impôt actuel est conçu de manière que le* PRODUCTEUR *paye tout, le capitaliste rien.* (Proudh.)

— Adjectiv. Qui produit : *Une intelligence suprême,* PRODUCTRICE *de tous les mondes.* (Volt.) *Les droits* PRODUCTEURS *n'égalisent pas les conditions de production.* (F. Bastiat.) *Le numéraire est devenu* PRODUCTEUR *au premier chef, et on ne peut même plus concevoir une production sans cet auxiliaire.* (Du Mesnil-Marigny.) *L'équilibre entre le besoin et la faculté* PRODUCTRICE *est plus qu'une théorie, c'est un fait.* (Proudh.)

PRODUCTIBILITÉ s. f. (pro-du-kti-bi-li-té — rad. *productible*). Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE adj. (pro-du-kti-ble — rad. *produit*). Qui peut être produit, qui est susceptible d'être produit : *Marchandises* PRODUCTIBLES.

PRODUCTIDE adj. (pro-du-kti-de — de *producte*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à un producte.

— s. f. pl. Famille de mollusques fossiles, ayant pour type le genre producte.

— **Encycl.** Les *productides* constituent une famille de mollusques brachiopodes, sans support calcaire interne. Les genres étant tous éteints, on ne peut rien préciser sur les bras, qu'on suppose avoir été charnus. Dans cette famille, nous faisons rentrer les orthisides, qui ne diffèrent que par une ouverture dans le crochet de ces dernières et l'absence de perforation des *productides*. Mais ceci ne peut constituer une différence absolue : on a vu plusieurs exemples de cas où le crochet est perforé dans certains types et non perforé dans d'autres, qui en sont très-voisins, et plusieurs aussi où il est perforé dans le jeune âge et imperforé dans l'âge adulte. De plus, les *productides*, comme les orthisides, ont souvent des tubes et leurs valves portent ou non une area. Dans la même famille nous rangerons aussi les strophoménides, qui ont tantôt une coquille libre, tantôt une coquille fixée par un pédicule musculaire, une charnière linéaire étroite et une petite area sur chaque valve; les *productides*, elles aussi, ont tantôt une coquille libre, tantôt une coquille fixée par la substance du crochet et une charnière articulée.

On peut classer les *productides* comme il suit :

Une ouverture au crochet pour le passage des muscles, pas de tubes : orthis, orthisnia, strophoména;

Pas d'ouverture au crochet, pas de tubes : leptæna;

Pas d'ouverture au crochet, des tubes : productus, chonètes.

Les *productides* appartiennent exclusivement à l'époque paléozoïdique, si l'on excepte quelques leptæna du lias.

PRODUCTIF, IVE adj. (pro-du-ktiff, i-ve — du lat. *productus*, produit). Qui produit, qui rapporte : *Les immenses richesses houillères de l'Amérique sont restées jusqu'ici fort peu productives.* (L. Figuier.) *La terre est le premier atelier de l'univers, le plus vaste et le plus* PRODUCTIF. (Mich. Chev.) *Le revenu ne peut s'accroître que par l'accroissement du fonds* PRODUCTIF. (Proudh.) *Le sol le plus* PRODUCTIF *est celui dont les molécules peuvent être divisées plus menu.* (Raspail.) *Un impôt a beau être* PRODUCTIF *et facile à percevoir, il n'y faut pas songer s'il est injuste.* (Vacherot.) ‖ Qui produit beaucoup, qui rapporte beaucoup : *Une terre* PRODUCTIVE. *Un commerce* PRODUCTIF.

— *Productif de*, Qui produit : *Capital* PRODUCTIF *d'intérêt.*

PRODUCTION s. f. (pro-du-ksi-on — lat. *productio;* de *producere*, produire). Action de produire, de faire exister : *La* PRODUCTION *des êtres est généralement proportionnée à leur destruction.* (Acad.) *Un professeur de chimie disait que la civilisation d'un pays est en rapport avec sa* PRODUCTION *d'acide sulfurique.* (P. de Rémusat.) *La* PRODUCTION *de l'homme est la fin du rapport des sexes.* (De Bonald.) *Toutes les actions chimiques impliquent une* PRODUCTION *d'électricité.* (Renouvier.) *Si, au milieu du plaisir, on vient nous en arracher, il y a* PRODUCTION *de douleur.* (H. Beyle.) ‖ Ce qui est produit : *Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour servir de registre ou de magasin aux* PRODUCTIONS *d'autrui.* (La Bruy.) *La mer apporte beaucoup de* PRODUCTIONS *marines sur les plages basses.* (Buff.) *En faisant passer en revue devant un enfant les* PRODUCTIONS *de la nature, on a l'avantage d'étudier ses goûts.* (J.-J. Rouss.) *Le goût intellectuel est le sentiment appréciateur des* PRODUCTIONS *de la nature et de l'art.* (Descuret.) *La* PRODUCTION *des livres est une manière de génération à laquelle aussi tout âge n'est pas propre.* (H. Beyle.) *L'homme a dû modifier jusqu'aux* PRODUCTIONS *de la terre.* (A. Martin.) *Les plus nobles* PRODUCTIONS *du génie et du talent ont toutes passé par la critique la moins juste, avant d'arriver à l'admiration la plus durable.* (E. de Gir.)

> Le défaut des auteurs, dans leurs *productions*,
> C'est d'en tyranniser les conversations.
>
> MOLIÈRE.

— Econ. polit. Création des produits de l'industrie : *Le travail est l'agent unique de toute* PRODUCTION. (Ott.) *Lorsqu'on examine quels sont les agents de la* PRODUCTION, *on reconnaît que la nature et l'homme concourent à faire naître des richesses.* (Droz.) *Le défrichement des landes a rendu à la* PRODUCTION *environ trois millions d'hectares.* (Toussenel.) *Toutes les sources de la* PRODUCTION *concourent à la formation de la richesse publique.* (V. Cousin.) *Les taxes de consommation arrêtent la* PRODUCTION *et restreignent le marché.* (Proudh.) *Le degré de liberté civile et politique d'un pays importe à sa* PRODUCTION. (J. Simon.) *La division du travail centuple les forces de la* PRODUCTION. (L. Blanc.) *L'industrie a pour but la* PRODUCTION; *la guerre, la destruction.* (Mich. Chev.)

— Métriq. Syn. d'ECTASE, dans la prosodie latine.

— Procéd. Action de produire des titres et des écritures dans un procès. ‖ Titres et écritures que l'on produit.

— Turf. Résultats de l'éducation, de l'élevage, du dressage, de l'entraînement, afférents à l'année dont on s'occupe : *La* PRODUCTION *de cette année a été médiocre.*

— Anat. Prolongement, allongement. ‖ *Productions accidentelles*, Tissus accidentellement développés, mais analogues à quelques tissus naturels du corps humain.

— **Syn. Production, produit.** Le premier n'est pas synonyme du second quand il désigne l'action de produire, mais seulement quand on s'en sert pour exprimer la chose produite elle-même. Dans ce cas, on emploie toujours *produit* quand la chose est considérée en elle-même par rapport à sa valeur, à son usage; on se sert de *production* quand on la considère comme ayant coûté des efforts ou comme une manifestation de force, de talent; ainsi, les *produits* des arts sont dans le commerce; on les vend, on les achète, on se les procure pour ses besoins ou pour sa commodité; les *productions* des arts sont dans les musées; on les admire, on les critique, on les compare à celles des époques passées.

— **Production, ouvrage.** V. OUVRAGE.

— **Encycl.** Econ. soc. L'étude de la *production* des richesses forme une partie importante de l'économie politique. Elle a pour but d'examiner les conditions selon lesquelles la richesse est produite par le travail des hommes sur les objets environnants.

La *production* et l'augmentation de la richesse dépendent des efforts faits pour l'obtenir, de la somme et de l'efficacité du travail et du capital, d'un côté, et des facultés du sol, etc., de l'autre.

Toute *production* réclame deux choses : le travail et les objets matériels.

On emploie toujours le travail pour mettre les choses en mouvement. La seule façon dont l'homme puisse agir sur la matière est de la mouvoir; les propriétés de la matière font le reste. Ainsi, le tisserand meut son fil à travers le métier, et le drap qu'il forme ainsi est maintenu par la ténacité des fibres. Le semeur remue la semence en la répandant dans le sillon, mais le développement et la croissance de la plante sont le résultat exclusif des forces naturelles. Le travail manuel humain peut être remplacé en maintes circonstances par les machines à vapeur ou les bêtes de somme.

Les objets matériels sur lesquels s'exerce le travail sont (et il est d'une importance capitale de le remarquer) limités en nombre pour la plupart, tandis que certains autres sont illimités. Ainsi, dans les pays civilisés et habités depuis longtemps, la terre est strictement limitée et peu d'habitants en ont leur part, tandis que l'eau, dans la plupart des endroits, et l'air atmosphérique partout sont à la disposition de chacun, en proportion illimitée. Or, aussi longtemps qu'un agent naturel existe dans une abondance illimitée, il ne saurait avoir de prix au marché, à moins de pouvoir être soumis à un monopole, tel que celui qui s'établit auprès de certaines sources, etc. Mais dès que la provision est inférieure à la quantité que réclame la consommation, l'agent naturel acquiert une valeur d'échange.

Revenons au travail. Il est appliqué, soit directement à l'objet qu'on veut produire (par exemple, le travail du tailleur et du boulanger), soit indirectement, par des opérations antérieures destinées à en faciliter la *production*. Une partie très-importante du travail antérieur, travail indispensable pour la continuation du travail présent, est employée à préparer les aliments destinés aux ouvriers chargés de la *production*. On peut faire rentrer les autres espèces de travail préparatoire ou indirect dans les cinq catégories suivantes : 1o travail des ouvriers qui produisent les matériaux, comme le cultivateur, le mineur, etc.; 2o le travail de ceux qui font les outils, les instruments et les machines; 3o le travail de ceux qui protégent l'industrie, comme les agents de police, les gendarmes, les bergers et aussi les ouvriers qui construisent les bâtiments consacrés à l'industrie; 4o le travail de ceux qui aident à rendre les produits accessibles, comme les voituriers, les ouvriers de chemins de fer, etc., et aussi la classe nombreuse des boutiquiers; 5o le travail appliqué aux êtres humains dans l'éducation technique ou industrielle de la communauté. Ce travail est rémunéré par les produits à venir. Il convient de dire ici que beaucoup d'autres genres de travail mental, par exemple celui du médecin, de l'inventeur et même celui du penseur philosophe, servent indirectement la *production*.

Les quatre premiers genres de travail antérieur que nous venons de citer servent indirectement la *production* lorsque le travail est appliqué à la nature externe. A une seule exception près, tout ce travail reçoit sa rémunération de la denrée qui est définitivement produite, quoique cette rémunération soit d'habitude payée à l'avance par les capitalistes ou entrepreneurs. L'exception se trouve dans le travail employé à la *production* de nourriture pour les ouvriers, parce que ce travail est rémunéré par la nourriture elle-même ou par l'argent qu'elle rapporte.

Une forte somme de travail existe qui n'a pas la *production* de la richesse pour objet. En conséquence, on divise le travail en productif et improductif.

Le travail improductif est celui qui n'aide pas à produire la richesse matérielle, mais qui se compose d'un service rendu ou d'un plaisir immédiat donné. Ainsi, le travail du juge, celui du poëte, de l'acteur, du musicien sont improductifs. Le travail productif, au contraire, est celui qui ajoute aux ressources matérielles d'un pays; il comprend, bien entendu, non-seulement le travail des ouvriers, mais aussi celui des hommes qui dirigent leurs opérations.

La consommation de la richesse se divise, de même, en productive et improductive. Quoique tous les membres de la société ne soient pas des travailleurs, ils consomment d'une manière productive et improductive. Les seuls consommateurs productifs sont les ouvriers productifs; tandis que tous ceux qui ne contribuent en rien à la *production* sont des consommateurs improductifs. Il faut remarquer cependant, afin d'avoir une idée claire du sujet, qu'une partie de la consommation des travailleurs eux-mêmes est improductive, à savoir : ce qu'ils consomment en objets de luxe. On voit par là qu'il est une distinction plus importante même que celle entre le travail productif et improductif, pour la richesse d'une société : c'est la dis-

tinction entre le travail destiné à fournir aux besoins de la *production* et le travail employé à fournir aux besoins de consommateurs improductifs. Voici quelle est à ce sujet l'opinion de M. John Stuart Mill.

« Ce serait une grande erreur, dit le célèbre économiste, de regretter la forte proportion de produits annuels qui, dans un pays opulent, va approvisionner la consommation improductive. Cela reviendrait à déplorer que le pays puisse prélever cette somme sur les choses indispensables et la destiner à ses plaisirs et à tout but élevé. Ce qu'il faut regretter, ce à quoi il faut remédier, ce sont : l'immense inégalité avec laquelle ce surplus est distribué, le peu de valeur des objets auxquels on en consacre la plus grande partie et la forte portion échéant à ceux qui ne rendent pas de service équivalent. »

Le capital est la partie des produits de l'industrie qu'on emploie dans la *production*. Il est de la plus haute importance de bien se rendre compte de la fonction que le capital remplit dans la *production*, parce que des erreurs sérieuses ont cours sur ce point.

Nous avons expliqué au mot CAPITAL ce qu'il faut entendre par ce terme. Le capital consiste en objets sur lesquels on a dépensé du travail et qu'on emploie dans l'œuvre de la *production*. Il se compose des outils, des machines, des matières premières, des bâtiments, des salaires, etc., qu'on fournit aux travailleurs pour les mettre à même de faire une nouvelle *production*. La somme de toutes les valeurs destinées à cet objet par ceux qui les possèdent constitue le capital d'un pays.

C'est sur le capital que subsistent tous les travailleurs; sans la possession préalable de cette chose essentielle, l'ouvrage ne saurait être entrepris. Les quatre propositions fondamentales qui suivent contribueront peut-être à donner une idée claire des fonctions que le capital remplit comme instrument de *production*.

1° *L'industrie est limitée par le capital.* Cette proposition est d'une vérité évidente. Il ne peut absolument pas y avoir dans un pays plus d'ouvriers que le nombre de ceux qui trouvent des matériaux à travailler et du pain à manger. Et, cependant, bon nombre d'hommes politiques, dans notre pays surtout, ont soutenu et soutiennent encore le contraire. Ils croient qu'il est au pouvoir du gouvernement de créer, au moyen de lois protectrices, une nouvelle espèce d'industrie, sans créer un capital. Or, quoique des lois protectrices puissent créer une industrie additionnelle, cela ne peut se faire qu'en retirant du capital à une industrie ancienne.

Il est vrai que le gouvernement a, jusqu'à un certain point, la faculté de créer du capital, en levant des impôts et en les appliquant à la *production* ou au payement des dettes. Mais qui ne voit combien cette ressource est faible? C'est plutôt de l'argent déplacé qu'un capital créé.

Tout accroissement de capital peut donner un accroissement d'emploi au travail, et cela sans limites. Si l'on peut fournir les matériaux et la nourriture, on peut toujours mettre les ouvriers à même de produire quelque chose. Telle n'est point cependant l'idée de Malthus et de Sismondi, qui pensent qu'il peut y avoir un excès général de *production* de richesse, et que les dépenses improductives des riches sont nécessaires pour donner de l'ouvrage aux pauvres. Il est aisé de démontrer le mal fondé de cette opinion. La portion quelconque de leurs revenus que les riches ne dépensent pas d'une manière improductive passe tout simplement aux ouvriers qui produisent, comme addition de salaire. Ces ouvriers feront de deux choses l'une : ou bien ils augmenteront leur propre nombre, et dans ce cas le capital sera employé à produire un surcroît de choses essentielles; ou bien ils augmenteront leur consommation, et dans ce cas le capital sera employé simplement à produire des objets de luxe à leur usage. Ainsi, la *production* n'est jamais limitée par le manque des consommateurs, mais uniquement par le manque de producteurs ou par le manque du capital nécessaire pour les entretenir.

2° *Tout capital est le produit ou le résultat de l'épargne.* Le capital est, en effet, cette portion des produits qu'on ne dépense pas en satisfactions immédiates, mais qui est épargnée et employée à la *production*. Le capital immense d'un pays comme la France s'est accumulé par degrés, dans la main de générations successives de capitalistes, qui augmentent constamment leurs économies. Il est bien entendu que nous parlons ici au point de vue purement théorique; le vol, la concussion, l'agio ont en grande partie détruit la réalité pratique de cette règle.

3° *Quoiqu'il soit le fruit de l'épargne, tout capital se consomme néanmoins.* Le mot épargne implique seulement que le capital n'est pas consommé par celui qui l'économise. Le capital économisé par celui qui le possède est consommé par les travailleurs qui produisent. L'argent ou les denrées qui ne sont pas employés du tout, mais mis de côté pour l'avenir, sont « thésaurisés. »

On est trop souvent tenté de confondre l'homme qui économise avec celui qui thésaurise. On méprise également l'un et l'autre, tandis que l'homme prodigue qui dissipe sa fortune en dépenses improductives est regardé d'un bon œil comme encourageant le commerce. Cependant, les fonds épargnés n'en sont pas moins également consommés; la seule différence consiste en ce que les fonds épargnés sont consommés par des ouvriers productifs et augmentent ainsi les ressources du pays, tandis que le revenu du dissipateur est consommé par lui-même, sans rien rapporter. En un mot, l'épargne enrichit, tandis que la dissipation appauvrit la communauté tout aussi bien que l'individu.

Ainsi, tout ce qui est produit est consommé; bien des expressions populaires tendent à déguiser cette vérité, comme les suivantes : « la vieille richesse d'un pays; la richesse accumulée des siècles, » et nous pouvons mettre avec ces expressions l'aphorisme précédent (n° 3, qui établit que tout capital est le fruit de l'épargne), lorsqu'il est développé par des économistes absolus, qui attribuent infiniment trop d'importance à cette accumulation. En réalité, la plus grande partie de la richesse actuelle de la France a été produite dans le courant de l'année dernière. Une très-petite partie, à l'exception de la terre, des bâtiments et d'autres effets immobiliers, existait il y a dix ans. De même que la population, le capital n'est pas maintenu par la préservation, mais par une reproduction incessante.

C'est ainsi que s'explique la grande rapidité avec laquelle les pays se rétablissent, en général, des dépenses entraînées par la guerre, de la dévastation commise par des armées ennemies, des ravages des tremblements de terre, etc. Si le pays n'est pas dépeuplé, le montant du capital sera probablement aussi élevé qu'auparavant au bout d'une année ou de deux, quoique, dans l'intervalle, les habitants aient peut-être subi bien des privations.

4° *La demande de denrées n'est pas la demande de travail.* Celui-là emploie le travail qui avance, comme capitaliste, les salaires aux ouvriers, et nullement le consommateur qui achète la marchandise confectionnée.

Telles sont les principales thèses touchant le capital et ses rapports avec la *production*. Occupons-nous maintenant de la distinction entre ce qu'on nomme capital circulant et capital fixe.

Le capital circulant est celui qui se trouve consommé par un seul emploi et qui doit être constamment replacé, avec un bénéfice, sur chaque vente des denrées fabriquées. Les salaires, les matières premières, etc., appartiennent à cette catégorie. Le capital fixe est celui qui est engagé aux machines, aux outils, à l'amélioration de la terre ou à d'autres travaux durables et qui n'a besoin d'être remboursé qu'après une période de temps considérable.

Il y a de grandes variations dans les effets que le capital circulant et le capital fixe produisent respectivement sur la *production* totale d'un pays. Il faut rembourser le capital circulant avec une augmentation ou un bénéfice sur un seul emploi; tandis que le capital fixe est remplacé avec bénéfice, après un laps de temps seulement, après plusieurs emplois de l'instrument, qui dure davantage.

De ces faits il résulte que tout accroissement du capital fixe qui arrive aux dépens du capital circulant doit porter préjudice aux ouvriers, du moins temporairement. Mais, en réalité, il arrive rarement que le capital fixe (pour parler en général et en comprenant toutes les branches de l'industrie) soit augmenté aux dépens du capital circulant. Des machines coûteuses, des améliorations permanentes de la terre, les chemins de fer, etc., se payent généralement sur l'augmentation annuelle du capital et non pas sur des fonds déjà employés à des opérations productives. Ainsi, à moins qu'on ne les introduise subitement et dans une proportion exagérée, ces améliorations ne diminuent pas le fonds général des salaires, pas même temporairement, et, en somme, font plus de mal que de bien aux classes ouvrières. Cependant, dans les branches particulières où les machines ou d'autres améliorations sont introduites, celles-ci font certainement souvent chômer des travailleurs et amènent ainsi une misère que les gouvernements devraient chercher à alléger par tous les moyens en leur pouvoir. M. J. Stuart Mill écrit à ce sujet : « Puisque les améliorations, qui ne diminuent pas l'ouvrage au total, l'enlèvent presque toujours à quelque classe spéciale de travailleurs, il ne saurait y avoir pour le législateur un sujet d'anxiété plus légitime que les intérêts de ceux qui se sont sacrifiés de cette manière, au profit de leurs concitoyens et au gain de la postérité. »

La tendance finale des machines et d'autres améliorations à profiter aux ouvriers aussi bien qu'à la société en général est encore démontrée par deux nouvelles considérations. En premier lieu, ces améliorations augmentent généralement les bénéfices du capital et abaissent le prix des denrées, et ces deux circonstances donnent de nouvelles facilités pour faire des économies. En second lieu, il y a des limites à l'accroissement du capital, par suite des lois fondamentales du sol, et tous les progrès dans les arts de la *production* tendent à élargir ces limites, à faire de la place pour des économies additionnelles et pour un produit brut plus abondant.

Après l'étude des choses nécessaires à la *production*, capital, travail et objets matériels, il faut examiner de quoi dépend la productivité ou puissance productive de ces trois agents. Quelles sont les causes des grandes différences qu'on remarque dans la somme des richesses que possèdent des nations dont la population et l'étendue territoriale sont à peu près les mêmes? Quelques-unes de ces causes sont faciles à discerner, tandis que d'autres, moins évidentes, demandent une étude plus attentive.

Au nombre des causes évidentes d'une productivité supérieure se trouvent, en premier lieu, les avantages matériels, tels qu'un sol fertile, un climat favorable, une grande abondance de minéraux et, en outre, les facilités que donnent un littoral étendu et accessible aux navires, des rivières navigables, etc. Deuxièmement, il faut mentionner l'ardeur au travail des habitants, et, par là, nous n'entendons pas seulement des périodes d'efforts et d'énergie, mais une application ferme et constante. En troisième lieu, on doit placer l'habileté et les connaissances des ouvriers et des personnes qui dirigent leur travail. Il convient de mentionner en même temps l'état des machines, la condition de l'agriculture et des autres arts producteurs. En quatrième lieu, il faut placer les qualités morales des travailleurs, comme leur probité, leur sobriété, etc. Sous ce rapport, le système actuel du travail, du travail loué, est gros d'inconvénients. En effet, là où les ouvriers n'ont pas d'intérêt personnel dans le succès de l'entreprise, la nécessité pour le patron de surveiller ou de faire surveiller l'ouvrage fait encourir bien des pertes et prend beaucoup de peine et de temps. En cinquième lieu, nous rencontrons la sécurité de la personne et de la propriété, et elle comprend aussi bien la protection contre le gouvernement que la protection par le gouvernement. Il est bien entendu que nous parlons ici des gouvernements actuels, dans la société actuelle, c'est-à-dire des gouvernements monarchiques ou à tendances monarchiques, au sein d'un ordre économique anomal. La garantie contre les prétentions de ces gouvernements est de la plus haute importance pour l'industrie. Dans bien des pays d'Asie (pour ne parler que de ceux-là), les gouvernements ne sont guère que des systèmes de brigandage organisé, qui ont toujours paralysé les efforts des habitants et entravé toute espèce de progrès par leurs exactions arbitraires. Cette cinquième condition d'une bonne *production* existera partout le jour où les sociétés reposeront sur des bases vraiment démocratiques et où sera réalisée la sixième condition : des institutions sociales justes et éclairées. L'effet général des institutions sociales sur la *production* du travail est constaté depuis longtemps. On a remarqué qu'elles font du bien en proportion qu'elles tiennent la balance égale entre les hommes et ne favorisent aucune classe au détriment des autres, et aussi en proportion du champ libre qu'elles laissent à l'industrie en lui assurant une rémunération proportionnée aux efforts et aux services rendus. Nous arrivons à une autre cause fort importante d'une productivité supérieure, à savoir, « l'association du travail » ou « coopération. » Nous n'avons pas à discuter ici la question même de la coopération, qui a été longuement traitée à ce mot; nous devons cependant en rappeler les principaux traits, dans leurs rapports avec la *production*.

Les économistes ont beaucoup insisté sur une branche du sujet, sur la « division du travail, » à l'exclusion d'autres qui sont beaucoup plus importantes. La question de la division du travail est, en effet, contenue dans une autre plus générale, la coopération elle-même.

On peut diviser la coopération en deux espèces : 1° la coopération simple, dans laquelle les individus travaillent ensemble, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de faire les moissons ou les vendanges; 2° la coopération complexe, où les individus agissent ensemble, dans des emplois différents; car ceux qui sont employés dans les diverses branches de l'industrie agissent réellement en coopération l'un avec l'autre, quoique, en général, jusqu'à ce jour, d'une manière inconsciente.

La séparation des travaux pour la *production* (une classe d'ouvriers produisant la nourriture, une autre les vêtements, une troisième les outils, etc.) est d'une importance plus fondamentale qu'on ne le suppose d'habitude. Non-seulement bien des marchandises seraient produites en quantité moindre, mais elles ne seraient même pas produites du tout, sans la faculté de les échanger pour d'autres. Il en résulte qu'un pays a rarement une agriculture productive, à moins qu'il n'y ait aussi une forte population de citadins, ou un grand commerce d'exportation destiné à approvisionner des villes de l'étranger. C'est sur ce principe qu'est basé le système de colonisation de Wakefield, système qu'on a adopté dans plusieurs colonies. D'après ce plan, le gouvernement fixe un prix pour les terres non occupées, prix suffisant pour empêcher un trop grand nombre d'hommes de se livrer à l'agriculture, et, de cette façon, il se forme une population de citadins en même temps et aussi bien qu'une population de campagnards, ce qui est bien plus favorable aux progrès de la colonie, qui se couvre rapidement de villes, de villages, de fabriques, de manufactures, etc.

Cependant, même après que la séparation première des occupations est devenue générale dans un pays, il existe des raisons tout aussi plausibles pour qu'il y ait une division ultérieure du travail. C'est pour cela que bien des ouvrages, tels que la fabrication des épingles, des cartes, etc., ont été subdivisés en un grand nombre de catégories dont chacune est exécutée par une classe spéciale d'ouvriers. Les avantages pour la *production* de cette division du travail se trouvent, en première ligne, dans l'augmentation de l'habileté des ouvriers et de la rapidité du travail, ainsi que dans la diminution des pertes de matière première; dans la suppression, enfin, du temps perdu pour passer d'un travail à l'autre. Il ne faut pas cependant pousser ce système jusqu'à ses dernières conséquences, comme le font la plupart des économistes, Adam Smith entre autres. L'exagération de la division du travail se heurte, en effet, à la nature humaine. L'homme aime la variété, et il est certain qu'un travail repose de l'autre dans bien des cas. Le troisième avantage de la division du travail se trouve dans la plus grande probabilité des inventions, par suite de la connaissance approfondie du métier, qu'acquièrent au bout de quelque temps les ouvriers. Il faut citer, en quatrième lieu, la distribution plus économique du travail, les ouvriers étant classifiés suivant leurs capacités et leurs aptitudes. Nous pensons même que ce dernier avantage de la division du travail est le plus considérable, après celui qui résulte de la plus grande dextérité acquise par les travailleurs.

La division possible du travail a ses limites. Elles se trouvent, d'abord, dans l'étendue de la vente, qui peut être bornée par le petit nombre des habitants, ou par leur dissémination, ou par leur éloignement, ou par leur pauvreté. Aussi les chemins de fer, les canaux, les routes, toutes les voies de transport, en un mot tous les moyens de communication exercent-ils une influence puissante sur la productivité du travail en élargissant le marché. Le genre d'occupation est aussi une limite à la division du travail. Ainsi il est impossible de l'introduire dans l'agriculture au même degré que dans les manufactures, puisque la même personne ne peut être toujours occupée à semer, à moissonner, etc.

Une autre question importante se relie encore à la coopération; c'est celle des avantages comparés de la *production* sur une grande échelle au moyen de vastes manufactures. En effet, on peut pousser la division du travail plus loin dans de grandes fabriques et on économise la surveillance. En outre, quand on se sert de machines coûteuses, il faut produire autant de marchandises que la machine peut en fabriquer, afin de réaliser le maximum de bénéfices; c'est là encore une des raisons principales qui font créer de grandes manufactures et qui font prévoir que, dans un prochain avenir, elles remplaceront, partout où cela sera possible, le travail isolé.

Les frais d'une entreprise, en règle générale, ne s'accroissent nullement en raison de son extension, de ses vastes proportions. Il est, d'ailleurs, un moyen simple et sûr de constater laquelle des deux *productions* est la plus économique, de celle qui a lieu sur une grande échelle ou de celle qui a lieu sur une petite : ce moyen, c'est de comparer les prix de vente, les salaires étant égaux. Si le producteur ou marchand en grand peut vendre ses denrées meilleur marché que son concurrent, le petit industriel, ce meilleur marché est un signe certain de la supériorité de sa productivité. C'est à cause de cette supériorité, définitivement constatée, qu'on établit aujourd'hui de vastes établissements qui chassent rapidement du marché leurs faibles concurrents.

La formation de sociétés par actions, dont les membres associent leurs capitaux, favorise grandement la *production* sur une grande échelle. C'est de cette manière qu'on exploite les chemins de fer, les banques, les compagnies d'assurance, etc. Ces sociétés se sont augmentées rapidement depuis quelques années et s'accroîtront probablement encore. Cependant elles ne dureront pas longtemps, ce nous semble. Leur rôle a été bon, en tant que transition, mais deviendrait désastreux s'il devait être le dernier mot de l'association. Tout d'abord, c'est de l'étendue du marché que dépend la possibilité de substituer la *production* sur une grande échelle à la *production* sur une petite échelle. Elle est également favorisée sous sa forme actuelle, celle du patronat, par la sécurité financière et industrielle, par l'accumulation de forts capitaux entre les mains de quelques individus. Toutes ces circonstances se rencontrent, non pas en France, où les capitaux sont relativement disséminés et où la bourse est sujette à de continuelles paniques, mais en Angleterre, pays de vieille aristocratie, propriétaire d'une grande portion du territoire. Aussi le nombre des grands établissements de ce pays est-il très-considérable.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord au sujet de la supériorité du système de *production* sur une grande échelle dans les manufactures, même les économistes les plus rétrogrades; mais les avis sont beaucoup plus partagés au sujet de ce système appli-

qué à l'agriculture. Les opinions diffèrent, en effet, beaucoup sur la question de savoir si les grandes fermes, louées par des fermiers capitalistes et cultivées par des journaliers à gages, sont plus favorables à la productivité agricole que les petites propriétés indépendantes possédées par les cultivateurs eux-mêmes. Le premier de ces systèmes domine en Angleterre, le second est assez répandu en France depuis la révolution de 1789.

Aucun de ces deux systèmes ne nous paraît absolument bon, mais on peut en faire aisément une avantageuse synthèse. Si l'on prend, en effet, au premier système la vaste culture, la *production* sur une grande échelle, et au second la propriété appartenant à ceux qui l'exploitent, on arrive au grand système de la nationalisation du sol, cultivé par l'association des paysans. Un célèbre économiste, plus avancé sur ce point que beaucoup de socialistes, M. John Stuart Mill, est à peu près de notre avis. Après s'être livré, dans ses *Principes de l'économie politique*, à une savante et laborieuse enquête sur cette question, il ajoute : « Comme résultat de cette enquête sur l'opération directe et l'influence indirecte de la propriété appartenant aux paysans, je pense qu'il est démontré qu'il n'existe pas de liaison forcée entre cette forme de propriété de la terre et une condition imparfaite des arts de la *production;* qu'elle est, sous autant de rapports, aussi favorable que défavorable à l'utilisation la plus efficace des facultés du sol; qu'aucun autre état d'économie agricole que nous connaissions ne produit un effet aussi bienfaisant sur l'activité, l'intelligence, la frugalité et la prévoyance de la population; qu'aucune autre ne tend, en somme, autant à décourager une augmentation imprévoyante du nombre des habitants; et que, par conséquent, aucun état existant n'est, à tout prendre, aussi favorable au bien-être tant moral que physique du peuple. Si on compare ce système à la culture anglaise par le travail salarié, on ne peut s'empêcher de le regarder comme très-avantageux à la classe laborieuse. » M. Mill recommande, en conséquence, de remplacer graduellement le système actuel de fermage et de culture, en Angleterre et en Irlande, par celui que nous venons tout à l'heure de préconiser nous-mêmes, par celui des paysans propriétaires et par la propriété commune du sol au moyen de l'association des cultivateurs.

Maintenant que nous avons examiné les instruments de la *production* et les conditions dont dépend leur productivité, nous arrivons à la troisième question fondamentale dans la théorie de la *production;* quelles en sont les bornes?

Loin d'être une chose fixe, la *production* est susceptible de fluctuations; elle peut s'accroître et se ralentir. Deux conditions favorisent son accroissement, le désir de s'enrichir et l'augmentation de la population. « Dans l'économie politique, dit M. John Stuart Mill, rien n'est plus important que de constater l'accroissement de la *production*, les conditions auxquelles cet accroissement est soumis et la question de savoir si, en pratique, il a des limites et quelles sont ces limites. Il n'est pas non plus, dans l'économie politique, un seul sujet que l'on comprenne moins dans le public et par rapport auquel les erreurs commises soient de nature à produire et produisent, en effet, plus de mal. »

La *production* peut être ralentie par une guerre, par un déplacement de population, par des impôts trop lourds.

Ainsi nous disons, pour le sujet qui nous occupe, que les choses nécessaires à la *production* sont le capital, le travail et la terre. L'accroissement de la population dépend forcément de ces trois agents, des capacités d'augmentation soit des agents eux-mêmes, soit de leur productivité. La limite de la *production* sera donc la limite posée par les propriétés d'un ou de plusieurs de ces agents, et la loi d'accroissement de la *production* sera nécessairement le résultat de la loi d'accroissement du travail, de la loi d'accroissement du capital et de la loi d'accroissement de la *production* de la terre. Aussi convient-il d'examiner successivement ces trois lois.

1° Voici la loi d'accroissement du travail : la capacité d'accroissement de l'espèce humaine peut être regardée comme infinie, de même que celle de tous les êtres organisés. Mais cette loi est limitée par une foule de causes internes et externes qui, s'opposant à l'accroissement infini de la population, empêchent les hommes de se trouver pressés et affamés sur la terre dévastée, comme les passagers sur le radeau de la *Méduse*. V. POPULATION.

2° La loi d'accroissement du capital est celle-ci : le capital possède, comme le travail, la faculté de s'accroître indéfiniment. En Amérique, où le sol fertile abonde, le capital s'est augmenté avec une telle rapidité qu'il a permis à la population de doubler tous les vingt-cinq ans. Mais, dans les vieux pays, l'accroissement réel du capital, comme celui de la population, reste beaucoup en deçà de la capacité.

Tout capital étant le résultat de l'épargne (sous les réserves que nous avons faites au commencement de cet article, en formulant cette loi), son accroissement dépend forcément de deux choses : du montant du fonds sur lequel on peut faire des économies et de la puissance du désir d'économiser. Quel est le fonds sur lequel on peut faire des épargnes? C'est cette portion des produits qui reste lorsqu'on en a déduit ce qui est requis pour entretenir les forces productives du pays, c'est-à-dire après déduction des choses nécessaires aux producteurs, des frais de renouvellement des matières premières et des dépenses amenées par les réparations du capital fixe. Le surplus est le produit net d'un pays et forme le fonds qui peut servir soit à des économies ultérieures, soit à la consommation ultérieure, soit à la consommation improductive des producteurs eux-mêmes et du reste de la société. Ce surplus tout entier pourrait être économisé, quoique cela n'arrive jamais, et on ne peut économiser que cela. Le montant est l'indicateur de la productivité du travail, et plus il est grand, plus il donne de stimulant à l'esprit d'économie.

L'esprit d'économie, le désir d'économiser ou, comme on l'a souvent appelé, le désir efficace d'accumuler, varie beaucoup selon les pays et les individus. Les circonstances qui tendent à l'éveiller sont : un taux élevé des bénéfices, la sécurité industrielle, des occupations salubres et paisibles et la force de renoncer aux jouissances présentes pour des jouissances à venir, et aussi le désir de se procurer les avantages sociaux que confère la richesse et celui d'assurer ces avantages à ses enfants. L'absence du désir d'épargner, d'un autre côté, est amenée par des causes d'un caractère opposé, telles que l'imprévoyance, le défaut de culture morale et intellectuelle, un goût prononcé pour les jouissances présentes, le peu de sécurité de la propriété et de l'industrie, sous un système de monarchie tyrannique comme en Asie. Dans les pays barbares ou à demi civilisés, ces causes contribuent puissamment à diminuer le désir d'épargner et à empêcher, en conséquence, l'accroissement du capital et de la population.

Lorsque l'accroissement du capital s'est arrêté dans un pays par suite de l'une ou de l'autre de ces deux causes, à savoir, soit parce que les bénéfices sont trop petits, soit parce qu'il n'existe pas un désir efficace de faire des épargnes, on dit que ce pays a acquis l'état « stationnaire. » Dans cette condition, la richesse de la communauté ne s'accroît plus, quoique quelques individus puissent s'enrichir, tandis que d'autres s'appauvrissent; et, comme conséquence, le chiffre de la population ne s'accroît plus, de son côté, car l'augmentation de la population dépend de celle du capital.

En Angleterre, en Hollande et en beaucoup d'autres parties de l'Europe, l'accroissement du capital n'est pas retardé par l'absence du désir d'épargner, car, au sein des classes moyennes au moins, ce désir dépasse plutôt les limites prescrites par la modération, au lieu de rester en deçà. Il est retardé par l'autre cause, c'est-à-dire par le petit taux des bénéfices et par la tendance constante à voir diminuer la productivité du travail. Cette tendance dépend des propriétés de la terre, dont nous allons nous occuper maintenant.

3° Voici la loi d'accroissement de la *production* de la terre, ou, en d'autres termes, la loi de l'industrie agricole : « Les produits proportionnels de l'agriculture tendent à diminuer; en d'autres termes, les produits du sol n'augmentent pas en proportion du travail qu'on y applique. » M. John Stuart Mill, qui formule très-nettement cette loi, ajoute : « Cette loi de l'industrie agricole est la proposition la plus importante de l'économie politique. Si la loi était différente, presque tous les phénomènes de la *production* et de la distribution des richesses seraient différents de ce qu'ils sont. » Et ailleurs il écrit encore : « La question est plus importante et plus fondamentale qu'aucune autre; elle comprend le sujet entier des causes de la pauvreté dans une communauté riche et industrieuse; et à moins que ce sujet ne soit parfaitement compris, il est inutile de poursuivre notre enquête. » Cette loi si capitale est appelée « loi de productivité diminuante. »

Ce qui fait qu'en France et dans la plupart des pays d'Europe le taux des salaires et des profits est si bas, c'est que l'accroissement, quelque modéré qu'il soit, de la population, a contraint l'agriculture, sous la pression de demandes toujours croissantes d'aliments, à descendre à des terrains peu productifs, de sorte que les produits donnés par les plus mauvaises terres qu'on cultive sont très-petits en proportion du travail et du capital qu'on y a appliqués.

Quel est le remède à cet état de choses, qui, s'il continuait, aboutirait dans un avenir plus ou moins lointain à une famine générale?

L'économie politique, inféodée aux doctrines de Malthus, répond sans hésiter, par la plume de tous ses écrivains : « La population est trop nombreuse; elle doit être limitée; les ménages doivent veiller avant tout à ne pas produire trop d'enfants. »

Si l'homme ne pouvait continuer à vivre qu'en imposant silence à l'une de ses plus fortes passions, qu'en refusant à l'un de ses organes essentiels le jeu qui est nécessaire à sa propre conservation, ou s'il ne pouvait le lui accorder qu'en en détruisant les effets par les fraudes que l'école de Malthus nous propose, on pourrait se demander si ce remède n'est pas pire que le mal, et il y aurait lieu de désespérer de l'avenir. Mais la science sociale, dégagée du dogmatisme ancien, nous fait entrevoir de meilleurs jours; lorsque les malheureux possesseurs de terrains inféconds, qui ne peuvent aujourd'hui qu'arracher, au prix des plus grandes fatigues, quelques épis de seigle ou quelques ceps chétifs au sol avare, auront des voies de communication centuplées, lorsque le prix des transports sera réduit aux simples frais de revient; lorsque la partie la plus pénible du travail de la terre sera accomplie par les machines, il est facile de comprendre que les améliorations des sols, les mélanges de terrains et toutes les autres causes que nous avons indiquées feront de la plus grande partie des régions incultes des terres arables et productives; que les endroits tout à fait réfractaires à la culture pourront devenir des lieux manufacturiers et industriels dont les produits s'écouleront en un clin d'œil sur tout le territoire, amèneront et entretiendront le bien-être et l'abondance même dans ces lieux jusqu'à ce jour désolés et dévastés par la misère.

PRODUCTIVITÉ s. f. (pro-du-kti-vi-té — rad. *productif*). Faculté de produire; état de ce qui est productif : *L'entrepreneur n'a plus à s'occuper de l'argent; il ne s'agit pour lui que d'établir sa propre* PRODUCTIVITÉ, *autrement dit l'acceptabilité de ses produits.* (Proudh.) *La théorie de la* PRODUCTIVITÉ *réelle du travail et celle de la* PRODUCTIVITÉ *fictive du capital sont l'une et l'autre essentiellement économiques.* (Proudh.)

PRODUIRE v. a. ou tr. (pro-dui-re — lat. *producere;* de *pro*, en avant, et de *ducere*, conduire). Engendrer, donner naissance à : *Chaque animal* PRODUIT *son semblable. La chevrette* PRODUIT *ordinairement deux faons.* (Buff.) *Tout être qui se reproduit ne saurait* PRODUIRE *que son semblable.* (J. de Maistre.) *Les époux qui éprouvent de l'aversion l'un pour l'autre* PRODUISENT *des enfants disgracieux.* (Maquel.) *Un seul orme* PRODUIT *529,000 graines.* (A. Karr.) *La terre ne* PRODUIT *spontanément que des végétaux insipides et des animaux malfaisants.* (Edm. About.)

Ne semez en un champ que ce qu'il peut *produire*.
ANCELOT.

— Former, causer : *La plus grande irruption de l'Océan dans les terres est celle qui* A PRODUIT *la mer Méditerranée.* (Buff.) *Tout corps qui en choque un autre* PRODUIT *un son.* (Buff.)

— Voir naître, être le lieu ou l'époque de la naissance de : *Ce pays* A PRODUIT *beaucoup de grands hommes. Malheur au siècle qui* PRODUIT *de ces hommes rares et merveilleux!* (Mass.) *En France, c'est la Picardie et la Normandie qui* PRODUISENT *les hommes les plus grands.* (Maquel.) *Une époque qui* PRODUIT *de grands sculpteurs fournit aussi de bons peintres.* (Th. Gaut.)

Chaque climat *produit* des favoris de Mars.
BOILEAU.

— Rapporter comme profit : *Le monopole du tabac* PRODUIT *plus de cent millions de bénéfice net à l'Etat.* (A. Karr.)

— Faire, composer, créer : *Depuis quand les idées sont-elles condamnées en haine de ceux qui les* PRODUISENT? (Proudh.) *Ce n'est que de nos jours qu'on a vu de ces organisations énergiques et herculéennes se mettre, en quelque sorte, en demeure de tirer d'elles-mêmes tout ce qu'elles pourraient* PRODUIRE. (Ste-Beuve.)

— Causer, procurer, déterminer : *Les exhalaisons de ce marais* ONT PRODUIT *beaucoup de maladies. Ce testament* A PRODUIT *de grands procès. Cela pourra* PRODUIRE *un bon effet, un mauvais effet.* (Acad.) *La mémoire* PRODUIT *l'imagination.* (Helvétius.) *L'orgueil humilié* PRODUIT *la colère.* (Volt.) *Il y a un certain unisson d'âmes qui s'aperçoit au premier instant et qui* PRODUIT *bientôt la familiarité.* (J.-J. Rouss.) *La découverte de la vérité, qui est le but de la logique,* PRODUIT *l'art de la transmettre aux autres.* (D'Alembert.) *Pour juger de l'importance réelle d'un individu, il faut songer à l'effet que* PRODUIRAIT *sa mort.* (Lévis.) *La sottise et la fatuité, qui ne doutent de rien,* PRODUISENT *le bavardage.* (Latena.) *Rarement un crime n'en* PRODUIT *aucun autre.* (J. de Maistre.) *Le sens commun avec l'ignorance* A PRODUIT *toutes les erreurs.* (C. Renouvier.) *L'un des plus grands malheurs de l'espèce humaine, c'est l'impression que les succès de la force* PRODUISENT *sur les esprits.* (Mme de Staël.) *Le travail* PRODUIT *la force.* (Chateaub.) *Rien n'est plus lent qu'une idée à se développer et à* PRODUIRE *ses conséquences.* (H. Rigault.) *La liberté* PRODUIT *le calme.* (B. Constant.) *Le désordre du mari* PRODUIT *celui de la femme.* (E. Legouvé.) *La liberté* PRODUIT *tout dans le monde.* (Proudh.) *La peur des révolutions est le plus souvent la cause qui les* PRODUIT. (E. de Gir.)

Le mal qu'on dit d'autrui ne *produit* que du mal.
BOILEAU.

L'orgueil *produit* le faste, et le faste la gêne.
DELILLE.

— Exhiber, fournir : PRODUIRE *des titres, des pièces justificatives.* PRODUIRE *des témoins.* ‖ Alléguer : PRODUIRE *des autorités, des raisons.*

— Amener, présenter : PRODUIRE *quelqu'un dans le monde, à la cour, en public.*

Morbleu! quelle maîtresse à *produire* à la cour
Et qu'elle donnerait de lustre à mon retour!
E. AUGIER.

— Absol. Dans les divers sens : *La terre ne semble* PRODUIRE *que pour vous seuls.* (Mass.) *Le désert qui environne la ville de Rome, cette terre fatiguée de gloire, qui semble dédaigner de* PRODUIRE, *n'est qu'une contrée inculte et négligée pour qui la considère seulement sous le rapport de l'utilité.* (Mme de Staël.) *C'est ce qui* PRODUIT *qui doit payer.* (J.-J. Rouss.) *Une des grandes causes de la misère, c'est l'inaptitude des hommes à* PRODUIRE. (Mich. Cheval.) *Chez l'homme, la capacité de consommer est illimitée, tandis que celle de* PRODUIRE *ne l'est pas.* (Proudh.) *L'art de faire* PRODUIRE *réside dans le secret de faire consommer.* (E. de Gir.) *Le pays le plus riche est toujours celui où l'homme travaille et* PRODUIT *le plus.* (Laboulaye.) *Agir, c'est* PRODUIRE; PRODUIRE, *c'est tirer de soi quelque chose d'égal à soi.* (Lacordaire.)

— Pratiq. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives : PRODUIRE *au greffe. Il n'*A *pas* PRODUIT *dans le délai voulu.* ‖ *Les parties ont été appointées à écrire, produire et contredire*, L'affaire n'ayant pu être jugée à l'audience, on a ordonné aux parties de fournir leurs raisons par écrit et de produire leurs pièces.

Se produire v. pr. Etre, pouvoir être produit : *Les minéraux ne naissent pas, ils* SE PRODUISENT *spontanément.* (F. Pillon.) *La civilisation* SE PRODUIT *par une série de métamorphoses.* (Proudh.) *L'école doctrinaire analyse les faits et démontre qu'ils étaient nécessaires par cela même qu'ils* SE SONT PRODUITS. (T. Delord.) *Quand le mal* SE PRODUIT *quelque part, ce n'est pas de la vérité qu'il découle, mais de l'erreur.* (Guizot.) *Tout fait a sa loi mystérieuse ou connue, en vertu de laquelle il* S'EST PRODUIT. (E. de Gir.)

— S'introduire, se présenter : *Dans tous les beaux-arts, c'est un supplice assez fâcheux que de* SE PRODUIRE *à des sots.* (Mol.)

Ah! ah! cette imprudente ose encor *se produire!*
MOLIÈRE.

J'ai la plume féconde et la bouche stérile,
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville,
Et conviens qu'on ne peut m'écouter sans ennui
Que quand *je me produis* par la bouche d'autrui.
CORNEILLE.

— **Syn. Produire, introduire.** V. INTRODUIRE.

PRODUIT, UITE (pro-dui, i-te). Engendré, causé, déterminé à être : *Des corps* PRODUITS *par la fermentation. La douleur de l'âme ne peut être* PRODUITE *que par la pensée.* (Buff.) *Tous les événements sont* PRODUITS *les uns par les autres.* (Volt.) *Le bien* PRODUIT *par le vice est toujours mêlé de mal.* (Vauven.) *N'appelons pas le mal une cause, car il est* PRODUIT *et ne produit pas, pas même la douleur.* (Mme Guizot.)

— Présenté, amené : *Etre* PRODUIT *dans le monde par des amis.* ‖ Fourni, exhibé : *Des pièces* PRODUITES *dans un procès.* ‖ Allégué : *Des raisons* PRODUITES *à contre-temps.*

— s. m. Production, génération, multiplication : *Le* PRODUIT *en grand nombre est la première source des variétés dans les espèces.* (Buff.) ‖ Rejeton, petit : *Les étalons et les taureaux qui montent trop de femelles ont des* PRODUITS *défectueux.* (Maquel.)

— Chose produite, formée, déterminée à être : *La congélation est un* PRODUIT *de l'abaissement de la température. Les basaltes sont des* PRODUITS *volcaniques. Les langues, aussi bien que les* PRODUITS *organisés de la nature, sont sujettes à la loi du développement graduel.* (Renan.) *De tous les* PRODUITS *du travail, aucun peut-être n'a coûté de plus longs, de plus patients efforts que le calendrier.* (Proudh.) *Un caractère est le* PRODUIT *complexe de mille tendances qui se mêlent, s'opposent, se combinent.* (E. Scherer.) *Le beau, le vrai, le bien, le droit n'existent nulle part sur la terre à l'état de* PRODUITS *tout fabriqués.* (E. Scherer.) *Les facultés de l'âme nous sont connues par leurs* PRODUITS, *comme les agents physiques par leurs effets.* (A. Jacques.) *Le vice et la vertu sont des* PRODUITS *comme le vitriol et le sucre.* (H. Taine.) *L'homme n'estime que les* PRODUITS *de la réflexion et du raisonnement.* (Proudh.)

— Rapport, profit, bénéfice : *Les* PRODUITS *d'un champ. Le* PRODUIT *d'une charge, d'un emploi. Vivre du* PRODUIT *de ses terres. Il ne faut pas charger ceux qui sont payés par le* PRODUIT *des impôts de diminuer la masse des impôts.* (B. Const.) *L'homme ne fait que passer sur la terre; mais il y laisse le* PRODUIT *de ses labeurs.* (Buchez.) *Dans un état de choses normal, le montant des contributions paraît devoir être le vingtième du* PRODUIT *total du pays.* (Proudh.)

Enfin, dernier *produit* de la féconde terre,
L'être humain apparaît, sublime mammifère.
A. BARBIER.

— Econ. politiq. Résultat utile du travail : *Tout* PRODUIT *ou service doit, à peine de se liquider en perte, répondre à un besoin tel que celui qui éprouve le besoin consente à donner du* PRODUIT *un prix égal au moins à la dépense que ce* PRODUIT *coûte.* (Proudh.) *L'en-*

trepreneur commande le PRODUIT *et garde le bénéfice ; le salarié exécute le* PRODUIT *et abandonne le bénéfice.* (Proudh.) *L'échange des* PRODUITS *ne tarde pas à être suivi de l'échange des idées.* (E. de Gir.)

Ton poëme, c'était de mener ta maison,
De vendre tes *produits!* Ta femme avait raison.
ROLLAND et DU BOYS.

‖ *Produit immatériel*, Produit qui consiste en un service rendu, sans qu'il y ait un objet matériel dont le travail aurait modifié la forme.

— Pratiq. *Acte de produit*, Celui qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production au greffe.

— Turf. Cheval considéré au point de vue de la production, de l'élevage et du dressage : *On n'a amené sur le turf que des* PRODUITS *fort médiocres.*

— Arithm. Résultat d'une multiplication.

— Chim. Résultat d'une opération : *Les* PRODUITS *de la combustion du gaz.*

— Anat. et Pathol. Substances élaborées : *Les* PRODUITS *de la digestion. Dans les inflammations, l'iris exsude des* PRODUITS *albumineux.* (A. Guépin.)

— **Syn. Produit, production.** V. PRODUCTION.

— **Encycl.** Econ. soc. *Produits immatériels.* On nomme ainsi, dit J.-B. Say, une utilité *produite*, qui n'est attachée à aucune matière, qui cependant a une valeur et dont on peut se servir. Ainsi un chirurgien fait une opération qui sauve un malade et sort après avoir reçu ses honoraires : voilà une utilité vendue, payée et qui cependant n'a pas été un seul instant attachée à une substance matérielle, comme l'utilité qui est dans un habit, dans un chapeau. Des musiciens se rassemblent dans une salle pour donner un concert; il en résulte un délassement assez désirable pour qu'un auditoire nombreux se réunisse et paye en commun la jouissance qui résulte de cette représentation : voilà une utilité *produite*, achetée et consommée, sans avoir été un seul instant attachée à une substance matérielle. Voilà des *produits* immatériels. Smith ne voulait pas qu'on donnât le nom de *produits* à ce genre de services qui se consomment immédiatement, n'ajoutent à la valeur d'aucun objet et ne laissent après eux aucune valeur vénale avec laquelle on puisse acheter d'autres services. Cette théorie rangeait dans la catégorie des travaux non productifs une foule de professions éminemment utiles : les professions politiques, militaires, judiciaires, scientifiques, littéraires, etc. J.-B. Say en a fait justice.

Cependant il ne faudrait pas exagérer la thèse soutenue par cet économiste. Les *produits* immatériels n'étant point susceptibles d'accumulation ne servent pas à augmenter le capital national. Il ne faudrait donc pas les multiplier au détriment des autres. « Rome, dit M. Blanqui, ne manque ni de médecins, ni d'avocats, ni de prêtres, ni de baladins, qui soignent, défendent, prêchent et amusent fort bien le peuple romain pour son argent; mais la terre papale n'en est pas plus riche, parce que les *produits* de ces industriels sont à l'instant consommés sans reproduction.

Tous les *produits* immatériels ne sont pas condamnés à cette stérilité; quelques-uns même, quoique non susceptibles d'accumulation, sont fort productifs ; tels sont les travaux d'un savant qui, par la découverte d'un procédé nouveau, simplifierait, par exemple, le travail et diminuerait les frais de production.

On range encore parmi les *produits* immatériels la jouissance qu'on retire d'un jardin, d'un parc, d'un château, d'une belle vaisselle, de bijoux, d'un objet d'art, etc. Cette jouissance, ayant une valeur réelle et n'étant pas jointe à un objet matériel, est un *produit* immatériel.

PROÈCE s. m. (pro-è-se — du gr. *proêkês*, aigu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cossonides, comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

PROÈDRE s. m. (pro-è-dre — du préf. *pro*, et du gr. *edra*, siége). Antiq. gr. Titre de neuf magistrats d'Athènes tirés au sort, chaque année, parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes de l'année.

PROÉGUMÈNE adj. (pro-é-gu-mè-ne — gr. *proêgoumenos;* de *pro*, en avant, et de *êgoumai*, je conduis). Méd. Se dit de la cause éloignée ou prédisposante d'une maladie.

PROEMBRYON s. m. (pro-an-bri-on — du préf. *pro*, et de *embryon*). Bot. Appendice foliacé qui se développe quand les graines des mousses et des fougères viennent à germer.

PROEMBRYONNAIRE adj. (pro-an-bri-o-nè-re — rad. *proembryon*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au proembryon : *Évolution* PROEMBRYONNAIRE.

PROÈME s. m. (pro-è-me — lat. *proœmium*, gr. *prooimion;* de *pro*, avant, et de *oimos*, chemin). Littér. Préface, exorde, entrée en matière.

— **Encycl.** Ce mot, dans son sens général, signifiait, chez les Grecs, le prélude par lequel les rapsodes et les joueurs de cithare commençaient leurs récitations et leurs chants. Il pouvait aussi s'employer en parlant des orateurs et avait alors la même signification que l'*exordium* des Latins. Mais, dans un sens plus spécial, le mot *proème* s'appliquait à une sorte d'hymne en l'honneur des dieux, lequel servait d'introduction dans la solennité des fêtes. Ces hymnes étaient surtout des compositions dans le genre homérique. Arion et Terpandre en composèrent. Ils les arrangeaient pour le débit musical avec accompagnement de cithare. Quelques érudits ont pensé que, parmi les hymnes de peu d'étendue qui portent faussement le nom d'Homère, il pouvait se trouver quelques-uns de ces hymnes-préludes de Terpandre. Par exemple l'hymne *à Athênê*, qui paraît se prêter beaucoup au débit citharédique : « Zeus, commencement de tout, guide de tout; Zeus, à toi j'envoie ce commencement des hymnes... » Ou encore le suivant, *à Zeus :* « Je chanterai Zeus, le plus grand et le plus illustre des dieux; Zeus, dont la foudre retentit au loin, dieu par qui tout s'accomplit et qui donne à Thémis, assise près de lui, des conseils pleins de sagesse. Soyez-nous propice, très-grand et très-illustre fils de Chronos. »

On sait que Terpandre fut un des créateurs de la musique grecque. Il eut des nomes tout composés de spondées, parfaitement convenables à la gravité des cérémonies religieuses; c'est, en effet, de la cérémonie des libations, pendant laquelle régnait un silence sacré, que le spondée a tiré son nom. On sait aussi qu'il inventa des nomes appropriés à l'hexamètre héroïque et aux hymnes d'Homère, ainsi qu'aux *proèmes* dans le genre des hymnes homériques. Il eut sans doute encore des nomes faits pour d'autres rhythmes, et nous connaissons le nom du nome trochaïque qu'il adapta à un rhythme où dominait le trochée; mais il ne nous reste à ce sujet aucune donnée précise, et nous devons rester prudemment éloignés du terrain des hypothèses sur lequel se sont lancés des érudits aventureux.

PROÉMINENCE s. f. (pro-é-mi-nan-se — du préf. *pro*, et de *éminence*). Etat de ce qui est proéminent.

— Partie proéminente : *Les têtes romaines ont une* PROÉMINENCE *au-dessus des oreilles.* (H. Beyle.)

PROÉMINENT, ENTE adj. (pro-é-mi-nan, an-te — du préf. *pro*, et de *éminent*). Qui est en relief, qui forme une proéminence : *Les chouettes ont la tête arrondie, sans aigrettes et sans aucune plume* PROÉMINENTE. (Buff.)

— Anat. *Vertèbre proéminente*, Septième vertèbre cervicale, dont l'apophyse épineuse est très-saillante.

— Bot. Se dit du filet des étamines, quand il s'allonge sensiblement au-dessus de l'anthère et du réceptacle et forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires.

PROEMPTOSE s. f. (pro-an-ptô-ze — du préf. *pro*, et du gr. *emptôsis*, chute). Astron. Arrivée de la nouvelle lune un jour avant celui qu'indiquerait le cycle des épactes : *La* PROEMPTOSE *exige une correction qu'on appelle équation lunaire.*

PROENÇA (Francisco TAVARES DE ALMEIDA-), homme d'Etat portugais, né à Covilhaã en 1798, mort en 1872. Il devint conseiller d'Etat, ministre de l'intérieur (28 avril-22 août 1847) et reçut un siége à la Chambre des pairs. C'était un orateur fort remarquable et qui jouissait d'une grande réputation. Il laissa en mourant une fortune considérable.

PROENCÉPHALE s. m. (pro-an-sé-fa-le — du préf. *pro*, et de *encéphale*). Tératol. Monstre dont le cerveau est situé hors du crâne, dans la région frontale.

— **Encycl.** Les *proencéphales* sont caractérisés par le déplacement herniaire antérieur de l'encéphale et par l'existence d'une ouverture dans la région frontale du crâne, comme les notencéphales le sont par le déplacement herniaire postérieur du même viscère et par l'existence d'une large ouverture occipitale. Chez les uns comme chez les autres, l'ouverture n'est point, à proprement parler, un trou ou une perforation d'un os, mais seulement un intervalle vide existant entre des os écartés l'un de l'autre et incomplétement développés. Chez les *proencéphales* mêmes, la formation de cette ouverture est plus facile encore à concevoir que chez les notencéphales, les deux frontaux ou demi-coronaux, primitivement séparés, ne se soudant en un seul os que bien longtemps après l'intime réunion des diverses pièces osseuses occipitales. De plus, chez les *proencéphales*, le crâne, qui n'a plus à contenir qu'une faible partie de l'encéphale, est déprimé et considérablement diminué. La tumeur anomale renferme, avec le cerveau, une plus ou moins grande quantité de sérosité, et ses téguments s'amincissent en général en raison de leur extension, c'est-à-dire en raison de l'abondance du liquide qu'ils ont à envelopper. Enfin la face est modifiée, les yeux sont petits et mal conformés et le nez disparaît presque entièrement. Les *proencéphales* ne sont pas constitués de manière à vivre.

PROENCÉPHALIE s. f. (pro-an-sé-fa-lî — rad. *proencéphale*). Anat. Monstruosité qui caractérise le proencéphale.

PROENCÉPHALIEN, IENNE adj. (pro-an-sé-fa-li-ain, i-è-ne — rad. *proencéphalie*). Anat. Se dit des monstres par proencéphalie.

PROENCÉPHALIQUE adj. (pro-an-sé-fa-li-ke — rad. *proencéphale*). Anat. Qui appartient aux proencéphales ou à la proencéphalie.

PROÉPIZEUXIS s. f. (pro-é-pi-zeu-ksiss — du préf. *pro*, du gr. *epi*, sur, et *zeuxis*, jonction). Gramm. Position d'un verbe entre ses deux sujets ou ses deux régimes, d'un sujet ou d'un régime entre deux verbes.

PROÉROSIES s. f. pl. (pro-é-ro-zî — gr. *proêrosia ;* de *pro*, avant, et de *aroô*, je laboure). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cérès, que les Athéniens célébraient avant les semailles.

PRŒTIDES, filles de Prœtus, roi d'Argos, et de Sthénobée. Elles étaient deux, selon les uns, trois, selon d'autres, et se nommaient Iphianasse, Iphione et Lysippe. S'étant vantées d'égaler Junon en beauté, elles furent frappées de démence, s'imaginèrent qu'elles avaient été métamorphosées en vaches et parcoururent tout le Péloponèse, communiquant leur délire aux vierges et aux épouses. Mélampe les guérit avec de l'ellebore noir, appelé depuis *melampodium*, et épousa l'une d'elles, Iphianasse. En mémoire de cette cure, Prœtus fit bâtir à Sicyone un temple en l'honneur d'Apollon.

PRŒTUS, roi d'Argos. Il fut chassé de ses Etats par son frère Acrisius, dont il avait séduit la fille, se réfugia à la cour du roi de Lycie, épousa la fille de ce prince, eut d'elle un fils, Mégapenthès, et trois filles (les Prœtides), puis recouvra son royaume et s'empara de Tirynthe. D'après Ovide, ce fut lui, au contraire, qui chassa Acrisius d'Argos, et Persée lui donna la mort en lui présentant la tête de Méduse.

PROFANATEUR, TRICE s. (pro-fa-na-teur, tri-se — lat. *profanator ;* de *profanare*, profaner). Personne qui profane, qui outrage les choses saintes : *Jésus-Christ chassa les* PROFANATEURS *du temple.*

— Adjectiv. :

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple *profanateur.*
J.-B. ROUSSEAU.

PROFANATION s. f. (pro-fa-na-si-on — rad. *profaner*). Action de profaner les choses saintes, irrévérence grave commise contre les choses de la religion ou contre les choses qui sont l'objet d'un respect général : *Le péché ajoute la* PROFANATION *et l'immondice aux infirmités qu'il apporte.* (Boss.) *En ordonnant la* PROFANATION *des tombeaux de Port-Royal, Louis XIV légitimait la* PROFANATION *de son propre tombeau à Saint-Denis.* (E. Texier.)

— Par ext. Abus, mauvais emploi qu'on fait des choses rares et précieuses : *Employer un si beau talent à un si indigne usage, c'est une* PROFANATION, *une vraie* PROFANATION. (Acad.) *La* PROFANATION *des mots amène le mépris des choses.* (Vinet.) *Mieux vaut cent fois l'abus de la force que la* PROFANATION *de la vérité.* (Guizot.) *Tout attentat au mariage et à la famille est une* PROFANATION *de la justice, une trahison envers le peuple et la liberté.* (Proudh.)

— **Syn. Profanation, sacrilége.** Ce dernier mot ajoute à la *profanation* l'idée d'un crime odieux qui rend digne d'être maudit et dévoué à l'horreur publique. Il peut arriver qu'on *profane* les choses saintes par oubli, par ignorance; dans le *sacrilége*, il y a toujours une intention bien arrêtée de ne pas respecter ce qui est sacré. Outre cette différence essentielle, on peut dire encore que le mot *sacrilége* désigne l'acte sans faire penser au temps pendant lequel il était commis, tandis que la *profanation* peut signifier l'action pendant qu'elle se commet. Bossuet a dit : *Arrêter les* PROFANATIONS *des hommes pervers*, et il aurait dit : *Punir leurs* SACRILÉGES.

— **Encycl.** L'horreur qu'inspirent certaines *profanations* subsistera alors que celle qui s'attache au sacrilége aura disparu depuis longtemps.

« Les dieux s'en vont, » dit le proverbe, et avec eux disparaissent les respects superstitieux qui s'attachaient à leur culte. Lorsqu'une voix lamentable eut mugi dans les ténèbres de la nuit et des consciences cette lugubre parole : « Le grand Pan est mort, » le grandiose et poétique polythéisme de la Grèce et de Rome fut tourné en risée ; la destruction des autels et des temples, le massacre même des pontifes et des fidèles, qui eût été un crime de lèse-divinité sous les empereurs païens, devint œuvre pie sous les empereurs chrétiens. Ce fut par les suggestions de l'évêque Cyrille que le sang de la jeune et savante Hypathie rougit les marches du temple mutilé de Jupiter. Telle est la loi des dogmes changeants du mysticisme humain. Sacrilége aujourd'hui, acte de piété demain. L'instabilité du critérium du sacrilége est tout entière dans ces mots de saint Remi à Clovis qu'il baptisait : « Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Le christianisme n'a point échappé à cette loi historique. Au milieu du XVIIIe siècle, le chevalier de La Barre, jeune homme de dix-huit ans, était condamné à avoir le poing coupé et à être brûlé vif pour être « véhémentement soupçonné » d'avoir brisé une croix sur le pont d'Abbeville ; quelques années plus tard, toute la ville de Paris, précédée de l'archevêque Gobel, abjurait le catholicisme comme Clovis l'avait embrassé, riait des dogmes, traînait les saints hors de leurs niches et les croix dans la boue, jetait les hosties consacrées et envoyait le saint ciboire à la Monnaie.

Le caractère distinctif du sacrilége est de changer absolument avec la religion qui l'a créé ; il en est tout autrement de la *profanation*. Elle s'applique à des choses qui sont l'objet d'une vénération universelle ; le sacrilége lèse le sentiment religieux, la *profanation* blesse le sentiment humain. Le caractère distinctif du sacrilége est de s'attaquer aux divinités, aux emblèmes, aux cérémonies sacrées ; la *profanation* s'adresse plus spécialement aux lieux sacrés ; s'introduire dans un lieu réservé aux initiés, souiller un local consacré sont des *profanations*. Certaines *profanations* se rapportent au culte et elles se rapprochent tellement du sacrilége que, pour elles, nous renvoyons nos lecteurs à ce mot. D'autres s'attaquent à des respects universellement subis par l'esprit humain. C'est ainsi que, même dégagé de toute notion surnaturelle, le respect que l'humanité a toujours ressenti pour les morts n'a point été blessé ni outragé sans *profanation*. Mutiler un cadavre, le laisser privé de sépulture a sans cesse été considéré comme un acte blâmable. Les anciens considéraient comme une peine terrible la privation des derniers devoirs, et l'on ne les refusait qu'aux grands coupables. Le premier soin auquel on vaquait, lorsque le territoire était envahi, était de dérober les cendres de ses ancêtres aux *profanations* des envahisseurs. Le peuple d'Athènes condamna à mort les dix généraux vainqueurs aux îles Arginuses pour avoir manqué au respect dû aux corps des combattants tués. Lorsque le Christ fut mort et enseveli, ses disciples et les femmes qui entouraient la croix l'ensevelirent avec soin, et lorsque, trois jours après, ils virent le tombeau vide, ils crurent à une *profanation*. « Nous cherchons, dirent-ils, Notre-Seigneur et nous ne savons où on l'a mis. »

L'essence du christianisme fut opposée dès l'origine, non-seulement aux honneurs exagérés donnés aux morts, mais aussi à toute sorte d'honneur funéraire. Mais le nouveau culte fut promptement contraint de subir, comme les autres, la pression générale.

Au moyen âge, on vit se produire de nombreuses *profanations*, dues à la misère. Au temps de la terrible guerre de Cent ans, les sépulcres furent violés par des misérables dont la faim avait déjà presque fait des cadavres et qui venaient déterrer les morts pour demander à leurs muscles décomposés, à leur chair putréfiée une suprême nourriture. L'Anglais avait brûlé les moissons, fauché le blé en herbe, détruit le bétail ; tout avait été dévoré par les malheureux, l'herbe des champs, les rats, les vers, les bêtes les plus immondes. Les cimetières seuls s'offraient à leur faim. Les chroniques de l'époque nous racontent plusieurs jugements rendus contre les infortunés contraints de recourir à cette épouvantable nourriture. Ils étaient brûlés vifs. Ceux qui n'étaient pas découverts ne tardaient pas à expirer aussi, empoisonnés par cet aliment malsain. Et cependant la misère crut encore. La *profanation* s'exerça envers les vieux débris des morts. On fit du pain avec les ossements pilés. La mort était hâtée par ce pain hideux. Les malheureux expiraient dans d'horribles tortures, les membres gonflés, le sang décomposé.

Vers la fin du dernier siècle, quelques années avant la Révolution, un conseiller au parlement de Toulouse perdit, à la fleur de l'âge et après quelques mois de mariage, une femme bien-aimée. La morte, revêtue de ses plus riches vêtements et de ses plus précieux bijoux, fut descendue dans le caveau de la famille. La nuit suivante, entre minuit et une heure, le valet et la femme de chambre, s'étant préalablement concertés, quittèrent furtivement la maison et, une lampe à la main, descendirent dans le caveau. Ils approchèrent de la bière et, la terreur cédant le pas à la cupidité, l'ouvrirent. Ils dépouillèrent en tremblant la défunte de tous ses atours, qu'ils empaquetèrent silencieusement. Par une de ces bravades inexplicables et si souvent constatées cependant, la femme de chambre, mue aussi par la vivacité de haine particulière à son sexe, prit la morte par les cheveux et lui donna un soufflet en disant : « Tiens, coquine, voilà pour ce que tu m'as fait souffrir ! » Le valet s'associa à cette indigne vengeance. Tout à coup la morte parut tressaillir. Un double cri retentit sous la voûte et les deux misérables rentrèrent ensuite dans le silence et restèrent un instant atterrés. Le cadavre ne bougeait pas. « Nous sommes fous, dit le valet, elle est morte ! — Sortons, dit la bonne, j'ai peur. — Attends, prenons-lui donc le diamant qu'elle porte à l'annulaire. » La cupidité reprenant le dessus, la bonne s'empare du doigt de la morte et, tandis que le valet la maintient, s'efforce de s'emparer du bijou convoité. Vains efforts ; la bague ne peut franchir le doigt froid et crispé. « Coupons le doigt, » dit le valet, et, s'armant de son couteau, il se met à procéder à cette hideuse opération. Mais à peine le fer a-t-il touché la chair, que la *main* se retire..., la morte s'agite et une voix sort de la bière : « Où suis-je ? » murmure la morte. La frayeur donne des ailes aux coupables, qui, laissant là le produit de leur rapine, remontent plus

morts que vifs et regagnent leurs lits. Cependant la morte se relève et, se voyant dans une bière, souffrant cruellement de son doigt ensanglanté, dont la salutaire blessure l'avait arrachée à un sommeil cataleptique, se lève toute tremblante, se voit nue, devine l'horreur de sa situation, monte l'escalier de la crypte et va, au moment où l'aube commence à blanchir le faîte des maisons, frapper à la porte de son domicile, qui lui est ouverte par le valet de chambre (que cette terrible aventure rend fou), et se précipite dans son appartement, où son mari, presque fou, lui aussi, mais de joie, et qui avait passé la nuit à pleurer, la reçoit à bras ouverts. On dit qu'elle apprit tout de la bonne épouvantée et qu'elle lui pardonna, désolée seulement de ne pouvoir rendre la raison au valet de chambre, auteur involontaire de son salut.

Le fanatisme a été la cause déterminante d'un grand nombre de *profanations*. Exhumer les cadavres, les lacérer, se livrer sur eux à tous les actes qu'enfante le délire n'a été qu'un jeu pour les profanateurs fanatiques. L'inquisition faisait brûler les cadavres des suppliciés et jeter leurs cendres au vent. Elle faisait déterrer les morts et disperser leurs ossements.

Les *profanations* commises par le fait d'aliénés sont en moindre nombre que celles qui ont été insptrées par la misère et surtout par le fanatisme; elles sont presque toutes le résultat d'une dépravation profonde, conséquence de la corruption sociale. Leur simple récit soulève le cœur, étonne l'esprit. Exposons-les en peu de mots et en peu d'exemples; il est malsain de s'attarder parmi des monstruosités de ce genre.

Sous le règne de Louis-Philippe, les gardiens du cimetière Montparnasse, avertis par hasard qu'un individu s'introduisait de nuit dans le cimetière, aperçurent, après quelques heures de guet, un homme franchissant le mur et courant vers les fosses les plus fraîches. Ils le virent s'approcher d'une fosse, déterrer la bière, l'ouvrir, en retirer un cadavre de femme et se livrer sur ce cadavre aux actes de la plus hideuse lubricité. Cet individu, arrêté aussitôt, fut reconnu pour un sergent qui s'échappait, avoua-t-il, fréquemment de sa caserne pour se livrer à ces épouvantables accouplements. Traduit devant la cour d'assises de la Seine, il fut condamné à vingt ans de travaux forcés. N'eût-il pas été préférable d'enfermer cette nature dépravée dans un asile d'aliénés?

Dans le commencement de 1869, les gardiens du cimetière du Père-Lachaise aperçurent un matin un cadavre de femme absolument nu, retiré de la fosse, et sur lequel un insensé que l'on n'a pas retrouvé s'était aussi livré, pendant une nuit obscure et glaciale, à des actes d'obscénité.

Heureusement, comme nous l'avons dit, ce genre de *profanation* est excessivement rare, et la conviction des aliénistes les plus distingués, comme celle de tous les hommes de sens, est que de pareils faits ne sont commis que par des aliénés.

Une fausse sensiblerie et des préjugés religieux ont fait donner le nom de *profanation* à des actes bien moins graves et d'une parfaite innocence, à notre avis. Disséquer les cadavres est une *profanation*, pour certaines âmes délicates; à les entendre, c'est également commettre une *profanation* que de ne point entourer les ensevelissements de tout le lugubre appareil accoutumé; ce serait une *profanation* de brûler les cadavres pour éviter les miasmes putrides et d'éloigner les cimetières des villes pour les préserver d'un foyer d'infection. Mais toutes ces récriminations sentimentales ne valent guère la peine d'être réfutées. L'Evangile nous rapporte que, voyant un jour un jeune homme dévoué à sa doctrine, Jésus-Christ lui enjoignit d'avoir à le suivre. Ce jeune homme demanda au maître qu'il lui fût permis d'abord de vaquer aux cérémonies funèbres de l'inhumation de l'un de ses parents. Jésus lui répondit : « Laisse les morts ensevelir leurs morts; pour toi, viens et suis-moi; » marquant ainsi qu'il est puéril de se livrer à un long appareil funéraire. C'est dans ce sens que saint Paul a écrit : « Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais il est le Dieu des vivants. » Comment donc le clergé vient-il, au nom de l'Evangile, reprocher aux libres penseurs comme une *profanation* le simple appareil de leurs enterrements?

PROFANATOIRE adj. (pro-fa-na-toi-re — du lat. *profanare*, profaner). Qui a le caractère d'une profanation : *Irrévérences* PROFANATOIRES. ‖ Peu usité.

PROFANE adj. (pro-fa-ne — lat. *profanus;* de *pro*, en avant, et de *fanum*, temple, pour signifier qui est en dehors du temple, étranger aux choses sacrées). Qui est étranger aux choses de la religion : *Occupations* PROFANES. *Les arts* PROFANES. *L'éloquence* PROFANE. *On a curieusement étudié de nos jours le roman* PROFANE *du* XVII^e^ *siècle, mais on a laissé dans l'oubli le roman chrétien.* (H. Rigault.) *Le monde, dans ses pompes, recueille quelquefois l'héritage de la religion; ce qui est sacré devient* PROFANE, *ce qui est* PROFANE *devient sacré.* (Méry.)

Tout *profane* exercice est banni de son temple.
RACINE.

— Substantiv. Personne étrangère à la caste des prêtres ou à celle des initiés : *Chasser les* PROFANES *du sanctuaire.*

C'est des ministres saints la demeure sacrée;
Les lois à tout *profane* en défendent l'entrée.
RACINE.

— Par ext. Personne qui ne fait pas partie d'une secte, d'une association, d'une catégorie de personnes : *Les francs-maçons n'ouvrent jamais leurs loges aux* PROFANES. ‖ Personne non initiée à certaines connaissances, à certaines façons de penser ou de sentir : *Les artistes sont impitoyables pour les* PROFANES *qui osent juger leurs œuvres. La beauté est comme un temple dont les* PROFANES *ne voient que les richesses extérieures.* (G. Sand.)

— s. m. Choses profanes : *Mêler le* PROFANE *au sacré. La langue du détracteur est un feu dévorant qui exerce sa fureur sur le sacré comme sur le* PROFANE. (Mass.)

PROFANÉ, ÉE (pro-fa-né) part. passé du v. Profaner. Traité avec une irrévérence impie : *Temple* PROFANÉ. *Sépulture* PROFANÉE. *Vase sacré* PROFANÉ.

— Dont on abuse, dont on fait un indigne usage : *Un talent* PROFANÉ.

PROFANEMENT s. m. (pro-fa-ne-man — rad. *profaner*). Action de profaner. ‖ Peu usité; on dit plus ordinairement PROFANATION.

PROFANÉMENT adv. (pro-fa-né-man — rad. *profane*). D'une manière profane. ‖ Peu usité.

PROFANER v. a. ou tr. (pro-fa-né — rad. *profane*). Traiter avec une irrévérence impie : PROFANER *une église, des vases sacrés. Il n'y a rien que l'impie ne* PROFANE *et dont il n'abuse.* (Bourdaloue.) *C'est* PROFANER *la religion que de vouloir la faire servir à comprimer la pensée.* (Droz.)

— Livrer à un usage profane; rendre profane : *Le premier coup de marteau* PROFANE *un calice.* (Acad.)

— Abuser, faire un indigne usage de : *Aimer quelqu'un plus que soi-même, c'est une chose qu'on dit souvent en l'air; on abuse de cette expression; moi, je la répète, et sans la* PROFANER *jamais.* (M^me^ de Sév.) *L'amour aspire au respect de l'objet aimé, et seul il tend sans cesse à le* PROFANER. (P. Janet.) *Il n'est pas de sentiment humain que la vanité ne* PROFANE. (Alibert.) *L'admiration est de sa nature respectueuse, tandis que le désir tend à* PROFANER *son objet.* (V. Cousin.)

Se profaner v. pr. Devenir profane : *Les vases sacrés* SE PROFANENT *par un simple contact.*

— Se dégrader, s'appliquer à des choses peu honorables : *Mes amitiés* SE PROFANAIENT *au hasard comme mes sentiments.* (Lamart.)

PROFECTICE adj. (pro-fe-kti-se — lat. *profectitius;* de *profectus*, provenant de). Dr. rom. Se disait de la dot constituée par le père de la femme : *Dot* PROFECTICE.

— Dr. canon. Se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice : *Pécule* PROFECTICE.

PROFECTIF, IVE adj. (pro-fè-ktiff, i-ve — du lat. *profectus*, provenant de). Jurispr. Qui vient des ascendants : *Biens* PROFECTIFS. ‖ Peu usité.

PROFECTION s. f. (pro-fè-ksi-on — du lat. *profectio*, avancement). Astrol. Calcul par lequel les astrologues prétendaient faire parcourir un signe tous les ans à chaque planète.

PROFÉRÉ, ÉE (pro-fé-ré) part. passé du v. Proférer : *Des menaces et des injures furent* PROFÉRÉES *de part et d'autre.*

PROFÉRER v. a. ou tr. (pro-fé-ré — lat. *proferre;* de *pro*, en avant, et de *ferre*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je profère; qu'ils profèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je proférerai; nous proférerions*). Prononcer, articuler, dire : PROFÉRER *un mot. Ne pas* PROFÉRER *une parole.* PROFÉRER *des malédictions.*

Se proférer v. pr. Etre proféré : *Les paroles qui* SE PROFÈRENT *dans une assemblée.*

— Syn. Proférer, articuler, prononcer. V. ARTICULER.

PROFÈS, ESSE adj. (pro-fè, è-se — du lat. *professus*, qui a fait profession; de *profiteri*, déclarer). Se dit de celui ou de celle qui fait des vœux dans un ordre religieux : *Religieux* PROFÈS. *Religieuse* PROFESSE.

— *Maison professe*, Maison dans laquelle résident les religieux profès.

— Substantiv. Religieux profès, religieuse professe : *Un* PROFÈS. *Une jeune* PROFESSE.

— Fam. Qui est arrivé au premier degré, qui occupe une situation des plus distinguées :

. . Certain hâbleur, à la gueule affamée,
Qui vint à ce festin conduit par la fumée
Et qui s'est dit *profès* dans l'ordre des Coteaux,
A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux.
BOILEAU.

PROFESSABLE adj. (pro-fè-sa-ble — rad. *professer*). Qui peut être professé, enseigné par un professeur : *On crée à Paris des chaires de slave, de mandchou, de littératures aussi peu* PROFESSABLES *que les littératures du Nord.* (Balz.)

PROFESSÉ, ÉE (pro-fè-sé) part. passé du v. Professer. Enseigné par un professeur : *L'histoire était* PROFESSÉE *par un homme habile.*

— Dont on fait profession, que l'on affiche publiquement : *La foi* PROFESSÉE *en présence des bourreaux. Des opinions courageusement* PROFESSÉES.

On dit que le respect *professé* pour les femmes
Avait poli les mœurs sans adoucir les âmes.
PONSARD.

PROFESSER v. a. ou **tr.** (pro-fè-sé — du lat. *professus*, professé; de *profiteri*, proprement déclarer, avouer). Avouer, reconnaître publiquement : PROFESSER *la religion chrétienne.* PROFESSER *des opinions démocratiques. L'on ne peut juger un parti que par la doctrine qu'il* PROFESSE *quand il est le plus fort.* (M^me^ de Staël.) *Le Turc* PROFESSE *le dogme de la fatalité et détourne sa tête du cimeterre qui va le frapper.* (M^me^ Guizot.) *Il est inouï qu'un prélat romain, si vicieux qu'il puisse être,* PROFESSE *des idées libérales.* (E. About.)

— Affirmer que l'on éprouve : PROFESSER *pour quelqu'un un grand respect, une profonde estime. Louis XIV ne* PROFESSA *de l'admiration que pour Boileau.* (M^me^ de Staël.)

— Exercer, pratiquer : PROFESSER *un art, un métier. Ce qu'il y a de plus misérable au monde, c'est de* PROFESSER *un état qu'on méprise.* (S. Gay.)

— Enseigner en qualité de professeur : PROFESSER *la philosophie, les mathématiques, le dessin.*

— Absol. Parler en professeur; être professeur : *Quand je m'arme du redoutable* nous, *je* PROFESSE, *il faut se soumettre.* (Brill.-Sav.) *L'habitude de* PROFESSER *donne une attitude solennelle.* (H. Taine.)

Se professer v. pr. Etre professé : *Ces doctrines ne peuvent* SE PROFESSER *en France.*

PROFESSEUR s. m. (pro-fè-seur — rad. *professer*). Homme ou femme qui professe, qui enseigne un art, une langue ou une science : *Un* PROFESSEUR *de grec. Un* PROFESSEUR *de l'Ecole des beaux-arts. Cette dame est un très-habile* PROFESSEUR *de piano. Un* PROFESSEUR *qui ne se répéterait pas ne serait pas compris.* (Cormen.) *La clarté est la politesse du* PROFESSEUR *au public.* (Arago.)

— Personne qui émet et cherche à propager une doctrine : *Cet écrivain est un* PROFESSEUR *d'athéisme, d'impiété.* (Acad.)

Le monde n'a jamais manqué de charlatans;
Cette science, de tout temps,
Fut en *professeurs* très-fertile.
LA FONTAINE.

— Celui qui exerce un art et en fait sa profession, par opposition au simple amateur qui le cultive pour son agrément : *Cet homme n'est pas un simple amateur en musique, c'est un* PROFESSEUR. (Acad.) ‖ Ce sens, affirmé par l'Académie, nous paraît complètement inusité.

— Fig. Chose instructive : *La souffrance et le besoin sont de rudes* PROFESSEURS. (E. Laboulaye.)

— *Temps de chien et de professeur*, Très-mauvais temps, ainsi dit parce que les professeurs sont obligés d'aller faire leur cours, quelque temps qu'il fasse.

— Encycl. V. FACULTÉ, ÉCOLE, CONSERVATOIRE, LYCÉE, COLLÉGE.

Professeur (LE), roman, par Currer-Bell (1857, 2 vol. in-8°). L'auteur de *Jane Eyre* n'a guère fait, dans ses diverses compositions, que le roman des gouvernantes et des institutrices en Angleterre, classe fort nombreuse de pauvres filles condamnées au célibat, instruites et courageuses, et cependant abreuvées de dédains et de dégoûts, ou bien misérablement nourries et rétribuées par les maîtresses de pension. Le *Professeur* ne déroule pas d'autres aventures que les événements qui peuvent se passer entre une salle d'étude et la cour de récréation. Crimsworth, devenu deux fois orphelin peu de temps après sa naissance, possède deux oncles mal disposés contre lui. Riches et nobles, les frères de sa mère ne pardonnent pas à celle-ci une mésalliance qu'elle a autrefois commise et dont Crimsworth est le fruit. L'un d'eux, cependant, qui aspire à la députation, prévoyant que l'abandon de l'orphelin lui sera un titre peu honorable à l'estime de ses électeurs, se décide à faire ostensiblement acte de libéralité. Quand son neveu a terminé ses études au collége d'Eton, il lui offre un rectorat sur une de ses terres, mais à la condition d'épouser une de ses filles. Crimsworth refuse la cure et la cousine. Il va trouver son frère aîné qui, depuis dix ans de séparation, a recueilli dans le négoce une certaine fortune. Au lieu d'un ami, il ne trouve en lui qu'un tyran, un oppresseur. Des scènes glaciales ou odieuses rendent son départ indispensable. Muni d'une lettre de recommandation, il part pour la Belgique. M. Pelet, chef d'institution à Bruxelles, l'agrée comme maître de langue anglaise; c'est un Français célibataire et nécessairement amoureux de toutes les femmes. A côté de son établissement, M^lle^ Zoraïde Reuter dirige une pension de jeunes filles. M. Pelet médite un mariage avec la belle Zoraïde, qui, de son côté, est amoureuse de Crimsworth. Encore élève du professeur anglais, elle pourrait bien, le diable aidant, devenir sa maîtresse; mais un heureux hasard coupe court à cet entraînement romanesque. Crimsworth se sépare de Zoraïde et de M. Pelet. En ouvrant pendant la nuit la croisée de sa chambre, il les a vus tous deux se promener dans les allées du jardin, au clair de la lune, la main dans la main. Il fuit cette nouvelle Putiphar, qui renvoie aussitôt une de ses grandes pensionnaires, M^lle^ Henry. Crimsworth aime, en effet, cette jeune fille, qu'il a distinguée comme plus timide et plus aimable que ses autres élèves. Il la retrouve enfin et l'épouse. Dans cette seconde partie de sa vie, Crimsworth donne des répétitions au collége; les leçons lui arrivent de toutes parts. Bientôt il fonde un pensionnat. Son entreprise réussit, grâce à une bonne tenue des classes et grâce à la sollicitude maternelle de M^me^ Crimsworth pour les petits enfants. Après dix ans d'exercice, la fortune acquise est jugée suffisante. Crimsworth retourne, avec sa femme, dans son comté natal; il y achète un joli cottage et il prend congé du lecteur en se versant la première tasse de thé que sa femme lui a préparée dans sa retraite rustique.

Ce récit clair et coulant présente peu d'événements. Il expose une vie de pénibles épreuves, acceptées avec fierté et surmontées avec énergie. Le héros est un type réel qui, sans se plaindre ou se résigner, résiste au malheur par vaillance de caractère. L'auteur pousse l'observation morale jusqu'aux détails les plus intimes. Quelques portraits de jeunes pensionnaires sont dignes de Balzac.

PROFESSEUSE s. f. (pro-fè-seu-ze — rad. *professer*). Femme qui professe, qui enseigne. ‖ Peu usité; on dit PROFESSEUR s. m.

PROFESSION s. f. (pro-fè-si-on — lat. *professio;* de *profiteri*, déclarer). Déclaration publique, aveu qu'on fait ouvertement d'une disposition d'esprit où l'on est : *Faire* PROFESSION *d'être chrétien. Faire* PROFESSION *de ne croire à rien.*

— Recherche habituelle et avouée : *L'impudent, celui qui ne rougit de rien, fait* PROFESSION *ouverte d'une plaisanterie outrée comme de ce qu'il y a de plus contraire à la bienséance.* (La Bruy.) *Il n'y a pas d'animaux plus farouches que ceux qui font* PROFESSION *de mépris et d'aversion pour le genre humain.* (St-Evrem.) *Nous faisons* PROFESSION *de négliger ce qui fait le soin principal des autres.* (Rancé.)

— Etat, condition, emploi : *Embrasser une* PROFESSION. *La* PROFESSION *des armes. La* PROFESSION *d'avocat, de médecin. Il est libraire de sa* PROFESSION. *En Egypte, la* PROFESSION *de la guerre passait de père en fils comme les autres.* (Boss.) *Dans toutes les* PROFESSIONS, *chacun affecte une mine et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie.* (La Rochef.) *La distribution des* PROFESSIONS *amène nécessairement l'inégalité des conditions.* (Turgot.) *Tout homme a plus ou moins les vices de sa* PROFESSION. (Volt.) *Du bon choix de la* PROFESSION *résulte une grande partie du bonheur de la vie.* (Latena.) *A l'œuvre, on connaît l'ouvrier, sans qu'il faille pour cela être immatriculé dans la* PROFESSION. (P.-L. Courier.) *Il n'y a point de* PROFESSION *qui n'exige un homme tout entier.* (Duclos.) *Certes, s'il y a deux* PROFESSIONS *qui exigent une discipline particulière de l'esprit, ce sont celles du médecin et de l'homme de loi.* (Renan.) *La liberté de la presse est un droit politique; le journalisme est une* PROFESSION *commerciale.* (E. de Gir.) *L'agriculture est la* PROFESSION *la plus facile à apprendre et la plus agréable à exercer.* (E. About.)

— *De profession*, Par état; par ses habitudes, ses actes habituels : *Un savant* DE PROFESSION. *Un joueur, un ivrogne* DE PROFESSION. *Ce qui donne le plus d'éloignement pour les dévots* DE PROFESSION, *c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité.* (J.-J. Rouss.) *Rien n'est plus tuant que ces loueurs* DE PROFESSION *qui sont toujours préparés à débiter leurs flatteries.* (St-Evrem.) *Les plaisants* DE PROFESSION *ont presque tous l'esprit faux et superficiel.* (Volt.) *Les patenôtriers de* PROFESSION *finissent par être médiocrement touchés des idées religieuses.* (A. Karr.)

— *Profession de foi*, Déclaration publique de sa foi religieuse : *Une* PROFESSION DE FOI *catholique. Pour être disciple de Jésus, il ne fallait signer aucun formulaire ni prononcer aucune* PROFESSION DE FOI. (Renan.) ‖ Déclaration publique de ses opinions : PROFESSION DE FOI *républicaine. Sans un Dieu, fabricateur souverain, l'univers et l'homme n'existeraient pas : telle est la* PROFESSION DE FOI *sociale.* (Proudh.)

— Hist. ecclés. Acte par lequel un religieux ou une religieuse prononce ses vœux, après que le temps de son noviciat est passé : *Assister à une* PROFESSION. *Faire* PROFESSION *dans un ordre.*

— Syn. Profession, art, état, métier, parti. V. ART.

— Encycl. *Professions libérales.* Les *professions* libérales, par opposition aux *professions* manuelles, sont celles dont le succès dépend des facultés de l'esprit. De là la prééminence longtemps accordée aux *professions* libérales sur les *professions* manuelles, qui semblent n'exiger, au premier abord, que des facultés communes, telles que la force du corps, l'adresse de la main et une industrie facile à acquérir par l'exercice et l'habitude. Dans l'antiquité, les *professions* libérales étaient

seules jugées dignes des hommes libres et nobles, tandis que les *professions* industrielles et commerciales étaient dévolues aux esclaves, aux affranchis, aux étrangers domiciliés. De là le préjugé séculaire qui attribuait à la *profession* des armes, aux fonctions publiques, aux travaux du barreau ou des lettres une distinction que rien ne motive plus. Les bases de la société ont changé et aujourd'hui les progrès de l'industrie sont si grands qu'il n'est pas de métier qui n'exige une somme considérable d'intelligence. Quant à la guerre, le jour viendra où elle ne sera plus connue que comme un souvenir.

Cela dit, et étant admis qu'il n'est plus de différence entre les *professions*, quelles qu'elles soient, examinons ce qu'on entend par *professions* dites libérales. Elles comprennent : 1º les hommes de guerre; 2º les professeurs; 3º les savants; 4º les hommes de lettres et les artistes; 5º les avocats; 6º les médecins; 7º les magistrats; 8º les ministres des différents cultes; 9º enfin les hommes d'Etat.

L'homme de guerre deviendra, nous l'espérons, une superfétation, une inutilité. Jusque-là, nous devons convenir qu'il exerce une *profession* demandant des qualités sérieuses et nous admettons qu'il est des vertus militaires. « Dès qu'il exerce un commandement, dit M. Le Play, l'homme de guerre prend charge de tous ses subordonnés et, pour peu qu'il ait le cœur bien placé, il s'élève à un haut degré de sollicitude. La solidarité de l'officier et du soldat, au milieu des épreuves de la marche, du campement et du combat, est plus complète que celle du patron et de l'ouvrier. C'est le patronage poussé à ses plus extrêmes limites, avec les bienfaisantes influences qui en dérivent. L'homme de guerre trouve des occasions multipliées de développement intellectuel, qui mettent incessamment en jeu toutes les aptitudes du corps et de l'esprit. » M. Le Play veut sans doute parler de la vie de l'homme de guerre en campagne. Celle de garnison ne lui ressemble en rien et il est des officiers qui, à part l'*Annuaire militaire* et le *Moniteur de l'armée*, avouent n'avoir ouvert ni un livre ni un journal depuis le jour de leur entrée au service. Cette observation, cela va de soi, ne s'applique ni à la marine ni aux corps spéciaux de l'état-major, de l'artillerie et du génie.

Sous le nom de professeur, il faut entendre quiconque, soit dans les Universités, soit dans les établissements privés, se consacre à l'enseignement, à la culture des arts, des sciences et des lettres. L'enseignement est une *profession* essentiellement libérale, n'ayant en vue que le bien-être public. Ceux qui s'y adonnent remplacent le père de famille près de leurs élèves, préparant l'avenir et créant, pour ainsi dire, les générations à la vie morale.

Les savants sont non-seulement les érudits, mais encore tous ceux qui s'occupent de sciences. Or, les sciences gouvernent le monde; celui qui les possède est libéré de l'ignorance. Sa *profession* est donc une *profession* libérale. « Les savants voués à la culture des sciences exactes, dit M. Le Play, à l'observation du monde physique, étendent plus que jamais, à notre époque, le cercle de leurs travaux. Ils rendent à la civilisation des services que tout le monde apprécie. Ils fournissent, en effet, aux industries extractives et manufacturières leurs principaux éléments de progrès, à l'histoire de nouvelles sources de certitude, à la raison enfin ses appuis les plus solides. A tous ces titres, les savants occupent un rang élevé que personne ne songe à leur contester. »

Les gens de lettres et les artistes forment la plus étendue des *professions* libérales. Le vrai est de leur domaine; mais il n'en est qu'une partie. Ils cherchent, en outre, le beau et par là s'adressent à la plupart des facultés nobles de l'homme. Tout ce qui intéresse l'humanité ressort d'eux. Ils n'ont en réalité ni méthode ni préceptes à suivre. Le sentiment, le beau, le goût, l'imagination sont des choses mystérieuses sur lesquelles il n'y a pas de règles à tracer, qui constituent néanmoins le bonheur de tous et prêtent à tous les genres de fantaisie sans jamais lasser l'amour qu'ils vous inspirent. Le talent, qui équivaut dans cette matière à la science et à l'expérience, est le privilége de quelques rares esprits dans chaque siècle de l'histoire. Le fond de toute théorie littéraire ou artistique est, en même temps que le beau, la raison et la vertu. Souvent le beau ou même l'imagination suffisent, et il existe des œuvres littéraires de premier ordre auxquelles la raison et la vertu n'ont rien à voir. Pourtant, la carrière des arts et des lettres constitue la plus brillante et, en réalité, la plus utile des *professions* libérales. Aucun bien n'équivaut sur la terre à celui qui provient de la pensée. « Plus heureux que les savants, dit l'auteur que nous avons déjà cité, qui ne sauraient prétendre à être compris de la majorité du public, les littérateurs et les artistes réussissent à communiquer aux autres l'intelligence de leurs œuvres. Ils excellent ainsi à faire cette propagande pour les autres *professions*, et l'une de leurs plus honorables fonctions est de mettre en relief une foule de mérites qui, sans cet appui, resteraient peu connus. » Malheureusement, cette *profession* si belle des lettres et des arts est envahie par des gens qui n'ont rien de ce qu'il faut pour l'exercer dignement. Les uns font de la littérature un pis-aller auquel ils viennent demander les moyens de conserver une existence inutile à eux, inutile aux autres, mendiants de l'intelligence, une des plus grandes plaies de la société moderne. Ceux-là sont les déclassés, les bohêmes, venant on ne sait d'où et y retournant, ambitieux qui auraient sagement fait de s'asseoir derrière le comptoir de leur père, de ne pas quitter l'officine de leurs aïeux. D'autres, faisant un déplorable abus de l'intelligence qui leur a été départie, ne voient dans la littérature qu'un métier, dans leur plume qu'une marchandise. Ils font du métier et ils vendent leur plume. Dans la décadence des civilisations, ceux-ci sont les agents les plus actifs de la dissolution sociale et, quand parfois leur vénalité leur a valu une situation brillante, le mal est plus grand encore. Leur importance publique ajoute quelque chose de plus nuisible à l'action qu'ils exercent.

La fonction d'avocat est au premier chef une *profession* libérale. Elle exige la réunion des aptitudes littéraires aux dons les plus sérieux de l'esprit et à une connaissance profonde des choses qui sont du ressort de la vie commune. Cette carrière a fourni des grands hommes dans toutes les civilisations en progrès et elle procure des moyens d'action si efficaces sur les affaires publiques, que les plus belles intelligences n'ont pas hésité à s'y engager. L'objet de la *profession* d'avocat, l'étude à laquelle il se livre sans cesse, c'est la distinction du juste et de l'injuste. Or, le juste et l'injuste sont, dans les sociétés, mêlés à tant de passions diverses qu'ils forment pour ainsi dire le fond même de ces sociétés, et mieux que personne les avocats sont aptes à débrouiller des faits qui s'enchevêtrent ou plutôt que l'on enchevêtre à dessein. Ils apprennent à juger les mobiles secrets de la conduite de chacun, et leur *profession*, sérieusement exercée, les prédispose éminemment à l'exercice du pouvoir. Quand il comprend ainsi sa mission et qu'il est disposé à la remplir, l'avocat devient pour un gouvernement un précieux agent pour combattre l'esprit du mal et réprimer la corruption. A Rome, les gens de loi tenaient une place immense. « Qui ne sait, dit Cicéron, combien la science du jurisconsulte procure à ceux qui la possèdent d'honneur, de crédit et de réputation. Ce n'est pas ici comme dans la Grèce où, pour un modique salaire, des hommes de la plus basse condition viennent aider les orateurs de leurs connaissances en droit civil. A Rome, les plus grands et les plus illustres personnages s'appliquent à cette étude et beaucoup, après s'être fait un nom par leur génie, se sont acquis comme jurisconsultes une réputation et une autorité que leur génie seul ne leur eût jamais données. »

Comme l'avocat, le médecin exerce une *profession* libérale. D'abord, il est savant et ses découvertes intéressent l'humanité tout entière; puis il doit avoir le dévouement, le désintéressement, et ces deux qualités en font, quand il les possède, un bienfaiteur des malheureux. Ce sacrifice continuel de lui-même, de son temps et quelquefois de son argent assure au médecin une considération qu'il mérite à tous égards. Nous voulons parler, bien entendu, de l'homme dévoué et modeste que l'on peut appeler à toute heure et qu'à toute heure on trouve disposé à venir en aide à ceux qui souffrent. Pour les autres, quelque réputation qu'ils se soient faite par leur charlatanisme, nous les avons en très-petite estime. Le docteur des pauvres nous console heureusement du docteur cinq fois millionnaire faisant porter chez lui, en guise d'honoraires, le matelas sur lequel un de ses clients venait de mourir. Il est vrai que ce n'est pas du médecin des pauvres que l'on pourrait dire ce qu'un duc et pair disait d'un virtuose du bistouri appelé à la Chambre haute. Chargé d'introduire son nouveau collègue, le marquis s'indigne : « Je ne peux pourtant pas m'asseoir sur la même banquette avec un homme à qui j'ai donné ce matin 100 fr. pour me mettre le doigt dans l'anus. »

Le magistrat exerce non-seulement une *profession* libérale, mais encore une des *professions* les plus enviées. Il dispose de la puissance et jusqu'à un certain point de la fortune publique. Aussi ne suffit-il pas qu'il ait les lumières de l'esprit et la parfaite connaissance des lois qu'il se trouve chargé d'appliquer, il faut encore qu'il soit foncièrement honnête et inaccessible à la corruption d'où qu'elle vienne, des particuliers ou du pouvoir. Ces conditions ne sont pas toujours remplies, et l'histoire enregistre et flétrit le nom de bien des juges qui ne furent que les complaisants auxiliaires des gouvernements despotiques.

Le prêtre exerce une *profession* libérale pour tous ceux qui sont indifférents en matière de religion. Il exerce une *profession* sacrée, un saint ministère aux yeux des fidèles de son culte.

Enfin, nos hommes d'Etat exercent des *professions* libérales. Il est vrai que leurs opinions ne le sont pas toujours. Faut-il ranger dans la classe des hommes d'Etat les cinq cent mille fonctionnaires dont jouit notre pays? Nous ne le pensons pas et cela nous dispensera de les ranger parmi les hommes qui exercent des *professions* libérales.

Nous en avons fini avec les *professions* libérales et nous espérons que le lecteur ne se méprend plus sur le sens qu'il faut attacher à ce mot. Il ne lui viendra pas à l'esprit de nous demander ce que nous faisons des industriels, des inventeurs de tout genre, de tous les hommes qui, à un titre quelconque, se sont préoccupés d'améliorer le sort de leurs semblables. Il est évident, pour nous, que les mots *professions* libérales n'ont de valeur qu'en tant qu'on les oppose à ceux de *professions* industrielles et n'impliquent, en général, aucune supériorité des premières sur les secondes.

Le temps viendra où les principes économiques finiront par imposer leur loi en pareille matière, et à l'avenir, avant de préparer un enfant pour une *profession*, on se demandera jusqu'à quel point la société a besoin d'hommes de cette *profession*.

Profession de foi du XIX^e^ siècle, par M. E. Pelletan (Paris, 1853, in-8º). Dans cet ouvrage, l'auteur s'est proposé de faire « la genèse du progrès sous l'inspiration de l'esprit vivant répandu dans l'humanité. » M. Pelletan part de cette idée que l'homme est un être intelligent et libre : intelligent pour soumettre ce monde à son intelligence; libre pour diriger sa destinée. Il doit donc chercher à connaître, par la loi même de sa nature, ce qui est conforme ou contradictoire à sa mission terrestre. Pourquoi vit-il? Où va-t-il? Sous quelle inspiration? Vers quel mystère? « Quelle est en un mot sa loi, sa morale? Toutes ces questions, d'après l'auteur, trouvent leur solution dans la loi du progrès. A ses yeux, toutes les croyances religieuses ou autres, auxquelles l'homme s'est successivement attaché pendant le cours des siècles, ont eu à leur heure leur raison d'être et ont été remplacées successivement par des croyances et par des idées d'un ordre supérieur, se rapprochant sans cesse davantage de la vérité. Cette série de transformations présente en même temps une série de progrès ayant pour objet de faire remonter sans cesse l'homme vers Dieu, sans qu'il puisse jamais l'atteindre. Emporté par le lyrisme de son style et par la tournure mystique de son esprit, M. Pelletan considère le progrès comme le perpétuel passage d'une vie inférieure à une vie supérieure; le lien du fini avec l'infini par un troisième terme qui porte le caractère de ces deux ordres de faits, par l'indéfini. Le progrès est la loi générale de l'univers, l'Evangile vivant de notre destinée. Si donc nous voyons la nature pousser continuellement l'être pas à pas devant elle de l'inertie au mouvement, de la manifestation à la durée, de la fluidité à la forme, de l'indifférence au sentiment, de l'élément à l'organisme, du minéral au végétal, du végétal à l'animal, de l'animal à l'homme, de l'instinct à l'intelligence, et si, passant de la nature à l'humanité, nous voyons ensuite la même force continuée acheminer indéfiniment l'homme à la conquête sans cesse croissante du temps et de l'espace et de tout ce qui peuple et anime le temps et l'espace, la forme, la lumière, la chaleur, l'électricité, il nous est impossible de ne pas proclamer cette loi du progrès qui régit l'homme et l'univers. Dans son livre, pour prouver cette marche ascensionnelle, M. Pelletan s'attache à attribuer à chaque fait historique sa part de travail dans l'œuvre de la civilisation. Il interroge la conscience de l'humanité, selon ses expressions; il « confesse l'histoire, » qui lui dit : « Il y a sur la terre une force qui crée toujours et qui suit dans son travail la loi de progression. La mystérieuse ouvrière de vie a successivement produit l'eau, le sol, la plante, l'animal, l'homme enfin, panthéon vivant de toute la série antérieure à sa création. Arrivée à ce dernier terme, la force créatrice passe de la nature proprement dite, désormais achevée, dans l'humanité, c'est-à-dire la nature transfigurée et appelée à de nouveaux progrès. Elle continue de créer uniquement avec l'argile humaine, dans une perpétuelle ascension du matériel au spirituel, non plus des races, comme par le passé, mais des civilisations. » C'est de cette série de civilisations que le XIX^e^ siècle est né.

M. Pelletan trace alors le tableau de la grande œuvre accomplie depuis que la Révolution a jeté sur le monde sa puissante lumière. Il nous montre les admirables conquêtes de l'homme sur la nature par la découverte de la vapeur, des chemins de fer, de l'électricité, etc.; il énumère les droits nouveaux proclamés et définitivement acquis; il indique comme la plus puissante des forces intellectuelles cet engin nouveau de civilisation, la presse, qui se joint au livre pour répandre partout l'idée, pour dissiper partout les ténèbres, pour appeler à la conscience d'elles-mêmes les masses ignorantes; il rappelle que la science entraîne dans un irrésistible courant d'émulation, remporte à chaque instant une nouvelle victoire sur la nature, ouvre de nouveaux champs de travail, crée de nouvelles relations de peuple à peuple et prépare l'avénement de la fraternité humaine. Enfin M. Pelletan trouve dans la littérature elle-même, dans la poésie, dans l'histoire renouvelée, dans le roman, de nouvelles raisons pour affirmer la grandeur du siècle et la réalité du progrès. « Voilà, conclut-il, le XIX^e^ siècle tel qu'il est; gloire à lui dès maintenant et à jamais, car c'est un siècle missionnaire chargé d'une révélation. Il porte en lui une nouvelle effusion de la divinité. Si l'impie me demande où sont les témoins de sa parole, je montrerai du doigt ses miracles, ses coups d'Etat sur la nature, ses poudres et ses tonnerres allumés par la science et l'industrie, et je dirai : les voici! Lorsque je songe à toi, ô mon siècle, j'ai le frémissement sacré. Ils peuvent t'injurier ceux-là dont l'âme paralytique est restée en arrière. Ils peuvent défier l'avenir; l'avenir ne connaîtra même pas leur défi. Quand j'entends parler ces amants de la mort, je ne sais pas la parole qui viendra sur mes lèvres pour leur répondre, mais je sais d'avance que cette parole est une victoire. Ils pleurent nuit et jour sur ce qu'ils appellent la décadence de l'humanité. Pour les punir de t'avoir méconnu, tu les livres au gémissement des damnés. Nous espérons, nous, au contraire, car Dieu est toujours du côté de l'espérance; car l'espérance est la force de l'infini descendue dans le cœur de l'homme pour tenter l'inconnu; elle est la marche triomphale de l'idée sur le chemin de l'éternité. »

Cette citation suffit pour donner une idée du ton de l'ouvrage. La *Profession de foi du XIX^e^ siècle* est un hymne au progrès, un acte de foi en la grandeur de nos destinées. Un souffle religieux et mystique circule à travers ce livre, inspiré par les idées les plus généreuses, par un amour sincère de la liberté, écrit pour les esprits enthousiastes et pour les poëtes, mais qui ne saurait satisfaire, par son manque de précision et de méthode scientifique, ni les savants ni les philosophes. Le style est chaud, imagé, coloré, d'un lyrisme exubérant. L'auteur écrit un peu comme un illuminé; on ne peut s'empêcher toutefois de reconnaître qu'il a une manière originale de dire les choses, une couleur et un accent de conviction profonde qui font de lui un écrivain tout à fait à part.

Profession de foi du vicaire savoyard, par J.-J. Rousseau. V. VICAIRE.

PROFESSIONNEL, ELLE adj. (pro-fè-si-o-nèl, è-le — rad. *profession*). Qui a rapport à une profession spéciale, déterminée : *L'enseignement* PROFESSIONNEL *n'est pas moins nécessaire que l'enseignement général.* (Vacherot.) *L'éducation* PROFESSIONNELLE *dresse l'intelligence et les doigts de l'homme à mieux produire et à produire plus.* (Mich. Chev.)

— *Ecole professionnelle*, Ecole où l'on donne un enseignement professionnel.

— **Encycl.** *Enseignement professionnel*, *Ecole professionnelle.* V. ENSEIGNEMENT.

PROFESSO (EX) loc. adv. (èks-pro-fè-so — mots lat. qui signif., *d'après ce qui est déclaré, connu à fond*). En professeur, en homme instruit de la chose : *Traiter une matière* EX PROFESSO.

PROFESSOIRE s. m. (pro-fè-soi-re — rad. *profès*). Hist. ecclés. Première année qui suit la profession religieuse, chez les bernardins.

PROFESSORAL, ALE adj. (pro-fè-so-ral, a-le — du lat. *professor*, professeur). Qui appartient, qui a rapport à la qualité, à la condition de professeur : *La gravité* PROFESSORALE. *L'emphase* PROFESSORALE. ‖ Pl. PROFESSORAUX.

PROFESSORAT s. m. (pro-fè-so-ra — du lat. *professor*, professeur). Emploi, état, condition d'un professeur : *Qu'est-ce qu'un* PROFESSORAT *sans méthode, sans une idée d'avenir?* (Balz.) ‖ Exercice des fonctions d'un professeur.

PROFICIAT s. m. (pro-fi-si-att — mot lat. qui signif. *que cela réussisse*). Succès : *Je vous souhaite un bon* PROFICIAT. ‖ Vieux mot.

— Interjectiv. S'est dit autrefois, en forme de souhait, lorsqu'une personne éternuait ou pendant qu'elle buvait.

— Hist. ecclés. Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des louables coutumes.

— Anc. cout. Repas que les compagnons et les apprentis imprimeurs se donnaient en certaines occasions : *Les* PROFICIATS *furent défendus par un édit de Charles IX.* (Complém. de l'Acad.)

PROFIL s. m. (pro-fil — du préf. *pro*, et de *fil*). Trait, délinéation du visage d'une personne vu par un côté, de façon qu'il ne paraisse que la moitié de tout le visage : *Une tête vue de* PROFIL. *Avoir un* PROFIL *grec, un beau* PROFIL, *un* PROFIL *régulier. Voir quelqu'un de* PROFIL. *Annibal était borgne; il se moqua du peintre qui le peignit avec deux yeux et récompensa celui qui le peignit de* PROFIL. (Helvét.) *Les* PROFILS *du visage servent, du moins en partie, à différencier et à classer les races humaines.* (Farcy.) *Il est prouvé que Platon avait le* PROFIL *d'un chien de chasse.* (V. Hugo.)

— Trait, délinéation d'un objet vu seulement par un de ses côtés : *Le* PROFIL *d'un monument. Une plaine assez vaste permet d'embrasser d'un coup d'œil tout le* PROFIL *oriental de la ville.* (Gér. de Nerv.) *Le goût, en architecture, se manifeste surtout dans les* PROFILS, *dont les proportions et les rapports doivent être calculés pour produire un bon effet.* (Farcy.)

— Fig. Aspect incomplet, insuffisant : *La première impression est toujours imparfaite; elle ne représente que l'ombre, la surface ou*

le PROFIL. (Bacon.) *Souvent l'homme le plus sincère ne montre la vérité que de* PROFIL. (De Bélisle.) *L'amitié d'une femme pour un homme est souvent de l'amour qui ne se montre que de* PROFIL. (P.-J. Stahl.)

— B.-arts. *Profil perdu* ou *fuyant*, Profil incomplet, qui montre un peu plus du derrière de la tête et un peu moins de la face.

— Géom. descript. Coupe verticale d'un objet quelconque.

— Fortif. Intersection d'un ouvrage par un plan vertical perpendiculaire à la projection horizontale de la crête intérieure.

— Géol. Coupe mettant à nu la disposition et la nature des couches.

— **Encycl.** Archit. En architecture, on entend par *profil* une section faite sur une moulure; il fait voir les saillies, les creux et les inclinaisons d'un membre par rapport à un autre. Les *profils* sont une des expressions du style; les Grecs de l'antiquité ont été les premiers qui aient su leur donner un tracé dérivé d'un raisonnement appliqué à l'objet; la saillie et la hauteur des moulures qui les composent dépendent du plus grand rayon de la colonne; pour les ordres toscan et dorique, on prend pour unité de mesure le douzième de ce rayon, et pour les autres ordres le dix-huitième de ce même rayon. Ces *profils*, que l'on obtient par le mélange, suivant diverses lois, du quart de rond, de la baguette, du filet, du congé, du talon, de la doucine, de la scotie, etc., peuvent s'appliquer à une corniche, à une frise, etc., en établissant un certain rapport entre la hauteur de l'ordre que l'on considère et celle du mur qui doit porter le membre projeté. La règle la plus sûre pour profiler de bonnes moulures, lorsque l'on n'imite pas servilement les anciens, consiste à leur donner des mouvements très-prononcés, à marier les moulures droites avec les courbes et à en opposer d'extrêmement fines à de très-fortes. L'étude des *profils* des diverses époques architecturales fait voir qu'il n'y a nulle analogie entre les *profils* des écoles romanes, qui s'éteignent au XIIe siècle, et les *profils* de celle qui naît dans l'Ile-de-France vers 1160; de même, le *profil* romain diffère essentiellement du *profil* grec. C'est à l'aide de cette étude que l'on a pu reconnaître les principes qui ont régi les styles divers d'architecture, ainsi qu'opérer leur classement et constater la date de la construction des monuments. Chez les Grecs et les Romains, les *profils* se tracent sans tenir compte des dimensions des matériaux; ils les rapportent à un module, tandis que les architectes du moyen âge s'imposent pour règle de ne tracer les *profils* que dans une hauteur d'assise. Les premiers donnent de la grandeur à leurs *profils* au moyen du grandissement du tracé, tandis que les seconds le font par l'adoption d'un tracé différent; pour de grands monuments, ils adopteront un *profil* ferme, accentué, et, pour des édifices plus petits, ils en prendront un plus mou et moins arqué. Les *profils* ont une valeur relative, purement artistique; ils découpent, allégent et décorent des parties saillantes ou d'empattement nécessitées par la structure; les uns décorent les corniches extérieures qui sont destinées à éloigner les eaux pluviales des parements qu'elles recouvrent; les autres découpent les soubassements des murs ou des colonnes qui ne sont autre chose qu'un empattement donnant de l'assiette à la partie inférieure de ces dernières. Les architectes du moyen âge n'ont jamais donné aux *profils* intérieurs et extérieurs d'un même édifice le même galbe, par la raison que les besoins auxquels ils avaient à satisfaire extérieurement et intérieurement diffèrent et que l'effet produit par la lumière directe ne peut être le même que celui produit par la lumière diffuse. Les différents *profils* que l'on rencontre dans les monuments qui datent de cette époque font voir les phases par lesquelles ils ont passé; d'abord à l'état de simple biseau, ils se compliquent ensuite d'un grain d'orge et d'un cavet à faible courbure. Bientôt ces *profils* paraissent mous; on les compose de plusieurs membres pour produire une succession d'ombres, de demi-teintes et de clairs et donner à ces *profils* plats une plus grande valeur qu'ils n'en ont réellement. A partir du XIIIe siècle, des méthodes de tracé s'établissent; elles dérivent des angles et des cercles; pour les larmiers établis sur des épannelages très-inclinés, on adopte l'angle de pente de 60°; pour ceux moins inclinés, on varie entre 45° et 30°. Ces inclinaisons diverses ont pour but de permettre au spectateur d'apercevoir les moulures dans toutes leurs formes et de ne rien perdre au point de vue de la perspective. Vers le commencement du XIVe siècle, les *profils* s'amaigrissent et s'amoindrissent tellement que, vers la fin du même siècle, ils ne se composent plus que d'un larmier et d'un maigre cavet. Depuis cette époque, bien des *profils* se sont créés; ils sont généralement enfantés par la fantaisie et pour la plupart il serait difficile de décrire les procédés géométriques qui ont servi à les tracer. Les Romains ne paraissent pas s'être préoccupés de l'influence de la perspective sur les *profils;* ce n'est guère qu'à dater du commencement du XIIIe siècle que l'on rencontre une étude approfondie de cet effet dans les monuments. M. Viollet-le-Duc cite, comme exemple remarquable de cette application, les bandeaux intérieurs, les bases et les tailloirs du triforium de la cathédrale d'Amiens, dont les *profils* sont tracés en raison du point de vue pris du pavé de l'église; l'angle visuel le plus fermé, perpendiculaire à la nef, permettant d'apercevoir les tailloirs, est de 60°. En général, dans les édifices gothiques, l'inclinaison de l'angle visuel influe sur le tracé des *profils*, à cause de la grande hauteur que l'on donne à ces monuments. Dans quelques endroits, on trouve encore que les *profils* se développent en hauteur par rapport à leur saillie, en raison de l'élévation à laquelle ils sont placés. Ce système existe sur la façade de la cathédrale de Paris, où les tailloirs des chapiteaux de la grande galerie à jour sont pris dans une assise égale à celle du chapiteau. Dans les intérieurs, les *profils* horizontaux n'ont qu'une faible saillie, afin de ne point interrompre les lignes verticales qui dominent. Mais, à l'extérieur, pour obtenir de grands effets d'ombre, autant que pour abriter les parements, on donnait aux *profils* une saillie prononcée et l'on amortissait leur partie supérieure par un glacis plus ou moins incliné au-dessus de 45°, pour éviter les saillies horizontales qui masquent toujours une portion des élévations et diminuent d'autant la hauteur des édifices. De nos jours, on ne tient nullement compte de ces effets et l'on se contente de projeter les *profils* d'une manière toute géométrique, sans tenir compte de l'angle visuel.

— Ponts et chaussées. On donne le nom de *profil* à la coupe verticale d'un terrain; le *profil* fait suivant l'axe d'une route, d'un canal, d'un chemin de fer, etc., se nomme *profil en long:* ceux qui sont faits transversalement à cet axe sont des *profils en travers.* Il peut se faire qu'un seul *profil* en long suffise pour l'objet qu'on se propose; c'est ce qui arrive, par exemple, pour l'établissement d'une conduite d'eau dans une ville. La position des tuyaux est fixée par celle de la rue, et il suffit d'un *profil* en long pour déterminer les hauteurs relatives de tous les points de la conduite et s'assurer que l'eau arrivera en tous ces points. Pour établir un canal, une route, un chemin de fer, un simple *profil* devient insuffisant; on est obligé de rattacher au *profil* en long fait suivant l'axe de la voie, que l'on appelle *ligne magistrale* ou *d'opération*, des *profils* en travers s'étendant à une certaine distance à droite et à gauche, afin de pouvoir, dans la zone nivelée, choisir la position définitive de l'axe, qui doit conduire à la plus faible dépense d'établissement et d'entretien. Ces *profils* en travers sont dirigés normalement à la direction du *profil* en long, et on les relève ordinairement par rayonnement, de la station d'où l'on donne le coup-arrière sur le piquet correspondant d'un *profil* en long. On pourrait de la même station relever le *profil* correspondant au coup-avant; mais il est préférable de ne relever qu'un *profil* à chaque station. Ordinairement, les *profils* en travers se relèvent après le *profil* en long, à l'aide du niveau d'eau. Il peut arriver que tous les points des *profils* en travers ne puissent se niveler de la station du *profil* en long. Alors, partant du piquet du *profil* en long, on fait successivement, à droite et à gauche de ce dernier, un nivellement composé d'un nombre suffisant de stations que l'on rattache au premier. On peut commencer le nivellement d'un *profil* en travers par une de ses extrémités; mais alors on ne peut calculer les cotes de ses piquets que quand on est arrivé au piquet du *profil* en long. Supposant qu'une droite verticale se meuve en s'appuyant sur l'axe du *profil*, elle engendrera une surface cylindrique, et, en développant cette surface, son intersection avec le plan de comparaison deviendra une ligne droite et son intersection avec la surface du sol sera une ligne sinueuse qui n'aura rien de géométrique. Pour simplifier le tracé de cette dernière ligne, on suppose qu'entre deux points consécutifs nivelés la surface du sol est plane; alors cette ligne devient une ligne brisée dont les sommets se trouvent aux points nivelés. Pour la tracer sur le papier, on porte, à une échelle convenable, sur la droite figurant le plan de comparaison, à partir d'un point désignant le premier piquet, des longueurs égales aux distances de ce piquet aux suivants; puis on élève aux points obtenus des ordonnées égales aux cotes du *profil*, et, joignant les sommets de ces ordonnées, on obtient une ligne qui figure d'une manière assez exacte pour la pratique les sinuosités de la surface du sol. Le plus souvent même, pour rendre ces sinuosités plus sensibles, on prend pour les ordonnées une échelle double, quintuple et même décuple de celle adoptée pour les abscisses. Les *profils* en travers se dessinent sur la même feuille que le *profil* en long, en regard des points correspondants de ce dernier. On conçoit que le *profil* ainsi déterminé représente d'autant mieux les sinuosités du *profil* de la surface du sol, que l'on a mis plus de soin à niveler tous les points bas et tous les points hauts de cette surface. Pour les *profils* en travers, les cotes sont ordinairement à la même échelle que les longueurs, et, pour ménager la place, au lieu de prendre des ordonnées égales aux cotes calculées au-dessus ou au-dessous du plan de comparaison, on les fait égales aux coups de niveau successifs, pris négativement. Le plan de visée du *profil* devient ainsi plan de comparaison, et, pour tracer le *profil*, les ordonnées se portent en dessous et égales aux coups de niveau.

— Fortif. On nomme *profil* toute section faite dans la masse courante d'une fortification. Le *profil* est dit *droit* lorsque le plan de section est vertical et perpendiculaire à la direction générale des lignes du parapet. Il est *biais* lorsque le plan de section n'est que vertical, incliné, du reste, d'une façon quelconque sur ces lignes. Sauf dans des cas très-particuliers, le *profil* biais n'est pas employé.

Nous allons examiner les différents éléments de lignes qui composent une masse courante et un *profil*, tant en fortification passagère qu'en fortification permanente.

Fortification passagère. Soient A (fig. 1re)

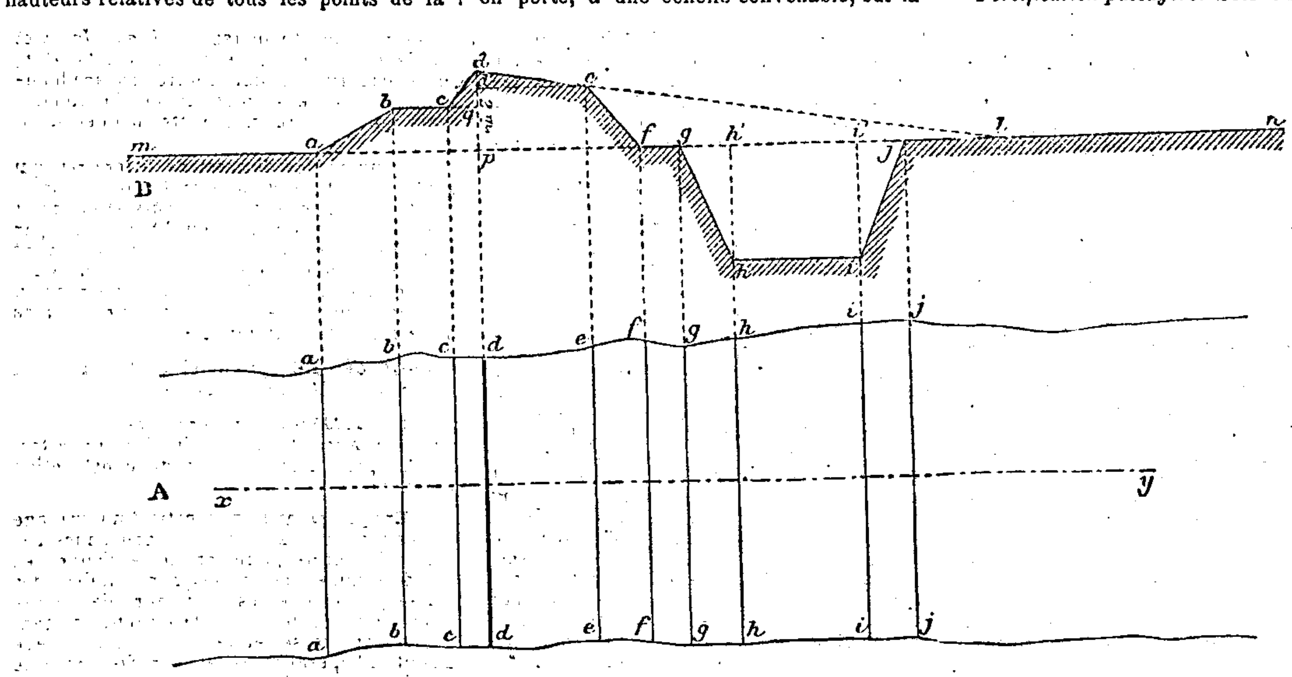

Fig. 1.

les intersections des plans qui forment la masse courante d'un retranchement. Si l'on coupe cette masse courante par un plan vertical *xy*, dont la trace est perpendiculaire à la direction générale de ces intersections, on a le *profil* droit B (fig. 1).

Sur le *profil* B, *mn* représente le terrain horizontal sur lequel est élevée la fortification.

dp est la hauteur de la masse courante; *dd* est la crête intérieure ou ligne de feu, ainsi nommée parce que c'est de cette ligne que semblent partir tous les coups des défenseurs du parapet. Cette ligne de feu se représente toujours par une ligne plus forte que les autres dans le tracé d'un ouvrage en projection horizontale; *dp* doit avoir 2 mèt. si l'on a à couvrir des fantassins, et 2m,50 si l'on a à couvrir des cavaliers.

bc est le tracé d'un plan horizontal appelé banquette. C'est sur cette banquette, située à 1m,30 de la ligne de feu, que se tiennent les défenseurs. On arrive à la banquette par un talus *ab*, le talus de banquette, incliné à 1/2 raccordant cette dernière avec le terrain horizontal ou terre-plein. La banquette, quoique devant être horizontale, a toujours une faible pente du côté du terre-plein pour faciliter l'écoulement des eaux. Elle a 0m,80 ou 1m,20 de largeur, suivant qu'elle doit recevoir un rang ou deux rangs de fusiliers.

cd est le talus intérieur. Son inclinaison est au tiers; sa base *cq* est égale à 0m,43, tiers de la hauteur *dq*.

de est la plongée et *ce* la crête extérieure. L'inclinaison de la plongée est généralement 1/6, quelquefois 1/5 et même 1/4. C'est sur cette plongée que les défenseurs appuient leurs armes pour faire feu.

ef, talus tourné vers la campagne, est le talus extérieur. Il a pour pente la pente naturelle des terres qui forment la masse courante. De cette façon, les boulets qui bouleversent la surface du talus extérieur occasionnent le moins d'éboulement possible.

fg est une petite bande du sol naturel que l'on conserve et qu'on appelle *berme*. Sa largeur varie de 0m,30 à 1 mètre, suivant la nature du terrain, car son but est d'empêcher le poids du parapet de faire tomber l'escarpe *gh*; *hi* est le fond du fossé et *ij* le talus du bord du fossé opposé à l'escarpe, la contrescarpe. Le talus d'escarpe a généralement 3m de hauteur sur 2m de base, et le talus de contrescarpe est le plus roide possible; son inclinaison est de 2m de hauteur sur 1m de base.

Voilà le plus simple des *profils* de campagne. Souvent on ajoute un glacis *kl* (fig. 2) à ce *profil*; ce glacis est un plan incliné dont

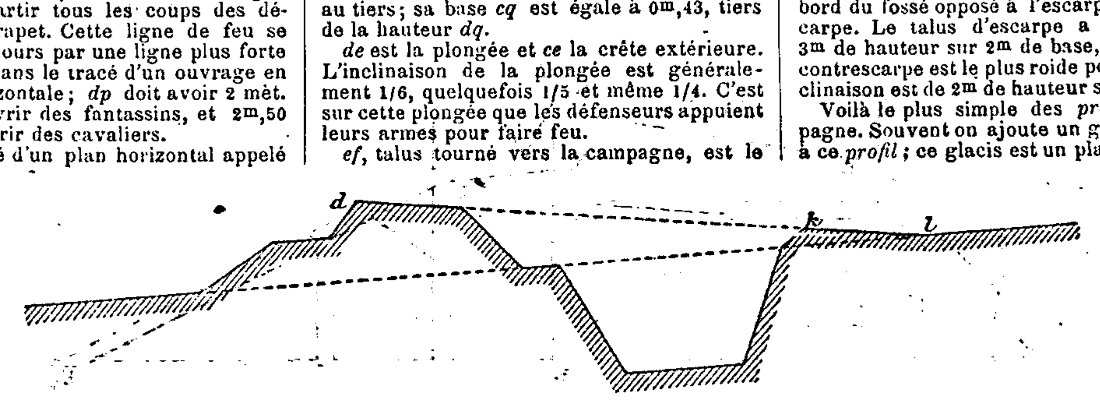

Fig. 2.

les lignes de plus grande pente se confondent avec celles du plan de feu, représenté dans le *profil* par la ligne *dl*. On établit ce glacis lorsque le plan de feu passe à plus de 0m,50 à 1 mètre au-dessus du sommet de la contrescarpe, pour que l'assaillant, arrivé au bord du fossé, ne se trouve pas à l'abri des coups qui viennent de l'ouvrage. On peut se contenter de tenir le plan de ce glacis parallèle au plan de feu et à 0m,50 ou 1 mètre au-dessous de lui (fig 3). On peut encore, mais on le fait rarement, élever la crête du glacis au-dessus du plan de feu, à la condition que le prolongement du glacis passe par la ligne de feu ou au-dessous et que le som-

met du glacis soit toujours à 0m,50 au moins au-dessous de la banquette, pour que le défenseur ne perde pas l'avantage de son commandement sur l'assaillant.

Fortification permanente. Le *profil*, en fortification permanente, varie avec chacun

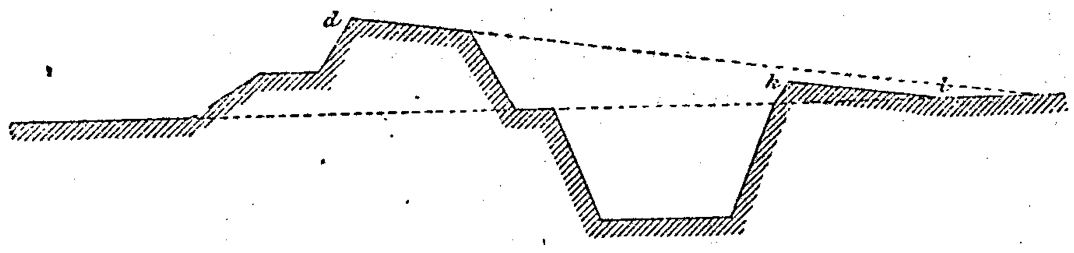

Fig. 3.

des ouvrages de la place. Le *profil* de la demi-lune est autre que celui du bastion ou celui des places d'armes.

Le parapet de la fortification permanente, au lieu de reposer sur le sol, repose sur le rempart (v. ce mot). Le rempart, cette masse de terre, est généralement soutenu par deux revêtements en maçonnerie, l'escarpe et un autre mur dans l'intérieur de la place, mur qui borde la rue du rempart. Ce mur est quelquefois remplacé par un talus à terre coulante.

Le parapet a deux banquettes : une inférieure, la banquette d'artillerie, dont la largeur est calculée de manière à être suffisante pour l'établissement des pièces et pour le mouvement des voitures, derrière les pièces en batterie, après le recul; une seconde, un

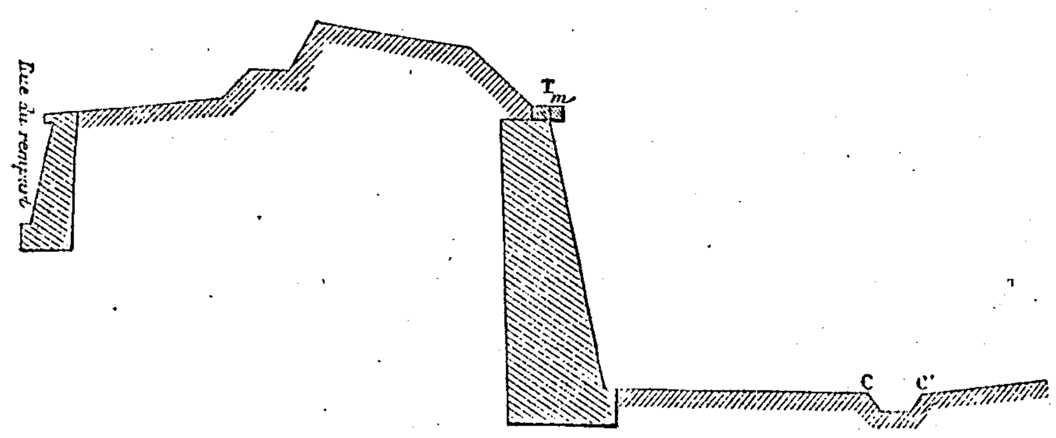

Fig. 4

peu plus élevée, la banquette d'infanterie, analogue à la banquette du parapet de la fortification passagère.

La plongée, tout en conservant une inclinaison de 1/6, est plus épaisse; elle doit résister au feu des pièces de siége. La berme est formée par la tablette T, qui couronne l'escarpe.

La magistrale de l'ouvrage est la ligne qui se projette en *m*, point d'intersection de l'escarpe avec la face supérieure de la tablette.

Les glacis ont un développement très-considérable. Leur pente, très-douce, les prolonge très-loin, et ils ne se raccordent avec la campagne qu'à de grandes distances de la ville.

Le fossé a presque toujours en son milieu une cunette CC', pour l'écoulement des eaux de pluie ou de source.

Profils et grimaces, par Auguste Vacquerie (1856, in-18). Ce volume est un recueil d'articles littéraires, artistiques et fantaisistes, parus originairement dans l'*Evénement*. Chargé du compte rendu des livres et des pièces de théâtre, A. Vacquerie en a profité pour continuer la préface de *Cromwell*, pour entamer des polémiques parfois trop virulentes, le plus souvent très-spirituelles contre les adversaires du drame, de la poésie romantique et en général contre tous ceux qui n'aiment pas Victor Hugo. Les profils qu'il y dessine sont ceux des amis de la maison, des romantiques; les grimaces sont données comme les portraits véritables des classiques. Ce sont des charges amusantes. Par exemple, M. Vacquerie rend compte de la représentation d'une tragédie par les sensations que lui faisait éprouver ce soir-là une paire de bottes neuves. Au premier acte, vagues inquiétudes, malaise général, regret de l'imprudence commise; au second acte, la souffrance devient intolérable, il faut absolument prendre un parti; au troisième acte, le critique retire ses bottes, opération difficile, car il ne faut pas donner l'éveil aux voisins; le quatrième acte est délicieux; quel bonheur que d'être délivré d'un supplice! Mais à peine la toile se lève-t-elle sur le cinquième acte que les angoisses recommencent. Comment remettre les maudites bottes? Voilà ce que le critique déclare l'avoir principalement intéressé durant la représentation, et, de la tragédie en question, le lecteur n'en apprend pas davantage. C'est de la fantaisie à outrance.

C'est surtout aux choses du théâtre que se complaît M. Vacquerie; il les étudie soigneusement sous tous leurs aspects. Des créateurs, des auteurs, il passe aux interprètes, aux acteurs, dont il relève la profession méconnue. Sévère et même injuste pour Rachel, qu'il accuse d'avoir manqué d'initiative et d'avoir, en ressuscitant *Phèdre*, arrêté l'essor des idées romantiques, il a donné de très-beaux profils des interprètes du drame, Frédérick Lemaître et Mme Dorval. Les chapitres intitulés : le *Théâtre*, la *Capitale du drame*, le *Mélodrame*, la *Tragédie et la Comédie*, sont demeurés célèbres. Ils ont soulevé les clameurs de toute la cabale des raciniens fanatiques. Dans un autre chapitre, M. Vacquerie malmène certains vaudevillistes plagiaires, qu'il appelle plaisamment les *Barbiers des tigres*, et qui s'étaient permis de découper sur la Marneffe de Balzac une Marneffe de carton. Il est sévère pour ce que l'on a appelé l'école du bon sens. « Le remous existe aussi en art, dit-il : lorsque les littératures montent, il y a aussi de petites littératures latérales et contraires qui descendent. Quand le flot est le drame, les remous sont la tragédie et la comédie. Il y a quinze ans, leurs noms d'hommes étaient Casimir Delavigne et Scribe; aujourd'hui, ce sont MM. Ponsard et Augier. »

Il y a de tout et du meilleur dans cette œuvre; par exemple, une vive intelligence de la nature dans cette bluette : un *Sentier professeur de littérature;* un petit poëme en prose dans la *Danse des roses;* d'excellente critique dans l'*Enseignement littéraire et antiuniversitaire;* un récit de verte allure et de joyeuse humeur dans la narration fidèle des indescriptibles tempêtes de *Tragaldabas* et sa défense par l'auteur. Dans l'*Institut*, M. Vacquerie a plaidé contre les académiciens une cause gagnée depuis longtemps, mais qui ne perd rien à être plaidée avec verve.

La plupart des discussions littéraires qui font l'objet de ce volume sont maintenant de l'histoire ancienne, et si *Profils et grimaces* a encore de l'attrait aujourd'hui, c'est par son côté humoristique. L'humour est souvent de l'excentricité dans les pages de M. Vacquerie, mais ce n'est pas sans plaisir qu'on voit appliquer à la critique des procédés de style tout à fait inattendus.

PROFILÉ, ÉE (pro-fi-lé) part. passé du v. Profiler : *Moulure* PROFILÉE.

PROFILEMENT s. m. (pro-fi-le-man — rad. *profiler*). Art milit. Détermination sur le terrain du profil d'un ouvrage de construction passagère.

— **Encycl.** Quand on construit un ouvrage de fortification passagère, on commence par tracer les crêtes, puis on défile l'ouvrage; on détermine les bases horizontales des masses, telles que les épaisseurs des parapets, les bases des talus, la largeur des banquettes des fossés et des glacis. On procède ensuite à l'opération appelée *profilement*. Elle consiste à reproduire matériellement sur le terrain le profil de l'ouvrage, c'est-à-dire à effectuer la représentation de ses coupes transversales au moyen de piquets et de lattes. On a soin de construire deux profils pour chaque face de l'ouvrage. Les profils ainsi obtenus se relient aux différents points où cela est nécessaire, savoir : 1° aux sommets des différents angles, soit rentrants, soit saillants; on a ainsi les *profils d'angles* ou *profils en capitale;* 2° aux extrémités des parapets; on a ainsi les *profils des fins d'ouvrage* ou *d'extrémités;* 3° aux points intermédiaires pour les parapets de trop grandes dimensions; on a ainsi les *profils de repaire* qu'on a soin d'établir de 10 mètres en 10 mètres.

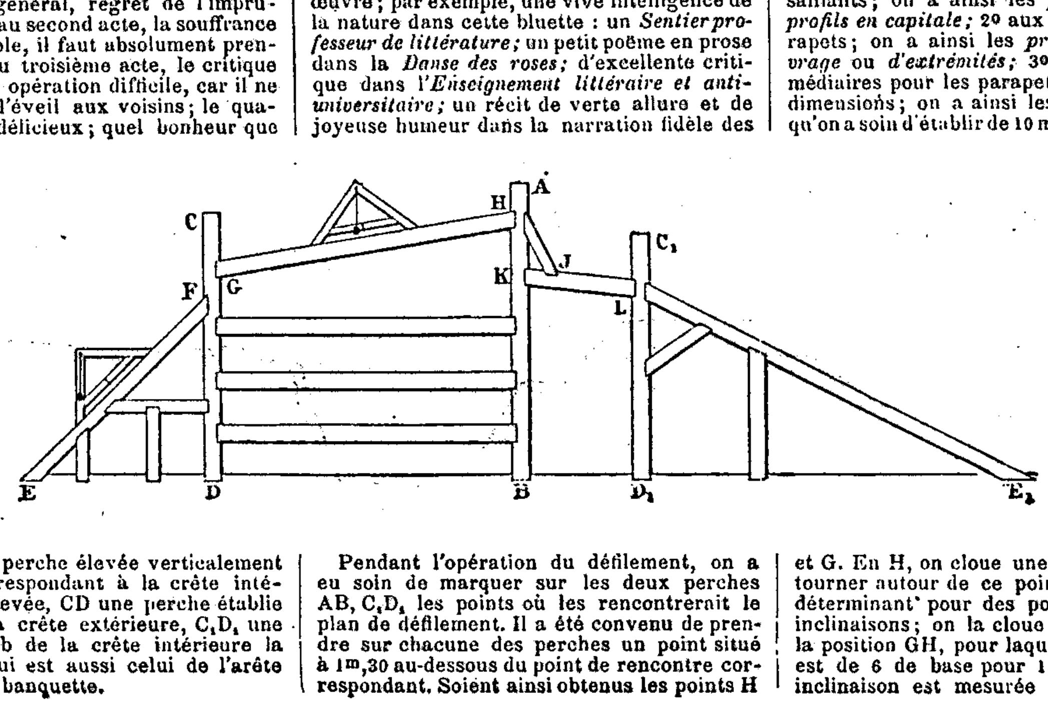

Soit AB une perche élevée verticalement en un point correspondant à la crête intérieure la plus élevée, CD une perche établie à l'aplomb de la crête extérieure, C_1D_1 une autre à l'aplomb de la crête intérieure la moins élevée, qui est aussi celui de l'arête intérieure de la banquette.

Pendant l'opération du défilement, on a eu soin de marquer sur les deux perches AB, C_1D_1 les points où les rencontrerait le plan de défilement. Il a été convenu de prendre sur chacune des perches un point situé à 1m,30 au-dessous du point de rencontre correspondant. Soient ainsi obtenus les points H et G. En H, on cloue une latte et on la fait tourner autour de ce point comme pivot en déterminant pour des positions voisines ses inclinaisons; on la cloue ensuite en G, dans la position GH, pour laquelle son inclinaison est de 6 de base pour 1 de hauteur; cette inclinaison est mesurée par un niveau de maçon. GH est le profil de la plongée. On prend sur CD un point F un peu au-dessous de G; on y cloue de même une latte qu'on arrête lorsqu'elle marque au niveau une inclinaison de 1 sur 1. On obtient le profil du talus extérieur.

Sur AB, on prend en K le point de la planche verticale situé à 1m,30 au-dessous de H. On cloue la latte KL : elle représente le profil de la banquette. On cloue en HJ la latte qui figure le profil du talus intérieur à 1 de base pour 3 de hauteur, et en LE la latte profil du talus de la banquette qui a 2 de base pour 1 de hauteur. Le premier profil est alors terminé.

La construction du second profil de la même face est identique. On peut néanmoins raccourcir cette seconde portion du travail par l'opération connue sous le nom de *dégauchissement*. Voici en quoi elle consiste : on a à construire en un point donné une droite située dans un même plan avec une droite, comme profil d'une arête de l'ouvrage, avec la condition d'appuyer cette droite sur une verticale donnée, ce qui est possible dans le cas de deux profils d'une même face; par exemple, en un point K' on veut mener une droite K'L' située dans un même plan avec KL et rencontrant une verticale définie $C'_1D'_1$; on place l'œil de manière qu'il soit en ligne droite avec les points KK'; il est évident que l'on résoudra le problème en clouant K'L' dans la position où elle cachera complétement KL à l'œil de l'observateur. Cette construction peut être répétée pour toutes les droites de la figure du profil à construire, qui est ainsi dégauchi sur le premier.

Il est nécessaire de construire les profils en capitale, et souvent aussi des profils intermédiaires. La méthode du dégauchissement s'applique dans ces deux cas; elle comporte même une plus grande précision, grâce à la vérification qui peut être faite sur chaque latte par retournement. On peut en effet dégauchir par rapport à l'un des profils de la face lorsqu'il s'agit d'un profil intermédiaire et vérifier que le dégauchissement ainsi obtenu convient aussi pour le second profil. Dans le cas d'un profil en capitale, le dégauchissement par rapport à l'une des faces doit être celui qui convient pour le profil de la seconde face.

Le défilement ne donnant les reliefs des parapets que pour les extrémités et les sommets d'angles, il est nécessaire de déterminer les hauteurs auxquelles doivent se placer les profils intermédiaires. On y arrive au moyen du voyant d'une mire ou par un jalonnage convenable. On a soin de relier ces profils, en procédant des plus élevés, qui correspondent à des points déjà déterminés, aux plus bas; on ordonne ainsi le *profilement*, ce qui est nécessaire, car le terre-plein de l'ouvrage n'est jamais parfaitement horizontal.

Nous avons indiqué le *profilement* des parapets; mais on comprend que la même méthode s'applique aux différents ouvrages de la fortification passagère et même de la fortification permanente, tels que barbettes, embrasures, traverses, fossés.

On profile en effet le fossé aussitôt qu'on en a fait la fouille. Quelquefois on préfère en commencer le *profilement* avant de déblayer le terrain. Il convient alors de prolonger les talus du fossé vers le haut au moyen de la latte. Toutefois, il vaut mieux faire d'abord une fouille brute et profiler ensuite.

Dans tous les profils, les arêtes intérieures des lattes doivent être bien droites; c'est en effet d'après ces arêtes que se font les revêtements des talus, ou les recoupements de ces talus dans le cas où on ne veut pas les revêtir. Les arêtes extérieures des lattes ont aussi leur utilité; elles servent à guider les travailleurs, qui jettent la terre seulement, il est vrai, dans le cas de talus non revêtus. Il est même utile de tendre le long de ces lattes des cordes que l'on place d'abord à 0m,20 ou 0m,25 au-dessus du terrain et qu'on relève progressivement de 0m,20 en 0m,20, suivant l'avancement de l'ouvrage.

PROFILER v. a. ou tr. (pro-fi-lé — rad. *profil*). Représenter en profil : PROFILER *une tête, un visage.* PROFILER *une corniche, un entablement.* ‖ Projeter en profil : *La lune, éclairant cette statue de côté, la* PROFILE *d'une vive lumière, qui augmente encore l'étrangeté farouche de son aspect.* (E. Sue.) *Saint-Gatien* PROFILAIT *dans la limpidité de l'air sa silhouette brune et ses flèches gothiques.* (Th. Gaut.) *Les Alpes maritimes* PROFILENT *en arêtes aiguës leurs cimes neigeuses sous un ciel aux tons d'ocre.* (E. Texier.)

Se profiler v. pr. Etre profilé; se présenter, se projeter de profil ou en silhouette : *Les vierges d'Albert Dürer* SE PROFILENT *sur l'outremer.* (Th. Gaut.) *L'œil est vif, le nez* SE PROFILE *bien, la bouche se découpe nettement.* (Th. Gaut.) *Des ombres joyeuses* SE PROFILAIENT *déjà derrière les rideaux des cabinets de la Maison d'or.* (X. de Montépin.) *Au sommet de cette espèce de grosse forteresse* SE PROFILAIT *une flèche gigantesque.* (V. Hugo.)

PROFILEUR s. m. (pro-fi-leur — rad. *profiler*). Instrument au moyen duquel on dessine sur le papier les profils d'une route ou d'un chemin de fer.

PROFIT s. m. (pro-fi — lat. *profectus*, de

proficere, tirer profit). Gain, bénéfice, avantage pécuniaire qu'on tire d'une opération : *C'est le bon ordre, et non certaines épargnes sordides, qui fait le* PROFIT. (Volt.) *Celui qui vit d'espérance court risque de mourir de faim; il n'y a point de* PROFIT *sans peine.* (B. Franklin.) *L'homme ne se dispense guère de faire ce qui lui apporte plaisir et* PROFIT. (J. de Maistre.) *Dans la société, les* PROFITS *de l'agio sont égaux aux pertes.* (Proudh.)

> *Profit* et gloire à qui travaille.
>
> ANCELOT.

— Avantage quelconque : *L'habileté trouve parfois plus de* PROFIT *dans la mauvaise fortune que dans la bonne.* (De Ségur.) *Le despote fait à ses esclaves des devoirs à son* PROFIT. (Mme Guizot.) *Toutes choses ici-bas servent au monde; l'homme seul se sert du monde à son* PROFIT *et selon son dessein.* (Guizot.) *L'amour du monde nous arrache à nous-mêmes sans* PROFIT *pour personne.* (J. Simon.)

> Il vit, pendant trente ans, passer des flots de crimes
> Et le mot de patrie à tous les vents jeté,
> Sans *profit* pour le peuple et pour la liberté.
>
> A. BARBIER.

— Gratification accordée à un domestique ou un employé en dehors de ses gages ou de ses appointements; s'emploie surtout au pluriel :

> Il me nourrissait mal, me payait mal mes gages;
> Jamais aucuns *profits*. . . . .
>
> DESTOUCHES.

— Progrès qu'on fait dans ses études : *Il a fait beaucoup de* PROFIT, *depuis qu'il est sous tel maître.* (Acad.) ‖ Fruit que l'on tire de ses études ou de ses lectures : *Lire avec* PROFIT. *Faites que vos études coulent dans vos mœurs, et que tout le* PROFIT *de vos lectures se tourne en vertu.* (Mme de Lambert.)

— *Mettre à profit*, Employer utilement, tirer parti de : METTRE *son temps* À PROFIT. METTEZ *l'occasion* À PROFIT. *On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en* METTANT À PROFIT *la tendance de son siècle.* (Mme de Staël.)

> Un lecteur sage fuit un vain amusement
> Et veut *mettre à profit* son divertissement.
>
> BOILEAU.

— *Faire du profit*, Etre d'un usage économique : *Cette toile vous* FERA DU PROFIT. *Cette huile ne nous* A *pas* FAIT DE PROFIT.

— *Faire son profit de*, Profiter, tirer avantage de : FAITES VOTRE PROFIT DE *cette leçon.*

— *Etre fait à profit, à profit de ménage*, Etre fait de manière à pouvoir longtemps servir, à durer longtemps : *Ce meuble n'est pas élégant, mais il* EST FAIT À PROFIT, À PROFIT DE MÉNAGE.

— *Trouver son profit à*, Tirer un avantage de : *Quiconque déclame contre la liberté* TROUVE SON PROFIT À *l'esclavage.* (Boiste.)

— *C'est tout profit*, Il n'y a que bénéfice, qu'avantage à cela : *Restez chez vous; vous garderez votre argent et vous vous reposerez;* C'EST TOUT PROFIT.

— Féod. *Profits de fiefs*, Droits de quint, requint, relief, lods et ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires.

— Jurispr. *Profit du défaut*, Gain de cause accordé à la partie comparante contre la partie qui fait défaut. ‖ *Défaut profit joint*, Avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants, pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

— Comm. *Profits et pertes*, Sommes gagnées et sommes perdues par des circonstances particulières : *Il est insolvable, et vous pouvez passer sa dette au compte des* PROFITS ET PERTES. ‖ *Profit aventureux*, Intérêt de l'argent placé sur un navire, sans garantie contre les risques.

— Syn. **Profit, bénéfice, émolument**, etc. V. BÉNÉFICE.

— **Profit, avantage, utilité.** V. AVANTAGE.

— **Encycl.** Comptabilité. *Profit* et *perte* sont des mots qui indiquent les deux faces opposées d'une opération semblable. Il n'y a pas de *profit* sans perte, ni de perte sans *profit*, naturellement. Seulement, ce qui est considéré comme *profit* dans une comptabilité est inscrit aux pertes dans une autre comptabilité, et *vice versa*. Pour bien comprendre la nature et le sens de cette antinomie, il faut se souvenir que *profit* et bénéfice sont synonymes et désignent la différence entre les deux valeurs dont la transmission réciproque constitue l'échange. Comme, dans l'échange, on ne fait que transmettre la propriété d'un produit ou d'une valeur en payement d'un autre produit ou d'une autre valeur, il s'ensuit que chacun désire échanger une valeur contre une valeur égale, c'est-à-dire 2 contre 2, 4 contre 4, 10 contre 10, etc. Pourtant Bastiat prétend que « le but de tout homme dans ses transactions est d'obtenir beaucoup et de donner peu, » ce qui signifie que le désir de tout homme est d'échanger 1 contre 4, 2 contre 6, 6 contre 10, soit plus, soit moins, suivant la possibilité, les circonstances et l'habileté ou la ruse de l'échangiste. Mais le but de tout homme étant le même, chacun essayant de donner moins qu'il ne reçoit, l'échange est livré à l'anarchie, à l'antagonisme des intérêts divers, à la fraude et à la duperie. Telle est la conséquence de l'aphorisme de Bastiat, qui semble exprimer, en effet, la loi des transactions modernes. Mais tout le monde ne peut obtenir beaucoup et donner peu, on le comprend. Il faut toujours qu'il y ait quelqu'un dupé dans ses calculs; il faut toujours qu'il y ait une différence entre les valeurs échangées, sans quoi on a obtenu autant qu'on a donné et donné autant qu'on a obtenu. Si l'on échange 4 contre 4, 10 contre 10, soit en produits ou en valeurs quelconques, on aura fait un échange égal, on aura pu trouver des avantages à cet échange en donnant des produits ou valeurs dont on n'avait pas un sérieux besoin, pour recevoir des produits dont l'utilité est plus pressante et plus immédiate; mais, en définitive, l'échange n'en est pas moins égal. Si, au contraire, l'un des échangistes reçoit 5 et ne livre que 3, il y a entre les deux valeurs une différence de 2, qui devient le bénéfice ou *profit* de celui qui a reçu 5, mais qui est une égale perte pour celui qui n'a reçu que 3. On le voit donc, *profit* et perte sont une seule et même chose.

Dans la comptabilité, on n'inscrit pas indifféremment tous les *profits* au compte qui porte ce nom. On n'y indique que les *profits* qu'on pourrait appeler extraordinaires, ceux qui ne peuvent figurer à aucun autre compte et qui sont en quelque sorte des aubaines. Ainsi, tout commerçant achète moins cher qu'il ne revend; il ajoute au prix des marchandises dont il est devenu acquéreur ou détenteur une plus-value plus ou moins forte, destinée à couvrir les frais généraux et même à produire un bénéfice net. Cette plus-value, qui forme le bénéfice brut du commerçant, ne passe point au compte de *Profits*, comme on pourrait le croire; elle est indiquée dans les livres, mais dans les opérations entre *Marchandises générales* et les divers individus, clients de la maison, qui y ont un compte particulier ouvert et qui sont désignés, en outre, soit au compte de *Caisse*, soit au compte d'*Effets et remises*. C'est dans la balance du compte de *Marchandises générales* qu'apparaît le bénéfice le plus sérieux et le plus ordinaire. Il est bien évident que si, d'une part on trouve dans ce compte les désignations suivantes : « *Marchandises* doivent à M. X 1,500 francs, 2,000 francs et 2,500 francs, total 6,000 francs, » et que si, d'autre part, on a cette inscription : « *Caisse* à *Marchandises générales*, 7,500 francs, » le bénéfice réalisé dans la vente sera la différence entre ces deux chiffres, soit 1,500, c'est-à-dire de 25 pour 100 sur la totalité des opérations. C'est en faisant la balance du compte de *Marchandises* que ce bénéfice sera constaté, ainsi qu'il vient d'être dit. Mais ce bénéfice de 1,500 francs n'est pas un véritable et complet *profit;* il a servi à alimenter les frais généraux, et il peut même se faire que, malgré ce bénéfice, le passif dépasse l'actif, c'est-à-dire qu'il y ait une perte réelle pour le commerçant (V. FRAIS GÉNÉRAUX et PERTE). Voici ce que dit à ce sujet un homme très-compétent, M. L. Chevalier : « Le compte de *Pertes et profits* est débité des pertes et crédité des bénéfices ou *profits*, si l'on écrit en tête de ce compte le mot *Pertes* du côté du Débit et le mot *Profit* du côté du Crédit. » On comprend la raison qui a fait adopter à M. Chevalier le titre de *Pertes et profits* de préférence à celui de *Profits et pertes*. Ce n'est pas, du reste, une innovation, et depuis longtemps un grand nombre de teneurs de livres ont adopté cette méthode, qui est beaucoup plus rationnelle que l'ancienne, en ce qu'elle est d'accord avec les principes qui classent les inscriptions de la comptabilité par Doit et Avoir. « Au surplus, ajoute M. L. Chevalier, la raison de cette règle particulière, c'est que le compte de *Pertes et profits* est véritablement le compte des accroissements et des diminutions du capital, et que, par conséquent, il doit être débité et crédité comme le serait le compte de *Capital* lui-même. Tout *profit* étant une augmentation du capital sera porté à son crédit. »

On inscrit directement au compte de *Profits* les sommes qui sont entrées dans la caisse sans qu'on puisse les attribuer à aucun compte particulier, telles, par exemple, que les bénéfices produits par erreurs de compte ou de change et qui n'ont point été réclamés; on y inscrit de même les escomptes, bonifications, intérêts, commissions et remises dont le commerçant a pu bénéficier dans le cours de ses opérations. Enfin, ce n'est qu'après avoir fait la balance générale ou inventaire qu'on passe au compte de *Profits* les soldes des comptes de *Caisse*, *Marchandises générales* et *Traites et remises*.

PROFITABLE adj. (pro-fi-ta-ble — rad. *profiter*). Utile, avantageux; qui donne du profit : *Le voyager me semble un exercice* PROFITABLE. (Montaigne.) *Savoir se taire est plus difficile et plus* PROFITABLE *que de savoir parler.* (A. Fée.) *Toute industrie, si mince qu'elle soit, est* PROFITABLE. (Cormen.) *Manger peu et souvent, c'est bien plus* PROFITABLE *que de manger rarement et beaucoup à la fois.* (Raspail.)

PROFITABLEMENT adv. (pro-fi-ta-ble-man — rad. *profitable*). D'une manière profitable : *Je ne veux pas priver la tromperie de son rang, ce serait mal entendre le monde : je sais qu'elle a servi souvent* PROFITABLEMENT *et qu'elle maintient et nourrit la plupart des vocations des hommes.* (Montaigne.) *A son retour, le comte trouva ses propriétés intactes et* PROFITABLEMENT *gérées.* (Balz.)

PROFITANT, ANTE adj. (pro-fi-tan, an-te — rad. *profiter*). Pop. Qui fait du profit, qui est d'un usage économique : *Etoffe* PROFITANTE. *Légumes* PROFITANTS.

PROFITER v. n. ou intr. (pro-fi-té — rad. *profit*). Tirer un profit, un gain, un avantage pécuniaire : *Ce n'est pas vous qui* PROFITEZ *à ce marché.* ‖ Tirer un avantage, une utilité : *Il faut savoir* PROFITER *du temps et de l'occasion. On ne vit point assez pour* PROFITER *de ses fautes.* (La Bruy.) *On donne des conseils, mais on ne donne pas la sagesse d'en* PROFITER. (La Rochef.) *Dans l'entretien, il faut avoir la vue de* PROFITER *aux autres et de* PROFITER *des autres.* (Nicole.) *L'iniquité ne plaît qu'autant qu'on en* PROFITE. (J.-J. Rouss.) *L'homme qui connaît le monde, dont l'esprit est éclairé, qui a l'habitude d'observer et de réfléchir, peut quelquefois* PROFITER *à lire un roman.* (Boissonade.) *Les événements ne comptent que pour ceux qui en pâtissent ou qui en* PROFITENT. (Chateaub.) *Les abus les plus criants sont ceux dont on ne* PROFITE *pas.* (Petit-Senn.) *Bien des chambrières ont* PROFITÉ *de l'amour qu'inspiraient des reines.* (Th. Gaut.) *Toute victoire remportée est due à une faute dont on sait* PROFITER. (E. de Gir.)

> Le temps est assez long pour quiconque en *profite :*
> Qui travaille et qui pense en étend la limite.
>
> VOLTAIRE.

— Rapporter du profit, procurer des avantages : *Ce commerce ne lui* A *guère* PROFITÉ. *Sous le despotisme, toutes les lois sont calculées pour* PROFITER *à l'oppression.* (De Custine.) *Ce qui devient commun* PROFITE *à tous sans nuire à personne.* (F. Bastiat.) *Il n'y a de vraie grandeur que celle qui* PROFITE *à l'humanité.* (A. Marrast.) *L'expérience fait payer ses leçons, mais elle* PROFITE *aux gens qui réfléchissent.* (Laboulaye.) *Le salaire de la délation ne* PROFITE *ni à ceux qui le gagnent ni à ceux qui le payent.* (Lamart.) *Il n'y a d'associations loyales que celles qui* PROFITENT *également à tous les associés.* (Ed. About.) *Tout abus de la victoire* PROFITE *à la défaite.* (E. de Gir.)

> Toujours d'un bon auteur la lecture *profite.*
>
> SCARRON.

— Servir à la santé, à l'embonpoint : *Ce qu'il mange ne lui* PROFITE *pas.*

> Les gens de naturel peureux
> Sont, disait-il, bien malheureux :
> Ils ne sauraient manger morceau qui leur *profite.*
>
> LA FONTAINE.

— Faire du progrès : PROFITER *en talents et en sagesse. Cet élève commence à* PROFITER. ‖ Prendre de l'accroissement : *Ce nourrisson ne* PROFITE *pas. Ces arbres ont* PROFITÉ.

> Le blé *profite* ici; là, le mil et le lin.
>
> LA FONTAINE.

— Prov. *Bien mal acquis ne profite jamais*, Les gens qui ont acquis du bien par des moyens injustes n'en jouissent pas.

— Impersonnellem. Fournir un profit, un avantage : *Il ne lui* A *de rien* PROFITÉ *d'avoir été si attaché à ses intérêts.* (Acad.)

PROFITEROLE s. f. (pro-fi-te-ro-le). Art culin. Pâte cuite sous la cendre. ‖ Petit pain sans mie, garni de béatilles, dont on fait des potages.

PROFLIGATEUR s. m. (pro-fli-ga-teur — lat. *profligator;* de *profligare*, châtier). Celui qui punit, qui châtie : PROFLIGATEURS *du vice.* (Mercier.) ‖ Inus.

PROFOND, ONDE adj. (pro-fon, on-de — lat. *profundus;* du préf. *pro*, et de *fundus*, fond). Qui a un fond très-éloigné de l'ouverture, du bord, de l'origine, de la cavité : *Fossé* PROFOND. *Fleuve* PROFOND. *Vase* PROFOND. *Grotte* PROFONDE. *Caverne* PROFONDE. *Les ruisseaux ne sont clairs que parce qu'ils ne sont pas* PROFONDS. (Volt.) *Les grands fleuves ont ordinairement un lit* PROFOND *et des bords escarpés qui leur donnent un aspect sauvage.* (J. de Maistre.)

— Qui pénètre, qui s'étend à une grande distance de la superficie : *Racines* PROFONDES. *Blessure, plaie* PROFONDE. *Labour* PROFOND.

— Qui descend très-bas : PROFONDE *révérence. Inclination* PROFONDE. *Je lui fis une révérence si* PROFONDE, *que je pensai donner du nez à terre.* (Le Sage.)

— Eloigné des bords, des parties découvertes : *Les parties les plus* PROFONDES *du bois.* ‖ Dont le fond, la partie postérieure est éloignée de la partie antérieure, de la façade : *Un bâtiment très-*PROFOND.

— Tout à fait séparé de la fréquentation, du commerce des hommes : *Solitude* PROFONDE. *Retraite* PROFONDE.

— Très-foncé, en parlant d'une couleur : *Bleu* PROFOND. *Noir* PROFOND.

— Fig. Impénétrable ou difficile à pénétrer : *Des vérités* PROFONDES. *Il y a des esprits fiers,* PROFONDS, *d'une intrépidité tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés.* (Volt.) *Le mysticisme alexandrin est le mysticisme le plus savant et le plus* PROFOND *qui soit connu.* (V. Cousin.) ‖ Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses : *Une* PROFONDE *érudition. Un* PROFOND *savoir. Un esprit* PROFOND. *Un* PROFOND *mathématicien. Les esprits généralisateurs sont les seuls* PROFONDS, *les seuls souverains.* (Proudh.)

> Il est vrai que Quinault est un esprit *profond.*
>
> BOILEAU.

> Dans un auteur de science *profonde.*
> J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde.
>
> GRESSET.

‖ Qui dit des choses d'une grande portée et peu accessibles aux esprits vulgaires : *On veut paraître* PROFOND *quand on n'est que vide et creux.* (Beaumarch.) *Soyez* PROFOND *en termes clairs, et non pas en termes obscurs.* (J. Joubert.) *Diplomatie! science de ceux qui n'en ont aucune et qui sont* PROFONDS *comme le vide.* (Balz.) *Il est des écrivains* PROFONDS *à la manière des puits : au fond de tous deux il n'y a que de l'eau claire.* (Petit-Senn.)

> C'est peu d'être savant, si vous n'êtes *profond.*
>
> DU RESNEL.

‖ Qui possède foncièrement, à un haut degré certains vices, certains défauts : *Un* PROFOND *ignorant. Un* PROFOND *scélérat.* ‖ Extrême, et dont, en quelque sorte, on ne voit pas le fond : *Nuit* PROFONDE. *Ténèbres* PROFONDES. PROFOND *silence.* PROFOND *oubli. Désespoir* PROFOND. *La curiosité est la source de la plus* PROFONDE *des détractions.* (Fén.) *Si la tristesse attendrit l'âme, une* PROFONDE *affliction l'endurcit.* (J.-J. Rouss.) *Le spectacle de la mer fait toujours une impression* PROFONDE. (Mme de Staël.) *Chacun s'étudie à renfermer en soi les émotions violentes, les chagrins* PROFONDS. (A. de Vigny.) *La* PROFONDE *vérité ne sort que du* PROFOND *amour.* (H. Heine.) PROFONDE *misère,* PROFONDE *rancune.* (V. Hugo.) *La justice égale, universelle, est maintenant le besoin le plus* PROFOND *de la société.* (Guizot.)

> C'était pendant l'horreur d'une *profonde* nuit.
>
> RACINE.

> Le silence est partout, sur la terre et sur l'onde,
> Et tout autour de moi l'obscurité *profonde.*
>
> A. BARBIER.

— Art milit. *Ordre profond*, Ordre dans lequel on multiplie les rangs de soldats.

— Turf. *Piste profonde*, Piste dont le sol est mou à une grande profondeur.

— Anat. *Muscles profonds*, Muscles relativement très-éloignés de la peau.

— Pathol. *Pouls profond*, Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très-éloignée de la peau.

— s. m. Fond, profondeur : *Tomber jusqu'au* PROFOND *de l'abîme.*

> Comme il parlait ainsi, du *profond* d'une nue,
> Un fantôme éclatant se présente à sa vue.
>
> VOLTAIRE.

> Au plus *profond* des mers, pour laver sa blessure,
> Il plonge, et l'onde à peine atteint à sa ceinture.
>
> DELILLE.

— Fig. Partie, région la plus intime : *Tirer ses pensées du plus* PROFOND *de son cœur. Je te devine, je te pénètre, je perce jusqu'au plus* PROFOND *de ton cœur.* (J.-J. Rouss.) *Les sentiments dont se forme la bonté tirent leur origine du plus* PROFOND *de nous-mêmes.* (Mme Guizot.)

> Quand l'homme est seul, loin du bruit et du monde,
> Du *profond* de son cœur plus haut s'élève et gronde
> La voix de l'infini.
>
> SAINTE-BEUVE.

— s. f. Argot. Poche, et particulièrement Poche à grande ouverture que les filous pratiquent sous la basque de leur habit, et dans laquelle ils jettent les jeux de cartes dont ils veulent se débarrasser : *On tire de dessous les casquettes ou de l'intérieur des* PROFONDES *toutes sortes de mets fabuleux.* (F. Mornand.) ‖ Cave : *Mon or est dans la* PROFONDE. (Balz.)

— Anat. *Profonde du pénis*, Artère caverneuse qui naît de la branche appelée artère du pénis.

PROFONDÉMENT adv. (pro-fon-dé-man — rad. *profond*). Fort avant, à une grande profondeur : *Creuser* PROFONDÉMENT *le sol. Les lièvres se forment un gîte et ne creusent pas* PROFONDÉMENT *la terre comme les lapins pour se faire un terrier.* (Buff.) *Partout où l'on a pu fouiller la terre assez* PROFONDÉMENT, *on est arrivé au granit.* (L. Figuier.) *Les cinq grands lacs américains, véritables mers d'eau douce, gèlent* PROFONDÉMENT. (Babinet.)

— En s'abaissant, s'inclinant beaucoup : *Saluer* PROFONDÉMENT.

— A fond, à un degré inaccessible au vulgaire : *Il est* PROFONDÉMENT *versé dans cette science. Pour faire l'homme occupé et paraître accablé d'affaires, il faut froncer le sourcil et rêver à rien très-*PROFONDÉMENT. (La Bruy.) *Il y a des gens d'esprit qui ne pensent* PROFONDÉMENT *qu'en mangeant.* (De Bussy.) ‖ A un haut degré, d'une manière intense : *Dormir* PROFONDÉMENT. *Une injure* PROFONDÉMENT *ressentie. Le* XVIIIe *siècle s'est montré* PROFONDÉMENT *révolutionnaire.* (C. Dollfus.) *La femme nous apparaît comme une créature* PROFONDÉMENT *dissemblable de l'homme.* (E. Legouvé.) *Le peuple, de nos jours, est* PROFONDÉMENT *indévot.* (Proudh.) *Les bras des mères sont faits de tendresse; les enfants y dorment* PROFONDÉMENT. (V. Hugo.) *Le cœur est toujours sincère quand il est* PROFONDÉMENT *triste.* (E. de Gir.)

PROFONDEUR s. f. (pro-fon-deur — rad. *profond*). Eloignement, distance du fond, par rapport à la superficie ou à l'entrée : *La*

PROFONDEUR *d'un fossé, d'un ravin, d'une rivière. Dans les hautes mers, plus on s'éloigne des côtes, plus la* PROFONDEUR *est grande.* (Buff.) *Toutes les plantes ne doivent pas être semées à la même* PROFONDEUR. (Raspail.) *Le géologue aurait tort de croire le centre du globe composé des éléments que l'on rencontre aux dernières* PROFONDEURS *accessibles à l'expérience.* (Renan.)

— Cavité : *Se perdre dans les* PROFONDEURS *d'une caverne. La maman s'empressa d'enfouir dans les* PROFONDEURS *de sa poche sa tabatière et son mouchoir des Indes à carreaux bruns et blancs.* (Ad. Paul.) ‖ Partie enfoncée, éloignée des bords, des endroits découverts : *Les* PROFONDEURS *d'un bois.*

Et dans les *profondeurs* d'un vaste labyrinthe,
D'un pas ferme et rapide ils s'engagent sans crainte.
BAOUR-LORMIAN.

‖ Grand éloignement, endroit très-éloigné : *Lorsque nous jetons, par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces insondables* PROFONDEURS. (A. Maury.)

— L'une des trois dimensions d'un corps, les deux autres, prises d'ailleurs arbitrairement, étant appelées *longueur* et *largeur.* ‖ Etendue en longueur : *Cette cour a tant de mètres de large et tant de mètres de* PROFONDEUR. (Acad.)

— Fig. Caractère de ce qui est profond, difficile à pénétrer : *Les* PROFONDEURS *d'un mystère. Il est difficile de pénétrer dans les* PROFONDEURS *de l'histoire ancienne.* (Volt.) *La méthode est le rameau d'or qui nous conduit dans les* PROFONDEURS *incommensurables de la pensée.* (Alibert.) *Il est pour les hommes des vérités cachées dans la* PROFONDEUR *du temps.* (Chateaub.) *Le désespéré se laisse aller, et le voilà qui roule à jamais dans les* PROFONDEURS *de l'engloutissement.* (V. Hugo.) *La question de l'amour gît, immense et obscure, sous les* PROFONDEURS *de la vie humaine.* (Michelet.) ‖ Etendue d'un esprit capable de concevoir des pensées inaccessibles aux esprits vulgaires : *La* PROFONDEUR *des connaissances, du savoir. Avoir de la* PROFONDEUR *dans les idées, dans l'esprit, dans le jugement. A une certaine* PROFONDEUR *de pensée, parmi tous les hommes, il n'y a pas un ennemi de la liberté.* (Mme de Staël.) *Les hommes d'une imagination brillante et tendre ont peu de* PROFONDEUR *dans la pensée.* (Chateaub.) *La* PROFONDEUR *des cieux n'égale pas la* PROFONDEUR *de notre intelligence.* (Proudh.) ‖ Grande intensité, degré extrême : *Quelle* PROFONDEUR *de scélératesse!* (Volt.)

PROFONTIÉ, ÉE adj. (pro-fon-tié — rad. *profond*). Anc. mar. Se disait d'un bâtiment qui tire beaucoup d'eau.

PRO FORMA loc. adv. (pro-for-ma — mots lat. qui signif. *pour la forme*). Par pure forme : *Faire une demande* PRO FORMA.

— Anc. comm. Se disait des effets de commerce dépourvus de valeur réelle : *Lettre de change* PRO FORMA. *Billet* PRO FORMA.

PROFUS, USE adj. (pro-fu, u-ze — du lat. *profusus*, répandu). Prodigue, qui fait des profusions : *Poppea fut la plus* PROFUSE *en toutes sortes de superfluités.* (Brantôme.) *La libéralité des dames est trop* PROFUSE *au mariage et émousse la pointe de l'affection et du désir.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

PROFUSÉMENT adv. (pro-fu-zé-man — rad. *profus*). D'une madière profuse, avec profusion : *La lumière,* PROFUSÉMENT *jetée par le soleil, faisait briller cet or vivant.* (Balz.)

PROFUSION s. f. (pro-fu-zi-on — lat. *profusio*; de *profundere*, répandre en abondance; de *pro*, en avant, et de *fundere*, répandre). Excès de libéralité ou de dépense : *Donner avec* PROFUSION. *La* PROFUSION *avilit ceux qu'elle n'illustre pas.* (Vauven.)

— Excessive abondance : *Avoir de tout à* PROFUSION. *Partout où vous verrez régner l'abondance sans* PROFUSION, *dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici.* (J.-J. Rouss.) *Dans une fête, pour qu'il n'y ait point confusion, il faut qu'il y ait* PROFUSION. (Mme E. de Gir.)

Dans la *profusion* le goût se ralentit;
Il n'est, mes chers amis, que viande d'appétit.
LEGRAND.

— Don extrêmement abondant, libéralité excessive : *Les* PROFUSIONS *de Caracalla envers les soldats furent immenses.* (Montesq.) *Celui qui sait rendre ses* PROFUSIONS *utiles a une grande et noble économie.* (Vauven.)

— Action de donner, de distribuer, d'accorder sans retenue : *Donner des louanges avec* PROFUSION, *à* PROFUSION.

— Littér. Excessive richesse : *Tite-Live se fait admirer par sa* PROFUSION *brillante, Salluste par sa rapidité énergique.* (Laharpe.)

PROGALLINSECTE s. m. (pro-gal-lain-sèkte — du préf. *pro*, et de *gallinsecte*). Entom. Syn. de FAUX GALLINSECTE.

PROGASTRIQUE adj. (pro-ga-stri-ke — du préf. *pro*, et de *gastrique*). Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales insérées sous l'abdomen.

PROGÉNITEUR s. m. (pro-jé-ni-teur — du préf. *pro*, avant, et du lat. *genitor*, père). Aïeul, ancêtre : *Cherchant à donner à leurs* PROGÉNITEURS *la plus digne et honorable sépulture...* (Montaigne.) *Souvenez-vous du sang de vos* PROGÉNITEURS *cruellement répandu par les mains des juifs.* (M. de Coucy.) ‖ Vieux mot.

PROGÉNITURE s. f. (pro-jé-ni-tu-re — du lat. *progenitus*, engendré, de *progignere*, engendrer, de *pro*, en avant, et de *gignere*). Etre engendré, considéré par rapport à celui qui l'a engendré : *Les lions marins sont indolents et fort lourds, et ils ne marquent que bien peu d'attachement pour leur* PROGÉNITURE. (Buff.) *Les populations sauvages nous fournissent le spectacle d'un vif attachement de la mère et du père pour leur* PROGÉNITURE. (Maury.) *La femme qui s'ingère de philosopher et d'écrire tue sa* PROGÉNITURE *par le travail de son cerveau.* (Proudh.) *Brutes dénaturées sont aussi les viles créatures humaines qui procréent sans règle ni frein, insoucieuses du destin de leur* PROGÉNITURE. (A. Toussenel.) ‖ Enfant déterminé : *Amenez-nous donc votre* PROGÉNITURE.

Son père alors, mais trop tard, eut regret
D'avoir ainsi négligé la culture
Et les soins dus à sa *progéniture.*
ANDRIEUX.

PROGLOSSE adj. (pro-glo-se) — du préf. *pro*, et du gr. *glôssa*, langue). Ornith. Qui a la langue allongée et extensible en avant.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant les pics, les picoïdes et les torcols, dont la langue est fort longue et extensible.

PROGLOTTIS s. m. (pro-glo-tiss — du préf. *pro*, et du gr. *glôttis*, languette). Zool. Chacun des segments de certains animaux qui se multiplient par segmentation.

— **Encycl.** Cette expression a été introduite dans la science par Dujardin, pour désigner les cucurbitains du ténia, c'est-à-dire un ou plusieurs anneaux détachés de la tête et munis d'organes sexuels. Mais les ténias ne sont pas les seuls animaux pouvant donner des *proglottis :* les méduses sont dans le même cas.

L'œuf qui doit plus tard produire les méduses est parfaitement constitué; on y reconnaît une enveloppe, un vitellus, une vésicule et une tache germinative. Dans chacun de ces œufs se développe un petit animal qu'on a longtemps pris pour un infusoire. Il est muni de cils vibratiles. M. Sar, le premier, a démontré que cet animal est un véritable acalèphe et lui a donné le nom de scolex. Ce scolex engendre, par gemmation, une colonie d'individus agames, nageurs ou nourriciers; ceux-ci donnent naissance, aussi par gemmation, à une dernière génération d'individus sexués, qui sont les *proglottis.* Ils vivent séparément, prennent la forme médusaire et acquièrent des organes sexuels après leur séparation.

Chez les sertulaires, le *proglottis* présente quelques particularités importantes à signaler. Le scolex devenu libre se fixe, sa base s'étend comme un disque et donne peu à peu naissance à des individus distincts, pourvus de tentacules et dont tous les tubes digestifs, sans parois distinctes du corps, communiquent ensemble. Ce sont ces individus qui donnent à leur tour, par voie de gemmation, naissance à des *proglottis.* Ceux-ci n'ont aucune forme définie, sont dépourvus de bouche et de tentacules et ne se séparent pas de la colonie. Ce ne sont, à proprement parler, que des sacs à œufs et des sacs à sperme, portés les uns par une colonie, les autres par une colonie différente.

Mais c'est surtout pour désigner les anneaux du ténia que l'on a employé le mot de *proglottis.* M. van Beneden a encore étendu ce mot à la dernière phase d'évolution des distomiens et des cestoïdes, c'est-à-dire à celle où l'animal est muni d'organes sexuels et peut se reproduire, non plus par simple bourgeonnement ou gemmation, mais bien par des œufs. Chez les vers plats ou trématodes (douve, distoma), l'embryon naît d'un œuf; il est de forme vésiculaire, avec ou sans crochets; il est muni de cils vibratiles comme les infusoires. Cet animal est très-différent de la douve. Dans la larve se développe, par bourgeonnement, un autre animal qui ressemble à un petit sac mobile, sans autre organe qu'une ventouse, dont il se sert pour se fixer. Ce nouvel être a été appelé sporocyste et correspond au scolex. Dans l'intérieur de ce sporocyste naissent de même, par bourgeonnement, ou d'autres sporocystes ou une troisième génération d'animaux, qui tantôt sont parfaitement développés et constituent des douves, tantôt ressemblent à des têtards de batraciens et constituent les cercaires. C'est là le *proglottis* des vers trématodes. L'animal acquiert peu à peu des ventouses, des crochets et un tube digestif, en un mot il devient une douve véritable. C'est à ce dernier état seulement que l'animal possède des organes génitaux. Il est cependant des distomiens chez lesquels le *proglottis* prend immédiatement les deux ventouses, sans passer par l'état de cercaire. Quant à la transformation des *proglottis* ou cercaires en douves, elle a lieu d'une façon tout à fait analogue aux métamorphoses des insectes pendant la période intrachrysalidienne. Les cercaires vivent presque tous librement, jusqu'à ce qu'ils puissent s'introduire dans le corps d'un animal aquatique, d'où ils passeront dans le corps d'un animal vertébré. Alors ils s'enkystent, perdent leur queue et acquièrent des ventouses; en un mot, ils deviennent des douves complètes.

Chez les vers cestoïdes ou rubanés, nous retrouvons la même série de métamorphoses. Les cestoïdes offrent une première génération représentée par l'embryon correspondant à la larve des vers trématodes. Il se produit ensuite une deuxième génération, celle des vers vésiculaires (hydatides, échinocoques), et enfin une troisième. L'animal est alors complet.

Quand le *proglottis* du ténia est rejeté hors du corps de l'animal dont le ténia est parasite, il contient des œufs dans lesquels l'embryon est déjà tout formé. Cet embryon a la forme d'une vésicule et porte six crochets. Pour que cet embryon puisse se développer, il faut qu'il pénètre dans l'estomac d'un animal (cochon, bœuf, mouton, etc.). Une fois parvenu dans ce milieu approprié, l'embryon cherche un endroit convenable à son développement, ordinairement un parenchyme ou une séreuse. On voit alors, en quelques heures, la tête, engagée jusqu'alors dans le protoscolex vésiculeux, s'épanouir, ainsi que les bothridies. Quand l'animal est arrivé dans l'intestin, chez la plupart des espèces la tête cesse de croître. On voit se développer, dans un laps de temps qui varie de quelques heures à quelques jours, un prolongement de la vésicule scolex mère, avec ses canaux longitudinaux. On peut dès lors distinguer la partie antérieure de la partie postérieure du scolex; celle-ci s'allonge, devient granuleuse à l'intérieur et ces granulations la rendent bientôt opaque. On peut distinguer à sa surface des segments foncés, qui la séparent en articles; ces sillons sont dirigés transversalement. La tête ne change pas d'aspect, mais peu à peu s'ajoutent de nouveaux segments, qui naissent de la même manière par allongement et segmentation. En même temps, la séparation des autres articles devient de plus en plus distincte, le *proglottis* tend à s'individualiser. C'est à ce moment que commence l'apparition des organes générateurs dans chaque article, apparition qui commence par les *proglottis* les plus anciens, c'est-à-dire par les postérieurs. Deux ouvertures alternes apparaissent sur les bords de chaque segment ou sur une des faces, suivant les espèces (sur les deux bords chez le ténia solium et sur une des faces chez le bothriocéphale). Bientôt l'on voit le pénis sortir par l'une de ces ouvertures; à l'autre ouverture correspond l'origine des organes génitaux femelles. Chaque article est ainsi accidentellement hermaphrodite, agame ou unisexué. Si l'on examine un quelconque de ces *proglottis*, on le trouve comparable à un distomien complet. Pourtant, on observe une différence : chaque *proglottis* distomien porte un système nerveux et un tube digestif complets, tandis que le *proglottis* des cestoïdes ne possède pas de système nerveux; il n'a de système nerveux spécial que pour la tête.

Le *proglottis* ne contient qu'un prolongement des deux tubes latéraux, que l'on a regardés comme un appareil urinaire, et les organes génitaux disposés comme nous avons dit précédemment. Dans un assez grand nombre d'espèces, les *proglottis* se séparent et vivent librement dès qu'ils sont pourvus d'organes génitaux complets. C'est à cette période que l'on trouve les cucurbitains soit dans l'intestin, soit dans les excréments. Quelquefois les *proglottis* restent unis en un certain nombre et forment alors des strobiles.

Après avoir été isolés du reste de l'animal, les *proglottis* commencent la série de leurs évolutions; ils passent du corps d'un animal dans celui d'un autre, changent de forme, se développent et arrivent enfin à reproduire un cestoïde complet, quand ils sont placés dans un milieu convenable.

On a longtemps discuté sur la vraie nature des *proglottis;* certains auteurs en faisaient des animaux vivant d'une vie propre et distincte; d'autres ne voyaient en eux que des animaux détachés du corps d'un autre animal et donnaient aux *proglottis* pour rôle unique de faciliter l'évolution de l'œuf. Pour M. van Beneden et beaucoup d'autres savants, les cestoïdes sont des animaux polyzoïques; les *proglottis* seraient des animaux complets, vivant d'une vie propre et distincte. Cette opinion paraît avoir définitivement prévalu.

PROGNATHE adj. (progh-na-te — du préf. *pro*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Anthropol. Qui a la mâchoire proéminente : *Races* PROGNATHES.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des piestiniens, comprenant deux ou trois espèces qui habitent l'Europe.

PROGNATHISME s. m. (progh-na-ti-sme — rad. *prognathe*). Anthropol. Proéminence de la mâchoire : *Le double* PROGNATHISME *maxillaire, c'est-à-dire la projection en avant des deux mâchoires, est un des traits qui les distinguent des nègres africains.* (A. de Quatrefages.)

PROGNÉ s. f. (progh-né — nom mythol.). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des hirondelles. ‖ Nom poétique de l'hirondelle commune :

Progné me vient enlever les morceaux.
LA FONTAINE.

PROGNÉ, fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Philomèle. V. ce dernier mot.

PROGNOSE s. f. (progh-nô-ze — du préf. *pro*, et de *gnose*). Méd. Science de la marche et des signes des maladies, indiquant les accidents, les crises et les solutions : *Toute* PROGNOSE *est par elle-même stérile pour la science; elle semble plus relever de la curiosité égoïste que d'une aspiration généreuse et purement humaine à la vérité.* (Ritter.)

PROGNOSTIC s. m. (progh-no-stik). Pathol. Forme ancienne du mot PRONOSTIC.

PROGNOSTIQUE adj. (progh-no-sti-ke — rad. *prognostic*). Pathol. Qui fournit un pronostic : *Signes* PROGNOSTIQUES.

PROGNOSTIQUER v. n. ou tr. (progh-no-sti-ké). Forme ancienne du mot PRONOSTIQUER.

PROGRAMME s. m. (pro-gra-me — du préf. *pro*, et du gr. *gramma*, écriture). Placard, écrit qu'on affiche ou qu'on distribue pour donner les détails d'une cérémonie, d'une fête ou d'un concours : *Le* PROGRAMME *d'un concert, d'une représentation théâtrale. A Paris, le* PROGRAMME *des fêtes publiques est invariable.* (G. Chadeuil.)

— Enseignem. Détail des matières à enseigner ou sur lesquelles des élèves doivent être interrogés : *Le* PROGRAMME *d'un cours public. Les* PROGRAMMES *d'études les mieux entendus ne sont rien sans les maîtres.* (Vacherot.)

— Exposé succinct que quelqu'un fait de ses principes politiques ou de la ligne politique qu'il se dit disposé à tenir : *Lamartine composa un* PROGRAMME *diplomatique et envoya ce manifeste aux souverains de l'Europe.* (D. Stern.) *Entreprise pour faire triompher la liberté et l'égalité, la Révolution n'a pu réaliser encore que la seconde partie de son* PROGRAMME. (T. Delord.)

— Dessein, projet arrêté, résolution prise : *Vous me bouleverserez tout mon* PROGRAMME. (Balz.)

Que sacrifiez-vous en devenant ma femme,
Puisque l'amour n'a pas place en votre *programme ?*
E. AUGIER.

— *Menteur comme un programme,* Se dit d'une personne qui promet plus qu'elle ne tient.

— Turf. Liste officielle des chevaux inscrits pour courir.

— **Encycl.** Enseignem. *Programme universitaire.* Les avis sont très-partagés sur la question du *programme* de l'enseignement universitaire. Les uns demandent que les *programmes* en vigueur soient profondément modifiés; les autres, au contraire, n'attendent rien de bon de remaniements importants. On en trouve enfin qui demandent la suppression de tout *programme* imposé par l'État et soutiennent que c'est au professeur seul qu'il appartient, même dans les cours d'enseignement secondaire, de fixer le *programme* de ses cours.

Nous inclinons plus volontiers vers la première de ces trois opinions. Aussi bien que personne, nous avons pu constater que les *programmes* suivis dans les lycées, par exemple, sont déplorables et appellent de nombreuses modifications, mais nous ne pensons pas que le professeur lui-même puisse remédier à cet état de choses. Les études peuvent, en effet, conserver une certaine unité et tendre au même but durant toute leur durée; elles peuvent se prolonger plus de douze ans, rien que dans les lycées et ne sont point faites par le même professeur. On se demande donc comment on obtiendrait l'unité de direction, l'unité de but sans un *programme.*

Tout a été dit contre le *programme* et nous avons entendu des professeurs très-distingués de l'Université se plaindre amèrement et avec raison de la contrainte qu'il leur impose; impossible d'exposer franchement ce qu'ils pensent, ou bien il faut adapter leurs idées à ce lit de Procuste qui s'appelle le *programme.* Tout est réglé; l'ordre est fixé; malheur à celui qui s'en écarte; il lui faut suivre l'ornière. Veut-il s'en écarter; il lui survient tout à coup un inspecteur général, partisan des vieilles traditions, qui le ramène bon gré mal gré dans la vieille route, obtient son changement et l'envoie en disgrâce dans quelque trou.

Nous n'entrerons pas dans une critique approfondie des *programmes* aujourd'hui adoptés par l'Université. La science officielle retarde de plus de cent ans sur la science libre. C'est en philosophie surtout que l'écart est sensible, et dans cet ordre d'idées on enseigne comme vérités démontrées des inepties qui ne soutiennent plus l'examen. L'histoire, elle aussi, est enseignée d'une piètre façon; le *programme* officiel impose des admirations de commande pour des personnages historiques qui, vus sous leur vrai jour, ne peuvent exciter que la haine ou provoquer le mépris. Que d'autres observations à faire sur l'enseignement des langues anciennes et mortes primant l'enseignement des langues vivantes! etc., etc.

L'infériorité du *programme* actuel tient surtout à la mauvaise direction imposée par les ministres de l'instruction publique. Supposez un instant que les *programmes* soient rédigés par un ministre vraiment libéral, soucieux de choisir des professeurs à idées larges et ouvertes, et les vices signalés plus

haut disparaîtront rapidement. En un mot, les *programmes* sont mauvais parce que ceux qui les dressent ou sont au-dessous du niveau moyen des connaissances acquises, ou veulent réagir contre l'esprit du siècle. Ceci ne prouve rien contre la nécessité du *programme*, nécessité qui ne disparaîtra que le jour où l'enseignement d'Etat cessera d'exister.

Si l'Etat renonce un jour à donner lui-même l'enseignement et ne se réserve plus qu'une simple surveillance, on pourra, sinon consentir à l'abolition de tout *programme*, au moins laisser aux professeurs le soin de l'arrêter entre eux, afin qu'un élève soit préparé par la classe précédente à la classe suivante. Alors le *programme* officiel ou gouvernemental aura disparu. Pour le moment, on ne peut que désirer l'arrivée aux affaires d'un gouvernement sérieusement républicain, composé d'hommes libéraux à l'esprit ouvert et large; le *programme* rédigé par de tels hommes donnerait certainement satisfaction à la majorité des Français qui, comme nous, pensent que les *programmes* actuels sont mauvais, mais croient aussi que l'Etat, tant qu'il reste dispensateur de l'instruction, ne peut renoncer à faire, au moins pour les études secondaires, un *programme*.

— Politiq. Tous les partis politiques affichent un *programme*, dans lequel ils développent, avec plus ou moins de précision, leurs vues en matière de gouvernement. Disons tout de suite que le *programme* développé par certains partis, lorsqu'ils ne sont point au pouvoir, peut subir d'importantes modifications si ces mêmes partis arrivent à la direction des affaires. De là une division naturelle des *programmes* en *programmes* réels ou sérieux et en *programmes* menteurs, destinés à faire illusion au public et à dissimuler sous les mots pompeux d'*ordre* et de *liberté*, par exemple, un régime despotique, à l'ombre duquel la paix règne momentanément dans la rue, mais où les finances et l'administration sont livrées au gaspillage et au plus effréné désordre.

Avant de dire quelques mots des *programmes* envisagés à ce dernier point de vue, nous exposerons ceux que préconisent les partis qui se disputent le pouvoir en France depuis bientôt un siècle. Ils peuvent se ramener à quatre types principaux, auxquels il est facile de rattacher les autres : 1° celui de la monarchie qui se dit légitime ou de droit divin; 2° celui de la monarchie constitutionnelle; 3° celui de la démocratie césarienne ou Empire; 4° celui de la démocratie républicaine.

La monarchie de droit divin promet le bonheur aux sujets du « descendant de tant de rois, qui ont fait la grandeur de la France. » Son *programme* se garde bien de parler de rétablir l'ancien régime et accepte, au moins en principe, les conséquences de la révolution de 1789. Il parle très-haut de l'affranchissement des communes, « cette œuvre de la royauté, » et annonce ses tendances décentralisatrices. A vrai dire, il est un de ceux qui ont reçu de leurs auteurs les plus graves atteintes. Sous la Restauration, le parti légitimiste, arrivé au pouvoir, lacéra le *programme* qu'il avait rédigé contre le despotisme impérial, et, si la révolution de 1830 n'avait arrêté Charles X dans cette voie, la France eût été bientôt reconduite à l'ancienne monarchie. Les légitimistes et leur *programme* décentralisateur ont reparu depuis 1830 deux fois sur la scène, en 1849 et en 1871. En 1849, ils ont applaudi à toutes les mesures prises par le président Bonaparte, à l'élection duquel ils avaient travaillé. L'Empire refait par leur ineptie ou leur complicité, ils n'ont point tardé à reprendre leur fameux *programme* libéral et à faire de l'opposition au despote, qui les avait joués. Ils prononcèrent encore une fois le grand mot de *liberté*, et quelques-uns de leurs chefs, que nous voyons à l'œuvre en 1874, se firent remarquer par un libéralisme ardent et firent illusion à quelques naïfs, oublieux ou ignorants du rôle joué par eux dix ou quinze ans plus tôt. La République reparaît, et aussitôt ceux de ces preux qui ne reculent point, pour se faire élire, devant un mensonge se proclament prêts à accepter la République. Les de Falloux, les Changarnier, les La Rochejaquelein et tant d'autres avaient déjà joué le même jeu en 1848. Ils déclarent qu'ils s'inclineront devant la volonté du peuple et font des proclamations du plus vif libéralisme. Ils arrivent à la Chambre, et leur premier acte est de proclamer l'état de siége dans des départements où il n'existe pas; de le mettre en vigueur là où le gouvernement de la Défense nationale avait dédaigné de s'en servir. Après avoir fait deux lois de décentralisation, celles des conseils généraux et des maires, tous ces prétendus libéraux, voyant que le résultat qu'ils attendaient de ces lois n'est pas celui qu'elles donnent, reviennent sur leurs décisions antérieures, remettent au pouvoir le choix des maires, autorisent la dissolution des conseils généraux, remanient la loi électorale, afin d'éliminer les électeurs suspects de républicanisme, etc., etc.; en un mot, ce parti donne par ses actes le plus formel démenti au *programme* qu'il avait élaboré sous l'Empire et qu'il opposait constamment au despotisme impérial. Par sa conduite, le parti légitimiste a montré que son *programme* libéral n'est qu'un trompe-l'œil destiné à prendre les nigauds au piége et à dissimuler le vrai *programme*, celui dont on médite l'application et qui se résume en ceci : la restauration de l'ancien régime.

Le *programme* de la monarchie constitutionnelle se présente, nous devons l'avouer, sous un aspect plus favorable que le précédent. Il accepte franchement les conquêtes de la Révolution en ce qui touche l'organisation de la société. Il demande la liberté de la presse, de la tribune, etc., etc.; il accepterait même le suffrage universel, du moins les orléanistes n'ont-ils point osé naguère en demander la suppression. Ce *programme* alléchant a rallié, vers 1830, la majorité de la nation; on allait répétant partout que « la meilleure des républiques (car on avait pensé à cette forme de gouvernement en 1830), c'était la monarchie constitutionnelle. » Nous l'avons vue à l'œuvre, et elle n'était point établie depuis trois ans que, sous les prétextes les moins sérieux, elle plaçait la presse sous un régime draconien, supprimait la liberté d'association et organisait en grand la corruption du corps électoral. Les monarchistes constitutionnels avaient, eux aussi, renié leur *programme*. Sous la République qui suivit la chute de leur monarque, nous trouvons les libéraux dans le cercle de la rue de Poitiers ou ministres de Bonaparte, président; ils conspirent contre la République et se font jouer comme des enfants par un despote qui, profitant de leurs intrigues, escamote en 1852 ce qui restait de la République : le nom. Les monarchistes constitutionnels ont reparu sous l'Empire; ils ont affiché un libéralisme presque démocratique. Dans leurs discours à la Chambre, dans leurs écrits et leurs revues périodiques, ils ont amèrement critiqué cet odieux régime. Un beau jour, l'Empire fait semblant de se convertir à la liberté; les orléanistes n'en demandent pas davantage et se précipitent sur les portefeuilles. La chute arrive à temps pour empêcher ces libéraux de se trop compromettre avec l'auteur du coup d'Etat de décembre. La République renaît au milieu du danger; les orléanistes disparaissent à peu près complétement; ils préparent leurs candidatures à l'Assemblée, tandis que les républicains combattent pour la patrie. La paix est signée. Ils se sont prononcés pour la paix à tout prix. Ils arrivent en nombre à la Chambre. Là, à peine installés, ils tentent une restauration de la monarchie constitutionnelle et mettent à la tête du pouvoir exécutif M. Thiers, un ancien membre du comité de la rue de Poitiers, qui, en 1848, avait déjà rêvé la présidence de la République et ne s'était jeté contre elle que parce qu'elle lui avait préféré un concurrent. Porté au pouvoir, M. Thiers ne se presse point de céder la place au monarque constitutionnel; il déclare à plusieurs reprises que la République est le seul gouvernement désormais possible. Il en avait dit autant en 1848 (v. Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, Ier vol.) et les orléanistes ne croyaient point que cela fût sérieux; cependant, à la longue, ils comprirent qu'ils ne pouvaient plus compter sur leur ancien chef de file, qui, soit qu'il crût réellement, dans sa vieille expérience, la République décidément nécessaire en France et seule possible, soit pour tout autre motif, se prononçait pour la constitution définitive de cette forme de gouvernement. Ils le renversèrent et mirent à sa place un soldat, qui dut abandonner la politique à ses ministres. C'est alors qu'on vit les rédacteurs du *programme* libéral qui fit florès sous l'Empire en arriver peu à peu à copier et à dépasser ce régime, contre lequel ils avaient tant récriminé autrefois. L'état de siége fut maintenu partout; la presse fut traitée à coups de sabre; l'activité dévorante des préfets fut mise en réquisition; on continua les arrestations et les poursuites pendant plus de trois ans après les événements de la Commune; en un mot, le pouvoir tombé aux mains des orléanistes se transforma en pouvoir dictatorial.

Que penser d'un *programme* qui, entre les mains de ceux qui le préconisent, peut passer du régime constitutionnel tel qu'on le comprend en Belgique, par exemple, à la dictature organisée par le décret de février 1852? Qu'il n'est pas sérieux et que les hommes qui le recommandent sont décidés à tout promettre pour conquérir le pouvoir et à ne rien tenir si, pour le conserver une fois qu'on le tient, il faut se mentir à soi-même.

Le *programme* de la démocratie césarienne ou Empire se résume en ceci : acceptation du suffrage universel et des principes de la Révolution de 1789; grands travaux; secours exceptionnels aux fondations ouvrières, enrôlées sous la bannière du socialisme césarien. Dans l'application, ce *programme* se transforme comme suit : le suffrage universel, restitué par l'auteur du coup d'Etat, fonctionne sous la surveillance des préfets, qui font une guerre à outrance à tout ce qui n'est point absolument dévoué. La candidature officielle est mise en pratique d'une façon scandaleuse, de manière à annuler complétement les effets de l'initiative individuelle. Si quelque libéral passe, ce n'est pas dangereux, car le Corps législatif impérial renferme assez de couteaux à papier et de planches de pupitre dévoués à l'Empire pour imposer silence à un orateur libéral. L'acceptation des principes de 1789 est purement platonique et les libertés de presse, de réunion et d'association sont aux mains de la police. Les tribunaux correctionnels, devant lesquels sont traduits les délinquants, rendent des services et non des arrêts. Les grands travaux et les embellissements de la capitale sont une affaire dans laquelle le chef de l'Etat et ses complices pêchent en eau trouble. On crée, par des percements ridicules, une plus-value insensée de la propriété. La fièvre d'agiotage étant brusquement suspendue par l'invasion des hordes prussiennes sur la France, que l'Empire n'a pas su défendre, tout retombe au-dessous du cours et la richesse factice des spéculateurs disparaît avec ce gouvernement de banquistes. La police correctionnelle de la République se charge de liquider les affaires commerciales de quelques-uns des anciens ministres ou sénateurs de l'Empire.

Tel est le *programme* de la démocratie césarienne; telle fut sa mise en action. On avait promis liberté, richesse, gloire : on a donné despotisme, ruine et honte.

Venons maintenant au *programme* républicain. Ce *programme* est tout entier contenu dans la Déclaration des droits de l'homme. Il proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse, de réunion et d'association, la responsabilité de tous les fonctionnaires, la juste répartition de l'impôt; en un mot, l'égalité des devoirs et des droits pour tous les citoyens. Ce *programme*, arrêté par nos pères, a été heureusement complété par la seconde République, celle de 1848, qui a proclamé le suffrage universel comme base de notre droit public. A la troisième République, celle de 1870, aux républicains si nombreux de la génération présente appartient l'honneur de défendre ces conquêtes successives et de compléter le *programme* tracé par leurs aînés.

Les républicains poursuivent la réalisation de leur *programme* depuis plus de quatre-vingts ans; mais, jusqu'à ce jour, la guerre étrangère et les compétitions des partis, un instant vaincus, mais non écrasés, ont mis aux mains des ennemis de la République le soin de la fonder. Quoi d'étonnant à ce qu'elle ait plusieurs fois sombré, alors surtout qu'elle rencontrait dans le peuple plus d'ardentes sympathies que de républicains convaincus! Remis depuis 1870 en possession de la forme républicaine, la seule qui puisse s'appuyer sur le suffrage universel, qu'elle a proclamé, et l'accepter franchement, nous avons vu son gouvernement passer des mains des républicains modérés à celles des monarchistes constitutionnels, qui ont bien voulu, comme en 1848, se prononcer pour la République, qu'ils gouvernaient. De plus mauvais jours sont venus, et les ennemis de la République, coalisés, ont repris le *programme* de l'Empire; ils l'ont suivi avec une rigueur que n'eussent point désapprouvée les Persigny, les Maupas, les Saint-Arnaud, ces collaborateurs du coup d'Etat de décembre.

Ce n'est pas de tels hommes, les ennemis intimes de la République, qu'il faudrait attendre la réalisation du *programme* républicain; ce n'est point même à de pareils adversaires qu'on peut demander, quand on est républicain, la proclamation de la République; car ce serait vouloir que ce nom respectable servît d'étiquette à un régime de compression à outrance, qui ne peut s'abriter sous ce titre que pour le rendre suspect au peuple.

L'époque est-elle lointaine encore où se verra la mise en pratique sérieuse du *programme* républicain? Ce n'est point ici le lieu d'étudier cette question. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dût-elle disparaître encore sous les coups de ses adversaires, la République reparaîtra, car elle est le gouvernement de raison vers lequel tendent tous les peuples civilisés.

Après cette revue des *programmes* des divers partis en lutte aujourd'hui en France et l'examen des modifications que subissent les *programmes* des monarchistes lorsque ces derniers arrivent au pouvoir, il nous reste, pour être complet, à parler d'un gouvernement inconnu jusqu'en 1873 et qui a pris la qualification bizarre de *septennat*. Ce gouvernement, inauguré le 20 novembre 1873, a pour *programme* de n'en avoir aucun. Il veut, dit-il, le maintien de l'ordre, ce qui ne le distingue d'aucun gouvernement, et affiche son intention formelle de vivre sept ans, sans formuler une opinion politique sur la forme du gouvernement : après lui, le déluge!

PROGRÈS s. m. (pro-grè — lat. *progressus*; de *progredi*, proprement avancer, marcher en avant, de *pro*, en avant, et de *gradi*, marcher). Marche, évolution en avant, continuation et accroissement d'action : *Les* PROGRÈS *du feu, de l'inondation. Le* PROGRÈS *du soleil dans l'écliptique.*

> Le Rhin, tranquille et fier du *progrès* de ses eaux,
> Appuyé d'une main sur son urne penchante,
> Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
>
> BOILEAU.

— Extension successive, avantages remportés à la guerre : *Il ne put arrêter les* PROGRÈS *des ennemis. Turenne, en Allemagne, continua les* PROGRÈS *qui étaient le fruit de son génie.* (Volt.)

— Fig. Développement, accroissement d'une action quelconque : *Le* PROGRÈS *des mœurs, de la civilisation. Cet élève fait des* PROGRÈS *dans ses études. La fièvre fit de grands* PROGRÈS *en une nuit. S'il existe une science de prévoir les* PROGRÈS *de l'espèce humaine, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première.* (Condorcet.) *Le parti démocratique est seul en* PROGRÈS, *parce qu'il marche vers le monde futur.* (Chateaub.) *Il y a* PROGRÈS *au sens le plus strict du mot dans les sciences positives et les arts utiles.* (E. Scherer.) *Tout* PROGRÈS *social contient le germe d'un* PROGRÈS *nouveau.* (F. Bastiat.) *Les* PROGRÈS *du crime suivent de près ceux de la pauvreté.* (L. Faucher.) *Le* PROGRÈS *de l'homme est le développement successif de sa liberté par la science.* (Ch. Dollfus.) *Le* PROGRÈS *de la civilisation veut de la liberté et de la paix.* (Guizot.) *Le* PROGRÈS *scientifique et industriel est aussi irrésistible que le mouvement qui entraîne les comètes dans leur orbite et aussi éclatant que la lumière du soleil.* (A. Dumont.) *C'est la justice qui forme le lien entre le* PROGRÈS *de la science et le* PROGRÈS *de la morale.* (E. Littré.) *Le grand obstacle aux* PROGRÈS *moraux et intelligents de l'humanité, c'est encore la misère.* (Guéroult.) *Chaque* PROGRÈS *du crédit est une victoire remportée sur le despotisme.* (Proudh.) *Les réactions n'arrêtent un moment le* PROGRÈS *des sociétés que pour le précipiter ensuite vers le but.* (Vacherot.) *La religion catholique est en travers de tous les* PROGRÈS *que tentent de réaliser les sociétés humaines.* (L. Jourdan.) *Chaque* PROGRÈS *matériel et moral est fait pour échapper à une servitude, pour conquérir une liberté.* (E. Pelletan.) *Les* PROGRÈS *sont les victoires de la paix.* (E. de Gir.)

— Politiq. Mouvement progressif de la civilisation et des institutions politiques : *Le* PROGRÈS *est la loi de la vie.* (Franck.) *Le* PROGRÈS *est le grand purificateur du genre humain.* (P. Lanfrey.) *L'idée du* PROGRÈS, *du développement me paraît être l'idée fondamentale contenue sous le nom de civilisation.* (Guizot.) *Le* PROGRÈS *est le mouvement ascendant de la vie dans les êtres.* (A. Guyard.) *Le* PROGRÈS, *c'est la question des questions, c'est le problème de la destinée de l'homme.* (Ed. Scherer.) *Le* PROGRÈS *consiste à éliminer l'erreur à mesure que, la lumière croissant, on avance dans la connaissance des effets et dans la conception des causes.* (Lamenn.) *Le* PROGRÈS *est la loi du monde moral et intellectuel, comme il est la loi du monde physique.* (Maquel.) *La vie générale du genre humain s'appelle le* PROGRÈS. (V. Hugo.) *Le* PROGRÈS, *c'est la réalisation de la justice.* (Proudh.) *L'esprit humain étant à la fois puissant et imparfait, le* PROGRÈS *est sa loi.* (T. Delord.) *C'est la philosophie, c'est la raison, c'est la liberté qui fait le* PROGRÈS. (J. Simon.) *Le* PROGRÈS *consiste à dégager sans cesse de la matière humaine ou humanisée par le travail une plus grande quantité de pensées.* (E. Pelletan.) *Où serait le mal que le* PROGRÈS *gouvernât? N'y a-t-il pas assez longtemps que règne l'abus?* (E. de Gir.)

— Philos. *Progrès à l'infini*. Système qui considère les êtres comme formant une série infinie et rejette une cause initiale.

— Mus. Suite de la fugue, à partir du moment où toutes les parties, ayant fait leur entrée, commencent à se lier, à former un ensemble.

— **Encycl.** Ce mot, qui signifie *marche en avant*, désigne d'une façon toute spéciale, dans le langage philosophique, la marche du genre humain vers sa perfection, vers son bonheur. L'humanité est perfectible et elle va incessamment du moins bien au mieux, de l'ignorance à la science, de la barbarie à la civilisation.

A la théorie de la chute de l'homme, inventée par les philosophies anciennes pour expliquer la coexistence de Dieu et du mal dans le monde et adoptée comme base fondamentale par le dogme hébraïque et par le dogme catholique, la philosophie moderne oppose le principe tout à fait contraire de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine. D'après les partisans de la chute, l'homme aurait été créé libre, bon, juste et parfait; mais, pour avoir abusé de sa liberté, il aurait introduit dans le monde l'injustice, la méchanceté, la douleur, le mal enfin sous toutes ses formes. Ce principe entraîne de terribles conséquences. Si, en effet, un être parfait a pu déchoir, combien plus peut dégénérer encore l'être dégradé de sa perfection primitive? Le mal ne peut qu'aller croissant, l'injustice que s'aggraver, le genre humain tomber enfin dans une dépravation générale. Il ne peut y avoir de correctif que dans le système de la rédemption; mais c'est matière de foi inaccessible au raisonnement, et nous n'en parlerons pas.

Si le système de la perfectibilité, en soufflant sur les rêves de l'âge d'or dans le passé, prête moins à la poésie, il a par contre l'inappréciable mérite d'ouvrir à l'avenir des perspectives plus rassurantes. Il reste à examiner s'il s'accorde avec les faits. C'est à ce contrôle que ses adversaires l'attendent. Ecoutez de tous les créationnistes le plus éloquent et le plus convaincu : « Il est évident que le monde, en sortant des mains de Dieu, a eu toute la perfection qu'il pouvait avoir. La solution tirée du *progrès* continu et universel doit être repoussée dans les chimères... Que dit la science? Les transformations ne commencent pas à partir de ce jour; elles devraient dater de la création; les transformations passées devraient donc nous éclairer sur les transformations

futures. Mais non; l'histoire ni la science ne d'sent mot; pour ne parler que du corps de l'homme, rien à coup sûr ne nous autorise à dire que sa forme se soit améliorée et modifiée depuis l'origine. Nous repoussons donc sans hésiter cette ambitieuse et vaine théorie qu'on ne peut presser sans en faire sortir l'absurde. » (Jules Simon, *De la Providence*.)

Il faut être singulièrement entraîné par l'esprit de système ou bien étranger aux découvertes de la science moderne pour nier avec tant de hauteur et d'assurance des faits tellement vulgarisés qu'aujourd'hui personne ne les ignore. Sans doute, la science n'est point encore parvenue à remonter jusqu'à l'origine des choses pour y surprendre les premiers effets de la loi de perfectibilité; mais ses investigations ont déjà soulevé le voile de bien des mystères. La formation et le développement graduel des formes organiques les plus simples vers les formes les plus élevées est un fait établi par les recherches de la paléontologie. Les formes inférieures apparaissent toujours les premières et c'est d'elles que partent et se développent, en se perfectionnant par une gradation toujours ascendante, les races et les individus. Nous ne saurions revenir ici sur des détails qui ont trouvé leur place ailleurs; mais il est certain que l'homme n'échappe pas à la loi commune. Qu'était-il à l'origine? et qu'est-il devenu? Toute la question est là, et pour peu qu'on la presse il en sortira, non pas l'absurde, mais, au triple point de vue physiologique, intellectuel et moral, le dogme scientifique et parfaitement établi de la perfectibilité indéfinie, du moins dans l'espèce humaine. Le reste nous importe peu.

La géologie évalue l'âge du genre humain à quatre-vingt ou cent mille ans, c'est-à-dire à l'âge même de la couche d'alluvion qui a pu permettre l'existence de l'homme. Les spéculations de la géologie qui passaient pour trop hasardées ont reçu une éclatante confirmation par la découverte de fossiles humains en Suède, en Prusse, en Belgique et en France. Il n'y a point de doute que, dans les premières périodes, l'homme ne se rapprochât beaucoup plus des types les plus élevés d'autres espèces animales que de son image perfectionnée dans les temps actuels. Les crânes d'hommes déterrés présentent des formes grossières et qui se distinguent à peine de celles des animaux. Le front est étroit et aplati. L'expression générale rappelle la brute et la physionomie des grands singes. C'est peut-être quelque échantillon de races autochthones détruites par les immigrations indo-scythiques et dont nous n'aurons jamais l'histoire. Mais, sans remonter si haut, chacun sait que la conformation du crâne de la race européenne s'est développée et perfectionnée même dans l'intervalle des temps historiques. Ce perfectionnement se remarque souvent d'une génération à la suivante. Sous l'influence de l'éducation et par l'exercice des facultés mentales, le crâne augmente de volume, le front se redresse, la physionomie s'éclaire et l'œil reflète les lueurs de l'intelligence et de la moralité. La race éthiopienne en offre de frappants exemples. Bien qu'étudiée depuis quelques siècles à peine et dans de très-mauvaises conditions, au contact de la vie sociale elle a déjà changé. Les générations affranchies depuis une cinquantaine d'années portent l'empreinte de la liberté. La conformation générale subit les mêmes modifications. Les bras tendent à devenir moins longs, les mâchoires et la bouche moins proéminentes, le front moins déprimé. Le nègre enfin s'éloigne de plus en plus du singe pour se rapprocher des types supérieurs de la race caucasique. Et lors même que les transformations seraient plus lentes encore, pourquoi se permettre, sur une théorie préconçue, d'engager l'avenir? Sur cent milliers d'années d'existence probable, le genre humain n'en a passé que trois ou quatre mille à l'état civilisé. Est-ce d'après une si courte période que nous pouvons juger du travail accompli dans la précédente et conclure qu'il ne s'est produit aucune amélioration depuis l'origine? Il faut des métaphysiciens à rêves creux et à parti pris pour le soutenir.

Dans le domaine de l'intelligence, la loi de perfectibilité se manifeste si visiblement que personne n'oserait la méconnaître. Les faits parlent. L'homme s'élance des ténèbres de la nuit pour s'élever graduellement à la lumière. L'intelligence s'éveille. L'esprit d'observation se révèle. La science fait ses premières conquêtes, les arts s'inventent, grossiers d'abord, plus raffinés ensuite, et chaque génération qui passe lègue à la génération suivante le patrimoine commun enrichi et agrandi. L'antiquité a eu de beaux génies et nous devrons un éternel respect à nos premiers maîtres. Mais elle n'a pas eu de Newton, de Leibniz, de Kepler, de Copernic, de Galilée. Vous ne comparerez pas les astronomes de la Chaldée aux savants de l'Observatoire de Paris, pas plus que les anciennes galères de Carthage à nos navires à hélice. En somme, ils sont et resteront vrais les vers du poëte :

> Par son travail plus l'homme étend la terre,
> Plus son cerveau grandit pour l'enserrer.

Appliqué à la morale, le dogme de la perfectibilité produit des résultats non moins merveilleux. Laissons les détracteurs de notre siècle crier à la décadence. Toute la morale antique, tant vantée dans les livres classiques, ne vaut pas une seule maxime de la morale chrétienne et philosophique. Qu'étaient, en somme, les institutions romaines? La barbarie et la violence codifiées. Les vertus de Rome, courage, dissimulation, prudence, discipline, dévouement absolu à la communauté, sont les vertus communes aux brigands et aux flibustiers. Le patriotisme même y revêt un aspect farouche où on ne lit que la cupidité insatiable, la haine de l'étranger et l'absence complète du doux et humain sentiment de la pitié. Promener sur le monde la torche et l'épée, exterminer des peuples entiers, vouer les prisonniers de guerre à la torture ou à l'esclavage, enchaîner les femmes, les enfants et les vieillards aux chars de triomphe, c'était la gloire, c'était la vertu! Et nos propres ancêtres valaient-ils beaucoup mieux?

Non, l'humanité n'est pas condamnée à la décadence. Un peuple, une civilisation même peut périr; mais de ses débris naissent des nations mieux organisées politiquement et moralement. L'homme s'achemine lentement vers la justice et les notions de celle-ci lentement acquises s'inscrivent peu après, lettre à lettre, dans le code des relations privées et dans le droit des gens. L'homme est devenu sacré à l'homme et, dans son semblable, il respecte sa propre dignité. Le genre humain tend à ne constituer qu'une grande famille, idéal de perfection que poursuivent même à leur insu, l'épée à la main, les peuples civilisés lorsqu'ils envahissent des contrées plus étrangères à la vie sociale.

Le *Monde marche*, c'est le titre même qu'un auteur contemporain, M. Eug. Pelletan, donne à un ouvrage qui est une apologie de la doctrine du *progrès;* et tel est, en effet, le *progrès;* le monde en marche vers le bien.

Cette idée, que l'humanité devient de jour en jour meilleure et plus heureuse, est particulièrement chère à notre siècle. La foi à la loi du *progrès* est la vraie foi de notre âge. C'est là une croyance qui trouve peu d'incrédules. On parle souvent des croyances universelles du genre humain; s'il en existe, celle-là en est une; c'est du moins une des plus générales. Et cependant, c'est une des plus récentes. On l'a vue, en quelque sorte, naître et grandir. Jusqu'au XVIIe siècle, l'humanité crut, au contraire, à une loi de décadence. Sortie parfaite des mains de Dieu, elle était tombée de cette perfection première et avait entraîné l'univers dans sa chute. A mesure qu'on remonte vers le passé, on la trouve plus voisine de son excellence originaire, et c'est sur la bouche de ses plus antiques enfants qu'il faut recueillir les paroles de la sagesse. Son premier âge fut l'âge d'or, auquel succéda l'âge d'argent; celui-ci fut suivi de l'âge d'airain, qui à son tour fit place à l'âge de fer. Les Romains s'en référaient toujours à leurs ancêtres : *Majoribus placuit*, « Il a plu aux anciens, nos aînés ont jugé bon; » c'était pour eux la raison souveraine. « Nos pères en savaient plus long que nous, » disent encore, en hochant la tête, quelques vieillards attardés. Cette pensée se lit sous mille formes dans les ouvrages latins et grecs, dans une foule d'ouvrages français inspirés par la tradition classique ou par la tradition religieuse; les deux en ceci se donnent la main. La doctrine de la décadence continue se lie par un rapport si intime avec le dogme de la chute! Comme les païens avaient cru à un âge d'or à l'origine de l'homme, les chrétiens croient à un paradis terrestre, d'où l'homme, être encore nouveau sur la terre, fut chassé, non sans retour; car les bons jouiront, après la résurrection de la chair, d'un paradis terrestre plus délicieux même que ce premier jardin de délices, et la même foi qui place au commencement des temps le paradis perdu place à la fin des temps, mais seulement pour les saints, le paradis reconquis. D'autres religions, plus mystiques encore que le christianisme, ont fait de l'apparition de l'homme sur la terre, ou plutôt de son union avec la grossière matière d'un corps terrestre, la suite du péché et le commencement de la déchéance; ce n'est pas dans le paradis terrestre, c'est dans le ciel même, dans un monde incorruptible et supérieur à toutes les choses d'ici-bas, qu'il passa son âge d'or. L'Inde, la Perse, la Judée, la Grèce, l'école gnostique, les différentes écoles d'Alexandrie, tous les anciens furent plus ou moins atteints de cette doctrine : la doctrine platonicienne de la réminiscence et le dogme oriental de l'émanation n'en sont que des formes.

L'homme a un idéal qu'il s'efforce de réaliser: un idéal de justice, de dignité, de charité, d'amour; un idéal de science, un idéal de puissance sur la nature. Qu'il mette cet idéal derrière lui ou qu'il le voie devant lui, dès qu'il fait effort pour le réaliser, par là même il devient meilleur. Du temps que l'on croyait à la décadence du genre humain, on croyait aussi qu'il était possible aux hommes, aux individus, d'échapper à cette décadence : celui qui, les yeux reportés en arrière, vers l'idéal du paradis terrestre, ou de l'âge d'or, ou du ciel perdu, selon ce mot célèbre d'un de nos grands poëtes,

> L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des [cieux;

celui qui, regardant ainsi le passé le plus reculé de l'humanité, s'efforçait de se perfectionner et de réaliser en soi quelque bien, faisait un *progrès* ou croyait le faire. La différence entre deux doctrines qui, tout d'abord, semblent être la contradiction l'une de l'autre, c'est que l'une n'admettait le *progrès* que comme accident et dans l'individu, tandis que l'autre l'admet comme l'essence, comme la loi de la société, de l'humanité, du monde entier peut-être. L'une et l'autre reconnaissent, d'ailleurs, le caractère perfectible de l'homme, capable de *progrès;* pour l'une comme pour l'autre, le *progrès* est de se perfectionner, c'est-à-dire de s'approcher sans cesse d'un but idéal.

« L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous. » Cette parole fameuse est l'expression d'un grand changement survenu dans la croyance générale. Un jour, on s'aperçut que ce but idéal n'est pas un but vers lequel il faut revenir, mais auquel il faut aller. Quand s'avisa-t-on de s'apercevoir d'une vérité qui semble aujourd'hui si simple? Quand l'histoire de l'homme, embrassant un temps assez long, eut montré l'accroissement de sagesse et de bonheur, l'amélioration générale, dans la proportion inverse de ce qu'on avait cru d'abord. Il est dans l'ordre de la nature que les enfants écoutent la sagesse de leurs parents; on en avait conclu trop vite qu'il fallait écouter de même la sagesse des anciens; mais enfin on ne put faire autrement que de voir, un beau jour, que les nouveaux avaient acquis de nouvelles connaissances qui, ajoutées à celles des anciens, augmentaient le total de la science humaine.

C'est, en effet, par cette considération que d'abord, vers le commencement du XVIIe siècle, l'idée d'un *progrès* général entra dans les esprits. Bacon donne à l'un de ses principaux ouvrages ce titre, qui était une nouveauté bien remarquable : *Du progrès et de l'avancement des sciences divines et humaines.* Descartes, parlant, dans son *Discours de la méthode* (6e partie), des découvertes qu'il a faites en physique : « Elles m'ont fait voir, dit il, qu'il est possible de parvenir à des connoissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles on en peut trouver une pratique par laquelle, connoissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. » Et Descartes, plus loin, dit encore « qu'on se pourroit exempter d'une infinité de maladies tant du corps que de l'esprit, et même aussi peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse, si on avoit assez de connoissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus. » Quelle foi dans l'avenir respirent ces lignes, qui durent paraître, quand Descartes les publiait, d'une étrange audace! Quelle foi surtout dans la puissance de la science, mais d'une science toute à faire! C'est bien le *progrès*, moins le mot.

Le mot est dans Pascal. Nul n'ignore cet admirable passage de la préface du *Traité du vide*, où il est dit que « non-seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais que tous les hommes ensemble y font un continuel *progrès*, à mesure que l'univers vieillit, parce que la même chose arrive dans la succession des hommes que dans les âges différents d'un particulier; de sorte que toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. D'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans les philosophes; car, comme la vieillesse est l'âge le plus distant de l'enfance, qui ne voit que la vieillesse de cet homme universel ne doit pas être cherchée dans les temps proches de sa naissance, mais dans ceux qui en sont le plus éloignés? » Voilà l'homme universel, semblable à un particulier, qui naît, croît, devient de jour en jour plus grand, plus fort, plus instruit et plus sage; nos pères sont les enfants, et c'est nous qui sommes les vieillards. Le *progrès* n'est pas seulement dans l'individu; mais il est encore, et par suite, dans le genre humain. Il est la loi même de l'espèce.

Toutefois, il ne s'agit jusqu'ici que du *progrès* dans les sciences. Partout ailleurs on fait des réserves. « En matière de théologie, dit Malebranche, on doit aimer l'antiquité, parce qu'on doit aimer la vérité et que la vérité se trouve dans l'antiquité; il faut que toute curiosité cesse lorsqu'on tient une fois la vérité; mais, en matière de philosophie, on doit, au contraire, aimer la nouveauté, par la même raison qu'il faut toujours aimer la vérité, qu'il faut la chercher et qu'il faut avoir sans cesse de la curiosité pour elle. Si l'on croyait qu'Aristote et Platon fussent infaillibles, il ne faudrait peut-être s'appliquer qu'à les entendre; mais la raison ne permet pas qu'on le croie. La raison veut, au contraire, que nous les jugions plus ignorants que les nouveaux philosophes, puisque, dans le même temps où nous vivons, le monde est plus vieux de deux mille ans et qu'il a plus d'expérience que dans le temps d'Aristote et de Platon, comme on l'a déjà dit; et que les nouveaux philosophes peuvent savoir toutes les vérités que les anciens nous ont laissées et en trouver encore plusieurs autres. »

On le voit, c'est la pensée de Pascal répétée, avec les mêmes raisons à l'appui, dans un langage moins souverain, mais bien élégant et bien ferme. C'est la pensée de ce que le XVIIe siècle a eu de plus éminent et de plus illustre en philosophie. Bientôt Leibniz l'agrandit et étend cette loi du *progrès*, qu'il met à la suite de sa loi de continuité, à toutes les qualités des êtres et à tous les êtres de l'univers. L'univers, pour lui, se compose de monades, substances simples, impérissables, essentiellement actives, appelées à se développer, à se perfectionner sans fin. Les âmes raisonnables, telles que les âmes humaines, sont, comme toutes les autres substances, des monades, mais parvenues à un plus haut degré. Elles n'ont pas toujours été, elles ne seront pas toujours ce qu'elles sont. Elles ont été moins et elles seront plus. D'abord dépourvues de sentiment et de conscience, elles ont passé à l'état d'âmes sensitives, d'où elles se sont élevées à la dignité d'âmes raisonnables, pour monter, sans dépouiller leur nature morale, qui, une fois acquise, ne peut plus se perdre, plus haut encore, toujours, toujours plus haut. Sur ce principe de transformation des êtres, Charles Bonnet, le grand naturaliste, a édifié sa *Palingénésie;* sur ce principe pourraient s'appuyer aujourd'hui les partisans spiritualistes du système de Darwin sur la variabilité des espèces.

Le XVIIIe siècle, peu préoccupé de métaphysique, ne s'inquiéta pas du *progrès* hors du genre humain; mais il crut au *progrès* en tout ce qui est de l'homme. Ce fut aussi le siècle qui s'intéressa le plus à l'homme; et il fit de l'humanité comme une religion, la religion moderne peut-être. Au siècle précédent, tandis qu'on avait puissamment affirmé le *progrès* dans les sciences, on avait sans succès essayé de l'affirmer aussi dans la poésie, dans les lettres, dans les arts; mais, quand s'était agitée cette fameuse querelle des anciens et des modernes, où prirent part tous les beaux esprits du temps, on avait vu se mettre dans le camp des anciens ceux-là même dont les ouvrages auraient pu donner raison à leurs adversaires, de sorte que ceux-ci, faisant l'apologie des modernes, avaient l'air, en l'absence des grands poëtes déserteurs de leur drapeau, d'emboucher la trompette pour leur propre gloire. Au XVIIIe siècle même, on n'osa pas croire encore, précisément, au *progrès* des lettres et des arts; mais on crut, sauf peut-être cette unique réserve, au *progrès* de tout le reste : sciences, croyances, industrie, mœurs, civilisation, bien-être. Sous l'action de l'école philosophique qui bat en brèche tous les préjugés, la société marche d'un pas rapide vers la réalisation de réformes éclatantes, qui deviennent bientôt la vivante affirmation du *progrès*. Des penseurs éminents interrogent l'histoire pour se rendre compte de l'évolution de l'humanité. Quelques-uns ne se font point une idée nette du *progrès*. Vico, par exemple, croit que l'humanité tourne incessamment dans un cercle, qu'elle marche toujours, mais qu'elle reproduit constamment à chaque étape les scènes de sa vie antérieure. Herder, malgré la profondeur de quelques-unes de ses vues, n'est pas plus heureux lorsqu'il admet que les nations subissent une sorte de fatalisme géographique. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, apparaissent d'ardents propagateurs de la doctrine du *progrès*, notamment Price et Priestley, en Angleterre; Kant, Lessing, Schiller, Gœthe, en Allemagne; Fontenelle, Turgot, Condorcet, Fourier, Saint-Simon, etc., en France. Ce fut Gœthe qui émit cette idée ingénieuse : l'humanité suit une spirale qui tourne toujours sur elle-même, mais en s'élargissant sans cesse. Turgot considère l'esprit humain comme le principe et l'instrument de tout *progrès*. Le monde a été livré à l'homme pour que celui-ci y développe sa puissance à l'aide de sa liberté et de sa raison. « Ainsi que les tempêtes qui ont agité les flots de la mer, dit-il, les maux inséparables des révolutions disparaissent, le bien reste et l'humanité se perfectionne. » Selon lui, les erreurs anciennes finiront par s'anéantir et toutes les vérités utiles finiront par être connues et adoptées. Descartes avait rêvé qu'on arriverait peut-être à supprimer la vieillesse. Condorcet, poussé par sa foi ardente aux merveilles du *progrès*, en arrive, dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, à admettre la possibilité de prolonger indéfiniment la vie humaine, ce qui n'est qu'une pure chimère.

De notre temps, si l'on en excepte des esprits chagrins ou aveugles, absolument ignorants de l'histoire ou qui rêvent d'impossibles retours vers un passé définitivement enterré, la croyance universelle est que le *progrès* est la loi même de la marche du genre humain. Cette idée a préoccupé un grand nombre d'esprits avides du mieux. Quelques-uns ont cherché à hâter le *progrès* en proposant d'introduire dans la société des transformations plus ou moins radicales, plus ou moins chimériques : tels sont Fourier, Saint-Simon, Enfantin, Cabet, Proudhon; d'autres ont essayé de formuler la théorie même du *progrès*,

comme Pierre Leroux, Buchez, Reynaud, Pelletan; d'autres enfin se sont bornés à affirmer le *progrès* par le *progrès* lui-même, par son évidence éclatante, comme Lamennais, Béranger, Guizot, Michelet, Hugo, etc.

Quelle idée doit-on se faire du *progrès?* Voici en quels termes M. Vacherot répond à cette question : « La chute des empires, dit-il, la dissolution des sociétés, la décadence et la ruine des civilisations, l'invasion de la barbarie, les révolutions qui brisent violemment la tradition, les restaurations qui la ressuscitent, le flambeau des lettres, des sciences et des arts qui s'éteint à l'Orient pour se rallumer en Occident; les incertitudes, les variations, les déviations, les brusques élans vers l'avenir, suivis d'étranges retours vers le passé, tous ces incidents et bien d'autres contredisent victorieusement la théorie d'un *progrès* continu, uniforme, inflexible, géométrique, consistant dans une série non interrompue de conquêtes de la civilisation sur la barbarie, de la science sur l'ignorance, de la liberté sur le despotisme, de la richesse sur la misère, du bien sur le mal, en un mot. Le vrai symbole du *progrès* de l'humanité, c'est le développement organique d'un être vivant, non pas d'une vie éphémère et qui passe par toutes les phases de la nature mortelle, mais d'une vie éternelle et inépuisable, qui survit à toutes les formes, qui remplace perpétuellement les organes vieillis par des organes nouveaux, supérieurs en force et en vitalité et qui, toujours plus complet, plus beau, plus riche, s'élevant de formes en formes, d'organisations en organisations, se rapproche de plus en plus de son type absolu sans pouvoir y atteindre. » Cette idée générale du *progrès* dans l'humanité nous semble à peu près exacte. Mais ici une question se présente; quelle est la condition du *progrès* humain? quel en est l'instrument? C'est, nous répond Michelet dans son *Introduction à l'histoire universelle*, le développement de la liberté, et il nous montre l'homme, au berceau de l'humanité, asservi aux forces aveugles de la nature, écrasé par elles, se redressant peu à peu, luttant contre elles, s'en rendant maître par de longs efforts et dégageant lentement sa liberté au milieu de la lutte; il trace à grands traits la marche de la civilisation à travers l'Inde, l'Egypte, la Judée, la Grèce, le monde romain, et fait voir que chaque étape est un *progrès*. Les forces de l'intelligence se substituent aux forces de la matière; l'homme devient plus libre et l'antique fatalité fait peser moins lourdement son joug sur l'humanité. La liberté, telle est, en effet, l'instrument fondamental du *progrès;* mais à cet instrument il faut en joindre un autre, qui est son tout-puissant auxiliaire : la science. En effet, si c'est par la liberté que l'homme arrive au complet développement de ses facultés, à la compréhension de la nécessité de la liberté pour les autres et par suite à la réalisation de l'idée de justice, c'est par la science qu'il arrive à se débarrasser des préjugés, des entraves de toutes sortes, qu'il dompte la nature, qu'il est conduit à l'idée du vrai. Liberté et science, tels sont les deux termes de tout *progrès*. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour comprendre pourquoi certains peuples, après avoir jeté un vif éclat, se sont affaissés en quelque sorte sur eux-mêmes et sont tombés dans une profonde décadence; c'est qu'ils n'avaient plus en eux cette double lumière qui éclaire et pousse en avant.

Si nous prenons l'homme individuellement, nous voyons, ainsi que nous l'avons dit au début de cet article, qu'il s'est amélioré même physiquement, qu'il y a une distance énorme entre l'homme des premiers âges ou bien encore entre le sauvage habitant de certaines îles de l'Océanie, par exemple, et l'homme qui vit en pleine civilisation, dans un centre où l'action du *progrès* se fait vivement sentir. Il est incontestable qu'avec le temps la forme du crâne, siége de la pensée, s'améliore. Au point de vue intellectuel, il est certain que le niveau général s'élève avec le développement de la civilisation, que les connaissances de tous s'accroissent, que toute découverte qui passe du monde des idées dans celui des faits exerce son action sur les individus mêmes qui ne peuvent s'en rendre compte d'une manière scientifique. Qu'il n'y ait pas aujourd'hui plus d'hommes de génie qu'autrefois, c'est possible; mais les supériorités éclatantes ne sont que des exceptions. Il suffit de savoir qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de connaissances acquises qu'autrefois, qu'un modeste savant de nos jours en sait plus qu'Aristote, pour comprendre que le *progrès* n'est pas un vain mot. Il est, du reste, essentiellement dans la nature de l'homme d'accroître ses connaissances. Aussitôt qu'il a découvert une vérité, il marche à la recherche d'une autre. Notre désir de connaître est insatiable, de même que notre désir de satisfaire nos besoins, et chaque découverte de la science nous devient un moyen de faire de nouvelles découvertes. Or comme, d'une part, nos besoins sont indéfinis, comme de l'autre le domaine qu'explore notre intelligence est infini, il est impossible de fixer aucune limite à l'extension de nos conquêtes. Au point de vue moral, on peut également dire que l'homme est en *progrès*. Il est évident qu'aujourd'hui comme autrefois il est des individus chez qui le sens moral est obtus, de même qu'il en est chez qui l'intelligence est obtuse ou dépourvue de toute culture; l'homme, pris individuellement, peut s'ennoblir ou se dégrader, s'élever ou descendre; mais on ne saurait nier l'action moralisatrice qui résulte de l'élévation du niveau intellectuel sur la moralité humaine, sur les rapports sociaux; on ne saurait nier qu'à mesure que l'ignorance perdra du terrain, que la science se vulgarisera, que les idées de liberté et de justice passeront de la théorie dans les faits, on verra s'accroître la moralité individuelle.

Si de l'homme, pris individuellement, on passe à la société, à l'humanité considérée comme groupe collectif, il est indubitable qu'elle a fait des pas immenses depuis l'époque de sa primitive barbarie. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit à l'article CIVILISATION (v. ce mot). Rappelons seulement que le *progrès* social est formé de tous les *progrès* individuels recueillis par l'expérience et que, grâce à ce double levier de la liberté et de la science, s'appuyant l'une sur l'autre, une ère de *progrès* nouveaux et dont on ne saurait assigner la limite s'ouvre devant l'humanité. Malgré tant d'entraves sans cesse accumulées devant elle, la liberté de l'homme, affirmée par la Révolution française, prouve sa véritable puissance dans tous les Etats civilisés. Grâce à elle, le pouvoir absolu, qui menait les peuples en laisse, a disparu presque partout en Europe; grâce à elle, le droit divin s'est évanoui devant le droit populaire, et il n'est guère de chef d'Etat en Europe qui ne déclare lui-même s'appuyer sur des institutions libres. Malgré des déviations, des retours éphémères vers le despotisme, toutes les idées engendrées par l'affirmation de la liberté se sont implantées avec une telle vigueur qu'on ne saurait les déraciner aujourd'hui. Si le *progrès* dans l'ordre politique est manifeste, le *progrès* fait par les sciences est tout à fait éclatant. Nous n'avons pas à énumérer ces innombrables découvertes, ces applications merveilleuses qui permettent à l'homme de substituer à ses propres efforts le service gratuit des éléments et des forces qui résident en eux et d'accroître indéfiniment son bien-être. La vapeur, le chemin de fer, le télégraphe électrique, l'emploi de machines pour les travaux les plus pénibles et les plus monotones, etc., ont fait faire des *progrès* considérables au commerce, à l'industrie; mais l'action de la science ne s'est point arrêtée à ces *progrès* matériels, car tous les *progrès* se tiennent. « C'est au développement de la science, dit M. Block, qu'on doit les *progrès* de la raison, la rectitude du jugement. Cet effet est obtenu, d'une part, par l'accroissement de notre savoir qui détruit une foule d'erreurs; de l'autre par l'exercice de l'art d'observer. La rigueur que nous employons dans les observations astronomiques, physiques, physiologiques, nous l'appliquons à la psychologie, à la société, aux choses morales et politiques... Le *progrès* des sentiments dépend en une certaine mesure de l'avancement des sciences. Les sciences, en élevant le niveau intellectuel, débarrassent l'homme des passions les plus basses, les plus viles, et c'est déjà beaucoup. Une société d'hommes meilleurs est nécessairement meilleure; l'Etat qu'ils organisent est plus parfait. Sans doute les passions ne disparaissent pas, mais elles sont moins brutales, on les contient davantage. » Vulgariser la science dans les masses, en bannir l'ignorance, tel est aujourd'hui le *progrès* qui s'impose le plus impérieusement et que doit réaliser l'avenir.

Une autre preuve du *progrès* qui s'accomplit dans la marche de l'humanité, c'est la tendance de plus en plus manifeste des peuples si longtemps hostiles les uns envers les autres, séparés par des barrières de préjugés et de haine, à se rapprocher par la réconciliation, par une communauté d'idées générales et d'intérêts matériels, par l'idée supérieure de la justice devant régler les rapports de nation à nation. C'est aux idées de justice et de réciprocité universelle émises par la Révolution française qu'appartient le grand rôle dans ce mouvement qui fait que chaque peuple concourt au bien de tous en en ressentant le premier les bienfaits. Rapprochées par les intérêts matériels bien entendus, les nations font des traités d'alliance, de commerce, deviennent essentiellement antipathiques à la guerre, réunissent leurs esprits supérieurs dans des congrès traitant des questions politiques, économiques et sociales, de sorte que l'on peut affirmer qu'aujourd'hui les nations civilisées sont traversées par une circulation générale d'idées identique à la civilisation même. « Ce n'est plus la force, mais l'intelligence et mieux encore la justice et l'humanité qui gouvernent le monde, dit M. Ad. Franck. La guerre n'est plus la dernière raison des nations et des rois. Par le développement de l'industrie, du commerce et des sciences, les vieilles rivalités, les animosités traditionnelles tendent à s'effacer de peuple à peuple pour céder la place à des relations plus utiles et plus douces. Déjà l'Europe ne forme plus qu'une vaste fédération, l'esclavage a disparu de tous les pays civilisés et l'égalité civile, établie depuis un demi-siècle chez quelques nations, est à la veille de triompher chez toutes les autres. L'égalité civile est inséparable de la liberté civile, de la liberté religieuse, de l'égalité dans la famille ou de l'abolition de cette antique iniquité, de cette institution contre nature qui s'appelait le droit d'aînesse. En même temps que l'idée de la justice fait triompher peu à peu tous les droits, le sentiment de l'humanité adoucit toutes les peines. »

De toutes les branches de l'activité humaine, celles qui paraissent être le plus réfractaires au *progrès* sont les lettres, la poésie et les arts. On peut affirmer néanmoins que les historiens modernes, par l'exactitude du récit, par l'étendue des vues, sont de beaucoup supérieurs aux meilleurs historiens de l'antiquité. D'autre part, notre temps a produit des formes littéraires nouvelles, le drame, le roman, et fait du journal un admirable engin intellectuel. Quelques-uns des poëtes modernes peuvent aller de pair avec les plus grands de tous les âges. Admettons que, de notre temps, l'architecture, la sculpture, la peinture, la poésie même, si l'on veut, soient inférieures à ce qu'elles étaient dans l'antiquité et à l'époque de la Renaissance; ne pourrait-on pas dire que les mêmes arts, servant à exprimer un degré plus élevé de pensée et d'âme, sont par là même supérieurs.

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

écrivait André Chénier. Que les vers ne puissent être plus beaux qu'ils ont été, soit; si, au mérite d'aussi beaux vers, se joint le mérite de *pensers nouveaux* et plus nobles, ou plus profonds, ou plus vastes, plus dignes de l'homme devenu supérieur, n'est-ce pas là encore un *progrès?* Tous les *progrès* sont solidaires. Il y en a tant d'accomplis, dans l'industrie, dans le bien-être, dans la science, dans les institutions, les lois, les mœurs, dans le sentiment public de la justice, en tout ce qui est de l'âme (quoi qu'on dise), comme en ce qui est du corps; nous valons tellement mieux que nos pères, à tous égards, que nous devons tenir pour la véritable foi cette foi au *progrès* qui soutient notre marche. Croyons au *progrès*, sans le scinder; au *progrès* un, dans lequel tous les *progrès* se tiennent. C'est la foi de notre âge et c'est la bonne. En 1848, M. Louis Blanc proposa au gouvernement provisoire la création d'un *ministère du progrès*, mais ne put faire adopter cette innovation à ses collègues, qui ne comprenaient pas bien quelles pourraient être les attributions d'un tel ministère, qu'ils craignaient en outre de voir se transformer en une dictature personnelle. V. BLANC (Louis).

Progrès (THÉORIE DU), par M. de Ferron (1867, 2 vol. in-8°). Raconter l'histoire du progrès et développer les enseignements qu'elle renferme, tel est l'objet que se propose l'auteur. Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'antiquité, qui n'a fait que soupçonner la loi du progrès, et passé en revue les opinions des philosophes des temps plus rapprochés de nous, tels que Campanella, Machiavel, Bacon, Descartes, M. de Ferron arrive à nos prédécesseurs immédiats dans le monde philosophique. L'idée de progrès devient une doctrine fondamentale. Vico la proclame, bien que dans des limites étroites, et l'applique à l'histoire et au droit. J.-J. Rousseau en rêve la réalisation dans une société transformée; Turgot s'en inspire le premier, aux applaudissements de Voltaire, dans la politique; Condorcet lui voue un culte enthousiaste. Dans le même temps, les grands penseurs allemands, Lessing, Herder, Kant, reconnaissent dans le progrès la loi du développement de la science et de la civilisation. Dès la fin du siècle dernier se produisent des tentatives pour imposer le progrès à l'humanité par la création tout d'une pièce de sociétés nouvelles. Puis l'on voit apparaître successivement Fourier, Saint-Simon, Enfantin, Cabet, etc., dont les utopies, mélange d'idées justes et d'idées fausses, montrent l'ardeur avec laquelle on n'a cessé de poursuivre de notre temps la réalisation de l'idée de progrès. Dans son livre, M. de Ferron va des systèmes des penseurs à l'expérience en grand faite par les sociétés elles-mêmes, c'est-à-dire de l'histoire des idées à celle des faits, auxquels il demande la vérification des principes adoptés par la philosophie. Il passe en revue l'antiquité et les temps modernes.

Tout le second volume de la *Théorie du progrès* est consacré à un parallèle très-intéressant : il s'agit du progrès par l'Etat et du progrès par la liberté. De l'association des forces individuelles naissent deux intérêts supérieurs, celui de l'association elle-même et celui des individus associés. Le gouvernement, sous quelque forme que ce soit, représente le premier et le maintient par l'autorité. Les individus n'ont pour sauvegarde de leur intérêt propre que les institutions de liberté. En parlant de l'intérêt de la société ou de ses membres, M. de Ferron entend, dans le sens le plus large, l'ensemble de tous les intérêts, soit matériels, soit moraux. Suivant que l'on est plus préoccupé de la sécurité et de la protection assurée par l'Etat, ou de l'épanouissement de l'activité individuelle favorisée par la liberté, on attend le progrès social de l'autorité ou de la nation elle-même; on est partisan de l'action omnipotente de l'Etat ou de l'initiative indépendante des particuliers; on tient pour César ou pour la liberté. M. de Ferron a tracé, en plus de quatre cents pages, deux tableaux très-instructifs, celui de l'histoire du progrès par l'Etat, celui de l'histoire du progrès par la liberté. Une des meilleures parties de cet ouvrage est celle dans laquelle l'auteur réfute la doctrine autoritaire et prend parti pour la liberté. Tout en admettant que des progrès réels ont pu sortir de l'exercice d'un pouvoir fortement centralisateur, c'est dans la liberté que M. de Ferron place ses plus solides espérances de progrès et de civilisation. Dans cet ouvrage, la science est égale à l'élévation des pensées et le style simple et net est bien celui qui convient au sujet.

Progrès (LE), par M. Edmond About (Paris, 1864, 1 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, M. About passe en revue rapidement toutes les questions qui sont constamment à l'ordre du jour : le budget, l'armée, les finances, l'éducation, le travail. Il aborde même la question de la propriété. Au début de son livre, l'auteur se dit positiviste et déclare préférer les données incomplètes encore de la science aux notions religieuses relatives à la création et à la conservation des mondes. Le grand problème, comme dit M. About, est d'ailleurs à peu près tranché pour lui, puisqu'il croit à l'éternité de la matière et pense, avec tant d'autres, du reste, qu'elle n'a pu être créée et qu'elle ne peut rentrer dans le néant. Après cette profession de foi philosophique, M. About aborde l'étude du progrès au XIXe siècle. Il montre avec une grande sagacité combien les moyens dont dispose l'homme aujourd'hui lui permettent de travailler facilement au progrès. « Un trait caractéristique du temps où nous vivons, dit-il, c'est la rapidité avec laquelle chaque progrès s'identifie, se complète, se répand jusqu'au bout du monde et porte ses derniers fruits... Tous les peuples se connaissent et communiquent entre eux; il ne faut pas plus d'un mois à une idée pour faire le tour du monde. » En traitant la question du travail, M. About déclare qu'il constitue un devoir pour l'homme; il passe à l'étude des droits de l'homme et se prononce hautement contre toute atteinte à la liberté individuelle; sur la question de l'association, le libéralisme de l'auteur s'effarouche un peu; on sent qu'en faisant des vœux peut-être platoniques pour la formation de grandes associations dont il veut bannir la politique il n'est pas à l'aise, et, s'il désapprouve les lois qui interdisent aux citoyens de se réunir et de s'associer, il tente de justifier les gouvernements qui n'ont fait de telles lois que parce qu'on s'occupait trop de politique. M. About oublie que, si les hommes ont besoin de se réunir et de s'associer, c'est surtout pour s'occuper des affaires publiques et pour opposer leur commune action à tous les risques que peut faire courir au pays un gouvernement insensé. Ce chapitre sur l'association se termine par une longue tirade dans laquelle M. About demande qu'on ne fasse pas de révolutions. Nous nous associons pleinement à cette demande, sous cette seule condition que les gouvernements ne les rendront pas nécessaires.

Ce résumé des doctrines exposées dans le livre de M. About serait incomplet si nous ne signalions à l'attention du lecteur les chapitres XI et XII, dans lesquels M. About aborde la question de la propriété et celle du budget. Dans le chapitre XI, l'auteur expose avec beaucoup d'esprit ce qu'il considère comme des arguments irréfutables en faveur de la légitimité de la propriété. Il met plaisamment en scène un paysan qui vient lui proposer de prendre à bail une luzernière achetée récemment par l'auteur du *Progrès*. Ce paysan tombe par hasard sur un livre de Proudhon placé sur la table de travail de l'auteur, l'emporte, le lit et, le lendemain, au moment de conclure la convention, il déclare à son futur propriétaire qu'il n'est qu'un... voleur! Cette façon originale d'amener cette grosse question de la propriété sur le tapis a très-probablement fait oublier à l'auteur de mettre en ligne ses meilleurs arguments, car, avant comme après sa conversation avec son futur fermier, il reste établi que la propriété, à l'origine comme aujourd'hui, est un fait plutôt qu'un droit. Ce fait doit être respecté, d'ailleurs, car les convulsions qui résulteraient de la suppression de la propriété individuelle seraient plus désastreuses que l'usage abusif qu'en firent les grands seigneurs du moyen âge. Le remède est, à notre sens, plus dans l'extrême division que dans la suppression. Mais ce n'est point le lieu de discuter ici une aussi grosse question.

Dans son chapitre sur le budget, M. About se prononce contre l'abolition de la peine de mort, contre les grosses armées, contre les subventions aux cultes, contre le fonctionnarisme; il réclame avec raison une augmentation considérable du budget de l'instruction publique, etc.

De tout ce qui précède, on peut conclure que l'ouvrage de M. About a été une œuvre utile, quoique timide sur plusieurs points, et bien qu'elle soit aujourd'hui dépassée; si l'on veut se rappeler, en effet, que M. About a écrit son livre en 1864, c'est-à-dire sous le despotisme impérial, à une époque où la presse était muselée, on admettra, sans aucun doute, que le livre le *Progrès* a rendu un vrai service à la cause de la liberté. Il ne convient pas de rechercher ici si M. About est constamment resté dans le rôle qu'il semblait avoir pris sérieusement à tâche de te-

nir vers 1864 et si celui qui faillit être sénateur en 1870 eût été fort à l'aise au Sénat pour y défendre les théories émises dans son livre de 1864. Nous laisserons ce soin à d'autres et nous nous contenterons de constater que le livre de M. About, livre bien écrit, spirituel et très-attrayant, eut un grand succès lors de son apparition et rendit un réel service en prononçant le mot de liberté dans un pays où la presse, depuis plus de douze ans, était à la merci du pouvoir.

Progrès par la science, journal quotidien, publié à Bruxelles en 1863 et 1864. Ce journal, aux idées très-larges et très-avancées et dont les abonnés résidaient, pour la plupart, en France, était saisi au moment de traverser la frontière jusqu'à cinq fois par semaine, par ordre du gouvernement français. Aussi dut-il cesser de paraître après deux années d'existence. L'Empire ne s'en tint pas là ; il obtint du cabinet de Bruxelles l'expulsion du rédacteur en chef, M. Morel, qui se retira à Francfort-sur-le-Mein. Parmi les rédacteurs de ce journal se trouvaient MM. Lorbac, Mario Proth et Ed. Potonié, qui y fit paraître d'intéressants travaux statistiques sur les pertes en hommes et en argent causées par la guerre.

Progrès religieux (LE), journal des Eglises protestantes de l'Est. Ce journal, fondé à Strasbourg en janvier 1868 pour combattre l'orthodoxie luthérienne, paraît une fois par semaine, le samedi. « Le *Progrès religieux*, dit le premier numéro de la seconde année, est né de la conviction que les institutions et l'enseignement de nos Eglises ne sont pas encore l'expression la plus exacte, la réalisation la plus complète de la pensée de notre Maître. Il veut contribuer à les faire approcher de cet idéal par un développement continu, normal, libre de toute entrave. Substituer la religion de Jésus à la dogmatique officielle qui a trop souvent pris sa place et que l'on confond trop souvent avec elle, traduire l'enseignement du Christ dans la langue moderne aussi librement que nos pères l'ont traduit dans la langue du moyen âge, ranimer la vie religieuse en faisant pénétrer les principes du christianisme dans les cœurs et dans la pratique journalière, contribuer, en un mot, au progrès dans la connaissance, dans l'amour et la sanctification, voilà le but de ce journal. » Tout ce programme est d'ailleurs contenu dans l'épigraphe empruntée à saint Paul : Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté. Le *Progrès religieux* défend, parmi les protestants de l'Alsace, le libéralisme et prend parti pour les réformés libéraux ; il réclame, d'ailleurs, la suppression de ces dénominations aujourd'hui surannées, calvinistes et luthériens. Il est très-bien renseigné sur toutes les affaires concernant le protestantisme qui se passent dans les pays de langue allemande.

Les principaux collaborateurs du *Progrès religieux* sont MM. Baum, Colani, Carrière, Horst, Jeanmaire, Kayser, Küss, Leblois, Paris, Picard, Rod. Reuss, Ad. Schœffer, etc. Le comité de rédaction est composé de MM. Gerold, Kaufmann et Schillinger.

Progrès de l'esprit humain (ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES), par Condorcet. V. ESPRIT.

Progrès de la révolution (DU), etc., par Lamennais. V. RÉVOLUTION.

PROGRESSER v. n. ou intr. (pro-grè-sé — rad. *progrès*). Faire des progrès, marcher, se développer, s'accroître : *C'est en vain que l'on espérerait que l'art agricole pût* PROGRESSER *dans un pays arriéré.* (M. de Dombasle.) *La condition normale de l'humanité est de* PROGRESSER. (Ott.) *L'empire du mal va en décroissant à mesure que l'humanité* PROGRESSE. (T. Thoré.) *Avant tout, c'est par l'amélioration des sentiments et des idées que les sociétés* PROGRESSENT. (Mich. Chev.)

Rien ne meurt, tout *progresse*, et l'âme et la matière.
La matière s'épure et deviendra lumière;
De tous les univers le néant est banni.
BARRILLOT.

PROGRESSIBILITÉ s. f. (pro-grè-si-bi-li-té — rad. *progrès*). Etat de ce qui est progressible.

PROGRESSIBLE adj. (pro-grè-si-ble — rad. *progrès*). Qui est susceptible de progrès, qui peut progresser.

PROGRESSIF, IVE adj. (pro-grè-siff, i-ve — rad. *progrès*). Qui marche en avant, qui avance dans le sens direct : *Marche* PROGRESSIVE. *Mouvement* PROGRESSIF.

— Fig. Qui progresse, qui suit une voie de progrès, d'amélioration croissante : *Tout ce qui est créé a nécessairement une marche* PROGRESSIVE. (Chateaub.) *La marche des sciences est* PROGRESSIVE. (Droz.) *La société est* PROGRESSIVE, *parce que tout individu est éducable.* (A. Marrast.) *L'égalité, parmi les hommes, est nécessairement* PROGRESSIVE. (F. Bastiat.) *L'hygiène ne change pas, elle ne se révolutionne pas : c'est le bon sens éclairé par la science* PROGRESSIVE. (Maquel.) *L'esprit humain a en lui une vie incessamment* PROGRESSIVE. (Ballanche.) *La science de l'humanité doit être, comme l'humanité,* PROGRESSIVE. (V. Cousin.) *Depuis les budgets jusqu'aux crimes, tout devient en France étonnamment* PROGRESSIF. (E. Sue.) *L'humanité n'est point déchue, elle est* PROGRESSIVE. (Michelet.) *La science et la philosophie sont essentiellement* PROGRESSIVES. (Vacherot.)

— Qui est partisan du progrès : *Soyez* PROGRESSIFS, *pourvu que le mieux ne soit pas la corruption du bien.* (Cuv.-Fleury.) *Après les journalistes* PROGRESSIFS, *il y a les journalistes blasés.* (Th. Gaut.)

— Qui suit une progression croissante, et non une simple marche proportionnelle : *Impôt* PROGRESSIF. *Dans l'exploitation des mines, la dépense suit, à mesure de l'avancement des travaux, une marche* PROGRESSIVE. *Toutes les conditions requises pour la légitimité d'un impôt se réunissent dans le système de l'impôt* PROGRESSIF. (Vacherot.)

— Logiq. *Sorite progressif*, Sorite qui descend des principes aux conséquences, par opposition au *solite régressif*, qui remonte des conséquences aux principes.

— Pathol. *Paralysie progressive*, Paralysie qui envahit successivement les diverses parties du corps.

— Bot. *Racine progressive*, Racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière.

— Minér. *Cristal progressif*, Celui dont le signe a ses exposants formant un commencement de progression arithmétique.

— Substantiv. Partisan du progrès : *Il n'y a que trois classes d'hommes : les rétrogrades, les stationnaires et les* PROGRESSIFS. (Lavater.)

PROGRESSION s. f. (pro-grè-si-on — rad. *progresser*). Marche, mouvement en avant : PROGRESSION *lente, insensible. Mouvement de* PROGRESSION.

— Fig. Développement progressif, progrès : *L'écriture n'est point passée par une* PROGRESSION *lente et insensible, elle a été bien des siècles avant que de naître; mais elle est née tout à coup comme la lumière.* (Duclos.) *Dans la* PROGRESSION *des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos arrière-neveux.* (Chateaub.) *La* PROGRESSION *des doctrines ébranle la puissance du sacerdoce.* (B. Const.) *La production de la richesse et des subsistances est en* PROGRESSION *plus rapide que la population elle-même.* (Proudh.) *Il y a sur la terre une force qui crée toujours et qui suit dans son travail la loi de* PROGRESSION. (E. Pelletan.)

— Mus. Suite d'intervalles égaux.

— Mathém. Suite de nombres ou de quantités qui dérivent successivement les unes des autres suivant une même loi. ‖ *Progression arithmétique* ou *par différence*, Celle où la différence de chaque terme au terme précédent est constante. ‖ *Progression géométrique* ou *par quotient*, Celle où le quotient de chaque terme par le terme précédent est une quantité constante. ‖ *Progression indéfinie*, Celle qui est indéfiniment continuée. ‖ *Progression croissante*, Celle dont les termes vont en augmentant. ‖ *Progression décroissante*, Celle dont les termes vont en décroissant.

— Astron. *Mois de progression*. Syn. de MOIS DE CONSÉCUTION. V. CONSÉCUTION.

— **Encycl.** Arithm. *Progression par différence.* On nomme ainsi une suite de nombres dont chacun surpasse le précédent ou le suivant d'une quantité constante. La *progression* est croissante lorsque chaque terme surpasse celui qui le précède; elle est décroissante dans le cas contraire. La différence entre deux termes consécutifs est toujours la raison de la *progression.* Les nombres 3, 7, 11, 15, 19, 23, etc., forment une *progression* par différence dont la raison est 4; on l'écrit ainsi :

$$\div\ 3.7.11.15.19.23.,\ \text{etc.},$$

et on lit : comme 3 est à 7, 7 est à 11, 11 est à 15, etc., c'est-à-dire la différence est la même de 3 à 7 que de 7 à 11, etc.

La première question que présente l'étude des *progressions* par différence est celle d'en exprimer un terme au moyen d'un autre terme connu, sachant d'ailleurs quelle est la raison de la *progression* et quelle est la différence des rangs des deux termes comparés. Soit une *progression* par différence quelconque

$$\div\ a.b.c.d....h.k.l....$$

Soient a le terme par rapport auquel on veut en exprimer un autre l, r la raison et n le nombre des termes $a, b, ..., l$; chaque terme étant égal au précédent augmenté de la raison sera égal à celui qui le précède de deux rangs augmenté de deux fois la raison, à celui qui le précède de trois rangs augmenté de trois fois la raison, et ainsi de suite; le terme l sera donc

$$l = a + (n-1)r.$$

En résolvant successivement cette équation par rapport aux différentes lettres qu'elle contient, on obtiendra les solutions d'autant de questions. Elle donne d'abord

$$a = l - (n-1)r.$$

Si on la résout par rapport à n, on en tire

$$n = \frac{l-a}{r} + 1.$$

On ne peut donc se proposer de trouver le nombre des termes qu'autant que $(l-a)$ est un multiple de r. Enfin, la même égalité donne

$$r = \frac{l-a}{n-1},$$

formule qui contient la solution de cette question : insérer entre deux nombres donnés un nombre donné de moyens différentiels. Une dernière propriété des *progressions* par différence est que la somme de deux termes pris à égale distance des extrêmes est égale à la somme des extrêmes. En effet, le terme qui en a n avant lui est égal au premier augmenté de n fois la raison; mais celui qui en a n après lui est égal au dernier diminué de n fois la raison ; la somme reste donc la même.

La somme S des termes de la *progression*

$$\div\ a.b.c.\ ....\ h.k.l$$

est

$$S = a + b + c + ... + h + k + l;$$

elle est aussi représentée par

$$S = l + k + h + ... + c + b + a;$$

le double en est donc

$$2S = (a+l) + (b+k) + ... + (k+b) + (l+a),$$

ou

$$(a+l) \times n,$$

puisque toutes les sommes

$$a+l,\ b+k,\ c+h\ ....$$

sont égales entre elles. Il en résulte

$$S = \frac{(a+l)n}{2} = na + \frac{n(n-1)r}{2}.$$

— *Progression par quotient.* On nomme *progression* par quotient une suite de nombres tels que le rapport de chacun d'eux au précédent reste constant; ce rapport est la raison de la *progression*. La *progression* est croissante lorsque le rapport d'un terme au précédent est plus grand que 1 et décroissante dans le cas contraire. Les nombres 3, 6, 12, 24, 48, etc., forment une *progression* par quotient dont la raison est 2; on l'écrit ainsi

$$\div\!\div\ 3:6:12:24:48\ ....$$

Considérons une *progression* quelconque

$$\div\!\div\ a:b:c:\ ....\ h:k:l$$

et cherchons d'abord à exprimer un terme au moyen d'un autre donné, de la raison et de la différence des rangs des deux termes. En désignant par q la raison, on aura successivement

$$b = aq,\ c = bq = aq^2,\ d = cq = bq^2 = aq^3,\ \text{etc.}$$

Un terme quelconque se forme donc du premier multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par la différence des rangs de ces termes ; le dernier l, en supposant le nombre des termes égal à n, s'exprimera donc par

$$l = aq^{n-1}.$$

Cette équation donne

$$q = \sqrt[n-1]{\frac{l}{a}},$$

formule qui contient la solution de cette question : insérer entre deux nombres donnés un nombre donné de moyens par quotient. Dans toute *progression* par quotient, le produit de deux termes, pris à égale distance des extrêmes, est égal au produit des extrêmes. En effet, un terme qui en a n avant lui est égal au premier multiplié par la $n$ième puissance de la raison, tandis que celui qui en a n après lui est égal au dernier divisé par la même puissance de la raison; le produit reste donc le même.

La somme

$$S = a + b + c + ... + h + k + l$$

des termes de la *progression*, multipliée par la raison, donne un produit

$$Sq = b + c + ... + h + k + l + lq$$

qui contient lq de plus et a de moins. Si la *progression* est croissante, on peut retrancher la première égalité de la seconde et il vient

$$S(q-1) = lq - a, \text{ ou } S = \frac{lq-a}{q-1} = \frac{a(q^n-1)}{q-1};$$

si la *progression* est au contraire décroissante, on a

$$S(1-q) = a - lq,$$

d'où

$$S = \frac{a-lq}{1-q} = \frac{a}{1-q} - \frac{lq}{1-q} = \frac{a}{1-q} - a\frac{q^n}{1-q}.$$

Dans ce dernier cas, on voit que la somme est toujours moindre que le quotient du premier terme par l'unité moins la raison, quel que soit le nombre des termes que l'on ajoute. D'ailleurs, la différence $a\frac{q^n}{1-q}$ peut devenir moindre que toute quantité donnée lorsque le nombre des termes augmente indéfiniment; il en résulte que la somme des termes d'une *progression* par quotient décroissante, prolongés indéfiniment, est le quotient du premier terme par l'unité moins la raison.

Les *progressions* décroissantes par quotient forment le type des séries convergentes.

PROGRESSIONNEL, ELLE adj. (pro-grè-si-o-nel, è-le — rad. *progression*). Qui a un caractère progressif : *Les économistes n'ont eu garde de s'apercevoir que la théorie* PROGRESSIONNELLE *était contradictoire dans ses termes.* (Proudh.)

PROGRESSISTE adj. (pro-grè-si-ste — rad. *progrès*). Qui est partisan du progrès, qui croit au progrès politique et social.

— Substantiv. Partisan du progrès : *Ces deux hommes politiques voulaient faire un noyau de* PROGRESSISTES *dans la grande phalange des conservateurs.* (Balz.)

PROGRESSIVEMENT adv. (pro-grè-si-ve-man — rad. *progressif*). D'une manière progressive : *De chaque point de la surface d'un corps lumineux ou éclairé part un grand nombre de rayons qui s'en éloignent en divergeant, avec une force* PROGRESSIVEMENT *décroissante.* (Richerand.)

PROGRESSIVITÉ s. f. (pro-grè-si-vi-té — rad. *progressif*). Caractère de ce qui est progressif : *Les anciens ne pouvaient avoir l'idée de la* PROGRESSIVITÉ *humaine.* (Buchez.)

PROGYMNASMATA s. m. pl. (pro-ji-mna-sma-ta — mot gr. formé de *pro*, avant, et de *gumnazô*, je m'exerce). Anc. rhétor. Suite d'exercices qu'on jugeait propres à former des orateurs.

— **Encycl.** Le rhéteur Hermogène, qui a créé ce mot, appelait ainsi certaines pratiques qu'il considérait comme la meilleure introduction à l'art de composer un discours. Il en admettait quatorze, dont nous donnons la liste d'après un savant mémoire de M. Egger sur *Quelques textes inédits des rhéteurs grecs :*

1° La *fable*, c'est-à-dire le plus souvent le récit fabuleux, à la manière d'Esope;

2° La *narration* d'un fait historique ou supposé tel;

3° La *chrie*, ou développement d'un précepte de morale cité sous le nom et sous l'autorité de quelque personnage célèbre;

4° La *sentence*, ou développement d'une sentence, d'une observation philosophique très-générale;

5° La *réfutation* de quelque récit des poëtes sur les dieux ou les héros;

6° La *défense* du récit attaqué dans l'exercice précédent;

7° Le *lieu commun*, qui avait, en ce cas, un sens analogue au sens conservé dans nos rhétoriques élémentaires;

8° L'*éloge* d'une personne ou d'une chose;

9° Le *blâme*, exercice contraire au précédent;

10° La *comparaison*, autrement le parallèle de deux personnes ou de deux choses;

11° L'*éthopée*, ou peinture de mœurs, qui consistait à représenter les mœurs de quelque personnage célèbre de l'histoire ou de la mythologie, en lui prêtant le langage qu'il pouvait avoir tenu dans une circonstance importante de sa vie;

12° La *description* de quelque lieu célèbre ou de quelque objet d'art;

13° La *thèse*, ou discussion du pour et du contre sur une question posée, surtout en vue d'un parti à prendre dans la vie pratique;

14° La *proposition d'une loi*, ou plutôt la discussion d'une loi réelle ou supposée telle.

L'antiquité ne nous a pas laissé d'exemples de tous ces différents exercices. On peut considérer comme un modèle de *chrie* un fragment anonyme d'un manuscrit grec trouvé par M. Cougny dans la bibliothèque de Bourges. « On demandait à Alexandre de Macédoine où étaient les trésors avec lesquels il menait à bien ses affaires; il répondit en montrant ses amis. » L'auteur anonyme développe cette réponse et cite dans son développement trois vers d'Euripide et trois vers de Théognis. Le savant helléniste que nous avons déjà cité nous apprend « que la différence qui séparait ces différents exercices est souvent assez légère; mais on en maintenait rigoureusement les limites à l'aide d'analyses et de distinctions minutieuses. Dans chaque genre, on admettait des subdivisions; pour chacun d'eux, on posait des règles spéciales de développement oratoire, mieux encore des règles de style. Tout cela rappelle en partie, et avec un surcroît de subtilité, les *Suasoriæ* et les *Declamationes* des rhéteurs latins. Ces rhéteurs aussi enseignaient par l'exemple autant que par le précepte, et les maîtres grecs ne tardèrent pas à sentir l'insuffisance de leur théorie s'ils n'y joignaient, dans leurs livres élémentaires, l'enseignement de la pratique. Sur ces divers sujets des *progymnasmata*, Hermogène se bornait à donner des préceptes; un de ses successeurs, Aphthonius, probablement au IVe siècle de l'ère chrétienne, eut l'idée de joindre à chacun des préceptes un exemple ou deux de sa façon. L'idée fit fortune, à ce qu'il semble, et elle fut fort louée; on trouve même plus tard des *progymnasmata* composés uniquement d'exemples; tel est le recueil qui porte le nom du sophiste Nicolaüs. »

PROHERBE s. m. (pro-èr-be — du préf. *pro*, et de *herbe*). Bot. Variété de blé d'Abyssinie.

PROHIBÉ, ÉE (pro-i-bé) part. passé du v. Prohiber. Dont on a interdit l'usage, la vente, la circulation : *Livres* PROHIBÉS. *Marchandises* PROHIBÉES. *Armes* PROHIBÉES.

— *Temps prohibé*, Temps pendant lequel certains actes sont interdits par la loi : *Chasser, pêcher en* TEMPS PROHIBÉ.

— Jurispr. *Degré prohibé*, Degré de parenté qui empêche le mariage, d'après la loi.

PROHIBER v. a. ou tr. (pro-i-bé — lat. *prohibere ;* de *pro*, en avant, et de *habere*, avoir, proprement pousser en avant, repousser). Défendre, interdire légalement : PROHIBER *l'exportation, l'importation, la vente d'une marchandise. Les lois* PROHIBENT *le mariage entre parents en ligne directe.* (Acad.) *La liberté*

civile consiste à pouvoir faire tout ce que les lois ne PROHIBENT *pas.* (Portalis.)

PROHIBITIF, IVE adj. (pro-i-bi-tiff, i-ve — rad. *prohiber*). Qui prohibe, interdit, défend, empêche : *L'effet d'une loi* PROHIBITIVE *est passager et finit toujours par être fâcheux.* (B. Const.) *Vous avez bien de la bonté, monsieur et madame, dit-elle en jetant un coup d'œil* PROHIBITIF *à sa sœur, mais nous n'avons pas faim.* (G. Sand.)

— Econ. soc. Qui a pour but ou pour résultat de supprimer ou de restreindre un commerce ou une industrie : *Le système* PROHIBITIF *pèse sur les populations.* (Mich. Chev.) *L'institution du régime* PROHIBITIF *est l'œuvre de la Restauration.* (Toussenel.) *La pratique a démontré que les moindres droits de navigation sont* PROHIBITIFS. (Proudh.) *Le droit sur les vins, à Paris, est devenu* PROHIBITIF. (Proudh.)

PROHIBITION s. f. (pro-i-bi-si-on — rad. *prohiber*). Interdiction, défense : *Solon fait une loi de l'ancienne* PROHIBITION *religieuse qui défend de tuer le bœuf de labour.* (Michelet.)

— Econ. soc. Mesure légale ou fiscale qui empêche ou restreint un commerce, une industrie : *Les* PROHIBITIONS *sont une prime à la contrebande.* (B. Const.) *Ce sont les* PROHIBITIONS *qui font naître la fraude.* (Bailly.) *La* PROHIBITION *est une mesure exorbitante.* (Mich. Chev.)

— **Syn. Prohibition, défense, inhibition.** V. DÉFENSE.

— **Encycl.** Douanes. En matière de douanes, depuis que la France a adopté le principe de la liberté commerciale, il n'existe plus que la *prohibition* absolue et la *prohibition* locale.

La *prohibition* absolue, qui existait avant le nouveau régime inauguré par les traités de commerce avec l'Angleterre, n'existe plus aujourd'hui que pour les armes et munitions de guerre, les contrefaçons de librairie et les médicaments. Elle avait pour objet, avant 1860, un très-grand nombre d'objets manufacturés ou non, dont l'introduction en France ou la sortie de ce pays étaient interdites.

La *prohibition* locale consiste dans la défense d'importer ou d'exporter certains produits par des localités autres que celles désignées par des règlements spéciaux. Cette *prohibition* constitue un monopole pour certaines localités. Elle se motive par le plus ou moins de facilité que présente le contrôle des entrées et des sorties dans telles ou telles localités. Mais elle doit disparaître dans un avenir prochain.

Il existait, avant les traités de 1860, une troisième catégorie de *prohibition :* la *prohibition* conditionnelle. Elle atteignait certains produits venant de certains pays. Elle avait pour but de protéger l'industrie de tel pays contre la concurrence que pouvait lui faire tel autre pays.

— Econ. politiq. V. LIBRE ÉCHANGE.

PROHIBITIONNISTE s. m. (pro-i-bi-si-o-ni-ste — rad. *prohibition*). Econ. soc. Partisan du système prohibitif, en matière fiscale.

— Adjectiv. Qui est partisan de la prohibition : *Députés* PROHIBITIONNISTES. ‖ Qui appartient, qui a rapport à la prohibition : *Mesures* PROHIBITIONNISTES. *Que m'importent toutes ces diatribes, lorsque, après m'avoir ému par le spectacle des misères* PROHIBITIONNISTES, *on vient refroidir mon zèle par la considération des maux incalculables que la non-protection entraînera?* (Proudh.)

PROHIBITIVEMENT adv. (pro-i-bi-ti-ve-man — rad. *prohibitif*). D'une manière prohibitive, par prohibition.

PROH PUDOR ! (*O honte !*), Exclamation qui sert à manifester un sentiment de profond étonnement, de vive indignation, mais qui, dans une phrase française, ne s'emploie que sur le ton de la plaisanterie.

« Un envoyé se présente de la part des gibelins, porteur de paroles de conciliation. Assez de guerre comme cela ! Pour cimenter la paix, il demande la main de Juliette pour Roméo. Il va sans dire que cette proposition est repoussée. Un guelfe s'unir avec un gibelin ! *Proh pudor !* L'envoyé se retire avec des menaces, le poing sur la garde de son épée, comme il convient à sa dignité. »

(*Le Siècle.*)

PROICTE s. m. (pro-i-kte — du gr. *proiktês*, gueux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite la Guinée.

PROIE (du latin *præda*, probablement de *præ*, en avant, et du radical qui est dans *edere*, manger, savoir : la racine sanscrite *ad*, manger, restée vivante avec une foule de dérivés dans la plupart des langues aryennes : grec *edô*, gothique *itan*, ancien alleman *ezan*, lithuanien *ësti*, *ëdu*, *ëdmi*, ancien slave *iasti*, pour *iad-ti*, irlandais *ithim*, etc.). Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger : *La* PROIE *du loup. La* PROIE *du vautour. Le lion fait sa* PROIE *de tous les autres animaux.* (Buff.) *L'homme éprouva bientôt le besoin d'atteindre sa* PROIE *de loin et de frapper son ennemi sans en être approché; de là l'invention des armes de jet.* (A. Maury.) *Le tigre déchire sa* PROIE *et dort, l'homme devient homicide et veille.* (Chateaub.) *La vipère adore les* PROIES *jeunes; c'est une volupté gastrosophique de haut goût.* (Toussenel.) *Tout vit de* PROIE; *la nature va se dévorant elle-même.* (Michelet.)

— Par ext. Butin, chose dont on s'empare avec violence ou avec rapacité : *Sa fortune devint la* PROIE *d'avides héritiers. Le monde est une* PROIE *que les conquérants se disputent.* (Alibert.) *Tout empire absolu est une* PROIE *promise à l'anarchie.* (Lemontey.)

— Victime, personne qu'on exploite ou qu'on tourmente : *Le peuple et les paysans sont la* PROIE *des traitants et des gens de guerre, comme les gens de guerre et les traitants sont la* PROIE *du diable.* (Louis XII.)

En vain vous espérez qu'un Dieu nous le renvoie,
Et l'avare Achéron ne lâche pas sa *proie.*

RACINE.

Quoi ! des impôts sur tout, même sur notre joie !
Témoin les collecteurs dont nous sommes la *proie.*

C. DELAVIGNE.

Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles !
C'est le destin : il faut une *proie* au trépas.

V. HUGO.

‖ Victime d'une action quelconque; personne tourmentée, déchirée par un sentiment comme l'est une proie par l'animal qui la dévore : *Je devins la* PROIE *du chagrin et de l'inquiétude.* (Le Sage.)

De combien de remords m'ont-ils rendu la *proie !*

RACINE.

‖ Objet anéanti par un agent destructeur : *Cette maison fut la* PROIE *des flammes.*

— *Etre en proie à*, Etre livré à, tourmenté par :

Aux accents insolents d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, l'honneur *furent en proie.*

BOILEAU.

Cœurs jaloux ! à quels maux *êtes*-vous donc *en proie ?*
Vos chagrins sont formés de la publique joie.

VOLTAIRE.

Tandis qu'autour de lui la création pense,
O honte ! *en proie* aux sens dont le joug l'asservit,
L'homme végète auprès de la chose qui vit.

V. HUGO.

— *Oiseau de proie*, Oiseau qui donne la chasse au gibier et qui s'en nourrit : *Les* OISEAUX DE PROIE *sont nocturnes ou diurnes.* ‖ Homme rapace, qui vit de rapine.

— Fauconn. *Etre âpre à la proie*, Se dit de l'oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles.

— **Syn. Proie, butin.** V. BUTIN.

— **Allus. littér. C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,** Vers de Racine dans *Phèdre.* V. ATTACHÉ.

— **Chien qui lâche sa proie pour l'ombre,** Fable de La Fontaine. V. OMBRE.

PROIER s. m. (pro-ié). Anc. mar. Marin qui avait le commandement de la proue.

PROIÈRE s. f. (pro-iè-re). Féod. Corvée que le seigneur pouvait exiger de ses vassaux.

PROIPHYS s. m. (pro-i-fiss). Bot. Syn. d'EURICLÈS.

PROISY D'EPPES (le comte César DE), littérateur français, né à Eppes (Aisne) en 1788, mort à Marie-Galande, une des Antilles, en 1836. Il obtint du gouvernement de la Restauration une place de juge aux Antilles. Proisy s'est beaucoup occupé de littérature. Outre des articles insérés dans le *Nain rose*, le *Mercure*, le *Journal de Paris*, le *Journal des Arts*, etc., on a de lui : le *Danger d'un premier amour, suivi de Thélaïre de Vernille et de l'Inconduite*, contes moraux (Paris, 1813, 2 vol. in-12); *Vergy* ou *L'interrègne depuis* 1782 *jusqu'à* 1814, poëme en douze chants (Paris, 1814, in-8°), dont presque toute l'édition fut détruite par son auteur; *Dictionnaire des girouettes* ou *Nos contemporains peints d'après eux-mêmes..., par une société de girouettes* (Paris, 1815, in-8°), ouvrage piquant, qui eut trois éditions dans la même année et auquel nous avons consacré un article; le *Mari prêt à se marier*, comédie représentée en 1815. On lui attribue, en outre, trois autres pièces de théâtre publiées sous le pseudonyme de Victor : *Palmerin*, mélodrame (1813, in-8°); *Pharamond* ou l'*Entrée des Francs dans les Gaules* (1813, in-8°); la *Folle intrigue* ou le *Quiproquo*, comédie en trois actes et en vers (1814, in-8°). Le *Dictionnaire des girouettes*, auquel de Proisy doit sa notoriété, est le seul de ses ouvrages que prisent les bibliophiles.

PROITHÈRE s. f. (pro-i-tè-re). Ornith. Syn. de PODAGRE ou PODARGUE.

PROJECTIF, IVE adj. (pro-jè-ktiff, i-ve — du lat. *projectus*, projeté). Qui projette, qui a la propriété de projeter : *Force* PROJECTIVE.

— Géom. Se dit des propriétés que les figures conservent lorsqu'on les projette sur un plan.

— **Encycl.** Géom. Le général Poncelet a donné et on a conservé d'après lui le nom de *projectives* aux propriétés des figures qu'elles conservent lorsqu'on en fait la perspective, d'un point quelconque, sur un plan quelconque. Ces propriétés sont de deux sortes : les unes graphiques et les autres métriques. Les premières, qui ne se rapportent qu'à des relations de sécance, de tangence, d'asymptotisme, d'oscillation, etc., se sont d'elles-mêmes présentées de tout temps comme éminemment projectives : les perspectives de deux lignes qui se coupent ou se touchent se coupent évidemment ou se touchent au point qui forme la perspective du point de rencontre ou de contact des lignes primitives, etc.; la projectivité des autres exige, au contraire, des démonstrations en règle. A ce dernier genre appartiennent d'abord la relation harmonique et la multitude de relations qui en découlent et qui constituent les éléments de la théorie des transversales; les relations homologique et homographique, etc.

Le principal titre de gloire du général Poncelet consiste dans son *Traité des propriétés projectives des figures*, qui a renouvelé de nos jours la géométrie.

PROJECTILE s. m. (pro-jè-kti-le — du lat. *projectus*, lancé en avant). Corps solide qui se meut librement dans l'espace, en vertu d'une impulsion reçue : *Les* PROJECTILES, *abstraction faite de la résistance de l'air, doivent décrire une parabole, quand ils sont jetés obliquement.* (Acad.) ‖ Objet lancé d'une manière quelconque, pour tuer, blesser ou détruire : PROJECTILES *de guerre. Autrefois, on ne se contentait pas de siffler au théâtre, on lançait des* PROJECTILES.

— Fig. Moyen d'attaque : *Le pouvoir n'a pas autant d'ingénuité qu'en ont les partis, qui, pendant la lutte, font* PROJECTILE *de tout.* (Balz.) *La parole est un* PROJECTILE *qui tue à toute distance.* (A. d'Houdetot.)

— adj. Qui lance, qui produit une projection : *Mouvement* PROJECTILE. *Il a fallu joindre une force* PROJECTILE *pour faire décrire des courbes aux corps célestes.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Art milit. La pierre lancée à la main est un *projectile*, comme la pierre lancée à l'aide de la fronde. La flèche qui part de l'arc, le boulet qui s'élance de la bouche du canon, la balle que le soldat ou le chasseur envoie, etc., sont des *projectiles.*

La définition que nous venons de donner, définition donnée par tous les auteurs, exclut du nombre des *projectiles* les fusées, sur lesquelles agit continuellement, du moins pendant une partie du mouvement, la force motrice.

C'est un principe reconnu, un principe fondamental en mécanique, que tout *projectile*, mis en mouvement, continuerait à se mouvoir éternellement en ligne droite, avec une vitesse uniforme, si le mouvement de ce *projectile* n'était altéré par la résistance du milieu et l'action de la pesanteur.

La théorie du mouvement des *projectiles* est l'étude principale, le fondement de la balistique, science qui, allant du simple au composé, commence d'abord par appliquer le calcul au mouvement des *projectiles* dans le vide, puis dans l'air, après avoir étudié la résistance de ce milieu, pour arriver ensuite aux questions les plus délicates, les plus difficiles à résoudre du tir réel, et, comme conséquence, aux perfectionnements des bouches à feu et armes à feu portatives, que nous avons vus et que nous voyons se réaliser de nos jours.

Nous n'entreprendrons pas de faire en cet article l'histoire détaillée des *projectiles*, dont chaque espèce a son article particulier, où l'on trouve tous les renseignements nécessaires; nous ne donnerons que des généralités sur les engins de guerre.

« L'antiquité employait pour *projectiles* les astioches, bebra, boulets ou globes de diverses matières, cestres, dards, falariques, flèches, framées, javelots, lances, malléoles, olives ou glands de plomb, piles, poutres. Elle se servait même de gerbes et de faisceaux, de hastes ou de *projectiles* à pointe que décochaient les machines de guerre et qui étaient la mitraille du temps. » (Bardin.) Il y avait aussi des massues *projectiles*, telles que les angons.

« Le moyen âge a fait emploi d'une partie des *projectiles* de l'antiquité; ses arbalètes, ses frondes ont déchargé des cailloux, des jalets, des mouchettes, des pierres; ses arquebuses, avant de devenir armes à feu, ses sarbacanes jetaient des alênes, boncons, bouges, carreaux, épieux, traits et autres armes à pointe; ses armes névrobalistiques, son artillerie ont fait pleuvoir des barres de fer rouge, des bastons, des bedaines, des brandons, des corsecques, des tonnes de matières fécales, des cadavres d'hommes et de chameaux, des mangonneaux, des matras, des meules de grande dimension, des pelotes de feux grégeois, des scorpions, des torches incendiaires. » (Bardin.)

On a fait usage de *projectiles* qui sembleraient singuliers à notre époque; des quartiers de rochers, d'énormes blocs de marbre étaient mis en mouvement par les machines de la milice vénitienne et par la primitive artillerie à feu.

Si l'on n'avait pas encore de boulets rouges, on se servait de pierres brûlantes, comme en témoigne le général Bardin sur la foi de Colonna : « Colonna fait mention des pierres brûlantes et des tubes de fer contenant une composition incendiaire. »

Les pierres, brûlantes ou non, n'ont pas été abandonnées complétement de nos jours comme *projectiles*, chacun sait que les fougasses ne lancent que des pierres.

Arrivons aux *projectiles* modernes. Suivant leur forme, suivant qu'ils sont pleins ou creux, les *projectiles* actuels se divisent en *projectiles* sphériques pleins, en *projectiles* sphériques creux, en *projectiles* allongés pleins et en *projectiles* allongés creux.

Les *projectiles* pleins sphériques sont les boulets de fonte, les balles de fonte, les balles de fer forgé et les balles de plomb. Les *projectiles* creux sphériques comprennent les obus, les boulets creux, les bombes, les grenades à main et les grenades de rempart, tous en fonte.

On entend par *projectiles* pleins allongés des *projectiles* qui peuvent être évidés à la base, mais qui ne sont point explosifs. Les balles en usage sont la balle d'infanterie, modèle chassepot.

Les obus que lancent les canons rayés sont le type des *projectiles* allongés creux.

Un mot, en terminant, sur la façon dont l'artillerie conserve les différents *projectiles.* Les boulets, obus, bombes et grenades sont conservés en plein air, sur des terrains appelés parcs, aussi secs que possible. Pour les préserver de l'oxydation, inévitable au contact de l'air, on les enduit d'une couche de coaltar que l'on a soin de renouveler tous les ans. Ces *projectiles* sont disposés en piles, par espèce. Les piles sont de trois sortes : la pile quadrangulaire, la pile carrée et la pile triangulaire; la plus employée est la pile quadrangulaire. Pour que l'air puisse pénétrer facilement dans ces piles, on ne donne au petit côté que 8 à 12 *projectiles* de largeur. La lumière des *projectiles* creux est mise en dessous, afin que l'eau ne puisse s'introduire ni séjourner dans leur intérieur. Comme le coaltar ne remplit pas parfaitement son objet, on met maintenant les *projectiles* à l'abri, autant que les circonstances le permettent.

Les *projectiles* allongés sont groupés deux par deux, les lumières se touchant, et réunis par une cheville de bois qui y pénètre, les culots étant au contact pour chaque groupe; les piles ont la forme d'un prisme triangulaire droit, auquel on évite de donner plus de 1m,50 de hauteur. Les éléments de ces piles étant sujets à rouler, on appuie les deux côtés de la base de la pile par deux petits murs parallèles de 0m,10 de hauteur au-dessus du sol, composés soit de madriers et de piquets, soit simplement de piquets.

Les balles de fer battu, de fonte ou de plomb sont renfermées dans des caisses ou dans des barils par numéro.

On a calculé le prix moyen du kilogramme des *projectiles* suivant la matière avec laquelle ils sont fabriqués. Le prix moyen du kilogramme des *projectiles* en fonte est de 0 fr. 45 ; en fer forgé, de 0 fr. 80 ; en plomb, de 0 fr. 79.

La pénétration des *projectiles* s'étudie soit en tirant contre des panneaux en bois de sapin de 0m,027 d'épaisseur, rangés parallèlement, à 0m,50 d'intervalle les uns derrière les autres, soit en tirant contre des massifs de bois ou d'autres matières dans lesquelles les *projectiles* pénètrent sans traverser. Le premier mode, le plus employé, permet de juger et de comparer les pénétrations d'après le nombre des panneaux traversés. Le second mode sert à étudier l'influence de la forme de la partie antérieure du *projectile* sur la pénétration et à voir la manière dont il s'est comporté dans la partie traversée.

La pénétration des *projectiles* varie avec la matière qu'ils traversent, la force de projection déterminée par le modèle de l'appareil projecteur, la charge de poudre, la composition de cette dernière, le poids des *projectiles* et la distance. De nombreuses expériences ont été faites pour déterminer cette pénétration ; les plus complètes et les plus importantes ont été exécutées à Metz en 1834. D'après les résultats obtenus et la loi de la résistance de l'air déterminée par Hutton, M. le général Piobert a établi des tables au moyen desquelles on peut trouver la pénétration des *projectiles* dans les maçonneries, dans le bois et les terres, en multipliant les résultats obtenus par des coefficients dépendant de la nature de chacune de ces matières.

Dans le bois de chêne, les pénétrations sont successivement pour les boulets de 8 et les balles d'infanterie :

BOULETS DE 8 (Charge de 1 kil. 25).		BALLES D'INFANTERIE (Charge de 10 gr.).	
Distance.	Pénétration.	Distance.	Pénétration.
25m	1m	25m	0m,085
50	0m,97	50	0m,080
100	0m,92	100	0m,065
200	0m,82	200	0m,045
300	0m,73	300	0m,027
400	0m,65	400	0m,018
600	0m,49	600	0m,008
800	0m,35	800	»
1,000	0m,27	1,000	»

Les pénétrations dans les autres essences de bois se déduisent de celles qui sont portées dans cette table, en multipliant par 1 pour le hêtre, le charme et le frêne, par 1,3 pour l'orme, par 1,8 pour le sapin et le bouleau, par 2 pour le peuplier.

Dans le chêne, qui se laisse pénétrer beau-

coup moins que le sapin, les fibres se déplacent latéralement sur le passage du *projectile* et se resserrent ensuite de manière à ne laisser qu'un vide à peine suffisant pour y introduire une sonde; cet effet explique comment les vaisseaux peuvent recevoir des boulets au-dessous de la ligne de flottaison sans être en danger de couler bas; mais l'écartement des fibres produit des déchirures longitudinales qui, pour les plus petits boulets, ont jusqu'à 2 mètres de longueur; les éclats sont lancés jusqu'à 12 et 15 mètres, et les plus fortes pièces de bois peuvent ainsi être mises promptement hors de service. Dans le sapin, toutes les fibres frappées sont à peu près rompues, mais l'effet se borne au vide produit.

Dans la maçonnerie en moellons de bonne qualité, un boulet de 8, sous une charge de $1^{kil},250$, pénètre de $0^m,405$ à 25 mètres; de $0^m,395$ à 50 mètres; de $0^m,375$ à 100 mètres; de $0^m,335$ à 200 mètres; de $0^m,295$ à 300 mètres; de $0^m,260$ à 400 mètres; de $0^m,190$ à 600 mètres; de $0^m,140$ à 800 mètres; de $0^m,105$ à 1,000 mètres; en multipliant ces chiffres par 1,25, 1,75 et 0,46, on a les pénétrations dans la maçonnerie de médiocre qualité, dans la maçonnerie de brique, dans la roche calcaire. L'effet des obus contre la maçonnerie est à peu près nul; ils se brisent au moment du choc ou bien, tirés à de très-petites charges, ils ne produisent que des impressions très-faibles.

Dans les terres rassises, moitié sable, moitié argile, le boulet de 8, sous une charge de $1^{kil},25$, pénètre, lancé à 25 mètres de distance, de $1^m,43$; à 50 mètres, de $1^m,39$; à 100 mètres, de $1^m,32$; à 200 mètres, de $1^m,19$; à 300 mètres, de $1^m,10$; à 400 mètres, de $1^m,02$; à 600 mètres, de $0^m,90$; à 800 mètres, de $0^m,81$; à 1,000 mètres, de $0^m,73$.

Dans les terres d'une autre nature, les pénétrations se déduisent de celles-ci en les multipliant par 0,63 pour le sable mêlé de gravier, par 0,87 pour la terre mêlée de sable et de gravier et pesant plus de deux fois son volume d'eau, par 1,09 pour les terres végétales rassises et pour les terres rapportées mêlées de sable ou moitié argile, par 1,44 pour l'argile de potier humide, par 1,50 pour les terres légères rassises, par 1,90 pour les terres nouvellement remuées.

Les bombes de $0^m,27$ animées de la plus grande vitesse qu'elles puissent acquérir pénètrent de $0^m,85$ dans les terres rassises; de $0^m,35$ dans le bois de chêne et de $0^m,17$ dans la maçonnerie de moellons de bonne qualité.

Dans un gabion rempli de fagots de sape, la balle d'infanterie pénètre de $0^m,50$ à la distance de 22 mètres. La pénétration des balles dans la laine est plus que double de celle qui a lieu dans les terres rassises, même lorsqu'on tire sur des matelas bien serrés, bien piqués et fortement pressés entre deux claies; à 40 mètres, les balles d'infanterie traversent des matelas ordinaires formant une épaisseur de plus de 1 mètre.

Depuis l'année durant laquelle ont été faites les expériences dont il est parlé ci-dessus, les engins de guerre se sont perfectionnés au delà de ce qu'on pouvait attendre. Des canons en acier, Amstrong, Krupp et autres, se chargeant par la culasse ou par la gueule, ont été construits et lancent à plus de 8 kilomètres des *projectiles* dont la force de pénétration est cinq fois plus grande que celle des meilleures pièces d'autrefois. L'artillerie de marine ou de siége a fait des progrès énormes. Les plaques des vaisseaux cuirassés de fer, qui, dès le début, n'atteignaient que $0^m,20$ ou $0^m,24$ d'épaisseur dans les plus forts navires, ont dû céder la place à des cuirasses de $0^m,30$, $0^m,36$ et même $0^m,40$ d'épaisseur, comme dans le monitor colossal, le *Pierre-le-Grand*, construit en 1874 par la Russie.

Les dépenses énormes qu'occasionne la construction de ces cuirasses gigantesques, contre lesquelles on construit toujours et avec succès un canon qui finit par en triompher, semblent devoir amener la fin de cette lutte entre la cuirasse et la force de pénétration toujours croissante des *projectiles*. Quelques puissances, cependant, tiennent encore pour ce système et entassent plaques sur plaques, faisant ainsi de leurs navires de lourdes machines qui ne peuvent plus tenir la haute mer et doivent rester sur les côtes jusqu'au jour où, blindés à nouveau, ils ne pourront plus se mouvoir et n'en seront que mieux percés par des canons dont la force de projection sera telle que leurs *projectiles* perceront des plaques de fer de 2 ou 3 mètres à 1 kilomètre de distance. Déjà un canon de $6^m,80$ de longueur, construit par l'Italie en 1874, perce, à 1 kilomètre, une plaque de fer de $0^m,50$, et nul ne peut prévoir où l'on s'arrêterait dans cette voie si la puissance de locomotion dont on dispose aujourd'hui n'imposait une limite à l'épaisseur des plaques des vaisseaux cuirassés.

Le perfectionnement des armes de gros calibre a nécessairement entraîné avec lui celui des armes portatives, et notamment des fusils; la force de pénétration des armes rayées se chargeant par la culasse, du chassepot par exemple, est bien supérieure à celle des anciens fusils à piston, rayés ou non, et se chargeant par le canon. Nous n'insisterons pas sur ce point; il nous suffira de dire que la balle de ce fusil perce, à 600 mètres, une plaque de fonte de $0^m,012$ d'épaisseur, résultat que ne donnait pas l'ancienne carabine des chasseurs de Vincennes à 200 mètres.

PROJECTION s. f. (pro-jè-ksi-on — lat. *projectio;* de *projicere*, jeter en avant). Action de jeter, de lancer un corps pesant : *Force de* PROJECTION.

— Artill. *Angle de projection*, Angle que fait la ligne de tir avec l'horizon.

— Chim. Opération qui consiste à jeter par cuillerée, dans un creuset mis sur des charbons ardents, quelque matière en poudre qu'on veut calciner.

— Alchim. *Poudre de projection*, Poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or : *Est-ce plus possible que du sel soit changé en soufre que de faire de l'or avec de la* POUDRE DE PROJECTION? (Volt.)

— Géom. Figure que l'on obtient sur un plan en abaissant des perpendiculaires sur ce plan de tous les points de l'objet qu'on veut y représenter : PROJECTION *horizontale.* PROJECTION *verticale.* PROJECTION *oblique. La* PROJECTION *de l'orbite de la lune sur le plan de l'écliptique donne pour chaque instant le lieu de la lune dans l'écliptique même.* (D'Alemb.) *Les méthodes pour la construction des cartes géographiques sont au nombre de deux : celle des* PROJECTIONS *et celle des développements.* (L. Figuier.) ‖ *Plan de projection*, Plan sur lequel on projette l'objet qu'on veut représenter.

— Géogr. Représentation sur un plan d'une portion de la terre et du ciel : PROJECTION *polaire.* PROJECTION *homalographique.* PROJECTION *orthographique.* PROJECTION *cylindrique.* PROJECTION *polyconique.*

— Métall. Jet de métal fondu dans le moule.

— **Encycl.** Géom. On nomme généralement *projection* d'un point sur un plan le pied de la perpendiculaire abaissée du point sur le plan, et *projection* d'une ligne sur un plan le lieu des *projections* de tous les points de cette ligne sur le plan. La *projection* d'un point et par suite d'une ligne sur un plan peut se faire parallèlement à une direction donnée; alors elle est dite oblique, par rapport à la *projection* la plus communément employée, qui est dite orthogonale. La *projection* d'une ligne droite sur un plan est une ligne droite; la *projection* d'un cercle est une ellipse; la *projection* d'une tangente à une courbe est la tangente à la *projection* de cette courbe. La *projection* d'une aire plane sur un plan s'obtient en multipliant l'aire projetée par le cosinus de l'angle des deux plans.

Les *projections* d'un point ou d'une ligne sur deux plans qui se coupent déterminent le point ou la ligne dans l'espace. En géométrie descriptive, les plans de *projection* sont généralement perpendiculaires l'un sur l'autre. Cette branche de la géométrie comprend toutes les questions où il s'agit de déterminer soit les *projections* d'un objet connu, soit l'objet défini par ses *projections.*

La *projection* d'un point sur une droite est le point où cette droite est coupée par le plan qui lui est mené perpendiculairement par le point. La *projection* d'un contour sur une droite est la distance sur cette droite des *projections* des deux extrémités du contour. La *projection* d'une portion de droite sur une droite indéfinie s'obtient en multipliant la droite donnée par le cosinus de l'angle que fait avec elle une parallèle à l'autre droite menée par un quelconque de ses points; cette *projection* est positive ou négative selon que l'angle est aigu ou obtus La somme des *projections* des côtés d'un polygone fermé sur un axe quelconque est nulle. Cette remarque, qui porte le nom de Carnot, est d'un usage fréquent en mécanique; on en transforme alors l'énoncé comme il suit : la *projection* d'une résultante sur un axe quelconque est égale à la somme des *projections* de ses composantes.

— *Changement de plans de projection.* On a souvent besoin, en géométrie, de changer les plans primitifs de *projection*, soit pour simplifier les explications et les constructions, soit pour faire mieux venir le dessin d'un détail.

On ne change guère jamais qu'un plan à la fois; l'opération étant identiquement la même soit qu'on change le plan horizontal, soit qu'on change le plan vertical, nous supposerons que ce soit le plan vertical, parce que c'est en effet le cas qui se présente le plus fréquemment dans la pratique.

La question se réduit évidemment à effectuer la transformation pour un point, une droite ou un plan; nous nous bornerons à l'examen de ces trois cas.

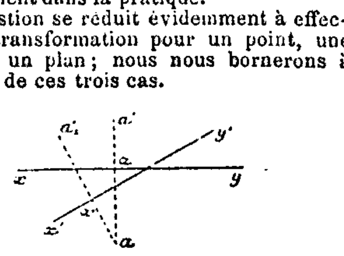

Fig. 1.

— *Cas du point.* Soit xy l'ancienne ligne de terre et $x'y'$ la nouvelle; soient d'ailleurs a et a' les *projections* d'un point quelconque. La *projection* horizontale nouvelle de ce point coïncidera avec l'ancienne a, puisque le plan horizontal n'a pas changé. Quant à la nouvelle *projection* verticale, elle se trouvera sur la perpendiculaire aa_1 à la nouvelle ligne de terre et à une distance du point a_1 égale à $a'a$, puisque la distance du point au plan horizontal n'aura pas changé.

— *Cas de la droite.* La transformation, pour une droite, se réduit évidemment à obtenir les nouvelles *projections* de deux de ses points, ce qui se fera comme on vient de le voir.

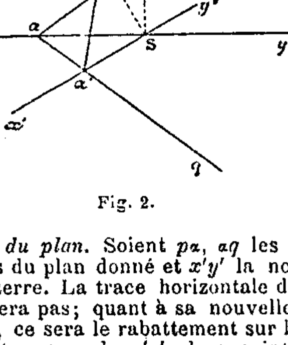

Fig. 2.

— *Cas du plan.* Soient $p\alpha$, αq les traces anciennes du plan donné et $x'y'$ la nouvelle ligne de terre. La trace horizontale du plan ne changera pas; quant à sa nouvelle trace verticale, ce sera le rabattement sur le plan horizontal, autour de $x'y'$, de son intersection avec le nouveau plan vertical, représenté dans l'ancien système par ses traces $x's$ et sr. De cette intersection, qui joindrait dans l'espace les points α_1 et r, on obtiendra donc le rabattement $\alpha_1 r_1$ en menant sr_1 perpendiculaire à $x'y'$ et égale à sr et joignant $\alpha_1 r_1$.

— Géogr. V. CARTE.

PROJECTURE s. f. (pro-jè-ktu-re — lat. *projectura;* de *projicere*, projeter). Archit. Saillie horizontale des divers membres d'architecture.

— Bot. Petite côte saillante qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolonge de haut en bas sur la tige.

PROJET s. m. (pro-jè — lat. *projectus*, action de jeter en avant, formé de *projicere*, jeter en avant. Le mot *projet* est, pour le sens et pour la forme, analogue aux paronymes *sujet* et *objet*. Le substantif latin *propositum*, projet, repose aussi sur la même figure. Le dérivé *projeter* signifie littéralement jeter en avant, signification conservée d'ailleurs). Dessein formé, intention : *Un grand, un beau* PROJET. *Faire des* PROJETS. *Avoir un* PROJET *d'établissement. C'est un homme à* PROJETS. *L'amour donne témérairement dans des* PROJETS *insensés.* (Boss.) *Nos* PROJETS *échouent sans cesse et nos espérances revivent de nos* PROJETS *mêmes renversés.* (Mass.) *Il est de la nature de l'homme d'étendre son existence par des vues, des* PROJETS, *des attentes de toute espèce.* (Dider.) *Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues, déconcerter les* PROJETS, *ouvrez la porte à tous les bannis.* (Chateaub.) *Il n'est de préférable au souvenir d'une bonne action que le* PROJET *d'en faire une meilleure.* (Petit-Senn.)

Projet de femme, autant en emporte le vent.
LA CHAUSSÉE.

D'un *projet* quel qu'il soit la prudence est l'appui.
BARBIER.

On n'exécute pas tout ce qui se propose,
Et le chemin est long du *projet* à la chose.
MOLIÈRE.

Heureux qui loin du bruit, sans *projets*, sans affaires,
Cultive de ses mains les champs héréditaires!
ANDRIEUX.

— Première pensée, première rédaction destinée à être amendée : *Un* PROJET *d'acte. Le* PROJET *écrit de sa main est adressé au duc de Schomberg.* (Volt.)

— *Projet de loi*, Loi qu'on se propose de porter et dont on a rédigé le dispositif pour le soumettre à la discussion : *Présenter, retirer, discuter, rédiger, amender un* PROJET DE LOI.

— *Homme à projets*, Homme qui forme souvent de nouveaux desseins.

— *Avoir des projets sur*, Se proposer d'obtenir l'amour ou la main de : *On dit qu'il* A DES PROJETS SUR *votre nièce.*

— Archit. Plans et élévations d'un édifice que l'on se propose de construire.

— P. et chauss. *Projet définitif*, Ensemble de plans et devis que l'on soumet à l'administration supérieure, après l'approbation de l'avant-projet, afin d'obtenir une approbation définitive pour procéder à la concession des travaux.

— **Syn. Projet, dessein, entreprise**, etc. V. DESSEIN.

— **Encycl.** Archit. Dans l'art de l'ingénieur et de l'architecte, le *projet* résume toutes les connaissances théoriques et pratiques; il est la représentation graphique ou écrite de la création. Etudié dans son ensemble et dans ses moindres détails, le *projet* doit être la traduction complète des idées que l'on a conçues et qu'il serait trop long d'exprimer par le langage vulgaire. En d'autres termes, le *projet* est une étude approfondie de l'objet que l'on se propose de créer ou d'établir. Tous les grands travaux qui se sont exécutés jusqu'à ce jour ont d'abord été, à l'état de *projet*, étudiés dans le cerveau de l'homme; ils ont été jetés confusément sur le papier, puis repris et remaniés plusieurs fois, afin d'arriver à découvrir quelques imperfections, à les modifier, et à corriger par les règles théoriques et par l'expérience pratique ce que l'imagination peut enfanter d'idéal. Toute construction, qu'elle soit d'intérêt général ou d'intérêt particulier, demande un *projet* spécial dans lequel elle soit étudiée suivant les convenances, les lieux et les conditions d'exécution, et principalement suivant la somme que l'on y consacre. Il faut non-seulement chercher à faire du beau, du grandiose, enfin de l'art ou de la science, mais encore tenir compte du but que l'on se propose et souvent sacrifier le premier au second. Un *projet* ne demande pas à être jeté à la légère, il faut qu'il soit au contraire étudié avec soin et dans ses moindres détails; c'est pour avoir négligé ces derniers que souvent des ingénieurs et des architectes ont vu échouer leurs *projets.* Il ne faut pas non plus que les idées que l'on projette conduisent à des résultats impossibles ou que les sommes qui doivent servir à leur exécution sortent du cadre des choses réalisables. Que de rêves n'a-t-on pas vus surgir! Quel en a été le résultat? La déception et la ruine. Il faut avant tout chercher à produire de grandes œuvres avec le plus d'économie possible; cette économie, qui n'est par le fait que relative, peut s'obtenir par une comparaison sévère et sérieuse de plusieurs *projets* conçus pour le même objet. Il est nécessaire, en outre, que tout *projet* ait un but motivé et que les bénéfices procurés par l'exploitation de la chose projetée soient dans un rapport convenable avec les dépenses de premier établissement et d'entretien. S'il n'en est pas ainsi, le *projet* est irréalisable; il faut cependant excepter de cette règle les constructions faites par l'Etat dans un but d'intérêt général, telles que les routes, les ponts, etc., qui, payées par la masse des individus composant la population d'un pays, servent à améliorer son commerce, son industrie et son bien-être. Un *projet* se compose d'un *avant-projet* et d'un *projet définitif.* L'avant-*projet* représente l'idée générale étudiée légèrement pour faire entrevoir ce que l'on désire faire; son estimation et sa valeur sont le plus souvent basées sur des hypothèses ou sur des comparaisons. Il est le sommaire et le canevas que l'on va développer dans le *projet*. Le *projet* définitif est l'étude approfondie de l'idée émise dans l'avant-*projet;* il doit être complet et clair; il comprend non-seulement la représentation graphique de l'objet à établir, mais encore les dépenses auxquelles il entraîne et les bénéfices qu'il permet de réaliser. Ce *projet* définitif comprend tous les *projets de détails*, tant financiers que scientifiques et mécaniques. Chacun de ces derniers doit être accompagné d'un devis descriptif, de dessins représentant les objets projetés, de devis estimatifs et au besoin de marchés et de cahiers des charges. Un *projet* entraîne en général une foule d'autres *projets* qui en sont la conséquence forcée; ainsi le *projet* d'une ville demande que les rues, les chemins, les places, les égouts, les conduites d'eau et l'éclairage soient prévus; que les mairies, l'hôtel de ville, les maisons d'école, les casernes, les églises, etc, enfin que tous les édifices publics soient projetés, tant comme emplacement que comme élévation. S'il s'agit d'un chemin de fer, d'une route ou d'un canal, le *projet* doit comprendre, non-seulement le tracé et les travaux à effectuer, mais encore les considérations qui ont amené à adopter telle direction plutôt que telle autre, ainsi que les frais généraux et les bénéfices probables, et, dans le cas d un chemin de fer, le plan financier sur lequel sera établie la compagnie exploitante et le mode de répartition à adopter pour le payement des dividendes, etc. S'il s'agit d'une usine, le *projet* doit comprendre non-seulement l'ensemble des bâtiments, mais encore l'installation des machines et des appareils de travail; le plus souvent, les bâtiments sont subordonnés à ces derniers; aussi dans un *projet* de ce genre doit-on en tenir compte. On doit étudier aussi quel sera le moteur à adopter; un cours d'eau, ou une dérivation permettant l'établissement d'un moteur hydraulique, doivent-ils être préférés à un moteur à vapeur? Toutes ces questions sont malheureusement trop souvent négligées, et l'on voit tous les jours des usines arrêtées par le fait même de *projets* mal conçus, soit que l'on ait mal calculé la force de la chute disponible, soit que l'on n'ait pas assez tenu compte des résistances occasionnées par les machines mises en mouvement. M. Mondot de La Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est le premier qui ait posé des formules très-simples pour déterminer entre plusieurs *projets* celui qui présente le plus d'économie, ainsi que la dépense annuelle pour chacun d'eux. Supposons que l'effet utile de chacun des *projets* soit exactement le même et que les produits annuels soient égaux en quantité et en qualité, quels qu'aient été les frais de premier établissement; soient donc : a les frais de première construction ou bien encore le prix d'acquisition (a est exprimé en francs); e la somme exprimée en francs qu'exigent annuellement l'entretien, les réparations, les frais d'administration, enfin tous les frais généraux; t le nombre d'années que doit durer l'ouvrage ou l'entreprise, en admettant qu'à l'expiration de ce *temps* et malgré les frais d'entretien la construction devra être refaite entièrement à neuf; m étant alors la valeur des matériaux de démolition sur place à l'époque où la reconstruction est

devenue nécessaire, ou la valeur vénale de la construction à cette époque; f la valeur de 1 franc augmentée de l'intérêt qu'il produit au bout d'un an, en sorte que $f = 1,05$, si le taux de l'intérêt est à 5 pour 100 l'an; $f = 1,04$, s'il est à 4 pour 100, etc. On sait que la somme a augmentée de ses intérêts et des intérêts de ceux-ci acquiert au bout du temps t une valeur af^t. D'un autre côté, l'entretien, au bout de la première année, a coûté e; au bout de la seconde année, cette somme e aurait acquis par l'intérêt une valeur ef, et l'on aurait en outre dépensé, dans cette même année, encore une fois la somme e; les dépenses réelles d'entretien au bout de deux ans s'élèveraient donc déjà à $e + ef = e(1+f)$. Un an s'écoule, et cette somme e, $(1+f)$, si elle avait été placée, aurait acquis une valeur $e(1+f)f$; mais comme, dans cette même année, on a encore consacré une somme e aux réparations, les dépenses d'entretien, au bout de trois années révolues, s'élèvent à : $e + e(1+f)f = e(1+f+f^2)$. En suivant ce raisonnement, on voit bientôt qu'au bout de t années à partir de l'origine de l'entreprise les sommes qu'on a successivement consacrées à l'entretien et aux réparations auraient acquis une valeur totale

$$e\left(\frac{f^t-1}{f-1}\right),$$

si, aux époques où elles ont été dépensées, on les avait placées en laissant les intérêts s'accumuler. Par conséquent, la somme totale s des dépenses faites et des pertes d'intérêt éprouvées, ou, en d'autres termes, la somme totale s qu'on posséderait si on avait placé successivement les sommes qu'on a consacrées à l'entreprise, s'élèverait, au bout de t années, à

$$(1) \qquad s = af^t - m + e\left(\frac{f^t-1}{f-1}\right).$$

Ceci étant établi, il importe de rechercher quelle somme moyenne annuelle d l'entreprise doit rapporter pour équilibrer strictement cette dépense. Or, il est évident que, si l'on prélève d au bout de chaque année sur le produit de l'entreprise et qu'on place ces sommes, le 1er, le 2e, le 3e ,..., le $(t-1)$ième, le $t$ième prélèvement produiront intérêt pendant : $(t-1)$, $(t-2)$, $(t-3)$.... 1, 0 années; de sorte que chaque d successif acquerra, par l'accumulation des intérêts, des valeurs df^{t-1}, df^{t-2}, df^{t-3} ,..., df^1,... df^0; leur somme totale sera donc

$$d\left(\frac{f^t-1}{f-1}\right);$$

égalant cette somme à s, on a

$$(2) \qquad d = e + \frac{(af^t - m)(f-1)}{f^t - 1}.$$

C'est le prélèvement moyen annuel à opérer ou encore la somme moyenne à reporter sur le prix des produits de chaque année de la durée t pour que les dépenses consacrées à l'entreprise aient acquis la valeur qu'elles auraient acquise, sans aucun travail et sans aucun risque, par un simple placement à intérêts composés. Si, au moyen de la dépense annuelle e, la construction de l'entreprise conservait, à la fin de chaque année, la valeur qu'elle avait au commencement, m serait toujours égale à a, et dès lors le prélèvement moyen annuel, que l'on peut appeler δ, se réduirait à $\delta = e + a(f-1)$, c'est-à-dire à l'entretien augmenté de l'intérêt du capital de première mise. Si l'on avait à faire la comparaison de deux *projets*, il suffirait de comparer les valeurs d, d'; le plus économique serait évidemment celui qui donnerait à d la plus petite valeur. Pour les *projets* de l'Etat, tels que ceux des routes, des canaux, des ports, etc., M. Mondot de La Gorce fait l'intérêt f égal à l'unité dans l'évaluation de la dépense moyenne; on aura donc

$$\dot{d} = e + \frac{a-m}{t}.$$

Exemple. On se propose de former une société au capital de 1 million pour l'exploitation d'un brevet dont la durée est restreinte à six années; l'inventeur gérant s'alloue 20,000 fr. de traitement; il promet 150,000 fr. par an à la masse des actionnaires pendant les six années pour lesquelles la société est constituée. De plus, on vendra le matériel à l'expiration de ces années, et sa valeur, estimée à 200,000 fr., sera, à cette époque, distribuée en totalité aux actionnaires. Le taux de l'argent est à 5 pour 100. On demande si l'on doit consentir à entrer dans cette affaire. La masse des actionnaires recevant chaque année 150,000 fr., si elle place ces sommes le jour où elle les perçoit et laisse s'accumuler les intérêts, elle retirera au bout de six années. . . . . $150,000 \times \frac{f^6-1}{f-1} = 1,020,000$ fr.

La vente du matériel lui donnera en outre. 200.000

Elle percevra donc en tout. . . 1,220,000 fr.

Or, le placement pur et simple de 1 million et de ses intérêts, à mesure qu'on les perçoit, donnerait 1,340,100 fr. environ, sans courir les risques auxquels toute entreprise industrielle est exposée. Il n'y aurait donc pas avantage à se mettre dans cette affaire. D'un autre côté, faisant dans la formule (2) $e = 20,000$ fr., $a = 1,000,000$ fr., $m = 200,000$ fr., on a

$$d = 20,000 + \frac{(1,000,000 \times 1,3401 - 200,000)(1,05 - 1)}{1,3401 - 1};$$

d'où

$$d = 20,000 + 167,612 = 187,612.$$

Ce calcul montre que, si d ou la somme annuelle que devraient toucher les actionnaires s'élevait même jusqu'à 187,612 fr., il serait sage et prudent de préférer un placement aux chances de l'entreprise, bien qu'ils touchassent en outre 200,000 fr. pour la valeur de m. En effet, la somme totale qu'ils auraient touchée au bout de six années serait égale à $187,612 \times 6 + 200,000 = 1,325,672$; or, par le placement du capital de 1 million, ils auraient obtenu 1,340,100 fr.; ils subiraient donc une perte de

$$1,340,100 - 1,325,672 = 14,428.$$

L'affaire est donc mauvaise. En opérant de la sorte, on arriverait à déterminer lequel de plusieurs *projets* on doit accepter, en admettant toutefois que chacun d'eux remplisse exactement le but proposé

— **Allus. littér. O le plaisant projet d'un poëte ignorant, Qui de tant de héros va choisir Childebrand !** Vers de Boileau. V. CHILDEBRAND.

Projets (ESSAI SUR LES), ouvrage de philosophie sociale, par Daniel de Foë, publié en 1697. Le titre de cet ouvrage ne sera pas une énigme, si l'on veut bien se rappeler que les contemporains de l'auteur appelaient simplement *projets* ce que nous appelons *progrès* et *améliorations*. De Foë n'a pas l'ambition de produire un système complet de réorganisation générale; observateur impitoyable, il se venge d'une société marâtre en dévoilant ses iniquités et ses faiblesses. Mais, s'il met à nu les vices du corps politique, il propose le remède, c'est-à-dire des réformes positives, utiles à l'humanité. Précédant Locke, Jean-Jacques et Franklin dans cette carrière, il indique presque toutes les améliorations réclamées depuis 1789, même celles que les économistes modernes ont préconisées. De Foë propose une banque nationale, un fonds de secours destiné à soutenir le commerce, une banque provinciale dans les grands centres de population, des sociétés d'assurances mutuelles et des caisses économiques. S'élevant contre le paupérisme, ce fléau déjà naissant de l'opulente Angleterre, il réclame la création d'écoles primaires nombreuses, celle d'un hôpital pour les idiots, qu'il appelle « les orphelins de la pensée; » il demande l'établissement d'une véritable école polytechnique, école militaire où l'on apprendra l'art des fortifications et le génie civil. La condition des femmes, ou plutôt leur éducation (car tout est là), l'occupe beaucoup. N'est-il pas de main de maître ce passage où il dit : « Nous leur reprochons la faiblesse, la vanité, la coquetterie; nous voulons qu'elles aient une âme, et nous les traitons comme si elles n'en avaient pas; leur éducation est déplorable. N'a-t-on pas vu ces êtres que nous condamnons à une ignorance ridicule réussir dans toutes les carrières où l'homme s'arroge la supériorité? N'ont-elles pas été poëtes, reines, artistes, géomètres même? Pourquoi rétrécir leur pensée en exaltant leur imagination, et les habituer à la futilité et à la dissimulation? Quel avantage en retirons-nous? Si nos compagnes étaient plus noblement, plus dignement élevées; si le sentiment de la patrie, l'amour du beau, le culte des lettres leur étaient donnés dès l'enfance, n'y gagnerions-nous pas? La fidélité aux serments, la pureté du mariage, le bonheur domestique ne seraient-ils pas de suffisantes compensations, d'assez bonnes médecines pour notre amour-propre blessé, s'il s'avisait de trouver à redire en rencontrant chez les femmes, non des jouets et des esclaves, mais des amies et des égales? »

Cet ouvrage, si riche de pensées, passa tout à fait inaperçu; il serait presque impossible de le trouver chez un libraire de Londres. Mais un grand esprit, Franklin, le mit en lumière. « Je découvris, dit-il, sur une des planches de la vieille bibliothèque de mon père, un bouquin moisi que je m'avisai d'ouvrir; c'était l'*Essai sur les projets* de Daniel de Foë. Cet ouvrage, plein d'idées lumineuses et de pensées justes et nouvelles, influa puissamment sur mon esprit; tout mon système de philosophie et de moralité fut changé. Les principaux événements de ma vie et la part que j'ai prise dans la révolution de mon pays ont été en grande partie les résultats de cette lecture de ma jeunesse. » Ainsi, ce livre inconnu a influé sur l'établissement de la république fédérative de l'Amérique du Nord. C'est un livre de bon sens et de bonne foi, sans déclamation, d'une simplicité toute nue, où le génie des idées remplace supérieurement la science des mots.

Projet de paix perpétuelle, par l'abbé de Saint-Pierre. V. PAIX.

PROJETANT, ANTE adj. (pro-je-tan, an-te — rad. *projeter*). Qui fait des projets : *Maman, toujours* PROJETANTE *et toujours agissante, ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre.* (J.-J. Rouss.)

PROJETÉ, ÉE (pro-je-té) part. passé du v. Projeter. Lancé en avant : *Des caractères d'imprimerie* PROJETÉS *au hasard.* (J.-J. Rouss.)

— Dessiné, tracé par projection : *Un cylindre* PROJETÉ *sur un plan. L'ombre de la terre* PROJETÉE *sur la lune produit une éclipse.*

— Porté par une action quelconque : *Le présent tient un flambeau dont la lueur,* PROJETÉE *en arrière, éclaire à son tour le passé.* (Am. Thierry.) *Dieu est l'ombre de la conscience* PROJETÉE *sur le champ de l'imagination.* (Proudh.)

— Qui est en projet, dont on a formé le projet : *Un mariage* PROJETÉ. *Au moment du combat, les chefs du mouvement* PROJETÉ *s'éclipsèrent.* (Lamart.)

PROJETER v. a. ou tr. (pro-je-té — du préf. *pro*, et de *jeter*. Double le t devant un e muet : *Je projette; ils projetteront*). Jeter, porter en avant et à distance : *Un corps qui* PROJETTE *son ombre sur un autre.* (Acad.) *Trois hommes n'eussent pu, en se tenant par la main, étreindre les troncs de ces arbres, dont la plantureuse feuillée* PROJETAIT *au loin ses ombres.* (X. Marm.) ‖ Pousser, émettre comme appendice : *La chaîne de l'Apennin* PROJETTE *des contre-forts qui viennent serrer le Pô de très-près.* (Thiers.) *Sa haie d'aubépine, abandonnée à elle-même,* PROJETAIT *çà et là des branches parasites.* (E. Berthet.)

— Emettre, communiquer, faire agir au dehors par la communication d'une action spéciale : *Il n'est pas une action coupable qui ne* PROJETTE *son influence sur tout le reste de notre vie.* (Ed. Scherer.) *Chaque point de l'espace et du temps devient un centre lumineux d'où la pensée humaine* PROJETTE *à l'infini d'innombrables rayons.* (A. Jacques.) *L'enfant* PROJETTE *sur toute chose le merveilleux qu'il trouve en lui-même.* (Renan.)

— Former le projet, le dessein de : PROJETER *une entreprise, une partie de plaisir.* PROJETER *de faire un voyage. Celui qui commet le crime est plus coupable que celui qui le* PROJETTE. (Machiavel.) *Lorsque j'étais à Montmorency, je me trouvais beaucoup trop près de Paris et je* PROJETAIS *de m'en éloigner davantage : jugez s'il est naturel que je songe maintenant à m'en rapprocher.* (J.-J. Rouss.) *Racine ne fit que* PROJETER *le sujet d'*Alceste, *et ne l'exécuta pas* (Laharpe.) *On réfléchissait, on dissertait, on* PROJETAIT *beaucoup; on agissait peu.* (Guizot.)

Ah! chose qu'on *projette* est loin d'être accomplie!
ANDRIEUX.

— Absol. : *Que de gens perdent leur temps à* PROJETER ! *On sent plus à Paris qu'on ne pense, on agit plus qu'on ne* PROJETTE. (Dubos.)

Le principal n'est point de *projeter*
C'est de savoir exécuter.
PERRAULT.

Ce qu'on a perd son prix; on désire, on *projette*;
Mais perd-on ce qu'on a, dès lors on le regrette.
MOREL-VINDÉ.

— Géom. Figurer à l'aide de projections : PROJETER *les cercles horaires avec l'équinoxial et les tropiques sur un cadran.* (Acad.)

Se projeter v. pr. Etre projeté, porté en avant et à distance : *Quand le soleil est à son levant ou à son couchant, l'ombre* SE PROJETTE *au loin.* (Acad.) *Le seuil de la maison était éclairé par la lueur du foyer, qui* SE PROJETAIT *au dehors.* (G. Sand.)

— Etre projeté, conçu comme projet : *Ce qui* SE PROJETTE *ne se fait pas toujours.*

PROJETEUR, EUSE s. (pro-jé-teur, eu-ze — rad. *projeter*). Faiseur, faiseuse de projets.

PROKESCH-OSTEN (Antoine, baron DE), diplomate et voyageur autrichien, né à Graetz (Styrie) le 10 décembre 1795. Il entra comme volontaire, en 1813, dans les armées alliées destinées à repousser les armes de la France et devint officier d'ordonnance de l'archiduc Charles d'Autriche. Lorsque la paix eut été conclue, M. Prokesch-Osten fut nommé professeur de mathématiques à l'école militaire d'Olmütz; mais, deux ans après, il devint secrétaire particulier du prince Charles de Schwartzemberg. Il rentra, en 1821, au service de l'Autriche et fut dès lors envoyé plusieurs fois pour accomplir diverses missions diplomatiques, dont il s'acquitta heureusement. En 1831, il fut nommé commissaire impérial autrichien à Bologne et, deux ans après, envoyé au Caire pour négocier la paix entre le sultan et Méhémet-Ali. L'année suivante (1834), il fut envoyé comme ambassadeur d'Autriche à Athènes et y résida en cette qualité jusqu'en 1849. Il a ensuite représenté l'Autriche à Berlin jusqu'en 1852, à Francfort jusqu'en 1857, époque à laquelle il fut envoyé à Constantinople. Depuis, M. Prokesch-Osten a, de concert avec lord Redcliff, consacré ses efforts à neutraliser l'influence française auprès du gouvernement papal. Il a été élevé récemment au grade de feldzeugmestre.

Cet habile diplomate, qui est en même temps un écrivain distingué, a reçu, en 1845, le titre de baron, et il a été nommé plus tard conseiller intime de l'empire. On a de lui : *Souvenirs d'Egypte et d'Asie Mineure* (Vienne, 1829-1831); *Région comprise entre les cataractes du Nil* (Vienne, 1832); *Voyage en terre sainte* (1831); *Mémoires et souvenirs d'Orient* (Stuttgard, 1836-1831); *Mélanges* (1842-1847); *Histoire de la chute des Grecs de l'empire turc* (Vienne, 1867, 4 vol.). En outre, M. Prokesch-Osten, comme membre des académies de Vienne et de Berlin, a publié dans les recueils spéciaux de ces deux compagnies d'importants mémoires archéologiques. — Un de ses fils, Antoine PROKESCH-OSTEN, capitaine dans l'armée autrichienne, a épousé à Vienne, en 1861, l'actrice Frédérique Gossmann.

PROKOPHIEFF (Ivan-Prokopievitch), sculpteur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1758, mort en 1828. Il eut pour maître Gilet, professeur à l'Académie russe des beaux-arts, s'occupa surtout de l'étude du bas-relief et fut envoyé en 1779, aux frais du gouvernement, à Paris, où il suivit les leçons de Julien et y resta pendant cinq ans. Pendant son séjour dans cette ville, il exécuta le buste du prince Gagarin et deux bas-reliefs en terre cuite représentant *Moïse* et *Morphée*. De retour à Saint-Pétersbourg en 1784, il exécuta un grand nombre d'ouvrages, consistant principalement en bas-reliefs, figurines, médaillons, etc., pour la plupart en terre cuite. Dans ces œuvres, il fit preuve de beaucoup de grâce, d'invention et d'une habileté consommée; à ses débuts, il était tombé souvent dans l'affectation et la manière, mais plus tard il se corrigea de ces défauts et adopta un style plus pur et plus sévère. On voit quarante-quatre morceaux de cet artiste à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

PROKOPOVITCH ou **PROCOPOWITZ** (Théophane), prélat russe, né à Kiew en 1681, mort à Saint-Pétersbourg en 1736. Il entra, sous le nom d'**Elisée**, dans l'ordre de Saint-Basile en Lithuanie, se rendit ensuite à Rome, où, pendant trois ans, il étudia la théologie, puis se sépara des grecs unis et professa successivement avec beaucoup d'éclat, dans sa ville natale, sous le nom de **Père Samuel**, la poésie, la rhétorique, la philosophie, la théologie et même les sciences physiques et mathématiques. Devenu préfet de l'Académie de Kiew, il harangua à ce titre Pierre Ier, s'attira la faveur de ce prince, l'accompagna dans la guerre contre les Turcs, fut souvent consulté par lui dans des affaires importantes et devint successivement abbé du monastère de Bratakoy, recteur de l'Académie de Kiew, évêque de Pskof et de Narva (1718), archevêque de Novogorod (1720). Prokopovitch justifia le choix du czar par le zèle qu'il mit à le seconder dans la grande œuvre de la civilisation de ses peuples. Mais, en même temps, il se plia, sans jamais protester, à toutes les vues du despote et fit constamment preuve d'une basse adulation envers lui. Il réforma l'instruction publique, réorganisa le clergé russe et rédigea le règlement ecclésiastique qui faisait de l'Eglise une administration civile et des membres du clergé des employés de l'Etat. Prokopovitch était un homme très-instruit, très-tolérant en matière religieuse, toujours disposé à combattre les préjugés populaires, et il passait pour le premier orateur ecclésiastique que la Russie eût produit. Il fonda un séminaire à Novogorod, fit ériger dans cette ville plusieurs édifices publics, se forma la bibliothèque la plus considérable qui existât alors dans son pays et se montra constamment le protecteur éclairé des lettres. Investi de la plus haute dignité ecclésiastique de la Russie, il sacra successivement trois souverains : Catherine Ire (1724), Pierre II (1728) et l'impératrice Anne (1730). Indépendamment de *Discours*, de *Sermons*, de *Mémoires politiques*, de pièces de vers, d'écrits polémiques, d'oraisons funèbres, dont l'une, celle de Pierre le Grand, est regardée comme un chef-d'œuvre, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Disquisitio historica bigæ questionum* (Saint-Pétersbourg, 1721, in-4°), contre les inconvénients de l'autorité du clergé qui n'est pas soumis à l'autorité civile; *Miscellanea sacra* (Breslau, 1745); *Christiana orthodoxa doctrina de gratuita peccatoris per Christum justificatione* (Breslau, 1768-1769); *Tractatus de processione Spiritus sancti* (Gotha, 1772); *Christianæ orthodoxæ theologiæ* (Kœnigsberg, 1773, 5 vol.). Prokopovitch écrivait mieux en latin que dans sa langue natale.

PROKOPOWICZ (Maximilien), historien et théologien polonais, né dans la Wolhynie en 1738, mort en 1807. Après avoir professé dans différents collèges de l'ordre des piaristes, auquel il appartenait, il obtint un canonicat à Varsovie et s'y fit une grande réputation comme prédicateur. Plus tard, il occupa avec beaucoup d'éclat une chaire de théologie à l'université de Cracovie. Il a laissé, entre autres écrits : *Vie du pape Clément XIV* (Cracovie, 1778, in-8°); *Lettres du pape Clément XIV* (Cracovie, 1779, 2 vol. in-8°); *Grands événements nés de petites causes* (Cracovie, 1786); *Abrégé de la chronologie de l'histoire de l'Eglise* (Cracovie, 1787, 2 vol.); *Voyage des papes* (Cracovie, 1788). Il avait, en outre, traduit en polonais les *Mémoires* de Frédéric le Grand depuis la paix d'Hubertsbourg en 1763 jusqu'en 1775 et laissa en manuscrit une *Chronique de son temps*.

PROLALIE s. f. (pro-la-lî — gr. *prolalia*; de *pro*, avant, et de *lalia*, discours). Rhétor. anc. Eloges adressés aux auditeurs au début d'un discours ou d'une lecture publique.

— **Encycl.** *Prolalie* est un des noms que les sophistes, au temps de la décadence grecque, donnèrent aux genres nombreux de compositions qu'ils distinguèrent, comme la *mélété*, le *logos*, la *lalie*. Ils appelaient *lalie* une sorte de compliment adressé aux auditeurs,

et ils donnaient le nom de *prolalie* à ce compliment lorsqu'il servait d'introduction ou de prologue à une lecture publique. Deux déclamations de Lucien portent le titre de *Prolalie.* On trouve aussi, dans les derniers temps, chez les auteurs grecs, le mot *prolalia* avec le sens de préface, préambule.

PROLAPSUS s. m. (pro-la-psuss — m. lat. qui signifie *chute en avant*). Chir. Relâchement d'une partie : PROLAPSUS *de la luette, des paupières.*

PROLATION s. f. (pro-la-si-on — lat. *prolatio;* de *proferre*, porter en avant). Gramm. Action de proférer, de prononcer : *Un traité de prononciation, appuyé sur un alphabet philosophique où toutes les valeurs de notre* PROLATION *seraient représentées par des signes propres, éclairci par des analogies et des comparaisons empruntées à nos langues congénères, serait, selon moi, le monument le plus utile et le plus imposant que l'homme eût jamais élevé à sa parole.* (Ch. Nod.)

— Anc. mus. Prolongation de son. ‖ Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, ou des minimes sur la demi-brève. ‖ *Prolation parfaite*, Celle qu'on distinguait dans la mesure ternaire. ‖ *Prolation imparfaite*, Celle qu'on distinguait dans la mesure binaire.

PROLÉGOMÈNES s. m. pl. (pro-lé-go-mè-ne — grec *proleyomena*, choses dites d'avance; de *pro*, avant, et de *legô*, je dis. *Prolégomènes* a exactement la même signification que *préface*, avant-propos). Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre, pour donner les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées.

Prolégomènes à Homère, par Wolf (en latin, 1795, in-8°). Ce remarquable ouvrage obtint le plus grand succès dès son apparition et changea tout à fait la critique des poëmes homériques. Dans l'antiquité, on s'occupait fort peu de cette question de l'authenticité des poëmes d'Homère; Sénèque s'en moquait, prétendant qu'il suffisait d'admirer de belles œuvres sans discuter sans cesse sur leur auteur. Un proverbe ancien disait qu'il était plus difficile d'arracher à Homère un de ses vers qu'à Hercule sa massue. Pendant la période classique, en France, on vanta Homère sans le comprendre beaucoup; c'est, en effet, la gloire de la critique moderne d'être entrée plus profondément dans l'esprit des œuvres antiques. Pourtant, au XVIe siècle, le savant Casaubon avait osé exprimer un doute sur l'existence d'Homère. Au commencement du XVIIIe siècle, en 1715, l'abbé d'Aubignac écrivit un ouvrage dans lequel il niait la personnalité du chantre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.* A la même époque, un Anglais, Bentley, cité par Wolf, avait publié un livre de théologie dans lequel il prétendait que les poëmes d'Homère étaient des chants isolés recueillis cinq cents ans après avoir été composés. Plus tard, enfin, Vico, dans la *Science nouvelle*, nia à son tour, et avec plus d'audace, la personnalité d'Homère. Pour lui, ces chants si célèbres et si justement admirés sont des chants nationaux composés par toute la Grèce. C'est l'œuvre impersonnelle de tout un peuple à une époque où l'imagination est toute-puissante, où les légendes vivent encore dans l'esprit de tous, où chacun est poëte. Cette idée ne manque certainement pas de grandeur et d'originalité; elle a commencé la réforme de la critique surannée des classiques. Enfin, en 1781, un savant français, d'Ausse de Villoison, découvrit à Venise un Homère avec des scolies très-importantes. Il le publia en 1788. Cette publication produisit un très-grand effet. Elle révéla à la critique les travaux des Alexandrins. Il devenait impossible de croire que l'on possédait le texte des poëmes tels qu'ils avaient été composés. C'est alors que Wolf publia ses *Prolégomènes à Homère.* Frappé des incertitudes qui entourent la naissance même du vieil aède, son nom, l'époque où il vécut, il en vint à nier son existence et à adopter à peu près complétement la théorie de Vico. L'axiome principal que Wolf développe dans ses prolégomènes est celui-ci : « Ce n'est que tard que les Grecs ont appris à composer un tout en poésie; *Sero Græci didicerunt totum ponere in poesi.* »

L'œuvre de Wolf se divise en deux parties principales : dans la première, il examine les conditions dans lesquelles ont pû être composés ces poëmes; dans la seconde, il étudie l'*Iliade* et l'*Odyssée* elles-mêmes. D'abord, si nous remontons à la date probable de la composition des poëmes homériques, une question se présente à nous : « Ces poëmes ont-ils été écrits et transmis par l'écriture? » Wolf croit que non. Homère, qui a parlé dans ses poëmes de toutes les inventions célèbres et capables de frapper son imagination, n'a jamais fait allusion à l'écriture. Dans deux passages de l'*Iliade*, il parle de signes, σήματα, mais il est impossible d'y voir le système régulier qui seul constitue l'écriture. D'après les témoignages des poëtes, Eschyle dans le *Prométhée*, Euripide dans l'*Hippolyte* et le *Thésée*, l'écriture aurait existé en Grèce dès la plus haute antiquité. Des traditions fabuleuses rapportent l'invention de l'écriture à Orphée, Linus, Palamède. Hérodote nous rapporte qu'elle fut importée en Grèce par Cadmus longtemps avant Homère. Il en donne pour preuve qu'il avait vu des lettres cadméennes dans le temple d'Apollon Isménien. Mais ce n'est pas là une preuve. D'ailleurs les mœurs des Grecs n'étaient pas favorables à l'écriture. Leurs fêtes nous prouvent qu'ils aimaient la poésie chantée et non lue. Les vieux chanteurs dont parle Homère, Phemios, Demodocos, n'écrivaient certes pas ces vers qu'ils chantaient au milieu des repas; en outre, les Grecs n'avaient pas encore les matériaux nécessaires à l'écriture. Ils n'avaient que du bois ou des lames de métal. Pausanias nous raconte que les habitants d'Ascra conservaient le poëme d'Hésiode, les *Travaux et les jours*, gravé sur des lames de métal. Mais si les Grecs n'avaient que le bois et le métal, ils ne pouvaient pas s'en servir pour transcrire de longs poëmes. L'écriture ne fut d'usage en Grèce que lorsque le papyrus y arriva d'Egypte à la fin du VIIe siècle. De ces considérations il résulte que les poëmes d'Homère n'ont pu être transmis que par une sorte d'enseignement oral, διδασκαλία. Ils n'étaient pas sacrés comme les poëmes indous. La liberté de rédaction a donc dû être très-grande, et comme la langue poétique se prête beaucoup à l'improvisation, de grands changements se sont sans doute introduits dans la rédaction primitive de ces chants. Qu'est-ce qui est certainement d'Homère? Qu'est-ce qui ne lui appartient pas? Le domaine d'Homère a de tout temps été assez mal défini; il ne nous reste de lui que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, mais les anciens lui prêtaient bon nombre de poëmes qui avaient été composés dans cette première époque. Wolf croit enfin que la composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* forme un ensemble trop vaste, que les qualités en sont trop remarquables pour qu'elles aient été composées par un seul auteur. Il y a là une puissance tout à fait invraisemblable de composition et de mémoire. Tels sont les arguments du critique sur la première partie de la question d'authenticité, sur les conditions de la composition des poëmes homériques. Ces arguments ne manquent pas de force; on peut pourtant les réfuter en partie et c'est ce que nous avons fait. V. HOMÈRE.

Dans la seconde partie, il poursuit sa thèse avec plus de force encore en montrant les inégalités de composition et le défaut d'unité des deux poëmes.

L'*Iliade*, c'est la colère d'Achille, et les premiers vers l'indiquent. Agamemnon, obligé de restituer une captive à un prêtre d'Apollon, obéit malgré lui, mais il enlève à Achille sa captive Briséis. De là le courroux d'Achille. Thétis va plaider la cause de son fils auprès de Jupiter qui se rend à ses prières. De là les malheurs des Grecs. Y a-t-il réellement une seule action? Wolf le conteste; il prétend même que les six derniers chants sont étrangers au poëme. Jusqu'à quel point les deux parties du poëme tiennent-elles entre elles? Il y a, de plus, des disparates, des divergences, des contradictions qui ne s'expliquent pas si l'ensemble de l'épopée est dû à un seul auteur et qui sont naturels dans l'hypothèse de la réunion, après coup, d'une série de chants épars. Otfried Muller a admis en grande partie les conclusions de Wolf.

Le livre du savant allemand a, comme nous le disions, renouvelé la critique; il aide à mieux comprendre l'épopée homérique et, en général, toute poésie primitive, produit de l'instinct le plus sûr, animé par l'imagination la plus féconde.

PROLEMME s. m. (pro-lè-me — du préf. *pro*, et de *lemme*). Logiq. Partie de l'argument qui précède le lemme.

PROLEM SINE MATRE CREATAM (*Enfant né sans mère*). Lorsque Montesquieu publia son livre *De l'esprit des lois*, il y mit cette épigraphe, tirée d'un vers d'Ovide : *Prolem sine matre creatam*, indiquant ainsi que son ouvrage n'avait pas eu de modèle. Quelques écrivains ont affirmé que Montesquieu donnait lui-même cette explication de son épigraphe : « Un livre sur les lois doit être fait dans un pays de liberté; la liberté en est la mère : *je l'ai fait sans mère.* »

Suard explique un peu différemment le sens de cette épigraphe. Fort jeune encore, il avait connu le grand publiciste, et un jour qu'il l'interrogeait sur le sens de son épigraphe, *Prolem sine matre creatam :* « Jeune homme, lui dit Montesquieu, je vais vous paraître un peu fat, mais vous aurez la vérité. Un ouvrage comme l'*Esprit des lois* requérait deux conditions indispensables : le genie et la liberté. Je crois que l'un ne m'a pas fait défaut; je ne puis en dire autant de l'autre. »

Cette liberté que Montesquieu n'eut pas au degré qu'il l'aurait voulue, cette liberté qui lui fit défaut, comme il l'a dit et comme l'indique l'obscure énigme qu'il avait choisie pour épigraphe, explique l'excessive réserve de l'auteur dans plusieurs chapitres. Sa plainte déguisée est une preuve évidente que son génie n'osa prendre tout son essor.

« La poésie lyrique, la poésie épique, les fabliaux, la satire, sont des genres dont on peut dire : *Prolem sine matre creatam*, qui n'ont pas d'antécédents latins, d'origine latine, qui surgissent spontanément dans la langue vivante et populaire du moyen âge. »

J.-J. AMPÈRE.

« Voilà bientôt trois siècles que les métaphysiciens et, à leur suite, beaucoup de philosophes, moralistes, politiques ou autres, discutent sur ce que l'on pourrait appeler l'homme sans l'humanité : *Prolem sine matre creatam.* »

PIERRE LEROUX.

« Imaginez le phénomène le plus ordinaire... Maintenant, je ne suis pas difficile; je ne demande ni les aïeules, ni les trisaïeules du phénomène, je me contente de sa mère; hélas! tout le monde demeure muet, et c'est toujours (j'entends dans l'ordre matériel) *prolem sine matre creatam.* »

JOSEPH DE MAISTRE.

PROLEPSE s. f. (pro-lè-pse — grec *prolêpsis*, qui est exactement traduit par le latin *anticipatio*, action de prendre d'avance. *Prolêpsis* est formé de *pro*, avant, et de *lambanô*, je prends). Rhétor. Figure par laquelle on prévoit et l'on réfute d'avance les objections de son adversaire. ‖ On l'appelle aussi ANTICIPATION. ‖ Faute qui consiste à attribuer à ses personnages des habitudes, un caractère étrangers à leur époque.

— Philos. Dans le système d'Epicure, Sensations généralisées.

— **Encycl.** L'orateur, en faisant de lui-même les objections que lui ferait son adversaire ou l'esprit de ses auditeurs, leur ôte beaucoup de leur poids par cela même qu'il leur enlève l'effet produit par l'imprévu et la nouveauté. Il les affaiblit aussi par la manière dont il les présente, tout en ayant soin de ne paraître en rien les diminuer, et il se ménage les moyens de les détruire. Par là, il se prépare un triomphe qui lui donne un air de confiance et qui subjugue les esprits. Les discours du barreau, de la chaire et les ouvrages polémiques présentent souvent cette figure. En voici un exemple tiré de Bossuet (*Sermon sur l'ambition*) : « Mais je saurai bien m'affermir et profiter de l'exemple des autres..... Folle précaution! Car ceux-là ont-ils profité de l'exemple de ceux qui les précèdent? Mais je jouirai de mon travail... Eh quoi! pour dix ans de vie?... » L'exemple suivant est tiré de Massillon : « Mais il eût mieux valu, me direz-vous, demeurer endurci dans mon habitude et ne jamais faire d'efforts pour en sortir; c'est-à-dire que, pour éviter d'être profanateur, vous voulez devenir impie. Ah! sans doute il eût mieux valu demeurer pécheur que venir profaner le sang de Jésus-Christ. Mais n'aviez-vous point d'autre moyen d'éviter le sacrilége? Ne pouviez-vous pas, par une sincère pénitence, approcher dignement de l'autel? » On trouve la même figure spirituellement employée dans le plaidoyer de Dupin aîné pour les chansons de Béranger : « On a mal parlé des capucins... Mais qu'est-ce aujourd'hui que des capucins? Supprimés par une loi, ont-ils été rétablis par une autre? Non pas, que je sache. Ils auront reparu de fait, je le veux; de fait quelques individus en auront repris l'ancien costume; de fait on aura pu le trouver extraordinaire, en rire et les plaisanter : c'est fort mal sans doute. Je le répète : je n'approuve point ces attaques. Mais railler des hommes habillés en capucins, est-ce outrager la morale religieuse, dans le sens de la loi du 17 mai 1819? Encore une fois, non... Mais il y a dans la chanson un couplet qui peut avoir pour effet de diminuer la *ferveur* des soldats français et les détourner d'aller à la messe... La ferveur des soldats français est connue...; et certes l'auteur est bien loin d'avoir voulu les détourner d'aller à l'office; il dit, au contraire, dans l'une de ses chansons :

> A son gré que chacun professe
> Le culte de sa déité,
> Qu'on puisse aller même à la messe,
> Ainsi le veut la liberté.

Ce n'est pas Béranger qu'on accusera d'intolérance. »

Les poëtes ont fait souvent usage de la *prolepse*. Boileau s'en est servi fort agréablement pour répondre à ceux qui lui reprochaient son goût pour la satire et ses attaques contre Chapelain :

> Il a tort, dira l'un, pourquoi faut-il qu'il nomme?
> Attaquer Chapelain! ah! c'est un si bon homme!
> Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.
> Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de [vers;
> Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose?
> Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose?
> En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
> Distillé sur sa vie un venin dangereux?
> Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte...

Prolepse, en philosophie, est un terme de l'école d'Epicure et de celle des stoïciens. Dans l'école d'Epicure, il signifie les sensations généralisées, les idées abstraites dérivées de la sensation. Aussi les épicuriens disent-ils que les sensations, étant l'action directe de la nature, ne peuvent tromper, mais que les *prolepses* peuvent être viciées par l'erreur. Dans l'école des stoïciens, le mot *prolepse* est employé pour désigner les notions générales qui expriment les rapports naturels et invariables des choses, ce que nous appellerions aujourd'hui « les notions générales *à priori.* »

PROLEPTIQUE adj. (pro-lè-pti-ke — gr. *proléptikos;* de *prolêpsis*, anticipation). Pathol. Se dit d'une fièvre dont chaque accès anticipe sur le précédent.

— Chronol. Se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu : *On suppute tous les événements de l'histoire ancienne en années juliennes* PROLEPTIQUES. (Complém. de l'Acad.) ‖ *Epoque proleptique*, Celle qui est fixée en supputant, pour des temps antérieurs à cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil.

PROLEPTIQUEMENT adv. (pro-lè-pti-ke-man — rad. *proleptique*). D'une manière proleptique, par anticipation.

PROLÉTAIRE s. m. (pro-lé-tè-re — lat. *proletarius;* de *proles*, lignée). Antiq. rom. Citoyen de la sixième et dernière classe du peuple, classe dont les membres, fort pauvres et exempts d'impôts, n'étaient utiles à la république que par les enfants qu'ils engendraient : *Sous le régime païen, le* PROLÉTAIRE *est esclave.* (E. Littré.)

— Aujourd'hui, Citoyen qui n'a pour vivre que son travail : *La faim place le* PROLÉTAIRE *dans la dépendance absolue du capitaliste.* (Lamenn.) *Les* PROLÉTAIRES *remueront la société jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme.* (Lamart.) *Pendant que le malheureux* PROLÉTAIRE *des champs épuise sa santé et ses forces à gagner un misérable morceau de pain, des juifs stupides gagnent des millions dans l'agiotage de la bourse.* (Toussenel.) *Il n'y a pas un* PROLÉTAIRE *aujourd'hui dont la moralité politique ne soit supérieure à celle d'Aristote.* (P. Leroux.) *L'amélioration du sort des* PROLÉTAIRES *est essentiellement de l'ordre moral.* (Mich. Chev.) *Les* PROLÉTAIRES *de Paris ont de tout temps déjoué les combinaisons de l'autorité, laquelle les a crus prêts à agir quand ils voulaient se reposer, et prêts à se reposer quand leur caprice était d'agir.* (Al. Dum.) *Le* PROLÉTAIRE *est chassé des forêts, des tanières, des montagnes; on lui interdit jusqu'aux chemins de traverse; bientôt il ne connaîtra que celui qui mène à la prison.* (Proudh.) *Le progrès, après avoir émancipé l'esclave, après avoir émancipé le serf, travaille encore éperdument à émanciper le* PROLÉTAIRE. (E. Pelletan.)

— Adjectiv. : *Famille* PROLÉTAIRE. *Il y a aujourd'hui deux natures ennemies : la nature bourgeoise et la nature* PROLÉTAIRE. (Mich. Chev.)

— **Encycl.** V. PROLÉTARIAT.

PROLÉTAIREMENT adv. (pro-lé-tè-re-man — rad. *prolétaire*). A la façon des prolétaires, d'une manière populaire : *Un roman, c'est pour le cabinet de lecture des tas de gros sous très-*PROLÉTAIREMENT *vert-de-grisés.* (Th. Gaut.)

PROLÉTARIAT s. m. (pro-lé-ta-ri-a — rad. *prolétaire*). Classe des prolétaires; état, condition de prolétaire : *Anéantir le paupérisme, c'est anéantir le bourgeoisisme et le* PROLÉTARIAT. (Collins.) *Le* PROLÉTARIAT *moderne est une espèce d'esclavage tempéré par le salaire.* (Lamart.) *Le* PROLÉTARIAT *a relayé le servage sur la route de la civilisation.* (E. Pelletan.) *Le* PROLÉTARIAT *arrive de toute part à la compétition du pouvoir.* (E. Littré.) *La police, instituée pour le* PROLÉTARIAT, *est dirigée tout entière contre le* PROLÉTARIAT. (Proudh.) *L'histoire des gouvernements est le martyrologe du* PROLÉTARIAT. (Proudh.) *Le* PROLÉTARIAT, *qui d'abord ne travaillait que pour la caste qui le dévore, celle des capitalistes, doit travailler encore pour la caste qui le flagelle, celle des improductifs.* (Proudh.) *La grande, mais non pas l'insoluble difficulté de notre temps, c'est la nécessité de faire sortir de cet immense chaos, nommé le* PROLÉTARIAT, *le monde organisé qui s'appelle la démocratie.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Prolétaires, faiseurs d'enfants. Il paraît tout d'abord étonnant que les Romains, qui avaient une très-juste idée de l'importance de la population et qui firent même des lois contre le célibat, se soient servis du sobriquet de *faiseurs d'enfants* pour stigmatiser la dernière classe des citoyens, la moins estimable à leurs yeux. A défaut d'autre preuve, celle-là suffirait pour démontrer que la république romaine était une république purement aristocratique, ayant retenu du despotisme monarchique toutes les institutions favorables aux classes privilégiées. La distinction des classes, en effet, distinction si essentiellement antidemocratique, remonte à Servius Tullius; c'est de ce prince que date l'institution du *prolétariat.*

La classe des prolétaires, qu'on pourrait presque considérer comme intermédiaire entre celle des esclaves et celle des hommes libres, était cependant, et de beaucoup, la plus nombreuse à Rome. Elle comprenait tous les citoyens qui ne possédaient pas 11,000 as, et que leur pauvreté rendait incapables de contribuer aux charges de l'Etat. Les prolétaires étaient donc exempts de tout impôt. On ne se décidait même à les appeler à l'honneur de porter les armes que dans des cas d'une pressante nécessité. Tel fut, au moins, le principe admis dans les premiers temps de la république; plus tard, quand l'extension de la conquête eut mis Rome dans la nécessité de contenir le monde sous son autorité, l'aristocratie dut se résigner à combattre côte à côte avec les prolétaires, et

plus d'une fois même fut réduite à armer les étrangers et les esclaves. L'empire effaça en partie les distinctions des classes, et, sans abaisser l'aristocratie, diminua la distance qui la séparait de la démocratie, par la démoralisation qu'il provoqua dans tous les rangs de la société.

Il est facile, d'après cela, de se faire une idée du rôle négatif du *prolétariat* dans la société romaine; mais il l'est moins de comprendre son rôle actif. Le *prolétariat*, si l'histoire nous a bien renseignés à son égard, devait être une immense cohue d'ennuyés et d'affamés; car le travail manuel, on le sait, était à peu près exclusivement réservé aux esclaves et aux affranchis. Les prolétaires modernes, à ce point de vue, sont moins les héritiers du *prolétariat* que de l'esclavage des anciens.

Au moyen âge, l'esclavage se transforma en servage, condition un peu moins dure. Le principe resta cependant le même : le travailleur était toujours considéré comme une sorte de bête de somme que l'on contraignait au labeur, et dont le produit et le croît appartenaient à son propriétaire. Telle est encore la condition d'une grande partie de la race nègre. Peu à peu des améliorations s'introduisirent; le maigre pécule dont on avait laissé la possession au serf devint entre ses mains un instrument d'émancipation; il racheta successivement presque tous les droits qui pesaient sur lui. Que de peine, que d'efforts il lui fallut faire pour conquérir la propriété de son corps, la libre disposition de ses bras! Au XVIII^e siècle, en France, les serfs mainmortables se comptaient encore par centaines de mille dans les campagnes, et dans les villes chaque industrie, chaque métier, soumis à une foule d'entraves vexatoires, était constitué en privilége, accessible seulement à un petit nombre de travailleurs. Turgot, en 1776, essaya d'affranchir l'industrie : « Dieu, proclamait l'édit de mars 1776, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant la ressource du travail nécessaire, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. » Cette œuvre d'affranchissement ne fut définitivement accomplie que par la Révolution, qui, d'une part, abolit le servage, et, de l'autre, par la loi des 2-17 mars 1791, supprimant les maîtrises et les jurandes, permit à quiconque le voudrait d'exercer la profession de son choix; ce fut pour le travail l'inauguration d'une ère nouvelle, celle de la libre concurrence.

Plus de castes, plus de priviléges, plus de prohibitions; égalité de droits, liberté pour tous. L'Assemblée constituante, par cette abrogation des antiques servitudes, parut avoir réalisé l'affranchissement complet du travailleur. Les citoyens purent contracter entre eux, comme bon leur semblait, au mieux de leurs intérêts, et les conventions, librement débattues, devinrent la seule loi des parties. L'ouvrier, désormais, sera maître de son travail; il le louera s'il veut, et à qui il voudra, absolument comme le propriétaire loue sa propriété. Le travail est une marchandise comme une autre, un objet de commerce dont le vendeur et l'acheteur discutent le prix librement; de quel droit la société interviendrait-elle dans ce contrat? Et dans quel but? Chacune des parties n'est-elle pas le meilleur juge de son propre intérêt?

Tels sont les principes qui ont prévalu; mais les esprits les moins clairvoyants sentent dès aujourd'hui la nécessité d'une solution plus complète. Le salariat a remplacé le servage; c'est une conquête très-importante, assurément, tant au point de vue du bien-être du prolétaire qu'au point de vue de la dignité du citoyen; mais ce n'est pas une victoire définitive. De redoutables problèmes restent encore à résoudre; nous les exposerons au mot SALAIRE. On verra là que le prolétaire, dont la grande Révolution a notablement amélioré le sort, n'est cependant pas, à beaucoup près, arrivé à la fin de ses misères. Tour à tour esclave, serf, salarié, il a vu progressivement relâcher ses liens, mais n'a pu réussir encore à s'affranchir. Sa situation est même restée si précaire que des esprits éclairés ont cru pouvoir proposer un remède que nous croyons, pour nous, pire encore que le mal. « De ce que je suis opposé au servage, dit M. Michel Chevalier, est-ce à dire que je doive être l'ennemi systématique et absolu du patronage, c'est-à-dire de la « sollicitude active et intelligente » du fort pour le faible? Tant qu'il y aura des hommes sur la terre, il y en aura qui, attardés sur le chemin, auront besoin qu'une main amie les soutienne et les pousse. » Nous pensons que cette affirmation de M. Michel Chevalier est une négation audacieuse du progrès; nous pensons de plus que les espérances qu'il fonde sur le patronat sont une illusion généreuse. L'émancipation du *prolétariat* a été un progrès immense, mais insuffisant; remettre le travail en tutelle serait une manœuvre des plus maladroites. La liberté du prolétaire, si douloureusement conquise, ne doit plus être compromise; son égalité, proclamée en principe, mais que le salaire a jusqu'ici empêchée d'être effective, pourra être réalisée, non pas en livrant le travailleur « à la sollicitude active et intelligente du fort, » sollicitude qui se retournerait inévitablement contre les intérêts du faible, mais en accroissant les forces et les ressources de ce dernier, pour l'amener à se passer du dangereux appui qu'on lui offre. Pour produire ce résultat, nous croyons qu'il est nécessaire, non pas, comme l'ont cru quelques rêveurs, de supprimer le capital, mais de le mettre au service du travail. Le problème est ardu, on ne saurait le nier; mais il serait plus que téméraire de le déclarer insoluble. Cette intéressante question a été déjà abordée dans ce dictionnaire au mot PAUPÉRISME; nous y reviendrons à propos des salaires.

PROLIFÉRATION s. f. (pro-li-fé-ra-si-on — rad. *prolifère*). Physiol. Production de tissus adventices organisés.

— Bot. Apparition d'un bouton à fleur sur une partie d'une plante qui n'a pas coutume d'en porter.

PROLIFÈRE adj. (pro-li-fè-re — du lat. *proles*, lignée; *fero*, je porte). Physiol. Se dit de certains organes qui, accidentellement, produisent soit des organes différents, soit des organes semblables à eux.

— Bot. Se dit des fleurs du milieu desquelles s'élève un axe qui se termine par une seconde fleur : *La nature présente quelquefois des fleurs* PROLIFÈRES. (Bosc.)

— Entom. *Antennes prolifères*, Antennes en massue courte, qui offre dans un des articles de sa base une grande dilatation et forme une espèce d'oreillette qui s'avance au delà des autres.

— s. f. Bot. Nom donné à quelques conferves d'eau douce.

— **Syn. Prolifère, prolifique.** Ce qui est *prolifère* engendre, produit des êtres qui lui sont semblables, et on le voit en quelque sorte les produire, il les porte, il les montre; ce qui est *prolifique* a la vertu d'engendrer, de produire, il est générateur par nature. Une autre différence, c'est que *prolifique* est moins étranger que *prolifère* au langage ordinaire, parce que la terminaison *fère* est plus latine encore que *fique*.

PROLIFÉRICORNE adj. (pro-li-fé-ri-kor-ne — de *prolifère*, et de *corne*). Entom. Qui a des antennes prolifères.

PROLIFICATION s. f. (pro-li-fi-ka-sion — rad. *prolifique*). Hist. nat. Etat d'un organe prolifère.

— **Encycl.** Bot. La *prolification* a lieu toutes les fois que, du centre d'une fleur, on voit sortir, au lieu des organes ordinaires et normaux, un ou plusieurs rameaux chargés de feuilles et souvent aussi de fleurs. Les fleurs qui présentent cette particularité sont dites *prolifères*, et on donne parfois aux végétaux qui les portent le nom de *vivipares*. Ce phénomène provient ordinairement d'un surcroît d'activité dans la végétation, causé par une surabondance des matières nutritives contenues dans le sol. On l'observe quelquefois dans les plantes spontanées, notamment dans le paturin bulbeux, la scabieuse, le trèfle, etc.; mais il devient plus fréquent dans les végétaux cultivés; ce qu'on nomme la *rose verte* est une véritable *prolification*, plus remarquable comme bizarrerie que comme beauté. Il y a aussi des fruits *prolifères*, tels que l'abricot, la pêche, la poire, la pomme, etc.

PROLIFIQUE adj. (pro-li-fi-ke — latin *prolificus*; de *proles*, lignée, et de *ficus*, qui fait, suffixe provenu de *facere*, faire). Qui a la vertu d'engendrer : *Le mélange de quelques espèces très-voisines est* PROLIFIQUE : *le loup produit avec le chien, l'âne produit avec le cheval.* (Flourens.) *Avec la vertu* PROLIFIQUE *se refroidit l'inclination amoureuse.* (Proudh.) ‖ Qui pousse à la procréation des enfants : *Il n'y a que la misère qui soit* PROLIFIQUE. (L. Blanc.) *La misère est* PROLIFIQUE, *observent avec humeur les économistes.* (Proudh.)

— *Humeur prolifique*, Fluide spermatique.

— s. m. Remède prolifique : *Avoir recours aux* PROLIFIQUES.

— **Syn. Prolifique, prolifère.** V. PROLIFÈRE.

PROLIGÈRE adj. (pro-li-jè-re — du lat. *proles*, lignée; *gero*, je porte). Bot. Qui contient des germes : *Disque* PROLIGÈRE.

PROLIMNÉEN, ÉENNE adj. (pro-li-mné-ain, é-è-ne — du préf. *pro*, et du gr. *limnê*, étang). Géol. Se dit de terrains qui ont été produits par les eaux douces avant la principale formation marine.

PROLIXE (pro-li-kse — latin *prolixus*; de *pro*, avant, et de *laxus*, ample, large, détendu, desserré). Trop long, exprimé en trop de paroles : *Discours* PROLIXE. *Style* PROLIXE. *Les grammaires les plus* PROLIXES *sont celles des langues qui ont eu le moins de culture.* (Renan.) *La vie est courte, ne soyez pas long, disait un roi des Indes à un ambassadeur qui se disposait à lui adresser une harangue* PROLIXE. (Raspail.) ‖ Qui s'exprime trop longuement : *Ecrivain, orateur* PROLIXE. *On peut se taire dans la prospérité, l'on est* PROLIXE *dans l'infortune.* (De Théis.) *Il y a quelqu'un de plus* PROLIXE *que le voyageur qui vous raconte le voyage qu'il a fait : c'est celui qui vous raconte le voyage qu'il fera.* (Alex. Dum.)

— Fam. Qui a des dimensions exagérées : *Il avait la barbe rare et le menton* PROLIXE. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Prolixe, diffus.** V. DIFFUS.

PROLIXEMENT adv. (pro-li-kse-man — rad. *prolixe*). D'une manière prolixe : *Je vous écris aussi* PROLIXEMENT *que j'écris laconiquement aux autres.* (M^me de Sév.)

PROLIXITÉ s. f. (pro-li-ksi-té — rad. *prolixe*). Diffusion, longueur inutile et fatigante dans le discours : *La* PROLIXITÉ *dégoûte le lecteur.* (Volt.)

— **Encycl.** C'est de la *prolixité* que parle Boileau dans le premier chant de son *Art poétique* :

> Un auteur quelquefois, trop plein de son objet,
> Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
> S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face;
> Il me promène après de terrasse en terrasse;
> Ici s'offre un perron; là règne un corridor;
> Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
> Il compte des plafonds les ronds et les ovales...
> Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,
> Et ne vous chargez point d'un détail inutile.
> Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,
> L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
> Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Boileau avait surtout en vue Scudéri qui, dans son poëme d'*Alaric*, a employé cinquante vers pour décrire un palais, et c'est de cette description qu'est tiré le fameux vers :

> Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Il pensait aussi aux romans qui avaient paru sous le nom de cet auteur,

> . . . . Dont la fertile plume
> Peut tous les mois sans peine enfanter un volume,

romans qui étaient de sa sœur, Madeleine de Scudéri. On a reproché à ces romans restés célèbres, et qui firent les délices de la haute société au XVII^e siècle, les subtilités, le précieux, le maniérisme; mais leur véritable défaut est une *prolixité* languissante et terne, une surabondance de détails inutiles qui affaiblissent l'idée en la délayant. On sent une femme qui écrit comme elle cause, avec des négligences, des répétitions, sans se revoir, en se laissant aller. « Elle se ferait scrupule, dit un critique, de retrancher une parenthèse aux récits de ses derniers héros, de supprimer une réflexion, un mot, une virgule dans les dialogues ou les monologues, de rien laisser deviner à l'esprit du lecteur. » Si les contemporains n'étaient pas rebutés de ces longueurs qui nous sont insupportables, c'est que, pour le *Grand Cyrus* par exemple, au lieu de se trouver comme nous tout d'un coup en présence de dix volumes in-octavo, ils le lurent par fractions et eurent cinq ans, de 1649 à 1654, pour connaître l'œuvre tout entière. C'est ce qui arrive, de nos jours, pour les romans publiés en feuilletons; souvent le lecteur qui les retrouve en volumes s'étonne de l'ennui que lui cause une *prolixité* à laquelle il n'avait presque pas fait attention quand il les lisait peu à peu et au jour le jour. Nous ne voulons pas dire cependant qu'aucun d'entre eux égale en *prolixité* les œuvres de M^lle de Scudéri.

L'écrivain qui veut éviter d'être prolixe doit se défier de la périphrase et de la digression. La périphrase, quand on en abuse, étend au delà des bornes convenables ce qu'on a suffisamment développé; elle affaiblit alors l'expression et ennuie le lecteur en lui présentant la même pensée sous une forme moins précise et moins agréable. La digression, lorsqu'elle ne naît pas du sujet et n'ajoute pas à l'intérêt, rompt le fil et l'unité sans aucun avantage. Mais la *prolixité* naît surtout de cette prétendue abondance, si commune chez les mauvais écrivains, qui, sous l'ostentation des paroles, déguise la stérilité de l'esprit, la disette des pensées et dont le poëte a dit :

> Souvent trop d'abondance appauvrit la matière.

PROLOCUTEUR s. m. (pro-lo-ku-teur — lat. *prolocutor*; de *pro*, pour, et de *loqui*, parler). Avocat, défenseur. ‖ Vieux mot.

— Hist. Nom que quelques écrivains donnent au président de la Chambre des communes en Angleterre.

PROLOGUE s. m. (pro-lo-ghe — grec *prologos*; de *pro*, avant, et de *logos*, discours. Le grec *prologos* est exactement traduit par le latin *præfatio*, de *præ*, avant, et de *fari*, parler, qui nous a donné *préface*). Littér. Petit discours, bref avertissement dont on fait précéder un ouvrage : *La plupart des* PROLOGUES *de La Fontaine sont des chefs-d'œuvre de l'art.* (Bussy-Rabutin.) *Il paraît, par le* PROLOGUE *de la loi de Gondebaud, qu'elle fut faite pour régler les affaires qui pourraient naître entre les Romains et les Bourguignons.* (Montesq.) ‖ Petite pièce qui précède et prépare une pièce de théâtre : PROLOGUE *en vers.*

— Fam. Préambule, préliminaire : *Le rédacteur en chef toussa; c'est le* PROLOGUE *ordinaire de ceux qu'une réponse embarrasse.* (L. Reybaud.)

— Théâtre anc. Partie de l'action dramatique qui précédait la représentation proprement dite, et qu'on racontait d'abord dans une sorte d'acte préliminaire, puis dans un monologue.

— Mus. Sorte de petit opéra qui précède et explique un grand opéra.

— **Encycl.** Dans le théâtre grec et latin, le *prologue* ne servait pas seulement à préparer l'action, comme dans les quelques exemples que peut offrir notre propre théâtre; il l'exposait tout entière, de façon que la pièce n'offrît plus d'intérêt de curiosité que dans les détails. C'est là une différence assez profonde entre les usages dramatiques des anciens et ceux des modernes; autant nous aimons à être surpris, à ne pas savoir à l'avance ce qui doit arriver, autant les Grecs et les Romains prisaient peu ce genre d'intérêt. Le *prologue* avertissait les spectateurs, avec beaucoup d'esprit le plus souvent, du caractère des principaux personnages qu'il esquissait à grands traits, des motifs de l'action, de ses incidents et du dénoûment qui lui serait inévitablement donné.

Euripide et Sophocle ont placé des *prologues* en tête d'un grand nombre de leurs tragédies; en dehors de l'exposition de la pièce qu'ils présentent, ces morceaux n'offrent rien de remarquable. Dans Euripide, c'est presque toujours un dieu qui vient faire cette sorte d'annonce; ainsi, le *prologue* des *Troyennes* est débité par Neptune, celui des *Bacchantes* par Bacchus, celui d'*Ion* par Mercure, etc.

De tous les auteurs anciens, Plaute est celui qui a déployé, dans ses *prologues*, le plus d'esprit et de gaieté. Il fait faire plaisamment silence, recommandant aux gens de se moucher et de cracher avant que la pièce commence, de bien se récurer les oreilles afin de ne rien perdre du dialogue; s'il y a là des femmes avec leurs marmots, qu'elles les endorment ou bien qu'elles les reportent à la maison. Le *prologue* de son *Amphitryon* est un morceau achevé, supérieur au dialogue de Mercure et de la Nuit qui sert d'ouverture à l'imitation de Molière. Le *prologue* du *Brutal* a de l'originalité : « Plaute vous demande, dit-il, une très-petite place dans votre grande et belle ville, pour y transporter Athènes, et cela sans architectes. Hé bien! voulez-vous, oui ou non, la lui accorder? — Ils consentent! Je suis bien sûr de l'obtenir à l'instant. Mais, si je vous demandais de votre bien privé? — Ils refusent! En vérité, vous êtes fidèles aux manières du temps passé; car vous avez la langue leste pour dire non! Mais venons au sujet qui m'amène ici. Voilà donc Athènes sur ce théâtre, et elle y sera tant que va durer la représentation de notre comédie. » Le reste du *prologue* est simplement l'exposition du sujet. Le *prologue* du *Trésor*, imité probablement du Grec Polémon, est dans le genre philosophique :

« LE LUXE. Suis-moi, ma fille, et fais ton devoir.

» L'INDIGENCE. Je te suis; mais où allons-nous? Je l'ignore.

» LE LUXE. Ici; voilà la maison. Entres-y à l'instant. (*Aux spectateurs :*) Je vais vous mettre sur la voie, de peur de méprise; mais promettez-moi d'écouter. Daignez faire attention et je vous dirai qui je suis et quelle est celle qui vient d'entrer là. D'abord, Plaute me nomme le Luxe, et celle qu'il m'a donnée pour fille est l'Indigence. Maintenant, il s'agit de savoir pourquoi elle est entrée ici par son ordre. Ouvrez bien vos oreilles, je vous prie. Il y a, dans cette maison, un jeune homme qui a, grâce à mon aide, dissipé son patrimoine, etc. » Térence, dans ses *prologues*, se défend des accusations portées contre lui par ses envieux et avoue avec une grande simplicité tout ce qu'il doit aux Grecs. On lit, par exemple, dans le *prologue* de l'*Andrienne* : « Ménandre a fait l'*Andrienne* et la *Périnthienne*. Qui connaît l'une ou l'autre les connaît toutes deux. Les sujets ne sont pas fort différents; toutefois, elles diffèrent pour les développements et pour le style. L'auteur a emprunté à la *Périnthienne* tout ce qui s'adaptait bien à son *Andrienne*, et il en a usé comme de sa chose, il l'avoue. » Un *prologue* très-curieux est celui qui nous reste d'un certain Labérius. Chevalier romain et poëte, renommé pour la composition des mimes, Labérius avait fait de l'opposition à Jules César. Celui-ci se vengea en invitant Labérius à monter sur le théâtre, moyennant la somme de 500,000 sesterces, et à jouer lui-même les mimes qu'il composait. Labérius obéit et, dans un *prologue*, il se plaint en ces termes de la contrainte que lui faisait subir César : « Où m'a précipité, à la fin presque de mon existence, cette nécessité funeste dont beaucoup ont voulu, dont si peu ont su éviter l'impétueux assaut? Moi, que nulle ambition, que jamais nulle largesse, qu'aucune crainte, aucune violence, aucune autorité n'avaient pu, dans ma jeunesse, écarter de ce qu'exigeait mon rang, voilà comment, dans ma vieillesse, m'en fait déchoir sans effort la parole douce et flatteuse sortie de l'âme clémente d'un homme illustre. En effet, celui à qui les dieux n'ont rien pu refuser, qui pourrait souffrir que moi, simple mortel, je lui fisse un refus? Donc, après soixante ans d'une vie sans reproche, sorti de mon foyer chevalier romain, je reviendrai chez moi comédien. Ah! j'ai trop vécu d'un jour... Qu'apporté-je sur la scène? est-ce la beauté du visage ou la dignité du corps? est-ce l'énergie de l'âme ou le son d'une agréable voix? Comme le lierre serpentant épuise les forces des arbres, ainsi la vieillesse m'énerve par l'étreinte des années. Semblable à un tombeau, je ne garde de moi qu'un nom. »

Au moyen âge, les miracles et les mystères étaient précédés de *prologues* en forme de prières. Ainsi le mystère de l'*Incarnation et nativité de Nostre-Seigneur Jésus-Christ*, joué à la fin du XV^e siècle, commence par ces vers :

Nous requérons universellement
A tous seigneurs d'église ou aultrement,
Et au commun, bref à toute personne,
Si commettions faulte, qu'on nous pardonne;
Et chacun, Dieu de prier d'humble cœur,
Que par sa grâce il nous soit adjuteur.

Dans l'ingénieux dialogue entre Mercure et la Nuit, qui précède l'*Amphitryon* de Molière, les spectateurs du premier jour pouvaient saisir bien des allusions à Louis XIV et à son amour pour Mme de Montespan. Ainsi Mercure dit, en parlant de Jupiter :

Dans quelque rang qu'il soit des mortels regardé,
Je le tiendrais fort misérable
S'il ne quittait jamais sa mine redoutable
Et qu'au faîte des cieux il fût toujours guindé.
Il n'est point à mon gré de plus sotte méthode
Que d'être emprisonné toujours dans sa grandeur,
Et surtout, aux transports de l'amoureuse ardeur
La haute qualité devient fort incommode...

Le *prologue* de l'*Esther* de Racine est placé dans la bouche de la Piété; il débute par une prière, se continue en un éloge pompeux de Louis XIV et se termine par quelques vers où le poëte renie ce qu'il a tant aimé, le théâtre des Phèdre, des Hermione, des Roxane, ce théâtre qui a fait sa gloire :

Et vous qui vous plaisez aux folles passions
Qu'allument dans vos cœurs les vaines fictions,
Profanes amateurs de spectacles frivoles,
Dont l'oreille s'ennuie aux sons de mes paroles,
Fuyez de mes plaisirs la sainte austérité :
Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité.

On peut citer, parmi les *prologues* qui intéressent plus spécialement l'histoire littéraire, le *prologue* de *Jeanne Darc* de Schiller, les deux *prologues* du *Faust* de Gœthe, celui de la *Christine* d'Alexandre Dumas, le *prologue* écrit par Th. Gautier pour *Henriette Maréchal* de MM. de Goncourt, etc.

PROLONGATION s. f. (pro-lon-ga-si-on — rad. *prolonger*). Action de prolonger; délai que l'on accorde, durée que l'on ajoute : *Une double cause d'obésité résulte de la* PROLONGATION *du sommeil et du défaut d'exercice.* (Brill.-Sav.)

— Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sur un ou plusieurs accords suivants.

PROLONGE s. f. (pro-lon-je — rad. *prolonger*). Artill. Cordage qui sert à l'exécution des feux de retraite et aux manœuvres de force : *La* PROLONGE *a été introduite dans l'artillerie par le général de Gribeauval.* ‖ Chariot qui sert au transport des munitions.

— Chem. de fer. Corde longue d'environ 15 mètres et armée d'un crochet de fer à chacune de ses extrémités, qui fait partie des agrès de secours et sert à la manœuvre des freins.

— **Encycl.** Artill. La *prolonge* est une longue corde que, dans les exercices d'artillerie, on attache à l'extrémité de l'essieu des pièces; les canonniers s'y attellent par leur bricole, pour les traîner, un jour d'action, d'une batterie à une autre, sans le secours de bêtes de trait et sans avant-train. De là l'expression manœuvrer à la *prolonge*. C'est ainsi que l'artillerie à pied a quelquefois exécuté des feux de retraite et l'artillerie à cheval des feux de poursuite, dont Gustave-Adolphe est, dit-on, l'inventeur; mais quelques historiens croient que les Français pratiquaient ce moyen dès 1528. Dans l'armée de Frédéric II, c'étaient les sapeurs d'infanterie qui s'attelaient aux *prolonges*. La milice anglaise a substitué à l'usage des *prolonges* le système des avant-trains à coffret, construits de manière à asseoir et à transporter neuf canonniers. La pièce, rapidement traînée par ses chevaux, est ainsi toujours accompagnée des hommes qui la doivent servir et l'artillerie à pied a presque acquis la vélocité des artilleurs à cheval. Mais ce système présente des inconvénients; car, si le terrain devient humide ou difficile, le poids est énorme, et si l'avant-train se renverse, accident fréquent, le personnel de la pièce court grand risque, et si l'affût se brise, le transport des hommes cessant d'être possible, l'action de la batterie est paralysée. On a fait, en France, le premier essai de ce système dans une grande manœuvre exécutée à Paris le 27 octobre 1827. Les *prolonges* d'artillerie doivent avoir environ 15 mètres de longueur; elles s'arrêtent à des anneaux posés derrière la sellette. Pour l'y attacher, on passe le bout dans l'anneau de la gauche, puis dans celui de la droite, et on l'assujettit en dessous par un nœud. On fait ensuite deux ganses à la *prolonge*, la première le plus près possible des armons et la seconde dans le milieu de sa longueur. Lorsque la *prolonge* ne sert pas, on l'enveloppe autour des armons, où elle est retenue par des crochets à patte placés à leur bout, pour l'empêcher de glisser. Dans les parcs, on tend des *prolonges* pour y attacher les chevaux du train sur deux rangs se regardant. Lorsque le terrain est étendu, les chevaux sont sur une seule ligne, regardant du côté opposé au soleil, afin qu'ils l'aient le moins possible devant les yeux.

On appelle encore *prolonge* un petit chariot servant à transporter des munitions ou des bagages.

PROLONGÉ, ÉE (pro-lon-jé) part. passé du v. Prolonger. Dont on a augmenté la longueur : *Allée* PROLONGÉE *jusqu'à la rivière. Mur* PROLONGÉ *de vingt mètres.*

— Qu'on a fait durer, qu'on a conduit au delà du terme ordinaire ou au delà d'un terme naturel ou convenable : *L'ignorance est une enfance* PROLONGÉE *qui n'est privée que de ses charmes.* (Buff.) *Les quadrupèdes ovipares sont aussi féconds que leur union est quelquefois* PROLONGÉE. (Lacépède.) *L'âme résiste bien plus aisément aux vives douleurs qu'à la tristesse* PROLONGÉE. (J.-J. Rousseau.) *La haine est une colère* PROLONGÉE, *une colère chronique.* (Descuret.) *Les proscriptions* PROLONGÉES *indignent les nations ou elles les corrompent.* (B. Const.) *La publicité seule est une garantie inappréciable contre les excès* PROLONGÉS *de l'oppression.* (E. Jouy.) *La poésie n'a pas d'écho plus sonore et plus* PROLONGÉ *que le cœur de la jeunesse où l'amour va naître.* (Lamart.) *C'est l'effet d'une polémique* PROLONGÉE *de pousser les idées à outrance.* (H. Rigault.)

PROLONGEMENT s. m. (pro-lon-je-man — rad. *prolonger*). Didact. Extension, accroissement de longueur : *Le* PROLONGEMENT *d'une rue. Le territoire de la Belgique est le* PROLONGEMENT *du nôtre.* (Mich. Chev.) *L'épée est un agent du cœur, le sabre n'est que le* PROLONGEMENT *brutal du bras.* (L. Veuillot.)

— Fig. Extension, continuation d'action : *Le paganisme n'est pas mort en un jour; il a laissé bien des traces, bien des* PROLONGEMENTS *dans l'histoire de l'esprit humain.* (J.-J. Ampère.) *Toute chose nouvelle est ou transformation ou* PROLONGEMENT *de quelque préexistence.* (E. Littré.)

— Hist. nat. Extension que prend quelque partie : *La queue, dans les animaux, n'est qu'un* PROLONGEMENT *de l'épine dorsale.* (Acad.)

— Anat. *Prolongement rachidien du cerveau*, Moelle épinière.

— Bot. *Prolongements médullaires*, Nom donné aux rayons médullaires, qui semblent être des appendices de la moelle.

PROLONGER v. a. ou tr. (pro-lon-jé — lat. *prolongare;* de *pro*, en avant, et de *longus*, long. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Il prolongea ; nous prolongeons*). Augmenter la longueur de : PROLONGER *une allée.* PROLONGER *une façade.*

— Accroître la durée de : PROLONGER *son entretien.* PROLONGER *une trêve. Chercher les moyens de* PROLONGER *la vie humaine. L'espèce humaine marche à la liberté et y arrivera, quels que soient les obstacles qui arrêtent ou* PROLONGENT *sa marche.* (Chateaub.) *On ne gagne rien à* PROLONGER *une situation dont on rougit.* (B. Const.) *La modération dans l'exercice des fonctions génératrices* PROLONGE *la vie.* (Maquel.) *Il faut diminuer l'intensité de la vie lorsqu'on veut en* PROLONGER *la durée.* (Réveillé-Parise.)

— Mar. Côtoyer de très-près : PROLONGER *un vaisseau. Nous avons* PROLONGÉ *la côte de très-près, souvent à une portée de canon, sans apercevoir aucun village.* (La Pérouse.) *L'armée française, ayant passé au vent d'Ouessant,* PROLONGEA *la partie septentrionale de la côte de Bretagne.* (E. Sue.)

Se prolonger v. pr. S'étendre, être étendu en longueur : *Les ramifications des Alpes* SE PROLONGENT *jusqu'à la Méditerranée. A une époque très-reculée, les glaciers des Alpes paraissent avoir descendu et* S'ÊTRE PROLONGÉS *bien au delà de leur grande croissance périodique actuelle.* (A. Maury.) *L'ogive lancéolée est formée de deux arcs dont la courbure* SE PROLONGE *au delà de la ligne des centres.* (Batissier.) *La mer est généralement peu profonde sur les côtes de France, qui* SE PROLONGENT *sous les eaux comme une plaine unie.* (Toussenel.)

— S'étendre en durée, continuer : *La guerre ne pouvait* SE PROLONGER.

— Art milit. Etendre ses troupes : *Le général reçut l'ordre de* SE PROLONGER *jusqu'à la rivière.*

— **Syn. Prolonger, allonger, proroger.** V. ALLONGER.

PROLUSION s. f. (pro-lu-zi-on — lat. *prolusio*, prélude; de *pro*, avant, et de *ludere*, jouer). Littér. Essai. ‖ Programme. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** *Prolusion* est un terme du langage érudit. On le trouve employé dans trois significations voisines les unes des autres, mais pourtant distinctes.

Les premières productions d'un écrivain, ses essais de jeunesse étaient quelquefois appelés *prolusions* par les grammairiens anciens. C'est le nom que donnait Diomède aux petits poëmes attribués plus ou moins faussement à Virgile et donnés, dans tous les cas, comme les essais de sa muse : *Culex*, *Ciris*, *Copa*, *Moretum*, *Hortulus*, *Catalecta*, *Priapeia*.

Plus tard, le titre de *Prolusions* a été appliqué à des recueils d'exercices de rhétorique. Ainsi le Père Strada a composé un ouvrage qu'il intitula : *Prolusiones et paradigmata eloquentiæ* (Rome, 1617, in-4°), traduit sous le titre de : *Prolusions académiques*, et qui signifie littéralement : *Exercices et exemples d'éloquence*. Enfin, l'on a appelé *prolusions* des programmes d'études mis par les maîtres entre les mains des élèves.

Prolusions académiques, par le Père Strada (Rome, 1617, in 4°). Les dissertations littéraires réunies dans ce recueil sont au nombre de quinze et divisées en trois livres; elles roulent alternativement sur le genre oratoire, sur le genre historique et sur le genre poétique. L'auteur commence par s'occuper des qualités de l'orateur et s'efforce de faire sentir l'utilité d'un art qui était obligé, de son temps, de se renfermer dans des sujets puérils et insignifiants. Le second livre a plus d'importance, soit par la forme, soit par le sujet lui-même. L'auteur traite d'abord de la variété des styles, et spécialement du style poétique, historique et oratoire. Il renonce aux pointes et aux concetti qui étaient en vogue à cette époque. Une de ses prolusions est destinée à caractériser le style propre à l'orateur, au poëte et à l'historien, et il fait sentir par des exemples la différence de ces trois styles. Les deux dissertations poétiques qui terminent le second livre sont encore plus ingénieuses que les précédentes; le sujet est une séance académique, dans laquelle divers littérateurs célèbres du temps de Léon X se proposent de choisir et d'imiter un modèle parmi les poëtes latins classiques. Au nombre de ces académiciens sont Navagero, Bembo, Sadolet, Parrasio, Castiglione, Pontano, etc. Au jour indiqué, tous se présentent sous le costume du poëte qu'ils préfèrent. Sadolet ouvre la séance par un discours, ensuite chacun à son tour récite la pièce de vers qu'il a écrite d'après son modèle. Ainsi Parrasio imite Lucain; Bembo, Lucrèce; Castiglione, Claudien; Strozzi, Ovide; Navagero, Virgile. Enfin arrive le fameux Camille Querno, bouffon de Léon X, qui égaye l'assemblée par ses improvisations ridicules. Ce qui intéresse le plus, c'est le caractère et l'imitation des différents styles que le rhéteur veut faire connaître à ses élèves. Le troisième livre contient quatre leçons, parmi lesquelles on distingue celles qui traitent des comédies de Plaute et des qualités du poëte comique. Dans une autre, l'auteur s'égaye aux dépens d'une foule de poëtes médiocres; dans toutes, il prodigue, et quelquefois même avec excès, les richesses d'une immense érudition. « Il fait surtout connaître et apprend, dit Salti, les meilleurs écrivains latins, tant anciens que modernes. En général, son goût est pur, ses principes réguliers; quelquefois aussi il présente des idées nouvelles, et lors même qu'il semble ne s'occuper que de sujets peu intéressants, il en fait, pour ses élèves, un exercice utile, sous le rapport de l'éloquence et du style. »

PROMACHIES s. f. pl. (pro-ma-kî — gr. *promachia;* de *promachos*, qui combat au premier rang). Antiq. gr. Fête lacédémonienne, dont il est parlé dans Athénée, qui se borne à dire que, pour la célébrer, on se couronnait de roseaux.

PROMALACTÉRION s. m. (pro-ma-la-ktéri-onn — gr. *promalaktérion;* de *pro*, avant, et de *malassô*, j'amollis). Antiq. gr. Sorte d'étuve qui précédait les bains.

PROME, PRONE, PAAÏ-MIOU ou **PYE**, ville de l'Indo-Chine anglaise, sur la rive gauche de l'Iraouaddy ; 40,000 hab. Autrefois fortifiée et importante. Commerce considérable en grains, huile, cire, ivoire, fer, plomb, bois de teck. Cette ville est bâtie sur l'emplacement d'une autre, dont les ruines étendues annoncent que cette dernière était beaucoup plus grande que la ville actuelle, qui est devenue l'apanage d'un des fils de l'empereur des Birmans. Les Anglais la prirent en 1825, après en avoir réduit le quart en cendres; ils la reprirent en 1852 et l'ont gardée depuis. Elle fait partie de la province de Pégou. Les environs sont bien cultivés. On y voit le temple de Choh-Santaprâ, qu'entourent de nombreux koums ou couvents.

PROMÈCE s. m. (pro-mè-se — du gr. *promêkês*, oblong). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes de l'Afrique équatoriale et australe.

PROMÈCHE s. m. (pro-mè-che — du gr. *promêkês*, oblong). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant deux espèces qui habitent l'Océanie.

PROMÉCODÈRE s. m. (pro-mé-ko-dè-re — du gr. *promêkês*, oblong ; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Australie.

PROMÉCOPS s. m. (pro-mé-kopss — du gr. *promêkês*, oblong; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant plus de trente espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PROMÉCOPSIDE s. m. (pro-mé-ko-psi-de — du gr. *promêkês*, oblong ; *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PROMÉCOPTÈRE s. m. (pro-mé-ko-ptè-re — du gr. *promêkês*, oblong ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes ou des péricalides, formé aux dépens des carabes, et dont l'espèce type habite l'Inde.

PROMÉCOSOME s. m. (pro-mé-ko-so-me — du gr. *promêkês*, oblong ; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, dont l'espèce type vit au Mexique.

PROMÉCOTHÈQUE s. f. (pro-mé-ko-tè-ke — du gr. *promêkês*, oblong ; *thêkê*, étui). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant deux espèces, dont l'une vit à Cayenne et l'autre à Java.

PROMENADE s. f. (pro-me-na-de — rad. *promener*). Action de se promener : *Aller à la* PROMENADE. *Faire un tour de* PROMENADE. *C'est cette* PROMENADE *dans les champs, qui secoue tout le corps, qui est saine, et non ces allées et venues du Palais-Royal qui fatiguent sans exercer.* (Dider.) *Le moyen de s'ennuyer dans une* PROMENADE *est de savoir où l'on va et par où l'on passe.* (H. Taine.)

— Lieu où l'on se promène disposé pour les promeneurs : *L'allée Verte de Bruxelles est une ravissante* PROMENADE.

— Excursion rapide, que l'on peut faire comme en se promenant : *Grâce aux chemins de fer, aller de Paris à Saint-Pétersbourg, c'est une* PROMENADE.

— *Belle promenade*, Promenade favorisée par un beau temps : *La* PROMENADE *est* BELLE *aujourd'hui.*

— *Promenade militaire*, Marche de quelques heures qu'on fait faire à une troupe, autour du lieu de sa résidence, pour exercer les soldats.

— **Syn. Promenade, promenoir.** Ce dernier mot est aujourd'hui presque inusité, c'est par là surtout qu'il diffère de *promenade*. Mais, en admettant qu'on puisse encore quelquefois s'en servir, il a une signification restreinte; il désigne un lieu spécialement arrangé pour qu'on s'y promène, et un lieu d'une petite étendue, destiné à un petit nombre de personnes. Une prairie, une forêt servent de *promenade* quand on s'y promène et ne sont pas des *promenoirs;* les Tuileries, le Luxembourg sont aussi des *promenades* plutôt que des *promenoirs*, bien qu'ils aient été dressés à dessein pour qu'on s'y promène, parce qu'ils ont une grande étendue.

— **Encycl.** *Promenade militaire.* Au moment de la grandeur romaine, la vigueur et l'agilité de son infanterie étaient entretenues par des *promenades* où elle parcourait au pas de voyage, avec armes et bagages, dix mille pas, non compris le retour. Scipion, au dire de Tite-Live, faisait faire cet exercice au pas de course. De nos jours, nos soldats font une et même deux lieues au pas de course avec armes et bagages. La milice de la décadence romaine abandonna le système des *promenades* militaires; mais Adrien en fit revivre l'usage. Cet exercice salutaire fut inconnu aux armées du moyen âge. Ce ne fut qu'au commencement du siècle dernier que quelques écrivains commencèrent à en faire sentir l'utilité. Le ministre Choiseul, par l'ordonnance du 1er janvier 1766, prescrivit aux corps des *promenades* qui devaient avoir lieu au moins pendant une heure, jamais plus de trois. Le règlement du 24 juillet 1816 a ordonné qu'en cas de départ prévu de loin, on s'y préparât par des *promenades*. Divers autres règlements faits depuis ont prescrit des *promenades* militaires fréquentes, pour exercer à la marche et à la fatigue l'infanterie et la cavalerie.

Promenade d'un sceptique ou les **Allées**, ouvrage de Diderot (1746). Diderot, détenu à la Bastille, avait composé cette *Promenade d'un sceptique* dans de curieuses circonstances. Privé de papier, de plumes et d'encre, il l'avait écrit, en signes hiéroglyphiques, sur les murs de sa chambre. Le lieutenant de police Berryer, désireux de connaître ce travail du prisonnier, lui fit donner de quoi écrire, à condition qu'il lirait le manuscrit; dès qu'il en eut pris connaissance, il refusa de le rendre. Il fit entendre à Diderot que s'il agissait ainsi c'était dans son intérêt; une fois libre, il ne résisterait pas au plaisir de le faire imprimer et il pouvait juger, par la captivité que lui valaient ses *Pensées philosophiques*, avec quelle rigueur on sévirait contre le nouveau livre. Ainsi cette *Promenade d'un sceptique* paraissait à Berryer un ouvrage bien dangereux. Sorti de la Bastille, Diderot redemanda instamment son manuscrit, sans jamais rien obtenir. A la mort du lieutenant de police, il fit faire des recherches dans ses papiers sans plus de résultat; cependant, il paraît que le manuscrit avait été copié, et une note trouvée dans les papiers de Malesherbes indique que ce double resta longtemps en la possession du ministre. « Dans ce temps-là, dit cette note, relevée par M. Villenave, les principes de l'administration avaient bien changé et l'ouvrage aurait pu paraître sans compromettre l'auteur. Cependant M. Diderot a marqué plusieurs fois à l'homme de qui je tiens cette copie un grand désir de revoir ce qu'il appelait ses *Petites allées*, et il est mort sans avoir cette consolation. Tout le monde étant mort à présent, le dépositaire m'a prêté le manuscrit sans me demander le secret, et cet exemplaire est la copie que j'en ai fait faire. » Il est donc possible qu'il existe à la fois l'original et le double. Quérard, dans sa *France littéraire*, mentionne bien que « l'on conserve un ouvrage inédit de Diderot, intitulé : la *Promenade du sceptique* ou les *Allées;* » mais il a oublié de dire où on le conserve. Quoi qu'il en soit, il a été imprimé dans les *Mé-*

moires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot dont la 1re édition est de 1831.

Promenade en Amérique, par J.-J. Ampère (1856, in-8o). Ampère voyagea beaucoup, et toujours le crayon ou la plume à la main. Tantôt il était en Egypte, demandant aux hiéroglyphes les derniers vestiges d'une société éteinte; tantôt assis sur les ruines de l'antique cité de Romulus, il écrivait l'*Histoire romaine à Rome;* une autre année, il allait chercher en Amérique l'image d'une société nouvelle; après avoir étudié le passé, il demandait à un jeune peuple l'augure de l'avenir. « M. Ampère, a dit H. Rigault, est le voyageur modèle. Ce n'est pas un touriste flâneur, comme les sybarites parisiens qui, partout Parisiens et sybarites, emmènent leurs habitudes avec eux, traînent le boulevard des Italiens à la semelle de leurs souliers et ne montent pas au Vésuve, si c'est leur jour de barbe. Ce n'est pas un coureur de grand chemin, comme les Anglais qui dévorent l'espace et envoient leur domestique visiter pour eux la nature et les monuments. Il ne marche ni trop lentement ni trop vite. Il voit lui-même tout ce qu'il faut voir, les hommes et les choses, les villes et les campagnes, les merveilles de la nature et les prodiges de la société; il escalade les montagnes, il plonge au fond des mines, et le jour où il a rendu visite au Niagara, « cette mer qui tombe, » il avait bien envie, par curiosité, de se laisser aller au fil de l'eau. Comme il a porté sur toutes les idées et sur toutes les questions les cent yeux de son esprit, il a bien vite fait, à vol d'oiseau, l'inventaire intellectuel d'un peuple. Et comme, en poëte qu'il est, il a le don de peindre, il esquisse en quelques traits la physionomie d'un paysage, d'une ville, d'une société. Dans ces souvenirs d'un voyageur, écrits au jour le jour, au bruit des roues d'un steamer, ou sur la table d'une hôtellerie, vous trouvez des premier-Paris politiques, des feuilletons sur l'art dramatique américain, de solides mémoires d'archéologie et de linguistique, de fines analyses de critique littéraire à faire la fortune d'une revue, des peintures de mœurs à défrayer dix romans, des descriptions de la nature à détacher du livre et à suspendre dans un musée. »

Telle est la *Promenade en Amérique*, livre de science, d'art, de causerie spirituelle; les politiques, les artistes, les savants, les voyageurs y trouvent ce qui leur plaît.

Promenades dans Rome, par Stendhal. V. ROME.

— Iconogr. La promenade de deux amoureux dans quelque bocage discret, la promenade d'une société élégante sur l'eau, à cheval ou même à âne, sont des sujets qui prêtent trop bien à la peinture pour n'avoir pas été fréquemment traités par des artistes de toutes les écoles. Le Louvre possède des *Promenades sur l'eau* peintes par le Bolognèse (no 217) et par Annibal Carrache (no 150). Ce dernier a retracé le même sujet dans un paysage de Paul Brill qui appartient à la galerie de Dresde. On voit encore au Louvre deux très-beaux tableaux d'Albert Cuyp, intitulés : le *Départ pour la promenade* et la *Promenade*; nous avons décrit le premier au mot DÉPART (VI, p. 466); le second représente un cavalier vêtu de velours bleu, coiffé d'une espèce de turban blanc et monté sur un cheval gris pommelé, suivi de deux autres cavaliers dont l'un se retourne pour prendre une perdrix que lui présente un garde-chasse. Ces deux compositions ont été gravées par Jacques Lavallée dans le *Musée français*. Un tableau de J.-B. Weenix, intitulé la *Promenade*, a été payé 2,700 francs à la vente Leroy d'Etiolles (1861).

Deux compositions de S. Freudenberger, la *Promenade du matin* et la *Promenade du soir* ont été gravées par Ingouf et Lingée (XVIIIe siècle). P.-M. Alix a gravé la *Promenade du soir*, d'après Demarne; Michel Aubert, la *Promenade sur les remparts*, d'après A. Watteau; Angélique Martinet, la *Promenade après dîner*, d'après Joseph Vernet; Carl.-W. Kolbe, la *Promenade sur l'eau;* Debucourt, la *Promenade de la galerie du Palais-Royal* (1787) et la *Promenade publique dans le jardin du Palais-Royal* (1792). Ces deux dernières compositions, gravées en couleur, sont extrêmement intéressantes; MM. Edmond et Jules de Goncourt (l'*Art du* XVIIIe *siècle*) en ont fait une description dont on nous saura gré de reproduire les principaux traits.

La *Promenade de la galerie* nous conduit dans l'ancien « promenoir en bois » du Palais-Royal, devant des boutiques où s'étalent toutes sortes de frivolités à la mode, « au milieu desquelles vaguement s'aperçoivent des silhouettes de petits-collets rajustant leur perruque auprès du comptoir; le chevalier de Saint-Louis à côté du jeune officier, le clerc tonsuré auprès du commis, les quadrilles de familles provinciales et les vieux libertins à lorgnon, l'homme du bel air et le tout neuf débarqué de la *turgotine*, tous les allants et les venants de ce grand passage de l'étranger et de la France, des personnages ridicules, des figures hétéroclites, de ces caricatures qu'attrape et qu'affectionne le crayon du dessinateur; l'impertinence des petits bouts d'hommes faisant jabot; les élégants à doubles breloques, le manchon sous le bras, se caressant complaisamment le menton; l'anglomane au tricorne insolent, cambré dans sa longue redingote à collet rouge, la cuisse dans une culotte de peau de daim tendue, un fouet de baleine à la main et l'éperon d'argent à la botte; des financiers « à col apoplectique, » à grosses perruques, à cannes à pomme d'or, à souliers carrés; des farauds campés dans leur habit de *chyprienne* zébré des rayures au goût du temps, vertes et jaunes, et boutonné de ces grands boutons carrés qui portent, d'habitude, les lettres de l'alphabet. Des femmes passent dans tout cela, à travers tous ces hommes, avec des regards quêteurs, des provocations, des mots qu'elles jettent, la bouche ouverte, aux passants, des signes de doigt qui sont une menace ou un appel, des attaques qu'elles lancent avec un coup d'éventail, des rires qu'elles étouffent dans la fourrure de leurs manchons blancs de poil de mouton de Sibérie... Tableau mouvant comme une optique que ce *Camp des Tartares*, au fond duquel rôdent, au bras d'une vieille, ces jeunesses à jeun qu'on appelle des *cherche-dîner*. Mais, au premier plan, passent les triomphantes, celles qui marchent à côté de la Bacchante, de la Thévenin, de la Sultane. On croit voir s'avancer, dans la gravure, toutes les célébrités de « l'allée Cythérée, » la grosse Tonton-Minette, Dunkerque-la-Bique, Sainte-Marie la Pauvresse, si bonne, si donnante qu'elle est réduite à emprunter des jupons à ses camarades; Manon-Gogo, la fille de la blanchisseuse; Latierce, qu'on appelle la Cavale, au bras de Beaujour la Boucaneuse, Aspasie Citron, la blonde aux yeux bleus; ainsi baptisée pour avoir ruiné le fournisseur des orangères. Celle-ci, en redingote brune, coiffée d'un haut chapeau de feutre, fait son marché, une badine à la main. L'une, en grande perruque poudrée et lui flottant dans le dos à la conseillère, s'en va, mutine et se rengorgeant dans sa pelisse bleu de ciel garnie de cygne; un laquais à la mode du temps la suit, un de ces ridicules petits jockeys dont ne peut se passer une fille, un jockey en veste rouge, cheveux courts et rabattus sur le front, tenant sous le bras un carton presque aussi grand que lui. Trois autres, bras dessus bras dessous, forment un groupe enlacé qui se balance en toutes sortes de poses agaçantes et de gracieux penchements, et d'où part l'œillade de six yeux noirs... Toutes sont roses du rouge léger de la courtisane, et leurs petites mines apparaissent perdues sous les chapeaux *bonnettes*, dans la folie de la mode, dans l'extravagance des boucles de leurs perruques et des poufs à la chinoise, l'ampleur blanche des grands fichus menteurs, le voltigement des plumes et des rubans, le nuage des gazes, le bouillonné des fanfreluches, le falbalassé du linon. »

La *Promenade publique dans le jardin*, datée de 1792, n'est pas moins animée et divertissante. Bien des choses se sont passées au Palais-Royal depuis 1787. « Les maisons de jeu y ont apporté leur fièvre, leur folie, l'argent qui roule à la débauche. Le Cirque s'est élevé sur le miroir du gazon : on le voit dans le fond avec ses pilastres et ses jardins suspendus, ses vasques et ses jets d'eau. Et sous les arbres plantés à la place des vieux arbres, confidents des rendez-vous de l'Opéra, dont on a fait des bières, sous les arbres où Camille Desmoulins a cueilli la verte cocarde de la liberté, c'est une foule, un coudoiement, le Longchamps à pied du plaisir. L'allée de marronniers fourmille de monde et jusque sous les ombrages du fond on aperçoit une presse de promeneurs, des groupes mêlés d'où se détachent des perruques de robin et des calottes d'abbé. Au premier plan, les petits-maîtres en catogan font la roue dans leur haut collet noir, dans leur cravate de mousseline à trois tours, dans leur frac collant de casimir écarlate, envoient des baisers du bout des doigts, comme celui-ci qui est le duc de Chartres, ou bien regardent en souriant, comme celui-là en habit d'Amour, en frac rose, en culotte rose, un éventail à la main, si indolemment allongé sur quatre chaises. Des fouets se plient sous tous les bras, des nœuds de ruban fleurissent la tige des bottes. Des nabots, haussés sur leurs pointes, font les jolis cœurs. Des jeannots, en bonne fortune, vont béants, le tricorne étonné. Une rose oubliée sur la paille d'une chaise marque un rendez-vous. Les nouvellistes, autour d'une table, écoutent un habitué de l'assemblée militaire. Veste rouge et la serviette sous le bras, un petit garçon du café de Foy apporte deux glaces sur un plateau. Tout le Palais-Royal est là, le Palais-Royal des six cent trente-trois filles : le sérail est lâché... Partout des toilettes envolées, légères, aériennes, gazes, linons, robes à transparent, couleurs gaies, vivantes, célestes, qui avec du blanc, du rose, du bleu, font éclater la mode tricolore. Vraie foire de volupté où des têtes d'hommes se penchent sur le cou des femmes; où des matrones, pareilles à des spectres, promènent des petites filles; où l'on voit, comme dans un musée du vice, un échantillon de tous les costumes et de tous les pays : là-bas, la grande belle Cauchoise; ici, une petite femme à la jupe jaune, au corsage de dentelle noire, qu'on prendrait pour une manola de Goya; plus loin, une négresse qui est peut être l'Esther, « la noire parfaite » dont parle Restif. » Ces deux planches en couleur, si pittoresques, si amusantes et si instructives, atteignent aujourd'hui des prix très-élevés dans les ventes publiques.

Revenons en arrière. M. Gustave Boulanger a peint la *Promenade sur la voie des tombeaux à Pompéi* (Salon de 1869). Deux jeunes femmes, une brune rieuse et une rousse majestueuse, se promènent sur le trottoir qui borde la voie; la première, en robe bleue et péplum jaune, joue coquettement de l'éventail; la seconde, vêtue de blanc, nous regarde. Elles sont suivies d'une esclave africaine qui a le torse nu et la tête enveloppée d'une étoffe noire et qui porte un immense parasol. Un jeune homme couronné de fleurs, un amoureux sans doute, regarde d'un air mélancolique les deux élégantes qui s'éloignent. Une autre femme, en robe jaune, est debout sur le seuil de sa maison... Cette peinture est exécutée avec la minutie et la propreté de touche particulières à la petite école archéologique dont M. Gérome est le chef. Celui-ci a exposé au Salon de 1869 une *Promenade de harem* qui compte assurément parmi ses meilleurs ouvrages : huit nègres font voler sur les eaux du Nil une longue barque au milieu de laquelle, dans une grande cage de bois de rose, sont enfermées quatre femmes voilées; un eunuque noir est debout à la porte de cette prison; à la tête de l'embarcation est accroupi un homme, enturbané et vêtu de jaune, un narghileh à la main. Sur la rive, dans les vapeurs du soir, on entrevoit la silhouette d'un village.

Nous avons décrit au mot FAUST (VIII, p. 152) le tableau de Leys, la *Promenade hors des murs*, dont le sujet est tiré du poëme de Gœthe et dont les figures sont vêtues de costumes du moyen âge. Des scènes de la même époque ont été peintes par MM. Joseph Lies (la *Promenade*, Expos. univ. de 1855), James Tissot (la *Promenade dans la neige* ou la *Promenade aux remparts,* tableau exposé au Salon de 1859 et payé 2,750 fr. à la vente Pereire, en 1872), Penguilly L'Haridon (*Promenade sur le bord de la mer*, Salon de 1868), etc. M. Faustin Besson a peint la *Promenade de la dauphine* (Expos. univ. de 1855); M. Caraud, la *Promenade* d'une jeune dame en costume du XVIIIe siècle (Salon de 1874); M. Heilbuth, une *Promenade de cardinaux sur le Monte-Pincio, à Rome* (Salon de 1863); M. Armand Gautier, la *Promenade du jeudi,* scène légèrement caricature, lithographiée par l'auteur (Salon de 1857); M. Job Vernert, la *Promenade en volante, le soir, sur la place d'armes, à La Havane* (Salon de 1867); E. Le Poittevin, la *Promenade au bord de la mer* (Salon de 1849); Diaz, la *Promenade* (Salon, de 1848); L. Knaus, la *Promenade aux Tuileries* (Expos. univ. de 1855); P.-Ch. Poussin, la *Promenade à âne* (Salon de 1859); Charles Muller, la *Promenade d'Héliogabale à Rome* (Salon de 1841); Schoenevaerdts, la *Promenade du bœuf gras* (musée de Bruxelles). Des gravures intitulées la *Promenade* ont été exécutées par Lucas de Leyde (1520), par Valentin Foulquier (Salon de 1864), etc. Sous ce titre, un peintre belge, M. de Groux, a exposé en 1855 un tableau piquant : un jeune et joli vicaire, soutenant la marche chancelante d'un vieux curé, aperçoit au delà d'un champ de blé, sur la lisière d'un bois, deux amoureux qui se promènent les bras entrelacés. « A cette vue, dit M. Du Camp, il a tressailli; comme un cheval arabe qui sent la poudre, il a redressé d'un seul geste son corps élégant; sa narine semble se dilater pour aspirer des parfums ignorés, son œil profond cherche à franchir toute distance, son oreille tendue voudrait saisir à travers l'espace les mots charmants qu'il ne doit pas connaître; on voit qu'il ne faudrait pas de longs raisonnements pour l'engager à repousser son vieux compagnon impuissant et à sauter à travers blés, à travers champs et forêts, vers cette existence en marge de laquelle il est condamné à vivre sans jamais pouvoir y entrer. »

Promenade hors des murs (LA), tableau de Henri Leys. V. FAUST ET WAGNER.

Promenade sur la voie des tombeaux à Pompéi (LA), tableau de G. Boulanger. V. ci-dessus l'iconogr. du mot PROMENADE.

Promenade de harem (UNE), tableau de Gérome. V. ci-dessus l'iconogr. du mot PROMENADE.

Promenade de la galerie (LA) et la **Promenade publique dans le jardin du Palais-Royal**, estampes en couleur, de Debucourt. V. l'iconogr. du mot PROMENADE.

PROMENÉ, ÉE (pro-me-né) part. passé du v. Promener. Conduit à la promenade : *Les enfants furent* PROMENÉS *dans les champs.* ‖ Conduit d'un endroit à l'autre.

Eh bien! monsieur l'exempt, suis-je assez *promené?*
Est-il quelque réduit où l'on ne m'ait mené?

MONTFLEURY.

— Porté, colporté d'un endroit à l'autre : *Ces nouvelles sont bien vieilles; elles ont été* PROMENÉES *dans tous les salons de Paris.*

PROMENER v. a. ou tr. (pro-me-né — lat. *prominare;* de *pro*, en avant, et de *minare*, pousser. Change *e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je promène; tu promèneras*). Faire aller quelque part, conduire en divers lieux par passe-temps ou par hygiène : PROMENER *un malade.* PROMENER *des enfants.* PROMENER *un chien, un cheval.* ‖ Conduire ou transporter en divers lieux, pour un motif quelconque : PROMENER *un régiment par toute la ville.* PROMENER *des marchandises de magasin en magasin.*

Quatre bœufs attelés, d'un pas pénible et lent,
Promenaient dans Paris ce monarque indolent.

BOILEAU.

‖ Emporter, entraîner : *Comme elle rase le sol sans le toucher! On dirait une feuille de rose que la brise* PROMÈNE. (Th. Gaut.) ‖ Faire errer :

Il le faut avouer, telle est la vie humaine;
Chacun a son lutin qui toujours le *promène*
Des chagrins aux amusements.

VOLTAIRE.

Car voici le moment de la débâcle humaine;
La Morgue va pêcher les corps que l'eau *promène*;
L'égoïsme, en sultan, jouit et règne; il a
Des crimes à cacher, et son Bosphore est là.

H. MOREAU.

— Conduire çà et là l'esprit, les pensées de : PROMENER *ses lecteurs par toute la terre.*

Il me *promène* après de terrasse en terrasse.

BOILEAU.

— Porter, diriger successivement : PROMENER *ses pas dans les bois.* PROMENER *sa vue, ses regards, ses yeux sur quelque chose.* PROMENER *sa pensée sur divers objets.* PROMENER *son ennui de salon en salon.* PROMENER *partout l'incendie. Caligula allait* PROMENER *sa fureur dans tout l'univers.* (Montesq.) *Voyager, ce n'est pas vivre, c'est chercher, c'est étudier, c'est* PROMENER *son rêve.* (Mme E. de Gir.)

La pire pauvreté, la misère profonde [monde.
Est celle qu'on *promène* en gants blancs dans le

PONSARD.

Je *promène* au hasard mes regards sur la plaine,
Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds.

LAMARTINE.

Le courtisan, quêteur de faveurs et d'écus,
Des rois aux Turcarets *promène* ses saluts.

VIENNET.

Rions, chantons, dit cette troupe impie :
De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs,
Promenons nos désirs.

RACINE.

— Fig. Chercher à tromper par des délais, par des promesses vaines : *En finissons-nous? Voilà plus de dix ans que vous me* PROMENEZ; *je suis las.* (Th. Leclerq.)

— *Promener ses eaux*, Couler, en parlant d'une rivière ou d'un ruisseau : *Cette rivière* PROMÈNE *avec lenteur* SES EAUX *limpides au pied d'une riche colline.* (Barthél.) *A notre droite, l'Isère* PROMENAIT *assez tristement* SON EAU *bourbeuse.* (Campenon.)

— *Promener ses jours*, Vivre, couler ses jours :

En vain je *promène mes jours*
Du loisir au travail, du repos à l'étude.

DELILLE.

— Manége. *Promener un cheval par le droit*, Le faire marcher sur une ligne droite. ‖ *Promener un cheval en main*, Le promener en le conduisant sans être monté dessus. ‖ *Promener un cheval sur les voltes, entre deux talons, la tête et les hanches dedans*, Le faire marcher de côté entre deux lignes.

Se promener v. pr. Aller d'un endroit à l'autre par passe-temps ou pour sa santé : SE PROMENER *à pied, à cheval, en voiture.* SE PROMENER *pour* SE PROMENER, *ce n'est pas faire de l'exercice.* (Mme E. de Gir.) ‖ Aller de çà et de là, dans un but quelconque : SE PROMENER *par la ville pour chercher un logement. L'anguille va quelquefois* SE PROMENER *dans l'herbe des prairies.* (J. Macé.)

— Se déplacer, errer : *Un ruisseau qui* SE PROMÈNE *lentement dans la prairie. Mes regards* SE PROMENAIENT *sur ces riches campagnes.* (Acad.)

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs doucement *se promène*,
Qu'un torrent débordé. . . . .

BOILEAU.

‖ S'appliquer, s'attacher successivement à divers objets : *Son esprit, son imagination* SE PROMÈNE *d'un objet à l'autre.* (Acad.) *L'entendement* SE PROMÈNE *sur diverses propositions pour former un raisonnement et tirer une conséquence.* (Boss.) *L'unité est l'alpha et l'oméga de l'univers, entre lesquels* SE PROMÈNE *la science de l'homme.* (Proudh.)

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Il faudrait faire* PROMENER *cet enfant. C'est une consolation de laisser* PROMENER *ses idées dans l'antiquité.* (Volt.)

— *Allez vous promener, Qu'il aille se promener*, Se dit à une personne ou d'une personne dont on veut se débarrasser, avec laquelle on veut rompre tout entretien ou toute affaire : *Laisse-moi tranquille et* VA TE PROMENER. (Scribe.) ‖ *Envoyer promener* ou *se promener*, Renvoyer avec humeur, abandonner avec résolution : *Je voulus insister, il m'*ENVOYA PROMENER. *J'*ENVERRAI PROMENER *cette affaire.*

PROMENEUR, EUSE s. (pro-me-neur, eu-ze — rad. *promener*). Personne qui promène quelqu'un : *Le lendemain, pour peu que son* PROMENEUR *de la veille l'eût ennuyée, elle ne lui reparlait pas.* (H. Beyle.) *Notre repas achevé, nous nous répandîmes à travers la ville, précédés d'un guide, barbier de son état et* PROMENEUR *de touristes à ses moments perdus.* (Th. Gaut.)

— Personne qui se promène, qui aime à se promener : *Le nombre et la presse des* PROMENEURS *changent en supplice le plaisir de se promener.* (Delpit.) *Ces voitures ramenaient*

des Champs-Elysées les belles PROMENEUSES. (X. de Montepin.)

— Fam. Personne qui abuse de la patience de quelqu'un, qui le lasse par des delais : *J'enverrais promener mon* PROMENEUR.

— s. f. Sorte de bougeoir dont on s'éclaire pour aller de çà et de là.

PROMENOIR s. m. (pro-me-noir — rad. *promener*). Lieu spécialement affecté à la promenade, dans certains établissements et dans quelques maisons particulières : *Vous aviez un beau* PROMENOIR *dans votre jardin. Il faut des* PROMENOIRS *dans les hospices, dans les prisons.* (Acad.) *Les* PROMENOIRS *doivent offrir des abris de feuillage pour garantir les malades des ardeurs du soleil pendant les mois les plus chauds.* (Mérat.)

— Archit. Galerie couverte pouvant servir à la promenade.

— **Syn. Promenoir, promenade.** V. PROMENADE.

— **Encycl.** Archit. On désigne sous le nom général de *promenoir* toutes les galeries couvertes placées soit à l'intérieur, soit sur le pourtour des édifices, et destinées à abriter des promeneurs. Les péristyles et les périptères étaient et sont encore des *promenoirs;* chez les anciens, la place publique était le lieu d'affaires et de délibération et l'on ne se retirait sous les galeries des temples que pour y chercher l'ombre; encore s'y retirait-on fort peu; il en était don ton n'approchait pas, et l'ordre placé sur le pourtour était bien plus un systeme d'ornementation qu'une construction utilitaire. Dans les abbayes et couvents du moyen âge, le péristyle devint un véritable *promenoir* construit pour cette destination spéciale, comme l'était le réfectoire pour les repas, le dortoir pour le sommeil. C'était une des nécessités de la vie claustrale et communautaire. Partout où les hommes mettent en pratique le communisme, il est nécessaire que la maison commune contienne un réfectoire où les repas se prennent en commun, un lieu de récréation commune, une galerie où les habitants de la communauté se promènent à l'abri de la chaleur du jour en été et de la pluie, du vent et du froid dans le mauvais temps. Le lieu de récréation qu'on trouve dans les prisons et les colléges, c'est le préau. Mais les règles monastiques n'admettaient d'autres récréations que la promenade; encore cette promenade devait-elle être le moins récréatrice possible; c'était plutôt une satisfaction donnée à l'hygiène, aux besoins de l'économie animale qu'un exercice récréatif. Néanmoins, on trouvait dans les anciennes abbayes des péristyles servant de *promenoir*, formant pourtour sur des jardins intérieurs, livrant aux habitants de la communauté des galeries larges, fraîches, ombreuses, décorées avec richesse et d'un aspect tout à la fois monumental et attrayant, avec de profondes perspectives, avec des arcades, des chapiteaux, des colonnettes, avec des sculptures representant des ornements ou des figures étranges, goules, démons, anges, dragons, animaux apocalyptiques. Les Maures, dans les palais qu'ils construisirent en Espagne, suivirent les coutumes de l'Orient, fort bien en situation dans le midi de l'Europe; ils réservèrent de larges cours ou jardins intérieurs, ornés de pièces d'eau et entourés d'un péristyle ou de rangées d'arcades sous lesquelles on pouvait se promener à l'ombre, en aspirant un air frais, pendant les heures les plus chaudes du jour. C'étaient encore là des *promenoirs* très-aérés, exiges par le climat. L'usage s'en introduisit en Italie, où on en a trouvé de nombreux spécimens dans les palais et châteaux du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. Plus tard, dans les constructions civiles, on sentit la nécessité d'affecter un espace, dans l'intérieur de l'édifice, à la promenade, au repos des habitués, de ceux que leurs fonctions appellent là, sans qu'ils y soient pourtant constamment occupés. Tels sont les palais de justice, où une galerie, presque toujours désignée sous le nom de *salle des pas perdus*, est ménagée pour permettre aux avocats de s'y promener en attendant l'appel des affaires qu'ils ont à défendre, ou pour qu'ils puissent s'entendre avec leurs clients avant d'entrer à l'audience. Il en est de même dans les palais destinés aux assemblées législatives, où une salle est réservée à la promenade, aux conversations particulières, en dehors de la salle où se tient l'assemblée et de celles où se réunissent les commissions. La Bourse de Paris, qui devrait posséder un *promenoir* de ce genre, n'en a pas à proprement parler, si ce n'est le périptère qui l'entoure et qui n'est ni assez large ni assez abrité pour former une galerie propre à cet usage. Dans les théâtres, la salle appelée le *foyer* n'est autre chose qu'un *promenoir*, où le spectateur vient se délasser et prendre un peu d'exercice pendant les entr'actes. Autrefois, quand cette salle n'était ouverte qu'à un nombre très-restreint de spectateurs privilégiés, c'était un véritable salon, tant par ses dimensions et sa décoration que par la tenue qu'on y observait. C'était en quelque sorte le directeur qui recevait là les personnes « du monde » qui honoraient son théâtre de leur visite. Aussi avait-on raison de donner à cette salle le nom de *foyer;* on y était, en effet, presque en famille. Pourtant, le nom de *salon* lui eût mieux convenu. Mais aujourd'hui qu'on ouvre une galerie de ce genre à tous les spectateurs indistinctement, ce qui, d'ailleurs, est aussi juste qu'utile, le *foyer* est un véritable *promenoir*, et il serait difficile de conserver le nom de *foyer* à des galeries architecturales ouvertes, sans tenture ni cheminées, telles, par exemple, que celles du théâtre du Châtelet et du Théâtre-Lyrique de Paris. Enfin, on comprend encore parmi les *promenoirs* les galeries ouvertes sur la voie publique, qu'elles entourent des jardins, des places, qu'elles avoisinent des édifices où se traitent les affaires civiles ou commerciales, ou qu'elles servent de passages. La plupart des passages de Paris servent presque autant à la promenade des habitants ou habitués du quartier qu'à l'activité ou à la rapidité de la circulation. Les riches étalages des boutiques, l'abri qu'on y trouve tout à la fois contre le soleil et contre la pluie, la fraîcheur qu'y amène l'été une ombre constante et la chaleur produite en hiver par l'éclairage du gaz et par les dispositions architectoniques qui n'y laissent point d'accès au vent les désignent comme des lieux de promenade commodes en toute saison et toujours attrayants. Parmi les *promenoirs* qui n'ont que cette seule destination et qui ne peuvent pas même être considérés comme des passages, on peut citer les galeries du Palais-Royal à Paris et, notamment, la galerie d'Orléans, sorte de salle des pas perdus de la ville commerciale, lieu choisi pour rendez-vous par tous les provinciaux qui débarquent à Paris et n'en connaissent point les détours.

Toutes les grandes cités populeuses devraient être semées de ces sortes de *promenoirs*, qui permettent aux habitants de prendre, à l'abri des intempéries, un exercice salutaire, servent de refuge aux passants dans les cas d'orage, de pluies fortes ou soudaines, et donnent au commerce une plus grande activité. Aussi leur établissement n'est-il point une dépense inutile ou improductive, puisque les affaires auxquelles ils donnent lieu permettent vite de couvrir les frais qu'ils ont coûtés.

PROMÉPIC s. m. (pro-mé-pik — contract. de *promérops*, et de *pic*). Ornith. Oiseau grimpeur qui a le bec courbé des promérops et les pieds des pics.

PROMÉROPIDÉ, ÉE adj. (pro-mé-ro-pi-dé — de *promérops*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au promérops.

— s. f. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le genre promérops.

PROMÉROPINÉ, ÉE (pro-mé-ro-pi-né — rad. *promérops*). Ornith. Syn. de PROMÉROPIDÉ.

PROMÉROPS s. m. (pro-mé-ropss — du préf. *pro*, et du lat, *merops*, guêpier). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des huppes, et dont l'espèce type habite l'Afrique australe : *Ce qui distingue les* PROMÉROPS *des vraies huppes, c'est qu'ils n'ont point, sur la tête, de plumes allongées et formant une houppe.* (Z. Gerbe.) *Les* PROMÉROPS *semblent n'appartenir qu'à l'ancien continent.* (V. de Bomare.) ‖ *Promérops huppé*, Syn. de PROMÉRUPE.

— **Encycl.** Les *promérops*, confondus autrefois avec les huppes, s'en distinguent en ce qu'ils ont la tête dépourvue de ces plumes allongées qui forment une sorte de houppe; leur langue, extensible et fourchue, leur permet, au rapport des voyageurs, de vivre du suc des fleurs, comme les souimangas et les colibris. Les especes de ce genre sont peu nombreuses. Le *promérops* proprement dit a le dessus du plumage d'un brun terne; la gorge et la poitrine roussâtres; le ventre blanc, tacheté de brun; le croupion et les couvertures supérieures de la queue olivâtres; les inférieures jaunes. Cette espèce vit au Cap de Bonne-Esperance. Le *promérops blanc* a été pris autrefois pour un paradisier, à cause de ses longs filets plumeux. Il habite la Nouvelle-Guinée. On cite encore le *promérops superbe*, à reflets métalliques.

PROMÉRUPE s. m. (pro-mé-ru-pe — contract. de *promérops*, et de *huppe*). Ornith. Genre d'oiseaux, intermédiaire entre les promérops et les huppes, dont l'espece type habite l'Inde.

PROMESSE s. f. (pro-mè-se — lat. *promissum;* de *promittere*, promettre). Assurance donnée de faire quelque chose : PROMESSE *verbale.* PROMESSE *écrite. Faire de grandes, de belles; de magnifiques* PROMESSES. *Etre fidèle à ses* PROMESSES. PROMESSE *sans effet est un bel arbre sans fruit.* (Oxenstiern.) *La* PROMESSE *qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être honnête homme et toujours ferme dans son devoir.* (J.-J. Rouss.) *Une* PROMESSE *est un contrat signé avec sa conscience.* (Mme C. Bachi.) *Il y a autant de noblesse à obliger sans* PROMESSE *que de bassesse à promettre sans obliger.* (Beauchêne.) *Multiplier les* PROMESSES, *c'est les affaiblir.* (E. de Gir.)

A gens d'honneur, *promesse* vaut serment.
VOLTAIRE.

— Ecrit par lequel on s'engage à payer une somme d'argent : *J'ai sa* PROMESSE. *Il aurait bien voulu déchirer sa* PROMESSE.

— Fig. Espérance que l'on fonde sur les apparences d'un objet quelconque : *Les* PROMESSES *de la vigne sont magnifiques cette année. L'avenir de ce jeune homme est plein de* PROMESSES. *La beauté n'est que la* PROMESSE *du bonheur.* (H. Beyle.)

D'autres siècles viendront, chargés d'autres *promesses;*
Ils tromperont encor nos trompeuses sagesses.
LAMARTINE.

— *Promesse de mariage*, Acte, déclaration par laquelle on s'engage à épouser une personne.

— *Se ruiner en promesses*, Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas.

— Relig. *Enfants de la promesse*, Elus.

— s. f. pl. Nom qu'on donne, en Bretagne, aux cadeaux de fiançailles : *Vers la fin du repas, le père du futur apporte ce qu'on appelle les* PROMESSES; *ce sont un livre d'église, des bagues, des chapelets, etc., et une somme d'argent.* (A. Hugo.)

— **Encycl.** Jurispr. *Promesse de mariage.* Les *promesses* de mariage étaient considérées comme produisant un lien de droit dans notre ancienne jurisprudence. Leur effet n'était pas toutefois, et n'a jamais été, d'obliger absolument les fiancés à tenir leur *promesse* en faisant célébrer leur mariage, et l'on admettait que, pour cet acte important, les parties devaient conserver leur entière liberté jusqu'au moment où elles l'aliénaient irrévocablement en échangeant le *oui* sacramentel. Nous voyons même dans les anciens auteurs, Ferrière et Feuvret notamment, que le juge ecclésiastique qui aurait voulu contraindre des fiancés à contracter mariage, en prononçant contre eux des peines ou censures canoniques, se serait exposé à un appel comme d'abus de sa sentence. Mais les *promesses* de mariage ou fiançailles étaient obligatoires en ce sens que la partie qui rompait l'engagement, sans motifs ou sans griefs sérieux, encourait, par ce seul fait, une condamnation à des dommages-intérêts envers la partie délaissée. La juridiction sur les débats de cette nature était partagée entre le juge d'église ou official et les tribunaux laïques. L'officialité prononçait sur la validité des fiançailles ou l'inadmissibilité des motifs de rupture. Le juge laïque prononçait la condamnation aux dommages-intérêts, quand il y avait lieu d'en allouer, et en fixait la somme. L'ancienne jurisprudence, canonique et séculière, établissait à cet égard une différence fort rationnelle entre les deux sexes : la future qui se dédisait en était quitte pour la restitution des présents de noce qu'elle avait reçus; le futur, au contraire, était condamné à une réparation pécuniaire proportionnée au préjudice causé et au tort fait à la réputation de la fiancée qu'il délaissait, sans avoir de sérieux motifs à articuler contre elle. Cette réparation, du reste, n'était calculée que sur le préjudice matériellement ou moralement souffert, et jamais en vue des avantages qu'aurait pu offrir l'alliance promise et que sa rupture faisait perdre à la fiancée. La mesure de cette réparation se trouve exactement fixée dans cette formule souvent répétée par les anciens auteurs : les dommages étaient appréciés *ratione damni emergentis, non vero lucri cessantis.* Ajoutons que notre vieille jurisprudence se montrait très-indulgente aux faiblesses de la chair et très-secourable aux jeunes filles qui se laissaient séduire et devenaient mères sur la foi d'une *promesse* de mariage. Le commerce entre fiancés était réputé faute des plus vénielles, et le futur qui refusait d'épouser dans de semblables circonstances était condamné à prendre l'enfant à sa charge en même temps qu'à une ample réparation envers la mère.

Sous le régime du code civil, les principes en cette matière se sont notablement modifiés. Jusque vers 1812, il y a eu quelques hésitations dans la jurisprudence, dominée encore par les traditions ou par les habitudes anciennes. Depuis, cette jurisprudence s'est assise avec fixité et elle decide unanimement aujourd'hui que les *promesses* de mariage, écrites ou verbales, n'ont aucun effet obligatoire et que chacun des promettants demeure libre de s'en départir sans encourir aucune condamnation à des dommages-intérêts, au moins par le seul fait de cette rupture. L'article 1142 du code civil, disposant que toute obligation de faire se résout, en cas d'inexécution, en dommages-intérêts, est universellement jugé inapplicable aux *promesses* de mariage. On a généralement pensé que cette règle était nécessaire pour assurer la liberté des unions matrimoniales, liberté qui doit rester entière jusqu'au dernier moment et qui serait sinon supprimée, au moins amoindrie et lésée dans une certaine mesure par la perspective d'une condamnation pécuniaire quelconque en cas de rétractation. Les mêmes considérations, la même sollicitude d'une pleine liberté dans les mariages a amené la jurisprudence à se prononcer, unanimement aussi, dans le sens de l'absolue nullité de toute clause pénale ou dédit stipulé dans des *promesses* de cette nature, c'est-à-dire de toute convention par laquelle les promettants ou l'un d'eux s'obligeraient à payer une somme d'argent pour le cas où ils refuseraient de passer outre au mariage.

Tels sont les principes définitivement acquis de la jurisprudence et du droit actuels. Toutefois, cette jurisprudence ne dénie pas toute réparation à la jeune fille irréprochable qui aurait essuyé une véritable injure et un véritable préjudice par suite de la rupture, faite avec éclat et sans motifs, d'une *promesse* de mariage. De nombreux arrêts ont prononcé des condamnations et des réparations pécuniaires en pareil cas, quand, par exemple, une *promesse* de mariage a été rompue par le fiancé, après la publication des bans, et par pur caprice ou par un mobile de cupidité et en vue d'épouser une femme plus richement dotée. Peu importe, en effet, que la *promesse* de mariage n'ait en droit aucun caractère obligatoire; ce principe n'était point engagé dans les affaires auxquelles nous faisons allusion; il s'agissait simplement d'appliquer la règle générale, la règle absolue et indéclinable écrite dans l'article 1382 du code civil, à savoir que chacun est tenu de réparer le dommage qu'il a occasionné par sa faute. C'est ainsi que, si, en vue du mariage promis, des dépenses devenues inutiles ont été faites, si un préjudice réel, matériel ou moral, a été causé, celui qui s'est dédit de sa *promesse* peut être condamné à indemniser l'autre partie. Si, sous le couvert des fiançailles, la jeune fille est séduite et qu'une grossesse s'ensuive, nos tribunaux ont certainement moins de latitude que les anciens juges pour accorder une réparation à la fiancée ainsi abusée; l'interdiction de la recherche de la paternité fait manifestement obstacle à la preuve du fait que le fiancé est l'auteur de la grossesse. Toutefois, la difficulté a été tournée, et à bon droit à notre avis, par un arrêt de la cour de Toulouse du 5 juillet 1833. Cet arrêt, sans imputer catégoriquement au futur la paternité d'un enfant qui était né dans de semblables circonstances, admit néanmoins la preuve du fait de séduction et, attendu que la jeune fille ne s'était livrée que sur la foi du mariage promis, la cour condamna à des dommages-intérêts l'homme qui refusait de réparer sa faute par le mariage. Lorsque c'est la future épouse qui rompt elle-même le pacte des fiançailles en refusant de contracter mariage, elle n'est tenue, en général, qu'à la restitution des joyaux et présents de noce; nos tribunaux suivent sur ce point, et avec raison, les errements de l'ancienne jurisprudence. La rupture d'un mariage projeté peut porter un préjudice moral à une jeune fille; elle a des conséquences moins graves pour un homme.

Il va de soi que, lorsque, dans une *promesse* de mariage, il a été stipulé une clause pénale ou un dédit contre la partie qui ne remplirait pas son engagement, cette stipulation accessoire n'est pas plus obligatoire que la *promesse* elle-même.

— *Promesse de vente.* V. VENTE.

PROMÉTHÉE s. m. (pro-mé-té). Astron. Nom donné anciennement à la constellation d'Hercule.

PROMÉTHÉE, divinité de la Grèce, l'un des Titans, fils de Japet et de Clymène suivant Hésiode, de Japet et de Thémis suivant Eschyle. Il devint odieux à Jupiter pour trois raisons : 1° pour l'avoir trompé dans le partage des chairs des victimes; 2° pour avoir créé les hommes; 3° pour leur avoir livré le feu céleste. Il fut attaché et crucifié sur le Caucase par l'ordre du maître des dieux et par les mains d'Hephæstos (Vulcain) et l'entremise soit d'Hermès, soit des personnages symboliques appelés par Eschyle Κράτος καὶ Βία (la *Force* et la *Violence*). Là un aigle ou vautour lui rongeait le foie toujours renaissant. Il fut délivré avec le consentement de Jupiter soit par déférence au vœu d'Hercule, qui tua l'aigle, soit par reconnaissance pour un service rendu par Prométhée à son bourreau.

Telle est sommairement la fable de Prométhée. Elle se rattache à celles de Deucalion, de Pyrrha, d'Epiméthée, d'Hercule, d'Io, d'Héphæstos, de Pandore, de Thémis, de Minerve. Elle soulève les questions cosmogoniques et théogoniques les plus élevées, et aucune n'a été l'objet de commentaires plus éloquents et plus contradictoires. Il semble qu'elle tienne de si près à l'essence même du génie humain, qu'elle se soit en quelque sorte formée et développée par les commentaires mêmes dont elle a été l'objet.

La base fondamentale de toute la légende est fournie par Hésiode, dont il ne sera pas inutile de citer exactement le texte si précieux. Hésiode s'exprime ainsi dans la *Théogonie :*

« Japet épousa Clymène, cette jeune Océanide aux pieds charmants; tous deux montèrent sur la même couche, et Clymène enfanta le magnanime Atlas, l'orgueilleux Ménétius, l'adroit et astucieux Prométhée, et l'imprudent Epiméthée, qui dès le principe causa tant de mal aux industrieux mortels; car c'est lui qui le premier accepta pour épouse une vierge formée par l'ordre de Jupiter. Jupiter aux lointains regards, furieux contre l'insolent Ménétius, le plongea dans l'Erèbe, après l'avoir frappé de son brûlant tonnerre, pour châtier sa méchanceté et son audace sans mesure. Vaincu par la dure nécessité, Atlas, aux bornes de la terre, debout devant les Hespérides à la voix sonore, soutient le vaste ciel de sa tête et de ses mains infatigables. Tel est l'emploi que lui imposa le prudent Jupiter. Quant au rusé Prométhée, il l'attacha par des nœuds indissolubles autour d'une co-

lonne; puis il envoya contre lui un aigle aux ailes étendues, qui rongeait son foie immortel; il en renaissait autant, durant la nuit, que l'oiseau aux larges ailes en avait dévoré pendant le jour. Mais le courageux rejeton d'Alcmène aux pieds charmants, Hercule, tua cet aigle, repoussa un si cruel fléau loin du fils de Japet et le délivra de ses tourments. Le puissant monarque du haut Olympe, Jupiter, y avait consenti, afin que la gloire d'Hercule, né dans Thèbes, se répandît plus que jamais sur la terre fertile. Dans cette idée, il honora son illustre fils et abjura son ancienne colère contre Prométhée, qui avait lutté de ruse avec le puissant fils de Saturne. En effet, lorsque les dieux et les hommes se disputaient dans Mécone, Prométhée, pour tromper la sagesse de Jupiter, exposa à tous les yeux un bœuf énorme qu'il avait divisé à dessein. D'un côté, il renferma dans la peau les chairs, les intestins et les morceaux les plus gras, en les enveloppant du ventre de la victime; de l'autre, il disposa avec une perfide adresse les os blancs, qu'il recouvrit de graisse luisante. Le père des dieux et des hommes lui dit alors : « Fils de Japet, ô le » plus illustre de tous les rois, ami, avec quelle » inégalité tu as divisé les parts! »

» Quand Jupiter, doué d'une sagesse impérissable, lui eut adressé ce reproche, l'astucieux Prométhée répondit, en souriant au fond de lui-même (car il n'avait pas oublié sa ruse ingénieuse) : « Glorieux Jupiter, ô le » plus grand des dieux immortels! choisis entre ces deux portions celle que ton cœur » préfère. »

» A ce discours trompeur, Jupiter, doué d'une sagesse impérissable, ne méconnut point l'artifice; il le devina, et dans son esprit forma contre les humains de sinistres projets qui devaient s'accomplir. De ses deux mains il écarta la graisse éclatante de blancheur et devint furieux; la colère s'empara de son âme tout entière quand, trompé par un art perfide, il aperçut les os blancs de l'animal. Depuis ce temps, la terre voit les tribus des hommes brûler en l'honneur des dieux les blancs ossements des victimes sur les autels parfumés. Jupiter, qui rassemble les nuages, s'écria, enflammé d'une violente colère : « Fils de Japet, ô toi, que nul n'égale en » adresse, ami, tu n'as pas oublié tes habiles » artifices. » Ainsi, dans son courroux, parla Jupiter, doué d'une sagesse impérissable. Dès ce moment, se rappelant sans cesse la ruse de Prométhée, il n'accorda plus le feu inextinguible aux hommes infortunés qui vivent sur la terre. Mais le noble fils de Japet, habile à le tromper, déroba un étincelant rayon de ce feu et le cacha dans la tige d'une férule. Jupiter qui tonne dans les cieux, blessé jusqu'au fond de l'âme, conçut une nouvelle colère lorsqu'il vit parmi les hommes la lueur prolongée de la flamme, et soudain, à cause de ce feu, il leur suscita une grande infortune... »

Hésiode revient sur ce sujet dans le poëme des *Œuvres et des Jours*. Il y attribue également à Zeus un ressentiment d'avoir été trompé par l'artificieux Prométhée, qui l'aurait porté à dérober aux hommes le moyen d'être heureux, à leur préparer une vie de douleur et de tristesse. « Il leur avait aussi caché le feu, dit le poëte; mais, mieux disposé pour l'homme, le fils de Japet réussit à dérober ce feu, qu'il rapporta dans le creux d'une férule pour l'usage des mortels, trompant ainsi pour la seconde fois la prudence du maître du tonnerre. Jupiter qui amoncelle les nuages, dans son indignation, lui adressa ces paroles :

« O fils de Japet, que nul ne peut égaler » en adresse, tu te réjouis maintenant d'avoir » dérobé le feu céleste et de m'avoir trompé; » mais un châtiment sévère attend et toi-» même et les hommes à venir : pour prix du » feu qui m'a été dérobé, je leur enverrai un » mal dans lequel tous se complairont. »

» Ainsi parle le père des dieux et des hommes, et, en souriant, il ordonne à l'habile Vulcain de pétrir de l'argile avec de l'eau, de lui communiquer la force et la voix humaine, et d'en former une vierge ravissante, égale en beauté aux déesses immortelles... »

Cette vierge, destinée à perdre l'humanité, fut Pandore. Ce récit rattache la légende de Prométhée à celle de Deucalion et de Pyrrha, les deux ancêtres du genre humain selon la tradition béotienne, en donnant pour père à Pyrrha Epiméthée. D'après certains auteurs, Prométhée serait le père de Deucalion; selon d'autres encore, il aurait eu pour épouse Pyrrha, qui lui donna pour fils Hellen.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, la relation de Prométhée avec l'apparition de la race humaine demeure le fond de la légende. Un autre point fondamental est la colère de Zeus contre la création, et cette colère éclate encore, mieux justifiée toutefois, dans le mythe de Deucalion.

« Ce sont les Titans, dit M. Maury, c'est-à-dire les forces de la nature, qui ont créé l'homme et les êtres et qui apparaissent en même temps comme les premiers hommes. L'un d'eux, Prométhée, personnification de la Providence divine, a formé le premier être humain. »

Athênê est ordinairement considérée comme étant aussi la personnification de la Providence divine. Aussi fut-elle associée à l'œuvre de Prométhée. Suivant la croyance populaire, Prométhée avait créé et façonné le corps de l'homme comme un forgeron fond et forge une statue d'airain, et c'était Athênê qui avait mis l'âme. C'est le mythe qui figure sur les bas-reliefs du Capitole et du Louvre, où l'on voit Prométhée forgeant le corps des hommes et Athênê leur donnant la vie sous la figure d'un papillon. « Ces bas-reliefs, dit M. Maury, comme au reste tous ceux qui offrent le même sujet, datent du IIIe ou du IVe siècle de notre ère, et cela tend à faire croire que cette idée cosmogonique ne s'était popularisée qu'assez tard chez les Grecs. » L'observation de M. Maury ne porte que sur l'introduction du papillon, c'est-à-dire du mythe de Psyché, dans la fable cosmogonique; quant à la fable de la coopération d'Athênê à l'œuvre de Prométhée, elle est d'un ordre très-ancien, quoiqu'elle soit évidemment postérieure à celle du courroux de la divinité contre le créateur de la race humaine.

Suivant une remarque aussi peu rigoureuse, que M. Maury a empruntée à M. Nægelsbach et qui indiquerait un mouvement opéré dans l'ensemble des idées religieuses de la Grèce, les dieux grecs n'auraient pas été, dans le principe, les créateurs de l'univers; ils n'en auraient été que les régents. « C'est, ajoute M. Maury, à une époque beaucoup plus moderne que l'on commença à concevoir la divinité comme ayant ordonné et créé le monde. Prométhée ne fut plus seulement le Titan dont la faute se liait à l'apparition de Pandore, on le représenta comme le père du genre humain et il prit la place d'Héphæstos, le grand organisateur de l'univers. »

L'assimilation de Prométhée et d'Héphæstos est réelle quant au fond; elle ne se produisit jamais quant à la forme. Il est vrai que Prométhée est représenté comme étant le père de tous les arts techniques, ce qui était précisément le caractère d'Héphæstos; que, dans un grand nombre de fables, il lui est substitué; que, par exemple, à la naissance d'Athênê (avec laquelle il se trouve donc dès lors en relation), on lui faisait ouvrir la tête de Zeus... Mais cette association n'a jamais permis de confondre les deux légendes, ni surtout d'établir entre elles un degré d'antériorité qui fasse de Prométhée l'héritier d'Héphæstos. L'un et l'autre sont des personnifications de la création; mais Héphæstos est surtout celle du feu physique et Prométhée de la force vitale même. Prométhée hérita si peu de la haute conception primitive d'Héphæstos tel qu'il apparaît à M. Maury, que Platon, méconnaissant absolument la signification du mythe de Prométhée et de sa lutte avec la divinité, raconte une légende dans laquelle Prométhée et Epiméthée sont chargés par les dieux d'orner les hommes des facultés nécessaires.

Eschyle, dont le *Prométhée enchaîné* sera l'objet, ci-après, d'une analyse particulière, s'était beaucoup plus rapproché du mythe primitif, tout en substituant au côté théogonique de l'ancienne légende des développements nouveaux tirés en partie du nom de Prométhée (traduit par *prévoyant*, *prudent*) et en rapport avec les idées religieuses et les sentiments politiques du poëte. L'interprétation d'Eschyle ne fit pas oublier le récit hésiodique, mais acheva d'en effacer le sens, et dès lors la confusion la plus absolue ne cessa de régner dans cette légende.

La grande figure de Prométhée resta en quelque sorte en dehors du culte. L'autel qu'on lui avait consacré près de Colone et où il était honoré par une course aux flambeaux était négligé. Dans Lucien, Prométhée déclare que les hommes ne lui ont dédié aucun temple; cependant sa légende demeura un des points fondamentaux de la tradition cosmogonique du monde grec et romain, et comme un des chapitres de ce qu'on peut appeler la *Genèse* païenne.

Malgré cette fidélité au côté superstitieux de la tradition, le respect pour les grands dieux mêmes de l'Olympe se perdant chaque jour, les particularités bizarres de la légende de Prométhée fournirent la matière de dictons populaires tels que celui-ci, rapporté par Lucien : « Tu auras la portion de Prométhée, » c'est-à-dire des os enveloppés de graisse.

La comédie aussi ne tarda pas à y puiser les éléments de ses plaisanteries irrespectueuses. Peu de temps après l'apparition du sublime drame d'Eschyle, Ménandre raillait dans Prométhée le créateur de la femme :

N'est-ce pas bien de montrer Prométhée
Sur le rocher du Caucase enchaîné?
N'est-ce pas bien qu'une torche enfumée
Soit le seul don qui lui soit assigné?
Les dieux, je crois, le haïssent dans l'âme,
Pour le méfait d'avoir créé la femme;
La femme! est-il plus sotte invention?

Lucien revient très-souvent sur ce reproche. Jupiter ne manque pas de l'ajouter à ses griefs contre Prométhée dans le premier *Dialogue des dieux :*

PROMÉTHÉE. Délivre-moi, Jupiter; il y a longtemps que je souffre des maux cruels.

JUPITER. Te délivrer, dis-tu! toi qui devrais porter des chaînes encore plus lourdes, avoir tout le Caucase par-dessus la tête, et non-seulement le foie dévoré par seize vautours, mais les yeux crevés, pour nous avoir fabriqué les êtres appelés hommes, volé le feu et créé les femmes! Car de m'avoir trompé dans la distribution des viandes et servi des os recouverts de graisse, pour te réserver la meilleure part, à quoi sert d'en parler?

PROMÉTHÉE. Eh! ne suis-je pas assez puni, depuis le temps que je suis cloué au Caucase, nourrissant de mon foie un aigle, que la pire mort puisse emporter?

JUPITER. Ce n'est pas la millième partie de ce que tu dois souffrir.

PROMÉTHÉE. Cependant si tu me délivrais, Jupiter, ce ne serait pas sans récompense; mais je te donnerais un avis tout à fait intéressant.

JUPITER. Tu veux m'attraper, Prométhée.

PROMÉTHÉE. Et qu'y gagnerais-je? Tu sauras bien où est le Caucase, et tu ne manqueras pas de chaînes si je te tends quelque piége.

L'avis qu'il donne à Jupiter et qui lui vaut sa délivrance est d'éviter l'amour de Thétis, s'il ne veut pas être traité par le fruit de cet amour comme Chronos l'a été autrefois par lui-même, Jupiter. Dans ce singulier avis, nous voyons la fable de Prométhée retournée. C'est toujours la question de la génération ultérieure, de la succession des âges (comme nous le montrerons plus amplement à la fin de cet article) qui est en jeu. Mais Prométhée n'est plus le représentant même de la création nouvelle, il n'est plus qu'un personnage asservi à cette idée, grâce à la qualité qu'on a tirée de la signification de son nom mal comprise.

Dans un de ses pamphlets à la fois apologétiques et satiriques, Lucien, répondant *à un homme qui lui avait dit : Tu es un Prométhée dans tes discours* (nous citons le titre même de l'opuscule), cherche quel est le sens de cette critique ou de cet éloge et nous fait connaître à cette occasion diverses particularités sur la manière dont on considérait le mythe de Prométhée à son époque :

« Tu dis donc que je suis un Prométhée? si c'est, mon cher ami, parce que mes œuvres aussi sont d'argile, j'admets l'allusion et j'avoue que je lui ressemble. Je ne refuse point de passer pour un potier, dût la terre dont je me sers être plus vile que la boue des carrefours et se rapprocher de la fange. Mais si c'est pour exalter l'artifice de mes discours que tu les décores du nom du plus sage des Titans, prends garde qu'on ne voie une ironie, une raillerie à la manière attique, cachée sous ta louange. En effet, où est mon artifice? Quelle étonnante sagesse, quelle prudente réserve y a-t-il dans mes écrits? Il me suffit qu'il ne te paraissent pas trop terrestres, ni complétement dignes du Caucase. Mais combien n'est-il pas plus juste de vous comparer à Prométhée, vous autres qui brillez au barreau et livrez de véritables combats? Vos œuvres sont réellement vivantes et animées et, par Jupiter! toutes pleines de chaleur et de feu. C'est ce qu'on appelle être un vrai Prométhée, avec cette différence que vous ne pétrissez pas la boue, mais que vos compositions sont toutes d'or.

» ... Il pourrait bien se faire encore, j'imagine, que tu me donnes le nom de Prométhée dans le sens où tu sais que le Comique (Aristophane?) le donnait aussi à Cléon :

C'est un vrai Prométhée après l'événement. »

Les Athéniens appelaient encore Prométhées les fabricants de marmites, de fourneaux et tous ceux qui travaillaient l'argile, par allusion sans doute à cette matière et à la cuisson des ustensiles fabriqués.

Cependant le côté humain de la légende de Prométhée, de ce dieu *qui a été jadis mis en croix* à cause de son amour pour les hommes, de ce Christ païen dont la figure morale se dégage du fond cosmogonique de la fable d'Hésiode et prend tout son développement dans la tragédie politique d'Eschyle, ce côté humain de la légende reparaît sous la plume de Lucien sans avoir rien perdu de sa gravité :

» Qui ne connaît, dit-il dans son âpre diatribe *Sur les sacrifices*, qui ne connaît Prométhée et les maux qu'il a soufferts pour s'être montré trop bon envers les hommes? Jupiter, le traînant en Scythie, le fait clouer sur le Caucase... »

Prométhée lui-même traite à fond l'accusation d'avoir créé les hommes dans le dialogue intitulé *Prométhée sur le Caucase :*

« Passons à mon talent plastique et à la fabrication des hommes... Sur ce point, l'accusation se divise en deux chefs, et je ne sais trop lequel vous me reprochez le plus : en premier lieu, de ce que j'ai fait des hommes, lorsqu'il aurait mieux valu qu'il n'y en eût pas, et, en second lieu, de ce que, les ayant faits, je ne leur ai pas donné une autre forme que celle qu'ils ont aujourd'hui...

» Dans l'origine, il n'y avait qu'une seule espèce divine et céleste; la terre, inculte et difforme, était tout entière couverte de forêts, hérissée de bois impénétrables au soleil. Aussi point d'autels pour les dieux, point de temples, point de statues... Je regardai comme une invention excellente de prendre un peu de boue, d'en façonner certains êtres et de leur donner une forme semblable à la nôtre. Il me semblait qu'il manquait quelque chose à la divinité tant qu'il n'existait rien à lui opposer, un être qui, comparé à elle, prouvât qu'elle est plus heureuse; je voulais toutefois que cet être fût mortel, quoique industrieux, intelligent et capable d'apprécier ce qui vaut mieux que lui. Alors, suivant le langage des poëtes, je mêlai de la terre et de l'eau et de cette substance molle je formai des hommes, puis j'appelai Minerve et la priai de mettre la main à mon œuvre... »

Dans la suite de son plaidoyer, Prométhée complète l'exposé de sa pensée en traitant l'autre chef d'accusation, celui d'avoir créé l'homme semblable aux dieux. Il introduit encore ici une conception éminemment philosophique, à savoir l'identité nécessaire de la raison humaine et de la raison divine.

Pour ceux qui seraient frappés de l'analogie qui existe entre cette figure mythologique et la Passion, il convient de citer encore cette parole, empruntée d'ailleurs à Eschyle : « Je suis étonné qu'étant devin tu n'aies pas prévu le supplice que tu subis. — Je le savais. »

Ovide n'avait point mentionné Prométhée dans ses amplifications mythologiques. Les Romains, en général, avec leur étroit attachement au culte, ne devaient guère comprendre ce mythe du grand révolté, devenu l'image des libertés de la Grèce. Peut-être aussi Ovide craignait-il les interprétations de son Jupiter à lui, d'Octave, et dut-il taire le nom de Prométhée.

Lorsque arriva l'époque des restitutions archéologiques, la figure de Prométhée occupa les savants, comme elle avait jusqu'alors occupé les poëtes. Les théologiens avaient été frappés du caractère biblique de cette fable; les savants lui trouvèrent une origine aryaque. M. Maury, résumant les travaux faits sur cette matière, a exposé les conclusions suivantes, sinon avec logique et clarté, du moins avec une sincérité qui ressort des contradictions mêmes qu'il enregistre sans nul embarras :

« Il y a, dit ce savant, dans la légende de Prométhée, des traits tout à fait conformes aux idées védiques; dès lors, nous devons y voir un anneau détaché de la chaîne qui liait les croyances de l'Europe et de l'Asie. Ce feu que Prométhée dérobe au ciel et qu'il cache dans la tige de la plante narthex rappelle le feu du sacrifice que le prêtre arya tire de l'arani et qu'il se représente comme dérobé aux cieux. Les nombreux hymnes en l'honneur d'Agni, que renferme le *Véda*, sont tous remplis d'images ayant avec la fable racontée par Hésiode une curieuse analogie... Le personnage de Prométhée a, en effet, comme Agni, le caractère d'un héros ou d'un dieu prêtre et pontife. Prométhée est, ainsi qu'Agni, l'ami des hommes, celui qui connaît leurs besoins. Il ne serait pas impossible que ce nom de Prométhée fût une forme grécisée du surnom d'Agni, *Brahmanaspati*, c'est-à-dire le *maître de la chose sacrée*. Les deux frères, Prométhée et Epiméthée, semblent être les deux jumeaux du chant védique à Agni : *Jumeaux du passé, jumeaux de l'avenir*. Prométhée donne la vie au corps, parce que, comme dit le *Véda*, *il est la vie de tous*. Agni est, comme Prométhée, considéré parfois comme le premier homme, l'enfant de Manou, l'invincible chef des races humaines; mais il est aussi l'égal des dieux et semble même les détrôner : c'est alors un véritable Titan. Il lutte par ses rayons contre ceux du soleil. Agni est encore représenté, de même que Prométhée, comme ayant été enchaîné, puis délivré de sa chaîne.

» On retrouve aussi dans les traditions postérieures de l'Inde des fables qui rappellent, à d'autres égards, la légende de Prométhée. Tel est, par exemple, dans le *Râmâyana*, l'enlèvement de l'ambroisie dont les serpents se rendent coupables. L'ambroisie est une liqueur de feu, dont la possession devient le sujet d'une guerre terrible entre les dieux et les Asouras, guerre qui menaça de ruine l'univers et où la victoire demeura cependant aux dieux et à Indra leur chef, comme dans Hésiode elle reste à Zeus. Le larcin de Prométhée est aussi l'image de la liberté réfractaire de l'esprit humain, se développant en dépit des obstacles que lui oppose la nécessité extérieure, le principe jaloux de l'ordre éternel. C'est par la médiation d'Hercule que s'opère la réconciliation de Zeus et du Titan. Le héros grec a ici un caractère de dieu sauveur qui rappelle le Vichnou védique et le Mithra perse. Ces deux personnifications de l'air serein et lumineux, du soleil qui brille dans l'atmosphère, correspondent tout à fait au héros thébain, la gloire de l'air (Ἡρακλέος), comme l'indique son nom. »

M. Maury dit ailleurs : « Le caractère médiateur que Prométhée tenait peut-être de son origine védique reparaît plus accusé encore dans le poëte (Hésiode), qui le fait ensuite passer à Hercule, mis en rapport avec lui, comme Agni l'est avec Indra et le Soleil. Hercule présente, en effet, ce caractère de médiateur que Vichnou revêtit, presque sous les mêmes couleurs, dans le brahmanisme. C'est lui qui réconcilia la divinité (Zeus) avec les hommes personnifiés par Prométhée. Hercule, nous dit le poëte, affranchit Prométhée de son affreux tourment, sans que Zeus en fût trop irrité, *car il voyait par là se répandre avec plus de gloire sur la terre la vertu de son fils chéri*. Ce sont là des idées qui respirent le christianisme. A ces mots, on croirait entendre le langage que tinrent plus tard les interprètes de l'Evangile; on aperçoit là comme l'aurore du jour qui devait éclairer et vivifier le grossier naturalisme des Grecs, dont le polythéisme indou n'a pu, au contraire, jamais se dégager.

» Les malheurs de Prométhée sont liés à

l'apparition de Pandore. C'est à l'introduction de la femme dans le monde qu'Hésiode fait remonter la cause de tous les maux qui ont affligé l'humanité. L'influence fâcheuse qu'a exercée la civilisation sur le caractère faible, léger, volage, faux, ami de la parure et du luxe, de ce sexe, a été la source de tous nos malheurs.....

» On a retrouvé, dans les antiques traditions de l'Inde, les éléments d'une légende qui présente avec celle de Prométhée la plus grande analogie. M. A. Kuhn a fait remarquer que le Prométhée des Grecs correspond exactement à un *Pramathâh* indien, c'est-à-dire à un être intérieurement agité et extérieurement agitant, qui dégage l'inconnu du connu, le pur du vicié, le lumineux des ténèbres; ce héros rappelle en même temps la *Pramathi* du *Véda*, c'est-à-dire la *prescience*, qui est une des épithètes les plus fréquentes d'Agni. On retrouve dans d'autres mythes indous une conception analogue à celle du Prométhée enchaîné au rocher. »

On comprend sans peine qu'une aussi effroyable mêlée d'interprétations contraires et de systèmes qui s'excluent ait porté les éminents penseurs et écrivains de notre époque à suivre, dans la restitution et, pour employer un mot de M. Michelet, dans la résurrection des anciens mythes, des guides plus certains que les critiques allemands et leurs émules français. Le guide pour l'étude du mythe de Prométhée, guide à coup sûr plus facile à suivre qu'Hésiode, fut Eschyle. On ne remonta pas au delà, et le sens mythique fut sacrifié au sens politique. C'est de ce point de vue qu'il faut embrasser la belle restauration donnée par l'auteur de la *Bible de l'humanité* de la figure du Titan crucifié :

« Colone, un petit bourg très-peu éloigné d'Athènes, lieu entre tous tragique, est connu par Œdipe, sa mort, le mystère de sa tombe. Il avait à sa portée le bois des Euménides et l'autel d'un proscrit, le Titan Prométhée. Tandis que la *via sacra* d'Eleusis, jour et nuit, était peuplée, bruyante, Colone était désert. Ses vieilles divinités mal famées n'attiraient pas le peuple. Son bois sinistre faisait peur. Le passant s'écartait et détournait les yeux.

» Prométhée, comme on sait, est l'ennemi personnel de Jupiter, le maudit qu'il cloua au Caucase. Malgré les dieux, il nous donna le feu, les arts. On n'osait l'oublier; on lui rendait un demi-culte. On payait à ce bienfaiteur l'honneur économique d'une petite course annuelle. Peu de gens la faisaient, Aristophane s'en plaint. Tandis qu'on s'étouffait aux mystères équivoques, « personne ne savait » porter le flambeau de Prométhée. » Ce flambeau, allumé sur un autel d'Athènes, devait être porté à celui de Colone. Les feux rapides, scintillants ou fumeux, dont le vent se jouait, triste image de nos destinées, passaient de main en main. Mais ils n'arrivaient guère. Le sombre autel restait obscur.

» Etrange oubli! Coupable ingratitude! Prométhée a été l'émancipateur primitif, et toute l'énergie libre a procédé de lui. Par lui (non par Vulcain, qui n'est pas né encore), a jailli la Sagesse, la fille aînée de Jupiter. Le dieu des foudres, entre ses noirs nuages, en était opprimé, la sentait qui couvait sous son front. L'industrieux Titan d'un coup (d'un coup sublime, et le plus beau qui fut frappé jamais) lui perça son orage. Un lumineux éther, serein, pur, virginal, resplendit; la vierge éternelle qui fut l'âme inspirée d'Athènes, qui vit toujours, vivra, survivra à jamais à tous les Jupiters.

» Légende la plus haute, à coup sûr, de l'antiquité. Noble génération du génie et de la douleur. C'est la leçon immuable de l'homme, l'émancipation par l'effort, la seule juste, efficace. Elle apprend à chacun de nous à tirer de soi sa Pallas, son énergie, son art, son vrai sauveur. Elle est directement contraire aux sauveurs ténébreux, aux faux libérateurs. Et seule elle est la liberté.

» Cet éther de Pallas semble être le feu même dont Prométhée alluma l'âme humaine. Le Titan le tira de l'Olympe pour le mettre en nous.

» Jusque-là lourde argile, l'homme se traînait, troupeau raillé des dieux. Prométhée (c'est son crime) met en lui l'étincelle. « Et » voilà qu'il commence à regarder les astres, à » noter les saisons, à diviser le temps. Il rassemble les lettres et fixe la mémoire. Il » trouve la haute science, les nombres. Il » fouille la terre et la parcourt, fait des chars, » des vaisseaux. Il comprend, il prévoit, il » perce l'avenir. » Prométhée ouvre à l'homme la voie de l'affranchissement. Il est l'*anti-tyran*, au moment où l'Olympe, en son jeune Jupiter-Bacchus, est de plus en plus le *tyran*, type imité trop bien des tyrans de la terre.

» Je serais bien surpris si ce titan Eschyle ne fût venu souvent demander, comme Œdipe, un siége aux Euménides de Colone, s'il ne se fût assis à cet autel désert du grand bienfaiteur oublié. A cet autel, et non ailleurs, le poëte a pu trouver deux choses que le Titan lui seul pouvait lui révéler. Eschyle sut le nom de sa mère, sut que Prométhée n'est pas fils d'une certaine Clymène, comme on le disait sottement, mais *fils de la Justice*, de l'antique Thémis qui a vu naître tous les dieux. La seconde chose, toute divine, que ni Hésiode ni personne n'avait soupçonnée, c'était le vrai motif pour lequel Prométhée se perdit. Dans Hésiode, le bienfait du Titan est **un tour de malice : il veut faire pièce à Jupiter.** Dans Eschyle, il a eu compassion des misères de l'homme. *Il eut pitié*. Cela le divinise, le fait dieu par-dessus les dieux.

» Pitié! Justice! Deux tout-puissants leviers qui donnaient à la vieille fable une incroyable force. Trente mille spectateurs furent saisis, furent liés, plus que Prométhée au Caucase, quand il lança ce cri : « O Jus- » tice! ô ma mère!... Tu vois ce qu'on me » fait souffrir! »

» Quel cœur ne fut percé, quand d'une voix profonde il dit ce mot amer : « J'eus pitié!... » C'est pourquoi personne n'a eu pitié de » moi! »

Philarète Chasles, dont la pensée n'est pas ici très-éloignée de celle de Michelet, donne au mythe de Prométhée le sens d'une révolte de l'individualité grecque contre le mal. Il développe ainsi cette idée, en traitant de l'*Orient*, dans ses *Voyages d'un critique à travers la vie et les livres :*

« ... Passons aux temps homériques. De l'Asie Mineure passons en Grèce.

» Ah! c'est la lumière. Je vois un nouveau monde éclore. J'aperçois dans une perspective miraculeuse le droit, la raison, la liberté, la justice, l'analyse, l'individualité, termes identiques. L'Orient recule, l'Europe avance.

» Admirez le nouvel insurgé, Prométhée : il ne s'abaisse plus devant le maître, il le brave. Prométhée annonce la révolte de la Grèce héroïque armée contre la vieille doctrine orientale. Tout change. L'analyse a ouvert son sillon fertile. L'homme a reconnu enfin que le mal existe; il s'est enhardi à le réparer. Le Prométhée d'Eschyle est le héraut d'armes de cette révolution sublime. Des mains de l'Asie esclave et de l'unité, le sceptre va passer aux mains de l'Europe et de l'analyse.

» Prométhée reprend sur son rocher la plainte amère du patriarche iduméen. Mais il ne lui suffit pas de pleurer, comme Job, *sur sa naissance*..... Non; il comprend l'injustice; il la subit, mais ne l'accepte pas.

» Plein de colère contre le mal, — d'une colère acharnée, — Prométhée l'impute à Jupiter, maître des choses; il accuse son gouvernement d'iniquité : — Je vous promets, dit-il, la réforme et la réparation, ô mortels, si vous êtes assez habiles, assez vertueux, assez forts pour les opérer par vos mains! »

Le gémissement sourd de l'humanité opprimée devient une menace et une promesse dès qu'il s'échappe des lèvres de Prométhée.

« Inventeur, héros, voyageur, bienfaiteur, ayant conscience de lui-même, fier de sa pensée, altier dans ses douleurs, — orgueilleux des services qu'on lui doit, — Prométhée rend au roi du ciel anathème pour anathème. On le cloue sur les rocs. La foudre, le châtiment, le supplice, l'isolement ne le domptent pas. Il s'enorgueillit de sa torture; il sait qu'elle sera féconde.

» C'est un progrès ineffable. La conquête de l'individualité est primée par le mythe de Prométhée. Les langes asiatiques vont donc tomber. Les forces brutes de la nature ne l'emporteront plus sur l'homme héroïque. Elle va éclore, l'originalité personnelle, qui est la liberté, qui est l'analyse, qui est l'indépendance, qui est l'Europe moderne elle-même.

» Job était Asiatique et ancien; Prométhée est Européen et moderne.....

» L'Iduméen n'a point dérobé le feu céleste; il ne se proclame ni le réparateur du mal ni le vengeur des opprimés. Il ne souffre point pour les malheureux et ne protége point les faibles. Il se garderait bien de soutenir leur cause contre le maître. Il a peur, s'efface et disparaît. La terreur de la justice éternelle le prosterne; il la subit avec tremblement. Cette insulte que le Grec sauveur des hommes lance au front de Jupiter oppresseur des hommes lui semblerait un crime..... »

M. Louis Combes, dans la *Grèce ancienne*, résume en ces termes la conception moderne du même mythe :

« ..... Prométhée, le rival et l'ennemi des dieux, puni par Jupiter pour avoir donné aux hommes le feu du ciel, la flamme de vie et les arts émancipateurs. Profonde et sublime légende, image de la civilisation naissante et de la liberté humaine se dégageant des liens de la fatalité divine; symbole aussi de la destinée douloureuse de tous les initiateurs, conception qu'on s'étonne de recevoir d'une société si jeune et qui semble un fruit amer des civilisations vieillies plutôt qu'un produit spontané de la poésie primitive. On sait comment Eschyle fait parler le Titan indompté pendant que l'aigle divin lui déchire la poitrine : Jupiter tombera du trône des cieux, le trident de Neptune sera brisé, les hommes trouveront un feu plus puissant que la foudre, les dieux mourront!

» La race hellénique semblait avoir pris pour sa devise le cri de révolte de son aïeul mythique. Affranchie de bonne heure des servitudes divines, libre de toute caste sacerdotale, accordant plus à la liberté humaine qu'au fatalisme de la nature et des dieux, elle échappa à l'anéantissement moral des races de l'Orient, abîmées en de vastes et mystérieuses théogonies; et peut-être faut-il chercher là le secret ou du moins l'une des causes de son merveilleux développement. »

Voilà ce qu'ont pu nous fournir sur ce point si important de la mythologie les religions, les créations de la poésie, les recherches de la science depuis Hésiode jusqu'à nos jours. Le dernier mot de la question est-il dit? Nous sommes si loin de le croire, qu'à nos yeux la question n'a pas même encore été sérieusement posée. On a confondu à plaisir les développements ultérieurs du mythe avec son caractère primitif. On a fait œuvre d'imagination plus que de réflexion et de sens historique.

Les contradictions et les confusions dont abondent les divers exposés qui précèdent suffisent pour nous montrer que le mythe de Prométhée, comme tant d'autres, n'a pas encore été épuré au creuset de la critique positive. Quoi qu'il y ait donc de téméraire à rien avancer dès à présent sur ce sujet, il est quelques points non douteux qu'il sera utile de mettre tout d'abord en relief.

Pour commencer par l'étymologie, celle de Prométhée se rattache bien aux deux formes aryaques de la préposition προ et du verbe μανθάνω, mais il ne dérive pas naturellement des formes grecques et n'en rend pas le sens précis. Il *n'est autre chose que la transcription* exacte de *Prananthos*, nom d'un dieu védique qui représente, au sens physique, un certain *instrument en bois destiné à produire le feu* et, au sens philosophique, le créateur émettant la vie par le canal naturel de l'homme. Cette tige du *narthex*, qui occupe une place si essentielle *dans la légende de Prométhée, n'est* que le symbole du vaisseau ithyphallique.

Prométhée, père de la vie humaine, joue vis-à-vis de Jupiter le même rôle que celui-ci vis-à-vis de Chronos, que Chronos vis-à-vis d'Ouranos. C'est la même fable sous plusieurs aspects. La même haine du vieux dieu, image du destin et des forces aveugles de la création, contre toute détermination, contre toute vie, contre toute intelligence. La même persécution du principe nouveau. Le même triomphe ultérieur de ce principe.

Dans chacune des trois légendes, la lutte offre plusieurs actes, la création a connu des étapes et des degrés. Cette succession des âges de la création est marquée, dans la fable de Prométhée telle que la raconte Hésiode, par la naissance successive des fils de Japet et de Clymène (l'eau matrice de toute création, « une certaine Clymène, » dit M. Michelet!) qui sont engloutis l'un après l'autre par le vieux dieu, comme le furent, dans les temps de la formation du sol terrestre, les premières couches solides qui ne firent que servir de base à la couche actuelle.

Prométhée représente proprement l'âge de l'avénement de la race humaine. « La *fable de Prométhée*, a dit lui-même M. Maury, *marque, dans la théogonie, l'avénement de l'ordre actuel.* » Malheureusement, cet auteur ajoute : « Jusqu'alors les hommes avaient été représentés comme contemporains des dieux; maintenant, Zeus en devient le roi, le père, et son empire est établi par une victoire éclatante, celle qu'il remporte sur les Titans... » Chacun de ces termes a une signification que M. Maury ne voit point et que nous exposerons à l'article THÉOGONIE. Il suffit ici de constater que Prométhée, dans la fable primitive, représente uniquement l'humanité, l'humanité capable de se reproduire et de se développer. Aussi, la création de la femme, l'instrument de la création et du développement ultérieur (par conséquent l'épouse d'*Epiméthée*, de la *génération suivante*, car c'est le sens du mot), est-elle le grand forfait, le grand attentat aux droits du vieux génie de l'indétermination. Pandore, c'est la femme, et la femme elle-même est nominativement désignée dans la *Théogonie* à la place de cette personnification.

Voilà, autant qu'on peut l'induire dans l'état actuel de la science, le mythe primitif de Prométhée, ramené, croyons-nous, à son sens véritable, sens à la fois simple et profond, à la fois aryaque et hellénique (bien que peut-être empreint de quelque sémitisme : quels avaient pu être les antiques rapports des Hellènes avec le monde de l'Asie occidentale et celui de l'Egypte dans le cours de leur migration des steppes de l'Asie centrale en Ionie et en Grèce?). Le reste n'est que fables.

Les poëtes ont célébré à l'envi Prométhée formant le premier homme du limon de la terre et allant audacieusement ravir le feu céleste pour en animer son ouvage.

Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*) a célébré à sa manière — et ce n'est pas la moins ingénieuse — dans sa prose mêlée de vers, la vengeance terrible que Jupiter tira de Prométhée :

« Jupiter, humilié de voir Prométhée échapper à ses embûches grossières, l'accabla noblement du poids de sa toute-puissance. Pour le punir, selon l'usage, d'avoir eu plus d'esprit que son maître, il chargea Mercure et Vulcain de l'attacher sur le mont Caucase, où un vautour lui rongerait le foie. Cet acte de despotisme et d'iniquité fit murmurer les hommes et révolta toutes les femmes. Quel est son crime? s'écriaient-elles en s'apitoyant sur son sort.

Sa main a formé l'homme à l'image des dieux!...
Former l'homme, est-ce un mal? Son bras audacieux
Du feu céleste a dérobé la flamme.
Et dans le corps humain l'a transmise?... Ah! tant [mieux!
Qu'eussions-nous fait d'un corps sans âme?
C'est par ce feu divin que l'homme, chaque jour,
Sent éclore la force et les fleurs du bel âge;
Il lui doit sa raison, sa vertu, son courage.
Et si c'était à lui qu'il dût aussi l'amour!...
Du moins, on le soupçonne... Ah! si la chose est [sûre,
Jupiter a l'âme bien dure.

» A ces plaintes assez fondées, Jupiter restait muet; mais Mercure, chargé d'avoir de l'esprit pour lui, répondait : « Apprenez, mes- » dames, que Prométhée est moins puni d'a- » voir animé l'homme que d'avoir inventé la » femme, source de tous les maux qui attirent » sur la terre la vengeance céleste. » Mais, lui répliquaient-elles :

Si les femmes des dieux attirent le courroux,
Pourquoi, soir et matin, sont-ils à nos genoux?
Pourquoi les voyons-nous briguer notre conquête?
Pourquoi le monarque du ciel
Vient-il prendre à nos yeux la forme d'un mortel
Et souvent celle d'une bête?
Eh quoi! nous mépriser et ramper sous nos lois!
Dites à Jupiter qu'il est, de tous les rois,
Le plus inconséquent et le plus malhonnête. »

En littérature et dans la conversation, on fait de fréquentes, nous pourrions dire d'innombrables allusions à cette grande figure mythologique qui domine toute l'antiquité et qui est restée le symbole du génie persécuté, puni de ses conquêtes sur la nature et sur les dieux. Les circonstances qu'on rappelle le plus fréquemment sont : le feu du ciel, dérobé par Prométhée pour en animer sa statue d'argile; Prométhée enchaîné sur son rocher, et le vautour ou l'aigle qui lui dévore le foie.

« Mon cher ami, vous recevez mes ouvrages avec trop d'indulgence. Une prévention trop favorable à l'auteur vous fait excuser leur faiblesse et les fautes dont ils fourmillent. Je suis comme le *Prométhée de la Fable, je dérobe quelquefois de votre feu divin dont j'anime mes faibles productions.* Mais la différence qu'il y a entre cette fable et la vérité, c'est que l'âme de Voltaire, beaucoup plus grande et plus magnanime que celle du roi des dieux, ne me condamne point au *supplice que souffrit l'auteur du céleste larcin.* »

FRÉDERIC II.

« Et moi aussi j'ai été de l'Académie des anciens, car j'ai rebroussé chemin jusqu'à l'antiquité, suivant, d'anneau en anneau, la chaîne d'or de la philosophie; cette chaîne, qu'a brisée Descartes et que j'ai renouée d'une main religieuse, est suspendue à tous les fiers sommets. Je la retrouve sur le *rocher de Prométhée*, sur le cap Sunium, sur le Golgotha, sur la prison de Galilée. »

GASSENDI.

« Nous savions déjà que le talent était un lourd fardeau à porter qui, quelquefois profitait aux autres, jamais à celui qui possédait ce don fatal; nous savions que plus l'homme était puissant par son intelligence, que plus s'étendait le cercle de son action morale, plus il offrait de prise à la douleur, plus il se préparait de déceptions; nous savions qu'être grand, c'était avoir des envieux et des ennemis, et que sortir des sentiers battus où passe la foule, c'était s'exposer à découvrir des abîmes inconnus, à se briser contre des écueils imprévus; nous savions, en un mot, que la fable de *Prométhée enchaîné sur son rocher* était de l'histoire et de l'histoire la plus vraie. »

ARTH. ARNOULD.

« Devant cette majesté qui entre dans la gloire (Voltaire), les profondeurs de la société, les antres de l'histoire, les oubliettes, l'enfer de la vieille Thémis, s'éclairent d'un rayon vengeur. Le bûcher s'éteint, le fouet tombe des mains du bourreau; le gibet tremble; l'arbre de la mort demande à l'arbre de la vie de lui pardonner; le *bec du vautour dit à Prométhée :* Tu m'as vaincu! »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Une pitié profonde se remua dans mon cœur à l'aspect de ces deux hommes. Je me dis que le châtiment était aussi grand que l'erreur, et je compris que j'avais devant les yeux la moralité profonde cachée sous une fable antique. Fréron, c'était le *vautour* du nouveau *Prométhée* (Voltaire). »

A. NETTEMENT.

« Las, dit le docteur, d'avoir interrogé avec le scalpel, sur le marbre des amphithéâtres, des cadavres qui ne me répondaient pas et ne me laissaient voir que la mort quand je cherchais la vie, je formai le projet, — projet aussi hardi que celui de *Prométhée escaladant le ciel pour y ravir le feu*, — d'atteindre et de surprendre l'âme, de l'analyser et de la disséquer pour ainsi dire; j'abandonnai l'effet pour la cause et pris en dédain profond la science matérialiste dont le néant m'était prouvé. »

TH. GAUTIER.

« Il y avait, sous cette inculte végétation, une terre riche et fertile, où la parole divine

pourrait germer et fructifier. Une âme sympathique, une voix amie pouvait développer cette noble nature et la révéler à elle-même.

» Telle fut la conclusion que tira André de toutes ces rêveries et il se sentit transporté d'enthousiasme à l'idée de devenir le *Prométhée de cette précieuse argile.* »

GEORGE SAND.

« Jésus fut, parmi tous les fils de Dieu que renfermait l'Occident, son fils chéri par excellence. Il fut, comme disent quelquefois les Pères, le *Prométhée qui anima du feu divin nos statues d'argile.* Il nous donna le mouvement, l'initiation, la vie. La vie spirituelle nous est venue par lui. »

P. LEROUX.

« Si la doctrine catholique est véritable, s'il est une doctrine religieuse en ce monde, est-ce que la certitude de cette doctrine doit venir d'en bas? Est-ce qu'il faut que l'homme escalade le ciel comme *Prométhée pour en arracher le feu sacré?* Est-ce que c'est l'homme qui, avec ses moyens infimes, doit arracher la vérité du sein de Dieu, ou bien est-ce Dieu qui doit descendre pour le chercher, le prendre et l'emporter? »

LACORDAIRE.

« Le spiritualisme a trouvé son *Prométhée* dans une femme. Le mysticisme de sainte Thérèse se passionne pour Dieu même et s'élance, d'extase en extase, jusqu'au ciel, *pour y dérober l'étincelle de l'amour divin.* »

F. MALLEFILLE.

« Dolet, pour le biographe, est plus qu'un » homme, c'est un mythe : *Prométhée contre » Jupiter!...* voilà toute la vie d'Estienne Do» let; » l'exagération est un peu forte. M. Boulmier s'est enfermé pendant dix ans avec Dolet et son imagination s'est exaltée. Pour nous, il nous est impossible de voir dans l'auteur du *Commentaire sur la langue latine* un second *Prométhée.* Il songeait bien plutôt à éviter le feu de la terre qu'à *dérober celui du ciel*, et nous ne lui adressons point en cela un reproche. »

TAXILE DELORD.

« Liberté, hardiesse dans l'interprétation du modèle, tels sont les mérites qu'il importe de signaler dans le buste du *Milon.* Il n'y a pas un morceau qui soit la reproduction littérale de la nature. Tout relève de la pensée aussi bien que du regard. Puget ne s'en est pas tenu au témoignage de ses yeux; il a compris en même temps qu'il voyait. Ses yeux apercevaient la forme du modèle vivant, son intelligence animait le marbre, comme le *feu dérobé à Jupiter avait animé l'argile.* »

G. PLANCHE.

« Quelle chose affreuse, quel monstre impitoyable qu'un désir inassouvi qui vous rentre dans le cœur, la griffe acérée, le bec émoulu et vous ronge à défaut d'autre proie! Le *supplice de Prométhée* n'est rien à côté de cela, car les *flèches d'Hercule n'atteignent pas ce vautour invisible!* »

TH. GAUTIER.

« Job raconte, il discute, il écoute, il répond, il s'irrite, il interpelle, il invective, il gronde, il éclate, il chante, il pleure, il adore, il plane sur les ailes de son religieux enthousiasme au-dessus de ses propres déchirements; c'est le *Prométhée* de la parole, élevé au ciel tout saignant et tout criant, dans les serres mêmes du *vautour qui lui ronge le cœur.* »

LAMARTINE.

« L'homme, en cette époque agitée,
Sombre océan,
Doit faire comme *Prométhée*
Et comme Adam.
Il doit *ravir au ciel austère*
L'éternel feu,
Conquérir son propre mystère,
Et voler Dieu. »

V. HUGO.

LA POLOGNE.

Et moi, plus misérable, hélas! que *Prométhée*,
Livrant son large foie à la serre indomptée
D'un atroce vautour; moi, Pologne aux yeux bleus,
J'en ai dû porter trois à mon flanc généreux.
Partout, enfin, partout, la victoire traîtresse
A sous le pied du fort abattu la faiblesse. »

AUG. BARBIER.

Prométhée enchaîné, tragédie d'Eschyle, dont la date n'est pas certaine, mais qui appartient probablement à la vieillesse de son auteur, bien qu'elle reflète toute la puissance d'un génie tragique du premier ordre. C'est une des œuvres les plus fortes, les plus sublimes de l'antiquité; elle forme une partie de cette trilogie qui se composait de : *Prométhée apportant le feu du ciel; Prométhée enchaîné; Prométhée délivré de ses liens.* De ces trois pièces, la première est entièrement perdue; il ne reste de la troisième que quelques vers épars et un fragment de vingt-huit vers de la traduction latine qu'en avait faite, à Rome, le poëte Accius; la seconde, *Prométhée enchaîné*, est la seule qui nous soit parvenue en entier.

Eschyle disait de ses tragédies en général qu'il les consacrait au Temps, mot juste et profond qui s'applique surtout à celle qui nous occupe. Il a fallu du temps, en effet, pour qu'on lui rendît pleine justice, puisque ce n'est que dans notre siècle que le génie du grand tragique a été apprécié à sa juste valeur. C'est en vain que le peuple athénien, juge si compétent en matière littéraire, avait honoré d'une couronne ce drame grandiose; c'est en vain qu'Aristote l'avait cité comme le modèle du genre; nos critiques n'ont voulu y voir pendant longtemps qu'une production bizarre, irrégulière et monstrueuse. Dacier, ce disciple superstitieux des anciens, découvrait dans le *Prométhée* « des choses qui n'étaient pas moins contre la nature que contre l'art, » et il l'appelait un *monstre* dramatique. Le Père Brumoy ne le juge pas avec beaucoup plus d'indulgence, tout en gardant plus de réserve dans ses expressions; Le Franc de Pompignan, qui l'a traduit en prose et imité en vers, et Barthélemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, ont mêlé à leurs éloges de semblables réserves. Fontenelle, dont le talent fin et spirituel n'était pas fait pour apprécier le mâle génie d'Eschyle, disait de son chef-d'œuvre : « On ne sait ce que c'est; il n'y a ni sujet ni dessein, mais des emportements fort politiques et fort hardis. Je crois qu'Eschyle était une manière de fou, qui avait l'imagination très-vive et pas trop réglée. » On s'étonnerait davantage du jugement de Voltaire, si l'on ne se rappelait l'opinion dédaigneuse qu'il affichait pour Shakspeare; pour lui, les compositions d'Eschyle n'étaient que des pièces *barbares.* Il en avait dit autant de l'auteur de *Macbeth* et d'*Hamlet.* Quant à Laharpe, pâle reflet de l'auteur de *Zaïre*, il se contentait de signifier au *Prométhée* son arrêt en ces termes : « Cela ne peut pas même s'appeler une tragédie. »

On comprend très-bien que les hardiesses de pensée et de style d'Eschyle aient été méconnues des critiques de l'âge classique, aient effarouché des hommes d'un grand esprit, mais voués par instinct et par éducation au culte d'une rhétorique pudibonde à l'excès; il était réservé à notre siècle de mieux apprécier l'affranchissement et l'indépendance de la pensée, de moins l'assujettir aux exigences de formes vulgaires, et, grâce aux commentaires de quelques écrivains moins liés aux souvenirs de traditions étroites, tels que Lemercier, Andrieux et W. Schlegel, les légèretés de Fontenelle, de Voltaire et de Laharpe ne sont pas restées le dernier mot de la critique.

Sans doute, si l'on veut juger Eschyle d'après l'idée que Corneille, Racine et Voltaire nous ont donnée de la tragédie, on trouvera que ses procédés dramatiques ne ressemblent nullement aux leurs; il ne rappelle pas même la manière de Sophocle et encore moins celle d'Euripide, auxquels cependant il a ouvert la voie. Les tragédies d'Eschyle occupent une place à part dans l'histoire de l'art; elles appartiennent à un genre qui ne s'est jamais reproduit sur la scène, « tragédie singulière, dit M. Patin, où ce qui, depuis, a fait l'intérêt principal de toute œuvre dramatique ne se rencontre pas encore, où il n'y a aucune de ces révolutions théâtrales qu'on a appelées péripéties, c'est-à-dire où il n'y a point d'action; qui n'offrent autre chose qu'une situation fixe, arrêtée, en quelque sorte immobile, qu'un tableau toujours le même, mais dans lequel la gradation de la peinture remplace la progression dramatique. »

C'est là, en effet, ce qui rend l'œuvre d'Eschyle si remarquable, si étonnante, c'est que, sans les ressources de révolutions plus ou moins savamment combinées, avec une situation unique, dont le caractère ne varie pas, d'un bout du drame à l'autre il sait intéresser et émouvoir profondément par le côté saisissant des idées qu'il met en relief ou qu'il éveille. Est-ce là l'œuvre d'un auteur vulgaire?

Venons-en maintenant à l'analyse de la pièce.

Le poëte nous transporte, non pas sur le Caucase, d'après les traditions ordinaires, mais dans un affreux désert de la Scythie, à l'extrémité de la terre. Les personnages qui paraissent d'abord sont Prométhée et Vulcain; celui-ci, par ordre de Jupiter, vient enchaîner le malheureux Prométhée avec l'aide de la Puissance et de la Force. Dès le début, on ne peut s'empêcher d'admirer l'intraitable fierté, l'inébranlable constance du Titan, auquel le plus épouvantable supplice et l'insolence brutale de ses oppresseurs, à peine dissimulée par la compassion hypocrite de Vulcain, ne peuvent arracher ni une parole ni un soupir. C'est un spectacle aussi touchant que sublime.

La Puissance parle la première : « Nous voici parvenus à l'extrémité de la terre, dans la Scythie, au fond d'un désert inaccessible. Vulcain, c'est à toi de prendre à cœur les ordres que ton père (Jupiter) t'a donnés et d'attacher celui-ci (Prométhée) sur ces rocs escarpés, avec des chaînes les plus dures, que tu dois rendre indissolubles. Il a dérobé le feu, ton plus bel ornement et l'attribut de tous les arts; il en a fait part aux mortels; c'est un crime dont il doit payer la peine à tous les dieux. Il faut qu'il apprenne à fléchir sous la volonté de Jupiter et qu'il abjure ses idées et ses habitudes de philanthropie. »

Ce dernier mot est expressément dans le grec. Ainsi, le crime de Prométhée, c'est d'avoir instruit, éclairé les hommes, d'avoir voulu leur être utile.

« Fils trop entreprenant de la juste Thémis, dit Vulcain, c'est malgré toi et malgré moi que je vais t'attacher sur ce roc avec des chaînes que rien ne pourra briser. Voilà ce que tu gagnes avec ta *philanthropie.* » Le même mot est répété dans le grec.

L'œuvre de vengeance est accomplie; voilà Prométhée enchaîné et seul sur son rocher; ses bourreaux l'ont abandonné à lui-même. C'est en ce moment qu'il laisse éclater la douleur qu'il a si courageusement contenue jusqu'alors. Dans son isolement, il fait entendre des plaintes éloquentes, il s'adresse aux objets insensibles qui l'entourent, il les prend à témoin de l'épouvantable supplice qu'il éprouve : « Ether immense, s'écrie-t-il, vents à l'aile rapide, sources des fleuves, flots de la mer innombrables et murmurants, Terre, mère commune de tous les êtres, et toi, Soleil, à l'œil de qui rien n'est caché, je vous atteste; voyez comment les dieux traitent un dieu, à quelles déchirantes tortures je suis en proie et pour des milliers d'années! Voilà donc les indignes chaînes que le nouveau souverain des immortels a imaginées pour moi! Hélas! mon état présent, mon sort futur me font également soupirer. Quand doit se lever le jour qui terminera ce supplice? Que dis-je? je prévois tout ce qui doit être; rien d'imprévu ne peut m'arriver. Subissons courageusement l'arrêt du destin; ne luttons point contre la force de la Nécessité, que nous savons invincible. Cependant, je ne puis me taire sur mon infortune, et il m'est douloureux d'en parler. Malheureux! c'est pour avoir favorisé de mes dons les mortels que je suis voué à ces longs tourments. J'ai ravi au ciel, j'ai apporté sur la terre une étincelle de ce feu, devenu pour ses habitants le principe de tous les arts, la source de mille avantages. Voilà le crime que j'expie, suspendu dans les airs, cloué à cette roche. »

Cette exposition est saisissante; mais à ce spectacle douloureux le poëte va faire succéder le contraste d'objets gracieux, d'idées consolantes. Des parfums légers remplissent l'air tout à coup et un bruit d'ailes se fait entendre, annonçant à Prométhée l'approche de quelque divinité.

« Qui vient, dit-il, en ce lointain désert? Que veut on? jouir du spectacle de ma peine? Eh bien! voyez dans les fers un dieu malheureux, haï de Jupiter et de ceux qui habitent sa cour pour avoir trop aimé les hommes. » C'est le chœur des Océanides, émues jusqu'au fond de la mer par les coups du marteau de Vulcain, qui vient visiter et consoler le divin martyr auquel elles sont unies par les liens de la parenté. Alors Prométhée, sensible à leurs témoignages de compassion, leur raconte l'origine de ses malheurs et leur annonce en termes obscurs qu'il est possesseur d'un secret duquel dépend la puissance du maître des dieux. « Le personnage de Prométhée, dit Andrieux, grandit et s'élève de scène en scène... La victime acquiert une sorte de supériorité sur le tyran qui l'accable. Ainsi l'oppresseur aura besoin de l'opprimé! La curiosité et l'intérêt redoublent, le nœud de la pièce est formé; il consiste à savoir quel est ce grand secret et surtout si Prométhée le gardera malgré Jupiter. Assurément, ce sont là des ressorts qui doivent attacher le spectateur. »

Ainsi Jupiter va être obligé de recourir à sa victime pour c[illegible]aître le nouvel ennemi qui menace de lui enlever son sceptre et ses honneurs; mais c'est en vain qu'il emploiera tour à tour les caresses et les menaces : Prométhée est résolu à garder le silence et à ne point découvrir à son persécuteur ce que celui-ci a tant d'intérêt à savoir. En racontant aux nymphes l'histoire de ses malheurs, Prométhée explique comment, à peine assis sur le trône d'où il venait de chasser son père, Jupiter voulait détruire les mortels. Lui seul, Prométhée, s'opposa à ce dessein barbare et la pitié qu'il a éprouvée pour les hommes est cause du sort affreux auquel il a été condamné. Non-seulement il a donné le feu aux hommes, mais il a éclairé et fortifié leurs âmes; il les a guéris de la crainte de la mort et il a placé en eux les aveugles espérances qui les consolent. C'est la fable de la boîte de Pandore présentée sous un jour nouveau et saisissant.

PROMÉTHÉE. Par moi les hommes ne jettent plus des regards inquiets vers l'avenir.

LE CHŒUR. Et quel remède as-tu trouvé contre cette maladie?

PROMÉTHÉE. Les aveugles espérances que j'ai fait habiter dans leur sein.

LE CHŒUR. Don précieux qu'ont reçu de toi les mortels.

Ce qu'il y a de plus étonnant peut-être dans cet ouvrage, remarque M. Patin, c'est que Prométhée y est représenté comme s'étant volontairement dévoué, pour la race humaine, au sort affreux qu'il endure.

LE CHŒUR. Voilà donc ce que te reproche Jupiter, pourquoi il te traite si indignement! Et souffriras-tu sans relâche? N'y aura-t-il pas de terme à tes maux?

PROMÉTHÉE. Nul, avant qu'il le veuille.

LE CHŒUR. Le voudra-t-il? L'espères-tu? Ne sens-tu point ta faute?... Mais te la reprocher ne serait point un plaisir pour moi, et toi, cela t'affligerait. Cessons donc et songe à trouver quelque moyen de délivrance.

PROMÉTHÉE. Il est aisé, hors de l'infortune, de reprendre, de conseiller ceux qui y sont tombés; j'avais tout prévu; c'est volontairement, oui, volontairement, que j'ai failli; je ne le nie point,... pour secourir les mortels, je me suis perdu moi-même.

Ce passage fera comprendre comment quelques commentateurs, et Tertullien lui-même, ont vu dans Prométhée un Christ païen.

Bientôt arrive un personnage bien extraordinaire, l'Océan, de race titanique comme celui qu'il vient visiter.

Il offre à Prométhée ses services et sa médiation auprès de Jupiter; mais on sent que sa démarche est bien plutôt de convenance que de dévouement, et dès que le martyr a fièrement repoussé ses avances, il se hâte de s'éloigner; en bon courtisan, il a peur de se compromettre. Prométhée reste seul avec le chœur des nymphes, auxquelles il énumère de nouveau les bienfaits dont il a comblé les hommes. Il fait entendre que la tyrannie de Jupiter doit avoir un terme, qu'il connaît l'époque où elle doit finir et qu'il sait comment et par qui elle sera détruite. Et comme les nymphes le pressent de leur dévoiler ce mystère : « Non, non, répond le Titan, vous insisteriez en vain; je dois et je veux garder ce secret redoutable. »

Une autre scène épisodique introduit un assez bizarre personnage; c'est Io, la fille d'Inachus, dont Eschyle dépeint en vers admirables le désordre des sens et de la pensée, la fatigue, le découragement, le désespoir, l'émotion qu'elle éprouve au douloureux spectacle de Prométhée enchaîné. Celui-ci lui fait connaître alors le détail des courses infinies qu'elle doit encore accomplir à travers l'Europe, l'Asie, au milieu de régions inconnues et pleines d'effrayantes merveilles, avant de trouver enfin le repos sur les bords du Nil. Enfin, le dieu-prophète annonce que d'Io et de sa race doit sortir, après treize générations, le héros dont il attend sa délivrance, et qui n'est autre qu'Hercule.

Après le départ de cette autre infortunée victime de Jupiter, victime de son amour comme Prométhée l'est de sa haine, Mercure arrive sur la scène; il se présente comme envoyé par le maître des dieux pour interroger Prométhée; il veut que celui-ci révèle ce qu'il sait, ce qu'il a commencé à prédire. S'il est vrai que Jupiter doive être un jour détrôné, par qui le sera-t-il? Contre qui doit-il se mettre en garde? Mais Prométhée reste impénétrable; il se réjouit de la chute future de son tyran et traite Mercure avec mépris et indignation. Le messager de Jupiter, pour fléchir l'obstination de Prométhée, lui représente les souffrances épouvantables qu'il endure. « Sache-le bien, lui répond Prométhée, je ne les échangerais pas contre ton servile ministère. Oui, je crois qu'il vaut mieux être cloué sur ce rocher que de servir ton père Jupiter, que d'être, comme toi, son messager fidèle. Je te rends, je le dois, injure pour injure. » C'est en vain que tour à tour Mercure emploie les prières et les menaces : « Tu m'importunes en vain de tes discours, lui répond le fier Titan; je suis sourd comme les flots! Qu'il ne t'entre jamais dans l'esprit que, par crainte de Jupiter, j'en puisse venir, femme timide, à tendre vers l'ennemi que je hais mes mains suppliantes, pour qu'il me délivre de mes liens. Il s'en faut que j'y sois disposé. » Et comme Mercure le menace de la foudre s'il s'obstine dans ses refus : « Qu'ainsi donc, s'écrie Prométhée, soient lancés contre moi les traits enflammés de la foudre; que l'air s'ébranle au roulement du tonnerre, au souffle impétueux des vents; que la terre soit arrachée de ses fondements et les flots de la mer lancés dans les routes du ciel; que l'irrésistible tourbillon de la nécessité emporte mon corps au fond du noir Tartare! Quoi qu'il arrive, je ne puis mourir. » Ainsi, c'est le sentiment de son immortalité qui donne à Prométhée la force de braver Jupiter. Bientôt, en effet, la foudre éclate, brise les rochers auxquels Prométhée est attaché, l'enveloppe et le fait disparaître.

La fierté de cette chute, au milieu de la tempête terrible que Prométhée provoque sans effroi, au moment même où elle le frappe, forme un dénoûment sublime, et une réflexion bien naturelle s'est imposée à l'esprit de tous les critiques, c'est qu'Horace, dans l'admirable peinture qu'il trace de l'homme juste, avait en regard de sa pensée le magnifique tableau d'Eschyle :

Justum et tenacem propositi virum
. . . .
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida. . . . .
. . . .
Nec fulminantis magna manus Jovis;
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Le style du *Prométhée enchaîné* est bien toujours celui d'Eschyle : énergique et simple dans le dialogue, plein de poésie et d'harmonie dans les chœurs et les morceaux lyriques. Sans doute le grand tragique est quel-

quefois obscur, emphatique dans ses figures; mais n'oublions pas qu'il a ouvert la voie suivie avec tant d'éclat par Euripide et Sophocle et que ses défauts appartiennent à son siècle, tandis que ses beautés ne relèvent que de son génie. C'est l'histoire de Shakspeare en Angleterre et de Corneille en France.

Quant au fameux secret dont Prométhée menaçait Jupiter, Eschyle nous en fait à peine connaître la moitié; mais beaucoup d'écrivains postérieurs, tels que Pindare, Lucien, Apollonius de Rhodes, Ovide, etc., lèvent le voile qui couvre cette partie mystérieuse du drame. D'après ces auteurs et le commentaire que M. Patin établit sur leurs témoignages, « Jupiter, qui avait renversé du trône son père, Saturne, était condamné par un secret arrêt de la destinée à éprouver le même sort de la part du fils qu'il pourrait avoir de Thétis. Instruit par la déesse prophétique Thémis du danger de l'union qu'il méditait, il y renonça prudemment. Ainsi fit Neptune, son rival, que regardait aussi l'oracle. Thétis fut, un peu malgré elle, donnée à un simple mortel, petit-fils de Jupiter, il est vrai, Pélée, et d'eux naquit, non pas un prétendant à l'empire du ciel ou de la mer, mais seulement le plus grand des héros (Achille). Cette légende mythologique, Eschyle, dans sa troisième tragédie, l'avait attachée à sa fable, en substituant à Thémis, Prométhée, né, selon lui, de cette déesse et mis par sa mère dans la confidence des secrets de l'avenir. Elle explique, disons-le en passant, pourquoi, dans un poëme célèbre, les *Noces de Thétis et de Pélée*, Catulle, ou le poëte grec qu'il a suivi, fait assister à des fêtes nuptiales auxquelles il avait assurément bien le droit d'être invité, avec Jupiter lui-même, Prométhée, délivré, en récompense de ses bons avis, de sa captivité et de son supplice, mais portant encore, soit la cicatrice, soit, pour sauver l'honneur du maître des dieux, dont la parole devait rester irrévocable, au moins en apparence, l'image emblématique de ses chaînes, un lien, une couronne faite, tradition athénienne, d'une branche d'olivier ou d'une branche de saule, un anneau de fer, avec un fragment de la pierre du Caucase. »

Maintenant, quel sens attacher au mythe fameux de Prométhée? A l'article que nous avons consacré plus haut à ce personnage, nous avons fait ressortir l'infinie variété des commentaires dont il a été l'objet, et nous n'y reviendrons pas ici. Néanmoins, nous croyons devoir rapporter l'interprétation d'Andrieux, qui nous semble sinon exacte, qui pourrait l'affirmer? du moins très-ingénieuse :

« Eschyle a voulu rendre odieux le pouvoir absolu, montrer la tyrannie toute-puissante aux prises avec le courage malheureux, mais inflexible. Tout l'intérêt de la pièce repose sur Prométhée, qui est la victime; toute l'indignation du spectateur est soulevée contre son oppresseur, Jupiter...

» Il est évident pour moi qu'Eschyle, dans cet apologue mis en action, a voulu montrer l'utilité des lumières, combien elles contribuent à l'amélioration et au bien-être de l'espèce humaine; ce que nous devons de respect et de reconnaissance à ces génies supérieurs, à ces espèces de demi-dieux qui, inspirés par l'amour de l'humanité, s'oublient eux-mêmes, s'exposent aux périls, se sacrifient pour ouvrir aux hommes de nouvelles sources de science, de sagesse et de bonheur. J'y vois encore que les tyrans, toujours occupés de se maintenir dans leur poste usurpé, redoutant à chaque instant qu'on ne s'aperçoive de leur sottise, de leur nullité, de leur méchanceté, ont grand soin de s'entourer de ténèbres. Quiconque apporte un flambeau dans la nuit épaisse qu'ils s'appliquent à entretenir leur devient suspect. Ils essayent d'abord de corrompre les hommes vertueux et éclairés qu'ils redoutent, ils leur offrent ce qu'ils peuvent donner, des richesses et des honneurs prétendus. Si leurs offres sont rejetées ou dédaignées, il n'est rien dont leur ressentiment ne soit capable; et c'est alors que le métier de sage et de philanthrope devient d'autant plus honorable qu'il est plus dangereux. » (*Dissertation sur le* Prométhée enchaîné *d'Eschyle*, lue à l'Académie française en 1820.)

Prométhée enchaîné, scène imitée d'Eschyle, par M. Léon Halévy, musique de F. Halévy; exécutée par la Société des concerts du Conservatoire le 18 mars 1849. Cette traduction d'une des œuvres du grand poëte grec fait partie de l'ouvrage si distingué publié par M. Léon Halévy sous ce titre : la *Grèce tragique*. La Force, Prométhée, Vulcain et le chœur des Océanides sont les personnages de cette œuvre lyrique. Nous nous bornerons à en citer le passage suivant :

PROMÉTHÉE.

Tout martyr d'une foi nouvelle
A son vautour et son rocher,
Jusqu'au jour où Dieu le rappelle
Et fait un trône du bûcher.
De l'équité le jour s'avance;
Le géant tombé renaîtra;
Et quand viendra la délivrance,
D'un cri d'amour et d'espérance,
Le monde entier le saluera!

C'est dans cet ouvrage que le compositeur a essayé d'introduire dans notre musique les effets supposés du genre enharmonique des Grecs, auquel M. Vincent, par d'estimables travaux, cherchait à convertir les musiciens. La tentative hardie d'Halévy échoua, non pas précisément qu'il soit impossible d'introduire des quarts de ton dans notre système diatonique, pourvu qu'on les emploie mélodiquement et comme une altération chromatique, mais parce qu'Halévy avait employé des instruments à cordes pour exécuter ces intervales subtils qui ne peuvent être rendus avec précision qu'au moyen d'instruments à clavier.

Prométhée délivré, tragédie en quatre actes et en vers, de Shelley (1821, in-8°). Ce poëme dramatique est une œuvre presque gigantesque; Shelley y a renfermé toute la légende antique en l'animant par un souffle de panthéisme inconnu avant lui dans la poésie. Voici comment il a compris et rajeuni le vieux mythe : D'abord existaient le Ciel et la Terre, le premier couple d'époux, et la Lumière et l'Amour. Sous le gouvernement de Saturne ou du Temps, dont l'origine n'était pas connue, les premiers hommes auraient joui d'une vie heureuse si le Temps leur eût accordé la science. Ce fut alors que Prométhée, fils de la Terre (autrement dit l'ambition humaine à la recherche de la vérité), trouva l'Art, qui est la puissance, et en fit présent à Jupiter, autrement dit à la Nécessité. Jupiter, dans cette universelle symbolisation, représente la dure loi qui asservit l'esprit de l'homme par les besoins physiques. Prométhée avait fait ce présent à Jupiter à condition qu'il lui donnerait en retour la liberté de la race humaine ou son affranchissement des besoins physiques. Mais Jupiter ingrat s'irrite de l'ambition de Prométhée et la guerre éclate entre eux; Jupiter finit par enchaîner son adversaire sans réussir à le dompter; car Prométhée, désormais incapable de secourir les hommes, ne perd pas courage pour cela et il envoie à la race humaine, en attendant mieux, la céleste Espérance, qui d'abord, au moyen de ses ailes vaporeuses, cache en partie aux protégés du Titan le spectre de la Mort et engage l'Amour à resserrer les nœuds des cœurs désunis. Tels sont les éléments du prologue. Le drame s'ouvre par les lamentations grandioses du Titan, au milieu d'un chaos d'images sublimes, de comparaisons formidables et d'apostrophes épiques. Bientôt des figures d'une hardiesse extraordinaire prolongent cet étrange vestibule du poëme. Volcans, forêts, tourbillons, nuages, tout cela parle, tout cela répond au Titan. C'est la Terre qui console son fils. Prométhée insulte et provoque Jupiter lui-même; la Terre effrayée abandonne son fils; un silence universel accueille dans toute la nature cette provocation, et le génie de Jupiter, sortant de la région de l'ombre, apparaît à l'audacieux. Un trouble inexprimable agite l'univers. Les nymphes de la mer, les Océanides qui entourent le rocher du Titan se replient épouvantées à la voix du fantôme, tandis qu'une nuée de Furies s'abat sur Prométhée et redouble ses tortures en montrant au prisonnier les fléaux qui désolent le monde, en lui faisant le récit des misères qui attendent encore sa race. La guerre, cette lutte éternelle des tyrans et des victimes, se représente aux yeux de Prométhée par une suite de visions sanglantes. Au milieu de ces tableaux qui se déroulent, il aperçoit un homme aux regards patients et tristes cloué sur une croix. Cette agonie le frappe d'horreur; malgré ses souffrances, il reste sans voix; ses membres s'affaissent, ses yeux se ferment. Les Furies s'éloignent; des génies bienveillants descendent alors sur le rocher. Les sympathies de Prométhée pour le supplice du Rédempteur futur ont ému les habitants du ciel. Les archanges engagent le Titan à ne point désespérer de revoir Asie, dont il est séparé depuis si longtemps et par de si longs espaces; Asie est la personnification du continent regardé comme la source de la race humaine. Sa sœur, Panthéa, va la chercher et elles pénètrent toutes deux dans les régions infinies du royaume de Démogorgeon ou de l'Avenir. Les deux sœurs lui demandent si Prométhée sera jamais libre. « Regardez, » répond-il. Au même instant un char s'arrête et le conducteur invite Asie elle-même à y prendre place. Un autre cocher, dont les yeux brillent de volupté, enlève plus rapidement sa sœur Panthéa sur une conque d'ivoire. On entre dans le ciel. Démogorgeon s'avance et, à l'instant même, Jupiter, le maître des dieux, est détrôné. Le bruit de sa chute parvient aux oreilles de Prométhée; Hercule brise sa chaîne, le pouvoir du démon est détruit. La Terre elle-même, jusqu'à présent languissante, est aussi délivrée de la Mort aux acclamations de toute la race du Titan. C'est le résultat que vient annoncer aux hommes, à ce moment suprême, un enfant ailé, l'Esprit de l'Heure, qui se charge de guider Prométhée vers un temple situé au delà de l'Indus. Prométhée va plus loin que ce temple; il pousse son voyage jusqu'au fond d'une grotte, où il retrouve sa mère, la vieille Terre, affranchie de la Mort. L'Esprit de l'Heure décrit les changements que la victoire de Prométhée conquiert au monde. « Il n'y a plus, dit-il, parmi les hommes, ni envie, ni mort, ni hasard, et l'âme plane sur le chaos, dans le siége le plus élevé du ciel inaccessible, au milieu du vide. » Le dernier acte, enfin, nous montre le chœur ensevelissant le Temps dans sa tombe pour l'éternité, et Démogorgeon, qui a succédé à Jupiter, comme celui-ci avait remplacé Saturne, résume, dans une sorte de pompeux dithyrambe, toutes les félicités qui attendent la nouvelle Terre dans sa nouvelle vie.

Ce poëme offre de singulières beautés. On est confondu de la profonde variété de connaissances théologiques, scientifiques, historiques dont il témoigne. Shelley, comme Byron, possédait le grec à fond; il a une prédilection marquée pour les formes antiques. Le chant des Esprits (Faunes, Heures, Echos ou Mégères) est soigneusement divisé en *chorus* et *semi-chorus*. Ces prétentieuses reproductions du dessin grec ne nuisent pas, toutefois, au caractère essentiel de la poésie, qui est toujours assez supérieur pour que Byron ait pu en concevoir de la jalousie. Il y a dans le dernier acte du *Prométhée* un dialogue entre la Lune, la Terre et Panthéa, qui est le tour de force de l'invention lyrique le plus audacieux que jamais poëte ait risqué. Pour l'éclat des images et la science des mots, Shelley se montre dans ce poëme le chef de l'école moderne anglaise. Le *Prométhée délivré* n'a pas encore été traduit en français, et cependant les Anglais le considèrent comme une des œuvres merveilleuses de leur littérature.

Prométhée, trilogie en vers, de M. Ed. Quinet (1838, in-8°). M. Ed. Quinet a essayé de reconstituer la grande trilogie d'Eschyle, le *Prométhée inventeur du feu*, le *Prométhée enchaîné*, le *Prométhée délivré*, mais il ne l'a pas fait au point de vue d'une simple restauration de l'antique; c'est surtout le mythe philosophique qu'il a voulu développer. Pour lui, comme pour Shelley, Prométhée symbolise l'humanité en marche vers le progrès; il y voit de plus, avec les Pères de l'Eglise, un pressentiment de la Rédemption, mais sans s'y arrêter; il fait prédire au vieux Titan l'avénement d'une nouvelle ère religieuse, au delà du christianisme.

Les trois parties forment un tout complet. La première s'ouvre au moment de la création. Avec Apollodore, Ovide et Pausanias, M. Quinet donne Prométhée comme le créateur de l'homme; autour de lui gisent des ébauches d'argile à peine terminées, les premiers couples humains auxquels il manque encore le souffle vital. Le modeleur d'hommes s'écrie :

Courage, l'œuvre avance; à la face des cieux
Cette argile vivra, comme vivent les dieux.
Sous mes doigts je la sens qui fermente et s'anime;
De mes pleurs de Titan qui tombent dans l'abîme
J'ai deux fois arrosé le limon des humains!

La première statue qui reçoit le souffle est celle d'une géante; elle sera la compagne de Prométhée, la mère des nations. Il lui donne le nom d'Hésione, nom qu'Eschyle a consacré, mais qu'on ne retrouve nulle part dans les mythologues. Prométhée lui prédit toutes les douleurs qui l'attendent, mais elle n'en accepte pas moins la vie avec reconnaissance et elle salue avec ivresse l'univers qui lui sourit. Puis les couples d'où doivent sortir toutes les races humaines s'animent à leur tour et saluent la lumière par des hymnes. Prométhée ne leur donne pas seulement la vie, il leur inculque aussi l'amour par lequel les familles, puis les races se perpétueront, les éléments des sciences, des arts et des industries qui feront de l'homme le maître de la terre et lui permettront des progrès incessants. Cependant des clameurs confuses s'échappent des groupes d'hommes, de femmes, de vieillards, de patriarches, de rois, de prophètes dont l'ensemble personnifie l'humanité tout entière. Prométhée leur demande :

Que voulez-vous encore?
Ah! donnez-nous des dieux!

répond le chœur des hommes. C'est là la première douleur du Titan. Ainsi ses créatures courent d'elles-mêmes à la servitude à laquelle il s'était soustrait et voulait aussi les soustraire; il voit son œuvre dégénérer en ses mains dès le premier jour et détruire tout le fruit de son génie. Cette première partie, pour laquelle l'auteur n'avait aucun guide, est d'une belle ampleur et d'une grande poésie.

Dans la seconde, *Prométhée enchaîné*, M. Quinet suit Eschyle, mais en le renouvelant. Les dieux, irrités de voir les mortels jouir d'une partie de leur puissance, se vengent sur leur audacieux créateur. Les Cyclopes, Némésis à leur tête, entraînent Prométhée sur le sommet du Caucase et l'y enchaînent d'après les ordres des dieux, puis ils abandonnent son corps au vautour. La douleur matérielle n'est rien pour le Titan; son véritable vautour, c'est la tristesse intérieure qui lui ronge le cœur, c'est l'idée toujours présente du sort réservé à sa création, pour laquelle il est plein de tendresse et dont il s'inquiète sans cesse. Hésione l'appelle en vain à son secours, du fond de la vallée où elle se traîne vers lui; Prométhée ne peut la secourir. Du sommet où il est enchaîné, il entend les derniers soupirs qu'elle rend avec la vie. Dès lors, il cesse de croire; il n'a plus foi en son œuvre et, pour comble de désespoir, il n'a plus foi en lui-même, il doute de l'avenir et se met à célébrer le néant. Cependant un chœur de sibylles, marquant la transition du monde antique au monde nouveau qui est sur le point d'éclore, s'approche du condamné; on voit s'élever sur les ruines du paganisme l'aurore d'une religion nouvelle; peu à peu Prométhée se reprend à espérer et il finit par invoquer dans son âme le dieu inconnu qui doit venir régénérer le monde. Du haut du Caucase, il voit le mont Golgotha :

Le croiriez-vous? mes yeux voient un autre Caucase
Sur le tombeau d'un dieu, vierges, jetez des fleurs.
O supplice inconnu! source immense de pleurs!
Quel convive a d'absinthe empli le large vase?
Près des maux que je vois, ah! que sont mes douleurs!
Quel est sur la sainte colline
Cet autre Prométhée à la face divine?
Le monde à Jupiter l'a-t-il sacrifié?
Son père, quel est-il? Dites, quel fut son crime?
Est-ce un Titan esclave? un dieu crucifié?
O prodige! il bénit l'univers qui l'opprime!

La troisième partie célèbre l'avénement du christianisme. Au lever du soleil, les archanges Michel et Raphaël descendent sur la terre. Ils aperçoivent Prométhée enchaîné sur le Caucase; ils s'approchent du Titan, qui contemple avec des yeux ravis ces dieux inconnus. Ils l'interrogent. Prométhée leur raconte sa vie. Michel révèle à Prométhée la chute de Jupiter et la victoire du Christ. Prométhée n'ose croire au récit de Michel. Alors l'effet se joint aux paroles; les chaînes rivées par les Cyclopes tombent d'elles-mêmes; le vautour meurt, percé par les flèches divines; le doute abandonne Prométhée; la délivrance du Titan est accomplie et en même temps la résurrection d'Hésione. Alors commencent à retentir les lamentations des dieux; la nuit descend sur leur séjour; les Olympiens s'enfuient des temples et se dispersent comme de vains fantômes; mais, en se dispersant, ils annoncent au dieu qui les écrase et les remplace une chute semblable à la leur.

M. Quinet a conçu l'immense sujet auquel il a eu la hardiesse de s'attaquer, en philosophe en même temps qu'en poëte. Sous son aspect le plus général, *Prométhée* nous offre le tableau du développement entier de l'humanité; c'est un abrégé des croyances du monde. C'est aussi l'histoire des douleurs que le doute fait souffrir à l'homme et des progrès qu'il lui fait accomplir. Quant à la forme, elle est d'une rare beauté. « Il y a dans la forme de ce poëme, dit M. H. Fortoul, autant de sérénité et d'élévation que dans la pensée qui l'a inspiré. M. Quinet a visité la Grèce et il a voué aux débris de sa littérature et des arts un culte pieux qui a donné au poëme de *Prométhée* un délicieux parfum de calme et de simplicité. Plein d'admiration pour les beaux monuments de notre littérature, il a trouvé en eux le secret de cette alliance du génie antique et du génie moderne qu'il voulait réaliser. La versification de M. Quinet est paisible, simple, je dirai même élémentaire, comme cette belle et naïve civilisation grecque, dont elle a voulu faire renaître les songes parmi nous; elle laisse parler la pensée toute vraie et toute nue. C'est par une grande étude et par un labeur dont il faut qu'on tienne compte qu'un poëte d'une imagination aussi brillante et aussi prodigue s'est restreint à cette grande sobriété. Ayant à sa disposition l'or, l'argent, l'ivoire et tous les métaux les plus riches, sachons-lui gré d'avoir fait sa statue d'un marbre pur et uniforme. Sans doute, les Grecs lui ont été fort utiles; Homère et Eschyle lui ont donné l'exemple de cette primitive simplicité de contour dont il a fait un usage si inattendu. Mais il a trouvé aussi dans nos auteurs d'excellents modèles, qu'il n'a pas vainement étudiés, et dont il a rajeuni le style. Dans toutes les parties de son poëme où le dialogue domine on sent l'influence de Corneille; c'est ce vers plein, concis, grand et simple à la fois, empreint d'une noble rudesse et profondément martelé par la pensée. Les récits rappellent une forme plus souple et plus naïve; ils ont été écrits avec le grand vers de La Fontaine, ce beau vers de *Philémon et Baucis*, si grave et si facile dans son allure et où revivent toute la grâce et toute la simplicité de la poésie antique. Pour les chœurs, M. Quinet en a pris les formes dans Jean-Baptiste Rousseau; mais il a imité les cantates plus que les odes de son modèle. Avec ces trois manières, le poëte s'est fait une sorte de style composite, dont il a su ramener les nuances diverses à l'unité... Cette œuvre n'est pas faite pour la vie éphémère des choses qui brillent et qui passent. La pensée profonde qui l'anime lui garantirait l'avenir, quand même la forme dont elle est revêtue ne trouverait pas les esprits bien disposés; c'est une chose rare qu'une idée de la portée et de la taille de celle qu'exprime *Prométhée!* Y a-t-il beaucoup d'ouvrages qui forcent la critique à agiter autant de questions, qui l'obligent à remonter ainsi le cours des âges et la série des créations poétiques? Un poëme dont l'enfantement remue tant de souvenirs dans le passé n'éveillerait-il pas les échos de l'avenir? Le ver qui ronge les idoles que la foule adore finira par les réduire en poussière et l'œuvre de la corruption retournera à la corruption. Mais les grandes idées nées d'un noble cœur sont assurées de ne pas périr. La postérité ne se paye pas de vains sons : c'est dans l'élévation de l'âme et de la pensée qu'elle reconnaît la marque du vrai génie. »

Prométhée délivré, poëme, par M. Louis Ménard, sous le pseudonyme de Senneville (1843, in-18). L'auteur a fait de son Prométhée, à peu près comme M. Quinet, le précurseur du Christ; c'est-à-dire que, dans l'idée de ces deux philosophes, la légende de Prométhée a, comme solution, la légende du christianisme. La partie où le Christ apparaît et parle est certainement la meilleure du poëme. M. Ménard, qui est avant tout un philosophe et un érudit, n'a pas réussi à conserver à son Prométhée la grandeur eschylienne. Aussi son œuvre, malgré quelques morceaux remarquables, est-elle de beaucoup inférieure, non-seulement à Eschyle, mais aux imitations modernes qui en *ont été faites*.

Prométhée Iconogr. Prométhée nous apparaît habillé comme les rois barbares et avec un large manteau dans trois bas-reliefs antiques, dont deux sont au palais Mattei et le troisième à la villa Médicis. Le musée du Capitole possède un sarcophage antique dont les bas-reliefs représentent la fable de *Prométhée créant l'homme;* c'est une composition des plus compliquées dont le chevalier Tofanelli, directeur du musée, a donné la description suivante : A droite sont les quatre Eléments nécessaires pour la formation et la nourriture de l'homme; le premier, c'est le Feu figuré par la forge de Vulcain; la Terre est indiquée par une femme assise avec la corne d'abondance; l'Eau par la figure de l'Océan avec l'aviron et un monstre marin; l'Air par Eole, roi des Vents, qui soufile dans une espèce de corne. L'Amour et Psyché, placés au milieu des Eléments, signifient l'union de l'âme avec le corps. La femme qui est sur un quadrige est l'Aurore mettant en fuite les étoiles qu'on aperçoit auprès. Prométhée est assis près d'un panier rempli d'argile et tient entre ses bras l'homme qu'il vient de former. Minerve lui donne l'âme figurée par un papillon. Plus loin, l'homme, debout sur un piédestal et venant de recevoir la vie, est entouré par trois déesses implacables qui l'accompagnent jusqu'à la mort: la *Fatalité ou le Destin*, qui marque sur le globe céleste l'ordre des événements; la Parque, armée de son fuseau; Némésis, qui épie les occasions pour frapper et châtier. L'homme finit par succomber; il gît sur le sol; le génie de la vie éteint en pleurant son flambeau; l'âme reprend sa première forme de papillon et s'envole; la Lune, sur un *char à deux roues, fait allusion* à la séparation de l'âme et du corps. Némésis est répétée dans la figure assise qui tient un livre ouvert et y lit la sentence prononcée contre l'homme. L'âme, transformée en Psyché, est transportée aux enfers par Mercure. Sur la face latérale du vase est représenté le lieu de purification où elle a été condamnée à séjourner. Plus loin, on voit Prométhée rongé par le vautour, puis Hercule qui arrive et le délivre.

Au musée de Naples est un sarcophage trouvé à Pompéi et décoré de figures en haut relief qui représentent les *Divinités de l'Olympe assistant à la formation de l'homme par Prométhée.* Sur une pierre gravée antique de la collection de Stosch, Prométhée, assis et nu, sa draperie rejetée sur ses jambes, façonne le squelette d'un homme. Dans le cabinet du duc Caraffa-Noya, à Naples, une pâte de verre antique représente Prométhée faisant l'homme, dont le buste est posé sur un pivot; à côté sont les figures d'un bélier et d'un cheval dont il se propose de donner les propriétés à sa créature. Sur diverses pierres gravées, Prométhée est représenté dégrossissant son ouvrage. Une cornaline antique nous le montre faisant une femme dont il mesure les proportions avec un fil à plomb; on sait que Lucien fait adresser par Jupiter à Prométhée le reproche d'avoir créé une femme. Un remarquable bas-relief du musée Pio-Clémentin a pour sujet *Prométhée et les Parques*. Le *Supplice de Prométhée* est figuré sur un grand nombre de monuments antiques, notamment dans un bas-relief de la villa Borghèse, sur une lampe publiée par Bellori et sur une cornaline citée par l'*Encyclopédie méthodique :* la première de ces images le représente couché, les deux autres le montrent debout et enchaîné au rocher. La *Délivrance de Prométhée par Hercule* est retracée sur une pâte antique mentionnée par l'*Encyclopédie*. Gori a publié une statue de marbre colossale qu'il a désignée comme étant celle d'*Apollon Cœlispice* qui, suivant Publius Victor, se trouvait à Rome dans la neuvième région; mais les traits de cette figure, son attitude et le flambeau qu'elle tient à la main ont donné lieu de croire à de Clarac que c'était là une statue de *Prométhée*.

Parmi les représentations de *Prométhée déchiré par le vautour* que l'on doit à la sculpture moderne, nous citerons : un groupe, exposé par Nicolas Adam au Salon de 1763; une statue, par Legendre-Héral (Salon de 1841); un groupe, par Emile Bangillon (Salon de 1861); une statue de marbre, par Joseph Croff (Exposition universelle de 1859); un groupe, par E.-Ch.-D. Guibert (Salon de 1874). Piganiol de La Force, dans les notes biographiques placées à la suite de sa *Description de Versailles* (II, p. 304), nous apprend que le groupe de Nicolas Adam fut exécuté par cet artiste pour sa réception à l'Académie, et il ajoute : « Ce chef-d'œuvre est un des plus beaux qui aient encore paru et fait l'admiration de tous ceux qui le voient. » Diderot a parlé de cette œuvre académique d'une façon peu flatteuse dans sa lettre à Grimm sur le *Salon de* 1763 : « Le *Prométhée* qu'Adam a attaché à son rocher et qu'un aigle déchire, dit-il, est un morceau de force que je ne me sens pas capable de juger. Qui est-ce qui a jamais vu la nature dans cet état? Qui sait si ces muscles se gonflent ou se contractent avec précision, si c'est là le cours réel des veines? Qu'on porte ce morceau chez l'exécuteur de la justice ou chez Ferrein l'anatomiste et qu'ils se prononcent. » Le *Prométhée* de Nicolas Adam est au musée du *Louvre. Un artiste contemporain*, M. Frédéric Hexamer, a sculpté, dans des proportions colossales, un *Prométhée enchaîné* (Salon de 1874) qui regarde le ciel d'un air menaçant. Nous consacrons ci-après un article spécial au *Prométhée délivré*, sculpté par Pradier en 1827. Rude a exécuté, en 1835, pour la façade de l'Assemblée législative, à Paris, un bas-relief dont le sujet est *Prométhée animant les arts*. Boizot a sculpté au Salon de 1775 un groupe représentant *Prométhée qui admire l'homme qu'il a formé et le Génie de Minerve qui le couvre de son égide.*

Dans une salle du palais Pitti, peinte par Colignon et qui a reçu le nom de *Chambre de Prométhée*, les diverses aventures du héros sont retracées. Le plafond nous le montre dérobant le feu céleste avec l'assistance de Minerve, tandis que l'Aurore et les Vents dissipent les nuages à l'approche du Soleil. Des grisailles, imitant le bas-relief et exécutées sur le mur, représentent : *Jupiter ordonnant à Vulcain d'enchaîner Prométhée; Prométhée sur le rocher*, entouré par les Muses qui pleurent son destin, Apollon qui lui prédit qu'Hercule le délivrera et la Renommée qui proclame ses louanges; *Prométhée triomphant au milieu des sciences, des lettres et des arts*, etc. Dans la voûte du premier salon de la petite galerie de Versailles, Mignard avait peint *Prométhée* s'enfuyant, en compagnie de Minerve, après avoir allumé son flambeau au feu du soleil, tandis que Clymène, mère de l'audacieux artiste, s'efforçait d'apaiser le courroux de Jupiter. Cette peinture a disparu avec la salle qu'elle décorait. Parmi les nombreux tableaux consacrés à Prométhée, nous citerons : *Prométhée demandant à Minerve d'animer la figure d'homme qu'il a modelée*, par Martin van Heemskerk (autrefois dans la galerie Fesch); *Prométhée animant sa statue*, par L. Sylvestre (musée de Montpellier); *Prométhée tombant du ciel avec le feu qu'il a dérobé*, par Jean Cossiers (musée de Madrid); *Prométhée tenant un flambeau*, par Polidoro Caldara (gravé par Cherubino Alberti). Le *Supplice de Prométhée* a été représenté par une foule de peintres, notamment par Michel-Ange (gravé par Cherubino Alberti, en 1580, et par Fr. Bartolozzi), le Titien (musée de Madrid), Fr. Solimena (musée de Madrid), Guido Cagnacci (musée de Tours), Domenico Canuti (musée d'Orléans), Salvator Rosa (gravé par Beisson, dans la *Galerie de Florence*), Ribera (musée de Madrid), Rubens (collection du duc de Manchester), J.-B.-M. Pierre (gravé par P. Chenu), J.-B. Frontier (musée du Louvre), P. Jourdy (musée de Dijon), L. Palliere (gravé au trait par Réveil), T.-C. d'Aligny (Salon de 1837), Emile Bin (Salon de 1869), Gustave Moreau (Salon de 1869), Ribot (esquisse très-vigoureuse), A. Cot (Salon de 1870), etc. Le *Prométhée* de M. Bin est suspendu par les poignets à un rocher surplombant un abîme; Vulcain rive la chaîne du Titan; la Justice et la Force assistent à cette exécution, la première drapée de rouge et faisant un geste impérieux, la seconde assise sur une peau de lion et armée d'une massue. Ces figures, de proportions colossales, sont modelées avec science; la tête de Prométhée, couverte d'une abondante chevelure noire, a une expression énergique et farouche. Ce tableau appartient au musée de Marseille; il a été gravé par Alphonse Masson. Le *Prométhée* de M. Gustave Moreau, assis sur le rocher auquel il est enchaîné par les pieds, a une tournnre pleine de fierté, et son visage présente une vague ressemblance avec le type consacré de Jésus. Le vautour qui se gorge de sang est d'une férocité saisissante; mais les fonds du tableau ne sont pas traités avec une fermeté et une netteté suffisantes. Des figures de *Prométhée* ont été gravées par Fr. Bartolozzi (d'après Luca Cambiaso), E.-G. Krueger (d'après Hutin), Luciano Borzone, Joseph Eissner (d'après F. Abel), etc. M. A. Etex a exposé au Salon de 1865 deux eaux-fortes dont les sujets sont empruntés au *Prométhée* d'Eschyle.

Nous ne pouvons mieux terminer cette iconographie qu'en citant le *Prométhée délivré* exposé par M. Ranvier au Salon de 1874, composition dont l'anachronisme volontaire revêt un caractère pathétique et saisissant. Le vaillant héros qui a dérobé le feu céleste est étendu sur un rocher; les serres cramponnées à sa poitrine, un aigle roux lui déchire le côté avec une voracité bien rendue. Deux femmes, vues à mi-corps, assistent immobiles et épouvantées à cette scène lugubre; l'une d'elles a la tête nue, les épaules à demi découvertes, les cheveux tressés en deux longues nattes; elle s'appuie sur sa compagne qui est plus grande qu'elle et qui est coiffée d'un nœuds de rubans noirs. Ces deux figures personnifient la Lorraine et l'Alsace; celle-ci regarde au loin un héros revêtu d'une peau de bête fauve, l'Hercule gaulois, qui s'apprête à décocher une flèche contre le vautour... germanique. « Une exécution véhémente aurait convenu à un pareil sujet, a dit M. Marius Chaumelin; il n'en faut pas moins admirer la couleur fine et moelleuse de M. Ranvier et savoir gré à cet artiste de ses intentions patriotiques. »

Prométhée, statue de Pradier, aux Tuileries. Dans cette figure, le célèbre sculpteur a donné la mesure suprême de son talent; il a montré tout ce qu'il voulait, tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il savait. Il y a certainement dans la figure de *Prométhée* une habileté rare, bien qu'elle ne réalise pas l'idéal créé par Eschyle, bien qu'elle manque de noblesse et n'exprime pas la protestation d'un esprit hardi et dévoué contre la tyrannie de Jupiter. Le torse et les membres expriment le sujet, la tête seule ne dit rien et ne semble pas prendre part aux douleurs du personnage. « Son *Prométhée*, dit Gustave Planche (*Portraits d'artistes*) n'est rien de plus qu'un homme vigoureux garrotté sur un rocher. Quant à trouver dans cette figure le personnage immortalisé par Eschyle, j'y renonce... *Prométhée* n'accuse pas l'effort; c'est une œuvre incomplète, mais spontanée. Ce n'est pas le héros d'Eschyle, c'est un athlète qui se débat sous l'étreinte des chaînes, et le sujet réduit à ces proportions mériterait les plus grands éloges. Il n'y a pas, en effet, une partie du corps qui ne révèle une science profonde. Si ce n'est pas la personnification du type célébré par Eschyle, c'est du moins un homme énergique, le torse et les membres sont rendus avec une habileté rare, et j'aurais mauvaise grâce à ne pas louer l'exécution de cette figure. »

PROMÉTHÉEN, ÉENNE adj. (pro-mé-té-ain, é-è-ne — rad. *Prométhée*). Mythol. Qui appartient, qui a rapport à Prométhée : *Le mythe* PROMÉTHÉEN.

PROMÉTHÉIES s. f. pl. (pro-mé-té-î — rad. *Prométhée*). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Prométhée.

— **Encycl.** La fête des *prométhéies* était une des *lampadophories* (v. ce mot). Elle consistait en courses à pied ou à cheval faites par les jeunes gens. Les coureurs portaient une torche à la main et devaient atteindre le but sans qu'elle s'éteignît. Ils partaient de l'autel de Prométhée, près de l'Académie, au nord-est d'Athènes, et avaient pour but la porte Dipyle, à l'entrée de la ville. La distance à parcourir était de 6 stades, c'est-à-dire de 1,100 mètres environ. A cheval, la course s'accomplissait au galop; à pied, avec la plus grande rapidité possible. Celui des concurrents dont la torche s'éteignait la passait à un autre et cessait de prendre part au jeu. La tradition attribuait l'établissement des *prométhéies* à Prométhée lui-même, parce qu'il était appelé *porte-torche*. Il faut y voir, du moins, un souvenir de la Fable qui le représentait dérobant le feu du ciel pour animer le corps du premier homme, qu'avec l'aide de Minerve il avait formé du limon de la terre. On ignore à quelle époque de l'année les Athéniens célébraient les *prométhéies*.

PROMETTEUR, EUSE s. (pro-mè-teur, eu-ze — rad. *promettre*). Fam. Personne qui promet légèrement, qui fait aisément des promesses : *Quel grand* PROMETTEUR *vous faites! La philosophie est la plus belle* PROMETTEUSE *du monde.* (J. de Sacy.)

> Les muses sont de grandes *prometteuses*.
> MOLIÈRE.

> Les plus folles *prometteuses*
> Sont toujours les moins teneuses.
> FR. VILLON.

> Grands *prometteurs* de soins et de services,
> Ardélions, sous le masque d'amis,
> Sachez de moi que les meilleurs offices
> Sont toujours ceux qu'on a le moins promis.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Adjectiv. : *N'avez-vous pas remarqué que, dans ces sortes de circonstances, les vieilles filles deviennent spirituelles, féroces, hardies,* PROMETTEUSES? (Balz.) *Rien n'était plus mobile et plus perfide que la physionomie de cette femme aux lèvres pâles, au sourire parfois agaçant et parfois terrible, au regard par moment caressant et* PROMETTEUR, *l'instant d'après flamboyant et courroucé.* (Alex. Dum.)

PROMETTRE v. a. ou tr. (pro-mè-tre — lat. *promittere*, proprement mettre devant; de *pro*, devant, et de *mittere*. Se conjugue comme *mettre*). S'engager à faire ou à donner : PROMETTRE *une récompense. On doit toujours tenir ce que l'on* PROMET. *Il* A PROMIS *de changer de conduite. Mazarin* PROMIT *tout parce qu'il ne voulait rien tenir.* (Cal de Retz.)

> Pour rester libre, il ne faut rien *promettre*.
> C. DELAVIGNE.

— Fig. Annoncer, prédire, faire espérer : *Je vous* PROMETS *du beau temps pour demain. La vigne nous* PROMET *une belle récolte. Ce règne ne tient pas ce qu'il* AVAIT PROMIS. *L'almanach nous* PROMET *de la pluie. Ruffin commence à grisonner, mais il est sain, il a un visage frais et un œil vif qui lui* PROMETTENT *encore vingt années de vie.* (La Bruy.) *Le bonheur ne donne jamais ce que son nom* PROMET. (Young.) *Aucune des jouissances matérielles ne donne tout ce qu'elle semble* PROMETTRE. (Latena.) *C'est tout confondre que d'exiger d'une science ce qu'elle ne* PROMET *pas.* (C. de Rémusat.)

— Fam. Assurer, affirmer : *Je vous* PROMETS *que je le ferai repentir de sa conduite. Je vous* PROMETS *que, si j'ai mal dormi la nuit passée, celle qui va venir, Dieu merci, comptera pour deux.* (Vitet.)

— Absol. : *Nous* PROMETTONS *selon nos espérances et nous tenons selon nos craintes.* (La Rochef.) *Le plus lent à* PROMETTRE *est toujours le plus fidèle à tenir.* (J.-J. Rouss.) *On n'ajoute pas grande foi à ceux qui* PROMETTENT *beaucoup.* (Mabire.)

> *Promettre*, c'est donner; espérer, c'est jouir.
> DELILLE.

— *Promettre monts et merveilles*, Faire de grandes promesses.

— *Promettre plus de beurre que de pain*, Promettre des avantages exagérés.

— *Ne pas promettre poires molles*, Faire entrevoir, annoncer un avenir menaçant : *La guerre est déclarée; cela* NE *nous* PROMET PAS POIRES MOLLES.

— *Se ruiner à promettre et s'enrichir à ne rien donner*, Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas.

— Prov. *Promettre et tenir sont deux*, Il arrive très-souvent qu'on ne tient pas ce qu'on a promis :

> Pour gagner l'aimable Sylvie
> Et vaincre toute sa rigueur,
> Je lui jurai que pour la vie
> Ses charmes captivaient mon cœur.
> Ma promesse ne fut pas vaine;
> L'amour changea cette inhumaine
> Elle répondit à mes vœux.
> Je cessai bientôt d'être tendre;
> Bientôt s'éteignirent mes feux,
> Et ma froideur lui fit comprendre
> *Que promettre et tenir sont deux.*
>
> Pour me duper, une autre femme
> Me jura sur sa tendre foi
> Que jamais son cœur ni son âme
> Ne seraient à d'autres qu'à moi.
> La coquette, avec artifice,
> M'attira dans le précipice;
> En échange de billets doux,
> J'envoyai bagues et bijoux;
> Mais bientôt je ne pus suffire;
> D'un autre elle écouta les vœux
> Et sut très-clairement me dire
> *Que promettre et tenir sont deux.*
>
> Un nouvel ami vous caresse
> Et, dans les termes les plus doux,
> Comptez, dit-il, plein de tendresse,
> Qu'au besoin ma bourse est à vous.
> Le besoin naît; en assurance
> Vous demandez son assistance
> Et lui peignez votre embarras;
> De secours, vous n'en aurez pas :
> Avec douceur il vous refuse,
> Il se dit le plus malheureux
> Et vous apprend, par son excuse,
> *Que promettre et tenir sont deux.*
> DESMAHIS.

— v. n. ou intr. Donner des espérances; se dit souvent par ironie : *Cet enfant* PROMETTAIT *beaucoup. Une escapade à quinze ans! cela* PROMET. *Voici un premier chapitre qui* PROMET. *Voilà un commencement qui* PROMET. (Scribe.)

Se promettre v. pr. Etre promis : *A des malheureux un secours ne* SE PROMET *pas, il se donne.*

— Promettre sa propre personne : SE PROMETTRE *en mariage.*

— Promettre à soi-même, espérer : *Il ne* SE PROMET *rien de bon de cette affaire. Ne* VOUS PROMETTEZ *point un bonheur sans mélange.* (Dider.)

> Quel fruit *te promets*-tu de ta coupable audace?
> RACINE.

‖ Résoudre, former le dessein : *Je* ME PROMETS *bien de ne plus m'en occuper. Ceux qui jouissent du pouvoir absolu ont beau* SE PROMETTRE *de s'en servir avec sobriété, le despotisme les emporte.* (Chateaub.) SE PROMETTRE *de ne plus revoir la maîtresse qui vous a trompé est le devoir d'un honnête homme et d'un sage esprit, mais c'est aussi l'impossible pour un cœur bien épris.* (Duplessis.)

— Se faire des promesses l'un à l'autre, les uns aux autres : *Nous* NOUS SOMMES PROMIS *de nous écrire.*

— Gramm. Ce qu'on promet est nécessairement une chose qui n'existe pas encore. Il résulte de là que le verbe placé après *promettre que* doit toujours être au futur. Si donc on disait : *Je vous promets que je ne mens jamais, que j'ai fait tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire*, on donnerait au verbe *promettre* un sens qu'il ne peut pas avoir; il faut dire : *Je vous assure, j'affirme*, etc.

— **Syn. Promettre, affirmer, assurer**, etc. V. AFFIRMER.

— **Promettre, s'engager, donner parole.** V. S'ENGAGER.

PROMINENCE s. f. (pro-mi-nan-se — lat. *prominentia;* de *prominere*, s'élever au-des-

sus). Etat de ce qui est prominent. ‖ Vieux mot.

PROMINENT, ENTE adj. (pro-mi-nan, an-te — lat. *prominens*). Qui s'élève au-dessus des objets environnants : *Rocher* PROMINENT. ‖ Vieux mot.

PROMINER v. n. ou intr. (pro-mi-né — lat. *prominere;* de *pro*, en avant, et de *minere*, saillir). S'élever au-dessus des objets environnants. ‖ Vieux mot.

PROMINULE adj. (pro-mi-nu-le — rad. *prominer*). Qui fait une très-légère saillie.

— Minér. *Cristal prominule*, Cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très-légère saillie.

PROMIS, ISE (pro-mi, i-ze) part. passé du v. Promettre. Dont on a fait la promesse, qu'on s'est engagé à donner ou à faire : *Argent* PROMIS. *Secours* PROMIS. *Envoi* PROMIS.

— Voué, réservé, destiné : *Tout empire absolu est une proie* PROMISE *à l'anarchie.* (Lemontey.)

Au nom de ces cheveux blanchis dans les cachots,
De ces membres *promis* demain aux échafauds...
LAMARTINE.

— Dont le mariage est décidé, engagé par une promesse : *De ce jour, ils furent* PROMIS, *et l'on s'occupa des préparatifs du mariage.* (A. Karr.)

— *Terre promise*, Terre de Chanaan, que Dieu avait promise aux Hébreux : *Les Israélites n'entrèrent dans la* TERRE PROMISE *qu'après de longues épreuves.* ‖ Par anal. Pays riche, fertile : *Ce pays est la* TERRE PROMISE *du chasseur et conséquemment du braconnier.* (E. Sue.) ‖ Fig. Objet vivement désiré : *Ce bonheur tant de fois appelé, tant de fois aperçu dans le mirage trompeur de mes rêves insensés, c'était la* TERRE PROMISE *de mon cœur, la patrie d'élection de mon amour.* (Delvau.)

— Prov. *Chose promise, chose due*, On est obligé de faire ce qu'on a promis.

— Substantiv. Personne promise en mariage : *Dans ce pays, souvent un jeune homme quitte sa* PROMISE *pour une jeune fille plus riche qu'elle de trois ou quatre arpents de terre.* (Balz.)

Promise (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 16 mars 1854. La donnée de la pièce est assez amusante, quoiqu'un peu trop naïve. Un vieux marin, par un sentiment exagéré de reconnaissance envers un capitaine de vaisseau, M. Giromont, qui a atteint la cinquantaine, lui a promis en mourant la main de sa fille. Mais Marie aime un jeune marin, Petit-Pierre, qui l'aime aussi. Au moment de conclure l'hyménée, un navire anglais est signalé au large, et Giromont court à son poste, confiant la garde de sa promise, à qui? à Petit-Pierre lui-même. Marie profite de cette circonstance pour manœuvrer de telle sorte qu'à son retour le vieux capitaine n'a plus qu'à filer son nœud. *Sit venia verbo.* La musique est jolie, mais sans beaucoup de caractère. Il y a dans le premier acte deux phrases chantées successivement, puis un duo, qui sont une vraie trouvaille musicale. Les couplets de la veste de velours, chantés par Théodore, sont aussi fort bien tournés. Le trio : *Moi! vous aimer! non pas!* est terminé par un joli ensemble syllabique. Mme Cabel a créé le rôle principal avec un grand succès. Elle s'est tirée avec éclat des vocalises les plus difficiles. Les autres rôles ont été créés par Junca, Colson et Mlle Girard.

PROMISCUITÉ s. f. (pro-mi-sku-i-té — lat. *promiscuitas;* de *promiscere*, mêler complétement; du préf. *pro*, et de *miscere*, mêler). Mélange confus et désordonné : *La* PROMISCUITÉ *des prisons est un de leurs plus graves inconvénients. C'était une* PROMISCUITÉ *d'intérêts fertile en brouilles et en raccommodements.* (Balz.) *Il règne dans l'Asie musulmane une grande* PROMISCUITÉ *de langage.* (Renan.)

— Union sexuelle qui se fait indistinctement entre plusieurs personnes : *La* PROMISCUITÉ *des sexes.*

PROMISSION s. f. (pro-mi-si-on — du lat. *promissio*, promesse). Ecrit. sainte. *Terre de promission*, Terre promise, terre de Chanaan que Dieu avait promise aux Israélites.

— Fig. Pays riche, fertile : *Le rivage de Madagascar est la* TERRE DE PROMISSION *des naturalistes.* (Cuv.) *Chypre, cette* TERRE DE PROMISSION, *nourrissait autrefois deux millions d'hommes.* (Lamart.)

— Hist. *Promissions ducales*, Contrat que la république de Venise passait avec chacun de ses nouveaux doges.

PROMISSOIRE adj. (pro-mi-soi-re — du lat. *promissus*, promis). Anc. jurispr. Se disait du serment qu'on faisait pour garantir une promesse : *Le serment peut être* PROMISSOIRE *ou assertoire.*

PROMONTOIRE s. m. (pro-mon-toa-re — lat. *promontorium;* de *pro*, en avant, et de *mons, montis*, montagne). Pointe de terre élevée, qui s'avance dans la mer : *L'île entière, avec ses découpures de havres, de caps, de criques, de* PROMONTOIRES, *répétait son paysage interverti dans les flots.* (Chateaub.)

. . . . J'ai vu toute la Grèce,
Les *promontoires* d'or, qu'un flot d'azur caresse,
Et les coteaux mûris par le soleil divin.
LAPRADE.

‖ On dit plus ordinairement CAP dans le langage ordinaire; *promontoire* est devenu une expression poétique.

— Par anal. Objet qui tient au rivage :

Un brin d'herbe dans l'eau par elle étant jeté,
Ce fut un *promontoire* où la fourmis arrive.
LA FONTAINE.

— Anat. Petite saillie de la paroi interne du tympan.

PROMOTEUR, TRICE s. (pro-mo-teur, tri-se — lat. *promotor;* de *promovere*, promouvoir). Personne qui prend le soin principal d'une affaire : *Il n'est pas le fondateur de cet établissement, l'auteur de cette entreprise, il n'en est que le* PROMOTEUR. (Acad.) ‖ Sens vieilli.

— Personne qui donne la première impulsion, qui provoque un acte ou une fondation : *Le* PROMOTEUR *d'une loi, d'une mesure. La* PROMOTRICE *d'une fête. Law fut un des plus grands* PROMOTEURS *du despotisme.* (Montesq.) *A Athènes, il existait un impôt, l'eisphora, assez semblable à celui dont M. de Girardin s'est fait le* PROMOTEUR. (Proudh.)

Grands *promoteurs* de soins et de services,
Ardélions, sous le masque d'amis,
Sachez de moi que les meilleurs offices
Sont toujours ceux qu'on a le moins promis.
J.-B. ROUSSEAU.

— s. m. Dr. canon. Procureur d'office, faisant fonction de partie publique dans une juridiction ecclésiastique, dans une assemblée du clergé, dans un concile ou un chapitre.

— Anc. cout. *Promoteur des maîtres d'école de Paris*, Inspecteur qui visitait et surveillait les écoles.

— Adjectiv. Qui excite, qui provoque : *Toute imbécillité est* PROMOTRICE *d'avarice.* (Montaigne.)

— **Encycl.** Dr. canon. La révolution de 1789, en supprimant les tribunaux ecclésiastiques, a mis fin en France à cette fonction importante dont nous allons examiner les attributions. On appelait d'abord le *promoteur* procureur fiscal; mais l'Eglise n'ayant point de fisc, on remplaça ce dernier nom par celui de *promoteur* que nous étudions ici, et le nom de procureur fiscal resta au ministère public des tribunaux laïques, nommé par les seigneurs justiciers comme les *promoteurs* étaient nommés par les évêques.

Il y avait dans les métropoles deux *promoteurs* différents : l'un pour l'officialité ordinaire, l'autre pour l'officialité métropolitaine, et, si le métropolitain était primat, un troisième pour l'officialité primatiale. L'évêque pouvait destituer à son gré le *promoteur*, qu'il nommait à sa guise. Il n'était pas nécessaire qu'il fût dans les ordres, et il pouvait être choisi parmi les laïques. En cas d'absence du *promoteur*, le procureur de l'officialité pouvait même le remplacer. Cependant, et si aucune loi civile n'exigeait que le *promoteur* fût ecclésiastique, nous devons mentionner un décret du concile de Tours qui en a décidé autrement.

L'établissement des *promoteurs* paraît remonter au XIIIe siècle. Ils furent institués pour faire toutes les réquisitions concernant l'ordre et l'intérêt public, pour maintenir les droits, libertés et immunités de l'Eglise, conserver la discipline ecclésiastique et faire informer contre les clercs qui avaient de mauvaises mœurs afin qu'on les corrigeât. Ils étaient obligés de poursuivre tous les délits dont se rendaient coupables les ecclésiastiques qui fréquentaient les cabarets ou les lieux de débauche, qui menaient une vie déréglée ou qui négligeaient de se conformer à ce que prescrivaient les rituels du diocèse pour l'instruction des fidèles, la célébration des sacrements et la célébration de l'office divin.

Une ordonnance de 1629 (art. 8) avait ordonné que les *promoteurs* des siéges ecclésiastiques poursuivraient le jugement des causes criminelles qui se présenteraient dans leur siége et qu'ils les poursuivraient jusqu'à jugement définitif, quand même il n'y aurait aucune partie civile; mais, par arrêt du 1er mars 1704, le parlement enjoignit au *promoteur* de l'officialité de Paris de ne poursuivre les ecclésiastiques que pour la correction des mœurs. D'après une déclaration du 15 juin 1697, le *promoteur* pouvait poursuivre et faire assigner devant l'évêque et avec sa permission les personnes vivant ensemble sans avoir été mariées, avec le consentement du curé, pour les contraindre à faire bénir leur mariage. Le *promoteur* ne devait pas être présent à l'instruction ni au jugement des procès criminels, sans quoi la procédure était déclarée nulle par le parlement. Lorsque les délits des ecclésiastiques étaient secrets, le *promoteur* ne devait point former d'accusation sans avoir un dénonciateur qui pût répondre des dommages-intérêts à donner à l'accusé au cas où il aurait été renvoyé absous; autrement, c'était le *promoteur* lui-même qui devait payer ces dommages-intérêts. Le *promoteur* était obligé de révéler à l'accusé acquitté le nom du dénonciateur.

Lorsque le *promoteur* était seul partie, l'évêque faisait les frais de la poursuite, sauf à avoir recours ensuite contre le condamné. En cas d'appel, le transport du prisonnier à l'official supérieur, le transport des pièces de la procédure et autres frais étaient à la charge de l'évêque.

L'article 43 de l'édit d'avril 1695 concernant la juridiction ecclésiastique porte : « A l'égard des ordonnances et jugements que lesdits prélats ou leurs officiaux auront rendus et que leurs *promoteurs* auront requis dans la juridiction contentieuse, ils ne pourront pareillement être pris à partie ni intimés en leur propre et privé nom, si ce n'est en cas de calomnie apparente et lorsqu'il n'y aura aucune partie capable de répondre des dépens, dommages et intérêts, qui ait requis ou qui soutienne leurs ordonnances et jugements, et ne seront tenus de défendre à l'intimation qu'après que nos cours l'auront ainsi ordonné en connaissance de cause. »

Le *promoteur* était tenu, comme les procureurs du roi et les procureurs fiscaux, d'avoir un registre pour y écrire les noms des dénonciateurs. Il pouvait assister à l'audience du juge royal pour la conservation des droits de la juridiction ecclésiastique et y demander le renvoi des causes qui appartenaient à son tribunal.

On pouvait être *promoteur* et titulaire d'un bénéfice sujet à résidence; mais à la condition que ce bénéfice fût dans la ville épiscopale ou dans celle où l'officialité était établie, autrement il y avait incompatibilité. Dans la plupart des officialités, on adjoignait au *promoteur* un vice-*promoteur* qui lui servait de substitut. En cas d'absence du *promoteur* ou du vice-*promoteur*, leurs fonctions étaient dévolues au plus ancien praticien du siége, ou bien l'évêque commettait un *promoteur ad causam* ou *ad litem*. Un arrêt du conseil du 30 octobre 1670 déchargea du droit de contrôle les exploits faits dans les officialités à la requête des *promoteurs*.

PROMOTION s. f. (pro-mo-si-on — lat. *promotio;* de *promovere*, promouvoir). Elévation d'une ou plusieurs personnes à un grade, à une dignité : *On vient de faire à Rome une* PROMOTION *de cardinaux. Ces deux officiers sont de la même* PROMOTION. *Depuis sa* PROMOTION *au maréchalat, il n'a plus commandé de corps de troupes.*

— Nomination d'élèves de certaines écoles du gouvernement : *Des camarades de la même* PROMOTION.

— Fam. Nomination quelconque : *Je suis un marquis de la* PROMOTION *de Lisette, comme elle est comtesse de la* PROMOTION *de Frontin.* (Mariv.)

— Cout. *Fête des promotions*, Grande fête scolaire qu'on célèbre chaque année dans une partie de la Suisse.

— **Encycl.** Dans l'armée, depuis l'ordonnance du 17 mars 1788 qui inséra le mot *promotion* dans son intitulé, on se sert de ce mot pour désigner l'avancement hiérarchique, la nomination à un grade supérieur. A l'article AVANCEMENT, nous avons indiqué les conditions exigées pour la *promotion* à un grade supérieur, conditions modifiées par la loi du 5 juin 1872, en vertu de laquelle l'avancement aux grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant dans l'infanterie et la cavalerie doit se faire sur la totalité de l'armée, et par la circulaire du 2 février 1872, qui exige que les officiers subissent un examen avant d'être proposés à l'avancement. Le numéro de *promotion* d'un officier est inscrit sur le brevet et devient un titre de primauté sur les numéros subséquents. En temps de guerre, une *promotion* d'officier donne lieu à un supplément de gratification d'entrée en campagne. Conformément aux usages modernes, toute *promotion* dans un corps est mentionnée aux feuilles d'appel et donne droit au traitement du grade.

Dans le langage ordinaire, on appelle surtout *promotion* la nomination simultanée de plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité. De grandes *promotions* de ce genre se font, sous les gouvernements monarchiques, ordinairement à l'occasion d'une fête, d'un mariage, d'une naissance. On les a nommées, par moquerie, des fournées.

— Hist. relig. *Fête des promotions.* On appelle ainsi, dans toute la Suisse romande depuis le XVIe siècle, une fête annuelle qui est, sinon la plus brillante, du moins la plus touchante de toutes celles qui se célèbrent dans ce pays. C'est le jour où l'on réunit toute la jeunesse de la ville, filles et garçons, enfants des salles d'asile et des écoles du premier âge, élèves des classes industrielles, et même, là où il y en a, étudiants de l'académie. Une assemblée générale, le plus souvent en plein air, est consacrée à une sorte de revue de l'armée scolaire faite par les directeurs des grands établissements d'instruction publique. Le pasteur ou le curé, en certains endroits l'un et l'autre, donnent à la fête des enfants une sorte de consécration religieuse. Les rapporteurs officiels ou les inspecteurs rendent compte des résultats constatés dans les différents degrés par les examens de fin d'année; et, après quelques allocutions toujours plus ou moins mêlées de reproches et d'encouragements, a lieu le grand défilé sous les yeux de la population tout entière; bien peu y manquent, car la fête des enfants est aussi la fête des mères. L'après-midi est employée aux jeux, danses, réunions dans la campagne ou au bord du lac. C'est le tour des gymnastes et de leurs périlleux exercices; on y voit se mêler les pères aux fils. En Suisse, le goût de la gymnastique, avec celui du tir, reste presque égal chez tous les âges et dans toutes les classes de la population. La journée se termine par les réjouissances publiques les plus variées, depuis les plus simples jeux de la première enfance jusqu'aux banquets avec toasts et discours, qui d'ordinaire rassemblent le soir les autorités municipales et scolaires.

Le nom de fête des *promotions* indique un des caractères distinctifs de l'enseignement en Suisse. Ce n'est pas du tout une « distribution de prix » comme en France. La plupart du temps même on ne distribue rien, tout au plus une feuille de papier contenant un *satisfecit* et le relevé des notes obtenues. Ce qui marque le succès, c'est précisément la *promotion* ou passage à la classe supérieure. Les enfants emploient même dans leur langue plus pittoresque que correcte l'expression *promonter* comme devant servir de verbe au substantif *promotion*. Je suis *promonté* en quatrième, dit le bambin, qui ne comprendrait pas ce que c'est que d'être *promu*. C'est, du reste, une bonne chose que d'avoir habitué les enfants à considérer comme marque de leurs succès, non pas un avantage remporté sur des camarades, mais le progrès fait par eux-mêmes sur eux-mêmes. C'est le régime allemand du progrès et de la *promotion* graduelle substitué au régime français de l'émulation.

PROMOTUS (Ælius), médecin grec qui vivait à Alexandrie à une époque incertaine. On ne sait rien de sa vie. Comme Apollodore et Elien, il divisait les scorpions en neuf espèces différentes. On a de Promotus quelques ouvrages dont des fragments ont été insérés dans les *Additamenta ad Elench. medicorum veterum* de Kühn (Leipzig, 1826, in-4°) et dans les *Variæ lectiones* de Mercuriali.

PROMOUVOIR v. a. ou tr. (pro-mou-voir — du préf. *pro*, et de *mouvoir*. Se conjugue comme *mouvoir*). Porter, élever à quelque dignité : PROMOUVOIR *un évêque à la dignité de cardinal.*

— Procurer, provoquer : PROMOUVOIR *de tout son pouvoir la félicité publique.* ‖ Vieux en ce sens.

PROMPSAULT (Jean-Henri-Romain), canoniste, controversiste et paléographe français, né à Montélimar (Drôme) en 1798, mort à Paris en 1858. Après avoir fait ses études au petit, puis au grand séminaire de Valence, il reçut, avec dispense d'âge, la prêtrise en 1821. D'abord vicaire, puis professeur de théologie dogmatique au séminaire de Romans, il fut, de 1824 à 1827, curé de Réauville, qu'il quitta pour aller professer la philosophie au collége de Tournon. Mais, dès l'année suivante, il se rendit à Paris et fut alors nommé troisième chapelain de l'hospice des Quinze-Vingts. Après la révolution de Juillet, l'abbé Prompsault resta seul chapelain de cet établissement, dont il prit la défense dans une brochure, lorsqu'en 1832 M. de Rambuteau proposa aux Chambres de le supprimer. Tout en remplissant les fonctions de chapelain, l'abbé Prompsault se livra à l'étude des anciennes chartes, du vieux langage français, du droit canonique et de la jurisprudence civile. Il commença à se faire connaître par des ouvrages de linguistique et de grammaire, puis il eut une assez vive polémique avec Crapelet, éditeur de la *Collection des monuments de la littérature française*, dont il releva les fautes avec beaucoup de verve dans son *Discours sur les publications littéraires du moyen âge* (1834). L'abbé Prompsault publia ensuite, dans la *Voix de la vérité* de l'abbé Migne, une série d'articles sur le droit canonique, la liturgie, la théologie, et, dans la *Bibliothèque universelle du clergé*, son remarquable *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile et ecclésiastique* (Paris, 1849, 3 vol. in-4°), le premier ouvrage complet qui ait été fait sur cette matière. Vers la même époque, il fournit des consultations à des prêtres qui étaient entrés en conflit, soit avec l'autorité civile, soit avec leurs évêques, et acquit le renom d'un savant canoniste. L'ardeur avec laquelle il défendit les idées de l'Eglise gallicane lui valut d'ardentes attaques de la part des ultramontains, notamment de la part de dom Guéranger, abbé de Solesmes, qui critiqua vivement les *Observations sur l'encyclique du 21 mars 1853*, publiées par l'abbé Prompsault. Ce dernier répondit par quatre *Lettres* que l'archevêque Sibour publia à ses frais. Deux ans plus tard, il fit paraître son livre intitulé : *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise*, dans lequel il ne reconnaissait au pape qu'un simple droit de primauté, d'honneur et de juridiction. Cet ouvrage, condamné dans un mandement du cardinal de Bonald, fut mis peu après à l'index par la cour de Rome. Cette même année, l'abbé Prompsault fit paraître, en faveur de deux prêtres interdits, des mémoires dans lesquels il s'attachait à prouver qu'ils n'avaient pas été condamnés selon les règles du droit et blâmait l'archevêque de Paris de n'avoir pas reçu comme il le devait l'appel de l'un d'eux. M. Sibour, qui jusqu'alors avait soutenu l'abbé Prompsault, condamna, par une ordonnance dans laquelle

il se faisait juge dans sa propre cause, la doctrine des deux consultations d'une manière générale. Se voyant suspendu de ses fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Paris (8 septembre 1854), Prompsault se pourvut près du conseil d'Etat et partit pour Rome, afin de demander à Pie IX de se faire juge entre lui et son archevêque. Mais il ne put obtenir une audience du pape, à qui il avait été signalé comme un ennemi dangereux du saint-siége. De retour à Paris, il reprit son instance près du conseil d'Etat, qui négocia un accommodement par lequel Prompsault se désistait de son appel, pendant que de son côté l'archevêque de Paris relevait l'abbé de sa suspension. Fatigué de tant de luttes, l'abbé Prompsault demanda et obtint sa retraite comme aumônier des Quinze-Vingts. Il se retira alors à Bollène (1855) et y continua divers ouvrages commencés, notamment un *Recueil général des actes relatifs aux affaires ecclésiastiques de France*, pour lequel il avait recueilli 7,000 à 8,000 pièces et avait reçu un secours de 15,000 francs du gouvernement. Il mourut à Paris, où il était venu subir une opération chirurgicale. Sa belle bibliothèque, comprenant environ 25,000 volumes, fut vendue au P. Lacordaire, et elle appartient aujourd'hui à la maison des dominicains de Saint-Maximin (Var). L'abbé Prompsault a laissé plusieurs ouvrages inédits. Outre les écrits précités et une bonne édition avec notes des *Œuvres de Villon* (Paris, 1832), on a de lui : *Discours sur les publications littéraires du moyen âge*, suivi d'un *Errata* de près de 2,000 corrections à faire dans les réimpressions de Ch. Crapelet (Paris, 1835); *Traité de ponctuation et de lecture* (1837); *Grammaire raisonnée de la langue latine* (Paris, 1842, 3 vol. in-8o); *Prosodie latine* (1843, in-12); *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile ecclésiastique* (Paris, 1849, 3 vol. in-4o); *Manuel législatif à l'usage des fabriques* (1851, in-18); *Lettres au R. P. D. Guéranger* sur la liturgie (Paris, 1852); *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ* (Paris, 1854, in-12); *Histoire des Quinze-Vingts de Paris* (1863), ouvrage édité par son frère l'abbé J.-L. Prompsault.

PROMPSAULT (Jean-Louis), littérateur français, frère du précédent, né à Bollène (Vaucluse) en 1820. Il fit une partie de ses études classiques à Paris sous la direction de son frère, puis entra, en 1838, au grand séminaire d'Avignon. Lorsqu'il eut terminé sa théologie, il fut envoyé comme professeur au petit séminaire de Notre-Dame-de-Sainte-Garde, qu'il quitta pour recevoir les ordres, et enfin la prêtrise en 1849. L'abbé Prompsault retourna alors au petit séminaire de Notre-Dame, où, après avoir été assez longtemps professeur, il remplit les fonctions d'économe. Vers la fin de 1869, il quitta cet établissement pour devenir aumônier du couvent des Ursulines de Valréas et enfin, en 1871, il a été appelé à la cure du Beausset-Saint-Gens, petit village où l'on se rend en pèlerinage dans le midi de la France. Outre des articles insérés dans des journaux et dans des publications périodiques, on doit à l'abbé Louis Prompsault : *Extrait du catalogue de la bibliothèque de* 25,000 *à* 26,000 *volumes de feu l'abbé J.-H.-Romain Prompsault* (1858); *Lettre* à la *Gazette de Lyon* pour dévoiler les convoitises de quelques libraires à la possession de la bibliothèque qui fait l'objet du catalogue ci-dessus (1859); *Notices biographiques* sur saint Thomas d'Aquin, Thomas à Kempis, Louis de Blois, saint Grégoire le Grand, le cardinal Bona, le prince Ulric de Brunswick, pour être mises en tête des opuscules de ces auteurs, traduits par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, dans une nouvelle édition; les *Quinze-Vingts*, notes et documents recueillis par feu l'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de cette maison de 1829 à 1855, coordonnés, rédigés et édités par son frère, M. l'abbé J.-L. Prompsault (1864, in-8o); le *Bon vieux temps en face du* XIXe *siècle* (1868, in-12); le *Pieux sanctuaire de Notre-Dame-des-Lumières* (1868, in-12); le *Vénéré sanctuaire de Notre-Dame-de-Vie* (1869, in-12); *Légende du bien-aimé sanctuaire de Notre-Dame-de-Sainte-Garde* (in-12); *Le Beausset-Saint-Gens* (in-8o).

PROMPT, PROMPTE adj. (pron, pron-te — latin *promptus*, proprement tiré de, mis en dehors, prêt; de *promere* pour *proemere*, formé de *pro*, en avant, et de *emere*, qui s'emploie habituellement dans l'acception d'acheter, mais qui signifie proprement prendre, comme le prouvent les autres composés *demo*, *adimo*, *perimo*, etc.). Soudain, qui se produit bientôt, qui ne tarde pas : *Une* PROMPTE *guérison. Un* PROMPT *retour. Les fortunes* PROMPTES *sont les moins solides et les plus suspectes.* (Vauven.) *L'asphyxie par suffocatian est moins* PROMPTE *que l'asphyxie par strangulation.* (Raspail.)

Le conseil le plus *prompt* est le plus salutaire.
RACINE.

— Rapide, qui se passe vite, qui agit vite : PROMPTE *comme l'éclair, comme la foudre. Un* PROMPT *remède. Les petites sarcelles ont le vol très-*PROMPT. (Buff.) *De tous les principes d'action, la pitié est le plus* PROMPT *et le plus irrésistible.* (Mme de Rémusat.)

— Actif, diligent, qui ne perd point de temps à ce qu'il fait : *Les hommes si ombrageux et si* PROMPTS *à provoquer les autres sont, pour la plupart, de malhonnêtes gens.* (Fén.) *Qui a davantage est moins* PROMPT *à donner.* (Vinet.) *L'homme le plus* PROMPT *à se choquer est celui qui craint le moins de choquer les autres.* (Laténa.) *Les philosophes devraient être moins* PROMPTS *à donner des démentis au sens commun de l'humanité, car il est rare que ces démentis ne soient pas des méprises.* (V. Cousin.) *Si la fortune pouvait récriminer, on serait moins* PROMPT *à l'accuser.* (Lévis.) *On est très-*PROMPT, *dans notre pays, à faire intervenir la morale dans les questions d'art.* (Ste-Beuve.)

Le jeune homme, toujours bouillant dans ses capri-
Est *prompt* à recevoir l'impression des vices. [ces,
BOILEAU.

Un père qui raisonne est meilleur conseiller
Qu'un cœur de dix-neuf ans *prompt* à s'émerveiller.
PONSARD.

‖ Pénétrant, qui saisit vite : *Avoir l'esprit* PROMPT, *la conception vive et* PROMPTE. *Cromwell avait l'esprit merveilleusement* PROMPT, *ferme, juste, souple, inventif.* (Guizot.)

— Moral. Emporté, ardent, bouillant :

Achille déplairait moins bouillant et moins *prompt*.
BOILEAU.

. . . . Ah! que vous êtes *prompte!*
La mouche tout d'un coup à la tête vous monte!
MOLIÈRE.

— *Avoir la main prompte*, Etre vif, emporté, au point de frapper pour le moindre sujet.

— *Vin prompt à boire*, Vin qui se boit dans la primeur, qui demande à être bu promptement.

PROMPTEMENT adv. (pron-te-man — rad. *prompt*). Avec promptitude, en peu de temps : *La sagesse ne consiste pas à faire toujours les choses* PROMPTEMENT, *mais à les faire dans le temps qu'il faut.* (Boss.) *Une circonstance essentielle à la justice que l'on doit rendre aux autres, c'est de la faire* PROMPTEMENT *et sans différer.* (La Bruy.) *L'oisiveté lasse plus* PROMPTEMENT *que le travail.* (Vauven.) *Que le mal se fait* PROMPTEMENT! *Qu'on est lent à faire le bien!* (Volt.) *On dit que la politique rend un homme* PROMPTEMENT *vieux.* (Balz.)

— **Syn. Promptement, vite.** *Vite* exprime purement et simplement la rapidité du mouvement ou de l'action ; il se dit bien des choses inanimées dont le mouvement n'est que l'effet d'une force qui leur est étrangère : une rivière coule plus ou moins *vite*, le temps va *vite*. *Promptement* désigne une manière d'agir volontaire; il indique que l'être agissant peut être qualifié de *prompt :*

Mais comment ferions-nous, dans ce hardi dessein,
Pour mettre *promptement* cette affaire en bon train?
REGNARD.

PROMPTITUDE s. f. (pron-ti-tu-de — rad. *prompt*). Caractère de ce qui est prompt, de ce qui se fait promptement : *Il est pour le citoyen d'autres vertus que la* PROMPTITUDE *de l'obéissance.* (Royer-Collard.)

Le trop de *promptitude* à l'erreur nous expose.
MOLIÈRE.

— Faculté de concevoir, de saisir promptement : *La vivacité consiste dans la* PROMPTITUDE *des opérations de l'esprit.* (Vauven.)

— Trop grande vivacité d'humeur, disposition à se mettre en colère : *Ne vous fâchez donc pas ; vous êtes d'une* PROMPTITUDE! ‖ Mouvement de colère subit et passager : *Evitez les légèretés et les* PROMPTITUDES, *et vous attirerez la confiance.* (Nicole.)

— **Syn. Promptitude, activité, célérité,** etc. V. ACTIVITÉ.

PROMPTUAIRE s. m. (pron-ptu-è-re — lat. *promptuarium;* de *promptus*, prompt). Philol. Manuel, abrégé : *Un* PROMPTUAIRE *de droit.*

— **Encycl.** Ce mot n'est plus employé que dans le langage des érudits. On le donnait autrefois pour titre à des ouvrages composés d'extraits d'œuvres plus considérables. Il est remplacé aujourd'hui par le mot *abrégé;* il correspondait aussi à ce que nous appelons *manuel*. On a fait des *promptuaires* de philosophie, de théologie et des diverses parties de la science qui s'enseignaient dans les écoles au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. Cependant le titre de *promptuaire* a été plus spécialement réservé aux ouvrages abrégés sur les matières de droit.

PROMU, UE (pro-mu, û) part. passé du v. Promouvoir : *Etre* PROMU *au grade de capitaine. Pitt n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il fut promu, en* 1784, *au ministère.* (E. de Gir.)

— Substantiv. Personne qui a été promue : *Offrir un dîner à tous les* PROMUS. ‖ Peu usité.

PROMULGATEUR, TRICE s. (pro-mul-ga-teur, tri-se — rad. *promulguer*). Personne qui fait une promulgation.

PROMULGATION s. f. (pro-mul-ga-si-on — rad. *promulguer*). Publication officielle : *La* PROMULGATION *d'une loi. La* PROMULGATION *de la loi est la vive voix du législateur.* (Dupin.)

— **Encycl.** Pour remplir efficacement son but, la *promulgation* doit parvenir à la connaissance de tous les citoyens; de là la nécessité de la rendre publique. Sous l'ancienne monarchie, en France, on distinguait la *promulgation* de la publication, ainsi que le constatent les différentes formules employées par les rois pour rendre obligatoires leurs ordonnances. Ces ordonnances indiquent, en effet, que la loi sortait de leurs mains complète et exécutoire, et que tous leurs soins se bornaient à prescrire des formules de publication. Voici quelle était, en général, la teneur de ces formules : « Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlement, que nos présentes ils gardent, observent, fassent garder et observer et, afin qu'elles soient notoires à tous nos sujets, les fassent lire, publier et enregistrer. » Cette différence subsista encore lorsque les parlements se furent arrogé le droit d'enregistrement des lois. Merlin a donc soutenu à tort qu'avant la révolution de 1789 les mots *promulgation* et publication étaient pris l'un pour l'autre. Le *Dictionnaire de l'Académie* a lui-même commis une erreur en définissant la *promulgation* la « publication d'une loi faite avec les formalités requises. »

L'Assemblée constituante assigna formellement un sens différent à ces deux termes dans son décret du 9 novembre 1789. Elle a appelé *promulgation* l'acte par lequel le chef de l'Etat atteste au corps social l'existence de l'acte législatif qui constitue la loi, en même temps qu'il commande de l'exécuter, de la faire exécuter et de la publier; et elle a défini la publication : le mode qui doit être employé pour faire connaître la loi à tous les citoyens. Le décret du 9 novembre 1789 porte : « La *promulgation* des lois sera ainsi conçue : Louis, par la grâce de Dieu, etc.; l'Assemblée nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit : mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départements respectifs.... » Et plus loin : « La transcription sur les registres, lecture, publications et affiches seront faites sans délai, aussitôt que les lois seront parvenues aux tribunaux, corps administratifs et municipalités; et elles seront mises à exécution dans le ressort de chaque tribunal, à compter du jour où les formalités y auront été remplies. »

Avec la royauté s'éteignit la distinction entre la *promulgation* et la publication. Les deux modes de publicité connus, l'enregistrement et l'affiche, furent d'abord supprimés par la loi du 4 décembre 1793; mais cette loi institua le *Bulletin des lois*, dans lequel devaient être insérées les lois concernant l'intérêt public ou d'une exécution générale; ce bulletin devait servir désormais à leur notification aux autorités constituées. L'article 9 de cette loi confondait la *promulgation* et la publication : « Dans chaque lieu, la *promulgation* de la loi sera faite, dans les vingt-quatre heures de la réception, par une publication à son de trompe ou de tambour; et la loi deviendra obligatoire à compter du jour de la *promulgation*. »

La loi du 4 décembre 1793 fut abrogée par celle du 12 vendémiaire an IV, qui distingua la *promulgation* de la publication; elle maintint l'établissement du *Bulletin des lois;* mais elle supprima la publication des lois par lecture publique, réimpression, affiche, son de trompe ou de tambour, à moins que ces formalités ne fussent explicitement ordonnées par un article de la loi, ou que le gouvernement ou les diverses administrations ne jugeassent à propos de se servir de ces moyens de publicité. Le *Bulletin des lois* fut désormais considéré comme établissant suffisamment la notoriété de droit de l'existence de la loi. Les lois devenaient ainsi obligatoires dans chaque département par le fait seul de leur arrivée officielle et de leur enregistrement au chef-lieu du département. Toullier critique avec raison ce mode de publication et le présente comme le pire qu'on eût encore imaginé pour propager la connaissance des lois : « Les citoyens de Saint-Malo, de Redon, et ceux des campagnes surtout, ignorent, dit-il, et sont même dans l'impossibilité de connaître le jour où le *Bulletin officiel* est distribué à Rennes. C'était pourtant de ce jour qu'ils étaient obligés de se conformer aux lois qui s'y trouvaient contenues. S'ils y désobéissaient sans le savoir, ils pouvaient néanmoins être punis pour n'avoir pas observé des préceptes qu'ils ne connaissaient ni ne pouvaient connaître; c'était donc une injustice évidente. »

Ce mode de publication continua néanmoins d'être en usage jusqu'à la *promulgation* du code civil, décrété sous l'empire de la constitution du 22 frimaire an VIII. Les rédacteurs du code, voulant substituer à des modes de publication si imparfaits une présomption légale et rationnelle de la loi, et désirant s'assurer que chaque citoyen a connu ou pu connaître la *promulgation* de la loi avant le jour où elle devient obligatoire pour lui, sont partis du principe incontestable que les lois sont exécutoires en vertu de la *promulgation* et qu'elles doivent être observées du moment où la *promulgation* a pu en être connue. En conséquence, aux termes de l'article 1er du code civil, la loi sera réputée connue dans le département où siége le gouvernement, « un jour après celui de la *promulgation;* et dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres (environ vingt lieues anciennes) entre la ville où la *promulgation* en aura été faite et le chef-lieu de chaque département. » Rien de plus raisonnable que cette disposition. D'après l'article 37 de la constitution de l'an VIII, le pouvoir exécutif devait promulguer la loi le dixième jour après le vote qui lui avait donné l'existence. Comme le dit Toullier, « chaque citoyen avait donc dix jours pour connaître par les papiers publics l'existence de la loi; il était certain qu'elle serait promulguée le dixième. Le code lui accorde, à Paris, un jour de grâce outre ces dix jours; enfin, il ajoute un jour de plus par dix myriamètres dans les autres départements. Après ces délais écoulés, toute personne qui prétendrait ignorer la loi ne peut l'imputer qu'à elle-même; son ignorance, son insouciance répréhensibles ne sauraient l'excuser. » Le gouvernement fit plus. Afin de ne laisser aucune incertitude sur les distances, il fit imprimer un tableau indicatif des distances de Paris à tous les chefs-lieux des départements, afin que chaque citoyen pût facilement savoir le jour précis où la loi deviendrait obligatoire dans son département.

L'article 1er de l'ordonnance du 27 novembre 1816 a modifié l'article 1er du code civil en déclarant qu'à l'avenir la *promulgation* des lois et des ordonnances résultera de leur insertion au *Bulletin officiel*. Ainsi, d'après cette ordonnance, l'insertion des lois au *Bulletin* tient lieu de la *promulgation* dont parle le code. Ce mode de publication a fait l'objet de justes critiques. En effet, il laisse le peuple dans une ignorance invincible de l'époque où la loi sera promulguée et il viole le principe fondamental en vertu duquel la loi n'oblige les citoyens qu'autant qu'ils ont pu la connaître. Le ministre tient un registre qui constate l'époque où il reçoit de l'Imprimerie nationale le *Bulletin officiel*. Mais ce registre n'est point public; il reste enseveli dans les bureaux du ministère, où il n'est pas facile de pénétrer. Personne ne le connaît. Il est donc à peu près impossible de connaître le jour où la loi deviendra obligatoire dans le lieu qu'on habite; d'où il résulte que presque toujours les citoyens se trouvent obligés avant de savoir qu'ils le sont. On comprend l'inconvénient d'un tel état de choses, notamment en matière fiscale et criminelle.

PROMULGUÉ, ÉE (pro-mul-ghé) part. passé du v. Promulguer : *La loi vient d'être* PROMULGUÉE. *Les ordonnances furent* PROMULGUÉES *au parlement en séance royale.* (H. Martin.)

PROMULGUER v. a. ou tr. (pro-mul-ghé — lat. *promulgare*, proprement tirer en avant, répandre, publier; de *pro*, en avant, et de *mulgere*, qui signifiait originairement tirer, mais ne s'emploie généralement en latin que dans le sens de traire). Publier officiellement, solennellement : PROMULGUER *une loi. Henri IV, pour cimenter la paix entre ses anciens amis et ses nouveaux sujets,* PROMULGUA *l'édit de Nantes, qui assurait la liberté et l'égalité des deux religions.* (Lamart.)

Se promulguer v. pr. Etre promulgué : *Jamais une loi ne se fait; elle* SE PROMULGUE. (Ballanche.)

PROMULSIDAIRE s. m. (pro-mul-si-dè-re — lat. *promulsidarium;* du préf. *pro*, et de *mulsum*, vin miellé). Antiq. rom. Espèce de bassin ou de plat dans lequel on mettait le premier service, la *promulsis*.

PRONACRON s. m. (pro-na-kron — du gr. *pronos*, penché; *akros*, sommet). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent à la Guyane. ‖ On dit aussi PRONACRE.

PRONAOS s. m. (pro-na-oss — mot gr. formé de *pro*, avant; *naos*, temple). Archit. Partie antérieure d'un temple ancien.

— **Encycl.** Le *pronaos* était, chez les anciens, la partie du temple qui précédait le *naos*, c'est-à-dire le sanctuaire. Dans le plan du temple antique le plus simple, le temple prostyle, ayant quatre colonnes sur la façade et n'en ayant pas sur les côtés, le *pronaos* occupe environ en profondeur le tiers de l'édifice entier et forme un carré dont l'un des côtés est formé par les quatre colonnes de la façade. Il communique avec le sanctuaire par une ou plusieurs portes. Dans le temple amphiprostyle, c'est-à-dire prostyle de deux côtés et déployant quatre colonnes sur le derrière comme sur la façade antérieure, on trouve à l'arrière un opisthodome ou chambre placée après le sanctuaire; mais cette addition d'une salle ne changeait rien au *pronaos;* à peine s'en trouvait-il un peu réduit en profondeur. On avait de même le *pronaos* dans le temple périptéral et dans le pseudopériptéral, dans le diptéral et le pseudodiptéral, ainsi que dans l'hypaéthral.

Dans les basiliques chrétiennes, le *pronaos* devint le narthex; mais, comme la nef s'y trouvait précédée de cours, d'atrium et de portiques, il est fort difficile de dire à laquelle de ces divisions correspondait l'ancien *pronaos*. Cependant la plupart des archéologues sont d'accord pour voir la reproduction du *pronaos* dans le porche voûté qui existait immédiatement devant la nef et qui communiquait avec elle par une ou plusieurs portes. C'est là que, pendant la célébration de la messe, se tenaient les catéchumènes et les pénitents. A Sainte-Sophie de Constantinople, le narthex est divisé en deux parties, dans le sens de la largeur : l'*esonarthex*, près

de l'intérieur; l'*exonarthex*, du côté de l'extérieur. On ne trouve pas, dans les témoignages relatifs aux temples de l'antiquité, qu'il soit jamais fait mention d'une pareille division dans le *pronaos*.

PRONATEUR, TRICE adj. (pro-na-teur, tri-se — du lat. *pronare*, pencher). Anat. Qui sert aux mouvements de pronation. ‖ Se dit de deux muscles de l'avant-bras qui servent au mouvement de pronation.

— s. m. Muscle pronateur.

— **Encycl.** Le muscle carré *pronateur* occupe le cinquième inférieur de la partie antérieure des os de l'avant-bras. Il est dirigé transversalement et offre une figure carrée. Il s'attache, en dedans, au quart inférieur de la face antérieure du cubitus; en dehors, au quart inférieur de la face interne du radius. Il est en rapport, par sa face postérieure, avec le radius, le cubitus et le ligament interosseux. Sa face antérieure est recouverte par le fléchisseur profond des doigts et le fléchisseur du pouce. Elle déborde ces muscles en dedans et en dehors : en dehors, elle est recouverte par l'artère radiale, excepté dans quelques cas où la partie charnue du fléchisseur du pouce descend jusqu'au carpe; en dedans, avec le cubital antérieur. Son bord inférieur est situé à 0m,01 de l'articulation radio-carpienne. Il fait tourner l'extrémité inférieure du radius autour du cubitus. Il est *pronateur*. Ce muscle est recouvert, au niveau de son bord interne, par une aponévrose triangulaire dont le bord interne s'insère au bord antérieur du cubitus et dont le bord externe, oblique en bas et en dehors, se divise en lanières très-étroites sur la surface du muscle.

Le muscle rond *pronateur* est dirigé obliquement de la partie interne du coude vers la partie moyenne du bord externe de l'avant-bras. Il s'insère par une attache fixe sur la partie inférieure du bord interne de l'humérus, dans une étendue de 0m,02 environ, et à la partie supérieure de l'épitrochlée par le tendon commun. Il s'insère aussi par quelques fibres à la face profonde de l'aponévrose antibrachiale, un peu aux cloisons fibreuses qui le séparent des autres muscles, et par un petit faisceau à la partie interne de l'apophyse coronoïde du cubitus. Par une attache mobile, il s'insère, par un tendon large et mince, sur la partie moyenne de la face externe du radius. Sa face antérieure est recouverte de haut en bas par l'expansion aponévrotique du biceps, l'aponévrose, la peau, le bord interne du long supinateur, dont il est séparé par l'artère radiale et la branche superficielle du nerf radial, et, au niveau de son tendon, par les radiaux. Sa face postérieure recouvre le fléchisseur superficiel des doigts et, à sa partie inférieure, le radius. Son bord interne est en rapport avec une cloison fibreuse et le grand palmaire, dont il se sépare en formant un angle aigu. Son bord externe est en rapport, de haut en bas, avec le brachial antérieur et le nerf médian, qui passe en dedans de son faisceau coronoïdien pour se porter au-dessous du fléchisseur superficiel. Plus bas, ce bord est en rapport, immédiatement au-dessous et en dehors du médian, avec la bifurcation de l'artère humérale qui l'embrasse, de sorte que l'artère radiale passe au-dessous, immédiatement après, avec le tendon du biceps. Le bord externe de ce muscle forme la branche interne d'un V, dont la branche externe est formée par le long supinateur, et l'intervalle rempli par le brachial antérieur et le biceps. C'est le long de ce même bord que l'on trouve la veine basilique et le commencement de la portion antibrachiale du nerf musculo-cutané situés sous la peau. Comme son nom l'indique, ce muscle détermine la pronation. Si sa contraction est énergique, il fléchit ensuite l'avant-bras sur le bras.

PRONATION s. f. (pro-na-si-on — du lat. *pronare*, pencher). Anat. Mouvement de rotation de la main qui amène le pouce du côté du corps; état de la main dans cette position : *Les extrémités postérieures des quadrumanes ne peuvent exécuter le mouvement de* PRONATION. (G. St-Hilaire.)

— Etat d'un malade couché sur le ventre.

— **Encycl.** La *pronation* est la situation la plus ordinaire de l'extrémité du membre pectoral, celle qui lui permet de se diriger vers les objets pour les saisir. Elle dépend à la fois de la rotation de l'extrémité supérieure du radius sur son axe, dans l'anneau que lui forment la petite cavité sigmoïde et le ligament annulaire, et de la rotation de l'extrémité inférieure de ce même os, de dehors en dedans, sur l'axe du cubitus, de manière que la partie moyenne du radius croise celle du cubitus et que l'espace interosseux diminue de largeur. La *pronation* est le mouvement opposé à la supination.

PRONAYA s. m. (pro-na-ia). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des pittosporées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

PRONDZYNSKI (Ignace), général polonais, né dans le palatinat de Posen en 1792, mort à Helgoland en 1850. Il combattit avec distinction au service de la France de 1806 à 1813, prit part, comme aide de camp de Dombrowski, à la campagne de Russie, et facilita lors de la retraite, par d'habiles mesures, le passage de la Bérézina. En 1815, il revint en Pologne, entra dans l'armée qui venait d'être réorganisée et reçut, pendant la guerre nationale de 1830-1831, le grade de général de division et celui de quartier-maître général. On lui doit plusieurs ouvrages militaires, notamment une *Histoire de la guerre de* 1831, écrite sur la demande de Nicolas Ier.

PRÔNE s. m. (prô-ne — contract. du lat. *præconium*, proclamation). Instruction chrétienne qu'un prêtre fait, le dimanche, à la messe paroissiale : *Faire le* PRÔNE. *Assister au* PRÔNE.

On nous ruine en fête, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son *prône*.
LA FONTAINE.

— Fam. Remontrance importune :

. . . . Je vois, sur ce début de *prône*,
Que la bouche déjà s'ouvre large d'une aune.
BOILEAU.

— *Recommander quelqu'un au prône*, Le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, lorsqu'on fait le prône. ‖ Se plaindre de lui à ses supérieurs, afin de lui attirer quelque réprimande, quelque châtiment.

PRÔNÉ, ÉE (prô-né) part. passé du v. Prôner. Vanté, loué, exalté : *Une action* PRÔNÉE *de tout le monde*.

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant *prônée*,
Etait souvent, nous dit-on,
De falerne enluminée.
J.-B. ROUSSEAU.

PRONÉE s. m. (pro-né). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégiens, tribu des sphégides, dont l'espèce type habite le Sénégal.

PRÔNER v. a. ou tr. (prô-né — rad. *prône*). Faire le prône à : *Le vicaire nous* A PRÔNÉS *ce matin en l'absence du curé*. (Acad.)

— Vanter, louer, exalter : *Celui qui* PRÔNE *nos bienfaits nous semble plus reconnaissant que celui qui nous les rend*. (Bougeart.) *A force de* PRÔNER *les vertus de sa pommade, le charlatan finit par y croire jusqu'à s'en frotter lui-même*. (Petit-Senn.)

Griphan, rimailleur subalterne,
Vante Siphan le barbouilleur,
Et Siphan, peintre de taverne,
Prône Griphan le rimailleur.
J.-B. ROUSSEAU.

— Intransitiv. Faire d'ennuyeuses remontrances : *Il* PRÔNA *si bien, qu'ils pleurèrent tous*. (T. des Réaux.)

Se prôner v. pr. Se vanter soi-même : *Il n'y a que les vaniteux maladroits qui* SE PRÔNENT *ouvertement*. ‖ Se vanter l'un l'autre : *Des écrivains qui* SE PRÔNENT *avec une sorte d'émulation*.

— **Syn. Prôner, célébrer, exalter**, etc. V. CÉLÉBRER.

PRÔNEUR, EUSE s. (prô-neur, eu-ze — eu-ze — rad. *prôner*). Personne qui prône, qui prodigue les éloges : *Avec de la hardiesse et des* PRÔNEURS, *on devient un personnage*. (Mlle de Pomery.) *Il n'y a point, pour les talents, d'ennemis plus dangereux que les* PRÔNEURS. (Condorcet.) *Les* PRÔNEURS *sont nécessaires au mérite comme le cortége à la puissance*. (Suard.)

Un vil tas de grimauds, de rimeurs subalternes
A la cour, quelquefois, ont trouvé des *prôneurs*.
VOLTAIRE.

— Fam. Personne qui aime à faire des remontrances : *C'est un* PRÔNEUR *éternel, une* PRÔNEUSE *insupportable*.

— *Petit faiseur et grand prôneur*, Homme qui parle beaucoup et fait peu.

Prôneurs (LES) ou le **Tartufe littéraire**, comédie en trois actes et en vers, par Dorat (1780). Cette pièce est une satire violente dirigée contre le salon de Mlle de Lespinasse, c'est-à-dire contre le parti philosophique. Le principal personnage de la pièce, d'Alembert, joue le rôle de chef des prôneurs sous le nom de Callidès. La scène dans laquelle il initie un jeune adepte aux mystères de l'ordre est très-plaisante. Quelques portraits sont tracés d'un pinceau assez vigoureux, entre autres ceux de Palissot, qui y figure, quoique ennemi des philosophes, et de Clément de Dijon. Le premier avait fait la charge de Dorat dans sa *Dunciade* et le second avait osé critiquer la *Déclamation*, poëme didactique de Dorat. L'idée première de la pièce est la même que celle de la *Camaraderie*, de Scribe, donnée excellente, puisque le ridicule des cabales littéraires est de tous les temps; mais la comédie de Dorat n'offre pas assez de méchanceté pour une satire personnelle et pas assez de traits généraux pour une pièce de caractère.

PRONIA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Riazan, district et au S. de Mikhaïlov, près de Groznoé, entre dans le gouvernement de Toula, revient presque aussitôt dans celui de Riazan, passe à Mikhaïlov et à Prousk et se jette dans l'Oka, par la droite, à 4 kilom. S. de Spask, après un cours de 225 kilom. Son affluent principal est la Ranova, à droite.

PRONO, PROWO ou **PROVÉ**, dieu de la justice chez les Slaves. Tantôt on le représente sous la figure d'un vieillard vêtu d'une tunique à longs plis, une chaîne sur la poitrine et un couteau dans la main, symboles de la détention et de la mort; tantôt on le dit placé sur un chêne ou sur une colonne, tenant un bouclier et une lance ornée d'un drapeau. Autour de la tête, une couronne dont sortent deux grandes oreilles; aux pieds, des bottes avec des clochettes. Son grand prêtre s'appelait *miché* ou *miké*, et on lui sacrifiait des bœufs et des brebis.

PRONOÉ (pro-no-é). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypérines, dont l'espèce type vit sur les côtes du Chili.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre satyre, qui habite les montagnes de la Styrie.

PRONOM s. m. (pro-non — du préf. *pro*, et de *nom*). Gramm. Mot qui tient la place d'un nom : *Dans toutes les langues du rameau méridional, à l'exception du malayalam, le* PRONOM *se place après le verbe*. (A. Maury.) *La théorie du* PRONOM *tient d'une manière si intime à la constitution même de l'esprit humain, qu'elle appartient presque à la logique*. (Renan.) ‖ Nom donné abusivement aux adjectifs déterminatifs : *Les* PRONOMS : mes *sujets*, mon *armée*, ma *marine*, mon *gouvernement*, mon *trésor surtout, tracent de leurs gracieux possessifs l'éloquence de la couronne*. (Cormen.)

— Gramm. orient. *Pronom affixe*. V. AFFIXE.

— **Encycl.** Gramm. Il y a eu, à l'occasion de la nature du *pronom*, de nombreuses disputes entre les grammairiens. « Les discours qui ne sont composés que de noms, d'articles et d'adjectifs, dit Court de Gébelin au sujet de cette partie du discours, sont tous étrangers aux personnes qui tiennent ces discours et à ceux auxquels on les tient; mais si la parole se bornait à cela, elle serait très-imparfaite. Lorsqu'on parle, ce n'est pas toujours d'objets étrangers que l'on s'entretient. On a sans cesse occasion de parler et de soi, et de ceux auxquels on s'adresse. Ici, un père et une mère s'adressent à leurs enfants; là, un ami parlera à un ami; partout, des hommes s'entretiennent avec des hommes. Il faut donc des mots au moyen desquels celui qui parle se désigne lui-même et puisse désigner et ceux auxquels il parle, et ceux dont il parle, et qu'on voie à l'instant à laquelle de toutes ces personnes se rapporte le reste du tableau. Ces mots indispensables se distinguent dans toutes les langues. C'est ce qu'on appelle *pronoms*, c'est-à-dire mots qui désignent les personnes sans le secours des noms et dans des occasions où il serait impossible d'employer ceux-ci. »

Cette définition de Court de Gébelin ne convient pas à tous les mots que la plupart des grammairiens ont coutume de classer parmi les *pronoms;* elle ne convient proprement qu'aux *pronoms* dits personnels. Nous exposerons plus loin la manière dont nos grammaires classiques définissent et distinguent cette espèce de mots. En ce moment, nous allons nous occuper uniquement des mots propres à désigner les personnes comme jouant un triple rôle dans le discours.

Toutes les langues indo-européennes s'accordent sur ce point, qu'elles n'ont pas de formes propres à distinguer le genre dans les *pronoms* de la première et de la deuxième personne.

Ces mêmes langues se rencontrent encore d'une façon remarquable en ce qu'elles emploient, au nominatif singulier de ces mêmes personnes, un autre thème qu'aux autres cas.

Le nominatif du *pronom* de la première personne est en sanscrit *aham*, en zend *asem*, en grec *egô*, en latin *ego*, en gothique *ik*, en lithuanien *as*, en ancien slave *asu*, en arménien *es*.

Le *m* de *aha-m* appartient à la désinence. Il en est de même pour celui de *tvam*, tu. L'éolien *egôn* représente encore mieux que le grec *egô* le sanscrit *aham*. Bopp, toutefois, préférerait une forme *egon*, qui permettrait d'expliquer la longue dans *egô* comme étant une compensation pour la suppression de la nasale. Il est possible, du reste, que la forme mutilée de *egô* ait réagi sur la forme plus complète *egôn* et lui ait transmis sa voyelle longue. Dans la plupart des autres langues européennes, non-seulement la désinence, mais encore la voyelle finale du thème a disparu. C'est ce qui est arrivé aussi pour la seconde personne. Comparez le latin et le lithuanien *tu*, le grec *su*, *tu*, le gothique *thu*, l'ancien slave *tü* et l'arménien *du* au sanscrit *tvam;* on voit que, dans toutes ces langues, la voyelle tient la place du *v* sanscrit. En zend, nous avons la forme complète *tûm*, que le grec béotien *toun* suit de très-près si le *u*, dans ce mot, appartient au *pronom*.

Les cas obliques du singulier ont en sanscrit, à la première personne, le thème *ma*, et à la deuxième le thème *tva*, qui sert en même temps pour le nominatif. Ces thèmes s'élargissent en certains cas par l'immixtion d'un *i* et deviennent *mé*, *tvé*. Au thème *ma* correspond le grec *mo*, qui est la forme fondamentale du génitif *mou* et du datif *moi*.

Le thème de la seconde personne *tva* prend en grec la double forme *su* et *so;* dans *su*, c'est la voyelle, dans *so* c'est la semi-voyelle qui a été supprimée. L'*o* de *so* comme celui de *mo* est souvent remplacé par un *e*.

Le gothique a affaibli en *i* l'*a* du thème *ma* et contracté en *u* le *va* du *pronom* de la seconde personne; on a, par conséquent, *mi*, *thu;* datif *mis*, *thus*.

Le latin a, comme le gothique, affaibli *ma* en *mi;* par suite de ce changement, le *pronom* de la première personne a passé en quelque sorte de la seconde déclinaison, à laquelle il devait appartenir, dans la troisième.

Le sanscrit, contrairement à ses lois de formation habituelles, fait au génitif *mana*, *tava*. La première forme a l'apparence d'un redoublement; mais le zend, au lieu de *mama*, nous donne *mana*. La syllabe *na*, en gothique, a si bien pris le caractère d'une flexion, qu'elle s'est introduite aussi à la seconde et à la troisième personne : *mei-na*, *thei-na*, *sei-na*. Les génitifs *mama* ou *mana* et *tava* servent, en lithuanien, de forme fondamentale aux cas obliques du singulier; il en est de même en ancien slave, excepté à l'accusatif, à l'ablatif et au génitif. Les cas où l'on reconnaît le mieux ces formes sont l'instrumental et le locatif lithuanien *manimi*, *manijé; tawimi*, *tawyjé*. On voit que l'*a* final a été affaibli en *i*.

En arménien, le *pronom* de la première personne a *im* ou *in* pour thème des cas obliques du singulier, excepté à l'accusatif et à l'instrumental. Cet *in* est sans doute une altération pour *im*, dont le *m* se rattache évidemment au thème sanscrit et zend *ma;* mais il est difficile de décider si *im* est une métathèse pour *mi*, qui serait lui-même une forme affaiblie pour *ma*, ou si l'*a* du thème primitif a été supprimé et l'*i* ajouté comme lettre prosthétique. Pour la seconde personne, le thème des cas obliques du singulier en arménien est *qe*, et *qo* au génitif dénué de flexion.

Dans la plupart des langues indo-européennes, le pluriel du *pronom* de la première personne a un autre thème que le singulier. « C'est, dit Bopp, que le *moi* ne peut pas, à proprement parler, avoir un pluriel, car il n'y a qu'un *moi*. Quand je dis *nous*, j'exprime une idée qui comprend à la fois le *moi* et un nombre indéterminé d'autres individus qui ne sont pas *moi;* ils peuvent même appartenir chacun à une autre espèce. Au contraire, quand je dis *leones*, les lions, j'exprime une pluralité d'individus dont chacun est un lion. La même différence se retrouve entre le *moi* et tous les substantifs, adjectifs et *pronoms*. En effet, quand je dis *ils*, je multiplie la notion marquée par *il* au singulier. On peut même, à la rigueur, concevoir l'idée d'un *toi* multiple; l'idée du *moi*, au contraire, ne souffre pas la multiplicité. S'il est vrai pourtant que, dans quelques idiomes, *nous* soit exprimé par le pluriel de *moi*, c'est là une sorte d'abus de la langue. Le sentiment de la personnalité efface alors tout le reste au point d'absorber et de laisser sans dénomination tout ce qui n'est pas le *moi*. Il n'est pas impossible que le nominatif sanscrit *vayam*, nous, se rattache originairement au thème singulier *mé; m* et *v* permutent fréquemment, et le changement a pu se produire ici d'autant plus aisément, qu'il avait, comme nous venons de le montrer, sa raison logique. Ajoutons toutefois que, si ces deux thèmes ont la même origine, la différence qui s'est établie entre le singulier et le pluriel doit être ancienne, car nous la retrouvons dans les langues germaniques; or, une rencontre de ce genre s'expliquerait difficilement par le hasard. »

Dans le sanscrit ordinaire, en effet, tous les cas obliques du *pronom* de la première personne sont formés, au pluriel, du thème *asma*. Dans les Védas, on trouve, en outre, à côté de *vayam*, le nominatif *asmé*. C'est au thème *asma* que se rapporte aussi le *pronom* grec; en effet, la forme éolienne, qui est la plus pure, *ammes*, vient, par assimilation, de *asmas*. C'est la seule voyelle *a* qui, dans *asmé* et *ammes*, est l'élément caractéristique de la première personne, car le reste du mot se retrouve dans le *pronom* de la seconde personne *yusmé*, grec *ummes*. Peut-être cet *a* n'est-il autre chose que l'*a* du thème singulier *ma;* il faudrait alors admettre que *m* est tombé par aphérèse à une époque très-ancienne, puisque le grec et les langues germaniques (le thème gothique *unsa*, *unsi*, nous, est une métathèse pour *asma*) en sont privés comme le sanscrit et le zend. Si cette explication est fondée, on peut arriver à déterminer la nature des éléments qui ont concouru à déterminer l'idée de *nous*. Bopp remarque d'abord pour cela que le *pronom* annexe *sma* ne se rencontre, en sanscrit et en grec (dans cette dernière langue sous une forme plus ou moins altérée), qu'au pluriel, et non au singulier, des *pronoms* de la première et de la deuxième personne; ce *sma*, qu'on trouve aussi à l'état isolé, ne peut, selon lui, être autre chose qu'un *pronom* de la troisième personne. *Asmé* serait donc un composé copulatif signifiant *moi et eux*, de même que *yasmé*, grec *ummes*, signifierait *toi et eux*. La réunion de l'élément singulier *moi*, *toi* et de l'élément pluriel *eux*, l'un représenté par *a* et *yu*, l'autre par *smé*, aurait donc servi à marquer les idées complexes *nous* et *vous*, qui ne pouvaient recevoir une expression plus naturelle, plus claire et plus complète. « Il ne faut pas s'étonner, dit Bopp à ce sujet, si un mot dont le sens étymologique est *moi et eux* a pris dans l'usage une signification assez générale pour désigner le *moi* toutes les fois

qu'il est associé à d'autres individus. Il est impossible au langage de créer des mots exprimant à la fois toutes les modalités de l'objet qui doit être désigné; il faut donc qu'il se contente de mettre en relief l'une des manières d'être les plus caractéristiques. »

Bopp considère également le duel sanscrit *âvâm*, nous, comme une forme mutilée pour *â-tvâm;* il signifierait donc aussi littéralement *moi et toi*, quoique, le plus souvent, il soit employé pour signifier *moi et lui*. Du reste, quand même la conjecture d'après laquelle l'*a* de *asmê*, *âvâm* serait une mutilation de *ma* n'aurait aucun fondement, Bopp ne croirait pas pour cela devoir renoncer à l'explication donnée par lui de la nature composée de ces *pronoms*. Il verrait alors dans cet *a* le thème démonstratif *a*. « On peut rappeler à ce propos, dit-il, que, dans les drames indiens, au lieu de *je*, *moi*, on emploie souvent la périphrase *ayan ganas*, cet homme-ci. Il n'était peut-être pas possible à l'homme d'inventer un thème désignant expressément le *moi;* rien n'était plus naturel dès lors de désigner le *moi* comme la personne la plus rapprochée de celui qui parle. Nous ferons encore observer à ce sujet que *ma*, thème des cas obliques du singulier, est identique à un thème démonstratif *ma* qui marque la proximité. »

La syllabe *yu* du pluriel sanscrit *yusmê*, vous, est probablement un amollissement pour *tu;* on la retrouve au duel *yuvam*. Le pracrit, le pali et plusieurs autres dialectes indiens ont conservé ou rétabli le *t* au pluriel; on a, par exemple, en pali et en pracrit, *tumhê* pour *tusmê*, vous.

En gothique, *yusma* est devenu *isva* par la suppression de l'*u* et le changement de *m* en *v; isva* lui-même a donné *isvi* par l'affaiblissement de *a* en *i*.

En lithuanien, le thème de la seconde personne est *yu* à la plupart des cas du duel et du pluriel; pour la première personne, le thème est *mu*, excepté au nominatif, qui fait *mês*. Bopp regarde le *s* du nominatif lithuanien, *mes*, nous, *jus*, vous, et celui des nominatifs gothiques *veis*, *jus*, non comme des signes du nominatif, mais comme des restes de la syllabe *sma;* en allemand, le *r* de *wir*, nous, *ihr*, vous, a remplacé le *s* des formes gothiques *veis*, *jus*. Le *s* du zend *yûs*, vous, est de même, avec toute évidence, un reste de *sma*, car il serait impossible de l'expliquer comme signe du nominatif.

C'est d'après le même principe que Bopp explique les formes sanscrites *nas*, *vas*, qui sont les formes secondaires dénuées d'accent de l'accusatif, du datif et du génitif des *pronoms* de la première et de la seconde personne. Des cas si différents n'auraient pas pu, suivant les règles de la langue, avoir tous la même désinence, si le *s*, à l'origine, avait, en effet, été destiné à marquer la relation casuelle. Mais, de même qu'en zend *yûs* est un reste de *yusmê*, de même, en sanscrit, *nas* et *vas* peuvent être considérés comme étant pour *nasmân*, *vasmân* à l'accusatif et pour *nasmabhyam*, *nasmâkam*, *vasmabhyam*, *vasmâkam* au datif et au génitif; de cette façon, le *s* convient aux trois cas, précisément parce qu'il n'est l'expression d'aucun. Une fois que que l'on a détaché le *s*, débris de l'ancien *pronom* annexe, il nous reste *na* et *va* comme élément principal; de *na* et de *va* viennent les formes secondaires du duel, également dénuées d'accent, *nâu* et *vâm* pour *vâu*. Le *n* de *na* est un affaiblissement pour *m*, affaiblissement qui remonte à une époque très-reculée, car on retrouve des affaiblissements analogues en grec, en latin, en slave et en borussien. *Va* est une forme mutilée pour *tva*. Les pluriels sanscrits *ras*, *vas* signifient donc aussi *moi et eux*, *toi et eux*. Cette explication doit s'étendre aux formes latines *nôs*, *vôs*, qui sont évidemment congénères.

Les formes secondaires du duel sanscrit *nâu*, *vâm* s'expliquent de la même façon; *nâu* est pour *nâs*, qui est lui-même pour *nasmâu*, etc., et signifie *moi et lui; vâm* est altéré de *vâu*, qui est lui-même pour *vâs*, lequel est une mutilation de *vasmâu*, toi et lui. En grec, les *pronoms* des deux premières personnes ont pour thème au duel *nô*, *sphô*, qui sont les corrélatifs du sanscrit *nâu*, *vâm* pour *vâu* et s'expliquent de même.

En ancien slave, les *pronoms* des deux premières personnes, à tous les cas du duel et du pluriel, excepté au nominatif *vê*, nous deux, *mii*, nous, ont pour thème *na*, *va* et se rattachent, par conséquent, aux formes sanscrites *nâs*, *vas*, *nâu*, *vâm*.

En arménien, le *pronom* de la première personne a pour thème du pluriel *me* et celui de la seconde personne le thème *ze* pour les cas obliques; d'après Bopp, ce thème *me* est la syllabe finale du thème pluriel sanscrit *asma*, nous; quant à la syllabe *ze* des cas obliques, il y reconnaît la syllabe initiale du thème sanscrit *yusma*, vous.

Nous faisons suivre le tableau comparatif de la déclinaison des *pronoms* des deux premières personnes dans les principales langues indo-européennes. On verra par ce tableau, que nous empruntons à Bopp, que, si les langues, mises en parallèle, présentent les mêmes thèmes, elles ne sont pas toujours d'accord en ce qui concerne la flexion. En grec, pour rendre les comparaisons plus sensibles, nous choisissons les formes dialectales les plus voisines du sanscrit et du zend.

PRONOM DES DEUX PREMIÈRES PERSONNES.

	SANSCRIT.	ZEND.	GREC.	LATIN.	GOTHIQUE.	LITHUANIEN.	ANCIEN SLAVE.	ARMÉNIEN.
				Singulier.				
Nominatif	*ahâm*	*azem*	*egôn*	*egô*	*ik*	*asr*	*asû*	*es, je*
	tvam	*tûm*	*toun*	*tu*	*thu*	*tu*	*tû*	*du*
Accusatif	*mâm, mâ*	*manm, ma*	*me*	*mê*	*mik*	*manen*	*man*	*smes*
	tvâm, tvâ	*thwaym, thwâ*	*tre, tu, te, se*	*tê*	*thuk*	*tawen*	*tan*	*sqes*
Instrumental	*mayâ*	»	»	»	»	*manimi*	*munojun*	*inev*
	tvayâ	»	»	»	»	*tawimi*	*tobojun*	*qev*
Datif	*mâhyam, mê*	*maibyâ, mê, môi*	*emin, moi*	*mihi*	*mis*	*man*	*munê*	*inz*
	tubhyam, thvê, tê	*thwôi, tôi, tê*	*tein, toi*	*tibi*	*thus*	*taw*	*tebê*	*qes*
Ablatif	*mat*	*mad*	»	*me(d)*	»	»	»	*inên*
	tvat	*thwad*	»	*te(d)*	»	»	»	*qên*
Génitif	*mama, mê*	*mana, mê, môi*	*mou*	»	*meina*	*manens*	*mene*	*im*
	tava, tê	*thwahya, tava, thwôi, tôi*	*teoiò*	»	*theina*	*tawens*	*tebe*	*qo*
Locatif	*mayi*	»	»	*mei* (gén.)	»	*manyje*	*munê*	»
	tvayi	*thvahmî*	»	*tuî*	»	*tawyje*	*tebê*	»
				Duel.				
Nominatif	*âvâm*	»	*nôi*	»	*vit*	*mudu, mudwi*	*vê*	»
	yuvâm	»	*sphôi*	»	»	*judu, judwi*	*va*	»
Accusatif	*âvâm, nâu*	»	*nôi*	»	*unkis*	*mudu, mudwi*	*na*	»
	yuvâm, vâm	*vâo*	*sphôi*	»	*inqvis*	*judu, judwi*	*va*	»
Instrumental	*âvâbhyam*	»	»	»	»	*mum, mumdwem, mudwem*	*nama*	»
	yuvâbhyam	»	»	»	»	*jum, jumdwen, judwem*	*vama*	»
Datif	*âvâbhyam, nâu*	»	*nôïn*	»	*unkis*	*mum, mumdwem, mudwem*	*nama*	»
	yuvâbhyâm, vam	*vâo*	*sphoïn*	»	*inqvis*	*jum, jumdwem, judwem*	*vama*	»
Ablatif	*âvâbhyam*	»	»	»	»	»	»	»
	yuvâbhyam	»	»	»	»	»	»	»
Génitif	*âvayôs, nâu*	»	*nôïn*	»	*unkara*	*muma, muma-dweju, mu-dweju*	*naju*	»
	yuvayôs, vâm	*vâo*	*sphôïn*	»	*inqvara*	*juma, juma-dweju, ju-dweju*	*vaju*	»
Locatif	*âvayôs*	»	»	»	»	»	*naju*	»
	yuvayôs	»	»	»	»	»	*vaju*	»
				Pluriel.				
Nominatif	*vayam, asmê*	*vaêm*	*ammes, êmeis*	*nôs*	*veis*	*mês*	*mü*	*meq*
	yûyam, yusmê	*yûsem, yûs*	*ummes*	*vôs*	*jus*	*jûs*	*vü*	*duq*
Accusatif	*asmân, nas*	*nô, nĕ*	*amme, êmas*	*nôs*	*unsis, uns*	*mus*	*nü*	*smes*
	yûsmân, vas	*vô, vĕ*	*umme, umâs*	*vôs*	*isvis*	*jus*	*vü*	*szes*
Instrumental	*asmâbhis*	»	»	»	»	*mumis*	*nami*	*mevq*
	yusmâbhis	»	»	»	»	*jumis*	*vami*	*zevq*
Datif	*asmabhyam, nas*	*maibyô, nô, nĕ*	*ammi(n), êmin*	*nôbis*	*unsis, uns*	*mumus, mums*	*namu*	*mes*
	yusmabhyam, vas	*yusmaibya, vô, vĕ*	*ummi(n), umîn*	*vôbis*	*isvis*	*jumus*	*vamu*	*zes*
Ablatif	*asmat*	»	»	*nôbis*	»	»	»	*mêng*
	yusmat	*yûsmad*	»	*vôbis*	»	»	»	*zêng*
Génitif	*asmâkam, nas*	*ahmâkem*	*ammeôn*	*nostrî, nostrum*	*unsara*	*musu*	*nasu*	*mer*
	yusmâkam, vas	*yûsmâkem, vo, vê*	*ummeôn*	*vestrî, vestrum*	*isvara*	*jusu*	*vasu*	*zer*
Locatif	*asmasu*	»	*ammesi*	»	»	*mususe*	*nasu*	»
	yusmâsu	»	»	»	»	*jususe*	*vasu*	»

Il nous reste à parler des *pronoms* de la troisième personne.

Il n'y a pas dans la langue sanscrite, sinon en composition, de *pronom* de la troisième personne à genre invariable et à signification purement substantive. Mais le témoignage unanime des langues de l'Europe prouve qu'il a dû exister un tel *pronom* dans le principe. Cela ressort aussi de la comparaison du zend, où nous avons, au génitif et au datif des trois genres, *hê* et *hôi;* de son côté, le pracrit nous présente *sê* aux mêmes cas. Pour la signification comme pour la forme, nous avons ici le pendant des *pronoms* de la première et de la deuxième personne, qui font en sanscrit *mê*, *tê*, *tvê*, en zend *mê* ou *môi*, *tê* ou *tôi*, *thwôi*. Comme thème de ce *pronom*, il faut admettre en sanscrit *sva*, forme élargie *svê*, de même qu'on a pour thème des deux autres *pronoms ma* et *mê*, *tva* et *tvê*.

De *svê* combiné avec la désinence nominative *am* vient le sanscrit *svayam*, qui signifie lui-même. Dans la langue sanscrite telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous, *svayam* est indéclinable et peut s'employer pour tous les cas, pour tous les nombres et pour tous les genres; mais c'est seulement comme premier membre d'un composé qu'il est employé avec la signification d'un cas oblique : *svayam-bhu*, existant par lui-même. Le thème nu *sva* est employé de la même manière au commencement des composés; il a le sens d'un cas oblique du *pronom* personnel réfléchi; exemple, *sva-bhu*, existant par lui-même. Comme possessif, *sva* a sa déclinaison complète.

A ce *sva* correspond aussi exactement que possible le grec *sphos;* le pluriel du *pronom* personnel *spheis*, *sphisi*, a *sphi* pour thème, c'est-à-dire que l'ancien *a* est affaibli en *i* comme au pluriel des deux premières personnes. Au duel, la deuxième et la troisième personne semblent avoir le même thème; mais le *s* de la deuxième personne est sorti d'un ancien *t*, tandis que le *s* de la troisième est primitif. Dans *oû*, *oi*, *e*, pour *sphou*, *sphoi*, *sphe*, le digamma a été nécessairement supprimé, le *s* étant devenu un esprit rude. C'est ainsi que le grec *oi* se trouve ressembler au zend *hôi* ou *hê* (pour *hvôi*, *hvê*) et au pracrit *sê* (pour *svê*).

Nous retrouvons la même suppression du *v*, ainsi que l'affaiblissement de l'ancien *a* en *i*, dans le gothique *seina*, *sis*, *sik* pour *sveina*, *svis*, *svik*, de soi, à soi, soi. En lithuanien et en ancien slave, ce *pronom* suit exactement le *pronom* de la deuxième personne, dont il ne se distingue que par son *s* initial au lieu de *t*. Mais, comme il est seulement usité dans le sens réfléchi, il est privé de nominatif, comme en latin, en grec et dans les langues germaniques; de plus, le singulier sert aussi pour le pluriel et le duel.

En zend, sans parler des formes précitées *hê*, *hôi*, le thème sanscrit *sva* se présente à nous sous un double aspect, *qa* et *hva;* le premier est employé comme *pronom* personnel réfléchi dans le composé *qa-dhâta*, créé par lui-même; partout ailleurs, il est possessif, comme le thème *hva;* en ancien perse, cependant, *huva* pour *hva* signifie *celui-ci* ou *celui-là*.

En arménien, le thème *iu* du *pronom* personnel *iur*, de soi, a perdu la consonne initiale du thème réfléchi sanscrit *sva;* la même chose est arrivée en grec, au datif pluriel *phin*, qui s'emploie dans la langue épique concurremment avec *sphin*. L'arménien *iu* représente donc les deux dernières lettres du sanscrit *sva*, avec vocalisation de *v* en *u* et peut-être avec affaiblissement de *a* en *i;* on peut encore rapprocher à cet égard, en grec, le thème pluriel *sphi*, *phi*, et, en latin, la syllabe *si* de *sibi*. *Iu* est donc une métathèse de *ui*, qui est lui-même pour *vi*.

On peut aussi, en arménien, reconnaître le thème réfléchi *sva* dans la deuxième partie du *pronom in-qn*, il ou lui-même; dans *qn*, en effet, Bopp retrouve le sanscrit *svayam*, traité comme un thème pronominal et devenu déclinable avec altération de *m* final en *n* et de *sv* en *q*. Bopp admet une composition analogue pour le latin *i-pse*, lui-même, dont la seconde partie, selon lui, renferme une métathèse pareille à celle du datif pluriel dorien *psin* pour *sphin*, venant de *sfin;* le *p* de *ipse* serait, comme le *p* de *psin*, un durcissement du *v* de *sva*. Quant à l'*i* de *ipse*, c'est le thème du *pronom is*.

Nous faisons suivre le tableau synoptique de la déclinaison du *pronom* de la troisième personne dans les principales langues indo-européennes. Il ne distingue pas les genres, et le singulier peut aussi s'employer pour le pluriel et le duel, excepté en grec :

	PRACRIT.	ZEND.	GREC.	LATIN.	GOTHIQUE.	LITHUANIEN.	ANCIEN SLAVE.
Accusatif	»	»	*sphe, e*	*sê*	*si-k*	*sawen*	*san*
Instrumental	»	»	»	»	*svê*	*sawimi*	*sobojun*
Datif	*sê*	*hê, hôi*	*oî*	*sibi*	*sis*	*saw*	*sebê, si*
Génitif	*sê*	*hê, hôi*	*eio, oû*	*suî*	*seina*	*sawêns*	*sebe*
Locatif	»	»	»	»	»	*sawyje*	*sebê*

Les langues indo-européennes emploient des thèmes pronominaux démonstratifs pour marquer le *pronom* de la troisième personne.

Ainsi, en sanscrit, le thème *ta*, féminin *tâ*, signifie *il*, *celui-ci, celui-là*. La forme zende est identique à la forme sanscrite; mais on trouve fréquemment la moyenne au lieu de la ténue, notamment à l'accusatif singulier masculin, où *tem* est remplacé par *dem* ou *dim*. En grec et en gothique, ce *pronom* a pris le rôle d'article; il est, au contraire, resté fidèle à son caractère de *pronom* démonstratif en latin, en lithuanien et en slave, où l'article est inconnu. Le thème *ta* est devenu *to*, en gothique *tha*, en ancien slave *to;* il est resté *ta* en lithuanien. Au féminin, nous avons *tâ* en sanscrit, en zend et en grec, *thô* en gothique, *ta* en ancien slave et en lithuanien. Le latin n'emploie pas ce *pronom* à l'état simple, si ce n'est dans les formes adverbiales *tum*, *tunc;* il a tiré de ce *pronom* les dérivés *talis*, *tantus*, *tot;* quant au *pronom* lui-même, il se présente à nous dans le composé *iste*, celui-ci, où il a conservé sa déclinaison.

Le sanscrit, le zend et le grec combinent comme le latin le thème pronominal *ta* avec d'autres *pronoms :* sanscrit *ê-ta*, zend *ai-ta*, celui-ci, celui-là; grec *au-tos*, lui-même.

Au nominatif singulier masculin, le sanscrit remplace souvent par un *s* la dentale initiale du *pronom* en question; il en est de même en gothique; au lieu d'un *s*, on trouve un *h* en zend, et en grec un esprit rude. Le *pronom ta* fait donc au nominatif *sa*, *sâ*, *tat*, en gothique *sa*, *so*, *thata*, en zend *hô*, *hâ*, *tad*, en grec *o*, *a*, *to*. Dans le sanscrit classique, ce thème pronominal *ta* n'est employé que comme sujet.

Signalons aussi le thème pronominal *i*, qui signifie *il* dans les langues germaniques et *celui-ci* en sanscrit et en zend; il n'a pas laissé de déclinaison dans ces deux derniers idiomes, mais il subsiste en latin dans le nominatif masculin *is* et dans le neutre *id*, il, celui-ci; le thème démonstratif *a*, qui n'a laissé qu'un petit nombre de rejetons dans les langues de l'Europe, *ma*, *na*, *va*. La plupart de ces thèmes pronominaux, qui sont de véritables racines, jouent un grand rôle dans la déclinaison et la conjugaison, car c'est en se fondant avec le thème nominal ou verbal qu'ils créent les différentes flexions; on les appelle généralement *racines pronominales* ou *racines démonstratives*. V. RACINES.

Avant d'entrer dans quelques détails sur la formation de nos *pronoms* personnels français, nous allons donner avec Chevallet le tableau des principales formes qu'ils ont revêtues et nous placerons ces formes en regard des primitifs latins dont elles proviennent.

PRONOM DE LA PREMIÈRE PERSONNE.

Singulier.

Latin.		Français.
Nominatif. *Ego.*	Cas sujet.	*Eo, io, jo, geo, ge, je*
Accusatif. *Me.*	1er cas régime	*Me.*
Datif. . . . *Mihi, mê.*	2e cas régime.	*Mi, mei, moi.*

Pluriel.

Latin.		Français.
Nominatif. *Nos.*	Cas sujet.	*Nos, nous.*
Accusatif. *Nos*	Cas régime.	*Nos, nous.*

PRONOM DE LA SECONDE PERSONNE.

Singulier.

Latin.		Français.
Nominatif. *Tu.*	Cas sujet	*Tu.*
Accusatif. *Te.*	1er cas régime	*Te.*
Datif. . . . *Tibi.*	2e cas régime.	*Ti, tei, toi.*

Pluriel.

Latin.		Français.
Nominatif. *Vos*	Cas sujet.	*Vos, vous.*
Accusatif. *Vos*	Cas régime.	*Vos, vous.*

PRONOM MASCULIN DE LA TROISIÈME PERSONNE.

Singulier.

Latin.		Français
Nominatif. *Ille*	Cas sujet.	*Il.*
Accusatif. *Illum.*	1er cas régime	*Lo, le.*
Datif. . . . *Illi*	2e cas régime.	*Li, lui.*

Pluriel.

Latin.		Français.
Nominatif. *Illi*	Cas sujet	*Il, ils.*
Accusatif. *Illos.*	1er cas régime	*Les.*
Datif. . . . *Illis.*	2e cas régime.	*Els, eux.*
Génitif. . . *Illorum.*	3e cas régime.	*Lor, leur.*

PRONOM FÉMININ DE LA TROISIÈME PERSONNE.

Singulier.

Latin.		Français.
Nominatif. *Illa.*	Cas sujet.	*Ile, elle.*
Accusatif. *Illam.*	1er cas régime.	*La.*
Datif. . . . *Illi.*	2e cas régime.	*Li, lui.*

Pluriel.

Latin.		Français.
Nominatif. *Illae.*	Cas sujet.	*Elle, elles.*
Accusatif. *Illas.*	1er cas régime.	*Les.*
Génitif. . . *Illarum.*	2e cas régime.	*Lor, leur.*

PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE.

Latin.		Français.
Accusatif. *Se.*	1er cas régime.	*Se.*
Datif. . . . *Sibi*	2e cas régime.	*Si, sei, soi.*

Pour l'historique de chacune de ces formes, voir les étymologies de *je*, *me*, *moi*, *nous*, *tu*, *te*, *toi*, *vous*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *se*, *soi*.

On se servait, dans l'ancien français, de *jo*, *je*, *tu*, *il*, *elle* pour le sujet. On employait le plus souvent *me*, *te*, *se*, *lo*, *le*, *la*, *les* comme compléments directs, et *mi*, *moi*, *li*, *toi*, *si*, *soi*, *li*, *lui*, *els*, *eux*, *loz*, *leur* comme compléments indirects d'un verbe ou comme compléments d'une préposition. Toutefois, l'usage de notre ancienne langue n'était pas plus constant qu'il ne l'est aujourd'hui à l'égard des formes chargées de marquer les différents compléments (ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des considérations détaillées; nous ferons seulement observer que nous nous servons des formes *me*, *te* placées devant les verbes actifs pour marquer le complément direct et l'indirect, tandis que nous faisons usage des formes *moi*, *toi*, placées après les mêmes verbes, pour marquer les deux mêmes compléments : *Il* ME *frappe*, *nous* TE *prions*, *il* ME *donne; frappe*-MOI, *nous prions* TOI *et ton frère*, *donne*-MOI). On trouve déjà, dans les serments de 842, MI FAZET, *me fasse*, *fasse à moi*, et ME DUNAT, *me donne*, *donne à moi*. Aussi, dans le tableau de ces formes placé ci-dessus, sont-elles distinguées par un numéro d'ordre d'après leur provenance et d'après les différences qui existent entre elles; c'est ainsi que nous les nommons *premier*, *second cas régime*, au lieu de leur donner une désignation plus caractéristique qui puisse, d'une manière quelconque, impliquer leur usage et leur destination.

Nous avons dit plus haut que la plupart de nos grammairiens définissent aujourd'hui le *pronom* d'une autre manière que Court de Gébelin; selon eux, le *pronom* est un mot qui tient la place du nom ou du substantif et qui permet ainsi d'en éviter la répétition. Ils distinguent ensuite cinq espèces de *pronoms*, qu'ils désignent sous les noms de personnels, relatifs ou conjonctifs, possessifs, démonstratifs et indéfinis. Cette nouvelle définition ne fait que traduire très-exactement la valeur étymologique du mot *pronom* (pour le nom), et elle se justifie très-facilement dans la plupart des cas. Il est facile de comprendre, par exemple, que dans cette phrase : *Un père châtie son enfant et pourtant il l'aime*, le pronom *il* est mis pour *le père* et le pronom *l'* pour *l'enfant*. Mais si l'on essayait de vérifier la définition pour les *pronoms* que renferment les phrases suivantes : *le brouillard* se *dissipe;* ce *n'est pas ma faute; quand* on *est jeune;* nul *n'est prophète dans son pays*, cela ne paraîtrait plus aussi simple. Plusieurs grammairiens, prenant trop à la lettre la valeur étymologique du mot *pronom* et reconnaissant l'impossibilité de dire nettement quel est le nom dont les *pronoms* indéfinis tiennent la place, ont soutenu que c'étaient de véritables substantifs indéfinis, et ils en auraient pu dire autant des *pronoms en*, *y*, *ce* et de plusieurs autres. Mais comme il est évident que, si ces mots sont des substantifs, ce ne sont pas des substantifs comme les autres, on a continué de les appeler *pronoms* en faisant un peu violence à la définition adoptée. Les *pronoms* indéfinis ressemblent aux substantifs en ce qu'ils servent comme eux à désigner des personnes ou des choses; mais ils diffèrent des substantifs en ce qu'ils portent en eux-mêmes leur détermination ou leur indétermination sans qu'il soit possible d'y rien changer en aucune circonstance, tandis que les substantifs proprement dits peuvent toujours passer par tous les états de détermination ou d'indétermination au moyen des articles ou des adjectifs que l'on place avant eux. Prenez, par exemple, le substantif *maison :* si vous le laissez seul, il est indéterminé; si vous dites *la maison*, *cette maison*, *ma maison*, *chaque maison*, *deux maisons*, etc., il passe par toutes les nuances de détermination possibles. Prenez, au contraire, les *pronoms ce*, *cela*, *chacun*, il vous sera absolument impossible de rien changer à l'étendue de leur signification : les deux premiers sont déterminés comme le serait un substantif précédé d'un adjectif démonstratif, le troisième est déterminé ou plutôt indéterminé, comme le serait un substantif précédé de *chaque*, et, sous le rapport d'étendue ou de détermination, il est absolument impossible de rien changer à leur signification. Si donc on voulait donner du *pronom* une définition très-rigoureuse et répondant parfaitement à l'idée qu'on s'en forme dans les écoles, il faudrait peut-être dire : les *pronoms* sont des mots qui, comme les substantifs, représentent des personnes ou des choses; mais ils les représentent sous un état fixe de détermination ou d'indétermination et ne peuvent jamais être précédés d'aucun article ni d'aucun adjectif déterminatif, parce qu'ils renferment déjà en eux-mêmes la valeur d'un de ces mots, et c'est là précisément ce qui fixe leur détermination ou leur indétermination.

On distingue parmi les *pronoms personnels* ceux de la première, de la deuxième et de la troisième personne. Ceux de la première personne servent à celui qui parle pour se désigner lui-même; ceux de la seconde désignent la personne à qui l'on parle; ceux de la troisième désignent les personnes ou les choses dont on parle, et ils les désignent avec une détermination égale à celle qui a déjà été exprimée. Ainsi, dans *Henri n'est pas ici*, *mais* IL *va revenir*, IL représente Henri avec la même détermination qu'il a eue comme nom propre; dans *la rose est belle et* ELLE *répand un parfum délicieux*, ELLE représente *rose* avec la même détermination que l'article *la* a déjà donnée à ce mot; dans *j'ai lu ce livre avec intérêt*, *j'*Y *ai trouvé des renseignements curieux*, Y représente *livre* avec la même détermination qui lui a été donnée par *ce*, etc., etc.

Les *pronoms* conjonctifs ou relatifs sont toujours liés par le sens d'une manière très-intime à un mot d'une proposition antérieure, et ils servent de lien entre deux propositions. Ils représentent les personnes ou les choses avec la détermination qui pourrait être exprimée devant un substantif par l'adjectif *lequel*, qui n'est qu'une modification de l'article.

Les *pronoms* possessifs représentent les personnes ou les choses comme déterminées par un adjectif possessif. *Le mien*, par exemple, peut signifier *mon cheval*, *mon livre*, *mon chapeau*, etc.

Les *pronoms* démonstratifs représentent les personnes ou les choses comme déterminées par un adjectif démonstratif. Rigoureusement parlant, on devrait quelquefois considérer les pronoms *le*, *y*, *en* comme démonstratifs, puisqu'on est souvent obligé de les traduire par *cela*, *à cela*, *dans cela*, *de cela*. Si, par exemple, je dis : *Nous parlerons de cette affaire demain si vous* Y *consentez*, *si vous* LE *désirez*, cela signifie évidemment *si vous consentez à cela*, *si vous désirez cela*. Cependant l'usage a prévalu de les appeler toujours *pronoms* de la troisième personne.

Enfin, les *pronoms* indéfinis représentent des personnes ou des choses avec indétermination, c'est-à-dire avec la même étendue de signification qu'auraient des substantifs précédés d'un adjectif indéfini. Le pronom *en* devrait peut-être s'appeler indéfini quand il a le sens partitif, comme lorsque, après avoir parlé de livres, on dit : *je vous* EN *prêterai;* mais il est d'usage de lui conserver partout la dénomination de *pronom* personnel.

Ce que nous venons de dire prouve bien qu'en se plaçant à un certain point de vue on peut sans absurdité admettre cinq espèces de *pronoms;* mais il n'en résulte nullement que le point de vue où se plaçait Court de Gébelin fût dénué de raison. Les *pronoms* personnels, s'ils ne sont plus les seuls *pronoms*, sont toujours et de beaucoup les plus importants. Il reste évident qu'ils ont dû être créés les premiers de tous, puisque sans eux il serait presque impossible à l'homme de communiquer à son semblable ses idées, ses sentiments, ses craintes, ses désirs. Les autres *pronoms*, loin d'être indispensables, ont pu n'être créés que lorsque la langue avait reçu des développements déjà très-considérables.

— *Règles générales sur l'emploi des pronoms.* Un substantif indéterminé, ou déterminé par les mots négatifs *nul*, *aucun*, ne doit point être représenté par un *pronom* dont la signification est positive et nettement déterminée. Il ne faut donc pas dire : *On lui a fait grâce quoiqu'il ne* LA *méritât guère*, mais *On lui a accordé sa grâce*, etc.; le *pronom* personnel *la* peut très-bien représenter *sa grâce*, mais ne saurait représenter *grâce* sans aucune détermination. De même on ferait une faute si l'on s'exprimait ainsi : *Il n'y avait aucun papier sur la table, au moins je ne l'ai pas vu;* mais on pourrait dire *je n'en ai pas vu*, parce que *en* ne représente pas *le papier*, mais il signifie *de cela*, et *de*, qui a ici *le sens* partitif, exprime évidemment une idée d'indétermination. Cependant nos écrivains s'affranchissent quelquefois de cette règle pour donner à la phrase plus de vivacité; ainsi Massillon a dit : *Il faut moins de joie au dehors à celui qui la porte déjà dans le cœur*, et tout le monde connaît ce vers de Racine :

> Nulle paix pour l'impie : il la cherche, elle fuit,

Lorsqu'un *pronom* est répété plusieurs fois dans une phrase, il doit offrir le même sens partout et rappeler toujours la même idée; ainsi, il ne faut pas dire : ON *croit qu'*ON *va bientôt rappeler nos troupes du théâtre de la guerre*, parce que le premier *on* présente l'idée du public, et le second signifie ceux qui gouvernent. La phrase peut être corrigée ainsi : *Beaucoup de gens croient qu'on va*, etc. Néanmoins, le même *pronom* conjonctif peut s'employer deux fois, mais deux fois seulement, sans représenter la même idée; c'est une tolérance que justifie suffisamment la difficulté de s'exprimer autrement.

Les *pronoms* personnels employés comme sujets se mettent avant les verbes, excepté : 1º quand on interroge : *Viendra-t-il bientôt?* 2º dans certaines phrases exclamatives qui ont la forme de l'interrogation : *Est-il insupportable!* 3º dans les incises qui servent à désigner la personne à qui on attribue les paroles rapportées : *Voyez, lui dis-je, quel parti vous aurez à prendre;* 4º après certains verbes au subjonctif qui ne sont précédés ni d'une conjonction, ni d'un *pronom* conjonctif : *Puissé-je vous convaincre! Dussé-je périr!* 5º après *à peine*, *aussi*, *encore*, *au moins*, *du moins*, *peut-être*, *toujours*, *vainement*, *en vain : Encore faut-il qu'on y réfléchisse;* mais dans ce dernier cas cette manière de placer les *pronoms* n'est que facultative.

Employés comme compléments, les *pronoms* personnels se placent également presque toujours avant le verbe : *Je l'appelle; Il me répond.* Mais si le verbe est à l'impératif, le *pronom* complément se place après le verbe et on le joint à ce verbe par un trait d'union : *Attendez-moi; Répondez-lui;* à moins qu'il n'y ait négation, comme dans : *Ne m'attendez pas.* Lorsqu'un verbe à l'impératif, sans négation, a deux *pronoms* personnels pour compléments, ils se placent après le verbe avec deux traits d'union, et le complément direct se met le premier : *Menez-nous-y; Apportez-le-moi.* Cependant, afin d'éviter les formes malsonnantes *m'y*, *t'y*, *l'y*, on dit *attends-y-moi* au lieu de *attends-m'y*, etc. Les formes *mets-t'y*, *jette-t'y* sont approuvées par l'Académie probablement parce que *mets* et *jette* sont des verbes très-courts.

Les *pronoms* personnels employés comme sujets peuvent toujours se répéter devant chaque verbe; mais ils peuvent quelquefois ne pas être répétés quand les verbes sont unis par l'une des conjonctions *et*, *ou*, *ni : Nous blâmons ou rejetons tout ce qui est contraire à nos intérêts; Je plie et ne romps pas.* Néanmoins, la répétition serait nécessaire si l'on passait du sens négatif au sens affirmatif : *Tu n'écoutes pas et* TU *te plains de ne pas comprendre.* Employés comme compléments, les *pronoms* personnels se répètent devant chaque temps simple et devant chaque auxiliaire : *Cela* M'*étonne et* ME *confond; Votre père* NOUS *a appris et* NOUS *a raconté tous vos malheurs.* Ils ne se répètent pas devant un participe dont l'auxiliaire est sous-entendu : *Il nous a appris et raconté tous vos malheurs.* Mais il n'est pas permis de sous-entendre ainsi

l'auxiliaire quand le *pronom* précédemment exprimé doit être pour le participe un complément d'une autre nature que pour le premier verbe exprimé; on ne peut pas dire : *Cela nous a plu et enchantés*, mais il faut dire, en répétant le *pronom* et l'auxiliaire : *Cela nous a plu et nous a enchantés*, parce que *nous*, complément indirect de *a plu*, devient complément direct pour *a enchantés.*

Quand un verbe a des sujets de différentes personnes, on peut toujours employer par pléonasme l'un des *pronoms* personnels *nous, vous;* ainsi l'on dit bien : *Mon frère et moi* NOUS *irons avec vous; Toi et ta sœur* VOUS *viendrez de bonne heure.* Mais on peut dire aussi, sans pléonasme : *Mon frère et moi irons avec vous*, etc.

Les *pronoms* personnels doivent être construits de manière à n'offrir aucune équivoque sur la personne ou l'objet qu'ils représentent. On s'exprimerait mal si l'on disait : *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau;* car rien ne marque clairement si le pronom *il* représente Hypéride ou Démosthène. Il faut dans ce cas remplacer *il* par le substantif lui-même ou par l'un des *pronoms celui-ci, celui-là*, selon le sens qu'on veut exprimer.

Les *pronoms lui, elle, eux, elles* peuvent toujours être employés comme attributs quand ils représentent des personnes ou des êtres personnifiés; mais lorsqu'il s'agit de choses inanimées et que l'attribut ne doit pas être suivi d'une proposition complétive liée au *pronom* personnel par un *pronom* conjonctif, *lui, elle, eux, elles* doivent être remplacés par *le, la, les*, que l'on met alors devant le verbe. Ainsi, pour répondre à la question : *Est-ce là votre livre?* il faut dire : *Oui, ce l'est*, et non pas *c'est lui.*

Les *pronoms lui, eux, elle, elles* précédés d'une préposition, et les *pronoms lui* pour *à lui, à elle*, *leur* pour *à eux, à elles* peuvent toujours désigner des personnes ou des choses personnifiées. Mais quand il s'agit de choses non personnifiées et que la construction permet de les supprimer ou de les remplacer par un autre mot comme *en, y*, ou par quelque adverbe, ces *pronoms* doivent être évités, comme donnant aux objets dont il s'agit quelque chose de trop vivant, de trop personnel. Il serait donc peu correct de dire : *Il est plus glorieux de créer sa noblesse que d'hériter* D'ELLE, ou bien : *Je vivais au milieu de tout ce bruit sans faire attention* À LUI, ou bien encore : *Il y avait une lampe sur la table et un panier* SOUS ELLE. Il vaut mieux dire : *que d'en hériter, sans y faire attention, et un panier dessous.*

Les *pronoms* possessifs ne doivent point être employés pour signifier une lettre missive, quand le mot *lettre* n'a pas été exprimé auparavant. Si, dans le commerce, l'usage permet de commencer une correspondance par les mots : *J'ai reçu la vôtre, En réponse à la mienne*, etc., cet usage ne doit pas être étendu aux relations d'amitié ou de convenance.

Les *pronoms* relatifs ou conjonctifs doivent toujours être rapprochés de leur antécédent autant que le permet la construction. On ferait une phrase louche si l'on disait : *Il y a beaucoup de faits dans nos chroniques qui paraissent peu vraisemblables;* le pronom *qui* est trop éloigné de son antécédent *faits.* Il vaut mieux dire : *Il y a dans nos chroniques beaucoup de faits qui paraissent peu vraisemblables.*

Le *pronom* relatif est toujours du même genre, du même nombre et de la même personne que son antécédent, d'où il suit que le verbe qui a pour sujet un *pronom* relatif semble s'accorder avec cet antécédent : *C'est moi qui* AI *dit cela; C'est toi qui* ES *le maître; C'est lui qui* VEUT; *C'est nous qui* IRONS, etc. Mais l'antécédent n'est pas toujours le mot qui précède immédiatement le *pronom;* dans cette phrase, par exemple : *Le premier des Grecs qui ait enseigné que les âmes sont immortelles est Thalès*, l'antécédent de *qui* est *premier*, et non *Grecs.* On pourrait donc, à la rigueur, justifier ce vers de Racine : *Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse*, en supposant une ellipse, *il ne voit d'autre personne que moi qui s'intéresse*, et en considérant *personne* comme le véritable antécédent. Il serait moins facile d'expliquer le vers de Molière

> Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

Cependant on pourrait encore dire que *ce*, mis pour *celui*, est le véritable antécédent de *qui.* Quoi qu'il en soit, quand on écrit en prose, il vaut mieux dire *moi qui m'intéresse, moi qui me ferais prier.* Lorsque l'antécédent est un attribut, le *pronom* relatif s'accorde tantôt avec cet attribut, tantôt avec le sujet, selon l'importance relative que la pensée attache à l'un ou à l'autre; Voltaire a dit : *Vous êtes un jeune chêne qui essuyez une tempête, et moi je suis un vieux arbre qui n'a plus de racine :* dans le premier membre, sa pensée s'arrête de préférence sur le sujet *vous;* dans le second membre, elle s'arrête sur l'attribut *arbre.* On dirait de même : *Vous êtes le seul qui puissiez me rendre ce service*, et l'on pourrait dire : *Vous êtes le seul homme qui puisse me rendre ce service*, parce que dans le premier cas *vous* semble naturellement avoir plus d'importance que la locution *le seul*, qui est incomplète en ce que le substantif y est sous-entendu, tandis que dans l'autre cas la locution complète *le seul homme* peut fort bien être considérée comme étant celle qui doit surtout fixer l'attention.

Lorsque l'attribut placé avant le *pronom* relatif est composé de plusieurs mots, et que, d'après les principes précédents, le *pronom* doit s'accorder avec cet attribut, cet accord se fait d'après les mêmes règles que celui du verbe avec un sujet composé : *C'est la boussole et l'imprimerie qui ont été les découvertes les plus fécondes en résultats*, parce que le pronom *qui* présente une image multiple composée de la boussole et de l'imprimerie; *Etait-ce un lièvre ou une perdrix qu'il avait tuée*, parce que la conjonction *ou* exclut, dans ce cas, l'un des deux animaux, etc. Voir la note sur le VERBE dans son accord avec un sujet composé.

On ne doit jamais commencer par un *pronom* relatif ni par les adverbes *où, d'où* la proposition qui a pour objet d'expliquer une première proposition formée du *pronom ce*, du verbe *être* et d'un complément indirect ou adverbial. Ne dites pas : *C'est à vous à* QUI *je parle; C'est là où je vais.* Mais remplacez *à qui, où* par la conjonction *que*, et dites : *C'est à vous que je parle; C'est là que je vais.*

Les *pronoms* relatifs construits après certaines locutions, comme *le seul, le meilleur*, etc., appellent le mode subjonctif. Ceci sera expliqué dans la note sur le SUBJONCTIF.

La plupart des grammairiens condamnent l'emploi des *pronoms* relatifs au commencement de deux propositions consécutives dont la seconde devrait, d'après le sens, servir de complément direct au verbe de la première. Selon eux donc, Molière n'aurait pas dû dire :

> Nous verrons si c'est moi que vous voudrez qui sorte.

Et La Fontaine aurait fait une faute dans ces deux vers :

> Sur les éloges que l'envie
> Doit avouer qui vous sont dus.

Il est certain que ces constructions paraissent irrégulières et que l'analyse a beaucoup de peine à en rendre compte. Cependant, comme on en trouve beaucoup d'exemples et que, d'ailleurs, il est difficile de s'exprimer autrement, c'est peut-être aller trop loin que de les proscrire d'une manière absolue.

Les *pronoms* relatifs ne peuvent servir de liaison entre deux propositions qu'autant qu'ils remplissent dans la dernière une fonction propre qui ne soit occupée par aucun autre mot.

Ainsi, c'est une faute de dire : *Les passions sont comme les liqueurs spiritueuses qui, moins elles s'exhalent, plus elles acquièrent de force*, car le pronom *qui* ne peut être que sujet du verbe *acquièrent*, et cette fonction est remplie par *elles.* On ne doit pas dire non plus : *Les importuns sont des gens que, quand on les a reçus une fois, on ne peut plus les empêcher de venir*, car le *pronom que* devrait être le complément direct de *empêcher*, et le *pronom les* remplit cette fonction.

On pourrait faire encore d'autres remarques sur les *pronoms* relatifs; mais on les trouvera en cherchant, à leur rang alphabétique, les mots auxquels elles se rapportent d'une manière plus spéciale. Ainsi, en cherchant UN, on trouvera ce qui concerne le *pronom* relatif placé après *un de ceux, une des sciences*, etc.

Enfin, certains *pronoms*, comme *en, chacun*, etc., donnent lieu à des règles tout à fait particulières qui seront exposées dans ce dictionnaire à l'ordre alphabétique de ces *pronoms* eux-mêmes.

PRONOMÉE s. f. (pro-no-mé — du gr. *pronomeia*, pillage). Entom. Genres d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléochares, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

PRONOMINAL, ALE adj. (pro-no-mi-nal, a-le — lat. *pronominalis;* de *pronomen*, prônom). Gramm. Qui appartient au pronom; qui est de la nature du pronom : *Forme* PRONOMINALE. ‖ *Verbes pronominaux*, Verbes qui se conjuguent avec un pronom de la même personne que le sujet. ‖ *Adjectifs pronominaux*, Adjectifs susceptibles de devenir des pronoms, par un léger changement de forme.

PRONOMINALEMENT adv. (pro-no-mi-na-le-man — rad. *pronominal*). Gramm. Comme pronom, comme verbe pronominal : *Adjectif employé* PRONOMINALEMENT. *Peu de verbes neutres peuvent s'employer* PRONOMINALEMENT.

PRONOMINALISER v. a. ou tr. (pro-no-mi-na-li-zé — rad. *pronominal*). Gramm. Donner la forme pronominale à : PRONOMINALISER *tous les verbes de la langue, sans s'inquiéter le moins du monde de justifier cet emploi, sans même se donner la peine de l'expliquer...* (Landais.)

PRONOMINATION s. f. (pro-no-mi-na-si-on — du préf. *pro*, et du lat. *nominare*, nommer). Rhétor. S'est dit pour ANTONOMASE.

PRONOMINÉ, ÉE adj. (pro-no-mi-né — du lat. *pronomen*, pronom). Gramm. S'est dit pour PRONOMINAL : *Verbe* PRONOMINÉ.

PRONOMUS, célèbre joueur de flûte thébain, qui vivait vers l'an 274 av. J.-C. Avant lui, on se servait de trois sortes de flûtes suivant les trois modes ou genres de musique, le dorien, le phrygien et le lydien; il inventa une flûte avec laquelle il exécutait toutes sortes d'airs dans quelque mode qu'ils fussent composés. Il était aussi poëte lyrique, tragique et comique; mais aucune de ses pièces ne nous est parvenue. Les Thébains lui avaient élevé, près du temple d'Apollon Polius, une statue qu'on voyait encore du temps de Pausanias.

PRONONÇABLE (pro-non-sa-ble — rad. *prononcer*). Qui peut être prononcé : *Des lettres qui ne sont pas* PRONONÇABLES. *La musique en est charmante et aurait illustré le nom du compositeur, si ce nom avait été* PRONONÇABLE. (G. Davidson.)

PRONONCÉ, ÉE (pro-non-sé) part. passé du v. Prononcer. Emis par la parole, énoncé, proféré : *Des phrases, des mots* PRONONCÉS *à voix basse. L'enfer éternel par la volonté divine est le plus horrible blasphème qui ait jamais été* PRONONCÉ *contre Dieu.* (A. Guyard.) *Je donnerais tous les discours* PRONONCÉS *à la tribune depuis quarante ans pour une truite.* (Balz.) *On a dit, avec quelque raison, que le français n'est que du latin* PRONONCÉ *à la gauloise.* (Renan.)

— Décrété, publié, déclaré avec autorité : *Jugement* PRONONCÉ *par un tribunal. Quand l'arrêt des sociétés est* PRONONCÉ, *la main qui devait élever ne sait qu'abattre.* (Chateaub.)

— Accentué, fortement marqué, accusé : *Une physionomie* PRONONCÉE. *Des traits* PRONONCÉS. *Les traits de Dante étaient fortement* PRONONCÉS. (Lamenn.) *Gall a osé localiser les passions dans chaque bosse plus ou moins* PRONONCÉE *des os crâniens.* (Raspail.) *La langue latine a passé par des transformations analogues à celles du grec, mais plus* PRONONCÉES. (A. Maury.) *Le jaune n'ira pas aux brunes qui ont dans les carnations une teinte trop* PRONONCÉE *d'orangé.* (Chevreul.)

— s. m. Décision d'un tribunal : *Le* PRONONCÉ *du jugement, de l'arrêt.*

PRONONCEMENT s. m. (pro-non-se-man — rad. *prononcer*). Action de prononcer. ‖ Peu usité.

PRONONCER v. a. ou tr. (pro-non-sé — lat. *pronuntiare;* de *pro*, en avant, et de *nuntiare*, annoncer. Prend une cédille sous le *ç* devant *a* et *o* : *il prononça; nous prononçons*). Proférer, articuler, émettre par la parole : *Les Anglais ont perverti toutes les voyelles; ils les* PRONONCENT *autrement que toutes les nations.* (Volt.) *C'est un obstacle à la gloire qu'un nom trop difficile à* PRONONCER. (Ampère). *Les femmes ne peuvent entendre* PRONONCER *le mot amour sans croire qu'on sonne à leur porte.* (A. d'Houdetot.) *Saint Jérôme s'était fait limer deux dents pour mieux* PRONONCER *l'hébreu.* (A. Karr.)

— Débiter, réciter : PRONONCER *un discours, un sermon. Quel supplice que d'entendre* PRONONCER *de médiocres vers avec emphase!* (La Bruy.)

— Bien marquer, rendre très-sensible, très-visible, très-apparent : *Ce peintre a trop* PRONONCÉ *les muscles de la poitrine.*

— Décréter, publier, déclarer avec autorité : PRONONCER *un jugement, un arrêt, une sentence de mort. De quel droit ce juge, qui n'est pas infaillible,* PRONONCE-*t-il une sentence irréparable?* (L. Blanc.)

> Des prédicants le bataillon divin,
> Ivre d'orgueil et du pouvoir suprême,
> Avait déjà *prononcé* l'anathème.
>
> VOLTAIRE.

— *Prononcer soi-même sa condamnation, sa sentence*, Se condamner par ses propres paroles, par son propre témoignage.

— v. n. ou intr. Exprimer son sentiment, formuler une décision : *Ce n'est pas à moi de* PRONONCER. *Juger, c'est* PRONONCER *en dedans de soi sur le vrai et sur le faux; bien juger, c'est y* PRONONCER *avec raison et connaissance.* (Boss.) *En histoire, comme en physique, ne* PRONONÇONS *que d'après les faits.* (Chateaub.) *Les druides* PRONONÇAIENT *sur toutes les contestations des particuliers.* (B. Const.) *Pensez et* PRONONCEZ; *la vérité ne sort que de l'examen.* (G. Sand.)

— Commander, ordonner :

> Il n'a qu'à *prononcer*, j'obéirai sur l'heure.
>
> RACINE.

Se prononcer v. pr. Etre, devoir être prononcé, énoncé, émis par la voix : *La consonne d* SE PRONONCE *en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut.* (Mol.)

— Manifester son opinion, son sentiment; donner son avis : *Le tribunal ne* S'EST *pas encore* PRONONCÉ. *Solon voulait que, lors des discordes civiles, chaque citoyen* SE PRONONÇÂT *pour un parti.* (P. Leroux.)

— Prendre parti : SE PRONONCER *pour quelqu'un, contre quelque chose.*

— Prendre un caractère net, marqué, défini : *La gelée* SE PRONONCE *de plus en plus.*

— **Syn. Prononcer, articuler, proférer.** V. ARTICULER.

— **Prononcer, décider, juger.** V. DÉCIDER.

PRONONCIATION s. f. (pro-non-si-a-si-on — lat. *pronuntiatio;* de *pronuntiare*, prononcer). Action ou manière de prononcer, d'émettre les sons de la parole : *La langue française est encore pleine de* PRONONCIATIONS *vicieuses.* (Volt.) *Dans la langue française, l'écriture est un guide très-infidèle de la* PRONONCIATION. (E. Littré.) *En passant dans la bouche d'une race nouvelle, la langue éprouve toujours, au moins dans sa* PRONONCIATION, *des altérations dues aux différences d'habitude de l'organe vocal.* (A. Maury.)

— Prononcé, action de lire un arrêt, un jugement : *On nous fit entrer pour entendre la* PRONONCIATION *de l'arrêt.* (St-Sim.) *C'est un procès dont j'ai tant de plaisir à visiter les pièces, que j'ajourne toujours à huitaine la* PRONONCIATION *de l'arrêt.* (Brill.-Sav.)

— Anc. rhétor. Dernière des cinq parties de la rhétorique : *L'ancienne rhétorique comprenait l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et la* PRONONCIATION.

— **Encycl.** Gramm. Pour arriver à déterminer la *prononciation* des mots, il faut examiner les mots isolément sous le rapport des voyelles et des consonnes qui entrent dans leur composition, puis réunis pour former des phrases.

Les lettres qui servent à composer les mots, soit voyelles, soit consonnes, ne se prononcent pas constamment de la même manière : elles se prononcent d'une façon dans certains cas et d'une ou de diverses façons dans quelques autres. Il arrive aussi qu'elles ne se prononcent pas du tout, ou que dans la *prononciation* elles se lient avec le mot suivant. Ces divers cas sont expliqués à chacune des lettres de l'alphabet de ce dictionnaire et, pour les exceptions, à chacun des mots qui forment l'exception, et la *prononciation* est figurée à côté du mot.

Ces irrégularités de la *prononciation*, comparée avec l'orthographe, viennent de ce que les langues modernes, au lieu de créer un alphabet spécial, propre à représenter tous les sons, toutes les articulations qu'elles emploient, ont préféré adopter un alphabet d'une autre langue, dont les principes de *prononciation* sont différents, et elles l'ont adopté tel quel, sans y faire aucun changement; c'est ce qui a eu lieu, entre autres, pour l'alphabet latin, adopté aujourd'hui par la plupart des peuples. Cependant les Russes, qui ont adopté l'alphabet grec, y ont ajouté plusieurs lettres inconnues aux Grecs.

Après avoir commis cette première faute, les peuples furent obligés de combiner les lettres de diverses façons pour représenter les sons ou les articulations qui n'avaient pas de représentant dans l'alphabet latin, comme le *ch* de *cheval*, le *gn* d'*ignorance*, les sons *eu* et *ou* et les voyelles nasales. Les mêmes vices existent dans la plupart des langues.

On ne s'est pas arrêté là : sous prétexte d'étymologie, on a hérissé les mots de lettres inutiles qui n'avaient d'autre but que de rappeler les mots étrangers dont les mots des langues modernes ont été formés; mais on l'a fait d'une manière si inintelligente que, dans la plus grande partie des mots, on s'est écarté arbitrairement de l'étymologie et, dans d'autres mots de la même famille, on s'y est conformé. Dans le même mot, on s'y est montré tour à tour fidèle ou infidèle. Rien de plus capricieux, rien de plus inintelligent. Les Italiens et les Espagnols ont eu le bon esprit de faire disparaître la plus grande partie de ces défauts, mais ils en ont encore laissé un certain nombre. Que nous sommes loin de cet idéal : l'orthographe doit être la représentation exacte et fidèle de la *prononciation!* autant de caractères que de sons, et chacun de ces caractères ayant toujours la même *prononciation.* Le sanscrit seul a le privilége de posséder ces qualités; mais ses nombreuses filles ont bien dégénéré sous ce rapport.

C'est cet emploi arbitraire des lettres, cette accumulation de lettres muettes qui rendent l'étude des langues étrangères si difficile; et cependant, chose extraordinaire! chaque peuple prétend que l'orthographe de sa langue est la peinture fidèle de la *prononciation;* il n'est pas jusqu'aux Anglais, dont l'orthographe est si extravagante, qui n'aient cette prétention.

Quand on étudie une langue étrangère, il ne suffit pas de connaître les lettres de l'alphabet, le son qu'elles ont quand elles sont seules ou combinées; il faut encore s'exercer à prononcer certains sons qui n'ont pas d'équivalents dans la langue du pays où l'on est né. C'est là une des plus grandes difficultés qu'éprouvent les étrangers, car les livres leur sont pour cela d'un faible secours; souvent même ils sont plus nuisibles qu'utiles. On ne peut même guère obtenir le résultat désiré que lorsqu'on est jeune, car les organes sont alors plus flexibles; mais il n'est rien tel que d'habiter quelque temps dans le pays dont on étudie la langue, en ayant soin de ne fréquenter que les personnes qui la parlent purement.

Comme l'enseignement oral de la *prononciation* ne laisse pas des traces assez durables des sons, on a essayé divers systèmes de *prononciation* figurée, soit pour la langue maternelle, soit pour les langues étrangères.

Quelques écrivains sont tout à fait opposés à ces notations, sous prétexte qu'on ne parvient par là qu'à donner une mauvaise *prononciation* et une mauvaise orthographe, la plupart des élèves confondant la *prononciation* figurée avec l'orthographe.

Boiste est un de ces adversaires. « Il est incontestable, dit-il, qu'une *prononciation* parfaite, dans une langue quelconque, ne peut, en général, être acquise que dès l'enfance et donnée que par une nourrice, des parents ou des maîtres qui prononcent bien.

Il est de fait qu'il est impossible de figurer toute la *prononciation* d'une langue avec des lettres pour celui qui ne la parle pas ou qui la parle avec un accent, parce que les voyelles et beaucoup de consonnes n'ont pas le même son dans toutes les langues, tous les jargons, et enfin, en supposant même que cette *prononciation* pût être figurée, il faudrait des figures différentes, non-seulement pour les discours d'apparat et la conversation, mais pour les accents de chaque passion; l'expérience démontre la vérité de cet axiome : « Le ton fait la musique. » De plus, les diverses nations de l'Europe ont des habitudes de *prononciation* qui diffèrent essentiellement entre elles : par exemple, les Français, les Italiens, les Espagnols appuient beaucoup sur les dernières syllabes; au contraire, les Anglais les prononcent à peine, appuyant, par une beaucoup plus forte aspiration, sur les premières. Les Allemands ont à peu près la même manière. »

Si, pour connaître la véritable *prononciation*, on comptait sur une nourrice instruite, on attendrait longtemps, car

. . Cet heureux phénix est encore à trouver.

Les parents instruits sont eux-mêmes assez rares, et bien des maîtres ne s'occupent pas assez de cette question importante. « Souvent ceux qui enseignent les langues, dit le baron d'Holbach, n'ont point le talent de rapprocher les différentes manières de prononcer la langue qu'ils montrent de celles qui sont connues dans la langue du disciple qui apprend. Cependant, à l'exception d'un très-petit nombre d'inflexions de voix ou d'articulations particulières à quelques nations et inconnues à d'autres, il semble que l'on pourrait parvenir à donner à tout homme attentif la faculté de prononcer, du moins assez bien, les langues actuellement usitées en Europe. »

Quant à la différence entre les discours d'apparat et la conversation, Boiste confond la déclamation avec la grammaire. La connaissance des accents de chaque passion est également une tout autre étude.

Malgré son horreur de la *prononciation* figurée, Boiste est néanmoins forcé de faire cet aveu : « Cependant il est incontestable que l'on peut quelquefois, à l'aide de cette *prononciation* figurée, donner aux habitants des départements qui ont un accent, ou aux étrangers qui connaissent un peu la langue, les moyens de se rectifier. Il est certain que, dans plusieurs cas, ces figures sont nécessaires pour les jeunes gens, et l'Académie indique elle-même la *prononciation*. »

Si la *prononciation* figurée est utile, quel système faut-il adopter?

La plupart des grammaires et des dictionnaires se contentent de figurer la *prononciation* de quelques mots exceptionnels, de quelques syllabes embarrassantes, sans suivre de système; c'est un moyen grossier qui ne peut pas être d'une grande utilité.

Les Anglais, dont la *prononciation* est si variable, emploient généralement des chiffres pour faire connaître la *prononciation* de leurs voyelles. Chaque chiffre correspond à un mot type, dont on suppose la *prononciation* connue. On a essayé sans succès d'introduire en France ce système fort compliqué et fort peu intelligible.

La *prononciation* figurée qui semblerait la plus rationnelle serait celle qui prendrait pour base l'alphabet latin, le plus connu de tous, et qui donnerait toujours à la même lettre le même emploi, quelle que fût sa position dans le mot. Pour les caractères qui nous manquent, il faudrait en créer de nouveaux, ce qui ferait éviter les agglomérations de lettres auxquelles nous sommes contraints d'avoir recours. En y ajoutant des caractères pour figurer les sons qui n'existent pas dans notre langue, on arriverait à figurer tous les sons possibles. Quelques explications seraient nécessaires pour faire connaître les bases du système et guider dans les cas difficiles.

Si la *prononciation* des mots du langage ordinaire est déjà bien difficile, celle des noms propres est bien autrement embarrassante encore. Quant il ne s'agit que des noms de sa propre langue, on s'en tire généralement assez bien; mais s'il s'agit des noms propres étrangers, les difficultés sont inextricables.

Si on essaye de les prononcer à la française, on est sans cesse arrêté par certaines réunions de lettres inconnues chez nous; si, connaissant la *prononciation* du pays, on les prononce comme feraient les indigènes, on n'est pas compris de ses compatriotes.

Voici, sur cette question, l'opinion émise par M. Prodhomme, dans la *Revue grammaticale* :

« L'impossibilité absolue de connaître la *prononciation* de toutes les langues du monde oblige à les prononcer conformément à la langue de son pays.

» Si un nom propre a été altéré dans sa forme par les littérateurs et par les historiens, et si cette altération a été consacrée par l'usage, il faut la respecter.

» La même règle doit s'appliquer aux mots de la langue française dérivés de ces noms propres. »

C'est déjà beaucoup de parvenir à prononcer correctement les mots isolés, mais ce n'est pas suffisant; il y a encore une autre difficulté à surmonter, c'est celle de lire les mots réunis en phrases.

Notre langue est composée de nombreux mots terminés par des consonnes muettes, mais qui, dans les phrases, se font quelquefois sentir lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet. Si cette *prononciation* avait toujours lieu, il n'y aurait pas de difficulté; mais il n'en est pas ainsi, souvent cette liaison ne doit pas se faire; de là l'embarras.

Parmi les consonnes finales qui se lient, les unes conservent leur *prononciation*, les autres éprouvent des modifications.

Celles qui conservent leur son ordinaire sont *c*, *p*, *r*, *t* et *z*. Le *n* des nasales, quand la liaison a lieu, se prononce *n*. Pour les cas où cette liaison a lieu et ceux où elle n'a pas lieu. ‖ V. chacune de ces lettres.

Les consonnes qui se modifient par la liaison sont : *d*, *f*, *g*, *s*, *x*. Le dictionnaire indique les cas où ces liaisons ont lieu et de quelle manière elles se font.

Quand on sait articuler convenablement les lettres, les syllabes et les mots; qu'on est instruit de la manière de faire convenablement les liaisons, on n'est pas au bout de sa tâche. Il faut connaître ensuite la différence qu'il y a entre la *prononciation* en usage dans la conversation et celle qui est admise dans la lecture à haute voix et la déclamation.

Ces différences sont aujourd'hui peu sensibles; elles l'étaient bien davantage au XVIIe siècle. « La plupart des mots, dit l'abbé de Choisy, ont deux différentes *prononciations* : l'une pour le discours ordinaire et l'autre pour les vers. C'est ce qui est cause que peu de personnes savent bien lire les vers, faute de savoir cette différence de *prononciation*. La prose néglige de prononcer les *s* finals du pluriel, les *t* de la troisième personne du pluriel des verbes et plusieurs autres consonnes finales, même devant les voyelles. On dit fort bien : *Les hommes ont de tout temps été*, comme s'il y avait : *Les homme ont de tout temp été; Les enfants aiment à jouer*, comme s'il y avait : *Les enfan aime à jouer*. Mais en vers, quand il se rencontre une voyelle après un pluriel ou après quelque consonne que ce soit, il faut nécessairement prononcer tout :

Mille et mille douceurs y semblent attachées...

On dirait, en conversation : *y semble attachées;* en vers, il faut prononcer comme s'il y avait : *y semble tatachées; Tu cherches à me plaire*, comme s'il y avait : *Tu cherche-z-à me plaire*. » Voilà, remarque Génin, le témoignage d'un abbé de cour; il ne tombe pas dans sa pensée de blâmer ceux qui suppriment dans la conversation les *s*, les *t* et même les *nt;* c'est ainsi que parlaient, que devaient parler Molière, Boileau, Pascal, Racine, La Fontaine; aujourd'hui, il n'est pas un commis de magasin qui ne se pique de faire sonner les liaisons quand il parle de l'*ar t-antique*, du *froi t-aux pieds*, ou s'accuse de ses *tort z-enver z-elle*. Un académicien du temps de Louis XIV ouvrirait de grands yeux s'il entendait une pareille *prononciation*.

Mais ce n'est pas aux liaisons que se bornent ces différences; les variations de *prononciation* de la plupart des voyelles et des diphthongues forment un chapitre très-curieux de l'histoire littéraire. Génin a essayé de rétablir par des conjectures quelle était, dans une foule de cas, la *prononciation* de nos vieux auteurs; les poëtes sont, pour cette étude, des guides assez sûrs, puisque la mesure du vers indique le nombre de syllabes des mots et que la rime, d'un autre côté, donne le son qu'avaient en ce temps-là certaines voyelles. Sans remonter jusqu'aux trouvères, Villon, Charles d'Orléans, Marot nous donnent des indications certaines sur la *prononciation* au XVe, au XVIe siècle. Villon, en particulier, est toujours très-sévère pour la rime et, par conséquent, lorsqu'il fait rimer les mots en *erre* et en *eure* avec des mots en *arre*, il nous montre que, de son temps, l'*e* et l'*eu* avaient quelquefois le son de l'*a*, *prononciation* que les paysans ont conservée et dans laquelle nous voyons un défaut, tandis qu'elle n'est qu'une réminiscence d'un vieux parler tombé en désuétude. Villon fait rimer *barre* avec *terre* et avec *feurre;* il donne le même son final à *haubert* et à *poupart*, à *Robert* et à la *plupart*. Le mot *royne* se prononçait certainement *reine*, comme à présent, et *idoine*, *ideine*, contrairement à la *prononciation* actuelle; la preuve, c'est qu'il les fait rimer avec *Seine*, *rène*, etc.

Les désinences en *ien* se sont prononcées *ian* jusqu'au XVIIe siècle; dans les trois poëtes cités plus haut, la chose n'est pas douteuse. Villon fait rimer *ancien* avec *bon an*, *égyptienne* avec *castillane*, et M. Thureau (*De la prononciation de Molière*) conjecture qu'il en était encore de même dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il serait difficile d'en citer des exemples concluants. Ce qui est certain, c'est que *en* se prononçait tantôt *an* et tantôt *in*. Les Picards disent encore *infant* pour *enfant* et *souvint* pour *souvent*. Le même philologue croit qu'anciennement la désinence *ent* du pluriel des verbes se prononçait, qu'on disait *ils viennant* pour *ils viennent;* cette *prononciation* s'est en effet conservée dans les campagnes; mais il ne faudrait pas affirmer que l'usage fût général, car alors les poëtes auraient bien parfois compté cette désinence à la fin des vers, et l'on n'en trouve aucun exemple. Au contraire, les vers où cette désinence n'est pas comptée abondent :

> Mais au cas qu'ils s'en excusassent,
> En redoubtant les premiers frais,
> Ou totalement recusassent
> Ceulx qui s'ensuyvent ci-après...
>
> VILLON.

Ce qui est indubitable, c'est que des mots comme *grammaire*, *sanglier*, etc., n'avaient pas, au XVIIe siècle, la *prononciation* actuelle; les vers de Molière :

> Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire?
> — Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père?

attestent que l'on prononçait *gran-maire*, sans quoi le jeu de mots avec *grand'mère* serait impossible.

Ces vers :

> Cependant un sanglier, monstre énorme et superbe...
>
> LA FONTAINE.
>
> Où pourrais-je éviter ce sanglier redoutable?
>
> MOLIÈRE.

montrent que *sanglier* se prononçait *sanlié*, etc. On pourrait citer encore bien d'autres différences.

Quant à la *prononciation* adoptée en France pour les langues mortes et pour les langues étrangères, elle est généralement mauvaise. D'abord, nous supprimons tout à fait l'accent ou la prosodie. Du dactyle qui, en langage musical, pourrait être défini une blanche et deux noires, nous faisons quelque chose d'hybride qui paraîtrait du japonais ou de l'iroquois à Cicéron ou à Virgile et resterait pour eux inintelligible. Même aujourd'hui, aux hommes qui parlent les langues néo-latines très-prosodiques, aux Espagnols et aux Italiens, par exemple, quand nous citons du latin prononcé à la française, c'est en pure perte; les plus lettrés même ne nous comprennent pas. Notre manière de prononcer le latin, en effet, n'est égalée en ridicule que par celle des Anglais, qui disent :

Taïtiré tiou péticulé rikioubans seub tegminé fedjat.

Mais encore les Anglais ont-ils cet avantage sur nous qu'ils observent le rhythme en prononçant, tandis que nous ne manquons pas de placer la quantité à rebours, et, en scandant ainsi ce vers :

Tityre tu patulæ recubans sub tegmine fagi,

nous appuyons bien fort sur la dernière brève de chaque dactyle. Ce n'est guère que dans les colléges de nos provinces méridionales, où le langage est bien plus accentué qu'au Nord, qu'on observe la prosodie en prononçant le latin. Il est vrai que la difficulté sur la position de l'accent tonique dans le latin, éternel désespoir des philologues, subsistera toujours. Mais on pourrait s'en tenir sur ce point à la *prononciation* italienne du latin; les Italiens ont l'oreille assez délicate pour placer cet accent là où il le faut. En second lieu, nous ne donnons même pas aux consonnes le son qu'elles devraient avoir. Le *c* était toujours dur chez les Latins et se prononçait comme le *k;* Plutarque, traduisant en grec les noms de *Cæsar* et de *Cicéron*, écrit *Kaisar* et non *Sésar*, *Kikéro* et non *Siséro;* nous l'adoucissons devant l'*i* et l'*e* et nous le laissons dur devant l'*a*, l'*o* et l'*u*, comme dans le français. Il en est de même du *g*, qui avait le son du *gh* et auquel, devant l'*i* et l'*e*, nous donnons le son du *j*; du *t*, qui était toujours dur et que nous changeons en *s* devant *ie*, etc.

— *Défauts de prononciation*. V. ORTHOPHONIE.

— **Anecdotes.** L'Académie française tenait un jour une séance pour la révision de la sixième édition de son dictionnaire. On en était à la lettre T, et le secrétaire de la commission de rédaction fit l'aveu que l'on n'avait pu suffisamment s'entendre sur les règles à poser pour la *prononciation* de cette lettre lorsqu'elle se rencontre au milieu des mots. Un honorable membre, dont la compétence n'était pas généralement reconnue sur de telles matières, se leva alors et, pour trancher la difficulté, il proposa de décider, en vertu de l'analogie, que, de même que *s* entre deux voyelles a le son de *z*, ainsi le *t* entre deux voyelles doit se prononcer comme le *c*. Il cita à l'appui de son opinion les mots *patience*, *ambition*, *péripétie*, *éducation* et une foule d'autres encore. Après qu'il se fut escrimé à soutenir cette étrange loi grammaticale, un académicien, qui s'était tenu silencieux sur son fauteuil, et qui avait écouté avec un fin sourire, se leva enfin : c'était Charles Nodier, le savant et spirituel philologue : « Mon cher collègue, dit-il de sa voix la plus hypocritement bénévole, prenez *picié* de mon ignorance et faites-moi l'*amicié* de me répéter la *moicié* des belles choses que vous venez de dire. »

Ces paroles, prononcées avec la bonhomie qui caractérisait l'honorable membre, excitèrent une hilarité que celui-là seul à qui elles étaient adressées n'eut pas le bon esprit de partager. On comprend toutefois que l'incident devait mettre fin à la discussion; la séance fut levée.

***

La femme de Bautru ne voulut plus, après l'avénement de Mazarin au ministère, porter le nom de son mari, parce que le cardinal, disait-elle, lui donnait un ridicule en prononçant son nom à l'italienne (*Bautrou*).

***

Un jeune homme étant au collége faisait la lecture pendant le repas; il trouva ces mots : « On lui coupa le *col*, » et le prononça comme c'était écrit. Le préfet du réfectoire l'arrêta et lui dit de prononcer comme s'il y avait un *u*. « On lui coupa le *cul*, » reprit alors le jeune homme.

Prononciation (TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE), par M. Léautaud (1859). L'auteur a essayé de présenter les règles d'une prononciation correcte de tous les mots de la langue française et d'aplanir, au moyen de préceptes simples, précis et peu nombreux, toutes les difficultés. Il a fait suivre son travail d'un dictionnaire renfermant tous les mots qui s'écartent des règles générales de la prononciation. M. Léautaud détermine d'abord le rôle des organes, poumons, trachée-artère, larynx, glotte, cordes vocales, langue, palais, dents et lèvres dans la prononciation; puis il examine successivement les sons simples, composés, conventionnels, synonymes ou identiques, les articulations simples, conjointes ou inséparables, doubles, complexes, et pose les principes élémentaires de la prosodie. Par prosodie, l'auteur entend « l'art de bien lire toutes les syllabes des mots d'une langue en leur donnant la valeur longue ou brève qu'elles doivent avoir. » Descendant aux détails, il etudie la prononciation des différentes lettres de l'alphabet, soit dans le corps, soit à la fin d'un mot.

Les règles posées, M. Léautaud passe à l'application, et les trois quarts de son livre sont consacrés à des exercices gradués avec lesquels l'élève devra se familiariser pour arriver à une prononciation correcte. Ces exercices sont rangés sous trois divisions : 1° mots ordinaires; 2° noms propres; 3° mots scientifiques.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie, ou *Dictionnaire*, sont contenus tous les mots déjà cités dans les premières parties et qui s'écartent des règles générales de la prononciation.

Un pareil ouvrage était fort difficile à faire, surtout en prenant pour guide le *Dictionnaire* de l'Académie, qui ne donne sur la prononciation que des détails très-incomplets, et on doit savoir gré à l'auteur de l'avoir entrepris. Le seul reproche que nous lui ferons, c'est d'être trop complet, de trop tenir compte des exceptions et, partant, de ne pas être assez élémentaire pour la jeunesse à laquelle il destinait son travail. M. Léautaud entasse dans les exemples une multitude infinie de mots scientifiques dont, à l'exception des praticiens, personne ne fait usage et qui tous exigeraient une note explicative. Or, le premier point, lorsqu'on écrit un livre à l'usage des enfants, c'est de simplifier autant que possible.

PRONOPIOGRAPHE s. m. (pro-no-pi-o-gra-fe — du gr. *pronopios*, qui se présente à la vue; *graphô*, je décris). Physiq. Sorte de chambre obscure employée par les dessinateurs.

PRONOSTIC s. m. (pro-no-stik — gr. *prognostikon;* de *prognôsis*, connaissance anticipée; formé de *pro*, avant, et de *gnôsis*, connaissance). Jugement, conjecture sur ce qui doit arriver : *Les politiques se trompent souvent dans leurs* PRONOSTICS. (Acad.) *Les* PRONOSTICS *de notre futurition sont vains; nous sommes ce que nous font les circonstances.* (Chateaub.)

— Signe sur lequel on fonde une conjecture; fait qui passe pour avoir une relation avec les événements futurs et à l'aide duquel on croit pouvoir les prédire : *Ce fut un* PRONOSTIC *de ce qu'il devait être un jour.* (Acad.) *Il n'y a rien de plus faible ni de plus timide que ceux qui se fient aux* PRONOSTICS. (Boss.)

— Faculté de pronostiquer, d'annoncer ce qui doit arriver à l'aide de certains signes : *Boerhaave avait le* PRONOSTIC *étonnant; aussi fut-il consulté par un grand nombre de savants et de têtes couronnées.* (Fonten.)

— Pathol. Jugement que l'on porte sur les résultats que doit avoir une maladie : *Le médecin prudent et sage est circonspect dans ses* PRONOSTICS. (Gardanne.) *Le* PRONOSTIC *a pour première et principale base le diagnostic; si le diagnostic est obscur, le* PRONOSTIC *est incertain.* (Chomel.)

— **Encycl.** Météorol. Les *pronostics* sont des signes particuliers, simples ou compliqués, résultat d'observations nombreuses, à l'effet de connaître les changements qui se préparent dans l'atmosphère. Les *pronostics* peuvent être le résultat d'observations bien faites, et alors on aurait tort de les dédaigner; mais trop souvent ils reposent sur des idées puériles ou des superstitions, sur des préjugés entretenus par la crédulité populaire. D'autre part, comme les conditions atmosphériques varient selon les climats et, sous un même climat, selon la configuration du sol, selon, par exemple, l'existence ou la non-existence de montagnes, la proximité ou l'éloignement de la mer, il s'ensuit que les *pronostics* sont très-variables, qu'il est impossible de les ériger en règle générale et qu'il est absurde, dans la plupart des cas, de leur accorder une confiance absolue.

Nous allons indiquer ici les *pronostics* à peu près généralement admis en France dans les campagnes.

— ***Pronostics d'après les vents.*** Vent d'est :

beau temps, sec; venant d'Asie, il s'est débarrassé de nuages et de pluie.

Vent du sud : temps chaud, humide quelquefois; venant d'Afrique, il a pu se charger d'eau en traversant la mer Méditerranée.

Vent d'ouest : temps ni chaud ni froid, souvent pluvieux; venant d'Amérique, il a fait provision d'humidité et de nuages en passant sur l'Océan.

Vent du nord : temps froid et sec.

Les exceptions proviennent de perturbations atmosphériques plus ou moins compliquées, mais inconnues, quant aux causes, pour la plupart.

— *Pronostics d'après les animaux.* Indices de pluie : abeilles s'écartant peu de leur ruche et rentrant le soir à demi chargées; brebis broutant plus activement que d'ordinaire; bœufs au pâturage se rapprochant les uns des autres; chats dressant leur train de derrière, grattant, en s'étirant les membres, les tapis et les meubles avec leurs griffes de devant; chauves-souris jetant des cris et entrant dans les habitations; coqs chantant le soir à des heures inaccoutumées; crapauds sortant le soir en grand nombre; dindons se rassemblant en troupes; grenouilles coassant plus longuement que d'habitude; hirondelles rasant, dans leur vol, la terre et l'eau; moineaux gazouillant, s'appelant et se rassemblant; pigeons revenant tard au colombier; poules se roulant dans la poussière; taupes labourant plus activement que de coutume; vers de terre sortant en grande quantité. Chez les hommes, cors aux pieds faisant éprouver des élancements douloureux.

Indices d'orage : canards voletant çà et là, criant et plongeant dans l'eau; mouches plus importunes et plus agaçantes qu'à l'ordinaire.

Indices de beau temps : corbeaux croassant le matin; chauves-souris plus nombreuses et voletant davantage; chouettes criant pendant le mauvais temps; moucherons tourbillonnant le soir en colonnes; les rainettes annoncent le beau temps après la pluie, mais en liberté seulement et dans le feuillage d'un arbre; emprisonnées dans un bocal à demi rempli d'eau, elles sont de mauvais prophètes; elles se retirent dans l'eau seulement dès que la pluie tombe et ne montent à leur échelle que quand le temps est devenu beau.

Au printemps : le coucou cesse de se faire entendre quand le froid doit revenir.

En été : guêpes faisant leurs nids en plein champ, sous terre ou dans les broussailles; été sec. Guêpes faisant leurs nids dans l'intérieur des maisons, sous les combles; été humide.

En automne : cailles pondant en septembre; automne exceptionnellement doux. Moineaux tristes, ramassés en boule, faisant le gros dos; froid prochain et intense. Pinsons remplaçant leur sempiternel *Finck! finck!* par leur agréable *C'est, c'est, c'est, c'est, c'est stupide!* froid prochain.

En hiver : chenilles (nids de), toiles serrées et épaisses, hiver long et froid; toiles lâches et claires, hiver mou. Grives faisant entendre souvent leur *Tioc, tioc, tioc!* froid de longue durée. Parmi les espèces de grives, la litorne, qui n'arrive chez nous qu'en hiver, nous quitte quand le printemps va sérieusement s'établir. Les lièvres, quand ils sont très-gras, présagent un hiver très-rigoureux.

— *Pronostics d'après certains corps d'un usage habituel.* Indices de pluie : flamme de lampe à huile dont la mèche étincelle et champignonne; suie qui se détache dans les cheminées et tombe dans l'âtre; odeurs bonnes ou mauvaises plus pénétrantes et plus intenses qu'à l'ordinaire.

Indices de pluie ou de dégel : sel, marbre; vitres, murailles et boiseries peintes à l'huile devenant humides; bois des portes, fenêtres et armoires gonflé et n'ayant plus le jeu ordinaire.

Indices de vent : braise plus ardente et flamme des foyers plus agitée que de coutume.

Indice de beau temps : flamme dans les foyers droite et tranquille.

Changement de temps : son de cloches lointaines perçu contre l'ordinaire.

— *Pronostics d'après les phénomènes atmosphériques.* Indices de pluie : couronnes, cercles, halos autour du soleil et de la lune; brouillards s'élevant pendant le beau temps; petits nuages blancs passant devant le soleil près de l'horizon, se colorant en rouge, jaune, etc. Arc-en-ciel très-coloré ou double, continuité de pluie.

Indices de vent : nuages moutonnés; nuages rouge cuivre à l'ouest, au coucher du soleil.

Indices de beau temps : nuages après pluie descendant près du sol et semblant rouler dans les champs; brouillard survenant pendant les mauvais temps; éclairs près de l'horizon sans nuages.

Quand les étoiles pâlissent pendant l'été, le ciel étant d'ailleurs sans nuages, un orage n'est pas loin. Quand les étoiles paraissent plus grandes que de coutume, le temps doit changer. Les éclairs en hiver annoncent la neige et la tempête. En hiver, quand la gelée commence avec le vent du nord-est, elle doit durer longtemps et le froid doit être très-rigoureux. L'hiver pluvieux présage un printemps sec et un hiver sec annonce un printemps humide. Quand le printemps est humide, l'été doit être pluvieux et suivi d'un bel automne.

— *Pronostics d'après les phases de la lune.* Le maréchal Bugeaud réglait d'après les lunaisons le plan de ses expéditions militaires. Il formulait ainsi cette règle, qu'il disait avoir trouvée dans un monastère espagnol, et qui reposait sur 55 années d'observation, soit 660 lunaisons : « Le temps se comporte 11 fois sur 12 pendant toute la durée de la lune comme il s'est comporté au 5e jour de la lune si le 6e jour le temps est resté le même que le 5e, et 9 fois sur 12 comme le 4e si le 6e jour ressemble au 4e. » Cette règle n'est d'aucun secours si le 6e jour ne ressemble ni au 4e ni au 5e, ce qui a lieu pour octobre, février, mars, avril; pour les huit autres mois, la règle se vérifie. Le maréchal Bugeaud ne se mettait en campagne qu'après s'être livré à ces observations.

Le moyen âge avait aussi son *pronostic* basé sur les phases de la lune, et il le formulait ainsi :

Primus, secundus, tertius-nullus;
Quartus-aliquis;
Quintus, sextus-qualis;
Tota luna-talis.

Après l'Exposition universelle de 1867, on a installé au parc de Montsouris, à Paris, dans le pavillon du bey de Tunis, un observatoire météorologique (v. OBSERVATOIRE), destiné à faire des observations utiles pour la pronostication du temps.

Il y a quelques années, l'amiral anglais Fitz-Roy eut l'idée de faire servir les observations météorologiques à la prévision du temps pour la navigation. En 1853, un congrès maritime international se réunit à Bruxelles; on y discuta plusieurs points controversés de météorologie appliquée à la navigation. En 1859, l'Association britannique recommanda au Conseil du commerce l'envoi d'avertissements ou signaux de tempête, transmissibles par voie télégraphique, et le Conseil chargea l'amiral Fitz-Roy d'élaborer un projet pour la publication, dans les ports, des indices qui pouvaient faire conjecturer l'arrivée des tempêtes.

Un réseau télégraphique, établi dans ce but, devait porter à la connaissance des habitants côtiers du Royaume-Uni la pronostication des ouragans, tempêtes, coups de vent, de quinze à trente heures à l'avance, d'après les observations barométriques. Ce projet rencontra naturellement une vive opposition de la part de la routine. La première fois que l'amiral Fitz-Roy fit hisser le cône du Sud pour annoncer l'approche d'une tempête dans les régions du Sud, les marins de Newcastle accueillirent cette annonce avec tout le dédain que les ignorants professent pour les hommes d'étude. L'horizon était sans nuages, le ciel parfaitement serein; les pêcheurs mirent à la voile. Le lendemain matin, la mer furieuse ne rejetait que des épaves et des cadavres. L'incrédulité était ébranlée; d'autres faits analogues se produisirent et, depuis, les populations maritimes sont généralement convaincues de la haute utilité de ces avertissements.

Chaque matin, l'amiral Fitz-Roy recevait de dix-huit stations des côtes britanniques ces renseignements météorologiques : la hauteur du baromètre, la température, le vent, la pluie, l'état de la mer, etc. Un bulletin résumant tous ces avertissements fut chaque jour (sauf le dimanche) télégraphié aux journaux des localités intéressées, qui le publiaient le soir.

Ces bulletins étaient en outre expédiés à Paris, au ministère de la marine, qui les transmettait aux ports de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, où ils étaient aussitôt affichés à certains endroits spéciaux. A midi, tout ce travail était terminé partout.

Pour les navires à l'ancre, un système de signaux a été imaginé; il consiste en un mât muni de cordages servant à hisser, suivant les circonstances, un cône, un tambour pour le jour, quatre lanternes pour le soir. Le cône arboré seul signifie forte brise probable; vent du nord, le sommet du cône est en haut; vent du sud, le sommet est en bas. Le tambour seul, vent violent dans diverses directions; cône et tambour ensemble, tempête sérieuse; cône au-dessus du tambour, vent du nord; cône au-dessous du tambour, vent du sud.

A la mort de Fitz-Roy (1865), les avertissements et les signaux furent supprimés; mais ils ont été rétablis depuis sur les réclamations unanimes des marins et des commerçants, dont les intérêts sont tellement liés à la sûreté de la navigation.

— Méd. La science du *pronostic* est celle qui fait le plus d'honneur à l'homme de l'art, vis-à-vis des personnes du monde qui ne sont point en état de distinguer la justesse du diagnostic, mais qui peuvent toujours vérifier celle du jugement porté sur la terminaison et la durée des maladies. Aussi rien n'est-il plus propre à concilier au médecin la confiance du malade et des personnes qui l'entourent, que la confirmation du *pronostic* par les événements, et rien n'est-il plus nuisible pour lui que les erreurs du même genre. Le *pronostic* ne consiste pas seulement à annoncer que telle maladie fera ou ne fera pas succomber le malade; il conduit encore à reconnaître, parmi les affections qui ne doivent pas entraîner la mort, celles qui se termineront par le rétablissement complet de la santé, celles qui resteront stationnaires, celles qui diminueront ou augmenteront par degrés pendant tout le cours de la vie, à des époques qu'il est quelquefois possible de déterminer. Le *pronostic* s'applique aussi aux symptômes accidentels qui peuvent survenir, tels que le délire, les convulsions; à l'époque à laquelle la terminaison aura lieu, quelquefois même aux phénomènes critiques et consécutifs, au danger des rechutes et des récidives. Il faut plus de temps et d'expérience pour parvenir à bien pronostiquer que pour diagnostiquer, car il ne s'agit pas seulement de constater ce qui est, mais de prévoir ce qui arrivera. Avant tout, le médecin doit avoir une connaissance approfondie des maladies; il doit connaître la nature de la lésion, quand il en existe une, le degré auquel elle est parvenue, son siége et son étendue; il doit tenir compte des conditions d'âge, de sexe, de complexion, d'hérédité et, en un mot, de toutes les causes. Chomel expose de la manière suivante, dans sa *Pathologie générale*, les signes pronostiques fâcheux ou favorables qui peuvent se montrer dans la plupart des maladies. Ce passage est trop important pour que nous ne le reproduisions pas en entier.

L'habitude extérieure fournit beaucoup de signes pronostiques qui sont loin d'être sans valeur. Un changement continuel de position n'est pas inquiétant au début des maladies aiguës; mais il l'est généralement quand il persiste pendant plusieurs jours. C'est un signe plus fâcheux encore que le malade garde sans cesse la même position, qu'il reste, par exemple, constamment couché sur le dos, comme on le voit dans les fièvres typhoïdes de formes adynamiques; c'est également un signe grave qu'il soit obligé de rester toujours assis dans son lit, comme cela a lieu dans quelques affections thoraciques. Lorsque la jactation succède à l'immobilité dans la dernière période d'une affection aiguë, c'est généralement un signe mortel, surtout si le malade se découvre et s'il fait des efforts inutiles pour se lever.

L'amaigrissement progressif qui survient dans les maladies aiguës est de peu d'importance; mais, dans les maladies chroniques, il doit faire craindre une mort d'autant plus prochaine qu'il est plus rapide.

L'infiltration œdémateuse qui se montre pendant leur cours est également du plus mauvais augure. Il n'en est pas de même de l'œdème partiel, borné aux malléoles, qui se montre vers la fin des maladies aiguës et qui se lie à l'état de faiblesse et de langueur de la plupart des fonctions; il ne présente communément rien de sérieux. Les escarres qui se forment sur diverses parties du corps et spécialement sur les endroits où les os sont peu éloignés des téguments sont d'un fâcheux présage dans les maladies chroniques; elles le sont presque toujours aussi dans les maladies aiguës et, en particulier, dans la fièvre typhoïde et dans les affections de la moelle épinière; non-seulement parce que leur apparition ajoute à l'affection première un phénomène qui en révèle toute la gravité, mais encore parce que l'escarre devient, dans quelques cas, par elle-même et à elle seule, lorsque l'affection primitive a cessé, une cause d'épuisement et de mort, par l'abondante suppuration qu'elle fournit, la dénudation des os, la résorption du pus et, dans quelques cas, par l'isolement du rectum dans l'excavation pelvienne.

La physionomie est d'un grand poids dans le *pronostic;* mais elle ne parle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'à des yeux accoutumés à l'observer. C'est un signe très-favorable qu'elle conserve son expression naturelle. Une altération remarquable de la physionomie, dès les premiers jours d'une maladie aiguë, doit faire craindre que plus tard, du cinquième au neuvième jour, il ne survienne des symptômes adynamiques ou ataxiques. A une époque avancée des affections aiguës ou chroniques, une altération profonde et subite de la physionomie annonce la mort prochaine des malades. Quand cette altération des traits a lieu à une époque où la mort semble encore être éloignée, elle doit faire soupçonner le développement de quelque phlegmasie aiguë, qui, dans l'état d'affaiblissement auquel le sujet est réduit, ne donne le plus souvent lieu à aucun des symptômes locaux qui la révèlent ordinairement et détermine seulement une aggravation soudaine de l'état général. Il est rare que ceux chez lesquels on l'observe vivent plus de trois jours; le plus souvent, ils succombent dans un temps plus court encore. L'élongation rapide du corps, qui a lieu chez les jeunes sujets dans le cours d'une maladie aiguë, est encore un signe presque constamment funeste.

Le tremblement, la roideur et les soubresauts marquent toujours du danger; la carphologie et surtout les convulsions épileptiformes ou tétaniques, la roideur des membres sont ordinairement mortelles dans les maladies fébriles, quand elles surviennent à une époque avancée; les convulsions qui se montrent au début des maladies, spécialement chez les enfants et dans les affections éruptives, n'ont pas cette gravité. On doit rapprocher des convulsions, sous le rapport du *pronostic*, les mouvements désordonnés des jambes, que le malade cherche sans cesse à découvrir, quoiqu'elles soient froides, le trismus, le rire sardonique et le strabisme. Un autre signe plus funeste est le mouvement presque automatique par lequel le malade cherche sans cesse à rapprocher son bras du tronc, pendant que le médecin le tient hors du lit pour examiner le pouls; nous avons toujours vu succomber les malades qui ont présenté ce signe, dont très-peu d'auteurs ont parlé.

L'aphonie est un des signes les plus fâcheux qu'on puisse observer dans les maladies aiguës. Toutefois, dans une épidémie de typhus, observée à Presbourg en 1683 et décrite par Laew, plusieurs des malades qui ont offert ce symptôme n'ont pas succombé. Nous avons vu également guérir quelques malades atteints d'affection typhoïde, chez lesquels l'aphonie a duré plusieurs jours. L'aphonie qui survient dans l'affection chronique de poitrine et qui persiste est toujours un signe grave, parce qu'elle fait craindre le développement de tubercules dans le larynx et conduit à conclure qu'il en existe dans les poumons.

L'intensité des douleurs dans les maladies ne donne pas en général la mesure du péril; les maladies les plus graves ne sont généralement accompagnées que de douleurs médiocres, plusieurs même en sont tout à fait exemptes; et les affections dans lesquelles les douleurs arrachent des cris, comme les coliques saturnines, hépatiques, néphrétiques, les névralgies, les rhumatismes, etc., se terminent rarement d'une manière funeste. Toutefois, dans quelques affections chroniques, les douleurs prolongées et intenses, entraînant l'insomnie, concourent à l'épuisement des forces et rendent, par elles-mêmes et indépendamment de la maladie principale, le *pronostic* plus grave. Toutes choses égales d'ailleurs, la douleur profonde est plus fâcheuse que celle qui est superficielle; celle qui est fixe est plus fâcheux que celle qui est mobile. Des douleurs très-fortes qui se font sentir dans les membres au début d'une maladie annoncent qu'elle sera grave; celles qui paraissent au déclin d'une affection aiguë sont de bon augure. Dans les phlegmasies, la cessation subite de la douleur, jointe à l'altération profonde de la physionomie, indique une mort prochaine; il est rare que l'on trouve dans ces cas, à l'ouverture du cadavre, la gangrène annoncée par la plupart des auteurs; la partie enflammée est le plus souvent en suppuration, comme ont pu facilement s'en convaincre tous les médecins qui se livrent journellement aux recherches d'anatomie pathologique.

Les troubles variés auxquels sont exposés les organes des sens fournissent rarement des signes pronostiques de quelque importance, relativement à la terminaison de la maladie; seulement, dans quelques cas, ils sont les avant-coureurs du délire, du coma ou de quelque autre accident. La plupart des auteurs ont pensé que la surdité avait en elle-même, sous le rapport du *pronostic*, une certaine valeur; mais ceux-ci l'ont considérée comme un bon signe, ceux-là comme un signe fâcheux; d'autres ont regardé comme favorable la surdité qui paraît vers la fin de la maladie, et comme nuisible celle qui a lieu dès le début. A notre avis, la surdité qui est indépendante de toute lésion matérielle de l'oreille, qui apparaît comme phénomène sympathique dans diverses maladies aiguës, est toujours l'indice d'un mal sérieux; on ne l'observe point dans les maladies bénignes; elle ne se montre que dans celles qui participent plus ou moins du caractère ataxique, et spécialement dans la fièvre typhoïde. Or, en comparant la mortalité, soit parmi les sujets qui ont été atteints de surdité pendant le cours de cette maladie, soit parmi ceux qui en ont été exempts, nous avons été conduit à ce résultat que, chez les premiers, elle a été à peu près deux fois plus considérable que parmi les autres.

Des passions douces et modérées, l'espérance, la gaieté, sont généralement des signes avantageux dans les maladies. Les passions tristes, au contraire, comme la haine, la jalousie, le découragement, le désespoir, sont du plus sinistre présage. Il est rare que les malades survivent à une affection aiguë à laquelle ils ont la persuasion qu'ils doivent succomber, à moins qu'ils ne soient hypocondriaques; dans ce cas, le découragement n'est pas un signe aussi défavorable. L'auteur de cet article a eu occasion de s'en convaincre dans plusieurs circonstances, et particulièrement chez un jeune homme mélancolique qui fut atteint d'un typhus. Il avait, dès les premiers jours, mis ordre à ses affaires et composé pour son père une lettre fort pathétique; l'idée de la mort le poursuivit sans cesse jusqu'à l'époque où le délire parut. Souvent alors, quand on lui demandait comment il se trouvait, il répondait brusquement : « Très-bien; » signe que Tissot a indiqué comme toujours mortel; néanmoins, la maladie se termina heureusement le quatorzième jour et le rétablissement a été complet.

La sécurité ne doit être confondue ni avec le calme affecté de quelques malades, ni avec cet affaissement des facultés intellectuelles qui ôte à l'individu le sentiment de sa position et, par conséquent, du danger qui le menace; cette indifférence absolue est un signe grave et qui appartient spécialement à une des formes les plus dangereuses de la mala-

die typhoïde. Un certain degré d'inquiétude, proportionné à la gravité du mal, est la condition de l'homme qui souffre, et la sécurité complète n'est pas chose naturelle, ni, par conséquent, rassurante aux yeux du médecin; elle doit lui faire craindre, dans les maladies aiguës, un commencement de délire; dans les maladies chroniques et spécialement dans les tubercules pulmonaires, la sécurité du malade n'ôte rien à la gravité du *pronostic*.

Les signes pronostiques que fournit le délire sont subordonnés à son intensité, à sa persistance, aux conditions dans lesquelles il survient. Le délire doux et passager, celui qui consiste en une simple rêvasserie dont il est facile de tirer le malade, n'a rien de bien sérieux; le délire permanent, surtout s'il est violent, s'il nécessite l'emploi du gilet de force, est un signe fâcheux; il le devient davantage encore si le sujet est avancé en âge. Toutefois, il est des individus, même parmi les adultes, qui ont du délire dans le cours de presque toutes les maladies dont ils sont atteints, d'une fièvre éphémère, d'une simple angine, par exemple; il suffit de connaître cette disposition particulière des malades pour apprécier chez eux la valeur de ce symptôme.

Le sommeil prolongé n'est pas inquiétant dans le cours des maladies fébriles, lorsque les malades s'éveillent facilement pour boire et pour répondre aux questions qu'on leur adresse; mais lorsqu'il faut les secouer ou crier avec force pour les réveiller, le *pronostic* est sérieux. Lorsque le sommeil n'est pas tout à fait aussi profond, il faut, pour juger la valeur de ce signe, avoir égard, comme le recommande Piquer, aux autres symptômes; s'ils sont dangereux, le sommeil l'est aussi; s'ils ne le sont pas, le sommeil n'a rien de grave. Un sommeil prolongé peut être, dans quelques cas, d'un heureux présage; dans le délire qui succède aux grandes opérations chirurgicales et dans le *delirium tremens*, si les malades viennent à dormir paisiblement pendant un certain nombre d'heures, le plus souvent, à leur réveil, ils ont recouvré toute leur intelligence et ne se rappellent plus leur délire. Le coma, le carus sont des signes très-graves; ils sont presque toujours mortels quand ils sont intenses et permanents. Ils laissent plus d'espoir quand ils ont lieu au début de la maladie, dans les cas, par exemple, d'hémorragie et de commotion du cerveau, que quand ils succèdent au délire, aux mouvements convulsifs, comme cela a lieu dans les inflammations du cerveau.

L'inappétence n'a rien de fâcheux dans les maladies aiguës, non plus que la diminution de l'appétit dans les maladies chroniques; mais, dans ces dernières, le dégoût est mauvais signe. Un appétit vorace qui survient tout à coup dans la violence d'une maladie aiguë ou même d'une maladie chronique, sans diminution des autres symptômes, annonce la mort dans les vingt-quatre heures, suivant Baglivi; nous avons vu presque constamment la mort succéder à cette faim désordonnée, comme l'a observé ce médecin, mais quelques-uns des malades offerts à notre observation ont vécu jusqu'au second jour et même jusqu'au troisième. C'est particulièrement dans la pneumonie que nous avons rencontré ce signe.

La soif légère est généralement un phénomène de peu de valeur sous le rapport du *pronostic;* mais une soif vive qui survient chez un individu en apparence bien portant appelle toujours l'attention du médecin; c'est souvent le signe d'un diabète commençant et quelquefois d'une phthisie pulmonaire. Nous nous souvenons d'avoir vu succomber à cette maladie deux hommes parvenus à la maturité de l'âge, remarquables l'un et l'autre par la force de leur constitution et par leur embonpoint, et chez lesquels un même phénomène, une soif tellement vive que chaque soir, pendant près d'une année, ils furent obligés de boire un ou deux litres d'eau, précéda la manifestation de l'affection tuberculeuse qui les a rapidement emportés.

L'observation a fait justice de l'importance exagérée qu'on avait attribuée aux diverses modifications que présente la langue chez l'homme malade, relativement au diagnostic des affections de l'estomac et des intestins; elle a confirmé, au contraire, la valeur des signes pronostiques que fournit cet organe. La sécheresse, la dureté ligneuse, le rapetissement de la langue, son tremblement, la difficulté de la sortir de la bouche sont aujourd'hui, comme au temps d'Hippocrate, des signes fort graves et qui révèlent un grand péril. Les enduits divers qui, sous formes d'aphthes, de pellicules, de bouillie, couvrent la membrane muqueuse de la bouche, surtout lorsqu'ils forment une couche épaisse et qu'ils se renouvellent aussitôt après s'être détachés, sont des signes pronostiques d'une grande valeur dans les maladies aiguës et plus encore dans les maladies chroniques; ils annoncent dans celles-ci une terminaison presque inévitablement mortelle; ils ajoutent beaucoup dans celles-là à la gravité du *pronostic*, sans être aussi constamment l'indice d'une mauvaise terminaison.

La difficulté et surtout l'impossibilité d'avaler sont des signes du plus funeste présage dans les maladies cérébrales et dans les affections aiguës, dans lesquelles l'examen de l'isthme du gosier ne montre pas de cause à cette dysphagie. L'hydrophobie ou l'horreur des liquides, avec contraction spasmodique du pharynx, est un signe plus grave encore, sauf les cas de grossesse, d'hystérie et de phlegmasie de l'estomac, dans lesquelles ce phénomène a été plusieurs fois observé. Cette altération de la déglutition, dans laquelle les liquides traversent l'œsophage comme un tube inerte et tombent avec bruit dans l'estomac, a été depuis longtemps signalée comme annonçant une mort prochaine.

Les nausées continuelles qu'on observe dans quelques maladies aiguës sont un signe grave; elles sont souvent le prélude de ces vomissements opiniâtres de matières bilieuses qui résistent généralement à tous les moyens qu'on leur oppose et finissent, dans le plus grand nombre de cas, par entraîner la mort, sans que l'ouverture des cadavres rende compte, dans tous les cas, de l'intensité de ces vomissements. Dans la dernière période de quelques maladies, telles que la péritonite et l'occlusion des intestins, la régurgitation remplace le vomissement; la mort est alors imminente.

Le péril qui accompagne les vomissements de sang, de matières stercorales, de pus, d'un liquide semblable à la décoction de riz (choléra asiatique), est subordonné à l'intensité, à la persistance de ces vomissements, mais surtout au genre de maladie dont ils sont l'effet. Le *pronostic*, ici comme partout, est en grande partie la conséquence du diagnostic.

Le météorisme du ventre, quand il est porté à un degré considérable, est toujours un signe sérieux, soit dans les maladies aiguës, comme les fièvres graves et les diverses formes de péritonite, soit dans les maladies chroniques, où il doit faire craindre l'occlusion complète des intestins ou quelque autre lésion dangereuse.

La constipation ne devient un signe sérieux que lorsqu'elle résiste aux moyens qu'on lui oppose et qu'elle est accompagnée de vomissements, comme dans les diverses variétés de l'iléus, phénomène complexe, dépendant toujours d'un désordre matériel qui intercepte le cours des matières contenues dans les intestins.

Le dévoiement, surtout quand il résiste au régime, aux remèdes propres à le combattre et au temps, et quand les selles sont à la fois nombreuses et liquides, est un symptôme grave, dans les affections aiguës comme dans les affections chroniques; il faut craindre l'existence d'ulcérations ou le ramollissement de la tunique interne de l'intestin. Un dévoiement opiniâtre, accompagné de fièvre hectique et de sueurs matinales, est un signe presque toujours mortel; il est l'indice à peu près certain d'une affection tuberculeuse, même chez les sujets qui ne toussent pas et chez lesquels les divers modes d'exploration du thorax ne montrent aucune lésion des organes enfermés dans cette cavité. La couleur noire, l'odeur cadavéreuse des matières fécales est toujours un signe de fâcheux augure. Les hémorragies intestinales survenant dans le cours d'une maladie aiguë sont un symptôme grave, l'observation ayant montré que cette hémorragie n'avait guère lieu que dans la maladie typhoïde et qu'elle était alors suivie d'une terminaison funeste dans la moitié des cas au moins. Les évacuations involontaires de matières fécales sont encore, dans les maladies aiguës, un signe de grande gravité, surtout quand le malade n'en a pas conscience; elles doivent faire craindre une terminaison funeste et prochaine; elles n'ont pas tout à fait la même gravité lorsque les facultés intellectuelles sont troublées; mais, alors même, elles ajoutent à ce qu'il y a de sérieux dans le *pronostic*.

Les signes fournis par la respiration doivent être rangés parmi ceux qui trompent le moins. Lorsque la respiration est égale, libre, non précipitée, exempte de douleur et d'oppression, lorsque l'intervalle entre l'expiration et l'inspiration n'est pas trop long et que le malade respire bien dans toutes les positions, tout fait espérer une heureuse terminaison. Au contraire, une respiration très-fréquente indique un grand danger. La respiration stertoreuse, le râle trachéal sont le plus ordinairement des phénomènes d'agonie, surtout quand ils surviennent dans la dernière période des maladies cérébrales; toutefois, la respiration stertoreuse n'est pas aussi grave dans les phlegmasies du poumon lorsque l'expectoration n'est pas interrompue. La respiration courte et accélérée, c'est-à-dire formée d'inspirations et d'expirations petites et qui se succèdent promptement, est d'un très-mauvais présage, lors même que tous les autres signes sont favorables. La gêne de la respiration qui se montre par accès, bien qu'elle ne soit pas exempte de gravité, est cependant beaucoup moins dangereuse que la dyspnée permanente. Dans l'emphysème des poumons, on observe souvent des paroxysmes dans lesquels l'oppression est portée presque jusqu'à l'asphyxie, et rien n'est plus rare que de voir les malades succomber dans ces accès. Le hoquet est un signe très-fâcheux vers la fin des maladies, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un amendement notable des symptômes.

Les crachats fournissent des signes pronostiques importants. Dans la péripneumonie, lorsqu'ils sont séreux, rougeâtres ou semblables à du jus de réglisse ou de pruneaux et recouverts d'une mousse légère, la maladie se termine constamment par la mort, lors même qu'elle offre sous les autres rapports une bénignité apparente. Chez les phthisiques, lorsque les crachats, après avoir été mêlés plus ou moins longtemps de pituite diffluente, deviennent tout à fait purulents, ou lorsqu'ils sont d'un gris sale et qu'ils exhalent une odeur fétide, la mort est généralement peu éloignée. La couleur brune et l'odeur gangréneuse des crachats annoncent une terminaison fâcheuse.

Le pouls, considéré sous le rapport du *pronostic*, fournit des signes peu nombreux, mais importants, surtout dans les affections aiguës. C'est une chose rassurante que le pouls présente dans ces maladies une fréquence médiocre et un certain degré de développement. Une fréquence considérable du pouls dénote constamment une maladie sérieuse. Si la fréquence s'élève chez un sujet adulte à cent cinquante battements par minute et, à plus forte raison, au delà, le *pronostic* est grave; si, à une époque avancée, le pouls devient irrégulier, inégal, intermittent, insensible, la mort est prochaine. L'irrégularité médiocre du pouls, sans autre aggravation dans la position du malade, précède et annonce quelquefois un changement favorable.

Les défaillances, les syncopes sont souvent plus effrayantes que dangereuses, surtout quand elles surviennent chez des sujets qui ne sont pas encore très-affaiblis; il n'en est plus de même quand elles ont lieu dans les conditions contraires; elles doivent alors inspirer les plus graves et les plus prochaines inquiétudes.

Une augmentation considérable de la chaleur dénote généralement une maladie sérieuse, surtout quand la chaleur est sèche. Le refroidissement des extrémités, puis du reste du corps, survenant dans le cours d'une maladie avec diminution des forces et aggravation de la plupart des symptômes, doit faire craindre une mort prochaine. Il n'en est pas de même du froid qui a lieu au début et qui n'offre pas le même degré de gravité, bien qu'il soit encore dans quelques-unes de ses formes d'un fâcheux *pronostic*. Les frissons irréguliers qui surviennent à une époque avancée de la maladie doivent faire craindre, soit la formation du pus dans les phlegmasies, soit sa résorption, quand il existe déjà un foyer de suppuration, à la suite des blessures et des plaies en particulier. La suppression de l'exhalation cutanée, qu'on reconnaît à la sécheresse de la peau, est en général un signe, sinon dangereux, au moins défavorable; la souplesse de la peau accompagnée d'une douce moiteur est, au contraire, une circonstance heureuse. Les sueurs abondantes sont généralement nuisibles ou tout au moins inutiles au début des maladies; elles sont souvent favorables à leur déclin. Des sueurs continuelles dans le cours d'une affection aiguë produisent souvent un affaiblissement funeste. Les sueurs froides qui surviennent au déclin des maladies sont presque toujours fâcheuses; nous les avons vues former néanmoins une crise favorable chez un enfant de six ans, au septième jour d'une péripneumonie fort grave; une amélioration des symptômes locaux et généraux succéda à cette sueur froide.

Les hémorragies qui ont lieu au début d'une maladie annoncent généralement qu'elle sera grave; celles qui surviennent dans la dernière période sont rarement indifférentes; elles sont, le plus souvent, suivies d'augmentation ou de diminution notable dans les symptômes préexistants. L'épistaxis, le flux hémorroïdal et la métrorrhagie sont généralement favorables chez les personnes sujettes dans l'état de santé à ces hémorragies; les hémorragies dans les poumons ou dans les intestins sont d'ordinaire fâcheuses; celle des voies urinaires est presque toujours mortelle, comme on l'a observé dans la variole, la peste et la fièvre jaune.

L'excrétion involontaire ou la rétention d'urine indiquent le plus grand danger lorsqu'elles surviennent dans le cours des maladies fébriles ou dans les affections de la moelle et du cerveau.

L'état des forces est aussi d'une grande importance pour le *pronostic*. Toute affection dans laquelle leur diminution est considérable est toujours très-dangereuse. Leur perversion ne l'est guère moins.

L'aspect des plaies et des surfaces sur lesquelles on a appliqué des topiques vésicants ou rubéfiants fournit aussi des signes pronostiques. Lorsque les plaies ont une couleur vive et donnent un pus épais et homogène, c'est un indice favorable; c'en est un fâcheux, au contraire, lorsqu'elles sont brunes, livides, noires, sèches, ou qu'elles exhalent du sang ou une sanie putride. C'est un signe très-fâcheux et presque toujours mortel que les vésicatoires et les sinapismes ne produisent aucun effet sur la partie où on les applique. C'est encore un mauvais signe que le derme se décolle des parties sous-jacentes dans les endroits où les sangsues ont été appliquées; nous avons toujours vu la mort succéder à ce signe en apparence peu important.

Tels sont les principaux signes à l'aide desquels on peut porter un jugement sur les changements qui surviendront dans le cours des maladies. Ces signes, nous le répétons, n'ont de valeur que par l'appui réciproque qu'ils se prêtent. Un seul signe, quelque important qu'il soit par lui-même, n'a de force que par le concours de plusieurs autres; le signe le plus fâcheux, s'il se présente isolément, comme on le voit dans quelques affections nerveuses, n'annonce aucun danger; les convulsions, l'insensibilité générale, l'horreur des liquides, le météorisme, les excrétions involontaires, l'aphonie, etc., sont des signes presque indifférents dans les attaques d'hystérie et presque toujours mortels dans les maladies fébriles. C'est donc uniquement par la comparaison de tous les signes que le médecin peut s'élever à la connaissance exacte du *pronostic*.

— Art vétér. Sans doute, en médecine humaine il est utile de savoir à l'avance si, après le traitement, le malade restera infirme ou valétudinaire; mais quelle que doive être l'issue du mal, il faut toujours lui porter remède. Dans la médecine des animaux, il n'en est plus ainsi; l'animal n'est pas un être pensant et raisonnable, c'est une chose; son existence ne lui appartient pas; ce n'est pas pour lui qu'on le conserve, c'est pour son maître, qui n'y attache d'autre prix que celui des bénéfices qu'il lui procure ou des caprices qu'il lui permet de satisfaire. D'où la nécessité de pouvoir lui annoncer, non-seulement s'il est possible ou non de guérir son animal, mais encore, dans l'affirmative, s'il jouira de toutes ses facultés, combien de temps durera le traitement, si les dépenses à faire pour obtenir la guérison ne dépasseront pas la valeur du malade. « Qu'importe, en effet, dit M. Lafosse, que l'animal guérisse s'il n'est plus propre à sa destination après avoir été traité? Lorsque, eu égard au service auquel il pourra encore être utilisé, il ne doit plus valoir le prix des soins qu'il a reçus, il doit être sacrifié, puisqu'il n'y a plus intérêt à le conserver, puisque souvent, après sa guérison, il vaudra moins qu'à l'époque où le mal a débuté. » Aussi, pour toutes ces raisons, le *pronostic* offre-t-il en médecine vétérinaire plus de difficulté que dans la médecine de l'homme. C'est surtout à l'égard des animaux destinés à la boucherie qu'il est bon de faire ces sortes de calculs, afin que les propriétaires se décident à vendre l'animal malade ou à le faire tuer pour en tirer le plus grand parti possible. Le vétérinaire, dans son jugement sur l'issue d'une maladie, doit donc, avant tout, prendre en considération l'espèce d'animal qu'il est appelé à traiter, l'âge, la constitution, l'état récent ou ancien du mal, ses causes, son siége, sa nature, les désordres qu'il occasionne ordinairement, les moyens qui ont été mis jusqu'alors en usage pour le guérir, afin de pouvoir juger, dans l'immense majorité des cas, de la terminaison prochaine ou éloignée, heureuse ou malheureuse de la maladie.

Il est donc important de connaître les signes à l'aide desquels on peut porter un *pronostic* plus ou moins grave sur la terminaison des maladies. En général, le *pronostic* est d'autant moins fâcheux que la maladie attaque un animal jeune, vigoureux et bien nourri; qu'elle est aiguë et suit une marche régulière; que, pendant son cours, l'animal conserve une certaine gaieté, de l'appétit, de la facilité dans les mouvements; que la rumination continue à s'exécuter chez les animaux polygastriques; que le pouls conserve de la régularité, que les muqueuses apparentes sont rouges et, enfin, que les crins ne s'arrachent pas facilement.

Le *pronostic* sera, au contraire, défavorable chez l'animal vieux, épuisé par de longs et pénibles travaux, ayant fait usage depuis longtemps de mauvais aliments, atteint de maladies chroniques, très-gros ou dans le marasme, chez une femelle pleine ou près de mettre bas. Le *pronostic* est encore grave toutes les fois que la maladie a son siége dans le système nerveux, qu'elle est épizootique et contagieuse et qu'elle résiste aux moyens rationnels mis en usage pour la combattre. « Il est des signes, dit M. Delafond, qui indiquent constamment une terminaison mortelle; ce sont : l'altération de la face, l'écartement des lèvres, l'enfoncement des yeux dans l'orbite, la dilatation permanente de la pupille, la sortie constante du pénis hors du fourreau et le froid de cet organe, le refroidissement général du corps, les hémorragies rectales avec ballonnement, la difficulté de faire gonfler les veines superficielles, les saignées très-baveuses, l'abaissement de la température du sang et l'incoagulabilité de ce fluide, la cessation rapide d'une très-vive douleur, le séjour des aliments dans la bouche; le ptyalisme continuel, l'emphysème sous-cutané sans lésion des voies respiratoires, l'impossibilité d'établir une révulsion externe, la suppression subite de la sécrétion purulente des vésicatoires, des sétons, enfin l'aspect livide et l'arrêt subit des sécrétions purulentes de quelques plaies, comme dans le mal de garrot, les eaux aux jambes, etc. » Cependant quelques-uns de ces signes, même les plus graves, peuvent exister isolément et la maladie se terminer par la guérison; aussi n'est-ce que par leur association, et en ayant égard à la marche de la maladie, qu'on peut asseoir un *pronostic* fondé. Bien que la manifestation de ces signes divers soit toujours d'un fâcheux augure, néanmoins ils

sont loin d'avoir la même importance. Ainsi, la face grippée, la dilatation des pupilles n'ont pas la même valeur que la dilatation de l'anus, l'évacuation involontaire des matières fécales ou des urines, qui sont des avant-coureurs presque certains de la mort. Il y a plus; on pourrait dire qu'il n'est aucun des signes *pronostics* défavorables auquel on puisse accorder une valeur absolue. Leur expression dérive du mode de leur association relativement à la nature et à la période de la maladie qu'ils accompagnent. C'est ainsi que la petitesse du pouls, jointe à la pâleur des muqueuses, à la force des battements du cœur, ne devra pas être nécessairement considérée comme indices de la mort au début de l'hydrohémie, tandis que son apparition à la dernière période d'une congestion intestinale indiquera une terminaison nécessairement mortelle, surtout s'il s'y joint des tremblements, des sueurs froides, l'abaissement de la température des extrémités, etc.

Mais il est des maladies qui, par leur siége comme par leur nature, sont toujours graves et souvent mortelles. Les maladies vermineuses, le tétanos, le charbon symptomatique, la péripneumonie contagieuse, le typhus des bêtes à cornes, le choléra des oiseaux de basse-cour, etc., etc., sont de ce nombre. Il en est d'autres qui sont presque toujours mortelles; telles sont la morve, l'ictère ou jaunisse du chien, la fièvre charbonneuse de tous les animaux, encore connue sous le nom de sang de rate, et les maladies cancéreuses. Enfin, certaines maladies, comme la phthisie tuberculeuse et la rage, ont toujours une terminaison funeste.

Pronostics (LES), par Hippocrate. « Hippocrate se propose, dit Etienne le Philosophe dans son *Commentaire*, de discourir sur les maladies aiguës, non pas sur toutes indistinctement, mais sur celles-là seulement qui sont accompagnées de fièvre; car il y a des maladies aiguës qui ne sont pas nécessairement accompagnées de fièvre; telles sont l'apoplexie, l'épilepsie, le tétanos. Si l'on objectait qu'il s'est occupé aussi des maladies chroniques, puisqu'il a parlé de l'hydropisie, de l'empyème et des affections de la rate, qui sont certainement des maladies chroniques, on répondrait à cela que cette digression même montre avec quel soin il a parlé des maladies aiguës; car il n'étudie pas les maladies chroniques pour elles-mêmes, mais comme étant la suite d'un état aigu... C'est avec raison qu'Hippocrate étudie plus spécialement les maladies aiguës, car ce sont elles qui troublent le plus la nature et qui exigent le plus d'art dans leur traitement. »

Hippocrate entendait par *prognostic* ou *prognose* l'art de raisonner sur une maladie d'après les symptômes qu'elle offre à ses débuts, de prévoir par ceux-ci ceux qui doivent suivre et de conjecturer de tout cet ensemble de faits l'issue favorable ou non de la maladie. La médecine moderne donne à cette étude le nom de *sémiologie* et qualifie l'intelligence entière des symptômes d'une maladie par le terme *diagnostic*. Hippocrate accordait d'ailleurs une importance restreinte à la *prognose* (pronostic). « Presque absolument privé, dit M. Daremberg, des lumières fournies par l'anatomie et la physiologie normales ou pathologiques, il considérait la maladie comme indépendante de l'organe qu'elle affecte et des formes qu'elle revêt et comme ayant par elle-même sa marche, son développement et sa terminaison. Néanmoins, comprenant tout aussi bien que les médecins modernes la nécessité d'être éclairé sur cette marche, sur ce développement, il croyait à la nécessité d'établir certaines règles fixes à l'aide desquelles il lui fût possible de prévoir la succession des phénomènes et l'issue définitive, afin de s'appuyer sur quelques bases pour diriger le traitement; mais, ne pouvant arriver à tous ces résultats par la considération des symptômes propres à chaque maladie..., il porta toute son attention vers l'étude des conditions générales de la vie, vers l'observation minutieuse et tout empirique des phénomènes, de ceux surtout qui sont communs à l'état de santé et à l'état de maladie. »

Sa *prognose* n'est donc pas, comme on l'a dit, l'art de pénétrer l'avenir. C'est l'étude des signes généraux et particuliers; il tire de leur observation des conclusions, comme on fait dans chaque science. Ses pronostics sont donc l'effet d'une simple induction de l'esprit.

Le pronostic, suivant Hippocrate, a trois avantages : 1° Il gagne au médecin la confiance du malade, à qui on explique l'issue probable de la maladie; 2° dans la prévision de certains accidents possibles, le médecin prend des précautions contre eux; 3° enfin, on ne met pas sur son compte la mort du malade, s'il succombe.

Hippocrate termine en ces termes : « Ne demandez le nom d'aucune maladie qui ne se trouve pas inscrite dans ce livre, car toutes les maladies qui se jugent dans les mêmes périodes que celles que j'ai indiquées plus haut, vous les reconnaîtrez aux mêmes signes. » Les maladies aiguës ont toutes des symptômes communs; un seul régime leur suffit dans la plupart des cas. C'est pourquoi l'auteur a écrit un traité ayant pour titre : *Du régime à suivre dans les maladies aiguës.* On trouve une excellente traduction française du *Pronostic* dans les *Œuvres d'Hippocrate* éditées par M. Littré.

PRONOSTICATEUR, TRICE s. (pro-no-sti-ka-teur, tri-se — rad. *pronostiquer*). Personne qui pronostique, qui fait des pronostics.

PRONOSTICATION s. f. (pro-no-sti-ka-si-on — rad. *pronostiquer*). Action de pronostiquer, prédiction, conjecture : *En histoire naturelle, les* PRONOSTICATIONS *n'ont pas toujours été confirmées par l'expérience.* (Ch. Duméril.) ‖ Peu usité.

PRONOSTIQUE adj. (pro-no-sti-ke — rad. *pronostic*). Pathol. Qui a rapport aux pronostics. ‖ *Signes pronostiques*, Ceux qui éclairent sur la marche ultérieure d'une maladie.

PRONOSTIQUÉ, ÉE (pro-no-sti-ké) part. passé du v. Pronostiquer : *Evénement* PRONOSTIQUÉ.

PRONOSTIQUER v. a. ou tr. (pro-no-sti-ké — rad. *pronostic*). Prédire, faire le pronostic de : PRONOSTIQUER *le temps. Le médecin* PRONOSTIQUAIT *la fièvre inflammatoire la plus pernicieuse.* (Balz.)

— Faire prévoir, être le pronostic, le signe de : *Le vent d'ouest* PRONOSTIQUE *la pluie.*

— Absol. *Hippocrate témoigne faire le plus grand cas du talent de* PRONOSTIQUER. (Broussais.)

PRONOSTIQUEUR, EUSE s. (pro-no-sti-keur, eu-ze — rad. *pronostiquer*). Personne qui pronostique, qui fait des pronostics : *Le peuple ne voit dans les astronomes que des* PRONOSTIQUEURS *du temps.*

PRONSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 48 kilom. S. de Riazan, ch.-l. de district, sur la rive gauche de la Pronia; 8,000 hab., dont le commerce et l'agriculture sont les principales occupations. Elle a été fondée en 1186 et a eu ses souverains propres.

PRONUNCIAMIENTO s. m. (pro-non-si-a-mi-ain-to — mot espagn. V. PRONONCER). Hist. En Espagne et dans les colonies espagnoles, Acte d'un chef, d'une assemblée, d'une ville, d'une province qui se révolte contre le gouvernement central ou lui demande impérieusement certaines réformes. ‖ Manifeste qui précède cet acte.

— **Encycl.** Les *pronunciamientos* (c'est-à-dire déclarations) sont des actes particuliers à l'Espagne et à l'Amérique méridionale, et par lesquels des chefs militaires, des hommes dans de hautes positions, des personnages politiques, des juntes ou assemblées, des villes, des provinces se déclarent pour ou contre le gouvernement établi ou seulement contre tel ou tel de ses actes et réclament, soit des modifications de choses ou de personnes plus ou moins radicales, soit des franchises locales et des prérogatives de province, soit des restrictions, des aggravations, des répressions dans le sens de l'ordre entendu d'une certaine façon. Quoiqu'il y ait eu beaucoup de *pronunciamientos* antilibéraux, comme ceux qui se firent au Mexique en faveur de ce malheureux empire d'un jour que la France impériale avait imaginé, soutenu, imposé, la plupart ont été dans le sens de la liberté; tels sont ceux qui renversèrent, au mois de septembre 1868, « l'innocente » Isabelle du trône d'Espagne. Il avait été préludé à ces derniers, en 1865 et 1866, par des *pronunciamientos* très-libéraux, faits, il est vrai, « au nom de la reine, que Dieu garde ! » comme presque tous les *pronunciamientos* du règne d'Isabelle II, et demandant l'éloignement de la camarilla, la liberté de conscience, la liberté de la presse, celle du commerce et le rétablissement du crédit de l'Espagne.

Il n'est, pour ainsi dire, personne en Espagne qui n'ait fait en sa vie un ou plusieurs *pronunciamientos.* C'est une sorte d'apanage castillan de vouloir paraître libre et indépendant et d'affirmer son opinion les armes à la main. En remontant au temps du Cid, on retrouverait déjà la trace de ces démonstrations politiques; mais il était donné à notre siècle de les voir se répéter presque chaque année sur la terre d'Espagne. Prenons pour exemple le règne d'Isabelle, et l'on aura une idée de l'importance que prennent, dans la vie publique du peuple espagnol, les *pronunciamientos.* L'état-major général de l'armée de ce pays se composait de dix capitaines généraux, dont cinq honoraires, le roi, les infants et le duc de Montpensier. Les cinq autres, Espartero, duc de la Victoire; Ramon-Maria Narvaez, duc de Valence; Manuel Guttierez de La Concha, marquis del Duero; Léopold O'Donnell, comte de Lucena, duc de Tétouan, et François Serrano y Domiguez, duc de La Torre, ont pris part à des *pronunciamientos* restés célèbres dans l'histoire nationale. S'ils ont eu à se mesurer avec les ennemis de l'Espagne, si leurs actions d'éclat les ont mis en relief, ils ont aussi beaucoup dû de leur élévation à l'énergie qu'ils ont mise à combattre leurs rivaux politiques. Parmi les lieutenants généraux commandant en chef les diverses armes, les plus renommés, Antonio-Jose Ros de Olano, marquis de Guad et Gelu; Zabala, marquis de Sierra-Bullones; Dulce, marquis de Castell-Florit; Félix de Messina; Genaro Quesada et beaucoup d'autres lieutenants ou brigadiers marquèrent également dans les *pronunciamientos.* Le général Prim, qui devait avoir une si grande influence sur les événements qui précédèrent et suivirent la révolution de 1868 en Espagne, a pris l'initiative de plusieurs *pronunciamientos* fameux. Député aux cortès par la ville de Barcelone en 1843, et entré dans l'alliance formée par Espartero, par les christinos et les progressistes réunis, il souleva Reus, sa patrie, dont il rédigea lui-même le *pronunciamiento;* en 1865, il leva de nouveau l'étendard de la révolte et, sous son impulsion, les *pronunciamientos* se succédèrent en Catalogne et en Aragon jusqu'au moment où il fut obligé de fuir à l'étranger, d'où il est revenu en vainqueur au mois d'octobre 1868, l'année par excellence des *pronunciamientos* de toutes couleurs et de toutes provenances.

Les *pronunciamientos* n'ont pas toujours eu gain de cause; mais, chez ces peuples à imagination d'une mobilité si singulière, on n'est pas à jamais déchu pour avoir échoué dans une ou plusieurs tentatives. Quelques généraux ont été passés, il est vrai, par les armes; mais, le plus souvent, les vaincus en ont été quittes pour un exil momentané, pour la prison; plusieurs sont même rentrés en faveur auprès du gouvernement après la chute de tel ou tel ministère qu'ils avaient combattu. D'autre part, beaucoup qui n'ont pas réussi dans un premier *pronunciamiento* ont réussi dans un second ou dans un troisième, et l'exemple de Prim n'est pas un fait isolé. Ainsi Narvaez, à la suite de son premier *pronunciamiento*, en novembre 1838, dut s'exiler; il se réfugia, on le sait, en France, où il fut bientôt rejoint par la reine mère, dont la petite cour devint le foyer d'actives démarches contre Espartero; mais, en 1842, il organisa, de Paris, avec l'argent de la régente, une vaste conspiration, dirigea la centralisation des christinos à Perpignan et, l'année suivante, se mit à la tête de l'insurrection qui renversa le dictateur. Son débarquement eut lieu à Valence; il marcha sur Madrid en se faisant jour à travers les généraux qui le poursuivaient, les vainquit à Torrejon-de-Ardoz le 23 juillet et entra triomphalement dans la capitale de l'Espagne, où Marie-Christine vint le retrouver. C'est en mémoire du lieu de son second *pronunciamiento* qu'il fut créé duc de Valence. De même, le maréchal O'Donnell, plus tard président du conseil des ministres, a conspiré longtemps contre Espartero avant de diriger le célèbre *pronunciamiento* de 1854. Après avoir réussi dans ce dernier, il écrasa, sans pitié aucune, ceux de Madrid, de Barcelone, de Saragosse et de plusieurs autres villes, dirigés contre lui deux ans plus tard. Il ne resta maître du pouvoir qu'après une compression formidable, mais pour peu de temps. Son rival, Narvaez, reconquiert le titre de premier ministre; il le renverse, il est vrai, encore une fois et le remplace, restant ferme au milieu de tous ces ministères éphémères qui suivirent jusqu'en 1864, où Narvaez passe encore devant lui. L'année suivante, il revient de nouveau à ses hautes fonctions que la chute d'Isabelle II lui a enlevé définitivement, ce semble, l'espoir de reprendre jamais.

Il faut reconnaître que la puissance des chefs de *pronunciamientos* est rarement de longue durée. Le rôle de beaucoup d'entre eux n'a été que passager, et c'est surtout quand on fait des *pronunciamientos* qu'il ne faut pas oublier que la roche Tarpéienne est près du Capitole. Le duc de la Victoire, Espartero, après son premier *pronunciamiento* de la fin de 1832, en faveur des droits de succession au trône conférés à la princesse Isabelle, passa huit années à combattre les carlistes avant de pouvoir s'emparer de la présidence du ministère. Il n'y réussit qu'à un second *pronunciamiento* en 1841; le 8 mai, il reçut des cortès le titre de régent, en remplacement de Marie-Christine, titre qu'il ne put conserver quelque temps qu'en déployant une grande rigueur, en comprimant les mouvements républicains, en étouffant l'insurrection de Pampelune, en déjouant les complots militaires des généraux Concha et Diego-Léon, en mettant la fusillade à l'ordre du jour, en arrêtant par la terreur les *pronunciamientos* des provinces basques, en bombardant jusqu'à Barcelone. Il a beau faire, ses compagnons, ses rivaux se prononcent contre lui, et, de ce nombre, Serrano, Lopez, Caballero; Narvaez débarque à Valence, comme nous l'avons déjà dit, Espartero est forcé de gagner l'étranger. Après six ans d'exil en Angleterre ou d'isolement dans sa patrie, il redevient, en 1854, le chef du parti progressiste et se voit porté, par un *pronunciamiento*, à la présidence du conseil. Mais les conservateurs, qui reconnaissent pour chef O'Donnell, son rival, le forcent, par un autre *pronunciamiento*, à donner sa démission; cette démission est le signal d'une insurrection nouvelle à Madrid les 14 et 16 juillet, à Barcelone les 18 et 22, à Saragosse et dans d'autres villes, et les *pronunciamientos* faits alors en son nom sont écrasés. La vie de beaucoup d'autres généraux espagnols s'est partagée entre la défaite et la victoire, entre l'exil et le triomphe. Comme Espartero, plusieurs ont été déclarés traîtres à la patrie et déchus de leurs grades et dignités; nous citerons, entre autres, le maréchal de La Concha, ancien ambassadeur en France, rayé des cadres de l'armée en 1852, et le maréchal Serrano, qui, lui aussi, a occupé les mêmes fonctions chez nous, celui-là même qui a fait partie du gouvernement provisoire espagnol en 1868 et qui, en 1854, avait été exilé.

L'histoire de chaque *pronunciamiento* est, du reste, fort agitée, disait dans un article du journal le *Siècle* M. Louis Jourdan; ce n'est qu'au dernier moment que l'on sait la vérité. Un des plus curieux *pronunciamientos* de notre temps est celui de 1854, cité plus haut. Le *Temps* en a tracé la piquante épopée d'après les dépêches officielles et officieuses et les bulletins de l'époque. Il commença, le 27 juin, par la sortie d'une partie de la garnison de Madrid et l'on se moqua tout d'abord des généraux O'Donnell et autres, qui le dirigeaient. On représenta ensuite comme des rebelles et des insensés que personne ne voulait suivre les généraux Dulce, Zabala et autres qui se joignirent au mouvement. Lorsque les hommes du *pronunciamiento* eurent été vainquemrs à Vicalvaro, on les représenta encore comme battus; ils se dirigeaient, disait-on, sur le Portugal. Cependant, Madrid, la grande capitale, faisait son *pronunciamiento* le 17 juillet. Espartero, rappelé, y rentrait le 30 juillet, et la reine elle-même contre-signait son triomphe, auquel devait bientôt succéder l'arrivée d'O'Donnell au premier rang.

Le 3 janvier 1866, le général Prim donna le signal d'un nouveau *pronunciamiento.* A son appel, des régiments se soulevèrent à Aranjuez, Avila, Ocana et dans une partie de la Catalogne et de l'Aragon; mais, grâce à de promptes mesures, le gouvernement parvint à comprimer le mouvement. Un *pronunciamiento* devait renverser Isabelle II du trône. Au mois de septembre 1868, le contre-amiral Topete donna le signal du soulèvement, auquel prirent part Prim et Serrano et qui s'étendit dans toute l'Espagne avec une extrême rapidité. Quelques jours après, Isabelle, chassée d'Espagne, passait en France et un gouvernement provisoire était installé à Madrid. Un autre *pronunciamiento* a eu lieu dans la nuit du 30 au 31 décembre 1874; le général Martinez-Campos, à la tête de deux régiments de l'armée du centre, a proclamé roi d'Espagne Alphonse, fils de la reine Isabelle. On peut croire que ce nouveau coup de force n'a pas clos à jamais pour ce malheureux pays l'ère des *pronunciamientos.* Ç'a été longtemps la vie de l'Espagne et ce sera sa vie longtemps encore, quel que soit d'ailleurs le régime auquel sera soumis le peuple de cet antique pays aux mœurs si singulièrement empreintes de forfanterie et d'indolence.

PRONY (Gaspard-Clair-François-Marie RICHE, baron DE), ingénieur, mathématicien et physicien français, né à Chamelet, près de Lyon, le 22 juillet 1755, mort à Paris le 31 juillet 1839. Il était fils d'un conseiller au parlement de Dombes. Prony fut admis en 1776 à l'Ecole des ponts et chaussées et nommé sous-ingénieur en 1780. Il reçut d'abord différentes missions en province; mais Perronnet, alors directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, le rappela bientôt près de lui pour l'aider dans les grands travaux dont il était chargé. Le pont de Neuilly, que venait de construire Perronnet, était le premier dont le tablier fût horizontal; la hardiesse de l'ingénieur avait soulevé beaucoup de critiques et fait naître des prédictions sinistres; Prony les réfuta dans un *Mémoire sur la poussée des voûtes;* ce mémoire lui valut l'estime des savants et l'amitié de Monge, qui voulut l'aider lui-même à se perfectionner dans la haute analyse. En 1785, Prony accompagna son chef à Dunkerque, pour l'aider à la réparation du port, et passa avec lui en Angleterre. Deux ans plus tard, il concourut utilement à la construction du pont de la Concorde. Nommé ingénieur en chef en 1791, il allait être envoyé en résidence à Perpignan, lorsque ses amis lui firent obtenir la direction générale du cadastre, que l'Assemblée constituante venait de décréter.

La réformation du système métrique avait pour corollaire naturel la substitution de la division centésimale du cercle à la division sexagésimale; mais cette substitution exigeait la construction de nouvelles tables. La Convention, sur le rapport de Carnot, Prieur et Brunet, invita Prony, en l'an II, à composer ces tables sur le plan le plus vaste, conformément aux idées larges du temps. Prony dirigea si bien le travail, qu'il fut achevé en trois ans seulement. Deux exemplaires, calculés séparément, de ce grand ouvrage sont déposés, manuscrits, à l'Observatoire de Paris; ils forment chacun dix-sept volumes grand in-folio et comprennent une introduction contenant les formules analytiques et l'usage des tables; 10,000 sinus naturels à vingt-cinq décimales, avec sept et huit colonnes de différences, pour être publiés avec vingt-deux décimales et cinq colonnes de différences; les logarithmes de 100,000 sinus à quatorze décimales et cinq colonnes de différences; les logarithmes des rapports des 5,000 premiers sinus à leurs arcs, à quatorze décimales; une table semblable pour les rapports des tangentes à leurs arcs; les logarithmes des nombres de 1 à 100,000, à dix-neuf décimales, et de 100,000 à 200,000 à vingt-quatre décimales, avec cinq colonnes de différences. Cet immense recueil, qui pourrait rendre de si grands services, dort inutile depuis 1797, sans qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis ait pu éco-

nomiser la somme modique nécessaire aux frais de publication.

Prony fut nommé inspecteur général en 1798 et, bientôt après, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. Il avait été chargé du cours de mécanique à l'Ecole polytechnique lors de sa création et était entré à l'Académie des sciences, dans la section de mécanique, à la fondation de l'Institut. Bonaparte avait d'abord témoigné beaucoup d'amitié à Prony; mais, comme le savant refusa de l'accompagner en Egypte, le maître se servit de ses talents et oublia de les récompenser. De 1805 à 1812, Prony fut successivement chargé de la régularisation du cours du Pô, de l'amélioration des ports de Gênes, d'Ancône, de Venise et de Pola, enfin de l'assainissement des marais Pontins.

A la Restauration, il devint examinateur à vie des élèves de l'Ecole polytechnique, fut chargé, en 1827, de prévenir les inondations du Rhône et reçut, en 1828, le titre de baron. Il était membre des principales Académies et sociétés savantes de l'Europe. Outre de nombreux mémoires publiés dans les recueils scientifiques, on a de lui : *Architecture hydraulique* (1790-1796, 2 vol in-4°); *Mécanique philosophique* (1800, in-4°); *Analyse de l'exposition du système du monde par Laplace* (1801, in-8°); *Recherches sur la poussée des terres* (1802, in-4°); *Recherches physico-mécaniques sur la théorie des eaux courantes* (1804, in-4°); *Leçons de mécanique analytique* (1810, 2 vol. in-4°); *Description hydrographique et statistique des marais Pontins* (1813, in-4°); *Cours de mécanique concernant les solides* (1815, 2 vol in-4°); *Nouvelle méthode de nivellement trigonométrique* (1822, in-4°), etc. La théorie et la pratique doivent à Prony des démonstrations et des procédés qui resteront; nous les mentionnerons en quelques mots. La théorie du centre de percussion n'avait été, jusqu'à lui, présentée que d'une manière peu satisfaisante; il la refondit pour son cours à l'Ecole polytechnique; elle a été, depuis, réduite à presque rien par les travaux de Poinsot. Son *Architecture hydraulique* est le premier ouvrage élémentaire de mécanique où ait été régulièrement employé le système des coordonnées de Descartes. Les expériences de Du Buat sur les eaux courantes ne l'avaient conduit qu'à des formules peu sûres; Prony, reprenant à la fois celles de cet ingénieur, de Bossut et de Couplet et adoptant d'ailleurs, pour exprimer la résistance, une fonction du second degré de la vitesse, $av + bv^2$, a fourni aux hydrauliciens des règles pratiques qui ont été suivies pendant plus de soixante ans et qui n'ont subi depuis que des corrections, utiles sans doute, mais modifiant peu les résultats. La mécanique pratique lui doit la remarquable invention du frein qui porte son nom (v. FREIN); l'hydraulique physique lui doit le flotteur à niveau constant, si utile pour toutes les expériences sur l'écoulement des liquides.

PROODE s. f. (pro-o-de — gr. *proôdos;* de *pro*, avant, et de *ôdê*, chant). Métriq. gr. Petit vers qui en précède un plus grand, dans la poésie lyrique.

PROODIQUE adj. (pro-o-di-ke — rad. *proode*). Métriq. anc. Qui a rapport à la proode : *Mètre* PROODIQUE.

PROORCHESTÈRE s. m. (pro-or-kè-stè-re — gr. *proorchêstêr;* de *pro*, en avant, et de *orcheomai*, je saute). Antiq. gr. Magistrat des Thessaliens, dont on ignore les fonctions.

PROOXYS s. m. (pro-o-ksiss — du gr. *pro*, en avant, et *oxus*, pointu). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent aux Antilles et à la Guyane.

PROPAGANDE s. f. (pro-pa-gan-de — du lat. *De propaganda fide*, de la foi devant être propagée; de *propagare*, propager). Hist. ecclés. Congrégation établie à Rome pour les affaires qui concernent la propagation de la foi : *La* PROPAGANDE *envoya six missionnaires à la Chine.* (Acad.) ‖ Institution travaillant à répandre des doctrines religieuses quelconques. ‖ *Fête de la Propagande*, Séance solennelle de la Propagande de Rome, le jour de la fête de l'Epiphanie.

— Par anal. Association qui a pour but de propager certaines opinions. ‖ Efforts que l'on fait pour propager une doctrine, des opinions : *Faire de la* PROPAGANDE. *Les armées de la République, et plus tard celles de l'Empire, avaient fait une immense* PROPAGANDE. (Proudh.)

— **Encycl.** Hist. ecclés. *Congrégation et collége de la Propagande.* Le 22 juin 1622, le pape Grégoire XV, réalisant un projet de Grégoire XIII, institua une congrégation de *propagande* (*De propaganda fide*), composée de cardinaux et de prélats, dans le double but de répandre la religion catholique chez les païens et de diriger toutes les missions. Urbain VIII, qui lui succéda, augmenta les revenus de cette congrégation et créa un séminaire appelé collége de la *Propagande* (*Collegium de propaganda fide*), placé sous la direction de la congrégation de la *Propagande* et dans lequel on devait former des prêtres missionnaires. Ce même pontife fit construire, tant pour la congrégation que pour le collége, un fort beau palais, dans lequel on trouve, en outre, une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages et de manuscrits orientaux, une imprimerie possédant des types pour imprimer en un grand nombre de langues étrangères des livres nécessaires à l'œuvre des missions, enfin un muséum riche en curiosités de tout genre envoyées par les missionnaires. Aujourd'hui, comme autrefois, la congrégation de la *Propagande* a la suprême direction de l'œuvre générale des missions. Le séminaire compte une centaine de jeunes gens appartenant aux nationalités les plus diverses. Chaque année, la veille de l'Epiphanie, les élèves lisent, chacun dans sa langue, soit un cantique, soit un poëme, soit un discours pour célébrer l'adoration des mages.

PROPAGANDISME s. m. (pro-pa-gan-di-sme — rad. *propagande*). Esprit de Propagande : *Le* PROPAGANDISME *de l'Eglise.*

PROPAGANDISTE s. m. (pro-pa-gan-di-ste — rad. *propagande*). Personne qui fait de la propagande : *Mit-on les* PROPAGANDISTES *de la perfectibilité aux grappins, ou les mit-on à la chiourme?* (Ch. Nod.)

— s. m. Hist. ecclés. Membre de la Propagande.

— Adj. Qui a l'esprit de propagande : *Les pharisiens, nombreux, intrigants,* PROPAGANDISTES, *étaient soutenus par le peuple.* (Peyrat.)

PROPAGATEUR, TRICE adj. (pro-pa-ga-teur, tri-se — rad. *propager*). Qui propage, qui a la propagation pour but ou pour effet : *Instincts* PROPAGATEURS. *Idées* PROPAGATRICES. *Zèle* PROPAGATEUR.

— Substantivem. Personne qui propage : *Un* PROPAGATEUR *de saines idées. Alexandre est considéré comme le héros expansif du génie grec, comme le* PROPAGATEUR *de la civilisation hellénique.* (Th. Gaut.)

PROPAGATION s. f. (pro-pa-ga-si-on — lat. *propagatio;* de *propagare*, propager). Action de propager, de multiplier par voie de reproduction : *La* PROPAGATION *de l'espèce humaine. La douceur du gouvernement contribue merveilleusement à la* PROPAGATION *de l'espèce.* (Montesq.) *La* PROPAGATION *de certaines espèces végétales a amené celle des espèces d'insectes qui vivent à leurs dépens.* (A. Maury.)

— Diffusion, développement : PROPAGATION *de la doctrine chrétienne.* PROPAGATION *des idées philosophiques.* PROPAGATION *de l'instruction des masses. Une religion qui peut tolérer toutes les autres ne songe guère à sa* PROPAGATION. (Montesq.) *Il y a des opinions qui rapetissent l'esprit, faussent le jugement, endurcissent le cœur, et dont la* PROPAGATION *peut abâtardir un peuple.* (J.-J. Rouss.) PROPAGATION *contre* PROPAGATION, *mais plus de compression.* (E. de Gir.) ‖ Marche progressive : *La* PROPAGATION *de la lumière à travers les fluides. La* PROPAGATION *du son est impossible dans le vide.*

— Hist. ecclés. *Propagation de la foi*, Œuvre catholique qui a pour but la conversion des infidèles.

— **Encycl.** Hist. ecclés. *Propagation de la foi.* Cette œuvre, née en France et établie à Paris dès l'année 1822, a pour but, disent les circulaires distribuées au public et les affiches posées dans les églises, « d'aider par des prières et des aumônes les missionnaires catholiques qui vont, au péril de leur vie, porter la foi et la civilisation chez les nations infidèles. » Les prières prescrites sont un *Pater* et un *Ave* chaque jour, en y joignant cette invocation : « Saint François-Xavier, priez pour nous! » Il suffit d'appliquer à cette intention et une fois pour toutes le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin et du soir. L'aumône, on le pense bien, joue un grand rôle dans cette œuvre, comme dans toutes celles qui ont été fondées par les prêtres catholiques. Elle consiste en souscriptions annuelles et en dons volontaires. La souscription est de 0 fr. 05 par semaine ou 2 fr. 60 par année. Un collecteur par dix souscripteurs recueille les aumônes et souscriptions dont le produit, dans chaque paroisse, est immédiatement remis entre les mains du conseiller paroissial de l'œuvre, et celui-ci la verse tous les mois dans la caisse centrale. A la fin de l'année, un compte rendu détaillé des sommes recueillies et de leur emploi est publié en tête du numéro de mai des *Annales* de l'œuvre, car l'œuvre a ses annales (v. plus bas) qui ont, grâce à une propagande fort active, une publicité pouvant rivaliser avec celle du *Times* de Londres et du *Courrier* de New-York. Chaque chef de dix souscripteurs est chargé de procurer à ceux-ci la lecture de chaque cahier des *Annales de la propagation de la foi* qui se passent ainsi de main en main et ne se prêtent qu'aux adhérents.

Cette œuvre, après s'être répandue dans tous les diocèses de France, s'est promptement établie dans tous les Etats de l'univers, grâce à l'active influence des évêques et à la puissante protection du saint-siége, qui l'a proclamée l'œuvre catholique par excellence et l'a gratifiée d'indulgences nombreuses. C'est ainsi que chacune des deux fêtes de l'œuvre, qui sont la fête de l'Invention de la sainte Croix, le 3 mai, et celle de saint François-Xavier, le 3 décembre, les associés peuvent gagner l'indulgence plénière. Chaque paroisse fait constamment appel au zèle religieux des fidèles dans son cadre d'*Annonces générales*, titre singulier qu'on peut lire dans les églises de Paris et de la plupart des grandes villes où les habitudes commerciales ont envahi jusqu'à la religion. Dans chaque paroisse aussi, un membre du conseil diocésain distribue les *Annales* aux chefs de groupe dont nous avons parlé plus haut. Le compte rendu annuel de l'*Œuvre de la propagation de la foi* constitue un très-curieux et très-significatif document. Si nous prenons, par exemple, celui de l'année 1864, nous verrons que, dans l'espace de douze mois, les recettes ou, pour parler le langage adopté, les aumônes ont atteint le chiffre de *cinq millions quatre-vingt-dix mille quarante et un francs quarante-huit centimes.* Un beau denier, convenons-en! Que si l'on décompose pour chaque pays le total général de ce revenu, on remarque que sur les 5 millions de recette, produit de la charité du monde catholique tout entier, la part des dons de la France s'élève à *trois millions cinq cent mille francs*, tandis que l'apport de l'Espagne, par exemple, dépasse à peine *sept mille francs.* De tels chiffres ont leur éloquence. Aussi la *Gazette de France* de mai 1865 n'avait-elle nullement besoin d'ajouter, comme elle l'a fait, sans doute pour convaincre les incrédules, les réflexions suivantes : « Ce sont des chiffres que feront bien de méditer les journaux hostiles au catholicisme, qui vont proclamant que la foi est morte chez nous. Elle est plus vive, plus ferme et plus ardente que jamais au contraire, une foi qui s'affirme avec tant d'éclat et de généreux dévouement. » A quoi le *Siècle* répondit : « Pour notre part, nous savons avec quel art le parti clérical exploite les populations; mais puisque la *Gazette de France* invite ses adversaires à méditer les chiffres de l'*Œuvre de la propagation de la foi*, nous lui ferons simplement observer qu'une religion qui recueille avec tant de facilité de semblables sommes et qui envoie annuellement des millions au pape, à titre de *denier de saint Pierre*, nous paraît être une religion assez riche pour payer non pas sa gloire, mais les frais de son culte. La révélation instructive de la *Gazette de France* n'est-elle point un nouvel argument en faveur du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat? » Nous sommes en ceci complétement de l'avis du journal le *Siècle*, et sa remarque est on ne peut pas plus juste.

Propagation de la foi (ANNALES DE LA), recueil de lettres écrites des diverses parties du monde par les missionnaires catholiques. Ce recueil, qui est une continuation des *Lettres édifiantes*, fut fondé à Lyon en 1822, en même temps que l'œuvre ou l'*Association pour la propagation de la foi*, dont nous venons de parler. Les *Annales* se publient tous les deux mois, par livraisons de soixante à quatre-vingts pages, dans le format in-8°, et sont envoyées aux membres de l'association brochées, sous couverture bleue, le bleu étant la couleur par laquelle les fidèles indiquent qu'ils se vouent à la Vierge. Un prêtre de la maison des Chartreux, située sur une des collines qui entourent Lyon, dirige la publication, choisit parmi les lettres récentes des missionnaires de tous les points du globe celles qui méritent d'être imprimées et en soumet le style aux retouches qui lui paraissent convenables. Ce travail de retouches, fait dans un but d'amélioration, est pourtant devenu le défaut capital du recueil, dont toutes les parties offrent un même vernis d'élégance convenue et banale. Quelques-unes de ces lettres sont intéressantes par les détails qu'elles renferment sur des pays, des mœurs et des usages souvent peu connus. Malheureusement les choses y sont appréciées à un point de vue exclusif trop étroit, ce qui fait qu'on ne peut attacher qu'une médiocre confiance à tout ce qui a trait aux questions de religion et de doctrine. Parmi les plus curieuses lettres publiées par les *Annales de la propagation de la foi* se trouvent celles du Père Huc, missionnaire français, dans lesquelles il a raconté le grand voyage qu'il accomplit, de 1845 à 1846, de la Chine à la capitale du Thibet par les déserts de la Tartarie. Son récit présente un grand intérêt par la description de pays presque ignorés et par de nombreux épisodes.

Ces *Annales*, dont on publie des traductions dans toutes les langues usuelles, sont extraordinairement répandues. Si la lecture en est fréquemment fastidieuse, elle a du moins, aux yeux des fervents catholiques, un intérêt très-appréciable, car elle leur vaut cinq cents jours d'indulgences.

PROPAGÉ, ÉE (pro-pa-jé) part. passé du v. Propager. Multiplié par voie de reproduction : *Race de moutons* PROPAGÉE *dans le midi de l'Europe.*

— Répandu, divulgué : *Principes politiques activement* PROPAGÉS.

PROPAGER v. a. ou tr. (pro-pa-jé — lat. *propagare;* de *pro*, en avant, et de *pangere*, fixer. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Il propagea; nous propageons*). Multiplier par voie de reproduction : PROPAGER *des animaux utiles, des végétaux alimentaires.*

— Etendre, augmenter, développer, communiquer : PROPAGER *la révolte.* PROPAGER *la contagion. Une armée n'est bonne qu'à* PROPAGER *l'anarchie à l'intérieur.* (Colins.) *La persécution est un vent qui nourrit et* PROPAGE *la flamme du fanatisme.* (J. de Maistre.) *L'intolérance consiste à vouloir* PROPAGER *une croyance par un autre moyen que la conviction.* (E. Alletz.) ‖ Divulguer, répandre dans le public : PROPAGER *une nouvelle.*

Se propager v. pr. Etre propagé, multiplié, répandu, accru : *Si le roi se fâche, le coup de pied qu'en reçoivent ses courtisans se rend et* SE PROPAGE *jusqu'au dernier goujat.* (Helvétius.) *La folle avoine* SE PROPAGE *quelquefois successivement dans les terrains où l'on place plusieurs céréales.* (Matth. de Dombasle.) *La lumière de certaines étoiles doit mettre des millions d'années à* SE PROPAGER *jusqu'à nous.* (Arago.) *La vérité tend d'une force invincible à* SE PROPAGER *dans un monde dont elle forme le principe et la vie.* (E. Scherer.) *Les maladies, une fois établies,* SE PROPAGENT, *se croisent, s'amalgament par une affinité funeste.* (J. de Maistre.)

PROPAGINE s. f. (pro-pa-ji-ne). Bot. Syn. de PROPAGULE.

PROPAGULAIRE adj. (pro-pa-gu-lè-re — rad. *propagule*). Bot. Qui a rapport aux propagules; qui s'opère par propagules : *Organes* PROPAGULAIRES. *Reproduction* PROPAGULAIRE.

PROPAGULE s. m. (pro-pa-gu-le — rad. *propager*). Bot. Organe reproducteur des cryptogames inférieurs, notamment des algues : *Après les* PROPAGULES *viennent les corpuscules ou gongyles.* (F. Foy.) ‖ Drageon pourvu de bourgeons et susceptible de prendre racine.

— **Encycl.** Si l'on prenait ce terme dans son acception la plus large et la plus conforme à l'étymologie, ce serait purement et simplement un synonyme de *germe*, et il pourrait s'appliquer à tous les organes (germes, bourgeons, bulbes, tubercules, etc.) qui servent à multiplier les végétaux. En un sens plus restreint, on désigne sous le nom de *propagule* les rosettes de feuilles qui se forment sur les tiges rampantes de certaines plantes grasses, telles que les joubarbes. Bory de Saint-Vincent s'en est servi aussi pour désigner les petits corps pulvérulents qu'on observe sur les algues et les lichens et qui seraient, d'après lui, des organes reproducteurs, des sortes de demi-graines, des essais de la nature avant d'arriver à la constitution complète de l'œuf végétal, qui se traduit par la production des corpuscules ou gongyles.

PROPALANINE s. f. (pro-pa-la-ni-ne). Chim. Corps qui prend naissance dans l'action de l'ammoniaque sur l'acide bromobutyrique.

— **Encycl.** La *propalanine* ou acide amidobutyrique répond à la formule

$$C^4H^9AzO^2 = C^4H^6O \left\{ \begin{matrix} OH \\ AzH^2 \end{matrix} \right.$$

On l'obtient en chauffant l'acide monobromobutyrique avec l'ammoniaque. Par l'évaporation de sa solution alcoolique, ce corps cristallise en lames ou en aiguilles groupées en étoiles qui, une fois sèches, sont très-brillantes, onctueuses au toucher, et produisent l'effet d'une poussière satinée. Ce corps se dissout dans 3,5 parties d'eau à la température ordinaire. Il est à peine soluble dans l'alcool froid et exige même 550 parties de ce liquide bouillant pour se dissoudre. Il est tout à fait insoluble dans l'éther. La potasse aqueuse, même bouillante, est sans action sur lui; mais, sous l'influence de la potasse en fusion, il dégage des torrents d'ammoniaque. Quand on le chauffe avec précaution dans un petit tube à réaction, il fond en partie sans se décomposer. Mais, si on le chauffe vivement et promptement, il brunit, se charbonne et émet des vapeurs qui ont une réaction alcaline et une odeur alliacée.

Comme ses homologues, le glycocolle et l'alanine, la *propalanine* s'unit à la fois avec les acides et avec les bases. Son chlorhydrate $C^4H^9AzO^2HCl$ cristallise en touffes d'aiguilles pointues très-solubles; son azotate $C^4H^9AzO^2.HAzO^3$ en groupes d'aiguilles soyeuses qui se dissolvent facilement dans l'eau et dans l'alcool en donnant un liquide qui possède une réaction acide. Une solution de deux molécules de *propalanine* dans une molécule d'acide sulfurique se prend en une masse visqueuse. Mais, si l'on emploie le double d'acide, on obtient le sulfate neutre $(C^4H^9AzO^2)^2H^2SO^4$ sous la forme d'aiguilles incolores, très-solubles et groupées comme des rayons autour d'un centre.

On obtient un amidobutyrate de plomb $(C^4H^8AzO^2)^2Pb''.H^2Pb''O^2$, sous la forme d'une poudre blanche, cristalline, très-peu soluble lorsqu'on fait bouillir une solution aqueuse de *propalanine* avec de l'oxyde de plomb. Le composé argentique $C^4H^8AzO^2,Ag$ peut être obtenu d'une manière analogue. Abandonné sous une cloche sur l'acide sulfurique, la solution fournit de petits cristaux qui noircissent rapidement à la lumière et qui se décomposent à 100°.

Schneider pense que probablement la *propalanine* est associée à la benzine dans l'organisme.

PROPALÉOTHÉRION s. m. (pro-pa-lé-o-té-ri-on — du préf. *pro*, et de *paléothérion*). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, voisin des paléothérions.

PROPANE s. m. (pro-pa-ne). Chim. Nom

donné à l'hydrure de propyle ou carbure d'hydrogène saturé, de la série propylique.

— **Encycl.** Le *propane* ou hydrure de propyle a été obtenu pur par M. Schorlemmer, qui en a étudié les dérivés. Sa formule est C^3H^8. Pour préparer ce corps, on introduit dans un ballon, muni d'un tube de dégagement, de l'iodure d'isopropyle, de la tournure de zinc et de l'acide chlorhydrique étendu. Le dégagement de gaz est lent et régulier. Il est nécessaire de refroidir le ballon; car, le contenu venant à s'échauffer, on obtiendrait un gaz mêlé de vapeurs d'iodure d'isopropyle. Même celui qui se dégage à froid en renferme, et il est nécessaire de le laver successivement avec de l'acide sulfurique fumant, avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique et enfin avec de la potasse caustique. On le recueille dans une cloche remplie d'eau saturée de sel marin. Le *propane* ainsi préparé est un gaz qui peut servir à la préparation de l'alcool propylique normal. A cet effet, on dirige alternativement dans la cloche où on le recueille un courant de *propane* et un courant de chlore. La réaction s'accomplit à la lumière diffuse; la surface de l'eau salée se recouvre d'une couche oléagineuse et la cloche se remplit peu à peu de gaz qui renferment les combinaisons chlorées les plus volatiles, principalement du chlorure de propyle normal. Pour condenser ce dernier, M. Schorlemmer dirige les gaz dans un tube en U placé dans un mélange réfrigérant. Il décante ensuite la couche oléagineuse et la soumet à la distillation fractionnée. On ne peut toutefois en séparer qu'une quantité relativement peu considérable de chlorure de propyle bouillant à 42°-46°. Ce chlorure de propyle ainsi obtenu peut être aisément converti en acétate de propyle, puis en alcool propylique normal. Il suffit pour cela de le chauffer pendant quelques heures à 200°, dans des tubes scellés à la lampe, avec de l'acétate de potassium et de l'acide acétique. On obtient de la sorte de l'acétate de propyle que l'on n'isole pas et que l'on saponifie immédiatement par la potasse aqueuse. Le liquide alcoolique qui provient de cette saponification est distillé, et le produit de la distillation est saturé par le carbonate potassique qui en sépare l'alcool sous la forme d'une couche huileuse que l'on dessèche sur du carbonate de potassium d'abord, sur de la baryte caustique ensuite.

Ce produit n'est cependant pas encore de l'alcool propylique pur. Il commence à bouillir vers 80°, mais son point d'ébullition s'élève graduellement jusqu'à 96°. Par quelques distillations fractionnées on réussit à le séparer en deux portions inégales, dont la plus petite passe entre 80° et 85° et la plus abondante au-dessus de 90°. Ce qui passe entre 90° et 92° est l'alcool propylique pur C^3H^8O. Le corps passant entre 80° et 85° paraît être un composé analogue à l'acétal; sa formule probable est $C^6H^{12}O^2$.

L'action du chlore sur le *propane* fournit, outre le chlorure de propyle, des produits chlorés supérieurs, parmi lesquels M. Schorlemmer en a isolé un qui bouillait entre 80° et 84°. Par sa composition et ses propriétés, ce corps s'est montré identique avec le chlorure de propylène, dont la constitution est exprimée par la formule

$$CH^3 - CHCl - CH^2Cl.$$

La formation de ce corps au moyen de l'hydrure de propyle par un procédé direct est un fait remarquable, si on la rapproche de cet autre fait, que l'hydrure d'éthyle (éthane) donne, dans ces circonstances, du chlorure d'éthylidène $CH^3 - CHCl^2$.

Un autre fait extrêmement remarquable qui résulte du travail de M. Schorlemmer, c'est que les alcools secondaires peuvent être convertis en alcools primaires par une méthode très-simple. Il suffit de transformer l'alcool secondaire en son éther iodhydrique, à réduire cet éther iodhydrique par l'hydrogène naissant de manière à le convertir à son tour en l'hydrocarbure saturé de la série et à faire agir le chlore sur cet hydrocarbure. Le chlorure ne prend pas la même place que l'iode de l'iodure primitif. Il se substitue à un atome d'hydrogène d'un groupe CH^3 et donne par conséquent naissance à l'éther chlorhydrique d'un alcool primaire qui, par les traitements successifs à l'acétate de potassium et à la potasse, fournit l'alcool primaire cherché. L'alcool isopropylique, dont M. Schorlemmer est parti dans ses opérations, est en effet un alcool secondaire, et l'alcool propylique auquel il est arrivé est un alcool primaire. Ici, c'est en outre un alcool normal, c'est-à-dire un alcool répondant à la formule

$$CH^3 - (CH^2)^n - CH^2,OH;$$

mais, dans d'autres séries, il est très-possible, il est très-probable même que l'alcool produit puisse n'être pas normal, tout en continuant cependant à être primaire.

PROPARE s. m. (pro-pa-re—du préf. *pro*, et du lat. *parus*, mésange). Ornith. Syn. de MIULE.

PROPARGYLIQUE adj. (pro-par-ji-li-ke). Chim. Se dit d'un éther découvert par Liebermann, et qui donne, avec le nitrate d'argent ammoniacal ou le protochlorure de cuivre ammoniacal, un précipité qui renferme du métal.

— **Encycl.** Lorsqu'on fait digérer pendant quelque temps du tribromure d'allyle avec de la potasse alcoolique et qu'on retire ensuite l'alcool par distillation, celui-ci donne, avec l'azotate d'argent ammoniacal, un précipité blanc qui renferme

$$\left.\begin{matrix}C^2H^2Ag\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O,$$

précipité que Liebermann considère comme le sel d'argent d'un éther auquel il donne le nom d'éther *propargylique*. Ce composé argentique, traité par une solution d'iode dans l'iodure de potassium, donne une huile iodée qui répond à la formule

$$\left.\begin{matrix}C^2H^2I\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O.$$

Ce nouveau corps fixe directement l'iode et le brome et fournit les composés

$$\left.\begin{matrix}C^2H^2I^3\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O$$

et

$$\left.\begin{matrix}C^2H^2IBr^2\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O.$$

On obtient par le même procédé des composés méthylés analogues.

PROPAROXYTON s. m. (pro-pa-ro-ksi-ton — du préf. *pro*, et de *paroxyton*). Gramm. Mot qui a l'accent sur la syllabe antépénultième.

PROPASSION s. f. (pro-pa-si-on — du préf. *pro*, et de *passion*). Relig. Angoisses de Jésus avant sa passion.

PROPATHIE s. f. (pro-pa-tî — du gr. *pro*, avant; *pathos*, maladie). Pathol. Prodrome. ‖ Peu usité.

PROPATHIQUE adj. (pro-pa-ti-ke — rad. *propathie*). Pathol. Syn. de PRODROMIQUE. ‖ Peu usité.

PROPEMPTICON s. m. (pro-pan-pti-konn — du gr. *pro*, avant; *pempô*, j'envoie). Anc. littér. Chant composé en l'honneur d'une personne qui part.

PROPENSION s. f. (pro-pen-si-on — lat. *propensio*; de *pro*, en avant, et de *pendere*, pencher). Pente, force naturelle qui entraîne un corps dans une direction déterminée : *La* PROPENSION *mutuelle de toutes les parties des corps les unes vers les autres est le premier lien des êtres.* (Buff.)

— Fig. Inclination, penchant : *Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule et une grande* PROPENSION *à s'en amuser.* (Condorcet.) *La pensée est la combinaison des impressions que reçoivent nos sens et des* PROPENSIONS *innées dans la masse cérébrale.* (Raspail.) *En temps de révolution, les hommes qui ont le moins d'idées sont ceux qui ont le plus de* PROPENSION *à la violence et à l'excès.* (E. de Gir.)

— **Syn. Propension, inclination, penchant,** etc. V. INCLINATION.

PROPERCE (Sextus Aurelius PROPERTIUS), le plus célèbre des poëtes élégiaques latins, né, suivant l'opinion la plus commune, à Mevania (Ombrie) vers l'an 52 av. J.-C., selon d'autres à Hispellum, aujourd'hui Spello, où l'on croit avoir retrouvé son tombeau en 1722, mort vers l'an 19. Il appartenait à l'une des plus riches familles provinciales de la région et parle souvent avec regret, dans ses vers, de l'étendue des domaines paternels, qui furent confisqués par Octave pour être donnés en proie à ses vétérans. Son père avait suivi, dans les guerres civiles, le parti de Lucius Antonius et fut fait prisonnier à Pérouse; on a même avancé qu'il fut un des trois cents chevaliers mis à mort par le vainqueur; peut-être obtint-il la vie en abandonnant ses biens; Properce, sans doute, n'aurait pas fait la cour au meurtrier de son père.

Quoi qu'il en soit, le poëte perdit son père très-jeune, vers l'époque de la sanglante guerre de Pérouse, et vint à Rome, complétement ruiné, à la recherche de quelque puissant protecteur qui l'aidât à vivre. Il le rencontra dans Volcatius Tullus, qui le présenta à Mécène, et il fit dès lors partie du cercle de lettrés que le favori d'Auguste aimait à réunir autour de lui. Une rivalité sourde paraît même avoir existé entre Properce et Horace, plus âgé que lui et déjà célèbre; Horace ne l'a jamais mentionné et n'a jamais été mentionné par lui. Properce, au contraire, annonce en termes presque prophétiques, empreints de la plus vive admiration, l'*Enéide* près d'apparaître :

Nescio quid majus nascitur Iliade;

et Ovide, toutes les fois qu'il parle du poëte élégiaque, laisse percer l'estime qu'il avait pour son talent. Properce sut se faire aimer de tous, excepté du poëte des *Odes*, et son talent délicat fut très-apprécié.

Il avait d'abord voulu suivre la carrière du barreau; mais, entraîné par une passion invincible pour la courtisane Hostia, qu'il a immortalisée sous le nom de Cynthia, il abandonna l'éloquence pour se livrer exclusivement à son amour et le célébrer dans des élégies que beaucoup placent au-dessus de celles de Tibulle. Properce se distingue par la richesse et la variété des idées, par l'éclat de ses images et par le mouvement lyrique. A l'exemple de Catulle et d'Horace, il s'attacha à transporter dans ses vers les beautés de la poésie grecque, prit surtout pour modèles Callimaque et Philétas, poëtes érudits, et leur emprunta leur goût excessif pour la mythologie, leurs formes de style recherchées, savantes et si souvent obscures. Sa versification se distingue par le retour presque habituel d'un mot polysyllabe à la fin de ses pentamètres, de sorte que son vers est moins harmonieux que celui d'Ovide et de Tibulle; mais nul poëte romain n'a su donner au vers élégiaque tant de force et de chaleur, et la mâle grandeur de son langage rappelle souvent la poésie de Lucrèce. « Ses poésies, dit Laharpe, respirent toute la chaleur de l'amour et quelquefois de la volupté, et Ovide l'a bien caractérisé lorsqu'il a dit, en parlant de ses élégies, *les feux* de Properce :

Et Properce souvent m'a confié ses feux
(*Sæpe suos solitus recitare Propertius ignes*).

Mais il fait un usage trop fréquent de la mythologie, et ses citations, trop facilement emprutées de la Fable, ressemblent plus aux lieux communs d'un poëte qu'aux discours d'un amant. Une chose qui lui est particulière parmi les poëtes érotiques, c'est qu'il est le seul qui n'ait célébré qu'une maîtresse. Il répète souvent à Cynthia qu'elle seule sera jamais l'objet de ses chants, et il lui a tenu parole. Cependant il ne faut pas croire qu'il ait été aussi fidèle dans ses amours que dans ses vers, car il fait à un de ses amis à peu près le même aveu qu'Ovide : « Chacun, dit- » il, a son défaut; le mien est d'aimer toujours » quelque chose. » Il convient que c'est surtout au théâtre qu'il ne peut s'empêcher de désirer tout ce qu'il voit. Il avoue même à Cynthia qu'il a eu quelque goût pour une Lycinna, mais si peu, si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler. Après tout, à juger de cette Cynthia par le portrait qu'il en fait, elle ne méritait pas plus de fidélité. Jamais femme n'eut plus de disposition à tourmenter, à désespérer un amant, et jamais amant ne parut si malheureux et ne se plaignit tant que Properce. C'est même ce qui répand le plus d'intérêt dans ses ouvrages; car on sait que rien n'intéresse tant que la peinture du malheur. On plaint d'autant plus Properce, qu'après avoir bien reproché à sa maîtresse ses duretés, ses hauteurs, ses caprices, il finit toujours par une entière résignation. Il murmure contre le joug; mais le joug lui est toujours cher et il veut le porter toute sa vie. Il paraît que, malgré l'inconstance de ses goûts, il avait un penchant décidé pour Cynthia et revenait toujours à elle comme malgré lui. C'est une alternative de louanges et d'injures, qui peint au naturel les différentes impressions qu'il éprouvait tour à tour. »

L'œuvre de Properce se compose de quatre livres d'élégies, écrites en vers hexamètres et pentamètres. Les trois premiers livres sont consacrés en entier à ses amours avec Cynthia : les jalousies, les plaintes, les brouilles, les raccommodements sont tout le fond de ces poésies, auxquelles l'auteur a su donner de la variété, malgré l'uniformité des sujets. Le poëte murmure contre le joug, mais le joug lui est toujours cher et il veut le porter toute sa vie. Ses poëmes sont une alternative de louanges et d'injures qui peint au naturel les différentes impressions qu'il éprouvait tour à tour. Dans le quatrième livre, intitulé *Chants*, Properce, prenant le ton épique, a chanté, comme Ovide devait le faire plus tard dans les *Fastes*, les poétiques légendes de l'histoire romaine. Quelques-uns de ces fragments sont d'une grande beauté. L'hymne intitulé : *A la gloire d'Hercule*, et la pièce qui a pour titre : *Rome*, peuvent être classés parmi les meilleurs morceaux de la poésie latine. Le mètre employé est toujours le mètre élégiaque, mais ce n'est plus l'élégie au sens où l'entendaient les Latins, et le poëte érotique n'y reparaît presque plus.

Les œuvres de Properce ont été publiées un grand nombre de fois. L'édition princeps est de 1472, in-4°; la plus récente, et l'une des meilleures, est celle de Hertzberg (Halle, 1843). Parmi les traductions françaises, on distingue celle de M. J. Genouille, dans la collection Panckoucke (1834, en prose), et celle de M. Mollevaut (1821, en vers). M. Denne-Baron a aussi traduit en vers les plus belles élégies du poëte latin (1828).

PROPÉRISPOMÈNE s. m. (pro-pé-ri-spo-mè-ne — du gr. *pro*, avant; *perispômenos*, marqué d'un accent circonflexe). Gramm. gr. Mot qui a l'accent circonflexe sur la pénultième.

PROPERTIA DE ROSSI, femme artiste italienne. V. ROSSI.

PROPET, ETTE adj. (pro-pè, è-te — corrupt. fam. de *propret*). Forme ancienne du mot PROPRET :

Certaine nièce assez *propette*...
LA FONTAINE.

PROPHÈTE s. m. (pro-fè-te — lat. *propheta*, gr. *prophêtês*; de *pro*, avant, et de *phêmi*, je dis). Homme qui prédit ou prétend prédire l'avenir par inspiration divine : *Quelqu'un a dit que le premier devin, le premier* PROPHÈTE, *était le premier fripon qui avait rencontré un imbécile.* (Volt.) *Chez les camisards, tout le monde fondait en larmes quand un* PROPHÈTE *entrait dans son transport.* (A. de Gasparin.) *Le rôle de* PROPHÈTE *a toujours ses épines.* (Renan.)

— Titre donné à Mahomet par les musulmans.

— Fam. Homme qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver : *Vous savez que les poëtes se piquent d'être* PROPHÈTES. (Racine.) *J'ai été* PROPHÈTE *une fois en ma vie.* (Volt.) *Les infortunés sont souvent* PROPHÈTES. (Chateaubr.) *La faiblesse des plus grands esprits, c'est de vouloir être* PROPHÈTES. (D. Nisard.) *MM. les astronomes, n'ayant pas été* PROPHÈTES *avant l'apparition de la comète, s'empressent de le devenir après.* (L. Ulbach.)

— *Roi prophète* ou *Prophète roi*, Titre donné à David :

Le peuple, prosterné sous ces voûtes antiques,
Avait du roi *prophète* entonné les cantiques.
C. DELAVIGNE.

— *Faux prophète*. Celui qui se trompe dans les prédictions qu'il fait.

— *Prophète de malheur*, Celui qui prédit des choses funestes ou désagréables : *Les* PROPHÈTES DE MALHEUR *sont mal venus à la cour.* (Alex. Dum.)

— *Chapeau de prophète*, Chapeau pointu, comme ceux qu'on donne ordinairement aux astrologues et aux devins.

— *Voici la loi et les prophètes*, Se dit en parlant des choses qui font autorité dans la question dont il s'agit.

— *Etre prophète comme une vache*, Ne savoir rien deviner.

— Prov. *Nul n'est prophète dans son pays*, On a ordinairement moins de succès dans son pays qu'ailleurs. ‖ Ce proverbe est emprunté à l'Evangile.

— **Syn. Prophète, devin.** V. DEVIN.

— **Encycl.** Ce terme est contemporain de la version des Septante, faite en Egypte dans le IIIe siècle avant notre ère, sous l'impulsion de Ptolémée Philadelphe. Il désigne les *nabiim* de la Bible, ainsi que les voyants et devins connus sous les noms de *roim* et de *hozim*. Les *prophètes* bibliques n'étaient point, du reste, ce que les chrétiens en ont fait, c'est-à-dire des gens qui prédisaient l'avenir. Ils formaient chez les Hébreux un ordre dit *des prophètes*, dont l'origine remonte à Moïse, mais qui doit son organisation régulière au juge Samuel. Ce dernier peut en être considéré comme le père véritable. « L'expérience de tout ce qui s'était passé depuis la mort de Josué ne lui permettait pas de se faire des illusions, dit M. Munk (*Palestine*, p. 247), sur la force et la stabilité d'une loi écrite sans autre garantie que la sanction du peuple obtenue par la force des circonstances et sans qu'il y eût toujours à la tête de la nation des hommes qui sussent faire respecter cette loi. Il sentait également que la loi de Moïse aurait besoin de se développer et de se modifier avec le progrès de la nation et que, cependant, d'un autre côté, il serait dangereux de toucher à la lettre de la loi. Il fallait donc des hommes qui sussent interpréter la loi en inspirant la vie et le mouvement à la lettre morte, des hommes entrant dans le vrai sens de la loi et participant, pour ainsi dire, de l'inspiration du législateur. Le principe de la communication de l'esprit de Moïse avait été proclamé déjà par ce législateur lui-même, et il l'avait appliqué dans une circonstance particulière (l'auteur veut parler des soixante-dix anciens qui prophétisèrent [*Nombres*, XI, 25]). Il s'agissait pour Samuel d'en profiter pour la fondation d'un institut permanent, d'un collége d'orateurs inspirés ou, comme on est convenu de l'appeler, d'une *école de prophètes*.

C'est donc sous la judicature de Samuel qu'on voit apparaître pour la première fois les associations ou confréries de *prophètes*. Leurs attributions officielles étaient primitivement de chanter sur le luth et de méditer dans la retraite sur Dieu et le vrai sens du texte de la loi. Ils formaient des colléges dans certaines villes d'Israël, où se tenaient les assemblées populaires, et ils parlaient sur la place publique. On en trouve, notamment, à Rama, patrie de Samuel qui les présidait. On en rencontre aussi à Jéricho, Béthel, Guilgal. Comme les membres de l'ordre des *prophètes* étaient les interprètes autorisés de la loi, ils acquirent vite une influence considérable dans les affaires de l'Etat. Les prêtres représentaient le culte sous son aspect matériel; les *prophètes* en représentaient l'esprit. Une de leurs fonctions principales était de s'opposer aux empiétements du pouvoir civil sur l'autorité religieuse dont ils étaient les dépositaires, collectivement avec le sacerdoce, mais à un titre plus élevé.

Le prophétisme ne tarda pas à prendre des racines profondes. Dès le règne de Jéroboam, on voit même des *prophètes* non affiliés à l'ordre obtenir une grande autorité sur les esprits. Un berger de la tribu de Juda, le *prophète* Amos, alla prêcher à Béthel contre l'impiété du roi. Celui-ci, n'attachant aucune importance aux paroles d'un pauvre diable tel qu'Amos, le pria de retourner gagner son pain sur les terres de la tribu de Juda. Amos lui répondit : « Je n'étais ni *prophète* ni fils de *prophète*, mais j'étais un berger cueillant des sycomores. Et Jéhovah me prit derrière le troupeau et me dit : « Va, prophétise sur » mon peuple d'Israël. » Maintenant, écoute la parole de Jéhovah : tu me dis de ne pas prophétiser sur Israël et de ne pas prêcher sur la maison d'Isaac; mais voici ce qu'a dit Jéhovah : Ta femme se déshonorera dans la ville, tes fils et tes filles tomberont sous le

glaive, ton sol sera partagé au cordeau, toi-même tu mourras sur une terre impure et Israël sera exilé de son territoire. »

Ce ne sont pas là des prédictions, mais plutôt des craintes exprimées par Amos au sujet de la division d'Israël en deux souverainetés distinctes. C'est du moment de décadence qui suivit la mort de Salomon et le partage de son royaume que le prophétisme devient proprement une puissance politique redoutable. « S'élevant, dit M. Munk, contre l'idolâtrie ou même contre le trop grand attachement aux formes extérieures du culte de Jéhovah, contre la corruption des mœurs, contre les fautes ou la tyrannie des rois, les *prophètes* sont en même temps des prédicateurs et des orateurs politiques, et, en menaçant l'Etat d'une dissolution prochaine, ils commencent à jeter les regards dans un avenir lointain, où l'idéal de la véritable théocratie, le règne du seul Jéhovah, se réalisera par le peuple hébreu. »

Joël est probablement le contemporain d'Amos, ou tout au moins du roi Joas. Il ne nomme, comme ennemis des Hébreux, que les Phéniciens, les Philistins, les Egyptiens et les Iduméens. Dans ses prophéties, il n'est point encore question des Assyriens. Osée commence à prophétiser sous le règne de Jéroboam II. Il prévoit la chute de la dynastie de Jéhu et la destruction du royaume d'Israël. Jéhu mourut en 784 et, durant l'interrègne qui suivit sa mort, Osée parle en ces termes des Israélites menacés d'une dissolution de l'Etat : « Leur cœur s'est partagé; maintenant ils en portent la peine. Lui (Dieu) détruira leurs autels, il brisera leurs statues; car ils disaient alors : « Nous n'avons pas de roi; puisque nous ne craignons pas Jéhovah, que nous ferait un roi? »

Ce fut un siècle horrible à traverser et les *prophètes* avaient un beau champ devant eux, ce qui leur prête une éloquence qui tient aux passions surexcitées de cette époque. « Jéhovah, s'écrie Osée, se réserve le jugement des habitants de la terre; car il n'y a dans le pays ni vérité, ni charité, ni connaissance de Dieu. Faux serment, mensonge, meurtre, vol, adultère, tous ces crimes se répandent et le sang vient se joindre au sang. C'est pourquoi le pays sera en deuil et tous ses habitants seront anéantis, avec les animaux des champs et les oiseaux du ciel et jusqu'aux poissons de la mer; ils périront tous... Ils sont tous échauffés comme un four et ils dévorent leurs juges; tous leurs rois tombent, nul d'entre eux ne m'invoque... Ils se sont donné des rois sans moi; ils ont élevé des princes sans que je le susse (sans consulter l'autorité religieuse); de leur argent et de leur or, ils se sont fait des idoles, afin qu'ils soient exterminés. »

On compte ordinairement seize *prophètes*, que l'on divise en grands et en petits. Les grands *prophètes*, au nombre de quatre, sont : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, auquel on adjoint généralement Baruch, son élève. Les douze petits *prophètes* sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Indépendamment de ces *prophètes*, qui appartiennent à l'orthodoxie officielle, l'Ancien Testament en compte encore d'autres, tels que Balaam, Nathan, etc.

Les *prophètes* improvisaient leurs discours, à ce qu'on peut croire. Ces discours ont, en général, une forme poétique qui se distinguait de la prose par la richesse de l'imagination, sans être pourtant assujettie à un rhythme régulier. Souvent les *prophètes* s'inspiraient au son des instruments de musique et, pour faire plus d'impression sur leurs auditeurs, joignaient à leur paroles des actes symboliques. Ainsi, on voit Isaïe, pour détourner les Juifs de s'allier avec les Egyptiens contre les Assyriens, se présenter sur la place publique sans vêtement de dessus, les pieds nus, comme un captif, et déclarer que les Egyptiens seront ainsi emmenés par le roi d'Assyrie. Un jour, Jérémie s'en va au temple avec un joug sur le dos. Un *prophète* du nom d'Hanania prêchait au peuple qu'avant deux ans le joug de Babylone serait brisé, que les vases sacrés du temple seraient restitués et le roi de Jérusalem délivré, que les exilés reviendraient. « Amen! dit Jérémie. Puisse Jéhovah t'entendre; mais on ne reconnaît le vrai *prophète* qu'à l'accomplissement de sa parole. » Hanania brisa le joug que Jérémie portait sur le dos. Jérémie s'en alla silencieux, puis, revenant vers Hanania, il lui dit : « Ainsi parle Jéhovah : « Je mettrai un » joug de fer sur le cou de tous ces peuples — » les peuples de Syrie, — et ils seront soumis à » Nebuchadnessar, roi de Babylone. Ecoute, Hanania, ce n'est pas Jéhovah qui t'a envoyé, et tu inspires à ce peuple une confiance mensongère. »

Les écrits prophétiques qu'on possède ne sont pas antérieurs au règne d'Osias. A cette époque, les *prophètes* rédigeaient quelquefois les discours qu'ils avaient prononcés, dans le but de les transmettre à la postérité. Il y a même lieu de croire que plusieurs des discours parvenus jusqu'à nous n'ont pas été prononcés, mais composés à huis clos et lus au peuple par le secrétaire des *prophètes* dont ils émanaient. Peut-être encore ces discours étaient-ils destinés à être répandus au moyen de copies nombreuses, comme de simples œuvres littéraires.

« On voit, dit M. Munk, que les *prophètes* formaient la classe la plus éclairée de la nation et la plus avancée par rapport aux idées religieuses et morales. Tandis que les prêtres, en général, ne connaissaient que la lettre de la loi, les *prophètes* en saisissaient le véritable esprit et savaient l'interpréter dans le sens de leurs idées de progrès et d'avenir. A côté des études spéciales que demandait leur haute vocation, ils cherchaient sans doute à cultiver leur esprit par d'autres connaissances, et ils embrassaient, à ce qu'il paraît, tout le savoir qui était alors accessible à un Hébreu. Ainsi, ils connaissaient jusqu'à un certain point les forces secrètes de la nature, et l'usage qu'ils faisaient, de temps à autre, de leurs connaissances physiques les fit considérer par les gens du vulgaire comme des thaumaturges. A travers l'enveloppe mythique qui cache quelquefois des faits historiques dans les traditions populaires que la Bible nous a conservées sur plusieurs *prophètes*, on entrevoit souvent des faits qui se basent évidemment sur des procédés naturels et sur certaines notions de physique, bien que nous ne puissions pas nous en rendre un compte exact. »

Il serait naïf de voir là des miracles; les *prophètes* n'y prétendaient d'aucune manière. Quand le *prophète* Elie prédit la sécheresse ou la pluie, c'est une menace; quand Elisée rend potable l'eau malsaine de Jéricho et adoucit, au moyen d'une poignée de farine, un mets qu'on croyait empoisonné, il fait simplement une œuvre hygiénique que ses connaissances physiques lui permettent de faire.

Par l'effet même de leurs fonctions, les *prophètes* étaient médecins. Ainsi, Elisée guérit de la lèpre le général syrien Naaman; Isaïe fait l'office de médecin auprès du roi Ezéchias, atteint de la peste. Ils cultivaient également la musique et la poésie, deux instruments de leur puissance sur des peuples chez lesquels l'imagination dominait. De même, ils étaient historiens et recueillaient les événements de l'histoire nationale des Hébreux, pour les faire connaître plus tard au peuple dont ces événements formeraient les annales. Samuel, Gad et Nathan avaient écrit l'histoire du règne de David et d'une partie du règne de Salomon. Des *prophètes* inconnus avaient raconté les règnes suivants, et le *prophète* Jéhu celui de Josaphat, Isaïe celui d'Osias.

Dans le sein du christianisme actuel, les *prophètes* sont surtout connus comme des hommes qui prédisaient l'avenir. Si leur nom grec peut avoir ce sens, le terme hébreu *nabi* signifie simplement *orateur inspiré* et *interprète des lois divines*, ce qui n'est pas la même chose. Ce n'est pas qu'il n'y eût chez les Hébreux des *voyants*, à qui on attribuait le don de divination, comme dans tous les cultes anciens; mais c'était là une superstition à l'usage du vulgaire. Le prophétisme a une valeur intellectuelle bien plus élevée et des caractères intrinsèques fort différents. « Les *prophètes*, tels qu'ils nous apparaissent dans leurs propres écrits, dit encore M. Munk, sont des hommes doués d'une haute intelligence, pleins de zèle pour Jéhovah, le Dieu unique, et pour sa doctrine; ils puisent leurs inspirations divines dans leur enthousiame pour la vraie religion et ils se mettent constamment en rapport avec Jéhovah, dont ils s'appellent les serviteurs et les messagers. Dieu, la religion, la morale sont les principaux objets de leurs discours; même lorsqu'ils se présentent comme orateurs politiques, ils rattachent leurs paroles à un ordre d'idées purement religieux. La religion qu'ils prêchent est le culte tout spirituel de la divinité; les sacrifices et les autres pratiques du culte sont des manifestations extérieures du sentiment religieux qui n'ont aucune valeur sans la pureté des intentions et la piété intérieure. La gloire de l'homme ne consiste ni dans les richesses, ni dans la force matérielle, ni même dans le savoir, mais uniquement dans la connaissance de Dieu, dans la pratique de la vertu, de la charité et de la justice. En un mot, propager la connaissance et le culte du vrai Dieu, spiritualiser la loi de Moïse, en faire ressortir les tendances morales, tel était le but des *prophètes;* ils sont constamment les précepteurs du peuple, auquel ils prêchaient leurs doctrines sur la place publique ou dans le parvis du temple et, en même temps, ils se font les représentants du peuple auprès des rois, aidant de leurs conseils les bons souverains, blâmant les méchants avec une franchise qui leur attira souvent de cruelles persécutions. »

Comme ils ont beaucoup étudié le passé, connaissent le présent, ont médité sur l'ensemble des choses humaines, l'âme, le monde et les passions, leur expérience leur est souvent utile à prévoir les événements prochains, comme nos hommes d'Etat concluent de ce qui fut ou est en ce moment à ce qui sera demain. Est-ce là prédire l'avenir? Non, certes. Parlant au nom de Jéhovah, qui exerce un immense prestige sur les consciences, ils mettent ainsi leur savoir personnel à l'abri de l'injure ou du dédain. C'est au nom de Jéhovah qu'ils menacent, consolent, promettent, font agir, exercent enfin de l'influence sur l'opinion et la marche des affaires.

Dans tous les cas, ils restent de leur temps, ne songent point à un avenir éloigné, ne discutent et ne prévoient que les événements qui peuvent intéresser politiquement le peuple hébreu. Ils ne songent point au parti qu'on pourra tirer plus tard de leur langage oratoire ou figuré; s'ils l'avaient su, ils ne s'en seraient point souciés. Encore moins auraient-ils consenti à s'abaisser au rôle de devins; ils laissaient faire ce métier aux misérables qui dans tous les temps se sont efforcés d'exploiter les préjugés ou les passions du vulgaire à leur profit personnel. Se figure-t-on Isaïe ou Jérémie préparant une homélie à un jésuite du XIXe siècle, à propos des indulgences qu'il s'agit de vendre 10 sous la pièce ou d'un *Agnus Dei* qu'on donnera pour 0 fr. 10, vu l'incrédulité du temps? Ces fiers tribuns ne descendaient point à de si petits calculs et il est parfaitement inutile de réfuter les intentions qu'on leur prête. Il n'y a qu'à les montrer sous leur jour véritable; leur caractère les défendra suffisamment contre le rôle de sibylle qu'une casuistique enfantine essaye de leur donner.

Il y a pourtant dans les écrits qui portent leur nom des détails précis et des récits d'événements arrivés plus tard, des dates, des noms propres. On peut être sûr qu'un faussaire a passé par là, qu'il y a interpolation ou supposition. Isaïe parle du retour de l'exil de Babylone, nomme Cyrus qui vivait deux cents ans après lui. A qui ces ruses de sacristain pourront-elles en imposer? Mettons-nous à la place des Juifs : la famine, la peste, la guerre civile ou étrangère les dévorent. Eh bien! dites-leur que dans deux cents ans le nommé Cyrus les affranchira du joug des Babyloniens, dont l'empire n'existe pas encore. Cela empêchera-t-il la peste de les tuer? Cela fera-t-il tomber le glaive des mains de leurs ennemis d'aujourd'hui? Si les *prophètes* n'avaient eu que des arguments de ce genre à leur donner, il est probable que les Hébreux se fussent moqués de leur éloquence, et ils n'auraient pas eu tort.

A un seul égard, les *prophètes* sortent de leur temps pour considérer l'avenir et en indiquer le caractère; c'est quand il s'agit du Messie. Par le règne du Messie (roi sacré), ils entendent une époque où la foi juive aura vaincu toutes les consciences et établi partout son empire. L'idée du Messie est celle d'une théocratie pure gouvernée par un homme sorti des rangs du sacerdoce ou plutôt du prophétisme. Ce n'est pas une prédiction qu'ils font, mais une espérance émise. De la même manière, les Romains croyaient leur ville éternelle et prédisaient qu'elle serait à jamais la capitale des nations. Les *prophètes* annonçaient la victoire future du monothéisme avec une foi profonde. C'était une conjecture née dans leur cœur de l'admiration qu'ils avaient pour la doctrine de Jéhovah et la vitalité de la race d'Abraham. De là à une divination formelle, il y a loin, et ils n'y songeaient aucunement.

On sait peu de chose relativement à l'organisation intérieure de l'ordre des *prophètes* et au genre de vie qu'ils menaient. Ils vivaient en communauté comme les premiers chrétiens; un *prophète* supérieur gouvernait l'association. On le sacrait comme le grand prêtre du culte. L'office du chef de la communauté consistait à régler les exercices et les études des fils ou élèves des *prophètes*. Tout le monde était admissible dans les écoles prophétiques. Des dons volontaires servaient à l'entretien de la confrérie. Mais il ne faudrait pas croire que la carrière prophétique empêchât les membres de suivre les carrières ordinaires. Ils vivaient à leur guise, avaient une famille, des affaires et des intérêts sociaux qui n'étaient pas distincts de ceux des autres citoyens. Ils formaient, en un mot, une sorte de franc-maçonnerie; on a même tenté de les donner pour ancêtres aux francs-maçons d'aujourd'hui. Beaucoup d'entre les *prophètes* étaient de simples affiliés, n'ayant point étudié dans les écoles de la confrérie et pratiquant en volontaires le métier de *prophète*. Ils n'étaient astreints à aucune règle fixe. La gravité des mœurs était chez eux une garantie d'autorité à peu près nécessaire. Cependant, aucune pratique ascétique ne les recommandait à l'attention d'autrui. Ils portaient une sorte d'uniforme, comme les philosophes grecs. Cet uniforme se composait d'un manteau de poil pareil à l'*addereth* ou manteau royal, quoique d'une étoffe moins luxueuse. Dans les jours de calamité, ils se couvraient d'un vêtement de deuil qu'Isaïe appelle sac. Bien que la plupart fussent mariés, comme il résulte d'un grand nombre de passages bibliques, où il est question des femmes et des enfants des *prophètes*, ils gardaient quelquefois le célibat. On cite, parmi ces derniers, Elie et Jérémie. « Tout ce qu'on raconte, dit M. Munk, des faits et de la manière de vivre du *prophète* Elie ne convient guère à un père de famille, et Jérémie nous fait entendre lui-même qu'il ne se maria jamais, à cause des grands malheurs dont son pays était menacé. »

Les femmes des *prophètes* se nommaient souvent *prophétesses;* mais on donne d'ordinaire ce titre à des femmes douées de patriotisme, d'enthousiasme religieux, auxquelles leur talent oratoire ou poétique conférait un rôle analogue à celui des *prophètes*.

Il ne faut pas confondre les *prophètes* avec les sages, qui étaient proprement les philosophes du temps. Ils avaient souvent la même science, le même talent, les mêmes vertus et le même enthousiasme que les *prophètes*, mais gardaient cela pour eux-mêmes et ne s'inquiétaient point d'agir sur l'opinion publique de leurs contemporains. Le type du sage hébreu est Salomon. On pourrait les appeler aussi des gens de lettres ou des dilettanti. Ils se réunissaient pour discuter en commun sur l'homme, le monde et la vie; parfois même ils publiaient des livres qui n'avaient, il est vrai, que le but d'intéresser la curiosité, sans aucun esprit de prosélytisme, car l'amour du prosélytisme était le signe distinctif de la vocation prophétique.

La décadence du prophétisme se rapporte à l'époque des Macchabées et de la domination syrienne. Malachie est le dernier *prophète* qui ait obtenu de l'empire sur les consciences. L'invasion de l'hellénisme fut fatal à l'esprit d'inspiration. Le règne de la raison pure tue naturellement l'enthousiasme. Le genre prophétique devint donc peu à peu une branche de la littérature; on composa des livres prophétiques comme on compose des discours académiques ou une étude de mœurs. Afin de leur donner du relief, beaucoup essayèrent de les recommander du nom d'un *prophète* de la bonne époque ou même d'un patriarche antique. La foi étant absente du côté de l'inspiré et de ceux qui écoutaient son inspiration, ces œuvres de fantaisie tombèrent dans un discrédit mérité. La plupart sortent, d'ailleurs, de l'école d'Alexandrie, où l'on en fabriquait comme on fabrique des romans dans certaines officines modernes, c'est-à-dire en vue d'exploiter ce qui restait de mysticisme et d'idées religieuses en circulation.

Pourtant, cette littérature prophétique, si déconsidérée aux yeux des philosophes et des lettrés, a créé le gnosticisme, les sectes chrétiennes et juives du commencement de l'ère chrétienne. On voit qu'elle avait conservé assez de souffle pour agir encore d'une manière formidable sur l'esprit peu éclairé des multitudes antiques, qu'elle contribua puissamment à faire chrétiennes.

Mais l'esprit prophétique n'avait de force que sur les cerveaux enflammés de l'Orient. En Occident, sous l'empire des idées chrétiennes, il tomba rapidement dans le domaine de l'aliénation mentale. Les enthousiastes, les hallucinés, les sorciers, plus tard les illuminés, le sabbat, les sciences occultes, la recherche de la pierre philosophale, tout cela a son origine dans l'esprit prophétique venu de Judée. L'orthodoxie surveille attentivement ces herbes sauvages poussées parmi les débris d'une science dangereuse. Souvent le bûcher intervient. C'est l'histoire des albigeois et de l'inquisition.

Les élucubrations du moine Lehnin, le *Liber mirabilis*, les mystères de l'astrologie et de l'alchimie, la science de l'horoscope et, en dernier lieu, les *Centuries* de Michel Nostradamus n'ont pas de modèles dans l'antiquité judaïque. En définitive, ce qui n'est plus qu'une sorte de délire religieux, un illuminisme à l'usage de quelques initiés, fut en Orient, dans les beaux jours de la civilisation hébraïque, une force immense. Le déclin de cette force tient à ce que l'imagination baisse dans l'homme à mesure qu'il vieillit et se sent dominé par une force directement hostile à l'imagination, la force de la raison elle-même.

Après avoir dit ce qu'étaient, en réalité, les *prophètes* chez le peuple juif, il nous reste à montrer sous quel caractère on a présenté les *prophètes* hébreux quand on a voulu trouver dans leurs écrits des arguments irrésistibles pour établir la vérité de la religion chrétienne. Les premiers Pères de l'Eglise invoquent sans cesse l'autorité des prophéties; ils semblent même la placer plus haut que la preuve tirée des miracles; car les miracles étaient alors une chose très-ordinaire; on en faisait partout, on en rencontrait dans toutes les religions et on en attribuait à Apollonius de Tyane qui n'étaient pas moins extraordinaires que ceux qu'on attribuait à Jésus-Christ. Mais, avec les prophéties, on avait de quoi confondre les païens. Ne faut-il pas une intervention surnaturelle de la divinité pour lire dans l'avenir, prévoir avec certitude ce qui doit arriver, la chute et le relèvement des empires, l'apparition et le déclin des dynasties, et annoncer tous ces événements avec une précision mathématique? Or, telle est justement la prétention que les apologistes, depuis Justin jusqu'à Pascal et jusqu'aux orthodoxes catholiques et protestants de nos jours, ont toujours élevée en faveur des *prophètes*. Ils prétendaient montrer dans les prophéties, annoncés plusieurs siècles à l'avance, des événements qui se seraient pleinement réalisés. Ils affirmaient et on affirme encore que les écrivains de l'ancienne alliance ont prédit avec une sûreté rigoureuse ce que serait et ce que ferait le Messie et on s'applique ensuite à montrer tous les traits de leurs prédictions réalisés dans la personne de Jésus. La conception miraculeuse dans le sein d'une vierge, la naissance dans le bourg de Bethléem, la fuite en Egypte, le massacre des Innocents, le séjour à Nazareth, le choix d'un âne pour monture lors de l'entrée à Jérusalem, plusieurs circonstances de la passion, tout aurait été prédit. Malheureusement pour les défenseurs de cette thèse, il se trouve qu'en lisant l'Ancien Testament avec plus d'attention et de critique, toutes ces prophéties s'évanouissent.

Quand on étudie, en effet, les textes, on

s'aperçoit qu'il y a deux éléments dans les espérances des *prophètes :* le premier, c'est la certitude du triomphe final pour la race et la religion d'Israël; le second, ce sont les préliminaires, les circonstances, les formes de ce triomphe. Tous les *prophètes* admettent le triomphe d'Israël précédé de la ruine de ses ennemis; mais ils ne sont pas d'accord sur la manière et les circonstances dans lesquelles cette destruction s'accomplira. Chacun parle d'après les événements qu'il a sous les yeux, d'après les impressions du moment. Pas plus que nous, les *prophètes* n'échappent au milieu dans lequel ils vivent. Ainsi, Joël annonce que les Philistins et les Phéniciens, vainqueurs naguère des Israélites, les Edomites et les Egyptiens seront battus dans la vallée de Josaphat et écrasés pour toujours. Mais, dit un critique, Philistins et Phéniciens vécurent comme par le passé. La vallée de Josaphat ne fut témoin d'aucune catastrophe. Rien ne changea aux cieux ni sur la terre. Osée annonce un châtiment comme Isaïe; mais l'un dit qu'il viendra d'Egypte et l'autre d'Assyrie. Sophonie, qui vécut après eux et qui a vu le déclin de Ninive, ne redoute plus l'Assyrie, mais il attend une invasion des peuples du Nord pour purifier les enfants d'Abraham. Daniel nous transporte au milieu des agitations et des guerres de l'époque des Macchabées, et nous retrouvons ainsi la trace, dans ces divers écrits, des destinées successives de la nation juive.

Chez tous se rencontrent l'espérance de la domination du peuple de Dieu sur les autres pays et la certitude de la conversion des païens au culte de Jéhovah; mais cette domination ne s'établira pas sans lutte; la guerre sera l'instrument de l'Eternel, la vengeance l'avant-goût de la félicité. Par qui sera dirigée cette grande œuvre, qui sera le libérateur, le sauveur, le messie? Osée, Isaïe, Michée, Jérémie, Ezéchiel veulent que ce soit un prince de la maison de David; dans un autre passage, Isaïe désigne clairement Cyrus comme le héros prédestiné; Oggée et Zacharie désignent Zorobabel. On voit qu'il est peu question de Jésus; d'ailleurs, quelle ressemblance y a-t-il entre ce messie belliqueux et guerrier et le Jésus dont les Evangiles racontent l'histoire?

Si des traits généraux nous descendons aux détails, nous verrons que les prophéties n'ont aucun rapport avec la vie de Jésus. Prenons, par exemple, l'Evangile selon saint Matthieu. L'Evangéliste rapporte au chap. Ier (v. 23) l'oracle d'Isaïe : « Voici qu'une vierge sera enceinte et elle enfantera un fils et on l'appellera Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous, » et l'applique à la naissance de Jésus. Or, cette prédiction a trait à un événement tout différent et nullement miraculeux, qui devait avoir lieu du vivant même du *prophète*. Voici le sens clair et simple des paroles qu'Isaïe adresse au roi de Juda : « Ne sois pas épouvanté de l'approche de tes puissants ennemis, les rois d'Israël et de Syrie, car il ne s'écoulera pas plus de temps avant leur retraite qu'il n'en faut à une femme, non encore enceinte aujourd'hui, pour enfanter un fils et l'amener à l'âge où l'on commence à distinguer le bien du mal. »

Plus loin, l'écrivain sacré nous apprend que Jésus, descendu en Egypte pour fuir la malice d'Hérode, est remonté de ce pays, afin que fût accomplie la parole du *prophète :* « J'ai appelé mon fils d'Egypte. » Or, cette explication dénature complètement un mot du *prophète* Osée, qui, parlant d'Israël, l'enfant bien-aimé de Jéhovah, lui rappelle, par la bouche de l'Eternel, sa sortie d'Egypte.

Ailleurs, l'Evangile nous raconte que Joseph et Marie se fixèrent à Nazareth, conformément à la prophétie qui voulait que Jésus fût appelé Nazaréen. Or, cette prédiction ne se trouve pas dans l'Ancien Testament, et le seul passage qui offre une ressemblance de lettres avec le mot de Matthieu se trouve dans Isaïe et signifie simplement : Il sortira d'Isaï (père de David) un rejeton (*nétsèr*).

On dit encore que David a prédit, dans le psaume XVI, la résurrection de Jésus dans ce passage cité par Pierre dans le discours qu'il prononça le jour de la première Pentecôte : « Tu ne laisseras point mon âme au sépulcre et tu ne permettras pas que ton saint sente la corruption. » Or, le raisonnement de l'apôtre n'a aucun fondement, puisque le Psalmiste n'a pas songé à l'avenir et qu'il a voulu exprimer seulement sa confiance dans la protection de l'Eternel. On ne peut voir dans ce passage que la joyeuse espérance du retour à la santé, et quand on connaît les idées des Juifs sur la vie future, il est difficile d'y trouver la certitude de l'immortalité.

Nous avons montré par quelques exemples ce qu'il faut penser des prophéties concernant Jésus-Christ; il nous reste à parler des prophéties que l'on attribue à Jésus-Christ lui-même. Il y en a qui se rapportent à sa personne, d'autres à son peuple. On dit d'abord que Jésus-Christ a prédit sa mort prochaine et sanglante; mais on avouera qu'un homme engagé dans la voie où Jésus était entré peut, sans beaucoup de peine et sans aucun don surnaturel, en prévoir l'issue. Aussi, s'empresse-t-on d'ajouter qu'il a prédit sa résurrection. Mais qui l'atteste? Des documents écrits à une époque où la croyance à sa résurrection était déjà répandue dans l'Eglise, en sorte qu'il n'y aurait rien d'étonnant que les écrivains lui eussent prêté des paroles qu'il n'a jamais prononcées. On est confirmé dans cette pensée lorsqu'on voit que les disciples en ont si peu gardé souvenance. Dès que Jésus est arrêté, ils prennent la fuite sans attendre sa résurrection et ils y comptent même si peu qu'une tradition conservée par l'Evangile selon saint Luc nous montre les disciples complétement abattus et disant : « Nous espérions qu'il délivrerait Israël. » Ils ne l'espéraient donc plus. Voilà pour les prédictions sur sa personne. Quant à ses autres prophéties, elles concernent la ruine de Jérusalem. Ici encore, nous ne voyons rien de surnaturel que Jésus ait prévu la ruine imminente de sa patrie. Il devait comprendre facilement que les rébellions suscitées par les faux messies qui se succédaient à cette époque sans interruption finiraient par lasser les Romains et que les Juifs seraient infailliblement écrasés dans la lutte. Cela, il peut l'avoir compris et l'avoir déclaré. Et en effet, dans Matthieu, ses prévisions sur la ruine de Jérusalem sont très-vagues, très-générales; mais dans le troisième Evangile, qui a été écrit après l'an 71, on met dans sa bouche une foule de particularités qui se sont en effet accomplies et on lui fait raconter à l'avance le siége de Jérusalem.

Il est donc bien établi que l'on ne prédit pas l'avenir et que personne ne l'a jamais prédit à coup sûr. Rappelons d'ailleurs, en terminant, que la fonction principale des *prophètes* hébreux ne fut pas d'annoncer les événements les plus lointains; sans doute, comme tous les hommes doués d'une vive intelligence et d'une conscience droite, ils purent prévoir avec plus ou moins de certitude les conséquences des actes qui s'accomplissaient sous leurs yeux et, sous ce rapport, ils méritent d'être appelés *voyants;* mais, avant tout, ils ont repris, ils ont exhorté, ils ont consolé leur peuple; ils ont prêché la fidélité à Jéhovah et la nécessité, pour être heureux, de vivre selon la loi de l'Eternel. A la fois poëtes, prédicateurs et tribuns, ils ont gardé vis-à-vis de tous, peuple, prêtres et rois, leur indépendance et leur franc parler; ils ont été au milieu des Juifs les gardiens de la justice et de la sainteté; ils ont montré l'impuissance des sacrifices à purifier l'homme, l'insuffisance des rites et des cérémonies; ils ont entrevu la religion spirituelle, intérieure, universelle; ils ont lutté contre la force; ils ont espéré contre toute espérance; ils ont cru au triomphe du bien et de la justice, à la ruine définitive du mal et de l'iniquité. Voilà le véritable caractère des *prophètes* hébreux; voilà dans leurs prédictions ce qui demeure éternellement. Mais ces prophéties n'offrent rien d'extraordinaire ni de surnaturel; elles ne sont que l'expression des besoins les plus profonds et des instincts les plus impérissables de la conscience humaine.

— *Prophètes cévennols.* On appelle ainsi, dans l'histoire, les individus atteints de la monomanie prophétique qui sévit parmi les malheureuses victimes de la révocation de l'édit de Nantes. On pourrait voir dans cette exaltation, qui s'était emparée des enfants et des femmes, des cas analogues au magnétisme et au somnambulisme. Fléchier, l'apologiste des massacres qui avaient désolé toutes les populations du Midi, attribue ce mouvement prophétique à un gentilhomme verrier, Du Serre, qui aurait rapporté de Genève, où il était allé, cette maladie morale qui devint si contagieuse. Dès 1685 déjà, des personnes avaient dit entendre des concerts angéliques et des voix célestes. Mais la grande époque de l'épidémie s'étend de juin 1688 à février 1689. Bruyeis, qui écrivit l'*Histoire du fanatisme*, compte que dans ce court espace de temps plus de cinq à six cents personnes furent prises du mal prophétique dans le Vivarais et le Dauphiné. En 1701, les environs de Montpellier comptaient deux cents prophètes, et il y en avait trois cents sur les douze cents prisonniers renfermés dans le château de Perpignan. Mais, pour bien comprendre ce délire universel des malheureux protestants traqués, assassinés, torturés et n'échappant à la mort que pour être jetés dans des prisons infectes ou sur les galères royales, il faudrait avoir présent à l'esprit le spectacle des persécutions qu'on leur fit subir et des infâmes dragonnades. Il nous semble qu'en approfondissant ce sujet et surtout en le comparant à des sujets analogues, l'historien ou le physiologiste arriverait à une conclusion intéressante : la profonde misère des peuples exalte leur esprit jusqu'à la manie prophétique. C'est aux temps les plus déplorables de son histoire que le peuple hébreu eut ses *prophètes*. L'espérance, autant que la douleur, est une cause de ce délire. Les *lettres pastorales* de Jurieu, qui avait compté, d'après l'Apocalypse, que les maux de ses coreligionnaires finiraient en 1689 (il se trompait de cent ans), l'avénement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre et les secours que s'en promirent les martyrs cévennols ne contribuèrent pas peu à leur mystique exaltation. D'ailleurs, cette exaltation, loin de les affaiblir, leur communiqua une force héroïque qui les rendit capables de supporter des tortures de toutes sortes et des massacres qui effacent presque les journées de la Saint-Barthélemy; car à peine étaient-ils deux mille et toujours disséminés, ces camisards qui tinrent en échec cinquante-deux régiments des milices de province et une armée régulière de vingt mille hommes. L'histoire ne doit pas imiter les calomniateurs de ces martyrs; et, tout en reconnaissant ce que peut contenir de folie leur délire prophétique, elle ne doit point l'attribuer au charlatanisme. En 1861, M. Alfred Dubois a soutenu sur ce sujet une thèse remarquable devant la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

Prophètes (LES), *nouvellement traduits sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques sur Isaïe*, par Agier, président à la cour royale du département de la Seine (Paris, 1820, 2 vol. in-8°). C'est un ouvrage remarquable, où l'auteur traite surtout des prophéties d'Isaïe, et qui fait suite à deux autres études : les *Psaumes nouvellement traduits sur l'hébreu et mis dans leur ordre naturel* (Paris, 1809, 3 vol. in-8°), et les *Prophéties concernant Jésus-Christ et l'Eglise, éparses dans les livres saints, avec des explications et des notes* (Paris, 1819, 1 vol. in-8°). L'auteur, savant hébraïsant, est de l'école de Port-Royal, et on s'en aperçoit à la sévérité de ses appréciations, tempérée par la sincérité de ses convictions religieuses. On peut s'en convaincre en lisant l'application hardie qu'il fait à Rome de la prophétie d'Isaïe contre Tyr et dont l'extrait suivant donnera une idée :

« Rome s'est enorgueillie de ses prérogatives; elle les a outrées; elle a prétendu que, dans l'Eglise, tout doit se gouverner par ses volontés. Elle a, comme Tyr, employé pour elle-même les trésors dont la piété publique l'avait constituée dépositaire, et, comme cet esprit d'intérêt et d'égoïsme en a promptement tari la source, il a fallu, pour les entretenir et les augmenter, recourir à des moyens qu'on n'aurait pas cru qu'elle se fût jamais permis. Elle a levé des taxes sur tous les biens consacrés au culte de Dieu; elle a vendu, sous le nom de bénéfices, l'administration de ces biens et les dignités et les offices dont ils étaient l'accessoire; elle a disposé de même de tout ce qui était ou qu'elle supposait être en son pouvoir, lois, jugements, grâces, dispenses, indulgences... Elle a passé encore plus avant, et, s'attribuant sur les empires la même autorité qu'elle avait usurpée sur l'Eglise, elle en est venue jusqu'à se croire dispensatrice des sceptres et des couronnes. »

Voilà en quels termes s'exprimait un président de cour royale sous la Restauration, et il n'a pas été déporté! Que l'on mesure le chemin que nous a fait parcourir le gouvernement de l'ordre moral!

La version d'Agier, sans être d'une pureté irréprochable, est néanmoins suffisamment châtiée et elle offre le mérite de serrer le texte d'assez près pour en donner une idée aussi exacte que possible. Les personnes qui ont fait de l'étude des livres saints l'objet de leurs méditations peuvent ne pas adopter tous les commentaires du savant écrivain, mais on ne saurait lui contester la science et une grande indépendance d'opinions, mérite qui devient de plus en plus rare chez les hommes reliés au gouvernement par la nature de leurs fonctions.

Prophète (LE), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer; représenté sur le théâtre de la Nation (Opéra) le 16 avril 1849. Cet ouvrage est le troisième que le célèbre compositeur ait fait représenter sur le théâtre de notre Académie de musique. Il doit être considéré aussi comme le troisième dans la série de ses chefs-d'œuvre. Ce n'est pas qu'on y remarque aucune trace d'affaiblissement, aucun symptôme d'épuisement des qualités supérieures qui ont signalé l'homme de génie; au contraire, il y a dans l'opéra du *Prophète* des effets entièrement nouveaux, des idées originales, une inspiration élevée et soutenue, une instrumentation dont la sûreté d'effet tient du prodige; l'application des timbres des instruments et des dessins mélodiques de l'accompagnement à la peinture des sentiments humains montre que l'auteur était dans toute la plénitude de ses hautes facultés. Cependant *Robert le Diable* et les *Huguenots* ont incontestablement le pas sur le *Prophète*. Un passage fort judicieux de M. Fétis donnera l'explication de cette différence : « Il est remarquable, dit-il, que *Robert*, les *Huguenots* et le *Prophète* ont pour principe des idées mystiques. Dans le premier de ces ouvrages, tout l'intérêt consiste dans la lutte du génie du bien et de celui du mal, pour la possession d'une âme faible et passionnée. Dans les *Huguenots*, c'est l'amour le plus exalté aux prises avec le sentiment du devoir et la foi religieuse; dans le *Prophète*, c'est l'anéantissement des sentiments humains par le fanatisme. Ce simple rapprochement suffit pour démontrer que les conditions dans lesquelles le compositeur s'est trouvé pour ce dernier opéra étaient infiniment moins favorables que celles des deux autres; car les oppositions de sentiments et d'effets étaient les conséquences nécessaires de l'antagonisme des deux génies dans le sujet de *Robert le Diable;* et l'amour, cette source inépuisable, éternelle d'émotions de tout genre, fournissait dans les *Huguenots* d'admirables éléments de contraste avec les passions de sectes religieuses; tandis que le fanatisme brutal et cruel qu'enfante un mysticisme sensuel prive d'intérêt quelques-uns des personnages du *Prophète*. Les angoisses maternelles, qui viennent, aux derniers actes de l'ouvrage, faire diversion aux violences dont les premiers sont remplis, sont la seule source d'émotion où le compositeur ait pu puiser pour les inspirations de son génie. Pour triompher des difficultés d'un tel sujet, il ne fallait pas moins que la puissance d'un talent du premier ordre. »

On ne saurait donc reprocher au compositeur le caractère sombre et un peu uniforme de sa partition. Si la grâce, la tendresse y font défaut, c'est au sujet du livret qu'il faut s'en prendre. Avant de donner une rapide analyse de la pièce, nous signalerons une fois de plus les licences que Scribe a prises avec l'histoire. Tout le monde sait que Jean de Leyde était un tailleur; de son plein gré, le parolier en fait un cabaretier.

Au premier acte, Fidès, mère de Jean de Leyde, vient chercher Bertha, jeune fille des environs de Dordrecht, fiancée à son fils. Le seigneur, comte d'Oberthal, dont elle est la vassale, s'oppose à ce mariage et retient prisonnières en son château Fidès et Bertha. Trois anabaptistes profitent de ce rapt pour soulever les populations contre le comte. Au second acte, Jean raconte aux anabaptistes des visions qui lui annoncent qu'il sera roi. Ces fanatiques voient en lui l'homme qui convient à leurs desseins et l'engagent à les suivre. Sur ces entrefaites, Bertha accourt, poursuivie par les soldats du comte; Jean la dérobe à leurs regards; mais ceux-ci, furieux de se voir enlever leur proie, se saisissent de la mère de Jean et vont la frapper. A cette vue, Jean leur livre sa fiancée pour sauver les jours de sa mère; mais il n'hésite plus et s'éloigne de sa chaumière avec les anabaptistes. L'action se passe, au troisième acte, dans le camp des anabaptistes, en Westphalie. Jean a vaincu les troupes envoyées contre lui; les horreurs de la guerre civile l'invitent à se dérober à la mission qu'il s'est donnée, lorsque le comte d'Oberthal, devenu son prisonnier, lui apprend que Bertha s'est précipitée dans le fleuve pour lui échapper et qu'elle s'est réfugiée à Munster. Jean décide qu'il en fera le siége. Au quatrième acte, Fidès, qui croit que son fils n'existe plus, a quitté sa chaumière et se trouve à Munster, où elle traîne des jours misérables en tendant la main. Elle y retrouve Bertha, déguisée en pèlerin. Informée de la mort de Jean, celle-ci prend la résolution de poignarder le prophète, auteur de tant de maux. Un second tableau montre l'intérieur de la cathédrale. Jean, environné de toute la pompe impériale, est revêtu des insignes de la puissance suprême et reçoit les hommages que la foule croit rendre à un envoyé de Dieu, lorsque la voix de sa mère se fait entendre; elle a reconnu son fils. Le faux prophète va être démasqué. Le peuple hésite entre son idole et la pauvre femme. Jean méconnaît sa mère. Celle-ci a le courage de dire qu'elle s'est méprise, que Jean n'est pas son fils.

Le dernier acte est le plus riche en effets dramatiques, mais en même temps le plus faux au point de vue historique, puisque Jean de Leyde fut jugé et condamné à mort. Scribe a préféré le faire périr volontairement, en Sardanapale. Fidès a été conduite dans un souterrain du palais par ordre de son fils. Jean vient l'y trouver, se jette à ses pieds, implore son pardon et est sur le point de se sauver avec elle. Bertha paraît une torche à la main. Elle va mettre le feu à une sorte de mine qui doit faire sauter le palais. Mais, à la vue de Fidès et de son fiancé, elle va partager leur fuite, lorsqu'un officier accourt pour annoncer à Jean que ses ennemis ont pénétré dans son palais. Bertha, à ces mots, reconnaît dans celui qu'elle aimait le prophète lui-même; elle le maudit et se tue de désespoir. Dans un dernier tableau, on voit le prophète au milieu d'une scène d'orgie. Il laisse ses ennemis l'entourer et, après avoir fait fermer les grilles du palais, il le fait sauter et s'ensevelit avec eux sous les ruines. Il a fallu l'effort titanique du génie de Meyerbeer pour préserver sa partition du sort de Jean de Leyde. Ajoutons que, dans cet ouvrage en cinq actes, aucun personnage n'est intéressant, à l'exception d'une pauvre vieille mendiante qui ne peut que gémir et se plaindre. La magnificence du spectacle a compensé la pauvreté de conception du poëme. La scène des patineurs sur un lac glacé, au troisième acte, et l'intérieur de la cathédrale de Munster ont émerveillé les spectateurs. Le rôle du prophète a été le début de Roger sur notre première scène lyrique, et il l'a créé avec une intelligence remarquable. Ce rôle a été, pour cet artiste distingué, une source d'ovations nombreuses, mais aussi une cause de fatigue excessive qui a abrégé la carrière du chanteur. Mme Pauline Viardot a chanté le rôle de Fidès avec un art et un sentiment dramatique excellents. Mme Castellan débutait dans celui de Bertha. Les anabaptistes ont été représentés par Levasseur, Euzet et Gueymard, qui depuis a remplacé, bien imparfaitement, Roger dans le rôle de Jean. Les autres rôles ont été tenus par Brémond, Ferdinand Prévôt, Paulin, Guignot, Molinier, Génibrel et Mmes Ponchard et Courtot.

La partition du *Prophète* est la plus longue du répertoire. Elle ne renferme pas moins de vingt-cinq morceaux, dont plusieurs sont

très-développés. Nous ne citerons que ceux dans lesquels le maître a montré le plus d'originalité ou qui ont eu le plus de succès : le chœur pastoral qui sert d'introduction, *La brise est muette*, qui est d'une grande fraîcheur; la romance à deux voix chantée par Bertha et Fidès, *Un jour dans les flots de la Meuse;* la valse en chœur avec la phrase délicieuse de Jean, *Le jour baisse et ma mère;* l'arioso ou scène dans laquelle Fidès bénit son fils, *Ah! mon fils, sois béni!* Au troisième acte, le chœur des anabaptistes, *Du sang, du sang;* le bel air de basse, *Aussi nombreux que les étoiles*, qui rappelle l'air de Marcel dans les *Huguenots : Piff, paff, traquons-les!* mais dont la mélodie est plus large et mieux soutenue; les airs de ballet qui suivent, le quadrille des patineurs, dans lesquels le rhythme affecte des formes neuves et piquantes; le trio des anabaptistes, *Sous votre bannière*, l'un des meilleurs morceaux de la partition. Citons encore le cantique, *Roi du ciel et des anges*, dont le motif a été le plus populaire.

Le quatrième acte offre, entre autres morceaux de premier ordre, les couplets de la mendiante, *Donnez pour une pauvre âme*, dont les accents entrecoupés sont d'une tristesse navrante. Le chœur des enfants, *Le voilà, le roi prophète*, qui suit la belle marche du sacre, est une phrase d'une simplicité presque banale, et c'est sur cette phrase que Meyerbeer a construit l'édifice de son finale; entendu d'abord en *ré*, redit en *fa*, repris en *ré*, répété par le chœur des femmes, puis par les voix d'hommes, recevant une nouvelle harmonie par le concours de l'orgue, enfin par celui de l'orchestre et de toutes les masses chorales, le *crescendo* a quelque chose de fulgurant; il éclate et entraîne la salle entière. C'est par la plus merveilleuse habileté et par une science profonde que de tels effets musicaux peuvent être obtenus. Avant de quitter le quatrième acte, nous devons rappeler la scène émouvante entre le prophète et sa mère, dans laquelle Mme Viardot avait des déchirements maternels sublimes. La scène et la cavatine, *O toi qui m'abandonnes*, ouvre le cinquième acte, dont les plus remarquables beautés sont dans le récitatif. Le duo entre Fidès et son fils est d'une énergie toujours croissante, et l'allegro, *Il est temps encore*, offre un grand intérêt pour les musiciens au point de vue du rhythme.

C'est un usage admis au théâtre de faire chanter les personnages au moment où il leur faudrait fuir au plus vite pour sauver leur vie. Scribe n'y a point failli, et Meyerbeer, qui a cependant fait de nombreux changements au livret, n'a pas su résister à la tentation d'écrire un délicieux trio, d'un charme ineffable, qui n'a que le tort de faire rêver trop longtemps Fidès, Bertha et le fiancé qui lui est rendu à une félicité sans nuage :

> Loin de la ville,
> Qu'un humble asile,
> Qu'un sort tranquille
> Comble nos vœux! etc.

Les couplets chantés par le prophète au dernier tableau, *Versez, que tout respire*, ont une allure nerveuse qui est en conformité avec la catastrophe qui se prépare. A partir de ce moment, les spectateurs ne sont plus capables d'entendre la musique. Ils sont tout yeux et sans oreilles. Aussi a-t-il fallu supprimer la bacchanale dans laquelle Meyerbeer avait sans doute fait preuve des nouvelles ressources de son génie inventif. Trois mois après la première représentation à Paris, l'opéra du *Prophète* fut exécuté à Londres, avec un immense succès, par Mario, Mme Viardot, miss Hayes et Tagliafico.

MON FILS, SOIS BÉNI!

COMPLAINTE DE LA MENDIANTE.

VERSEZ! QUE TOUT RESPIRE!

Prophètes. Iconogr. Michel-Ange et Raphaël, dans les admirables peintures auxquelles nous consacrons ci-après des articles spéciaux, ont en quelque sorte fixé pour toujours les traits des principaux prophètes; les artistes qui, depuis ces grands maîtres, ont représenté ces personnages bibliques n'ont pu se défendre de reproduire plus ou moins exactement les types immortels dont la majesté resplendit à la Sixtine, à Santa-Maria-della-Pace et à Sant'Agostino. Les prophètes ont eu, avant le Buonarroti et le Sanzio, dès interprètes qu'il ne faut pas oublier. Ils ont été représentés, au moyen âge, dans un grand nombre de mosaïques et de fresques exécutées sur les voûtes et les murs des églises de Rome et de diverses autres villes d'Italie. Parmi les mosaïques dont les auteurs nous sont connus, nous signalerons celle de Jacopo da Turrita dans la tribune du Baptistère de Florence, et celles dont Baldovinetti, Andrea Taffi, Agnolo et Taddeo Gaddi ont orné le balcon de la coupole de ce même édifice au XVe siècle. Plus récemment, les Zuccati, célèbres mosaïstes vénitiens, ont figuré huit *Prophètes* dans le vestibule de Saint-Marc. Vers le milieu du XVe siècle, Gentile da Fabriano avait peint, à l'imitation du marbre, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, cinq *Prophètes* dont Facius, historien contemporain, a fait un grand éloge; ces peintures ont malheureusement disparu. Les *Prophètes* placés aux quatre angles de l'horloge de la cathédrale de Florence ont été peints à fresque par Paolo Uccello. Ceux qui ornent la voûte de l'une des chambres de l'appartement Borgia, au Vatican, sont de la main du Pinturicchio. Postérieurement à Raphaël, des *Prophètes* ont été peints à fresque par J. Stradano dans l'oratoire de Saint-Clément, à Florence; par Vasari, dans la partie la plus haute de la coupole de Santa-Maria-del-Fiore; par le Morazzone, dans la cathédrale de Plaisance; par Benedetto Bandiera et Fr. Appiani, dans les lunettes de la voûte de l'église des Bénédictins, à Pérouse; par Bernardo Castello, dans une chapelle de l'église Saint-Théodore, à Gênes; par H. de Hess, dans l'église de Tous-les-Saints, à Munich; par Janmot, dans l'église de Saint-François, à Lyon; par Gagliardi, dans l'église Saint-Augustin, à Rome, etc. Hans Holbein a peint dix-huit figures de *Prophètes*, groupés deux par deux; il en existe au musée de Bâle des copies par B. Sarbrück. Antoine Coypel a peint, dans les trumeaux de l'attique de la chapelle du château de Versailles, douze *Prophètes* accompagnés d'inscriptions latines tirées de l'Ancien Testament et qui prédisent la venue du Messie. « On admire dans ces figures, dit Piganiol de La Force, le grand goût de dessin, la force du coloris, le relief et les caractères qui sont rendus avec beaucoup de fidélité. » M. Doze a groupé dix-sept *Prophètes* dans un tableau exposé au Salon de 1868. Baccio Baldini a gravé vingt-quatre figures de *Prophètes;* Giovanni Orlandi en a gravé douze, d'après R. Schiaminossi; Fr. Cecchini en a gravé six. L. Benouville a peint un *Prophète de la tribu de Juda tué par un lion* (Expos. univ. de 1855). Diverses figures de *Prophètes* ont été peintes par B. Cesi (à la bibliothèque du palais des beaux-arts, à Bologne), Delaunay (église de la Trinité, à Paris), Meissonier, J. Restout (autrefois dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris), Rubens, Schnetz, etc.

Le Campanile de Florence est orné de quatre statues de *Prophètes*, en marbre, dont trois sont dues à Andrea Pisano; la quatrième est attribuée au Giottino. L'église de Lorette renferme huit statues de *Prophètes* exécutées par Andrea da Monte San-Savino, les Lombardi et Guglielmo della Porta. Les piédestaux des colonnes qui soutiennent la châsse de saint Jean-Baptiste, à la cathédrale de Florence, sont ornés de quatre petites figures de *Prophètes* sculptées par Jacopo della Porta avec une grande délicatesse. Raphaël Morghen a gravé en huit planches une suite de *Prophètes*, d'après des bas-reliefs de Baccio Bandinelli. Coustou l'aîné a exécuté, pour la chapelle de Saint-Jérôme, aux Invalides, des figures de *Prophètes* en bas-relief. La base de la colonne élevée à Rome par Pie IX en l'honneur de l'immaculée conception est flanquée des statues de *Moïse*, par Ignace Jacometti; *David*, par Adamo et Scipione Tadolini; *Isaïe*, par Salvatore Revelli; *Ezéchiel*, par Carlo Chelli. L'église de Saint-Augustin, à Paris, possède les statues en pierre de *Jérémie*, par Chambard; *Elie*, par J. Cavelier; *Isaïe*, par E. Farochon; *Ezéchiel*, par Th.-Ch. Gruyer. V., pour l'iconographie spéciale de chacun des principaux prophètes, les mots ELIE, EZÉCHIEL, ISAÏE, JÉRÉMIE, JONAS, MOÏSE, etc.

Prophètes (LES), célèbres fresques de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. Autour du plafond où il avait déroulé les scènes les plus remarquables de l'Ancien Testament, Michel-Ange peignit, dans les pendentifs, cinq *Sibylles* et sept *Prophètes*, figures assises, les plus grandioses que l'art moderne ait conçues. Nous ne parlerons ici que des *Prophètes*. Au-dessus de la fameuse fresque du *Jugement dernier* se dresse la figure de Jonas, la tête penchée en arrière, les jambes nues, le bras gauche passant devant la poitrine. Vis-à-vis, au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle, Zacharie, vieillard à barbe blanche, de profil, est occupé à lire; il est vêtu d'une robe jaunâtre et une draperie est jetée sur ses genoux; un petit ange est placé près de lui. Sur les murs latéraux, à gauche, on voit Daniel jeune, vêtu d'une tunique bleue et ayant près de lui un ange qui soutient un livre. Puis viennent, à droite, Isaïe accoudé sur un livre, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu; Joël, sans barbe, en robe grise et manteau rouge, lisant un papyrus qu'il tient des deux mains; Ezéchiel, ayant une robe jaunâtre, une draperie grise sur le genou droit, et une espèce de camail vert sur les épaules, et se retournant vers les petits anges placés derrière lui; Jérémie enfin, vêtu de rouge et de vert clair, la tête penchée en avant, les jambes croisées, le bras droit accoudé sur les genoux et la main soutenant le menton. Cette dernière figure, la plus belle peut-être de la série, a été souvent gravée, notamment par Giorgio Ghisi, Nicolas Beatrizet, Giovanni Orlandi, etc. Ghisi a gravé encore *Joël* et un troisième prophète. Le *Jonas* a été gravé par P. Brébiette, par Pierre Biard, etc. Cherubino Alberti a gravé deux *Prophètes*, R. Boyvin en a gravé un, etc.

« Il est impossible, dit M. de Toulgoet (*Musées de Rome*) de rêver rien de plus grand, de plus majestueux, de plus formidable que les *Prophètes* et les *Sibylles;* c'est là peut-être que Michel-Ange a donné le plus complètement la mesure de son génie. Il n'avait ici d'autre guide que son imagination; c'est une création dans toute la force du terme. Il semble que, par la puissance de l'abstraction et, par suite de cette assimilation perpétuelle qu'il se faisait des livres saints, il ait vécu avec ces êtres mystérieux sur lesquels plane l'esprit de Jéhovah et par lesquels il a parlé! » M. Gruyer (*Raphaël et l'antiquité*) a dit de même : « En produisant ces figures, Michel-Ange n'imita rien; il créa tout. Il se pénétra d'abord de l'esprit de la Bible et conçut ensuite des types gigantesques, de proportions colossales, bizarres dans leurs costumes, étranges dans leur caractère, d'une puissance extraordinaire dans leurs formes et d'une énergie singulière dans leurs traits. »

Prophètes (LES), fresque exécutée d'après les cartons de Raphael, par Timoteo Viti, dans l'église Santa-Maria-della-Pace, à Rome. Agostino Chigi, riche négociant de Sienne, fit décorer à ses frais l'une des chapelles de cette église et chargea Raphaël de peindre sur le mur, au-dessus de l'arcade qui conduit à l'autel, quatre *Prophètes* et autant de *Sibylles*. Le grand artiste peignit lui-même la partie inférieure de cette fresque représentant les *Sibylles* (v. ce mot) et se contenta de dessiner les cartons des *Prophètes*, dont il abandonna l'exécution à son compatriote Timoleo Viti. Celui-ci s'acquitta de cette tâche glorieuse avec une faiblesse qui fait mieux ressortir encore la beauté des *Sibylles*. Les *Prophètes* de Santa-Maria-della-Pace n'en méritent pas moins l'attention des amateurs de l'art; car, si médiocre que soit le travail du traducteur, la conception du maître s'y laisse deviner. Deux des *Prophètes*, Daniel et Osée, sont assis; les deux autres, David et Jonas, sont debout. Daniel, dans toute la beauté de sa fervente jeunesse, regarde la tablette que tient David, le roi-pontife, et sur laquelle on lit ces mots : RESVRREXI ET ADHVC SVM TECVM. Jonas cherche dans le ciel les secrets de l'avenir et Osée regarde le spectateur, en indiquant du geste l'inscription suivante sur une tablette : SUSCITABIT EVM DEVS POST BIDWM DIE TERTIA. « Le dessin de cette fresque, dit M. Gruyer, manque de franchise et de fermeté; le pinceau offre des signes nombreux de faiblesse et d'indécision; les couleurs sont ternes, monotones, discordantes et vulgaires. » Il n'est pas douteux, cependant, que la composition n'appartienne à Raphaël; on en a la preuve dans deux dessins de ce maître d'une authenticité incontestable; l'un se voit au musée de Florence et représente le prophète Daniel et deux petits anges; l'autre, qui a fait partie des collections C. Jennings et Knight et qui a été gravé en fac-simile par C. Metz, représente Jonas et Osée avec l'ange placé derrière eux, ce dernier non vêtu.

Les *Prophètes* de Santa-Maria-della-Pace ont été gravés par G. Chasteau en 1660, par Sal. Cardelli et dans le recueil de Landon.

Avant de donner les dessins de la fresque peinte par Timoteo Viti, Raphaël avait exécuté de sa propre main, dans l'église Sant' Agostino, une admirable figure de prophète, l'*Isaïe* auquel nous avons consacré un article spécial. Un autre de ses chefs-d'œuvre représente la *Vision d'Ezéchiel* (au palais Pitti). On lui attribue aussi les dessins et une part même dans l'exécution des deux statues de prophètes, *Jonas* et *Elie*, qu'on voit dans l'église de Santa-Maria-del-Popolo, à Rome.

PROPHÈTE-ROI s. m. Titre donné dans la Bible au roi David.

PROPHÉTESSE s. f. (pro-fé-tè-se — fém. de *prophète*). Femme qui prédit ou prétend prédire l'avenir par inspiration divine : *Anne la* PROPHÉTESSE. *Les* PROPHÉTESSES *étaient répandues sur tous les points de l'empire romain.* (Ph. Chasles.) *Quoique mariée, la* PROPHÉTESSE *druidique était astreinte à de longs célibats.* (Michelet.)

Prophétesse d'Arabie (LA), roman, par Achim d'Arnim. « J'ai dit qu'Arnim était passé maître dans cet art du clair-obscur particulier aux vieux conteurs italiens, et j'ai hâte de prouver mon dire en donnant la substance de son plus beau récit. J'évoque donc ces étranges figures du fond de l'Océan qu'elles habitent et dont il semble que le sourd mugissement les enveloppe jusque sur le sol des vivants. » Voilà comment parlait Henri Heine des romans d'Arnim. Celui que nous allons analyser est un des moins fantastiques. Un vaisseau turc, chassé par une galère maltaise, filait à toutes voiles dans les eaux de Toulon; l'équipage musulman va tomber aux mains des chevaliers de la Croix, lorsque soudain un coup de vent favorable le pousse dans le port, où presque en même temps entrent ses ennemis; aussitôt l'épée et la hache reluisent au soleil, le combat va s'engager, quand une femme apparaît tout à coup à bord du vaisseau turc, s'élance au milieu des deux partis et, d'une voix qui s'exprime dans le plus pur français, demande grâce; les chevaliers, étonnés et émus, se laissent désarmer et abandonnent le vaisseau turc; la jeune femme descend à Marseille et deux mois après reçoit, en se faisant baptiser, les noms de Meluck-Maria Blainville. Ainsi commence cette histoire, embrouillée vers la fin d'une façon extraordinaire. Meluck-Maria entre dans un cloître, puis le quitte au bout de quelques mois; elle se lie ensuite avec une vieille comédienne nommée La Banal, qui passe pour lui donner des leçons de son art; bientôt, on découvre en elle un talent immense de tragédienne; les meilleures maisons se la disputent. Cette jeune étrangère intriguait les Marseillais; l'irrésistible charme de sa personne, sa beauté accomplie ne tardent pas à faire, de la bienveillance qu'elle s'est acquise, un sentiment plus chaleureux. De toutes parts les hommages et les cadeaux lui arrivent; elle reçoit les hommages avec dignité, elle refuse les cadeaux. Saint-Luc, qui commandait la galère maltaise, revient en France et devient amoureux de Meluck-Maria; mais son amour est repoussé comme celui de tant d'autres. Fatiguée du métier de grande coquette, elle veut entrer au théâtre. Deux mois la séparent de ses débuts lorsque arrive à Marseille le tendre comte de Saintrée, forcé de quitter Versailles, de fuir la cour pour échapper au mal d'amour qui le possède. Le comte ne rêve et ne voit que Mathilde, il ne saurait parler que de Mathilde, et tel est le culte superstitieux voué à cet aimable objet de son idolâtrie, qu'il porte toujours sur lui l'habit de taffetas bleu dont il était paré le jour de leur séparation. Un soir, dans une compagnie, Meluck entend raconter l'histoire du gentilhomme. Loin de s'en égayer, elle prend au sérieux cette légende d'amour et de constance, et quand, vers dix heures, on annonce M. de Saintrée, la belle jeune femme lui trouve un air si noble et si galant, qu'elle se le fait présenter. Saintrée aime les arts, il est artiste. La conversation s'engage, s'anime, et bientôt Saintrée promet d'aller montrer à la jeune tragédienne comment la Clairon, qu'il a tant admirée, se drape dans son manteau pour jouer *Phèdre*. Le dilettante amoureux ne manque pas au rendez-vous; connaissant à fond les secrets de l'art, il s'évertue à répondre aux questions qu'on lui adresse, puis s'animant par degrés, et sentant que la parole ne lui suffit plus, il saisit un lambeau de pourpre sur un meuble et se dispose à s'en draper à l'exemple de la Clairon; mais la chaleur est étouffante, son vêtement trop étroit contrarie ses gestes. « Otez-donc votre habit, » s'écrie Meluck de plus en plus impressionnée. Saintrée s'excuse d'abord, puis obéit; il pose son habit sur une de ces poupées articulées comme on en voit dans l'atelier des peintres, et quand Saintrée continue à déclamer, voilà que le mannequin se met à applaudir. Ici se passe une scène à laquelle l'imagination des lecteurs français refuserait son approbation, mais qui trouva beaucoup d'admirateurs de l'autre côté du Rhin. Saintrée, sans son habit, devient amoureux de la jeune femme, qui ne lui résiste pas. A dater de ce jour s'établit une relation intime entre le jeune comte et la jeune magicienne; mais dans cet attachement, où Meluck se précipite avec toute la fougue de sa nature orientale, Saintrée n'a pu engager que la moitié de son âme. Deux amours se sont partagé l'amour de l'homme, l'amour idéal et l'amour physique. Entre ces deux aspirations, Saintrée se débat mécontent, inquiet, tiraillé; il cherche à rompre sa chaîne quand Mathilde lui annonce son arrivée. Saintrée n'a plus un moment à perdre et s'apprête à rompre avec Meluck; mais ici se redresse l'énergique et vaillant caractère de cette femme qu'on ne saurait aimer impunément. A l'indifférence elle répond par un amour plus effréné, à ses dédains par un dévouement plus acharné. Quoi qu'il en soit, le mariage a lieu, et Saintrée revient habiter Marseille avec Mathilde. Celle-ci apprend cette aventure, elle éclate en reproches, elle exige de son mari qu'il siffle l'actrice au théâtre. Meluck se venge en jetant un sortilége sur son ancien amant. Saintrée va mourir, il est abandonné par les médecins, quand tout à coup revient d'Egypte un ami d'enfance du comte. Nécromancien aussi, il est plus élevé dans l'ordre que Meluck.

Ici s'offre à nous une scène toute remplie de cette poésie du merveilleux dont Arnim a plus que personne au monde le génie, et qui répand comme un semis d'émail et d'or sur la feuille de vélin où s'ébat en ses mille caprices la plume chatoyante du conteur. Le docteur subjugue Meluck, qui, par un sortilége, sauve Saintrée. Désormais la tragédienne n'exerce plus sur Saintrée qu'une influence platonique; elle prend soin des enfants de Mathilde qui, chose bizarre, lui ressemblent tous. Ici pourrait s'arrêter cette histoire, mais Arnim n'est point l'homme des dénoûments heureux. Après huit années de cette félicité domestique, la Révolution française éclate. On ne s'attendait guère à la voir en pareille matière; mais, qui le croirait? notre homme veut aussi dire son mot sur le phénomène le plus saillant du siècle. Ce conteur, ce mystique, ce poëte d'ombres chinoises, devient tout à coup l'observateur le plus clairvoyant; il a placé là quelques pages qui font songer à Tacite, à Shakspeare, à Saint-Simon; on regrette, en relisant ce fier et mâle résumé, qu'Arnim n'ait pas écrit l'histoire de la Révolution française. Arnim n'est ni royaliste ni républicain; il ne saurait être Français, mais il est homme et satirique. Un soir que Saintrée, Mathilde et Meluck se promènent au loin sur la mer, des chants de liberté se font entendre sur le rivage; le comte et la comtesse, qui dès le début ont applaudi à la rénovation universelle, se laissent électriser par ces magnifiques refrains, et bientôt Saintrée trouve dans son enthousiasme une de ces harangues qui feraient honneur aux héros de Jean-Jacques; mais voilà bientôt l'horizon qui s'assombrit, l'aspect des choses devient sinistre, la terreur se répand dans les provinces, l'émigration commence. Saintrée laisse partir les autres; retiré dans ses terres, il attendra des jours meilleurs, admirant cette liberté dont il a du fond du cœur salué l'aurore, et qu'il s'obstine à aimer en dépit des crimes commis en son nom. Pourtant une bande de pillards vient envahir le château que Saintrée, abandonné de ses domestiques, n'a pu défendre. Mathilde, entraînée dès le début par Meluck, elle et ses enfants serrés entre les bras de l'automate échappent à la mort. Meluck est morte sous le couteau des égorgeurs, qui l'ont prise pour la comtesse. Saintrée est mort du coup qui a tué Meluck, car ils n'avaient à eux deux qu'une seule et unique vie. Cette romantique anecdote, que le poëte est censé raconter dans une promenade au clair de la lune sur le Rhin, se termine par une sorte d'épilogue que nous allons essayer de traduire en partie : « Sur les bords de ce grand Rhin, une noble existence est venue échouer, sous le poids de sa mélancolie. Pauvre cantatrice! les Allemands de notre temps ne savent-ils donc que se taire et s'oublier? Où sont tes amis? Pas un d'eux n'aura-t-il le courage de rassembler pour la postérité les traces éparses de ta vie et de ton inspiration? Maintenant, je comprends ces mots inscrits sur ton sépulcre et entièrement effacés par les larmes du ciel : « Avec vous j'ai vécu ici-bas, et de mon plein gré je vous quitte pour m'en aller vers l'autre monde; adieu, mes amis, adieu. » Cette cantatrice n'est autre que l'infortunée Caroline de Gunderode. C'est elle qu'Arnim a voulu peindre, c'est à elle que s'adressait ce livre. C'est elle dont Mme d'Arnim devait quelque vingt ans plus tard publier la correspondance.

PROPHÉTIE s. f. (pro-fé-sî — lat. *prophetia*, gr. *prophêteia;* de *prophêtês*, prophète). Prédiction des choses futures par inspiration divine : *Elie montant au ciel promet à Elisée seul son double esprit de zèle et de* PROPHÉTIE. (Mass.)

— Prédiction faite par un individu qui prétend posséder la connaissance de l'avenir : *Les* PROPHÉTIES *de Nostradamus.*

— Annonce d'un événement futur, faite par conjecture ou par hasard : *Votre* PROPHÉTIE *s'est réalisée de point en point. Le don de* PROPHÉTIE *appartient au génie.* (Ch. Dollfus.) *Les pressentiments sont les* PROPHÉTIES *du cœur; car le cœur est une sibylle profondément initiée à tous les mystères de son royaume.* (Csse de Blessington.)

> Ah! je vivrai cent ans! Eh bien, ta *prophétie*
> Te vaudra des joyaux; prends ceci, prends encor.
> C. DELAVIGNE.

— Encycl. V. PROPHÈTE.

PROPHÉTIQUE adj. (pro-fé-ti-ke — rad. *prophète*). Qui appartient ou convient aux prophètes : *Inspiration* PROPHÉTIQUE. *Esprit* PROPHÉTIQUE.

— Qui a le don de prévoir l'avenir : *La vanité est incrédule et la raison est* PROPHÉTIQUE. (De Ségur.)

PROPHÉTIQUEMENT adv. (pro-fé-ti-ke-man — rad. *prophétique*). En prophète, d'une manière prophétique : *Parler* PROPHÉTIQUEMENT.

PROPHÉTISÉ, ÉE (pro-fé-ti-zé) part. passé du v. Prophétiser. Annoncé par prophétie : *La ruine de Jérusalem fut* PROPHÉTISÉE *par Jérémie.*

PROPHÉTISER v. a. ou tr. (pro-fé-ti-zé — lat. *prophetizare;* de *propheta*, prophète). Prédire par inspiration divine : *Les patriarches* ONT PROPHÉTISÉ *la venue de Jésus-Christ.* (Acad.) *Caïphe* PROPHÉTISAIT *la rédemption en reniant Jésus-Christ.* (Proudh.)

— Annoncer d'avance, prédire par conjec-

ture ou par hasard : *Il n'est rien tel que de* PROPHÉTISER *des choses éloignées en attendant l'événement.* (Fonten.)

— Absol. : *Les fous et les enfants* PROPHÉTISENT *quelquefois, parce qu'ils parlent au hasard.* (Mme de Staël.) *Quand la société* PROPHÉTISE, *elle s'interroge par la bouche des uns et se répond par la bouche des autres.* (Proudh.)

Il *prophétisait* vrai...
LA FONTAINE.

PROPHÉTISME s. m. (pro-fé-ti-sme — rad. *prophète*). Système religieux basé sur les prédictions des prophètes : *Le* PROPHÉTISME *n'est, à vrai dire, que la conséquence nécessaire du système monothéiste.* (Renan.)

PROPHRAGME s. m. (pro-fra-gme — du gr. *pro*, en avant; *phragma*, cloison). Entom. Cloison membraneuse qui sépare le thorax de l'abdomen, chez les insectes.

PROPHTHASIE, ville de l'ancien empire des Perses, dans la Drangiane, au N. d'Alexandrie et du lac Aria, sur l'Erymander. Philotas y fut mis à mort par ordre d'Alexandre le Grand.

PROPHYLACTÈRE s. m. (pro-fi-la-ktè-re — du préf. *pro*, et de *phylactère*). Liturg. Relique qu'on porte sur soi en guise d'amulette.

PROPHYLACTIQUE adj. (pro-fi-la-kti-ke — gr. *prophulaktikos;* de *prophulassein*, garantir). Méd. Préservatif, qui a rapport à la prophylaxie : *Moyens* PROPHYLACTIQUES. *Méthode* PROPHYLACTIQUE.

— s. f. Syn. de PROPHYLAXIE.

PROPHYLACTISER v. a. ou tr. (pro-fi-lakti-zé — rad. *prophylactique*). Méd. Faire de la prophylaxie, de la médecine préventive. ‖ Peu usité.

PROPHYLAX s. m. (pro-fi-laks — du gr. *prophulax*, sentinelle). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des thalassiniens, réuni par plusieurs auteurs aux glaucothoés.

PROPHYLAXIE s. f. (pro-fi-la-ksî — gr. *prophulaxis;* de *prophulassein*, préserver). Partie de la médecine qui a pour objet les précautions propres à conserver la santé, à prévenir les maladies.

PROPHYSE s. f. (pro-fi-ze — du gr. *prophusis*, germination). Méd. Adhérence contre nature : PROPHYSE *des lèvres, des paupières.* ‖ Peu usité.

PROPIAC (Catherine-Joseph-Ferdinand GIRARD DE), littérateur français, né à Dijon en 1759, mort à Paris en 1823. Il s'adonna avec passion, dans sa jeunesse, à l'étude de la musique et composa des romances, ainsi que quelques opéras-comiques, qui furent représentés avec succès. En 1791, ne se croyant plus en sûreté en France, il émigra, servit dans l'armée des princes, revint à Paris sous le Consulat et obtint la place d'archiviste à la préfecture de la Seine. De Propiac était instruit et savait plusieurs langues. Sa malheureuse passion pour le jeu le fit vivre presque constamment dans la gêne. Il en fut réduit le plus souvent à travailler à la hâte pour les libraires et composa un très-grand nombre d'ouvrages élémentaires, qui, pour la plupart, ne sont que des traductions et des compilations dont le succès dépassa le mérite. Nous citerons de lui : les *Trois déesses rivales*, la *Fausse paysanne*, les *Savoyardes*, la *Continence de Bayard*, opéras-comiques dont il composa la musique et qui furent représentés sur le théâtre Favart de 1787 à 1790 ; *Plutarque* ou *Abrégé des vies des hommes illustres de ce célèbre écrivain* (Paris, 1803, 2 vol. in-12); le *Plutarque des demoiselles* (Paris, 1806, in-12); *Dictionnaire d'amour* (Paris, 1807); *Histoire de France à l'usage de la jeunesse* (Paris, 1807); *Histoire sainte* (Paris, 1810); *Beautés de l'histoire sainte* (Paris, 1811); le *Plutarque français* ou *Abrégé des vies des hommes illustres dont la France s'honore* (Paris, 1813, 2 vol. in-12); *Beautés de l'histoire militaire ancienne et moderne* (Paris, 1814, in-12); *Histoire d'Angleterre à l'usage de la jeunesse* (Paris, 1818, 2 vol.); les *Merveilles du monde* (Paris, 1820, 2 vol. in-12); *Petit tableau de Paris et des Français* (Paris, 1820, in-12); le *Laharpe de la jeunesse* (Paris, 1822); *Beautés de la morale* (Paris, 1822); les *Curiosités universelles* (Paris, 1823, 2 vol.); *Plutarque moraliste* (Paris, 1825), etc., et des traductions des *Bijoux dangereux* de Kotzebue (1802), des *Contes moraux* de A. Lafontaine (1802), de l'*Histoire de Gustave Wasa* d'Archenholz (1803), etc.

PROPICE adj. (pro-pi-se — lat. *propitius*, durable, favorable, que Delâtre tire de *prope*, près, qu'il considère comme l'équivalent d'un composé sanscrit formé du préfixe *pra* et de la racine *ap*, lier, attacher). Favorable, disposé à assister, à aider; se dit particulièrement de la divinité et des puissances célestes : *Que Dieu vous soit* PROPICE! *Amateur de la guerre, mais sachant contenir son ardeur, Attila était sage au conseil, exorable aux suppliants,* PROPICE *à ceux dont il avait reçu la foi.* (Chateaub.)

Et je bénis le ciel *propice* à nos desseins.
VOLTAIRE.

— Se dit des sentiments favorables à quelqu'un, qui inspirent ou révèlent l'intention de l'assister : *Je dois tout à votre bonté* PROPICE. *Jetez sur nous un regard* PROPICE.

— Se dit des choses favorables, utiles, qui apportent une aide : *Le lieu* PROPICE. *L'heure* PROPICE. *Les plantes fourragères sont celles dont les tiges et les fanes offrent aux bestiaux une nouriture* PROPICE. (Raspail.)

Prenons l'occasion, tandis qu'elle est *propice*.
CORNEILLE.

Désirez-vous un lieu *propice* à vos travaux ?
VOLTAIRE.

PROPICEMENT adv. (pro-pi-se-man — rad. *propice*). D'une manière propice : *Accueillir* PROPICEMENT *une demande.* ‖ Peu usité.

PROPIED s. m. (pro-pié — du préf. *pro*, et de *pied*). Entom. Organe en forme de pied qui existe chez certaines larves.

PROPINE s. f. (pro-pi-ne — du préf. *pro*, et du gr. *pinô*, je bois). Hist. ecclés. Sorte de pourboire consistant en un droit de 15 pour 100, qui se payait à Rome au cardinal protecteur, dans l'expédition des bulles pour les bénéfices consistoriaux.

PROPION s. m. (pro-pi-on). Bot. Nom vulgaire de la bardane.

PROPIONAMIDE, s. f. (pro-pi-o-na-mi-de — de *proprione* et *amide*). Chim. Corps qui se forme par l'addition d'une molécule d'eau au cyanure d'éthyle. V. PROPIONIQUE.

PROPIONATE s. m. (pro-pi-o-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide propionique avec une base.

— **Encycl.** V. PROPIONIQUE.

PROPIONE s. m. (pro-pi-o-ne — du préf. *pro*, et du gr. *piôn*, gras). Chim. Corps obtenu par la distillation sèche du propionate de baryte.

PROPIONIQUE adj. (pro-pi-o-ni-ke — du préf. *pro*, et du gr. *piôn*, gras). Chim. Se dit de certains corps appartenant à la série des corps gras : *Acide* PROPIONIQUE. *Ethers* PROPIONIQUES. *Aldéhyde* PROPIONIQUE.

— **Encycl.** ACIDE PROPIONIQUE. L'acide *propionique* $C^3H^6O^2$ est le troisième terme de la série homologue des acides gras dont l'acide formique CH^2O^2 est le premier terme, et dont le deuxième terme $C^2H^4O^2$ est l'acide acétique. Cet acide a été découvert en 1844 par Gottlieb, qui le trouva parmi les nombreux produits qui se forment lorsqu'on fait agir la potasse caustique sur le sucre. L'acide *propionique* n'a que très-peu d'importance comme produit naturel. Il est contenu dans l'huile d'ambre brute, dans le lait de coco devenu aigre et dans la liqueur obtenue par la distillation de certains vins de Bergstrasse. Béchamp a rencontré l'acide *propionique* dans le vin tourné; ce liquide contient en même temps de l'acide acétique et de l'acide lactique. Mais si l'acide *propionique* est sans intérêt comme produit naturel, il acquiert une grande importance au point de vue de l'histoire de la chimie, en ce sens que c'est le premier acide organique et même le premier composé organique que l'on ait obtenu directement au moyen de l'acide carbonique. L'anhydride carbonique CO^2 s'unit, en effet, au sodium-éthyle dont la formule est NaC^2H^5 et donne ainsi du propionate de sodium

$$C^3H^5NaO^2$$

dont on peut extraire l'acide. En outre, l'acide *propionique* présente des rapports intimes avec l'acide lactique. Il est à l'acide lactique ce que l'acide acétique est à l'acide glycolique; il diffère de l'acide lactique par un atome d'oxygène qu'il renferme en moins ou, plus exactement, parce qu'il renferme un atome d'hydrogène à la place de l'oxhydryle non basique de l'acide lactique. L'acide lactique répond, en effet, à la formule

$$C^2\left\{\begin{array}{l}CO,OH\\ H^4\\ OH\end{array}\right.$$

et l'acide *propionique* à la formule

$$C^2\left\{\begin{array}{l}CO,OH.\\ H^5\end{array}\right.$$

Aussi l'acide lactique peut-il être converti en acide *propionique* par les agents réducteurs, tels que l'acide iodhydrique, et l'acide *propionique*, de son côté, se convertit-il facilement en acide lactique lorsqu'on soumet son dérivé monobromé à l'action de AgHO. Une troisième réaction, très-importante et très-générale celle-là, qui donne naissance à l'acide *propionique*, est la double décomposition qui intervient entre le cyanure d'éthyle vrai (propionitrile) et l'eau, lorsqu'on soumet le cyanure à des influences hydratantes et particulièrement quand on le fait bouillir avec une solution alcoolique de potasse caustique. Le cyanure d'éthyle

$$C^2H^5CAz = C^3H^5Az$$

absorbe d'abord une molécule d'eau H^2O et se convertit en propionamide

$$C^3H^7AzO = C^3H^5O,AzH^2,$$

propionamide que la potasse dédouble à son tour en ammoniaque et propionate potassique; la potasse, en effet, KOH, renferme un atome d'hydrogène H qui se porte sur le groupe AzH^2 de la propionamide et convertit le groupe en ammoniaque AzH^3 qui se dégage, tandis que l'oxykalium OK vient remplacer l'amidogène AzH^2 et transformer ainsi la propionamide C^3H^5O,AzH^2 en propionate potassique C^3H^5O,OK. Au lieu de potasse, on peut employer de l'acide sulfurique étendu pour hydrater le propionitrile. Dans ce cas, au lieu d'obtenir de l'ammoniaque libre et du propionate de potassium, on obtient de l'acide libre et du sulfate ammonique.

M. Harnitz-Harnitzky a découvert une quatrième réaction, également fort générale, que l'on peut utiliser pour la préparation de l'acide *propionique*. Cette réaction consiste à soumettre l'hydrure d'éthyle C^2H^6 (hydrocarbure saturé de la série inférieure d'un degré à celle à laquelle l'acide *propionique* appartient) à l'action du chloroxyde de carbone

$$COCl^2.$$

Le chloroxyde perd un atome de chlore et l'hydrure d'éthyle un atome d'hydrogène qui s'éliminent à l'état d'acide chlorhydrique. Il reste donc, d'une part, de l'éthyle C^2H^5 et, de l'autre, le résidu monoatomique COCl. Ces deux résidus se combinent et donnent du chlorure de propionyle

$$C^2H^5,COCl = C^3H^5O,Cl.$$

Le chlorure de propionyle, soumis ensuite à l'action de l'eau HOH, échange son chlore contre de l'oxhydryle et donne naissance aux acides *propionique* C^3H^5OOH et chlorhydrique HCl. Une cinquième réaction qui fournit l'acide *propionique* est l'oxydation de l'aldéhyde *propionique* (v. PROPIONIQUE [aldéhyde]). L'acétone, qui est isomérique avec l'aldéhyde *propionique*, ne fournit pas d'acide *propionique* lorsqu'on l'oxyde, ce qui est naturel, puisque les acétones sont des aldéhydes secondaires, des aldéhydes d'alcools secondaires (v. SECONDAIRES [alcools]). Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que la bromacétone C^3H^5BrO fournit de l'acide *propionique* ou peut-être un isomère de cet acide, lorsqu'on la soumet à l'action de l'hydrate d'argent AgHO, de manière à substituer OH à son brome. Cette dernière réaction n'est point expliquée par la théorie. Théoriquement, il devrait se produire un alcool-acétone

$$\begin{array}{l}C\,OH\\ |\,H^2\\ C\,O\ .\\ |\\ C\,H^3\end{array}$$

Mentionnons enfin que l'acide acrylique

$$C^3H^4O^2,$$

terme de la série $C^nH^{2n-2}O^2$ qui correspond à l'acide *propionique*, se transforme en acide *propionique* $C^3H^6O^2$ en absorbant deux atomes d'hydrogène sous l'action de l'amalgame sodique.

Les méthodes que nous venons de citer sont toutes des méthodes générales qui permettent d'obtenir non-seulement l'acide *propionique*, mais encore tous les acides de la série grasse, et dont plusieurs sont également applicables à la série aromatique. La circonstance qui fait que l'alcool ordinaire est l'alcool particulier d'où dérive l'acide *propionique* dans l'action de l'anhydride carbonique sur le sodium-éthyle, et la seconde circonstance qui veut que l'acide lactique ordinaire soit le terme diatomique correspondant à l'acide *propionique* et puisse provenir de ce dernier acide ou se transformer en lui, ces circonstances, disons-nous, font de la série *propionique* la série la mieux appropriée à l'étude de ces diverses réactions générales, cette étude étant toujours simplifiée lorsqu'on la fait d'une manière concrète.

A ces méthodes on peut joindre un procédé suggéré par Kalle pour convertir les acides de la série oxalique en acides de la série grasse. Cette méthode consiste à distiller ou tout au moins à chauffer avec de l'hydrate de calcium les acides de la série oxalique. La chaux leur enlève alors CO^2 et les transforme en acides gras. C'est ainsi que l'acide succinique $C^4H^6O^4$ se convertit en acide *propionique* $C^3H^6O^2$ en perdant CO^2. Cette réaction est également applicable dans la série aromatique, où l'acide phtalique

$$C^8H^6O^4$$

a pu être ainsi converti en acide benzoïque

$$C^7H^6O^2.$$

En général, cette méthode donne peu de produits, parce que la température à laquelle la réaction a lieu est très-voisine de celle à laquelle l'acide gras perd à son tour une deuxième molécule d'anhydride carbonique et se convertit en hydrocarbure. Néanmoins, dans la série aromatique, on était parvenu à la conduire assez bien pour la rendre industrielle en préparant l'acide benzoïque au moyen de l'acide phtalique préparé lui-même d'après la méthode de Laurent, c'est-à-dire par l'action de l'acide azotique étendu sur le chlorure de naphtaline.

Il existe encore plusieurs réactions spéciales qui fournissent de l'acide *propionique*, mais qui le fournissent mélangé avec quelques-uns de ses homologues. Lorsque le sucre, la mannite, l'amidon et la gomme sont chauffés avec de la potasse caustique, il se forme un mélange de propionate et d'acétate de potassium. La métacétone fournit également un mélange d'acide *propionique* et d'acide acétique lorsqu'on l'oxyde au moyen de l'acide chromique. Redtenbacher a observé que lorsqu'on traite la glycérine par la levûre de bière et qu'on l'abandonne à la fermentation pendant plusieurs mois à une température comprise entre 30° et 40°, il se forme de l'acide *propionique*, très-peu ou point d'acide acétique et des traces d'acide formique. D'après Döbereiner, la glycérine donne aussi de l'acide *propionique* lorsqu'on l'oxyde à l'air sous l'influence du noir de platine. L'acide oléique, distillé avec de l'acide azotique, donne de l'acide *propionique* et une foule de ses homologues. La caséine, la fibrine et la fibrine végétale donnent aussi de petites quantités d'acide *propionique* lorsqu'on les distille avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. La fermentation des pois et des lentilles sous l'eau, la distillation sèche de la cire d'abeilles, l'oxydation des produits les plus volatils qui se forment dans la distillation de l'huile de navette sous l'influence de l'acide azotique, l'oxydation enfin de la térébenthine par l'acide azotique fournissent de l'acide *propionique*. Les essences d'assa fœtida et de moutarde donnent aussi naissance à cet acide par l'oxydation. Lorsqu'on fait fermenter du citrate de chaux avec du fromage pourri, ou lorsqu'on fait fermenter du sucre avec du fromage et de la chaux, il se forme également de l'acide *propionique*. Enfin, l'acide *propionique* prend naissance par l'action de

$$4HI$$

sur l'acide pyruvique $C^3H^4O^3$. L'action qui se produit est à la fois une action hydrogénante et désoxydante. 2 atomes d'hydrogène enlèvent 1 atome d'hydrogène à l'acide pyruvique pour le transformer en acide acrylique $C^3H^4O^2$ et deux autres atomes d'hydrogène se fixent sur l'acide acrylique pour le convertir en acide *propionique* $C^3H^6O^2$. L'hydrogène libre étant pris à 4 molécules d'acide iodhydrique, il se sépare 2 molécules d'iode à l'état de liberté $2I^2$. L'acide pyruvique, traité par des procédés hydrogénants et non désoxygénants, comme l'action de l'amalgame sodique, se convertit en acide lactique

$$C^3H^6O^3.$$

— I. *Préparation.* 1. La métacétone que l'on prépare en soumettant à la distillation sèche un mélange de sucre et de chaux est versée dans une grande cornue qui renferme du dichromate de potassium et de l'acide sulfurique étendu. Dès que l'effervescence causée par le dégagement de gaz carbonique cesse, on commence la distillation; il passe d'abord de la métacétone inattaquée, après quoi l'on change de récipient. On recueille ensuite des acides acétique et *propionique*. Pour séparer ces deux acides, on opère comme il suit : on neutralise le mélange par du carbonate de sodium et l'on évapore jusqu'au point de cristallisation; l'acétate sodique cristallise par le refroidissement et laisse le propionate en dissolution, Ce dernier est finalement distillé avec de l'acide sulfurique, ce qui fournit de l'acide *propionique* et du sulfate sodique. On réussit plus complétement à séparer l'acide acétique de l'acide *propionique* en employant la méthode de Liebig, qui consiste dans une saturation fractionnée. On sature en partie le mélange par la potasse et l'on distille. L'acide acétique reste alors comme résidu à l'état de sel potassique et l'acide *propionique* passe à la distillation. Si l'on a trop peu employé d'alcali, l'acide *propionique* qui passe n'est pas pur et l'opération doit être répétée. Mais l'acide acétique qui reste à l'état d'acétate ne renferme plus d'acide *propionique* et peut être obtenu pur par la distillation du sel avec de l'acide sulfurique. Si, au contraire, la quantité de potasse employée est plus forte que ne l'exigeait la quantité d'acide acétique à saturer, l'acétate qui reste comme résidu est mêlé de propionate; mais l'acide *propionique* qui passe à la distillation est pur. Deux opérations suffisent donc toujours pour avoir les deux corps purs.

2. Il est préférable, toutefois, de préparer l'acide *propionique* par une méthode qui n'oblige pas le chimiste à séparer ensuite ce corps de ses homologues. Le procédé qui est fondé sur l'hydratation du cyanure d'éthyle est le meilleur à ce point de vue. On mélange ce cyanure (préparé par la distillation d'un mélange de sulfovinate et de cyanure de potassium) avec une solution alcoolique concentrée de potasse ou de soude caustique; on place le mélange dans un ballon surmonté d'un réfrigérant de Liebig renversé (appareil à reflux) qui permet aux vapeurs de se condenser et de refluer dans l'appareil. On fait ensuite bouillir jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque par l'extrémité libre du réfrigérant. A ce moment, la conversion du cyanure en propionate est complète. On retourne alors le réfrigérant, on distille l'alcool, on ajoute de l'eau à la liqueur, on chauffe de nouveau dans une capsule pour amener le sel à siccité, après avoir saturé l'excès d'alcali par l'acide sulfurique. Enfin on distille le sel sec qui reste comme résidu (mélange de propionate et de sulfate alcalin) avec de l'acide sulfurique, ce qui fournit l'acide *propionique* pur, qu'il suffit de rectifier une ou deux fois encore pour l'avoir tout à fait sec. Dumas remplaçait l'acide sulfurique par l'acide phosphorique.

3. Aujourd'hui que, grâce à la méthode de M. Beilstein, le zinc-éthyle est facile à préparer et que le sodium est devenu un produit commercial relativement bon marché, la méthode qui consiste à faire la synthèse de

l'acide *propionique* au moyen du sodium-éthyle et de l'anhydride carbonique est devenue une véritable méthode de préparation. Voici comment on opère : on agite ensemble 10 parties en poids de zinc-éthyle et 1 partie de sodium. Le zinc se dépose alors à l'état métallique et il se forme du sodium-éthyle, qui reste combiné à un excès de zinc-éthyle que le sodium ne parvient pas à décomposer. On introduit alors du mercure dans le flacon et l'on agite. Le mercure dissout le zinc finement divisé et il se forme deux couches liquides, l'une inférieure et lourde, qui n'est que de l'amalgame de zinc, l'autre claire et supérieure, formée par la combinaison du sodium-éthyle et du zinc-éthyle. Une fois ce premier résultat obtenu, on dirige un courant d'anhydride carbonique à travers l'appareil, et celui-ci se combine avec le sodium-éthyle. On traite le produit solide de la réaction d'abord par l'éther humide, puis par l'eau pour éliminer le zinc-éthyle qu'il renferme; on évapore la solution aqueuse à sec et l'on distille le résidu avec SO^4H^2. La méthode de Lautemann, qui décompose l'acide lactique par l'acide iodhydrique, peut aussi devenir une méthode de préparation.

— II. *Propriétés.* D'après Dumas, l'acide *propionique* pur et sec est solide à la température ordinaire, bout à 140° et se mêle à l'eau en toutes proportions. L'acide *propionique* flotte sur l'acide phosphorique sirupeux aussi bien que sur une solution de chlorure de calcium. Redtenbacher, qui a obtenu cet acide par la fermentation de la glycérine, affirme, au contraire, que l'acide *propionique* n'est point soluble en toutes proportions, même dans l'eau, mais que, lorsqu'on le mêle avec très-peu d'eau, une portion de l'acide se sépare et vient flotter à la surface de la solution aqueuse. Mais jusqu'ici l'opinion de Dumas mérite créance bien plus que celle de Redtenbacher, parce que Dumas a obtenu l'acide *propionique* par le cyanure d'éthyle, ce qui fournit un produit pur, tandis que, avec la méthode suivie par Redtenbacher, cet acide pouvait contenir un ou plusieurs de ses homologues supérieurs, tels que l'acide butyrique ou l'acide valérique. L'odeur des solutions aqueuses d'acide *propionique* est tout à fait particulière.

— PROPIONATES. L'acide *propionique* étant monobasique, les sels répondent, suivant l'atomicité du métal, aux formules générales $C^3H^5O^2,M'$ ou $(C^3H^5O^2)^2M''$. Ils sont solubles dans l'eau et ordinairement cristallisables. Les sels alcalins sont onctueux.

— *Propionate d'ammonium* $C^3H^5O^2,AzH^4$. Ce sel se convertit en propionitrile ou cyanure d'éthyle C^3H^5Az, en perdant $2H^2O$ lorsqu'on le distille avec de l'acide phosphorique anhydre. C'est une réaction inverse de celle qui fournit l'acide *propionique*.

— *Propionate de potassium* $C^3H^5O^2K$. Ce sel est cristallisable et se présente ordinairement sous la forme de lames blanches et nacrées.

— *Propionate de sodium* $C^3H^5O^2Na,H^2O$. Ce sel ne cristallise pas et se dessèche en une masse amorphe, très-soluble dans l'eau. Gottlieb a obtenu un acétopropionate de sodium

$C^2H^3NaO^2,C^3H^5NaO^2\,\frac{9}{2}\,H^2O$ en aiguilles délicates, brillantes et très-solubles.

— *Propionate d'argent* $C^3H^5AgO^2$. On l'obtient en ajoutant de l'azotate d'argent, en solution concentrée, à une solution aqueuse également concentrée de propionate de sodium, aussi longtemps qu'il se forme un précipité. On porte ensuite le liquide à l'ébullition, de manière à redissoudre le précipité, opération dans laquelle il se réduit un peu d'argent, et l'on filtre à l'ébullition. Par le refroidissement, le liquide abandonne des granules brillants, blancs et pesants qui, vus au microscope, paraissent formés par une réunion d'aiguilles. Ce sel peut subir pendant plusieurs semaines l'action de la lumière sans s'altérer; mais à 100° il subit une décomposition partielle et devient brun noir. A une température plus élevée, il fond sans détoner et brûle sans faire entendre le moindre bruit. (Gottlieb.) D'après Guckelberger, le précipité se décompose en majeure partie quand on le dissout dans l'eau bouillante, et les cristaux qui se forment dans la liqueur refroidie dégagent des vapeurs acides quand on les chauffe. D'après Frankland et Kolbe, il forme de petites lames cristallines qui, soit sèches, soit en ébullition, ne noircissent ni quand on les expose à l'action de la lumière ni lorsqu'on les expose à la température de 100°. Le propionate d'argent est moins soluble dans l'eau que l'acétate. Quand on chauffe de l'acide *propionique* avec du carbonate d'argent, il paraît se former un sel acide cristallin de la formule $C^3H^5AgO^2,C^3H^6O^2$.

On obtient un acétopropionate d'argent

$$C^2H^3AgO^2,C^3H^5AgO^2$$

en faisant bouillir de l'azotate d'argent avec un mélange de propionate et d'acétate de sodium. La liqueur filtrée laisse déposer, en se refroidissant, le sel double en groupes arborescents d'aiguilles brillantes. Ces cristaux peuvent être séchés à 100° sans subir d'altération. Ils ne fondent pas si l'on élève davantage la température et ne sont que peu solubles dans l'eau. Leur solution noircit par l'ébullition en laissant déposer de l'argent réduit.

L'acide acétopropionique $C^3H^6O^2,C^2H^4O^2$ se produit aussi lorsqu'on fait fermenter le citrate calcique au contact du fromage pourri.

— DÉRIVÉS DE SUBSTITUTION DE L'ACIDE PROPIONIQUE. *Acide bromopropionique*

$$C^3H^5BrO^2.$$

On obtient cet acide : 1° en chauffant une molécule d'acide *propionique* avec deux atomes de brome à 150°, pendant plusieurs jours, dans des tubes scellés, et en recueillant le produit qui passe entre 190° et 210° à la distillation fractionnée (Friedel et Machuca); 2° par l'action de l'acide bromhydrique HBr sur l'acide lactique

$$C^2H^4\left\{\begin{matrix}OH^\alpha\\CO,OH\end{matrix}\right.$$

L'oxhydryle OH^α de l'acide lactique s'unit à l'hydrogène de l'acide bromhydrique pour former de l'eau, et le brome de l'acide bromhydrique vient remplacer l'oxhydryle de l'acide lactique en donnant de l'acide bromopropionique

$$C^2H^4\left\{\begin{matrix}Br\\CO,OH\end{matrix}\right.$$

ou, plus simplement, $C^3H^5BrO^2$.

Lorsqu'on chauffe l'acide lactique entre 180° et 200° dans un courant d'acide bromhydrique gazeux, il ne distille qu'une très-faible quantité d'acide bromopropionique. On obtient de meilleurs résultats en chauffant l'acide lactique avec un peu plus que son volume d'acide bromhydrique aqueux saturé à froid pendant plusieurs jours à 100° dans des tubes scellés. On agite ensuite le produit avec de l'éther exempt d'alcool et l'on distille la solution éthérée. La portion qui distille au-dessus de 180° donne une grande quantité d'acide bromopropionique. Quelquefois, cependant, il se forme en même temps de l'oxyde de carbone et un liquide à odeur piquante qui fournit beaucoup de bromopropionate d'éthyle, avec l'éther alcoolisé. L'acide bromopropionique préparé au moyen de l'acide lactique bout à 202° (205°,5 corrigé) et se solidifie à — 17° en une masse cristalline rayonnée. L'amalgame de sodium le convertit en acide *propionique*. L'oxyde de zinc le transforme, à l'ébullition, en lactate de zinc. L'ammoniaque alcoolique le transforme en alanine et en bromure d'ammonium :

$$C^3H^5BrO^2 + 2AzH^3$$

Acide bromopropionique. Ammoniaque.

$$= \underbrace{C^3H^5(AzH^2)O^2 = C^2H^7AzO^2}_{\text{Alanine.}} + \underset{\text{Bromure d'ammonium.}}{AzH^4Br}$$

Il se produit un acide appelé bromitonique et qui a la composition de l'acide dibromopropionique $C^3H^4Br^2O^2$, lorsqu'on fait agir le brome sur l'acide citraconique en présence d'un excès de potasse. On ignore si ce corps est identique ou non à l'acide dibromopropionique.

— *Acide chloropropionique* $C^3H^5ClO^2$. Cet acide ne paraît pas se former par l'action directe du chlore sur l'acide *propionique*, mais il prend naissance par l'action de l'eau sur le chlorure de lactyle $C^3H^4OCl^2$, un seul des deux atomes de chlore s'éliminant à l'état d'acide chlorhydrique et étant remplacé par de l'oxhydryle de manière à former le corps

$$(C^3H^4O)\left\{\begin{matrix}OH\\Cl\end{matrix}\right..$$

$$C^3H^4O\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\end{matrix}\right. + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O$$

Chlorure de lactyle. Eau.

$$= HCl + C^3H^4O\left\{\begin{matrix}OH\\Cl\end{matrix}\right.$$

Acide chlorhydrique. Acide chloropropionique.

Le chlorure de lactyle qui sert à cette préparation s'obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur un lactate. L'acide chloropropionique est moins volatil que l'acide *propionique*. Son sel d'argent $C^3H^4ClAgO^2$ est moins soluble dans l'eau que le propionate et se résout, par l'ébullition, en eau, en chlorure d'argent et en acide lactique régénéré. Le sel de plomb subit une décomposition semblable. Le sel de baryum $C^6H^8Ba''Cl^2O^4$, évaporé avec du chlorure de zinc, fournit un sel de zinc qui possède toutes les propriétés du sarkolactate de zinc. Pour le chloropropionate d'éthyle, v. plus bas.

— *Acide iodopropionique* $C^3H^5IO^2$. Beilstein a obtenu ce corps en faisant agir l'iodure de phosphore sur l'acide glycérique. Pour le préparer, on mêle 0mc,000052 d'acide glycérique d'une densité de 1,26 avec 100 grammes d'iodure de phosphore que l'on introduit en trois fois, en attendant chaque fois pour faire une nouvelle addition que la réaction produite par l'addition précédente soit calmée. La réaction est très-énergique. Dès qu'elle est terminée, on lave le résidu avec de l'eau refroidie par de la glace jusqu'à ce que l'eau coule incolore, et l'on fait ensuite cristalliser deux ou trois fois dans l'eau bouillante l'acide iodopropionique ainsi formé. Les portions de cet acide qui restent dans les eaux mères peuvent en être extraites par agitation avec de l'éther exempt d'alcool, mais non par évaporation, parce que la solution aqueuse est décomposée par l'action d'une chaleur prolongée. Si l'éther employé renfermait de l'alcool, il se formerait de l'iodopropionate d'éthyle. L'acide iodopropionique forme une masse cristalline, blanche, nacrée, fusible à 82°. Il est assez facilement soluble dans l'eau chaude et très-peu soluble dans l'eau froide. Les eaux mères de cet acide, évaporées lentement dans le vide, sur l'acide sulfurique, l'abandonnent en gros cristaux monocliniques bien développés. L'acide se dissout facilement dans l'alcool et l'éther, présente une forte réaction acide et décompose les carbonates. Le gaz acide chlorhydrique dirigé à travers une solution alcoolique d'acide iodopropionique convertit ce corps en iodopropionate d'éthyle ou éther iodopropionique. Par l'ébullition avec l'eau, les sels de l'acide iodopropionique se convertissent en acide hydracrylique et en iodure métallique :

$$4C^3H^5IO^2 + 3H^2O = C^{12}H^{22}O^{11} + 4HI$$

Acide iodopropionique. Eau. Acide hydracrylique. Acide iodhydrique.

— *Acide nitropropionique* $C^3H^5(AzO^2)O^2$. Laurent et Chancel ont obtenu cet acide sous la forme d'une huile jaune et lourde en chauffant du butyrol ou de la butyrone avec de l'acide azotique et en précipitant par l'eau. C'est un composé d'odeur aromatique et de saveur sucrée. L'eau le dissout peu et l'alcool le dissout en toutes proportions. Il reste fluide même à de très-basses températures, prend feu facilement et brûle avec une flamme rougeâtre.

Les nitropropionates sont ordinairement jaunes et cristallisables. Tous, à l'exception du sel ammonique, se décomposent avec une espèce d'explosion lorsqu'on les chauffe. Les acides minéraux les décomposent et en précipitent l'acide à l'état huileux.

Le sel d'ammonium

$$C^3H^4(AzH^4)(AzO^2)O^2H^2O$$

peut être sublimé sans se décomposer. Il se décompose, au contraire, spontanément lorsqu'on l'abandonne dans des vases fermés en donnant un produit gazeux et un produit liquide. L'acide sulfhydrique le décompose avec précipitation de soufre et formation de nouveaux produits. Le sel de potassium

$$C^3H^4(AzO^2)KO^2,H^2O$$

s'obtient en fines aiguilles jaunes lorsqu'on dissout l'acide dans la potasse alcoolique. Il perd son eau à 140° et se décompose avec explosion à quelques degrés plus haut. 20 parties d'eau en dissolvent une partie; mais il est insoluble dans l'alcool. Le sel de cuivre est un précipité vert foncé; le sel de plomb est un précipité jaune; le sel d'argent

$$C^3H^4(AzO^2)AgO^2,H^2O$$

est un sel qui prend naissance lorsqu'on mêle des solutions aqueuses de nitropropionate de potassium et d'azotate d'argent et qu'on fait bouillir le précipité avec l'eau. Le précipité paraît être un sel basique. Pendant l'ébullition, il se dépose de l'oxyde d'argent et il reste en solution le sel neutre, qui, par le refroidissement, cristallise sous la forme de petites plaques rhomboïdales et présente la composition ci-dessus.

— ETHERS PROPIONIQUES. Ces composés ont été peu étudiés jusqu'à ce jour. On ne connaît que les dérivés éthylés.

— *Propionate d'éthyle* $C^3H^5(C^2H^5)O^2$. On le prépare en chauffant le propionate d'argent avec un mélange d'alcool absolu et d'acide sulfurique et en ajoutant de l'eau au produit. Il se sépare alors sous la forme d'une huile plus légère que l'eau, d'une agréable odeur de fruit. L'ammoniaque le décompose promptement avec formation d'alcool et de propionamide.

— *Bromopropionate d'éthyle.* Cet éther a été obtenu par Kekulé en traitant par l'éther alcoolisé le liquide piquant qui se produit quelquefois dans la préparation de l'acide bromopropionique au moyen de l'acide iodhydrique et de l'acide lactique, suivant la méthode de Lautemann.

— *Chloropropionate d'éthyle*

$$C^5H^9ClO^2 = C^3H^4Cl(C^2H^5)O^2.$$

Syn. *chlorolactate d'éthyle.* Cet éther prend naissance en même temps que du chlorure d'éthyle et de l'eau lorsqu'on soumet à l'action de l'alcool absolu le chlorure de lactyle

$$C^3H^4O\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\end{matrix}\right.$$

obtenu, comme on sait, par M. Wurtz, au moyen de l'acide lactique et du perchlorure de phosphore :

$$C^3H^4O\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right. + 2PCl^5$$

Acide lactique. Perchlorure de phosphore.

$$= 2PCl^3O + C^3H^4O\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\end{matrix}\right. + 2HCl$$

Oxychlorure de phosphore. Chlorure de lactyle. Acide chlorhydrique.

$$C^3H^4O\left\{\begin{matrix}Cl\\Cl\end{matrix}\right. + 2\left(\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H\end{matrix}\right\}O\right)$$

Chlorure de lactyle. Alcool.

$$= C^2H^5Cl + C^3H^4O\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\Cl\end{matrix}\right. + H^2O$$

Chlorure d'éthyle. Chloropropionate d'éthyle. Eau.

C'est un liquide d'une odeur aromatique agréable, d'une densité de 1,097 à 0° et qui distille sans décomposition à 150°. La densité de vapeur observée égale 4,9, le calcul exigeant 4,7. Chauffé avec l'éthylate de sodium, le chloropropionate se convertit en lactate diéthylique :

$$C^3H^4O\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\Cl\end{matrix}\right. + C^2H^5O,Na$$

Chloropropionate d'éthyle. Ethylate de sodium.

$$= NaCl + C^3H^4O\left\{\begin{matrix}OC^2H^5\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$$

Chlorure de sodium. Lactate diéthylique.

Par l'action de l'hydrogène naissant produit au moyen du zinc et de l'acide sulfurique étendu, l'éther chloropropionique échange son atome de chlore contre de l'hydrogène et le convertit en éther *propionique*.

— *Iodopropionate d'éthyle* $C^3H^4I(C^2H^5)O^2$. On l'obtient en faisant passer un courant de gaz chlorhydrique à travers une solution alcoolique d'acide iodopropionique. C'est un liquide incolore, très-aromatique, soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et plus lourd que l'eau. Il bout entre 180° et 200° et paraît se volatiliser sans décomposition.

— *Aldéhyde propionique.* L'aldéhyde *propionique* C^3H^6O est un isomère de l'acétone qui a été découvert par M. Chancel en 1869. Elle est intermédiaire par sa composition entre l'alcool propylique normal, qui renferme 2 atomes d'hydrogène de plus qu'elle, et l'acide *propionique*, qui renferme 1 atome d'oxygène en plus.

Pour la préparer, on prend de l'alcool propylique normal, on l'oxyde par un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium en présence d'une grande quantité d'eau et on distille. L'action est fort régulière et ne donne lieu qu'à un faible dégagement d'anhydride carbonique, dont la proportion ne dépasse pas 4/100 de l'alcool employé. Lorsque la proportion du mélange oxydant est considérable, il se forme surtout de l'acide *propionique;* lorsque, au contraire, cette proportion est plus faible, une portion de l'alcool échappe à une oxydation complète. On voit alors une couche huileuse se former à la surface du liquide distillé. Ce produit forme, avec le bisulfite de sodium, une émulsion qui ne tarde pas à se prendre en une masse cristalline.

Par la distillation avec la potasse, les cristaux en question donnent un liquide incolore, très-mobile, qui est l'aldéhyde *propionique* C^3H^6O. L'aldéhyde *propionique* bout vers 61° ou 62°. Son odeur n'a aucune analogie avec celle de son isomère l'acétone; elle rappelle un peu l'odeur de l'hydrure d'acétyle, mais n'est nullement suffocante. Elle se dissout dans l'eau, moins facilement cependant que l'acétone; elle réduit l'azotate d'argent ammoniacal en donnant un beau miroir métallique. La potasse la brunit à peine sans la résinifier. Sa solution dans l'éther s'échauffe légèrement au moment où on la prépare.

L'hydrure de propionyle s'échauffe quand on l'agite avec une solution concentrée de bisulfite de sodium et donne des cristaux nacrés, très-peu solubles dans l'alcool de sulfite de propionyl-sodium :

$$\left.\begin{matrix}C^3H^5\\Na\end{matrix}\right\}SO^3 + 2H^2O.$$

Cette combinaison se détruit vers 100°. Par l'oxydation, l'hydrure de propionyle se transforme en acide *propionique*.

PROPIONITRILE s. m. (pro-pi-o-ni-tri-le — de *propionique*, et de *nitrile*). Chim. Nitrile correspondant à l'acide propionique.

— Encycl. Le *propionitrile* ou cyanure d'éthyle C^3H^5Az a été décrit parmi les cyanures à l'article CYANURE D'ÉTHYLE en ce qui touche son mode de formation, ses propriétés et la plupart de ses réactions; mais les produits qu'il donne par l'action du chlore ayant été étudiés depuis par Otto, nous devons les décrire ici.

Le chlore sec, en passant à travers du *propionitrile* chauffé avec précaution, donne de la dichloropropionamide et du dichloropropionitrile $C^3H^3Cl^2Az$. On peut séparer ces deux corps par un mélange réfrigérant. Le premier cristallise et le second reste liquide. On achève de purifier celui-ci par une distillation fractionnée. Le dichloropropionitrile passe entre 104° et 107°.

— *Dichloropropionitrile.* C'est un liquide limpide d'une odeur éthérée désagréable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se décompose dans les vases mal bouchés. Il brûle avec une flamme fuligineuse en émettant des vapeurs piquantes. Bouilli avec un alcali, il dégage de l'ammoniaque, dont les dernières portions sont toutefois fort difficiles à expulser, et donne des acides chlorés d'abord, puis des acides exempts de chlore.

Le résidu qui reste après la distillation du dichloropropionitrile est une masse cristalline de même composition, qui constitue probablement un polymère de ce corps. Cette masse forme de fins cristaux écailles qui fondent à 74°,5 en subissant une décomposition partielle. Ces cristaux sont insolubles dans l'eau, fondent dans l'eau bouillante et sont entraînés en vapeur par les vapeurs d'eau. Ils se dissolvent à 26° dans 7,17 d'alcool absolu et dans 0,77 d'éther. Vis-à-vis des acides ou des alcalis, ce composé

se comporte de la même manière que la modification liquide décrite avant.

L'action du chlore humide sur le *propionitrile* est des plus énergiques et s'accompagne d'une élévation considérable de température, ainsi que de la formation d'une quantité considérable de produits : du *propionitrile* distille et il reste en solution du chlorhydrate de propionamide qui se dépose en cristaux ; de l'acide chlorhydrique se dégage ; du sel ammoniac se dépose et, si l'on prolonge l'action du chlore en cohobant continuellement ce qui distille, il reste à la fin une masse de cristaux qui, lavés à l'eau froide et dissous dans l'alcool absolu, donnent d'abord de petites lamelles iridescentes d'un corps A qui répond à la formule $C^9H^{15}Cl^5Az^2O^4$. L'eau mère huileuse, abandonnée ensuite pendant quelque temps sur de l'acide sulfurique, laisse déposer des cristaux d'un autre corps-B,

$$C^9H^{14}Cl^6Az^2O^4,$$

et laisse à la fin une huile incristallisable C.

Le corps A paraît se former d'après l'équation suivante :

$$\underset{\textit{Propionitrile.}}{3C^3H^5Az} + \underset{\text{Chlore.}}{5Cl^2} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O}$$

$$= \underset{\text{Corps A.}}{C^9H^{15}Cl^5Az^2O^4} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4HCl} + \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{AzH^4Cl}$$

Il fond entre 166° et 168°, se sublime lorsqu'on le chauffe avec précaution, est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther, et cristallise en lamelles rhombiques. Sa solution dans l'acide chlorhydrique étendu forme au bout de quelque temps de repos un précipité dans la solution du chlorure platinique.

Le corps B fond entre 151° et 152° ; sous tous les autres points de vue, il ressemble au corps A.

L'huile incristallisable C paraît être formée par le corps A lui-même, souillé par d'autres produits qui l'empêchent de cristalliser et qui sont des produits de substitution. Au contact de l'amalgame de sodium et de l'eau, cette huile se dissout sans dégager d'hydrogène, et les acides séparent du liquide ainsi obtenu une masse jaunâtre, dont la solution dans l'alcool étendu renfermant de l'acide chlorhydrique donne, outre une eau mère incristallisable, des cristaux en barbe de plume d'un corps D, lequel fond entre 163° et 164° et renferme $C^9H^{28}Cl^8Az^4O^5$.

L'huile C distillée dans un bain de salpêtre donne une petite quantité de dichloropropionitrile chargé d'acide chlorhydrique et un résidu brun qui se solidifie en une masse cristalline, laquelle se dissout dans l'alcool et ne laisse qu'un faible résidu de sel ammoniac. La solution laisse déposer les trois composés suivants que l'on distingue entre eux par leur point de fusion et par leur degré de solubilité dans l'alcool :

E $C^{18}H^{18}Cl^6Az^4O^4$, fusible de 189° à 191°, peu soluble ;

F $C^{18}H^{26}Cl^8Az^4O^7$, fusible de 156° à 158°, plus soluble ;

G $C^{18}H^{25}Cl^7Az^4O^7$, fusible de 214° à 215°, contenu dans les eaux mères.

L'action du chlore humide sur le *propionitrile* à la lumière diffuse donne ainsi lieu à une élévation de température, et il se forme d'autres composés ; mais ceux-ci sont difficiles à séparer.

Aux rayons directs du soleil, au contraire, le liquide brun qui se forme laisse déposer par le repos des cristaux de dichloropropionamide, et le liquide séparé de ces cristaux par décantation, puis soumis à la distillation, donne d'abord de l'eau, puis de l'acide chlorhydrique et du *propionitrile*, puis, entre 100° et 120°, du dichloropropionitrile, et enfin, au-dessus de 120°, de la dichloropropionamide accompagnée de dichloropropionitrile dans la modification solide. Dans une expérience, le liquide laissa déposer, au bout d'un certain temps, des cristaux cubiques,

$$C^9H^{14}Cl^3Az^8O,3HCl,H^2O,$$

facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool.

Nota. Les résultats que nous venons d'exposer d'après M. Otto nous paraissent extrêmement contestables. D'une part, en effet, ce chimiste obtient beaucoup de corps nouveaux ; d'autre part, ces corps ont des formules excessivement compliquées. Or, ces corps si compliqués diffèrent peu les uns des autres. Aucune expérience probante n'a été faite en vue d'établir que chacun d'eux constitue véritablement une espèce distincte et, en outre, on n'a déterminé le poids moléculaire d'aucun par aucune méthode. Ces formules, même en supposant, ce que nous sommes loin de considérer comme probable, qu'elles représentent les rapports les plus simples suivant lesquels les éléments sont unis dans une série de substances définies, ces formules, disons-nous, même alors, ne pourraient en aucun cas être considérées comme exprimant la molécule de ces corps.

PROPIOPHÉNONE s. f. (pro-pi-o-fé-no-ne). Chim. Acétone mixte, qu'on obtient en distillant un mélange intime de benzoate et de propionate de calcium.

— **Encycl.** La *propiophénone* ou *acétone éthyl-phénylique*

$$CO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^5H^5\end{matrix}\right. = C^9H^{10}O$$

s'obtient par la distillation d'un mélange intime de benzoate et de propionate de calcium. C'est une huile très-réfringente qui bout entre 208° et 210°. Elle ne se combine pas avec les bisulfites alcalins. Lorsqu'on la fait tomber par petites fractions dans de l'acide azotique fumant bien refroidi, elle se convertit en un dérivé mononitré solide

$$CO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^6H^4(AzO^2)\end{matrix}\right.$$

qui cristallise dans l'alcool en prismes petits, mais bien définis, fusibles à 100°. Si, au lieu d'acide azotique refroidi, on fait usage d'un acide légèrement chauffé, on obtient une variété sirupeuse du même corps.

En faisant agir l'étain et l'acide chlorhydrique sur une solution alcoolique de la *nitropropiophénone* solide, on réduit ce corps et l'on obtient l'amidopropiophénone

$$CO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^6H^4(AzH^2)\end{matrix}\right.$$

Ce composé amidé est un liquide sirupeux, qui rappelle la fraise par son odeur et qui forme un chlorhydrate cristallin, lequel se combine avec le chlorure platinique, pour donner le chloroplatinate cristallin

$$\left[CO\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^6H^4(AzH^2)HCl\end{matrix}\right.\right]^2 Pt\,Cl^4.$$

PROPITHÈQUE s. m. (pro-pi-tè-ke — du gr. *pro*, devant ; *pithêkos*, singe). Mamm. Syn. d'INDRI, genre de quadrumanes.

PROPITIATEUR, TRICE s. (pro-pi-si-a-teur, tri-se — lat. *propitiator* ; de *propitiare*, rendre propice). Personne qui rend propice, qui intercède.

PROPITIATION s. f. (pro-pi-si-a-si-on — lat. *propitiatio* ; de *propitiare*, rendre propice). Action propitiatoire, intercession : *Victime de* PROPITIATION. *Le sacrifice de la messe est un* SACRIFICE DE PROPITIATION. (Acad.)

PROPITIATOIRE adj. (pro-pi-si-a-toi-re — lat. *propitiatorius* ; de *propitiare*, rendre propice). Qui rend propice, qui a la vertu de rendre propice : *Sacrifice* PROPITIATOIRE. *Victime* PROPITIATOIRE. *Le dogme de la Providence et l'usage des cérémonies* PROPITIATOIRES *impliquent la croyance à la vie future.* (J. Simon.)

— s. m. Hist. hébr. Table d'or, qui était posée au-dessus de l'arche : *Moïse fit placer sur le* PROPITIATOIRE, *dans le sanctuaire, deux chérubins en or.* (Du Mesnil-Marigny.)

PROPLASTIQUE adj. (pro-pla-sti-ke — du préf. *pro*, et de *plastique*). Qui concerne les ouvrages d'argile. Se dit, d'après certains dictionnaires, de l'art de jeter en moule des ouvrages de sculpture.

— s. f. Art proplastique.

PROPOÉTIDES, jeunes filles d'Amathonte qui, ayant nié le pouvoir de Vénus, furent cruellement punies par cette déesse. Elles sentirent naître en elles le feu de l'impudicité, se livrèrent à une prostitution effrénée et finirent par être changées en rochers.

PROPOLIS s. f. (pro-po-liss — mot gr. formé de *pro*, en avant, et de *polis*, ville). Entom. Matière résineuse sécrétée par les abeilles, et qu'elles emploient surtout pour boucher les fentes de leurs ruches.

— **Encycl.** Les abeilles récoltent la *propolis* sur les végétaux, probablement sur les fleurs, et elle adhère à leurs pattes de telle sorte qu'elles ne peuvent elles-mêmes s'en débarrasser ; ce sont leurs compagnes qui leur rendent ce service, et réciproquement. La *propolis* est d'abord molle, puis elle se solidifie, mais la chaleur des doigts suffit pour la ramollir ; elle est soluble dans l'alcool et saponifiable par les alcalis. Vauquelin en a fait l'analyse ; il l'a trouvée composée de deux acides (gallique et benzoïque), de cire, de résine et d'impuretés. Elle sert dans les arts à prendre des empreintes ; elle passe pour avoir des propriétés résolutives. On fait avec la *propolis* purifiée et de l'huile d'olive une pommade conseillée dans les hémorroïdes. V. CIRE.

PROPOMACRE s. m. (pro-po-ma-kre — du gr. *propous*, qui a de grands pieds ; *makros*, long). Entom. Syn. d'EUCHIRE.

PROPONTIDE, nom ancien de la mer de MARMARA (v. ce mot). Les anciens l'avaient ainsi nommée à cause de sa position en avant du Pont-Euxin. Ses côtes étaient couvertes de colonies grecques, qui avaient pris possession des quelques îles que renferme cette mer. La principale d'entre elles, *Proconèse*, appelée de nos jours île de Marmara, a donné son nom à cette petite mer.

PROPORTION s. f. (pro-por-si-on — lat. *proportio* ; du préf. *pro*, et de *portio*, portion. Ce mot a été créé par Cicéron, pour rendre le grec *analogia*). Rapport et convenance des parties entre elles et avec le tout : *Juste* PROPORTION. PROPORTION *exacte. Les* PROPORTIONS *d'un édifice. Les* PROPORTIONS *du corps humain. La* PROPORTION *est ce qu'on appelle la belle nature.* (Buff.) *Il y a un juste lointain, qui non-seulement n'est pas défavorable, mais qui sert à mieux donner les* PROPORTIONS *et la mesure.* (Sainte-Beuve.)

— Relation de termes qui dépendent l'un de l'autre, qui varient ensemble et de la même manière : *Il doit y avoir une certaine* PROPORTION *entre les actions et les desseins.* (La Rochef.) *Il faut avoir de la mémoire dans la* PROPORTION *de son esprit.* (Vauven.) *Nos remords ne sont pas dans la* PROPORTION *de nos fautes, mais dans la* PROPORTION *des vertus qui nous restent.* (D. Stern.) *Nos progrès en bonheur doivent être dans la* PROPORTION *de nos progrès dans le bien.* (Redern.) *Le véritable bien, c'est la* PROPORTION. (B. Constant.)

— Dimension ; étendue : *Un ouvrage fait dans de grandes* PROPORTIONS, *dans de petites* PROPORTIONS. (Acad.) *Dans les objets qui doivent être exposés à une multitude, il faut de fortes* PROPORTIONS *et des contours saillants.* (E. Bersot.) *On s'arrête devant ces pyramides du désert, dont l'œil étonné contemple les énormes* PROPORTIONS *avant que la raison se demande quelle est leur utilité.* (De Bonald.) ‖ Importance, étendue ou intensité d'action : *La question d'Orient paraît prendre des* PROPORTIONS *inquiétantes. Le despotisme a ce vice, entre mille autres, que son exigence croît dans la même* PROPORTION *que décroissent ses moyens.* (Guizot.) *L'idée de la vie future demande, pour acquérir de grandes* PROPORTIONS, *une imagination vive.* (Maury.)

— *A proportion, En proportion*, En nombre proportionnel, en quantité proportionnelle : *Il y a des chevaux, des voitures et de tout* À PROPORTION, EN PROPORTION. (Acad.)

— *A proportion de, En proportion de* ou *avec*, Par rapport, eu égard à : *Il fut payé* EN PROPORTION DE *son travail. L'instinct est plus* EN PROPORTION AVEC *les besoins des bêtes que la raison ne l'est avec les nôtres.* (Condill.) *Le luxe est toujours* EN PROPORTION AVEC *l'inégalité des fortunes.* (Montesq.) *La terre produit* À PROPORTION DU *nombre de bras qui la cultivent.* (J.-J. Rouss.) *En tout pays, la valeur des femmes, la trempe de leur esprit et de leur âme est* EN PROPORTION DU *mérite des hommes.* (Grimm.) *La violence de la révolte est toujours* EN PROPORTION DE *l'injustice de l'esclavage.* (Mme de Staël.) *Partout l'instruction du peuple est* EN PROPORTION DE *son aisance.* (B. Const.) *Nous ne pénétrons dans l'avenir qu'*EN PROPORTION DU *passé accumulé dans notre histoire.* (E. Pelletan.)

— *A proportion que*, Dans le même rapport que : *On n'est curieux* QU'À PROPORTION QU'*on est instruit.* (J.-J. Rouss.)

— *Proportion gardée, Toute proportion gardée*, En tenant compte de l'inégalité, de la différence des personnes, des choses dont il s'agit : *Le mâle, en général, vit un peu moins longtemps que la femelle ; il est toujours plus grand*, PROPORTION GARDÉE. (Volt.)

— Mathém. Egalité de deux ou de plusieurs rapports : PROPORTION *par différence, par quotient.* PROPORTION *continue.* ‖ *Proportion harmonique*, Proportion par quotient dont le premier rapport est formé de deux termes, le second des différences de chacun de ces termes avec un troisième. ‖ *Compas de proportion*, Sorte de compas à quatre branches opposées deux à deux, dont on peut faire varier le rapport, pour prendre des distances qui soient dans un rapport donné avec des longueurs données.

— Chim. *Loi des proportions définies*, Loi en vertu de laquelle les corps ne peuvent se combiner entre eux en toutes proportions, mais seulement dans certaines proportions qui sont toujours les mêmes. ‖ *Loi des proportions multiples*, Loi d'après laquelle les quantités des éléments combinés pour former un corps sont toujours dans des rapports très-simples.

— **Encycl.** Mathém. Une égalité entre deux rapports $\frac{A}{B}$ et $\frac{C}{D}$ constitue une *proportion*, qu'on note indifféremment sous les deux symboles

$$\frac{A}{B} = \frac{C}{D} \quad \text{ou} \quad A : B :: C : D ;$$

A sur B égale C sur D, ce qui veut dire que A est la même fraction de B que C l'est de D, ou A est à B comme C est à D, c'est-à-dire A se forme de B comme C se forme de D. Les propriétés des *proportions* peuvent être établies toutes dans l'hypothèse où les rapports considérés seraient commensurables. Les démonstrations s'étendent ensuite sans difficulté au cas général par de simples considérations de continuité.

Si deux rapports sont égaux, on peut en doubler, tripler les antécédents sans que ces rapports cessent d'être égaux. En effet, les parties aliquotes semblables des conséquents qui serviraient à exprimer les deux rapports seraient respectivement contenues deux ou trois fois plus de fois dans les nouveaux antécédents qu'elles ne l'eussent été dans les anciens ; mais elles seraient toujours contenues le même nombre de fois respectivement dans ces deux antécédents. Le même raisonnement servirait à prouver qu'on peut doubler, tripler, etc., les conséquents d'une *proportion* sans que cette *proportion* cesse d'être exacte. On peut, inversement, aux deux antécédents ou aux deux conséquents d'une *proportion* substituer des équivalents multiples de ces antécédents ou de ces conséquents.

On peut aussi, évidemment, augmenter ou diminuer les antécédents ou les conséquents de multiples pareils des conséquents ou des antécédents, sans troubler l'égalité. Si quatre grandeurs de même espèce sont telles que le rapport de la première à la seconde soit égal au rapport de la troisième à la quatrième, le rapport aussi de la première à la troisième est égal à celui de la seconde à la quatrième ; c'est-à-dire, si $\frac{A}{B} = \frac{C}{D}$, on peut en conclure $\frac{A}{C} = \frac{B}{D}$. En effet, si C est, par exemple, les $\frac{4}{9}$ de A, la *proportion* supposée revient à

$$\frac{A}{B} = \frac{\frac{4}{9}A}{D},$$

ou, en multipliant par $\frac{9}{4}$ les deux termes du second rapport,

$$\frac{A}{B} = \frac{A}{\frac{9}{4}D}.$$

Or, dans cette *proportion*, où les antécédents sont égaux, les conséquents doivent être aussi égaux, c'est-à-dire que B doit être les $\frac{9}{4}$ de D, ou D les $\frac{4}{9}$ de B.

Deux rapports égaux dans un sens sont égaux dans le sens contraire, c'est-à-dire que, si $\frac{A}{B} = \frac{C}{D}$, aussi bien $\frac{B}{A} = \frac{D}{C}$. Il résulte des deux dernières remarques qu'on peut donner à une *proportion* huit formes différentes :

$$A : B :: C : D$$
$$A : C :: B : D$$
$$C : A :: D : B$$
$$C : D :: A : B$$
$$D : C :: B : A$$
$$D : B :: C : A$$
$$B : D :: A : C$$
$$B : A :: D : C.$$

Si à quatre grandeurs A, B, C, D, qui forment une *proportion* concrète, on substitue leurs mesures *a, b, c, d*, on a une *proportion* numérique

$$a : b :: c : d \quad \text{ou} \quad \frac{a}{b} = \frac{c}{d};$$

d'où l'on tire, en multipliant par *bd*,

$$ad = bc.$$

Réciproquement, de l'égalité

$$ad = bc$$

on peut, en divisant les deux nombres par *bd*, tirer la *proportion*

$$\frac{a}{b} = \frac{c}{d}.$$

Cela signifie que, dans une *proportion* numérique, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens, et réciproquement, si quatre nombre sont tels et rangés de telle manière que le produit des extrêmes soit égal au produit des moyens, ces quatre nombres, dans l'ordre où ils sont écrits, forment une *proportion*.

— Philos. Le mot *proportion* signifie aussi rapport. Ainsi, la *proportion* de 2 à 3 est le rapport de 2 à 3 ; mais on n'emploie guère le mot *proportion* dans ce sens que dans le langage ordinaire. Toutefois, il a été longtemps pris dans cette acception ; c'est pourquoi Leibniz a pu dire : « Ce que les mathématiciens appellent quelquefois avec peu d'exactitude la quantité de la *proportion* n'est, à proprement parler, que la quantité de la grandeur relative ou comparative d'une chose par rapport à une autre, et la *proportion* n'est pas la grandeur comparative même, mais la comparaison ou le rapport d'une grandeur à une autre. La *proportion* de 6 à 1, par rapport à celle de 3 à 1, n'est pas une double quantité de *proportion*, mais la *proportion* d'une double quantité. Et, en général, ce que l'on dit avoir une plus grande ou plus petite *proportion* n'est pas avoir une plus grande ou plus petite quantité de *proportion* ou de rapport, mais avoir une plus grande ou plus petite quantité par rapport à une autre. Ce n'est pas une plus grande ou plus petite quantité de comparaison, mais la comparaison d'une plus grande ou plus petite quantité. » L'expression logarithmique d'une *proportion* n'est pas, comme le remarque encore Leibniz, la mesure, mais seulement l'indice ou le signe artificiel de la *proportion*. Cet indice ne désigne pas une quantité de la *proportion*, il marque seulement combien de fois une *proportion* est répétée ou compliquée. De là il suit que, en admettant que le temps et l'espace soient des quantités, on n'en peut dire autant de la situation et de l'ordre, qui sont des relations d'une nature toute différente. Le temps et l'espace ne sont point du tout de la nature des *proportions*, mais de la nature des quantités absolues auxquelles les *proportions* conviennent. Par exemple, la *proportion* de 12 à 1 est une *proportion* beaucoup plus grande que celle de 2 à 1 ; et cependant, une seule et même quantité peut avoir la *proportion* de 12 à 1 par rapport à une chose et de 2 à 1 par rapport à une autre. C'est ainsi que l'espace d'un jour a une beaucoup plus grande *proportion* à une heure qu'à la moitié du jour ; et cependant, malgré ces deux *proportions*, il continue d'être la même quantité de temps, sans aucune variation. Il est donc certain que le temps et l'espace,

par la même raison, ne sont pas de la nature des *proportions*, mais de la nature des quantités absolues et invariables qui ont des *proportions* différentes.

— *Proportions chimiques*. V. ATOME, ÉQUIVALENT et NEUTRALITÉ.

PROPORTIONNABLE adj. (pro-por-si-o-nable — rad. *proportionner*). Qui peut être proportionné, rendu proportionnel : *L'impôt n'est pas exactement* PROPORTIONNABLE.

PROPORTIONNALITÉ s. f. (pro-por-si-o-na-li-té — rad. *proportionnel*). Caractère des choses qui sont proportionnelles entre elles : *C'est le travail, le travail seul, qui produit tous les éléments de la richesse et qui les combine jusque dans leurs dernières molécules, selon une loi de* PROPORTIONNALITÉ *variable, mais certaine.* (Proudh.) *La grande conquête de la Révolution est l'universalité et la* PROPORTIONNALITÉ *de l'impôt.*

— Mathém. Caractère des quantités proportionnelles.

— **Encycl.** Mathém. Lorsqu'une inconnue ne peut pas résulter d'addition et de soustraction à effectuer sur les données de la question, la *proportionnalité* est la plus simple des lois qui puissent l'en faire dépendre, et l'on cherche toujours à ramener à cette forme toutes les lois plus compliquées, dont on ne peut connaître exactement la formule. C'est ainsi que toutes les lois fondamentales de physique, de chimie, sont exprimées sous forme de proportion. Au reste, il est aisé de voir que cette forme unique pourra toujours suffire à l'expression de toutes les lois empiriques. En effet, toute loi fondamentale, tout principe d'une science quelconque est toujours la relation directe entre l'énergie d'une cause et la grandeur de l'effet qu'elle produit. Pour obtenir l'expression pratique d'une pareille loi, on commence par mesurer, d'une part, l'énergie de la cause à ses deux limites pratiques extrêmes de petitesse et de grandeur, et, d'autre part, les effets qu'elle produit; ces résultats obtenus, en divisant la différence des mesures de l'effet, à ses deux limites, par la différence des mesures de la cause, on obtient ce qu'on appelle l'effet moyen à ajouter au plus petit effet possible, pour chaque unité ajoutée à la mesure de la cause, à partir de son état de moindre intensité. Si c_i et e_i mesurent la cause et l'effet dans leur état initial de petitesse extrême, et que c_f et e_f les mesurent dans leur état final de grandeur extrême,

$$\frac{e_f - e_i}{c_f - c_i}$$

est l'effet moyen, et l'on exprime d'abord par une première approximation un effet intermédiaire quelconque e_q, au moyen de la cause correspondante c_q, par la formule

$$e_q = e_i + \frac{e_f - e_f}{c_f - c_i}(c_q - c_i),$$

c'est-à-dire que l'effet quelconque est égal au plus petit effet augmenté du produit de l'effet moyen multiplié par la différence entre la cause quelconque et la plus petite cause. Très-souvent, cette formule donne une approximation suffisante dans toute l'étendue $c_f - c_i$; mais lorsque cela n'a plus lieu, on peut toujours séparer l'intervalle primitif $c_f - c_i$ en d'autres intervalles secondaires pour chacun desquels on détermine l'effet moyen, et la même formule employée avec des coefficients différents sert toujours dans toute l'étendue de l'échelle.

PROPORTIONNÉ, ÉE (pro-por-si-o-né) part. passé du v. Proportionner. Qui est mis, qui est en proportion : *L'impôt doit toujours être* PROPORTIONNÉ *aux moyens généraux de production de la société.* (Ott.) *Le mérite des vertus est* PROPORTIONNÉ *à l'effort qu'elles ont coûté.* (Latena.) *L'équité veut que la punition soit* PROPORTIONNÉE *au délit.* (L'abbé Bautain.)

— Qui a un certain rapport harmonique dans les dimensions de ses parties : *Un corps bien* PROPORTIONNÉ. *Une taille mal* PROPORTIONNÉE. *Des membres bien* PROPORTIONNÉS. *Les chevaux turcs ne sont jamais si bien* PROPORTIONNÉS *que les barbes.* (Buff.) *Une belle Athénienne était aussi bien* PROPORTIONNÉE *et aussi froide que la colonne d'un temple.* (E. About.)

— Anc. mar. *Mât proportionné*, Mât dont la hauteur avait un nombre de pieds triple du nombre des palmes du diamètre.

PROPORTIONNEL, ELLE adj. (pro-por-si-o-nèl, è-le — lat. *proportionalis*; de *proportio*, proportion). Qui est en proportion, en rapport défini : *Dans l'homme et dans les animaux, la durée de la vie est toujours* PROPORTIONNELLE *au temps employé à l'accroissement du corps.* (Buff.) *La fécondité des espèces est* PROPORTIONNELLE *aux chances de destruction qui menacent ces espèces.* (Toussenel.) *Le travail de tout homme ne peut acheter que la valeur qu'il renferme, et cette valeur est* PROPORTIONNELLE *aux services de tous les autres travailleurs.* (Proudh.)

— Mathém. Qui a rapport à une proportion; qui est en proportion avec des quantités de même genre : *Échelle* PROPORTIONNELLE. *Quantités* PROPORTIONNELLES. ‖ *Moyenne proportionnelle*, Terme d'une proportion qui est le premier terme d'un des rapports et le second de l'autre. ‖ *Moyenne proportionnelle arithmétique*, Moyenne proportionnelle dans une proportion arithmétique ou par différence. ‖ *Moyenne proportionnelle géométrique*, Moyenne proportionnelle dans une proportion géométrique ou par quotient.

— Chim. *Nombres proportionnels*, Nombres qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner.

— s. f. Quantité proportionnelle, terme d'une proportion : *Chercher une quatrième* PROPORTIONNELLE *à trois lignes données.*

— **Encycl.** Des grandeurs A, B, C, D, E, etc., sont dites *proportionnelles* deux à deux lorsque deux quelconques d'entre elles ne peuvent varier, les autres restant fixes, que dans ces conditions que, si l'une des deux devient le double, le triple, etc., de ce qu'elle était d'abord, la seconde, en même temps, devienne le double, le triple, etc., ou la moitié, le tiers, etc., de ce qu'elle était. Si ces deux grandeurs croissent ou décroissent en même temps, elles sont dites varier en raison ou en rapport direct; dans le cas contraire, en raison ou en rapport inverse.

PROPORTIONNELLEMENT adv. (pro-por-si-o-nè-le-man — rad. *proportionnel*). En proportion, d'une manière proportionnelle : *Dépenser* PROPORTIONNELLEMENT *à ses ressources. En s'avançant vers le pôle, on le voit s'élever à peu près* PROPORTIONNELLEMENT *à l'espace parcouru.* (Laplace.) *Le peuple consomme* PROPORTIONNELLEMENT *à son gain.* (Lamenn.) *Le salaire doit être réglé* PROPORTIONNELLEMENT *au produit.* (Proudh.) ‖ Comparativement, proportion gardée : *Les oiseaux croissent plus vite que les quadrupèdes et vivent bien plus longtemps* PROPORTIONNELLEMENT. (Buff.) *Les figures des enfants dont les yeux sont* PROPORTIONNELLEMENT *plus grands sont rarement désagréables.* (Richerand.)

PROPORTIONNÉMENT adv. (pro-por-si-o-né-man — rad. *proportionné*). En proportion, à proportion : *L'enfance politique du genre humain est beaucoup plus courte* PROPORTIONNÉMENT *que celle d'un homme.* (Fourier.)

PROPORTIONNER v. a. ou tr. (pro-por-si-o-né — rad. *proportion*). Mettre en exacte proportion : PROPORTIONNER *la récompense au mérite.* PROPORTIONNER *ses dépenses à ses ressources. Il faut toujours* PROPORTIONNER *le moyen à la chose et ne pas prendre un levier pour soulever une paille.* (Chateaub.)

Se proportionner v. pr. Etre, devoir être mis en proportion : *Le crime* SE PROPORTIONNE *à la grandeur du coupable.* (Juvénal.) *La perfection de la beauté physique* SE PROPORTIONNE *toujours, dans l'art, à celle de la beauté morale.* (Lamenn.)

— *Se proportionner à*, Se mettre à la portée de : *Un orateur doit* SE PROPORTIONNER À *l'intelligence de ses auditeurs.* ‖ Donner à son style le caractère propre à : *Un écrivain doit* SE PROPORTIONNER À *son sujet.*

PROPOS s. m. (pro-po — latin *propositum*, dessein, intention, volonté, et aussi sujet que l'on traite, thèse, question, proprement chose que l'on met en avant; de *pro*, en avant, et de *ponere*, placer). Résolution formée : *Se confesser de ses péchés avec un ferme* PROPOS *de n'y plus retomber.* (Acad.)

— Discours qu'on tient dans la conversation : PROPOS *sérieux, vifs, agréables. Tenir d'étranges* PROPOS. *C'est là un* PROPOS *bien indiscret. Un homme de poids avance un* PROPOS *grave ou agite une question sérieuse.* (J.-J. Rouss.) PROPOS *de table et* PROPOS *d'amour : les uns sont aussi insaisissables que les autres; les* PROPOS *d'amour sont des nuées, les* PROPOS *de table sont des fumées.* (V. Hugo.) *Les hommes de lettres doivent veiller à leurs* PROPOS, *à leurs pensées publiques, car ils ne peuvent donner au monde que cela.* (Ste-Beuve.)

De *propos* en *propos* on a parlé de vous.
BOILEAU.

Quels diables de *propos* me tenez-vous donc là?
GRESSET.

Les doux *propos* et les chansons
Gagnent les filles.
SARRASIN.

— Discours médisants : *Méprisez tous ces* PROPOS. *Les hommes qui postulent un même emploi ne font-ils pas des* PROPOS *pour s'exclure les uns les autres?* (Th. Leclercq.)

L'homme de bien dédaigne les *propos*
Des étourdis, des fripons et des sots.
VOLTAIRE.

— *De propos délibéré*, A dessein, volontairement, de parti pris : *C'est* DE PROPOS DÉLIBÉRÉ *que la femme acariâtre contredit à tout propos.* (Mlle Romieu.)

— Jeux. *Propos interrompus*, Jeu de société dans lequel les joueurs étant assis en rond adressent chacun une question à l'un de leurs voisins, répondent à la question de l'autre, et associent ensuite la réponse qu'ils ont reçue à la question qu'ils ont faite, ce qui produit souvent des coq-à-l'âne risibles. ‖ Fig. *Jouer aux propos interrompus*, Ne pas se comprendre les uns les autres.

— Loc. adv. *A propos*, Au moment, dans le lieu ou dans la circonstance qui convient : *Vous venez* À PROPOS, *bien* À PROPOS. *Tout le secret de la politique consiste à mentir* À PROPOS. (Mme de Pompadour.) *Tous les heureux succès en tout genre sont fondés sur les choses dites et faites* À PROPOS. (Volt.) *Finir sa vie* À PROPOS *est une condition nécessaire de l'homme public.* (Chateaub.) *La faiblesse ne ploie jamais* À PROPOS. (La Rochef.-Doud.) *Le silence gardé* À PROPOS *est une qualité très-précieuse.* (Théry.)

. . . Mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe *à propos*.
BOILEAU.

‖ Elliptiq. *A propos*, Se dit lorsqu'on va parler de quelque chose dont on se souvient subitement : À PROPOS, *vous a-t-on répondu?* ‖ *A propos de*, A l'occasion de; puisqu'il s'agit de : À PROPOS DE *ce roi de Prusse, le voilà pourtant qui surnage.* (D'Alemb.) *Un seul moment*, À PROPOS DE *la naissance d'un enfant, Calvin essaye de sourire, mais c'est pour détonner de la plus étrange manière et bientôt retomber dans sa tristesse.* (Renan.) *Il n'est rien* À PROPOS DE *quoi une partie des hommes ne cherchent à tromper les autres.* (A. Karr.) ‖ *Juger à propos*, Croire convenable, prendre le parti : *Il* A JUGÉ À PROPOS *de s'emparer de ma place. Si vous* JUGEZ À PROPOS *de venir me voir, mandez-le-moi.* JUGEZ-*vous* À PROPOS *que j'entame l'affaire?*

— *Hors de propos, Mal à propos*, A contretemps : *Vous arrivez bien* MAL À PROPOS, *nous sortons. Taisez-vous, plutôt que de répondre* MAL À PROPOS. *C'est un défaut d'être grave* HORS DE PROPOS. (Volt.) *La morale* HORS DE PROPOS *est chose fort ridicule.* (Dupin.) ‖ Sans raison, sans sujet : *Vous vous fâchez bien* MAL À PROPOS.

— *A quel propos? A propos de quoi?* Pour quelle cause, pour quel sujet?

— *A ce propos*, A ce sujet, là-dessus : *Je vous demanderai*, À CE PROPOS, *ce que vous dites de cette affaire.*

— *A tout propos*, En toute occasion, à chaque instant : *Le plus sûr moyen de se faire détester en société est de contredire* À TOUT PROPOS. (Boitard.) *Le privilége de la femme aimée plus qu'elle ne nous aime est de nous faire oublier* À TOUT PROPOS *les règles du bon sens.* (Balz.)

— *A propos de rien, A propos de bottes*, Hors de propos, sans motifs raisonnables : *Elle se fâche* À PROPOS DE RIEN. *Le voilà qui pérore* À PROPOS DE BOTTES.

— s. m. *A-propos*, Occasion favorable, convenable : *Savoir saisir l'*À-PROPOS. *On augmente par l'éducation le sang-froid, cet* À-PROPOS *du courage.* (Buff.) *L'*À-PROPOS *fait tout dans les grandes affaires, dans les révolutions des États.* (Volt.) *Louis XI vint en son lieu et en son temps; il y a une si grande force dans cet* À-PROPOS *que le plus vaste génie hors de sa place peut être frappé d'impuissance.* (Chateaub.) ‖ Action ou habitude de saisir l'occasion d'agir à propos : *L'*À-PROPOS *est la nymphe Egérie des hommes d'État.* (Mme de Staël.) *Pour réussir en amour, il faut moins de mérite que d'*À-PROPOS. (P. Limayrac.) ‖ Pièce de théâtre, poëme de circonstance : *Jouer un* À-PROPOS *en un acte.*

— **Syn. Propos, parti, résolution.** V. PARTI.

Propos rustiques (DISCOURS D'AUCUNS), par Noël Du Fail. V. DISCOURS.

Propos de table, ouvrage de Luther. V. au *Supplément*.

Propos de Labiénus (LES), célèbre pamphlet de M. Rogeard. V. LABIÉNUS (les Propos de).

PROPOSABLE adj. (pro-po-za-ble — rad. *proposer*). Qui peut être proposé : *Arrangement* PROPOSABLE.

PROPOSANT, ANTE adj. (pro-po-zan, ante — rad. *proposer*). Qui propose.

— Hist. ecclés. *Cardinal proposant*, Cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience et pour les proposer aux autres cardinaux.

— s. m. Jeune théologien de la religion protestante, qui étudie pour être pasteur.

PROPOSÉ, ÉE (pro-po-zé) part. passé du v. Proposer. Présenté pour être accepté : *Cette affaire m'est* PROPOSÉE.

— Mis devant les yeux : *Voilà les vérités que j'ai à traiter et que j'ai crues dignes d'être* PROPOSÉES *à un si grand prince.* (Boss.)

— s. f. Algèbre. Equation à résoudre.

PROPOSER v. a. ou tr. (pro-po-zé — du préf. *pro*, et de *poser*). Présenter, soumettre, énoncer pour être accepté après examen : PROPOSER *un amendement.* PROPOSER *un expédient. Tibère* PROPOSA *au sénat de mettre Jésus-Christ au nombre des dieux.* (Chateaub.)

Le seul chanoine Evrard, d'abstinence incapable,
Ose encor *proposer* qu'on apporte la table.
BOILEAU.

‖ Offrir comme arrangement, comme convention : PROPOSER *tel prix d'une marchandise.* PROPOSER *un mariage, une alliance, une partie de plaisir.*

Et j'apporte la paix qu'il daigne *proposer*.
BOILEAU.

— Assigner comme matière de concours : PROPOSER *un sujet.*

— Offrir comme objet d'émulation ou de compétition : PROPOSER *un prix, une récompense.*

— Mettre en avant pour obtenir un emploi, une dignité : *On vous* A PROPOSÉ *pour ce poste.*

— *Proposer pour modèle, pour exemple*, Offrir, présenter comme pouvant servir de modèle, d'exemple.

— v. n. ou intr. Former un dessein. ‖ Sens vieilli, excepté dans la locution suivante.

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose*, Les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu; souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues et à nos espérances : *Vous avez fait tout ce que vous avez pu faire;* L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE. (Th. Leclercq.)

— Théol. Se dit du proposant qui soutient une thèse : *Il est allé* PROPOSER *devant la Faculté de Montauban.*

Se proposer v. pr. Etre, pouvoir être proposé : *Une pareille affaire ne* SE PROPOSE *pas.*

— S'offrir soi-même : *Il* SE PROPOSA *pour cet emploi.*

— Avoir en vue : *Le mensonge ne peut jamais être excusable, quelque fin et quelque motif que* SE PROPOSE *celui qui ment.* (Fléchier.) *Le devoir le plus indispensable en tout genre d'écrire est de remplir le sujet qu'on* S'EST PROPOSÉ. (Laharpe.) *Il y a des professions où le gain est le principal motif qu'on* SE PROPOSE. (Dupin.) *Il est bon de* SE PROPOSER *quelques points de vue et de se tracer quelques perspectives déterminées.* (Ste-Beuve.)

On n'exécute pas tout ce qu'on *se propose*
Et le chemin est long du projet à la chose.
MOLIÈRE.

— *Se proposer de*, Avoir dessein de : NOUS NOUS PROPOSIONS D'*aller vous voir.*

PROPOSEUR, EUSE s. (pro-po-zeur, eu-ze — rad. *proposer*). Personne qui propose, qui fait une proposition : *Les* PROPOSEURS *ne sont souvent pas des faiseurs.*

PROPOSITION s. f. (pro-po-zi-si-on — rad. *proposer*). Action de proposer; chose proposée pour être acceptée après examen : PROPOSITIONS *de paix. Faire une* PROPOSITION. *Accepter, accueillir des* PROPOSITIONS. *Discuter une* PROPOSITION. *Repousser une* PROPOSITION.

— Discours qui affirme ou qui nie quelque chose : PROPOSITION *universelle, générale, particulière.* PROPOSITION *affirmative.* PROPOSITION *négative. La conscience de toute sensation est une* PROPOSITION, *un jugement.* (J.-J. Rouss.) *Il y a peu de sciences dont les* PROPOSITIONS *ou les règles ne puissent être réduites à des notions simples et disposées entre elles dans un ordre immédiat.* (D'Alemb.) *L'homme droit est souvent averti par un sentiment intérieur de la fausseté ou de la vérité de certaines* PROPOSITIONS. (J. de Maistre.) *On peut toujours apprécier les fondements d'une* PROPOSITION *par les faits sur lesquels elle s'appuie.* (Cuvier.) *La logique fournit des syllogismes pour et contre toutes les* PROPOSITIONS. (B. Const.) *Les* PROPOSITIONS *les plus parfaites dans leur rapport avec le beau sont également les plus parfaites dans leur rapport avec l'utile.* (Lamenn.) *Les axiomes sont des* PROPOSITIONS *nécessaires.* (H. Taine.) *Toute* PROPOSITION *ne fait que lier ou séparer un sujet et un attribut.* (H. Taine.) *L'induction part d'une* PROPOSITION *particulière pour s'élever à une* PROPOSITION *générale.* (Garnier.) *Il n'est pas de* PROPOSITION *si téméraire qui n'ait été soutenue par quelque théologien prétendant bien ne pas sortir des limites de l'orthodoxie.* (Renan).

— Logiq. *Proposition universelle*, Celle dans laquelle l'attribut est affirmé de l'universalité des objets que peut désigner le mot servant de sujet. ‖ *Proposition particulière*, Celle dans laquelle l'attribut n'est affirmé que d'une partie des objets que peut désigner le sujet. ‖ *Proposition singulière* ou *individuelle*, Celle dans laquelle l'attribut est affirmé d'un seul des objets que peut désigner le sujet. ‖ *Proposition synthétique*, dans le système de Kant, Proposition dont la certitude repose sur l'identité des concepts.

— Mathém. Théorème ou problème; énoncé d'une vérité à démontrer ou d'une question à résoudre : *En mathématiques, il est de règle qu'une* PROPOSITION *étant démontrée fausse, la* PROPOSITION *inverse est vraie, et réciproquement.* (Proudh.)

— Gramm. Expression d'un jugement, ensemble de mots exprimant la convenance ou la disconvenance de deux objets. ‖ *Proposition simple*, Celle dont le sujet et l'attribut sont simples, composés d'un seul mot. ‖ *Proposition composée*, Celle dont le sujet et l'attribut sont composés, formés de plusieurs mots.

— Rhétor. Exposition du sujet : *Le discours est la* PROPOSITION *développée.* (Fén.)

— Mus. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Théol. Explication d'un texte de l'Ecriture faite par un aspirant aux fonctions de ministre de l'Evangile. ‖ *Proposition malsonnante*, Proposition qui paraît contraire à la saine doctrine. ‖ *Les cinq propositions*, Passages que l'on prétendait trouver dans un ouvrage de Jansénius et qui furent condamnés comme hérétiques.

— Hist. juive. *Pains de proposition*, Pains que l'on mettait toutes les semaines sur une table, dans le sanctuaire.

— Anc. jurispr. *Proposition d'erreur*, Moyen

de cassation employé par des juges qui craignaient de s'être trompés sur un fait.

— **Encycl.** Logiq. Comme la *proposition* est l'expression d'un jugement, nous ne pouvons nous dispenser d'entrer d'abord dans quelques détails sur la nature du jugement. Celui-ci est un fait intellectuel ou, comme on disait autrefois, une opération de l'esprit, et, comme ce fait est complexe, il est nécessaire de l'analyser pour en faire connaître la nature.

Le jugement est formé de deux éléments, c'est-à-dire de deux faits plus simples, qui sont la conception et la croyance. Par conséquent, l'étude du jugement se ramène à celle de ces deux faits et du rapport qui les unit. Concevoir, c'est avoir quelque idée. Quand on pense à une chose, on en a toujours quelque idée, on la conçoit toujours d'une manière plus ou moins complète. La conception s'appelle encore simple compréhension, parce que, considérée en elle-même, elle est exclusive de la croyance. Comme c'est un fait simple, on ne peut pas l'analyser. Mais il est facile de s'en faire une idée exacte. En effet, le fait de penser à quelque chose est tellement commun et habituel, il se trouve mêlé à tant de faits plus complexes, qu'il suffit de faire un appel à sa mémoire pour en bien comprendre la nature.

Comme nos différentes conceptions ne sont pas autre chose que nos différentes idées, leur division ne peut se faire que par celle des idées. Or, on peut diviser les idées, soit en les considérant en elles-mêmes, soit en tenant compte de leurs objets.

Considérées en elles-mêmes, ou dans ce qu'on appelle leur compréhension, les idées sont simples ou complexes, selon qu'elles comprennent un ou plusieurs éléments. Par exemple, l'idée de durée est une idée simple et celle de cheval est une idée complexe.

Passons maintenant à la division des idées qui se fait par les objets.

Toute idée peut être considérée comme ayant un objet qu'elle représente. Par ce mot objet on n'entend pas seulement des choses réelles, mais encore des choses purement fictives. En effet, lorsque je conçois une sirène, je pense à une chose et, lorsque je conçois un centaure, je pense à une autre chose. En appelant ces choses les objets de ma conception, je ne fais aucune violence au langage. Bien plus, on comprend sous le nom d'objet, non-seulement les êtres connus ou imaginés, mais encore les qualités, les faits, les rapports, même les pures négations, enfin tout ce qui peut être conçu par l'esprit et exprimé par un mot.

Il y a deux manières de diviser les idées d'après leurs objets; pour l'une, c'est au nombre, pour l'autre, c'est à la nature des objets que l'on a égard.

Considérées selon le nombre de leurs objets ou dans ce qu'on appelle leur extension, les idées sont individuelles ou générales, selon qu'elles représentent un seul individu ou toute une classe formée de plusieurs individus semblables. Par exemple, les idées représentées par les mots Charlemagne, Seine et Caucase sont des idées individuelles ou singulières, tandis que celles qui sont représentées par les mots homme, cheval, chêne et roseau sont des idées générales.

Une des lois qui président à nos conceptions, c'est qu'une idée ne peut pas être contenue dans une autre, c'est-à-dire avoir avec elle le rapport de la partie et du tout, sans que les objets de ces idées aient le même rapport d'identité partielle. Seulement ce rapport est inverse, et, par conséquent, si l'idée A contient l'idée B, ce sera l'objet de l'idée B qui contiendra l'objet de l'idée A. Par exemple, l'idée d'animal est une partie de l'idée de chien; mais la classe des chiens n'est qu'une partie de celle des animaux. Ainsi les idées les plus simples sont en même temps les plus générales, et les idées les plus complexes sont en même temps les plus particulières. C'est ce qu'on exprime en disant que, quand deux idées ont le rapport du tout et de la partie, leur compréhension et leur extension sont en raison inverse l'une de l'autre. Si l'on veut bien comprendre la nature du rapport en question et vérifier la loi que nous venons de formuler, il faut considérer la série de termes que voici :

Etre, animal, vertébré, reptile, ophidien, couleuvre.

En allant de gauche à droite, la compréhension des idées que représentent ces termes va en augmentant et leur extension va en diminuant. Au contraire, si l'on va de droite à gauche, c'est la compréhension qui diminue et l'extension qui augmente.

Passons maintenant à la croyance, qui est le second élément du jugement.

Supposons qu'on nous adresse une de ces questions très-simples auxquelles il est possible de répondre par oui ou par non. Prenons, par exemple, cette question : Charles XII était-il un grand homme? Supposons de plus que nous comprenions la question. Alors, que pourra-t-il se passer dans notre esprit? D'abord il pourra se faire que nous répondions fermement oui ou non, et alors nous serons dans l'état appelé certitude. Voilà un premier mode de croyance. Mais il pourra aussi arriver que nous soyons incapables de répondre ni oui ni non. Dans ce cas, nous dirons : peut-être, et ce peut-être s'appliquera pareillement au oui et au non. Alors nous serons dans l'état qu'on appelle doute ou incertitude. Est-ce là un second mode de croyance? Oui, assurément, et il est facile de le comprendre. Lorsque nous doutons, il est clair que nous ne croyons ni à la vérité, ni à la fausseté, soit du oui, soit du non; mais nous croyons à la possibilité des deux. En effet, dans le cas où nous ne croirions pas à la possibilité du oui, nous croirions au moins à la vérité du non, ce qui est contre l'hypothèse. De même, dans le cas où nous ne croirions pas à la possibilité du non, nous croirions au moins à la vérité du oui, ce qui est encore contre l'hypothèse. Ainsi, dans l'état de doute, on croit à la possibilité du oui et à celle du non, et, par conséquent, le doute est un mode de croyance. Ainsi il y a deux modes de croyance, qui correspondent aux deux états de certitude et de doute. Par conséquent, lorsqu'on divise les jugements en prenant pour base la différence des modes de croyance, on en distingue deux sortes, qui sont les jugements certifiants et les jugements problématiques.

Les jugements certifiants sont dits affirmatifs ou négatifs, selon que l'on répond oui ou non à la question posée. C'est ce que la logique traditionnelle appelle la différence de leur qualité.

Les jugements problématiques sont ainsi nommés parce que, ne résolvant pas la question à laquelle ils correspondent, ils laissent subsister le problème. C'est pour cette raison qu'on dit indifféremment qu'une chose est douteuse et qu'elle fait question. Comme tous les jugements problématiques ont cela de commun qu'ils admettent pareillement la possibilité du oui et du non, si l'on veut les diviser, il faut prendre une autre base que l'idée du possible. Or, la chose est faisable et voici pourquoi.

Toutes les fois que nous considérons une hypothèse comme possible, nous lui attribuons quelque probabilité. Or, la probabilité est une quantité variable et qui a même des degrés infinis. Par conséquent elle offre un moyen de différencier les jugements problématiques.

Pour donner une idée exacte de la probabilité et de ses différents degrés, je vais prendre un exemple que l'on emploie communément dans le calcul des probabilités.

Supposons que j'aie mis dans une urne 100 boules blanches et que j'en tire une au hasard; il est certain que j'amènerai une boule blanche. Voilà le cas de certitude. Supposons maintenant qu'on ait mis dans l'urne 50 blanches et 50 noires; alors, en tirant une boule au hasard, on en pourra tirer une blanche ou une noire, et la probabilité sera égale de part et d'autre. En effet, chacune des deux chances pourra être exprimée par la fraction $\frac{50}{100}$. Supposons enfin qu'on ait mis dans l'urne 90 boules blanches et 10 noires; alors les chances ne seront plus égales et leur rapport sera celui de 90 à 10.

Dans le cas d'inégalité entre les deux chances, les différences peuvent varier à l'infini. On peut donc en imaginer de plus grandes que celles que nous venons d'indiquer. Par exemple, on peut supposer que, dans une urne contenant un million de boules, une seule est noire et toutes les autres blanches. On peut même supposer que le nombre des boules est supérieur à un million et qu'il n'y a toujours qu'une boule noire. Alors, plus le nombre des boules sera grand, plus la probabilité de tirer une boule blanche sera grande elle-même. En un mot, plus on augmentera le nombre des boules, plus on affaiblira la différence qui tient à la présence de la boule noire. Cependant il y aura toujours une chance de tirer cette boule noire et, par conséquent, on ne sera pas certain d'en tirer une blanche. Ainsi, quelque grande que soit une probabilité, elle n'est jamais l'équivalent de la certitude, et cela parce que l'inégalité ne peut jamais être l'équivalent de l'égalité, quelque faible que soit la différence. Bien plus, il est impossible de concevoir une probabilité tellement grande qu'on n'en puisse supposer une plus grande. En effet, étant donnée une probabilité quelconque, exprimée par une fraction dont les deux termes ne diffèrent que d'un, on peut toujours en concevoir une plus grande, en supposant que le nombre total des boules est augmenté et que la différence des deux termes n'est toujours que d'un.

Résumons-nous sur la division qui précède. Par rapport à une question posée, l'esprit peut se trouver dans deux états, qui sont des modes de croyance et dont les noms sont le doute et la certitude. Dans le premier état, on croit à la possibilité du oui et du non et à leur probabilité, qui peut être égale ou inégale. Dans le second état, on croit à la vérité de l'un et à la fausseté de l'autre. Le premier état donne lieu à des jugements problématiques et le second à des jugements certifiants, dont les uns sont affirmatifs et les autres négatifs.

Au point où nous sommes arrivés, nous avons achevé l'étude du second élément du jugement, qui est la croyance, et, de plus, nous avons donné une première division des jugements fondée sur les divers modes de croyance auxquels ils correspondent. En faisant cette division, nous avons pris pour base ce qu'on appelait autrefois la forme du jugement. Maintenant nous allons exposer d'autres différences dont les jugements sont susceptibles et arriver par là à une seconde division.

Toutes les fois que nous jugeons, nous concevons; et même, en portant le jugement le plus simple, nous avons au moins deux idées. Ces idées sont en quelque sorte les matériaux du jugement, et c'est de là que vient l'expression de matière qui servait autrefois à désigner la partie conçue. L'emploi de cette expression s'explique par cette circonstance que le même couple d'idées peut servir à former plusieurs jugements de formes diverses. Ainsi, nous pouvons dire qu'après avoir considéré les jugements dans leur forme nous allons les considérer dans leur matière.

Pour cela, il faut d'abord distinguer les deux termes du jugement et de la *proposition*. Toute *proposition* peut être considérée comme une réponse faite à une question posée. Or, les deux termes de la *proposition* se trouvent déjà dans la question. Par exemple, quand je fais cette question : Charles XII était-il un grand homme? on peut répondre de plusieurs manières; mais ces différentes réponses ne différeront que par la forme, leur matière sera identique et, de plus, elle sera la même que celle de la question. Par conséquent, pour déterminer les deux termes et les distinguer l'un de l'autre, on peut très-bien ne considérer que la question. Or, quand on pose une question, on demande si un terme, appelé attribut, doit être affirmé ou nié d'un autre terme appelé sujet. Ainsi le sujet de la *proposition* est le terme dont on affirme ou dont on nie un autre terme, et l'attribut est celui qu'on affirme ou qu'on nie du premier; partant de là, nous allons faire connaître la nouvelle division que nous avons annoncée. Elle est fondée sur l'étendue que le sujet a dans la *proposition*.

Quand le sujet est un terme générique, il peut être pris dans toute son extension ou dans une partie seulement. Par exemple, dans cette *proposition* : Tout vertébré est animal, le sujet vertébré est pris dans toute son extension; en effet, c'est de tous les vertébrés sans exception que j'affirme l'attribut animal. Mais, dans cette autre *proposition* : Certains vertébrés sont oiseaux, le sujet vertébré n'est pris que dans une partie de son extension. En effet, si j'affirme l'attribut oiseau, ce n'est pas de tous les individus compris dans la classe des vertébrés, c'est d'une partie seulement. Ainsi, quand le sujet d'une *proposition* est un terme générique, il peut être pris ou dans toute son extension ou dans une partie seulement. On exprime cette différence en disant qu'il peut être pris ou universellement ou particulièrement. Dans le premier cas la *proposition* est dite universelle, dans le second elle est dite particulière.

Cette différence, qu'on appelle une différence de quantité, peut se présenter lorsque le sujet est un terme générique; la raison, c'est que l'extension d'un pareil terme est toujours divisible. Il n'en est pas de même quand le sujet est un terme individuel. En effet, dans ce dernier cas, l'extension du sujet n'est pas divisible et, par conséquent, il est toujours pris dans toute son extension. On voit par là que toutes les *propositions* dont le sujet est un terme individuel appartiennent à la classe des *propositions* universelles. Voilà donc une nouvelle division du jugement. Pour la faire, nous avons considéré le jugement, non plus dans sa forme, mais dans sa matière, non plus dans les différentes manières de croire, mais dans cette portion de la partie conçue qui est appelée le sujet. Il en résulte que les *propositions* peuvent différer par la quantité, et par là elles se distinguent en universelles et particulières.

Les deux divisions qui précèdent concernent le jugement et la *proposition* en général. Par conséquent, elles comprennent dans leurs cadres les jugements problématiques tout aussi bien que les jugements certifiants. Mais, en ayant égard à ce qui nous reste à dire pour achever la théorie du jugement, nous allons laisser de côté les *propositions* problématiques, qui n'expriment que le doute et l'ignorance, et nous allons nous occuper exclusivement des *propositions* certifiantes.

Ces dernières *propositions* peuvent différer de deux manières. Considérées dans leur forme, elles diffèrent par la qualité et sont ou affirmatives ou négatives. Considérées dans leur matière et plus spécialement dans leur sujet, elles diffèrent par la quantité et sont ou universelles ou particulières. Or, en combinant ces deux principes de distinction, on est conduit à reconnaître qu'il y a quatre sortes de *propositions* certifiantes qui sont :

L'universelle affirmative, l'universelle négative, la particulière affirmative, la particulière négative.

La scolastique avait l'habitude de représenter ces quatre sortes de *propositions* par les quatre lettres A,E,I,O. C'est ce qu'elle a exprimé en latin par les deux vers que voici :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo;
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Pour construire quatre *propositions* appartenant aux quatre classes qui viennent d'être indiquées, il suffit de prendre trois termes, dont l'un exprime un genre et dont les deux autres expriment deux espèces de ce genre. Prenons, par exemple, les trois termes vertébré, mammifère et oiseau. Voici des *propositions* des quatre sortes formées avec ces termes :

A, tout mammifère est vertébré; E, nul mammifère n'est oiseau; I, certains vertébrés sont mammifères; O, certains vertébrés ne sont pas mammifères.

En rappelant ces principes déjà anciens et qui sont des bases nécessaires de la théorie du syllogisme, nous avons aussi un but spécial à cet article. En effet, il nous reste encore à considérer les jugements au point de vue de la vérité et de la fausseté dont ils sont susceptibles. Pour le faire convenablement, il faut d'abord que nous traitions de l'identité et de l'opposition des jugements et des *propositions* qui ont le même attribut et le même sujet. La théorie qui va suivre se trouve déjà dans Apulée, qui naquit cent vingt ans environ après Jésus-Christ; les scolastiques ne l'ont pas négligée; enfin elle est exposée dans la logique de Port-Royal et dans celle de Bossuet.

Si l'on fait d'abord abstraction de la question de vérité et de fausseté, on verra qu'il est possible de former plusieurs *propositions* différentes avec le même attribut et le même sujet, en faisant varier la quantité et la qualité. Pour savoir au juste quel pourra être le nombre de ces *propositions*, il faut distinguer le cas où le sujet donné est un terme individuel et celui où c'est un terme générique.

Quand le sujet est un terme individuel, son extension est indivisible, et, par conséquent, on ne peut pas faire varier la quantité; mais, en faisant varier la qualité, on peut former deux *propositions*, dont l'une est affirmative et l'autre négative. Par exemple, si les deux termes donnés sont Charles XII et grand homme, je pourrai former ces deux *propositions :*

Charles XII était un grand homme, Charles XII n'était pas un grand homme.

On exprime le rapport de ces deux *propositions* en disant qu'elles sont contradictoires et l'on entend par là qu'il faut nécessairement que l'une soit vraie et l'autre fausse, que la fausseté de l'une entraîne logiquement la vérité de l'autre, et réciproquement.

Supposons maintenant que le sujet est un terme générique. Alors, son extension étant divisible, on pourra faire varier la quantité et la qualité, et, avec les mêmes termes, on pourra former quatre *propositions* dont chacune appartiendra à une espèce différente. Par exemple, si nous prenons les deux termes juste et homme, nous pourrons en former quatre *propositions* correspondant aux lettres AEIO. Pour faire comprendre les rapports de ces *propositions*, nous les disposerons comme il suit :

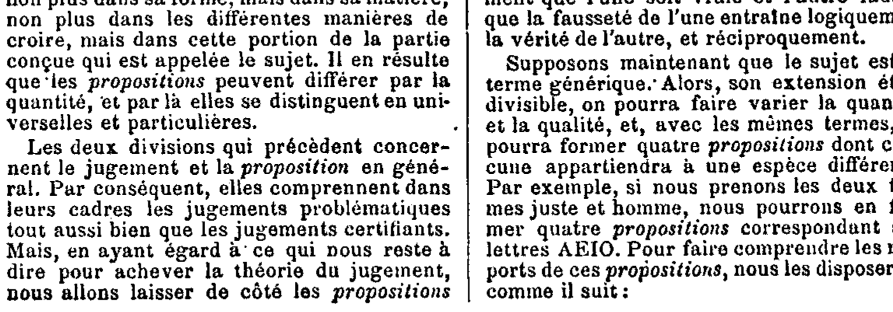

Dans ce tableau, il faut remarquer d'abord deux couples formés par les *propositions* dont la qualité est la même et la quantité différente. L'un de ces couples est affirmatif et l'autre négatif. Les *propositions* ainsi accouplées sont dites subidentiques, parce que la particulière de chaque couple est contenue dans l'universelle, comme la partie dans le tout. Il en résulte que la vérité de l'universelle entraîne celle de la particulière. Par conséquent, si l'on suppose la vérité de cette *proposition* : Tout homme est juste, il faudra admettre aussi la vérité de cette autre *proposition* : Certains hommes sont justes. C'est une suite nécessaire du rapport d'identité partielle qui existe entre les deux *propositions*. Mais la réciproque n'a pas lieu; car on ne peut pas conclure nécessairement de la partie au tout.

Ce que nous venons de dire est également applicable à l'autre couple, quoiqu'il soit composé de négatives. En effet, la propriété que nous venons de signaler ne tient pas à la qualité des *propositions*, mais au rapport d'identité partielle qui existe entre elles. Or, ce rapport est le même dans les deux cou ples de subidentiques.

Les *propositions* qui diffèrent à la fois par la qualité et par la quantité sont contradictoires. Nous n'avons pas besoin d'expliquer de nouveau le sens de ce mot. Remarquons seulement qu'il y a dans notre tableau deux couples contradictoires.

Les voici :

1º Tout homme est juste. — Certains hommes ne sont pas justes.

2º Nul homme n'est juste. — Certains hommes sont justes.

Les *propositions* qui diffèrent par la qualité seulement forment deux couples, l'un composé des universelles et l'autre des particulières.

Les universelles de qualité différente sont appelées ultra-contradictoires, parce qu'il suffirait à chacune d'elles d'être particulière pour contredire l'autre et que, par conséquent, chacune va au delà de ce qui est nécessaire pour atteindre ce but. Leur rapport constant, c'est que l'une est nécessairement fausse. Il s'ensuit que la vérité de l'une entraîne la fausseté de l'autre. Mais elles peuvent être fausses toutes les deux et, par conséquent, la fausseté de l'une n'entraîne pas la vérité de l'autre.

Les particulières de qualité différente sont appelées citra-contradictoires parce que chacune d'elles reste en deçà de ce qui serait nécessaire pour contredire l'autre. Elles peuvent être vraies toutes les deux. Par conséquent, la vérité de l'une n'entraîne pas la fausseté de l'autre. Mais il ne peut pas arriver que toutes les deux soient fausses et, par conséquent, la fausseté de l'une entraîne la vérité de l'autre. C'est ce que l'on prouve de la manière suivante. Si je suppose la fausseté de l'une des citra-contradictoires, par exemple de celle-ci : Certains hommes sont justes, il faudra nécessairement admettre la vérité de sa contradictoire qui est : Nul homme n'est juste. Mais entre cette dernière proposition et l'autre citra-contradictoire : Certains hommes ne sont pas justes, il y a le rapport des subidentiques et, par conséquent, la vérité de cette seconde citra-contradictoire est une conséquence de la vérité de la *proposition* universelle qui la contient. Ainsi la fausseté de l'une des citra-contradictoires entraîne la vérité de l'autre.

Tels sont les rapports d'identité et d'opposition qui existent entre les *propositions* ayant le même attribut et le même sujet. Dans le tableau que nous venons de commenter, la partie qui concerne les contradictoires est celle qui a le rapport le plus intime avec le sujet de la vérité et de la fausseté. Pour nous, en effet, les mots vérité et fausseté, qui sont des termes abstraits, expriment exclusivement deux qualités différentes dont le jugement est susceptible. S'il y a de la vérité et de la fausseté, c'est parce qu'il y a des jugements vrais et des jugements faux. De même que les idées de blancheur et de rondeur viennent par abstraction des idées que nous avons acquises antérieurement d'objets blancs et ronds, ainsi les idées de vérité et de fausseté viennent des idées antérieures de jugements vrais et de jugements faux. Comment découvrons-nous que ces qualités appartiennent à certains jugements? C'est par la perception des contradictions qui existent dans des jugements humains. Si nous n'avions jamais découvert de contradiction dans les jugements, nous n'aurions aucune des deux idées corrélatives de vérité et de fausseté. Du reste, il est facile d'expliquer comment on arrive à ces dernières idées par le chemin qui vient d'être indiqué.

Supposons que nous soyons en présence de deux *propositions* contradictoires et que nous apercevions la contradiction. Alors nous nous sentirons sous l'influence d'une nécessité naturelle qui nous empêchera aussi bien de les admettre que de les rejeter toutes les deux ensemble. Par conséquent, nous serons entraînés irrésistiblement à croire que l'une doit être rejetée et l'autre admise. Je suppose que la question à laquelle elles répondent est simple et indivisible. Il pourra arriver que nous soyons dans l'impossibilité de décider quelle est celle que nous devons admettre et quelle est celle que nous devons rejeter. Alors nous resterons dans le doute et nous admettrons la possibilité des deux hypothèses contradictoires. Mais, d'autres fois, nous arriverons à sortir du doute et à nous décider par un jugement certifiant à admettre l'une des deux contradictoires et à rejeter l'autre. Alors nous appellerons vraie la *proposition* que nous aurons adoptée et fausse celle que nous aurons rejetée. C'est ainsi que nous arrivons à connaître d'abord que certains jugements sont vrais et d'autres faux, ensuite que le jugement en général est susceptible d'avoir ces deux qualités et même que tout jugement simple a nécessairement l'une ou l'autre. De là nous arrivons facilement aux idées abstraites de vérité et de fausseté.

Ainsi la vérité et la fausseté sont deux qualités dont le jugement est susceptible; bien plus, tout jugement simple et indivisible est nécessairement vrai ou faux. Par conséquent on peut, en s'appuyant sur cette base, établir une nouvelle division des jugements. Le mot erreur est souvent synonyme de jugement faux, comme le mot vérité est synonyme de jugement vrai.

Il y a un fait qui a beaucoup de rapport avec le jugement vrai; c'est la connaissance. Nous avons naturellement confiance dans notre faculté de juger, c'est-à-dire dans cette faculté que nous appelons notre raison. Sans doute, quand nous avons acquis une certaine expérience, nous savons bien que nous ne sommes pas infaillibles. Néanmoins, dans la pratique, nous ne distinguons pas entre ce que nous affirmons dans nos jugements certifiants et ce que nous concevons comme vrai absolument. Quand nous sommes dans l'état de certitude, nous ne disons pas je crois, mais je sais; et même, quand on dit je crois, c'est habituellement un signe qu'on n'est pas parfaitement certain de ce qu'on avance ou, du moins, qu'on n'ose pas l'affirmer d'une manière absolue. Ainsi, dans la pratique, la connaissance est représentée par le jugement certifiant.

Cependant il y a sous ce rapport une différence à faire entre le jugement affirmatif et le jugement négatif, car la connaissance est bien mieux représentée par le premier que par le second. C'est ce qui ressort clairement de la nature de l'affirmation et de celle de la négation.

Pour que nous puissions exprimer aux autres la moindre chose, il faut une *proposition* complète; car les termes isolés ne représentent aucune croyance. Pour formuler la *proposition* la plus simple, il faut d'abord deux mots, l'un pour le sujet, l'autre pour l'attribut, puis un autre mot qui marque l'union que notre esprit y conçoit. Or, cette union ne peut pas mieux s'exprimer que par les paroles mêmes dont on se sert pour affirmer en disant qu'une chose est une autre chose. Par là on voit que celui qui affirme certifie l'existence d'une certaine identité qu'il aperçoit entre le sujet et l'attribut. Il s'ensuit que la nature de l'affirmation est de mettre l'attribut dans tout ce qui est exprimé par le sujet, selon l'étendue que ce sujet a dans la *proposition*. Par exemple, quand je dis que tout homme est animal, je certifie que tout ce qui est homme est aussi animal et ainsi je conçois l'animal dans tous les hommes. Lorsque je dis : Quelque homme est juste, je ne mets pas juste dans tous les hommes, mais seulement dans quelque homme.

Il faut se rappeler ici la distinction que nous avons faite plus haut de la compréhension et de l'extension des idées et ne pas oublier que le mot compréhension exprime le nombre des éléments ou des attributs contenus dans une idée, tandis que le mot extension exprime le nombre des individus ou des sujets que cette idée représente dans ce qu'ils ont de semblable. Il suit de là qu'un attribut est toujours affirmé selon toute la compréhension de l'idée qu'il représente. Par exemple, quand je dis que le chien est animal, j'affirme du chien tout ce qui est compris dans l'idée d'animal. Car, s'il y avait quelque partie de cette idée qui ne convînt pas au chien, il s'ensuivrait que l'idée entière ne lui conviendrait pas, mais seulement une partie de cette idée, et ainsi le mot animal, qui représente l'idée totale, devrait être nié et non affirmé du chien.

Il s'ensuit au contraire que l'idée de l'attribut n'est pas prise selon toute son extension, à moins que son extension ne soit pas plus grande que celle du sujet. Car, si je dis que tous les vertébrés sont animaux, je ne dis pas qu'ils sont eux seuls tous les animaux, mais qu'ils sont du nombre des animaux. Ainsi, l'affirmation mettant l'idée de l'attribut dans le sujet, c'est proprement le sujet qui détermine l'extension de l'attribut dans la proposition affirmative, et l'identité est certifiée pour une étendue égale à celle du sujet, et non pas pour toute la généralité de l'attribut, s'il en a une plus grande que le sujet. Car il est vrai que les vertébrés sont tous animaux, c'est-à-dire que chacun des vertébrés enferme l'idée d'animal, mais il n'est pas vrai qu'ils soient tous les animaux.

J'ai dit que l'attribut n'est pas pris dans toute sa généralité, s'il en a une plus grande que celle du sujet; mais, comme il ne peut être restreint que par le sujet, si, par hasard, le sujet est aussi général que l'attribut, comme cela arrive dans les définitions, l'attribut conserve toute sa généralité.

Voici en résumé ce qu'on peut dire de vrai sur la *proposition* affirmative.

L'attribut y est mis dans le sujet selon toute l'extension que celui-ci a dans la *proposition*. L'attribut est affirmé selon toute sa compréhension. L'attribut n'est point affirmé selon toute son extension, si elle est d'elle-même plus grande que celle du sujet. L'extension de l'attribut est resserrée par celle du sujet, en sorte qu'il ne signifie plus que la partie de son extension qui est identique à celle du sujet.

Il suit de là que ce qui est certifié par la *proposition* affirmative, c'est une certaine identité entre les objets et les idées qui sont représentés par les deux termes.

Voyons maintenant quelle est la nature de la *proposition* négative.

Elle consiste à certifier qu'une chose n'est pas une autre. Mais, pour qu'une chose ne soit pas une autre, il n'est pas nécessaire qu'elle n'ait rien de commun avec elle, il suffit qu'elle n'ait pas tout ce que l'autre a. Par exemple, pour qu'une bête ne soit pas homme, il suffit qu'elle n'ait pas tout ce qu'a l'homme et il n'est pas nécessaire qu'elle n'ait rien de ce qui est dans l'homme. Ainsi la proposition négative ne sépare pas du sujet tous les éléments contenus dans la compréhension de l'attribut, elle en sépare seulement l'idée totale et entière composée de tous ces éléments réunis. Par exemple, quand je dis que Pierre n'est pas un homme sage, je ne dis pas pour cela qu'il n'est pas homme, je dis seulement qu'il n'a pas l'attribut dont l'idée est exprimée par la réunion des deux mots homme et sage.

Il en est tout autrement de l'extension de l'idée. En effet, la *proposition* négative sépare du sujet l'idée de l'attribut selon toute son extension. En voici la raison. D'après le rapport inverse de la compréhension et de l'extension, être sujet d'une idée ou être contenu dans son extension entraîne nécessairement la conséquence que le sujet enferme cette idée, et ainsi, quand on dit qu'une idée n'en enferme pas une autre, on certifie qu'elle n'est pas un des sujets de cette idée. Or, c'est en cela que consiste la négation. Par exemple, si je dis que l'homme n'est pas un être insensible, je veux dire qu'il n'est aucun des êtres insensibles et, par conséquent, je les sépare tous de lui. Ainsi l'attribut d'une proposition négative est toujours pris universellement. C'est ce qu'on peut encore exprimer ainsi : Tous les sujets d'une idée qui est niée d'une autre sont aussi niés de cette autre idée, c'est-à-dire qu'une idée est toujours niée selon toute son extension. Si l'oiseau est nié du mammifère, tout ce qui est oiseau sera nié du mammifère. C'est ce qu'on exprime ordinairement dans l'école par ces termes qui ont le même sens : Si on nie le genre, on nie aussi l'espèce. En effet, l'espèce est un sujet du genre, parce qu'elle est contenue dans son extension, et, par conséquent, si je certifie qu'un sujet n'est pas un genre, je certifie qu'il n'est aucune des espèces de ce genre. Par exemple, si je dis qu'un oiseau n'est pas reptile, je dis aussi qn'il n'est ni lézard, ni serpent, ni grenouille, ni tortue.

Non-seulement les *propositions* négatives séparent l'attribut du sujet selon toute l'extension de l'attribut, mais elles séparent aussi l'attribut du sujet selon toute l'extension qu'a le sujet dans la *proposition*, c'est-à-dire qu'elles s'en séparent universellement si le sujet est universel, et particulièrement s'il est particulier. Par exemple, si je dis que nul mammifère n'est oiseau, je sépare tous les mammifères de tous les oiseaux, et, si je dis que quelques animaux ne sont pas vertébrés, je sépare vertébré de quelques animaux seulement. Ainsi, tout attribut nié d'un sujet est nié de tout ce qui est contenu dans l'étendue que ce sujet a dans la *proposition*.

Telle est la nature de la *proposition* négative. Celui qui nie conçoit la même sorte d'identité que celui qui affirme; seulement, ce dernier certifie que cette identité existe entre les deux termes de la *proposition*, tandis que l'autre certifie qu'elle ne s'y trouve pas. L'un parle d'une chose qui existe et qui peut être connue, tandis que l'autre parle d'une chose qui n'existe pas et qui, par conséquent, ne peut pas être connue. Ainsi, la *proposition* affirmative est la seule qui exprime ce qui est vraiment connu, et, par conséquent, il importe de distinguer les deux sortes de *propositions*. Mais la différence qui existe entre l'affirmation et la négation est souvent voilée, parce qu'il y a des *propositions* qui sont affirmatives dans la forme et négatives dans le fond, tandis que d'autres, au contraire, sont affirmatives dans le fond et négatives dans la forme. Cela tient à l'emploi des termes qu'on appelle négatifs, par opposition aux termes positifs qui leur sont contraires, et il importe de faire connaître la nature et le rapport de ces deux sortes de termes.

Le mot contraire a deux significations différentes, selon qu'il s'applique à des *propositions* ou à des termes isolés. Lorsque deux *propositions* sont contradictoires, on dit que l'une exprime le contraire de l'autre. Par exemple, « Tout homme est juste » est le contraire de « Certains hommes ne sont pas justes. » Mais souvent aussi le mot contraire s'applique à deux termes ayant entre eux un rapport tel que la négation de l'un équivaut à l'affirmation de l'autre, et réciproquement. Or, c'est de ces sortes de termes que nous avons à parler ici.

Les termes appelés contraires ont les caractères suivants :

1º Chacun d'eux a nécessairement un corrélatif dont il faut tenir compte pour concevoir la nature de la contrariété.

2º La différence qui existe entre les deux termes de chaque couple n'est pas une différence de nature, mais une différence de quantité dans la même nature.

Pour expliquer ces attributs des contraires, nous prendrons d'abord nos exemples parmi les cas les plus favorables à la démonstration. Ces cas sont ceux où l'un des termes corrélatifs est formé avec l'autre auquel on a ajouté un signe de négation. Tels sont les termes action et inaction, digne et indigne, justice et injustice, quiétude et inquiétude. Là nous trouvons en présence un terme positif et un terme négatif dont les caractères sont faciles à constater.

Le premier exprime d'abord une nature de chose déterminée. De plus, il ajoute souvent l'idée que cette nature de chose est, ou suffisante, ou plus grande qu'une autre. Le second, qui est, le terme négatif, est la négation ou le contraire du premier. Il exprime ou l'absence totale de la nature de chose représentée par le terme positif, ou sa quantité insuffisante, ou sa quantité plus petite qu'une autre.

Il y a des termes contraires dont la forme n'exprime pas aussi bien la corrélation, mais dont pourtant le rapport est exactement le même. Tels sont les mots grandeur et petitesse, richesse et pauvreté, habituel et insolite.

Il est rare que le terme négatif exprime une négation absolue, une absence complète de la chose que désigne le terme positif. S'il en est ainsi pour le mot inégalité, qui est la négation absolue de l'égalité, il faut remarquer que le terme positif égalité n'exprime pas une nature de chose déterminée, mais seulement le rapport de deux quantités de la même nature. Au contraire, prenons le cas où le terme positif exprime une nature de chose déterminée, et nous verrons que presque toujours le terme négatif n'exprime que l'insuffisance ou la moindre quantité de cette chose. Par exemple, quand on dit qu'un homme est injuste, on prétend, non pas qu'il est absolument dépourvu de justice, mais seulement que sa justice est insuffisante. Lorsque, en parlant de deux hommes dont la taille est supposée inégale, on dit le grand et le petit, c'est exactement comme si on disait le plus grand et le plus petit.

La raison de cette habitude est facile à comprendre. Quand on parle aux gens, si l'on a du bon sens, c'est pour leur dire ce qu'on pense qu'ils peuvent ignorer. Or, il serait ridicule de dire qu'une pierre est injuste, parce que personne n'ignore qu'une pierre est incapable de justice. On voit par là que, quand le terme positif exprime une nature de chose déterminée ou une qualité, son contraire ne s'affirme généralement que des sujets qui sont susceptibles d'avoir cette qualité et même qui sont connus pour l'avoir à quelque degré. C'est pour cela que les termes appelés contraires expriment presque toujours la suffisance et l'insuffisance d'une nature de chose ou bien sa quantité inégale dans deux sujets différents.

Dans cette dernière hypothèse il faut distinguer deux cas. Parfois on exprime d'une manière explicite deux sujets dont on affirme ou dont on suppose l'inégalité. C'est ainsi qu'en parlant de deux hommes dont la taille est supposée ou connue pour être inégale, on dit le grand pour le plus grand et le petit pour le plus petit. D'autres fois il semble que l'on prend chaque terme isolément et abstraction faite de toute corrélation. C'est ainsi que l'on dit une grande ville ou une petite ville. Mais il n'y a là qu'une apparence. En effet, celui qui parle ainsi a dans l'esprit l'idée d'une étendue ou d'une population moyenne avec laquelle il compare successivement les villes qu'il appelle grandes et petites. Cette manière de parler est d'un usage fréquent et, dans beaucoup de cas, elle n'a pas d'inconvénient. Cependant elle est trop vague, elle n'a pas assez de précision et de justesse pour entrer dans le langage scientifique. En effet, on ne peut déterminer une moyenne qu'en prenant pour base les extrêmes, et il n'y a pas d'opération arithmétique ou algébrique qui permette de déterminer les extrêmes par la moyenne. Aussi, cette moyenne que l'on a dans l'esprit quand on dit une grande ville ou un homme riche, elle varie selon les personnes et même pour chaque personne, selon les différents points de vue qui occupent son attention.

L'existence des termes contraires a pour effet qu'il y a deux manières d'affirmer et de nier les attributs qu'ils expriment. En effet, l'affirmation de l'un équivaut à la négation de l'autre, et réciproquement. Par exemple, en disant qu'un homme n'est pas injuste, on exprime la même croyance qu'en disant qu'il est juste. De même, dire qu'un homme est injuste équivaut à dire qu'il n'est pas juste.

On admet généralement qu'il y a des *propositions* équivalentes ou équipollentes. On appelle ainsi deux *propositions* qui ont le même sens, quoiqu'elles diffèrent par les mots qui les composent. Or, l'existence des termes contraires est une des sources les plus abondantes de l'équivalence des *propositions*. Grâce à ces termes, il y a deux manières d'affirmer et de nier relativement à une question posée.

Supposons une question simple. En la posant, si l'attribut est le contraire d'un autre terme, on peut employer indifféremment l'un ou l'autre des deux corrélatifs. En effet, demander si un homme est juste et demander s'il est injuste, c'est dans les deux cas poser la même question. Par conséquent, répondre qu'il est juste sera la même chose que de dire qu'il n'est pas injuste, et l'on pourra aussi dire indifféremment qu'il est injuste ou bien qu'il n'est pas juste.

Lorsqu'on substitue ainsi une forme à une autre, il y a des précautions à prendre pour ne pas faillir. D'abord il faut s'assurer que les termes supposés contraires le sont réellement. Pour cela, il faut que la négation de l'un équivaille à l'affirmation de l'autre, et réciproquement. En effet, la contrariété des termes n'existe qu'à cette condition.

Une autre précaution à prendre dans l'emploi des termes contraires, c'est de considérer quel est le cas de contrariété dont il s'agit à chaque fois. En effet, il y a trois cas de contrariété.

1º Lorsque l'un des termes exprime l'absence complète d'une nature de chose, l'autre en exprime la présence sans donner aucune indication sur la quantité. La réciproque a lieu.

2º Lorsque l'un des contraires exprime la quantité insuffisante d'une chose, l'autre en

exprime la quantité suffisante. La réciproque existe encore dans ce cas.

3° Lorsque l'un des deux termes exprime la quantité d'une chose considérée comme plus petite dans un sujet que dans un autre, l'autre terme exprime qu'elle est plus grande, et réciproquement. Alors il importe que celui qui parle fasse comprendre qu'il s'agit de deux choses inégales.

Dans tous les cas, le terme négatif réveille dans l'esprit l'idée de la même nature, de la même espèce de chose que le terme positif. Le champ le plus petit a de l'étendue comme le plus grand. Celui dont la justice n'est qu'insuffisante a néanmoins une portion de cette nature de chose qu'on appelle la justice, et alors même que, pour exprimer cette insuffisance, on dit qu'il est injuste, ce dernier mot a pour effet de réveiller dans l'esprit l'idée de la justice. Il en est de même dans le cas où le terme négatif représente la privation absolue d'une chose. En effet, il désigne cette chose et y fait penser, pour certifier qu'elle ne se trouve pas dans un sujet.

Par les considérations précédentes on voit que l'emploi des termes contraires est cause que certaines *propositions* sont négatives dans la forme, quoiqu'elles servent à certifier l'existence d'un rapport d'identité, et que d'autres sont affirmatives dans la forme, quoiqu'elles servent à certifier qu'un rapport pareil n'existe pas. Par conséquent, lorsqu'on dit que la *proposition* affimative est celle qui exprime directement la connaissance, il faut y mettre cette condition qu'elle ne contienne pas de terme négatif.

Bien plus, parmi les *propositions* de cette sorte, il y a une classe entière qui, tout en exprimant des choses vraies et même nécessaires, ne représente réellement aucune connaissance. Ce sont les axiomes, c'est-à-dire les *propositions* qui expriment des choses nécessaires et évidentes par elles-mêmes. Si nous en parlons ici, ce n'est pas seulement à cause du rapport qu'elles peuvent avoir avec la connaissance, c'est aussi parce que la distinction des vérités nécessaires et des vérités contingentes est une portion essentielle de la théorie du jugement considéré au point de vue de la vérité et de la fausseté. Pour traiter cette partie d'une manière convenable et vraiment philosophique, nous allons entrer dans quelques considérations sur ce qu'on doit entendre par le mot essence.

Il y a des attributs qu'on peut affirmer de toute une classe et qui, dès lors, peuvent servir à former des *propositions* affirmatives universelles. Il y en a d'autres qu'on ne peut affirmer que d'une partie de la classe et qui, par suite, ne donnent lieu qu'à des *propositions* particulières. Les premiers sont dits essentiels et les seconds accidentels par rapport à la classe. C'est ce qui a donné lieu à la distinction de l'essence et de l'accident. En réalité, l'accident ne fait point partie de l'idée de la classe, il n'entre pas dans la compréhension de cette idée. Au contraire, l'essence contient tous les éléments de cette compréhension. Quand on oppose l'accident et l'essence, ce dernier mot est pris dans le sens le plus étendu. Alors l'essence d'un objet n'est autre chose que sa nature ou sa manière d'être considérée dans son entier. Elle est représentée par la totalité de la compréhension de l'idée, sans excepter l'idée de l'existence, s'il s'agit d'un objet réel. La distinction de l'essence et de l'accident se fait pour toutes les classes, pour tous les objets exprimés par des termes génériques. Mais elle ne peut pas avoir lieu pour les individus. En effet, l'extension d'une idée individuelle n'est pas divisible. Par conséquent, lorsqu'on affirme un attribut quelconque d'un sujet individuel, ce n'est jamais d'une partie seulement de ce sujet, c'est toujours du sujet tout entier considéré alors comme un et indivisible.

Outre le sens que nous venons d'indiquer, le mot essence en a un autre qui est plus restreint. Ce second sens s'est introduit dans l'usage par suite d'une distinction que l'on peut faire dans la compréhension des idées d'espèce. Cette distinction ne peut avoir lieu qu'après la définition; par conséquent, elle n'est possible que pour les espèces qui peuvent être définies.

Quand une espèce a été définie, on peut distinguer trois parties dans sa compréhension. Il y a d'abord les deux parties qui sont exprimées par les deux termes de la définition, c'est-à-dire le genre et la différence. Ces deux parties ne sont pas nécessairement des idées simples; elles peuvent être ou simples ou complexes. Dans tous les cas, elles sont nécessaires pour que l'idée de l'espèce soit constituée dans l'esprit. C'est pour cela que nous appelons constitutifs tous les attributs qui entrent comme éléments dans le genre et dans la différence. Mais ces attributs ne sont pas les seuls qui puissent faire partie de la compréhension d'une idée d'espèce. Il y en a souvent d'autres qui, sans doute, ne sont pas nécessaires pour la constitution de l'idée, mais qui néanmoins font partie de la compréhension. En effet, lorsque l'idée d'une espèce a été constituée par la définition, il peut arriver que l'on découvre d'autres attributs qui viennent s'ajouter aux attributs constitutifs. Par exemple, pour que l'idée du triangle soit constituée, il suffit de savoir que le triangle est une surface plane terminée par trois lignes droites qui se coupent deux à deux. Mais ensuite on découvre que le triangle a d'autres propriétés, par exemple, que ses trois angles sont égaux à deux droits. Nous appelons accessoires les attributs qui viennent ainsi s'ajouter à l'idée primitive et en augmenter la compréhension. Ils constituent ce que l'école appelait le propre. Ainsi, dans une idée d'espèce, on peut distinguer trois éléments, le genre, la différence et le propre. Le genre et la différence forment les attributs constitutifs, et le propre les attributs accessoires.

Le mot essence a deux acceptions. Quand on l'oppose au mot accident, il représente la compréhension tout entière. Dans un autre sens, il représente seulement les attributs constitutifs, c'est-à-dire le genre et la différence, à l'exclusion du propre. Comme il importe d'exprimer cette distinction par des termes qui n'aient rien d'équivoque, nous dirons l'essence nominale, quand nous voudrons parler seulement des attributs constitutifs, et cela, parce que ces attributs sont nécessaires pour que le sujet conserve son nom; au contraire, quand nous voudrons désigner tous les attributs sans exception, nous dirons l'essence intégrale ou simplement l'essence.

Cette distinction n'est pas applicable aux individus, par cette raison qu'ils ne sont pas définissables. Elle ne l'est pas non plus aux classes les plus générales, c'est-à-dire aux genres suprêmes qui ne sont espèces par rapport à rien. En effet, comme la compréhension de ces idées est très-restreinte, tous leurs attributs sont nécessaires pour les constituer, et, par conséquent, pour elles l'essence nominale et l'essence intégrale ne font qu'un. Ainsi, les deux essences ne sont distinctes que dans les espèces, et encore, comme la distinction n'y est possible que par suite d'une définition scientifique, elle n'est applicable aux espèces elles-mêmes qu'autant qu'elles font partie d'une classification régulière, représentée par une nomenclature convenable et d'un usage assez général pour faire autorité.

Maintenant que nous sommes fixés sur ce point, il nous sera plus facile de faire comprendre la différence qui existe entre les vérités nécessaires et les vérités contingentes.

Une des lois les plus générales de la raison humaine, c'est la loi de conséquence ou de non-contradiction. Tout homme tient à ne pas se contredire, à être conséquent avec lui-même. Cette loi s'applique à tous les jugements sans exception. Nous avons traité du cas où la contradiction et l'identité existent entre deux *propositions*. Mais elles peuvent se trouver dans un autre cas, elles peuvent être contenues dans une seule *proposition*. Alors on dit qu'elles sont dans les termes. Il y a contradiction dans les termes lorsqu'on nie le même du même et lorsqu'on affirme le contraire du contraire. Il y a identité dans les termes lorsqu'on affirme le même du même et lorsqu'on nie le contraire du contraire. Pour le cas où l'on emploie des termes contraires, cela est rendu évident par la définition même des contraires.

Les cas d'identité et de contradiction qui peuvent se rencontrer dans les *propositions* certifiantes sont précisément la cause pour laquelle on a établi la division qui consiste à distinguer les vérités nécessaires et les vérités contingentes. En effet, on peut affirmer une chose ou comme simplement vraie ou comme nécessairement vraie, et l'on peut nier une chose ou comme simplement fausse ou comme nécessairement fausse. Dans le langage reçu, au lieu de dire qu'une chose est nécessairement vraie, on dit qu'elle est nécessaire, et, au lieu de dire qu'une chose est vraie sans être nécessaire, on dit qu'elle est contingente. On divise donc les vérités en deux classes, qui sont les nécessaires et les contingentes. De plus, quand une *proposition* est nécessairement fausse, parce qu'il y a contradiction dans les termes, on dit qu'elle exprime une chose impossible ou qu'elle est absurde.

Quand une *proposition* est nécessaire, le contraire est absurde, et réciproquement quand une *proposition* est absurde, le contraire est nécessaire. A cause de cela, certains auteurs, notamment Cousin, ont défini le nécessaire d'une manière indirecte en disant : C'est ce dont le contraire enferme en soi une contradiction et, par conséquent, est absurde. Cette *proposition* est vraie, puisque l'absurde contredit le nécessaire comme le nécessaire contredit l'absurde. Dès lors, on pourrait aussi bien définir l'absurde : ce dont le contraire est nécessaire. Mais enfin, si l'on veut traiter sérieusement la question et indiquer la cause réelle de la distinction, il faudra bien en venir à faire connaître d'une manière directe la nature et le fondement ou de la nécessité, ou de l'absurdité. C'est ce que nous allons faire pour la nécessité.

Considérons la *proposition* affirmative qui ne contient pas de termes négatifs, car c'est celle qui exprime le plus directement la vérité connue. Dans cette sorte de *proposition*, la nécessité, lorsqu'elle existe, a pour cause l'identité de l'attribut et du sujet. Mais les deux termes d'une *proposition* affirmative ont toujours une certaine identité, même lorsque la *proposition* est contingente; il y a donc lieu à distinguer.

D'abord, l'étendue du sujet ne peut jamais être plus grande que celle de l'attribut; elle peut tout au plus l'égaler et elle peut être moindre. Considérons d'abord le cas où l'étendue des deux termes est la même. Alors la *proposition* sera nécessaire. Par exemple, si je dis l'homme est l'homme, le triangle est le triangle, j'énonce des *propositions* nécessaires, et, si on disait le contraire, il y aurait contradiction dans les termes. Mais le sujet et l'attribut peuvent avoir la même étendue sans que les mots soient les mêmes. Si les mots sont différents, mais qu'ils expriment le même objet, la *proposition* sera nécessaire. Par exemple, si je dis: Deux *propositions* contradictoires ne peuvent pas être vraies, ni fausses toutes les deux, j'exprime une vérité nécessaire. En effet, ce sont les mêmes *propositions* qui sont dites ne pouvoir être vraies ni fausses toutes deux et qui sont appelées contradictoires. Ainsi, lorsque le sujet et l'attribut représentent le même objet, la *proposition* est nécessaire, et, pour que les deux termes représentent le même objet, il suffit que leur extension soit la même. Peu importe, en effet, que la compréhension de l'attribut soit moindre que celle du sujet, comme cela arrive dans la définition des espèces. Voilà donc un premier cas où la *proposition* est nécessaire; c'est celui où les deux termes ont la même extension. Prenons maintenant le cas où l'attribut a une extension plus grande que le sujet. Alors sa compréhension sera moindre, il exprimera une idée plus simple, mais faisant partie de l'idée plus complexe exprimée par le sujet, puisqu'elle est un attribut de ce sujet. Dans cette hypothèse, le sujet exprimera nécessairement une idée complexe. Supposons un sujet susceptible de la définition scientifique, et dans lequel, par conséquent, on puisse distinguer des attributs constitutifs et des attributs accessoires. Si j'affirme du sujet un attribut accessoire, je dirai une chose simplement vraie, j'exprimerai une vérité contingente et celui qui niera cette vérité dira une fausseté, mais non une absurdité. Si, au contraire, j'affirme un attribut constitutif; par exemple le genre ou la différence, j'exprimerai une vérité nécessaire et celui qui la nierait dirait une absurdité, parce qu'il y aurait contradiction dans les termes. Les attributs constitutifs sont nécessaires à la constitution de l'idée; en nier un, c'est détruire l'idée comme si on les niait tous. Quand on formule une *proposition*, il est nécessaire que ce qui est dans l'attribut ne contredise pas ce qui est supposé implicitement par le sujet. En effet, par cela seul que l'on donne un certain nom à la chose exprimée par le sujet, on fait ou du moins on paraît faire une supposition implicite; on se pose devant l'auditeur comme attribuant au sujet l'essence nominale que le mot exprime; au moment où l'on prononce le nom du sujet, l'auditeur comprend que l'on veut dire telle chose. Mais, si ensuite on vient contredire cette opinion que l'on a donnée à son auditeur, pour lui il y a contradiction dans les termes; à ses yeux on aura dit une absurdité. Si la contradiction est réelle, il était nécessaire de dire le contraire, parce que la contradiction est ce qui choque le plus la raison. Si elle est seulement apparente, parce qu'on a pris les mots dans un sens arbitraire, le mal est moindre, mais il est encore grand, parce qu'on n'a pas réussi à se faire comprendre et que, de plus, on a semblé dire une chose absurde. Lorsque deux hommes sont d'accord sur l'essence nominale que les mots désignent, ils peuvent s'entendre, ils peuvent converser, et, si l'un d'eux vient à nier d'un sujet un attribut accessoire, un élément du propre, il y a erreur sans doute, mais on peut encore discuter avec lui et il y a chance de le détromper. Au contraire, lorsqu'il y a désaccord sur l'essence nominale, il n'y a pas moyen de s'entendre. Par conséquent, tout ce qui contredit ou paraît contredire l'essence nominale renverse le fondement de la société humaine en mettant les hommes dans l'impossibilité de se comprendre. On voit par là quelle est la nécessité dont il s'agit ici. Tantôt c'est la nécessité de parler le langage reçu, pour être compris et pour ne point paraître absurde; tantôt c'est la nécessité de ne pas se contredire en effet et d'être conséquent avec soi-même. Heureusement, cette dernière nécessité est presque toujours un fait réel, car toute raison humaine a naturellement horreur de la contradiction, surtout de celle qui aurait lieu dans les termes. Par conséquent, lorsque quelqu'un nous paraît contredire l'essence nominale, il ne faut pas être trop prompt à le taxer d'absurdité; il faut examiner auparavant si l'inconvénient ne vient pas de ce que, de part et d'autre, les mots ne sont pas pris dans le même sens. Dans toutes les langues, il y a des mots équivoques. De plus, il y a des sciences pour lesquelles la base de la classification a varié. Par exemple, c'est ce qui a lieu dans l'histoire naturelle. Lorsqu'on change la base d'une classification scientifique, cela peut entraîner un changement dans le rôle de certains attributs. Tel attribut qui n'était qu'accessoire dans le premier système devient constitutif dans le second, et tel autre qui était constitutif devient accessoire. Si le second système est généralement adopté, sa nomenclature prévaut et alors on arrive à s'entendre, parce qu'on parle la même langue.

Une autre remarque à faire, c'est qu'il y a des sciences ou du moins des parties de science dans lesquelles il n'y a pas de système généralement adopté. Alors, pour les sujets spécifiques eux-mêmes, la distinction des attributs accessoires et des attributs constitutifs ne peut pas avoir lieu ou, du moins, elle n'a lieu que d'une manière arbitraire, parce que les définitions et le système de classification qui leur sert de base ne représentent qu'une opinion trop particulière pour faire autorité, celle, par exemple, d'une secte et quelquefois même d'un individu.

Laissons de côté le cas où l'extension des deux termes est la même et où, par conséquent, la nécessité de la *proposition* n'est pas douteuse. Considérons le cas où l'attribut exprime une idée plus générale et plus simple que celle du sujet et où la nature du sujet comporte la distinction de deux sortes d'attributs. Que faut-il alors pour qu'il y ait une essence nominale qu'on soit obligé de respecter, sous peine de contradiction? Sans doute il faut une définition et, par conséquent, un système de classes. Mais il faut aussi que la classification et la nomenclature dont on fait usage aient pour elles une autorité suffisamment respectable. Par exemple, une telle autorité existe pour les parties de science qui sont très-anciennes et dont les définitions généralement adoptées n'ont pas varié depuis très-longtemps; c'est l'autorité du temps, du nombre et de la capacité spéciale. Telles sont, par exemple, certaines parties des mathématiques. Aussi certains auteurs, notamment Bossuet, en traitant la question des vérités nécessaires, y ont puisé leurs exemples.

L'étymologie est aussi une autorité jusqu'à un certain point. Cependant les attributs qu'elle révèle peuvent n'être pas constitutifs ou avoir cessé de l'être. Par exemple, les appareils que l'on emploie aujourd'hui pour produire de l'électricité dynamique s'appellent encore des piles, quoiqu'ils n'aient plus, comme celui de Volta, la forme que le mot *pile* représente.

Les *propositions* nécessaires sont les mêmes que celles qui sont dites évidentes par elles-mêmes. Seulement, ce n'est pas tout le monde indistinctement qui peut être sensible à cette évidence. En effet, il y a pour cela une condition à remplir, c'est de comprendre le sens des mots employés.

Les *propositions* nécessaires et évidentes par elles-mêmes expriment l'espèce de vérités qu'on appelle vérités de définition. Lorsque ces *propositions* sont universelles, on les appelle des axiomes.

Ce sont ces mêmes *propositions* qui expriment les vérités dites de sens commun. Cette dernière expression est très-juste. En effet, celui qui nie les *propositions* en question se met en opposition avec le sens que l'on donne communément aux mots, et c'est pour cela qu'on dit de lui qu'il n'a pas le sens commun.

Certains philosophes ont attaché une grande importance à la distinction que nous venons de faire et ils ont eu raison, parce que, dans les rapports sociaux, il faut avant tout ne pas déroger au sens commun. Mais cela ne doit pas nous empêcher de considérer une autre face du sujet et de nous demander si les *propositions* nécessaires expriment directement des connaissances. Or, nous n'hésitons pas à dire que non. En effet, on en peut former autant qu'il y a de mots abstraits dans la langue, et elles n'expriment jamais que des choses qui étaient déjà parfaitement connues de tous ceux qui comprennent la signification du sujet. Par exemple, si je comprends le sens du mot triangle, on ne peut rien m'apprendre en me disant que tout triangle est une surface. Il en est de même de toutes les *propositions* du même genre. C'est pour cela que les Anglais les appellent des *truismes* et semblent signifier ainsi que ces sortes de choses ne valent pas la peine d'être dites. Ainsi, par cela seul que l'on comprend la signification des sujets, ces *propositions* ne font jamais que réveiller dans l'esprit les idées d'attributs antérieurement connus ou conçus, et, par conséquent, toute connaissance nouvellement acquise s'exprime par une *proposition* contingente. Pour que les *propositions* nécessaires soient possibles, il faut qu'il y ait des idées déjà constituées dans l'esprit, ayant un nom dans la langue commune et représentant, soit des objets fictifs, antérieurement conçus, soit des objets réels antérieurement connus. Les objets de ces idées ne sont jamais des individus; car une *proposition* dont le sujet est un terme individuel ne peut jamais être ni nécessaire ni absurde. Il suit de là que les idées qu'il faut avoir pour construire ou pour comprendre des *propositions* nécessaires sont toujours des idées générales, c'est-à-dire des idées qu'on n'a pu acquérir que par le moyen de la comparaison, de l'analyse et de l'abstraction, qui sont des opérations réflexives. Ainsi, c'est à tort que certains philosophes, tels que Cousin et la plupart de ses disciples, ont rapporté les vérités axiomatiques à une faculté intuitive. D'ailleurs, l'esprit ne peut avoir l'occasion de s'occuper de ces sortes de vérités que grâce à l'existence et à l'usage du langage, puisque c'est de l'emploi des mots qu'elles tirent leur caractère propre. Enfin, il faut toujours de la réflexion pour comprendre que, si ces vérités sont nécessaires et évidentes par elles-mêmes, elles doivent ce double caractère à cette circonstance que, dans les *propositions* qui

les expriment, l'attribut exprime toujours une qualité qui s'identifie en totalité ou en partie avec l'essence nominale du sujet.

— Gramm. L'*idée* est la connaissance qu'on acquiert d'un objet.

Par exemple, si l'on voit un *oiseau*, si l'on pense à *Dieu*, on a l'idée d'un *oiseau*, l'idée de *Dieu*.

Mais l'esprit ne s'arrête pas à ces idées incomplètes; il attribue immédiatement des qualités aux êtres qu'il envisage. C'est ainsi que le mot *Dieu* éveille en nous des idées de *bonté*, de *justice*, de *puissance*, etc.

Dieu, *juste*, voilà deux idées mises en présence. Isolées, ces deux idées resteraient stériles; ce n'est qu'en les unissant, en les comparant qu'on arrive à en former un tout *complet*, *intelligible*.

Comparons donc, pesons ces deux idées; si nous jugeons qu'il y a convenance entre elles, que la qualité de *juste* convient au substantif *Dieu*, nous disons : *Dieu est juste;* voilà un jugement porté sur Dieu. Ce jugement, énoncé, s'appelle *proposition*.

Une proposition est donc *l'expression, l'énonciation d'un jugement.*

Le jugement est, comme l'idée, toujours interne, une simple opération de l'esprit; dès qu'on énonce un jugement au moyen de la parole ou de l'écriture, on produit une *proposition*. Ainsi, le jugement est la perception d'un rapport de convenance ou de disconvenance qui existe entre deux idées; et l'énonciation d'un jugement s'appelle *proposition*, de même que l'énonciation d'une idée s'appelle mot. Il y a donc entre l'*idée* et le *mot* le même rapport qu'entre le *jugement* et la *proposition*.

Toute *proposition* se compose essentiellement de trois termes : le *sujet*, le *verbe* et l'*attribut*.

Le *sujet* exprime l'idée principale de la pensée; c'est l'être sur lequel on porte le jugement.

L'*attribut* exprime l'idée secondaire; c'est la qualité que l'on accorde ou que l'on refuse au sujet.

Le *verbe* est le lien qui unit l'attribut au sujet.

C'est toujours le verbe *être* qui figure dans une proposition.

S'il est distinct de l'attribut, s'il subsiste par lui-même, on l'appelle verbe *substantif*. Ex. : *Les apparences* SONT *trompeuses*.

S'il est combiné avec l'attribut, il prend le nom de verbe *attributif*. Ex. : *Les apparences* TROMPENT, c'est-à-dire : *Les apparences* SONT TROMPANT.

La décomposition du verbe attributif n'offre aucune difficulté. Il faut avoir soin de prendre le verbe substantif au même temps et à la même personne que le verbe attributif. Si le verbe est négatif, la négation doit *toujours* accompagner le verbe substantif. Ex. : *Le corps meurt, l'âme ne meurt point*, c'est-à-dire : *Le corps est mourant*, *l'âme* N'*est* POINT *mourant*.

Le sujet d'une proposition peut être représenté :

1° Par un *nom : L'*ACIER *est brillant.*

2° Par un *mot* quelconque pris substantivement : *L'*INDISCRET *n'a point d'amis;* CINQ *et* QUATRE *font neuf; le* MIEUX *est l'ennemi du bien.*

3° Par un *pronom :* JE *suis souris.*

4° Par un *verbe* à l'infinitif : TRAVAILLER *est un plaisir*.

L'attribut d'une proposition peut être exprimé :

1° Par un *adjectif : Le rat est* CARNASSIER.

2° Par un *nom : La science est un* TRÉSOR.

3° Par un *pronom : Les meilleures leçons sont* CELLES *de l'expérience.*

4° Par un *participe passé* ou par un *participe présent : Cet enfant est toujours* BATTANT *ou* BATTU.

5° Par un *verbe* à l'infinitif : TRAVAILLER *c'est* PRIER.

— DE LA PROPOSITION ABSOLUE OU ISOLÉE. On appelle *proposition absolue* toute proposition qui forme un sens complet par elle-même, c'est-à-dire sans le secours d'aucune autre. Ex : *La France est une nation puissante; Les Arabes demeurent sous des tentes; Le dévouement de Léonidas sauva la Grèce.*

Voilà trois *propositions absolues*.

— DIVISION DU DISCOURS EN PROPOSITIONS. Il y a dans un texte donné autant de propositions que de verbes à un mode personnel, c'est-à-dire à un mode autre que l'infinitif. Ex. : *Calypso se promenait souvent seule sur les gazons fleuris dont un printemps éternel bordait son île; mais ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui rappeler le triste souvenir d'Ulysse, qu'elle y avait vu tant de fois auprès d'elle.*

Cette phrase renferme quatre propositions distribuées ainsi qu'il suit :

Première proposition : *Calypso se promenait souvent seule sur les gazons fleuris.*

Deuxième proposition : *dont un printemps éternel bordait son île.*

Troisième proposition : (*mais*) *ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui rappeler le triste souvenir d'Ulysse.*

Quatrième proposition : *qu'elle y avait vu tant de fois auprès d'elle.*

Nota. La conjonction ne faisant pas partie intégrante de la proposition, elle doit être isolée et mise entre parenthèses.

— DE LA PROPOSITION PRINCIPALE. Quand plusieurs propositions entrent dans la formation d'une phrase, toutes n'ont pas la même importance. On les divise en *principales* et en *complétives*.

On appelle *proposition principale* celle qui régit les autres propositions, celle qui dans la construction directe occupe toujours le premier rang.

On appelle *proposition complétive* celle qui est placée sous la dépendance d'une autre proposition. Ex. :

Promettez sur ce livre et devant ces témoins
Que Dieu sera toujours le premier de vos soins.

Proposition principale : *Promettez sur ce livre et devant ces témoins.*

Proposition complétive : (*que*) *Dieu sera toujours le premier de vos soins.*

Les alouettes font leurs nids dans les blés, quand ils sont en herbe.

Proposition principale : *Les alouettes font leurs nids dans les blés.*

Proposition complétive : (*quand*) *ils sont en herbe.*

L'enfant qui se montre cruel envers les animaux ne sera jamais humain.

Proposition principale : *L'enfant... ne sera jamais humain.*

Proposition complétive : *qui se montre cruel envers les animaux.*

— DÉPENDANCES DES PROPOSITIONS. Les propositions complétives remplissent dans la phrase les mêmes fonctions que les mots compléments dans la proposition.

Les propositions complétives sont les compléments de la phrase, de même que les termes accessoires sont les compléments de la proposition.

Une proposition complétive se rapporte à la proposition principale tout entière, ou seulement à l'un de ses termes. Ex. : IL PRÉTENDIT, *quand on l'interrogea, que sa mort était résolue d'avance.*

Les complétives, *quand on l'interrogea*, — *que sa mort était résolue d'avance*, dépendent l'une et l'autre de la proposition principale *il prétendit*.

Le ROI *qui aime la paix est préférable à* CELUI *dont toutes les pensées sont tournées vers la guerre.*

Qui aime la paix se rapporte à *roi*, sujet de la proposition principale.

Dont toutes les pensées sont tournées vers la guerre se rapporte à *celui*, complément de la proposition principale.

Enfin, de même que dans la proposition un mot complément peut dépendre d'un autre complément, de même une proposition complétive peut se rapporter à une autre proposition complétive. Ex. : *Je ne crois pas que* L'HOMME DE BIEN TREMBLE *quand il voit la mort approcher.*

La proposition *il voit la mort approcher* dépend de la complétive *l'homme de bien tremble.*

Vous savez sans doute que LES INDIENS S'IMAGINENT *que la terre est portée par douze éléphants.*

La proposition *que la terre est portée par douze éléphants* dépend de la complétive *les Indiens s'imaginent.*

— DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PROPOSITIONS COMPLÉTIVES. Rapports des mots :

Complément déterminatif. *Les fables de* LA FONTAINE *sont des chefs-d'œuvre.*

Complément explicatif. *La nécessité*, MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.*

Complément direct. *Après la bataille de Cannes, on put croire* ROME PERDUE.

Complément indirect. *Aristide s'opposa* À LA DESTRUCTION DE LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE.

Complément circonstanciel. *L'alouette commence à chanter* DÈS LE LEVER DU SOLEIL.

Rapports des propositions :

Proposition complétive déterminative. *Les fables* QUE LA FONTAINE A COMPOSÉES *sont des chefs-d'œuvre.*

Proposition complétive explicative. *La nécessité*, QUI EST LA MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.*

Proposition complétive directe. *Après la bataille de Cannes, on put croire* QUE ROME ÉTAIT PERDUE.

Proposition complétive indirecte. *Aristide s'opposa à* CE QUE L'ON DÉTRUISÎT LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE.

Proposition complétive circonstancielle. *L'alouette commence à chanter* DÈS QUE LE SOLEIL EST LEVÉ.

Il résulte clairement des deux tableaux comparatifs ci-contre qu'il existe une ressemblance, une identité parfaite entre les *mots compléments* qui entrent dans la proposition et les *propositions compléments* qui entrent dans la phrase. Il est donc naturel que nous donnions les mêmes dénominations aux *mots complétifs*, termes accessoires de la proposition, et aux *propositions complétives*, parties accessoires de la phrase.

Les *mots complétifs* se rapportent à un *nom* ou à un *verbe;* s'ils dépendent du nom, ils sont *déterminatifs* ou *explicatifs;* s'ils dépendent du verbe, ils sont *directs*, *indirects* ou *circonstanciels*.

Les *propositions complétives*, elles aussi, sont en rapport tantôt avec un *nom* ou un *pronom*, tantôt avec un *verbe*. En rapport avec le nom, les propositions complétives sont *déterminatives* ou *explicatives*. En rapport avec le verbe, elles sont complétives *directes*, complétives *indirectes* ou complétives *circonstancielles.*

Nous allons examiner séparément chacune de ces cinq espèces de propositions complétives :

1° On appelle *proposition complétive déterminative* toute proposition qui, dans une phrase, remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom le rôle de *complément déterminatif*. Ex. : *Le renard* QUI DORT *ne prend point de poules. On regrette toujours le temps* QUE L'ON A PASSÉ AU COLLÈGE.

Les propositions *qui dort*, *que l'on a passé au collège* limitent l'étendue de la signification des mots *renard*, *temps;* elles font voir qu'il n'est pas question *du renard* en général, mais de *celui qui dort; du temps* en général, mais de *celui que l'on a passé au collège :* ce sont des *propositions complétives déterminatives.*

La *complétive déterminative* est indispensable à la phrase : on ne peut la supprimer sans dénaturer le sens.

2° On appelle *proposition complétive explicative* celle qui remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom la fonction de *complément explicatif*. Ex. : *Le renard*, QUI EST SI RUSÉ, *se laisse cependant attraper aux piéges. La mémoire des grands hommes est respectée par le temps*, QUI DÉTRUIT TOUT.

Les propositions *qui est si rusé*, *qui détruit tout*, ne déterminent, n'amoindrissent nullement le sens des substantifs *renard*, *temps*. Ces mots conservent toute l'étendue de leur signification; il s'agit ici du *renard* et du *temps* en général : ce sont des *propositions complétives explicatives.*

La *complétive explicative* se joint surabondamment à la phrase; on peut la retrancher sans que celle-ci en souffre.

Remarque. Les *propositions déterminatives* et les *propositions explicatives* sont toujours marquées par l'un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *auquel*, *à laquelle*, *auxquels*, *auxquelles*, *où*, *quiconque*, — *qui* et *quoi* précédés d'une préposition.

Ces pronoms se rapportent à un antécédent qui remplit d'ordinaire la fonction de sujet ou celle de complément.

3° On appelle *proposition complétive directe* celle qui remplit à l'égard du verbe la fonction de *complément direct*. Ex. : *Les plus grands savants avouent qu'*ILS NE SAVENT QUE FORT PEU DE CHOSES. *Socrate désirait que* SA PETITE MAISON FÛT PLEINE DE VRAIS AMIS. *Les Bourguignons ne pouvaient croire que* CHARLES LE TÉMÉRAIRE FÛT MORT.

Ces trois propositions, qui remplissent à l'égard des verbes *avouer*, *désirer*, *croire* la fonction de compléments directs, sont des *propositions complétives directes.*

Remarque. La *complétive directe* commence toujours par la conjonction *que* ou la conjonction *si* (dubitative). Ex. : *La peur prouve* QUE *l'animal réfléchit. Caïphe demanda à Jésus* S'*il était le Christ, fils de Dieu.*

4° On appelle proposition complétive indirecte celle qui joue à l'égard du verbe le rôle de *complément indirect*. Ex. : *Des astronomes sont convaincus que* LE SOLEIL PEUT ÊTRE HABITÉ. *Chaque jour nous avertit que* LA MORT APPROCHE. *Le vieux Jacob consentit avec peine que* BENJAMIN LE QUITTÂT.

Dans ces sortes de phrases, la proposition est ordinairement sous-entendue; c'est comme s'il y avait :

Des astronomes sont convaincus de ceci, de cette chose : LE SOLEIL PEUT ÊTRE HABITÉ. *Chaque jour nous avertit de ceci, de cette chose :* LA MORT APPROCHE. *Le vieux Jacob consentit avec peine à ceci, à cette chose :* QUE BENJAMIN LE QUITTÂT.

Remarque. La *proposition complétive indirecte* peut aussi être régie par un adjectif. Ex. : *Ce jeune homme est* INDIGNE *que l'*ON S'INTÉRESSE À LUI. *Hippias était* FURIEUX *que* TÉLÉMAQUE L'EÛT TERRASSÉ.

Dans chacune de ces phrases la préposition *de* est sous-entendue après l'adjectif.

5° On appelle *proposition complétive circonstancielle* celle qui remplit dans la phrase la fonction de *complément circonstanciel*, celle qui ajoute à la *proposition* dont elle dépend une circonstance, une idée de *temps*, de *manière*, de *condition*, d'*opposition*, de *comparaison*, de *raison*, de *quantité*, etc., etc. Ex. : *Les goûts changent quand* ON VIEILLIT. (Idée de *temps*.) *L'hypocrite parle toujours autrement qu'*IL NE PENSE. (Idée de *manière*.) *Si* PERSONNE N'AVAIT LE SUPERFLU, *tout le monde aurait le nécessaire.* (Idée de *condition*.) *Le fer est infiniment plus précieux que l'or, quoiqu'*IL SOIT MOINS RECHERCHÉ. (Idée d'*opposition*.) *Les eaux circulent dans le sein de la terre comme* LE SANG CIRCULE DANS LES VEINES DU CORPS HUMAIN. (Idée de *comparaison*.) *Titus fut aimé parce qu'*IL ÉTAIT BON. (Idée de *raison*, de *cause*). *La grenouille s'enfla tant qu'*ELLE CREVA. (Idée de *quantité*.)

La *complétive circonstancielle* est toujours annoncée par une conjonction ou une locution conjonctive. Les principales sont :

1° Pour le temps : *lorsque*, *quand*, *comme* (signifiant *lorsque*), *alors que*, *à mesure que*, *après que*, *aujourd'hui que*, *aussitôt que*, *autrefois que*, *avant que*, *d'ici que*, *depuis que*, *dernièrement que*, *dès que*, *du moment que*, *durant que*, *en attendant que*, *en même temps que*, *jusqu'à ce que*, *maintenant que*, *pendant que*, *plus tôt que*, *sitôt que*, *tandis que*, *tant que*, *tout le temps que*, *une fois que*, etc.

2° Pour la manière : *autrement que*, *comme si*, *de façon que*, *de manière que*, *de sorte que*, *selon que*, *si bien que*, etc.

3° Pour la condition : *à condition que*, *à moins que... ne*, *en cas que*, *pourvu que*, *si* (conditionnel).

4° Pour l'opposition : *au lieu que*, *bien que*, *lors même que*, *quand même*, *quand bien même*, *quelque... que*, *quoique*, *si... que*, *tout... que.*

5° Pour la comparaison : *comme*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *aussi... que*, *autant que*, *de même que*, *moins que*, *plus que*, *plutôt que*, etc.

6° Pour la raison : *puisque*, *afin que*, *attendu que*, *dans l'espérance que*, *de crainte que*, *de peur que*, *parce que*, *pour que*, *vu que*, etc.

7° Pour la quantité : *assez... pour que*, *d'autant moins... que*, *d'autant plus... que*, *si... que*, *si peu... que*, *tant... que*, *tellement... que*, *trop pour... que*, etc.

— Locutions marquant des circonstances diverses : *Excepté que*, *outre que*, *quel* (adjectif) *que*, *quoi que*, *qui que ce soit que*, *quoi que ce soit que*, *si ce n'est que*, *sinon que*, *soit que.*

Voici, en quelques mots, le résumé de cette importante leçon :

Les *propositions complétives* qui se rapportent à un nom ou à un pronom sont *déterminatives* ou *explicatives*. Elles commencent toujours par un *pronom relatif* accompagné ou non d'une préposition.

Les *propositions complétives* qui se rapportent au verbe sont *directes*, *indirectes* ou *circonstancielles*. Elles commencent toujours par une *conjonction* ou une *locution conjonctive*.

Nota. Les propositions complétives *déterminatives* et les complétives *explicatives* se rapportant à un nom ou à un pronom, c'est-à-dire à une *partie* de la proposition, sont appelées complétives *partielles*.

Les complétives *directes*, les complétives *indirectes* et les complétives *circonstancielles*, se rapportant à la *totalité* de la proposition, sont appelées complétives *totales*. Cette subdivision facilite le mécanisme de l'analyse.

TABLEAU GÉNÉRAL ET COMPLET DES PROPOSITIONS.

Proposition	principale.		
	complétive	partielle	déterminative.
			explicative.
		totale	directe.
			indirecte.
			circonstancielle.

— REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES PROPOSITIONS COMPLÉTIVES. Première remarque. Quand une phrase renferme plusieurs propositions de même nature et suivant toutes le même ordre d'idées, ces propositions sont dites *coordonnées*.

Toutes les différentes espèces de propositions peuvent être coordonnées.

1° Propositions principales coordonnées : *Je suis venu, — j'ai vu, — j'ai vaincu.*

2° Propositions complétives déterminatives coordonnées : Les lois — *qui régissent le monde, — qui ramènent les saisons — et qui renouvellent tout dans la nature*, prouvent un Dieu créateur.

3° Propositions complétives explicatives coordonnées : Rome, *qui fut autrefois si célèbre — et qui subjugua le monde entier*, n'a plus aujourd'hui aucune importance politique.

4° Propositions complétives directes coordonnées : Je crois *que Dieu est souverainement juste, — qu'il récompensera les bons — et qu'il punira les méchants.*

5° Propositions complétives indirectes coordonnées : Souviens-toi *que tu es poussière — et que tu retourneras en poussière.*

6° Propositions complétives circonstancielles coordonnées : On fait une chasse active aux loups, *parce qu'ils sont très-dangereux pour le bétail — et qu'ils ne sont pour l'homme d'aucune utilité.*

Nota. Certaines conjonctions placées après une proposition principale annoncent en général une autre proposition principale. Ce sont *et*, *ou*, *ni*, *mais*, *or*, *car*, *donc*, *ainsi*, *cependant*, *toutefois*, *pourtant*, *néanmoins*, et les locutions conjonctives qui leur servent d'équivalent : *et puis*, *ou bien*, *c'est pourquoi*, *en effet*, *par conséquent*, *en conséquence*. On les appelle, à cause de la fonction qu'elles remplissent, *conjonctions de coordination*.

Toute conjonction qui n'est pas de coordination annonce une proposition *complétive totale.*

Deuxième remarque. Placés au commencement ou au milieu d'une phrase, les mots *comment*, *pourquoi*, *combien*, *quand* (à quelle époque), *jusqu'à quand*, *depuis quand*, *où*, *d'où*, *par où*, *jusqu'où* annoncent une complétive

partielle et non une complétive totale. Il y a ellipse d'un nom. Exemple :

	Mis pour :
Nous ignorons COMMENT *on fabriquait le verre coloré au moyen âge.*	*Nous ignorons* LA MANIÈRE DONT *on fabriquait le verre coloré au moyen âge.*
Demandez au bavard POURQUOI *la nature lui a donné deux oreilles et une seule bouche.*	*Demandez au bavard* LA RAISON POUR LAQUELLE *la nature lui a donné deux oreilles et une seule bouche.*
Les astronomes savent COMBIEN *de temps la lumière emploie pour venir du soleil jusqu'à nous.*	*Les astronomes savent* LE TEMPS QUE *la lumière emploie pour venir du soleil jusqu'à nous.*
Nous ignorons QUAND *nous mourrons.*	*Nous ignorons* L'ÉPOQUE À LAQUELLE *nous mourrons.*
Je vais OÙ *va toute chose.*	*Je vais* AUX LIEUX OÙ *va toute chose.*

Il résulte clairement de cette traduction que les propositions : *On fabriquait le verre au moyen âge,— La nature lui a donné deux oreilles et une bouche*, etc., sont des propositions complétives partielles.

Il en serait de même si les mots *comment, pourquoi, combien, où, quand* étaient placés au commencement d'une phrase interrogative. Ex. : COMMENT *fabriquait-on le verre coloré au moyen âge?* POURQUOI *la nature nous a-t-elle donné deux oreilles et une seule bouche?* COMBIEN *de temps la lumière emploie-t-elle pour nous venir du soleil?* QUAND *mourrons-nous?* OÙ *allons-nous?*

La seule différence qu'il y ait entre ces dernières phrases et les précédentes, c'est qu'ici la proposition principale *je demande* est sous-entendue devant chaque exemple.

Troisième remarque. La proposition à laquelle se rapporte la complétive directe est quelquefois sous-entendue. Ce cas a toujours lieu quand la phrase commence par la conjonction *que* suivie d'un verbe au subjonctif. Ex. : ..... *Que Votre Majesté ne se mette pas en colère.* ..... *Qu'on se prépare à m'obéir.* Pour : JE DÉSIRE *que Votre Majesté ne se mette pas en colère.* JE VEUX, J'ORDONNE *qu'on se prépare à m'obéir.*

Quatrième remarque. Nous appelons *complétive proprement dite* toute proposition qui se rattache à un verbe impersonnel au moyen de la conjonction *que*. Ex. : *Il faut* QUE JEUNESSE SE PASSE. *Il semble* QUE LA NATURE AIT EMPLOYÉ LA RÈGLE ET LE COMPAS POUR PEINDRE LA ROBE DU ZÈBRE. *Il est nécessaire* QUE LES ENFANTS ACQUIÈRENT DE L'INSTRUCTION.

..... *jeunesse se passe.* — ..... *la nature ait employé la règle et le compas pour peindre la robe du zèbre.* — ..... *les enfants acquièrent de l'instruction*, sont des propositions complétives proprement dites.

Nota. Ces propositions, que nous appelons *complétives proprement dites* par raison de méthode, ne sont autre chose que des attributs, des appositions du sujet *il*. En effet, la phrase suivante :

Il faut que les enfants acquièrent des connaissances utiles signifie :

Il, ceci, que les enfants acquièrent des connaissances utiles, faut, c'est-à-dire *manque, est nécessaire.*

Cinquième remarque. Il y a une très-grande ressemblance de forme entre la *complétive indirecte* marquée par la préposition *à*, ou *de*, et la *déterminative* marquée par les mêmes prépositions : *Je m'oppose* À CE QU'*il dit. Je m'oppose* À CE QU'*il parle.*

Dans le premier exemple, *que* est pronom relatif et annonce une proposition *déterminative*. Dans le second, *que* est conjonction et annonce une *complétive indirecte.*

PROPRE adj. (pro-pre — lat. *proprius*, mot que Delâtre regarde comme une contraction de *properius*, comparatif de *properus*, qui va vite, formé, selon lui, de *prope*, près, avec le suffixe *rus* correspondant à un suffixe sanscrit *ra*, tiré de la racine *ri*, aller. Delâtre considère *prope* comme l'équivalent d'un composé sanscrit formé du préfixe *pro*, et de la racine *ap*, lier, attacher). Spécial; qui appartient, qui convient exclusivement : *Se faire juge dans sa* PROPRE *cause. Chaque créature a ses caractères* PROPRES *avec ses qualités et ses excellences.* (Boss.) *Combattre par les lois est* PROPRE *aux hommes; combattre par la force est* PROPRE *aux bêtes.* (Machiavel.) *Les forces* PROPRES *d'un prince sont ses sujets, ses citoyens et son entourage; toutes les autres sont ou mercenaires ou auxiliaires.* (Machiavel.) *Le globe céleste a une chaleur intérieure qui lui est* PROPRE *et qui est indépendante de celle que les rayons du soleil peuvent lui communiquer.* (Buff.) *On aime malgré soi le visage qui s'est fané en même temps que nos* PROPRES *traits.* (Chateaub.) *Les mots sont comme les monnaies : ils ont une valeur* PROPRE *avant d'exprimer tous les genres de valeur.* (Rivarol.) *Chaque âge a une force d'esprit qui lui est* PROPRE. (Flourens.) *L'instinct est une force primitive et* PROPRE, *comme la sensibilité, comme l'irritabilité, comme l'intelligence.* (Cuvier.) *Chacun est l'artisan de sa* PROPRE *fortune.* (J. Janin.) *La justice est à elle-même sa* PROPRE *loi.* (Proudh.) ‖ Qui est de la personne même, qui donne lieu à une action directe et produite sans intermédiaire : *Ecrire de sa* PROPRE *main. Je l'ai entendu de mes* PROPRES *oreilles. Je l'ai vu de mes* PROPRES *yeux. Il me l'a dit de sa* PROPRE *bouche.*

> Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes *propres* yeux vu.
> MOLIÈRE.

— Direct, naturel, primitif, et non dérivé, figuré ou détourné : *Sens* PROPRE *d'un mot. Signification* PROPRE. *Employer le mot* PROPRE. *Sans le mot* PROPRE, *on n'exprime jamais bien ce qu'on pense.* (Volt.) *Si le mot* PROPRE *est rare, l'idée et le sentiment convenable ne le sont pas moins.* (Lamenn.) *Le mot* PROPRE *est souvent le gros mot.* (H. Taine.)

— Identique, sans changement aucun : *Ce sont ses* PROPRES *paroles, les* PROPRES *termes dont il s'est servi. J'ai deux textes où Jésus dit positivement et en* PROPRES *termes, sans phrase, qu'il veut qu'on mange sa chair, qu'il veut qu'on la mange.* (P. Leroux.)

— Apte, convenable, doué des qualités nécessaires : *Il n'a pas les talents* PROPRES *à son emploi. Ces grands hauts-de-chausses sont* PROPRES *à devenir les recéleurs des choses qu'on dérobe.* (Mol.) *Personne ne se croit* PROPRE *comme un sot à duper un homme d'esprit.* (Vauven.) *Le tempérament bilieux est peut-être celui de tous qui est le plus* PROPRE *à frapper l'imagination des femmes.* (H. Beyle.) *Le caractère* PROPRE *à amasser n'est point celui qui convient pour conserver.* (Beauchêne.) *Rien n'est plus* PROPRE *que l'étude à dissiper les troubles du cœur.* (Chateaub.) *Rien n'est plus* PROPRE *à faire un important qu'une bête qui sait se taire.* (Lemontey.) *La femme est* PROPRE *à tous les travaux de l'esprit.* (Ed. About.)

> Un enfant est peu *propre* à trahir sa pensée.
> RACINE.

‖ Qui peut servir, qui est d'un emploi, d'un usage déterminé : *Ce bois est* PROPRE *à la construction. La senteur de l'oranger et de la rose de Constantinople est surtout* PROPRE *à développer l'exaltation du cœur et du cerveau.* (G. Sand.)

— *Mal propre*, Impropre, peu apte.

> Monsieur, je suis mal *propre* à décider la chose.
> MOLIÈRE.

— *Nom propre*, Nom qui sert à désigner individuellement un être déterminé. ‖ Personne, individu : *Ce n'est à aucun* NOM PROPRE *que s'adressent les vérités sociales; c'est à la société elle-même.* (Guizot.)

— *En main propre*, A la personne elle-même : *Remettre de l'argent* EN MAIN PROPRE.

— *Amour-propre.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Prov. *Qui est propre à tout n'est propre à rien*, Il faut avoir une spécialité, des aptitudes particulières, sans quoi on n'excelle en rien.

— Jurispr. *Biens propres* ou substantiv. *Propres*, Biens que la personne a acquis par succession.

— Astron. *Mouvement propre*, Mouvement réel d'un astre, par opposition à son mouvement apparent.

— Géogr. anc. *Grèce propre*, Partie de la Grèce proprement dite, que les Romains nommaient Achaïe, et qui comprenait l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Etolie et l'Acarnanie.

— Bot. *Sucs propres*, Sucs spéciaux qu'on ne rencontre pas dans tous les végétaux, mais dans quelques-uns seulement.

— *Vaisseaux propres*, Cavités éparses dans le tissu cellulaire. ‖ *Pédoncules, pétioles propres*, Dernières divisions d'un pédoncule ou d'un pétiole commun, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille.

— s. m. Caractère propre, qualité, manière d'être d'une personne ou d'une chose : *Le* PROPRE *du despotisme est d'avilir et de dégrader les âmes.* (Helvétius.) *Le* PROPRE *du système d'autorité, c'est de supposer que la vérité a reçu une forme absolue et une évidence complète sur la terre.* (E. Scherer.) *Le* PROPRE *d'un grand caractère est de ne calculer les difficultés que pour les vaincre.* (La Rochef.-Doud.) *Le* PROPRE *du despotisme, c'est de niveler.* (V. Hugo.) *Le* PROPRE *de la peur, c'est de réduire à l'immobilité.* (Guizot.) *C'est le* PROPRE *des gouvernements sages de ménager l'opinion.* (Mich. Chev.) *Le* PROPRE *de la volonté humaine est de s'accroître par l'action.* (J. Simon.) *La discussion est le* PROPRE *des hommes; la violence, le* PROPRE *des bêtes.* (Proudh.)

— *En propre*, Comme propriété particulière : *Posséder un bien* EN PROPRE. *Aucune nation ne possède* EN PROPRE *ses grands hommes; ils appartiennent à l'humanité.* (Th. Gaut.) *Pendant trois siècles, l'Eglise vécut sans rien posséder* EN PROPRE. (Peyrat.)

— Pop. *Propre à rien*, Homme qui n'a aucune espèce de talent ou d'aptitude; s'emploie souvent avec le sens indéterminé qu'on attache à la plupart des injures : *Tu n'es qu'un* PROPRE À RIEN. *Tais-toi donc*, PROPRE À RIEN.

— Gramm. Sens propre : *Mot employé au* PROPRE.

— Jurispr. Bien appartenant à l'un des époux : *La femme d'un banquier qui se couche millionnaire peut se réveiller réduite à ses* PROPRES. (Balz.) ‖ Bien immeuble appartenant à une personne par succession : *La coutume de Paris ne permettait de disposer par testament que du quint de ses* PROPRES. (Acad.) *Glagny, bâti pour madame de Montespan en son* PROPRE, *est passé au duc du Maine.* (St-Sim.)

> Je nomme, j'institue Eraste mon neveu,
> Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire,
> Lui laissant tout mon bien, meubles, *propres*, acquêts.
> REGNARD.

‖ *Propres anciens*, Biens immeubles qui étaient déjà des propres dans la main de celui à qui l'on succède. ‖ *Propre naissant*, Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite.

— Liturg. cathol. *Propre du temps*, Office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. ‖ *Propre des saints*, Offices qui ne se disent qu'en certaines fêtes de saints. ‖ *Propre d'une église*, Office qui ne se dit que dans cette église.

— **Encycl. Jurispr.** La distinction des *propres* ou biens *propres* et des acquêts avait une importance considérable dans l'ancien droit. On entendait alors par *propres* les immeubles obvenus à quelqu'un par donation en ligne directe et, par succession, les immeubles obvenus tant des parents de la ligne directe que de ceux de la ligne collatérale. On comprenait dans la classe des acquêts d'abord les biens meubles, quelle qu'en fût la provenance, et ensuite tous les immeubles acquis autrement que par les deux voies qui viennent d'être indiquées, c'est-à-dire par donation du chef de parents en ligne directe ou par succession du chef de parents quelconques, directs ou collatéraux. La principale différence entre les meubles et les acquêts avait trait à la mesure dans laquelle on pouvait en disposer et au mode de leur transmission par succession *ab intestat*. Chacun pouvait, en général, disposer librement de ses acquêts par donation ou par testament, sauf, bien entendu, le droit de légitime des enfants ou des ascendants, quand le défunt laissait des parents de cet ordre. Il n'en était pas de même des *propres*. On n'en pouvait disposer par testament que dans une proportion fort restreinte, jusqu'à concurrence d'un cinquième, par exemple, dans le ressort de la coutume de Paris, et d'une quotité, en général, très-limitée, mais qui variait néanmoins suivant les différentes coutumes locales. La distinction entre les *propres* et les acquêts était plus tranchée encore quand il s'agissait de succession *ab intestat*. La règle à cet égard était que l'héritier le plus proche succédait aux acquêts; mais, quant aux *propres*, ils étaient exclusivement dévolus aux parents de la ligne de laquelle ils étaient originairement provenus. Les *propres* paternels allaient aux parents paternels, et les *propres* maternels aux parents de la ligne maternelle, ce qu'on exprimait par l'adage connu : *Paterna paternis, materna maternis.*

Notre droit actuel, suivant en cette matière les principes de la loi romaine, ne fait plus, en général, aucune distinction relativement aux biens, en ce qui concerne leur origine et leur provenance. D'où qu'ils viennent, acquêts ou biens patrimoniaux et héréditaires, ces biens forment une masse homogène et sont soumis à un régime uniforme quant au droit d'en disposer et de les transmettre par succession. Le retour des *propres* aux lignes paternelle ou maternelle dont ils étaient originairement provenus était un principe aristocratique et conservateur, tendant à immobiliser la propriété dans les familles. Ce principe a logiquement disparu sous l'empire de notre droit égalitaire. La distinction des *propres* et des acquêts ne survit plus sous notre législation que dans un de nos régimes matrimoniaux, à savoir le régime de la communauté entre époux. Les *propres* de communauté sont les biens qui n'entrent pas dans la composition de cette communauté et dont la propriété continue d'appartenir individuellement à chacun des deux époux. Les articles 1404 et suivants du code civil présentent l'énumération des différentes catégories de *propres*. Ce sont notamment les immeubles appartenant à chaque conjoint au moment de la célébration du mariage et ceux qui leur obviennent postérieurement par donation ou succession. Les biens mobiliers tombent, en général, dans l'actif de la communauté, et il en est de même des immeubles acquis à prix d'argent pendant le mariage, ce qui est logique, puisqu'ils ont été payés avec les deniers qui appartenaient à la communauté.

La différence juridique entre les *propres* et les biens ou les acquêts de communauté réside surtout dans l'étendue des droits du mari sur ces deux classes de biens. Le mari, en effet, dispose d'une manière à peu près absolue des biens et des conquêts formant l'actif de la communauté. Il n'a, au contraire, qu'un simple droit d'administration et de jouissance sur les *propres* de sa femme. Son droit d'administration à cet égard est même renfermé dans d'assez étroites limites. Ainsi, il ne peut, sans le concours de sa femme, intenter une action pétitoire concernant un immeuble ou un droit immobilier *propre* à cette dernière (v. l'article PÉTITOIRE). Il n'a la faculté d'intenter de son chef, en pareille matière, que les actions purement possessoires. Les biens *propres* aux deux époux entrent néanmoins dans la communauté quant à la jouissance. La communauté en est usufruitière; les revenus en sont affectés au support des charges du mariage, et les économies qui peuvent être réalisées sur ces mêmes revenus accroissent l'actif de la communauté.

PROPRE adj. (pro-pre — du lat. *proprius*, qui a donné également le mot précédent. L'acception actuelle déroule du sens de convenable; c'est un des cas rares où l'on remarque le passage de l'ordre moral à l'ordre matériel). Net, qui n'est point souillé, sali, taché : *Des mains* PROPRES. *Du linge* PROPRE. *Un cahier* PROPRE. *Je me fourrai vite dans le lit, dont je sentis que les draps étaient* PROPRES *et parfumés.* (Le Sage.) *Il y a dans les vêtements* PROPRES *et frais une sorte de jeunesse dont la vieillesse doit s'entourer.* (J. Joubert.) ‖ Dont le vêtement et le corps sont nets, bien tenus, point sales et dégoûtants : *Une femme* PROPRE. *Un enfant* PROPRE.

> Le matin, elle chante et puis elle travaille,
> Sérieuse, les pieds sur sa chaise de paille,
> *Propre*, simple, brodant quelques dessins choisis.
> V. HUGO.

— Dont la tenue est soignée ou même élégante : *Rien de trompeur comme les dictionnaires; ouvrez celui que vous voudrez au mot :* PROPRE, *vous trouverez : net; il vous semble, en conséquence, que, pour être* PROPRE, *il ne faut que de l'eau et un peu de savon. J'entendais hier une femme répondre à son mari qui lui reprochait avec quelque amertume ses dépenses excessives : « Il faut bien être* PROPRE. » *C'est pourquoi elle avait acheté la semaine précédente un cachemire de cinq mille francs, et elle essayait hier des diamants, sans quoi elle ne se trouvait pas* PROPRE. (A. Karr.)

— Fam. Convenable, décent, exempt d'ordure morale; ne s'emploie qu'en un sens négatif : *Ce livre n'est pas bien* PROPRE. *Sa conduite n'est pas* PROPRE.

— *Propre comme une écuelle à chat*, Excessivement sale. ‖ V. ÉCUELLE.

— s. m. Chose propre, ce qui est propre : *Le* PROPRE *n'est jamais trop propre.*

— Ironiq. Chose malséante, peu convenable : *Voilà du* PROPRE. *C'est du* PROPRE *cela.*

— s. f. Techn. Nom donné, dans les sucreries coloniales, à la seconde des chaudières qui composent un équipage.

— **Syn. Propre, blanc, net.** V. BLANC.

PROPRÉFET s. m. (pro-pré-fè — du préf. *pro*, et de *préfet*). Lieutenant d'un préfet.

PROPREMENT adv. (pro-pre-man — rad. *propre*, spécial). Spécialement, précisément, exactement, au sens vrai : *Le fort de M. le cardinal Mazarin était* PROPREMENT *de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer.* (Cal de Retz.) *Celui qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid, n'est pas* PROPREMENT *éloquent, il n'est que disert.* (D'Alemb.) *La tyrannie est* PROPREMENT *l'usurpation de la souveraineté nationale.* (Thouret.) *Le panthéisme est* PROPREMENT *la divinisation du tout, le grand tout donné comme dieu.* (V. Cousin.) *Ne pas pouvoir ce qu'on a le droit de vouloir, c'est* PROPREMENT *être esclave.* (J. Simon.)

— Au sens propre, direct, non au figuré : *Vertu signifie* PROPREMENT *force.*

— Correctement, purement : *Il y a des puristes qui parlent* PROPREMENT *et ennuyeusement.* (La Bruy.)

— *Proprement dit*, Au sens exact du mot : *L'homme jamais ne peut devenir le maître de ses sensations* PROPREMENT DITES. (B. Const.) *Il n'y a point de vertu* PROPREMENT DITE *sans victoire sur nous-mêmes.* (J. de Maistre.) ‖ *A proprement parler, A vrai dire*, Pour parler en termes précis et exacts : A PROPREMENT PARLER, *l'avarice est le désir d'accumuler.* (Volt.) *La vie humaine est*, À PROPREMENT PARLER, *une mission.* (Mme de Rémusat.)

PROPREMENT adv. (pro-pre-man — rad. *propre*, net). Avec propreté : *Le nid du troglodyte est en dedans* PROPREMENT *garni de plumes.* (Buff.)

— D'une manière bienséante, convenable et même élégante : *Se mettre fort* PROPREMENT. *Notre premier soin fut de nous habiller fort* PROPREMENT. (Le Sage.) *Vous ferez relier un exemplaire bien* PROPREMENT. (Volt.)

— D'une manière très-passable, très-acceptable : *Il joue très-*PROPREMENT *du violon. On verra que, pour une rentière, je cuisine encore assez* PROPREMENT. (E. About.)

PROPRET, ETTE adj. (pro-prè, è-te — dimin. de *propre*). Propre avec une certaine recherche, une certaine coquetterie : *Une jeune fille* PROPRETTE. *Une petite chambre* PROPRETTE. *Il ne s'est jamais trouvé sur terre une petite vieille plus* PROPRETTE, *plus blanchette, plus parfaite en tout point.* (Ch. Nod.) *Sur le devant de la voiture, il y a une jolie bonne* PROPRETTE *qui tient sur ses genoux une petite fille.* (Balz.)

> . . . . Des novices *proprettes*,
> L'alcôve simple était plus de son goût.
> GRESSET.

‖ En parlant des choses, Qui est excessivement propre, arrangé avec ordre et minutie : *Le curé ne traversa pas seul sa petite cour* PROPRETTE. (Balz.) *Cette maison avait une petite cour* PROPRETTE. (Balz.) *Carlsbad est la ville la plus coquettement* PROPRETTE *qui se puisse voir.* (Michel Chevalier.) *Il contem-*

plait avec plaisir la chambre blanche et PROPRETTE *où il se trouvait.* (Scribe.)

— Substantiv. Personne proprette.

PROPRETÉ s. f. (pro-pre-té — rad. *propre*). Qualité de ce qui est propre, net, exempt de saleté, d'ordure : *La* PROPRETÉ *est au corps ce que l'amabilité est à l'âme.* (La Rochef.) *La peau ne fonctionne normalement qu'à la condition d'être entretenue dans un grand état de* PROPRETÉ. (Mme Monmarson.) *Il est une limite aux soins de la* PROPRETÉ; *l'excès peut gâter la beauté même.* (Virey.) *La* PROPRETÉ *et l'air sont aussi nécessaires aux enfants que la nourriture.* (Bonnin.) *On peut comparer la délicatesse de l'âme à la* PROPRETÉ *du corps; la minutie en est louable. La* PROPRETÉ *est au corps ce que la décence est à l'âme.* (J. Janin.)

> *Propreté* simple, aimable, enchanteresse,
> Oui, ton éclat vaut mieux que la richesse.
> CAMPENON.

— Manière décente, convenable et même élégante de s'habiller, de se meubler, de se tenir. ‖ Sens vieilli.

— Peint. *Propreté de pinceau*, Coloris vif et frais, excluant les tons sourds ou incertains.

— **Encycl.** La *propreté* est une des conditions essentielles du maintien de la santé. Les incommodités de tout genre, même les maladies graves qui peuvent résulter de la malpropreté frappèrent la plupart des législateurs de l'antiquité. Moïse notamment prit, au nom de Dieu, selon son habitude, des mesures pour qu'une extrême *propreté* régnât dans les camps et parmi les habitants des douze tribus. Il multiplia les ablutions, les lustrations, les purifications, sous prétexte de faire disparaître des souillures condamnées par Jéhovah, mais en réalité pour empêcher de se multiplier les maladies cutanées si fréquentes dans les pays chauds, et il n'hésita point à frapper de peines les individus atteints de maux engendrés par la malpropreté. Les anciens Grecs avaient également compris que l'eau est, après l'air, l'agent le plus important de la vie et de la santé, car on lit dans Homère que le bain était une des obligations de l'hospitalité. Les Romains faisaient un usage extrêmement fréquent des bains. Partout où ils s'établissaient, ils avaient pour habitude de construire des thermes admirablement disposés et dont on voit encore de curieux vestiges (v. BAIN). Mahomet fit, à l'exemple de Moïse, entrer les ablutions parmi ses préceptes religieux les plus impératifs.

Le christianisme, dès l'origine, dans son ardent désir de protester contre le sensualisme païen, affecta le plus profond mépris du corps, dans le but d'exalter l'âme. Le mysticisme érigea alors la malpropreté en acte méritoire. Pour plaire à Dieu, il fallut renoncer à plaire à la créature. « C'est un sacrilége pour le chrétien de se raser la barbe, Dieu ayant dit que ses cheveux sont comptés, dit saint Clément d'Alexandrie (*Pædagog.*, l. III, cap. II), » et il ajoute : « Le fidèle doit s'abstenir des bains chauds; les bains ne sont permis aux hommes que pour cause de santé, aux femmes que pour cause de santé et de propreté. » Saint Athanase défend aux vierges consacrées de se laver autre chose que le visage et les mains, encore en se lavant ne doivent-elles employer qu'une main à la fois (*De virgin.*, t. I, p. 1051 et 1052). A l'époque considérée comme l'âge d'or du christianisme, où l'on vit des milliers d'individus, poussés par la foi religieuse, s'enfuir au désert, dans les retraites de la Thébaïde, on parut prendre à la lettre cette parole de Salvien : « La maladie du corps est la santé de l'âme. » De Montalembert, dans son *Histoire des moines d'Occident*, nous cite, comme d'admirables exemples, ces bandes de saints qui, nus, ne se lavant jamais, laissant pousser indéfiniment leurs ongles, leurs cheveux et leur barbe, ressemblaient à des spectres et se laissaient dévorer le corps, le visage et les lèvres par la vermine. Depuis lors, la malpropreté a été considérée comme un des traits saillants de la sainteté. Sainte Elisabeth de Hongrie était convaincue qu'elle se rendait extrêmement agréable à Dieu en léchant les ulcères immondes des malades, et l'on cite comme un des plus grands mérites de saint Benoît Labre d'avoir vécu privé de linge, dévoré par la vermine et la saleté, et exhalant une odeur tellement fétide qu'il faisait fuir tous ceux qui l'approchaient.

Cependant le bon sens devait prévaloir sur les insanités du mysticisme. Bien qu'au moyen âge l'hygiène publique et privée fût en général singulièrement négligée, les relations sociales, le désir de plaire, l'influence bien constatée que les soins du corps exercent sur la santé, les progrès de la civilisation généralisèrent de plus en plus le goût de la *propreté*, dont la nécessité est aujourd'hui universellement reconnue.

Les moralistes ont, à maintes reprises, fait ressortir les avantages de la *propreté*, qui annonce l'amour de l'ordre, le respect de soi-même et des autres, la régularité de la conduite, la décence des mœurs. « La *propreté*, dit Bacon, est à l'égard du corps ce qu'est la décence dans les mœurs; elle sert à témoigner le respect que l'homme a pour soi-même, car l'homme doit se respecter. » La Rochefoucauld a dit de son côté : « La *propreté* est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. » — « L'homme propre, dit M. Louvet, sait faire estimer jusqu'à la pauvreté et conserve quelque lustre même à des haillons. C'est donc avec raison que Fénelon disait que la *propreté* était presque une vertu. Sans la *propreté*, la beauté n'est qu'un diamant dans une ignoble gangue; on la devine à peine, mais on ne la prise pas. Elle ne trouve son prix qu'avec cette véritable parure. Dans la vieillesse, la *propreté* devient aussi nécessaire qu'elle est malheureusement rare, et Mme Necker dit avec justesse que la *propreté* est la toilette de la vieillesse. L'enfance aussi se ressent de l'influence salutaire de la *propreté*, et il n'est point, quoi qu'en dise le vulgaire, d'enfant robuste dans la fange et la vermine. »

La science hygiénique a, de son côté, constaté depuis longtemps l'impérieuse nécessité de la *propreté*. Les bains et les lavages agissent puissamment sur la peau et permettent à la respiration cutanée de s'exercer librement. Notre linge, nos habits, nos draps, nos couvertures doivent êtres propres et secs parce qu'ils absorbent toute la matière transpirable. Le linge sale, les vêtements sales, en contact avec la peau, empêchent le fonctionnement de la respiration cutanée, bouchent les émonctoires qui doivent être toujours ouverts et sont la cause de diverses maladies. En outre, ils irritent la peau, et la médecine constate que la malpropreté n'engendre pas moins les dartres, la teigne, la gale, la maladie pédiculaire, etc., que l'usage des aliments corrompus; qu'elle favorise les influences contagieuses de la peste, des fièvres malignes; qu'elle les suscite même dans les hôpitaux, dans les prisons. La *propreté* doit donc étendre son influence sur tout ce qui se rapporte à tous les besoins du corps humain, aux vêtements, à la préparation et à la consommation des aliments et des boissons, aux meubles, à l'habitation et à tous nos rapports physiques.

PROPRÉTEUR s. m. (pro-pré-teur — lat. *proprætor*; de *pro*, pour, et de *prætor*, préteur). Magistrat romain chargé du gouvernement d'une province et faisant les fonctions de préteur : *Originairement, le* PROPRÉTEUR *était un ancien préteur dont on avait prolongé les fonctions.* ‖ Romain qui avait exercé la charge de préteur.

PROPRÉTURE s. f. (pro-pré-tu-re — rad. *propréteur*). Antiq. rom. Dignité, fonction de propréteur.

PROPRIANO, village maritime et commune de France (Corse), cant. d'Olmeto, arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Sartène, sur le petit golfe de Valinco; 338 hab. Petit port de commerce. Exportation de blés, vins, charbon de bois, huile d'olive, bois de construction.

PROPRIÉTAIRE s. (pro-pri-é-tè-re — rad. *propriété*). Personne qui possède une ou plusieurs propriétés : *Le mot* PROPRIÉTAIRE *a été inventé par notre orgueil; nous n'avons rien ici-bas qu'à titre de loyer.* (H. Lemonnier.) *Un* PROPRIÉTAIRE *qui ne réside pas dans ses terres est un étranger dont on ne s'occupe point.* (G. Sand.) *Le nom de* PROPRIÉTAIRE *fut d'abord synonyme de brigand et voleur.* (Proudh.) *Caïn fut le premier* PROPRIÉTAIRE *et le premier homicide.* (Proudh.) ‖ Se dit spécialement de celui qui possède une maison occupée, au moins partiellement, par des locataires : *Les exigences des* PROPRIÉTAIRES *vont toujours croissant. Les grosses réparations sont à la charge des* PROPRIÉTAIRES.

— *Propriétaire de*, Qui possède en propre : *Le* PROPRIÉTAIRE D'*un champ*, D'*une maison. Le* PROPRIÉTAIRE D'*un meuble*, D'*une montre*, D'*un chapeau. Les* PROPRIÉTAIRES D'*un journal. Il y a encore des citoyens du monde moderne qui se croient toujours au temps où les rois étaient* PROPRIÉTAIRES DE *leurs peuples et les partageaient dans leur testament entre les membres de leur famille.* (John Lemoïnne.) ‖ Celui qui donne à loyer un logement ou un immeuble : *Appeler son* PROPRIÉTAIRE *devant la justice de paix.*

— *Nu-propriétaire*, Celui qui ne possède une chose qu'en nue propriété, qui n'en a pas l'usufruit.

— Adjectiv. Qui possède des propriétés : *Le comité évalua la totalité des biens de mainmorte du clergé* PROPRIÉTAIRE *à quatre milliards.* (Lamart.) *L'irrémissibilité de la honte est, de toutes les révélations de l'Evangile, la seule qu'ait entendue le monde* PROPRIÉTAIRE. (Proudhon.) ‖ Qui appartient, qui convient aux propriétaires : *La charité légale a causé plus de mal à la société que l'usurpation* PROPRIÉTAIRE. (Proudh.) *Il n'y a rien dans l'utopie socialiste qui ne se retrouve dans la routine* PROPRIÉTAIRE. (Proudh.)

— Dévotion. *Ame propriétaire*, Celle qui n'aime pas Dieu d'un amour désintéressé, mais plutôt par l'espoir d'une récompense. ‖ Loc. vieillie.

PROPRIÉTAIREMENT adv. (pro-pri-é-tè-re-man — rad. *propriétaire*). Comme propriétaire, en qualité de propriétaire : *J'eus, de mon côté, l'intention d'être aimable pour celle de ces demoiselles qui vint prendre mon bras tout aussi* PROPRIÉTAIREMENT *que si elle eût été ma femme.* (Brill.-Sav.) *Consommer* PROPRIÉTAIREMENT, *c'est consommer sans travailler, consommer sans reproduire.* (Proudh.)

PROPRIÉTÉ s. f. (pro-priété — rad. *propre*). Possession en propre, exclusive : PROPRIÉTÉ *mobilière.* PROPRIÉTÉ *immobilière ou foncière.* PROPRIÉTÉ *littéraire. Les Etats, les villes existent spécialement pour assurer à tout homme la libre et tranquille possession de sa* PROPRIÉTÉ. (Cicéron.) *La nature a engendré le droit de communauté et c'est l'usurpation qui a fait la* PROPRIÉTÉ. (St Ambroise.) *L'humanité trouve dans la* PROPRIÉTÉ *le moyen de remplir sa destination.* (Locke.) *L'esprit de* PROPRIÉTÉ *double la force de l'homme.* (Volt.) *Le démon de la* PROPRIÉTÉ *infecte tout ce qu'il touche.* (J.-J. Rouss.) *Avec la corruption naquit la* PROPRIÉTÉ, *et avec la* PROPRIÉTÉ *la mensuration, second âge de l'astronomie.* (Chateaub.) *La* PROPRIÉTÉ *est la cause générale et prédominante de tous les désordres.* (Morelli.) *Le droit de* PROPRIÉTÉ *n'est pas naturel, mais acquis.* (Reid.) *La* PROPRIÉTÉ *n'est autre chose qu'une convention sociale.* (B. Const.) *La* PROPRIÉTÉ, *c'est le droit de s'appliquer à soi-même ses propres efforts, ou de ne les céder que moyennant la cession en retour d'efforts équivalents.* (F. Bastiat.) *Le Christ a protesté contre la* PROPRIÉTÉ *en mourant entre deux voleurs.* (L'abbé Constant.) *La* PROPRIÉTÉ *est la conservation des fruits de l'activité libre.* (Michelet.) *L'humanité, comme un homme ivre, hésite et chancelle entre deux abîmes : d'un côté la* PROPRIÉTÉ, *de l'autre la communauté.* (Proudh.) *La* PROPRIÉTÉ, *en fait et en droit, est essentiellement contradictoire, et c'est par cette raison même qu'elle est quelque chose; en effet, la* PROPRIÉTÉ *est le droit d'occupation et en même temps le droit d'exclusion; la* PROPRIÉTÉ *est le prix du travail et la négation du travail; la* PROPRIÉTÉ *est le produit spontané de la société et la dissolution de la société; la* PROPRIÉTÉ *est une institution de justice, et la* PROPRIÉTÉ *c'est le vol.* (Proudh.) *La* PROPRIÉTÉ *engendre nécessairement le despotisme.* (Proudh.) *Le droit de* PROPRIÉTÉ *est le principe créateur et conservateur de toute société.* (De Ségur.) *La* PROPRIÉTÉ *est le droit de travailler, de capitaliser, de donner, d'échanger.* (Baudrillart.) *La* PROPRIÉTÉ *est un piége : ce que nous croyons posséder nous possède.* (A. Karr.) *La* PROPRIÉTÉ *a ses racines dans l'homme même; elle est le besoin de son être, le véhicule de son intelligence, le lien de la société, le droit du travail.* (A. Martin.) *C'est l'amour de la* PROPRIÉTÉ *qui arme le voleur contre le droit de* PROPRIÉTÉ. (J. Simon.) *La première* PROPRIÉTÉ, *c'est la personne; toutes les autres* PROPRIÉTÉS *dérivent de celle-là.* (V. Cousin.) *La* PROPRIÉTÉ *est une garantie d'indépendance.* (Vacherot.) *La* PROPRIÉTÉ *fondée sur le travail est seule en harmonie avec les faits et la justice.* (A. Garnier.) *L'avénement de tous les citoyens à la* PROPRIÉTÉ *a relevé le moral du peuple et augmenté le revenu du sol français.* (E. About.) *Qu'est-ce que la liberté, si ce n'est pour chaque individu la* PROPRIÉTÉ *de son esprit et de son corps?* (E. de Gir.) *La* PROPRIÉTÉ *est le signe tangible de notre domination sur le monde matériel.* (Mich. Chev.) *La* PROPRIÉTÉ *n'est pour l'homme qu'un moyen, et non un but.* (H. Castille.)

> Georges, dont les grands biens sont une nouveauté,
> Et qui fut autrefois mon petit locataire,
> Nous prêche le respect de la *propriété*,
> Maintenant que ses vols l'ont fait propriétaire.
> ANDRIEUX.

— Propriétaires, détenteurs de la propriété : *Rien n'est si fort et en même temps si prompt à s'alarmer que la* PROPRIÉTÉ. (Guizot.)

— Chose possédée en propre : *La république nous tuait, mais elle nous honorait; nous n'avions pas la honte d'être la* PROPRIÉTÉ *d'un homme.* (Chateaub.) *Le droit n'est la* PROPRIÉTÉ *de personne.* (J. Simon.) *Le talent, la réputation sont des* PROPRIÉTÉS *précieuses qu'il faut exploiter, non gaspiller.* (Proudh.) *L'enfant n'est pas une* PROPRIÉTÉ. (Vacherot.) ‖ Se dit particulièrement des biens-fonds, des immeubles : *Il a des* PROPRIÉTÉS *considérables en Bourgogne. C'est toujours dans le centre de la* PROPRIÉTÉ *que doit être établie une faisanderie.* (E. Chapus.)

— *Grande propriété*, Possession de biens-fonds d'une grande étendue : *La* GRANDE PROPRIÉTÉ, *une fois décomposée, ne se recompose plus.* (P.-L. Courier.) *La* GRANDE PROPRIÉTÉ *se compose par la conquête et la barbarie et se décompose par la loi et la civilisation.* (Chateaub.)

— *Nue propriété*, Possession d'un bien dont on n'a pas la jouissance.

— Caractère propre; vertu particulière : PROPRIÉTÉS *physiques.* PROPRIÉTÉS *chimiques. L'impénétrabilité est une des* PROPRIÉTÉS *de la matière.* (Acad.) *L'homme est un tout organisé, composé de différentes matières, qui agit en raison de ses* PROPRIÉTÉS. (Helvétius.) *C'est par la synthèse que nous généralisons nos pensées et les* PROPRIÉTÉS *de chaque être.* (B. de St-P.) *Différents acides mêlés à des sels donnent aux fruits leurs* PROPRIÉTÉS *rafraîchissantes.* (L. Cruveilhier.) *La garance a la singulière* PROPRIÉTÉ *de teindre les os en rouge.* (Flourens.) *Une des* PROPRIÉTÉS *du cercle vicieux est de vous empêcher d'aboutir, l'autre de vous conduire où vous ne vouliez pas aller.* (Toussenel.)

— Gramm. Emploi des mots dans leur sens propre : *La netteté, la* PROPRIÉTÉ *dans les termes, la clarté sont le naturel de la pensée.* (Joubert.) *Fénelon a toutes les qualités du langage qui font durer les livres français : la clarté, la précision, la* PROPRIÉTÉ, *avec un tour vif et facile.* (Nisard.)

— Physiq. *Propriétés générales*, Caractères nécessaires de la matière, qui se retrouvent dans tous les corps : *La pesanteur et l'impénétrabilité sont des* PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES *des corps.*

— Pharm. *Elixir de propriété*, Teinture composée de myrrhe, d'aloès et de safran.

— Anc. mus. La disposition de la mélodie, avant l'introduction de la note *si*.

— Dévotion. Etat, caractère d'une âme propriétaire. ‖ Emploi vieilli.

— **Encycl.** Econ. polit. et soc. I. UNIVERSALITÉ DU FAIT DE LA PROPRIÉTÉ. La *propriété*, considérée empiriquement, est un fait dont l'universalité a été très-bien mise en lumière par M. Thiers. « Chez tous les peuples, dit-il, on trouve la *propriété* comme un fait d'abord, et puis comme une idée, idée plus ou moins claire, selon le degré de civilisation auquel ils sont parvenus, mais toujours invariablement arrêtée. Ainsi, le sauvage chasseur a du moins la *propriété* de son arc, de ses flèches et du gibier qu'il a tué; le nomade, qui est pasteur, a du moins la *propriété* de ses tentes, de ses troupeaux. Il n'a pas encore admis celle de la terre, parce qu'il n'a pas jugé encore à propos d'y appliquer ses efforts. Mais l'Arabe qui a élevé de nombreux troupeaux entend bien en être le propriétaire et vient en échanger les produits contre ceux qu'un autre Arabe, déjà fixé sur le sol, a fait naître ailleurs. Il mesure exactement la valeur de l'objet qu'il donne contre la valeur de celui qu'on lui cède; il entend bien être propriétaire de l'un avant le marché, propriétaire de l'autre après. La *propriété* immobilière n'existe pas encore chez lui. Parfois, seulement, on le voit, pendant deux ou trois mois de l'année, se fixer sur des terres qui ne sont à personne, y donner un labour, y jeter du grain, le recueillir, puis s'en aller en d'autres lieux. Mais, pendant le temps qu'il a employé à labourer cette terre, à l'ensemencer, à la moissonner, le nomade entend en être le propriétaire et il se jetterait avec ses armes sur celui qui lui en disputerait les fruits. Sa *propriété* dure en proportion de son travail. Peu à peu, cependant, le nomade se fixe et devient agriculteur; il finit par choisir un territoire, par le distribuer en patrimoine où chaque famille s'établit, travaille, cultive pour elle et pour sa postérité. Alors à la *propriété* mobilière du nomade succède la *propriété* immobilière du peuple agriculteur. La *propriété* résultant d'un premier effet de l'instinct devient une convention sociale, car je protége votre *propriété* pour que vous protégiez la mienne. A mesure que l'homme se développe, il devient plus attaché à ce qu'il possède, plus propriétaire en un mot. A l'état barbare, il l'est à peine; à l'état civilisé, il l'est avec passion. On a dit que l'idée de la *propriété* s'affaiblissait dans le monde. C'est une erreur de fait. Elle se règle, se précise et s'affermit, loin de s'affaiblir. Elle cesse, il est vrai, de s'appliquer à ce qui n'est pas susceptible d'être une chose possédée, c'est-à-dire à l'homme, et dès ce moment l'esclavage cesse. C'est un progrès dans les idées de justice; ce n'est pas un affaiblissement dans l'idée de *propriété*. Par exemple, le seigneur pouvait seul, au moyen âge, tuer le gibier nourri sur la terre de tous. Quiconque aujourd'hui rencontre un animal sur sa terre le peut tuer parce qu'il a vécu chez lui. Chez les anciens, la terre était la *propriété* de la république; en Asie, elle était celle du despote; au moyen âge, elle était celle du suzerain. Avec le progrès des idées de liberté, en arrivant à affranchir l'homme, on affranchit les choses. Il est déclaré le propriétaire de sa terre, indépendamment de la république, du despote ou du suzerain. Le jour où on lui a rendu l'usage de ses facultés, la *propriété* s'est individualisée davantage; elle est devenue plus propre à l'individu lui-même, c'est-à-dire plus *propriété* qu'elle ne l'était. »

M. Thiers croit pouvoir conclure, de l'universalité et de la permanence du fait de la *propriété*, qu'elle a son fondement dans la nature humaine, par conséquent qu'elle est légitime. Cette conclusion ne peut satisfaire celui qui aime la rigueur du raisonnement. Il est évident que la *propriété* ne serait pas universelle et permanente si elle n'avait rien de conforme à la nature humaine. Mais ces mots *nature humaine* expriment des mobiles très-divers. Si l'on ne veut parler que de la nature passionnelle de l'homme, envisagée en dehors de tout principe moral, on peut dire que le fait et l'idée de *propriété* sont la conséquence des instincts et penchants égoïstes, comme les idées et les essais de communauté sont le produit des sentiments altruistes. L'universalité et la permanence de la *propriété* tiennent à la prédominance des instincts et penchants égoïstes sur les sentiments altruistes; si l'on pouvait espérer un développement tel des sentiments altruistes qu'ils dussent un jour l'emporter, la *propriété* cesserait d'être universelle et permanente : tel est le jugement qui peut se tirer de l'observation de l'homme passionnel. Mais cela ne donne pas un droit de *propriété*. L'esclavage a été une institution universelle; on a pu croire à une certaine époque qu'il était une institution permanente. Si la *propriété* est injuste, le fait de sa permanence prouve

simplement qu'un certain mode d'injustice a régné jusqu'ici parmi les hommes et n'a pu être détruit nulle part. La *propriété* peut être juste sous certaines formes, injuste sous d'autres; il est possible que, par les changements successifs qui portent, soit sur les objets, soit sur les conditions de l'appropriation, elle tende à devenir de plus en plus juste et légitime; mais ce n'est pas l'histoire, considérée comme une pure expérience, qui peut nous éclairer là-dessus. Pour faire sortir de l'histoire une lumière morale sur telle ou telle catégorie de faits, il faut d'abord que la conscience l'y ait portée.

— II. Légitimité du droit de propriété. Sur la question du droit de *propriété* deux systèmes sont en présence. Le premier tire cette légitimité de la loi, de l'autorité civile; le second la fait venir de la liberté. Selon le premier, la *propriété* est une institution établie dans l'intérêt public par la souveraineté sociale; selon le second, la *propriété* est une création, une expression même de la liberté individuelle, antérieure et supérieure à la loi civile dont l'office est de la reconnaître et de la garantir. Le premier système est celui de tous les jurisconsultes romains. Il a été adopté par nombre de théologiens, de jurisconsultes, de publicistes modernes. C'est surtout la théorie des politiques, bien qu'elle soit admise par quelques économistes, tels que Stuart Mill, Dupuit, Courcelles-Seneuil.

Pascal se prononce nettement contre un droit naturel de *propriété* indépendant de l'autorité civile. Ecoutons-le : « Vous tenez, dites-vous, vos richesses de vos ancêtres; mais n'est-ce pas par mille hasards que vos ancêtres les ont acquises et qu'ils les ont conservées? Mille autres, aussi habiles qu'eux, ou n'en ont pu acquérir, ou les ont perdues après les avoir acquises. Vous imaginez-vous aussi que ce soit par quelque voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs qui ont pu avoir de bonnes raisons, mais dont aucune n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur ces choses. S'il leur avait plu d'ordonner que ces biens, après avoir été possédés par les pères durant leur vie, retourneraient à la république après leur mort, vous n'auriez aucun sujet de vous en plaindre. Ainsi, tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre de nature, mais d'un établissement humain. Un autre tour d'imagination dans ceux qui ont fait les lois vous aurait rendu pauvre; et ce n'est que cette rencontre du hasard qui vous a fait naître avec la fantaisie des lois favorable à votre égard qui vous met en possession de tous ces biens. Je ne veux pas dire qu'ils ne vous appartiennent pas légitimement et qu'il soit permis à un autre de vous les ravir; car Dieu, qui en est le maître, a permis aux sociétés de faire des lois pour les partager, et, quand ces lois sont une fois établies, il est injuste de les violer. »

Domat suppose qu'à l'origine des sociétés les hommes, ayant eu à délibérer sur les manières de faire passer l'usage des biens d'une génération à l'autre, auraient pu adopter la solution de la communauté ou celle de la *propriété* transmissible. Mais, dit-il, la solution « qui rendrait toutes choses communes à tous serait si pleine d'inconvénients qu'elle est impossible. » Domat montre ces inconvénients qui l'ont fait écarter : « L'amour de la justice et de l'équité n'étant pas un bien commun et qui soit le seul principe de la conduite de chaque particulier, la communauté universelle de tous les biens serait un système dont l'exécution ne conviendrait pas à un grand nombre d'associés si pleins d'amour-propre. Et il serait également injuste et impossible que toutes choses fussent toujours communes aux bons et aux méchants, et à ceux qui travailleraient et à ceux qui ne feraient rien, et à ceux qui sauraient faire un bon usage et une dispensation des biens, et à ceux qui n'auraient pas la fidélité nécessaire pour les conserver à la société ni la prudence pour en disposer et qui ne feraient que les consommer et les dissiper. De sorte que l'état d'une communauté universelle, qui aurait pu être juste et d'usage entre des hommes parfaitement équitables et qui eussent été dans l'innocence et sans passion, ne saurait être qu'injuste, chimérique et plein d'inconvénients entre des hommes faits comme nous sommes. »

Pascal et Domat ne font que reproduire la théorie des théologiens moralistes du moyen âge. Bossuet les suit : « Sans le gouvernement, dit-il, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière. Selon le droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit et tout est en proie à tous. Du gouvernement est né le droit de *propriété*, et, en général, tout droit de *propriété* vient de l'autorité publique. »

Montesquieu se prononce dans le même sens : « Comme les hommes ont renoncé à leur indépendance naturelle pour vivre sous des lois politiques, ils ont renoncé à la communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles. Ces premières lois leur acquirent la liberté; les secondes, la *propriété*. »

Puis viennent, soutenant le même système, les législateurs de la Révolution, Mirabeau, Tronchet, Robespierre, etc. « Une *propriété* particulière, dit Mirabeau, est un bien acquis en vertu des lois. La loi seule constitue la *propriété*, parce qu'il n'y a que la volonté politique qui puisse opérer la renonciation de tous et donner un titre commun, un garant à la jouissance d'un seul. » — « C'est l'établissement seul de la société, dit Tronchet, ce sont les lois conventionnelles qui sont la véritable source du droit de *propriété*. » Robespierre donne de la *propriété* la définition suivante : « La *propriété* est le droit qu'a chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie par la loi. »

Après Montesquieu, Mirabeau, Tronchet, Robespierre, il convient de citer Benjamin Constant. Le publiciste libéral est aussi de ceux qui font dériver la *propriété* de la loi civile. C'est une des autorités de ce système. Le chapitre qu'il consacre à l'inviolabilité des *propriétés* est fort remarquable et mérite la plus sérieuse attention. « Plusieurs de ceux qui ont défendu la *propriété* par des raisonnements abstraits me semblent être tombés dans une erreur grave : ils ont représenté la *propriété* comme quelque chose de mystérieux, d'antérieur à la société, d'indépendant d'elle. Aucune de ces assertions n'est vraie. La *propriété* n'est point antérieure à la société; car, sans l'association qui lui donne une garantie, elle ne serait que le droit du premier occupant, en d'autres mots le droit de la force, c'est-à-dire un droit qui n'en est pas un. La *propriété* n'est point indépendante de la société, car un état social, à la vérité très-misérable, peut être conçu sans *propriété*, tandis qu'on ne peut imaginer de *propriété* sans état social. La *propriété* existe de par la société; la société a trouvé que le meilleur moyen de faire jouir ses membres des biens communs à tous, ou disputés par tous avant son institution, était d'en concéder une partie à chacun, ou plutôt de maintenir chacun dans la partie qu'il se trouvait occuper, en lui en garantissant la jouissance, avec les changements que cette jouissance pourrait éprouver, soit par les chances multipliées du hasard, soit par les degrés inégaux de l'industrie. »

Benjamin Constant montre fort bien que l'origine civile de la *propriété* n'affaiblit nullement la juste idée que l'on doit se faire de sa légitimité, de son inviolabilité. Mais elle conduit à ne pas exagérer cette idée, à ne pas accorder un caractère particulièrement sacré au droit de *propriété*, à ne pas faire passer ce droit avant la liberté, avant la vie des citoyens. « La *propriété* n'est autre chose qu'une convention sociale; mais, de ce que nous la reconnaissons pour telle, il ne s'ensuit pas que nous l'envisagions comme moins sacrée, moins inviolable, moins nécessaire que les écrivains qui adoptent un autre système. Quelques philosophes ont considéré son établissement comme un mal, son abolition comme possible; mais ils ont eu recours, pour appuyer leurs théories, à une foule de suppositions dont quelques-unes peuvent ne se réaliser jamais et dont les moins chimériques sont reléguées à une époque qu'il ne nous est pas même permis de prévoir; non-seulement ils ont pris pour base un accroissement de lumières auxquelles l'homme arrivera peut-être, mais sur lequel il serait absurde de fonder nos institutions présentes; mais ils ont établi, comme démontrée, une diminution du travail actuellement requis pour la subsistance de l'espèce humaine, telle que cette diminution dépasse toute invention même soupçonnée. Certainement chacune de nos découvertes en mécanique, qui remplacent par des instruments et des machines la force physique de l'homme, est une conquête pour la pensée, et, d'après les lois de la nature, ces conquêtes devenant plus faciles à mesure qu'elles se multiplient doivent se succéder avec une vitesse accélérée; mais il y a loin encore de ce que nous avons fait et même de ce que nous pouvons imaginer en ce genre à une exemption totale du travail manuel; néanmoins, cette exemption serait indispensable pour rendre possible l'abolition de la *propriété*, à moins qu'on ne voulût, comme quelques-uns de ces écrivains le demandent, répartir ce travail également entre tous les membres de l'association; mais cette répartition, si elle n'était pas une rêverie, irait contre son but même, enlèverait à la pensée le loisir qui doit la rendre forte et profonde, à l'industrie la persévérance qui la porte à la perfection, à toutes les classes les avantages de l'habitude, de l'unité du but et de la centralisation des forces. Sans *propriété*, l'espèce humaine resterait stationnaire et dans le degré le plus brut et le plus sauvage de son existence. Chacun, chargé de pourvoir seul à tous ses besoins, partagerait ses forces pour y subvenir et, courbé sous le poids de ces soins multipliés, n'avancerait jamais d'un pas. L'abolition de la *propriété* serait destructive de la division du travail, base du perfectionnement de tous les arts et de toutes les sciences. La faculté progressive, espoir favori des écrivains que je combats, périrait faute de temps et d'indépendance, et l'égalité grossière et forcée qu'ils nous recommandent mettrait un obstacle invincible à l'établissement graduel de l'égalité véritable, celle du bonheur et des lumières. »

Ainsi, la *propriété*, pour être défendue, n'a pas besoin d'être considérée comme antérieure à la société civile. Il importe, au contraire, de bien comprendre que « la *propriété*, en sa qualité de convention sociale, est de la compétence et sous la juridiction de la société » et que « la société possède sur elle des droits qu'elle n'a point sur la liberté, la vie et les opinions de ses membres. » Ce qui est vrai, c'est que la *propriété* doit être respectée, surtout à cause des droits naturels de l'individu auxquels elle est liée. Benjamin Constant fonde avec toute raison, selon nous, le respect de la *propriété* sur celui de la liberté, non le respect de la liberté sur celui de la *propriété*. « La *propriété*, continue-t-il, se lie intimement à d'autres parties de l'existence humaine, dont les unes ne sont pas du tout soumises à la juridiction collective et dont les autres ne sont soumises à cette juridiction que d'une manière limitée. La société doit, en conséquence, restreindre son action sur la *propriété*, parce qu'elle ne pourrait l'exercer dans toute son étendue sans porter atteinte à des objets qui ne lui sont pas subordonnés. L'arbitraire sur la *propriété* est bientôt suivi de l'arbitraire sur les personnes : premièrement, parce que l'arbitraire est contagieux; en second lieu, parce que la violation de la *propriété* provoque nécessairement la résistance. L'autorité sévit alors contre l'opprimé qui résiste, et, parce qu'elle a voulu lui ravir son bien, elle est conduite à porter atteinte à sa liberté. »

Nous devons maintenant exposer le système qui fait de la *propriété* une création de la liberté et, par suite, un droit, comme celui de la liberté même, antérieur et supérieur à la société. Ce système est celui de plusieurs philosophes modernes et de la plupart des économistes. Il paraît avoir été produit pour la première fois par Mercier de La Rivière. L'homme, selon Mercier de La Rivière, est d'abord propriétaire de lui-même, de ses facultés, des instruments par lesquels il les exerce, et c'est ce qui le fait libre. Propriétaire de lui-même, de ses facultés, de ses organes, il l'est, par suite, du résultat de leur exercice, des objets auxquels ils s'appliquent, qu'ils transforment, dont ils créent la valeur. C'est ainsi qu'il passe de la *propriété* personnelle ou liberté à la *propriété* mobilière, puis de la *propriété* mobilière à la *propriété* foncière. La *propriété* mobilière est ainsi conçue comme une extension, une incorporation, un développement de la *propriété* personnelle; la *propriété* foncière, comme une extension, une incorporation et un développement de la *propriété* mobilière. On ne peut mettre obstacle à la naissance de la *propriété* foncière sans arrêter par cela même l'essor de la *propriété* mobilière, sans la nier dans l'une de ses plus importantes applications. On ne peut mettre obstacle à la naissance de la *propriété* mobilière sans réduire à néant la *propriété* personnelle.

Ces vues originales de Mercier de La Rivière ont été adoptées et reproduites par Destutt de Tracy, Cousin, M. Thiers, Bastiat, etc. Voici d'abord Destutt de Tracy : « Dès qu'un individu, dit-il, connaît son moi, sa personne morale, sa capacité de jouir, souffrir, agir, nécessairement il voit aussi que ce moi est propriétaire exclusif du corps qu'il anime, des organes, de leurs forces et facultés. » Destutt de Tracy ajoute que cette *propriété* naturelle et nécessaire des organes et des facultés sert de base à la *propriété* extérieure.

Cousin suit Destutt de Tracy : « Le moi, dit-il, voilà la *propriété* primitive et originelle, la racine et le modèle de toutes les autres; c'est de celle-là que toutes les autres viennent; elles n'en sont que des applications et des développements. Pour effacer le titre des autres *propriétés*, il faut nier celle-là, ce qui est impossible, et si on la reconnaît, par une conséquence nécessaire, il faut reconnaître toutes les autres, qui ne sont que celle-là manifestée et développée. Notre corps n'est à nous que comme le siége et l'instrument de notre personnalité, et il est, après cette personnalité, notre *propriété* la plus intime. »

M. Thiers, dans son plaidoyer pour la *propriété*, met à profit l'argument de Cousin : « Prenons les choses de haut, pour ne rien laisser d'inexploré. Regardons d'abord à notre personne et le plus près d'elle que nous pourrons. Mon vêtement est bien près de moi; je pourrais, si je l'ai tissu ou payé, prétendre qu'il est à moi... Mais je veux commencer de plus près encore l'examen de ce qui m'appartient ou ne m'appartient pas et je m'arrête à considérer mon corps et, dans mon corps, le principe vivant qui l'anime... La première de mes *propriétés*, c'est moi, moi-même... Mes pieds, mes bras, mes mains sont à moi, incontestablement à moi... L'homme a dans ses facultés personnelles une *propriété* incontestable, origine de toutes les autres... De l'exercice des facultés de l'homme, il naît une seconde *propriété* qui a le travail pour origine et que la société consacre, dans l'intérêt universel. »

Enfin Bastiat accepte, à son tour, cette assimilation de la liberté à la *propriété*, d'où l'on fait naître celle de la *propriété* à la liberté, et qui revêt les deux droits du même caractère inviolable. « Nous disons, nous : L'homme est propriétaire de lui-même, par conséquent de ses facultés et, par suite, du produit de ses facultés. Mais les Romains pouvaient-ils concevoir une telle notion? pouvaient-ils dire : L'homme s'appartient? »

Nous venons d'exposer la seconde théorie sur l'origine du droit de *propriété*. Elle a le grand mérite d'appeler l'attention sur le rapport très-réel qui existe entre la *propriété* et la liberté; mais on a pu voir qu'on pouvait très-bien reconnaître ce rapport dans le premier système. D'ailleurs, ce rapport est entièrement faussé par l'assimilation qu'établissent Mercier de La Rivière, Cousin, Thiers, Bastiat. Cette assimilation fait sourire quand on pense qu'elle vient tout simplement des usages divers qu'on fait du possessif. Je dis : « Mon corps, mon bras, » comme je dis : « Mon champ. » Je dis : « Mon père, » comme je dis : « Mon corps. » Est-ce que le possessif *mon* exprime dans les trois exemples le même rapport? L'équivoque est claire. Ajoutons que cette assimilation serait monstrueuse si on lui accordait une valeur autre que métaphorique, parce qu'elle irait à justifier l'esclavage. Il est bien étonnant qu'un esprit pénétrant tel que Bastiat ne s'en soit pas avisé. Un des caractères essentiels de la *propriété* est la transmissibilité, l'aliénabilité. Si je vois dans mon corps, dans mes bras, dans mes facultés de vraies *propriétés*, il est naturel que j'en dispose, en certaines circonstances, comme de vraies *propriétés*, c'est-à-dire que j'en fasse un objet de trafic. Si telle est l'opinion générale autour de moi, il est naturel que la législation permette et sanctionne l'aliénation que j'aurai pu faire de ma *propriété* personnelle. Bastiat demande si les Romains possesseurs d'esclaves pouvaient dire : « L'homme s'appartient. » Eh oui, ils pouvaient le dire, et précisément en invoquant l'esclavage, qui témoignait du droit qu'avait l'homme de se traiter lui-même en *propriété*, c'est-à-dire de s'aliéner lui-même. Les Romains suivaient, malheureusement, jusqu'aux conséquences les plus odieuses, la confusion faite par Bastiat, Thiers, etc., entre le droit inaliénable de liberté et le droit aliénable de *propriété*.

Nous croyons que les deux systèmes ont chacun une portion de mérite et qu'on peut les concilier en disant : 1° que le droit de *propriété* a sa source dans le contrat social; 2° que les clauses du contrat social, en ce qui touche la *propriété*, ne sont pas facultatives et arbitraires; en un mot, que la *propriété* est une institution de la société, mais une institution qui s'impose à la société; 3° que la *propriété* est une institution qui s'impose à la société comme condition de la liberté civile et politique; 4° que la *propriété* est une institution qui s'impose à la société comme condition du travail libre et de la capitalisation libre; 5° que la *propriété* est parfaitement légitime si la société y joint des garanties en faveur du droit commun et contre le monopole naturel.

— III. Conséquences du droit de propriété. Il nous faut maintenant examiner ce que renferme l'idée de *propriété* privée. L'institution de la *propriété*, bornée à ses éléments indispensables, consiste dans la reconnaissance, à l'égard de chaque individu, du droit qu'il a de disposer exclusivement de tout ce qu'il peut avoir produit par ses efforts personnels ou reçu des producteurs, à titre de don ou par consentement loyal, sans employer la force ni la fraude. La base de tout est le droit des producteurs sur ce qu'ils ont produit eux-mêmes. On peut donc objecter que l'institution, telle qu'elle existe aujourd'hui, reconnaît des droits de *propriété* à des individus sur des choses qu'ils n'ont pas produites. Par exemple, les ouvriers d'une manufacture créent, par leur travail et leur talent, la totalité des produits; cependant, loin que ces produits leur appartiennent, la loi ne leur accorde que le salaire stipulé et transfère le produit à un individu qui n'a fourni simplement que les fonds, sans contribuer peut-être aucunement à la production de la denrée. Le travail ne peut s'exécuter sans des matières premières et des machines, ni sans une provision faite à l'avance des choses nécessaires à la vie pour entretenir les travailleurs pendant la production. Toutes ces choses sont le fruit d'un travail antérieur. Si les travailleurs les possédaient, ils n'auraient besoin de partager le produit avec personne; mais parce qu'ils ne les possèdent pas, on doit donner à ceux qui en sont propriétaires une rémunération équivalente, à la fois, au travail antérieur et à l'épargne par suite de laquelle le produit de ce travail a été réservé pour un semblable usage au lieu d'avoir été dépensé en plaisirs. Le capital peut n'avoir pas été créé, et cela a lieu presque toujours, par le travail et l'épargne du possesseur actuel, mais il a été créé par le travail et l'épargne de quelque autre individu, qui l'a précédé, qui peut avoir été sans doute dépossédé injustement, mais qui, dans notre siècle, a bien plus vraisemblablement transmis ses droits au capitaliste d'aujourd'hui par donation ou par contrat volontaire; et l'épargne doit avoir été au moins continuée par chaque propriétaire successif jusqu'au moment actuel. Si l'on peut dire avec vérité que ceux qui ont hérité d'épargnes formées par d'autres jouissent d'un avantage qu'ils n'ont pas mérité sur les individus industrieux dont les prédécesseurs ne leur ont rien laissé, on peut admettre et soutenir que cet avantage non acquis par le travail devrait être amoindri, autant que cela pourrait être d'accord avec la justice due à ceux qui ont jugé

à propos de disposer de leurs épargnes en les léguant à leurs descendants. Mais, s'il est vrai que les travailleurs sont dans une position désavantageuse comparativement à ceux dont les prédécesseurs ont fait des épargnes, il ne l'est pas moins que les travailleurs se trouvent dans une situation bien plus favorable que si ces mêmes prédécesseurs n'eussent point fait d'épargnes. Ils prennent part à cet avantage, bien que dans une proportion inférieure à celle des héritiers. Les conditions de la coopération entre le travail actuel et l'épargne sont matières à régler entre les deux parties intéressées. Chacune d'elles est nécessaire à l'autre. Le capitaliste ne peut rien faire sans les travailleurs, ni les travailleurs sans le capital. Si les travailleurs se font concurrence pour être employés, les capitalistes, de leur côté, se font concurrence pour obtenir le travail, dans la mesure complète du capital circulant, existant dans le pays. On a souvent avancé que la concurrence était nécessairement une cause de misère et de dégradation pour la classe ouvrière, comme si l'élévation des salaires n'était pas, précisément autant que leur abaissement, le produit de la concurrence. Le droit de *propriété* renferme donc la liberté d'acquérir par contrat. Le droit de chacun sur ce qu'il a produit implique le droit sur la chose produite par d'autres individus, si elle a été obtenue de leur propre consentement; puisque les producteurs peuvent l'avoir donnée par pure bienveillance ou l'avoir échangée pour quelque autre chose qu'ils ont regardée comme équivalente, et s'opposer à ce qu'ils en agissent ainsi serait une infraction à leurs droits de *propriété* sur les produits de leur industrie personnelle.

Outre la liberté d'acquérir par contrat, le droit de *propriété* implique la validité de la prescription. Il est nécessaire pour la sécurité des possesseurs légitimes qu'ils ne soient pas inquiétés sous prétexte d'une acquisition illicite, lorsque, par le laps de temps, les témoins peuvent être décédés ou qu'on a pu les perdre de vue et qu'il devient impossible de démontrer le caractère véritable de la transaction. La possession qui n'a pas été attaquée légalement pendant un certain nombre d'années doit être, et est, en effet, d'après les lois de toutes les nations, réputée un titre parfait. Lors même que l'acquisition a été illégitime, la dépossession après l'écoulement d'une génération de possesseurs qui ont probablement possédé *bona fide*, par le rappel d'un droit qui dormait depuis longtemps, serait généralement une injustice plus grande et presque toujours un plus grand dommage causé à l'Etat et aux particuliers que la non-réparation de l'injustice première. Il peut sembler dur qu'un droit, primitivement fondé et réel, puisse être anéanti par le simple effet du temps écoulé; mais il arrive un moment après lequel (même à ne considérer que les cas individuels et sans tenir compte de l'effet général, relativement à la sécurité des propriétaires) la balance des inconvénients penche d'un autre côté. Lorsqu'il s'agit de l'injustice des hommes, aussi bien que des ébranlements et des catastrophes de la nature, plus on tarde à les réparer, plus grands deviennent les obstacles qui s'opposent à leur réparation, obstacles dus à ce qui est survenu depuis et qu'il faudrait arracher ou briser. Dans aucune transaction humaine, même la plus simple et la plus claire, il ne résulte pas qu'une chose puisse être faite convenablement aujourd'hui parce qu'elle pouvait l'être il y a soixante ans. Il est presque inutile de faire observer que les raisons pour ne pas troubler dans leurs effets des actes d'injustice de vieille date ne peuvent s'appliquer à des systèmes ou à des institutions injustes, puisqu'une loi ou un usage n'est pas unique dans le passé, mais la répétition perpétuelle d'actes nuisibles, aussi longtemps que durent cette loi ou cet usage.

Un autre droit qu'implique la *propriété* est la faculté attribuée au propriétaire de la transmettre après sa mort, la faculté de legs. Le legs est un des attributs de la *propriété*; la *propriété* d'une chose ne peut être regardée comme complète sans la faculté d'en disposer, suivant son bon plaisir, au moment de la mort ou pendant la durée de la vie; et toutes les raisons qui recommandent l'existence de la *propriété* privée recommandent au même degré l'extension qui lui est donnée. Il serait facile de montrer que l'on ne pourrait atteindre sérieusement la faculté de legs si l'on ne touchait à la faculté de donation, et que l'on ne pourrait atteindre la faculté de donation si l'on ne mettait des entraves arbitraires, et fécondes en abus et en injustices de toutes sortes, à la faculté générale d'aliénation, à la liberté nécessaire des contrats. Ce qui choque surtout les adversaires du legs et de l'héritage, c'est que le travail du père permet aux enfants de vivre dans l'oisiveté. Voici la réponse que fait M. Thiers à cette objection :

« L'homme, dit-il, n'ayant plus que lui-même pour but s'arrêterait au milieu de sa carrière, dès qu'il aurait acquis le pain de sa vieillesse, si, de peur de produire l'oisiveté du fils, vous commenciez par ordonner l'oisiveté du père! Mais est-il vrai, d'ailleurs, qu'en permettant la transmission héréditaire des biens le fils soit forcément un oisif, dévorant dans la paresse et la débauche la fortune que lui légua son père? Premièrement, le bien dont vivra l'oisiveté supposée de ce fils, que représente-t-il après tout? Un travail antérieur, qui aura été celui du père, et, en empêchant le père de travailler pour obliger le fils à travailler lui-même, tout ce que vous gagnerez, c'est que le fils devra faire ce que n'aura pas fait son père. Il n'y aura pas eu un travail de plus. Dans le système de l'hérédité, au contraire, au travail illimité du père se joint le travail illimité du fils, car il n'est pas vrai que le fils s'arrête parce que le père lui a légué une portion plus ou moins considérable de biens. D'abord, il est rare que le père lègue à son fils le moyen de ne rien faire; ce n'est que dans le cas d'extrême richesse qu'il en est ainsi. Mais ordinairement, dans la plupart des professions, ce n'est qu'un point de départ plus avancé qu'un père ménage à son fils en lui léguant son héritage. Il l'a poussé plus loin, plus haut. Il lui a donné de quoi travailler avec de plus grands moyens, d'être fermier quand lui n'a été que valet de ferme, ou d'être banquier quand lui n'a été que petit escompteur, ou d'équiper dix vaisseaux quand lui n'en pouvait équiper qu'un; ou bien de changer de carrière et de s'élever de l'une à l'autre, de devenir notaire, médecin, avocat, etc. De même qu'il songeait à ses enfants et, à cette idée, devenait infatigable, son fils songe aussi à ses propres enfants et, à cette idée, devient infatigable à son tour. Dans le système de l'interdiction de l'hérédité, le père se serait arrêté et le fils également. Chaque génération, bornée dans sa fécondité, comme une rivière dont on retient les eaux par un barrage, n'aurait donné qu'une partie de ce qu'elle avait en elle et se serait interrompue au quart, à la moitié du travail dont elle était capable. Dans le système de l'hérédité des biens au contraire, le père travaille tant qu'il peut, jusqu'au dernier jour de sa vie. Le fils, qui était sa perspective, en trouve une dans ses enfants et travaille pour eux comme on a travaillé pour lui, ne s'arrête pas plus que ne s'est arrêté son père; et tous, penchés vers l'avenir, comme un ouvrier sur une meule, font tourner, tourner sans cesse cette meule d'où s'échappe le bien-être de leurs enfants et non-seulement la prospérité des familles, mais celle du genre humain. »

Quoique inhérente à la *propriété*, la faculté de legs comporte des limitations et des restrictions dans l'intérêt public. Tous les publicistes libéraux s'accordent à reconnaître la nécessité de ces restrictions du droit de legs en ce qui touche les substitutions et les fondations. « La *propriété*, dit Stuart Mill, n'est que le moyen d'arriver à un but et non le but lui-même. Comme tous les autres droits inhérents à la *propriété*, et même à un plus haut degré que la plupart de ceux-ci, le pouvoir de léguer peut s'exercer de telle façon qu'il lutte contre les intérêts permanents de la race humaine. Tel est l'effet qu'il produit lorsque, non content de léguer un domaine à A., le testateur prescrit qu'à la mort de A., le domaine passera au fils aîné de celui-ci, puis à son petit-fils, et ainsi de suite à jamais. Sans doute, quelquefois des individus se sont livrés à des efforts plus soutenus pour acquérir leur fortune, dans l'espoir de fonder une famille qui ne périt pas; mais les inconvénients qui résultent pour la société de semblables perpétuités l'emportent sur la valeur d'un pareil motif pour faire des efforts, et les stimulants pour ceux qui ont occasion de faire de grandes fortunes sont assez énergiques sans celui-là. C'est un abus semblable du pouvoir de léguer qui a lieu lorsqu'un individu qui accomplit l'acte méritoire de disposer de sa fortune pour l'appliquer à des usages publics tente de prescrire à perpétuité les détails du mode d'application de cette fortune, lorsqu'en fondant, par exemple, un établissement d'éducation, il prescrit pour toujours les doctrines qui y seront enseignées. Comme il est impossible que personne puisse savoir quelles doctrines il conviendra d'enseigner plusieurs siècles après la mort du testateur, la loi ne doit point donner d'effet à de semblables modes de disposer de la *propriété*, à moins qu'ils ne soient soumis (après un certain temps) à la révision perpétuelle de l'autorité compétente. »

Voilà des limitations qui se justifient sans peine. Stuart Mill va plus loin; il pense que le plus simple exercice même du droit de léguer, celui de déterminer à quelle personne la *propriété* sera transmise immédiatement après la mort du testateur, doit être rangé parmi les priviléges susceptibles de restrictions ou de modifications. Il n'estime pas cependant qu'il soit sage de toucher à la faculté de léguer, mais il trouverait fort naturel qu'on mît des bornes légales à la faculté d'acquérir par héritage. « Si je devais, dit-il, formuler un code de lois conforme à ce qui me semble le mieux en soi-même, sans tenir compte des opinions et des sentiments actuels, je préférerais limiter, non la quotité de ce qu'un individu pourrait léguer, mais celle qu'il serait permis à chacun d'acquérir par legs ou par héritage. Toute personne aurait le pouvoir de disposer par testament de tout son bien, mais non de le dissiper pour enrichir un ou plusieurs individus au delà d'un certain maximum qui serait fixé dans une proportion suffisante pour offrir les moyens de vivre dans une indépendance confortable. Les inégalités de fortune qui naissent d'une inégalité d'industrie, d'économie, de persévérance, de talent et même, dans une certaine mesure, d'occasions favorables, sont inséparables du principe de la *propriété* privée, et si nous acceptons le principe, nous devons en subir les conséquences; mais je ne vois rien de blâmable dans le fait de fixer une limite à ce qu'un individu peut acquérir grâce à la simple faveur de ses semblables, sans avoir fait aucun emploi de ses facultés, et à demander que cet individu, s'il désire augmenter sa fortune, travaille dans ce but. » La mesure légale proposée par l'éminent publiciste anglais est fort bien motivée; mais il saute aux yeux qu'elle pourrait être facilement éludée en tout pays où règne la liberté des contrats et où elle ne serait pas soutenue par les mœurs publiques.

— IV. Grande et petite propriété. Dès le dernier siècle, il est une question qui a vivement attiré l'attention des économistes et des hommes politiques, c'est la question de savoir s'il est bon que la *propriété* soit concentrée entre les mains d'un très-petit nombre d'individus ou s'il est utile, au contraire, que la loi favorise la multiplication des propriétaires fonciers. Aujourd'hui encore la question est fort controversée et l'on trouve des partisans également déclarés de la grande et de la petite *propriété*. Les premiers, favorables au système de l'aristocratie et des priviléges, placent leur idéal dans la constitution de la grande *propriété*, à peu près telle qu'elle était établie en France avant la Révolution et telle qu'on la voit encore en Angleterre et dans quelques pays de l'Europe. Ce système, pour se maintenir dans son intégrité, implique forcément le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats. Cependant certains partisans de la grande *propriété* n'osent point aller jusqu'à demander la résurrection d'errements détruits par la Révolution et généralement condamnés par l'opinon publique. Ils se bornent à demander l'abrogation de l'article du code civil qui a prescrit l'égalité des partages et, mettant en avant l'utilité publique, ils s'attachent à démontrer, d'une part, que le morcellement de la *propriété* conduit à l'émiettement du sol et à la ruine, d'autre part que la grande culture n'étant possible qu'avec la grande *propriété*, cette dernière est infiniment plus favorable à la production que la petite *propriété* et que, le but de la vie sociale étant le bien-être, le développement de la richesse publique, c'est la grande *propriété* que la loi doit s'attacher à favoriser dans l'intérêt de tous. Dans l'ouvrage intitulé la *Réforme sociale en France*, M. Le Play s'est constitué l'apologiste des grandes *propriétés*. Il y voit un véritable retour à l'âge d'or, au bien-être général. A l'entendre, les fermiers, métayers, tenanciers du grand propriétaire « sont indissolublement liés au patron par l'affection et le dévouement. » Le grand propriétaire devient naturellement un foyer de civilisation et de lumière et toute la population qui dépend de lui « offre les caractères distinctifs de toute bonne organisation sociale. » Il suffit de se rappeler ce qui se passait en France sous l'ancien régime et de voir ce qui s'y passe encore aujourd'hui dans les grandes *propriétés* pour apprécier ce que valent de pareilles assertions. M. Le Play croit que, par la nature de son sol, par suite du mouvement qui pousse les individualités éminentes à s'élever rapidement à la fortune, la France est essentiellement un pays de grande *propriété*, et il se plaint amèrement du morcellement qui résulte du partage forcé. En cela, il est d'accord avec quelques économistes, notamment Malthus, Mac-Culloch et Young. « A la vérité, dit Malthus, il est physiquement possible qu'une nation qui n'a qu'un petit nombre de très-riches propriétaires et une masse considérable de pauvres ouvriers donne le plus grand développement possible aux produits du sol et des manufactures, dans la limite des ressources du pays et de l'aptitude de ses habitants... On a toujours vu, en réalité, que la richesse excessive du petit nombre n'équivaut nullement, quant à la demande des produits, à la richesse plus modique du plus grand nombre... Mais s'il est vrai que la division de la *propriété* foncière et la diffusion du capital mobilier soient, dans certaines limites, de la plus haute importance pour l'accroissement de la richesse, il n'est pas moins certain qu'au delà de ces limites ces deux causes doivent retarder le progrès de la richesse autant qu'elles ont dû l'accélérer d'abord... Le nombre excessif de petits propriétaires de terre et de capital rendrait impossibles toutes les grandes améliorations dans la culture, toutes grandes entreprises dans le commerce et les manufactures... Il se fait en ce moment en France, continue Malthus, une expérience dangereuse sur les effets d'une grande subdivision de la *propriété*. La loi des successions y prescrit le partage égal de toute espèce de *propriété* entre les enfants... Cette loi n'a pas encore été appliquée assez longtemps pour qu'on puisse juger de ses effets sur la richesse et la *propriété* nationales. Si cette loi continue à régler dans ce pays la transmission héréditaire de la *propriété*, si aucun moyen de l'éluder n'est inventé, il y a tout lieu de croire que le pays, au bout d'un siècle, sera tout aussi remarquable par sa grande pauvreté que par l'égalité extraordinaire des fortunes. » D'après Mac-Culloch, la prospérité de l'Angleterre doit être avant tout attribuée à sa loi sur l'hérédité, aux substitutions et au droit de primogéniture. Il discute les conséquences du morcellement au point de vue de l'affaiblissement de l'autorité paternelle et du relâchement des liens de famille; il en expose les inconvénients sous le rapport économique et conclut ainsi : « Mais on verra que son effet le plus funeste peut-être consiste dans l'influence que la loi française des partages exerça et qu'elle continuera très-vraisemblablement d'exercer en donnant lieu à une trop grande subdivision de la *propriété* territoriale. Sous ce rapport, ses effets ont été jusqu'à ce jour très-nuisibles. Et si cette loi n'est pas rapportée, si on ne découvre pas quelque moyen de l'éluder, cela ne tend à rien moins qu'à rendre à une époque très-prochaine la condition des agriculteurs français peu différente de celle des agriculteurs irlandais. » Arthur Young, qui visita la France à la veille de la Révolution, trouvait à cette époque que la *propriété* y était trop morcelée et y voyait une cause d'appauvrissement général.

Nous venons d'indiquer les principaux arguments invoqués en faveur de la grande *propriété* contre la petite. Voyons ce qu'ils ont de fondé. Les défenseurs de la moyenne et de la petite *propriété* ne nient pas que la grande ne puisse, au point de vue de la production, présenter, en certains cas, des avantages dont nous parlerons plus loin. Ce qu'ils nient, c'est que la grande *propriété*, érigée à l'état de système, avec les priviléges qu'elle entraîne, soit conforme au principe de la justice; en second lieu, qu'elle accroisse la production générale dans la même proportion que lorsqu'on abandonne les choses à leur cours naturel; enfin, qu'elle améliore la condition matérielle et morale des paysans.

Il y a longtemps que Pline l'Ancien a dit : « La grande *propriété* a tué l'Italie (*latifundia perdidere Italiam*). » On peut affirmer de même que la constitution de la grande *propriété* féodale a été une cause d'appauvrissement constant pour la France. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir dans quel état misérable et précaire vivaient, sous ce régime, les populations agricoles. La grande *propriété*, étayée de toutes sortes de priviléges, n'avait même pas l'avantage d'être productive. Comme le fait remarquer Adam Smith, le grand propriétaire, au moyen âge, n'était occupé que du soin d'étendre son territoire ou de le défendre contre ses voisins. Il n'avait pas le loisir de penser à ses terres et, en eût-il le loisir, il n'en avait que rarement le goût, ne possédant pas les qualités que donne une telle occupation. Plus tard, les grands propriétaires abandonnèrent leur château pour aller dépenser et au delà leurs revenus à la cour, sans se préoccuper le moins du monde d'améliorer et de faire fructifier leurs terres. A la veille de la Révolution, auprès des grandes *propriétés* féodales, il existait un assez grand nombre de petites terres, comme Arthur Young le constata. A cette époque, d'après M. Léonce de Lavergne, le sol national se divisait en cinq parties à peu près égales, une possédée par la couronne et les communes, une par le clergé, une par la noblesse, une par le tiers état et une par le peuple des campagnes. Admettons cette évaluation approximative, qui ne fait pas la part assez large à la noblesse et au clergé. Sous ce régime, les impôts fonciers qui atteignaient les immeubles du clergé et de la noblesse n'étaient que de 28 millions de francs, tandis que les *propriétés* du tiers et du peuple des campagnes s'élevaient à 296 millions. En outre, la noblesse et le clergé prélevaient sur les *propriétés* du tiers et du peuple des sommes considérables, sous forme de dîmes, casuel, droits féodaux et pensions. La situation des paysans était des plus misérables. « Il n'y a pas en France, écrivait Brissot en 1788, un million de propriétaires territoriaux, leurs familles comprises. Dans les villages où il y a 500 hommes, pas un seul d'entre eux n'a la terre suffisante pour donner 10 setiers de blé et à peine en est-il qui puissent en récolter 2 à 3 boisseaux. Toutes les terres sont en la possession de vingt-quatre fermiers et les cinq ou six propriétaires de ces terres résident à la ville. » Malgré la situation désastreuse de la petite *propriété*, l'économiste Quesnay n'hésitait point à déclarer qu'elle était de beaucoup préférable pour la qualité et la quantité des récoltes. Le marquis de Mirabeau était du même avis lorsqu'il écrivait : « Les vastes domaines sont livrés à des fermiers passagers ou à des agents paresseux chargés de contribuer au luxe de leurs maîtres, plongés dans la présomptueuse ignorance des villes. Le territoire d'un canton ne saurait être trop divisé. C'est cette division qui est la source et la richesse d'un Etat. J'en ai fait l'expérience en divisant un enclos entre plusieurs paysans qui ont doublé la valeur de mon fonds, tout en réalisant d'importants bénéfices. »

Survint la Révolution, qui vint substituer aux priviléges et à l'arbitraire la justice et la liberté. Elle affranchit le sol des liens féodaux, supprima le droit d'aînesse, les majorats, les substitutions, qui étayaient la grande *propriété* féodale, proclama l'égalité dans la famille et aliéna les domaines nationaux. Dix ans plus tard, en 1800, la population de la France s'était élevée de 24 millions à 28 mil-

lions. Le nombre des propriétaires fonciers, qui, leur famille comprise, ne s'élevait qu'à environ 1 million en 1788, était, en 1800, de plus de 4 millions et, y compris leur famille, de 15,900,000. Aujourd'hui, sous l'empire du système introduit par la Révolution, le nombre des propriétaires de fonds de terre et de bâtiments est de plus de 8 millions de citoyens qui, leurs femmes et leurs enfants compris, représentent environ 30 millions d'individus. Dira-t-on que, depuis le développement considérable qu'ont pris en France la petite et la moyenne *propriété*, le pays s'est appauvri? Il suffit, pour y répondre, de constater que la valeur vénale du sol, estimée 39 milliards 514 millions en 1821, s'était élevée, en 1851, à 83 milliards 744 millions, et qu'elle est évaluée actuellement à environ 100 milliards; que le revenu, porté à 1 milliard 580 millions en 1821, à 2 milliards 643 millions en 1851, dépasse présentement 3 milliards.

Ces chiffres suffiraient seuls à répondre aux craintes singulièrement exagérées auxquelles a donné lieu le morcellement de la *propriété* rurale. Ce morcellement, dit-on, doit aboutir à l'émiettement du sol, à l'appauvrissement général. Cette crainte est doublement chimérique. Nous venons de voir que, sous le régime du morcellement, les revenus de la *propriété* foncière se sont singulièrement accrus. La population est mieux nourrie, mieux vêtue, mieux logée; l'agriculture est plus active et plus féconde; de nouveaux produits et de nouvelles richesses ont été créés; le commerce et l'industrie sont plus florissants. Quant aux 14 millions de cotes foncières qu'on présente comme un épouvantail, comme la preuve irrécusable que le sol de la France est pulvérisé, il faut remarquer, d'une part, qu'un seul contribuable paye souvent plusieurs cotes, que les *propriétés* bâties des villes figurent dans le nombre de ces cotes et que le nombre de ces *propriétés* a considérablement augmenté. Le nombre des propriétaires ruraux ne dépasse guère 5 millions, sur les 8 millions de propriétaires fonciers. D'autre part, il est aujourd'hui démontré que le morcellement du sol, au lieu de s'accroître, tend à diminuer. Il existe, du reste, plusieurs obstacles à la division excessive du sol : la tendance qui pousse les petits capitaux vers l'industrie et le commerce, qui donnent des résultats plus lucratifs; la tendance inverse qui pousse les gros capitalistes vers la *propriété* foncière, ordinairement dans le but d'acquérir une influence locale, pour arriver à la vie politique; les frais excessifs qu'entraînent les mutations de *propriété;* enfin, l'imprévoyance d'un grand nombre de petits propriétaires qui, voulant sans cesse acquérir, ont recours à l'emprunt et ne tardent pas à être expropriés au profit de la grande et de la moyenne *propriété*. Dans une remarquable étude sur la division du sol, M. Wolowski conclut en ces termes : « Le mariage reconstruit ce que l'héritage divise. Le libre accès de la *propriété* diminue le nombre des prolétaires. L'accroissement du capital et le développement de l'intelligence facilitent l'agglomération libre de la *propriété* partout où celle-ci est profitable. La puissance mécanique unie à la puissance du capital menacerait de reconstituer des *latifundia* si la division des héritages et la petite culture n'avaient point reçu l'assistance de voies de communication perfectionnées, de marchés et du progrès des lumières. La moyenne *propriété* s'étend sous l'empire de nos lois civiles et sous l'influence du développement économique de la société. La culture naine n'occupe qu'une très-faible fraction du territoire; elle diminue d'importance relative au lieu de s'étendre. Cette culture parcellaire a d'ailleurs des avantages moraux et politiques qui lui sont propres et que les lois limitatives de la division du sol risqueraient de compromettre. Les progrès accomplis par la richesse agricole depuis 1821 ont été plus considérables qu'à aucune autre époque. Enfin la France, prise en bloc, est encore et restera un pays où domine l'étendue superficielle de la grande et de la moyenne *propriété*. La terre y passe de plus en plus dans les mains de ceux qui savent la féconder. L'influence de notre loi de succession suffit à peine pour contre-balancer la force de concentration inhérente au capital et à la *propriété*. »

Non-seulement la petite *propriété* n'est pas une cause d'appauvrissement social et un danger, mais encore elle a d'inappréciables avantages. Au point de vue économique, elle utilise le sol là où la grande *propriété* serait infructueuse; au point de vue de la morale et de la politique, elle fait des hommes indépendants, sages, prévoyants; elle fait des citoyens, tandis que la grande *propriété* ne fait que des prolétaires agricoles. « Ce peut être une fort belle chose qu'un vaste domaine bien exploité, bien clos et donnant régulièrement au propriétaire un bon revenu, dit Proudhon. La société a sa part de cette richesse : en sorte que l'on peut dire jusqu'à certain point que l'intérêt public est d'accord avec la grande *propriété*. Mais il est encore plus triste de voir des troupes de paysans sans patrimoine, errant sur les routes, chassés de la terre qui semble leur appartenir et refoulés par le *latifundium* dans le prolétariat des grandes villes, où ils végètent sans droits comme sans avoir. » La petite *propriété* peut être un obstacle au prolétariat. Grâce à la division du sol, l'ouvrier peut devenir propriétaire et le sentiment de la possession l'encourage au travail et à l'épargne, fortifie sa volonté et accroît à la fois chez lui le sentiment de la dignité et de l'indépendance. « Partout où l'on trouve des paysans propriétaires, dit Sismondi, on trouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. Le paysan qui fait avec ses enfants tout l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paye de fermage à personne au-dessus de lui ni de salaire à personne au-dessous, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître les prix du marché; car il a peu à vendre et peu à acheter, et il n'est jamais ruiné par les révolutions du commerce... La tendance aujourd'hui générale aux ventes, aux amodiations parcellaires en France y sauve la société d'un grand danger. »

Sous l'empire de notre législation, la grande *propriété* n'a plus rien d'odieux, parce qu'elle a cessé de s'étayer sur des privilèges et qu'elle est régie par le droit commun. Les économistes s'accordent à reconnaître qu'elle a, dans certaines conditions du sol, une utilité réelle au point de vue de la production, parce que, disposant de grands capitaux, elle peut substituer la grande culture à la petite, appliquer la culture progressive, employer un outillage perfectionné, la division du travail, et obtenir de plus beaux produits à moindres frais. Rien de plus exact; mais hâtons-nous de dire que ces avantages sont inhérents, non à la grande *propriété* en elle-même, mais bien à la grande culture, ce qui est tout différent. En France, comme en Irlande, il existe de très-grandes *propriétés* subdivisées en très-petites fermes, où les progrès agricoles sont à peu près inconnus et qui produisent infiniment moins que la petite *propriété*. D'autre part, si la petite *propriété* est naturellement et forcément routinière, faute de capitaux, il n'y a rien d'impossible à ce qu'elle emploie les procédés de la grande culture. Il suffirait pour cela qu'elle eût recours à l'association; plusieurs petits propriétaires peuvent s'entendre pour acheter en commun les machines perfectionnées qui leur sont utiles. Toutefois, il est loin d'être démontré que la petite culture, livrée à elle-même, produise moins que la grande. Le petit propriétaire rend le plus souvent fécond un sol qui, sans lui, serait laissé improductif par la grande *propriété;* il tire parti de tout; il veille avec une attention jalouse aux moindres détails de l'exploitation; il fait tout par lui-même et par les membres de sa famille; il n'a pas recours aux journaliers fort coûteux; en un mot, pour lui tout est profit. La petite culture envoie au marché des villes moins de substances alimentaires que la grande, mais elle en produit plus, eu égard à la superficie du sol, et ce qu'elle produit est presque entièrement consommé sur place. Qu'elle nourrisse des hommes à la campagne ou à la ville, peu importe; elle n'en remplit pas moins son but. La moyenne culture a également des avantages, qui consistent dans l'économie des transports des champs à la ferme, dans l'occupation continue des hommes et des attelages, dans la variété des productions et dans des travaux qui n'exigent pas des ouvriers supplémentaires chèrement rétribués. Dans un curieux travail, M. Passy a cherché à établir le produit net qui reste dans la grande, la moyenne et la petite culture, lorsque tous les frais de production ont été prélevés. Il a trouvé que le produit net moyen par hectare équivaut à 419 litres de blé pour la grande culture, à 405 pour la moyenne et à 489 pour la petite. En évaluant l'hectolitre de blé au prix de 20 francs, on trouve que la grande culture laisse un produit net de 83 fr. 50 par hectare, la moyenne un produit de 81 francs, et la petite un produit net de 97 fr. 80.

— Jurispr. I. LÉGISLATION DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE. La *propriété* est le droit le plus entier et le plus illimité de l'homme sur les choses : le droit d'en percevoir tous les produits, d'en retirer tous les services et toute l'utilité que leur nature comporte; enfin, et non moins essentiellement, le droit d'en disposer d'une manière absolue, c'est-à-dire de les aliéner, de les consommer, de les dénaturer et même de les détruire. Quels sont les conditions et les attributs juridiques de ce droit? telle est la question que nous allons examiner ici.

Les jurisconsultes romains, soumettant à l'analyse doctrinale le droit de *propriété*, avaient reconnu que, dans sa plénitude, la *propriété* se compose de trois droits élémentaires dont la réunion constitue l'intégralité de son essence et de ses attributs. Ces trois droits élémentaires sont : 1° le *jus utendi*, droit d'user de la chose et d'en tirer le genre d'utilité qu'elle comporte; 2° le *jus fruendi*, droit d'en percevoir les fruits, c'est-à-dire les produits qui renaissent périodiquement; 3° enfin le *jus abutendi*, droit de disposer de la chose, en l'aliénant, en la consommant ou même en la détruisant. Les mots *abuti*, *abusus*, dans l'idiome du droit romain, n'étaient pas pris en mauvaise part comme ils le sont dans les habitudes du langage actuel; ils signifiaient particulièrement le fait *de disposer de la chose*, d'en faire un usage définitif et ne pouvant plus se renouveler au moins de la part de la même personne. La particule privative *a* ou *ab* placée devant le mot *usus* exprimait justement ce caractère d'un fait d'usage définitif et exclusif de toute possibilité d'user à l'avenir. *Abusus* signifiait bien aussi le fait de détruire la chose improductivement, mais il n'exprimait cette application particulière du *jus abutendi* que d'une manière accessoire.

Ainsi formée de la réunion des trois droits élémentaires qui viennent d'être énumérés, la *propriété* est entière et donne au propriétaire un droit absolu et sans contrôle sur la chose. Toutefois, l'état de société comporte inévitablement certaines restrictions à l'exercice du droit de *propriété*, aussi bien qu'à l'absolue liberté des personnes. L'article 544 du code civil fait allusion à ces restrictions apportées à l'usage de la *propriété* par les lois ou par les règlements. Citons-en quelques exemples. Un propriétaire ne peut faire des plantations sur son fonds ou pratiquer dans un édifice qui lui appartient des ouvertures prenant jour ou donnant vue sur l'héritage du voisin, sans observer les distances légales déterminées par les articles 671, 678, 679 du code civil. Il ne peut établir sur son terrain les appareils d'une industrie insalubre ou dangereuse sans observer les conditions et se pourvoir des autorisations requises par les lois spéciales. Il ne peut enfin défricher ses forêts sans se faire autoriser par l'administration; il ne peut vendre des blés pour être coupés en vert, il ne peut bâtir qu'en observant l'alignement. Sauf ces réserves et d'autres semblables déterminées par des lois ou des règlements spéciaux, le propriétaire peut user, jouir, c'est-à-dire percevoir les fruits, et abuser, c'est-à-dire disposer. Pour fixer, pour matérialiser en quelque sorte la notion de ces trois droits constitutifs de la *propriété*, prenons un exemple : le propriétaire d'une maison y exerce le *jus utendi* en l'habitant, le *jus fruendi* en la louant et en en percevant les loyers, qui en sont les fruits civils; il exerce sur elle le *jus abutendi* quand il l'aliène ou la démolit.

Le droit de *propriété* n'est pas seulement *attributif*, il est aussi, et par essence, *exclusif*, c'est-à-dire qu'il exclut tout usage et toute disposition de la chose de la part de tout autre que le propriétaire, sans le consentement de ce dernier. Il suit de ce principe que le propriétaire ne peut aliéner sa chose que librement et ne peut être contraint de la céder à un autre contre son gré. Ce principe fléchit néanmoins devant les exigences de l'intérêt public; aux termes de l'article 545 du code civil, le propriétaire peut être contraint à céder sa chose pour *cause d'utilité publique*, *moyennant une juste et préalable indemnité*. V. EXPROPRIATION.

Les caractères de la *propriété* sont connus; occupons-nous des différents modes de son acquisition. Ces modes d'acquisition de la *propriété* sont de deux sortes : primitifs ou dérivés et secondaires. Les premiers ne concernent, au moins en général, que l'acquisition des choses mobilières ou immobilières actuellement inoccupées et sans maître. Les seconds sont relatifs aux simples mutations d'une *propriété* déjà acquise à quelqu'un et qui passe en de nouvelles mains par vente, échange, succession testamentaire ou *ab intestat*, ou tout autre mode de transmission. Nous ne nous occuperons point ici de ces acquisitions dérivées ou de seconde main; elles se rattachent manifestement aux matières des ventes, successions, testaments, etc., et seront naturellement traitées dans les articles concernant chacune de ces causes particulières de mutation. Nous ne parlerons donc que des modes primitifs d'acquisition de la *propriété*.

Le premier est l'occupation. Toute chose sans maître, mobilière ou immobilière, devient de droit la *propriété* du premier occupant. Dans les pays où la population est compacte et la *propriété* jalousement divisée et mesurée, l'acquisition par droit de premier occupant reçoit peu ou ne reçoit pas du tout d'application, quant à la *propriété* du sol. Mais le principe, pour rester habituellement inappliqué, ne continue pas moins de subsister, et les nations ou même les aventuriers de la vieille Europe en font, à l'occasion, l'application dans les îles ou les continents lointains et sur les terres encore vierges des divisions de la *propriété* particulière.

Quant aux choses mobilières, le droit de les acquérir par première occupation est partout et toujours un principe non point simplement abstrait, mais d'une application journalière. C'est en vertu de ce principe que le gibier, chose essentiellement sans maître, appartient au chasseur qui le prend ou qui l'abat; que le poisson appartient au pêcheur qui s'en empare, l'ambre ou le corail à celui qui en fait la trouvaille, etc.

Il ne faut point confondre avec les choses sans maître dévolues au premier occupant les objets perdus par leur propriétaire et rencontrés sur la voie publique. Ces objets ne sont point *sans maître*, ils continuent d'appartenir à leur précédent propriétaire qui n'en a perdu que la possession de fait, mais nullement la *propriété*. L'individu qui les trouve n'en devient donc point propriétaire par droit d'occupation, et il doit les consigner dans un dépôt public. Il se rendrait coupable de vol en les retenant. Ces effets perdus sont ce que l'on appelle des épaves. V. ce mot.

Au nombre des modes primitifs d'acquisition de la *propriété*, on compte encore l'*accession* ou *droit d'accession*. C'est, en effet, une acquisition directe et primitive, en ce sens du moins qu'elle s'opère sans aucune mutation procédant du fait et de la volonté du propriétaire antérieur. On distingue plusieurs espèces d'accessions qui peuvent néanmoins être groupées en deux genres principaux, selon que l'accession s'opère par voie d'incorporation d'une chose à une autre, ou par voie de spécification, c'est-à-dire par la transformation qu'un travail de main d'homme fait subir à une matière première ou brute appartenant à une autre personne que celle qui a exécuté le travail transformateur.

Parlons d'abord de l'accession par incorporation. La *propriété* du sol emporte la *propriété* du dessus et du dessous. Il suit de là que, si un tiers fait avec ses propres matériaux des constructions sur mon terrain, ou s'il y fait des plantations avec des plants qui lui appartiennent, plantations et constructions deviennent de plein droit la *propriété* du maître du sol auquel elles sont incorporées : *ædificium solo cedit*. Propriétaire du terrain, je suis, en effet, le propriétaire du dessus et du dessous et, par conséquent, de l'édifice qu'un tiers y a élevé, sauf à faire compte à l'édificateur du prix ou valeur des matériaux et de la main-d'œuvre. Le sol est le principal; les bâtiments en sont l'accessoire, et l'accessoire suit juridiquement la condition du principal. Quelques jurisconsultes ont voulu même voir dans le droit d'accession moins une acquisition nouvelle que la continuation de la persistance du droit antérieur du propriétaire du fonds. Le bâtiment, en effet, n'est, à tout prendre, qu'une modalité du sol; le propriétaire possédait *une propriété non bâtie;* il possède à cette heure *une propriété bâtie;* la qualité, la modalité de la chose a seule changé, et non son identité ou sa substance. Le principe sera mis plus en relief si l'on suppose, au lieu de constructions sur un terrain, une autre espèce, par exemple une couche de peinture étendue par un tiers sur une bibliothèque dont le bois m'appartient. Je possédais une bibliothèque non peinte, je possède une bibliothèque peinte, et mon droit de *propriété* s'étend inévitablement à l'accessoire qu'un tiers y a ajouté, puisqu'il me serait impossible de conserver la *propriété* de la bibliothèque qui est à moi si je n'acquérais pas de plein droit la *propriété* de la couche de peinture qu'un tiers y a superposée.

Un autre genre important d'accession par incorporation consiste dans l'alluvion, c'est-à-dire dans l'accroissement insensible, *incrementum latens*, que produit pour les terres riveraines d'un cours d'eau l'incessante juxtaposition des détritus charriés par la rivière. Ces détritus, presque à l'état moléculaire, détachés des fonds supérieurs et venant adhérer à mon terrain, ne sont la *propriété* ou, ce qui revient au même, ne sont la *propriété reconnaissable* de personne; à ce point de vue, leur adhésion à mon sol me les fait en quelque sorte acquérir par droit de premier occupant.

Le droit d'accession trouve aussi son application dans les choses mobilières. L'une de ses plus intéressantes applications et celle sur laquelle s'est le plus exercée la subtilité des jurisconsultes romains se rencontre dans ce que l'on appelle la *spécification*, c'est-à-dire le fait d'un artisan ou d'un artiste qui donne une forme dont il est le créateur à une matière première appartenant à une autre personne. A qui doit appartenir l'objet nouveau fabriqué par l'ouvrier? Est-ce à l'ouvrier lui-même? est-ce au maître de la matière? Sur ce point, vive controverse et dissentiment radical dans le droit romain entre les jurisconsultes de l'école proculéienne et ceux de l'école sabinienne. Les premiers partaient du principe *forma dat esse rei;* c'est la forme qui, en façonnant la matière, l'approprie à nos besoins et en fait un objet défini et ayant un nom, un objet qui n'existait point avant le travail de l'ouvrier ou de l'artiste. Ce dernier est le créateur et, par conséquent, le *premier occupant* de cette chose nouvelle qui n'existait point encore et, dès lors, ne pouvait avoir de maître avant qu'il l'eût façonnée. Cet objet nouveau appartient à l'artisan, sauf à indemniser le maître de la matière, disaient les proculéiens. — Sans la matière brute, pas de forme possible, ripostaient les sabiniens; la matière est le principal, la forme l'accessoire; le principal emporte l'accessoire; donc c'est au maître de la matière que doit, dans tous les cas, appartenir l'objet fabriqué, sauf à indemniser l'artisan de sa main-d'œuvre. — Justinien mit fin à la controverse en établissant un système mitoyen qui nous paraît parfaitement absurde. Il disposa qu'on distinguerait si l'objet ouvragé pouvait ou non être ramené à son premier état de nature brute : si oui, l'objet confectionné appartiendrait au propriétaire de la matière; si non, il resterait acquis à l'ouvrier ou spécificateur. C'était absurde, disons-nous, car cette solution était infiniment plus favorable aux plus vulgaires manipulations qu'au travail de haut prix d'un artiste. Ainsi, un sculpteur avait coulé une statue avec du métal appartenant à Titius; il était matériellement possible de refaire de la statue un

lingot en la fondant et, par conséquent, la statue était dévolue au propriétaire du lingot. Au contraire, un meunier avait fait de la farine avec mon blé ou un vigneron avait fait du vin en pressant mes raisins : il n'y avait pas moyen de ramener la chose à son premier état et de refaire des épis avec la farine ou du raisin avec le vin qu'on en avait tiré. Par conséquent, vin ou farine demeuraient acquis, d'après le droit de Justinien, au vigneron ou au meunier.

La législation du code civil s'est placée en cette matière à un point de vue infiniment plus sage. Qu'il s'agisse de l'accession mobilière par spécification ou par juxtaposition ou mélange, il a disposé que les juges, dans tous les cas, résoudraient la question de *propriété* suivant les règles et les inspirations de l'équité (art. 565 du code civil). S'agit-il d'un tout formé par la juxtaposition ou par le mélange de choses appartenant à différents propriétaires : la valeur comparative des divers éléments ou parties déterminera quelle est celle de ces parties qui doit être considérée comme le principal et, par conséquent, à qui doit rester la *propriété* du tout composite formé par la conjonction ou le mélange. La partie dépossédée de la chose réputée accessoire sera indemnisée. S'agit-il de spécification : si le travail de transformation est un travail vulgaire et de valeur inférieure ou simplement égale à la matière brute, la matière sera regardée comme le principal et la *propriété* de l'objet attribuée au maître de cette matière. La solution sera inverse s'il s'agit d'un travail artistique dont la valeur excède de beaucoup le prix de la matière employée. Le sculpteur qui a tiré une statue d'un bloc de marbre appartenant à autrui demeurera donc le propriétaire de son œuvre, sauf à payer à qui de droit le prix estimatif du bloc.

— II. Propriété industrielle. Les industriels et les commerçants sont propriétaires de leurs marchandises ou des produits sortis de leurs manufactures, au même titre qu'ils le sont du matériel de leur établissement et de tout le surplus de leur actif mobilier. Mais c'est là une *propriété* de droit commun n'ayant aucun caractère spécial et qui n'est soumise à aucune législation particulière. La *propriété* industrielle proprement dite est tout autre chose; elle consiste, en général, soit dans le droit exclusif d'exploiter certaines découvertes ou de reproduire certaines créations, soit dans le droit également exclusif d'user dans le commerce de certains signes distinctifs, tels que noms, marques de fabrique, enseignes, étiquettes, etc. C'est cette *propriété* d'une nature à part et régie par une législation spéciale qui sera l'objet de cet article. Le droit des inventeurs à l'exploitation de leurs découvertes, ainsi que les caractères des inventions brevetables ont été traités avec les développements que comporte la matière au mot brevet d'invention; on n'aura, en conséquence, à s'occuper ici que des différents objets de la *propriété* industrielle autres que les produits ou procédés susceptibles d'être brevetés; ces objets, susceptibles d'appropriation temporaire ou perpétuelle et dont il va être successivement question, sont : les dessins de fabrique, les modèles en relief de sculpture industrielle, la *propriété* des noms et marques de fabrique, le droit exclusif aux enseignes, étiquettes, etc., et enfin l'achalandage ou clientèle des établissements d'industrie ou de commerce.

L'ancien régime n'assurait, au moins en thèse générale et dans les principes du droit commun, aucune garantie à la *propriété* industrielle pas, plus qu'à la liberté de l'industrie et de la production. Le droit d'un inventeur à l'exploitation du procédé qu'il avait découvert, le droit d'un dessinateur de fabrique à la reproduction industrielle d'un dessin dont il était l'auteur ou qui lui avait été vendu par l'auteur, tous ces droits et autres analogues ne pouvaient trouver de protection qu'au moyen de la concession d'un privilége du roi, privilége tout individuel et dont l'octroi était purement gracieux et facultatif. Ces priviléges étaient limités à une durée de quinze ans pour les auteurs des découvertes industrielles, aux termes d'une déclaration royale de 1762. Quant aux dessins de fabrique, un arrêté du conseil de 1782, concernant exclusivement la ville et la fabrique de Lyon, avait fixé la durée du droit exclusif de reproduction, savoir, à une période de quinze ans pour les dessins sur tissus de soie, ou de soie et d'or mêlés quand il s'agissait d'étoffes destinées à l'ameublement ou à l'ornement des églises, et à un laps de six ans seulement pour les tissus brochés, destinés à l'habillement ou à tout autre usage. Ces règlements particuliers tombèrent devant les lois abolitives des corporations et des différents priviléges de l'ancien régime industriel. Mais le droit de la *propriété* industrielle, dégagé de tout élément de privilége, fut reconnu en principe par la loi du 17 mars 1791 et il a été organisé et réglementé par une série de lois postérieures.

Quant aux dessins de fabrique, le droit exclusif de les reproduire, pour le fabricant qui les avait fait exécuter le premier, ne fut d'abord l'objet d'aucune loi particulière et on leur appliqua simplement les dispositions de la loi du 19 juillet 1793, concernant la *propriété* littéraire et artistique. C'était là peut-être une interprétation un peu extensive donnée à cette loi, mais il valait mieux procéder ainsi, par une analogie un peu risquée, que de laisser sans protection une branche intéressante de la production industrielle, branche d'ailleurs très-proche voisine des créations artistiques, objets propres de la loi de 1793. Cet état de choses ne fut, du reste, que transitoire et une loi nouvelle, à la date du 18 mars 1806, vint bientôt régir la matière spéciale des dessins de fabrique. Il est, au reste, remarquable que, de même que l'ancien arrêt du conseil de 1782, la loi de 1806 fut spécialement édictée pour la ville de Lyon et que ses dispositions ne concernaient textuellement que les dessins exécutés sur tissus de soie ou de soie mêlée d'or. La jurisprudence ne s'arrêta pas à ce caractère de localité de la loi, dont elle fit prévaloir les dispositions dans toute la France et dont elle étendit l'application aux dessins exécutés sur toutes sortes de tissus ou d'étoffes. Une ordonnance royale du 17 août 1825 sanctionna définitivement cette jurisprudence extensive et disposa, en outre, pour faciliter l'application en tout lieu de la loi protectrice, que le dépôt des dessins dont les fabricants voulaient se réserver le droit de reproduction exclusive aurait lieu au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil en faisant fonction dans les villes ou places où il n'existerait pas de conseil de prud'hommes. C'était exclusivement au conseil des prud'hommes que devait être opéré ce dépôt, aux termes de la loi de 1806.

Sous le bénéfice des errements de la jurisprudence et des ordonnances qui en ont généralisé l'application, la loi du 18 mars 1806 a continué de régir seule la matière des dessins de fabrique. Cette législation subordonne le droit exclusif de reproduction des dessins et la faculté d'en poursuivre les contrefacteurs à la condition du dépôt que le fabricant doit faire d'un échantillon de son dessin au secrétariat des prud'hommes ou au greffe du tribunal de commerce. Quant à la durée du droit exclusif, elle la fait absolument dépendre de la volonté du fabricant. Ce dernier, en opérant le dépôt, déclare s'il entend se réserver le droit exclusif pour une, deux, trois, quatre ou cinq années. Il peut même se le réserver à perpétuité pour lui et ses successeurs, à la charge de payer une taxe de la modique somme de 10 francs. Les dessins de fabrique sont, on le voit, plus libéralement traités que les productions littéraires et les œuvres d'art proprement dites, qui ne confèrent jamais à leurs auteurs que des droits temporaires. On eut la pensée de faire disparaître cette dissonance et de faire une loi d'ensemble sur toutes les branches de la *propriété* industrielle, loi dont le projet fut présenté aux Chambres en 1845, mais qui avorta comme plusieurs tentatives analogues de la même époque. Le fabricant qui a opéré le dépôt prescrit par la loi de 1806 a le choix entre deux voies d'action contre les contrefacteurs de son dessin. Il peut agir civilement et les faire simplement condamner à des dommages-intérêts par les tribunaux de commerce. La contrefaçon étant un délit (art. 425, C. pén.), il peut aussi traduire les contrefacteurs devant les tribunaux correctionnels. La peine encourue est une amende de 100 à 1,000 francs et, indépendamment de l'amende, la confiscation des objets contrefaits ainsi que des planches, moules ou matrices ayant servi à exécuter la contrefaçon (art. 427, C. pén.).

Il importe de déterminer le caractère propre des dessins de fabrique, les distinguant des dessins artistiques. Pas de difficulté quant aux compositions de cette nature ne consistant qu'en une certaine disposition de lignes ou une certaine combinaison de figures géométriques et qui ne présentent en elles-mêmes aucun caractère saillant d'originalité ou de fantaisie. De semblables productions n'ont manifestement rien d'artistique et ne sont susceptibles que d'une application industrielle. Mais des dessins pour étoffe, de vrais dessins de fabrique, en un mot, peuvent avoir une apparence et même une valeur artistique, présenter d'ingénieux assemblages de fleurs, des arabesques, etc. A défaut de dispositions de loi précises, la jurisprudence a décidé que c'est l'usage qui en a été fait qui détermine leur caractère industriel et que, du moment que ces dessins ont été exécutés sur un tissu quelconque, ils entrent dans le domaine de l'industrie et le droit à leur reproduction se trouve régi par la loi spéciale de 1806. Néanmoins, les jurisconsultes font encore à cet égard une distinction entre l'auteur du dessin et le fabricant qui utilise ce dessin dans son industrie. M. Dalloz (vo *Industrie*, no 279) enseigne que l'auteur conserve la *propriété* artistique de son œuvre, régie quant à sa durée par la loi de juillet 1793, tandis que le fabricant qui en a opéré le dépôt, en a, de son chef, la *propriété* industrielle, dont la durée dépend de la déclaration qu'il a faite au bureau des prud'hommes, et se trouve régi par la loi spéciale de 1806. Il importe, enfin, de remarquer que la jurisprudence, si disposée, et si légitimement disposée, aux interprétations extensives en cette matière, a étendu le bénéfice de la loi de 1806, non-seulement aux dessins exécutés sur toutes sortes d'étoffes, mais à ceux dont on décore des produits industriels de toute nature, tels que toiles cirées, papiers peints, porcelaines, dos ou couvertures de volumes reliés, etc. L'originalité d'un dessin de fabrique est une affaire de nouveauté et de mode qui ne demande pas une grande puissance d'inspiration. Mais encore faut-il, pour qu'il y ait matière à *propriété*, qu'il y ait dessin, résultant soit d'une combinaison de lignes diversement teintées, soit, la teinte étant uniforme, de la disposition ou des reliefs du tissu lui-même. Une simple particularité dans l'agencement des mailles du tissu ou un simple chinage résultant d'un mélange de fils de nuances différentes ne sauraient constituer un dessin de fabrique, et la loi de 1806 ne serait pas en pareil cas applicable. Le fabricant pourrait seulement obtenir un brevet pour l'exploitation exclusive de ce genre de produit. C'est ce qui a été jugé, en matière de chinage de tissus, par un arrêt de la cour de Rouen du 2 février 1830 et par un arrêt de la cour de Nîmes pour des marmotines au crochet ou au tricot auxquelles la disposition des mailles donnait une apparence floconneuse du meilleur air et qui les faisait fort rechercher. Il y avait là simplement matière à brevet.

Les modèles en relief employés dans l'ébénisterie, l'horlogerie ou l'industrie des bronzes n'ont point été nommément compris dans les dispositions de la loi de 1806. Mais la jurisprudence, dont nous avons déjà constaté les tendances libéralement extensives, n'a pas moins fait profiter du bénéfice de cette législation les modèles en relief de sculpture industrielle. Relativement aux productions de cette nature, il peut arriver de deux choses l'une : ou le dépôt prescrit par la loi de 1806 n'en a pas été opéré, et alors c'est la loi du 19 juillet 1793 qui leur est réputée applicable; l'auteur ou le fabricant auquel il a cédé son droit en ont la *propriété* artistique durant la vie de l'artiste d'abord et, ensuite, durant la période pendant laquelle le droit de l'auteur est transmissible à ses héritiers; on applique, en un mot, la loi du 19 juillet 1793; ou, au contraire, le fabricant a fait le dépôt du modèle au secrétariat des prud'hommes; en ce cas, il a la *propriété* temporaire ou perpétuelle du dessin, suivant la réserve qu'il s'en est faite en opérant le dépôt. Il ne s'agit plus de *propriété* artistique, mais de *propriété* industrielle, et c'est la loi de 1806 qui doit être appliquée.

Passons aux autres objets de la *propriété* industrielle, à savoir : les marques de fabrique, les noms, enseignes, etc., et parlons d'abord des marques. Les marques de fabrique sont un signe ordinairement adhérent aux objets fabriqués et qui en désigne au public la provenance et le producteur. La marque, toutefois, peut ne pas être adhérente et être simplement frappée sur les enveloppes, flacons ou cachets. Il en est nécessairement ainsi quand il s'agit de produits liquides. Adhérente ou non, la marque n'en est pas moins protégée contre toute usurpation, lorsque le fabricant a rempli la condition du dépôt préalable qui est de rigueur pour l'appropriation personnelle d'une marque industrielle. Cette matière est régie par des lois spéciales, la loi du 21 germinal an XI, l'arrêté du 23 nivôse an IX et le décret du 5 septembre 1810, pour les marques de coutellerie et de quincaillerie. La marque de fabrique se compose d'initiales, de chiffres, d'emblèmes, de signes distinctifs quelconques, en un mot. Le nom du fabricant peut, sans doute, y figurer, mais comme partie intégrante et accessoire seulement. A lui seul, il ne saurait constituer une marque, ou, si l'industriel, ce qui est certainement son droit, n'adoptait d'autre marque que son nom patronymique, il se placerait en dehors des lois spécialement protectrices des marques de fabrique. L'usurpation d'une marque ainsi formée uniquement du nom patronymique du fabricant ne serait qu'une usurpation de nom punie de peines particulières, mais beaucoup moins rigoureuses, par une loi spéciale du 28 juillet 1824. La loi de germinal an XI avait, au contraire, édicté pour la contrefaçon des marques proprement dites une peine véritablement draconienne. Le contrefacteur était condamné aux galères, c'est-à-dire traité sur le même pied qu'un faussaire en écriture privée. L'exorbitance de la peine nuisait, comme il arrive toujours, à l'efficacité de la répression, et les industriels qui avaient à se plaindre d'une usurpation de cette nature aimaient mieux procéder simplement par la voie civile et faire condamner l'usurpateur à des dommages-intérêts. Cette voie est encore celle qu'on suit le plus habituellement; les tribunaux de commerce sont les juges les plus compétents du préjudice qu'il s'agit de réparer et, indépendamment de l'indemnité pécuniaire qu'ils arbitrent, la publicité donnée à leur jugement par l'affiche et par la voie de la presse offre un moyen de réparation très-efficace et très-propre à faire cesser des confusions préjudiciables. La marque, malgré son caractère d'individualité, est néanmoins transmissible. Elle est ordinairement cédée, quand il y a vente du fonds, avec l'établissement industriel lui-même de la notoriété duquel elle est le signe et la garantie extérieure. V. marque de fabrique.

Arrivons à la *propriété* des noms, de toutes la plus individuelle et la plus inaliénable. Le nom patronymique, qui est l'objet d'un droit imprescriptible de *propriété* civile, peut devenir aussi l'objet d'une *propriété* industrielle d'importance majeure, quand le commerçant ou le fabricant qui le porte a su lui donner une notoriété de bon aloi. Il va sans dire que l'appropriation commerciale du nom n'est assujettie à aucune condition de dépôt préalable. L'usurpation du nom, dans un but de concurrence commerciale déloyale, est punie par une loi spéciale, la loi du 28 juillet 1824, qui déclare applicable à ce fait l'article 423 du code pénal, prononçant la peine de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende ne pouvant excéder le quart des réparations pécuniaires allouées ni être inférieure à 50 francs. Il importe de remarquer que, pour qu'il y ait lieu à l'application de cette peine et, en général, des dispositions de la loi de 1824, il faut que le nom usurpé ait été employé par le contrefacteur comme marque adhérente au produit qu'il débite ou imprimée sur les enveloppes. L'usurpation du nom sur une enseigne ou dans des prospectus ne rentrerait pas sous l'application de cette loi. Ce serait simplement une manœuvre de concurrence déloyale comme tout emprunt ou usurpation d'enseigne, ne constituant aucun délit qualifié, mais donnant lieu, sans difficulté, à une action en dommages-intérêts contre l'usurpateur. Chose remarquable, il peut arriver, et il a été fréquemment jugé par les tribunaux, que l'usurpation commerciale du nom soit commise par quelqu'un ayant le droit de porter le nom dont il s'agit, qui est son véritable nom patronymique. Par exemple, un fabricant s'est créé une notoriété considérable et son nom le désigne suffisamment au public et forme seul l'enseigne de son établissement. Un autre fabricant, son homonyme, mais son homonyme inconnu, vient installer dans le voisinage un établissement similaire et rival, auquel il ne donne lui aussi d'autre enseigne que son nom. Il peut y avoir là une manœuvre déloyale, visant à produire une confusion et à s'emparer, sous le couvert de l'homonymie, du bénéfice de la notoriété personnelle que s'est acquise un concurrent et qui n'appartient et ne doit profiter qu'à lui seul. Les tribunaux apprécient la moralité du fait et ils peuvent, suivant les circonstances, condamner le concurrent nouveau venu à ajouter à ses marques ou enseignes soit un prénom, soit une désignation différentielle quelconque qui rende la confusion désormais impossible.

La *propriété* du nom est essentiellement imperdable et perpétuelle. Il suit de là que l'inventeur d'un produit breveté conserve seul le droit de vendre sous son nom et de marquer de son nom ce produit, même quand il est tombé dans le domaine public par l'expiration du brevet. Tout autre industriel peut alors, sans aucun doute, fabriquer et débiter le produit dont il s'agit, mais sous son propre nom seulement et nullement sous le nom de l'inventeur, qui demeure toujours l'exclusive et incommunicable *propriété* de ce dernier. Cette règle est certaine et d'une évidente justice. Néanmoins, elle a quelquefois fléchi dans la pratique quand il s'agit de produits qui ne sont vulgairement désignés dans le commerce que par le nom même de leur inventeur. Ainsi les noms de bretelle, calepin, quinquet, qui sont les noms mêmes des inventeurs primitifs de ces objets, étant devenus en même temps l'unique désignation connue de ces différents produits, chacun a pu fabriquer des bretelles, des calepins et des quinquets sous leur nom courant et sans s'inquiéter de chercher une autre appellation qu'il n'y aurait eu aucun moyen possible de faire accepter au public. Il en est de même de quelques autres produits d'invention plus récente, tels que les lampes Carcel, l'eau de Botot, les châles Ternaux. Ces objets n'ayant pas d'autre désignation distinctive que les noms mêmes de leurs inventeurs, ces noms sont tombés dans le domaine public, en même temps que le produit lui-même et comme un accessoire qui n'en est point séparable. Ajoutons enfin que, bien que la *propriété* d'un nom soit, en général, inaliénable, ce principe reçoit un tempérament dans le commerce. Le nom est cessible commercialement en même temps que l'établissement lui-même et comme accessoire de la vente du fonds. Le successeur a le droit de conserver à l'établissement le nom de son fondateur, et cette faculté est même réputée sous-entendue dans toute cession d'un fonds d'industrie ou de commerce, hors le cas d'une stipulation expresse en sens contraire.

Les enseignes, signe extérieur et distinctif qui désigne au public un établissement de commerce, sont aussi un objet de *propriété* industrielle. Il n'existe pas, toutefois, pour les enseignes, comme il existe pour les noms et les marques de fabrique, de lois protectrices spéciales. La *propriété* de l'enseigne est simplement placée sous la sauvegarde des principes du droit commun et des règles générales de l'équité. Une enseigne, en effet, individualise un établissement d'industrie. Celui qui l'usurpe pour détourner à son profit une partie de la vogue qu'un autre industriel a su acquérir à son établissement commet manifestement une manœuvre déloyale et porte atteinte à la *propriété* d'une notoriété acquise, *propriété* souvent très-précieuse et non moins respectable que toute autre. Aussi, à défaut de lois pénales sur la matière, les tribunaux de commerce et les tribunaux civils n'hésitent-ils point à prononcer des condamnations à des dommages-

intérêts pour les usurpations de cette nature et à ordonner la suppression des enseignes usurpées. Ces usurpations sont proscrites par les tribunaux, alors même qu'il n'y a pas une identité absolue dans la reproduction des enseignes ou des emblèmes et que le contrefacteur a cherché à échapper aux poursuites au moyen de certaines modifications ou variantes. Ainsi une maison de nouveautés avait adopté l'enseigne : *A la Dame blanche;* un établissement similaire vint s'installer dans le voisinage avec l'enseigne : *A la reine Blanche.* On plaida, et la cour de Paris condamna la *Reine blanche* à des dommages-intérêts et à la suppression de son enseigne, vu que, malgré la variante assez accentuée, le nouvel établissement avait eu manifestement pour objet de produire une confusion et de détourner, à son avantage, une partie des chalands attirés par la notoriété de la *Dame blanche.* Il est, du reste, presque superflu de faire remarquer que l'enseigne ne peut être la matière d'un droit exclusif qu'autant qu'elle présente un certain caractère d'originalité. Si elle se borne à désigner l'établissement par la simple indication du produit qui y est fabriqué ou débité, si, par exemple, elle porte simplement les mots : *librairie*, *pharmacie*, etc., il est clair qu'elle n'a plus aucun caractère d'individualité et qu'elle reste dans le domaine public et peut être reproduite par tout établissement similaire. Non-seulement les enseignes, mais les boîtes, flacons, enveloppes de toute nature dont les formes, les couleurs ou les vignettes ont une physionomie particulière et contribuent à individualiser certains producteurs, sont protégés contre les usurpations de la concurrence déloyale, et les tribunaux de commerce retentissent tous les jours des condamnations prononcées pour des faits de cette nature.

Il reste à parler de l'achalandage, élément essentiel, élement capital, pourrait-on dire, de la *propriété* de tout établissement industriel. Ici, toutefois, une grande marge est nécessairement laissée à la liberté de concurrence et de compétition, et chacun a le droit incontestable de conquérir, par toutes les voies loyales, la faveur du public, au détriment même des établissements rivaux. Il n'y a à cet égard que les manœuvres déloyales qui puissent être réprimées par les tribunaux par voie de condamnation à des dommages-intérêts. Supposons, par exemple, qu'une maison de commerce servant les consommateurs à domicile donne l'ordre à ses facteurs de se présenter chez les particuliers sous le nom d'un établissement rival et plus en faveur. Cette usurpation purement verbale d'un nom connu dans l'industrie ne tomberait pas, il est vrai, sous le coup de la disposition pénale de la loi précitée de 1824, laquelle n'atteint que les usurpations de noms pratiquées sur les marques des produits ou au moins sur leurs enveloppes ou emballages. Mais il y aurait là incontestablement un détournement frauduleux de clientèle qui rendrait son auteur passible de dommages-intérêts. Le détournement d'achalandage devient plus facilement saisissable et il est aussi plus ordinairement réprimé lorsqu'il s'agit des rapports entre un ancien industriel ou commerçant et le successeur auquel il a cédé son établissement. Dans les traités de cette nature, le vendeur s'interdit ordinairement d'exercer à l'avenir la même industrie dans la même localité. Cette clause est même sous-entendue de droit, à moins de stipulations contraires. La cession d'un fonds de commerce en comprend, en effet, nécessairement l'achalandage en même temps que le matériel, et le vendeur reprendrait indirectement ce qu'il vient d'aliéner s'il continuait d'exercer lui-même son industrie dans un rayon où sa concurrence pourrait atteindre son successeur. Ici, on le répète, le détournement de l'achalandage serait facilement saisissable; il résulterait d'une manière patente du simple fait de la concurrence et sans qu'il fût besoin de signaler les pratiques d'aucune manœuvre déloyale.

— III. Propriété littéraire et artistique. Nos lois reconnaissent à l'auteur d'un ouvrage de littérature, de science ou d'art le droit exclusif de reproduire son œuvre par la typographie, la gravure ou tout autre mode mécanique de reproduction. Ce droit subsiste pour l'auteur toute sa vie; après lui, il passe, viagèrement aussi, à sa veuve; il est enfin transmissible à ses héritiers pendant une durée de cinquante ans (loi du 14 juillet 1866). C'est à ce privilége ainsi limité de reproduction qu'on a donné le nom de *propriété* littéraire et de *propriété* artistique, dénomination manifestement exorbitante pour un droit purement temporaire. Mais, si le mot de *propriété* est évidemment inexact, eu égard aux dispositions du droit positif sur la matière, il est vrai, au contraire, au point de vue de certaines doctrines spéculatives et il est énergiquement revendiqué par les jurisconsultes qui se prononcent pour la perpétuité des droits d'auteur et veulent les assimiler absolument à une *propriété* ordinaire et normale. Nous allons bientôt faire connaître les différents systèmes qui se sont produits sur cette intéressante question et les arguments principaux qu'on a mis en ligne de part et d'autre; mais il convient, croyons-nous, d'indiquer d'abord les phases successives de la législation sur la matière.

L'idée même, la simple notion du droit des auteurs sur leurs œuvres ne s'est fait jour dans aucune législation avant la découverte de l'imprimerie. Jusqu'à la création de ce rapide et puissant moyen de reproduction, il fut, en effet, impossible de tirer aucun émolument sérieux des œuvres de la pensée et ni les législateurs ni les jurisconsultes n'eurent à s'occuper de cette *propriété* intellectuelle, *propriété* abstraite et, jusque-là, essentiellement improductive. Tout possesseur du manuscrit original ou d'une copie d'un ouvrage pouvait, à son gré, le transcrire et en multiplier les copies; l'auteur n'obtenait d'autre rémunération que celle de la renommée, quelquefois les grâces et la faveur des grands dans la clientèle desquels il gravitait comme l'affranchi Ennius ou comme cet autre affranchi qui eut nom Térence, quelquefois la persécution et l'ostracisme qu'attirait sur lui la hardiesse de ses écrits. Nous venons de nommer Térence et, à ce propos, il faut noter que les poëtes scéniques étaient plus favorisés que le reste des écrivains. Ils tiraient de leurs ouvrages une rémunération pécuniaire en les vendant, à Rome, aux magistrats chargés de pourvoir aux spectacles publics. Térence, au rapport de Suétone, tira de fortes sommes de sa comédie de l'*Eunuque*, une de ses pièces à grand succès.

Au XVIe siècle, après la découverte de l'imprimerie, il devint possible d'obtenir un légitime produit des œuvres de la pensée. Mais le droit n'était point reconnu, il n'existait point encore et ne pouvait éclore qu'au moyen d'une grâce d'en haut, c'est-à-dire au moyen d'un privilége du roi, privilége qu'il était facultatif au pouvoir royal de refuser ou d'accorder. Ces priviléges ne furent d'abord réclamés et obtenus que par les libraires-éditeurs. D'ordinaire, ils n'étaient concédés que pour un laps de temps limité, calculé de manière que l'éditeur pût rentrer dans ses frais et réaliser un bénéfice convenable. Une édition nouvelle exigeait l'obtention d'un renouvellement de privilége. Quant au droit personnel de l'auteur, il n'en était fait aucune mention et rien n'était stipulé à cet égard; l'écrivain cédait son manuscrit à l'éditeur, soit gratuitement et en vue de la seule rémunération de la publicité assurée à son œuvre, soit pour une somme une fois payée, et, dans tous les cas, ce point était réglé entre eux de gré à gré, sans aucune intervention tutélaire ni de la loi, qui n'existait pas, ni de l'administration, peu soucieuse de l'infime intérêt d'un penseur ou d'un poëte. Au XVIIIe siècle, l'usage prévalut de ne plus limiter à une édition unique les priviléges concédés aux éditeurs; ces priviléges furent considérés comme perpétuels et, par conséquent, non sujets à renouvellement pour les différentes publications successives d'un même ouvrage. Il n'était point encore question du droit des auteurs; mais, en fait, leur condition s'améliora sensiblement par l'effet de la perpétuité du droit exclusif concédé aux éditeurs et ils purent mettre à plus haut prix la cession de leurs œuvres à un libraire. M. Laboulaye, dans son *Etude sur la propriété littéraire*, page 6, a remarqué cette survaleur qui résulta pour les œuvres des écrivains de la prolongation des priviléges accordés aux éditeurs.

Mais, au XVIIIe siècle, le siècle de l'*Encyclopédie* et de la toute-puissance des écrivains, le progrès ne devait pas se borner à quelques bienveillances administratives et à la prolongation du privilége des éditeurs. Le principe de la *propriété* littéraire s'affirmait énergiquement dans l'opinion et le mouvement de l'esprit public eut un contre-coup dans la jurisprudence et la législation. Un arrêt du conseil du 30 août 1777 reconnut, en principe, que le privilége de la publication d'un livre pouvait être directement octroyé à l'auteur lui-même et, précédent remarquable, l'arrêt du conseil disposa qu'en pareil cas ce privilége passerait aux héritiers de l'écrivain à perpétuité (art. 5). Cet arrêt est l'acte le plus large et le plus avancé de l'ancienne monarchie en matière de *propriété* littéraire; mais il n'affirmait pas le droit et laissait entièrement subsister le régime de la grâce et du bon plaisir.

Le droit des écrivains et des artistes n'a cessé d'être un privilége gracieusement octroyé et n'est devenu véritablement un droit subsistant de soi-même que par la loi votée par la Convention, le 19 juillet 1793. Cette loi, toutefois, n'a eu d'autre mérite que d'affranchir les auteurs du régime du bon plaisir et d'affirmer franchement leur droit; elle s'est montrée singulièrement parcimonieuse dans l'application du principe en ne reconnaissant que viagèrement à l'écrivain ou à l'artiste l'exclusive faculté de tirer parti de son œuvre par la vente ou la reproduction et en ne déclarant ce droit transmissible que pour dix ans à ses héritiers quels qu'ils fussent, directs ou collatéraux. M. Laboulaye juge avec sévérité, mais avec justice, à notre avis, la loi de juillet 1793. Le rapporteur du projet, Lakanal, avait hautement déclaré que nulle *propriété* n'est moins sujette à contestation que celle des productions de l'esprit et il s'était étonné qu'une loi positive fût nécessaire pour consacrer ce droit évident. Cette franche profession de principes aboutit misérablement à la reconnaissance d'un droit viager pour l'auteur et d'un usufruit décennal pour les enfants. C'est ainsi que l'on procède en France; on élucubre de magnifiques déclarations des droits, on pérore en philosophes et on légifère en praticiens. « La réforme est dans le rapport de la loi, dit M. Laboulaye, la routine est dans le texte. » Un décret du 5 février 1810 améliora dans une certaine mesure la condition de la famille des auteurs. Ce décret consacra le droit viager de la veuve et étendit à une période de vingt ans la transmissibilité du droit de l'auteur à ses enfants et descendants, à un degré quelconque, en ligne directe. Les héritiers autres que les descendants continuèrent, et ont toujours continué depuis, d'être régis par la loi de 1793; leur succession aux droits de l'auteur est demeurée limitée à une durée de dix ans. La Restauration, en abolissant la censure impériale, suscita un mouvement d'opinion très-accentué dans le sens d'une plus large reconnaissance des droits de la *propriété* intellectuelle. Un nouveau projet de loi fut élaboré dans les Chambres de 1825 et de 1826, et des opinions franchement libérales, des doctrines avancées se firent jour dans la discussion. Mais l'esprit de routine résistait et le projet de réforme n'aboutit pas. Il fut repris sans plus de succès sous la monarchie de Juillet, en 1836 d'abord et ensuite en 1841. Des débats, encore sans aboutissement, qui eurent lieu dans les Chambres de 1841, il n'est resté qu'une splendide harangue de M. de Lamartine, rapporteur du projet de loi. L'illustre poëte s'étonnait que la création des rudes labeurs de la pensée ne fût pas transmissible à perpétuité à la postérité de l'auteur, comme le champ que le cultivateur défriche et qu'il s'est originairement approprié par son travail et sa sueur. L'orateur, toutefois, fléchissait dans ses conclusions et se bornait à proposer une transmission héréditaire de cinquante ans à la famille des écrivains et des artistes. Après cette série d'ébauches et de projets sans résultat intervint la loi du 8 avril 1854, loi de moyens termes et de compromis, dont la seule innovation importante consiste à avoir étendu à une période de trente ans la transmissibilité du droit des auteurs à leurs enfants et petits-enfants. Enfin, la loi du 14 juillet 1866 a accru cette durée de vingt ans et l'a portée à cinquante ans.

Cette législation est loin de donner satisfaction à de très-éminents esprits, qui réclament la perpétuité pour les droits d'auteur et leur complète assimilation à la *propriété* ordinaire. C'est le moment de faire connaître les arguments les plus saillants que l'on fait valoir de part et d'autre dans cette controverse d'un si réel intérêt spéculativement et au point de vue pratique.

Les adversaires de la perpétuité des droits d'auteur rappellent, d'abord, que les productions intellectuelles ne sont point, par leur nature, susceptibles d'appropriation privée. Un écrivain révèle au monde une idée encore inaperçue; un prosateur ou un poëte crée des formes originales de style; un artiste produit des créations analogues dans une autre sphère; ces idées ou ces formes échappent par leur nature essentielle à toute appropriation individuelle. Aussitôt divulguées, elles entrent inévitablement dans le domaine commun et dans ce que l'on peut appeler la légitime et brillante promiscuité des choses de l'esprit. Chacun en jouit, chaque intelligence se les assimile sans les consommer ni même les appauvrir; or, c'est un principe élémentaire de droit que les biens dont on peut jouir sans les épuiser ni les appauvrir et sans que l'usage qu'en fait chacun puisse à aucun degré léser ou amoindrir l'usage que les autres ont la faculté d'en faire, c'est un principe élémentaire de droit, dit-on, que les biens de cette nature, tels que la lumière, l'eau courante, l'air atmosphérique, sont essentiellement choses communes et résistent à toute appropriation individuelle. Les produits de la pensée sont des biens du même ordre; ils sont l'air et la lumière des intelligences. Leur nature les dérobe à l'appropriation; en créant cette appropriation et en en dotant l'auteur et ses successeurs durant une certaine période d'années, la loi fait donc une chose fictive, elle institue un droit artificiel; elle peut légitimement mettre des bornes à la durée de ce droit créé par elle et qui n'existe que grâce à la libéralité de ses dispositions.

Les adversaires de la perpétuité reconnaissent, néanmoins, qu'il est juste que l'auteur soit rémunéré pour son travail et pour la partie de sa vie qu'il a vouée à son œuvre et ils cherchent quel système de rémunération peut lui donner une satisfaction convenable sans léser ou, en tout cas, sans sacrifier les droits de la société. Voici l'aperçu le plus général et, croyons-nous, le plus fidèle que l'on puisse donner des théories qui se sont produites en ce sens : l'auteur, en apportant à l'humanité une idée nouvelle, ou en créant une forme, s'est créé en même temps, on en convient, un droit à une rémunération de la part de la société qu'il instruit ou qu'il amuse. Mais qu'on y prenne garde, ajoute-t-on; la société a, elle aussi, un droit, un véritable droit de *copropriété* sur l'œuvre qui vient d'être produite. L'auteur n'a, en effet, créé que la forme; quant à l'idée première de son œuvre, il l'a inévitablement prise dans le fonds commun, dans l'abondant capital social des intelligences. Il doit le germe à la société; il lui doit plus encore, car c'est d'elle qu'il a reçu la culture et le développement de ses facultés, l'éducation, en un mot, qui est essentiellement un bienfait de l'état social. Et l'on rappelle les paroles spirituellement amères de Pascal : « Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent : *mon livre*, *mon commentaire*, *mon histoire*, *etc.* Ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue et toujours un *chez moi* à la bouche. Ils feraient mieux de dire : *notre livre*, *notre commentaire*, *notre histoire*, *etc.*, vu que, d'ordinaire, il y a plus en cela du bien d'autrui que du leur. » L'auteur, à ce point de vue, serait exactement dans la condition de ce que les jurisconsultes appellent le *spécificateur*, c'est-à-dire l'ouvrier qui a produit un objet nouveau en façonnant une matière brute qui appartient à une autre personne. Il y a là manifestement, poursuit-on, la raison d'être d'une *copropriété* : l'écrivain ou l'artiste doivent être rémunérés, mais le droit de la société ne doit point être sacrifié. Il le serait manifestement et la société serait évincée, elle serait expropriée de ce qui lui appartient dans une certaine mesure si le droit exclusif de l'auteur était transmissible à perpétuité à sa descendance. Cette dépossession du public, d'une portion de son droit, est matériellement évidente et tombe sous le sens, ajoute-t-on, tant que dure le privilége de l'auteur et de ses héritiers. En effet, tout acheteur d'un exemplaire d'un ouvrage est, de droit, propriétaire du volume dont il a fait l'acquisition. A ce titre, il doit pouvoir en user et en disposer librement et, comme tout propriétaire, tirer de sa chose toute l'utilité et tous les émoluments qu'elle est susceptible de donner. Il pourrait donc, en restant dans les termes du droit commun, non-seulement user du volume qui lui appartient en le lisant, en l'apprenant par cœur ou en le transcrivant, mais encore en tirer un profit industriel en le reproduisant par l'impression. Cette dernière faculté lui est refusée durant la période du droit privatif de l'auteur; c'est un amoindrissement, une éviction partielle de sa *propriété*. Il faut, de toute rigueur, qu'une semblable éviction ne soit que temporaire; si elle était perpétuelle, si le droit exclusif de l'auteur et de ses héritiers n'avait pas de limite dans la durée, la société serait purement et simplement dépossédée de ce qui lui appartient. Le système de transaction adopté par nos lois n'est donc point simplement un compromis tel quel; il répond aux exigences de la justice spéculative et absolue. Sans doute, des modifications de détail sont possibles et l'on peut restreindre ou étendre, au gré de circonstances transitoires, la durée du droit exclusif des auteurs, mais la législation la plus libérale ne peut aller jusqu'à leur concéder la perpétuité sans blesser la justice et méconnaître les droits de la société. A ces arguments, qui sont les principaux, il en a été ajouté quelques autres plus secondaires, mais qui méritent cependant d'être mentionnés, vu qu'ils se recommandent au moins par une certaine apparence d'utilité pratique. M. Villemain, dans la discussion du projet de loi qui avorta en 1841, faisait valoir contre la doctrine de la perpétuité une sorte d'incompatibilité qu'elle présentait avec notre législation sur les successions et avec le principe de l'égalité dans les partages qui la domine. Il y aurait, disait en substance l'illustre académicien, une source d'inextricables difficultés dans la transmission et dans le fractionnement indéfinis auxquels la *propriété* littéraire serait soumise de la même manière que les autres biens patrimoniaux. Il suffirait, en effet, du mauvais vouloir, des scrupules ou des préjugés de parti de l'un des cohéritiers, copropriétaire de l'ouvrage, pour empêcher la publication ou la réédition d'un livre utile. Pour parer à ces tiraillements, il ne faudrait rien moins que créer un système spécial d'hérédité pour la *propriété* littéraire et en faire la matière d'une nouvelle institution de substitutions ou de majorats. Pour ne rien omettre des raisons qui peuvent défendre la thèse que nous venons d'esquisser, notons enfin l'immanquable argument *du bon marché*. Les livres, prétend-on, seraient cotés à des prix inabordables s'ils étaient, pour la famille des auteurs, l'objet d'un monopole éternel.

Nous venons de reproduire, sans en atténuer aucun, les arguments des adversaires de la perpétuité de la *propriété* littéraire. Exposons, à présent, la thèse contraire, la doctrine de la perpétuité du droit et de l'absolue et normale *propriété* des œuvres de l'esprit. M. de Lamartine a développé cette doctrine avec son incomparable magnificence de parole à la tribune de la Chambre des députés en 1841. M. Ed. Laboulaye l'a défendue avec moins d'éclat que le chantre d'Elvire, mais, il faut le dire, avec infiniment plus de solidité, dans son *Etude sur la propriété littéraire*, publiée à Paris en 1858. M. Laboulaye attaque et sape par la base le système des ennemis de la perpétuité. Il répudie la théorie d'une rémunération sociale. Ce système n'est, à ses yeux, qu'une continuation déguisée du régime ancien de la grâce et du privilége octroyés par l'Etat. Le privilége est concédé par la société, au lieu de l'être par le prince; il est collectif au lieu d'être individuel; c'est toute la différence, et cette différence ne touche pas au fond des choses. L'écrivain ou l'artiste, selon M. Laboulaye, n'a à recevoir de rémunération de personne; il est propriétaire de son œuvre par le droit primordial de toute *propriété*, par le droit du travail, du travail créateur. Vainement ob-

jecte-t-on que les idées, entrant dans le domaine intellectuel commun dès le moment de leur diffusion, ne sont pas susceptibles d'appropriation privée. Il ne s'agit point de l'idée que l'auteur n'a point faite et sur laquelle il ne prétend à aucun genre de monopole; il s'agit de la forme créée par lui, forme insaisissable tant qu'il l'élabore et la modèle dans l'intime travail de sa pensée, mais qui se matérialise et devient une chose sensible et susceptible de possession, par l'impression du livre ou l'exécution de l'œuvre d'art. Cette forme qu'il a produite et qui peut être possédée est d'ailleurs, et de soi, une chose *frugifère;* elle est susceptible de se reproduire et de donner des fruits qui lui sont propres au moyen de l'impression, de la gravure, du surmoulage, etc. Qu'est-il besoin de l'octroi d'un privilége quelconque et d'une rémunération sociale, pour que l'auteur ait seul le droit de recueillir les fruits de la chose qui est à lui et qui lui appartient par droit de création? Qu'est-il besoin d'une protection rémunératoire ou privilégiée, pour interdire à tout venant de s'approprier, au détriment du maître, les produits de ce champ intellectuel ou d'en dépouiller ses enfants? Le droit commun suffit à défendre cette *propriété* comme toute autre. M. Edouard Laboulaye est de l'opinion de M. Alphonse Karr, qui formulait la loi de l'avenir en cette matière dans cet article unique : « La *propriété* littéraire est une *propriété*. »

Il répond péremptoirement à l'argument d'une prétendue *copropriété* de la société, tiré de ce que c'est dans le fonds commun que l'auteur puise inévitablement l'idée mère de son œuvre. Soit! dit en substance M. Laboulaye, l'auteur prend son idée dans le milieu social; mais, prenons garde, en l'y prenant, *il ne l'en retire pas* et n'en prive personne; il la renvoie et la réfléchit, au contraire, élucidée et agrandie; la société gagne et ne perd rien à cet emprunt. La comparaison avec l'ouvrier qui a façonné la matière appartenant à autrui est donc un argument qui passe à côté du débat; personne ici n'a été depossédé de la matière première de l'ouvrage. Mais, en repoussant la comparaison fautive de l'ouvrier qui a façonné la matière d'autrui, M. Laboulaye propose une autre comparaison, une sorte d'apologue qui entre dans le vif de la question. Un meunier utilise la brise pour mettre en mouvement l'aile travailleuse de son moulin. Sous prétexte que l'air qui lui sert de moteur appartient à tout le monde, la société prétendra-t-elle avoir un droit de *copropriété* sur le moulin du bonhomme? En aucune façon; le meunier utilise le vent au passage, mais le laisse courir et n'en prive quiconque. C'est absolument le cas de l'écrivain; il s'inspire des idées courantes sans le moins du monde les retirer du fonds commun. La théorie d'une *copropriété* sociale fondée sur l'emprunt des idées ne supporte pas la discussion.

M. Laboulaye ne laisse pas sans réponse cet autre argument consistant à soutenir que le droit exclusif de l'auteur constitue une dépossession partielle pour le public, par la raison que ce privilége exclusif, tant qu'il dure, empêche l'acheteur de chaque exemplaire de tirer de sa *propriété* toute l'utilité qu'il pourrait en obtenir, en lui interdisant notamment la faculté de reproduire par l'impression le volume qu'il possède. Cet argument est un pur sophisme. L'acquéreur du volume a parfaitement et sans restriction le droit d'user et d'abuser..... du volume, qui est la seule chose qu'il ait achetée et dont il soit devenu propriétaire; mais il n'a pas acquis et il n'a pas le droit de moissonner les fruits de l'œuvre créée par l'auteur et dont l'auteur seul est propriétaire. Et qu'on n'objecte pas que l'auteur pourrait continuer d'editer et de reproduire concurremment avec lui; sans voler matériellement à l'écrivain les fruits de son labeur, une telle concurrence aurait pour résultat d'en annuler ou d'en déprimer la valeur. Valeur et *propriété* sont choses équivalentes, et les manœuvres, les spéculations cupides qui ont pour conséquence de déprécier notablement la valeur de ma *propriété* ressemblent, à s'y méprendre, à un vol matériel.

Une observation fort simple réfute l'objection que M. Villemain tirait contre la doctrine de la perpétuité des inconvénients qu'entraînerait la subdivision indéfinie de la *propriété* littéraire. La crainte que le désaccord entre les cohéritiers ne pût empêcher la réédition d'une œuvre belle ou utile est une crainte hypothétique, presque une chimère. Il n'y a pas d'exemple de ces disparitions d'un livre d'une valeur réelle et répondant à des besoins intellectuels véritablement sérieux et persistants, et l'on ne construit pas la loi sur des hypothèses improbables. Le correctif, d'ailleurs, serait facile, et il a été souvent indiqué. Il n'y aurait, en pareil cas, qu'à exproprier les héritiers pour cause d'utilité sociale, en leur allouant une indemnité qui pourrait se produire sous la forme d'une redevance proportionnelle qui leur serait payée à chaque publication de l'ouvrage rentré dans le domaine public par l'effet de l'expropriation.

L'argument du bon marché des livres mérite à peine une réponse; c'est une raison purement utilitaire, et l'utilité ne peut pas juridiquement prévaloir sur la justice. Il y a, d'ailleurs, du chimérique encore dans cet argument; le commerce a intérêt à vendre à des prix abordables, et les libraires trouveront toujours plus de profit à écouler beaucoup de volumes à un taux modéré qu'à n'en débiter qu'un fort petit nombre à des prix exorbitants. Nous avons parcouru d'une manière à peu près complète les arguments qui défendent les deux doctrines. Nous avouons que nous inclinons pour celle de la perpétuité des droits des auteurs, si fortement soutenue par M. Laboulaye.

Examinons maintenant quelles œuvres sont temporairement protégées par le droit exclusif de leurs auteurs contre les entreprises de la contrefaçon, et parlons d'abord des écrivains. Le texte de l'article 1er de la loi du 19 juillet 1793 est, à cet égard, aussi large que possible; il étend sa disposition protectrice sur les auteurs d'écrits en tout genre, ce qui embrasse les livres de science, de haute littérature, de littérature légère, toutes les productions de l'esprit, en un mot, sans aucune acception de leur valeur intrinsèque ou de leur insignifiance et de leur médiocrité. Une seule condition est requise, c'est que l'œuvre soit originale, en ce sens du moins qu'elle ne soit pas la copie littérale et servile de l'œuvre d'autrui. L'originalité, du reste, a des degrés, et à tous ses degrés quelconques, elle est protégée par la disposition de la loi. Ainsi, l'on ne pourrait impunément contrefaire des travaux même de pure érudition ou de compilation, où des textes anciens, des ouvrages ou des fragments d'ouvrages tombés dans le domaine public auraient été reproduits par le compilateur dans un certain ordre d'exposition méthodique. Sans doute, il serait loisible à chacun de mettre à profit ces recherches d'érudition et de citer dans ses propres ouvrages les textes restitués par le compilateur; mais il resterait interdit de reproduire l'œuvre entière dans l'ensemble de son plan et de sa coordination. Ce plan, ce travail de groupement et de distribution sont une œuvre de l'esprit et constituent la proportion d'originalité dont de telles œuvres sont susceptibles, en même temps que la mesure dans laquelle elles doivent être défendues contre les empiétements de la contrefaçon. La même solution est applicable aux résumés analytiques ou abréviatifs d'un ouvrage tombé dans le domaine public. De tels travaux n'ont pas, sans doute, le caractère d'une création absolument originale, mais ils sont incontestablement une œuvre de l'esprit, et la reproduction en est prohibée, sauf à chacun, bien entendu, la faculté de refaire à sa manière et de publier d'autres résumés des mêmes ouvrages. La jurisprudence s'est prononcée dans le même sens à l'égard de la traduction des livres étrangers tombés dans le domaine public. La traduction exige un travail intellectuel très-réel et souvent très-méritoire. Elle réclame de la science, du goût, même des habiletés de style pour faire passer dans un autre idiome le relief du texte original. En tout cas, bonne ou médiocre, elle ne peut être littéralement reproduite, sauf à chacun le droit de traduire à son tour. Ce n'est pas seulement le corps d'un ouvrage qui est protégé contre la contrefaçon; la protection de la loi s'étend, en général, au titre même du livre. Son titre, en effet, est son enseigne, le signe distinctif qui l'annonce au public, et, d'ailleurs, le titre à lui tout seul exprime, en la condensant, la pensée de l'écrivain et contient quelquefois toute une profession de principes. Le titre est protégé et ne peut être emprunté pour être donné à une publication similaire ou non. Cette règle, néanmoins, souffre exception lorsque le titre n'est que la désignation pure et simple du sujet de l'ouvrage et qu'il n'y a pas d'autre manière de désigner un écrit quelconque sur la même matière. Tels sont les titres de *Dictionnaire de la langue française*, de *Biographie universelle*, etc. Il a même été jugé que le titre un peu moins général d'*Encyclopédie catholique* ne pouvait être l'objet d'une appropriation exclusive. En pareille matière, il ne peut s'élever que des questions de loyauté, et les tribunaux ne peuvent avoir à réprimer que des entreprises de concurrence frauduleuse, tendant à produire des confusions dommageables.

Le titre a particulièrement de l'importance en ce qui concerne les journaux, et c'est relativement à ce genre de publication que l'usurpation en serait surtout préjudiciable. La règle en pareille matière est que le titre appartient à la feuille qui l'a adopté la première, mais qu'il retombe dans le domaine public et peut redevenir la *propriété* du premier occupant si le journal cesse de paraître.

Certains écrits tombent néanmoins dans le domaine public dès le moment de leur publication. Ce sont d'abord les textes des lois, décrets ou ordonnances, ainsi que des arrêtés ou règlements administratifs. Sans doute ce sont là des travaux de la pensée, mais destinés par leur nature et leur but même à la plus large et à la plus complète divulgation. D'ailleurs, légiférer, rendre des ordonnances ou des décrets pour l'exécution des lois, n'est point, à proprement parler, faire œuvre littéraire; c'est remplir une fonction, un devoir ou un mandat public, et les pouvoirs de qui émanent de tels actes n'ont évidemment aucune rémunération à prétendre et aucun lucre à réaliser sur ce qui n'est que l'accomplissement de leur fonction dans l'Etat. Il en est de même, et par la même raison, des jugements des tribunaux et des cours, dont tout le monde peut reproduire le texte. Il en est de même encore des réquisitoires des ministères publics et des plaidoyers des avocats qui élucident le sens et la portée des jugements et dont la reproduction est également libre. Néanmoins, il est reconnu que les membres du parquet et du barreau ont seuls le droit de publier en corps d'ouvrage le recueil de leurs harangues judiciaires. Ce qui est dans le domaine public, c'est la reproduction des plaidoyers donnée accessoirement avec la reproduction des jugements eux-mêmes dont ils éclairent le sens. La même doctrine s'étend sans difficulté aux discours prononcés dans les Chambres. Ces discours préparent la loi, en révèlent l'esprit et la portée; ils en forment en quelque sorte une partie essentielle et intégrante, et nulle entrave ne doit arrêter la divulgation de la loi, *qui est censée connue de tous*, suivant une règle de droit très-fictive sans doute, mais nécessaire.

Quant aux œuvres d'art, la protection de la loi s'étend à toutes les productions artistiques, à toutes les productions musicales, aux œuvres de peinture, de dessin, de gravure, de sculpture, d'architecture. Il est remarquable que l'article 1er de la loi de juillet 1793, tout en s'exprimant sur les arts du dessin avait omis de parler des arts plastiques et de la sculpture. C'était un oubli évident, un simple *lapsus*, qui a été réparé par la jurisprudence. Les œuvres sculpturales sont protégées contre la contrefaçon au même degré que les œuvres de peinture ou de dessin. Il est même à noter que la jurisprudence a décidément écarté en cette matière toute distinction entre la sculpture artistique proprement dite et ce que l'on appelle la sculpture industrielle. L'une et l'autre attribuent à l'auteur le même droit de reproduction exclusive. Quant à la question de supériorité ou d'infériorité de la production, il est évident qu'elle ne saurait être tranchée par aucun tribunal ou par aucun pouvoir public; il n'existe dans nos institutions aucune magistrature à laquelle ait été dévolue la fonction de se faire l'arbitre officiel du goût. Qu'il s'agisse de sculpture artistique ou industrielle, il suffit donc, pour que le droit exclusif de l'auteur soit incontestable, que la forme qu'il a produite présente un degré quelconque de création ou d'originalité, qu'en un mot elle ne soit pas banale et antérieurement tombée dans le domaine public. Une seule distinction est à faire : toute œuvre de dessin ou plastique est une œuvre d'art et la matière d'une *propriété* artistique, pourvu qu'elle soit le produit d'un travail de la pensée en même temps que de la main de l'artiste. Elle cesse d'être une œuvre d'art et d'être protégée contre la libre reproduction si elle est simplement le produit d'un travail manuel ou mécanique. Cette solution a été mainte fois appliquée aux moulages pris sur nature et dont le contre-moulage a été déclaré licite par les tribunaux. La question s'est reproduite et a été vivement débattue en ce qui concerne les épreuves obtenues par la photographie. La cour de cassation a adopté sur ce point une jurisprudence éclectique qui nous paraît fort contestable. Elle a reconnu qu'un portrait photographié (il s'agissait dans l'espèce des portraits du comte de Cavour et de lord Palmerston, édités par le photographe Mayer) pouvait être considéré comme une œuvre d'art quand la manière intelligente dont le modèle avait été posé, quand le choix et le grand style des accessoires révélaient un certain travail intellectuel et un goût vraiment artistique. Cette solution mitoyenne a été critiquée à bon droit. Elle a l'inconvénient capital de rendre les tribunaux arbitres d'une question de goût sur laquelle ils n'ont manifestement aucune compétence spéciale. Pour notre part, il nous répugne de voir un art proprement dit dans les manipulations du photographe. Il peut avoir du goût sans aucun doute et poser son modèle avec intelligence; mais autant pourrait en faire toute personne présente à l'opération et qui donnerait son avis sur l'attitude à prendre et sur les fonds et les accessoires. Ceci est du goût, c'est si l'on veut de la critique; ce n'est pas de l'art, car l'art se compose d'exécution autant que de conception, et le photographe n'est pour rien dans l'exécution de son épreuve. Il peut être un industriel plus ou moins habile; il n'est pas, croyons-nous, un artiste.

La durée de la *propriété* artistique est la même que celle de la *propriété* littéraire. Il existe toutefois, sur un point particulier, une dissemblance entre le droit de l'écrivain et celui de l'artiste; c'est en ce qui concerne leurs rapports avec leurs créanciers. Il est de jurisprudence constante que les créanciers d'un auteur ne peuvent saisir son œuvre manuscrite pour la faire éditer et se payer sur le produit de sa publication. Le livre manuscrit est une *propriété* personnelle, intime et absolument insaisissable. On ne pourrait le publier contre le gré de l'auteur sans exercer sur sa conscience une inadmissible contrainte. Au contraire, une œuvre d'art, dès l'instant qu'elle est exécutée et avant même qu'elle ait été l'objet d'aucune exhibition publique, devient immédiatement une valeur appréciable, entrant dans le patrimoine, dans l'actif de l'auteur et pouvant, à ce titre, être saisie par ses créanciers, comme toute autre partie de son mobilier.

— IV. *Propriété souterraine.* V. MINE.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages à consulter, nous citerons : *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique*, par Garnier (1792, in-12); *Du droit de propriété*, par Savigny (1803, in-8°); *Traité de la propriété*, par Comte (1834, 2 vol. in-8°); *De la propriété d'après le code civil* (1836, in-8°); *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (1838, in-8°); *Histoire du droit de propriété foncier en Occident*, par Ed. Laboulaye (1839, in-8°); *Traité du domaine de propriété*, par Proudhon (1839, 3 vol. in-8°); *De la propriété d'après le code civil*, par Troplong; *Traité de la propriété mobilière suivant le code civil*, par Chavot (1839, 2 vol. in-8°); *Etudes d'économie politique sur la propriété territoriale*, par du Puynode (1840, in-8°); *De la propriété et de son principe*, par J. Lebastier (1844, in-8°); *Propriété et loi*, par Bastiat (1848, in-16); *Propriété et spoliation*, par le même (1848, in-16); *Qu'est-ce que la propriété?* par Proudhon (1848, in-12); *De la propriété*, par Thiers (1849, in-18); les *Soirées de la rue Saint-Lazare, entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, par G. de Molinari (1849, in-8°); *De la propriété pendant l'époque féodale*, par Lascaret (1851, in-8°); *Considérations sur la nature du droit de propriété* (1851, in-8°); *Examen de la propriété mobilière en France*, par Rivière (1854, in-8°); *Distinction des biens, propriété*, par Demolombe (1856, 2 vol. in-8°); *De la propriété avec ses démembrements* (1858, in-8°); *De la propriété et de ses formes primitives*, par Lavelaye (1874); *Réflexions sur les lois concernant la propriété littéraire*, par Beuchot (1817, in-8°); *Observations sur la nature de la propriété littéraire*, par Auger (1826, in-4°); *Traité de la propriété littéraire et industrielle*, par Pinard et Lévesque (1835, in-8°); *Traité des droits d'auteur dans la littérature, les sciences et les beaux-arts*, par Renouard (1838, 2 vol. in-8°); *De la propriété littéraire et artistique au point de vue international*, par Villefort (1851, in-8°); *De la propriété intellectuelle*, par Jobard (1851, in-8°); *De la propriété littéraire, internationale*, par Muquardt (1851); *Du droit de perpétuité de la propriété intellectuelle*, par Breulier (1854, in-8°); *Code de la propriété littéraire, industrielle et artistique*, par Blanc et Beaume (1854, in-8°); *De la propriété et de la contrefaçon des œuvres de l'intelligence*, par Calmels (1856, in-8°); la *Propriété intellectuelle*, par Oscar Comettant (1857, in-18); *Législation française et belge de la propriété littéraire et artistique*, par Delalain (1858, in-8°); *Code international de la propriété industrielle, artistique et littéraire*, par Pataille et Hugues (1858, in-8°); *Etudes sur la propriété littéraire en France et en Angleterre*, par Laboulaye (1858, in-8°); la *Propriété littéraire au* XVIIIe *siècle*, par Laboulaye et Guiffrey (1860, in-8°); *Historique et théorie de la propriété des auteurs*, par Gastambide (1862, in-8°), etc.

— **Allus. littér. La propriété, c'est le vol,** Aphorisme célèbre de P.-J. Proudhon. C'est la proposition qu'il s'applique à démontrer et à développer dans son premier mémoire sur la propriété. C'est le cri de guerre qu'il pousse contre l'ordre économique dès la première page de ce livre. C'est la découverte qu'il annonce à grand bruit et sur laquelle il appelle orgueilleusement l'attention du public. Voici en quels termes se présente l'audacieux aphorisme dans le chapitre 1er du fameux mémoire qui a commencé la réputation de Proudhon :

« Si j'avais à répondre à la question suivante : *Qu'est-ce que l'esclavage?* et que d'un seul mot je répondisse : *c'est l'assassinat*, ma pensée serait d'abord comprise. Je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassiner. Pourquoi donc à cette autre demande : *Qu'est-ce que la propriété?* ne puis-je répondre de même : *c'est le vol*, sans avoir la certitude de n'être pas entendu, bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée? J'entreprends de discuter le principe même de notre gouvernement et de nos institutions, la propriété, je suis dans mon droit; je puis me tromper dans la conclusion qui ressortira de mes recherches, je suis dans mon droit; il me plaît de mettre la dernière pensée de mon livre au commencement, je suis toujours dans mon droit. Tel auteur enseigne que la propriété est un droit civil, né de l'occupation et sanctionné par la loi; tel autre soutient qu'elle est un droit naturel, ayant sa source dans le travail; et ces doctrines, tout opposées qu'elles semblent, sont encouragées, applaudies. Je prétends que ni le travail, ni l'occupation, ni la loi ne peuvent créer la propriété; qu'elle est un effet sans cause; suis-je répréhensible? Que de murmures s'élèvent!

» *La propriété, c'est le vol!* Voici le tocsin de 1793! Voici le branle-bas des révolutions...! Lecteur, rasssurez-vous : je ne suis point un agent de discorde, un boute-feu de sédition. J'anticipe de quelques jours sur l'histoire; j'expose une vérité dont nous tâchons en vain d'arrêter le dégagement; j'écris le préambule de notre future constitution. Ce serait le fer conjurateur de la foudre que cette définition qui vous paraît blasphé-

matoire, *la propriété, c'est le vol*, si nos préoccupations nous permettaient de l'entendre; mais que d'intérêts, que de préjugés s'y opposent!... La philosophie ne changera point, hélas! le cours des événements; les destinées s'accompliront indépendamment de la prophétie; d'ailleurs, ne faut-il pas que justice se fasse et que notre éducation s'achève?

» *La propriété, c'est le vol!...* Quel renversement des idées humaines! *Propriétaire* et *voleur* furent de tout temps expressions contradictoires autant que les êtres qu'elles désignent sont antipathiques; toutes les langues ont consacré cette antilogie. Sur quelle autorité pourriez-vous donc attaquer le consentement universel et donner le démenti au genre humain? Qui êtes-vous pour nier la raison des peuples et des âges? Que vous importe, lecteur, ma chétive individualité? Je suis, comme vous, d'un siècle où la raison ne se soumet qu'au fait et à la preuve; mon nom, aussi bien que le vôtre, est *chercheur de vérité;* ma mission est écrite dans ces paroles de la loi: *Parle sans haine et sans crainte, dis ce que tu sais.* L'œuvre de notre espèce est de bâtir le temple de la science, et cette science embrasse l'homme et la nature. Or, la vérité se révèle à tous, aujourd'hui à Newton et à Pascal, demain au pâtre dans la vallée, au compagnon dans l'atelier. Chacun apporte sa pierre à l'édifice et, sa tâche faite, il disparaît. L'éternité nous précède, l'éternité nous suit; entre deux infinis, qu'est-ce que la place d'un mortel pour que le siècle s'en informe? Laissez donc, lecteur, mon titre et mon caractère, et ne vous occupez que de mes raisons. C'est d'après le consentement universel que je prétends redresser l'erreur universelle; c'est à la foi du genre humain que j'appelle de l'opinion du genre humain. Ayez le courage de me suivre, et si votre volonté est franche, si votre conscience est libre, si votre esprit sait unir deux propositions pour en extraire une troisième, mes idées deviendront infailliblement les vôtres. En débutant par vous jeter mon dernier mot, j'ai voulu vous avertir, non vous braver; car, j'en ai la certitude, si vous me lisez, je forcerai votre assentiment. Les choses dont j'ai à vous parler sont si simples, si palpables, que vous serez étonné de ne les point avoir aperçues et que vous vous direz: « Je n'y » avais pas réfléchi. » D'autres vous offriront le spectacle du génie forçant les secrets de la nature et répandant de sublimes oracles; vous ne trouverez ici qu'une série d'expériences sur le *juste* et sur le *droit*, une sorte de vérification des poids et mesures de votre conscience. Les opérations se feront sous vos yeux, et c'est vous-même qui apprécierez le résultat. Du reste, je ne fais pas de système; je demande la fin du privilége, l'abolition de l'esclavage, l'égalité des droits, le règne de la loi. Justice, rien que justice; tel est le résumé de mon discours; je laisse à d'autres le soin de discipliner le monde. »

Pour montrer l'identité de la propriété et du vol, Proudhon invoque l'étymologie. Voleur se dit en latin *fur* et *latro;* le premier pris du grec *phôr*, de *pherô*, latin *fero*, j'emporte; le second de *lathroô*, je fais le brigand, dont le primitif est *létho*, latin *lateo*, je me cache. Les Grecs ont encore *kleptés*, de *kleptô*, je dérobe, dont les consonnes radicales sont les mêmes que celles de *kaluptô*, je couvre, je cache. D'après ces étymologies, l'idée de voleur est celle d'un homme qui cache, emporte, distrait une chose qui ne lui appartient pas, de quelque manière que ce soit. Les Hébreux exprimaient la même idée par le mot *gannab*, voleur, du verbe *ganab*, qui signifie mettre à part, détourner: *lo thignob*, tu ne voleras pas, c'est-à-dire tu ne retiendras, tu ne mettras de côté rien pour toi. C'est l'acte d'un homme qui, entrant dans une société où il promet d'apporter tout ce qu'il a, en réserve secrètement une partie, comme fit le célèbre disciple Ananie. L'étymologie de notre verbe *voler* est encore plus significative. *Voler* ou *faire la vole*, du latin *vola*, paume de la main, c'est faire toutes les levées au jeu d'hombre; en sorte que le voleur est comme un bénéficiaire qui prend tout, qui fait le partage du lion.

Après s'être amusé, un peu puérilement, à ces étymologies qu'il tire à lui tant qu'il peut, il en vient à considérer le vol, d'une manière générale, comme une infraction à la vraie loi de répartition des produits qui est, selon lui, l'égalité. On voit comment le vol, qui, pour tout le monde, a toujours été le contraire de la propriété, devient, pour Proudhon, un genre dont la propriété est l'espèce. Le terrible critique découvre sa pensée en distinguant quinze catégories de vol, les uns autorisés et honorés par la société, les autres flétris et punis. Il faut l'entendre:

On vole, dit-il, 1° en assassinant sur la voie publique; 2° seul ou en bande; 3° par effraction ou escalade; 4° par soustraction; 5° par banqueroute frauduleuse; 6° par faux en écriture publique ou privée; 7° par fabrication de fausse monnaie. Cette espèce comprend tous les voleurs qui exercent le métier sans autre secours que la force et la fraude ouverte: bandits, brigands, pirates, écumeurs de mer; les anciens héros se glorifiaient de porter ces noms honorables et regardaient leur profession comme aussi noble que lucrative. Nemrod, Thésée, Jason et ses Argonautes; Jephté, David, Cacus, Romulus, Clovis et tous ses descendants mérovingiens; Robert Guiscard, Tancrède de Hauteville, Bohémond et la plupart des héros normands furent brigands et voleurs. On vole: 8° par filouterie; 9° par escroquerie; 10° par abus de confiance; 11° par jeux et loteries. Cette seconde espèce était encouragée par les lois de Lycurgue, afin d'aiguiser la finesse d'esprit et d'invention dans les jeunes gens; c'est celle des Ulysse, des Dolon, des Simon, des Juifs anciens et modernes, depuis Jacob jusqu'à Deutz, des Bohémiens, des Arabes et de tous les sauvages. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, on n'était pas déshonoré pour tricher au jeu; cela faisait, en quelque sorte, partie des règles, et beaucoup d'honnêtes gens ne se faisaient aucun scrupule de corriger, par un adroit escamotage, les caprices de la fortune. Aujourd'hui même, et par tous les pays, c'est un genre de mérite très-considéré chez les paysans, dans le haut et le bas commerce, *de savoir faire un marché*, ce qui veut dire duper son homme. Cela est tellement accepté, que celui qui se laisse surprendre n'en veut pas à l'autre. On vole: 12° par usure. Cette espèce, devenue si odieuse depuis la publication de l'Evangile et si sévèrement punie, forme transition entre les vols défendus et les vols autorisés. Aussi donne-t-elle lieu, par sa nature équivoque, à une foule de contradictions dans les lois et dans la morale, contradictions exploitées fort habilement par les gens de palais, de finance et de commerce. Ainsi, l'usurier qui prête sur hypothèque à 10, 12 et 15 pour 100 encourt une amende énorme quand il est atteint; le banquier qui perçoit le même intérêt, non, il est vrai, à titre de prêt, mais à titre de change ou d'escompte, c'est-à-dire de vente, est protégé par privilége royal. Mais la distinction du banquier et de l'usurier est purement nominale; comme l'usurier, qui prête sur un meuble ou un immeuble, le banquier prête sur du papier-valeur; comme l'usurier, il prend son intérêt d'avance; comme l'usurier, il conserve son recours sur l'emprunteur si le gage vient à périr, c'est-à-dire si le billet n'est pas acquitté, circonstance qui fait de lui précisément un prêteur d'argent, non un vendeur d'argent. Mais le banquier prête à courte échéance, tandis que la durée du prêt usuraire peut être annuelle, bisannuelle, triennale, novennale, etc. Or, une différence dans la durée du prêt et quelques variétés de forme dans l'acte ne changent pas la nature du contrat. Quant aux capitalistes qui placent leurs fonds, soit sur l'État, soit dans le commerce, à 3, 4, 5 pour 100, c'est-à-dire qui perçoivent une usure moins forte que celle des banquiers et usuriers, ils sont la fleur de la société, la crème des honnêtes gens. La modération dans le vol est toute la vertu.

On vole: 13° par constitution de rente, par fermage, loyer, amodiation. L'auteur des *Provinciales* a beaucoup amusé les honnêtes chrétiens du XVII^e siècle avec le jésuite Escobar et le contrat mohatra. « Le contrat mohatra, disait Escobar, est celui par lequel on achète des étoffes chèrement et à crédit, pour les revendre au même instant, à la même personne, argent comptant et à meilleur marché. » Escobar avait trouvé des raisons qui justifiaient cette espèce d'usure. Pascal et tous les jansénistes se moquaient de lui. Mais qu'auraient dit le satirique Pascal et le docte Nicole, et l'invincible Arnaud, si le père Antoine Escobar de Valladolid leur eût poussé cet argument: Le bail à loyer est un contrat par lequel on achète un immeuble, chèrement et à crédit, pour le revendre au bout d'un temps à la même personne, à meilleur marché; seulement, pour simplifier l'opération, l'acheteur se contente de payer la différence de la première vente à la seconde? Ou niez l'identité du bail à loyer et du mohatra, et je vous confonds à l'instant; ou, si vous reconnaissez la parité, reconnaissez aussi l'exactitude de ma doctrine, sinon vous proscrirez du même coup les rentes et les fermages. A cette effroyable argumentation du jésuite, le sire de Montalte eût sonné le tocsin et se fût écrié que la société était en péril, que les jésuites la sapaient jusque dans ses fondements. On vole: 14° par le commerce, lorsque le bénéfice du commerçant dépasse le salaire légitime de sa fonction. La définition du commerce est connue: *Art d'acheter 3 francs ce qui en vaut 6, et de vendre 6 francs ce qui en vaut 3.* Entre le commerce ainsi défini et le vol à l'américaine, toute la différence est dans la proportion relative des valeurs échangées, en un mot dans la grandeur du bénéfice.

On vole: 15° en bénéficiant sur son produit, en acceptant une sinécure, en se faisant allouer de gros appointements. Le fermier, qui vend au consommateur son blé tant et qui, au moment du mesurage, plonge sa main dans le boisseau et détourne une poignée de grains, vole; le professeur dont l'État paye les leçons et qui, par l'entremise d'un libraire, les vend au public une seconde fois, vole; le sinécuriste, qui reçoit en échange de sa vanité un très-gros produit, vole; le fonctionnaire, le travailleur, quel qu'il soit, qui, ne produisant que comme un, se fait payer comme quatre, comme cent, comme mille, vole; l'éditeur de ce livre et moi qui en suis l'auteur, nous volons en le faisant payer le double de ce qu'il vaut.

Les quatre dernières catégories de vols qu'il rapproche, non sans art, des onze premières, en se fondant sur des habitudes du langage mondain et sur une tradition de la casuistique chrétienne, sont évidemment inhérentes à la propriété telle qu'elle est constituée. Donc, *la propriété, c'est le vol.* Quant on cite cet aphorisme, il est nécessaire tout d'abord d'écarter une équivoque. La propriété dont il parle et dans laquelle il montre audacieusement une forme du vol n'est pas la propriété des objets de consommation, c'est la propriété productrice des revenus. Là est l'originalité de sa conception. La négation de l'appropriation individuelle, au sens communiste, n'avait rien de nouveau; et, dans le cours des âges, nombre d'écrivains avaient attaqué la distinction du tien et du mien. Dire que la propriété est une usurpation sur la communauté, un vol fait à la communauté, n'eût été qu'un lieu commun du socialisme le plus vulgaire. Avant Proudhon, Pascal avait écrit ces mots remarquables: « Ce chien est à moi; C'est là ma place au soleil: voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. » Avant Proudhon, Rousseau avait exprimé à sa façon la même pensée: « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire: *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres; que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant la fosse, eût crié à ses semblables: « Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous » êtes perdus si vous oubliez que les fruits » sont à tout le monde et que la terre n'est à » personne! » Encore une fois, la négation communiste de la propriété était chose ancienne et l'on aurait fort à faire si l'on voulait lire tous les écrits philosophiques, religieux ou simplement littéraires où la propriété est plus ou moins nettement condamnée, plus ou moins éloquemment accusée des maux du genre humain. Ce qui est original en Proudhon, c'est que, tout en maintenant la distinction du tien et du mien, il tourne avec une grande vigueur de logique, contre toute propriété productrice de revenus, la condamnation biblique et chrétienne de l'usure et la théorie économique qui n'assigne à la propriété et à la valeur d'autres fondements légitimes que le travail.

Tous les principes sur lesquels les jurisconsultes, les économistes et les philosophes fondent la propriété ne tiennent pas devant la critique, ou ne peuvent justifier que la possession; par conséquent, la propriété ne peut devenir juste et légitime qu'à la condition de se réduire à la possession, c'est-à-dire à l'usage des instruments de travail; la possession peut être accessible à tous; elle doit l'être parce qu'il faut que le travail le soit; la propriété usurière et productrice de revenus ne peut être, comme telle, que le privilége et le monopole de quelques-uns; elle est l'obstacle à l'universalisation de la possession, au droit au travail. Il s'agit donc de faire disparaître cet obstacle et d'amener, par des voies et moyens à déterminer, la transformation de la propriété en possession. Voilà, il ne faut pas l'oublier, l'idée assurément contestable et, selon nous, très-fausse, mais après tout digne d'un sérieux examen, que Proudhon entendait exprimer par ces mots: *La propriété, c'est le vol.*

C'est ce que ne sut ou ne voulut pas comprendre Michelet: « Quant au communisme, dit un jour cet historien, un mot suffit. Le dernier pays où la propriété sera abolie, c'est justement la France. Si, comme disait quelqu'un de cette école, *la propriété, c'est le vol*, il y a ici 25 millions de propriétaires qui ne se dessaisiront pas demain. » Ce jugement, qui attribuait très-injustement un sens communiste à l'aphorisme proudhonien, ne pouvait être mis sur le compte que d'une impardonnable inattention ou d'un indigne parti pris. Il attira à Michelet cette verte et superbe réponse: « L'auteur de ce persiflage est M. Michelet, professeur au collége de France, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; et le *quelqu'un* auquel il fait allusion, c'est moi. M. Michelet pouvait me nommer sans que je rougisse; la définition est mienne, et toute mon ambition est de prouver que j'en ai compris le sens et la portée. *La propriété, c'est le vol!* Il ne se dit pas, en mille ans, deux mots comme celui-là. Je n'ai d'autre bien sur la terre que cette définition de la propriété; mais je la tiens plus précieuse que les millions de Rothschild et j'ose dire qu'elle sera l'événement le plus considérable du règne de Louis-Philippe. Mais qui donc a dit à M. Michelet que la négation de la propriété impliquât nécessairement le communisme? Comment sait-il que la France est le dernier pays du monde où la propriété sera abolie? Pourquoi, au lieu de 25 millions de propriétaires, n'a-t-il pas dit 34? Où a-t-il vu que nous accusions les personnes, comme nous accusons les institutions? Et lorsqu'il ajoute que les 25 millions de propriétaires qui possèdent la France ne se dessaisiront pas demain, qui lui donne le droit de supposer qu'on ait besoin pour cela de leur consentement? En cinq lignes, M. Michelet a eu le talent d'être cinq fois absurde; il tenait, sans doute, à réaliser la prédiction que j'ai faite autrefois contre quiconque essayerait à l'avenir de défendre la propriété. Mais que répondre à un homme qui, après quarante ans d'études sur l'histoire, en est venu, pour toute science, à prêcher au XIX^e siècle l'affranchissement par l'*instinct*. Qu'un autre discute avec M. Michelet; quant à moi, je le renvoie à la chronologie. »

Disons, en terminant cet article, que la thèse générale de Proudhon sur l'assimilation au vol de toute propriété productrice de revenus se réfute d'une manière très-simple par les deux propositions suivantes:

1° *Le capital féconde le travail.* Il est bien clair qu'on obtient de plus grands résultats avec une charrue que sans charrue; avec une scie que sans scie; avec une route que sans route; avec des approvisionnements que sans approvisionnements, etc.; d'où nous pouvons conclure que l'intervention du capital accroît la masse des produits à partager.

2° *Le capital est du travail.* Charrues, scies, routes, approvisionnements ne se font pas tout seuls et le travail à qui on les doit a droit à être rémunéré. La peine que prend chaque jour le porteur d'eau doit être rémunérée par ceux qui profitent de cette peine quotidienne. Mais la peine qu'il a prise pour fabriquer sa brouette et son tonneau doit lui être payée par un nombre indéterminé de consommateurs. De même l'ensemencement, le labourage, le sarclage, la moisson ne regardent que la récolte actuelle. Mais les clôtures, les défrichements, les irrigations, le drainage, les amendements, les bâtisses entrent dans le prix de revient d'une série indéfinie de récoltes successives. Autre chose est le travail actuel du cordonnier qui fait des souliers, du tailleur qui fait des habits, du charpentier qui fait des madriers, de l'avocat qui fait des mémoires; autre chose est le travail accumulé qu'ont exigé la forme, l'établi, la scie, l'étude du droit. C'est pourquoi le travail de la première catégorie se rémunère par le salaire; celui de la seconde catégorie par les combinaisons de l'intérêt et de l'amortissement, qui ne sont autre chose qu'un salaire ingénieusement réparti sur une multitude de consommateurs.

En résumé, le capital est légitimement productif d'intérêt: 1° parce qu'il est et en tant qu'il est du travail ancien épargné, accumulé; 2° parce que ce travail ancien épargné, accumulé, vient augmenter la fécondité du travail nouveau. Donc, toute propriété est légitimement productrice de revenus dans la mesure où elle peut être considérée comme un capital, fruit du travail et de l'épargne.

Propriété, c'est le vol (LA), folie socialiste en trois actes et sept tableaux, de MM. Clairville et Cordier (théâtre du Vaudeville, 28 novembre 1848). Cette bouffonnerie, à laquelle firent un certain succès tous les gens qui avaient peur de la république, renferme quelques scènes plaisantes mêlées à beaucoup de galimatias. La pièce a de grandes prétentions aristophanesques et allégoriques; le prologue s'ouvre dans le paradis terrestre et l'épilogue fait assister à la fin du monde; mais c'est là justement sa partie faible, vu qu'on ne remplit pas un si vaste cadre avec des calembredaines. Adam et Eve, rôdant autour de l'arbre de la science, symbolisent la propriété, institution antique et primordiale; l'allégorie est peu juste, car la propriété est la possession du sol par quelques-uns à l'exclusion de tous les autres, et le véritable propriétaire du paradis terrestre, c'était Dieu lui-même; la preuve, c'est qu'il défendait de toucher à certains objets. Mais n'importe, Adam et Eve se trouvent fort heureux. Survient l'éternel ennemi de la propriété, Proudhon, qui paraît pour la première fois sous l'enveloppe du serpent; il a déjà des lunettes! Il induit Eve à manger la pomme et fait entendre un joyeux sifflement quand l'ange à l'épée flamboyante chasse de l'Eden ses deux victimes. Tel est le prologue.

Le second tableau nous force à faire de grandes enjambées à travers les temps, car on y assiste à l'éclosion de la république de 1848. Adam et Eve sont devenus M. et M^me Bonnichon, gros propriétaires, ayant pignon sur rue; ils donnent justement un grand dîner à des propriétaires, et tous boivent à la réforme qui doit consolider la bourgeoisie; il n'y aura plus que trois classes d'individus: les propriétaires, les locataires et les portiers. Bonnichon est d'une gaieté folle; quand il a une pointe de vin, il se rappelle parfaitement tous ses avatars; il se revoit sous ses anciennes peaux, celles de Balthazar, de Sésostris, de Lucullus et même de Cléopâtre, car il a été aussi Cléopâtre, tous grands propriétaires, à ce qu'il dit. Le serpent, qui a aussi subi beaucoup de transformations et qui est maintenant un monsieur en habit noir et à lunettes, arrive au dessert et trouble considérablement la fête: il annonce qu'on a proclamé la république. Les bourgeois, consternés, défilent en chantant un *Alleluia* sur le ton lugubre du *De profundis*.

Les deux tableaux qui suivent sont assez gais. Le droit au travail vient d'être proclamé et, le décret à la main, surviennent des peintres qui arrachent le papier de la salle à manger afin d'en coller un neuf, des déménageurs qui emportent les meubles, un porteur d'eau qui verse sa marchandise dans les bottes du propriétaire, des couturières qui veulent toutes faire une robe à madame, etc.; l'infortuné Bonnichon sort acheter pour deux sous de ficelle; il est happé par un cocher qui le prend à l'heure, car lui aussi a droit au travail; en rentrant, il trouve un dentiste qui le force à s'asseoir et qui lui arrache une

molaire. Pour comble, le monsieur en habit noir et à lunettes prend mesure à madame d'un corset et profite de la circonstance pour pousser très-loin ses investigations. Bonnichon est accablé de notes de fournisseurs et de mémoires de toutes sortes. Au droit au travail succède la banque d'échange; le numéraire est aboli; on ne peut se procurer un objet qu'en l'échangeant contre un autre; chez le boucher, on troque un pantalon contre un morceau de culotte. Bonnichon prend sa marmite et l'échange contre du gîte à la noix, mais il s'aperçoit alors qu'il n'a plus de récipient pour faire son pot-au-feu et il échange sa viande contre une marmite : le problème est toujours insoluble. Heureusement, un de ses locataires, en payement de ses loyers, lui a donné un crocodile empaillé; moyennant ce crocodile, il obtient un pâté et se fait rendre la monnaie : une table boiteuse et deux chaises cassées. Il rentre triomphant, mais le monsieur à lunettes le force d'échanger son pâté contre une vieille casquette; il se révolte et prétend être propriétaire de son pâté. « Si vous êtes propriétaire, vous êtes voleur, » reprend l'autre, et il le traîne devant les tribunaux. Là, il est dûment convaincu d'avoir usé à diverses reprises du pronom possessif, d'avoir dit : « Mon pâté, ma maison, ma personne, mes affaires, » et son avocat ne lui évite le désagrément d'être condamné à mort qu'en le faisant passer pour un abruti, un idiot; on le condamne à vivre le reste de ses jours dans un asile d'aliénés, revêtu d'un habit infamant : la redingote à la propriétaire.

Ça ne peut pas durer longtemps comme ça; la toile se relève sur un désert : c'est l'endroit où était Paris; il n'y a plus que des ruines, des broussailles et des marais. Un écriteau annonce l'ouverture de la chasse. Mais à quoi bon? Deux êtres vivants ont seuls échappé à la catastrophe : Bonnichon, qui s'est enfui de l'hôpital, et le serpent en habit noir qui se promène dans les décombres, tenant d'une main son escopette et de l'autre une longue broche où il a suspendu, comme un marchand de mort aux rats, les cadavres des derniers propriétaires. Il aperçoit Bonnichon et l'étend roide mort d'une balle dans la poitrine. Tout est fini; mais, dans une apothéose, apparaissent des séraphins qui promettent à la propriété des jours meilleurs.

En elles-mêmes, ces bouffonneries n'avaient rien de bien méchant; mais au moment où elles parurent, quelques mois après les sanglantes journées de Juin, offrir en perspective un bouleversement social, redoubler les terreurs de la réaction affolée, ce n'était pas faire acte de bon citoyen. Beaucoup de bourgeois qui n'ont jamais lu le livre de L. Blanc ni celui de Proudhon sont encore persuadés que le droit au travail et la propriété sont, dans les théories des réformateurs socialistes, tels que MM. Clairville et Cordier les ont exposés dans leur pièce.

Propriété considérée dans ses rapports avec les droits politiques (DE LA), par Rœderer (Paris, 1819). Ce n'est qu'une simple brochure de 33 pages et, cependant, nous avons jugé utile de lui consacrer ici quelques lignes, tant à cause du nom de son auteur que pour les idées justes, mais neuves et hardies qu'elle renferme. L'auteur débute par réfuter l'erreur des économistes qui attribuaient aux fonds territoriaux, à la possession du sol un caractère et des droits exclusifs. Il établit ensuite que trois classes d'hommes peuvent également revendiquer le titre absolu de propriétaire : 1° les propriétaires de fonds immobiliers, terres ou bâtiments; 2° les propriétaires de capitaux mobiliers, soit en argent, soit en outils ou marchandises; 3° les propriétaires de fonds d'industrie achalandés, et ceux qui possèdent un talent reconnu dans les professions savantes : médecins, notaires, avocats, hommes de lettres, etc. Voilà donc le droit à la propriété littéraire déjà proclamé, et l'on sait que l'idée a fait son chemin. Ces diverses notions, Rœderer les appuie de raisonnements aussi solides qu'ingénieux, et il en déduit trois propositions qui se relient les unes aux autres : la première, que tous les propriétaires dont il vient de parler ont un droit égal à l'exercice des droits politiques; la seconde, que les propriétaires les plus intéressés à la conservation de l'ordre social sont les propriétaires mobiliers, ainsi que ceux dont les titres reposent sur l'exploitation d'une industrie ou d'un talent; la troisième, que ces diverses classes de propriétaires ont encore sur celle des propriétaires territoriaux l'avantage d'offrir à la chose publique plus de moyens de la servir.

On voit quels horizons nouveaux ouvraient ces aperçus si justes et qui ont néanmoins tant de peine à triompher, non pas dans le monde des économistes, pour qui c'est devenu un catéchisme banal, mais parmi un certain nombre de nos hommes politiques, aux yeux desquels les possesseurs de grandes fortunes immobilières sont seuls aptes à exercer les droits politiques.

La conclusion de l'auteur est nette et précise; elle se formule dans le vœu que tous les propriétaires, aux divers titres qu'il vient de définir, soient appelés à jouir concurremment de la plénitude des droits politiques. La brochure de Rœderer, bien qu'elle eût paru d'abord sous le voile de l'anonymat, n'en causa pas moins une vive impression dans le monde gouvernemental, et c'est probablement pour réagir contre l'influence que cette brochure pouvait exercer qu'un membre de la Chambre des pairs se plut alors à rappeler, à la tribune, que les six cents plus imposés dans chaque département étaient autrefois choisis de préférence pour la formation des colléges électoraux, et, à l'appui de son argumentation, il invoquait ce mot de Napoléon Ier, qui ne voyait les soutiens de la société que dans les grands possesseurs de la terre : « Ces hommes-là sont grands propriétaires, ils ne veulent donc pas que le sol tremble! » mot absurde sous son enveloppe pompeuse et qui montre à quel point incroyable ce batailleur néfaste était étranger aux plus vulgaires éléments de la science économique. La fortune, la prospérité n'est-elle donc que dans les champs et la solidité du sol n'intéresse-t-elle pas, à plus de titres encore que le propriétaire foncier, le commerçant, l'industriel, le manufacturier, le notaire, l'avocat, l'homme de lettres, l'artiste et le simple ouvrier lui-même, condamné à mourir de faim au milieu des commotions politiques?

Le mot de Napoléon est bien digne de l'homme qui proscrivait impitoyablement toute idée et qui ne pouvait souffrir les idéologues, qui s'effarouchait de toute discussion relative au droit social et poussait son ineptie tyrannique jusqu'à bannir le *Traité d'économie politique* de J.-B. Say.

Propriété foncière en Occident (HISTOIRE DU DROIT DE), par M. Edouard Laboulaye (Paris, 1839, in-8°). Après avoir, dans une intéressante introduction, passé en revue les ouvrages écrits sur ce sujet par Dumoulin, d'Argentré, Pithou, Coquille, Bodin, Loyseau, Pasquier, etc., il commence son livre en parlant de la nature du droit de propriété.

La détention du sol, dit-il, est un fait que la force seule fait respecter, jusqu'à ce que la société prenne en main et consacre la cause du détenteur; alors, sous l'empire de cette garantie sociale, le fait devient un droit; ce droit, c'est la propriété.

Le droit de propriété est une création sociale; les lois ne protégent pas seulement la propriété, ce sont elles qui la font naître, qui la déterminent, qui lui donnent le rang et l'étendue qu'elle occupe dans les droits du citoyen. Et comme la propriété du sol a toujours été la première richesse et la première puissance, c'est sur cette base que se sont organisées toutes les sociétés anciennes et modernes. C'est pour obtenir le pouvoir par la propriété, ou la propriété par le pouvoir, qu'à toutes les époques ont lutté les classes inférieures, depuis la plèbe romaine, retirée sur le mont Aventin, jusqu'au tiers état, anéantissant, dans une nuit mémorable, le peu qui restait des priviléges territoriaux de la noblesse et du clergé.

Après ces réflexions, M. Laboulaye donne la division de son travail. Il distingue dans son histoire trois époques, toutes trois marquées par trois grandes révolutions dans la propriété foncière : 1° l'époque romaine, qui va jusqu'à l'établissement des barbares dans les contrées qui furent l'empire romain; 2° l'époque barbare, qui va jusqu'à l'établissement des fiefs (du VIe au Xe siècle); 3° l'époque féodale, qui va jusqu'à l'établissement des grandes monarchies modernes (vers le milieu du XVe siècle).

M. Laboulaye a rempli ce programme en érudit sérieux et en critique habile. Les questions y sont bien étudiées, et partout dans son livre on trouve un goût très-vif pour la justice et la liberté.

Propriété (QU'EST-CE QUE LA) ou **Recherches sur le principe du droit et du gouvernement**, premier mémoire, ouvrage de P.-J. Proudhon, publié en 1840 avec cette épigraphe : *Adversus hostem æterna auctoritas est* (Contre l'ennemi la revendication est éternelle). Nous savons par une lettre de l'auteur que le titre qu'il avait d'abord adopté était celui-ci : *Qu'est-ce que la propriété? C'est le vol* ou *Théorie de l'égalité politique, civile et industrielle.* Il changea ce sous-titre effrayant, en fit disparaître l'audacieux aphorisme, *c'est le vol*, mais pour le produire dès la première page de son écrit. L'objet de ce premier mémoire est d'établir que la propriété, et par ce mot Proudhon entend seulement la propriété productrice de revenus, est essentiellement illégitime, qu'elle doit être transformée et réduite à ce qu'il appelle la possession. Il nous dit lui-même, dans le premier chapitre, de quelle manière il a procédé à cette démonstration et nous donne ainsi le plan de son livre.

« Nous ne disputons pas, nous ne réfutons personne, nous ne contestons rien; nous acceptons comme bonnes toutes les raisons alléguées en faveur de la propriété et nous nous bornons à en chercher le principe, afin de vérifier ensuite si ce principe est fidèlement exprimé par la propriété. En effet, la propriété ne pouvant être défendue que comme juste, l'idée ou du moins l'intention de justice doit nécessairement se retrouver au fond de tous les arguments qu'on a faits pour la propriété, et comme d'un autre côté la propriété ne s'exerce que sur des choses matériellement appréciables, la justice, s'objectivant elle-même, pour ainsi dire, secrètement, doit paraître sous une formule tout algébrique. Par cette méthode d'examen, nous arrivons bientôt à reconnaître que tous les raisonnements que l'on a imaginés pour défendre la propriété, *quels qu'ils soient*, concluent toujours et nécessairement à l'égalité, c'est-à-dire à la négation de la propriété. Cette première partie comprend deux chapitres : l'un relatif à l'occupation, fondement de notre droit; l'autre relatif au travail et au talent, considérés comme cause de propriété et d'inégalité sociale.

» La conclusion de ces deux chapitres sera, d'une part, que le droit d'occupation *empêche* la propriété; de l'autre, que le droit du travail la détruit.

» La propriété étant donc conçue nécessairement sous la raison catégorique d'égalité, nous avons à chercher pourquoi, malgré cette nécessité de logique, l'égalité n'existe pas. Cette nouvelle recherche comprend aussi deux chapitres : dans le premier, considérant le fait de la propriété en lui-même, nous cherchons si ce fait est réel, s'il existe, s'il est possible; car il impliquerait contradiction que deux formes socialistes opposées, l'égalité et l'inégalité, fussent l'une et l'autre possibles. C'est alors que nous découvrons, chose singulière, qu'à la vérité la propriété peut se manifester comme accident, mais que, comme institution et principe, elle est impossible mathématiquement. En sorte que l'axiome de l'école, *ab actu ad posse valet consecutio*, du fait à la possibilité la conséquence est bonne, se trouve démenti en ce qui concerne la propriété. Enfin, dans le dernier chapitre, appelant à notre aide la psychologie et pénétrant à fond dans la nature de l'homme, nous exposerons le principe du *juste*, sa formule, son caractère; nous préciserons la loi organique de la société; nous expliquerons l'origine de la propriété, les causes de son établissement, de sa longue durée et de sa prochaine disparition; nous établirons définitivement son identité avec le vol; et, après avoir montré que ces trois préjugés, *souveraineté de l'homme, inégalité de condition, propriété*, n'en font qu'un, qu'ils se peuvent prendre l'un pour l'autre et sont réciproquement convertibles, nous n'aurons pas de peine à en déduire, par le principe de contradiction, la base du gouvernement et du droit. Là s'arrêteront nos recherches, nous réservant d'y donner suite dans de nouveaux mémoires. »

Proudhon nous a dit son plan; voici sa conclusion : « La possession individuelle est la condition de la vie sociale; cinq mille ans de propriété le démontrent : la propriété est le suicide de la société. La possession est dans le droit; la propriété est contre le droit. Supprimez la propriété en conservant la possession et, par cette seule modification dans le principe, vous changerez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions; vous chassez le mal de la terre. »

Entrons maintenant dans l'examen de l'ouvrage. Le livre *Qu'est-ce que la propriété?* se divise naturellement en deux parties : l'une *négative*, et de beaucoup la plus considérable, dans laquelle on sape à coups redoublés, et de la manière en apparence la plus forte, l'établissement de la propriété; l'autre *positive*, où l'auteur établit le principe du régime qu'il voudrait substituer à celui de la propriété.

Proudhon consacre le premier chapitre de son ouvrage à l'exposition de sa méthode; il y définit à sa manière les mots *révolution* et *progrès*. Dans le second chapitre, il examine les doctrines de Reid, de Destutt de Tracy, de Cousin, de Pothier, de Toullier, etc., sur le fondement du droit de propriété. Reid, à l'exemple de Cicéron, a comparé la terre à un théâtre où chacun prend la place qu'il trouve vacante et la garde jusqu'à la fin du spectacle. Il nie que la propriété soit de droit naturel; il la considère comme de droit acquis, tout en regardant la terre comme un bien commun à tous les hommes. Il émet de plus l'opinion que, chacun ayant le droit de vivre, chacun a le droit de se procurer des moyens d'existence. Destutt de Tracy soutient que la propriété est une nécessité de notre nature; qu'elle entraîne de fâcheuses conséquences, il est vrai, mais que ces conséquences sont irrésistibles; que le *mien* et le *tien* ne sont pas d'invention humaine; qu'avant toute convention, cependant, le droit d'appropriation était indéfini; qu'il a été restreint par les conventions, d'où le juste et l'injuste ont pris naissance; que besoins et moyens de les satisfaire, droits et devoirs dérivent de la faculté de vouloir; mais que l'idée de la propriété ne peut être fondée que sur celle de la personnalité. Victor Cousin dit que la propriété se fonde sur la liberté, à laquelle il faut un théâtre et des moyens d'action. Pothier, à l'exemple de Grotius et autres, admet une sorte de propriété commune, indivise, *à priori*, résultant de je ne sais quelle donation faite par Dieu au genre humain, donation dont le titre même se trouve dans la Bible. Il ajoute que le genre humain, en se multipliant, sent la nécessité de s'appliquer à l'agriculture et que ce genre de vie veut de la sécurité et de l'avenir, deux choses qui sont impossibles sans la propriété. Toullier, pénétrant un peu plus avant que Pothier, mais attribuant comme lui le partage des terres, la propriété à la multiplication du genre humain, affirme que si la propriété est possible avant l'établissement de la loi civile, ce n'est qu'une propriété *passagère;* qu'elle n'est rendue *permanente* que par la loi civile; qu'en dehors de cette loi la possession est toujours jointe à la propriété; mais que la loi civile vient rendre ces deux choses séparables et donner au propriétaire la faculté de vivre sans travailler, faculté qu'il regarde par conséquent comme entièrement de droit civil, comme relevant uniquement de la volonté du législateur.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les doctrines de ces divers écrivains sur l'origine et le fondement de la propriété; mais nous devons dire, avec M. Tissot : 1° qu'ils ont émis sur le droit de propriété des principes trop larges quant à la lettre, ce qui les rend équivoques ou faux; 2° que ces principes pris abstraitement et à la lettre aboutissent aux conséquences de l'égalité absolue et d'une loi agraire perpétuelle, conséquences qui ont été tirées par Proudhon; 3° mais que tel n'est point l'esprit de ces doctrines et qu'il y a par conséquent abus véritable à tirer de pareilles conséquences; 4° que, ces conséquences fussent-elles vraies, ce ne serait pas une raison pour donner gain de cause à celui qui les déduit, mais qui paraît faire quelquefois violence aux auteurs qu'il cite ou refuser d'entrer dans leur esprit et de sous-entendre avec eux les restrictions ou les explications qu'ils admettaient intentionnellement.

Dans le troisième chapitre de son mémoire, Proudhon s'efforce d'établir les huit propositions qui suivent : I. La terre ne peut être appropriée. II. Le consentement universel ne justifie pas la propriété. III. La prescription ne peut jamais être acquise à la propriété. IV. Le travail n'a par lui-même sur les choses de la nature aucune puissance d'appropriation. V. Le travail conduit à l'égalité des propriétés. VI. Dans la société, tous les salaires sont égaux. VII. L'inégalité des facultés est la condition nécessaire de l'égalité de fortune. VIII. Dans l'ordre de la justice, le travail détruit la propriété.

Nous ne réfuterons pas en détail ces huit propositions. Nous ferons simplement remarquer qu'il est très-facile d'en faire justice, lorsqu'on a admis, d'une part, la légitimité de l'intérêt du capital, d'autre part la légitimité de l'inégalité des salaires fondée sur l'inégalité des œuvres, sur l'inégalité des produits du travail. Cette proposition : « La terre ne peut être appropriée, » est évidemment équivoque. Il ne peut s'agir de possibilité physique, puisque le fait est patent. Dans la pensée de Proudhon, il s'agit de possibilité morale, de légitimité. Eh bien, la terre peut être légitimement appropriée, en tant qu'elle est un capital, et, comme capital, elle peut légitimement produire un revenu. Fût-il vrai que le capital fourni primitivement par la nature ne pût jamais être légitimement approprié, il resterait aux hommes la propriété de la plus-value ajoutée par leurs soins à ce capital, et, cette plus-value étant inséparable du sol même, le seul moyen de ne frustrer personne est qu'un intérêt soit payé au propriétaire pour rétribuer le capital qui lui appartient. De plus, la plus-value constitue aujourd'hui la presque totalité du capital foncier, si bien que, sans erreur sensible, on peut négliger le capital primitif.

Selon Proudhon, l'existence de la société est intimement liée à l'existence de capacités, de fonctions diverses. Mais, d'après lui, cette diversité de fonctions ne saurait entraîner une inégalité. Il considère toutes les capacités comme équivalentes et il pense que, sauf la gloire, l'homme de génie n'a pas droit à un salaire supérieur à celui d'un ouvrier manuel. Il reconnaît que l'homme de génie remplit une fonction qui a besoin pour se produire d'une société déjà riche, que c'est un objet de luxe, mais il se refuse à admettre qu'il soit en rien supérieur aux autres hommes. L'homme de génie serait incapable de faire ses souliers, ses bas, sa cuisine; il doit s'estimer heureux et suffisamment payé si la société le tient quitte de la tâche ordinaire en échange de son travail spécial.

On répond à cette thèse de l'équivalence des divers genres de travaux, que la capacité constitue un véritable capital et qu'ainsi le droit de la capacité supérieure à une rémunération supérieure peut se ramener, en un sens, au principe de la productivité du capital. En outre, la valeur d'un travail quelconque est fonction à la fois du temps qu'il a exigé, d'une part, et de son utilité, de sa fécondité, d'autre part. « Comparerez-vous, dit ingénieusement M. Naquet, le travail de Newton à celui d'un vigneron? La loi découverte par Newton n'est pas une denrée consommable qui cessera d'exister après qu'on s'en sera servi. Elle sert, non-seulement aux contemporains de Newton, mais aussi aux générations futures. Si Newton n'est pas plus payé que ne le sont ses contemporains, il est volé. Car, après avoir échangé avec ces derniers, il donne pour rien aux générations à venir. La justice exige donc que la génération présente donne à Newton un salaire de beaucoup supérieur à celui des autres hommes, en se réservant de se faire en partie rembourser par les générations qui viendront après elle. Or, l'intérêt, la rente et l'amortissement ne sont que des moyens de répartir le prix d'un service entre les générations successives qui en profitent. Newton est comme un homme qui vivrait dix, vingt, trente fois

plus que ses semblables et, par suite, produirait dix, vingt, trente fois plus de valeurs échangeables qu'eux. La seule différence, c'est que, produisant plus que les autres et ne vivant cependant que la vie ordinaire, il acquiert le droit de consommer dans un même laps de temps dix, vingt, trente fois plus. En un mot, la valeur d'un produit n'est pas seulement fonction de l'utilité, du travail et du capital, elle èst encore fonction du temps pendant lequel il servira. Ce qui démontre que l'égalité des salaires est injuste, antisociale, impossible. »

Dans le quatrième chapitre, Proudhon prétend démontrer l'impossibilité de la propriété. Il fonde cette impossibilité sur dix raisons : I. La propriété est impossible, parce que de rien la propriété exige quelque chose. II. La propriété est impossible, parce qu'avec elle la production coûte plus qu'elle ne vaut. III. La propriété est impossible, parce que, sur un capital donné, la production est en raison du travail et non de la propriété. IV. La propriété est impossible, parce qu'elle est homicide. V. La propriété est impossible, parce qu'avec elle la société se dévore. VI. La propriété est impossible, parce qu'elle est mère de tyrannie. VII. La propriété est impossible, parce qu'en consommant ce qu'elle reçoit elle le perd, qu'en l'épargnant elle l'annule, qu'en le capitalisant elle le tourne contre la production. VIII. La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie et qu'elle ne s'exerce que sur des quantités finies. IX. La propriété est impossible, parce qu'elle est impuissante contre la propriété. X. La propriété est impossible, parce qu'elle est la négation de l'égalité.

Au fond, ces dix raisons se ramènent à une seule : la propriété est impossible, parce que le capital ne peut ni logiquement ni moralement produire d'intérêt. Il eût suffi à l'auteur de démontrer cette proposition. Mais il ne l'a pas fait et il lui était impossible de le faire. Parfois il tourne dans un cercle vicieux, raisonnant comme si elle était démontrée. Le fermier, dit-il, ne peut jamais payer son fermage, parce que sa production doit être nécessairement égale à sa consommation. Dès qu'il ne peut plus payer, il afferme une plus grande quantité de terre et il augmente son travail; mais, pour affermer plus de terre, il doit éliminer un ancien fermier, qui se trouve ainsi réduit à l'inaction. En un mot, la propriété a pour effet la suppression violente et périodique des travailleurs et la retenue exercée par les propriétaires sur la consommation. Ces deux maux se centuplant réciproquement font que la société se dévore. Evidemment le fond est ici la non-productivité du capital. Si, en effet, le capital est productif, la récolte du fermier se divise en deux parts : une part résultant de son travail et qui doit suffire à sa consommation, une autre part résultant de l'action du capital et qui revient de droit au propriétaire. Dans ces conditions, le fermier doit pouvoir payer son fermage sans être obligé d'affermer toujours davantage en éliminant d'autres travailleurs. Les deux maux dont parle Proudhon, et qui n'étaient qu'imaginaires, ne peuvent non plus se centupler qu'en imagination, et la société est loin de se dévorer. Proudhon combat, en outre, les bénéfices des industriels, sous le prétexte que le salaire de l'ouvrier doit toujours pouvoir racheter son produit et qu'en fait il n'en est pas ainsi. Mais, en réalité, l'industriel, après avoir prélevé l'intérêt de son capital, prélève à titre de bénéfice le produit de son travail propre, produit qui peut bien être supérieur à celui d'un simple ouvrier. Si un ouvrier qui a reçu 5 fr. pour fabriquer un objet le paye 6, cela veut dire que, dans la valeur de cet objet, il n'a contribué que pour $\frac{5}{6}$, l'autre sixième étant dû au capital et au travail fourni par l'industriel. Sans le capital et sans le travail de l'industriel, l'ouvrier aurait dû travailler davantage pour confectionner le même objet, ce qui prouve qu'au fond l'équilibre n'est pas troublé.

Il nous reste à examiner le principe de la possession, qui doit, selon Proudhon, être substitué au principe de la propriété et qui forme la conclusion positive du livre que nous analysons. Nous ne saurions mieux faire que de résumer ici la critique qu'en a faite M. Tissot :

La façon dont le propriétaire, dans l'état actuel des choses, use de sa propriété n'est pas, sans doute, toujours calculée sur l'utilité générale; il s'en sert pour son plus grand avantage tel qu'il le sent et le conçoit. Fort heureusement qu'en cherchant son utilité particulière, s'il le fait en respectant les droits d'autrui et le sens commun, c'est-à-dire s'il n'est ni voleur ni fou, il contribue par là même au bien général, tantôt plus, tantôt moins, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Il pourrait mieux faire quelquefois, j'en conviens ; mais s'il a l'esprit de travers, s'il est paresseux, débauché, etc., rendra-t-il plus de services à la société dans le système de la possession que dans celui de la propriété? Ne pourra-t-il pas mal administrer le coin de terre qui lui aura été confié? On lui en retirera la possession, je le veux bien, mais qui le nourrira? Voilà donc un homme qui, dépossédé, va se trouver dispensé de pourvoir à sa subsistance; il s'enfoncera de plus en plus dans ses mauvaises habitudes et deviendra plus à la charge de la commune dans ce système que dans l'autre. Si ses enfants sont jeunes, il faudra les nourrir avec lui du pain de l'aumône; ils tomberont dans la même dégradation que leur père. S'ils sont grands et forts et qu'on les envoie en possession, à la charge de prendre soin de l'auteur de leurs jours, quel avantage trouve-t-on là sur le système actuel, où le père de famille qui administre par trop mal peut être interdit? Ce dernier système est bien plus favorable à l'autorité paternelle, au respect filial et à tous les sentiments de famille.

La responsabilité du fonds confié, la charge de le conserver, de l'améliorer même, jointe à la défense de le transformer et à l'impossibilité de faire des économies ou de les utiliser autrement qu'en consommant : tout cela fera naître des règlements communs qui, par cela seul qu'ils frapperont tout le monde également, ne seront ni sévères ni respectés de personne. Ces règlements devront n'exiger de chacun que ce qu'on peut attendre des pères de famille les moins diligents; autrement, ils seraient faits en vue de déposséder tous ces derniers et mettraient sur les bras des hommes laborieux tous ceux qui ne le sont pas ou qui ne le sont pas assez. Il faudrait ou nourrir ces derniers ou les faire travailler pour la société, dont ils deviendraient inévitablement les esclaves.

La défense de transformer sa possession, ce qui veut dire, sans doute, de lui donner une autre destination que celle qui a été déterminée par la société, est entièrement contraire à l'amélioration des méthodes, au progrès de la science économique, au développement de l'industrie, au bien-être général. Mais ce qu'il y a de plus illibéral, de plus opposé même au droit de vivre par le libre choix du mode de travail, c'est l'interdiction de posséder un fonds sans le faire valoir par soi-même. Si vous ne laissez pas au possesseur la perspective de jouir un jour ou de faire jouir les siens du produit de son travail et de ses épargnes et, par conséquent, de pouvoir placer sûrement ses économies en acquérant la propriété de biens plus ou moins considérables, en l'achetant de ceux qui ne peuvent ou ne veulent plus la faire valoir, vous portez atteinte à la liberté des transactions; vous transgressez le droit dans l'un de ses points les plus importants, en même temps que vous coupez les ailes au génie de l'industrie. Et cela sous le prétexte chimérique que la société aurait le droit de s'opposer à ces sortes d'opérations parce qu'elle y serait intéressée !

« Nous n'hésitons pas à penser, conclut M. Tissot, que l'interdiction de séparer la possession ou l'usufruit de la charge de faire valoir par soi-même est contraire à l'équité, à la liberté, au progrès de l'agriculture, des arts et des sciences, à la richesse et au bien-être général; que ces inconvénients sont plus graves et bien plus certains encore quand on veut, en outre, courber tous les membres de la société sous le mortel niveau de l'égalité absolue, égalité qui est impossible parce que la nature soumet l'homme à sa loi, bien loin de se soumettre à celle de l'homme. »

Propriété (QU'EST-CE QUE LA) ou **Lettre à M. Blanqui sur la propriété**, deuxième mémoire, par P.-J. Proudhon, ouvrage d'économie sociale publié en 1841, avec cette épigraphe : *Adversus hostem fit justificatio crimen.* Proudhon avait présenté à l'Académie des sciences morales et politiques son premier mémoire sur la propriété. L'économiste Blanqui fit sur cet ouvrage un long rapport, où il repoussait les doctrines avec beaucoup d'égards et même d'éloges pour l'auteur. Grâce à cette réfutation qui le traitait en savant, Proudhon put échapper aux poursuites dont il allait être l'objet pour les audaces de ce premier écrit. Le célèbre socialiste resta toujours reconnaissant à l'économiste de ce bon procédé, et c'est ainsi qu'il fut naturellement amené à adresser à Blanqui un second mémoire sous la forme de lettre.

Dans ce second ouvrage sur la propriété, Proudhon applique à la démolition du principe propriétaire la méthode historique. Il s'efforce de montrer que l'humanité, depuis quatre mille ans, est en travail de nivellement; que la société française, à son insu et par la fatalité des lois providentielles, marche à la ruine de la propriété; que la condamnation de la propriété est la conclusion logique de toutes les tendances et de toutes les doctrines; qu'il s'agit enfin d'achever par la réflexion et avec pleine conscience l'œuvre poursuivie jusqu'ici spontanément. « Oui, dit-il, j'ai combattu la propriété et je la combattrai encore; mais, monsieur, avant d'exiger que je fasse amende honorable d'avoir obéi à ma conscience et très-sûrement d'avoir dit vrai, daignez, je vous prie, jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous. Considérez nos députés, nos magistrats, nos philosophes, nos ministres, nos professeurs, nos publicistes; examinez leurs façons d'agir à l'égard de la propriété; comptez avec moi les restrictions que le besoin de chaque jour, au nom de l'intérêt général, lui apporte; mesurez les brèches déjà faites; évaluez celles que la société tout entière médite de faire encore; ajoutez ce que renferment de commun sur la propriété toutes les théories; interrogez l'histoire, et puis dites-moi ce qui restera, dans un demi-siècle, de ce vieux droit de propriété, et tout à l'heure, en me découvrant tant de complices, vous me déclarerez innocent. »

Là-dessus, il montre dans les lois existantes et dans les mesures projetées, proposées, une foule d'infractions, d'exceptions au principe de propriété. Voici d'abord la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. N'est-ce pas une violation flagrante du droit de propriété? La société indemnise, dit-on, le propriétaire dépossédé; mais lui rend-elle ces souvenirs traditionnels, ce charme poétique, cet orgueil de famille qui s'attache à la propriété? Naboth et le meunier Sans-Souci eussent protesté contre la loi française comme ils protestèrent contre le caprice de leurs rois. « C'est le champ de nos pères, se fussent-ils écriés, nous ne le vendons pas! » Chez les anciens, le refus du particulier limitait la puissance de l'Etat, la loi romaine fléchissait devant l'obstination du citoyen, et un empereur, Commode, si je ne me trompe, renonça au projet d'élargir le Forum par respect pour des droits qui refusaient de s'abdiquer. La propriété est un droit réel, *jus in re*, un droit inhérent à la chose et dont le principe est dans la volonté de l'homme extérieurement manifestée. L'homme imprime sa trace, son caractère, sur la matière façonnée de ses mains; cette force plastique de l'homme, au dire des modernes jurisconsultes, est le sceau qui fait de la matière une force sacro-sainte. Quiconque y touche malgré le propriétaire fait violence à sa personnalité. Et cependant, lorsqu'il a plu à une commission administrative de déclarer qu'il y a utilité publique, la propriété doit céder à la volonté générale. Bientôt, au nom de l'utilité publique, on prescrira des méthodes d'exploitation, des conditions de jouissance, on nommera des inspecteurs agricoles et industriels, on ôtera la propriété des mains inhabiles pour la confier à des travailleurs mieux méritants, on organisera une règle de surveillance sur la production.

Mais, dit-on, l'expropriation pour cause d'utilité publique n'est qu'une exception qui confirme le principe. Soit, mais voici d'autres exceptions qui viennent se joindre à cette première : projet de conversion des rentes, projet de transformation du régime hypothécaire, projet de création d'ateliers nationaux, etc. Les préoccupations constantes des économistes, des politiques, des législateurs vont à multiplier de plus en plus ces exceptions. Des exceptions si nombreuses et qui le deviennent toujours davantage ne confirment pas la règle ; elles la détruisent, elles la réduisent à une fiction.

Ici se place une argumentation *ad hominem* fort piquante. Blanqui, professeur d'économie politique au Conservatoire, proposait : 1° de réprimer l'émigration incessante des travailleurs de la campagne dans les villes; 2° de fixer pour chaque métier une unité moyenne de salaire, variable selon les temps et les lieux et d'après des données certaines; 3° d'ouvrir des ateliers nationaux qui ne devraient marcher que dans les moments de stagnation de l'industrie ordinaire. Proudhon montre que l'application de ces mesures, l'intervention de l'Etat dans les rapports économiques, mène logiquement à l'abolition du revenu de la propriété. « Vous voulez, dit-il, qu'on réprime l'émigration des travailleurs des campagnes dans les villes. Mais pour retenir le paysan dans son village, il faut lui en rendre le séjour supportable; pour être juste envers tout le monde, il faut faire pour le prolétaire des champs ce que l'on fait pour le prolétaire de la ville. Voilà donc l'agriculture comme l'industrie mise en train de réforme, et parce que le gouvernement sera entré dans l'atelier, le gouvernement devra saisir la charrue! Que devient, dans cette invasion progressive, l'exploitation indépendante, le domaine exclusif, la propriété?

» Vous voulez, poursuit Proudhon, que l'on fixe pour chaque métier une unité moyenne de salaire. L'objet de cette mesure serait tout à la fois d'assurer aux travailleurs leur subsistance et aux propriétaires leurs bénéfices, en obligeant ces derniers à céder, au moins par prudence, une part de leurs revenus. Or, je dis que cette part à la longue s'enflera si bien que finalement il y aura égalité de jouissance entre le prolétaire et le propriétaire. Car, par la puissance du travail, par la multiplication du produit et par les échanges, l'intérêt du capitaliste, en d'autres termes l'aubaine de l'oisif, tend à diminuer toujours et, par une atténuation constante, à disparaître. En sorte que dans la société proposée par vous l'égalité ne serait pas de prime abord réalisée, mais existerait en puissance, puisque, sous une apparence de féodalité industrielle, la propriété n'étant plus un principe d'extermination et d'envahissement, mais seulement un privilége de répartition, elle ne tarderait pas, grâce à l'émancipation intellectuelle et politique des prolétaires, à dégénérer en égalité absolue, autant du moins que l'absolu peut exister sur terre. »

Reste la troisième mesure, celle des ateliers nationaux. Mais cette mesure est encore plus menaçante pour la propriété que les deux précédentes; c'est l'inévitable absorption de l'industrie propriétaire, l'impossibilité du bénéfice, c'est-à-dire de la propriété. « Quand l'industrie privée se repose, remarque Proudhon, c'est qu'il y a surabondance de produits et que les débouchés ne suffisent plus. Si donc la production se continue dans les ateliers nationaux, comment la crise finira-t-elle? Sans doute par la dépréciation générale des marchandises et, en dernière analyse, par la conversion des ateliers privés en ateliers nationaux. D'un autre côté, il faudra des capitaux au gouvernement pour payer les ouvriers; or, ces capitaux, qui les fournira? l'impôt. Et l'impôt, qui est-ce qui le paye? la propriété. Voilà donc l'industrie propriétaire soutenant contre elle-même et à ses frais une concurrence insurmontable. Que pensez-vous que devienne, dans ce cercle fatal, la propriété? »

La conclusion est que toutes les réformes proposées dans l'intérêt populaire par la politique ou par l'économie politique, telles que création d'ateliers nationaux, impôt progressif, impôts sur les objets de luxe, etc., tendent à réduire la propriété à un titre nominal, à une distinction purement honorifique. Proudhon exprime cette conclusion de la façon la plus spirituelle : « Grâce au ciel, s'écrie-t-il, l'égalité des conditions est enseignée dans les écoles publiques; ne craignons plus les révolutions. Le plus implacable ennemi de la propriété, s'il avait mission de la détruire, ne pourrait s'y prendre avec plus de prudence et d'habileté. Courage donc, ministres, députés, économistes, hâtez-vous de saisir cette glorieuse initiative; que les signaux de l'égalité, donnés des hauteurs de la science et du pouvoir, soient répétés dans les multitudes du peuple; que toutes les poitrines prolétaires en frémissent et que les derniers représentants du privilége en soient consternés. » Ce qui voulait dire : Monsieur Blanqui, je vous prends par vos paroles, par votre enseignement, et je vous enrôle sous la bannière égalitaire. Prenez conscience de vos principes et de leurs conséquences, comprenez la portée des réformes que vous conseillez et convenez qu'au fond vous êtes aussi ennemi de la propriété que moi.

On doit reconnaître que, dans ces arguments poussés à Blanqui, Proudhon n'avait pas tort. Il avait vu dès lors, avec sagacité et profondeur, les cercles vicieux inhérents à certaines réformes alors à la mode et auxquelles d'honnêtes économistes comme Blanqui ne faisaient pas difficulté d'adhérer sans en saisir les conséquences. Il a pu ainsi tourner contre la propriété les concessions que faisaient ces économistes à l'esprit socialiste et au vœu populaire. Mais, en vérité, les erreurs de Blanqui sur l'intervention de l'Etat en matière économique ne prouvent rien en faveur de la thèse proudhonienne. Il faut en dire autant des réflexions que fait Proudhon sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur la conversion des rentes, sur la réforme hypothécaire, etc. Les défenseurs de la propriété ne contestent pas que la propriété n'ait pu et dû subir des transformations, qu'elle ne relève de l'intérêt public, qu'elle ne doive s'accorder avec d'autres droits, qu'elle ne doive subir les conditions du droit commun. On peut très-bien nier, avec Proudhon, le droit *réel* de propriété, *jus in re*, considéré comme absolu, sans nier le droit sur la valeur de la chose. La propriété, au point de vue économique, n'est pas autre chose que le capital créé par le travail, puis épargné et accumulé. Pour établir la thèse proudhonienne, il faudrait prouver que le capital n'est pas légitimement productif d'un revenu que déterminent les contrats divers dont il peut être l'objet. L'expropriation pour cause d'utilité publique et la mobilisation de la valeur du sol par la transformation du système hypothécaire n'atteignent nullement cette productivité essentielle du capital.

Sainte-Beuve porte sur ce second mémoire de Proudhon un jugement très-curieux, très-favorable, un peu trop favorable, selon nous, et qui mérite d'être cité entièrement : « Tant que Proudhon, dit-il, ne fait que montrer que le grand fait de l'institution de la propriété est en train de se transformer et de se modifier sur une échelle de plus en plus variable et mobile; qu'en bien des circonstances réputées légitimes il n'est plus tenu compte de cette religion antique, inviolable, où se fondait le vieux droit; que la statue du dieu Terme se déplace de plus en plus aisément de nos jours, sitôt que l'intérêt public ou la convenance administrative l'exige; que cela est vrai des diverses espèces de propriétés; que les conversions de rentes par l'État, en temps opportun, ne sont plus considérées comme illicites que par des esprits arriérés; que l'impôt n'étant jamais mieux justifié, aux yeux de tous, que lorsqu'il porte sur des objets de luxe, il tend implicitement à devenir progressif et à s'attaquer surtout aux riches; tant que Proudhon s'attache à faire comprendre que, pour établir l'égalité entre les hommes, ou du moins pour déterminer la pente directe à l'égalité, il suffirait sans doute de généraliser le principe des sociétés d'assurance, d'exploitation et de commerce, et que ce mode de société particulière et inverse de l'autre tend à se développer et à se multiplier, comme par noyaux, au sein de la grande société qui porte ainsi son germe destructeur ou son correctif, si vous aimez mieux; quand il insisterait encore sur ce fait moral qu'il est de moins en moins permis ou honorable à l'homme riche, à l'héritier, maître absolu d'un instrument de production, terre ou capital, de ne rien faire, d'être ce

qu'on appelle inutile et de se borner à jouir du produit de son instrument en privilégié, sans mettre la main à l'œuvre; à quoi il aurait pu ajouter que justice se fait d'ailleurs, tôt ou tard, à qui vit oisif, et que les passions, les caprices et les vices, joints à l'égalité de partage, ont bientôt réduit, entamé et, après une ou deux générations, dissipé ou dispersé ces fonds de biens accumulés qu'on croyait inépuisables; tant qu'il se complaît à indiquer cette conspiration générale des mœurs, des coutumes, des lois elles-mêmes contre la propriété entendue au sens romain, féodal, et réputée immuable ou perpétuelle, il est dans le vrai et dans le courant du possible. Il est encore dans le vrai quand il dénonce les contradictions et les faiblesses de la plupart de ceux qui prétendent asseoir *à priori* le droit de propriété et quand il les met aux prises entre eux. Mais lorsqu'il prétend avoir par devers lui, en matière sociale, « une méthode d'investigation et de probation infaillible » et que les autres n'ont pas; lorsqu'il se flatte d'avoir trouvé, pour tout ce qui concerne la propriété et la justice, « une formule qui rend raison de toutes les variétés législatives et qui donne la clef de tous les problèmes, » il s'abuse. Là est la pierre d'achoppement et le heurt. Il serre de trop près l'histoire et veut lui faire rendre plus qu'elle ne contient. L'histoire proprement dite, bien qu'il l'eût étudiée dans un but et par tranches, selon les coupes et les directions qui lui convenaient à une certaine heure, tenait naturellement fort peu de place chez cet esprit raisonneur, organisateur; la logique était tout; il s'était logé dans la tête un *absolu* de vérité; il méconnaissait l'éternel *à peu près* des choses humaines et la marche boiteuse des sociétés. Il faut sans doute marcher du côté où l'on va; mais il n'est pas nécessaire d'y courir, ni surtout d'y pousser si fort les autres qu'on en vienne à les effrayer à son tour et à les faire reculer. Il touchait d'ailleurs à tout dans ce pamphlet, très-spirituel et incisif : aux fortifications de Paris, à M. Thiers et à Carrel, aux fouriéristes, aux philosophes (à propos de leur *criterium* ou principe de certitude), à Lamennais, dont l'*Esquisse de philosophie* venait de paraître et dont il mettait hardiment à nu le commun, le réchauffé et l'excessive médiocrité comme penseur; en revanche, il le faisait plus poëte qu'il n'était. »

Propriété (THÉORIE DE LA), ouvrage posthume de P.-J. Proudhon, publié en 1866. Dans cet ouvrage, Proudhon abandonne la théorie possessionniste qu'il avait adoptée dans son premier mémoire sur la propriété et revient au droit de propriété absolu, à la propriété franche ou allodiale, au domaine, qu'il avait combattu comme illégitime et dont il se flattait d'avoir ruiné les titres. Il n'entend d'ailleurs rien répudier de la critique qu'il en a faite. La propriété reste, à ses yeux, injustifiable en droit. La justification du domaine de propriété, dit-il, a fait de tout temps le désespoir des juristes, des économistes et des philosophes. Le principe de l'appropriation est que *tout produit du travail appartient de plein droit à celui qui l'a créé*, tel qu'un arc, des flèches, un râteau, une maison. L'homme ne crée pas la matière, il la façonne seulement. Néanmoins, quoiqu'il n'ait pas créé le bois dont il a fabriqué un arc, un lit, une table, des chaises, un seau, la pratique veut que la matière suive la forme et que la propriété du travail implique celle de la matière. On suppose que celle-ci est offerte à tous, qu'elle ne manque à personne et que chacun peut se l'approprier. Ce principe, que la forme emporte le fonds, s'applique-t-il à la terre défrichée? On prouve très-bien que le producteur a droit à son produit, le colon aux fruits qu'il a créés. On prouve de même qu'il a droit d'épargner sur sa consommation, de former un capital et d'en disposer à sa volonté. Mais le domaine foncier ne peut sortir de là; c'est un fait nouveau qui excède la limite du droit du producteur, il ne crée pas le sol commun à tous. On prouve encore que celui qui a paré, ameubli, assaini, défriché le sol a droit à une rémunération, à une compensation; on démontrera que cette compensation peut consister, non dans une somme payée, mais dans le privilége d'ensemencer le sol défriché durant un temps donné. Allons jusqu'au bout : on prouvera que chaque année de culture, impliquant des améliorations, entraîne pour le cultivateur droit à une compensation nouvelle. Soit; ce n'est pas toujours là la propriété.

L'économie sociale, de même que le droit, ne connaît pas du domaine et subsiste tout entière en dehors de la propriété : notion de valeur, salaire, travail, produit, échange, circulation, rente, vente et achat, monnaie, impôt, crédit, théorie de la population, monopole, brevets, droits d'auteur, assurances, services publics, association, etc. Les rapports de famille et de cité ne requièrent pas davantage la propriété; le domaine peut être réservé à la commune, à l'Etat; la rente alors devient impôt; le cultivateur devient possesseur; il est mieux que fermier, mieux que métayer; la liberté, l'individualité jouissent des mêmes garanties. Il faut bien le comprendre, l'humanité même n'est pas propriétaire de la terre; comment une nation, comment un particulier se dirait-il souverain de la portion qui lui est échue? Ce n'est pas l'humanité qui a créé le sol : l'homme et la terre ont été créés l'un pour l'autre et relèvent d'une autorité supérieure. Nous l'avons reçue, cette terre, en fermage et usufruit; elle nous a été donnée pour être possédée, exploitée par nous solidairement et individuellement, sous notre responsabilité collective et personnelle. Nous devons la cultiver, la posséder, en jouir, non pas arbitrairement, mais selon des règles que la conscience et la raison découvrent et pour une fin qui dépasse notre plaisir : règles et fin qui excluent tout absolutisme de notre part et reportent le domaine terrien plus haut que nous.

Ainsi, selon Proudhon, tous nos arguments en faveur d'une propriété, c'est-à-dire d'une souveraineté éminente sur les choses, n'aboutissent qu'à prouver la possession, l'usufruit, l'usage, le droit de vivre et de travailler, rien de plus. Ainsi faut-il arriver toujours à conclure que la propriété est une vraie fiction légale. Mais voici la découverte du célèbre critique : La propriété, essentiellement illégitime quand on n'en considère que l'origine, s'explique et se légitime par sa fin, par sa fonction. Le principe de propriété, malgré son caractère antijuridique, antiéconomique, est un produit spontané de l'être collectif, de la société; il a donc sa raison d'être, son explication qu'il s'agit de chercher. Cette raison d'être, cette explication, Proudhon la trouve dans le droit politique. La propriété, dit-il, est la condition essentielle de la décentralisation, de la fédération. Le droit de propriété est absolu, *jus utendi et abutendi*, droit d'user et d'abuser. Il s'oppose à un autre absolu, le gouvernement, qui commence par imposer à son antagoniste la restriction, *quatenus juris ratio patitur*, « autant que comporte la raison du droit. » De la raison du droit à la raison d'Etat, il n'y a qu'un pas : nous sommes en péril constant d'usurpation et de despotisme. La justification de la propriété, que nous avons vainement demandée à ses origines, prime occupation, usucapion, conquête, appropriation par le travail, nous la trouvons dans ses fins : elle est essentiellement politique. Là où le domaine appartient à la collectivité, sénat, aristocratie, prince ou empereur, il n'y a que féodalité, vassalité, hiérarchie et subordination; pas de liberté, par conséquent, ni d'autonomie. C'est pour rompre le faisceau de la *souveraineté collective*, si exorbitant, si redoutable, qu'on a érigé contre lui le domaine de propriété, véritable insigne de la souveraineté du citoyen; que ce domaine a été attribué à l'individu, l'Etat ne gardant que les parties indivisibles et communes par destination : cours d'eau, lacs, étangs, routes, places publiques, friches, montagnes incultes, forêts, déserts et tout ce qui ne peut être approprié. C'est afin d'augmenter la facilité de locomotion et de circulation qu'on a rendu la terre mobilisable, aliénable, divisible, après l'avoir rendue héréditaire. La propriété allodiale est un démembrement de la souveraineté; à ce titre, elle est particulièrement odieuse au pouvoir et à la démocratie unitaire. Elle est odieuse au premier en raison de son omnipotence; elle est l'adversaire de l'autocratie, comme la liberté l'est de l'autorité; elle ne plaît point aux démocrates enfiévrés d'unité, de centralisation, d'absolutisme. Le peuple est gai quand il voit faire la guerre aux propriétaires, et pourtant l'alleu est la base de la république.

Les conséquences immédiates de la propriété allodiale sont : 1° l'administration de la commune par les propriétaires, fermiers et ouvriers réunis en conseil; partant, l'indépendance communale et la disposition de ses propriétés; 2° l'administration de la province par les provinciaux : d'où la décentralisation et le germe de la fédération. La fonction royale, définie par le système constitutionnel, est remplacée ici par des citoyens propriétaires, ayant tous l'œil ouvert sur les affaires publiques : point n'est besoin de médiation. La propriété féodale n'engendrera jamais une république; et réciproquement, une république qui laissera tomber l'alleu en fief, qui ramènera la propriété au communisme slave ne subsistera pas; elle se convertira en autocratie. De même, la vraie propriété n'engendrera pas une monarchie; une monarchie n'engendrera pas une vraie propriété. Si le contraire arrivait, si une agglomération de propriétaires élisait un chef, par cela même ils abdiqueraient leur quote-part de souveraineté, et tôt ou tard le principe propriétaire serait altéré en leurs mains; ou si une monarchie créait des propriétaires, elle abdiquerait implicitement, elle se démolirait, à moins qu'elle ne se transformât volontairement en royauté constitutionnelle, plus nominale qu'effective, représentant des propriétaires.

« Ainsi, conclut Proudhon, toute ma critique antérieure, toutes les conclusions égalitaires que j'en ai déduites reçoivent une éclatante confirmation. Le principe de propriété est ultra-légal, extrajuridique, absolutiste, égoïste de sa nature jusqu'à l'iniquité. *Il faut qu'il soit ainsi.* Il a pour contre-poids la raison d'Etat, absolutiste, ultra-légale, illibérale et gouvernementale jusqu'à l'oppression. *Il faut qu'elle soit ainsi.*

» Voilà comment, dans les prévisions de la raison universelle, le principe d'égoïsme, usurpateur par nature et improbe, devient un instrument de justice et d'ordre, à ce point que propriété et droit sont idées inséparables et presque synonymes. La propriété est l'égoïsme idéalisé, consacré, investi d'une fonction politique et juridique. *Il faut qu'il en soit ainsi*, parce que jamais le droit n'est mieux observé qu'autant qu'il trouve un défenseur dans l'égoïsme et dans la coalition des égoïsmes. Jamais la liberté ne sera défendue contre le pouvoir, si elle ne dispose d'un moyen de défense, si elle n'a sa forteresse inexpugnable. »

Cette théorie, qui nous montre dans le droit de propriété une institution de défense, de garantie de la liberté et de la souveraineté individuelle contre la société, contre l'Etat, est très-remarquable et très-solide. En généralisant l'idée de défense et de garantie et en la transportant dans toutes les sphères de la vie sociale, on obtient un système de morale sociale pratique que la raison sévère et méthodique peut opposer à la tradition immobile et à l'utopie impatiente et violente. Proudhon a touché par un côté, par une question à ce système qui devait être développé quelques années après sa mort. Il est à remarquer qu'en désavouant la théorie possessionniste ou collectiviste qu'il avait adoptée au commencement de sa carrière, sans s'y arrêter beaucoup, et sur laquelle il n'avait jamais donné d'explications étendues, il n'entend nullement rejeter les idées fondamentales et vraiment caractéristiques de son socialisme : la théorie du crédit gratuit et la théorie de la mesure de la valeur par le temps du travail. Il n'avait vu, sans doute, dans la possession qu'un mode de réalisation de l'égalité économique, qu'il fut ensuite conduit à tenir pour douteux, finalement à abandonner à mesure que se fixèrent ses idées politiques dans un sens antigouvernementaliste et anticommuniste. Il arriva ainsi à conclure que la propriété franche et allodiale, comme il dit, pouvait exister sans produire de revenu. Le problème à résoudre était simplement d'instituer, par l'organisation de la circulation et de l'échange, des moyens de défense et de garantie contre la propriété, comme on avait dû établir et comme on devait conserver la propriété comme moyen de défense et de garantie contre l'Etat.

Propriété (DE LA), par M. A. Thiers (1848, in-8° et in-12). L'auteur écrivit ce livre dans le but de combattre les théories socialistes et communistes qui se produisirent après la révolution de 1848. Destiné à être répandu dans les masses, ce traité est beaucoup moins l'œuvre d'un philosophe creusant profondément son sujet que celle d'un vulgarisateur habile et d'un polémiste cherchant à convaincre ses lecteurs par des arguments à la portée de tous et à terrasser ses adversaires en mettant en pleine lumière ce qui dans leurs systèmes est essentiellement inacceptable. Le plan de ce petit livre montre clairement, du reste, le but de l'auteur. Il se divise en quatre parties. La première seule traite du droit de propriété. Les trois autres sont successivement consacrées à réfuter le communisme, le socialisme, enfin à exposer le système d'impôts établis et à combattre tout impôt qui frapperait particulièrement la propriété, comme l'impôt sur le revenu, par exemple. Nous ne suivrons pas ici l'auteur dans tous ses développements. Nous nous bornerons à indiquer ses vues, particulièrement en ce qui concerne la propriété, laissant de côté les questions relatives à la réfutation du communisme, du socialisme et à la théorie de l'impôt.

M. Thiers établit d'abord le fait de l'universalité de la propriété et indique les phases et les transformations qu'elles a subies depuis l'état de sauvagerie dans lequel l'homme a d'abord vécu jusqu'à l'état de complète civilisation. Il montre qu'elle est un fait général, universel, croissant et non décroissant; puis il se demande si ce fait est un droit. L'homme, dit-il, a dans ses facultés naturelles une première propriété qui est l'origine de toutes les autres. Ces facultés sont essentiellement individuelles et inégales selon les individus, d'où il faut conclure que cette première propriété de l'homme est, d'une part, impartageable, et que, de l'autre, on ne saurait s'en prendre de son inégalité ni à l'homme même, ni à la société, ni à ses lois. De l'exercice de ces facultés naît une seconde propriété qui a le travail pour origine. L'homme emploie ses facultés, son intelligence, son travail à se procurer tout ce qui lui manque. Le résultat de son travail est sa propriété exclusive. Il est amené à déclarer siens et les produits qu'il a fait naître et la terre qui les a portés. C'est une véritable association entre la nature et l'homme; la première fournit sa fécondité, le second son travail. C'est de ce contrat que le droit de propriété prend naissance; la terre ne se livre pas gratuitement à l'homme; elle lui est vendue par la nature en échange du travail, et voilà pourquoi elle lui appartient. De cette description même de l'origine de la propriété découlent naturellement ses conditions nécessaires. L'effort que l'homme fait pour se mettre au travail est ce qu'il a au monde de plus personnel. Le travail est personnel, la propriété acquise par le travail est personnelle comme lui. En un mot, la volonté de l'homme appliquée à la nature par le travail est la source unique de toute propriété, et, si l'on veut une propriété commune, il faut commencer par donner une âme commune au genre humain.

Il résulte de cette argumentation que le travail doit être le vrai fondement du droit de propriété. Mais les faits montrent que cette base fondamentale a trop souvent manqué à l'appropriation, que la terre a été le plus souvent, à l'origine, appropriée d'une façon brutale par quelques-uns au détriment de tous, puis distribuée arbitrairement en vertu du seul droit de la force. N'est-ce pas là un vice originel qui sape dans sa base la légitimité du droit de propriété? M. Thiers répond à cette objection en disant que la propriété s'épure par la transmission légitime et bien ordonnée. D'après lui, « en cinquante ans tout le sol d'un vaste pays passe de mains en mains. Il suffit donc de cinquante ans d'échange, sous une législation sage, pour que la propriété entière d'un pays, eût-elle pour origine le plus affreux brigandage, se soit épurée et légitimée par la transmission à des conditions équitables. »

Naturellement individuelle, la propriété que l'homme acquiert sur la terre et ses produits est aussi naturellemet inégale et proportionnelle à l'intelligence et au travail employés. La propriété de chacun est, pour ainsi dire, la mesure de sa personne et partant conforme avec la justice. Néanmoins, il arrive parfois que la propriété et le travail sont en raison inverse. C'est que la propriété n'est pas seulement inégale, individuelle; elle est encore héréditaire. Suivant M. Thiers, l'hérédité s'explique par ce seul fait que chaque homme ayant le droit de disposer du bien qu'il a acquis par son travail en fait naturellement don à ses enfants. L'homme a besoin de l'homme pour vivre, c'est sa faiblesse; l'homme hérite de l'homme, c'est sa force. Oui, mais alors le fils du malheureux hérite de son malheur. M. Thiers, loin de reculer devant cette objection, la pose hardiment en rappelant cette comparaison de Cicéron : « Le monde est un théâtre où toutes les places sont retenues d'avance. » Soit, dit-il, aimeriez-vous mieux que ce théâtre n'existât pas? Non, car alors votre position serait celle de l'homme *naturel*, dénué de tout, et vous préférez la situation, quelque inégale qu'elle soit, de l'homme en société. D'ailleurs cette inégalité porte sa compensation avec elle. Le superflu de l'un vient en aide au défaut de l'autre, et cela naturellement, sans effort de dévouement ou de charité, sans autre chose de la part du plus riche qu'un soin de ses plaisirs et un calcul de son intérêt. Comme par l'hérédité le père vient au secours du fils et le met en mesure d'exercer son activité grâce au capital amassé ou déposé dans le sol, le riche, par le capital qu'il distribue, fait vivre le pauvre en travaillant. Il lui fournit ses instruments de travail et ses moyens d'existence à condition qu'il travaillera pour lui. Le superflu du riche n'est pas un vol fait au pauvre; c'est, au contraire, un fonds de réserve et d'épargne pour lui, où il puise sans cesse. C'est une propriété qui n'appartient qu'au riche, mais dont tous deux ont la jouissance en quelque sorte.

Telles sont en résumé les idées émises par M. Thiers sur ce sujet. Elles ne sont ni neuves, ni originales, ni profondes, et elles prêtent par plus d'un point le flanc à la critique; mais elles sont présentées sous une forme alerte et vive, dans un style d'une extrême clarté. Dans les parties relatives au communisme, au socialisme et à l'impôt, on trouve les mêmes défauts et les mêmes qualités. Partout M. Thiers se montre uniquement occupé de défendre la propriété individuelle, et cette préoccupation constante l'entraîne à combattre des faits économiques dont il est à peu près impossible aujourd'hui de nier la puissance et l'efficacite, notamment les associations et l'application du système coopératif.

Propriété (LE DROIT AU TRAVAIL ET LE DROIT DE), par P.-J. Proudhon. V. DROIT, t. VI, p. 1267, 3e col.

Propriété (THÉORIE DU DROIT DE) **et du droit au travail**, par Considérant. V. t. VI, p. 1267, 2 col.

PROPRIO MOTU loc. adv. V. MOTU PROPRIO.

PROPTÈRE s. m. (pro-ptè-re — du préf. *pro*, et du gr. *pteron*, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons ganoïdes, de la famille des lépidoïdes, comprenant deux espèces fossiles, qu'on trouve dans les calcaires lithographiques de la Bavière.

PROPTOME s. m. (pro-pto-me — gr. *proptôma;* de *propiptein*, tomber). Chir. Allongement excessif de quelques parties du corps, telles que la luette, le clitoris, etc. ‖ On dit aussi PROPTOSE.

PROPUGNACULE s. m. (pro-pu-ghna-ku-le — lat *propugnaculum;* de *propugnare*, attaquer). Mamm. Branche antérieure et inférieure d'une corne rameuse de mammifère.

PROPULSEUR adj. m. (pro-pull-seur — rad. *propulsion*). Mécan. Qui donne un mouvement de propulsion : *Piston* PROPULSEUR.

— Substantiv. Organe qui donne un mouvement de propulsion : *Inventer un nouveau* PROPULSEUR.

— **Encycl.** Mécan. On nomme plus spécialement *propulseur* tout engin propre à transmettre le mouvement à un bateau. A ce point de vue, le *propulseur* le plus simple est la rame, que l'on a remplacée d'abord par les palettes des roues de bateaux à vapeur, en-

suite par l'hélice. Le *propulseur* est disposé de manière à refouler l'eau à l'arrière du navire, de sorte que, en vertu du théorème de la conservation de la quantité de mouvement, le navire s'avance en raison de la masse d'eau rejetée en arrière et de la vitesse qui lui est communiquée.

Les rames n'ont d'autre inconvénient que d'exiger l'emploi d'un grand nombre de bras, de nécessiter la perte d'une place considérable, de gêner, d'embarrasser, etc. En les considérant du point de vue abstrait, on y verrait un *propulseur* aussi convenable théoriquement que tout autre. Les roues des bateaux comparées aux simples rames présenteraient même l'inconvénient d'imprimer à l'eau, à l'entrée et à la sortie, des vitesses verticales en sens contraire sans aucune utilité pour la marche du navire. La théorie de ces roues est très-simple, mais il ne faudrait pas y avoir une bien grande confiance. Soient v la vitesse du courant d'eau, u celle du bateau, A l'aire de la section maximum du bateau faite par un plan normal à la direction de la marche; la résistance au mouvement pourra être représentée par

$$Ak(u - v)^2,$$

k désignant un coefficient dont l'expérience fournira la valeur; le travail de cette résistance pendant l'unité de temps sera

$$T = Ak(u - v)^2 u.$$

Soient d'ailleurs A' la somme des surfaces des palettes immergées, r le rayon moyen de la roue, ω la vitesse angulaire de la roue; la pression des palettes contre l'eau sera

$$A'k(r\omega \pm v)^2,$$

selon que le bateau descendra le courant ou le remontera; le travail de cette pression par unité de temps sera donc

$$T' = A'k(r\omega \pm v)r\omega.$$

Cela posé, l'équation du travail moteur au travail résistant donnera

$$A(u - v)^2 u = A'(r\omega \pm v)^2 r\omega.$$

Cette équation donnera $r\omega$ et guidera, par conséquent, dans la disposition à donner aux mécanismes de la machine. Quant à la force de cette machine, on l'évaluera par le travail $Ak(u - v)^2 u$ qu'elle doit fournir.

Les hélices forment évidemment le meilleur *propulseur;* elles occupent une place insignifiante, elles ne communiquent à l'eau qu'une vitesse presque horizontale; elles plongent à une grande profondeur et sont, par conséquent, peu exposées à l'atteinte des boulets; enfin l'heureuse disposition qu'on a adoptée dans leur établissement permet de les faire servir très-efficacement à la rectification de la marche du navire et à ses changements. L'hélice est placée sous l'eau, en avant du gouvernail, entre l'étambot d'avant et l'étambot d'arrière. Le gouvernail se trouve donc frappé directement par le courant que produit le mouvement des ailes, non plus seulement comme dans les autres cas par le courant relatif dû à la marche du vaisseau. Il en résulte une grande facilité pour les évolutions. V. HÉLICE.

PROPULSION s. f. (pro-pul-si-on — du lat. *pro*, en avant; *pulsus*, poussé). Mouvement qui pousse en avant : *Tous les moyens quelconques de* PROPULSION *des navires consistent toujours à lancer de l'eau sur l'arrière, afin de déterminer la réaction nécessaire à la marche du bâtiment.* (L. Figuier.)

PROPUS s. m. (pro-puss — du gr. *propous*, à grands pieds). Erpét. Syn. de CHIROTE.

PROPYLAMINE s. f. (pro-pi-la-mi-ne — de *propyle*, et de *amine*). Chim. Substance particulière extraite de l'huile de foie de morue et à laquelle on a attribué les propriétés de cette huile : *La* PROPYLAMINE *est un liquide incolore, transparent, doué d'une odeur forte qui rappelle celle de l'ammoniaque.* (H. Berthoud.)

PROPYL-BENZINE s. f. (pro-pil-bain-zi-ne — de *propyle*, et de *benzine*). Chim. Hydrocarbure homologue de la benzine, qui résulte de l'union du phényle et du propyle normal.

— **Encycl.** Le cumène de l'acide cuminique C^9H^{12} fournit de l'acide benzoïque lorsqu'on l'oxyde. Or, comme d'après la théorie de M. Kékulé les hydrocarbures aromatiques, lorsqu'on les oxyde, perdent toutes leurs chaînes latérales auxquelles se substituent autant de carboxyles CO^2H et que l'acide benzoïque ne renferme qu'un seul carboxyle, le cumène de l'acide cuminique ne doit renfermer qu'une seule chaîne latérale. Il répond donc certainement à la formule C^6H^5,C^3H^7. Seulement, comme il existe deux radicaux C^3H^7 : le propyle $CH^3 - CH^2 - CH^2$ et l'isopropyle $CH^3 - CH - CH^3$, on conçoit qu'il puisse exister deux isomères de la formule C^9H^{12} : la *propyl-benzine* C^6H^5,CH^2,CH^2,CH^3 et l'isopropyl-benzine

$$C^6H^5,CH\left\{\begin{matrix}CH^3\\CH^3\end{matrix}\right..$$

Pour savoir à laquelle de ces deux formules appartient le cumène, MM. Fittig, Schœffer et Kœnig ont préparé synthétiquement la *propyl-benzine*, qu'ils ont trouvée différente du cumène, ce qui démontre que cet hydrocarbure est de l'isopropyl-benzine, bien qu'on n'ait pas réussi à le préparer directement au moyen de l'iodure d'isopropyle.

Pour obtenir la *propyl-benzine*, on fait agir du sodium sur un mélange à équivalents égaux de benzine monobromée et de bromure de propyle normal dissous dans la benzine ou l'éther. Quand la réaction est complète, on chauffe au bain-marie pour évaporer l'éther et on distille le liquide qui reste comme résidu.

La *propyl-benzine* bout à 157°. Comme le cumène, elle fournit de l'acide benzoïque à l'oxydation; mais avec le brome et l'acide azotique elle donne des dérivés de substitution sirupeux, tandis que les dérivés correspondants du cumène sont cristallisables. Elle se dissout dans l'acide sulfurique fumant. Les sels de l'acide sulfo-conjugué qui se forme dans ces conditions ressemblent à ceux de l'acide qu'on prépare avec le cumène. Seulement, le sel barytique est anhydre, tandis que le cumène-sulfite de baryum cristallise avec une molécule d'eau.

En tentant de préparer le vrai cumène par l'action du sodium sur l'iodure d'isopropyle et la benzine monobromée, les auteurs ont seulement obtenu du diphényle, l'iodure d'isopropyle restant entièrement inattaqué. V. CUMÈNE.

PROPYL-BUTYL-PHOSPHINE s. f. (pro-pil-bu-til-fos-fi-ne — de *propyle*, de *butyle*, et de *phosphine*). Chim. Base organique qui résulte de la substitution d'un radical propyle et d'un radical butyle à deux atomes d'hydrogène dans l'hydrogène prosphoré, et qui est analogue à la propyl-butylamine, dont elle ne diffère que par la substitution du phosphore à l'azote.

— **Encycl.** V. PHOSPHINE.

PROPYLE s. m. (pro-pi-le). Chim. Radical d'une série particulière d'hydrocarbures.

PROPYLÉE s. m. (pro-pi-lé — du gr. *pro*, devant; *pylê*, porte). Antiq. Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes, parvis.

— s. m. pl. Edifice à plusieurs portes, qui était orné de colonnes et formait l'entrée principale d'un monument public.

— **Encycl.** Sous ce nom, donné par les Grecs à toute cour ou vestibule situé au devant d'un édifice, on désigne particulièrement le célèbre vestibule de l'Acropole d'Athènes. C'était un ouvrage de défense et qui servait d'entrée principale à la citadelle; mais c'était en même temps un admirable édifice en marbre pentélique, digne en tout point des magnifiques monuments que renfermait l'Acropole et qui avait été construit en cinq ans par l'architecte Mnésiclès (437-432 av. J.-C.). Les Turcs en firent un magasin à poudre; l'incendie de 1656 en détruisit une partie. En 1853, à la suite de fouilles opérées sous la direction de M. Beulé, les *propylées*, les murs, les tours et l'escalier de l'Acropole ont été débarrassés des constructions parasites et des matériaux qui les cachaient.

Les *Propylées* consistent en un mur percé de cinq portes, précédé d'un vestibule et d'un portique de même largeur. Deux murs parallèles le coupent à angle droit et forment les côtés du vestibule. A droite et à gauche, sur des terrasses qui les soutiennent au même niveau, deux ailes s'avancent pour encadrer de leurs portiques parallèles la façade principale. Au delà des portes, un quatrième portique fait face à l'Acropole, semblable au premier, moins le vestibule. On voit que les *Propylées*, pour être une entrée, ne consistent pas uniquement dans un certain nombre de portes; mais les cinq portes n'en sont pas moins les parties capitales de l'œuvre tout entière. La porte du milieu est de beaucoup la plus grande et, pour n'en masquer aucune partie, l'ordre dorique, selon la remarque de M. Beulé, déroge à ses règles et les deux colonnes du milieu prirent un écartement inaccoutumé. Le portique est bordé de chaque côté par trois colonnes ioniques, qui font à la porte une élégante avenue. Cette disposition se répète à l'intérieur de l'Acropole. L'édifice est construit en marbre. Les blocs qui couvrent le portique excitèrent à très-bon droit l'admiration de Pausanias : on voit encore des architraves qui ont 6m,49 de longueur. Le linteau de la grande porte a 7m,12. D'heureuses hardiesses, les plus louables violations des règles, se rencontrent à tout moment dans ce bel édifice : l'écartement inouï des colonnes ioniques, leur profil sévère si voisin de la volute ionique, etc. Plutarque en a fait un éloquent éloge. « Ces édifices, dit-il, d'une magnifique grandeur, d'une beauté et d'une grâce inimitables, dès le premier jour leur perfection les faisait paraître antiques. Aujourd'hui, au contraire, on les croirait, à leur fraîcheur, neufs et achevés d'hier, tant y brille une fleur de jeunesse que le temps ne peut flétrir. Il semble qu'un souffle immortel anime ces ouvrages et qu'ils aient reçu une âme qui ne sait point vieillir. » Cet éloge n'est point le seul qu'on trouve dans l'antiquité. Les anciens semblaient préférer les *Propylées* au Parthénon même. L'état actuel de l'édifice inspire une admiration mêlée de regrets; l'escalier de marbre ne compte plus que quelques marches disséminées. Du grand vestibule, les deux murs parallèles restent seuls complètement debout jusqu'à la corniche, et des six colonnes ioniques on ne voit plus que les bases et sur le sol des chapiteaux et des tambours mutilés. Une architrave de 6m,50 est conservée au musée de l'Acropole. Les cinq portes du fond subsistent exhaussées sur cinq degrés, le dernier en marbre noir d'Eleusis. Le portique intérieur est actuellement encore presque complet et même conserve encore quelques fragments d'architrave. Du portique gauche on passe dans une belle salle rectangulaire, connue sous le nom de Pinacothèque. L'aile droite n'a reçu comme annexe aucune salle. Au moyen âge, elle a servi de base à une tour carrée. Certaines parties, notamment le mur de l'aile droite, n'ont jamais été terminées. On ignore la raison qui a fait interrompre ces beaux travaux si près de leur achèvement. V. l'*Acropole d'Athènes*, par M. Beulé (Paris, 1854).

PROPYLÉEN, ÉENNE adj. (pro-pi-lé-ain, é-è-ne — rad. *propylée*). Antiq. Qui appartient aux propylées.

PROPYLÈNE s. m. (pro-pi-lè-ne — rad. *propyle*). Chim. Carbure d'hydrogène gazeux, qu'on obtient en décomposant la glycérine par l'iodure de phosphore.

PROPYL-MÉTHYL-BENZINE s. f. (pro-pil-mé-til-bain-zi-ne — de *propyl*, de *méthyle* et de *benzine*). Chim. Hydrocarbure identique avec le cymène de l'essence de cumin, et qui résulte de la substitution d'un propyle et d'un méthyle à 2 atomes d'hydrogène de la benzine.

— **Encycl.** La *propyl-méthyl-benzine* ou *propyl-toluène* a été obtenue par MM. Fittig, Schœffer et König. Elle répond à la formule

$$C^{10}H^{14} = C^6H^4\left\{\begin{matrix}CH^3\\- CH^2 - CH^2 - CH^3\end{matrix}\right..$$

On la prépare en soumettant à l'action d'un excès de sodium un mélange à équivalents égaux de bromure de propyle normal et de toluène monobromé dissous dans une grande quantité d'éther ou de benzine. La réaction terminée, on chauffe au bain-marie pour éliminer l'éther ou la benzine et l'on distille le résidu. C'est un liquide incolore, d'une odeur aromatique agréable, bouillant entre 178° et 179°. Traité par un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, elle fournit un acide sulfo-conjugué dont la formule est

$$(C^{10}H^{13}SO^3)^2Ba'' + 3H^2O.$$

A l'oxydation, elle donne d'abord de l'acide toluique

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}CH^3\\CO^2H\end{matrix}\right.,$$

puis de l'acide téréphtalique $C^6H^4(CO^2H)^2$. La *propyl-méthyl-benzine* est donc identique avec le cymène de l'essence de cumin, qui donne les mêmes dérivés à l'oxydation et qui fournit avec l'acide sulfurique un acide sulfo-conjugué dont le sel potassique présente la même composition. Il est vrai que le dérivé nitré ne cristallise pas, tandis que celui du cymène cristallise; mais, comme pour faire cristalliser ce dernier il faut opérer sur de très-grandes quantités d'hydrocarbure, on ne peut attacher aucune importance à ce fait. D'ailleurs, on conçoit qu'il puisse exister trois méthyl-propyl-benzines isomères renfermant du propyle normal, suivant que celui-ci, le méthyle occupant la place 1, occupe les places 2, 3 ou 4.

Le cymène du camphre diffère de la propyl-benzine et paraît renfermer le groupement isopropyle au lieu du propyle normal. V. CYMÈNE.

A côté de la *propyl-méthyl-benzine*, nous décrirons trois hydrocarbures isomères de ce dernier : la diéthyl-benzine, l'éthyl-diméthyl-benzine et la tétraméthyl-benzine ou durol.

— *Diéthyl-benzine* (phényl-diéthyle)

$$C^{10}H^{14} = C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\right..$$

On prépare ce corps en laissant pendant quelque temps en contact avec du sodium des solutions éthérées d'éthyl-benzine bromée C^6H^4Br,C^2H^5 et de bromure d'éthyle. Berthelot l'a rencontré parmi les produits qui prennent naissance lorsqu'on réduit la napthaline par l'acide iodhydrique.

C'est un liquide incolore, d'une odeur agréable, bouillant entre 178° et 179°, d'une densité de 0,8707 à 15°. Oxydé par l'acide chromique, il prend deux carboxyles CO^2H à la place de ses deux chaînes latérales et se convertit en acide téréphtalique. Si toutefois on ne le soumet qu'à une oxydation ménagée, une seule des chaînes latérales est remplacée par du carboxyle et l'on obtient de l'acide éthyl-benzoïque

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^2H^5\\CO^2H\end{matrix}\right..$$

L'acide sulfurique fumant dissout la diéthyl-benzine en formant un acide conjugué

$$C^6H^3\left\{\begin{matrix}(C^2H^5)^2\\SO^3H\end{matrix}\right.$$

dont le sel de baryum cristallise dans l'alcool en lames anhydres et le sel de potassium en aiguilles également anhydres.

— *Ethyl-diméthyl-benzine* (éthyl-xylène)

$$C^{10}H^{14} = C^6H^3\left\{\begin{matrix}CH^3\\CH^3\\C^2H^5\end{matrix}\right..$$

MM. Th. Ernst et R. Fittig ont préparé ce corps (1867) en faisant réagir le sodium sur un mélange de xylène bromé fait à froid et d'iodure d'éthyle délayé dans l'éther. On chasse ensuite l'éther au bain-marie et l'on purifie le produit par distillation fractionnée. L'éthyl-xylène bout entre 183° et 184°. Sa densité à 20° est égale à 0,8783. Il diffère de tous les autres hydrocarbures de même composition. Chauffé doucement avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique fumant, il donne un dérivé trinitré solide, cristallisable et se déposant du sein de l'alcool en aiguilles groupées en faisceaux. Ce corps fond à 119°. Le brome l'attaque à froid en donnant un composé monobromé liquide. Si l'on met un excès de brome et qu'on chauffe, on obtient des produits de substitution plus avancée dont on parvient à séparer, mais avec difficulté, un composé cristallin.

L'éthyl-xylène se dissout dans l'acide sulfurique fumant en s'échauffant et en donnant un acide sulfo-conjugué dont le sel de baryum renferme à l'état sec $(C^{10}H^{13}SO^3)^2Ba''$. Oxydé par l'acide chromique, cet hydrocarbure donne de l'acide acétique et une petite quantité d'un acide solide qui peut être $C^9H^6O^6$ ou $C^9H^8O^4$ ou $C^9H^{10}O^2$, suivant le point jusqu'auquel l'oxydation a été poussée.

— *Tétraméthyl-benzine* (durol) $C^6H^2(CH^3)^4$. Le cymène de la houille paraît être une tétraméthyl-benzine; mais il diffère de la tétraméthyl-benzine synthétique de MM. Jannosch et Fittig, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque la théorie de M. Kékulé fait prévoir 3 tétraméthyl-benzines isomères dans lesquelles, un des atomes d'hydrogène non remplacés de la benzine occupant la place 1, le second de ces atomes occupe la place 2 ou la place 3 ou la place 4.

Pour obtenir synthétiquement la tétraméthyl-benzine, on met en contact la triméthyl-benzine bromée (monobromo-pseudocumène) avec du sodium et de l'iodure de méthyle pendant six jours. Le produit, soumis à plusieurs distillations fractionnées, fournit entre 185° et 195° le durol, qui cristallise par le refroidissement. On exprime ces cristaux entre plusieurs doubles de papier joseph et on les fait cristalliser de nouveau.

Le durol se présente en cristaux compactes qui paraissent appartenir au système clinorhombique ou triclinique. Il fond entre 79° et 80° et bout entre 189° et 191°; il est plus léger que l'eau et distille facilement avec la vapeur aqueuse. L'alcool, l'éther et la benzine le dissolvent facilement. A l'oxydation, il fournit deux acides, l'acide cumylique

$$C^{10}H^{12}O^2$$

et l'acide cumidique

$$C^{10}H^{10}O^4.$$

On conçoit qu'il puisse encore donner deux autres acides résultant du remplacement de ses quatre méthyles par des carboxyles, les acides $C^{10}H^8O^6$ et $C^{10}H^6O^8$.

L'oxydation s'opère au moyen de l'acide azotique concentré, étendu d'une fois et demie son volume d'eau. Lorsque tout le durol a disparu, on distille avec la vapeur d'eau. L'acide cumylique est entraîné par les vapeurs aqueuses et l'acide cumidique reste dans la cornue.

— *Acide cumylique*

$$C^{10}H^{12}O^2 = C^6H^2(CH^3)^3,CO^2H.$$

C'est le troisième homologue vrai de l'acide benzoïque. Il cristallise dans l'alcool en cristaux prismatiques compactes, fusibles entre 149° et 150°. Il se sublime en aiguilles déliées. Très-peu soluble dans l'eau bouillante, il se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther. Son sel de baryum

$$(C^{10}H^{11}O^2)^2Ba'' + 7H^2O$$

est en prismes limpides et efflorescents; son sel de calcium $(C^{10}H^{11}O^2)^2Ca'' + 2H^2O$ se présente en petits cristaux mamelonnés.

— *Acide cumidique*

$$C^{10}H^{10}O^4 = C^6H^2\left\{\begin{matrix}(CH^3)^2\\(CO^2H)^2\end{matrix}\right..$$

C'est le deuxième homologue de l'acide téréphtalique. Il est à peu près insoluble dans l'eau, à peine soluble dans la benzine et dans l'éther, assez soluble dans l'alcool bouillant. Il se sépare en longs prismes enchevêtrés de sa solution alcoolique mélangée de benzine. A une température élevée, il se sublime en tables brillantes et limpides, sans avoir éprouvé la fusion. Son sel de baryum renferme deux molécules d'eau de cristallisation et se présente en tables rhomboïdales nacrées. Son sel de calcium $C^{10}H^8O^4,Ca'' + 2H^2O$ est en petits prismes brillants inaltérables à 200°.

— *Dibromodurol* $C^6Br^2(CH^3)^4$. On l'obtient en dissolvant à froid le durol dans un excès de brome. Il est presque insoluble dans l'alcool froid, et n'est que peu soluble dans l'alcool bouillant, qui l'abandonne par le refroidissement en longues aiguilles soyeuses, déliées et fragiles. Il fond à 199° et se sublime sans décomposition.

— *Dinitrodurol* $C^6(AzO^2)^2(CH^3)^4$. On obtient ce corps en dissolvant le durol dans l'acide azotique concentré et froid et en précipitant ensuite par l'eau. Il cristallise dans l'alcool en prismes rhomboïdaux, brillants, incolores, fusibles à 225°, susceptibles de se sublimer en aiguilles brillantes. Il se dissout facilement dans l'éther, moins facilement dans la benzine et très-difficilement dans l'alcool même bouillant.

PROPYL-PHÉNYLIQUE adj. (pro-pil-fé ni-li-ke — de *propyle*, et de *phénylique*). Chim. Se dit d'une acétone mixte qui renferme le radical propyle et le radical phényle, et qui résulte de la distillation sèche d'un mélange intime de benzoate et de butyrate de chaux.

— **Encycl.** L'acétone *propyl-phénylique*

$$CO \left\{ \begin{matrix} C^3H^7 \\ C^6H^5 \end{matrix} \right. = C^{10}H^{12}O$$

s'obtient par la distillation sèche d'un mélange intime de butyrate et de benzoate de calcium. Aussi la désigne-t-on quelquefois par le nom de butophénone, qui rappelle ce mode de formation au lieu de rappeler sa structure, comme celui d'acétone *propyl-phénylique*. Le produit brut de la distillation du benzoate et du butyrate calciques contient, outre l'acétone *propyl-phénylique*, de la benzine, de la butyrone, de la benzo-phénone et d'autres substances d'un point d'ébullition plus élevé. En soumettant ce mélange à la distillation fractionnée, on en sépare l'acétone qui nous occupe sous la forme d'un liquide fluide, légèrement jaune, d'une odeur aromatique agréable et d'une saveur brûlante. Elle bout entre 220° et 222°, présente un poids spécifique de 0,990 à 15°; à — 20°, elle ne se solidifie pas.

Si l'on compare entre elles les trois acétones phényliques connues : l'acétone méthyl-phénylique, l'acétone éthyl-phénylique (propiophénone) et l'acétone *propyl-phénylique*, on observe entre les points d'ébullition de ces homologues un accroissement régulier, le premier bouillant à 199°, le second à 210° et le troisième entre 220° et 222°, ce qui donne une différence de 11° en plus ou en moins pour chaque addition ou soustraction de CH^2.

Les bisulfites alcalins ne se combinent pas avec l'acétone *propyl-phénylique*. Oxydée par l'acide sulfurique et le dichromate de potassium, elle donne de l'acide benzoïque, de l'acide propionique et de petites quantités d'acide acétique et d'oxyde de carbone. L'amalgame de sodium la convertit en un produit qui résulte à la fois d'une hydrogénation et d'une condensation, en une pinacone, en un mot :

$$\begin{array}{c} C^6H^5 - CH - C^3H^7 \\ | \\ O \\ | \\ O \\ | \\ C^6H^5 - CH - C^3H^7 \end{array}$$

ou

$$\begin{array}{c} C(C^6H^5)(C^3H^7)(OH) \\ | \quad\quad ? \\ C(C^6H^5)(C^3H^7)(OH) \end{array}$$

Cette pinacone cristallise de l'alcool ou mieux de l'acétone en aiguilles fusibles à 64°.

En même temps que ce produit, on obtient toujours, dans l'hydrogénation de l'acétone *propyl-phénylique*, l'alcool secondaire monoatomique correspondant, l'alcool pseudo-butyl-phénylique (phényl-propyl-carbinol)

$$\left\{ \begin{array}{l} C^6H^5 \\ | \\ C \left\{ \begin{array}{l} H \\ OH \end{array} \right. = C^{10}H^{14}O \\ | \\ C^3H^7 \end{array} \right.$$

Le brome agit sur l'acétone *propyl-phénylique* et fournit un produit bromé qui dégage de l'acide bromhydrique lorsqu'on le distille en même temps qu'un autre composé non encore étudié.

PROQUESTEUR s. m. (pro-kuè-steur — lat. *proquæstor;* de *pro*, pour, et de *quæstor*, questeur). Antiq. rom. Lieutenant du questeur. ‖ Ancien questeur envoyé dans une province pour remplir de nouveau les fonctions de questeur. ‖ Officier nommé par un gouverneur de province pour remplacer un questeur en attendant une nomination régulière.

PROQUESTURE s. f. (pro-kuè-stu-re — rad. *proquesteur*). Antiq. rom. Charge, dignité de proquesteur.

PRORATA (AU) loc. adv. (pro-ra-ta — du lat. *pro*, pour; *rata*, sous-entendu *parte*, la partie réglée, fixée, convenue). En proportion, suivant le taux : *Concourir à une dépense, avoir part à un bénéfice* AU PRORATA *de sa mise de fonds. Un millionnaire déshonoré à Paris peut aller à Rome, il y sera considéré juste* AU PRORATA *de ses écus.* (H. Beyle.)

— s. m. Quote-part, part proportionnelle : *Recevoir son* PRORATA. *Payer son* PRORATA. ‖ Pl. PRORATA.

— Anc. pratiq. *Arrérages et prorata*, Arrérages et intérêts courants, c'est-à-dire proportionnels à la partie de l'année écoulée au moment du remboursement.

PROROCENTRE s. m. (pro-ro-san-tre — du gr. *prôra*, proue; *kentron*, aiguillon). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des cryptomonades, dont l'espèce type vit dans la Baltique.

PRORODON s. m. (pro-ro-don — du gr. *prôra*, proue; *odous*, dent). Infus. Genre d'infusoires.

PROROGATIF, IVE adj. (pro-ro-ga-tiff, i-ve — lat. *prorogativus;* de *prorogare*, proroger). Qui proroge : *Acte* PROROGATIF.

PROROGATION s. f. (pro-ro-ga-si-on — lat. *prorogatio;* de *prorogare*, proroger). Fixation d'un terme, d'un délai à une date postérieure à celle qu'on avait d'abord fixée : *Il fut convenu que l'on exigerait la* PROROGATION *à trois mois de toutes les échéances.* (D. Stern.)

— Politiq. Acte de l'autorité souveraine qui suspend les séances d'une assemblée et en remet la continuation à une date ultérieure. ‖ Acte d'une assemblée souveraine qui suspend ses propres séances.

— Jurispr. *Prorogation de juridiction*, Action de se soumettre, pour le jugement d'une affaire, à la juridiction d'un tribunal dont on n'est pas justiciable. ‖ *Prorogation d'enquête*, Autorisation régulière de continuer une enquête au delà du terme qui lui avait d'abord été assigné. ‖ *Prorogation de compromis*, Extension du temps accordé par un arbitrage.

— Rem. La prorogation d'une assemblée est l'ajournement de ses séances; la prorogation d'une enquête est sa continuation au delà du terme fixé; le même mot se trouve donc avoir deux sens opposés; mais cette contradiction s'explique par le sens primitif du mot, qui est *transport de date;* pour les assemblées, la prorogation est le transport de la date de leurs séances; pour les enquêtes, c'est le transport de la date de leur clôture. Quand on dit *proroger une assemblée, proroger une enquête*, il y a donc, dans les deux cas, une légère impropriété de termes, cause réelle de la contradiction; il faudrait dire : *proroger les séances d'une assemblée, proroger la clôture d'une enquête*, et proroger signifierait, dans les deux cas, différer, reporter à une époque ultérieure.

— **Encycl.** Jurispr. Le mot *prorogation* désigne toute extension de temps. On distingue en droit civil diverses espèces de *prorogations :* 1° la *prorogation de délai*, qui est le temps de surcroît que l'on accorde à raison de la distance; 2° la *prorogation de juridiction*, qui est l'extension de la juridiction ordinaire d'un tribunal; 3° la *prorogation d'enquête*, qui est l'autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du temps légal; on emploie aussi ces mots en matière d'enquêtes administratives; 4° la *prorogation de terme*, qui est le délai de grâce accordé par le créancier à son débiteur qui n'a pu se libérer à l'échéance.

— I. *Prorogation de délai.* La loi permet, dans certains cas, de demander la *prorogation* d'un délai pour cause d'insuffisance; mais il faut, en général, que cette demande soit faite avant l'expiration du délai primitivement fixé.

Les délais dans lesquels doivent être faits les actes judiciaires ne doivent point être prorogés lorsque le dernier jour du délai est un jour férié. Toutefois, lorsque le délai n'est que d'un jour ou de vingt-quatre heures, il y a lieu à *prorogation*, car il serait impossible autrement de satisfaire au vœu de la loi. Ainsi, par exemple, pour les déclarations de command, pour les protêts des lettres de change et des billets à ordre. La *prorogation* est fixée généralement à un jour pour 3 myriamètres. Elle a lieu dans les assignations toutes les fois que la partie citée n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Certains actes n'admettent pas la *prorogation* de délai; ainsi, l'appel doit être interjeté dans les trois mois, quelle que soit la distance, et en général la *prorogation* est admise en faveur du défendeur, et non pas de celui qui agit comme demandeur.

— II. *Prorogation de juridiction.* Cette *prorogation* peut avoir lieu de deux manières : ou par le consentement des deux parties, et elle est alors volontaire; ou par la force de la loi, et on dit alors qu'elle est légale. Pour bien établir cette distinction, disons qu'il existe deux espèces de compétence : 1° la compétence absolue, qui est fondée sur les limites posées par le législateur entre les diverses juridictions; 2° la compétence relative, qui suppose déjà l'autre, qui se détermine dans un seul ordre de juridiction et non plus par la nature générale de l'affaire, mais bien par l'aspect de l'affaire prise en particulier et pour un seul tribunal. Lorsque la compétence est absolue, les parties ne sauraient obtenir de *prorogation*, car il ne leur appartient point de déroger à une règle d'ordre public; tandis qu'au contraire rien ne s'oppose à ce que le consentement des parties donne une certaine extension à la compétence relative, qui est introduite dans leur intérêt particulier. De là il suit que la *prorogation* peut avoir lieu :

1° Quand l'incompétence du juge ne provient que du domicile du défendeur ou de la situation de l'objet du litige. Dans ce cas, la partie citée peut décliner la juridiction saisie; mais elle peut aussi renoncer à cette faculté. Lorsqu'elle consent à se défendre, la juridiction du tribunal se trouve prorogée.

2° Quand l'incompétence, bien qu'existant à raison de la matière, n'est point d'ordre public. C'est ainsi qu'en principe les tribunaux d'exception sont absolument incompétents à l'égard des causes attribuées aux tribunaux ordinaires; tandis que ceux-ci le sont seulement en ce qui concerne les causes attribuées aux tribunaux d'exception. En conséquence, les parties peuvent valablement proroger la juridiction d'un tribunal civil, par rapport à une contestation de nature commerciale. Toutefois, la jurisprudence s'est prononcée pour l'incompétence absolue des tribunaux ordinaires pour les matières ressortissant aux justices de paix. La *prorogation* n'est pas non plus valable lorsque l'incompétence existe *de re ad rem;* ainsi, par exemple, on consentirait vainement à ce qu'un tribunal criminel connût d'une instance civile, à moins qu'elle n'eût pour but la réparation d'un délit. Mais la *prorogation* est valable quand l'incompétence du tribunal extraordinaire n'existe qu'à raison du taux de la demande.

3° Quand, par avance, les parties renoncent au bénéfice de l'appel; mais, tandis que l'acquiescement peut être tacite, cette renonciation doit être expresse; de plus, elle n'enlève point, comme l'acquiescement, la voie du recours en cassation, un compromis devant toujours être restreint à son objet.

4° Quand les parties prennent d'avance et à propos de l'exécution d'un acte quelconque l'engagement de porter les différends auxquels ces actes donneraient lieu devant un tribunal autre que celui de leur domicile ou de la situation de l'objet litigieux. Peu importe que la nature de l'action soit réelle ou personnelle; l'engagement produit son effet, à moins qu'il n'y ait incompétence absolue. Toutefois, cette convention ne doit pas nuire aux tiers.

La juridiction de la justice de paix ne peut pas être prorogée s'il n'existe point de litige; car autrement un juge de paix remplirait l'office d'un notaire; mais, ainsi qu'il résulte d'un arrêt de la cour de cassation du 27 mai 1840, de ce que le jugement rendu dans une espèce où il n'existait pas de litige est irrégulier, il n'en vaut pas moins comme jugement tant qu'il n'a pas été réformé; et quand il réunit les conditions exigées pour constituer la chose jugée, il devient inattaquable. C'est en vain que l'on objecterait que, si les véritables jugements ne sont soumis qu'à certaines voies de recours, cette règle n'est pas applicable à un acte qui, bien qu'émané d'un tribunal, manque de l'une des conditions constitutives du jugement, car la question de savoir si cet acte présente ou non les caractères d'un jugement ne peut être soumise à un juge sans qu'en même temps on le saisisse de l'action directe de nullité des jugements qu'a voulu proscrire la loi.

La *prorogation* de juridiction étant un compromis, celui qui la consent doit être majeur et libre de ses droits. L'article 639 du code de commerce consacre ce principe en ne permettant aux tribunaux de commerce de prononcer en dernier ressort sur les causes qui leur sont soumises qu'autant qu'il y aura consentement de la part des parties justiciables de leur juridiction et usant de leurs droits.

La *prorogation* de juridiction d'un tribunal peut être expresse ou tacite. Elle est expresse, quand les parties conviennent à l'avance d'une soumission de juridiction ou de renonciation à la voie de l'appel, ou encore lorsqu'elles déclarent au début de l'instance se soumettre à la juridiction saisie. Elle est tacite lorsqu'elle ressort de certaines circonstances telles que le cas où le défendeur, au lieu de proposer le déclinatoire, pose qualités au fond. Néanmoins, la *prorogation* doit être expresse en justice de paix. Cette règle ne souffre exception que lorsqu'il s'agit d'une incompétence à raison du domicile, quand, d'ailleurs, l'affaire rentre dans les attributions de cette juridiction.

La *prorogation* de juridiction a pour effet de donner au juge la compétence, c'est-à-dire le pouvoir de juger; mais l'oblige-t-elle à prononcer? La négative est admise par nos plus savants jurisconsultes, notamment Merlin, Pigeau, Bonsenne, Boitard; M. Chauveau, l'adopte également, et il cite un arrêt de la cour de cassation du 11 mars 1817, qui a prononcé la négative relativement aux tribunaux autres que ceux des justices de paix. « Mais, dit-il, on objecte que cet arrêt se trouve en opposition avec un principe qui paraît résulter évidemment des articles 169 et 170 combinés, savoir : « Qu'un tribunal ne » doit pas suppléer d'office une exception qui » ne serait pas fondée sur l'incompétence à » raison de la matière. » Nous ne contestons point l'existence du principe dont il s'agit; mais nous ne considérons pas l'arrêt de la cour de cassation précité comme étant en opposition. Un tribunal ne doit pas, à la vérité, suppléer d'office une exception qui peut être couverte par la procédure volontaire des parties; mais c'est en ce sens seulement qu'il n'y est pas obligé rigoureusement, comme il l'est à l'égard de l'incompétence à raison de la matière. Il est maintenant de jurisprudence constante qu'un tribunal ne peut pas être forcé de juger des plaideurs qui ne sont pas nécessairement ses justiciables. »

La *prorogation* n'emporte renonciation au double degré de juridiction qu'autant qu'il y a sur ce point convention expresse. Elle est restreinte à ses plus strictes limites et elle ne produit jamais d'effet qu'à l'égard des parties qui l'ont consentie; elle n'est, par conséquent, point opposable aux tiers.

La *prorogation* légale ou forcée est celle qui s'opère indépendamment de la volonté des parties, par la force seule de la loi.

Nous trouvons cette sorte de *prorogation* dans les demandes reconventionnelles et dans les demandes incidentes en garantie. La demande reconventionnelle est celle qui est formée incidemment par le défendeur contre le demandeur; comme elle constitue une action principale, elle devrait être, en vertu de la maxime : *Actor sequitur forum rei*, portée devant le tribunal du domicile de l'adversaire; mais afin d'éviter double instance et doubles frais, la juridiction du juge est prorogée par la loi.

D'autre part, l'article 181 du code de procédure civile, relatif aux demandes incidentes, dit que les parties assignées en garantie sont tenues de procéder devant le tribunal où la demande originaire est pendante, bien qu'elles dénient être garantes; toutefois, si, par l'évidence du fait ou par écrit, la demande originaire paraît n'avoir été formée que pour traduire hors de leur tribunal les parties appelées en garantie, elles doivent y être renvoyées.

— III. *Prorogation d'enquête.* C'est un acte par lequel le juge, sur la demande de l'une ou de l'autre des parties, accorde l'autorisation de continuer une enquête au delà du terme dans lequel elle devait être effectuée. Cette autorisation est donnée en vertu des articles 279, 280 et 409 du code de procédure, ainsi conçus : « Si l'une des parties demande *prorogation* dans le délai fixé pour la confection de l'enquête, le tribunal pourra l'accorder (art. 279). La *prorogation* sera demandée sur le procès-verbal du juge-commissaire et ordonnée sur le référé qu'il en fera à l'audience, au jour indiqué par son procès-verbal, sans sommation ni avenir, si les parties ou leurs avoués ont été présents; il ne sera accordé qu'une seule *prorogation*, à peine de nullité (art. 280). Si l'une des parties demande *prorogation*, l'incident sera jugé sur-le-champ (art. 409). »

— IV. *Prorogation de terme.* En droit civil, la *prorogation* de terme est un acte par lequel le créancier accorde un nouveau délai à son débiteur lorsqu'il n'a pu se libérer au temps préfixé. Le créancier est toujours maître d'accorder à son débiteur tous les délais qu'il juge convenables. Mais la simple *prorogation* de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut, en ce cas, poursuivre le débiteur pour le forcer au payement (article 2039 du code civil).

— V. *De la prorogation en matière politique.* On entend ordinairement par *prorogation* la suspension momentanée des séances d'une assemblée législative, dont les travaux doivent recommencer à une époque déterminée au moment de la *prorogation*. Sous un gouvernement républicain, c'est l'Assemblée elle-même qui décide par un vote si elle doit se proroger et pour combien de temps. Sous un gouvernement monarchique, c'est, au contraire, le chef de l'Etat qui est investi du droit de convoquer et de proroger les Chambres. Il en était ainsi en France sous la monarchie constitutionnelle et sous l'Empire. *Prorogation*, dans le sens que nous venons d'indiquer, est synonyme d'ajournement. Mais, par une bizarrerie de la langue, il arrive que *prorogation* a un sens tout opposé. C'est ainsi que, sous le dernier Empire, lorsque le chef de l'Etat prolongeait la durée d'une session au delà du terme fixé originairement, le décret rendu à cet effet portait expressément le mot *prorogation*. En Angleterre, on désigne par ce mot l'acte par lequel, à la fin de chaque session, la couronne clôt les travaux du Parlement. Dans ce pays, aucune mesure rejetée dans le cours d'une session ne pouvant être de nouveau soumise à un vote du Parlement avant la session suivante, on s'est servi en certaines circonstances de la *prorogation* pour avancer l'ouverture de la session. C'est ainsi qu'en 1689 le bill des droits ayant été repoussé par la Chambre haute, le gouvernement, qui jugeait nécessaire la prompte adoption de ce bill, prorogea le Parlement le lendemain du rejet et le convoqua pour commencer une session nouvelle deux jours plus tard.

En France, au mois de novembre 1873, après l'avortement des intrigues qui avaient eu pour objet de restaurer la monarchie, la majorité de l'Assemblée nationale, sur la proposition du général Changarnier, nomma une commission dite *de prorogation*, chargée d'examiner si l'on étendrait la durée des pouvoirs présidentiels du maréchal de Mac-Mahon et de déterminer les caractères de ces pouvoirs. Les travaux de cette commission furent suivis d'une discussion publique, à la suite de laquelle l'Assemblée vota, le 20 novembre 1873, la *prorogation* pour sept ans des pouvoirs du maréchal. V. SEPTENNAT.

PROROGÉ, ÉE (pro-ro-jé) part. passé du v. Proroger : *Délai* PROROGÉ. *Assemblée* PROROGÉE.

PROROGER v. a. ou tr. (pro-ro-jé — lat. *prorogare;* de *pro*, en avant, et de *rogare*, demander. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Il prorogea; nous prorogeons*). Prolonger le temps qui avait été donné, qui avait été fixé pour faire quelque chose; fixer à une époque ultérieure : PROROGER *un terme, un délai.* ‖ Prolonger, faire durer au delà du terme d'abord fixé : PROROGER *une enquête.* PROROGER *un traité de commerce.*

— Politiq. Suspendre et fixer à une date ultérieure les séances de : PROROGER *les séances de l'Assemblée nationale.* ‖ V. la remarque sur PROROGATION.

Se proroger v. pr. Etre, pouvoir être prorogé : *L'Assemblée de la nation ne* SE PROROGE *pas ainsi.*

— Prononcer sa propre prorogation : *On*

n amène pas aisément une assemblée à SE PROROGER.

— **Syn. Proroger, allonger, prolonger.** V. ALLONGER.

Prorrhétique (LE), ouvrage attribué à Hippocrate. Dans ce traité, composé de deux livres, l'auteur revient sur l'art de pronostiquer, auquel il avait déjà consacré un ouvrage spécial. Il est, du reste, difficile de décider si le *Prorrhétique* appartient réellement à Hippocrate ou si, comme tant d'autres traités qu'on lui attribue, il a seulement été inspiré par lui.

PRORSA ou **PORRIMA**, déesse qu'on invoquait pour donner aux enfants une bonne position dans le sein de leur mère. Elle possédait la connaissance du passé.

PROSAILLEUR s. m. (pro-za-lleur; *ll* mll. — rad. *prose*). Fam. Faiseur de mauvaise prose, mauvais écrivain en prose.

PROSAÏQUE adj. (pro-za-i-ke — lat. *prosaicus;* de *prosa*, prose). Qui tient de la prose, qui appartient à la prose; ne se dit guère que par dénigrement : *Tour* PROSAÏQUE. *Vers* PROSAÏQUES. *Style* PROSAÏQUE.

— Fig. Commun, vulgaire; dépourvu d'élégance, de distinction : *Mener une vie* PROSAÏQUE. *Le défaut du commerce, c'est qu'il rend* PROSAÏQUE. (H. Beyle.) *Il faut avoir un mari* PROSAÏQUE *et prendre un amant romanesque.* (H. Beyle.) *Quand on accuse le monde de devenir* PROSAÏQUE, *on le flatte sans le vouloir.* (E. Renouvier.) *Les femmes romanesques aiment les hommes* PROSAÏQUES. (A. Houssaye.)

— Substantiv. Personne prosaïque, vulgaire : *C'est par le mécanisme de ce double vote que, dans le monde, les* PROSAÏQUES *semblent l'emporter sur les cœurs nobles.* (H. Beyle.)

PROSAÏQUEMENT adv. (pro-za i-ke-man — rad. *prosaïque*). D'une manière prosaïque, en termes prosaïques : *Des vers* PROSAÏQUEMENT *écrits. Une belle pensée exprimée trop* PROSAÏQUEMENT.

— D'une manière commune, vulgaire : *Schiller trouvait que le drame représentait la vie d'une façon trop* PROSAÏQUEMENT *exacte.* (Th. Gaut.)

PROSAÏSÉ, ÉE (pro-za-i-zé) part. passé du v. Prosaïser. Mis en termes prosaïques : *Des vers* PROSAÏSÉS.

— Rendu prosaïque, vulgaire, commun : *Ainsi le mariage héroïque a son type si haut dans la Perse, que celui de Rome même en est un amoindrissement* PROSAÏSÉ, *vulgarisé.* (Michelet.)

PROSAÏSER v. a. ou tr. (pro-za-i-zé — rad. *prose*). Rendre prosaïque : PROSAÏSER *des vers.*

— Rendre commun, vulgaire : *Les affaires et les intérêts* PROSAÏSENT *l'existence. A force de* PROSAÏSER *en nous la justice, nous sommes devenus pour elle comme le sacristain pour les vases sacrés : nous en avons perdu la religion.* (Proudh.) *M*[lle] *Mars* PROSAÏSAIT *tant qu'elle pouvait, pour la rendre convenable, la fougueuse et fantasque comédienne.* (Th. Gautier.)

— v. n. ou intr. Ecrire en prose :

Maître Vincent, ce grand faiseur de lettres,
Si bien que vous n'eût su *prosaïser.*
J.-B. ROUSSEAU.

Se prosaïser v. pr. Devenir prosaïque, commun, vulgaire : *Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient* S'ÉTAIT *affaibli et* PROSAÏSÉ. (Michelet.)

PROSAÏSME s. m. (pro-za-i-sme — rad. *prosaïque*). Litt. Défaut de ce qui est prosaïque, de ce qui ressemble à la prose : *Le* PROSAÏSME *est d'autant moins supportable en vers que le sujet que l'on traite est plus élevé.*

— Fig. Défaut de ce qui est commun, vulgaire : *La femme de lettres est la plupart du temps une vieille fille, ou une femme abandonnée par son mari, ou même une femme qui a abandonné son mari par horreur pour le* PROSAÏSME. (J. Janin.)

PROSAPODOSE s. f. (pro-za-po-do-ze — gr. *prosapodosis*; de *pros*, en avant, et de *apodosis*, explication). Rhétor. Figure qui consiste à ajouter à chacune des propositions que l'on énumère sa preuve concise.

PROSARTE s. m. (pro-zar-te — du gr. *prosarteô*, je suspends). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PROSATEUR s. m. (pro-za-teur — du vieux verbe *proser*, ou du bas lat. *prosator.* Il n'est donc pas exact, comme l'affirment Ménage et Richelet, que ce mot nous vienne de l'italien. Il n'est pas vrai non plus que *prosateur* ait été introduit dans la langue par Ménage, qui se l'est attribué et qui l'avait seulement repris. Enfin, Richelet avait tort de condamner ce mot comme formé de *proser* qui passait à ses yeux pour un barbarisme et qui était simplement un verbe tombé en désuétude. *Prosateur*, un mot excellent et qui a définitivement pris pied dans la langue, fut fort contesté à l'époque où Ménage le réédita. Bouhours et Richelet, en particulier, se sont déclarés énergiquement contre lui et parurent même avoir réussi à le faire abandonner. Nos écrivains l'ont repris et ont eu d'autant plus raison que le mot *orateur*, qui traduisait autrefois la même idée, était depuis longtemps abandonné, ou du-moins réduit à exprimer une idée toute différente). Auteur qui écrit, qui excelle à écrire en prose : *Le* PROSATEUR *n'est juste et profond que par la réflexion.* (A. de Musset.) *Un poëte peut devenir un* PROSATEUR, *mais jamais un* PROSATEUR *ne deviendra un poëte.* (Th. Gaut.) *Le* PROSATEUR *détrône chaque jour le poëte.* (E. Pelletan.)

PROSAYLÉE s. m. (pro-zè-lé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent l'Australie.

PROSCARABÉE s. m. (pro-ska-ra-bé — du préf. *pro*, et de *scarabée*). Entom. Nom vulgaire d'un insecte du genre méloé : *On rencontre le* PROSCARABÉE *au printemps.* (V. de Bomare.)

PROSCENIUM s. m. (pross-sé-ni-omm — latin *proscænium*, avant-scène; de *pro*, devant, et de *scæna*, scène). Antiq. Partie antérieure du théâtre ancien, où les acteurs venaient jouer la pièce.

— **Encycl.** Le *proscenium* correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui la *scène.* De l'orchestre, où se tenait le chœur, où il accomplissait ses évolutions et ses danses, des gradins menaient de chaque côté à une sorte de plate-forme; c'est par là que le chœur montait pour se rapprocher des acteurs, quand il devait prendre lui-même une part réelle à l'action. Cette plate-forme n'était pas très-grande, et comprenait seulement un segment du cercle de l'orchestre. Le fond en était fermé par une construction qui variait suivant les divers genres dramatiques, et qu'on appelait *scène*. Tout l'espace compris entre la scène et l'orchestre constituait le *proscenium*, que les Romains nommaient *pulpitum.* La partie la plus rapprochée de l'orchestre était le *logeum.* Les écrivains de l'antiquité parlent en outre de l'*hyposcenium* (*hypo*, sous, *skènè*, la scène). On n'est pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par ce mot. Quelques érudits pensent que c'était une partie du théâtre plus basse que le *proscenium*, où les acteurs descendaient lorsqu'ils avaient joué leurs rôles; mais, comme il est établi que l'*hyposcenium* était orné de statues, on croit plus généralement qu'il était situé sous le *logeum*, et faisait face à l'orchestre comme à toute la partie du théâtre où siégeaient les spectateurs.

La coutume que nous avons de voiler notre scène pendant les entr'actes est née primitivement du besoin de la cacher au moment où se changent les décorations. Le décor ne variant jamais dans le *proscenium* des anciens, ils ne le tenaient jamais voilé. Ce qu'ils cachaient, c'était leur scène, ce que nous appellerions aujourd'hui la toile de fond. La raison en est que le fond du *proscenium* était, en effet, réservé seul aux changements de décors. Ce fond variait selon qu'on jouait une tragédie, une comédie ou un drame satyrique; il s'appropriait au caractère de chacun de ces genres. On voit donc que, pour entendre ce que les anciens disent de leur théâtre, il faut se garder de confondre ce qu'ils nommaient scène avec ce que nous appelons du même nom, et qui était chez eux le *proscenium.*

PROSCOLEX s. m. (pro-sko-lèkss — du gr. *pro*, avant; *skôlêx*, ver). Annél. Nom donné à l'embryon des cestoïdes. ‖ On dit aussi PROTOSCOLEX.

— **Encycl.** Par ces termes, on désigne une des transformations des vers cestoïdes (ténia, bothriocéphale, etc.), celle que l'on a aussi appelée quelquefois *embryon exacanthe.*

Avant d'être à l'état d'embryon exacanthe, l'animal a d'abord vécu dans l'œuf. Alors que celui-ci est encore contenu dans le proglottis, il est déjà le siége de phénomènes de segmentation dont le but est l'apparition de l'embryon. C'est cet embryon que l'on désigne sous les noms d'embryon exacanthe et protoscolex (Van Beneden). Cet embryon a la forme d'une vésicule et porte six crochets; il est dans l'œuf, dans un état de vie latente, comme l'embryon végétal dans sa graine. Mais quand l'enveloppe de l'œuf a été rompue, l'embryon exacanthe devient libre et avec l'aide de ses six crochets il parvient à pénétrer dans les tissus; généralement il se fixe dans un parenchyme ou une séreuse.

Arrivé dans un tissu convenable, l'embryon exacanthe s'enkyste. S'il est dans un parenchyme, c'est le parenchyme lui-même qui fournit la membrane enveloppante la plus extérieure (kyste adventif); s'il est dans une séreuse, le kyste est représenté par la vésicule même de l'animal. C'est à cette époque que les six crochets disparaissent de la surface du corps de l'animal et tombent dans l'intérieur de la vésicule, qui se remplit de liquide. La vésicule grandit, son volume varie de celui « d'un grain de chènevis à celui d'une tête de fœtus à terme. » Les parois sont incolores, parfois grisâtres, verdâtres, constituées par un tissu cellulaire disposé en couches plus ou moins minces. Quant au liquide contenu dans l'intérieur de la poche, il n'est pas coagulable.

Laennec avait décrit cette poche absolument comme nous venons de le faire, mais il ignorait complétement la nature de cette poche et lui avait donné le nom d'*acéphalocyste.* Cependant, il est très-fréquent de voir à la face interne de cette poche de petits renflements comparables à la tête d'un ténia; ils en ont la forme et la composition.

Ces petits renflements ont été appelés échinocoques, cœnures, cysticerques, et la membrane qui les produit a reçu le nom de membrane germinative. Les êtres nouveaux qui sont ainsi produits par l'embryon ne naissent donc pas par voie sexuelle, mais bien par bourgeonnement. Lorsque la vésicule était ainsi gemmifère, les médecins lui donnaient le nom d'hydatite; on voit que ce mot a le même sens que l'expression acéphalocyste. La membrane germinative de l'embryon bourgeonne donc des vers cystiques, mais il y a des différences variables suivant les diverses espèces de ténia; non-seulement la forme des vers est variable, mais aussi la partie du corps où ils se fixent chez l'animal infesté. Les vers cystiques connus sont tous munis d'une tête portant une double rangée de crochets et quatre ventouses. On leur donne généralement les noms de cysticerques, cœnures ou échinocoques.

Chez les ténias proprement dits, la membrane ou vésicule fertile reste très-petite et tombe flétrie de très-bonne heure, lorsque les ténias poursuivent régulièrement le cours de leur développement. D'autres fois, au contraire, comme chez les tétrarrhynchus, les phyllacanthes, etc., le développement normal se continue sans que pour cela la membrane disparaisse.

Quelques-uns de ces animaux ne présentent pas de protoscolex; en sortant de l'œuf ils prennent immédiatement la forme de scolex proprement dit. Cet embryon peut directement donner, par segmentation, naissance à des individus sexués. C'est ce que l'on observe chez certains polypes, par exemple dans le genre des scyphistomes, chez les méduses, pris longtemps pour un genre à part.

PROSCOLLE s. m. (pro-sko-le — du gr. *proskollaô*, je colle à). Bot. Glande qui sécrète l'humeur servant à agglutiner le pollen des orchidées.

PROSCOPIDE adj. (pro-sko-pi-de — de *proscopie*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la proscopie.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, ayant pour type le genre proscopie.

PROSCOPIE s. f. (pro-sko-pî — du gr. *pro*, en avant; *skopeô*, je regarde). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, type de la tribu des proscopides, comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* PROSCOPIES *sont caractérisées par une tête très-avancée.* (Blanchard.)

PROSCRIPTEUR s. m. (pro-skri-pteur — rad. *proscrire*). Celui qui proscrit : *En comparaison de l'aristocratie, les peuples et les rois ne sont que des* PROSCRIPTEURS *novices.* (Bignon.) *C'est un noble parti que celui du pauvre contre le riche, du proscrit contre le* PROSCRIPTEUR. (F. Soulié.) *Le proscrit qui a été* PROSCRIPTEUR *traîne après lui une mauvaise ombre, une pitié mêlée de colère.* (V. Hugo.) *Le vrai moment des constitutions est celui où vainqueurs et vaincus,* PROSCRIPTEURS *et proscrits, s'assemblent à cette fin de doter l'État d'une constitution.* (Proudh.)

PROSCRIPTION s. f. (pro-skri-psi-on — lat. *proscriptio;* de *proscribere*, proscrire). Antiq. rom. Condamnation à mort, sans forme judiciaire, qui pouvait être mise à exécution par quelque citoyen que ce fût. ‖ *Proscription des biens*, Partage ou vente des biens d'un débiteur en fuite, au profit de ses créanciers.

— Mesure violente prise contre des personnes, dans les temps de guerres ou de troubles civils : *Toutes les* PROSCRIPTIONS *emportent avec elles l'inévitabilité des représailles.* (Bignon.) *Les* PROSCRIPTIONS *prolongées indignent les nations ou les corrompent.* (B. Const.) *Toutes les lois de* PROSCRIPTION *sont des lois essentiellement révolutionnaires.* (E. de Gir.) *Toutes les* PROSCRIPTIONS *ont commencé par des accusations sans preuves possibles.* (Royer-Collard.) *Un acte arbitraire et tyrannique appelle un code de* PROSCRIPTION. (A. Peyrat.)

Le ravage des champs, le pillage des villes,
Et les *proscriptions*, et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
CORNEILLE.

— Abolition, destruction, prohibition générale et absolue : *La* PROSCRIPTION *du vœu est la* PROSCRIPTION *d'un acte de foi.* (Lacordaire.)

— **Encycl.** Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on trouve presque à chaque page de l'histoire des exemples de sanglantes *proscriptions*, ayant presque toujours pour objet, non de frapper des coupables, mais de frapper des adversaires politiques. Chez les Grecs particulièrement, on avait très-fréquemment recours à cet abus de la force. A Athènes, la *proscription* frappa, vers l'an 600 avant notre ère, la puissante famille des Alcméonides. En 510, Clisthène, chef de cette famille, força Hippias à abdiquer la tyrannie et se rendit maître d'Athènes; mais, trois ans plus tard, les Alcméonides furent de nouveau proscrits avec sept cents familles athéniennes. Vers la fin de la guerre du Péloponèse, les trente tyrans que Lacédémone imposa à Athènes frappèrent de *proscription* un si grand nombre de personnes que, au dire de Xénophon, leur despotisme fit perdre à la république plus de citoyens que tous les combats de la guerre du Péloponèse. La *proscription* continua à être employée, dans les diverses républiques de la Grèce, contre les partis qui tombaient du pouvoir par ceux qui y arrivaient. « Les Grecs, dit Montesquieu, ne mirent point de bornes aux vengeances qu'ils prirent des tyrans ou de ceux qu'ils soupçonnèrent de l'être. Ils firent mourir les enfants, quelquefois cinq des plus proches parents. Ils chassèrent une infinité de familles. Leurs républiques en furent ébranlées. L'exil ou le retour des exilés furent toujours des époques qui marquèrent le changement de la constitution. » La *proscription* frappait les individus dans leurs biens et dans leur vie, s'ils ne se hâtaient de s'exiler, et il n'était guère de cité hellénique qui n'eût chez elles les proscrits d'une autre ville. L'odieux système des *proscriptions* passa de Grèce à Rome. Là on en comptait deux sortes : l'une qui interdisait au proscrit le feu et l'eau jusqu'à une certaine distance de la ville, avec défense à qui que ce fût de lui donner retraite dans l'étendue de cette distance; l'autre était celle des têtes, en vertu de laquelle tout individu avait le droit de tuer le proscrit partout où il le rencontrerait. Des *proscriptions* en masse suivirent la mort de Caïus Gracchus. Marius ne prenait pas la peine d'indiquer publiquement les noms des proscrits. Il se promenait par les rues après avoir ordonné à ses soldats de tuer ceux à qui il ne rendait pas le salut. Sylla est le premier, à Rome, qui ait donné une forme régulière à ce genre de condamnation sommaire. Devenu maître de la république, il fit égorger un nombre immense de citoyens et remplit la ville de sang et de carnage. Au milieu de la terreur générale, Metellus lui ayant demandé de désigner au moins ceux qu'il voulait sacrifier, afin de tirer les autres d'incertitude, il fit afficher ces fameuses *Tables de proscription* où parurent jusqu'à deux mille noms à la fois. Il comprit dans ces listes ceux qui avaient reçu et sauvé un proscrit, fût-ce un père ou un fils, et promit deux talents par meurtre. Les *proscriptions* s'étendirent dans toutes les villes d'Italie. On tuait dans les maisons, dans les temples, dans les places publiques, et un fils, la tête de son père à la main, pouvait réclamer l'horrible salaire. Non-seulement les biens des proscrits étaient confisqués, mais ceux de leurs fils et de leurs petits-fils, qui furent en outre notés d'infamie, avant même qu'ils eussent reçu l'existence. L'avidité autant que la vengeance prolongea le cours des assassinats, car Sylla avait à gorger d'or ses partisans et ses sicaires, lesquels faisaient mettre sur les listes de *proscription* tous ceux dont ils convoitaient les biens, une partie des biens du proscrit devant appartenir au délateur. Plus tard les triumvirs Antoine, Lépide et Octave imitèrent cet exemple et ensanglantèrent la république par d'impitoyables *proscriptions.* Fulvie, la femme d'Antoine, proscrivait à l'exemple de son mari. Octave, qui, par politique, avait d'abord paru pencher pour le parti de la modération, devint le plus impitoyable dès que la *proscription* fut décidée. Cent quarante sénateurs furent massacrés et Rome s'habitua à voir les têtes des citoyens égorgés exposées à la tribune aux harangues. L'habitude de proscrire se conserva sous les empereurs, qui s'en servirent souvent comme d'un moyen de s'enrichir par la confiscation des dépouilles de leurs victimes.

L'histoire du moyen âge nous offre une interminable série de *proscriptions* politiques et religieuses, qui firent couler des flots de sang. Les hérétiques furent l'objet de *proscriptions* presque incessantes. Il en fut de même des juifs, qu'on dépouillait et chassait. La lutte des Guelfes et des Gibelins, l'ambition des petits potentats provoquèrent en Italie d'innombrables *proscriptions* et de terribles massacres. Aux *proscriptions* sans jugement on vit se joindre des *proscriptions* faites par des commissions prononçant des jugements dictés d'avance. Nous n'entreprendrons pas de citer ici toutes les *proscriptions* qui eurent lieu en Europe depuis cette époque jusqu'au temps présent. Rappelons seulement celle des Armagnacs sous Charles VI, celle de Guillaume de Nassau et de ses adhérents sous Philippe II, la journée de la Saint-Barthélemy, les dragonnades sous Louis XIV, les lois portées sous la Convention contre les émigrés réunis aux ennemis de la France, les mesures prises par le Directoire après le coup d'Etat du 18 fructidor. Bonaparte, après le coup d'Etat de brumaire, érigea la *proscription* en instrument de règne, mais sans bruit et par mesure de police. La seconde Restauration proscrivit les régicides et la famille Bonaparte. Les transportations sans jugement qui suivirent les journées de juin 1848 furent de véritables *proscriptions.* Le second Bonaparte s'empressa de faire revivre les odieuses traditions du premier Empire. Il dressa, après son attentat du 2 décembre, de véritables listes de *proscription*, comprenant des hommes politiques, des généraux, des écrivains, etc., et déporta, sans autre forme de procès que l'avis de commis-

sions mixtes, devenues ses complices, un nombre considérable de citoyens. La loi de sûreté générale, votée par une Assemblée servile, conféra au gouvernement le droit de proscrire par mesure de police (1858). Depuis la chute du second Empire, pendant et à la suite de la guerre civile, on a vu encore une fois le sang couler à flots comme aux plus mauvais jours des grandes *proscriptions* dont il est fait mention dans l'histoire. V. OSTRACISME, BANNISSEMENT et EXIL.

PROSCRIRE v. a. ou tr. (pro-skri-re — lat. *proscribere;* de *pro*, devant, et de *scribere*, écrire. Se conjugue comme *écrire*). Antiq. rom. Condamner à mort sans forme judiciaire et en publiant simplement par une affiche les noms des condamnés : *Sylla* PROSCRIVIT *trois ou quatre mille citoyens romains.* (Acad.)

— Soumettre, dans les temps de troubles civils, à des mesures violentes : *Il ne faut jamais écrire contre ceux qui peuvent* PROSCRIRE. (J.-B. Rouss.) *Le gouvernement qui* PROSCRIT *compromet son titre et, d'autorité tutélaire, devient faction victorieuse.* (B. Const.)

— Chasser, bannir : *Cet homme est dangereux, méchant; il faut le* PROSCRIRE *de notre société.* (Acad.) ‖ Prohiber absolument, rejeter, abolir, détruire : *Il y a je ne sais quoi de turc à* PROSCRIRE *l'imprimerie, et c'est la* PROSCRIRE *que la trop gêner.* (Volt.) *Le dogme catholique* PROSCRIT *toute espèce de révolte sans distinction.* (J. de Maistre.) PROSCRIRE *le droit, c'est détruire le devoir.* (Le P. Ventura.) *En choisissant un système, gardons-nous de* PROSCRIRE *ceux que nous n'adoptons pas.* (J. Droz.) *Dans les temps de dissensions civiles, on* PROSCRIT *tout, l'usage avec l'abus, le bien avec le mal.* (De Rémusat.)

Se proscrire v. pr. Etre, pouvoir être proscrit : *Un adversaire politique ne* SE PROSCRIT *pas par la seule raison qu'il est vaincu.*

— Se frapper soi-même de proscription : *Le jeune Nodier ayant écrit dans les montagnes du Jura une ode qui respirait trop haut pour la servilité du temps, le poëte fut obligé de* SE PROSCRIRE *lui-même devant la proscription qui l'épiait.* (Lamart.)

— Se frapper mutuellement de proscription : *Les partis politiques qui* SE PROSCRIVENT *sont dignes de proscription.*

— **Syn. Proscrire, exiler, bannir.** V. BANNIR.

PROSCRIT, ITE (pro-skri, i-te), part. passé du v. Proscrire. Frappé de proscription : *Socrate empoisonné, Aristote fugitif, Diagoras* PROSCRIT *n'arrêtèrent pas l'incrédulité d'Athènes.* (B. Const.)

Le père criminel d'une race *proscrite*
Peupla d'infortunés une terre maudite.
RACINE.

Parmi les émigrés je planterai ma tente;
Je resterai *proscrit*, voulant rester debout.
V. HUGO.

— Banni, écarté, rejeté, condamné par l'usage : *La pomme de terre et le café ont été* PROSCRITS *par des arrêts du parlement.* (Fourier.)

Ce qu'on ne dirait pas ne se doit point écrire.
Tout billet clandestin est un moyen *proscrit;*
L'exacte probité n'en a jamais écrit.
LA CHAUSSÉE.

— Substantiv. Personne frappée de proscription : *La couronne déposée sur la tombe du* PROSCRIT *est une cruelle accusation contre ses juges.* (Bignon.) *L'injustice a si souvent causé la proscription, que le nom seul de* PROSCRIT *porte avec lui la présomption de l'innocence.* (De Bonald.) *Gardons-nous de faire de l'histoire une divinité sans entrailles comme le Fatum des anciens, et ne lui enlevons pas la sympathie pour les vaincus, pour les* PROSCRITS, *pour tous les opprimés.* (H. Martin.) *Les biens confisqués des* PROSCRITS *ont une odeur de ruine, de sang, de larmes lente à s'évaporer du sillon.* (Lamart.) *Quiconque a été ou banni ou transporté sans avoir été jugé est un* PROSCRIT, *mais n'est pas un condamné.* (E. de Gir.)

Le *proscrit* à son tour peut remplacer l'idole.
V. HUGO.

Tous les *proscrits* qui, sur la terre,
Courbaient leur front l'ont relevé.
P. DUPONT.

Des peuples nus, des milliers de *proscrits*
Jettent à bas leurs vieilles servitudes,
En maudissant leurs tyrans abrutis.
A. BARBIER.

— Par ext. Personne tenue éloignée par une cause quelconque, mais ayant un caractère de violence.

— *Figure, mine de proscrit,* Figure qui déplaît à tout le monde.

— *Avoir un jeu de proscrit, des dés de proscrit,* Avoir vilain jeu, avoir de mauvais dés.

Proscrit (LE) [*El Proscripto*], poëme de M. Garcia de Quevedo, un des écrivains les plus estimés de la jeune école espagnole. Cette composition, qui date de 1851, est moins un poëme qu'un recueil lyrique. L'auteur, prenant tantôt la forme du récit, tantôt la forme du drame lyrique, tantôt celle de l'ode ou de l'élégie, se trouve, en suivant une inspiration unique, employer tous les tons et tous les genres. Ce genre de composition, qui permet la plus grande variété, est fort à la mode en Espagne où Espronceda est le premier des modernes qui l'ait fait goûter. C'est dans ce moule que M. Garcia de Quevedo a jeté ses meilleurs ouvrages : *Delirium*, la *Seconde vie*, etc. Alfred de Musset, Byron et Balzac sont les véritables ancêtres de cette poésie philosophique; l'auteur ne cache pas qu'ils sont ses modèles, ses grandes sources d'inspiration; mais pourquoi ne daigne-t-il pas seulement nommer Octave Feuillet, à qui il a emprunté les meilleures scènes de *Rédemption* pour en faire la *Seconde vie?*

M. de Quevedo est un poëte à la fois philosophique et religieux. Dans sa *Marie*, il a, suivant ses propres termes, tressé une couronne poétique à la Vierge; dans la *Pentapolis*, il s'est inspiré des livres saints. Le *Proscrit* appartient à ce genre d'études psychologiques mis à la mode par Balzac. Divisé en une infinité de tableaux qui ne sont réunis les uns aux autres que par le fil le plus léger, écrit tantôt avec la plume familière du conte, tantôt sur le ton le plus élevé et le plus lyrique, ce poëme forme un ensemble qui n'est pas sans grâce. Si, au début, on est en plein drame, si on assiste à des scènes un peu vives de séduction et d'infidélité conjugale, bientôt l'auteur, vous faisant suivre son malheureux héros, vous promène soit à travers les misères et les ridicules de la vie littéraire, soit dans les sentiers fleuris des amoureux. C'est la variété de ces compositions, le brusque changement de ton et de décors qui en fait le grand charme; c'était, il faut le dire aussi, pour le poëte une facilité de plus. Nous détacherons deux de ces petits *cadres*, comme les appelle l'auteur, pour faire apprécier sa manière.

Dans le premier, son héros vient de lire un drame à un directeur de théâtre.

LE DIRECTEUR. Vous allez me dire que c'est de la folie; mais si votre premier rôle, au lieu de crier : Vive le roi, criait : Vive la loi, Vive le peuple...

L'AUTEUR. Dieu nous assiste! et l'histoire, monsieur! Prétendez-vous qu'au XIVe siècle?...

LE DIRECTEUR. L'histoire, je suis las de la savoir par cœur! Mais pour moi la vérité n'est rien; je veux des applaudissements! il me faut la foule, il me faut de l'or! De Moïse je fais un Proudhon, de Louis XIV un tribun, de Jules César un fainéant, de Samson un Amadis. Suivez mon système et donnez un coup de pied à l'histoire.

L'AUTEUR. J'aspire à une gloire plus pure.

LE DIRECTEUR. La gloire est une niaiserie. Croyez-vous que les Calderon, les Vega, les Moreto s'assujettirent toujours à l'histoire dans leurs créations? Y a-t-il seulement la moindre apparence romaine dans ces *Armes de la beauté* de Calderon (un de ses drames les plus extravagants)? Croyez-moi, par Belzébuth! on ne vient pas au théâtre pour préparer son doctorat, et celui qui veut apprendre l'histoire, qu'il achète Cesare Cantù!

Comme contraste à ce dialogue aisé, vif, spirituel, nous citerons la chanson avec laquelle une jeune pauvresse endort son enfant : « Dors, mon enfant, dors, — clos un instant tes yeux, — échappe aux souffrances — de la faim et du froid. — Pour toi, je veille soucieuse — jusqu'à ce que vienne au secours de nos souffrances — la pitié du ciel!

» Les chagrins cruels — passeront, et aussi les peines; — d'autres aurores viendront plus douces. — De notre désolation profonde — qui pourra sécher les larmes, — sinon le ciel?

» Dors, dors jusqu'à demain, — ô frère de mon âme; — après l'orage sombre — vient le doux calme. — Regardant notre misère, — il est là le père qui nous aime tant — du haut du ciel. »

On conçoit combien cette méthode d'écrire par fragments, cette facilité à passer du grave au doux et du plaisant au sévère aide à la variété de l'ensemble et prête à l'imagination chez un poëte aussi bien doué que M. de Quevedo. Ses œuvres ont été imprimées à Paris par Dramard-Baudry (1863, 2 vol. in-8o).

Proscrit (LE) ou **Dernières lettres de Jacopo Ortis**, par Ugo Foscolo. V. LETTRES DE JACOPO ORTIS.

Proscrit (LE PRINTEMPS D'UN), poëme de Michaud. V. PRINTEMPS.

Proscrits (LES), roman, par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

Proscrit (LE) ou le **Tribunal invisible**, drame lyrique en trois actes, paroles de Carmouche et Xavier Saintine, musique d'Adam; représenté à l'Opéra-Comique le 18 septembre 1833. Scribe traitait l'histoire en pays conquis, arrangeait, dérangeait et se souciait d'exactitude chronologique comme de Colin-Tampon. Les auteurs du *Proscrit* ont dépassé les limites de ces licences. Il s'agit dans leur pièce de la conjuration qui a coûté la vie à Marino Faliero, et pas un des personnages qu'ils mettent en scène n'y a figuré. L'histoire nous a néanmoins conservé les noms de tous ceux qui ont participé à ce crime d'Etat. Ce drame est obscur, compliqué, et son caractère convenait peu au genre de talent d'Adolphe Adam. On y trouve cependant d'assez jolis morceaux. Au premier acte, un trio gracieux : *L'hymen à Venise nous lie;* au second acte, l'air chanté par Mme Casimir : *Non, non, Strozzi;* au troisième, le duo de basse et soprano chanté par Boulard et Mme Casimir : *Je le hais, je le méprise*, et enfin l'air de soprano : *Sonnez, heure de la vengeance*, qui est véritablement dramatique. Il y a aussi dans le cours de cet ouvrage des couplets d'une facture élégante chantés par Mlle Massy.

Proscrit (LE), opéra en quatre actes, musique de Verdi, représenté à Venise en mars 1844 et sur le Théâtre-Italien, à Paris, le 6 janvier 1846. Cette pièce n'était à l'origine autre chose qu'*Hernani*, le drame de Victor Hugo. Le poëte s'étant opposé à ce qu'on jouât sa pièce en une autre langue que celle de sa muse romantique, et surtout qu'on la chantât, les personnages du drame espagnol ont été travestis en personnages italiens : Hernani, Charles-Quint, don Rigomez, da Silva, dona Sol sont devenus Oldrado, le proscrit, le corsaire vénitien; Andrea Ritti, sénateur et doge; Zeno et Elvira sa fille. Victor Hugo s'est ravisé plus tard et a compris qu'on ne l'avait pas traité plus mal en cette circonstance que Sophocle, Euripide, dont les plus belles tragédies ont été mises en musique, et que, parmi les modernes, Corneille, Racine, Beaumarchais et d'autres ont fourni aux compositeurs des sujets d'opéras qui n'ont en rien diminué l'admiration professée pour leurs œuvres. Dans l'article HERNANI, nous avons donné notre opinion sur le mérite de cette partition, qui n'occupe que le second rang parmi les ouvrages du fécond musicien lombard. Nous rappellerons seulement le finale du premier acte, qui est une belle imitation du sextuor de *Lucie;* le chœur nuptial au quatrième et le trio final.

PROSCYNÈME s. m. (pross-si-nè-me — gr. *proskunêma;* de *pros*, en avant, et de *kunein*, baiser). Antiq. Formule d'adoration : *On possède, en grec, des* PROSCYNÈMES *adressés par des Juifs à une divinité égyptienne.* (Renan.)

PROSE s. f. (prô-ze — lat. *prosa*, pour *prorsa*, contraction de *proversa*, de *prorsum*, contracté de *proversum*, en avant, directement. *Oratio prosa*, c'est le langage qui va droit et libre devant soi, la prose, que l'on oppose ainsi à *oratio vincta*, le langage entravé ou lié par la mesure, la poésie). Discours ayant la forme vulgaire, non assujetti à une certaine mesure, à certaines combinaisons rhythmiques : PROSE *grecque, latine, française. Ecrire en* PROSE. *Comédie en* PROSE. *Quoi! quand je dis : Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la* PROSE? (Mol.) *Phérécyde, de l'île de Scyros, est le premier qu'on sache avoir écrit en* PROSE. (Condill.) *La* PROSE *accuse le nu de la pensée; il n'est pas permis d'être faible avec elle.* (Rivarol.) *Les morceaux de* PROSE *ne séjournent pas dans la mémoire.* (J. de Maistre.) *Comme il y a des vers qui se rapprochent de la* PROSE, *il y a une* PROSE *qui peut se rapprocher des vers.* (J. Joubert.) *La poésie traduite en* PROSE *n'est plus qu'un canevas dont on a ôté la broderie.* (Mme de Staël.) *Fénelon donne à la* PROSE *la couleur, la mélodie, l'accent, l'âme de la poésie.* (Maury.) *S'il y a quelque chaleur en France depuis cinquante ans, c'est assurément dans la* PROSE. (H. Beyle.) *Descartes et Pascal sont les deux fondateurs de la* PROSE *française.* (V. Cousin.) *La* PROSE *est la parole libre, indépendante, diverse comme la vie, souple comme le progrès.* (E. Pelletan.)

Il se tue à rimer; que n'écrit-il en *prose?*
BOILEAU.

Que diable! tu réponds toujours la même *prose!*
— Mais tu me dis aussi toujours la même chose.
REGNARD.

O *prose*, mâle outil et bon aux fortes mains!
Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins.
L. VEUILLOT.

— Fam. Discours écrit ou parlé : *Vous écrit-il souvent? — Il y a six mois que je n'ai vu de sa* PROSE.

— Fig. Chose commune, vulgaire : *La femme est la poésie, l'homme la* PROSE. (Toussenel.) *Le ménage est la traduction en* PROSE *du poëme de l'amour.* (Bougeart.)

Malheur aux esprits froids, aux hommes de la *prose*,
Eternels envieux de toute grande chose.
A. BARBIER.

— Liturg. Hymne latine rimée que l'on chante à certaines messes, immédiatement avant l'évangile : *La* PROSE *du Saint-Sacrement. La* PROSE *des Morts.*

— **Encycl.** Littér. Les Latins, opposant la *prose* au vers, l'appelaient *sermo solutus* ou *oratio soluta*, c'est-à-dire une manière d'écrire affranchie des lois de la versification. Le vers, malgré la gêne apparente qu'il semble causer, fut, en effet, le premier mode de transmission des idées; on ne s'avisa d'écrire en *prose*, dans toutes les littératures, qu'après que la langue eut été suffisamment assouplie par les poëtes, et les prosateurs en étaient encore réduits aux procédés élémentaires du style quand, depuis longtemps déjà, le vers épique et lyrique avait acquis sa perfection.

Nous parlons de la *prose* écrite, et non de la *prose* parlée, car il est bien certain que l'on faisait usage de la *prose*, et non des vers, dans les besoins ordinaires de la vie. La définition du maître de langues, dans le *Bourgeois gentilhomme*, était bonne de tout temps : « Tout ce qui n'est point *prose* est vers et tout ce qui n'est point vers est *prose.* — Et comme l'on parle, qu'est-ce que c'est donc que cela? demande M. Jourdain. — C'est de la *prose!* — Quoi, quand je dis : Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la *prose?* — Oui, monsieur. — Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la *prose* sans que j'en susse rien. » V. plus loin.

De cette *prose* familière et que l'on fait sans le savoir, nous ne dirons rien; mais celle qui est devenue le principal instrument de transmission de la pensée, la belle et forte *prose* des historiens, des philosophes, des orateurs, présente autant de difficultés d'exécution que le vers, et la meilleure preuve, c'est qu'il n'y a pas par siècle un plus grand nombre d'excellents prosateurs que d'excellents poëtes, quoique tout le monde fasse de la *prose.* Ecrire en *prose*, ce n'est pas se délivrer de toute préoccupation d'art et de travail; les difficultés inhérentes au choix des mots, à la pureté du style, à la grâce ou à la vigueur de l'expression sont les mêmes en *prose* qu'en vers, et l'absence d'un rhythme précis n'exclut en aucune façon l'harmonie, le mouvement cadencé qui satisfait l'oreille. Il est remarquable même qu'on ne parvint à cette harmonie de la *prose*, à la juste construction de ses périodes et membres de phrase qu'à l'aide des plus pénibles efforts, après de longs tâtonnements dont l'histoire de la poésie n'offre pas d'exemple. P.-L. Courier a exposé d'une façon admirable ces tâtonnements incertains de l'art d'écrire chez les Grecs : « Hécatée de Milet, le premier, dit-il, écrivit en *prose* ou, selon quelques-uns, Phérécyde, peu antérieur, aussi bien que l'autre, à Hérodote. Jusque-là, on n'avait su faire encore que des vers, car avant l'usage de l'écriture, pour arranger quelque discours qui se pût retenir et transmettre, il fallut bien s'aider d'un rhythme et clore le sens dans des mesures à peu près réglées, sans quoi il n'y eût eu moyen de répéter fidèlement, même le moindre récit. Je crois qu'on fit des vers longtemps avant de les savoir écrire; mais l'alphabet une fois connu, sans doute on fit autre chose que des vers. Le premier usage d'un art est pour les besoins de la vie; accords et marchés furent écrits avant les prouesses d'Achille. Celui qui s'avisa de tracer sur une pomme ou sur une écorce le nom de ce qu'il aimait avec l'épithète ordinaire *kalê* ou peut-être *kalos*, suivant les mœurs grecques et antiques, celui-là écrivit en *prose* avant Hécatée et Phérécyde; eux essayèrent de composer des discours suivis sans aucun rhythme ni mesure poétique et commencèrent par des récits. Les premiers essais furent informes; il nous en reste des fragments où se voit la difficulté qu'on eut à composer sans mètre et se passer de cette cadence qui, réglant, soutenant le style, faisait pardonner tant de choses. La Grèce avait de grands poëtes, Homère, Antimaque, Pindare, et, parlant la langue des dieux, bégayait à peine celle des hommes. « Hécatée » de Milet ainsi devise. J'écris ceci comme il » me semble être véritable, car des Grecs les » propos sont tous divers et, comme à moi, pa» raissent risibles. » Voilà le début d'Hécatée dans son *Histoire* et il continuait de ce ton, assorti d'ailleurs au sujet. Même façon d'écrire fut celle de Xanthus, Charon, Hellanicus et autres qui précédèrent Hérodote; ils n'eurent point de style à proprement parler, mais des membres de phrase, tronçons jetés l'un sur l'autre, heurtés sans nulle sorte de liaison ni de correspondance. Hérodote suivit de près ces premiers inventeurs de la *prose* et mit plus d'art dans sa diction, moins incohérente, moins hachée; toutefois, en cette partie, son savoir est peu de chose au prix de ce qu'on vit depuis. La période n'était point connue et ne pouvait l'être dans un temps où il n'y avait encore ni langage réglé, ni la moindre idée de grammaire. L'ignorance là-dessus était telle que Protagoras, longtemps après, s'étant avisé de distinguer les noms en mâles et femelles, ainsi qu'il les appelait, cette subtilité nouvelle fut admirée; quelques-uns s'en moquèrent, comme il arrive toujours; on en fit des risées dans les farces du temps. De ce manque absolu de grammaire et de règles viennent tant de phrases dans Hérodote qui n'ont ni conclusion, ni fin, ni construction raisonnable. »

On voit combien furent lents les progrès de la *prose* et par combien d'essais informes les écrivains passèrent avant de trouver l'agencement régulier des phrases et de faire du discours un tissu serré et irréprochable. Ce fut l'œuvre des successeurs d'Hérodote, Thucydide, Xénophon, surtout Théopompe et Lysias, chez lesquels l'art du style est porté à une perfection qui n'a point été dépassée.

On peut faire les mêmes remarques dans la littérature latine, avec cette différence que, pour les Romains, la route ayant déjà été tracée par les Grecs, l'enfantement fut moins laborieux. Fabius Pictor fut à Rome le premier prosateur; il n'avait été précédé que par des poëtes anonymes, auteurs de compositions barbares, comme le *Chant des frères arvals*, et il est bien loin d'approcher même d'Hérodote. C'est avec Caton, les Gracques et Cicéron que la *prose* latine commença d'acquérir toute sa valeur, et le dernier, le plus parfait, était postérieur aux grands progrès accomplis dans la poésie par Livius Andronicus, Nævius, Plaute, etc. Il en fut de même en France; les travaux préli-

minaires des trouvères et des troubadours, les grands poëmes cycliques assouplirent la langue avant que la *prose* sortît, encore rude et inculte, du besoin que l'on eut de transcrire dans les chroniques les hauts faits réels, les grandes actions mémorables. Telle qu'on peut l'admirer aujourd'hui, nerveuse et lucide, quoiqu'un peu sèche, avec les disciples de Voltaire; ample et colorée, mais parfois déclamatoire, avec les disciples de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et de Chateaubriand; familière et naïve dans certains écrivains, savante et soignée dans d'autres, la *prose* française a toujours gardé, à travers toutes ses transformations, sa qualité maîtresse, qu'elle doit à la construction même de notre langue, et qui est la clarté. Elle l'emporte à cet égard, non-seulement sur les langues mortes, le grec et le latin, mais sur toutes les langues vivantes, même sur les langues néo-latines comme elle. Sans remonter à Villehardouin, à Joinville et à Froissart, et quoiqu'il ne faille méconnaître ni la naïveté ni la vérité de leur style, c'est avec Commines que l'on peut dire que la *prose* française est véritablement fondée. Chez lui, déjà, malgré des restes de barbarie, la disposition et le tour particuliers à l'esprit français prennent le dessus; nous y entrevoyons l'image de la parfaite netteté qui sera le cachet propre de la *prose* française à l'époque de sa perfection. Au siècle suivant, cette admirable qualité se montre surtout dans Montaigne, mêlée à tant d'autres qu'on ne saurait dire si la langue a plus gagné que perdu en s'épurant.

Comme lui, Amyot et Rabelais ne peuvent être donnés en modèle s'il s'agit de la construction régulière des phrases, du balancement et de l'équilibre des périodes; ils ignorent ces artifices savants; mais si l'on veut de la *prose* savoureuse, bien française, avec un goût de terroir prononcé, c'est encore là qu'il faut la chercher. Le XVIIe siècle, qui poussa jusqu'à l'abus la réglementation, la recherche de l'ordonnance, de l'alignement, devait trouver beaucoup à redresser, à élaguer dans la *prose* du siècle précédent; il n'y manqua pas. L'Académie française donna le signal; elle fut suivie par les salons littéraires et ne tarda pas à rallier les meilleurs esprits. La Bruyère ne faisait que traduire le langage courant quand il écrivait : « On a dû faire du style ce qu'on a fait de l'architecture; on a entièrement abandonné l'*ordre gothique que la barbarie avait introduit* pour les palais et pour les temples; on a rappelé le dorique, l'ionique et le corinthien. » Toutefois, ce style gothique conserva quelques partisans et quelques défenseurs, défenseurs timides à la vérité. Fénelon disait dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française* : « Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases; il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie, depuis environ cent ans, en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle était encore un peu informe et trop verbeuse. Mais le vieux langage se fait regretter quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et dans les plus sérieux ; il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit. D'ailleurs, je voudrais n'en perdre aucun et en acquérir de nouveaux. Je voudrais autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans danger d'équivoque. » Quelle que soit la justesse de ces réflexions, elles ne pouvaient avoir gain de cause. Sans doute, la *prose* d'Amyot, de Montaigne, de Rabelais, de d'Aubigné et de tant d'autres, était en partie très-regrettable; mais la société n'en voulait plus et cherchait, depuis Malherbe, à s'en composer une moderne, plus choisie, plus ordonnée. Balzac, Vaugelas, d'Ablancourt, Patru furent les principaux professeurs de grammaire et de rhétorique qui donnèrent les règles de la *prose* nouvelle. Le principal rôle, dans cette réforme, fut joué par Balzac. A voir l'emphase et la solennité vide de la plupart de ses œuvres, on soupçonnerait difficilement l'exactitude et le sens remarquable qui se trouvent dans ses préceptes. Il n'érige point ses défauts en principes; il s'efforce au contraire de prouver, et quelquefois longuement, qu'il faut rechercher la vérité, le naturel et au besoin même une certaine familiarité. Or, l'époque où il écrivait était celle des précieuses, celle des grands romans, le *Cyrus* et la *Clélie;* il mérite donc une estime particulière pour avoir, malgré le courant, recommandé aux écrivains le naturel et la vérité. En définitive, Balzac et ceux qui le suivirent fondèrent dans notre littérature cette *prose* savante, châtiée, polie, travaillée, que l'on obtient lentement, par degrés, à force de tâtonnements et de ratures; il fit pour la *prose* ce que Malherbe avait fait pour les vers. Cette école conduisit directement à Fléchier, c'est-à-dire à un style artificiel, au travers duquel se sentent à tout moment l'art et le procédé. Mais, à côté de ce genre d'écrire, toujours un peu uniforme et académique, il en est un autre, bien autrement libre, capricieux et mobile, sans méthode traditionnelle, et tout conforme à la diversité des talents et des génies. Montaigne, avec son style large, lâche, abondant, eut ses continuateurs dans La Fontaine, dans Molière, Fénelon et surtout dans le cardinal de Retz, Mme de Sévigné et le duc de Saint-Simon. Parmi ceux qui réagirent contre la réglementation, pour ainsi dire officielle de la *prose* française, il faut encore placer les auteurs de romans comiques et bourgeois, Charles Sorel, Furetière, Scarron, etc.; mais, s'ils montrèrent dans leurs écrits une opposition marquée aux théories dominantes, ils n'eurent pas, pour affirmer leur indépendance d'esprit, le talent supérieur des écrivains cités plus haut. La *prose* de Retz est de cette manière légèrement antérieure à Louis XIV, qui unit à la grandeur un certain air de négligence, d'où elle tire beaucoup de grâce. L'expression y est souvent gaie, pittoresque. La langue est fort belle, toujours dans le génie français, pleine de feu et quelquefois de magnificence. Mme de Sévigné et Molière, bien qu'ils soient postérieurs à la Fronde, qu'ils datent de la reine mère et de Mazarin, tiennent cependant beaucoup à la France d'avant Louis XIV, à la vieille langue, au vieil esprit français. C'est surtout par la libre allure que Mme de Sévigné se plaça, sans le chercher ni s'en douter, au premier rang des écrivains de notre langue. Elle laissait trotter sa plume la bride sur le cou, comme elle le dit elle-même, et, tout en courant, l'esprit, le sentiment, les couleurs, les comparaisons, les images lui échappaient à profusion.

La *prose* de Molière fut jugée très-sévèrement au XVIIe siècle. Fénelon, qui la préfère de beaucoup à ses vers, l'accuse cependant de n'être pas d'un tour assez simple, assez naturel pour exprimer toutes les passions. « Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et d'écrire purement, » dit La Bruyère. Et Vauvenargues, reprenant plus tard les mêmes accusations, reproche à Molière d'être plein de négligences et d'expressions impropres. Ces jugements nous semblent injustes aujourd'hui et ils le sont réellement, parce qu'ils signalent les défauts sans tenir compte des beautés. Il est certain que notre grand comique n'a pas soumis ses pièces à une révision sévère. Sa *prose*, que l'on a judicieusement comparée à celle de Saint-Simon, porte la marque d'une composition trop rapide. Elle est inégale, heurtée; mais elle a, suivant la belle expression de Boileau, de « brusques fiertés » qui saisissent et qui enlèvent, et, tout à côté, des négligences que des retouches légères auraient fait aisément disparaître. Saint-Simon, dont la *prose* se rapproche en bien des points de celle de Molière, a bien plus de négligences et beaucoup d'incorrections; mais, dans son style *à la diable*, quels bonheurs de langage, quelle propriété d'expression! Nul écrivain ne donne l'idée d'une plus haute indépendance des règles et des rhétoriques. Point de prétention littéraire. Ce n'est pas pour aligner des phrases qu'il écrit; c'est uniquement pour dire ce qui lui tient au cœur. Et sa plume fiévreuse obéit à tous les mouvements de sa pensée. De tels écrivains suivent si librement la pente naturelle de leur propre génie, qu'ils semblent à peine avoir subi, dans leur manière d'écrire, quelque influence du milieu dans lequel ils vécurent. Une pareille indépendance caractérise Pascal. « Le premier livre de génie qu'on vit en *prose* fut le recueil des *Lettres provinciales*, a dit Voltaire. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. » N'oublions pas Descartes, Arnauld, Nicole, Malebranche, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, La Rochefoucauld, « qui accoutuma à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat; » Mme de La Fayette, qui écrivit la première des romans où des aventures naturelles étaient présentées avec grâce, tandis qu'on écrivait avant elle des aventures peu vraisemblables d'un style ampoulé. A propos de Mme de La Fayette, nous répéterons la remarque faite déjà par plusieurs critiques sur la *prose* des femmes au XVIIe siècle. Au beau moment de Louis XIV, toutes les femmes du monde écrivirent avec charme; elles n'eurent pour cela qu'à écrire comme elles causaient et à puiser dans l'excellent courant d'alentour. Rappelons, à côté de Mme de La Fayette qui avait une justesse d'expression incomparable, Mme de Maintenon, dont l'esprit juste et la finesse se trahissent jusque dans son style.

Quoique mise en possession de ses principales qualités par ces grands écrivains, la *prose* française, dans sa forme nouvelle et classique, n'était pas encore façonnée à l'usage de tous. « La Bruyère, dit Sainte-Beuve, marque décidément l'ère nouvelle, et il inaugure cette espèce de régime tout à fait moderne dans lequel la netteté de l'expression veut se combiner avec l'esprit proprement dit et ne peut absolument s'en passer pour plaire. A côté de La Bruyère, on trouverait d'autres exemples moins frappants, mais aussi peut-être plus coulants et plus faciles. Fénelon, dans ses écrits non théologiques, est le plus léger et le plus gracieux modèle de ce que nous cherchons. Quelques femmes distinguées, avec ce tact qu'elles tiennent de la nature, n'avaient pas non plus attendu La Bruyère pour montrer leur vive et inimitable justesse dans les genres familiers. Il eut plus qu'elles de bien savoir ce qu'il faisait et de le dire. Depuis cette fin du XVIIe siècle et durant la première moitié du XVIIIe, il y eut une période à part pour la pureté et le courant de la *prose*... Entre la fin de La Bruyère ou de Fénelon et les débuts de Jean-Jacques Rousseau, on embrasse une période calme, éclairée, modérée, où se retrouve la langue telle que nous la parlons ou que nous la pourrions parler et telle que rien n'en a vieilli encore. « Notre *prose*, a dit Lemontey, s'arrêta au point où, n'étant ni hachée ni périodique, elle devint l'instrument de la pensée le plus souple et le plus élégant. On peut assurément préférer, comme amateur, d'autres époques de *prose* à celle-là; il ne serait pas difficile d'indiquer des moments où cette *prose* a paru revêtir plus de grandeur ou plus d'ampleur et réfléchir plus d'éclat; mais, pour l'usage habituel et général, je ne sais rien de plus parfait, rien de plus commode ni d'un meilleur commerce que la langue de cette date. J'y rencontre à première vue, comme noms principaux, Le Sage, l'abbé Prévost, Mme de Staël, Mme Du Deffant, Fontenelle, Vauvenargues, Montesquieu enfin, et Voltaire déjà dans toute sa variété et sa richesse. » Rappelons, ce que tout le monde sait sans doute, que Voltaire est le classique le plus pur dans la *prose* à cette époque, et ajoutons que Mme Du Deffant est peut-être de tous les autres l'écrivain qui se rapproche le plus de Voltaire à ce point de vue.

Avec Jean-Jacques Rousseau, la déclamation s'introduit dans la *prose* française. Une fausse exaltation et une fausse sensibilité y pénètrent; mais elle s'enrichit de qualités neuves, élevées, brillantes et gagne surtout pour les nuances d'impressions, pour les peintures. Buffon contribua avec Jean-Jacques à l'accroissement pittoresque de la langue; Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand le développèrent encore. Rousseau avait peint la nature de la Suisse, des montagnes, des lacs; Bernardin de Saint-Pierre peignit la nature de l'Inde; Chateaubriand, celle de l'Amérique, les savanes, les grands bois canadiens. La *prose* de ce dernier est d'une trempe plus forte et moins pure que celle de Bernardin de Saint-Pierre. Lamartine, dans sa *prose*, revint à celui-ci, qui semble directement son maître; il en reprit les épithètes molles et faciles. On ne saurait donc s'étonner qu'il n'ait point eu de goût pour La Fontaine, qu'il ait rejeté Rabelais et qu'il ait paru même mépriser Montaigne. La plupart des grands prosateurs de notre siècle procèdent plus ou moins de ceux que nous venons de citer : Mme de Staël, Benjamin Constant, Lamennais, Lacordaire, George Sand, Michelet, Quinet, Victor Hugo, etc.; d'autres s'en sont plus particulièrement écartés : P.-L. Courier, qui est revenu à la *prose* alerte de Voltaire et qui s'est plu parfois à remonter jusqu'à Montaigne et Amyot; Proudhon, qui, comme prosateur, ne se rattache d'une manière précise à aucune tradition et reste lui-même de toutes pièces; on peut en dire autant de L. Veuillot, un artiste, un maître en fait de langue; Cousin, qui a cherché avec succès dans ses diverses œuvres, et surtout dans ses œuvres de reconstruction historique et littéraire, à reproduire la *prose* du XVIIe siècle; Villemain, qui s'est efforcé surtout de perfectionner et d'approprier à notre temps la *prose* académique.

Il a existé effectivement en France une *prose* académique depuis l'époque où fut fondée l'Académie française. Ce qui la distingue surtout, ce qui en est le vice capital, c'est l'emploi excessif de la périphrase et l'abus de la période; elle a du nombre, mais son déploiement indéfini de phrases qui se font contrepoids fatigue et endort; c'est tout le contraire du parler sec, bref et nerveux de Montaigne. La *prose* académique abonde en paroles; elle est de ce genre dont Cicéron a dit : « Ceux qui s'y abandonnent courent risque de tomber dans un style lâche et flottant, qu'on appelle ainsi parce qu'il flotte en effet çà et là, comme un membre désarticulé et qui n'a plus ni nerf ni ressort. » Il y a pourtant des modèles de la *prose* académique où se trouvent évités les défauts du genre. Fontenelle y a excellé; on peut en dire autant de Villemain et de M. Mignet, plus sobre et non moins châtié. Enfin, en dehors de toute tradition académique, se place un petit groupe de fantaisistes, Th. Gautier, P. de Saint-Victor, G. Flaubert, qui ont surtout recherché dans le style l'élément pittoresque au point de reculer indéfiniment les bornes du vocabulaire, mais que d'exquises qualités recommandent.

Nous terminerons ces réflexions sur la *prose* française par les lignes suivantes de V. Cousin qui leur serviront de résumé : « C'est dans la *prose* qu'est notre gloire littéraire la plus certaine... Quelle nation moderne compte des prosateurs qui approchent de ceux de notre nation? La patrie de Shakspeare et de Milton ne possède guère qu'un seul écrivain qui remplisse toute l'idée d'un prosateur du premier ordre, l'auteur des *Essais* et du grand livre *De l'utilité et de l'avancement de la science.* La patrie de Dante, de Pétrarque, de l'Arioste, du Tasse est fière à juste titre de Machiavel, dont la diction saine et forte est cependant, comme la pensée qu'elle exprime, destituée de grandeur. L'Espagne a produit, il est vrai, un admirable écrivain, mais il est unique, Cervantes... La France peut montrer aisément une liste de vingt prosateurs de génie, Froissart, Rabelais, Montaigne, Descartes, Pascal, Molière, La Rochefoucauld, Retz, La Bruyère, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Mme de Sévigné, Saint-Simon, Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Buffon; sans parler de tant d'autres qui seraient au premier rang partout ailleurs, Commines, Amyot, Calvin, saint François de Sales, Balzac, Arnauld, Nicole, Fleury, Fléchier, Massillon, Saint-Evremont, Mme de La Fayette, Mme de Maintenon, Fontenelle, Vauvenargues, Le Sage, etc. On peut le dire avec la plus exacte vérité, la *prose* française est sans rivale dans l'Europe moderne et, dans l'antiquité même, supérieure à la *prose* latine, au moins pour la variété et l'abondance; elle n'a d'égale que la *prose* grecque, en ses plus beaux jours, d'Hérodote à Démosthène. Nous ne préférons pas Démosthène à Pascal et nous aurions de la peine à mettre Platon lui-même au-dessus de Bossuet. Platon et Bossuet, à nos yeux, voilà les deux plus grands maîtres du langage humain qui aient paru parmi les hommes, avec des différences manifestes, comme aussi avec plus d'un trait de ressemblance : tous deux parlant d'ordinaire comme le peuple, avec la dernière naïveté, et par moments montant sans effort à une poésie aussi magnifique que celle d'Homère, ingénieux et polis jusqu'à la plus charmante délicatesse, et par instinct majestueux et sublimes. Platon, sans doute, a des grâces incomparables, la sérénité suprême et comme le demi-sourire de la sagesse divine. Bossuet a pour lui le pathétique, où il n'a de rival que le grand Corneille. Quand on possède de pareils écrivains, n'est-ce pas une religion de leur rendre l'honneur qui leur est dû, celui d'une étude régulière et approfondie? »

— Liturg. Les *proses* sont des sortes d'hymnes qui se chantent seulement aux messes solennelles, après le graduel et l'*Alleluia* auquel elles semblent faire suite; c'est pour cette raison qu'on les appelle aussi séquences Leur forme littéraire est barbare et se ressent de l'époque où elles furent composées pour la plupart, du IXe au XIIIe siècle; les mots latins y sont joints sans nul souci de la prosodie latine, mais en comptant les syllabes comme dans les vers français, et la rime achève de leur donner une physionomie singulière. Le style en est pénible, rocailleux et d'une latinité douteuse; cependant ces poésies informes ne manquent pas d'intérêt; on y rencontre des beautés incultes et sauvages. Comme invention de strophes, de rhythmes et d'entrelacements de rimes, leurs auteurs ne se sont pas donné beaucoup de mal; ils ont coulé presque toutes leurs productions dans un moule uniforme. Sauf une exception ou deux, c'est le vers de huit syllabes qui est toujours employé, et la strophe ordinaire est de quatre vers à rimes croisées. Cependant, quelques *proses* présentent sous ce rapport quelque recherche rhythmique; les unes, comme le *Dies iræ*, sont de trois vers monorimes, combinaison d'un effet assez sinistre; d'autres offrent deux vers égaux à rimes plates et un plus petit qui rime avec le vers correspondant de la strophe suivante; d'autres, comme la *prose : O filii et filiæ*, trois vers monorimes dont le son lugubre est relevé par un *Alleluia*.

Notker, moine de Saint-Gall, qui composa quelques-unes de ces *proses* à la fin du IXe siècle, parle de pièces du même genre qui existaient dans l'antiphonaire de l'abbaye de Jumiéges, brûlée par les Normands, et à l'imitation desquelles il écrivit les siennes; mais les plus anciennes ne nous sont pas parvenues. Quand le goût s'épura, on trouva ces vieilles poésies si barbares, que les ordres lettrés, comme les bénédictins et les chartreux, les rejetèrent de leur rituel. Le rit romain n'en admet que quatre principales : le *Lauda Sion*, à la fête du Saint-Sacrement; le *Victimæ paschali*, à la fête de Pâques; le *Dies iræ*, chanté aux messes des Morts, et le *Veni sancte Spiritus*, attribué au roi Robert, qui se chante à la Pentecôte et aux messes dites du Saint-Esprit. Le diocèse de Paris, avant d'adopter le rit romain, en reconnaissait un très-grand nombre qui se chantent encore dans la plupart des autres diocèses; du IXe au XIIIe siècle, il en avait été composé des centaines, adaptées à toutes les fêtes et presque à tous les dimanches de l'année. Le *Dies iræ* a un article spécial dans le *Grand Dictionnaire;* nous énumérerons les plus importantes parmi les autres, surtout au point de vue musical, le seul qui ait encore quelque intérêt.

Dans les messes solennelles, la *prose* est chantée alternativement par l'orgue et par le chœur; l'orgue commence et joue tous les versets impairs, les autres versets sont chantés par le chœur. Cette combinaison produit d'assez heureux effets. Au point de vue de la facture, on peut constater dans ces produits d'un art tout à fait primitif les premiers effets rhythmiques du moyen âge. Ils semblent une protestation contre la musique plane ou plain-chant, composée de notes à valeurs égales, constitution musicale pour ainsi dire hors nature; ces *proses* et quelques hymnes, également mesurées, sont comme une affirmation de l'indispensabilité du rhythme, qui seul donne la vie à la musique. Le plain-chant, en somme, lorsqu'il cesse d'être une succession de notes quelconques, formant des séries appelées *neumes*, et qu'il présente quelque mélodie véritablement chantante, devient dans ce cas une musique rhythmée à valeurs

égales, presque toujours distribuables en un certain nombre de mesures plus ou moins régulières. Encore ce fait n'a-t-il guère lieu que dans les anciennes *proses* du diocèse de Paris. Partout ailleurs, où le chant romain se trouve plus ou moins conservé ou dénaturé, on retrouve l'emploi des notes carrées, des notes à queue, des losanges, qui peuvent figurer les rapports existant entre les blanches, les noires et les croches, ce qui établit, en somme, une façon de rhythme, ou tout au moins une succession de dessins rhythmiques. Cette tendance au rhythme manifestée déjà par le moyen âge, cependant si fortement dépendant de l'Église, n'éclate nulle part mieux que dans ces *proses* mesurées.

— *Prose de la Nativité* (Noël). Il est intéressant de chercher dans ces chants d'église, seule musique du moyen âge, la manifestation des pensées musicales de cette primitive époque. Ici, c'est la joie que l'on veut exprimer. Le Christ est né, l'allégresse est universelle. Le compositeur l'exprime en phrases naïvement riantes. Pour nous, ce morceau présente un autre sujet d'étude. Il y a là une tentative de modulations. Comme nous le notons et comme on l'exécute dans nos églises, la note sensible est supprimée, ce qui maintient le morceau dans une tonalité ou pour mieux dire dans une modalité inusitée dans notre système musical actuel. C'est le cinquième ton du plain-chant. Les organistes sont obligés d'accompagner cette *prose* à l'aide d'une harmonie spéciale qui ne manque pas de caractère lorsqu'on y est habitué.

— *Prose de l'Epiphanie.* Cette *prose* est écrite dans le premier ton du plain-chant, par conséquent en mineur (les quatre premiers tons du plain-chant sont mineurs, les quatre derniers majeurs, si on les rapporte à l'impression tonale que donne notre système musical actuel). On y rencontre des modulations dans le ton relatif majeur et encore des passages dans lesquels il est évident que le peuple chantant devait introduire des notes sensibles.

— *Prose : Victimæ paschali.* Cette *prose* se chante à la messe de Pâques. Par exception, elle n'est pas mesurée; on ne saurait lui contester une certaine grandeur mêlée de naïveté. Certains critiques, d'Ortigue entre autres, en font un chef-d'œuvre.

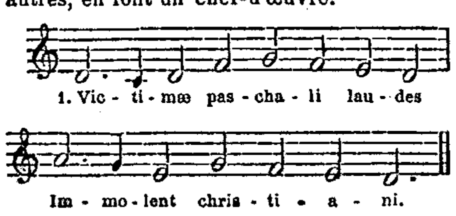

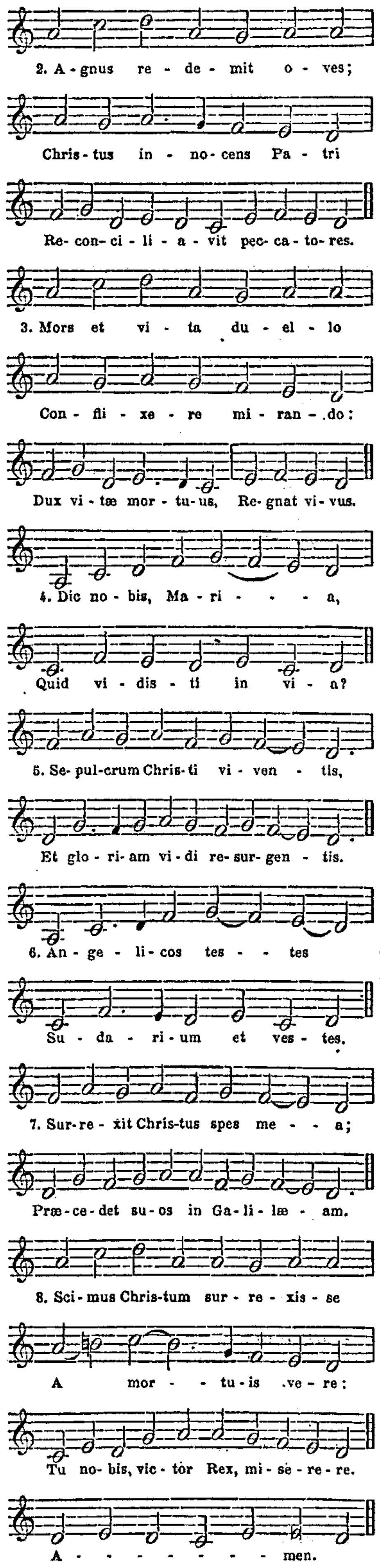

— *Prose de l'Ascension.* Cette *prose* est une des plus connues et des plus populaires. A tous égards, elle est remarquable par la franchise et la variété de son rhythme à trois temps. Les membres de phrase sont nets, bien dessinés, très-mélodiques; l'harmonie en est naturelle, bien clairement indiquée par le chant. On y rencontre même quelques modulations passagères sur le second degré de la gamme, qui, pour le moyen âge, sont une recherche des plus remarquables et des plus élégantes. La prière qui termine la *prose* est bien déduite des motifs principaux du morceau, ce qui indique déjà une intuition de l'art du développement, et le rhythme à trois temps qu'on reprend pour conclure termine très-chaudement le morceau.

— *Prose de la Pentecôte.* Cette pièce exhale quelque chose de barbare. Il y a là des inconséquences de tonalité rudes et presque farouches; mais l'inexpérience des règles est accusée avec une crudité qui ne manque pas d'un certain charme. Ce morceau a, en somme, beaucoup de caractère.

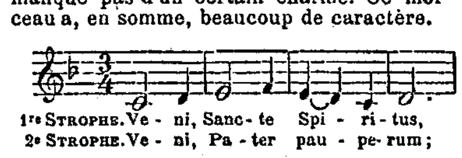

— *Prose : Lauda Sion Salvatorem.* On la chante à la messe de la Fête-Dieu. C'est une des plus belles *proses* du bréviaire romain. La composition en est attribuée, ainsi que celle du *Te Deum*, à saint Ambroise. Le plain-chant en est aussi remarquable que les paroles, surtout si on le prend dans l'ancien rit parisien. La nouvelle liturgie romaine, en modifiant cette *prose*, en a ôté tout le charme et tout ce qu'elle avait de grave et de majestueux; c'est là l'avis de la plupart des critiques.

Largo con espressione.

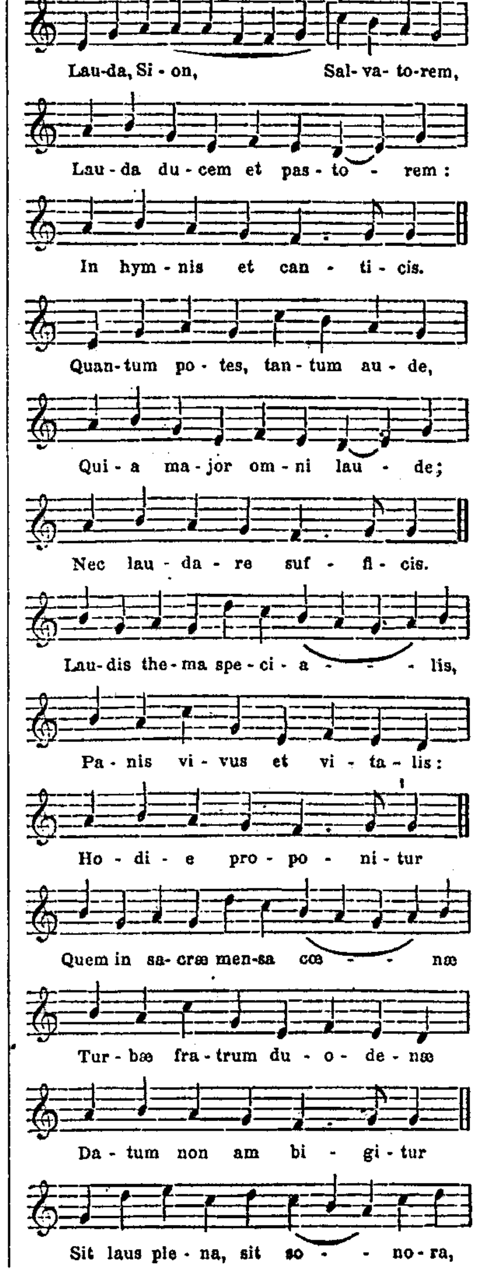

— *Prose de la Dédicace de l'église.* Il existe pour cette fête une *prose* à notes égales, sans mélodie, sans caractère et rentrant complétement dans la catégorie des mélopées insipides, dont le plain-chant est, en général, si désagréablement émaillé. Les maîtres de chapelle ont coutume de composer pour cette circonstance une *prose* de leur cru, et chaque église de Paris possède pour la Dédicace un morceau de plain-chant harmonisé plus ou moins réussi, suivant le talent du compositeur.

Les *proses* dont nous venons de parler sont celles que l'on trouve au *Propre du temps.* Les suivantes font partie des offices qu'on appelle *Propres des saints.* La première que nous rencontrons est la *prose* de la fête de la Conception-Immaculée. Cette *prose* manque de caractère; c'est une imitation servile des modèles anciens.

— *Prose de la Présentation.* Ce chant est extrêmement connu. Il est surtout remarquable en ce qu'il contient en germe quelques tendances aux marches harmoniques, cette vieille forme de la scolastique, cette mine où elle a puisé ses premiers trésors et ses développements devenus aujourd'hui la monnaie courante des débutants dans la composition.

Viennent ensuite quelques *proses*, dont nous ne parlerons que pour mémoire : celle de *sainte Geneviève*, peu connue et sans grand caractère; celle de *saint Joseph*, usitée dans les seules églises élevées sous l'invocation du célèbre charpentier; cette pièce peu connue est cependant remarquable par son allure franche et par la gaieté qu'elle respire d'un bout à l'autre.

La *prose de l'Annonciation* est d'un caractère hésitant, incertain, d'une forme mélodique douteuse; cette composition doit remonter très-haut. Puis vient la *prose de saint Jean-Baptiste*, qui se rapproche beaucoup comme conception de celle de l'Epiphanie. Nous trouvons ensuite la *prose de saint Pierre et saint Paul*, pièce très-populaire, écrite en mineur et remarquable par une tournure archaïque des plus caractérisées; la *prose du Sacré-Cœur*, qu'ont rendue populaire la décision de son allure et la vigueur de ses formules; on reconnaît une certaine énergie dans la pensée musicale. La prière qui la termine est bien caractérisée, et cette phrase finale, qui reprend à trois temps, donne au morceau une accentuation toute particulière; la *prose de saint Vincent de Paul*, dont les dix premières strophes se chantent comme celles de la *prose de l'Ascension*; la *prose de l'Assomption*, dont la musique est la même que celle de la *prose de la Présentation*, qui sert encore pour les fêtes de la Nativité de la sainte Vierge

et du saint nom de Marie; la *prose de saint Denis*, très-remarquable dans son début, surtout par l'ampleur et le caractère grandiose; le reste est d'une mauvaise et banale structure; enfin la *prose de la Toussaint*, *Sponsa Christi quæ per orbem...*, qui est tout à fait dans le caractère des œuvres musicales du moyen âge : rudesse mélodique, harmonie bizarre, placée sous des membres de phrases singulières; étrangeté redoublée de nos jours par la suppression de toute note sensible. Comme pensée musicale, cette pièce n'offre rien de bien remarquable; mais la Toussaint étant une des grandes fêtes de l'Eglise, cette *prose* est assez populaire.

Pour terminer, nous donnerons un morceau qui est comme la parodie de ceux qui précèdent; c'est la *Prose de l'âne*. On trouvera dans le *Grand Dictionnaire* les détails circonstanciés de la FÊTE DE L'ANE et des cérémonies burlesques dont l'église devenait le théâtre. A l'office, on chantait cette *prose* à la suite d'une antienne, dont voici le dernier verset en vers léonins :

Sint hodie procul invidiæ, procul omnia mœsta.
Læta volunt quicumque colunt asinaria festa!

(Loin de nous aujourd'hui l'envie et la tristesse. Quiconque suit les fêtes de l'Ane veut la gaieté.)

La musique de cette *prose* se trouve gravée dans l'office de la fête des Fous, conservé à la Bibliothèque nationale sous ce titre : *Officium stultorum ad usum metropoleos et primatialis ecclesiæ Senonensis.*

1er COUPLET. *Andante.*

DEUXIÈME COUPLET.

Aux collines de Sichem
Il fut nourri par Ruben;
Puis s'en vint vers Béthléem,
Et traversa le Jourdain.
Hez! sire asne, hez!

TROISIÈME COUPLET.

Il l'emporte pour le saut,
Sur moutons et chevreaux;
Et ferait fort bien assaut
Avec les meilleurs chevaux.
Hez! sire asne, hez!

QUATRIÈME COUPLET.

De Saba le beau trésor
Dans l'église est advenu.
Il est plein de myrrhe et d'or,
Grâce à l'arrière vertu.
Hez! sire asne, hez!

CINQUIÈME COUPLET.

Quand notre âne est mal en train
Et porte trop lourds fardeaux,
Parfois, il ronge son frein,
Et veut secouer le dos.
Hez! sire asne, hez!

SIXIÈME COUPLET.

Il sépare en ses moissons
La paille de son bon grain,
Il conserve ses chardons
Qu'il avale brin à brin.
Hez! sire asne, hez!

SEPTIÈME COUPLET.

Eh! bel âne, amen, amen!
Allez aux champs, avancez!
Avec nous dites : amen!
Et faites fi du passé!
Hez! sire asne, hez!

— Allus. littér. **Faire de la prose sans le savoir**, Un des passages les plus comiques du *Bourgeois gentilhomme*, comédie de Molière.

M. Jourdain, amoureux d'une personne de qualité, prie son professeur de philosophie de lui écrire un petit billet, qu'il laissera tomber aux pieds de la belle marquise.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Sont-ce des vers que vous lui voulez écrire?

M. JOURDAIN. Non, non; point de vers.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Vous ne voulez que de la prose?

M. JOURDAIN. Non, je ne veux ni prose ni vers.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Il faut bien que ce soit l'un ou l'autre.

M. JOURDAIN. Pourquoi?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Par la raison, monsieur, qu'il n'y a, pour s'exprimer, que la prose ou les vers.

M. JOURDAIN. Il n'y a que la prose ou les vers?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Non, monsieur. Tout ce qui n'est point prose est vers, et tout ce qui n'est point vers est prose.

M. JOURDAIN. Et comme l'on parle, qu'est-ce que c'est donc que cela?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. De la prose.

M. JOURDAIN. Quoi! quand je dis : Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la prose?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. Oui, monsieur.

M. JOURDAIN. Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien; et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela.

Ces mots : *Faire de la prose sans le savoir*, sont restés une des locutions les plus pittoresques de notre langue, et celle, peut-être, à laquelle on fait le plus fréquemment allusion :

« En deux ans, Belair savait jouer sur sa guitare ce que jamais on n'a fait dire à cet instrument depuis Amphion. Mais il ne savait pas le nom d'une note, et, pareil à *M. Jourdain*, son illustre contemporain, après qu'il eut deux ans composé et exécuté la plus admirable musique du monde, il apprit ce que c'était qu'une gamme en voyageant avec un vieil aveugle qui raclait de la mandoline. »

MAQUET.

« Il faut donc digérer pour vivre; et cette nécessité est un niveau qui couche sous sa puissance le pauvre et le riche, le berger et le roi.

» Mais combien peu savent ce qu'ils font quand ils digèrent! La plupart sont comme *M. Jourdain, qui faisait de la prose sans le savoir;* et c'est pour ceux-là que je trace une histoire populaire de la digestion, persuadé que je suis que M. Jourdain fut bien plus content quand le philosophe l'eut rendu certain que ce qu'il faisait était de la prose. »

BRILLAT-SAVARIN.

« Je ne comprends rien au mécontentement que vous paraissez éprouver, dit le jeune magistrat; ai-je fait, sans le savoir, quelque chose qui puisse vous déplaire? — Sans le savoir! le mot est précieux. Il est probable, en effet, que vous faites de la rouerie *sans le savoir*, comme *M. Jourdain faisait de la prose.* »

CH. DE BERNARD.

« La plupart des auteurs épistolaires ont ignoré qu'ils fussent auteurs; ils ont fait des ouvrages comme ce *M. Jourdain*, tant de fois cité, *faisait de la prose, sans le savoir.* Leur style est simple comme l'intimité, et cette simplicité en fait le charme. »

V. HUGO.

« Les mots souvent nous trompent. Depuis cinquante ans, dans nos codes, dans nos constitutions, nous faisons de la religion *sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose.* Mais c'est un grand mal que de nous dissimuler à nous-mêmes sur quel terrain le temps et la nécessité ont placé la société laïque. »

P. LEROUX.

Prose du clergé de Paris (LA), pamphlet politique attribué à Rapin, en latin (1589). Il est dirigé contre la duchesse de Montpensier. L'ambitieuse duchesse, femme ardente de cœur et d'imagination, jetée par l'ambition de sa famille entre les bras d'un époux de soixante ans, avait demandé à la politique des émotions que l'hymen ne pouvait lui donner. Impitoyable pour ses ennemis, elle se vit exposée en retour aux mêmes haines; d'obscènes placards étalèrent à tous les yeux ses prétendues amours avec le légat Cajetan, avec le jeune duc de Guise, son neveu, et même avec Jacques Clément. On répandit le bruit que ce moine fanatique avait goûté près d'elle, dans un dernier entretien, les joies anticipées du paradis... de Mahomet. C'est là-dessus que roule la *Prose du clergé de Paris*, pièce d'une énergie sauvage, qui grava en strophes d'airain le déshonneur de la duchesse. La traduction française, qui parut bientôt après sous le pseudonyme ironique de Pighenat, curé de Notre-Dame-des-Champs et l'un des prédicateurs de la duchesse, est loin de rendre l'âpreté et l'énergie d'un latin digne de Juvénal :

Hæc nacta virum non segnem,
Eia, inquit, fige penem
In alvi latifundia.
Æque penitus ac ferrum,
Quod jurasti vibraturum
Intra Henrici ilia.

Elle qui savait comme
Souvent amoureux font,
Afin d'éprouver l'homme
Et n'avoir un affront,
Lui dit d'une pudeur
Séant à sa grandeur
« Soit fait, prenez liesse,
Mais montrez la roideur
Pressant votre maîtresse,
Dont vous dedans le cœur
D'Henri, notre fléau,
Ficherez le couteau. »

Le ton de cette pièce est si naturel, si bien au diapason du temps, qu'on s'y était d'abord trompé et qu'on avait cru reconnaître l'œuvre de Pighenat ou de quelque autre ligueur forcené. Depuis, on a reconnu que c'était, non une apologie, mais bien une cruelle satire. L'auteur présumé est Rapin ou peut-être Passerat. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que cette pièce est l'œuvre d'un vigoureux latiniste, qui connaissait toutes les ressources de la langue et qui savait en user et en abuser.

PROSÉ, ÉE (pro-zé) part. passé du v. Proser. Ecrit en prose : *Un livre correctement* PROSÉ.

PROSECTEUR s. m. (pro-sè-kteur — du préf. *pro*, et de *secteur*). Anat. Celui qui prépare ou fait les dissections pour un professeur, et qui exerce les élèves à disséquer.

— Fam. Celui qui est chargé de découper les viandes dans un repas : *Le centre en est évidé et laisse un grand espace qui est occupé par une foule de* PROSECTEURS *et de distributeurs, qui offrent et voiturent des parties les plus éloignées tout ce que les convives peuvent désirer.* (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** Les places de *prosecteur* sont données au concours. Le jury du concours est composé de cinq professeurs nommés chaque année par la Faculté. Les professeurs d'anatomie, de physiologie et de médecine opératoire font partie de droit de ce jury. Ne sont admis à concourir que les aides d'anatomie et les élèves de l'Ecole pratique de troisième année, ayant concouru pour les prix, les docteurs exceptés. Les épreuves du concours sont : 1° la présentation, à une époque déterminée par le jury, d'une série de pièces sèches; 2° une composition écrite dont le sujet porte à la fois sur l'anatomie, la physiologie et la chirurgie; 3° une leçon orale sur un sujet d'anatomie; 4° une leçon orale sur un sujet de physiologie; 5° une leçon orale sur un sujet de chirurgie; 6° deux opérations sur le cadavre. Les fonctions de *prosecteur* et d'agrégé en exercice sont incompatibles. Les candidats doivent déposer, avant la dernière épreuve du concours, deux exemplaires d'un manuscrit de quatre pages in-4° au plus, traitant des particularités découvertes pendant leur préparation; l'un est déposé à la bibliothèque de l'Ecole, l'autre est lu par eux devant le jury. Ces observations sont imprimées plus tard aux frais de l'Ecole, et l'époque de l'impression est déterminée par le jury. La durée des fonctions des *prosecteurs* est fixée à trois ans. Ils sont chargés de préparer les pièces d'anatomie qui doivent servir à la leçon du professeur ou être conservées dans les collections de l'Ecole. Ils ont également la direction des élèves dans leurs premiers travaux anatomiques.

Chaque *prosecteur* a à sa disposition un cabinet ou laboratoire distinct, dans lequel il peut, mais seulement en dehors du temps qu'il doit consacrer à ses fonctions, se livrer à des travaux personnels et recevoir des élèves particuliers, dont le nombre maximum est fixé à cinq.

PROSEICÈLE s. f. (pro-zé-sè-le — du gr. *proseikelos*, qui ressemble). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, formé aux dépens des chrysomèles, et dont l'espèce type habite la Guyane.

PROSÉLÉNIQUE adj. (pro-sé-lé-ni-ke — du gr. *pro*, avant; *seléné*, lune). Anthropol. Qui existe avant la lune : *Peuple* PROSÉLÉNIQUE. *Les Arcadiens prétendaient être* PROSÉLÉNIQUES.

PROSÉLYTE s. (pro-zé-li-te — latin *proselytus*, mot employé par les Pères de l'Eglise et venu du grec *prosélutos*, de *proserchomai*, je viens vers). Hist. juive. Personne qui avait renoncé à son culte pour embrasser la religion juive : *On ne trouve d'états juifs indépendants que parmi les* PROSÉLYTES. (Renan.) ‖ *Prosélytes de la porte*, Convertis qui, refusant de se soumettre à la circoncision, n'étaient admis que dans la cour intérieure du temple. ‖ *Prosélytes de justice*, Convertis qui, se soumettant à la loi mosaïque, étaient considérés comme entièrement régénérés.

— Relig. Personne qui s'est convertie, qui a adopté la foi religieuse supposée être la vraie.

— Par ext. Adepte, personne gagnée à une secte, à une opinion, à un parti : *La persécution multiplie les* PROSÉLYTES. (Acad.) *Les gens de bonne compagnie ne font point de* PROSÉLYTES, *ils sont tièdes, ils ne songent qu'à plaire.* (Volt.) *La vertu qui repousse par sa sévérité fait peu de* PROSÉLYTES. (Mme de Blessington.) *L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des* PROSÉLYTES, *la candeur donne des amis.* (Lévis.)

— Dr. cout. Etranger qui obtient des lettres de naturalisation.

— **Encycl.** Le mot *prosélyte* avait dans l'antiquité judaïque un sens parfaitement déterminé. Les Juifs appelaient *prosélytes* les étrangers établis en Judée et qui professaient en tout ou partie la religion de Moïse. Nous disons qui professaient en tout ou partie; en effet, de là vient une distinction que les Juifs établissaient entre les *prosélytes* de la porte et les *prosélytes* de justice. D'après l'*Histoire des Juifs* de Prideaux, les Juifs ne permettaient pas à un étranger de s'établir dans leur pays, s'il ne renonçait à sa religion pour reconnaître et adorer Jéhovah; mais il pouvait ne s'astreindre dans la pratique qu'aux sept préceptes imposés par la loi naturelle aux enfants de Noé. Il pouvait rendre ses hommages à Dieu dans les temples; mais il lui était interdit d'y entrer par une autre porte que par la première et de franchir le parvis ou première enceinte. De là le nom de *prosélytes* de la porte, qui fut donné aux étrangers de cette catégorie. Les *prosélytes* de justice étaient les étrangers qui avaient embrassé le judaïsme sans restriction aucune et s'étaient engagés à observer toute la loi de Moïse aussi rigoureusement que les Juifs de naissance; ils recevaient le nom de *prosélytes* de justice parce qu'ils avaient fait vœu de vivre dans la stricte justice prescrite par la loi de Moïse. « Les Juifs, dit Bergier, recevaient volontiers ces sortes d'étrangers; nous voyons même dans l'Evangile que du temps de Notre-Seigneur ils se donnaient de grands mouvements pour convertir des païens et les attirer à la profession du judaïsme. » C'est de là sans doute qu'est venue la signification actuelle du mot prosélytisme. V. PROSÉLYTISME.

PROSÉLYTIQUE adj. (pro-zé-li-ti-ke — rad. *prosélyte*). Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport aux prosélytes ou au prosélytisme : *Si les livres paraissent dans des circonstances favorables, s'ils ont pour eux le fanatisme* PROSÉLYTIQUE *d'une secte nombreuse et active, leur fortune est faite.* (J. de Maistre.) *Il y a dans la langue française une certaine force* PROSÉLYTIQUE *qui passe l'imagination.* (Ste-Beuve.)

PROSÉLYTISME s. m. (pro-zé-li-ti-sme — rad. *prosélyte*). Zèle qu'on met à faire des prosélytes : PROSÉLYTISME *religieux.* PROSÉLYTISME *politique. L'esprit de* PROSÉLYTISME *forme l'essence du caractère de la nation française.* (J. de Maistre.) *Au lieu de condamner le* PROSÉLYTISME *en lui-même, il faut le louer.* (De La Roière.) *L'esprit de* PROSÉLYTISME *n'est pas un indice toujours certain de convictions profondes.* (Arago.) *Le* PROSÉLYTISME *est une vertu; mais ce peut être aussi un ridicule.* (G. Sand.) ‖ Mot attribué à Mirabeau, mais qu'on trouve déjà dans Voltaire et dans Montesquieu.

— **Encycl.** C'est avec le christianisme seulement qu'a commencé le *prosélytisme* dans le monde. Avant lui, chaque religion cachait soigneusement ses mystères, loin de leur chercher des adeptes parmi les profanes et les étrangers. Si Jonas est envoyé par Dieu vers les Ninivites, c'est pour les avertir de faire pénitence, mais nullement pour renverser leurs idoles et mettre à leur place le tabernacle où réside le saint des saints. L'exclusivisme, tel est le caractère de la religion juive et du christianisme lui-même à son origine. Saint Pierre, comme on le sait, était vivement opposé à la prédication faite aux gentils, parce qu'il voulait garder l'élément juif pur de tout mélange; c'est à saint Paul qu'est due l'expansion du christianisme naissant; c'est lui qui est le véritable fondateur du christianisme (V. PAUL) et c'est lui-même qui est le premier exemple d'une éclatante conversion sur la route de Damas. Les anciens, si l'on en excepte les Juifs, n'avaient rien de l'intolérance qui devait causer tant de maux à l'humanité. Ils avaient leurs dieux; mais, loin de repousser ceux des autres nations, ils leur donnaient place dans leurs temples et tâchaient de se les rendre favorables. Pline raconte que, lorsque les Romains faisaient la guerre à un peuple, ils offraient de riches présents au dieu de leurs ennemis, lui promettaient de lui bâtir un temple magnifique s'il voulait venir parmi eux, persuadés que son départ serait la ruine de leurs adversaires. C'est pour cela que, selon la tradition, lorsque le triomphe du christianisme fut officiellement assuré, on entendit dans les temples des voix qui disaient : « Les dieux s'en vont! »

Le christianisme augure l'ère du *prosélytisme* et des conversions. La plus célèbre, après celle de saint Paul, celle qui en amena des milliers d'autres, est celle de Constantin. Tout le monde sait que la conversion de ce prince fut, comme celle de Henri IV, une mesure entièrement politique; c'était l'homme se mettant à la tête des nouvelles idées pour triompher des anciens partis. Le catholicisme a reconnu avec largesse les services de son fondateur temporel : à Rome, sous le portique de Saint-Jean-de-Latran, s'élève une magnifique statue de ce prince, qui fut l'assassin de sa famille et à qui les écrivains désintéressés donnent un rang beaucoup moins élevé dans l'histoire. A propos de la conversion de l'empire romain, qui suivit celle de l'empereur, il est bon de remarquer qu'elle ne fut ni aussi prompte ni aussi miraculeuse que les historiens ecclésiastiques le prétendent. Si la tourbe des courtisans et la plèbe, qui n'avaient besoin que d'un signe du maître pour obéir, se montrèrent dociles dans cette occasion comme dans toutes les autres, il n'y a rien d'étonnant à cela. Mais ce qui restait encore du peuple romain, ces grandes familles, ces personnages consulaires, qui, décimés par la cruauté des empereurs, res-

taient encore debout, étaient là pour résister à ce qu'ils appelaient l'esprit nouveau. Ce ne fut que par l'épée qu'on put les vaincre. Lisez le récit des guerres religieuses qui ensanglantèrent l'Italie pendant le IVe et le Ve siècle; le fanatique Théodose en avait donné le signal et, sous ses faibles successeurs, le zèle intolérant du clergé précipita ces sanglantes représailles des persécutions. On voyait les évêques à la tête de leur clergé aller démolir les temples, briser les idoles, s'emparer des richesses des sanctuaires; le fanatisme, poussé par l'ardeur du *prosélytisme*, était plus implacable que la barbarie; des robes noires, comme on les appelait, marchaient aux côtés d'Alaric, le poussant à faire disparaître tout ce qui restait de l'ancien ordre de choses. Devant Athènes seulement échoua leur zèle; le barbare se montra plus civilisé que les chrétiens, il respecta ce grand souvenir, ne toucha pas à ces monuments, dont la ruine était réservée à un autre fanatisme, celui des Turcs. La conversion du monde romain se fit, mais après des torrents de sang versé. Elle avait amené un nouveau fléau inconnu jusqu'alors, celui des guerres religieuses, les plus terribles de toutes les guerres, et qui pendant de longs siècles devaient désoler l'humanité.

La conversion de Clovis, qui amena peu à peu celle du reste de la nation, fut comme celle de Constantin un coup de politique, et pour la juger sainement il faut la dépouiller du merveilleux dont la légende l'a revêtue. Les évêques étaient déjà puissants dans les Gaules, leur influence sur le peuple était grande et un conquérant avait intérêt à s'assurer leur concours. D'ailleurs Clovis était encore un barbare et, comme ses compagnons, il demandait volontiers si le saint, protecteur d'une église, était puissant et vengeait les outrages faits à son sanctuaire, pour savoir s'il devait lui faire des offrandes ou piller son temple. Le catholicisme n'a pas été moins reconnaissant pour Clovis que pour Constantin; l'historien Grégoire de Tours termine plusieurs des chapitres où il a conté des crimes horribles de Clovis par ces singulières paroles : « C'est ainsi que Dieu bénissait les desseins de ce prince, qui lui était cher, et accomplissait tous ses désirs. » Charlemagne aussi fut un grand convertisseur, mais on sait la nature de ses arguments, qui n'avaient rien de miraculeux : c'était à l'aide de sa grande et bonne épée.

Au moyen âge, l'islamisme et le catholicisme rivalisèrent de sauvage ardeur dans leur œuvre de *prosélytisme* et firent l'un et l'autre couler des flots de sang. Les sectateurs du Coran ravagèrent une partie du midi de l'Europe pour y implanter la foi de Mahomet. L'Eglise entreprit de convertir par le fer et par le feu tous les dissidents, albigeois, vaudois, hussites, etc. Pour convertir les albigeois, il ne fallut pas moins d'une croisade armée qui ravagea le midi de la France. C'est à cette occasion que le légat du pape répondait à ceux qui lui demandaient comment reconnaître les hérétiques des catholiques fidèles : « Tuez-les tous, Dieu saura reconnaître les siens. » C'est de là qu'est née l'inquisition, ce tribunal unique dans l'histoire, sans précédent chez les peuples barbares, qui laisse bien loin derrière lui les persécutions des empereurs romains. Pendant tout le moyen âge et longtemps après encore, l'Eglise et les rois s'acharnèrent après les juifs, qu'on voulait convertir à tout prix, qu'on volait et qu'on brûlait dans des auto-da-fé solennels, après leur avoir fait subir la torture.

Le protestantisme, qui surgit avec ses sectes innombrables, se livra à un *prosélytisme* qui ne le cédait en rien à celui des catholiques. Le monde catholique se scinda et ne tarda pas à en venir aux mains. Dans leur ardeur religieuse, protestants et catholiques se massacrèrent réciproquement avec une égale fureur, durant une interminable série de guerres. Pendant ce temps, l'Eglise catholique avait trouvé dans le nouveau monde, qu'on venait de découvrir, un nouveau champ pour y exercer son *prosélytisme*. Nous ne nous arrêterons point sur tout ce que les malheureux Indiens eurent à souffrir du zèle des convertisseurs. Vers cette époque, l'œuvre des missions lointaines commença à se constituer, puis s'élargit et s'étendit non-seulement en Amérique, mais dans une partie de l'Asie. Mais là les entreprises des missionnaires n'étaient plus aussi faciles, et ils se virent traités avec autant de barbarie qu'ils traitaient eux-mêmes ceux qu'ils voulaient convertir lorsqu'ils étaient tout-puissants. Entre tous les ordres qui firent œuvre de *prosélytisme*, nul ne montra plus de souplesse, d'habileté et d'astuce que l'ordre des jésuites, qui devait acquérir une si rapide célébrité. En France, le *prosélytisme* religieux parut se calmer lors de l'avènement de Henri IV sur le trône. Lorsque ce prince embrassa le catholicisme, il ne put moins faire que de se moquer de lui-même, en disant : « Paris vaut bien une messe. » Jacques II ne l'imita pas et, plutôt que de renoncer à sa religion, il aima mieux se faire chasser du trône d'Angleterre. Aussi, en le voyant à Saint-Germain, l'archevêque de Reims disait de lui avec un ton de mépris : « Oh! voilà un fort bon homme! il a quitté trois royaumes pour une messe! Le dernier essai de conversion violente fut celui de Louis XIV avec ses dragonnades, qui étaient un souvenir arriéré d'un autre siècle. Mais les pieuses fureurs de celui qu'on appelait le grand roi n'ont servi qu'à imprimer sur sa mémoire une indélébile flétrissure.

Aujourd'hui le temps des conversions violentes est passé; seule la Russie, usant contre le catholicisme d'une arme qu'il a apportée dans le monde, emploie la violence contre ceux qui refusent d'embrasser la religion nationale. L'ardeur de propagande, parfaitement légitime du reste lorsqu'elle ne procède que par la persuasion, n'a pas pour cela disparu de nos mœurs. Le protestantisme et le catholicisme, ces deux rivaux qui se disputent le monde religieux, redoublent d'efforts; mais, grâce aux progrès des mœurs et de la raison publique, aux lois qui protègent les citoyens, leur *prosélytisme* a perdu son caractère dangereux.

Il y a cinq siècles, Boccace racontait l'apologue suivant : « Saladin ayant demandé à un juif laquelle des trois religions la juive, la mahométane ou la chrétienne lui paraissait la meilleure, celui-ci répondit par ce conte. Un homme riche et puissant possédait un anneau précieux d'un prix inestimable et avait trois enfants auxquels il tenait également. Instruit des prérogatives accordées au possesseur de cet anneau, chacun des enfants faisait sa cour au vieillard pour tâcher de l'obtenir. Celui-ci, qui les chérissait tous également, était très-embarrassé pour savoir auquel l'accorder. Il s'adressa à un orfévre très-habile et lui fit faire deux anneaux si parfaitement semblables au troisième que lui-même n'aurait pu les distinguer et il en donna un à chacun. Après la mort du père, il s'éleva de grandes contestations entre les trois frères; chacun se croit des droits légitimes à la succession; chacun se met en devoir de se faire reconnaître pour héritier et d'en exiger les honneurs. Refus de part et d'autre. Alors chacun de son côté produit son titre; mais les anneaux se trouvent si parfaitement semblables qu'il n'y a pas moyen de distinguer quel est le véritable. Procès pour la succession; mais ce procès, si difficile à juger, demeura pendant et pend encore. Il en est de même, ajouta le juif, des lois que Dieu a données aux trois peuples sur lesquels vous m'avez fait l'honneur de m'interroger. Chacun croit être l'héritier de Dieu, chacun croit posséder sa véritable loi et observer ses commandements. Savoir lequel des trois est le mieux fondé dans ses prétentions, c'est ce qui est encore indécis et ce qui, selon toute apparence, le sera encore longtemps. Saladin se rendit à cette explication et trouva la réponse du juif très-raisonnable. » On ne saurait demander aux diverses sectes religieuses de se ranger à l'avis de Saladin, car ce serait leur demander l'impossible; mais ce qu'on est en droit d'exiger d'elles, c'est que leur *prosélytisme* ne recherche que des adhésions volontaires et ne fasse jamais appel au bras séculier.

PROSEMBRYON s. m. (pro-zan-bri-on — du gr. *pros*, auprès, et de *embryon*). Bot. Périsperme de la graine.

PROSENCHYME s. m. (pro-zan-chi-me — du gr. *pros*, vers; *en*, dans; *chumos*, suc). Bot. Tissu cellulaire fibreux des végétaux.

PROSÈNE s. f. (pro-zè-ne — du gr. *prosênés*, doux). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant deux espèces, dont l'une vit en Europe et l'autre au Brésil.

PROSENNAÈDRE adj. (pro-zènn-na-è-dre — du gr. *pros*, auprès; *ennea*, neuf; *edra*, base). Minér. Se dit d'un cristal qui a neuf faces, sur deux parties adjacentes.

PROSER v. a. ou tr. (pro-zé — rad. *prose*). Ecrire en prose, mettre en prose :

> . . . S'ils font quelque chose,
> C'est *proser* de la rime et rimer de la prose.
>
> REGNARD.

— v. n. ou intr. Ecrire de la prose :

> Mieux vaut *proser* que rimailler.
>
> RÉGNIER.

> Ah! du moins, par pitié, s'ils cessaient d'imprimer,
> Dans le secret contents de *proser*, de rimer!
>
> GILBERT.

PROSERPINE s. f. (pro-zèr-pi-ne — n. mythol.). Astron. Nom d'une planète télescopique découverte en 1853.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre satyre.

PROSERPINE, fille de Jupiter et de Cérès, épouse de Pluton, reine des enfers. Pluton l'avait enlevée à Eleusis ou en Sicile, et Cérès éplorée cherchait sa fille dans tout l'univers, quand Jupiter décida qu'elle serait rendue à la clarté des cieux pendant six mois de l'année. On a fait de cette divinité cosmogone le symbole de la germination des blés. Thésée et Pirithoüs descendirent en vain aux enfers dans l'espérance de l'enlever. Son culte était répandu en Sicile, à Rome et dans les villes de la Grèce. Les mythes lui donnent les tristes Euménides pour filles.

Il nous reste à donner quelques traits particuliers de sa physionomie, en nous référant à ce que nous avons déjà dit pour ce qui est commun à Cora et à Démêtêr chez les Grecs, à Proserpine et à Cérès chez les Latins; car, aux yeux des initiés d'Eleusis, ces deux divinités se résolvaient l'une dans l'autre et formaient ensemble une divinité unique considérée comme la mère ou matrice de tous les dieux et de toutes les choses créées. La figure de Proserpine considérée séparément se présente souvent sous un aspect spécial, soit qu'elle apparaisse avec le sombre et triste caractère de déesse infernale, soit qu'on trouve en elle l'image de la jeune fille ravie par quelque corsaire ou morte comme Ophélia en cueillant des fleurs.

Plusieurs fables différentes étaient admises quant à la naissance de Proserpine. Cicéron, d'après ceux qu'il appelle les théologiens, la fait naître avec Bacchus de Jupiter premier, c'est-à-dire de Jupiter fils de l'Ether, qu'il distingue de Jupiter fils du Ciel et de Jupiter fils de Saturne. Ces distinctions ne se retrouvent pas chez les mythologues des premières époques. Les Arcadiens faisaient naître Despœna de Neptune : comme Démêtêr s'était métamorphosée en cheval pour lui échapper, il prit la même forme et parvint à la posséder. La déesse fut saisie d'une violente colère; puis, s'étant apaisée, elle se baigna dans le fleuve Ladon. Le courroux qu'elle ressentit lui valut le surnom d'*Erinnys*, et le bain qui suivit celui de *Leusia*. Or, Despœna, bien que dans ce récit Démêtêr soit considérée comme étant déjà à la recherche de sa fille, fut identifiée avec Proserpine.

Jupiter, sous la forme d'un dragon, viola sa propre fille Proserpine; dans les mystères de Sabasius, on faisait, par allusion à cette fable, entrer un serpent qui se glissait sur le sein de ceux qu'on initiait.

On rend aussi Proserpine amoureuse d'Adonis, lorsque, après sa mort, il fut descendu dans les enfers, et Vénus, dans Lucien, reproche à l'Amour de lui avoir donné cette rivale.

Cicéron présente Proserpine comme mère de Diane première, de Bacchus premier et des Dioscures Anaces premiers qu'elle aurait eus de son commerce avec Jupiter; enfin, de Cupidon ailé, ce qui la rapproche de Vénus comme la fable de ses amours avec Adonis.

Proserpine est quelquefois identifiée avec Hécate, la figure infernale d'Artémis.

Elle est appelée Libera et se voit sous ce titre sur les médailles avec les mêmes attributs que Liber ou Bacchus Dionysos. Cette identification rappelle son origine commune avec Bacchus. Dans la plupart de ces mythes, Proserpine est tout à fait distincte de la fille de Démêtêr, objet de la légende éleusinienne.

Sous le nom de *Coré Soteira*, la *vierge qui sauve*, Proserpine était adorée en Sicile et en plusieurs autres lieux comme déesse tutélaire. A Cyzique, en Mysie, un taureau noir lui était sacrifié à sa fête annuelle, en cette qualité. Sur les médailles de cette ville, on voit la tête de la déesse avec l'inscription qui la caractérise et une couronne d'épis, avec divers attributs, entre lesquels se remarquent des flambeaux entourés de serpents et enfin un bœuf ou une tête de bœuf.

Creuzer écrit, au sujet du symbole du taureau ou de la vache dans le culte de Cérès-Proserpine : « Il y était diversement employé, d'après ses rapports multiples avec le soleil et la lune, avec la terre, la mer et les enfers. Il y était le gage des biens de l'année, à titre de dépositaire des germes de toutes les choses matérielles. Il appartenait à la fois au règne de la lumière et à celui des ténèbres, soit en général, sous un point de vue théogonique et cosmogonique, soit en particulier et quant à la révolution périodique de l'année et des saisons. D'autres notions accessoires se rattachaient à celles-là, également figurées et sur les monuments et dans les cérémonies symboliques. Le taureau qui résiste, qu'il faut entraîner de force, c'est le taureau de l'année nouvelle, subjugué par de jeunes mains, comme à Nysa; le taureau du printemps, belliqueux et cornupète; le taureau qui cède sans résistance, qui se laisse conduire à l'autel par de vieilles femmes, ou qui, entré dans la caverne de Pluton, y tombe aussitôt, c'est l'emblème de l'arrière-saison, du soleil languissant, épuisé, de l'hiver, qui, comme l'animal, semble succomber et descendre aux sombres demeures (trad. Guigniaut). »

Des jeux étaient célébrés et des sacrifices offerts, à Rome, d'après les prescriptions des livres sibyllins, en l'honneur de la Proserpine noire, qui rappelle la Cérès noire d'Arcadie et qui avait pu être importée dans le Latium par les vieilles colonies pélasgiques.

Proserpine Despœna est la sœur du cheval noir Arion; Perséphonê est, d'une autre part, appelée *Leucippos*, à cause des chevaux blancs qui la ramenèrent, sur son char, du royaume de Pluton dans celui de Jupiter ou dans l'Olympe. On reconnaît là la double nature, à la fois tellurique et sidérique, de Proserpine-Cérès.

La déesse lunaire Pasiphaé, identique à Proserpine et à Vénus à la fois, séduit le taureau solaire en se cachant sous la figure d'une vache (v. PASIPHAÉ). Cette assimilation se trouve indiquée dans une inscription antique trouvée à Kypata, dans le pays des Æniaues, en Thessalie, inscription identique à une dédicace qui se lisait dans le temple d'Apollon Isménien en Béotie, et que le pseudo-Aristote nous a conservée. Les premiers vers de cette inscription signifient « qu'Hercule avait dédié un temple à Cythéré Perséphassa, alors qu'il conduisait les troupeaux (les bœufs de Géryon) à Erythie ou les en ramenait, troupeaux que la déesse Pasiphaessa avait domptés par la puissance de l'amour. »

Scylla et Ariadne, héroïnes lunaires, sont également identifiées à Proserpine sous différents aspects. Scylla, fille de Nisus, coupe la chevelure de pourpre de son père, roi solaire; Scylla, fille de Phorcys, égorge les taureaux du Soleil, et toutes deux sont reléguées au fond des eaux. Scylla périt, mais elle ressuscite. Les taureaux du Soleil, c'est-à-dire les mois, deviennent périodiquement sa proie. Perséphassa apparaît également comme meurtrière, comme égorgeant les taureaux.

Ariadne ou Aridéla (la maîtresse de la couronne rayonnante), selon les fables de la Crète et de Naxos, est ravie dans la sphère lumineuse des dieux et parée d'attributs analogues à ceux de Proserpine. Elle a comme Proserpine sa période de sommeil et son réveil; elle est comme Proserpine un symbole de l'immortalité au sein de la mort. Elle préside à la vie et à la naissance. Son peloton de fil dans la main, elle introduit l'âme dans le labyrinthe de l'existence.

Nous traiterons à l'article THÉSÉE de la signification du voyage de ce héros dans les enfers et de sa tentative pour enlever Proserpine; nous avons traité à l'article PERSÉE des rapports de ce héros solaire avec *Perséphassa;* à l'article DIONÉ de l'identification de son mythe avec celui de Proserpine *Pasiphassa;* aux articles DIANE et HÉCATE des rapports de Proserpine avec l'Artémis infernale.

Voyez encore aux mots MINERVE et FORTUNE ce qui concerne Proserpine dans son identification avec ces deux personnages mythiques.

M. Welcker a fait remarquer que le mythe de l'enlèvement de Proserpine, exposé tout au long dans Hésiode, ne se trouve point dans Homère, mais que diverses épithètes, diverses allusions détournées prouvent que l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* en avait connaissance. Pamphus, le plus ancien des poëtes religieux, en fit l'objet de ses chants. L'hymne homérique dont nous avons donné l'analyse (v. CÉRÈS), et que nous avons considéré comme renfermant les plus anciennes traditions sur la légende de Cérès et de sa fille, est également considéré par M. Welcker comme le chant sacré par lequel les mystères d'Eleusis se trouvaient en contact avec la religion populaire et les traditions poétiques. Le même auteur rapporte à la religion de la nature le sens profond du mythe. Il explique que Proserpine est l'image du règne végétal, des fleurs et du printemps. Aussi fut-elle plongée dans les ténèbres de l'hiver au moment où elle prenait ses ébats aux clartés du soleil.

Les poëtes et les artistes se sont emparés du côté touchant de la légende, et il semble que, dans quelques fables antiques, la douceur des traits encore à demi célestes de la fille de Démêtêr communique quelque charme et quelque éclat à la sombre demeure des enfers.

Dans le vingt-troisième dialogue des morts de Lucien, Protésilas demande à revoir son épouse, ne fût-ce qu'un jour, et Proserpine intercède pour lui :

PLUTON. Tu voudrais donc, crâne nu et difforme, paraître ainsi à ta belle et jeune épouse? Comment pourrait-elle voler dans tes bras, incapable même de te reconnaître? Elle aura peur, sache-le bien; elle te fuira; et c'est pour rien que tu auras fait un si long voyage.

PROSERPINE. Eh bien, mon mari, tu peux y remédier : ordonne à Mercure de toucher Protésilas de sa baguette, aussitôt qu'il aura revu la lumière, et d'en faire un beau jeune homme, tel qu'il était au sortir de la chambre nuptiale.

PLUTON. Puisque Proserpine le veut...

Cet aspect de la Proserpine souterraine a été très-finement saisi par un écrivain de ce temps, M. Paul de Saint-Victor, dans l'une des études qu'il a réunies sous ce titre : *Hommes et dieux*.

« Proserpine se transfigura, dit-il, dans les ténèbres du monde souterrain : elle y prit l'aspect fantastique d'une Vénus funèbre; elle y devint la maîtresse des âmes immortelles. Les jeunes hommes enlevés prématurément à la vie s'endormaient entre ses bras d'un sommeil mystique. Le célèbre vase peint de Ruvo nous la montre accueillant dans un bosquet de myrtes l'adolescent que lui présente un génie ailé. Le nom de *Félicité* est inscrit au-dessus de sa tête. Trois femmes l'entourent : l'une, qui symbolise les *Banquets éternels*, porte un plat chargé de fruits; l'autre, enveloppée d'un manteau étoilé, se nomme la *Santé;* la troisième, tenant le fil des Parques entre ses doigts, est appelée la *Belle*. Le jeune mort lui-même est désigné par cette légende : *Celui qui doit vivre de longs jours*. Ainsi, déjà dans l'enfer païen la Mort a perdu son aiguillon et dépouillé son horreur. La joie et l'amour règnent où l'homme rêvait l'épouvante et la solitude; la santé brille dans l'asile de la destruction; une vie nouvelle s'ouvre à l'homme qui croyait descendre dans le vide sans fond du néant. C'est sans doute à l'influence de Proserpine qu'est due cette transformation du sombre royaume; ce sont ses yeux qui l'éclairent de cette aube ravissante d'immortalité. Comme une jeune reine embellit une cour attristée par un roi sévère, elle apporte aux enfers l'amour et la jeunesse. Sa grâce agit sur Pluton lui-même. Le dieu farouche

s'attendrit à son doux contact; il enchante les morts qu'il effrayait autrefois. »

Plus loin, M. Paul de Saint-Victor décrit ainsi la figure de Proserpine telle qu'elle se trouve dans l'admirable bas-relief découvert, en 1859, à Eleusis, et que M. François Lenormant a fait mouler depuis pour l'Ecole des beaux-arts :

« Proserpine fait un ravissant contraste à Cérès et à Triptolème. Ce n'est pas le marbre fait chair, c'est le marbre fait ombre. Elle semble reflétée plutôt que sculptée. On croit voir ce reflet d'elle-même que traça sur le mur poli où il oscillait la jeûne fille à qui les Grecs attribuaient l'invention de l'art du dessin. Son profil respire une mélancolie résignée. Le flambeau qu'elle tient levé indique qu'elle est rendue à la vie terrestre; mais il lui faudra bientôt rentrer sous la terre, avec le grain que Cérès donne à Triptolème. Elle va passer de la lumière du jour au clair-obscur des enfers, des certitudes de la vie aux illusions de la mort; elle va redevenir un fantôme... Déjà son incarnation s'évapore, sa beauté prend une surnaturelle transparence, ses formes s'atténuent et ses traits s'effacent... A peine fixée sur le marbre, elle y glisse comme dans la blancheur d'une nuée.

» Les draperies participent à la mysticité de ses formes : on dirait une vapeur tissée baignant ce jeune corps. Elles rappellent par leur transparence celles de la femme à demi couchée du fronton oriental du Parthénon, qui, d'après quelques érudits, représente aussi Proserpine. Il semble que cette draperie éthérée ait été l'attribut de la reine des Ombres, comme les voiles lumineux sont celui des vierges de l'art chrétien. »

L'enlèvement de Proserpine fait le sujet de beaucoup d'autres représentations antiques. Dans l'un des bas-reliefs du tombeau des Nasons, Pluton, sur son char à quatre chevaux, emporte sa future épouse. Elle se débat et semble appeler au secours. Un jeune homme nu marche au devant du chariot. Ce jeune homme se retrouve dans plusieurs autres représentations de la même scène mythique, et là avec les attributs de Mercure. Les quatre chevaux se retrouvent également ailleurs et jouent un rôle dans cette fable. Leurs noms sont, selon Claudien : Orphneus, Aéthon, Nyhteus et Alastor, et marquent quelque chose de ténébreux et de funeste.

Dans plusieurs de ces monuments, des serpents, image de Proserpine, se mettent sous le chariot ou sont jetés par Encelade, dont les roues du chariot broient les membres. Encelade paraît vouloir empêcher le char d'avancer, peut-être en sa qualité de fils de la Terre, de Cérès. Le char de Cérès est, au contraire, traîné par des serpents, ailés ou non.

Quelquefois Cupidon accompagne le char du ravisseur ou même tient les rênes.

Claudien nous montre Pallas Athênê suivant le char et adressant des remontrances au dieu ravisseur : « O dompteur d'un peuple lâche et sans force! ô le plus méchant des trois frères! quelles furies t'agitent, et comment oses-tu, quittant le siége de ton empire, venir avec tes quadriges infernaux profaner jusqu'au Ciel même? »

Ignavi domitor vulgi, teterrime fratrum,
Pallas ait, quæ te stimulis facibusque profanis
Eumenides movere? Tua cur sede relicta,
Audes tartareis cœlum incestare quadrigis?

Pluton, qui tient Proserpine renversée et échevelée, répond à Pallas, pendant que les chevaux au galop renversent une nymphe qui cueillait des fleurs.

Vénus et Diane sont aussi données pour compagnes à Proserpine, la première s'identifiant avec Cora ou Perséphoné, la seconde se rapprochant de la grande divinité infernale sous la figure d'Hécate.

Proserpine est encore représentée assise dans les champs Elysées après son enlèvement. Elle porte sur son visage les marques de sa douleur. Elle tient une pomme. Les Parques, image de la fatalité, s'efforcent de la consoler. Mercure, avec son *pétase*, tient des pavots comme pour l'endormir, et de jeunes enfants lui portent des fleurs.

M. Creuzer fait dériver de la ville de Saïs une des principales branches du culte de Démêtêr, de Perséphoné et de Dionysos. Il s'est appuyé, pour établir cette opinion, sur les nombreuses analogies qui existent entre les deux déesses helléniques et les trois divinités égyptiennes, Isis, Hathor et Neith. Ces trois divinités sont des divinités mères. Neith joue, par rapport à Khem, le même rôle qu'Isis par rapport à Osiris. Isis est à la fois la mère, l'épouse, la sœur et la fille de ce dieu. De même que Hathor ou Neith, ou encore Net-pe, elle est regardée comme la mère et la nourrice des dieux. Démêtêr aussi se confond en certains points avec Proserpine, sa fille, comme Isis se confond avec Neith, sa mère. Proserpine est la reine des enfers, de même qu'Isis, et elle partage avec son époux, Dionysos, que les Grecs identifiaient avec Osiris, le gouvernement du sombre empire. Ce sont là des ressemblances assez significatives. Mais appartiennent-elles à la Perséphoné primitive des Grecs, ou ne faut-il reconnaître en elles que le résultat du mélange qui s'opéra, à partir du VIIe siècle, entre les mythes égyptiens et les mythes helléniques? C'est ce qu'il n'est pas facile de démêler.

Les écrivains font quelquefois allusion à l'enlèvement de Proserpine et à son séjour alternatif sur la terre et dans les enfers :

« Tout à coup, j'aperçois de loin mes deux Floridiennes; des mains vigoureuses les asseyaient sur les croupes de deux barbes que montaient à cru un Bois-brûlé et un Siminole. O Cid! que n'avais-je ta rapide Babieca pour les rejoindre! Les cavales prennent leur course, et mes Floridiennes disparaissent comme *la fille de Cérès enlevée par le dieu des enfers.* »

CHATEAUBRIAND.

« Meyerbeer séjournera alternativement, comme par le passé, la moitié de l'année ici à Paris, et l'autre moitié à Berlin, chose à laquelle il s'est formellement engagé. Sa position rappelle assez celle de *Proserpine;* seulement le pauvre maestro trouve ici, comme là-bas à Berlin, son enfer et ses tourments infernaux. »

H. HEINE.

Proserpine, tragédie lyrique en cinq actes, précédée d'un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli; représentée à Saint-Germain le 3 février et à l'Académie de musique le 16 novembre 1680. Malgré les boutades de Castil-Blaze, qui n'a vu dans les airs de Lulli que du plain-chant, tout musicien de bonne foi est frappé de la variété des rhythmes employés par le compositeur et de la facilité avec laquelle il a traité les vers de toute espèce fournis par le poëte.

Dans le prologue, le poëte célèbre les bienfaits de la paix. Le théâtre représente l'antre de la Discorde; on y voit la Paix enchaînée; la Félicité, les Jeux et les Plaisirs y accompagnent la Paix et sont enchaînés comme elle. La Victoire descend avec une suite nombreuse de héros; elle déchaîne la Paix et les divinités qui l'accompagnent et enchaîne la Discorde et sa suite. Dans la partition du prologue, on ne trouve de saillant que le chœur : *On a quitté les armes.*

La tragédie lyrique de *Proserpine* est une des mieux conçues et des plus élégamment versifiées de Quinault. Le sujet est l'enlèvement de Proserpine par Pluton. Jupiter paraît au dénoûment; il est entouré de divinités de l'Olympe, et, pour satisfaire à la fois Cérès et Pluton, il ordonne que Proserpine passera six mois aux enfers et six mois sur la terre. La scène se passe successivement dans le palais et les jardins de Cérès, dans la campagne au pied du mont Etna, dans les champs Elysées où sont célébrées les noces de Proserpine et de Pluton. Il y a dans la pièce plusieurs épisodes intéressants : d'abord la scène en duo d'Alphée et d'Aréthuse : *Me suivrez-vous sans cesse? — Me fuirez-vous toujours?* le chœur magnifique : *Célébrons la victoire du plus puissant des dieux;* la scène charmante dans laquelle Proserpine cueille des fleurs avec ses compagnes, dont le chœur alterne avec ses chants harmonieux :

Que notre vie
Doit faire envie!
Le vrai bonheur
Est de garder son cœur.
Le jour n'éclaire
Que pour nous plaire.
Ces arbres verts
Ont leur plus beau feuillage,
Et mille oiseaux divers
Dans ce bocage
Imitent nos concerts
Par leur ramage.
Que notre vie, etc.

Nous signalerons encore l'air de Cérès : *Ah! quelle injustice cruelle!* le chœur des ombres heureuses dans le quatrième acte et l'air de Pluton : *Je suis roi des enfers, Neptune est roi de l'onde*, et, dans le cinquième, le beau monologue de Cérès :

Déserts écartés, sombres lieux,
Cachez mes soupirs et mes larmes;
Mon désespoir a trop de charmes
Pour les impitoyables dieux.
Déserts écartés, sombres lieux,
Cachez mes soupirs et mes larmes.

L'opéra de Quinault et de Lulli a été repris sept fois de 1680 à 1741. On peut reprocher à la société d'alors d'avoir été assez stationnaire dans ses goûts. Cependant on doit reconnaître que le mérite de l'œuvre explique, s'il ne justifie pas complétement, cette constance qui dura soixante ans et à laquelle Rameau seul put mettre un terme. Le rôle de Cérès fut successivement chanté par Mlles S. Christophle, Maupin, Antier et Lemaure; celui d'Aréthuse, par Mlles Ferdinand, Rochois, Desmatins, Journet, Pellissier, Eremans. En 1727, la jolie musette de la partition a été dansée par Mlle Prevost, et Mlle Sophie Camargo a obtenu un grand succès dans les caractères de la danse.

Proserpine, tragédie lyrique de Quinault, réduite en trois actes par Guillard, musique de Paisiello; représentée à l'Opéra le 30 mars en 1803. Les situations de cette pièce convenaient parfaitement au génie de Paisiello, mais non aux idées de l'époque. Cette mythologie avait trop longtemps défrayé le théâtre. Après avoir revêtu des formes majestueuses et solennelles sous Louis XIV, elle s'était rapetissée; elle était devenue mignarde et familière au XVIIIe siècle. Elle ne pouvait reprendre une existence qu'en subissant une transformation conforme aux idées ou aux prétentions qui ont ouvert le XIXe siècle. Paisiello a écrit un bel ouvrage qui, malgré de hautes protections, n'a eu que treize représentations et n'a jamais été repris. Toutefois, on chanta alors l'air de Cérès : *Déserts écartés, sombres lieux*, et le duo : *Rendez-moi donc le bien qui m'était destiné.*

Proserpine. Iconogr. Parmi les fragments de sculpture détachés du fronton du Parthénon par lord Elgin et déposés au musée Britannique, on remarque deux figures de déesses assises sur des siéges fort bas et que l'on croit être Proserpine et Cérès. Proserpine appuie sa tête sur l'épaule de sa mère. « Toutes les inflexions de son corps, dit Gustave Planche, sont écrites avec une précision qui étonne et ravit les regards. Cérès, qui soutient sa fille, nous offre le type de la dignité maternelle. Ce qui me frappe dans ces figures, ce n'est pas seulement l'élégance et la pureté, c'est encore l'expression de la force. Phidias ne séparait pas la beauté de la santé. Largeur des hanches, largeur de la poitrine, il n'oublie aucun des signes de la force; mais l'ampleur de la forme se concilie toujours avec la souplesse des contours. C'est la beauté dans toute la richesse de son épanouissement. » La peinture d'un vase grec de l'ancienne collection Pourtalès représente Cérès, Proserpine, Triptolème, Hercule jeune et deux déesses précédant des initiés aux mystères d'Eleusis. Proserpine est figurée avec des ailes sur les monuments étrusques. On voit sa tête couronnée d'épis sur les médailles de Syracuse.

L'Enlèvement de Proserpine est souvent retracé sur les monuments antiques. Gori a publié ce sujet d'après le bas-relief d'un sarcophage de marbre étrusque : les Parques sont auprès du char du ravisseur; l'une d'elles pleure et élève les mains; une autre s'efforce d'arrêter Minerve, qui suit Pluton; sous les chevaux est renversée une femme drapée qui tient une corne d'abondance et élève le bras droit comme pour demander du secours; les archéologues pensent que cette dernière figure représente la Terre. Sur un vase étrusque du cabinet de Guarnaccio, une Furie conduit les chevaux, qui foulent aux pieds un monstre armé d'une épée et ressemblant aux Titans. Sur un jaspe gravé, publié par La Chausse, Pluton, ayant la tête radiée, est monté sur son char, dont les chevaux sont conduits par Mercure. Ce sujet figure sur les médailles d'Hiérapolis, d'Orthosias de Carie, d'Hermocapelos en Lydie, d'Hermopolis, de Cyzique, des Magnètes, des Sardes, des Hyrcaniens, de Thyatire, de Nyssa, de Gordium, de Sébaste, etc. Nous avons décrit d'autres représentations antiques de cette scène dans l'iconographie spéciale que nous avons consacrée à *l'Enlèvement de Proserpine* (VII, p. 591). Aux compositions modernes sur ce sujet que nous avons mentionnées dans cet article, il faut ajouter un tableau de Bon Boulogne (musée de Tours); des estampes par Cherubino Alberti (d'après Polidoro Caldara), P. Choffard (d'après H. Fragonard), Gérard Audran (d'après le groupe de Girardon), L. Leroux; un groupe de marbre par Fr. Schiaffino, au palais royal de Gênes; un bas-relief d'Ambroise Choiselat (Salon de 1843).

Jacopo Caraglio, dans sa suite d'estampes intitulée les *Amours des dieux*, a représenté *Pluton embrassant Proserpine*, qui est assise sur le dos de Cerbère. Les *Amours de Pluton et de Proserpine* ont été gravés, en quatre planches, par Cornelis Cort, d'après Frans Floris. Nicolas Verkolie a peint *Proserpine cueillant des fleurs avec ses compagnes dans la prairie d'Enna* (musée du Louvre); J.-M. Vien a exposé au Salon de 1763 un tableau de *Proserpine ornant de fleurs le buste de Cérès*, dont Diderot a fait l'éloge. Le Titien a peint *Proserpine assise sur Cerbère et caressée par Pluton*, et P. Breughel *Proserpine arrivant aux enfers*. Ces deux compositions, qui ne sont pas les moins piquantes qu'ait inspirées la fille de Cérès, ont été gravées par Réveil (*Galerie des arts*, III, pl. LXXXVI et LXXXVII).

PROSERPINIE s. f. (pro-zèr-pi-nî — de *Proserpine*, n. mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des haloragées, comprenant des espèces qui croissent dans les eaux douces de l'Amérique du Nord.

PROSEUQUE s. m. (pro-zeu-ke — gr. *proseuché;* de *pro*, devant, et de *euché*, prière). Antiq. juive. Lieu où les Juifs faisaient leur prière, et qui différait des synagogues en ce qu'il était toujours dans la campagne et n'avait pas de clôture.

PROSIER s. m. (pro-zié — rad. *prose*). Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIGNAIRE s. m. (pro-si-ghnè-re — lat. *prosignarius;* de *pro*, devant, et de *signum*, enseigne). Antiq. rom. Nom donné aux soldats romains qui combattaient devant le drapeau, en deuxième ligne, après les antésignaires.

PROSIMIE s. m. (pro-si-mî — du préf. *pro*, et du lat. *simia*, singe). Mamm. Syn. de MAKI.

— s. m. pl. Famille de quadrumanes, ayant pour type le genre maki.

PROSIMIEN, IENNE adj. (pro-si-mi-ain, i-è-ne — rad. *prosimie*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au maki.

— s. m. pl. Syn. de PROSIMIES ou MAKIS.

PROSINIUS (Jean-Dominique), médecin italien, né à Messine, mort dans la même ville en 1651. Il exerça la médecine à Naples, où il acquit la réputation d'un habile praticien, puis il alla professer la métaphysique dans sa ville natale. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus estimé a pour titre : *De faucium et gutturis anginosis ulceribus med. consultatio* (Messine, 1633, in-4°).

PROSLAMBANOMÈNE s. m. (pro-slan-ba-no-mè-ne — gr. *proslambanomenos*, ajouté; de *proslambanô*, je prends avec moi). Mus. anc. Nom de la corde la plus grave du système des Grecs, ainsi dite parce qu'elle fut ajoutée au premier tétracorde.

PROSNEUSE s. f. (pro-sneu-ze — gr. *prosneusis;* de *pros*, vers, et de *neuô*, je m'incline). Astron. anc. Déviation de l'axe de l'épicycle lunaire.

PROSODE s. f. (pro-zo-de — gr. *prosodos;* de *pros*, vers, et de *odos*, route). Antiq. gr. Hymne que l'on chantait pendant la procession qui précédait un sacrifice ou un banquet.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant des espèces qui habitent l'est de l'Europe et l'ouest de l'Asie.

— **Encycl.** Antiq. Le poëte Eumélus, qui vécut au VIIIe siècle avant J.-C. et naquit à Corinthe, composa une poésie de ce genre pour les Messéniens, à l'occasion d'une ambassade religieuse qu'ils envoyèrent au temple de Délos. Au siècle suivant, Alcman composa aussi des *prosodes*. Pindare, qui mourut vers le milieu du Ve siècle, a laissé plusieurs *prosodes* parmi ses œuvres. On sait que le grand lyrique grec chantait dans ses vers les vainqueurs aux jeux publics. Les amis de celui qui avait remporté la palme célébraient son triomphe ou sur le lieu même de la victoire, ou après son retour dans sa ville natale. Dans les deux cas, il y avait un banquet, presque toujours précédé d'une procession. « L'ode composée pour la circonstance, dit un critique, était chantée soit pendant la procession, soit à la fin du banquet. Plus grave quand elle s'associait à la solennité d'une marche triomphale, c'était alors la *prosode;* plus familière et plus vive quand elle couronnait le festin, c'était alors le *comos*. Cette différence est sensible dans les odes de Pindare; elle le serait bien plus si nous connaissions le rhythme et la musique des compositions du poëte. » Suivant Muller, Pindare semble avoir préféré les rhythmes lydiens pour les odes destinées à être chantées pendant les processions et dans lesquelles on implorait humblement la faveur de la divinité. Le mètre de ces odes est généralement trochaïque et a un caractère particulièrement doux, qui s'accorde avec le ton de la poésie et les sentiments qu'elle exprime.

PROSODIAQUE adj. (pro-zo-di-a-ke — rad. *prosodie*). Littér. anc. Se disait d'un mètre formé de deux monosyllabes longs, de deux anapestes et de trois trochées : *Le nome* PROSODIAQUE *était consacré à Mars.* (Complém. de l'Acad.)

PROSODIE s. f. (pro-zo-dî — lat. *prosodia*, gr. *prosôdia;* de *pros*, pour, et de *ôdê*, chant). Gramm. Prononciation régulière des mots selon l'accent, l'aspiration et la quantité : *La* PROSODIE *française est moins déterminée, moins marquée que celle de plusieurs autres langues.* (Acad.) *C'est la variété dans la prononciation des syllabes qui fait le charme de la* PROSODIE. (Volt.) *En apprenant la* PROSODIE *d'une langue, on entre plus intimement dans l'esprit de la nation qui la parle.* (Mme de Staël.) ‖ Ensemble des règles relatives à la quantité des mots grecs ou latins, à la forme et à la mesure des différents vers. ‖ Livre qui contient ces règles.

— s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur des dieux, et particulièrement d'Apollon et de Diane.

— **Encycl.** Dans certaines langues, telles que le grec, le latin, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le mécanisme du vers repose, non comme en français, sur le nombre des syllabes, mais sur leur valeur comme longues ou brèves; c'est là l'élément prosodique. Il est le fondement même du vers grec et du vers latin et joue un rôle moins important dans la versification des autres langues, la métrique de la plupart des nations modernes admettant des formes de vers où les syllabes sont comptées et non pesées, admettant aussi la rime, cette ressource des langues non prosodiques. La valeur des syllabes, la position de l'accent déterminent, en allemand, en anglais, en italien et en espagnol, une cadence assez forte pour que des formes de vers essentiellement prosodiques, telles que l'hexamètre et l'iambe, aient été tentées avec succès; dans les autres formes de vers plus rapprochées des nôtres, la *prosodie* n'est sensible qu'à la fin du vers où l'accent, placé par exemple sur l'antépénultième, est suivi de deux brèves qui ne comptent que comme une de nos muettes.

La versification latine et grecque repose absolument sur la *prosodie*, c'est-à-dire sur la combinaison des syllabes longues et des

syllabes brèves. Le pied est un arrangement de longues ou de brèves; l'agencement régulier des pieds forme le vers. On distingue deux sortes de pieds : le spondée, deux longues (*urbes*) ; l'ïambe, une brève et une longue (*dies*); le trochée, une longue et une brève (*arma*); le dactyle, une longue et deux brèves (*carmina*); l'anapeste, deux brèves et une longue (*pietas*). Ces pieds forment les éléments de tous les vers et y entrent selon certaines combinaisons régulières qui varient d'après la nature même du vers. V. MÉTRIQUE et VERSIFICATION.

Depuis les temps les plus anciens, le vers allemand est basé sur l'accent, c'est-à-dire, à la manière des Grecs et des Romains, sur les syllabes longues ou brèves des mots et sur leurs combinaisons. Mais cet accent, si sonore dans les langues anciennes, ne rend guère, dans l'idiome germanique, qu'un son monotone et sourd dont la cadence est fort peu appréciable pour les oreilles étrangères. Il n'est point d'ailleurs, comme dans ces langues méridionales, fondé sur la quantité inaltérable et régulière de certaines syllabes, mais bien sur la valeur d'une syllabe, selon l'importance que le sens lui donne ou celle qu'elle possède déjà comme racine du mot. Dans l'ancienne poésie allemande, ces syllabes fondamentales sur lesquelles reposait le vers et qu'on appelait les piliers du chant (*Liedstaebe*) correspondaient entre elles au moyen des mêmes lettres initiales, difficulté que la richesse de la langue germanique rendait possible. Quelques-unes de ces allitérations sont restées fixées dans l'allemand actuel (*W*ol und *W*ehe, *L*and und *L*oute, *H*aut und *H*aar, *S*tock und *S*tein). C'étaient ces allitérations qui formaient, pour ainsi dire, le refrain des chants héroïques. Tandis que le barde chantait, l'assemblée les répétait en chœur en frappant sur les boucliers. C'est sous cette forme que sont écrits les chants d'Hildebrand, de Beowulf et d'autres, et, jusqu'au XVIIe siècle, la poésie lyrique ne construisit son vers que sur le nombre des syllabes fondamentales, et non sur celui de toutes les syllabes. Au XVIe siècle Opitz et l'école, silésienne inaugurèrent les ïambes et les trochées; d'autres y ajoutèrent les dactyles et les anapestes, ce qui permit d'adopter les formes grecques et latines, telles que l'hexamètre et le pentamètre. On adopta même le vers alexandrin français, avec sa césure et sa rime. Ainsi se perfectionna jusqu'à nos jours la poésie allemande qui, maintenant, ne le cède à aucune autre pour la richesse et la variété des rhythmes. Les Allemands se vantent de réunir le rhythme à la rime, ce que ne peuvent pas faire les Français, qui n'ont que cette dernière; mais, chez eux, la quantité n'est pas absolue, comme nous l'avons dit plus haut ; elle dépend de la valeur des mots. Les mots importants de la phrase sont nécessairement à syllabes longues, les mots accessoires à syllabes courtes. C'est le sens qui en détermine la valeur métrique. Il y a trois espèces de pieds dans le vers allemand : 1o le pied de deux syllabes : spondée, trochée, ïambe, pyrrhique; 2o le pied de trois syllabes : dactyle, anapeste, crétique, amphibraque, etc.; 3o le pied de quatre syllabes : dispondée, choriambe, antipeste, diïambe, jonique, etc. Il y a, en outre, des épitrites, des péones, etc.

Au XVIe siècle, époque de toutes les tentatives et de toutes les innovations, Baïf a essayé de faire valoir en français le vers prosodique, basé sur la valeur de longues et de brèves qui n'existent pas. Il a écrit en ce rhythme toute une traduction du poëme d'Hésiode, les *Travaux et les Jours*, dont voici un échantillon :

Les jours par Jupiter observant bien comme l'on doit
Enseigne les servants que le jour trentième du mois [vaut
Pour la besogne revoir comme pour la pitance dé- [partir...

Il faudrait avoir une oreille bien délicate pour sentir la mesure de ces vers, qui ont la prétention de ressembler à l'hexamètre grec ou latin. Qui se douterait que le dernier est tout en dactyles, sauf le trochée de la fin?

Prosodie française (TRAITÉ DE LA), par l'abbé d'Olivet (1736, in-8o). L'abbé d'Olivet est le premier qui ait abordé ce sujet et déterminé d'une façon précise les règles de notre prosodie. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, l'auteur éclaircit quelques questions préliminaires; il traite des accents dans le second, de l'aspiration dans le troisième, de la quantité dans le quatrième, et enfin, dans le cinquième et dernier, il examine à quoi peut servir la connaissance de la prosodie.

Logiquement, l'abbé d'Olivet commence par définir la prosodie. « C'est, dit-il, la manière de prononcer régulièrement chaque syllabe, c'est-à-dire suivant ce qu'exige chaque syllabe prise à part et considérée dans ses trois propriétés, qui sont : l'accent, l'aspiration et la quantité. L'accent, c'est l'inflexion de la voix pour élever ou abaisser le ton ; l'aspiration, c'est la rudesse ou la douceur avec laquelle on prononce une syllabe ; la quantité, c'est le plus ou moins de temps qu'on met à prononcer une syllabe et qui la fait paraître brève ou longue. » Cette théorie avait déjà été entrevue ; mais l'auteur l'étudie sous toutes ses faces, la creuse, l'analyse et arrive par exemple, dans les accents, à distinguer l'accent prosodique, l'accent oratoire, l'accent musical, l'accent national et l'accent imprimé. Et, cependant, ce n'est pas la partie la plus importante de son ouvrage. La *quantité* en remplit à elle seule les trois quarts et est examinée de la même manière que dans les prosodies latines.

A quoi bon connaître la prosodie? se demande l'abbé d'Olivet. Elle est, répond-il, d'un grand secours pour les poëtes et les musiciens qui, s'ils la possédaient bien, éviteraient la plupart des fautes qu'ils laissent échapper. Pour les autres, elle n'est pas d'une moindre utilité; car souvent elle leur fait comprendre la beauté d'un vers, qui échappe à ceux qui l'ignorent. Et qu'on ne se figure pas que ce soit chose facile de la posséder à fond. « Aussi, dit-il, je n'ai fait qu'en indiquer les principes élémentaires, que rassembler des matériaux qu'un plus habile mettra en œuvre, ou une réunion de plus habiles; car, pour composer une bonne prosodie, il faudrait faire concourir à sa rédaction un grammairien, un orateur, un poëte, un musicien et même un géomètre. Ce dernier est nécessaire, parce que, en tout ce qui demande des arrangements et des combinaisons de principes, on a besoin de méthode et d'exactitude. »

Bien qu'il ne possédât pas la réunion des qualités propres à ces cinq personnages, d'Olivet n'en a pas moins composé un bon traité de prosodie, qui peut servir de guide et de modèle.

Prosodie des langues de l'Orient musulman, par M. Garcin de Tassy (1848, in-12). M. Garcin de Tassy applique dans cet ouvrage les règles de la prosodie arabe aux diverses langues de l'Orient musulman et donne en même temps de nombreux exemples tout traduits à l'appui des règles et pour en faciliter l'intelligence. Ce travail offre un grand intérêt aux orientalistes; car, ainsi que l'a dit le savant Sylvestre de Sacy, la connaissance des règles de la métrique arabe est absolument nécessaire à l'intelligence des poésies de l'Orient musulman comme moyen de critique, soit pour s'assurer du sens, puisqu'il dépend le plus souvent de la manière dont on doit prononcer les mots qui entrent dans la composition d'un vers, soit pour corriger les fautes des copistes, plus communes dans la poésie que dans la prose, à cause de l'obscurité qui règne souvent dans les vers orientaux, par suite des métaphores qui y abondent et des expressions peu usitées que la mesure et la rime y amènent.

PROSODIÉ, ÉE (pro-zo-di-é) part. passé du v. Prosodier : *Louons-le d'insister sur la nécessité de vers rhythmés et bien* PROSODIÉS *pour la musique.* (Th. Gaut.)

PROSODIER v. a. ou tr. (pro-zo-di-é — rad. *prosodie*). Marquer la prosodie, disposer le rhythme de : *On doit* PROSODIER *avec soin les vers destinés à être mis en musique.*

— Mus. Observer, en musique, la prosodie de : *Les musiciens mettent généralement trop peu de soin à* PROSODIER *le latin.*

— Absol. *Ce chanteur ne sait pas* PROSODIER.

PROSODIQUE adj. (pro-zo-di-ke — rad. *prosodie*). Qui appartient à la prosodie : *Aucune langue ne peut avoir d'accent* PROSODIQUE *adhérent aux sons, immobile et invariable.* (Marmontel.) *Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et* PROSODIQUES, *qu'on appelle des livrets, ont fait leur temps.* (Th. Gaut.)

— *Langue prosodique*, Langue dont la prosodie est bien marquée, où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés.

PROSODIQUEMENT adv. (pro-zo-di-ke-man — rad. *prosodique*). Sous le rapport de la prosodie : *Toute syllabe accentuée, quoique* PROSODIQUEMENT *brève, est plus longue qu'une syllabe sans accent.*

PROSOMÈNE s. m. (pro-zo-mè-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type vit au Mexique.

PROSOPALGIE s. f. (pro-zo-pal-jî — du gr. *prosôpon*, visage; *algos*, douleur). Pathol. Névralgie faciale.

PROSOPIS s. m. (pro-zo-piss — du gr. *prosôpon*, visage). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères ou apiens, dont l'espèce type habite la France : *Les* PROSOPIS *déposent leurs œufs dans le nid d'autres apiens.* (Blanchard.)

— Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. d'ALGAROBIE, autre genre de végétaux.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses.

PROSOPISTOME s. m. (pro-zo-pi-sto-me — du gr. *prosôpon*, face; *tomê*, section). Crust. Genre de crustacés xyphosures ou suceurs, suivant les divers auteurs, comprenant deux espèces, dont le type se trouve dans les ruisseaux, aux environs de Paris.

PROSOPITE adj. (pro-zo-pi-te — rad. *prosopis*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au prosopis.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des apiens, ayant pour type le genre prosopis.

PROSOPOCÈRE s. m. (pro-zo-po-sè-re — du gr. *prosôpon*, face; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Afrique.

PROSOPOGRAPHE s. m. (pro-zo-po-gra-fe — du gr. *prosôpon*, visage; *graphô*, je décris). Sorte de pantographe.

PROSOPOGRAPHIE s. f. (pro-zo-po-gra-fî — du gr. *prosôpon*, visage; *graphô*, je décris). Rhétor. Description qui a pour objet de faire connaître les traits extérieurs, la figure, le maintien d'un homme, d'un animal : *C'est un homme vieux, grand, sec, chauve. Justement alarmé de cette* PROSOPOGRAPHIE, *Spiagudry raffermit en hâte sa perruque.* (V. Hugo.) ‖ Art de tracer des portraits en vers ou en prose.

— **Encycl.** Ce genre de description, qui est devenu fréquent dans la littérature moderne, fut rare chez les anciens et a même été peu employé par les écrivains français jusqu'au XVIIIe siècle. Il faut en excepter La Fontaine, chez qui les *prosopographies* sont nombreuses; mais souvent il les esquisse plutôt qu'il ne les détaille, et quelques traits lui suffisent à donner la physionomie de l'animal qu'il met en scène. C'est ainsi, par exemple, qu'il peint le héron :

Un jour sur ses longs pieds allait je ne sais où
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.

Il représente :

Damoiselle belette, au corps long et fluet...
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras...
La cicogne au long bec, etc.

Comme *prosopographies* détaillées d'animaux, on cite surtout, pour l'antiquité, celle du cheval dans le livre de Job et dans les *Géorgiques* de Virgile. On peut les comparer avec celle du même animal chez Buffon. Nous citerons de ce dernier écrivain les *prosopographies* de l'âne et de l'oiseau-mouche ; elles ne sont pas moins remarquables que sa *prosopographie* du cheval et sont moins connues. « L'âne n'est point un cheval dégénéré ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a, comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang... Dans la première jeunesse, il est gai et même assez joli ; il a de la légèreté et de la gentillesse ; mais il la perd bientôt, soit par l'âge, soit par les mauvais traitements, et il devient lent, indocile et têtu... Il a les yeux bons, l'odorat admirable, l'oreille excellente, ce qui a encore contribué à le faire mettre au nombre des animaux timides, qui ont tous, à ce qu'on prétend, l'ouïe très-fine et les oreilles longues. Lorsqu'on le surcharge, il le marque en inclinant la tête et baissant les oreilles ; lorsqu'on le tourmente trop, il ouvre la bouche et retire les lèvres d'une manière très-désagréable, ce qui lui donne l'air moqueur et dérisoire... Il marche, il trotte et il galope comme le cheval ; mais tous ses mouvements sont petits et beaucoup plus lents... » Voici maintenant la description de l'oiseau-mouche : « Légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses habits ; il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie tout aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants : il est toujours en l'air, volant de fleur en fleur ; il a leur fraîcheur comme il a leur éclat ; il vit de leur nectar et n'habite que les climats où sans cesse elles se renouvellent. » Comme exemple de *prosopographie* relative à une personne humaine, nous citerons ce gracieux passage des *Trois manières* de Voltaire :

Vous connaissez tous Agathon;
Il est plus charmant que Nirée.
A peine d'un naissant coton
Sa ronde joue était parée.
Sa voix est tendre : il a le ton
Comme les yeux de Cythérée.
Vous savez de quel vermillon
Sa blancheur vive est colorée;
La chevelure d'Apollon
N'est pas si longue et si dorée.

Le roman moderne a tiré de la *prosopographie* des effets remarquables; mais il en a souvent abusé. Sur les traces de Balzac, qui a si minutieusement détaillé les traits, le maintien, le vêtement de ses personnages, bien des romanciers ont pensé intéresser par de semblables détails; mais il leur a souvent manqué le talent qui dispose le dessin, les couleurs, les nuances, et plus encore la puissance d'invention qui crée et donne la vie. Les historiens de notre siècle ont très-heureusement mis en œuvre la *prosopographie*, et il est fort regrettable que des peintures du même genre n'existent pas dans les histoires antérieures; elles nous seraient d'une grande utilité pour bien connaître les personnages. Nous n'avons rien qui les remplace en ce qui regarde l'antiquité. Les derniers siècles y suppléent par les *Mémoires;* mais il n'y a pas dans les *Mémoires*, en général, l'autorité qui commande la confiance, ni la sûreté de lignes qui déterminent et stéréotypent une figure.

Quelques auteurs ont donné au mot *prosopographie* un sens différent de son sens véritable. Ils l'ont employé pour signifier la peinture de la vie et des caractères des divers personnages dont il s'agit dans les œuvres d'un même écrivain. Par exemple, on a la *Prosopographie de Platon*, par Grœn van Prinsterer (1823), et la *Prosopographie d'Horace*, par d'Estrée (1844). Suivant la signification ordinaire du mot, ces titres s'entendraient d'un portrait physique de Platon et d'Horace. C'est par un regrettable abus qu'on transforme ainsi le sens d'un mot et qu'on expose à des erreurs les érudits eux-mêmes.

PROSOPOGRAPHIQUE adj. (pro-zo-po-gra-fi-ke — rad. *prosopographie*). Qui appartient, qui a rapport à la prosopographie : *Description* PROSOPOGRAPHIQUE.

PROSOPON s. m. (pro-zo-pon — du gr. *prosôpon*, face). Crust. Genre de crustacés, voisin des prosopistomes, comprenant quatre espèces, toutes fossiles.

PROSOPOPÉE s. f. (pro-zo-po-pé — gr. *prosopopoiia;* de *prosôpon*, visage, personne; *poieô*, je fais). Rhétor. Figure par laquelle l'orateur introduit et fait parler une personne ou un être personnifié : *Le syriaque se prête à l'emploi de la* PROSOPOPÉE *et de l'éthopée.* (A. Maury.) *La* PROSOPOPÉE *prête le sentiment et la parole aux objets inanimés et insensibles, aux absents, aux morts.* (A. Didier.)

— **Encycl.** La *prosopopée* est, de toutes les figures, la plus vive, la plus hardie, la plus propre à produire un grand effet, quand elle est employée dans le sujet et dans la place qui lui conviennent.

Les rhéteurs ont distingué trois sortes de *prosopopée*. La première consiste à faire parler une personne absente. Ainsi, dans le *Joueur* de Regnard, Nérine dit à Angélique, en parlant de son amant absent :

. . . . S'il venait à l'instant,
Avec cet air flatteur, soumis, insinuant,
Que vous lui connaissez; que d'un ton pathétique
Il vous dit à vos pieds : « Non, charmante Angélique,
Je ne veux opposer à tout votre courroux
Qu'un seul mot : Je vous aime, et je n'aime que vous;
Votre âme en ma faveur n'est-elle point émue?
Vous ne me dites rien, vous détournez la vue;
Vous voulez donc ma mort; il faut vous contenter. »

La seconde espèce de *prosopopée* consiste à donner des sentiments aux choses inanimées, ou à personnifier des êtres abstraits, moraux ou métaphysiques; par exemple, lorsque Racine fait dire à Phèdre :

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole et, prêts à m'accuser,
Attendent mon époux pour le désabuser.

La troisième espèce de *prosopopée*, la plus fréquemment employée, est celle par laquelle on fait parler les morts ou les êtres divins et les êtres abstraits. On n'a qu'à ouvrir la Bible, et principalement les prophètes, pour y trouver d'admirables *prosopopées* de ce genre. Ainsi, la *Prophétie d'Ezéchiel*, qu'a imitée Lefranc de Pompignan, met le Seigneur en scène et lui donne la parole :

Dans une triste et vaste plaine
La main du Seigneur m'a conduit.
De nombreux ossements la campagne était pleine;
L'effroi me précède et me suit.
Je parcours lentement cette affreuse carrière
Et contemple en silence, épars sur la poussière,
Ces restes desséchés d'un peuple entier détruit.
« Crois-tu, dit le Seigneur, homme à qui je confie
Des secrets qu'à toi seul ma bouche a réservés,
Que, de leurs cendres relevés,
Ces morts retournent à la vie?
— C'est vous seul, ô mon Dieu, vous seul qui le savez.
— Eh bien! parle; ici, tu présides;
Parle, ô mon Prophète, et dis-leur :
Écoutez, ossements arides,
Écoutez la voix du Seigneur.
Le Dieu puissant de vos ancêtres,
Du souffle qui créa les êtres,
Rejoindra vos nœuds séparés;
Vous reprendrez des chairs nouvelles,
La peau se formera sur elles,
Ossements secs, vous revivrez. »

Quand Socrate, dans le *Criton*, fait parler les Lois, qui ordonnent au condamné de ne pas se soustraire au supplice, même à un supplice injuste, il fait une *prosopopée*. Dans sa première *Catilinaire*, Cicéron, par la même figure, donne la parole à l'Italie, à la République. Lucain, dans la *Pharsale*, montre l'image de la Patrie apparaissant à César sur le bord du Rubicon; elle se présente éplorée, avec son front couronné de tours, avec ses cheveux blancs qui tombent sur ses membres dépouillés, et supplie le conquérant de ne pas aller plus avant, de lui épargner les horreurs de la guerre civile. On trouve fréquemment la *prosopopée* chez les orateurs chrétiens. Bossuet, en particulier, l'a employée avec ce ton de grandeur et cette puissance qui caractérisaient son génie. Citons cet admirable écrivain, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre :* « Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre; ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'Etat, lorsque, après en avoir longtemps porté le faix, elle n'est pas même courbée sous sa chute. Qui cependant pourrait exprimer ses justes douleurs? Qui pourrait raconter ses plaintes? Non, messieurs, Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. Elle s'écrie avec ce prophète : « Voyez, Seigneur, mon affliction; mon ennemi s'est fortifié, et mes enfants sont perdus; le cruel a mis sa main sacrilége sur ce qui m'était le plus cher; la

» royauté a été profanée, et les princes sont » foulés aux pieds. Laissez-moi, je pleurerai » amèrement; n'entreprenez pas de me con» soler. L'épée a frappé au dehors; mais je » sens en moi-même une mort semblable. » Bossuet ne produit pas un effet moins saisissant dans des *prosopopées* qui semblent naître des entraînements d'une improvisation et qui ont la brièveté d'un trait rapide. Ainsi, dans l'*Oraison funèbre de la reine de France*, quand il parle des progrès de notre marine sous Louis XIV : « Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : « Je tiens la mer sous mes lois et les » nations sont ma proie. » La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance; mais tu te verras attaqué dans tes murailles comme un oiseau ravisseur qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid, où il partage son butin à ses petits. » De toutes les *prosopopées*, la plus fameuse et la plus connue est cette éloquente *prosopopée* de Fabricius que J.-J. Rousseau composa sous un arbre de la route de Vincennes, à l'époque où il allait voir Diderot prisonnier, et qui devint l'idée mère de son discours sur les *Sciences et les arts*. Tout le monde sait par cœur ce morceau, qui se trouve dans tous les traités de rhétorique.

On comprend facilement que la *prosopopée* ne doit pas être employée s'il n'y a pas dans le sujet une grandeur qui la comporte, si celui qui parle n'a pas excité dans ses auditeurs un degré d'enthousiasme qui la justifie. Dès qu'elle ne produit pas un grand effet, elle tombe dans l'emphase et le ridicule. C'est la *prosopopée* ainsi employée hors de la place convenable dont Racine a fait la satire dans la scène des *Plaideurs* où l'Intimé défend le chien Citron et évoque sa famille.

. . . . Venez, famille désolée;
Venez, pauvres enfants qu'on veut rendre orphelins,
Venez faire parler vos esprits enfantins.
Oui, messieurs, vous voyez ici notre misère :
Nous sommes orphelins; rendez-nous notre père,
Notre père par qui nous fûmes engendrés,
Notre père qui nous... — Tirez, tirez, tirez. [carmes!
— Notre père, messieurs... — Tirez donc. Quels va-
Ils ont pissé partout. — Monsieur, voyez nos larmes.

Une autre espèce de *prosopopée*, différente de celles qui précèdent, est encore distinguée par les rhéteurs. Ils l'appellent aussi *dialogisme*, parce qu'elle consiste dans un dialogue où l'on fait parler deux personnes ensemble. La huitième *satire* de Boileau en offre un exemple, dans le passage où le poëte montre l'homme, ce roi des animaux, dominé lui-même par des rois qui s'appellent l'amour, la haine, l'ambition, l'avarice, et qui tiennent, comme un forçat, son esprit à la chaîne :

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher :
« Debout! dit l'Avarice, il est temps de marcher.
— Hé! laissez-moi. — Debout! — Un moment. — Tu [répliques?
— A peine le soleil fait ouvrir les boutiques.
— N'importe, lève-toi. — Pour quoi faire après tout?
— Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre,
Rapporter de Goa le poivre et le gingembre.
— Mais j'ai des biens en foule, et je puis m'en passer.
— On n'en peut trop avoir, et, pour en amasser,
Il ne faut épargner ni crime ni parjure;
Il faut souffrir la faim et coucher sur la dure;
Eût-on plus de trésors que n'en perdit Galet,
N'avoir en sa maison ni meubles ni valet;
Parmi les tas de blé, vivre de seigle et d'orge;
De peur de perdre un liard, souffrir qu'on vous [égorge. »
— Et pourquoi cette épargne enfin? — L'ignores-tu?
Afin qu'un héritier, bien nourri, bien vêtu,
Profitant d'un trésor en tes mains inutile,
De son train quelque jour embarrasse la ville.
Que faire? Il faut partir. Les matelots sont prêts.

PROSOPOPIQUE adj. (pro-zo-po-pi-ke — rad. *prosopopée*). Qui a rapport à la prosopopée : *Forme* PROSOPOPIQUE. *Ce que j'avais présenté sous une forme* PROSOPOPIQUE *fut pris au pied de la lettre.* (Proudh.) ‖ On dirait mieux PROSOPOPÉIQUE.

PROSPECT s. m. (pro-spèk — lat. *prospectus;* de *prospicere*, regarder en avant). Vue, aspect; manière de regarder. ‖ Peu usité.

PROSPECTIF, IVE adj. (pro-spè-ktiff, i-ve — rad. *prospect*). Qui regarde l'avenir : *La reconnaissance est une vertu* PROSPECTIVE *plutôt que rétrospective.* (Csse de Blessington.) *On a donc inventé la critique d'avenir, la critique* PROSPECTIVE. (Th. Gautier.)

PROSPECTUS s. m. (pro-spèk-tuss — mot lat. dérivé de *prospicere*, regarder en avant). Espèce de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on donne une idée de cet ouvrage, on détaille toutes ses qualités et les conditions auxquelles on peut y souscrire. ‖ Imprimé faisant connaître les détails, les conditions d'une affaire industrielle ou commerciale, d'une entreprise quelconque : *Le* PROSPECTUS *d'une maison d'éducation.*

. . . . Les maisons renommées
Briguaient jadis leur place en tête des armées :
Le nom, changeant d'époque, a changé de vertus
Et place un gentilhomme en haut des *prospectus*.
PONSARD.

— **Encycl.** On n'employa d'abord ce mot qu'en matière de librairie, pour désigner l'annonce publiée avant l'apparition d'un livre et destinée à en faire connaître le sujet, l'étendue, le format, le prix, etc. Chez les anciens, les libraires attiraient l'attention sur les ouvrages nouveaux en écrivant les titres en grosses lettres sur les devantures de leurs boutiques, ou sur les colonnes et les murailles destinées aux affiches. On croit qu'en outre ils distribuaient des *prospectus*, où se trouvaient indiqués les détails relatifs à la vente des ouvrages. Suivant quelques érudits, la troisième épigramme du premier livre de Martial, *Au lecteur, sur le lieu où se vendent les livres de l'auteur*, faisait d'abord partie d'un *prospectus*. Il semble que le texte justifie leur supposition. Le voici : « Toi qui désires avoir mes livres partout avec toi et veux en faire les compagnons de ton lointain voyage, achète ceux que le parchemin resserre entre deux courtes tablettes. Laisse aux bibliothèques les gros volumes. Une main suffit pour tenir mon livre. Cependant, pour que tu saches où l'on me vend et que tu n'ailles pas courir toute la ville, je vais te servir de guide. Va trouver Secundus, l'affranchi du docte Lucensis, derrière le temple de la Paix et le marché de Pallas. »

Dès les commencements de l'imprimerie, les *prospectus* existèrent. La Bibliothèque nationale de Paris en possède un de Jean Mentel ou Mentelin, qui commença, vers 1465, à exercer l'art typographique à Strasbourg. Il est sur un feuillet in-8°, imprimé d'un seul côté et contient les lignes suivantes en latin : « Tous ceux qui voudront acheter les *Epîtres* de saint Augustin, évêque d'Hippone, dans lesquelles ils rencontreront non-seulement toutes les grâces de l'élocution, mais encore l'explication des passages les plus difficiles des saintes Ecritures, etc., sont invités à venir à cette boutique; ils les trouveront, ainsi que les ouvrages suivants.... » La bibliothèque royale de Munich possède du même imprimeur le *prospectus* suivant : « Que celui qui veut acheter le présent livre et d'autres vienne au magasin désigné ci-dessus. Il y trouvera un libraire qui s'empressera de le lui vendre, ainsi que les ouvrages suivants, etc. » L'adresse du libraire restait d'abord en blanc; elle était probablement remplie ensuite par chacun des libraires qui se chargeaient de la vente des livres. On trouvera ces *prospectus* bien simples et bien modestes. Ceux de notre temps ont une autre tournure : tous les éloges sont prodigués à l'ouvrage que l'on annonce. Nous en donnerons un exemple, en omettant le titre du livre et le nom de l'auteur, par pudeur pour lui. Il s'agit d'une sorte de roman historique et religieux : « Lisez l'admirable épopée de M... Quelle énergie dans les couleurs! Un article de bibliographie, tout long qu'il pût être, suffirait-il à en donner une idée convenable? Prenez ce livre, et je vous porte le défi de le quitter avant de l'avoir lu tout entier; parce que l'intérêt est en progrès incessant et les dénoûments successifs sont comme les pierres d'attente de nouveaux dénoûments et vous entraînent irrésistiblement au dernier de tous... Ce livre est comme une rivière aux flots abondants et paisibles, reflétant l'azur des cieux et les charmes des rives que ses eaux fécondent et embellissent. Ici on ne se lasse jamais; car une perspective est le présage d'une nouvelle qui va se déployer à vos yeux... Depuis le *Génie du christianisme* et les *Martyrs* de Chateaubriand, y en a-t-il eu un pareil? » Ce dernier trait est un chef-d'œuvre d'audace et de faux goût. Souvent on remplit les *prospectus* d'articles de journaux dictés par la camaraderie; on y réunit aussi des lambeaux de prétendues correspondances, et le tour est fait. Voici quelques passages tirés d'un *prospectus* relatif à une *Histoire de France* restée généralement inconnue : « Ce succès sans exemple justifie ce que nous ont écrit un grand nombre de souscripteurs. L'un d'eux, professeur dans un établissement d'instruction important, s'exprime ainsi : « J'ai lu et relu le premier volume de l'*Histoire de France* de M... Ou je me trompe fort, ou cette histoire, une fois connue, est appelée à orner bien des bibliothèques, à modifier bien des idées. » Un autre tient ce langage : » Je n'ai pas encore lu une histoire aussi attachante que celle-ci; quand on tient un volume, on ne voudrait pas le quitter qu'il ne fût fini; quand on l'a lu tout entier, on veut le relire encore. » Une femme du monde disait, après l'avoir lue : « Voici enfin une histoire impartiale; nous avons enfin un livre qui nous fait réellement connaître notre pays. » Puis viennent les citations de journaux : « On lira sans doute avec plaisir quelques-unes des lignes que traçait dans le journal.... un de ses principaux rédacteurs : « Narration nette et claire, divisions » bien tranchées, étude approfondie, etc. » Quelquefois un mot suffit pour produire l'effet sur le public auquel s'adresse le libraire. Par exemple : « Cet ouvrage, nous écrivait l'évêque de..., ne restera point dans vos magasins, parce que, depuis la première page jusqu'à la dernière, on y trouve les qualités voulues pour une lecture d'érudition, de piété et même d'agrément. » On voit qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre ces *prospectus* et les réclames qui proclament les vertus souveraines de la graine de moutarde blanche, ou de la douce revalescière Du Barry, avec ses 95,000 cures, « sans compter la guérison de notre saint-père. » On ne s'étonnera pas, en conséquence, que le mot *prospectus*, tout en continuant à être employé en librairie, ait été étendu à tous les avis distribués relativement à des entreprises et à des produits quelconques, depuis les grandes opérations industrielles et commerciales jusqu'aux dernières pommades et aux moindres philocomes ou dentifrices. Le *prospectus*, dans ses infinies variétés, tombe le plus souvent aujourd'hui dans le charlatanisme et ne le cède parfois en rien aux réclames les plus audacieuses et les plus mensongères.

PROSPÉLATE s. m. (pro-spé-la-te — du gr. *prospelatês*, suivant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type vit à Sumatra.

PROSPER D'AQUITAINE (saint), historien et poëte latin, né près de Bordeaux en 403, mort vers 465. Il s'adonna avec succès à la culture des belles-lettres, de la poésie, des sciences, à la lecture de la Bible et des Pères, sans toutefois entrer dans les ordres, et se rendit vers 426 à Marseille, où il se lia avec un autre laïque pieux et instruit, Hilaire de Syracuse. A cette époque, saint Augustin adressa au clergé de Marseille ses traités de la *Correction* et de la *Grâce* dirigés contre les pélagiens. Ces ouvrages ayant été vivement critiqués comme tendant à détruire le libre arbitre, Prosper et Hilaire écrivirent à ce sujet à saint Augustin, qui leur envoya ses livres de la *Prédestination* et de la *Persévérance*, destinés à réfuter les objections de ses adversaires. Après la mort de l'illustre évêque d'Hippone, dont il avait défendu les doctrines dans plusieurs écrits, Prosper se rendit avec Hilaire à Rome pour instruire le pape des progrès faits par les semi-pélagiens. Célestin les accueillit avec faveur et écrivit pour combattre ces hérétiques une lettre dogmatique aux évêques des Gaules. De retour en Gaule (430), Prosper composa son poëme *Contre les ingrats*, écrit avec chaleur et élégance, dans lequel il résume les doctrines de saint Augustin. Appelé vers 440 à Rome par le pape saint Léon le Grand, il fut chargé par ce pontife de répondre aux consultations des Eglises, écrivit au nom du pape des lettres, notamment contre Eutychès et composa un cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans. L'Eglise l'a mis au nombre des saints et l'honore le 25 juin. Les ouvrages de saint Prosper ont été réunis et publiés plusieurs fois. Les meilleures éditions sont celles de Maugeant (Paris, 1711, in-fol.) et de Foggini (Rome, 1752, in-fol.). Nous nous bornerons à citer *Carmen de ingratis*, traduit en vers français par Lemaistre de Sacy (Paris, 1646); *Sententiarum ex operibus sancti Augustini liber unus* et une *Chronique* qui finit à l'an 455. Lequeux a traduit en français les ouvrages authentiques de saint Prosper (Paris, 1762, in-12). — Un autre personnage du même nom, PROSPER D'AFRIQUE, qui vivait également au Ve siècle, quitta Carthage pour échapper aux Vandales et se fixa en Italie. Il composa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été attribués à tort à saint Prosper, notamment le *Traité de la vocation des gentils* et l'*Epître à la Vierge Démétriade*.

PROSPER TYRO, poëte et chroniqueur, né dans les Gaules vers la fin du IVe siècle. Il est auteur d'une *Chronique*, imprimée ordinairement à la suite de celle de saint Prosper. On lui attribue aussi un *Poema conjugis ad uxorem*, d'une latinité remarquable.

PROSPÉRANT, ANTE adj. (pro-spé-ran, an-te — rad. *prospérer*). Qui prospère, qui est en état de prospérité : *Ces vices graves qui se font sentir dans tout l'Etat ecclésiastique n'ont pas pu causer la désolation des provinces suburbicaires, car ils n'ont rien produit de semblable dans les Marches, le Pérousin, la Romagne et le Bolonais, où l'on rencontre une population rurale nombreuse et passablement* PROSPÉRANTE. (Sismondi.)

PROSPÈRE adj. (pro-spè-re — latin *prosperus;* de *pro*, selon, et de *sperare*, espérer, c'est-à-dire conforme à l'espérance). Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise : *Une destinée* PROSPÈRE. ‖ Heureux, favorisé de la fortune : *Ses affaires sont dans un état* PROSPÈRE. *Maison* PROSPÈRE. *Entreprise* PROSPÈRE.

PROSPÈREMENT adv. (pro-spè-re-man — rad. *prospère*). D'une façon prospère, avec prospérité : *Une entreprise* PROSPÈREMENT *commencée*.

PROSPÉRER v. n. ou intr. (pro-spé-ré — rad. *prospère*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je prospère; qu'ils prospèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je prospérerai; nous prospérerions*). Etre heureux, avoir la fortune favorable : *Le vice est un mal pour le méchant qui* PROSPÈRE. (J.-J. Rouss.) *L'homme a d'autant plus de chances de* PROSPÉRER *qu'il est dans un milieu plus prospère.* (F. Bastiat.)

Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent,
Où l'imprudent périt, les habiles *prospèrent*.
VOLTAIRE.

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré;
S'il n'eût été qu'un sot, il *aurait prospéré*.
GILBERT.

‖ Réussir, avoir du succès : *Nos affaires sont en voie de* PROSPÉRER. *C'est un fait incontestable que les arts ne* PROSPÈRENT *point sans la richesse.* (Michiels.) *Le commerce ne* PROSPÈRE *qu'à l'ombre des lois protectrices de tous les droits.* (Dupin.)

Le travail et la paix, en faut-il davantage
Pour faire *prospérer* le champ qui nous nourrit?
J. AUTRAN.

— Fam. Croître, s'étendre, se développer, en parlant d'un mal : *La calomnie est une mauvaise herbe fort vivace, qui* PROSPÈRE *dans tous les sols.*

PROSPÉRITÉ, s. f. (pro-spé-ri-té — lat. *prosperitas;* de *prosperus*, prospère). Etat prospère, heureux état, situation favorable : *La* PROSPÉRITÉ *publique. La* PROSPÉRITÉ *endurcit, pour ainsi dire, aux plaisirs et ne laisse de sensibilité que pour la peine.* (Mass.) *Les hommes insolents pendant la* PROSPÉRITÉ *sont toujours faibles et tremblants dans la disgrâce.* (Fén.) *La félicité est une jouissance intime de sa* PROSPÉRITÉ. (Volt.) *L'adversité est notre mère; la* PROSPÉRITÉ *n'est que notre marâtre.* (Montesq.) *L'ostentation de la* PROSPÉRITÉ *est une insulte pour les malheureux.* (Marmontel.) *La* PROSPÉRITÉ *découvre les vices et l'adversité les vertus.* (Dider.) *L'activité est la mère de la* PROSPÉRITÉ. (Franklin.) *Etre sage dans la* PROSPÉRITÉ, *c'est savoir marcher sur la glace.* (Grimm.) *Le peu que pèsent les triomphateurs se voit mieux encore à leurs* PROSPÉRITÉS *qu'à leurs revers.* (L. Blanc.) PROSPÉRITÉ *sociale, cela veut dire l'homme heureux, le citoyen libre, la nation grande.* (V. Hugo.) *La liberté, le travail et la* PROSPÉRITÉ *sont des compagnons inséparables.* (J. Simon.)

La *prospérité* s'envole,
Le pouvoir tombe et s'enfuit,
Un peu d'amour qui console
Vaut mieux et fait moins de bruit.
V. HUGO.

— Personnes dont la situation est prospère : *L'éloge est suspect quand il s'adresse à la* PROSPÉRITÉ. (Chateaub.)

La *prospérité* même a ses jours d'infortune.
L. ARNAULT.

— Evénement heureux : *Les grandes* PROSPÉRITÉS *nous aveuglent.* (Boss.) *Ah! que de passages de la douleur à la joie et de la joie à la douleur! quelle succession bizarre de disgrâces et de* PROSPÉRITÉS! (Le Sage.) *Les* PROSPÉRITÉS *du méchant rappellent les ombres au coucher du soleil : elles ne sont jamais si grandes qu'au moment où elles vont disparaître.* (Petit-Senn.) *Le plus grand effort de l'amitié n'est pas de partager nos infortunes; c'est de nous pardonner nos* PROSPÉRITÉS. (Chateaub.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille *prospérités* l'une à l'autre enchaînées!
RACINE.

— Fam. *Avoir un visage de prospérité*, Avoir l'air gai, content, le teint frais et fleuri.

— **Syn. Prospérité, béatitude, bien-être**, etc. V. BÉATITUDE.

PROSPHYSE s. f. (pro-sfi-ze — du gr. *prosphusis*, adjonction; de *pros*, marquant addition, et de *phusis*, nature). Pathol. Adhérence anomale : PROSPHYSE *des paupières*.

— Bot. Nom donné aux filets minces qui sont entremêlés aux corps reproducteurs des mousses et des hépatiques.

PROSS s. m. (pross). Navig. Syn. de PRAO.

PROSSNITZ ou **PROSTIEGOW**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 16 kilom. S.-O. d'Olmütz; 11,207 hab. Fabrication de draps, casimirs, toiles; nombreuses distilleries.

PROST (Jean-Claude), surnommé le **capitaine Lacuson**, homme de guerre, né à Longchaumois, près de Saint-Claude. Il vivait au XVIIe siècle, fit au service de l'Espagne la guerre de partisan en Franche-Comté, de 1635 à 1659, défendit avec une rare bravoure contre les troupes envoyées par Louis XIV les châteaux du premier plateau du mont Jura et trouva la mort au siége de Milan. La tradition lui attribue les traits d'audace les plus extraordinaires et des cruautés atroces. Le souvenir de la terreur qu'il inspirait aux habitants de la Bresse jurassienne s'est perpétué jusqu'à nos jours dans une oraison, par laquelle on demandait à Dieu la préservation de deux fléaux : le capitaine Lacuson et la fièvre.

PROST (Claude-François), conventionnel français, né en 1742, mort à Dôle en 1804. Avocat, puis lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Dôle avant la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, fut élu député à la Convention, alla siéger sur les bancs de la Montagne, vota, lors du procès du roi, pour la mort sans appel ni sursis, fut chargé avec Bassal, après le 31 mai, d'aller établir le régime révolutionnaire dans les départements de l'Est, excita des plaintes assez vives pour la façon dont il remplit sa mission et fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents. Après l'expiration de cette législature, Prost resta sans emploi et vécut dans un état de gêne extrême. Il venait d'être nommé juge au tribunal de Prunn (département de la Sarre), lorsqu'il mourut.

PROST (Pierre-Antoine), médecin français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1832. Il fut d'abord attaché à l'Hôtel-Dieu de Lyon comme chirurgien; il

servit ensuite avec le même titre dans les armées et se fixa enfin à Paris, où il se livra avec ardeur aux recherches d'anatomie pathologique. Il publia divers ouvrages où se trouvaient des vues neuves et qui paraissaient promettre un réformateur à la médecine. Il succomba à une attaque du choléra. Parmi ses ouvrages, nous citerons d'abord *Médecine éclairée par l'observation et l'ouverture des corps* (Paris, 1804, 2 vol. in-8°). Quelques lignes tirées de cet ouvrage suffiront pour le caractériser. « Loin de chercher la cause des maladies dans les organes qu'on présume devoir en être le siége, j'ai cherché, écrit-il, à connaître tous les désordres des organes dans les maladies et les différences que l'on peut observer dans les fluides et les solides pendant leur cours; ce travail demandait une volonté très-décidée, un courage inébranlable et peut-être plus d'amour pour la vie des autres que pour la mienne. Avant de publier mes observations, j'ai fait plus de quatre cents ouvertures de corps; beaucoup m'ont retenu pendant une journée, et aucune pendant moins de plusieurs heures. » Nous citerons ensuite : *Dissertation sur les sympathies* (Paris, 1806, in-4°); *Coup d'œil physiologique sur la folie*, ou *Recherches analytiques sur les causes qui disposent à cette maladie et sur celles qui lui donnent lieu et qui l'entretiennent* (Paris, 1806, in-8°); *Science de l'homme* (Paris, 1822, in-8°); *Traité du choléra-morbus considéré sous les rapports physiologique, anatomico-pathologique, thérapeutique et hygiénique* (Paris, 1832, in-8°).

PROST DE ROYER (Antoine-François), jurisconsulte et administrateur français, né à Lyon en 1729, mort dans la même ville en 1784. Après avoir été avocat à Lyon, il fut successivement, dans la même ville, administrateur des hôpitaux, échevin, président du tribunal de commerce et lieutenant général de police en 1772. Prost rendit, dans l'exercice de ses fonctions, de grands services à la chose publique et fit preuve d'autant de désintéressement que de talent. Il n'en fut pas moins révoqué en 1780 et il tomba alors dans un état voisin de la misère. Prost était tenu en haute estime par Turgot et par Voltaire, qui lui écrivait. La ville de Lyon fut la marraine de sa fille, qui reçut le nom de Lyonne. On doit à Prost de Royer, qui était membre de l'Académie de Lyon, les écrits suivants : *Lettre à Mgr l'archevêque de Lyon, dans laquelle on traite du prêt à intérêt à Lyon, appelé dépôt de l'argent* (Avignon [Lyon], 1762, in-8°), publiée sous les initiales D. R. et qu'on a quelquefois attribuée à tort à Voltaire; *De l'administration municipale* ou *Lettres d'un citoyen de Lyon sur la nouvelle administration de cette ville* (Lyon, 1665, in-8°), brochure supprimée par sentence de la sénéchaussée de Lyon (avril 1765) comme pouvant troubler l'harmonie qui régnait entre tous les ordres de citoyens de cette ville; *Mémoire sur la conservation des enfants* (Lyon, 1778, in-8°); *De l'administration des fermes* (1782, in-8°); *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts* ou *Jurisprudence universelle des parlements de France et autres tribunaux, par feu M. Brillon, nouvelle édit. augmentée des matières du droit naturel et du droit des gens, etc.* (Lyon, 1781-1784, 4 vol. in-4°).

PROSTANTHÈRE s. m. (pro-stan-tè-re — du gr. *prosthen*, en avant, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, type de la tribu des prostanthérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie : *On cultive depuis* 1810 *le* PROSTANTHÈRE *en Europe.* (T. de Berneaud.)

PROSTANTHÉRÉ, ÉE adj. (pro-stan-té-ré — rad. *prostanthère*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au prostanthère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre prostanthère.

PROSTAPHÉRÈSE s. f. (pro-sta-fé-rè-ze — du gr. *prosthen*, en avant; *aphérésis*, soustraction). Astron. Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen.

PROSTASE s. f. (pro-sta-ze — du gr. *pros*, sur; *stasis*, station). Anc. méd. Prédominance d'une humeur sur les autres.

PROSTATALGIE s. f. (pro-sta-tal-jî — de *prostate*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans la prostate.

PROSTATE s. m. (pro-sta-te — gr. *prostates;* de *pro*, en avant, et de *istêmi*, je me tiens debout). Antiq. gr. Patron sous la protection duquel se mettait un étranger qui devait séjourner dans Athènes.

— s. f. Anat. Corps glanduleux situé à la jonction de la vessie et de l'urètre. ‖ *Prostates inférieures* ou *Petites prostates*, Petits groupes de follicules muqueux, au nombre de deux, situés au devant de la prostate, et que l'on nomme aussi GLANDES DE COWPER.

— **Encycl.** Cette glande est située à la partie inférieure du col vésical qu'elle embrasse, en avant du rectum, au-dessus du plancher périnéal, en arrière et au-dessous du pubis. Sa longueur moyenne est de $0^m,030$, son épaisseur de $0^m,014$, sa largeur à la base de $0^m,032$ et à la pointe de $0^m,018$. Elle représente à peu près un prisme losangique. D'une couleur fauve roussâtre, cet organe est recouvert d'une enveloppe spéciale, de $0^m,0005$ d'épaisseur, très-adhérente et formée de fibres lamineuses.

La *prostate* entoure l'urètre, et c'est dans la région prostatique de ce canal que viennent aboutir les canalicules excréteurs de chacun des lobules de la glande, canalicules qui déversent le liquide prostatique, un des éléments du sperme.

Les artères de la *prostate* émanent des branches des artères vésicales inférieures, hémorroïdale moyenne et honteuse interne. Quant à ses nerfs, ils viennent du plexus prostatique, qui lui-même est en connexion avec le plexus hypogastrique. La *prostate* est une glande en grappe composée. Son tissu se compose d'une trame accessoire et de la partie sécrétoire proprement dite. Dans la trame on voit des fibres lamineuses, des fibres cellules, des filets nerveux en assez grand nombre et une certaine quantité de fibres musculaires de la vie organique. Cette trame remplit les intervalles qui séparent les culs-de-sac sécréteurs.

Ces derniers ont une largeur qui varie de 37 à 70 millièmes de millimètre. Les uns sont cylindriques, les autres plus ou moins aplatis, et généralement d'une forme assez irrégulière. Leur paroi propre, épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, est très-adhérente à la trame. Ils sont tapissés par de l'épithélium pavimenteux et remplis de granulations jaunâtres et irrégulières. On y rencontre souvent aussi de petits calculs azotés formés de couches concentriques très-élégantes et composés d'une matière azotée spéciale. Les culs-de-sac en se réunissant donnent naissance à des conduits excréteurs de 2 à 3 millièmes de millimètre, tapissés d'épithélium et où se réunit le liquide prostatique sécrété.

Les maladies de la *prostate* sont assez fréquentes chez l'homme. Elle devient assez souvent le siége d'abcès envahissants, qui finissent quelquefois par détruire toute la substance de la glande et par réduire celle-ci à une simple coque. Le diagnostic de cette affection est difficile et la médecine n'a d'ailleurs que de faibles ressources à lui opposer. Si elle se bornait à tarir la sécrétion du liquide prostatique, qui en définitive n'a qu'une importance secondaire, on pourrait la négliger; mais elle entraîne fréquemment des désordres graves.

Souvent la *prostate* se tuméfie et acquiert alors des dimensions considérables. Cette tuméfaction fait dévier l'urètre et refoule en arrière le col de la vessie. Il en résulte une perturbation des fonctions de la vessie et de graves désordres non-seulement dans l'urination, mais encore dans la sécrétion du liquide prostatique. L'hypertrophie de la *prostate*, fréquente chez les vieillards, devient souvent une cause de rétention d'urine. Tantôt elle est générale, tantôt elle est bornée à un des lobes de la *prostate* ou même du lobe médian d'Everard Home. Les inflammations de l'urètre, les excès vénériens, la vie sédentaire, les calculs urinaires en sont les causes habituelles. L'hypertrophie totale de la *prostate* se produit et s'accroît lentement sans causer de désordres, et tout à coup, après un excès ou une fatigue, il y a rétention d'urine; on sent alors par le rectum une tumeur globuleuse, en général bien limitée, plus molle que l'hypertrophie partielle, au delà de laquelle on ne peut sentir ni la vessie ni les vésicules séminales, comme à l'état normal. Dans l'hypertrophie totale de la *prostate*, cet organe remonte dans le petit bassin. Hors l'état de congestion prostatique, l'hypertrophie prostatique totale n'entraîne pas de rétention d'urine. Les hypertrophies partielles sont constituées par une tumeur régulière, plus dure que l'hypertrophie totale de la *prostate*. Lorsque l'hypertrophie occupe un seul lobe et lorsqu'il y a un corps fibreux de la *prostate*, il y a habituellement rétention d'urine. Les hypertrophies du lobe moyen ne peuvent guère se reconnaître qu'au moyen du cathétérisme. Lorsqu'elles existent, on les reconnaît à la facilité de l'introduction de la sonde, comparée à la rétention absolue d'urine, ou à une déviation de la sonde juste au moment où l'urine s'échappe, à la difficulté que l'on éprouve à faire tourner la sonde sur son axe après son introduction dans la vessie. Si le cathétérisme est indispensable pour juger les hypertrophies partielles, il n'est pas nécessaire pour les hypertrophies totales; celles-ci arrivant à un grand volume et se montrant très-saillantes dans le rectum sont reconnues par le toucher rectal, même quelquefois par le toucher rectal uni au palper abdominal, lorsque l'hypertrophie prostatique est considérable. Les hypertrophies de la *prostate* occasionnent des cystites du col, le catarrhe de la vessie, les lésions consécutives des reins.

La plupart du temps, les hypertrophies de la *prostate* ne sont accessibles qu'à un traitement chirurgical palliatif qui consiste à traiter les accidents, c'est-à-dire la rétention d'urine par le cathétérisme et la cystite. Le traitement médical consiste dans l'emploi du mercure, de l'iodure de potassium, les purgatifs, les bains, les sangsues au périnée, etc. V. PROSTATITE.

PROSTATÈRE s. m. (pro-sta-tè-re). Chronol. Nom du troisième mois de l'année, chez les Thébains et les Béotiens, répondant à peu près à notre mois de novembre.

PROSTATIQUE adj. (pro-sta-ti-ke — rad. *prostate*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la prostate : *Ligament* PROSTATIQUE. *Humeur* PROSTATIQUE. ‖ *Concrétions prostatiques*, Calculs de la prostate.

— **Encycl.** *Humeur prostatique*. Cette humeur est secrétée dans la glande prostate. Sa production est continue; seulement, elle s'accroît au moment de l'éjaculation. L'humeur *prostatique* est, en effet, un des éléments constituants du sperme.

Cette humeur est alcaline, consistante, mais non visqueuse, d'un blanc crémeux, un peu jaunâtre. C'est elle qui donne au sperme sa coloration blanche, lactescente et opaline. Elle ne contient jamais de leucocytes. Sa coloration est due surtout aux granulations moléculaires qui y sont en suspension. On y rencontre aussi des épithéliums prismatiques. Le liquide *prostatique* se mêle à celui des vésicules séminales, au moment de l'éjaculation.

L'humeur *prostatique* s'écoule quelquefois involontairement par l'urètre, au moment de certaines érections.

Elle peut, d'ailleurs, devenir le point de départ de la formation d'un certain nombre de calculs, composés soit de matière organique azotée, soit de carbonates et oxalates de chaux, etc.

PROSTATITE s. f. (pro-sta-ti-te — rad. *prostate*). Pathol. Inflammation de la prostate.

— **Encycl.** La *prostatite* peut être aiguë ou chronique. Les principales causes de la *prostatite* aiguë sont les excès vénériens ou ceux de la masturbation, l'abus des liqueurs alcooliques, les inflammations internes de l'urètre, surtout lorsqu'elles atteignent la partie postérieure de ce canal, les violentes contusions du périnée ou les chutes faites sur cette région. La *prostatite* aiguë s'annonce par un sentiment de chaleur et une douleur profonde au périnée, près de l'anus; le malade, dont le col de la vessie est toujours alors irrité, éprouve un besoin incessamment renouvelé d'expulser les petites quantités d'urine que peut garder la vessie; le passage de ce liquide produit l'effet d'une matière brûlante et la douleur devient principalement très-vive lors des contractions qui ont pour but d'en chasser les dernières gouttes. Le rectum semble occupé par un corps volumineux, pesant, qui provoque le besoin de la défécation, gêne l'exercice de cette fonction et sollicite les malades à continuer leurs efforts, alors même que l'évacuation des fèces est complète. Porté dans l'anus, le doigt perçoit en avant la sensation d'une chaleur plus ou moins vive; la pression qu'il exerce dans cette direction est douloureuse; parfois même la prostate présente au toucher la forme d'un corps lisse, arrondi, chaud, faisant dans l'intestin une saillie plus ou moins prononcée et d'une sensibilité variable. Si l'on porte une sonde jusque dans la vessie, elle pénètre avec facilité dans les deux portions antérieures de l'urètre; mais son passage à travers la région prostatique de ce canal est accompagné d'une douleur très-aiguë, quelquefois presque intolérable et il y a des de contractions spasmodiques très-intenses. La *prostatite* ne détermine qu'assez rarement une fièvre vive. L'inflammation de la prostate ne tarde pas à se propager au col de la vessie et successivement à la membrane interne de ce viscère; de là l'urine fréquemment expulsée, chargée de mucosités abondantes, quelquefois mêlées à du sang ou plus ou moins rouge et briquetée. Alors les accidents les plus formidables peuvent se développer, surtout si la rétention d'urine s'ajoute à la maladie principale. La fièvre, l'agitation, le délire se manifestent rapidement et la mort même peut avoir lieu à l'époque de la plus grande intensité de l'inflammation. Lorsque, par un traitement actif et convenable, la *prostatite* prend la voie de la résolution, tous les symptômes indiqués diminuent, en même temps que le liquide sécrété par les follicules de la glande augmente de quantité et se mêle à l'urine sous la forme d'une matière blanchâtre ou grisâtre visqueuse, se déposant au fond du vase, sans adhérer à ses parois, et ressemblant assez bien à du pus imparfaitement élaboré. Cette matière diminue à son tour d'abondance et finit par disparaître à mesure que les fonctions des parties affectées reviennent à l'état normal. La *prostatite* aiguë réclame l'emploi d'un traitement antiphlogistique très-actif. Au début, une ou plusieurs saignées générales seront appliquées avec avantage. On aura recours ensuite aux applications de sangsues sur la partie la plus reculée du périnée ou même sur la face rectale de la prostate. Pour les placer sur ce dernier point, on se sert d'un speculum conique fermé avec ouverture latérale. Les bains entiers, les bains de siége prolongés, les demi-lavements émollients, les fomentations relâchantes, les boissons mucilagineuses, un régime doux, végétal, lacté, sont autant de moyens propres à favoriser l'action des évacuations sanguines. On a proposé aussi l'application locale du froid et même l'introduction dans le rectum d'un morceau de glace taillé en forme de cylindre.

La *prostatite* chronique est une des affections les plus redoutables des voies urinaires. Plusieurs causes peuvent la déterminer. Tantôt elle est consécutive à d'autres lésions de l'appareil excréteur de l'urine, comme les rétrécissements de l'urètre, les calculs de la vessie; tantôt, au contraire, elle est primitive et résulte de l'action prolongée de quelqu'une des causes assignées plus haut à la *prostatite* aiguë. Elle est très-commune chez les vieillards. Parmi les effets locaux de l'irritation chronique de la prostate, le gonflement de ce corps doit être placé au premier rang. Cette tuméfaction indolente, accrue avec lenteur, sans changement appréciable dans la texture de l'organe, ne porte presque jamais sur toutes les parties de la prostate à la fois. Tantôt sa portion droite, tantôt sa portion gauche et, plus souvent encore, sa partie moyenne en est tout d'abord exclusivement le siége. Lorsque l'intumescence porte sur l'un ou l'autre des lobes latéraux, elle se dirige plus généralement en dehors vers la périphérie qu'en dedans vers la surface urétrale de l'organe, et ce n'est que fort tard qu'il en résulte de graves désordres dans l'exerétion de l'urine. Il n'en est pas de même dans le cas beaucoup plus commun où le lobe moyen est primitivement affecté. Alors, en effet, il se porte presque toujours en haut vers l'ouverture du col de la vessie; forme dans cette ouverture une saillie de plus en plus considérable, qui s'incline graduellement en dedans, du côté de la cavité vésicale. Il perd alors son aspect mamelonné, s'étend en travers, soulève la membrane muqueuse et lui fait former sur ses parties latérales deux replis plus ou moins élevés. Et, comme la membrane qui le recouvre lui est intimement unie, il l'entraîne avec lui vers la cavité de la vessie, ce qui tiraille le verumontanum, le déforme et crée à sa place une sorte de bride étendue de la tumeur jusque dans la portion membraneuse de l'urètre, laquelle se trouve ainsi diminuée de longueur. Ces tumeurs du lobe moyen de la prostate peuvent atteindre au volume d'une petite noix, d'un œuf de poule et même du poing, de manière à former, en dedans du col et au delà de son ouverture, une sorte de barrière élevée et presque insurmontable. Arrivés à ce terme, toutefois, il est très-rare que les côtés de l'organe ne participent pas en proportion variable à la lésion de sa ligne médiane Le chirurgien n'est ordinairement averti de l'existence de la *prostatite* chronique que par les changements graduellement survenus dans les fonctions des organes génito-urinaires. Durant les premiers développements de la maladie, le col de la vessie, participant à l'excitation dont la glande commence à ressentir les effets, augmente de sensibilité, supporte moins facilement le contact de l'urine et sa pression lorsqu'elle existe en certaine quantité dans la vessie; de là le besoin souvent renouvelé d'évacuer le liquide, la sensation pénible qui accompagne la fin de son excrétion et surtout la nécessité où sont les malades d'uriner aussitôt que le besoin s'en fait sentir, sans que le moindre délai leur soit permis. A mesure que le mal fait des progrès, cette sensibilité exagérée s'émousse; la vessie elle-même devient moins irritable et une autre série de phénomènes se manifeste. Comme le lobe moyen tuméfié s'élève toujours à l'intérieur de la vessie, au delà du col, soutenu latéralement par les replis de la muqueuse, il augmente proportionnellement la cavité du bas-fond, s'applique à la manière d'une valvule contre l'orifice de l'urètre, pendant l'excrétion de l'urine, et s'oppose à la libre sortie de ce liquide. La vessie dès lors ne se vide plus qu'imparfaitement, conserve, après chaque excrétion, des quantités incessamment croissantes d'urine et acquiert une ampleur parfois incroyable. On l'a vue simuler une hydropisie abdominale. Les malades cessent alors de souffrir de la rétention; le besoin d'uriner, renouvelé presque à chaque instant, est soulagé par la sortie de quelques gouttes de liquide échappées après de violents efforts, et parfois ils urinent par regorgement durant le sommeil, soit que le col vésical se relâche plus complétement, soit que des positions convenables écartent la tumeur de l'ouverture de l'urètre. Une lésion aussi considérable ne saurait exister sans que les sécrétions confiées aux organes affectés éprouvent des altérations plus ou moins profondes. Le liquide *prostatique* augmente d'abondance, se mêle à l'urine, sous la forme d'une matière grisâtre, puriforme, légèrement visqueuse et ne s'attachant pas aux parois des vases qui la reçoivent. L'urine est trouble, ammoniacale, fétide; des mucosités tenaces, filantes, se collant aux vases et provenant de la muqueuse vésicale, sont entraînées avec elle. Enfin, des calculs urinaires se développent avec d'autant plus de facilité que l'urine séjourne plus longtemps et contient des matières étrangères susceptibles de leur servir de base. Le diagnostic de la *prostatite* chronique, parfois obscur, se fonde sur les phénomènes suivants : 1° les malades ont presque toujours été affectés de blennorrhagies prolongées ou incomplétement guéries; 2° ils urinent plus fréquemment et résistent moins au besoin d'uriner que dans l'état ordinaire; 3° ils ne peuvent faire jaillir ou exprimer avec force les dernières gouttes d'urine qui tombent perpendiculairement de la verge; 4° de la pesanteur se fait

sentir au fondement ; les excréments sont souvent aplatis ou creusés à la partie extérieure par la saillie de la prostate ; il est rare que l'effort fait pour uriner ne produise pas l'envie d'aller à la selle, comme si une masse de matières stercorales occupait le rectum ; 5° assez ordinairement, lorsque l'urine s'écoule avec lenteur, si le malade fait des efforts pour en accélérer la sortie, ces efforts, loin de la chasser plus vite, en ralentissent on en arrêtent le jet ; 6° en explorant le rectum, on sent assez ordinairement la prostate tuméfiée qui fait saillie dans sa cavité ; 7° si l'on introduit une sonde dans l'urètre, cet instrument pénètre sans obstacle jusqu'au col de la vessie ; mais là son bec est arrêté et l'on ne peut lui faire franchir l'obstacle qu'en l'élevant avec force vers la symphyse du pubis. Le cathétérisme avec une sonde fortement recourbée est beaucoup plus facile qu'avec les sondes ordinaires. Le traitement de la *prostatite* chronique doit consister d'abord dans la recherche et la destruction des causes qui ont pu la déterminer. Il est assez ordinaire de voir la prostate revenir à son volume normal après la guérison des retrécissements urétraux ou l'extraction des calculs de la vessie qui avaient provoqué son engorgement. Si la maladie semble consécutive à d'anciennes affections vénériennes, l'expérience a démontré que les moyens antisyphilitiques sont susceptibles d'en opérer la guérison. De quelque manière que le mercure agisse alors, les bons effets de son emploi général, et localement en frictions au périnée, sont incontestables. En même temps, on appliquera des sangsues au périnée, des cataplasmes. Le malade évitera toute espèce d'excès, suivra un régime sévère, n'usera que de boissons adoucissantes, prendra des bains généraux ou de siége très-prolongés ; enfin, il évitera d'une façon spéciale le froid et l'humidité, surtout aux pieds. Si la maladie persiste, on appliquera des vésicatoires, des cautères ou même des moxas au périnée, ou à la partie supérieure et interne des cuisses.

PROSTATOCÈLE s. f. (pro-sta-to-sè-le — de *prostate*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur de la prostate.

PROSTATOLITHE s. f. (pro-sta-to-li-te — de *prostate*, et du gr. *lithos*, pierre). Pathol. Calcul de la prostate.

PROSTATONCIE s. f. (pro-sta-ton-sî — de *prostate*, et du gr. *ogkos*, tumeur). Pathol. Tuméfaction de la prostate.

PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE adj. (pro-sta-to-pé-ri-to-né-al, a-le — de *prostate*, et de *péritonéal*). Anat. Qui appartient à la prostate et au péritoine : *Aponévrose* PROSTATO-PÉRITONÉALE.

PROSTATORRHÉE s. f. (pro-sta-to-ré — de *prostate*, et du gr. *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement morbide provenant de la prostate.

PROSTÉA s. m. (pro-sté-a — de *Prost*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des sapindacées, comprenant des espèces qui croissent à la Guyane.

PROSTÉMION s. m. (pro-sté-mi-on). Bot. Genre d'uredinées.

PROSTEMME s. m. (pro-stè-me — du gr. *pro*, en avant ; *stemma*, couronne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type est commune en France.

PROSTÈNE s. m. (pro-stè-ne — du préf. *pro*, et du gr. *stenos*, étroit). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des cistélides, comprenant une cinquantaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PROSTERNATION s. f. (pro-stèr-na-si-on — rad. *prosterner*). Action de se prosterner ; état d'une personne prosternée ; marque de respect servile : *Un prince est-il payé de ses peines par toutes les* PROSTERNATIONS *des courtisans?* (La Bruy.) *Au milieu des* PROSTERNATIONS, *quand on trouve un homme debout, on respire.* (Chateaub.) *Lorsqu'on eut psalmodié assez de versets du Coran, hoché suffisamment la tête et fait un nombre suffisant de* PROSTERNATIONS, *les derviches se levèrent.* (Th. Gaut.) ‖ On dit aussi PROSTRATION.

PROSTERNÉ, ÉE (pro-stèr-né) part. passé du v. Prosterner. Etendu à terre en signe d'adoration ou de profond respect : *Un prêtre* PROSTERNÉ *devant l'autel. La reine en larmes était* PROSTERNÉE *dans une chapelle, aux Carmélites.* (Volt.)

Avec quels yeux cruels sa rigueur obstinée
Vous laissait à ses pieds peu s'en faut *prosternée!*
RACINE.

Les rois des nations devant toi *prosternés*
De tes pieds baisent la poussière.
RACINE.

— Fig. Qui est dans une attitude, une situation humble et humiliante : *Il est dur, j'en conviens, de voir le génie* PROSTERNÉ *devant la sottise et la fatuité.* (P. Leroux.)

— s. m. Hist. ecclés. Catéchumène du second ordre.

PROSTERNEMENT s. m. (pro-ster-ne-man — rad. *se prosterner*). Action de se prosterner : *Les génuflexions, les* PROSTERNEMENTS *sont des signes arbitraires dont l'habitude seule fixe la valeur.* (A. de Rémusat.)

— Fig. Humiliation, abaissement : *La religion des Russes est le* PROSTERNEMENT *de l'esprit sans réplique.* (Lamart.) *C'est la tradition et l'exemple qui font les caractères et préservent le mieux les âmes de ces courants de servitude, de ces* PROSTERNEMENTS *universels qui se rencontrent à certaines époques.* (Villemain.)

PROSTERNER v. a. ou tr. (pro-stèr-né — lat. *prosternere* ; de *pro*, devant, et de *sternere*, étendre). Etendre à terre, en signe d'adoration ou d'humble respect : *Un courtisan qui* PROSTERNE *sa famille aux pieds du tyran.*

— Fig. Abaisser, humilier :

Il est des nobles cœurs, des esprits renommés
Qui ne *prosternent* point leur fière intelligence.
ANCELOT.

Se prosterner v. pr. Se coucher à terre dans une attitude d'adoration ou d'humble respect : SE PROSTERNER *au pied de l'autel.* SE PROSTERNER *devant un prince. L'ambition ne promet les royaumes du monde et toute leur gloire qu'à ceux qui* SE PROSTERNENT *devant l'iniquité.* (Mass.) *L'adoration n'est que l'amour qui* SE PROSTERNE. (Le P. Ventura.) *Le peuple* SE PROSTERNERAIT *devant un ministre qui irait au conseil à pied, pour avoir vendu ses carrosses dans un pressant besoin de l'Etat.* (J.-J. Rouss.) *Il est bon de* SE PROSTERNER *dans la poussière quand on a commis une faute, mais il n'est pas bon d'y rester.* (Chateaub.)

— Fig. Donner des marques humiliantes de respect ; faire l'humble aveu de son infériorité : *Il en coûte peu à certaines gens de* SE PROSTERNER *devant la fortune. A l'égard de vos philosophes modernes, jamais il n'y eut d'hommes moins philosophes et moins tolérants ; ils écraseraient tous ceux qui ne* SE PROSTERNENT *pas devant eux.* (Mme du Deffant.) *L'homme se complaît dans la supériorité de sa nature, et, comme Pygmalion, il ne* SE PROSTERNE *que devant son ouvrage.* (Mme de Staël.)

PROSTERNON s. m. (pro-stèr-non — du gr. *pro*, en avant ; *sternon*, poitrine). Entom. Syn. de LIMONIE.

PROSTHÉMADÈRE s. m. (pro-sté-ma-dè-re — du gr. *prosthen*, en avant ; *madaros*, chauve). Ornith. Syn. de PHILÉDON ou MELLIPHAGE.

PROSTHÈME s. m. (pro-stè-me — du gr. *pros*, auprès ; *tithêmi*, je place). Zool. Appendice qui garnit le nez de certains mammifères.

— Bot. Genre de champignons.

PROSTHÈQUE s. f. (pro-stè-ke — du gr. *pros*, auprès ; *thêkê*, étui). Entom. Portion des mandibules de certains insectes.

PROSTHÈSE s. f. (pro-stè-ze — du gr. *pros*, devant ; *thésis*, action de placer). Gramm. Figure qui consiste dans l'addition d'une lettre au commencement d'un mot, sans changement de sens ; comme dans *gnatus*, mis pour *natus*.

— Chir. Addition artificielle d'une partie à la place de celle qui manque. ‖ On dit plus ordinairement PROTHÈSE.

PROSTHÉSIE s. f. (pro-sté-zî — du gr. *prosthêsis*, addition). Bot. Syn. d'ALSODÉIE.

PROSTHYRIDE s. f. (pro-sti-ri-de — du gr. *pros*, devant ; *thura*, porte). Archit. Nom donné par Vignole à une clef de voûte ornée d'un rouleau de feuilles.

PROSTIBULE s. m. (pro-sti-bu-le — lat. *prostibulum* ; de *pro*, avant, et de *stabulum*, station. V. PROSTITUER). Lieu de débauche, maison de prostitution : *Les juifs étaient puissants dans la Gaule méridionale : l'auteur de l'histoire du roi Vamba appelle ces provinces le* PROSTIBULE *des juifs.* (Montesq.) ‖ Mot de Montesquieu.

PROSTITUÉ, ÉE (pro-sti-tu-é) part. passé du v. Prostituer. Livré à l'impudicité : *Femme, fille* PROSTITUÉE.

— Fig. Dévoué honteusement : *Un homme* PROSTITUÉ *à la faveur.* ‖ Déshonoré par un usage indigne, infâme, avilissant : *Ne souffrez pas qu'un nom que vous avez toujours daigné aimer soit* PROSTITUÉ *sur une affiche de la Comédie-Italienne.* (Volt.)

— s. f. Femme qui se livre à la débauche publique : *S'ils s'assemblent, c'est pour voir déclamer des histrions, minauder des* PROSTITUÉES. (J.-J. Rouss.) *On fut redevable du premier indice de la conjuration de Catilina à une misérable* PROSTITUÉE *nommée Fulvie.* (Laharpe.) *La communauté, bonne tout au plus pour les* PROSTITUÉES *et les religieuses, est antipathique à la mère de famille.* (Proudh.) *La passivité de l'esclave a quelque chose qui ressemble à la froideur et à l'abrutissement de la* PROSTITUÉE. (G. Sand.)

Voilà bien la sirène et la *prostituée*,
Le type de l'égout, la machine inventée
Pour désopiler l'homme et pour boire son sang.
A. DE MUSSET.

— Fig. Chose dont un grand nombre de personnes ont abusé :

. . . . , L'occasion,
Cette *prostituée*, est-elle devenue
Si boiteuse et si chauve, à force de courir,
Qu'on ne puisse à la nuque une fois la saisir?
A. DE MUSSET.

— Ecrit. sainte. *Babylone, la grande prostituée*, Nom donné, dans l'*Apocalypse*, à Rome païenne.

Prostituée (LA CARRIÈRE DE LA) [*Harlot's progress*], suite d'estampes, par Hogarth. V. COURTISANE (la *Vie d'une*).

PROSTITUER v. a. ou tr. (pro-sti-tu-é — latin *prostituere*, littéralement mettre en avant, exposer au public, de *pro*, en avant, et de *statuere*, placer, mettre). Livrer à la débauche publique : PROSTITUER *une jeune fille.*

— Livrer à la débauche : *Gardons-nous de* PROSTITUER *à l'impureté cette chair que le baptême a faite vierge.* (Boss.)

— Fig. Déshonorer, avilir, dégrader par un usage honteux : *Un juge, accessible à la corruption,* PROSTITUE *la justice, la magistrature,* PROSTITUE *sa dignité.* (Acad.) ‖ Livrer d'une façon déshonorante, dans un intérêt honteux : *Ne* PROSTITUONS *jamais notre talent à la puissance.* (Chateaub.)

Pour démêler le fil du dédale des lois,
Je n'ai point au sénat *prostitué* ma voix.
G. BAILLY.

Se prostituer v. pr. Se livrer à la débauche publique : *Villequier tua sa femme parce qu'elle ne voulut pas* SE PROSTITUER *à Henri III.* (Chateaub.)

Pour que devant vos pas la prison s'ouvre ainsi,
A qui vous *êtes-vous prostituée* ici ?
V. HUGO.

— Fig. Se déshonorer par des actions honteuses : *En quel lieu ne* T'ES-*tu pas* PROSTITUÉE, *âme impudique et livrée à tous les désirs de ton cœur?* (Boss.) ‖ Sacrifier son honneur, sa dignité : *Les hommes ne sont que trop portés à* SE PROSTITUER *à la faveur, à la fortune.*

PROSTITUEUR, EUSE s. (pro-sti-tu-eur, eu-ze — rad. *prostituer*). Personne qui fait métier de livrer des jeunes femmes ou des jeunes gens à la prostitution : *Il n'y a qu'à voir le tableau que l'esclave fait de la maison de son maître le* PROSTITUEUR. (F. Michel.)

PROSTITUTION s. f. (pro-sti-tu-si-on — lat. *prostitutio* ; de *prostituere*, prostituer). Métier de débauche, impudicité publique : *Ce qui recrute la* PROSTITUTION, *c'est le paupérisme.* (Colins.) *Par tous pays, la* PROSTITUTION, *plus que les chastes plaisirs du mariage, accourcit l'existence, énerve et abâtardit la race, mine la santé, la vigueur et le courage, multiplie les vices bas et lâches, en même temps qu'elle appelle le désordre et la misère.* (Virey.) *L'étendue de la* PROSTITUTION *se mesure à la grandeur du luxe et à la profondeur de la misère.* (L. Faucher.) *Les* PROSTITUTIONS *inavouées ne sont pas les moins cruelles.* (Mme E. de Gir.) *La* PROSTITUTION *est la nécessité de l'ouvrière anglaise, elle fait partie de son travail régulier.* (Ledru-Rollin.)

— Fig. Action de honteuse condescendance, de basse et honteuse servilité : *La* PROSTITUTION *de ceux qui sacrifient à la fortune jusqu'à leurs amis est infâme.* (Saint-Evrem.) ‖ Usage dégradant, infâme, que l'on fait d'une chose respectable : *La* PROSTITUTION *d'un talent déshonore celui qui l'a, mais non l'art lui-même.* (Boiste.)

— *Lieu de prostitution*, Maison de femmes qui font métier de se livrer à la débauche publique.

— Ecrit. sainte. Action de s'abandonner à l'idolâtrie.

— **Encycl.** Mœurs et Cout.

Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe.
Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !

a dit le plus grand de nos poëtes, et c'est par ces deux vers que nous commencerons cette étude. Ils changeront peut-être en pitié, chez le lecteur, le dégoût dont le mot *prostitution* a déjà rempli son âme ; ils jetteront un rayon de lumière pure dans l'enfer sombre où nous allons pénétrer.

Qu'on n'ait crainte, cependant ! Ayant à étaler, à sonder la plus hideuse des plaies sociales, devant déchirer le voile qui cache la débauche la plus basse, la plus vile, jusque dans les cours des rois et même des papes, nous imposerons à notre plume une réserve d'autant plus grande et plus facile que la vue seule de tels tableaux donne une suffisante leçon de moralité. D'un autre côté, c'est avec sévérité, c'est avec la plus extrême rigueur que nous choisirons nos citations, que nous rappellerons les faits historiques, en les appuyant des textes originaux lorsqu'ils devront paraître au lecteur trop étranges, trop effroyables.

— I. HISTORIQUE. La *prostitution* se rencontre chez tous les peuples et dans tous les temps. C'est un des phénomènes morbides persistants qui semblent inhérents à notre espèce même.

S'il faut en croire la Bible, elle eut pour origine le désir des patriarches d'avoir de la postérité. Agar se prostitue à Abraham, dont la femme était stérile. Les filles de Loth commettent un inceste avec leur père pour en avoir des enfants. Rachel et Lia épousent Jacob à huit jours d'intervalle et lui livrent ensuite leurs servantes..., toujours en vue d'augmenter le nombre de ses enfants ou pour mieux dire de ses serviteurs.

Plus tard, chez les Hébreux, nous voyons les femmes s'abandonnant sans amour, pour des motifs moins louables que ceux dans lesquels Agar, Rachel et Lia trouvent leur excuse. Dalila se livre à Samson pour le perdre ; Bethsabée, femme d'Urie, quitte son mari pour habiter avec le roi David. L'habitude orientale de former des sérails fut prise de bonne heure par les Hébreux, et Salomon, suivant le *Livre des Rois*, avait 700 femmes et 300 concubines.

Bien que la *prostitution* fût sévèrement prohibée par les prescriptions mosaïques (*Lévitique*, XIX, 29 ; *Deutéronome*, XXIII, 17) et que l'argent provenant de cette source impure ne pût pas même être accepté en offrande par les prêtres (*Deutéronome*, XXIII, 17), il existait chez les Juifs un assez grand nombre de prostituées, désignées sous les différents noms de *zona*, *zara*, *nakria*, *kedescha*, etc. Ces femmes joignaient à leur métier spécial la profession de danseuses et de musiciennes ; c'est encore la vie que mènent les almées, les bayadères chez les Arabes, les Persans, les Indiens, etc. (*Juges*, XVI, 1 ; I, *Rois*, III, 16 ; *Proverbes*, II, 16 ; V, 3 ; VI, 26 ; VII, 10 ; XXIII, 27 ; *Amos*, II, 7 ; VII, 17 ; *Baruch*, VI, 43). C'étaient généralement des femmes étrangères, ainsi que le montre, du reste, un de leurs noms en hébreu, *nakria*, qui veut dire littéralement, en effet, *étrangère*. Elles se promenaient dans les rues (*Genèse*, XVIII, 14 ; *Proverbes*, VII, 11) ou bien s'asseyaient dehors, en appelant les passants par leurs gestes (*Genèse*, XXXVIII, 14). Lors de la scission des tribus, la *prostitution* s'établit dans une proportion considérable avec l'introduction du culte d'Astarté, qu'adopta la tribu d'Ephraïm (II, *Rois*, XXIII, 7 ; *Baruch*, VI, 42). Lors de la domination romaine et du contact avec les mœurs grecques, la *prostitution* fit chez les Juifs de nouveaux progrès et devint une chose presque légale (*Jean*, VIII, 5).

En dehors de la nation juive et dans les temps les plus reculés, la *prostitution* apparaît presque toujours avec le caractère religieux. A Babylone, les jeunes filles nubiles allaient, après s'être couronnées de fleurs, au temple de Mylitta (Vénus Uranie) offrir leur virginité à la déesse en la personne de ses prêtres. Les femmes d'un rang élevé échappaient seules à cette étrange initiation religieuse. Dans l'Inde, cette coutume existait aussi et les idoles monstrueuses auxquelles se prostituèrent plus tard les vierges n'eurent pas d'autre origine. Les Phéniciens sacrifiaient à la déesse Astarté, à la fois lionne et faune, et dans les temples de laquelle s'exerçait la *prostitution*. Paphos et Amathonte, dans l'île de Chypre, eurent leur instant de renommée.

Le caractère religieux que nous venons de signaler se perdit bientôt, et nous ne retrouvons plus dans l'histoire que la *prostitution* basée sur la satisfaction des sens pour l'homme, sur le lucre pour la femme.

Chez les Egyptiens, le père vivait volontiers du déshonneur de ses filles ; à Héliopolis, célèbre entre toutes les villes de l'Egypte par l'incontinence de ses habitants, ce honteux trafic se pratiquait au grand jour, sans réprobation, comme chose toute naturelle. Babylone était un lieu de débauche dont les souvenirs n'ont pu être effacés par ceux de la Rome païenne, et les orgies d'Héliogabale n'ont pu faire oublier celles de Balthazar mourant au milieu des femmes qui composaient son sérail. Enfin, chez les Perses, la *prostitution* s'établit même et surtout à l'entour des rois : on sait que Parménion, un des généraux d'Alexandre, trouva dans le camp de Darius, après la bataille d'Arbelles, 329 des femmes du souverain vaincu. Et le reste avait pris la fuite.

Chez les Grecs, Solon, le premier, songea à réglementer la *prostitution*. Il fit acheter des prostituées en dehors du territoire de la république et fonda le premier lupanar. « Solon, s'écrie un personnage dans une pièce du poëte Philémon, cité par Athénée (livre XIII, c. III), tu as été notre bienfaiteur à tous par cette invention si utile au peuple ou plutôt au salut public, dans une ville pleine d'une jeunesse ardente. »

Malgré cette tolérance, ou mieux cette complicité de l'Etat, les prostituées n'en étaient pas moins notées d'infamie. Mais si la *prostitution* légale était jugée sévèrement chez les Grecs comme chez tous les peuples, il n'en était pas de même de la *prostitution* clandestine. Celle-ci parvint, en effet, à la hauteur d'une institution sociale, et on en comprend la raison quand on étudie le rôle de la femme dans l'antiquité et surtout à Athènes. La jeune fille destinée au rôle d'épouse ne quittait la maison paternelle que pour entrer dans celle de son mari, d'où elle ne sortait plus et où elle était constamment occupée des soins du ménage. Pénélope fut le type de la femme épouse dans l'antiquité, type de chasteté que les Grecs avaient deviné bien avant les chrétiens, qu'ils aimaient, mais qui ne pouvait point les satisfaire entièrement, eux si amoureux de l'art, du beau, si portés à la volupté.

La femme galante se chargea de jouer le rôle que les lois et les habitudes interdisaient à l'épouse, d'être l'autre idéal du peuple grec : la courtisane exerça son influence à tous les degrés de l'échelle sociale, elle inspira à son gré les grands artistes, rendit insensés les philosophes.

On destinait les jeunes filles dès leur enfance à cette carrière étrange. Bien mieux, il

y avait, notamment à Milet et à Lesbos, des colléges où on les préparait par de fortes études au rôle qu'elles devaient remplir dans la société. Elles apprenaient surtout la gymnastique, qui développe la beauté des formes, et la musique, qui inspire des sentiments délicats, des pensées voluptueuses.

L'état de la femme dans la société grecque est parfaitement défini par le grand orateur athénien. « Nous avons, dit Démosthène dans son plaidoyer contre Nerea, des amies (*hétaires*) pour la volupté de l'âme; des filles (*pallakas*) pour la satisfaction des sens; des femmes légitimes pour nous donner des enfants de notre sang et garder nos maisons. » Ainsi, l'amie ou hétaire avait droit de cité, était acceptée sans contestation. Entre elle et la pallaque il existait encore une classe intermédiaire; c'était celle des joueuses de flûte, qui participait de l'une et de l'autre.

L'histoire a fait deux catégories d'hétaires: l'amie que rien ne distingue parmi ses pareilles, et la grande courtisane qui a rempli un rôle historique et a pu influer sur les destinées de son siècle. Laïs, Phryné, Glycère, Aspasie, etc., appartenaient à cette seconde catégorie et souvent inspiraient à leurs amants, au milieu des caresses, des plans qui devaient sauver la république. V. COURTISANE, HÉTAIRE, PALLAQUE.

La *prostitution* n'a pas, chez les Romains, avant l'empire, c'est-à-dire avant les Lesbie, les Cynthie, ce clinquant, ce vernis qui l'avait si facilement fait accepter chez les Grecs. L'hétaire est à peu près inconnue; on ne rencontre que les pallaques. La conquête de l'Asie amena à Rome le goût des prostituées. Le mal gagna avec une rapidité qui effraya les vieux citoyens, amis des mœurs de la Rome du temps de Lucrèce. L'an 711 de la république, nous voyons le culte d'Isis attirer à lui jusqu'aux matrones, gardiennes des mœurs au même titre que la femme légitime de la Grèce.

L'édile Marcius (180 av. J.-C.), qui était entré dans une maison de prostituées pour y rétablir l'ordre, en fut chassé à coups de pierres, et les édiles furent obligés de réglementer ce qu'ils ne pouvaient abolir. Chaque prostituée fut munie, pour exercer son infâme métier, d'une autorisation, *licentia stupri*, qui entraîna une sorte de mort civile. Désormais, pour la femme qui, par son inconduite, rompait avec la société, il n'y avait plus de liberté de tester, plus de tutelle, de témoignage en justice, de serments, enfin, chose capitale surtout à Rome, plus de lien de famille. Ainsi, l'ère de la grandeur romaine marque aussi le commencement de la décadence, et, comme le dit Juvénal :

. . . . Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Les lupanars abondèrent bientôt dans la ville de Rome et dans toutes les autres cités romaines. Ceux que l'on a retrouvés à Pompéi nous donnent une idée exacte des dispositions affectées à ce genre d'établissement. La distribution ordinaire des maisons n'y est pas conservée; dès l'entrée, on se trouve dans un corridor donnant sur plusieurs chambres; au-dessus de chacune des portes est une peinture obscène, bien digne de trouver place dans le musée pornographique de Naples. Chacune de ces cellules était la demeure d'une femme, misérable esclave achetée par le *leno* et exploitée par lui, jusqu'au jour où, devenue incapable de rendre aucun service, elle était revendue, selon le précepte donné par l'économe Caton. On voyait le nom de chaque courtisane sur la porte de sa chambre; aussi Juvénal, parlant de Messaline qui empruntait celle de la fameuse Lycisca, dit agréablement :

. . . . . . Titulum mentita Lyciscæ.

L'écriteau portait, non-seulement le nom de la courtisane, mais encore le prix qu'on lui donnait. Dans l'histoire d'Apollonius de Tyr, on voit une de ces pancartes, qui est assez curieuse :

Quicumque Tarsiam defloraverit
Mediam libram dabit,
Postea populo patebit
Ad singulos solidos.

Ces chambres, véritables cellules pour leur exiguïté, semblables en cela, du reste, à celles des autres maisons de Pompéi, n'ont rien qui les distingue; dans un coin est un lit en pierre, que l'on recouvrait de tapis et de matelas. Les murs sont couverts d'inscriptions intraduisibles. Cet usage de graver ses impressions sur les murs des lieux de débauche était, à ce qu'il paraît, fort répandu, à en juger par les lupanars de Pompéi et par l'épigramme suivante de Catulle, qui se rapporte à notre sujet : « Infâme lupanar, situé au neuvième pilier après le temple des Jumeaux, et vous, ses dignes habitués, croyez-vous seuls être doués des attributs de Priape, seuls avoir le privilége de lever un tribut sur toutes les belles et de réduire tous les autres au rôle d'eunuques? Vous figurez-vous, parce que vous êtes là cent ou deux cents imbéciles réunis ensemble, que je n'oserai pas vous défier tous? Or, sachez bien que je charbonnerai votre infamie sur tous les murs de ce repaire; car c'est là que s'est réfugiée la maîtresse qui me fuit, cette jeune fille que j'aimais comme jamais femme ne sera aimée, pour qui j'ai eu tant d'assauts à soutenir. Et vous, honnêtes gens que vous êtes, vous partagez toutes ses faveurs, et, chose indigne, à qui les prodigue-t-elle? à des hommes de rien, à des galants de carrefour. Toi, entre autres, fils chevelu de la Celtibérie, Ignatius, toi dont tout le mérite consiste dans une barbe épaisse et des dents qui doivent leur blancheur à l'urine dont tu les frottes... » Sur la porte et en guise d'enseigne était un priape gigantesque, avec cette inscription : *Hic habitat felicitas.*

La découverte du grand lupanar de Pompéi fut signalée par un incident assez curieux : le septième congrès des savants italiens se trouvait réuni à Naples en 1845; pour leur faire honneur, on exécuta des fouilles devant eux et ce fut justement le grand lupanar qui sortit de terre aux yeux de la docte assemblée. On ne dit pas si ses membres furent scandalisés et s'ils en voulurent au hasard, qui leur avait fait une si singulière surprise.

Le nombre des maisons de *prostitution* était très-grand à Rome; elles se cachèrent d'abord dans les endroits écartés, autour des murailles de la ville, d'où le nom de *summœnia* qu'on leur avait donné; sous les voûtes de fours abandonnés, et le mot *fornication* est venu de *fornix*, voûte; mais le déreglement des mœurs augmentant, la *prostitution* osa bientôt lever la tête; les lupanars allèrent s'établir jusqu'à la porte du palais des Césars, comme plus tard, à Avignon, ils se montrèrent à la porte du palais des papes. C'est dans une de ces maisons que Messaline allait se prostituer chaque soir, imitée en cela par plus d'une matrone romaine, qui sollicitait le nom de courtisane et se faisait inscrire sur le registre des édiles, afin de pouvoir mener une vie licencieuse, sans craindre d'être châtiée par son père ou son mari. Ce débordement alla si loin, que Tibère, cet empereur aussi débauché, mais plus hypocrite que ses successeurs, fut contraint d'intervenir. Il interdit aux filles et femmes de chevaliers la *prostitution* légale, sous peine de déportation dans les îles. Enfin, il déclara que la jeune fille qui se serait prostituée ne pourrait s'engager dans les liens du mariage. Dioclétien, allant plus loin, interdit le mariage aux filles des *lenones* ou directrices des maisons de *prostitution*.

Les filles publiques (*meretrices*) avaient, à Rome, un costume se rapprochant de celui des hommes; elles portaient une mitre, une toge ouverte sur le devant, d'où leur nom de *togatæ;* leurs vêtements étaient jaunes (la couleur jaune étant alors l'emblème de la honte et de la folie); enfin, leurs chaussures étaient rouges. Cette dernière couleur leur fut pourtant interdite lorsque Adrien la réserva pour les empereurs. Domitien leur défendit de sortir en litière. Elles ne pouvaient non plus se parer d'ornements ni de bijoux, et, quand elles allaient assister à des soupers et à des orgies nocturnes, elles faisaient porter dans un coffret leurs parures, qu'elles ne mettaient qu'en arrivant au rendez-vous. Malgré toutes ces mesures restrictives, le nombre des filles perdues augmentait sans cesse. Des femmes achetées dans toutes les parties du monde favorisaient cette débauche monstrueuse; la plupart des patrons trouvaient commode et profitable d'utiliser ainsi leurs esclaves femelles. Tout était devenu lupanar : les bains, les cabarets, les boutiques de barbier et jusqu'aux boulangeries. En vain Théodose le Jeune et Valentinien essayèrent de remédier à cet état de choses, en prononçant l'abolition définitive de tous les mauvais lieux; ils ne firent que favoriser la *prostitution* clandestine, dont les excès furent cent fois pires encore.

L'empire romain s'en allait en pourriture et la *prostitution* n'était point étrangère à cet affaissement, à cette mort. Alors on voit les barbares accourir des profondeurs du Nord pour remplacer par un monde nouveau celui qui allait disparaître. Ils avaient des mœurs pures; leurs lois sont muettes sur la *prostitution*. Que gagnèrent les envahisseurs au contact des vaincus? Ils s'abandonnèrent aux jouissances jusqu'alors inconnues pour eux qu'offraient les pays conquis, et les restrictions faites par la loi disparurent avec les empereurs.

L'Eglise même, qui, dans l'espoir du repentir, cherchait à s'attacher les barbares, en vint à tout supporter. Les conciles d'Elvire et d'Aix pardonnèrent aux femmes repentantes et les marièrent. Mais les exhortations religieuses faisaient peu d'effet chez des peuples où l'exemple de la débauche partait d'en haut. Childéric, un des rois francs, enlevait les filles et les femmes de ses sujets. Chassé par eux, il séduisit la femme de son hôte, le roi de Thuringe. Clovis, issu de cette union adultère, eut, malgré sa conversion, un grand nombre de maîtresses. On connaît la vie mêlée de crimes et de débauches de presque tous ses descendants. Chaque roi mérovingien avait plusieurs épouses qualifiées reines, et les évêques, qui étaient souvent engagés dans les liens du mariage, entretenaient parfois plusieurs femmes à la façon des Orientaux.

La race mérovingienne, épuisée par la débauche, s'éteignit, et celle des Carlovingiens qui la remplaça essaya de réagir contre le passé. Charlemagne, au milieu de ses tentatives de restauration impériale, reprit les traditions de Valentinien et de Théodose, en fait de législation, bien entendu, car on connaît ses mœurs relâchées et son indulgence pour la conduite de ses filles. Peu de temps après son couronnement, il interdit d'une façon absolue la *prostitution*, par un capitulaire qui est le premier monument de notre législation sur cette matière. Toute prostituée prise en flagrant délit devait être fouettée en place publique (*coram populo*). Celui qui l'avait logée ou recueillie dans sa maison devait la porter sur ses épaules jusqu'au lieu où elle recevait son châtiment. Tous les officiers qui commandaient dans les résidences impériales, et spécialement un certain Ernaldus, étaient chargés de l'exécution de la loi nouvelle; ces prohibitions, au moment de la dislocation de l'empire des Carlovingiens, disparurent tout à fait, quoique aucun document précis ne nous apprenne de quelle façon.

L'établissement de la féodalité sur les ruines de l'empire d'Occident amena une recrudescence dans le vice et dans la débauche. Il y eut alors pour la *prostitution* une sorte de renaissance. C'est à cette époque que nous voyons se former à la cour des rois et des grands vassaux des réunions permanentes de filles de joie. Un fonctionnaire d'une nouvelle espèce, nommé roi des ribauds, est chargé de nourrir, de surveiller, de châtier cette horde toujours prête comme une meute pour les plaisirs du souverain. Le duc de Normandie avait un sérail de cette nature; celui des comtes de Toulouse, contenant un grand nombre de femmes de couleur et de nationalités différentes, était célèbre à juste titre dans les contrées voluptueuses du Midi.

La cour de France adopta volontiers cet usage et se garda bien de le laisser tomber en désuétude; nous en trouverons tout à l'heure les preuves dans la comptabilité d'un prince connu par ses galanteries.

L'époque qui précède les réformes de saint Louis est la plus obscure entre toutes, celle qui contient le moins de renseignements sur le sujet qui nous occupe. Un grand nombre d'historiens modernes affirment que, dans ce temps, les filles publiques étaient organisées à Paris en corporation, qu'elles avaient leurs statuts, leur juridiction, qu'elles assistaient à une messe solennelle et faisaient une procession le jour de la fête de sainte Marie-Magdeleine. Suivant Sauval et le jurisconsulte Merlin, l'authenticité de ces faits n'aurait pour garantie que des traditions conservées longtemps parmi ces malheureuses.

A la fin du règne de Philippe-Auguste, le nombre des filles de joie était considérablement augmenté, et, au commencement du règne de Louis IX, leur déréglement et leur audace étaient devenus proverbiaux. Le saint roi crut faire cesser tout désordre au moyen d'une prohibition absolue. Mais alors la *prostitution* clandestine devint plus effrénée; il fallut rappeler les ribaudes et se borner, pour toute réforme, à une sévère réglementation; la tolérance fut donc proclamée, mais l'entrée des maisons qu'on venait de rouvrir fut spécialement interdite « aux sénéchaux, baillis et tous autres officiants et servicials de quelque estat ou condition qu'ils soient. »

Sur le point de s'embarquer à Aigues-Mortes pour sa dernière croisade, Louis IX fut pris de scrupules relativement à ses règlements, parce qu'il se souvint peut-être des désordres causés par les ribaudes qui suivaient les armées en marche vers le tombeau du Christ. Au siége d'Acre, en effet, trois cents d'entre elles étaient venues d'Occident et ce fait avait scandalisé les infidèles; pendant son séjour en Egypte, il avait vu lui-même ses officiers entretenir des femmes « jusque à ung *gect* de pierre près et à l'entour de son pavillon. » Il fit sévère justice d'un chevalier trouvé dans un de ces mauvais lieux. « On laissa le choix au coupable, nous dit Joinville, ou que la ribaude avec laquelle il avait esté trouvé le mèneroit parmi l'ost, en sa chemise, avec une corde liée à..., laquelle corde la ribaude tiendroit d'un bout; ou, s'il ne vouloit telle chose souffrir, qu'il perdroit son cheval, son armure et harnois, et qu'il seroit chassé et fourbany de l'ost du roi. » Le chevalier préféra perdre son armure plutôt que de se soumettre à une peine aussi humiliante. Les règlements furent donc révoqués; mais quelques mois après ils furent rétablis. Louis IX, à son retour, les confirma, et tels pendant plusieurs siècles ils restèrent et servirent de charte, de code, pour trancher toutes les questions relatives à la *prostitution*.

A partir du règne de saint Louis, nous quittons l'époque légendaire de la *prostitution* dans les temps modernes et, grâce à l'abondance des documents, nous entrons en pleine histoire. Il n'était pas facile à l'administration parisienne de maintenir désormais la tourbe des filles publiques. Elles invoquaient à tout propos les règlements de Louis IX, qui avait construit exprès pour elles un hôpital appelé la Maison des Filles-Dieu. Les plus grandes difficultés furent celles du cantonnement. Après de longues discussions, le prévôt de Paris parvint, en 1367, à les enfermer dans les lieux ci-après: rues de Froidmentel, Glatigny, Tiron, Clopin, Tire-Boudin, du Renard, du Heuleu, de la Vieille-Boucherie, de l'Abreuvoir, Màcon, Champ-Fleury et Transnonnain. Plusieurs de ces rues, en conservant dans leur nom quelques traces de leur étymologie, ont néanmoins diminué quelque chose de la grossièreté de leur nom primitif. La rue Transnonnain était autrefois la rue Trousse-Nonnain; la rue Tire-Boudin avait un nom plus scandaleux encore. Marie Stuart, reine d'Ecosse et femme de François II, passant un jour dans cette rue, en demanda le nom, et, quoiqu'elle n'eût pas les oreilles infiniment chastes, elle ne put s'empêcher de rougir à la prononciation de la dernière syllabe, qui, en conséquence, fut changée. Cette rue a pris depuis le nom de rue Marie-Stuart. La rue du Heuleu (aujourd'hui *Hurleur*) avait été tellement infestée de prostituées, qu'elle avait pris son nom des avanies que faisait la populace à ceux qu'elle en voyait sortir.

Ceux qui veulent faire un voyage pornographique dans l'ancien Paris peuvent lire le vieux poëte Guillot, qui, dans son *Dit des rues*, énumère toutes celles qui étaient affectées à la *prostitution*, avec une complaisance égalée chez les écrivains modernes par certains adeptes de l'école réaliste.

Chose curieuse à noter, c'est que beaucoup de rues occupées au moyen âge par les prostituées sont restées leur domaine exclusif; nous citerons, entre autres, les rues de Glatigny et du Pélican. Il est probable que les maisons elles-mêmes n'ont point changé de destination et qu'elles ont servi depuis tant de siècles, ainsi qu'un égout, au passage de toutes les turpitudes sociales.

Le cantonnement de 1367 fut loin d'être définitif. Dès l'année suivante, l'évêque de Châlons, membre du conseil du roi, se plaignit amèrement du scandale occasionné par les filles de la rue Chapon, voisine de son manoir. Il obtint de Charles V une ordonnance d'expulsion; ses ennemies tinrent bon et continuèrent à offenser la pudeur épiscopale. Dans une autre affaire du même genre, en 1387, les pallaques parisiennes semblent s'être acquis les bonnes grâces et la protection du parlement. Enfin, Henri VI lui-même, un des plus puissants princes de son temps et qui se disait roi de France et d'Angleterre, ne put les expulser de la rue Baillehoc. Cette fois elles furent, dit-on, soutenues par les chanoines de Notre-Dame, propriétaires d'une partie des maisons qu'elles occupaient. Moins heureuses en 1480, elles furent chassées de la rue des Canettes par arrêt du parlement, auprès duquel elles avaient, paraît-il, perdu leur crédit. En 1518, à la prière de la reine Claude, François Ier ordonna de détruire le repaire des filles de joie situé dans la rue Glatigny. Aussitôt l'édit connu, les habitants du voisinage s'armèrent de pics et de pioches et en moins de vingt-quatre heures ils abattirent toutes les maisons qu'habitaient en cet endroit les femmes de mauvaise vie; mais les masures démolies furent bientôt reconstruites et la *prostitution* vint de nouveau s'y installer. « De nos jours encore, dit M. Maxime Du Camp, les rues obscures, étroites et puantes de la Cité servaient de repaire à ce que l'orgie a de plus honteux. Au Glatigny avaient succédé la rue aux Fèves, la rue de la Licorne, la rue des Deux-Ermites, et il n'a pas fallu moins que la démolition complète de toute la Cité pour la purifier. Des casernes et le nouvel Hôtel-Dieu ont remplacé ces ruelles obscènes, que nos anciens historiens nommaient les clapiers des femmes vivant en vilité. »

Quand on étudie l'histoire de ce temps, on est étonné du relâchement des mœurs dans la ville de Paris. « Dans la même maison, dit Jacques de Vitry (*Historia occidentalis*, caput VII), on trouve des écoles en haut, des lieux de débauche en bas; au premier étage, les professeurs donnent leurs leçons; au-dessous, les femmes de débauche exercent leur honteux métier, et tandis que d'un côté celles-ci se querellent entre elles ou avec leurs amants, de l'autre retentissent de savantes disputes et argumentations des écoliers. » Le commerce avec les filles publiques semblait chose tellement passée dans les mœurs, qu'il avait acquis une sorte de légitimité. Suivant Meners, cité par Hock (*Mœurs du moyen âge*, 1262), le débiteur dont la personne était retenue en gage par le créancier avait droit de recevoir la visite d'une prostituée. Vainement on les chassait durant la peste pour éviter la recrudescence du mal toujours amené par la débauche; elles tenaient bon. Au dire de Sauval, « dans la cour des Miracles, deux liards semblaient un salaire suffisant. » Grand nombre de bourgeois de Paris protégeaient des filles de joie; d'autres vivaient sur leurs bénéfices, ainsi que le prédicateur Maillard leur en faisait le reproche : *Vultis vivere de prostitutionibus meretricum.* Au commencement du XVIe siècle, l'extension de la *prostitution* était telle qu'elle nécessita, non plus seulement l'intervention du roi, mais celle des états généraux du royaume.

Les différentes villes de France avaient suivi l'exemple de Paris. Les fabliaux sont pleins de récits relatifs aux filles de Provins; leur célébrité s'étendait au loin et le disputait à celle des filles d'Angers, qui courtisaient les nombreux étudiants attirés par les écoles de cette ville. A Narbonne, la municipalité possédait une rue spéciale destinée aux prostituées et qu'on nommait la Cariera Calida (rue Chaude). Cette rue échappait à la juridiction des seigneurs. A Nevers, les femmes publiques devaient rester entre deux fontaines, d'après un édit de Jean de Bour-

gogne, rendu en 1481. A Toulouse, on dut sévir souvent contre elles; un jour, on en trouva trois cachées depuis plusieurs semaines dans le couvent des Grands-Augustins; elles furent pendues. A Sisteron, en 1394, la municipalité acheta à ses frais une maison pour y placer les prostituées; la gouvernante des filles de joie était décorée, à Nîmes, du nom de *magistra;* les consuls la choyaient fort et lui envoyaient un présent annuel, nommé *baiser*. A Beaucaire, elle se nommait abbesse et ne pouvait consacrer qu'une nuit à chacun de ceux dont elle avait fait la conquête. En 1414, l'abbesse, qui se nommait Marguerite, ayant passé six nuits avec un certain Anequin, encourut une amende d'un sou tournois. Les prostituées de Beaucaire, au moment de la célèbre foire qui se tenait dans cette ville, faisaient des gains considérables; par contre, elles devaient courir nues autour d'un hippodrome. Cette course faisait partie des réjouissances offertes par la municipalité de la ville à cette époque.

Ces mœurs des villes de France au moyen âge se retrouvaient, du reste, dans toute la chrétienté. A Londres, c'étaient les bains publics qui donnaient lieu au scandale. Henri VIII tenta vainement de les réformer; il ferma les repaires des prostituées, mais on les rouvrit après lui. En Allemagne, la *prostitution* se faisait surtout remarquer dans la ville de Strasbourg, où elle dépassait toutes les bornes. Les femmes perdues étaient, vers 1455, répandues surtout dans les rues Biechergasse, Kleppergasse, Grubengasse et Undengosten. Cette dernière rue, suivant les recensements, contenait quinze maisons de *prostitution*. Il y en avait cinquante-sept dans six rues seulement. Enfin, la licence était arrivée à un tel point que, chose inouïe, les prostituées avaient envahi jusqu'aux clochers des églises, où elles logeaient sans façon, ce qui leur avait fait donner le nom d'hirondelles. Voici les termes d'une ordonnance de 1521 : « Pour ce qui est des hirondelles ou filles de la cathédrale, le magistrat arrête qu'on leur laissera encore quinze jours; après quoi on leur fera prêter serment d'abandonner la cathédrale et autres lieux saints. » (Rabutaux, *De la prostitution*, Paris, 1851, in-4°.) A Nuremberg, elles avaient une sorte de privilége exclusif, analogue à celui des corporations et maîtrises; toute violation de ce privilége était poursuivie devant la juridiction ordinaire.

En Suisse, Genève semble jouer le rôle de Strasbourg. Les filles étaient soumises à la juridiction d'une femme, qui prenait la qualification de reine. La reine était choisie par les magistrats et prêtait serment d'exécuter les règlements. (*Registre de la ville de Genève*, année 1420.)

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur le midi de l'Europe, nous voyons la *prostitution* réglementée, non plus par les magistrats municipaux, mais par les papes et les rois. Le code d'Alphonse IX, roi de Castille, et les pragmatiques de 1552 et 1566 contiennent des dispositions nombreuses relatives aux filles de joie. A Valence, se trouvait une maison de filles de joie établie sur des proportions colossales, d'après la description faite par Antoine Lalaircq, qui visita l'Espagne en 1501, à la suite de Philippe le Beau. « Ce lieu, dit-il, est grand comme une petite ville et fermé à l'entour de murs et d'une seule porte, et devant la porte y est ordonné ung gibet pour les malfaicteurs qui pourroient estre dedans. A la porte, ung homme, à ce ordonné, oste les bastons des veuillants entrer dedans et leur dit, si ils lui veuillent bailler leur argent si ils en ont, qu'il leur en rendra au vuidier bon compte sans perdre; et d'aventure s'ils en ont et ne le baillent, si on leur vole la nuit, le portier n'en est respondant. En ce lieu sont trois ou quatre rues pleines de petites maisons, où en chacune a filles bien gorgiases, vestues de velours et de satin, et sont de deux à trois cents filles. Elles ont leurs maisonnettes tendues et accoustrées de bon linge. Le taux ordonné est quatre deniers de leur monnoye, lesquels à nous valent un gros. En Castille, ne paient que quatre malvidis, dont se prend le dixième denier comme des autres choses cy après déclarées et ne peut on plus demander pour la nuit. Tavernes et cabarets y sont. On ne peut pour la chaleur si bien veoir ce lieu de jour que on faict de nuit ou soir, car elles sont lors assises à leur huys, la belle lampe pendante auprès d'elles pour les mieux veoir à l'aise. Il y a deux médecins ordonniés et gagiés à la ville pour chacune semaine visiter les filles, à sçavoir si elles ont aulcunes maladies poques, ou aultres secrètes, pour les faire vuidier du lieu. S'il y en a aulcune malade de la ville, les seigneurs d'icelle ont ordonné lieu pour les mectre en leurs dépens, et les foraines sont renvoyées où elles veulent aller. J'ay ci escript, pour ce que je n'ay ouy parler de mectre telle police en si vil lieu. »

A Venise, la terre classique des courtisanes, la république avait fait venir des femmes étrangères pour les livrer à l'incontinence publique, « afin, dit un auteur du temps, de conserver l'honnêteté des femmes indigènes. » On les mit dans un lieu nommé Carcompana; une matrone, placée à la tête de la communauté, administrait, recevait l'argent et, à la fin de chaque mois, partageait les bénéfices entre toutes les associées.

L'Arétin a été le digne historien de ces courtisanes, dans lesquelles la république voyait un moyen de gouvernement.

Voici en quels termes le président de Brosses parle de la *prostitution* à Venise, telle qu'elle était de son temps : « Pour épuiser l'article féminin, il convient ici, plus qu'ailleurs, de vous dire un mot des courtisanes. Elles composent un corps vraiment respectable par les bons procédés. Il ne faut pas croire encore, comme on le dit, que le nombre en soit si grand qu'on y marche dessus; cela n'a lieu que dans le temps du carnaval, où l'on trouve sous les arcades des Procuraties autant de femmes couchées que debout; hors de là, leur nombre ne s'étend pas à plus du double de ce qu'il y en a à Paris; mais aussi elles sont fort employées. A la différence de celles de Paris, toutes sont d'une douceur d'esprit et d'une politesse charmante. Quoi que vous leur demandiez, leur réponse est toujours : *Sarà servito, sono à suoi commandi* (car il est de la civilité de ne jamais parler aux gens qu'à la troisième personne); à la vérité, vu la réputation dont elles jouissent, les demandes qu'on leur fait sont toujours très-bornées. Cependant, j'en trouvai l'autre jour une si jolie, que... le moyen de ne pas s'y fier, elle me répondait des conséquences *per la beatissima madona di Loreto*. Les nobles font grand usage de ces princesses. Quand l'un d'eux veut faire une promenade avec la sienne, elle vient tout uniment le prendre dans sa gondole au sortir du conseil, et l'on n'est pas plus surpris de l'y voir monter avec elle en pleine place Saint-Marc, qu'on ne l'a été, en temps de carnaval, de voir ce noble ôter son masque et son domino dans l'antichambre du conseil pour y entrer. Au surplus, ne croyez pas que, malgré la fidélité dont elles se piquent pour leurs tenants, elles soient inaccessibles. Ce scrupule ne dure jamais que cinq jours de la semaine; leurs amants mêmes leur laissent presque toujours toute liberté le vendredi, parce qu'ils font leurs dévotions, et le samedi, parce qu'ils font leurs affaires au *pregadi;* elles ont un usage assez bien trouvé, c'est de ne jamais rien accorder qu'à la seconde entrevue, parce que, disent-elles, il faut connaître avant d'aimer. Au moyen de ce, on leur fait au moins deux visites et elles reçoivent un appointement double pour un seul service. » Parlant de celles de Naples, le même auteur s'exprime ainsi : « Elles sont ici, à ce que l'on prétend, en plus grand nombre qu'à Venise. Ce n'est pas la faute des filles, dit-on, c'est le climat qui le porte de toute ancienneté :

Littora quæ fuerant castis inimica puellis,

et, par conséquent, c'est la nature qui le demande. »

Les princes appartenant aux différentes dynasties qui se sont succédé à Naples voulurent aussi mettre un terme aux envahissements des prostituées et les réglementer. Le roi Roger et les autres rois normands ont laissé plusieurs chartes octroyées dans ce but. Les mesures prises par les différents rois de Naples avaient formé à la longue un code tout spécial que faisait observer la cour ou gabelle des prostituées (*Corte gabella delle meretrici*). Cette cour avait sa chambre de justice, son greffier, son receveur fiscal; elle subit une réforme importante en 1589, à raison de la vénalité de ceux qui la composaient. Les souverains de Naples supprimèrent définitivement la *prostitution* en 1678.

Les grandes villes du nord de l'Italie furent aussi des foyers de débauche. A Mantoue, quand la fille de joie avait touché au marché un objet de consommation, elle était tenue de l'acheter, car il était considéré comme impur. Ainsi du bourreau en France pendant longtemps. A Milan, il était défendu de faire signer aux femmes honnêtes aucun engagement de se prostituer; en cas de contravention, les coupables recevaient trois coups de corde et souvent étaient envoyés aux galères. Le notaire qui avait passé l'acte perdait son office.

A Rome, la *prostitution* s'étendit d'abord malgré les papes, puis avec leur consentement. C'est sous Benoît IX que fut établi à Rome le premier lupanar; beaucoup d'autres vinrent bientôt lui faire concurrence et prospérèrent à ce point que, sous Paul IV, leur fréquentation bruyante était un des plaisirs les plus recherchés de la noblesse. Il arrivait aux nobles de briser les meubles, d'arracher les portes et volets et finalement de mettre le feu à la maison prostituée. (*Statuta et novæ reformationes urbis Romæ;* Rome, 1558, lib. II, cap. LIX, in-fol.) Un jour, une mode singulière s'établit chez les Romains appartenant ou non au clergé : c'était d'enlever les filles et de les cacher pour en avoir l'usage exclusif. Les maisons de *prostitution* allaient devenir désertes. Il fallut punir les propagateurs de cette mode par « l'amputation de la main droite, la prison, les verges ou l'exil, suivant la qualité du coupable. » (*Statuta et novæ reformationes urbis Romæ*, cap. XXII.)

La *prostitution* romaine suivit à Avignon les papes, qui se gardèrent bien d'abolir des pratiques chéries de leur entourage et éminemment productives pour leur trésor.

A l'époque où nous sommes arrivés, la *prostitution* est donc admise partout en Europe. On lui assigne des quartiers; bien plus, les prostituées ont un costume spécial, une sorte d'uniforme. A Mantoue, elles doivent joindre à leur costume un grelot. L'origine en France du costume des prostituées est fort curieux. En 1158, la reine Eléonore, femme de Louis le Jeune, abordée par une fille de joie recouverte d'un manteau, lui donna par erreur sa main à baiser, comme elle avait la coutume de le faire avec les bourgeoises de Paris. Mais, ayant appris la qualité de la femme à laquelle elle avait donné cette preuve de bienveillance, elle fut contristée et fit défendre à toute fille de joie de porter des manteaux pareils à ceux des bourgeoises.

En 1360, il fut fait défense « à toute fille et femme faisant pechez de leur corps d'avoir la hardiesse de porter sur leurs robes et chaperons aucuns gez ou broderies, boutonnières d'argent blanches ou dorées, perles ou manteaux fourrés gris. » En 1415 et 1419, on leur interdit l'usage des ceintures d'or ou dorées, des boucles d'argent aux souliers, des fourrures de menu vair et d'écureuil « et autres fourrures honnêtes. » De cette époque date le proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. »

En 1420, un arrêt du parlement leur interdit les robes à collet ouvert, les queues traînantes, les fourrures de toute nature. En 1426, interdiction du drap écarlate aux robes et aux chaperons. On arriva enfin au costume légal, qui consistait en une robe lacée sur le côté et, sur l'épaule, une aiguillette dont la couleur variait souvent.

Celles de Toulouse, lasses de porter des chaperons et cordons blancs auxquels les avaient astreintes les ordonnances des capitouls, firent, en 1389, une pétition à Charles VI, qui, à l'occasion de son joyeux avénement, leur octroya les lettres suivantes : « Faisons savoir à tous présents et à venir que, oye la supplication qui faite nous a été de la part des filles de joie du *bordel* de notre grande ville de Thoulouse, dit la Grande-Abbaye, contenant que pour cause de plusieurs ordonnances et défenses à elles faictes par nos capitoux et autres officiers de notredicte ville, sur leurs robes et autres vestures, elles ont souffert et soutenu plusieurs injures, vitupères et dommages, souffrent et soutiennent de jour en jour et ne se peuvent pour se vestir ni assegnier à leur plaisir, pour cause de certains chaperons et cordons blancs, à quoi elles ont été estraintes porter; pourquoi nous, attendu les choses dessus dictes, désirons à chacun faire grâce et tenir en franchise et liberté les habitans conversans et demourans en notre royaume, avons en nostredict avénement ordonné par ces présentes de grâce spéciale et de nostre autorité royale, avons octroyé et octroyons auxdictes suppliantes que dorénavent elles et leurs successeurs en ladicte Abbaye portent et puissent porter et vestir telles robes et chaperons, et de telles couleurs comme elles voudront. Moyennant ce qu'elles seront tenues de porter autour l'un de leurs bras une ensaigne ou différence d'un jarretier ou lisière de drap d'autre couleur que la robe qu'elles auront vestu ou vestiront. »

Cette abbaye, comme dit l'ordonnance, était appelée de *Las fillas communas;* l'écusson royal était sur la porte, comme sur tous les monuments placés sous la protection royale, et la supérieure portait le titre d'abbesse, comme à Genève elle portait celui de reine. C'était la municipalité de chaque ville qui s'occupait, avec grand soin, de la maison de *prostitution* à l'usage des citoyens; elle passait un bail avec les entrepreneurs et les garantissait contre toute concurrence. D'autres fois, c'était le seigneur qui octroyait des lettres spéciales pour l'érection d'une maison de ce genre; telle est, pour la ville d'Avignon, l'ordonnance de la reine Jeanne, où l'on remarque le passage suivant : « Si quelque fille, qui a déjà fait faute, veut continuer ce mauvais train de vie, le porte-clefs ou capitaine des sergents, l'ayant prise par le bras, la mènera par la ville au son du tambour, avec l'aiguillette rouge sur l'épaule, et l'établira à domicile dans le lieu public de débauche, en lui défendant de sortir dans la ville, à peine du fouet pour la première fois et du fouet et du bannissement en cas de récidive. Notre bonne reine ordonne que la maison de débauche soit établie dans la rue du Pont-Troué, près du couvent des frères augustins, jusqu'à la porte Saint-Pierre, et que, du même côté, il y ait une porte d'entrée qui ferme à clef, pour empêcher qu'aucun homme aille voir les femmes sans la permission de l'abbesse ou baillive qui, tous les ans, sera élue par les consuls. Que la baillive ne permette à aucun juif d'entrer dans la maison et, s'il arrive que quelqu'un d'eux, s'y étant introduit en secret et par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des filles, qu'il soit mis en prison, pour avoir ensuite le fouet par tous les carrefours de la ville. »

Cette persistance du moyen âge à empêcher tout commerce entre les juifs et les chrétiens, même avec des filles publiques, est un trait de plus à noter. A Rome, Alexandre VI fit brûler un juif qui avait eu des relations avec une courtisane. Ces deux classes semblaient cependant pouvoir bien se rapprocher : toutes deux étaient les déshéritées de cette époque; à toutes deux un costume spécial était imposé, une législation barbare infligée; dans les pestes, les calamités publiques, on les expulsait pour apaiser la colère de Dieu attirée par leurs crimes; mais c'était pour les rappeler bientôt, car la luxure et l'avidité ne savaient se passer de leur présence.

Tel était l'état de la *prostitution* en Europe pendant ces temps déjà éloignés de nous. Chaque pays, il est vrai, avait ses règlements particuliers, mais se rencontrant cependant sur certains points communs. Ainsi, presque partout, les filles publiques étaient parquées dans un quartier spécial ou dans une maison qui parfois était la propriété de la municipalité et empruntait son nom au vieux mot saxon *bord*, qui veut dire *maison*. Ces malheureuses étaient parfois expulsées de la cité et cherchaient aventure le long des chemins. C'est pourquoi elles sont souvent dénommées, dans les écrits du temps, « femmes séant aux haies » ou « ès issues des villages, filles de chemin, fames de chaus. » Vainement on les enfermait dans des maisons dont les hommes de police emportaient la clef le soir; vainement on leur fixait des heures spéciales pour se rendre à leurs repaires ou clapiers; vainement les enfants mêmes leur jetaient des pierres ou souillaient de boue et d'ordure les murs extérieurs de leurs maisons, la *prostitution* vivace traversait les siècles. Les grands ne l'encourageaient-ils pas? Les fêtes données à l'occasion du mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière avaient été accompagnées de fêtes lubriques, *festa lubrica*. Nul prince ne partait en guerre sans emmener à sa suite une horde de filles perdues, destinées aux hommes d'armes. Pendant le siége de Sancerre, Jeanne Darc chargea sur un groupe de ces femmes et brisa sur les reins de l'une d'elles l'épée de sainte Catherine de Fierbois. Après la bataille de Granson, les Suisses furent fort embarrassés de celles de Charles le Téméraire qui tombèrent entre leurs mains. Il est vrai que, dans leurs vallées, on en enrégimentait pour suivre les soldats.

« A la fin du XV^e siècle, dit Michelet (*Histoire de France*, t. V), le saint homme Nicolas de Flue pleurait dans son ermitage sur la corruption de la Suisse. Au milieu du même siècle, nous voyons leurs soldats mener avec eux des bandes de femmes et de filles. Il en part tout un bateau, en 1476, dans l'expédition de Strasbourg. »

Pendant les guerres de religion, Strozzi en jeta huit cents dans la Loire. Le duc d'Albe, ce champion de la foi catholique, ne commença pas en Flandre la guerre contre les gueux sans emmener un grand nombre de filles; suivant Brantôme, il y en avait « quatre cents à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied, bien à point aussi. » Enfin, un exemple plus mémorable encore était donné aux peuples par les rois. Les sérails intronisés avec la féodalité existaient toujours. Dans le palais de Henri VIII, ce roi d'Angleterre qui avait, lui aussi, tenté de réformer la *prostitution*, on lisait sur un écriteau : *Chambre des filles du roi*. A la cour de France, le roi des ribauds avait disparu, mais pour faire place à une reine; nos archives nationales contiennent la pièce suivante, qu'il nous faut bien transcrire : « Francoys, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et trésorior de nostre espargne, maistre Jehan Duval, salut et dilection; nous voulons et vous mandons que des deniers de notredite espargne vous payez et baillez et délivrez comptant à Cécille de Viefville, dame des filles de joye suivant nostre cour, la somme de 45 livres tournois faisant la valeur de XX écus d'or à XLV sols pièce, dont nous lui avons fait et faisons don par ces présentes, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa vacation, à départir entre elles ainsi qu'elles adviseront, et ce pour leur droict du moys de may dernier. Fasse ainsi qu'il est accoutumé de faire de toute ancienneté et rapportant cesdites présentes signées de notre main avec quittance sur ce suffisante de ladite Cécille de Viefville; seullement nous voulons ladite somme de XLV livres tournois estre passée et allouée en les dépenses de vos comptes et rabattue de vostre recepte de nostre dite espargne par nos amés et féaulx les gens de noz comptes auxquels par ces mesmes présentes mandons ainsi de faire sans aucune difficulté, car tel est nostre bon plaisir, nonobstant quelzconque ordonnances, restrictions mandements ou deffences à ce contraire. Donné à Paris le dernier jour de juing de l'an de grâce 1540, de notre règne le 26^{me}. Signé, Francoys; et plus bas, Bochetel. »

Ne nous étonnons donc pas si les états généraux d'Orléans, cédant, en 1560, à l'influence de la Réforme, prononcent vainement une interdiction absolue de la *prostitution*. Cette interdiction fut aussi impuissante que les autres; son exécution momentanée ne fut même obtenue qu'à grand'peine. Un nombre considérable de filles habitaient la rue du Heuleu; elles eurent l'audace d'en appeler au Châtelet, puis au roi, de l'édit de 1560. Le procès dura cinq ans. On en eut raison par un nouvel édit du 24 mars 1565, qui fut publié à cor et à cri aux deux extrémités de la rue.

La *prostitution* légale, grâce à la décision des états, se transforma alors en *prostitution* clandestine, et les filles publiques, échappant à l'action de la police des municipalités, hantèrent les repaires secrets des vagabonds et des malfaiteurs. Cela dura jusqu'au règne de Henri IV. Le roi vert-galant reconnut,

comme son aïeul Louis IX, la légalité de la situation des prostituées, leur assigna des rues spéciales et fixa les heures où elles devaient s'y rendre.

Mais depuis longtemps la *prostitution* des femmes et des filles appartenant à la noblesse avait pris une extension qu'il faut aussi, qu'il faut surtout flétrir. Anne de Bretagne, cette reine si prude, en formant à la cour une réunion de filles d'honneur, porta involontairement à la morale une bien grande atteinte. Un règne à peine écoulé, les filles de la reine des ribauds étaient abandonnées aux officiers subalternes et les filles d'honneur de la reine de France prenaient leur place auprès des princes et du roi. Suivant Brantôme, François Ier avait une puissante raison d'effectuer ce changement. Pour échapper à la maladie régnante, il avisa « de faire l'amour bien royalement, dont pour ce institua sa belle cour, fréquentée de si belles et si honnêtes princesses grandes et demoiselles, dont ne fit faute que pour se garantir de vilains maux et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accomoda et s'appropria d'un amour moins salaud, plus gentil, net et pur.» Du reste, depuis longtemps la noblesse de France posait en principe que les filles et les femmes pouvaient, sans déshonneur, se prostituer au roi. Il y avait toujours grand nombre de postulantes à la couche royale. Catherine de Médicis le comprit bien et fit de la *prostitution* un moyen politique; elle accepta le rôle de Mlle de Viefville et, s'entourant des filles de la haute noblesse, elle en forma cette réunion que l'histoire a nommée pudiquement « escadron volant. » Les scènes qui, suivant Brantôme, se passaient dans cette réunion ne différent pas de celles d'un lieu de débauche. Ces singulières filles d'honneur s'emparèrent du roi de Navarre, du prince de Condé, et de divers chefs protestants.

L'élan une fois donné, les rois de France continuèrent à donner carrière à leurs faciles amours. Henri IV eut Gabrielle d'Estrées, Claudine de Beauvillers, Henriette de Balzac, Jacqueline du Breuil, Mlle des Essarts, etc. Louis XIII n'aima que platoniquement, pendant que, suivant Dulaure, les seigneurs de la cour et les princes du sang fréquentaient les maisons de débauche. Le règne de Louis XIV fut celui des grandes courtisanes; la *prostitution* des femmes et des filles de la noblesse atteignit une sorte de majesté, qui rendit le scandale d'autant plus dangereux. Le clergé ratifia tout; il légitima les enfants du roi et de la Montespan, bien qu'issus d'un double adultère. La bigoterie du roi devenu vieux ne fit pas disparaître les vices à la cour de Versailles; il les rendit seulement plus hypocrites, et l'on arriva à la grande orgie de la Régence. Louis XV, jeune encore, trouva autour de lui d'infâmes traditions; il y fut fidèle; il choisit nombre de maîtresses, prit successivement les trois sœurs, Mlles de Châteauroux; puis, au grand scandale de la noblesse, dont le privilége fut ainsi violé, il dérogea soudain et aima la fille d'un bourgeois, Mlle Poisson, depuis marquise de Pompadour. Cette nouvelle maîtresse créa le Parc aux cerfs, peuplé de jeunes et jolies filles qui, une fois enceintes, étaient richement dotées et mariées à des cadets.

Jusqu'à cette époque, la grande *prostitution*, celle des cours, et la *prostitution* légale, cet égout de la société, avaient suivi une marche parallèle sans jamais se confondre; mais l'ancien monde tombe en pourriture et les deux *prostitutions* vont se réunir en un spécimen commun,

La Gourdan, célèbre monstruosité entre les monstruosités du dernier siècle, avait fondé, boulevard Saint-Denis, un *couvent*, un vrai couvent, rappelant ceux de Lesbos et de Milet. C'est là que de chute en chute alla tomber un jour une modiste de la rue de la Ferronnerie qu'on appelait Mlle Lange et dont le vrai nom était Vaubernier. Elle passa de ce bouge dans le lit du roi de France et prit le nom de comtesse Du Barry.

Si on veut connaître les mœurs de la société d'alors, il faut lire certaines lettres livrées à la publicité en 1783 par la Gourdan elle-même; elles valurent à l'éditeur de cette femme les honneurs de la Bastille. En voici quelques-unes : « Madame, j'ai fait hier la connaissance de deux Anglais qui sont nouvellement arrivés; je leur ai proposé de venir souper ce soir chez vous; ils l'ont accepté. N'oubliez pas qu'il faut de grandes femmes pour ces messieurs; c'est le goût de la nation. Envoyez-moi par le porteur quatre louis à compte de mes honoraires; j'en ai besoin pour retirer un habit et ma montre de gage et aller aux Italiens, où est notre rendez-vous. J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. Paris, le 14 février 1776. Le marquis de L. »

« Je descends, madame, demain ma garde. Je vous amènerai souper chez vous un jeune officier de notre régiment. Il est tout neuf. N'oubliez pas d'arranger le mémoire de manière que la moitié paye la dépense totale. Vous savez que c'est nos conventions. Adieu, madame, à lundi. La jeunesse de Paris devrait vous élever une statue en considération des services que vous lui rendez. Je suis tout à vous. Versailles, le 15 juin 1776. Le baron de P..., officier aux gardes-françaises. »

« Je vous envoie, madame, mon mémoire; ne manquez pas de le faire remettre ce soir à monseigneur; si l'affaire réussit, il y a cent louis pour vous; cela vous est très-facile. Il n'y a qu'à faire entrer cette affaire dans le marché de la petite Rosalie; par le canal d'une jolie fille on obtient tout en France. Paris, le 10 février 1770. Le chevalier du... »

Ne nous étonnons pas si la Révolution, tenant entre ses mains une des filles de la Gourdan qui avait été presque reine de France, lui coupa la tête. Ayons pitié seulement.

Continuons. L'Assemblée constituante reconnut implicitement l'existence de la *prostitution* par une disposition de la loi du 22 juillet 1791, qui n'autorise l'arrestation des filles de joie que lorsqu'elles ont troublé l'ordre et commis un outrage public à la pudeur.

C'est vers cette époque que le Palais-Royal devint le rendez-vous de toutes les filles publiques et le lieu de débauche le plus célèbre de toute l'Europe. Voici la description qu'en donne Balzac : « La poésie de ce terrible bazar éclatait à la tombée du jour. Dans toutes les rues adjacentes allaient et venaient un grand nombre de filles qui pouvaient s'y promener sans rétribution. De tous les points de Paris, une fille de joie accourait *faire son Palais*. Les galeries de pierre appartenaient à des maisons privilégiées qui payaient le droit d'exposer des créatures habillées comme des princesses entre telle ou telle arcade et la place correspondante dans le jardin, tandis que les galeries de bois étaient pour la *prostitution* un terrain public, le palais par excellence, mot qui signifiait alors le temple de la *prostitution*. Une femme pouvait y venir, en sortir accompagnée de sa proie et l'emmener où bon lui semblait. Ces femmes attiraient donc le soir aux galeries de bois une foule si considérable qu'on y marchait au pas, comme à la procession ou au bal masqué. Cette lenteur, qui ne gênait personne, servait à l'examen. Ces femmes avaient une mise qui n'existe plus; la manière dont elles se tenaient décolletées jusqu'au milieu du dos et très-bas aussi par devant; leurs bizarres coiffures, inventées pour attirer les regards : celle-ci en Cauchoise, celle-là en Espagnole; l'une bouclée comme un caniche, l'autre en bandeaux lisses; leurs jambes serrées par des bas blancs et montrées on ne sait comment, mais toujours à propos : toute cette infâme poésie est perdue. La licence des interrogations et des réponses, ce cynisme public en harmonie avec le lieu ne se retrouve plus, ni au bal masqué ni dans les bals si célèbres qui se donnent aujourd'hui. C'était horrible et gai. La chair éclatante des épaules et des gorges étincelait au milieu des vêtements d'hommes presque toujours sombres et produisait les plus magnifiques oppositions. Le brouhaha des voix et le bruit de la promenade formaient un murmure qui s'entendait dès le milieu du jardin, comme une basse continue brodée des éclats de rire des filles ou des cris de quelque rare dispute. Les personnes comme il faut, les hommes les plus marquants y étaient coudoyés par des gens à figure patibulaire. Ces monstrueux assemblages avaient je ne sais quoi de piquant; les hommes les plus insensibles étaient émus. Aussi tout Paris est-il venu là jusqu'au dernier moment; il s'y est promené sur le plancher de bois que l'architecte a fait au-dessus des caves pendant qu'il les bâtissait. Des regrets immenses et unanimes ont accompagné la chute de ces ignobles morceaux de bois. »

— II. La prostitution chez les peuples actuels. Avant de faire le tableau de la *prostitution* en France et surtout à Paris, jetons un rapide coup d'œil sur sa situation dans les autres contrées du globe.

Les peuplades de l'Océanie connaissent la *prostitution*. On sait les mœurs luxurieuses des Taïtiennes. A l'île de Pâques, les femmes s'abandonnent volontiers aux marins, à l'ombre de statues gigantesques, pour la moindre verroterie. A la Nouvelle-Calédonie, à Montechiva, aux îles Sandwich, les naturels livrent volontiers leurs filles et leurs femmes en échange des instruments de fer et du moindre produit que leur apportent les Européens.

Dans l'intérieur de l'Afrique, la chasteté n'est pas davantage appréciée. Les plus belles négresses s'abandonnent pour le plus futile objet de provenance européenne, sans qu'il en résulte le moindre déshonneur aux yeux des habitants de la contrée. La femme qui s'est prostituée dans sa jeunesse trouve aussi bien qu'une autre à se marier...; mais elle doit et garde la fidélité à son mari.

La *prostitution* n'est pas sans présenter des points de vue singuliers en Algérie, où le formalisme de l'administration française lutte avec les restes de la civilisation arabe arrivée à son dernier degré de décomposition. Au moment de la conquête, la *prostitution* existait sur une grande échelle et était réglementée déjà. Suivant le capitaine Rozez, on comptait alors trois mille filles publiques, ou Mauresques ou Arabes ou négresses; nulle n'était juive. Ces femmes étaient surveillées par le *mezouar*, *mezuar* ou *mizouar*, intendant général de la police, qui était en même temps bourreau et, à ce titre, chargé de faire pendre, étrangler et noyer les criminels. La tutelle du *mezouar* se continua même quelque temps après la conquête; mais on comprit bientôt que, dans l'intérêt des soldats et des colons qui accouraient de toute part, il fallait songer à une réglementation sérieuse. Par arrêté du 27 mars 1831, un dispensaire fut créé et, le 11 juillet suivant, la perception de l'impôt sur les prostituées fut adjugée aux enchères à un sieur Loarby, moyennant un prix de 1,860 francs pas mois.

Enfin, dans la même année, la plupart des mesures administratives prises à Paris furent importées à Alger, et on vit alors le nombre des filles publiques diminuer dans une proportion considérable. Depuis ce temps, il est d'environ cinq cents. En 1841, il existait 510 filles inscrites, savoir : 51 françaises, 78 espagnoles, 6 italiennes, 8 allemandes, 4 anglo-espagnoles, 2 hollandaises, 299 mauresques, 43 juives, 7 mulâtresses, 12 négresses. En 1851, on ne trouvait plus à Alger que 337 filles inscrites, savoir : 82 françaises, 37 espagnoles, 4 mahonniennes, 5 italiennes, 9 allemandes, 2 anglo-espagnoles, 170 mauresques, 12 juives, 3 mulâtresses, 13 négresses.

On voit que les Mauresques forment la grande majorité des prostituées algériennes. La cause en est due à la grande facilité avec laquelle les Maures répudient leurs femmes, aux serments de continence que prêtent certains musulmans et qui se prolongent souvent après les deux ans donnés par la mère à l'allaitement de l'enfant, enfin à la misère.

Chez les nomades du désert, suivant M. Berbrugger, bibliothécaire à Alger, un chef de famille, à court d'argent, « envoie sa femme faire une campagne de *prostitution* » dans les villes du Sahara; sa campagne terminée, elle rentre sous la tente et reçoit des félicitations.

Surtout avant la conquête, la *prostitution* algérienne affectait des formes singulières qui vont disparaissant. Aujourd'hui, la corruption est plus savante et partant plus profonde. Autrefois, par exemple, les prostituées vivaient isolées; aujourd'hui, elles sont réunies dans des maisons spéciales; leur état moral est donc devenu pire; le vin et l'absinthe ont fait le reste. Les liqueurs alcooliques ne sont pas les seuls excitants employés dans les lupanars algériens; on a recours aussi aux aphrodisiaques. Le poivre, le piment, la cantharide, les semences de cardamome servent à préparer des compositions aromatiques qui stimulent énergiquement les individus des deux sexes. On emploie aussi une racine qui se trouve dans les montagnes de l'Atlas et qu'on nomme *surnag*.

Les filles publiques cachent leur visage conformément aux lois de Mahomet. Les unes ne reçoivent que des Arabes, d'autres consentent à recevoir aussi des Français; mais aucune, à moins qu'elle ne soit dans une condition infime, n'ouvrira sa porte à un juif. Elles sont généralement tatouées, et cet usage semble très-ancien, car il était déjà constaté en 1600 par le Père Dan; ces tatouages affectent ordinairement la forme de fleurs ou d'étoiles; on les remarque aux joues, à l'angle du front. Enfin, la fille publique peut, renonçant à son infâme métier, rentrer dans la société et trouver un mari. Ce changement profond dans son état ne se fait pas toutefois sans des formalités nombreuses qui doivent être une garantie pour l'époux. La femme fait une déclaration devant le *cadi* et se soumet à une reclusion qui dure trois mois et dix jours, sous la surveillance des voisins; après l'expiration du temps fixé, la pénitente se présente de nouveau devant le cadi, qui dresse le *akod et touba* ou acte de repentance. Le passé est oublié. Un médecin du dispensaire de Blidah, M. Finot, affirmait un jour qu'il avait vu successivement douze prostituées subir une reclusion suivie du *akod et touba* et faire ensuite de fort brillants mariages.

Si nous laissons les villes du littoral pour jeter un coup d'œil dans l'intérieur, nous aurons d'aussi curieux détails à noter. Les filles des Ouled-Naïl, par exemple, et des A'zarlia, suivant le général Daumas, viennent faire commerce de leurs amours autour des grandes villes du Sahara. Elles vont jusqu'à Tougourt et jusque dans les villes les plus éloignées du désert; elles arrivent habituellement à Tougourt pendant l'hiver et campent sur un mamelon nommé Drâ-el-Guemel « le mamelon des poux, » où elles reçoivent les visiteurs. Elles sont, dit-on, fort belles, mais passent pour malpropres et, suivant l'habitude du désert, vont la figure découverte.

Voici, à ce propos, un curieux récit d'un voyageur en Afrique; en le lisant, on se demande s'il parle de Paris ou de Londres ou bien des plaines désertes qui avoisinent le grand désert du Sahara : « Située en arrière de la ligne du Tell, en avant du désert, dans des conditions commerciales excellentes qui en font un marché d'échange des plus fréquentés, la petite ville de Bou-Saada peut être considérée comme le grand lupanar du pays. Quelques détails sur la manière dont la débauche s'y exerce initieront parfaitement le lecteur à la vie galante des *gitanas* de la *prostitution* saharienne. Qu'on se figure une cour entourée de seize à dix-huit cabanons, destinés à loger chacun deux femmes, la plupart très-jeunes (il en est qui ne comptent pas douze ans), jolies et bien tournées sous le costume, j'allais dire le déguisement grotesque dont elles s'affublent. Vers huit heures du matin, le *chaous* préposé à la garde de ces houris terrestres donne la clef des champs à ses pensionnaires. Elles se répandent bientôt dans les cafés maures qui se pressent autour du harem; là, au son d'une musique dont un tambour de basque fait à peu près tous les frais, elles s'évertuent par toutes sortes de danses plus ou moins lascives, entremêlées de chansons, à éveiller les désirs des fumeurs ou des oisifs que leur présence attire. Rien de plus étrange que la parure de ces femmes! A voir ces visages chargés de toutes couleurs, les joues couvertes de carmin, le front jauni d'ocre, les lèvres rutilantes de vermillon, les yeux cernés de *koheul*, les sourcils noyés dans une brune et épaisse couche de *henné*, le tout émaillé de mouches faites de pommade noire à la rose, on croirait assister à une exhibition de momies ou de reliques. Ajoutez à ces affreux pastels l'encadrement d'une chevelure tressée en lourdes nattes mélangées de laine; pour vêtement, le *haïk*, sorte de chemise longue, recouverte d'un châle rayé négligemment jeté sur l'épaule et fixé par des plaques de métal enjolivées de chaînettes, de coraux, d'amulettes; enfin, suspendu à la ceinture, un petit miroir de pacotille, vous aurez le *néc plus ultra* de toutes les ressources de la coquetterie chez les bayadères de la débauche du *hôdna*. Le croirait-on? après deux ou trois ans d'exercice d'un métier pareil, ces filles, enrichies d'un petit pécule, regagnent la tribu natale, où elles sont fort recherchées en mariage. Réintégrées dans la vie de famille, nul souvenir du passé ne les poursuit dans leur considération; presque toutes, affirme-t-on, sont réputées pour leur bonne tenue comme mères et comme épouses. »

Ces mœurs sont d'autant plus étranges que, non loin de là, à B'damès, la femme divorcée ne peut se remarier et que celle qui se prostitue est chassée impitoyablement; chez les Beni-Mzab, la femme adultère est lapidée.

Au Japon, la *prostitution* a atteint des proportions inouïes, surtout à Nangasaki, qui, du reste, est considérée par les indigènes comme la ville de plaisir par excellence; c'est la Lesbos, la Corinthe du Japon. Un quartier spécial est réservé aux filles de joie; elles y vivent au milieu du luxe et des plaisirs délicats que procure le commerce des arts. M. J. Layrle nous donne sur la *prostitution* de ce pays des détails intéressants. Chaque grande ville du Japon offre un quartier séparé consacré à la débauche. Ce gynécée se nomme *yoshivara*. C'est un large emplacement séparé du reste de la cité le plus souvent par un fossé. Les rues qui y aboutissent sont bordées de restaurants, de tirs à l'arbalète et de toutes ces petites industries qui spéculent sur le désœuvrement et la débauche. A l'heure où la ville est endormie, tout brille, tout est illuminé dans le *yoshivara*. La plupart des femmes y sont accroupies fumant leur pipe; elles sont richement vêtues de robes de soie brodées d'or; leurs cheveux sont traversés de longues épingles en écaille, le fard s'étale sur leurs joues en larges plaques blanches et rouges. Il est impossible d'entrer au *yoshivara* comme par hasard et par surprise; pour y arriver, il a fallu traverser un pont et passer sous l'arche d'une grande porte bardée de fer; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est un jour de l'année où l'on couronne la plus belle courtisane du *yoshivara*, Cette rosière d'une nouvelle espèce fait avec nonchalance le tour des jardins; elle est magnifiquement coiffée. Sa robe, dont les dessins présentent des animaux fantastiques, est tellement chargée de broderies et de bijoux, que le bas est porté par deux des suivantes de la Vénus. Le cortége marche avec lenteur sous le regard jaloux des rivales et l'inspection curieuse des flâneurs et des débauchés qui affluent ce jour-là au *yoshivara*.

La *prostitution* en Chine ne le cede guère à la *prostitution* pratiquée au Japon; elle semble jouer dans la société chinoise un rôle tout au moins aussi considérable que dans aucun pays du monde. Mais les renseignements fournis par des voyageurs dignes de foi ne nous donnent que des idées assez vagues et assez incomplètes sur la matière. Tout au plus peut-on garantir l'authenticité de ce que nos nationaux nous racontent sur les prostituées de quelques ports ouverts au commerce européen et notamment sur les bateaux de fleurs du fleuve des Perles dans la rade de Canton. Ces bateaux de fleurs sont, suivant l'expression d'un voyageur contemporain, des temples flottants consacrés à la fois au jeu, à l'opium et à Vénus. « Les bateaux de fleurs, dit-il, étaient alignés bord à bord, les uns contre les autres. Leurs avants, longs de 2 mètres à peu près, s'avançaient sur les flots sombres comme de larges trottoirs qui permettaient de se promener sur une assez grande longueur. Leurs façades dorées et les mille lanternes de couleur qui se balançaient à leurs terrasses chargées de fleurs en faisaient vraiment des habitations féeriques et d'une inimaginable originalité. C'était à se croire dans quelque ville fantastique des *Mille et une nuits*. De tous ces lieux de plaisir s'échappaient des éclats joyeux que répétaient les échos du fleuve, et de brusques et vives lueurs qui dansaient comme des feux follets sur les lames et allaient, dans les masses sombres des bâtiments à l'ancre, découper des ombres bizarres et gigantesques. Des bouffées de parfums s'en allaient avec les fumées de l'opium de ces petites fenêtres entr'ouvertes où,

comme dans des cadres sculptés par la fantaisie, se montrait çà et là une des déesses du *Si-kiang*, poursuivie par quelque grotesque amoureux au ventre rebondi. La singulière maison flottante dans laquelle nous pénétrâmes était, comme toutes ses voisines, longue de 40 à 50 pieds à peu près et divisée au rez-de-chaussée en deux parties : à l'arrière, une salle de jeu ; à l'avant, une plus grande salle pour les fumeurs d'opium. Un escalier pratiqué entre ces deux salles conduisait au premier étage, occupé d'ordinaire par deux courtisanes seulement et divisé, comme le rez-de-chaussée, en deux pièces meublées, avec le plus grand luxe, de divans, et ornées de force lanternes et stores coloriés. Arrivés en haut de l'escalier, nous poussâmes la porte, mais la plus mauvaise réception nous fut faite tout d'abord. Ce fut un cri d'effroi et d'horreur qui s'échappa de deux petites masses multicolores étendues sur des coussins ; puis les deux petites masses en question s'agitèrent et tentèrent, en trébuchant, un mouvement de retraite vers la porte ; puis, faisant contre fortune bon cœur, elles se décidèrent à reprendre leurs places sur les coussins et leurs pipes de cuivre. Imaginez-vous deux petites femmes rondelettes, roses, noires et blanches, comme si elles s'étaient débarbouillées avec la palette de Watteau et plâtrées comme des tableaux de Diaz. On eût dit des pastels vivants. Le maquillage de ces petites courtisanes chinoises avait dû employer plusieurs heures. Il est évident que l'artiste chargé de cette œuvre d'art (car il est impossible que ces femmes opèrent elles-mêmes sur leur propre visage) procède par une première couche blanche, qui est le fond du tableau. Sur cette première couche, il dessine des yeux en les prolongeant le plus possible par une ligne noire qui remonte gracieusement vers les tempes. Il a bien soin de les entourer de ce cercle bleuâtre chanté par Nadaud et de les couronner d'un étroit coup de pinceau en demi-cercle. Il découpe ensuite une petite bouche d'un rose vif et un menton bien rond de la même couleur, puis il jette, avec préciosité, un peu d'ambre ici, un peu de blanc plus loin. Avec un éventail, il fait tout sécher et le visage est fait jusqu'au lendemain, car l'usage du fard est si fréquent que la peau d'une femme de vingt ans est déjà ridée et qu'il faut recommencer tous les jours la même opération. Quant au soin que les prêtresses de l'amour chinoises, ainsi, du reste, que toutes les femmes du Céleste-Empire, ont de leurs mains, c'est à n'y pas croire. Les onguents dont elles se servent pour les conserver blanches et douces, pour en garder les ongles fermes et roses, feraient la fortune de Piver ou de Guerlain. Ces ongles, que le suprême bon ton ordonne de porter aussi longs qu'il est possible, sont chaque soir enduits d'une pâte qui les amollit. Ils sont ensuite précieusement roulés et renfermés dans de petits dés en ivoire pour ne se redresser que le lendemain. Quant aux pieds, les deux habitantes du bateau de fleurs avaient subi dès leur enfance le supplice de la compression avec des bandelettes. Elles lui devaient de petits moignons informes, de 4 pouces de longueur, qu'elles nous montraient orgueilleusement chaussés de souliers brodés de perles. Le contenant, certes, valait mieux que le contenu. Elles avaient les cheveux relevés sur la tête en un échafaudage gigantesque, maintenu par une foule de grandes et de petites épingles d'or et d'argent. Il en est ainsi, du reste, de toutes les Chinoises mariées ou qui pourraient l'être. Les jeunes filles seules portent leur longue chevelure noire divisée en deux nattes descendant sur leurs reins, absolument comme les Alsaciennes. Mais les cheveux d'ébène des femmes du Céleste-Empire sont infiniment plus beaux que ceux des blondes filles de la patrie des petits balais. Les peintures sur papier de riz donnent une idée très-exacte du costume chinois : de la soie et toujours de la soie, puis du rouge, du bleu, du vert, du vert, du bleu et du rouge. Il est difficile aux Européens de monter à bord de l'un de ces bateaux de fleurs où nous avions réussi à monter. Une amende de 4 piastres (un peu plus de 200 francs) punit les délinquants ; en outre, ils ont à craindre un coup de couteau ou un bain dans le fleuve des Perles, ou même ces deux perspectives. »

Une autre institution, appartenant au même ordre d'idées et tout aussi particulière à la Chine que les bateaux de fleurs du fleuve des Perles, ce sont ces petits bateaux chinois qui ne manquent pas de louvoyer autour des bâtiments de toute sorte en rade dans les ports de la Chine. Ces petites embarcations sont ordinairement montées par deux femmes seules. De ces deux femmes, l'une est jeune et jolie, tandis que l'autre est laide et vieille. La moitié du bateau est recouverte d'un *rouf* soigneusement clos avec des tentures et tapissé de nattes fines et de coussins. Aussi n'a-t-on pas de peine à comprendre quel genre d'industrie exercent les *matelotes* de ces petites embarcations. Ces pauvres filles, vendues le plus souvent à des misérables qui spéculent sur leur *prostitution*, sont parfois jolies et la finesse de leurs extrémités surtout est remarquable. Seulement leurs immorales promenades sur le fleuve, où de navire en navire elles vont offrir leurs caresses, disent assez combien est grande leur misère ; chose remarquable et qui semble assez difficile à expliquer, ces courtisanes n'ont pas la difformité des pieds imposée par l'usage aux femmes chinoises et qui leur donne une démarche si ridicule. Pour ce qui est de la *prostitution* dans l'intérieur même de la Chine, on en est réduit à des conjectures, et les quelques récits qui ont été faits sur ce sujet ne méritent guère de croyance, car ils sont plutôt du domaine de la fantaisie et du roman que de l'histoire ; ils ne méritent donc pas d'arrêter notre attention. Toutefois, ce qui paraît certain, c'est que la *prostitution* dans la Chine joue un rôle considérable et a reçu un développement extrême.

Si nous passons maintenant aux Indes, nous retrouvons même licence qu'au pays d'où nous venons et nous y rencontrons de plus la *prostitution* sacrée régnant dans les classes inférieures comme aux premiers âges du monde. Il y a plusieurs raisons à donner de cet état de choses ; d'abord l'ardeur dévorante du climat, qui surexcite et exagère le penchant sexuel ; puis l'idée innée dans l'esprit des Indous que la femme est un être inférieur, exclusivement créé pour propager l'espèce et satisfaire la sensualité des hommes. Les femmes indoues ne peuvent, dans aucun cas, faire profession de virginité ; elles ne doivent même pas concevoir la pensée d'embrasser un état qui les mettrait dans l'indépendance et hors du pouvoir des hommes ; elles sont donc toutes obligées de se marier et l'on prend toujours soin de les établir avant l'âge de puberté ; si elles arrivent à cette époque sans avoir pu trouver de mari, il est rare qu'elles conservent longtemps encore leur innocence. Celles qui ne trouvent pas à contracter d'alliance légitime s'attachent, à titre de concubines, à quiconque veut bien les recevoir en cette qualité. L'éducation des jeunes Indous est aussi un des puissants motifs qui ont permis à la plaie de la *prostitution* de gangrener si profondément la société dans ce beau pays. A cette époque de la vie où, suivant les lois de la nature, les sens devraient encore rester muets, il n'est pas rare de voir des enfants des deux sexes qui sont déjà familiers avec des actions et des discours qui révoltent la pudeur ; les discours licencieux qu'ils entendent sans cesse, les chansons lubriques et les vers obscènes qu'on se plaît à leur enseigner dès qu'ils commencent à bégayer ; les expressions ordurières qu'on leur apprend, qu'on leur entend répéter avec plaisir et qu'on applaudit comme des gentillesses : telles sont les bases de la culture de ces jeunes rejetons et les premières façons qu'ils reçoivent. A mesure qu'ils avancent en âge, l'incontinence et tous les vices qui l'accompagnent croissent avec eux. En effet, la plupart des institutions civiles et religieuses de l'Inde ne paraissent inventées que pour allumer et entretenir cette passion, à laquelle un penchant naturel donne déjà tant d'empire. L'histoire cynique de leurs dieux ; le culte religieux, où des prostituées jouent le principal rôle et font souvent des temples mêmes le théâtre de leurs infâmes débauches, tout semble combiné pour enflammer l'imagination des habitants de ces contrées brûlantes et les pousser avec plus de violence vers le libertinage. Outre ces sources de corruption communes à toutes les castes, il en existe encore un grand nombre d'autres particulières aux brames. Plusieurs d'entre eux possèdent des livres abominables, où les plus sales et les plus infâmes débauches sont enseignées par principes et avec méthode ; l'art de varier les jouissances sensuelles, la composition de breuvages propres à enflammer le sang ou à faire renaître la vigueur épuisée sont aussi les matières qu'on y voit traitées. Ils contiennent encore des recettes de philtres qui ont la vertu d'inspirer l'amour lascif. Les courtisanes du pays ont souvent recours à ces philtres pour retenir dans leurs chaînes l'objet qu'elles ont captivé ; c'est dans ses aliments qu'elles ont coutume de les mêler à son insu. Tout commerce avec une courtisane ou avec une personne non mariée n'est pas une faute aux yeux des brames ; ces hommes, qui ont attaché l'idée de péché à la violation des pratiques les plus indifférentes, n'en voient aucun dans les derniers excès de la luxure. C'est principalement à leur usage que furent destinées, dans l'origine, les danseuses ou les prostituées attachées au service des temples ; on leur entend souvent réciter en chantant ce vers scandaleux : *Viachy daroursanam pouniam papa nachanam !* dont le sens est : *Le commerce avec une prostituée est une vertu qui efface les péchés.* Les brames font servir la religion à la satisfaction de leurs appétits sensuels ! Toutes les pagodes un peu importantes ont un certain nombre de danseuses attachées au service du dieu ; ces danseuses, qui portent le nom de bayadères (V. BAYADÈRE), de *deva-dassys* et d'autres encore, forment un véritable sérail pour les brames ; en outre, elles se prostituent à prix d'argent et le produit de ce trafic engraisse d'autant les brames. Dans les temples consacrés plus spécialement aux dieux Siva et Vichnou, il y a en outre des espèces de prêtresses, c'est-à-dire des femmes consacrées spécialement, sous le nom d'*épouses des dieux*, au service de l'un ou de l'autre de ces immortels ; elles sont d'une classe distincte des danseuses ordinaires des temples, mais elles les égalent en dépravation. Ce sont communément de malheureuses victimes du libertinage des *djangoumas* ou des *vachtoumas*, comme on appelle les prêtres sivanistes ou vichnouvistes ; ces prêtres, pour garder le décorum et amadouer les familles qu'ils ont déshonorées, rejettent toute la faute sur le compte ou de Vichnou ou de Siva. Les femmes consacrées à Vichnou se nomment *Garoudah-bassoys* (femmes de Garoudah) et se font imprimer sur la poitrine l'image de l'oiseau de ce nom (c'est l'oiseau consacré à Vichnou), comme la marque distinctive de leur dignité. Les prêtresses de Siva sont appelées *linga-bassoys*, ou femmes du *lingam*, et portent sur la cuisse l'empreinte de ce signe (on sait ce que représente cet obscène symbole : *utriusque sexus verenda in actu copulationis*). Ces femmes, quoique bien connues pour être les concubines des prêtres et des autres dignitaires, n'en jouissent pas moins, dans leur secte, d'une sorte de considération. Mais ce qui dépasse vraiment les bornes de la vraisemblance, ce sont les procédés auxquels les brames ont recours pour peupler leur sérail. Il y a dans la province du Karnatic, dans l'Inde méridionale, un fameux temple, celui de Titoupatty, dédié à Vichnou sous le nom de *Vengatta-Souara*. A une époque fixe de l'année, il se fait une grande procession, et l'appareil qu'on a coutume d'y déployer attire un concours immense de curieux des deux sexes. L'idole de *Vengatta-Souara* est promenée dans les rues sur un superbe char ; les brames qui président à la cérémonie se dispersent dans la foule, font choix des plus jolies femmes qu'ils y rencontrent et les demandent à leurs parents au nom de *Vengatta-Souara*, au service duquel ils affirment qu'elles sont destinées. C'est encore dans le temple de Titoupatty que se passent ces scènes inimaginables où l'on voit les brames exploiter, au bénéfice de leur lubricité, la stupidité des femmes indoues et le désir ardent qu'elles ont d'avoir des enfants. On voit souvent de ces femmes accourir pour demander des enfants au dieu *Vengatta-Souara*. A leur arrivée, elles s'empressent d'aller exposer le sujet de leur pèlerinage aux brames directeurs de la pagode, qui leur conseillent de passer la nuit dans l'intérieur du temple où le grand *Vengatta-Souara*, touché de leur dévotion, daignera peut-être les visiter dans l'ombre et accomplir ce qui jusque-là a été au-dessus de la puissance humaine. Le lendemain matin, ces détestables cafards, feignant une ignorance complète de ce qui s'est passé, s'en font raconter les détails ; et, après avoir félicité les femmes qui leur ont plu sur l'accueil que le dieu leur a fait, ils reçoivent les offrandes dont elles s'étaient munies et les congédient en les flattant de l'espoir qu'elles n'auront pas fait un voyage infructueux. Persuadées qu'un dieu a daigné s'humaniser avec elles, ces pauvres idiotes s'en retournent enchantées, en se berçant de l'idée qu'elles pourront enfin bientôt procurer à leurs maris l'honneur de la paternité. Il existe encore, dans des lieux isolés, des temples où la *prostitution* sous sa forme la plus hideuse et la débauche la plus crapuleuse forment le seul culte agréable à la divinité que l'on y honore. Là aussi, on promet la fécondité aux femmes qui, mettant bas toute honte, livreront leurs faveurs à tout venant. On y célèbre tous les ans, au mois de janvier, une fête qui est le rendez-vous de tout ce que le pays renferme de plus dissolu dans l'un et dans l'autre sexe. Beaucoup de femmes stériles, persuadées qu'elles cesseront de l'être, y viennent, après avoir fait vœu de s'abandonner à un nombre déterminé de libertins. D'autres, entièrement perdues de mœurs, s'empressent d'accourir, pour donner à la déesse du lieu des témoignages de leur vénération en se prostituant, en public et sans honte, à la porte même de son temple. Il existe une de ces sentines de tous les vices à 5 ou 6 lieues de la ville de Mysore, sur les bords du Cavery, dans un lieu désert appelé *Djunjynagatta*. La pagode est de peu d'apparence ; mais la fête de janvier s'y célèbre régulièrement, avec toutes ses gentillesses. Il y a aussi un temple de la même nature près de Kary-Madai, dans le district de Coimbatour ; un autre non loin de Mondon-Dorai, à l'est de Meissour (Mysore) ; on remarque, d'ailleurs, que ces infâmes repaires sont toujours établis dans des lieux éloignés de toute habitation. Chez les Assyriens et les Babyloniens, au rapport d'Hérodote et de Strabon, chaque femme était obligée de se prostituer une fois en sa vie dans le temple de *Mylitta*, la Vénus des Grecs. Cette tradition choquait si ouvertement les principes de cette pudeur que la nature semble avoir départie même à la plupart des animaux, que plusieurs écrivains modernes, et de ce nombre est Voltaire, en ont révoqué en doute la véracité. Que diraient-ils des fêtes infâmes dont nous venons de présenter l'ébauche ? Faut-il encore parler de ces orgies immondes connues sous le nom de sacrifice à *Sakty*? La cérémonie a lieu la nuit, avec plus ou moins de secret. Les moins odieuses de ces orgies sont celles où l'on se contente de boire et de manger avec excès de tout ce qui est défendu par les usages du pays, et où les hommes et les femmes réunis pêle-mêle violent ouvertement et sans honte les règles les plus sacrées de la décence et de la pudeur. Ils peuvent se livrer sans gêne à tous les excès de la lubricité. Un mari qui voit sa femme entre les bras d'un autre n'a pas droit de la réclamer ni de se plaindre ; car alors les femmes deviennent communes ; il y a égalité parfaite entre toutes les castes et le brame cesse d'être au-dessus du paria. La célébration de ces mystères, toujours aussi infâmes quant au fond, varie parfois dans la forme. Il est certaines circonstances où les objets immédiats du sacrifice à *Sakty* sont un grand vase plein d'eau-de-vie du pays et une fille parvenue à l'âge de puberté. Celle-ci, entièrement nue, se tient placée dans l'attitude la plus impudique. On évoque la déesse *Sakty*, qui est censée se rendre à l'invitation pour venir résider dans le vase d'eau-de-vie et en même temps dans une partie du corps de la jeune fille que la pudeur ne permet point de nommer ; on offre ensuite à ces deux objets un sacrifice de fleurs, d'encens, de sandal, d'*akehattas* (grains de riz teints de safran) et une lampe allumée ; et pour *neiveddia* (offrande) une partie de toutes les viandes qui ont été préparées. Cela fait, brames, sudras, parias, hommes et femmes, tous s'enivrent avec la liqueur consacrée à *Sakty*, qu'ils boivent dans le même vase en y appliquant les lèvres. Comme à l'ordinaire, la séance est terminée par ce que l'imagination en délire peut suggérer de plus révoltant. Heureusement pour la morale, ces parties de débauche entraînant de fortes dépenses, il s'ensuit qu'elles ne sont pas fréquentes. Mais il est constant que ce sont des brames, et même le plus souvent des femmes de cette caste, qui sont les plus ardents provocateurs de ces honteuses bacchanales.

En Perse, la *prostitution* fleurit comme au temps de Darius, et les harems des grands seigneurs sont célèbres par leur nombreuse population.

Mais il faut arriver aux contrées musulmanes qui bordent la Méditerranée pour voir la *prostitution* atteindre ses limites les plus monstrueuses : nous voulons parler de la *prostitution* mâle. Nous demandons au lecteur de procéder sur ce sujet par citation. « Ce qui favorise ce genre de *prostitution*, dit Haedo (*Topographie e historia general de Argel*, 1612, in-fol., p. 38), c'est que les femmes vont librement dans les rues le visage couvert d'un voile et que les maris font peu de cas d'elles, leur préférant les garçons. La sodomie est tenue en honneur et celui-là est le plus considéré qui entretient un plus grand nombre de garçons. Ces garçons sont plus soigneusement gardés que leurs femmes et que leurs filles. »

« Il est positif, dit M. A. Duchesne (*De la prostitution dans la ville d'Alger depuis la conquête*, Paris, 1857), que dans tous les bains maures de Constantinople, de Smyrne, d'Alexandrie, etc., on attache à chaque établissement un jeune garçon de douze ans environ, d'agréable figure. Ce jeune garçon est vêtu avec plus de recherche que les autres baigneurs et toujours coiffé d'une tarbouche, espèce de fichu qui rappelle un peu la coiffure des femmes. C'est un châle roulé en turban avec un gland en or, garni de petites pièces de monnaie. Lorsque l'on est presque déshabillé et enveloppé seulement de cette bande d'étoffe qui couvre les parties génitales, on passe avec le jeune garçon dans une première pièce, où il commence un massage léger sur les cuisses en vous faisant mille agaceries ; enfin il arrive même à faire des attouchements impudiques. Si vous ne répondez pas à ses provocations, il vous abandonne et vous livre enfin aux mains du masseur et vous prenez votre bain tranquillement ; mais, pour peu que vous répondiez à ses attaques, il s'offre de satisfaire à tous vos désirs. »

Hâtons-nous de quitter ce sujet malsain et arrivons en Europe, où nous trouvons la *prostitution* réglementée de différentes façons suivant la contrée.

En Angleterre, le principe du laisser faire est largement pratiqué et nous verrons, en examinant les questions d'hygiène qui se rattachent à notre sujet, ce qu'il en résulte pour la salubrité publique.

En Prusse on a, pendant un temps, donné dans l'excès contraire. On a supprimé la *prostitution*, mais les filles publiques ont continué leur métier clandestinement et cette suppression a causé, à Berlin surtout, les mêmes maux que la licence en Angleterre.

Le reste de l'Europe ne diffère guère de la France. Avant l'annexion des États romains au royaume d'Italie, la prohibition absolue avait succédé aux tolérances intéressées et aux combinaisons fiscales des papes du moyen âge. La licence des mœurs est chose inouïe dans la Rome contemporaine, qui mérite bien d'être appelée la *grande prostituée*, ainsi que la nommaient les réformes il y a trois siècles.

Lors de l'occupation de Rome par les troupes françaises en 1849, le commandant du corps expéditionnaire insistait auprès du cardinal Antonelli pour qu'on établît des maisons de tolérance à l'usage des troupes ; celui-ci, qui, selon l'esprit de l'Église, craignait le scandale plus encore que le mal lui-même, répondit : « Eh ! qu'en est-il besoin ? Vous n'avez qu'à frapper à toutes les portes. » Si le mot n'est pas vrai, il est vraisemblable.

— III. LA PROSTITUTION EN FRANCE ET PARTICULIÈREMENT À PARIS. Cette qualification de grande prostituée, Paris la mérite aussi, nous allons le voir. Mais faisons une restriction tout d'abord. La dépravation des mœurs à Paris est surtout causée par ceux qui arri-

vent de loin, attirés par cet attrait magnétique que la grande ville exerce sur toute créature humaine. De toutes parts, de riches étrangers accourent à Paris pour lui demander la satisfaction de toutes les passions, les plus élevées comme les plus basses, et voilà pourquoi la capitale de la France mérite aussi d'être nommée la grande prostituée.

A Paris, comme dans toutes les grandes cités, on trouve la *prostitution* clandestine et la *prostitution* légale. La *prostitution* légale est atteinte par une flétrissure visible, indiscutée; quant à la *prostitution* clandestine, sa destinée est bien différente. Nous la voyons divisée, par la force même des choses, en deux catégories bien distinctes. La première comprend les prostituées honteuses, exerçant à la dérobée leur triste métier, flétries même parmi leurs semblables et pourchassées par les hommes de police : ce sont les *filles insoumises;* nous en reparlerons plus bas. La deuxième catégorie se subdivise en deux genres, car il faut procéder par classification pour comprendre ce monde à part : la *grande courtisane* et la *lorette* (v. COURTISANE et LORETTE). Elles ne sont souvent séparées que par une délimitation inappréciable. Pourtant, la grande courtisane est le plus souvent une femme du monde portant parfois fièrement le blason de son mari, son indigne complice, dont elle fait la fortune par ses liaisons avec les hommes célèbres et puissants. Vile entre les plus viles, elle reçoit l'encens de la foule et en est enviée. Entre elle et la Mme Marneffe de Balzac il existe à peine une nuance. Elle aussi veut faire la fortune de son mari et la sienne; on la rencontre partout, dans les couloirs des ministères, des administrations, sollicitant sans cesse une augmentation de traitement, un avancement, quelque faveur enfin pour le prix de laquelle la malheureuse livre son corps.

La *lorette* a une situation plus nette, plus accentuée; elle forme le gros bataillon de la *prostitution* clandestine. Elle a créé sur les premières pentes de Montmartre, près des limites de la chaussée d'Antin, une contrée qu'eussent jalousée elles-mêmes Corinthe et Lesbos.

Arrivons à la *prostitution* légale.

« Lorsqu'une femme, dit M. M. Du Camp, est résolue à prendre ce métier qui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, mène à la plus abjecte misère par les chemins de la maladie, de l'alcoolisme et de la débauche, elle se fait inscrire sur le livre sans nom. On lui forme un dossier renfermant toutes les pièces d'identité ou autres qui peuvent fournir des renseignements sur elle; si elle a subi des condamnations, si elle a déjà occupé les inspecteurs du service actif, si elle a laissé quelque part un souvenir quelconque, on en prend note et, toutes les fois que le chef du bureau des mœurs la fera comparaître, il lui suffira d'un coup d'œil pour savoir à qui il a affaire. De ce moment, elle n'est plus à elle-même; elle est à l'administration. On lui remet une carte que, dans leur argot, les femmes de cette espèce appellent la *brème*, car elle est blanche et plate comme le poisson que l'on appelle ainsi. Sur le recto, on écrit son nom, son âge et sa demeure; au-dessous, les douze mois sont imprimés, et c'est là qu'elle devra faire mettre le visa du dispensaire, une fois par semaine, à Paris, si elle appartient à une maison, deux fois seulement par mois si elle vit isolément et chez elle. Sur le verso, elle peut lire les prescriptions dont il lui est défendu de s'écarter. A toute réquisition d'un agent de police, elle devra exhiber sa carte. »

Les filles qui composent les phalanges de la *prostitution* présentent plusieurs variétés, qu'on peut classer ainsi : filles d'amour, filles en numéro, filles libres en carte, filles à partie, marcheuses, filles de barrière (1re catégorie), filles de barrière (2e catégorie), filles à soldat, pierreuses.

Les *filles d'amour* et les *filles en numéro* habitent perpétuellement la maison de tolérance. C'est à tort que certains auteurs, comme Parent-Duchâtelet et surtout Frégier dans son ouvrage, excellent à tous autres égards, *Sur les classes dangereuses*, les ont confondues dans une seule et même catégorie. La fille d'amour est une sorte de catéchumène, de novice dans cet étrange couvent qu'on nomme maison publique.

La fille d'amour est, le plus souvent, une jeune domestique, une bonne d'enfant sans place, une fille d'ouvrier sans travail et qui a fui la maison paternelle, où elle ne trouvait plus le nécessaire, où elle était battue. La misère, les désirs aussi excités par un faux brillant, un instant de désespoir que nulle consolation morale n'est venue calmer, telles sont les causes qui font la fille d'amour, la jettent dans la voie de la perdition, la conduisent au lupanar.

Plus loin, en parlant du recrutement des prostituées, nous donnerons l'énumération longue et douloureuse des causes, notées à peine ici, qui amènent la femme à se prostituer.

Les maîtresses de maison ne laissent point échapper une telle proie, et la nouvelle venue est promptement inscrite sur les registres de la police. Tant que dure leur surnumérariat, elles sont logées et nourries par les maîtresses de maison, mais elles n'ont droit à aucun émolument; elles peuvent seulement recevoir les gratifications qu'on veut bien leur donner, en dehors des taxes habituelles. Ces gratifications, qu'elles n'obtiennent souvent qu'au prix de toutes sortes de complaisances répugnantes, doivent leur servir à acheter des vêtements, du linge, de menus objets de toilette, toutes choses qui leur sont nécessaires pour passer dans la catégorie des filles en numéro. Mais les filles d'amour échappent difficilement au servage dans lequel elles se trouvent; les maîtresses de maison ont intérêt à les y maintenir. Elles les poussent à la dépense, à l'usage des liqueurs fortes, aux excès de la table. Elles vont même jusqu'à faire à ces malheureuses des avances d'argent qui rivent d'autant plus la chaîne qui les attache. Tout retour vers le bien devient donc impossible à la fille d'amour; elle n'est plus qu'un objet d'exploitation. Malheur à elle! si elle trouve au milieu de l'infamie une sorte de succès. Sa jeunesse disparaîtra vite; un accident, c'est-à-dire une maladie, surviendra. Bientôt sa demeure dernière sera l'hôpital, en attendant une salle d'amphithéâtre à Clamart.

La *fille en numéro* habite, à demeure fixe, une maison de *prostitution*, comme la fille d'amour; mais elle a à elle personnellement son vestiaire et tous les accessoires de toilette. Il existe une sorte d'association entre elle et la maîtresse de maison chez laquelle elle est comme en pension, avec laquelle elle fait un partage du bénéfice. Toutefois, elle ne jouit pas de la même tranquillité que les filles de la première catégorie que nous venons d'examiner, qui, en tout cas, vivent sans souci du lendemain et trouvent toujours table mise. La fille en numéro, quand elle n'est pas choisie par les visiteurs, retombe dans la première catégorie, dont le servage lui est connu et lui fait horreur.

La *fille en carte* est ainsi nommée de la carte qu'elle reçoit de la police et sur laquelle sont inscrits, outre ses noms et prénoms, l'époque de chaque visite des médecins. Cette carte contient une colonne où, au moyen d'un signe conventionnel, les médecins et les employés de l'attribution des mœurs reconnaissent si les visites ont été régulièrement faites et quel état sanitaire elles ont constaté. Ce système assure l'exécution des mesures de police et de salubrité que l'administration s'est imposées. La fille en carte est libre et isolée. Elle peut faire partie, momentanément, d'une maison de tolérance et, quand il lui en prend la fantaisie, en sortir et recouvrer sa liberté. « Jamais elle ne stationnera sur la voie publique, où elle ne pourra pas apparaître avant sept heures et après onze heures du soir, dit M. Du Camp; dehors, elle ne portera pas d'étoffe de couleur éclatante, elle ne sera pas coiffée en cheveux, elle ne peut se montrer à sa fenêtre, qu'il lui est ordonné de tenir fermée et munie de rideaux; les abords des palais, des églises, les jardins publics, les boulevards, les Champs-Elysées lui sont interdits. Elle ne pourra habiter dans les environs d'un pensionnat, et comme une longue expérience a appris que les voleurs et les filles ont une insurmontable attraction les uns pour les autres, si elle a un amant, elle ne devra jamais lui donner asile; de plus, les inspecteurs du service ont le droit d'entrer chez elle jour et nuit, à quelque heure que ce soit. » Les filles en carte habitent souvent chez elles ou même dans le sein de leur famille qui ignore parfois leur inconduite. Ce fait anomal se rencontre dans la classe ouvrière, où les jeunes filles sortent le matin pour se rendre à leur atelier et rentrent fort tard. L'atelier sert de prétexte à leur vie de débauche.

A ce propos, notons un fait singulier et dont nous garantissons l'authenticité. Une jeune ouvrière du faubourg Saint-Antoine avait fait croire à de sa famille qu'elle était attachée comme figurante à l'Opéra. En effet, trois fois la semaine elle quittait le foyer domestique à la nuit tombante, pour n'y rentrer qu'à une heure avancée de la nuit. Un soir, son frère cadet eut à se rendre dans la rue de la Chaussée-d'Antin. C'était justement un vendredi, jour d'Opéra, et il rencontra sur le trottoir de la rue Neuve-des-Mathurins la soi-disant figurante magnifiquement attifée et agaçant les passants. L'ouvrière se rendait trois fois par semaine dans un lieu qu'elle avait loué; elle échangeait ses modestes vêtements contre une toilette tapageuse, commençait sa tournée, puis, après avoir, à nouveau, échangé ses riches atours contre son vêtement modeste, rentrait au faubourg Saint-Antoine avec la recette du jour.

La *fille à partie* forme une transition entre la fille en carte et la lorette. Beaucoup d'entre elles dissimulent l'estampille administrative et sont considérées comme étant lorettes. Les filles à partie ont l'extérieur le plus décent à la fois et la toilette la plus élégante; on les rencontre sur le boulevard Montmartre, aux Champs-Elysées ou au bois de Boulogne. Lorsqu'elles devinent quelqu'un sur leurs traces, elles poursuivent modestement leur chemin en baissant les yeux et jouent, en un mot, ce qu'on est convenu d'appeler la femme comme il faut, et le soupirant se prend lui-même pour un homme en bonne fortune. Elles le reçoivent dans une maison à partie; de là leur nom.

Certaines de ces femmes revêtent le costume de leur province et courent les rues vers onze heures ou minuit, parlant un patois et prétendant qu'elles sont égarées dans la grande ville. Sur vingt passants qu'elles accostent, elles en rencontrent au moins un de leur province qui comprend leur langue et les emmène. Cette manœuvre a parfois son côté dangereux; c'est quand elle est employée par des prostituées de la catégorie des filles voleuses. Souvent alors l'homme qui a rencontré cette bonne fortune et offert l'hospitalité à sa payse trouve le matin, en se réveillant, sa conquête envolée, ses bijoux aussi et son argent.

La fille à partie a une existence plus heureuse que la femme rivée à sa chaîne dans la maison de *prostitution*.

La *marcheuse* est une prostituée devenue vieille. On l'a mise à la retraite. Chaque soir, elle se tient à la porte de la maison de tolérance qui lui sert de refuge et reste immobile ou, si elle fait quelques pas, c'est à condition de ne pas dépasser la façade de la maison. Elle porte un simple bonnet, un costume brun, un tablier blanc. Elle appelle les passants, leur vante l'extrême jeunesse, la beauté, l'esprit, le choix des femmes qu'on rencontre dans la maison dont elle est l'enseigne. Les femmes habiles en cet étrange courtage sont grassement rétribuées. Il y en a qui promènent les filles d'amour dans les passages et sur le boulevard; beaucoup se transforment en commissionnaires des femmes, pour elles elles courent la ville, portent les billets doux et exploitent indignement celles qu'elles servent.

La *fille à soldat* est le plus souvent une ancienne domestique chassée successivement de toutes les maisons où elle est entrée en service, ou bien une ouvrière paresseuse et adonnée au libertinage. Ces filles attendent les soldats à la porte des casernes ou les suivent dans les garnisons des environs de Paris. Successivement abandonnées par leurs amants, elles deviennent bien vite femmes inscrites. La surveillance de ces femmes est souvent difficile pour la police et d'autant plus nécessaire cependant que ces sortes de femmes transmettent le virus vénérien aux jeunes soldats qui, en congé, le répandent dans les campagnes. Malgre ces dangers, les soldats s'improvisent défenseurs de ces femmes, empêchent leur arrestation et luttent même contre les agents de police. De là souvent des collisions sanglantes.

La *fille de barrière*, comme beaucoup de filles en carte, exerce souvent son métier à l'insu de sa famille; elle se tient sur les boulevards près des anciennes barrières, attendant le passage de quelque individu isolé, à qui elle adresse aussitôt ses agaceries.

Il existe une autre catégorie de filles de barrières qui est fort dangereuse. Celles-ci couchent, en été, à la belle étoile, dans les carrières à plâtre ou dans des garnis de la pire espèce, pêle-mêle avec des mendiants; on les trouve dans la journée au cabaret et plongées dans une ivresse abrutissante. Ces femmes sont dangereuses, parce qu'elles échappent aux mesures sanitaires et qu'elles sont en contact avec les forçats libérés et les voleurs, en un mot avec ce qu'on nomme les réfractaires.

Les *pierreuses* forment la catégorie de prostituées la plus vile et la plus abjecte. La pierreuse est une prostituée vieillie, en guenilles, repoussante, fétide. Elle se cache dans les lieux écartés, le soir, loin des lumières qui laisseraient voir son abjection. Si un rare passant se présente, elle lui tient des propos obscènes, se cramponne à lui et finit par en tirer une aumône.

Les auteurs qui ont étudié l'histoire de la *prostitution* ont constaté, dans l'ancienne Rome, l'existence de femmes de cette catégorie; la police municipale en a parfois arrêté qui étaient âgées de plus de soixante ans; elles ne répondaient aux questions que par des cris inarticulés, avaient la figure décomposée par les maladies et paraissaient ne plus appartenir à l'espèce humaine. (F. Béraud.)

A cette énumération, il faut encore ajouter la catégorie des filles de joie que nous pourrions considérer comme *en rupture de ban;* ce sont des filles insoumises qui, ayant violé les règlements de la police et redoutant le châtiment, continuent leur métier et répandent le mal vénérien. Toujours avec elles on rencontre un malfaiteur de la pire espèce.

Les repaires des malheureuses qui s'abandonnent à la *prostitution* se divisent comme les filles en plusieurs catégories. Il y a la maison de tolérance ordinaire, la maison de passe, la maison à partie, enfin la maison de *prostitution* clandestine. Elles présentent à l'observateur le spectacle le plus étrange à la fois et le plus navrant.

Le nombre des prostituées qui existent à Paris est difficile à fixer, car la *prostitution* clandestine d'une part, de l'autre les filles inscrites qui échappent chaque jour à la police et vivent en réfractaires empêchent toujours d'arriver à un chiffre réel.

Sur un relevé de 5,000 prostituées fait par Parent-Duchâtelet, on trouve : 164 fois les deux sœurs, 4 fois les trois sœurs, 3 fois les quatre sœurs; en tout, 352 sœurs. On remarque, en outre, 16 fois la mère et la fille, 4 fois la tante et la nièce, 22 fois les deux cousines germaines; en tout, 436 personnes se tenant par des liens de parenté.

Au 1er janvier 1870, on comptait, à Paris, 3,656 filles publiques inscrites sur le registre de la police. Sur ce nombre, 2,590 étaient ce qu'on appelle des filles en carte, c'est-à-dire isolées, et 1,066 se trouvaient attachées à 152 maisons de *prostitution*. Plusieurs de ces maisons furent évacuées ou détruites pendant les deux siéges de Paris, en 1870-1871. Il n'en existait plus que 140 au commencement de 1872. « Depuis vingt ans, dit M. Du Camp, la diminution de ces maisons est notable. On en peut juger par ce fait que, en 1852, il existait 217 maisons à Paris. Un moraliste superficiel peut s'en réjouir et voir là une preuve de l'amélioration des mœurs publiques; il faut s'en affliger, au contraire, car cet état de choses indique une démoralisation croissante et des plus dangereuses. Il faut d'abord constater que les filles soumises ont une tendance prononcée, depuis quelque temps, à quitter les maisons où l'administration a, pour les retenir, un intérêt facile à comprendre; elles cherchent maintenant, bien plus volontiers qu'autrefois, l'isolement et cette sorte de liberté relative qui, sans dérouter complétement la surveillance, la rend plus difficile et moins efficace. L'unique préoccupation de beaucoup de ces êtres corrompus est d'échapper tout à fait à l'administration et de vivre dans une indépendance qui devient pour la santé publique un péril de premier ordre et de tous les instants. » Comme le montre très-bien l'écrivain que nous venons de citer, le nombre des filles insoumises s'accroît à mesure que décroît celui des filles soumises. « Il est puéril, dit-il, de fermer les yeux et de croire que le danger a disparu parce qu'on ne le voit plus. De quoi se compose cette armée de dépravation, de débauche et de ruine qui nous enserre si bien à cette heure qu'elle semble obstruer toutes les avenues de notre vie? De 30,000 femmes, si l'on ne s'occupe que de celles qui, par leur existence extravagante, insouciante, excessive, font courir un danger réel à la santé publique. C'est le chiffre qu'on donnait déjà au commencement du siècle. C'est le chiffre que Mercier inscrivait, en 1780, dans son *Tableau de Paris*. Il est, sans aucun doute, au-dessous de la vérité; mais, en cette matière, les documents n'ont rien de certain, ils ne sont qu'approximatifs; on ne possède que des observations générales qui, suffisantes pour asseoir les probabilités d'une hypothèse, n'affirment rien d'une manière positive. Si, faisant le dénombrement de la *prostitution* insoumise et clandestine, on veut, pour rester dans la réalité absolue du sujet, compter toutes les femmes qui ne vivent que de galanterie, depuis la grisette qui est mise dans ses meubles jusqu'à la grande dame qui, avant de se rendre, exige et reçoit un million en pièces d'or nouvellement frappées, on peut hardiment quadrupler le chiffre et l'on arrive à cent vingt mille. Qu'on ne se récrie point! Il n'y a qu'à regarder impartialement autour de soi pour être convaincu. » Or, la *prostitution* clandestine est la plus dangereuse, non-seulement parce qu'elle est une cause incessante de ruine, mais encore parce qu'elle compromet gravement la santé publique. La preuve se trouve dans les registres du dispensaire. En 1869, la moyenne des filles soumises malades a été à Paris de 1 sur 116; celle des filles insoumises de 49 1/2 pour 100. En janvier 1870, sur 100 filles insoumises visitées, 61 étaient malades. Tels sont les ravages causés par ces filles que, d'après une dépêche du ministre de la guerre (15 janvier 1866), pendant le troisième trimestre de 1865, les troupes de la garde impériale, casernées à Paris, eurent près de 20,000 journées d'hôpital pour cause de maladies provenant de débauche.

Parent-Duchâtelet, dans son grand ouvrage, a relaté ses recherches sur la nationalité des prostituées parisiennes. Il n'est pas sans intérêt de connaître le résultat de ses études.

Son travail s'est étendu sur un total de 13,737 femmes; nous en extrayons les chiffres suivants.

Femmes d'origine non européenne :

Asiatiques	2
Africaines	11
Américaines	18
Total	31

Européennes étrangères à la France :

Anglaises	28
Belges	161
Espagnoles	14
Italiennes	50
Russes	2
Suédoises	1
Turques	2
Hanovriennes	2
Allemandes d'au delà du Rhin, dont 15 Autrichiennes	34
Hollandaises	23
Prussiennes	58
Savoisiennes	22
Suissesses	2
Polonaises	6
Portugaises	1
Diverses nées hors de Paris et qu'on n'a pu classer	1,200
TOTAL des étrangères européennes	1,606

Quant à la France, son contingent s'élève à

12,200, qu'on peut répartir géographiquement ainsi :

Nord	9,283
Centre	1,151
Sud	83
Est	1,251
Ouest	432
TOTAL.	12,200

Il n'est pas sans intérêt de connaître les départements où ces malheureuses sont nées :

Seine	4,469
Seine-et-Oise	339
Seine-Inférieure	318
Loiret	152
Somme	101
Rhône	97
Aube	92
Nord	91
Moselle	69
Eure-et-Loir	79
Calvados	70
Bas-Rhin	65
Oise	57
Côte-d'Or	57
Loire-Inférieure	53
Indre-et-Loire	48
Gironde	37
Puy-de-Dôme	36
Meurthe	24
Allier	22
Bouches-du Rhône	20
Cher	19
Haute-Loire	10

Il ne faudrait pas, des résultats de cette répartition, conclure d'une façon absolue à la plus ou moins grande immoralité d'un département. Les villes exclusivement manufacturières, maritimes ou militaires, Rouen, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, ont sur les autres villes une fâcheuse prééminence à laquelle ne contribue pour rien la population rurale du département auquel elles appartiennent.

— IV. DES CAUSES ET DES AGENTS DE LA PROSTITUTION. La *prostitution* a ses causes premières dans la brutalité des passions de l'homme, dans la faiblesse organique et morale de la femme. Mais indépendamment de ces causes générales, il en est d'autres qui agissent d'une façon plus particulière encore sur la femme.

Le premier pas de la jeune fille dans la voie qui conduit à la *prostitution* est presque toujours un amour que ne vient point consacrer le mariage, un amour trompé. Cela est vrai surtout pour les filles de province. Elles se livrent avec bonne foi à celui qu'elles nomment leur amant, mot magique que les romans leur ont présenté si plein de charme. Une première faute commise, l'enfant fuit la famille et ne connaît point de pardon acheté par le repentir. Elle vient dans une grande ville. Un nouvel amour est bientôt suivi d'un nouvel abandon. La misère vient, il ne reste à la pauvre fille d'autre ressource que la mort ou la *prostitution.* Nous frémissons quand nous apprenons qu'une jeune femme a été trouvée noyée dans la Seine; nous avons tort, souvent c'est une recrue qui échappe au lupanar.

Les lois pénales, qui sont impitoyables pour la moindre atteinte aux intérêts matériels, n'ont point songé à frapper celui qui, de la jeune fille appelée à être mère de famille honnête, heureuse, fait une malheureuse, une déshonorée, une paria, souvent une criminelle. Bien plus, par une étrange dérision, celui qui s'est rendu coupable d'une séduction ne perd rien dans l'estime publique. C'est flatter beaucoup un jeune homme que de dire de lui qu'il est un vrai don Juan ! Cette énormité nous a valu une des plus belles créations de Victor Hugo, *Fantine*, figure dont le réalisme devrait plus nous frapper que l'idéalisme.

Souvent une jeune fille pauvre quitte la campagne, sa province, pour se rendre dans une grande ville, dans l'espoir d'y trouver des ressources, de gagner beaucoup plus qu'elle ne gagne. Elle devient bonne, cuisinière, se laisse entraîner par de mauvaises connaissances, est chassée et se trouve tout à coup sans ressource. Après avoir vécu au hasard, misérablement, dans le vice, n'osant plus retourner dans sa famille, elle roule dans la *prostitution.*

Le goût du luxe, du bien-être, une éducation pitoyable, la paresse mènent aussi fréquemment à la *prostitution*. Une éducation élégante, incompatible avec la position sociale modeste de celle qui la reçoit, crée des goûts factices; la jeune fille ne peut les satisfaire qu'avec les présents de son amant. Les toilettes tapageuses de notre temps rendent ces présents plus nécessaires encore; tel est souvent le premier pas que font les jeunes filles d'une certaine classe dans la voie de la débauche. Pendant les premières années de la Restauration, chose lamentable, la *prostitution* se recrutait surtout parmi les élèves de Saint-Denis. L'éducation qu'on leur avait donnée n'était point en rapport avec leur fortune; la chute de l'Empire arriva et beaucoup d'entre elles, dans les galeries du Palais-Royal, servaient de jouet aux officiers prussiens ou aux gardes du corps de Louis XVIII.

Comme le fait remarquer M. Du Camp, il y a des jeunes filles qui, jeunes, charmantes, aptes à toutes les œuvres du bien, ont horreur de la pauvreté, reculent à cette pensée qu'elles seront la femme d'un ouvrier, qu'il faudra travailler, porter d'humbles vêtements, faire la cuisine, soigner les enfants; elles ont rêvé je ne sais quelle existence des *Mille et une nuits*, elles ont la haine de leur infime condition; celles-là sont farouches dans le mal; elles n'y glissent pas, elles s'y précipitent. Un jour, une jeune fille de vingt ans, orpheline et d'une rare beauté, vint d'emblée demander son inscription à la préfecture de police. Le chef de bureau, pris de compassion, essaya de lui montrer vers quel abîme elle marchait; il lui proposa de l'adresser à des âmes compatissantes, qui lui procureraient de l'emploi comme ouvrière ou femme de chambre. Elle regarda le chef de bureau avec dédain et lui répondit : « Etre domestique, merci ! On ne mange pas de ce pain-là dans ma famille. »

L'ignorance absolue, l'absence la plus complète d'éducation morale, l'habitude de vivre depuis l'enfance dans un milieu corrompu qui a engendré la précocité du dévergondage poussent un grand nombre de filles pauvres au lupanar et dans la fange la plus immonde.

Dans le plus grand nombre des cas, c'est la misère qui est le grand pourvoyeur. L'insuffisance des salaires jette dans l'enfer de la *prostitution* plus de femmes que toutes les proxénètes. Il est aujourd'hui parfaitement constaté que presque nulle ouvrière ne peut subvenir à ses dépenses journalières avec le produit de son travail. Que lui reste-t-il donc à faire si ce n'est à demander des ressources au concubinage, puis, conséquence fatale, à la *prostitution* clandestine? Il en est qui, le soir, parcourant seules les rues et les boulevards, essayent de fixer l'attention des passants avec un embarras naïf. Souvent la pièce de monnaie qu'elles reçoivent pour prix d'un triste marché est attendue par des enfants affamés ou des parents infâmes.

Il en est qui franchissent d'un seul coup l'espace qui les sépare de la *prostitution* et, sages le matin, le soir se livrent, se vendent pour la première fois. « Il se présente quelquefois volontairement à la préfecture de police des filles à classer dans une catégorie tout exceptionnelle, écrivait, en 1838, un agent de l'administration. Au commencement de juillet, un médecin du dispensaire en a visité une qui était vierge. Sur la demande à elle adressée pourquoi elle voulait faire son métier de la *prostitution*, elle répondit que c'était la misère qui la poussait à cette extrémité. Le chef de l'attribution des mœurs la renvoya à Reims, son pays de naissance, avec des secours de route. »

Mais souvent, entre la femme qui se prostitue et celui qui lui donne une rétribution honteusement gagnée, que d'intermédiaires qui ont spéculé sur la malheureuse, qui en ont tiré un lucre et qui l'ont livrée ! Le proxénétisme est une plaie sociale; il revêt mille formes, se trouve dans toutes les classes de la société. V. PROXÉNÉTISME.

La fille publique est certainement moins méprisable que la femme qui la précipite dans le mal et vit de son déshonneur. Nous ne passerons point ici en revue les diverses sortes de proxénètes, nous parlerons seulement de celles qui sont connues sous le nom de *maîtresses de maison.*

Il y a quarante ans environ que les femmes qui dirigent les maisons de tolérance ont pris à Paris la qualification de maîtresse ou dame de maison. L'administration a accepté ces dénominations qui, du moins, servent à en remplacer d'autres fort malsonnantes. Ces femmes appartiennent le plus souvent à la classe des femmes galantes ou des filles publiques isolées. Elles ont formé un capital avec leurs économies ou avec les avances de leurs anciens amants. Les maîtresses de maison prennent l'obligation vis-à-vis de la police de nourrir sainement les filles qu'elles embauchent, de les loger et habiller selon la classe des hommes qu'elles se proposent de recevoir. Elles ont de la préfecture de police un livre contenant les règlements spéciaux à la *prostitution* et le nombre de filles qu'elles veulent s'associer. Ce nombre est en rapport avec celui des pièces habitables qui composent le local qu'elles ont choisi. Le livre remis par la police sert à inscrire les nom, prénoms, âge et lieu de naissance de chaque fille qui entre. La sortie doit aussi être indiquée sur ce livre. Les maîtresses de maison doivent envoyer immédiatement au dispensaire les femmes nouvelles qui leur arrivent, et périodiquement celles qui restent dans la maison. Les maîtresses emploient tous les moyens permis ou non pour entretenir et renouveler leur personnel; elles ont des agents qui courent les campagnes, s'introduisant partout et trompant les filles pauvres ou vicieuses par les promesses les plus décevantes. Il n'est pas rare de rencontrer des maîtresses de maison ayant un mari et des enfants. Par un sentiment de convenance qui se comprend, l'administration interdit aux enfants le séjour de la maison de tolérance tenue par leur mère. Quant au mari, il n'est nullement responsable de la violation des règlements de police, n'étant pour rien, ostensiblement du moins, dans la gestion de la maison.

Les maîtresses de maison sont soumises à la surveillance constante de la police, qui les frappe avec sévérité lorsqu'elles reçoivent des mineurs, lorsque les persiennes des croisées ne sont pas cadenassées, lorsque leur établissement est le théâtre de bruyantes orgies. Autrefois, il arrivait souvent qu'on les promenait montées à rebours sur un âne et qu'on les faisait fustiger par la main du bourreau. On se contente aujourd'hui, en cas de contravention, de fermer leur maison pour huit ou quinze jours.

Ces immondes créatures ne donnent que la nourriture et le logement aux prostituées placées sous leur direction. Celles-ci, vouées à la bestialité publique, ne reçoivent rien du prix du honteux trafic. Pour les retenir, lorsqu'elles sont jolies, les maîtresses de maison leur font contracter des dettes en échange des mille futilités ou des boissons alcooliques qu'elles demandent, et se livrent envers ces malheureuses à une révoltante exploitation.

Les dames de maison font habituellement des affaires avantageuses et s'enrichissent rapidement. Les fournisseurs de toute nature les considèrent comme des clients d'une grande solvabilité et payant exactement. Il ne faut pas croire qu'elles aient rompu tout lien avec le monde, dans les rangs duquel elles osent encore se glisser. Un jour, M. Béraud se rendait, accompagné d'un ami, pour inspecter une maison publique dans laquelle on soupçonnait la présence d'une jeune fille de bonne famille, non inscrite et se livrant à la *prostitution* clandestine. Pendant qu'il examinait les livres, son ami regardait avec une certaine anxiété la maîtresse de la maison. « Qu'avez-vous? dit en sortant l'inspecteur à son ami qui roulait des yeux furibonds. — Ce que j'ai? je vais vous le dire. Savez-vous où j'ai rencontré cette créature? — Peut-être dans quelque lieu semblable à celui que nous venons de quitter. — Non, certes, mais bien au dernier bal donné chez M. et Mme de... où elle a fait vis-à-vis à ma femme ! »

Souvent la dame de maison, après avoir amassé une fortune plus ou moins ronde, achète une terre au fond de la province; là, sous son véritable nom, qu'elle avait dissimulé, elle se fait dévote et charitable, devient patronnesse de toutes les œuvres pies et meurt honorée, sinon honorable.

Nous avons fait connaître la fille de joie presque toujours victime de la misère et d'odieuses spéculations et, pour cela, digne de pitié; nous avons rencontré des êtres plus dégradés qu'elle : les intermédiaires qui, à divers degrés de l'échelle sociale, facilitent la *prostitution*. Il nous faut descendre un degré de plus encore dans ce bouge, entrer dans le dernier cercle de cet enfer. Il existe, en effet, un être plus vil que tous ceux que nous venons de passer en revue, c'est le *souteneur*.

Le souteneur est celui qui protége la *prostitution* et donne la sécurité aux filles publiques, soit par suite d'une affection dégradante pour ces créatures mêmes, soit presque toujours pour obtenir d'elles une rétribution de ses services.

Il y a donc plusieurs classes parmi les hommes tombés jusqu'à ce degré d'infamie.

D'abord, le souteneur appartenant à la haute société : il a des liens d'affection souvent anciens et invétérés avec les proxénètes d'un ordre élevé, avec les courtisanes descendues d'une position opulente dans les rangs inférieurs de la débauche. Il ne craint pas d'aller, parfois tout chamarré de cordons et de croix, réclamer l'objet de sa triste prédilection tombé entre les mains de la police.

Il est des souteneurs d'un autre genre qui se livrent à une industrie qu'on nomme *retape*. Ils jouent le rôle d'amants en titre, d'entreteneurs opulents; ils servent de chaperons et, grâce à eux, la femme qui les a adoptés se livre sans crainte à la *prostitution* clandestine; ces hommes sont presque toujours âgés, ils ont souvent occupé un rôle élevé dans la société qui les a expulsés de son sein; ils ont conservé des manières distinguées et sont toujours, grâce à leurs protectrices, mis avec bon goût et recherche.

Souvent, à côté d'eux et en même temps qu'eux, se trouve une autre variété de souteneurs : c'est l'amant particulier. La fille entretenue réserve certaines heures de la journée qu'elle consacre à ce qu'on appelle l'amant de cœur; elle va avec lui en soirée, au bal, au spectacle; à lui enfin elle accorde ses faveurs gratuitement. Les prostituées d'un ordre moins élevé prennent leurs amants préférés parmi les petits employés de magasin, les garçons d'hôtel et de café; non-seulement elles sont désintéressées à leur égard, mais encore elles payent leurs menues dépenses.

Beaucoup de jeunes gens à Paris ne tirent même que de ces femmes leurs moyens d'existence.

Enfin, le souteneur de la dernière classe est celui qui vit ostensiblement avec la fille publique, partage les produits de sa misérable industrie et, pour prix de ces avantages, lui prête main-forte contre les hommes ivres qui voudraient la maltraiter; la protection de cette dernière espèce de souteneurs s'exerce même contre la police. Ces hommes, atteints indirectement, en 1830, par les nouveaux règlements sur les filles publiques, eurent l'audace de publier une brochure dont voici le titre :

50,000 VOLEURS DE PLUS A PARIS

ou

RÉCLAMATION DES ANCIENS MARLOUS DE LA CAPITALE CONTRE L'ORDONNANCE DE M. LE PRÉFET DE POLICE CONCERNANT LES FILLES PUBLIQUES ;

Par le beau Théodore CANCAN.

Je tombe à vos genoux,
Ah ! je vous en supplie, ayez pitié de nous.
(*Hernani*, acte V, scène IV.)

Imprimerie de David, boulevard Poissonnière, 4.

Afin de donner au lecteur une idée de cet étrange document, nous en transcrivons les passages suivants : « Un marlou, Monsieur le prefet, c'est un beau jeune homme, fort solide, sachant tirer la savate, se mettant fort bien, dansant la *chahut* et le *cancan* avec élégance, aimable auprès des filles dévouées au culte de Vénus, les soutenant dans les dangers *éminents*, sachant les faire respecter et les forcer à se conduire avec décence, oui avec décence, et je le prouverai. Vous voyez donc qu'un marlou est un être moral, utile à la société, et vous venez de les forcer à en devenir le fléau, en forçant nos particulières à limiter leur commerce dans l'intérieur de leurs maisons... Avec votre ordonnance qu'allons-nous devenir? Je n'en sais rien, car nous avions nos occupations. L'argent que nos dames nous donnaient pour nous éloigner de chez elles, afin que nous ne pussions pas nuire à leurs petites affaires, nous le versions chaque soir selon nos goûts et nos habitudes. Charles allait chez Constant, à l'estaminet de la rue Favart, et lisait son journal, car on peut être marlou et aimer les nouvelles. Auguste allait jouer à la poule en fumant son cigare. Ernest faisait sa partie chez la marchande de vin du coin... Alexandre, qui a le goût de la danse, ne manquait pas d'aller les dimanches, lundis et jeudis au bal de Paris et les autres jours de la semaine dans les bals *extra muros;* n'allez pas penser que je sais le latin, non vraiment; je n'ai fait aucune étude et l'on peut le voir par mon style; mais nous avons parmi nos confrères un jeune homme qui a fait son droit et qui m'a dit ce que ça voulait dire... Paul, surnuméraire dans une administration, pourra-t-il exister et se mettre proprement si vous coupez les vivres à celle qui le soutient? Achille, Alcide, Alphonse, Emile, Camille, Eugène, Lucien, Philippe, Rodolphe, Théodore et mille autres dont je pourrais vous citer les noms, pourront-ils, après avoir vécu dans une espèce de luxe, vivre dans la misère? Non, sans doute; privés du secours de ces dames, pourront-ils payer le traiteur, le tailleur, le bottier, le chapelier? A combien de corps de métiers ne faites-vous pas supporter une perte considérable, je ne dirai pas *conséquente*, car j'ai lu dans le *Figaro* que c'était un cuir... Vous voyez donc bien, monsieur le préfet, que tous mes confrères et moi allons être plongés dans la détresse par votre ordonnance et que je n'exagère pas quand je dis que vous allez créer 50,000 voleurs de plus. Que voulez-vous que nous fassions pour vivre? voler ! Pour nous procurer des vêtements? voler ! Pour satisfaire même un besoin de la nature? voler !... »

Arrêtons-nous. Cette brochure explique mieux que nous ne pourrions le faire le rôle des souteneurs dans les rangs infimes de la *prostitution*. S'ils protégent celle qu'ils appellent leur *ouvrière*, leur *marmite*, leur *dabe*, s'ils la défendent contre ceux qui les insultent, s'ils la préviennent quand les inspecteurs sont en tournée, en revanche ils ne lui laissent pas un sou vaillant; chacune d'elles est taxée par eux à une somme fixe qu'ils appellent le prêt et qu'elle doit donner tous les soirs sous peine d'être battue. Derrière les 120,000 prostituées de Paris, dit M. Du Camp, il y a autant d'individus qui subsistent de leurs libéralités. Dans ce monde étrange, l'homme vit de la femme qui vit de la *prostitution*, et il y en a de toutes les catégories, depuis l'individu qui dîne à la *Maison dorée* et a ses grandes entrées dans les coulisses de l'Opéra jusqu'au filou aviné qui passe sa soirée à la *Guillotine* de la rue Galande ou au bal Emile... Dans la basse classe, ils sont redoutables, et quand, leur ouvrière étant à Saint-Lazare, ils sont sans argent, ils deviennent volontiers voleurs et parfois assassins... On tâchait d'arracher une pauvre créature à l'un de ces bandits rapaces qui la dévorait vivante; on lui expliquait ce que c'était que cet homme et que le métier qu'il faisait était plus immonde que le sien; elle répondit ce mot touchant : « Je le sais; mais si je n'aime rien, je ne suis rien ! » Ces misérables qui sont à tout le monde, il faut qu'elles aient quelqu'un qui soit à elles et, ne pouvant s'attacher leur amant par la tendresse exclusive, elles le retiennent par l'intérêt et lui donnent tout ce qu'elles possèdent.

— V. LOIS ET RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PROSTITUTION. Dans l'historique par lequel nous avons commencé cet article, nous avons vu qu'au moyen âge et depuis cette époque les chefs d'État, particulièrement en France, avaient essayé plusieurs *fois*, mais inutilement, d'en finir avec la *prostitution*. Charles VIII ordonna que les prostituées fussent brûlées vives, et une ordonnance du lieutenant civil de la prévôté de Paris leur com-

manda, le 30 mars 1635, « de vider la ville et les faubourgs sous peine d'être rasées et bannies à perpétuité sans forme de procès. » Toutefois, elles trouvèrent de chauds défenseurs dans certains princes. Guillaume, roi de Naples, édicta la peine de mort contre tout individu coupable du viol ou du rapt d'une fille publique, « voulant, dit ce souverain, que les femmes malheureuses abandonnées à la *prostitution* aient à se féliciter de mon bienfait. » Cette disposition pénale, qui étonne fort au premier examen, fut-elle appliquée? nous l'ignorons; mais au XVe siècle le parlement de Bordeaux condamna au gibet un homme coupable d'avoir violé une fille publique. (Angeli Stephani Garoni, *De meretricibus Mediolani*, 1638, in-4°, *Prælud.*, III, n° 2, p. 8.)

Ces tendances n'ont point disparu entièrement à notre époque, malgré la mise hors la loi des prostituées. Au cours d'un procès qui se développa devant la cour d'assises de la Seine sous le règne de Louis-Philippe, le président de Belleyme blâma énergiquement certaines violences exercées sur une fille publique et déclara qu'un viol accompli sur la personne de ces malheureuses tombait sous l'application de la loi pénale.

Le même sentiment qui a poussé le législateur à protéger la prostituée contre les attentats dont elle peut être victime l'a amené, dans tous les temps, à frapper sévèrement les instigateurs et les auxiliaires de la débauche. Charles d'Anjou, roi de Naples, procéda énergiquement contre les ruffians. Le code d'Alphonse IX, roi de Castille, condamne à mort tout homme ayant aidé à faire tomber dans la débauche une femme de bonne renommée. Cette pénalité est appliquée même lorsque le coupable est le mari. Les pragmatiques d'Espagne de 1552 et 1556 condamnèrent les ruffians aux galères.

En France, le délit d'excitation à la *prostitution* était puni le plus souvent par une exposition au pilori et une marque au fer rouge. En 1399, les baillis et officiers de l'évêque de Paris arrêtèrent des femmes « qui avaient recepté et retrait plusieurs hommes et femmes mariés et à marier et les avaient esté et envoyé querir par certains messaigers. » Ces femmes furent « pilorisées, brûlées (marquées d'un fer rouge), bannies. »

Il existait en ce temps des dispositions pénales plus terribles encore; les statuts de Brunswick disent « qu'on enterre toutes vives les femmes qui en livrent d'autres. » De plus, on leur enfonçait un pieu dans le sein et on déposait des épines sur leur tombe. Enfin, une disposition législative non moins terrible encore est celle du roi Roger de Naples, qui condamne à avoir le nez coupé les mères qui ont livré leurs filles, « parce qu'il est inhumain de vendre la chasteté de ses entrailles. »

Mais revenons aux prostituées. Au XVIIe siècle, l'horrible maladie que propage la débauche avait fait d'énormes ravages, lorsque, en 1684, Colbert publia un double règlement qui devait être appliqué aux « femmes d'une débauche publique et scandaleuse » et qui avait principalement pour objet le traitement des filles de joie atteintes de cette maladie. La fille envoyée à l'Hôpital Général y recevait le fouet en y entrant et y était soumise au régime le plus dur, aux travaux les plus pénibles. En cas de paresse et d'insubordination, on lui infligeait le carcan et les « malaises. » Sous la Régence et sous Louis XV, on arrêtait les femmes débauchées, qu'on jetait arbitrairement en prison et qu'on envoyait aux colonies. Les femmes qu'on laissait libres et qui étaient malades pouvaient aller se faire traiter à Bicêtre, où, d'après Mercier, elles n'entraient qu'avec difficulté et à prix d'argent. En 1746, Berryer prépara un projet de règlement sanitaire qui n'eut pas de suite et il en fut de même de celui que proposa Aulas en 1762.

Dans une ordonnance du 6 novembre 1778, Lenoir, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, déclare dans une sorte d'exposé des motifs qu'il croit nécessaire de « rappeler la vigueur des ordonnances contre les filles et femmes de débauche, parce que le libertinage est aujourd'hui porté à un tel point que les filles et femmes publiques, au lieu de cacher leur infâme commerce, ont la hardiesse de se montrer en plein jour à leurs fenêtres, d'où elles font des signes aux passants pour les attirer, de se tenir le soir sur leurs portes et même de courir les rues, où elles arrêtent les personnes de tout âge et de tous états. » Lenoir compléta l'ordonnance de 1778 par celles de 1780 et 1784. On y lit les prescriptions suivantes : « Défense aux logeurs en garni de donner à loger auxdites femmes ou filles de débauche, à peine de 400 fr. d'amende. Défense à tous marchands et autres de leur louer ou prêter des hardes, vêtements ou ajustements pour se parer, à peine de 300 fr. d'amende et de confiscation des objets dont elles se trouveraient saisies. Les femmes et filles qui raccrochent dans les rues sont arrêtées par les patrouilles et conduites chez le commissaire le plus voisin, qui les envoie en prison pendant un certain temps..... Enjoignons à toutes personnes tenant hôtels, maisons et chambres au mois, à la quinzaine, à la journée...., de mettre les hommes et les femmes dans des chambres séparées et de ne pas souffrir dans les chambres particulières des hommes et des femmes prétendus mariés. »

La Révolution française ne modifia en rien la situation des prostituées, qui restèrent comme par le passé entièrement livrées à l'arbitraire de la police ; elle reconnut implicitement la *prostitution* légale par la loi du 19 juillet 1791, qui renvoie la fille publique devant les tribunaux, mais seulement lorsqu'elle a offensé la morale publique par des manifestations scandaleuses et visibles.

Une autre loi du 22 juillet 1791 établit des dispositions analogues. La commune fit afficher, le 4 octobre 1795, une proclamation qui tentait, mais inutilement, de modérer les débordements dont Paris avait à souffrir. La Convention ordonna un recensement de toutes les femmes qui vivaient dans la débauche (1796). Deux ans plus tard, on eut l'idée d'enrayer le mal produit par la débauche en soumettant les femmes de mauvaises mœurs à des visites régulières, obligatoires, et en les inscrivant. Toutefois, ce ne fut que par un arrêté du 3 mars 1802 que ce système fut mis en vigueur. A Paris, on se borna d'abord à attacher au dispensaire deux officiers de santé, ce qui était tout à fait insuffisant. Par un arrêté du 21 mai 1805, on établit, rue Croix-des-Petits-Champs, sous le nom de Salle de santé, un véritable dispensaire dans lequel chaque fille devait se rendre quatre fois par mois pour y être visitée, et verser une somme mensuelle de 12 livres. Cette taxe eut pour objet d'éloigner du dispensaire les filles publiques et détruisit tout l'effet de la mesure.

Depuis la promulgation du code pénal, les différents préfets de police qui se sont succédé à Paris ont pris des mesures pour atténuer le mal de la *prostitution* qu'il fallait bien tolérer.

En 1822, on attacha au dispensaire un commissariat particulier qui devint l'origine du service des mœurs. Ce fut M. de Belleyme qui organisa ce service d'une façon définitive en 1828 et qui abolit la taxe exigée depuis 1802 des filles qui se rendaient au dispensaire.

M. Mangin, le dernier préfet de police de la Restauration, édicta quelques règlements remarquables. M. Girod de l'Ain, préfet du gouvernement de Juillet, rendit, le 7 septembre 1830, un arrêté qui amena la publication de la brochure des souteneurs dont nous avons donné des extraits. Ce fut cette année que le dispensaire fut transporté de la rue Croix-des-Petits-Champs à la préfecture de police, où il fonctionne encore. Rappelons également l'ordonnance que M. Boitelle, préfet de police, rendit en 1863 relativement aux demoiselles de comptoir des cafés dits *caboulots*. Leur nombre fut restreint et plus de modestie dans leur toilette et de retenue dans leur conversation fut ordonné à celles qui furent maintenues.

La surveillance des maisons de tolérance appartient, à Paris, au préfet de police, dans les chefs-lieux dont la population excède 40,000 âmes au préfet, et dans les autres localités à l'autorité municipale. Les règlements de police en usage à Paris ont été adoptés dans la plupart des grandes villes. L'autorisation pour tenir ces maisons n'est accordée qu'avec la plus grande circonspection. Aucune maison de ce genre ne doit être autorisée dans le voisinage d'un pensionnat ou d'une église. En cas de contravention aux règlements, ou même si les établissements donnent lieu à quelque plainte, l'autorité, qui ne fait que les tolérer, peut les fermer provisoirement ou même les supprimer tout à fait.

Comme avant la Révolution, la police a conservé la surveillance et l'inspection de ces maisons. Elle peut en autoriser ou en refuser la création, déterminer les quartiers où elles seront établies, prescrire que les fenêtres en soient constamment fermées et même garnies de persiennes, défendre d'y ajouter un café ou un estaminet. Elle a le droit d'y pénétrer à toute heure de jour et de nuit, en vertu d'un décret du 24 septembre 1792, par lequel la Convention nationale déclara que les lois de police qui autorisent la visite dans les maisons de jeu et de débauche, la nuit comme le jour, devaient subsister dans toute leur intégrité, sans qu'il fût besoin pour les maintenir de déroger au décret de l'Assemblée nationale portant défense de faire des visites domiciliaires pendant la nuit.

La loi a aussi investi l'autorité de tous les moyens nécessaires pour réprimer les actes des propriétaires, aubergistes, cafetiers, cabaretiers, hôteliers qui transforment leur demeure en lieu de débauche publique.

L'inscription est l'acte qui sépare la fille publique de la société, dans laquelle il lui sera si difficile de rentrer désormais. L'inscription des majeures ne se fait point sans une sorte d'enquête préalable et la remise par celle qui la requiert de son acte de naissance. Quand il s'agit d'une mineure, l'administration la fait provisoirement enfermer, puis il écrit au maire du lieu de sa naissance. Enfin elle n'est inscrite que lorsqu'il est bien établi qu'on ne peut l'empêcher de tomber dans le gouffre ouvert sous ses pas.

La fille qui se présente pour devenir prostituée signe l'engagement d'observer les règlements sanitaires et de police. En cas de violation, elle se soumet implicitement par cet écrit à tous les châtiments qui lui incomberont. Puis on lui délivre sa carte personnelle, qui l'autorise à exercer son infâme métier.

La seule peine encourue par ces malheureuses pour les fautes qui ne tombent pas, bien entendu, sous l'application du code pénal est la détention ; les délinquantes sont interrogées par le commissaire de police de l'attribution des mœurs. La peine est fixée ensuite à Paris par le préfet de police, qui donne l'ordre d'emprisonnement. La prison de Saint-Lazare, située dans le faubourg Saint-Denis, est le lieu de détention des prostituées. C'est là, depuis 1836, qu'on y soigne les filles atteintes de la maladie qui leur est plus particulièrement spéciale; elles n'y entrent également, pour ce motif, que sur un ordre spécial du préfet de police et n'en sortent que sur l'autorisation écrite de deux médecins. V. LAZARE (Saint-)

« Le service des mœurs organisé à la préfecture de police, au triple point de vue sanitaire, administratif et actif, fonctionne sans désemparer avec une régularité parfaite, dit M. Du Camp. Il se compose d'un certain nombre de médecins, placés sous l'autorité immédiate d'un médecin en chef, chargé du dispensaire; ceux-ci reçoivent à leur salle, sévèrement séparée de toute autre, les filles isolées et celles qui appartiennent aux maisons publiques de la banlieue; ils visitent à domicile celles qui vivent en groupe sous la direction d'une femme ayant obtenu l'autorisation de tenir ce qu'en langage technique on appelle une tolérance. Leur fonction n'est point une sinécure, car les visites se sont élevées en 1869 au nombre de 106,479. La partie administrative s'occupe des inscriptions, admoneste, punit, juge les contraventions, réforme ou modifie les règlements surannés, en édicte de nouveaux lorsque les circonstances nouvelles les rendent nécessaires et agit sans appel, comme un tribunal en dernier ressort, sauf approbation rigoureusement indispensable du préfet de police. Le service actif, composé de quarante-cinq inspecteurs commandés par un officier de paix, ne relevant que du chef de la police municipale, a pour mission de s'assurer à l'extérieur si les règlements sont exécutés, de relever les infractions commises, de surveiller d'une façon toute particulière les lieux de plaisir spécialement fréquentés par les filles, d'arrêter celles-ci et de les conduire au bureau administratif lorsqu'elles y sont mandées, de constater que les punitions ne sont point éludées et enfin de faire rapport sur tout ce qui peut intéresser la grave question de la moralité publique. »

Comme on le voit, les prostituées sont abandonnées à l'arbitraire administratif le plus absolu.

Nous ne saurions nous expliquer cette mise hors la loi, incompatible avec le progrès des idées au XIXe siècle. Ce n'est que dans les époques les plus barbares, les plus inhumaines de l'histoire de l'humanité, qu'une classe, quelle qu'elle soit, échappe à la justice même, est abandonnée au bon plaisir administratif. Sans doute, la fille publique, en foulant aux pieds toutes les convenances, tous les principes, en vivant dans une atmosphère qu'on ne peut aborder sans respirer un virus contagieux, est devenue un être à part dans la société; mais le législateur, en refusant de fixer la situation légale de ces malheureuses, a-t-il bien mesuré les conséquences de ce dédain, a-t-il bien compris qu'il rendait plus difficile pour elles le repentir et le retour dans la société? Les auteurs les plus célèbres qui ont traité de ces matières ont commis une grave erreur en prétendant que les jours et les nuits ne suffiraient pas aux tribunaux en permanence pour juger de simples contraventions aux règlements de police commis par des milliers de filles publiques... Comme si le nombre des juges n'était pas proportionné partout à la quantité d'affaires à expédier! Les mêmes auteurs tombent dans une étrange pétition de principe en disant que l'arbitraire est une nécessité parce que le juge n'est pas armé suffisamment par les lois actuelles pour réprimer les manœuvres des prostituées... Comme si le législateur ne pouvait pas combler les lacunes de nos codes!

L'arbitraire est chose mauvaise, quelle qu'en soit la victime. En ce qui concerne les prostituées, il ne sert qu'à montrer à leurs yeux comme plus profond le profond abîme où elles sont tombées et à leur persuader davantage qu'il leur est impossible d'en sortir.

— VI. IMPÔTS SUR LA PROSTITUTION. Un fait des plus curieux, c'est que la plupart des Etats ont cherché dans une des plus hideuses plaies sociales des ressources financières, dans les filles de joie une matière imposable. Chez les Athéniens, ainsi que nous l'apprend l'orateur Eschine, l'impôt sur les prostituées se nommait *pornicon telos;* il avait ses spéculateurs, ses fermiers généraux. Par l'acquit de cette contribution spéciale, la courtisane obtenait de la police non-seulement l'autorisation d'exercer son métier, mais encore sa protection.

A qui doit-on l'établissement de cet impôt? D'après quelques historiens, à Solon, qui avait fait élever un temple à Vénus construit avec le produit de l'argent gagné par les courtisanes; d'autres, Eschyle parmi eux, le font remonter jusqu'aux peuples les plus anciens, Chaldéens, Babyloniens, Syriens, etc. Dans tous les cas, il reste établi que la *prostitution* sacrée au profit des prêtres précéda la *prostitution* légale au profit du fisc.

Chez les Romains, Caligula est le premier qui ait songé à établir le *pornicon telos*. Les revenus de l'empire ne suffisant plus aux prodigalités de cet empereur, à ses monstrueux plaisirs, le débauché eut recours à la débauche pour les alimenter. « Il leva des impôts nouveaux, dit Suétone, et inouïs jusqu'alors... Les courtisanes furent obligées de donner une partie de ce qu'elles gagnaient. La loi ne se borna pas là. Celles qui avaient exercé le métier d'entremetteuse ou de prostituée furent soumises à ce droit. Les mariages mêmes n'en furent pas exempts. » Un peu plus loin, l'auteur ajoute : « Pour essayer toute espèce de rapine, il établit un mauvais lieu dans son palais. Un grand nombre de cabinets furent construits et meublés conformément à la majesté du local. On y plaça des matrones et des hommes de condition libre. Des esclaves nomenclateurs étaient envoyés sur les places et dans les basiliques pour inviter à la débauche les jeunes gens et les vieillards. On prêtait aux arrivants de l'argent à usure, et des employés recueillaient publiquement leurs noms, comme favorisant les revenus de l'empereur. »

Cette perception fut maintenue durant les règnes des plus grands et des meilleurs empereurs. Cependant Alexandre Sévère en eut honte, fit retrancher des comptes du trésor public ce chapitre de recettes et l'appliqua aux bâtiments... Parmi les monuments antiques dont on admire les ruines, il en est certainement qui doivent leur origine à l'impôt établi sur les prostituées. Ainsi, au rapport d'Hérodote, la fille du roi d'Egypte Chéops, ayant exigé une pierre de chacun de ses amants, éleva la grande pyramide; ainsi la courtisane Phryné offrit de rebâtir à ses frais les murs de Thèbes, à cette condition qu'on y mettrait cette inscription : « Alexandre l'a détruite, Phryné l'a rebâtie. »

Cet état de choses dura jusqu'à la venue des empereurs chrétiens, qui réagirent, ainsi que nous l'avons vu, contre les lois et les mœurs païennes. Valentinien et Théodose renoncèrent d'abord à des richesses tirées d'une source aussi impure; mais leurs successeurs, moins scrupuleux ou moins riches, rouvrirent les registres que ces empereurs avaient fermés et demandèrent à la *prostitution* des subsides pour combattre les barbares qui envahissaient l'empire. Enfin Anastase abolit définitivement ces redevances et brûla les registres de comptabilité qui y étaient relatifs.

L'impôt sur la *prostitution* reparaît pendant le moyen âge, mais avec des formes bizarres, étranges comme celles que revêtent tant d'autres coutumes à cette époque. Les prostituées sont obligées à des redevances ridicules quand elles ne sont pas honteuses. « Fille folle de son corps, dit une coutume, est à la disposition du page des chiens courants. »

Le seigneur de Pocé, en Anjou, se faisait amener, le jour de la Trinité, par ses officiers, toutes les femmes jolies (sages) de Saumur; « celles qui ne seront pas jolies (ribaudes) viendront, dit la coutume, chez la dame de Pocé et payeront 5 sols. »

Le juge du seigneur de Souloire avait droit d'exiger 4 deniers de la fille de joie qui passait sur la chaussée de l'étang de ses maîtres, ou de lui prendre « soit la manche du bras droit, soit toute autre chose. »

En 1469, en la paroisse de Verrières (Poitou), le seigneur de Poiray pouvait exiger, dans le même cas, de la fille de joie « 4 deniers ou ses denrées. »

Cette manière d'acquitter les taxes ne doit pas étonner à une époque où les impôts s'acquittaient fort souvent en nature et où, d'après les ordonnances du prévôt de Paris, quand il s'agissait de passer le bac, un saltimbanque s'acquittait en faisant faire un saut à son singe, et un trouvère en disant un fabliau.

Voici une autre redevance plus étrange encore. Nous citerons le texte latin qui l'établit, en nous abstenant de le traduire; il fixe un point singulier de l'histoire de la ville de Montluçon : « *Item insuper qualibet filia communis sexus videlicet viriles quoscumque cognoscente de novo in villa Montis Lucii eveniente 4 den. aut unum bombum, sive vulgariter* pet, *super pontem de Castro montis Lucii solvendum.* »

Une autre cause que celle de la morale et de la religion excitait à la sévérité contre les maisons publiques et leurs habitantes : c'étaient les désordres, les scandales qu'elles favorisaient, même involontairement, témoin le fait suivant raconté par Sauval : « En 1579, au mois de mars, par ordre de l'évêque et du consentement secret de la cour, le chevalier du guet ôta du coin de la rue de la Perle un crucifix de bois peint, grand comme ceux des paroisses, appelé de tout temps le crucifix *marque-eau*, pour n'avoir été mis là qu'afin de remarquer à quelle hauteur était parvenue la rivière dans un certain débordement; mais cependant, à qui on donnait tout communément le nom de *maquereau*, depuis que quelques femmes scandaleuses furent venues s'établir tout auprès, à cause que pour lors il servait à enseigner leur demeure, et ce qui fait dresser les cheveux à la tête est que ce n'était pas le seul à qui on donnât un si détestable nom. »

Le parlement, qui sans cesse faisait effort

pour abaisser la féodalité, amoindrir ses droits, attaqua ces coutumes aussi bizarres qu'inconvenantes qui disparurent une à une. Mais il était d'autres droits spécialement prélevés en argent et qui rappelaient l'impôt établi à Rome par Caligula; le texte suivant en est un exemple remarquable; ce sont les droits du roi des ribauds, à Cambrai : « Ledit roi doit avoir sur chaque femme qui s'accompagne carnelement d'un homme, en wagnant son argent, cinq solz parisis pour une fois. Item sur toutes les femmes qui viennent en la cité qui sont de l'ordonnance, pour la première fois deux solz tournois. »

La municipalité de Sisteron, qui avait, ainsi que nous l'avons vu, acheté une maison pour loger les prostituées, exigeait de ces malheureuses certaines redevances destinées sans doute à amortir ses frais d'acquisition. Les prostituées devaient entrer en ville par un passage appelé *Peipin*, destiné aussi aux juifs, et, comme ces autres parias, elles acquittaient en entrant un droit de 5 sols. A Strasbourg, un impôt sur les filles existait en 1455. A Béthisy, le seigneur recevait 4 deniers parisis de toute femme publique étrangère qui passait dans ses domaines. Enfin le roi lui-même, en 1283, percevait un droit de cette nature à Verneuil.

Cet impôt n'a jamais été en France qu'une exception; mais dans les pays du Midi, à Rome surtout, il fut organisé avec un luxe administratif qui rappelle les beaux temps de la fiscalité impériale.

Nous avons parlé de la création à Naples de la *corte, gabella della meretrice*. Parmi les magistrats de cet étrange tribunal, il y avait un fermier des droits (*affitatori i diretti*) qui, pressurant, sans doute, outre mesure ses contribuables, amena une réforme, qui eut lieu en 1589, et qui fixa ainsi qu'il suit les droits prélevés par l'Etat par mois et par tête : deux présents, valant 15 grains l'un. Ces redevances étaient perçues par le chef ou *padrone* qui avait succédé au fermier des droits.

L'impôt cessa d'être perçu à Naples en 1678, au moment où eut lieu la prohibition absolue de la *prostitution*.

A Rome, l'organisation était plus savante. Clément X, voulant se procurer indirectement non une redevance, mais un partage de bénéfice avec les prostituées, ordonna « que nulle femme publique ne pourrait disposer de ses biens par testament ou donation sans abandonner la moitié de sa fortune au couvent de Santa-Maria-de-la-Penitenza. » Ces mesures prouveraient à elles seules les richesses des prostituées romaines et l'extension de la débauche à Rome, si nous n'avions d'autre part abondance de documents historiques sur ce sujet.

Les prédécesseurs de Clément X, moins cupides que ce dernier, s'étaient contentés d'un simple impôt qui, d'abord perçu à Rome, le fut ensuite à Avignon, lors du schisme d'Occident, et pendant le séjour des papes de ce côté des Alpes. En 1311, l'évêque Guillaume Durand se plaignait amèrement de l'existence de cet impôt et des extorsions du barisel ou maréchal du pape chargé de le percevoir. De ces doléances, on ne fit pas grand cas, ce semble, car l'impôt existait encore en 1510, année où Jules II modifia les tarifs..., en les augmentant. En 1557, le barisel continuait encore ses impitoyables exactions, au grand scandale des voyageurs français.

Dans des temps plus rapprochés de nous, les administrations européennes ne perçoivent des prostituées que la seule redevance servant à payer le médecin des soins hygiéniques et la police de la surveillance que réclament les prostituées. C'est ainsi qu'un arrêté du 18 août 1815 maintient à Strasbourg, en les modifiant, les taxes qui existaient déjà en cette ville au XVe siècle et d'après lesquelles les prostituées ne payaient d'impôt qu'à raison des visites qu'elles recevaient des médecins. Ces visites avaient lieu de deux en deux mois et à raison de 1 fr. 50 ou 1 fr. par visite, « suivant la classe des femmes. »

En 1842, pareil prélèvement se faisait encore à Lyon et son origine remontait probablement, comme à Strasbourg, à une époque fort lointaine. Le délégué de l'administration retenait pour lui 0 fr. 50 par fille et faisait entre les inspecteurs de police une répartition de 6 pour 100 du produit total de l'impôt.

En Algérie, les mêmes pratiques, importées par l'administration française, ont duré longtemps après la conquête. Dès le 8 août 1830, un arrêté fixe la rétribution mensuelle de chaque fille à 5 francs par mois. Bientôt et progressivement s'élève cette rétribution. En 1853, elle était encore de 10 francs par mois malgré l'augmentation des recettes. A la même époque, chaque fille payait 10 francs pour aller à une fête à l'extérieur de la ville et 3 francs pour aller à une fête à l'intérieur.

Ces impôts modernes semblent avoir disparu. Malgré de sages modifications, ils étaient une source de désordres; la base de la perception étant la visite du médecin, les femmes, en cherchant à échapper à toute redevance, échappaient aussi aux précautions hygiéniques. La caisse municipale était donc aussi mal traitée que la santé publique.

Si des populations chrétiennes nous passons aux populations musulmanes, nous trouvons encore l'existence de l'impôt basé sur la *prostitution*. En Egypte, cet impôt est connu sous le nom de *kordé;* il est perçu par un fermier. L'influence des Français établis sur les bords du Nil a seule fait disparaître ce triste souvenir des mœurs antiques.

En Algérie, mais avant l'époque dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire avant 1830 et de temps immémorial, le *mesouar* ou bourreau qui tenait la liste des prostituées percevait une redevance mensuelle appelée *charama*, qui était de 2 douros d'Espagne (11 fr.) pour les plus jolies filles et pour les autres de 3 boudjous (5 fr. 40); par contre, le mesouar, qui n'était aussi qu'une sorte de fermier général, payait annuellement au fisc une somme fixée par le cahier des charges de l'adjudication.

Dans quelques villages de la grande Kabylie et avant la soumission complète de ces contrées, on trouvait également cet impôt immoral. Aussi, dans le pays du Ygnifsal, chaque femme folle de son corps payait au jour de l'an et à titre de patente 5 douros; elle cessait d'être soumise à cette redevance lorsqu'elle renonçait à sa profession.

Aujourd'hui, le partage honteux entre l'Eglise, l'Etat et la *prostituée des bénéfices de la débauche ne s'opère plus guère que dans les villes de la haute Asie, d'où il disparaîtra* tôt ou tard, espérons-le, devant le flot *toujours envahissant de la civilisation européenne.*

— VII. La prostitution au point de vue de l'hygiène publique et de sa nécessité. Un grand nombre d'excellents livres ont été écrits sur ce sujet. Les ouvrages de MM. Beraud et Parent-Duchâtelet, entre autres, contiennent des notions étendues sur les dangers que les prostituées font courir à la salubrité publique. Mais depuis la publication de ces ouvrages bien des améliorations ont eu lieu. Si nous avions à mentionner ici tous les traités écrits sur le même sujet, mais ne l'embrassant qu'à propos d'une ville, d'un lieu déterminé, notre liste serait interminable. Par exception, notons cependant le livre de M. le docteur Jannel, concernant la *prostitution* à Bordeaux.

Mais le meilleur travail que nous ayons rencontré sur ce sujet est une brochure de M. Lagneau fils, intitulée : *De la prostitution considérée sous le rapport de l'hygiène publique* (Paris, Rignoux, 1858); elle nous servira de guide.

La propagation du mal vénérien est la conséquence la plus terrible de la *prostitution;* sans doute, beaucoup de victimes de la syphilis n'ont pas trouvé le germe du fléau dans les bras des prostituées; mais il faut avec raison les accuser d'en être les agents les plus actifs. La science, cependant, a depuis longtemps et non sans succès cherché à diminuer l'intensité du mal vénérien chez les prostituées.

MM. Trébuchet et Poirat-Duval établissaient, grâce à la statistique, une moyenne des affections vénériennes chez les filles publiques de la plupart des pays d'Europe. En 1854, suivant eux, cette moyenne a été de 1 sur 218,43; celle des filles insoumises a été de 1 sur 4,26.

Les prostituées furent bannies de Berlin en 1846, par l'influence du rigorisme protestant. Elles rentrèrent plus tard, mais la surveillance de l'autorité ne fut de nouveau exercée à leur égard qu'à partir de 1850. On a constaté qu'en 1849 et par suite de l'extension de la *prostitution* clandestine, il y avait *5,32 syphilitiques sur 1,000 ouvriers. En 1851,* grâce au rétablissement de la *prostitution* légale, cette proportion était réduite à 2,83. Les observations faites parmi les soldats de la garnison de Berlin donnent des résultats identiques. *En 1849, il y avait parmi eux 1,423* vénériens; on n'en trouvait plus que 526 en 1851 *sur un nombre égal de sujets.*

Ces chiffres ont leur éloquence; ils montrent à la fois le besoin de la *prostitution* légale et la nécessité d'une surveillance de plus en plus active de la classe dangereuse des prostituées et spécialement des prostituées non inscrites.

La visite des femmes inscrites est certainement le meilleur des moyens préventifs; mais elle ne s'exerce à Paris que tous les huit jours pour les filles en maison et tous les quinze jours pour celles qui sont en carte. Ces visites se font deux fois par semaine dans beaucoup de grandes villes, comme Berlin et Bruxelles. La situation n'a pas été modifiée à Paris, quoiqu'en aient souvent montré la nécessité MM. Ricord, Sandouville, etc.

Il serait bon aussi d'établir des contre-visites pour prévenir les erreurs ou la négligence des médecins. Enfin on ne devrait point permettre les traitements à domicile. La femme traitée à domicile peut, en effet, par cynisme ou sous l'empire de la faim, continuer à propager le mal. En Servie, quand une femme préfère le traitement à domicile, on lui passe autour du cou une petite ceinture en étoffe dont les deux extrémités sont réunies par un cachet apposé par la police. La vue de ce collier éloigne tout homme du contact de celle qui le porte. La rupture du sceau est sévèrement punie.

On a proposé, pour diminuer la propagation du mal vénérien par la prostituée, d'établir entre elle et la maîtresse de maison une solidarité quant à l'application des peines. Cette mesure est appliquée à Berlin, à Strasbourg, à Brest. Nous ne parlerons qu'en passant d'une mesure assez singulière, même irréalisable d'après un grand nombre d'auteurs, M. Michel Lévy entre autres, dans son ouvrage intitulé : *Hygiène publique et privée;* c'est la visite de l'homme à son entrée dans la maison de *prostitution*.

En quelque lieu qu'une contagion existe, la société a tout intérêt à la faire disparaître. Dans bien des capitales, cette vérité a été comprise. A Copenhague, toutes les femmes infectées par la syphilis sont obligées de subir un traitement à l'hôpital général et les hommes n'échappent à cette obligation que lorsqu'ils offrent des garanties suffisantes qu'ils ne transmettront pas l'horrible maladie dont ils sont atteints. Le régime suivi en France est bien éloigné de cette sage coutume, et combien de vénériens, n'étant pas acceptés dans les hôpitaux faute de place ou pour toute autre cause, restent en liberté au grand détriment de la santé publique!

Ces dangers ont, de nos jours, préoccupé à ce point les spécialistes, que certains, comme MM. Marc, Petermann, Davila, dans un moment de zèle plus sincère que sensé, ont proposé une mesure extrême : l'affichage public dans la forme affectée aux actes administratifs des moyens préservatifs de la maladie vénérienne. Ce moyen serait tout simplement un outrage à la morale publique. D'autres ont demandé qu'un pareil document fût affiché dans les maisons de *prostitution* comme une annonce de commerce dans une gare de chemin de fer. En somme, le moyen le plus efficace contre le mal est tout simplement la multiplicité des moyens de surveillance.

En Angleterre, l'insouciance de la police est cause que les vénériens forment un tiers, sinon une moitié, des malheureux qui languissent dans les hôpitaux de Londres. Les femmes et les enfants entrent pour moitié dans le chiffre des vénériens. Suivant le *The registrar general reports*, il y avait en 1843 45 décès causés par la maladie vénérienne dans la ville de Londres; en 1857, on en trouve 225. Dans l'armée britannique, il existait en 1848, sur un effectif de 62,000 hommes, 16,000 vénériens, soit un quart environ. Enfin en 1855, chose horrible, sur 1,000 individus environ morts en Angleterre de la syphilis, il y avait 500 enfants.

La *prostitution* est-elle nécessaire ou doit-elle être supprimée?

Si elle est nécessaire, peut-on du moins en atténuer les effets?

Telles sont les questions qui se posent naturellement à la fin de l'étude que nous venons de faire. Nous répondrons : oui, la *prostitution* est nécessaire; oui, on pourra dans l'avenir en diminuer l'intensité. Sa disparition complète est un idéal que l'humanité n'atteindra jamais. Les leçons du passé nous l'apprennent.

Nous avons vu que Solon, jugeant très-sage de souffrir pour le régulariser ce qu'il ne pouvait pas empêcher, avait le premier en Grèce donné à la *prostitution* un caractère légal et avait fait acheter des prostituées en dehors du territoire de la république d'Athènes.

Cette tolérance était aussi pratiquée par les vieux Romains. Cicéron dit positivement qu'on ne saurait sans danger empêcher le commerce des jeunes gens avec les prostituées.

Enfin, les Pères de l'Eglise eux-mêmes firent à la faiblesse humaine cette concession d'admettre en pareille matière les doctrines de la société païenne. Saint Augustin, dont la jeunesse avait été agitée par toutes les passions, dit (*De ordine*, lib. II, cap. XII) : « Supprimez les courtisanes et vous allez tout bouleverser. » Il ajoute un peu plus loin ces paroles bien plus caractéristiques encore : « Les lupanars sont semblables à ces cloaques qui, construits dans les plus splendides palais, détournent les miasmes infects et assurent la salubrité de l'air. »

Les faits ont donné raison à ces autorités si élevées.

Les *empereurs chrétiens, héritiers directs* de Constantin, se crurent obligés de sévir *contre la prostitution* légale; *mais ils ne* firent qu'augmenter la *prostitution* clandes*tine et rendre plus complète cette corruption* effrayante qui changea les mœurs du barbare vainqueur de l'empire.

Charlemagne, imitateur souvent servile des Césars, voulut proscrire aussi la *prostitution; mais il prépara cette licence féodale si raffinée* qui jusqu'à l'époque moderne maintint en *permanence une bande de filles de joie* attachée légalement à la personne royale.

Louis IX, dont l'Eglise a fait un saint, reconnaissant là nécessité de la *prostitution*, fit des ordonnances qui restèrent pendant plusieurs siècles la charte constitutionnelle de ces malheureuses. Les états d'Orléans décidèrent en 1560, il est vrai, une réforme nouvelle; mais on essaya vainement de la faire prévaloir. Le roi vert-galant la fit disparaître.

Enfin, comme dernier et plus sérieux argument emprunté à l'histoire, nous rappellerons la tolérance des papes. De nos jours, les autorités prussiennes, en supprimant la *prostitution* légale, n'ont abouti à d'autres résultats qu'à compromettre la santé publique par une véritable épidémie syphilitique.

Que conclure de ce qui précède, sinon que la *prostitution* légale est un mal nécessaire? Insistons encore et, à l'appui de notre affirmation, apportons un argument emprunté à un fait récent et sinistre. En 1864, la cour d'assises de l'Oise eut à juger un malheureux accusé de viol et d'assassinat sur la personne d'une petite fille de sept ans et demi. Le crime avait été commis au fond de la campagne, avec des circonstances aggravantes et horribles. Laissons parler l'acte d'accusation : « Le cadavre fut bientôt reconnu pour être celui de la jeune Miette, fille d'un manouvrier, âgée de sept ans et demi, disparue la veille vers neuf heures du soir et que l'on avait recherchée en vain toute la nuit. La pauvre enfant était horriblement mutilée; la tête et la face étaient couvertes d'ecchymoses, le cou avait été violemment serré par les doigts, qui s'y étaient en quelque sorte incrustés. L'abdomen, ouvert par une blessure faite avec un instrument tranchant, tel qu'un couteau, offrait une plaie béante par laquelle s'échappaient les intestins et la majeure partie de l'estomac. Plus bas, une incision, partant du périnée et coupant l'os pubis, semblait indiquer qu'on avait voulu séparer le tronc en deux parties. » (Ici, l'acte d'accusation entre dans des détails que nous ne croyons pas devoir reproduire.) « On était en présence d'un double crime. Le médecin n'hésita pas à conclure qu'un homme avait voulu violer cette enfant; que, n'y pouvant parvenir, il avait déchiré les organes à l'aide d'un instrument tranchant et satisfait ses désirs et qu'enfin il avait fait d'autres blessures à sa victime pour lui enlever la vie et s'assurer l'impunité. »

Le coupable fut condamné à mort et exécuté.

En étudiant la vie de ce misérable, âgé seulement de vingt-deux ans, on reconnut qu'il n'avait aucun de ces antécédents qui sont les degrés conduisant fatalement à l'échafaud. *D'où on doit, sans crainte d'être* contredit, conclure que, si le coupable avait vécu dans une ville où la *prostitution* est pratiquée, *la société compterait un crime et une* exécution capitale de moins.

Est-ce à dire cependant que la *prostitution*, comme un chancre, sans cesse rongera l'humanité *en s'étendant et que, inguérissable*, ses effets seront toujours aussi terribles, aussi hideux? *Nous ne le pensons pas. Quand les* armées permanentes auront disparu et n'enlèveront pas au mariage les jeunes hommes qui restent célibataires au moment de toute l'exubérance des passions; quand des besoins *factices n'éloigneront* pas d'une union légitime ceux qui redoutent les folles dépenses des *femmes*, l'entretien coûteux d'une famille; quand, grâce à la connaissance plus exacte des lois économiques, la production se sera étendue; quand l'ouvrière pourra vivre sans se vendre en quittant l'atelier; quand le travail nourrira ses enfants; quand l'instruction sera donnée à tous, alors la *prostitution s'amoindrira* de plus en plus, mais pourtant sans disparaître complétement, car l'humanité n'atteindra sans doute jamais qu'une perfection relative.

— Bibliogr. On peut consulter sur la *prostitution : Tableau des piperies des femmes mondaines* (Paris, 1632, in-12); le *Miroir des plus belles courtisanes de ce temps* (Amsterdam, 1635, in-4o); *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche* (Paris, 1728, in-8o); *Point de vue de l'Opéra et des courtisanes anciennes et modernes*, par le cardinal de Bernis (1743, in-12); les *Femmes de plaisir* ou *Représentations à M. le lieutenant de police de Paris sur les courtisanes à la mode et les demoiselles de bon ton* (Paris, 1760, in-12); le *Pornographe* ou *Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées*, par Restif de La Bretonne (1769, in-8o) [v. PORNOGRAPHIE]; *Code* ou *Nouveau règlement sur les lieux de prostitution dans la ville de Paris* (Londres, 1775, in-12); *De la prostitution, cahier et doléances d'un ami des mœurs* (in-8o); les *Courtisanes de la Grèce* (1793, 3 vol. in-12); le *Palais-Royal* ou les *Filles à bonne fortune* (Paris, 1815, in-12); les *Femmes entretenues dévoilées dans leurs fourberies galantes* (Paris, 1821, in-12); *Fêtes et courtisanes de la Grèce* (1821, 4 vol. in-8o, 4e édit.); *Biographie des nymphes du Palais-Royal* (1823, in-4o); *Histoire législative des femmes publiques et des lieux de débauche*, par Sabatier (1828, in-8o), où l'on trouve de précieux renseignements en ce qui concerne les règlements relatifs à la prostitution à Paris pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV; les *Filles publiques de Paris et la police qui les régit*, par F.-A. Béraud, ex-commissaire de police à Paris (1839, 2 vol. in-8o), ouvrage fort bien fait, traitant avec une grande compétence les questions qui touchent à l'administration et dans lequel l'auteur a proposé diverses réformes et améliorations dont quelques-unes ont été adoptées; la *Prostitution à Londres*, par Ryan (Londres, 1839, in-12); *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, par Fregier (Paris, 1840, 2 vol. in-8o); *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes*, par le docteur Potton (1841, in-8o); *Filles, lorettes et courtisanes*, par Alexandre Dumas (1843, in-8o); les *Vierges folles*, par Esquiros (1844, in-32); *De la prostitution à Berlin et de ses victimes* (Berlin, 1846, in-8o); *Des prostituées et de la prostitution en géné-*

ral, par **J.-L.** Rey, commissaire de police au Mans (1847, in-32); les *Filles de Paris*, par Angelo de Sorr (1847, 2 vol. in-8°); la *Prostitution à Paris et à Londres*, par Lecour (1871, in-18°); *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, par Maxime Du Camp (1873), dont le troisième volume contient une intéressante étude sur la *prostitution* dans la capitale; *De la prostitution dans les grandes villes*, par Jeannel (1874, in-18).

Nous allons compléter cette bibliographie en nous arrêtant plus longuement sur quelques ouvrages très-connus.

Prostitution (DE LA) **dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration,** par Parent-Duchâtelet (Paris, 1836, 2 vol. in-8°). De tous les ouvrages publiés sur la prostitution, celui-ci est de beaucoup et à juste titre le plus connu et le plus estimé. Dans son *Pornographe*, Restif de La Bretonne avait étudié la prostitution à un point de vue plus élevé et parlé de réformes; mais les récits scandaleux dont il se plut à émailler son livre, le cynisme bien connu de l'auteur empêchèrent de prendre au sérieux le *Pornographe*. Parent-Duchâtelet trouva donc le terrain à peu près libre quand il écrivit le plus remarquable de ses ouvrages d'hygiène publique, celui qui devait lui donner sa plus grande part de célébrité. L'auteur étudie la prostitution à trois points de vue différents : au point de vue de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration.

L'étude hygiénique est de beaucoup la plus complète. L'auteur, agrégé de la Faculté de médecine et médecin à l'hôpital de la Pitié, est là sur un terrain qui lui est familier. Son coup d'œil est constamment juste; il prévoit, il devine. Les beaux chapitres qui forment cette partie de l'œuvre sont dignes des méditations studieuses des hommes de science qui ont la triste, mais utile mission d'approcher des prostituées. Nous signalerons cependant dans cette partie une chose regrettable, mais qui tient à la nature même de l'œuvre, œuvre mixte destinée à la fois aux spécialistes et aux hommes du monde : les détails techniques sont nombreux, précis et... repoussants. Ils font que le livre ne peut figurer que dans un nombre restreint de bibliothèques et que, partant, il ne produit pas tout le bien qu'il pourrait produire.

L'étude faite au point de vue moral est neuve et personne, excepté peut-être Restif de La Bretonne, n'avait osé parler ainsi de la prostitution. Jusqu'à lui, on avait détourné les yeux avec dégoût, on se taisait. L'auteur ose regarder le sujet en face, et le lecteur, dès lors, ne craint pas de faire comme lui.

Restent les questions administratives. Ici le savant écrivain, entraîné loin des sentiers de la science médicale, est complétement dépaysé. En vain, il s'aide des notes qui lui sont fournies par M. Béraud, chargé du service actif de l'attribution des mœurs à la préfecture de police; il marche à tâtons et ne s'avance sur un terrain si nouveau pour lui que pour revenir bientôt en arrière.

En résumé, ce livre, pris dans son ensemble, est un livre excellent et témoignant de recherches immenses et scrupuleuses. Les renseignements de statistique sont nombreux et instructifs; la partie médicale est sans reproche; les questions morales, enfin, sont étudiées avec un soin et avec un esprit humanitaire qui étonnent moins quand on sait que l'auteur ne quittait ses utiles travaux que pour aller à la recherche des pauvres et des souffrants.

Prostitution (DE LA) **en Europe depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVI^e siècle,** par Rabutaux (Paris, 1851, 1 vol. in-4°). L'auteur a consulté les chroniques, ouvert les registres des anciennes municipalités, conservés dans les archives de nos grandes villes, et retrouvé dans les dispositions législatives émanées des papes la preuve de faits historiques les plus scandaleux. Son travail est le seul des ouvrages sur la prostitution qui ait été composé avec cette ardeur de recherches, cette soif de découvertes qui est le propre des écrivains se livrant depuis longtemps aux travaux historiques.

Une restriction cependant : nous approuvons peu les illustrations que l'éditeur a cru devoir joindre au travail de M. Rabutaux. Il ne convient guère, croyons-nous, d'exciter le public, par l'attrait de gravures d'un goût douteux, à acheter un livre qui, par le soin apporté à sa composition et par la nature même du sujet qu'il traite, doit rester aux mains seules des moralistes et des érudits.

Prostitution (LA) **chez tous les peuples,** par Dufour (1852, 6 vol. in-8°). Depuis Lucien jusqu'à Parent-Duchâtelet, en passant par Restif de La Bretonne et Rabutaux, à tous M. Dufour a demandé une pierre pour bâtir un édifice fraîchement peint, brillant à l'œil, mais peu solide sur ses assises. L'éditeur n'a rien négligé pour donner au livre de M. Dufour tous les dehors séduisants propres à attirer l'attention des lycéens et des vieillards désœuvrés et libertins. En agissant de cette façon, peut-être, le succès de scandale a été obtenu, mais cet ouvrage n'est pas digne de prendre rang dans les bibliothèques à côté des auteurs sérieux que nous venons de nommer.

Prostitution (DE LA) **dans la ville d'Alger depuis la conquête,** par le docteur E. A. Duchesne (Paris et Londres, 1853, 1 vol. in-8°). Après avoir à grands traits esquissé l'histoire de la prostitution en Algérie avant la conquête, l'auteur arrive à l'étude intéressante à laquelle a donné et donne encore lieu l'application dans notre colonie du règlement de la métropole sur la prostitution. Un pareil sujet amène l'examen de graves questions qui naissent surtout de la composition hétéroclite des populations de l'Algérie. Ces populations contiennent, en effet, les débris des races maures, arabes, berbères; les Espagnols viennent s'y joindre et les Français achèvent cet assemblage extraordinaire. Or, chaque prostituée, mahométane, arabe, mauresque, berbère, prétendait conserver, prétend encore et conserve à quelques égards la religion, les mœurs, les habitudes de son pays. L'étude de cette étrange Babel recommande l'ouvrage de M. Duchesne aux érudits et aux curieux.

PROSTOME s. m. (pro-sto-me — préf. *pro*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite l'Australie. ‖ Syn. de PÉRIMACHÈTE, autre genre d'insectes.

— Helminth. Genre de vers, de la classe des turbellariés, formé aux dépens des planaires, et comprenant plusieurs espèces qui se trouvent dans les eaux douces ou salées.

PROSTOMIDE adj. (pro-sto-mi-de — du préf. *pro*, et du gr. *stoma*, bouche). Ichthyol. Se dit d'un poisson dont la bouche est placée à l'extrémité du museau.

— s. m. pl. Famille de poissons, de l'ordre des lophobranches.

PROSTOMIS s. m. (pro-sto-miss — du préf. *pro*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, formé aux dépens des trogosites, dont l'espèce type habite l'Orient.

PROSTRATION s. f. (pro-stra-si-on — lat. *prostratio*; de *prostratus*, prosterné.) Action de se prosterner, état d'une personne prosternée : *Il y a le culte de la parole; il y a celui de tout le corps, qui comprend les génuflexions, les* PROSTRATIONS *et les autres actions et cérémonies extérieures.* (Boss.)

— Fig. Abattement, affaiblissement extrême : *La* PROSTRATION *des forces. La* PROSTRATION *de la volonté. L'ivresse et la* PROSTRATION *sont les premiers effets de l'abus des boissons.* (A. Rion.) *Toute action trop violente sur le système organique est suivie de* PROSTRATION. (A. Rion.)

— Syn. **Prostration, abattement, accablement.** V. ABATTEMENT.

PROSTRÉ, ÉE adj. (pro-stré — lat. *prostratus*; de *pro*, en avant, et de *stratus*, couché). Pathol. Abattu, privé de toute force, de toute énergie.

PROSTYLE s. m. (pro-sti-le — gr. *prostulos*; de *pro*, en avant, et *stulos*, colonne). Archit. anc. Façade d'un temple orné de colonnes sur le devant seulement.

— Adjectiv. : *Temple* PROSTYLE.

— **Encycl.** Les temples *prostyles* avaient quatre colonnes placées à la façade principale; on les appelait encore, pour cette raison, tétrastyles (à quatre colonnes). Il faut les distinguer d'autres temples dits également tétrastyles, mais qui avaient quatre colonnes à la face antérieure et à la face postérieure; ces derniers se nommaient plus justement amphiprostyles (*prostyles* des deux côtés). On peut se faire une idée de l'aspect extérieur qu'offrait un temple *prostyle* par l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Les anciens employaient aussi le mot *prostyle* substantivement. Il signifiait alors le vestibule formé par les colonnes de la façade. C'est ce que, chez les modernes, on appelle souvent, d'une manière fort impropre, péristyle, puisque le mot péristyle veut dire que les colonnes font le tour de l'édifice (*peri*, autour, *stylos*, colonne).

PROSTYPE s. m. (pro-sti-pe — du préf. *pro*, et du gr. *stupos*, souche). Bot. Cordon vasculaire qui pénètre entre les lames du ligament propre d'une graine.

PROSULE s. f. (pro-zu-le — dimin. de *prose*). Liturg. Petite prose, prose courte.

PROSYLLOGISME s. m. (pro-sil-lo-ji-sme — du préf. *pro*, et de *syllogisme*). Logiq. Dans la logique de Kant, Conclusion servant de prémisse à un nouveau raisonnement.

PROSYLLOGISTIQUE adj. (pro-sil-lo-ji-sti-ke — du préf. *pro*, et de *syllogistique*). Logiq. Qui a le caractère d'un prosyllogisme : *Proposition* PROSYLLOGISTIQUE.

PROSYMNE s. m. (pro-zi-mne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PROSYNODAL, ALE adj. (pro-si-no-dal, a-le — du préf. *pro*, et de *synodal*). Hist. ecclés. Qui précède un synode : *Réunion* PROSYNODALE.

PROSZNA, rivière de Prusse. Elle prend sa source dans la Silésie, à 13 kilom. N.-E. de Rosenberg, coule au N., forme sur presque tout son cours la limite entre la Prusse et la Pologne russe et se jette dans la Wartha, à 8 kilom. S.-O. de Pyzdry, après un cours de 200 kilom.

PROSZOWIANIN (Simon), poëte latin polonais, mort en 1560. Il fit ses études à l'université de Cracovie et devint plus tard, dans cette ville, directeur de l'école de Saint-Florian, puis de celle du Château. On a de lui : *Andr. Fulvii Sabini ars metrica cui adjunxit proprios libros duos* (Cracovie, 1532); *Ad Petrum Tomicium episcopum Cracoviensem elegia* (Cracovie, 1532); *Simonis Prossoviani lyrica* (Cracovie, 1535); *Epithalamion Joachimi Brandeburgensis et serenissimæ Hedwigis* (Cracovie, 1535), poëme où il célèbre en beaux vers le voyage de l'électeur à Cracovie.

PROTADE ou **PROTHADE** (saint), prélat français, mort en 624. Il était parent d'un maire du palais de Bourgogne. Vers 612, il succéda, comme évêque de Besançon, à Nicet, se signala par son zèle à maintenir l'intégrité du dogme et de la discipline et acquit une grande réputation de prudence et de sagesse, qui lui valut d'être fréquemment consulté par le roi Clotaire II. L'Église l'honore le 10 février. On a de lui un *Rituel*, publié par Dunod dans les *Preuves de l'histoire de l'église de Besançon*, d'après un manuscrit du XII^e siècle.

PROTAGON s. m. (pro-ta-gon). Chim. Nom donné par Liebreich à une substance qu'il a découverte dans le cerveau.

— **Encycl.** Le *protagon* est une substance qui, d'après Liebreich est le principe constituant le plus important du tissu nerveux. C'est à ses dépens que se forment la cérébrine, la myéline, etc. Pour le préparer, on prend de la substance cérébrale que l'on débarrasse de sang aussi complétement que possible, on la réduit en pulpe et on l'épuise par l'éther à 0°. C'est de la masse qui reste que l'on extrait le *protagon* au moyen de l'alcool à 85° centésimaux maintenu à la température de 45°. La solution alcoolique refroidie à 0° donne un dépôt abondant. On lave celui-ci avec de l'éther, puis on le fait redissoudre dans l'alcool chaud. Par le refroidissement le *protagon* se dépose alors en touffes de cristaux aciculaires. Le *protagon* est incolore, inodore, peu soluble dans l'éther, très-soluble dans l'alcool chaud. Avec l'eau, il se gonfle, se gélatinise et se convertit, même quand on l'étend d'une plus grande quantité d'eau, en un fluide opalescent. Il paraît répondre à la formule trop compliquée pour être sûre

$$C^{116}H^{291}Az^{4}PO^{22}.$$

C'est donc une substance phosphorée. Bouilli avec l'eau de baryte concentrée, il se convertit en acide phosphoglycérique et en une nouvelle base, la neurine.

PROTAGONISTE s. m. (pro-ta-go-ni-ste — gr. *protagônistês*; de *prôtos*, premier, et de *agônizô*, je combats). Théâtre gr. Principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui y joue le premier rôle.

— **Encycl.** Avant Eschyle, il n'y avait qu'un acteur sur la scène. Quand ce poëte en eut ajouté un second, celui qui était chargé du rôle capital, sur lequel se concentrait tout l'intérêt du drame, fut distingué par la dénomination de *protagoniste*. Il arrivait quelquefois que le *protagoniste*, de même que les autres acteurs, était chargé de plusieurs personnages dans une même pièce. Ainsi, dans *Antigone*, il représentait à la fois Antigone, Tirénos et Eurydice. Mais, le plus souvent, on ne lui confiait qu'un seul rôle, pour qu'il y consacrât toutes ses facultés.

Dans les pièces qui exigeaient trois acteurs, il y avait trois portes sur le théâtre : celle du milieu était réservée au *protagoniste*, celle de droite au deutéragoniste, celle de gauche au tritagoniste. En sa qualité de personnage principal, le *protagoniste* occupait presque toujours le milieu de la scène; le deutéragoniste et le tritagoniste s'avançaient vers lui des deux côtés, le premier à droite, le second à gauche. V., pour plus de détails, DEUTÉRAGONISTE.

PROTAGORAS, l'un des plus célèbres sophistes grecs, né à Abdère (Thrace) vers 488 av. J.-C., mort vers 419. Il avait été portefaix dans sa jeunesse. On raconte que Démocrite, frappé un jour de l'art avec lequel il avait façonné et lié un fagot, de manière que l'équilibre parfait de ses parties en allégeât sensiblement le poids, le prit pour disciple. Protagoras enseigna à son tour, près d'Abdère d'abord, ensuite à Athènes, la rhétorique, la grammaire, la poésie et l'éloquence (vers 444). Là, il acquit beaucoup de réputation par ses talents oratoires, par la singularité de sa doctrine, compta Périclès au nombre de ses admirateurs, fit payer le premier ses leçons, qu'il mit à un prix fort élevé, amassa beaucoup d'argent, parcourut ensuite les principales villes de la Grèce, la Sicile où il demeura longtemps, l'Italie, où il donna des lois aux citoyens de Thurium, et revint une seconde fois à Athènes, vers 420. Ayant lu publiquement un de ses traités dans lequel il mettait en doute l'existence des dieux, le célèbre sophiste se vit accusé d'athéisme. Il s'enfuit sur une barque et périt en mer (vers 419 av. J.-C.) Ses ouvrages furent recherchés avec le plus grand soin, jusque dans les maisons des particuliers, et brûlés sur la place publique, par ordre des magistrats, de sorte qu'il n'en reste aucun. La rhétorique lui doit l'invention des lieux communs. Protagoras était vain, hardi, présomptueux; il parlait de ses rivaux avec mépris, et de lui-même avec une confiance qui le faisait admirer de la multitude, mais qui déplaisait aux gens sages. Il possédait au plus haut point l'art de la discussion, et grâce à sa mémoire qui lui fournissait sans cesse des exemples et des citations, grâce à la souplesse et à la subtilité de son esprit, il réduisait presque toujours ses adversaires au silence. Platon lui-même, son ennemi déclaré, convient qu'il avait l'imagination vive et féconde, une mémoire prodigieuse, un esprit souple, une vaste érudition et une éloquence irrésistible. Protagoras enseignait que l'homme est la mesure de toutes choses, qu'aucun objet sensible n'est quelque chose indépendamment de l'être sentant, que toutes les opinions sont vraies relativement et qu'il n'y a de vérité que par relation à quelque chose. C'est sans doute ce qui l'a fait accuser de pousser si loin l'art de l'argumentation qu'il enseignait à soutenir le pour et le contre et considérait comme purement arbitraire la distinction du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu. Un de ses ouvrages commençait par ces mots : « Je ne puis dire s'il y a des dieux ou s'il n'y en a point; plusieurs raisons m'empêchent de le savoir, telles que l'incertitude de la chose en elle-même et la brièveté de la vie humaine. » Toute sa théodicée se trouve résumée dans ces quelques lignes. En morale, il arrivait à la négation de toute vertu; enfin, en physique, il admettait que la matière est fluide et que, comme elle s'écoule continuellement, il s'opère des additions pour remplacer ce qui s'est écoulé. On peut consulter sur ce philosophe la *Vie et les doctrines des philosophes célèbres* de Diogène Laërce, une intéressante notice de Hardion, publiée dans le tome XXV^e des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, sous le titre de *Dissertation sur l'origine et les progrès de la rhétorique*, et *De Protagoræ vita* de Geist (Giessen, 1828, in-4°).

Protagoras ou les **Sophistes**, dialogue de Platon, où Socrate, le principal interlocuteur, s'entretient de la vertu avec Protagoras, Hippias et Prodicus. Socrate se rend à une école de sophistes et y trouve Protagoras en train de donner des leçons de vertu. Il s'étonne et demande si la vertu peut être enseignée. Sur la réponse affirmative de Protagoras, il l'oblige à descendre au fond de la question et lui demande quelle est l'essence de la vertu, si elle est une, si elle a des parties qui se laissent enseigner les unes après les autres. Le sophiste prétend, avec tout le monde, que la vertu a des parties diverses, comme la sagesse, la justice, la tempérance; mais Socrate, par une analyse profonde et subtile, lui montre que ces différentes vertus, loin d'être indépendantes, se contiennent toutes les unes les autres et se supposent réciproquement; qu'il n'y a point de sainteté qui ne soit juste, de justice qui ne soit sainte, de tempérance qui ne soit sage, de sagesse qui ne soit tempérante; il montre que les deux termes de la vertu en apparence les plus éloignés, le courage et la sagesse, sont une même chose; que le vrai courage doit savoir ce qu'il fait et pourquoi il le fait, et que, par conséquent, il repose sur des raisons morales, sur la sagesse et la science; de sorte qu'en dernier résultat toutes les vertus ne sont que des applications, plus ou moins dissemblables en apparence, du même principe qui les comprend toutes et leur communique à toutes son propre caractère. Diverse au dehors, comme le monde auquel elle se mêle; variée et infinie comme les situations de la vie, la vertu est une dans l'intention de l'agent moral; son unité et son identité constituent toute sa réalité. Platon reproduit souvent ce principe qui, plus tard, devint un des éléments du stoïcisme, et produisit dans son exagération ce paradoxe célèbre : Que l'homme a toutes les vertus ou n'en a pas une, et que la vertu est parfaite ou n'est pas. Ici, Socrate l'établit avec rigueur et lucidité dans ses justes limites. Les vertus ainsi réduites à la vertu et la vertu à l'inspiration vertueuse, on conçoit comment Socrate refuse d'admettre qu'elle tombe sous l'enseignement de l'école.

Ce dialogue, gracieux dans sa forme, uni dans sa marche, est dégagé de ce luxe de discussions épisodiques qui caractérisent en général les autres dialogues de Platon. Il appartient à la jeunesse de l'auteur, alors plus sobre, moins abondant que dans la seconde phase de sa carrière.

PROTAIN (Jean-Constantin), architecte français, né à Paris en 1769, mort en 1837. En sortant de l'atelier de Chalgrin, il se rendit en Italie pour s'y perfectionner, revint en France en 1794, fut pendant quelque temps professeur à l'École des mines, puis fut attaché comme architecte à la commission des arts et des sciences de l'expédition d'Egypte (1798). Après avoir exécuté plusieurs travaux importants à Alexandrie, il s'occupa avec Dutertre de réunir des documents relatifs aux monuments de l'Egypte, devint membre de l'institut du Caire, fut blessé lors de l'assassinat de Kléber en voulant retenir le meurtrier et parvint à rapporter en France les dessins qu'il avait exécutés et qui ont servi au grand ouvrage sur l'Egypte. En 1806, il

reçut la direction de l'atelier des décorations au Grand-Opéra et c'est à lui qu'on doit les belles décorations des *Bardes*, de la *Vestale*, de *Don Juan*, etc. Il devint ensuite contrôleur des bâtiments impériaux de Versailles. Protain a exécuté un grand nombre de constructions privées et exposé plusieurs projets, notamment celui d'un palais de l'Industrie et celui d'un monument à la mémoire de Kléber.

PROTAIS (saint), vulgairement appelé **saint Prix**, né à Venise, mort en Suisse, où existe un village encore appelé SAINT-PRIX, sur les bords du lac Léman, entre Rolle et Morges. C'est le premier évêque d'Aventicum (Avenches), ancienne capitale de l'Helvétie, dont l'histoire ou plutôt la légende ait conservé le souvenir. On raconte que le corps ou les reliques de saint Protais étaient transportés de Lausanne, où le siége épiscopal d'Avenches se trouvait transféré, à Bierre, au pied du Jura, lorsque, arrivé à un certain lieu, le corps saint manifesta formellement la volonté de ne pas aller plus loin et il fut inhumé dans ce lieu qui, dès lors, fut appelé Saint-Prix. Il y a là quelques vestiges antiques assez remarquables et une ancienne église aujourd'hui protestante.

Boniface, évêque de Lausanne, établit par un décret (1234) la fête de saint Protais qui, dès lors, fut célébrée le 6 novembre. On trouve, dans le cartulaire de Lausanne, une légende de ce saint; elle paraît apocryphe.

PROTAIS (saint), martyr à Milan, frère de saint Gervais. V. GERVAIS.

Protais (SAINT) et saint Gervais refusent de sacrifier aux idoles, tableau d'E. Lesueur; au Louvre. Les deux saints, les mains liées, sont amenés par des soldats devant la statue de Jupiter, érigée sous le portique d'un temple. Un sacrificateur agenouillé, à gauche près de cette statue, tient un bélier; un prêtre, suivi d'un acolyte, apporte un vase sur l'autel. Du même côté, deux hommes sont debout, au premier plan. Dans le fond, assis entre deux colonnes et entouré de ses conseillers et de sa garde, le général romain Astasius montre l'image de Jupiter aux deux saints et leur commande de lui sacrifier. A droite, la foule des curieux se presse et l'on voit, au loin, les édifices de la ville de Milan. Cette toile, une des plus vastes qu'ait peintes Lesueur (elle a $6^{m},84$ de largeur sur $3^{m},57$ de hauteur), décorait autrefois la nef de l'église de Saint-Gervais, à Paris, avec cinq autres peintures relatives aux mêmes martyrs; deux de celles-ci appartiennent aujourd'hui au musée de Lyon et représentent, l'une le *Martyre de saint Gervais*, dessiné par Lesueur et peint par son beau-frère Thomas Goulai ou Goussey, l'autre l'*Invention des reliques des deux martyrs*, peinte par Philippe de Champagne. Les trois autres tableaux sont au musée du Louvre : la *Décollation de saint Protais* est de Sébastien Bourdon; l'*Apparition de saint Gervais et de saint Protais à saint Ambroise* et la *Translation des corps de saint Gervais et de saint Protais* ont été peintes par Philippe de Champagne.

Dans la *Decollation de saint Protais*, par Séb. Bourdon, on retrouve le proconsul Astasius, assis sur son char, et la statue de Jupiter; le bourreau tient la tête du saint dont le corps décapité gît à ses pieds; tout autour se pressent des soldats et des curieux; dans les airs, deux anges apportent la palme et la couronne du martyre.

L'*Apparition de saint Gervais et de saint Protais à saint Ambroise* est une des plus importantes compositions de Ph. de Champagne. Les deux saints martyrs sont groupés sur les nuages avec l'apôtre saint Paul qui les montre à saint Ambroise, archevêque de Milan, agenouillé devant un prie-Dieu, dans la basilique de Saint-Félix-et-Saint-Nabor. Il fait nuit; quelques lampes éclairent faiblement l'église, tandis que la lune, qui s'aperçoit à travers les fenêtres, brille d'un vif éclat. Au fond, derrière une balustrade, le peuple milanais en foule assiste au miracle. « Cette composition qui devrait être émouvante, dit M. Lavice, impressionne médiocrement. Nous en avons cherché les causes. C'est d'abord l'aspect plus théâtral que vrai des cinq bras levés des trois saints debout; c'est le teint rose et l'air insensible des deux jeunes martyrs; ce sont leurs draperies blanches tombant avec trop de régularité. Saint Paul est mieux posé. Mais ce qui rompt la monotonie de ce tableau, c'est surtout le visage pâle de saint Ambroise tourné vers l'apparition, visage bien éclairé et d'une belle expression religieuse et mélancolique. »

La *Translation des corps de saint Gervais et de saint Protais* est d'un aspect moins théâtral. Les corps des deux martyrs, couchés sur un lit de parade, sont portés processionnellement par des prélats dans la basilique Fausta. Au premier plan, à gauche, un possédé renversé est soutenu par deux hommes, dont l'un lui montre les saints qui peuvent le délivrer du malin esprit. Près de ce groupe, un pauvre homme à genoux joint les mains et étend les bras vers le brancard. A droite est un autre homme prosterné. Ce tableau a été gravé dans le recueil de Landon, ainsi que les trois autres de la même série que possède le Louvre. L'*Apparition* a été également publiée dans le musée Filhol (X, pl. 698). Les *Saints refusant de sacrifier aux idoles* ont été gravés par Gérard Audran, par Baquoy et dans le recueil de Filhol (VIII, pl. 573). Le *Martyre de saint Gervais* a été gravé par Gantrel. Les six tableaux servirent de modèle à des tapisseries dont on décorait l'église de Saint-Gervais les jours de grande fête. Un peintre verrier, nommé Perrin, peignit pour une chapelle de la même église, en 1651, deux vitraux en grisaille, dont les dessins avaient été faits par Lesueur et qui représentaient la *Décollation de saint Protais* et le *Martyre de saint Gervais;* la première de ces compositions a été gravée par Desplaces, la seconde par Picard le Romain. Dé nos jours, Antonin Moine et Préault ont sculpté, pour la façade de cette même église, le premier la statue de *saint Protais*, le second celle de *saint Gervais*. On doit également à M. J.-L. Chenillion une statue de *saint Protais* (Salon de 1845). Une estampe de J. Matheus représente *Saint Gervais et saint Protais*. Lanzi signale avec éloge un tableau peint par Luca Monverde, au XVI^e siècle, pour l'église de Santa-Maria-delle-Grazie, à Udine, et représentant *Saint Gervais et saint Protais près du trône de la Vierge*.

PROTAIS (Alexandre-Paul), peintre français, né à Paris en 1826. Entré à l'âge de dix-huit ans dans l'administration des postes, il y resta attaché comme employé de 1844 à 1853. Arrivé à cette époque et poussé par un goût très-vif pour la peinture, il se démit de son emploi et étudia seul, sans entrer dans aucun atelier; les livrets d'exposition l'intitulent élève de Desmoulins, qui lui apprit le dessin au collége. De 1853 à 1855, M. Protais s'essaya dans tous les genres et chercha la spécialité qui devait donner un libre cours à son talent. En février 1855, le général Bosquet, avec qui il fut mis en relation, lui offrit de l'emmener en Crimée. Il accepta et fit la campagne tout entière, recueillant des croquis pris sur le vif et apprenant à connaître la vie militaire intime, qu'il s'est attaché à retracer depuis dans tous ses détails. Revenu à Paris, il envoya au Salon de 1857 quatre tableaux : *Bataille d'Inkermann* (charge commandée par le général Bosquet); *Prise d'une batterie du Mamelon-Vert; Mort du colonel Brancion;* le *Devoir* (souvenir des tranchées de Crimée). Le succès obtenu par ces quatre premières œuvres décida le peintre à poursuivre la série entamée et il se livra exclusivement à l'étude de ce genre, déjà illustré par Charlet et par H. Bellangé, le genre militaire. La manière de M. Protais a pourtant quelque chose de personnel et de nouveau qui ne permet pas de la confondre avec celle de ses prédécesseurs. Sans se départir d'une certaine dose de réalisme, ou plutôt de sincérité, M. Protais donne cependant au soldat un aspect net et séduisant; son débraillé est plus théâtral que vrai, il est presque élégant et coquet. Cela tient, en grande partie, aux procédés matériels de peinture employés par l'artiste, qui pousse ses figures jusqu'au fini le plus extrême et qui apporte les soins les plus méticuleux à rendre les moindres détails.

En 1859, M. Protais exposa encore quelques souvenirs de Crimée : *Attaque et prise du Mamelon-Vert*, la *Dernière pensée;* cette même année, il avait accompagné en Italie le général Ladmirault et il exposa en 1861 : la *Brigade du général Cler sur la route de Magenta*, le *Passage de la Sesia*, *Deux blessés*, *Une sentinelle* (souvenir de Crimée); cette dernière composition, qui représente un soldat isolé et comme perdu dans une plaine brumeuse, appuyant ses deux mains sur le canon de son fusil et rêvant à la patrie absente, a un sentiment nostalgique inexprimable; les *Deux blessés*, où l'on voit un Autrichien se traîner vers un Français étendu sur le dos qui lui offre sa gourde, est d'une banalité un peu mélodramatique, relevée cependant par le beau paysage nocturne qui encadre la scène. C'est par cette teinte mélancolique que se distinguent les compositions de M. Protais. Autant la composition et le ton général du tableau semblent gais, autant le fond même du sujet est sentimental; il est presque toujours puisé dans les souffrances physiques ou morales de la guerre, chez les nostalgiques, les blessés ou les morts. Th. Gautier, dans un de ses comptes rendus au *Moniteur universel*, disait en 1861 : « M. Protais a trouvé ce qu'on peut appeler la poésie du soldat. »

Ces qualités s'accentuent surtout dans les deux toiles les plus populaires de M. Protais, que la gravure et la photographie ont fait connaître à tout le monde : le *Matin avant l'attaque*, le *Soir après le combat* (Salon de 1863). Cette même année, on vit aussi de lui : le *Retour de la tranchée;* en 1865, la *Fin de la halte*, *Passage du Mincio*, un *Enterrement en Crimée;* les *Vainqueurs, retour au camp* (à M. le comte Welles de La Valette); en 1866, *Soldat blessé*, *Bivoac;* en 1868, la *Grand'halte*, la *Prière du soir à bord;* en 1869, une *Mare*, *Percement d'une route;* en 1870, *En marche!* la *Nuit de Solferino* (à M. Welles de La Valette); en 1872, *Prisonniers, environs de Metz* (1^er novembre 1870), la *Séparation* (armée de Metz, 29 octobre 1870). Cette dernière toile était inspirée par ce passage de la capitulation de Metz : « Les troupes, sans armes, seront conduites en ordre militaire aux lieux qui seront indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront après, librement, dans l'intérieur du camp retranché ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien. » En 1873, le *Repos* (à M. le comte Carl de Mercy-Argenteau); en 1874, une *Alerte* (à M. Laurent-Richard), *Metz*.

Ces dernières compositions n'ont pas eu le succès des précédentes; non qu'elles leur soient absolument inférieures, mais, pour un peintre, ne pas progresser, c'est décroître, et M. Protais paraît avoir tiré du genre qu'il affectionne tout ce qu'il est possible d'en attendre.

M. Protais a reçu plusieurs récompenses : une 3^e médaille en 1863, deux 2^es médailles en 1864 et 1865. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1865, à la suite de l'exposition des *Vainqueurs* et de l'*Enterrement en Crimée*.

PROTAPOSTOLAIRE s. m. (pro-ta-po-sto-lè-re — du gr. *prôtos*, premier; *apostolos*, apôtre). Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Eglise d'Orient. ‖ Chef de ceux qui expliquent au peuple les livres sacrés.

PROTARQUE, fils de Callias, jeune homme d'Athènes dont Platon fait l'interlocuteur de Socrate dans le *Philèbe;* il avait été auditeur et disciple passionné des sophistes, et Platon suppose qu'il se charge de soutenir seul contre Socrate la thèse qu'avait en vain soutenue Philèbe, savoir que le plaisir est le seul bien de l'homme. On trouvera à l'article PHILÈBE l'analyse de cette intéressante discussion. Remarquons seulement ici que le dialogue intitulé *Philèbe* devrait porter le nom de Protarque, puisque ce jeune homme y soutient seul le poids de la discussion. Platon lui donne du reste, avec un enjouement aimable, des qualités d'esprit, une vivacité, une finesse et par-dessus tout une franchise et une simplicité sincère qui lui font pardonner plus d'un paradoxe.

PROTASE s. f. (pro-ta-ze — du gr. *protasis;* de *pro*, avant, et de *tithêmi*, je place). Littér. anc. Partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet : *Dans cette pièce, la* PROTASE *comprend la première scène du second acte.* (Corneille.)

— Rhétor. Première partie d'une période.

— **Encycl.** Les Grecs ne connurent pas la division en actes proprement dits; mais chez Eschyle même, quoique ses tragédies n'offrent qu'une situation arrêtée et en quelque sorte immobile, qu'un tableau toujours le même où ne se présente aucune péripétie, on trouve la *protase*, moins marquée, il est vrai, que chez ses successeurs. Elle est particulièrement digne d'attention, par le mouvement, dans les *Sept chefs contre Thèbes*. « L'agitation d'une ville en état de siége, dit M. Artaud, y est peinte de la manière la plus vive. Etéocle s'adresse au peuple de Thèbes pour l'encourager à la défense de la patrie. Le lieu de la scène, les personnages, les circonstances principales sont indiqués dès le début et d'une manière très-naturelle. Un espion envoyé pour connaître les dispositions des ennemis vient rendre compte au roi de ce qu'il a vu. Il désigne les guerriers chargés d'attaquer les sept portes. A chacun des six premiers chefs ennemis qui investissent la ville, Etéocle oppose un chef thébain; mais aussitôt qu'il apprend que son frère Polynice s'est réservé l'attaque de la septième porte, il veut le combattre lui-même et, malgré toutes les prières du chœur, saisi par les Furies qu'a évoquées la malédiction paternelle, il se sent entraîné vers les lieux funestes où l'attendent le fratricide et la mort. » Dans les tragédies de Sophocle, la *protase* est tout à fait semblable à ce que sera le premier acte, l'acte d'exposition, dans nos tragédies françaises. On le verra dans les sept pièces qui nous sont restées de lui; on le remarquera déjà dans *Antigone*, qui paraît avoir été chronologiquement la première d'entre elles et qui fait suite, pour ainsi dire, aux *Sept chefs* d'Eschyle. Après avoir conduit les armées étrangères sous les murs de Thèbes, sa patrie, Polynice vient d'être tué aux portes de cette ville. Son corps, resté au pouvoir des Thébains, est condamné par Créon, le nouveau roi de Thèbes, à demeurer privé de sépulture. Antigone, sœur de Polynice, guidée par son amour fraternel, refuse d'obéir et accomplit sur le cadavre les rites funèbres. Toute la pièce sort de cette exposition : la condamnation et la mort d'Antigone, la mort d'Hénon, fils de Créon, et celle d'Eurydice, femme du tyran, lequel reste ainsi privé de sa famille et livré à un désespoir inconsolable. Chez Euripide, la *protase* est quelquefois remplacée par un prologue qui expose aux spectateurs la situation dans laquelle ils vont trouver les personnages. Les Latins ont transporté le prologue dans leur théâtre.

Quelquefois on voyait dans la *protase* des personnages qui ne reparaissaient pas dans le reste de l'œuvre dramatique. L'exposition de l'*Hécyre* de Térence est faite en grande partie par Philotide et Syra, et celle de *Phormion* du même auteur par Dave. Ces personnages, dont le rôle tout entier se borne à l'exposition, étaient appelés des *personnages protatiques*.

PROTATIQUE adj. (pro-ta-ti-ke — gr. *protatikos*; de *protasis*, protase). Qui a rapport à la protase d'une pièce de théâtre.

— *Personnage protatique*, Celui qui ne paraît qu'au commencement de la pièce pour en faire l'exposition.

PROTAXE s. f. (pro-ta-kse — gr. *protaxis;* de *pro*, en avant, et de *taxis*, rang). Art milit. anc. Ordre de bataille chez les Grecs, et dans lequel les gens de trait étaient placés en avant.

PROTE s. m. (pro-te — du gr. *prôtos*, premier). Typogr. Contre-maître d'une imprimerie, chargé de la surveillance des travaux, de la distribution de la copie aux compositeurs, de la direction et de la conduite du personnel, des rapports avec les clients : *Le* PROTE *est à la fois le premier des ouvriers, comme son nom l'indique, et le suppléant du chef de l'établissement.* (H. Fournier.) *Dans les grandes imprimeries, il y a un* PROTE *aux presses, c'est-à-dire un contre-maître exclusivement chargé de surveiller le travail des imprimeurs.* (P. Dupont.) ‖ Nom donné abusivement aux correcteurs d'épreuves.

— **Encycl.** Typogr. *Prote* et *sous-prote*. Dans les premiers siècles de l'imprimerie, les fonctions de maître imprimeur, de *prote* et de correcteur, remplies aujourd'hui par trois personnes différentes, étaient exercées par le même individu. C'était d'ordinaire un savant de premier ordre, connaissant l'hébreu, le grec, le latin, quelques langues vivantes, les sciences, et, de plus, fort expert dans l'art typographique. Il nous suffira de citer quelques noms de maîtres imprimeurs qui furent en même temps *protes* et correcteurs : Nicolas Janson, graveur à la Monnaie de Tours, envoyé à Mayence par Charles VII pour étudier le nouvel art et qui plus tard s'établit à Venise; Alde Manuce, à Venise; Jacques de Rouges; les Junte, à Florence; Guillaume Le Roy, à Lyon; les Plantin, à Anvers; les Caxton, en Angleterre; Conrad Bade, à Genève; les Elzevier, à Leyde; Simon Vostre, Antoine Verard, Simon de Colines, les Etienne, les Didot, en France. Aussi ne se lasse-t-on pas d'admirer les ouvrages si purs, si corrects, exécutés avec tant de soin, sortis des mains de ces artistes célèbres. A cette grande époque, que l'on peut appeler l'âge d'or de la typographie, le *prote* méritait réellement son nom : il était bien le *premier* en savoir et en science; c'était bien lui la cheville ouvrière de l'atelier, et tous les compositeurs qui l'entouraient, eux-mêmes lettrés pour la plupart, reconnaissaient sans conteste sa suprématie en même temps que son autorité. Le public de nos jours a, jusqu'à un certain point, conservé au *prote* cette haute estime, et il confond presque toujours ses attributions avec celles, pourtant distinctes, du correcteur. L'Académie elle-même a commis cette confusion; car, après avoir défini le *prote* « celui qui, sous les ordres de l'imprimeur, est chargé de diriger et de conduire tous les travaux, de maintenir l'ordre dans l'établissement et de payer les ouvriers, » elle ajoute : « Il se dit aussi de ceux qui lisent et corrigent les épreuves. » N'en déplaise à la docte compagnie, si la première partie de sa définition est exacte, nous en récusons complétement la seconde, qui est fausse.

A mesure que l'art déclina pour faire place au métier, à mesure que l'imprimerie descendit au rang des industries, les fonctions se divisèrent : le maître imprimeur passa à l'état de patron, c'est-à-dire de fabricant de livres; le correcteur devint ce que nous avons dit dans l'article que nous lui avons consacré; le *prote* se transforma en ce qu'il est aujourd'hui : un ouvrier actif et intelligent, choisi par le patron pour diriger le travail des compositeurs, ses anciens confrères. Voici de quelle manière M. Audouin de Géronval, dans son *Manuel de l'imprimeur*, détermine le rôle du *prote :* « Le *prote* est celui sur lequel roulent tous les détails d'une imprimerie. Il est chargé de veiller sur les compositeurs et sur les imprimeurs; il doit connaître parfaitement le degré d'habileté des uns et des autres. En ce qui concerne la composition, le *prote* doit avoir quelques notions des langues grecque et latine (ces notions font ordinairement défaut), posséder à fond l'orthographe française et la ponctuation, connaître et savoir exécuter tous les genres de composition. Quant à l'impression, il doit avoir assez d'habileté pour diriger le travail des ouvriers à la presse dans toutes ses parties. » Pour ce qui est des qualités suivantes, requises, suivant Audouin de Géronval, pour faire un bon *prote*, elles se rencontrent rarement chez ceux qui aujourd'hui exercent ces fonctions, et l'on voit aisément que l'auteur du *Manuel de l'imprimeur* confond ici le *prote* avec le correcteur. Il dit, en effet : « Le *prote* ne saurait avoir des connaissances trop étendues dans les lettres, les sciences et les arts, car il est souvent consulté par les auteurs et quelquefois même devient leur arbitre. Comme il est en quelque sorte responsable des fautes qui peuvent se glisser dans une édition, il faudrait qu'il connût, autant qu'il est possible, les termes usités et qu'il pût savoir à quelle science, à quel art et à quelle matière ils appartiennent. Il n'arrive que trop souvent qu'un auteur, pour se justifier de ses propres fautes, les rejette sur son imprimeur. En un mot, on exige d'un *prote* qu'il joigne le savoir d'un grammairien à l'intelligence nécessaire pour exécuter toutes les opérations de la partie manuelle de son art. » Le *prote* doit encore veiller à ce que le bon ordre et la décence règnent dans les ateliers, à ce que les casseaux soient bien tenus, que les fonctions de la conscience

soient remplies avec activité, que les épreuves ne subissent jamais le moindre retard, etc. Le *prote* doit assister le chef de l'établissement dans le payement des ouvriers et servir d'arbitre dans les discussions qui peuvent s'élever. Il peut encore être chargé de la correspondance de l'imprimerie avec les personnes qui y ont des relations. Il expédie les épreuves et doit toujours pouvoir rendre compte exactement de la situation de chaque ouvrage. Tous les ouvriers d'une imprimerie se trouvant placés dans une dépendance réciproque, le *prote* doit veiller à ce que toutes les pièces de ce rouage agissent simultanément; car si l'une d'elles devenait stationnaire, les travaux seraient arrêtés. Il admet dans les ateliers les ouvriers qu'il en juge dignes et remplace ceux qui sont nuisibles ou inutiles à l'établissement.

Le *prote* peut se faire suppléer partiellement par des *sous-protes*, qui en réfèrent à ses décisions. « Les devoirs d'un *sous-prote* de composition sont de veiller à ce que les compositeurs reçoivent et rendent à propos la distribution, à la formation des garnitures, au rangement des cadrats, des interlignes et lingots et de tous les autres accessoires, au réassortiment des caractères, à la composition des pâtés, etc. Un *sous-prote* de presses est chargé d'inspecter fréquemment le travail des imprimeurs, d'empêcher le gaspillage du papier, des étoffes ou de l'encre, de veiller à l'entretien des presses et de suivre dans tous ses détails cette partie importante de la typographie. Les *sous-protes* sont responsables à l'égard du *prote* de l'exécution des travaux dont celui-ci leur transmet la surveillance spéciale, comme il l'est lui-même envers le chef de l'imprimerie. Ces deux sortes d'emplois, qui ne s'accordent généralement qu'à des personnes éprouvées sous le rapport du caractère et du savoir, demandent, en outre, de la part de celles qui y arrivent du sang-froid et de l'activité. » (Henri Fournier, *Traité de la typographie.*)

Dans un *Discours*, prononcé le 6 avril 1856 à la Société fraternelle des *protes* des imprimeries typographiques de Paris, M. Alkan aîné s'exprimait en ces termes : « Pour devenir le *premier*, πρῶτος, d'une imprimerie typographique, y tenir le premier rang, il faut posséder des connaissances variées; il faut pouvoir être la doublure du patron, son *alter ego*, cet autre lui-même, pour me servir de l'expression de M. Ambroise Didot, le digne émule des Estienne, notre maître à tous...; il faut être *typographe* quand le patron ne l'est pas ou ne peut l'être; il faut avoir du goût pour ceux qui n'en ont pas; il faut être correcteur quand celui-ci vient à manquer, à faire défaut; il faut avoir l'*œil typographique* et saisir au vol de ces fautes bizarres, singulieres, qui échappent souvent à l'œil exercé, mais fatigué, du correcteur, et qui font le désespoir de l'auteur et la risée du public lettré. Il faut que le *prote* sache aussi la tenue des livres quand son patron ne veut pas initier un étranger à ses affaires, ou lorsqu'il est obligé, par économie, de se passer d'un commis. » Un tel *prote*, même réduit à ces modestes proportions, est encore, nous devons le dire, le *rara avis*. C'est ce que fera comprendre le passage suivant, emprunté à l'*Encyclopédie Roret*, et dans lequel un *prote*, qui a gravi et redescendu successivement les échelons de l'échelle typographique, exhale ses plaintes et retrace l'instabilité de la situation : « Le *prote* est l'esclave de la besogne; à quelque heure que sa présence soit réclamée par l'urgence des travaux, s'il ne se conforme pas à ce besoin, son devoir n'est plus rempli complétement; il est même telles circonstances où sa discrétion obligée l'expose à être comme une enclume sur laquelle frappent tour à tour et souvent à la fois auteurs, libraires, ouvriers, etc. La proterie offre un emploi fort ingrat d'ailleurs sous le rapport de son instabilité. Chargé pendant quelques années de surveiller un personnel parfois nombreux, de coopérer forcément à la réduction d'un prix, ou seulement d'empêcher sa hausse, de s'opposer aux abus ou de les réprimer, de *débaucher* plus ou moins de personnes pour absences trop fréquentes ou pour de mauvais travaux, il peut arriver qu'un *prote* rentre tout à coup dans les rangs des ouvriers; il y retrouve ces gens froissés, dont le ressentiment se manifeste en reproches directs ou indirects, mais fondés sur des griefs que l'*on* suppose dénués de justesse. Cette considération et d'autres analogues n'échappent pas à tous les *protes* et peuvent les déterminer plus d'une fois à modifier la rigueur de leurs devoirs; tout le monde ne se croit pas obligé de suivre la devise : « Fais » ce que dois, advienne que pourra. » D'ailleurs, sacrifier la tranquillité d'un long avenir par des rigueurs actuelles dont on n'est que l'agent et qui tiennent à un temps limité par la rétribution n'est peut-être pas absolument de devoir étroit. De là une certaine tiédeur, plus que cela peut-être, à laquelle la stabilité parerait convenablement : on peut facilement déduire cette conséquence, quand on remarque que les *protes* qui remplissent le mieux leurs devoirs sont ceux dont la position est la plus stable. » L'auteur du livre humoristique : *Typographes et gens de lettres* reconnaît dans le genre *prote* deux variétés : le *prote à tablier* et le *prote à manchettes*. Le *prote* à tablier se trouve généralement dans les imprimeries que le patron dirige lui-même. C'est ordinairement un ouvrier intelligent et laborieux, vieilli dans la maison et sous le harnais, que le patron appelle à ce poste afin qu'il soit occupé à l'instar des rois fainéants. Le *prote* à tablier ne peut s'accoutumer aux grandeurs, et il ne cesse de vaquer à ses anciennes occupations, ce qui lui est d'autant plus facile que, grâce au patron, les soucis de sa nouvelle dignité ne l'occupent guère. En revanche, son autorité est à peu près nulle, et il a d'ordinaire le bon esprit de ne pas s'en prévaloir, certain qu'il est que ses anciens camarades ne manqueraient pas de la contester.... Le *prote* à tablier peut avec assez de justesse être comparé à l'adjudant d'un régiment. N'ayant rien à faire, il tient cependant à faire ressortir son utilité et son importance; mais il rencontre partout et toujours cette résistance inerte et tacite de gens qui, niant son autorité, ne reconnaissent que celle du patron. Au demeurant le meilleur homme du monde, il sait conserver l'amitié de ses anciens camarades. Le *prote à manchettes* est le vrai *prote*. C'est lui que nous avons eu en vue dans le cours de cette rapide monographie.

On le voit, pour n'être plus les émules des Alde, des Elzevier, des Robert Estienne et de tant d'autres, les *protes* d'aujourd'hui ont encore un champ assez vaste à parcourir, et plusieurs d'entre eux le font avec honneur. Nous citerons, entre autres : M. Brun, ancien *prote* de l'imprimerie de Jules Didot, qui a donné en 1825 un *Manuel pratique et abrégé de la typographie française;* M. Henri Fournier, *prote* directeur de l'imprimerie la plus vaste et la plus considérable, non-seulement de France, mais encore de toute l'Europe, celle de Mame frères et Cie de Tours, qui a publié un excellent *Traité de la typographie*, dont la troisième édition (Tours, Alfred Mame et fils, 1870) est la plus complète; M. Frey, qui a donné à l'*Encyclopédie* Roret un très-bon *Manuel de typographie;* M. Théotiste Lefèvre, fondateur *prote* de la succursale de MM. Didot, auquel les compositeurs sont redevables du *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, un véritable chef-d'œuvre; M. Monpied, qui a reproduit en filets typographiques, avec autant de patience que de talent, l'*Enlèvement de Pandore*, d'après Flaxman, l'*Amour et Psyché*, d'après Canova. Avant ces typographes émérites, nous eussions dû peut-être rappeler le nom de Momoro, qui, les précédant dans la carrière, a écrit un curieux *Traité élémentaire de l'imprimerie* ou le *Manuel de l'imprimeur*, avec 40 planches en taille douce (Paris, 1793). Momoro fut envoyé comme commissaire national à Niort; il s'intitulait *premier imprimeur de la liberté nationale*. Enfin nous devons une mention à M. Charles Bournot, *prote* de l'imprimerie du *Grand Dictionnaire*, dont la longue pratique a été si utile à la bonne confection de notre ouvrage.

A côté de ces noms honorables et justement honorés, nous pourrions en citer d'autres que nous aimons mieux passer sous silence. Pourtant, nous ne voulons pas résister à la tentation de rapporter deux anecdotes dont nous garantissons l'authenticité et qui achèveront de faire connaître l'individualité que nous nous sommes proposé d'esquisser. Quelques ombres sont nécessaires dans un tableau pour mieux faire valoir les parties éclairées; d'ailleurs, notre article vise au portrait et non au panégyrique. Un travers de certains *protes* (c'est le petit nombre, hâtons-nous de le dire) est la vanité; à force de se frotter aux auteurs, de voir faire des livres, ils finissent par se croire eux-mêmes des littérateurs. Il y a quelques années, vous pouviez voir à certaines heures de la journée, toujours les mêmes, un homme fortement charpenté, vêtu d'un long paletot, le chef couvert d'une calotte de velours noir, faisant tourner nonchalamment dans ses gros doigts une ou deux clefs, le ruban de la Légion d'honneur empourprant sa boutonnière, cheminer le long d'une des voies les plus fréquentées de la capitale. Vous l'eussiez pris pour quelque soudard en retraite. Non; c'était le *prote* d'une des imprimeries les plus importantes de Paris. Il s'était acquis dans cette maison une très-haute autorité, non-seulement sur le maître de l'établissement et les ouvriers, mais encore sur les clients, des hommes de grande science pour la plupart. Cette omnipotence semblerait inexplicable, si l'on ne savait que l'audace et la rudesse tiennent parfois lieu de savoir et de talent. Il arriva qu'un savant fit une addition au *Traité de statique* de Monge; notre savant, désirant rester inconnu, ne signa pas son travail. Le *prote* dont nous voulons parler, qui, bien entendu, ne connaissait rien aux *x* et aux *y*, si ce n'est par ouï-dire, proposa au savant de signer de son nom à lui l'opuscule algébrique. Le savant laissa faire. Aujourd'hui notre *prote* ne manque pas d'ajouter au-dessous de sa signature : *un tel, auteur de l'Addition* au *Traité de statique* de Monge.

Autre histoire. M. Amyot, professeur de mathématiques, faisait imprimer une *Algèbre*. Il avait laissé échapper dans son manuscrit une faute assez importante (il s'agissait d'une équation du second degré); le correcteur en première, qui par bonheur savait un peu d'algèbre, corrigea la faute sur l'épreuve. Quelques jours après, M. Amyot vint à l'imprimerie, remercia chaudement le *prote* (le correcteur assistait à la scène), le félicita de posséder des notions d'algèbre, etc. Le *prote* empocha sans sourciller les compliments et se contenta de sourire quand le correcteur, en plaisantant, lui fit remarquer avec quel aplomb il se laissait parer des plumes du paon.

Notre article serait incomplet si nous ne disions quelques mots de la Société des *protes*. Dès 1847, une association fraternelle se forma entre les *protes* des diverses imprimeries typographiques de Paris, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur. Elle a principalement pour objet d'entretenir des liens d'amitié et de bonne confraternité entre les membres qui en font partie; de s'occuper des progrès de l'art typographique et d'assurer des secours à chacun des sociétaires en cas de maladie ou d'infirmités. Cette Société, qui continue de prospérer, publie par cahiers des comptes rendus intéressants, auxquels nous avons puisé.

PROTÉ, nom ancien de l'île PORQUEROLLES, une des îles d'Hyères.

PROTÉACÉ, ÉE adj. (pro-té-a-sé — rad. *protée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre protée.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre protée.

— **Encycl.** La famille des *protéacées* renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles presque toujours alternes, entières, dentées ou déchiquetées, dépourvues de stipules. Les fleurs, hermaphrodites, quelquefois dioïques, dépourvues de corolle, groupées diversement en épis, en grappes, en corymbes, en panicules, présentent un calice à quatre sépales colorés, coriaces, tantôt distincts, tantôt soudés en tube à leur base; quatre étamines, opposées aux sépales et, le plus souvent, insérées vers leur sommet, à filets courts, à anthères à deux loges quelquefois séparées et réunies chacune avec la loge correspondante de l'anthère voisine; souvent quatre glandes ou écailles alternant avec les lobes du calice; un ovaire libre, sessile ou stipité, uniloculaire, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate indivis ou échancré. Le fruit est très-variable; tantôt c'est un drupe ou une noix, tantôt un follicule ou une samare; il est déhiscent ou indéhiscent, mais toujours à une seule loge renfermant une ou plusieurs graines renflées, comprimées ou ailées, dépourvues d'albumen; l'embryon est droit et présente quelquefois plus de deux cotylédons.

Cette famille, qui a des affinités avec les laurinées, les thymélées et les éléagnées, comprend un grand nombre de genres, groupés en trois tribus et dont voici les principaux : I. *Protées :* protée, aulax, leucadendron, pétrophile, isopogon, leucosperme, mimète, spatalle, persoonie, guévine. — II. *Grévillées :* grévillée, anadénie, hakée, lambertie, rhopala, télopée, lomatie, sténocarpe. — III. *Banksiées :* banksie, dryandra, hémiclidie, etc.

Les *protéacées* appartiennent aux régions chaudes de l'hémisphère austral et surtout de l'Australie; elles ne se recommandent guère que comme plantes d'ornement.

PROTECDIQUE s. m. (pro-tè-kdi-ke — du gr. *prôtos*, premier; *ekdikos*, défenseur). Hist. ecclés. Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople dans les causes mineures des évêques.

PROTECTEUR, TRICE s. (pro-tè-kteur, tri-se — lat. *protector;* de *protegere*, protéger). Personne qui protége, qui défend : *La vertu sait se passer de* PROTECTEUR. (La Bruy.) *Tout* PROTECTEUR *devient inévitablement un maître et souvent un maître cruel.* (Bignon.) *Un véritable* PROTECTEUR *est un phenix qu'on ne trouve pas deux fois dans sa vie.* (Boitard.) *L'homme est le* PROTECTEUR-*né de la femme.* (J. de Maistre.)

— s. m. Homme qui entretient une femme galante : *Elle est jolie, elle a une belle voix et possède un* PROTECTEUR *dans la personne du propriétaire dont ses parents gardent la porte.* (Th. Gaut.)

— Hist. Nom porté par les gardes du corps des empereurs, institués par Gordien. ‖ Cardinal chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux : *Ce cardinal est le* PROTECTEUR *des affaires de France, le* PROTECTEUR *des affaires de Portugal, le* PROTECTEUR *de France, de Portugal.* (Acad.) ‖ Titre donné à certains régents d'Angleterre, tels que Richard d'York, Glocester, Olivier Cromwell et son fils Richard.

> J'ai vu le peuple anglais, en pleine république,
> Retombant sous le joug de toute sa hauteur,
> Changer un doux tyran pour un dur *protecteur*.
>
> C. DELAVIGNE.

‖ *Protecteur de la confédération du Rhin*, Titre sous lequel Napoleon Ier domina la partie de l'Allemagne qu'il avait réorganisée après la paix de Presbourg, en 1806.

— Mar. Feuille métallique appliquée à la surface extérieure d'un navire, pour la protéger.

— Adj. Qui protége, qui exerce une protection : *L'aisance, l'ordre et l'union sont les dieux* PROTECTEURS *du ménage.* (Goddet.) *A Paris, si le premier mouvement est de se montrer* PROTECTEUR, *le second, beaucoup plus durable, est de mépriser le protégé.* (Balz.) *Le commerce ne prospère qu'à l'ombre des lois* PROTECTRICES *de tous les droits.* (Dupin.) *La charité qui se traduit par l'aumône est une sorte de régime* PROTECTEUR *de la misère.* (Wolowski.) ‖ Qui est propre, qui convient, qui est habituel à un protecteur : *Prendre un ton, un air* PROTECTEUR.

— Econ. politiq. *Système protecteur*, Système économique qui favorise l'industrie indigène par des lois de douane restrictives ou prohibitives : *L'application du* SYSTÈME PROTECTEUR *à la France serait le plus déplorable monument de la sottise gouvernementale humaine.* (Toussenel.) *Tous les contre-sens sont dans les flancs du* SYSTÈME PROTECTEUR, *et ici chaque contre-sens est une injustice.* (Mich. Chev.) ‖ *Droits protecteurs*, Droits qu'on perçoit sur certains produits étrangers, pour protéger les produits similaires nationaux.

— Bot. *Feuilles protectrices*, Feuilles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri aux fleurs placées au-dessous.

Protecteurs et protégés (*Patronage*), roman anglais de miss Edgeworth (1814, 2 vol. in-8°; trad. fr. par M. J. Cohen, 1816, in-8°). Lord Oldborough est un ministre anglais d'un esprit élevé, d'une âme généreuse; ses défauts mêmes dérivent d'une passion toujours noble, celle d'être utile à son pays; tel est l'homme que l'auteur destine à représenter les protecteurs et à nous en dégoûter. C'est dans la famille Percy que miss Edgeworth a mis ses principaux acteurs et ses personnages vertueux. M. Percy le père est un gentleman plein de probité, d'honneur, de lumières et préférant aux faveurs de lord Oldborough, qui sait bien l'apprécier, sa liberté et son indépendance. Sa femme, mistress Percy, est assez insignifiante. Ses trois fils, qui exercent les professions de médecin, de militaire et d'avocat, servent, par la diversité de leur état et la multitude de leurs relations, à faire ressortir un grand nombre de caractères divers; mais ils se rattachent à une foule d'incidents dont la plupart ont peu d'intérêt; quant à Caroline Percy, l'héroïne du roman, elle est d'une si désespérante perfection, que le lecteur peut à peine s'y attacher. La famille Falconer offre la contre-partie de la famille Percy; elle se compose du même nombre de personnes, le père, la mère, trois fils qui ont aussi trois états différents : l'un diplomate, l'autre ecclésiastique et le troisième militaire, et deux filles qui aspirent fort à changer de position en se mariant. Ce sont les protégés. Tout leur réussit d'abord. Falconer le père est un homme excessivement habile, qui saisit toutes les occasions de se rendre utile et agréable à son protecteur, qui calcule très-bien tous les moyens et toutes les chances de succès; mais son esprit étroit ne saurait deviner tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans celui du ministre. Mme Falconer, plus habile encore, parce qu'elle est femme, sent sa supériorité et en abuse quelquefois, ce qui amène entre elle et son mari certains débats assez plaisants. Tels sont les principaux personnages que miss Edgeworth fait agir dans son roman qui, malgré ses longueurs et ses digressions, malgré la multiplicité des épisodes et des incidents, porte l'empreinte d'un talent distingué et peut toujours être lu avec plaisir, grâce à la vérité des peintures de mœurs et à une analyse fine et enjouée des mystères et des sentiments les plus délicats du cœur humain.

PROTECTION s. f. (pro-tè-ksi-on — lat. *protectio;* de *protegere*, protéger). Action de protéger, de défendre : *La* PROTECTION *des grands est un fort à porte bâtarde, où l'on ne pénètre qu'en se baissant.* (Bougeart.) *Toute la* PROTECTION *des lois doit environner la défense.* (Dupin.) *Aujourd'hui, l'unité, c'est simplement une forme d'exploitation bourgeoise sous la* PROTECTION *des baïonnettes.* (Proudh.) ‖ Soin que l'on prend de la fortune, des intérêts de quelqu'un; effort que l'on fait pour favoriser l'accroissement, le progrès de quelque chose : *Prendre les arts sous sa* PROTECTION. *Les plaisirs publics n'ont pas besoin de* PROTECTION, *l'autorité n'a que faire de s'en mêler.* (Mass.)

— Appui, aide, secours : *Réclamer la* PROTECTION *des lois. L'homme trouve dans les végétaux des* PROTECTIONS, *non-seulement contre les bêtes féroces, mais contre les reptiles et les insectes.* (B. de St-Pierre.)

— Personne qui protége : *Avoir de hautes, de puissantes* PROTECTIONS.

— *Prendre sous sa protection, en sa protection*, Se charger de protéger, de défendre, d'aider : PRENEZ SOUS VOTRE PROTECTION *la faiblesse des malheureux.* (Vauven.)

— Hist. Emploi de protecteur à la cour de Rome.

— Econ. politiq. Privilége accordé à l'industrie indigène, système protecteur : *Le premier soin de chaque industrie appelée au bénéfice de la* PROTECTION *a été naturellement d'organiser sa contrebande.* (Toussenel.) *La* PROTECTION *réunit sur un point donné le bien qu'elle fait et infuse dans la masse le mal qu'elle inflige.* (F. Bastiat.) *La* PROTECTION *est une redevance que le public sert aux industries protégées.* (Mich. Chev.)

— **Syn. Protection, auspices, sauvegarde.** V. AUSPICES.

PROTECTIONNISME s. m. (pro-tè-ksi-o-ni-sme — rad. *protection*). Econ. politiq. Système protecteur : *Le* PROTECTIONNISME *se*

défend avec acharnement contre le libre échange.

PROTECTIONNISTE s. m. (pro-tè-ksi-o-ni-ste — rad. *protection*). Econ. politiq. Partisan du système protecteur : *La querelle des* PROTECTIONNISTES *et des libre-échangistes n'est pas près de finir.*

— adj. Qui a rapport au protectionnisme ou aux protectionnistes : *Système* PROTECTIONNISTE. *Ligue* PROTECTIONNISTE. *L'école* PROTECTIONNISTE *est absolue comme le Grand Mogol.* (Mich. Chev.)

— **Encycl.** Econ. politiq. *Système protectionniste.* C'est Colbert qui organisa le premier sérieusement en France la protection. Examinons rapidement les diverses mesures prises par lui. Pour Louis XIV et ceux qui l'entouraient, il était passé en axiome que la prospérité de la France était attachée à la ruine de la Hollande. On était convaincu qu'il existe pour la totalité des nations une somme fixe de richesses et que, par conséquent, l'accaparement opéré par la Hollande était en quelque sorte un crime de lèse-civilisation. Déjà l'Angleterre, tant par esprit de rivalité jalouse que pour obéir au même principe, avait tenté, par l'acte de navigation, de s'assurer le monopole des transports pour tous les objets qu'elle tirait de l'étranger pour les consommer ou qu'elle produisait pour l'exportation. Fouquet, par édits du 15 et du 31 mars 1659, défendit d'importer en France des marchandises sur navires étrangers, à moins d'avoir obtenu des permissions provisoires qui seraient retirées aussitôt que les nationaux seraient pourvus en suffisance d'un matériel de transport.

Diverses autres mesures prises par l'Angleterre et la France émurent les Hollandais, qui envoyèrent des diplomates à Paris pour traiter la question. Colbert était alors au pouvoir et fit montre des prétentions les plus étranges, insistant sur ce point que le gouvernement du roi prétendait, avant tout, engager ses sujets à se livrer à la navigation. Pourtant, quelques concessions furent faites, jugées insuffisantes par la Hollande. Cependant les droits imposés sur le transport des marchandises par navires hollandais, lequel était de 50 sous par tonneau, produisait à peine 600,000 livres. Colbert suivait néanmoins son système, sans se préoccuper des réclamations soulevées. Il fit donner des primes à tous les Français qui construisaient des navires au-dessus de 100 tonneaux; un édit de décembre 1664 en concéda également à ceux qui achèteraient de ces navires à l'étranger. Puis, dans le but d'engager les constructeurs de navires étrangers à venir s'établir en France, on leur concéda une prime de 5 livres par tonneau pour tout navire au-dessus de 100 tonneaux. La même année, le tarif des douanes intérieures et extérieures fut soumis à une sérieuse révision. Il est difficile, dans un exposé aussi rapide, de se rendre compte de ce qu'étaient les prohibitions intérieures. Citons : le trépas de Loire, les 2 pour 100 d'Arles, le liard du baron, le denier Saint-André, le droit de Massicault, etc.; ces tarifs vexatoires n'étaient soumis à aucune règle fixe et variaient au gré des exploitants. Déjà plusieurs tentatives avaient été faites pour l'abolition de ces vestiges féodaux. Les états généraux de 1614 avaient à ce sujet présenté des remontrances, mais sans succès, combattus qu'ils étaient par l'influence des grands seigneurs qui s'enrichissaient au préjudice de la prospérité générale. Colbert usa d'abord de ménagements et proposa aux différentes provinces une tarification uniforme. Mais le manque d'énergie de ce ministre n'amena que de tristes résultats. Des provinces, les unes acceptèrent, les autres refusèrent, ce qui fit avancer médiocrement la question. En même temps, le tarif des douanes extérieures fut modifié, certains droits furent réduits; mais, en général, les marchandises venant d'Angleterre furent frappées d'une augmentation. La situation resta la même jusqu'en 1667, époque à laquelle Colbert doubla les droits sur les marchandises manufacturées, les tissus, les laines, les dentelles de la Hollande et de l'Angleterre. Les Anglais usèrent immédiatement de représailles et, par une illégalité flagrante, donnant aux mesures prises nouvellement un effet rétroactif, ils contraignirent les marchands français établis à Londres de payer un supplément de droit pour les eaux-de-vie importées depuis plusieurs années.

Cependant des négociations s'ouvrirent entre la France et l'Angleterre, cette dernière puissance proposant l'égalité complète en fait de traitement réciproque. Colbert ne voulut en aucune façon admettre cette base, se fondant toujours sur cette considération que le seul but d'une convention devait être la ruine de la Hollande. Cependant, un an plus tard, pressé par l'imminence de la guerre avec la Hollande, Colbert consentit à revenir au tarif de 1664, qui, on se le rappelle, établissait des droits environ moitié moindres que le tarif de 1667. Cette guerre de tarifs est bien singulière et prouve l'ignorance où l'on était alors de toute vérité économique. La Hollande prohibe entièrement les eaux-de-vie, accable de droits les soieries, le sel et autres marchandises venant de France; la France élève les droits établis sur les harengs et les épiceries importés en France et défend l'exportation des eaux-de-vie par navires hollandais. C'est dans ce tarif que se trouve le germe de la guerre de 1672. En 1678, après que Louis XIV eut ruiné la France, ces tarifs furent revisés par le traité de Nimègue.

Des encouragements nombreux furent donnés aux manufactures; les passementeries d'or et d'argent se tiraient de Genève, de Venise et de la Flandre. Le roi, voulant forcer les manufacturiers à fabriquer eux-mêmes, prohiba l'importation de ces marchandises; ce fut en vertu des mêmes idées que furent établies en même temps, et aux frais de l'Etat, les manufactures des Gobelins et de Beauvais. Un édit de 1665 conféra le droit de maîtrise aux orfèvres, ébénistes, horlogers, menuisiers qui avaient travaillé aux Gobelins, dont Colbert avait l'intention de faire une école des arts et métiers. Quant à la manufacture de Beauvais, il lui fut concédé un prêt de 30,000 livres, remboursable en six ans sans intérêt. Les mesures les plus sévères étaient prises pour empêcher les fabricants nationaux de passer à l'étranger. Colbert invitait l'ambassadeur de France à Lisbonne d'informer un Français dont le dessein était d'établir une manufacture de draps à Lisbonne « que cela ne seroit pas agréable au roi et pourroit nuire à sa famille. »

Du reste, les autres nations usaient de procédés identiques. Il suffisait de la déclaration faite devant un juge de paix que tel ouvrier avait l'intention de quitter l'Angleterre pour qu'il fût traduit devant le jury.

Le premier règlement de Colbert concernant les manufactures et fabriques du royaume date du mois d'avril 1666. Il y eut dans l'esprit de ce ministre une manie de réglementation qui tourmenta l'industrie et nuisit à son développement. Les statuts de 1666 assujettissaient, sous peine d'amende et de confiscation, toutes les étoffes quelconques, draps, serges, camelots, droguets, futaines, étamines, etc., à des longueurs, des largeurs et des qualités déterminées. D'autres ordonnances réglèrent la fabrication des soies et des tapisseries. Enfin, des instructions en trois cent dix-sept articles furent données aux teinturiers, qui formaient deux corps de métiers, les uns de grand et bon teint, les autres de petit teint.

La résistance à ces règlements fut très-vive. Les pénalités édictées étaient excessives et on reculait devant leur application. Colbert, fidèle à son système, encouragea la fondation de grandes compagnies; mais en réalité elles n'avaient pour objet que la traite des nègres et ne réussirent pas. Colbert donnait 6 livres par nègre à tous ceux qui voulaient se livrer à ce commerce; plus tard, il accorda 13 livres par nègre à la compagnie du Sénégal.

Venons enfin à la partie la plus importante du système *protectionniste*, celle qui a trait au commerce des grains. Les édits de prohibition furent nombreux contre l'exportation des grains; ils étaient presque tous motivés sur la nécessité de maintenir l'abondance dans le royaume et de subvenir aux besoins des troupes engagées dans les guerres incessantes du grand roi. Et Colbert était forcé d'avouer lui-même que, les blés n'ayant aucun débit, la consommation et, par suite, le commerce souffraient. La moyenne du prix des blés sous Colbert fut de 10 livres le setier (1hectol,56), ce qui constituait une diminution de 7 livres par setier, relativement aux cinquante années antérieures. Ainsi s'expliquaient la ruine des propriétaires, la diminution de la consommation et la stagnation du commerce constatées par Colbert lui-même. Etait-ce réellement pour favoriser les manufactures que le prix du blé était ainsi amoindri? Il ne semble pas que là fût le véritable motif de ces prohibitions et de ces réglementations incessantes. Le mercantilisme trouvait sa raison d'être dans l'entretien toujours plus coûteux des armées et dans la crainte des soulèvements que pouvait entraîner la cherté du pain. Les terres médiocres furent abandonnées et on ne cultiva que celles qui étaient de première qualité; les impôts de consommation étaient décuplés, tandis que la production de la terre restait stationnaire. Le sort des campagnes devenait de plus en plus misérable. Les objets nécessaires à la vie atteignaient des prix énormes et le blé se vendait toujours au même prix, si bien que les producteurs agricoles manquaient de tout. En 1675, l'intendant du Poitou se plaignait que la misère était affreuse; les habitants du Dauphiné étaient réduits à se nourrir de pain de gland et de racines; on en voyait même manger l'herbe des prés et les écorces des arbres. Et pendant ce temps l'industrie, privée des ressources de l'exportation, dépérissait.

L'exportation était systématiquement repoussée; car, ainsi que l'écrivait Colbert, il faut toujours acheter préférablement en France plutôt qu'aux pays étrangers, quand même les marchandises seraient moins bonnes, parce que, l'argent ne sortant point du royaume, l'État ne s'appauvrit point. Ainsi, la prétention du mercantilisme était de réserver aux manufactures françaises la fabrication de tous les objets de consommation. La France se devait suffire à elle-même et les manufactures établies coûtaient cependant beaucoup plus qu'elles ne rapportaient. L'orgueil de Louis XIV ne se préoccupait point des misères qui pouvaient frapper le peuple; il lui suffisait qu'il parût grand d'attirer en France l'or et l'argent de toutes les nations et de régner despotiquement. Etaient considérées comme ennemies ou rivales toutes les nations riches; le mot d'ordre était de leur faire la guerre quand même. Vendre toujours et ne jamais acheter, c'est ainsi que peut se résumer le mercantilisme, auquel la France doit ses plus atroces misères. Parmi les partisans du système figuraient de jeunes femmes, aimables et jolies, ce qui contribua à son succès. Derrière Mlle de La Vallière et Mme de Montespan venaient une multitude de dames qui refusaient de porter aucune étoffe provenant de l'étranger, prétendant ainsi, en sacrifiant leur coquetterie, se noblement sacrifier à la patrie.

Les autres peuples n'adoptèrent pas, d'ailleurs, le système avec moins d'enthousiasme. Ce fut bientôt une véritable contagion. Se figurant qu'ils allaient tous acquérir des richesses incroyables, les divers gouvernements devinrent colbertistes. Les Etats de l'Europe n'eurent plus qu'une pensée : détruire l'industrie de leurs rivaux. Aucun des Etats ne remarquait qu'il se faisait, pour le moins, autant de mal qu'il en faisait aux autres. Ils pouvaient, à chaque nouvelle prohibition, répéter le mot de Pyrrhus : « Encore une victoire comme celle-là, et nous sommes perdus. » L'essence du mercantilisme est dans la proportion des taxes. C'est, selon l'expression d'un économiste, un clavecin de taxes qui montent et descendent d'une façon régulière, suivant la situation du commerce indigène.

Il est difficile de dire combien furent fatales les conséquences du mercantilisme; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter l'histoire. Il est notoire que la défense d'exporter les produits de la terre occasionna bientôt dans toute la France un abattement et une consternation universels; que les denrées nationales tombèrent à vil prix, que les propriétaires et cultivateurs resserrèrent leurs capitaux, que des champs immenses cessèrent d'être cultivés, que les villageois émigrèrent dans les villes pour y chercher une vie moins pénible et s'adonner aux arts de luxe, que la masse des subsistances décrut rapidement et que les disettes ne furent jamais plus fréquentes ni plus désastreuses. La décadence de l'agriculture fut si rapide et si grande que, sous le ministère même de Colbert, un auteur contemporain évalua la diminution en argent des denrées alimentaires à 800 millions, chiffre prodigieux et peut-être exagéré, mais qui ne fut pas contesté et qui démontre, dans tous les cas, la grandeur du dommage qu'éprouva la nation. Le mercantilisme, vaste dessein d'appauvrir toutes les nations en sacrifiant l'agriculture aux arts et d'attirer de cette manière l'or et l'argent de toute la terre, fut conçu à l'apogée de la gloire tout illusoire de Louis XIV, au milieu de l'enthousiasme général, époque à laquelle, dit Voltaire, l'économie politique était une science de conjecture; il eût pu dire, de fantaisie.

Résumons cette étude. En 1650, c'est-à-dire onze ans avant d'arriver au pouvoir, Colbert se déclarait partisan de la liberté commerciale dans un mémoire que le cardinal Mazarin lui avait demandé au sujet de l'interruption du commerce entre la France et l'Angleterre. « La Providence, disait-il, a posé la France en telle situation, que sa propre fertilité lui serait inutile et souvent à charge et incommode sans le bénéfice du commerce qui porte d'une province à l'autre et chez les étrangers ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin. »

Trois ans après son entrée au ministère, Colbert supprime la plupart des barrières intérieures, réduit les prix d'entrée de plusieurs marchandises et augmente, il est vrai, ceux de quelques autres, mais dans des proportions modérées. Le tarif de 1664 se rapporte à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV. L'ordre renaissait dans les finances et dans toutes les parties de l'administration; longtemps ébranlée et méconnue, l'autorité se raffermissait de jour en jour; les grands écrivains et les grands artistes accomplissaient leurs chefs-d'œuvre; les monuments les plus majestueux s'élevaient comme par enchantement; jamais le commerce et l'industrie n'avaient été aussi florissants; enfin nul bruit de guerre, nul son discordant ne troublait ce merveilleux ensemble. Saurait-on résister aux entraînements d'une pareille prospérité?

Le tarif de 1667 marque le point de départ d'une époque nouvelle et féconde en événements.

Bien que l'industrie française fût alors très-variée et très-étendue, elle ne produisait ni les belles dentelles, ni les glaces, ni les riches tapisseries, ni les draps, ni les tissus de laine d'une grande finesse. La Hollande et l'Angleterre nous fournissaient ces tapisseries, ces draps et ces tissus; nous achetions les points et les glaces de Venise, ainsi que certaines étoffes brodées de soie en Italie.

Sous l'empire de cette idée, que le pays qui possède le plus de numéraire est le plus riche, Colbert voulut retenir en France l'or qui passait à l'étranger pour l'achat de ces marchandises. C'était d'ailleurs, dans son opinion, un moyen assuré d'augmenter le travail, d'occuper les bras inactifs. Il ne remarqua pas que, du moment où nous cesserions d'acheter à l'Angleterre, à l'Italie, à la Hollande les objets qu'elles nous avaient fournis jusqu'alors, ces pays ne prendraient plus ni nos grains, ni nos vins, ni nos draps ordinaires et communs, ni nos soieries de Tours et de Lyon, ni les objets de mercerie et un grand nombre d'autres marchandises dont ils s'approvisionnaient en France depuis longtemps et que, en définitive, nous perdrions d'un côté beaucoup plus que nous ne gagnerions de l'autre. Peut-être Colbert espérait que nos soieries, nos draps grossiers et surtout nos vins nous seraient toujours également demandés. Or l'axiome moderne : « Les produits s'achètent avec des produits, » n'a fait que traduire un fait naturel propre à tous les temps, et ce fait ne tarda pas à se vérifier. Mais on voulait, avant tout, que la France cessât d'être tributaire de l'étranger.

Cependant, lorsqu'ils virent leurs marchandises repoussées par des droits d'entrée excessifs, les Anglais et les Hollandais eurent recours à des représailles. Bientôt, aux guerres de tarifs succédèrent les batailles rangées. Entraîné par une guerre dans une autre guerre, Louis XIV leva et entretint, pendant près de quarante ans, des armées de 400,000 hommes, ruina la noblesse par le luxe qu'il lui imposait, épuisa la France entière. La situation de l'agriculture, aggravée par la mobilité continuelle de la législation sur les blés, devint des plus misérables, même du temps de Colbert, dont le système économique ne produisit pas seul, il est vrai, ces tristes conséquences, mais y contribua pour une large part. Ce système fut, d'ailleurs, vivement critiqué par les contemporains. Un député du commerce d'Orléans dit un jour à Colbert : « Vous avez trouvé le char renversé d'un côté, vous l'avez relevé pour le renverser de l'autre. » A la vérité, grâce au tarif de 1667, la France s'assimila en peu de temps quelques industries de luxe. Les manufactures des Gobelins et de Beauvais lui permirent de se passer des tapisseries d'Audenarde, d'Anvers et de Bruxelles. Van Robais établit à Abbeville des métiers d'où sortirent des draps aussi beaux que ceux de la Hollande. De son côté, le Midi produisit des qualités qui luttèrent, sur les marchés de l'Orient, avec les draps de Londres. Ceux de la Normandie se perfectionnèrent. On apprit le secret de faire des glaces plus grandes que celles fabriquées jusqu'alors. Enfin, à Alençon, à Paris, à Auxerre, des ouvrières françaises rivalisèrent avec les plus habiles de Bruxelles ou de Venise. Ces conquêtes flattèrent la cour. On les célébra de toutes parts.

Arrivons maintenant aux temps plus modernes; suivons le système *protectionniste* jusqu'à nos jours.

Le mercantilisme n'a pas, on le sait, disparu avec Colbert, qui l'avait imposé. Seulement, tandis que le mercantilisme s'attachait tout particulièrement à entraver la circulation des blés, la protection affirmait d'une façon générale le principe de la prohibition. Un arrêt du 29 juin 1700 avait décrété l'établissement d'un conseil général du commerce, composé de conseillers, maîtres des requêtes et négociants, tant de Paris que de diverses provinces. Le conseil était institué dans le but d'examiner toutes les propositions qui lui seraient soumises relativement au commerce de terre et de mer. Un délégué de Rouen, *protectionniste* endurci, conclut à l'établissement absolu du régime restrictif et à l'exclusion des marchandises étrangères, grâce à l'élévation des tarifs. Bien que ne partageant pas ces idées dans ce qu'elles présentaient d'excessif, les autres délégués concluaient cependant à la protection. Ils étaient unanimes à demander que les commerçants fussent entourés de plus de considération, moins en butte aux vexations des fermiers et des gens de justice. A la même époque, en 1701, le gouvernement français prohiba l'importation d'un grand nombre de marchandises anglaises et mit un droit très-élevé sur les autres. Nous ne parlerons pas ici du système de Law, dont il est traité dans un article spécial. Nous remarquerons seulement que ce système, tant critiqué, tant étudié, ne produisit, quant à la liberté du commerce, aucun résultat appréciable. Passons à l'époque de 1734. Melon, ancien secrétaire de Law, publia un *Essai politique sur le commerce*, dans lequel il recommandait de prohiber l'exportation des matières premières. Il avouait, il est vrai, que, en théorie, la liberté d'importation et d'exportation était rationnelle; mais il restreignait cette liberté d'exportation aux minéraux précieux. Mais l'acte le plus important de cette époque est, sans contredit, l'édit de 1764, rendu d'après les doctrines de Quesnay, édit dont le préambule est ainsi conçu :

« Après avoir pris les avis des personnes les plus éclairées en ce genre, nous avons déféré aux instances qui nous ont été faites pour la libre exportation et importation des grains et farines, comme propres à animer et étendre la culture des terres, dont le produit est la source la plus réelle et la plus sûre des richesses de l'État, à entretenir l'abondance par les magasins et l'entrée des blés étrangers, à empêcher que les grains ne soient à un prix qui décourage les cultivateurs, à écarter le monopole par l'exclusion sans retour de toutes permissions particulières et par la libre et entière concurrence dans ce commerce; entretenir, enfin, entre les diffé-

rentes nations cette communication d'échanges du superflu avec le nécessaire, si conforme à l'ordre établi par la divine Providence et aux vues d'humanité qui doivent animer tous les souverains. Nous avons reconnu qu'il était digne de nos soins continuels pour le bonheur de nos peuples et de notre justice pour les propriétaires des terres et pour les fermiers de leur accorder une liberté qu'ils désirent si vivement, et nous avons même cru devoir mettre, par une loi solennelle et perpétuelle, les marchands et négociants à l'abri de toute crainte de retour aux mesures prohibitives. Mais, pour ne laisser aucune inquiétude à ceux qui ne sentiraient pas assez les avantages que doit procurer la liberté d'un tel commerce, il nous a paru nécessaire de fixer un prix au grain, au delà duquel toute exportation hors du royaume en serait interdite, dès que le blé serait monté à ce prix; et, comme nous ne devons négliger aucune occasion d'exciter l'industrie, nous avons résolu de favoriser la navigation française en assurant aux vaisseaux et aux équipages français, exclusivement à tous autres, le transport des grains exportés. »

Le 26 septembre 1786 fut conclu un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Le traité avait pour objet de faire cesser l'état de prohibition et les droits prohibitifs qui avaient existé depuis près d'un siècle entre les deux nations et de procurer de part et d'autre les avantages les plus solides aux productions et à l'industrie nationales, en détruisant la contrebande, qui est aussi nuisible au revenu public qu'au commerce légitime, qui seul mérite d'être protégé. Le traité fut, on le sait, rompu en 1792.

En 1790, le rapporteur de l'Assemblée se rangea parmi les partisans de la prohibition, affirmant que c'était le seul moyen de protéger l'industrie et le commerce. Il proposa de prohiber les diverses productions que nos propres fabriques pouvaient fournir à la consommation. Il fit observer que les étoffes de soie et les ouvrages composés des mêmes matières ne pouvaient être prohibés avec trop de sévérité dans l'intérêt de nos manufactures, et qu'il en était de même des dentelles, de la chapellerie, des tapis et des tapisseries, des coutils, des couvertures, de la porcelaine et de le faïence. Après enquête, l'Assemblée adopta, le 15 mars 1791, un tarif restreignant les prohibitions à un très-petit nombre d'articles : 1° les médicaments composés; 2° les dorures fausses et les fils d'or faux; 3° la poudre à tirer et le salpêtre; 4° les eaux-de-vie autres que de vin; 5° les verreries autres que les bouteilles et la verroterie; 6° les barques, bateaux et bâtiments de mer, vieux ou neufs.

Les droits d'entrée furent fixés sur le pied de 5 à 15 pour 100. Les bonneteries, les draps et les étoffes supportaient un droit variant de 7 à 12 pour 100; enfin, pour les cuirs et fers ouvrés, la quincaillerie, la mercerie, le droit était de 12 à 15 pour 100. Mais pendant les guerres, en 1793, un décret de la Convention nationale prohiba, sous peine de confiscation, l'importation des velours et étoffes de coton, étoffes de laine, bonneterie, ouvrages d'acier poli, boutons de métal, faïences de terre de pipe ou de grès d'Angleterre. Quant à ceux qui auraient fait usage d'un pantalon ou d'une chemise anglais, le décret les déclarait suspects.

Un décret du 10 brumaire an V prohiba l'importation et la vente des marchandises anglaises, attendu, portait le décret, que, dans les circonstances actuelles, il importait de repousser de la consommation les objets manufacturés chez une nation ennemie qui en employait les produits à soutenir une guerre injuste et désastreuse, et qu'il n'était pas un bon citoyen qui ne dût s'empresser de concourir à cette mesure de salut public.

En 1800, Chaptal, membre de l'Institut et conseiller d'Etat, publia, au sujet de l'état industriel de la France et des moyens de l'améliorer, un travail dans lequel il établissait, entre autres points :

1° Qu'il devait être libre au fabricant de s'approvisionner où il voulait de toutes les matières premières de son industrie; 2° que le gouvernement ne devait imposer que de très-faibles droits sur ces matières premières et se contenter de taxer le fabricant; 3° que les produits manufacturés devaient jouir des mêmes avantages à l'exportation.

Mais le système de guerre universelle amena des résultats tout différents de ceux que réclamaient ces théories. Le 22 février 1806, un décret impérial prohiba l'importation des toiles de coton blanches ou peintes et greva de 60 francs par quintal le coton en laine, que le tarif de 1791 avait exempté de tout droit. Le 4 mars 1806, un nouveau décret mit des droits exorbitants, non-seulement sur les denrées coloniales (cacao, 200 fr.; café, 150 fr.; poivre, 150 fr. les 100 kilogr.), mais sur quelques matières premières, notamment sur le coton, qui fut taxé de 600 à 800 francs par 100 kilogrammes, suivant la provenance.

Quant au blocus continental, il existait sous l'Empire une classe d'administrateurs qui étaient persuadés, ou paraissaient l'être, que c'était là l'idéal du système *protectionniste*. Il faut se reporter à notre article BLOCUS CONTINENTAL pour apprécier les désastreux effets de ce système.

Louis XVIII voulut, à son avénement, donner à la France une liberté commerciale tempérée; mais les *protectionnistes* surent tirer de son caractère faible les concessions qui leur étaient nécessaires. Le baron Louis, ministre des finances, s'exprimait ainsi à la tribune le 20 août 1814 : « Les prohibitions absolues détruisent l'émulation. Le roi ne veut élever les droits qu'autant qu'il est nécessaire pour compenser les désavantages actuels de notre industrie et lui assurer les moyens de se maintenir, à la condition expresse de tendre à l'économie et aux procédés les plus simples et de faire leurs continuels efforts pour atteindre à tous les perfectionnements déjà découverts ou à découvrir. » Mais la coalition toute-puissante des maîtres de forges et des grands propriétaires empêcha bientôt l'accomplissement de ce programme de liberté. Les droits sur les fers, augmentés une première fois, furent encore considérablement aggravés en 1822. Un projet de loi, de mars 1816, donna lieu à une vive discussion. La protection se défendit vivement; elle poussa même l'audace jusqu'à demander formellement le rétablissement des corporations. Livré à lui-même, le gouvernement aurait probablement maintenu le tarif en vigueur; mais les prétentions des majorités parlementaires allaient sans cesse croissant et il parut obligé d'y céder. Des pétitions arrivaient de toutes parts. Des maîtres de forges, des propriétaires de houilles et des producteurs de lin réclamaient l'augmentation des droits sur le fer, les houilles et le lin étrangers.

Le rapporteur de la commission, M. de Bourienne, arbora hardiment le drapeau *protectionniste*. Selon lui, les droits de douanes avaient pour objet, non pas l'intérêt du fisc, mais l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie indigènes; ils constituaient, non pas un impôt, mais une prime d'encouragement pour les productions indigènes. La majorité de la Chambre élective partageait ces idées; aussi la commission proposa-t-elle d'accorder aux colonies, aux maîtres de forges, à l'agriculture des droits protecteurs beaucoup plus élevés que ceux qu'on avait portés au projet de loi. La loi donna lieu à une discussion très-ardente; mais les *protectionnistes* étaient en majorité. La Restauration eut ainsi l'honneur d'enchérir encore sur les mesures édictées par Colbert et dont on connaît les résultats. Pour ne donner qu'un exemple, en 1664, Colbert avait imposé à 3 francs par tête les bœufs tirés de l'étranger. Quant au tarif de l'Assemblée constituante, il admettait en franchise complète toutes les substances alimentaires, et ni la République ni l'Empire n'avaient jugé à propos de taxer la nourriture des populations. La loi du 28 avril 1816 était venue frapper d'un droit de 3 fr. 30 l'importation des bœufs gras. Malgré ce droit, l'importation des bestiaux parut encore trop considérable. M. de Bourienne inventa l'expression d'*abondance funeste*, mot malheureux alors qu'il s'agissait d'un objet destiné à entretenir les forces d'hommes voués au travail. Le nouveau projet de loi portait le droit de 3 francs 30 à 33 francs.

La commission proposa d'élever ce droit à 50 francs par tête de bœuf, soit à 55 francs, décime compris, ce qui équivalait à peu près à 0 fr. 075 par livre de viande. Et ce résultat obtenu par la commission et voté par les *protectionnistes* leur paraissait répondre à peine aux besoins de la concurrence.

En 1826, nouveau projet de loi, nouvelle discussion. M. de Villèle exposa que la protection n'avait d'autre but que d'égaliser les conditions du travail national avec les conditions du travail étranger, de ne pas livrer sans défense notre agriculture et nos fabriques aux avantages naturels ou acquis des autres peuples, de ramener aux marchés français tous les producteurs français. M. de Villèle admettait bien que quelques abus s'étaient glissés dans l'exploitation, par certains industriels, des tarifs édictés en 1822; mais ces exceptions confirmaient, à ses yeux, les nécessités de la règle *protectionniste*. Le nouveau projet, qui aggravait les restrictions mises à la liberté du commerce, fut voté à l'unanimité.

A cette époque, la protection n'était pas moins en faveur chez les Anglais. Les entraves les plus fortes protégeaient encore les propriétaires fonciers, les armateurs et les industriels contre toute concurrence du dehors. En ce qui concerne les céréales, un ministre célèbre, lord Canning, tenta le premier, en 1822, une réforme dans laquelle, combattu par les propriétaires et les fermiers, il fut du moins soutenu par les manufacturiers, qui réclamaient la vie à bon marché pour les ouvriers. En 1827, lord Canning proposa un bill ayant pour objet de maintenir le blé au prix moyen des dix dernières années, soit, en monnaie française, 26 fr. 20 l'hectolitre. Bien que le droit eût été calculé de telle sorte que les blés étrangers n'auraient pu faire une concurrence sérieuse aux blés anglais, en réalité la prohibition disparaissait et les partisans de la liberté du commerce accueillirent le bill avec faveur à la Chambre des communes; mais la Chambre des lords le repoussa; lord Canning dut le retirer, et le monopole subsista. En 1824, M. Huskisson avait obtenu que l'importation des soieries étrangères fût autorisée moyennant un droit de 30 pour 100. M. Huskisson continua son œuvre d'émancipation et fit voter d'autres mesures libérales en disant : « Les prohibitions ne sont qu'une prime pour la médiocrité; elles détruisent les mobiles les plus puissants qui portent à la perfection du travail, à l'invention, au progrès; elles condamnent la société à souffrir, pour le prix comme pour la quantité, tous les inconvénients du monopole, sauf le remède déplorable qu'apporte l'odieuse industrie du contrebandier. » Les effets de la concurrence sur les fabriques de soieries anglaises ne tardèrent pas à se faire sentir et, dès 1827, la production se trouvait doublée.

Donc, tandis que les *protectionnistes* français maintenaient à l'ordre du jour leur programme nuisible, l'Angleterre commençait à marcher vers le libre échange. L'influence de ces réformes ne tarda pas à se faire sentir. Au commencement de la session de 1828, dans une adresse au roi, la majorité, à l'occasion de la récente création du ministère du commerce, exposa que « le premier besoin du commerce et de l'industrie est la liberté. Tout ce qui gêne, sans nécessité, la facilité de nos relations porte au commerce un préjudice dont le contre-coup se fait sentir aux intérêts les plus éloignés. » Une enquête fut ordonnée. Mais les *protectionnistes* surent annuler l'effet de ces premières observations. On objecta de toutes parts que nombre d'industries s'étaient formées sur les bases de 1814, qu'une réforme porterait un trouble complet dans leur existence; en somme, on exigea que le gouvernement remît à une époque ultérieure toute modification libérale, afin que les fabriques installées d'après le régime en vigueur eussent le temps d'acquérir une force suffisante pour être en état de résister à la concurrence étrangère. Le rapporteur, M. de Saint-Cricq, exposa qu'on devait tendre vers la liberté commerciale, non point telle que l'entendaient les hommes occupés plutôt de faits que de théories, mais telle que la permettrait successivement le progrès de nos arts et de notre industrie. C'était opposer à toute réforme immédiate un *non possumus* formel. Les libre-échangistes durent encore cette fois reculer et la protection triompha.

Vint la révolution de juillet 1830. On aurait pu supposer que le gouvernement libéral de Louis-Philippe s'empresserait de réformer les tarifs. Mais en vain M. d'Argout proposa-t-il, notamment, de réduire les droits d'entrée sur les bestiaux et ceux de sortie sur les soies. Deux commissions successives se montrèrent hostiles à ce projet, qui ne fut même pas discuté. M. Thiers, reprenant la même idée, proposa de réduire de 55 à 36 francs le droit d'entrée sur les bœufs. La Chambre des députés ne donna aucune suite à ce projet. Le comte Duchâtel ouvrit une enquête dont le but était de faire disparaître certaines prohibitions, de diminuer certains droits. En présence des réclamations de toutes sortes qui s'élevèrent, le gouvernement crut devoir renoncer à son projet. En 1842, il est question d'une union douanière entre la France et la Belgique. Les *protectionnistes* s'émeuvent et signifient au gouvernement qu'ils lui retireront leur appui s'il est donné suite à ce projet.

Quelques années plus tard, en 1845, à l'occasion d'un projet de loi qui proposait de modifier, entre autres droits, ceux qui portaient sur les graines oléagineuses, une discussion des plus vives eut lieu d'abord à la Chambre des députés, puis à la Chambre des pairs. L'article de la loi qui fut le plus discuté fixait la quotité du droit dont il convenait de frapper la graine de sésame, récemment importée, et dont l'introduction en France avait produit d'immenses résultats et avait amené la fondation, à Marseille seulement, de cinquante usines. Les propriétaires d'oliviers du Midi, ceux de lin et de colza du Nord demandaient que le sésame fût frappé d'un droit qui leur permît de soutenir la concurrence qui leur était faite par le nouveau produit. M. Darblay, député de Seine-et-Oise, proposa de doubler sur le sésame les droits indiqués par la commission. L'amendement fut voté. Mais la Chambre des pairs le rejeta et la loi fut votée, telle que le gouvernement l'avait proposée, à une majorité de 83 voix contre 17. Ce fut à cette époque que s'établit en Angleterre la célèbre ligue connue sous la dénomination de *anti-corn-league;* dès lors, l'agitation se répandit en France. Cette lutte des *protectionnistes* et des libre-échangistes se trouve décrite à l'article LIBRE ÉCHANGE du *Grand Dictionnaire;* nous n'y reviendrons donc point. La protection et les *protectionnistes* sont jugés aujourd'hui, en dépit des efforts du monopole, qui s'obstine à ne pas céder sa position. Le libre échange est un premier pas. Mais n'oublions pas que la solution du problème est encore à l'étude.

Résumons, pour terminer, l'opinion des économistes les plus célèbres. Adam Smith s'exprime ainsi : « Accorder aux produits de l'industrie nationale, dans un art ou genre de manufacture particulier, le monopole du marché intérieur, c'est, en quelque sorte, diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux, ce qui est presque toujours inutile ou nuisible. Si le produit de l'industrie nationale peut être mis au marché à aussi bon compte que celui de l'industrie étrangère, le précepte est, en général, nuisible. La maxime de tout chef de famille prudent est de ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui lui coûtera moins cher à acheter qu'à faire. Le tailleur ne cherche pas à faire des souliers, mais il les achète du cordonnier; le cordonnier ne tâche pas de faire des habits, mais il a recours au tailleur; le fermier ne s'essaye point à faire ni les uns ni les autres, mais il s'adresse à ces deux artisans et les fait travailler. Il n'en est pas un parmi eux qui ne voie qu'il y va de son intérêt d'employer son industrie tout entière dans le genre de travail dans lequel il a quelque avantage sur ses voisins et d'acheter toutes les autres choses dont il peut avoir besoin avec une partie de cette industrie ou, ce qui est la même chose, avec le prix d'une partie de ce produit. Ce qui est prudence dans la conduite de chaque famille ne peut guère être folie dans celle d'un grand empire... A la vérité, il peut se faire que, à l'aide de ces sortes de règlements (de protection), un pays acquière un genre particulier de manufacture plus tôt qu'il ne l'aurait acquis sans cela et que, au bout d'un certain temps, ce genre de manufacture se fasse à aussi bon marché ou à meilleur marché que chez l'étranger. Mais quoiqu'il puisse arriver que l'on porte avec succès l'industrie nationale dans un canal particulier plus tôt qu'elle ne s'y serait portée d'elle-même, il ne s'ensuit nullement que la somme totale de l'industrie ou de la société puisse jamais recevoir aucune augmentation de ces sortes de règlements... Si, pour les gens qui vivent de leur industrie, un voisin riche doit être une meilleure pratique qu'un voisin pauvre, il en est de même d'une nation opulente. Les manufacturiers d'une nation riche peuvent être, sans contredit, des rivaux très-dangereux pour ceux de la nation voisine. Cependant, cette concurrence même tourne au profit de la masse du peuple, qui trouve encore d'ailleurs beaucoup d'avantage au débit abondant que lui ouvre, dans tous les autres genres de travail, la grande dépense d'une telle nation. »

J.-B. Say dit, dans son *Cours d'économie politique,* chapitre XV : « Quand un commerce s'établit entre nous et une nation étrangère, nous renonçons à la consommation des produits que nous lui envoyons pour jouir de la consommation de ceux que nous obtenons en retour. L'effet est précisément le même que si nous avions produit les marchandises étrangères sur nos champs et dans nos ateliers. Au fond, nous ne consommons jamais que ce que nous produisons; mais il y a d'assez grands avantages à opérer cette consommation après le circuit du commerce extérieur... Je suppose que des commerçants achètent pour l'Allemagne 100 aunes de taffetas dont les frais de production et, par conséquent, le prix soient de 400 francs; je supposerai que ce taffetas soit vendu à Francfort 450 francs; qu'avec cette somme on achète cent pièces de padous ou rubans communs qui se fabriquent à Eberfeld et qui, rendus à Paris, se vendront 500 francs : nous aurons produit nos padous en fabriquant du taffetas. Maintenant, je supposerai que nous voulions (comme la tentative en a été faite) ravir, commme on dit, cette branche d'industrie à l'Allemagne et produire nous-mêmes des padous; on en prohibera l'entrée, et les cent pièces fabriquées en France reviendront à 600 francs, ce qui fait 100 francs de plus que le prix auquel le commerce nous les procure en ce moment. »

P. Rossi, *Cours d'économie politique*, 11e et 12e leçons : « On a vilipendé le système féodal et on a bien fait; mais ne fait-on pas quelque chose d'analogue lorsqu'on dit au consommateur : Vous voulez mettre du sucre dans vos boissons; vous ne le prendrez qu'à la Guadeloupe. Vous voudriez vous nourrir de bœuf succulent et à un prix raisonnable. A la vérité, c'est là une marchandise dont nos frontières sont couvertes; à la vérité encore, en nous vendant leurs bestiaux, nos voisins exporteraient des produits français; enfin, il est également vrai qu'il importe essentiellement à l'Etat, et pour les armées, et pour les ateliers, et pour l'hygiène publique, d'avoir une population bien nourrie, saine, robuste. Vétilles que tout cela. Vous ne consommerez que du bœuf français à un prix exorbitant; ainsi le veut l'intérêt d'une poignée de producteurs, de propriétaires fonciers... La prohibition est un artifice qui profite d'abord à quelques producteurs et qui ensuite ne profite plus à personne. Les capitaux et les travailleurs auraient trouvé un autre emploi. Au lieu de produire ce à quoi le pays n'est pas propre, ils auraient produit des denrées que l'étranger désirait en échange de sa marchandise. Le système prohibitif peut donc se résumer ainsi : paralyser certaines industries, certains emplois de capitaux, certaines applications du travail, et dans cette préférence (chose bizarre à dire) avoir soin de choisir les industries les moins profitables au pays. »

Arrêtons-nous sur cette citation, dont les termes nets et précis ne laissent aucune ambiguïté sur le rôle que les *protectionnistes* ont joué ou seraient encore disposés à jouer dans l'histoire de notre société commerciale.

L'article LIBRE ÉCHANGE a d'ailleurs fait connaître au lecteur les progrès accomplis et la marche toute nouvelle imprimée à nos relations internationales.

PROTECTORAL, ALE adj. (pro-tè-kto-ral, a-le — du lat. *protector*, protecteur). Qui a rapport au protecteur ou au protectorat : *Dignité* PROTECTORALE.

PROTECTORAT s. m. (pro-tè-kto-ra — du lat. *protector*, protecteur). Politiq. Dignité, fonction de protecteur : *Le* PROTECTORAT *de Cromwell.* ‖ Appui qu'un grand Etat donne à un plus petit Etat, en vertu d'une convention : *Le czar se jouait à son gré, sous prétexte de* PROTECTORAT, *des Provinces danubiennes.* (D. Stern.)

— Fr.-maçonn. Cérémonie par laquelle une loge maçonnique prend sous sa protection l'enfant d'un de ses membres.

— **Encycl.** Hist. La nécessité où se trouvent les faibles de chercher un appui contre les forts a créé le *protectorat.* Il existe dans les Etats et d'Etat à Etat. Dans le premier cas, c'est le pouvoir qui exerce le *protectorat* au profit des faibles contre ceux que leur puissance, résultant de l'influence que donne la fortune ou une haute position, par exemple, pousse à écraser ceux qui occupent les rangs inférieurs de la société, les déshérités de la fortune. Le *protectorat* qui s'exerce d'Etat à Etat naît de la nécessité où se trouvent certains pays peu puissants de se mettre sous la tutelle d'une nation capable de les protéger contre des voisins plus forts et de les garantir contre les risques que leur fait courir leur faiblesse.

Nous n'insisterons pas sur le *protectorat* qu'exerce dans un pays le gouvernement chargé de l'administration de ce pays; cette question trouvera sa place au mot SOCIÉTÉ; nous nous occuperons donc ici seulement des questions théoriques et historiques relatives au *protectorat* d'Etat à Etat.

De tout temps il s'est rencontré des Etats faibles placés dans le voisinage de puissants royaumes qui menaçaient constamment de les engloutir. Ce fait, aussi ancien que le monde, existe encore de nos jours et durera peut-être aussi longtemps que lui. C'est dire que le *protectorat* commence à l'origine des sociétés, à l'origine des familles même et doit se perpétuer jusqu'au jour fort éloigné de nous où les rapports internationaux, fondés aujourd'hui encore presque exclusivement sur la force, tiendront un compte sérieux du droit et de la justice. Ce temps est malheureusement encore bien lointain. Nous devons reconnaître, toutefois, qu'en l'état actuel des peuples la situation est plus tenable pour les petits Etats. Depuis que la Révolution française a formulé la fameuse Déclaration des droits de l'homme et du même coup jeté dans le monde entier, à la suite des philosophes du XVIII[e] siècle, ce ferment de libéralisme qui va se développant chaque jour, on a appris, en respectant les droits de l'individu faible, à respecter ceux d'un pays peu puissant. Ces deux idées se tiennent, en effet, et, en proclamant l'égalité des hommes pris individuellement, la Révolution proclamait du même coup l'égalité des peuples et leur droit à l'indépendance. C'est de cette époque seulement, et non depuis l'avénement du christianisme, comme l'écrivent quelques philosophes, que le caractère du *protectorat*, exercé dans l'antiquité comme au moyen âge, a complétement changé. Autrefois, en effet, l'Etat protégé était le plus souvent vassalisé. Souvent un Etat puissant imposait sa protection sous peine de conquête, et ses protégés n'étaient guère mieux traités que les peuples qu'il avait conquis ou réduits en esclavage. Le *protectorat* que les puissances européennes exercent aujourd'hui sur la Belgique et la Suisse, par exemple, n'a rien de commun avec celui qu'imposaient les Romains. C'est au nom de l'intérêt de tous, au nom du droit que possède un Etat faible de vivre libre que l'Europe garantit à la Belgique et à la Suisse leur indépendance menacée par des voisins plus puissants qu'elles.

Ces quelques considérations présentées, nous allons entrer dans l'historique du *protectorat* depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

De tout temps, avons-nous dit plus haut, il a existé des Etats faibles placés dans le voisinage de puissants empires capables de les absorber. Dans cette situation, les faibles n'ont que deux moyens de conjurer le péril : ou se grouper entre eux pour former une coalition en vue de leur défense commune; ils constituent ainsi soit des alliances, soit des confédérations; ou, ce qui est plus périlleux pour leur indépendance, se mettre sous la tutelle d'un grand Etat qui les protége. Ils forment alors une association inégale qui peut, sans doute, assurer pour un temps à l'Etat protégé les bienfaits d'une paix modeste, mais féconde, si l'Etat protecteur prend pour règle le respect de la justice et du droit. Dans le cas contraire, elle laisse l'Etat faible exposé sans recours à toutes les entreprises ambitieuses et tyranniques de la violence ou de la ruse. Ce dernier mode de *protectorat* fut, à de très-rares exceptions près, celui que pratiquèrent les peuples anciens. Cela s'explique aisément : les peuples étaient à cette époque isolés les uns des autres, sans voies de communication, sans diplomatie, sans idées communes qui leur permissent de se concerter et de s'entendre; ils ne pouvaient donc, quand ils se sentaient trop faibles contre une agression, que se jeter dans les bras d'un puissant voisin. Les peuples protégés devenaient alors des alliés plus ou moins fidèles, dont le concours était acquis au protecteur, et la force de celui-ci se trouvait ainsi augmentée.

Les Grecs, les Romains et surtout les monarques de l'Asie usèrent dans une très-large mesure des appoints que leur apportaient leurs protégés; ceux-ci préféraient une alliance dangereuse à une conquête certaine et qui eût fait d'eux des esclaves. Dans les petites querelles de villes à villes, ils imploraient le secours de leur protecteur et, grâce à son appui, si faible qu'il fût d'ailleurs, ils triomphaient souvent de leurs voisins moins bien protégés.

En Grèce, les Spartiates et les Athéniens se posèrent tour à tour comme protecteurs des peuples opprimés. Malheureusement, les peuples qui recherchaient leur alliance ne tardaient pas à se repentir de leur confiance quand ils s'apercevaient qu'ils s'étaient donné des maîtres. Les guerres du Péloponèse et les guerres sociales n'avaient pas d'autre but que d'enlever à une ville la protection de certains peuples pour la donner à une autre cité.

Rome acquit une autorité infinie, à l'ombre de ces protections, parce qu'avec une grande habileté elle sut ennoblir par des formes polies, légitimer par un fond de justice et rehausser par beaucoup d'exemples de générosité, ce *protectorat* qui finit par assujettir à sa domination presque autant de peuples qu'en avaient conquis les victoires de ses plus célèbres généraux. Cicéron appelle le sénat romain « le port et le refuge des nations et des rois. » — « Nos magistrats, dit-il, et nos généraux mettaient leur gloire à pourvoir par la justice et la loyauté au salut des alliés comme à celui des provinces. Aussi pouvait-on dire que l'univers était sous le patronage plus encore que sous la puissance de Rome. »

L'histoire nous apprend ce que devinrent les peuples qui avaient réclamé ou dû subir le *protectorat* romain. Après avoir vu leur liberté à peu près respectée sous la république, ils durent, lorsque commencèrent les luttes entre César et Pompée, se prononcer pour l'un ou l'autre des deux prétendants à l'empire et ne tardèrent point, victimes des péripéties de la lutte, à se voir traités comme des pays conquis. Au temps des empereurs, le *protectorat* romain ne s'exerçait plus guère que sur des pays trop lointains pour être conquis, ou que les luttes intestines ne permettaient point de réduire en provinces romaines.

Lors de la dissolution de l'empire et des remaniements territoriaux qui en furent la conséquence, au milieu du chaos qu'amenèrent les invasions successives des barbares, il ne resta rien des *protectorats* exercés autrefois. La papauté, dont la puissance civile allait naître avec les Carlovingiens, n'était pas de taille encore à exercer un *protectorat* sérieux. Lorsque commença, quelques siècles plus tard, la lutte de la papauté contre l'empire d'Allemagne, les papes exercèrent sur l'Italie un *protectorat* qu'ils opposèrent non sans succès à la domination que voulait imposer l'Allemagne au monde catholique. Ce *protectorat* fut d'ailleurs de courte durée, et il faut franchir plusieurs siècles et arriver jusqu'au XVIII[e] pour trouver trace de *protectorats* importants et sérieusement établis. C'est ainsi qu'à cette époque Hambourg, ville souveraine, était sous la protection des ducs de Holstein. Aix-la-Chapelle, Ratisbonne, Lubeck et les autres villes appelées impériales étaient sous la protection de l'empereur, leur protecteur-né; ces villes contribuaient aux charges de l'empire; mais elles y jouissaient d'un crédit si médiocre, leurs voix étaient si peu écoutées dans les diètes, qu'on a pu les considérer comme des villes tributaires. La protection accordée par la Pologne à la ville de Dantzig fut bien inutile à cette ville dans les démêlés qu'elle eut avec la Prusse; elle payait pourtant assez chèrement le *protectorat* polonais. La paix de Tilsitt (7 juillet 1807) déclara la ville de Dantzig rétablie dans son indépendance sous la protection des rois de Prusse et de Saxe.

La principauté de Monaco fut placée sous le *protectorat* de la France par le traité du 8 avril 1641, et elle y resta jusqu'en 1815.

Napoléon exerça de nombreux *protectorats.* La bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg lui valurent le titre de *protecteur de la Confédération du Rhin* (6 août 1806). En 1803, Napoléon, alors premier consul, avait imposé sa médiation à la Suisse et pris le titre de *médiateur de la Confédération suisse.*

La ville de Cracovie, par l'acte final du congrès de Vienne, était sous le *protectorat* des trois puissances copartageantes qui étaient intéressées à faire disparaître les derniers vestiges de la Pologne. Aussi ce *protectorat* a-t-il abouti à l'incorporation pure et simple de la ville de Cracovie dans les possessions de l'Autriche. (Convention de Vienne du 6 novembre 1846.)

Le traité de 1815 avait mis sous la protection « immédiate et exclusive de S. M. le roi d'Angleterre » tout le groupe des îles Ioniennes. Il est vrai que l'article 1er de ce traité énonçait que les sept îles formeraient un Etat libre et indépendant; mais on classait parmi les gouvernements mi-souverains cet Etat dont le roi d'Angleterre « faisait occuper les forteresses par ses troupes, » et dans lequel, il déléguait « un lord haut commissaire, » avec mission de diriger les opérations politiques les plus importantes et de présider « à toutes les parties de l'organisation intérieure. »

L'Angleterre a renoncé à ce *protectorat* en 1863.

En vertu du traité d'Andrinople (1829), les Principautés danubiennes étaient placées à la fois sous la suzeraineté de la Porte et sous la protection de la Russie; toutes deux, on le sait, convoitaient et convoitent encore ces principautés. Le traité de Paris (1856) a remplacé ce *protectorat* par la garantie de toutes les puissances signataires de ce traité. En 1870, la Russie, profitant de la situation dans laquelle se trouvait la France, envahie par la Prusse, a fait briser le traité de 1856 (conférence de Londres 1870), repris son droit de navigation dans la mer Noire et relevé Sébastopol. Le traité qui plaçait les Principautés danubiennes sous le *protectorat* des puissances signataires du traité de Paris n'existant plus, on peut supposer que la Russie a repris le rôle que lui assignait le traité d'Andrinople. Toutefois, elle n'a point jusqu'ici élevé de prétentions à ce sujet.

Le traité du 7 mai 1832 porte que « la Grèce, sous la souveraineté de son roi et sous la garantie des trois cours (France, Grande-Bretagne et Russie), formera un Etat monarchique indépendant. »

La république d'Andorre est encore aujourd'hui placée sous le *protectorat* de la France, à laquelle elle paye un tribut de 960 francs, moyennant quoi elle peut extraire de France, sans payer de droits, presque tous les objets de consommation dont elle a besoin. La France nomme un des deux viguiers; l'évêque d'Urgel nomme l'autre. Le dernier décret qui concerne les Andorrans est de 1820; il est confirmatif de celui qui avait été rendu par Napoléon à leur sujet.

Le traité du 19 avril 1839, qui a consacré l'indépendance de la Belgique, nous apprend que l'accord entre ce pays et la Hollande s'est fait « sous les auspices des cours de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. » Louis-Philippe établit le *protectorat* de la France à Taïti (1843) et dans quelques autres îles de l'Océanie. Il s'y prenait comme suit : un officier de marine descendait à terre et annonçait aux chefs ou rois que le roi des Français daignait les prendre sous sa haute protection. Cela fait, on imposait ce *protectorat* par la force, comme le fit l'amiral Dupetit-Thouars.

La France a longtemps exercé en Italie un *protectorat* sur les Etats du pape. Ce *protectorat*, qui commence en 1849, sous la présidence de Louis Bonaparte, par l'égorgement de la république romaine, a pris fin en 1870, quelques jours après la chute de l'Empire.

Enfin, pour clore cette longue série, signalons le traité conclu en juin 1874 entre la France et les Annamites, traité aux termes duquel la France s'engage, en retour des facilités commerciales qui lui sont offertes par l'empereur annamite, à protéger les Européens sur le territoire qui lui est ouvert.

— Fr.-maçonn. *Protectorat maçonnique* ou *adoption.* V. BAPTÊME MAÇONNIQUE.

PROTECTORERIE s. f. (pro-tè-kto-re-rî — du lat. *protector*, protecteur). Hist. ecclés. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

PROTÉE s. m. (pro-té — nom mythol.). Personne qui change continuellement de manières, d'opinions, qui joue toutes sortes de rôles : *La femme est un* PROTÉE. (Pope.) *La pourvoyeuse de la débauche prend toutes les formes; elle pénètre dans les ateliers, dans les mansardes, quelquefois même sous le toit de l'épouse chaste et fidèle : c'est le* PROTÉE *de l'infamie.* (T. Delord.) ‖ Chose éminemment changeante, excessivement variable : *L'esprit des Français est un véritable* PROTÉE. (La Font.) *Le libre esprit est, par nature, un insaisissable* PROTÉE *et il se joue des liens dont on le charge.* (P. Lanfrey.) *L'amour-propre est le plus souple et le plus ingénieux des* PROTÉES. (Lévis.)

— Art hermét. *Protée des philosophes*, Mercure.

— Erpét. Genre de batraciens urodèles, voisin des salamandres et des tritons, qui semble former le passage des batraciens aux poissons : *Le* PROTÉE *est, pour ainsi dire, une larve permanente.* (P. Gervais.) *Le squelette du* PROTÉE *ressemble à celui des salamandres.* (E. Desmarest.)

— Zooph. Genre d'infusoires, plus connu aujourd'hui sous le nom d'AMIBE.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des protéacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent presque toutes au Cap de Bonne-Espérance : *Les* PROTÉES *sont de très-beaux arbustes, qui méritent à tous égards d'être cultivés comme espèces d'agrément.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Erpét. Le corps du *protée* est nu, cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire; il a quatre pattes, dont celles de devant ont trois doigts et celles de derrière deux. A l'âge adulte, il a à la fois des branchies et des poumons. Il se distingue des sirènes, qui n'ont que deux pattes antérieures; des sauriens, qui ont des écailles; des chéloniens, qui ont une carapace; des grenouilles, rainettes, pipas et crapauds, qui n'ont pas de queue; des tritons et salamandres, qui n'ont pas de branchies à l'âge adulte. La seule analogie qu'on puisse lui trouver, c'est avec les larves des salamandres qui ont gardé leurs branchies.

Il n'y a qu'une espèce de *protée*, c'est l'anguillard. Il est long de 0m,30; son diamètre est de 0m,03. Sa tête est cylindrique, allongée, aplatie; la mâchoire supérieure dépasse la mâchoire inférieure; elles sont garnies de dents; la langue est peu mobile; une membrane épaisse couvre les yeux, qui sont petits; les oreilles se voient peu; de chaque côté de l'occiput, il y a trois branchies en houppes plumeuses d'un rouge de corail; il y a en outre, à l'intérieur, des poumons; la peau, lisse et muqueuse, est blanche sous le ventre, d'un blanc roussâtre sur le dos et la tête, d'un blanc violacé sur les côtés; sa queue se termine en nageoire et dans le sens vertical; les poumons sont formés d'un amas de tubes rapprochés et terminés par une dilatation; il y a, entre les branchies, des trous qui arrivent dans l'arrière-bouche; le cœur ne présente qu'une oreillette et un ventricule, ce qui indique le mélange du sang veineux et du sang artériel. Le squelette, moins la tête, qui présente des différences, ressemble à celui des salamandres; il est composé de cinquante-sept vertèbres; les salamandres n'en ont que quarante; il a sept rudiments de côtes à partir de la seconde vertèbre; il y en a un plus grand nombre chez les salamandres; l'épaule, le sternum et le bassin sont cartilagineux. Le sang du *protée* est remarquable en ce que, de tous les animaux, il a les plus gros globules.

Ce batracien a été trouvé par le baron de Goïs dans les lacs souterrains de la basse Carniole; il en a donné une description satisfaisante. Il se rencontre dans la grotte d'Adelberg, près de la route de Trieste à Vienne. Il vit dans la plus complète obscurité. Il change de couleur quand on l'expose à la lumière; de blanc, il devient fuligineux et semble souffrir. Pour le conserver, il faut le mettre dans un vase assez large, dont on renouvelle l'eau chaque jour et qu'on tient constamment à l'abri de toute lumière.

— Zooph. Le *protée* est un infusoire microscopique du genre amibe. Duméril dit qu'il a reçu ce nom à cause de la facilité avec laquelle on le voit changer de forme, s'aplatir, s'arrondir en boule, s'allonger, s'élargir, s'échancrer, se subdiviser pour reprendre à l'instant d'autres configurations; bref, il a toutes les formes qu'il veut se donner. Il est aquatique; on le trouve dans les eaux douces et dans les eaux salées; son corps microcospique est gélatineux. Müller en décrit deux : 1° le *protée* rameux, dont le corps, elliptique, est à rameaux arrondis qui s'élargissent aux extrémités; un de ces rameaux est plus long que les autres; il est caudiforme; on le trouve dans les eaux douces des marais; 2° le *protée* tenace, dont le corps, membraneux, diffluent, est en rameaux semblables à des épis; on le trouve dans les eaux de mer et de rivière.

Le premier a été observé par le docteur Suniray, le second par Mathæo Losanna, qui lui donne le nom de *membraneux.*

Nous nous contenterons de nommer un certain nombre d'espèces qui ont été assez bien déterminées : 1° le *protée* liliacé, petit, blanc, translucide; il passe fréquemment de la forme liliacée à la forme bidentée; 2° le *protée* odonte, lactescent, pellucide, ovale, déprimé; 3° le *protée* échiné, petit, noir, opaque, à aiguillons longs qu'il contracte et à mouvements lents; 4° le *protée* trident, membraneux, aplati, pellucide; il passe de la forme tridentée à diverses formes; 5° le *protée* cyclidie, petit, blanchâtre, pellucide; il passe de la forme ovale à la forme sinuée; 6° le *protée* bilobé, petit, blanc, pellucide; il passe de la forme denticulée à la forme carrée; 7° le *protée* figue, blanc, pellucide, aplati, à teintes brunes; devient noir et se fend à la partie postérieure; 8° le *protée* géomètre, petit, lactescent, opaque; a un mouvement continuel, lent, variable qui le fait passer au triangle; 9° le *protée* cuspidé, triquêtre, ovale, à aiguillon long; 10° le *protée* larvé, petit, violet; s'élève, se recourbe, s'enroule; 11° le *protée* cataphracte, petit, blanc, opaque, cylindrique, à aiguillon; 12° le *protée* malléiforme, ocellé, bulbeux, hyacinthe, infundibuliforme, en forme de tourniquet (gyriniphore); 13° le *protée* opaque, membraneux, qui se change en lobes à nervures; 14° le *protée* rostre, sous forme de crochet, qui éprouve de nombreuses variations; 15° le *protée* crénelé, d'un vert bleu, sous forme de feuilles vésiculeuses; 16° le *protée* voyageur, en forme de croissant caudiforme, versicolore, floriforme; 17° le *protée* anthoxanthe réticulé, paresseux. Ces trois derniers appartiennent au genre des *protées* vésiculeux. Enfin, parmi les *protées* moléculés, nous trouvons : l'effrayant; le navigère; l'auriculé; le limaçon, qui est hérissé, lent, tubéreux; puis viennent l'ostéologue, l'anguleux, le nasiforme, le funèbre, etc.

Cette liste, longue et fastidieuse, n'éclaire pas beaucoup sur la nature de cet animal, qu'il est difficile de connaître; mais elle montre que ce composé diffluent est susceptible de toutes les formes que peut prendre une mucosité demi-solide, demi-liquide, à peine contenue par une enveloppe membra-

neuse et susceptible, par de continuels déplacements, d'un grand nombre d'effets de lumière. Il y a deux genres d'amibes : l'un a le corps cylindrique; l'autre, celui dont nous nous occupons, a les prolongements, le corps et les extrémités polymorphes; il offre une identité avec les éphydaties, que Linné prit pour des éponges d'eau douce et qui émettent une glaire fétide quand on les sort de l'eau.

Nous avons dit que le *protée* se trouve dans les eaux de rivière et de mer. Ajoutons qu'on le rencontre surtout dans les marais, autour des tiges inondées des carex, des scirpes et des nombreuses plantes aquatiques.

— Bot. Les *protées* sont des arbrisseaux du Cap, à l'exception d'une espèce de la Nouvelle-Hollande; quelques-unes ont une taille presque arborescente. Les feuilles sont alternes, entières, quelquefois presque verticillées ou imbriquées, coriaces. Les fleurs, généralement hermaphrodites, forment des capitules terminaux; elles sont tantôt groupées à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en une sorte de cône ou de chaton. Chaque fleur est à deux lèvres inégales, dont la plus large est trilobée; leur calice est tubuleux et à quatre sépales quelquefois soudés. Les fruits sont des capsules de forme variée contenant une seule graine, parfois deux; elles s'ouvrent à la maturité; leur réunion constitue une sorte de cône; elles sont surmontées par un style velu qui persiste sous forme de queue. Les espèces sont très-nombreuses. Nous allons donner une idée de celles qui sont le plus connues : 1° La *protée* en cœur est un petit arbrisseau de 0m,40, à tige simple, à feuilles glabres, alternes, sessiles, ovales; les fleurs sont entourées d'une aigrette de couleur purpurine; elle se trouve dans les montagnes du Cap. 2° La *protée* naine se divise en rameaux presque verticillés, diffus et inégaux; les feuilles sont épaisses, entières, ovales; les fleurs sont en tête solitaire de la grosseur d'une noix; le fruit, ovale, est entouré à sa base d'une aigrette rousse; elle croît sur les collines du Cap. 3° La *protée* à tête d'artichaut, haute de 0m,30, a de grosses têtes de fleurs à écailles tomenteuses, oblongues, aiguës; la corolle est blanche ou purpurine, tomenteuse et tubulée; les feuilles sont pétiolées et luisantes à leurs faces; elle croît au sommet des montagnes du Cap. 4° La *protée* à grandes fleurs, dont la tige peut atteindre plus de 2 mètres, a des feuilles oblongues, glabres, en spatule; les fleurs forment de grosses têtes; l'écorce est très-astringente : on en fait usage contre la diarrhée. 5° La *protée* à longues fleurs a des rameaux droits, velus, pubescents; les feuilles sont nombreuses, épaisses et coriaces; elles sont demi-embrassantes; la corolle est filiforme, velue et à involucre écailleux. 6° La *protée* imbriquée est un petit arbrisseau dont la tige droite atteint 1 mètre de hauteur; les rameaux sont filiformes et pubescents; les feuilles sont nombreuses, sessiles, imbriquées, lancéolées, velues, striées, glanduleuses, écailleuses; les fleurs forment une tête terminale, parfois deux; la corolle est couverte d'un duvet tomenteux, jaunâtre. 7° La *protée* à crête est un arbrisseau fort dont les feuilles, glabres, alternes, sessiles, linéaires et lancéolées, sont roulées à leurs bords; les fleurs forment une grosse tête terminale, sessile; leur involucre est écailleux, imbriqué; la corolle est filiforme et velue extérieurement. 8° La *protée* mellifère, dont la tige, droite et raboteuse, atteint 2 mètres, a une écorce cendrée; ses rameaux sont longs et nombreux; les feuilles sont glabres, linéaires, allongées; les fleurs sont en tête roussâtre, oblongue; l'involucre se compose d'écailles imbriquées d'où s'écoule une liqueur mielleuse, visqueuse. 9° La *protée* rampante, confondue avec la précédente, diffère par le port; sa souche est rampante, sa tige basse et flexueuse; les feuilles sont alternes, sessiles, linéaires, rudes au toucher et roulées sur les bords; les fleurs sont à tête solitaire; la corolle est cotonneuse. On la trouve dans les champs sablonneux et les broussailles du Cap. 10° La *protée* scolyse est un arbrisseau de 1 mètre, à tige droite, glabre et cendrée, à rameaux verticillés, à feuilles épaisses, linéaires, étalées, mucronées au sommet; les fleurs sont en tête globuleuse, solitaire, terminale, avec un involucre écailleux; la corolle est purpurine; le réceptacle, garni d'un duvet roussâtre, est tomenteux. Elle se trouve parmi les bruyères du Cap.

Les *protées* sont de beaux arbustes, dont la culture demande des soins spéciaux; on peut la pratiquer en serre tempérée, l'hiver. Il faut, l'été, les abriter contre les rayons directs du soleil et ne pas les exposer à l'humidité, qu'elles redoutent. On les tient, pendant les premières années, dans des pots; on les dépote tous les ans, pour la parfaite conservation de leurs racines. On les multiplie soit de boutures, sur couche chaude, soit par semis de graines qu'on tire du Cap et qu'on met en terre après leur arrivée, soit enfin par marcottes.

Quelques espèces de *protées* sont cultivées dans nos jardins, de mars à juin; ce sont des arbustes élégants, à feuilles obovales, à belles fleurs en capitules, dont le volume est celui d'un petit artichaut, dont les écailles sont de couleur rosée, souvent frangées de brun et pourvues de barbe, de poils blancs. On en possède deux variétés, dont une à feuilles et têtes de fleurs plus grandes, l'autre à fleurs foncées, brunes.

PROTÉÉ, ÉE adj. (pro-té-é — du rad. *protée*). Bot. Qui ressemble au genre protée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre protée.

PROTÉE, dieu marin, fils de Neptune et de Phénice, ou, selon d'autres, de l'Océan et de Téthys. Neptune lui confia la garde de ses troupeaux, phoques ou veaux marins, lamantins et autres animaux amphibies, et, pour le récompenser des soins qu'il en prenait, lui accorda le don de prédire l'avenir, la connaissance de toutes choses, comme le dit Virgile au IVe livre de ses *Géorgiques :*

. . . . *Novit namque omnia vates,*
Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur.

Mais, contrairement à l'usage des prophètes, qui rendent leurs oracles de bonne grâce, sans même qu'on les leur demande, Protée se faisait arracher les siens. Pour le déterminer à parler, il fallait le surprendre pendant son sommeil et le lier de manière qu'il ne pût s'échapper; car il avait également reçu de son père la faculté de revêtir successivement toutes sortes de formes, afin d'effrayer ceux qui l'approchaient. Il se montrait tour à tour sous la forme d'un lion, d'un tigre, d'un sanglier, d'un dragon; d'autres fois, il se métamorphosait en eau, en arbre et même en feu. Ce n'était qu'après avoir lutté avec lui de force et d'adresse, après l'avoir épuisé en resserrant de plus en plus les liens qui l'enchaînaient qu'il reprenait sa première figure et consentait enfin à répondre aux questions qu'on lui adressait. C'est par les conseils d'Idothée, fille de ce dieu-prophète, que Ménélas, en revenant de Troie, le surprit ainsi et le contraignit à lui dévoiler l'avenir. Aidé de trois de ses compagnons, il pénétra dans la grotte où Protée avait l'habitude de se reposer; tous se précipitèrent en même temps sur lui, le serrèrent entre leurs bras, sans s'effrayer des formes terribles qu'il revêtait, et apprirent enfin de lui le moyen de regagner leur patrie. C'est ainsi encore que le berger Aristée, ayant perdu ses abeilles (Virgile, *Géorgiques*, liv. IV), va consulter sa mère, qui lui répond :

Je guiderai tes pas vers une grotte sombre
Où sommeille ce dieu sorti du sein des flots.
Là, tu le surprendras dans les bras du repos;
Mais à peine on l'attaque, il fuit, il prend la forme
D'un tigre furieux, d'un sanglier énorme;
Serpent, il s'entrelace, et lion, il rugit;
C'est un feu qui petille, un torrent qui mugit.

Dans l'ode qu'il adresse au comte Du Luc, ode qui est son chef-d'œuvre, J.-B. Rousseau débute ainsi :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le Ciel, père de la Fortune,
Ne cache aucuns secrets,
Sous diverses figures, arbre, flamme, fontaine,
S'efforce d'échapper à la vue incertaine
Des mortels indiscrets...

Suivant Homère, Protée avait sa résidence dans l'île de Pharos, non loin du fleuve Ægyptus; Virgile le fait originaire de Pallène et fixe sa demeure dans l'île de Carpathos, entre la Crète et Rhodes. C'est vers l'heure de midi que Protée, sortant des flots, allait se reposer sur le rivage, entouré de ses monstres marins :

C'est ici que Protée amène les troupeaux
Du dieu qui règne sur les eaux;
Il se plaît sous ce frais ombrage.
L'avenir est pour lui sans ombre et sans nuage.
QUINAULT.

Protée eut deux filles, Idothée ou Eurynome et Cabira, qui fut la mere des Cabires. Quelques-uns lui donnent pour fils les géants Télégone et Tmolus.

Toute cette fable, suivant Noël, serait fondée sur l'histoire. « Protée, dit-il, était de Memphis, capitale de la basse Egypte, et vivait dans le temps de la guerre de Troie. Il régna dans cette partie de l'Égypte après Phéron, et Pâris, en passant la mer avec Hélène, qu'il avait enlevée de Sparte, ayant été jeté par la tempête sur la côte d'Égypte, Protée se le fit amener. Quand il eut appris son crime, il retint Hélène pour la rendre à son époux; mais, pour ne pas violer les lois de l'hospitalité, il se contenta de chasser Pâris de sa présence et de lui ordonner de sortir dans trois jours de ses Etats. Protée était un prince sage et adroit. Sa prudence lui faisait prévoir tous les dangers, ce qui avait donné lieu de croire qu'il connaissait l'avenir. Il était impénétrable dans ses secrets et il fallait, pour ainsi dire, le serrer de bien près pour les découvrir. Il se montrait peu en public et se promenait à certaines heures au milieu de ses courtisans (devenus des veaux marins sous la plume des poëtes). Il avait beaucoup de souplesse dans l'esprit et savait prendre toutes sortes de formes pour éviter de se laisser pénétrer. D'ailleurs, les rois d'Egypte avaient coutume, pour marquer leur courage et leur puissance, de porter sur leur tête la dépouille d'un lion, d'un taureau ou d'un dragon, quelquefois des branches d'arbres, quelquefois des cassolettes où brûlaient des parfums. Ces parures servaient en même temps à inspirer à leurs sujets une crainte superstitieuse. »

D'autres commentateurs ont vu dans la légende mythologique de Protée le symbole de la nature, à laquelle l'homme ne peut arracher ses secrets qu'à force de travail et de persévérance.

Quoi qu'il en soit, la faculté qu'avait Protée de changer de forme à son gré a donné lieu à une locution proverbiale dont on se sert pour désigner les caractères changeants et mobiles qui s'offrent aux yeux sous un aspect toujours nouveau. Toutefois, cette application ne se prend pas toujours en mauvaise part. C'est ainsi que Byron a appelé Voltaire le « Protée du génie. » J.-J. Rousseau a fait de ce nom une plus heureuse application encore quand il a dit : « Rien n'est plus aimable que la vertu; mais il faut en jouir pour la trouver telle. Quand on la veut embrasser, semblable au Protée de la Fable, elle prend d'abord mille formes effrayantes et ne se montre enfin sous la sienne qu'à ceux qui n'ont point lâché prise. »

Généralement, néanmoins, on donne à ce mot une acception défavorable, comme lorsqu'on dit que les courtisans sont des Protées qui savent au besoin modifier leur visage et revêtir tous les masques. Les exemples suivants achèveront de préciser le sens de cette application, en montrant qu'elle peut se produire pour les choses comme pour les personnes :

« Vous et votre muse, vous êtes tout ce que vous voulez. Mais il n'est pas permis à tout le monde d'être *Protée*, et nous autres, pauvres humains, nous sommes obligés de nous contenter du petit talent que l'avare nature a daigné nous donner. »

FRÉDÉRIC II (*à Voltaire*).

« Le véritable *Protée*, c'est l'homme : nul être n'est plus différent de lui-même, selon les temps et les lieux. »

BOISTE.

« Et, sans le vouloir, dans ce que nous venons d'écrire pour figurer la surnaturelle éloquence de cet homme, nous l'avons peinte par la confusion même des images. Mirabeau, en effet, ce n'était pas seulement le taureau, ou le lion, ou le tigre, ou l'athlète, ou l'archer, ou l'aigle, ou le paon, ou l'aquilon, ou l'Océan; c'était, dans une série indéfinie de surprenantes métamorphoses, tout cela à la fois. C'était *Protée.* »

V. HUGO.

« Les jésuites ont communiqué au catholicisme cette souplesse infinie qui était en eux, cette complaisance aux interprétations qui fait que l'idée catholique, primitivement si inflexible, peut, nouveau *Protée*, revêtir tour à tour mille formes diverses et donner des gages à toutes les philosophies. »

LANFREY.

« Ces métamorphoses, on le sait, sont habituelles au panthéisme, ce *Protée* qui revêt toutes les formes, affirme tout pour tout nier, et finit par s'abîmer, avec la notion de l'être, dans les précipices du néant. »

A. NETTEMENT.

« Le fluide des magnétiseurs est un *Protée* aux mille aspects, qui change de propriétés d'une manière incessante et produit tour à tour les effets les plus disparates, selon la volonté ou le caprice de celui qui l'envoie. Le magnétiseur veut-il rendre un sujet insensible : il lui verse son fluide; veut-il lui rendre la sensibilité : il lui verse encore son fluide; veut-il réchauffer un malade : le fluide; veut-il le rafraîchir : le fluide; veut-il l'exciter, le calmer : le fluide; veut-il le guérir d'un mal de tête ou le frapper de céphalalgie : le fluide. »

L. FIGUIER.

« Ce n'est pas un vain cliquetis d'antithèses de dire littérairement de Henri Heine qu'il est cruel et tendre, naïf et perfide, sceptique et crédule, lyrique et prosaïque, sentimental et railleur, passionné et glacial, spirituel et pittoresque, antique et moderne, moyen âge et révolutionnaire... Jamais *Protée* n'a pris plus de formes. »

GÉRARD DE NERVAL.

PROTÉGÉ, ÉE (pro-té-jé) part. passé du v. Protéger. A qui l'on donne protection : *Les grands préfèrent des sots* PROTÉGÉS *à des gens d'esprit qui leur plairaient davantage.* (Helvét.) *Pour être* PROTÉGÉ *des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs.* (B. de St-P.) *Le meilleur gouvernement est celui où toutes les conditions sont également* PROTÉGÉES *par les lois.* (Volt.) PROTÉGÉE, *nourrie par l'homme, la femme le nourrit d'amour.* (Michelet.)

— Abrité, défendu : *Une rade* PROTÉGÉE *par une ceinture de montagnes. L'artillerie autrichienne,* PROTÉGÉE *par notre infanterie, prit position à vingt-cinq toises des ouvrages avancés derrière les gabions épaulés à la hâte.* (Chateaub.) *L'Abyssinie,* PROTÉGÉE *par la mer, ne fut point atteinte par l'islamisme.* (Renan.)

— Econ. politiq. Privilégié par les tarifs établis sur les produits similaires : *Il s'est fait dans les industries* PROTÉGÉES *des fortunes scandaleuses, la contrebande aidant.* (Toussenel.)

— Substantiv. Personne protégée : *Je vous recommande ma* PROTÉGÉE.

Le protecteur à bas, adieu le *protégé.*
C. D'HARLEVILLE.

Protégée sans le savoir (LA), vaudeville en un acte, de Scribe (Gymnase, 5 décembre 1846). La scène se passe en Angleterre, où est venue se fixer une certaine Hélène, qui a appris à peindre et soutient de son travail sa mère malade; mais le gain de la jeune fille est faible, et les deux femmes ne tardent pas à passer de la pauvreté à une misère profonde. Lord Albert a remarqué Hélène; il pénètre dans la mansarde de celle-ci, sous prétexte de prendre des leçons de dessin; son médecin, qu'il a averti, se présente, comme par hasard, pour soigner la malade et ne veut pas recevoir d'honoraires; enfin lord Albert fait acheter, le plus cher possible, toutes les œuvres d'Hélène par Crosby, un marchand de tableaux, qui devient amoureux de la jeune fille. Grâce à ces secours déguisés, Hélène vit dans une aisance parfaite, qu'elle croit ne devoir qu'à ses pinceaux. Sur ces entrefaites, arrive de France Durocher, ancien maître de dessin d'Hélène; il a plus de talent que son élève et, en voyant la réussite de celle-ci, il espère faire fortune rapidement; mais Crosby n'a pas les mêmes raisons pour payer ses tableaux bien cher et Durocher, à qui il a offert des prix dérisoires, accable Hélène de mépris; il lui montre clairement que c'est son déshonneur, et non son talent, qui paye le luxe qui l'environne. Celle-ci essaye de se justifier; Durocher exige qu'elle épouse Crosby et qu'elle rompe à jamais avec Albert; ce dernier, d'ailleurs, doit épouser miss Arabelle, fille de lord Dunbar. Hélène, dans une scène touchante, lui reproche de l'avoir trompée et perdue. Lord Albert n'avait pas compris le danger auquel il exposait la réputation d'Hélène; mais il est homme d'honneur et, pour tout réparer, il offre son nom à la jeune fille.

PROTÉGER v. a. ou tr. (pro-té-jé — lat. *protegere;* de *pro*, devant, et de *tegere*, couvrir. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il protégea; nous protégeons*). Prendre la défense de, donner secours à : PROTÉGER *les gens de bien contre les entreprises des méchants.* (Acad.) *Les femmes se montrent timides pour exciter la sollicitude et se faire* PROTÉGER. (Latena.) *Les peuples ne haïssent que le pouvoir qui les opprime au lieu de les* PROTÉGER. (Bignon.) *Il faut* PROTÉGER *tout le monde ou ne* PROTÉGER *personne.* (L. Faucher.) *Les protecteurs n'aiment pas à* PROTÉGER *deux fois la même personne.* (St-Marc Gir.) *Des bataillons* PROTÉGENT *en vain les autorités que le respect ne défend plus.* (Félix.) *Il y a des hommes qui* ONT PROTÉGÉ *Dieu contre d'autres hommes qu'ils ont brûlés pour les forcer de croire.* (A. Karr.)

Protégez-moi toujours, oréades légères,
Protégez votre sœur!
A. BARBIER.

— Favoriser, exercer une action favorable sur : PROTÉGER *les arts, le commerce, l'industrie. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la* PROTÉGER, *ils la mettent en tutelle.* (Fén.) *La liberté de la presse* PROTÉGE *toutes les autres libertés.* (Chateaub.) *Lorsque le pouvoir* PROTÉGE *une doctrine par la force, on peut être sûr qu'il en détache insensiblement les esprits.* (F. Pillon.) *Ce qui fait que la liberté, en France, n'acquiert pas de force, c'est que le sentiment de la solidarité ne la* PROTÉGE *pas.* (E. de Gir.)

— Garantir, abriter; soustraire à une incommodité, à un danger : *Une jetée en pleine mer* PROTÉGE *la rade. Une ombre épaisse nous* PROTÉGE *contre les rayons du soleil. Le camphre* PROTÉGE *la chasteté, mais ne détermine pas l'impuissance.* (Raspail.)

Qu'il est doux, à l'abri du toit qui nous *protége*,
De voir à gros flocons s'amonceler la neige!
DELILLE.

— Absol. : *Familier avec ses supérieurs, important avec ses inférieurs, il tutoie, il* PROTÉGE, *il méprise.* (Desmahis.)

Se protéger v. pr. Etre, pouvoir être protégé : *Une place forte ne* SE PROTÉGE *pas avec des baïonnettes.*

— Se défendre soi-même contre des attaques : *Une vertu n'est vraiment solide que lorsqu'elle est en état de* SE PROTÉGER *elle-même.*

— Se défendre l'un l'autre : *Les deux Etats contractants s'engagent à* SE PROTÉGER *mutuellement contre toute agression extérieure.*

— **Syn. Protéger, défendre, soutenir.** V. DÉFENDRE.

PROTÉIDE adj. (pro-té-i-de — de *protée*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre protée.

— s. m. pl. Famille des batraciens urodèles, comprenant les genres à branchies persistantes, tels que les protées, les sirènes et les axolotls.

PROTÉIFORME adj. (pro-té-i-for-me — de *protée*, et de *forme*). Qui change de forme très-fréquemment : *Ce qui périt, ce qui est éphémère,* PROTÉIFORME, *n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément.* (Virey.)

PROTÉINE s. f. (pro-té-i-ne — du gr. *prôtos*, premier). Chim. Produit qui résulte de l'action de la potasse sur les substances albuminoïdes.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des protéiniens, comprenant quatre espèces qui se trouvent dans la plus grande partie de l'Europe.

— **Encycl.** Mülder a donné le nom de *protéine* à un corps qui résulte de l'action des alcalis sur les substances albuminoïdes ou, comme il les appelle, protéiques. Ce chimiste considère la *protéine* comme un composé défini, qui formerait la base des substances albuminoïdes. Mülder suppose que ces substances diffèrent les unes des autres par des quantités variables de sulfimide $(AzH^2)^2S$ et de phosphimide AzH^2P. Sa formule serait

$$C^{18}H^{26}Az^4O^5.$$

Cette théorie ingénieuse est malheureusement en désaccord avec les faits. La *protéine* n'est point un corps homogène; cela a été mis hors de doute par les travaux de Liebig et de ses élèves. En fait, ce n'est pas autre chose qu'une matière albuminoïde plus ou moins altérée et qui contient encore du soufre. En effet, quand on dissout de l'albumine dans de la potasse étendue, à la température ordinaire, et qu'on sature la liqueur par un acide, le précipité qui se forme (*protéine*) contient la totalité du soufre, dont il ne reste pas même des traces en dissolution dans la liqueur. Il est vrai que, si l'on fait usage d'une lessive alcaline concentrée et qu'on chauffe la liqueur, une partie du soufre se sépare de la substance organique et entre dans la liqueur à l'état de sulfure potassique. On peut aussi précipiter par les acides des flocons moins abondants et encore sulfurés, et il se dégage de l'acide sulfhydrique. Enfin, si l'on chauffe assez longtemps pour qué tout le soufre se porte sur l'alcali, la liqueur ne fournit plus aucun précipité par les acides. D'après Fleitmann et Zoskowski, la réaction est plus prompte avec le liquide faible, si l'on ajoute de l'oxyde d'argent ou de bismuth à la dissolution chauffée. Cependant les oxydes n'enlèvent jamais tout le soufre, et ici, comme dans le cas précédent, on voit la totalité de la substance qui a perdu son soufre rester dans la liqueur sans fournir le moindre précipité.

Les analyses que Dumas et Cahours, Scheerer et Fleitmann ont faites de la *protéine* prouvent, d'ailleurs, que ce corps se rapproche beaucoup de l'albumine par sa composition.

— *Oxyprotéine* ou *bioxyde de protéine*. C'est encore un corps hypothétique de Mülder. Son existence semble tout aussi peu démontrée que celle de la *protéine*. Il reste à l'état insoluble quand on fait bouillir la *protéine* avec de l'eau. Mülder suppose qu'il constitue la membrane des globules rouges du sang (les anatomistes n'admettent plus l'existence de cette membrane) et qu'il fait partie de la couenne inflammatoire. D'après V. Zaer, ce corps se précipiterait aussi après la *protéine*, par l'addition d'un acide à la solution potassique des matières cornées. Mülder y a trouvé 53,1 pour 100 de carbone, 6,9 pour 100 d'hydrogène, 14,1 pour 100 d'azote et 0,7 pour 100 de soufre.

Mülder a décrit plusieurs autres substances qui ne paraissent pas non plus présenter les caractères de composés définis; tels sont : la trioxyprotéine (substance insoluble), l'érythroprotide (matière extractive rouge), la protide (substance soluble et amère), l'acide sulfoprotéique, le gallotanate de *protéine* et le chlorite de *protéine*.

PROTÉINÉ, ÉE adj. (pro-té-i-né — du rad. *protée*). Bot. Qui a rapport au genre protée. ‖ Syn. de PROTÉE, d'après quelques auteurs.

— s. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, comprenant les familles des protéacées et des éléagnées.

PROTÉINIEN, IENNE adj. (pro-té-i-niain, iè-ne — rad. *protéine*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au protéine.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre protéine.

PROTÉIQUE adj. (pro-té-i-ke — rad. *Protée*). Qui change fréquemment de forme.

— Chim. Syn. d'ALBUMINOÏDE.

— Géol. *Terrains protéiques*, Groupe de terrains appelés aussi *marno-sableux marins*, qui sont formés par la mer, mais qui ne peuvent être aisément reconnus.

PROTÉITE s. f. (pro-té-i-te — rad. *protée*). Minér. Substance minérale cristalline, blanche ou vert olive, d'un éclat vitreux, opaque en masse, translucide en petits fragments, devenant électrique par le frottement, que l'on trouve dans la vallée de Zillerthal (Tyrol).

PROTÈLE s. m. (pro-tè-le). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, dont l'espèce type habite surtout l'Afrique australe : *Au premier coup d'œil, le* PROTÈLE *frappe par sa grande ressemblance avec l'hyène.* (E. Desmarest.) *Le* PROTÈLE *est nocturne.* (Al. Rousseau.)

— **Encycl.** L'espèce sur laquelle ce genre repose paraît être un animal de transition; elle se rapproche, à certains égards, des civettes et même des renards; mais elle a surtout des rapports très-nombreux avec les hyènes, à côté desquelles elle se place, tout en s'en distinguant par des caractères génériques. En effet, si elle a la physionomie générale des hyènes, l'avant-train élevé, le dos incliné, une crinière et une queue touffues, elle en diffère par un museau plus allongé, plus petit, des oreilles plus grandes; par un doigt surnuméraire des pattes de devant, comme il en existe chez certains chiens. Le squelette, dans son ensemble, est aussi celui des hyènes, mais le crâne et la dentition offrent des particularités remarquables; on ne compte que quatre molaires, encore sont-elles si petites que l'une ou l'autre est toujours cachée par la gencive. L'animal n'a donc pas de dent carnassière à proprement parler, et même pas de molaire, et paraît peu fait pour mâcher. Enfin, ici, comme chez les viverrins, une sorte de poche ou sillon existe près de l'anus. L'on ne connaît encore que l'espèce suivante.

Le *protèle Delalande*, que l'on a aussi nommé *civette* ou *genette hyénoïde, hyène civette*, a les oreilles allongées, couvertes d'un poil très-court et peu abondant; les narines font une saillie prononcée au delà du museau, qui est noir et peu fourni de poils, mais garni de moustaches longues; les poils de la crinière et ceux de toute la queue sont longs, rudes au toucher et annelés de noir et de blanchâtre, ce qui fait que la crinière et la queue portent aussi des anneaux qui ont les mêmes couleurs. La crinière s'étend de la nuque à l'origine de la queue; les poils qui la composent sont plus courts et plus rares vers le haut du cou et vers la queue. Le reste du corps est presque en entier couvert de poils laineux, entremêlés de quelques poils plus longs et plus rudes; le fond du pelage est blanc roussâtre, mais il est varié sur les côtés et sur la poitrine de lignes noires transversales, inégalement prononcées et espacées; les tarses sont noirs; le reste des jambes, de la même couleur que le corps, est varié aussi de bandes noires transversales, dont les supérieures se continuent avec celles du tronc. Le corps du *protèle* Delalande a 0m,82 de longueur, et la queue a 0m,33.

Le *protèle* est un animal du Cap. Il y avait été signalé déjà plusieurs fois par les voyageurs, mais Isidore Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui en ait donné une bonne description, d'après les individus tués par Delalande, au fond de la Cafrerie. Peut-être est-ce à cette espèce qu'il faut rapporter l'animal dont parle Sparmann, sous le nom de *chacal gris*. Levaillant n'en avait vu que les peaux servant de manteaux dans le pays des Mamaques, jamais il n'avait pu se procurer l'animal; plus tard, ses compagnons lui signalèrent les *protèles* comme venant visiter son campement pendant la nuit; ils en distinguaient les cris de ceux des chacals et des hyènes tachetées qui les entouraient aussi. Le cercle de dispersion de cet animal est plus grand qu'on ne l'a cru d'abord; non-seulement il vit au Cap et dans une partie de l'Afrique australe, mais aussi à la côte de Mozambique et de l'autre côté de l'équateur, en Abyssinie et en Nubie. M. de Joanis, officier de la marine française, a dessiné un animal trouvé mort en Nubie, dans lequel Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a reconnu le *protèle* du Cap.

Le peu que l'on connaît sur cet animal est dû à M. Jules Verreaux, compagnon de voyage de Delalande. Il nous apprend que les *protèles* sont nocturnes, qu'ils ont une très-grande facilité pour fouiller la terre et qu'ils se creusent des terriers à la manière des renards. Ils ont toujours soin de se ménager plusieurs issues. Lorsqu'ils sont excités, leur crinière se dresse et leurs poils sont hérissés depuis la nuque jusqu'à la queue. Leur course est assez rapide. Les trois individus que Delalande put tuer, les seuls qui jusque-là eussent été vus en nature, habitaient ensemble et sortirent du même terrier, par diverses issues, pour éviter un chien qui s'y était introduit. Les *protèles* se nourrissent principalement d'agneaux et même quelquefois de moutons. Il est probable qu'à défaut d'autre nourriture ils se rabattent sur les petits animaux.

PROTÉLÉE s. f. (pro-té-lé). Bot. Syn. de JUSQUIAME, genre de solanées.

PROTÉLIES s. f. (pro-té-lî — gr. *proteleia*; de *proteleô*, j'initie). Antiq. gr. Sacrifice que les Athéniens offraient à Diane, à Junon Pronuba, à Vénus et aux Grâces, avant le mariage.

PRO TEMPORE. Mots latins qui signifient Selon le temps, les circonstances : *Agissez* PRO TEMPORE.

PROTÉNOME s. m. (pro-té-no-me — du gr. *proteinô*, j'étends; *ômos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite la Mongolie.

PROTÉOCÉPHALÉ, ÉE adj. (pro-té-o-sé-fa-lé — de *protée*, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Dont la tête molle change souvent de face. ‖ On dit aussi PROTÉOCÉPHALE.

— s. m. pl. Famille d'entozoaires proboscidés.

PROTÉOCORDYLE s. m. (pro-té-o-kor-di-le — de *protée*, et du gr. *kordulê*, massue). Erpét. Syn. de PROTONOPSIS, genre de batraciens.

PROTÉOSAURE s. m. (pro-té-o-sô-re — de *protée*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Syn. d'ICHTHYOSAURE.

PROTÉRANTHE adj. (pro-té-ran-te — du gr. *prôteros*, premier; *anthos*, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles.

PROTERIE s. f. (pro-te-rî — rad. *prote*). Typogr. Emploi de prote. ‖ Cabinet où travaille le prote.

PROTÉROPS s. m. (pro-té-ropss — du gr. *prôteros*, antérieur; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, dont l'espèce type habite la Belgique.

PROTÉSILAS s. m. (pro-té-zi-lass). Entom. Genre de papillons.

PROTÉSILAS, fils d'Iphiclus, né à Phylacé, en Thessalie. Il venait de se marier avec Laodamie ou Polydora, lorsqu'il l'abandonna, malgré la tendre affection qui les unissait, pour aller prendre part au siége de Troie. Comme un oracle avait prédit la mort du premier guerrier qui mettrait le pied sur le rivage troyen et que personne n'osait s'y exposer, Protésilas se sacrifia pour ses compagnons et fut tué par Hector ou par Enée. Sa femme ayant supplié les dieux de lui accorder une dernière entrevue avec son époux, Mercure conduisit Protésilas sur la terre pour quelques heures, au bout desquelles il mourut pour la seconde fois, et Laodamie le suivit alors au tombeau.

D'après une autre version, Protésilas survécut au siége de Troie, emmena avec lui Æthylla, sœur de Priam, relâcha à Pallène, en Macédoine, et fonda la ville de Scione.

PROTÉSILÉES s. f. pl. (pro-té-zi-lé). Antiq. gr. Jeux que les Grecs instituèrent à Phylacé, après la guerre de Troie, en l'honneur de Protésilas.

PROTESTANT, ANTE s. (pro-tè-stan, an-te — rad. *protester*. On pense que ce nom fut donné en premier lieu aux luthériens qui *protestèrent* dans la diète impériale tenue à Spire, en 1529, contre un édit d'une diète antérieure tenue à Worms et défendant toute innovation en matière de religion). Hist. relig. Nom donné aux luthériens et à tous ceux qui, après eux et sur leur exemple, se séparèrent de l'Eglise romaine : *Les* PROTESTANTS *d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre. J'adore avec vous les desseins de Dieu qui a voulu révéler, par la dispersion des* PROTESTANTS, *ce mystère d'iniquités et purger la France de ces monstres.* (Boss.) *A chacun le droit d'obéir à sa conscience, de changer sa foi, de constituer son Eglise, voilà ce que réclamèrent les* PROTESTANTS. (Ed. Laboulaye.)

— adj. Qui appartient, qui a rapport aux protestants ou à leur foi religieuse : *Le culte* PROTESTANT. *La religion* PROTESTANTE. *Un prince* PROTESTANT. *Les églises* PROTESTANTES. *L'église* PROTESTANTE *a des orthodoxes, des latitudinaires, des rationalistes, des déistes, des séparatistes.* (Guizot.) *Si la France eût été capable de se créer un mouvement religieux qui lui fût propre, elle serait devenue* PROTESTANTE. (Renan.)

— s. m. Galant, homme qui fait la cour à une femme. ‖ Vieux mot.

Protestant (MÉMOIRES D'UN) condamné aux galères de France, pour cause de religion, écrits par lui-même (Rotterdam, 1757, in-12). Ces mémoires, écrits par Jean Marteilhe, de Bergerac, sont un récit éloquent des souffrances des protestants de France. Obligé de fuir de Bergerac par les persécutions du duc de La Force, l'auteur des *Mémoires* résolut, avec un autre de ses compatriotes, Daniel Le Gras, de se réfugier en Hollande. Ils parvinrent à gagner Couve, tout près de la frontière; mais là, un garde-chasse les ayant reconnus pour huguenots fugitifs les livra aux autorités, pour toucher la récompense offerte aux délateurs. Les deux prisonniers, condamnés par ordre du roi aux galères perpétuelles, furent conduits dans la prison de Tournay. Le parlement les acquitta, parce qu'ils avaient fait croire, contrairement à la vérité, qu'ils ne voulaient point sortir du royaume. Le ministre blâma l'arrêt, que le parlement maintint; mais, au bout de quinze jours, arriva l'ordre formel du roi de les condamner aux galères, et le parlement obéit. Les condamnés furent transférés, en 1702, à Dunkerque et embarqués sur la galère l'*Heureuse*, commandée par le commandeur de La Pailleterie, qui était chef d'escadre.

Jean Marteilhe fit pendant quinze ans le service des galères. Il assista à plusieurs batailles navales et reçut de nombreuses blessures. Chaque été, les galères se mettaient en campagne et allaient tantôt guerroyer sur les côtes de Hollande, tantôt attaquer les navires marchands revenant des Indes; quand arrivait la saison froide, les galères revenaient hiverner dans la rade de Dunkerque. Alors les forçats qui avaient fait preuve de courage et de soumission pendant la campagne obtenaient sur leur galère quelque emploi moins pénible que la rame. C'est ainsi que Marteilhe et plusieurs de ses coreligionnaires devinrent secrétaires du commandant, distributeurs de vivres ou serviteurs du comite. Un fait remarquable, c'est que les comites ou gardes-chiourme étaient d'une douceur relative avec les huguenots. Ils faisaient une distinction entre eux et les autres forçats et les ménageaient autant qu'ils le pouvaient sans attirer sur eux la vengeance des jésuites et autres aumôniers qui pullulaient sur les galères et traitaient les condamnés pour religion avec la dernière cruauté.

En 1712, Dunkerque étant tombé au pouvoir des Anglais, le roi, qui craignait que les soldats anglais ne délivrassent de force les galériens réformés, ordonna qu'ils fussent transférés à Marseille, où ils arrivèrent au commencement de 1713. En 1714, après la paix d'Utrecht, les puissances protestantes de l'Europe s'émurent et imposèrent l'élargissement de leurs coreligionnaires, au grand déplaisir des Pères jésuites, qui mirent toutes sortes de retards à leur départ et ne les relâchèrent enfin qu'à la condition qu'ils partiraient par mer en promettant de ne pas chercher à rentrer en France. Ils se dirigèrent vers la Suisse.

C'est là que Jean Marteilhe entreprit d'écrire le récit de ses souffrances et de celles de ses compagnons sur les galères. Le pasteur qui l'avait accueilli chez lui, Daniel de Superville, l'aida à rédiger cette histoire, qui n'est peut-être pas irréprochable au point de vue littéraire, mais qui a un grand accent de sincérité et une haute portée historique.

Protestants en France (PRINCIPES POLITIQUES SUR LE RAPPEL DES) publiés à Paris, en 1764. Ce livre est une réponse à un ouvrage anonyme ayant pour titre : *Accord de la religion et de l'humanité avec l'intolérance civile en matière de religion*. Dans l'intérêt de l'Etat, l'auteur propose de rappeler les protestants en France; c'est, selon lui, le moyen de faire rentrer dans le royaume des hommes de talent et les richesses qui en sont sortis, et, dans un moment où l'on souffre de la dépopulation, ce rappel « multipliera le nombre des sujets du roi comme celui des cultivateurs, des artistes, des fabricants, des banquiers et des négociants; avec ces secours, il procurera à l'Etat une augmentation de bestiaux, de richesses territoriales et de commerce au dedans et au dehors; les importations diminueront, les exportations de denrées brutes et ouvrées augmenteront à l'infini et la masse de l'argent grossira et circulera. » L'auteur, du reste, accorde que les protestants ne pourront rentrer en France sans condition : ils n'auront ni temple ni prêche; il leur sera défendu « de s'assembler, même deux familles ensemble; » ils ne pourront exercer aucune charge publique, ni civile, ni militaire; ils seront tenus de faire certifier leur mariage par le greffier, après qu'un ministre l'aura célébré en présence de huit ou dix amis ou parents tout au plus; ils ne pourront épouser des catholiques sans abjurer, et quiconque, ayant abjuré, reviendra au protestantisme sera puni de trois à neuf ans de galères; tous leurs enfants devront être baptisés à l'église; leurs sépultures auront lieu dans un cimetière particulier, la nuit, ou tout au moins au jour tout à fait clos, sans pompe, sans appareil, sans bruit, en présence des enfants et des plus proches parents du décédé seulement; ils n'en seront pas moins tenus de payer les droits curiaux; ils ne devront ni outrager la religion catholique ni en *médire*, sous peine d'être fouettés, marqués d'un fer rouge et envoyés aux galères à perpétuité. A ces conditions, les protestants avaient le droit de se marier, de succéder, de tester, de témoigner en justice, d'acheter et de vendre, sans craindre que leurs biens-fonds fussent confisqués au profit du roi pendant leur vie ou après leur mort. Un pareil projet, qui est si loin de nos idées actuelles sur la liberté de conscience, paraissait alors d'une hardiesse voisine de l'hérésie.

Protestants en France (MÉMOIRE THÉOLOGIQUE ET POLITIQUE AU SUJET DES MARIAGES CLANDESTINS DES), par Rippart de Monclar (1755, in-16). L'auteur de cet ouvrage commence par établir la fausseté de l'affirmation sur laquelle était fondée la révocation de l'édit de Nantes, à savoir qu'il n'y avait plus de protestants en France. Après avoir prouvé par la tradition et l'Ecriture sainte qu'en fait de croyance la violence est tout à fait contraire à l'esprit de religion, il se demande si, dans la supposition même où il serait permis de persécuter pour cause de religion, on pourrait pousser la persécution jusqu'à priver les errants des droits les plus sacrés de la nature, interdire le mariage à 3 millions de citoyens ou, ce qui revient au même, attacher à leurs mariages des conditions que des raisons de conscience leur rendent impossibles. Pour prévenir les maux et les embarras qui résultent d'une situation incertaine, pour arrêter l'avidité des collatéraux et garantir aux protestants le droit de succession, l'auteur propose la publication des bans par un tribunal de justice, comme cela se pratique en Hollande, ajoute-t-il, pour les catholiques.

C'est toujours, comme on voit, l'humanité obligée de se légitimer et de se frayer un passage à travers mille ordonnances toutes plus restrictives et plus cruelles les unes que les autres. Le malheur des temps commande ces réserves; mais déjà on sent que la cause de la raison est gagnée. Les magistrats parlent le langage de la philosophie; ils opposent aux prétendus droits de l'Eglise les droits de la nature.

Protestants en France (DIALOGUE SUR L'É-

TAT CIVIL DES) [1778, in-16]. Ce dialogue a pour interlocuteurs un président du parlement, un conseiller d'Etat et un curé. Le président défend avec énergie la nécessité d'ordonnances rigoureuses contre les protestants; se départir de ce système de répression, c'est vouer à la ruine l'État et la religion. Le curé, au contraire, se constitue l'apôtre de la tolérance. « Par quel étrange abus, s'écrie-t-il, l'exclusion du royaume a-t-elle été attachée au cas de l'hérésie, et cesse-t-on d'être sujet parce qu'on suit une conscience erronée? Pour constituer un citoyen, est-ce l'affiche simplement de la catholicité que l'on exige, ou sa réalité? Si c'est sa réalité, quel désert vous allez faire dans beaucoup de provinces de la France! Si c'est une simple étiquette, quel coup vous portez sur la religion et les mœurs! Un peuple d'hypocrites n'est-il pas de tous les peuples le plus méprisable et le plus à craindre? » Le conseiller, à son tour, invoque les intérêts politiques. Il y a des réformés en France, voilà le fait : convient-il de laisser tout un peuple sans état civil, c'est-à-dire de le mettre hors la loi? Il n'y a que deux partis à prendre : ou les chasser ou reconnaître leur droit à l'existence. Il serait souverainement impolitique de se priver du concours de tant d'hommes laborieux au moment où l'on se plaint de la dépopulation de la France. Le conseiller insinue même qu'on pourrait sans danger permettre aux huguenots l'exercice public de leur culte; mais il n'insiste pas sur cette demande, en présence des protestations qu'elle soulève. On commençait à penser librement, mais le temps n'était pas venu encore d'exprimer librement ses pensées.

Protestants (RÉFLEXIONS IMPARTIALES D'UN PHILANTHROPE SUR LA SITUATION PRÉSENTE DES) **et sur les moyens de la changer** (Paris, 1787, in-16). L'auteur de ce petit livre ne se contente pas de réclamer pour les protestants un état civil, il demande encore pour eux l'exercice public de leur culte et l'égalité avec les autres citoyens. Parlant des lois qui leur interdisent certaines professions, « on peut, dit-il, refuser l'eau et le feu, c'est-à-dire bannir ceux qu'on ne veut pas garder dans le royaume; mais, dès qu'on leur défend d'en sortir, c'est une barbarie de leur ôter les moyens de gagner leur vie. » Ce n'est point assez : l'auteur réclame la tolérance religieuse en termes qui indiquent un singulier progrès de l'esprit public. « Nous ne pouvons, dit-il, nous accoutumer à voir aller le juif à la synagogue, le musulman à une mosquée, l'Indien à une pagode et le protestant à un temple; ce sont des préjugés auxquels il est temps de renoncer. Pour le bonheur de tous, il faut se faire des principes universels d'où dérive le bien général. Ces principes, une fois posés et reconnus vrais, doivent être suivis dans leurs conséquences, quand même il en résulterait quelques inconvénients. » Or, la justice veut qu'on laisse aux protestants le libre exercice de leur religion. « On peut être bon Français et ne pas croire à l'infaillibilité du pape. La Providence a nuancé les esprits comme les couleurs. Chaque tête a sa pensée... Aimons-nous donc, c'est le précepte de la nature. »

Protestants de France (RÉCLAMATION DU PARLEMENT DE PARIS EN FAVEUR DES) [Paris, 1787, in-8°]. On retrouve dans ce discours, prononcé par un conseiller de la grand'chambre, Robert de Saint-Vincent, la manière ordinaire de tous ceux qui réclamaient en faveur des protestants : d'un côté, un sentiment profond d'humanité et de justice, une lassitude extrême de cette trop longue iniquité; puis la nécessité de concilier ces généreuses pensées avec les lois existantes et le respect dû aux majestés royales. De là les subtilités tendant à démontrer que ni Louis XIV ni Louis XV ne sont pour rien dans les mesures de rigueur exercées contre les religionnaires et que Louis XVI, pour tolérer les protestants, n'a qu'à se conformer aux traditions de ses ancêtres. Ce que réclame Robert de Saint-Vincent, c'est, avant tout, le mariage civil. « Contrat civil, publication de bans, nombre et qualité des témoins, en un mot tout cet appareil de formalités propres à constater le mariage et à lui donner le sceau de l'authenticité, tout cela est de la compétence du souverain; c'est au prince à le régler par l'organe des lois. » Il importe de savoir que Robert de Saint-Vincent était petit-neveu de l'abbé Robert, docteur de Sorbonne, prévôt de l'église cathédrale de Nîmes, ami et conseil de Fléchier. Robert de Saint-Vincent n'en est pas moins sévère contre les jésuites, sévère aussi contre les persécutions dont Fléchier fut l'instigateur et son grand-oncle le complice.

Le discours de Robert de Saint-Vincent obtint le plus grand succès que son auteur pût ambitionner, car c'est justement dans la même année que Louis XVI rendit un édit pour accorder aux protestants l'état civil dont ils étaient privés depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Protestantes (HISTOIRE DES VARIATIONS DES EGLISES), par Bossuet. V. VARIATIONS.

Protestants surpris par des troupes catholiques, tableau de M. Karl Girardet (Salon de 1842). L'artiste, qui était protestant, s'est inspiré du passage suivant de l'*Histoire de France* d'Anquetil : « Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les persécutions contre les protestants recommencèrent avec une nouvelle rigueur. Traqués de toutes parts, ils en étaient réduits pour s'assembler à se réfugier dans les forêts ou dans les carrières les plus retirées, et quand les soldats catholiques, guidés par des moines, les surprenaient, le ministre était conduit au bûcher et les autres aux galères. »

La scène se passe dans une caverne; de vives oppositions d'ombre et de lumière, du mouvement, une action dramatique qui intéresse avant même que l'on puisse bien la comprendre, rendent cette composition très-remarquable. Le ton est généralement doux et harmonieux, les teintes sont habilement ménagées et dégradées; rien ne heurte, ne fatigue la vue. Les groupes sont bien disposés, les attitudes variées; les figures, remarquables par un sentiment de digne résignation, le sont également par une fermeté de dessin et par une finesse dans le détail qui rappellent, sans l'imiter, la manière étudiée, calme et concise de M. Henri Scheffer. On aurait, sans doute, à désirer plus d'idéal dans les expressions et plus de solidité peut-être dans le coloris; mais, telle qu'elle est, cette œuvre consciencieuse méritait tout le succès qu'elle a obtenu au Salon de 1842.

PROTESTANTISER v. a ou tr. (pro-tè-stan-ti-zé — rad. *protestant*). Rendre protestant : *L'Angleterre, dans son égoïsme envahissant, voudrait* PROTESTANTISER *l'univers entier.* (E. de Gir.)

PROTESTANTISME s. m. (pro-tè-stan-ti-sme — rad. *protestant*). Croyances des Eglises protestantes : *Ce qui distingue le* PROTESTANTISME, *c'est la négation de toute autorité supérieure à la raison individuelle.* (Ott.) *Qu'est-ce qui a fait naître le* PROTESTANTISME, *sinon les abus du catholicisme?* (Jouffroy.) *Le catholicisme, c'est le sacrifice de la raison individuelle en tout ce qui est de foi; le* PROTESTANTISME *en est l'exaltation.* (Laboulaye.) *Le* PROTESTANTISME *aujourd'hui forme avec la science les deux organes moteurs et comme le double cœur de la vie européenne.* (H. Taine.) *Le* PROTESTANTISME *doute, examine et tue les croyances; il est donc la mort de l'art et de l'amour.* (Balz.) *Le* PROTESTANTISME *est né du libre examen.* (Guizot.) *Le* PROTESTANTISME *est une protestation et une révolte contre l'autorité.* (Le P. Félix.)

— Protestants : *Le* PROTESTANTISME *français était l'élite de l'Europe sous tous les rapports.* (Mich. Chev.)

— **Encycl.** On comprend sous le nom général de *protestantisme* l'ensemble des doctrines et des sectes religieuses issues de la Réformation du XVIe siècle, soit que ces sectes aient été formées à cette époque par les catholiques qui se séparèrent de l'Eglise romaine en protestant contre elle au nom de l'Evangile et de la raison, soit qu'elles aient pris naissance, dans la suite, au sein des communions protestantes elles-mêmes.

L'esprit de protestation soufflait sur l'Europe depuis le XIIe siècle. Plus le système dogmatique de l'Eglise catholique tendait, en se développant, à enfermer la raison dans d'étroites limites; plus les travaux des scolastiques dépouillaient le christianisme de son caractère spirituel et moral pour le réduire à un vain formalisme; plus l'ambition de la cour de Rome se manifestait clairement par ses empiétements sur le pouvoir temporel et sur l'autorité épiscopale; plus l'Eglise enfin déployait de violence pour maintenir son pouvoir, plus l'on vit aussi les révoltes contre le despotisme clérical se multiplier et les protestations devenir énergiques. Cette espèce de rénovation intellectuelle et morale ne se manifesta pas seulement dans les écoles avec Amalric de Bène et son disciple David de Dinant, qui essayèrent de ressusciter le panthéisme mystique dans les écoles de Paris, mais encore au milieu du peuple même, au sein duquel on vit éclore une foule de sectes, parmi lesquelles nous citerons : les cathares, qui, dès le XIIe siècle, étaient organisés en Eglise en Italie et dans le midi de la France, avec des évêques, des diacres et des synodes; les disciples de Tanchelm, lequel se donnait pour un dieu égal en dignité à Jésus-Christ, et qui fut tué à Anvers en 1124; ceux d'Eudon ou Eon, qui fut condamné par un synode de Reims, en 1148, à finir ses jours en prison parce qu'il prétendait être le Christ lui-même; les pétrobrusiens ou disciples de Pierre de Bruys, prêtre languedocien brûlé en 1124 par le peuple de Toulouse, parce qu'il rejetait le baptême des enfants, la présence réelle, le célibat des prêtres, les prières pour les morts, l'adoration de la croix et autres rites de l'Eglise; les henriciens, descendants des pétrobrusiens, dont la haine contre les prêtres allait jusqu'à la fureur, et auxquels se rattachaient les patarins, ainsi nommés du bourg de Patara, près de Milan; les publicains, les bons-hommes, etc. Ces sectes étaient très-nombreuses, principalement en Languedoc, où elles finirent, malgré de notables divergences dans leurs opinions, par être confondues sous le nom d'albigeois. Pour arrêter leurs progrès, l'Eglise romaine se vit obligée d'instituer deux nouveaux ordres religieux : celui des Dominicains et celui des Franciscains; mais elle se montra d'abord d'une modération relative dans la répression; elle se contenta, au XIIe siècle, de confisquer les biens des hérétiques. L'inquisition elle-même, instituée en 1215 par le quatrième concile de Latran, s'abstint d'ordonner des supplices tant qu'elle fut entre les mains des évêques; mais elle changea d'allures lorsque Grégoire IX, en 1232, confia aux Dominicains la recherche des hérétiques. Il est inutile de parler ici des croisades contre les albigeois, cette horrible guerre d'extermination, la première qui ait eu la religion pour motif dans l'Eglise occidentale. Citons encore, parmi les sectes populaires, les apostoliques de Cologne, pauvres ouvriers qui restaient extérieurement unis à l'Eglise, mais qui, en secret, rejetaient le serment, le jeûne, la pénitence, l'adoration des saints, la messe pour les morts, le purgatoire; les *fraticelli*, qui appliquaient à l'Eglise romaine les menaces de l'Apocalypse et qui attendaient le salut du monde d'un nouvel Evangile; les flagellants, qui cherchaient à obtenir la rémission des péchés par la flagellation et qui, voyant leurs processions interdites par le pape Clément VI (1349), finirent par se confondre avec les bégards ou béguins, qui s'adonnaient exclusivement à la prière, comme le faisaient aussi les lollards; les vaudois, qui s'étaient séparés de l'Eglise pour fonder une association fraternelle et qui n'admettaient aucune autre autorité que la Bible. Pour les combattre, aux ordres des Franciscains et des Dominicains on joignit les Carmes et les ermites de Saint-Augustin. Malgré les efforts réunis de ces quatre ordres, malgré l'excommunication lancée contre eux par le concile de Vérone (1184), les vaudois se répandirent dans le midi de la France et le nord de l'Italie.

Mais toutes ces sectes et bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ne paraissent pas avoir exercé une influence notable sur l'opinion publique. Il n'en est pas de même des tentatives faites par deux hommes d'un grand caractère : l'Anglais Jean Wiclef et le Bohémien Jean Huss. Le premier s'attaqua plutôt à la théologie ecclésiastique et dirigea contre le purgatoire, la confession auriculaire, le culte des saints et des images, la transsubstantiation, les traits hardis de sa satire ou l'arme acérée du syllogisme; le second se plaça de préférence sur le terrain de la vie pratique et alla, par conséquent, moins avant dans son opposition contre les doctrines de l'Eglise. Il résulta de cette différence de tendance que le réformateur anglais ne forma pas de secte et n'eut que des disciples, car le nombre est restreint de ceux qui se passionnent pour les questions abstraites, tandis que le réformateur bohémien vit en peu de temps se grouper autour de lui une foule de sectateurs enthousiastes, et devint le chef d'un parti religieux qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Le temps était venu où les protestations contre l'Eglise romaine devaient franchir le cercle étroit d'un groupe de sectaires. De tous côtés, des voix imposantes s'élevaient pour réclamer en faveur des droits de la raison; les agents de la papauté reconnaissaient eux-mêmes la nécessité d'une réforme; mais le *non possumus*, qui retentit à toutes les époques des profondeurs du Vatican comme un défi au progrès de l'humanité, rendit toute transaction impossible. L'humanité ne pouvait cependant mentir à sa destinée; il devait nécessairement arriver un moment où une rupture violente s'opérerait entre les opiniâtres défenseurs du passé et les partisans des idées nouvelles; les sinistres lueurs des bûchers de Jean Huss et de Jérôme de Prague achevèrent d'éclairer les hommes modérés sur les intentions définitives de la cour de Rome. Quand la révolution religieuse éclata, elle était devenue absolument inévitable.

Les trois pays où le *protestantisme* s'est principalement organisé et développé sont l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Il y revêt trois formes distinctes autour desquelles viennent se grouper toutes les autres et que, pour plus de clarté, nous allons étudier successivement depuis leur origine jusqu'à nos jours.

En Allemagne, en France, en Angleterre, nous voyons une forme protestante grandir aux dépens des autres, les absorber pendant un certain temps; puis, peu à peu, sous l'influence d'un double courant, le courant réacteur, qui ramène à la foi aveugle, et le courant progressiste, qui pousse vers la raison pure, surgit un nombre plus ou moins grand de sectes latérales qui, de plus en plus hardies, battent en brèche la secte dominante et finissent par la balancer en influence et même par la dominer ou, du moins, par lui faire accepter des tempéraments et des modifications qui la dénaturent en l'appropriant aux progrès de la pensée moderne ou en la ramenant à la foi catholique. Ce qui suit développera notre pensée.

— *Du protestantisme en Allemagne.* La cause occasionnelle du schisme entre Rome et l'Allemagne fut la vente des indulgences, ordonnée par le pape Léon X et attaquée par Luther dans quatre-vingt-quinze thèses qu'il fit afficher à Wittemberg en 1517. Luther, dans cette première protestation, se montrait encore le fils humble et soumis de l'Eglise romaine, dont il ne se sépara ouvertement que trois ans plus tard (10 décembre 1520) en brûlant les bulles du pape. Dès lors, il se montra plus hardi dans ses attaques, mais sans apporter jamais dans ses théories la précision qui caractérise un chef d'école. On relève, en effet, dans ses écrits, d'assez nombreuses contradictions. Mais, dans aucune question, il ne se contredit d'une manière plus regrettable que dans celle du libre examen. Après avoir largement usé lui-même d'un droit inhérent à la raison humaine, après avoir proclamé la liberté des opinions en faisant appel aux convictions individuelles, il osa entreprendre de renfermer le mouvement des esprits dans des bornes infranchissables et de fixer la doctrine par des formules précises. Luther, en effet, ne tarda pas à s'apercevoir lui-même que le libre examen en matière de foi pouvait conduire à la négation de la foi. Nous verrons plus tard une école calviniste moderne éprouver les mêmes craintes et tomber dans les mêmes contradictions. Le premier pas que la Réforme fit dans cette voie rétrograde est marqué par la *Confession d'Augsbourg*, qui fut présentée, le 25 juin 1530, à l'empereur Charles-Quint.

Ce document célèbre est très-propre à indiquer les vrais rapports du *protestantisme* allemand avec le catholicisme à cette époque. On chercherait vainement dans la confession d'Augsbourg un système complet de dogmatique protestante; la plupart des dogmes y sont passés sous silence comme étant communs aux deux Eglises; on y insiste presque exclusivement sur les doctrines au sujet desquelles les protestants ne voulaient point être confondus avec d'autres sectaires, et, en général, il y règne un désir évident de conciliation. Les protestants se regardaient encore comme membres de l'Eglise catholique, et voilà pourquoi, des vingt-huit articles de la confession d'Augsbourg, aucun n'attaque directement la papauté.

Sept ans plus tard seulement, en 1537, la papauté fut prise à partie dans les articles de Smalkalde, composés par Luther et approuvés par l'assemblée des princes protestants, articles où sont exposés quatre points de doctrine relatifs à l'office du Christ et à son œuvre, sur lesquels aucune concession n'est possible, et quinze articles sur lesquels la discussion peut s'établir. Ainsi, les articles de Smalkalde ne présentent pas non plus un système rigoureux de dogmatique. Cependant le *protestantisme* allemand en possédait un depuis longtemps, les *Lieux communs de théologie* (*Loci communes rerum theologicarum*), de Mélanchthon, esprit plus philosophique que Luther et humaniste plus habile, dont Bossuet lui-même a dû reconnaître le caractère doux, modéré et conciliant. Cet ouvrage, qui a été, avec le temps, amélioré et pour le fond et pour la forme, est regardé à juste titre comme la véritable base du système luthérien. Luther l'avait en grande admiration; c'était, à ses yeux, un livre invincible, digne de passer à l'immortalité et de figurer dans le canon ecclésiastique. Ce travail n'est pourtant pas complet; plusieurs lacunes ont dû être comblées après la mort de l'auteur, et ce n'est guère qu'à la fin du XVIIe siècle que l'on peut trouver un exposé complet et systématique des doctrines du *protestantisme* allemand.

Luther mort, Mélanchthon devint le chef des protestants; mais déjà les luthériens rigides s'élevaient contre lui, l'accusant d'abandonner par timidité les principes du maître; et, en effet, le doux réformateur se montra trop souvent disposé à faire des concessions aux catholiques. De ce désaccord naquit une série de controverses et de disputes sur la cène (1540), la descente aux enfers (1549), la justification (1550), les bonnes œuvres (1551), le libre arbitre (1556), la loi et l'Evangile (1555), le péché originel (1560), la prédestination (1561). La lutte fut ardente et les théologiens de plusieurs sectes (car des sectes s'étaient déjà formées) y prirent part. Nous citerons, parmi eux : Agricola, chef des antinomiens, ainsi nommés parce qu'ils rejetaient la loi et les prophètes (Ancien Testament) pour ne prêcher que l'Evangile; Flaccius Illyricus, « l'Achille du luthéranisme, » qui soutint contre Strigel que le péché originel est la substance de l'homme et qui, pour éviter le semi-pélagianisme, se jeta dans le manichéisme; A. Osiander, qui affirmait que le Fils de Dieu serait venu sur la terre alors même qu'Adam n'aurait pas péché; le turbulent Stankarus, qui mourut antitrinitaire; G. Major, chef des synergistes, qui défendit le mérite des œuvres contre Amsdorf qui le niait. Dans le fol espoir de mettre un terme à toutes ces querelles, six théologiens, hommes graves et pacifiques, réunis dans le couvent de Kloster-Bergen en 1577, dressèrent un nouveau symbole, la célèbre formule de la concorde, qui n'eut d'autre résultat que de jeter entre les partis de nouveaux éléments de discussion, car les Eglises de Suède, de Danemark, de Prusse, du Holstein, de la Poméranie, de la basse Saxe et plusieurs autres refusèrent de l'accepter. L'union n'ayant pas été établie par la formule de la concorde, on crut qu'il serait possible de l'obtenir par l'autorité, sans songer que c'était pour s'affranchir de l'autorité que l'on avait abandonné le catholicisme. D'ailleurs, nous avons dit que cette erreur fut aussi celle de Luther lui-même. Dès 1533, afin de fermer l'Eglise aux antitrinitaires, on avait imposé aux pasteurs en-

trant en fonction la signature de la confession d'Augsbourg et, quinze ans plus tard, après l'assemblée de Brunswick (1548), on avait proclamé règles de foi et, en quelque sorte, interprètes infaillibles de la Bible les *Livres symboliques* de l'Eglise. Les *Livres symboliques* comprennent, outre les anciens symboles œcuméniques conservés par toutes les Eglises chrétiennes, la *Confession d'Augsbourg* et son *Apologie*, les *Articles* de Smalkalde et les deux *Catéchismes* de Luther. Un certain nombre de luthériens ajoutent à ces ouvrages la *Formule de concorde*, dont nous avons parlé.

En enlevant l'autorité à la papauté pour la donner à ses *Livres symboliques*, le *protestantisme* allemand mentait à son principe; mais il était impossible que cet état de choses se prolongeât longtemps. Une Eglise qui se fonde sur une foi libre et raisonnée ne peut pas être renfermée dans le cercle étroit des professions de foi; aussi, malgré les rigueurs des orthodoxes, qui s'appuyaient, comme tous les autoritaires, sur le bras séculier, les controverses continuèrent avec plus d'aigreur et plus d'emportement que jamais. Un nombre toujours croissant d'hommes distingués vint battre en brèche le *protestantisme* officiel et lui reprocher d'être devenu dogmatique, scolastique et hiérarchique. Le mouvement philosophique allemand est sorti de cette réaction du vrai *protestantisme* contre le dogmatisme luthérien; il convient donc de l'étudier avec quelque soin.

Cette vigoureuse opposition revêtit une quadruple forme : elle se manifesta, pour lui donner les noms usités en Allemagne, comme syncrétisme, comme mysticisme, comme philosophie et comme rationalisme.

Le fondateur du syncrétisme fut un professeur à l'université de Helmstædt, G. Callisen, plus connu sous le nom de Calixte. Voyant que, malgré leurs synodes et leurs formules, les luthériens avaient manqué leur but, à savoir l'unité dans l'Eglise, il s'efforça d'atteindre ce but en établissant entre les diverses communions chrétiennes une véritable paix de religion et en convertissant la haine qu'elles se portaient en amour et en support mutuel. Pour obtenir ce résultat, il proposa de restreindre au symbole des apôtres les articles essentiels de la foi chrétienne et de laisser les opinions parfaitement libres sur tout le reste. Callisen est, en outre, le premier théologien qui ait établi une séparation scientifique entre la dogmatique et la morale, et qui ait traité celle-ci comme une science indépendante.

Le mysticisme, que l'on remarque à toutes les époques et dans toutes les religions, et spécialement chez les gens rêveurs et à grande imagination, comme le sont la plupart des Allemands, forma un groupe considérable dans le *protestantisme*. Cependant les sèches formules des confessions de foi luthériennes déplaisaient aux mystiques et les rêveries de ceux-ci aux docteurs doués d'un esprit clair et encore un peu scolastique. C'est ainsi que G. Schwenkfeld fut condamné vers le milieu du XVIe siècle parce qu'il ne voulait pas appliquer au Christ, comme homme, la qualification de créature et qu'il croyait à la déification de sa chair. Cette intolérance des luthériens rendit l'opposition du mysticisme de plus en plus prononcée. Le mystique Jean Arnd fit entendre les premières protestations contre le règne de la lettre et les formes arides des professions de foi. Le monde lui apparaissait comme le miroir magnifique de la divinité et la créature visible comme l'épanchement de l'Esprit invisible, qui est présent partout et qui remplit tout. La chute a rendu l'homme terrestre, charnel, animal; mais l'esprit du Christ en a fait une créature nouvelle. Cette vie nouvelle se manifeste par l'amour. C'est par l'amour que le Christ vit dans ses disciples et que le royaume de Dieu s'établit dans le cœur des croyants qui soumettent leur raison et leur volonté à Dieu et à Jésus-Christ. Ces idées se retrouvent dans les écrits de J.-V. Andreæ, homme instruit et pieux, doué d'une imagination vive et poétique, qui essaya de réaliser son idéal d'Eglise dans une société secrète fondée sur la fraternité et connue dans l'histoire sous le nom de *Rose-Croix*. Mais le mysticisme devint bientôt extravagant chez un certain nombre de protestants allemands, qui voulurent combiner la dogmatique luthérienne avec les rêveries de la théosophie, que Cornélius Agrippa et Théophraste Paracelse répandirent en Allemagne au commencement du XVIe siècle. V. Weigel, ancien pasteur luthérien, est regardé comme le chef de ces illuminés. Mais ses écrits, publiés seulement après sa mort, fussent tombés dans l'oubli sans un de ses disciples, Jacob Böhme, surnommé le *Philosophe teutonique*, qui a su donner à la doctrine de Weigel un cachet populaire et fonder une secte qui subsiste encore aujourd'hui. Il serait trop long d'exposer en détail ses étranges théories. Son système, si l'on peut appliquer ce nom à un pareil chaos, n'est, au fond, que la vieille forme du panthéisme, qui regarde l'univers comme l'épanouissement spontané de la divinité. Dieu, principe, substance et fin de toute chose, est sorti des ténèbres et de l'immobilité pour se manifester à lui-même en créant le monde; sa volonté s'objectivant est le Fils; l'expression de la sagesse (Dieu) par la volonté (le Fils) s'objective à son tour, et c'est le Saint-Esprit. Cette trinité est mise en rapport avec le monde par la nature éternelle, invisible, qui en émane et qui réunit en elle les essences des êtres. De la nature invisible est émanée la nature visible, où les essences se traduisent en existences. Ainsi, Dieu est la substance de tout ce qui existe; la nature est son corps.

Cette doctrine, tout antibiblique qu'elle était, trouva beaucoup de partisans. Parmi ses adeptes les plus enthousiastes, citons l'Anglais Jean Pordaye, qui affirmait que la vérité de ces théories avait été confirmée par des révélations divines; le Français Saint-Martin, traducteur de plusieurs ouvrages de Böhme et auteur de quelques écrits panthéistes; Quirin Kuhlmann, qui fut brûlé à Moscou en 1689; J.-G. Gichtel, qui plaçait les écrits de Böhme au-dessus de la Bible et qui, pour appliquer ses théories, fonda un clergé « selon l'ordre de Melchisédech, » expression empruntée à l'*Epître aux Hébreux :* ses prêtres devaient vivre « à la manière des anges, » c'est-à-dire sans travailler, sans se marier et en s'infligeant de rudes macérations; J.-W. Petersen, qui annonça, en se fondant sur l'Apocalypse, une double résurrection, le règne de mille ans, le rétablissement de toutes choses comme elles étaient avant le péché originel et, par conséquent, la destruction du mal et de l'enfer lui-même. C'est encore au panthéisme mystique de Böhme que se rattache le swedenborgisme, ainsi nommé d'Emmanuel de Swedenborg, fondateur de l'Eglise de la Nouvelle-Jérusalem. Les rapides progrès de cette secte dans l'Allemagne méridionale, en France, en Angleterre, offrent quelque chose de surprenant. Faut-il les expliquer par le charme séduisant du merveilleux, même pour les natures d'élite? Cela paraît probable, surtout si l'on songe que cette époque était celle de Mesmer et de Cagliostro. La théosophie de Swedenborg atteste une grande richesse d'imagination plutôt qu'une raison bien saine : le monde spirituel invisible correspond absolument au monde matériel visible, et toutes les choses sensibles reproduisent trait pour trait les choses immatérielles. La trinité n'existe pas dans le sens de l'Eglise; elle est concentrée dans la seule personne du Christ; elle est à la fois la nature divine en lui ou le Père, la nature humaine ou le Fils et l'énergie divine qui procède de lui ou le Saint-Esprit.

Un certain nombre de mystiques, dès la fin du XVIIe siècle, acceptèrent le dogme du péché originel et ne cherchèrent l'union avec Dieu que sur la voie de la rédemption et de l'expiation. On les appela piétistes, par dérision, et ils ne se sont jamais fait remarquer par des théories tranchant trop avec le *protestantisme* luthérien. Ce parti puissant eut pour chef P.-J. Spencer, qui recommanda surtout la piété intérieure et qui attaqua avec vivacité le symbolisme excessif, la hiérarchie, la protection de l'Eglise par l'Etat. Ses disciples furent nombreux. Les uns suivirent fidèlement ses traces, comme Christian Thomasius; le savant et modeste J.-F. Buddée, dont nous avons deux remarquables traités de théologie et de morale; S.-J. Baumgarten, le célèbre dogmatiste, etc. D'autres, au contraire, se prétendant en possession de dons spirituels extraordinaires, se mirent à mépriser la science et à interpréter l'Ecriture à l'aide d'une illumination interne. J.-A. Bengel et Ch.-A. Crusius, par exemple, les deux écrivains les plus sérieux de cette fraction piétiste au XVIIIe siècle, tombèrent dans les folies du chiliasme ou millenium et allèrent jusqu'à prédire la fin du monde par une combinaison cabalistique du nombre qui cache le nom de la bête de l'Apocalypse.

A côté des piétistes, nous devons citer les frères moraves ou bohêmes, secte religieuse large d'idées, tolérante, humanitaire, et qui subsiste encore de nos jours comme les sectes précédentes.

N'oublions pas de nommer aussi Mathias Knutzen, théologien du XVIIe siècle, chef de la secte des conscientiaires, dont la doctrine, de plus en plus négative, devint enfin l'athéisme complet, n'admettant pas d'autre autorité objective que la conscience universelle. Knutzen niait Dieu et l'immortalité de l'âme; il ne reconnaissait aucune autorité religieuse ni civile; il proclamait l'égalité absolue. Des principes moins avancés, mais analogues, furent professés, au siècle suivant, par J.-Ch. Edelmann, qui essaya d'expliquer l'Evangile au point de vue mythique.

L'opposition de la philosophie au dogmatisme luthérien fut longtemps faible et comprimée. Le *protestantisme* officiel avait adopté le péripatétisme scolastique sous le patronage de Mélanchthon. Ce ne fut que deux siècles après la Réforme que l'esprit philosophique parvint à s'affranchir du dogmatisme et des vieilles formes. C'est à Leibniz qu'appartient l'honneur d'avoir fait sortir le *protestantisme* allemand de l'ornière profonde où il était empêtré. La célèbre théorie des monades, qui spiritualise les forces de la nature et, jusqu'à un certain point, le monde matériel lui-même, n'effaroucha pas la théologie, fatiguée d'une longue servitude. Christian Wolf, qui coordonna, en les modifiant quelquefois, et souvent compléta les idées de Leibniz, obtint, par la méthode, un immense succès. Pendant des années, la philosophie wolfienne exerça en Allemagne une véritable dictature, même sur l'enseignement de la théologie et sur l'esprit général de l'Eglise, qui s'était d'abord déclarée son ennemie. Son influence s'établit surtout par les travaux de nombreux disciples, qui appliquèrent la méthode démonstrative ou mathématique à la dogmatique et qui habituèrent ainsi les théologiens luthériens à examiner les questions religieuses au point de vue de la raison. Le wolfianisme fut tué par le criticisme d'Emmanuel Kant. Nous n'avons pas à étudier ici la doctrine de ce philosophe, mais seulement à nous occuper de l'influence qu'elle exerça sur la théologie protestante. Elle lui donna plus de profondeur et d'activité en la ramenant aux notions générales, aux questions fondamentales, aux rapports de la raison et de la révélation, du médiat et de l'immédiat, et, d'un autre côté, en soumettant la religion à la morale. La théologie de Kant trouva de nombreux adversaires, parmi lesquels Herder, qui reprochait à Kant de sacrifier l'élément empirique de la connaissance à l'élément rationnel et le concret à l'abstrait, et Jacobi, que l'admiration de ses compatriotes a surnommé le Platon allemand. Sa philosophie trouva, parmi les théologiens protestants, un grand nombre d'adhérents, surtout lorsque le célèbre Schleiermacher vint l'appliquer à la dogmatique d'une manière plus précise que les autres disciples de Jacobi.

Cependant, si l'idéalisme transcendantal de Kant trouva de bonne heure des adversaires déterminés, il rencontra aussi un enthousiaste partisan dans l'illustre Fichte. Un autre disciple de Kant, J.-F. Fries, voulant se rapprocher de l'orthodoxie, essaya de fondre la philosophie critique avec le sentimentalisme de Jacobi; il admettait, comme Kant, que l'entendement ne perçoit que le côté phénoménal des choses et qu'il n'en peut pénétrer l'essence; mais il reconnaissait en même temps, avec Jacobi, que, par la foi ou le sentiment, nous avons le pressentiment de l'essence vraie des choses. Cette théorie, en présentant ainsi le monde matériel et le monde idéal comme deux sphères distinctes dont le lien est le sentiment esthétique, laisse une entière indépendance à la science et à la foi. C'est par là qu'elle séduisit de Wette, dogmatiste célèbre et remarquable exégète, qui finit par se détacher tout à fait des idées de Kant et ne retint que le système de Jacobi.

Passons sur l'idéalisme esthétique de Schlegel, le panthéisme mystique de Novalis, l'idéalisme objectif de Schelling, systèmes qui ont peu influé sur le *protestantisme* d'Allemagne, et exposons en deux mots le système théologique de l'illustre Hegel. L'absolu, considéré en soi comme généralité simple et abstraite, est Dieu le Père, et il devient Dieu le Fils en se particularisant dans un objet, en acquérant la conscience de soi comme idée divine, et cette conscience de l'identité du divin et de l'humain est le Saint Esprit. Cette trinité, dont le Père est la thèse, le Fils l'antithèse, le Saint-Esprit la synthèse, est posée à son tour comme thèse; elle appelle donc une antithèse : c'est le monde, qui, étant hors de Dieu, est déchu. L'antithèse exige une synthèse, la chute nécessite une rédemption : Dieu doit se faire homme et l'homme retourner en Dieu, pour que tout soit en tout. L'idéalisme absolu de Hegel a séduit un très-grand nombre de théologiens allemands, et le *protestantisme* d'outre-Rhin compte en ce moment un nombre considérable d'hégéliens. Le plus célèbre représentant de cette école est Strauss, auteur de l'*Histoire de Jésus*, dans laquelle il nie que la vie de Jésus-Christ, telle qu'elle est racontée dans le Nouveau Testament, soit autre chose qu'un mythe.

Le rationalisme, sans s'arrêter à des spéculations philosophiques, s'arma de la critique historique pour combattre l'orthodoxie luthérienne. Dès 1777 parurent les *Fragments de Wolfenbüttel*, œuvre collective dans laquelle divers théologiens combattaient la base historique de la religion chrétienne et attaquaient même le caractère moral de Jésus, qu'ils traitaient d'ambitieux révolutionnaire. Depuis longtemps, les déistes anglais disaient et écrivaient tout cela sans que l'Allemagne en parût informée; aussi frémit-elle dans son orthodoxie, surtout lorsque le célèbre Lessing vint appuyer de son nom et de son autorité les négations des *Fragments de Wolfenbüttel*. Mauvillon le suivit dans cette voie par son *Système de la religion chrétienne*. Des pamphlets populaires furent composés par divers rationalistes, afin de ruiner la religion dans l'esprit de ceux qui ne lisaient point les gros et savants ouvrages.

Le rationalisme protestant est devenu plus modéré dans ses attaques contre le christianisme. Un grand nombre de pasteurs de l'Eglise protestante sont rationalistes avoués; mais, s'ils prêchent la religion naturelle, s'ils attaquent toute la dogmatique luthérienne, ils n'en professent pas moins la plus grande admiration pour la personne du Christ, l'idéal de l'humanité et, pour quelques-uns, le saint parfait. Les luthériens rigides ont pris le nom d'orthodoxes, et toutes les opinions religieuses sont venues se grouper autour de ces deux partis. Les philosophes se rapprochent des rationalistes, les mystiques des orthodoxes. Le rationalisme tend de jour en jour à prévaloir; les confessions de foi sont devenues, dans bien des Eglises, des formules sans valeur qu'on maintient plus par habitude que par conviction. M. Renan, dans certaines paroisses allemandes, serait accepté comme pasteur suffisamment convaincu.

— *Du protestantisme en France.* L'*Eglise réformée* est l'expression consacrée pour désigner le *protestantisme* français. C'est elle qui domine, non-seulement en France, mais aussi dans les pays où les persécutions des derniers Valois et de Louis XIV ont poussé les protestants français. On peut dire que les bases de l'Eglise réformée furent jetées par le réformateur zurichois Ulrich Zwingle; mais le peu de fixité de ses opinions l'eût empêché de constituer une Eglise sur des bases solides, sans le Français Jean Calvin, qui imprima au nouveau schisme le cachet de sa puissante individualité. Le *protestantisme* calviniste, bien que partant des mêmes principes que le *protestantisme* luthérien, s'en distingua de bonne heure par un caractère de force, de réflexion, de précision, de clarté et d'ordre, mais aussi de sécheresse et d'austérité, qui est comme le reflet de la personnalité de son fondateur. Il s'en distingue aussi en ce qu'aucune des confessions de foi qui ont été publiées par les calvinistes français en 1559, écossais en 1560, belges en 1561, par ceux du Palatinat en 1565, par les cavinistes suisses en 1566, etc., etc., n'a obtenu une autorité générale, comme la confession d'Augsbourg, et n'a été, par cela même, la cause d'aucune dissension importante. Pendant le cours du XVIe et du XVIIe siècle, nous ne rencontrons, en effet, que deux grandes controverses, celle de l'arminianisme et celle de l'universalisme hypothétique; mais aussi ne trouvons-nous pas d'œuvre philosophique vraiment importante dans la littérature du *protestantisme* français, très-riche d'ailleurs en travaux critiques, polémiques, historiques et exégétiques.

Nous n'avons pas à insister ici sur la doctrine et sur l'organisation de l'Eglise réformée (v. CALVINISME). Il nous suffit de dire que l'Eglise est une sorte de république fédérative dont les synodes règlent la foi et la discipline; qu'elle rejette tous les dogmes catholiques rejetés par les luthériens et que, contrairement au luthéranisme, elle n'admet pas la présence corporelle du Christ dans le pain de la cène; qu'enfin elle croit à la prédestination absolue. Mais nous devons nous occuper un instant des sectes ultérieures qui se sont formées pour faire opposition au calvinisme.

Le dogme de la prédestination contredit si clairement ce que l'Evangile enseigne sur la bonté de Dieu et choque si fort la conscience humaine, que des protestations éclatèrent bientôt. Elles furent d'abord isolées; mais, vers la fin du XVIe siècle, J. Arminius s'éleva, au sein de l'université de Leyde, contre le dogme calviniste avec autant d'énergie que de talent. Un an après sa mort (1610), les partisans d'Arminius présentèrent aux états de Hollande et de la Frise une remontrance en cinq articles, dans laquelle ils exposaient leur foi et dont voici le résumé : 1° Dieu, par un décret éternel et immuable, a résolu de sauver tous ceux qui, par la grâce du Saint-Esprit, croient en Christ et persévèrent dans cette foi, mais de laisser dans le péché et de condamner tous ceux qui ne se convertissent pas; 2° Jésus-Christ est donc mort pour nous tous et pour chacun; 3° sans la coopération du Saint-Esprit, l'homme ne peut produire en lui la foi salutaire; 4° toutes les bonnes œuvres doivent être attribuées à la grâce de Dieu en Christ, laquelle grâce n'est point irrésistible; 5° on peut perdre la grâce par négligence et retomber dans le péché. Un collègue d'Arminius, F. Gomar, attaqua violemment ses idées; les arminiens, qui, depuis la remontrance, prirent le nom de remontrants, étaient soutenus par les chefs du parti républicain, tandis que les gomaristes étaient appuyés par le clergé et le peuple. La discussion s'envenimant de plus en plus, les etats généraux crurent devoir convoquer un concile; mais, comme il arrive souvent en pareil cas, le synode de Dordrecht (13 novembre 1618 - 9 mai 1619) multiplia les divisions au lieu de les détruire. Il se prononça en faveur du calvinisme, mais ne convertit pas un seul remontrant; il mécontenta Gomar lui-même par certains adoucissements qu'il apporta dans la rédaction de la confession de foi, qu'il n'essaya pas, du reste, d'imposer par la force.

La doctrine arminienne trouva, en Angleterre surtout, un grand nombre d'adhérents, notamment à l'université de Cambridge. Elle y fut défendue par un grand nombre de théologiens éminents, dont l'influence modifia essentiellement l'esprit intolérant de l'Eglise anglicane. En Hollande aussi, des écrivains remarquables soutinrent l'arminianisme, qui compta bientôt des Eglises florissantes. Le célèbre Grotius mit fréquemment son talent au service de la cause des remontrants et prêcha la tolérance et l'union des Eglises chrétiennes à peu près comme le firent les syncrétistes en Allemagne.

Le mysticisme se manifesta dans l'Eglise arminienne comme dans toutes les Eglises chrétiennes. En 1629, trois frères, les Van der Kodde, fondèrent, sous le nom de collé-

giens ou rhysbourgeois, une secte qui admettait dans son sein quiconque reconnaissait dans le Christ un envoyé divin et promettait de vivre conformément à ses préceptes.

L'influence de l'arminianisme se fit ressentir dans les Eglises réformées de France, et principalement dans l'académie protestante de Saumur. Amyrant, professeur à cette académie, et deux de ses collègues, Cappel et La Place, s'élevèrent contre le particularisme de Calvin et, n'osant admettre cependant que la grâce est universelle, ils prirent une sorte de juste milieu, que l'on appela l'universalisme hypothétique et qui admet une certaine participation de l'homme à l'œuvre du salut. Du Moulin et plusieurs autres théologiens attaquèrent cette théorie, d'autres la défendirent; la lutte devint générale. Les synodes nationaux, quoique penchant en faveur de la prédestination, ne voulurent jamais condamner catégoriquement l'universalisme hypothétique. Les théologiens orthodoxes de la Suisse essayèrent vainement d'arrêter les progrès de cette doctrine par la formule du *Consensus* (1675), symbole calviniste que plusieurs Eglises refusèrent d'accepter.

Dès les commencements de l'Eglise réformée, des anabaptistes parurent dans les Pays-Bas et en Allemagne. On sait qu'un grand nombre d'entre eux s'unirent aux paysans allemands, que la misère et d'horribles exactions avaient poussés à la révolte et que, en 1534, ils établirent à Munster une ochlocratie indisciplinée, à laquelle ils substituèrent ensuite une théocratie monarchique d'une immoralité révoltante. Bientôt chassés de leur ville, traqués comme des bêtes fauves, ils furent rendus sages par leur malheur et se rallièrent autour d'un homme nommé Menno Simonis, qui opéra, en 1536, dans leur doctrine, dans leur discipline et dans leurs mœurs une réforme radicale. Depuis lors, ils ont formé et forment encore, sous le nom de baptistes ou de mennonistes, une secte purement pratique, qui a surtout des adhérents dans les Etats-Unis. Ils se rapprochent des arminiens dans les questions de la rédemption et du péché originel; mais ils attribuent au baptême une vertu hyperphysique, c'est-à-dire l'infusion dans le catéchumène de la justice divine. Ils baptisent seulement les adultes et les plongent tout entiers et nus dans les fleuves; ce qui donne lieu à des procès (en Angleterre surtout) pour outrage à la morale publique. On les appelle souvent plongeurs.

Les antitrinitaires furent d'abord très-peu nombreux. Le supplice de Michel Servet par Calvin ôta l'envie aux protestants genevois de nier la Trinité. Cependant le nombre de ces négateurs devint, au bout de quelques années, assez considérable en quelques endroits, en Italie surtout. Lélius Socin et Fauste Socin rendirent à l'antitrinitarisme le service que Menno Simonis avait rendu à l'anabaptisme. Les antitrinitaires, isolés ou confondus jusqu'alors avec les anabaptistes, furent réunis et formèrent une secte à part sous le nom de sociniens.

La philosophie cartésienne, dès son apparition, exerça une certaine influence sur le *protestantisme* français. Descartes, né et mort catholique, avait passé une grande partie de sa vie dans des pays protestants, en Hollande notamment, où il publia la plupart de ses ouvrages. Dès 1656, l'Eglise calviniste proscrivit le cartésianisme comme tendant à l'athéisme. Les anathèmes des synodes hollandais ne l'empêchèrent pas de se répandre rapidement chez les protestants; parmi les théologiens qui adoptèrent la nouvelle philosophie, citons: A. Heidan, l'ami dévoué de Descartes; Balthazar Bekker, l'adversaire de la sorcellerie; Pierre Bayle, le célèbre sceptique, qui emprunta des arguments à la philosophie cartésienne pour exposer ses doutes sur l'origine du mal et ses idées sur l'autonomie de la raison et de la foi. Les cartésiens trouvèrent aussi des alliés fidèles dans les coccéiens ou disciples de J. Coccéius, qui ne voyaient, dans les récits historiques de l'Ancien Testament, que des prophéties dont ils expliquaient bizarrement le sens allégorique, et qui ne pardonnaient pas à Luther ni à Calvin d'avoir fait prévaloir dans l'Eglise protestante l'interprétation littérale de la Bible. Ils ne célébraient pas le jour du dimanche, sous prétexte que Jésus-Christ a aboli le repos sabbatique.

Le calvinisme était trop essentiellement pratique pour que le mysticisme eût facile accès dans son sein. Aussi n'a-t-on eu à citer, jusqu'à ces derniers temps, que deux mystiques notables: Labadie, moine converti, qui tenait son mysticisme de sa première religion, et Poiret, qui se laissa séduire par les livres et les conversations d'une catholique fanatique nommée Antoinette Bourignon. Cette femme prétendait que l'homme, avant sa chute, était revêtu d'un corps céleste, transparent, semblable à celui du Christ avant la création. Elle admettait deux Christs, un terrestre, l'autre céleste, et niait la Trinité. On se contenta de rire de ce mysticisme, qui se répandit pendant le XVIIIe siècle, mais, dans les premières années du siècle suivant, Mme de Krudener se mit à prêcher les mêmes rêveries, se donna pour prophétesse, pour inspirée et même pour thaumaturge, et elle fut accueillie en Suisse avec enthousiasme. Le célèbre auteur de la *Physiognomonie*, Gaspard Lavater, pasteur à Zurich, qui prétendait, lui aussi, être l'instrument choisi de Dieu pour régénérer le monde et qui se vantait d'avoir des révélations, de faire même des miracles, avait déjà eu presque autant de succès.

Mme de Krudener a laissé à sa mort une secte de plus dans le *protestantisme* français, la secte des mômiers, que l'on confond souvent et qui se confond volontiers elle-même avec les méthodistes wesleyens. Cette secte n'offre, comme caractère distinctif, qu'une affectation de piété exagérée. Il n'en est pas de même des irvingistes, disciples d'Edouard Irving, qui, d'Angleterre, se sont étendus sur quelques points du continent et qui croient avoir reconstitué parmi eux la primitive Eglise. Nous pourrions encore citer la secte des hinschistes, qui se recruta dans le midi de la France (Hérault et Gard) autour d'une prophétesse illuminée, Mme Armengaud-Hinsch, qu'on appelait la Mère, et qui prêchait l'éternité du mal et celle du bien. Mais il est inutile de s'étendre sur ces sectes infimes, toutes très-fanatiques, mais sans influence aucune.

De nombreux efforts ont été faits pour rapprocher et unir le *protestantisme* luthérien et le calvinisme; mais tous ces efforts ont échoué. On a vu échouer de même, et à plus forte raison, ceux qu'on a faits pour concilier le catholicisme avec le *protestantisme*. Le grand Leibniz y perdit sa peine lorsqu'il se laissa persuader par l'abbé de Loccum d'entrer en correspondance avec Bossuet sur les moyens de faire cesser le schisme. L'évêque de Meaux, qui n'était pas éloigné d'accepter le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, la célébration de la messe en langue vulgaire, ne voulut jamais entendre parler de la convocation d'un concile auquel les protestants assisteraient avec voix délibérative et qui reviserait les canons du concile de Trente. Cependant la puissance toujours croissante des attaques du rationalisme contre la religion a fini par amener les diverses communions à une sorte de traité tacite contre l'ennemi commun, comme cela se voit en Prusse et dans plusieurs autres Etats de l'Allemagne. En France même, le chef reconnu de l'orthodoxie protestante, Guizot, en était venu à soutenir, comme eût pu le faire un fervent catholique, le pouvoir temporel du pape.

M. Guizot, du reste, après avoir perdu en France la monarchie constitutionnelle, sembla avoir pris à tâche, dans les derniers temps de sa vie, de perdre le *protestantisme* français. La raison d'être du *protestantisme*, c'est l'absence de toute formule de foi obligatoire; nous avons vu comment le luthéranisme avait, dès son début, menti à son origine, en imposant comme règle de foi la confession d'Augsbourg. Plus logique en ce point, le calvinisme s'était abstenu jusque dans ces derniers temps de dresser aucun symbole et laissait ainsi la porte largement ouverte au rationalisme moderne. Quelques pasteurs jeunes et ardents avaient même conçu le généreux dessein d'englober dans la foi protestante toute l'école philosophique du XVIIIe siècle, de faire dans la religion une place assez large à la raison individuelle pour en permettre l'accès à la libre pensée. Ces idées hardies donnèrent naissance au *protestantisme* libéral, qui avait trouvé dans la *Revue de Strasbourg* un organe des plus éloquents. Mais ce mouvement rationaliste ne compromettait-il pas en réalité l'idée chrétienne? La raison, dont des chrétiens cependant très-convaincus et très-ardents invoquaient la toute-puissance, se confinerait-elle volontairement dans les étroites limites du dogme religieux? On est bien forcé de convenir que les craintes, à ce sujet, ne laissaient pas d'être fondées; le libre examen, proclamé au début du *protestantisme*, fut un coup décisif porté à toute foi religieuse; à cet égard, on comprend la réaction inaugurée par Luther lui-même, on s'explique le zèle de M. Guizot et des protestants français orthodoxes; mais est-il temps de songer à museler l'ours après qu'on a eu l'imprudence de lui donner la liberté? Le plus sage, puisqu'on ne peut songer à enchaîner de nouveau la liberté de l'esprit humain, serait certainement de faire avec elle le meilleur ménage possible; c'est désormais l'unique moyen, non de s'assurer l'éternité, mais de prolonger son existence.

Mais les protestants orthodoxes, inspirés par le mauvais génie de M. Guizot, ont adopté une ligne de conduite opposée. Pour comprendre ce qu'ils ont fait à cet égard, il est nécessaire d'exposer en quelques mots la situation légale de l'Eglise réformée de France. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, le *protestantisme* n'existait plus, chez nous, que grâce à une tolérance fort peu large et absolument intermittente. Louis XIV n'avait pas réussi à l'exterminer, mais il l'avait réduit à végéter dans l'ombre. La Révolution fit aux calvinistes la situation qui convenait le mieux au tempérament de la secte; elle leur donna la liberté. Napoléon, qui affichait la prétention mal justifiée d'appliquer et de développer l'idée démocratique, ne trouva rien de mieux, ayant à régler, après le concordat, les rapports de l'Etat avec l'Eglise catholique, que d'imposer, par la même occasion, un règlement civil à l'Eglise réformée. Il donna l'administration des Eglises locales à des consistoires élus, qui devaient eux-mêmes relever de synodes provinciaux également électifs. Le bon sens pratique des protestants les mit en garde contre les dangers de cette dernière institution, car il était à prévoir que les synodes, uniquement imaginés dans un but administratif, usurperaient tôt ou tard sur le domaine de la foi.

Les progrès du *protestantisme* libéral et rationaliste, en effrayant les orthodoxes, partisans acharnés de la tradition de Calvin, leur inspirèrent la pensée de mettre à profit l'institution des synodes, qui jusque-là était restée à l'état de lettre morte. Le projet de tenir un synode général protestant fut approuvé par un décret de M. Thiers (29 novembre 1871). Ce synode général, dont l'organisation fut approuvée par le grand conseil constitué en vertu du décret de 1852, devait comprendre 108 délégués, dont 54 pasteurs et 54 laïques, élus par les 103 consistoires réformés de France et d'Algérie. Le synode général se réunit à Paris en juin 1872 et en novembre 1873. De nombreuses protestations avaient précédé la tenue de ces assemblées. Dans le sein du synode de 1873, les libéraux, se trouvant en face d'une majorité hostile et résolue, prirent le parti de se retirer. Les orthodoxes, que rien ne gênait plus, décrétèrent librement la périodicité des assemblées synodales, la forme des élections et, ce qui est plus grave, déclarèrent obligatoire la déclaration de foi votée dans la session précédente. Les orthodoxes crurent avoir réalisé l'unité dans la foi; en réalité, ils avaient opéré le schisme dans l'Eglise réformée de France. Le gouvernement accorda au synode l'autorisation, par lui demandée, de publier cette fameuse déclaration, qui met peut-être fin au *protestantisme* français.

— *Du protestantisme en Angleterre.* Il est remarquable que le pays du monde le plus propre à recevoir la Réforme ait été celui dans lequel elle s'est opérée de la manière la plus incomplète. La cause en est que le gouvernement imposa le système religieux le plus convenable à sa politique, au lieu de laisser le peuple choisir librement son culte. La confession de foi de l'Eglise anglicane, composée par Cranmer et d'autres théologiens, sous le gouvernement d'Edouard VI, en 1552, comprenait d'abord 42 articles, que le Parlement réduisit à 39 en 1562, sous Elisabeth. La cène y est considérée au point de vue calviniste; mais la prédestination s'y trouve moins nettement affirmée. La primauté du pape est remplacée par celle du roi, qui est ainsi chef de l'Eglise; la vente des indulgences est violemment flétrie. La doctrine, en somme, se rapproche beaucoup du calvinisme; mais la discipline s'en sépare complètement et reste voisine de celle de l'Eglise romaine. L'anglicanisme a conservé la hiérarchie, le faste et aussi l'intolérance du catholicisme. Comme lui, l'Eglise anglicane attache un prix excessif aux formes extérieures, au mécanisme ecclésiastique; et, imitant en cela l'Eglise grecque du Bas-Empire, elle s'est trop souvent asservie au pouvoir temporel, jusqu'à faire l'apologie du despotisme et des caprices royaux.

Les temples calvinistes sont nus et austères; une chaire de bois, des chaises et des bancs en composent tout le mobilier; les pasteurs sont tous égaux et le président du consistoire n'a d'autre privilége que de présider cette assemblée des délégués d'un petit groupe d'églises; la même égalité règne à peu près chez les pasteurs luthériens. Les églises anglicanes, au contraire, sont remplies de toutes les pompes catholiques, et les ministres anglicans sont classés en vicaires, évêques, archevêques, etc. La modeste robe noire est remplacée, chez les hauts dignitaires, par de splendides vêtements épiscopaux.

On comprend qu'en présence de l'étroit formalisme et de l'intolérance de l'Eglise anglicane, de nombreuses sectes religieuses se soient formées à côté d'elle et contre elle. A partir du XVIe siècle, on trouve dans la Grande-Bretagne un grand nombre de sectes désignées sous le nom de dissidents ou non-conformistes: des puritains ou presbytériens, calvinistes rigides; des indépendants ou congrégationalistes, parti à la fois politique et religieux, pour qui le gouvernement idéal serait une espèce de théocratie; des remontrants ou latitudinaires, hommes conciliants, désireux d'accorder entre elles la religion et la raison; des unitaires, qui ne diffèrent des sociniens que par l'article du Saint-Esprit, qui, dans leur opinion, n'est pas une simple force divine, mais une personne participant à l'essence divine, sans être cependant une avec Dieu. La première communauté unitaire fut fondée, au milieu du XVIIe siècle, par J. Biddle, qui a composé un ouvrage spécial sur cette manière nouvelle d'envisager le Saint-Esprit. Citons aussi la Société des amis ou des quakers, fondée vers la même époque (1647) par le cordonnier G. Fox. Toutes ces sectes, surtout celle des puritains, voulaient organiser l'Angleterre sur le modèle de la république de Genève, abolir la hiérarchie; quelques-unes même voulaient supprimer le clergé. La lutte aboutit au renversement de la dynastie des Stuarts. Lorsque de nouveaux gouvernants proclamèrent la liberté de conscience, la lutte cessa d'être politique et les sectes religieuses se multiplièrent à l'infini.

Un seul pays au monde offre un spectacle analogue: les Etats-Unis d'Amérique, où la religion anglicane elle-même a dégénéré en une secte appelée Eglise épiscopale, qui diffère notablement de celle d'Angleterre par son organisation et même par ses croyances, puisqu'elle a rayé 10 des 30 articles de l'Eglise anglicane. Il serait trop long de mentionner toutes ces sectes. Il nous suffira de dire qu'à côté de toutes celles qui sont empruntées à l'Europe on en remarque plusieurs qui sont propres au nouveau monde; parmi elles, nous nous bornons à mentionner les fanatiques shakers, qui dansent à la gloire de Dieu, en attendant la venue d'un nouveau messie, et les mormons, dont la doctrine est un singulier amalgame d'idées millénaires, de folies visionnaires et de pratiques par trop patriarcales.

Nous avons encore, pour achever l'énumération des sectes qui composent le *protestantisme* anglais, à mentionner deux sectes fort importantes, le méthodisme et le puséysme. Le méthodisme, fondé en 1729, à Oxford, par quelques jeunes gens mystiques, offre de grandes analogies avec le piétisme. Dès 1741, une scission s'opéra entre deux des fondateurs et amena un schisme qui dure encore: G. Witfield, partisan de la prédestination calviniste, vit se séparer de lui J. Wesley, dont les sectaires s'appellent les wesleyens. Il se rapprochait de la théorie arminienne, en accordant un certain mérite aux bonnes œuvres. Au méthodisme se rattache le plymouthisme ou darbysme, fondé par Darby, piétiste très-mystique.

L'origine du puséysme ne remonte pas au delà de 1830. Il ne fut d'abord qu'une protestation contre le dogmatisme de l'Eglise anglicane; mais, au bout de peu de temps, sous prétexte de revenir à l'Eglise primitive, il admit divers dogmes de l'Eglise romaine, entre autres le purgatoire. De nombreuses conversions au catholicisme, qui se produisirent dans cette secte, à partir de 1843, achevèrent d'ouvrir les yeux des Eglises protestantes, qui finirent par considérer les chefs du puséysme comme des catholiques romains qui déguisaient leur vraie religion pour tâcher de ramener l'Angleterre aux pieds du souverain pontife. Protestante par sa doctrine, catholique par la discipline, l'Eglise anglicane est fatalement entraînée, malgré elle, par deux courants contraires. Elle peut fulminer contre le puséysme, mais ses foudres demeureront sans effet; le puséysme est son œuvre. C'est ce qu'un homme savant et hardi, haut dignitaire autrefois de l'Eglise anglicane, ne cessa de lui répéter. M. Colenso, ancien évêque de l'Eglise de Port-Natal et démissionnaire à la suite de démêlés avec ses collègues orthodoxes, consacra toute sa science à démontrer que, si l'Eglise anglicane ne se hâte pas de professer le libre examen et les droits de la critique, elle se trouvera bientôt isolée au milieu de toutes ses pompes et de son magnifique appareil. Ce mouvement de membres du clergé protestant en faveur de la libre pensée s'est développé en France depuis une trentaine d'années, et, grâce aux efforts de MM. Coquerel, Révill, Scherer, Colani, Nicolas, Reuss, etc., un parti puissant s'est formé dans l'Eglise réformée, sous le nom de parti *libéral*, contre le vieux parti orthodoxe, qui a été amené lui-même à faire certaines concessions. Le vieux calvinisme ne vit plus en France que chez quelques esprits attardés; les orthodoxes d'aujourd'hui, disciples du savant théologien allemand Neander, et dont M. E. de Pressensé est le chef distingué, auraient été brûlés, comme hérétiques, par Jean Calvin.

Nous croyons utile de terminer cette étude rapide du *protestantisme* par le tableau des principales sectes qui l'ont préparé et de celles qui se sont ensuite formées dans son sein.

Sectes qui ont précédé et préparé la Réformation.

Albigeois.	Frères du libre esprit.
Apostoliques de Cologne.	Frères moraves.
Begards ou béguins.	Henriciens.
Bonshommes.	Hussites.
Caïnites.	Lollards.
Cathares.	Patarins.
Fraticelli.	Pétrobrusiens.
Flagellants.	Publicains.
Frères apostoliques.	Taborites.
Frères bohêmes.	Vaudois.

Sectes protestantes.

Amis.	Episcopaux.
Anabaptistes.	Gomaristes.
Anglicans.	Hernhutes.
Antinomiens.	Hinschistes.
Antitrinitaires.	Indépendants.
Arminiens.	Irvingistes.
Baptistes.	Latitudinaires.
Calvinistes.	Luthériens.
Coccéiens.	Melchisédech (ordre de).
Collégiens.	Mennonites.
Congrégationalistes.	Méthodistes.
Conscientiaires.	Mômiers.
Darbystes.	Mormons.
Dissidents.	Mystiques.

Non-conformistes.
Nouvelle-Jérusalem (Eglise de la).
Particularistes.
Piétistes.
Plongeurs.
Plymouthistes.
Presbytériens.
Puritains.
Puséystes.
Quakers.
Quakers mouillés.
Remontrants.
Rhynsbourgeois.
Shakers.
Sociniens.
Swedenborgiens.
Syncrétistes.
Synergistes.
Trembleurs.
Unitaires.
Unité des frères.
Universalistes.
Universalistes hypothétiques.
Wesleyens.
Zwingliens.

Protestantisme comparé au catholicisme (LE) dans ses rapports avec la civilisation européenne, ouvrage de Jacques Balmès, publié en 1844. C'est une réponse catholique au célèbre cours de Guizot sur l'histoire de la civilisation. Balmès oppose aux théories historiques du doctrinarisme la philosophie catholique de l'histoire et de la civilisation européennes. Le jugement de Guizot et de l'école doctrinaire sur l'Eglise peut se formuler dans les termes suivants : Aux premiers siècles et durant le moyen âge, le catholicisme a rendu à la civilisation d'éminents services. Mais l'humanité est parvenue à l'âge adulte. La tutelle exercée par l'Eglise romaine se trouve superflue. Une légitime émancipation a été opérée par le protestantisme.

Voici maintenant l'assertion que Balmès oppose à l'assertion doctrinaire : Le christianisme, sous la forme vague, incohérente que les protestants lui ont donnée; ce christianisme sans symbole, sans gouvernement, aurait été impuissant à convertir le monde païen; il n'aurait point transformé la barbarie durant le moyen âge; tous les éléments qui constituent la civilisation moderne resteraient à préparer. De plus, un tel christianisme serait impuissant à continuer l'œuvre de la civilisation. Il n'aurait point la force de dompter les passions qui livrent bataille à la société actuelle; cette société se trouverait exposée sans défense aux périls qui menacent son avenir.

L'auteur s'efforce de démontrer sa thèse en traçant à son tour et à sa façon le tableau de la civilisation européenne. Selon lui, le principe, le facteur unique de cette civilisation, c'est l'Eglise. C'est l'Eglise qui, tantôt par des moyens directs, tantôt par des influences visibles, a détruit l'esclavage, rectifié dans l'homme le sentiment de la dignité, ennobli la femme, fondé la bienfaisance publique; donné naissance à la liberté civile et politique. Au XVIe siècle, la veille du jour où Luther commence de dogmatiser, tous les grands éléments de la civilisation européenne se trouvent développés partout au degré qu'a permis jusque-là l'état du monde. Le protestantisme n'y ajoute rien. Si, depuis le XVIe siècle, la civilisation a reçu un perfectionnement nouveau, c'est encore aux institutions fondées par l'Eglise, à l'esprit communiqué par elle, que ce perfectionnement est dû. Livré à lui-même et sans correctif, le protestantisme aurait détruit le labeur commencé. Outre les coups secrets dont il a frappé la moralité et la religion, il a causé à la civilisation des dommages palpables; il a divisé les peuples chrétiens, les a armés les uns contre les autres, les a détournés des entreprises par lesquelles ils auraient conquis au christianisme le monde infidèle.

Tel est, dans ses traits généraux, l'ouvrage de Balmès. Il indique, dans un court avant-propos, l'esprit dans lequel il l'a conçu et les questions auxquelles il a voulu répondre en l'écrivant. « On en est venu, dit-il, à soutenir que les réformateurs du XVIe siècle contribuèrent au développement des sciences, des arts, de la liberté des peuples, de tout ce que renferme le mot *civilisation*, apportant ainsi aux sociétés européennes un éminent bienfait. Que dit sur cela l'histoire? Qu'enseigne la philosophie? De quoi l'individu et la société, dans le domaine de la religion, de la politique et de la littérature, sont-ils redevables à la réforme du XVIe siècle? L'Europe, sous l'influence exclusive du catholicisme, marchait-elle dans une voie heureuse? Le catholicisme opposait-il une seule entrave au mouvement de la civilisation? Voilà ce que je me suis proposé d'examiner dans cet ouvrage. »

On doit rapprocher de cet avant-propos le chapitre qui résume et termine le dernier volume. « Au terme de ma difficile entreprise, dit Balmès, il me sera permis de reporter mes yeux en arrière, comme le voyageur jette un regard sur le vaste espace qu'il vient de parcourir. La crainte de voir ma patrie envahie par le schisme religieux, le spectacle des efforts tentés pour nous inoculer les erreurs protestantes, certains écrits où l'on établit que la fausse réforme a été favorable au progrès des nations, voilà ce qui m'a inspiré l'idée de m'appliquer à cet ouvrage. J'ai eu en vue de démontrer que ni l'individu ni la société ne doivent rien au protestantisme, pas plus sous l'aspect social, politique ou littéraire, que sous l'aspect religieux. J'ai examiné ce que nous dit l'histoire sur ce point, ce que nous enseigne la philosophie...

» En considérant la naissance du protestantisme, j'ai tâché de tenir mes regards élevés; j'ai rendu aux hommes la justice qui leur est due, j'ai attribué une grande partie du mal à la condition misérable de l'humanité, à la faiblesse de l'esprit de l'homme... Luther, Calvin, Zwingle ont disparu à mes regards : placés dans l'immense tableau des événements, ils n'ont présenté à mes yeux que des figures fort petites, dont l'individualité est loin de mériter l'importance qu'on leur a prêtée en d'autres temps. J'ai confessé qu'il existait certains abus, que ces abus furent pris pour prétexte lorsqu'on voulut rompre l'unité de la foi; j'ai reconnu qu'une partie de la faute devait être imputée aux hommes... A l'aide du raisonnement et de l'irréfragable expérience, j'ai établi que les dogmes fondamentaux du protestantisme supposaient peu de connaissance de l'esprit de l'homme et étaient une source féconde d'erreurs et de catastrophes... Le lecteur a pu observer que la pensée dominante de mon ouvrage est celle-ci : Avant le protestantisme, la civilisation européenne avait reçu tout le développement alors possible; le protestantisme faussa le cours de la civilisation et apporta des maux immenses aux sociétés modernes; les progrès réalisés depuis le protestantisme n'ont point été obtenus par lui, mais en dépit de lui. »

Nous n'avons fait que présenter au lecteur le livre du *Protestantisme comparé au catholicisme*. Si on le jugeait uniquement sur ce qui précède, on pourrait s'en faire une idée fausse, y voir, par exemple, une œuvre d'apologétique plus ou moins habilement composée, mais au fond vulgaire et sans intérêt philosophique comme tant d'ouvrages du même genre. On se tromperait. Balmès défend une mauvaise cause; mais il la défend avec originalité et profondeur. Il reste un penseur; pour en avoir raison sérieusement, il ne faut pas s'arrêter à la surface des questions, aux vagues généralités; il faut aller au fond, creuser jusqu'aux principes. Il sait très-bien montrer ce qu'il y a de superficiel, d'inconsistant, de contradictoire dans les formules éclectiques du doctrinarisme. Il sait très-bien relever et mettre à profit les concessions que Guizot fait au catholicisme. Il y a certainement beaucoup de vrai dans l'opinion de l'écrivain espagnol sur les causes du protestantisme. Cette opinion mérite d'être connue.

Le protestantisme, selon Balmès, n'est qu'un fait commun à tous les siècles de l'histoire de l'Eglise; mais son importance et ses caractères particuliers lui viennent de l'époque où il prit naissance. Tout ce que le protestantisme a de caractéristique provient de ce qu'il est né en Europe et dans le XVIe siècle. « Tous les siècles, remarque-t-il, avaient vu des sectes s'opposer à l'autorité de l'Eglise et ériger en dogmes les erreurs de leurs fondateurs; il était naturel que la même chose arrivât dans le XVIe siècle. Or, si ce siècle eût fait exception à la règle générale, nous aurions maintenant à résoudre une question fort difficile : « Comment est-il possible qu'aucune secte n'ait paru dans ce temps-là? » Je le dis donc : dès qu'une erreur quelconque est née dans le XVIe siècle, quels qu'en soient l'origine, l'occasion et le prétexte; dès qu'un certain nombre de prosélytes s'est rallié autour d'une bannière rebelle, aussitôt le protestantisme m'apparaît, dans toute son étendue, avec son importance transcendante, ses divisions et ses subdivisions; je le vois, avec son audace et son énergie, déployer une attaque générale contre tous les points du dogme et de la discipline qu'enseigne et qu'observe l'Eglise. A la place de Luther, de Zwingle, de Calvin, supposez Arius, Nestorius, Pélage; au lieu des erreurs des premiers, enseignez les erreurs des seconds; tout amènera le même résultat. L'erreur excitera des sympathies, trouvera des défenseurs, échauffera des enthousiastes; elle s'étendra, se propagera avec la rapidité d'un incendie, se divisera bientôt et jettera ses étincelles dans des directions différentes; tout sera défendu avec l'appareil de l'érudition et du savoir; les croyances varieront sans cesse; mille professions de foi seront formulées; on changera, on anéantira la liturgie; les liens de la discipline seront mis en pièces; pour tout dire en un mot, on aura le protestantisme. »

Mais comment se fait-il que l'hérésie, dans le XVIe siècle, soit en quelque sorte tenue de prendre une telle extension, une telle importance, une telle gravité? C'est, répond Balmès, que la société de ce temps-là est très-différente de toutes celles qui l'ont précédée. Ce qui, à d'autres époques, n'aurait produit qu'un incendie partiel devait, au XVIe siècle, causer une conflagration effroyable. L'Europe se composait alors d'un assemblage de sociétés immenses, fondues, pour ainsi dire, dans le même moule, ayant entre elles similitude d'idées, de mœurs, de lois, d'institutions, et rapprochées sans cesse par une vive communication qu'excitaient tour à tour et la rivalité et la communauté des intérêts. Les connaissances de toute espèce trouvaient dans la langue latine, devenue universelle, un moyen facile de communication. Enfin, ce qui surpassait tout, on venait de voir se généraliser dans toute l'Europe un véhicule rapide, un moyen d'exploitation, de multiplication et d'expansion pour toutes les idées, pour tous les sentiments; création sortie de la tête d'un homme comme un éclair miraculeux, présage de colossales destinées, l'imprimerie.

Ainsi les événements religieux du XVIe siècle ne s'expliquent pas, comme le veut Guizot, par une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, par une insurrection de l'intelligence humaine contre l'autorité spirituelle, par l'état stationnaire et d'inertie où était tombé le pouvoir spirituel, par les prétentions politiques que conservait l'Eglise et qui n'étaient plus en rapport avec l'influence et le crédit dont elle jouissait sur les sociétés et les gouvernements. Il est vrai, sans doute, que la résistance de l'esprit à l'autorité est à la racine de la Réforme; mais ce fait n'avait rien de nouveau; toutes les hérésies antérieures avaient eu le même principe. L'examen privé est une nécessité qui s'impose à toute révolte, à toute protestation contre tel dogme ou telle loi de l'Eglise; on ne peut dire que ce fût, au XVIe siècle, un principe philosophique nouveau. Il y a plus; pas plus au XVIe siècle, par le protestantisme, que dans les siècles précédents, par les hérésies antérieures, l'examen privé n'a été érigé réellement en principe universel, accepté comme un principe universel. On en a la preuve dans l'esprit d'intolérance dont les sectes protestantes étaient animées les unes à l'égard des autres.

On ne saurait parler davantage de l'état stationnaire, de l'état d'inertie du pouvoir spirituel au XVIe siècle. Guizot aurait dû s'apercevoir qu'il y avait une grave méprise à signaler comme le caractère distinctif d'une époque un caractère que l'Eglise a présenté dans tous les siècles, dont elle se vante comme d'un titre de gloire et qu'elle oppose aux variations protestantes. Quant à la diminution du crédit politique de l'Eglise contrastant avec les prétentions qu'elle gardait, elle n'a rien à faire dans la question. Guizot le reconnaît lui-même, sans s'apercevoir qu'il tombe dans une contradiction manifeste, lorsqu'il avoue que jamais le gouvernement ecclésiastique n'avait été plus qu'au XVIe siècle facile, tolérant, disposé à laisser aller toutes choses; que ce gouvernement ne demandait pas mieux que de laisser inactifs les droits dont il avait joui jusque-là; qu'on n'est pas fondé à assigner pour cause au protestantisme la rivalité des souverains avec ce gouvernement.

Selon Balmès, les événements religieux du XVIe siècle, qui, envisagés dans leur principe, n'ont rien d'exceptionnel, s'expliquent, quand on en considère l'étendue et l'importance, par la différence qui existe entre l'état des sociétés modernes, depuis trois siècles, et celui des nations antiques. Balmès insiste avec force et sagacité sur cette différence. « L'état des sociétés modernes depuis trois siècles, dit-il, est tel que tous les faits qui s'y produisent acquièrent un caractère de généralité et, par conséquent, une gravité qui les distingue de tous les faits du même genre survenus à d'autres époques et dans un état social différent. Considérons l'histoire de l'antiquité : nous voyons que tous les faits s'y produisent isolés jusqu'à un certain point les uns des autres; ce qui les rend moins avantageux lorsqu'ils sont bons, moins nuisibles lorsqu'ils sont funestes. Carthage, Rome, Lacédémone, Athènes, toutes ces cités plus ou moins avancées dans la carrière de la civilisation, suivent chacune leur voie et marchent chacune d'une manière différente. Chez elles, les idées, les mœurs, les formes politiques se succèdent sans qu'on y voie le reflux des idées d'un peuple sur les idées d'un autre peuple, des mœurs d'une nation sur celles d'une autre nation. Là, point d'esprit de propagande, point de tendance à fondre ensemble tous les peuples autour d'un centre commun. Aussi reconnaît-on qu'à moins d'une commixtion violente les nations antiques pourraient se trouver longtemps très-rapprochées sans rien perdre de l'intégrité de leur physionomie propre, sans éprouver un changement notable par l'effet du contact. Observez combien les choses se passent autrement en Europe : une révolution dans un pays affecte tous les autres pays; telle idée sortie d'une école met tous les peuples en agitation, tous les gouvernements en alarme. Rien n'est isolé, tout se généralise et tout acquiert, par l'expansion, une force terrible. Aussi ne saurait-on étudier de nos jours l'histoire d'une nation sans voir apparaître sur la scène toutes les autres nations, et il devient impossible d'étudier l'histoire d'une science ou d'un art sans y découvrir aussitôt mille rapports avec d'autres objets qui n'ont rien de scientifique ni de propre à l'art. Les peuples se lient, les objets s'assimilent, les relations s'embrassent et se croisent. Nulle affaire dans un pays, que tous les autres pays ne s'y intéressent et ne veuillent s'en mêler. »

Protestantisme en France (DU), par Samuel Vincent (Nîmes, 1829), avec une introduction par Prévost-Paradol (Paris, 1859). « On a rarement vu, dit M. Prévost-Paradol, un sage et ferme esprit marcher avec autant de bonne foi dans le chemin de la vérité et exprimer des idées fortes et justes avec autant de candeur. Sur la plupart des points d'histoire ou de doctrine que Samuel Vincent a touchés dans cet intéressant travail, il a devancé de beaucoup les idées de son temps et se trouve d'accord avec les meilleurs esprits du nôtre. Mais il n'y a rien en lui qui sente le révélateur, le prophète ou même le pédagogue. C'est un chrétien sincère et surtout tolérant, un véritable ami de ses semblables, vivement pénétré des beautés de la religion, ému de sa grandeur et cherchant à en répandre les bienfaits dans un langage plein d'onction et de charité. »

Samuel Vincent s'attache à rechercher quelles seraient les meilleures conditions d'existence pour les Eglises protestantes, tant pour leur régime intérieur que dans leurs rapports avec l'Etat. Et d'abord, qu'est-ce que le protestantisme? « Il est deux manières différentes de le considérer, dit-il; ou bien les protestants sont une réunion de quelques hommes qui ont repoussé certains dogmes de l'Eglise romaine pour mettre à la place les leurs, et qui les défendent avec la même persévérance et presque toujours par les mêmes moyens; ou bien ils sont la réunion de tous les hommes qui veulent la liberté de conscience et d'examen et qui ne veulent plus de la tyrannie spirituelle de Rome, ni de personne. Les premiers sont plus qu'à moitié catholiques; les autres sont vraiment réformés, car leur réforme est fondamentale. »

Avec une pareille conception, nul ne sera surpris de voir Samuel Vincent opposé aux confessions de foi. Il les considère comme inutiles et dangereuses; elles ne sont qu'un moyen d'exclure, et il faut prendre garde que d'épuration en épuration on ne finisse par faire le vide et le néant dans l'Eglise. Mais sur quoi donc alors reposera la communauté? Toute association suppose des règles communes, des affirmations communes. Samuel Vincent voudrait que ces conventions fussent très-générales, négatives et non positives, orales et non écrites, afin de prévenir le désordre sans gêner la liberté. Lui-même a formulé ces vérités essentielles sur lesquelles il lui semble qu'il ne saurait y avoir de division. « Un Dieu unique, immense, bon, juste et sage, créateur et gouverneur suprême de l'univers, père et ami du genre humain; la destination de l'homme à l'éternité; la sainteté de la loi morale que Dieu grava dans nos cœurs comme l'impression de son éternelle volonté; la rémunération impartiale qui doit en suivre l'observation ou le mépris; l'existence et l'horreur du péché que l'Evangile ne proclame pas avec plus de force que notre conscience; la disposition mystérieuse par laquelle Dieu a rendu possible le pardon du pécheur repentant, sans effacer la distinction entre le vice et la vertu; qui est dans sa propre nature et dans celle de l'homme, son ouvrage, voilà les grandes, les éternelles vérités que l'Evangile proclame. » On voit que le christianisme de ce calviniste s'écarte assez peu de certain déisme. Une fois résolue la question de doctrine, Samuel Vincent examine les diverses formes de gouvernement des Eglises protestantes : le gouvernement aristocratique ou luthérien, le gouvernement synodal et le gouvernement individuel. Il se prononce pour la forme presbytérienne, par cette raison qu'elle donne plus de cohésion et d'unité aux diverses paroisses et, par conséquent, plus de force. Les événements survenus, en 1873, dans l'Eglise réformée donnent un grand intérêt à ces vues de Samuel Vincent.

Passant à l'examen des rapports de l'Eglise protestante de France avec l'Etat sous l'empire de la loi de germinal an X et de la charte de 1815, l'auteur en fait ressortir les avantages et les inconvénients avec une grande impartialité et conclut que le prosélytisme est interdit à toute autre communion qu'au catholicisme. Il n'hésite pas à demander la suppression de tous les concordats, autant dans l'intérêt des gouvernements que dans celui de la religion, et il s'efforce de montrer que le protestantisme n'aurait rien à perdre, mais aurait, au contraire, tout à gagner à ce nouvel état de choses.

Après avoir passé en revue la théologie, la religion et la philosophie de son temps, après avoir indiqué la marche générale des intelligences, le progrès des esprits, les moyens de développer les sentiments religieux, la vitalité du catholicisme, la force et la légitimité du méthodisme, qui faisait alors beaucoup de bruit dans les Eglises de France, l'auteur conclut en affirmant que le protestantisme, par la conciliation qu'il a opérée de l'Evangile et de la liberté, est vraiment la religion des temps modernes. L'Eglise réformée de France peut périr; cela dépendra des circonstances et des hommes qui seront à sa tête; mais l'esprit du protestantisme, ce qui constitue son essence, ne passera pas. On voit qu'il n'est pas de secte religieuse, même parmi les plus voisines du rationalisme, qui ne promette à son Eglise une durée éternelle.

Protestantisme libéral (LE), par Th. Bost (Paris, 1865, in-12). Ce livre, qui fut violemment attaqué au Sénat par M. Rouland, à l'occasion d'une pétition demandant l'établissement des synodes dans l'Eglise réformée de France, ne saurait être cependant considéré comme le manifeste de l'opinion libérale. Comme le dit très-bien M. Bost lui-même, la tendance libérale admet des idées trop diverses pour qu'on doive songer à imposer à personne la solidarité de celles qu'on expose. Mais M. Bost, qui a, croyons-nous,

commencé par être protestant orthodoxe, connaît à merveille les choses dont il parle, et on peut le croire sur parole quand il dresse le bilan des hérésies, des variations et des faiblesses de l'orthodoxie.

Pourquoi, se demande-t-il dès le début, pourquoi ne sommes-nous pas catholiques? Tout simplement parce que nous ne croyons pas à l'infaillibilité de l'homme et que nous refusons d'admettre l'infaillibilité de ses interprétations quand il s'agit de l'Evangile. C'est pour la même raison que nous ne sommes pas orthodoxes. Les orthodoxes ne sont que des catholiques inconséquents. Ils ont déplacé le siége de l'autorité, mais voilà tout. Ce n'est plus le pape ou l'Eglise qui possède l'infaillibilité, c'est la Bible. Mais la Bible interprétée par qui? Par eux, cela va sans dire. Sans doute, les orthodoxes ont le droit d'interpréter la Bible, comme tout le monde, mais à la condition de laisser aux autres la faculté d'arriver à des conclusions contraires. En vain l'orthodoxie se prévaut-elle de l'immutabilité des doctrines essentielles; le fait est qu'il est très-difficile, sinon impossible, de dire les idées qui la constituent. « Il n'est peut-être pas un pasteur en France, dit M. Bost, qui puisse accepter la confession de foi qui faisait autorité dans l'Eglise du XVIe siècle. Ce n'est même pas assez dire : un très-grand nombre d'entre eux, qui se disent orthodoxes, qui passent pour tels et qui ne nous ménagent pas les objurgations, seraient eux-mêmes excommuniés si le régime d'autrefois reparaissait au milieu de nous. » Et ce n'est pas tout encore : non-seulement l'orthodoxie a abandonné les doctrines d'autrefois, mais elle n'a plus d'autorité qui puisse en déterminer de nouvelles. Enfin, si l'on examine les idées qui sont généralement en faveur parmi ses adeptes, on s'aperçoit qu'elles sont irrationnelles et, par conséquent, inadmissibles.

Après avoir ainsi déblayé le terrain, M. Bost examine successivement les différentes faces de la question religieuse. Il insiste avec beaucoup d'énergie sur la nécessité de distinguer la religion de la théologie, le sentiment religieux de tous les essais qu'on a faits pour le réduire en système. A propos du surnaturel, il n'hésite pas à se prononcer contre le miracle, sans nier, d'ailleurs, pour cela l'action constante et régulière de Dieu sur le monde. Il affirme fortement la liberté humaine et reconnaît la réalité du péché; mais au lieu d'en voir l'origine dans le dogme du péché originel, il estime plutôt que le péché est le résultat de l'imperfection de notre nature finie et la condition de toute moralité, qui suppose l'effort vers le bien et la résistance au mal. Quant au salut, il ne le distingue pas de la sanctification et n'y met d'autre condition que l'amélioration morale.

M. Bost a la prétention de ne pas sortir du christianisme. « Nous affirmons, dit-il, que nous gardons le fonds essentiel, la substance intime du christianisme et que nous ne faisons qu'appliquer le principe protestant en donnant à ce fonds essentiel la forme de la pensée moderne. » En affirmant l'obligation de réaliser l'idéal humain qui nous est offert en Jésus-Christ, en affirmant la relation naturelle de l'homme et de Dieu et la nécessité pour l'homme de s'approcher de la sainteté à travers les fautes et les périls de la liberté, le protestantisme libéral prépare une transformation nécessaire du christianisme ecclésiastique. « Quelques-uns pensent que le principe chrétien est épuisé, que l'humanité a besoin de quelque chose de nouveau. Nous croyons, nous, que la religion de Jésus-Christ est d'une vérité éternelle, qu'elle pourra offrir un abri tutélaire à toutes les générations des hommes; que, comme un principe de vie, elle se créera, d'âge en âge et de pays en pays, des formes qui répondront aux besoins du moment, tout en demeurant supérieure à toutes ces formes, à toutes ces confessions différentes. »

Le système de M. Bost a été solennellement condamné par la déclaration de foi faite en synode général; le symbole a prévalu dans l'Eglise réformée; mais il serait difficile de décider si ce grave événement est un pas fait par les calvinistes vers l'orthodoxie romaine, ou la simple consommation d'un schisme irrémédiable dans l'Eglise protestante de France.

Protestantisme en France au XVIIIe siècle (HISTOIRE DE LA RESTAURATION DU), par M. Edmond Hughes (1872, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française. L'auteur a éclairé d'une vive lumière une période assez obscure de l'histoire du protestantisme en France. La révocation de l'édit de Nantes, les persécutions qui suivirent, l'insurrection des Cévenols sont connues dans tous leurs détails; ce qui l'est moins, c'est la situation que les réformés conservèrent en dépit des persécutions, situation assez forte pour que, dès 1780, le maintien des lois portées contre eux fût considéré, par les magistrats, comme un péril social et que Malesherbes conseillât de leur rendre au moins l'état civil. Ce qu'il fallut d'efforts énergiques et de ténacité à ce million d'hommes, forcés de plier en apparence, mais gardant au fond du cœur leur liberté de conscience, vaut la peine d'être étudié et admiré. Ce sujet a tenté M. Hughes; il avait déjà été effleuré par Peyrat dans ses *Pasteurs du désert*.

M. Hughes montre qu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les protestants, menacés dans leur religion, se partagèrent en trois groupes : les plus riches émigrèrent; ces grandes familles allèrent porter leurs capitaux, leur intelligence et leur industrie à la Prusse, à la Hollande, à l'Angleterre, à l'Amérique; le second groupe prit les armes et finit par être écrasé, malgré des prodiges d'héroïsme; le troisième, le plus nombreux, resta attaché à la France et parvint malgré tout à vivre, à subsister en gardant sa foi; mais son histoire est lamentable. Jamais l'Eglise catholique, qui se plaint d'avoir souffert d'innombrables persécutions, n'a subi de si cruelles épreuves. Voici quel fut le sort des protestants, tel que le régla l'ordonnance de 1724 : Défense de faire aucun exercice de religion autre que la religion catholique, à peine, pour les hommes, des galères perpétuelles et, pour les femmes, d'être rasées et enfermées, avec confiscation des biens des uns et des autres; peine de mort contre les prédicants qui auront convoqué des assemblées, qui y auront prêché ou fait aucune fonction; ordre de conduire les enfants à la messe et au catéchisme; ordre aux médecins de prévenir les curés quand un malade protestant sera en danger de mort; défense aux religionnaires, sous peine des galères perpétuelles, d'exhorter leurs frères malades; procès faits aux cadavres des relaps; ordre de se marier à l'église, le mariage consacré par le pasteur — outre qu'il emportait peine de mort pour celui-ci — étant considéré comme nul et les enfants qui en surviendraient comme bâtards; peine des galères pour les parents ou tuteurs dont les enfants se marieraient hors l'Eglise, etc., etc. C'est cette charte abominable que l'abbé Caveirac déclarait être « le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et humaine » (*Mémoire politico-critique*, 1734); c'est elle que les évêques faisaient jurer au roi de France, le jour du sacre, sous cette formule atroce : *De terra mea universos hæreticos exterminare studebo.* Cette charte fut mise en œuvre, dans le Languedoc surtout, par des intendants féroces; le ministre Saint-Florentin les stimulait de son mieux : « Rien ne peut faire plus d'impression que le supplice d'un prédicant, écrivait-il à l'un d'eux, et il est fort à désirer que vous réussissiez dans les vues que vous avez pour en faire arrêter quelqu'un. » Et les évêques criaient qu'on usait de trop de modération, que cette chose exécrable, la liberté de conscience, gagnait du terrain, suppliaient les intendants de ne pas mollir, dénonçaient des synodes, des réunions, des prêches, jetaient tant qu'ils pouvaient de l'huile sur le feu.

Il se trouva pourtant des pasteurs pour conserver la direction de ce troupeau si maltraité. De ce nombre fut Antoine Court, à l'apostolat duquel M. E. Hughes a consacré une bonne partie de son livre. Antoine Court résume, en effet, tout l'effort du protestantisme, de 1715 à 1760, pour résister à ce code draconien des catholiques et parvenir enfin à la réintégration. Ce fut sur la question du mariage que la lutte fut soutenue avec le plus d'énergie; elle intéressa les plus intègres parmi les magistrats du temps, Rippert-Montelar, Turgot, Malesherbes, Robert Saint-Vincent et le parlement lui-même. De cette lutte, qui ne fut pas seulement glorieuse pour les protestants, mais féconde pour toute la France, est sortie la sécularisation de l'état civil. Lorsque enfin la Révolution plaça entre les mains de l'officier de l'état civil les actes de naissance, de mariage et de décès, elle brisait souverainement un état de choses que l'Eglise elle-même avait rendu impossible par la situation qu'elle faisait depuis un demi-siècle aux protestants. En réduisant un million d'hommes à vivre hors mariage ou à violenter leur conscience en feignant d'entendre une messe pour légitimer leurs enfants, l'Eglise forçait la France entière à applaudir le jour où on lui retirerait l'odieux privilége qu'elle s'était fait attribuer; c'est ainsi que le progrès suit sa route et que les prétentions insensées de ceux qui croient l'arrêter ne font que lui ouvrir une plus large issue.

Le livre de M. Hughes est d'une lecture entraînante. Le récit des persécutions, l'histoire de tous ces hommes de cœur jetés aux galères, pendus, noyés, décapités, torturés de mille façons, a quelque chose de lugubre; mais il en sort un grand enseignement; on y trouve les plus nobles exemples de fermeté, d'abnégation, de civisme; on se pénètre de plus en plus de la grandeur et de la justice d'une révolution qui a, pour jamais, empêché le retour de pareilles horreurs.

PROTESTATAIRE s. (pro-tè-sta-tè-re — rad. *protester*). Celui qui proteste, qui fait une protestation.

PROTESTATEUR s. m. (pro-tè-sta-teur — rad. *protester*). Hist. relig. Nom donné à ceux qui, en 1650, protestèrent contre les décisions du parlement.

PROTESTATION s. f. (pro-tè-sta-si-on — lat. *protestatio;* de *protestari*, protester). Déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté : *Il fit une* PROTESTATION *de sa fidélité au service du roi.* (Acad.) ‖ Promesse, assurance expresse : *Faire des* PROTESTATIONS *d'amitié.*

> Moi je ne hais rien tant que les contorsions
> De tous ces grands faiseurs de *protestations.*
> MOLIÈRE.

‖ S'emploie généralement au pluriel dans ce sens.

— Déclaration en forme par laquelle on s'élève contre quelque chose, on déclare la contester ou s'y opposer : *Faire une* PROTESTATION *par-devant notaire.* ‖ Ecrit qui contient cette déclaration : *Faire enregistrer une* PROTESTATION. *Signer une* PROTESTATION.

— Fig. Fait qui a la valeur, l'effet d'une protestation : *Il y a, même dans le silence des victimes, une* PROTESTATION *tacite qu'enregistre l'histoire.* (Mme L. Colet.) *Durant les deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, les Juifs furent une vivante* PROTESTATION *contre la superstition et le matérialisme religieux.* (Renan.)

— Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire rendu par l'empereur et les princes catholiques.

— **Syn. Protestations, démonstrations, témoignages.** V. DÉMONSTRATIONS.

PROTESTATOIRE adj. (pro-tè-sta-toi-re — rad. *protester*). Qui a la forme ou la valeur d'une protestation : *Pétition* PROTESTATOIRE.

PROTESTÉ, ÉE (pro-tè-sté) part. passé du v. Protester. Qui est l'objet d'un protêt : *Billet* PROTESTÉ. ‖ Dont les effets commerciaux sont l'objet d'un protêt : *C'est un négociant honorable qui n'a jamais été* PROTESTÉ.

PROTESTER v. a. ou tr. (pro-tè-sté — latin *protestari;* de *pro*, devant, et de *testari*, témoigner). Promettre fortement; assurer positivement, publiquement : PROTESTER *à quelqu'un qu'on ne l'abandonnera pas. Soyez persuadé que je vous donnerais cent pistoles au lieu de trente si j'étais en fonds; mais je vous* PROTESTE *que je n'ai pas dix écus dans ma caisse.* (Le Sage.)

> L'exorde m'a coûté beaucoup, je vous *proteste.*
> REGNARD.

— Comm. Faire un protêt contre : PROTESTER *un billet.* ‖ Faire un protêt contre le billet de : PROTESTER *un négociant.*

— v. n. ou intr. Faire une protestation, une déclaration par laquelle on s'oppose ou l'on contredit : *Il vient une heure où* PROTESTER *ne suffit plus; après la philosophie il faut l'action; la vive force achève ce que l'idée a ébauché.* (V. Hugo.) *Ne pas* PROTESTER *contre une mauvaise action, c'est la commettre.* (A. d'Houdetot.) ‖ Avoir la valeur ou l'effet d'une protestation : *Tout au monde* PROTESTE *contre l'égalité.* (Ch. Bailly.)

— Jurispr. *Protester de nullité, Protester d'incompétence*, Déclarer qu'on regarde une procédure comme nulle, une juridiction comme incompétente.

— **Syn. Protester, attester.** V. ATTESTER.

PROTET (Auguste-Léopold), marin français, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1808, mort en Chine en 1862. Il fut admis en 1824 à l'Ecole navale d'Angoulême, devint enseigne en 1830, lieutenant de vaisseau en 1837, capitaine de frégate en 1846, prit part à l'expédition de la Plata, se fit remarquer par sa vigueur et par son énergie, et concourut, de 1847 à 1850, à la suppression de la traite des nègres sur les côtes occidentales d'Afrique. Nommé capitaine de vaisseau et gouverneur du Sénégal en 1852, il agrandit considérablement cette colonie, lui donna pour limites deux fleuves, le Sénégal et la Gambie, refoula les Trarzas, annexa une partie des royaumes de Wallo et de Bondou, et prit en 1854, avec 600 hommes, Dinmar, position extrêmement forte que défendaient plus de 2,000 hommes. En 1855, Protet dut revenir en France par suite du mauvais état de sa santé. Promu contre-amiral en 1861, il reçut, au commencement de l'année suivante, le commandement de la station navale dans les mers de la Chine et du Japon. En ce moment, les Taëpings, insurgés contre la dynastie impériale mandchoue, venaient d'obtenir de grands succès et menaçaient l'établissement de Shang-haï. Protet se concerta avec l'amiral anglais Hope et le colonel américain Ward pour repousser les rebelles et assurer la sécurité des comptoirs français, s'empara avec les Anglais de Tsioapow, battit peu après les Taëpings à Nésian, emporta d'assaut Kiadin, Tsing-pou, Nekio (16 mai), et fut mortellement frappé d'une balle dans cette dernière affaire.

PROTÊT s. m. (pro-tê — rad. *protester*). Acte légal constatant un refus de payement :

> L'huissier a bien le droit d'écrire son *protêt*
> Dans un hideux patois que l'univers renie.
> TH. DE BANVILLE.

— **Encycl.** On nomme *protêt* un acte du ministère d'un officier public (huissier ou notaire), acte destiné à constater soit le refus d'acceptation d'une lettre de change par la personne sur laquelle elle est tirée, soit le refus de payement à l'échéance d'une lettre de change ou de tout autre effet de commerce négociable par voie d'endossement. L'acte prend le nom distinctif de *protêt faute d'acceptation* dans le premier cas, et de *protêt faute de payement* dans le second. Il est, en général, facultatif au porteur d'une lettre de change de la présenter ou non à l'acceptation et de faire en conséquence constater par un *protêt* le refus de cette acceptation. Néanmoins, il en est autrement quand l'échéance de la traite n'est pas à jour fixe, mais à un ou plusieurs jours ou mois de vue. En pareil cas, la date de l'acceptation par le tiré peut seule déterminer la date ultérieure du jour de payement, et il est de rigueur que le porteur fasse la présentation de l'effet et requière cette acceptation. Dans tous les cas, et que la présentation de l'effet à l'acceptation soit obligatoire ou facultative, le refus d'accepter de la part du tiré doit être constaté par le *protêt* faute d'acceptation. Le résultat de cet acte est d'obliger simultanément et solidairement tant les endosseurs que le tireur de la traite, soit à en rembourser immédiatement le montant ainsi que les frais de *protêt* au porteur, soit à lui donner caution pour le payement à échéance (art. 119 et 120, code de commerce).

Le *protêt* faute de payement a plus d'importance que le *protêt* faute d'acceptation, et il est plus impérieusement et sous de plus graves sanctions exigé du porteur d'un effet de commerce. Le porteur qui néglige de faire constater par un *protêt* le refus de payement à l'échéance d'une lettre de change ou d'un billet à ordre se trouve, en effet, déchu par là même de tout recours en garantie contre les endosseurs qui lui ont, de première ou de seconde main, transmis le titre (art. 164, code de commerce). Il conserve, il est vrai, son action récursoire contre le tireur, s'il s'agit d'une lettre de change; mais cette garantie même lui échappe, et le tireur est exonéré de toute répétition de sa part, s'il justifie qu'il avait fait à l'échéance, entre les mains du tiré, provision pour payement de l'effet qu'on a négligé de faire protester (art. 170, code de commerce). Au moyen du *protêt*, fait régulièrement et en temps utile, le porteur conserve au contraire ses recours multiples. Le *protêt* a d'ailleurs pour effet de donner cours à l'intérêt de la lettre de change ou du billet protesté.

Les articles 173 et suivants du code de commerce règlent les formes du *protêt* faute de payement. Il doit avoir lieu au plus tard le lendemain du jour de l'échéance ou le surlendemain, si le lendemain se trouvait un jour férié. Il y est procédé par le ministère d'un huissier ou d'un notaire. Le code de commerce exigeait que ces officiers fussent assistés de témoins; un décret du 23 mars 1848, encore en vigueur, a supprimé cette surabondante assistance des témoins. L'acte de *protêt* doit contenir copie littérale de l'effet de commerce protesté, énoncer la sommation de payer faite au débiteur à son domicile, ainsi que les motifs de refus ou d'impuissance de payement articulés par ce dernier. Le *protêt* faute de payement est, ainsi qu'on l'a dit, obligatoire de la part du porteur. Néanmoins, ce dernier peut en être dispensé par une clause expresse qu'on exprime usuellement par les mots : *retour sans frais.* En pareil cas, le défaut de *protêt* laisse entier le recours du porteur contre les endosseurs et le tireur.

PROTÉVANGILE s. m. (pro-té-van-ji-le — du gr. *prôtos*, premier, et de *évangile*). Nom donné quelquefois à la première promesse d'un rédempteur faite dans les livres saints antérieurs à l'Evangile.

— Nom sous lequel est quelquefois désigné l'Evangile de Jacques le Mineur, apporté en Europe par Guillaume Postel.

PROTH (Mario), publiciste français, né à Sin (Nord) en 1832. Quelque temps après avoir terminé ses études à Metz, il se rendit à Paris, entra en 1859 à la rédaction du *Gaulois* et prit part, cette même année, à la fondation de la *Revue internationale cosmopolite.* A partir de cette époque, M. Proth collabora à un grand nombre de journaux de Paris et de la province, où il traita tour à tour des questions littéraires, artistiques et politiques. Fortement attaché aux idées républicaines, il se montra l'adversaire constant de l'Empire, qu'il attaqua avec ardeur. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Proth fit partie du cabinet du gouvernement de la Défense et devint un des rédacteurs du *Journal officiel.* Le 14 du même mois, il fut nommé membre de la commission instituée pour mettre en ordre et publier les curieux *Papiers et correspondance de la famille impériale* qu'on avait trouvés aux Tuileries, et il s'acquitta de sa tâche avec un zèle extrême. M. Proth était, depuis le mois d'octobre 1870, bibliothécaire du ministère de l'intérieur, lorsqu'il fut arrêté par méprise quelques jours après le mouvement insurrectionnel du 18 mars 1871. Ayant été relâché au bout d'une semaine, il se joignit à un certain nombre de républicains qui, dans l'espoir de mettre fin à la guerre civile en amendant un rapprochement, furent les promoteurs de la *Ligue de l'union républicaine des droits de Paris* (5 avril), dont les efforts restèrent infructueux. Après la Commune, il reprit au ministère de l'intérieur ses fonctions de bibliothécaire, qu'il conserva jusqu'au mois de décembre 1872. Outre des articles publiés dans le *Courrier du Dimanche*, la *Presse*, la *Liberté*, l'*Europe*, de Francfort, le *Charivari*, la *Correspondance libérale*, de M. Asseline, le

Peuple souverain, le *Rappel*, l'*Illustration*, la *Jeune France*, la *Revue germanique*, la *Pensée nouvelle*, etc., on lui doit : *Aux jeunes gens, comment on lutte* (1861, in-8º) ; le *Mouvement, à propos des* Misérables (1862, in-8º) ; *Lettres d'amour de Mirabeau, précédées d'une étude sur Mirabeau* (1863, in-18) ; *Silhouette de la Révolution* (1864, in-8º) ; les *Vagabonds* (1864, in-12) ; *Au pays de l'Astrée* (1868, in-18) ; *Bonaparte, comediante, tragediante* (1870, in-18) ; la *Papauté* (1873, in-8º), où l'auteur résume l'histoire de la papauté d'après le *Grégoire VII* de M. Villemain, etc.

PROTHADE (saint), prélat français. V. PROTADE.

PROTHALLIUM s. m. (pro-tal-li-omm — du préf. *pro*, et du gr. *thallos*, rameau). Bot. Syn. de PROEMBRYON.

PROTHÈSE s. f. (pro-tè-ze — du préf. *pro*, et du gr. *thesis*, action de placer). Chir. Préparation artificielle qui a pour objet de remplacer un organe qui a été enlevé en partie ou en totalité, ou de cacher une infirmité : PROTHÈSE *dentaire*. ‖ On dit aussi PROSTHÈSE.

— Liturg. gr. *Autel de la prothèse*, Nom donné par les chrétiens grecs à un petit autel portatif, sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour célébrer la messe, et qu'ils posent ensuite sur l'autel principal.

— **Encycl.** Chir. Parmi les arts inventés pour la réparation des avaries de la charpente humaine, la *prothèse* dentaire occupe un rang évidemment très-important. On peut dire, sans crainte d'exagération, que l'art de remplacer les dents et de réformer les défauts de la cavité buccale est celui que le génie de l'homme a le plus rapproché de la nature elle-même.

La bouche, ce vestibule de l'appareil nutritif, en est aussi le laboratoire indispensable, où s'élabore une partie de la digestion. La trituration du bol alimentaire, déchiré par les incisives, broyé sous les molaires, prépare l'aliment à la transformation chimique opérée dans la sécrétion salivaire. La perte des dents, la perforation de la voûte palatine et du voile du palais, en entravant la fonction digestive buccale, agissent évidemment sur la digestion même et produisent cette foule de maladies des voies intestinales, si longues et si difficiles à guérir.

Physiquement, les mâchoires supérieure et inférieure, maintenues dans leurs positions respectives par les dents molaires, à la disparition de celles-ci, se rapprochent, avancent le menton et changent la conformation du visage, qui perd sa forme ovale et régulière. La voix perd son timbre, son accent et devient parfois inintelligible. Enfin, à la suite de perforations de la voûte ou du voile du palais, ou de blessures des mâchoires, les aliments s'échappent de la cavité buccale pour se répandre en partie dans les voies nasales.

De tout temps, la *prothèse* buccale a eu pour but de recrépir, sinon de refaire la nature en ruine. La vieille Egypte surtout nous a laissé, dans l'antiquité, les traces des premiers pas faits dans cet art. Les lois rigoureuses du pays punissant de la perte des dents certains criminels, il est à supposer que ceux qui perdaient naturellement leurs dents employaient tous les moyens à leur disposition pour cacher un défaut qui pouvait les faire passer pour des scélérats. Belzoni a découvert dans des sarcophages égyptiens des dents grossièrement fabriquées, et l'on a trouvé sur des momies venant de Thèbes des caries dentaires obturées avec l'or d'une façon si remarquable, que les siècles n'ont pu détruire encore l'adhérence du métal avec l'ivoire de la dent.

Il est aussi bien démontré que les Grecs et les Romains ont connu l'art de fabriquer certaines pièces dentaires artificielles. C'est le sujet de nombreuses satires du temps. Toutefois, il faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle, pour trouver dans les ouvrages de Fauchard, si justement appelé le père de la science dentaire, le premier essai connu de classification.

Le célèbre praticien a laissé, sur ce sujet, des observations qu'on relit toujours avec fruit. Hâtons-nous de dire cependant que les maladies des dents ont été principalement le but de ses études. Le remplacement des organes buccaux reste encore, à son époque, l'ébauche grossière d'une œuvre qu'un siècle ne suffira pas à terminer. C'était le temps où on arrachait souvent à un roturier une dent saine, laquelle, posée immédiatement à la place d'une dent malade que l'on venait d'extraire, reprenait quelquefois racine, au dire d'Ambroise Paré.

On employait alors le plus souvent, pour la fabrication des pièces postiches, des dents d'hippopotame, d'éléphant, de bœuf, etc. On taillait dans cette matière, et d'une façon plus ou moins grossière, le nombre de pièces nécessaire pour combler le vide à remplir et, par des fils de soie ou de métal, on liait l'appareil aux dents naturelles voisines. Les os des jambes du bœuf, coupés en rouelles, étaient blanchis dans de l'eau de chaux à cette intention. Très-souvent, au moyen d'un pivot, la dent artificielle s'ajustait dans le canal de l'organe, scié à son collet. De plus, l'art du bijoutier s'introduisant dans la *prothèse* dentaire, on souda des imitations de dents en porcelaine sur des fils ou plaques de platine et d'or, que l'on maintint par des crochets dans la cavité buccale.

Dans les cas de complète disparition d'organes masticateurs, Fauchard appliquait déjà le système de ressorts reliant ensemble deux pièces artificielles, se maintenant dans leurs places respectives par l'élasticité de ces mêmes ressorts. Enfin, dans les perforations de la voûte palatine, les becs-de-lièvre et les ablations de la mâchoire, ce grand praticien inventa des appareils ingénieux qui font honneur à son génie.

Longtemps on continua à suivre les principes de Fauchard.

De nos jours encore, la plupart des pièces postiches à base de métal, dites pièces minérales, se composent d'une cuvette d'or ou de platine s'appliquant sur la gencive, sur laquelle l'estampage doit être parfait. Des crochets métalliques, soudés sur la cuvette, entourent les dents voisines du vide à combler et fixent l'appareil ; enfin, des imitations de dents en porcelaine, ajustées soigneusement, reconstruisent la nature.

Malgré les perfectionnements apportés à la fabrication des pièces dentaires minérales, leurs défauts sont toujours nombreux et souvent funestes. La base métallique est trop facile à s'échauffer dans la bouche ; son poids est trop considérable ; de plus, le maintien de l'appareil, au moyen de crochets, devient fatal aux organes masticateurs chargés de supporter les fils métalliques qui creusent leur ivoire en soutenant l'appareil. Un autre inconvénient consiste encore dans la nécessité de fixer trop souvent la pièce minérale à demeure, ce qui amasse sans cesse dans la cuvette des aliments qui s'y décomposent et occasionnent une odeur désagréable.

Quelques opérateurs ont adopté le système de pièces dentaires en ivoire et, sous le nom d'osanores, on tire encore de l'hippopotame des dents artificielles très-propres à la mastication, légères et mobiles, se plaçant et se déplaçant à volonté. Des mécaniciens, sculpteurs habiles, imitent parfaitement la nature et font de nos jours des œuvres dignes d'attention. Malheureusement, la décomposition rapide de l'ivoire dans la salive buccale nécessite le remplacement d'une pièce osanore au bout d'un laps de temps trop court pour satisfaire toutes les bourses. Disons toutefois que, dans certains cas de gencives douloureuses ou de mâchoires difformes, c'est le seul système qui puisse être employé.

Enfin, on voit dans les meilleurs cabinets de dentiste des dents à pivot, pouvant remplir parfaitement leur but pendant de longues années, dans les cas assez rares où le praticien ne trouve à remplacer que des incisives possédant des racines jeunes et saines.

Mais il est un pays où la *prothèse* dentaire a réalisé, par suite d'une invention précieuse, d'immenses progrès. Depuis longtemps, les Etats-Unis possèdent des colléges médicaux spécialement destinés à la création de docteurs-dentistes. Des associations réunissent ces praticiens plusieurs fois dans l'année. C'est là que se forment ces opérateurs fameux dans l'art d'aurifier une dent cariée, c'est-à-dire de reconstruire souvent en or, par le pilage de feuilles de ce pur métal, des dents presque entièrement détruites.

C'est de cette source de science qu'est sortie la précieuse découverte anesthésique permettant, par l'éther, d'endormir les grandes douleurs dans la pratique de la chirurgie.

C'est encore de là que naquit l'invention apportant pour la fabrication des pièces dentaires artificielles une base nouvelle en caoutchouc vulcanisé.

Ce nouvel élément, ductile, léger, incorruptible, se revêtant de la couleur de la muqueuse buccale, présente cette rare facilité pour le mécanicien de se mouler exactement par la chaleur sur la surface gingivale et d'y établir une telle affinité, qu'une véritable succion s'opère avec la cuvette prothétique, ce qui permet de maintenir par la seule pression atmosphérique, sans le secours des anciens crochets, des dentiers artificiels complets ou partiels. On commence d'abord par préparer la bouche à reconstruire. Les racines saines ou solides sont conservées selon le principe américain, qui n'arrache que les chicots tremblants et conserve les formes des arcades dentaires aussi intactes que possible. Au moyen de cire molle, on obtient l'empreinte du vide à reformer. Ce moule rempli de plâtre reproduit fidèlement l'arcade dentaire du patient. C'est sur ce modèle stéariné que le mécanicien prépare, en gutta-percha ou en cire, une cuvette reposant sur une bonne surface de muqueuse buccale et se liant, par des crampons de métal, aux dents de porcelaine, taillées de façon à reconstruire la bouche dans son état normal. La pièce prothétique ainsi préparée est essayée et modifiée au besoin, puis, retournant au laboratoire, subit sa transformation secondaire ; c'est-à-dire que, mise en moufle et reproduite en creux dans le plâtre, selon les principes du moulage, la cire ou la gutta-percha extraite est remplacée par le caoutchouc rendu ductile et mou par la douce chaleur d'un bain-marie. C'est alors que le moufle est disposé dans de petites machines à vapeur à haute pression, pour y subir pendant une heure et demie environ, la pression de 8 ou 9 atmosphères.

Au sortir de la machine, le caoutchouc vulcanisé donne comme résultat une pièce prothétique, à base dure, incorruptible, supportant avec une solidité merveilleuse les dents en porcelaine enclavées par leurs crampons. Un dernier travail consiste à polir l'œuvre grossière sortie du moufle, afin de la rendre comme un bijou, jolie à l'œil et douce au toucher lingual.

En résumé, ce procédé donne la facilité de fabriquer, sans occasionner de douleurs, des appareils de longue durée, se plaçant et se déplaçant à volonté, servant à la mastication comme des dents naturelles et se moulant si exactement sur la surface muqueuse buccale, qu'il soit possible de produire des dentiers complets sans ressorts et des pièces partielles sans crochets ni pivots, comme dans l'ancien système. On fabrique également, par le même moyen, des pièces dentaires s'étendant fort profondément dans la voûte du palais, soit pour y fermer des perforations palatines ou du voile palatin, soit pour reconstruire des parties plus ou moins considérables de mâchoire, dont l'ablation est trop souvent nécessaire en chirurgie, dans les plaies d'armes de guerre principalement.

De vastes fabriques en Amérique et en Angleterre font chaque année des millions d'affaires dans la fabrication des dents en porcelaine et du caoutchouc dentaire.

— *Prothèse oculaire*. V. ŒIL.

PROTHÉTIQUE adj. (pro-té-ti-ke — rad. *prothèse*). Chir. Qui a rapport à la prothèse : *Appareils* PROTHÉTIQUES.

PROTHORAX s. m. (pro-to-rakss — du préf. *pro*, et de *thorax*). Entom. Partie antérieure du thorax des insectes.

PROTHYMATE s. m. (pro-ti-ma-te — gr. *prothuma ;* de *pro*, avant, et de *thuô*, je sacrifie). Antiq. gr. Sorte de gâteau qu'on offrait à Esculape avant de commencer les sacrifices.

PROTHYME s. f. (pro-ti-me — du gr. *prothumos*, ardent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, dont l'espèce type habite Java.

PROTHYRON s. m. (pro-ti-ron — gr. *prothuron ;* de *pro*, avant, et de *thura*, porte). Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque. ‖ On écrit aussi PROTHYRUM.

— **Encycl.** Dans l'*Odyssée* d'Homère (III, 493), nous voyons qu'un char sortant d'une maison traverse, pour aller au dehors, le *prothyron* et le portique. Hérodote et quelques autres écrivains parlent aussi du *prothyron*. Cependant la plupart des maisons étaient sans vestibule ; c'est ce qui ressort de la loi d'Hippias, par laquelle une taxe fut mise sur les portes des maisons ouvrant à l'extérieur, pour la raison qu'elles empiétaient sur la voie publique. D'un autre côté, la même loi nous apprend que les maisons se trouvaient quelquefois placées en arrière de cette voie, mais sans que l'espace qui les en séparait fût couvert, ni même enclos. Là se trouvait, en général, un autel dédié à Apollon, et assez souvent un laurier consacré au même dieu, ou bien un terme avec le buste de Mercure. Il n'y avait réellement de *prothyron* ou de vestibule que devant les palais ou les maisons riches. C'était un passage conduisant de la voie publique à la porte.

Une disposition analogue existait dans les maisons patriciennes de Rome ; elles avaient un *prothyron* qui, de la rue, menait à l'atrium. Quelquefois ce passage était en forme de voûte et précédé de deux pilastres. On pouvait l'enrichir de sculptures, comme nous le voyons dans la description que fait Virgile du palais de Picus, au septième livre de l'*Enéide :*

Quin etiam veterum effigies ex ordine avorum
Antiqua e cedro, Italusque, paterque Sabinus
Vitisator, curvam servans sub imagine falcem,
Saturnusque senex, Janique bifrontis imago,
Vestibulo adstabant, aliique ab origine reges,
Martiaque ob patriam pugnando vulnera passi.

Le poëte représente dans ce vestibule les statues des anciens rois et des anciens guerriers faites d'un cèdre antique. Le vestibule ou *prothyron* était l'endroit où, à Rome, les clients attendaient le moment d'être introduits chez leur patron ; c'est là qu'ils faisaient antichambre. Parfois ils attendaient en vain ; le patron se dérobait à leurs sollicitations par une porte de derrière, ainsi que le dit Horace (*Épîtres*, liv. I, v, vers 31) :

Atria servantem postico falle clientem.

Il faut, à ce sujet, bien se représenter les maisons des riches Romains telles qu'elles étaient, formant une île (*insula*), c'est-à-dire circonscrites et séparées des autres maisons par quatre rues qui se croisaient.

PROTI, île de l'archipel des Princes, dans la mer de Marmara. On la nomme ainsi parce qu'elle est la première qu'on aperçoit en venant de Constantinople. C'est l'*Elea* de Pline.

PROTIODURE s. m. (pro-ti-o-du-re — du gr. *prôtos*, premier, et de *iodure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode. ‖ On écrit plus ordinairement PROTOÏODURE.

PROTION s. m. (pro-ti-on — du gr. *proteion*, primauté). Bot. Genre d'arbres, de la famille des burséracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PROTIQUE adj. (pro-ti-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la chair du rouget.

— **Encycl.** D'après Limpricht, le suc de la chair du rouget (*leuciscus rutilus*) renfermerait environ $\frac{7}{1000}$ de son poids d'un acide auquel ce chimiste a donné le nom d'acide *protique*. On coupe par morceaux la chair de ce poisson, on l'épuise par l'eau froide, on presse et l'on fait bouillir la liqueur pour la débarrasser d'albumine, après quoi on la filtre. On précipite ensuite le liquide par l'eau de baryte, on le filtre, on l'évapore et on le laisse ensuite reposer pendant quarante-huit heures, afin que la créatine se dépose en cristaux. On ajoute enfin un acide au liquide décanté. Il se prend alors en une masse solide due à la formation d'un précipité floconneux d'acide *protique*. Cet acide forme une masse cassante d'un jaune ambré. Il est peu soluble dans l'eau, même à la température de l'ébullition, et il forme des solutions qui se dessèchent en une couche gélatineuse. Les acides acétique, chlorhydrique et sulfurique le dissolvent modérément. L'ammoniaque aqueuse, la potasse, la soude, la baryte et la chaux le dissolvent plus facilement encore. Sa solution acétique n'est pas précipitée par le ferrocyanure de potassium. Sa solution ammoniacale ou barytique précipite les sels métalliques. L'acide *protique* se rapproche beaucoup, par sa composition, des matières albuminoïdes. Bouilli avec de l'acide sulfurique étendu, il fournit de grandes quantités de leucine, mais ne paraît pas former de tyrorine. On n'a point réussi à l'extraire de la chair des harengs, ni de la chair des animaux à sang chaud, ni, d'une façon plus générale, d'aucune chair autre que celle du rouget.

PROTO, préfixe qui signifie premier, et qui vient du grec *prôtos*.

PROTO s. m. (pro-to). Crust. Genre de crustacés, réuni par plusieurs auteurs aux leptomères.

— Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des naïdes.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des turritelles, et dont l'espèce type se trouve, à l'état fossile, aux environs de Bordeaux.

PROTOBROMURE s. m. (pro-to-bro-mu-re — du préf. *proto*, et de *bromure*). Chim. Combinaison d'un corps simple avec le brome, contenant la plus petite quantité possible de brome.

PROTOCANONIQUE adj. (pro-to-ka-no-ni-ke — du préf. *proto*, et de *canonique*). Théol. Se dit des livres sacrés qui étaient reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTOCARBONÉ, ÉE adj. (pro-to-kar-bo-né — du préf. *proto*, et de *carboné*). Chim. Qui est combiné avec la première proportion de carbone : *Hydrogène* PROTOCARBONÉ.

PROTOCARBURE s. m. (pro-to-kar-bu-re — du préf. *proto*, et de *carbone*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone.

PROTOCARBURÉ, ÉE adj. (pro-to-kar-bu-ré — rad. *protocarbure*). Chim. Qui est à l'état de protocarbure.

PROTOCATÉCHIQUE adj. (pro-to-ka-té-chi-ke — du préf. *proto*, et de *catéchique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action de la potasse sur l'acide pipérique, la catéchine, l'acide morintannique, etc. ‖ Se dit d'une aldéhyde qui donne de l'acide protocatéchique en s'oxydant, et qui se produit lorsqu'on décompose par l'eau le dichloropipéronal.

— **Encycl.** L'acide *protocatéchique* $C^7H^6O^4$ est un isomère de l'acide oxysalicylique et de l'acide carbohydroquinonique. On ne sait pas exactement s'il est identique ou simplement isomérique avec l'acide hypogallique. Il prend naissance : 1º en même temps que l'acide oxalique, l'acide acétique et des substances humoïdes par l'action de la potasse en fusion sur l'acide pipérique (pour l'équation, v. PIPÉRIQUE [acide]). On sursature à peine la masse fondue par de l'acide sulfurique, on concentre et l'on fait bouillir le résidu avec de l'alcool. On obtient ainsi une dissolution de protocatéchate de potassium. On évapore cette solution, on en dissout le résidu dans l'eau froide et l'on précipite la liqueur aqueuse par l'acétate neutre de plomb, en ayant soin de rejeter les premières portions du précipité, qui sont jaunes. Les flocons blancs qui se précipitent en second lieu sont ensuite mis en suspension dans l'eau et décomposés par un courant d'acide sulfhydrique. On obtient de la sorte une solution aqueuse qui, lorsqu'on l'évapore, fournit de l'acide *protocatéchique* en groupes de cristaux fourchus et de lamelles. 2º La catéchine, qui, d'après Krant et V. Delden, est un isomère de l'acide pipérique (ou plutôt ne diffère de l'acide pipérique que par les éléments d'une molécule d'eau, sa formule étant $C^{12}H^{12}O^5$), donne aussi de l'acide *protocatéchique* lorsqu'on le fait fondre avec la potasse. 3º La maclurine ou acide morintan-

nique, fondue avec de l'hydrate de potassium, se résout en phloroglucine et acide *protocatéchique :*

$$C^{13}H^{10}O^6 + H^2O = C^7H^6O^4 + C^6H^6O^3$$

Maclurine.	Eau.	Acide *protocatéchique.*	Phloroglucine.

Pour préparer l'acide *protocatéchique* au moyen de la maclurine, on mélange une partie de ce corps avec une solution de 3 parties d'hydrate potassique et l'on évapore ce liquide dans une bassine d'argent, jusqu'à ce qu'il devienne pâteux. On acidule alors la masse par l'acide sulfurique, on évapore à siccité et l'on traite le résidu par l'alcool, qui dissout à la fois les deux produits de la réaction. On distille ensuite l'alcool et on verse de l'acétate neutre de plomb dans la solution aqueuse qui reste quand l'alcool est évaporé. Le sel de plomb précipite l'acide *protocatéchique* et laisse la phloroglucine en dissolution. On retire ensuite cet acide de son sel de plomb, comme précédemment. 4° On peut encore préparer l'acide *protocatéchique* en fondant avec de la potasse l'acide gaïarétique ou racine de gaïac purifiée.

L'acide *protocatéchique* se dépose de ses solutions aqueuses en groupes de cristaux qui ont la forme d'une fourche et en cristaux lamellaires (Strecker); en cristaux prismatiques minces (Hlasiwetz et Pfaundler); en touffes d'aiguilles du premier système (Hlasiwetz et Barth). Les cristaux desséchés à l'air renferment une molécule d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 100°. L'acide *protocatéchique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses solutions aqueuses prennent une couleur bleu foncé par le chlorure ferrique, couleur qui passe au rouge foncé par l'addition des alcalis. Elles réduisent l'azotate d'argent avec l'aide de la chaleur et l'addition de l'ammoniaque, mais elles ne réduisent pas le tartrate cupro-potassique. Ce caractère distingue l'acide *protocatéchique* de l'acide carbohydroquinonique, qui réduit ce dernier réactif et en précipite de l'oxyde cuivreux. Les cristaux hydratés d'acide *protocatéchique* fondent à 199° et se décomposent, par la distillation sèche, en pyrocatéchine complétement exempte d'hydroquinone et en anhydride carbonique :

$$C^7H^6O^4 = CO^2 + C^6H^6O^2$$

Acide *protocatéchique.*	Anhydride carbonique.	Pyrocatéchine.

La maclurine (qui se résout en acide *protocatéchique* et en phloroglucine en absorbant les éléments de l'eau) se convertit, sous l'influence de l'hydrogène naissant dégagé au moyen du zinc et de l'acide sulfurique, en machromine $C^{14}H^{10}O^5$, corps blanc incristallisable qui bleuit rapidement par l'action de l'air, de la lumière et des agents d'oxydation. Ce corps se forme probablement aux dépens de l'acide *protocatéchique,* dont il paraît être un produit de condensation :

$$2C^7H^6O^4 + H^4 = C^{14}H^{10}O^5 + 3H^2O$$

Acide *protocatéchique.*	Hydrogène.	Machromine.	Eau.

Lorsqu'on fait dégager l'hydrogène au sein d'une liqueur alcaline, la maclurine se transforme en un corps incristallisable $C^{14}H^{12}O^5$ qui, lui aussi, se forme probablement aux dépens de l'acide *protocatéchique* d'après l'équation,

$$2C^7H^6O^4 + H^6 = 3H^2O + C^{14}H^{12}O^5$$

Acide *protocatéchique.*	Hydrogène.	Eau.	Nouveau corps.

Les protocatéchates prennent une couleur violette sous l'influence des sels ferriques solubles. Le sel de baryum forme des cristaux qui renferment $(C^7H^5O^4)^2Ba'',5H^2O$. Ces cristaux deviennent anhydres à 160°. Le sel de calcium renferme $(C^7H^5O^4)^2Ca'' + 3H^2O$. Avec une solution d'acétate neutre de plomb, l'acide aqueux forme un précipité floconneux blanc d'un sel basique qui répond à la formule $(C^7H^4O^4)^2Pb''^2,Pb''H^2O^2$. Ce sel se dissout dans l'ammoniaque, la potasse et l'acide acétique. Cette dernière solution dépose, lorsqu'on l'évapore, des granules incolores de protocatéchate neutre de plomb

$$(C^7H^5O^4)^2Pb'',2H^2O.$$

Ces granules perdent leur eau de cristallisation à 140° et sont difficilement solubles dans l'acide acétique. Hlasiwetz et Barth attribuent au sel précipité la formule

$$(C^7H^4O^4)^2Pb'',2Pb''O.$$

PROTOCÉRIE s. m. (pro-to-sé-rî). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des rhynchophorides, comprenant trois espèces qui se trouvent à Java ou à Madagascar.

PROTOCHLORURE s. m. (pro-to-klo-ru-re — du préf. *proto,* et de *chlorure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

PROTOCHLORURÉ, ÉE adj. (pro-to-klo-ru-ré — rad. *protochlorure*). Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOLE s. m. (pro-to-ko-le — grec *prôtokollon;* de *prôtos,* premier, et de *kollan,* coller. Ce mot signifiait proprement, chez les auteurs byzantins, le *premier* feuillet *collé* sur les rouleaux, et sur lequel on énonçait sous quel *comes largitionum* et par qui le rouleau avait été écrit; plus tard, le mot s'est particulièrement étendu aux documents notariés, parce que ces documents, d'après un édit de Justinien, devaient, pour prévenir le faux, toujours être accompagnés de ce feuillet d'étiquette). Pratiq. Formulaire servant à dresser des actes publics : *Le* PROTOCOLE *des notaires, des avoués, des greffiers, des huissiers.* ‖ Nom donné autrefois aux minutes et brouillons des actes de notaire, dans lesquels les clauses sont ordinairement omises. ‖ *Protocole des actes,* Style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux.

— Anc. cout. *Protocole des notaires,* Droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Jurispr. Partie d'un rapport de médecine légale qui contient l'indication des lieux, des temps et des noms.

— Fam. Formulaire, résumé :

> Je voudrais pouvoir être avec vous but à but;
> C'est vous qui des vertus êtes le *protocole.*
>
> REGNARD.

> Ces compliments, *protocole* des sots,
> Où l'on se gêne, où le bon sens expire
> Dans le travail de parler sans rien dire.
>
> VOLTAIRE.

— Diplomatiq. Formulaire contenant la manière dont les souverains, les princes et les chefs d'administration traitent dans leurs lettres ceux à qui ils écrivent. ‖ Registre sur lequel on inscrit les délibérations, les actes d'un conseil, d'un congrès. ‖ Procès-verbal des délibérations : *La question de Varsovie s'éteindra sous l'éteignoir des* PROTOCOLES. (E. de Gir.)

— Dr. rom. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics.

— Antiq. rom. Souffleur, nomenclateur qui savait le nom de tous les citoyens et qui le soufflait à son maître, afin que celui-ci pût saluer nominativement chacun de ceux qu'il abordait.

— **Encycl.** Jurispr. On donnait le nom de *protocole,* dans la jurisprudence byzantine, à la formule placée en tête des actes notariés et qui devait contenir le nom de l'intendant des finances en exercice (cet intendant était appelé « comte des sacrées largesses, » *comes sacrarum largitionum*) et la date de fabrication du papier. Cette prescription avait pour but d'empêcher les fraudes, d'ôter le moyen d'antidater les actes.

En France, on a longtemps entendu par *protocoles* les registres sur lesquels les notaires transcrivaient leurs minutes. Une ordonnance de Philippe le Bel (juillet 1304) enjoint aux tabellions de transcrire dans leur *protocole* les actes qu'ils reçoivent. On ne laissait qu'un modique espace entre les lignes d'écriture, afin qu'on ne pût rien écrire entre deux. Les *protocoles* du notaire qui changeait de domicile devaient rester au lieu de sa première résidence, et, quand un notaire décédait, ses *protocoles* appartenaient à son successeur. Au siècle dernier, ces dispositions n'étaient plus observées à Paris; les notaires n'y tenaient plus de *protocoles* et ce mot n'était plus appliqué qu'à un droit fiscal levé en Bourbonnais, en Forez et en Beaujolais sur les registres des notaires décédés qui étaient vendus à l'encan. Le roi prélevait les trois quarts du prix de cette vente; le reste appartenait aux héritiers.

— Diplomatiq. Les *protocoles* diplomatiques ne sont autre chose que des procès-verbaux. Tandis que le mot procès-verbal s'applique maintenant à tous les actes de cette nature concernant les affaires judiciaires, civiles ou administratives, la diplomatie a retenu le mot de *protocole.* Elle lui donne le sens de procès-verbal arrêté dans des formes solennelles, et c'est aussi le nom que portent les conventions formulées par les diplomates avant d'être converties en traités par la ratification. Ces procès-verbaux n'ont pourtant, par eux-mêmes, rien de solennel; ils offrent le récit détaillé des propositions, des aveux, des concessions et même des simples conversations des plénipotentiaires entre eux, et ils sont livrés au public, s'il y a lieu, dans la même rédaction qu'ils ont sur la feuille d'audience.

En langage administratif, on donne le nom de *protocole* aux formules de politesse qui terminent une lettre; un bon employé doit savoir sans broncher son *protocole,* c'est-à-dire le cas où il doit mettre « votre très-humble et très-obéissant serviteur » et celui où il haussera le ton jusqu'à la « très-haute considération. » Il y a des nuances infinies entre la « considération » tout court, la « considération distinguée, très-distinguée » ou « la plus distinguée. » Les souverains ont aussi leur *protocole,* formulaire minutieusement rédigé qui leur indique s'ils doivent donner le titre de frère ou seulement celui de cousin; s'il doivent terminer une lettre par : « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde; » si la garde doit être digne seulement sans être sainte, ou sainte sans être digne, ou même s'ils ne doivent rien mettre du tout, ce qui est encore plus digne. Le sort des empires est attaché à ces formules.

PROTOCOQUE s. m. (pro-to-ko-ke — du gr. *prôtos,* premier; *kokkos,* graine). Bot. Genre d'algues, de la tribu des palmellées, comprenant une cinquantaine d'espèces qui croissent dans les lieux humides ou dans les eaux.

— **Encycl.** Les *protocoques* sont les plus simples de tous les végétaux, en organisation. Ils consistent en cellules globuleuses, souvent très-nombreuses, plus ou moins rapprochées, mais toujours libres entre elles et non réunies par une gangue mucilagineuse. Leur couleur varie du vert au rouge, souvent dans la même espèce. Ces cryptogames croissent sur la terre, les rochers, la neige, dans les lieux humides et inondés, etc. Le *protocoque* des neiges produit ces larges taches qu'on a prises quelquefois pour du sang répandu et qui constituent le phénomène appelé neige rouge. Le *protocoque* atlantique est si petit qu'il en faudrait au moins cinquante mille pour couvrir une surface de 1 millimètre carré; on s'accorde aujourd'hui à le regarder comme la cause de la coloration caractéristique des eaux de la mer Rouge.

PROTOCTISTE s. m. (pro-to-kti-ste — gr. *prôtoktistos;* de *prôtos,* premier, et de *ktizein,* créer). Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes qui croyaient que les âmes avaient été créées avant les corps.

PROTOCYANURE s. m. (pro-to-si-a-nu-re — du préf. *proto,* et de *cyanure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTODORIQUE adj. (pro-to-do-ri-ke — du préf. *proto,* et de *dorique*). Archit. S'est dit quelquefois d'un ordre particulier caractérisé par la colonne polyédrique des Egyptiens.

PROTŒCIE s. f. (pro-té-sî — du gr. *prôtos,* premier; *oikia,* habitation). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles, comprenant plus de trente espèces qui presque toutes habitent l'Inde.

PROTŒNOTHIONIQUE adj. (pro-té-no-ti-o-ni-ke — du préf. *proto,* et du gr. *oinos,* vin; *theiôn,* soufre). Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

PROTOFLUORURE s. m. (pro-to-flu-o-ru-re — du préf. *proto,* et de *fluorure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGALA s. m. (pro-to-ga-la — du préf. *proto,* et du gr. *gala,* lait). Méd. Premier lait que fournit le sein d'une femme nouvellement accouchée, et qu'on appelle plus ordinairement COLOSTRUM.

Protogée (*Protogæa*), dissertation sur l'état primitif du globe, par Leibniz (1749, in-4°). Cet ouvrage célèbre est admis aujourd'hui comme une des bases solides de la géologie moderne. Longtemps ignoré en France, excepté des érudits, ce livre a été traduit en français par le docteur Bertrand de Saint-Germain (1859), qui a rendu par là un véritable service aux amis de la science. La *Protogée* fut composée pour servir d'introduction à l'*Histoire de la maison de Brunswick,* que Leibniz projetait d'écrire après avoir achevé la vaste compilation intitulée : *Recueil des historiens de Brunswick* (*Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes*) [Hanovre, 1707-1711, 3 vol. in-fol.]. C'était remonter un peu haut dans la généalogie de Brunswick que de commencer par le déluge. Un extrait de ce préambule parut d'abord dans les *Acta eruditorum* de Leipzig en 1693. Le travail complet ne fut publié qu'en 1749, à Gœttingue, par les soins de L. Scheidt.

La *Protogæa* donne la plus haute idée du génie transcendant et universel de Leibniz. L'illustre philosophe et jurisconsulte était aussi versé dans les sciences de détail que dans les doctrines générales. Aucun des horizons du savoir ne lui était inconnu, aucun des secrets de la pensée ne lui était fermé. L'auteur commence par attribuer au feu le rôle qui lui appartient dans la création. « Si, dit-il, les grands ossements de la terre, ces roches nues, ces impérissables silex, sont presque entièrement vitrifiés, cela ne prouve-t-il pas qu'ils proviennent de la fusion des corps opérée par la puissante action du feu de la nature sur la matière encore tendre? » Rien de plus ingénieux et de plus exact à la fois que l'explication de la salure des mers : « A l'origine des choses, dit Leibniz, avant la séparation de la matière opaque et de la lumière, alors que notre globe était incandescent, le feu chassa dans l'air l'humidité, qui se comporta comme dans une distillation, c'est-à-dire qu'elle se convertit d'abord, par suite de l'abaissement de température, en vapeurs aqueuses; ces vapeurs, se trouvant en contact avec la surface refroidie de la terre, s'écoulèrent en eau, et l'eau, délayant les débris de ce récent incendie, retint en elle les sels fixes, d'où est résultée une sorte de lessive qui bientôt a formé la mer... » La théorie de Leibniz sur l'origine des montagnes est tout aussi juste : « Par suite du refroidissement du globe, les masses se sont inégalement raffermies et ont éclaté çà et là, de sorte que certaines portions, en s'affaissant, ont formé le creux des vallons, tandis que d'autres, plus solides, sont restées debout, comme des colonnes, et ont par cela même constitué les montagnes. »

Dans l'opinion de Leibniz, les roches ne proviennent pas toutes de la fusion ignée. C'est seulement pour les « premières masses de la terre » qu'il admettait ce mode de formation. Les traces des bouleversements par l'eau et du séjour des mers sur le continent, il les cherchait surtout dans les coquillages que l'on trouve répandus dans la plupart des terrains. Ces *glossopètres* (langues pétrifiées), ces empreintes de poissons, de plantes, etc., que l'on avait traitées jusqu'alors de jeux de la nature, il les considère comme des traces d'êtres vivants très-réels, mais dont les espèces ont été détruites. Leibniz a ainsi fondé par ce livre, non-seulement la géologie, c'est-à-dire l'étude des couches du globe, non-seulement la géogénie, c'est-à-dire la science de la formation du globe, mais encore la paléontologie, qui est la science des êtres disparus, des espèces éteintes, autrement dit des animaux et des plantes fossiles. Cette science, qui a reçu depuis le nom de géologie, Leibniz proposait de l'appeler géographie naturelle.

L'histoire dont la *Protogée* n'est que l'introduction devait former plusieurs volumes in-folio. L'auteur s'était proposé d'y établir les origines de la maison guelfe ou de Brunswick et de rectifier la chronologie du moyen âge. La postérité doit regretter que Leibniz n'ait pu terminer ce grand travail. Quand cet homme illustre prenait la plume, ce n'était point pour répéter les banalités de l'école.

PROTOGÈNE adj. (pro-to-jè-ne — du préf. *proto,* et du gr. *genés,* engendré). Hist. nat. Qui est de première formation, qui a été produit à l'origine.

— s. m. pl. Classe du règne animal, comprenant les infusoires et les polypes mous.

PROTOGÈNE, célèbre peintre grec, né vers 360 av. J.-C., à Caune, ville de Carie soumise aux Rhodiens, mort vers 300. Pendant de longues années, il vécut à Rhodes, pauvre, obscur, méconnu, forcé pour vivre à peindre le plus souvent des ornements de vaisseaux. Il avait environ cinquante ans lorsque Apelle le tira tout à coup de son obscurité et donna la mesure de son mérite aux Rhodiens en faisant acheter un de ses tableaux pour l'énorme somme de 50 talents. On raconte que le célèbre peintre athénien, étant venu à Rhodes, s'introduisit dans l'atelier de Protogène absent, traça sur une toile un dessin et se retira sans se faire connaître. A son retour, Protogène s'écria qu'Apelle seul avait pu faire une pareille esquisse; et, sur les lignes mêmes tracées par son rival, il essaya de dessiner un contour plus parfait, puis recommanda qu'on le fît voir à Apelle s'il revenait. Celui-ci retourna en effet chez le peintre et exécuta un troisième croquis d'une perfection plus grande encore. A cette vue, Protogène se reconnut vaincu et se lia avec son rival de gloire d'une étroite amitié. Il continua à rester à Rhodes, qu'il ne quitta que pour aller faire un voyage à Athènes, où il peignit, dans les Propylées, un tableau représentant *Nausicaa* et deux navires sacrés, le *Paralus* et l'*Ammoniades.* Lors du siége de Rhodes en 303, Démétrius Poliorcète, grand admirateur de Protogène, ordonna qu'on prît toutes les précautions nécessaires pour que ce grand artiste fût à l'abri de toute atteinte.

Protogène ne laissa que très-peu de tableaux. Il travaillait avec une extrême lenteur, retouchant et corrigeant sans cesse afin d'arriver à cette perfection et à cette vérité dans la représentation de la nature qui caractérisaient sa manière. Son tableau le plus célèbre, *Ialysus,* ne lui coûta pas moins de sept années de travail. Ce tableau, qui se voyait à Rhodes du temps de Strabon, fut transporté à Rome, où il orna le temple de la Paix. Parmi ses autres tableaux, Pline cite *Cydippe, Tlépolème,* un *Athlète, Antigone, Philiscus,* auteur tragique; la *Mère d'Aristote,* les *Thesmothètes,* pour la salle des Cinq-Cents, à Athènes; un *Satyre au repos et jouant de la flûte,* une de ses œuvres les plus fameuses; enfin, *Alexandre et Pan.* Apelle disait que Protogène l'égalait en mérite, mais qu'il manquait de grâce et qu'il travaillait avec trop de lenteur. L'artiste rhodien était aussi un très-habile sculpteur. Il exécuta en bronze des athlètes, des chasseurs, des sacrificateurs. Enfin, il composa deux livres sur la peinture.

PROTOGYNE s. m. (pro-to-ji-ne. — Ce mot bizarre signifie proprement *première femme;* il paraît probable que le savant qui l'a créé aura fait une confusion avec *protogène,* qui signifierait roche de première formation). Minér. Espèce de roche granitoïde.

— **Encycl.** Les *protogynes* forment la troisième espèce des roches granitiques. Ce sont des corps essentiellement composés d'orthose, de quartz et de talc. Les variétés sont : le *protogyne granitoïde,* composé d'éléments uniformément répartis, comme dans le granit; le *protogyne porphyroïde,* traversé de gros cristaux d'orthose; le *protogyne schistoïde,* éléments disposés par bandes parallèles; il est aux *protogynes* ce que le gneiss est aux granits; le *protogyne oligoclasifère,* composé de deux feldspaths dont l'un est l'oligoclase; le *protogyne micacifère,* dans lequel le mica fait partie des éléments constituants.

Le *protogyne* est généralement blanchâtre ou verdâtre, sauf certaines variétés du Hartz et de la Saxe, dans lesquelles le rouge prédomine. Le *protogyne* était regardé autrefois comme la roche primitive par excellence

de la chaîne des Alpes; M. Elie de Beaumont a démontré qu'elle était postérieure au dépôt de la craie. On a rencontré de nombreux filons de *protogyne* granitoïde engagés au milieu du terrain jurassique. Dans la vallée de la Valorsine, le *protogyne* s'insinue dans les roches sédimentaires à la manière du granit; et sur les flancs de la Jungfrau, on le voit s'intercaler à plusieurs reprises dans le calcaire et les schistes du lias.

PROTOHYDRIODURE s. m. (pro-to-i-dri-o-du-re — du préf. *proto;* du gr. *hudor*, eau, et de *iodure*). Chim. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

PROTOIODURE s. m. (pro-to-io-du-re — du préf. *proto*, et de *iodure*). Chim. Première combinaison d'un corps simple avec l'iode. ‖ On dit quelquefois PROTIODURE.

PROTOMACRE s. m. (pro-to-ma-kre — du préf. *proto*, et du gr. *makros*, long). Entom. Syn. de PROPOMACRE et d'EUCHÉIRE.

PROTOMANTE s. m. (pro-to-man-te — du préf. *proto*, et du gr. *mantis*, devin). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PROTOMARTYR s. m. (pro-to-mar-tir — du préf. *proto*, et de *martyr*). Hist. ecclés. Titre donné à saint Etienne, qui est regardé comme le premier martyr.

PROTOMÉDECIN s. m. (pro-to-mé-de-sain — du préf. *proto*, et de *médecin*). Premier médecin d'un roi, d'un prince, d'une ville.

PROTOMÉDÉE s. f. (pro-to-mé-dé — du préf. *proto*, et de *Médée*, nom mythol.). Acal. Syn. d'HIPPOPODE.

PROTOMÉDICAT s. m. (pro-to-mé-di-ka — du préf. *proto*, et du lat. *medicus*, médecin). Charge de protomédecin.

PROTOMYCE adj. (pro-to-mi-se — du préf. *proto*, et du gr. *mukés*, champignon). Bot. Se dit des champignons de la structure la plus simple.

— s. m. pl. Groupe de végétaux mycétoïdes.

PROTONÈME s. m. (pro-to-nè-me — du préf. *proto*, et du gr. *néma*, filament). Bot. Organe filamenteux qui sort des spores, chez les mousses.

PROTONIE s. f. (pro-to-nî). Crust. Genre de crustacés peu connu.

— Moll. Syn. de PRODUCTUS, genre de brachiopodes.

PROTONOPSIS s. m. (pro-to-no-psiss — du préf. *proto*, et du gr. *opsis*, aspect). Erpét. Genre de batraciens urodèles, voisin des protées, et dont l'espèce type, trouvée à l'état fossile dans les argiles schisteuses tertiaires d'Œningen, a été prise, par les premiers auteurs qui en ont parlé, pour un homme primitif.

PROTONOTAIRE s. m. (pro-to-no-tè-re — du préf. *proto*, et de *notaire*). Hist. Premier notaire des empereurs romains. ‖ Nom donné, au moyen âge, aux archichanceliers ou chefs de la chancellerie. ‖ Titre d'un des grands officiers de la maison des empereurs d'Allemagne, au moyen âge. ‖ Titre que portait le référendaire, au commencement de la seconde race des rois de France. ‖ Officier de la cour de Rome, ayant un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour, et qui reçoit les actes des consistoires publics et les expédie en forme : *Le collége des douze* PROTONOTAIRES *participants est le premier des colléges des prélats qui ne sont pas évêques.* (Acad.) ‖ Officier du patriarche de Constantinople.

— Ornith. Fauvette de la Louisiane.

— **Encycl.** Hist. A proprement parler, ce mot signifie le premier des notaires ou secrétaires d'un prince ou du pape. On appelait ainsi à Constantinople le premier des notaires des empereurs. Au parlement de Paris, le greffier en chef portait le titre de *protonotaire*, parce qu'il était jadis le premier des notaires ou secrétaires du roi.

— *Protonotaire apostolique.* Le nom de *protonotaire* apostolique est donné à des officiers de la cour de Rome qui ont un degré de prééminence sur les autres notaires ou secrétaires de la chancellerie romaine; ils furent établis par le pape Clément Ier pour écrire la vie des martyrs. Il y a un collége de douze *protonotaires* qu'on appelle *participants*, parce qu'ils participent aux droits des expéditions de la chancellerie; ils sont mis au rang des prélats et précèdent même tous les prélats non consacrés.

Clément II régla que les *protonotaires* n'auraient rang qu'après les évêques et les abbés; cependant les *protonotaires* participants ont rang devant les abbés. Ils assistent aux grandes cérémonies et ont rang et séance en la chapelle du pape; ils portent le violet, le rochet et le chapeau, avec le cordon à bord violet. Leur fonction est d'expédier, dans les grandes causes, les actes que les simples notaires apostoliques expédient dans les petites, comme les procès-verbaux de prise de possession du pape; ils assistent à quelques consistoires et à la canonisation des saints et rédigent par écrit ce qui se fait et se dit dans ces assemblées; ils peuvent créer des docteurs et des notaires apostoliques pour exercer hors de la ville. Ceux qui ne sont pas du corps des participants portent le même habit, mais ne jouissent pas des mêmes prérogatives.

La qualité de *protonotaire* apostolique hors de Rome, en France par exemple, n'est qu'un titre sans fonction, que l'on obtient assez aisément par un rescrit pontifical.

A Constantinople, le *protonotaire* est le premier des notaires ou secrétaires du patriarche.

— *Protonotaire de Dauphiné* ou *Delphinal.* C'était le premier des notaires ou secrétaires du dauphin; ce fut Humbert II qui, à son retour de Naples, créa cette charge, qu'il avait vue exercée sous le même nom de *protonotaire* dans la ville italienne. On ne connaît qu'un seul *protonotaire* de Dauphiné dans l'histoire, Amblart de Beaumont, qui paraît avoir été l'unique titulaire de cette charge. Sa fonction était d'écrire les lettres du dauphin et de faire ses réponses; ainsi, il ne pouvait ignorer aucune des choses graves ou considérables de l'Etat; aussi exigeait-on, à sa réception, un serment particulier de garder inviolablement le secret. Afin de recouvrir cette charge de plus d'éclat, Humbert recommanda à celui qui en était investi de ne paraître en public qu'avec des vêtements ornés de fourrure.

Le *protonotaire* de Dauphiné tenait un registre de toutes les lettres qu'il écrivait ou qu'il recevait pour le dauphin; il avait un rôle des seigneurs, gentilshommes, vassaux et officiers publics pour leur adresser les ordres du dauphin. Il faisait aussi les expéditions de tous les actes qui pouvaient intéresser le dauphin et les mettait entre les mains du chancelier, qui les déposait dans les archives.

Comme le *protonotaire* ne pouvait suffire à tout, on lui donna un adjoint qu'on appela *vice-protonotaire*, pour le soulager et le suppléer en son absence.

Aujourd'hui, sauf en ce qui concerne les *protonotaires* apostoliques, ce titre a disparu partout; les rois, les empereurs, les princes ont, comme les écrivains, les hommes de lettres, comme tous les simples mortels qui ont une grande correspondance, de simples secrétaires.

PROTONOTARIAT s. m. (pro-to-no-ta-ri-a — rad. *protonotaire*). Charge, dignité de protonotaire.

PROTOPALE s. m. (pro-to-pa-le — du préf. *proto*, et du gr. *palos*, agitation). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

PROTOPAPA s. m. (pro-to-pa-pa — du préf. *proto*, et de *papa*). Hist. ecclés. Grand dignitaire du clergé grec, immédiatement au-dessous du patriarche : *Il prend terre, à la vue des archontes, précédés de leurs* PROTOPAPAS *et des archimandrites.* (De Pouqueville.)

PROTOPASCHITE s. m. (pro-to-pa-ski-te — du préf. *proto*, et du gr. *pascha*, pâque). Hist. relig. Nom donné souvent aux sabbatiens, hérétiques qui célébraient la pâque à la façon des juifs, et par conséquent le quatorzième jour de la lune de mars, tandis que les orthodoxes ne la célèbrent que le dimanche suivant.

PROTOPATHIE s. f. (pro-to-pa-tî — du préf. *proto*, et du gr. *pathos*, maladie). Pathol. Maladie primitive ou essentielle.

PROTOPATHIQUE adj. (pro-to-pa-ti-ke — rad. *protopathie*). Pathol. Qui a le caractère d'une la protopathie : *Affection, lésion* PROTOPATHIQUE.

PROTOPHOSPHORÉ, ÉE adj. (pro-to-fo-sfo-ré — du préf. *proto*, et de *phosphore*). Chim. Qui est à l'état de protophosphure.

PROTOPHOSPHURE s. m. (pro-to-fo-sfu-re — du préf. *proto*, et de *phosphure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

PROTOPHYLLE s. f. (pro-to-fi-le — du préf. *proto*, et du gr. *phyllon*, feuille). Bot. Feuille séminale, première feuille d'une plante.

PROTOPHYSE s. m. (pro-to-fi-ze — du préf. *proto*, et du gr. *phusaô*, j'enfle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cryptocéphales, comprenant quatre espèces qui habitent surtout le midi de l'Europe.

PROTOPHYTE s. m. (pro-to-fi-te — du préf. *proto*, et du gr. *phuton*, plante). Bot. Végétal réduit à la plus grande simplicité d'organisation.

PROTOPHYTOGÈNE s. m. (pro-to-fi-to-jè-ne — du préf. *proto*, du gr. *phuton*, plante; *genês*, engendré). Bot. Centre de développement primitif de la vie végétale.

PROTOPINE s. f. (pro-to-pi-ne). Chim. Nom de l'une des bases que renferme l'opium.

— **Encycl.** La *protopine* $C^{20}H^{19}AzO^5$ est un des alcaloïdes rares renfermés dans l'opium. Elle se trouve parmi les alcaloïdes rares insolubles dans l'hydrate de sodium avec la papavérine et la thébaïne (v. ces mots). Pour l'en séparer, on dissout ceux-ci dans l'acide acétique, que l'on neutralise ensuite en présence de l'alcool. Il se forme, dans ces conditions, un précipité de narcotine et de papavérine qu'on sépare par filtration, et l'on ajoute à la liqueur filtrée de l'acide chlorhydrique concentré qui détermine la précipitation de la cryptopine à l'état de chlorhydrate cristallisé. Le liquide noir qui surnage ces cristaux renferme encore la *protopine*, la laudanorine et l'hydrocotarnine. Toutefois, comme les acides minéraux transforment en thébaïcine la thébaïne que renferme toujours aussi la liqueur, il vaut mieux précipiter d'abord la thébaïne à l'état de bitartrate insoluble, au moyen d'un excès d'acide tartrique. Le liquide filtré est ensuite neutralisé par l'ammoniaque et mêlé à trois fois son poids de bicarbonate de sodium mis en pâte avec de l'eau. Au bout d'une semaine, il se dépose une masse poisseuse. On décante le liquide qui la surnage et on le précipite par l'ammoniaque en excès. Le précipité est épuisé par la benzine bouillante qui laisse la *protopine* et la cryptopine à l'état insoluble, tandis qu'elle dissout l'hydrocotarnine et la laudanorine. Il suffit d'agiter la solution benzinique avec une solution aqueuse saturée de bicarbonate de soude pour en précipiter la laudanorine en cristaux. Quant à l'hydrocotarnine, elle cristallise à l'état de chlorhydrate lorsqu'on dirige un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers sa solution dans la benzine, séparée de la laudanorine par filtration.

Pour séparer ensuite l'une de l'autre la *protopine* et la cryptopine débarrassées de tous les autres alcaloïdes par la benzine bouillante, on précipite le mélange des chlorhydrates de ces deux bases en solution concentrée, par l'acide chlorhydrique très-fort. Le sel de *protopine* est corné et adhère aux parois du vase. On le débarrasse facilement du sel de cryptopine par un petit lavage à l'eau. Une quantité de matière qui fournit 80 grammes de cryptopine fournit à peine 1gr,50 de *protopine.*

Le mélange d'alcaloïdes insolubles dans la soude caustique, d'où l'on extrait la *protopine*, la cryptopine, la laudanorine, l'hydrocotarnine, la papavérine et la thébaïne, s'obtient au moyen des eaux mères de l'extraction de la morphine par le procédé Gregory-Robertson. En ajoutant un excès d'ammoniaque à ces eaux mères étendues de leur volume d'eau, on y détermine un abondant précipité de lauthopine, tandis que les autres alcaloïdes restent dissous. On filtre, on agite avec l'éther le liquide, on décante l'éther, on l'évapore et l'on reprend l'extrait par l'acide acétique. La solution aqueuse des acétates ainsi obtenus, traitée par la soude en excès, donne un précipité insoluble dans les alcalis, celui qui a servi de point de départ à la préparation de la *protopine*, et une liqueur qui tient en dissolution la lauthopine, la laudanine, un peu de cryptopine et la codamine. On retire ces bases de la solution alcaline en agitant celle-ci avec de l'éther, on évapore ce dernier liquide et l'on redissout l'extrait dans l'acide acétique; après quoi on neutralise exactement la liqueur par l'ammoniaque. Après vingt-quatre heures, il se dépose un peu de lauthopine et la liqueur filtrée donne, par un excès d'ammoniaque, un précipité soluble dans l'alcool étendu bouillant. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux mélangés de laudanine et de cryptopine. En évaporant la solution alcoolique à siccité et en reprenant le résidu par l'éther, on obtient une solution d'où il est facile de séparer la codamine, soit au moyen du chlorure de calcium fondu qui, en absorbant l'eau, précipite cet alcaloïde avec une substance colorante, soit en la convertissant en acétate, puis en iodhydrate et en purifiant ce dernier sel. La *protopine* ne donne aucune coloration avec le chlorure ferrique. Elle fond à 202°, se dissout difficilement dans l'alcool et ne se dissout pas dans l'éther, à moins qu'elle ne soit hydratée.

— APPENDICE A LA PROTOPINE. *Cryptopine* $C^{21}H^{23}AzO^5$. Elle fond à 217°, se dissout facilement dans le chloroforme, difficilement dans l'alcool et ne se dissout pas dans l'éther, à moins qu'elle ne soit hydratée. Elle est fortement basique et donne naissance à des sels qui cristallisent avec facilité. Avec l'acide chlorhydrique, elle forme un chlorhydrate qui cristallise avec 6 molécules d'eau, et qui renferme une seule molécule d'acide chlorhydrique. L'acide chlorhydrique gazeux précipite la cryptopine de la solution neutre saturée à froid du chlorhydrate sous la forme d'une masse gélatineuse. A chaud, il se dépose des prismes.

— *Laudanorine* $C^{21}H^{27}AzO^4$. Elle peut cristalliser dans l'alcool, dans la benzine bouillante et dans l'éther. Le chlorure ferrique ne la colore pas. Elle constitue des prismes fusibles à 89°. Elle possède une réaction alcaline. Son iodhydrate est extrêmement peu soluble.

— *Hydrocotarnine* $C^{12}H^{15}AzO^3 + \frac{1}{2} H^2O$. Elle se dissout facilement et sans coloration dans l'alcool, l'acétone, le chloroforme, la benzine et l'éther. Elle cristallise très-bien, surtout dans l'éther. Ses cristaux fondent à 50° et perdent leur eau de cristallisation à 57°. A 100°, ils perdent beaucoup de leur poids sans éprouver de décomposition appréciable. On ne peut cependant pas distiller l'hydrocotarnine sous la pression ordinaire de l'atmosphère.

— *Lauthopine.* De même que la pseudomorphine, la narcotine et la papavérine, elle ne neutralise pas l'acide acétique.

— *Laudanine* $C^{20}H^{25}AzO^4$. Nous avons vu que l'on obtient ce corps mélangé avec la cryptopine, dont on le sépare en profitant de la très-faible solubilité de cette dernière base dans la soude caustique. On précipite la solution sodique filtrée de la laudanine par le sel ammoniac, on redissout le précipité dans l'acide acétique et l'on ajoute de l'iodure de potassium au liquide. On obtient ainsi de l'iodhydrate de laudanine entièrement exempt de cryptopine.

— *Codamine* $C^{20}H^{25}AzO^4$. Elle fond à 126° lorsqu'elle a été cristallisée dans la benzine, et à 120° lorsqu'elle a été cristallisée dans l'alcool et l'éther. Le chlorure ferrique lui communique une fine couleur vert foncé, en même temps qu'il se sépare de l'oxyde ferrique. Elle paraît se combiner avec les alcalis caustiques.

PROTOPITHÈQUE s. m. (pro-to-pi-tè-ke — du préf. *proto*, et du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes fossiles.

PROTOPLASMA s. m. (pro-to-pla-sma — du préf. *proto*, et du gr. *plasma*, formation). Physiol. Liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules de l'embryon avant la présence du sang.

PROTOPLASMIQUE adj. (pro-to-pla-smi-ke — rad. *protoplasma*). Physiol. Qui a rapport au protoplasma : *Liquide* PROTOPLASMIQUE. ‖ *Utricule protoplasmique*, Utricule primordial.

PROTOPLASTE adj. (pro-to-pla-ste — du préf. *proto*, et du gr. *plastos*, formé). Qui a été formé d'abord.

— s. m. Premier homme, créé le premier. ‖ Peu usité.

PROTOPOPE s. m. (pro-to-po-pe — du préf. *proto*, et de *pope*). Hist. ecclés. Curé, chef d'une église russe.

PROTOPRAXIE s. f. (pro-to-pra-ksî — du préf. *proto*, et du gr. *praxis*, action). Dr. rom. Droit des créanciers privilégiés.

PROTORGANIQUE adj. (pro-tor-ga-ni-ke — du préf. *proto*, et de *organique*). Géol. Se dit des terrains anciens qui renferment les premières traces de corps organisés.

PROTOROSAURE s. m. (pro-to-ro-sô-re — du gr. *proteros*, antérieur; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, assez semblables aux varans et dont les débris fossiles ont été trouvés dans les schistes pyriteux de la Thuringe. ‖ Ce nom a été mal formé; il eût fallu dire PROTÉROSAURE.

— **Encycl.** Les *protorosaures* se rapprochent beaucoup des monitors par leurs formes et par leur taille; ils en diffèrent par l'implantation de leurs dents dans des alvéoles distincts. La mâchoire inférieure en a quatorze; elles sont plus longues, plus minces et plus cylindriques que dans le thécodontosaure. Les pieds sont tout à fait semblables à ceux des monitors. Les *protorosaures* se trouvent dans les schistes cuivreux de la Thuringe (terrain permien). On en reconnaît deux espèces : le *protorosaure Speneri*, dont la taille ne dépassait pas celle des varans actuels; le *protorosaure macronyx*, qui se distingue par des pattes antérieures beaucoup plus fortes et munies d'ongles plus considérables.

PROTOSCOLEX s. m. (pro-to-sko-lèkss — du préf. *proto*, et du gr. *skôlêx*, ver). Annél. V. PROSCOLEX.

PROTOSCRINIAIRE s. m. (pro-to-skri-ni-è-re — du préf. *proto*, et du lat. *scrinium*, coffret). Hist. ecclés. Titre d'un des officiers du pape, au moyen âge.

PROTOSÉBASTE s. m. (pro-to-sé-ba-ste — du préf. *proto*, et du gr. *sebastos*, vénérable). Hist. Premier ministre de la cour des empereurs de Constantinople.

PROTOSEL s. m. (pro-to-sèl — du préf. *proto*, et de *sel*). Chim. Sel d'un protoxyde.

PROTOSÉLÉNIURE s. m. (pro-to-sé-lé-ni-u-re — du préf. *proto*, et de *séléniure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le sélénium.

PROTOSLAVE s. m. (pro-to-sla-ve — du préf. *proto*, et de *slave*). Linguist. Slave primitif.

PROTOSPATA (Lupus), chroniqueur italien. V. LUPUS.

PROTOSPATHAIRE s. m. (pro-to-spa-tè-re — du préf. *proto*, et du gr. *spathê*, épée). Hist. Officier des gardes byzantines qui portait l'épée de l'empereur : *Le doge de Venise était* PROTOSPATHAIRE *de l'empire d'Orient.* (V. Hugo.)

PROTOSPHÉRIE s. f. (pro-to-sfé-rî — du préf. *proto*, et de *sphère*). Bot. Syn. de CHLOROCOQUE, genre d'algues.

PROTOSTATE s. m. (pro-to-sta-te — du préf. *proto*, et du gr. *istêmi*, je suis debout). Antiq. milit. Phalangiste grec qui était le premier homme d'une file. ‖ Premier homme à droite de la première ligne.

PROTOSULFURE s. m. (pro-to-sul-fu-re — du préf. *proto*, et de *sulfure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le soufre.

PROTOSYNCELLE s. m. (pro-to-sain-sè-le

— du préf. *proto*, et de *syncelle*). Hist. relig. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Eglise grecque.

PROTOT (Eugène), avocat, délégué à la justice pendant la Commune de Paris, né à Tonnerre en 1839. Lorsqu'il eut terminé ses études au petit séminaire de sa ville natale, il se rendit à Paris et suivit les cours de l'Ecole de droit. Reçu licencié, Protot se fit inscrire comme avocat stagiaire au barreau de Paris et se lança avec ardeur dans la politique. A cette époque, il se lia avec des jeunes gens qui professaient les idées les plus avancées, notamment avec Tridon, et publia des articles dans le *Candide*, fondé par ce dernier en 1864, et dans la *Rive gauche*, dirigée par Longuet et Rogeard (1865). En 1866, Protot, qui avait adopté les doctrines de l'Internationale, se rendit au congrès de Genève, où il se fit remarquer et attira particulièrement sur lui l'attention de la police impériale. Peu après, il était impliqué dans des poursuites avec vingt-deux autres personnes, sous l'inculpation d'avoir fait partie de la société secrète dite du café de la Renaissance. Averti à temps, Protot alla se cacher chez un ouvrier du faubourg Saint-Antoine et parvint, pendant six mois, à échapper aux investigations de la police. Condamné par contumace, en janvier 1867, à quinze mois de prison et 100 fr. d'amende, il fut enfin arrêté au mois de février suivant et conduit à Sainte-Pélagie. L'emprisonnement qu'il y subit était peu fait pour diminuer la juste aversion qu'il ressentait pour l'Empire. Au sortir de Sainte-Pélagie, il reprit l'exercice de sa profession d'avocat et pendant quelque temps il fit peu parler de lui. Il s'était chargé de la défense de Mégy, lorsque le gouvernement eut l'idée de l'impliquer dans un complot au sujet de l'affaire Beaury. Un mandat d'amener ayant été lancé contre lui, le commissaire de police Clément fut chargé de l'arrêter; mais, pendant que celui-ci procédait à une perquisition, Protot s'élança hors de son cabinet et descendit rapidement dans la rue; mais, poursuivi par les agents, il fut arrêté dans la cour après une lutte très-vive et conduit à Mazas (mai 1870). Le barreau s'émut de cette arrestation arbitraire d'un de ses membres. Le conseil de l'ordre nomma un rapporteur, M. Lacan, pour suivre l'affaire, et protesta. Protot fut alors relâché et il prononça devant la haute cour de Blois la défense de Mégy.

Peu après la révolution du 4 septembre 1870, Protot devint chef de bataillon de la garde nationale. Il se fit bientôt remarquer dans les clubs par ses attaques contre le gouvernement de la Défense, qu'il accusait d'incapacité et d'une inqualifiable mollesse. A la suite de la journée du 31 octobre, à laquelle il ne prit point part, il fut chargé de la défense de Vésinier, arrêté pour participation à la tentative faite pour renverser le gouvernement de la Défense, et il parvint à le faire acquitter par le 4e conseil de guerre. Le triomphe du mouvement du 18 mars 1871, à Paris, vint mettre Protot tout à fait en évidence. Lorsque l'amiral Saisset fut nommé commandant en chef de la garde nationale, Protot fut délégué vers lui, avec Brunel, par le Comité central pour exiger qu'on procédât immédiatement à l'élection d'une Commune. Quelques jours après cette entrevue, le 26 mars, avaient lieu les élections municipales. Elu membre de la Commune par 18,062 voix dans le XIe arrondissement, Protot fit partie, deux jours plus tard, de la commission de justice, puis il devint successivement délégué au ministère de la justice (27 avril) et membre de la commission exécutive instituée le 21 du même mois. Le bâtonnier des avocats de Paris, M. Rousse, qui alla voir Protot vers cette époque, pour lui demander la mise en liberté de Chaudey, a tracé de lui le portrait suivant : « Devant le grand bureau de Boulle, j'aperçus un long jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, mince, osseux, sans physionomie, sans barbe, sauf une ombre de moustache incolore, en bottes molles, veston râpé, sur la tête un képi de garde national orné de trois galons. J'étais devant le garde des sceaux de la Commune. » A ce titre, Protot signa divers décrets relatifs aux formalités exigées lors des arrestations, aux cautionnements fournis par les prévenus pour leur mise en liberté provisoire (18 avril), etc., et lut à la Commune, le 22 avril, un projet de décret pour l'institution d'un jury d'accusation. « Considérant, disait-il, que si les nécessités de salut public commandent l'institution de juridictions spéciales, elles permettent aux partisans du droit d'affirmer les principes d'intérêt social et d'équité qui sont supérieurs à tous les événements : le jugement par les pairs, l'élection des magistrats, la liberté de la défense; la Commune décrète, etc. » Il fut maintenu dans ses fonctions après l'établissement d'un comité de Salut public et parvint à s'échapper lors de l'entrée de l'armée de Versailles à Paris. Il vivait à Gênes, lorsqu'au mois d'août 1873 il en fut expulsé par ordre du gouvernement italien et conduit à la frontière suisse.

PROTOTHALLE s. m. (pro-to-tal-le — du préf. *proto*, et de *thalle*). Bot. Premier vestige de l'organisation des lichens.

PROTOTHRONE s. m. (pro-to-tro-ne — du préf. *proto*, et du gr. *thronos*, trône). Hist. ecclés. Premier évêque d'une province grecque : *Ceux qui étaient exarques avant l'érection du patriarcat de Constantinople ne furent depuis que* PROTOTHRONES. (Fleury.)

PROTOTRIGONE s. m. (pro-to-tri-go-ne — du préf. *proto*, et du gr. *trigônos*, qui a trois angles). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

PROTOTYPE s. m. (pro-to-ti-pe — du préf. *proto*, et de *type*). Original, modèle, premier type, premier exemplaire : *Cette médaille est le* PROTOTYPE *sur lequel on a moulé toutes les autres.* (Acad.) *On peut considérer l'architecture hellénique comme le* PROTOTYPE *de tous les styles d'architecture modernes.* (Batissier.)

— Fig. Modèle, exemple le plus parfait, le plus exact : *Le chien est le modèle, le véritable* PROTOTYPE *de l'amitié.* (Alibert.)

— Techn. Outil de fondeur, qui sert à régler la force de corps d'un caractère d'imprimerie.

PROTOTYPÉ, ÉE adj. (pro-to-ti-pé — rad. *prototype*). Philol. Se dit d'un ouvrage en langue étrangère destiné à servir d'exercice de traduction, et dans lequel on indique la forme sous laquelle l'élève doit chercher chaque mot dans le dictionnaire : *Lemare a publié un* De viris PROTOTYPÉ.

PROTOTYPIQUE adj. (pro-to-ti-pi-ke — rad. *prototype*). Qui appartient à un prototype, qui a le caractère d'un prototype : *Un modèle* PROTOTYPIQUE.

PROTOVERTÉBRAL, ALE adj. (pro-to-vèr-té-bral, a-le — du préf. *proto*, et de *vertébral*). Anat. Qui a rapport à la protovertèbre.

PROTOVERTÈBRE s. f. (pro-to-vèr-tè-bre — du préf. *proto*, et de *vertèbre*). Anat. Vertèbre primaire.

PROTOVERTÉBRIFORME adj. (pro-to-vèr-té-bri-for-me — de *protovertèbre*, et de *forme*). Anat. Qui a la forme d'une protovertèbre.

PROTOVESTIAIRE s. m. (pro-to-vè-sti-è-re — du préf. *proto*, et de *vestiaire*). Hist. Dignitaire de la cour des empereurs d'Orient qui avait sous ses ordres les vestiaires, c'est-à-dire les préposés aux habillements de la famille impériale.

PROTOXYDE s. m. (pro-to-ksi-de — du préf. *proto*, et de *oxyde*). Chim. Oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque en se combinant avec l'oxygène.

PROTOXYDÉ, ÉE adj. (pro-to-ksi-dé — rad. *protoxyde*). Chim. Qui est à l'état de protoxyde : *Fer* PROTOXYDÉ.

PROTOZEUGME s. m. (pro-to-zeu-gme — du préf. *pro*, et du gr. *zeugma*, jonction). Littér. Nom donné à la figure de rhétorique nommée *zeugme*, quand les mots sous-entendus par cette figure ont été exprimés au commencement de la phrase.

PROTOZOAIRE adj. (pro-to-zo-è-re — du préf. *proto*, et du gr. *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux dont la conformation est la plus élémentaire.

— s. m. Animal d'une extrême simplicité d'organisation.

— **Encycl.** Ce terme est souvent employé par les auteurs pour désigner les animaux les plus simples, en quelque sorte un seul élément anatomique vivant et se développant. Lorsqu'on place dans un vase ouvert de l'eau de mer que l'on abandonne à elle-même pendant plusieurs jours et qu'on place ensuite une goutte de cette eau sur le porte-objet du microscope, on la voit peuplée par des animaux singuliers. Les uns ont la forme et la consistance d'une goutte d'huile, d'autres se présentent sous forme d'étoiles irrégulières; ces différents aspects varient d'ailleurs continuellement et, dit un auteur, « lorsqu'on essaye de les dessiner, on est obligé de finir de mémoire le trait qu'on vient de commencer. »

Ces singuliers êtres ne présentent aucune trace d'organes spéciaux; aussi a-t-on admis que chez eux la respiration se fait par la périphérie du corps, formé d'une seule et même substance, que les naturalistes ont nommée *sarcode* et qu'ils supposent douée des propriétés nerveuses et musculaires.

Malgré l'absence de tube digestif, ces animaux se nourrissent. Dès qu'une portion de matière passe à leur portée, elle semble se souder à leur surface, peu à peu elle y produit une dépression dans laquelle elle se loge. Cette dépression va sans cesse augmentant de profondeur, en prenant la forme d'un doigt de gant; mais bientôt la partie supérieure s'oblitère et la masse nutritive se trouve complétement enclavée dans le corps de l'animal.

Si la matière est complétement assimilable, elle disparaît en entier; si, au contraire, elle renferme une certaine quantité de substance insoluble, celle-ci voyage en sens inverse et va du centre à la circonférence jusqu'à ce qu'elle soit rejetée hors de l'animal. Les divers mouvements de l'animal lui font prendre des formes très-variables; il peut même se fractionner en un certain nombre de fragments, qui tous vivront leur vie propre. La scissiparité est le seul mode de reproduction qu'on leur connaisse. Tel est le genre de vie des amibes, auxquels les naturalistes n'accordent même pas tous la faculté de sentir.

Mais il y a d'autres genres de *protozoaires* utiles à connaître. Tels sont, par exemple, les actynophrys, étudiés avec tant de soin par Kolliker. Ceux-ci vivent, respirent et se nourrissent à la manière des amibes, dont ils diffèrent cependant par la contractilité et l'élasticité de leurs prolongements filiformes, à l'aide desquels ils amènent leur proie au contact de leur corps. D'ailleurs, pas d'organe digestif distinct; une bouche se forme là où vient la matière nutritive qui suit les mêmes phases que chez les amibes.

A côté du genre actynophrys, nous devons placer les foraminifères à coquille en spirale, perforée, volumineuse; les nummulites et les milliolites, qui à l'époque tertiaire ont fourni des dépôts si abondants et si nombreux. Leur corps était couvert d'une carapace calcaire, présentant un certain nombre de trous pour permettre le facile allongement des expansions sarcodiques. Nous devons aussi nommer les noctiluques; ces derniers sont exclusivement marins; c'est leur présence en quantité innombrable qui donne quelquefois à la mer l'aspect phosphorescent qu'on lui connaît. Les noctiluques ont la forme et les dimensions d'une tête d'épingle. Tout le corps est garni d'expansions filamenteuses en réseau, et en un point se montre un appendice contractile. Quelquefois on a donné à tous ces animaux sans cavité digestive ni cils vibratiles, et dont le corps fournit des expansions sarcodiques, le nom général de rhizopodes.

Une deuxième classe de *protozoaires* comprend ceux qui sont munis de filaments flagelliformes ou cils vibratiles. On leur donne quelquefois le nom d'infusoires, exclusivement aux autres *protozoaires*. Les cercomonades sont des infusoires à corps piriforme, long de 1 centième à 12 centièmes de millimètre. L'extrémité obtuse est munie d'un filament flagelliforme, tandis que l'extrémité amincie se termine par un prolongement caudal aussi long que le corps. Leurs mouvements sont vifs, et parfois l'animal oscille autour du filament caudal qui sert à le fixer aux corps environnants. On connaît aujourd'hui deux espèces de cercomonades, la *cercomonas Davaini*, à cil vibratile planté suivant l'axe du corps, et la *cercomonas obliqua*, à cil vibratile inséré obliquement. M. Davaine a rencontré ces animaux dans les garde-robes encore chaudes des malades atteints de choléra et d'un autre atteint de la fièvre typhoïde.

Les trichomonas se trouvent dans le mucus vaginal; elles sont couvertes d'un grand nombre de petits cils et portent un grand filament analogue à celui des cercomonades. Leur forme est sphérique, elles jouissent d'un mouvement ondulatoire bien marqué. La seule espèce connue a été observée par M. Davaine, qui lui a donné le nom de *trivaginalis*. Les paramécies forment un autre groupe que l'on a souvent désigné sous les noms d'animal chausson, animal pantoufle, à cause de la ressemblance éloignée qu'offre l'animal avec ces chaussures. Leur corps est oblong, couvert de cils vibratiles disposés en séries régulières. L'animal présente un pli latéral que quelques auteurs ont comparé à une bouche. On le trouve fréquemment dans les infusions végétales et dans l'eau où ont été placés des bouquets. Une espèce, la paramécie du côlon, a été trouvée par M. Molmstein dans les selles récentes de deux malades atteines de diarrhée rebelle. Dans le mucus du cæcum au côlon, une seule goutte contenait jusqu'à 25 paramécies.

Reste enfin le groupe des vibrioniens, qui, au dire de Dujardin et d'un grand nombre de naturalistes éminents, doivent être rangés parmi les *protozoaires*. Ce groupe des vibrioniens a été divisé en trois genres : le genre *bacterium*, lorsque les animalcules sont roides à mouvements vacillants; le genre *vibrio*, si les mouvements sont ondulatoires et le corps flexible; enfin le genre *spirillum* comprend des animaux en hélice qui ont un mouvement en rapport avec cette forme.

Dans ces dernières années, on a fait jouer un grand rôle à ces vibrions. M. Pasteur les a trouvés dans les fermentations. M. Davaine a reconnu qu'ils occasionnent chez le mouton l'épizootie connue sous le nom de sang de rate; Tigri les a reconnus dans le sang d'un homme atteint de fièvre typhoïde; il pense que les vibrions se développant dans le sang des cadavres en hâtent la putréfaction. Ils seraient aussi la cause des maladies charbonneuses, etc.

PROTOZOÏDE s. m. (pro-to-zo-i-de — du préf. *proto*, et du gr. *zôon*, animal). Zool. Nom donné par quelques auteurs aux spermatozoaires.

PROTRACTION s. f. (pro-tra-ksi-on — du préf. *pro*, et de *traction*). Traction en avant : *Mouvement de* PROTRACTION.

PROTRUSION s. f. (pro-tru-zi-on — lat. *protrudere*; de *pro*, en avant, et de *trudere*, pousser). Méd. Action qui pousse un organe en avant, dans des conditions anomales : *La* PROTRUSION *de la langue.*

PROTRYGÉES s. f. pl. (pro-tri-jé — gr. *protrugeia*; de *pro*, avant, et de *trugaô*, je vendange). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bacchus et de Neptune, que l'on célébrait avant les vendanges.

PROTRYGÈTE s. m. (pro-tri-jè-te — gr. *protrugêtês*; de *pro*, avant, et de *trugaô*, je vendange). Astron. anc. Nom d'une étoile appelée aussi le VENDANGEUR, et qui fait partie de la constellation de la Vierge.

PROTUBÉRANCE s. f. (pro-tu-bé-ran-se — du préf. *pro*, et du lat. *tuber*, bosse). Anat. Saillie, éminence : *Le système de Gall repose tout entier sur la disposition et les dimensions des* PROTUBÉRANCES *du crâne.*

— Anat. *Protubérance cérébrale*, Protubérance qui existe en avant du cervelet, et qu'on appelle aussi PONT DE VAROLE.

— Astron. Nom donné à des saillies que l'on observe autour du disque du soleil pendant les éclipses.

— **Encycl.** Anat. *Protubérance cérébrale.* La *protubérance* cérébrale, appelée aussi *pont de Varole*, *protubérance annulaire*, *nodus encephali*, etc., est située au-dessus du bulbe, au-dessous des pédoncules cérébraux, en arrière de la gouttière basilaire et en avant du cervelet. C'est une saillie, une sorte de nœud, au niveau duquel s'entre-croisent les fibres ascendantes de la moelle et les fibres transversales des pédoncules cérébelleux moyens. On peut lui considérer six faces. La face antérieure, convexe, offre sur la ligne médiane une dépression en rapport avec l'artère basilaire. De chaque côté, deux saillies correspondent aux deux pyramides qui traversent la *protubérance* et qui soulèvent les fibres superficielles. Elle offre, en outre, des fibres transversales qui viennent des pédoncules cérébelleux moyens et les racines du nerf trijumeau. La face postérieure fait partie du quatrième ventricule, qui la sépare de la valvule de Vieussens et des pédoncules cérébelleux supérieurs. La face inférieure se continue avec le bulbe, dont elle est séparée en avant par un sillon profond, tandis qu'en arrière elle se continue directement avec la face postérieure du bulbe pour former le plancher du quatrième ventricule. La face supérieure se confond avec les deux pédoncules cérébraux et contracte des rapports avec l'espace interpédonculaire. Les faces latérales n'existent pas; elles sont fictives et se trouvent au niveau d'un plan qui passerait par l'origine du trijumeau, entre la *protubérance* et le pédoncule cérébelleux moyen.

La *protubérance* est formée de bas en haut : par des couches transversales et antéro-postérieures superposées et entremêlées de cellules nerveuses; il existe ainsi cinq ou six plans superposés de fibres transversales et antéro-postérieures. Vers la face postérieure de la *protubérance*, on trouve sur la ligne médiane un faisceau adossé à celui du côté opposé. Ce faisceau, qui semble se continuer en bas avec le faisceau triangulaire ou latéral du bulbe, et en dehors avec le ruban de Reil, est connu sous le nom de *faisceau innominé* ou de *renfoncement*. Les fibres superficielles qui forment le pont de Varole sont considérées par beaucoup d'anatomistes comme transversales et établissant une commissure entre les deux hémisphères cérébelleux. Luys admet qu'elles s'entre-croisent sur la ligne médiane et qu'elles se jettent dans les grosses cellules situées dans le côté opposé de la *protubérance*. La substance grise de cette portion des centres nerveux ferait partie de la substance grise cérébelleuse périphérique, d'après le même auteur. Le faisceau innominé ou de renfoncement n'est pas admis aujourd'hui. Schrœder, Van der Kolk et Stilling croient que ce faisceau est formé par des fibrilles anastomosées avec des cellules. Elles forment une substance continue qui unit la couche optique et le corps strié au noyau de cellules qui reçoit la terminaison des fibres des faisceaux latéraux du bulbe. Pour Luys, le faisceau innominé ne serait autre chose qu'une portion de la substance grise cérébelleuse périphérique, étendue de l'olive inférieure au corps strié, par l'intermédiaire de l'olive supérieure ou corps de Stilling.

Lorsqu'on excite, sur un animal récemment tué, les parties superficielles ou profondes de la *protubérance*, on ne fait naître chez l'animal aucun mouvement. D'un autre côté, lorsque l'excitation porte sur la même partie d'un animal dont le cerveau n'est pas enlevé, cet animal ne donne généralement pas de signe de sensibilité. La *protubérance* est un conducteur de sensiilité et de mouvement, à la manière de la moelle et du bulbe. La *protubérance* jouit, comme le bulbe rachidien et comme la moelle, du pouvoir réflexe ou excito-moteur, c'est-à-dire qu'elle peut réagir, à la suite d'impressions non senties, en provoquant des mouvements. La démonstration directe n'est pas ici facile à isoler. Cependant, il est bien certain que les mouvements réflexes ont beaucoup plus d'étendue et d'énergie lorsqu'on a seulement enlevé le cerveau et le cervelet et conservé à l'animal toute la moelle allongée (c'est-à-dire la *protubérance* et ses prolongements cérébraux et cérébelleux), avec le bulbe et avec la moelle, que lorsque l'animal est réduit au bulbe et à la moelle ou à la moelle seule. On a cherché à établir que la *protubérance* annulaire était le centre de perception des impressions de la sensibilité générale et, par conséquent, le point de départ de l'incitation des mouvements volontaires de locomotion. Les expériences invoquées à ce sujet ne sont rien moins que démonstratives. Sans doute, les

animaux exécutent encore des mouvements lorsque les hémisphères cérébraux, les couches optiques, les corps striés et le cervelet sont enlevés; ils peuvent même se dresser sur leurs pattes, changer de place, retirer la patte qu'on leur pince, etc. Mais sont-ce là des mouvements volontaires? Rien ne le prouve, et, si ce sont des mouvements involontaires, nous rentrons dans l'action réflexe, action que la moelle et le bulbe partagent avec la *protubérance.*

PROTUBÉRANT, ANTE adj. (pro-tu-bé-ran, an-te — du préf. *pro*, et du lat. *tuber*, bosse). Qui fait saillie, qui forme une protubérance : *Son ventre* PROTUBÉRANT *affectait la forme de la poire.* (Balz.) *Sur le front* PROTUBÉRANT *de Moïse saillent ces cornes qui ornaient aussi Bacchus.* (Th. Gaut.)

PROTUBÉRANTIEL, ELLE adj. (pro-tu-bé-ran-si-èl, è-le — rad. *protubérance*). Qui est en forme de protubérance : *Saillie* PROTUBÉRANTIELLE.

— Astron. *Raies protubérantielles*, Raies données dans le spectroscope par les protubérances solaires.

PROTULE s. f. (pro-tu-le — dimin. de *proto*). Annél. Genre d'annélides tubicoles, formé aux dépens des serpules, et dont l'espèce type vit dans la Méditerranée.

PROTUTEUR s. m. (pro-tu-teur — du préf. *pro*, et de *tuteur*). Individu qui, sans avoir été nommé tuteur, est fondé à gérer les affaires d'un mineur. ‖ Individu nommé pour gérer les biens qu'un mineur possède hors du pays où il est domicilié.

PROTYPOGRAPHIQUE adj. (pro-ti-po-gra-fi-ke — du préf. *pro*, et de *typographique*). Philol. Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie : *Ouvrage* PROTYPOGRAPHIQUE. ‖ Qui ne renferme que des ouvrages en manuscrit, antérieurs à l'invention de l'imprimerie : *Bibliothèque* PROTYPOGRAPHIQUE.

PROU adv. (prou — de l'ancien français *proust* qui, selon Diez, représente exactement le latin *prodest*, il est utile, troisième personne singulière du présent de l'indicatif de *prodesse*, être utile, de *esse*, être, et de la préposition *prod*, pour *pro*, en avant, devant. Selon Génin, *prou* est par apocope de *proufit*, *profit*. L'antique *Civilité puérile et honnête* apprenait, selon lui, aux enfants à dire, après les grâces, à leurs père et mère *prou face*, c'est-à-dire « bon prou, bon profit vous fasse ce repas. » Les Italiens disent pareillement, en manière de souhait : *Buon pro vi faccia*, ou, en forme de question : *A che pro?* A quel profit, à quoi bon? *Pro*, chez eux, est l'apocope de *profitto*, mais ils ne le font pas adverbe ni préposition comme nous. Cette apocope dont se servaient encore La Fontaine et Molière remonte jusqu'à saint Bernard, c'est-à-dire à la première moitié du XIIe siècle. Le saint, dans un de ses sermons, parlant de la pureté du cœur et du désintéressement qui doivent caractériser un prélat, disait : « K'il en l'onor ou Deus l'at mis ne quiere son propre *prout*, mais ke le plaisir de Deu. » Ménage dérivait *prou* du latin *probe*, bien). Assez; beaucoup : *Je souffre toujours peu ou* PROU. (Mme de Simiane.) *M. Grandet jouissait à Saumur d'une réputation dont les causes et les effets ne seront pas entièrement compris par les personnes qui n'ont point, peu ou* PROU, *vécu en province.* (Balz.)

J'ai *prou* de ma frayeur en cette conjecture.
MOLIÈRE.

‖ Vieux mot.

— *Peu ni prou*, En aucune façon, nullement, pas du tout :

L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou,
Qu'ils ne se goberaient leurs petits *peu ni prou*.
LA FONTAINE.

— s. m. Profit.

Bon *prou* vous fasse!
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

PROUDHON (Jean-Baptiste-Victor), jurisconsulte français, né à Chanans (Franche-Comté) en 1758, mort à Dijon en 1838. Il appartenait à une famille de simples cultivateurs; néanmoins, il reçut de l'instruction et, après avoir fait sa philosophie au collége de Besançon, il entra au grand séminaire de cette ville où, pendant quatre ans, il étudia la théologie. Il était sur le point d'entrer dans les ordres lorsqu'il renonça tout à coup à suivre la carrière ecclésiastique, se mit à apprendre le droit et fut reçu docteur en 1789. Cette même année, il concourut, mais sans succès, à une chaire de droit. L'année suivante, il fut élu juge au tribunal de Pontarlier et député suppléant à l'Assemblée législative, où il n'eut pas l'occasion de siéger. Devenu, à la fin de 1792, juge de paix du canton de Node, dans son pays natal, il continua à se montrer partisan des principes de 1789, mais vit avec peine la Révolution souillée par de sanglants excès. Malgré la prudence de sa conduite, il fut destitué par le conventionnel Bernard de Saintes, mais il parvint à se faire réintégrer dans ses fonctions par le représentant Prost. Elu en 1795 membre du directoire exécutif du département du Doubs, Proudhon devint ensuite juge au tribunal de Besançon, puis professeur de législation à l'école centrale de cette ville. Après la suppression des écoles centrales (1802), il continua à enseigner gratuitement la législation jusqu'en 1806, époque où un décret impérial l'appela à une chaire de code civil à l'école de Dijon. Cette même année, il fut nommé directeur de cette école, dont il devint doyen en 1809. Après les Cent-Jours, le gouvernement de Louis XVIII destitua Proudhon comme professeur et comme doyen (1815), à cause de ses opinions libérales; mais aucun de ses collègues n'ayant voulu profiter de sa disgrâce en acceptant sa charge, le gouvernement fut obligé de rapporter l'ordonnance de révocation (1816) et lui rendit, en 1818, le titre de doyen. En 1819, l'ordre des avocats de Dijon le nomma son bâtonnier et le confirma pendant dix années consécutives dans ces fonctions. Proudhon était membre des Académies de législation de Paris et de Besançon, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1833). C'était un jurisconsulte d'un vaste savoir et un professeur extrêmement estimé. Sa réputation était tellement répandue, que des provinces les plus éloignées on accourait à ses leçons et que des étudiants vinrent d'Allemagne pour l'entendre. On a de lui : *Cours de législation et de jurisprudence françaises sur l'état des personnes* (Besançon, 1799, 2 vol. in-8°); *Cours de droit français sur l'état des personnes et sur le titre préliminaire du code civil* (Dijon, 1809, 2 vol. in-8°); *Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie* (Dijon, 1823-1825, 9 vol. in-8°), ouvrage capital, regardé comme un des plus beaux monuments de la science du droit; *Traité du domaine public* ou *De la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public* (Dijon, 1833-1834, 5 vol. in-8°); *Traité du domaine de propriété* ou *De la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine privé* (Dijon, 1839, 3 vol. in-8°), ouvrage publié par son fils C. Proudhon, juge au tribunal de Besançon. Le fameux publiciste Proudhon appartient à une branche de la même famille.

PROUDHON (Pierre-Joseph), philosophe, économiste et publiciste, né à Besançon le 15 janvier 1809, mort à Paris le 19 janvier 1865. Nous diviserons cette biographie en trois parties : 1° Proudhon avant la révolution de 1848; 2° Proudhon depuis la révolution de 1848 jusqu'à l'avénement du second Empire; 3° Proudhon depuis l'avénement du second Empire jusqu'à sa mort.

— I. PROUDHON AVANT LA RÉVOLUTION DE 1848. Le père et la mère de Proudhon étaient occupés à une brasserie. Le père, bien que cousin du professeur Proudhon, jurisconsulte de Dijon, et d'une branche cadette de la même famille, était garçon brasseur; la mère, belle et forte fille de la campagne, y était servante pour les gros ouvrages. En 1814, le père de Proudhon s'établit et fit de la tonnellerie pour son compte. Voici en quels termes Proudhon parle de la pauvreté de sa naissance : « Eh bien! oui, je suis pauvre, fils de pauvre, j'ai passé ma vie avec les pauvres, et selon toute apparence je mourrai pauvre. Que voulez-vous? je ne demanderais pas mieux que de m'enrichir; je crois que la richesse est bonne de sa nature et qu'elle sied à tout le monde, même au philosophe. Mais je suis difficile sur les moyens, et ceux dont j'aimerais à me servir ne sont pas à ma portée. Puis ce n'est rien pour moi de faire fortune tant qu'il existe des pauvres. Sous ce rapport, je dis comme César : Rien de fait tant qu'il reste à faire. *Nil actum reputans si quid superesset agendum.* Quiconque est pauvre est de ma famille. Mon père était garçon tonnelier, ma mère cuisinière; ils se marièrent le plus tard qu'ils purent, ce qui ne les empêcha pas de mettre au monde cinq enfants, dont je suis l'aîné, et auxquels ils laissèrent, après avoir bien travaillé, leur pauvreté. Ainsi ferai-je : voilà bientôt quarante ans que je travaille et, pauvre oiseau battu par l'orage, je n'ai pas encore trouvé la branche verte qui doit abriter ma couvée. De toute cette misère, je n'eusse dit jamais rien, si l'on ne m'eût fait une espèce de crime d'avoir rompu mon ban d'indigence et de m'être permis de raisonner sur les principes de la richesse et les lois de sa distribution. »

Le père de Proudhon était un homme très-honnête, mais d'une intelligence commune. Son fils l'a appelé homme simple, qui savait peu calculer. Sa mère, au contraire, était une personne de bon sens, et mieux que cela, disent ceux qui l'ont connue, une femme supérieure, douée d'un grand caractère. C'est d'elle surtout que tenait Proudhon et de ce grand-père Tournési, le soldat paysan dont sa mère lui parlait et dont il a raconté les rudes prouesses. Nommant plus tard du nom de *Catherine* sa fille aînée, il disait : « Je l'appelai *Catherine*, du nom de ma mère, à qui je dois tout; cela a fait beaucoup rire, le nom de *Catherine* n'est pas à la mode; j'ai voulu faire honneur à la paysanne que le monde n'a pas connue et qui en valait bien une autre. » Il eut de tout temps pour sa mère un dévouement, un culte dont il ne trahissait que l'essentiel, mais qui, comme tous les vrais cultes, avait ses délicatesses et ses pudeurs.

Les premières années de Proudhon se passèrent un peu au hasard. Il était utile à la maison ou gardait les vaches au dehors. On connaît la belle et riche page qu'il a consacrée à ces années de son enfance. « Jusqu'à douze ans, ma vie s'est passée presque toute aux champs, occupé tantôt de petits travaux rustiques, tantôt à garder les vaches. J'ai été cinq ans bouvier. Je ne connais pas d'existence à la fois plus contemplative et plus réaliste, plus opposée à cet absurde spiritualisme qui fait le fond de la vie chrétienne que celle de l'homme des champs......... Quel plaisir autrefois de me rouler dans les hautes herbes, que j'aurais voulu brouter, comme mes vaches; de courir pieds nus sur les sentiers unis, le long des haies; d'enfoncer mes jambes, en rechaussant (rebinant) les verts *turquies* dans la terre profonde et fraîche! Plus d'une fois, par les chaudes matinées de juin, il m'est arrivé de quitter mes habits et de prendre sur la pelouse un bain de rosée. Que dites-vous de cette existence crottée, Monseigneur? Elle fait de médiocres chrétiens, je vous assure. A peine si je distinguais alors moi du non-moi. Moi, c'était tout ce que je pouvais toucher de la main, atteindre du regard et qui m'était bon à quelque chose; non-moi était tout ce qui pouvait nuire ou résister à moi. L'idée de ma personnalité se confondait dans ma tête avec celle de mon bien-être, et je n'avais garde d'aller chercher là-dessous la substance inétendue et immatérielle. Tout le jour, je me remplissais de mûres, de raiponces, de salsifis des prés, de pois verts, de graines de pavot, d'épis de maïs grillés, de baies de toutes sortes, prunelles, blessons, alises, merises, églantines, lambrusques, fruits sauvages; je me gorgeais d'une masse de crudités à faire crever un petit bourgeois élevé gentiment et qui ne produisaient d'autre effet sur mon estomac que de me donner le soir un formidable appétit. L'alme nature ne fait mal à ceux qui lui appartiennent....... Que d'ondées j'ai essuyées! que de fois, trempé jusqu'aux os, j'ai séché mes habits sur mon corps à la bise ou au soleil! Que de bains pris à toute heure, l'été dans la rivière, l'hiver dans les sources! Je grimpais sur les arbres; je me fourrais dans les cavernes; j'attrapais les grenouilles à la course, les écrevisses dans leurs trous au risque de rencontrer une affreuse salamandre; puis je faisais sans désemparer griller ma chasse sur les charbons. Il y a de l'homme à la bête, à tout ce qui existe, des sympathies et des haines secrètes dont la civilisation ôte le sentiment. J'aimais mes vaches, mais d'une affection inégale; j'avais des préférences pour une poule, pour un arbre, pour un rocher. On m'avait dit que le lézard est l'ami de l'homme et je le croyais sincèrement. Mais j'ai toujours fait rude guerre aux serpents, aux crapauds et aux chenilles. Que m'avaient-ils fait? nulle offense. Je ne sais; mais l'expérience des humains me les a fait toujours détester davantage. »

Cette vie des champs ne dura pas; il n'avait pas douze ans qu'il était garçon de cave au logis. Cela n'empêcha pas qu'on ne le fît étudier. Proudhon entra au collége, en sixième, comme externe. Il était forcément assez irrégulier; les gênes domestiques et les assujettissements du dedans lui faisaient quelquefois manquer ses classes. Il réussit pourtant dans ses études; il y mettait une grande opiniâtreté. Sa famille était si pauvre qu'on ne pouvait lui acheter les livres; il était obligé de les emprunter à ses camarades et de copier le texte des leçons. Vers la fin des études, un jour, après la distribution des prix d'où il revenait chargé de couronnes, il ne trouva pas en rentrant chez lui de quoi dîner. Dans son ardeur de travail et sa soif d'apprendre, il ne se contentait point de l'enseignement de ses maîtres. Dès l'âge de douze à quatorze ans, il fréquentait assidûment la bibliothèque de la ville. Une curiosité le menait à l'autre et il demandait livre sur livre, quelquefois huit ou dix dans la même séance. Le bibliothécaire, M. Weiss, s'approcha un jour de lui et lui dit en souriant : « Mais, mon petit ami, qu'est-ce que vous voulez faire de tous ces livres? » L'enfant leva la tête, toisa l'interlocuteur et pour toute réponse : « Qu'est-ce que ça vous fait? »

Il ne put terminer entièrement ses études et, obligé de gagner sa vie à dix-neuf ans, il passa des bancs du collége dans l'atelier; il entra dans la maison Gauthier et Cie, qui exploitait à Besançon une imprimerie considérable. Devenu ouvrier typographe, il fit, en cette qualité, son tour de France et fut élevé à la dignité de prote. Il a toujours gardé son livret d'ouvrier, tout chargé de bonnes notes. Il corrigeait pour la maison Gauthier les épreuves d'auteurs ecclésiastiques, de Pères de l'Eglise. Comme on imprimait une Bible, une *Vulgate*, il fut conduit à faire des comparaisons avec les traductions interlinéaires d'après l'hébreu. C'est ainsi qu'il apprit l'hébreu seul; et comme tout s'enchaînait dans son esprit, il fut amené de la sorte à des études de linguistique comparée. Comme la maison Gauthier publiait quantité d'ouvrages de patristique et de théologie, il en vint également, par ce besoin de tout apprendre, à se former des connaissances théologiques fort étendues, ce qui a fait croire ensuite à des gens mal informés qu'il avait été au séminaire.

Le premier écrit de Proudhon fut un travail de linguistique; on imprimait à Besançon les *Eléments primitifs des langues, découverts par la comparaison des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français*, par Bergier; Proudhon augmenta l'édition d'un *Essai de grammaire générale* (1837). « Il a déployé dans ce travail, dit Sainte-Beuve, une grande force d'analyse et donné des preuves de sagacité. Mais il ne pouvait triompher de la nature des choses et du cercle étroit où il s'enfermait. Il en était à Condillac, à Court de Gébelin et à Bergier..... Il ne connaissait alors que les branches grecque et latine et le tronc sémitique et se fatiguait vainement à vouloir les rattacher l'un à l'autre; il ignorait complétement le véritable point de départ et tout le cours supérieur de dérivation indo-germanique. » Dans ce premier *Essai*, Proudhon s'était placé au même point de vue que Bergier, qu'il avait voulu continuer et compléter, au point de vue de Moïse et de la tradition biblique. Il admettait l'unité de la race humaine en la rattachant à l'unité d'une langue primitive qu'il semblait croire révélée. La science du langage devait, pensait-il, conduire à une sorte de restitution paléontologique de cette première révélation. Mais déjà dans la conclusion on entendait gronder un Prométhée intellectuel : « J'ose le dire, c'est la science de la parole qui nous conduira à une découverte si longtemps pressentie et à bon droit espérée. Peut-être entrait-il dans l'ordre éternel de la Providence que la première des révélations ne fût retrouvée qu'à son jour et à son heure; mais, quand nous ne devrions jamais assister à une seconde aurore de l'indéfectible vérité, quand le hasard et la nécessité seraient les seuls dieux que dût reconnaître notre intelligence, il serait beau de témoigner que nous avons conscience de notre nuit, et par le cri de notre pensée de protester contre le destin. » Nous avons sur cette production première l'opinion de Proudhon parvenu à la maturité. Elle se trouve dans une lettre datée de 1845 et écrite à M. Bergmann. Rappelant dans cette lettre l'idée qu'il avait émise dans son *Essai de grammaire* « sur la possibilité de prouver l'unité du genre humain par l'unité d'origine des langues, » il déclare qu'il est bien revenu de cette idée, « l'identité ne tenant pas à l'exacte uniformité du type, non plus qu'à la communauté de la souche ainsi qu'au décalquement d'une prétendue langue primitive. »

En 1838, Proudhon devint titulaire de la pension Suard. Cette pension consiste en une rente de 1,500 fr. léguée à l'Académie de Besançon par Mme Suard, veuve de l'académicien, pour être donnée tous les trois ans à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou ès sciences et dépourvu de fortune, *qui aura été*, au jugement de l'Académie de Besançon, *reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine.* Proudhon fut le troisième pensionnaire élu par l'Académie. Il n'arriva pas sans difficulté à la pension Suard, qui devait lui assurer pendant trois années le bienfait de l'étude. Il dut se faire recevoir bachelier, puis adresser à l'Académie une lettre ou pétition dont le langage ne parût pas trop altier ni trop brusque. Il trouva des académiciens bienveillants qui le guidèrent. M. Pérennès, secrétaire perpétuel, qui tenait à son élection, lui fit retrancher, dans son intérêt, comme choquante et « mauvaise en tout, » la phrase suivante, bien curieuse et bien caractéristique : « Né et élevé dans la classe ouvrière, lui appartenant encore, aujourd'hui et à toujours, par le cœur, le génie, les habitudes et surtout par la communauté des intérêts et des vœux, la plus grande joie du candidat, s'il réunissait vos suffrages, serait, n'en doutez pas, messieurs, d'avoir attiré, dans sa personne, votre juste sollicitude sur cette intéressante portion de la société si bien décorée du nom d'*ouvrière;* d'avoir été jugé digne d'en être le premier représentant auprès de vous et de pouvoir désormais travailler sans relâche, par la philosophie et la science, avec toute l'énergie de sa volonté et toutes les puissances de son esprit, à l'affranchissement complet de ses frères et compagnons. »

En possession de la pension Suard, Proudhon pensa aussitôt à la justifier par un double travail, par un mémoire qu'il présenta à l'Institut pour le prix Volney, en février 1839, et par un discours de l'*Utilité de la célébration du dimanche*, dont le sujet avait été mis au concours par l'Académie de Besançon. Le mémoire n'était autre chose que l'*Essai de grammaire* remanié. Il était intitulé : *Recherches sur les catégories grammaticales et sur quelques origines de la langue française.* Il fut inscrit sous le n° 4. Il n'y eut que quatre mémoires envoyés. On ne donna pas le prix; mais deux mentions honorables furent accordées, l'une à M. Charles Mourain de Sourdeval, juge à Tours, auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Etudes gothiques;* l'autre au manuscrit n° 4, c'est-à-dire à M. P.-J. Proudhon, imprimeur à Besançon. Les juges étaient MM. Amédée Jaubert, Bernaud et Burnouf. « La commission, disait le rapport lu dans la séance annuelle des cinq Académies du jeudi 2 mai 1839, la commission a particulièrement remarqué le manuscrit n° 1 et le manuscrit n° 4; toutefois, elle n'a cru pouvoir accorder le prix ni à l'un ni à l'autre, parce qu'ils ne lui ont point paru suffisamment élaborés. La commission, qui a distingué dans le n° 4 des analyses fort ingénieuses, particulièrement en ce qui concerne le mécanisme de la langue hébraïque, a regretté que

l'auteur se soit abandonné à des conjectures hasardées et qu'il ait quelquefois oublié la méthode expérimentale et comparative que la commission avait spécialement recommandée. »

Le *Discours sur la célébration du dimanche* obtint également une mention honorable, avec une médaille qui lui fut décernée dans la séance publique du 24 août 1839. Le rapporteur du concours, l'abbé Doney, signalait la supériorité incontestable de son travail au point de vue du talent; mais il lui reprochait de s'être jeté dans des théories hasardées, d'avoir abordé des questions de politique pratique et d'organisation sociale, où la droiture des intentions et le zèle du bien public ne pouvaient justifier la témérité des solutions. « Ce *Discours sur le dimanche*, dit Sainte-Beuve, ne fut guère qu'un prétexte pour l'auteur d'introduire son système d'idées encore obscur et à demi couvert et de lui faire prendre position à l'abri de l'abbé Fleury et de Moïse. » *Encore obscur et à demi couvert!* Nous trouvons, nous, que l'idée proudhonienne, telle que d'autres ouvrages doivent la développer, s'y affirme déjà très-clairement. Revendication du droit de vivre, du droit au travail; négation du principe malthusien qui refuse à l'enfant né sans moyens d'existence tout droit vis-à-vis de la société; négation du droit absolu d'occupation qui monopolise les instruments naturels de production, les conditions du travail et de la vie; substitution de la possession à la propriété; égalité des rétributions, des gains, des salaires, fondée sur l'équivalence morale des fonctions et sur la part qui revient à la force collective, à la collaboration sociale dans les résultats des efforts individuels; on reconnaît là tous les principes du socialisme proudhonien. On y trouve en germe jusqu'à la fameuse définition : *La propriété, c'est le vol*. Dans l'analyse qu'il fait du *Décalogue*, Proudhon oppose le principe *égalité* au délit *vol;* le vol n'est pas pour lui la négation de la propriété, mais la négation de l'égalité. « L'égalité des conditions, dit-il, est conforme à la raison et irréfragable en droit; elle est dans l'esprit du christianisme, elle est le but de la société; la législation de Moïse prouve que ce but peut être atteint. Ce dogme sublime, si effrayant de nos jours, a ses racines dans les profondeurs les plus intimes de la conscience, où il se confond avec la notion même du juste et du droit. *Tu ne voleras pas*, dit le Décalogue, c'est-à-dire, selon l'énergie du terme original *lo thignob*, tu ne détourneras rien, tu ne mettras rien de côté pour toi. L'expression est générique comme l'idée même; elle proscrit non-seulement le vol commis avec violence et par ruse, l'escroquerie et le brigandage, mais encore toute espèce de gain obtenu sur les autres sans leur plein acquiescement. Elle implique, en un mot, que toute infraction à l'égalité de partage, toute prime arbitrairement demandée et tyranniquement perçue, soit dans l'échange, soit sur le travail d'autrui, est une violation de la justice, une concussion. »

Proudhon vint à Paris au commencement de novembre 1839. Il ne tarda pas à s'y trouver très-pauvre, les deux tiers de sa pension étant emportés par ses créanciers et sa famille, et de plus parfaitement incompris, dans une solitude intellectuelle qui le décourageait et l'irritait en même temps. Ses lettres à ses amis Bergmann et Ackermann nous font connaître sa situation et ses sentiments de cette époque. « Les plus sages, écrit-il au premier, mes amis même, doutent, me font des recommandations et désirent que je laisse la politique de côté. Faites-nous de la métaphysique et de la morale, me dit-on, et laissez la république, la monarchie et les prêtres. On veut, comme tu vois, que je sois philosophe, sans qu'il me soit permis de parler de *Dieu*, de la *société* et de la *religion;* que je fasse de la science à condition que je n'en toucherai pas les matériaux..... Que veux-tu? Je suis hors de toutes les conditions du succès; je ne plais à personne. Ma chance est belle! Mais patience! » Et au second : « Je suis épuisé, découragé, prosterné. J'ai été pauvre l'année dernière; je suis celle-ci indigent. Mon budget tout réglé, il me restera à dater du 1er avril prochain 200 francs pour vivre six mois à Paris.... Je suis comme un lion; si un homme avait le malheur de me nuire, je le plaindrais de tomber sous ma main. N'ayant point d'ennemis, je regarde quelquefois la Seine d'un œil sombre et je me dis : Passons encore aujourd'hui. » C'est dans ces tristes conditions matérielles et sous l'influence de ces sentiments de misanthropie et de désespoir que cet enfant du peuple, de la classe ouvrière, qui sentait sa force et son génie et qui savait par une douloureuse expérience le poids des fatalités sociales à soulever, conçut et composa son premier mémoire sur la propriété. Nous avons deux lettres de lui où, annonçant cet ouvrage à ses amis, il en expose le plan et le but et où nous voyons le jugement qu'il en portait lui-même au moment de le faire paraître :

« Mon travail sur la propriété est commencé; je vous en enverrai le titre et le sommaire dans ma prochaine lettre.... Le style en sera rude et âpre; l'ironie et la colère s'y feront trop sentir; c'est un mal irrémédiable. Quand le lion a faim, il rugit.... J'évite le plus que je peux de tomber dans l'éloquence et le beau style; je raisonne, je conclus, je réfute; je n'ai pas besoin des secours de la rhétorique, le sujet par lui-même devant intéresser, bon gré mal gré, les plus ladres. Sous le rapport philosophique, il n'existe rien de semblable à mon livre. Malheur à la propriété! Malédiction!... Il faut que je tue, dans un duel à outrance, l'inégalité et la propriété. Ou je m'aveugle, ou elle ne se relèvera jamais du coup qui lui sera bientôt porté.... Pour la première fois, une vraie méthode sera employée en philosophie et aura véritablement démontré, par une analyse propre, ce qui, par voie d'intuition et de tâtonnement, resterait à jamais caché, parce que l'intuition et le tâtonnement ne prouvent rien... Je ne mets dans tout cela rien du mien; je cherche, et pour mieux chercher je me fais un instrument, je me fabrique un guide, j'attache un fil à la porte du labyrinthe où je m'enfonce. Puis je ne conteste jamais; je ne réfute personne, j'admets toutes les opinions et je me contente de chercher ce qu'elles contiennent. Or, ce qu'elles contiennent nécessairement toutes est pour moi un principe vrai, un axiome, dont je cherche définitivement la raison dans un fait physiologique ou naturel et duquel je pars avec la même rigueur de déduction pour fonder ma science que j'en ai d'abord apporté dans mes inductions pour déterminer le principe. » (Lettre à Ackermann.)

« Le sujet de mon livre est le développement des propositions qui m'ont fait perdre le prix de l'Académie de Besançon (des propositions égalitaires du *Discours sur la célébration du dimanche*). Cette fois, je ne chanterai pas des *Gloria patri;* ce sera un véritable tocsin. Pourtant je m'interdis toute rhétorique, toute hyperbole, tout lieu commun; je compte, je suppute, je raisonne, j'examine, voilà tout. Et, ce qui ne s'est jamais vu en philosophie, je crée une méthode d'investigation pour les problèmes sociaux et psychologiques comme les géomètres en créent pour les problèmes des mathématiques. Je ne dis rien de trop en annonçant que rien de pareil n'a été fait jusqu'à ce jour pour la forme et pour le fond. Voici quel sera le titre de mon nouvel ouvrage, sur lequel je désire que tu me gardes le secret : *Qu'est-ce que la propriété? c'est le vol* ou *Théorie de l'égalité politique, civile et industrielle.* Je le dédierai à l'Académie de Besançon. Ce titre est effrayant; mais il n'y aura pas moyen de mordre sur moi; je suis un démonstrateur, j'expose des faits : on ne punit plus aujourd'hui pour dire, sans blesser personne, des réalités même fâcheuses. Mais si le titre est alarmant, ce sera bien pis de l'ouvrage; si j'ai un éditeur habile et remuant, tu verras bientôt le public dans la consternation. Prends la proposition qui me sert de frontispice à la lettre et attends-toi à la voir prouver par *raison mathématique*, ce qui est autrement concluant pour les hommes d'à présent que des preuves morales et métaphysiques. » (Lettre à M. Bergmann.)

Le terrible mémoire parut en juin 1840 sous le titre : *Qu'est-ce que la propriété?* ou *Recherches sur le principe du droit et du gouvernement.* L'auteur n'avait pas laissé dans ce titre la fameuse réponse : *C'est le vol*, qu'il avait d'abord eu l'intention d'y mettre. Il l'avait réservée pour la première page. Il s'était engagé à placer, pour son compte, deux cent trente exemplaires, c'est-à-dire de quoi couvrir les frais d'impression. L'éditeur se refusa à faire la plus petite annonce ou réclame dans les journaux. Les deux cents premiers exemplaires furent néanmoins enlevés en quinze jours, sans publicité, sans recommandation, et par le seul effet des premières lectures. Quel était ce livre? On en trouvera p. 274 le compte rendu. Nous nous bornerons à donner ici les propositions qui en forment la conclusion :

I. La *possession* individuelle est la condition de la vie sociale; cinq mille ans de propriété le démontrent; la *propriété* est le suicide de la société. La possession est dans le droit; la propriété est contre le droit. Supprimez la propriété en conservant la possession, et, par cette seule modification dans le principe, vous changerez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions; vous chassez le mal de la terre.

II. Le droit d'occuper étant égal pour tous, la possession varie comme le nombre des possesseurs, la propriété ne peut se former.

III. L'effet du travail étant aussi le même pour tous, la propriété se perd par l'exploitation étrangère et par le loyer.

IV. Tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient, par la même raison, collective et indivise; en termes plus précis, le travail détruit la propriété.

V. Toute capacité travailleuse étant, de même que tout instrument de travail, un capital accumulé, une propriété collective, l'inégalité de traitement et de fortune, sous prétexte d'inégalité de capacité, est injustice et vol.

VI. Le commerce a pour condition nécessaire la liberté des contractants et l'équivalence des produits échangés; or, la valeur ayant pour expression la somme de temps et de dépense que chaque produit coûte et la liberté étant inviolable, les travailleurs restent égaux en salaire comme ils le sont en droits et en devoirs.

VII. Les produits ne s'achètent qu'avec des produits, et l'équivalence des produits étant la condition des échanges, le bénéfice est impossible et injuste. Observez ce principe de la plus élémentaire économie, et le paupérisme, le luxe, l'oppression, le vice et le crime avec la famine disparaissent du milieu de nous.

VIII. Les hommes étant associés par la loi physique et mathématique de production avant de l'être par leur propre acquiescement, l'égalité des conditions est de justice, c'est-à-dire de droit strict, de droit étroit : l'estime, l'amitié, la reconnaissance, tombent seules dans le droit équitable ou proportionnel.

IX. L'association libre, la liberté qui se borne à maintenir l'égalité dans les moyens de production et l'équivalence dans les échanges, est la seule forme de société possible, la seule juste, la seule vraie.

X. La politique est la science de la liberté. Le gouvernement de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est oppression. La plus haute perfection de la société est dans l'union de l'ordre et de l'anarchie.

Tout le système socialiste de Proudhon est dans ces dix propositions; on les voit reparaître dans tous ses autres ouvrages. Il faut d'abord écarter une équivoque : Proudhon ne nie pas la propriété à la manière des communistes; quand il dit que la propriété ne se relèvera pas du coup qu'il lui porte, il n'emploie pas le mot *propriété* dans un sens générique; la propriété qu'il repousse en l'appelant audacieusement *le vol* est une espèce de propriété, mais non toute propriété; c'est la propriété immobilière, la propriété de l'instrument primitif de travail que la nature a donné à tous les hommes. Cet instrument naturel du travail doit être accessible à tous et, pour être accessible à tous, ne peut comporter qu'un droit de possession. Il s'applique à montrer que tous les principes sur lesquels se fonde la propriété ou ne tiennent pas devant l'examen, ou ne peuvent justifier que la possession. A cette première thèse, il croit pouvoir lier la négation de toute productivité du capital, de tout bénéfice du commerce et de tout avantage du talent. L'intérêt du capital, le profit du commerce et le gain plus élevé du talent lui semblent l'usurpation par quelques-uns, au détriment du plus grand nombre, de ce qui est le produit de la force collective, une usurpation qui ressemble à celle de la terre et qui en est la conséquence. Proudhon avait un sentiment profond de l'égale dignité, de l'égalité morale des hommes; il la considérait comme un autre nom de la justice; il était persuadé qu'elle ne pouvait être réalisée dans l'ordre politique si elle ne l'était d'abord dans l'ordre économique, c'est-à-dire dans les rapports de travail et d'échange. C'est à cette profondeur qu'il entendait poursuivre l'inégalité, c'est-à-dire, à ses yeux, l'iniquité; et c'est pourquoi il a toujours soutenu que la question et la réforme politiques devaient être subordonnées à la question et à la réforme sociales. Il était, d'ailleurs, fort éloigné de donner à cette subordination le même sens que les socialistes autoritaires, que M. Louis Blanc, par exemple. La réforme politique devait être, selon lui, la dernière expression et comme le couronnement de la révolution sociale.

Voici le jugement que porte Sainte-Beuve sur le premier ouvrage et en général sur le système de Proudhon : « Lorsque Proudhon se félicitait si hardiment avec des amis, dans le feu et la fumée de son travail, il s'en exagérait sans doute la valeur, mais pas absolument; il était loin d'avoir abattu les murailles et d'avoir pris la place d'assaut; mais il y avait pratiqué à coups de bélier de larges brèches, difficilement réparables. Toute sa réfutation des jurisconsultes plus ou moins philosophes qui ont traité du droit de propriété, Toullier, Dutens, Charles Comte, etc., est vigoureuse, victorieuse, selon moi, et décisive; car je suis de ceux qui pensent avec Pascal que le titre par lequel on possède n'est pas un titre de nature, mais d'établissement humain, et que la propriété telle qu'elle est et qu'elle se présente dans nos sociétés n'a d'autre fondement que la loi civile et les conventions. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il est périlleux de remuer ce fondement et que cette recherche à fond ne mène qu'à ébranler et à démolir. Cela devient une autre question. Il n'en est pas moins vrai que, philosophiquement, dans toute sa partie rationnelle et sévère, le livre de Proudhon subsiste et que, s'il s'était borné à pousser, l'épée dans les reins, les philosophes et à serrer le bouton aux économistes, que s'il n'était pas sorti du cercle de la discussion et de la science, il y aurait peu à lui répondre, sinon au point de vue de l'histoire, de la politique et du fait. Après cela, son tort grave, non pas dès le titre, comme il y avait songé d'abord (car il renonça à son premier titre), mais dès son premier paragraphe, c'est d'avoir allumé la mèche et mis le feu aux poudres. « La propriété, c'est le vol! » Une telle affiche est un coup de tocsin et ressemble à un violent appel à tous les déshérités qui peuvent s'y méprendre; et c'est aussi à ce cri imprudent que tout ce qu'il y a de sage et de sensé le conjure et l'arrête. Mais il avait, dira-t-il, à se faire écouter avant tout, à se faire jour, à soulever comme Encelade son Etna. Le Jurassien Proudhon avait naturellement en lui et il tenait peut-être de son pays natal une veine de crânerie provocante; il aimait à étonner, à faire dresser l'oreille à l'interlocuteur ou au lecteur..... Quant au fond, on dira tout ce qu'on voudra de son système : oui, c'est un système extrême et forcé, mais un système qui a cette vertu, qu'il opère puissamment sur ceux même qui le repoussent et qu'il les oblige à faire du chemin et à en venir bientôt aux dernières limites des concessions. Par ce qu'ils appellent ses paradoxes et ses sophismes et qui n'est que de la logique à outrance, Proudhon fait suer sang et eau à ses adversaires; il les contraint à s'ingénier, à se mettre en quatre, à faire un chemin du diable pour le joindre et lui répondre, c'est-à-dire qu'il les oblige, bon gré malgré, et bien qu'à grande distance encore, à se rapprocher de lui. J'entends d'ici son rire éclatant et sarcastique. C'est peut-être en définitive tout ce qu'il a voulu. »

Ce jugement est certainement d'un esprit large, élevé, supérieur aux préjugés de parti et de classe, vraiment soucieux d'impartialité et d'équité. A nos yeux cependant, c'est le jugement d'un bon sens superficiel. Que Proudhon aimât à étonner, à faire dresser l'oreille à l'interlocuteur, qu'il se plût aux mots qui frappent l'attention ou qui secouent le sommeil mental, qui scandalisent les esprits timides; qu'il en usât même volontiers pour se faire jour, c'est ce que nous accordons. Mais on se tromperait fort si l'on voyait dans le célèbre socialiste un homme qui n'est pas dupe de son système; qui le pousse à l'absolu et qui passe à dessein la mesure avec l'arrière-pensée d'amener le lecteur à mi-chemin de ses vues. Il faut distinguer en Proudhon : 1° les moyens littéraires, les procédés de rhétorique, qui ne sont pas toujours exempts de charlatanisme; 2° les moyens et procédés de démonstration et de réfutation, qui ne sont pas aussi solides que le dit Sainte-Beuve, où l'on trouve même souvent beaucoup plus de sophistique que de vraie logique; 3° les moyens politiques et même économiques d'application; 4° les idées fondamentales, les thèses égalitaires. Les thèses égalitaires, voilà le fond de Proudhon; là-dessus il n'a jamais changé; là-dessus ses convictions ont toujours été sérieuses et sincères. C'est qu'elles constituaient sa conscience même; c'est qu'il était à l'antipode du point de vue auquel se place Sainte-Beuve pour envisager les questions de propriété, de travail et d'échange. Au contraire, moyens littéraires, moyens de raisonnement, moyens d'application politique ou économique n'étaient pour Proudhon que la forme passagère qu'il croyait devoir donner à ses idées fondamentales, pour en amener la réalisation. Il est fort possible qu'il ne les ait pas toujours pris au sérieux.

Le mémoire *Qu'est-ce que la propriété?* était dédié à l'Académie de Besançon par une sorte de lettre-préface, dont quelques passages sont à citer : « La pensée de ce travail, y disait-il, est l'application de la méthode aux problèmes de la philosophie; toute autre intention m'est étrangère et même injurieuse. J'ai parlé avec une médiocre estime de la jurisprudence; j'en avais le droit, mais je serais injuste si je ne séparais pas de cette prétendue science les hommes qui la cultivent. Voués à des études pénibles et austères, dignes à tous égards de l'estime de leurs concitoyens par le savoir et l'éloquence, nos jurisconsultes ne méritent qu'un reproche, celui d'une excessive déférence à des lois arbitraires. J'ai poursuivi d'une critique impitoyable les économistes; pour ceux-ci, je confesse qu'en général je ne les aime pas. La morgue et l'inanité de leurs écrits, leur impertinent orgueil et leurs inqualifiables bévues m'ont révolté. Quiconque, les connaissant, leur pardonne les lise. J'ai exprimé sur l'Eglise chrétienne enseignante un blâme sévère; je le devais. Ce blâme résulte des faits que je démontre : pourquoi l'Eglise a-t-elle statué sur ce qu'elle n'entendait pas? L'Eglise a erré dans le dogme et la morale; l'évidence physique et mathématique dépose contre elle. Ce peut être une faute à moi de le dire; mais à coup sûr c'est un malheur pour la chrétienté que cela soit vrai. Pour restaurer la religion, il faut condamner l'Eglise..... Pourquoi ne l'avouerais-je pas, messieurs? j'ai ambitionné vos suffrages et recherché le titre de votre pensionnaire, en haine de tout ce qui existe et avec des projets de destruction; j'achèverai ce cours d'étude dans un esprit de philosophie calme et résignée. L'intelligence de la vérité m'a rendu plus de sang-froid que le sentiment de l'oppression ne m'avait donné de colère... Puissiez-vous, messieurs, vouloir l'égalité comme je la veux moi-même; puissiez-vous, pour l'éternel bonheur de notre patrie, en devenir les propagateurs et les hérauts; puissé-je être le dernier de vos pensionnaires! C'est, de tous les vœux que je puis former, le plus digne de vous, messieurs, et le plus honorable pour moi. »

L'Académie répondit à cette adresse par une note consignée dans ses recueils imprimés, où elle désavouait et condamnait les doctrines *antisociales* de son pensionnaire. Elle fut sur le point de lui retirer sa pension, elle l'appela à comparaître devant elle; il se défendit et put détourner le coup dont il était menacé. A la fin d'avril 1841, il publia sous la forme d'une lettre adressée à l'économiste

Adolphe Blanqui un second mémoire sur la propriété : *Qu'est-ce que la propriété? deuxième mémoire; lettre à M. Blanqui sur la propriété;* et, un an après, une troisième brochure sur le même sujet, sous la forme d'une lettre adressée à M. Considérant : *Avertissement aux propriétaires* ou *Lettre à M. Considérant sur une défense de la propriété* (1842). Dans ces deux brochures sont développées les idées contenues dans le premier mémoire. Dans la *Lettre à Blanqui*, Proudhon montre que l'humanité, depuis l'origine, est en travail de nivellement; que la société française, à son insu et par la fatalité des lois providentielles, démolit chaque jour la propriété; que toutes les écoles la condamnent, etc. Cette exposition historique et critique des tendances et des doctrines se termine tout naturellement par cette conclusion : il faut marcher du côté où nous allons, puisque c'est la nécessité qui nous pousse. En un mot, après avoir considéré la question de la propriété au point de vue du droit et de la logique dans son premier mémoire, il y applique, dans le second, la méthode d'évolution historique. « Eh bien! dit-il, en écrivant contre la propriété qu'ai-je fait que de parler le langage de l'histoire? J'ai dit à la société moderne, fille et héritière de tant de sociétés évanouies : *Age quod agis ;* achève ce que depuis six mille ans tu exécutes sous l'inspiration et par l'ordre de Dieu; hâte-toi d'arriver au terme de ta course, ne te détourne ni à droite ni à gauche, marche dans ta route éternelle. Tu cherches la raison, la loi, l'unité, la discipline; mais tu ne peux les trouver désormais qu'en secouant les voiles de ton enfance et en détournant tes regards des clartés d'un instinct qui n'est plus fait pour toi. Réveille-toi de ce sommeil où ta conscience est plongée, ouvre tes yeux à la pure lumière de la réflexion et de la science; contemple ce spectre qui trouble tes songes et t'agita si longtemps dans les angoisses d'un inexprimable délire; connais-toi, ô société trop longtemps abaissée! connais ton ennemie! Et j'ai dénoncé la propriété. » Cette brochure était plus modérée, plus conciliante que la première. L'auteur la terminait en protestant de ses intentions pacifiques et en faisant appel à l'initiative égalitaire du pouvoir.

La brochure publiée sous la forme d'une lettre à M. Considérant est d'un ton beaucoup plus agressif, beaucoup plus menaçant. Proudhon avait été attaqué par un phalanstérien; il répond en s'adressant au chef de l'école phalanstérienne, qui était son compatriote; dans sa défense, il frappe à droite et à gauche. On y remarque une vive et forte critique du fouriérisme, des attaques violentes contre le journal le *National*. Il y développe cette thèse, déjà indiquée dans la lettre à Blanqui et qui est, on peut le dire, impliquée par son système, que l'inégalité des intelligences est artificielle, sociale, humaine, et non primitive, naturelle, physiologique; qu'elle dérive de l'inégalité des conditions et aussi de la vénération timide et servile inspirée à la foule par les esprits qu'on appelle supérieurs, de l'influence débilitante et oppressive qu'ils exercent sur ceux que l'admiration décourage, prosterne et empêche de croire à eux-mêmes et de manifester leur propre originalité; enfin qu'un jour viendra où l'immense majorité des hommes, sans être identiques, seront équivalents de capacités comme ils seront égaux par le salaire. L'*Avertissement aux propriétaires* fut saisi par le parquet de Besançon et Proudhon traduit en cour d'assises. Il a raconté ce procès avec une vérité toute pittoresque et dramatique et dans un langage où l'ironie se mêle à la belle humeur : « J'étais accusé de neuf délits qui, par indulgence ou plutôt parce qu'ils rentraient les uns dans les autres, furent réduits à quatre : 1° attaque à la propriété; 2° excitation à la haine du gouvernement, 3° et de plusieurs classes de citoyens; 4° offense à la religion. Je fus assigné à comparaître aux assises de Besançon, par citation directe, pour le 3 février suivant. Je partis le 29, arrivai le 31 et j'eus quarante-huit heures pour voir un avocat et écrire une défense. Mon conseil, jeune homme d'intelligence et de cœur, ne savait de quel bout prendre mon affaire, et je fus obligé de lui faire la leçon. Il allait se jeter dans des lieux communs qui m'auraient perdu et qui d'ailleurs ne m'allaient pas. Enfin, je comparus. Foule immense à l'audience; la haine, la curiosité, l'intérêt, mille passions remuaient le public dans les sens les plus opposés. Il est incroyable à quel degré de haine on était monté : j'étais un passe-Robespierre, un Antéchrist. J'ai vu une jeune et jolie personne de seize ans fuir à ma présence, par la terreur que je lui inspirais; une dame de cinquante ans manqua à une soirée où elle apprit que je devais me trouver. Il y allait de cinq ans de prison au moins, amende, confiscation, etc. Lorsque l'avocat général eut prononcé son réquisitoire, l'effroi était au comble. La seule lecture des passages incriminés, faite par une voix sonore et éloquente, faisait frémir l'auditoire. A vrai dire, je n'avais encore rien écrit de plus véhément et de mieux travaillé. Puis j'avais eu le tort d'attaquer tout le monde, en sorte que je ne pouvais inspirer d'intérêt d'aucun côté... Enfin, je parlai pour moi-même; ma lecture dura deux heures. Figurez-vous l'étonnement de tous ces curieux, prêtres, femmes, aristocrates, etc., quand, au lieu d'un républicain à gilet rouge, barbe de bouc, voix sépulcrale, on vit un petit blondin au teint clair, à la mine simple et pleine de bonhomie, à la contenance tranquille, prétendant qu'il n'était accusé que par une méprise du parquet, dont, au surplus, il louait le zèle, et affirmant que ses idées étaient celles de tout le monde; que, loin d'être hostiles au gouvernement, elles lui étaient très-favorables; que, loin de mériter des reproches de la part de qui que ce fût, elles n'étaient dignes que d'éloge, et prouvant cette thèse par des développements scientifiques si recherchés, si pénibles à suivre et rendus dans un style d'une clarté et d'une simplicité extrêmes, plus souvent d'une profondeur métaphysique et technologique telle qu'on n'y comprenait plus rien. Figurez-vous, dis-je, un homme accusé de conspiration contre l'ordre social, et présentant pour défense un pâté d'économie politique si difficile à digérer et à saisir que tout le monde avoua n'y avoir rien entendu, et vous aurez à peine l'idée de cette mystification judiciaire. Mon avocat commença par déclarer qu'étranger à mes études il ne pouvait ni les rejeter ni les adopter, et il insinua que le jury, en matière scientifique, était incompétent. Puis il partit de ce point de vue pour expliquer la vivacité de mes phrases. Le procureur général reconnut qu'il ne pouvait répondre à mon plaidoyer, mais que mon livre était là, qui, selon lui, parlait assez haut... C'était s'avouer battu. Le président, dans son résumé, fit un aveu analogue, si bien qu'il s'agissait pour le jury de savoir si véritablement il y avait un côté philosophique dans mes doctrines qui pût rendre raisonnables et innocentes les effroyables imprécations que je m'étais permises contre la propriété. Le chef du jury dit : « Cet homme est dans une sphère d'idées inaccessibles au vulgaire; nous ne pouvons condamner au hasard; et qui nous répond de sa culpabilité? »

Acquitté par le jury de Besançon, Proudhon se remit au travail et prépara un nouvel ouvrage, la *Création de l'ordre dans l'humanité* ou *Principes d'organisation politique*. Cet ouvrage parut vers le mois de septembre 1843. On devait y trouver « une métaphysique nouvelle, autrement simple, claire et féconde que celle des Allemands. » C'était ce qu'annonçait l'auteur à ses amis. Le vrai est qu'on y trouva çà et là des idées ingénieuses, des vues profondes, relevées par un tour d'expression vif, original, hardi, quelques passages d'un sentiment éloquent, une érudition souvent très-insuffisante, des parties faibles et obscures de pensée et de style. Le système n'était pas nouveau; c'était une théorie de l'évolution de l'esprit, dans laquelle il était facile de reconnaître la doctrine positiviste des trois états. Proudhon avait, à la vérité, quelque peu transformé cette doctrine en se l'appropriant; l'état théologique devenait dans son livre la religion, l'état métaphysique la philosophie, et l'état positif la science. Religion, philosophie, science étaient, à ses yeux, les trois grandes époques de la formation de la connaissance. Il conservait le nom de métaphysique en désignant par là la logique et la méthodologie générales. L'économie politique était sa sociologie; elle expliquait l'histoire, en dévoilait les lois; elle renfermait le droit et la politique, celle-ci ne devant être considérée que comme une application des lois économiques. Voici un passage évidemment inspiré par les premiers écrits d'Auguste Comte : « La connaissance se forme en trois moments consécutifs : 1° période religieuse ou de contemplation panthéiste; 2° période philosophique ou de causalité; 3° période savante ou de spécialisation ou de série. Telle a été la marche commune des sciences : toutes, avant de s'élaborer par l'analyse, ont traversé une ère de mysticité et de superstition, pendant laquelle l'esprit ou s'absorbait dans ses rêves, ou n'abordait le phénomène que pour en chercher la cause; procédé qui le ramenait toujours à son point de départ, c'est-à-dire à expliquer le fait par le fait. » Il est juste de dire que, dans la *Création de l'ordre dans l'humanité*, Proudhon se distingue et se sépare du positivisme par le genre de distinction qu'il établit entre la religion et la philosophie, par l'étendue qu'il suppose au champ de la science, par la fonction qu'il assigne et par la confiance qu'il accorde à ce qu'il appelle la métaphysique, enfin par sa conception de l'objet et de l'importance de l'économie politique.

A l'époque même où parut le volume de la *Création de l'ordre*, Proudhon avait dû, sous le coup de la nécessité, accepter un emploi des plus étrangers aux lettres. Il avait eu pour camarade et ami particulier d'enfance et de collége l'un des MM. Gauthier frères, négociants à Mulhouse et à Lyon, qui avaient établi un service de bateaux à vapeur remorqueurs pour le transport des houilles par le canal du Rhône au Rhin. Ils eurent l'idée heureuse d'occuper Proudhon, d'utiliser sa capacité dans leur entreprise et de l'appliquer aux nombreuses affaires contentieuses qu'elle amenait journellement. Proudhon devint leur homme d'affaires, leur conseil, leur rédacteur de mémoires, et cela sans assujettissement absolument régulier. « Je ne crois pas trop dire, écrivait-il à M. Bergmann en 1844, en reconnaissant que MM. Gauthier auront remplacé pour moi l'Académie de Besançon : grâce à eux, je puis poursuivre mes études. »

Ces études aboutirent à l'ouvrage capital des *Contradictions économiques*, publié en 1846. L'année précédente, il avait fait paraître *De la concurrence entre les chemins de fer et les voies navigables* et le *Miséréré* ou la *Pénitence d'un roi;* deux articles de revue, le premier inséré dans le *Journal des économistes*, le second dans la *Revue indépendante*. Dans le premier, Proudhon plaide la cause de la batellerie française et implicitement celle du canal du Rhône au Rhin; mais obéissant à la forme et à la loi de son esprit, il a élevé l'intérêt privé qu'il représente à la hauteur d'une question générale. On y trouve indiquée en termes excellents, sinon développée, la véritable théorie des monopoles créés par l'Etat en des matières auxquelles la concurrence ne peut s'appliquer utilement. Proudhon distingue, sous le nom de *négatifs*, ces monopoles qui ont pour but l'avantage de tous et le bon marché des monopoles *positifs* créés seulement pour la hausse. Le *Miséréré*, composé à l'occasion du carême que Lacordaire était venu prêcher à Lyon, nous offre un chapitre d'exégèse rationaliste. Proudhon y expose avec une précision toute française les principes de la critique positive des documents sacrés, principes alors inconnus dans notre pays et qu'il avait, pour ainsi dire, découverts en étudiant la Bible; car il n'était pas au courant des travaux allemands. Les lignes suivantes sur la méthode rationnelle d'exégèse sont assurément fort remarquables : « La première chose à faire en étudiant les différentes parties de la Bible est de se débarrasser de toute opinion préconçue, de tout préjugé catholique, protestant ou juif; ici surtout le doute méthodique est de rigueur; puis de rechercher le sujet, l'occasion, la date de la pièce qu'on examine. Quelquefois le texte lui-même fournit des indications précieuses... Les théologiens ressemblent aux Juifs à qui s'adressait Esdras : Ils admettent de confiance l'authenticité de l'écrit, pour en déduire la prédiction; nous, au contraire, nous partons de la prédiction pour conclure la non-authenticité. »

Nous avons analysé ailleurs, et assez longuement, le livre des *Contradictions économiques*. Dans cet ouvrage, Proudhon se montre ou plutôt croit se montrer disciple de Hegel; il parle le langage hégélien; il prétend appliquer la méthode et la dialectique hégéliennes à l'économie sociale. Il paraît qu'il fut initié à cette méthode et à ce langage par un Allemand, Th. Grün, venu en France pour étudier l'état des esprits et les divers systèmes philosophiques et socialistes; car il ne savait pas l'allemand, et les ouvrages de Hegel n'avaient pas encore été traduits en français. « Je sais, écrit-il à M. Tissot à la fin de 1846, que cette dialectique hégélienne n'est pas de votre goût....; mais je vous dirai que la logique de Hegel, telle que je la comprends, satisfait infiniment plus ma raison que tous les vieux apophthegmes dont on nous a bourrés dès l'enfance, pour nous rendre compte de certains accidents de la raison et de la société. Qu'est-ce à dire, je vous le demande, que toutes ces maximes surannées : *Chaque chose a ses avantages et ses inconvénients; La sagesse est dans le milieu et fuit les extrêmes; Ne pas confondre l'usage et l'abus*, et autres balivernes qui, à l'analyse, se réduisent à des conceptions absurdes? En lisant les *Antinomies* de Kant, j'y avais vu, non pas la preuve de la faiblesse de notre raison ni un exemple de subtilité dialectique, mais une véritable loi de la nature et de la pensée; Hegel a fait voir que cette loi était beaucoup plus générale que n'avait paru le supposer Kant; et sans qu'il soit besoin de suivre Hegel dans son infructueuse tentative de construire le monde des réalités avec de prétendus *à priori* de la raison, on peut hardiment soutenir, ce me semble, que sa logique est merveilleusement commode pour rendre raison de certains faits que nous ne savions auparavant considérer que comme les *inconvénients*, les *abus*, les *extrêmes* de certains autres. »

Quelle est cette idée nouvelle de méthodologie qui règne dans les *Contradictions économiques* et qui a longtemps dominé et déterminé, sinon le fond, du moins la forme de la pensée de Proudhon? C'est celle du caractère antinomique des catégories ou principes fondamentaux de l'économie politique. « La grande idée de Hegel, que Proudhon s'est assimilée, dit M. Langlois, et qu'il démontre avec un merveilleux talent dans le *Système des contradictions économiques*, est la suivante : L'antinomie, c'est-à-dire l'existence de deux lois ou tendances opposées, n'est pas seulement possible dans deux choses différentes, elle l'est encore dans une seule et même chose. Envisagée dans leur thèse, c'est-à-dire dans la loi ou tendance qui les a créées, toutes les catégories économiques sont rationnelles : la concurrence, le monopole, la balance du commerce, la propriété, comme la division du travail, les machines, le crédit. Mais toutes ces catégories sont antinomiques; toutes s'opposent non-seulement entre elles, mais avec elles-mêmes. Tout s'oppose et le désordre est né de ce système d'opposition. D'où le sous-titre de l'ouvrage : *Philosophie de la misère*. Aucune catégorie ne peut être supprimée; l'opposition, antinomie ou contre-tendance qui existe en chacune d'elles ne peut être supprimée. En quoi donc peut consister la solution du problème social? Sous l'empire des idées hégéliennes, Proudhon commencera par la chercher dans une synthèse supérieure qui concilierait la thèse et l'antithèse. Plus tard, en travaillant à son livre de la *Justice*, il s'apercevra que les termes antinomiques ne se résolvent pas plus que les pôles opposés d'une pile électrique ne se détruisent; qu'ils sont la cause génératrice du mouvement, de la vie, du progrès; que le problème consiste à trouver non leur fusion, qui serait la mort, mais leur équilibre, équilibre sans cesse instable, variable selon le développement même des sociétés. »

Nous sommes loin de partager cette opinion de M. Langlois. D'abord, l'idée des antinomies économiques, quelle qu'en soit la valeur, n'est pas proprement hégélienne. Elle procède de l'esprit hégélien, tel que Proudhon avait pu le comprendre à travers la traduction sans doute fort libre que lui en avait donnée Grün. C'est une application du système de Hegel dont on peut dire que Hegel ne l'aurait certainement pas reconnue légitime. Ensuite, nous remarquons que Proudhon confond avec les antinomies de Kant, qui nous présentent de vraies contradictions logiques dont la raison doit, sous peine de suicide, se débarrasser et dont elle ne se débarrasse que par la solution du problème de l'infini, les oppositions de diverse nature que Hegel rassemble ingénieusement, mais arbitrairement, dans son système. En troisième lieu, nous refusons absolument toute valeur à ce système et à une prétendue logique qui confond et obscurcit les notions, jette des doutes et des nuages sur les arrêts du principe de contradiction, c'est-à-dire sur la raison même; vient à l'appui de tous les sophismes, tire toute sa force apparente de l'équivoque, c'est-à-dire de l'absence de définitions; tend précisément à justifier ces maximes sur les inconvénients et les avantages, le milieu et les extrêmes, l'usage et l'abus, dont la vieille logique seule peut dévoiler le néant. Nous voyons dans cette logique hégélienne une pseudo-science qui semble le refuge du charlatanisme et du mysticisme contre la véritable. En quatrième lieu, s'il est juste de reconnaître dans le livre des *Contradictions économiques* un talent merveilleux, des parties remarquables et même admirables de critique sociale, il faut ajouter aussitôt que la solidité des démonstrations et des raisonnements y est en général très-contestable; que l'auteur abuse sans cesse des procédés descriptifs, des procédés oratoires, des analogies, des grands mots abstraits à plusieurs sens; qu'on peut à chaque instant lui opposer un *distinguo;* que l'évolution, la succession logique et historique qu'il attribue aux catégories économiques n'est nullement fondée sur la nature des choses; qu'il établit entre des questions d'ordres très-différents des connexions artificielles et forcées; qu'il semble se plaire à étonner, à déconcerter et, pour ainsi dire, à confondre l'esprit, non à l'éclairer et à le guider; et qu'il est vraiment regrettable que ce génie clair, très-français, fait pour la sincérité, se soit engoué et grisé, sous une funeste influence et par une mauvaise impulsion de sa nature, d'une méthode et d'une forme germaniques propres à créer toute espèce de malentendus et à nourrir dans les autres et en lui-même toutes sortes d'illusions. Enfin, Proudhon, en renonçant à la synthèse, en déclarant dans le livre de la *Justice* qu'il avait dû y renoncer, a désavoué et condamné par cela même toute l'application qu'il avait voulu faire à l'économie politique de la méthode et de la dialectique hégélienne. Dans la logique hégélienne, la thèse et l'antithèse ne vont pas sans la synthèse; elles supposent la synthèse possible; elles y conduisent comme au terme nécessaire de l'évolution logique. Supprimez la synthèse, il n'y a plus de système hégélien ni de méthode hégélienne.

— II. PROUDHON DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1848 JUSQU'À L'AVÉNEMENT DU SECOND EMPIRE. En publiant le *Système des contradictions économiques*, Proudhon annonçait, sur la couverture du livre, comme devant paraître prochainement un autre écrit qui devait être intitulé : *Solution du problème social*. Il cherchait et espérait bien trouver la synthèse des antinomies qu'il avait déroulées. *Destruam et ædificabo* était sa devise, l'épigraphe qu'il avait mise au livre des *Contradictions*. Il avait rempli la première partie de cet engagement; il lui restait à remplir la seconde, à passer de la démolition à la construction. Plein d'une foi naïve à la méthode hégélienne, il se flattait de ne pas faire attendre longtemps le public. Revenu de Lyon à Paris à la fin de 1847, il poursuivait cette solution, assistant, les bras croisés, à l'excitation politique croissante et à l'échauffement inconsidéré des esprits, lorsque soudainement, un matin, la révolution éclata. Il la prévoyait et la redoutait. Il la redoutait, parce qu'il voyait bien que les esprits n'étaient préparés ni à la république, ni surtout à la révolution sociale qui était l'objet de ses préoccupations et qui seule pouvait donner, à ses yeux, un intérêt sérieux à la révolution politique. Il ne se sentait pas prêt et, personne ne lui paraissant l'être, il craignait une sorte de banqueroute des doctrines de réforme. Il s'est d'ailleurs expliqué en public sur les sentiments qu'il

éprouva à cette époque, et cette confession remarquable ne peut être omise en sa biographie :

« Placé tout au bas de l'édifice social, au sein de la masse ouvrière, moi-même l'un des premiers mineurs qui en sapaient les fondements, je voyais mieux que les hommes d'État, qui se disputaient sur les combles, l'approche du danger et toutes les conséquences de la ruine. Encore quelques jours, et au moindre orage parlementaire la monarchie s'écroulait, et la vieille société avec elle. La tempête commença de souffler aux banquets pour la réforme. Les événements de Rome, de Sicile, de Lombardie vinrent ajouter à l'ardeur des partis; la guerrre civile des Suisses acheva de monter l'opinion, en portant au comble l'irritation des esprits contre le ministère. D'épouvantables scandales, des procès monstrueux ajoutaient sans cesse à la colère publique. Les Chambres n'étaient pas encore réunies pour la session de 1847-1848 que je jugeai que tout était perdu... Républicain de la veille et de l'avant-veille, républicain de collége, d'atelier, de cabinet, je frissonnais de terreur de ce que je voyais approcher la République! Je frémissais de ce que personne autour de moi, au-dessus de moi, ne croyait à l'avénement de la République, du moins à un avénement aussi proche. Les événements marchaient, et les destins s'accomplissaient, et la révolution sociale surgissait, sans que nul, ni en haut ni en bas, parût en avoir l'intelligence. Or, que faire en révolution, que devenir quand on n'en possède pas le secret, l'idée? Les républicains, d'ailleurs en petit nombre, avaient la foi de la République; ils n'en avaient pas la science. Les socialistes, presque inconnus, dont le nom n'avait pas encore retenti sur la scène, avaient aussi la foi de la révolution sociale; ils n'en avaient ni la clef ni la science. De nombreuses critiques de l'ancienne société avaient été faites, la plupart vagues, tout empreintes de sentimentalité et de mysticisme, quelques-unes plus philosophiques et plus raisonnées; mais, de tout ce chaos de discussions déclamatoires, la lumière n'avait jailli pour personne; la presse quotidienne n'était point saisie de la question, l'immense majorité des lecteurs ne s'en occupaient seulement pas. Et cependant, la révolution, la République, le socialisme, appuyés l'un sur l'autre, arrivaient à grands pas!... Je les voyais, je les touchais, je fuyais devant le monstre démocratique et social, dont je ne pouvais expliquer l'énigme, et une terreur inexprimable glaçait mon âme, m'ôtant jusqu'à la pensée. Je maudissais les conservateurs, qui riaient des colères de l'opposition; je maudissais encore davantage les opposants, que je voyais déraciner, avec une incompréhensible fureur, les fondements de la société; je conjurais ceux de mes amis que je voyais engagés dans le mouvement de ne se point mêler de cette querelle de prérogatives, absurde pour des républicains, et d'où allait sortir inopinément la République. Je n'étais cru, je n'étais compris de personne. Je pleurais sur le pauvre travailleur, que je considérais par avance livré à un chômage, à une misère de plusieurs années; sur le travailleur, à la défense duquel je m'étais voué et que je serais impuissant à secourir. Je pleurais sur la bourgeoisie, que je voyais ruinée, poussée à la banqueroute, excitée contre le prolétariat, et contre laquelle l'antagonisme des idées et la fatalité des circonstances allaient m'obliger à combattre, alors que j'étais plus que personne disposé à la plaindre. Avant la naissance de la République, je portais le deuil et je faisais l'expiation de la République. Et qui donc, encore une fois, avec les mêmes prévisions, ne se fût abandonné aux mêmes craintes? Cette révolution qui allait éclater dans l'ordre politique était la date de départ d'une révolution sociale dont personne n'avait le mot. Contrairement à toute expérience, contrairement à l'ordre invariablement suivi jusqu'alors du développement historique, le fait allait être posé avant l'idée, comme si la Providence avait voulu, cette fois, frapper avant d'avertir! Tout me semblait donc effrayant, inouï, paradoxal, dans cette contemplation d'un avenir qui, à chaque minute, s'élevait dans mon esprit à la hauteur d'une réalité... Mon âme était à l'agonie; je portais par avance le poids des douleurs de la République et le fardeau des calomnies qui allaient frapper le socialisme. Le 21 février au soir, j'exhortais mes amis à ne pas combattre. Le 22, je respirai en apprenant la reculade de l'opposition; je me crus au terme de mon martyre. La journée du 23 revint dissiper mes illusions. Mais cette fois le sort était jeté, *jacta est alea*, comme dit M. de Lamartine. La fusillade des Capucines changea mes dispositions en un instant : le tocsin de Saint-Sulpice me remplit d'un enthousiasme révolutionnaire. Je n'étais plus le même homme : j'avais pris mon parti. Vous avez voulu la révolution, vous aurez la révolution! Dès le matin du 24, je fus aux bureaux de la *Réforme* me mettre à la disposition du citoyen Flocon, qui crut devoir utiliser mes talents typographiques à composer la première proclamation où fut prononcée la déchéance de Louis-Philippe... Ma besogne achevée, j'aidai à porter des pavés à une barricade, et, quelques heures après, on vint nous dire que Louis-Philippe était parti et que les Tuileries étaient prises. Dès lors, on n'avait que faire de moi; je rentrai dans ma mansarde et me mis à réfléchir sur la révolution. »

La Révolution de 1848 vint donner un double rôle à Proudhon : rôle de pamphlétaire et de journaliste, rôle de représentant du peuple. Pour comprendre ses actes pendant les quatre ans qui séparent l'avénement de la seconde République de l'avénement du second Empire, il ne faut pas perdre de vue sa conception de la révolution politique et de la révolution sociale. Sa conception de la révolution politique était négative, libérale, antigouvernementale et, comme il disait, *anarchique*. Sa conception de la révolution sociale était égalitaire, anticapitaliste et en même temps anticommuniste. On peut remarquer que, dans sa double carrière de journaliste et de représentant du peuple, il mêle aux plus énergiques et aux plus menaçantes revendications révolutionnaires les vues politiques les plus judicieuses, les plus sensées et les plus modérées. Rien de plus explicable. Ses revendications contre la propriété viennent de son système de la gratuité du crédit et de l'idée qu'il se fait des droits du travail et des injustes priviléges du capital. Ses vues judicieuses et modérées viennent de sa répulsion profonde pour la démocratie jacobine et gouvernementale et pour le socialisme autoritaire et fraternitaire.

Nous le voyons d'abord publier, en mars 1848, deux brochures qui portent toutes deux le même titre : *Solution du problème social.* La première, qui est surtout une critique des premiers actes du gouvernement provisoire, a ceci de remarquable que Proudhon s'y prononce énergiquement, avant tous les autres, contre la création des ateliers nationaux. Dans la seconde, il attaque le préjugé qui place le remède du paupérisme, la réforme sociale, dans l'organisation du travail par l'Etat et propose une organisation égalitaire de la circulation et du crédit tendant à la réduction progressive des intérêts, des profits et des rentes, des impôts et des salaires, mais à une réduction qui serait proportionnellement plus forte pour les intérêts, les profits et les rentes.

Au mois d'avril 1848, Proudhon entre au *Représentant du peuple* et y publie les statuts de la Banque d'échange, destinée, dans sa pensée, à réaliser le crédit réciproque et gratuit; il s'efforce, dans de nombreux articles, d'en faire comprendre le mécanisme et la nécessité. Ces articles ont été réunis sous ce double titre : *Résumé de la question sociale, Banque d'échange.* Ses autres articles, ceux qui jusqu'en décembre 1848 lui furent inspirés par la marche des événements, ont été réunis en un autre volume intitulé : *Idées révolutionnaires.*

A peu près inconnu en mars 1848, rayé en avril de la liste des candidats à l'Assemblée constituante par les délégués ouvriers qui siégeaient au Luxembourg, Proudhon n'eut qu'un très-petit nombre de voix aux élections générales d'avril. Aux élections complémentaires qui eurent lieu dans les premiers jours de juin, il fut élu à Paris par soixante-dix-sept mille voix. Sa profession de foi, très-développée, s'étendait surtout sur son plan de banque d'échange et sur les merveilleux résultats qu'il s'en promettait. Elle contenait des déclarations qui témoignaient de l'indépendance d'idées du candidat, sur le divorce et l'abolition de la peine de mort, qu'il repoussait carrément; sur les cultes, dont il conservait le salaire, en ajoutant qu'à l'avenir « toute cure et succursale dont les paroissiens, à la majorité des quatre cinquièmes des citoyens et pères de famille, demanderaient la suppression serait supprimée; sur l'enseignement, qu'il voulait combiné avec l'apprentissage; sur l'armée, où il demandait l'abolition de la conscription et des remplacements et l'obligation, pour tout citoyen, d'un an ou deux de service militaire; sur l'exercice de la médecine, dont il voulait faire une fonction publique; sur la représentation du peuple, qui devait être, selon lui, spéciale, corporative et professionnelle, et non plus abstraite et générale.

Après les journées de Juin, un article qu'il publia sur le terme, fit suspendre une première fois le *Représentant du peuple.* C'est alors qu'il fit à l'Assemblée une proposition qui, renvoyée au comité des finances, donna lieu d'abord au rapport de M. Thiers, ensuite au discours que Proudhon prononça le 31 juillet en réponse à ce rapport. Cette proposition était relative à l'impôt sur le revenu; il s'agissait d'établir un impôt du tiers sur tous revenus de biens meubles et immeubles, dont la perception serait confiée à la diligence des fermiers, locataires, débiteurs hypothécaires et chirographaires, aux conditions suivantes : A dater du 15 juillet 1848, il sera fait remise par tous propriétaires de maisons, propriétaires de fonds, créanciers hypothécaires et chirographaires, du tiers des loyers, fermages et intérêts échus, savoir : un sixième pour les locataires, fermiers et débiteurs, et un sixième pour l'État. Dans cette proposition, Proudhon visait, non la réforme de l'impôt, mais l'organisation du crédit qu'il rêvait, où il voyait la panacée sociale et qu'il avait déjà exposée dans plusieurs écrits. Le rapporteur fut sévère pour ce projet de loi et n'eut pas de peine à montrer qu'il n'était qu'attaque à la propriété et aux contrats. Proudhon répondit que la propriété était illégitime; qu'elle était abolie, en principe, par la révolution de Février qui avait promis de garantir le droit au travail avec lequel elle était incompatible; que des contrats fondés sur le droit de propriété étaient résiliés *ipso facto* et de plein droit; que les contrats n'avaient plus désormais d'autre principe que le principe de la révolution elle-même, c'est-à-dire de la mutualité des services et de la gratuité du crédit. En entendant ces assertions *scandaleuses* qui se produisaient pour la première fois à la tribune avec une audace presque provocante, l'Assemblée perdit tout sang-froid et à l'unanimité moins deux voix vota l'ordre du jour motivé suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique; qu'elle viole la propriété; qu'elle encourage la délation; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions; considérant, en outre, que l'orateur a calomnié la révolution de février 1848, en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées, passe à l'ordre du jour. » Il nous paraît juste de dire que la fameuse proposition de l'impôt du tiers du revenu qui émut si fort l'Assemblée découlait très-logiquement des principes de Proudhon sur la productivité du capital. La justice des faits contractuels ne devait-elle pas lui paraître tout entière viciée par l'injustice supposée inhérente à la propriété productrice de revenu?

Quelques jours après cette séance du 31 juillet, le *Représentant du peuple* put reparaître. Proudhon y écrivit, à propos de la loi qui rétablissait le cautionnement des journaux, son fameux article *Sur les malthusiens* (10 août 1848), où on lisait les lignes suivantes : « La grande industrie ne laisse rien à faire à la petite : c'est la loi du capital; c'est Malthus. La grande propriété envahit, s'agglomère les plus pauvres parcelles : c'est Malthus. Le commerce en gros s'empare peu à peu du commerce de détail : c'est Malthus. Bientôt la moitié du peuple dira à l'autre : la terre et ses produits sont ma propriété; l'industrie et ses produits sont ma propriété; le commerce et les transports sont ma propriété; l'Etat est ma propriété. Vous qui ne possédez ni réserve ni propriété, qui n'êtes point fonctionnaire public et dont le travail nous est inutile, *allez-vous-en!* Vous êtes réellement de trop sur la terre : au soleil de la République, il n'y a pas de place pour tout le monde. Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre n'est pas toute la révolution? Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution? » Jamais le droit de vivre par le travail et le système de garanties socialistes qu'il implique n'avaient été plus éloquemment affirmés contre l'individualisme immoral et antisocial de l'école économiste.

Dix jours plus tard, le *Représentant du peuple*, de nouveau suspendu, cessait définitivement de paraître. Il fut remplacé au commencement de septembre par le *Peuple*, qui fut d'abord hebdomadaire, faute d'un cautionnement suffisant, mais qui ne tarda pas à devenir quotidien. Le numéro spécimen contenait une déclaration où nous remarquons ce qui suit : « Nous avons pour principe la *liberté*, pour moyen l'*égalité*, pour but la *fraternité*... Nous voulons la famille et nous la voulons pour tout le monde... Nous voulons le mariage monogame, inviolable et sans tache, contracté en toute liberté d'amour, dégagé de motifs sordides, résoluble seulement par la mort ou la trahison... Nous voulons le travail, comme droit et comme devoir, et sous la garantie de la constitution, pour tout le monde... Nous voulons la propriété sans l'usure, parce que l'usure est l'obstacle au développement de la production, à l'accroissement et à l'universalisation de la propriété... Nous voulons le maintien du principe d'hérédité, c'est-à-dire la transmission naturelle du père au fils des instruments et des produits du travail, non la transmission du monopole, du droit du seigneur... Famille, travail, propriété sans usure et sans abus, en d'autres termes, gratuité du crédit, identité du travailleur et du capitaliste; hérédité des droits, non des priviléges; tels sont les éléments de notre droit public, de notre science sociale. » Toujours la révolution sociale à la base! et, pour Proudhon, la révolution sociale consistait uniquement dans la négation de l'intérêt du capital; en ce qui concerne la famille et l'hérédité, il était absolument conservateur. L'égalité était selon lui le moyen de réaliser la liberté. Il s'agissait de la destruction du privilége propriétaire dans lequel il voyait une entrave et un obstacle au libre travail, non de l'organisation par l'Etat d'une association quelconque où la liberté serait constamment violée au nom de la fraternité.

La déclaration du *Peuple* se terminait par quelques lignes sur l'organisation politique. « Nous voulons, disait Proudhon, comme forme de gouvernement la République... La République suppose, avec la division des fonctions, l'indivisibilité du pouvoir. Nous prouverons que le support le plus ferme du despotisme, la pierre angulaire des monarchies se trouve justement dans cette distinction des pouvoirs en législatif, exécutif et judiciaire; distinction où la liberté, l'égalité, la responsabilité, le suffrage universel, la souveraineté populaire, les principes de justice et d'ordre, périssent tous. » Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'a jamais justifié par des raisons sérieuses cette condamnation ridiculement tranchante de la division des pouvoirs dont il parle en jacobin étroit et borné. Il est remarquable que Proudhon, qui devint fédéraliste sous l'Empire, se montre, pendant toute la durée de la seconde République, partisan très-décidé de l'unité et de l'indivisibilité du pouvoir. Ses opinions en politique constitutionnelle ne différaient pas alors de celles de M. Louis Blanc. Il était énergiquement opposé au dualisme législatif et à la présidence. Le 4 novembre il vota contre la constitution; voici l'explication qu'il a donnée de ce vote : « J'ai voté contre la constitution, parce que c'est une constitution. Ce qui fait l'essence d'une constitution politique, c'est la division de la souveraineté, autrement dire la séparation des pouvoirs en deux, législatif et exécutif. Là est le principe et l'essence de toute constitution politique; hors de là, il n'y a plus de constitution, dans le sens actuel du mot, il n'y a qu'une autorité souveraine faisant des lois et les exécutant par ses comités et ses ministres. Nous ne sommes point accoutumés à une telle organisation de la souveraineté; dans mon opinion, le gouvernement républicain n'est pas autre chose. »

Avant que le *Peuple* eût trouvé son cautionnement, Proudhon publia sur le droit au travail une brochure dont l'objet était d'établir que le droit au travail ne peut être sérieusement garanti et vraiment réalisé que par la transformation de la propriété; que cette transformation est imposée par le mouvement historique et par le progrès, comme celle de la religion et celle du gouvernement auxquelles elle correspond; que, pour écarter le communisme qui menace, il convient d'y procéder pacifiquement en organisant, chose on ne peut plus simple, l'échange légal et réciproque, c'est-à-dire le crédit gratuit.

Ici se placent ses démêlés avec la Montagne qu'il voulait amener sur le terrain du socialisme, tel qu'il le comprenait. Les représentants de ce groupe ne l'y suivaient que malgré eux, entraînés par le mouvement de l'opinion et de la passion populaires. Ils se refusaient avec toute raison à admettre le principe du crédit gratuit; et, d'un autre côté, ignorants comme ils étaient en économie sociale, ils ne se sentaient pas de force à le contester, au risque de leur popularité du jour et de leurs moyens immédiats d'action politique. Ils consentaient, non sans répugnance, à adopter les mots *socialisme* et *socialiste*, mais à la condition de leur ôter toute signification précise. Ils se trouvaient placés entre l'école économiste, conservatrice et même réactionnaire, et une utopie telle que celle de Proudhon, très-claire dans son but, sinon dans ses moyens, très-propre à séduire la classe ouvrière par sa simplicité, nombre de gens cultivés, surtout dans les jeunes, par le talent, l'éloquence et les ressources d'argumentation déployés par celui qui la défendait. Ils n'avaient ni la foi mutuelliste, ni la foi communiste, ni la foi phalanstérienne. Sans idées nettes sur la question sociale, ils se réfugiaient dans des formules vagues et vides, bien faites pour exaspérer un croyant sincère, et fermaient les yeux sur le danger qu'il y avait à faire de la politique avec de telles formules. Proudhon se plaisait à crever les ballons de cette politique jacobine et de ce socialisme éclectique et juste milieu.

On lui avait offert la présidence du banquet Poissonnière; il la refusa et proposa de la donner au président de la Montagne, à Lamennais. Son but était d'entraîner le groupe des représentants de l'extrême gauche à acclamer la République démocratique et sociale. La présidence de Lamennais acceptée par les organisateurs, la Montagne s'était engagée à assister au banquet. La veille tout semblait convenu, lorsque le général Cavaignac remplaça le ministère Senart par le ministère Dufaure-Vivien. La Montagne, interpellant le gouvernement, proposa un ordre du jour de confiance pour le ministère ancien et implicitement de défiance envers le ministère nouveau. Proudhon s'était abstenu de voter sur l'ordre du jour. La Montagne déclara qu'elle n'irait pas au banquet si Proudhon y assistait. Cinq montagnards, Matthieu de la Drôme en tête, vinrent signifier cette résolution aux bureaux provisoires du journal le *Peuple*. Le citoyen Proudhon, dirent-ils aux organisateurs en présence de celui-ci, a trahi la cause républicaine en s'abstenant de voter aujourd'hui sur l'ordre du jour de la Montagne. Proudhon, violemment interpellé, répondit que la Montagne ne cherchait qu'un prétexte et qu'au fond, malgré ses protestations de socialisme, elle n'avait pas le courage de se déclarer publiquement socialiste.

Proudhon commença dès le lendemain, par son *Toast à la Révolution*, sa lutte contre la Montagne. Son duel avec Félix Pyat fut un des épisodes de cette lutte. Lorsque la période électorale fut ouverte pour la nomination du président de la République, Proudhon attaqua très-vivement la candidature de Louis-Bonaparte dans un pamphlet que l'on s'accorde à regarder comme un de ses chefs-d'œuvre littéraires. Adversaire de cette institution, il adopta, en manière de protestation, la candidature de Raspail, patronnée par ses amis du comité socialiste. Charles Deles-

cluze, rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale*, qui ne lui pardonnait pas d'avoir préféré Raspail à Ledru-Rollin, candidat de la Montagne, l'attaqua dès le lendemain de l'élection avec un violence qui dépassait toutes les bornes. Proudhon eut tout d'abord la sagesse de ne pas répondre. Enfin, poussé à bout, il devint agressif à son tour, et Delescluze lui envoya ses témoins. Cette fois, Proudhon refusa catégoriquement de se battre; s'il s'était battu avec Félix Pyat, c'était uniquement parce qu'on paraissait douter de son courage.

Le 25 janvier 1849, Proudhon, relevant d'une maladie, voit l'Assemblée constituante menacée dans son existence par la coalition des partis monarchistes et de Louis Bonaparte, qui déjà méditait son coup d'Etat. Il n'hésite pas à attaquer de front celui qui venait d'obtenir cinq millions de suffrages. Il voulait briser l'idole; il ne réussit qu'à se faire poursuivre et condamner. L'autorisation de poursuites demandée contre lui fut accordée par la majorité de l'Assemblée constituante, malgré le discours qu'il prononça à cette occasion. Déclaré coupable par le jury, il fut condamné, en mars 1849, à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende. Proudhon n'avait pas abandonné un seul instant son projet d'une banque d'échange, opérant sans capital, avec l'adhésion d'un nombre suffisant de commerçants et d'industriels. Cette banque, qu'il appelait alors *Banque du peuple* et autour de laquelle il voulait grouper les nombreuses associations ouvrières qui s'étaient fondées depuis le 24 février 1848, avait déjà réuni un certain nombre de souscripteurs et d'adhérents; elle allait commencer à fonctionner lorsque, par le fait de sa condamnation, Proudhon fut obligé de choisir entre la prison et l'exil. Il n'hésita pas à abandonner son projet et à rendre l'argent aux souscripteurs. Réfugié en Belgique, il n'y resta que peu de jours et, sous un nom d'emprunt, vint se cacher à Paris dans une maison de la rue de Chabrol. De sa retraite, il envoyait presque chaque jour des articles signés ou non signés au *Peuple*. Le soir, vêtu d'une blouse, il allait respirer l'air dans des endroits écartés. Bientôt enhardi par l'habitude, il se hasarda imprudemment à se promener sur la chaussée des boulevards et aux abords de la gare du Nord. Il ne tarda pas à y être reconnu par la police qui l'arrêta, le 6 juin 1849, dans la rue du Faubourg-Poissonnière. Conduit au dépôt de la préfecture, puis à Sainte-Pélagie, il était à la Conciergerie lorsque eut lieu la journée du 13 juin 1849. C'est alors qu'il commença à écrire les *Confessions d'un révolutionnaire*, publiées vers la fin de l'année. Nous remarquons dans cet ouvrage une théorie très-sensée de la résistance légale et un blâme fortement motivé de la manifestation révolutionnaire du 13 juin.

Proudhon avait été transféré de nouveau à Sainte-Pélagie lorsqu'il épousa, en décembre 1849, Mlle Euphrasie Piégard, une jeune ouvrière qu'il avait demandée en mariage dès l'année 1847. Voici en quels termes il s'exprime sur ce mariage, dans une lettre datée de 1854 : « J'ai épousé, à quarante ans, une jeune et pauvre ouvrière, non par passion, tu conçois sans peine de quelle nature sont mes passions, mais par sympathie pour sa position, par estime de sa personne; parce que, ma mère morte, je me trouvais sans famille; parce que, le croiras-tu! à défaut d'amour, j'avais la fantaisie du *ménage* et de la *paternité*. Je n'ai pas fait d'autres réflexions. Depuis quatre ans, la reconnaissance de ma femme m'a valu trois petites filles, blondes et vermeilles, que leur mère a nourries et élevées elle-même et dont l'existence remplit aujourd'hui presque toute mon âme. Qu'on me dise tant qu'on voudra que je me suis conduit avec imprudence; qu'il ne suffit pas de mettre au monde des enfants, qu'il faut les élever, les doter; ce qui est sûr, c'est que la paternité a comblé en moi un vide immense; qu'elle m'a donné un lest qui me manquait et un ressort que je ne me suis jamais connu. »

Après la journée du 13 juin, le *Peuple* avait été supprimé. Il fut remplacé en octobre par un nouveau journal, la *Voix du peuple*, que Proudhon dirigeait du fond de sa prison. C'est là qu'on peut retrouver ses polémiques avec Louis Blanc, avec Pierre Leroux et avec Bastiat, et aussi son adhésion motivée à l'idée de l'impôt sur le capital, émise et soutenue par Emile de Girardin. Quelques mots seulement sur ces polémiques et cette adhésion. Dans ses articles relatifs à l'impôt du capital, il considère et présente cet impôt comme un moyen d'arriver à l'annihilation progressive du revenu, ce qui était une étrange manière de le recommander. Dans sa polémique avec Louis Blanc, il attaque l'idée même de l'Etat; il soutient que, le privilége de la propriété supprimé, la gratuité du crédit réalisée, l'Etat devient inutile et, manquant d'objet comme de motif, doit s'abroger lui-même. La constitution de l'Etat, dit-il, suppose l'antagonisme ou l'état de guerre; or, l'état de guerre n'est pas la condition essentielle et indélébile de l'humanité; il a sa source principale dans l'inégalité des conditions et doit disparaître avec elle. Dans sa polémique avec Pierre Leroux, il accable ce philosophe, sa religion, sa triade, son circulus, des traits d'une raillerie toute gauloise.

Reste la discussion entre Proudhon et Bastiat sur la productivité du capital. Elle a été réunie en une brochure, sous ce titre : *Intérêt et principal*. Elle roule, comme on voit, sur l'idée maîtresse de Proudhon, sur l'illégitimité de l'intérêt du capital. Eh bien, nous devons dire que dans cette discussion qui fit grand bruit et qui fut suivie par le public avec le plus vif intérêt, Proudhon, malgré des tours de force polémique fort brillants, fut complétement vaincu par la froide et lumineuse raison de l'économiste. Il ne le reconnut pas, il ne le crut pas sans doute, mais il le fut au jugement même de quelques-uns de ceux qui avaient été jusque-là ses disciples.

Les articles politiques qu'il envoyait à la *Voix du peuple* finirent par déplaire au gouvernement, qui le fit transférer à Doullens, où on le tint quelque temps au secret; ramené ensuite à Paris pour comparaître devant les assises de la Seine, à propos d'un article de la *Voix du peuple*, il fut défendu par M. Crémieux et acquitté. De la Conciergerie, il passa de nouveau à Sainte-Pélagie où il termina ses trois années de prison, le 6 juin 1852. La *Voix du peuple*, supprimée avant la promulgation de la loi du 31 mai, avait été remplacée par une feuille hebdomadaire, le *Peuple de* 1850. Fondé avec le concours des principaux membres de la Montagne, ce journal eut bientôt le sort de ses aînés. C'est dans le *Peuple de* 1850 qu'on trouve une violente et brutale critique du programme démocratique des citoyens Ledru-Rollin, Ch. Delescluze et autres rédacteurs du *Proscrit*, laquelle se terminait par ces mots : « Voulez-vous donc, citoyens, servir encore votre patrie, travailler au progrès, contribuer au triomphe de la Révolution? Croyez-moi, devenez d'autres hommes. Mettez au crochet votre défroque parlementaire, rengaînez votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme; étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et du droit. Tenez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé, et je saisis cette occasion de le faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples; avec vos parades révolutionnaires et tout ce tintamarre de démagogues, vous n'avez été jusqu'à présent que des *blagueurs*. »

En 1851, plusieurs mois avant le coup d'Etat, Proudhon publia l'*Idée générale de la Révolution au* XIXe *siècle*, où il reprend, à sa façon, la théorie du contrat social, mal comprise et mal appliquée, selon lui, par Jean-Jacques Rousseau, en développe les conséquences qu'il met en opposition avec les formes diverses du principe d'autorité, fait justice de l'utopie du gouvernement direct et s'élève avec force contre le néo-jacobinisme.

— III. PROUDHON DEPUIS LE COUP D'ETAT DU 2 DÉCEMBRE JUSQU'À SA MORT. Proudhon était en prison lors du coup d'Etat. Peu de temps après sa sortie de prison, il publia la *Révolution sociale, démontrée par le coup d'Etat*. Il régnait alors une telle terreur, que personne ne voulut éditer ce livre sans une autorisation expresse du gouvernement. Il réussit à obtenir cette autorisation en écrivant à Louis Bonaparte une lettre qu'il publia en même temps que l'ouvrage. Il y a dans ce livre une grande habileté unie à une grande hardiesse. L'habileté a fait passer la hardiesse; la hardiesse fait pardonner l'habileté. Il est pourtant regrettable qu'on ait à y signaler certaine page où la raison d'Etat révolutionnaire est glorifiée au mépris de la moralité publique.

Déjà père de deux enfants, sur le point d'en avoir un troisième, Proudhon devait songer à se créer des moyens d'existence. Il se mit au travail et publia, d'abord sans nom d'auteur, le *Manuel du spéculateur à la bourse*. Plus tard, en 1857, après l'avoir complété, il n'hésita pas à signer cet ouvrage, se plaisant, dans la préface, à reconnaître la part de son collaborateur G. Duchêne. Entre temps, il sollicitait vainement l'autorisation de fonder un journal ou une revue. Cette autorisation lui fut constamment refusée. Vers la fin de 1853, il fit paraître en Belgique une brochure intitulée : *Philosophie du progrès*, où l'idée de progrès est réduite à celle de mouvement, d'un mouvement nécessaire et universel, et qui développe un système panthéiste destructeur de la liberté et de la permanence des personnes.

L'Empire accordait aux grandes compagnies concessions sur concessions. Une société financière ayant sollicité la concession d'un chemin de fer dans l'est de la France, Proudhon fut chargé par elle de rédiger plusieurs mémoires à l'appui de cette demande. La concession fut accordée à une autre compagnie. On fit offrir à l'auteur des mémoires, comme compensation, une indemnité qui devait être payée par la compagnie concessionnaire. Inutile de dire que Proudhon ne voulut rien accepter. C'est alors que, voulant expliquer au public, en même temps qu'au gouvernement, le but qu'il s'était proposé d'atteindre, il publia l'ouvrage ayant pour titre : *Des réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer*.

Le 22 avril 1858 parut, en trois gros volumes, l'important ouvrage de morale auquel il travaillait depuis 1854 et qui avait pour titre : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise. Nouveaux principes de philosophie pratique, adressés à Son Eminence Monseigneur Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon*. Le 27 avril, ordre était donné par le parquet de le saisir; le 28, la saisie fut exécutée. A ce premier acte du parquet, l'auteur du livre incriminé répondit le 11 mai par une pétition fortement motivée et demandant la révision du concordat de 1802, en d'autres termes, un règlement à nouveau des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Au fond, cette pétition n'était que la conséquence de l'ouvrage même. Publiée le 17 mai à 1,000 exemplaires, la *Pétition au Sénat* fut regardée par le ministère public comme une aggravation du délit ou des délits découverts dans le corps de l'ouvrage qui lui servait d'annexe et saisie à son tour le 23. Le 1er juin, instance de l'auteur auprès du Sénat par une seconde *Pétition* déposée, comme la première, au secrétariat de l'Assemblée, gardienne et garante, d'après la constitution de 1852, des principes de 1789. Le 2 juin, les deux procédures réunies, Proudhon comparaissait à la barre avec le libraire, l'imprimeur du livre et celui de la pétition: le tribunal de police correctionnelle le condamna à trois ans de prison, 4,000 fr. d'amende, et ordonna la suppression de son ouvrage. Proudhon interjette appel; il rédige un mémoire qu'aux termes de la loi il avait la faculté de publier avant l'audience, sans qu'il pût donner lieu à une poursuite nouvelle. Décidé à user du moyen que lui réservait la loi, c'est en vain qu'il sollicite les imprimeurs poursuivis de lui prêter leur ministère. Il demande alors au procureur général Chaix d'Est-Ange une déclaration constatant que l'article 23 de la loi du 17 mai 1819 protége la défense écrite et que l'impression de cette défense est sans danger pour l'imprimeur. Refus net du procureur général. Proudhon part alors pour la Belgique où il fait imprimer sa défense qui, bien entendu, ne put entrer en France. Ce mémoire a pour titre : la *Justice poursuivie par l'Eglise; appel du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de la Seine le 2 juin* 1858 *contre P.-J. Proudhon*. C'est, en même temps qu'une discussion très-serrée des considérants du jugement de la sixième chambre, un excellent résumé de son grand ouvrage. En Belgique, il publia, de 1859 à 1860, par fascicules séparés, une nouvelle édition du livre de la *Justice*. Chaque fascicule comprenait, avec le texte primitif soigneusement revu et corrigé, de nombreuses notes explicatives et des *Nouvelles de la révolution*, qui forment une sorte de revue de la marche des idées en Europe.

La thèse générale dont la démonstration est poursuivie à travers les trois volumes de l'ouvrage de la *Justice* est celle qui a été vulgarisée depuis lors dans le journal la *Morale indépendante*. Malgré le relief qu'elle prenait sous la plume de Proudhon et l'originalité des développements, elle n'était pas nouvelle, comme l'auteur le donnait à croire et comme elle le parut à nombre d'esprits. C'était la thèse du criticisme, la thèse de Kant avec cette différence qu'elle s'appuyait chez Proudhon sur une sorte de sentiment, non sur la pure raison, en d'autres termes qu'elle n'était pas établie sur les vrais principes.

La guerre d'Italie fut pour Proudhon l'occasion d'une nouvelle étude, qu'il publia en 1861 sous ce titre : la *Guerre et la paix*. Cet ouvrage, où il se prononçait pour la première fois contre le rétablissement de la Pologne et contre la fondation d'un gouvernement unitaire en Italie, lui suscita une foule d'ennemis. Pour s'expliquer cette publication et toutes celles qui ont suivi et en même temps l'attitude nouvelle et inattendue que prit alors Proudhon dans le parti démocratique, au mépris des traditions et des sentiments de ce parti, il est nécessaire de rappeler la place que vinrent donner dans les préoccupations le chômage forcé de la politique intérieure et les guerres du second Empire aux questions de politique extérieure et de droit international: question des nationalités, de leurs aspirations, de leurs prétentions, de leurs droits; question des frontières naturelles; question d'équilibre européen; question des traités et de la légalité internationale; question de la guerre, de ses conditions de légitimité quant à son origine et quant à ses effets. Les méditations de Proudhon se portèrent naturellement sur ces grands problèmes auxquels jusqu'alors il n'avait jamais sérieusement pensé. Il en comprit l'importance; il en chercha les solutions; il saisit admirablement les rapports qu'ils ont avec la politique intérieure et avec le droit constitutionnel. Ce fut la dernière période de l'histoire de sa pensée. Il arriva à conclure contre le romantisme diplomatique et le donquichottisme militaire de la démocratie française, contre la politique des nationalités, contre l'agglomération des populations de même race et de même langue sous de grands gouvernements unitaires, en faveur des traités, en faveur de la constitution européenne existante, menacée par d'aveugles passions populaires; en faveur surtout de cette vieille idée d'équilibre des Etats qu'il s'agissait, selon lui, non d'abandonner, mais de développer et de perfectionner. En ces conclusions, il passa souvent la mesure, comme il était à son tempérament de le faire; mais le fond et l'esprit général en étaient sensés, justes et profonds. Ses réflexions sur la politique extérieure le conduisirent aussi à mettre la dernière main, à donner, pour ainsi dire, la dernière façon à sa conception, restée assez obscure, d'anarchie, d'antigouvernementalisme, de contrat social réel, et à présenter au public des vues arrêtées, définitives sur l'organisation politique. Ces vues se résument dans l'idée de fédération qu'il appliqua d'abord à l'Italie et qu'il posa ensuite dans toute sa généralité. Quant à sa théorie générale du droit de la guerre, elle est contenue dans les propositions suivantes : 1° La force, prise au sens le plus général, est une capacité qui a des prétentions légitimes au gouvernement de la société : droit réel de la force; 2° la guerre est une manifestation de la force, un jugement qui décide sur la question de savoir où est la force, où est par conséquent le droit de gouverner: droit réel de la guerre; 3° les lois de la guerre ont pour but de faire en sorte que la véritable supériorité de force se manifeste dans la guerre et par la guerre, en d'autres termes que la guerre ne dévie pas, dans ses moyens, dans sa procédure, de sa fin légitime qui est de rendre, par la victoire, un jugement véridique sur la question de force. Ces propositions sont certainement originales et différentes, quoi qu'en aient dit certains publicistes, notamment Prévost-Paradol, des idées émises par Hegel et par Cousin sur le même sujet. On ne peut cependant les énoncer sans qu'aussitôt les objections les plus graves se présentent à l'esprit. En apportant des arguments nouveaux, plus ingénieux que solides, à l'appui du droit d'incorporation violente, du vieux droit de conquête, Proudhon s'est montré déplorablement infidèle à la morale juridique qu'il avait développée dans son livre de la *Justice*.

Terminons en énumérant les ouvrages sortis de sa plume féconde après le livre de la *Guerre et de la paix* : *Théorie de l'impôt* (1861); c'est le mémoire qu'il présenta sur la question de l'impôt, mise au concours par le conseil d'Etat du canton de Vaud, et qui obtint le premier prix; la *Fédération et l'unité italienne* (1862); les *Majorats littéraires* (1863); Proudhon combat dans cet opuscule l'assimilation de la propriété littéraire à la propriété ordinaire; *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution* (1863); les *Démocrates assermentés et les réfractaires* (1863); Proudhon y préconise l'abstention par le bulletin blanc; *Si les traités de* 1815 *ont cessé d'exister; actes du futur congrès* (1863); Proudhon y soutient le caractère libéral des traités de Vienne et y montre le rapport qui existe entre les garanties d'équilibre en droit international et les garanties constitutionnelles en droit politique; *Nouvelles observations sur l'unité italienne* (1864).

Proudhon a laissé en mourant un certain nombre d'ouvrages inachevés; voici ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour : le *Principe de l'art*; la *Bible annotée* (les *Evangiles*, 1 vol.; les *Apôtres et les Epîtres*, 1 vol.); la *Capacité politique des classes ouvrières*; *France et Rhin*; *Contradictions politiques*; *Théorie de la propriété*; enfin la publication de la *Correspondance de P.-J. Proudhon*, avec notice par J.-A. Langlois, a été commencée en novembre 1874. V. PROUDHON, au *Supplément*.

On a aussi annoncé la publication d'autres ouvrages posthumes sous les titres suivants : la *Pornocratie* ou les *Femmes*; *Lutte du christianisme et du césarisme*; *Histoire de la Pologne*; *Vie de Jésus*; *Histoire de Jéhovah*; enfin, la *Correspondance* qui doit comprendre plusieurs volumes et qui ne sera pas la partie la moins intéressante et la moins attrayante de son œuvre.

Proudhon peut être jugé à divers points de vue. Nous nous bornerons à dire que nous voyons en lui un des plus grands travailleurs, un des plus grands écrivains. Malgré le défaut de méthode, des variations, des contradictions, beaucoup de sophismes ou, comme disent les Anglais, de *fallacies*, une érudition faite de lectures hâtives, une science sans bases solides, des erreurs considérables, quelques-unes même très-funestes, c'est un des penseurs les plus originaux, les plus puissants, les plus profonds et les plus universels du XIXe siècle. Proudhon restera comme une image fidèle du travail confus qui a tourmenté notre époque. Il en résume les impatiences, les surexcitations, les audaces, les négations et les affirmations.

Courbet a exposé au Salon de 1865 un portrait de Proudhon, exécuté en 1853. Le fougueux polémiste est représenté travaillant, comme il avait l'habitude de le faire au milieu de sa femme et de ses enfants, rue d'Enfer, dans sa petite cour. Des quatre filles que Proudhon avait eues, une seule, Mlle Catherine Proudhon, a survécu; étant enfant, elle servait déjà de secrétaire à son père. C'est elle qui, aidée de sa mère et de quelques amis, a rassemblé et publié sa volumineuse correspondance.

Proudhon (P.-J.), sa vie et sa correspondance, ouvrage posthume de Sainte-Beuve, publié en 1873. Le commencement de cette étude sur Proudhon, restée malheureusement inachevée, avait paru du vivant de l'auteur,

à la fois dans une revue et dans un journal quotidien. Elle s'arrête à la révolution de 1848 et ne contient sur la seconde partie de la carrière du grand révolutionnaire socialiste que quelques notes intéressantes et des lettres curieuses de Proudhon au prince Jérôme Napoléon. Même telle qu'elle se présente, œuvre incomplète, c'est, on peut le dire, une fort belle monographie qui fait le plus grand honneur à l'éminent critique et qui témoigne de ses hautes qualités de pénétration, de finesse et de sympathique impartialité. Un avant-propos nous dit le but que s'est proposé Sainte-Beuve en l'écrivant : « Mon but dans cette étude n'est pas, dit-il, de venir plaider pour Proudhon, ni même d'exposer et de discuter très à fond ses doctrines; mais je désirerais faire acte de littérature jusqu'au sein de ce grand révolutionnaire, aujourd'hui couché dans la tombe, et j'appelle faire acte de littérature montrer l'homme au vrai, dégager ses qualités morales, son fonds sincère, sa forme de talent, sa personnalité enfin, comme elle a su se faire respecter et même aimer par ceux qui ont approché de lui. Il est bon aussi et utile de faire tomber les barrières entre les esprits et les intelligences, de détruire le plus possible les préventions d'homme à homme quand ces hommes ont une valeur et qu'ils mériteraient de s'entendre et de s'apprécier, même en se combattant; de diminuer les haines, les mépris injurieux qui naissent si aisément de l'orgueil isolé et de la connaissance incomplète, de l'ignorance mutuelle où l'on vit les uns des autres; la littérature ainsi comprise et s'appliquant à désarmer les offenses, à réduire, ne fût-ce qu'après coup, tout ce qui est guerre, hostilité, obstacle, étroitesse, à lever les exclusions, les condamnations absolues et à rapprocher les sphères, est une des formes supérieures, un des résultats et des instruments de la civilisation. J'imagine un large Institut international élevé à toute sa hauteur d'impartialité; je me figure Proudhon, s'il avait vécu quelques années encore, reçu au sein de cet Institut idéal, et je l'apprécie comme lui-même, épuré, apaisé par la retraite et par l'âge, dépouillé de bien des scories, ayant laissé à la porte ses vieilles colères, entier d'idées, toutefois, et plus que jamais fidèle à son principe; il eût aimé à être présenté ce jour-là, jour de réconciliation et de justice, où, la bienveillance opérant son effet inévitable, tout ce qui n'était que provocation cesse et où le meilleur de l'être humain s'épanouit. C'est de la sorte que je me plais à l'évoquer *sur son tombeau.* »

Ce qui a attiré, séduit Sainte-Beuve en Proudhon, ce n'est pas la doctrine, dans laquelle il n'entre pas sérieusement, c'est l'homme, c'est l'artiste. Il a, d'ailleurs, très-*bien vu que Proudhon* est, avant tout, un raisonneur habile et plein de ressources, un pamphlétaire, un polémiste merveilleux et redoutable, non un philosophe complet. « Si l'on entre, dit-il, dans le jeu, dans le débat social avec une veine trop âpre de sentiments passionnés, intéressés, irrésistibles, on n'est plus un philosophe, on est un combattant. C'est surtout ce que fut Proudhon. Le philosophe qu'il était par le cerveau ou qu'il aurait voulu être était à tout moment dérangé, troublé, surexcité par le cri des entrailles. Il tenait trop de ses pères et de sa souche première par la séve, par la bile et par le sang... Philosophe sans cesse interrompu par les bruits du dehors et du dedans, penseur et surtout logicien rigoureux et intraitable, s'armant et s'aiguisant en toute rencontre de passion et de colère, avec de fortes parties de sciences, mais de fréquents sursauts d'indignation, il ne fut à sa manière qu'un grand tribun, un grand révolutionnaire comme il s'appelait; en un mot, il fut lui, Proudhon, et pas un autre. »

Terminons par le jugement si autorisé du judicieux critique de littérature sur le style de Proudhon. « *L'écrivain* est assez généralement reconnu dans Proudhon; il se forma par degrés, mais assez vite. C'est dans la polémique surtout qu'il éclate et se manifeste : son talent s'y plaisait. Il aimait la guerre et la guerre l'aimait. Proudhon a de lui-même une bonne langue, forte et saine, puisée aux meilleures sources; il sait bien le latin; il écrit avec analogie et propriété, dans le sens direct de l'étymologie et de la racine. Toutes ses acceptions de mots sont exactes et justes. Il est peu original quand il veut faire de l'éloquence proprement dite et des apostrophes ou allocutions à la Jean-Jacques; mais dans le corps à corps de la lutte et de la polémique, il a des expressions trouvées et de la plus neuve vigueur. Quand il s'attaque aux hommes, il les démolit encore plus sûrement que les doctrines. Sa familiarité première avec la Bible, qui a été son principal livre classique, lui suggère plus qu'à aucun écrivain laïque de notre temps, où on lit si peu la Bible, des allusions, des images fréquentes qu'il applique à notre pays en toute énergie et franchise. »

PROUDHONIEN, IENNE adj. (prou-do-ni-ain, i-è-ne). Qui a rapport à Proudhon, à son système, à ses idées : *Théories* PROUDHONIENNES. *Banque* PROUDHONIENNE.

— Substantiv. Partisan des idées de Proudhon : *Quelques écrivains prétendent que la monnaie a été inventée par Caïn; sans doute, ce sont des* PROUDHONIENS *déguisés.* (F. Mornand.) ‖ On a dit aussi PROUDHONISTE : *Adam fut, non pas le premier propriétaire, mais bien le premier* PROUDHONISTE *du monde, puisque son coup d'essai de libre arbitre a été une atteinte à la propriété de Dieu.* (Th. Gaut.)

PROUE s. f. (proû — latin *prora*, mot que Delâtre croit être pour *proora*, de *pro*, en avant, et de *ora*, bord. Dans le grec *prôra*, qui a fourni la forme latine, Pictet croit retrouver la racine sanscrite *ar*, couper, fendre, appliquée plus tard à l'action de labourer, racine qui signifie aussi faire aller, mouvoir). Mar. Avant, partie antérieure d'un navire, d'une barque : *Le cou élevé et la poitrine arrondie du cygne semblent figurer la* PROUE *du navire.* (Buff.)

Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
Et la *proue* en fuyant laisse au loin les sillons.
DELILLE.

J'ai vu dans les flots purs la *proue*, à son passage,
Creuser un sillon argenté.
C. DELAVIGNE.

PROUESSE s. f. (prou-è-se — rad. *prou*). Action de preux; acte de valeur, de courage : *La guerre entre l'empereur et le Turc ayant recommencé, Villars eut l'idée d'y aller tenter* PROUESSE. (Ste-Beuve.)

Ces pleurs vont enfanter d'incroyables *prouesses*.
C. DELAVIGNE.

‖ Vaillance; caractère courageux, résolu, énergique :

Mais bientôt rappelant son antique *prouesse*,
Il tire du manteau sa dextre vengeresse.
BOILEAU.

— Fam. Succès d'un genre quelconque, et particulièrement Succès amoureux : *Les* PROUESSES *d'un buveur. Conter ses* PROUESSES. *Mirabeau périt, malgré la force de sa constitution, pour avoir voulu joindre les* PROUESSES *de l'alcôve aux triomphes de la tribune.* (Proudh.)

— Ironiq. Action dont on a tort de se vanter, parce qu'elle est blâmable, facile ou ridicule : *Voilà de belles* PROUESSES !

— **Syn. Prouesses, exploits, faits d'armes.** V. EXPLOIT.

PROUST (Louis-Joseph), chimiste français, né à Angers le 26 septembre 1754, mort dans la même ville le 5 juillet 1826. Il se familiarisa de bonne heure avec les préparations pharmaceutiques dans l'officine que son père avait à Angers et se livra en même temps à l'étude de la chimie. Proust quitta bientôt Angers, pour aller travailler à Paris dans une officine et, après un brillant concours, il obtint la place de pharmacien en chef à la Salpêtrière. Son ami Pilâtre de Rozier ayant fondé un établissement appelé Musée, qui, plus tard, devint le lycée du Palais-Royal, Proust fut chargé par lui d'y professer la chimie et s'en tira à son honneur. En 1784, il prit part, avec son ami, à une ascension aérostatique qui eut lieu à Versailles. Vers cette époque, Proust passa en Espagne, fut nommé professeur de chimie à l'École d'artillerie de Ségovie, puis dirigea à Madrid le laboratoire du roi Charles IV. Ce prince, qui portait au savant français une grande affection, n'épargna rien pour lui rendre agréable le séjour de l'Espagne et lui donna, avec un magnifique laboratoire, un traitement très-élevé. Ce fut pendant son séjour dans ce pays que Proust parvint à extraire du raisin un sucre que, dès l'année 1799, il montrait dans ses cours. En 1805, il soumit à l'Institut un mémoire, dans lequel, après avoir décrit toutes les propriétés de ce sucre, il montrait le parti qu'on en pourrait tirer si le sucre de canne venait à manquer.

Désireux de revoir son pays, Proust obtint un congé en 1806 et revint en France. Il y était encore lorsque, en 1808, la déchéance de Charles IV fut proclamée. Non-seulement il perdit alors son traitement et son emploi, mais le beau laboratoire qu'il possédait à Madrid fut saccagé de fond en comble. La modicité des ressources dont pouvait disposer Proust le contraignit à se retirer à Craon, dans la Mayenne. Pendant le blocus continental, Napoléon lui offrit une somme de 100,000 francs pour fonder une fabrique de sucre d'après son procédé. Mais Proust refusa, ne voulant pas courir les chances d'une pareille entreprise. En 1816, il fut élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Guyton de Morveau. Il n'en continua pas moins d'habiter Craon, qu'il quitta en 1817, après la mort de sa femme, pour se fixer à Angers. « C'était, dit M. Regnard, un homme de moyenne taille, fort maigre, d'une physionomie voltairienne, pleine de finesse. Sa conversation était vive, saccadée, spirituelle, riche de traits et d'anecdotes, contés avec la plus piquante brièveté. Il était, en outre, honnête, désintéressé et professait des opinions libérales. Son buste, dû au ciseau de P.-J. David, se voit au musée d'Angers. » Très-hardi dans ses vues, Proust savait, avec quelques faits isolés, former un tout bien cohérent et en tirer quelque théorie hasardée qui faisait reculer les timides et les classiques, mais donnait à songer aux vrais et sérieux savants. Pour n'en citer qu'un exemple, nous rappellerons ses discussions avec Berthollet sur les équivalents. Le bon sens un peu lourd de Berthollet fut battu par la logique vive et serrée de Proust, qui, non content d'avoir établi expérimentalement la théorie des équivalents, poussait plus loin ses inductions. Selon lui, les équivalents de tous les corps étaient des multiples de celui de l'hydrogène, sauf trois ou quatre exceptions. La conclusion était un peu anticipée et les progrès de la science ont détruit en grande partie cette opinion, mais la plupart des chimistes ont conservé comme unité d'équivalents l'hydrogène, qu'avait proposé Proust. Outre des mémoires insérés dans le *Journal de physique*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Recueil des savants étrangers de l'Institut*, dans le *Recueil de différentes observations de chimie* (1806), dans les *Mémoires du Muséum*, il a publié à part : *Indagaciones sobre el estañado del cobre, la vajilla de estaño y el vidriado* (*Sur l'étamage du cuivre, la vaisselle d'étain et le vernissage*) [Madrid, 1803], et *Essai sur une des causes qui peuvent amener la formation du calcul* (Angers, 1824, in-8°).

PROUST (Samuel), paysagiste anglais, né à Plymouth en 1783, mort à Londres en 1852. Il cultiva surtout avec une habileté rare le paysage archéologique et fut aussi remarquable comme théoricien de l'art. Protégé d'abord par l'antiquaire Britton, que ses dessins avait séduit et qui l'emmena dans ses explorations à travers les curiosités du comté de Cornouailles, il composa une partie des illustrations de l'ouvrage de Britton, *Beautés de l'Angleterre* (1804, in-4°), et commença d'attirer l'attention par une série d'aquarelles où il reproduisait, avec une grande poésie, les ruines qu'il avait visitées, les vieux donjons à machicoulis, les monastères réduits en décombres et tous ces débris du moyen âge dont l'Angleterre est encore pleine et que précisément Walter Scott allait mettre tout à fait à la mode. Ses *Vues prises dans le nord et l'ouest de l'Angleterre*, excellentes lithographies, ses *Leçons progressives* et *Eléments de paysages*, ouvrages qui se tirèrent à cent mille exemplaires (1816, in-8°), lui donnèrent une notoriété considérable. En Angleterre, où il y a peu d'artistes, mais où fourmillent les peintres amateurs, les traités de ce genre et surtout ceux qui sont faits avec la conscience et le soin exquis de Samuel Proust sont appelés naturellement à une grande vogue. Encouragé par le succès, Proust publia successivement ses *Conseils sur la lumière et l'ombre appliquées au paysage* (1839, in-fol.); *Conseils aux commençants*; le *Microcosme* ou *Livre d'esquisses de l'artiste, offrant des groupes de figures, de navires, etc.* (1841, in-fol.). Dans l'intervalle, enrichi par ses publications, il avait entrepris de grandes tournées pittoresques sur le continent, visité la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. En France, c'est le paysage normand qui attira surtout son attention; il planta en Normandie pendant près d'un an sa tente de touriste et fit de nombreux croquis et dessins qui parurent réunis à d'autres sous ce titre : *Croquis exécutés en France, en Suisse et en Italie* (1839, in-fol.), et de remarquables tableaux, entre autres une *Côte normande*, qui suffirait pour le placer au rang des maîtres du paysage contemporain. Les *Croquis exécutés en Flandre et en Allemagne* (1837, in-fol.) complètent la série de ses études pendant son voyage artistique, et à ces travaux il faut encore ajouter une quantité de lithographies et d'aquarelles que se disputaient les amateurs. Ces compositions ont toutes une certaine uniformité; ce sont généralement des vues de ruines, de masures, de ponts croulants, de tours moyen âge, traitées en coloriste et en poëte, avec un sentiment pénétrant. Les plus remarquables ont été réunies à l'Exposition de Manchester, avec la *Côte normande*; l'artiste était mort depuis cinq ans.

PROUST (Antonin), publiciste français, né à Niort (Deux-Sèvres) le 15 mars 1832, d'une famille d'origine anglaise. M. Antonin Proust a publié, dans le premier volume du *Tour du monde* (année 1860), plusieurs relations de voyage : le *Mont Athos*, *Un hiver à Athènes*, le *Cyclaris* (texte et dessins). De 1860 à 1863, il collabora au *Courrier du dimanche*, sous le pseudonyme de **Antonin Barthélemy**, et publia, en 1864, sous ce même pseudonyme, un volume intitulé : *Un philosophe en voyage* (in-8°). En 1864, il fonda, avec MM. Vermorel et Vreto, la *Semaine universelle*, journal hebdomadaire, qui paraissait à Bruxelles. Condamné, en 1865, par le tribunal de Niort, pour une série d'articles sur la Révolution, qui avaient paru dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, M. Antonin Proust se consacra pendant les deux années 1866 et 1867 à la rédaction des *Archives de l'Ouest*, formant 5 grands volumes in-8°, qui donnent le texte de tous les cahiers rédigés en 1789 dans les provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de la Bretagne et de la Guyenne. Dans le même temps, M. Antonin Proust publiait la *Justice révolutionnaire à Niort* (v. NIORT) et adressait au *Courrier français* des lettres politiques qu'il signait du pseudonyme qu'il avait précédemment adopté. Aux élections de 1869, M. Antonin Proust, porté à la dernière heure par les électeurs de la circonscription de Niort-Melle contre M. Ferdinand David, candidat officiel, obtint 10,000 suffrages. En 1870, il fit, dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, une ardente campagne contre la politique pseudo-libérale du ministère Ollivier et contre le plébiscite qui devait précipiter la France dans la guerre. Il suivit la campagne de 1870 en qualité de correspondant du journal le *Temps* et assista à la désastreuse capitulation de Sedan. Le 5 septembre, il revint à Paris et M. Gambetta, ministre de l'intérieur, qui connaissait de longue date la valeur politique de M. Antonin Proust, l'attacha à son cabinet. Lorsque le gouvernement de la Défense nationale eut décidé le départ de M. Gambetta, celui-ci recommanda tout particulièrement à M. Jules Favre M. Proust, qui rendit de grands services au gouvernement pendant toute la durée du siége. L'organisation de l'administration des populations réfugiées dans Paris, la création de la légion des 6,000 hommes de la banlieue qui prit le nom de *Légion de Seine-et-Oise*, l'impulsion donnée aux travaux des agents voyers chargés du relevé topographique des environs de Paris, sont des mesures qui font le plus grand honneur à l'administrateur. Quant à l'homme politique, il demeura inébranlable dans ses convictions. Fidèle à la politique de résistance, il se démit de ses fonctions de chef du cabinet du ministre au mois de janvier 1871. Les élections du 8 févier 1871, faites en vue de la paix, lui donnaient cependant une forte minorité dans le département des Deux-Sèvres et un certain nombre de voix dans celui de Seine-et-Oise. Depuis, M. Antonin Proust est rentré dans le journalisme. Il a été l'un des fondateurs de la *République française*, où il traite plus spécialement les questions de politique intérieure. Ses articles, marqués au coin de la prudence et de la modération, ont achevé de prouver la compétence variée autant que sûre d'un homme qui a déjà rendu avec une rare modestie de grands services à la cause de la démocratie républicaine. Lors des élections pour les conseils généraux qui ont eu lieu le 4 octobre 1874, M. Proust a été nommé conseiller dans le premier canton de Niort.

PROUSTEAU (Guillaume), jurisconsulte français, né à Tours en 1628, mort à Orléans en 1715. Il se fit recevoir docteur en droit dans cette dernière ville, où il exerça la profession d'avocat, visita, en 1660 et 1661, pour étendre ses connaissances, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et, de retour à Orléans, il obtint une chaire de droit (1668). Pendant une disette qui eut lieu en 1709, Prousteau mérita, par son zèle à secourir les malheureux, le surnom de **Père des pauvres.** Grand amateur de livres, il acheta la bibliothèque de Henri de Valois, qu'il joignit à la sienne, et fit don, en 1714, à la ville d'Orléans de sa belle collection de livres, qui devint accessible au public trois fois par semaine. Le catalogue de cette bibliothèque a été publié en 1721 et 1777. Outre 10 vol. in-8° d'ouvrages sur le droit, restés manuscrits, on doit à Prousteau : *De Pœnitentia* (Orléans, 1680, in-4°); *De legum utilitate et origine* (Orléans, 1681, in-4°); *Recitationes ad legem XXIII contractus de regulis juris* (Orléans, 1684, in-4°), ouvrage rare et estimé.

PROUSTIA s. m. (prou-sti-a — de *Proust*, chimiste français). Bot. Genre d'arbres, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili et au Pérou. ‖ Syn. d'ACTINOTE, genre de végétaux d'Australie. ‖ On dit aussi PROUSTIE s. f.

PROUSTITE s. f. (prou-sti-te — de *Proust*, chimiste français). Minér. Substance minérale, qui est un sulfure d'argent et d'arsenic.

— **Encycl.** La *proustite* est une substance rouge, cristallisant en rhomboèdres; fusible au chalumeau, elle donne des vapeurs arsenicales très-abondantes et laisse à la fin de l'opération un globule d'argent; elle est attaquable par l'acide azotique, et sa solution donne les mêmes réactions que l'argent. Sa densité est 5,5. Elle se compose de trois équivalents de sulfure d'argent et un équivalent de sulfure d'arsenic, avec des traces *de silice et d'oxyde de fer. On en connaît* une variété qui cristallise en prismes hexagones. La *proustite* se touve, avec l'argyrythrose, dans les Vosges, le Harz, en Bohême, en Hongrie, en Norvége, au Mexique, etc.

PROUT (William), chimiste et médecin anglais, né en 1786, mort en 1856. Lorsqu'il eut passé son doctorat en médecine à Edimbourg, il alla s'établir à Londres, où, tout en pratiquant son art, il se livra avec ardeur à l'étude de la chimie, qu'il fut le premier en Angleterre à appliquer à l'explication des phénomènes de la vie. Il consigna ses recherches et ses découvertes sur cette matière dans un grand ouvrage, intitulé : *De la nature et du traitement des maladies de l'estomac et des reins* ou *Recherches sur la connexion du diabète, du calcul et des autres affections des reins et de la vessie avec la digestion.* Prout fut un des savants chargés d'écrire les traités pour la rémunération desquels lord Bridgewater avait laissé une somme considérable, et il fournit à cette collection : la *Chimie*, la *Météorologie* et les *Fonctions de la digestion dans leurs rapports avec la religion naturelle.* Quoique principalement occupé des rapports de la chimie avec la médecine, il ne porta pas moins son attention sur les sciences qui avaient besoin du concours de sa science favorite. Ainsi, il fut un des premiers à analyser les coprolithes et à découvrir qu'ils contenaient une grande quantité de phosphate de chaux. Cette découverte est consignée dans un mémoire inséré dans les *Transactions de*

la Société géologique et intitulé : *De l'analyse des débris fossiles d'ichthyosaure et d'autres animaux.* Prout était membre de la Société royale de Londres et du collége royal des médecins de cette ville.

PROUVABLE adj. (prou-va-ble — rad. *prouver*). Qui peut être prouvé : *Proposition* PROUVABLE.

Prouvaires (RUE DES). Cette rue de Paris, qui commence à la rue Saint-Honoré et finit en face du portail méridional de Saint-Eustache, s'appelait autrefois rue des *Provoires*, c'est-à-dire des prêtres, parce que c'était là que, dès le XIII[e] siècle, demeuraient les prêtres attachés à Saint-Eustache. C'était, du temps de Louis XI, une des plus belles rues de la capitale, et ce fut là que ce prince fit loger, en 1476, le roi de Portugal Alphonse V, qui était venu lui demander des secours. Une partie de cette rue traverse aujourd'hui les Halles centrales. Le marché des Prouvaires, qui devait son nom à la rue dont nous venons de parler et qu'on appelait aussi halle à la viande, fut construit en 1816. Il a été démoli et remplacé par un pavillon qui fait partie des Halles centrales.

Prouvaires (CONSPIRATION DE LA RUE DES), organisée par le parti légitimiste au commencement de l'année 1832, sous la direction d'un médecin et d'un agent de la duchesse de Berry. Cette affaire fit beaucoup de bruit en son temps et elle eut, en effet, assez d'importance et de gravité. Un centre fut formé, des chefs et sous-chefs désignés dans chaque arrondissement; enfin des affiliés, divisés par brigades de dix hommes chacune, furent successivement enrôlés, la plupart à prix d'argent. C'étaient d'anciens gardes royaux, des serviteurs licenciés de la monarchie déchue, domestiques, gardes forestiers, gendarmes des chasses, etc. On recruta aussi de pauvres ouvriers sans travail et quelques soldats. Enfin on assurait qu'un maréchal de France et plusieurs généraux étaient dans le complot. La puissance du parti étant surtout dans son opulence, l'argent joua un grand rôle dans toute cette affaire et l'embauchage se pratiqua sur une vaste échelle. Les adhérents se multiplièrent, non-seulement à Paris, mais dans les villes et communes environnantes, à Saint-Germain, à Meudon, à Versailles, à Clamart, etc. La police eut bien connaissance de cette organisation, mais, grâce aux divisions et subdivisions multipliées des sections, elle ne put recueillir que des renseignements vagues et incomplets. D'ailleurs, il paraît que quelques-uns de ses agents s'étaient laissé corrompre par les conspirateurs, ce qui donnait à ceux-ci les moyens de contre-miner les manœuvres dirigées contre eux.

Un des principaux conjurés, homme d'audace et d'action, était un bottier nommé Louis Poncelet; détail piquant, c'était un combattant de Juillet, qui mettait maintenant son énergie au service de la cause qu'il avait contribué à ruiner.

Un bal à la cour était annoncé pour la nuit du 1[er] au 2 février. L'occasion parut propice aux conspirateurs, qui comptaient des complices jusque dans la domesticité de Louis-Philippe et qui possédaient des clefs ouvrant les grilles du jardin des Tuileries. En outre, on devait leur faciliter l'entrée du Louvre. Leur plan était de s'emparer de la famille royale, en pénétrant secrètement dans la galerie des tableaux et de là dans la salle de bal. La confusion causée par leur irruption rapide eût été augmentée par des artifices mettant le feu dans la salle de spectacle, par des *marrons* éclatant de tous les côtés, etc. Les diverses brigades devaient se réunir dans des endroits convenus, pour être dirigées ensuite sur le château, afin de prêter main-forte, au moment décisif, à la brigade d'exécution.

Tout cela était un peu romanesque, et le succès d'une telle entreprise était plus que douteux.

Au reste, l'avortement vint des divisions mêmes qui éclatèrent parmi les conjurés. Il paraît qu'une partie d'entre eux voulaient imposer la direction du maréchal de Bourmont à la place de celle qu'on reconnaissait. De là des tiraillements, le manque d'unité, des indiscrétions, des discordes intestines peu favorables à la réussite d'une tentative déjà très-aléatoire en elle-même.

Le jour fixé, cependant, Poncelet, qui devait diriger l'expédition des Tuileries, commanda chez un restaurateur de la rue des Prouvaires un repas de plusieurs couverts pour le soir, en lui remettant un billet de 1,000 francs. Là devaient se réunir les principaux affidés. Mais bientôt Poncelet vit arriver successivement beaucoup de chefs et sous-chefs dont le poste était ailleurs. Les uns n'avaient pas reçu l'argent promis ou les armes; d'autres manquaient d'ordres précis ou avaient reçu contre-ordre, etc.

Poncelet vit bien qu'une partie des conjurés entravaient l'action; mais il n'en persista pas moins à agir, ayant sous la main une centaine d'hommes déterminés. Vers minuit, un fiacre rempli de fusils s'arrête devant la porte du restaurateur et les conspirateurs s'arment à la hâte. Mais au moment où ils faisaient leurs derniers préparatifs, la maison fut envahie par des gardes municipaux et des sergents de ville.

La police avait fini par être avertie, et c'était avec l'autorisation même de M. Gisquet que les fusils avaient été apportés.

Les conjurés surpris essayèrent de se défendre, mais ne purent faire usage de leurs fusils, qui, bien entendu, n'étaient pas en état. Cependant Poncelet tua d'un coup de pistolet le sergent de ville Houel. Mais la lutte était impossible; tous furent arrêtés. On saisit des cartouches, les clefs destinées à ouvrir les grilles du jardin des Tuileries, des balles, et sur Poncelet des sommes assez importantes.

Les accusés comparurent devant la cour d'assises en juillet et furent condamnés les uns à la déportation (Poncelet et cinq autres) et les autres à cinq, deux et un an de prison. Parmi ceux-ci se trouvait un homme qui a marqué dans les complots légitimistes, Piégard Sainte-Croix, qui devint plus tard le beau-père du célèbre écrivain socialiste Proudhon.

Des noms considérables avaient retenti dans le procès, ceux du duc de Bellune, du général Montholon, du duc de Rivière, etc., sans qu'il soit aujourd'hui possible de vérifier si ces personnages avaient, de près ou de loin, été mêlés à cette aventure.

PROUVÉ, ÉE (prou-vé) part. passé du v. Prouver : *Le fait est* PROUVÉ. *L'excès des abus est* PROUVÉ *par l'excès des efforts qu'on fait pour les cacher.* (Malesherbes.) *La gloire se donne aux grandes facultés* PROUVÉES *par de grands faits.* (Guizot.) *Soutenir que tout peut être* PROUVÉ, *c'est ignorer ce que c'est que la preuve.* (J. Simon.)

La morale en soufflets est, sans comparaison,
La plus claire et la mieux *prouvée*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

PROUVER v. a. ou tr. (prou-vé — lat. *probare;* de *proba*, preuve, qui a aussi donné *probus*, probe). Établir la vérité, la réalité, l'authenticité de : *L'horloge* PROUVE *l'horloger.* (Volt.) *On ne peut ni* PROUVER, *ni démontrer, ni expliquer Dieu.* (Ch. Bailly.) *Des faits* PROUVENT *plus que les raisonnements.* (B. Const.) *Le mouvement* PROUVE *le progrès.* (A. Guyard.) *En politique, comme en religion, les nouveaux convertis ont quelquefois une ferveur indiscrète et veulent un peu trop* PROUVER *leur changement.* (De Bonald.) *On ne* PROUVE *rien aux femmes; elles ne croient qu'avec le cœur.* (A. Karr.)

Ceux qui parlent beaucoup savent *prouver* très-peu.
A. DE MUSSET.

‖ Etre un témoignage, être le signe de : *Rien ne* PROUVE *mieux les alarmes que l'excès des précautions.* (Volt.) *Le dévouement* PROUVE *l'amour.* (J. Janin.) *Un voyage* PROUVE *moins de désir pour ce que l'on va voir que d'ennui de ce que l'on quitte.* (A. Karr.)

— Montrer, témoigner, établir : *Il est impossible de* PROUVER *que le seul mouvement puisse produire l'entendement.* (Volt.) *Tout* PROUVE *que l'apparition de l'homme sur la terre est un fait récent.* (Ballanche.) *Des dettes! Qu'est-ce que ça* PROUVE? *que j'ai du crédit.* (Scribe.)

— Absol. : *On ne peut se fâcher contre ceux qui disent : «* PROUVEZ *et nous croirons. »* (Condorcet.) *L'amour du vrai avec la force de* PROUVER *donne le courage d'être sincère.* (H. Taine.) *Les découvertes n'appartiennent pas à ceux qui affirment, mais à ceux qui* PROUVENT. (Mignet.)

— Prov. *Qui prouve trop ne prouve rien*, Une preuve est infirmée par ce fait que, dépassant le but, elle tendrait à établir des choses qui sont certainement fausses : *Vous attaquez l'infaillibilité de la raison, mais vos arguments arrivent à la nier;* QUI PROUVE TROP NE PROUVE RIEN.

Se prouver v. pr. Etre, devoir ou pouvoir être prouvé : *Le crédit qu'on a* SE PROUVE *en empruntant.* (C. Delavigne.) *Il y a des vérités qui se sentent mieux qu'elles ne* SE PROUVENT. (Boiste.) *L'impuissance ne* SE PROUVE *pas contre la femme, même dans le cas d'infécondité.* (De Bonald.)

— Prouver à soi : *Ils* SE PROUVENT *à eux-mêmes et aux autres qu'ils sont des prodiges de raison.* (Fourier.)

PROUVÈRE-BICHETEAUX (Marin), historien français, né à Argentan dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, mort en 1635. C'était un dominicain, qui a laissé manuscrits les trois ouvrages suivants : *Histoire de Normandie et en particulier de la comté d'Alençon, avec la généalogie de plusieurs familles de cette province; Histoire ecclésiastique de la ville de Séez*, terminée en 1623; *Chronique de la congrégation gallicane et en particulier du couvent d'Argentan.*

PROVANA (André), amiral piémontais, né au village de Leiny en 1511, mort à Nice en 1592. Il suivit en Allemagne le jeune duc Emmanuel-Philibert, qui allait servir dans les armées de Charles-Quint, assista avec lui aux batailles de Nordlingen, de Mulberg, de Hesdin, de Bapaume, puis fut chargé de défendre le port de Villefranche, dans le comté de Nice, empêcha, en 1537, l'escadre franco-turque de s'en emparer et fut nommé quelque temps après capitaine général des galères. En 1564, il concourut avec la marine espagnole à la prise du Pegnon-de-Velez, repaire de pirates, sur la côte d'Afrique. Provana alla ensuite au secours de la ville de Malte, qu'assiégeait Soliman, prit une part glorieuse à la bataille de Lépante, où il fut blessé (1571), et devint, l'année suivante, amiral de la flotte piémontaise que le duc Emmanuel venait de confier à l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Une députation ayant offert, en 1590, le titre de comte de Provence à Charles-Emmanuel I[er], duc de Savoie, Provana se mêla activement aux négociations, dont le résultat fut de faire accepter au duc cette proposition, qui devait entraîner le Piémont dans de grandes dépenses et dans une expédition désastreuse. Il mourut peu après, détesté du peuple pour avoir poussé le duc dans cette malheureuse entreprise.

PROVANA DEL SABBIONE, savant italien, né à Turin en 1786, mort en 1856. Il se fit recevoir ingénieur en l'an XIII, entra plus tard dans l'état-major général et fit comme officier dans les troupes sardes la campagne de 1815 en Dauphiné. Rentré dans la vie privée à la suite des événements de 1821, il publia des *Etudes critiques sur l'histoire d'Italie sous le roi Ardoin* (*Studii critici sopra la storia d'Italia a' tempi del re Arduino*). Reçu, en 1840, membre de l'Académie des sciences de Turin, il fit aussi partie de la députation pour les études d'histoire nationale, à laquelle il fournit d'utiles travaux. Provana reprit du service en 1848 comme lieutenant-colonel d'état-major, puis comme général de brigade (major général), et fut nommé sénateur du royaume en 1849. Il a traduit la *Vie de Pomponius Atticus* de Cornelius Nepos et les *Epîtres* de Cicéron.

PROVANA DI COLLEGNO (Hyacinthe), homme polititique et savant piémontais, né à Turin en 1794, mort à Baveno en 1856. Il servit dans l'armée française, prit part comme officier d'artillerie à la campagne de Russie, revint à Turin en 1815, s'occupa de sciences physiques et militaires et devint écuyer de Charles-Albert. S'étant prononcé en faveur du mouvement libéral en 1821, il dut quitter le Piémont, voyagea en Portugal, en Espagne, en Grèce, en France, professa ensuite la géologie à Bordeaux jusqu'en 1841 et alla ensuite habiter Florence. De retour en Piémont en 1848, Provana devint ministre de la guerre et remplit dans les circonstances les plus difficiles ces fonctions avec autant de zèle que d'habileté. En 1852, il alla occuper le poste d'ambassadeur à Paris, qu'il quitta l'année suivante pour revenir en Piémont. Après avoir été pendant quelque temps commandant de la division militaire de Gênes, il prit sa retraite et vécut dans le repos jusqu'à sa mort. Outre des mémoires et des notes insérés dans le bulletin de l'Académie des sciences de Turin, et ses thèses de doctorat ès sciences qu'il soutint à Paris, on lui doit divers ouvrages écrits en français : *Sur le métamorphisme des roches de sédiment* (Bordeaux, 1842, in-8°); *Mémoire sur les terrains stratifiés des Alpes lombardes* (Paris, 1843, in-8°); *Essai d'une classification des terrains tertiaires de la Gironde* (Bordeaux, 1843); *Mémoire sur la circulation des eaux souterraines dans le sud-ouest de la France* (Paris, 1842, in-8°); *Mémoire sur les terrains diluviens des Pyrénées* (Paris, 1843, in-8°). Il a publié, en outre, en italien : *Eléments de géologie pratique et théorique destinés principalement à faciliter l'étude du sol de l'Italie* (Turin, 1847); *Mémoire pour les troupes d'infanterie en campagne* (Turin, 1848, in-16).

PROVANCHÈRES (Siméon DE), médecin français, né à Langres vers 1540, mort à Paris en 1617. Il prit le grade de docteur à Montpellier, alla exercer son art à Sens, où il se maria, se signala par son zèle pendant une épidémie, reçut le titre de médecin du roi et assista, comme député de la ville de Sens, aux états généraux de 1614. C'était un praticien habile et instruit, mais un médiocre observateur. On a de lui : *Histoire de l'inappétence d'un enfant de Vauprofonde, près Sens, de son désistement de boire et de manger pendant quatre ans onze mois et de sa mort* (Sens, 1616, in-8°), avec un discours supplémentaire (1617, in-8°), ouvrage rare et curieux, mais dépourvu de critique. Provanchères a traduit : la *Chirurgie* de Jacques Houllier (1576), celle de Fernel (1567); le *Prodigieux enfant pétrifié de la ville de Sens*, par Jean Ailleboust (1582); les *Aphorismes* d'Hippocrate, en vers latins (1603, in-8°); les *Quatrains* de Pibrac, etc. — Son frère, Barthélemy DE PROVANCHÈRES, né à Langres, entra dans les ordres, devint chanoine et trésorier du chapitre de Sens et se fit remarquer en prononçant des oraisons funèbres qui lui acquirent une assez grande réputation, mais où l'on trouve le mauvais goût du temps. Ses oraisons funèbres de *Henri IV*, de *Catherine de Lorraine* et du *cardinal du Perron* ont été publiées en 1610 et en 1618.

PROVÉ, dieu de la justice, chez les Slaves. V. PRONO.

PROVÉDITEUR s. m. (pro-vé-di-teur — ital. *provveditore;* de *provvedere*, pourvoir). Hist. Nom donné à un officier public de l'ancienne république de Venise, qui avait le commandement d'une flotte, d'une province, d'une place de guerre, ou seulement l'inspection d'un service public.

PROVENANCE s. f. (pro-ve-nan-se — rad. *provenir*). Pays d'origine : *Marchandises de toute* PROVENANCE, *de diverses* PROVENANCES, *de même* PROVENANCE. ‖ Marchandise; objet quelconque provenu, originaire : *Les* PROVENANCES *des pays infectés sont soumises à une quarantaine.*

— Fig. Source, origine : *La* PROVENANCE *d'un mot, d'une langue, d'un art.*

PROVENANT, ANTE adj. (pro-ve-nan, an-te — rad. *provenir*). Qui provient, qui résulte : *Biens* PROVENANT *d'une succession.*

PROVENÇAL, ALE adj. (pro-van-sal, a-le). Géogr. Qui est de la Provence; qui appartient à la Provence ou à ses habitants : *Littérature* PROVENÇALE. *Langue* PROVENÇALE. *La plus grande gloire de la poésie* PROVENÇALE *est d'avoir eu pour fille la poésie italienne.* (Fonten.) *C'était ce mélange de graisse fraîche et d'ail qui signale la cuisine* PROVENÇALE. (Alex. Dum.)

— Substantiv. Habitant de la Provence : *Tout le monde sait que Pétrarque fut inspiré par une* PROVENÇALE. (Fonten.) *On connaît la pétulance des* PROVENÇAUX, *leur brutale jovialité.* (Michelet.)

— s. m. Langue parlée en Provence : *Le* PROVENÇAL, *qui n'est qu'un des grands dialectes de la langue d'oc, tient, par son système de vocalisation, du portugais et de l'espagnol.* (A. Maury.)

— s. f. Jeux. Manière de mêler les cartes en les jetant sur le tapis les unes après les autres et en différentes places.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Bot. Variété de giroflée.

— Loc. adv. *A la provençale*, A la manière des Provençaux : *Mon procès, dit-il en grasseyant sur les* r *et accentuant tout* À LA PROVENÇALE, *est quelque chose de bien simple.* (Balz.)

— Art culin. Se dit de certaines préparations usitées en Provence : *Moules* À LA PROVENÇALE. *Qui n'a pas senti sa bouche se mouiller en entendant parler de truffes* À LA PROVENÇALE? (Brill.-Sav.) *Il y avait dans la liberté du tête-à-tête un grain de cette vieille gaieté gauloise, relevée ici d'une pointe d'ail* À LA PROVENÇALE. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Linguist. Le *provençal*, un des dialectes principaux de la langue d'oc, est le plus ancien idiome qui se soit formé du latin; il arriva de très-bonne heure, dans les poésies des troubadours, à une haute perfection littéraire, au point qu'à un certain moment, du XII[e] au XIV[e] siècle, on put croire qu'il serait la langue définitive du sud de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Avant que Dante eût donné une vitalité nouvelle à l'idiome populaire italien, c'est en *provençal* qu'écrivaient les poëtes italiens, et lui-même a laissé, dans cette langue, un certain nombre de canzones; après qu'il eut adopté l'italien, il n'en continua pas moins d'emprunter aux Provençaux leur poétique et leurs procédés littéraires. Il en fut de même en Espagne avant que le castillan l'emportât définitivement sur les autres idiomes locaux; le *provençal* était la langue poétique dans les cours de Barcelone, de Castille et de Portugal. Notons, toutefois, que les Portugais et les Espagnols l'appelaient de préférence *limosin* parce que les troubadours les plus renommés qu'ils connurent chez eux : Bertrand de Born, Bernard de Ventadour, Arnauld Daniel, Giraud de Bornheilh, étaient Limousins et qu'il y avait peu de différence sensible entre ces deux dialectes de la langue d'oc. Si, chez nous, le nom de troubadours *provençaux* leur est resté, quel que fût leur lieu d'origine, c'est qu'après la disparition des grands centres littéraires de Rodez, de Limoges, de Poitiers, de Toulouse, la poésie méridionale trouva son dernier refuge dans la Provence et que les débris du vieil idiome des troubadours y subsistent encore. On rapporte généralement au X[e] siècle le *Chant de Boèce*, que Lebeuf faisait remonter seulement au XI[e], époque où le *provençal* servit d'expression à la civilisation la plus avancée de l'Europe méridionale. Un des centres principaux de cette langue fut la petite cour de Provence, à Arles. Des princes de la famille qui occupait le trône d'Arles l'introduisirent à la cour de Barcelone, en allant eux-mêmes prendre possession du trône de Catalogne, et les troubadours le portèrent dans toutes les cours de l'Italie et de l'Espagne. Le savant Bembo dit que nul idiome n'avait jamais joui chez les étrangers d'une plus grande faveur que le *provençal* au XII[e] siècle, alors que la littérature des troubadours était à son apogée. Les premiers poëtes italiens vinrent étudier leur art chez les maîtres du gai savoir; Pétrarque, comme Dante, s'essaya dans la langue *provençale*, qui lui était aussi familière que sa langue maternelle.

Le *provençal* n'eut pas moins d'influence sur le développement de la littérature française; l'étude de cet idiome est curieuse sous le triple rapport de la théorie générale des langues, des origines grammaticales de la langue française et de ses propres beautés. En prenant au latin la plus grande partie de son vocabulaire, le *provençal* a retranché, dans chacun des mots tirés de cette source, à peu près toutes les syllabes qui suivent celle où tombe l'accent tonique. De là vient qu'on y rencontre beaucoup de monosyllabes. C'est ainsi que *homo*, homme, y est devenu *hom* ou *om*. Des flexions de la déclinaison latine, il n'a gardé, comme la langue d'oïl, qu'un *s* final qui caractérise le nominatif ou sujet singulier et l'accusatif ou régime direct

pluriel, tandis que le nominatif pluriel et l'accusatif singulier en sont dépourvus. Les autres cas sont déterminés par des particules, et l'article défini est formé du pronom démonstratif latin contracté. La conjugaison du *provençal* se fit à l'aide d'auxiliaires, et l'adoption de ces nouvelles formes grammaticales eut pour conséquences celle de nouvelles formes syntaxiques et l'usage de la construction directe. C'est dans la forme du langage que consistait surtout la grâce de la littérature *provençale*.

Au temps de sa plus grande extension, et en y rattachant les dialectes voisins, le languedocien, le périgourdin, le limousin, l'agenais, etc., le *provençal* était parlé dans toute la région circonscrite par la Loire, l'Atlantique, les Pyrénées, la Méditerranée et les Alpes. Sa littérature était fort riche; les romans de chevalerie *provençaux : Flor et Blancheflor*, *Fier-à-bras*, *Gérard de Roussillon*, *Renaud de Montauban*, *Lancelot du Lac*, *Geoffroy et Brunisende*, *Roncevaux*, jouirent pendant tout le moyen âge d'une grande renommée; mais en ce genre la littérature du Nord l'emporta sur celle du Midi, et c'est surtout dans la poésie lyrique, à laquelle ils donnèrent toutes sortes de formes savantes : *tensons* (dialogues), *canzones* (chansons), *sirventes* (satires), *plants* (plaintes), *prézies* (chants de guerre), qu'ils eurent une véritable supériorité. Leur poésie amoureuse, canzones, *albas* (aubades), chansons composées pour être chantées sous les fenêtres des belles, et leur poésie bucolique (pastourelles) sont aussi fort remarquables. Quoique moins cultivée, la prose a laissé encore quelques monuments dignes d'attention, entre autres un traité de Pierre Raymond contre les ariens, une *Réfutation de la doctrine des albigeois et des tuschins*, par Raoul de Gassin. La plus grande partie de ces écrits étaient nés des controverses religieuses; ils périrent pour la plupart dans les guerres des vaudois et des albigeois. Rudel, Bertrand de Alamannos, Sordello s'étaient exercés dans le genre historique; on ne connaît plus que les titres de leurs ouvrages. Salviati mentionne une traduction toscane de Tite-Live, faite au XVe siècle, non sur le latin, mais sur une version *provençale*.

Le *provençal* reçut un premier coup au XIIIe siècle, lors de l'établissement de l'inquisition; déclaré suspect d'hérésie, il fut proscrit de la rédaction des actes publics, qui dut se faire en latin. Cependant l'emploi s'en prolongea, malgré l'Église, jusqu'à ce que l'ordonnance de 1525 rendît obligatoire l'usage de la langue française. Banni des universités, des colléges, des écoles, il a peu à peu abandonné les villes, mais il est encore parlé dans tous les villages et il jouit toujours d'une certaine faveur, même chez les lettrés. Il est surtout usité dans toute l'ancienne Provence et le Comtat-Venaissin, qui forment aujourd'hui les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes et de Vaucluse; il anticipe, au nord, dans une partie du département de la Drôme, sur le patois dauphinois; à l'ouest, il s'étend sur le comté de Nice, et à l'est le Rhône le sépare du languedocien. Le *provençal* moderne est vif et âpre; chaque contrée de la Provence a sa manière de le prononcer. Les uns disent *ami* pour j'aime, les autres *aimi;* mais la généralité dit *eimi*. Dans les montagnes, depuis Barcelonnette jusqu'aux rives du Var, on termine en *ous* la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes. Par exemple : *aimi*, *sabi*, *finissi* se disent *aimous*, j'aime; *sabous*, je sais; *finissous*, je finis. Dans les mêmes endroits, le *c* prend le son du *ch* français dans tous les mots *provençaux* correspondants aux mots français qui ont cette articulation. Ainsi *capeou, camie*, *cabro* sont exprimés *chapel*, chapeau; *chamie*, chemise; *chabro*, chèvre. Les Marseillais ne connaissent pas le *gn* liquide; ils retranchent le *g* de cette articulation et ne font entendre que le *n* dur. Ainsi le mot *tigno*, engelure, est prononcé par eux *tino*, et cette dernière expression signifie en *provençal* une cuve. Les Grassois retranchent la liquide *r;* aussi pour dire *sant Harari*, saint Hilaire, ils prononcent *sant Aaï*. Aux environs de Fayence, le peuple fait sentir le *r* comme si c'était un *s*, et le mot *parti*, qui signifie *je pars* ou *un parti*, se prononce *pasti*, qui veut dire *je pétris* ou *un pâté*. Dans le département du Var, le *n* entre deux voyelles ne se lie pas avec celle qui le suit. Ainsi *fanaou*, fanal, ne se prononce point *fa-naou*, mais *fan-aou*, d'une manière très-brève. Dans certaines communes, on retranche même les nasales et on prononce *ooubicou*, espèce de figue, au lieu d'*ooubicoun*. Le *l* est souvent prononcé comme un *r;* il en est ainsi dans les mots *palo*, pelle; *pielo*, pile, qu'on prononce *paro*, *piero*. Dans les environs de Bargemont, la syllabe *la* est prononcée comme si elle était écrite *lia :* ainsi *lou bla*, le blé; *la plaço*, la place, sont exprimés *lou blia*, *la pliaço*, etc.

Le *provençal* moderne ou patois *provençal* a hérité d'une grande partie des caractères de l'ancienne langue et il a aussi sa littérature, qui est la plus importante des littératures populaires de la France. Parmi les principaux poëtes *provençaux* modernes, on cite : Diouloufet et Ricard, d'Aix; Morel, Peyrol et Dupuy, d'Avignon; Garcin, de Draguignan; Roumanille, de Saint-Remy; Désanat, de Tarascon; Estachon, Pascal, Laydet, de Marseille; Gros, P. Bellot, Marius Trussy et Mistral, l'auteur de *Miréio*, Théodore Aubanel, etc.

Provençale (LA), roman de Regnard (1731, in-12). Regnard a raconté dans ce roman, qui ne fut imprimé qu'après sa mort, des aventures invraisemblables qui pourtant furent les siennes; c'est le seul livre qui jette quelque lumière sur une période très-obscure de sa vie, celle où, parti de Gènes avec sa maîtresse et le mari de celle-ci, ils furent capturés tous les trois par des corsaires barbaresques et emmenés en captivité à Alger. La dame, dont il avait fait connaissance à Bologne, était Provençale; d'où le titre du roman. C'est sous ce nom qu'il la désigne, ou parfois sous celui d'Elvire; quant au mari, il l'appelle de Prade, et lui-même se donne le nom de Zelmis. Il est assez difficile de distinguer la part qu'il faut faire à la fiction dans ce récit, mais le fond est vrai et les principales péripéties n'ont probablement été qu'enjolivées. Regnard, qui aurait pu faire une relation véridique très-curieuse de son séjour à Alger, a tout gâté en voulant se donner un vernis romanesque. Il observe scrupuleusement toutes les règles de l'ancien roman. Comme il est le héros du livre, il commence par faire son portrait et voici comme il se peint : « Zelmis est un cavalier qui plaît d'abord; c'est assez de le voir une fois pour le remarquer, et sa bonne mine est si avantageuse, qu'il ne faut pas chercher avec soin des endroits dans sa personne pour le trouver aimable; il faut seulement se défendre de le trop aimer. » Tous les personnages sont montés au ton de l'héroïsme; la belle Provençale a bien plutôt la dignité romaine que la vivacité marseillaise; elle impose d'un coup d'œil à Mustapha, le chef des pirates, qui a pour elle tout le respect que des corsaires africains ont toujours pour de jeunes captives. Le dey d'Alger se trouve au port à la descente des captifs et ne manque pas de devenir tout d'un coup éperdument amoureux d'Elvire. Il la mène dans son harem, où ses rivales frémissent de jalousie. Toujours fidèle à son amant, elle se refuse à toutes les instances du dey, qui, de son côté, ne brûle pour elle que de l'amour le plus pur et le plus respectueux. Elle parvient même à voir son amant, qui exerce dans Alger la profession de peintre, avec la permission de son maître. Ils concertent tous les deux les moyens de s'enfuir et ils en viennent à bout; mais par malheur ils sont rencontrés sur mer par un brigantin d'Alger qui les ramène. Baban-Hassa, le dey, ne se fâche point du tout de la fuite de la belle captive; il finit même par lui rendre la liberté, comme il convient à un amant généreux. Elle retrouve le beau Zelmis, dont la vie et la fidélité ont aussi couru les plus grands dangers. Deux ou trois favorites de son maître sont devenues folles de l'esclave; il fait la plus belle défense; mais pourtant, surpris avec une d'elles dans un rendez-vous très-innocent, il se voit sur le point d'être empalé; heureusement le consul de France interpose son crédit et le délivre. On arrive à Arles, dans la famille de la dame, dont le mari est resté en captivité. Les deux amants sont près de célébrer leurs noces, quand le retour imprévu du mari, supposé mort et délivré à contre-temps par les religieux de la Merci, vient séparer pour toujours Elvire et Zelmis. En réalité, il paraît que Zelmis, ou Regnard, était tout simplement marmiton et non peintre; ses talents culinaires avaient été fort appréciés du bon musulman qui l'avait acheté au marché et ils lui épargnèrent une captivité trop rigoureuse. Quant à l'aventure du harem, qui faillit lui coûter la vie, ses biographes s'accordent à la croire véritable.

Provençale (OBSERVATIONS SUR LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE), par A.-W. de Schlegel (Paris, 1818, gr. in-8°). Schlegel a cherché à donner dans cet ouvrage l'histoire des diverses langues qui ont été parlées simultanément ou successivement dans les Gaules, dans les pays compris entre les Pyrénées et le Rhin. Son livre offre des vues générales pleines d'intérêt et des observations de détail très-précieuses.

Avant de parler de la langue et de la littérature des troubadours, Schlegel cherche à établir les principes généraux de la philologie grammaticale et indique la division des langues en trois grandes familles : langues sans aucune structure grammaticale, langues qui emploient des affixes et langues à inflexions, ou, pour employer la terminologie moderne, langues monosyllabiques, langues agglutinantes et langues à flexion. Il est le premier savant qui ait indiqué cette grande classification, sur laquelle repose aujourd'hui toute la science du langage. Schlegel divise aussi les langues à flexion en deux grandes familles : les langues synthétiques et les langues analytiques; celles-ci emploient l'article devant les substantifs et les pronoms personnels devant les verbes; elles ont recours aux verbes auxiliaires, suppléent par des prépositions aux désinences des cas et usent d'adverbes pour exprimer les degrés de comparaison, tandis que les synthétiques se passent de tous ces moyens. Mais cette division est peut-être trop absolue.

Ces préliminaires conduisent l'auteur à la langue provençale, « dont il parle, dit M. Raynouard, excellent juge sur ces matières, en homme de talent qui, par des études profondes et par une sagacité ingénieuse, a suppléé aux avantages inappréciables que procure à d'autres littérateurs l'usage habituel de l'idiome, car il a peu varié depuis les troubadours. » Schlegel repousse pourtant l'hypothèse chère à Raynouard d'une langue romane primitive, intermediaire entre la langue latine et les langues romanes modernes, hypothèse qui est aujourd'hui universellement abandonnée; il la regarde comme contraire aux analogies qu'on observe dans l'histoire des langues.

Provençales (LES), recueil de poésies en dialecte provençal, par divers auteurs contemporains (1852, in-18). Les trois principaux auteurs du recueil sont MM. Roumanille, Aubanel et Mistral, que d'autres œuvres ont rendus plus célèbres et autour desquels sont venus se grouper soit de simples amateurs, comme MM. d'Astros et Moquin-Tandon, soit de véritables poëtes, comme MM. Crousillat, C. Reybaud et d'autres, à qui le loisir ou l'haleine ont manqué pour produire un livre. La plus grande partie du volume est remplie par divers poëmes des trois premiers, gracieuses compositions qui faisaient bien augurer du réveil de la vieille langue des trouvères. Tous les trois s'y manifestent complétement, avec les tendances particulières, intimes, qui sont restées comme le cachet de leur poésie. M. Roumanille, dans les pièces intitulées : les *Crèches*, les *Deux séraphins*, *Pauvreté et charité*, montre l'esprit religieux et tendre, un peu mystique, qui lui avait déjà inspiré *Li Margarideto;* sa manière s'y rapproche de celle d'Alfred de Vigny dans *Eloa*, mais il a un bien plus haut sentiment de la nature ou, pour mieux dire, des choses agrestes. Ce sentiment perce surtout dans le petit poëme rustique : *Se ren fasiam un avouca*, qui est à la fois sentimental et railleur et dans lequel, pour prémunir les braves gens de la campagne contre des visées trop ambitieuses, le poëte a trouvé moyen d'esquisser des tableaux de mœurs populaires d'une grande franchise.

M. Th. Aubanel a inséré dans les *Provençales* des morceaux d'une énergie peu commune. Ce n'est ni Jasmin ni Alfred de Vigny qu'il a pris pour modèles; ce serait plutôt Dante, Barbier, les poëtes concentrés et puissants. Sa forme est généralement sombre, sévère; elle donne l'idée d'une gravure à l'eau-forte où les détails ressortent en traits vigoureux. Le rustique tableau intitulé *Li Segaire* (les *Faucheurs*), dit M. Saint-René Taillandier, est l'œuvre d'un burin qui n'hésite pas; chaque détail recueilli par l'observation est accusé d'une main ferme et les trivialités mêmes, s'il est possible d'en tirer parti, ne font pas reculer l'artiste. Voilà bien les rudes travailleurs, avec leurs culottes trouées et leurs visages bronzés au soleil; voilà les faux qui reluisent comme des épées, la luzerne qui tombe, les sauterelles qui bondissent. Du matin au soir on les voit, sous l'ardent ciel de juin, frapper, tailler, suer à la peine, avancer, avancer toujours, jusqu'à l'heure où ils reviennent sous leur toit manger la soupe à l'ail. Le poëte ne glorifie pas la vie active à la manière de M. Roumanille; ce n'est pas une prédication affectueuse et souriante; il montre seulement par un petit coin du grand tableau du monde que le travail est la condition humaine et que dans le plus humble des métiers manuels, chez les natures les plus incultes, il y a place encore pour une certaine joie d'artiste. » Dans un autre genre, le *Neuf thermidor* a la vigueur et la passion des *Iambes*, avec une lueur fantastique à la Henri Heine.

Il y a moins de sévérité, plus de grâce, dans les pièces de M. Mistral : la *Belle d'août*, la *Folle avoine*, l'*Ode au mistral*, la *Course de taureaux*, etc. La première pièce est une poétique légende, la seconde une satire, sous forme d'apologue rustique; la *Folle avoine*, c'est l'oisiveté insolente qui se pavane, lève haut la tête et n'est en somme qu'une herbe inutile; dans la *Course de taureaux*, le poëte décrit avec beaucoup de vérité ces jeux hardis qui sont encore en grand honneur dans tous les villages de la vallée du Rhône.

En résumé, ce recueil des *Provençales* est d'une grande originalité; mais, après avoir un moment intéressé le public, cette résurrection d'un vieil idiome a éprouvé du discrédit; les poëtes délicats qui l'ont composé n'écrivent évidemment que pour les lettrés et, de jour en jour, la langue dont ils se servent n'est plus parlée ni entendue que dans les villages de la Provence.

Provençale (LA), opéra en un acte, paroles de Lafont, musique de Candeille, représenté par l'Académie royale de musique le 1er juin 1778. Mouret avait écrit la musique de cet acte dans ses *Fêtes de Thalie*. Candeille refit les parties de chant et ne conserva de l'ancienne partition que les airs de danse. C'était un compositeur estimable.

Provençaux (DÉFAITE DES). On désigne quelquefois sous ce nom un combat qui eut lieu, le 25 octobre 1568, à Mensignac, près de Périgueux, entre un corps de catholiques et un corps de huguenots, composé de Dauphinois et de Provençaux. Les huguenots, sous les ordres de Mouvans, y furent vaincus, et ce dernier y trouva la mort.

Provençaux (LES **Frères-**). Sous ce nom, on désigne encore aujourd'hui un restaurant longtemps célèbre dans les fastes de la vie parisienne. Le restaurant des Frères-Provençaux est situé au Palais-Royal, galerie Montpensier. Il doit son nom à trois jeunes gens, tous trois fils de la Provence, unis par une étroite amitié, MM. Barthélemy, Manneilles et Simon, qui, en 1786, commencèrent par créer une maison analogue aux abords du Palais-Royal. Peu de temps après la construction des galeries de pierre actuelles, ils ouvrirent sous ces galeries l'établissement et les salons qui forment encore aujourd'hui le restaurant dit des Frères-Provençaux. La maison primitive, ouverte en 1786, était d'une simplicité pour ainsi dire patriarcale, et le service de table était celui des plus humbles gargotes; mais on y trouvait des vins naturels, une cuisine excellente et saine; ces qualités, jointes à l'attrait de mets spéciaux, dits *à la provençale*, y avaient attiré, dès le début, une nombreuse clientèle, qui la suivit lorsqu'elle émigra sous les galeries. L'un des trois Provençaux prit alors seul la direction et la surveillance du nouvel établissement; les deux autres, tout en conservant un intérêt dans la maison, étaient attachés, dans la maison du prince de Conti, au service des cuisines et de l'office. Parmi les hôtes les plus anciens, en même temps que les plus célèbres, des Frères-Provençaux, il faut citer le général Bonaparte et le directeur Barras, qui y dînaient régulièrement toutes les fois qu'ils devaient assister le soir à la représentation du théâtre de la Montansier (aujourd'hui théâtre du Palais-Royal). L'Empire vit croître encore la renommée des Frères-Provençaux, dont la fortune date surtout de 1808, époque de la première guerre d'Espagne. « On fit venir alors, dit un historien contemporain, des troupes pour cette guerre de tous les points de l'Allemagne; ces troupes traversaient Paris; généraux et officiers avaient choisi les salons des trois frères provençaux pour y faire bombance. L'or était rare à cette époque et les recettes étaient telles, que plusieurs fois dans la journée et dans la soirée on était obligé de vider la caisse surchargée d'argent dans des caisses supplémentaires. Les recettes ne s'élevaient pas à moins de 12,000 à 15,000 francs par jour. » En 1814 et en 1815, le restaurant eut un regain de ces beaux jours, grâce à la fréquentation assidue des alliés, pressés de juger par eux-mêmes de nos célébrités dans tous les genres, et Prussiens, Anglais et Russes envahirent les salons du Palais-Royal. Après une exploitation de cinquante ans par les propres fondateurs, le restaurant des Frères-Provençaux fut acheté, en 1836, par les frères Bellenger, qui ne s'y maintinrent que pendant un an. Ils furent remplacés par M. Collot, qui n'a pas fait déchoir dans ses mains la vieille renommée de l'établissement. Il serait injuste d'oublier, dans ce rapide historique, le fidèle Lionnet qui, naguère encore, exerçait aux Frères-Provençaux les fonctions de sommelier. Il conserva cette charge pendant plus de cinquante ans et datait de la fondation. Le restaurant des Frères-Provençaux est, indépendamment de sa clientèle ordinaire, choisi pour les dîners d'apparat, ou réunions, banquets à propos d'anniversaires, rendez-vous annuels de sociétés diverses, etc. C'est aujourd'hui, avec la maison Véfour, le meilleur restaurant du Palais-Royal.

PROVENCE, en latin *Provincia*, ancienne province et grand gouvernement de la France méridionale, au S.-E., baignée au S. par la Méditerranée, séparée à l'O. du Languedoc par le Rhône et confinant au N. au Comtat-Venaissin et au Dauphiné, et à l'E. à la Savoie et au comté de Nice. Chef-lieu, Aix. On la divisait en deux parties : la *Basse Provence*, appelée souvent au moyen âge comté d'Arles ou de Provence, laquelle comprenait les huit sénéchaussées d'Aix, Arles, Brignoles, Grasse, Draguignan, Hyères, Toulon et Marseille; la *Haute Provence*, qui renfermait les quatre sénéchaussées de Castellane, Forcalquier, Sisteron, Digne et la vallée de Barcelonnette. Sa superficie était de 21,281 kilom. carrés. Un sol poudreux et aride, entrecoupé de montagnes nues et décharnées, ramification des Alpes occidentales; un ciel toujours bleu, dont la beauté rappelle celui de l'Italie; un climat doux, tempéré et qu'on pourrait dire délicieux, si le terrible mistral ne venait trop souvent, par ses rafales désastreuses, en modifier l'agréable douceur, tels sont les caractères physiques de cette contrée qu'arrosent le Rhône, la Durance, la Sorgues, l'Argens, l'Arc, le Verdon et le Var. De tout temps, la Provence a été célèbre par ses fruits exquis et par ses productions variées; l'oranger, le citronnier, les figuiers, les oliviers y abondent; les roses, les œillets, le jasmin y sont cultivés avec succès pour la fabrication des essences. On y fabrique une huile d'olive excellente, et les céréales y sont de qualité supérieure.

Les vins de la Provence sont loin de jouir de la même réputation que ceux des autres pays du Midi. Les vins muscats et surtout les vins cuits sont seuls recherchés. Il s'en fait une certaine quantité que l'on exporte; quant aux vins ordinaires, ils sont peu prisés du commerce et les cultivateurs sont, dans beaucoup de localités, forcés de faire sécher leur raisin pour en tirer profit. « Il n'est aucune province de France, dit l'abbé Rozier, dans

laquelle on puisse compter un aussi grand nombre d'espèces de raisin qu'en Provence. Ce mélange ne laisse aucun goût décidé au vin et lui ôte toutes les qualités sans lui en donner aucune. » D'ailleurs, le peu de soin que l'on apporte à la fabrication et à la conservation des vins relègue ces derniers dans la classe des plus communs, bien qu'ils aient un caractère alcoolique très-prononcé.

Ils fournissent à la consommation locale et vont combler l'insuffisance de la production dans les Alpes. Plusieurs contrées de la Provence possèdent des crus qui fournissent des vins appréciés; nous citerons : 1° La Gaude, 2° La Malgue, 3° Les Mées, 4° Cassis, qui produit des vins rouges classés en première ligne parmi les vins fins du département des Bouches-du-Rhône et qui a surtout le privilége de donner le meilleur vin blanc de toute la Provence.

On évalue à 450 hectares environ la superficie que la vigne occupe à Cassis; le sol est très-accidenté. Le vin rouge est fabriqué avec un mélange de raisins noirs et blancs, On laisse cuver pendant sept ou huit jours. On évalue à 8,000 hectolitres la quantité qui se fabrique chaque année de ce vin corsé et spiritueux estimé des étrangers.

Pour fabriquer les vins blancs, dont la réputation est assez étendue, on foule et on presse la vendange; on met le moût en futaille, on l'y laisse fermenter pendant un ou deux mois; on le soutire. Cassis ne livre annuellement que 500 hectolitres environ de son vin blanc au commerce, qui le paye deux fois plus cher que le rouge. C'est un vin liquoreux, spiritueux et agréable. A Cassis, on fabrique aussi des muscats qui n'ont rien de comparable aux frontignans et aux rivesaltes. Parmi les autres crus, nous citerons ceux de Saint-Louis, de Séon-Saint-Henri, de Séon-Saint-André et de Roquevaire. On donne le nom de *vins de Bandol*, nom emprunté au port où ces vins s'embarquent, à des vins provençaux d'exportation, riches en couleur, en corps et en alcool. Ils proviennent du Beausset, de La Cadière, du Castelet et de Saint-Cyr, vignobles situés sur des coteaux calcaires dans l'arrondissement de Toulon. Le mourvède y domine presque exclusivement. Les vins de Bandol sont d'abord durs et grossiers, mais ils se bonifient avec l'âge, supportent bien la mer et sont considérés comme les meilleurs vins d'exportation de la Provence. On les expédie dans l'Inde, au Brésil et en Californie; il s'en consomme aussi une quantité notable dans le nord de la France, surtout à Paris. Les procédés de culture de la vigne sont les mêmes dans toute la Provence; partout, le défoncement du sol précède la plantation de la vigne; il varie entre 0m,80 et 1 mètre selon les localités. La plantation s'effectue au fossé et au pal; on emploie des sarments non enracinés; on plante en novembre, mars ou avril. Les vignes sont généralement à 1 mètre en tous sens. Les plantations à rangées doubles étaient autrefois presque exclusives en Provence; elles y règnent encore sur un grand nombre de points; mais les rangées simples sont préférées aujourd'hui. En général, on ne fume pas en plantant; les seuls engrais que reçoive la vigne sont ceux qu'on applique aux récoltes prises dans les ouillières. Les cultures ont lieu à la main ou à la charrue.

Pour faire le vin, on foule les grappes avec les pieds aussitôt après avoir vendangé et sans égrapper, excepté aux environs de Marseille, où l'égrappage est usité. Le temps de la cuvaison diffère suivant les localités; sa durée extrême varie de trois à quinze jours. Le moût bouillant n'est employé que dans les années pluvieuses et lorsque le raisin est peu mûr; en revanche, l'usage du plâtre se répand tous les jours. Dans l'arrondissement de Toulon, certains propriétaires ajoutent du sel ou de l'eau salée dans le moût. On met en tonneaux lorsque le vin a suffisamment cuvé; on ouille une ou deux fois par mois; on laisse la bonde ouverte jusqu'aux environs de la Saint-Martin. Quelques rares propriétaires soutirent au commencement de mars; dans l'arrondissement de Brignoles, l'ouillage commence trois ou quatre jours après la mise en tonneaux. On y revient trois ou quatre fois dans l'espace de vingt-cinq à trente jours. Dans les Basses-Alpes, on n'ouille qu'une seule fois, quinze ou vingt jours après avoir mis le vin en tonneau, et l'on ferme hermétiquement la bonde; on soutire vers le 15 janvier.

On évalue le rendement à 25 hectolitres par hectare dans la plaine, à 18 hectolitres sur les coteaux dans les Bouches-du-Rhône, à 10 hectolitres sur la côte dans le Var; dans les Basses-Alpes, la moyenne du rendement varie entre 25 et 30 hectolitres.

La Provence manque de bétail parce que les pâturages n'y sont pas suffisamment abondants. Les Provençaux, vifs, intelligents et ingénieux, parlent une langue à part, langue expressive, colorée et imagée dans laquelle écrivirent les troubadours du moyen âge.

— *Histoire.* Le territoire de la Provence fut primitivement habité par les Ligures, qui, à la suite d'invasions de la part des Ibères et des Celtes, s'étant mêlés avec ces derniers, se divisèrent en plusieurs tribus et prirent le nom d'Ibéro-Ligures. D'après la tradition, un Ionien, nommé Euxène, débarqua, vers l'an 1500 avant J.-C., sur les côtes de la Méditerranée, épousa la fille du chef d'une de ces tribus et fonda Massilia (Marseille) sur l'emplacement d'un ancien comptoir phénicien. Après des destinées diverses, les habitants de Massilia s'emparèrent de la plus grande partie des côtes méridionales de la Gaule, où ils fondèrent les colonies d'Agde, Antibes, Nice, etc. Devenus les maîtres du commerce de la Méditerranée après la chute de Carthage, ils excitèrent par leur prospérité toujours croissante la jalousie et la convoitise des peuples voisins. Attaqués par les Ligures, ils eurent la malencontreuse idée d'appeler les Romains à leur secours; ces fiers auxiliaires, après avoir secouru les Massiliotes (125 av. J.-C.), s'établirent dans la Gaule méridionale, où ils fondèrent *Aquæ Sextiæ* (Aix); puis, étendant leurs conquêtes, ils s'emparèrent du territoire qui forma plus tard la Provence, le Dauphiné et le Languedoc et lui donnèrent le nom de *Provincia Gallica.* Quand, dans la suite, César eut transformé le reste de la Gaule en province romaine, l'ancienne Provincia Gallica reçut le nom de *Gallia Narbonensis.* De nouvelles divisions, opérées au IIIe et au IVe siècle, morcelèrent le territoire de l'ancienne Provincia; la partie qui portait le nom de *Narbonensis Prima* ou *Septimania*, comprenant la plus grande partie du Languedoc, tomba au pouvoir des Wisigoths; la Viennoise devint la proie des Burgundes, de telle sorte que le nom de Provincia se trouva désormais appliqué au seul pays situé entre la Durance, le Rhône, la Méditerranée et les Alpes. Ce nom resta en propre à ce territoire et se transforma plus tard, dans la langue romane, en celui de Provence.

Les Vandales furent les premiers barbares qui envahirent la Provence; puis arrivèrent les Hérules, les Burgundes, les Alamans et les Francs; mais la victoire du patrice Constantin sous les murs d'Arles força cette multitude à la retraite (497). Les Wisigoths vinrent à leur tour ravager le pays, et Théodoric, leur roi, maître de Toulouse, du littoral et de toute la Gaule méridionale jusqu'à la Loire, fit couronner à Arles Avitus, ce fantôme d'empereur; puis Euric, fils de Théodoric, se fit couronner lui-même en 480, et les Wisigoths possédèrent la Provence jusqu'à la bataille de Vouillé (507). Gondebaud, roi des Bourguignons, s'en empara à cette époque et la céda, vers 511, au roi des Ostrogoths, Théodoric, qui la réunit à son royaume d'Italie. Sous Vitigès, les Francs, d'après un traité conclu avec les Ostrogoths, devaient occuper quelques points fortifiés de la Provence; les empereurs d'Orient tentèrent alors d'imposer leur autorité à ce pays. Mauronte, un des gouverneurs envoyés par l'empire byzantin, y usurpa le pouvoir ducal en 721 et, voyant son autorité menacée par Charles-Martel, appela les Sarrasins à son secours. Charles-Martel vainquit les infidèles et réunit la Provence à l'empire des Francs. En 843, lors du partage de l'empire carlovingien, la Provence échut à Lothaire, qui la laissa à l'un de ses fils, Charles, et l'érigea en royaume (855). A la mort de ce prince (863), Charles le Chauve s'appropria cette contrée. Peu après, Boson, beau-frère de Charles le Chauve et gendre de l'empereur Louis II, nommé d'abord gouverneur de la Provence, se fit proclamer roi à Mantaille (879) et se maintint, tant qu'il vécut, dans son usurpation sous le titre de roi de Bourgogne Cisjurane. Mais, sous le règne de son jeune fils, Louis, le pouvoir passa en d'autres mains : Hugues, régent du royaume, s'en empara (923), puis, ayant passé en Italie, où ses intrigues lui procurèrent une autre couronne, il céda, en 933, ses premiers Etats à Rodolphe II, roi de Bourgogne Transjurane, en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort (947); dès lors, les deux royaumes de Bourgogne Cisjurane et de Bourgogne Transjurane furent réunis en un seul, qui prit le nom de royaume d'Arles. Dans ces diverses situations, la Provence eut toujours des comtes particuliers, qui étaient presque indépendants.

A l'époque de la réunion des deux royaumes de Bourgogne, le comte Boson Ier exerçait son autorité sur la Provence; Rodolphe II, roi de Bourgogne, après la cession de Hugues, lui donna une nouvelle investiture, mais ce fut le seul acte de suzerain que ce roi exerça sur la Provence. En 948, Boson II fut nommé comte de Provence par Conrad le Pacifique, roi d'Arles, et conserva le gouvernement de ce pays jusqu'en 968. Son fils, Guillaume Ier, qui lui succéda, mérita le titre de Père de la patrie, en repoussant les Sarrasins, dont il détruisit le repaire de Froxinet, et en rétablissant les villes de Fréjus et de Toulon. En 992, son frère Rotbold lui fut donné pour successeur par le roi Conrad le Pacifique, car le comté de Provence n'était point encore devenu héréditaire. Guillaume II, fils de Guillaume Ier, succéda à Rotbold, et, comme la réunion du royaume d'Arles au royaume de Germanie (1033) ne fut, en réalité, que nominale, les comtes de Provence, sous la suzeraineté éloignée et fictive des empereurs d'Allemagne, jouirent d'une complète indépendance. Les trois fils de Guillaume II, Geoffroy, Bertrand Ier, Guillaume III, se partagèrent la Provence comme un bien allodial ou un héritage ordinaire. Sous Bertrand II, fils de Geoffroy Ier, le comte de Toulouse s'empara des comtés d'Avignon, de Cavaillon et de Venasque et rejeta les comtes de Provence sur la rive droite de la Durance. A la mort de Bertrand, sa mère Etiennette administra le pays; puis sa sœur Gerberge, après avoir gouverné paisiblement la Provence, maria Douce, une de ses deux filles, à Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, qui devint ainsi comte de Provence en 1109. Toutefois, ce souverain de la Provence se vit contraint de partager ses nouvelles possessions avec Jourdain, comte de Toulouse, qui réclamait l'héritage de son aïeule, Emme, fille du comte Rotbold. En 1130, Bérenger succéda à son père Raimond-Bérenger Ier, sous la tutelle de son oncle, le roi d'Aragon, qui l'emmena avec lui de l'autre côté des Pyrénées, afin de veiller à son éducation. Pendant ce temps, l'anarchie régnait en Provence : les villes provençales, dont les libertés remontaient jusqu'aux temps des municipes romains et qui se gouvernaient sous l'autorité de consuls de leur choix, étaient en guerre avec les seigneurs, qui se proclamaient indépendants. A son retour, Bérenger fut presque obligé de reconquérir ses Etats; mais, ayant refusé de reconnaître la souveraineté des empereurs d'Allemagne, il vit ses terres confisquées et données au comte de Toulouse; il fut, cependant, bientôt réintégré dans son pouvoir, qu'il put transmettre, en 1144, à son fils Raimond-Bérenger II. Ce dernier, grâce à l'énergie et à la fermeté qu'il déploya au début de son règne, put partager son temps entre l'administration paisible de ses Etats et les plaisirs du *gué saber* (gai savoir). En 1166, Douce III, fille unique de Raimond-Bérenger II, qui avait été fiancée au comte de Toulouse, hérita de la couronne de Provence. Le comte de Toulouse ayant épousé Richilde, mère de cette princesse, et s'étant emparé de la Provence, en fut chassé par Alphonse II, roi d'Aragon; ce dernier investit son frère, Raimond-Bérenger III, du comté de Provence (1166). En 1181, à la mort de Raimond-Bérenger III, Sanche, frère du roi d'Aragon, prit possession de la Provence, qui passa entre les mains d'Alphonse II, fils d'Alphonse Ier, en 1196. Ce prince eut à lutter contre les prétentions de son beau-père Guillaume, comte de Forcalquier; mais l'intervention puissante de Pierre d'Aragon lui permit de conserver ses Etats et de les transmettre, à sa mort (1209), à son fils Raimond-Bérenger IV. Ce dernier s'efforça pendant tout son règne de diminuer l'influence que donnait aux villes de la Provence leur organisation municipale; Nice, Grasse, Toulon eurent à souffrir de sa sévérité et virent considérablement diminuer leurs immunités. A sa mort (1245), il légua ses Etats à sa fille Béatrix, qui épousa, l'année suivante, le frère de saint Louis, Charles d'Anjou. Ce prince, se trouvant trop à l'étroit dans les domaines de sa femme, se fit donner par le pape l'investiture du royaume de Naples et épuisa la Provence pour réaliser ses rêves ambitieux. Son fils Charles II, dit le Boiteux, qui lui succéda (1285), effaça les derniers vestiges des libertés municipales de la Provence et légua ses Etats à son fils Robert, duc de Calabre (1309), qui accabla le pays d'impôts. En mourant (1343), Robert se donna pour héritière une de ses petites-filles, Jeanne de Naples, qui épousa André de Hongrie, son cousin. On connaît la fin malheureuse de ce prince et le procès célèbre qui suivit sa mort, et les vicissitudes que subit Jeanne à cette occasion. Cette princesse, après avoir épousé en secondes noces Louis, prince de Tarente, se voyant sans enfant, choisit d'abord pour successeur Charles de Duras, qu'elle maria à sa nièce Marguerite (1369); mais bientôt, s'étant remariée une troisième fois, elle abandonna la Provence à Louis d'Anjou, frère du roi de France Charles V. Louis Ier (1382) passa sa vie à lutter dans le royaume de Naples contre un rival heureux, et son fils Louis II, qui lui succéda aux provinces d'Anjou et de Provence (1384), ne porta que le titre nominal de roi de Naples. Toutefois, il rendit à ses sujets de Provence plusieurs priviléges importants et mourut en 1417. Louis III, son fils, lui succéda sous la tutelle de sa mère, et, voulant faire valoir ses droits sur le trône de Naples sans écraser ses sujets d'impôts, il vendit le comté de Nice au duc de Savoie pour la somme de 164,000 francs d'or. René, dit le Bon, frère de Louis III, fut aussi pacifique que ses ancêtres avaient été entreprenants (1434); il cultiva les lettres et les arts et, après avoir vu mourir tous les rejetons de sa postérité masculine, il institua, pour son héritier universel, Charles, comte du Maine, son neveu (1480). Charles III céda son comté à Louis XI (1485) et, en octobre 1486, Charles VIII, par des lettres patentes, réunit le comté de Provence à la couronne de France. La Provence fut envahie, en 1524, par le connétable de Bourbon, qui commandait les impériaux; en 1536, par Charles-Quint lui-même et, en 1707, par le prince Eugène de Savoie. Lorsque la France fut divisée en départements, la Provence forma ceux des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes et la partie orientale de celui de Vaucluse.

SOUVERAINS DE LA PROVENCE.

Charles, fils de Lothaire. . . .	855
Boson, gouverneur, puis roi. .	879
Louis l'Aveugle	889
Hugues de Provence	923

Comtes bénéficiaires.

Boson Ier	926
Boson II.	948
Guillaume Ier	968
Rotbold.	992
Guillaume II	1008
Geoffroy Ier, Bertrand et Guillaume III.	1018

Comtes héréditaires.

Bertrand II.	1063
Etiennette	1093
Gerberge et Gilbert.	1100
Douce et Raimond-Bérenger Ier	1112
Bérenger	1130
Raimond-Bérenger II	1144
Douce II, Alphonse Ier, Raimond-Bérenger III	1166
Alphonse II.	1196
Raimond-Bérenger IV.	1209
Béatrix et Charles d'Anjou, dans la suite roi des Deux-Siciles.	1245
Charles II, roi de Sicile. . . .	1285
Robert (de Naples)	1309
Jeanne (de Naples)	1343
Louis Ier, duc d'Anjou.	1382
Louis II.	1384
Louis III	1417
René, dit le Bon (duc de Lorraine, puis roi de Naples). .	1434
Charles III, comte du Maine.	1480
Louis XI, roi de France. . . .	1481
Réunion à la France.	1486

Les principaux ouvrages à consulter sur la Provence sont : *Histoire et chronique de Provence*, par C. de Nostradamus (1624, in-fol.); *Histoire de Provence*, par Gaufridy (1694, 2 vol. in-fol.); *Histoire générale de la Provence*, par Papou (1777, 4 vol. in-4°); *Essai sur l'histoire de Provence*, par Bouche (1785, 2 vol. in-4°); *Histoire de Provence*, par Aug. Fabre (1834, 4 vol. in-8°), ouvrage sans vues profondes, mais simplement écrit, très-exact et d'une lecture agréable; *Etat de la Provence*, par D. Robert (1693, 3 vol. in-12); *Essai historique sur le parlement de Provence*, par Cabasse (1826, 3 vol. in-8°); *Histoire de la principale noblesse de Provence* (1719, in-4°); *Histoire de la noblesse de Provence*, par de Maynier (1757-1759, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire historique de la Provence*, par Achard (1785, 4 vol. in-4°); *Dictionnaire provençal et français*, par Pellas (1723, in-4°); *Lettres à Zoé sur la Provence*, par E. Garcin (1849), etc.

PROVENDE s. f. (pro-van-de — autre forme du mot *prébende*). Provision de vivres : *Surtout, n'oublions pas la* PROVENDE.

Régiment de dindons, enfin bonne *provende*.

LA FONTAINE.

— Anc. jurispr. Pension ou capital concédé à titre d'indemnité.

— Econ. rur. Mélange de pois gris, de vesce, d'avoine et autres grains, qu'on donne aux moutons pour les engraisser, et aux brebis pour augmenter la production du lait.

— **Encycl.** Econ. rur. Les *provendes* simples des Français sont des mélanges analogues aux *mashs*, mais dans lesquels l'eau tiède n'intervient pas. Les *provendes* se donnent aux chevaux et aux bestiaux, bien que ce nom soit plus particulièrement réservé aux mélanges qui sont servis aux moutons et aux bêtes bovines.

Les *provendes* pour les bestiaux sont composées généralement de graines concassées d'orge, de seigle, de maïs, d'avoine, de sorgho, associées à de la farine d'orge, de seigle, d'avoine grossièrement moulue, de son, de recoupes, de tourteaux de colza, de lin, ou bien mélangées à des tourteaux concassés de noix, de lin, à des résidus provenant de la distillation des grains, de la fabrication du sucre, de la fécule, etc.

Les *provendes* médicinales sont celles dans lesquelles on a associé à la matière alimentaire des substances médicamenteuses simples ou composées. On donne ces *provendes* avec de grands avantages dans le cours des maladies chroniques du cheval, des ruminants, dans les maladies du sang, l'anémie, l'hydrohémie, les maladies vermineuses, enfin pendant le cours de la convalescence des maladies aiguës.

1° *Provende tonique et nourrissante.* Cette *provende* est composée d'un mélange de 1 litre de farine d'orge avec 1 litre d'avoine concassée et 30 grammes de sel marin. 2° La *provende nourrissante et excitante* est composée de : 2 litres d'avoine concassée, 60 grammes de baies de genièvre également concassées et 30 grammes de sel marin. 3° La *provende nourrissante et tonique* est un mélange de 2 litres d'avoine concassée, de 8 grammes de protosulfate de fer et de carbonate de soude et de 1 kilogramme de paille ou foin haché. 4° Une autre *provende* excitante et nourrissante se compose de 2 kilogrammes de foin haché, 2 litres d'avoine concassée, 500 grammes de feuilles vertes de sapin hachées et 60 grammes de sel marin. 5° La *provende restaurante et ferrugineuse* est composée avec 2 litres de blé, 10 grammes de peroxyde de fer et 5 grammes de carbonate de potasse pulvérisé. On mouille un peu le blé, on ajoute le peroxyde de fer et la poudre de carbonate de potasse préalablement associés et on mélange exactement. On donne cette *provende*

au cheval matin et soir. Elle est indiquée dans l'anémie et l'hydrohémie. Elle facilite les fonctions du canal intestinal, et le fer qu'elle contient concourt à la régénération des globules du sang. 6° La *provende tonique ferrugineuse* contient 2 litres d'avoine et blé mélangés, 3 grammes de deutoxyde de fer et une même quantité de carbonate de potasse pulvérisé. On mélange intimement les deux dernières substances et on les associe au blé et à l'avoine mouillés avec un peu d'eau. On donne cette *provende* comme supplément de ration aux chevaux atteints d'anémie et d'hydrohémie. On en continue l'usage pendant plusieurs mois. 7° La *provende stimulante pour la vache* est un mélange de 2 litres d'avoine concassée avec 32 grammes de baies de genièvre concassées. On mouille l'avoine avec un peu d'eau et on ajoute la poudre de genièvre. Cette *provende* doit être donnée aux vaches dont les chaleurs sont éloignées et qui ne deviennent pas pleines. L'avoine et les baies de genièvre, en stimulant les organes génitaux, remédient souvent à ces deux inconvénients. 8° La *provende tonique et reconstituante pour la vache* est composée de 1 litre d'avoine, 2 litres de son, 1 litre de marc de raisin et 32 grammes de sel marin. On donne cette *provende* aux vaches maigres et affaiblies qui ont fait usage d'une alimentation débilitante ou qui sont atteintes de maladies chroniques. 9° La *provende nourrissante et salée* se compose de 2 litres d'avoine concassée, 2 litres de drèche, un demi-litre de lentilles ou fèves cuites et 32 grammes de sel marin; la *provende nourrissante et émolliente avec la mélasse* est formée de paille hachée et de mélasse. On fait un mélange à parties égales de ces deux substances. Les chevaux et le gros bétail mangent cette *provende* avec avidité. Elle est excellente pour les animaux convalescents de maladies de poitrine, dont la respiration est encore difficile et la toux persistante. Ce mélange, d'après M. Mannechez, vétérinaire à Arras, convient surtout pour la nourriture des chevaux poussifs. Selon ce vétérinaire distingué, des chevaux auraient été guéris de cette maladie par l'usage quotidien et longtemps continué de cette *provende*. Pour activer la digestion de la *provende*, on peut y ajouter du sel marin et même un peu d'eau-de-vie.

Parmi les *provendes* étrangères, on trouve : 1° la *provende béchique*, pour le cheval, composée avec 16 grammes d'encens pulvérisé, un demi-litre d'avoine et un demi-litre d'eau. On donne cette *provende* aux chevaux atteints de laryngite ou de bronchite. M. Gliocho, vétérinaire à Constantinople, recommande cette *provende* et assure qu'elle guérit ces maladies dans l'espace de trois à quatre jours. 2° La *provende tonique, ferrugineuse et anthelminthique*, pour le cheval (Schiller), est un mélange de 1,500 grammes de poudre d'absinthe et d'une même quantité de gentiane, de 350 grammes de chacune des substances suivantes : suie brillante, azotate de potasse et essence de térébenthine, et enfin de 175 gr. de protosulfate de fer et de 1,500 grammes de blé concassé. On donne cette *provende* aux moutons atteints de la cachexie ictéro-vermineuse. Cette dose est formulée pour 1,500 moutons et pour une fois par semaine. 3° La *provende anthelminthique* (Eckel) est composée de 105 grammes d'os calcinés en poudre, de 210 grammes de racine de calamus en poudre et de 70 grammes de suie en poudre. On donne trois grandes cuillerées à bouche de cette poudre, mêlée avec de la farine d'avoine et de l'eau, aux bœufs et aux moutons atteints de maladies vermineuses. 4° La *provende anthelminthique*, pour le mouton, est composée de parties égales, 116 grammes, d'absinthe et de calamus aromaticus, de 58 grammes de suie de cheminée et d'une même quantité de sel de cuisine, de 15 grammes d'essence de térébenthine et de 700 grammes de farine d'orge ou de son. On mélange intimement. Cette dose est pour 10 moutons et par jour. On donne cette *provende* contre les douves (*fasciola hepatica*) qui habitent les canaux biliaires et qui causent la cachexie ictéro-vermineuse.

PROVENDERÉE s. f. (pro-van-de-ré — rad. *provendier*). Anc. cout. Mesure de terre qui peut recevoir un provendier de semence.

PROVENDIER s. m. (pro-van-dié). Anc. métrol. Mesure de grains valant à peu près trois boisseaux.

PROVENIR v. n. ou intr. (pro-ve-nir — du préf. *pro*, et de *venir*. Se conjugue comme *venir*). Procéder, venir, dériver, résulter : *Les fontaines* PROVIENNENT *des eaux fluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise.* (Buff.) *Tout le mérite d'une bonne friture* PROVIENT *de la surprise.* (Brill.-Sav.) *Le malheur* PROVIENT *de la disproportion entre nos désirs et nos moyens.* (Alibert.) *La plupart de nos maladies* PROVIENNENT *de nos mauvaises habitudes ou de notre ignorance.* (Maquel.) *Tout être vivant, par conséquent tout animal*, PROVIENT *d'un germe.* (A. de Quatrefages.) *Les actions extrêmes de l'homme* PROVIENNENT, *non de sa volonté, mais de sa nature.* (H. Taine.)

— Syn. **Provenir, découler, dériver,** etc. V. DÉCOULER.

PROVENU, UE (pro-ve-nu, û) part. passé du v. Provenir. Qui provient, qui résulte : *Préjugés* PROVENUS *de l'éducation.*

— Mar. Profit, bénéfice : *Les armateurs feraient mieux de mener leurs prises dans les ports de France, car les frais qu'ils feront ici pour en poursuivre le jugement monteront plus haut que le* PROVENU. (De Croissy.)

PROVERA (le marquis DE), général autrichien, né à Pavie vers 1740, mort vers 1804. Il s'était distingué dans les campagnes contre les Turcs et était feld-maréchal lieutenant lorsque éclata la guerre entre l'Autriche et la république française. Il servit d'abord dans l'armée des Pays-Bas, puis en Italie, où il reçut le commandement d'une division sous les ordres de Beaulieu, puis d'Alvinzi; fut contraint, après la bataille de Millesimo, de se réfugier dans le château de Cosseria, où il capitula au bout de trois jours, mais fit éprouver quelque temps après un échec à l'aile droite de l'armée française près de Soave (1796). Chargé ensuite de conduire un corps d'armée au secours de Mantoue, Provera se vit traqué et cerné par les généraux Victor, Lannes, Augereau et se rendit prisonnier avec 6,000 hommes et 20 pièces de canon. A son retour à Vienne, l'empereur irrité refusa de le recevoir et le mit à la retraite. Cette même année, sur la demande du pape, il se rendit à Rome pour prendre le commandement des troupes pontificales; mais l'ambassadeur français ayant protesté contre cette nomination, il retourna en Autriche, passa ensuite à Naples et enfin alla habiter sa ville natale, où il termina sa vie.

PROVERBE s. m. (pro-vèr-be — lat. *proverbium;* du préf. *pro*, et de *verbum*, parole). Sentence, maxime exprimée en peu de mots et devenue populaire : *Tout le bon sens n'est pas dans les* PROVERBES. (Bussy-Rab.) *Les* PROVERBES *sont les échos de l'expérience.* (L'abbé de St-Pierre.) *Le sable de la mer Caspienne est si subtil que les Turcs disent en* PROVERBE *qu'il pénètre à travers la coque d'un œuf.* (B. de St-P.) *Les maximes de La Rochefoucauld sont les* PROVERBES *des gens d'esprit.* (Montesq.) *Le plus grand honneur qui puisse arriver à une pièce de théâtre, c'est de faire des* PROVERBES. (Fonten.) *Tout le bon sens du monde gît dans les* PROVERBES. (Pibrac.) *En toutes les langues, les* PROVERBES *contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés.* (D'Olivet.) *Le* PROVERBE *des champs dit vrai : Quand le sort est sur les poules, le diable ne les ferait pas pondre.* (Toussenel.) *Franklin avait naturellement ce don populaire de penser en* PROVERBES *et de parler en apologues ou paraboles.* (Ste-Beuve.) *J'aime peu les* PROVERBES *en général, parce que ce sont des selles à tous chevaux.* (A. de Musset.)

> **Ne t'attends qu'à toi seul, c'est le commun *proverbe*.**
> LA FONTAINE.

> **Un ennemi c'est trop, mille amis ce n'est guère,**
> **Dit un *proverbe* turc dont j'ignore le père.**
> VIENNET.

— *Passer en proverbe*, Devenir un proverbe : *Beaucoup de vers de La Fontaine* SONT PASSÉS EN PROVERBE. ‖ Etre cité habituellement domme type, comme exemple, comme modèle, comme vérité incontestable : *La grossièreté, la fainéantise, la crapule des moines* ONT *depuis des siècles* PASSÉ EN PROVERBE. (Proudh.) *La haine des théologiens* EST PASSÉE *depuis longtemps* EN PROVERBE. (Laboulaye.)

— Art dram. Espèce de petite comédie, d'une action peu compliquée, et qui est le développement d'un proverbe : *Refusez d'accepter un rôle dans un* PROVERBE *ou une charade, si vous ne voulez pas jouer un personnage ridicule.* (Boitard.)

— Mus. *Proverbe musical*, Air ou fragment d'air populaire qui rappelle les paroles jointes à sa mélodie.

— **Syn. Proverbe, adage, aphorisme, etc.** V. ADAGE.

— **Encycl.** Il est permis de croire que les *proverbes* sont aussi anciens que la société, et l'on se tromperait étrangement en s'imaginant que Sancho Pança les a tirés de son imagination. Les premiers durent probablement leur formule populaire à des sentences utiles, à des traits tirés de l'histoire, de la mythologie, de l'apologue, des lettres, des sciences, des arts, des divers règnes de la nature. Le plus ancien collectionneur de *proverbes* connu est sans contredit Salomon. Ce prince privilégié entre tous, puisqu'il ne lui avait fallu qu'un songe pour acquérir le don de sagesse, que tant d'autres individus de son espèce sacrée n'ont pu obtenir pendant tout le cours de leur vie, recommandait comme le meilleur moyen d'acquérir la vertu l'étude du sens mystérieux des *proverbes*, qu'il appelait la voix de la sagesse. Aussi n'a-t-il pas dédaigné d'employer ses royaux loisirs à consigner tous les *proverbes* de sa nation dans trois ouvrages qui figurent au nombre des livres saints : les *Proverbes*, la *Sagesse* et l'*Ecclésiaste*.

Tous les philosophes de l'antiquité savante ont attaché une importance extrême aux *proverbes*, que Vico appelle la langue des dieux, en attendant qu'on les considère comme les oracles de la sagesse. Les sept sages de la Grèce ne manquèrent pas d'en préconiser l'usage, ainsi que les poëtes gnomiques. Nous ne pouvons manquer de citer les *vers dorés* de Pythagore, où toute la doctrine du célèbre philosophe était formulée en axiomes; n'oublions pas non plus Solon, Théognis, Phocylide, et jusqu'à Socrate et à Platon, qui formèrent des recueils de *proverbes* à leur usage, imités en cela par Aristote, ainsi que par ses disciples Cléarque et Théophraste. C'est sous forme de *proverbes* que les prêtres firent parler les oracles, que les législateurs promulguèrent leurs lois, que les sages et les savants résumèrent leurs doctrines. Ces maximes de la vie pratique devinrent même si recommandables chez les peuples de l'antiquité que, pour les avoir sans cesse présentes à l'esprit, ils les inscrivaient sur les monuments publics des villes et même des villages. Ces inscriptions étaient si nombreuses dans l'Attique, que Platon prétendait qu'on pouvait faire un excellent cours de morale en parcourant cette contrée. Caton, le sévère Caton, avait également un goût des plus prononcés pour les *proverbes*, et Jules César lui-même, sous le titre d'*Apophthegmes*, en forma une collection précieuse. Il prétendait que tous les *proverbes* étaient de la plus grande utilité pour la vie pratique et qu'ils poussaient à l'action, *ad agendum*, d'où est venu par corruption *adagium*, adage. Plutarque ne fut pas un amateur moins prononcé des *proverbes*, ainsi qu'on peut le voir dans ses œuvres morales.

Vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, un certain Jésus, fils de Sidrach, Juif de Jérusalem, publia un recueil de *proverbes* qui figure également dans la Bible et qui complète les trois livres du fils de David. Deux grammairiens qui vivaient sous le règne d'Adrien, Zenobius et Diogenanius, firent à leur tour des recueils de ces sentences morales, ainsi que Dionysius Caton, dont les distiques obtinrent le plus grand succès. Au moyen âge, les *proverbes* formèrent, pour ainsi dire, l'unique fonds intellectuel sur lequel vécut la société d'alors. C'est à cette époque que fleurit le *Hava-Mal*, sorte de poëme gnomique où défilent tour à tour les *proverbes* scandinaves; les *Triades galloises* ne sont de même qu'un recueil de *proverbes*. En Italie, Jacopone de Todi composa pour ses compatriotes un chant où il résuma en soixante-six couplets les meilleurs préceptes de la philosophie populaire; en Espagne, Manoel de Castille écrivait le *Comte Lucanor* et le *Livre des conseils*. Ce fut l'ère la plus florissante des *proverbes*. Alors Apostolicus publia le *Violier;* Scaliger, les vers parémiaques des Grecs; en 1498, Polydore Virgile fit paraître un vocabulaire des *proverbes;* Erasme, en 1500, mit au jour huit cents *proverbes* grecs et latins, et son édition de 1517 en présenta plus de quatre mille. Le XVIe et le XVIIe siècle furent également très-fertiles en productions de ce genre; mais qui s'avisera jamais de feuilleter Jean Lebon, Le Baïf, Nicot, Oudin, Bidous, Bellinger, etc., etc.? On ne connaît plus guère que les *proverbes* dont Rabelais a émaillé son *Pantagruel*.

A force d'être popularisés, vulgarisés par les écrivains, les *proverbes* finirent par être appliqués sans goût et sans discernement; mais la réaction ne se fit pas attendre. Plus que tout autre écrivain, Cervantes voua les *proverbes* au ridicule par la bouche de Sancho Pança; ce n'est pas une source limpide, c'est un torrent qui jaillit à chaque instant. Dans un passage de son *Don Quichotte*, le héros de la Manche donne des conseils à son écuyer et lui adresse ces paroles : « Tu feras bien, Sancho, de te débarrasser de cette multitude de *proverbes* que tu mêles à tout ce que tu dis. Les *proverbes*, il est vrai, sont de courtes sentences; mais, la plupart du temps, les tiens sont tellement tirés par les cheveux, qu'ils ont moins l'air de sentences que de balourdises. — Oh! pour cela, fit Sancho, Dieu seul peut y remédier; je sais plus de *proverbes* qu'un livre, et quand je parle, il m'en vient à la bouche une telle quantité à la fois qu'ils se disputent à qui sortira. Alors ma langue lâche les premiers qui se présentent, qu'ils viennent à propos ou non. Mais j'aurai soin, dorénavant, de ne dire que ceux qui siéront à la gravité de mon emploi; car en maison pleine, pour souper on n'est pas en peine, et quand on a fait son prix, c'est qu'on a son parti pris, et celui-là ne craint rien qui sonne le tocsin, et à donner ou prendre, gare de se méprendre. — Allons, fort bien, Sancho, s'écria don Quichotte, va, marche, enfile tes *proverbes*, personne ne t'en empêche! » Mais le bon chevalier ne montre pas toujours tant de résignation; dans un autre passage où, pour mieux accentuer sa promesse de ne plus débiter de *proverbes*, Sancho en enfile vingt ou trente de suite, don Quichotte entre en fureur, et peu s'en faut qu'il ne pourfende son écuyer.

Parmi les livres les plus singuliers qui furent publiés sur les *proverbes*, nous citerons surtout celui qui se vendait en 1791 chez les marchands de nouveautés littéraires; il est intitulé : le *Bouquet proverbial* ou *Réunion complète de tous les proverbes français, mis en chanson*, par L.-A. Boutroux de Montargis (Paris, sans date, in-8° de 9 pages). Cette chanson, qui est loin d'ailleurs de renfermer tous les *proverbes* français, se compose de cinquante couplets qui se chantent sur l'air : *Or écoutez, petits et grands;* ou *Un ancien proverbe nous dit;* ou *Mon père était bon savetier.* On voit que l'auteur ne tenait pas beaucoup à l'air sur lequel devaient se chanter ses couplets. Nous en citerons deux ici :

> C'est en forgeant, dit saint Simon,
> Que l'on devient bon forgeron.
> L'oisiveté, dit saint Sulpice,
> Est l'origine de tout vice.
> Il vaut bien mieux, n'en doutez pas,
> User des souliers que des draps.
>
> On a souvent, dit saint Eloi,
> Besoin d'un plus petit que soi.
> Comme nous dit sainte Monique,
> C'est le ton qui fait la musique.
> Il est toujours mal entendu
> De péter plus haut que le c..

On voit que la langue des *proverbes* brave aussi bien l'honnêteté que le latin.

Les *proverbes* peuvent se diviser en deux grandes catégories : les *proverbes* généraux, qui expriment une idée morale ou pratique, vraie également dans tous les pays, et les *proverbes* particuliers, qui doivent naissance à un événement historique, à une coutume locale ou à une aventure spéciale. Les *proverbes* généraux se retrouvent les mêmes chez tous les peuples. Prenons pour exemple le *proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera.* Les Chinois disent : *Laboure, fume, arrose, sarcle ton champ et demande ta moisson par tes prières, comme si elle devait te tomber du ciel*, les Lacédémoniens : *Implorez l'assistance des dieux avec les bras étendus, et non pas avec les bras croisés;* les Athéniens : *Dieu aime à seconder celui qui travaille*, les Basques : *Quoique Dieu soit bon ouvrier, il veut qu'on l'aide;* les Espagnols : *A qui se lève matin Dieu aide;* les Anglais : *Dieu nous donne des mains, mais il ne bâtit pas les ponts pour nous*, les Allemands : *Dieu aide à l'homme laborieux.*

Les *proverbes* particuliers, au contraire, ont une originalité toute spéciale et qui caractérise le lieu ou l'occasion de leur naissance. Ce n'est qu'en Grèce que l'on disait : *Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.* Ce sont les pilotes romains qui avaient inventé la locution *tomber de Charybde en Scylla.* Quand nous entendons dire *L'argent est toujours le bienvenu, lors même qu'il arrive dans un torchon sale*, nous ne nous étonnons pas d'être au milieu des Anglais. Cette phrase : *La femme et le poêle ne doivent jamais bouger de l'intérieur de la maison*, peint d'un seul trait les intérieurs allemands. Quand nous entendons ces mots : *Baise la main que tu ne peux couper*, nous reconnaissons tout de suite qu'ils sortent d'une bouche orientale et qu'ils ont été proférés par un homme soumis au pouvoir despotique. Pour comprendre le *proverbe* suivant : *Le lévrier, quand il va à la chasse, dit : Si mon maître tue, je mangerai, et si mon maître est tué, je mangerai encore*, il faut connaître les mœurs des Arabes pillards, voleurs, et cela sans aucune honte. A la bataille d'Isly, lorsque le camp de l'empereur du Maroc fut enlevé par le maréchal Bugeaud, nos soldats virent les Arabes, alliés du roi africain, mettre pied à terre et piller ses tentes et ses bagages; comme nos spahis leur envoyaient des balles, ils leur crièrent : « O nos frères, pourquoi brûler encore de la poudre? Tout est fini; pillez de votre côté et laissez-nous piller du nôtre. » D'ailleurs, ce peuple qui est si courageux ne tient pas la lâcheté en mépris, et un autre de ses *proverbes* dit : *Celui qui a été sauvé par ses jambes l'est aussi bien que celui qui l'est par ses bras.* C'est une conséquence de la croyance fataliste de ces peuples. Ceux qui connaissent les usages de l'Espagne reconnaîtront bien vite ce pays à ce simple *proverbe : Il n'y a pas de bonne soupe sans lard, de bon sermon sans citation de saint Augustin.* Enfin, si l'on trouve une vive épigramme contre les femmes ou contre l'amour, comme par exemple celle-ci : *Les femmes sont des saintes à l'église, des anges dans la rue, des diables à la maison et des singes dans le lit*, on reconnaîtra sans peine la malice gauloise qui, de tout temps, s'est exercée dans ce sens.

Parmi les milliers de *proverbes* qui ont cours dans le monde, voici un échantillon de ceux de chaque nation; nous avons choisi les plus originaux et les plus caractéristiques.

PROVERBES ALLEMANDS.

— Une femme et un poêle ne doivent pas bouger de la maison.

— L'Italien noie ses soucis dans la nonchalance, le Français dans les chansons et l'Allemand dans la boisson.

— L'amour ne monte pas, mais il peut regarder en bas.

— Plus le singe monte haut, plus il montre son derrière.

— Epouse la femme, et non pas son visage.

— Les cloches appellent le monde à l'office et n'y vont jamais.

— Ne pas se fier à nouvel ami et vieille maison.

— Vous avez beau cacher la queue d'un âne, il montrera toujours ses oreilles.

— Lorsque Adam maniait le hoyau et Eve le fuseau, où étaient les hobereaux?

— Acheter est meilleur marché que demander.

— Trois grands tourments : commandement, enfantement, enseignement.

— La vieillesse est un hôpital où toutes les maladies sont reçues.

PROVERBES ANGLAIS.

— Si vous aimez la vie, ne perdez pas le temps, car le temps est l'étoffe dont la vie est faite.

— L'oisiveté ressemble à la rouille : elle use plus que le travail; la clef dont on se sert est toujours claire.

— Il en coûte plus cher pour entretenir un vice que pour élever deux enfants.

— Veux-tu savoir ce que vaut l'argent, essaye d'en emprunter.

— Si tous ceux qui ont le superflu le donnaient, tout le monde aurait le nécessaire.

— Les meilleurs médecins sont le docteur gai, le docteur diète et le docteur tranquille.

— Un marchand qui ne sait pas mentir doit fermer boutique.

— Une once de discrétion vaut une livre d'esprit.

— L'argent est toujours le bienvenu, quoiqu'il arrive dans un torchon sale.

— Un sot peut faire plus de questions en une heure qu'un homme d'esprit ne peut en résoudre en un an.

— Grand vanteur, petit faiseur.

— Marâtre est le diable en âtre.

— Belle, bonne, riche et sage est une femme à quatre étages.

— Qui se marie par amour a belles nuits et mauvais jours.

— L'avare est comme un chien dans une roue, qui tourne la broche pour les autres.

PROVERBES DANOIS.

— Mangez votre poisson tandis qu'il est frais et mariez votre fille pendant qu'elle est jeune.

— Ne mange point de cerises avec des grands seigneurs, de crainte qu'ils ne te jettent les noyaux au nez.

— La vertu rend noble.

— L'honneur est comme l'œil, on ne joue point avec lui.

— La pauvreté et l'amour sont difficiles à cacher.

— L'ordre des demandeurs est le plus considérable de tous les ordres.

— Il n'y a pas de femme en couche qui se plaigne de ce qu'on l'a mariée trop tard.

— Un homme ivre est ou agneau ou cochon, ou singe ou lion.

PROVERBES ÉCOSSAIS.

— Les balais neufs enlèvent jusqu'à la plus petite ordure.

— Le son du roi vaut mieux que la farine des autres.

— Un paresseux est le frère d'un mendiant.

— Deux filles et une porte de derrière sont trois voleurs.

— L'argent perd plus d'âmes que le fer ne tue de corps.

PROVERBES ESPAGNOLS.

— Les larmes des femmes valent beaucoup et leur coûtent peu.

— Cette maison est mal en train où la quenouille commande à l'épée.

— Marie ton fils quand tu voudras et ta fille quand tu pourras.

— Il n'y a pas de bonne soupe sans lard, de bon sermon sans citation de saint Augustin.

— Le renard sait beaucoup, mais une femme amoureuse en sait bien davantage.

— On ne peut plus dorer le soleil, ni argenter la lune.

— La femme et la mule obéissent plus par caresse que par force.

— Une aiguille pour la bourse et deux pour la bouche.

— Les diamants ont leur prix, mais un bon conseil n'en a pas.

— L'homme est le feu, la femme l'étoupe et le diable le vent qui souffle.

— La vérité est comme l'huile, toujours elle monte en haut.

— Beaucoup gagne celui qui perd sa maîtresse.

— La poêle dit au chaudron : Ote-toi de là, cul noir. Le proverbe français dit : La pelle se moque du fourgon.

— Qui se fait de miel, les mouches le mangent.

— L'ormeau ne peut donner des poires.

— D'où moins on le pense saute le lièvre.

— Mettez un fou à cheval, il prend le galop.

— Pour répondre à l'outrage, l'épée est la meilleure langue.

— Aller pour chercher de la laine et revenir tondu.

— Jean-aux-Veaux faisait semblant, le jour, d'avoir peur d'un veau, et, la nuit, il allait voler des bœufs.

— Quand le malheur dort, crains de l'éveiller.

— On a beau se lever matin, le jour n'en vient pas plus tôt.

— Fais pour un moment l'homme colère et pour toujours l'homme dissimulé.

PROVERBES FRANÇAIS.

— Aimer est bon, mieux être aimé : l'un est servir et l'autre dominer.

— Beauté de femme n'enrichit homme.

— Chacun naquit en pleurant et aucuns meurent en riant.

— Où il y a chien, il y a puces; où il y a pain, il y a souris; où il y a femmes, il y a diable.

— Peu de gens sans rire ont été, on ne sait nul qui n'ait pleuré.

— Rien n'a qui assez n'a.

— Les femmes et les sots ne pardonnent jamais.

— Les femmes ont des souris à la bouche et des rats dans la tête.

— A qui Dieu veut aider, sa femme lui meurt.

— L'amour et la toux ne se peuvent celer.

— Les amours s'en vont et les douleurs restent.

— Femme rit quand elle peut, et pleure quand elle veut.

— Ce que diable ne peut, femme le fait.

— La bonne femme est celle qui n'a point de tête.

— Jamais habile femme ne mourut sans héritier.

— La nuit, il n'y a point de femmes laides.

— Celui qui bat sa femme est comme celui qui frappe un sac de farine, le bon s'en va et le mauvais reste.

— On peut compter sur la fidélité de son chien jusqu'au dernier moment, sur celle de sa femme jusqu'à la prochaine occasion.

— Qui croit sa femme se trompe, qui ne la croit pas est trompé.

— Deux bons jours a l'homme sur terre,
Quand il prend femme et qu'il l'enterre.

— Les bonnes femmes sont toutes au cimetière.

— Deux femmes font un plaid, trois un grand caquet, quatre un plein marché.

— Aujourd'hui mari, demain marri.

— Le mariage est un enfer où le sacrement mène sans péché mortel.

— Il n'y a point de mariage dans le paradis.

PROVERBES GRECS.

— Qui a jamais blessé Hercule?

— A demain les affaires sérieuses.

— Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.

— Taciturne comme un aréopagite.

PROVERBES GRECS MODERNES.

— A quoi te servent mille écus si tu les reçois avec une femme laide? L'argent s'en va et la femme reste.

— L'empereur a beau avoir beaucoup d'or, qu'on lui en donne plus et il le prendra.

— Né consulte pas le médecin, mais celui qui a été malade.

PROVERBES INDIENS.

— Un diamant avec quelques défauts est préférable à une simple pierre qui n'en a pas.

— Celui qui dit *moi* est un démon.

— La coquette est comme l'ombre : suivez-la, elle vous fuit; fuyez-la, elle vous suit.

— Le ciel donne de la pluie à la terre; mais la terre ne renvoie au ciel que de la poussière.

— Au jour du jugement, la plume du savant pèsera autant que l'épée du guerrier.

— Imitez le bois du sandal qui parfume la hache avec laquelle on le coupe.

— Lorsqu'au jeu de dames on sépare les pions, ils sont perdus.

— Veux-tu éprouver la finesse de l'or, frotte-le sur la pierre de touche; la force d'un bœuf, charge-le; le naturel d'un homme, écoute-le; la pensée d'une femme, point de moyen.

— Le plaisir est un enfant de l'amour, mais c'est un enfant dénaturé qui fait mourir son père.

— Voulez-vous être heureux une journée, portez un habit neuf; une semaine, tuez un cochon; un mois, gagnez un procès; une année, mariez-vous; voulez-vous l'être toute la vie, soyez honnête homme.

PROVERBES ITALIENS.

— Au Vénitien il faut trois choses : une messe le matin, une partie de jeu après dîner, et le soir une fille.

— A Gênes, les hommes sont sans foi, les femmes sans pudeur, les montagnes sans bois, les mers sans poissons.

— Vite et bien ne vont jamais ensemble.

— Les robes des avocats sont doublées de la sottise et de l'entêtement des plaideurs.

— Qui déprécie veut acheter.

— Il faut cent yeux à l'acheteur, un seul au vendeur.

— Un mari mort n'est pleuré que jusqu'au cimetière, femme morte que jusqu'à la porte.

— Il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul.

— Un homme oisif est l'oreiller du diable.

— Traducteur, traître.

— La mère aime tendrement et le père solidement.

— Veux-tu connaître un homme? mets-le dans les honneurs.

— Attends le soir pour louer un beau jour; attends la mort pour louer une belle vie.

— Le plus gros de tous les livres, c'est le livre du pourquoi?

— Une merveille ne dure jamais plus de trois jours.

— On n'est jamais si bien qu'on ne puisse être mieux, ni si mal qu'on ne puisse être pis.

— Patience, mon ami, disait le bon loup à un âne qu'il dévorait.

— La plus mauvaise roue d'un chariot est celle qui fait le plus de bruit.

— L'homme capable de faire fortune en un an mérite d'être pendu douze mois auparavant

— Faute de bœufs, on laboure avec des ânes.

— Trois *beaucoup* et trois *peu* sont pernicieux à l'homme : Beaucoup parler et peu savoir, beaucoup dépenser et peu avoir, beaucoup se croire et peu valoir.

PROVERBES LATINS.

— Après trois jours, la pluie, une femme et un hôte sont fort incommodes.

— Tomber de Charybde en Scylla.

— Il a du foin à la corne.

— Bon grammairien, âne véritable.

— Que le cordonnier ne juge pas au-dessus de la chaussure.

— Boire comme un Grec.

— Il faut commencer par les Grâces et finir par les Muses.

— La femme de César ne doit pas même être soupçonnée.

— Le vieil Homère s'endort bien quelquefois.

PROVERBES ORIENTAUX (arabes).

— La beauté de l'homme consiste dans son esprit, et l'esprit de la femme consiste dans sa beauté.

— Consulte toujours ta femme, et fais ensuite à ta tête.

— Le lévrier, quand il va à la chasse, dit : « Si mon maître tue, je mangerai; et si mon maître est tué, je mangerai encore. »

— Si tu ne peux entrer par la porte de l'amour, entre par la porte de l'or.

— La connaissance des hommes, trésor; la parole des femmes, vent.

— N'engraisse pas ton chien, il te mordra; laisse-le avoir faim, il te suivra.

— Si tu veux te venger d'un homme, envoie-lui une jolie femme; et si tu veux te venger d'une femme, envoie-lui un beau jeune homme.

— O mon Dieu, préserve-nous de la maladie, de la misère et de l'amour.

PROVERBES ORIENTAUX (chinois).

— La langue des femmes est leur épée, et elles ne la laissent jamais rouiller.

— La jeune fille est une fleur, la jeune femme est un fruit; si le fruit se trouve mauvais, quel souvenir restera-t-il de la fleur?

— L'esprit a beau faire plus de chemin que le cœur, il ne va jamais si loin.

— Une femme qui a de la pudeur et de la modestie ne se marie pas deux fois; un ministre fidèle ne doit pas servir deux maîtres différents.

— Le marbre, pour être poli, n'en est ni moins froid ni moins dur; il en est de même des courtisans.

— Plus une femme aime son mari, plus elle le corrige de ses défauts; plus un mari aime sa femme, plus il augmente ses travers.

— Femme qui déshonore son mari fait jurer à son galant de lui être fidèle.

— L'esprit des femmes est de vif-argent et leur cœur est de cire.

— Tigre enchaîné se laisse conduire par un enfant; mais celui qui le mène, fût-il un géant, risque tout à l'irriter : le peuple est de même.

— Louer son fils, c'est se vanter; blâmer son père, c'est se flétrir.

PROVERBES ORIENTAUX (persans).

— Quand le ventre est vide, le corps devient esprit; mais quand il est rempli, l'esprit devient corps.

— Votre secret est votre esclave si vous le gardez, vous êtes le sien si vous le déclarez.

— Il y a deux sortes d'hommes misérables : celui qui cherche et ne trouve point, celui qui trouve et qui n'est pas content.

— Ce que vous mangez se tourne en pourriture, ce que vous donnez se change en joie.

— La valeur ne se connaît que dans la guerre, la sagesse dans la colère, l'amitié dans le besoin.

— Si un roi cueille une pomme dans le jardin de son sujet, les courtisans arrachent l'arbre à la racine.

— Sur la tête de l'orphelin le barbier apprend à raser.

— Mon cœur est sur mon fils, celui de mon fils est sur une pierre.

— Le sourire du roi montre qu'il a des dents de lion.

— Le monde est un écho qui redit comme on lui dit; dites du bien des autres si vous voulez qu'on en dise de vous.

— Baise la main que tu ne peux couper.

— Jouis, voilà la sagesse; fais jouir, voilà la vertu.

— La patience est la clef de toutes les portes et le remède à bien des maux.

— Le chat est un tigre pour la souris; mais il n'est qu'une souris pour le tigre.

— Les chiens ont beau aboyer à la lune; la lune n'en brille pas moins.

— Le portier d'un sot peut toujours dire qu'il n'y a personne au logis.

— Ceux-là ne doivent jamais semer qui ont peur des moineaux.

Parmi les proverbes persans, il en est un certain nombre, et ce ne sont pas les plus mauvais, qui doivent leur naissance aux deux poëtes les plus connus du monde occidental; tels sont les suivants :

— Il en est de la parole comme de la flèche; une fois lancée, celle-ci ne revient plus à la corde de l'arc, non plus que l'autre sur les lèvres. (Pilpay.) Le poëte latin n'a fait que condenser ce proverbe quand il a dit : *Nescit vox missa reverti.*

— On se réjouissait à ta naissance et tu pleurais; vis de manière que tu puisses te réjouir au moment de ta mort et voir pleurer les autres. (Saadi.)

— Qu'on mène un âne à La Mecque, fût-ce l'âne du Messie, on n'en ramènera jamais qu'un âne. (Saadi.)

Parmi les auteurs persans qui se sont fait un nom dans ce genre de littérature populaire, nous ne devons pas oublier Meidani, qui vivait dans le VI[e] siècle de l'hégire. Il a publié en arabe un *Livre des proverbes* (*Ketab-al-Amthal*), qui fut traduit par le célèbre philologue anglais Edouard Pocok; mais sa version resta manuscrite, après sa mort, dans la bibliothèque Bodléienne, et ce n'est qu'en 1773 que le petit-fils du grand orientaliste, Albert Schultens, en publia à Londres plusieurs fragments, sous le tire de *Specimen proverbiorum Meidani, ex versione Pocokiana, etc.*

Keiske, Freytag et Rosenmüller ont édité aussi un assez bon nombre des *proverbes* de Meidani. La collection entière, dans l'original et dans la version de Pocok, dépasse le chiffre de six mille.

Ces *proverbes*, qui ont fait en Orient une grande réputation à leur auteur, sont le plus souvent dépourvus de sel, de piquant et même de sens, et il n'y en a presque pas un qui n'exige un commentaire, comme on pourra s'en convaincre par le suivant, que nous citons au hasard : « Le torrent l'a poussé dans un lieu aride; » c'est-à-dire que, dans l'espoir que l'eau du désert ne tarirait pas, on s'est trouvé sans eau pour avoir négligé d'en faire provision. Se dit de celui qui a dissipé son bien. Au reste, il est possible que le sens pratique de ces *proverbes* se soit évanoui en passant par une double traduction.

PROVERBES RUSSES.

— Passer la vie n'est pas traverser une plaine.

— L'or paraît même dans la fange.

— Plus vous conduisez loin le voyageur, plus vous versez de pleurs.

— Qui vole pèche une fois, qui est volé pèche dix.

— Mets un paysan à table, il mettra les pieds dessus.

— Après le combat bien des courageux.

— Visite rare, aimable convive.

— La parole n'est pas une flèche, mais elle perce davantage.

— Tout est amer à qui a du fiel dans la bouche.

— On cueille des fleurs, on ne les choisit pas.

— Pain d'autrui a bon goût.

PROVERBES TURCS.

— Il y a deux choses que l'on ne peut regarder fixement : le soleil et la mort.

— Le voleur qui ne se laisse pas surprendre passe pour le plus honnête des hommes.

— Ne regarde pas à la blancheur du turban, le savon a été pris à crédit.

— L'homme bon porte son cœur sur sa langue, l'homme prudent porte sa langue dans son cœur.

— L'érudition n'est pas la science, de même que les matériaux ne sont pas le bâtiment.

— Quand la flèche de la fatalité est lancée, ce n'est point le bouclier de la prudence qui peut en garantir.

— La mort est un chameau noir qui s'agenouille à toutes les portes.

— Le plus mauvais pays est celui où l'on n'a pas d'amis.

Nous avons tenu à donner un spécimen des *proverbes* familiers aux différents peuples, de ceux qui portent le mieux le cachet de leur caractère particulier; il est évident que nous n'avons pu avoir ici la prétention d'en présenter un dictionnaire complet, ce qui nous mènerait beaucoup trop loin. Les lecteurs qui désireraient consulter les ouvrages spéciaux sur cette matière pourront satisfaire leur curiosité au moyen du *Dictionnaire comique* de Leroux; des *Proverbes français* de l'abbé Tuet, publiés en 1789; du *Dictionnaire des proverbes français*, sans nom d'auteur (Paris, 1821, 1 vol. in-8°); de la *Bibliographie parémiologique*, études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages, fragments d'ouvrages et opuscules spécialement consacrés aux *proverbes* dans toutes les langues, suivies d'un appendice contenant un choix de curiosités parémiologiques, par G.-Duplessis (Paris, Potier, 1847, in-8°); enfin, du savant ouvrage de M. Quitard, dont nous avons donné l'analyse à l'article DICTIONNAIRE DES PROVERBES.

Nous avons dit plus haut que l'abus qu'on fit des *proverbes* ne tarda pas à les faire tomber en discrédit.

La *Comédie des proverbes* du comte de Cramail, parue en 1616, porta le dernier coup à la manie de parler par sentences. Ne pouvant plus s'exprimer de vive voix, le *proverbe* se traduisit par des signes, et vint alors la coutume de jouer aux *proverbes*, comme l'atteste ce vers de Sarrasin :

Chloris ne joue à rien, si ce n'est aux *proverbes*.

De cette habitude naquit le *proverbe* dramatique, que M[me] de Maintenon se plut à cultiver et où l'on vit briller successivement Car-

montel, Théodore Leclercq et Alfred de Musset.

Le goût des *proverbes dramatiques* naquit d'un jeu de salon fort en vogue au commencement du XVIIe siècle. Ce qu'on appelait, sous Louis XIII, jouer aux *proverbes* s'éloignait assez sensiblement de la représentation de ce qu'on appelle aujourd'hui un *proverbe*, c'est-à-dire une petite pièce, n'exigeant pas de décors et qui peut se dérouler avec un paravent pour fond de scène. C'était une pièce improvisée, comme la *Commedia dell' arte* des Italiens, et dans laquelle les personnages mettaient en action un *proverbe* choisi à l'avance, l'esprit du rôle et quelques incidents étant seulement tracés aux acteurs. Pour donner plus d'intérêt et de logique à ces représentations intimes, on vint à en écrire le scénario. Mme de Maintenon composa pour les demoiselles de Saint-Cyr un certain nombre de ces bluettes, qui n'ont paru imprimées que de nos jours (1829, in-8o). Ce recueil contient une quarantaine de *proverbes* traités assez finement, mais d'une moralité puérile; il est vrai qu'ils étaient écrits pour des enfants : *N'éveillez pas le chat qui dort; Méchant ouvrier n'a jamais bon outil; Qui se fait brebis, le loup le mange; Tant vaut l'homme, tant vaut la terre; Les femmes font et défont les maisons*, etc.

Le véritable créateur de ce genre léger et ingénieux fut Carmontel (1717-1806). Vers le milieu du XVIIIe siècle, la mode se répandit dans la haute société de jouer la comédie. Carmontel, que faisait rechercher son talent facile de portraitiste, montra une égale facilité à composer des pièces aimables, de spirituelles esquisses dramatiques, dont la représentation, n'exigeant ni décors ni accessoires compliqués, pouvait avoir lieu dans un salon, à la campagne aussi bien qu'à la ville. La réputation de l'auteur se répandit promptement et le duc d'Orléans le nomma ordonnateur de ses fêtes, ce qui ne l'enrichit guère, car sur la fin de ses jours il fut réduit à emprunter de l'argent au mont-de-piété contre le dépôt de ses manuscrits. Le mont-de-piété lui prêta sur ce gage; ce qui doit être aujourd'hui un sujet d'étonnement et pour les littérateurs et pour les hommes qui dirigent cette administration. Les *Proverbes* de Carmontel se distinguent par le naturel du langage, la vérité des caractères et la gaieté. On leur reproche de manquer de vivacité dans le trait. Ils furent publiés de 1768 à 1781. Ce recueil comprenait huit volumes; deux autres furent mis au jour après la mort de l'auteur. Collé, qui était, lui aussi, attaché au duc d'Orléans en qualité de lecteur, composa quelques *Proverbes*, imprimés dans son *Théâtre de société* (1768, 2 vol. in-8o); la gaieté licencieuse du chansonnier s'y donna carrière avec la verve qui le distinguait. Quelques autres écrivains ont publié des *proverbes* dramatiques. Etienne Gosse, qui fut successivement officier, inspecteur des remontes, receveur de loterie, limonadier, rédacteur du *Miroir*, fondateur de la *Pandore* et auteur dramatique, fit paraître, en 1819, deux volumes de *proverbes*. Ils sont, comme les autres œuvres de l'auteur, d'une valeur assez médiocre. Peu de temps après, Théodore Leclercq se fit en ce genre une réputation méritée. Il peignit avec finesse et fidélité les mœurs et les travers de son temps dans ses petites comédies, d'autant plus conformes à la vérité que, n'étant pas destinées à la scène, elles étaient libres des précautions qu'exige le théâtre. Les premiers *Proverbes dramatiques* de Théodore Leclercq parurent de 1823 à 1826 (4 vol. in-8o); les *Nouveaux proverbes dramatiques*, en 1830 (1 vol. in-8o). Plusieurs de ces pièces virent d'abord le jour dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux-Mondes*. Une comédie-vaudeville en fut tirée par MM. Lemoine-Montigny et Edouard Lemoine et représentée, en 1832, sous le titre de *Norbert* ou le *Campagnard*. V. MÉCHANTE LANGUE (la).

Le *proverbe* prit un tout autre ton sous la plume d'Alfred de Musset. *On ne badine pas avec l'amour; Il ne faut jurer de rien; Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; On ne saurait penser à tout* (v. chacun de ces *proverbes* à leur ordre alphabétique) et d'autres pièces qui, comme *Un caprice*, sans porter le titre d'un *proverbe*, ressemblent trop aux précédentes pour en être séparées, offrent à un degré supérieur les qualités de la grâce, de la distinction, de la finesse. Quelquefois elles se perdent dans le marivaudage; mais ailleurs elles s'élèvent au charme le plus exquis de la fantaisie poétique. « Ces fines esquisses, a dit M. Sainte-Beuve, ces gracieux *proverbes* qu'il n'avait pas écrits pour la scène, sont devenus tout à coup de charmantes petites comédies, qui se sont levées et ont marché devant nous. Le succès de son *Caprice* a fait honneur, je ne crains pas de le dire, au public et a montré qu'il y a encore de l'émotion littéraire délicate pour qui sait la réveiller. » M. O. Feuillet, le *Musset des familles*, comme on l'a surnommé, a quelquefois approché de l'auteur du *Caprice* et du *Chandelier;* le *Cheveu blanc*, le *Pour et le contre*, le *Village*, la *Fée*, *Circé* sont de fines esquisses, d'une moralité très-correcte, mais d'une fantaisie bien moins étincelante que les chefs-d'œuvre de son rival.

Proverbes (LIVRE DES), un des livres de l'Ancien Testament, recueil de sentences morales et de maximes de conduite pouvant servir de règle à tous les états de la vie. Le *Livre des proverbes* a été attribué longtemps à Salomon, autant par les docteurs juifs que par les Pères de l'Église. Les uns et les autres s'appuyaient sur ce passage du troisième livre des *Rois*, dans lequel il est dit que Salomon avait composé plus de trois mille paraboles. La différence de style que l'on remarque dans cet ouvrage nous porte à supposer qu'il est plutôt le résultat d'une compilation, et nous croyons, avec Grotius, que, si Salomon a eu le premier l'idée de faire un recueil des maximes morales des écrivains de sa nation, son œuvre a été continuée par ses successeurs. Il reste acquis, en effet, que, sous Ezéchias, le *Livre des proverbes* a été enrichi de tout ce qu'ont écrit Eliacim, Sobna et Joaké.

On se ferait une idée fausse de ce recueil si l'on supposait, d'après le titre, que les préceptes qu'il renferme offrent quelque rapport avec ce que nous entendons communément par *proverbes;* comme nous venons de le dire, ce sont des sentences morales, des axiomes de sagesse vulgaire destinés à prémunir surtout contre les écueils de la jeunesse, contre les dangers du plaisir, et à faire naître le désir des vertus qui font l'honnête homme. A ce point de vue, le *Livre des proverbes* n'offre rien de supérieur à la plupart des recueils de ce genre, et nous aimons tout autant les préceptes de morale formulés par les philosophes de la Grèce ou de l'Orient; peut-être trouve-t-on chez ceux-ci moins de mysticisme, mais leurs maximes n'en sont que plus pratiques.

Proverbes (LES) du marquis de Santillane (première moitié du XVe siècle). On a de ce vieil écrivain, plein de saveur, deux recueils : *Proverbes que disent les vieilles femmes au coin du feu, mis dans l'ordre de l'A B C à la demande du roi Jean II*, et les *Proverbes du marquis de Santillane*, appelés aussi *Centiloques*. Sanchez dit du premier, imprimé à Séville en 1508, qu'il est probablement le plus ancien recueil de proverbes non-seulement de l'Espagne, mais de l'Europe; le second tire son sous-titre de *Centiloques* de ce qu'il est versifié en cent strophes de chacune huit vers. Ce dernier est le plus connu. Santillane déclare dans le prologue qu'il les composa, suivant les règles des trouvères, pour l'instruction du prince de Castille, fils de Juan II, et qu'il les a tirés de Salomon et des meilleurs auteurs latins et grecs, Aristote, Socrate, Platon, Virgile, Ovide et Térence. « C'est sur le patron des grands hommes de l'antiquité et de la chrétienté, dit-il à son élève, que vous devez tâcher de vous former. Imitez les Caton, les Scipion, les Goths et les douze pairs; souvenez-vous du Cid Ruy-Diaz, souvenez-vous de vos illustres aïeux, et, à qui voudrait vous persuader qu'il suffit qu'un prince sache régner et sache défendre ses Etats, répondez, avec Salomon, qu'il n'y a que les insensés qui méprisent la science. La science n'émousse pas le fer de la lance et ne fait pas trembler l'épée dans la main du chevalier. » Cervantes a repris cette dernière pensée : *Nunca la lança emboto la pluma* (jamais la lance n'émousse la plume). Il y a de la naïveté dans ce vieil auteur, qui associe les Goths et les douze pairs aux Scipion; mais, comme on le voit, il y a aussi une grande hauteur de vues. Son recueil rimé est fort naïf, fort intéressant; généralement, chaque aphorisme est suivi d'un exemple historique, qui suffit à l'expliquer. Mais en Espagne, dans cette terre classique des proverbes, où Sancho Pança doit à ses sentences la plus grande partie de sa popularité, ce commentaire n'a pas paru suffisant. Le docteur Pedro Diaz, de Tolède, a ajouté aux strophes de Santillane une lourde et longue glose qui les défigure sous prétexte de les éclaircir. Pedro Diaz a eu surtout pour objet, sans doute, d'étaler son savoir en faisant un nombre considérable de citations. Le recueil rimé du marquis de Santillane est un livre fort rare. La Bibliothèque nationale possède une édition d'Anvers (1594) et une autre de Madrid (1799), la dernière réimpression qui en ait été faite. Quant aux *Proverbes des vieilles femmes*, ils se composent de six cent vingt-cinq aphorismes et ont été réimprimés par don Gregorio Mayans, dans ses *Origines de la langue castillane*.

Proverbes dramatiques, de Carmontel (Paris et Versailles, 1768-1781, 8 vol. in-8o, sans nom d'auteur). Carmontel peut être considéré comme le créateur de ce genre littéraire, où il a mis le meilleur de son esprit et où il a usé de toute la liberté dont on pouvait jouir à cette époque. On pourrait lui adjoindre Collé, qui vivait dans le même temps et à qui l'on doit des productions analogues. Mais ces deux écrivains, si spirituels d'ailleurs, n'ont guère élevé le proverbe au-dessus de la charade en action, si chère à nos aïeux. Quand nous appelons Carmontel *créateur* du proverbe dramatique, c'est plutôt vulgarisateur qu'il faudrait dire, car, déjà avant lui, il était d'usage de jouer dans les salons de petites pièces où se révélait avec plus ou moins de bonheur l'intention comique; mais tout le monde n'ayant pas assez d'esprit et d'imagination pour inventer une action amusante et la dialoguer convenablement, Carmontel se fit le pourvoyeur de la société élégante de l'époque et il se montra en ce genre d'une fécondité surprenante. Toutefois, si cet auteur n'a pas élevé le proverbe dramatique à la perfection qu'il a atteint de nos jours sous la plume de Théodore Leclercq et d'Alfred de Musset, il faut reconnaître que ses petites comédies sont des plaisanteries très-agréables et qu'on y trouve beaucoup d'esprit, d'imagination, d'enjouement et même de morale. Elles sont faciles à monter et à jouer sur des théâtres de société, quelques-unes même ne seraient pas déplacées sur les scènes ordinaires. Carmontel prend ses situations dans les incidents de la vie journalière et, quoique ses combinaisons n'offrent qu'une contexture légère, où il n'y a ni intrigue ni dénoûment proprement dit, il saisit du moins avec assez de bonheur les travers et les ridicules de tous les genres de société; il reproduit avec fidélité les conversations fastidieuses des salons et les commérages habituels de la classe bourgeoise. Son dialogue est vif, son style naturel, parfois un peu commun peut-être; il y a telles qualités de son talent dramatique que ses imitateurs, tels que Théod. Leclercq, Alfred de Musset et H. Monnier, n'ont pu lui dérober. Carmontel n'a pourtant recherché ni les combinaisons ni les effets scéniques : il eût embarrassé par là les acteurs qu'il voulait amuser en spectateurs. Il s'est contenté de peindre, de décalquer. « C'est, dit Auger, un coin de la société qu'il vous fait remarquer; c'est une aventure, une conversation de salon, de boudoir, de boutique, de spectacle, de promenade ou de tout autre lieu public à laquelle il vous fait assister. Ce qu'il a vu et entendu, il le répète avec la fidélité d'un miroir et d'un écho. » L'*Année littéraire* de Fréron (1768, t. VII) contient l'analyse et des morceaux de plusieurs de ces *Proverbes*, dont le nombre s'élève à plus d'une centaine.

Proverbes dramatiques, par Théodore Leclercq. L'auteur a raconté lui-même comment l'idée lui vint de composer des proverbes : c'est qu'il aimait à en jouer sur les théâtres de société et qu'il trouva un intérêt plus piquant à se faire tout à la fois auteur et acteur. Qu'on s'imagine un homme du monde, doublé d'un homme d'esprit, atteint de cette maladie qu'on appelle la passion de la comédie bourgeoise; il sollicite, obtient et joue un rôle. Mais c'est alors qu'il subit les conséquences terribles de son ambition : il faut qu'il charge sa mémoire des niaiseries d'un dialogue prétentieux, sans esprit et sans finesse; le voilà condamné à la répétition écœurante du grotesque calembour et d'insipides coq-à-l'âne, dans de petits actes puérils où font absolument défaut l'observation, le sentiment des convenances et la gaieté. Tels étaient, en effet, les caractères de la plupart des proverbes que l'on jouait dans les salons avant Théod. Leclercq; car, sous prétexte de représenter du nouveau et des actualités, on dédaignait les productions de Carmontel et de Collé. Las de jouer ces niaiseries absurdes, Théod. Leclercq se demanda, en homme d'esprit et de goût, si la pensée comique était interdite aux proverbes et si les salons refuseraient d'accueillir celui qui tenterait de les intéresser et de les divertir avec des portraits, des tableaux de mœurs, où la vérité, associée à la grâce et au bon ton, apparaîtrait sans rudesse. Il essaya, il réussit, et c'est de la sorte que, sans élever de prétention au succès et à la gloire, il écrivit de véritables comédies en ne brodant que sur le proverbe, et parvint à la célébrité en ne cherchant que son plaisir et celui de ses amis. Bientôt il fut assailli de demandes et il dut se consacrer tout entier à la composition de ces petites pièces dont l'apparition fut presque une révolution littéraire. Il n'eut, d'ailleurs, pour obtenir ce résultat, qu'à se laisser aller à la facilité de son talent et à l'essor de sa brillante originalité. Sans froisser aucune susceptibilité, il sut restituer aux salons les types qu'il leur avait empruntés et mettre en relief des travers et des ridicules peints de main de maître.

Un grand nombre des proverbes de Th. Leclercq ont été composés sous la Restauration et ont pour objet la critique des hommes et des choses de cette époque. Il ne faudrait cependant pas s'imaginer qu'ils ont perdu tout leur attrait depuis 1830. Sous l'apparence de la frivolité, l'auteur est descendu assez avant dans le cœur humain pour éveiller l'intérêt dans tous les temps; car, si les choses passent et changent, l'homme reste le même. Aussi reconnaît-on presque dans chaque scène quelque original dont aujourd'hui encore on pourrait nommer cent copies vivantes. La race des Fillars, dont il est parlé dans le *Mariage manqué*, n'est pas près de s'éteindre, et l'on voit encore de ces médisants, de ces envieux « qui n'ont pas de plus grand plaisir que lorsqu'ils voient tomber ceux qui voulaient courir plus vite qu'eux. » Quant à des intrigants comme Mitis, il en pullule à toutes les époques; sous tous les gouvernements, on voit des hommes, sans place et sans emploi, qui mènent une existence d'homme de lettres et n'écrivent que dans certaines circonstances importantes. « J'aurais peine à vous faire comprendre cela; ce sont des choses qu'on ne connaît bien qu'à Paris : je dirigeais les esprits pour les ministres; j'accréditais certains systèmes... Enfin, on me faisait la leçon et je la faisais aux autres. » C'est à ce Mitis qu'un solliciteur vient dire ce joli mot, si profond et si vrai : « Tâchez donc de placer mon fils dans un bureau; vous me rendrez service : il n'est bon à rien. »

De tout ce que l'auteur des *Proverbes* a mis en scène en fait de fausse dévotion, d'hypocrisie, d'exaltation mystique ou ridicule, il n'y a malheureusement rien à retrancher de nos jours et il est à craindre que l'on n'ait longtemps encore à admirer la vérité et l'opportunité parfaites de ce petit tableau du *juste milieu*, où l'on voit des gens dévoués corps et âme à *tout ceci*, parce que *tout ceci* leur permet de réaliser de gros bénéfices à la Bourse ou ailleurs, et qui se consolent très-facilement si la France n'est pas ce qu'elle devrait être, en se disant qu'ils ne sont pas la France et que charité bien ordonnée commence par soi-même. « Plus d'un portrait de M. Théodore Leclercq, dit Sainte-Beuve, n'est qu'un caractère de La Bruyère, développé, étendu, mis en action. L'*Humoriste*, par exemple, est un petit chef-d'œuvre de ce genre. Cet homme lunatique, qui commence sa journée du dimanche par contrarier sa femme et ses domestiques, qui refuse d'aller au dîner périodique de la famille parce qu'on ne l'a pas invité par écrit, qui ne sait qu'imaginer pour contredire les autres et lui-même, qui n'a pas plus tôt exprimé un caprice qu'il le regrette, que tout vient tenter et affriander sans le fixer, qui passe de l'envie du trictrac à celle de dîner tout seul, puis à l'idée de se purger et qui finit, après avoir bien grondé, par se laisser coiffer d'un bonnet de coton et se coucher docilement sans souper, comme un enfant honteux qui est puni d'avoir fait le malade; tout ce portrait est délicieux et, si La Bruyère avait fait de son *Distrait* une petite comédie, c'est ainsi qu'il aurait voulu s'y prendre, qu'il aurait ménagé les scènes en y semant les jolis mots. »

Jamais personne n'a saisi avec plus de finesse que Leclercq, dans les petits côtés de la vie intime, les tracasseries, les commérages d'un intérieur, les scènes de ménage, les petites boutades, les bavardages, les médisances, les cancans, tous ces mille et un petits détails qui composent la vie privée. Le *Château de cartes*, la *Société intime*, les *Interprétations*, le *Frère Joseph*, la *Sapho de Quimper-Corentin* et maints autres proverbes sont des chefs-d'œuvre de finesse, d'observation, d'esprit et de grâce. Parfois, comme dans le *Duel* et le *Jury*, l'auteur n'a pas craint de s'attaquer aux plus graves questions, et jamais il n'est demeuré au-dessous de son sujet. N'est-ce pas là assez de motifs pour expliquer l'immense vogue dont jouirent ses proverbes et pour nous autoriser à affirmer qu'ils resteront, au moins en grande partie, dans notre littérature, comme une des productions les plus intéressantes et les plus originales du XIXe siècle. « Le proverbe, dit Sainte-Beuve, est devenu, entre les mains de Th. Leclercq, aussi semblable qu'il peut l'être à une petite comédie. Représentons-nous bien ce qu'était le proverbe dramatique à l'origine et dans le véritable esprit du genre. C'était une scène en plusieurs scènes qu'on écrivait ou que souvent on improvisait entre soi sur un simple canevas et qui renfermait un petit secret. Le secret était le mot même du proverbe (par exemple : *selon les gens l'encens*, ou bien : *il ne faut pas jeter le manche après la cognée*), mot qui était enveloppé dans l'action et qu'il s'agissait de deviner, « de manière, dit Carmontel, que, si les spectateurs ne le devinent pas, il faut, lorsqu'on le leur dit, qu'ils s'écrient : Ah! c'est vrai! comme lorsqu'on dit le mot d'une énigme que l'on n'a pu trouver. » Ce mot du proverbe, caché dans l'action, semblait d'abord assez important pour qu'on ne le dît pas, et Carmontel a soin de donner à chacun de ses proverbes un autre titre, en en répétant le mot tout à la fin du volume, pour que le lecteur puisse le deviner lui-même, s'il est habile. M. Leclercq ne prend pas tant de précautions. Le mot du proverbe, qui figure déjà quelquefois au titre, se trouve régulièrement au bout de chaque petite pièce et en marque la fin. Quand le mot est dit et que le proverbe est placé, on sait que la pièce est finie. Mais ce mot n'est le plus souvent chez lui qu'un prétexte aux jolies scènes, comme la moralité n'est guère qu'un prétexte à bien des fables de La Fontaine; on s'en passerait très-aisément. On voit par là que M. Th. Leclercq a atteint les extrêmes limites du genre; il a poussé le proverbe aussi loin que possible, à moins d'en faire directement une comédie... Il vivra dans la série de nos comiques comme l'expression fidèle des mœurs et de la société d'un moment, plus près, je le crois, de Picard que de Carmontel, et donnant encore mieux l'idée d'un La Bruyère, mais d'un La Bruyère féminin et adouci, lequel, assis dans son fauteuil, se serait amusé, sans tant d'application et de peine, à détendre ses savants portraits, à mettre de côté ses chevalets et ses pinceaux et à laisser courir ses observations faciles en scènes de babil déliées et légères. »

Une édition complète des *Proverbes* de Th. Leclercq a paru en 1836. Elle contient environ quatre-vingts proverbes illustrés de vignettes, dues aux plus spirituels crayons de l'époque.

Proverbes (DICTIONNAIRE DES), par Quitard. V. DICTIONNAIRE.

Proverbes (LA COMÉDIE DES), pièce du sieur de Cramail. V. COMÉDIE.

PROVERBIAL, ALE adj. (pro-vèr-bi-al, a-le — rad. *proverbe*). Qui tient du proverbe, qui est de la nature du proverbe, qui a une forme consacrée : *Sentence* PROVERBIALE. *Locution* PROVERBIALE. *Dictons* PROVERBIAUX. *Le pinson est un oiseau très-vif, toujours en mouvement; cela, joint à la gaieté de son chant, a donné lieu sans doute à la façon de parler* PROVERBIALE : *gai comme un pinson.* (Buff.)

— Qui est cité vulgairement comme type, comme vérité vulgaire : *La douceur des jeunes filles est en quelque sorte* PROVERBIALE. (Théry.) *La brutalité des mœurs allemandes a été* PROVERBIALE *pendant des siècles.* (Guizot.)

— Mus. *Air, thème proverbial*, Air populaire dont les paroles se trouvent être en situation au moment où on le joue : *L'air : « Allez-vous-en gens de la noce, » joué à la fin d'une soirée, est un* AIR PROVERBIAL.

PROVERBIALEMENT adv. (pro-vèr-bi-a-le-man — rad. *proverbial*). D'une manière proverbiale : *Ce n'est pas sans quelque raison que l'on dit* PROVERBIALEMENT *d'un homme minutieux qu'il met les points sur les* i. (De Bonald.)

PROVERBIALISÉ, ÉE (pro-vèr-bi-a-li-zé) part. passé du v. Proverbialiser : *Avarice* PROVERBIALISÉE.

PROVERBIALISER v. a. ou tr. (pro-vèr-bi-a-li-zé — rad. *proverbe*). Rendre proverbial : *La critique a* PROVERBIALISÉ *la bonhomie de cet écrivain.*

PROVICAIRE s. m. (pro-vi-kè-re — du préf. *pro*, et de *vicaire*). Ecclésiastique qui tient la place du vicaire.

PROVIDE adj. (pro-vi-de — lat. *providus;* de *providere*, prévoir). S'est dit pour PRÉVOYANT : *La nature* PROVIDE *a rendu les animaux féroces très-peu féconds.* (Arnaud.)

PROVIDENCE s. f. (pro-vi-dan-se — lat. *providentia;* de *providere*, prévoir, formé de *pro*, avant, et de *videre*, voir). Suprême sagesse qu'on attribue à Dieu et par laquelle il gouverne toutes choses : *La* PROVIDENCE *de Dieu. La* PROVIDENCE! *Rien qu'à s'occuper d'elle, il y a de quoi devenir fou.* (Proudh.) *Si la nature s'appelle* PROVIDENCE, *la société doit s'appeler prévoyance.* (V. Hugo.) *On croit à la* PROVIDENCE *en gros, on croit au règne du hasard ou de l'intrigue dans le détail.* (Ste-Beuve.) *La* PROVIDENCE *en Dieu est une contradiction dans une autre contradiction.* (Proudh.) *Le dogme de la* PROVIDENCE *en Dieu est démontré faux en fait et en droit.* (Proudh.) *La théorie de la chute a été inventée pour concilier l'existence du mal et celle de la* PROVIDENCE. (J. Simon.) *Ce qu'on nomme la* PROVIDENCE *invisible n'est que la logique évidente.* (E. de Gir.)

Le malheur inventa le nom de *Providence*,
L'infortuné qui pleure a besoin d'espérance.

C. D'HARLEVILLE.

— Dieu, en tant qu'il gouverne l'univers : *La* PROVIDENCE *fait quelquefois des coups d'autorité.* (Mme de Sév.) *La* PROVIDENCE *doit avoir ses raisons; laissons-la faire.* (Volt.) PROVIDENCE *éternelle, qui fait ramper l'insecte et rouler les cieux, tu veilles sur la moindre de tes œuvres.* (J.-J. Rouss.) *La* PROVIDENCE *éternelle prodigue des siècles à l'accomplissement de ses desseins.* (Mme de Staël.)

Quand nous mourons de faim au sein de l'abondance,
Devons-nous te bénir? réponds, ô *Providence*;
Es-tu le Dieu du bien, es-tu le Dieu du mal?

BARRILLOT.

— Fig. Personne qui veille avec sollicitude; chose qui est d'un secours habituel : *Le droit ne sait pas se défendre lui-même; son seul gardien, son seul appui, sa* PROVIDENCE, *c'est le devoir.* (Droz.) *Un bon père est une* PROVIDENCE *pour sa famille.* (Picard.) *La prévoyance est la seconde* PROVIDENCE *du genre humain.* (Miral.) *La mère est la* PROVIDENCE *particulière, la* PROVIDENCE *spéciale des enfants.* (Le P. Ventura.) *La femme est la* PROVIDENCE *de la famille.* (Cormen.) *La femme est vraiment la* PROVIDENCE *de l'infirme, du pauvre, de l'innombrable tribu des abandonnés.* (Lamenn.) *La pauvreté est la vraie* PROVIDENCE *du genre humain.* (Proudh.)

— Hist. ecclés. *Filles de la Providence*, Religieuses d'un ordre établi dans plusieurs villes de France, et particulièrement à Paris en 1643 et à Rouen en 1666. ‖ *Clercs de la Providence*, Ordre monastique fondé en 1424.

— **Encycl.** Qu'est-ce que la *providence?* C'est, nous répond la métaphysique spiritualiste, le gouvernement direct et effectif de Dieu. Mais la très-grave question du gouvernement du monde suppose la question non moins difficile de la création, hypothèse parfaitement incompréhensible, de l'aveu de tout philosophe de bonne foi.

Mais le monde, créé ou non, qui le conserve et qui le gouverne? Etant donnée l'immutabilité des lois générales constatée par une longue observation, ne pourrait-on admettre que le monde se conserve tout seul par sa virtualité propre, que ses lois indéfectibles étant aujourd'hui ce qu'elles étaient hier n'auront rien perdu de leur force dans des milliards de siècles et que dès lors toute intervention supérieure est superflue? C'est le système des adversaires de la *providence.* Ses partisans n'ont pas reculé devant des suppositions excessivement compliquées. « Dieu veut, nous dit Malebranche, que sa conduite, aussi bien que son ouvrage, porte le caractère de ses attributs. Non content que l'univers l'honore par son excellence et sa beauté, il veut que ses voies le glorifient par leur simplicité, leur fécondité, leur universalité, leur uniformité. » Et plus loin : « Lorsque Dieu fait un miracle, il y est déterminé par de certaines circonstances qu'il a eues en vue de toute éternité, en formant cet acte simple, solennel, invariable, qui renferme et les lois générales de la *providence* ordinaire et encore les exceptions de ces mêmes lois. » Ainsi, d'une part, les voies de Dieu sont simples, fécondes, universelles et uniformes, puis, de l'autre, elles sont insuffisantes à ce point que Dieu a dû prévoir de toute éternité qu'il y faudrait remédier par des exceptions et des miracles, de telle sorte qu'au lieu d'une seule *providence* nous en avons deux, savoir : la *providence* ordinaire, qui a créé les lois de l'univers, et la *providence* extraordinaire, qui y déroge! Complication inutile qui répare les fautes de Dieu au lieu de les lui épargner. Notre système solaire, au point de vue des partisans de ce genre de *providence*, serait un mécanisme imparfait, il est vrai, mais susceptible d'être réglé au besoin comme une montre qu'on remet à l'heure journellement. Dieu, comme disait déjà Plutarque répondant à Platon, Dieu serait « aussi malheureux qu'un manœuvre ou qu'un maçon suant à la création et au gouvernement de ce monde. »

Nous ne saurions songer ici à reprendre les questions relatives à l'existence et à la nature de Dieu et à la création, et nous ne voulons raisonner que dans l'hypothèse d'un Dieu créateur. Dans cette hypothèse même, la nécessité d'une *Providence* active, qui nous montre Dieu comme un ouvrier maladroit, sans cesse occupé à diriger et à rectifier le jeu de l'appareil qu'il a créé, ne paraît pas convenir à l'omnipotence et à l'omniscience du créateur souverain. Il serait indispensable, ce semble, si on ne se heurtait à d'autres difficultés, de lui supposer une prévoyance, une sagesse éternelle, grâce à laquelle il aurait réglé d'une façon invariable et parfaite le mécanisme de l'univers. Mais si l'idée un peu grossière d'une *Providence* sans cesse occupée des détails de son œuvre blesse si ouvertement la majesté divine, s'accorde-t-elle mieux avec le fait indéniable de la libre activité humaine? Nous ne le pensons pas. « L'homme s'agite et Dieu le mène, » a dit une parole célèbre. Dans ce système fataliste, l'homme (qu'on nous permette cette expression) est réduit au rôle d'un pantin dont une volonté étrangère manœuvre les fils. Nous sommes de simples jouets dont les fonctions, impossibles à justifier aux yeux de la raison, consistent à s'agiter, c'est-à-dire à exécuter une série de mouvements mécaniques dont Dieu a voulu se ménager le spectacle. Un pareil système ne nous paraît digne ni de Dieu ni de l'homme. S'il fallait l'adopter, il ne resterait à la science humaine ni découvertes à faire ni théories à imaginer. Dans l'ordre physique, la simple idée d'une *providence* agissante bouleverserait tous les systèmes scientifiques. Si c'est Dieu qui s'applique lui-même constamment à diriger les mondes dans l'espace et à y maintenir l'harmonie, il est absurde d'imaginer une mécanique céleste et d'en rechercher les lois. Laplace s'est donné un tourment inutile à calculer et à formuler les conditions de la stabilité des mondes. Si Dieu règle à sa volonté et au jour le jour les conditions atmosphériques, on ne saurait songer à faire des recherches sur les climats, à instituer une science météorologique.

« Mais non, dit M. Jules Simon, Dieu n'intervient jamais dans les événements de l'ordre naturel et il ne change pas pour nous le cours des lois générales; Dieu ne modifie pas ses décrets après les avoir rendus, ou plutôt il n'a rendu qu'un seul décret dont la vertu s'étend à tout comme la volonté de Dieu lui-même. C'est tomber dans le paganisme que de croire aux oscillations de la volonté divine. C'est mettre Dieu dans le temps et dans l'espace et le dépouiller de son infinité. Il ne se peut qu'il soit infini s'il n'est immuable, et qu'il soit immuable si sa volonté se modifie. Sera-t-il donc le même Dieu avant et après cette modification? Ces deux mots d'avant et d'après n'ont pas de sens quand il s'agit de lui. L'éternité ne peut ni changer ni se mouvoir ni durer. Quand même il le pourrait sans cesser d'être éternel, pourquoi change-t-on si ce n'est pour mieux faire? car de changer pour faire pire, c'est le propre d'une nature dépravée. Il fera des expériences pour s'éclairer? Il deviendra plus habile avec le temps? Le penser serait impie. Dieu voit immédiatement et fait immédiatement ce qui est le mieux. Il ne se reprend donc pas. Il n'y va pas à deux coups comme nous autres impuissants. Il n'a pas plusieurs volontés successives dont la seconde corrige la première. Enfin, pour qu'il se mût, s'il pouvait se mouvoir, il faudrait une raison suffisante de son mouvement. Il faudrait que quelque impression eût été produite sur sa nature infinie et immuable et produite par un être fini. Cela est-il possible? Et l'action d'un être fini a-t-elle cette force de modifier l'être infini? Non. Cela ne se peut. Ou rien n'est prouvé en métaphysique, ou l'immutabilité de Dieu est prouvée, et, si elle l'est, il faut dire que Dieu ne change pas ses lois, ce qui revient à dire qu'il ne se change pas lui-même. » Après avoir établi ainsi l'immutabilité de Dieu et des lois de la nature, M. Simon devrait, ce semble, conclure contre le gouvernement direct de Dieu dans le monde; il conclut, au contraire, pour la *Providence*, en lui assignant la forme spéciale adoptée par Malebranche, le théoricien des miracles.

Si nous dépouillons toute cette discussion des nuages dont il semble qu'on se soit efforcé de l'envelopper, nous nous retrouvons face à face avec le problème de la fixité des lois générales à concilier avec la permanence de l'action divine. Comme s'il ne suffisait pas de la difficulté fondamentale de la question, on a été ou l'on s'est cru obligé de l'obscurcir volontairement, d'admirer, au risque de l'affaiblir, l'expression de ce qu'on croyait être la vérité et même d'accepter la *Providence* dans les termes, en la niant en réalité. « De même, dit M. Vacherot, que la création du monde n'est point un caprice de la volonté de Dieu, mais un acte nécessaire et immanent de la nature divine, de même le gouvernement de la *Providence* doit être conçu, non comme l'action contingente et individuelle d'une puissance qui modifie et suspend ses résolutions, mais comme le mouvement universel, incessant, inflexible qui entraîne le monde vers sa fin suprême : le bien. Les vrais, les seuls décrets de cette *Providence* sont les lois qui régissent les corps et les esprits; sa volonté n'est que la nature même des choses; son gouvernement n'est que le progrès irrésistible de la vie universelle, sous l'empire de la cause finale. Il faut, dans la définition de la *Providence*, se garder d'un double écueil : d'une théologie anthropomorphique, qui rabaisse la *Providence* aux proportions d'un gouvernement humain, et du naturalisme, qui la confond avec l'aveugle fatalité. Dans la vraie notion de la *Providence* se concilient la nécessité et la fatalité, la nature et l'intelligence. La cause qui a créé le monde et qui le gouverne n'en est pas extérieurement distincte; elle réside au fond ou plutôt elle est le fond des êtres qu'elle dirige; elle en est la substance et la fin. » On remarquera, dans ce passage embarrassé, les efforts que fait l'auteur pour ménager, comme on dit, la chèvre et le chou, c'est-à-dire sa raison et l'orthodoxie; mais sous ces phrases entortillées, il ne serait pas difficile de découvrir une négation radicale de la *Providence* et peut-être quelque chose de pis. Contre cette dernière insinuation, M. Vacherot sent la nécessité de répéter ouvertement la protestation d'usage indignée, violente contre l'athéisme. Pour l'athée, esprit grossier, borné, dit-il, « toute conception idéale; Dieu, le bien, le beau sont autant d'abstractions. » Puis, comme si cet anathème aux athées ne suffisait pas pour couvrir l'audace de son interprétation de la *Providence*, M. Vacherot se hâte d'ajouter qu'il croit fermement à « Dieu, par qui la nature existe, vit et se meut. » Si nous vivions encore au siècle de Giordano Bruno et de Vanini, on aurait le droit de supposer que ce dernier article de foi n'est là que pour éviter le bûcher. Mais ces contradictions n'empêchèrent pas le Père Gratry de protester contre la théorie providentielle du trop habile professeur. Au fond, le Père Gratry avait raison; une *Providence* passive, qui n'est qu'une loi nécessaire et immuable, ressemble terriblement à la fatalité absolue.

Mais cette *providence*, qu'est-elle et que peut-elle être en concurrence avec le seul être de la création, à notre connaissance, qui se pique de posséder une volonté propre et de gouverner lui-même ses actions? C'est le côté le plus délicat de la question. D'après les théologiens catholiques, l'intervention directe et constante de la *Providence* embrasse le monde moral comme le monde physique. Dieu connaît tous les sentiments de nos cœurs, toutes les résolutions de nos volontés. Non-seulement il les connaît, mais il les produit ou, du moins, il contribue à les produire. Il dispose les faits dans la plénitude de sa toute-puissance, en dehors de notre concours, et ne s'en réserve pas moins le droit de nous récompenser ou de nous punir. L'enchaînement de ces faits qui constitue la trame de l'histoire n'est pas pour Dieu chose contingente, accidentelle, fortuite; non, tout a été conçu, préconçu, voulu et réglé de toute éternité. Le doigt de Dieu est partout. C'est Dieu qui place un gravier dans un urètre pour compromettre une existence précieuse et arrêter l'essor d'émancipation d'un grand peuple, ou qui permet au crime de triompher en punition d'autres crimes. Or, le moindre inconvénient d'une pareille doctrine est d'anéantir complétement la liberté humaine et, avec la liberté, l'activité, la responsabilité, la justice dans la distribution des châtiments et des récompenses. Si, en effet, la *Providence* intervient à tout moment dans la direction des volontés et dans la conception même de la pensée, que puis-je, moi, être purement passif, contre le doigt tout-puissant de la *Providence?* Nous n'avons échappé au naturalisme, un mode du fatalisme, que pour tomber dans le fatalisme providentiel. Dans le système de Malebranche, il est vrai, c'est la *Providence* seule qui fait tout ce qui s'accomplit de bien; mais l'homme a le pouvoir de consentir librement à l'action divine, pouvoir qui implique celui de refuser son consentement, ce qui suffit pour établir sa responsabilité et sa culpabilité. Mais ce sont là pures subtilités, simples jeux d'esprit indignes d'un si grave sujet; nous les avons fait connaître ailleurs (v. GRÂCE). Mais, disent les apôtres de la *Providence*, est-il possible qu'un seul mouvement soit accompli sans la coopération ou tout au moins sans la permission de Dieu? S'il en était ainsi, sa toute-puissance ne serait plus entière. Il serait absurde que la volonté de Dieu fût absente de quelque endroit de l'espace et de quelque moment de la durée, et, puisqu'elle est présente, il serait non moins absurde qu'elle ne fût pas efficace. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce raisonnement irréfutable repose sur une série d'hypothèses dont la preuve présente de nombreuses et sérieuses difficultés. Il n'est peut-être pas bien adroit de faire découler de l'existence même de Dieu la nécessité de la *Providence* et de forcer à nier l'une tous ceux qui se refusent à admettre l'autre. Mais quoi qu'il en soit de la question théorique de la *Providence*, il est une règle pratique que l'homme ne peut pas négliger sous peine de déchéance irrémédiable, c'est de ne compter que sur lui-même. L'action de Dieu sur le monde physique est si obscure, ou tout au moins si intermittente, qu'on peut la nier sans témérité; le monde moral est abandonné à un tel désordre, à tant de luttes, de scandales, d'injustices sans réparation, de vices et de crimes impunis, qu'il semble impossible d'affirmer sans blasphème que la *Providence* est pour quelque chose dans un tel chaos. Aide-toi, Dieu t'aidera, dit un vieil adage; le conseil est parfait; mais la promesse n'est pas bien sûre; aidons-nous, et ne comptons témérairement sur l'aide de personne, pas même sur celle de la *Providence.*

— Iconogr. Une statue antique de la *Providence*, publiée par Boissard et par de Clarac (*Musée de sculpture antique*), est couronnée de laurier, vêtue d'une tunique à longues manches, tenant de la main droite abaissée un long sceptre et ayant près d'elle une corne d'abondance renversée et une corbeille remplie de fruits. Une autre statue en marbre pentélique, qui est au Louvre et que Clarac a également publiée (pl. 330), est vêtue d'une tunique d'étoffe fine, à plis nombreux, à manches longues et larges, et d'un manteau qui entoure deux fois le corps; une restauration moderne a donné à cette figure un globe et un long sceptre ou haste transversale, comme on en voit aux figures de la *Providence* gravées sur les médailles romaines de l'empire.

Les artistes modernes ont représenté la *Providence* sous les traits d'une femme qui tient de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un sceptre ou une baguette qu'elle étend sur un globe, « pour nous marquer, dit de Prézel, que c'est de la *providence* divine que nous viennent tous les biens et qu'elle étend ses soins sur tout l'univers. » Une belle figure de la *Providence* a été gravée par Domenico Cunego, d'après Louis Carrache, dans la *Schola Italica* d'Hamilton (1773). Un peintre contemporain, M. Ad. Roger, a exposé en 1855 un tableau représentant la *Providence détournant la guerre civile et les fléaux qu'elle entraîne.* « Un œil ouvert, placé dans une sphère rayonnante au-dessus de la figure symbolique de la *Providence*, désigne que rien ne lui est caché, dit encore de Prézel. Lorsque cette sphère est environnée de nuages, c'est pour marquer que les voies de la *Providence* sont impénétrables aux hommes. » On ne peut, en vérité, souhaiter un symbolisme plus nuageux. Une très-belle peinture allégorique de J.-D. de Heem, où les fleurs occupent une grande place et sont traitées de main de maître, est intitulée l'*Œil de la Providence;* elle a été payée 10,000 francs à la vente Le Roy d'Etiolles en 1861.

Providence (DE LA) ou **Pourquoi, puisqu'il y a une Providence, les hommes de bien sont-ils sujets au mal?** (*De providentia sive quare bonis viris mala accidunt quum sit providentia*), traité estimé de Sénèque. Il existe, d'après l'auteur, entre Dieu et les gens de bien une amitié dont le lien est la vertu, on pourrait dire une parenté, une ressemblance, car l'homme de bien ne diffère de Dieu que par la durée. A ce point de vue, il n'est que le fils de Dieu et il a un père qui l'élève durement. Ainsi, quand tu vois les gens de bien, « les favoris de la divinité travailler, suer, gravir les routes escarpées de la vie, et les méchants, au contraire, se reposer dans les délices, se baigner dans les voluptés, songe que nous aimons la modestie chez nos enfants, l'effronterie chez ceux des esclaves; les premiers sont maintenus par une austère discipline; les seconds sont élevés à l'impudence... » C'est pour cette raison que Dieu ne nourrit pas l'homme de bien de délices; il l'endurcit, l'éprouve, se le prépare. Il arrive des malheurs aux honnêtes gens, parce que d'abord le malheur est impuissant à vaincre celui qui est prêt à la lutte, celui que Dieu a endurci à cet effet. Il leur en arrive plus qu'à d'autres, parce que Dieu les essaye, comme un athlète qui veut entretenir ou ac-

croître ses forces cherche un fort adversaire. Il n'y a que cette force acquise qui sauve dans les grands périls de la destinée. « Je ne sache pas, dit Sénèque, que Jupiter trouve rien de plus beau sur la terre, s'il veut y abaisser ses regards, que de voir Caton, après les désastres répétés de son parti, debout et inébranlable au milieu des ruines publiques; que toutes choses, dit-il, tombent en la puissance d'un seul, que les terres soient gardées par ses légions, les mers par ses flottes; que le soldat césarien en assiége les portes, Caton a une issue pour s'échapper. Il suffit d'une seule main pour frayer une large route à la liberté. » Les délices des méchants ne sont pas d'ailleurs si agréables qu'on le suppose. Sylla n'est pas heureux parce que son glaive écarte la foule quand il se rend sur le forum. Voyez, au contraire, l'exemple de Régulus : plus il a de tourments, plus il a de gloire, et la gloire est quelque chose aux yeux de Sénèque. La faveur d'Auguste, au contraire, n'a pas rendu le sort de Mécène fort enviable. Est-il donc plus heureux, selon toi, ce Mécène qui, passionné d'amour et pleurant les infidélités quotidiennes d'une femme capricieuse, demande le sommeil aux doux accents d'une symphonie lointaine? Il a beau s'assoupir dans le vin, se distraire au murmure des cascades et tromper par mille voluptés son âme inquiète, il demeurera éveillé sur la plume comme Régulus sur la croix. » Régulus, du moins, a une conscience satisfaite et on n'en saurait pas dire autant de Mécène. Les véritables infortunés sont ceux qui s'engourdissent dans l'excès du bonheur, qui sont comme enchaînés par un calme plat sur une mer immobile. Le chagrin, quand il arrive, est bien plus amer pour un homme qui n'en a pas encore goûté.

Il y a, comme on voit, dans ce traité de Sénèque la thèse providentielle, thèse absolument fausse qui, outrant la difficulté déjà si grande de l'existence du mal, suppose, très-gratuitement, que le juste est soumis à une somme de maux plus grande que celle qui atteint le méchant; mais il y a aussi la belle et noble thèse stoïcienne qui, plaçant le bien dans la possession de soi, soutient que le sage est heureux parce qu'il a le témoignage de sa conscience et parce qu'il est plus grand que le malheur.

Providence (DE LA) [*De gubernatione Dei et de justo Dei præsentique judicio libri octo*], par Salvien. Dans ce livre, Salvien présente les barbares comme chargés par Dieu de châtier le monde romain et comme les promoteurs d'une société régénérée. Salvien, en outre, s'élève dans cet ouvrage contre certains chrétiens qui avaient conçu des doutes sur la Providence. Il y a plusieurs traductions françaises du traité *De gubernatione Dei;* elles sont dues au P. Bonnet (1700), au P. Mareuil (1734), à MM. Grégoire et Collombet (1834).

Providence (SERMONS SUR LA), par Bossuet. Il nous reste deux sermons de Bossuet sur la Providence. Mais lequel des deux a été prêché le premier et devant quels auditeurs? Voilà une question très-intéressante, en vérité, et sur laquelle on a pourtant bien lutté. D'après M. Gandar, qui semble avoir dit le dernier mot sur cette question des deux sermons, l'un a été prêché en 1656 à Dijon, l'autre en 1662 à la cour. Celui de 1656 a pour texte : *Mundus gaudebit, vos contristemini*, sujet bien lugubre pour la circonstance. Dijon était en fête; on avait dressé des arcs de triomphe, jeté des fleurs dans les rues pour recevoir M. le gouverneur (le prince de Condé, selon les uns, le duc d'Epernon, suivant d'autres). L'orateur prétend que « de toutes les passions la plus pleine d'illusions, c'est la joie. »

Le second sermon, prononcé en 1662 à la cour, ressemble fort au premier. Il n'y a guère de nouveau que le texte, qui n'est pas gai non plus : *Fili, recordare quia recepisti bona, Lazarus autem mala, nunc autem hic consolatur, tu cruciaris.* Ce sermon, du moins, semble plus conforme au titre. Dans le premier, on ne voyait guère la Providence apparaître; c'était un éloge assez malencontreux de l'affliction, une paraphrase anticipée du *Væ vobis qui ridetis*, dont Bossuet devait un jour frapper si cruellement le pauvre Molière. Dans le sermon de 1662, l'auteur démontre l'existence et l'action providentielle de Dieu. Son discours est une sorte de harangue belliqueuse contre les hérétiques, les libertins et les libres penseurs. Il va, dit-il, renverser la forteresse des incrédules, ces nouveaux Samaritains. Sur quoi est-elle bâtie cette forteresse? Sur l'existence du mal... Il y a du mal dans le monde, voilà l'objection que pose et que réfute Bossuet dans le premier point. Le mal, dit-il, n'est qu'apparent. « Ouvrez donc les yeux, mortels, c'est Jésus-Christ qui vous y exhorte, contemplez le ciel et la terre et la sage économie de cet univers! » Oui, il y a quelque ordre dans la nature; mais dans la société! pourquoi l'inégalité des conditions? Bossuet n'est pas embarrassé : Et le jugement dernier! s'écrie-t-il. Quand on a une pareille ressource à sa disposition, il n'y a pas d'objections qui puissent tenir. Et il fait le tableau du jugement dernier, montrant Lazare au ciel et le mauvais riche dans l'enfer et s'écrie dans un magnifique hosanna : « Oh! que vos œuvres sont grandes! que vos voies sont justes et véritables, Seigneur, Dieu tout-puissant! »

Si la Providence veille sur nous, qu'avons-nous à craindre ici-bas? Qu'avons-nous à envier sur la terre, puisque toutes nos grandeurs passent et que dans le ciel « le roi partagera son royaume avec ses sujets. » Louis XIV était là; mais l'égalité, la démocratie dans l'autre monde n'ont jamais plus effrayé les potentats que s'ils ne croyaient qu'à celui-ci.

Providence (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA), communauté fondée en 1630 par Marie Sumagne, veuve de François de Polaillon, gentilhomme ordinaire du roi et conseiller d'Etat, dans le but de retirer du libertinage les jeunes filles que la séduction et la misère avaient pu y engager et de protéger celles que leur beauté, leur pauvreté ou les mauvais exemples de leurs parents menaçaient de faire tomber dans l'inconduite. Saint Vincent de Paul contribua, pour une grande part, à cette utile fondation. La communauté, d'abord installée à Fontenay, fut, peu de temps après, transférée à Charonne; en 1643, elle était déjà composée de cent filles qui, en 1647, vinrent occuper une maison de la rue d'Enfer. A la sollicitation de saint Vincent de Paul, Anne d'Autriche se déclara protectrice de la maison de la Providence, et donna à cette communauté la moitié d'un vaste établissement qu'elle avait acquis de l'Hôtel-Dieu, et qui, sous le nom d'hôpital de la Santé, avait été destiné dans l'origine à recevoir les pestiférés. A cette époque, saint Vincent de Paul donna aux filles de la Providence des statuts qui furent approuvés par l'autorité ecclésiastique. La communauté forma des succursales, tant à Paris que dans les provinces. La congrégation de la Providence, supprimée à la Révolution, a été rétablie depuis et possède des établissements dans un certain nombre de villes de France. Les religieuses de la Providence ne font que des vœux simples; elles se vouent à l'éducation des enfants et des jeunes personnes.

Un grand nombre d'autres congrégations moins importantes, placées sous l'invocation de la Providence et se vouant pour la plupart à l'éducation des enfants, ont été fondées dans diverses villes de France; telles sont : la communauté des sœurs de la Providence, à Ruillé-sur-Loir; la congrégation des filles de la Providence, à Charleville; la congrégation des religieuses de la Providence, à La Pommeraye (Maine-et-Loire); les congrégations des sœurs de la Providence de Nantes, de Portieux (Vosges), d'Annonay, de Troyes (Aube); les sœurs de la Providence, à Evreux; la communauté de la Providence, à La Flèche, etc. Citons encore les sœurs de la Providence du Canada et l'institut de la Providence fondé à Modène, en Italie, pour l'éducation des sourdes-muettes.

PROVIDENCE, ville des Etats-Unis, Etat de Rhode-Island, à 48 kilom. N.-O. de Newport, sur la rivière Providence, près de la baie de Narragansett, par 41° 49′ de latit. N. et 73° 45′ de longit. O.; 75,000 hab. Cour de justice; université très-fréquentée, fondée d'abord à Warsen en 1764, et transférée dans cette ville en 1770; bibliothèque publique, collége de quakers, académie; banques, compagnies d'assurance. C'est une jolie ville bien bâtie et prossédant un assez grand nombre de maisons fort élégantes; c'est en outre une cité très-industrieuse et très-commerçante. Les relations de Providence avec les ports de Boston, Bristol, Portsmouth, Stonnington, New-Haven et New-York sont desservies, d'une part par plusieurs lignes de bateaux à vapeur qui font régulièrement la traversée entre ces différents points et, de l'autre, par le chemin de fer de Boston à New-York, qui suit la côte en reliant Stonnington et New-Haven à Providence, que les deux lignes de Providence et Hartford et Providence et Worcester rattachent, en outre, à la région de l'intérieur. Les principaux articles d'importation étrangère que reçoit Providence consistent en mélasses, sucres, charbon de terre, sel et fers, et accidentellement en ivoire, gomme, écailles, girofles, dattes, etc., que lui apportent quelques chargements venus des côtes d'Afrique. L'industrie manufacturière n'a pas moins d'importance que le commerce et elle augmente constamment. A une force hydraulique considérable qu'elle tire des cours d'eau secondaires affluant à la baie, et du Blackstone, canal qui s'étend sur une longueur de 60 kilomètres, de Providence à Worcester, elle joint un grand nombre de machines à vapeur d'une puissance moyenne de 200 à 300 chevaux-vapeur chacune. Outre les établissements industriels que renferme la ville même, sa banlieue très-étendue compte sur la Pawtucket, sur les deux rives du canal et sur les autres cours d'eau de nombreuses manufactures : ce sont principalement des filatures de laine et de coton, des fabriques de vêtements et de chaussures, des teintureries, des ateliers de construction de machines à vapeur et de voitures, des minoteries, des papeteries, des forges, des scieries mécaniques pour les bois et les marbres, etc. Le travail du fer y occupe également un grand nombre de mains et livre au commerce des vis et des boulons, des clous, de la petite et de la grosse quincaillerie, des machines à tisser avec tout leur outillage, etc. On compte dans la ville et aux environs 1,160 industries employant 33,000 ouvriers. Le mouvement de navigation de son port est de 900 à 1,000 navires par an, tant à l'entrée qu'à la sortie. Ses transactions annuelles s'élèvent à 4,500,000 francs, dont 2 millions d'exportation. Cette ville fut fondée, en 1636, par Roger William, qui eut l'honneur de créer le premier établissement dans lequel une parfaite tolérance religieuse fut introduite.

PROVIDENCE, rivière des Etats-Unis, dans l'Etat de Rhode-Island, formée par la réunion du Wañaskiatucket et du Moshasick, au N.-O. de la ville qui porte son nom et qu'elle traverse presque aussitôt. Elle se dirige au S.-E. et, 18 kilomètres au-dessous de Providence, se décharge, par une large embouchure, dans la baie de Narragansett. Ses affluents principaux sont le Pawtucket ou Seekhonk, à gauche, et le Pawtuxet, à droite. Des navires de 900 tonneaux la remontent jusqu'à Providence.

PROVIDENCE (canal de la), détroit qui sépare le grand banc du petit banc de Bahama, dans l'archipel des Lucayes. Il se divise en deux parties, le canal du N.-E. et le canal du N.-O. Le premier se dirige entre le Grand-Abaco et la longue chaîne qui comprend les îles Eleuthera, Rose et de la Nouvelle-Providence; il a 50 kilomètres dans sa moyenne largeur. Le canal du nord-ouest, beaucoup plus étendu que le précédent, se trouve entre la Grande-Bahama, l'île de Moose et celle de Gorda, d'un côté, et les îles d'Isaac et de Berry, de l'autre; il a 36 kilomètres dans sa partie la plus resserrée et 200 kilomètres de longueur.

PROVIDENCE (NOUVELLE-), une des îles Bahama, dans la partie septentrionale du grand banc de Bahama, par 25° 4′ de latit. N. et 79° 42′ de longit. O.; 40 kilom. sur 15; 12,000 hab. Ch.-l., Nassau. A l'E. de l'île s'étend la rade spacieuse nommée par les Anglais New-Anchorage, abritée des vents du sud par le grand banc de Bahama, et de ceux du nord par la longue île Rose. La surface de cette île est nue et pierreuse; néanmoins on trouve, surtout sur la côte septentrionale, des cantons fertiles et bien cultivés. Les produits sont les mêmes que ceux des autres îles Bahama. Indépendamment du commerce avec la mère patrie, il s'en fait un très-actif entre les îles Bahama et les Etats-Unis d'Amérique, surtout en sel, animaux vivants et comestibles; cette île a aussi des relations importantes avec l'île de Cuba. La Nouvelle-Providence est l'île où les Anglais commencèrent à établir leur domination dans les Lucayes de Bahama, en y fondant, en 1629, une colonie qui fut détruite par les Espagnols en 1641; repeuplée de nouveau en 1690, elle éprouva le même sort en 1703 et devint ensuite la retraite de pirates que les Anglais soumirent en 1718. Elle fut prise par une escadre de Philadelphie en 1776, puis rendue aux Anglais. Les Espagnols s'en emparèrent en 1782, mais ils la restituèrent l'année suivante à ces derniers.

PROVIDENCE (Caïque de la), une des îles Bahama, dans la partie occidentale du groupe des Caïques, par 21° 50′ 46″ de latit. N. et 74° 45′ 15″ de longit. O.; 16 kilom. de longueur, de l'E. à l'O., sur 8 kilom. de largeur.

PROVIDENCE (VIEILLE-), une des îles Antilles, à 230 kilom. de la côte des Mosquitos, par 13° 26′ de latit. N. et 82° 50′ de longit. O.; 17 kilom. sur 8. Elle est séparée, au N., de la petite île de Santa-Catalina, par un canal étroit. Quoique renommée pour la salubrité de son climat, l'abondance de ses eaux, la fertilité de son sol et la facilité que présente la défense de ses côtes, elle n'est pas habitée. Elle servit autrefois de refuge aux boucaniers, qui l'avaient fortifiée.

PROVIDENCE, île de l'océan Indien, au N.-E. de Madagascar, par 9° 12′ de latit. S. et 49° 57′ de longit. E.; 14 kilom. sur 4. Il n'y a pas d'ombrage. On y trouve des cocotiers. Plusieurs rochers l'environnent.

PROVIDENCE (îles de la), petit groupe d'îles de l'Océanie, dans le grand Océan équinoxial, archipel des Carolines, par 9° 40′ de latit. N. et 158° 40′ de longit. E.

PROVIDENCE (îles de la), petit groupe d'îles du grand Océan équinoxial, au N. de la Nouvelle-Guinée, par 0° 20′ de latit. S. et 132° 55′ de longit. E. Il fut découvert par Dampier en 1699.

PROVIDENCE, cap de Patagonie, au S.-O., dans le détroit de Magellan, par 52° 58′ de latit. S. et 76° 15′ de longit. O. Il détermine, à l'O., l'entrée de la baie de son nom.

PROVIDENT, ENTE adj. (pro-vi-dan, an-te — lat. *providens;* de *providere*, prévoir). Qui a l'attribut de la providence, la faculté de prévoir l'avenir pour l'appliquer au gouvernement de l'univers : *Dieu* PROVIDENT, *sauve-nous du danger.* ‖ Vieux mot.

PROVIDENTIALISME s. m. (pro-vi-dan-si-a-li-sme — rad. *providentiel*). Système de ceux qui attribuent à une providence le gouvernement de l'univers : *L'histoire du genre humain témoigne d'un fatalisme ou d'un* PROVIDENTIALISME, *le nom ne fait rien à la chose, universel.* (Proudh.)

PROVIDENTIALISTE s. m. (pro-vi-dan-si-a-li-ste — rad. *providentiel*). Partisan du providentialisme.

— Adjectiv. : *Nos historiens* PROVIDENTIALISTES. (Proudh.)

PROVIDENTIALITÉ s. f. (pro-vi-dan-si-a-li-té — rad. *providentiel*). Caractère de ce qui est providentiel : *Il affirme l'infériorité du travail, l'éternité, la nécessité, la* PROVIDENTIALITÉ *de la misère.* (Proudh.)

PROVIDENTIEL, ELLE adj. (pro-vi-dan-si-èl, è-le — rad. *providence*). Réglé, voulu, provoqué par la Providence : *Un secours* PROVIDENTIEL. *La communauté s'entend des biens dont nous jouissons en commun par destination* PROVIDENTIELLE. (F. Bastiat.) *L'homme apporte en naissant les instincts élevés qui le forcent d'accomplir sa destinée* PROVIDENTIELLE. (Lamenn.) *La souffrance, la souffrance inégalement répartie, est dans les voies* PROVIDENTIELLES *de notre destinée.* (Guizot.)

— Qui a reçu de la Providence une mission relative aux intérêts de la société : *Les hommes qui ont été des instruments de salut en ces périodes critiques sont à bon droit proclamés* PROVIDENTIELS. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** *Hommes providentiels* et *Missions providentielles.* V. tome III, page 805.

PROVIDENTIELLEMENT adv. (pro-vi-dan-si-è-le-man — rad. *providentiel*). D'une manière providentielle : *Un pauvre hère, lorsqu'il se sent investi* PROVIDENTIELLEMENT *de l'intelligence et de la beauté, transforme activement le milieu fâcheux où le caprice du sort l'a jeté.* (G. Sand.)

PROVIDENTISME s. m. (pro-vi-dan-ti-sme — rad. *provident*). Syn. de PROVIDENTIALISME : *Si une conviction pouvait être une vertu, le fatalisme ou plutôt le* PROVIDENTISME *serait la mienne.* (Lamartine.)

PROVIGNABLE adj. (pro-vi-gna-ble; *gn* mll. — rad. *provigner*). Qui peut être provigné : *Ceps* PROVIGNABLES.

PROVIGNAGE s. m. (pro-vi-gna-je; *gn* mll. — rad. *provin*). Marcottage par le moyen de provins.

— **Encycl.** Le *provignage* est employé, dans les vignobles, pour remplacer les ceps qui viennent à périr. Dans ce but, on choisit un bon sarment sur un des ceps voisins, et on le couche dans une fosse longue et large de 0m,50. S'il n'y a pas dans le voisinage de cep assez vigoureux pour fournir un sarment convenable, on couche un cep entier, en ayant soin de ne pas choisir un individu trop âgé; on dirige un des sarments vers le lieu où il en manque et un vers le lieu où il se trouvait. Souvent on prévoit un an à l'avance le besoin de ces remplacements, et on réserve un sarment sans le tailler, mais en l'ébourgeonnant rigoureusement, afin qu'il acquière une longueur suffisante pour être couché. En Bourgogne, le *provignage* consiste dans le marcottage complet des sarments d'un cep. V. MARCOTTAGE.

PROVIGNÉ, ÉE (pro-vi-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Provigner : *Plant* PROVIGNÉ. *Ceps* PROVIGNÉS.

PROVIGNEMENT s. m. (pro-vi-gne-man; *gn* mll. — rad. *provigner*). Action de provigner.

PROVIGNER v. a. (pro-vi-gné; *gn* mll. — rad. *provin*). Arboric. Multiplier par provins : PROVIGNER *un cep.*

— Absol. : *Aligne tes plants; tu* PROVIGNERAS *l'an qui vient.* (P.-L. Courier.)

— v. n. ou intr. Se multiplier par provins ou par marcottes : *Le rosier* PROVIGNE *beaucoup.*

— Fam. Se multiplier : *Rien ne* PROVIGNE *comme une famille de paysan.*

PROVIGNEUR s. m. (pro-vi-gneur; *gn* mll. — rad. *provigner*). Celui qui provigne.

PROVIN s. m. (pro-vain — lat. *propago;* de *propagare*, propager). Cep de vigne ou rameau d'arbre fruitier qu'on recourbe et qu'on fixe en terre, pour le séparer du pied mère dès qu'il a pris racine : *Le* PROVIN *est une sorte de marcotte employée surtout pour la vigne.* (A. Dupuis.)

PROVINCE s. f. (pro-vain-se — lat. *provincia;* de *pro*, avant, et de *vincere*, vaincre, proprement le pays vaincu auparavant, le pays conquis). Division territoriale qui, n'étant pas le siége du gouvernement, est sous l'autorité d'un gouverneur délégué par le pouvoir central : *C'est une plaisante chose que les* PROVINCES *: tout le monde y est nouvelliste dès le berceau.* (Racine.) *C'est une vie étrange que celle des* PROVINCES *: on fait des affaires de tout.* (Mme de Sév.) *La Gaule était divisée en dix-sept* PROVINCES. (Guizot.) *Les prêtres insermentés excitaient le peuple dans les* PROVINCES *méridionales.* (Thiers.) ‖ Habitants d'une de ces divisions territoriales : *Plusieurs* PROVINCES *se soulevèrent. Les* PROVINCES *s'éclairent.* (Volt.)

De quelque haut crédit que se vantent les princes,
Souvent leur trop d'orgueil révolte les *provinces.*

N. LEMERCIER.

— Petit Etat, pays, contrée : *Voyager de* PROVINCE *en* PROVINCE. *Etendre son pouvoir sur des* PROVINCES *lointaines. Ajouter plusieurs* PROVINCES *à ses Etats.*

L'enragé qu'il était, né roi d'une *province*
Qu'il pouvait gouverner en bon et sage prince...

BOILEAU.

— France entière, hors sa capitale : *La*

vie, les habitudes de PROVINCE, *de la* PROVINCE. *Pour des vers faits dans la* PROVINCE, *ces vers-là sont fort beaux.* (Mol.) *Une vie dure est plus facile à supporter en* PROVINCE *que la fortune à poursuivre à Paris.* (J.-J. Rouss.) *Manque de naturel, grand défaut des femmes de* PROVINCE. (H. Beyle.) *Nous avons connu en* PROVINCE *deux femmes qui se haïssaient parce que l'une était parvenue à faire de meilleures conserves que l'autre.* (Mme Romieu.)

Elle a d'assez beaux yeux, pour des yeux de *province.*
GRESSET.

A Paris on existe, en *province* on végète.
AL. DUVAL.

Quelle folie! aller s'enterrer en *province!*
E. AUGIER.

O *province*, que ta lumière
Languit sous des brouillards épais!
GRESSET.

‖ Habitants de la province : *La* PROVINCE, *hospitalière et confiante, laisse assez volontiers sa porte ouverte.* (L. Enault.)

— Hist. rom. Pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain : *Après la défaite de Persée, la Macédoine fut réduite en* PROVINCE *romaine.* (Acad.) *Après la mort d'Agrippa, la Judée fut réduite en* PROVINCE *romaine.* (Chateaub.)

On verra, sous le nom du plus juste des princes,
Un perfide étranger désoler vos *provinces.*
RACINE.

— Dr. canon. Etendue de la juridiction d'une métropole : *Il y avait dix-huit* PPOVINCES *ecclésiastiques dans le royaume. Toute la Bourgogne était de la* PROVINCE *de Lyon.* (Acad.) ‖ Ensemble des monastères soumis à la juridiction d'un même supérieur appelé provincial.

— **Encycl.** Hist. Chez les Romains, la *province* n'était, à l'origine, qu'un commandement militaire; plus tard, on désigna ainsi tout pays conquis, situé en dehors de l'Italie, auquel on imposait l'administration romaine et où l'on envoyait un magistrat qui devait gouverner au nom de la république. Tant qu'un pays conservait ses lois et ses magistrats, il n'était pas considéré comme *province.* La réduction d'une contrée en *province*, sous la république, était confiée au général qui en avait fait la conquête, assisté de dix sénateurs nommés à cet effet. Ces magistrats examinaient, conjointement avec les délégués du pays, quelle avait été la conduite que les peuples avaient tenue vis-à-vis de Rome; on faisait d'un pays une *province* en punition d'une révolte ou d'une trahison; mais on avait soin d'épargner certaines villes alliées, qui conservaient leurs priviléges, voyaient s'augmenter leur territoire et diminuer les tributs, ce qui fait que les habitants d'une même *province* étaient souvent dans des conditions très-différentes vis-à-vis de leurs vainqueurs. La Sicile fut le premier pays hors de l'Italie qui fut réduit en *province*, ou qui fut régi en province, par opposition à la forme de gouvernement imposée aux peuples de l'Italie qui conservaient encore leurs magistrats et leurs lois ; car l'Italie ne fut jamais divisée en *provinces*, du moins sous la république, et la Gaule Cisalpine ne devint une *province* que deux siècles après la conquête. La Macédoine ne fut considérée comme *province* que vingt ans après Paul-Emile.

Après la Sicile, qui avait perdu les derniers vestiges de son autonomie en 241 av. J.-C., vint le tour de la Sardaigne trois ans plus tard. On éleva alors le nombre des préteurs de deux à quatre, parce que deux d'entre eux devaient gouverner chacun une de ces *provinces.*

En 198, l'Espagne fut divisée en Espagne Citérieure et Espagne Ultérieure, et deux autres préteurs la gouvernèrent vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. L'année 146 vit se former trois nouvelles *provinces :* 1° la Macédoine, qui avait jusque-là conservé un semblant de liberté, fut réduite par Andriscus, qui se faisait passer pour fils de Persée; 2° la même année, Mummius, devenu maître de l'Epire, lui donna le nom de *province* d'Achaïe; 3° Carthage subit le même sort sous le nom d'Afrique et, un siècle plus tard, la Numidie fut incorporée à son territoire, qui fut alors divisé en deux parties : l'ancienne et la nouvelle Afrique, et, en l'an 39 de notre ère, Caligula fit de la Numidie une *province* impériale, et l'ancienne Afrique, à laquelle on avait ajouté la Grande Syrte, devint l'Afrique proconsulaire.

En 129 av. J.-C., le royaume de Pergame, longtemps considéré comme allié, perdit toute indépendance après la révolte d'Andronicus; neuf années plus tard, on forma au delà des Alpes une nouvelle *province*, qui comprenait le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, *province* à laquelle la colonie romaine appelée *Narbo Martius* donna son nom parce qu'elle en était la capitale, et elle devint Gaule Narbonnaise. Le reste de la Gaule ne reçut d'organisation provinciale que sous Auguste (27 av. J.-C.). Toute la Gaule fut alors divisée en quatre parties : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. Au commencement du règne de Tibère furent établies les deux Germanies, *Germania Superior*, *Germania Inferior*.

Vers 75 av. J.-C., la Bithynie et une partie du Pont formèrent une *province;* après la défaite de Mithridate le Grand, et un siècle et quart environ plus tard, le restant du Pont forma le *Pontus Polemoniacus.*

En 70 av. J.-C., la Libye Cyrénaïque, jusque-là soumise à un simple tribut, mais qui avait conservé son indépendance politique, vit Lucullus lui faire subir le sort des autres pays englobés dans l'empire. On y joignit l'île de Crète, déjà conquise par Metellus Crétique.

On n'a pu découvrir au juste en quelle année la Cilicie devint *province.* La Syrie l'était dès l'an 63; l'Egypte en l'an 30; ce fut la dernière *province* érigée sous la république.

Vers l'époque de l'invasion des Cimbres, la Gaule Cisalpine, qui s'était liguée avec ces barbares, en fut punie en recevant un gouvernement particulier; mais bientôt après, les Cispadans reçurent le droit de cité et les Transpadans le droit des Latins (*jus Latii*) ; plus tard même, César accorda le droit de cité à ces derniers. Mais les municipes de la Gaule Cisalpine ne jouirent pas absolument de la même indépendance que ceux de l'Italie.

Nous n'entrerons point dans l'examen détaillé de l'organisation provinciale chez les Romains. Cette organisation, fort compliquée, était loin d'être parfaite, si l'on en juge par les plaintes que les *provinces* élevèrent souvent contre les gouverneurs, qui les pillaient et les ruinaient. La charge de gouverneur de *province* était une charge qui s'achetait; de là l'avidité des gouverneurs à rançonner les provinciaux. Les plaintes produisaient rarement effet, car elles étaient le plus souvent étouffées. Sous ce rapport, les *provinces* gagnèrent à l'établissement de l'empire. Auguste diminua beaucoup le despotisme des gouverneurs en circonscrivant leur autorité au seul exercice du pouvoir civil; en outre, il les fit activement surveiller et les tint dans sa dépendance. Il multiplia les inspecteurs sous les titres de proconsuls, lieutenants de César, procurateurs, présidents, préfets. Il divisa les *provinces* en *provinces* sénatoriales, attribuées au sénat et au peuple, et qui se composaient des plus anciennes *provinces*, et en *provinces* impériales, qui, étant les plus récemment soumises et situées sur les frontières, avaient besoin d'un gouvernement plus sévère et de plus fortes garnisons. Ces *provinces* étaient primitivement au nombre de sept : la Syrie, qui comprenait la Phénicie; l'Illyrie ou la Dalmatie; la Belgique; la Celtique ou Lyonnaise; l'Aquitaine; la Tarraconaise et la Lusitanie. Toutes les nouvelles *provinces* qui furent créées depuis Auguste firent partie du département impérial. Ces nouvelles *provinces* sont : la Mœsie (29 av. J.-C.), l'île de Chypre (27 av. J.-C.), la Galatie (25 av. J.-C.), la Pamphylie (25 av. J.-C.), avec la Lycie, la Rhétie (15 av. J.-C.), le Noricum (15 av. J.-C.), les Alpes Maritimes (14 av. J.-C.), la Pannonie (8 après J.-C.), la Cappadoce (17 après J.-C.), la Numidie (39 après J.-C.), la Mauritanie Tingitane (42 après J.-C.), la Mauritanie Césarienne (42 après J.-C.), la Bretagne (43 après J.-C.), la Thrace (46 après J.-C.), les Alpes Cottiennes (sous Néron), le Pont Polémoniaque (63 après J.-J.), la Comagène (73 après J.-C.), l'Epire (sous Trajan), l'Arabie (105 après J.-C.), la Dacie (106 après J.-C.), l'Arménie (115 après J.-C.), la Mésopotamie (115 après J.-C.), l'Assyrie (115 après J.-C.), a Syrie de Phénicie (sous Adrien), les Alpes Pennines (avant Aurélien).

Du reste, depuis Auguste, il y eut sans cesse des remaniements de *provinces* jusqu'aux réformes faites par Dioclétien et conservées par Constantin. Nous dirons seulement que le nombre des *provinces*, qui n'était que de soixante-quatre à l'avénement de Dioclétien, montait à cent quatorze au IVe siècle.

Depuis cette époque, l'empire romain cessa de s'accroître, mais de grands changements furent apportés à l'administration et aux divisions provinciales; on peut consulter à ce sujet, dans les *Antiquités romaines* de Becker, le volume intitulé : l'*Italie et les provinces.*

Au temps de Constantin, l'empire se trouvait divisé en quatre préfectures, treize diocèses et cent quinze *provinces.*

On distinguait dans chaque *province* trois sortes de villes, savoir : les villes qui avaient conservé leurs lois et s'administraient elles-mêmes; celles dont le gouvernement était calqué sur celui de Rome, et enfin les villes sujettes.

Au temps de la république, on distinguait trois sortes de terres : les unes libres et appartenant aux cités privilégiées; les autres, appelées domaine de l'Etat (*ager publicus*), comprenant toutes les propriétés particulières des rois que les Romains avaient dépossédés et, en outre, le territoire des villes qui n'avaient cédé qu'à la force des armes. La troisième classe des terres, la plus considérable, renfermait toutes les autres terres de la *province* dont les propriétaires anciens avaient conservé la jouissance, bien que, de droit, le peuple romain s'en réservât la propriété (*dominium*).

Le tribut n'était pas partout le même; on lui avait d'abord donné le nom de *stipendium* lorsqu'il se payait en argent; puis on y ajouta la dîme, qui n'avait rien de fixe et se proportionnait au plus ou moins d'abondance dans la récolte.

La Sicile et l'Asie, exemptes du *stipendium*, payaient ce qu'on appelait les *vectigalia.* Mais toutes les *provinces* indistinctement payaient la dîme. Cette imposition était affermée dans certaines localités, tandis que dans d'autres elle était adjugée au plus offrant. César, pour mettre un terme aux exactions des publicains (fermiers), changea la dîme en *stipendium.*

Plusieurs *provinces*, entre autres la Sardaigne, payaient en outre très-fréquemment des contributions en nature, ainsi que l'*ager publicus.* La plupart du temps, la contribution en nature, dans les *provinces*, n'était pas considérée comme une nouvelle imposition, mais était, après évaluation, déduite du *stipendium.* C'est ce qui, après avoir eu lieu en Espagne et en Egypte, devint général sous les empereurs.

Outre les impôts directs, il existait des impôts indirects, réunis sous le nom de *portoria*, droits d'importation et d'exportation perçus dans les ports, ou droits de passage perçus sur les ponts, les chemins, les canaux, les fleuves, et qui équivalaient ordinairement à 2 1/2 pour 100 de la valeur des objets.

Dès leur établissement, les *provinces* romaines furent considérées comme pacifiées ou comme non pacifiées. Dans le premier cas, on leur appliqua une administration civile, dont le chef était un préteur, représenté par un propréteur. Dans le second, l'administration était toute militaire, ainsi que celle de l'Algérie de nos jours, et alors le gouverneur était un consul, représenté par un proconsul.

Civils ou militaires, les gouverneurs avaient presque tous pour principale préoccupation de s'enrichir, et rien ne leur était plus facile. Leurs moindres arrêts étaient exécutés séance tenante; ils imposaient des taxes, levaient des troupes, armaient des vaisseaux, exemptaient les uns d'impôts, en surchargeaient les autres sans le moindre contrôle. C'est à peine si leurs ennemis particuliers osaient les accuser, devant le sénat, de prévarication; les plaintes étaient étouffées. Aussi quelle n'était pas la misère des *provinces*, qui, outre les impôts de toute sorte, devaient encore enrichir une foule d'intrigants, qui se hâtaient de quitter le pays aussitôt leur fortune faite et cédaient leur place à des individus disposés à faire comme eux ! L'arrivée d'un nouveau gouverneur était un sujet de terreur pour les provinciaux, qui devaient, pendant tout son voyage, l'héberger, lui et sa nombreuse suite, et fournir à leurs moindres besoins; lorsque ces hauts magistrats ne séjournaient pas dans une ville, ils ne s'en faisaient pas moins donner des sommes d'argent, comme s'ils y étaient restés plusieurs jours. S'enrichir en *province* semblait si naturel à Rome, que l'intègre Cicéron lui-même recommandait à César son ami Trébatius, qui devait lui fournir, disait-il, les moyens de faire fortune dans les Gaules.

Il suffit de lire les *Verrines* pour savoir jusqu'où pouvaient aller la cupidité et la cruauté d'un gouverneur, ayant encore à enrichir une foule d'agents, et auxquels les publicains venaient en aide.

Sous l'empire, les *provinces* se divisèrent en trois classes : 1° celles d'une grande étendue, où se trouvait une armée, et qui étaient administrées par des *legati Augusti pro prætore*, dont les uns avaient le titre de consulaire et les autres de préteur; 2° celles où se trouvaient plusieurs légions et qui étaient gouvernées par des consulaires (*consulares*); 3° celles où il n'y avait qu'une légion et qui étaient gouvernées par des *legati prætorii;* c'était la classe des *provinces* formées de pays, comme la Judée, l'Egypte, etc., où les mœurs des habitants ne permettaient pas d'appliquer le mode ordinaire d'administration.

Sous l'empire eut lieu une heureuse innovation : un traitement fixe fut accordé aux gouverneurs de *province.* Il eut pour résultat de délivrer les sujets des exactions dont ils étaient victimes, sous prétexte d'approvisionnements à fournir au chef. Grâce à cette réforme, l'Etat put faire construire des routes, des ponts, etc., avec l'argent qui jusque-là n'avait servi qu'à enrichir les gouverneurs. Mais les impôts furent aussi augmentés, car, s'il ne s'agissait plus d'enrichir des chevaliers romains, il fallait nourrir la plèbe romaine.

Pendant tout l'empire subsista en *province* une institution qui aurait pu jouer un grand rôle si le césarisme ne l'eût pas maintenue dans un état d'infériorité dont les temps modernes l'ont seuls relevée; nous voulons parler des assemblées générales, qui avaient eu d'abord un caractère politique et que César et Auguste n'avaient pas dédaigné de consulter. Elles faisaient parfois parvenir les plaintes des *provinces* jusqu'aux empereurs; mais on étouffait leur voix autant qu'on le pouvait, et leur rôle fut si minime que nous n'en aurions pas parlé, si beaucoup d'historiens n'avaient cru découvrir dans ces assemblées l'origine de notre système actuel de représentation nationale.

En terminant, disons que Dioclétien et Constantin apportèrent de grands changements dans l'administration des *provinces.* Parmi ces changements, le plus important fut celui en vertu duquel le pouvoir militaire fut entièrement retiré aux gouverneurs pour être attribué à des officiers appelés maîtres de la milice, de la cavalerie, de l'infanterie, comtes, ducs, etc.

Nous avons parlé, aux mots GAULE et NARBONNAISE, de l'organisation de la Gaule en *provinces* romaines. Les délimitations fixées sous Auguste et sous Tibère furent remaniées à l'avénement de Julien; la Gaule compta alors onze *provinces;* elle en eut dix-sept sous Honorius. Six de ces *provinces* étaient dites consulaires, c'est-à-dire administrées par des proconsuls ou des personnages consulaires; onze étaient appelées présidiales, parce qu'elles étaient administrées par des présidents. Les six *provinces* consulaires étaient : les deux Belgiques, les deux Germanies, la Lyonnaise Ire et la Viennoise; les onze *provinces* présidiales étaient : la grande Séquanaise, les deux Aquitaines, la IIe, la IIIe et la IVe Lyonnaise, les deux Narbonnaises, la Novempopulanie et les Alpes Grecques, Maritimes et Pennines. Les invasions effacèrent toutes traces de l'organisation provinciale, et l'établissement des Francs divisa la Gaule en quatre royaumes, dont les frontières furent toujours mobiles et très-contestées. Cependant des souvenirs de l'antique délimitation survivaient et servirent de base à la division en *provinces*, telle qu'elle exista jusqu'en 1789. V. FRANCE, t. VIII, p. 722.

Les *provinces* centrales, sans cesse parcourues par les armées, furent lentes à s'organiser; mais, lorsque la royauté fut devenue plus forte, l'ordre ne tarda pas à remplacer le chaos féodal. François Ier institua neuf gouvernements militaires : la Normandie, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Champagne et la Brie, la Picardie, l'Ile-de-France. Sous Henri III, le nombre de ces gouvernements fut augmenté de trois : la Bretagne, le Lyonnais, l'Orléanais; enfin, après Louis XIV, il y eut quarante gouvernements, trente-deux grands gouvernements et huit petits. De ces quarante *provinces*, la Révolution fit quatre-vingt-trois départements; elle remplaça par une pure détermination administrative les petites nationalités provinciales qui entretenaient la patrie dans la division. La Révolution créa ainsi l'unité française, c'est-à-dire qu'elle créa la France même. Toutes ces anciennes *provinces*, qui jadis s'étaient combattues et avaient conservé dans leurs coutumes, dans leurs mœurs, dans leurs lois les traces de leur ancienne hostilité, se fondirent comme par enchantement en un grand peuple, qui affirma héroïquement sa cohésion sur les champs de bataille de la République.

Si la France est incontestablement une du nord au midi et de l'est à l'ouest, les antiques différences de races et de langage continuent cependant d'exister. Le Breton et le Normand sont encore très-dissemblables du Gascon et du Languedocien, le nom même des anciennes *provinces* est encore employé dans le langage usuel; mais la nation est *une.*

Province en décembre 1851 (LA), par M. Ténot. V. DÉCEMBRE.

PROVINCES-UNIES (RÉPUBLIQUE DES), Etat fédératif formé entre les cinq provinces de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, d'Over-Yssel et de Groningue, et qui dura de 1579 à 1795.

Lorsque don Juan mourut, l'Espagne envoya le duc de Parme pour le remplacer. Don Juan, selon le bruit public, était mort par le poison; malgré son habileté, il n'avait pas pu arrêter les progrès de l'insurrection des Pays-Bas et il laissait les affaires dans un état désespéré pour l'Espagne. Quand, en 1579, le duc de Parme débarqua dans les Pays-Bas comme gouverneur, il jugea prudent de se renfermer dans son camp et d'attendre les événements au milieu de son armée. Il espérait que des mésintelligences ne tarderaient point à s'élever parmi les confédérés, desquelles il pourrait profiter. Le duc d'Alençon, qui avait accepté le protectorat de la république, n'avait pas tardé à congédier les troupes qu'il avait amenées et à retourner en France. Le comte palatin avait fait comme lui. Cet abandon des étrangers qu'ils avaient appelés à leur secours et en qui ils avaient le plus espéré instruisit les confédérés. Ils comprirent qu'il ne fallait plus compter que sur eux-mêmes. Guillaume d'Orange travailla, dans ce sens, à unir les provinces du Nord et les provinces du Midi. Par ses soins, les députés de la Hollande, de la Gueldre, de la Zélande, d'Utrecht et de la Frise se réunirent à Utrecht dans les premiers jours de l'année 1579. Le 29 janvier, ils conclurent dans cette ville le célèbre traité qui fut la base de la république des Provinces-Unies et auquel adhérèrent la même année la province d'Over-Yssel et, en 1594, celle de Groningue. Ce traité qui reçut le titre d'Union d'Utrecht, était divisé en vingt-six articles. Aucun de ces articles ne parlait de l'Espagne et des engagements antérieurs des Pays-Bas avec Philippe II. D'après ce traité, toutes les provinces composant la république jouirent de leurs franchises particulières et de la liberté de leur culte favori, en même temps que toutes réunies dans un but commun par une alliance offensive et défensive assurèrent l'indivisibilité et la force de la république. Le prince de Parme, voyant qu'au lieu de se diviser, ses ennemis se concentraient dans une union plus forte, se vit contraint de changer de tactique. Il prit l'offensive. Il assiégea inopinément la ville de Maëstricht qui, forcée de se rendre, fut trois jours en proie à toutes les fureurs

du soldat espagnol. Après la prise de Maëstricht, Malines et Bois-le-Duc se soumirent à l'autorité du roi d'Espagne. Pendant ce temps, la ville de Gand était mise en désordre par Hunbyse, que le prince d'Orange expulsa de la ville parce que, en la troublant ainsi de querelles intestines, il affaiblissait les forces que l'Union pouvait opposer à l'armée espagnole. Cependant, le 5 avril 1579, le roi d'Espagne déclarait accepter la médiation de l'empereur Rodolphe II et du pape Grégoire XIII, qui avaient entrepris de réconcilier le roi avec les états généraux des Provinces-Unies. Mais la question de la liberté de conscience, qui était déjà la cause de la guerre, fut précisément l'objet sur lequel il fut impossible de s'entendre. Le congrès fut donc obligé de se séparer après quelques mois de pourparlers infructueux. Nous avons remarqué que, dans l'Union d'Utrecht, il n'était point du tout question de l'Espagne. Cela ne suffit point au prince d'Orange, qui sentit qu'il était temps enfin que les provinces constituées proclamassent solennellement leur indépendance. Dans ce but, il convoqua les états généraux, leur proposant de proclamer la déchéance du roi d'Espagne et de ses successeurs sous l'accusation de forfaiture, ce qui fut solennellement déclaré par tous les députés dans les premiers jours de l'année 1581. Il fut alors question d'offrir le protectorat à l'une des puissances qui étaient en guerre avec l'Espagne. Quelques-uns proposaient l'Angleterre; mais il fut décidé qu'il serait offert à la France dans la personne du duc d'Alençon, qui l'accepta. Le traité qui fut conclu avec lui sur ce sujet fut ratifié, le 30 décembre 1580, par les états généraux rassemblés à Delft. La haine et la colère du roi d'Espagne s'accrurent en apprenant toutes ces nouvelles. On possède de lui une lettre adressée au duc de Parme (30 nov. 1579), qui prouve qu'il cherchait déjà à demander au crime les succès que n'avait pu lui procurer sa politique. Il fit promulguer l'arrêt de proscription contre le prince d'Orange, arrêt motivé, comme un réquisitoire, en termes violents, calomnieux et grossiers, et déclarant, point capital de ce réquisitoire, que chacun avait le droit d'attenter à la fortune privée, à la personne et à la vie du prince d'Orange. 25,000 couronnes d'or étaient promises à celui qui l'assassinerait; il était en outre promis à l'assassin qu'il lui serait fait remise de toutes les peines qu'il aurai pu encourir pour des crimes ou des délits antérieurs; c'était pousser à attenter à la vie du Taciturne tout ce qu'il y avait de brigands et de misérables. Guillaume répondit à ce réquisitoire par son *Apologie*, où il réfutait toutes les accusations portées contre lui. Au lieu de nuire au prince d'Orange, l'édit de proscription le grandit d'autant dans l'estime publique.

Le 24 juillet 1581 furent définitivement réglées les clauses du traité avec le duc d'Alençon, parmi lesquelles il faut mentionner celle-ci, que la souveraineté particulière de la Hollande et de la Zélande, ainsi que le gouvernement de la Frise, appartenait au prince d'Orange avec le titre de stathouder. Le prince de Parme, ayant repris les hostilités, vint mettre le siége devant Cambrai; mais il fut obligé de le lever, le duc d'Alençon étant venu au secours de cette ville avec l'élite de la noblesse française. D'Alençon fut reçu comme un libérateur par la population de cette ville. En quittant les murs de Cambrai, le prince de Parme alla attaquer Tournay, qui avait une garnison très-faible, mais qui fut vigoureusement défendue par la duchesse d'Epinoy. La ville fut obligée de se rendre, mais sous des conditions très-honorables. La princesse d'Epinoy sortit fièrement de la ville à la tête des débris de sa garnison. En ce moment, d'Alençon, devenu duc d'Anjou, nom sous lequel nous le désignerons désormais, manquait son mariage avec la reine Elisabeth. Etant allé dans les Pays-Bas, il fut reçu honorablement à Anvers, où il fut installé comme duc de Brabant, de Limbourg, de Gueldre, etc. On raconte que, pendant la cérémonie, il eut l'insigne maladresse de dire au prince d'Orange qui allait le revêtir du manteau d'apparat : « Surtout, prince, veuillez bien me l'attacher, de façon qu'on ne puisse plus me l'enlever. » Le 18 mars 1582, le prince d'Orange, ayant réuni dans son château d'Anvers quelques personnes de distinction et de nombreux amis, se levait de table pour rentrer dans ses appartements lorsqu'un jeune homme se plaça devant lui et lui remit une pétition. Pendant qu'il lisait la pétition, le jeune homme arma un pistolet et le lui déchargea sur la tête. La balle traversa la mâchoire sous l'oreille gauche et sortit du côté opposé au milieu de la joue droite. Le prince tomba et l'assassin se précipitait pour l'achever avec un poignard quand il fut saisi par les gardes et mis à mort. Cet assassin se nommait Jean Jaureguy; il était âgé de vingt-huit ans, natif de Biscaye et commis dans la maison de Gaspard Anastio, négociant espagnol établi à Anvers. Ce jeune homme avait agi sous la promesse de son patron qu'outre la somme promise par le roi, il aurait 28,000 ducats s'il assassinait le prince d'Orange. On soupçonna de cet attentat le duc d'Anjou et le parti français; ce parti n'avait point tenté d'assassiner le prince d'Orange, mais il tentait un autre crime contre les provinces mêmes. Le duc d'Anjou, indigné de voir que le protectorat qui lui était accordé n'était qu'une ombre de pouvoir, résolut de s'emparer d'un pouvoir plus sérieux et plus direct. Pendant qu'il était à Anvers (17 janvier 1583), le duc d'Anjou, après un repas dont il avait avancé l'heure sous prétexte d'une revue de troupes, sort avec une escorte de 200 chevaux. Arrivé au pont-levis, l'un des officiers qui le suivaient feint de tomber de cheval et de s'être contusionné la jambe. Il accuse de cet accident les soldats flamands qui gardaient le pont et ordonne qu'on les punisse sévèrement. Aussitôt dit, aussitôt fait. L'escorte du duc tombe sur les soldats et s'empare du corps de garde; 3,000 hommes qui campaient au dehors des murs arrivent sur un signal et entrent dans la ville en s'écriant : « La ville est à nous! Pas de quartier! » Les habitants courent aux armes; des forgerons, des boulangers frappent les chevaliers, les uns avec des barres de fer, ceux-ci avec des fourgons. Les balles manquent. On se sert, comme de balles, de pièces de monnaie. Le combat dura ainsi plusieurs heures; mais enfin les Français furent obligés de se retirer et le duc d'Anjou prit la fuite et gagna Termonde. Le duc d'Anjou, après un crime aussi audacieux, fut lâche au point d'écrire aux états généraux pour les supplier de vouloir bien agréer ses excuses. En même temps, le roi de France intercédait en sa faveur. Le prince d'Orange eut le tort, en cette occasion, de plaider pour le duc d'Anjou et de lui faire rendre le pouvoir. Mais la rédaction par laquelle on reconnaissait au duc son protectorat était en de tels termes qu'elle devait rendre impossible le retour des faits qu'on avait déjà à déplorer. Le duc, qui s'était retiré en France, n'eut point le temps de rentrer dans les Provinces-Unies comme il y comptait, car il mourut le 15 juin 1584.

On croirait qu'après tant de services rendus à sa patrie, avec un si manifeste désintéressement, le prince d'Orange n'aurait jamais dû recueillir que la reconnaissance et l'admiration de ses concitoyens. On se tromperait. Vers la fin de sa vie, un autre grand citoyen, celui qui, après le prince d'Orange, a fait le plus pour l'indépendance et l'union des Provinces-Unies, nous voulons dire Marnix de Sainte-Aldegonde, est obligé de le défendre contre des soupçons calomnieux et injurieux. Que pouvait-on reprocher au prince d'Orange? On osait l'accuser d'avoir été de connivence avec le duc d'Anjou dans le coup de main insensé que celui-ci tenta contre la liberté de la ville d'Anvers et d'avoir introduit et maintenu des étrangers dans la ville dans l'intention de la leur livrer après avoir massacré tous ses habitants. La multitude se mit elle-même à visiter tous les bâtiments militaires pour voir si elle y trouverait quelque indice de la trahison de Guillaume. Elle n'en trouva aucun. Le prince, humilié d'un pareil procédé, se retira en Zélande. Pendant tout ce temps, le prince de Parme avait continué la guerre; il avait pris Dunkerque, Nieuport, Gravelines et il songeait à organiser une force navale considérable. Il y eut des défections dans le parti des patriotes. Le gouverneur de la Frise et de Groningue, le comte de Rumeberg, passa au parti espagnol; le prince de Chimay livra sa ville. Hunbyse, un autre misérable, offrit au prince d'Albe le moyen de lui faciliter la prise de Gand et de Termonde. En conséquence, le prince vint attaquer Gand, mais les Gantois étaient préparés. Hunbyse, accusé et convaincu de trahison, fut exécuté le 4 août 1584; mais, par suite de la mort du duc d'Anjou, l'Union se trouvait sans chef. Il fallait, pour sortir de cette situation, ou se déclarer en république ou élire un nouveau chef. On offrit donc l'autorité suprême à Guillaume le Taciturne : on ne pouvait en trouver un plus digne. Mais à peine cet acte était-il promulgué que, le 10 juillet 1584, comme le prince était à Delft où il s'était rendu pour la cérémonie de son inauguration, il reçut une balle qui l'atteignit en pleine poitrine. Il tomba aussitôt dans les bras de ses serviteurs et mourut quelques minutes après. Sa sœur, la comtesse de Schwarzenberg, lui ferma les yeux. Il avait aussi près de lui sa femme, qui était la fille de Coligny, veuve en premières noces de Téligny, massacré pendant la Saint-Barthélemy. Le fils de Guillaume, Maurice, qui avait alors dix-huit ans, jura sur le corps de la victime de poursuivre les meurtriers de son père. Quatre jours après, on arrêtait l'assassin du prince d'Orange, le Bourguignon Balthazar-Gérard. Il y avait déjà six mois qu'il épiait sa victime et il était parvenu à la tromper par des marques artificieuses d'attachement et de dévouement. Il existe dans les archives de la ville de Bruxelles une lettre du prince de Parme adressée à Philippe II, dans laquelle le général espagnol donne à son roi communication et avis du crime bien avant qu'il fût exécuté. Après la mort du prince d'Orange, l'histoire de la république des Provinces-Unies prend un tout autre aspect. Il semblerait que la mort d'un si grand homme, loin de désespérer cette nation héroïque, eût donné plus de force à ses efforts et à son courage. Elle commença à repousser énergiquement toutes les propositions du duc d'Albe, qui se résolut à la guerre. La Flandre étant dégarnie de troupes, il s'y présenta et prit tout d'abord Ypres, Termonde, réduisit Gand par la famine, emporta Malines et Bruxelles après une vaine résistance. De la sorte, la presque totalité du territoire qui forme aujourd'hui la Belgique avait été reconquise à l'Espagne en 1585. Après la mort de Guillaume, les états instituèrent un gouvernement composé de dix-huit membres présidés par le prince Maurice, dont le frère aîné, était encore enfermé dans les prisons d'Espagne. Le comte de Hohenlohe fut nommé lieutenant général des Provinces-Unies; mais, malheureusement, tandis que le prince de Parme avait une armée de 80,000 hommes, le comte de Hohenlohe n'en avait qu'une de 5,200 hommes. En ce moment, le prince de Parme assiégeait Anvers et, ayant compris qu'il ne se rendrait maître de cette ville que s'il parvenait à empêcher la navigation de l'Escaut, il avait fait construire sur ce fleuve un pont immense qui est l'œuvre de Baroccio, ingénieur célèbre au service de Philippe II. Ce pont était garni de 90 bouches à feu, d'une trentaine de bateaux qui le défendaient et d'une flottille de 40 bâtiments toujours prêts à se porter sur les endroits menacés. Or, le 4 avril 1585, vers le milieu de la nuit, pendant l'obscurité la plus profonde, trois énormes masses flottantes s'avancent vers l'immense pont du prince de Parme. Il y avait avec ces fournaises une multitude de petits corps mobiles qui étaient aussi enflammés et qui éclairaient d'un éclat extraordinaire le camp ennemi et les armes des soldats. Le duc de Parme contemplait avec anxiété cette flotte enflammée, quand une première détonation se fit entendre qui ne produisit aucun effet, étant trop loin du pont. La seconde détonation, ayant éclaté au milieu même de la ligne d'embossage, fracassa plusieurs bateaux espagnols qui coulèrent avec leurs équipages et mirent le feu à d'autres navires. Le troisième brûlot arriva plus près encore, fit sauter une partie de l'estacade et emporta au loin hommes, machines, canons et apparaux. Malheureusement, les confédérés ne surent point profiter du trouble occasionné à la suite de ce désastre dans le camp ennemi. La flotte zélandaise, qui n'était pas loin, ne fit rien pour empêcher les Espagnols de réparer les dégâts de leurs constructions. Il ne restait plus qu'une ressource aux Anversois assiégés, c'était de lâcher les écluses; mais deux sorties qu'on exécuta dans ce but ayant été repoussées par les Espagnols, il fallut en revenir à la première idée de détruire l'estacade. En conséquence, on arma un navire qu'on lança contre elle et qui ne produisit aucun effet. Enfin, Marnix de Sainte-Aldegonde, qui avait défendu avec tant de génie et de courage la ville d'Anvers, fut obligé de capituler. Les Espagnols y entrèrent le 16 août 1585. Les Provinces-Unies furent encore obligées de recourir aux secours étrangers. Il ne fallait point songer à la France qui, elle-même, était ou plutôt paraissait près de sa ruine. La reine Elisabeth d'Angleterre envoya un corps de 6,000 hommes dont le commandement était confié à son favori, le comte de Leicester. Malheureusement, le comte n'était pas à la hauteur du rôle qu'on voulait lui faire jouer. On le nomma gouverneur et capitaine général des Provinces-Unies; mais ces titres n'y firent rien. En compensation, on éleva au rang de stathouder, de capitaine général des deux provinces, le prince Maurice, qui avait auprès de lui, pour le conseiller, Barneveldt, grand pensionnaire de Hollande. Le comte de Leicester, cependant, sans avoir presque rien fait, se retirait en Angleterre. Disons en passant que tous les agents de l'administration anglaise montrèrent une telle perfidie que l'Angleterre se fit haïr des confédérés. Ainsi, pour citer quelques exemples de la déloyauté anglaise des officiers supérieurs, York, Stanley et Pillot avaient livré aux troupes espagnoles les forts de Zupten, de Deventer et le territoire de Gueldre.

Cependant le prince Maurice ne perdait point son temps; il réorganisait l'armée et calmait l'irritation des esprits contre l'Angleterre, dans la crainte de s'attirer la haine de cette nation. L'Espagne, engagée en France dans la Ligue dont elle avait embrassé les intérêts, méditait follement la conquête de l'Angleterre. Elle faisait construire partout des galions, des caraques pour y débarquer. C'est l'époque de l'*invincible Armada*, qui fut détruite par un orage. Le prince Maurice sut profiter de toutes ces circonstances. La flotte hollandaise, en croisant sur les côtes, bloquait étroitement les ports de Flandre et empêcha les navires du duc de Parme de se joindre à l'*Armada*, qui avait appareillé de Lisbonne le 27 mai 1588. Cette flotte hollandaise était commandée par un bâtard du Taciturne, Justin de Nassau. On apprit bientôt la ruine de l'*Armada*. Le duc de Parme essaya de reprendre les hostilités. Haranguer et Vandenberg, deux Hollandais, firent, par un heureux coup de main, tomber au pouvoir de Maurice la ville de Bréda. Maurice y entra avec son armée; il repoussa le comte de Mansfeld, qui tenta de la reprendre. Pendant ce temps, Henri IV battait à Ivry l'armée de la Ligue et le duc de Parme recevait l'ordre de quitter les Provinces-Unies pour entrer en France. Maurice ne perdit point de temps, s'empara de plusieurs forteresses. Cependant le duc de Parme, après avoir ravitaillé Paris, opérait sa retraite à travers la Champagne. Une sédition avait éclaté dans son armée et Maurice lui avait repris Zupten, Dwinger et Nimègue. Il reçut une seconde fois l'ordre de se porter en France, où il rentra dans les premiers jours de 1592. Il revint encore en Hollande, très-malade, et il mourut à Arras le 15 décembre 1592. Le comte de Mansfeld fut désigné pour le remplacer; on lui donna comme collègue le comte de Fuentes. Cependant la guerre s'apaisait en France; Henri IV se convertissait à la foi catholique. Le roi d'Espagne renouvela alors ses efforts pour reconquérir les Pays-Bas.

L'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, fut nommé gouverneur des Provinces-Unies à la place de Mansfeld et de Fuentes, dont la mésintelligence était très-funeste aux affaires de l'Espagne; mais la même main qui avait suscité des assassins contre Guillaume le Taciturne en suscita aussi contre son fils Maurice. Un homme, nommé Michel Runichon, cédant aux instances du comte de Berlaimont, devait tuer à la fois Maurice et Frédéric-Henri, son frère, alors âgé de dix ans (1595); mais il fut trahi par ses propres indiscrétions, arrêté à Bréda et supplicié à La Haye le 3 juin 1595. Un second attentat eut lieu, ayant pour auteur Ponce Dufour. Ces deux tentatives contribuèrent à irriter encore les esprits contre l'Espagne. On refusa les négociations proposées par l'archiduc Ernest; Maurice franchit la Meuse et le Rhin et s'empara de Groningue. L'archiduc éprouva de tout ceci un tel chagrin, qu'il mourut le 21 février 1595, laissant son autorité au comte de Fuentes, qui n'eut rien de plus pressé que de pénétrer en France. L'archiduc Albert, cinquième fils de Maximilien II, frère de l'empereur Rodolphe et neveu de Philippe II, remplaça le comte de Fuentes dans son commandement, le 11 février 1596. Ce prince jouissait d'une très-grande réputation. Il se mit immédiatement en campagne. Il fit des propositions aux états; mais elles furent repoussées avec tant d'énergie, qu'il comprit qu'il n'y avait plus rien à tenter de ce côté. Dès lors il se renferma dans une abstention complète et vécut à Bruxelles presque ignoré. Cependant, vers la fin de 1596, les comtes Louis et Guillaume de Nassau, cousins du prince Maurice, se joignirent à l'amiral anglais Essex dans une heureuse expédition contre Cadix. Le 24 janvier 1597, le prince Maurice défit à Turnhout un détachement espagnol de 6,000 hommes. L'année qui s'ouvrait par cette victoire fut heureuse pour Maurice, qui s'empara d'un grand nombre de villes. Le 9 mai 1598 fut conclu entre la France et l'Espagne le traité de Vervins. Quelque temps après, Philippe II renonça à la souveraineté de la Bourgogne et des Pays-Bas en faveur de l'archiduc Albert et de sa fiancée Isabelle. En conséquence, l'archiduc écrivit aux états généraux et au prince Maurice pour les engager à la soumission. Il ne fut point répondu à cette exhortation. Une troisième tentative avait lieu pendant ce temps contre la vie de Maurice. L'auteur en était un certain Pierre Parne, manifestement aux gages du roi d'Espagne. Le 13 septembre 1598, le roi d'Espagne Philippe II mourut, et l'archiduc Albert, qui était allé en Espagne pour épouser l'infante Isabelle, ne put célébrer son mariage que le 18 avril 1599.

Avant de partir pour l'Espagne, l'archiduc avait confié le gouvernement des Provinces-Unies à André d'Autriche, tandis que le commandement de l'armée était donné à Francisco de Mendoza. Le prince Maurice entra en campagne et détruisit une partie de cette armée, qui ne vivait que du pillage qu'elle exerçait sur les pays où elle passait. Le territoire de Clèves et la Westphalie ayant été ainsi ravagés, les princes des Etats de l'empire se coalisèrent et levèrent des troupes dont le commandement fut confié au comte de la Lippe. Le comte, homme incapable, n'avait plus un seul homme avec lui au moment du combat. Ce voyant, les états généraux armèrent une flotte de 73 bâtiments de tout rang, portant 8,000 hommes et commandés par l'amiral Vandergoes, qui avait l'ordre d'aller ravager les côtes d'Espagne et de Portugal. Cette entreprise n'eut point de succès par suite des mauvais temps. Cependant la reine d'Angleterre redemandait les sommes qu'elle avait prêtées. Le peuple murmurait du prélèvement des impôts, de sorte que la république se trouvait dans une fort mauvaise situation. Heureusement Henri IV vint à son secours. Il lui envoya 1,000 soldats suisses, de l'argent pour en lever 3,000 et 200,000 écus d'or. Le prince entra en campagne par un hiver très-rigoureux et avec succès. Après quoi, il fit hardiment une expédition dans la Flandre dans les premiers jours de juin 1600. Il investit Nieuport le 1er juillet. L'archiduc se hâta de ramasser 12,000 hommes avec lesquels il ressaisit les places prises par Maurice et défit l'avant-garde de l'armée des Provinces-Unies, commandée par Ernest de Nassau. Les deux armées, celle de Maurice et celle de l'archiduc, se rencontrèrent enfin à Nieuport. Maurice y remporta une victoire complète (1600). Après quoi, Maurice rentra en Hollande, où il fut accueilli avec enthousiasme, au grand mécontentement du parti républicain et de Barneveldt. Il fut bientôt question de paix entre l'archiduc et les Provinces-Unies; les conférences pour cette paix eurent lieu à Berg-op-Zoom, mais elles n'aboutirent point. Le printemps suivant (1602), le prince Maurice rentra en campagne avec 16,000 hommes pendant que l'archiduc mettait le siége devant

Ostende. Spinola dirigeait pour l'archiduc les travaux du siége. Ostende fut obligée de se rendre le 22 septembre 1604; le siége avait été si meurtrier que les vainqueurs ne trouvèrent littéralement que des débris et des ruines. Cependant la reine d'Angleterre mourait et Jacques Ier la remplaçait. On envoya en Angleterre Barneveldt et Frédéric-Henri, qui apprirent en même temps la prise de Rheinberg, de L'Ecluse et de Grave et la réconciliation de l'Espagne et de l'Angleterre. Malgré cette réconciliation, Jacques Ier laissa des troupes aux états généraux des Provinces-Unies, pendant qu'il autorisait le gouvernement espagnol à faire des levées d'hommes en Angleterre. Indignées d'une politique aussi perfide, les Provinces-Unies venaient de faire fermer l'Escaut aux Anglais, quand on apprit à temps que les ambassadeurs des Provinces, d'abord maltraités, étaient traités enfin comme ceux des autres puissances.

La guerre n'était point encore finie. En 1605, Maurice et Spinola rentrèrent en campagne. Cette guerre, conduite avec une égale habileté de part et d'autre, est remarquable par la bataille de Roerood, où, par l'impéritie du chef de sa cavalerie, Maurice fut vaincu, mais se retira en bon ordre. Nous passerons sous silence tous les faits de la guerre; il faut remarquer seulement que les Provinces-Unies furent plus heureuses sur mer, où Hartoni, amiral de Zélande, détruisit une flotte espagnole qui lui était supérieure en forces. Cette guerre maritime se continuait jusque dans les Indes, où l'amiral hollandais Wolfert Hennanzoom rencontra et détruisit la flotte de l'amiral espagnol Hurtado. Spinola conçut le dessein d'envahir les Provinces-Unies. Maurice, bien qu'il n'eût que 12,000 hommes, eut l'habileté de le maintenir toujours en échec, sans risquer avec lui de bataille. Dans cette campagne, Maurice agit de telle sorte qu'il fut accusé, avec beaucoup d'apparence, de vouloir perpétuer la guerre afin de conserver son influence sur ses concitoyens. Voici le fait qui motiva cette accusation. Au moment où une sédition dans l'armée espagnole disséminée assurait à Maurice un triomphe certain, au lieu d'attaquer l'ennemi, il recula. Les Hollandais furent à leur tour battus sur mer; cette défaite fut compensée l'année suivante par un avantage remporté par Hunskirk. Enfin, en 1607, l'archiduc proposa la paix. Il y eut à ce propos des désordres dans les Provinces-Unies. A la tête du parti de la paix fut le sage Barneveldt, qui comprit que la continuation de la guerre amènerait son pays à retomber sous le joug de l'Espagne ou à tomber sous celui de Maurice. Maurice était pour la continuation de la guerre; on comprend dans quelle intention Barneveldt, pour gagner du temps, proposa une suspension d'armes, à laquelle Maurice s'opposa. Enfin, le gouvernement de la république déclara qu'il ne se prêterait aux négociations qu'à la condition que les plénipotentiaires espagnols reconnussent auparavant la république des Provinces-Unies. L'habile Jean de Neym fut chargé des négociations pour l'archiduc. Il fut convenu qu'on reconnaîtrait l'existence de la république et que les hostilités seraient suspendues pendant huit mois. Mais ces négociations furent compromises par Jean de Neym lui-même, qui avait tenté de corrompre le greffier des états généraux. Ce greffier fit savoir les secrètes machinations de l'ambassadeur espagnol à Maurice, qui lui dit de le laisser aller, espérant que ce fait parvenu à la connaissance des états généraux suffirait pour rompre toutes les négociations tendantes à la paix. L'affaire s'ébruita en effet. Mais, grâce à Barneveldt, les négociations reprirent cependant. Au mois de janvier 1608, tous les ambassadeurs se réunirent à La Haye. Au mois d'août, rien n'était encore décidé; et enfin la rupture des négociations fut déclarée, sans avoir abouti, les Provinces-Unies n'ayant point voulu renoncer à leur droit sur le commerce des Indes orientales. Toutefois, la France et l'Angleterre ayant offert leur médiation, les négociations reprirent sur de nouvelles bases. Mais ces négociations furent accompagnées de beaucoup d'orages. Le 9 avril 1609, on conclut et on signa une trêve de douze ans. Il y eut cependant, dans l'intervalle de ces douze ans, des discussions au sujet de la possession de Clèves et de Juliers. Le duc de Clèves étant mort sans héritiers, plusieurs princes d'Allemagne réclamaient la possession de ces deux villes. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, qui y prétendaient, étaient encouragés par les Provinces-Unies et par la France, qui, pour appuyer leurs prétentions, envoyèrent, celles-là le prince Maurice, celle-ci le maréchal de La Châtre. L'archiduc envoya Spinola avec 20,000 hommes au secours de Neubourg; et Maurice arriva avec une armée égale pour défendre l'électeur de Brandebourg. Ces généraux s'emparèrent de plusieurs villes, mais eurent soin de ne commettre aucun acte d'hostilité vis-à-vis l'un de l'autre.

Pendant cette paix, on put voir se manifester les intentions de Maurice, qui n'étaient autres que de détruire l'œuvre de son père Guillaume le Taciturne et de s'élever un trône sur les débris de la république des Provinces-Unies. Mais Barneveldt avait deviné Maurice. Les hostilités de ces deux hommes, dont l'un, Barneveldt, fut un vrai sage et un vrai grand homme, commencerent à propos de deux théologiens de l'université de Leyde, François Gomar et Jacques Arminius. Nous n'entrerons point dans les détails théologiques de cette discussion. Barneveldt était du parti d'Arminius qui, par sa science, son urbanité et la pureté de ses mœurs, était digne d'avoir un tel défenseur. L'adversaire d'Arminius, Gomar, violent, grossier et brutal, rallia à son parti le roi Jacques d'Angleterre et Maurice qui, sans avoir une opinion bien arrêtée en ces matières, cherchait à s'appuyer sur un parti pour aider son ambition. Le roi Jacques, enchanté de voir Maurice avec lui dans le parti des gomaristes, lui envoya l'ordre de la Jarretière. Le roi Jacques en voulait d'abord à Barneveldt qui lui avait fait rendre fort habilement les villes de Brille, Flessingue et Ramekins, qui avaient été abandonnées à la reine d'Angleterre Elisabeth comme garantie, lorsqu'elle avait envoyé le comte Leicester avec 6,000 hommes au secours des Pays-Bas. On tramait donc en secret contre Barneveldt. François Aarsen, le fils du même greffier que Neym avait été tenté de corrompre, fut un de ceux qui déclamèrent le plus violemment contre Barneveldt, l'accusant de vouloir replacer les Provinces-Unies sous la domination espagnole. Pour savoir à quel point était habile cet Aarsen, il faut se rappeler que le cardinal de Richelieu, qui s'y connaissait, disait que c'était un des plus grands génies politiques de son temps. Le prince, qui ne faisait plus mystère de ses projets, vit que, ne pouvant pas séduire Barneveldt, il fallait s'en défaire. Pourtant il chercha à l'attirer dans son parti, en dépêchant vers lui la douairière d'Orange qui, après avoir entendu Barneveldt, fut convertie à son avis et donna à Maurice le conseil d'abandonner ses desseins. En ce moment, la guerre venait d'éclater entre le duc de Savoie et l'Espagne et entre l'archiduc Ferdinand et Venise. Les Provinces-Unies promirent au duc de Savoie un secours de 50,000 florins et on envoya 7,000 hommes et 40 navires de guerre à la république de Venise. La marine hollandaise grandissait tous les jours. Des marins hollandais, jaloux de se venger de l'Angleterre, descendirent à l'improviste en Irlande, incendièrent Crookhaven et massacrèrent un grand nombre de ses habitants. Jacques Ier ne dit rien, mais il s'indigna d'un arrêté commercial des Provinces-Unies qui défendait l'importation des laines teintes ou apprêtées par les manufacturiers anglais. Il envoya dans les Provinces Cartelon, contre lequel Barneveldt dut employer toute son habileté. Cependant, l'influence de Maurice avait assuré le triomphe aux calvinistes non remontrants ou gomaristes. Le triomphe exalta ceux-ci au point qu'il ne fut point d'excès devant lesquels ils reculassent. Barneveldt ayant vainement demandé qu'on y mît un terme résolut d'en appeler à la milice nationale qui, sous le nom de *waardegelden*, avait le droit de se réunir chaque fois que par une cause quelconque la tranquillité paraissait menacée. Un jour de l'année 1617, peu de temps après la levée de la milice, le prince Maurice quitta précipitamment La Haye et, accompagné de son frère, marcha avec deux compagnies d'infanterie sur la place de Brille. Il s'empara de la ville et dit qu'il n'agissait ainsi que pour empêcher Barneveldt de la livrer aux Espagnols. En ce moment, les gomaristes demandèrent à grands cris que les états généraux les autorisassent à faire juger par une assemblée ecclésiastique leurs dissentiments avec les arminiens. Barneveldt, s'étant vainement opposé à l'adoption de cette mesure, se décida une seconde fois à se démettre de ses fonctions; mais les états généraux le forcèrent à les conserver. Alors il vit pleuvoir sur lui une masse de pamphlets et de libelles calomnieux, sans aucun doute suscités par Maurice. Les calomnies allant croissant tous les jours contre lui, il adressa enfin aux états de Hollande un mémoire pour confondre les calomniateurs. Maurice en devint furieux. Peu après, Barneveldt, Grotius, Hoogubech et Ledunberg étaient jetés en prison par ordre des états généraux, subissant l'ascendant de Maurice. Cependant le synode tenait sa première séance à Dordrecht, le 19 novembre 1618, et sa cent-cinquante-deuxième et dernière le 9 mai 1619. Le synode eut les conséquences qu'avait prévues Barneveldt. Loin de calmer les esprits, il les irrita, et on profita de la circonstance pour instruire le procès de Barneveldt, qui fut condamné à mort et périt sur l'échafaud le 13 mai 1619. Ses deux partisans, Grotius et Hoogubech, furent condamnés à un emprisonnement perpétuel et Ledunberg se tua. On peut dire que la mort de Barneveldt porta à la république des Provinces-Unies un coup dont elle ne devait pas se relever; elle n'eut plus qu'une apparence républicaine. La mort de Barneveldt fut le signal d'une très-nombreuse émigration de remontrants ou d'arminiens. Grotius parvint à s'échapper de la prison où il était retenu et se rendit à Paris.

Cependant la trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies venait d'expirer (1621). Sur ces entrefaites moururent Philippe III et l'archiduc Albert. Philippe IV succéda à son père, et l'archiduchesse Isabelle à son mari. Les Provinces-Unies ayant pris part à de nouveaux démêlés en Allemagne, la guerre recommença entre l'Espagne et les Provinces. Spinola vint mettre le siége devant Berg-op-Zoom; mais Maurice de Nassau, qui lui tua ou lui prit 12,000 hommes, le contraignit à se retirer. En ce moment, une conspiration se tramait contre Maurice, dont le peuple devinait les ambitieux desseins. La mort de Barneveldt avait dépouillé de leurs emplois et de leurs biens ses deux fils, Stoutenbourg et Renier de Groenveld. Ils résolurent de tuer le prince et d'insurger la Hollande, de concert avec deux catholiques, six arminiens et un prédicateur très-éloquent, Slatuis. On devait d'abord attaquer Maurice à Rotterdam, même en plein jour; puis l'on s'était décidé pour Ryswick, petit village des environs de La Haye. L'exécution de ce projet fut fixée au 6 février 1628. Le coup fait, les insurgés devaient se rendre à Leyde, Gouda, Rotterdam et y soulever le peuple. Mais le complot fut dénoncé par deux frères du nom de Blaissaart. Plusieurs conjurés furent arrêtés. Stoutenbourg, qui était le véritable chef du complot, parvint à sortir de La Haye et gagna Bruxelles. Il eut le tort d'abjurer la religion protestante pour la religion catholique et de batailler, comme commandant de cavalerie espagnole, contre ses concitoyens. Ses complices, au nombre de quinze, furent livrés au bourreau. Le prince Maurice se montra d'une cruauté vraiment horrible. La femme de Barneveldt étant venue implorer la grâce de son autre fils, il lui demanda ironiquement pourquoi elle venait demander la grâce de son fils, elle qui n'était pas venue demander celle de son mari : « Parce que mon fils est coupable, lui répondit-elle, et que Barneveldt ne l'était pas. » Ces exécutions impitoyables accrurent le nombre des ennemis de Maurice et achevèrent de le rendre tout à fait impopulaire.

Les Espagnols profitèrent de cette impopularité pour renouveler leurs excursions sur la terre de la république. Spinola vint mettre le siége devant Bréda; mais Maurice était tellement inquiet, qu'il ne fit pas un mouvement pour défendre cette ville qui cependant faisait partie de son patrimoine. Sur ces entrefaites, la république fit, avec le cardinal de Richelieu, un traité par lequel elle s'engageait à ne point traiter avec l'Espagne sans la médiation de la France. Un traité fut fait aussi entre la même république et le roi Jacques d'Angleterre, par lequel celui-ci consentait à fournir à la république un contingent de 6,000 hommes dont l'entretien demeurerait à sa charge. La même année, le prince Maurice mourut d'une maladie de langueur (23 avril 1625).

La situation était fort mauvaise en ce moment. Les corsaires dunquerquois ruinaient le commerce hollandais; le roi de Danemark venait d'être battu par le comte de Tilly. Frédéric-Henri, frère de Maurice, auquel il succéda, avait quarante-deux ans en 1625. Il rappela de l'exil quelques arminiens, délivra de la prison la plupart de ceux qui y étaient enfermés et renouvela avec Charles Ier le traité conclu précédemment avec Jacques. Il reprit plusieurs villes, mais il fut arrêté dans son ardeur par les états généraux, qui pensaient que le vrai champ de bataille de la Hollande était l'Océan et que toute sa politique était de se défendre sur terre, et non point d'attaquer. En 1626, Pierre-Henri, au service des Provinces-Unies, capturait vingt-six vaisseaux espagnols; il s'emparait encore, dans les eaux du Mexique, d'une flotte de galions espagnols qui portait 12,000,000 de valeur. En 1629, les frontières de la république furent attaquées par trois armées étrangères, mais Frédéric-Henri remportait contre elles des avantages signalés. En 1633, l'archiduchesse Isabelle étant morte, les affaires de l'Espagne se trouvèrent singulièrement embrouillées. Après cette mort, le généralissime de ses armées en Belgique fit défection, et lui et quelques nobles conçurent l'idée de rallier la Belgique à la république des Provinces-Unies. Le complot fut découvert par l'imprudence du roi d'Angleterre; les nobles furent arrêtés et le roi d'Espagne nomma au commandement de ces provinces le cardinal archevêque de Tolède, Ferdinand, qui fit son entrée à Bruxelles à la tête de 17,000 hommes. Mais la France signa avec les Provinces-Unies un nouveau traité, par lequel elle s'engageait à y transporter une armée de 30,000 hommes, qui devait opérer avec un corps hollandais de force égale. Les maréchaux de Châtillon et de Brézé, à qui cette armée était confiée, vainquirent les Espagnols près d'Avein (1636) et se joignirent aux troupes de la république. Ils réduisirent quelques villes; mais les soldats s'étant livrés au pillage dans toutes les villes où ils entraient, les autres opposèrent une très-grande résistance. Ferdinand en profita pour faire contre les maréchaux une campagne qui leur fut fatale et qui consista en une série de siéges.

Le 21 octobre 1639, l'amiral Tromp remporta sur les Espagnols une grande victoire navale. Le comte Henri-Casimir, jeune prince de la maison de Nassau, étant mort des suites de ses blessures, le comte Guillaume-Frédéric, son frère, le remplaça dans la charge de stathouder de la Frise. C'est alors qu'eurent lieu les négociations pour le mariage de Marie d'Angleterre, fille du roi Charles Ier, avec le fils du prince d'Orange. Marie étant encore fort jeune ne put rejoindre son époux que deux ans après les négociations. La puissance espagnole tombait de tous côtés. En 1642, nous avons à signaler la bataille de Rocroy. Quelques mois après, le cardinal de Richelieu et Louis XIII meurent à peu de distance l'un de l'autre. En 1647, le prince Frédéric-Henri, après avoir tenté une campagne qui fut malheureuse, vint mourir à La Haye, le 14 mars. Après lui, ce fut Guillaume II qui succéda à son père dans le rang de stathouder. Celui-ci, comme son grand-père Maurice, voulut s'illustrer par ses armes et se montra fort hostile à la paix de Munster, signée le 30 janvier 1648 entre l'Espagne et les Provinces-Unies, qui y gagnaient une foule de places importantes tant dans le Brabant que dans la Flandre. Le 25 octobre de la même année, le traité de paix de Westphalie mit fin à la guerre de Trente ans. Cet intervalle pacifique, qui part de la paix de Munster, ne fut point inutile au commerce et aux arts de la Hollande. Mais un orage se préparait dans la république. L'amiral de Witt étant revenu du Brésil sans l'autorisation du stathouder Guillaume, celui-ci le fit incarcérer. Les états furent très-irrités de cet acte de Guillaume; ils lui envoyèrent des députés qu'il fit mener dans la citadelle de Louvain (30 juillet 1650). Aussitôt après, il ordonna au comte Frédéric de Nassau, stathouder de Frise, de se porter sur Amsterdam et de l'occuper militairement. Mais celui-ci trouva, en arrivant, les habitants prévenus, qui le reçurent en ennemi. Guillaume entra en fureur; néanmoins, il se vit obligé de céder et de relâcher l'amiral de Witt, ainsi que six autres officiers qu'il avait fait arrêter en même temps que lui. Le 6 novembre de la même année 1650, Guillaume mourait à l'âge de vingt-quatre ans. Après sa mort, le parti républicain et démocratique réussit à enlever au stathoudérat une foule de prérogatives qui passèrent aux mains du peuple. Les villes se réservèrent le droit de nommer leurs magistrats, et il fut décidé que dorénavant les états généraux seuls auraient le commandement et l'emploi des armées de terre et de mer. La bonne intelligence finit par se rompre avec la Grande-Bretagne, par suite de la rivalité maritime des deux peuples. Les états firent tous leurs efforts pour empêcher une rupture; mais le peuple insulta des envoyés qui devaient traiter à La Haye la réunion des deux républiques. Un personnage d'un caractère diplomatique fut même assassiné par des officiers partisans des Stuarts. La guerre éclata à la suite de l'acte de navigation promulgué par l'Angleterre, dans lequel elle déclarait fermer ses ports aux navires qui essayeraient d'y faire pénétrer des marchandises qui ne seraient point de provenance originaire de leurs manufactures ou de leur sol. Cette guerre fut soutenue, du côté de la Hollande, par l'amiral Tromp et l'amiral Ruyter. En 1653, la paix fut rétablie entre les deux républiques. En 1653, la république intervint dans les démêlés de la Suède et du Danemark, et la paix fut signée en 1656. Sur ces entrefaites, Charles II était remonté sur le trône d'Angleterre. Au lieu de conserver des sentiments de reconnaissance à la Hollande, qui l'avait généreusement accueilli pendant son exil, le premier acte de son gouvernement fut de lui déclarer la guerre et d'engager Louis XIV dans cette entreprise, qui avait à la fois un but religieux et politique. Il s'agissait, pour ces deux souverains, d'écraser un pays libre et protestant qui, près d'eux, les gênait considérablement. Nous ne raconterons point ici les détails de cette guerre, qui sont trop connus. On sait que ce fut en 1668 que le maréchal de Turenne reçut l'ordre de marcher vers le Brabant et la Flandre et de s'en emparer. En trois semaines, il conquit la Franche-Comté. Les Provinces-Unies effrayées se liguèrent avec la Suède et l'Angleterre, le 13 janvier 1668, par le traité dit de la *Triple-Alliance*. Mais Charles II, qui avait été perfide envers Louis XIV, le fut aussi envers les Provinces-Unies et s'unit secrètement avec la France, tandis que la Suède se détachait de l'alliance sur les intimations de Louis XIV.

La république se vit alors abandonnée à elle seule. En 1672, Louis XIV réunit 170,000 hommes sous la conduite de Turenne, de Luxembourg et de Condé. Les Provinces-Unies n'avaient plus d'armée de terre. Guillaume III, qui avait alors vingt-deux ans, fut nommé grand amiral des Provinces-Unies, pendant que de Witt faisait des efforts surhumains pour organiser une flotte de cent vaisseaux. Cette flotte fut confiée à Ruyter, qui partit dans les premiers jours de mai 1672 et se porta au-devant de la flotte anglo-française commandée par le duc d'York et le maréchal d'Estrées. Pendant ce temps, Louis XIV inondait littéralement les Provinces-Unies. Le prince d'Orange se retira en Hollande avec environ 70,000 hommes. Amsterdam abandonna héroïquement à la mer tout le territoire conquis par les ennemis en lâchant ses écluses, et plusieurs villes de la Hollande firent le même sacrifice. Les états rassemblés à La Haye demandèrent bientôt la paix. Louis XIV et *Charles II* exigèrent que le culte de la religion catholique fût affranchi de toute entrave et que les ministres de ce culte fussent salariés par l'Etat. En outre, Louis XIV demanda quelques villes frontières et le payement de 20,000,000 de livres, ainsi que l'abandon des marchandises étrangères déposées dans les entrepôts de l'Etat. Les Provinces ne voulurent point ac-

cepter. Guillaume fut nommé stathouder à vie; l'enthousiasme pour Guillaume monta à une telle exaltation, qu'il causa le massacre des deux frères de Witt par le peuple (27 août 1672). En 1673, il entra en campagne, fit fusiller tous les officiers qui avaient cédé des places à l'ennemi et opéra sa jonction avec un corps de 2,000 hommes envoyés par l'empereur Léopold et commandés par le célèbre général Montecuculli. Le peuple anglais se mit à murmurer contre la politique de son gouvernement. La bataille de Sénef, livrée le 14 août 1674 contre Condé, n'eut point de résultat. Enfin, la guerre prit une telle tournure que Louis XIV accepta des ouvertures de paix. Les négociations et la guerre marchèrent de front pendant toute l'année 1676. Louis XIV s'était désisté de ses prétentions extravagantes. La paix fut définitivement signée à Nimègue le 10 août 1678. Pendant l'intervalle de cette guerre, Guillaume avait épousé la fille aînée du duc d'York, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, et il est probable que ce mariage eut quelque influence sur l'esprit de Louis XIV et le rendit plus coulant pour la paix. Charles II mourut en 1685, laissant la couronne à son frère Jacques II; Guillaume d'Orange, irrité de l'ambition démesurée de Louis XIV, suscita contre lui la ligue d'Augsbourg, où toutes les puissances, excepté l'Angleterre, se promirent alliance contre Louis XIV (9 juillet 1686). Jacques II essaya vainement d'entraîner Guillaume, son gendre, dans sa politique rétrograde. Sa conduite le signala aux mécontents d'Angleterre. Ayant appris que la reine venait de donner à Jacques II un héritier, Guillaume jugea le moment venu de ne point laisser échapper le sceptre qu'il pouvait saisir. Il fit donc des préparatifs et il débarqua en Angleterre le 5 novembre 1688. Les officiers ayant tous abandonné Jacques II pour aller vers Guillaume, le premier rentra dans Londres sans avoir combattu. Le prince d'Orange parvint à lui faire quitter la ville et y fit son entrée solennelle. Le 2 janvier 1689, Jacques s'embarquait pour la France.

Guillaume d'Orange fut alors solennellement reconnu comme roi d'Angleterre par une assemblée nationale qui fut convoquée à Westminster sous le nom de Convention. Une fois roi, il se mit à la tête d'une coalition contre Louis XIV et entra en campagne contre lui. Il reparut sur le continent à la tête des armées alliées. Cette guerre se termina par la paix de Ryswick (1697). En 1700, Charles II d'Espagne meurt; en 1702, Guillaume meurt également. A la mort de ce prince, les états des Provinces-Unies, regardant sa dignité comme abolie, voulurent faire revenir le gouvernement à la forme de 1650, c'est-à-dire à une assemblée investie du pouvoir suprême, ayant pour agent d'exécution le grand pensionnaire. Heinsius fut nommé grand pensionnaire. La guerre continua entre les Provinces-Unies et la France. A la suite des désastreuses batailles de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, Louis XIV dut demander la paix en mai 1709. Mais les conditions qu'exigeaient les états étaient telles, que le roi fut forcé de continuer la guerre. Enfin, la paix fut signée à Utrecht le 11 avril 1713. Les provinces belges, par ce traité, passèrent à l'empire et prirent le nom de Pays-Bas autrichiens. On arrêta, le 5 novembre 1715, la ligne des frontières des Pays-Bas autrichiens et des Provinces-Unies. En 1748, la paix fut encore troublée. Louis XV, pour punir la Hollande qui avait accordé à Marie-Thérèse un secours de 20,000 hommes, envahit les Pays-Bas. Les Français furent vainqueurs à Fontenoy. Les états, pour donner plus de force à leur résistance, concentrèrent encore le pouvoir dans les mains d'un descendant de Nassau, qui etait Guillaume IV. On le nomma stathouder et capitaine général, et le stathoudérat fut déclaré héréditaire dans la descendance masculine ou féminine de Nassau. Un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle et, le 18 octobre 1748, les signatures furent apposées au bas du traité. Le stathoudérat se maintint ainsi dans la maison d'Orange jusqu'en 1794. La république des Provinces-Unies finit le jour où le stathoudérat étant héréditaire se confond avec la royauté. V. HOLLANDE et PAYS-BAS.

Provinces-Unies (FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES); **Marnix de Sainte-Aldegonde**, par M. Edgar Quinet (1854, in-18). Dans ce beau livre d'histoire, M. Quinet a projeté un vif éclat sur la figure de l'homme qui coopéra le plus activement à la révolution des Pays-Bas et qui cependant était resté jusqu'ici presque dans l'ombre, Marnix de Sainte-Aldegonde; deux noms, ceux d'Egmont et de Guillaume le Taciturne, absorbaient toute la lumière, et ces deux chefs semblaient avoir tout fait. M. Quinet montre que ce fut Marnix qui agit dans les moments les plus décisifs, qui suggéra à Guillaume les mesures opportunes et qui surtout, en transformant la guerre politique en guerre religieuse, rompit toute voie à une négociation avec l'Espagne, força de pousser la lutte à outrance et, la victoire obtenue, obligea la nouvelle république à chercher pour sa consolidation des bases toutes nouvelles.

Le livre est divisé en trois parties; la première est intitulée : *Marnix de Sainte-Aldegonde et les guerres des Pays-Bas;* la seconde, principalement philosophique et politique, porte ce titre : *Pourquoi la révolution hollandaise a réussi;* dans la troisième : *Religion, politique et art des guerres*, M. Quinet examine toutes les conséquences de la révolution des Pays-Bas. L'auteur commence par un portrait de Philippe II, qui est fait de main de maître; examinant ensuite la politique suivie par le roi d'Espagne dans les affaire des Pays-Bas, il insiste sur cette idée que Philippe II, quelque hypocrisie qu'il montrât dans les commencements de la guerre, quelque promesse qu'il fît de laisser la vie sauve aux rebelles, n'avait qu'une pensée, noyer l'hérésie dans le sang de ses fauteurs. C'est ce qu'il explique cyniquement dans sa correspondance, retrouvée aux archives de Simancas : « Je veux être moi-même, dit-il, l'exécuteur de mes intentions, sans que ni le péril que je puis courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres Etats qui me restent puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant Dieu est tenu de faire pour son saint service et le maintien de la foi catholique. » A quoi M. Quinet ajoute : « Le fils de Charles-Quint n'est pas seulement un monarque, c'est un système, c'est l'idéal du roi tel que l'institue le concile de Trente; voilà pourquoi je dirais volontiers avec un écrivain : J'aime Philippe II; j'aime cette longue, froide figure de marbre, inexorable comme un appareil de logique qui ne laisse rien à désirer ni à inventer. Si le concile de Trente pouvait être représenté la couronne sur la tête, je ne pourrais me le figurer autrement que sous les traits de Philippe II, et ce qui montre bien que chez lui le système est tout l'homme, c'est que l'homme disparaît dès que le système n'est pas en jeu. » Ce fut donc au nom de la religion que l'Espagne attaqua les Pays-Bas; ce fut aussi au nom de la religion que les Pays-Bas durent se défendre, mais non pas au nom de la même religion. Avant que la question fût ainsi posée d'une façon précise par Marnix, l'on voit que la révolution des Pays-Bas hésite, s'ignore elle-même et se cherche. Dès que Marnix l'a comprise et l'a fait comprendre à Guillaume, la révolution marche à pas assurés et gigantesques. Par son livre contre le clergé catholique, intitulé la *Ruche romaine*, il porte à celui-ci un coup sensible dont il ne se releva pas dans les Pays-Bas. Dès lors, aidé par des prédicateurs calvinistes qui, venus de l'Allemagne, de la Suisse et même de la France, prêchent la Réforme publiquement, le mouvement religieux s'affirme, active les esprits, redouble la haine de l'Espagne, qui représente la papauté et le catholicisme, et renforce de passions nouvelles et implacables le mouvement politique de l'indépendance. « Marnix, dit M. Quinet, avait donné une expression immortelle à ce qui se tramait au fond des cœurs. Quand les mouvements tumultueux des masses trouvent enfin pour s'exprimer une parole consacrée, cette parole réagit avec une force toute-puissante sur les événements; chacun voit clair au fond de sa passion. » L'auteur appelle avec raison cet acte le serment du Jeu de paume du XVIe siècle.

M. Quinet oppose ensuite à la décision de Marnix les hésitations de Guillaume d'Orange qui, du premier jour pouvant donner la victoire à son parti, ne le fit pas par incertitude. « Guillaume, dit-il, mit trop de temps à voir clair au fond de la révolution et, par cette incertitude, lui-même il mina sa fortune. L'homme de génie ne paraît pas encore; ses idées étaient très-sûres, très-profondes, mais elles marchaient lentement. Il paya cher ce retard. Il lui fallut dix-huit années pour racheter cette faute, encore ne put-il la racheter qu'à moitié. » Où l'historien montre surtout de la profondeur, c'est dans la recherche des causes qui ont fait triompher si solidement la révolution des Pays-Bas, tandis que d'autres révolutions plus éclatantes ont en partie avorté. Une révolution qui a triomphé de la force n'en est encore, dit-il, qu'à son début, car d'autres genres de périls tout différents se présentent et l'assiégent; si elle y résiste, alors seulement on peut dire qu'elle a vaincu. Au lieu de continuer à la combattre en face, l'ennemi la flatte, la caresse, l'amuse. Le lion qui n'a pu être dompté par la violence, il faut l'apprivoiser par des caresses. Cette règle se retrouve dans l'histoire des Pays-Bas, et Philippe II, tout inflexible qu'il était dans le principe, sut changer à propos d'armes et de moyens. » Examinant, dans cette partie de son ouvrage, si les protestants et réformés ont eu tort d'opposer l'intolérance et la guerre à l'intolérance et à la guerre que leur faisait le catholicisme, il démontre que demander à la Réforme qu'elle ne résistât point à son adversaire, c'était lui demander de se supprimer elle-même. La tolérance n'est possible qu'à la condition d'être réciproque. Elle ne va pas, elle ne peut pas aller jusqu'à se laisser exterminer par son adversaire. Sitôt qu'une révolution est victorieuse, de tous côtés l'invitation lui est faite de périr pour l'honneur de son principe, et il est rare que cette invitation ne réussisse pas auprès du plus grand nombre. La liberté devient incontinent, entre les mains des adversaires, une arme contre la liberté. Le principe de la tolérance jeté dans le monde par la Réforme fut aussitôt retourné contre elle par ses ennemis, et voici la situation qui en serait dérivée : là où le catholicisme était le plus fort, il eût écrasé la Réforme; là où il était le plus faible, la Réforme, en vertu de ses principes, était mise en demeure de le respecter et lui donner le temps de reprendre pied. Les républicains ne tombèrent pas dans le piége, et si la révolution hollandaise, selon M. Quinet, a réussi, c'est parce qu'elle a osé prendre au catholicisme ses propres armes, qu'elle a combattu par l'intolérance une religion foncièrement intolérante, et il démontre fort bien que les longanimités pacifiques rendent une révolution dupe des ennemis naturels qui feignent de l'accepter pour l'endormir.

M. Quinet termine son ouvrage par une étude fort remarquable sur l'art hollandais au XVIe siècle. Il rend compte des qualités les plus essentielles de cet art original et singulier : « La même révolution religieuse qui a créé une Hollande politique a créé l'art hollandais, en sorte que l'on a ici le spectacle d'une nation qui, née d'une parole comme le chêne du gland, s'épanouit dans une unité vivante où la religion, la politique, l'industrie, l'art ne sont que les formes diverses d'une même pensée. » Tel est ce livre, un des plus beaux et des plus complets qui soient sortis de la plume de M. Quinet. Son style, qui, dans d'autres ouvrages, est peut-être un peu touffu et trop luxuriant, est ici d'une netteté admirable et d'une éloquence sobre et vraiment vivante.

PROVINCES-UNIES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. V. GUATEMALA.

PROVINCES-UNIES DU RIO-DE-LA-PLATA. V. ARGENTINE (confédération).

PROVINCIAL, ALE adj. (pro-vain-si-al, a-le — lat. *provincialis;* de *provincia*, province). Qui est de la province; qui appartient à la province : *Administration* PROVINCIALE. *Assemblée* PROVINCIALE. *Juges* PROVINCIAUX. *La fantaisie de diffamation dévore les esprits* PROVINCIAUX. (G. Sand.) *Considérée dans son ensemble, l'étude de la langue comprend l'état présent et, dans l'état passé, l'état* PROVINCIAL *ou dialectique.* (E. Littré.) *Il est certain que le mouvement primitif du christianisme se produisit comme un mouvement* PROVINCIAL. (Renan.)

— Qui est gauche, dépourvu de vraie distinction ou ridiculement maniéré : *Quelle tenue* PROVINCIALE! *Il a conservé les habitudes* PROVINCIALES. *Elle a l'air* PROVINCIAL *et des manières précieuses et affectées.* (Destouches.)

C'est trop *provincial* pour des Parisiens.
C. DOUCET.

— Hist. *Maître provincial*, Titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre Teutonique.

— Substantiv. Personne qui habite la province : *C'est une chose bien dangereuse qu'une* PROVINCIALE *de qualité et qui a pris, à ce qu'elle croit, l'air de la cour.* (Mme de Sév.) *La mode domine les* PROVINCIALES, *mais les Parisiennes dominent la mode.* (J.-J. Rouss.) *Il est facile de reconnaître un* PROVINCIAL. (Volt.) *Partout en France l'amour du beau se développe, et pour peu que nous voyagions il nous est facile, à nous autres Parisiens, de constater qu'il n'y a plus ni* PROVINCIAUX *ni province.* (A. de La Forge.)

. . . . Une *provinciale*
Doit nécessairement être sentimentale.
E. AUGIER.

— Diplom. Registre où se trouvaient inscrits les noms de toutes les familles nobles d'une province.

— Hist. ecclés. Supérieur général de plusieurs maisons du même ordre, formant une province : *Un* PROVINCIAL *de jésuites.*

— **Encycl.** Mœurs. S'est-on assez moqué du *provincial?* Molière, dans *Monsieur de Pourceaugnac*, et Mme de Sévigné, dans ses *Lettres*, ne l'ont pas ménagé. Le vaudeville et le journal s'en sont donné à cœur joie sur son compte. Dire d'un homme qu'il a l'air d'un *provincial*, c'est presque une injure; autant vaudrait l'appeler butor, lourdaud, mal tourné, imbécile. Pour une femme, c'est encore pis; « *Elle* a l'air *provincial*, » équivaut à proclamer qu'elle n'a ni grâce ni élégance; dans le monde, une femme, fût-elle riche et belle, ne se relève pas facilement aux yeux de son entourage, pour peu qu'une *Parisienne*, tout en jouant de l'éventail, lui ait jeté cette phrase cruelle sur les épaules.

Où commence la province? est-ce à la limite des anciennes barrières, passé les fortifications, ou bien seulement au delà des forts détachés! Dans les premières années du XVIIe siècle, alors que la place Royale était le chef-lieu de Paris, tout ce qui vivait au delà du Marais était l'objet des plaisanteries dévolues à la province. Là était le foyer des idées, la serre chaude de l'esprit et de la civilisation; toutes les révoltes intellectuelles et sociales qui fermentaient dans la France nouvelle datent de cet endroit que Corneille a célébré dans une de ses comédies. « Elle fut l'arsenal de la Fronde, dit quelque part François-Victor Hugo. En politique, elle était contre Mazarin; en littérature, contre Scudéri. Elle frémissait d'aise, le 1er juillet 1652, quand la grande Mademoiselle tournait contre les troupes royales les canons étonnés de la Bastille. Elle acclamait le grand Condé débouchant victorieusement du faubourg Saint-Antoine, comme elle applaudissait le grand Corneille faisant jouer le *Cid* et *Cinna* par la troupe de Mondori au théâtre de la vieille rue du Temple. » Les temps sont bien changés! Aujourd'hui, le Marais n'est plus le microcosme où se confondaient les éléments essentiels de l'univers parisien; il ne nous offre plus comme alors les spécimens les plus rares de la vertu, de la grâce, de l'esprit, de la séduction et du vice. Ses mœurs, de princières, sont devenues bourgeoises; l'habitant de la Chaussée-d'Antin ne fait plus guère de différence entre un rentier du Marais et un parfait notaire de Carpentras; le Marais, c'est maintenant la province en plein cœur de Paris. Ainsi l'ont voulu les révolutions dans les choses et dans les esprits. Mais, au fond, la vérité la voici : nos mœurs égalitaires ont fait bien de la besogne, les chemins de fer ont « rapproché les distances » et, du va-et-vient perpétuel engagé entre Paris et la province, il est résulté ceci : le *provincial* n'est plus.

Nous entendons le *provincial* de la légende, le *provincial* étourneau, bonne pâte de niais, appât aux filous, incessamment berné par les petits journaux et chansonné sans trêve ni merci. L'antique et soupçonneux *provincial*, débarquant à Paris, une main sur sa montre, l'autre sur ses doubles poches, observant, en voiture ou au théâtre, ses voisins avec inquiétude, s'imaginant être signalé à quelque bande de voleurs depuis sa sortie de Faucigny-les-Oies, résolu à ne point dormir dans son lit d'auberge et prenant la fièvre et la colique le lendemain de son débarquement par les messageries Laffitte et Caillard, n'osant ni se perdre dans la foule, ni s'arrêter devant les boutiques, ni pénétrer dans un restaurant et englouti dans la tempête parisienne sans y rien comprendre; ce *provincial*-là n'existe plus guère que dans le souvenir des habitués du Palais-Royal ou des Variétés. Est-ce à dire que le bonhomme rougeaud qui arrive par le train de Bordeaux ou d'ailleurs, les yeux grands ouverts pour admirer, n'offre pas quelques côtés comiques à crayonner? Certes si. Il a cru tout ce qu'un Marseillais de la Canebière lui a conté sur ce Paris qui n'est cependant qu'un « petit Marseille, un Marseille où l'on a un *assent;* » il rêve des magnificences orientales, les féeriques splendeurs des *Mille et une nuits* et des femmes... Oh! les fââââmmes!... Le voilà tout surpris de voir que les houris qu'on lui avait signalées aillent à pied comme de simples mortelles, que les rues soient pavées de la même façon ou couvertes de la même poussière que la grande route départementale qui coupe en deux sa ville natale. Quand on lui dit que le dôme de l'hôtel des Invalides n'est pas en or massif, mais en *imitation*, il fait une grimace. Sa surprise est grande au spectacle des colonnes qui ornent nos places et qu'il se représentait crevant le ciel de leur pointe audacieuse. A chaque curiosité que le cousin Michel lui signale, son désappointement s'accroît; il s'en va de rue en rue, l'œil triste, les bras tombants, les jambes découragées et murmurant : « Quoi! Paris, ce n'est que ça! »

Nous n'avons pas la folle outrecuidance de peindre dans un seul médaillon toutes les variétés de l'espèce *provinciale*. Résumer dans un profil unique ces innombrables figures qui s'agitent sur toute la surface de la république, les yeux écarquillés sur tout ce qui se dit et se fait au centre, c'est-à-dire à Paris, cela est impossible. Bornons-nous à prendre un type à la portée de tout le monde et croquons-le.

L'habitant de la province qui a fait, ne fût-ce qu'une fois dans sa vie, le voyage de la capitale ne peut être, à proprement parler, considéré comme *provincial*. En touchant le macadam du boulevard, il a perdu sa virginité départementale. Le simple aspect des écuyères de l'Hippodrome l'a défloré, la vapeur de nos bouillons Duval l'a décati; il emporte à la semelle de ses souliers un peu de la crotte de notre civilisation avancée. Quoi qu'il fasse, il n'effacera jamais la trace de son pèlerinage. Ce n'est pas un Parisien, ce n'est plus un *provincial*. Il s'est dégourdi pour toujours à la flamme de ce foyer qui éclaire d'autant mieux qu'il brûle davantage. C'est donc en vain, désormais, qu'il trouvera dans sa méfiance, dans ses désillusions ou dans son amour-propre des raisonnements pour fuir Paris. Un lien indissoluble l'y unit secrètement. Surpris de cette foule à laquelle il était étranger, il y a éprouvé une immense diminution de lui-même. C'est le fait des personnes qui, jouissant en province d'une considération quelconque et y rencontrant à chaque pas une preuve de leur importance, ne s'accoutument point à cette perte totale et subite de leur valeur. Etre quelque chose dans son pays et n'être rien à Paris sont deux états qui veulent des transitions, et ceux qui passent trop brusquement de l'un à l'autre tombent dans une espèce d'anéantissement. Cet anéantissement épouvante les petits esprits, et ce sont les plus acharnés à médire de ce Paris dont ils se souviendront toujours, qu'ils tireront vanité d'avoir vu et dont ils retrouveront la trace indélébile dans leurs actions futures.

Les fonctionnaires publics, personnages essentiellement cosmopolites, sont exclus de la classe des *provinciaux* pur sang. Ce sont des pions que Paris fait mouvoir; ils lui appartiennent. Les gens qui possèdent un esprit supérieur ou un rang élevé sont en dehors des règles communes. Un homme de talent

ou d'esprit ne fut jamais tout à fait un *provincial*. Il en est de même des grands industriels, des propriétaires opulents, des gens enfin qui arrivent à Paris en train express. Jadis, c'est dans la cour des messageries, à l'arrivée des diligences, qu'il fallait aller chercher le type du *provincial* digne de ce nom; c'est maintenant aux débarcadères des grandes lignes de chemins de fer, lorsque se fait entendre le sifflet strident des trains omnibus, qu'il faut aller le *cueillir*.

Voici notre homme. Qu'importe d'où il vienne, de Pont-Lévêque ou de Pézénas. Il arrive. Prenons-le à sa première émotion. Dès qu'on a signalé le mur d'enceinte, il a mis le nez hors du wagon, écarquillant les yeux. Il est entré en gare en disant le cœur tout ému : « Me voici dans la capitale! » puis il a enfilé la première rue qui s'est offerte à lui, et bientôt sa lèvre inférieure s'est allongée en signe de déception; mais tout à coup il s'est trouvé face à face avec le Louvre, le Grand-Opéra ou les boulevards; Paris a fait ses preuves et le *provincial* suit, rassuré, le commissionnaire qui emporte ses bagages. Avec quel battement de cœur il s'avance, comme il longe lestement le trottoir, comme il observe gaillardement les petites bottines féminines qui trottinent devant lui! Mais il s'agit d'aborder le chapitre du logement. Si quelque ami ne lui a pas à l'avance indiqué un établissement modeste à la portée de sa bourse, vous voyez d'ici notre *provincial* se fourvoyer, lui et sa maigre valise, dans quelque riche hôtel d'où il sortira dépouillé comme un lapin, à moins que, son propre flair lui venant en aide, il ne rebondisse prudemment chez un logeur plus discret dans la rédaction de ses notes. Le dîner à 45 sous au Palais-Royal, les visites aux monuments, aux Invalides, à la colonne Vendôme, au Jardin des plantes, les achats dans les bazars et à la Belle-Jardinière, les rencontres émaillées d'orphelines qui se laissent conduire à l'Ambigu et d'amis de pension qui connaissent les notabilités de tout genre, voilà plus qu'il n'en faut pour valoir au *provincial* toute une ribambelle de déceptions, de surprises et de mystifications. Que l'expérience du lecteur supplée au récit que nous pourrions faire d'une odyssée dont chacun a plus ou moins affronté les multiples chapitres. Le *provincial* quitte Paris quand son petit pécule est épuisé; il revient dans son département léger d'argent, mais chargé de souvenirs, de longs récits à faire, de merveilles à raconter : il lui faudra deux ans d'économies pour réparer la brèche qu'un mois passé dans cette ville a faite à sa fortune. Qu'importe! il pourra dire en enflant la voix et en faisant saillir son ventre : « J'ai vu Paris! »

« Voir Paris! » cela était impossible à bien des *provinciaux* autrefois. Le voyage était long, ruineux, semé de difficultés. Tout homme qui de Rouen se risquait pour venir à Paris rédigeait son testament et adressait à sa famille, à ses voisins, à ses amis des adieux auprès desquels les adieux d'Hector et d'Andromaque ne sont qu'une pure plaisanterie. Aujourd'hui c'est bien différent. Les *provinciaux* viennent en troupe à Paris. Ils montent ensemble dans des trains de plaisir; de la sorte, ils ne sont plus seuls, isolés, dans les rues, sur les boulevards; ils causent du pays tout en foulant le bitume, ils ont emporté Carpentras avec eux, ils lui rapporteront un peu de ce grand Paris à la semelle de leurs bottes; en voilà plus qu'il n'en faut pour établir entre le centre et les extrémités un lien qui a son importance à bien des points de vue. Paris donne à la province le sang ardent de ses veines enflammées; la province à son tour calme ses fièvres, retrempe sa vigueur, lui redonne la santé. Comptez à combien de *provinciaux* devenus Parisiens la France doit sa gloire et sa prépondérance dans les arts, dans les lettres, dans l'industrie! Ce qui fait la grandeur de Paris c'est... le *provincial*. Le *provincial* qui s'appelle Corneille, Racine, Poussin, Diderot, Mirabeau, Chateaubriand, Hugo, Rude, Ingres, Balzac, Auber, Proudhon, Lamennais, Alexandre Dumas, etc.

— **Anecdotes.** Un honnête serrurier du canton de Toucy vient à Paris pour acheter un tour; il descend chez son neveu, qui se met à sa disposition et lui fait les honneurs de la ville. Le pauvre serrurier était ébahi; ce qui le frappait surtout, c'était ce mouvement, cette foule, cette cohue, ces *embarras de Paris*. Plusieurs jours s'étaient déjà passés et il paraissait avoir oublié complètement l'objet de son voyage. « Eh bien! mon oncle, lui dit enfin le neveu, quand achèterez-vous votre tour? — Oh! répond le naïf *provincial*, j'attends que la foire soit passée. »

∴

Une brave femme, débarquée fraîchement de son village à Paris, ne se rendait pas un compte très-exact du service des omnibus. Elle monte, après d'amples informations, dans une de ces voitures publiques et dit au conducteur : « Je vais telle rue, tel numéro, chez ma cousine au 3e étage. »

∴

Un *provincial*, peu au courant des habitudes parisiennes, entre dans un restaurant, prend en main la carte imprimée et dit gravement au garçon : « Servez-moi un *idem* au cresson. »

∴

Un *provincial* débarqué à Londres s'égare et ne peut retrouver son domicile. Il s'adresse à un policeman, qui lui demande le nom de la rue où il demeure. « Ma foi, je l'ai oublié, répond-il, mais ça finit par *street;* vous allez trouver cela tout de suite. »

— Hist. ecclés. On donne ce nom, dans la plupart des ordres religieux établis depuis le XIIe siècle, au premier supérieur de plusieurs maisons du même ordre et soumises à la même règle. On a voulu, dans ces ordres, pour en rendre le gouvernement plus facile et plus uniforme, la correspondance plus aisée, la discipline plus sérieuse, établir plusieurs degrés de supériorité et une espèce de hiérarchie. Chaque maison devait avoir primitivement son supérieur local; mais il y eût eu de grandes longueurs et des dissensions fréquentes si pour toutes les affaires ou difficultés qui se seraient présentées entre le supérieur et ses inférieurs, on avait été obligé de recourir aux généraux d'ordre, souvent très-éloignés, la plupart d'entre eux résidant à Rome, et toujours trop occupés de soins divers pour répondre ou juger aussi rapidement qu'il l'eût fallu.

On prit donc le parti de réunir différentes maisons pour en former de grandes divisions du corps entier, et on donna à ces groupes de maisons le nom de provinces, parce qu'elles étaient à peu près, dans les ordres religieux, ce qu'étaient les provinces dans les grands États. C'est en conséquence de cette institution des provinces qu'on donna le nom de *provincial* au religieux qui était mis à la tête de chacune de ces divisions.

Le mode d'élire les *provinciaux*, leurs fonctions, leur autorité varient selon les règles et les constitutions des ordres. Nous ne devons pas entrer ici dans ces détails; nous devons seulement renvoyer le lecteur à l'article particulier que le *Grand Dictionnaire* consacre à chacun des ordres religieux.

— Diplom. On appelait *provinciaux* des registres tenus par les rois d'armes, les hérauts et les poursuivants d'armes, chacun dans la province qui lui donnait son nom, pour y inscrire les noms des familles nobles et y conserver leurs armoiries blasonnées. Pour prévenir les abus qui pouvaient naître dans l'usage des blasons, couronnes, casques, timbres et supports des écussons, ces officiers publics faisaient de temps en temps dans les provinces des visites qui les mettaient en état de renouveler et d'augmenter leurs registres. Charles VIII pourvut encore plus sûrement au bon ordre en créant, le 17 juin 1487, un maréchal d'armes, à qui il donna le pouvoir de faire peindre les armoiries de tous les princes, ducs, comtes, barons, châtelains, seigneurs et autres nobles du royaume et de mettre leurs noms en catalogue, chacun à son degré de prééminence. Ces catalogues, qui, tout imparfaits qu'ils étaient, ne laissaient pas d'avoir leur utilité, furent constamment en usage jusqu'à Henri III. Sous ce prince, la guerre civile ayant introduit la licence, chacun se crut en droit de tout entreprendre; les états se confondirent; la noblesse n'eut plus rien qui la distinguât du peuple. Pour le temps où nous vivons, certes le malheur ne serait pas grand; mais au XVIe siècle, avec les idées admises, c'était un désordre auquel Henri III et Henri IV furent impuissants à porter remède; eu égard aux circonstances dans lesquelles ils se trouvèrent placés. En 1614, lors des états généraux de Paris, Louis XIII, sur les remontrances de la noblesse, créa à sa suite un conseiller juge d'armes, qui devait être noble. Il l'investit des fonctions et prérogatives qu'avaient eues autrefois les rois, hérauts et poursuivants d'armes et le chargea de dresser un registre universel de tous les nobles et de leurs armoiries, afin que, chacun y étant inscrit suivant ses qualités et ses titres, personne ne pût à l'avenir prendre d'autres armes et d'autres qualifications que celles qui auraient été consignées dans le catalogue général. Louis XIV donna plusieurs déclarations et arrêts pour faire des recherches en vue de réformer le catalogue des nobles, et envoya des commissaires dans les provinces, pour y recueillir les matériaux nécessaires au travail. Il supprima le juge d'armes (novembre 1676) et créa une grande maîtrise des armoiries. Il donna en même temps des ordres pour travailler à un armorial général dans lequel on devait remplir le dessein qui avait été autrefois proposé à Louis XIII. Mais, en avril 1700, le roi révoqua son édit de création et rétablit quelque temps après le juge d'armes dans toutes les fonctions de sa charge (avril 1701); enfin il ordonna par un arrêt que personne ne pourrait porter des armoiries timbrées, si elles n'étaient auparavant réglées et enregistrées par cet officier, et qu'il ne serait expédié aucune lettre, soit de noblesse, soit de mutation de nom ou d'armes, sans cette clause (arrêt du conseil, du 9 mars 1706).

Provinciaux à Paris (LES), comédie en quatre actes et en prose, de L.-B. Picard (théâtre Louvois, 11 janvier 1802). Cette pièce fait suite à la *Petite ville*, dont elle est la contre-partie; aussi Picard l'avait-il intitulée d'abord la *Grande ville*. C'est le récit des aventures de la famille Gaulard à Paris. Pierre Gaulard, cultivateur, bourgeois de Ligny, gros bourg sur la route de Strasbourg, qui est quasiment une petite ville, comme il nous le dit lui-même au début, vient à Paris pour bien placer Georges Gaulard, son fils, garçon d'esprit, qui a fait ses études à l'École centrale de Nancy, et pour marier avantageusement Fanchette Gaulard, sa fille, aussi gentille que bien élevée. Un gros héritage, dont il parle à tout venant, doit singulièrement faciliter la réussite de ses projets. Singulièrement est le mot, car la sainte famille tombe au milieu d'une bande de filous, tout en se proclamant trop maligne pour qu'on lui en donne à garder. Mme Vercour, jeune et jolie intrigante, débauche le fils; Mme de Volnis, autre vertu du même genre, se charge du père, et la fille a tout de suite deux amoureux : Launay et Dorval. Grâce à un honnête homme, un certain Lambert, et à l'adresse de Jean, son domestique, la famille Gaulard se tirera pourtant de ce mauvais pas et s'estimera heureuse de prendre vivement le coche après avoir découvert que l'ingénue Mme Vercour relevait de couche et que Mme de Volnis était la femme séparée de Dorval, dont le séduisant Launay n'était que le domestique. Les naïfs provinciaux s'éloignent, emportant de Paris une idée détestable, à peine modifiée par cette réflexion de Lambert, qui clôt la pièce : « Vous trouverez en foule dans Paris des hommes honnêtes, des femmes estimables; mais ils méritent bien qu'on se donne la peine de les chercher, et vous avez la preuve, par votre expérience, que ce sont toujours les fripons qui se jettent à la tête des gens. »

C'est une charge et non un tableau de Paris qui est esquissée dans cette pièce; mais la famille Gaulard est assez réussie, et ces bonnes gens qui se laissent toujours duper donnent lieu à des effets comiques des plus réjouissants. Il y a dans cette comédie une idée bizarre, qui surprend d'abord et plaît ensuite assez. L'auteur, ne pouvant dérouler tout le tableau des mœurs parisiennes, a imaginé d'introduire un montreur de lanterne magique qui fait voir aux Gaulard tout ce qu'il n'avait pu mettre en action. C'est un épisode agréable et satirique intercalé dans l'autre. En somme, cette pièce, bizarrement construite, est amusante.

Provinciales (LES) ou **Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites sur le sujet de la morale et de la politique de ces pères,** célèbre ouvrage de Blaise Pascal (Cologne, P. de La Vallée [D. Elzevier], 1657, pet. in-12). Les dix-huit lettres qui composent le recueil parurent sur feuilles séparées du 23 janvier 1636 au 24 mars 1657, sous le titre de *Lettres écrites à un provincial par un de ses amis* (in-4o, sans lieu ni date). Ce fut le public qui leur imposa ce nom de *Provinciales*, sous lequel elles acquirent l'immortalité et que l'auteur donna à la première édition de l'œuvre complète. C'est aussi sous le titre de *Petites lettres* que les écrivains du XVIIe siècle, entre autres Mme de Sévigné et Mme de Maintenon, en parlent souvent. Elles étaient signées « Louis de Montalte, » pseudonyme pris par Pascal, et qui fut connu de tout le monde dès la seconde ou troisième lettre.

Dans leur ensemble, les *Provinciales* traitent de sujets peu attrayants par eux-mêmes et si, en pamphlétaire de génie, Pascal n'avait relevé la matière par une verve terrible, un style incisif et mordant, l'ouvrage serait tombé dans l'oubli, avec les querelles religieuses qui l'avaient fait naître. Les trois premières sont consacrées à la discussion de l'examen, fait en Sorbonne, de la deuxième lettre d'Arnauld sur les cinq fameuses propositions de Jansénius; Pascal démontre l'injustice des examinateurs, leur parti pris d'obscurcir la vérité; dans les quinze suivantes, il n'est plus question d'Arnauld ni de Jansénius : Pascal attaque directement les ennemis d'Arnauld et les siens, les jésuites, et, s'attaquant surtout aux casuistes de l'ordre, fait voir la monstrueuse immoralité de leurs doctrines. C'est dans cette seconde partie surtout que se révèle le maître. Qui entendait ces difficiles questions de la grâce sur lesquelles on dissertait depuis si longtemps? Les théologiens, et encore pas tous. Le débat avait lieu dans les ténèbres, dans les caves obscures de la Sorbonne; Pascal le transporta au grand jour, il prit le public pour juge et tout d'abord il le fit éclater de rire. Ce fut pour les jésuites un coup d'autant plus pénible qu'il était inattendu; ils n'attendaient des jansénistes que des arguties de théologiens et, sur ce terrain, ils ne craignaient personne. Or, voici qu'un audacieux les attaque eux-mêmes, à l'aide de leurs propres doctrines et les livre en pâture à la raillerie de la foule. Ils ne s'en sont pas encore relevés. « Combien de rôles leur fait-il jouer, dit Racine; tantôt il amène un jésuite bonhomme, tantôt un jésuite méchant, et toujours un jésuite ridicule! »

La manœuvre était d'autant plus habile que les jésuites étaient plus triomphants; ils venaient de fêter la grande victoire remportée sur leurs ennemis, la bulle de condamnation de Jansénius (1653); ils en avaient fait des feux de joie dans leurs colléges. Port-Royal était réduit à les payer d'équivoques et de subterfuges, à ergoter sur les mots, à faire voir que les cinq propositions condamnées ne se trouvent pas expressément dans l'*Augustinus*, etc.; le débat tombait dans les puérilités, à la grande jubilation des jésuites. Que fait Pascal? En regard des cinq propositions qui, suivant les disciples de Loyola, menaçaient l'existence de l'humanité tout entière et qui se réduisent à ces aphorismes inoffensifs : « Les commandements de Dieu ne sont pas toujours possibles aux justes... La grâce est irrésistible... Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés; » en regard de ces propositions, Pascal plaça celles qu'à l'aide d'immenses lectures il put extraire au courant de la plume des énormes in-folio des casuistes Sanchez, Suarez, Enriquez, Emmanuel Sà, Busenbaum, Molina, tous jésuites, tous patronnés par leur ordre, dont les ouvrages avaient reçu le visa ou l'approbation expresse des supérieurs, dont la doctrine fait autorité, et il dit : que l'on compare. Voici d'un côté les abominables propositions de Jansénius, voici de l'autre celles de leurs adversaires : Un juge peut donner un conseil, juger une cause d'une façon absolument contraire à son opinion. — Un juge peut se laisser corrompre par des présents. — Les riches peuvent se dispenser de l'aumône; par compensation, les pauvres ont le droit de voler. — La simonie est excusable dans certains cas. — Le métier d'entremetteur est également excusable, pourvu que l'on *dirige son intention* sur le bénéfice qu'on en retire et non sur le péché en lui-même. — L'instigateur d'un crime n'est point obligé à le réparer, on n'est pas davantage obligé à restituer les biens acquis par des voies criminelles. — La direction d'intention est tout; on peut mentir et se parjurer, à l'aide de la restriction mentale; par exemple, ce n'est pas faire un faux serment que de jurer qu'on n'a pas tué un tel, quoiqu'on l'ait tué, pourvu qu'on sous-entende une circonstance fausse. — Les promesses n'obligent à rien si, en les faisant, on avait l'intention de ne pas les tenir. — Ce n'est qu'un péché véniel de calomnier ceux qui parlent mal de nous. — L'homicide est permis, non-seulement en duel, mais en trahison, dans certains cas. — Il est licite à un religieux de tuer quiconque calomnie sa société ou sa personne, etc., etc. Le tout entremêlé de discussions plaisantes, d'anecdotes scabreuses, d'éclats de colère tempérés par des concessions ironiques, de vifs portraits de jésuites, entre autres celui d'Escobar, tracés avec une spirituelle malice, et toutes les preuves, tous les témoignages accumulés, d'une lettre à l'autre, avec un art et une habileté suprêmes. « Les choses, ici, étaient assez éloquentes d'elles-mêmes, dit M. H. Martin; qu'on juge de ce que dut y ajouter l'éloquence inouïe des *Lettres provinciales;* cette longue et sanglante ironie éclatant à la fin en indignation foudroyante; cette dialectique railleuse enlaçant, étouffant l'adversaire dans des lacs inconnus au vieil art de l'école. La plume de Pascal est tour à tour un stylet et une massue. Sa langue, forte, souple et brillante comme l'acier est créée exprès pour les *Provinciales* comme la langue ds Descartes pour le *Discours de la méthode*. »

Le débat ainsi transfiguré, tout le monde y voyait clair; il n'était plus question de la grâce irrésistible ou simplement efficace, des justes et des prédestinés, mais de l'imprudence de gens qui, ayant chez eux de tels cadavres, s'ingéniaient à trouver des puces chez les autres. C'est depuis cette époque que jésuitisme et escobarderie sont passés dans la langue, avec la flétrissure qui y est restée attachée. Les jésuites abasourdis en perdirent la tête; ils ne purent que chercher à justifier les propositions dénoncées et c'est ce qu'ils firent dans l'*Apologie des casuistes*, en réponse aux *Provinciales;* mais les évêques et l'inquisition romaine elle-même n'osèrent les soutenir. S'il convenait au pape de tolérer et même d'approuver ces maximes, pour le plus grand bien de la religion, tant qu'on les avait prêchées dans l'ombre, au confessionnal, il ne le pouvait plus après que Pascal avait jeté sur elles un jour éclatant. L'*Apologie* fut anathématisée; ce fut la revanche des censures portées contre Arnauld par la Sorbonne. L'ordre des jésuites, atteint dans ses œuvres vives, en périclita. Obligés d'abandonner, au moins en apparence, les théories à l'aide desquelles ils espéraient s'emparer de toutes les consciences, ils durent changer leurs batteries. Ils approchèrent du pouvoir et ne purent jamais l'exercer ostensiblement, même à la fin du règne de Louis XIV, tant leur nom était méprisé; les uns se rejetèrent sur l'éducation, les autres sur le négoce et s'enrichirent; d'autres songèrent surtout aux douces *joies* des directeurs de femmes, aux dîners fins qu'on fait aux frais des dévotes; comme confesseurs, ils jouèrent le rôle de complaisants des princes, de prêtres à tout faire et à tout bénir; mais l'ordre, dans le relâchement de toute discipline, ne fut plus qu'une coalition d'intérêt et d'ambition au lieu de la grande secte religieuse qu'il avait ambitionné d'être. Il avait suffi d'un livre, les *Provinciales*, pour ruiner toutes ces grandes espérances.

Sous le rapport de la forme littéraire et de la langue, les *Provinciales* sont à bon droit placées parmi nos plus purs chefs-d'œuvre. Tous les genres d'éloquence et de style s'y rencontrent; la force, la hauteur, la sublimité des pensées n'y sont pas plus admira-

bles, dans certains passages, que, dans d'autres, la vivacité et même la familiarité du style, le tour spirituel de la raillerie et de la satire. La phrase est nette, claire, vigoureuse et cependant imagée et pittoresque quand il le faut. Beaucoup de locutions neuves, de tournures devenues bien françaises depuis, ont fait leur apparition dans ces lettres et l'on peut dire qu'elles ont puissamment contribué à former la langue. Tout le monde les lut, et les plus délicats en fait de style y trouvaient à apprendre. Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Quelquefois, pour nous distraire, nous lisons les *Petites lettres;* bon Dieu, quel charme, et comme mon fils les lit! Je songe toujours à ma fille et combien cet excès de justesse et de raisonnement serait digne d'elle; mais votre frère dit que vous trouvez que c'est toujours la même chose. Ah! mon Dieu, tant mieux! Peut-on avoir un style plus parfait, une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate, plus digne fille de ces *Dialogues de Platon* qui sont si beaux! Et lorsqu'après les dix premières lettres il s'adresse aux révérends, quelle solidité! quel sérieux! quelle force! quelle éloquence! Quel amour pour Dieu et pour la vérité! Quelle manière de la soutenir et de la faire entendre! C'est tout cela qu'on trouve dans les huit dernières lettres, qui sont sur un ton tout différent. Je suis assurée que vous ne les avez jamais lues qu'en courant, grappillant les endroits plaisants; mais ce n'est point cela quand on les lit à loisir. »

D'Aguesseau examine les *Provinciales* sous le rapport de l'éloquence et les compare aux plus grands modèles de l'antiquité : « Les *Lettres provinciales*, et surtout les dernières, par rapport à l'objet qu'on se propose de plaire en prouvant, peuvent, dit-il, se placer hardiment à côté des grands orateurs (Démosthène et Cicéron) et je ne sais quels sont ceux qui devront avoir le plus peur du voisinage. La quatorzième lettre surtout est un chef-d'œuvre d'éloquence qui peut le disputer à tout ce que l'antiquité a le plus admiré, et je doute que les *Philippiques* de Démosthène et de Cicéron offrent rien de plus fort et de plus parfait. »

Généralement, dans l'appréciation des *Provinciales*, on a fait ressortir le singulier mélange d'ironie et d'indignation, de raillerie et d'éloquence qui en est le trait caractéristique. « Les meilleures comédies de Molière, dit Voltaire, n'ont pas plus de sel que les premières lettres; Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières. » — « La grande éloquence, dit Villemain, est le ton naturel des dernières *Provinciales*. Tout est amer, véhément, passionné. Ces mêmes questions, sur lesquelles Pascal s'était joué d'abord et qu'il avait comme épuisées par la plaisanterie, il les reprend, il les renouvelle par le sérieux et la colère, au point de faire regretter à ses ennemis ce style railleur dont ils s'étaient plaints tout d'abord. »

Il est inutile d'ajouter que les jésuites et même, en général, le clergé, n'ont jamais reconnu les *Provinciales* comme un chef-d'œuvre. Fénelon, dans une lettre au duc de Beauvilliers, prémunit son ami contre « le venin caché dans ce livre tant applaudi. » Mme de Maintenon (*Entretiens sur l'éducation*) proclame ces lettres « diffamantes, pleines d'aigreur, d'animosité et de médisances. » De nos jours, un historien clérical, M. Capefigue, a même entrepris de disculper les jésuites et de prouver, au nom du libéralisme, que Pascal avait tort : « Le pamphlet de Pascal, sous le titre de *Lettres provinciales*, est peut-être, aux yeux de l'observateur impartial, la démonstration la plus évidente des principes avancés du jésuitisme. Il n'y a pas de plume plus atrabilaire, plus nerveuse et plus despotique que celle de Pascal. Que reproche-t-il aux jésuites? La connaissance de la civilisation, l'intelligence de leur époque. Puritain sombre et enthousiaste, Blaise Pascal passe en revue tous les principes de l'école de saint Ignace; et que trouve-t-il à reprocher? Précisément les innovations que la marche des idées avait introduites au sein des idées chrétiennes! Je ne sache rien de plus illibéral que les *Provinciales !* » Ainsi, la suite de maximes honteuses que nous avons énumérées plus haut est qualifiée, dans ce parti, d'innovations nécessaires introduites par la marche des idées dans le catholicisme. Ces choses-là sont bonnes à savoir.

PROVINCIALAT s. m. (pro-vain-si-a-la — rad. *provincial*). Charge, dignité de provincial d'un ordre religieux : *Briguer le* PROVINCIALAT. *Refuser le* PROVINCIALAT. ‖ Exercice de la charge de provincial : *Son* PROVINCIALAT *a laissé de tristes souvenirs.*

PROVINCIALEMENT adv. (pro-vain-si-a-le-man — rad. *provincial*). D'une manière provinciale, en provincial; à la manière des provinciaux : *S'exprimer, s'habiller* PROVINCIALEMENT. *Une femme passe, puis derrière elle un jeune homme* PROVINCIALEMENT *gauche et timide.* (A. Frémy.)

PROVINCIALISME s. m. (pro-vain-si-a-li-sme — rad. *provincial*). Gramm. Forme, manière de s'exprimer propre à une province : *Dans cette pièce, les archaïsmes et les* PROVINCIALISMES *surabondent.* (Ph. Chasles.) *La prononciation des Coraïschites était la plus pure et la plus dégagée de* PROVINCIALISMES. (Renan.) *Chez les Hébreux existait une langue populaire, sentant le patois et chargée de* PROVINCIALISMES. (Renan.)

— Gaucherie ou mauvais goût de provincial : *Quelque inexplicable que fût cette aventure, je n'eus pas le* PROVINCIALISME *de redouter une mystification de mauvais goût.* (G. Sand.)

PROVINCIALITÉ s. f. (pro-vain-si-a-li-té — rad. *provincial*). Caractère de la province ou d'une province : *Nos* PROVINCIALITÉS *françaises s'effacent rapidement.* (Michelet.)

PROVINOIS, OISE s. et adj. (pro-vi-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Provins; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PROVINOIS. *La population* PROVINOISE. *Le proverbe : Mourir au gîte, fait pour les lapins et les gens fidèles, semble être la devise des* PROVINOIS. (Balz.)

Dors en paix, maintenant, Nestor des *Provinois!*
Je veille à ton repos. . . . .

HÉG. MOREAU.

PROVINS, en latin *Provinum*, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Voulzie et le Duretin, à 48 kilom. E. de Melun; pop. aggl., 5,861 hab. — pop. tot., 7,277 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 100 communes et 53,527 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix; collége communal. Fabrication de cuirs, grosses étoffes, briques, chaux grasse et hydraulique; nombreux moulins sur la Voulzie et le Duretin, distilleries de betterave et de sorgho. Important commerce de grains, farines, vins et laines. Source minérale froide, carbonatée, calcaire, ferrugineuse et gazeuse. Nombreuses pépinières aux environs de la ville. Provins, situé dans un vallon agréable au pied et sur le sommet d'un coteau, se divise en haute et basse ville; la plupart des rues de la ville basse sont larges, propres, bien percées et bien arrosées par des fontaines publiques; la ville haute est ancienne, formée de rues escarpées, tortueuses et étroites. Ces deux parties de Provins sont ceintes de vieilles murailles flanquées de tours de distance en distance; la portion de cette enceinte qui entoure la ville haute est la mieux conservée, tandis que de belles promenades en forme de boulevard entourent une partie de la ville basse. Les deux principaux monuments de Provins sont le château et l'église Saint-Quiriace. Ces deux édifices ont entre eux, de nos jours, un rapport étroit : le château est devenu aujourd'hui une annexe de l'église. Il se compose d'une grosse tour, vulgairement appelée *tour de César*, alourdie par un massif de maçonnerie que les Anglais ont maladroitement ajouté à sa base, et coiffée d'un toit pointu qui déguise sa tête martiale, jadis crénelée. Les quatre tourelles qui la flanquent dans sa partie supérieure, l'épaisseur de ses murs (4 mètres), la grandeur des deux salles intérieures, tout donne l'idée d'une de ces forteresses féodales qui servaient jadis autant d'épouvantail et de prison que de défense. Sa construction remonte au XIIIe siècle. En face d'elle s'élève Saint-Quiriace. La façade en est simple et nue, mais il y a une raison à cette singularité : elle était jadis masquée par le pourtour du cloître et les chanoines avaient cru inutile à cette époque d'orner une façade qui n'était pas destinée au public. La richesse des chapiteaux, la pureté des moulures, l'élégance des cintres brisés et des voûtes d'ogive furent sagement réservées pour les nefs, le chœur, la galerie de l'abside et la jolie colonnade qui décore à l'intérieur le premier étage. Saint-Quiriace réunit les caractères du roman et du gothique; cintres brisés et pleins, moulure en dents de scie, qui semble avoir remplacé la *grecque* autour des grands arcs et des portails latéraux, enfin chapiteaux à figures, à entrelacs, à crosses et à enroulements végétaux, tout se réunit pour fixer la date de sa construction à la dernière moitié du XIIe siècle. Un dôme surmonte la coupole et a remplacé celui qui existait dès 1160 : « Sa masse imposante, dit M. Bourquelot dans son *Histoire de Provins*, était couronnée par une statue colossale de sainte Hélène. Une pareille construction dut exciter alors une grande admiration; on ne connaissait en ce genre que la coupole du Panthéon à Rome et celle de Sainte-Sophie à Constantinople, les dômes de Vénise et le baptistère de Pise. L'auteur du dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs, Brunelleschi, ne naquit qu'en 1377. »

Citons encore, parmi les édifices de Provins, l'église Saint-Ayoul, ornée d'un beau portail enrichi de sculptures; elle sert aujourd'hui de magasin à fourrages; le palais de justice, ancien couvent des Cordeliers; la *Grange aux dîmes*, monument historique du XIIIe siècle, où la ville a commencé d'installer un musée; l'hôpital général, où l'on voit le monument du comte Thibaut IV; enfin l'hôtel Vauluisant, construction du XIIIe siècle, assez bien conservée.

Jusqu'au IXe siècle, l'histoire ne fournit sur Provins que des données indécises; mais, à partir de Charlemagne, les renseignements deviennent certains. Dès cette époque, cette ville était importante et elle possédait une forteresse, où, en 833, les fils de Louis le Débonnaire incarcérèrent leur frère Charles, dans le but de l'exclure de la succession paternelle. Charles, devenu à son tour roi et empereur, y fit battre des monnaies dont les échantillons existent encore. Tombé au pouvoir de Thibaut le Tricheur, Provins fit dès lors partie du comté de Champagne; saint Thibaut y prit naissance; sainte Lucence en devint patronne. En quelques années, on y compta quatre chapelles ou paroisses et de nombreux hôpitaux pour les malades et les pèlerins. Provins paraît avoir eu dès le Xe siècle une enceinte de murailles; il était à cette époque le centre d'une puissante vicomté; on le trouve désigné dans les chartes et dans les chroniques sous le titre de *castrum* ou *oppidum*, et il est certain qu'on le considérait alors comme un lieu sûr et à l'abri des coups de main. Les papes Innocent II (1131) et Eugène III (1147) s'y arrêtèrent; enfin Abailard, fuyant la persécution, vint y donner des leçons de philosophie. Le commerce prenait en même temps à Provins une si grande importance qu'au XIIe siècle cette ville comptait jusqu'à 60,000 habitants. Cette prospérité ne fit que croître sous la domination du célèbre comte de Champagne Thibaut le Chansonnier. Le nouveau comte, à son retour de Palestine, y fonda de nombreuses abbayes, et une tradition légendaire veut qu'il ait rapporté de cette contrée lointaine la rose rouge devenue depuis l'orgueil des jardins sous le nom de rose de Provins. C'est encore à Thibaut le Chansonnier, devenu roi de Navarre en 1234, que la ville dut sa première organisation communale. En 1251, il s'y tint un concile. Les priviléges de la ville, un instant supprimés par Philippe le Hardi (1280) à la suite d'une révolte, lui furent rendus l'année suivante. Mais, à partir de cette révolte, dont fut victime le maire de Provins, Guillaume Pentecoste, la prospérité de la ville va soudainement en décroissant; les marchands désertent ses foires et bientôt la famine frappe la population. Nous voyons cependant la bourgeoisie de Provins faire, en 1303, acte de vie politique en adhérant à la cause du roi dans sa querelle avec le pape Boniface VIII. En 1329, Philippe le Long réorganise sa commune; mais elle est détruite de nouveau en 1356 et les maires en sont remplacés par des procureurs. Après le désastre de Poitiers et pendant la captivité du roi Jean, le dauphin Charles convoqua à Provins, le 9 avril 1358, les états de Champagne. Charles le Mauvais, non content d'incendier les environs, s'empara de la ville en 1378 et la ravagea. Un instant rendue au roi, elle fut de nouveau dévastée par un capitaine lorrain, nommé Charlot de Ducilly. Jusqu'en 1433, époque où elle rentra définitivement sous le domaine royal, nous la voyons successivement au pouvoir des Bourguignons et des Anglais. En 1551, Henri II y crée un siége présidial; en 1564, Charles IX y rétablit la mairie; en 1590, la ville tombe au pouvoir de la Ligue; assiégée deux ans plus tard par Henri IV, elle se rend au mois d'août 1592. C'est le dernier événement militaire de Provins. En 1651, Michel Prévost découvrit aux abords de la ville une source d'eaux minérales, très-négligée aujourd'hui. La Révolution trouva Provins aussi calme, aussi modéré qu'il l'avait déjà été au temps de la Fronde; son député à la Convention, Christophe Opoix, refusa de voter la mort de Louis XVI. Provins, devenu en 1792 le chef-lieu d'un district, n'a conservé aujourd'hui de ses nombreuses églises et de ses anciens établissements religieux que trois paroisses : Sainte-Croix, Saint-Ayoul et Saint-Quiriace; des autres, il ne reste guère que des ruines. En 1814 et 1815, les armées alliées passèrent à Provins, qui subit l'occupation prussienne en 1870-1871.

Provins a produit plusieurs personnages célèbres, notamment : Jean Desmarets, le célèbre avocat général, victime d'une intrigue de cour en 1382; l'astronome Christophe Lauret; l'académicien Pierre Lebrun, et enfin le poëte Hégésippe Moreau.

PROVINS (Guyot DE), poëte français. V. GUYOT.

PROVISEUR s. m. (pro-vi-zeur — lat. *provisor;* de *providere*, pourvoir). Chef d'un lycée : *Aller se plaindre au* PROVISEUR.

— Nom donné autrefois aux chefs de certaines corporations, de certaines maisons de l'ancienne Université : PROVISEUR *de Sorbonne.*

— **Encycl.** Le *proviseur* est le premier fonctionnaire d'un lycée dans l'Université française; c'est à lui qu'est confiée la haute surveillance de la discipline et de l'enseignement. Comme fonctionnaire administratif, il a sous ses ordres un censeur et un économe, et, pour l'enseignement, il est le supérieur hiérarchique des professeurs; toutefois ceux-ci, qui la plupart du temps lui sont supérieurs en grade et possèdent plus de titres universitaires, ne relèvent de lui que disciplinairement; la véritable direction des études appartient au ministre. Tandis que, pour être professeur titulaire dans un lycée, il faut être agrégé de l'Université, il suffit pour devenir *proviseur* d'être licencié ès lettres ou ès sciences. C'est là une des anomalies de notre hiérarchie universitaire.

Le maréchal Vaillant, chargé par intérim du ministère de l'instruction publique et fort ignorant, comme tous les fonctionnaires de l'Empire, fut tout étonné de voir un professeur de philosophie refuser le poste de *proviseur*. « Je n'ai jamais rencontré, dit-il, de capitaine qui refusât de devenir commandant. » Le maréchal Vaillant ne se rendait pas compte de la supériorité d'un agrégé sur un simple licencié; peu de *proviseurs* ont passé par l'agrégation. De là, lorsque le *proviseur* veut faire trop sentir sa supériorité hiérarchique, des dissentiments, des querelles entre lui et les jeunes agrégés. Un d'eux répondit un jour à son *proviseur*, qui voulait le régenter : « Monsieur, je suis passé par tous les examens, par tous les concours, et je ne vous y ai jamais rencontré. » La cause de ces querelles serait supprimée si les *proviseurs* étaient tous agrégés; mais l'agrégation par elle-même ne donne pas un brevet de bon administrateur, et c'est là la difficulté.

Il y a trois classes de *proviseurs*. Un décret du 1er septembre 1809 fixe ainsi leurs traitements :

Proviseurs	de 1re classe...	5,000 fr.
—	de 2e classe....	4,500
—	de 3e classe....	4,000

Indépendamment de ce traitement fixe, un traitement supplémentaire peut être alloué aux *proviseurs* par arrêté ministériel, après examen et approbation du compte rendu administratif rendu à la fin de chaque exercice. Ce traitement est uniformément de 1,000 fr.

Les *proviseurs* des lycées de Paris sont exceptés; leur traitement varie de 10,000 à 12,000 fr. C'est une haute position dans l'enseignement que d'être *proviseur* à Paris. Quelques-uns d'entre eux étaient auparavant recteurs ou maîtres de conférences à l'École normale supérieure.

PROVISION s. f. (pro-vi-zi-on — lat. *provisio;* de *providere*, pourvoir). Ensemble de choses nécessaires ou utiles, destinées à une consommation d'un genre quelconque : PROVISION *de pain, de vin, de sel. Aller à la* PROVISION, *aux* PROVISIONS. *La prévoyance de la fourmi nous apprend qu'il faut faire des* PROVISIONS *où l'on en trouve, pour quand on n'en trouve point.* (Mme de Sév.) *Pain, viande, fourrage et le reste, ayez* PROVISION *de tout.* (P.-L. Courier.) *Les fourmis n'ont pas de greniers où elles amassent pendant l'été des* PROVISIONS *pour l'hiver.* (A. Karr.)

— Réunion de choses quelconques, qu'on amasse pour un usage à venir : *Faites* PROVISION *de forces pour un si long trajet.* (Mme de Sév.) *Vous qui avez vu tous les pays du monde, vous devez avoir une ample* PROVISION *d'histoires et d'anecdotes.* (Méry.)

— *Par provision*, Provisoirement, en attendant et préalablement : *Déjeunons,* PAR PROVISION, *car nous ignorons quand nous pourrons dîner. Le Français, que,* PAR PROVISION, *on déclare toujours incapable, n'aurait-il donc point le cœur assez tendre et la main assez large pour soulager ceux qui souffrent?* (Ed. Laboulaye.)

— *Provisions de carême*, Aliments et assaisonnements maigres, que les catholiques mangent ordinairement pendant le carême.

— Fam. *Provision de bois*, Nombreux coups de bâton qu'on a reçus.

— Prov. *Provision, destruction*, ou *Provision, profusion*, Quand on a dans un ménage une provision faite des choses nécessaires à la vie, on en consomme plus que s'il fallait se les procurer à mesure des besoins.

— Art milit. *Provisions de bouche*, Aliments réunis pour l'entretien d'une troupe. Se dit aussi dans le langage ordinaire. ‖ *Provisions de guerre*, Poudre et projectiles.

— Comm. Somme qui, dans les mains du tiré, doit servir au payement de l'effet : *Faire la* PROVISION *d'une lettre de change.* (Acad.) ‖ Rétribution due à un courtier, à un intermédiaire quelconque.

— Jurispr. Somme allouée préalablement à une partie, avant jugement définitif, et sans préjudice des droits réciproques au principal : *Cet homme, ayant été battu, outragé, a obtenu une* PROVISION *de trois mille francs.* (Acad.) ‖ *Provision alimentaire*, Somme allouée aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants. ‖ *Provision sur les biens meubles ou immeubles*, Somme allouée au failli ou à sa famille, pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou nomination d'un syndicat définitif.

— Dr. canon. Droit de pourvoir à un bénéfice : *La nomination de ce bénéfice appartenait à tel patron, et la* PROVISION *appartenait à l'ordinaire.* (Acad.) ‖ Acte du supérieur qui donne un titre : *Un faux exposé rend la* PROVISION *nulle.* (Acad.) *On a payé, du temps de Pie II, cent mille écus à la cour de Rome pour les* PROVISIONS *des prieurés, doyennés et des autres dignités sans crosse.* (Volt.)

— Pl. Lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un : *Faire insinuer, faire enregistrer ses* PROVISIONS. (Acad.) *Quand le roi a donné des* PROVISIONS *à un magistrat, il ne peut le destituer qu'en lui faisant son procès.* (Volt.)

— **Encycl.** Comm. et Banque. On sait ce que c'est qu'avoir fait ses *provisions*, dans le langage usuel; c'est avoir acheté en temps utile tout ce qui sera nécessaire, pour un temps plus ou moins long, soit à la nourriture, soit à l'entretien, soit à la fabrication ou à toutes ces choses ensemble. Le commerçant fait *provision*, c'est-à-dire s'approvisionne, quand il prévoit que certaines marchandises seront demandées en telle quantité environ et dans tel temps, et qu'il se les procure pour l'é-

poque voulue afin de ne point manquer la vente. Le fabricant, l'usinier, le manufacturier font *provision* quand ils se munissent, en même temps que d'ouvriers, de tout ce qui sera nécessaire à la confection des produits pendant le cours d'une campagne ou saison, afin de ne point éprouver de retard dans le travail ou de chômage forcé. Faire *provision*, dans la langue commerciale et financière, a la même signification ; seulement l'expression ne s'applique qu'à un seul objet, les capitaux: Faire *provision*, pour l'homme d'affaires, de finance, c'est se procurer des espèces pour la date à laquelle il devra accomplir un payement ; c'est être prêt à solder un effet le jour de son échéance. La *provision* est donc la possession et la disponibilité d'une certaine quantité de numéraire à une date déterminée.

On sait que, dans le cas de non-payement d'une lettre de change par le tiré, le tireur et les endosseurs sont responsables à l'égard du porteur. Il arrive souvent que, averti par le tiré que celui-ci sera dans l'impossibilité de payer le montant de l'effet à l'échéance, il lui remet la somme afin qu'il puisse effectuer le payement sans retard, retour ni protêt. C'est là ce qu'on appelle *faire les fonds*, ce qui donne presque toujours lieu à un renouvellement, c'est-à-dire à la souscription d'un nouvel effet. La raison de cet usage, usage qui est accepté d'abord tacitement et presque universellement par les hommes de commerce avant d'être inscrit dans le code, est facile à comprendre. Le tireur a un debiteur, le tiré ; il est convenu qu'il doit demeurer son créancier jusqu'à telle date, celle de l'échéance indiquée sur l'effet. Mais avant cette époque, le tireur met son effet en circulation, c'est-à-dire qu'il transforme sa créance en espèces, qu'il en fait une monnaie; il doit en être responsable. Quand il paye un tiers avec l'effet qui constate sa créance sur le tiré, il semble dire à ce tiers : un tel vous payera à ma place; mais comme c'est moi, et non point lui, qui suis votre débiteur, il va sans dire que, s'il ne paye point, je payerai. C'est par la même raison que le premier endosseur est responsable vis-à-vis du second, celui-ci vis-à-vis du troisième et ainsi de suite, et tous solidaires par conséquent à l'égard du porteur.

La *provision* doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change sera tirée, sans que le tireur pour compte d'autrui cesse d'être personnellement obligé envers les endosseurs et le porteur (art. 115). Si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable au tireur ou à celui pour le compte de qui elle est tirée d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change, la loi déclare qu'il y a *provision* (art. 116). L'acceptation suppose la *provision ;* elle en établit la preuve à l'égard des endosseurs. Dans le cas où il serait nié que ceux sur qui la lettre était tirée avaient *provision* à l'échéance, le tireur seul est tenu de prouver que cette *provision* était réelle ou sinon il doit la garantir, qu'il y ait ou non acceptation, et quoique le protêt ait été fait après les délais fixés. Lorsque le tireur peut justifier qu'il avait *provision* à l'échéance, le porteur est déchu de toute action en garantie contre les endosseurs et le tireur lui-même; il ne conserve plus, dans ce cas, d'action que contre celui sur qui la lettre était tirée. Telle est la disposition de l'article 170. En effet, il n'y a à justifier que la *provision* était faite à l'échéance que dans le cas de retard dans la présentation de l'effet au remboursement. Le tireur, voyant qu'on ne présentait pas l'effet, a pu croire qu'il était payé et disposer de ses fonds pour un autre usage ; c'est alors le porteur qui doit être responsable de son retard et en subir les conséquences ; il devient dès lors créancier direct du tiré au lieu et place du tireur.

Dans les opérations de banque, la *provision* a une autre et tout aussi sérieuse importance. La Banque de France seule a le privilége de délivrer en tout temps des billets au porteur et à vue. Elle tire sur sa caisse, c'est-à-dire sur elle-même ; à vue, c'est-à-dire qu'elle délivre le matin un bon qu'on peut rapporter le soir pour l'échanger contre des espèces. Justement parce que ce billet est à vue, il reste plus longtemps que tout autre dans la circulation et y remplit l'office du numéraire. C'est ce privilége qui distingue la Banque de France des autres banques particulières. Celles-ci ne peuvent tirer sur elles-mêmes que lorsqu'elles ont *provision*. Si une banque a en portefeuille 150,000 francs d'effets à échoir au 15 mai, 12,000 francs au 20 du même mois, 50,000 francs pour le 30, elle pourra tirer sur sa caisse 150,000 francs pour le 16 mai, 12,000 francs pour le 21 et 50,000 francs pour le 1er juin. Son portefeuille forme sa *provision*.

— Législ. Dans un procès pendant entre des parents et leurs enfants ou entre un mari et sa femme, le tribunal peut, en attendant le jugement et si l'urgence l'exige, accorder soit aux père et mère, soit aux enfants, soit à la femme une pension alimentaire, destinée à pourvoir à leur existence et qu'on appelle *provision*. La veuve, soit qu'elle accepte la communauté, soit qu'elle y renonce, a droit, pendant les trois mois et quarante jours qui lui sont accordés pour faire inventaire et délibérer, de prendre sa nourriture et celle de ses domestiques sur les *provisions* existantes, et, à défaut, par emprunt au compte de la masse commune, à la charge d'en user modérément (art. 1465 du code civil). Lorsque deux époux, dont l'un plaide en séparation de corps, n'ont pu se concilier devant le président du tribunal, les demandes en *provision* sont portées à l'audience (art. 878 du code de procédure) et le tribunal décide s'il y a lieu d'en accorder et quelle en doit être la quotité. Les *provisions* alimentaires adjugées par la justice sont insaisissables, excepté toutefois par ceux à qui des aliments étaient dus par les personnes qui les ont obtenues (art. 581, 582 du code de procédure civile).

— *Provisions d'Oxford*. V. OXFORD.

PROVISIONNÉ, ÉE adj. (pro-vi-zi-o-né — rad. *provision*). Qui a des provisions, qui est pourvu, muni. ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui APPROVISIONNÉ.

PROVISIONNEL, ELLE adj. (pro-vi-zio-nèl, è-le — rad. *provision*). Qui se fait par provision, en attendant règlement définitif : *Traité* PROVISIONNEL.

PROVISIONNELLEMENT adv. (pro-vi-zi-o-nè-le-man — rad. *provisionnel*). Par provision : *Je m'ennuie de n'être entouré que de valets qui me volent, ou de neveux qui traitent* PROVISIONNELLEMENT *de ma succession avec des usuriers.* (Poinsinet.)

PROVISOIRE adj. (pro-vi-zoi-re) — lat. *provisorius ;* de *provisus*, prévu). Jurispr. Il se dit d'un jugement rendu par provision : *Sentence* PROVISOIRE. ‖ *Mainlevée provisoire*, Mainlevée qui a été ordonnée en jugement par provision. ‖ *Matière provisoire*, Ce qui nécessite des mesures prises par provision : *Les aliments, les réparations, etc., sont* MATIÈRE PROVISOIRE. (Acad.) ‖ *Exécution provisoire*, Celle qui a lieu nonobstant un appel.

— Qui se fait en attendant une autre chose, préalablement à une autre chose : *Domicile* PROVISOIRE. *Il n'est pas de proposition si certaine qu'elle n'ait quelque chose de* PROVISOIRE. (E. Scherer.) *Le printemps est un paradis* PROVISOIRE; *le soleil aide à faire patienter l'homme.* (V. Hugo.)

— *Gouvernement provisoire*, Gouvernement intérimaire : *Le* GOUVERNEMENT PROVISOIRE *perdait les jours et les semaines en tâtonnements stériles.* (Proudh.)

— s. m. Ce qui est provisoire : *Chaque forme est un temps d'arrêt, un* PROVISOIRE. (J. Simon.)

— Jurispr. Décision par provision : *Introduire un* PROVISOIRE.

PROVISOIREMENT adv. (pro-vi-zoi-re-man — rad. *provisoire*). Jurispr. Par provision : *Décision prise* PROVISOIREMENT.

— En attendant, transitoirement : *Je ne loge ici que* PROVISOIREMENT.

PROVISORAT s. m. (pro-vi-zo-ra — rad. *proviseur*). Dignité, qualité de proviseur. ‖ Exercice des fonctions d'un proviseur.

PROVOCANT, ANTE adj. (pro-vo-kan, an-te — rad. *provoquer*). Qui provoque, qui agace, qui taquine : *Insolence* PROVOCANTE. *Rires* PROVOCANTS.

— Qui excite, qui pousse à certaines tentatives, à certaines audaces : *Les sourires* PROVOCANTS *d'une coquette. Il eût fallu que Brulette fût* PROVOCANTE *avec lui, pour lui arracher un mot d'amourette.* (G. Sand.)

PROVOCATEUR, TRICE adj. (pro-vo-ka-teur, tri-se — rad. *provoquer*). Qui provoque : *Des injures* PROVOCATRICES. *Une attitude* PROVOCATRICE. *Des rires* PROVOCATEURS.

— Qui excite à certaines audaces, à certaines entreprises : *Nous nous plaisions à regarder ces agaçantes femmes du peuple, ces beautés rieuses et* PROVOCATRICES. (Jal.)

— *Agent provocateur*, Individu payé pour faire commettre certains délits et faire punir ensuite ceux qui les ont commis :

> C'est un *agent provocateur!*
>
> BÉRANGER.

‖ Fig. Objet qui détermine certaines choses : *Le besoin est par ordre l'*AGENT PROVOCATEUR *du progrès.* (E. Pelletan.)

— Substantiv. Personne qui provoque : *Mépriser les incitations d'un* PROVOCATEUR.

— s. m. Antiq. rom. Gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATIF, IVE adj. (pro-vo-ka-tiff, i-ve — rad. *provoquer*). Qui a le caractère d'une provocation : *Paroles* PROVOCATIVES.

PROVOCATION s. f. (pro-vo-ka-si-on — rad. *provoquer*). Action de provoquer; action par laquelle on provoque : *De l'espionnage à la* PROVOCATION, *l'intervalle est court et le chemin glissant.* (Guizot.)

— Acte par lequel on défie, on appelle quelqu'un en duel : *Personne aujourd'hui n'est déshonoré pour refuser les* PROVOCATIONS *d'un querelleur ou d'un spadassin.* (Dupin.)

— Action de ce qui excite, de ce qui porte à certains actes physiologiques : PROVOCATION *au sommeil.*

— **Encycl.** Jurispr. Etymologiquement, ce mot exprime essentiellement l'idée d'un défi, d'un injurieux et violent appel à la lutte. La *provocation*, lorsqu'elle est prouvée, devient légalement un élément d'atténuation considérable des délits, ainsi que de la pénalité qui leur est applicable. Toutefois, notre législation pénale n'admet la *provocation* comme excuse modératrice de la peine qu'à deux conditions : 1° Il faut que l'auteur du délit ait agi instantanément, sous l'impression immédiate de l'acte provocateur. Il est excusable alors à cause de la spontanéité et du caractère irréfléchi et indélibéré de son crime ou de son délit. Il cesserait d'être couvert par l'excuse légale s'il s'était écoulé un certain laps de temps, si, par exemple, il avait commis le méfait qui lui est imputé le surlendemain ou même le lendemain de la *provocation*. La loi a voulu absoudre dans une certaine mesure l'irréflexion et l'emportement, mais non des actes de vengeance ou de représaille. 2° Le code pénal a fixé limitativement (art. 321) les faits constitutifs de la *provocation*, au moins quand il s'agit de meurtre ou de blessures. La *provocation* ne peut, en pareil cas, consister que dans des coups ou violences graves envers les personnes. Du reste, il est généralement reconnu qu'il n'est pas nécessaire, pour que l'excuse de la *provocation* existe, que les voies de fait aient été dirigées contre la personne même de l'auteur du meurtre ou des blessures. Il ne serait pas moins excusable si les violences avaient été commises sous ses yeux sur d'autres personnes que lui-même, particulièrement sur des personnes qui lui tiennent de près, comme son père, sa femme ou tout autre membre de sa famille. On est également d'accord qu'un outrage à la pudeur de la personne constitue la *provocation*, tout aussi bien que des coups ou toute voie de fait brutale pouvant produire des blessures.

L'excuse de la *provocation*, quand elle est admise et justifiée, a pour effet d'abaisser notablement la peine encourue. Cette peine, d'après l'article 326 du code pénal, est réduite à un emprisonnement d'un an à cinq ans pour un crime qui emporterait par lui-même la peine de mort ou celle des travaux forcés à perpétuité. Pour les crimes moindres ou les simples délits, la pénalité subit une dégradation proportionnelle déterminée par le même article 326. La simple injure n'est point considérée comme une *provocation* pouvant excuser les crimes de meurtre ou de coups et blessures; mais l'injure excuse l'injure et la loi admet avec raison, en pareille matière, une sorte d'atténuation par compensation ou réciprocité. Ce point a été traité au mot EXCUSE, où il est question accessoirement de la *provocation*. On peut se reporter à cet article, où la matière est plus amplement développée.

PROVOCATOIRE adj. (pro-vo-ka-toi-re — rad. *provoquer*). Pathol. S'est dit de certains jours critiques, où des crises arrivent, quoique rarement.

PROVOQUÉ, ÉE (pro-vo-ké) part. passé du v. Provoquer : *Le lion n'attaque jamais l'homme à moins qu'il ne soit* PROVOQUÉ. (Buff.) *Le plus grand nombre des divorces est* PROVOQUÉ *par les femmes.* (De Bonald.)

PROVOQUER v. a. ou tr. (pro-vo-ké — lat. *provocare ;* de *pro*, en avant, et de *vocare*, appeler). Exciter, animer, pousser : *Les hommes si ombrageux et si prompts à* PROVOQUER *les autres sont pour la plupart de malhonnêtes gens.* (Fén.)

— Causer, amener, déterminer à être par des excitations : *Les querelles religieuses* ONT PROVOQUÉ *la révolution d'Angleterre.* (Mme de Staël.) *La jacquerie fut une de ces vengeances produites par l'excès du mal, et dont le crime appartient à ceux qui l'*ONT PROVOQUÉE. (Bignon.) *La persécution* PROVOQUE *la résistance.* (B. Const.) *Le commerce* PROVOQUE *l'industrie.* (E. Pelletan.) *Les idées préparent les progrès, les passions* PROVOQUENT *les révolutions.* (E. de Gir.)

> Dégoût de tous les biens, abattement moral,
> Voilà ce que l'ennui *provoque* en général.
>
> C. DELAVIGNE.

— Favoriser, disposer à : *L'émétique* PROVOQUE *le vomissement.* (Acad.) *Le maïs a le triste privilége de* PROVOQUER *une maladie grave, la pellagre ou mal de la rose.* (Cruveilhier.)

— *Provoquer à*, Pousser, inciter à : *En général, la barbarie des lois* PROVOQUE À *les enfreindre.* (L'abbé Bautain.) *En détruisant la concurrence, seule garantie du succès, vous* PROVOQUEZ À *la contrebande.* (Proudh.)

— Porter, disposer à : *L'opium* PROVOQUE AU *sommeil.*

— **Se provoquer** v. pr. Se faire des provocations l'un à l'autre :

> Si par quelques malins traits
> Les convives *se provoquent*,
> Ici ce ne sont jamais
> Que les verres qui se choquent.
>
> DÉSAUGIERS.

— **Syn. Provoquer, agacer, harceler.** V. AGACER.

PROVOST (Jean-Baptiste-François), comédien, né à Paris le 29 janvier 1798, mort dans la même ville le 26 décembre 1865. Il avait reçu une bonne éducation lorsqu'il fut admis, en 1816, au Conservatoire, où il obtint un deuxième prix de tragédie et auquel il fut attaché ensuite comme répétiteur de déclamation. Engagé à l'Odéon en 1819, Provost y joua sans éclat les rôles d'amoureux, de raisonneurs et de comiques. Dix ans plus tard, en 1829, il entra à la Porte-Saint-Martin et, pendant six ans, il y parut dans le drame et dans le mélodrame. Enfin, le 25 avril 1835, il débuta à la Comédie-Française dans le rôle d'Orgon, de *Tartufe*. Là, grâce à son ardeur au travail, Provost acquit enfin, au bout de quelques années, un rang distingué dans la comédie, et, en 1839, il fut nommé presque en même temps sociétaire du Théâtre-Français et professeur de déclamation au Conservatoire. « Il semblait, dit M. Gallois, que la finesse, la bonhomie de l'ancienne comédie s'étaient incarnées en lui... Il apportait dans toutes ses créations une distinction véritable; son jeu était ferme, magistral; il connaissait les bonnes traditions et savait répudier les mauvaises. Comédien intelligent, soigneux de tous les détails, Provost avait le visage un peu mobile, une diction un peu uniforme ; mais sous combien d'esprit et de finesse il savait dissimuler ces petites imperfections! Comique original et spirituel, il donnait à la raison et au bon sens une bonhomie pleine de finesse qui avait un charme tout particulier. »

Provost resta, jusqu'à sa mort, attaché à la Comédie-Française, où il excella dans l'ancien comme dans le nouveau répertoire, dans les rôles de Crispin et de l'Avare comme dans ceux du banquier Charrier, des *Effrontés*, et du député Maréchal, dans le *Fils de Giboyer*. « Quel naturel, quelle bonhomie et en même temps quelle finesse, écrivait Théophile Gautier. C'est un grand, un très-grand acteur que Provost, et si un pareil comédien se révélait aujourd'hui tout d'un coup, nul doute qu'il ne fît courir la foule à la Comédie-Française; mais, parce qu'il est arrivé à la perfection par l'étude, que ses progrès ont été de chaque jour, Provost, comme l'enfant que sa famille n'aperçoit pas grandir, s'est élevé à la hauteur des plus éminents artistes sans que, pour ainsi dire, le public y ait fait attention, et sa renommée n'est point populaire, et il joue, les trois quarts de l'année, devant des salles vides! Rendons-lui justice, du moins, nous qui devons, autant que possible, réparer les erreurs du public. Une chose bien remarquable pour tous ceux qui suivent et connaissent le théâtre, c'est que Provost, contrairement aux acteurs dont le talent a grandi par les recherches et par l'étude, possède un jeu franc, varié, simple et toujours large. »

Les principales créations de Provost sont, à l'Odéon : Ansoalde, de *Frédégonde et Brunehaut*, tragédie de Lemercier; Empsdel, du *Paria*, tragédie de Casimir Delavigne; Casaldi, de *Luxe et indigence* ou le *Ménage parisien*, comédie de d'Épagny; Rafin, de l'*Enfant trouvé*, comédie de Picard et Mazères; le duc de Bedfort, dans *Jeanne Darc*, tragédie de Soumet; Gérard, de la *Belle-mère et le gendre*, comédie de Samson; Blaveau, dans *Héritage et mariage*, de Picard et Mazères; M. Boniface, dans la *Première affaire*, de Merville; Saint-Paulin, dans l'*Homme du monde*, d'Ancelot et Saintine; etc. A la Porte-Saint-Martin : l'archevêque, dans l'*Incendiaire*, de B. Antier; Gubetta, dans *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo; l'exécuteur, dans *Catherine Howard*, d'Alexandre Dumas, etc. A la Comédie-Française : le prieur du couvent de Saint-Just, dans *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne; le colonel de Champenau, dans *Un procès criminel*, de M. Rosier; de Montlucar, dans la *Camaraderie*, de Scribe; Beauvoisis, dans les *Droits de la femme*, de Théodore Muret; de Guibert, dans la *Calomnie*, de Scribe; lord Penruddock, dans le *Fils de Cromwell*, de Scribe; Conrad, dans la *Tutrice*, de Scribe et Paul Duport; M. Mathieu, dans le *Mari à la campagne*, de Bayard, une de ses meilleures créations; Bridaine, dans un *Homme de bien*, de M. Emile Augier; Raymond Poisson, dans la *Famille Poisson*, comédie de M. Samson; M. Verdier, dans les *Aristocraties*, de M. Etienne Arago; César Desgaudets, dans le *Puff* ou *Mensonge et vérité*, de Scribe; Van Buck, dans *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset; Claude, dans *Valéria*, drame en vers, d'Auguste Maquet et Jules Lacroix; le baron de Montrichard, dans *Bataille de dames* ou *Un duel en amour*, comédie de Scribe et de M. Ernest Legouvé; le bonhomme Jadis, dans la comédie de Henri Mürger; M. Kerbennec, dans *Mon étoile* comédie de Scribe; M. Maréchal, dans le *Fils de Giboyer*, de M. Emile Augier, création magistrale; M. Poirier, dans le *Gendre de M. Poirier*, à la reprise en 1864, etc. — Son fils, M. Eugène-François-Charles PROVOST, né en 1837, a également suivi la carrière du théâtre. Elève du Conservatoire, il y a remporté, en 1858, le premier prix de comédie et a débuté l'année suivante, au Théâtre-Français, par le rôle d'Arnauld, dans la *Famille Poisson*. Reçu pensionnaire, il fut admis au nombre des sociétaires le 7 juin 1865, bien que son talent ne se fût point encore sérieusement affirmé. En butte à de vives attaques de la part de la critique, il a renoncé, en 1869, à sa position au Théâtre-Français et est entré alors au théâtre de l'Odéon.

PROVOSTAYE (Ferdinand HERVÉ DE LA), physicien français. V. LA PROVOSTAYE.

PROX s. m. (prokss). Mamm. Genre de ruminants, formé aux dépens des cerfs.

PROXÈNE s. m. (pro-ksè-ne — du préf *pro*, et du gr. *xenos*, étranger). Antiq. gr. Magistrat subalterne de Sparte et d'Athènes, chargé de loger les étrangers et de veiller à la police parmi eux.

PROXÉNÈTE s. (pro-ksé-nè-te. — gr.

proxenêtês, courtier; de *proxenein*, secourir. V. PROXÈNE). Entremetteur, homme qui négocie des marchés honteux entre les deux sexes : *Toi, hideux* PROXÉNÈTE *des plus sales amours.* (Restif.) *Pour se faire une idée de cette femme, il faudrait rassembler les traits de ces vieilles* PROXÉNÈTES *et de ces mégères éparses dans les plus sanglants distiques d'Horace et de Juvénal.* (H. Castille.)

PROXÉNÉTISME s. m. (pro-ksé-né-ti-sme — rad. *proxénète*). Métier de proxénète, d'entremetteur.

— **Encycl.** L'antiquité païenne n'a pas flétri le *proxénétisme* comme l'ont fait depuis les législateurs qui se sont occupés de la question à la fois si grave et si triste de la prostitution.

Au moment le plus bruyant de la grande orgie romaine, quand toute pudeur avait disparu, les hommes les plus puissants de l'empire se faisaient, sans scrupule, les pourvoyeurs, les proxénètes des princes. Tibère institua, pour lui, une intendance des plaisirs, *novum denique officium a voluptatibus.* Cesonius Priscus, un membre de l'aristocratie romaine, en fut le premier titulaire.

Pétrone est celui qui personnifie le mieux cette classe de courtisans si élevés par leur fortune et leur talent et pourtant si vils. Tacite nous apprend que, disgracié par Néron, ce favori prévint par le suicide la mort qui lui était réservée. Loin d'imiter ces lâches qui léguaient leurs biens à l'empereur et tombaient ainsi en léchant la main de leur bourreau, Pétrone traça le récit des débauches dont il avait été l'organisateur complaisant, scella cet écrit vengeur de l'anneau consulaire, l'adressa à Néron, puis se laissa mourir.

Cette complicité chez les grands, d'autant plus méprisable qu'elle était intéressée, se trouvait aussi chez les petits. Chose triste, c'étaient surtout les vieillards qui se chargeaient d'introduire le client dans les maisons de prostitution. Ecoutons Pétrone lui-même dans le *Satyricon :* « Il cherche son auberge, qu'il ne peut retrouver et, chemin faisant, rencontre une petite vieille qui vendait des légumes : « Bonne mère, lui dis-je, ne sau» riez-vous pas où je demeure. — Pourquoi » non? répond-elle gaiement. » Aussitôt elle se lève et marche devant moi. Je la suis, tenté de la croire inspirée. Arrivés ensemble vers une ruelle obscure, la vieille leva le rideau d'une porte; puis : « Voilà sans doute » votre logis. » Je m'en défendis, comme on pense. Pendant notre altercation, j'aperçois entre deux rangs d'écriteaux et au milieu de femmes nues des promeneurs mystérieux. Trop tard, je reconnus le piége. J'étais dans une maison de prostitution. » Dans ce lieu, Pétrone rencontre son ami Arcythe, qui lui raconte comment il a été entraîné là : « Un vieillard d'un extérieur vénérable m'aborde et, voyant mon inquiétude, s'offre obligeamment à me remettre sur la voie. J'accepte; nous traversons plusieurs rues détournées et nous voici dans cette maison. »

A cette époque, la prostitution trouvait des aides partout. Suivant certains auteurs, les porteurs d'eau en étaient les intermédiaires les plus actifs. Cet état de choses dura jusqu'à la venue des empereurs chrétiens. Constantin et ses successeurs, dans leurs efforts pour modérer la prostitution, attaquèrent énergiquement les proxénètes : la peine du fouet, les travaux des mines leur furent infligés; la violence employée pour entraîner une femme et la livrer à la prostitution fut punie de mort.

Au moyen âge, presque toutes les lois et les règlements relatifs à la prostitution contiennent des peines sévères et parfois la peine capitale contre celui qui jette dans la débauche une femme ou fille honnête. Souvent, la punition infligée, bien que sévère, avait son côté burlesque. Ainsi, à Toulouse, la femme coupable de *proxénétisme* était enfermée dans une cage que du haut d'un pont on immergeait dans la rivière à plusieurs reprises et en présence d'un concours immense de population. La coutume de Bayonne était moins douce : la récidive dans le crime déjà puni entraînait la mort. Dans le ressort du parlement de Paris, le coupable était marqué du fer rouge, avait les oreilles coupées, était fouetté, enfin chassé. Dans le compte de la ville de Paris pour l'année 1416 figure une somme destinée à couvrir un sieur Cassin la Botte du prix d'une *douzaine de boulayes neuves*, employées à l'exécution de plusieurs femmes accusées de *proxénétisme*, « les quelles furent menées par le carrefour de Paris, tournées, brûlées (marquées au fer rouge), oreilles coupées au pilori. »

Cette sévérité s'adoucit pourtant lorsque les mœurs nouvelles modifièrent l'ensemble des lois pénales. Au XVIe siècle, pendant qu'on punissait comme par le passé ceux qui livraient les femmes, s'élevait, florissait la plus grande des proxénètes connues, celle qui fit du *proxénétisme* une institution politique, une machine de guerre...; nous voulons parler de Catherine de Médicis. Cette trop célèbre Italienne se servit de la corporation des filles d'honneur, créée par la reine Anne de Bretagne, pour s'emparer des chefs des divers partis qu'elle n'avait pas su dominer jusqu'alors; avec ce lupanar, qu'on nommait *escadron volant* et que les jeunes filles nobles formaient seules, elle fit plus qu'une grosse armée pour le maintien de sa cause.

Du reste, depuis longtemps en France, les grands, imitateurs des courtisans de Domitien et de Néron, pourvoyaient volontiers aux plaisirs du roi; avec cette différence cependant que, de préférence, ceux-ci livraient leur femme et leurs filles, c'est-à-dire leur honneur et leur sang. Le *proxénétisme* fut donc, sous l'ancienne monarchie, récompensé et honoré tant qu'il s'exerça dans les hautes régions... Mais, par contre, on le poursuivit avec énergie dans les classes inférieures. Une ordonnance rendue par Louis XV, en 1734, contient à ce sujet des dispositions pénales dignes de remarque. La proxénète qui avait corrompu des femmes ou des filles honnêtes était promenée sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal et la tête recouverte d'une mitre en paille sur laquelle était cette inscription : *Maquerelle publique.* En outre, on la fustigeait à nu et, après lui avoir imprimé sur le corps la lettre M avec un fer rouge, on la bannissait. Si le coupable était un homme, on lui donnait le fouet et puis on l'envoyait ramer sur les galères du roi, ou on le bannissait seulement. Le règne pendant lequel cette pénalité fut édictée et sévèrement appliquée fut celui où le *proxénétisme* fut pratiqué, affiché avec le plus d'effronterie, le plus de cynisme. C'était au temps de Lebel et de la Pompadour, au temps du Parc-aux-Cerfs. Alors, le *proxénétisme* était une des grandes plaies morales de la société. Cette plaie a grandi cependant, elle a empiré, et aujourd'hui, lorsque le moraliste veut la sonder, il secoue la tête avec dégoût et tristesse.

C'est au théâtre surtout que, de nos jours, il faut étudier le *proxénétisme*. Là, il domine, il trône ouvertement, effrontément au milieu de toutes les splendeurs de l'art qui le rendent plus dangereux, plus excessif encore. Quand l'étranger que Paris attire ou le libertin qui cherche aventure a reconnu sur la scène la femme qui peut lui plaire, il lui est loisible de nouer immédiatement une intrigue et bien vite d'arriver au but de ses désirs. Il n'est pas de théâtre qui n'ait dans son personnel une ou plusieurs femmes, — le plus souvent les habilleuses, — qui sont les entremetteuses des actrices de ce théâtre. Elles vont droit à l'artiste qui du haut des planches a fait une conquête dans la salle, et, sans précautions oratoires, disent ce dont il s'agit, exposent les avantages du marché quelles proposent; l'affaire se débat froidement et se conclut. L'actrice la plus sage ne s'indigne jamais de propositions semblables, parce qu'elles sont dans les mœurs.

Les « pièces à femmes, » qui depuis longues années déjà ont tant contribué à la décadence de l'art dramatique, ont eu aussi pour résultat de rendre plus nombreux les marchés négociés par les entremetteuses; et les actrices d'un talent médiocre sont d'autant moins difficiles dans les conditions de leur engagement avec le théâtre que l'exhibition de leur personne leur procure de grands bénéfices. Les écoles lyriques et dramatiques sont aussi un champ ouvert au *proxénétisme*, et là le mal est d'autant plus profond que les victimes sont des enfants mineurs et qui tombent dans la débauche même avant l'âge de puberté.

Mais au théâtre comme aux écoles dramatiques et lyriques, comme à tous les degrés de l'échelle sociale, partout on retrouve la mère remplissant le rôle de proxénète. Nous ne parlerons ici spécialement que de la mère d'actrice. La mère d'actrice vend sa fille sans dissimuler en rien qu'elle est sa mère. Elle discute les conditions du marché, stipule des épingles pour son compte, prend des mesures pour que le luxe de sa fille éclipse celui de ses compagnes et qu'on rende hommage au savoir-faire du négociateur. Elle éloigne avec soin les acteurs, les auteurs, les artistes; son idéal, c'est un vieillard que sa fille dominera et dont elle pourra plus tard recueillir, peut-être, l'héritage, ou bien encore un homme marié. L'homme marié surtout remplit certaines conditions que cette mère dénaturée prise au plus haut degré; il est tenu à des ménagements; il laisse sa maîtresse constamment libre de son temps; cela permet de greffer de nouvelles intrigues sur la première.

Dans un roman intitulé : les *Mères d'actrices*, M. Couailhac peint le *proxénétisme* maternel. Ecoutons-le : « On est arrivé au dernier entr'acte. La Saint-Robert jette un coup d'œil dans la salle par le trou du rideau et dit à sa fille, qui, assise dans un fauteuil gothique, souffle tout à son aise pour arriver jusqu'au dénoûment : « Aurélie, as-tu » vu ton gros qui est là aux stalles des pre» mières? Fais-lui donc de temps en temps » une petite mine gentille. Il n'y a rien qui » flatte un homme comme ça. Tu as toujours » l'air de ne pas le connaître. Tu verras que » la Francine, avec ses minauderies, finira » par te l'enlever... Et c'est un bon!... »

Si, du reste, nous rapprochons ce passage du livre de M. Couailhac des lignes suivantes de Pétrone, nous verrons que notre pauvre humanité a pourtant un peu changé à son avantage : « Nous vîmes entrer, dit le favori de Néron, une dame des plus respectables. Philumène était son nom. Dans sa jeunesse, elle avait spéculé sur ses charmes pour extorquer plusieurs successions; mais alors, vieille et fanée, elle introduisait son fils et ses filles auprès des vieillards sans héritiers, et, se succédant ainsi à elle-même, elle continuait à exercer son honnête commerce. » Dans l'antiquité, on le voit, les mères livraient non-seulement leurs filles, mais aussi leurs fils aux débauchés de l'époque impériale.

Le *proxénétisme* maternel se rencontre aussi parmi les mères de lorette et, à plus forte raison, plus bas encore. Il n'y a pas bien longtemps qu'on rencontrait aux environs de l'Ecole militaire une dame en deuil, de l'extérieur le plus décent. On la disait veuve d'un officier tué à Solferino. Dans ses promenades quotidiennes, elle était accompagnée de ses deux filles : l'aînée, d'environ seize ans, lisait ses livres de classe; la plus jeune, en jupe courte et en pantalons, jouait au cerceau. La police envahit un soir sa demeure. On venait d'apprendre que cette prétendue veuve d'un officier français était une femme séparée de son mari, entraînant chez elle les passants et leur offrant, au choix, sa personne ou celle de ses filles. De pareils faits sont réprimés sévèrement par la législation actuelle de notre pays, dont nous dirons quelques mots en finissant.

Le *proxénétisme* exercé par celui qui a autorité sur le mineur est atteint par l'article 334 du code pénal. Cet article, qui réprime aussi le *proxénétisme* ordinaire, donna lieu, pendant la session législative de 1863, à une discussion remarquable. On proposait une nouvelle rédaction qui aurait, par son ambiguïté, donné une sorte d'immunité à ceux qui corrompent habituellement la jeunesse à leur profit. Mais M. Nogent Saint-Laurent attaqua en ces termes cette nouvelle rédaction : « L'exposé des motifs de 1810, écrit au moment où on faisait l'article 334, dit d'une manière formelle que la loi n'a entendu punir que le *proxénétisme*, l'intermédiaire entre le libertinage et ses victimes. Mais, en dehors du proxénète ordinaire, simple, l'intermédiaire, la poursuite a agi parfois contre des hommes assez cyniques pour faire du *proxénétisme* à leur profit personnel. » Il concluait en attaquant la nouvelle rédaction, qui fut repoussée par le Corps législatif à une immense majorité.

L'article 334 fut donc conservé tel qu'il avait été rédigé en 1810, et il continue à être employé à la répression du *proxénétisme*. Aux termes de cet article, le proxénète ordinaire est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 50 fr. à 500 fr. Le proxénète qui a autorité sur la victime peut encourir de deux ans à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 300 fr. à 1,000 fr. V. MINEUR.

PROXÉNIE s. f. (pro-ksé-nî — gr. *proxenia;* de *proxenos*, proxène). Antiq. gr. Office de proxène.

PROXIMITÉ s. f. (pro-ksi-mi-té — lat. *proximitas;* de *proximus*, voisin). Voisinage, état de ce qui est proche : *Trop de distance et trop de* PROXIMITÉ *empêchent la vue.* (Pasc.) *La postérité n'est pas aussi équitable dans ses arrêts qu'on le pense; il y a des passions, des engouements, des erreurs de distance, comme il y a des passions, des erreurs de* PROXIMITÉ. (Chateaub.)

— Rapprochement des temps : *La* PROXIMITÉ *des événements empêche de les bien juger.*

— Parenté entre deux personnes : *C'est la* PROXIMITÉ *du sang, plutôt que l'amitié, qui les a unis dans un même intérêt.* (Acad.)

— Loc. adv. *A proximité de*, Près de, dans le voisinage de : *Le flâneur est bien logé, dans un beau quartier*, À PROXIMITÉ *des boulevards; il a réuni dans son logis tout ce qui compose le confortable.* (Bazin.)

PROXYS s. m. (pro-ksiss). Entom. Syn. de PROOXYS.

PROYART (l'abbé Liévain-Bonaventure), littérateur et historien religieux, né dans l'Artois en 1748, mort à Arras en 1808. Il entra dans les ordres, fut sous-principal du collége Louis-le-Grand à Paris, puis principal du collége du Puy, chanoine d'Arras, émigra à l'époque de la Révolution, devint conseiller ecclésiastique du prince Hohenlohe-Bartenstein et rentra en France en 1801. Il avait publié à Londres, l'année précédente, un volume in-8°, avant pour titre *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, et il n'avait été autorisé à revoir sa patrie qu'à la condition qu'il ferait quelques retranchements à ce livre. Il en donna, en conséquence, en 1803, une nouvelle édition expurgée; mais en 1805 parut une suite, intitulée : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec les perversités de son siècle* (5 vol. in-8°). C'est une diatribe longue et diffuse contre la Révolution française, que l'auteur attribue aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés, et, en même temps, un plaidoyer en faveur des Bourbons, trop peu voilé pour l'époque. L'abbé Proyart eut la hardiesse d'en adresser un exemplaire à l'empereur; il fut renfermé à Bicêtre (1808) et son ouvrage saisi. Tombé gravement malade, il obtint d'être transféré à Arras, où il expira le 22 mars. On a, en outre, de lui : l'*Écolier vertueux* (1772, in-18), petit livre devenu, en quelque sorte, classique et réimprimé plus de cent fois; *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique, rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française* (1776, in 12), relation intéressante et devenue rare; *Vie du dauphin, père de Louis XV* (1778, 2 vol. in-12); *Vie du dauphin, père de Louis XVI* (1777, 2 vol. in-12); *Histoire de Stanislas Ier, roi de Pologne* (1782, 2 vol. in-12); *Vie de messire d'Orléans de La Motte* (1788, in-12); *Vie de Marie Lesczinska, reine de France* (1794, in-12); la *Vie et les crimes de Robespierre, surnommé le Tyran* (1795, in-8°); *Vie de Madame Louise de France* (1818, 2 vol. in-12). La plupart de ces ouvrages, écrits d'une manière intéressante, ont eu de nombreuses éditions. On a réuni à Paris les *Œuvres complètes de l'abbé Proyart* (17 vol. in-8°), avec une notice sur l'auteur.

PROYER s. m. (proi-ié). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des bruants, et dont l'espèce type est commune dans toute l'Europe : *Il est difficile de dire quels sont les attributs physiques qui séparent les* PROYERS *des autres bruants.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *proyers*, souvent réunis aux bruants, s'en distinguent par des caractères assez importants pour que plusieurs auteurs en aient fait un genre à part. Les différences se trouvent dans le bec, les pennes des ailes et la queue, mais surtout dans les mœurs et les habitudes. Les *proyers* fréquentent davantage les plaines, se réunissent en troupes plus nombreuses et sont presque pulvérateurs; leur vol est aussi tout différent de celui des bruants.

Le *proyer d'Europe* a près de 0m,2 de longueur totale; les parties supérieures du plumage d'un brun cendré, chaque plume étant marquée de brun au centre; des taches noirâtres petites sur la gorge, plus grandes sur les côtés du cou et de la poitrine; le milieu du ventre et l'abdomen d'un blanc jaunâtre; la queue noirâtre; le bec couleur cornée et les pieds roussâtres. Cet oiseau présente deux races distinctes par la taille : l'une un peu plus grosse que l'alouette, l'autre d'un tiers plus petite que la première; celle-ci se trouve surtout dans les montagnes de l'intérieur, et la grande dans celles qui avoisinent la mer. On observe aussi de fréquentes variétés albines, partielles ou totales.

Le *proyer* se rencontre dans toute l'Europe; mais il est plus commun dans le Midi, et c'est là seulement qu'il est sédentaire. Olina assure qu'il est beaucoup plus abondant aux environs de Rome que partout ailleurs. Aux approches de l'hiver, ceux qui habitent le nord de l'Europe descendent, avec les ortolans, vers les régions méridionales; ils se réunissent alors par familles, qui forment des troupes assez nombreuses et passent de canton en canton; ils volent haut et assez vite et sont alors très-méfiants. Au printemps, ils regagnent leur pays; ce second voyage ne se fait plus par bandes ou par familles, mais seulement par couples.

Ces oiseaux s'établissent dans les prairies, les luzernes, les pièces d'avoine, les buissons, etc.; ils y construisent leur nid sur des touffes d'herbes, à trois ou quatre pouces de terre; la femelle pond quatre à six œufs cendrés ou grisâtres, avec des taches et des traits noirâtres ou d'un rouge vineux très-foncé. Les petits quittent le nid et courent dans les herbes longtemps avant d'être en état de voler; le père et la mère en ont soin et voltigent au-dessus de l'endroit où les jeunes sont cachés. Au moment des amours, l'oiseau devient moins méfiant, le mâle surtout, et on peut l'approcher d'assez près.

Le *proyer* vole par bonds ou par saccades et en laissant pendre ses pieds; il se perche sur les arbres, les arbustes et les buissons qui bordent les chemins et les fossés, recherche surtout l'extrémité des plus faibles branches et s'y tient comme en équilibre. Il se nourrit d'insectes et de graines. « Il paraît se complaire, dit M. Gerbe, dans son chant qui cependant n'a rien d'agréable, car il consiste dans les syllabes *tri, tri, tri, triii*, fortement accentuées, quelquefois redoublées et dites avec précipitation, et reprises ordinairement à des intervalles égaux. Cette sorte de chant, que le *proyer* fait entendre à tout instant de la journée et sans relâche pendant des heures entières, a quelque chose de monotone, de triste et d'ennuyeux. La femelle a, comme le mâle, la faculté de chanter, mais sa voix est moins bruyante; elle est, du reste, plus silencieuse. Indépendamment du chant, l'un et l'autre ont un cri d'appel qu'ils poussent en volant, et surtout toutes les fois qu'ils prennent leur volée. »

Il est fort difficile de faire vivre le *proyer* en cage; il se brise souvent la tête contre les barreaux et meurt. Sa chair est loin d'être aussi délicate que celle des bruants; il paraît néanmoins que cet oiseau était du nombre de ceux que l'on engraissait autrefois à Rome avec du millet; on l'appelait *miliaris* et on le servait dans les festins. Le *proyer* est bien connu des paysans, qui en prennent beaucoup dans les plaines voisines des forêts.

PROZOÏQUE adj. (pro-zo-i-ke — du préf. *pro*, et du gr. *zôon*, animal). Géol. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants : *Terrains* PROZOÏQUES.

PRUDE adj. (pru-de. — Cet adjectif, qui signifie proprement prudent, sensé, vient d'un type latin *prudus*, contraction de *providus*, comme *prudens* de *providens; providus* est formé lui-même de *pro*, avant, et de *videre*, voir). Qui affecte un air de sagesse, une cir

cónspéction excessive dans tout ce qui touche à la pudeur et à la bienséance : *Une femme* PRUDE *paye de maintien et de paroles; une femme sage paye de conduite.* (La Bruy.)

. . . Ce n'est pas le temps,
Madame, comme on sait, d'être *prude* à vingt ans.
MOLIÈRE.

Qui dit *prude*, ne vous déplaise,
Dit toujours ou laide ou mauvaise.
LA FONTAINE.

Si vous prêtez un livre à la *prude* Célie,
Où des traits dangereux puissent nuire au lecteur,
Avec grand soin elle vous prie
De marquer les endroits qui blessent la pudeur.
Sa vertu, dites-vous, mérite qu'on l'admire.
Non, je sais le dessein qu'elle a;
Ce n'est point pour ne pas les lire,
C'est pour ne lire que ceux-là.
LEBRUN.

‖ Qui marque la pruderie : *Un air* PRUDE. *Des manières* PRUDES.

— Fig. Qui a des afféteries excessives : *La plume de Mme de Genlis est* PRUDE *et son génie collet monté.* (J. Joubert.) *La muse n'est pas* PRUDE; *elle ne craint pas de s'encanailler.* (P. de St-Victor.)

— s. f. Femme prude : *Les* PRUDES *sont les jansénistes de l'amour.* (Ninon de Lenclos.) *La* PRUDE, *c'est la femme surannée qui, après avoir eu bien des choses à se reprocher, fait la précieuse, blâme les autres et affecte des sentiments dont elle n'a pas donné les preuves.* (Mme de Campan.) *La* PRUDE *est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de maintien et de paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit.* (Csse de Bradi.) *N'y a-t-il pas un peu de manque de courage accompagné d'un peu de vengeance basse au fond du cœur d'une* PRUDE? (H. Beyle.) *Un badinage qui fait sourire une femme vertueuse souvent effarouche une* PRUDE. (Latena.) *Chez une* PRUDE, *le voile n'est si épais que parce qu'il y a beaucoup à cacher.* (Mme E. de Gir.)

Une *prude* jamais n'a bien pensé d'autrui.
LA CHAUSSÉE.

Plutôt qu'une autre une *prude* est séduite.
FLORIAN.

. . . Je ne suis pas de ces *prudes* sauvages,
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.
MOLIÈRE.

. . . Tout homme qui prend une *prude* pour femme
Devient un sot monsieur, gouverné par madame.
DUFRESNY.

Qu'en son faux zèle une *prude* est amère !
Damner le monde est un plaisir d'élus;
Mais le Sauveur à la femme adultère
Dit sans courroux : Allez, ne péchez plus.
Telle est du ciel la sublime indulgence !
Il plaint l'erreur, il pardonne à l'offense;
Il n'aime point ni le fer ni le feu.
La pécheresse eut sa grâce accordée;
Mais qu'on suppose, à la place de Dieu,
Prude ou docteur, elle était lapidée.
PALISSOT.

PRUDEMMENT adv. (pru-da-man — rad. *prudent*). Avec prudence, d'une façon prudente : *S'esquiver* PRUDEMMENT.

Le loup sait se tenir *prudemment* embusqué.
DELILLE.

J'ai mis fort *prudemment* mon argent dans ma poche.
REGNARD.

PRUDENCE s. f. (pru-dan-se — lat. *prudentia;* de *prudens*, prudent). Vertu qui fait apercevoir et éviter les dangers ou les fautes, qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable dans la conduite de la vie : *Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour étaler votre* PRUDENCE, *mais pour être utile au prochain.* (Boss.) *Il faudrait avoir sa* PRUDENCE *pour ne dire que ce qu'il faut, son éloquence pour le dire efficacement.* (Fléch.) *Les fruits mûrs, mais laborieux, de la* PRUDENCE *sont toujours tardifs.* (La Bruy.) *Rien n'approche tant de la pusillanimité qu'une* PRUDENCE *excessive.* (J.-J. Rouss.) *La* PRUDENCE *est plutôt une qualité de l'esprit qu'une vertu de l'âme.* (J.-J. Rouss.) *Il y a à tout un terme que la* PRUDENCE *ne doit pas se permettre d'outre-passer.* (Grimm.) *Un des grands jeux du hasard, c'est de faire échouer la* PRUDENCE *et prospérer la témérité.* (Sanial-Dubay.) *Quand on avance dans la vie, la* PRUDENCE *prend le pas sur toutes les autres vertus.* (Mme de Staël.) *La nécessité vaincra toujours la* PRUDENCE. (B. Const.) *Dans beaucoup de* PRUDENCE, *il y a toujours un peu de lâcheté.* (Ch. Lemesle.) *La* PRUDENCE *est le gouvernail de l'âme.* (Alibert.) *Le premier degré de la* PRUDENCE *est d'un sage, le dernier d'un fou.* (A. d'Houdetot.) *La* PRUDENCE *est le fruit de la réflexion aidée de l'expérience.* (De Ségur.) *La* PRUDENCE *veut le salut, la peur ne cherche qu'à repousser l'aspect des dangers.* (Guizot.) *La* PRUDENCE *est le gouvernement de la liberté par la raison.* (V. Cousin.) *La fécondité de l'imprévu dépasse de beaucoup la* PRUDENCE *de l'homme d'État.* (Proudh.) *La* PRUDENCE *n'est pas de ne rien tenter, mais de savoir oser à propos.* (E. de Gir.)

Une vertu parfaite a besoin de *prudence.*
CORNEILLE.

A force de *prudence* on est quasi poltron.
N. LEMERCIER.

— *Avoir la prudence du serpent*, Etre fort prudent.

— Prov. *La prudence est mère de la sûreté*, Il faut agir avec prudence pour se soustraire au péril.

— Jurispr. *S'en rapporter à la prudence*, Abandonner une décision à une autorité, sans formuler aucune demande.

— Dévotion. *Prudence mondaine, Prudence de la chair, Prudence du siècle*, Habileté dans les choses du monde. ‖ *Prudence chrétienne*, Celle qui apprend à discerner et à choisir les choses utiles au salut.

— **Syn. Prudence, sagesse.** La *prudence* empêche de faire ce qui pourrait nuire; la *sagesse* fait agir de la manière la plus conforme à la raison. Il y a dans la *sagesse* plus de grandeur et elle suppose une raison plus élevée; il y a dans la *prudence* plus d'intérêt personnel et elle est presque toujours accompagnée d'un sentiment de crainte. Cependant les théologiens mettent la *prudence* au nombre des vertus cardinales, et cela ne fait au fond que confirmer la distinction précédente, car ils considèrent l'homme comme un être faible, toujours exposé à commettre le péché, et ils mettent l'intérêt du salut au-dessus de tous les autres. La philosophie est l'amour de la *sagesse* et la Grèce s'honore d'avoir compté sept sages; ici le mot *sagesse* comprend à la fois la science et la vertu; les sages de la Grèce avaient des notions élevées sur la nature des choses, et ces notions mêmes leur avaient fait préférer la vertu au vice; celui qui ne s'abstient du vice que par *prudence* ne mériterait pas le nom de sage.

— **Encycl.** Iconogr. Les anciens ont symbolisé la *prudence* par une figure ayant, comme Janus, deux visages, l'un d'une jeune fille, l'autre d'un vieillard; ils ont voulu marquer ainsi, disent les iconographes, que cette vertu s'acquiert par la considération du passé et la prévoyance de l'avenir. Les Egyptiens désignaient la *Prudence* par un serpent ayant trois têtes : une tête de chien, une de lion et une de loup; on suppose qu'ils avaient l'intention d'indiquer par là que l'homme prudent doit posséder la souplesse du reptile, la patience du chien, la force du lion, la promptitude du loup à s'esquiver. L'épervier, le mûrier et la tête de Méduse étaient encore au nombre des attributs que les Egyptiens donnaient à la *Prudence.*

Une statue de pierre, sculptée par Masson pour la décoration de la balustrade de la cour de marbre à Versailles, représente la *Prudence* sous les traits d'une femme tenant un serpent entortillé autour d'une flèche. Le plus souvent, c'est un miroir entouré d'un serpent que les artistes modernes ont donné pour attribut à cette vertu : « Le miroir, dit de Prézel (*Dictionnaire iconologique*), pour désigner que l'homme prudent ne peut régler sa conduite que par la connaissance de ses défauts; le serpent, parce que ce reptile a toujours été regardé comme le plus prudent des animaux. » La figure de la *Prudence*, sculptée par Anguier pour la décoration du cénotaphe du duc de Longueville, tient d'une main un miroir et de l'autre un serpent : « Cette statue, d'une exécution soignée, dit de Clarac (*Musée de sculpture*, pl. 363), n'est pas exempte de manière; sa pose, son style et l'agencement de ses draperies peuvent encourir ce reproche; mais elle offre des détails agréables dans la tête, les pieds, les mains et même dans quelques parties des draperies. » Des statues de la *Prudence* ont été exécutées par Coysevox (pour le tombeau de Mazarin), le Bernin (pour le tombeau d'Alexandre VII, à Saint-Pierre de Rome), Angelo de Rossi (pour le tombeau d'Alexandre VIII), G. de La Porta (pour le tombeau de Paul III exécuté sous la direction de Michel-Ange), R. Le Lorrain (pour l'ancien hôtel de Soubise, à Paris), David d'Angers (pour l'arc de triomphe de Marseille), Debay père (pour la Bourse de Nantes), J. Salmson (pour le tribunal de commerce de la Seine), Foyatier (pour la Chambre des députés, à Paris), Auguste Dumont (pour le Palais de justice de Paris).

Antonio del Pollaiuolo a peint la *Prudence assise sur un trône* (musée des Offices); Raphaël, la *Prudence entourée de la Modération et de la Force* (fresque des Chambres, au Vatican); Paul Véronèse, la *Prudence* tenant des cordes, un bâton ferré et un triangle, et ayant près d'elle un héron et un chat (fresque de la salle du Collége, au palais ducal de Venise); Simon Vouet, la *Prudence* se contemplant dans un miroir que trois nymphes lui présentent et ayant un serpent entortillé autour de son bras droit (musée de Montpellier); Angelica Kauffmann, la *Prudence dirigeant la Beauté* (gravée par J.-M. Delâtre); Cipriani, la *Beauté se regardant dans le miroir de la Prudence* et la *Vertu dirigée par la Prudence vers l'Honneur* (gravées par Bartolozzi). D'autres allégories de la *Prudence* ont été gravées par Agostino Veneziano (1516), Jean Muller (d'après Adr. de Vries), J.-J. Frey (d'après le Dominiquin), C. Matsys, A. Houbraken, Bernard Lens le vieux (d'après Ch. Le Brun), J.-G. Fiesinger (d'après Franceschini, 1777), etc. V. VERTUS.

« Pour désigner une *prudence* chrétienne, dit de Prézel, on a quelquefois ajouté aux attributs ordinaires de cette vertu une tête de mort, pour nous marquer que la *prudence* du chrétien consiste principalement dans la méditation de ce terrible moment qui décide pour l'éternité de notre bonheur ou de notre malheur. » La *Prudence*, vertu cardinale, a été représentée par M.-A. Slodtz dans le péristyle de l'église Saint-Sulpice, à Paris, sous la figure d'une des Vierges sages qui attendaient l'époux : d'une main elle tient une lampe et de l'autre un miroir; un enfant, qui est auprès d'elle et qui porte un vase d'huile, paraît effrayé à l'approche d'un serpent.

Prudence chez la femme (LA) [*la Prudencia en la muger*], drame en vers, de Tirso de Molina, le créateur du type de Don Juan et l'un des plus grands poëtes dramatiques espagnols. Tirso de Molina, ce moine à la verve souvent cynique, s'est ici complétement renfermé dans l'histoire et a fait sortir des vieilles chroniques une œuvre véritablement sévère et magistrale. Le sujet est la régence orageuse de doña Maria pendant la minorité de Ferdinand IV. Plus patriotiques que nous, qui n'avons vraiment pas de théâtre national, les Espagnols aiment à voir revivre sur la scène les grands faits de leur histoire; on retrouve dans leur théâtre toutes les vieilles chroniques, comme celles de l'Angleterre dans Shakspeare. C'est assurément un des attraits de leur littérature dramatique.

Doña Maria, régente, veut sauver la couronne de son fils, un enfant de neuf ans. L'Espagne est toute démembrée par les Arabes, la guerre civile va l'achever. Trois prétendants se disputent sa main et la couronne; nul ne veut de l'enfant-roi; l'Espagne est un corps trop grand pour une si petite tête. Ces prétendants sont l'infant Enrique, frère d'Alphonse le Sage; l'infant don Juan, frère de don Sanche le Brave, le roi qui vient de mourir, cet infant qui, révolté déjà, s'est allié aux Maures et à qui, devant Tarifa, Guzman a jeté le poignard destiné à tuer son propre fils, qu'on voulait lui rendre s'il rendait la ville; don Juan a pris le poignard et tué le fils de Guzman. Il y a encore don Diego de Haro, un comte de Biscaye, presque roi, et qui menace de se séparer de l'Espagne. Cependant doña Maria parvient à faire couronner son fils et déclare qu'elle restera veuve. On voit le petit roi, sur son trône, couronne en tête; des cris éclatent, mais ce sont des cris séditieux en faveur des prétendants.

LE ROI. Mère, cette couronne me pèse infiniment; descends-moi, je suis bien fatigué.

DONA MARIA. Elle vous pèse? Vous dites vrai, mon fils.

LE ROI. Ma cour paraît tout en désordre?

DONA MARIA. Oui, mon fils.

LE ROI. Tous me font fête, n'est-ce pas, parce qu'ils me voient la couronne sur la tête?

DONA MARIA. Non, ce sont des traîtres qui vous veulent du mal.

LE ROI. Des traîtres ! Donne-moi mon épée ! Par ma vie !...

DONA MARIA. Ah ! mon fils, je reconnais là le cœur de votre père, le roi !

La reine est forcée de fuir de Tolède avec son fils et de se réfugier à Léon. Là, elle trouve la ville en armes, partagée entre deux familles rivales, les Benavides et les Caravajales; mais ceux-ci oublient leur haine pour soutenir la royauté chancelante et deviennent ses plus solides appuis. L'infant don Juan est fait prisonnier dans le palais de Léon; doña Maria pourrait le châtier, mais elle craint les révoltes, elle pardonne; l'infant l'en récompense en essayant d'empoisonner le jeune roi. Un juif est arrêté au moment où il servait à Ferdinand IV une médecine empoisonnée, et avant de mourir en buvant lui-même ce breuvage il dénonce à la reine le véritable assassin. Elle pardonne encore et, à chaque pardon, une trahison nouvelle vient faire repentir doña Maria de sa clémence, sans qu'elle se départe pourtant de son rôle de mère attentive et de femme prudente. Cette succession de scènes dramatiques est attachante; une femme et un enfant, soutenus par quelques gentilshommes, luttant contre toutes les trahisons, offrent un spectacle attendrissant. Le poëte vous promène de Tolède à Léon, de Léon dans les provinces, à la suite de cette royauté errante, avec toute la liberté que comporte le drame espagnol. L'enfant-roi grandit peu à peu. Don Juan machine une nouvelle ruse; il flatte si bien le fils qu'il lui fait exiler sa mère et lui arrache l'ordre de conduire à l'échafaud les Caravajales et les Benavides, ceux qui l'ont soutenu et protégé dans sa fuite, qui ont vendu leurs terres et jusqu'à leurs chevaux pour maintenir la royauté. Ce caractère odieux de don Juan est conforme à l'histoire, et la mort des Caravajales envoyés à l'échafaud par Ferdinand VI, sur une dénonciation calomnieuse, est une des pages les plus dramatiques du romancero. On n'y assiste pas dans la pièce de Tirso; un mot de doña Maria déjoue encore une fois les trahisons de don Juan, sans quoi le dénoûment ne serait guère propre à faire voir les résultats de la prudence chez la femme. Au moment où s'arrête la pièce, la reine a réussi à sauver la royauté; mais Tirso a donné à ce drame une seconde partie dans les *Caravajales.*

PRUDENCE (saint), évêque de Troyes, né en Espagne, mort à Troyes en 861. Il s'appelait **Galindo** ou **Galindon**, mais il changea son nom en celui de Prudence en mémoire du poëte latin dont nous parlerons dans l'article suivant. Tout jeune, il se rendit en France, remplit diverses fonctions, devint évêque de Troyes vers 846 et acquit une grande réputation de savoir et de sagesse. Charles le Chauve le chargea de travailler, avec Loup de Ferrières, à la réforme des monastères de France; il fut choisi au concile de Soissons (853) pour prononcer sur la validité des élections faites par Ebbon, archevêque de Reims, fut consulté plus tard par Hincmar, successeur d'Ebbon, sur la conduite qu'il avait à tenir envers Gotschalk, suspecté d'hérésie, et prit une part fort active aux affaires et aux disputes théologiques de son temps. Bien que, d'après les *Annales de Saint-Bertin*, il ne se soit point toujours montré dans ses écrits d'une orthodoxie irréprochable, il n'en est pas moins honoré comme saint le 6 avril. On a de lui un *Recueil des passages des Pères* et un *Traité de la prédestination contre J. Scot* dans la *Bibliothèque des Pères, Divers traités théologiques*, un *Pénitenciel*, un *Panégyrique de sainte Maure*, des *Lettres*, etc.

PRUDENCE (Aurelius Prudentius Clemens), poëte latin chrétien, né à Calahorra (Espagne) en 348. Après avoir été avocat, juge, gouverneur de quelques villes, notamment à Saragosse, il vint à la cour d'Honorius, qui lui donna un emploi élevé. On ne sait rien de particulier sur sa vie ni sur sa mort. On sait seulement que le préfet Symmaque ayant demandé, au nom du sénat, le rétablissement de l'autel de la Victoire et les revenus des temples païens confisqués par Gratien, Prudence écrivit contre lui, en 385 et 388, deux livres qui nous sont parvenus. Dans le même ouvrage, il réclame l'abolition des combats de gladiateurs. On croit qu'il acheva sa vie dans la solitude, en Espagne. Outre les deux livres précités, on a de lui : *Cathemerinon*, recueil de prières et d'hymnes; *Apothesis*, recueil de pièces contre des sectes hérétiques; *Peristephanon*, recueil d'hymnes à la louange des martyrs; *Hamartigenia*, ouvrage contre l'hérésie des marcionites; *Psychomachia*, sur les assauts que nous livrent les passions; *Dittochaion*, recueil de quatrains sur des traits de l'Ancien et du Nouveau Testament. On a appelé Prudence le **premier poëte chrétien**; mais son style est rude, plein de fautes contre la prosodie, et, quant à la forme, il est inférieur même aux poëtes latins de la décadence. Toutefois, on trouve dans ses poésies de la foi, de l'enthousiasme, et quelques morceaux de lui, entre autres les stances : *Salvete, flores martyrum*, qui sont placées dans le bréviaire romain à la fête des Saints-Innocents, sont remarquables par la délicatesse et le goût. Les *Œuvres* de Prudence ont eu un très-grand nombre d'éditions. La première, in-4° gothique, a été publiée sans date à Deventer vers 1472. Parmi les plus estimées, on cite celles de Hanau (1613, in-8°, avec notes); d'Amsterdam (1667, 2 t. in-12); de Rome (1788-1789, 2 vol. in-4°); de Parme (1789, 2 vol. in-8°), édition revue sur les manuscrits du Vatican et augmentée de variantes; de Tubingue (1845, in-8°), etc.

PRUDENT, ENTE adj. (pru-dan, an-te — lat. *prudens*, contract. de *providens;* de *pro*, avant, et de *videre*, voir). Qui a de la prudence : *Ce n'est pas être* PRUDENT *que de mettre toute sa confiance dans la prudence.* (Beauchêne.) *Le hasard est ordinairement heureux pour l'homme* PRUDENT. (J. Joubert.)

— Sage, réglé, inspiré par la prudence : *Conduite* PRUDENTE. *Ce qu'il y a de plus* PRUDENT *en France, c'est le courage.* (E. de Gir.)

— Personne qui a de la prudence :

Le *prudent* sait prévoir le danger et s'en tire;
Le sot y succombe et périt.
LEBRUN.

— **Syn. Prudent, avisé, circonspect.** V. AVISÉ.

PRUDENT (Racine GAULTIER, dit), pianiste et compositeur français, né à Angoulême le 3 février 1817, mort à Paris le 14 mai 1863. Il fut admis à neuf ans au Conservatoire, dans la classe de Zimmermann, et remporta le premier prix de piano en 1833; puis il se mit à étudier, mais sans aucune espèce de succès, le contre-point et l'harmonie. Ayant entendu en 1836 Thalberg, qui venait d'arriver à Paris, Prudent fut vivement frappé du talent de ce grand artiste et se remit avec ardeur à l'étude. Après quatre ans de travail assidu, il essaya publiquement ses forces dans des concerts donnés à Rennes et à Tours; puis, en 1842, il se risqua à se faire entendre à Paris. « M. Prudent, pianiste à la manière nette et chaleureuse, en même temps pleine de délicatesse, a sa place marquée entre Dœlher et Thalberg, écrivait alors un critique. Peut-être l'exécution et les compositions manquent-elles de grandeur et de poésie, mais l'artiste borne son ambition à chanter sur le piano, comme on chante sur le violon. » A son second concert, Prudent eut à lutter avec Thalberg, qui consentit à jouer à son bénéfice. Les deux artistes firent des miracles de virtuosité, et le pianiste français affronta sans désavantage le voisinage de son illustre partenaire. Après cette mémorable exhibition, Prudent parcourut la province et l'étranger, revenant de temps à autre à Paris pour se retremper au courant musical, travailler à de nouvelles compositions et faire juger ses progrès par ses fidèles. En 1859, il donna un grand concert dans la salle Herz et y fit entendre un superbe concerto avec orchestre, de sa composition. Prudent mit alors le comble à sa réputation, qui était devenue européenne.

Ce très-remarquable virtuose n'eut point une originalité tranchée comme Chopin et

Liszt. C'était un pianiste éclectique, qui se rattachait à l'école de Thalberg et qui cherchait à unir dans l'exécution la grâce à la puissance. « Ordonné dans sa vie privée et passionné pour son instrument, dit un écrivain, doué par la nature d'une main souple et nerveuse, telle qu'il faut l'avoir pour vaincre les difficultés de l'exécution, et, par-dessus tout, doué d'une âme tendre et poétique, accessible à toutes les belles manifestations de l'art; d'une imagination brillante, d'un esprit d'observation rare, alimenté par de fortifiantes lectures, Emile Prudent possède amplement tout ce qui distingue les natures d'élite. On devine en l'écoutant qu'une tête bien organisée conduit les doigts, devenus, pour ainsi dire, intelligents et sensibles à l'égal de l'esprit et du cœur de l'artiste. On sent, à chaque note, l'effet de la réflexion, et jamais il ne s'écarte des lois du bon goût. Il émeut naturellement par les seules ressources de l'art, noblement et décemment. »

Ses ouvrages résument, avec un rare bonheur, tous les progrès accomplis dans le mécanisme depuis que l'art du facteur a permis au pianiste de chanter sur son instrument. Ses compositions, très-variées de caractère, présentent toujours, à côté du trait le plus propre à faire briller l'habileté de l'instrumentiste, un chant mélodique de nature à mettre en relief les qualités purement musicales de l'artiste. Dans ses ouvrages pour piano et orchestre, son orchestre est sobre, coloré, intéressant et très-habilement mis en œuvre pour faire ressortir la partie du piano. Estimé de tous, apprécié, placé par l'opinion publique à la tête de l'école française, Prudent allait jouir en paix du fruit de son travail et de la considération que lui avait acquise son noble caractère, quand une angine couenneuse, déclarée subitement, l'enleva en quelques heures à ses nombreux amis.

Parmi ses œuvres les plus prisées, citons : l'*Hirondelle*, étude; ses *Souvenirs de Schubert et de Beethoven*, un trio; sa *Chanson bachique;* son *Concerto*, symphonie; la *Danse des fées*, un de ses chefs-d'œuvre; les *Bois;* la *Fuite* et la *Marche des compagnons;* les *Naïades; Romances sans paroles;* la *Ronde de nuit;* la *Prairie;* la *Fantaisie sur Lucie*, qui est devenue populaire; le *Caprice sur le* Lac *de Niedermeyer; Barcarolle; Andante; Caprices*, etc.

PRUDENTIEL, ELLE adj. (pru-dan-si-èl, è-le — du lat. *prudentia*, prudence). Qui tient de la prudence, qui est dicté par la prudence : *La déontologie lui enseignera à départir à chacun d'eux la portion de sympathie* PRUDENTIELLE *qui, en dernier résultat, doit conduire à la plus grande somme de bien définitif.* (Bentham.)

PRUDENTISSIME adj. (pru-dan-ti-si-me — lat. *prudentissimus*, superlatif de *prudens*, prudent). Très-prudent : *Ce bourgeois* PRUDENTISSIME *cheminait en rêvant le long des boulevards.* (E. About.)

PRUDERIE s. f. (pru-de-rî — rad. *prude*). Caractère des prudes : *La* PRUDERIE *ne cache ni l'âge ni la laideur.* (La Bruy.) *La* PRUDERIE *est la caricature de la sagesse.* (Beaumarch.) *Chaque siècle a son degré de décadence, lequel est* PRUDERIE *pour tel autre et polissonnerie pour tel autre.* (H. Taine.) *La* PRUDERIE *est une demi-vertu et un demi-vice.* (V. Hugo.) *La* PRUDERIE *est une sorte d'avarice, la pire de toutes.* (H. Beyle.)

Tout bien considéré, franche coquetterie
Est un vice moins grand que fausse *pruderie*.
DUFRESNY.

‖ Acte de prude : *Toutes ses* PRUDERIES *la rendent ennuyeuse.*

— Par ext. Réserve exagérée : *Pousser jusqu'à la* PRUDERIE *la délicatesse de l'honneur.*

PRUD'HOMIE s. f. (pru-do-mî — rad. *prud'homme*). Probité, sagesse dans la conduite : *C'est un homme d'une grande* PRUD'HOMIE. (Acad.) *Je bois à votre* PRUD'HOMIE. (Oct. Feuillet.) *La vertu ou vraie* PRUD'HOMIE, *que Charron veut édifier là-dessus, est à son tour « libre et franche, mâle et généreuse, riante et joyeuse. »* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Ce nom a été donné, durant tout le moyen âge, à la qualité que les philosophes modernes appellent sagesse, vertu et prudence. Il y avait aussi dans la *prud'homie* de la piété et de la probité considérées moins en elles-mêmes que comme utiles à se concilier l'estime d'autrui et à vivre tranquille.

« Seulement ici, dit Charron parlant de la *prud'homie* (*De la sagesse*, liv. II), ai-je à donner un avis nécessaire à celui qui prétend à la sagesse, qui est de ne séparer la piété de la vraie *prud'homie*...., se contentant de l'une; moins encore les confondre et mêler ensemble : ce sont deux choses bien distinctes et qui ont leurs ressorts divers que la piété et probité, la religion et *prud'homie*, la dévotion et la conscience; je les veux toutes deux jointes en celui que j'instruis ici, comme aussi l'une sans l'autre ne peut être entière et parfaite, mais non pas confuses. Voici deux écueils dont il se faut garder, et peu s'en sauvent : les séparer, se contentant de l'une, les confondre et mêler, tellement que l'une soit le ressort de l'autre.

» Les premiers qui les séparent et n'en ont qu'une sont de deux sortes, car les uns s'adonnent totalement au culte et service de Dieu, ne se souciant guère de la vraie vertu et *prud'homie*, de laquelle ils n'ont aucun goût, vice remarqué comme naturel aux juifs, race superstitieuse sur toutes, et, à cause de ce, odieuse à toutes, spécialement aux scribes et pharisiens, les plus religieux d'entre eux; fort décriés par leurs prophètes et puis par le Messie, qui leur reproche que de leur temple et cérémonies ils en faisoient une caverne de larrons, couverture et excuse de plusieurs méchancetés, lesquelles ils ne sentoient, tant ils étoient affublés et coiffés de cette dévotion externe, en laquelle mettant toute leur confiance pensoient être quittes de tout devoir, voire s'en rendoient plus hardis à mal faire. Plusieurs sont touchés de cet esprit féminin et populaire, attentifs du tout à ces petits exercices d'externe dévotion, qui pour cela n'en valent pas mieux, dont est venu le proverbe : *Ange à l'Eglise, diable à la maison.* Ils prêtent la mine et le dehors à Dieu, à la pharisaïque, sépulcres et murailles blanchies (*Populus hic labiis me honorat, cor eorum longe a me*); voire ils font piété couverture d'impiété; ils en font, comme on dit, métier et marchandise, et allèguent leurs offices de dévotion en atténuation ou compensation de leurs vices et dissolutions; les autres, au rebours, ne font estat que de la vertu et *prud'homie*, se soucient peu de ce qui est de la religion, faute d'aucuns philosophes et qui peut se trouver en des athéistes. »

La *prud'homie* du moyen âge se confond à certains égards avec ce que les humanitaristes modernes nomment philanthropie. Celle-ci n'exclut point un certain égoïsme tempéré.

Les anciens philosophes aiment à comparer la *prud'homie* ou piété naturelle avec la dévotion ou piété suivant les rites d'une religion quelconque et, comme on le suppose, ils préfèrent la *prud'homie* qui a une physionomie plus philosophique. Ils enseignent que la dévotion est relativement aisée en ce qu'elle n'entraîne aucune intervention du cœur ou de l'intelligence, se prête à des démonstrations extérieures agréables à la vanité, fait plus d'effet sur les esprits simples, tandis que la *prud'homie* est d'acquisition laborieuse, car on ne l'obtient que par expérience, aime à se cacher et d'ordinaire est le lot des esprits forts et généreux.

Suivant Charron, qui s'y connaît, « la première qualité de la *prud'homie* est de nous détourner du service des grands et en général du service d'autrui, pour rester au service de nous-mêmes. Ceux qui dépensent leur énergie et leurs talents au service d'autrui sont des sots... Les grands demandent de telles gens qui se passionnent et se tuent pour eux, et usent de promesses et grands artifices pour les y faire venir et trouvent toujours des fols qui les en croient, mais les sages s'en gardent bien.

» Ceci est premièrement injuste, trouble entièrement l'État et chasse le repos et la liberté de l'esprit. C'est ne savoir ce qu'un chacun de nous se doit, et de combien d'offices un chacun est obligé à soi-même. En voulant être officieux et serviables à autrui, ils sont importuns et injustes à eux-mêmes. Nous avons tous assez d'affaires chez et au dedans de nous sans s'aller perdre au dehors et se donner à tous; il se faut tenir à soi-même. Qui oublie à honnêtement et sainement et gaiement vivre, pour en servir autrui, est mal avisé et prend un mauvais et dénaturé parti. Il ne faut épouser et s'affectionner qu'à peu de choses et ycelles justes. »

On voit que cette *prud'homie*-là se confond avec la sagesse telle que l'entendaient les Grecs. « Or, la vraie *prud'homie*, dit encore Charron, que je requiers en celui qui veut être sage, est libre et franche, mâle et généreuse, riante et joyeuse, égale, uniforme et constante, qui marche d'un pas ferme, fier et hautain, allant toujours son train, sans regarder de côté ni derrière, sans s'arrêter et altérer son pas et ses allures pour le vent, le temps, les occasions qui se changent, mais non pas elle, j'entends en jugement et en volonté, c'est-à-dire en l'âme où réside et a son siége la *prud'homie;* car les actions externes, principalement les publiques, ont un ressort, comme sera dit en son lieu.... Le ressort de cette *prud'homie* est nature, laquelle oblige tout homme d'être et se rendre tel qu'il doit, c'est-à-dire se régler et conformer selon elle. Nature nous est ensemble et maîtresse qui nous enjoint et commande la *prud'homie* et loi ou instruction qui nous l'enseigne. »

Il est remarquable qu'on présente surtout la *prud'homie* comme un privilége de la vieillesse. Tout le monde, à la fin de son âge mûr, en a une certaine dose acquise par expérience. Montaigne l'estime surtout chez les jeunes gens. Il pense que les vertus de la vieillesse se composent particulièrement d'impuissance. « Mais, dit-il, elle (ma sagesse) était bien de plus d'exploit et de meilleure grâce, verte, gaie, naïve, qu'elle n'est à présent, cassée, grondeuse, laborieuse..... Il faut que Dieu nous touche le courage; il faut que notre conscience s'amende d'elle-même par renforcement de notre raison, non par l'affaiblissement de nos appétits. La volupté n'en est en soi ni pâle, ni décolorée, pour être aperçue par des yeux chassieux et troubles. On doit aimer la tempérance par elle-même et pour le respect de Dieu qui nous l'a ordonnée et la chasteté; celle que les cautères nous prêtent et que je dois au bénéfice de ma colique, ce n'est ni chasteté ni tempérance. On ne peut se vanter de mépriser et combattre la volupté, si on ne la voit, si on l'ignore, et ses grâces, et ses forces, et sa beauté plus attrayante. Je connais l'une et l'autre; c'est à moi de le dire. Mais il me semble qu'en la vieillesse nos âmes sont sujettes à des maladies et imperfections plus importunes qu'en la jeunesse. »

La *prud'homie* des vieillards n'est donc que relative. Ils sont sages à propos des passions et des vices de la jeunesse; mais l'âge leur fait contracter d'autres défauts et, en somme, chaque période de la vie comporte ses faiblesses.

Avec le temps, la vieille *prud'homie* de nos ancêtres est devenue triviale et à l'usage des philosophes de campagne. On n'emploie même plus le terme que dans un sens ironique et dénigrant. Henri Monnier, dans un livre célèbre, l'a compromise définitivement en en faisant une vertu grotesque, familière à la garde nationale et aux boutiquiers du régime d'il y a trente ans; tout finit, même les doctrines morales.

PRUD'HOMME s. m. (pru-do-me — de *preux*, qui s'est écrit *prud*, et de *homme*). Homme sage et probe, honnête et avisé. ‖ Vieux mot.

— Législ. Membre d'un conseil composé de patrons et d'ouvriers, pour juger ou terminer par la voie de conciliation les différends entre ouvriers et patrons : *Le conseil des* PRUD'HOMMES *est une juridiction toute paternelle.* (Droz.) ‖ Pêcheurs élus par les gens de leur profession, sur les côtes de la Méditerranée, pour connaître des contraventions et des contestations relatives à la pêche maritime.

— Hortic. *Haricot prud'homme* ou *prédomme*, Variété de haricot dont on mange les gousses vertes ou sèches.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

— **Encycl.** Législ. C'est au temps des empereurs romains qu'il faut remonter pour trouver réunis les éléments qui plus tard devaient constituer les conseils de *prud'hommes* qui fonctionnent aujourd'hui chez nous. A cette date et surtout depuis Constantin, les empereurs s'entourèrent d'hommes versés dans la science du droit. Ces jurisconsultes ou *prudentes*, comme on les appelait alors, avaient pour mission de donner leur avis dans les questions litigieuses et de fixer les points de droit. Ils formaient un conseil chargé de statuer dans les cas difficiles, et leur autorité faisait loi. C'était loin encore, comme on le voit, de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *prud'hommes*, mais c'était le point d'où devait partir le moyen âge lorsqu'il établit les conseils de *prud'hommes.*

C'est sous le règne de Philippe le Bel, en 1296, que furent constitués les premiers conseils de ce nom. Une délibération prise par le conseil de la ville de Paris créa vingt-quatre *prud'hommes* et les chargea d'assister le prévôt des marchands et les échevins afin de juger en dernier ressort les contestations qui pourraient s'élever entre les marchands et fabricants qui fréquentaient les foires et les marchés établis à cette époque. Pendant près de deux siècles, la ville de Paris posséda seule des *prud'hommes.* En 1464, Louis XI permit aux bourgeois de Lyon de choisir un *prud'homme*, dont les attributions furent celles des *prud'hommes* nommés à Paris.

Dans plusieurs villes maritimes, et notamment à Marseille, il existe encore, avec ses formes et son caractère primitifs, une autre espèce de conseil de *prud'hommes* dont l'origine paraît fort ancienne : ce sont les *prud'hommes* pêcheurs, qui jugent les contraventions en matière de pêche maritime et les différends qui naissent entre les marins pêcheurs, par suite de leur profession. On ne connaît point au juste la date de la création de ces conseils de *prud'hommes*, mais tout fait supposer qu'elle est fort ancienne et remonte à l'époque du roi René, comte de Provence, c'est-à-dire vers le milieu du xv^{e} siècle. Des arrêts de mai 1738, de novembre 1776, d'octobre 1778 et de mars 1786 ont réglementé cette juridiction, sans toutefois la modifier d'une façon importante. Nous empruntons à l'excellent travail de M. L. Pauliat sur les *prud'hommes* une description de la juridiction des *prud'hommes* pêcheurs. Cette description figure dans un commentaire de l'ordonnance de marine de 1681. « Chaque année, à la seconde fête de Noël, dit Valin, l'auteur du commentaire que nous venons de citer, tous les pêcheurs, qui sont en très-grand nombre à Marseille, s'assemblent dans leur salle, en présence du lieutenant ou de son représentant et du procureur du roi de l'amirauté, qui sont invités à y assister. Ils élisent quatre *prud'hommes* d'entre eux, qui deviennent leurs juges souverains pour tout ce qui concerne la police de la pêche aussitôt qu'ils ont prêté serment.

» La manière dont ces *prud'hommes* exercent leur juridiction est toute singulière. Ils ne tiennent leur audience que le dimanche à deux heures de relevée.

» Par le privilége qu'ils ont de juger sommairement, sans forme ni figure de procès, sans écriture, ni qu'il soit question d'avocats ou de procureurs, ils n'ont pas non plus de greffier, parce que leurs jugements ne s'écrivent point, mais s'exécutent sur-le-champ.

» Rien de plus sommaire que la jurisprudence usitée dans cette sorte de tribunal. Le pêcheur qui a quelque plainte à former contre son confrère pour contravention contre la police de la pêche, ou quelque demande à faire à l'occasion de leur profession, va trouver le garde de la communauté et, en mettant deux sous dans la boîte, il dit d'assigner *un tel.*

» Le dimanche suivant, le défendeur, avant d'être écouté, met aussi deux sous dans la boîte, et ce sont toutes les épices des juges.

» Cela fait, les deux parties disent leurs raisons; après quoi, les *prud'hommes* prononcent leur jugement.

» Celle des parties qui succombe paye, sur-le-champ et sans appel, la somme à laquelle elle est condamnée, faute de quoi le garde va saisir sa barque et ses filets, dont la mainlevée n'est accordée que moyennant le payement de la somme.

» On ne connaît point d'autres formalités dans cette juridiction, et la chicane n'y a point du tout entrée. »

Telle était l'organisation des *prud'hommes* vers le xv^{e} siècle à Marseille. Lyon possédait un tribunal composé de juges appartenant à la fabrique lyonnaise et dont le rôle consistait à vider les contestations qui s'élevaient entre les fabricants de soieries et leurs ouvriers. Ce tribunal disparut momentanément en 1791, à la suite de la loi du 2 mars portant abolition des maîtrises ou des jurandes qui avaient été si fatales à l'industrie. La liberté illimitée, proclamée par la loi du 2 mars 1791, devait, en établissant cette liberté au lendemain du jour où régnait un système radicalement contraire, produire quelques abus ou tout au moins amener un certain désarroi. On ne rompt pas avec des habitudes anciennes sans se trouver légèrement dépaysé. C'est ce qui arriva; les tribunaux ordinaires, saisis de litiges sur lesquels ils n'avaient jamais été appelés à statuer, ne surent tout d'abord que faire. Ils ignoraient les habitudes particulières à telle ou telle corporation et ne tenaient aucun compte du passé, de la coutume qui si longtemps avait fait loi. De plus, les procès entre patrons et ouvriers se multiplièrent outre mesure, et menacèrent d'absorber tous les instants des juges. Ils coûtaient fort cher et faisaient regretter l'ancienne juridiction.

Pour remédier à cet état de choses, une loi, celle du 21 germinal an XI (avril 1803), intervint.

Sans porter atteinte au grand principe conquis par la Révolution, cette loi, reconnaissant la nécessité de régulariser le travail dans les manufactures, afin de maintenir l'ordre et la justice dans les rapports entre les fabricants et les ouvriers, créa une juridiction spéciale. D'après l'article 19 de son titre V, les affaires de simple police entre les ouvriers et les apprentis, les manufacturiers, fabricants et artisans, devaient être portées devant le préfet de police à Paris, devant les commissaires généraux de police dans les villes où il y en avait d'établis, et dans tous les autres lieux devant le maire ou un de ses adjoints.

Ces magistrats ou fonctionnaires devaient prononcer sans appel les peines applicables aux divers cas selon le code municipal.

L'article 20 porte que les autres contestations sont portées devant les tribunaux auxquels la connaissance en est attribuée par les lois.

Cette juridiction pouvait être suspecte de partialité aux ouvriers. Confiée à des hommes dépourvus généralement des connaissances usuelles nécessaires pour décider entre les maîtres et les ouvriers, cette législation fut loin de produire les résultats qu'on en attendait, et, en 1805, lors du passage de Napoléon à Lyon, les fabricants de soieries et leurs chefs d'atelier lui représentèrent les inconvénients et l'insuffisance de la loi de l'an XI. Ils redemandèrent le *bureau* ou *tribunal commun* aboli en 1791, ou une institution analogue. Ce tribunal commun, composé en majorité de patrons, était préféré par ces derniers. Napoléon promit de faire droit à leur requête, mais se contenta de leur accorder un règlement qui tranchait certaines questions secondaires. Ce ne fut que le 18 mars 1806 que fut votée une loi portant établissement d'un conseil de *prud'hommes* et ménageant au gouvernement le droit d'étendre le bienfait de cette institution, au moyen d'un règlement d'administration publique, à toutes les autres villes de fabriques et de manufactures. Le décret du 11 juin 1809, rectifié le 20 février 1810, et un autre décret du 3 août 1810 sont venus compléter l'institution des *prud'hommes* pour toutes les villes de fabriques.

Ces derniers décrets furent rendus sur les instances de plusieurs villes qui sollicitèrent l'établissement chez elles de conseils de *prud'hommes.* Le premier article du décret du 11 juin 1809 fera connaître l'esprit de cette législation; le voici : « Les conseils de *prud'hommes* ne seront composés que de marchands fabricants, de chefs d'atelier, de contre-maîtres, de teinturiers et d'ouvriers patentés. Le nombre de ceux qui en feront partie pourra être plus ou moins considérable, mais, en aucun cas, les chefs d'atelier, les contre-maî-

tres, les teinturiers et les ouvriers ne seront égaux en nombre aux marchands fabricants; ceux-ci auront toujours dans le conseil un membre de plus que les chefs d'atelier, les contre-maîtres, les teinturiers et les ouvriers. »

Les ouvriers patentés dont il est parlé dans l'article précité étaient ceux qui, travaillant chez eux pour les marchands et fabricants en gros, ou pour les particuliers, étaient, par l'article 29 de la loi du 1er brumaire an VII, soumis à la patente. Ces ouvriers étaient en très-petit nombre.

Aux précédents décrets vinrent se joindre ceux du 1er avril 1811 et du 22 décembre 1812, qui réglèrent les attributions des conseils de *prud'hommes* relativement aux marques de fabrique, à l'inspection sur les marques des savons, aux contestations que soulevait la contrefaçon des lisières de drap.

Charles X ne s'occupa des conseils de *prud'hommes* que pour ordonner aux membres de ces conseils de porter dans l'exercice de leurs fonctions, soit à l'audience, soit au dehors, une médaille d'argent suspendue à un ruban noir porté en sautoir.

Louis-Philippe voulut modifier les lois existantes sur les conseils des *prud'hommes*. Il afficha même l'intention de remanier ces lois dans un sens libéral; mais ses conseillers, tous représentants de la plus haute bourgeoisie, firent de leur mieux pour enterrer, à la grande satisfaction du roi-citoyen d'ailleurs, la future loi sur les *prud'hommes*. Huit commissions successives furent nommées et étouffèrent bel et bien la question. La loi ne fut pas remaniée. Elle fut appliquée avec la plus grande sévérité aux villes qui tentaient d'installer des conseils de *prud'hommes*. Paris, qui depuis longtemps réclamait qu'on voulût bien lui accorder un conseil, dut attendre quatorze ans, et ce fut le 29 décembre 1844 seulement qu'il obtint du gouvernement parlementaire un conseil, ou, pour être plus exact, qu'il obtint qu'une expérience fût faite au profit de certains métiers, à l'effet d'étudier si la chose était possible et peu dangereuse dans une ville aussi démocratique. La loi du 29 décembre 1844 établit donc un simple conseil pour l'industrie des métaux et les industries qui s'y rattachent. Ce conseil était composé de quinze membres, dont huit fabricants et sept ouvriers, et en outre de deux membres suppléants.

Le 9 juin 1847, une ordonnance créa trois nouveaux conseils, l'un pour les tissus, l'autre pour les produits chimiques et le troisième pour les industries diverses. Cette division existe encore aujourd'hui.

La révolution de 1848 trouva les choses en l'état que nous venons de dire. A cette date, soixante-quinze villes possédaient des conseils de *prud'hommes*. La République remania de fond en comble la législation relative à ces conseils et mit cette institution en conformité avec les principes démocratiques.

Voici les principales dispositions contenues dans cette loi, mise en vigueur le 27 mai 1848.

La loi républicaine déclarait électeurs pour les *prud'hommes* tous les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers et compagnons âgés de vingt et un ans et résidant depuis six mois au moins dans la circonscription du conseil des *prud'hommes*. Elle déclarait également éligibles tous les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers et compagnons, âgés de vingt-cinq ans, sachant lire et écrire et domiciliés depuis un an au moins dans la circonscription du conseil.

Elle rangeait dans la classe des patrons les contre-maîtres, les chefs d'atelier et tous ceux qui payaient patente depuis plus d'un an et occupaient un ou plusieurs ouvriers.

La présidence donnait voix prépondérante, mais elle durait trois mois, et était attribuée alternativement à un patron et à un ouvrier, élus chacun par leurs collègues respectifs.

Les audiences de conciliation devaient être tenues par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier; quatre *prud'hommes* patrons et quatre *prud'hommes* ouvriers devaient composer le bureau général. La loi spécifiait en outre que le nombre des *prud'hommes* ouvriers serait toujours égal à celui des *prud'hommes* patrons et fixait que chaque conseil aurait au minimum six membres et vingt-six au plus.

Il y avait deux élections : dans la première, ouvriers et patrons nommaient un nombre de candidats triple de celui auquel ils avaient droit; dans la seconde, qui était définitive, les ouvriers choisissaient parmi les candidats patrons les *prud'hommes* patrons, et les patrons choisissaient à leur tour les *prud'hommes* ouvriers sur la liste des candidats ouvriers. Cette législation, dictée par le sentiment démocratique qui animait le gouvernement d'alors, perdait un peu de vue que les *prud'hommes* sont surtout des arbitres et des défenseurs choisis par des intérêts en lutte; mais elle était franchement libérale et le mode d'élection pouvait seul être critiqué.

Lyon eut une loi spéciale qui créait deux tribunaux de *prud'hommes*, l'un pour les ouvriers et les chefs d'atelier, l'autre pour les chefs d'atelier et les patrons.

Une loi du 7 août 1850 dispensa l'ouvrier qui voulait se faire rendre justice devant les conseils de *prud'hommes* de toute avance d'argent pour timbre et enregistrement. Elle autorisait le visa pour timbre et enregistrement en *débet*, c'est-à-dire à crédit, de toutes les pièces de procédure concernant la juridiction. Ces frais n'étaient payés qu'après jugement définitif et par celui qui perdait le procès.

L'Empire, quelles que fussent ses protestations d'amour pour la classe ouvrière, ne pouvait laisser debout une législation républicaine très-favorable aux travailleurs et, en juin 1853, l'auteur du coup d'Etat imposait, par l'intermédiaire de son Corps législatif, une nouvelle loi sur les *prud'hommes*.

Cette loi étant encore en vigneur dans les plus importantes de ses parties, nous allons en donner le texte; après quoi nous ferons connaître les quelques modifications qu'elle a subies.

Art. 1er. Les conseils de *prud'hommes* sont établis par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures.

Les décrets d'institution déterminent le nombre des membres de chaque conseil.

Ce nombre est de six au moins, non compris le président et le vice-président.

Art. 2. Les membres des conseils des *prud'hommes* sont élus par les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers appartenant aux industries dénommées dans les décrets d'institution, suivant les conditions déterminées par les articles ci-après.

Art. 3. Les présidents et les vice-présidents des conseils de *prud'hommes* sont nommés par l'empereur. Ils peuvent être pris en dehors des éligibles. Leurs fonctions durent trois années. Ils peuvent être nommés de nouveau.

Les secrétaires des mêmes conseils sont nommés et révoqués par le préfet sur la proposition du président.

Art. 4. Sont électeurs :

1° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis et patentés depuis cinq années au moins et depuis trois ans dans la circonscription du conseil;

2° Les chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

Art. 5. Sont éligibles les électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Art. 6. Ne peuvent être ni éligibles ni électeurs, ni les étrangers ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852.

Art. 7. Dans chaque commune de la circonscription, le maire, assisté de deux assesseurs qu'il choisit, l'un parmi les électeurs patrons, l'autre parmi les électeurs ouvriers, inscrit les électeurs sur un tableau qu'il adresse au préfet.

La liste électorale est dressée et arrêtée par le préfet.

Art. 8. En cas de réclamation, le recours est ouvert devant le conseil de préfecture ou devant les tribunaux civils, suivant les distinctions établies par la loi sur les élections municipales.

Art. 9. Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les *prud'hommes* patrons.

Les contre-maîtres, chefs d'atelier et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les ouvriers en nombre égal à celui des patrons.

Au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages est nécessaire; la majorité relative suffit au second tour.

Art. 10. Les conseils de *prud'hommes* sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le sort désigne ceux des *prud'hommes* qui sont remplacés pour la première fois.

Les *prud'hommes* sont rééligibles.

Lorsque, par un motif quelconque, il y a lieu de procéder au remplacement d'un ou plusieurs membres d'un conseil de *prud'hommes*, le préfet convoque les électeurs.

Tout membre élu en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Art. 11. Le bureau général est composé, indépendamment du président et du vice-président, d'un nombre égal de *prud'hommes* patrons et de *prud'hommes* ouvriers. Ce nombre est au moins de deux *prud'hommes* patrons et de deux *prud'hommes* ouvriers, quel que soit celui des membres dont se compose le conseil.

Art. 12. Les jugements des conseils de *prud'hommes* sont signés par le président et par le secrétaire.

Art. 13. Les jugements des conseils de *prud'hommes* sont définitifs et sans appel lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 200 francs en capital.

Au-dessus de 200 francs, les jugements sont sujets à l'appel devant le tribunal de commerce.

Art. 14. Lorsque le chiffre de la demande excède 200 francs, le jugement de condamnation peut ordonner l'exécution immédiate et à titre de provision jusqu'à concurrence de cette somme, sans qu'il soit besoin de fournir caution.

Pour le surplus, l'exécution provisoire ne peut être ordonnée qu'à la charge de fournir caution.

Art. 15. Les jugements par défaut qui n'ont pas été exécutés dans le délai de six mois sont réputés non avenus. (V. art 41 et suivants du décret de 1809.)

Art. 16. Les conseils de *prud'hommes* peuvent être dissous par un décret du chef de l'Etat, sur la proposition du ministre compétent.

Art. 17. L'autorité administrative peut toujours, lorsqu'elle le juge convenable, réunir les conseils de *prud'hommes*, qui doivent donner leur avis sur les questions qui leur sont posées.

Art. 18. Après la promulgation de la présente loi, il sera procédé au renouvellement intégral des conseils de *prud'hommes* existants.

Art. 19. Sont maintenues les dispositions des lois, décrets et ordonnances qui ne sont pas contraires à la présente loi

Cette loi fut complétée par celle du 24 mai 1864, relative à la discipline des conseils de *prud'hommes*.

LOI DU 24 MAI 1864

Sur la discipline des conseils de prud'hommes.

Art. 1er. Tout membre d'un conseil de *prud'hommes* qui, sans motifs légitimes, et après mise en demeure, se refuserait à remplir le service auquel il est appelé pourra être déclaré démissionnaire.

Le président constate le refus de service par un procès-verbal contenant l'avis motivé du conseil, le *prud'homme* préalablement entendu ou dûment appelé.

Si le conseil n'émet pas son avis dans le délai d'un mois à dater de la convocation, il est passé outre.

Sur le vu du procès-verbal, la démission est déclarée par arrêté du préfet.

En cas de réclamation, il est statué définitivement par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat pour cause d'excès de pouvoir.

Art. 2. Tout membre d'un conseil de *prud'hommes* qui aura manqué gravement à ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions sera appelé, par le président, devant le conseil pour s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés.

Si le conseil n'émet pas son avis motivé dans le délai d'un mois à dater de la convocation, il est passé outre.

Un procès-verbal est dressé par le président.

Art. 3. Le procès-verbal est transmis par le préfet, avec son avis, au ministre.

Les peines suivantes peuvent être prononcées, suivant les cas :

La censure;

La suspension pour un temps qui ne peut excéder six mois;

La déchéance.

La censure et la suspension sont prononcées par arrêté ministériel; la déchéance est prononcée par décret impérial.

Art. 4. Le *prud'homme* contre lequel la déchéance a été prononcée ne peut être élu aux mêmes fonctions pendant six ans, à dater du décret impérial.

Les modifications apportées par la loi impériale à celle de 1848 sont profondes; elles portent le cachet de ce gouvernement despotique qui fut si funeste à la France.

L'innovation la plus grave édictée par la loi de 1853 est celle de l'article 3, ainsi concu : « Les présidents et les vice-présidents des conseils de *prud'hommes* sont nommés par l'empereur. Ils peuvent être pris en dehors des éligibles. Leurs fonctions durent trois années. Ils peuvent être nommés de nouveau. Les secrétaires des mêmes conseils sont nommés et révoqués par le préfet, sur la proposition du président. » Ces dispositions sont, en effet, complétement opposées à l'esprit de l'institution elle-même, qui veut que les *prud'hommes* soient nommés par leurs justiciables. Lors de la discussion de cet article au Corps législatif, ce ne fut pas sans quelque résistance, autant qu'en pouvait faire cette assemblée, qu'on admit ce point que « les présidents et vice-présidents peuvent être pris en dehors des éligibles. » M. Heurtier, commissaire du gouvernement, soutint ainsi cet article : Il repousse le reproche adressé au projet de loi de ne consacrer qu'en apparence le grand principe de l'égalité sur lequel reposait le décret de 1806. Il invite l'assemblée, pour bien apprécier la pensée qui a dicté le projet en discussion, à ne pas oublier que le législateur se trouve en présence de deux intérêts opposés. Il existe entre ces intérêts, quoi qu'on en ait dit, un antagonisme véritable; il est aujourd'hui peut-être à l'état latent, mais des circonstances fatales pourraient rallumer cet incendie qu'une main ferme a réussi à éteindre. Quant au projet actuel, il renferme une disposition que l'orateur considère comme ayant une grande portée politique; c'est celle qui, à la tête d'un conseil nécessairement composé de membres élus parmi des hommes spéciaux, place un homme indépendant nommé par le gouvernement. L'intérêt social, disait l'orateur officiel, exige que le chef de l'Etat puisse départager, par l'intervention du président, les opinions opposées et pouvant amener collision, ainsi que cela s'est vu, etc.

Tous ces sophismes ne soutiennent pas l'examen et il fallait à l'Empire un Corps législatif composé comme le sien, pour que de pareils arguments ne fussent point accueillis par d'unanimes sifflets. Le conseiller d'Etat avait d'ailleurs donné le vrai mobile de cette loi en parlant de mesures politiques prises par le pouvoir. Les exclusions prononcées par la loi de 1853 confirmaient pleinement ses paroles. On sait, en effet, que la loi de 1848 écartait les faillis seuls et les déclarait incapables d'être électeurs ou élus; la loi de 1853, dans son article 6, vise l'article 15 de la loi du 2 février 1852 et déclare incapables ceux qui sont désignés dans cet article, qui commence ainsi : Ne doivent point être inscrits sur la liste électorale :

1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques...;

2° Ceux auxquels les tribunaux jugeant correctionnellement ont interdit le droit de vote et d'élection par application des lois qui autorisent cette interdiction.

C'était exclure les ennemis politiques de l'Empire non seulement des conseils, mais même du collége électoral appelé à nommer les conseils.

La loi impériale rétablit l'élection directe, et les *prud'hommes* ouvriers furent nommés par les ouvriers, les *prud'hommes* patrons par les patrons. Elle porta à vingt-cinq ans l'âge nécessaire pour être électeur, exigea que l'électeur exerçât depuis cinq ans sa profession et eût trois ans de domicile dans la circonscription du conseil. On ne fut éligible qu'à partir de trente ans.

Telles furent les principales modifications apportées à la législation de 1848 par celle de 1853. Une loi éphémère, celle du 15 juin 1854, aujourd'hui abrogée, força les ouvriers soumis à l'obligation du livret de s'en munir, s'ils voulaient être inscrits sur les listes électorales pour les conseils de *prud'hommes*. Cette loi disparut en 1867.

Avant d'en finir avec la partie historique de cet article, disons que de 1848 à 1873 vingt-sept villes ont obtenu le droit de constituer des conseils de *prud'hommes*, ce qui porte à cent deux le nombre de celles qui possèdent cette juridiction spéciale.

Nous allons compléter l'étude entreprise par nous sur les conseils de *prud'hommes* en donnant quelques renseignements sur le fonctionnement de cette juridiction et sur son organisation intérieure, telle qu'elle résulte des lois qui régissent aujourd'hui cette matière. Après quoi, nous passerons en revue les critiques auxquelles peut donner lieu l'institution telle qu'elle fonctionné aujourd'hui et nous signalerons les modifications qu'il serait nécessaire d'y apporter.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 1er juin 1853, les conseils de *prud'hommes* sont établis dans la forme fixée par les règlements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures. Lorsqu'il s'agit d'établir un conseil, la proposition motivée doit être transmise au ministre du commerce et des travaux publics par le préfet, accompagnée des pièces suivantes : 1° délibération de la chambre de commerce ou de la chambre consultative des arts et manufactures, s'il existe une assemblée de ce genre dans l'arrondissement; 2° délibération du conseil municipal renfermant la promesse de subvenir aux dépenses; 3° un tableau indiquant toutes les industries justiciables du conseil projeté, la division de ces industries en catégories, le nombre des *prud'hommes* à élire dans chacune d'elles et, enfin, le nombre des patrons et des ouvriers, électeurs ou non, que renferment ces mêmes catégories. (Circ. min. com. 5 juill. 1853.)

Le décret d'institution détermine : 1° le nombre des membres de chaque conseil proportionné au nombre des justiciables; 2° la circonscription du conseil; 3° les genres d'industries qui doivent y être représentées; 4° le tribunal devant lequel l'appel des décisions du conseil doit être porté.

Les conseils de *prud'hommes*, ainsi que nous l'avons dit, forment une juridiction exceptionnelle à laquelle la constitution, qui ne les mentionne pas, n'assigne, en conséquence, aucun rang dans la hiérarchie judiciaire; d'un autre côté, comme les membres sont soumis à un système purement électif, ils forment une juridiction qui ne reçoit pas l'investiture du chef de l'Etat : double rapport sous lequel ils diffèrent non-seulement des juges civils ordinaires, mais même des juges de commerce; de là la conséquence, dit M. Mollot, que les *prud'hommes*, dans l'état actuel de la législation, n'appartiennent point à l'ordre judiciaire, mais à l'ordre administratif.

Il suffit néanmoins qu'ils remplissent accidentellement les fonctions de juge pour qu'ils soient assujettis aux conséquences légales qui dérivent de cette qualité. Ainsi, 1° ils peuvent être pris à partie (loi du 18 mars 1806, art. 33); 2° ils peuvent être récusés pour les mêmes causes et sous les mêmes conditions que les juges de paix (décr. du 11 juin 1809, art. 54 et suiv.).

Chaque conseil de *prud'hommes* est divisé en deux bureaux : le bureau particulier ou de conciliation et le bureau général ou de jugement. Chaque bureau a un président, un vice-président, un secrétaire, un commis, s'il y a lieu, un huissier, un siége spécial. Le bureau de conciliation est tenu par deux membres, l'un ouvrier, l'autre patron (art. 22, décr. 1848), sous la présidence du président ou du vice-président; en cas d'absence de l'un ou de l'autre, c'est le *prud'homme* patron qui préside (circ., 29 juin 1854). D'après le décret de 1848, une audience, au moins une

fois par semaine, doit être consacrée aux conciliations. A l'égard du bureau général ou de jugement, l'article 23 du décret du 27 mai 1848 porte : Le conseil se réunira au moins deux fois par mois, pour juger les contestations qui n'auraient pu être terminées par voie de conciliation (décr. mai 1848, art. 23).

Les heures et les jours de séance de chaque bureau sont arrêtés par le conseil, sauf à lui à en avertir le ministre compétent. A Lyon, les séances ont lieu le soir, de sorte que patrons et ouvriers ne sont point contraints de prendre sur leur travail pour assister aux séances. C'est le conseil lui-même qui règle le roulement, c'est-à-dire qui désigne les membres qui doivent assister aux séances du bureau particulier ou du bureau général.

Nous avons déjà parlé du président et du vice-président, qui, aux termes de la loi de 1853, sont nommés par le pouvoir exécutif; nous n'y reviendrons pas. Quant au secrétaire, il est nommé ou révoqué par le préfet, sur la proposition du président. Ses attributions ont beaucoup d'analogie avec les fonctions de greffier; il a, comme celui-ci, le contre-seing des minutes; il délivre les expéditions; il est préposé à la garde des dessins et des marques de fabrique; il inscrit les dépôts sur les registres; il veille à la conservation des papiers et des archives. Il remplit un rôle fort important dans les conseils de *prud'hommes;* il peut remplir le rôle de conseil et même de conciliateur vis-à-vis des ouvriers. C'est à lui qu'ils s'adressent pour savoir, en cas de contestation, la marche à suivre; il peut ainsi écarter beaucoup de procès.

— *Attributions des prud'hommes en qualité d'agents de la police administrative ou judiciaire.* Ces attributions portent sur cinq objets :

1° La conservation de la propriété des dessins de fabrique ;

2° Les règlements de comptes entre les fabricants et les chefs d'atelier ;

3° L'inspection et la visite des ateliers;

4° La constatation des contraventions aux lois et aux règlements ;

5° Des avis sur les questions qui leur sont posées par l'autorité administrative.

Comme conciliateurs et comme juges, les conseils de *prud'hommes* statuent sur les intérêts des parties par la voie civile et prononcent sur les contraventions comme juges de police.

Leur compétence est déterminée par l'article 40 du décret du 11 juin 1809, qui dispose que « nul ne sera justiciable de conseils de *prud'hommes*, s'il n'est marchand, fabricant, chef d'atelier, contre-maître, teinturier, ouvrier, compagnon ou apprenti. » Leur juridiction exceptionnelle ne s'étend pas au delà des fabriques et des manufactures.

Si des parties non justiciables des conseils de *prud'hommes*, en ce qu'elles n'appartiennent pas à des fabriques ou parce qu'elles appartiennent à des fabriques non comprises dans le ressort du règlement de création, se présentent volontairement, le conseil peut, suivant le cas, les concilier ou les juger; il statue alors comme juge dans le premier cas et comme arbitre dans le second, non en vertu de son pouvoir judiciaire, mais d'après l'accord mutuel des parties.

Un principe constant en cette matière et qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le conseil des *prud'hommes* qui connaît des différends des chefs d'atelier, compagnons, apprentis et autres ouvriers, entre eux, ne peut pas connaître également des contestations qui divisent les fabricants entre eux. Quel que soit l'objet de la contestation qui divise deux fabricants, les conseils de *prud'hommes* demeurent incompétents pour en connaître. C'est ce qui ressort clairement de l'article 6 de la loi du 18 mars 1806.

L'idée contenue dans ce principe se trouve complétée par l'article 10 du décret du 11 juin 1809, qui ajoute : « Ceux-ci cesseront de l'être (justiciables) dès que les contestations porteront sur des affaires autres que celles relatives à la branche d'industrie qu'ils cultivent et aux conventions dont cette industrie aura été l'objet. Dans ce cas, ils s'adresseront aux juges ordinaires. »

Il existe encore, pour les *prud'hommes*, plusieurs cas particuliers de compétence, relatifs : 1° aux marques particulières de quincaillerie, à toutes les autres marques des fabricants (art. 8 et 9, décr. du 5 sept. 1860, et art. 6, décr. du 11 juin 1809); 3° aux demandes à fin d'exécution ou de résolution des contrats d'apprentissage, ainsi qu'aux réclamations dirigées contre les tiers en cas de détournement d'apprentis (art. 18, loi du 22 février 1851); 4° au règlement, à défaut de stipulations expresses, des indemnités ou restitutions dues au maître ou à l'apprenti, en cas de résolution de contrat d'apprentissage (art. 19, loi du 22 février 1851); 5° aux contestations relatives à la délivrance des congés d'acquit ou à la rétention des livrets des ouvriers (art. 7, loi du 14 mai 1851).

Dans le cas où le défendeur considérerait les *prud'hommes* comme incompétents, il peut proposer le déclinatoire, et le conseil doit, *même d'office*, prononcer le renvoi devant les juges appelés à connaître de la contestation (C. pr., art. 168, 169, 170). Réciproquement, si une affaire ressortissant à la juridiction des *prud'hommes* se trouve portée devant un autre tribunal, le défendeur pourra demander son renvoi ; car, bien qu'exceptionnelle, la juridiction des *prud'hommes* ne laisse pas d'être obligatoire pour tous les justiciables que la loi y a assujettis (loi du 25 mai 1838, art. 3). Dans les localités où il n'a pas été institué de conseils de *prud'hommes*, les contestations relatives aux engagements respectifs des maîtres et des ouvriers sont portées devant le juge de paix (art. 5, 3°, même loi).

Aux termes de l'article 1er de la loi du 3 août 1810, reproduisant l'article 23 de la loi de 1809 qui abrogeait l'article 9 de la loi de 1806, « le bureau général prendra connaissance de toutes les affaires qui n'auraient pu être terminées par la voie de la conciliation, quelle que soit la quotité de la somme dont elles seraient l'objet » (sauf le droit d'appel dont nous parlons plus loin).

La juridiction des *prud'hommes* quant aux intérêts civils s'exerce de deux manières : par la conciliation et par le jugement. Aucune cause ne peut être soumise à leur jugement qu'après qu'elle a déjà subi devant eux, et en vain, l'épreuve de la conciliation ; c'est ce que dit l'article 6 de la loi du 18 mars 1806, qui est ainsi conçu : « Le conseil des *prud'hommes* est institué pour terminer *par la voie de la conciliation* les petits différends qui s'élèvent journellement, soit entre des fabricants et des ouvriers, soit entre des chefs d'atelier et des compagnons et apprentis... » La conciliation forme, en effet, nous ne saurions trop le répéter, l'objet capital de l'institution des *prud'hommes.*

Comme la loi ne trace pas toutes les règles à suivre pour arriver à la conciliation, nous pensons, avec M. Carré, que l'on doit suivre par analogie, dans les cas non réglés par le titre 6 du décret du 11 juin 1809, les dispositions du code de procédure relatives à la conciliation devant le juge de paix. Dès lors, en ce qui touche la qualité des parties, il faudra se référer au droit commun.

L'article 26 du décret de 1809 s'occupe de la citation des parties ; il porte : « Tout marchand fabricant, tout chef d'atelier, tout contre-maître, tout ouvrier, compagnon ou apprenti, appelé devant les *prud'hommes*, sera tenu, sur une simple lettre de leur secrétaire, de s'y rendre en personne, au jour et à l'heure fixés, sans pouvoir se faire remplacer, hors le cas d'absence ou de maladie ; alors seulement il sera admis à se faire remplacer par l'un de ses parents, un négociant, un marchand exclusivement, porteur de sa procuration. » Si, sur cette invitation, la partie ne comparaît point, une citation contenant la date, les noms, profession et domicile du défendeur et l'énoncé sommaire des motifs qui le font appeler lui est remise par l'huissier attaché au conseil (art. 38 du décret du 11 juin 1809) dans les délais fixés par l'article 31 de ce décret. C'est le bureau qui, en cas de non-comparution sur invitation, délivre l'autorisation de citer par exploit d'huissier. Lorsque les deux parties comparaissent devant le bureau, celui-ci fait tous ses efforts pour les concilier. S'il n'y réussit pas, ou si une des deux parties invitées ou citées ne comparaît point, il s'ensuit un procès-verbal de non-conciliation d'après lequel l'affaire peut être portée au bureau général.

Si les parties comparaissent et que le bureau parvienne à les concilier, le secrétaire rédige un procès-verbal de conciliation. Ce procès-verbal a force d'obligation privée, en ce sens qu'il n'est pas revêtu de la formule exécutoire et qu'il ne peut produire hypothèque judiciaire ni reconventionnelle ; mais il fait foi jusqu'à inscription de faux.

— *Jugements.* L'article 36 du décret de 1809, après avoir prescrit aux conseils des *prud'hommes* de faire tous leurs efforts pour concilier les parties, ajoute : « Si le conseil ne peut y parvenir, il les renverra, ainsi qu'il est dit à l'article 22, devant le bureau général, qui statuera sur-le-champ. » Le mode de citation devant le bureau général est le même que devant le bureau de conciliation (art. 26 et suiv. du décret de 1809).

D'après la loi de 1853 (art. 11), le conseil ne peut pas rendre de jugement s'il n'est au moins composé de 5 membres présents : 2 *prud'hommes* ouvriers, 2 *prud'hommes* patrons et le président, quel que soit le nombre des membres du conseil. La procédure en usage devant le conseil de *prud'hommes* est très-simple et ne demande pas de longs développements ; nous ne dirons qu'un mot sur les enquêtes qui font l'objet du titre IX du décret de 1809 ; l'article 48 est ainsi conçu : « Si les parties sont contraires en faits de nature à être constatés par témoins, et dont le conseil de *prud'hommes* trouve la vérification utile et admissible, il ordonnera la preuve et en fixera précisément l'objet. » Par ces mots : *faits de nature à être constatés par témoins*, le décret entend se référer, à cet égard, aux dispositions du droit commun sur l'admissibilité de la preuve testimoniale. Il est hors de doute aussi que la contre-enquête est ouverte au défendeur.

— *Témoins.* Lorsqu'un jugement a ordonné que la preuve testimoniale serait faite, les témoins sont appelés devant le conseil par une lettre du secrétaire. S'ils refusent de comparaître, ils sont cités par huissier. Au cas où ils ne répondraient pas à cette citation, sans faire valoir d'excuses légitimes, le conseil des *prud'hommes* a le droit de prononcer contre eux les peines édictées contre les témoins par les articles 263 et 264 du code. C'est devant le bureau que le serment est prêté par les témoins ; c'est devant lui qu'ils sont entendus. C'est le président qui signe la taxe des témoins. Cette taxe est exécutoire, au profit des témoins, contre la partie qui a fait citer.

— *Jugements préparatoires.* Aux termes de l'article 45 du décret de 1809, « les jugements qui ne seront pas définitifs ne seront pas expédiés quand ils auront été rendus contradictoirement et prononcés en présence des parties. Dans le cas où le jugement ordonnerait une opération à laquelle les parties devraient assister, il indiquera le lieu, le jour et l'heure, et la prononciation vaudra citation. » L'article 46 ajoute : « Toutes les fois qu'un ou plusieurs *prud'hommes* jugeront devoir se transporter dans une manufacture ou dans des ateliers, pour apprécier de leurs propres yeux l'exactitude de quelques faits qui auraient été allégués, ils seront accompagnés de leur secrétaire, qui apportera la minute du jugement préparatoire. » Ici, comme dans le droit commun, le jugement préparatoire ne peut être rendu que par le bureau.

— *Jugements définitifs* ou *sur le fond.* Les jugements des *prud'hommes*, non plus avant faire droit, mais pour faire droit, sont ou par défaut ou contradictoires.

L'article 41 du décret de 1809 parle des jugements par défaut ; le voici : « Si, au jour indiqué par la lettre du secrétaire ou par la citation de l'huissier, l'une des parties ne comparaît pas, la cause sera jugée par défaut, sauf l'envoi d'une nouvelle citation dans le cas prévu au dernier paragraphe de l'article 31. » Les dispositions des articles 42 et 43 du décret de 1809, relatives à l'opposition aux jugements par défaut, ont été calquées sur les articles 20 et 21 du code de procédure civile. Aux termes de l'article 15 de la loi de 1853, « les jugements par défaut qui n'ont pas été exécutés dans le délai de six mois sont réputés non avenus. »

Lorsqu'un jugement contradictoire a été rendu par le bureau général, il est définitif ou susceptible d'appel. Le jugement est définitif s'il porte sur une demande qui ne dépasse pas 200 fr. en capital ou qui n'est point indéterminée. Il est susceptible d'appel s'il est rendu sur une somme dépassant 200 fr. ou sur une demande indéterminée. Aux termes de l'article 38 du décret du 11 juin 1809, l'appel peut être interjeté le jour même du jugement. Il n'est plus recevable trois mois après la signification.

L'appel doit être porté devant le tribunal de commerce, qui, bien qu'il ne puisse aux termes de la loi statuer en dernier ressort pour une somme supérieure à 1,500 fr., prononce définitivement sur tout litige qui lui vient du conseil des *prud'hommes.*

Les *prud'hommes* peuvent être récusés par les parties aux termes du décret de juin 1809. La récusation doit être déposée sur le bureau du conseil où le *prud'homme* récusé doit juger.

Les frais d'instance devant les conseils de *prud'hommes* se réduisent à peu de chose si on les compare aux frais de justice ordinaires. Ils sont fixés par l'article 58 du décret de juin 1809. En dehors de ce tarif et du remboursement du papier timbré au secrétaire, au cas où il en aurait été fait usage, il n'est rien dû aux secrétaires ni pour la minute du procès-verbal de non-conciliation, ni pour les minutes en général, ni pour la rédaction des qualités du jugement ou celle du dispositif, ni pour le transport sur les lieux. Tout cela rentre dans les fonctions du secrétaire, qui reçoit pour ses services un traitement fixe. L'article 60 du décret de juin 1809 donne le tarif des frais qui doivent être payés à l'huissier, et celui qui, secrétaire, huissier ou greffier, recevrait ou demanderait plus qu'il ne lui est dû aux termes des articles qui règlent les frais de la procédure dont s'agit serait réputé concussionnaire et passible de l'article 174 du code pénal.

Rappelons en terminant que la loi du 7 août 1851 a établi l'enregistrement en débet ou à crédit des actes de procédure. Nous n'insistons pas sur cette disposition très-sage, dont nous avons parlé dans la partie historique de cet article.

L'examen de la loi de 1853 qui, avec les décrets de 1809 et 1810, constitue aujourd'hui la législation des conseils de *prud'hommes* permet de faire de graves objections au système actuellement en vigueur. De nombreuses améliorations devront être apportées à la législation actuelle, qui porte le cachet impérial et qui, comme toutes les lois sorties de ce régime despotique, ne peut subsister sous un gouvernement sincèrement libéral.

Au nombre des articles qui doivent disparaître de la législation actuelle figurent ceux qui attribuent au pouvoir exécutif la nomination des présidents et des vice-présidents des conseils de *prud'hommes.* Cette ingérence de l'Etat dans les affaires commerciales des particuliers ne peut se justifier ; elle s'explique par le besoin qu'avait l'Empire de placer partout des hommes à lui, capables de lui rendre tous les services qu'il en voulait obtenir, depuis ceux que lui rendait M. Devienne jusqu'à ceux qu'il attendait de son fidèle Piétri. Doivent disparaître également les articles de la loi de 1853 relatifs aux conditions de l'éligibilité, et surtout les exclusions prononcées contre les individus privés de leurs droits civils et politiques pour des faits politiques. Le décret de 1848 doit être repris dans ses dispositions relatives aux électeurs et aux éligibles.

Une question fort agitée il y a quelques années, et qui revient de temps à autre à l'ordre du jour, est celle de la gratuité des fonctions de *prud'homme.* La loi sur ce point dit que les fonctions de *prud'homme* patron seront gratuites ; elle ne dit rien des *prud'hommes* ouvriers, et son silence semble faire croire que les *prud'hommes* ouvriers peuvent être rétribués. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la création des conseils de *prud'hommes* ayant subi plutôt que désiré l'admission des ouvriers dans les conseils, on comprend qu'ils n'aient point un instant songé à allouer une indemnité aux ouvriers investis des fonctions de *prud'homme.* C'eût été permettre à la classe ouvrière de prendre place dans les conseils, et le pouvoir, qui ne pouvait l'en chasser ouvertement, était très-heureux de l'en écarter en obligeant ses membres à s'imposer cinq ou six journées de chômage par mois, par exemple. C'était rétablir le cens pour les conseils de *prud'hommes.* Les libéraux du régime parlementaire inauguré en 1830 trouvaient très-supérieure cette combinaison ingénieuse qui, en droit, ouvrait les conseils aux ouvriers et, en fait, la leur fermait. C'était tout ce qu'avait pu produire leur libéralisme. La situation est la même aujourd'hui. Est-ce à dire que nous demandions au gouvernement une subvention pour les *prud'hommes* ouvriers, subvention qui, acceptée par les ouvriers et refusée par les patrons, les mettrait dans une situation d'infériorité évidente vis-à-vis de leurs collègues du conseil? Loin de là, mais nous pensons qu'il est utile que les corporations indemnisent elles-mêmes leurs *prud'hommes.* Elles savent mieux que l'Etat ce que perd un ouvrier dont le travail est suspendu durant quatre ou cinq jours, et de plus un ouvrier peut recevoir de ses camarades ce qu'il ne doit point accepter de l'Etat lorsque le patron refuse de toucher comme lui.

D'autres améliorations importantes doivent être apportées à l'institution qui nous occupe. Le tarif des frais doit notamment être revu et singulièrement diminué. Nous renvoyons pour tous ces détails au petit livre : les *Prud'hommes*, publié par M. L. Pauliat dans la *Bibliothèque ouvrière.* Les lecteurs trouveront dans ce petit opuscule, auquel nous avons fait quelques emprunts, tous les renseignements désirables.

PRUDHOMME (monsieur), type de la nullité magistrale et satisfaite de soi, dont la création est due à Henri Monnier et que la collaboration du public a enrichi de plus d'un trait. L'existence officielle de *Monsieur Prudhomme* date de quarante-cinq ans. Auparavant il était, sans nul doute, mais il n'était qu'à l'état de chaos, il attendait son créateur ; le limon dont Henri Monnier forma le premier *Prudhomme* fut un employé de ministère qui lui tomba un jour sous la main, chez un feuilletoniste célèbre logé dans une maison entre cour et jardin ; l'employé arriva et dit gravement : « Vous habitez un *Edenne*, monsieur, un véritable *Edenne!* » Ce mot fut le *Fiat lux* de Henri Monnier.

Il en fit un maître d'écriture, élève de Brard et Saint-Omer, calligraphe incomparable, mais encore plus niais, de cette niaiserie majestueuse qui est fréquente dans la petite bourgeoisie, chez les commerçants retirés des affaires. Henri Monnier tâtonna longtemps avant de donner à ce type sa physionomie définitive ; esquissée vers 1830, dans les *Scènes populaires dessinées à la plume*, elle s'accentua dans une foule de dessins publiés sous le règne de Louis-Philippe, devint la satire de la bourgeoisie alors toute-puissante et s'acheva dans la comédie : *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme* (Odéon, 23 novembre 1852), l'ouvrage le plus sérieux de Henri Monnier, qui a encore écrit les *Mémoires de Joseph Prudhomme* (1857, 2 vol. in-12). Comme Jocrisse, Janot, Mayeux, M. Prudhomme devint le porte-voix des caricaturistes ; on le fit intervenir dans toutes les affaires du moment, on lui fit donner son avis sur les arts, la littérature, la politique. Mais même en faisant la part de tout ce que la collaboration populaire y a ajouté, ce type est tout entier et parfait déjà dans les créations de Henri Monnier. Il se reconnaît surtout à la solennité banale du langage. Exemples : « L'horizon politique se rembrunit. — Un pareil fait n'a pas besoin de commentaire. — On ne remplace pas une mère. — La plus franche cordialité n'a pas cessé de régner pendant le banquet. — Le plus beau fleuron de sa couronne. — Otez l'homme de la société, vous l'isolez. — Le char de l'Etat navigue sur un volcan. — Napoléon Ier était un ambitieux ; s'il avait voulu rester simple officier d'artillerie, il se serait marié, il aurait eu des enfants, il vivrait peut-être encore tranquille, etc. » C'est dans la comédie *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme* que, nommé officier de la garde nationale, il prononce cette phrase typique : « Ce sabre est le plus beau jour de ma vie! je l'accepte et, si jamais je me trouve à la tête de vos

phalanges, je saurai m'en servir pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre ! »

« Henri Monnier vivra, dit M. Nestor Roqueplan, par la création de ce type, Joseph Prudhomme. Qu'on y résiste ou non, qu'on y soit ou non favorable, on est forcé de se rendre à l'évidence et d'admettre dans le musée déjà si riche de la sottise humaine cette personnification fine et grotesque, amusante et philosophique de la vanité frottée de lectures mal faites, de science de raccroc et de rhétorique mal entendue. C'est, il faut bien le dire, toute une classe d'esprits étroits, emphatiques et vulgaires qui se trouve à jamais étiquetée sous cette dénomination. »

Prudhomme (GRANDEUR ET DÉCADENCE DE M. JOSEPH), comédie de Henri Monnier. V. GRANDEUR ET DÉCADENCE.

PRUDHOMME (Louis-Marie), journaliste et fécond compilateur français, né à Lyon en 1752, mort à Paris en 1830. Il fut garçon de magasin chez un libraire de sa ville natale, relieur à Meaux, puis vint s'établir à Paris, où il publia, de 1787 à 1789, des pamphlets patriotiques, dont il porte lui-même le nombre à 1,500. Il y en eut plusieurs qui lui valurent des poursuites judiciaires. Il déploya une telle hardiesse dans le *Résumé des cahiers de doléances des bailliages pour les députés des trois ordres aux états généraux* (1789, 3 vol. in-8°), que l'ouvrage fut saisi, bien que les écrits les plus audacieux circulassent alors librement. Dès le 12 juillet, c'est-à-dire deux jours avant la prise de la Bastille, il créa le fameux journal hebdomadaire intitulé les *Révolutions de Paris*, dont l'épigraphe, ainsi conçue, annonçait assez l'esprit : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous ! » C'est le recueil périodique le mieux fait et le plus intéressant de cette époque. Il comptait parmi ses rédacteurs Loustalot, Sylvain Maréchal et Chaumette. Dans les premières années de la Révolution, il eut une puissante influence sur l'opinion publique; mais il la perdit au moment de la Terreur; l'éditeur fut même incarcéré comme contre-révolutionnaire et dut suspendre sa publication le 24 février 1794. Les *Révolutions de Paris* forment 17 volumes in-8°, dont les derniers sont les plus rares. Vers la fin de 1790, on avait lu sur les murs de la capitale l'affiche suivante :

PRUDHOMME À TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE.

« J'avertis que je publierai incessamment les crimes de tous les potentats de l'Europe, des papes, empereurs, rois d'Espagne, de Naples, etc. Le premier besoin d'un peuple qui veut être libre est de connaître les crimes de ses rois. Malgré la vigilance des despotes, j'en répandrai des millions d'exemplaires dans leurs États, sous ma devise : *Liberté de la presse, ou la mort !* »

En effet, une société de gens de lettres s'était mise à l'œuvre et Prudhomme avait publié successivement : les *Crimes des reines de France*, par Mlle de Keralio; *ceux des rois de France*, par La Vicomterie; *des papes*, par le même; *des empereurs d'Allemagne;* enfin, *des empereurs turcs*, chaque ouvrage formant un volume in-8°, accompagné de gravures propres à frapper les imaginations et écrit dans le style chaleureux du temps. Le même homme qui avait voué les souverains de l'Europe à la colère des peuples entreprit, après la réaction thermidorienne, de soulever l'indignation des peuples contre la Révolution, en ne leur en montrant que le mauvais côté. Il composa, dans ce but, une *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française* (1796-1797, 6 vol. in-8°), compilation indigeste, pleine de grossiers mensonges. En 1799, il devint directeur des hôpitaux de Paris et se fit ensuite imprimeur-libraire. En 1810, il acheta de Chaudon et du libraire Bruyset le droit de faire une édition de leur dictionnaire et il prétendit aussitôt user de ce droit pour interdire à tout autre la faculté de faire un dictionnaire historique quelconque... De là son procès à la *Biographie universelle* de Michaud, commencée alors. Il fallut épuiser toutes les juridictions et, en définitive, Prudhomme perdit. Nous citerons encore de Prudhomme : *Géographie de la république française en* 120 *départements* (1795, 2 vol. in-8°); *Voyage à la Guyane et à Cayenne, fait en* 1789 *et années suivantes* (Paris, 1798, in-8°); *Dictionnaire universel géographique, statistique, historique et politique de la France* (Paris, 1804-1805, 5 vol. in-4°); *Miroir de l'ancien et du nouveau Paris* (1804, 2 vol. in-18), avec plan et gravures, réimprimé trois fois sous le titre de *Voyage descriptif de l'ancien et du nouveau Paris* (2 vol. in-18, 1814, 1821, 1825); *De la propriété littéraire* ou les *Contrefacteurs et les plagiaires démasqués* (Paris, 1812, br. in-8°); l'*Enfer des hommes d'État et le purgatoire des peuples, histoire abrégée et chronologique de la fin tragique des personnages célèbres, etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'au* 30 *mars* 1814 (Paris, 1815, in-12); l'ouvrage n'a pas été continué : il devait avoir cinq volumes; l'*Europe, tourmentée par la révolution en France, ébranlée par dix-huit années de promenades militaires et meurtrières de Napoléon Bonaparte, avec un tableau du nombre d'hommes qui ont péri pendant la révolution et des milliards partagés par un petit nombre d'individus qui ont prêté tous les serments depuis* 1789 (Paris, 1810, 2 vol. in-12); Prudhomme professe dans cet ouvrage le plus profond mépris pour le gouvernement de Bonaparte et pour toute la noblesse de sa création, parmi laquelle il voyait en grand nombre de ses anciens confrères les sans-culottes; *Nouvelle description des ville, château et parc de Versailles, du grand et petit Trianon* (Paris, 1820, 1821, 1824, in-12, avec gravures); *Description des statues, groupes, etc., qui ornent les jardins des Tuileries et du Luxembourg* (Paris, 1821, in-18, grav.); *Chronique des événements politiques, civils et militaires, etc., de tous les peuples, depuis l'ère chrétienne jusqu'en* 1822 (Paris, 1822, 6 vol. in-8°), avec 1,100 portraits en médaillons; *Histoire impartiale des révolutions de France depuis la mort de Louis XV* (Paris, 1824-1825, 12 vol. in-12); *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres, mortes ou vivantes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par une société de gens de lettres, auteurs du* Dictionnaire universel (Paris, 1826-1827, 4 vol. in-8°). Il est probable que c'est à Prudhomme qu'on doit aussi : les *Crimes de Marie-Antoinette d'Autriche, dernière reine de France*, avec les pièces justificatives de son procès (Paris, 1793, in-8°), et les *Crimes de la Convention*, avec la *Liste des individus envoyés à la mort* pendant la Révolution et particulièrement sous le règne de la Convention (1796, 5 vol. in-8°). Prudhomme est l'éditeur de l'*Art de connaître les hommes par la physionomie* (Paris, 1805-1806, 10 vol. in-4°) et des *Cérémonies religieuses de tous les peuples* (1810, 13 vol. in-fol.). Des *Mémoires de Prudhomme* sont restés en manuscrit dans les mains de sa famille, qui les a offerts à tous les libraires, sans pouvoir trouver un acheteur : c'est une répétition de tout ce qu'il a écrit sur la Révolution française.

PRUDHOMME (Hippolyte), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1793, mort dans la même ville en 1853. Il apprit le dessin sous la direction de Pierre Guérin, puis s'adonna exclusivement à la gravure. Prudhomme épousa une pianiste distinguée, fille du peintre Schaal. Parmi ses estampes, exécutées avec soin, nous citerons : *Une scène de la Saint-Barthélemy* (1831), d'après Paul Delaroche; les *Enfants d'Édouard* (1837), d'après le même; la *Bataille de Villaviciosa*, d'Alaux (1838); la *Procession du pape*, d'Horace Vernet (1839); les *États généraux*, d'après Couder (1841); les *Enfants de Louis XVI*, d'après Robert Fleury; la *Femme qui boit*, d'après Terburg (1845); des vignettes pour les œuvres de Casimir Delavigne (1835), de Béranger (1847), de Walter Scott (1849), etc.

PRUD'HON (Pierre), un des plus illustres peintres de l'école française, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1758, mort à Paris en 1823. C'était le fils d'un artisan, d'un tailleur de pierre, et le dernier de treize enfants. Admis par charité à faire ses études chez les moines de Cluny, il manifesta de telles aptitudes pour les arts du dessin, que l'évêque de Mâcon le remarqua et l'envoya à Dijon, dans l'atelier d'un maître qui avait une grande réputation dans toute la Bourgogne, Devosge (1776). Deux ans après, dans sa vingtième année, Prud'hon épousa la fille d'un notaire de Dijon; ce mariage, auquel il avait été déterminé pour légitimer une fantaisie amoureuse, fut malheureux et l'artiste divorça dès que les lois révolutionnaires eurent permis le divorce.

Ses premiers essais, datés de 1780 environ, furent des gravures et de petits tableaux allégoriques exécutés pour un amateur dijonnais éclairé, M. de Joursanvault. L'un d'eux est conservé à Beaune, dans une collection particulière, et représente l'*Amour, la Beauté, Minerve et quelques autres divinités* rendant hommage à un buste, en costume militaire; cette composition est pleine d'inexpérience, mais la couleur est agréable et harmonieuse. M. de Joursanvault, obtempérant au désir du jeune artiste, l'envoya à Paris avec une lettre de recommandation pour le graveur Wille. Prud'hon fut admis comme élève à l'Académie de peinture, dans l'atelier de Pierre. Il y travailla deux ou trois ans. Étant revenu à Dijon concourir pour le prix triennal proposé par les états de Bourgogne, il remporta le prix et fut envoyé à Rome (1784). Ses lettres à son ancien maître, Devosge, témoignent de ses travaux et de son goût délicat; on y voit qu'il passait presque tout son temps à faire des croquis d'après Raphaël et d'après l'antique. Il lui avait été demandé, par les états de Bourgogne, une copie du *Triomphe de la Gloire* de Pierre de Cortone, plafond du palais Barberini; il l'exécuta avec soin, mais en corrigeant les fautes de dessin de cette composition, qu'il appelait une grande machine à fracas, et en substituant, dans les formes comme dans les lumières, au faire de Pierre de Cortone la grâce qui lui était personnelle. Cette copie, préférable à l'original, décore aujourd'hui, en plafond, la salle des Statues du musée de Dijon. Quelques-uns de ses nombreux croquis de cette époque ont été recueillis par M. Marcille, un de ses admirateurs; ils ont été analysés dans une étude publiée par les *Beaux-Arts* (1er juin 1860). Un de ses plus beaux dessins est son propre portrait, conservé par un autre amateur, M. Dromond.

De retour à Paris en 1789, il ne trouva d'abord à gagner sa vie qu'en peignant des miniatures. M. J. Renouvier cite de lui, en ce genre, un *Portrait du prince Negroni*, d'un ton léger, qui dut être exécuté à Rome. Au Salon de 1791, il exposa des miniatures et des dessins à la plume; un dessin à la pierre noire : *Un jeune homme appuyé sur le dieu Terme*, fut remarqué. Il est bien certain qu'il dut peindre aussi quelques tableaux; on les a entièrement perdus de vue. M. Ch. Blanc cite une peinture allégorique : l'*Innocence entraînée par l'Amour et suivie par le Repentir*, comme ayant été exposée au Salon de 1791; elle ne figure pas sur le livret. A celui de 1793, il exposa un grand tableau, l'*Union de l'Amour et de l'Amitié*, deux portraits et deux dessins à la plume : l'*Amour réduit à la raison* et une *Scène d'Andromaque*. L'un des portraits, celui de la femme du graveur Copia, coiffée d'un adorable petit chapeau ridicule et signé *Prud'hon*, 1793, est resté dans la famille Jansen, alliée au graveur; M. Ch. Blanc en a donné la description. Lié d'une étroite amitié avec Copia, en qui il trouva, de plus, un excellent traducteur de ses dessins, Prud'hon fut aidé par lui dans la mauvaise période qu'il eut à traverser, de 1793 à 1795. Malheureux en ménage, presque dans la misère, Prud'hon vécut dans l'atelier de son ami; sa femme menait une conduite déréglée; il la quitta, gardant près de lui un fils qu'il avait d'elle et dont Copia fit un assez bon graveur. De grands dessins que la gravure rendit populaires, la *Vengeance de Cérès*, et de petites pages anacréontiques : l'*Amour réduit à la raison*, le *Cruel rit des pleurs qu'il fait verser;* des vignettes pour une édition de la *Nouvelle Héloïse*, œuvre d'une grâce exquise, et qui tiennent une place distinguée dans l'œuvre de Prud'hon; des dessins allégoriques commandés par le gouvernement : la *Liberté renversant l'hydre de la tyrannie*, la *Loi protégeant le faible*, l'*Égalité*, la *Constitution française fondée par la Sagesse*, dessins gravés par Copia, l'aidèrent à traverser ces mauvais temps. La Convention faisait, d'ailleurs, ce qu'elle pouvait pour les artistes; un concours de peinture fut institué par elle en 1793, et Prud'hon figure parmi les membres du jury, jury remarquable où étaient inscrits Prud'hon, Gérard, Chaudet, Fragonard, en face de Talma, de Pache, de Monge et de Laharpe. Prud'hon obtint un des prix du concours de l'an III, pour l'esquisse d'un grand sujet patriotique. On suppose que cette esquisse est celle de la *Prise de la Bastille*, où se voyaient cent cinquante petites figures; le tableau n'a pas été exécuté. Il obtint aussi l'un des prix de l'an IV. Mais ne trouvant pas, sans doute, suffisamment à vivre, ou obsédé par ses chagrins domestiques, il quitta Paris pendant environ deux années et se réfugia dans la Bourgogne, à Rigny, près de Gray. Il y fit quelques tableaux à l'huile, des portraits, des dessins à la plume, aujourd'hui disséminés et perdus dans des collections particulières. Un *Portrait de jeune homme*, au musée de Dijon, est probablement de cette époque. Cette retraite en province lui fut surtout utile en ce qu'il y connut Frochot, le futur préfet de la Seine, qui, plus tard, se souvint de lui et lui fit obtenir de grandes commandes.

De retour à Paris, il exposa au Salon de l'an V : un *Portrait du citoyen Constantin*, trois dessins à la plume, destinés aux illustrations de *Daphnis et Chloé*, des vignettes composées pour l'*Art d'aimer*, de Gentil-Bernard; au Salon de l'an VI, l'esquisse d'une *Bacchanale* et la gravure originale de *Phrosine et Mélidor;* au Salon de l'an VII, un grand tableau allégorique, commande du Directoire : la *Sagesse et la Vérité descendant sur la terre*. Ce tableau, transporté à Saint-Cloud et placé au plafond de la salle des gardes, fut en partie brûlé par l'incendie des draperies d'un lustre, aux fêtes du mariage de Napoléon Ier; ce qui en subsiste est dans les greniers du Louvre. A la même époque, Prud'hon peignit le plafond de la salle de Laocoon, au Louvre : l'*Étude guidant l'essor du Génie*, et de gracieux panneaux à l'hôtel Saint-Julien, devenu depuis l'hôtel Rothschild, rue Laffitte; il y avait représenté : la *Richesse*, les *Arts*, le *Plaisir* et la *Philosophie*, suite de compositions brillantes, du coloris le plus suave, enrichies d'une profusion d'emblèmes, d'attributs et d'accessoires; puis, en bas-reliefs, les *Parques*, *Pégase*, des *Enfants*, les *Saisons*, les *Heures*. Enfin, ne dédaignant aucun moyen pour améliorer sa position, le grand artiste, si modeste, descendait jusqu'à dessiner, avec le même soin que ses œuvres les plus importantes, des figures pour têtes de lettres, des culs-de-lampe; il fit le dessin d'en-tête des brevets d'invention (an VIII), ceux des têtes de lettres de la préfecture de la Seine et de la préfecture de la Seine-Inférieure (la *Nymphe de la Seine entourée de naïades et de tritons*); les têtes de lettres de la préfecture de police (la *Police assise près d'un sphinx et regardant dans un miroir*), etc. Prud'hon fut un de ceux qui surent le mieux manier l'allégorie officielle. Sous son crayon fin et moelleux, le coq, le chat, le lion endormi, la balance, le niveau, les piques, les faisceaux, la charrue, tout cet attirail fastidieux s'harmonise et perd les attitudes guindées des compositions vulgaires. Il a fait, en ce genre, des femmes drapées, Républiques, Égalités, Fraternités, et des enfants nus, de petits génies ailés qui sont des créations ravissantes. Il travailla même pour l'imagerie des confiseurs, et les amateurs recherchent surtout une de ces compositions : la *Terre sous la figure d'une femme qui dépose des gerbes, des fleurs et des fruits au pied d'un Terme.* Presque tous ces dessins ont été finement gravés par Roger. Enfin, en l'an IX, il exposa quelques esquisses, les dessins d'un projet de colonne départementale à ériger en l'honneur des citoyens morts pour la liberté, projet qui ne fut pas exécuté, et une composition allégorique, la *Paix*, où étaient symbolisés les premiers triomphes de Bonaparte.

Arrivé à la pleine maturité de son talent et obligé de se dépenser en petits travaux de tous genres, Prud'hon avait encore à compter avec les critiques et les querelles d'école, au milieu desquelles il se trouvait comme étouffé. David et ses disciples, Lethière, Gérard, Hennequin, Guérin, lui barraient le chemin dans la grande peinture historique; Fragonard fils, Isabey, Carle Vernet avaient toute la faveur du public dans les petits genres, dans la peinture d'agrément. Les critiques ne lui reconnaissaient de supériorité que dans le dessin à la plume et les vignettes et lui conseillaient de ne pas forcer son talent. Un étranger, le naturaliste danois Bruun Neergaard, dont Prud'hon a fait un beau portrait (musée du Louvre), l'appréciait cependant à sa juste valeur et le considérait comme un des maîtres de l'école française; il lui a consacré une vingtaine de pages dans son ouvrage intitulé *De la situation des beaux-arts en France* (Paris, an IX, in-8°). Mais ce n'était là qu'une faible consolation pour toutes les amertumes et tous les déboires qui empoisonnaient sa vie.

M. J. Renouvier (*Histoire de l'art pendant la Révolution*, 1863, 2 vol. in-8°) apprécie en ces termes l'œuvre de Prud'hon durant cette première partie presque ignorée de sa carrière : « Prud'hon, artiste d'un caractère tout intime, n'exerça qu'une influence latente et ne prit pas de son vivant la place qui lui était due; mais il représentera la Révolution dans les régions primordiales des plus grandes écoles. Dans sa manière aussi neuve qu'antique, c'est-à-dire pénétré de l'esprit même d'une renaissance et caressé d'un baiser de la nature, il donne la main aux maîtres sublimes de l'Italie et résume l'élément possible de l'art de son temps. Après en avoir conçu le type au moment le plus expansif de 1789 et l'avoir nourri aux jours les plus misérables de 1793, il l'éleva au plus haut degré de beauté. Que cette beauté nous soit toujours présente et nous fortifie au milieu des infirmités trop nombreuses que présente l'art de la Révolution. L'histoire doit son attention à ces infirmités, car ce sont encore des conditions esthétiques : là, caducités prolongées des corruptions de l'ancien régime; ici, étiolements amenés par l'instabilité des gouvernements nouveaux. »

Avec le Consulat et l'Empire vint pour Prud'hon une période moins troublée et plus fructueuse au point de vue des grandes œuvres, comme elle fut aussi plus tranquille. Il s'était décidément séparé de sa femme et il avait trouvé dans sa liaison avec une de ses élèves, Mlle Constance Mayer, artiste de talent, cœur tendre et généreux, le bonheur domestique vainement cherché par lui jusqu'alors. En 1803, il mit la dernière main à l'une de ses pages les plus splendides, *Diane implorant Jupiter*, plafond de la salle des Antiques, au Louvre, et, au Salon de 1808, parut l'un de ses chefs-d'œuvre, la *Justice et la Vengeance divines poursuivant le Crime*, tableau qui lui avait été commandé, sur les instances de Frochot, pour décorer la salle des assises au Palais de justice, et que la Restauration, le trouvant d'un aspect trop dramatique, remplaça par un crucifix. Il fit alors retour au Louvre, dont il est une des richesses. Nous avons consacré un article à cette toile magistrale, d'un aspect si puissant (v. JUSTICE). L'artiste reçut la croix de la Légion d'honneur et un logement à la Sorbonne; Mlle Mayer obtint aussi un atelier voisin du sien. De 1809 à 1812 parurent *Vénus et Adonis*, l'*Enlèvement de Psyché*, le *Zéphire se balançant au-dessus de l'eau*, compositions d'une grâce exquise, que la faveur publique n'accueillit d'abord qu'avec méfiance, tant elles sont empreintes d'individualité, conçues en dehors des écoles alors régnantes, mais que l'admiration de la postérité a pleinement vengées. Le Louvre ne possède aucun de ces tableaux et c'est un vide dans ses galeries. Un *Portrait de Joséphine*, assise sur le gazon des parterres de la Malmaison; un *Portrait du roi de Rome*, endormi dans un bosquet de palmes; des dessins de la toilette, de la psyché et du berceau offerts à l'impératrice par la ville de Paris, complètent l'œuvre de Prud'hon pendant l'Empire. Il continua, même durant cette période, à faire des illustrations et des vignettes que les amateurs se disputent aujourd'hui à prix d'or, les gravures de l'*Aminta*, de la *Tribu indienne*, de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Corneille, de *Paul et Virginie*, etc. Ses derniers tableaux furent : *Andromaque pleurant sur le sort d'Astyanax*, une *Assomption* et plusieurs *Portraits* (Salons de 1817 et 1819; l'*Assomption* est au Louvre); la *Famille malheureuse* et un *Christ mourant*, toiles inachevées, exposées après sa mort, en 1823. Prud'hon avait reçu un coup terrible en 1821; Mlle Mayer, prise d'un accès de fièvre chaude, s'était coupé la gorge, et il était en proie à une incurable mélancolie en composant ces

deux œuvres, dont la première était destinée à faire le prix d'un monument funéraire qu'il voulait élever à son amie. Le *Christ mourant* (musée du Louvre) n'a été conservé à cette galerie que grâce à une petite supercherie; il était commandé par l'État pour la cathédrale de Metz; un élève de Prud'hon, M. de Boisfremont, chez qui l'artiste s'était réfugié après la mort de Mlle Mayer, en fit une excellente copie, qui fut envoyée à Metz, et laissa l'original au Louvre.

« Les tableaux de Prud'hon, si remarquables, dit M. Renouvier, par les qualités inhérentes à l'invention et au dessin, se distinguent encore par une exécution pittoresque des plus originales. Tout dessinateur qu'il était, Prud'hon n'arrêtait pas avec précision ses contours lorsqu'il peignait; il laissait ses formes nager un peu dans le vague et donnait de la marge à l'imagination pour déterminer elle-même le point d'arrêt. C'est le propre des coloristes de voir les corps comme un ensemble harmonieusement modelé et les contours sans ligne tranchée. Prud'hon fut un des leurs sous ce rapport et les critiques ne le comprirent pas lorsqu'ils lui reprochaient de tomber dans le lâché et même dans l'incorrection. La pureté de ses formes n'en est que plus grande pour être comme impalpable. Prud'hon fut, il est vrai, un coloriste inégal, hardi, singulier, et quelquefois trompé dans ses effets; tantôt pâle au point de n'accuser que des ombres, tantôt formant des clairs-obscurs par des moyens fantastiques et, dans certaines occasions, malheureux par les transparences violacées survenues à ses toiles et par les gerçures causées par des vernis trop tôt appliqués. Mais, quand on regarde ses tableaux réussis, il est frais et vif dans ses carnations, enchanteur dans ses effets de lumière hardis, passant sur des fonds mystérieux et laissant tous les tons locaux subordonnés à la teinte principale. Celle que Prud'hon a le plus affectionnée a été nommée clair de lune. Ceux qui l'ont vu peindre nous disent qu'il préparait ses figures d'un ton uniforme gris azuré, en les empâtant vigoureusement, qu'il passait par-dessus les tons foncés plus légèrement, de manière à réchauffer peu à peu sa couleur, en lui laissant une grande harmonie et un éclat argentin. On croit que ce peintre avait été amené là par l'imitation des procédés qu'il croyait avoir été employés par le Corrége. Au total, ce coloris est plus idéal que vrai; mais dans cette partie de l'art, comme dans les autres, Prud'hon, grand admirateur de la nature, professait qu'il y a plusieurs manières de l'interpréter, et suivait celle que lui montraient ses yeux et son esprit. Il n'en a pas moins approché de très-près la réalité toutes les fois qu'il s'y est attaché, comme on le voit dans les nombreux portraits qu'il fit à toutes les époques de sa carrière. »

Le musée du Louvre ne possède de Prud'hon que la *Justice et la Vengeance divines poursuivant le Crime*, le *Christ expirant*, l'*Assomption*, le *Portrait de Mme Jane* et le *Portrait du naturaliste Bruun Neergaard;* des innombrables dessins du maître, il n'a pu en recueillir que deux, le *Char de Vénus*, dessin aux crayons noir et blanc, d'un fini tout à fait précieux, et le *Crime traîné par la Vengeance divine devant la justice humaine*, dessin du plus haut style et d'une rare énergie. On ne sait si c'est un pendant que Prud'hon avait l'intention de faire à son grand tableau du Louvre, ou si ce n'est pas la première pensée de cette même composition. Parmi les dessins dispersés dans les collections particulières, on cite surtout : *Joseph et Putiphar* (cabinet de M. Marcille); le *Portrait de Mlle Constance Mayer* (gravé dans l'*Histoire des peintres* de Ch. Blanc); les *Préparatifs de la guerre; Enfants jouant avec un chat* (musée de Montpellier), etc. Ce dernier musée possède aussi quatre esquisses de peintures allégoriques, les *Sciences et les Arts;* le musée de Dijon, un *Portrait de jeune homme*, et celui d'Angers, *Deux anges prenant leur vol.* Les tableaux et les dessins de Prud'hon ont été gravés par Copia, Roger, Villerey, Roy, Dien, Debucourt, Gelée, Laugier, Lefevre, Muller, et lithographiés par Aubry-Lecomte, Grevedon, Marin Lavigne, Morin, Léon Noël, Vidal, etc. Prud'hon était lui-même bon graveur; on lui doit l'estampe de *Phrosine et Mélidor*, dont le tableau figure dans la collection de M. A.-F. Didot, et trois lithographies : *Une pensée*, la *Famille malheureuse*, le *Portrait du fils du maréchal Gouvion Saint-Cyr*. — Un de ses fils, J.-P. PRUD'HON, avait aussi appris la gravure, sous sa direction et sous celle de Copia; on a de lui des *Académies*, des *Têtes*, une *Tête de jeune homme*, des *Amours*, des *Allégories*, quelques portraits en pied d'actrices à la mode et un *Portrait de Prud'hon père*, qui n'ont de valeur que par le dessin, qui était de Prud'hon père, et par les retouches que celui-ci fit au travail. L'inconduite lui fit abandonner l'art et il mourut simple employé aux pompes funèbres. Son autre fils exerçait encore la médecine à Fontaine-la-Guyon en 1874. Cette même année, une exposition des œuvres de Prud'hon fut organisée à l'École des Beaux-Arts au profit de la fille du grand artiste, mariée à un Alsacien ruiné par l'invasion allemande.

PRUD'HONESQUE adj. (pru-do-nè-ske). B. arts. Qui appartient au genre du peintre Prud'hon, qui est propre à ce peintre ou à sa manière : *M. Hamon peint l'enfance avec une grâce* PRUD'HONESQUE. (Th. Gaut.)

PRUDOTERIE s. f. (pru-do-te-rî — rad. *prude*). Pruderie mesquine et sotte. ‖ Sorte de famille symbolique dont quelques écrivains ont fait descendre les prudes :

> D'elle descendent ceux de la *Prudoterie*,
> Antique et célèbre maison.
> LA FONTAINE.

PRUE s. f. (prû). Tech. Espèce de lien fait avec deux tiges flexibles.

— Navig. Nom donné à des pièces de bois qui retiennent entre elles les deux parties d'un train.

PRUINE s. f. (pru-i-ne — latin *pruina*, proprement gelée du matin, mot que Pott rattache au grec *prôi*, de bonne heure, le matin). Bot. Matière grenue et cireuse qui recouvre les prunes, les feuilles des choux, le chapeau ou les lames de divers champignons, et qu'on peut facilement enlever avec le doigt. ‖ On l'appelle vulgairement FLEUR.

PRUINÉ, ÉE adj. (pru-i-né — rad. *pruine*). Bot. Qui est couvert de pruine. ‖ On dit aussi PRUINEUX, EUSE.

PRUM ou **PRUYM**, en latin *Prumia*, ville de Prusse, dans la province du Rhin, régence et à 45 kilom. N.-O. de Trèves, sur la petite rivière de son nom, affluent de la Sure, ch.-l. du cercle de son nom; 3,000 hab. Importantes tanneries et fabrication d'étoffes de laine; entrepôt de sel. Prum s'éleva peu à peu autour d'une célèbre couvent de bénédictins fondé au VIIIe siècle (721 environ). C'est dans ce monastère, qui devint en peu de temps un des plus riches de l'Allemagne, que se retira l'empereur Clotaire, pour y embrasser la vie monacale, et qu'il y mourut en 855. On y voyait encore, à l'époque de sa suppression, un crucifix d'or dont la matière provenait de la couronne du monarque, fondue par ses ordres à cette intention. Le couvent de Prum, deux fois ravagé par les invasions normandes, put deux fois renaître de ses ruines grâce à la protection souveraine des empereurs et surtout aux libéralités de la noblesse du moyen âge. Au XVIe siècle, ses domaines s'étendaient non-seulement en Allemagne, mais dans la Picardie et dans les Flandres.

Après la mort de Christophe de Manderscheid, dernier abbé de Prum, cette abbaye fut réunie à l'archevêché de Trèves, en faveur de l'archevêque Jacques d'Eltz, en 1576. Ses successeurs l'ont possédée jusqu'à l'époque de la Révolution française. La ville avait alors une certaine importance et jouissait de priviléges acquis non sans lutte contre la volonté de ses anciens seigneurs. Prum devint, sous l'occupation française, propriétaire des bâtiments considérables du monastère sécularisé, à la charge d'y établir une école secondaire. Au moment de cette occupation, les abbés avaient entrepris la construction d'un château destiné à remplacer l'ancien, déjà réédifié au XVe siècle. Ce nouveau château (Château-Neuf) n'a jamais été terminé; il est occupé par l'école et par divers services administratifs. Quant au vieux château, seul intéressant au point de vue monumental et qui garde bien le cachet de son époque, il sert aujourd'hui, en partie, de maison commune. L'église actuelle, dont la construction remonte au XVIIIe siècle, comme celle du château neuf, a remplacé une basilique plus ancienne, désignée dans les chroniques sous le nom de *Sancti Benedicti ad pratum* (Saint-Benoît-au-Pré). Elle ne mérite d'ailleurs qu'une mention. On y remarque une chaire massive, taillée dans un seul bloc de pierre.

PRUME (François-Hubert), violoniste belge, né à Stavelot en 1816, mort dans la même ville en 1849. Admis au conservatoire de Liége en 1827, Prume se rendit en 1830 à Paris, pour perfectionner son éducation musicale, et entra au Conservatoire dans la classe de violon dirigée par Habeneck. Ses études terminées, Prume revint à Liége, où quelque temps après il fut nommé professeur au conservatoire. En 1839, l'artiste entreprit une excursion en Allemagne, puis il parcourut, pendant trois ans, la Russie, la Suède, la Norvége et le Danemark. Plus tard, il visita de nouveau le nord de l'Allemagne. En 1844, Prume vint à Paris et se fit entendre au Conservatoire dans un concert donné le 24 mars de cette même année; il y joua, aux grands applaudissements de l'auditoire, notamment de la partie féminine, ravie de son jeu délicat et expressif, sa ravissante *Mélancolie*, qui est devenue classique. Heureux d'avoir obtenu la sanction parisienne, l'artiste revint à Liége pour y recevoir sa nomination de professeur supérieur de violon. Prume montrait déjà un talent hors ligne et il n'est point douteux qu'il ne se fût posé en rival sérieux de Sivori et de Vieuxtemps, quand une fièvre nerveuse vint l'emporter à l'âge de trente-trois ans. Ses principales compositions sont : la *Mélancolie*, pastorale pour violon et orchestre; un *concertino*, un morceau de concert, une *polonaise* et six études.

PRUMIER (Hippolyte-François), harpiste, né à Paris en 1794. Sa mère lui enseigna les éléments de l'art musical; puis, en 1811, il entra au Conservatoire dans la classe de Cotel et fut, l'année suivante, nommé répétiteur dans cette même classe. Compris dans la levée générale opérée en 1813, Prumier se fit admettre à l'École polytechnique et passa ensuite à l'École normale, où le trouva la Restauration. Il put alors reprendre ses études musicales et, son éducation artistique achevée, il fut attaché en qualité de harpiste à l'orchestre des Italiens. Après un assez long séjour à ce théâtre, Prumier passa en 1835 à l'Opéra-Comique, qu'il quitta en 1840 pour se consacrer entièrement à la classe de harpe dont il avait été nommé titulaire au Conservatoire, après la mort de Naderman. Ce virtuose, le dernier classique de la harpe, a composé, pour son instrument, environ soixante-quinze œuvres, des *fantaisies*, des *rondos*, des *thèmes variés*, etc., d'un mérite généralement reconnu. M. Prumier, qui joint à un talent réel une réputation d'honorabilité incontestée, a été nommé, en 1850, vice-président de l'Association des artistes musiciens.

PRUN, bourg du royaume d'Italie, province de Vérone, district et mandement de San-Pietro-Incariano; 2,257 hab.

PRUNAUT (Jean LE NORMAND, surnommé), navigateur français, né à Rouen, vivant au XIVe siècle. Il se mit, de 1364 à 1390, à la tête de plusieurs expéditions pour fonder des établissements sur les côtes de la Guinée. Charles V, ayant appris son retour après une longue absence, voulut le voir et, s'adressant à lui et à ses compagnons : « Preux nauts, dit-il, Dieu vous maintienne! » Il anoblit Le Normand, lui fit présent d'une terre, lui donna le titre « d'amirax de sa navie » et voulut qu'il portât, ainsi que ses descendants, le nom de *Pru naut* (hardi marin).

PRUNE s. f. (pru-ne — lat. *prunus*, gr. *prounon* et *prounnon*. L'origine du mot paraît être aryenne, et Benfey le rapporte à la racine sanscrite *prush*, *plush*, *plus*, brûler, d'où les dérivés *prushta*, brûlé, *prushva*, soleil, *plusha*, combustion. Benfey pense que la prune était ainsi nommée à cause de sa couleur noirâtre, brûlée; mais peut-être l'épithète s'adressait-elle simplement à l'arbre, au prunier sauvage, qui servit d'abord de combustible. C'est ce que semblent indiquer le kymrique *prys*, *prysg*, irlandais *preas*, broussaille, ronce, ainsi que l'anglo-saxon *fyrs*, anglais *furze*, ronce, genêt, même bois à brûler). Bot. Fruit du prunier : *Les préparations nombreuses qu'on fait subir aux* PRUNES *augmentent considérablement leur importance.* (P. Duchartre.) *La décoction faite avec des* PRUNES *rouges est légèrement purgative.* (V. de Bomare.) *Du suc extrêmement sucré de certaines* PRUNES *on a voulu faire du sucre.* (T. de Berneaud.) *La petite ville de Brignoles est connue pour ses excellentes* PRUNES. (M.-Br.) *La* PRUNE *de reine-claude, œuvre de l'art, est préférable à la prunelle des haies, œuvre de la nature.* (Toussenel.) ‖ *Prune des anses*, Nom vulgaire d'une espèce d'icaque. ‖ *Prune des Indes*, Nom vulgaire des myrobolans. ‖ *Prune de monbain*, Fruit du monbain ou monbin.

— Fam. Balle ou autre projectile d'arme à feu : *C'est tout de même vexant d'avoir échappé si souvent aux* PRUNES *pour être tué comme un chien enragé.* (E. Sue.)

> Tous ces béliers, ces bruyants catapultes,
> Dont les créneaux redoutaient les insultes,
> N'estoient que fleurs, mis en comparaison
> Des fruits mortels de cette aspre saison,
> Les abricots, les grenades, les *prunes*
> Que maintenant, autour des demi-lunes,
> On sert à Mars sur sa table de fer.
> SAINT-AMANT.

— *Aux prunes*, *Viennent les prunes*, L'été prochain : *Il aura seize ans* AUX PRUNES.

— *Pour des prunes*, Pour peu de chose, pour des bagatelles, pour rien : *Ce n'est pas* POUR DES PRUNES *qu'ils se sont rassemblés.* (Acad.) *Une courtisane en renom était allée passer quelques jours à la campagne, auprès de sa mère, bonne femme qui n'avait jamais guère approfondi le genre d'existence de sa fille; un seigneur de la cour s'en alla rendre visite à la donzelle; la bonne vieille, émerveillée, offrait au galant d'aller lui cueillir des prunes dans le jardin. « Ah! ma mère, répliqua aussitôt la jeune fille, monsieur n'est pas venu ici* POUR DES PRUNES. »

> Si je suis affligé, ce n'est pas *pour des prunes*.
> MOLIÈRE.

— *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, Entendre bien ses intérêts.

— *Ce ne sont pas des prunes*. Se dit d'un gros projectile, fort redoutable :

> Diantre! *ce ne sont pas des prunes* que cela.
> MOLIÈRE.

— **Encycl.** Le fruit du prunier est arrondi ou ovoïde, charnu, glabre, couvert d'une poussière glauque appelée *pruine*. Le noyau en est comprimé, pointu au sommet, sillonné et anguleux sur les bords.

La pulpe de ce fruit, acerbe à l'état sauvage, devient douce et sucrée dans les variétés cultivées. L'amande renfermée dans le noyau est toujours amère.

Les *prunes* mûrissent à différentes époques de la saison des fruits; nous avons les *prunes* hâtives, les *prunes* d'été, les *prunes* d'automne; elles sont rouges, jaunes, violacées, mais rarement blanches, généralement teintées du côté du soleil.

Il existe tant d'espèces de *prunes* que la nomenclature demanderait un travail spécial; ce que nous devons dire ici, c'est que les plus estimées sont les reines-claudes, fruit savoureux de nos climats, les mirabelles, les *prunes* de Monsieur et celles de Sainte-Catherine. Ces quatre espèces sont les seules qui puissent figurer honorablement sur les tables un peu recherchées.

Les anciens avaient comme nous plusieurs sortes de *prunes*. On en trouve l'énumération dans Pline. D'autres auteurs, tels que Galien et Athénée, parlent de *prunes* que l'on cultivait sur le territoire de Damas et qu'on appelait coccymèles. Cette espèce de *prune*, d'une grosseur moyenne, est excellente; on la distingue sous le nom général de damas violet.

Il est assez difficile de porter un jugement général sur les qualités diététiques de la *prune;* car si certaines espèces, comme la reine-claude, la mirabelle et même la *prune* de Monsieur, sont très-saines, les autres espèces ne jouissent pas d'une aussi bonne réputation; il faut surtout se défier de toutes *prunes* âpres ou acides; elles rendent le chyle visqueux. La plupart des maladies produites par ces fruits n'ont pas d'autre cause, surtout quand la maturité s'est accomplie pendant une période humide. Il faut donc repousser sans regret toute *prune* tombée sous l'arbre avant maturité; malheureusement, les pauvres ne peuvent pas se montrer aussi difficiles et on les voit acheter à vil prix des fruits à demi mûrs. Les personnes faibles et délicates s'abstiendront de *prunes* crues; à peine se permettront-elles les reines-claudes et les mirabelles; encore faudra-t-il que ces fruits aient atteint une parfaite maturité. Il n'en est pas de même des *prunes* cuites; elles sont toujours saines, conviennent à tous les estomacs et entrent dans le régime des convalescents et même des malades.

Les tempéraments bilieux ou sanguins, les personnes sujettes à la constipation se trouvent bien de l'usage des *prunes* parfumées, succulentes. Ces fruits, pris à déjeuner avec du pain de seigle, rétablissent les garde-robes et favorisent l'émission des urines. Mais il faut avoir un bon estomac pour digérer ce déjeuner un peu rustique.

La pharmacie utilisait autrefois la petite *prune* de Damas, dont elle composait, avec quelques autres ingrédients, des électuaires laxatifs. Les Romains les appelaient *pruna damascena*, *pruna syriaca*. Le poëte Martial les conseille pour avoir le ventre libre :

> *Pruna peregrinæ carie rugosa senectæ*
> *Sume : solent duri solvere ventris onus.*
> (*Epig.*, lib. XIII.)

On fait avec les *prunes* des compotes, de la marmelade, des confitures sèches ou liquides; on confit à l'eau-de-vie celles de mirabelle et surtout les reines-claudes, le meilleur fruit que l'on puisse manger de cette façon. En plusieurs pays, on fait dessécher au soleil ou au four diverses espèces de *prunes* qui prennent alors le nom de pruneaux et deviennent l'objet d'un grand commerce. La Touraine est depuis longtemps réputée pour la préparation de ses pruneaux, les meilleurs que l'on connaisse en France; on peut les manger crus ou en compote; ils sont d'une grande ressource pour les desserts de mars et d'avril. Nous citerons, pour le même usage, les *prunes* d'ente, les quetsch de Lorraine, les brignoles, les mirabelles de Metz. On peut retirer de plusieurs espèces de *prunes* un sucre très-blanc, cristallisé et fort agréable au goût.

On fait avec les fruits acerbes du *prunier épineux* une sorte d'extrait ou de *rob* très-astringent, mais assez peu usité aujourd'hui. Les mêmes fruits, appelés *prunelles*, écrasés et mêlés à une suffisante quantité d'eau, donnent, après quelques jours de fermentation, une liqueur vineuse dont on fait usage dans quelques cantons. Plaignons le malheureux qui n'a pas d'autre boisson pour se désaltérer. Ces prunelles ne sont guère mangeables que lorsque les premières gelées les ont dépouillées de leur saveur âpre.

En Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en Suisse et dans les Vosges, on retire des *prunes*, par la distillation, une liqueur alcoolique dont il se fait une grande consommation dans ces pays. Cette liqueur imite le kirsch-wasser ou esprit de cerises; mais il n'a ni son arome, ni son goût, ni sa délicatesse. Dans le commerce, on confond ces deux liqueurs, et, dans le monde, certaines gens, qui veulent passer pour gourmets, n'y trouvent pas de différence. « Voici de l'excellent kirsch, leur dit-on, il vient de la forêt Noire. » Ils le goûtent et le trouvent délicieux. C'est pourtant de la mauvaise eau-de-vie de *prunes*, telle qu'on la vend dans les cabarets des Vosges.

— *Compote de prunes*. Les *prunes* cuisent avec un peu d'eau et la moitié de leur poids de sucre; on les écume et, lorsqu'elles fléchissent sous le doigt, on les dresse sur le compotier, en versant dessus leur sirop un peu réduit.

— *Marmelade*. Les reines-claudes ou les mirabelles doivent être préférées à toute autre espèce; on les sépare en deux pour en enlever les noyaux, et on agit comme pour des abricots ou d'autres fruits du même genre. Le poids du sucre sera moitié de celui des fruits.

— *Prunes confites entières dans une gelee* Ce sont encore les reines-claudes et les mi-

rabelles qu'il faut préférer; on les choisira mûres à point et on les débarrassera de leurs noyaux. Elles seront mises dans de l'eau, de façon à y baigner, et on les fera bouillir à grand feu jusqu'à ce qu'elles soient devenues tendres; on les place alors sur un tamis, d'où on les laisse égoutter dans une terrine; c'est le jus des *prunes* qui sort. Ce jus est mis dans une bassine avec un poids de sucre égal au sien; on en fait un sirop au petit cassé; on retire du feu. Ensuite on met les *prunes* dans un bocal ou dans un pot et on verse dessus la gelée.

— *Prunes glacées.* Choisissez des reines-claudes, peu mûres, fermes, croquantes; coupez la queue à moitié de sa longueur et percez, à l'aide d'une grosse aiguille, une dizaine de trous autour de la queue et dans la fente. L'aiguille ne doit pas être enfoncée à plus de 0m,01 dans l'intérieur du fruit. Au fur et à mesure que l'on pique les *prunes*, on les jette dans une bassine avec de l'eau froide; elles doivent y baigner très-largement. On les pose sur le feu et, lorsque l'eau est assez chaude pour qu'il soit impossible d'y tenir les doigts, on retire la bassine de dessus le feu; cette opération préliminaire porte le nom de *blanchissage.* On verse sur les *prunes* un peu de verjus, ou bien 2 grammes de sel par livre de fruit; on laisse reposer une heure, on remet sur un feu doux, on remue et l'on voit reverdir les fruits. L'eau ne doit pas bouillir, mais frémir; peu à peu les fruits remontent à la surface; on les enlève au fur et à mesure qu'ils y arrivent et on les jette dans l'eau froide. On les égoutte, on les met dans une terrine et on verse dessus un sirop bouillant à 29°. On laisse reposer le tout pendant vingt-quatre heures; on les retire alors du sirop et l'on réduit celui-ci à 32°, puis on le verse bouillant sur les *prunes.* Vingt-quatre heures après, on réduit le sirop à 33° et on agit de la même façon. Un repos de quarante-huit heures est nécessaire avant d'empoter; on verse le sirop sur les *prunes* dans le pot. Les fruits, au lieu d'être mis dans un pot, peuvent être séchés en lieu chaud sur des claies ou des grillages et conservés ensuite en boîtes pour être mis à l'eau-de-vie.

— *Prunes à l'eau-de-vie.* Préparées au sirop comme ci-dessus, les *prunes* se mettent, quelques jours avant d'être employées, dans de bonne eau-de-vie. Elles sont meilleures ainsi qu'au sirop.

— *Conserves.* On choisira des *prunes* plutôt vertes que mûres; après avoir coupé la moitié de la queue et piqué huit ou dix fois le fruit avec une aiguille, on le fait blanchir, puis reverdir, et on le jette dans un flacon avec un sirop à 22°. On bouche hermétiquement et l'on fait bouillir pendant quatre minutes au bain-marie. On peut enlever ou laisser les noyaux, à volonté.

TABLEAU

CONTENANT LA NOMENCLATURE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES PRINCIPALES VARIÉTÉS DE PRUNES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

INDIQUANT LEUR GROSSEUR, LEUR FORME, LEUR COULEUR, LA QUALITÉ DE LEUR CHAIR ET L'ÉPOQUE DE LEUR MATURITÉ.

NOM DES PRUNES.	GROSSEUR ET FORME DU FRUIT.	COULEUR DU FRUIT.	COULEUR ET QUALITÉ DE LA CHAIR. ÉPOQUE DE LA MATURITÉ.
Abricotée rouge	Gros, ovale, superbe	Rouge, violet au soleil, pruine azurée	Jaune, grossière; août, septembre.
Abricotée blanche	Assez gros	Vert jaunâtre, fleur blanche	Jaunâtre; fin d'août.
Béjonnière	Moyen, oviforme	Jaune d'œuf, teinte lilas	Jaunâtre, sucrée; août.
Belle de Riom	Moyen, ovale arrondi	Rouge clair, marbré de jaune	Jaune, fondante; septembre.
Bifère	Moyen, ovale un peu allongé	Blanc, lavé de rougeâtre	Verdâtre, molle; septembre.
Bricette	Petit, ventru	Jaune, taché de roux	Jaunâtre, croquante; septembre, octobre.
Catalogne (de)	Petit, en forme de poire	Vert jaune	Jaune, fondante; juillet.
Cerisette	Petit, ovale ou obovale	Vert rougissant	Jaune, molle; 25 juillet.
Coès golden drop	Gros et en forme d'amphore	Blanc doré, tiqueté carmin au soleil	Jaune miel, sucrée; septembre, octobre.
Damas violet	Moyen, ovale arrondi	Violet rosé fleuri	Jaunâtre, ferme, aromatisée; août.
Damas violet (petit)	Petit et rond	Rouge terne	Jaune, fondante; août.
Damas noir (petit)	Petit, arrondi ou un peu ovale	Noir	Verdâtre, sucrée; août.
Damas d'Espagne	Ovale arrondi	Lie de vin obscure, tiqueté de gris	Vert jaune, âpre; août à novembre.
Damas de Maugeron	Gros, presque rond	Rouge brun sale, taché de roux	Vert jaunâtre; août à septembre.
Damas de Provence	Assez gros, arrondi	Violet rouge	Vert jaunâtre; juillet.
Damas d'Italie	Moyen, arrondi	Rouge, bruiné azur	Verdâtre, bonne; août.
Damas de septembre	Moyen, bien arrondi	Bleu noir, bien azuré	Verte, ferme, fine; septembre.
Damas rouge (gros)	Gros, ovale, un peu déprimé, beau	Rouge clair, fleuri azur	Jaune, fondante; septembre.
Damas blanc (gros)	Moyen, ovale	Vert jaunissant, pointillé de cendre	Jaunâtre, fondante; juillet.
Dame Aubert	Forme d'œuf, fruit d'apparat	Jaune	Couleur miel; septembre.
Dauphine	Assez gros, arrondi, souvent allongé	Jaune	Jaune, ferme; août.
Diaprée rouge	Gros, ovale, très-belle forme	Rouge terne, tiqueté de brun	Jaune, un peu grossière; août, septembre.
Drap d'or	Moyen, ovale	Ambre piqueté	Couleur citron; août.
Galissonnière (de La)	Très-petit, ovale	Rouge de feu vif	Jaune, acerbe; août.
Grosse noire hâtive	Moyen, allongé	Violet	Jaune, ferme; août.
Impératrice blanche	Moyen, rond	Vert jaunissant, taché de roux	Jaune, croquante; août.
Impératrice violette	Assez gros, allongé ou ovale	Bleu noir, ponctué de gris	Vert jaunâtre, ferme; septembre.
Impériale panachée	Moyen, ovale allongé	Rouge violet, rayé bleu	Blanche, croquante; août.
Isle verte	Assez gros, allongé, irrégulier	Vert, pruiné de bleu	Verte, molle; août.
Jaune tardive	Moyen, ovoïde	Jaune ambré fleuri	Fondante, parfumée; fin septembre.
Jaune hâtive	Moyen ou petit, forme de poire	Jaune pâle, fleuri de blanc	Chair abricotée; mi-juillet.
Jérusalem (de)	Gros, ovale arrondi	Rouge, lavé de bleu	Verdâtre, fondante; août, septembre.
Kirsch	Gros, rond, méplat	Pourpre noir, moucheté de roux	Jaune verdâtre, juteuse; septembre.
Mirabelle (petite)	Petit, presque rond	Jaune d'œuf, pointillé carmin	Délicieuse; août.
Mirabelle (grosse)	Assez petit, arrondi	Jaune terne nuancé, picoté ponceau	Ambrée, fondante; août, septembre.
Mirabelle tardive	Petit, aplati aux deux pôles	Jaune pâle sur fond verdâtre	Jaune et verte, bonne; octobre.
Myrobolan	Moyen	Rouge cerise	Jaune, molle, adhérente; juillet.
Monsieur hâtif	Assez gros	Violet noir sur fond rougeâtre	Juteuse, relevée; juillet.
Monsieur jaune	Assez gros, arrondi, méplat	Jaune d'œuf, nuancé de saumon	Moelleuse, abricotée; août.
Perdrigon rouge	Moyen, rond	Rouge violacé	Vert jaune, ferme; août, septembre.
Perdrigon hâtif	Petit, ovale	Cramoisi noir, pruine azurée	Verte, molle, fondante; août.
Perdrigon normand	Gros, ovale ou allongé	Rouge et violet au soleil, sablé de jaune	Jaune, croquante; août, septembre.
Précoce de Tours	Moyen, oblong	Violet noir	Jaunâtre; juillet.
Prune de Montfort	Assez gros, ovale mamelonné	Violet noir, fleuri bleu, veiné et pointillé couleur bois.	Vert jaune, juteuse; mi-août.
Prune d'Agen	Moyen, piriforme	Violet rosé	Bonne pour pruneaux; août, septembre.
Prune de Brignoles	Assez gros, rond	Jaune d'or, piqueté rouge	Pour l'office; septembre.
Prune-pêche	Très-gros, arrondi, rarement allongé	Jaunâtre, lavé rouge	Jaunâtre, grossière; juillet.
Prune de Norbert	Petit, rond	Noirâtre, poudré de bleu	Pour pâtisserie; septembre, octobre.
Prune de Saint-Martin	Moyen, arrondi	Rouge violet	Verdâtre, ferme; fin octobre.
Quetsch d'Italie	Gros, ovale, renflé	Violet noir	Pour pruneaux; septembre.
Quetsch d'Allemagne	Moyen, ovale aigu	Violet foncé, pruiné glauque	Pour pruneaux; août, septembre.
Reine-claude	Assez gros, arrondi, aplati aux pôles	Vert d'eau passant au jaunâtre, carminé	Vert jaune, délicieuse; août.
Reine-claude violette	Moyen, rond, aplati	Violet rosé	Vert d'eau, excellente; août.
Reine-claude diaphane	Assez gros, aplati	Jaunâtre, teinté incarnat	Ambrée, relevée; août.
Reine-claude de Bavay	Gros, ovale, arrondi	Vert jaunâtre, pointillé roux	A conserver dans l'eau-de-vie; fin septembre.
Royale de Tours	Gros	Violet rouge, marqué de jaune d'or	Vert jaune, fine; juillet.
Royale	Gros, arrondi	Rouge brun, pointillé roux	Vert jaunâtre, fine; août.
Sainte-catherine	Moyen, ovoïde	Jaune terne nuancé doré	A pruneaux et à confire; septembre.
Saint-maurin	Petit, ovale allongé	Jaune, lavé violet	Jaune, croquante; septembre.
Suisse	Gros, arrondi	Rouge violet	Jaunâtre, croquante; octobre.
Tardive musquée	Assez gros, ovale arrondi	Violet noir, cendré de gris bleu	Vert d'eau, parfumée; août, septembre.
Virginale	Assez gros, arrondi	Vert jaunâtre, pointillé de blanc	Verdâtre, fondante; septembre.

PRUNEAU s. m. (pru-no — rad. *prune*). Prune séchée : *Des* PRUNEAUX *de Tours. Les* PRUNEAUX *forment la matière d'un commerce important pour diverses parties de la France.* (P. Duchartre.) *Les* PRUNEAUX *noirs ne s'emploient qu'à titre de médicament laxatif.* (V. de Bomare.)

— Fam. Œil noir : *Voyez petiller ces deux petits* PRUNEAUX !

— Pop. Projectile : *Quand j'ai reçu le* PRUNEAU, *j'ai dit : bien! c'est le bon!* (L. Reybaud). *Préparez de nouveaux* PRUNEAUX, *ce n'est encore qu'une escarmouche.* (L. Desnoyers.) *Ah diable! mon cher Aramis, dit d'Artagnan à la vue de cet or, si ce sont là les* PRUNEAUX *qu'on vous envoie de Tours, vous ferez mon compliment au jardinier qui les récolte.* (Al. Dum.)

— *Pruneau relavé* ou simplement *Pruneau*, Fille ou femme dont la peau est très-brune.

— adj. Qui a la teinte des pruneaux violets : *Un violet* PRUNEAU.

— Encycl. Les meilleures espèces de prunes font les meilleurs *pruneaux*. Toutefois, dans les pays où se fait le commerce des *pruneaux*, certaines espèces sont préférées. Au premier rang sont la prune d'Agen, le gros damas de Tours, la sainte-catherine, la prune de Brignoles, l'impératrice. On prépare avec la prune saint-julien et les petites espèces de damas les petits *pruneaux* à médecine, qui sont assez laxatifs. On assure que les Arméniens, pour rendre leurs *pruneaux* plus purgatifs, avaient coutume de percer le tronc des pruniers en deux ou trois endroits et d'y introduire de la scammonée ou toute autre résine drastique; ils couvraient ensuite ces ouvertures d'une terre grasse ou argileuse, et la cicatrisation ne tardait pas à s'effectuer. Nous croyons que cette pratique aurait besoin d'être répétée pour acquérir quelque crédit. Il est fort douteux, en effet, qu'un suc végétal épaissi, si dilué qu'il soit, puisse, par une sorte de transfusion, communiquer ses propriétés à un organe aussi complexe que le fruit. On fait avec les *pruneaux* diverses préparations. La pulpe de *pruneaux* se fait en exposant les *pruneaux* sur un diaphragme à l'action de la vapeur d'eau jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait ramollis, et, après avoir rejeté les noyaux, en pilant la chair du fruit et en la passant à travers un tamis de crin. La tisane de *pruneaux* se prépare en prenant 60 grammes de pruneaux qu'on ouvre en deux parties et en les faisant bouillir pendant une heure dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir un litre de tisane, que l'on passe à travers une étamine avant de la boire.

Les prunes sèches ou *pruneaux* ont de tout temps joui d'une grande faveur; si la prune fraîche fut accusée par les disciples d'Esculape d'affaiblir l'estomac, de causer des fièvres ou tout au moins de la dyssenterie, et de troubler la digestion, les *pruneaux*, au contraire, ont été considérés, malgré leur vertu légèrement laxative, peut-être même à cause de cette vertu, comme un aliment léger et salutaire, que l'on donne avec succès aux convalescents. Dans l'ancienne médecine, les *pruneaux* noirs, qui portaient le nom générique de *pruna damascena* (prunes de Damas), ne s'employaient presque qu'à titre de médicament; leur décoction servait à masquer le goût et l'odeur du séné, et leur pulpe entrait dans la composition de plusieurs électuaires laxatifs.

Il y a quelques siècles, Tours jouissait du privilége exclusif de vendre ses *pruneaux* dans le nord de la France; les *pruneaux* du Sud-Ouest s'expédiaient, par Bordeaux, dans les colonies et en Angleterre; quant aux *pruneaux* de Provence, ils se dirigeaient sur l'Allemagne, par la Suisse. Les *pruneaux* de Tours jouissaient donc à Paris d'une faveur exclusive, et le poëte pouvait dire :

> Tours, ville que rendent célèbre
> Son archevêque et ses *pruneaux*.

Mais la création des routes et des chemins de fer a porté un coup fatal à leur réputation en les mettant en concurrence avec les produits d'Agen et de Brignoles.

Le *pruneau* d'Agen, qui provient de la prune d'ente, est fourni par les départements du Lot, du Tarn et principalement de Lot-et-Garonne. Les villes d'Agen, de Marmande, de Tonneins et de Clairac sont les centres commerciaux d'où partent ces *pruneaux* pour se répandre dans le Nord. Pour préparer ces *pruneaux*, on étend les prunes sur la paille au soleil pendant quarante-huit heures environ, en ayant soin de les retourner; cinq ou six heures d'un four assez doux suffisent ensuite pour réduire la prune en *pruneau* susceptible d'être livré au commerce. La France ne consomme pas plus de la moitié de ces *pruneaux*; l'autre moitié est expédiée, par Bordeaux, en Angleterre, en Russie, en Hollande et surtout en Amérique.

Les *pruneaux* communs sont produits par la même région de la France. Ils se trouvent

à Paris chez tous les marchands de comestibles. Ils sont placés dans des barils de poids variable. Ils sont faciles à distinguer des *pruneaux* d'Agen, en ce que ceux-ci se trouvent toujours dans des caisses. Le nord de la France et de l'Europe consomme une grande quantité de ces *pruneaux* communs, appelés souvent dans le commerce *pruneaux* de Bordeaux; on en trouve moins à Paris qu'à Bruxelles.

Les *pruneaux* de Tours, qui nous viennent de Châtellerault et de Saumur beaucoup plus que de Tours, ont perdu de leur ancienne renommée. On les exporte dans des corbeilles d'osier blanc, pesant de 6 à 7 livres. Les qualités inférieures se trouvent dans des barils pesant de 75 à 80 livres. Bien qu'on les fasse sécher de la même façon qu'en Languedoc et en Gascogne, ils ne valent pas ceux du Midi, et la vente en diminue sensiblement. Les Flamands consomment, en outre, en grande quantité, une sorte de *pruneaux* de Tours que l'on n'a jamais vue à Paris; nous voulons parler des *pruneaux* rouges, qui sont secs, durs et détestables à manger. Les petits *pruneaux* noirs, autre production de la Touraine, ne s'emploient que dans les pharmacies et les hôpitaux.

Les environs de Metz et de Nancy produisent le gros *pruneau* appelé *quetsch*, fruit dont la qualité ne répond pas à la beauté; il vient rarement à Paris et y est peu estimé; il se consomme en Lorraine.

C'est aux environs de Digne que se récoltent les *pruneaux* de Provence, dont il existe plusieurs qualités, quoiqu'ils soient tous produits par la même prune, le perdigon blanc. Les *pruneaux* de Provence portent divers noms suivant leur qualité ou la manière dont ils sont préparés. Ainsi, la pistole est plate et ronde comme une pièce de monnaie; on l'a débarrassée de son noyau. On trouve les pistoles dans de gentilles petites boîtes rondes de 1 ou 2 livres, ou en paquets à faveurs roses de trois quarts de livre; on traite donc les pistoles comme de véritables bonbons. Les colonies et les Anglais les payent fort cher; Paris en consomme moins. Les brignoles sont des pistoles d'une qualité un peu inférieure. Lorsqu'on fait le choix des pistoles, on en élague les morceaux qui gênent pour la forme ronde et plate du *pruneau*. Ces morceaux irréguliers sont ensuite tassés les uns sur les autres jusqu'à la grosseur d'une prune ordinaire et deviennent des brignoles. On les classe en double fleuret et simple fleuret, suivant qu'elles sont plus ou moins blondes. Les brignoles double fleuret et les simple fleuret se vendent en caisse. Digne fournit aussi des *pruneaux* à noyau, semblables aux *pruneaux* d'Agen, mais qui ont été séchés entièrement au soleil, et non au four. Ces *pruneaux* passent, à juste titre, pour les meilleurs que produise la France.

Le *pruneau* fleuri, peu connu à Paris, est un des *pruneaux* les plus délicats. Marseille en fait un commerce considérable et l'expédie dans les contrées les plus lointaines. Son nom lui vient de ce que la fleur blanche de la prune fraîche s'y trouve parfaitement conservée. Il provient des Basses-Alpes. Ce département ne le produit qu'en petite quantité. Ce fruit atteint des prix fort élevés.

— Art culin. *Compote de pruneaux*. Prenez 500 grammes de *pruneaux*, lavez et mettez-les dans une casserole contenant un litre; emplissez la casserole d'eau après avoir ajouté aux *pruneaux* 300 grammes de sucre, 5 grammes de cannelle, un zeste de citron. Faites cuire à petit feu pendant deux heures environ. Lorsque les *pruneaux* sont cuits, c'est-à-dire lorsqu'ils fléchissent sous la pression du doigt sans crever, on les égoutte et on les dresse sur le compotier. On peut, lorsque les *pruneaux* sont presque cuits, ajouter un verre de bon vin rouge et faire chauffer jusqu'à ce qu'il se forme au-dessus une petite écume blanche; alors on n'égoutte pas les *pruneaux*, on les laisse refroidir et on les dresse dans le compotier avec le sirop.

PRUNEAU DE POMMEGORGE (Antoine-Edme), voyageur français, né à Paris en 1720, mort dans la même ville en 1812. Il partit en 1752 pour l'Afrique, visita la Guinée, la Nigritie, devint membre du conseil souverain du Sénégal, commandant du fort Saint-Louis-de-Gregory et, après une absence de vingt-deux ans, il revint en France, où il fut nommé gouverneur de la ville de Saint-Dié-sur-Loire. On a de lui une relation de ses voyages, intitulée *Description de la Nigritie*, par P. D. P. (Amsterdam et Paris, 1789, in-8°, avec cartes). Cette relation, à la rédaction de laquelle Sedaine ne resta pas étranger, contient des notions intéressantes et curieuses sur les mœurs, les coutumes, le gouvernement, le commerce des peuplades nègres qu'il avait visitées.

PRUNE-COTON s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'icaque.

PRUNELAIE s. f. (pru-ne-lè — rad. *prune*). Terrain planté de pruniers ou de prunelliers.

PRUNELAS s. m. (pru-ne-la — rad. *prune*). Vitic. Variété de raisin à gros grains, en forme de prune, que l'on récolte dans le sud-ouest de la France.

PRUNELÉE s. f. (pru-ne-lé — rad. *prune*). Confiture de prunes.

PRUNELET s. m. (pru-ne-lè — rad. *prunelle*). Écon. domest. Boisson faite avec des prunelles ou avec des prunes séchées au four.

PRUNELLA s. f. (pru-nèl-la — du lat. *pruna*, braise). Anc. pathol. Sécheresse que l'on éprouve sur la langue et dans la gorge lorsqu'on a la fièvre continue.

PRUNELLE s. f. (pru-nè-le — dimin. de *prune*). Bot. Fruit du prunellier : *Vin de* PRUNELLES. *La prune de reine-claude, œuvre de l'art, est préférable à la* PRUNELLE *des haies, œuvre de la nature.* (Toussenel.) ‖ Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des scutellariées, comprenant une quinzaine d'espèces, dont la plupart croissent dans l'Europe centrale et en Amérique.

— Pupille, partie de l'œil par laquelle passent les rayons solaires pour pénétrer jusqu'à la rétine : *Il faut huit minutes pour que la lumière du soleil arrive à notre* PRUNELLE. (P. Leroux.) ‖ Œil, regard :

Le feu sort à travers ses humides *prunelles*.
BOILEAU.

Notre *prunelle* éclate et dit : Je suis ce nain!
Nous avons dans nos yeux notre moi misérable.
V. HUGO.

‖ Objet comparé à la prunelle de l'œil : *Un gâzon court et fourni, où le souviens-toi-de-moi ouvrait en clignotant ses jolies petites* PRUNELLES *bleues.* (Th. Gaut.) *La fenêtre est grillée et nul œil-de-bœuf n'ouvre au mur sa* PRUNELLE *sombre.* (Th. Gaut.)

— *Jouer de la prunelle*, Lancer des regards provocants, significatifs :

Vous n'avez toujours fait qu'avoir les yeux sur elle,
Rouge, tout interdit, *jouant de la prunelle*.
MOLIÈRE.

Sa langue était contrainte, et je n'ai rien su d'elle;
Mais ses yeux plus hardis *jouaient de la prunelle*.
BOURSAULT.

— *Comme la prunelle de ses yeux*, Avec amour, avec un soin attentif : *Conserve ce précieux ami* COMME LA PRUNELLE DE TON ŒIL. (J.-J. Rouss.)

— Comm. Etoffe de laine, unie et croisée, qui se fait en diverses couleurs, le plus souvent en noir, et sert à la confection d'une foule d'objets de toilette qui demandent une grande solidité : *La* PRUNELLE *a beaucoup perdu de la vogue qu'elle a eue autrefois.* (Bezon.)

— Chim. *Sel de prunelle*, Nitrate de potasse impur, contenant du sulfate de potasse. ‖ *Pierre de prunelle*, Nitrate de potasse tabulaire.

— Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des porpites.

— **Encycl.** Bot. La *prunelle* est un drupe globuleux de la grosseur d'une cerise. Cette prune sauvage est très-commune dans les *haies et dans les bois*; *comme tous les fruits* acidules, elle est très-recherchée des enfants, qui en font quelquefois un usage abusif et chez lesquels elle détermine alors des constipations rebelles. Dans quelques contrées septentrionales, et notamment en Allemagne et en Russie, on en obtient par la fermentation une liqueur alcoolique qui est d'autant plus agréable que le fruit a été préalablement exposé à une température plus basse, celle des fortes gelées, par exemple, qui lui fait perdre une grande partie de sa stypticité; cette boisson offre de l'analogie avec le cidre de poires et surtout le cormé. Soumise à la distillation, elle produit un alcool qui, par son arome cyanique, rappelle celui du kirsch. C'est avec le suc du prunier épineux qu'on prépare en Allemagne le suc épaissi connu sous le nom de *acacia nostras*. On le trouve dans le commerce renfermé dans des vessies; il est en général rouge, brun ou noir, suivant qu'il a été préparé avec plus ou moins de soin; il est dur lorsqu'il a été anciennement extrait. Il est peu soluble dans l'eau et l'alcool. Bien qu'on n'en ait pas fait l'analyse, on sait cependant qu'il contient beaucoup de tannin et d'albumine; il abandonne ces principes par l'ébullition dans l'eau et perd une partie de ses propriétés, notamment sa propriété astringente. Il servait autrefois à falsifier l'*acacia vera*, suc extrait de l'acacia vrai ou gommier rouge, qui croît en Egypte et au Sénégal. Mais l'usage de ce dernier étant tombé en désuétude, l'un et l'autre sont devenus très-rares.

PRUNELLE (Clément-François-Victor-Gabriel), médecin et homme politique français, né à la Tour-du-Pin (Dauphiné) en 1774, mort à Vichy en 1853. Il alla étudier la médecine à Montpellier et à Paris, fut chargé d'une mission ayant pour objet de chercher dans les dépôts des livres provenant de la suppression des couvents des ouvrages rares pour la bibliothèque de Montpellier. En 1799, le Directoire le fit partir pour l'Egypte, où la peste ravageait notr armée; mais les croisières anglaises l'empêchèrent de parvenir à sa destination. Il parcourut l'Espagne, vint ensuite à Paris, collabora aux *Annales* de Millin, à la *Décade philosophique*, dans laquelle il s'attacha à vulgariser les doctrines de Kant, de Fichte, de Schelling, fut nommé, en 1803, bibliothécaire de l'Ecole de médecine de Montpellier et obtint, en 1807, à la Faculté de cette ville, la chaire de médecine légale. Ses idées philosophiques et libérales le firent destituer en 1815 de ses fonctions de bibliothécaire. A partir de ce moment, il se vit en butte à toutes sortes de tracasseries, fut révoqué comme professeur en 1819 et alla s'établir alors à Lyon, où ses talents et sa réputation de savoir lui acquirent une brillante clientèle. Lors de la révolution de 1830, il devint maire de Lyon et les électeurs de la Tour-du-Pin l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés. Il parut alors oublier les idées libérales qu'il avait jusqu'alors professées, pour manifester un dévouement sans bornes à la dynastie nouvelle. Il se prononça pour l'hérédité de la pairie, contre l'adjonction des capacités dans la loi électorale et vota à peu près continuellement avec le ministère. Non réélu en 1839, il se retira de la vie politique et alla remplir à Vichy les fonctions d'inspecteur des eaux minérales. Bien qu'il eût gagné beaucoup d'argent dans la pratique de son art, il laissa en mourant plus de 200,000 francs de dettes. Nous citerons de lui : *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine dans l'université de Montpellier* (Montpellier, an IX, in-4°); *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres* (Montpellier, 1809, in-4°); *De la médecine politique en général et de la médecine légale en particulier* (Montpellier, 1814, in-4°); *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie* (Montpellier, 1816, in-4°), etc. On lui doit encore divers travaux insérés dans la *Revue médicale*, le *Magasin encyclopédique*, les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, des éditions de la *Médecine pratique* de Sydenham (1816) et du *Traité de l'expérience* de Zimmermann.

PRUNELLE DE LIÈRE (Léonard-Joseph), conventionnel français, né en 1741, mort à Paris en 1828. Avocat avant la Révolution, il devint, en 1788, député des états de Romans, fût élu, en 1791, maire de Grenoble et alla, l'année suivante, siéger comme député de l'Isère à la Convention. Lors du procès de Louis XVI, il proposa de faire juger le roi par des commissions nommées *ad hoc* dans les départements, en lui réservant le droit de faire appel au peuple, et se prononça pour le bannissement. Prunelle s'attacha ensuite à se faire oublier, devint, après la clôture des débats de la Convention, administrateur de la municipalité de Grenoble, puis fit partie du Corps législatif. Nous citerons de lui : *Observation et projet de décret sur l'établissement d'un tribunal de la conscience du peuple* (in-8°); *Opinion concernant le jugement de Louis XVI* (in-8°); *Pensées et considérations diverses* (Paris, 1824, in-8°), et des traductions des *Psaumes* (1821), des *Prophéties d'Isaïe* (1823), des *Quatorze épîtres de saint Paul* (1825).

PRUNELLI-DI-FIUMORBO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Corte; 740 hab. Elève de bétail, chevaux et porcs.

PRUNELLIER s. m. (pru-nè-lié — rad. *prunelle*). Bot. Espèce de prunier sauvage, qui croît dans toute l'Europe, et qu'on appelle aussi ÉPINE NOIRE : *On fait de bonnes haies avec le* PRUNELLIER. (P. Duchartre.) *L'eau des fleurs de* PRUNELLIER *est de bonne odeur.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Bot. V. PRUNELLE et PRUNIER.

PRUNER (François), médecin et ethnologiste allemand, né à Pfreimt (Bavière) en 1808. Il se fit recevoir docteur en médecine à Munich, puis se rendit, pour perfectionner ses études, à Paris, où il entra en relation avec M. Pariset, qui lui facilita les moyens de se rendre en Egypte. Arrivé au Caire (1831), M. Pruner devint professeur d'anatomie, directeur de l'hôpital militaire (1834) et médecin d'Abbas-Pacha. Tout en remplissant ces diverses fonctions, il visita la Syrie, les côtes d'Arabie, la Grèce, l'Italie, étudiant les maladies qui atteignent l'homme et les animaux dans des climats différents, retourna en Allemagne en 1846 et reprit, l'année suivante, la route de l'Egypte, où Abbas-Pacha, devenu vice-roi, le nomma archiâtre et lui conféra le titre de bey. L'altération de sa santé força, en 1852, le docteur Pruner à revenir en Europe. Ayant été rappelé en Egypte l'année suivante, il s'y rendit, mais parvint à obtenir peu après un congé illimité, habita quelque temps la Bavière, puis se fixa à Paris (1861). Le docteur Pruner est membre de la Société ethnologique de Paris. Il peut être regardé comme un des fondateurs de la pathologie comparée. Un des premiers, il a soutenu, en ethnologie, la persistance des types dans les temps historiques, tant qu'il n'y a pas eu de changement de milieu, et il a fondé les caractères différentiels des races humaines sur leur développement physiologique. Ses principales publications sont : *Opera posthuma Em. de Grossi* (Stuttgard, 1830-1831, 3 vol. in-8°); la *Peste est-elle réellement contagieuse?* (Munich, 1839); *Topographie médicale du Caire*, avec le plan de la ville et des environs (Munich, 1846); le *Choléra, épidémie universelle, etc.* (Erlangen, 1851); *Des débris de la race des anciens Egyptiens*, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*; l'*Homme dans l'espace et dans le temps* (Erlangen, 1859).

PRUNICOLOR adj. m. (pru-ni-ko-lor — du lat. *prunus*, prunier; *color*, couleur). Entom. Qui est d'un brun violet semblable à celui de certaines prunes : *Trombidion* PRUNICOLOR.

PRUNIER s. m. (pru-nié — rad. *prune*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, comprenant un petit nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe; se dit particulièrement de l'espèce qui produit le fruit connu sous le nom de prune : *Sous le climat de Paris, on dispose les* PRUNIERS *en espalier et en plein vent.* (P. Duchartre.) *Un terrain argileux et frais est celui qui convient le mieux à la nature du* PRUNIER. (Bosc.) *Les fleurs des* PRUNIERS *sont disposées en rose.* (V. de Bomare). *On donne trois labours au* PRUNIER. (T. de Berneaud.) ‖ *Prunier de monbain*, Nom vulgaire du monbain ou monbin. ‖ *Prunier épineux*, Nom vulgaire d'une espèce de ximénia. ‖ *Prunier icaque*, Nom vulgaire de l'icaquier. ‖ *Prunier jaune d'œuf*, Nom vulgaire du lucuma.

— *Sot comme un prunier*, Extrêmement sot. On ignore l'origine de cette singulière locution, bien qu'on entrevoie un certain rapport avec la locution *pour des prunes*.

— **Encycl.** Ce genre est formé d'arbres et d'arbrisseaux propres aux climats tempérés. On en trouve cependant en Amérique et en Asie. Il est originaire de la Dalmatie et de l'Arménie. La fleur présente un calice découpé en cinq parties, une corolle à cinq pétales, larges, ronds, étendus et insérés sur le calice; vingt à trente étamines; un ovaire simple, rond, libre, surmonté d'un style couronné par un stigmate orbiculaire. Le fruit est un drupe ovoïde ou oblong, charnu, très-glabre, couvert d'une poussière blanchâtre, à noyau déprimé. Les jeunes feuilles sont convolutées et paraissent généralement après les fleurs.

On distingue deux grandes espèces de *prunier* : le *prunier* sauvage et le *prunier* cultivé, celui-ci présentant beaucoup d'espèces différentes.

1° *Prunier sauvage* ou *épineux*. C'est un arbrisseau d'Europe croissant dans les haies, les lieux arides et dont les tiges sont recouvertes d'épines et d'une sorte de lichen foliacé (*lichen prunastri* [Lin.]). Le fruit de cet arbrisseau, nommé prunelle, est rond, de grosseur médiocre, d'une couleur bleuâtre ou violet foncé, d'un goût âpre. Cet arbrisseau est propre à faire des haies; il s'élève quelquefois jusqu'à 4 ou 5 mètres de hauteur. Le bois est dur et ressemble pour la couleur à celui du pêcher. Il est susceptible de recevoir un assez beau poli, mais il se fend avec facilité. On l'utilise surtout à faire des cannes. On a essayé de faire du vinaigre avec les prunelles, avant leur maturité. Autrefois on l'employait en Allemagne pour la préparation d'un extrait nommé *acacia nostras*. L'écorce de cet arbrisseau est amère, astringente et fébrifuge; elle renferme même assez de tannin pour qu'on ait cherché à l'utiliser dans la tannerie. Enfin, ses feuilles infusées rappellent assez l'infusion du thé. Aussi les mêlait-on souvent à cette dernière substance à l'époque où son prix élevé rendait cette fraude profitable.

2° *Prunier cultivé*. Cet arbre, qui atteint des proportions moyennes, a une écorce remplie de gerçures; une racine ligneuse, traçante et rameuse; des feuilles pétiolées, alternes, simples, ovales, lancéolées, finement dentées et pubescentes en dessous. Ses fleurs sont blanches et solitaires. Il donne des fruits de forme, de grosseur et de couleur diverses, selon ses variétés, qui sont très-nombreuses. On peut compter environ deux cent cinquante espèces différentes. Le bois du *prunier* est dur, serré, bien veiné, susceptible de recevoir un beau poli. Il se coupe nettement, sans baver sous l'outil. Ses veines sont variées, chatoyantes, ondées de brun et de jaune rougeâtre. Plus l'arbre vieillit, plus les teintes sont prononcées; on s'en sert souvent dans les campagnes pour la confection des meubles. Le tronc du *prunier* laisse exsuder une gomme assez semblable à la gomme arabique, quoique plus foncée; on l'emploie d'ailleurs aux mêmes usages; elle est connue sous le nom de gomme du pays (*gummi nostras* des officines). Le *prunier* n'est pas difficile sur la qualité du terrain; il vient partout, pourvu que le sol ne soit ni glaiseux ni marécageux. La terre franche et légère lui convient parfaitement; dans une terre trop forte, il donne peu de fruit et trop de bois. L'exposition du levant ou du couchant est la plus favorable. Le *prunier* n'aime pas à être trop rapproché des bâtiments et des grands arbres. Il se reproduit soit par semis, soit par rejetons. Dans le cas du semis, les jeunes plants ont une pousse lente pendant les deux premières années; aussi les pépiniéristes préfèrent-ils les rejetons, qui poussent très-vite et sont souvent bons à greffer dans l'année même de leur plantation. Mais il se présente là un inconvénient grave, c'est que le *prunier* par rejeton est moins robuste que les sujets par semis, qu'il s'épuise plus facilement et ne peut guère être employé que pour les espaliers. La greffe la plus usitée pour le *prunier* est la greffe en écusson. Il faut être très-attentif à cette opération; car, en été, dès que la terre se dessèche, l'écorce se colle à l'aubier et les écussons qu'on place avec plus de peine réussissent rarement. Le *prunier* est presque aussi rebelle à la taille que l'abricotier. Aussi la difficulté que l'on éprouve à le conduire est telle, que l'on s'attache moins à lui donner une forme régulière et définie qu'à garnir le mur avec les branches qui veulent bien s'y

prêter. La forme de taille qui paraît le mieux lui convenir est celle de la palmette.

Nous devons signaler en finissant quelques espèces de *pruniers :* le *prunier* de Briançon croît dans les Alpes, son fruit est d'une qualité médiocre; c'est de son amande qu'on retire l'huile de marmotte. Le *prunier* myrobolan (*prunus cerasifera*) est originaire du Canada; on le cultive dans nos jardins, où il se fait remarquer par la précocité de ses fleurs et de ses fruits. Le *prunier* de Chine, qui paraît intermédiaire entre le *prunier* et le cerisier, est un charmant arbrisseau d'ornement, qui ne se multiplie que par marcottes et par greffe, attendu que nous ne possédons dans nos jardins que la variété à fleurs doubles. Le *prunier* cauchi (*prunus prostata*) est originaire du mont Liban et ne craint pas les gelées du climat de Paris. Il offre, lorsqu'il est en fleur, une boule d'un très-agréable effet. Nous avons négligé avec intention, dans cet article, de parler des différentes espèces de prunes et des pruneaux; nous renvoyons le lecteur à ces deux mots.

— *Prunier maritime.* Le long de la côte américaine qui s'étend du Maine au golfe du Mexique pousse une espèce particulière de *prunier* dont les arboriculteurs ne paraissent pas avoir, jusqu'à ce jour, tenu compte. C'est le *prunus maritima*, *prunier* de rivage ou *prunier* de sable, comme on l'appelle dans le pays. On le rencontre tout près de la mer, au milieu des sables mouvants et quelquefois aussi jusqu'à une distance d'une trentaine de kilomètres dans l'intérieur des terres. En s'éloignant de la mer il prend, selon les sols, des aspects variés qui lui ont fait donner par les botanistes des noms différents. C'est plutôt un arbrisseau qu'un arbre; il ne s'élève guère à plus de 2 mètres, le plus souvent il n'atteint pas 1 mètre. Ses branches, nombreuses et fortes, sont ordinairement couchées et plus ou moins recouvertes par les sables mouvants. L'écorce du tronc est rouge foncé, presque noire. Les jeunes pousses sont brunes, mouchetées de taches orange. La feuille, qui a beaucoup d'analogie avec celle du *prunier* commun, est lisse à la surface supérieure et légèrement duveteuse en dessous. Le feuillage est beaucoup plus beau sur l'arbre qui pousse au bord de la mer que sur celui de l'intérieur des terres. Le fruit, globuleux, variant en couleur du pourpre au rouge sombre, a de 12 à 25 millimètres de diamètre. Il varie d'ailleurs beaucoup de dimension et de qualité. La floraison, fort belle du reste, a lieu en mai et juin. Les fruits sont mûrs en septembre. Certains sont très-agréables au goût, d'autres sont très-acides. Les habitants en font des confitures, qu'on trouve parfois à acheter dans les ports.

Comme à l'état sauvage ce fruit a de grandes tendances à varier, il est regrettable qu'on n'ait pas essayé de l'améliorer par la culture et la greffe. L'arbrisseau couvert de ses fleurs ou de ses fruits est d'un fort joli aspect comme massif d'agrément. L'*American Agriculturist*, qui nous fournit ces détails, est d'avis que le *prunier* maritime pousserait et prospérerait dans les sols les plus pauvres, tout en restant à l'état de buisson ou d'arbre nain (1873).

PRUNIFORME adj. (pru-ni-for-me—du lat. *prunum*, prune, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une prune : *Fruit* PRUNIFORME.

PRUNINE s. f. (pru-ni-ne—du lat. *prunus*, prunier). Mucilage de la gomme du prunier.

PRUNOPHORE s. m. (pru-no-fo-re—du gr. *proumnon*, prune; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de PRUNIER.

PRURIGINEUX, EUSE adj. (pru-ri-ji-neu, eu-ze — rad. *prurigo*). Pathol. Qui cause de la démangeaison : *Dartre* PRURIGINEUSE. *Cestoni assure que, pour lui, la gale n'est autre chose que l'effet de la morsure* PRURIGINEUSE *et constante faite sous la peau de notre corps par les petits cirons.* (Raspail.)

PRURIGO s. m. (pru-ri-go — mot lat. formé de *prurire*, démanger. V. PRURIT). Pathol. Affection cutanée, caractérisée par un prurit plus ou moins intense et par des papules isolées, distinctes, sans changement de couleur à la peau, surmontées quelquefois d'une petite croûte noire centrale, résultant d'une gouttelette de sang coagulé.

— **Encycl.** Pathol. Le *prurigo* se montre à tous les âges, mais principalement chez les enfants et les vieillards. La misère, la malpropreté, l'abus des boissons alcooliques, l'insolation, l'action d'une vive chaleur artificielle sont autant de causes qui peuvent produire le *prurigo*.

— *Description.* La maladie débute par de petites papules séparées les unes des autres, peu saillantes et accompagnées d'une légère démangeaison. Elle peut ne pas faire d'autres progrès et persister plus ou moins longtemps dans cet état; c'est le *prurigo mitis* de Willau. Lorsque l'affection continue sa marche, les papules deviennent plus larges, plus nombreuses, aplaties. Le prurit est extrême; il redouble le soir, pendant la digestion, et dans la nuit, à cause de la chaleur du lit. Les malades se grattent jusqu'à s'écorcher; ils comparent les démangeaisons qu'ils éprouvent à la sensation que produiraient des insectes ou des fourmis rongeant la peau. C'est le *prurigo formicans*, celui dans lequel on observe sur le sommet des papules une petite tache noirâtre, effet d'un suintement sanguin produit par l'action des ongles. Le *prurigo* affecte toutes les parties du corps; mais il a cependant certains siéges de prédilection, comme les parties génitales, le visage, le cou, la face dorsale des membres. Celui des parties génitales est caractérisé par des démangeaisons très-intenses qui portent les malades à se gratter continuellement; d'où une irritation permanente et l'excitation à la masturbation. Il existe, chez certaines femmes, une véritable nymphomanie. Le *prurigo* est dû quelquefois à la présence de l'acarus ou des poux. Dans le premier cas, il siége sur les parties du corps où se trouvent les boutons galeux; dans le second, on l'observe à la poitrine, aux bras, aux cuisses; et si le *prurigo* est produit par la présence des morpions, il se développe partout où l'on trouve des poils sur le corps. Jamais il ne s'est montré à la tête. La marche du *prurigo* est ordinairement lente et présente de temps en temps des exacerbations, pendant lesquelles les malades ne se contentent plus de se gratter avec les ongles; ils se servent de corps durs et se déchirent la peau. Au bout d'un certain temps, le derme est profondément altéré, d'une dureté et d'un épaississement considérable. Il s'y développe des éruptions pustuleuses, des furoncles, des abcès entremêlés de véritables cicatrices. Dans les cas les plus légers, la maladie disparaît au bout de deux ou trois septénaires avec une légère desquamation. La guérison est la terminaison la plus ordinaire; mais dans quelques cas elle a été impossible, et les malades ont succombé à l'insomnie, à la fièvre hectique et au marasme. Il est probable cependant qu'il y avait dans ces cas quelque complication du côté des viscères.

— *Traitement.* Lorsque le *prurigo* se montre franchement, sans complication aucune, sur un individu sain, il suffit, en général, pour obtenir la guérison, de quelques bains froids, de boissons alcalines, d'un régime doux et de l'abstinence de toute espèce d'excitant. Si la maladie est intense, les émissions sanguines sont d'une très-grande utilité. Lorsque l'individu affecté de *prurigo* présente une constitution débilitée, il faut avoir recours à un traitement interne, composé de toniques, de ferrugineux, de soufre et de tisanes amères. A ces moyens on ajoute des lotions alcalines, des pommades, des bains émollients, des bains de son, de gélatine, d'amidon. D'après Cazenave, le moyen le plus prompt pour calmer les malades, c'est de les plonger dans un bain très-chaud ou de leur administrer des douches de vapeur. Le *prurigo* pédiculaire cède rapidement à l'emploi des mercuriaux en pommade ou en fumigations. On peut faire la fumigation suivante : Cinabre en poudre 120 grammes; oliban, 80 grammes. Mêlez et jetez sur des charbons ardents ou sur une pelle chaude. On emploie fréquemment les pommades de borate de soude, de goudron, d'Helmerich, et la pommade camphrée : Goudron, 4 grammes; axonge, 30 grammes; mêlez; pour onctions, matin et soir. Cazenave recommande les solutions arsenicales de Pearson et de Fowler. V. PSORIASIS, pour l'administration de ce médicament.

—Art véter. Le *prurigo*, rare chez le bœuf, est plus commun chez le cheval et le chien. On ne connaît pas encore d'une manière bien nette quelles en sont les causes. On le voit sévir dans le cours des hivers doux et au printemps. L'exposition à la pluie est parfois la cause la plus évidente du *prurigo*, qui peut coïncider aussi avec des maladies vermineuses.

Cette affection est caractérisée par un prurit très-violent, qui porte les animaux à se frotter jusqu'à ce qu'ils aient excorié la peau, qui est toujours dépilée là où existent les papules. Ces dernières sont ordinairement rares, coniques, fermes, de $0^m,002$ à $0^m,005$ de diamètre à leur base. Leur sommet présente un petit point rouge brun, formé par du sang coagulé.

Bien que le *prurigo* puisse se manifester sur tous les points de la peau, il se montre plus ordinairement à l'encolure, à la tête et aux membres. Lorsque les papules sont rares, petites et le prurit léger, on a le *prurigo mitis;* tandis que des papules plus larges, plus nombreuses, plus saillantes, un prurit violent indiquent le *prurigo formicans*. Si cette maladie n'est pas promptement combattue, la peau s'épaissit, se couvre de pustules, de furoncles et d'abcès fournissant une matière séro-sanieuse, qui forme des croûtes lorsque les démangeaisons se calment.

On pourrait confondre cette maladie avec la phthiriase; c'est pourquoi il faut rechercher s'il n'existe pas des puces, des trichodectes, des hématopines, etc., animalcules qui vivent surtout à la crinière et à la base de la queue chez les solipèdes; au chignon, à la nuque et à la base de la queue chez le bœuf. « La maladie pourrait particulièrement être confondue, dit M. Lafosse, avec la phthiriase dite des oiseaux ou des poules; mais, vu la difficulté de trouver les parasites des gallinacés, établis sur la peau des pachydermes, on doit surtout consulter les conditions dans lesquelles l'animal se trouve placé : si des poules ou des pigeons n'ont jamais eu accès dans le local qu'habite le malade, il est très-présumable qu'il ne s'agit pas de phthiriase des oiseaux; d'ailleurs cette dernière est caractérisée par de petites vésicules renfermant très-peu de sérosité, à la surface desquelles les poils tombent, laissant à découvert une surface lenticulaire qui n'a pas la moindre analogie avec les papules saillantes du *prurigo.* » Au début de la maladie, si les sujets sont vigoureux, le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques et des tempérants. Généralement on emploie seulement les tempérants et les opiacés, auxquels on fait succéder les différentes préparations sulfureuses, alcalines et arsenicales. Quant aux moyens locaux, ils consistent en lotions émollientes et calmantes, que l'on remplace plus tard par des onctions avec les pommades de carbonate de potasse, d'Helmerich, au goudron, des frictions de goudron, ou d'huile de cade.

PRURIT s. m. (pru-ri — lat. *pruritus;* de *prurire*, démanger, qui se rapporte au même radical que le grec *pursos*, feu, flambeau; l'ancien slave *prysheu*, pustule; le russe *ploshka*, lampion; le lithuanien *plausha*, bûche, et le sanscrit *prushta*, brûlé, *prushva*, soleil, *plusha*, combustion. Ce radical n'est autre que la racine sanscrite *prush*, *plush*, *plus*, brûler). Pathol. Démangeaison, sensation particulière plus ou moins analogue à celle du chatouillement, qui survient spontanément à la surface de la peau et des membranes muqueuses.

— **Encycl.** Ce phénomène s'observe fréquemment d'une manière passagère; il indique toujours une légère irritation des organes. Le *prurit* est le plus souvent symptomatique d'une affection plus ou moins éloignée. Ainsi, le *prurit* qui a son siége au nez, à l'anus dénote ordinairement la présence de vers intestinaux, surtout chez les enfants. Le *prurit* de l'extrémité du gland indique le début prochain d'une blennorrhagie, ou la présence d'un calcul dans la vessie. Dans tous ces cas, le *prurit* est dû à une action réflexe du système nerveux. Enfin, dans presque toutes les maladies de la peau, on observe un *prurit* plus ou moins incommode et parfois si violent, qu'il porte les malades à se gratter jusqu'à s'écorcher. Dans la gale, il produit une certaine volupté; il est âcre et brûlant dans le prurigo, le lichen, l'eczéma, etc. V. ces mots.

PRURITEUX, EUSE adj. (pru-ri-teu, eu-ze — rad. *prurit*). Pathol. Qui cause les démangeaisons du prurit.

— Bot. Qui est garni de poils se détachant facilement et s'insinuant dans la peau, en causant de vives démangeaisons.

PRUS (René), médecin français contemporain, membre de l'Académie de médecine, médecin de la Salpêtrière, mort à Paris. Il fut un des médecins, nombreux du reste, qui, au début et même dans la plus belle période de la doctrine physiologique, en combattirent les dogmes et les principes avec le plus de chaleur. Ses principaux ouvrages sont : un travail intitulé *De l'irritation et de la phlegmasie* ou *Nouvelle doctrine médicale* (Paris, 1825, 1 vol. in-8°); *Recherches sur la nature et le traitement du cancer de l'estomac* (Paris, 1828, 1 vol. in-8°); *Rapport à l'Académie de médecine sur la peste et les quarantaines* (1846, in-8°), etc.

PRUSA AD HYPIUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Bithynie, sur la côte du Pont-Euxin, à l'E. de *Prusa ad Olympum*, entre Héraclée et Nicomédie.

PRUSA AD OLYMPUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Bithynie, fondée, selon Pline, par Annibal et, suivant Strabon, par le roi Prusias Ier. C'est aujourd'hui la ville de BROUSSE.

PRUSIAS Ier, le Boiteux, roi de Bithynie (de 237 à 192 av. J.-C.). Il combattit Attale Ier, roi de Pergame, et repoussa les Gaulois qui dévastaient l'Hellespont. Il mourut des suites d'une blessure reçue à Héraclée, après avoir élevé son royaume à un haut degré de prospérité. Il avait épousé la sœur de Philippe, roi de Macédoine, qu'il aida à combattre les Romains. Ce prince, entreprenant et énergique, avait succédé à son père Ziélas et il laissa le trône à son fils Prusias II.

PRUSIAS II, le Chasseur, roi de Bithynie, fils du précédent. Il régna sur la Bithynie de 192 à 148 av. J.-C. Il fit la guerre à Eumène, roi de Pergame, accueillit Annibal à sa cour, mais, sur les menaces des Romains, consentit à l'assassiner. Le grand homme le prévint en se donnant lui-même la mort (183). En 167, il vint à Rome mendier l'alliance de la puissante république, parut au seuil du sénat, la tête rasée et en bonnet d'esclave, et se déshonora par les plus basses adulations; ce qui n'empêcha pas les Romains de l'obliger, en 154, de rendre les conquêtes qu'il avait faites dans le royaume de Pergame. Il périt en combattant une révolte de son fils, Nicodème II. « Ce roi de Bithynie, du côté du corps, n'avait rien qui prévînt en sa faveur, dit Rollin; il n'était pas mieux partagé du côté de l'esprit. Ce n'était par la taille qu'une moitié d'homme et qu'une femme par le cœur et le courage. Non-seulement il était timide, mais mou, incapable de travail; en un mot d'un corps et d'un esprit efféminés, défaut qu'on n'aime nulle part dans les rois, mais qu'on aimait moins encore qu'ailleurs chez les Bithyniens. Les belles-lettres, la philosophie lui étaient parfaitement inconnues. Enfin, il n'avait nulle idée du beau et de l'honnête. Nuit et jour, il vivait en vrai Sardanapale. »

PRUSINOWSKI (Alexis), prédicateur polonais, né à Gostin en 1819. Après avoir achevé ses études à Posen, il se rendit à Berlin pour y suivre les cours de l'université de cette ville. Sa thèse *De Erinnyum religione apud Græcos* (Berlin, 1844) lui valut le grade de docteur en philosophie. Ordonné prêtre en 1847, il devint, cette même année, prédicateur du collége de Sainte-Marie de Posen. Il commença par publier un écrit périodique, intitulé *Wielkopolarius*, un des meilleurs journaux populaires de la Pologne, puis il fit paraître, de 1849 à 1851, le *Wiarus*, publication également estimée. On a encore de lui : *Traité sur la littérature et la langue polonaise du grand-duché de Posen* (Leszno, 1853, in-8°); *Sermons* (Leszno, 1853); *Recueil de discours* (Posen, 1853), etc.

PRUSSE (bleu de), nom vulgaire du ferrocyanure ferrique.

— **Encycl.** V. BLEU.

PRUSSE, en latin *Borussia*, en allemand *Preussen*, Etat faisant partie de l'empire d'Allemagne, et situé dans le centre ouest de l'Europe. Il a pour limites, au N., la Baltique, le Mecklembourg, le Danemark, l'Oldenbourg et la mer du Nord; à l'O., la Hollande, la Belgique, Luxembourg et l'Alsace-Lorraine; au S., la Bavière, la Hesse-Darmstadt, le duché de Saxe, la Saxe royale et l'Autriche; à l'E. et au N.-E., les provinces polonaises de la Russie. Le royaume de Prusse comprend, en outre, le Hohenzollern, enclavé entre Bade et le Wurtemberg, ainsi que les îles Rugen, Wollin, Usedom, etc. Superficie (en y comprenant le Luxembourg), 352,194 kilom. carrés; pop. 24,693,966 hab. (recensement de 1871). Il y a en Prusse 1,284 villes, 28,034 communes rurales, 2,901,078 maisons, 5,160,532 ménages et 20,782 établissements publics.

Capitale : Berlin; autres villes principales : Breslau, Magdebourg, Kœnigsberg, Hanovre, Francfort-sur-Mein, Dantzig, Stettin, Barmen, Aix-la-Chapelle, Altona, Elberfeld, Dusseldorf, Crefeld, Posen, Halle, Essen, etc.

En Prusse le territoire est, pour l'administration générale, partagé en provinces, en districts de régence, en cercles et en communes.

PROVINCES.	DISTRICTS DE RÉGENCE.
Brandebourg	Berlin. Potsdam. Francfort-sur-Oder.
Hanovre	Hanovre. Aurich. Hildesheim. Lunebourg. Osnabruck. Stade.
Hesse-Nassau	Cassel. Wiesbaden.
Hohenzollern	
Poméranie	Stettin. Cœslin. Stralsund.
Posen	Posen. Bromberg.
Prusse	Kœnigsberg. Dantzig. Gumbinnen. Marienwerder.
Rhénane (province)	Cologne. Aix-la-Chapelle. Coblentz. Dusseldorf. Trèves.
Saxe prussienne	Magdebourg. Mersebourg. Erfurt.
Silésie	Breslau. Liegnitz. Oppeln.
Slesvig-Holstein	
Westphalie	Munster. Arensberg. Minden.
Lauenbourg	

— *Aspect général; orographie; hydrographie.* Dans la description générale du royaume de Prusse, à l'instar du *Moniteur prussien*, dont les publications sur la Prusse nous serviront de guide, nous diviserons ce pays en trois zones : la zone montagneuse, la zone du centre ou pays plat et la zone des côtes ou littoral. Une série de chaînes montagneuses (les Sudètes et tous les contre-forts compris sous ce nom générique, l'Erzgebirge, la forêt de Thuringe, la haute Rhœn, les Vogelsberge, le Taunus, le Westerwald, l'Hunsrück et l'Eifel) traverse, en décrivant maints coudes et maints circuits, le pays allemand dans toute sa largeur, depuis les sources de l'Oder jusqu'à la Meuse et la Moselle. C'est une ligne de près de 130 milles allemands (975 kilom.), une espèce de boulevard montagneux, un tracé de démarcation entre le nord et le sud de l'Allemagne. Du côté de l'ouest seulement, au point où elle avoisine le Rhin moyen, cette ligne s'abaisse, puis finit vaguement par de hautes plaines et perd ainsi son caractère de mur de séparation. La partie de l'Allemagne située au midi de ce mur montagneux, appelée haute Allemagne, ne forme géographiquement qu'un seul et même pays homogène de haut ni-

veau; à peine y compte-t-on quelques vallées de moins de 280 mètres d'élévation au-dessus de la surface de l'Océan. La partie nord, au contraire, appelée basse Allemagne, est formée presque tout entière de plat ou bas pays, espèce de prolongement des plaines russo-polonaises. De même, entre l'est et l'ouest de l'Allemagne septentrionale de remarquables contrastes existent. Les chaînes de montagnes, y compris leurs contre-forts septentrionaux, que nous avons désignées comme formant entre le nord et le sud de l'Allemagne une cloison naturelle, sont très-diverses, tant en étendue et en hauteur qu'en conformation géologique. Quelle différence, par exemple, au simple coup d'œil, entre les hauteurs du Harz surgissant abruptement au sein de la plaine et les montagnes de la Lusace environnées de plateaux et de paysages moutonnants; entre les arêtes du mont des Géants et les sommets groupés du Vogelsberge; entre les formes dures, anguleuses du chaînon de Glatz et les lignes mollement ondulées de la forêt de Thuringe! Et cependant, malgré toutes ces diversités, ces chaînes de montagnes ont des caractères communs. D'abord toutes celles qui forment la limite du plat pays ont leur versant le plus escarpé tourné du côté du midi, tandis que du côté du nord elles s'aplanissent lentement et finissent même, de degré en degré, par se confondre avec la plaine. Ce caractère est très-accusé dans les montagnes de l'est (les Sudètes proprement dits, l'Erzgebirge, la forêt de Franconie et de Thuringe) et dans celles du Taunus. Le Hunsrück présente au Rhin, il est vrai, son flanc le plus abrupt, mais un flanc qui s'élargit plus bas en plateaux traversés par des vallées, tandis que le versant méridional est presque partout roide et inaccessible. On voit le même trait se reproduire, quoique à un degré moindre, pour le Vogelsberge et la Rhœn. C'est surtout pour cette raison qu'il faut attribuer géographiquement à l'Allemagne du Nord la ligne de montagnes en question, bien plus cultivées dans leurs contre-forts septentrionaux que sur leurs versants du sud. Les montagnes de l'est et celles de l'ouest se distinguent surtout les unes des autres par l'étendue qu'elles occupent. La chaîne de l'est constitue réellement la muraille montagneuse qui sépare du sud le pays plat du nord; mais à l'ouest de l'Elbe, il se détache du corps des contre-forts de 20 à 30 milles de longueur (le mille allemand égale 7,500 m.), qui donnent ainsi naissance à une grande étendue de pays montagneux, où le plat pays pénètre par les profondes échancrures de Leipzig et de Munster, ainsi que par des vallées très-nombreuses. Ces contrées sont, en général, extrêmement fertiles; en outre, il est peu d'autres parties de l'Allemagne où l'on trouve de si vastes et si plantureuses forêts.

En quittant la zone montagneuse du royaume de Prusse et en nous dirigeant vers le littoral, nous rencontrons la partie du pays que nous avons désignée sous le nom de zone du centre. Entre la partie la plus large de cette zone, à l'est de l'Elbe, et la partie la plus étroite, à l'ouest du même fleuve, existent de sensibles différences qui s'étendaient originairement jusqu'à la nationalité. Sous Charlemagne, l'Elbe formait la frontière orientale de l'empire carlovingien; au delà habitaient des populations slaves ou wendes; en deçà jusqu'au Rhin dominait le Germain bas saxon ou frison. La partie de la plaine située à l'est de l'Elbe se caractérise tout d'abord par deux larges ballonnements de terrain, qui se prolongent du sud et du centre de l'Oural vers l'ouest et sont coupés par les plus grands cours d'eau européens. De ces plateaux, le plus méridional pénètre en Allemagne par les hauteurs de Tarnowitz et de Trebnitz, s'abaisse ensuite entre l'Oder et l'Elbe et ne mesure plus que 100 mètres quand il va se perdre à l'ouest de ce fleuve, dans la bruyère de Lunebourg. Le sol en est maigre et sec, et rarement favorable à la culture, surtout dans les brandes de Lunebourg et sur le plateau inculte et froid de Flœming, où végètent çà et là quelques sapins de demi-futaie. Ce terrain a de l'importance dans la haute Silésie, où il contient des gisements considérables de fer spathique brun, de galène et d'autres minéraux; là se trouvent encore les houillères découvertes près de Tarnowitz. Au nord-ouest de la Silésie, vers le cours moyen de l'Oder, les pentes sablonneuses du plateau favorisent la viticulture, notamment aux environs de Gruneberg.

De même que le plateau méridional, détaché de l'Oural et des Karpathes, court parallèlement à la ligne diagonale de montagnes du centre de l'Europe, ainsi le plateau nord est parallèle à la Baltique. Cette direction, presque convergente, les rapproche tellement l'un de l'autre, qu'ils finissent par n'être plus séparés que par la vallée de l'Elbe. Mais ici le plateau septentrional se détourne vers le nord et va couper en deux versants la presqu'île jutlandaise. Large en moyenne de 15 milles (112 kilom.), il s'étend avec plus d'ampleur sur la gauche de la Vistule, et là, dans la Prusse occidentale et la Poméranie orientale, donne naissance à quelques hauteurs de 325 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans ses parties élevées, le plateau a de nombreux entonnoirs et bassins, réservoirs naturels qui ont fini, au nord, par former une infinité de lacs. On les compte par milliers, disséminés ou groupés bizarrement, et de grandeur ainsi que de profondeur très-diverses. La plupart et les plus considérables se trouvent dans la Prusse orientale et dans le Mecklembourg. Beaucoup doivent leur origine, on le reconnaît sans peine, à l'éboulement de terrains infiltrés; quelques autres contiennent des forêts et des tourbières submergées. Il en est auxquels se rattachent de tristes légendes de villes et de villages engloutis; citons, par exemple, le joli petit lac de Bukow, dans le pays moutonnant appelé Suisse de la Marche : là, le jour de la Saint-Jean, mais ce jour-là seulement, on peut voir, dit-on, au fond de l'eau le clocher d'un village disparu. Ainsi une partie considérable de la plaine wende est occupée par des bas-fonds où l'eau abonde. De ces bas terrains, beaucoup sont encore tout marécageux; cependant, au moyen de canaux et de digues, on a pu conquérir à la culture de larges bandes de sol, exploitées aujourd'hui comme tourbières ou transformées en champs fertiles, en beaux pâturages, les plus fertiles de la plaine wende. Ceci s'applique surtout aux marais de l'Oder et à la forêt de la Sprée, cette « Venise de campagne » de la marche de Brandebourg. Abstraction faite des terrains marécageux, le sol de la plaine wende est peu égal comme productivité. Là où domine l'élément marneux, comme dans l'Uckmark, le Holstein et le Mecklembourg, fleurit une végétation luxuriante. Les terres sablonneuses du Brandebourg et de la Poméranie produisent toutefois en quantité suffisante de quoi payer les peines du cultivateur, qui a pour lui le fumier ainsi que le débouché des grandes villes de ces provinces. Un des grands avantages de la plaine wende, c'est que presque partout on y peut aisément trouver de l'eau claire et potable, ce qui favorise beaucoup l'établissement des fermes et des villages. Il convient d'ajouter que, dans le Brandebourg méridional, quelques bandes de sol sont couvertes d'une si haute couche de sable qu'à peine a-t-on pu y faire venir quelques sapins; elles présentent ainsi le même aspect que la plus grande partie des vastes bruyères de l'Allemagne occidentale.

« De même que la plaine wende (*Moniteur prussien*) est caractérisée par les deux larges ballonnements de terrain dont il a été question plus haut, par la fréquence des lacs et le passage du sable au marais, ainsi la plaine du pays bas saxon a pour caractère d'alterner entre la tourbière et la lande; ces deux extrêmes du sec et de l'humide s'y trouvent quelquefois adjacents l'un à l'autre. Le terrain de la lande ou des bruyères occupe environ 200 milles carrés (le mille carré prussien égale 54 kilom. 76 carrés); il ne présente pas partout le même aspect ni le même caractère de maigreur et de stérilité; parfois, au milieu même des sables, apparaissent de grandes langues de terre fertile et de culture toute récente. Sur les bords des fleuves, aux endroits où la violence des grandes eaux, balayant les couches aréneuses, à découvert des terrains de marne et d'argile, de nombreux colons se sont fixés et ont fait fleurir la culture. Sur d'autres points même, l'argile et la marne sont souvent si voisines de la couche de superficie, qu'on les découvre sans trop de peine; on les mélange alors au reste du sol, qu'elles bonifient considérablement. » La plus grande partie de cette lande formait naguère de vastes biens communaux; depuis une vingtaine d'années, on les a répartis entre les habitants de quelques communes, et les nouveaux propriétaires se sont appliqués à mettre le sable en labour, de sorte qu'aujourd'hui l'on est étonné de trouver de riches moissons de froment et de colza là où de maigres troupeaux broutaient jadis de maigres bruyères. Cette métamorphose aurait eu lieu dans de plus vastes proportions si la grande propriété foncière ne se trouvait pas en si peu de mains. Toutes les parties de la lande ne se prêtent pas ainsi à la culture. En beaucoup d'endroits, les couches fertiles gisent à de telles profondeurs, qu'on ne peut les découvrir avec avantage. On a voulu, depuis peu, donner à ces stériles solitudes un aspect moins triste en y plantant des sapinières; mais la transformation est peu sensible encore, eu égard à l'étendue de la lande. Quelquefois, pendant plusieurs milles, le voyageur traverse une contrée grise et monotone, d'immenses plaines sans arbres ou des collines basses qui rappellent le moutonnement des vagues. Aussi loin que son regard puisse s'étendre, il n'aperçoit que le tapis de la bruyère variant du gris au brun. En août seulement la teinte change et passe au rose; des milliers d'abeilles butinent les clochettes épanouies. Par allusion à cette floraison tardive, on dit dans l'ouest de la Prusse « la bruyère rougit de vergogne, » expression déjà usitée du temps du trouvère Walter de la Wogelweide. Aux endroits que la bruyère ne couvre pas apparaissent des gazons vert pâle, groupés en petits archipels, qui donnent à la brande des reflets luisants. Le seul comparse humain de cette solitude est, de loin en loin, un paysan qui « fait de la bruyère » ou un pâtre tricotant au milieu de moutons noirs, valant mieux, dit-on, servis en gigots et côtelettes, que leur apparence. Outre la viande et la laine grossière que ces troupeaux lui fournissent, le paysan des brandes a une ressource encore dans l'élève des abeilles; on compte en été dans la lande près de cent vingt mille ruches. A côté de la lande, dont la plus grande partie offre encore l'image de la stérilité primitive, s'étendent les vastes marais de l'Allemagne occidentale, où, selon l'expression du géographe Herman Guthe, « l'homme n'apparaît que comme l'hôte passager. » Les marais les plus étendus sont au nord et à l'ouest du Weser et sur les deux rives de l'Ems; ils embrassent une superficie d'environ 100 milles carrés. Jusqu'ici les différents systèmes de culture qu'on a essayés dans le marais, et qui tous ont pour base l'exploitation des tourbières et le drainage, n'ont donné que des résultats peu satisfaisants. Les colons allemands préfèrent l'expatriation transatlantique à l'exploitation de ce sol ingrat.

Pour compléter ce tableau général du sol de la Prusse, jetons un rapide coup d'œil sur le littoral. Depuis l'embouchure du Niémen jusqu'à celle de l'Ems, la Prusse possède sur la Baltique et sur la mer du Nord une étendue de côtes qui mesure 1,250 kilom., abstraction faite de la partie côtière du Mecklembourg. Sur ces côtes presque sans marée, et que le vent seul agite toujours, le sable et les pierres secoués par les vagues prennent pour ainsi dire racine, après avoir laissé écouler le flot qui les avait apportés. On voit se former peu à peu tout le long du littoral une sorte de digue ou de rempart provenant de ces alluvions. Parfois la digue ainsi amassée se compose, en majeure partie, de galets; tel est le cas pour plusieurs points des côtes prussiennes et mecklembourgeoises; citons, entre autres, la *Dune sacrée*, près de Dobberon, longue de 4 kilom., large de 350 mètres; elle s'élève de 3 à 4 mètres au-dessus de l'étiage moyen, mais s'abaisse en certains endroits jusqu'à 5 mètres au-dessous du niveau de la mer. En général, ces dunes sont composées de sable fin. Les arbustes et l'herbe dont elles sont couvertes affermissent ce sable contre les assauts de la tempête; on voit souvent deux, trois, jusqu'à quatre rangées de ces digues naturelles échelonnées en gradins. Leur hauteur varie beaucoup et dépend des circonstances les plus diverses; mais, en général, elle ne dépasse guère 15 mètres. Le versant opposé à la mer est presque toujours escarpé, tandis que celui qui est tourné vers les terres offre une pente plus douce. Produit des vents et des vagues, les dunes en subissent tous les caprices. La tempête les mine, le vent soulève à leur sommet des tourbillons de sable. A la place où s'élevait hier une colline, on ne voit aujourd'hui qu'un creux béant; les plantes qui végétaient naguère dans les endroits les plus abrités sont arrachées par le flot. Il existe cependant des plantes qui, croissant au milieu des sables les plus arides, ont la propriété de les fixer. La principale de ces plantes est l'herbe des dunes (*ammophila arenaria*), graminée d'un vert grisâtre, qui s'élève à deux ou trois pieds au-dessus du sol; ses feuilles arrêtent le sable mouvant et ses racines solidifient le sol. Elle se propage avec la plus grande rapidité. Dès que ce végétal a bien pris sur une étendue de la côte, on plante à ses côtés des saules, des bouleaux, des pins et des peupliers. Les frais qu'exige ainsi le tassement des dunes ne sont point considérables, et la valeur des campagnes voisines se trouve décuplée. Les principales lignes de dunes en Prusse sont les Nehrungen, langues de terre étroites et prolongées qui enferment les lagunes du Frische-Haff et du Kurische-Haff, aux embouchures du Prégel et du Niémen. La baie de Dantzig dut être protégée autrefois par un rempart semblable, dont il ne reste que la presqu'île d'Héla. La Nehrung de l'embouchure de l'Oder a été rompue à plusieurs reprises par le fleuve; les îles d'Usedom et de Wollin ne sont, en effet, que des alluvions déposées par l'Oder en deçà des dunes primitives. Ces deux îles, avec celles de Rugen et de Fœmern, sont les plus importantes de la Prusse dans la Baltique. Quant au littoral prussien de la mer du Nord, de même que le littoral hollandais, il est protégé par des constructions qui, avec leurs digues extérieures et intérieures, leurs écluses et leurs canaux, forment un système très-artistement compliqué. La hauteur des digues varie beaucoup, selon la forme et l'exposition du littoral; leur élévation moyenne est de 5 à 6 mètres. Dans le pays de Hadeln, sur la rive gauche de l'Elbe, elles atteignent jusqu'à 15 mètres. Ainsi que M. Kohl le fait remarquer dans ses *Esquisses du nord-est de l'Allemagne*, les digues du littoral exposé au vent du nord-ouest sont plus élevées et plus fortes qu'aux endroits moins incommodés par cet hôte dangereux de la mer du Nord. « Souvent, pendant le flux, la mer, du côté extérieur de ces digues domine de beaucoup le niveau des terres du côté intérieur. Qu'on se figure l'impression d'un voyageur étranger côtoyant par hasard ces gigantesques ouvrages, au moment de la marée haute et par un vent violent du nord-ouest! Il entend de l'autre côté la mer gronder à 15 ou 20 pieds au-dessus de sa tête et donner l'assaut à la digue. Il mesure des yeux, non sans trouble, la hauteur et la solidité de ce rempart, et un sentiment étrange s'empare de lui quand il tourne le regard du côté de la terre sur ces champs fertiles, ces grands troupeaux de chevaux et de bœufs paissant tranquillement dans de vertes plaines, ces fermes magnifiques que la vague engloutirait en un instant sans ce rempart merveilleux. » Trop souvent, cependant, l'impétuosité du flux se joue de tous les obstacles, et l'histoire de ces contrées a enregistré de nombreuses et douloureuses catastrophes, notamment celles qui, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, donnèrent naissance au Zuyderzée, sur la côte hollandaise, à la Dollart et à la baie de Jadde sur le littoral prussien.

— *Constitution géologique et productions minérales.* La grande plaine du nord de l'Allemagne est une formation diluviale d'argile et de sable, où l'on trouve des blocs de rochers entraînés par les courants de la Scandinavie.

Sur les dunes de la mer d'Allemagne, à l'ouest de Jamland jusqu'au cap de Brusterort, on trouve de l'ambre sporadique; plus loin, à l'est, du calcaire contenant beaucoup de pétrifications; ce calcaire appartient à la formation jurassique. Les côtes des îles d'Usedom, Wollin et Rügen sont formées, en grande partie, de craie et de calcaire à coquillages, qui se montrent le plus souvent sur les côtes couvertes de sable, et seulement en certaines parties. Il existe aussi de la craie en Poméranie. La formation principale du terrain appartenant au gouvernement de la Marche paraît être du calcaire contenant des coquillages et du gypse, et, entre l'Oder et le Havel, on trouve du minerai de fer. Le lignite ne forme nulle part des couches parfaitement horizontales. A partir des Sudètes et des premières montagnes qui en forment le pourtour, s'étend une grande masse de basalte couverte çà et là par les terrains jurassiques, surtout sur les hauteurs de Tarnowitz. Ces contrées sont riches en zinc, minerai de fer et houille. A l'est de l'Elbe, la plaine sablonneuse est entourée de porphyre à fleur de terre, appartenant aux collines de Haldensleben et tantôt pur, tantôt mêlé de quartz. Vers le sud, elle confine à de l'ardoise argileuse et contient beaucoup de mines de lignite. Il en est de même des masses jurassiques qui s'allongent dans la direction des monts de granit du Harz. Vers l'Elbe et le bassin de la Saale, s'étendent de grandes couches de sel d'où sortent à certains endroits les sources salées. Le bas du Harz est formé principalement de calcaire contenant des incrustations. Dans la vallée de la Saale on trouve des minerais de cuivre, aux environs du lac de Mansfeld.

La vallée qui forme la plus grande partie de l'est de la monarchie prussienne est d'origine diluviale. La forêt de Wester est formée de rochers de basalte; dans le Siebengebirge, le trachyte et le basalte s'élèvent au-dessus des collines. Le haut Veen et le Tifel portent un caractère vulcanique fortement accusé par de nombreuses grottes, très-riches en minéraux et en fossiles, sous les montagnes d'ardoise du Hündsrucken et surtout dans sa partie est.

Le Hohenzollern appartient à la formation jurassique, qui constitue la partie principale des alpes de Souabe.

D'après Balbi, la Silésie fournit le fer, le zinc, le plomb, l'arsenic, l'alun, le vitriol et la houille; la Saxe, le fer, le cuivre, l'antimoine, le sel, l'alun, le vitriol et l'anthracite; la province Rhénane, le fer, le zinc, le cuivre, le plomb, le manganèse, l'antimoine, le cobalt et la houille; la Westphalie, le fer, la houille et le sel. Les carrières sont abondantes en pierres à construire et en pierres meulières. Il existe aussi des carrières de marbre en Silésie, en Saxe, en Westphalie et sur le Rhin; d'albâtre en Saxe et en Westphalie, etc. Parmi les sources minérales, nous citerons celles d'Aix-la-Chapelle, Warmbrunn et Salzbrunn.

« La Prusse est riche en mines, dit M. de Strantz. On évalue l'ensemble de la production à 59,312,950 thalers (1867), les nouveaux territoires compris, à 62,221,708 thalers (1868) à 66,473,517 thalers (1869). Dans cette dernière année, on en a extrait, à l'aide de 110,168 ouvriers, 480,690,512 quintaux de houille, 119,551,211 quintaux d'anthracite et 57,911,389 quintaux de pierres et autres matières minérales. Le nombre des mineurs s'élève à 188,606. En 1869, on a extrait 4 kilogr. d'or et 1,633 kilogr. d'argent. En 1871, la Prusse produisit 23,874,263 quintaux de fonte brute, 5,689,944 quintaux de marchandises en fonte, 1,840,159 quintaux de tôle, 157,443 quintaux de fer-blanc, 1,091,042 quintaux de fil de fer, 3,664,064 quintaux d'acier et une quantité proportionnelle de fer en barre. L'importation en fer brut s'est élevée dans la même année à 11,849,410 quintaux; en fer ouvré, à 5,664,747 quintaux; l'exportation, à 4,137,844 quintaux de fer brut et à 6,357,001 quintaux de fer onvré.

» La production du zinc s'est élevée à plus de 1,200,000 quintaux de zinc brut, à 350,000 de blanc et à 350,000 quintaux de feuilles; celle du plomb, à 365,000 quintaux; celle du cuivre, à 50,000 quintaux; on trouve, en outre, du nickel, de l'arsenic et quelques autres métaux peu répandus. »

— *Hydrographie.* La Prusse est baignée par la Baltique et par la mer du Nord. Elle est arrosée par un grand nombre de fleuves. Parmi ceux qui se jettent dans la Baltique, les principaux sont : le Memel ou Niémen; le Pregel, formé par l'union de l'Inster avec l'Angerap; la Vistule, la Stolpe, la Persante

et l'Oder. D'autres fleuves, tels que l'Elbe, le Weser, l'Ems, le Rhin, se jettent dans la mer du Nord.

Puisque la plaine de l'Allemagne du Nord va s'abaissant en général du S.-E. au N.-O., il semblerait que les grands cours d'eau, depuis la Vistule jusqu'à l'Ems, dussent couler aussi selon la même ligne. Et, en effet, dans la plus grande partie de leur cours, ils suivent cette pente de la plaine et rarement s'en écartent; mais ils se détournent tout à coup vers le nord. Là où les fleuves dévient de leur direction principale (le N.-O.), ils sont continués en quelque sorte par un autre cours d'eau. Ainsi la Netze continue, à l'O. de Bromberg, la direction première de la Vistule; la Sprée et la Havel, à l'O. de Francfort-sur-l'Oder, le cours premier de l'Oder; l'Aller continue l'Elbe; l'Else et le Haase, le Weser. Le long de ces fleuves et rivières se trouvent précisément les bas terrains aquatiques, dont l'origine cependant ne peut, presque nulle part, s'expliquer par le voisinage des courants.

Les principaux canaux sont : celui de Plauen, qui joint la Havel à l'Elbe; celui de l'Oder, celui de Johannisberg, celui de Bromberg, enfin celui de Friedrich-Wilhelm qui fait communiquer l'Oder à la Sprée.

— *Climatologie*. Le climat de la Prusse est en général tempéré; cependant la température de la partie orientale qui avoisine les mers est variable, froide et humide. Les provinces non maritimes, le duché de Posen, le Brandebourg, la Silésie, la Saxe et toute la partie occidentale des Etats prussiens jouissent d'un climat plus doux et plus uniforme.

Le tableau suivant indique le climat de Berlin, la capitale de la Prusse, et des villes de Trèves (province Rhénane) et de Memel (province de Kœnigsberg):

	TRÈVES.	BERLIN.	MEMEL.
Année moyenne...	+10°	+ 8°,9	+ 6°,8
Hiver..........	+ 1°,9	— 0°,1	— 3°,2
Eté...........	+17°,8	+17°,9	+16°,6
Mois le plus froid..	— 0°	— 0°,3	— 5°,1
— le plus chaud.	+39°	+39°,3	+35°

Année moyenne dans d'autres villes prussiennes : Aix-la-Chapelle, 6°; Coblentz, 8°,65; Halle, 6°,17; Hersberg, 5°,38; Magdebourg, 8°,5; Swinemünde, 6°,85.

— *Faune*. Les urus ou aurochs ont disparu, dit Malte-Brun; mais on voit encore de temps à autre quelques ours et quelques élans, ainsi que beaucoup de sangliers et de cerfs. La nature a favorisé ces contrées en leur donnant, dans un haut degré de perfection, la plus noble de ses productions parmi les quadrupèdes; c'est-à-dire le cheval. Il nous semble qu'on doit distinguer ici deux races de chevaux, l'une qui doit son origine aux chevaux tartares, et c'est celle de la Pologne et de la Lithuanie; l'autre qui provient des chevaux allemands, français, napolitains, danois, que les chevaliers teutoniques amenèrent avec eux dans la Prusse. Les chevaux de la première de ces deux races sont plus lestes, mais d'un pied moins sûr que les autres. On peut encore compter ici une troisième race de chevaux; elle est petite, courtjointée, mais agile et capable de supporter la fatigue. On la regarde comme un reste de la race indigène commune à la Prusse, à la Lithuanie et même à la Scandinavie.

Les fleuves et les lacs nourrissent jusqu'à soixante-dix-neuf espèces de poissons excellents, entre autres les murènes et les anguilles, qu'on expédie fumées; les esturgeons de Frische-Haff fournissent du caviar.

— *Flore*. Le royaume de Prusse est, dit encore Malte-Brun, fertile en blé de toute espèce, particulièrement en seigle et en orge, moins en froment; le blé sarrasin et les pois, le millet et le grémil ou manne s'y recueillent aussi en quantité. La culture des pommes de terre est poussée très-loin, et cette production sert de nourriture à la plupart des habitants. Le houblon et le tabac viennent très-bien en plusieurs endroits. La culture des légumes, sans être aussi commune qu'en Allemagne, n'est pas négligée. Les arbres fruitiers sont loin de suffire aux besoins du royaume. Le chanvre et le lin sont deux articles d'exportation très-considérables; le premier vient mieux dans la partie occidentale, l'autre dans la partie orientale.

Les forêts, encore très-étendues, consistent en chênes, tilleuls, ormes, aunes, pins et bouleaux; mais les beaux et grands chênes deviennent rares. On exporte de la potasse et du goudron.

— *Histoire*. La monarchie prussienne, Etat tout artificiel, fut constituée en 1618 par l'union de la Prusse proprement dite à l'électorat de Brandebourg. Nous donnons plus loin l'histoire de la Prusse proprement dite jusqu'en 1618. Nous avons donné déjà les commencements de l'histoire du Brandebourg (v. BRANDEBOURG). Au commencement du XVe siècle, l'électorat de Brandebourg était un des Etats les plus obscurs et les plus insignifiants de l'Allemagne. L'électeur Frédéric Ier, en 1437, trois ans avant sa mort, partagea ses Etats entre trois de ses fils. Frédéric II Dent de Fer eut le Brandebourg, moins la Vieille-Marche, qui fut donnée à Frédéric le Gros. Albert eut les possessions de Franconie, notamment le burgraviat de Nuremberg et les margraviats d'Anspach et de Baireuth. Frédéric le Gros étant mort sans enfunts en 1460, la Vieille-Marche fit retour à l'électorat.

Frédéric II conquit la basse Lusace (1462), après avoir acheté la Nouvelle-Marche à l'ordre Teutonique en 1454.

Son frère Albert abdiqua en 1476, laissant l'électorat à son fils aîné, Jean le Cicéron, et ses Etats de Franconie à ses deux autres fils Frédéric et Sigismond. Ce dernier étant mort sans postérité en 1495, Frédéric hérita de son apanage. Il eut lui-même trois fils, dont les deux premiers se partagèrent sa succession; quant au troisième, nommé Albert, il entra dans l'ordre Teutonique, et ce fut lui qui, ayant été élu grand maître, s'empara des Etats de l'ordre et prit, en 1525, le titre de duc de Prusse.

Joachim Ier (1499-1532) s'efforça en vain d'arrêter les progrès de la Réforme dans ses Etats. Ses deux fils Joachim II et Jean embrassèrent le protestantisme en 1539. Leurs Etats furent réunis sur la tête de Jean-Georges (1571-1598). Jean-Sigismond réunit le duché de Prusse à l'électorat de Brandebourg (1618) et, en vertu du traité de Xanten (1614), il eut encore Clèves, La Mark et Ravensberg, composant la moitié de la succession de Juliers.

Par le traité de Westphalie (1648), le Brandebourg obtint les évêchés sécularisés de Minden et d'Alberstadt; il obtint aussi en expectative l'archevêché de Magdebourg; mais il dut renoncer à la Poméranie Antérieure (au delà de l'Oder), qui, ainsi que les îles Rugen et Wollin, échurent à la Suède. Les traités de Wehlau (1657) et d'Oliva (1660), conclus à la suite de la guerre entre la Pologne et la Suède, pendant laquelle le Brandebourg avait été l'allié tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces puissances, reconnurent l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume comme souverain indépendant du duché de Prusse.

Frédéric-Guillaume prit part à la guerre de la Hollande contre Louis XIV. Le traité de Saint-Germain, appelé aussi de Wossen (1673), ne fit qu'interrompre les hostilités entre le Brandebourg et la France; la guerre recommença l'année suivante entre le Brandebourg d'une part, et la France et la Suède de l'autre. L'électeur dut restituer à la Suède tout ce qu'il avait conquis sur elle, à l'exception des villes de Kamin, Gortz, Greiffenberg et Wildenbruck, ainsi que les péages des ports de la Poméranie Ultérieure. En outre, la France indemnisait le Brandebourg des dégâts éprouvés par les provinces de Westphalie.

Le Brandebourg donna asile aux protestants forcés de quitter la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). Ceux-ci l'initièrent aux secrets de l'industrie et de la civilisation françaises. C'est de cette époque que date le développement agricole et industriel du Brandebourg, contrée jusqu'alors pauvre et inculte.

L'électeur Frédéric III prit, en 1701, le titre de roi sous le nom de Frédéric Ier. Il avait été question de donner au nouveau royaume le nom de royaume des Vandales; mais, par crainte de froisser la Suède, maîtresse alors d'une partie de la Poméranie, province qu'avaient occupée jadis les Vandales, Frédéric préféra baptiser son nouveau royaume du nom de Prusse, qui était celui du duché réuni au Brandebourg en 1618. Il aurait dès lors pris le titre de roi de Prusse s'il eût possédé la Prusse tout entière; mais, une partie de cette province appartenant à la Pologne, il se contenta de prendre le titre de roi *en* Prusse, titre que ses successeurs échangèrent peu à peu en celui de roi *de* Prusse. Enfin il acquit, par voie d'achat, les villes de Quedlinbourg, de Nordhausen et d'Elbing et le comté de Tecklenbourg, et, par voie de succession, la principauté de Meurs (1702) et celle de Neuchâtel (1707).

Frédéric-Guillaume Ier acquit, par le traité de Rastadt (1714), les Gueldres Supérieures. Mis en possession de Stettin, principale forteresse de la Poméranie, en 1713, par les Russes, qui l'avaient conquise sur les Suédois, il devint maître, par le traité de Stockholm (1720), de la Poméranie Antérieure jusqu'au fleuve Peene et des îles d'Usedom et de Wollin.

Le règne de Frédéric II (1740-1786), successeur de Frédéric Ier, fut une longue série de guerres.

La première guerre de Silésie (1740-1742) aboutit au traité de Breslau (1742), par lequel Marie-Thérèse abandonna à Frédéric II toute la Silésie, excepté la région située au sud de l'Oppa et les villes de Troppau et de Jœgendorf. La guerre recommença en 1744 et le traité de Dresde (1745) confirma la cession de la Silésie à la Prusse. A la suite de la guerre de Sept ans (1756-1763), signalée par les prodiges d'habileté stratégique de Frédéric II, ce prince obtint la paix de Teschen ou d'Hubertsbourg, qui lui assura la possession définitive de la Silésie.

En 1772, Frédéric II concerta avec la Russie et l'Autriche le partage de la Pologne et s'appropria la Prusse royale, moins Dantzig et Thorn, et une portion de la Grande Pologne jusqu'au Notetz, en tout 630 milles carrés et 46,000 habitants. Peu de temps après, l'ambassadeur prussien à Varsovie disait : « Les eaux appartiennent à mon maître lorsque le Notetz déborde et, par conséquent, les terres inondées lorsqu'il rentre dans son lit.» Par suite de ce raisonnement, on établit que le fleuve pourrait déborder à une distance de 12 milles (plus de 30 lieues), même par-dessus les montagnes. » (Lelewel, *Hist. pol.*, II, p. 74.) En outre de ce nouvel avantage, le roi de Prusse réunit insensiblement à son royaume encore 46,000 âmes; puis, l'année suivante, 18,000 habitants, avec plusieurs villes et villages. » (Meisner, *Vie de Brenkenhof*.)

Sur la fin de sa vie, Frédéric II organisa la ligue des princes allemands, à savoir : l'électeur de Saxe, l'archevêque électeur de Mayence et le roi d'Angleterre en sa qualité de roi de Hanovre. Tous les membres du corps germanique adhérèrent successivement à la ligue des princes; l'Autriche, inquiète de cette coalition, renonça à s'annexer la Bavière, comme elle en avait manifesté l'intention.

Frédéric II, véritable fléau de l'humanité, auquel les Prussiens décernent le titre de Grand, avait fait tomber plus de 3 millions de malheureux, Allemands ou Polonais, sous la domination prussienne. Les guerres à l'aide desquelles il avait réussi à satisfaire son ambition avaient coûté à la Prusse la plus grande partie de sa population valide. Elle avait été presque réduite en désert par les armées qui n'avaient cessé de la traverser en tous sens. Il est vrai que Frédéric II avait augmenté la monarchie prussienne de 1,300 milles de territoires extorqués à ses voisins par la ruse ou par la violence.

Frédéric-Guillaume II signala le commencement de son règne par un édit de conscience (1788) des plus intolérants en matière de religion. Le margraviat d'Anspach-Baireuth ayant été cédé volontairement par son souverain à Frédéric-Guillaume II, celui-ci réunit à la Prusse ce petit Etat, comptant 385,000 âmes (1791). Frédéric-Guillaume II parut, au commencement de son règne, rechercher avec beaucoup de zèle l'alliance polonaise. Après avoir prodigué à la diète polonaise les assurances de son dévouement, il finit par conclure un traité d'alliance formel avec la Pologne. Par ce traité, du 29 mars 1791, les deux puissances contractantes se garantissaient l'intégrité de leur territoire (la Prusse ayant pris possession de Dantzig et de Thorn en échange des avantages offerts) et se promettaient un appui réciproque en termes exprès, par les négociations ou par les armes, dans le cas où une puissance quelconque et d'une manière quelconque viendrait se mêler des affaires de l'une d'elles. L'année suivante, la czarine de Russie somma la diète polonaise d'abolir la constitution du 3 mai et, sur son refus, fit entrer les troupes russes en Pologne. « Le maréchal Ignace Potocki fut envoyé à Berlin, dit l'historien polonais Niemcewicz pour réclamer du roi de Prusse l'exécution du *casus fœderis*. Le roi rougit, pâlit, balbutia quelques mots inintelligibles, jusqu'à ce que son ministre Schulemberg dît au comte Potocki : « Sa Majesté a pris d'autres engagements vis-à-vis de l'impératrice de Russie; *posteriora ligant*. » Les Polonais ayant échoué dans leur résistance contre la Russie, Frédéric-Guillaume lança, le 16 janvier 1793, un manifeste où il reprocha au « parti qui se nommait patriote » en Pologne de « professer les principes pernicieux du jacobinisme français » et fit occuper par ses troupes les provinces polonaises limitrophes de la Prusse. Enfin, le 9 avril, les ambassadeurs de la Prusse et de la Russie en Pologne publièrent des notes diplomatiques qui se terminaient toutes deux par cette conclusion : « Que, pour prévenir les horreurs du jacobinisme qui se propageait en Pologne, ainsi que pour donner une nouvelle et salutaire direction aux esprits, on ne pouvait rien faire de mieux que de renfermer la république dans un cercle plus étroit et de lui assigner le rang et la position d'un Etat du second ordre. » La Prusse s'empara des palatinats polonais de Posen, de Gnezne (Gnesen), d'Inowraclaw, de Brzesc en Kuzavie, de Plock, et d'une partie de ceux de Kalisz, de Sieradz et de Rawa; en tout 1,061 milles carrés, avec 1,100,000 habitants (1793).

Avant de commettre cet acte de brigandage politique, Frédéric-Guillaume avait déjà tenté de spolier une autre nation, sa voisine. La République française avait déclaré la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Frédéric-Guillaume, en vertu d'un traité d'alliance conclu antérieurement (7 février 1792) avec cette dernière puissance, fit entrer ses armées en France. Le 28 juillet, le duc de Brunswick lança son fameux manifeste. Longwy et Verdun tombèrent successivement au pouvoir de l'armée prussienne; mais, à la suite de la bataille de Valmy, elle fut forcée de battre en retraite et repassa la frontière.

« Le roi de Prusse, plus découragé que jamais, faisait dire par son ministre à Pitt, qui dirigeait la politique anglaise : « La France » est une nation indomptable; ses ressources » sont infinies et l'esprit qui l'anime est ab» solument irrésistible. » Pitt, devenu l'âme de la coalition contre la France, qu'il comptait dépouiller de ses colonies pendant qu'elle serait engagée dans une lutte gigantesque contre toute l'Europe, s'obligea par un traité signé le 27 avril 1794 à fournir à la Prusse une somme de 30 millions, à condition qu'elle mettrait à la disposition de la coalition 62,000 hommes. Mais le roi de Prusse ne fit la guerre que par manière d'acquit et fut accusé par les Anglais, en plein Parlement, d'avoir employé les subsides qui lui avaient été payés à préparer le succès de ses desseins sur la Pologne. » (Mazas de Sarrion, *Hist. de Prusse*.) Frédéric-Guillaume laissa, en effet, traîner en longueur les hostilités contre la France et mena avec une grande vivacité la guerre contre la Pologne, qu'il envahit à la tête de son armée, de concert avec les armées russes (1794). Les Polonais, après une vive et brillante résistance, succombèrent sous les forces des coalisés. Frédéric-Guillaume prit alors part au troisième partage de la Pologne (1795), par lequel il s'attribua la Grande Pologne jusqu'au Boug et la Lithuanie jusqu'au Niémen; en tout 900 milles carrés, comprenant Varsovie, la capitale de la nation spoliée. Cette même année, la dernière échéance des subsides anglais étant arrivée, Frédéric-Guillaume encaissa le montant de ces subsidss et se hâta de terminer la guerre contre la France, guerre à laquelle il ne trouvait plus désormais aucun profit. Par le traité de Bâle (1795), il laissa, jusqu'à la conclusion de la paix générale, la rive gauche du Rhin (137,000 habitants) entre les mains des Français.

« Tout le règne de Frédéric-Guillaume II, l'honnête homme, se résume, dit M. Véron, en cette addition que les Polonais ont ajoutée à la devise qu'il aimait à répéter : *Suum cuique... rapuit*. Aux Polonais, ses alliés, il a volé leur territoire, leur indépendance et leurs biens; aux Anglais, ses alliés, il a volé leur argent; à ses sujets, il a volé la liberté de penser et d'écrire. » Frédéric-Guillaume II avait, en onze années (1786-1797), annexé à ses Etats un total de 3,560 milles carrés avec 3,257,000 habitants.

Frédéric-Guillaume III obtint de la France, que le traité de Lunéville (1801) avait maintenue en possession de la rive gauche du Rhin, les évêchés de Paderborn, d'Hildesheim, d'Eichsfeldt, d'Erfurt, d'Untergleichen, de Munster et plusieurs abbayes (1802). Ces nouvelles acquisitions augmentaient la population de la Prusse de 400,000 habitants. En 1805, par un traité conclu le 15 décembre avec Napoléon Ier, Frédéric-Guillaume III recevait de la France le Hanovre, avec toutes les autres possessions anglaises en Allemagne. Le roi de Prusse, de son côté, cédait à la France le margraviat d'Anspach, la principauté de Neuchâtel, Wesel, la principauté de Berg et le duché de Clèves. La Bavière prenait l'engagement de donner à la Prusse un territoire de 20,000 âmes, en compensation du margraviat d'Anspach. Ce traité fut ratifié le 15 février 1806; le 15 septembre de la même année, Frédéric-Guillaume III déclara la guerre à la France. Les Prussiens perdirent le même jour (14 oct.) les deux grandes batailles d'Iéna et d'Auerstædt. Les Russes, accourus trop tard au secours de la Prusse, éprouvèrent à leur tour désastres sur désastres. Une partie de la Pologne russe et tout le royaume de Prusse se trouvèrent, en 1807, à la discrétion de Napoléon Ier. L'intérêt de la France exigeait alors de réunir la partie allemande de la Prusse à quelque autre partie de l'Allemagne, de restituer, comme le fit, du reste, Napoléon Ier, la partie polonaise à la Pologne et de supprimer entièrement la monarchie prussienne, dont le souverain avait donné des preuves d'hostilité systématique à la France et d'insigne mauvaise foi (v. Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 409). « Mon plus grand tort, disait Napoléon à Sainte-Hélène, a peut-être été de n'avoir pas détrôné le roi de Prusse lorsque je pouvais aisément le faire... J'aurais dû déposséder, pour ma sûreté personnelle, la maison de Brandebourg, ainsi que toutes les anciennes souches de souverains. » (*O'Meara*, t. Ier, p. 114-184.) Malheureusement, au lieu de prendre ce parti, Napoléon conclut avec la Prusse et avec la Russie le funeste traité de Tilsitt (1807). La monarchie prussienne continua de subsister, mais réduite de plus de moitié. Elle perdait 1,700 milles carrés avec 5 millions d'habitants. Elle devait se dessaisir de toutes les provinces qu'elle avait enlevées à la Pologne en 1772, 1793 et 1795 et de toute la rive gauche de l'Elbe. Deux nouveaux Etats, le royaume allemand de Westphalie et le duché polonais de Varsovie, furent formés aux dépens de la Prusse ainsi réduite.

La Prusse contracta alliance avec la France contre la Russie en 1812. Cependant, au mois de décembre, le général prussien York passa brusquement avec son corps d'armée du côté des Russes; le général prussien Bulow suivit l'exemple de York et Frédéric-Guillaume lui-même ne tarda pas à déclarer officiellement la guerre à la France (17 mars 1813). Les Prussiens et tous les Allemands en général, sur le dos desquels, suivant le mot de Napoléon Ier, avaient eu lieu la plupart des guerres de l'Empire, exaspérés contre les Français et trompés par les promesses de liberté que leur prodiguèrent les souverains alliés, se soulevèrent avec enthousiasme contre la domination française. Le gouvernemet prussien exploita largement cet enthousiasme. Une armée de 150,000 hommes, levée en quel-

ques mois dans la Prusse, participa à la lutte des alliés contre la France. Les Allemands, qui croyaient avoir combattu pour la liberté et l'indépendance de l'Allemagne, furent cruellement désabusés par les traités de 1815, qui morcelèrent l'Allemagne en une trentaine d'Etats plus ou moins despotiques. La Prusse, en vertu de ces traités, acquit une partie de la Saxe, le grand-duché du Bas-Rhin, la partie suédoise de la Poméranie avec l'île de Rugen. Elle reprit tout ce qu'elle avait précédemment perdu en Allemagne et une partie de la Pologne, qui reçut le nom de grand-duché de Posen; elle dut céder Anspach-Baireuth à la Bavière, Hildesheim et la Frise orientale au Hanovre.

A partir de 1815, le gouvernement prussien s'efforça de comprimer à tout prix l'essor des idées libérales dans ses Etats. La Russie, dans un mémoire présenté en 1818 aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, à Aix-la-Chapelle, avait conseillé cette politique rétrograde à ces deux puissances. La cour de Berlin suivit ces conseils.

En 1817, Frédéric-Guillaume réunit les Eglises calviniste et réformée en une seule Eglise, à laquelle il donna le nom d'Eglise évangélique. Il y eut toutefois des récalcitrants; Frédéric-Guillaume les persécuta; un grand nombre d'entre eux furent réduits à émigrer en Amérique. Il persécuta également les catholiques et surtout les juifs, contre lesquels il s'acharna pendant tout son règne (ordonnances du 4 déc. 1822, ordres du cabinet du 9 avril 1818, du 30 avril 1828, du 8 août 1830 et du 19 juin 1836).

Le désir de combattre les idées nouvelles propagées en Europe par la Révolution et encouragées en Allemagne, en 1813, par les souverains eux-mêmes provoqua le congrès de Carlsbad (1819) entre les souverains de la Prusse et de l'Autriche, suivi d'une organisation définitive antilibérale de la Confédération germanique, promulguée par la diète de Francfort le 15 mai 1820. La liberté individuelle, la liberté de la presse, de réunion, d'association et d'enseignement furent supprimées ou restreintes. La loi du 5 juin 1823 sur le mode d'élection et les attributions des assemblées provinciales ne leur accorda ni puissance ni indépendance et n'en fit qu'un semblant de représentation nationale. En 1826 avait été conclue une convention douanière entre la Prusse, la Hesse électorale et quelques petits Etats. L'union douanière de 1833 acheva de régulariser la situation commerciale et industrielle de la plus grande partie de la Prusse. En 1834, la principauté de Lichtenberg fut cédée à la Prusse par le duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Cependant les Allemands et les Polonais de la Prusse attendaient en vain, depuis 1815, les premiers l'exécution des promesses libérales du souverain, les seconds l'exécution des traités de Vienne, traités qui leur avaient garanti « une représentation et des institutions nationales destinées à assurer la conservation de leur nationalité, » promesses outrageusement violées par la cour de Berlin. Le mécontentement général des habitants de la Prusse finit par provoquer une explosion de protestations et de réclamations dont les assemblées provinciales des provinces Rhénanes, de la Prusse occidentale et de Posen, les députés de la vieille Prusse et de Kœnigsberg, les municipalités de Kœnigsberg, de Posen, de Breslau, etc., furent les interprètes auprès du roi (1841). Pour toute concession aux exigences libérales, Frédéric-Guillaume IV octroya à ses sujets les comités provinciaux. Ils devaient être élus par les assemblées provinciales et avoir pour attributions de décider sur tous les points où les assemblées provinciales auraient émis des vœux contradictoires et de servir de conseil consultatif au roi dans toutes les questions où il lui plairait de l'interroger.

Une concession moins illusoire accordée par le roi au parti libéral fut l'édit du 30 mars 1847, qui concéda des droits égaux aux évangélistes, aux calvinistes et aux luthériens et les autorisa à fonder des sociétés religieuses nouvelles. Le 11 avril fut inaugurée la session de la diète unie, composée des huit assemblées provinciales et instituée par patente royale du 3 février 1847. Le roi, dans son discours d'inauguration, déclara, en substance, qu'il considérait comme inadmissible toute restriction du pouvoir royal ou toute constitution et qu'il n'admettait pas que la diète pût se considérer comme une représentation nationale. La diète siégea jusqu'au 24 juin 1847; elle réclama une extension de ses attributions, se plaignit de l'inexécution des promesses faites par les ordonnances des 27 octobre 1810, 22 mai 1815, 17 janvier 1820 et repoussa tous les projets financiers qui lui furent présentés par le gouvernement. En 1848, des insurrections éclatèrent dans toute l'Allemagne; Berlin se souleva (14-17 mars); le roi dut faire quelques concessions. Les Polonais de Posnanie furent moins heureux que les insurgés de Berlin : leur soulèvement fut violemment comprimé (juillet-août 1848). Le roi de Prusse s'opposa à l'union du duché de Slesvig-Holstein au Danemark. Une courte guerre prusso-danoise (1848) fut terminée par un armistice (23 août), conclu grâce à la médiation de l'Angleterre et de la Suède, et par le rétablissement du *statu quo* dans le duché objet de la guerre.

A la suite des insurrections allemandes de 1848, un parlement national allemand s'assembla à Francfort le 18 mai et offrit la couronne d'Allemagne au roi de Prusse. La diète prussienne, dissoute le 5 décembre 1848, se réunit à Berlin le 26 février 1849 et fut dissoute le 17 avril de la même année. Enfin, en 1850, elle réussit à tomber d'accord avec le gouvernement et vota une nouvelle constitution qui ne subit, depuis lors, que peu de modifications et qui est encore aujourd'hui la constitution fondamentale de la Prusse. V. plus loin *Institutions*.

La même année (1850), les habitants de Cassel, en Allemagne, se soulevèrent et expulsèrent leur souverain, l'électeur de Hesse-Cassel. L'Allemagne se trouva, en cette occasion, partagée en deux camps. Parmi les Etats allemands, les uns, tels que la Prusse, prirent parti pour les insurgés; d'autres, avec l'Autriche, embrassèrent la cause de l'électeur. Les deux partis envoyèrent des troupes à l'appui de leurs prétentions. Une bataille paraissait imminente, lorsque la Prusse consentit à céder et à sacrifier la cause des insurgés de Cassel; elle contribua même par les armes au rétablissement de l'électeur sur son siége.

Le territoire de Neuchâtel avait été détaché de la Prusse et réuni à la Suisse en 1848; en 1857, la Prusse ratifia cet état de choses. La même année, Guillaume, frère du roi, fut investi de la régence, qu'il échangea contre le trône en 1861. Il conserva le chef de cabinet, M. Manteuffel, et choisit pour représenter la Prusse auprès de la diète germanique M. de Bismarck, ennemi déclaré de l'Autriche, contre laquelle fut dès lors dirigée la politique prussienne. En 1863, un conflit éclata entre la Confédération germanique et le Danemark, à propos des duchés de Slesvig et de Holstein. Ces deux duchés, situés sur les confins du Danemark et de l'Allemagne, avaient une population très-mêlée; toutefois l'élément danois était prépondérant dans le Slesvig, l'élément allemand dans le Holstein. Le Danemark invoqua en vain, pour justifier de ses droits sur les duchés, le traité de Londres conclu en 1852 entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, et auquel avait adhéré la Russie. La Prusse et l'Autriche se coalisèrent contre le Danemark et le forcèrent, après une courte guerre, à céder le Slesvig et le Holstein. Ces deux duchés devaient être provisoirement gouvernés de concert par l'Autriche et par la Prusse. En vertu de la convention de Gastein (14 août 1865), l'Autriche devait gouverner le Holstein, et la Prusse le Slesvig. L'Autriche, après s'y être fait autoriser par la diète, proclama que des mandataires désignés par les votes de toute la population prononceraient sur le sort définitif du Holstein; mais la Prusse n'adopta pas des mesures analogues dans le Slesvig. L'armée prussienne entra (7 juin 1866) dans ce duché, que les Autrichiens durent abandonner. Deux jours après (9 juin) le plénipotentiaire prussien, M. de Savigny, présenta à la diète un projet tendant à l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique. Le délégué autrichien à la diète protesta et réclama la mobilisation des contingents fédéraux.

Le 14 juin, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Hanovre, Nassau, les deux Hesse et Francfort se prononcèrent en faveur de l'Autriche; les trois autres villes libres, Brême, Hambourg et Lubeck, Mecklembourg, Oldenbourg et les principautés saxonnes appuyèrent la Prusse. Bade s'abstint. La guerre éclata aussitôt entre la Prusse et l'Autriche. Cette dernière puissance avait pour elle toute une moitié de l'Allemagne, mais la Prusse était soutenue par l'Italie. Après quelques combats, tous à l'avantage des Prussiens, le généralissime autrichien Benedek, qui avait déjà acquis une triste célébrité par sa participation aux massacres de Galicie de 1846, perdit, le 3 juillet, la bataille de Sadowa. Le roi de Hanovre, vaincu par les Prussiens à Langelsanza (28 juin), fut obligé de capituler. Les Allemands méridionaux, alliés de l'Autriche, éprouvèrent une défaite complète à Aschaffenbourg; l'armée prussienne, victorieuse à Sadowa, marcha sur Vienne. La position de l'Autriche était désespérée, malgré les victoires remportées sur les Italiens à Custozza, en Vénétie, et à Lissa, sur mer. Un armistice fut conclu à Nikolsbourg (26 juillet). Le traité de Prague (23 août) supprima la Confédération germanique et créa la Confédération du nord de l'Allemagne, dont la Prusse fit partie. V. ALLEMAGNE au *Supplément*.

Nous empruntons le tableau suivant à M. Mazas de Sarrion (*Hist. de Prusse*).

Souverains de Brandebourg,
de la Prusse
proprement dite et du royaume de Prusse.

I. GRANDS MAÎTRES DE L'ORDRE TEUTONIQUE.

Henri Waldpott	1190
Othon de Karpen	1200
Hermann Bart	1206
Hermann de Saltza	1210
Conrad de Thuringe	1239
Gerhard de Malberg	1241
Henri de Hohenlohe	1244
Gonther	1252
Poppo d'Osterna	1253
Hanno de Sangershausen	1258
Hartmann de Heldrungen	1274
Burckard de Schwenden	1283
Conrad de Feuchtwangen	1290
Godefroy de Hohenlohe	1297
Sigefroy de Feuchtwangen	1309
Charles Beffart	1312
Werner d'Orselen	1324
Luther de Brunswick	1331
Thierry ou Dietrich d'Altenburg	1335
Ludolphe Kœnig	1342
Henri Dusener	1345
Winrich de Kniprode	1351
Conrad Zolner de Rotenstein	1382
Conrad Wallenrod	1391
Conrad de Jungingen	1394
Ulric de Jungingen	1407
Henri de Plauen	1410
Michel Kuchmeister de Sternberg	1414
Paul Bellizer de Russdorf	1422
Conrad d'Erlichshausen	1441
Louis d'Erlichshausen	1450
Henri Reuss de Plauen	1467
Henri Riefle de Richtenberg	1470
Martin Truchsès de Werstzhausen	1477
Jean de Tieffen	1489
Frédéric de Saxe	1498
Albert de Brandebourg	1510

II. MARGRAVES DE BRANDEBOURG.

Maison d'Anhalt.

Albert, l'Ours	1133
Othon Ier	1163
Othon II	1184
Jean Ier, Othon III, ensemble	1220
Othon IV	1267
Waldemar	1304

Maison de Bavière.

Louis Ier	1324
Louis II (électeur en 1356)	1351

III. ELECTEURS.

Maison de Bavière.

Louis II	1356
Othon, le Paresseux	1365

Maison de Luxembourg.

Sigismond	1373

Maison de Hohenzollern.

Frédéric VI (comme électeur, Frédéric Ier)	1415
Frédéric II, Dent de Fer	1440
Albert, l'Achille	1470
Jean, le Cicéron	1486
Joachim Ier, le Nestor	1499
Joachim II, l'Hector	1535
Jean-Georges	1571
Joachim-Frédéric	1598
Jean-Sigismond (duc de Prusse en 1618)	1608

IV. ELECTEURS DE BRANDEBOURG ET DUCS DE PRUSSE.

Jean-Sigismond	1618
Georges-Guillaume	1619
Frédéric-Guillaume, dit le *Grand Electeur*	1640
Frédéric III (comme roi, Frédéric Ier)	1688

V. ROIS *en Prusse* ou *de Prusse*.

Frédéric Ier	1701
Frédéric-Guillaume Ier	1713
Frédéric II, le Grand	1740
Frédéric-Guillaume II	1786
Frédéric-Guillaume III	1797
Frédéric-Guillaume IV	1840
Frédéric-Guillaume-Louis, régent (roi en 1861)	1858
Guillaume Ier (empereur d'Allemagne en 1871)	1861

VI. EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Guillaume Ier	1871

— *Ethnographie. Eléments hétérogènes de la monarchie prussienne. Germanisation des populations non allemandes.* Sous le rapport des races, la population du royaume de Prusse se décompose ainsi :

Souche germanique : Allemands, dont les uns habitent les provinces allemandes, d'autres des provinces appartenant à diverses nations annexées à l'Allemagne (Prusse proprement dite, Poméranie, etc.); Danois, habitant le Slesvig, dont ils forment la majorité de la population, et le Holstein, où ils sont en petit nombre.

Souche slave : Polonais (Posen, Prusse proprement dite, Silésie, Poméranie); Cassoubes (mêmes contrées, moins la Silésie); Wendes ou Sorabes (Brandebourg); Tchèques (Silésie).

Souche lettone : Lithuaniens, etc. (Prusse proprement dite, districts de Kœnigsberg et de Gumbinnen).

Souche latine : Français (province Rhénane).

Souche sémitique : Juifs (principalement en Posnanie); Koures, peuplade finnoise, rangée par quelques auteurs dans la race lettone (Prusse proprement dite, districts de Kœnigsberg et Kurische-Nehrung).

D'après une statistique allemande, la population de la Prusse se décomposerait ainsi : Allemands, 78,30 pour 100 de la population totale; Slaves, 10,40; Danois, 0,65; Lithuaniens, 0,61; Wallons (Français), 0,04. Mais on ne peut ajouter que peu de foi à ces chiffres, qui sont exagérés en faveur des Allemands; c'est ainsi que, dans les provinces polonaises, on enregistre comme Allemands les Polonais qui ont des noms propres germaniques. Ces Polonais ne savent souvent pas un mot d'allemand; leurs noms propres germaniques rappellent qu'ils descendent de ces Allemands qui, pour échapper à la tyrannie d'autres Allemands (les chevaliers teutoniques, dont les rois de Prusse ont recueilli l'héritage et les traditions), se sont volontairement mêlés aux Polonais il y a plusieurs siècles. Depuis 1871, la Prusse possède l'Alsace-Lorraine. Pour ne pas froisser ses alliés allemands qui ont contribué à ses succès de 1870, le roi de Prusse et empereur d'Allemagne a déclaré l'Alsace-Lorraine « territoire de l'empire. » Ce « territoire » est gouverné et administré par les autorités prussiennes. Nous traiterons ailleurs de tout ce qui concerne l'administration, etc., de l'Alsace-Lorraine (v. ALLEMAGNE et ALSACE-LORRAINE au *Supplément*). Bornons-nous à constater ici ce fait, qu'un million et demi de Français se trouvent englobés de force dans la monarchie prussienne.

L'auteur de l'ouvrage intitulé *De la Prusse et de sa domination* paraît considérer les Allemands de Prusse comme une nation différente de celle des Allemands de Hanovre, de Bavière, etc. Nous ne partageons pas cette manière de voir; mais nous n'en citerons pas moins le tableau que trace cet auteur de la Prusse de 1815, tableau qui s'applique avec une vérité frappante à la Prusse actuelle :

« Elle est composée de populations différentes de coutumes, de lois, de mœurs, de caractères, de langues, de nationalités, de religions; donc, entre les provinces, aucun lien politique, moral, intellectuel, religieux, historique. On ne peut mieux comparer ces peuples, ces intelligences, ces religions diverses, non confondues, mais juxtaposées sous l'enveloppe gouvernementale qui les recouvre, qu'à ces gaz réunis dans le même tube, dont les molécules se repoussent, et qui, pressant de toutes leurs forces répulsives contre les parois, menacent incessamment de les briser et de se dilater enfin à l'aise.

» Pour tout dire en un mot sur cette faiblesse intérieure de la Prusse et comme conclusion de tout ceci, il y a une domination prussienne, mais il n'y a pas de nation prussienne. Il y a, en Prusse, la forme extérieure, l'apparence, la statue d'une nation; mais il n'y a pas ce qui en est l'âme, la vie, ce qui la constitue réellement. Car une nation n'est pas une collection d'êtres broutant sur le même sol et sous la conduite d'un même homme..... A proprement parler, une nation n'a pas de limites physiques. Elle tient peu de compte des poteaux coloriés qui tracent les démarcations aux percepteurs d'impôts des souverains. Elle n'a d'autres frontières que celles des idées mêmes qui font sa vie; elle s'arrête là où cette communauté de pensées et de croyances s'arrête, et c'est devant cette unité morale que se fondent les différenes d'origine et de langage. »

« Les annexions accomplies ne laissent, dit M. Véron, aucun doute sur la nature du patriotisme allemand du gouvernement de la Prusse. Il a conservé toutes les traditions des siècles passés, le mépris des droits des peuples et la superstition de la force. »

Voici en quels termes humoristiques le général Microslawski décrit la monarchie prussienne :

« Fabriqué, comme la Russie, en dehors de toutes les lois naturelles, sans consentement ni responsabilité de la part des rognures de peuples qui s'y sont égarées par mégarde, le royaume de Prusse n'est qu'une marqueterie de commande assemblée à la colle forte, un casse-tête prétentieux comme un livre allemand, fragile comme une armée d'Iéna. »

Dans le Slesvig et dans l'Alsace-Lorraine, provinces tombées sous la domination prussienne à une époque récente, le gouvernement prusso-allemand n'ose point encore exercer les violences et les persécutions pratiquées depuis plus de cent ans en Posnanie. Ces provinces sont très-intéressantes à étudier, car il est certain que, si le Slesvig et l'Alsace-Lorraine n'échappent pas dans peu de temps au gouvernement prussien, celui-ci les traitera comme il traite aujourd'hui la Posnanie. Il suffit d'examiner ce qui s'est passé pendant tout un siècle et ce qui se passe aujourd'hui en Posnanie pour prévoir le destin dont sont menacés le Slesvig et l'Alsace-Lorraine.

Il nous faudrait des pages entières pour raconter le long martyre de la Posnanie depuis 1772 jusqu'en 1807 et depuis 1815 jusqu'à nos jours. Les pillages, les confiscations, la fabrication de fausse monnaie, les enlèvements en masse de jeunes filles polonaises en Posnanie et dans la Prusse polonaise, mesures que Frédéric II ne rougit pas d'ordonner dès 1772, ne furent que le prélude de la germanisation violente de la Pologne prussienne. Frédéric-Guillaume II persécuta de même les Polonais. Frédéric-Guillaume III fut forcé, par le traité de Tilsitt, de leur rendre la liberté (1807).

Les traités de Vienne de 1815 garantissaient à la partie de la Pologne que la Prusse devait posséder sous le nom de grand-duché de Posen « une représentation et des institutions nationales destinées à assurer la conservation de leur nationalité. » Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV avaient promis « de respecter la langue et la nationalité polonaises, de réserver l'admi-

nistration aux indigènes, de constituer le grand-duché en provinces séparées, conformément, disaient-ils, aux stipulations de Vienne. » La Pologne prussienne n'en fut pas moins, depuis l'année 1831 surtout, traitée en pays ennemi, et le gouvernement prussien n'a pas reculé devant les plus honteux procédés pour la germaniser à tout prix. C'est ainsi que les Polonais sont systématiquement exclus de toutes les fonctions administratives; la langue polonaise est persécutée; les propriétés rurales sont accaparées par les Allemands, qui les acquièrent avec l'appui pécuniaire du gouvernement.

Enfin, chose inouïe, le directeur général prussien de la province de Posen, M. Bœrensprung, a été jusqu'à se déguiser en conspirateur pour exciter pendant trois années (1858-1860) les Polonais à l'insurrection et pour provoquer les paysans polonais au massacre des classes supérieures, afin d'assurer ainsi la domination allemande en Posnanie. Ce fait a été constaté publiquement devant les Chambres prussiennes. (V. la *Prusse et les congrès de Vienne*, 1861, br. in-8°, et L. Mickiewicz, la *Question polonaise*, 1863, p. 49-77.)

« Cette politique n'est autre, sous une forme nouvelle, dit l'auteur de la *Prusse et les congrès de Vienne*, que la politique d'extermination employée, il y a plusieurs siècles, par les Espagnols contre les indigènes de l'Amérique. Ce n'est autre chose que le lent assassinat d'un peuple, non point avec effusion de sang, mais sous l'étreinte implacable et sous les persécutions incessantes de la bureaucratie. Le gouvernement prussien veut enlever aux Polonais du grand-duché (de Posen) tout ce qui est cher à l'homme, tout ce qui fait sa dignité ou sa force, tout ce qui fait sa vie. Il tend à les exproprier de leur langue, de leur nationalité, de leur fortune, de leur religion, de leurs écoles. Il cherche à les chasser de l'instruction comme il les a chassés du pouvoir, comme il les chasse de la propriété; il veut superposer la nationalité allemande sur une race exterminée, sur une nation réduite au sort des ilotes. »

— *Institutions.* Le royaume de Prusse n'est aujourd'hui, en réalité, qu'une province de l'empire d'Allemagne. C'est le Reichstag de l'empire qui vote les lois relatives à la guerre, à la marine, au commerce; c'est en sa qualité d'empereur d'Allemagne que Guillaume Ier dirige, avec le concours du Reichstag, la politique étrangère de l'Allemagne, déclare la guerre et conclut la paix (v. ALLEMAGNE au *Supplément*). Tout fait supposer, du reste, que ce qui reste d'institutions particulières à la Prusse et aux autres Etats allemands sera aboli dans un avenir plus ou moins éloigné et que la législation politique sera absolument uniforme dans toute l'Allemagne.

La constitution de l'empire prime, en cas de conflit, la constitution prussienne. Voici les principales dispositions de cette dernière, qui date de 1850 et n'a subi que peu de modifications depuis lors : égalité des Prussiens devant la loi; abolition des priviléges nobiliaires; fonctions publiques accessibles à tous les citoyens remplissant les conditions prévues par les lois; garantie de la liberté personnelle; inviolabilité de la propriété, l'expropriation ne pouvant avoir lieu que contre indemnité; liberté des cultes et de la presse; abolition de la censure; droit de réunion sans armes et dans un lieu fermé; liberté des associations; droit de pétition; inviolabilité des correspondances, sauf les exceptions exigées par les procédures criminelles et par les circonstances de la guerre; suppression des juridictions seigneuriales et autres priviléges attachés aux domaines seigneuriaux. La personne du roi est inviolable; il a seul le pouvoir exécutif, nomme et révoque les ministres, qui doivent contre-signer tous les actes officiels. Le roi, seul commandant suprême de l'armée, a le droit de déclarer la guerre, de faire la paix ou conclure les traités. Seulement, les traités de commerce et ceux qui imposent une charge à l'Etat doivent être soumis, pour être valables, au consentement du parlement.

Depuis 1871, le roi de Prusse est empereur d'Allemagne; c'est une fonction non rétribuée, puisqu'il n'y a pas de liste civile *impériale*. L'héritier présomptif est seul qualifié d'altesse impériale; les autres princes de la maison *royale* ont la qualité d'altesse royale.

Le souverain confère des distinctions honorifiques, fait frapper les monnaies conformément aux lois, convoque et proroge le parlement et peut dissoudre la Chambre des députés. La succession au trône a lieu par ordre de primogéniture, dans la famille Hohenzollern, et dans la ligne masculine seulement. Le roi est majeur à dix-huit ans; il prête le serment sur la constitution en présence des deux Chambres. Depuis la loi du 30 avril 1859, la dotation de la couronne ou liste civile s'élève à 11,521,121 francs. Les châteaux royaux, avec les meubles et objets d'art qu'ils renferment, les joyaux et les bons acquis par achat ou héritage sont la propriété de la famille royale et non de la nation. Les ministres ont l'entrée dans les deux Chambres et doivent être entendus chaque fois qu'ils le demandent; mais ils n'ont droit de vote que quand ils sont membres de la Chambre. Ils peuvent être mis en accusation pour violation de la constitution, concussion et trahison; ils sont alors jugés par les Chambres réunies.

Le parlement prussien se compose de deux Chambres : celle des seigneurs et celle des députés; chaque Chambre possède, comme le roi, l'initiative des lois; le roi convoque le parlement tous les ans, au mois de janvier, pour la session ordinaire, et ensuite aussi souvent que les circonstances l'exigent. Les séances sont publiques. La Chambre des seigneurs se compose, d'après la loi du 7 mai 1853, des catégories suivantes : princes du sang majeurs auxquels le roi confère le droit de siéger dans la Chambre; membres héréditaires, savoir : les chefs des maisons Hohenzollern-Hochingen et Hohenzollern-Sigmaringen; les chefs des dix-huit maisons autrefois souveraines; soixante-sept princes, comtes, seigneurs nommés par le roi; les personnes nommées par le roi sur la présentation des corporations suivantes : les neuf universités, un membre par université; les quarante-trois villes auxquelles le roi a concédé le droit de représentation; les huit unions ou colléges (*Verbände*) de comtes possesseurs de biens équestres, un par collége, etc. Le nombre des membres de la Chambre des seigneurs n'est pas limité; ces membres doivent être âgés de trente ans; ils ne reçoivent ni traitement ni indemnité d'aucune sorte.

La Chambre des députés se compose de quatre cent trente-deux membres. L'élection est à deux degrés. Est électeur primaire tout Prussien âgé de vingt-quatre ans, jouissant de ses droits civils et politiques et habitant la commune depuis au moins six mois; deux cent cinquante électeurs primaires nomment un électeur secondaire, qui contribue à la nomination des députés. Peut être nommé député tout Prussien âgé de trente ans, jouissant de ses droits civils et politiques et habitant la Prusse depuis au moins un an, s'il a été naturalisé.

L'organisation administrative de la Prusse, regardée à plusieurs égards comme un modèle, se compose de l'administration centrale, de l'administration provinciale et de l'administration communale. L'administration centrale est représentée par les ministres, par les présidents supérieurs dans les provinces, par les gouvernements dans les districts de régence et par les directeurs d'arrondissement (*Landræthe*). On compte encore, comme appartenant à l'administration centrale, le tribunal suprême; la cour des comptes, dont le siége est à Potsdam; l'administration de la dette publique; l'administration de la loterie; celle de la banque prussienne; le conseil supérieur de l'Eglise évangélique et quelques autres.

Nous avons dit que le royaume de Prusse était divisé en provinces, qui étaient subdivisées elles-mêmes en districts de régence. En tête de chacune des provinces est placé un président supérieur (*Oberpræsident*), comme organe du gouvernement, et dont les attributions sont plutôt politiques qu'administratives; il se met en rapport avec les assemblées provinciales, espèce de diètes provinciales qui remplissent à peu près les fonctions des conseils généraux français. A la tête de chaque district se trouve un gouvernement composé d'un certain nombre de fonctionnaires chargés chacun d'un service dont il est responsable, et formant ensemble un conseil dont les délibérations sont signées par le président. Le cercle répond à l'arrondissement français; il est administré par un fonctionnaire nommé *Landrath* (conseiller du pays), assisté d'une sorte de diète dite *Kreisstände* (états du cercle ou pays). Les états du cercle sont, pour ainsi dire, le conseil d'arrondissement.

Quant à l'administration communale, nous devons dire qu'on a fait en Prusse plusieurs tentatives pour établir une législation municipale générale; mais, jusqu'à ce jour, cette uniformité n'a pu s'accomplir. L'administration des villes est réglée en Prusse d'une manière différente de celle des communes rurales; tandis que ces dernières sont placées plus ou moins sous la tutelle administrative, les villes jouissent d'un certain degré d'indépendance. La commune urbaine forme une corporation qui administre librement ses affaires particulières par l'organe d'un comité exécutif, dit magistrat, assisté d'un conseil urbain ou municipal. Le magistrat se compose toujours d'un bourgmestre, président, et de plusieurs conseillers, dont quelques-uns, ainsi que le bourgmestre, sont rétribués. Ils sont élus par le conseil municipal; mais, dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus, leur élection doit être confirmée par le roi, dans les autres par les gouvernements. Le nombre des membres du conseil municipal est en rapport avec l'étendue de la ville; ils sont nommés par les électeurs municipaux. Tout Prussien âgé de vingt-quatre ans, habitant la ville depuis un an, inscrit pour au moins 15 francs sur le registre des impôts, est bourgeois et électeur municipal. Nous l'avons déjà dit, l'administration des communes rurales en Prusse est loin d'être uniforme; ainsi, dans la Prusse rhénane et dans la province de Westphalie, où l'ancienne organisation française a laissé de nombreuses traces, plusieurs communes ont été réunies en bailliages ou cantons, ce qui n'a pas lieu dans les autres provinces prussiennes. Là, les communes villageoises forment des corporations (personne civile). Chaque commune rurale a un chef (*Schulze*) nommé par l'autorité locale et confirmé par le Landrath du cercle dont fait partie la commune; le Schulze a deux adjoints, dits *Schoppen* ou assesseurs, qui forment avec lui la municipalité de la localité. Dans les propriétés formant à elles seules une commune, le propriétaire représente l'autorité locale. Quand l'immeuble est un bien équestre (*Rittergut*), son propriétaire possède le droit de présenter le Schulze à la nomination du Landrath; en d'autres termes, il est lui-même l'autorité locale.

— *Organisation judiciaire.* Les provinces rhénanes ont conservé jusqu'à nos jours la législation civile française. Nous empruntons à M. Hillebrand (la *Prusse contemporaine et ses institutions*, 1867,) les détails suivants sur l'organisation judiciaire dans le reste de la monarchie prussienne :

« Il y a, en Prusse comme chez nous, des tribunaux ordinaires et des tribunaux spéciaux. Les premiers comprennent trois instances. Les tribunaux de 1re instance, établis dans toutes les villes de 50,000 âmes (ou dans des villes moins grandes, mais avec un ressort de 40,000 à 70,000 habitants, correspondant, autant que possible, avec l'arrondissement), se composent de six membres et se divisent en deux chambres. L'une juge les affaires civiles et pénales, tandis que l'autre est chargée de la justice volontaire, c'est-à-dire des affaires qui, chez nous, sont entre les mains des notaires, huissiers, conservateurs des hypothèques, etc. Aux tribunaux de 1re instance se rattachent les *commissaires de justice*, délégués par ces tribunaux, dont ils sont membres, pour s'occuper de localités spéciales d'un ressort de 7,000 à 8,000 âmes. Ils peuvent être, le cas échéant et le tribunal se trouvant éloigné, réunis en députations pour les affaires qui exigent la procédure collégiale, c'est-à-dire pour toutes celles qui dépassent la compétence de nos juges de paix et les attributions de nos officiers ministériels, compétence et attributions réservées à un seul juge. Dès qu'il s'agit d'un délit ou d'une affaire civile d'une certaine importance, la juridiction, d'individuelle qu'elle était, redevient collective comme en France, et, quand il y a crime, c'est au jury qu'il appartient de prononcer le verdict, aux juges, au nombre de cinq, tous de 1re instance, d'appliquer la peine. Toute procédure est publique et orale à toutes les instances...

» Le barreau prussien, qui a toujours conservé quelque chose de sa dépendance (il se composait autrefois de fonctionnaires payés par l'Etat), est loin d'avoir la liberté d'action dont ce corps jouit en France. Le nombre des avocats est, en effet, limité en Prusse. La clientèle de chacun d'eux se renferme dans le ressort où il est établi et, quoiqu'ils ne reçoivent point de traitement, ils sont encore, jusqu'à un certain point, fonctionnaires de l'Etat, qui ne peut les nommer qu'en cas de vacance et quand ils ont passé leur examen d'état... Les avocats prussiens, peu nombreux, chargés des formalités qui, chez nous, incombent à l'avoué, exercent, la plupart du temps, une partie des fonctions de nos officiers ministériels, telles qu'expédition de contrats, déclarations, protêts, etc., ils ne peuvent donc pas être comparés absolument aux membres de notre barreau, quoiqu'ils administrent aussi eux-mêmes leur ordre par un conseil librement élu.

» La juridiction consulaire n'a jamais jeté des racines bien profondes dans les vieilles provinces. Celles-ci ne comptent que deux tribunaux de commerce, composés d'hommes de loi et de négociants à voix consultative. Les onze tribunaux industriels, on ne peut plus démocratiquement constitués, continuent à rendre de véritables services dans les provinces. Les autres tribunaux spéciaux sont les conseils de guerre de 1re et de 2e instance, avec les mêmes attributions que les nôtres; les tribunaux disciplinaires des universités et de l'Eglise catholique; le tribunal des conflits de compétence entre la justice et l'administration, et enfin celui des procès de haute trahison. »

Ces procès sont jugés par un tribunal formé par la cour d'appel de Berlin, qui se divise en deux chambres : une d'accusation, une de jugement.

— *Instruction publique.* Les neuf universités prussiennes, l'académie de Münster et le lycée de Braunsberg comptaient, pendant le dernier semestre de 1873, 434 professeurs titulaires, 177 professeurs supplémentaires (*Ausserordentliche*) et 216 agrégés libres (*Privat docenten*); total 827, dont 405 professaient la philosophie, les lettres et les sciences, 229 la médecine, 85 la jurisprudence, 79 la théologie évangélique, 29 la théologie catholique. Berlin avait 178 professeurs attachés à son université; Bonn, 100; Breslau, 98; Gœttingue, 85; Halle, 82; Kœnigsberg, 68; Marbourg, 62; Munsberg, 27; Braunsberg, 9.

Il y avait, en outre, 13 maîtres (*Lectoren*) pour les connaissances linguistiques, plus 34 professeurs de gymnastique, d'escrime, etc

Le nombre total des étudiants immatriculés était de 7,199, dont 6,233 nationaux et 966 non Prussiens. Ces étudiants se répartissaient ainsi entre les diverses Facultés : Faculté de philosophie, 2,686; de jurisprudence, 1,722; de médecine, 1,587; de théologie évangélique, 798; de théologie catholique, 406.

A ces chiffres ajoutons un total de 1,685 personnes autorisées à suivre les cours; d'où il résulte que dans ladite période 8,884 individus ont assisté aux leçons dans les universités prussiennes.

Dans ce nombre, Berlin en comptait 3,051; Breslau, 1,022; Halle, 961; Gœttingue, 879; Bonn, 834; Kœnigsberg, 551; Greifswald, 531; Marbourg, 392; Munster, 339; Kiel, 174; Braunsberg, 120.

L'instruction primaire est également très-développée dans la plupart des provinces prussiennes. Voici la proportion des illettrés dans le contingent des troupes de terre et de mer en 1870-1871 :

Illettrés sur 1,000 conscrits d'une même province.

Posen	117,2
Prusse	87,8
Silésie	28,2
Hesse-Nassau	8,3
Poméranie	7,8
Westphalie	5,8
Hanovre	5,0
Brandebourg	3,4
Rhénane	2,6
Slesvig-Holstein	2,4
Saxe	2,3

Ainsi donc, c'est dans les provinces polonaises de Posen et de Prusse qu'il y a le plus d'illettrés; ensuite vient la Silésie, qui contient une quantité assez notable de population polonaise. Le gouvernement prussien a, en effet, cherché et trouvé le moyen de retirer aux Polonais le moyen de s'instruire. « Non-seulement la langue polonaise est proscrite des affaires, mais elle est même proscrite de l'enseignement. Il a été impossible d'obtenir pour le grand-duché de Posen un seul lycée polonais. A partir de la sixième, dans tous les lycées, les cours se font en allemand. Il en est de même, le croirait-on, dans toutes les villes, pour les écoles d'ouvriers. Ainsi l'ont décidé les règlements administratifs du 31 mars 1856 et du 6 décembre 1858. De sorte que, pour apprendre quoi que ce soit, il faut déjà savoir l'allemand et que, par suite, tout moyen d'instruction est enlevé à la grande majorité des indigènes. Les uns se résignent et emploient à l'étude difficile et incomplète de cette langue étrangère le temps qu'ils auraient consacré à acquérir des connaissances d'arithmétique, d'orthographe, de géométrie qui leur seraient dans la vie d'un si grand secours; les autres, rebutés par l'inutile labeur qu'on leur impose, s'éloignent à jamais des écoles.

» Entre les Polonais du grand-duché de Posen et une étude quelconque, le gouvernement prussien a placé comme une barrière absolue la connaissance préalable de la langue allemande. Cette barrière, les classes riches, ayant pour elles le temps et l'argent, la franchissent seules; mais les ouvriers, les paysans et la petite bourgeoisie reculent presque toujours. »

— *Cultes.* Sous le rapport des confessions, la population du royaume de Prusse se subdivisait ainsi en 1871 :

Protestants évangéliques	15,986,883
Catholiques	8,271,009
Israélites	325,540
Protestants dissidents	59,284
Sectes diverses	1,003

Un conseil supérieur et des consistoires provinciaux administrent les affaires intérieures de l'Eglise évangélique, c'est-à-dire règlent tout ce qui concerne dogmes, liturgie, discipline, synodes et enseignement théologique. Les affaires intérieures de cette Eglise (surveillance et droit de patronat des propriétés, fondations et institutions des diverses Eglises) sont administrées par le ministre des cultes et le gouvernement du district.

L'Eglise catholique est administrée par 12 évêques et 2 archevêques (Posen et Cologne). Les ordres religieux et communautés sont tolérés, à l'exception de la Société de Jésus; mais ils sont exclus de toute participation à l'instruction publique.

Le culte israélite n'est soumis à aucune surveillance de la part de l'Etat et ne reçoit aucune subvention.

— *Armée et marine.* L'armée et la marine de la monarchie prussienne sont comprises dans celles de l'empire d'Allemagne et leur organisation est la même que celle des autres Etats de l'empire. V. ALLEMAGNE au *Supplément*.

— *Commerce, industrie.* V. ALLEMAGNE au *Supplément* et ZOLLVEREIN.

— *Agriculture, horticulture.* Voici comment se subdivise, au point de vue agricole, d'après le *Jahrbuch fur die amtliche Statistik* de 1869, le territoire de la monarchie prussienne au point de vue que nous indiquons en tête de ce paragraphe :

Anciennes provinces : terres cultivées, 50,7 pour 100; prairies et pâturages, 16,9; forêts, 24,6; maisons, cours et jardins attenant aux maisons, 1; jardins et vignes, 0,7; terres non cultivées, etc., 6,1.

Hanovre : terres cultivées et jardins, 48 pour 100; prairies, pâturages et étangs, 28,4; forêts, 23,6.

Hesse-Nassau : terres cultivées, 38,69 p. 100;

forêts, 21,73; prairies, pâturages, jardins et vignes, 13,31; terrains non cultivés, 6,26; routes et fleuves, 0,72; bâtiments et cours, 0,40.

Hohenzollern : terres cultivées, 42,42 p. 100; prairies artificielles, 10,38; prés naturels et terrains déserts, etc., 8,49; forêts, 34,37; bâtiments et cours, 0,42; jardins, 1,24; fleuves, ruisseaux, etc., 0,43; sables, rochers, etc., 0,07; rues et routes, 2,16.

La culture de la betterave pour la fabrication du sucre s'est beaucoup étendue dans l'espace des dernières années. Les fabriques de sucre existant en Prusse employaient de betterave fraîche, en 1845-1846, 387,955 quintaux (le quintal de Prusse égale 46 kilogr.); en 1855-1856, 18,628,297 quintaux; en 1865-1866, 36,154,873 quintaux. Comme en moyenne chaque acre de terre produit 150 quintaux de betterave, la superficie des terres consacrées à ce genre de culture serait actuellement de 241,000 acres. La plus considérable production de betteraves est donnée par la province de Saxe. Après celle-ci viennent la Silésie et le Brandebourg. La culture de la vigne s'étend sur 15,811 hectares et produit 30,993,979 hectolitres. En dehors des pays du Rhin, la culture de la vigne est développée dans les provinces de Posen, de Brandebourg, de Silésie et de Saxe. Mais les vins de Prusse les plus recherchés sont ceux de la province du Rhin et surtout ceux de la Rhingau. La culture du houblon, répandue depuis longtemps dans certaines provinces de Prusse, y a pris, dans ces dernières années, un développement considérable, surtout dans la province de Posen, où l'on récolte annuellement 25,000 à 30,000 quintaux de houblon; la province de Prusse fournit à elle seule environ 40,000 quintaux de ce produit. La culture du tabac s'étendait en 1869 sur 13,944 hectares et produisait 161,128 quintaux. Quant aux autres cultures d'une certaine importance, nous devons mentionner les plantes oléagineuses, les plantes tinctoriales (garance, safran, guèdre), celles d'où l'on tire les épices (kummel, anis, fenouil), le lin, le chanvre et aussi les chicorées. La superficie territoriale occupée par ces différentes cultures se refuse, ainsi que leur rapport, à toute évaluation précise.

Dans la province de Prusse sont les prairies les plus considérables; elles y couvrent les basses rives de la Memel, de la Vistule et du Nogat; après cette province viennent celles de Poméranie, de Brandebourg et de Silésie. Les pâturages les plus importants proportionnellement se trouvent en Westphalie; ils y occupent les plaines désertes, infertiles, à peine susceptibles de culture généralement et couvertes seulement de bruyères, qui s'étendent le long de la basse Munster.

Voici quelle était la richesse de la monarchie prussienne en bétail au 1er janvier 1872 :

PROVINCES.	CHEVAUX.	BŒUFS.	MOUTONS.	PORCS.	CHÈVRES.
Prusse	541,510	1,216,052	3,647,493	704,791	50,688
Brandebourg	250,463	689,080	2,451,971	448,463	196,053
Poméranie	177,559	486,698	3,218,674	328,477	54,528
Posen	197,083	570,760	2,629,399	310,835	48,494
Silésie	264,449	1,351,431	2,143,763	381,017	153,071
Saxe	171,964	619,039	1,783,727	554,177	243,488
Slesvig-Holstein	137,084	768,812	392,431	168,874	32,946
Hanovre	191,006	893,839	1,856,962	510,550	172,902
Westphalie	118,073	567,975	484,151	251,840	171,243
Hesse-Nassau	68,316	478,633	612,141	231,315	122,092
Rhénane (province)	141,062	982,632	392,976	372,418	229,880
TOTAUX	2,278,724	8,612,150	19,624,758	4,278,531	1,477,335

Il faut ajouter à ce total 934 mulets et 8,774 ânes, 1,453,764 essaims d'abeilles et 5,306 essaims de vers à soie. L'élève et le perfectionnement de la race chevaline dans les anciennes provinces, parmi lesquelles celle de Prusse se distingue par ses excellents chevaux, sont l'objet des soins de l'administration publique, qui entretient trois haras principaux à Trakehnen, Neustadt et Graditz et huit haras régionaux partagés entre les différentes provinces. Dans le Hanovre, il a été créé pour l'amélioration de la race chevaline un haras régional à Celle, où sont entretenus 200 étalons environ. En Holstein, l'élève du cheval est renommée depuis des siècles et les chevaux y sont l'article d'exportation le plus considérable du pays. L'élève de la race bovine a certainement plus d'importance dans les nouvelles provinces de Prusse que dans les anciennes; mais celles-ci ont beaucoup amélioré leur grand bétail par l'introduction de races supérieures. La race ovine aussi a été remarquablement améliorée par l'introduction des mérinos. Autrefois, la majeure partie des troupeaux se composait de moutons communs du pays. En 1825, on possédait dans tout l'Etat prussien 11,606,000 bêtes ovines, dont 1,734,000 mérinos, tandis qu'en 1872 on y comptait 19,624,758 moutons, dont 8,160,189 mérinos.

En terminant cet exposé des productions agricoles de la Prusse, nous devons dire un mot des encouragements donnés à l'industrie agricole. L'Etat, aidé par les sociétés particulières, a tout fait pour le progrès et le développement de l'agriculture. Sur les finances publiques, des sommes importantes sont affectées au perfectionnement de la culture, à l'élève du cheval, aux endiguements et généralement aux essais de toute amélioration. Pour l'instruction agricole ont été créées plusieurs écoles supérieures dont les frais sont en grande partie supportés par l'Etat, entre autres : l'Académie agricole d'Eldena, près de Greifswald, les instituts royaux de Proskau (dans la régence d'Oppeni), de Waldau, près de Kœnigsberg, et de Poppelsdorf, près de Bonn. Ces établissements, suivis annuellement par 200 élèves et pourvus de fermes modèles, se rattachent d'ailleurs aux universités de Berlin et de Halle. En outre, 21 écoles particulières d'agriculture, entretenues par l'Etat, sont consacrées à l'éducation pratique des paysans.

La Prusse possède d'immenses richesses forestières; la totalité du sol boisé, tant dans les anciennes provinces que dans les pays récemment annexés, s'élève à près de 30 p. 100 de toute la superficie territoriale du pays. Les plus grandes masses de forêts appartiennent à l'Etat; elles sont dans la province de Prusse, dans la province de Brandebourg, particulièrement sur ses confins mecklembourgeois, poméraniens et silésiens; là domine le pin; mais on y trouve aussi en certains endroits le chêne, le hêtre, l'aune et le bouleau. Supérieures aux bois du Brandebourg, les forêts de Silésie couvrent les monts des Géants, ainsi que les terres riveraines de l'Oder et de la Sprée. Dans les provinces nouvelles, le Hanovre a la plus grande étendue forestière : 634,614 morgen, plantés généralement d'arbres à grandes feuilles; ses principales forêts sont dans le Harz et dans les contrées de Lunebourg et de Hildesheim. Les forêts de la Hesse-Nassau couvrent 24,473 morgen de terrain; elles abondent en hêtres et sont en bon état (le morgen de Hanovre vaut 26 ares,192; celui de Nassau, 25 ares). Le Holstein et le Slesvig ne possèdent que des forêts peu étendues.

— *Législation pénale, criminalité.* La Prusse, comme les autres Etats de l'empire d'Allemagne, n'a pas de législation pénale spéciale. Elle est régie par le code pénal de l'empire allemand du 15 mai 1871 et par le code pénal militaire de l'empire allemand du 20 juin 1872. La province Rhénane seule est régie par la législation française. Nous n'avons donc ici qu'à dire quelques mots sur l'histoire de la législation pénale prussiene jusqu'en 1871.

Le 5 février 1794 fut publié le code général pour les Etats prussiens; il formait, sans y comprendre le code d'instruction criminelle, publié seulement en 1805, 4 gros volumes de 2,464 pages. « L'effrayant embonpoint de ces codes vient en partie d'un style traînant, lourd, diffus et prolixe, en partie d'une foule de dispositions réglementaires et de préceptes purement moraux, entremêlés de conseils paternels ou de la dissection casuistique de tous les cas particuliers. On ne rencontre presque nulle part une idée précise, un principe clair et tranchant; tout est flasque et mou. Tantôt, c'est une leçon de catéchisme accolée à une disposition de police; ailleurs, c'est toute la rigueur aveugle et capricieuse d'un bâton de caporal. Les contradictions abondent, et presque chaque opinion peut s'appuyer sur une analogie.

» Veut-on des exemples de la sollicitude paternelle et de l'amour de la morale dont est empreint le *Landrecht* prussien? Voici le § 788, partie II, titre II, qui défend de se servir de marmites de cuivre non étamées pour la confection des mets.

» Dans le § 1708, titre VIII, part. II, le capitaine d'un navire doit toujours, s'il a des biens en charge qui puissent souffrir de la part des souris et des rats, se pourvoir d'un nombre suffisant de chats et les entretenir. § 1467, titre VIII, partie II : « En cas d'acci- » dents graves et d'un danger imminent pour » le vaisseau, le fret et les personnes, le ca- » pitaine doit convoquer son équipage en » conseil et délibérer sur les moyens à pren- » dre. » Voilà certes la première idée constitutionnelle que le législateur prussien se soit avisé d'avoir; elle peut rivaliser d'à-propos avec celle qu'il a eue d'ordonner au capitaine, dans le même cas de danger, de jeter d'abord les matières les plus pesantes et à la fin seulement les perles et les joyaux, afin d'alléger le navire. La loi a craint sans doute que le bon sens prussien n'allât pas jusqu'à faire cela de lui-même et elle a poussé la prévoyance jusqu'à le lui dire.

« A côté de ces dispositions d'une si comique sollicitude, nous en trouvons d'autres d'une révoltante injustice et dont la brutale rigueur semble appartenir au moyen âge; tel est le § 866, partie II, titre XX, où il est dit que quiconque aura donné des matières non nuisibles (par exemple un verre d'eau) dans l'intention d'empoisonner sera puni de six à dix années de reclusion. § 861 et 862, partie II, titre XX : « Celui qui se fait com- » plice d'un empoisonnement, ou en fabri- » quant ou en fournissant du poison, sera dé- » capité par le glaive. En cas de récidive (la » récidive d'un décapité, voilà une innovation » hardie et une admirable prévoyance), la » peine de la roue, prescrite par le § 854, aura » lieu. » (*De la Prusse et de sa domination.*) La peine de la roue n'a été abolie en Prusse qu'en 1851. En 1842, « le nommé Kuhnapfel, assassin de l'évêque d'Ermeland, fut roué vif en commençant par en bas. » Le supplice, dit la *Gazette officielle de Berlin*, ne dura que dix minutes.

Il fut souvent question de remplacer le *Landrecth* par une législation moins surannée; le besoin d'un nouveau code pénal se faisait universellement sentir, mais il ne fut définitivement créé qu'en 1851; toutefois, plusieurs réformes avaient déjà été accomplies dans la législation pendant les années 1848 et 1849. C'est ainsi que la bastonnade des condamnés fut abolie le 6 mai 1848, et celle des prévenus le 3 janvier 1849.

Le code pénal allemand actuel n'est, en réalité, qu'une seconde édition du code pénal prussien de 1851, dont M. Nypels a donné une traduction française.

Ce système pénal est remarquable par sa simplicité. Les peines sont principales ou accessoires. Les peines principales sont : la mort, les peines privatives de liberté et l'amende.

La peine de mort est appliquée en cas d'homicide volontaire, commis avec réflexion, en cas de haute trahison, de trahison envers le pays, de crime de lèse-majesté et de meurtre commis sur un ascendant ou pour faciliter l'exécution d'un autre crime ou d'un autre délit.

Les peines privatives de liberté sont : la maison de force, qui est la peine ordinaire des faits qualifiés crimes et qui correspond aux travaux forcés du code français; l'emprisonnement, peine ordinaire des délits, et la détention, peine des crimes politiques commis avec circonstances atténuantes, des délits politiques et du duel.

Les peines accessoires sont : 1o la perte de l'honneur civique (dégradation civique); 2o l'interdiction à temps de l'exercice des droits civiques honorifiques; 3o le renvoi sous la surveillance de la police; 4o la confiscation spéciale; 5o la publication des jugements de condamnation rendus en matière criminelle proprement dite.

Indépendamment de ces peines accessoires, qui ont un caractère de généralité, le code admet encore les suivantes, qui ne présentent pas ce caractère : l'incapacité temporaire (un an à cinq ans) de remplir des fonctions publiques, peine exclusivement applicable aux fonctionnaires publics; l'incapacité à perpétuité ou à temps d'exercer un art ou une industrie déterminés ou d'occuper un emploi déterminé, peine applicable à ceux qui enfreignent ou négligent les devoirs particuliers que leur impose leur état, par exemple les employés de chemins de fer. En matière de crimes de haute trahison ou de trahison envers le pays, la déchéance du droit de disposer de ses biens par actes entre vifs ou à cause de mort. Enfin, pour les mendiants, les vagabonds et les filles publiques, l'incarcération dans une maison de travail.

Nous extrayons ce qui suit de l'étude publiée par M. Legoyt sur la criminalité en Prusse (le *Correspondant*, 10 janvier 1872) : « Le mode de poursuite et de répression des grandes infractions est à peu près le même en Prusse et en France. Elles y sont également déférées au jury et la nomenclature adoptée pour leur statistique criminelle ne paraît pas différer notablement. Nous avons toutefois vainement cherché dans celle de la Prusse les crimes suivants que comprend la nôtre : bigamie (le divorce est admis en Prusse), séquestration d'enfants, enlèvement ou détournement de mineurs, obstacles à la circulation sur les chemins de fer (la circulation est libre dans les gares), rébellion en mer, extorsion de titres et signatures.

Enfin une catégorie intitulée autres crimes contient de 600 à 700 infractions, environ le quinzième du total des crimes. Le plus grand nombre des faits répréhensibles contenus dans cette catégorie se rapproche, dit-on, sensiblement des vols qualifiés ou commis avec circonstances aggravantes.

De 1865 à 1869 (cinq années), le jury a été appelé à juger, pour les huit anciennes provinces, 45,247 crimes; c'est une moyenne annuelle de 9,049. Si l'on rapporte ce nombre à la population moyenne du pays (19,670,489 hab. en 1867), on trouve 1 crime pour 2,174 hab.

La criminalité prussienne varie très-fortement de province à province. A Berlin, on a compté, en 1867, 1 crime pour 1,330 hab., pour 1,527 en 1868, pour 1,717 en 1869. Il est d'autres capitales de province, comme Memel et Tilsitt, où la criminalité est encore plus considérable : 620 hab. pour 1 crime à Memel et 912 à Tilsitt en 1869. Les moindres criminalités sont celles des provinces annexées (Hanovre, Slesvig-Holstein et Hesse-Nassau). La province de Brandebourg, dont Berlin est la capitale, et celle de Prusse sont toujours, et à une grande distance des autres, en tête de celles qui ont le plus de crimes et d'accusés. La province du Rhin, qui a longtemps vécu, comme on sait, sous l'administration française et que régit encore notre code civil, était, avant les annexions de 1866, celle qui en comptait le moins.

Le jury prussien condamne 83 accusés sur 100. Il n'applique la peine capitale qu'à 1 accusé sur 122; de 57 à 60 sont condamnés aux travaux forcés, les autres à la prison simple ou à l'amende. Il admet des circonstances atténuantes dans 14 ou 15 cas sur 100.

La criminalité ne paraît pas en voie de diminution en Prusse, au moins d'après les faits recueillis pendant les cinq dernières années. C'est ce qu'indiquent les données ci-après; nombre de crimes : 1865, 8,154; 1866, 8,175; 1867, 8,955; 1868, 10,299; 1869, 9,675.

Sur 100,000 hab., on a compté dans la même période 9,3 crimes en France et 46,5 en Prusse, ou 5 fois plus dans ce dernier pays; 11,5 accusés en France, 34,4 en Prusse, ou 3 fois plus.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES SUR 10,000,000 D'HABITANTS.

	Prusse.	France.
Assassinats	63	54
Meurtres	20	33
Infanticides	35	45
Avortements	12	5
Coups et blessures graves	120	55
Empoisonnements	1	3
Attentats aux mœurs	386	223
Violences par des bandes ameutées	47	0,1

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS SUR 10,000,000 D'HABITANTS.

	Prusse.	France.
Faux	818	72
Fausse monnaie	35	7
Faux serments	390	28
Vols qualifiés	2,116	202
Banqueroutes frauduleuses	34	15
Incendies volontaires et crimes analogues	190	53
Crimes commis par des fonctionnaires publics	118	0,2

En prenant ces chiffres pour point de départ, on en déduit les conclusions suivantes :

A population égale, et sauf en ce qui concerne les meurtres, les infanticides et les empoisonnements, il se commet plus de crimes contre les personnes en Prusse qu'en France. La différence est surtout considérable pour les coups et blessures graves, les avortements et les attentats aux mœurs. Les violences contre les personnes et les propriétés par des bandes armées, très-fréquentes en Prusse, sont fort rares en France.

Les crimes contre la propriété sont sensiblement plus nombreux en Prusse que chez nous. Cela est surtout vrai pour les vols qualifiés, pour les faux, pour les faux serments, pour les incendies volontaires et les crimes de fonctionnaires.

En 1859, l'ensemble des infractions de toute nature, en Prusse, s'est élevé à 795,835; la même année, on en a compté 600,970 en France. Le rapport à 100,000 habitants s'établit, entre les deux pays, comme il suit, d'après la population recensée en 1861.

INFRACTIONS POUR 100,000 HABITANTS.

Prusse	4,310
France	1,607

Cette plus grande criminalité de la Prusse a d'autant plus lieu de suprendre, dit M. Legoyt, que l'instruction primaire y est incomparablement plus développée qu'en France. L'écrivain que nous citons se demande s'il faut voir dans ce fait un argument contre les conséquences de l'instruction publique. S'appuyant sur ce qu'en Prusse l'enseignement primaire est essentiellement religieux, il rejette cette pensée. Ceux qui demandent que l'enseignement soit exclusivement laïque dans l'école tireront peut-être du fait un argument en faveur de leur thèse. M. Legoyt ajoute, il est vrai, que « la moralité d'un peuple ne dépend pas exclusivement de son état intellectuel. Il entre, dit-il, dans le problème de la criminalité des inconnues nombreuses qui ne peuvent être dégagées que par une connaissance approfondie de l'état social et surtout économique des pays que l'on compare. Chaque peuple n'a-t-il pas, en outre, certaines aptitudes spéciales, bonnes ou mauvaises, qui le distinguent des autres? Le *génie national*, cette résultante de tant d'éléments divers, n'a-t-il pas ses grandeurs et ses faiblesses en quelque sorte traditionnelles? Et, par exemple, ce mot si caractéristique : une *querelle d'Allemand*, n'aurait-il pas son origine dans une longue observation du caractère, des tendances de la race germaine? On sait que Tacite avait déjà recueilli de curieuses indications dans ce sens.

» La plus grande criminalité de la Prusse s'explique d'autant moins que, dans ce pays, la population rurale — dont la moralité est partout supérieure, d'après les documents officiels, à celle de la population urbaine —

est relativement beaucoup plus considérable qu'en France. »

Les prisons prussiennes contenaient, en 1873, 70,000 personnes.

— *Langue*. La langue allemande prédomine en Prusse et le gouvernement s'efforce de l'imposer aux populations non allemandes qui parlent polonais, wende, tchèque, lithuanien, danois et français. Quant à la langue des anciens Prussiens ou Borusses, v. BORUSSE au *Supplément*.

— *Presse*. V. JOURNAL et PRESSE.

— Bibliogr. Mirabeau, *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand* (Londres, 1788, 4 vol. in-8°); *Histoire politique, administrative, civile et militaire de la Prusse depuis le règne de Frédéric le Grand jusqu'au traité de Paris de* 1815, traduite de l'allemand sans nom d'auteur (Paris, 1828, 3 vol. in-8°); *De la Prusse et de sa domination*, par un inconnu (1842, in-8°); Dieterici, la *Prusse, son progrès politique et social*, traduit par Moreau de Jonnès (1848, in-8°); Hillebrand, la *Prusse contemporaine et ses institutions* (1867, in-18); Véron (E.), *Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa* (1867, in-18); Mazas de Sarrion (O.), *Histoire de Prusse depuis l'origine jusqu'aux derniers événements* (1870, in-8°).

PRUSSE (PROVINCE DE), ou **PRUSSE PROPREMENT DITE**, une des treize divisions administratives de la monarchie prussienne, comprise entre la Baltique au N., la Russie et la Pologne russe à l'E., la Pologne russe et la province prussienne de Posen au S., la Poméranie à l'O. Superficie, 1,179 milles carrés ou 64,672 kilom. carr. Capitale, Kœnigsberg; 3,137,545 hab. (1871). Elle se subdivise administrativement en quatre régences qui portent le nom des chefs-lieux : Kœnigsberg, Gumbinnen, Dantzig et Marienwerder. Les côtes, sablonneuses, basses et plates, sont bordées au N. par les lagunes du Kuresche-Haff et du Presche-Haff, et, vers le S.-O., elles sont échancrées par le golfe de Dantzig. Le sol, sablonneux, est plat, boisé, entrecoupé de marécages et d'une grande quantité de lacs (près de 450) qui rendent le climat froid et la température variable. Les principaux cours d'eau qui arrosent cette province sont le Niémen, la Prégel, l'Alle, l'Angerop, la Passarge, la Vistule, la Minge et la Donge. Les plus importantes productions agricoles sont les céréales, le tabac, les pommes de terre, le lin et le chanvre. On y élève des abeilles, porcs, bestiaux, chevaux renommés. Les lacs et les rivières y sont très-poissonneux. Les principales productions minéralogiques sont la houille, le fer, le sel et, enfin, l'ambre qu'on extrait de la mer. Fabriques de toiles, de draps; distilleries; fabriques d'huile. Ports de commerce principaux : Kœnigsberg, Elbing, Dantzig.

— *Histoire*. La Prusse était habitée dans l'antiquité par les Guttones (les Goths), peuple germanique, par les Æstii et, enfin, par des peuples lettons et slaves que mentionne Ptolémée (*Geogr.*, III, v) : les Borusci, les Galindæ, les Sudeni et les Slovani. « C'est bien positivement en Lithuanie que Ptolémée place ces nations que nous retrouvons dans le moyen âge sur les confins de la Lithuanie et en Prusse orientale. Les noms de Galindie, du Sudavie et de Shalavie sont encore d'un usage vulgaire pour désigner autant de cantons de la Prusse. » (Malte-Brun, *Tableau de la Pologne*.)

La Prusse fut soumise au IVe siècle au roi des Goths Hermanric (332-350). Après le départ des peuples germaniques, les Prussiens, peuple de race lettone, mêlés d'un petit nombre de Slaves, vécurent en paix pendant plusieurs siècles. Les Allemands ont essayé de justifier les cruautés de leurs ancêtres à l'égard des Prussiens en représentant ceux-ci comme des sauvages féroces et dégradés. Rien n'est plus faux d'après d'autres écrivains, et surtout d'après les écrivains slaves, qui ont pris à tâche de réhabiliter l'ancien Prussien calomnié par ses vainqueurs. Il résulterait de leurs recherches que les anciens Prussiens, peuple païen, étaient de mœurs pacifiques, adonnés aux travaux agricoles, et qu'ils ne furent, à la longue, remplis de haine pour tout ce qui était chrétien et ne devinrent cruels qu'après avoir subi, de la part des chrétiens, les attaques les plus violentes et les plus injustes. En vain, pendant longtemps, les Allemands et les Polonais s'efforcèrent d'introduire parmi les Prussiens le christianisme par le fer et par le feu; les Prussiens résistaient victorieusement et envahissaient même souvent les territoires de leurs ennemis.

En 1226, Conrad, duc de Mazovie, vaincu par les Prussiens, implora le secours des chevaliers teutoniques. Pour prix de leurs services, il leur céda le district de Culm, avec le territoire de Lobau, à l'effet d'y former un premier établissement sur les limites mêmes de la Prusse, dont le pape et l'empereur venaient de leur proposer la conquête.

Les teutoniques débarquèrent en Prusse en 1228 et commencèrent contre les Prussiens une guerre d'extermination. Les papes prêchèrent croisade sur croisade en faveur des teutoniques contre les Prussiens. Les secours en hommes et en argent affluèrent chez les teutoniques. Les Prussiens, privés de tout appui et mal armés, luttèrent avec l'énergie du désespoir contre leurs redoutables ennemis.

Nous laissons aux écrivains allemands le soin d'apprécier la conduite des pieux chevaliers teutoniques et de raconter l'histoire de la conquête de la Prusse par les ancêtres des Prussiens d'aujourd'hui. « Jamais, dit Schleicher, un peuple païen, bon, brave et généreux, n'a été maltraité d'une manière plus cruelle que celui-ci (les Prussiens) par ses nouveaux maîtres, les chevaliers moines de l'ordre de la Sainte-Vierge (ordre Teutonique). L'histoire de ce combat à mort doit être citée parmi les épisodes les plus sinistres de l'humanité; il surpassa en douleurs et en durée la conquête du Mexique et du Pérou. » (Schleicher, les *Langues de l'Europe moderne*, 1852, p. 244.) « Jamais peut-être, dit Ewerbeck, tout un peuple païen n'a été maltraité et exterminé dans des circonstances plus abominables; jamais peut-être la guerre religieuse et internationale, telle que l'Eglise aristocratique et l'aristocratie chrétienne seules sont capables de l'allumer, ne s'est montrée avec plus de fureur, de perfidie, de cruauté et de persistance. Trente ans de luttes à mort, jour par jour, nuit par nuit, suffirent à peine à briser cette petite, mais énergique nationalité, dont l'héroïsme égala parfaitement celui des meilleurs temps d'Athènes, de Sparte et de Rome. Les païens prussiens subirent leur martyre avec une gloire égale à celle qu'avaient méritée cinquante ans plus tôt les hérétiques albigeois. » (*L'Allemagne et les Allemands*, 1851.)

A mesure que l'ordre vainqueur gagnait du terrain, il s'y fortifiait et y élevait des bourgs, qui devenaient bientôt des villes. C'est ainsi que, dans les premiers succès de cette guerre, sous le grand maître Hermann de Saltza, furent bâties les villes d'Elbing, de Thorn et de Marienwerder. Kœnigsberg ne fut construite qu'en 1256 et Marienbourg vers l'an 1280. Conrad de Feuchtwengen transporta dans cette dernière ville la résidence des grands maîtres, en 1309.

Les Prussiens autochthones, que, pour les distinguer de leurs vainqueurs, les historiens modernes désignent sous le nom de *Borusses*, disparaissaient de plus en plus et étaient remplacés par les Prussiens modernes, c'est-à-dire par les Allemands. La guerre entre les Borusses ou Prussiens et les teutoniques dura cinquante-trois ans, de 1230 à 1283 (et non trente ans, comme dit Ewerbeck), et s'acheva par la soumission entière du pays et la conversion forcée des Borusses qui survécurent. Mais ces malheureux étaient destinés à disparaître complétement. « Toute la province se couvrit, dit Ewerbeck, de paysans et de marchands accourus d'Allemagne, qui y formèrent comme une couche superposée sur la population indigène. Leurs villes, s'administrant d'après le droit civil de Brême, grandirent rapidement et firent bientôt peser un joug intolérable sur les épaules des indigènes, dont ils ne daignèrent jamais apprendre la langue. On baptisa ceux-ci par centaines à la fois, comme, trois siècles plus tard, les indigènes de l'Amérique espagnole, en promenant le long de la troupe des païens à convertir une pompe à incendie qui arrosait simultanément la foule tout entière, tandis que les prêtres chrétiens récitaient la formule sacrée. Au lieu de fraterniser avec les nouveaux convertis, les colons allemands, les chevaliers du Glaive et les évêques en firent de misérables serfs.

« Les biens-fonds se trouvaient entre les mains de paysans allemands fort privilégiés et d'anciens Prussiens vassaux, rémunérés à cause de leur fidélité; tout le reste de la population prussienne était littéralement hors la loi, comme jadis les nègres des colonies. Les propriétaires, en Prusse, avaient le droit de se permettre tout, absolument tout envers ces malheureux. On les traitait, selon l'expression naïve d'un chevalier, comme des outils qu'on brise et jette de côté quand ils sont usés ou quand ils ne sont plus utiles. » La peine de mort frappait, non-seulement tout penchant vers l'ancienne religion nationale, mais aussi tout usage de l'ancienne langue. En 1238, le pape Grégoire IX et son adversaire, l'empereur gibelin Frédéric II le Glorieux, avaient ordonné de respecter les droits personnels de ces malheureux convertis; mais ce fut en vain. La situation des paysans indigènes devint telle que, en 1586, les orgueilleux seigneurs polonais ayant occupé la Livonie s'en récrièrent et firent élever les serfs livoniens au niveau des serfs polonais, chose qui fut considérée comme un immense bienfait. La seule consolation qui restait aux pauvres vaincus était : « Nous » allons bientôt mourir et entrer au ciel, où » nous maltraiterons les Allemands comme ils » nous maltraitent ici-bas. » (*L'Allemagne et les Allemands*, 1851.)

Ce n'est pas tout. En 1237, les chevaliers teutons s'étaient unis avec les chevaliers porte-glaive de Livonie, autres bandits puissants sous le manteau de la foi, et les deux ordres n'en avaient plus fait qu'un. Dès lors, rien n'avait pu résister à leurs efforts. Ils subjuguèrent les Livoniens et les Esthoniens et l'archevêque de Riga lui-même, qui jusque-là, avait exercé la suzeraineté sur l'ordre des Porte-glaive.

Par le traité de Kolosz, conclu avec Casimir III, roi de Pologne (1343), l'ordre Teutonique acquit la Pomérellie. Les Lithuaniens, peuple de la même race que les Borusses, qui, depuis un siècle et demi, luttaient contre l'ordre Teutonique et avaient déjà perdu la Samogitie, cédée à l'ordre par le traité de Racziansz (1404), ne furent préservés de l'extermination dont les menaçait l'ordre que par leur union définitive aux Polonais (1406). L'ordre déclara la guerre au nouveau royaume lithuano-polonais, mais ce fut pour perdre la grande bataille de Grünwald (1410).

En 1454, les principales villes de Prusse se révoltèrent et se soumirent à Casimir III, roi de Pologne. De là une guerre sanglante que l'ordre eut à soutenir contre la Pologne et dans laquelle les Polonais eurent le dessus. Elle ne fut terminée qu'en 1466, par le traité de Thorn, en vertu duquel l'ordre Teutonique céda au roi et à la république de Pologne les territoires de Thorn, de Marienbourg, d'Elbing, de Dantzig et toute la Poméranie prussienne, dite Pomérellie. Le reste de la Prusse, la ville de Kœnigsberg, la Smalande furent laissées à l'ordre, mais comme fiefs relevant de la Pologne. Ce fut Ludwig d'Erlichshausen, grand maître teutonique, qui souscrivit ce traité.

On voit que l'ordre traitait encore alors, avec un roi et un grand pays, de puissance à puissance, et même ces conditions lui parurent trop onéreuses pour être exactement remplies. Les grands maîtres éludèrent d'abord la prestation du serment de féodalité stipulé par le traité. La Pologne voulut les y contraindre; ils refusèrent. Il s'ensuivit une nouvelle guerre, où l'ordre fut encore malheureux. Albert, margrave de Brandebourg, était alors grand maître. Il proposa la paix et la conclut avec le roi par le traité de Cracovie du 10 avril 1525. Ce traité portait en substance : Que la partie de la Prusse qui avait obéi jusque-là aux chevaliers teutoniques serait érigée en duché séculier et héréditaire en faveur du margrave Albert de Brandebourg, ses frères et tous leurs descendants mâles, pour le posséder en fief mouvant directement de la couronne de Pologne.

Enfin Albert renonça à sa dignité de grand maître, embrassa la réforme de Luther, sécularisa les biens de l'ordre et épousa une princesse de Danemark.

Les chevaliers allemands, comme les templiers, s'étaient corrompus rapidement : le luxe, la débauche, l'orgueil, le déclin de la foi religieuse, les divisions intestines, le despotisme envers les populations, des guerres continuelles contre la Lithuanie et la Pologne, des actes de déloyauté et de perfidie avaient amené la décadence de l'ordre qui, après avoir perdu successivement la plus grande partie de ses possessions, ne conserva le reste que sous la suzeraineté de la Pologne.

En 1525, l'ordre des Porte-glaive, qui possédait la Livonie et était uni à l'ordre Teutonique depuis 1237, se sépara de ce dernier.

Albert-Frédéric, successeur d'Albert, n'avait point laissé de fils et, dès l'an 1573, il était tombé en démence. Jean-Sigismond, électeur-duc de Brandebourg, et son plus proche parent, prit l'administration du duché. A la mort d'Albert-Frédéric (1618), le duché fut réuni au Brandebourg. L'histoire de la Prusse proprement dite est désormais liée à celle de la dynastie du Brandebourg. V., plus haut, l'article PRUSSE.

Quant à la partie de la Prusse réunie à la Pologne en 1406, elle fut prise par le roi de Prusse lors du premier partage de la Pologne (1772), excepté les villes de Dantzig et de Thorn, qui ne furent réunies à la monarchie prussienne qu'en 1791, en vertu d'un traité conclu entre cette puissance et la Pologne.

PRUSSE (maison royale de). V. HOHENZOLLERN.

Prusse (ORDRE DE). V. TEUTONIQUE (ordre).

PRUSSE RHÉNANE, province du royaume de Prusse. V. RHIN (province du).

PRUSSIANISER v. a. ou tr. (pru-si-a-ni-zé — rad. *prussien*). Rendre prussien : *Il est toute une école d'hommes politiques qui travaille à* PRUSSIANISER *l'Allemagne.*

PRUSSIATE s. m. (pru-si-a-te — du *bleu de Prusse*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide prussique avec une base.

— **Encycl.** Les *prussiates* ou *ferrocyanures* $FeCy^6,M'^4$ ont été considérés comme des cyanures doubles de fer et d'un autre métal. On leur attribuait alors la formule $FeCy^2,4M'Cy$; mais aujourd'hui on préfère les considérer comme résultant de l'union d'un métal avec un radical composé, le ferrocyanogène $FeCy^6$.

On obtient les ferrocyanures alcalins soit en dissolvant les alcalis ou leurs carbonates dans l'acide ferrocyanhydrique $FeCy^6,H^4$, soit en traitant du bleu de Prusse pur par les cyanures alcalins. Quant aux ferrocyanures insolubles, on les prépare par double décomposition. Lorsqu'on calcine un ferrocyanure bien desséché, ce corps se transforme d'abord en deux cyanures. L'un de ces deux cyanures tantôt reste indécomposé, comme c'est le cas pour le cyanure de potassium, qui provient de la décomposition du cyanure potassique, tantôt se détruit avec production d'azote et d'un carbure métallique, comme on l'observe avec le ferrocyanure de plomb, tantôt enfin perd du cyanogène et laisse un résidu de métal, comme dans le cas du ferrocyanure d'argent. Le second cyanure, le cyanure de fer, se décompose en azote et en carbure de fer. Si le ferrocyanure calciné est humide, il se produit de l'acide cyanhydrique, de l'anhydride carbonique et de l'ammoniaque, et les deux métaux restent à l'état de carbures.

Dans le circuit voltaïque, les ferrocyanures se décomposent : le métal alcalin se rend au pôle négatif, tandis qu'il se produit de l'acide cyanhydrique et du bleu de Prusse au pôle positif.

On connaît un grand nombre de ferrocyanures dont la description ne peut trouver place ici; nous nous bornerons à décrire le ferrocyanure de potassium, qui est fabriqué en grand et qui a de grandes applications industrielles. Nous décrirons aussi l'acide ferrocyanhydrique, qui sert à préparer tous les ferrocyanures, à l'article FERROCYANHYDRIQUE (acide).

— **Ferrocyanure de potassium.** Nous examinerons la préparation en petit et la préparation industrielle de ce sel, dont la formule est $FeCy^6K^4$.

— PRÉPARATION EN PETIT. On obtient facilement le ferrocyanure potassique pur en faisant bouillir du bleu de Prusse avec de la potasse jusqu'à disparition complète de la couleur bleue; on filtre, on évapore et l'on fait cristalliser. Si l'on s'est servi du bleu de Prusse du commerce, le sel ainsi obtenu est impur. Pour le purifier, il faut, suivant Berzélius, le dessécher avec soin à une douce chaleur, puis le fondre, le laisser refroidir et reprendre par l'eau. La liqueur est filtrée, additionnée d'acide acétique pour décomposer les carbonates et les cyanures alcalins, puis enfin précipitée par l'acétate de baryum pour éliminer l'acide sulfurique. Ce dernier sel ne doit pas être employé en excès. On filtre, on précipite le ferrocyanure potassique par l'alcool et on le fait recristalliser dans l'eau. Dans l'industrie, on prépare surtout le ferrocyanure potassique en ajoutant des matières organiques et du fer à du carbonate de potasse en fusion. C'est là l'ancien procédé, qui est encore de beaucoup le plus employé. Depuis quelques années, cependant, on a fait connaître plusieurs procédés nouveaux qui semblent appelés à acquérir une importance réelle. Ce sont : le procédé de M. Gauthier-Bouchard, qui utilise le cyanogène renfermé dans les produits de la distillation de la houille; le procédé de MM. Possoz et Boissière, qui emprunte à l'atmosphère l'azote destiné à produire les cyanures; les procédés de M. Kamrodt et de M. Brunguetf, qui empruntent l'azote à l'ammoniaque; le procédé de MM. Sourdeval et Marguerite, qui substituent la baryte à la potasse dans la fabrication du *prussiate* jaune, et le procédé de M. Gélis, qui fait intervenir le soufre.

— *Ancien procédé*. La préparation du ferrocyanure potassique par l'ancien procédé exige trois opérations successives : 1° la préparation de la masse fondue, qu'en termes d'atelier on appelle *le métal;* 2° la lixiviation; 3° la cristallisation.

1° *Préparation du métal.* On calcine avec du carbonate de potasse un mélange de fer et de matières organiques diverses; quelquefois on ne met pas de fer, se contentant de l'ajouter après, pendant la lixiviation. L'emploi du fer est cependant fort avantageux. Pendant la calcination, il se fait du sulfure de potassium, par suite de la réduction, par le charbon, du sulfate de potasse renfermé comme impureté dans la potasse du commerce. Le fer s'empare du soufre de ce sulfure et empêche ainsi ce métalloïde de se porter sur le cyanure formé pour donner du sulfocyanate, ce qui entraînerait une perte; en outre, il se convertit lui-même en sulfure, corps très-propre à transformer, pendant le lavage, le cyanure potassique en cyanoferrure. Les matières organiques que l'on emploie sont très-diverses; ce sont : la corne, le sang desséché, les chiffons de laine, les cheveux, les poils de mouton ou de veau, les soies de cochon, les plumes, les morceaux de peau, les vieux souliers, etc. Ces diverses substances renferment des quantités d'azote qui varient de 2 à 17 pour 100. Souvent, afin de mieux les utiliser, on les soumet d'abord à une distillation sèche, pour retirer l'ammoniaque qui se produit ainsi, et l'on utilise, pour la préparation des cyanures, le charbon azoté qui reste comme résidu. Ce charbon renferme moins d'azote quand il a été préparé à une très-haute température que lorsqu'on l'a préparé à une température relativement plus basse, et, de plus, il est moins abondant dans le premier que dans le second cas. Il est donc très-important de ne pas trop élever la température lorsqu'on carbonise des substances qui doivent servir à la production du cyanure potassique.

Une précaution importante est aussi de n'employer que des matières qui ne donnent pas une grande quantité de cendres. Ces cendres auraient pour effet de rendre la masse moins fluide pendant la fusion et de donner des sels solubles qui se mêleraient au *prussiate* de potasse et en altéreraient la pureté.

La matière alcaline dont on fait usage est le carbonate de potasse du commerce.

Dans les lieux où le carbonate préparé par la calcination des végétaux terrestres est trop cher, on peut extraire le sulfate de potasse des eaux mères des marais salants et le convertir ensuite en carbonate par le procédé

qui sert à la préparation de la soude artificielle. La présence du sulfate de potasse dans le carbonate de potasse et, consécutivement, du sulfure de potassium, puisque le sulfate se réduit pendant la calcination, serait très-nuisible, suivant les uns, et tout à fait inoffensive, sinon même avantageuse, selon d'autres. Bramwell croit si peu que ce sulfure soit nuisible, qu'il remplace, dans la fabrication, le carbonate par le sulfure potassique.

Le fer dont on se sert, et que l'on doit toujours mêler à la masse en fusion par les raisons développées plus haut, est soit du fer en fil, soit du fer en tournure, soit de l'oxyde des battitures, soit du fer spathique (carbonate de fer natif).

La calcination peut s'opérer de diverses manières. Autrefois, on se servait de vases de fer en forme de poire que l'on bâtissait dans un fourneau, dans une direction inclinée et de telle manière que la flamme pût circuler tout autour; on agitait le contenu de ces vases avec un barreau de fer ou avec une espèce de cuiller de fer, que l'on introduisait au moyen d'une ouverture placée dans le couvercle. De nos jours, cette méthode est encore en usage dans quelques fabriques.

Aujourd'hui, on emploie plus ordinairement des vases en fer sphériques, qui chacun sont chauffés par un fourneau circulaire spécial construit en brique. Chaque vase est fermé par un couvercle percé d'une ouverture close par une plaque de fer qui se meut entre deux coulisses. Cette ouverture sert à introduire les substances animales; en la refermant après chaque introduction de ces substances, on s'oppose à l'entrée de l'air dans l'appareil, où l'on maintient ainsi une atmosphère constamment réductrice. A travers le couvercle de chaque vase passe une tige de fer, qui porte à sa partie inférieure une série de lames destinées à agiter le mélange; cette tige est mise en mouvement par un moteur à vapeur.

Le mode de construction que nous venons de décrire pour les appareils destinés à la calcination du mélange présente un inconvénient : les vases de fer ne sont chauffés que par la partie inférieure; il en résulte ou qu'on ne peut pas élever assez la température, ce qui nuit à la fabrication, ou que les vases s'usent très-vite. Pour obvier à cet inconvénient, on opère la calcination, en Allemagne, dans un fourneau à réverbère, sur le foyer duquel est placée une bassine de fonte, dans laquelle on opère la fusion; on remue le mélange au moyen d'un barreau de fer ou d'un crochet qui passe par une ouverture pratiquée dans la paroi du fourneau, et cette partie du travail devient ainsi beaucoup plus facile que lorsqu'on opère avec les pots de fer. Ces fourneaux sont disposés de manière qu'on puisse fermer les portes du foyer dès que l'alcali est fondu, afin de prévenir l'accès de l'air et l'oxydation d'une portion du cyanure. On ne pourrait pas supprimer la bassine de fonte et employer un appareil entièrement construit en brique, parce que la potasse aurait pour effet de l'attaquer très-rapidement, avec formation de silicate de potasse.

Le combustible dont on fait usage est le charbon ou le bois. Lorsqu'on fait usage d'un fourneau à réverbère et que, par suite, les produits de la combustion peuvent arriver au contact de la masse fondue, on est obligé d'employer un combustible très-sec; sans cela, il se dégagerait, pendant la combustion, une quantité de vapeur d'eau considérable qui détruirait une grande partie du cyanure en donnant de l'anhydride carbonique, du carbonate potassique, de l'ammoniaque et de l'hydrogène libre :

$2CAzK$	+	$5H^2O$	=	CO^3K^2
Cyanure potassique.		Eau.		Carbonate potassique.

+	$2AzH^3$	+	CO^2	+	H^4.
	Ammoniaque.		Anhydride carbonique.		Hydrogène.

Dans ces dernières années, on a introduit l'usage du gaz comme moyen de chauffage dans les fabriques de ferrocyanure potassique; le gaz est mêlé avec un fort courant d'air. Ce moyen présente l'avantage qu'on peut régler facilement la température en faisant arriver plus ou moins d'oxygène et que l'on peut avoir à volonté une flamme d'oxydation, une flamme de réduction ou une flamme qui ne soit ni réductrice ni oxydante. Suivant Hoffmann, lorsqu'on fait usage du gaz, il faut avoir une flamme oxydante au début de l'opération, alors qu'il importe que la température soit très-élevée et qu'un excès d'oxygène n'est pas nuisible, parce que les gaz qui se dégagent en abondance de la matière en fusion l'empêchent de venir au contact des cyanures et de les transformer en cyanates.

Voici maintenant comment on doit conduire la fusion. On place dans un vase de fer de la potasse ou un mélange de potasse et des résidus d'une opération précédente, connus sous le nom de *sel bleu* ou *potasse bleue*, et l'on chauffe assez pour amener la potasse fondue à une température telle que l'addition des matières organiques ne la refroidisse pas trop. On introduit alors, par portions successives et à des intervalles d'abord très-courts, puis de plus en plus longs, les matières animales, mélangées avec 6 à 8 pour 100 de fer. On peut remplacer les matières animales par une quantité équivalente de charbon animal ou simplement employer un mélange de ce charbon et de matières fraîches. Il faut employer de 100 à 125 parties de matières animales fraîches par 100 parties de potasse.

Chaque addition de matière organique occasionne une violente réaction et un dégagement considérable de gaz combustibles, tels qu'oxyde de carbone et carbures d'hydrogène, mêlés avec de l'eau et de l'anhydride carbonique. Cet abondant dégagement de gaz abaisse la température et a pour effet immédiat de diminuer la fluidité de la masse. On agite alors vivement, pour bien mêler les substances réagissantes. Au bout de quelque temps, la masse redevient fluide et il se dégage de l'anhydride carbonique, provenant de la réduction d'une partie du carbonate alcalin par le charbon. Au bout d'une heure et demie ou de deux heures, l'opération est terminée. On retire la masse en fusion au moyen de grandes cuillers et on la met dans des vases de fonte, où on la laisse refroidir; en même temps, on charge le fourneau avec une nouvelle quantité de potasse, de manière à pouvoir opérer quatre à six fusions par jour. Généralement, plus la température est élevée, plus la réaction se fait facilement et plus la proportion de produit est grande. Si l'on ne chauffe pas assez, le carbonate de potasse n'est pas facilement réduit par le charbon, ce qui, ainsi que nous le verrons en nous occupant de la théorie de ce mode de fabrication, est une condition très-désavantageuse. Si toutefois on élevait par trop la température, il pourrait arriver qu'une portion du cyanure potassique se volatilisât et vînt se condenser dans la cheminée.

La vapeur d'eau est aussi, comme nous l'avons déjà dit, une grande cause de perte de produit; c'est pourquoi Hafute a conseillé de n'employer que des matières organiques prévées d'eau. Il dessèche ces matières dans un courant de vapeur surchauffée, jusqu'à ce qu'elles commencent à dégager de l'ammoniaque ou, lorsqu'on fait usage de corne ou de chiffons, jusqu'à ce qu'elles soient devenues friables.

2° *Lixiviation.* Le métal obtenu comme il vient d'être dit renferme environ 16 pour 100 de ferrocyanure. On le broie et on le jette dans une cuve de fer pleine d'eau froide à laquelle on ajoute les lessives faibles qui proviennent des précédentes opérations. On élève ensuite la température entre 80° et 90° et l'on agite pour hâter la dissolution du sel. Si la lixiviation durait pendant trop longtemps, on perdrait en effet une partie du cyanure, lequel se convertirait en ammoniaque et formiate potassique. On observe, en effet, toujours un dégagement d'ammoniaque pendant que la dissolution s'opère. Hoffmann pense, toutefois, que l'ammoniaque qui se dégage ainsi était emprisonnée dans les pores du métal avant la lixiviation et ne fait que devenir libre. Brunquell admet que la meilleure manière d'empêcher la décomposition du sel consiste à laisser la masse macérer dans l'eau à 50° ou 60°, pendant vingt-quatre heures, et à porter ensuite le liquide à l'ébullition.

Dès que la lessive a atteint une densité de 1,16 à 1,22, on la laisse reposer sans la chauffer. Quand elle est claire, on la décante du résidu insoluble et on la transvase dans des cuves chauffées au moyen des gaz qui s'échappent des fourneaux de fusion. On continue ainsi l'évaporation jusqu'à ce que le liquide ait un poids spécifique de 1,27, puis on le verse dans des cristallisoirs dans lesquels il dépose le sel brut en se refroidissant. Ce sel brut renferme, suivant Hoffmann, environ 1/6 de son poids de ferrocyanure pur.

3° *Cristallisation.* On dissout le sel brut dans une quantité d'eau chaude suffisante pour donner une liqueur de 1,27 de densité, et après clarification on verse cette liqueur dans des cristallisoirs, où elle dépose le sel avec une telle lenteur que la cristallisation dure parfois pendant une semaine. Les cristallisoirs que l'on emploie sont en bois ou en fonte. On préfère généralement ceux en fonte, parce que le bois agit par son tannin sur le produit et lui communique une couleur verte.

Le ferrocyanure se dépose sous la forme de croûtes dans les cristallisoirs. Pour l'obtenir en cristaux volumineux, on suspend dans la liqueur un cristal de ce sel maintenu par un fil. Le sel se dépose alors sur toute la longueur du fil et donne des groupes de cristaux qui, placés dans de nouvelles solutions, peuvent acquérir un assez grand volume. Le ferrocyanure de potassium est enfin purifié par une dernière cristallisation.

Quelquefois, le ferrocyanure potassique a une nuance verte qu'il doit probablement à des traces de sulfure de fer ou de potassium. On le débarrasse de ces substances colorantes en le faisant cristalliser après avoir ajouté une petite quantité d'un agent oxydant à sa solution. L'agent oxydant qui convient le mieux à cet usage est le ferricyanure de potassium.

Le *prussiate* de potasse du commerce n'est pas pur; il renferme toujours du sulfate de potasse. Dans les laboratoires, on le débarrasse de cette impureté en le dissolvant dans l'eau, précipitant sa solution par de l'acétate de baryte qui ne doit pas être employé en excès, filtrant pour séparer le sulfate de baryte, précipitant le ferrocyanure de la liqueur filtrée au moyen de l'alcool, le recueillant sur un filtre, le lavant et le faisant recristalliser. Dans l'industrie, on dissout le sel dans l'eau et l'on concentre sa solution jusqu'à ce qu'elle ait une densité de 1,31. La plus grande partie du sulfate de potasse se sépare dans ces conditions. Dès que le sel cesse de se déposer, on décante la liqueur claire, on y ajoute assez d'eau pour ramener sa densité à 1,27 et on laisse refroidir. Le ferrocyanure potassique se dépose alors à peu près pur. D'ailleurs, le sulfate de potasse ne nuit en rien dans les emplois industriels du *prussiate* de potasse; son seul inconvénient est de diminuer la proportion du sel utile.

4° *Traitement des résidus.* Les eaux mères qui ont fourni le premier sel brut sont concentrées à 1,33 - 1,38 de densité. Par le repos, elles déposent alors une nouvelle quantité de ferrocyanure que l'on purifie comme précédemment, et elles retiennent divers sels de potassium, parmi lesquels du carbonate en quantité notable. On les concentre à 1,45 de densité et on les laisse refroidir. La plupart des sels potassiques se déposent alors, et la liqueur reste surtout chargée de carbonate potassique. On l'évapore à sec, après l'avoir décantée, et l'on calcine le résidu. Ce résidu, coloré par des impuretés diverses, est ce que l'on appelle le *sel bleu* ou la *potasse bleue.* Il renferme de 70 à 80 pour 100 de carbonate potassique. On l'utilise en le mêlant à la potasse qui doit servir à exécuter de nouvelles fusions. Quand les matériaux que l'on emploie sont très-impurs, le sel bleu devient très-impur lui-même et peut même arriver à ne pas renfermer plus de 44,1 pour 100 de carbonate alcalin; dans ce dernier cas, il est tout à fait nécessaire de lui faire subir une purification avant de l'introduire dans la fabrication.

Le résidu insoluble qui reste dans les cuves à lixiviation après que l'on a épuisé le métal par l'eau renferme des phosphates et des silicates de potassium et de sodium. Il est, par suite, très-propre à servir d'engrais et c'est à cet usage qu'on le fait servir le plus souvent. Quelquefois aussi, on le traite par l'acide sulfurique de manière à obtenir du sulfate de potasse que l'on convertit en alun en y ajoutant ensuite du sulfate d'alumine. Enfin, d'autres ont essayé d'en extraire les alcalis à l'état de carbonates, soit en le calcinant avec du carbonate de chaux et le reprenant par l'eau, soit plus simplement par calcination et lixiviation sans addition de carbonate de chaux, M. Hoffmann ayant trouvé l'emploi de ce dernier sel inutile.

5° *Imperfections de la méthode.* Dans la fabrication que nous venons de décrire, il y a des pertes considérables. D'une part, une grande quantité de potasse reste dans les résidus; d'autre part, tout l'azote est loin de se convertir en cyanogène. Une portion considérable de cet élément se dégage à l'état d'ammoniaque et se trouve ainsi complétement perdue. Enfin, pendant la lixiviation, tout le cyanure potassique formé ne se combine pas au fer pour se transformer en cyanoferrure. Une portion reste libre et demeure dans les eaux mères. Nous avons vu comment on a cherché à tirer parti de la potasse que les résidus renferment. On a cherché également à utiliser l'ammoniaque et à empêcher des déperditions de cyanure. Pour éviter la perte d'ammoniaque, nous avons déjà vu que l'on a conseillé de distiller d'abord les substances organiques et de ne faire servir que le charbon qu'elles laissent à la préparation des cyanures. Le bas prix de l'ammoniaque, depuis qu'on la retire des résidus de la fabrication des gaz et des eaux des fosses d'aisances, rend cette opération inutile, d'autant plus qu'elle entraîne un perte de *prussiate*, le charbon obtenu avec une certaine quantité de substance organique donnant moins de ce sel que la substance organique dont il provient.

Pour transformer sûrement la totalité du cyanure de potassium en ferrocyanure, Hoffmann recommande d'abandonner les premières liqueurs dans de larges citernes, sur du fer spathique, pendant vingt-quatre heures. De cette façon, la transformation du cyanure en ferrocyanure serait complète.

Une autre cause de perte est la présence du soufre dans les matériaux dont on fait usage. Ce soufre fait passer une portion du cyanure à l'état de ferrocyanure et, si le fer n'est pas assez abondant, ce dernier sel ne se décompose point. Même quand le fer est en abondance, une portion échappe toujours à la décomposition dans les opérations en grand. Il faut, dans ce cas, suivant Labiche, ajouter à la liqueur une quantité assez notable de carbonate de fer natif, que l'on prive d'abord de carbonate de calcium ou de magnésium en le faisant digérer pendant quelque temps avec une dissolution de perchlorure de fer. Le carbonate de fer transforme le sulfocyanure en cyanure, et consécutivement en cyanoferrure potassique.

— *Théorie de l'ancienne méthode.* Lorsqu'on calcine les substances organiques en présence des alcalis, une portion du carbone s'unit à l'azote pour constituer du cyanogène. Comme la quantité de carbone contenue dans ces substances est bien supérieure à celle qui transformerait tout l'azote en cyanogène, et que, d'ailleurs, une certaine quantité d'azote échappe à l'état d'ammoniaque, il reste un excès de carbone. Cet excès de carbone agit sur le carbonate alcalin et met en liberté le métal, lequel s'unit au cyanogène formé en même temps. Quand, après fusion et refroidissement, on lessive le métal, le cyanure potassique agit sur le fer que l'on a eu soin de mêler à la masse et donne naissance à du cyanoferrure.

Pendant longtemps, on a cru que le ferrocyanure se formait pendant la fusion même et que la lixiviation n'avait d'autre effet que de le dissoudre. Liebig a énergiquement combattu cette opinion. Il a montré que le ferrocyanure de potassium ne peut pas prendre naissance à une température où il se détruirait s'il était tout formé. Il a fait voir, en outre, que, lorsqu'on épuise complétement le métal par l'alcool, ce liquide en extrait du cyanure de potassium pur et laisse un résidu qui, traité par l'eau, ne lui abandonne plus la moindre trace de cyanure. Il est vrai que Runge a nié le fait invoqué par Liebig. Il a prétendu que l'alcool n'extrait du métal que des traces de cyanure potassique et que le résidu fournit encore beaucoup de ferrocyanure par l'eau. Mais Nöllner et B. Hoffmann ont vérifié les résultats de Liebig. Après avoir constaté qu'une solution alcoolique détruit complétement le cyanure de potassium simplement mêlé au fer et n'agit pas sur le ferrocyanure potassique, ils ont fait agir ce liquide sur le métal, qui s'est comporté comme le simple mélange de cyanure de potassium et de fer. Il est probable que les divergences de Runge tiennent ou à ce qu'il a employé de l'alcool trop concentré, qui dissout très-peu le cyanure potassique, ou à ce que le métal avait été abandonné pendant assez longtemps au contact de l'air pour que le cyanure pût absorber l'humidité atmosphérique et se convertir, sous son influence, en cyanoferrure.

— *Procédé de M. Gauthier-Bouchard, au moyen des résidus de l'épuration du gaz de l'éclairage.* La Compagnie parisienne emploie, pour l'épuration du gaz, un mélange d'hydrate ferrique et de sulfate de chaux obtenu par la réaction de la chaux sur le sulfate de fer et rendu poreux par de la sciure de bois. C'est aussi de ce mélange qu'on fait surtout usage en Angleterre. L'hydrate ferrique enlève l'acide sulfhydrique et les composés cyanogénés, qui forment au plus les 2/7 des impuretés, tandis que le sulfate de calcium fixe les composés ammoniacaux à l'état de sulfate ammonique, qu'on retire par lixiviation lorsque le mélange épurant en est suffisamment chargé.

C'est le résidu de ce lavage (mélange de carbonate de chaux, de soufre, de sulfure, de sulfocyanure, de cyanure de fer et de sciure de bois) que M. Gauthier-Bouchard prend comme matière première pour la fabrication du *prussiate* de potasse.

Après lui avoir fait subir un premier lavage pour lui enlever le sulfocyanure de fer (que l'on peut utiliser à son tour soit pour la fabrication du sulfocyanure d'ammonium employé en photographie, soit pour la fabrication des *prussiates* par le procédé de M. Gélis), on le mélange avec de la chaux dans la proportion de 30 kilogr. par mètre cube, ou environ 1,600 kilogr. de matières lessivées. Le tout est ensuite soumis à un lavage méthodique, dont le résidu est ensuite exposé pendant trois ou quatre mois à l'action de l'air pour être ensuite lessivé de nouveau. Les deux lessivages donnent des liqueurs chargées de *prussiate* de chaux et de petites quantités de sulfocyanure de fer et de sels ammoniacaux.

On concentre immédiatement les plus concentrées de ces solutions pour en retirer, par cristallisation, le *prussiate* de chaux, puis on transforme ce sel en *prussiate* de potasse au moyen du carbonate de potasse, dont le prix de revient est d'environ 2 fr. 75. Les liqueurs faibles sont immédiatement précipitées par des sels de fer et donnent du bleu de Prusse de qualité inférieure, qui se vend 3 fr. le kilogramme.

Le procédé de M. Gauthier-Bouchard est pratiqué à la fabrique d'Aubervillers.

— *Procédé de MM. Possoz et Boissière pour la préparation du prussiate de potasse au moyen de l'azote atmosphérique.* Le fait observé par M. Desfosses, que l'azote s'unit directement au carbone pour produire du cyanogène lorsqu'on le fait passer à une température rouge sur un mélange de charbon et de carbonate de potasse, est devenu, entre les mains de MM. Possoz et Boissière, la base d'une nouvelle méthode de fabrication du *prussiate* de potasse. Malheureusement, la fabrication industrielle par ce procédé n'a pas pu se maintenir, et, après avoir fondé des usines à Grenelle d'abord, puis en Angleterre, et avoir lutté avec une rare persévérance pendant plusieurs d'années, après avoir fait des sacrifices considérables, ces chimistes ont été finalement obligés d'abandonner leur entreprise. La principale cause d'insuccès est que la quantité de produit est minime et le prix de revient par conséquent trop élevé.

Voici, néanmoins, la description de la méthode. Elle a un intérêt théorique, et peut-être en la modifiant pourra-t-on finir par la rendre industrielle.

L'air, avant d'arriver sur le mélange de charbon de bois et de carbonate alcalin, doit être porté à une haute température afin de ne pas refroidir le mélange. A cet effet, on lui fait traverser d'abord une couche de coke incandescent, où il s'échauffe et où son oxygène se transforme en oxyde de carbone. Après avoir traversé cette première partie de l'appareil, il se rend, par l'action des aspi-

rateurs, sur le mélange de charbon et de potasse que l'on nomme charbon potassé. Ce mélange est placé dans des carneaux de brique chauffés au rouge vif sur une longueur de plus de 3 mètres. Le courant gazeux est maintenu pendant dix heures. L'opération est continue. Toutes les demi-heures, on charge l'appareil avec une mesure qui contient 15 kilogr. de charbon de bois sec, contenant en moyenne 26 pour 100 de potasse supposée pure et anhydre. En même temps on retire de l'appareil, par la partie opposée, une quantité de charbon cyanuré correspondante à la proportion de charbon potassé qu'on y a introduite.

Le charbon cyanuré est ensuite chauffé dans une cuve de fer avec de l'eau et du fer spathique pulvérisé. Les charbons lessivés rentrent dans la fabrication; quant aux liqueurs, on les décante ou on les filtre et on les fait évaporer à consistance convenable. Par le refroidissement, elles fournissent du cyanoferrure potassique très-pur.

On a observé que l'opération réussit mieux avec le charbon de bois qu'avec le coke, qu'on est obligé d'opérer à une température plus élevée lorsqu'on substitue la soude à la potasse et que la vapeur d'eau ne favorise en rien la production des cyanures.

Le haut fourneau proposé par M. Bunsen rentre dans le mode de préparation que nous décrivons.

— *Procédé de M. Kamrodt pour la préparation des cyanures au moyen de l'azote dérivé de l'ammoniaque.* Cette méthode consiste à transformer l'ammoniaque en cyanhydrate d'ammoniaque, en la faisant passer sur du charbon potassique chauffé au rouge. Elle présente l'avantage de permettre, dans l'ancienne méthode, l'utilisation des produits ammoniacaux qui se dégagent lorsqu'on distille les matières organiques avant de les traiter. Elle a été conseillée originairement par M. Kamrodt (*Preuss. Verhandlungen*, 1857, p. 153); M. Lucas l'a fait revivre et M. J.-H. Johnson l'a fait breveter en Angleterre (Johnson [J.-H.], patent nº 891, 9 avril 1859, *London Journal*, feb. 1860, p. 81).

— *Procédé de M. Brunquell.* M. Brunquell supprime à la fois, dans son procédé, les matières animales et les sels de potasse, qui constituent la source la plus considérable de perte. Sa méthode est basée sur ce fait, découvert par MM. Langlois et Kuhlmann, que le gaz ammoniac se transforme en gaz des marais et en cyanhydrate d'ammoniaque lorsqu'on le fait passer sur du charbon chauffé au rouge :

$$\underset{\text{Ammoniaque.}}{4AzH^3} + \underset{\text{Carbone.}}{3C} = \underset{\text{Cyanure d'ammonium.}}{2AzH^4,CAz} + \underset{\text{Gaz des marais.}}{CH^4}$$

Si l'on parvenait à préparer de grandes quantités de cyanhydrate d'ammoniaque par cette méthode, il serait facile de le transformer ensuite en *prussiate* de potasse ou de soude. A cet effet, on précipiterait ce sel par du sulfate ferreux de manière à obtenir du cyanure ferreux et du sulfate ammonique propre à rentrer dans la fabrication. Le cyanure ferreux, traité par le carbonate de potasse ou de soude, donnerait le ferrocyanure de potassium ou de sodium.

M. Hoffmann, dans son remarquable rapport sur l'Exposition universelle de Londres de 1862, auquel nous empruntons ces détails, fait même remarquer que le principe de M. Brunquell serait susceptible d'être poussé encore plus loin. L'ammoniaque, qui constitue son point de départ, pourrait, comme cela est bien constaté, être engendrée par l'action de l'air et de la vapeur d'eau sur du charbon porté au rouge vif. Ces séries de réactions donneraient ainsi un *prussiate* jaune dont le cyanogène serait complétement dérivé de l'atmosphère.

— *Procédé de MM. Marguerite et Sourdeval.* Ce procédé est fondé sur la substitution de la baryte à la potasse dans la préparation des cyanures, substitution importante depuis que les procédés simples introduits par M. Kuhlmann ont permis d'obtenir les composés de baryum en quantité illimitée et à très-bon marché.

La baryte présente sur la potasse deux avantages : l'un est le bon marché, l'autre est sa propriété d'être infusible à des températures très-élevées. Ce second avantage est considérable lorsqu'on emploie les procédés destinés à utiliser l'azote atmosphérique. Avec la potasse, en effet, la formation du cyanogène n'a lieu qu'à la surface de la masse fondante, tandis qu'elle s'opère dans la masse tout entière lorsqu'on se sert de la baryte; en outre, celle-ci est sans action sur les cornues de terre, qui peuvent servir un grand nombre de fois. Enfin, suivant MM. Marguerite et Sourdeval, le cyanure de baryum se forme à une température plus basse que le cyanure de potassium.

Le procédé de MM. Marguerite et Sourdeval peut être exécuté de différentes manières. On mélange le carbonate barytique avec des quantités variables (20 à 30 fois son volume) de goudron de houille, de résine, de sciure de bois, de charbon de bois ou de coke, et l'on porte le tout à une température élevée; il y a alors absorption de l'azote par le charbon barytique. On peut aussi faire passer un mélange d'azote et de gaz de l'éclairage sur le mélange de baryte et de charbon, ou bien encore ajouter à ce mélange des matières animales et opérer comme dans le procédé ordinaire de fabrication.

Les auteurs de ce procédé disent que la production du cyanogène par cette méthode est si facile, qu'au lieu d'employer l'ammoniaque pour engendrer le cyanogène on pourrait se servir du cyanogène pour engendrer l'ammoniaque. Il suffirait de faire passer de la vapeur d'eau à une température même inférieure à 300° dans les cylindres où le cyanure a pris naissance, pour obtenir un torrent d'ammoniaque représentant la totalité de l'azote, tandis que la baryte retournerait à l'état de carbonate.

— *Procédé de M. Gélis pour la fabrication des prussiates par le sulfure de carbone et le sulfure ammonique.* On prépare d'abord du sulfocarbonate d'ammonium en mélangeant à froid et en vase clos du sulfure de carbone et du sulfure d'ammonium. Ce sulfocarbonate, chauffé à 100° dans un alambic en tôle avec du sulfure de potassium, donne du sulfocyanure potassique fixe, en même temps qu'il se volatilise du sulfhydrate d'ammonium et qu'il se dégage de l'hydrogène sulfuré :

$$\underset{\text{Sulfocarbonate d'ammonium.}}{2CS^3(AzH^4)^2} + \underset{\text{Sulfure de potassium.}}{K^2S}$$

$$= \underset{\text{Sulfocyanure potassique.}}{2CAz,SK} + \underset{\text{Sulfhydrate ammonique.}}{2AzH^4,H,S} + \underset{\text{Hydrogène sulfuré.}}{3H^2S}$$

Les produits volatils de la réaction se rendent dans un cylindre en tôle plongé dans l'eau, dans lequel se rend également du gaz ammoniac fourni par un appareil adjacent. L'ammoniaque, en réagissant sur l'hydrogène sulfuré et le sulfhydrate ammonique, régénère du sulfure d'ammonium, qui se condense dans le cylindre et qui rentre dans la fabrication.

Le sulfocyanure potassique qui reste dans l'alambic est évaporé à siccité et calciné dans une chaudière de fonte bien fermée, à la température du rouge sombre. Avec du fer, il se forme du sulfure de fer insoluble, du sulfure de potassium et du ferrocyanure potassique :

$$\underset{\text{Sulfocyanure de potassium.}}{6CAz,SK} + \underset{\text{Fer.}}{6Fe''}$$

$$= \underset{\textit{Prussiate}\text{ jaune.}}{(Fe[CAz]^6)^{IV}K^4} + \underset{\text{Sulfure de fer.}}{5FeS} + \underset{\text{Sulfure de potassium.}}{K^2S}$$

On lessive le produit de la calcination après l'avoir bien laissé refroidir et l'on obtient ainsi des liqueurs qui donnent du *prussiate* de potasse par la cristallisation. Le sulfure de potassium reste dans les eaux mères.

Théoriquement, on doit retrouver dans les produits secondaires la moitié du sulfure ammonique et le tiers du sulfure potassique primitivement employés.

D'après un prix de revient approximatif, 30,000 kilogr. de *prussiate* de potasse préparés par cette méthode coûteraient 49,801 fr., soit 1 fr. 66 par kilogramme.

M. Chandelon (*Moniteur scientif. de Quesneville* [2], I, 269 [1864]) fait remarquer avec juste raison que la dernière partie de l'opération doit présenter des difficultés considérables et que la théorie qu'en donne M. Gélis est erronée.

Les raisons que nous avons déjà développées à l'occasion de l'ancienne fabrication prouvent qu'il ne se fait pas de *prussiate* de potasse pendant la calcination du sulfocyanure de potassium et du fer, comme le croit M. Gélis. M. Chandelon pense qu'il se forme d'abord du cyanure de potassium et du sulfure de fer et que, pendant la lixiviation, le sulfure de fer réagit sur le cyanure de potassium pour donner du *prussiate* jaune.

$$\underset{\text{Cyanure de potassium.}}{6CAzK} + \underset{\text{Sulfure de fer.}}{FeS} = \underset{\textit{Prussiate}\text{ jaune.}}{(Fe[CAz]^6)^{IV}K^4} + \underset{\text{Sulfure de potassium.}}{K^2S}$$

Seulement M. R. Hoffmann a démontré (*loc. cit.*) que cette transformation facilement réalisable en petit est extrêmement difficile en grand, ce qui doit nuire considérablement au succès de l'opération.

M. Chandelon ajoute que le sulfure de potassium qui se forme pendant la lixiviation en même temps que le *prussiate* jaune doit réagir sur le sulfure de fer et provoquer la formation d'un sulfure double soluble dans le *prussiate* de potasse, auquel il communique une couleur verte intense. Ce dernier inconvénient serait peut-être moindre que les précédents. Nous avons vu, en effet, en nous occupant de l'ancienne méthode de fabrication, que l'on peut purifier le sel vert en le faisant cristalliser après addition d'un agent oxydant et particulièrement de ferricyanure de potassium.

— Propriétés du ferrocyanure de potassium. Le sel pur cristallise avec 3 molécules d'eau. Ces cristaux sont d'un jaune citron; ils sont tendres, flexibles et transparents; leur éclat est vitreux, leur saveur à la fois salée et amère; ils appartiennent au système tétragonal (Brooke, *Ann. of philosophy*, XXII, 41; Bunsen, *Pogg. Ann.*, XXXVI, 404) [forme ordinaire P,OP, quelquefois aussi avec P∞ et ∞P∞]; leur densité = 1,83; ils sont inaltérables à l'air à la température ordinaire. A 60°, leur eau de cristallisation commence à s'évaporer, mais elle ne s'en va complétement qu'à 100°, à moins que le sel ne soit réduit en poudre fine et continuellement agité au contact de l'air. Le ferrocyanure de potassium anhydre se présente sous la forme d'une poudre blanche.

Les cristaux du ferrocyanure potassique se dissolvent dans 2 parties d'eau bouillante et dans 4 parties d'eau froide; leur solution aqueuse saturée à 15° a, suivant Michel et Kraft, une densité de 1,444 et renferme 258gr,77 de sel et 885gr,34 d'eau (*Ann. de chim. et de phys.* [3], XLI, 471). Ils sont insolubles dans l'alcool, qui les précipite même de leur solution aqueuse sous forme de paillettes jaunes et brillantes.

— Réactions. 1° A l'abri de l'air, le ferrocyanure de potassium fond un peu au-dessous du rouge et dégage de l'azote en laissant un mélange de cyanure potassique et de carbure de fer. S'il renferme de l'humidité, il dégage en outre de l'azote, de l'ammoniaque, de l'anhydride carbonique et de l'acide cyanhydrique.

Calciné avec de la potasse ou du carbonate potassique, il ne dégage pas d'azote. Tout le cyanogène se fixe à l'état de cyanure et de cyanate potassique et le fer réduit à l'état métallique gagne le fond du vase. C'est sur cette réaction qu'est fondée la préparation du cyanure de potassium impur. V. ce mot.

Quand on opère la calcination au contact de l'air, il se produit du cyanate de potassium et du peroxyde de fer. Les mêmes composés se produisent par la calcination du ferrocyanure de potassium avec une substance oxydante. Comme le peroxyde de manganèse, ce dernier mélange prend même feu lorsqu'on le chauffe à l'air.

2° A la lumière, le ferrocyanure potassique, soit solide, soit cristallisé, se décompose lentement avec production de bleu de Prusse, d'oxyde ferrique et d'acide cyanhydrique. La solution se décompose encore par l'ébullition dans un vase ouvert; il se dégage de l'ammoniaque et le liquide devient alcalin.

3° L'oxygène, dans son état ordinaire, est sans action sur le *prussiate* jaune de potasse; mais, sous l'influence de l'ozone, ce sel se convertit en ferricyanure (*prussiate* rouge), la décomposition allant de la périphérie au centre. En solution aqueuse, ce corps subit une transformation analogue sous l'influence du courant voltaïque : il se forme du ferricyanure de potassium au pôle positif, et il se rend au pôle négatif du potassium qui, par l'action de l'eau, donne de l'hydrogène et de la potasse :

$$\underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{2(Fe''Cy^6)^{IV},K^4} = \underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{Fe^2Cy^{12})^{VI}K^6} + \underset{\text{Potassium.}}{K^2}$$

4° Lorsqu'on fait passer du chlore dans la solution de ferrocyanure de potassium, il se produit du chlorure de potassium et du ferricyanure de potassium rouge :

$$\underset{\text{Ferro-cyanure potassique.}}{2(Fe''Cy^6)^{IV}K^4} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^2}$$

$$= \underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{(Fe^2Cy^{12})^{VI}K^6} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{2KCl.}$$

On obtient aussi du ferricyanure en traitant à chaud le *prussiate* jaune par l'acide azotique étendu; mais, outre le ferricyanure, il se produit alors du nitroferricyanure de potassium. L'acide azotique très-concentré donne du cyanogène, de l'azote, du bioxyde d'azote, de l'anhydride carbonique et des azotates de fer et de potassium. Le même acide, d'une concentration moyenne, donne une solution colorée qui renferme du nitroferrocyanure de potassium. V. ce mot.

Le brome agit à la manière du chlore.

5° Selon M. Preuss (*Ann. der Chem. und Pharm.*, XXIX, 323), la solution aqueuse du ferrocyanure de potassium dissout à chaud beaucoup d'iode; si l'on n'y dissout pas plus d'iode qu'il n'en faut pour colorer le liquide en vert olive, celui-ci dépose, par le refroidissement, une poudre cristalline d'un jaune ambré et d'un éclat soyeux qui a pour formule $FeCy^6K^4I$. M. Gerdy affirme, au contraire, que l'iode ne décompose pas le ferrocyanure de potassium. (*Comptes rendus de l'Acad.*, XVI, 25.)

6° En solution aqueuse, ce sel se convertit en ferricyanure sous l'influence du peroxyde de plomb très-divisé. La réaction, faible à froid, devient plus vive lorsqu'on chauffe et se termine en quelques heures à la température de l'ébullition. Il se forme en même temps du sous-carbonate de plomb et du carbonate de potassium. Le bioxyde de manganèse donne lieu à une réaction semblable, mais un peu plus difficilement, à moins que l'on n'ajoute de l'acide sulfurique au mélange, auquel cas la réaction devient très-vive. Le permanganate, enfin, convertit le cyanoferrure en cyanoferride de potassium; mais une petite quantité du sel se détruit plus complétement et fournit du nitrate de potasse.

7° L'acide chlorique, l'acide iodique et l'acide chromique (Schönbein, *J. für prakt. Chem.*, XX, 145) ont une action analogue à celle des autres oxydants, c'est-à-dire donnent du ferricyanure potassique.

8° Lorsqu'on fait fondre le ferrocyanure de potassium avec du soufre, il s'y combine et se convertit en sulfocyanate potassique. Ce sel reste mêlé, suivant la température, avec du protocyanure de fer ou avec du sulfocyanate de fer, ou avec des dérivés du mellon. Le sélénium donne, dans les mêmes conditions, du séléniocyanate de potassium.

9° Chauffé avec de l'acide sulfurique concentré, le ferrocyanure jaune dégage de l'oxyde de carbone et laisse un résidu de sulfate de potassium, d'ammonium et de fer au minimum. La réaction s'accomplit conformément à l'équation que nous avons donnée dans les généralités sur les ferrocyanures.

L'oxyde de carbone ainsi produit est à peu près pur au début de la réaction; tout au plus renferme-t-il des traces de vapeurs d'acide formique et d'une substance qui lui communique une odeur alliacée. Si l'on continue à chauffer après que l'oxyde de carbone s'est dégagé, il se dégage des quantités considérables d'anhydride sulfureux et de sulfure ferreux, converti en sulfate ferrique, s'unit au sulfate de potassium pour former un alun de fer $SO^4K^2(SO^4)^3,Fe^{2VI}$. (Fownes, *Phil. Mag.* [3] XXIV, 21; Grimm et Ramdohr, *Ann. der Chem. und Pharm.* XCVIII, 127.)

10° Sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, il se produit du sulfate de potasse, un sel bleu insoluble qui n'est autre que du ferrocyanure double de potassium et de fer, et de l'acide cyanhydrique. Lorsque le degré de dilution des acides minéraux que l'on emploie est considérable, il se fait à froid une double décomposition qui donne naissance à de l'acide ferrocyanhydrique.

11° Quand on fait bouillir une solution de ferrocyanure de potassium avec du cyanure d'argent, il se produit un dépôt d'un bleu sale, en même temps que la liqueur devient fort alcaline. Le dépôt est du cyanure ferreux altéré par le contact de l'air, et la solution renferme du cyanure double d'argent et de potassium :

$$\underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{Fe''Cy^2,4KCy} + \underset{\text{Cyanure d'argent.}}{4AgCy}$$

$$= \underset{\text{Cyanure ferreux.}}{Fe''Cy^2} + \underset{\text{Cyanure double d'argent et de potassium.}}{4KCy,AgCy}$$

On observe une réaction semblable lorsqu'on fait bouillir la solution du ferrocyanure de potassium avec du chlorure d'argent.

$$\underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{Fe''Cy^2,4KCy} + \underset{\text{Chlorure d'argent.}}{2AgCl}$$

$$= \underset{\text{Cyanure ferreux.}}{Fe''Cy^2} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{2KCl} + \underset{\text{Cyanure double d'argent et de potassium.}}{2KCy,AgCy}$$

Avec l'azotate d'argent, il se produit aussi un précipité de cyanure ferreux impur et du cyanure double d'argent et de potassium. Une partie du potassium passe à l'état d'azotate de potasse :

$$\underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{FeCy^2,4KCy} + \underset{\text{Azotate d'argent.}}{2AzO^3,Ag}$$

$$= \underset{\text{Cyanure ferreux.}}{Fe''Cy^2} + \underset{\text{Azotate de potasse.}}{2AzO^3,K} + \underset{\text{Cyanure double d'argent et de potassium.}}{2KCy,AgCy.}$$

12° Bouilli avec de l'eau et de l'oxyde mercurique, le ferrocyanure de potassium se décompose lentement en cyanure de mercure et carbonate de potassium, qui restent dissous, et en hydrate ferrique qui se précipite. Le carbonate alcalin résulte de l'action de l'anhydride carbonique de l'air, et l'hydrate ferrique de l'absorption de l'oxygène atmosphérique (Vauquelin, *loc. cit.*).

$$\underset{\text{Ferrocyanure cristallisé.}}{2Fe''Cy^6K^4 + 3H^2O} + \underset{\text{Oxyde mercurique.}}{6Hg''O}$$

$$+ \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{4CO^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{O}$$

$$= \underset{\text{Cyanure mercurique.}}{6Hg''Cy^2} + \underset{\text{Carbonate de potassium.}}{4CO^3K^2} + \underset{\text{Hydrate ferrique.}}{Fe^2H^6O^6} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O.}$$

Si la quantité d'oxyde de mercure ne suffit pas pour que la décomposition soit complète, le liquide laisse déposer des tablettes rhombiques d'un jaune pâle, constituées probablement par une combinaison de cyanure de mercure et de ferrocyanure de potassium (Preuss, *loc. cit.*).

1 partie de ferrocyanure bouillie avec 2,5 parties de sulfate mercurique et 8 parties d'eau donne du cyanure de mercure et des sulfates potassique et ferrique. Du mercure métallique se précipite en même temps, mêlé d'une petite quantité d'une poudre d'un blanc verdâtre :

$$\underset{\text{Ferrocyanure.}}{Fe''Cy^6K^4} + \underset{\text{Sulfate mercurique.}}{7SO^4,Hg''}$$

$$= \underset{\text{Cyanure de mercure.}}{6Hg''Cy^2} + \underset{\text{Sulfate potassique.}}{4SO^4,K^2} + \underset{\text{Sulfate ferrique.}}{(SO^4)^3,Fe^{2VI}} + \underset{\text{Mercure.}}{Hg}$$

13° Bouilli avec de l'azotate ou du chlorure mercurique, le ferrocyanure de potassium forme un sel double $K^2Hg''Cy^4 + 2aq$ qui cristallise en lames blanches micacées (Desfosses). L'iodure de mercure se dissout abondamment dans les dissolutions chaudes de

ferrocyanure et donne aussi, par le refroidissement de la liqueur, un sel double qui cristallise en lames (Preuss).

14° Lorsqu'on chauffe à l'ébullition une solution aqueuse de ferrocyanure potassique avec quelques gouttes de perchlorure de fer, il se forme une petite quantité de ferricyanure; la liqueur acquiert, en effet, la propriété de précipiter les sels ferreux en beau bleu :

$$\underset{\text{Ferrocyanure de potassium.}}{3Fe''Cy^6K^4} + \underset{\text{Perchlorure de fer.}}{Fe^2Cl^6}$$

$$= \underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{(Fe^2Cy^{12})^{VI}K^6} + \underset{\text{Cyanure ferreux.}}{3FeCy^2} + \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{6KCl}.$$

On obtient encore de petites quantités de ferricyanure lorsqu'on fait bouillir une solution aqueuse de ferrocyanure avec un grand excès de bleu de Prusse (Williamson, *Ann. de chim. et pharm.*, LVII, 238).

15° Chauffé avec du sel ammoniac soit sec, soit en solution, le ferrocyanure potassique donne du cyanure d'ammonium qui se volatilise et il reste des chlorures de potassium et de fer (Duflos, *Schw. Journ.*, LXV, 106; Bineau, *Ann. de chim. et de phys.*, LXVII, 231).

16° La solution aqueuse du ferrocyanure de potassium donne, avec la plupart des solutions métalliques, des précipités caractéristiques et s'emploie, à cause de cela, dans les laboratoires comme réactif. Les précipités sont constitués par des ferrocyanures des métaux qui ont donné lieu à la double décomposition. Ainsi, avec les sels de cuivre, il se produit du ferrocyanure de cuivre; avec les sels de plomb, du ferrocyanure de plomb, etc. Presque toujours, le précipité entraîne des traces de cyanoferrure potassique, qu'il est très-difficile d'enlever par des lavages d'une manière complète.

Voici la couleur des précipités produits par le ferrocyanure de potassium dans les principales solutions métalliques :

Sels		
Sels de magnésium	précipité	blanc (dans les solutions concentrées seulement).
— d'aluminium	—	blanc (seulement au bout de quelque temps).
— de zinc	—	blanc gélatineux, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de cadmium	—	blanc, soluble dans l'acide chlorhydrique.
— de nickel	—	blanc tirant sur le vert, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de cobalt	—	vert jaunâtre, devenant gris au bout de quelque temps, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de cuivre	—	brun rouge, insoluble dans l'acide chlorhydrique; l'ammoniaque décompose le précipité sans le dissoudre.
— de fer (ferreux)	—	blanc, bleuissant rapidement à l'air, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de fer (ferriques)	—	bleu foncé, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de manganèse	—	blanc, soluble dans l'acide chlorhydrique.
— de chrome, pas de précipité.		
— d'urane (uraneux)	—	brun clair.
— d'urane (uraniques)	—	brun rouge.
— de bismuth	—	blanc, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— d'antimoine	—	blanc.
— d'étain (stanneux et stanniques)	—	blanc gélatineux.
— de plomb	—	blanc.
— d'argent	—	blanc.
— de mercure (mercureux)	—	blanc gélatineux.
— de mercure (mercuriques)	—	blanc, devenant bleu à la longue, par suite de la formation du bleu de Prusse.
— d'or (auriques), coloration d'un vert émeraude sans précipité.		
— de molybdène, précipité brun.		

Dans ces réactions, il faut éviter l'emploi de liqueurs trop acides qui décomposeraient le ferrocyanure de potassium, ainsi que celui de liqueurs alcalines, par exemple ammoniacales, qui ne produiraient pas de précipité.

Le fer est masqué dans le ferrocyanure de potassium : ni les alcalis caustiques ni les sulfures alcalins ne le décèlent.

— DOSAGE DU FERROCYANURE DE POTASSIUM. Le ferrocyanure de potassium du commerce n'étant jamais d'une pureté absolue et sa valeur dépendant exclusivement de la quantité de ferrocyanure pur qu'il renferme, il est utile d'avoir une méthode qui permette de doser rapidement ce sel. De Haen (*Ann. der Chem. und Pharm.*, CX, 160) a fait connaître un procédé de dosage volumétrique qui remplit tout à fait ces conditions. Ce procédé est fondé sur l'action oxydante du permanganate de potasse, qui convertit, comme nous l'avons déjà vu, le ferrocyanure en ferricyanure de potassium.

On dissout d'abord du permanganate de potasse dans l'eau et l'on titre la solution. A cet effet, on dissout 20 grammes de ferrocyanure de potassium dans l'eau et l'on ajoute assez d'eau à la solution pour lui faire occuper 1 litre exactement. On prend ensuite 10 centimètres cubes de la liqueur, on y ajoute de l'acide chlorhydrique et l'on y fait tomber goutte à goutte, au moyen d'une burette graduée, la liqueur oxydante qu'il s'agit de titrer. On s'arrête lorsque la couleur jaune du liquide a fait place à la couleur-rouge jaunâtre du ferricyanure. Comme les solutions de permanganate s'altèrent rapidement, il faut les titrer avant chaque opération.

Pour analyser le ferrocyanure impur, on prend 5 grammes de ce sel que l'on dissout dans 250 centimètres cubes d'eau. On opère ensuite sur 10 centimètres cubes de cette solution comme on a opéré sur la solution normale pour titrer le permanganate. Supposons qu'il ait fallu soixante-quinze divisions de la burette pour oxyder entièrement les 10 centim. cubes de liqueur normale et qu'il en ait fallu seulement cinquante-huit pour oxyder la solution du cyanoferrure impur, on aura

$$75 : 100 :: 58 : x,$$

d'où

$$x = \frac{5800}{75} = 77{,}33 \text{ pour } 100.$$

Slatar trouve plus avantageux, pour titrer le permanganate de potasse, de verser la solution de ce sel dans la liqueur normale de ferrocyanure jusqu'à ce qu'une dernière goutte n'y détermine plus de coloration verte en tombant (*Chem. Gaz*, 1855, p. 460).

La méthode que nous venons de décrire cesserait de fournir des résultats exacts si le sel que l'on analyse renfermait des substances capables de réduire le permanganate. Dans ce cas, il faut, suivant Hoffmann (*loc. cit.*), précipiter le *prussiate* de potasse par le perchlorure de fer, laver avec soin le précipité de bleu de Prusse et le convertir de nouveau en *prussiate* par le moyen de la potasse pure. On opère alors sur le sel obtenu comme ci-dessus.

Brunquell a fait connaître pour le dosage du ferrocyanure de potassium une méthode qui nous paraît préférable à la précédente, parce que, dans cette dernière, il est difficile d'apprécier exactement le moment où le ferrocyanure de potassium est entièrement converti en ferricyanure (Brunquell, *Polyt. Centralb.*, 1853, p. 771; *Handw. d. Chem.*, 2te Aufl., II [2], 205).

Le procédé de Brunquell consiste à précipiter le *prussiate* de potasse par une solution titrée d'un sel ferrique. Il prépare cette solution en dissolvant 83gr,70 de sulfate de fer au minimum pur et cristallisé dans l'eau, en faisant bouillir la solution avec de l'acide azotique, de manière à la peroxyder, et l'étendant d'assez d'eau pour lui faire occuper 1 litre. 100 centimètres cubes de cette liqueur ferrique normale précipitent exactement 10 gr. de ferrocyanure potassique pur, en comprenant dans ce chiffre la petite quantité du sel qui est entraînée mécaniquement par le précipité.

Soit à déterminer par cette méthode la valeur d'un échantillon de métal; on en dissout 10 grammes dans l'eau, on verse dans la solution quelques gouttes de la liqueur ferrique normale, puis une quantité d'acide azotique exactement suffisante pour faire prendre une couleur bleue au précipité brun qui s'est formé. On ajoute ensuite goutte à goutte la solution ferrique jusqu'à ce que tout le ferrocyanure soit précipité, et l'on calcule la proportion du sel comme dans la méthode de M. de Haen.

Pour connaître l'instant précis où la précipitation est complète, on prend au bout d'une baguette une goutte de la solution que l'on essaye, après chaque addition de liqueur ferrique, et l'on fait tomber cette goutte sur un morceau de papier à filtrer. Il se forme une tache bleue entourée d'un cercle humide incolore. On ajoute alors une goutte de liqueur ferrique très-diluée sur ce cercle. Si le papier se colore en bleu, c'est une preuve que le ferrocyanure n'est point encore décomposé; si, au contraire, la liqueur ferrique ne détermine plus de coloration bleue et que cette coloration se produise par l'addition du ferrocyanure potassique, on est certain que la précipitation est terminée. Avec un peu d'habitude, on arrive aisément à saisir l'instant où la précipitation est achevée.

— **Prussiates rouges.** Les *prussiates* rouges répondent à la formule $(Fe^2Cy^{12})^{VI}M'^6$; ils représentent une double molécule de ferrocyanure à laquelle on aurait soustrait 2 atomes de métal :

$$\underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{2(FeCy^6)K^4} - \underset{\text{Potassium.}}{K^2} = \underset{\text{Ferricyanure de potassium.}}{(Fe^2Cy^{12})^{VI}K^6}.$$

On conçoit aisément ce mode de formation. Le radical ferrocyanogène ($FeCy^6$) tétratomique s'ajoute à lui-même avec perte de deux atomicités et se convertit dans le radical complexe ferricyanogène $(Fe^2Cy^{12})^{VI}$, qui est hexatomique. Il y a, en un mot, le même rapport entre les ferro et les ferricyanures qu'entre le gaz des marais et l'hydrure d'éthyle.

Les ferrocyanures se transforment en ferricyanures lorsqu'on fait agir sur eux un agent d'oxydation, le chlore ou tout autre corps capable de s'emparer d'une partie de leur métal. Un de leurs quatre atomes de métal s'élimine alors et la molécule, devenue incomplète, s'ajoute à une autre molécule également privée de son métal exactement comme l'éthyle s'ajoute à lui-même pour donner de l'hydrure de tétryle lorsqu'on décompose l'iodure d'éthyle par le sodium.

Par une réaction inverse de la précédente, les agents réducteurs ramènent les ferricyanures à l'état de ferrocyanures. Reindel a montré qu'il se régénère du *prussiate* jaune lorsqu'on fait bouillir le *prussiate* rouge avec de la potasse ou du sucre de raisin et que, lorsqu'on opère avec de l'ammoniaque ou de la soude, il se forme des *prussiates* sodo ou ammonico-potassiques.

Plusieurs chimistes considèrent les ferricyanures comme des cyanures doubles de fer au maximum et d'un autre métal. Le ferricyanure de potassium serait dans cette hypothèse $Fe^2Cy^6,6KCy$. Toutefois, les raisons qui nous ont poussé à envisager les ferrocyanures comme des cyanures doubles et que nous avons exposées dans les généralités sur les *prussiates* nous portent aussi à considérer les *prussiates* rouges comme résultant de l'union d'un métal avec le radical complexe ferricyanogène.

Les *prussiates* rouges des alcalis sont solubles dans l'eau et facilement cristallisables. Leurs cristaux ont une couleur rouge, et leurs solutions une couleur rouge verdâtre. Les ferricyanures alcalino-terreux sont également solubles dans l'eau. Parmi ceux des autres métaux, beaucoup sont insolubles ou peu solubles et peuvent être obtenus par voie de double décomposition.

Voici les réactions des *prussiates* rouges solubles avec les sels des principaux métaux :

Sels		
Sels de magnésium, pas de précipité.		
— d'aluminium, pas de précipité.		
— de zinc	précipité	orangé, soluble dans l'acide chlorhydrique.
— de cadmium	—	jaune, soluble dans les acides.
— de nickel	—	vert jaunâtre, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de cobalt	—	rouge brun foncé, insouble dans l'acide chlorhydrique.
— de cuivre (cuivriques)	—	vert jaunâtre, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— de fer (ferreux)	—	bleu foncé, insoluble dans les acides.
— de fer (ferriques), pas de précipité, coloration foncée.		
— de manganèse, précipité brun, insoluble dans les acides.		
— de chrome, pas de précipité.		
— d'uranium (uranique), pas de précipité.		
— d'étain (stanneux et stanniques), précipité blanc, soluble dans l'acide chlorhydrique.		
— de plomb, pas de précipité.		
— de bismuth	précipité	brun clair, insoluble dans l'acide chlorhydrique.
— d'argent	—	orangé.
— de mercure (mercureux)	—	brun rouge, qui blanchit au bout de quelque temps.
— de mercure (mercuriques), pas de précipité.		
— d'or (auriques), pas de précipité.		
— d'antimoine, pas de précipité.		
— de plomb, pas de précipité.		

— **Ferricyanure de potassium**

$(Fe^2Cy^{12})K^6$.

(Gmelin, *loc. cit.*; Posselt, *loc. cit.*; Bette, *loc. cit.*; H. Kopp, *Einleit. in die Krystallog.*, p. 311; Schabus, *Sitzungsb. der Acad. der Wissensch. zu Wien*, mai 1850, p. 582; Boudault, *Journ. de pharm.* [3], VII, 437; Mercer, *Phil. Mag.*, XXXI, 126; Reindel, *loc. cit.*; Liebig, *Ann. der Chem. und Pharm.*, LVII, 237; Williamson, *Ann. der Chem. und Pharm.*, LVII, 237; Monthiers, *loc. cit.*)

— PRÉPARATION. On le prépare généralement dans l'industrie par l'action du chlore sur le *prussiate* jaune, soit par voie sèche, soit par voie humide.

Par voie humide, on dissout le *prussiate* jaune dans l'eau et l'on dirige un courant de chlore à-travers la solution, jusqu'à ce que celle-ci ne précipite plus les sels ferriques. Il ne faut pas beaucoup de chlore pour arriver à ce point, et, à la lueur d'une bougie, il est très-facile de voir quand l'opération est terminée, parce que la liqueur, qui paraît d'abord verdâtre, devient alors rouge. Cependant, comme ce changement de couleur n'est perceptible que si la liqueur est étendue, il faut, si l'on opère sur des solutions concentrées, se tenir à l'essai avec un sel ferrique bien exempt de sel ferreux. Dès qu'il ne se forme plus de précipité bleu, on arrête l'opération.

Pendant que le courant de chlore passe, il faut constamment agiter la liqueur, sans quoi le cyanoferride déjà formé se détruirait dans les points du liquide où le chlore se trouverait en excès.

La liqueur filtrée est ensuite évaporée dans un vase à parois verticales, jusqu'à ce qu'on voie apparaître des cristaux pendant l'évaporation. On la laisse alors refroidir. Le sel cristallise d'abord en aiguilles d'un jaune orangé et d'un éclat considérable; on le redissout dans l'eau et on le fait cristalliser une seconde fois.

Dans la préparation du ferricyanure potassique, il est toujours difficile de n'employer que la quantité de chlore exactement nécessaire; or, si l'on en emploie trop peu, le produit renferme du ferrocyanure inaltéré, et, si l'on en emploie trop, il se forme un cyanure vert qui s'oppose à la cristallisation du produit et qu'il est difficile de séparer, quoiqu'il soit insoluble, parce qu'il passe à travers les filtres.

Pour purifier le sel lorsqu'il est souillé par cette substance verte, Posselt propose d'évaporer la liqueur sans filtration préalable jusqu'à ce qu'elle puisse cristalliser par le refroidissement, de la chauffer ensuite à l'ébullition et d'y ajouter de l'hydrate potassique par petites portions jusqu'à ce que le cyanure vert soit redissous, enfin de la filtrer et de l'abandonner à la cristallisation. L'hydrate potassique forme avec une partie du cyanure ferrique de l'hydrate ferrique et du cyanure de potassium, qui s'unit à une autre portion du produit de manière à le transformer en ferricyanure. Berzélius se demandait s'il ne vaudrait pas mieux substituer le cyanure de potassium à la potasse. Si l'explication précédente est exacte, cela ne fait pas de doute.

Suivant Krammer, on peut obtenir le ferricyanure de potassium en faisant digérer du bleu de Prusse avec de l'hypochlorite de potassium. Suivant Rodgers, un bon procédé consiste à dissoudre dans l'eau trois molécules de sulfate de potassium et une molécule de sulfate ferrique, ou, ce qui revient au même, deux molécules de sulfate de potassium et une molécule d'alun de fer, et à précipiter ensuite le mélange, soit par le cyanure de baryum, soit par le cyanure de strontium; on filtre et l'on évapore jusqu'à cristallisation. On a encore remarqué que le *prussiate* jaune s'oxyde et fournit du *prussiate* rouge sous l'influence du peroxyde de manganèse ou du plomb, de l'ozone et du courant électrique.

Ces diverses méthodes donnent difficilement un produit pur, soit à cause du chlorure de potassium dont la formation est nécessaire, soit à cause du cyanure vert, toutes substances dont il n'est pas facile de se débarrasser. Pour obvier à cet inconvénient, M. Williamson a imaginé de préparer le ferricyanure potassique par l'action du ferrocyanure potassique sur le ferrocyanure ferrico-potassique :

$$\underset{\text{Ferrocyanure ferrico-potassique.}}{(Fe''Cy^6)^2\left\{\begin{matrix}(Fe^{2VI})\\ K^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{2Fe''Cy^6,K^4}$$

$$= \underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{Fe^2Cy^{12},K^6} + \underset{\text{Ferrocyanure ferroso-potassique.}}{2\left[(FeCy^6)'\left\{\begin{matrix}Fe''\\ K^2\end{matrix}\right.\right]}.$$

Ce procédé donne un produit absolument pur et ne présente aucune difficulté. Il suffit de faire digérer le ferrocyanure ferricopotassique avec du *prussiate* jaune de potasse, en mettant un léger excès du premier de ces deux corps; on filtre ensuite, on évapore et l'on fait cristalliser. Le résidu d'un bleu pâle qui reste sur le filtre est un mélange de cyanoferrure ferroso-potassique blanc et de l'excès du sel bleu employé. On peut le convertir de nouveau en sel bleu au moyen de l'acide azotique, et le faire servir à la préparation d'une nouvelle quantité de *prussiate* rouge, de façon qu'une même quantité de sel bleu insoluble le régénérant sans cesse pourrait servir indéfiniment, si ce n'était les pertes que l'on éprouve forcément.

— PROPRIÉTÉS. Le ferricyanure de potassium forme des cristaux tantôt petits, tantôt grands, d'une couleur rouge, qui, d'après Kopp, appartiennent au système monoclinique : combinaison ordinaire $\alpha P, \alpha P, +P, -P$; rapport des axes $a : b : c :: 0{,}7457 : 1 : 0{,}5985$; inclinaison de la diagonale oblique b sur l'axe principal c égale 72°27′; inclinaison des faces $\infty P : \infty P$, dans le plan de la diagonale oblique et de l'axe principal, égale 76°4′;

$$+P : +P = 105°4'; \quad -P : -P = 119°28'.$$

Quelquefois les cristaux présentent des hémitropies qui les font ressembler à des prismes droits du système rhombique; le plan de jonction des cristaux hémitropes est parallèle à la face $\alpha P\alpha$. Les cristaux de ferricyanure de potassium sont anhydres; leur densité égale 1,800 (Schabus), 1,844 (Wallace). Le sel a une saveur saline et se dissout dans

l'eau, en donnant une solution d'un jaune brunâtre lorsqu'elle est concentrée, et d'un jaune orangé lorsqu'elle est étendue. La solubilité du sel est beaucoup plus grande à chaud qu'à froid, une partie du sel exigeant 3,03 parties d'eau pour se dissoudre à 4°,4 en formant une solution dont la densité égale 1,151, tandis qu'à 104°, température d'ébullition de la dissolution saturée, 1 partie du sel se dissout dans 1,22 partie d'eau en formant une solution dont la densité égale 1,265. Le *prussiate* rouge de potasse est neutre aux réactifs colorés et donne une poudre jaune orangé. L'alcool le précipite de sa solution aqueuse, quoiqu'il n'y soit pas absolument insoluble.

— RÉACTIONS. Chauffé dans un appareil distillatoire, le ferricyanure de potassium décrépite, puis donne de l'azote et du cyanogène; il reste dans l'appareil du cyanure et du cyanoferrure de potassium, du bleu de Prusse, une masse qui présente l'aspect du paracyanogène et du carbure de fer. Dans la flamme d'une bougie, il brûle avec vivacité et lance, en petillant, des étincelles de fer.

La solution de ce sel peut être conservée longtemps à l'obscurité sans qu'elle s'altère, mais à la lumière directe du soleil ou par une ébullition lente il s'y produit du *prussiate* jaune. Ce sel se transforme également en *prussiate* jaune par l'électrolyse. Ce *prussiate* se forme au pôle négatif. Cette action est inverse de celle qui se produit lorsqu'on fait agir le courant sur le cyanoferrure jaune. Dans ce dernier cas, nous avons vu qu'il se forme du ferricyanure au pôle positif. On s'explique ces faits en admettant que, dans le premier cas, le ferricyanure est réduit par l'hydrogène qui se dégage au pôle négatif, tandis que, dans le second cas, le ferrocyanure est oxydé par l'oxygène qui se dégage au pôle positif.

Chauffé avec de l'oxyde de cuivre, le ferricyanure de potassium devient incandescent. Avec l'azotate d'ammoniaque, il détone fortement.

Le chlore décompose le *prussiate* rouge de potasse; il se produit de l'acide cyanhydrique, du chlorure de cyanogène et du cyanure ferrique vert. Ce dernier corps se précipite lorsqu'on étend d'eau la liqueur, qui est d'une couleur rouge foncé, et qu'on l'abandonne dans un vase ouvert, ou mieux quand on fait bouillir cette liqueur ou qu'on y ajoute un alcali. Le brome agit d'une manière analogue.

L'acide azotique dissout les cristaux de ferricyanure potassique à la température ordinaire en formant un liquide brun identique à celui qui se produit avec le *prussiate* jaune. Ce liquide renferme de l'azotate de potasse et du nitroferrocyanure de potassium (Playfair).

Le ferricyanure potassique réduit en poudre et traité par l'acide sulfurique concentré se colore en jaune pâle et se dissout en partie dans l'acide avec une coloration jaune. Au bout de quelque temps, la masse devient visqueuse et d'un blanc bleuâtre. Par l'application de la chaleur, elle donne de l'oxyde de carbone et finalement, si l'on élève encore la température, elle laisse un résidu de sulfate ferrico-potassique. Les solutions aqueuses sont précipitées par l'acide sulfurique. Le précipité auquel certains chimistes attribuent la formule Fe^2Cy^6 est de couleur verte et entraîne toujours du cyanure potassique en faible proportion; par l'ébullition avec un excès d'acide, il bleuit et une partie de son cyanogène se convertit en ammoniaque (Williamson, *loc. cit.*).

Lorsqu'on traite le ferricyanure de potassium par l'acide sulfhydrique, il se forme du cyanoferrure de potassium, de l'acide ferrocyanhydrique et il se dépose du soufre (Williamson, *loc. cit.*; Boudault).

La solution de ferricyanure de potassium se transforme partiellement en cyanoferrure lorsqu'on la soumet à une ébullition prolongée avec de la potasse. La réduction s'accomplit facilement et sur toute la masse lorsqu'on ajoute au mélange alcalin un corps réducteur comme le sucre de raisin (Boudault).

Les oxydes métalliques tendent en général à se suroxyder sous l'influence du *prussiate* rouge. Cette action est même quelquefois très-facile. C'est ainsi, par exemple, que l'hydrate manganeux, précipité à l'abri de l'air, se transforme instantanément à froid en peroxyde cristallisé sous l'influence d'un excès de ce sel. Si, au contraire, l'hydrate manganeux est en excès, il se forme un précipité rouge, qui est probablement de l'hydrate manganoso-manganique. Les oxydes de nickel et de cobalt ne s'altèrent pas à froid. A chaud, ils subissent une décomposition qui ne se rattache plus aux phénomènes d'oxydation; il y a cependant un moment où le cobalt semble se suroxyder, mais il est probablement réduit par le *prussiate* jaune qui s'est formé. L'oxyde de plomb en solution dans la potasse se transforme en peroxyde qui se précipite à l'état cristallin lorsqu'on le fait bouillir avec le *prussiate* rouge; la même action s'exerce sur les sels plombiques. L'oxyde de cuivre se suroxyde dans les mêmes conditions et donne un précipité noir. L'oxyde d'étain au minimum se suroxyde également en fournissant peut-être l'oxyde intermédiaire Sn^4O^7. L'oxyde de chrome bouilli avec une solution de ferricyanure de potassium et de potasse caustique se convertit intégralement en chromate potassique si le réactif oxydant est employé en quantité suffisante. Les oxydes d'or et d'argent ne donnent aucune réaction à froid. A chaud, ils donnent lieu à un dépôt d'hydrate ferrique et la liqueur retient en dissolution du cyanoferrure potassique ainsi qu'un cyanure d'or ou d'argent et de sodium (Boudault).

L'oxyde mercurique précipite, à l'ébullition, tout le fer contenu dans le ferricyanure sous la forme d'hydrate ferrique pulvérulent et passe lui-même à l'état de cyanure mercurique (Gmelin).

Les solutions aqueuses du ferricyanure potassique sont décomposées par l'acide chlorhydrique avec dépôt de ferricyanure ferreux.

L'acide sélénhydrique, l'hydrogène phosphoré et même l'hydrogène arsénié, l'hydrogène antimonié et l'acide tellurhydrique communiquent aux solutions de ce sel la propriété de précipiter en bleu les sels ferriques, ce qui démontre la formation du ferrocyanure (Schönbein). L'ammoniaque le convertit en un mélange de ferrocyanure de potassium et d'ammonium, avec dégagement d'azote (Monthiers, *loc. cit.*).

Le soufre peut aussi s'oxyder sous cette influence et passer à l'état d'acide sulfurique; le phosphore agit peu. L'acide phosphoreux et les hypophosphites se transforment en acide phosphorique ou phosphates; l'acide sulfureux et les sulfites donnent de l'acide sulfurique et des sulfates. L'acide oxalique et les oxalates, mis dans la dissolution alcaline de *prussiate* rouge, donnent presque instantanément des carbonates (Boudault). Le protoxyde d'azote n'exerce aucune action réductrice.

L'antimoine, l'arsenic, le bismuth, l'étain, le plomb, le fer, le zinc, et plus difficilement le cuivre, le cadmium, le mercure et l'argent donnent lieu à des réductions analogues. Suivant Schönbein, le zinc et le fer peuvent se conserver brillants pendant plusieurs semaines dans une solution de ferricyanure potassique s'ils sont placés en vase clos. A l'air, ils donnent du ferrocyanure de potassium et un ferrocyanure insoluble.

Beaucoup de substances organiques peuvent aussi produire des réactions semblables. Boudault a vu que les acides formique, acétique, citrique, tartrique et urique, la créosote, la cinchonine et la morphine sont dans ce cas, tandis que la strychnine et la quinine n'y sont pas. L'éther, l'alcool et le sucre exercent difficilement une action réductrice sur le *prussiate* rouge s'ils sont seuls, mais cette action se manifeste avec une grande énergie en présence des sels ferriques. Sous l'influence de ces derniers, ils donnent du bleu de Prusse. L'acide oxalique en solution acide, non-seulement ne réduit pas le *prussiate* rouge, mais préserve ce corps contre l'action décomposante du bioxyde d'azote, de l'hydrogène sulfuré, du sucre et de l'acide urique; il faut qu'il soit à l'état d'oxalate pour que son action réductrice se manifeste.

Toutes ces réductions sont surtout faciles dans les liqueurs alcalines. Sous leur influence, l'action réductrice du phosphore et du soufre devient très-intense, l'iode se convertit en iodate, le cyanure de potassium en cyanate, le sucre, la gomme, l'amidon, l'alcool et même le papier en anhydride carbonique et en eau. Enfin l'indigo est blanchi immédiatement (Mercer, *loc. cit.*), fait que l'on a utilisé pour le blanchiment des étoffes teintes.

Les sels ferreux donnent avec le ferricyanure potassique un précipité de ferricyanure ferreux d'un beau bleu (bleu de Turnbull). Toutefois, si l'on ajoute du protochlorure de fer à une solution bouillante de *prussiate* rouge en solution insuffisante pour tout précipiter, il se forme du ferrocyanure et il se précipite du bleu de Prusse (Liebig, *loc. cit.*).

$$\underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{2(Fe^2Cy^{12}),K^6} + \underset{\text{Chorure ferreux.}}{4FeCl^2} = \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{8KCl} + \underset{\text{Ferrocyanure potassique.}}{FeCy^6,K^4} + \underset{\text{Bleu de Prusse.}}{Fe^7Cy^{18}}$$

Le ferricyanure de potassium est employé dans la teinture sur calicot et sur laine pour la production des couleurs bleues. On l'emploie tantôt seul, tantôt mêlé avec un sel ferreux.

Lorsqu'on fait bouillir une solution de ferricyanure de potassium avec du cyanure d'argent, on obtient une liqueur alcaline incolore contenant du cyanure d'argent et de potassium en même temps qu'un dépôt bleu qui devient rouge par une ébullition prolongée; à l'abri de l'air, le dépôt est brun au lieu d'être bleu et paraît être du cyanure ferrique. Par une ébullition prolongée, il rougit peu à peu, dégage de l'acide cyanhydrique et laisse un résidu d'hydrate ferrique. Si ce précipité a bien la constitution que nous lui assignons, le cyanure d'argent exerce sur le ferricyanure de potassium la même action que sur le ferrocyanure.

— ESSAIS ET DOSAGE DU PRUSSIATE ROUGE. Le *prussiate* rouge que nous fournit le commerce est toujours souillé de chlorure de potassium et presque toujours de ferrocyanure reconnaissable au précipité bleu qu'il donne avec les sels ferriques. Comme sa valeur commerciale est en rapport avec la quantité de sel rouge qu'il renferme, on a cherché des méthodes rapides pour déterminer sa richesse.

— 1° *Méthode de Brunquell.* On fait deux opérations successives. Dans l'une, on dose le ferrocyanure contenu dans le sel au moyen de la liqueur ferrique titrée, comme il a été dit plus haut; dans l'autre, on réduit complétement le sel à l'état de *prussiate* jaune en le faisant bouillir avec du sulfite ou de l'hyposulfite de sodium. On filtre et l'on dose le *prussiate* jaune comme ci-dessus. En retranchant le chiffre trouvé dans la première opération de ceux trouvés dans la seconde, on connaît le poids de cyanoferrure dû à la décomposition du sel rouge et, par suite, le poids de ce dernier sel. Si l'on opère sur 7gr,99 de sel impur, chaque centimètre cube de liqueur titrée correspond à 1/100 de ferricyanure potassique.

— 2° *Méthode de De Haen.* La méthode de De Haen exige encore deux opérations successives. Dans l'une, on détermine la proportion de *prussiate* jaune renfermée dans le sel du commerce au moyen de la liqueur titrée de permanganate de potasse. Dans l'autre, on dose de la même manière le *prussiate* jaune qui existait originairement dans la matière à analyser et celui qui provient de la réduction du *prussiate* rouge par la potasse et l'oxyde de plomb. A cet effet, de Haen dissout 20 grammes du sel à essayer dans assez d'eau pour avoir 1 litre de solution; puis il prend 10 cent. cubes de la liqueur, il y ajoute de 5 à 8 cent. cubes de lessive de potasse concentrée, puis 5 centigrammes d'oxyde de plomb pulvérisé, et enfin il chauffe à l'ébullition. Nous répéterons ici ce que nous avons dit en nous occupant du dosage du *prussiate* jaune. Cette méthode pèche en ce qu'il est difficile d'apprécier le moment où l'action du permanganate de potasse est épuisée. On pourrait peut-être y remédier en ajoutant un excès de permanganate, puis une solution titrée d'un sel ferreux. Tant qu'il resterait du permanganate, le sel ferreux donnerait du sel ferrique et ne précipiterait pas le ferricyanure. Mais à peine le permanganate serait-il décomposé, le sel ferreux donnerait du bleu de Turnbull. On n'aurait plus qu'à retrancher de la quantité de permanganate employée celle qui aurait été réduite par le sel ferreux. La différence ferait connaître la quantité de permanganate utilisée pour l'oxydation du ferrocyanure.

— 3° *Méthode de Leussen* (*Ann. der Chem. und Pharm.*, XCI, 240). Cette méthode est fondée sur ce que le ferricyanure de potassium donne de l'acide ferrocyanhydrique, de l'iode libre et du chlorure de potassium lorsqu'on le traite par l'acide chlorhydrique :

$$\underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{(Fe^2Cy^{12})K^6} + \underset{\text{Iodure de potassium.}}{2KI} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4HCl} = \underset{\text{Acide ferrocyanhydrique.}}{(Fe^2Cy^{12})H4} + \underset{\text{Iode.}}{I^2}$$

De la quantité d'iode on peut déduire celle du sel décomposé. Cette méthode a l'immense avantage de n'exiger qu'une seule opération. Voici comment on l'applique dans l'analyse volumétrique.

On dissout 0gr,2 ou 0gr,4 du sel à essayer dans assez d'eau pour que la solution occupe 10 centimètres cubes, on ajoute à la liqueur 10 centimètres cubes d'une solution d'iodure potassique contenant 1 gramme de ce corps et puis de l'acide chlorhydrique concentré en continuant les additions de cet acide tant que la liqueur brunit par suite de l'iode qui se sépare. On détermine ensuite la quantité d'iode devenue libre par la méthode de Bunsen. 127 parties d'iode correspondent à 329 parties de ferricyanure pur.

— 4° *Méthode de Wallace* (*Quart. Journ. of the chem. Soc.*, VII, 77). Cette méthode n'exige aussi qu'une seule opération : elle est fondée sur le pouvoir réducteur du protochlorure d'étain, lequel transforme, au contact de l'acide chlorhydrique, le ferricyanure de potassium en ferrocyanure du même métal et en acide ferrocyanhydrique. L'acide chlorhydrique est nécessaire pour empêcher la formation du ferrocyanure d'étain.

M. Wallace dissout 5 grammes du *prussiate* rouge à examiner dans 75 centimètres cubes d'eau à laquelle il ajoute 37gr,5 d'acide chlorhydrique. Il verse ensuite dans cette liqueur une solution titrée de chlorure stanneux dont chaque centimètre cube corresponde à 5 ou 10 centigrammes de ferricyanure pur, jusqu'à ce que la couleur du liquide ait perdu la couleur verte qu'elle prend au début de l'analyse pour passer au violet ou au bleu franc. Le moment précis où la réaction est complète est assez facile à apprécier à cause du pouvoir colorant considérable du *prussiate* rouge, dont 2 grains indécomposés suffisent pour communiquer une teinte verte à la solution préparée comme nous l'avons dit. La liqueur titrée d'étain peut être conservée pendant longtemps, ce qui est un avantage considérable.

— 5° *Méthode de M. Leesching* (*Jahresber. der Chem.*, 1853, p. 681). La méthode de Leesching donne des résultats d'une grande exactitude. Son seul inconvénient réside dans la difficulté de se procurer le sulfarséniate de sodium, sur l'action réductrice duquel elle est fondée. On verse goutte à goutte une solution titrée et alcaline de ce sel dans une solution de ferricyanure commercial, jusqu'à ce que celle-ci soit devenue incolore et que le précipité de soufre soit tout à fait blanc. L'équation qui exprime la réaction est la suivante :

$$\underset{\text{Ferricyanure potassique.}}{6Fe^2Cy^{12},K^6} + \underset{\text{Sulfarséniate de sodium.}}{2ASNa^3S^4} + \underset{\text{Carbonate potassique.}}{4CO^3K^2} = \underset{\text{Ferrocyanure de potassium.}}{11FeCy^6,K^4} + \underset{\text{Ferrocyanure sodique.}}{FeCy^6Na^4} + \underset{\text{Métaarsénite sodique.}}{2ASNaO^2} + \underset{\text{Soufre.}}{S^8} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{4CO^2}$$

100 parties de ferricyanure correspondent, d'après cette équation, à 20,6 parties de sulfarséniate cristallisé $ASNa^3S^4 + 15$ aq.

On dissout 5 grammes de ferrocyanure dans 50 centimètres cubes d'eau, et l'on ajoute à la liqueur la solution titrée faite avec 1gr,3 du sel réducteur et 2 ou 3 grammes de carbonate de potassium, le tout dissous dans assez d'eau pour que la solution occupe 200 divisions de la burette graduée dont on se sert. Chaque division correspond alors à 1/2 pour 100 de ferricyanure dans le sel analysé. Une bonne manière de s'assurer que la réaction est complète est d'ajouter un peu de teinture de cochenille au liquide après chaque addition de liqueur titrée. Tant qu'il y a du *prussiate* rouge indécomposé, la cochenille se décolore; sa couleur persiste au contraire dès que la totalité de cet agent oxydant est détruite (*Handw. der Chem.*, 2e Aufl., II [2], 212).

PRUSSIEN, IENNE s. (pru-si-ain, i-è-ne). Habitant de la Prusse : *Les* PRUSSIENS. *Une* PRUSSIENNE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les Prussiens. ‖ *Ancien prussien* ou *borussien*, Ancienne langue du rameau lettique

— Pop. Derrière :

> A Vincennes, quel spectacle
> Pour votre gai faubourien
> Que de voir, à chaque obstacle,
> Un sportsman sur son *prussien!*
>
> (*Tintamarre.*)

‖ On a prétendu que cette expression venait de ce que les soldats prussiens, après Valmy, furent atteints d'une dyssenterie qui les contraignait fréquemment à montrer ce que ce mot désigna depuis; cette explication fantaisiste n'est pas suffisamment fondée pour qu'on puisse s'y tenir.

— s. f. *Cheminée à la prussienne* ou simplement *Prussienne*, Espèce de poêle d'appartement, ouvert comme une cheminée ordinaire.

— Comm. Etoffe rayée, en soie et sans envers, qui était à la mode dans la seconde moitié du dernier siècle, et à laquelle on avait donné le nom du pays où l'on avait commencé à la fabriquer.

— *A la prussienne*, A la manière des Prussiens : *Le ruban de la Légion d'honneur ne manquait pas sur sa poitrine, crânement bombée* À LA PRUSSIENNE. (Balz.)

— Art milit. *Exercice à la prussienne*, Exercice qui, adopté d'abord dans l'armée prussienne, fut ensuite adopté par divers Etats :

> Notre Jacquot fait tout du long
> *L'exercice à la prussienne.*
>
> FLORIAN.

— adj. Qui appartient à la Prusse ou à ses habitants : *L'armée* PRUSSIENNE.

Prussienne (TABLEAU HISTORIQUE DE LA MONARCHIE), par K.-H.-L. Poelitz, professeur d'histoire et de statistique à l'Université de Leipzig (Leipzig, 1818, 1 vol. in-8°). C'est l'histoire ou plutôt un résumé complet où se trouvent retracés le développement progressif et l'accroissement continuel des États prussiens, si peu considérables à leur origine. A une si courte distance des grands événements qui venaient de s'accomplir, l'ouvrage qui rappelait les modestes débuts d'une puissance qui, à force d'habileté et de persévérance, était parvenue à peser sur les destinées de l'Europe ne pouvait qu'inspirer un vif intérêt, accru encore par le talent de l'auteur; intérêt que font revivre les événements auxquels nous venons d'assister.

Dans un *Discours préliminaire*, Poelitz jette un coup d'œil rapide sur l'histoire générale du pays qu'il veut faire connaître, puis il aborde l'histoire particulière du Brandebourg, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1142, époque à laquelle la dignité de margrave devint héréditaire dans la famille Ascanienne. Il divise l'histoire de la monarchie prussienne en quatre époques, dont la première est consacrée à la marche de Brandebourg, sous la dynastie que nous venons de mentionner (1142-1320). La seconde époque présente l'histoire de la dynastie de Wittelsbach et de Luxembourg (1320-1415). La troisième étudie le Brandebourg sous la dynastie de Hohenzollern, depuis l'électeur Frédéric Ier jusqu'à Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand (1415-1640). C'est à partir de cette troisième époque que l'histoire de la monarchie prussienne devient véritablement intéressante, parce qu'elle se dégage mieux de l'obscurité qui enveloppe les temps plus anciens; on y voit les efforts constants des souverains de la Prusse pour se former des relations politiques plus étendues, et on y trouve une esquisse de la guerre de Trente ans parfaitement traitée. L'auteur passe en revue les différents princes qui se sont suc-

cédé et apprécie avec discernement le rôle qu'ils ont joué, l'influence qu'ils ont exercée sur les développements de la puissance prussienne.

Avec Frédéric-Guillaume commence la quatrième époque, qui s'étend de 1640 jusqu'au moment où l'auteur écrivait et que l'on peut prolonger jusqu'à nos jours, où nous avons vu la puissance de la Prusse prendre un si grand développement. En passant successivement en revue les princes qui remplissent cette quatrième époque, Poelitz arrive à Frédéric-Guillaume Ier, père du grand Frédéric, et il les juge tous deux avec la sûreté de coup d'œil du véritable historien. On sait combien le premier était rude, grossier même, et surtout à quel point il se montra dur envers son fils, dont le caractère lui était antipathique. « On lui pardonne, dit Poelitz, de n'avoir pas deviné le génie naissant du prince royal; sa manière de juger les hommes n'était pas propre à lui faire apprécier Frédéric II, qui, en montant sur le trône, s'annonça aussitôt comme l'*homme du* XVIIIe *siècle*. La simplicité de sa vie, dans sa retraite de Sans-Souci, ses travaux littéraires; la liberté de penser, celle de la presse, dont il fit jouir son peuple et dont il eut la gloire de prendre l'initiative et d'offrir l'exemple, non-seulement aux autres Etats allemands, mais à toute l'Europe continentale; l'énergie de son gouvernement, qu'il dirigea lui-même, en voyant tout de ses propres yeux; son économie, qui sut accumuler un trésor considérable, sans que des exactions individuelles eussent jamais entravé la prospérité publique; de sages institutions dans l'intérieur, qui tendaient à favoriser la civilisation ou le libre développement des facultés physiques, morales, intellectuelles et industrielles des hommes; en un mot, la vie entière de Frédéric II, en font un phénomène très-remarquable dans l'histoire des princes. Comme capitaine, il fit preuve de grands talents militaires sur le champ de bataille, où, en face de tant de puissances armées contre lui, il dicta les conditions de la paix de Hubertsbourg. Ce fut la conquête de la Silésie qui consolida la grandeur de la Prusse. »

On voit que ces appréciations n'ont rien d'exagéré; elles donnent la véritable mesure de la manière de l'auteur. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours porté sur les événements contemporains un jugement conforme à l'opinion de ceux qui les ont suivis de plus près que lui; mais on ne saurait lui refuser le mérite de la bonne foi, qu'il revendique dans les lignes de sa préface :

« Le langage de la passion est peut-être excusable dans une brochure de circonstance, surtout à une époque féconde en troubles et en commotions; mais ce langage doit rester étranger à l'histoire proprement dite; celle-ci doit enseigner, instruire et, par conséquent, exposer avec vérité et sans réserve les résultats des mouvements remarquables qui agitent les peuples et les empires; et lorsque l'historien peint avec de vives et fidèles couleurs les efforts quelquefois peu évidents que les hommes ont faits de tout temps pour leur liberté, il doit se rappeler qu'il ne saurait remplir son devoir qu'autant qu'il se place à une grande distance au-dessus des événements, de manière à n'être point enveloppé dans leur tourbillon. »

Ce sont là les vrais principes qui doivent inspirer l'historien, et l'on ne saurait méconnaître les efforts que s'est imposés Poelitz pour y rester fidèle.

PRUSSIQUE adj. (pru-si-ke — de *bleu de Prusse*). Se dit d'un acide que les chimistes appellent aujourd'hui ACIDE CYANHYDRIQUE.

— **Encycl.** V. CYANOGÈNE.

PRUSSITE s. m. (pru-si-te — rad. *prussique*). Chim. Ancien nom du prussiate de fer.

PRUSSIURE s. m. (pru-si-u-re—rad. *prussique*). Chim. Syn. de CYANURE. ‖ Peu usité.

PRUSSO-LITHUANIEN, IENNE adj. (pruss-so-li-tu-a-ni-ain, i-è-ne). Linguist. Se dit d'une langue parlée anciennement dans le duché de Prusse, dans la Lithuanie et dans divers Etats voisins.

— **Encycl.** La langue *prusso-lithuanienne* n'existe plus. Elle fut parlée par les peuples qui, établis sur les côtes de la mer Baltique et sur les deux rives du Niémen, s'étaient répandus dans le duché de Prusse, la Courlande et la Lithuanie. Il ne reste du *prusso-lithuanien* que des catéchismes et des livres liturgiques publiés en cet idiome au commencement de la Réforme. Les premiers catéchismes *prusso-lithuaniens* parurent en 1545, 1547 et 1561. En 1579, on publia dans la même langue les évangiles et les épîtres pour les dimanches et fêtes de l'année, avec la passion tirée des quatre évangélistes. Presque un siècle plus tard, en 1660, le prince de Radziwil fit imprimer à Londres la première Bible qui ait paru en *prusso-lithuanien*. Cet idiome diffère essentiellement du polonais, du russe et des autres langues slaves; cependant il ne s'est point conservé pur, parce que les révolutions politiques, les guerres et les changements de domination y ont introduit un mélange plus ou moins sensible de russe, de polonais et d'allemand. Le continuateur du *Mithridate* d'Adelung, J. Séverin Vater, a publié en allemand, à Brunswick, en 1821, sur la langue *prusso-lithuanienne*, un volume in-8°, dont le titre traduit en français serait celui-ci : *Langue des anciens habitants de la Prusse, ce qu'il nous en reste, grammaire et dictionnaire*. Pour composer cet ouvrage, Vater a dû puiser aux véritables sources, qui sont précisément les écrits que nous venons d'indiquer.

PRUSSOMANIE s. f. (pru-so-ma-nî — de *Prusse*, et de *manie*). Manie des admirateurs exclusifs des Prussiens : *Ce fut la* PRUSSOMANIE *qui fit perdre la bataille de Rosbach*. (Napol.)

PRUSZAKOWA (Séverine ZOCHOWSKA, dame), femme de lettres polonaise, née vers 1830. Après avoir reçu une excellente éducation, elle épousa, à l'âge de seize ans, M. Thomas Pruszak. Portée par un goût naturel vers la littérature, elle se mit à étudier avec ardeur les écrivains de l'époque des Sigismonds, cet âge d'or de la littérature polonaise, et acquit ainsi un style d'une pureté presque classique. Après avoir débuté, en 1848, par quelques petites nouvelles qui parurent dans l'*Album littéraire* de K. Wladislas Wojcicki, elle en publia séparément qui obtinrent beaucoup de succès et aborda ensuite, avec non moins de bonheur, la poésie et la littérature historique. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Récits de notre temps* (Varsovie, 1853, 4 vol.); *Causeries et récits* (Varsovie, 1854, 2 vol.); *Récits poétiques* (Varsovie, 1855, 4 vol.); *Elisabeth Druzbacka*, poëme (Varsovie, 1855); *Tableau de la littérature des peuples du moyen âge, et en particulier des Slaves et des Allemands*, traduit d'Eichhoff (1856, 2 vol.); *Histoire de Hongrie*, d'après Boldrji (1863); *Sébastien Klonowicz*, l'une des plus belles compositions poétiques de l'auteur, qui l'a publiée dans la *Bibliothèque de Varsovie*. Elle a donné dans le même recueil, en 1865, une appréciation très-étendue de l'*Histoire de Jules César de Napoléon III*. Mme Pruszakowa a, en outre, rédigé, de 1856 à 1863, la *Récréation des adolescents*, excellent recueil qui forme quinze volumes. Devenue veuve, elle s'est remariée à Paris, en 1864, avec l'historien François Duchinski.

PRUSZCZ (Pierre-Hyacinthe), historien et biographe polonais, né en 1605, mort en 1668. Il fit ses études à l'université de Cracovie, où il devint professeur dans la suite. On a de lui : les *Joyaux de la ville capitale Cracovie* ou *Description de ses églises et de ce qu'elles renferment de remarquable* (Cracovie, 1647); la *Forteresse religieuse des monarques et de tout le royaume de Pologne* (Cracovie, 1662); la *Mer de la grâce divine* (Cracovie, 1662), ouvrage dans lequel l'auteur décrit toutes les images merveilleuses du Christ et de la sainte Vierge qui se trouvaient alors en Pologne, ainsi que les traditions qui se rattachaient à chacune d'elles.

PRUTH, appelé par les anciens *Hierasus*, *Poras*, rivière de l'Europe centrale. Elle descend du versant N.-E. des Carpathes, en Galicie, à 65 kilom. S.-O. de Kolomea, qu'elle arrose, baigne Czernowitz, coule au S.-E., trace la limite entre la province russe de Bessarabie et la Moldavie et se jette dans le Danube à Réni, à 18 kilom. au-dessous de Galatz, après un cours de 820 kilom. En 1711, Pierre le Grand fut surpris avec son armée sur les bords du Pruth, près de Faltchi, par 150,000 Turcs, qui l'enveloppèrent subitement; le czar ne se tira de cette position critique que par un traité qui fut négocié par sa femme Catherine et qui le forçait à renoncer à tous ses nouveaux établissements sur la mer d'Azov et sur la mer Noire. Cette rivière a été franchie par les Russes chaque fois qu'ils ont attaqué l'empire ottoman; c'est ainsi que le passage du Pruth par les Russes en 1854 fut le signal de la guerre de Crimée, qui aboutit au traité de Paris (1856).

PRUTZ (Robert-Edouard), littérateur allemand, né à Stettin le 30 mai 1816. Il fit ses études aux universités de Berlin, de Breslau et de Halle, et obtint, en 1838, le titre de docteur en philosophie. De 1840 à 1847, il publia nombre d'écrits fort libéraux, qui furent cause pour lui de poursuites et de persécutions. Pourchassé de tous côtés, il résida successivement à Dresde, à Iéna, à Halle et à Hambourg; et, durant les événements de 1848, il vint à Berlin, où il exerça une grande influence sur le parti démocratique. En 1849, il devint professeur d'histoire de la littérature allemande à Halle et il occupa cette chaire jusqu'en 1859, époque où il a pris volontairement sa retraite. Il s'est consacré depuis cette époque à ses travaux littéraires. Il fait aussi sur l'histoire et sur la littérature des cours publics, qui attirent un grand concours d'auditeurs. On doit à M. Prutz un grand nombre d'ouvrages, poésies, romans, œuvres littéraires et politiques, qui lui assignent un rang éminent parmi les littérateurs allemands contemporains. Nous citerons de lui : *Poésies* (1844 et 1849); les *Poëtes de Gœttingue* (Leipzig, 1841); *Histoire du journal en Allemagne* (Hanovre, 1845); *Causeries politiques* (Winterthur, 1845); *Histoire du théâtre en Allemagne* (Berlin, 1847); la *Littérature allemande contemporaine* (Leipzig, 1847); *Œuvres dramatiques* (Leipzig, 1847-1849, 4 vol.); *Histoire de dix ans, 1840 à 1850* (Leipzig, 1848-1850); *Mélanges de politique et de littérature* (Mersebourg, 1847); le *Petit ange* (1851); la *Belle-sœur* (1851); *Félix* (1851, 2 vol.); la *Tour des musiciens* (Leipzig, 1855, 3 vol.); *Louis Holberg* (Stuttgard, 1858); *Hélène, histoire d'une femme* (Prague, 1857, 3 vol.); *Souvenirs de la patrie* (1858); la *Littérature contemporaine, de 1850 à 1860* (Leipzig, 1860, 2 vol.); *Souvenirs des jours dorés* (Prague, 1861); les *Roses d'automne* (Munich, 1864), etc. Deux pièces de vers, intitulées : *Mai* 1866 et *Juin* 1866, qu'il publia à l'époque de la guerre austro-prussienne, eurent en Allemagne beaucoup de retentissement; mais la première attira à son auteur des poursuites pour crime de lèse-majesté et une condamnation à trois mois d'emprisonnement. Une partie de sa peine lui fut remise par suite du décret d'amnistie proclamé dans l'intervalle. M. Prutz a fondé, en 1851, avec Wolfsohn, le *Musée allemand*, qu'il a rédigé seul ensuite jusqu'en 1866, époque où le mauvais état de sa santé l'a forcé à en remettre la rédaction à Charles Frenzel. — Son fils, M. Hans PRUTZ, né à Iéna en 1842, est devenu professeur au gymnase de Dantzig; il s'est fait connaître avantageusement dans la littérature par une monographie intitulée : *Henri le Lion* (Leipzig, 1865), ainsi que par un grand nombre d'études critiques et historiques, insérées dans différents journaux et recueils littéraires.

PRUYER s. m. (prui-ié). Ornith. V. PROYER.

PRUYM, ville de Prusse. V. PRUM.

PRYBOHI, génies domestiques chez les anciens Slaves. Ils n'étaient autres que les mânes ou ombres des ancêtres, qui venaient visiter et secourir leurs descendants sur la terre. C'étaient des esprits bienfaisants, qui veillaient surtout à ce que le bon ordre régnât dans toute la maison.

PRYCE (William), médecin et archéologue anglais, né en Cornouailles. Il vivait au XVIIIe siècle, exerça la profession médicale à Redruth, s'occupa beaucoup d'alchimie et composa deux ouvrages importants sur le pays de Cornouailles. Ils sont intitulés : *Mineralogia Cornubiensis* (Londres, 1778, in-fol.) et *Archæologia cornu Britannica* ou *Essai sur l'ancien idiome de Cornouailles* (1790, in-4°).

PRYCKA s. f. (pri-ka — de l'allem. *prick*, même sign.) Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de lamproie.

PRYLIS s. f. (pri-liss — gr. *prulis*, même sens). Antiq. gr. Un des noms de la pyrrhique, danse guerrière.

PRYNNE (William), jurisconsulte anglais, plus célèbre par son courage et les persécutions qu'il endura que par ses nombreux écrits, né dans le comté de Somerset en 1600, mort en 1669. Il se fit recevoir avocat, mais s'occupa surtout de controverse. Le zèle ardent de son puritanisme lui inspira de violents écrits contre l'arminianisme, contre la juridiction des évêques, contre les abus introduits dans l'Eglise. Il s'était fait par là de nombreux et puissants ennemis dans le clergé, lorsqu'un nouveau pamphlet, intitulé : *Histrio-mastrix or a scourge for stage players* (1633, in-4°), dans lequel il attaquait avec une grande violence l'usage de jouer des ballets et des comédies à la cour, fournit à ses ennemis l'occasion de l'accuser de lèse-majesté.

La chambre étoilée le condamna à une amende énorme, au pilori et à la perte de ses oreilles (1634). De nouveaux écrits lui attirèrent des condamnations non moins rigoureuses (1637). La révolution de 1640 le tira de prison. Il fit à Londres une entrée presque triomphale et fut nommé membre du Parlement (1641). Prynne reprit alors la plume, publia de nouveaux écrits contre la haute Eglise, prit part au procès de l'évêque Laud, combattit le parti des indépendants et soutint à certain moment la cause royale. Les efforts qu'il fit pour l'établissement du presbytérianisme et son opposition à la tyrannie de Cromwell le firent exclure du Parlement (1648) et de nouveau plonger dans les cachots (1650). La restauration des Stuarts lui rendit la liberté, un siége au Parlement et l'emploi de gardien des archives de la Tour de Londres. Parmi ses écrits, au nombre d'environ deux cents, qu'il réunit en 40 vol. in-fol., on distingue : *Exact chronological vindication, etc.* (1666-1668), ouvrage destiné à établir les droits des rois d'Angleterre à la suprématie ecclésiastique; *Edits parlementaires;* une édition améliorée de l'*Abrégé des archives de la Tour*, ainsi qu'une foule de traités théologiques ou politiques.

PRYPNE s. m. (pri-pne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des entimides, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Australie.

PRYSTOCNÈME s. m. (pri-sto-knè-me). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangides ou faucheurs, dont l'espèce type habite le Brésil.

PRYTANE s. m. (pri-ta-ne — gr. *prutanis*, même sens). Antiq. gr. Magistrat suprême de plusieurs républiques grecques. ‖ Chacun des cinquante sénateurs qui, à Athènes, avaient tour à tour le droit de préséance.

— **Encycl.** Les *prytanes* d'Athènes étaient des magistrats, choisis parmi les sénateurs et chargés à tour de rôle du pouvoir exécutif. Leurs attributions embrassaient l'administration de la justice, la distribution des vivres, la police générale de l'Etat et la police particulière de la ville; les conclusions et publications de paix et les déclarations de guerre, la nomination des tuteurs et curateurs; enfin, la discussion de toutes les affaires qui, après avoir été instruites dans les tribunaux subalternes, ressortissaient au Prytanée.

A Athènes, le Sénat, composé, comme on sait, de cinq cents membres choisis dans les dix tribus, était divisé en dix sections de cinquante membres chacune qui, sous le nom de *prytanies*, exerçaient successivement le pouvoir conjointement avec les archontes, les unes pendant trente-six jours, les autres pendant trente-cinq. Chaque prytanie, composée des sénateurs de toute une tribu, se partageait en cinq décuries de dix *prytanes* chacune et chargées à tour de rôle du pouvoir exécutif pendant une semaine; le sort désignait parmi ces dix *prytanes* sept proèdres qui gouvernaient chacun pendant un jour de la semaine. Le proèdre du jour assemblait les *prytanes* ou le sénat, exposait les questions à traiter, recueillait les votes, rédigeait les lois à porter devant le peuple, avait la garde des sceaux de la république, les clefs de la citadelle et du trésor de Minerve et portait, pendant les vingt-quatre heures où il était le chef des proèdres et des *prytanes*, le titre d'épistate. Ses attributions en faisaient une sorte de président de la république ou tout au moins de chef nominal du gouvernement; mais la durée éphémère de ses pouvoirs l'empêchait de viser à la dictature. On ne pouvait pas être deux fois épistate dans la même prytanie.

Les *prytanes* prenaient leurs repas dans un édifice public appelé le *Tholos*, où ils étaient nourris aux frais de l'Etat, avec un certain nombre de citoyens qui recevaient cet honneur en récompense des services rendus à la république. Ils recevaient, en outre, une drachme par jour. Réunis dès le matin, ils préparaient le travail du sénat, qu'ils convoquaient dans la journée; ils remplissaient le rôle de nos commissions législatives, s'adjoignaient ceux des autres tribus qui avaient sur certains sujets des connaissances particulières, et enfin présentaient au peuple réuni sur la place publique les décrets qu'ils avaient rédigés dans leur comité et fait adopter par le sénat.

Les particuliers qui avaient une affaire à poursuivre devant le tribunal des *prytanes* s'adressaient à un des officiers de leur tribu pour obtenir audience par-devant celle qui était en fonction.

Si quelque trouble s'élevait dans une assemblée, les *prytanes* avaient le droit d'en publier, par un héraut, la dissolution et d'en indiquer une autre à certain jour pour examiner de nouveau l'affaire qui avait été agitée. Après la discussion des suffrages, l'épistate prononçait à haute et intelligible voix la loi votée à la pluralité des suffrages; après quoi chacun se retirait et les *prytanes* se rendaient au prytanée avec ceux qui avaient le droit d'y manger aux dépens de la république.

Athénée nous a conservé un fragment d'Hermias dans son second livre sur Apollon Grynéen, où il entre dans certains détails sur les repas du prytanée.

« Les *prytanes*, dit-il, y venaient en robes blanches, qui portent encore le nom de prytaniques. Chacun prenait sa place sur les lits destinés à cet usage et se relevait sur les genoux pour y faire la prière dont le héraut sacré prononçait la formule pendant les libations. Ensuite chacun recevait deux cotyles de vin et les prêtres d'Apollon recevaient une double portion de tout ce qui était servi. On servait d'abord un pain plat comme nos gâteaux et par-dessus un autre morceau de pain ordinaire, une portion de chair de porc, un plat de bouillie ou des légumes de la saison, deux œufs, une portion de fromage, des figues sèches, un gâteau et une couronne. »

L'institution des *prytanes* parut si sage et si utile à la république, leur administration fut généralement si heureuse, que les écrivains se servirent quelquefois du mot *prytane* pour désigner des hommes supérieurs. Plus on examine en détail la constitution athénienne, plus on se convainc de l'harmonie que le législateur avait su mettre entre les pouvoirs, de façon à créer les garanties les plus solides à la fois contre l'anarchie et contre la dictature.

PRYTANÉE s. m. (pri-ta-né — gr. *prutaneion*; de *prutanis*, prytane). Antiq. gr. Edifice habité par des prytanes.

— Enseignem. Nom donné, en France, à une école militaire et à divers établissements consacrés à l'enseignement des lettres, des sciences et des arts : *Le* PRYTANÉE *militaire de La Flèche*.

— **Encycl.** Antiq. gr. A Athènes, les cinquante sénateurs momentanément investis du titre de prytanes y étaient entretenus aux frais de la république. C'était encore dans le *prytanée* qu'on recevait les ambassadeurs des autres cités ou des royaumes étrangers, c'était là qu'on offrait une honorable retraite aux citoyens nourris aux dépens de l'Etat, qu'on gardait les pénates publics et qu'on entretenait le feu de Vesta, etc.

— Enseignem. Le collége Louis-le-Grand reçut sous la première République le nom de *Prytanée* et fut consacré aux boursiers de l'Etat, nom et destination qui furent transfé-

rés, en 1803, à la maison de Saint-Cyr. Il y avait aussi un *prytanée* à La Flèche. V. FLÈCHE (LA).

PRYTANIE s. f. (pri-ta-nî — gr. *prutaneia;* de *prutanis*, prytane). Antiq. gr. Durée ou exercice des fonctions des prytanes.

PRZASZNYSZ, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 130 kilom. N.-E. de Plock (ancienne Pologne), ch.-l. du district de son nom, sur le Walbusch; 3,300 hab. Commerce de cire, draps, bœufs et bestiaux.

PRZEBENDOWSKI (Jean-Georges), homme politique polonais, né en 1638, mort en 1729. Il entra de bonne heure dans l'armée, servit pendant plus de trente ans avec gloire et se signala surtout à la bataille de Choczim. Il fut ensuite chargé de missions auprès des électeurs de Saxe et de Brandebourg et de la cour de France, devint castellan de Chelm en 1691 et, après la mort de Jean Sobieski, soutint d'abord les droits de son fils Jacques; mais, voyant que ce prince avait peu de chance d'être élu roi de Pologne, il passa dans le parti du prince de Conti, qu'il abandonna bientôt après pour un motif analogue, et se rangea enfin du côté d'Auguste de Saxe qui dut, en grande partie, le trône à cet appui, car Przebendowski avait entraîné avec lui toute la noblesse de la Prusse polonaise. Ce prince l'en récompensa en le nommant successivement voijevode de Marienbourg (1697), trésorier de Pologne (1703) et enfin général de la Grande-Pologne. On a de Przebendowski, en français, un ouvrage important qui a pour titre : *Mémoires sur les dernières révolutions de Pologne, où l'on justifie le retour du roi Auguste II, par un gentilhomme polonais* (Rotterdam, 1710, in-8°).

PRZEDBORZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Radom, à 45 kilom. S.-O. de Konstie, sur la Pilica; 3,000 hab.

PRZEMYSL, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, ch.-l. du cercle de son nom, à 100 kilom. O. de Lemberg, sur la rive droite de la San; 10,000 hab., dont 4,000 juifs. Evêché catholique, suffragant de Lemberg; évêché grec-uni; séminaire théologique, gymnase; nombreuses églises; fabrication de quincaillerie.

PRZEMYSLAW I^er^, roi de Pologne, né en 1257, mort en 1296. Il était fils de Przemyslaw, prince de Posen et de Gnesen, et naquit plusieurs mois après la mort de son père, ce qui lui fit donner le surnom de **Posthume.** Il agrandit ses Etats en y joignant ceux de son oncle Boleslas le Pieux, prince de Kalisz, et la Poméranie en 1295. Depuis longues années, la Pologne n'avait plus que des ducs. Przemyslaw rétablit le titre de roi et se fit couronner solennellement en 1295 dans Gnesen, l'ancienne capitale de ce royaume. En même temps que lui fut couronnée sa seconde femme Ryxa, princesse de Suède. Il avait fait étrangler la première, Luitgarde, parce qu'elle était stérile. Ce meurtre avait irrité le peuple, qui le lui reprocha dans ses chants et jusqu'au milieu des cérémonies de son couronnement. Cependant on ne peut refuser à ce barbare les vues et les talents de ce qu'on est convenu d'appeler un grand roi; il ne songea qu'à la grandeur de la Pologne. Dès qu'il eut été proclamé roi, il réunit ses troupes, mit la Poméranie à l'abri des invasions des Allemands, rétablit l'ordre dans cette province et fortifia Dantzig. Les margraves de Brandebourg, de la maison d'Anhalt, voyant avec inquiétude l'activité et les projets de conquêtes de ce prince, résolurent de s'en défaire par la trahison. Ils gagnèrent à leur cause des seigneurs polonais appartenant aux familles Nalencz et Zaremba, et, tombant à l'improviste sur Przemyslaw, pendant qu'il était sans défiance à Rogozna, l'assassinèrent lâchement. Il n'avait régné que six mois. En punition de leur coopération à ce meurtre, il fut défendu aux Nalencz et aux Zaremba de marcher au combat dans les rangs des autres guerriers et de porter des habits d'étoffe écarlate. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que leurs descendants, qui avaient rendu de grands services à Casimir le Grand, obtinrent de ce prince la révocation de l'arrêt qui pesait sur eux.

PRZEWORSK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, cercle et à 45 kilom. E. de Rzeszow; 3,000 hab. Fabrication de toiles.

PRZEZDZIECKI (Alexandre), littérateur et historien polonais, né dans la Podolie en 1814, mort à Cracovie le 26 décembre 1871. Il fit ses études à l'université de Berlin, visita, en 1833, la Suède et le Danemark et débuta dans la carrière des lettres par un ouvrage dont ce voyage lui avait fourni le sujet : la *Suède, souvenirs de l'automne de* 1833 (Varsovie, 1836, in-8°; 1845, 2^e^ édit.). Encouragé par le succès de cette première publication, il continua avec ardeur ses études et ses travaux. Sa grande fortune lui permettant d'entreprendre des voyages scientifiques et littéraires, il visita presque tous les pays de l'Europe, fouilla les archives françaises, allemandes, italiennes, suédoises, etc., et chercha dans les bibliothèques de précieux documents relatifs à l'histoire de son pays. Remarquable historien, savant archéologue, Przezdziecki était en outre un ardent patriote. Tout en publiant des ouvrages qui lui ont valu dans sa patrie une réputation méritée, il prenait une part active aux congrès archéologiques et faisait connaître partout les chefs-d'œuvre artistiques de la Pologne. Ses principaux écrits sont : la *Podolie, la Wolhynie et l'Ukraine, tableaux des localités et des temps* (Vilna, 1841, 2 vol.); *Halszka d'Ostrog*, drame historique en cinq actes (Vilna, 1841); le *Capitaliste*, comédie en deux actes (Vilna, 1841); *Hedwige*, drame historique en cinq actes (Vilna, 1844); *Etudes bibliographiques sur les manuscrits des bibliothèques et des archives étrangères* (Varsovie, 1850); *Sources pour l'histoire de la Pologne*, en collaboration avec Michel Grabowski et Nicolas Malinowski (Vilna, 1843-1844, 2 vol.); *Paul de Przemankow* (Varsovie, 1851); *Lettres d'Annibal à Capoue* (Varsovie, 1852); les *Polonais à Bologne et à Padoue* (Varsovie, 1853); *Traces laissées par les Boleslas polonais dans les pays étrangers* (Varsovie, 1853); *Vie privée d'Hedwige et de Jagellon* (Varsovie, 1854); *Monuments de l'art du moyen âge à l'époque de la renaissance de la Pologne*, en collaboration avec Edouard Rastawiëcki (Paris et Varsovie, 1853-1862, 3 séries, avec texte en français et en polonais), ouvrage qui a fait l'admiration de tous les archéologues; *Nicolas Wladislas Przezdziecki* (Varsovie, 1856); les *Victimes*, comédie (Posen, 1859); les *Jagellons polonais au* XVI^e^ *siècle, tableaux de la famille et de la cour de Sigismond I^er^ et de Sigismond-Auguste* (Cracovie, 1868, 4 vol. in-8°, avec portraits photographiés); les *Princesses jagelloniennes*, ouvrage en 5 vol., dont le dernier fut terminé quelque temps avant sa mort, et qui jette une vive lumière sur l'histoire de l'Europe au XVI^e^ siècle et sur les rapports de la Pologne avec les autres puissances. Przezdziecki s'est, en outre, occupé tout particulièrement de la publication des œuvres des anciens chroniqueurs polonais, et on lui doit celle de la *Chronique* de Kadlubek (1862, texte latin et traduction polonaise en regard), des *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, tiré des archives du Vatican, et du *Liber beneficiorum* de Dlugosz (1868, 3 vol.), qui forme les tomes VII, VIII et IX de l'édition des œuvres complètes de cet historien. Ce remarquable écrivain maniait le français avec autant de facilité que sa langue maternelle, et c'est en cette langue qu'il a écrit sa première comédie, *Dom Sébastien de Portugal*, qui fut représentée, en 1836, sur le théâtre de Saint-Pétersbourg. Enfin, il fut le collaborateur de l'*Atheneum* de Kraszewski, de la *Bibliothèque polonaise* et du *Journal hebdomadaire illustré* de Varsovie.

PRZIBRAM, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, à 50 kilom. S.-O. de Prague, sur la Littawka; 5,600 hab. Riches mines de plomb argentifère qui donnent lieu à une exploitation considérable; usine impériale pour la fonte du minerai et l'affinage de l'argent. Direction et tribunal de mines; fabrique de perles taillées et de couronnes mortuaires en perles.

PRZIPCOVIUS (Samuel), écrivain polonais, né vers 1592, mort en 1690. Il adopta les doctrines sociniennes à Altdorf, passa ensuite à Leyde, où il publia quelques écrits, puis revint en Pologne, y occupa diverses fonctions honorables, s'attacha à y propager ses idées religieuses et composa une *Histoire des églises sociniennes*, perdue depuis. Lorsque, en 1658, les sociniens furent chassés de la Pologne, Przipcovius se réfugia en Allemagne, devint conseiller privé de l'électeur de Brandebourg et fut chargé en 1663, par un synode de ses coreligionnaires, de correspondre avec les sociniens des pays étrangers pour la propagation de leurs doctrines. Ses *Ouvrages* ont été réunis et publiés (1692, in-fol.).

PRZYBOROWSKI (Joseph), littérateur polonais, né en 1823. Après avoir fait ses études à l'université de Breslau, il suivit la carrière de l'enseignement, fut, de 1854 à 1863, professeur au gymnase de Posen et remplit en outre, dans cette ville, à partir de 1857, l'emploi d'archiviste. En 1863, il a été nommé conservateur de la bibliothèque publique de Varsovie et professeur de langue polonaise à l'Ecole supérieure de cette ville. On a de lui : *Etude sur la vie et les écrits de Jean Kochanowski* (Posen, 1857); *Etude historique sur le diable sanglant* (1859); *Vetustissima adjectivorum linguæ polonæ declinatio monumentis ineditis illustrata* (Posen, 1861); *Vie domestique de Stanislas Chwalczewski* (1864), etc.

PRZYBYLSKI (Hyacinthe), littérateur et poëte polonais, né à Cracovie en 1756, mort en 1816. Il professa la littérature dans diverses villes, obtint en 1791 une chaire d'histoire et d'antiquités, puis une chaire de littérature grecque et latine à l'université de Cracovie et devint, en 1818, maréchal de la première diète de la république cracovienne. On lui doit : les *Siècles littéraires des Grecs et des Romains et leurs productions les plus remarquables* (Cracovie, 1790, in-8°); l'*Etude de la langue grecque à l'usage des Polonais* (Cracovie, 1792, in-8°). Il a laissé, en outre, un grand nombre de traductions en prose et en vers, notamment celles des *Œuvres* d'Hésiode (1790), de l'*Iliade*, d'Homère; des *Poésies*, de Pope (1790); des *Lusiades*, de Camoëns (1790); du *Paradis perdu*, de Milton (1791); des *Lois de la nature*, de Voltaire (1795); du *Roland furieux*, de l'Arioste (1799); des *Tristes*, d'Ovide (1802); des *Œuvres* d'Horace (1803), de Virgile (1812-1813, 2 vol.), etc.

PRZYLENCKI (Stanislas), historien polonais contemporain. Successivement conservateur de la bibliothèque Ossolinski, à Lemberg, et secrétaire littéraire de la Société d'agronomie de Varsovie (1832), il est devenu, après la suppression de cette société (1862), bibliothécaire du comte Potocki, à Villanow, près de Varsovie. On a de lui : *Souvenirs des Koniecpolski* (Lemberg, 1842); les *Expéditions ukrainiennes* (1842); *Souvenirs sur Wladislas le Varnénien* (1844); *Vie et écrits de Jean Kochanowski* (1857); une édition de la *Guerre de Chocim* (1850), poëme héroïque en dix chants de Venceslas Potocki, publié d'après le manuscrit original qui se trouve à Leipzig; *Instruction de Jacob Sobieski, père du roi Jean III, à son fils allant voyager à l'étranger en* 1645 (Varsovie, 1865); *Journal de l'arrivée et du séjour de Stanislas-Auguste à Pulawy en* 1777 (Varsovie, 1865).

PRZYLUSKI (Jacques), jurisconsulte et poëte polonais, né en 1480, mort en 1554. Il devint secrétaire de Kmita, grand maréchal de la couronne, se trouva initié aux affaires les plus importantes, entra dans les ordres et, après avoir été pendant quelque temps curé de Mosciska, il se fit luthérien et se maria. Ses principaux ouvrages sont : *Leges, seu statuta ac privilegia regni Poloniæ* (Cracovie, 1553, in-fol.); *Liber de legatione* (Cracovie, 1550, in-4°); *De provinciis polonicis* (Cracovie, 1582, in-fol.). On lui doit aussi des *Harangues*, des *Poésies*, etc.

PRZYSNIENIA, déesse de la justice, dans la mythologie slave. L'hirondelle lui était consacrée, parce que cet oiseau, par son cri, lui dénonçait les coupables. Elle avait sous ses ordres Prawda, déesse de la vérité, qui avait le feu pour emblème, et Prawiça, déesse du bon droit, à laquelle l'eau était consacrée. Prawda et Prawiça précédaient toujours Przysnienia, en se tenant par la main.

PSACALION s. m. (psa-ka-li-on — du gr. *psaikalion*, embryon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique équinoxiale.

PSACASTE s. f. (psa-ka-ste — du gr. *psakastos*, qui tombe en rosée). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, formé aux dépens des tétyres, dont les principales espèces se trouvent dans l'Europe méridionale.

PSADIROMA s. m. (psa-di-ro-ma). Moll. Genre de mollusques acéphales, dont l'individu n'est probablement qu'une ascidie composée.

PSALICÈRE s. m. (psa-li-sè-re — du gr. *psalis*, arcade; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PSALIDION s. m. (psa-li-di-on — mot gr. qui signif. *collier*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des pachyrhynchides, comprenant six espèces, qui habitent surtout les régions sud-est de l'Europe.

PSALIDOGNATHE s. m. (psa-li-do-gna-te — du gr. *psalis*, arcade; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant quatre espèces qui habitent la Colombie.

PSALIDOPHORE s. m. (psa-li-do-fo-re — du gr. *psalis*, arcade, pince; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des forficuliens, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

PSALIS s. m. (psa-liss — mot gr. qui signif. *arcade*). Entom. Genre d'insectes orthoptères, qui doit être réuni aux forficules.

PSALLETTE s. f. (psal-lè-te — du gr. *psallô*, je chante). Lieu où l'on enseigne le chant aux enfants de chœur. ‖ Ensemble des enfants de chœur que l'on exerce ensemble à chanter. ‖ Vieux mot; on dit MAÎTRISE aujourd'hui.

PSALLIDIE s. f. (psal-li-dî — du gr. *psalidion*, collier). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PSALLIEN s. m. (psal-li-ain — du gr. *psallô*, je chante). Hist. ecclés. Nom par lequel on désignait quelquefois les euchires et les massaliens.

PSALLIOTE s. m. (psa-li-o-te — du gr. *psallion*, collier). Bot. Section du genre agaric.

PSALMANAZAR (Georges), célèbre aventurier et imposteur littéraire, né dans le midi de la France en 1679, mort à Londres le 3 mai 1763. On a toujours ignoré le vrai nom de ce curieux personnage qui, dans des *Mémoires* publiés après sa mort, a raconté lui-même sa vie aventureuse et étrange, mais en taisant son véritable nom par égard pour sa famille. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut élevé chez les jésuites, puis chez les dominicains. Lorsqu'il eut fait sa théologie, il entra comme précepteur dans plusieurs familles. Ayant eu le malheur, dans une de ces maisons, de plaire à la mère de ses élèves, il y joua le rôle du sage Joseph et se vit chassé. Lancé sur le pavé, sans ressource et poussé par le goût des aventures, il se mit à errer à travers le monde, parcourut le midi de la France, l'Allemagne, mendiant, escroquant, faisant l'office de valet, devenant marchand porte-balle, se disant tantôt un huguenot converti, tantôt un étudiant irlandais, tantôt un pèlerin. Il courut force dangers, fut racolé pour être soldat, risqua d'être fusillé comme espion, tomba dans la dernière misère, se vit couvert de gale et de vermine. D'aventure en aventure, de fourberie en fourberie, il arriva à la grande fraude de sa vie, à cette étonnante mystification qui l'a rendu célèbre. A cette époque, il était passé maître dans l'art d'exploiter la crédulité humaine. « J'avais vu partout, raconte-t-il dans ses mémoires, le mensonge et l'escroquerie réunis. Je mentis et je fus escroc; mais je portai dans ma résolution une persévérance scientifique. » Son expérience lui avait appris une chose : le cœur humain s'intéresse aux étrangers plus qu'à un voisin; à un Chinois plus qu'à un Allemand et à un Allemand plus qu'à un homme de notre province : la pitié pour l'infortune augmente en raison de la distance. « Je résolus, dit-il, de me faire passer pour un Japonais, natif de l'île de Formose, qui avait été converti à la religion chrétienne. J'imaginai un nouvel alphabet, une nouvelle grammaire, une nouvelle division de l'année en vingt mois, une nouvelle religion, et tout ce qui était propre à accréditer le rôle que je voulais jouer. » Mais par malheur, quelque temps après avoir accompli ce travail, il se laissa engager étourdiment, à Cologne, dans les troupes de l'électeur. Là pourtant il continua à jouer son rôle de Japonais. « Je me fis passer, non plus pour un Japonais converti, mais pour un Japonais encore païen, et j'adoptai le nom de Psalmanazar. Ma vanité trouvait un certain plaisir dans la surprise qu'excitaient mes blasphèmes sur les vérités les plus sacrées de la religion, et aussi dans mes discussions avec les ecclésiastiques qui essayaient de me convertir. Je changeai de régiment; j'eus diverses aventures, et passai dans diverses garnisons, me complaisant dans mes impostures, et éprouvant une folle jouissance à abuser de la crédulité de mes compagnons d'armes. Mon régiment fut envoyé au fort de l'Ecluse, dont le chevalier Lander était gouverneur; il avait pour aumônier un de ses parents, nommé Innes, prêtre débauché, hypocrite et rusé, qui fit connaissance avec moi. L'aumônier, sans être ma dupe, vit tout le parti qu'il pouvait tirer lui-même, pour son avancement, de la fable que lui débita Psalmanazar. Il m'enseigna l'anglais, qu'il savait mal, et me persuada de me laisser convertir par lui à la religion anglicane et de me faire baptiser; je me prêtai à cet impie stratagème; Lander fut mon parrain; il me nomma Georges. Innes reçut de Compton, évêque de Londres, une promotion pour prix des soins qu'il s'était donnés. »

Le converti fut donc conduit à Londres, où sa renommée l'avait précédé; l'évêque le combla de faveurs, d'argent et de caresses. « On ne douta point, dit-il, que je ne fusse natif de Formose quand on me vit manger de la viande crue et des racines et écrire couramment en caractères inconnus. » Innes lui conseilla de faire une traduction en langage de Formose du catéchisme anglican; Psalmanazar obéit, et sa traduction fut placée par l'évêque de Londres au nombre des manuscrits les plus précieux de sa bibliothèque. Encouragé par ce succès, il mit le comble à son imposture en publiant, sous son nom supposé de Georges Psalmanazar, une *Description historique et géographique de l'île de Formose*, écrite en anglais (Londres, 1704) et dans laquelle, dit-il, « se trouvaient gravés mon alphabet formosan, les figures des divinités du pays, les costumes des habitants, leurs temples, leurs édifices, leurs navires, et une carte de l'île de Formose et des îles du Japon. Je n'avais que vingt ans. Je trompai toute l'Angleterre. Qu'il est facile d'en imposer au monde et aux savants! Mon roman géographique eut un immense succès. On en parla dans tous les recueils érudits de l'Europe; il eut plusieurs éditions et fut traduit en diverses langues. »

Psalmanazar, soutenu par les libéralités des personnes pieuses qui s'étaient cotisées pour lui faire une pension, mena pendant une douzaine d'années la vie indolente qui était le but de ses désirs. « J'avais recherché quels étaient les gens qu'on détestait le plus à Londres, et j'avais reconnu qu'on avait en horreur les catholiques et les Français. Je ne les ménageai pas; je leur adjoignis les Espagnols et les Italiens, que l'on n'aimait guère davantage. Plus je médisais de ceux que l'on avait pris en haine, plus les aumônes m'arrivaient abondantes; il me parut que le métier n'était pas difficile. Je donnai des leçons de langue formosane à plusieurs dévotes; comme cette langue avait été inventée par moi, qu'elle était parlée par moi seul et connue de moi seul, je trouvai plaisant de leur apporter des fragments de poëmes épiques de l'île de Formose et des chansons d'amour qui les ravissaient d'admiration. Ainsi se trouva créée tout à coup une littérature étrangère. Le bon évêque de Londres songeait à la création d'une chaire, très-utile

aux missions anglicanes et qui devait aider fort à la conversion des infidèles. J'avais adopté un beau costume, dont les dames vraiment pieuses me fournissaient les atours, et un catalogue complet des auteurs formosans, dont je savais l'histoire et les aventures comme mes aventures et mon histoire. On m'attaquait bien de temps à autre, mais seulement dans les journaux peu estimés, dont les libres penseurs disposaient. J'appartenais à l'Eglise anglicane à titre de converti et à tout le protestantisme comme un infidèle racheté. Par bonheur pour moi, un père jésuite s'avisa de se fâcher contre ma fraude; ma cause devint celle de tout honnête protestant. Les déistes aussi se revoltèrent contre l'imposture; mais on ne les détestait pas moins. Tout bon Anglais soutenait obstinément les mensonges du Japonais converti, et la guerre tournait à mon avantage, car je vendis six éditions de mon roman, et je pris dans le monde une position importante. » Cette colossale imposture réussit si bien que, durant tout le XVIII^e siècle, la prétendue *Description* de Psalmanazar fut considérée comme authentique et invoquée par bien des gens comme une autorité. Walckenaer cite une *Bibliothèque universelle des voyages* qui, en 1808, y a puisé encore toute sa description de Formose.

La fin de l'histoire de cet étonnant mystificateur n'est pas moins curieuse que le commencement. Psalmanazar, après avoir étudié à Oxford, était entré dans les ordres et devenu aumônier. Il avait trente-deux ans lorsqu'une transformation profonde s'opéra en lui.

Etant devenu amoureux d'une jeune femme honnête, la honte entra dans son cœur, et il résolut de devenir honnête homme et de déposer son masque. Il avoua à ses amis ses mensonges formosans, et il voulut détromper tout le monde; mais la comédie devait se jouer jusqu'au bout : ses amis calvinistes furent effrayés du ridicule que cette révélation allait infliger à leur cause; ils forcèrent Psalmanazar à rester Japonais et le marièrent à celle qu'il aimait. A partir de ce moment, l'aventurier galeux devint le modèle des humbles vertus, l'audacieux faussaire le modèle de l'érudit consciencieux. Il gagna sa vie en travaillant pour les libraires. C'est à lui qu'on doit une bonne partie d'une compilation jadis célèbre, la grande *Histoire universelle*, commencée en 1730, et il passe, en outre, pour l'auteur de quelques écrits anonymes, notamment d'un *Essay on miracles* (1793, in-8°). Psalmanazar parvint jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, bien qu'il eût souffert dans sa jeunesse toutes sortes de misères et de privations. Sa constitution était tellement robuste que dans sa vieillesse il travaillait encore de sept heures du matin à sept heures du soir. « Dans la seconde moitié de son existence et pendant un demi-siècle, dit Walckenaer, il s'est fait chérir par sa piété et sa vertu, s'est illustré par des travaux aussi solides qu'importants, et a joui de l'estime universelle, de la considération la mieux méritée. » Dans les dernières années de sa vie, tous ses complices ou ses dupes ayant disparu de la scène du monde, il écrivit la confession de sa vie, qui fut publiée après sa mort par les soins de sa femme, sous le titre de *Mémoires de ***, communément connu sous le nom de Georges Psalmanazar* (Londres, 1764, in-8°). Ce livre fit peu de bruit, car les calvinistes s'empressèrent d'étouffer le récit de la phénoménale fourberie dont ils avaient été dupes. « C'est un livre curieux, sincère, dit M. Scherer, et dont un grain de talent, un peu de souffle et de diablerie auraient suffi pour faire un incomparable récit d'aventures. Mais l'auteur est trop sincèrement converti pour cela; il est trop prédicateur, trop nasillard, et, en somme, il ennuie. »

PSALMIQUE adj. (psal-mi-ke — du lat. *psalmus*, psaume). Qui a rapport, qui appartient aux psaumes : *Style* PSALMIQUE.

PSALMISTE s. m. (psal-mi-ste — lat. *psalmista*, gr. *psalmistês;* de *psalmos*, psaume). Auteur de psaumes; se dit particulièrement de David, auteur présumé du livre des psaumes : *Interpréter une parole du* PSALMISTE.

— Adjectiv. : *Les œuvres du roi* PSALMISTE *sont difficiles à interpréter.*

PSALMODIATION s. f. (psal-mo-di-a-si-on — rad. *psalmodier*). Action de psalmodier. ‖ Peu usité.

PSALMODIE s. f. (psal-mo-dî — du gr. *psalmos*, psaume; *ôdê*, chant). Maniere de chanter ou de réciter en usage dans le chant ou la récitation des psaumes, et qui consiste dans une sorte de débit modulé : *Les prêtres ont fait de la prière une* PSALMODIE *ennuyeuse.* (Proudh.)

— Manière monotone de déclamer ou de réciter : *La lecture ne doit pas plus être une déclamation qu'une* PSALMODIE. (Ang. Humbert.) ‖ Suite de cris prolongés et monotones : *Les grenouilles, un instant troublées, avaient repris leur* PSALMODIE *monotone.* (G. Sand.) ‖ Style traînant et monotone : *Ce discours n'est qu'une ennuyeuse* PSALMODIE.

— Encycl. Mus. V. PLAIN-CHANT.

PSALMODIÉ, ÉE (psal-mo-di-é) part. passé du v. Psalmodier. Chanté ou récité en psalmodiant : *Office* PSALMODIÉ.

— Qui est déclamé d'une façon monotone : *Rôle* PSALMODIÉ. *Et Gildas commença ce récit, non précisément chanté, mais* PSALMODIÉ *d'un ton grave et mélancolique.* (E. Sue.) ‖ Ecrit d'une façon lourde et monotone : *Des sentiments* PSALMODIÉS *sur ce ton laissent le lecteur absolument froid.*

PSALMODIER v. a ou tr. (psal-mo-di-é — rad. *psalmodie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous psalmodiions; que vous psalmodiiez*). Réciter sur un ton uniforme, avec des repos marqués et sans inflexion de voix : PSALMODIER *l'office des morts.*

— Débiter d'une manière monotone : *Après avoir* PSALMODIÉ, *comme d'habitude, une partie de cette requête d'une voix presque inintelligible, il articula nettement les derniers mots.* (E. Sue.)

> L'un veut guider le corbillard,
> Et l'autre, d'un ton nasillard,
> Me *psalmodie* une prière.
>
> BÉRANGER.

— v. n. ou intr. Dire l'office sans chanter, sans faire des inflexions de voix : *On chante aux offices solennels, on* PSALMODIE *dans les autres. Vous m'avez appris ce que je dois demander : c'est de* PSALMODIER *avec les anges, d'en désirer la compagnie et l'amitié sainte et pure.* (Boss.)

> On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
> Qui toujours sur un ton semblent *psalmodier.*
>
> BOILEAU.

— Déclamer, lire ou réciter d'une façon monotone : *Cet acteur, cet orateur ne sait que* PSALMODIER. (Acad.) ‖ Ecrire en un style monotone : *Saint-Simon gronde, M*^{me} *de Sévigné vocalise, Rabutin siffle, Dangeau* PSALMODIE. (P. de Saint-Victor.)

PSALMODIQUE adj. (psal-mo-di-ke — rad. *psalmodie*). Qui concerne la psalmodie, qui a rapport à la psalmodie : *Le chant* PSALMODIQUE *de l'Eglise gallicane était autrement disposé que celui de Rome.* (Le Bœuf.)

PSALMOGRAPHE s. m. (psal-mo-gra-fe — du gr. *psalmos*, psaume; *graphô*, j'écris). Auteur de psaumes. ‖ Commentateur des psaumes.

PSALMOGRAPHIE s. f. (psal-mo-gra-fî — rad. *psalmographe*). Collection de psaumes. ‖ Traité, commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIQUE adj. (psal-mo-gra-fi-ke — rad. *psalmographe*). Qui a rapport aux psaumes ou à la psalmographie : *Essais* PSALMOGRAPHIQUES.

PSALODIE s. m. (psa-lo-dî — du gr. *psalodês*, semblable à une pince). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux ou placoïdes, de la famille des chimérides, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans les argiles de l'Angleterre.

PSALOÏDE adj. (psa-lo-i-de — du gr. *psalis*, arcade; *eidos*, aspect). Anat. *Corps psaloïde*, Surface inférieure de la voûte à trois piliers. ‖ On l'appelle aussi LYRE ou PSALTÉRIUM.

PSALTÉRION s. m. (psal-té-ri-on — latin *psalterium*, grec *psalterion ;* de *psallein*, chanter, proprement, selon Delâtre, toucher, faire vibrer, jouer d'un instrument. Il serait formé de *pallô*, secouer, agiter, par l'insertion d'un *s* comme dans *psuchê* pour *puchê*, *psulla* pour *pulla*). Mus. Sorte de harpe triangulaire, qui était en usage chez les Hébreux. ‖ Instrument moderne, à treize rangs de cordes métalliques, qu'on touche avec une verge de fer ou un bâton recourbé.

— Pop. Prison : *Mettre quelqu'un au* PSALTÉRION. ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui VIOLON. V. ce dernier mot.

— **Encycl.** Le *psaltérion*, qui a revêtu différentes formes et s'est perpétué jusqu'à nos jours, appartient à cette nombreuse famille d'instruments à cordes que l'on faisait vibrer soit avec les doigts, soit avec un plectre, et qui ont précédé ceux dont les cordes sont frottées avec l'archet. Son origine remonte à la plus haute antiquité. Les Hébreux s'en servaient sous le nom de nebel; il avait douze cordes reliées à un cadre de bois creux de forme triangulaire et ressemblait assez à une petite harpe. Il formait le principal accompagnement du chant des 4,000 lévites dans les cérémonies sacrées; c'est de cet instrument que David jouait devant Saül.

Les Grecs connurent le *psaltérion*, et même ils attachèrent à ce mot une idée d'injure et de mépris parce que cet instrument servait aux baladins et aux bouffons. Lorsque les Romains se furent emparés de l'Asie, ils attirèrent dans leurs palais des joueuses de *psaltérion*, appelées psaltéries, qui, par leurs chants, amusaient les convives. Le moyen âge fit un grand usage du *psaltérion ;* selon Isidore de Séville, il existait cette différence entre le *psaltérion* et la cithare que, dans le premier, le bois creux formant le corps sonore était placé à la partie supérieure, tandis que, dans la cithare, la caisse de résonnance était en bas. L'instrument était tantôt carré, tantôt triangulaire. Le *psaltérion* carré se composait d'un cadre ou châssis dans l'intérieur duquel étaient disposées des cordes verticales tendues du sommet à la base; il affectait la forme d'un bouclier; de là l'expression *psalterium in modum clypei* qu'on rencontre chez les anciens auteurs. Le *psaltérion* triangulaire avait la forme d'un delta (Δ), de façon que le corps sonore était opposé à l'angle que l'on plaçait en bas lorsqu'on jouait de l'instrument, qui reposait alors sur les genoux de l'exécutant ou, quelquefois, sur un piédestal. Il se composait d'une caisse plate percée de plusieurs ouïes et dont les côtés ne montaient pas obliquement en droite ligne, mais bien en ligne courbe; peu à peu les côtés se courbèrent davantage, l'un des angles s'arrondit et s'aplatit, ce qui rendit l'instrument plus gracieux et plus commode. A partir du XIII^e siècle, les côtés se courbèrent de plus en plus. Les cordes étaient d'argent ou d'or mêlé d'argent; elles étaient assez nombreuses, de dix à quinze, ordinairement simples, quelquefois doubles, c'est-à-dire accordées de deux en deux. En Italie, le *psaltérion* était peu estimé; on l'appelait *instrumento di porco*, probablement à cause de la ressemblance de l'instrument avec une hure.

Les trouvères écrivaient indifféremment *saltérion*, *psaltère*, *santol.*

> Cil jonglear de plusieurs terres
> Chantent et sonnent cor, vieles,
> Muses, harpes, orcanons,
> Timpanes et *saltérions.*
>
> (*Roman de l'âtre périlleux.*)

> On le voiait esbanoier
> En estrument, oïr sonner
> *Psaltère*, harpes et vieles,
> Et giges, et chifonies beles.
>
> (Les *Lucidaires.*)

Il y avait des joueurs de *psaltérion* à la cour des rois de France. Louis X le Hutin en avait un dans sa musique, le sieur Guillot, qui recevait trois sous par jour; le duc de Normandie en comptait également dans sa bande de ménétriers. A partir du XVI^e siècle, on revint à la forme triangulaire ou trapézoïde sans courbure; le *psaltérion* reçut treize rangs de cordes de fer ou de laiton, accordées de quatre en quatre et montées sur deux chevalets à l'aide de chevilles de fer. On mettait les cordes en vibration soit avec les doigts, soit avec une grosse épingle de métal; on les frappait aussi avec de petits marteaux ou des baguettes.

Le *psaltérion* a donné lieu à une locution qui, au premier abord, peut sembler bizarre. Il est certain qu'au XV^e siècle, et peut-être antérieurement, on disait « mettre au saltérion, » c'est-à-dire au cachot ; en rapprochant de cette vieille locution une locution plus moderne, « mettre au violon, » on s'étonne de voir ainsi associés à une idée de détention ces deux instruments de musique. Pour le *psaltérion*, l'explication est bien simple. On avait donné ce nom à un instrument de torture de forme triangulaire, qui ressemblait au *psaltérion* et dans lequel on emprisonnait fortement la tête ou les membres du criminel. Par extension, on appela *psaltérion* le cachot où se donnait ce genre de torture, puis toute espèce de cachot. Ainsi le mot cep, d'une acception primitive semblable, est employé aussi comme désignant un lieu de détention : « Toi qui naguère sauvas notre roi Manassé des ceps de Babylone » (Garnier, les *Juives*); et nous trouvons ces deux mots, cep et *psaltérion*, associés comme synonymes dans la phrase suivante : « Robert le fournier, pour le soupçon d'avoir robé Colin le varlet, rompu sa huche et prins onze sols tournois, fut mis au cep dit *saltérion* de la paroisse. » (*Lettres de rémission de* 1359.) Les églises, possédant droit de justice, avaient chacune leur *psaltérion*, et comme la plupart des exemples qui nous restent de cette locution sont tirés de documents ecclésiastiques, Génin, s'imaginant que ces cachots étaient propres aux églises, est tombé dans une erreur manifeste. Il a cru, ou du moins supposé, que les cachots des paroisses étaient ainsi baptisés parce qu'on y faisait réciter aux patients les psaumes de la pénitence (*psalmus*, psaume; *psallere*, chanter des psaumes); et il s'appuie sur cette autre locution du même genre, également employée à la même époque : « mettre au *pater-noster.* » Mais le *pater-noster* était aussi un instrument de torture composé d'une corde à nœuds que l'on serrait autour de la tête du patient. Génin a eu la main malheureuse; sa sagacité ordinaire a été là mise en défaut.

D'autres ont supposé qu'on a appelé ces endroits infects des violons parce que, sans doute à l'origine, un joueur de violon y venait égayer les pauvres diables qu'on y incarcérait. Mais c'est là une hypothèse qui ressemble un peu trop aux psaumes de la pénitence de Génin. Pourquoi ne pas croire que le violon, ayant remplacé le *psaltérion* comme instrument de musique, l'a aussi remplacé dans le langage populaire comme lieu de détention? Cette supposition, que nous hasardons le premier, a du moins pour elle une grande vraisemblance.

PSALTÉRIUM s. m. (psal-té-ri-omm. — V. le mot précédent). Anat. V. PSALOÏDE.

PSALURE adj. (psa-lu-re — du gr, *psalis*, arcade; *oura*, queue). Zool. Dont la queue est arquée.

— s. m. Ornith. Syn. d'ENGOULEVENT et d'HYDROPSALIS.

PSAMATHE s. m. (psa-ma-te — du gr. *psamathos*, rivage). Crust. Genre de crustacés ispodes peu connu.

PSAMATOTE s. m. (psa-ma-to-te). Annél. V. PSAMMATHE.

PSAMMA s. m. (psamm-ma — du gr. *psammos*, sable). Bot. Syn. d'AMMOPHILE, genre de graminées.

PSAMMATHE s. m. (psamm-ma-te — du gr. *psamathos*, sable). Annél. Genre d'annélides, du groupe des néréides. ‖ On dit aussi PSAMATOTE.

PSAMMÉCIE s. m. (psamm-mé-sî — du gr. *psammos*, sable; *oikia*, habitation). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, qui paraît devoir être réuni aux gorytes.

PSAMMÉNITE, roi d'Egypte, le dernier de la 26^e dynastie, mort en 525 av. J.-C. Il succéda, en 526, à son père Amasis, essaya de défendre son royaume contre Cambyse, roi de Perse, qui venait de l'envahir, fut complétement défait sur les bords du Nil et se réfugia à Memphis, où il fut assiégé. Cette ville étant tombée, par trahison, au pouvoir de Cambyse, Psamménite devint, après avoir régné six mois, prisonnier des Persans, fut accablé d'outrages, vit son fils aîné mis à mort, ses filles réduites à l'esclavage, puis fut envoyé à Suse avec 6,000 Egyptiens captifs. Peu après, accusé d'avoir ourdi un complot pour soulever les Egyptiens, il reçut l'ordre de boire du sang de taureau et il en mourut.

PSAMMÈQUE s. m. (psamm-mè-ke — du gr. *psammos*, sable; *oikeô*, j'habite). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des eupodes, ou de celle des xylophages, suivant les divers auteurs, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe et l'Algérie.

PSAMMÉRYTHRIQUE adj. (psamm-mé-ri-tri-ke — du gr. *psammos*, sable; *eruthros*, rouge). Géol. Se dit d'un terrain dans lequel domine le grès rouge : *Formation* PSAMMÉRYTHRIQUE. *Terrains* PSAMMÉRYTHRIQUES.

PSAMMÉTIQUE s. m. (psamm-mé-ti-ke — du gr. *psammos*, sable). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant deux espèces qui vivent au Pérou.

PSAMMIS, roi d'Egypte, mort en 595 av. J.-C. Il succéda, en 601, à son père Nechao II et fit, à la fin de son règne, une expédition contre les Ethiopiens. Une députation d'Eléens étant venue le consulter sur les usages établis pour la célébration des jeux Olympiques, Psammis les blâma pour la partialité qu'on y montrait pour les Grecs. Psammis est quelquefois appelé **Psammuthis et Psammétique II**. Son fils Apriès lui succéda.

PSAMMISIE s. f. (psamm-mi-zî — du gr. *psammos*, sable). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des vacciniées, formé aux dépens des thibaudies, et comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout à la Nouvelle-Grenade.

PSAMMITE s. m. (psamm-mi-te — du gr. *psammitês*, qui vit dans le sable). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques.

— Minér. Roche à base de grès et d'argile, qu'on appelle aussi GRÈS DES HOUILLÈRES.

— **Encycl.** Minér. On donne le nom de *psammites* à des grès schisteux, c'est-à-dire à éléments très-fins et chargés d'argiles de diverses couleurs. Ils sont ordinairement gris, jaunâtres, verdâtres et de nuances variées de rougeâtre; ces modifications de teintes ne suivent pas toujours les lignes de stratification, qui sont plus généralement déterminées par des différences dans la grosseur du grain, la solidité, la texture et par des bancs intercalés de schistes. Les *psammites* forment des couches souvent minces, quelquefois épaisses; ils ont, dans beaucoup de cas, une certaine tendance à se diviser en fragments rhomboïdaux; parfois assez tenaces, ils sont d'autres fois très-friables, bien qu'en général leur agglutination soit assez grande pour qu'ils puissent être exploités. Les *psammites* sont presque toujours parsemés de paillettes de mica et se rencontrent surtout en abondance dans la formation de transition supérieure, qu'on appelle aussi dévonienne ou anthraxifère.

PSAMMITIQUE adj. (psamm-mi-ti-ke — rad. *psammite*). Géol. Qui se compose de psammites : *Dépôt* PSAMMITIQUE.

PSAMMITIQUE, roi d'Egypte, fondateur de la 26^e dynastie (656-617 av. J.-C.). Sous son règne s'accomplit un événement important : il introduisit les Grecs en Egypte; ce pays, qui jusqu'alors avait vécu isolé, commença à se mêler aux autres peuples. Psammitique était un des douze rois de la dodécarchie qui gouverna l'Egypte après la mort de Séthos. Sur la foi d'un oracle, il entreprit de rester seul maître du pouvoir, prit à son service des pirates ioniens et cariens et défit ses onze compétiteurs. Il ouvrit alors aux étrangers tous les ports de l'Egypte, choisit parmi les Grecs les chefs de son armée et de son administration, créa une marine, ouvrit des relations commerciales avec les autres peuples, essaya de conquérir la Phénicie et la Syrie, qu'il convoitait à cause des bois précieux du Liban; transporta la capitale à Saïs, plus près de la mer, essaya enfin de faire entrer l'Egypte dans la voie du progrès et de la civilisation. Son règne dura trente-neuf

ans et ses innovations lui firent de nombreux ennemis.

PSAMMITIQUE, roi d'Egypte, qui vivait vers 400 av. J.-C. Il était tributaire du roi de Perse lorsque le satrape d'Ionie, Tamus, redoutant la vengeance d'Artaxerce parce qu'il avait pris part à la révolte de Cyrus le Jeune, se réfugia en Egypte avec sa flotte et ses trésors. Oubliant les services que lui avait jadis rendus le satrape, Psammitique se laissa tenter par la cupidité, fit mettre à mort Tamus et sa famille et s'empara de ses vaisseaux et de ses richesses.

PSAMMITIQUE, tyran de Corinthe, qui vivait au VIe siècle avant notre ère. Il était fils de Gordius, frère de Périandre, tyran de Corinthe, et succéda en 585 à ce dernier. Aristote nous apprend qu'il gouverna cette ville pendant trois ans et demi, jusqu'en 582, et qu'alors le gouvernement républicain fut rétabli à Corinthe.

PSAMMOBATE s. m. (psamm-mo-ba-te — du gr. *psammos*, sable; *bateô*, je marche). Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

PSAMMOBIE s. f. (psamm-mo-bî — du gr. *psammos*, sable; *bioô*, je vis). Moll. Genre de mollusques acéphales, de la famille des tellinides, intermédiaire entre les tellines et les solens.

— **Encycl.** Les *psammobies*, auxquelles on peut réunir les psammocoles et les psammotées, ont le manteau garni d'une simple série de cils, ouvert par le bout antérieur pour le passage du pied et prolongé à l'autre bout en un double tube qui sort de la coquille et sert à la respiration. La coquille est ovale, allongée, irrégulière, un peu bâillante, équivalve, à sommets bien marqués et un peu inclinés en avant, à ligament extérieur très-bombé et à deux impressions musculaires bien distinctes. Ces mollusques sont répandus dans toutes les mers et habitent de préférence les fonds sablonneux. On les trouve presque toujours enfoncés dans le sable, la vase ou même le bois ou les pierres. La *psammobie* rose est une jolie coquille, lisse et luisante, longue de 0m,03 à 0m,04, abondante dans la Méditerranée.

La *psammobie* du garum est longue et large comme le doigt, lisse, noire ou brun foncé, avec quelques raies plus claires; on la trouve dans la mer des Indes et l'océan Pacifique, et surtout à Amboine. Pour s'en procurer en grande quantité, on cherche sur le rivage un endroit où la mer soit bien calme, et là on fouille dans le sable noir, surtout dans celui qui est mélangé de vase ou d'humus. La chair de cette espèce est blanche et tendre; on s'en sert pour préparer une sauce appelée bocassan ou sauce d'Ambon et qui rappelle beaucoup celle que les Romains faisaient servir sur leurs tables, sous le nom de garum, pour exciter l'appétit des convives. Pour cela, on laisse d'abord ces mollusques pendant quelques jours dans l'eau de mer, afin d'en détacher complétement le sable et les autres corps étrangers; puis on les ouvre pour en retirer la chair; mais on rejette le foie.

« Cette chair, dit E. Jacquemin, reste pendant huit jours dans de la saumure, puis dans de bon vinaigre, auquel on ajoute des racines de galanga coupées par tranches, des racines d'ingwer blanc et des enveloppes de siliquastrum ou du poivre noir. On transvase ensuite le tout dans un pot de terre où l'on met de l'huile d'olive et que l'on ferme bien hermétiquement. Préparé de cette manière, le bocassan se conserve des années. Cette sauce aromatique a un goût délicieux; on s'en sert pour accommoder toutes sortes de mets et surtout pour les rôtis. Amboine en envoie tous les ans des quantités énormes sur tous les marchés des Indes. Les Hollandais recherchent particulièrement le bocassan blanc. Dans la composition du bocassan noir, qui est plus goûté des Chinois et des Malais et qui se rapproche davantage du garum des Romains, il n'entre pas de vinaigre. »

PSAMMOCHARE s. m. (psamm-mo-ka-re — du gr. *psammos*, sable; *chairô*, je me plais). Entom. Syn. de POMPILE.

PSAMMOCOLE s. f. (psamm-mo-ko-le — du gr. *psammos*, sable, et du lat. *colo*, j'habite). Moll. Genre de mollusques qui réunit les psammobies et les psammotées.

PSAMMODE s. m. (psamm-mo-de — du gr. *psammodês*, sablonneux). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux ou placoïdes, de la famille des cestracions, comprenant trois espèces fossiles du calcaire carbonifère de Bristol, en Angleterre.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PSAMMODIE s. m. (psamm-mo-dî — du gr. *psammodês*, sablonneux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées arénicoles, comprenant quatre espèces, dont deux habitent la France.

PSAMMODROME s. m. (psamm-mo-dro-me — du gr. *psammos*, sable; *dromeus*, coureur). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, formé aux dépens des lézards, et comprenant deux espèces qui habitent le midi de l'Europe.

— s. m. pl. Tribu de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, ayant pour type le genre psammodrome.

PSAMMODYTE s. m. (psamm-mo-di-te — du gr. *psammos*, sable; *dutês*, qui habite). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

PSAMMOLÈPE s. m. (psamm-mo-lè-pe — du gr. *psammos*, sable; *lepis*, écaille). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, trouvé dans le vieux grès rouge de Riga.

PSAMMOMYS s. m. (psamm-mo-miss — du gr. *psammos*, sable; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, très-voisin des rats.

PSAMMOPHILE s. m. (psamm-mo-fi-le — du gr. *psammos*, sable; *philos*, qui aime). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des stellions.

PSAMMOPHIS s. m. (psamm-mo-fiss — du gr. *psammos*, sable; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et comprenant une dizaine d'espèces, dont une se trouve dans le midi de l'Europe et les autres dans les régions chaudes des deux continents : *Les* PSAMMOPHIS *sont des couleuvres qui préfèrent les endroits sablonneux.* (P. Gervais.)

PSAMMOPHYLAX s. m. (psamm-mo-fi-lakss — du gr. *psammos*, sable; *phulax*, gardien). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

PSAMMORHOA s. m. (psamm-mo-ro-a). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des stellions.

PSAMMORYCTE s. m. (psamm-mo-ri-kte — du gr. *psammos*, sable; *oruktês*, fossoyeur). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, très-voisin des rats.

PSAMMORYCTIN, INE adj. (psamm-mo-ri-ktain). Mamm. Qui ressemble à un psammorycte.

— s. m. pl. Tribu de rongeurs fossiles, qui a pour type le genre psammorycte.

— **Encycl.** La tribu des *psammoryctins* est caractérisée par $\frac{4}{4}$ molaires et par le prolongement en pointe de l'angle postérieur de la mâchoire inférieure. On n'en trouve aujourd'hui aucun représentant en Europe, mais on trouve, dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs, des preuves que ce continent a été autrefois habité par des animaux présentant les caractères de cette tribu. De nombreuses espèces habitent aujourd'hui l'Amérique et d'autres régions chaudes du globe; on est certain qu'en Amérique les espèces actuellement vivantes n'ont fait que succéder à des espèces fossiles de l'époque diluvienne; ce que l'on ne pourrait affirmer pour les autres régions, dont la paléontologie n'est pas encore assez connue. Le genre, aujourd'hui éteint, des archæomys est caractérisé par le plissement de l'émail des dents supérieures, qui forme un petit ovale à l'angle antéro-externe, et la couronne de la dent est traversée par trois arcs concentriques s'arc-boutant, le premier sur les extrémités de l'ovale, le second sur le premier et le troisième sur le second. Le genre des théridomys est caractérisé par des incisives lisses et $\frac{4}{4}$ molaires, puis, à la mâchoire supérieure, par deux replis d'émail du côté interne, séparés par un sillon oblique produisant des plis qui s'effacent par la trituration. La mâchoire inférieure est remarquable par un pli de chaque côté des molaires, qui sont ainsi partagées en deux lobes, dont chacun a une île d'émail On en a trouvé des échantillons en Auvergne, aux environs d'Issoire, dans le miocène et dans les marnes lacustres de Ronjon, près du Puy-en-Velay. Le genre des nélomys est caractérisé par des poils en forme de piquants qui couvrent leur corps, et par $\frac{4}{4}$ molaires. Ils ont un sillon transversal partageant les molaires supérieures en deux parties distinctes, partagées elles-mêmes chacune par un sillon secondaire. Pour les molaires inférieures, la première seule est divisée comme les précédentes et les trois autres ont chacune trois parties en angles saillants et rentrants. L'Amérique méridionale a été habitée par ces rongeurs fossiles pendant l'époque diluvienne. Ils y vivent encore aujourd'hui.

Le genre des échimys, épineux comme les nélomys, a ses molaires moins compliquées; chacune est également divisée en deux portions distinctes, mais la postérieure seule est coupée par un sillon secondaire. A la mâchoire inférieure, les angles saillants et rentrants ne se retrouvent pas. M. Lund a trouvé dans les cavernes du Brésil une espèce qui se rapproche de l'*echimys elegans*, espèce vivante qui se trouve encore dans le Brésil. On en a trouvé aussi une espèce dans le miocène inférieur d'Auvergne. Un genre voisin des précédents est celui des lonchophorus, dont une seule espèce a été trouvée dans les cavernes du Brésil, le *lonchophorus fossilis*. Le genre des phyllomys est caractérisé par des molaires supérieures composées de quatre lames transversales simples. M. Lund en a trouvé une espèce fossile également dans les cavernes du Brésil. Un dernier genre enfin, celui des adélomys, est au moins douteux. On n'en a encore pu étudier que quelques fragments de mâchoires qui rappellent en partie les thérédomys et les archæomys.

PSAMMOSAURE s. m. (psamm-mo-sô-re — du gr. *psammos*, sable; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des lézards.

PSAMMOSTÉE s. f. (psamm-mo-sté — du gr. *psammos*, sable; *osteon*, os). Hist. nat. Concrétion sablonneuse affectant des formes d'ossements.

PSAMMOTÉE s. f. (psamm-mo-té — du gr. *psammos*, sable). Moll. Genre de mollusques acéphales, formé aux dépens des psammobies, et qui leur a été de nouveau réuni.

PSAMMOTHERME s. m. (psamm-mo-tèr-me — du gr. *psammos*, sable; *thermos*, chaud). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des mutillides, dont l'espèce type habite l'Afrique.

PSAMMOTROPHE s. m. (psamm-mo-tro-fe — du gr. *psammos*, sable; *trophê*, nourriture). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des molluginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PSAMMURE s. m. (psamm-mu-re — du gr. *psammos*, sable; *oura*, queue). Erpét. Syn. de TROPIDOSAURE, genre de reptiles sauriens.

PSAMYLLE s. m. (psa-mi-lle; *ll* mll.). Crust. Genre de crustacés peu connu.

PSANACÉTUM s. m. (psa-na-sé-tomm). Bot. Syn. du genre TANAISIE, ou, selon d'autres, section du même genre.

PSAPHARE s. m. (psa-fa-re — du gr. *psapharos*, maigre, faible). Entom. Syn. de CHERRUS.

PSAPHIS, dème de l'Attique, sur le territoire duquel se trouvait l'oracle d'Amphiaraüs.

PSAPHON, jeune Libyen qui ne visait à rien moins qu'à se faire passer pour un dieu. Il rassembla un grand nombre d'oiseaux auxquels il apprit à répéter ces mots : *Psaphon est un dieu, Psaphon est un dieu.* Lorsqu'il les jugea suffisamment instruits, il les lâcha dans la campagne et bientôt les bosquets ne retentirent plus que de ces paroles : *Psaphon est un dieu!* Ce prétendu prodige frappa vivement la multitude, qui ne tarda pas à décerner à l'adroit Libyen les honneurs divins.

La folle vanité de Psaphon a passé en proverbe et il y est fait de fréquentes allusions.

« Le cardinal, affamé de louanges et en disette de louangeurs, a dressé une école, ou *volière de Psaphon*, dans l'Académie... Là se ramasse un grand nombre de pauvres ardélions qui apprennent à composer des fards pour plâtrer les laides actions et à faire des onguents pour mettre sur les plaies du public et du cardinal. Il promet quelque avancement et jette quelques petites assistances à cette canaille qui combat la vérité pour du pain. »

Abbé DE SAINT-GERMAIN.

« Père Duchesne, que tu aies reçu de Bouchotte, en un seul jour, 60,000 francs pour crier dans ta feuille aux quatre coins de la France : *Psaphon est un dieu!* et pour calomnier Danton, c'est la moindre de tes infamies. Tes numéros et tes contradictions à la main, je suis prêt à prouver que tu es un avilisseur du peuple français et de la Convention. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Est-on convenu de celui qu'on veut porter ou étouffer, on ne s'occupe que de lui seul; on le prône ou on le décrie partout; la Renommée a le mot pour emboucher l'une ou l'autre des deux trompettes que Voltaire lui donne. C'est là tout le secret des cabales. C'est l'histoire du Libyen *Psaphon*. »

DE JOUY.

PSARE s. m. (psa-re — du gr. *psaros*, tacheté). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des syrphides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe et la Géorgie.

PSARI, ville de la Turquie d'Asie. V. IPSARA.

PSARIANÉ, ÉE adj. (psa-ri-a-né — du lat. *psaris*, bécarde). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la bécarde ‖ On dit aussi PSARINÉ et PSARIDINÉ.

— s. f. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le genre bécarde.

PSARIDINÉ, ÉE adj. (psa-ri-di-né — du lat. *psaris*, bécarde). Ornith. Syn. de PSARIANÉ.

PSARINÉ, ÉE adj. Syn. de PSARIANÉ.

PSARIS s. m. (psa-riss — mot lat. dérivé du gr. *psaros*, tacheté). Ornith. Nom scientifique du genre bécarde.

PSARISOME s. m. (psa-ri-so-me — du gr. *psaros*, tacheté; *soma*, corps). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des todidées, formé aux dépens des eurylaimes.

PSAROCOLIE s. m. (psa-ro-ko-lî — du gr. *psaros*, tacheté; *koleos*, fourreau). Ornith. Syn. d'ICTÈRE.

PSAROÏDE s. m. (psa-ro-i-de — de *psaris*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Syn. de PASTEUR.

PSAROPHOLE s. m. (psa-ro-fo-le — du gr. *psaros*, tacheté; *pholis*, écaille). Ornith. Syn. d'ARTAMIE ou OCYPTÈRE.

PSAROS s. m. (psa-ross — mot gr. qui signif. *tacheté*). Ornith. Nom donné par les auteurs anciens au sansonnet.

PSATHYRA s. m. (psa-ti-ra — du gr. *psathuros*, fragile). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant des espèces qui croissent à l'île Maurice. ‖ Section du genre agaric.

PSATHYRÉ, ÉE adj. (psa-ti-ré — rad. *psathyra*). Bot. Qui ressemble à une psathyra.

— s. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre psathyra.

PSATHYRELLE s. f. (psa-ti-rè-le — dimin. de *psathyra*). Bot. Syn. de PSATHYRA, section du genre agaric.

PSATHYROSE s. f. (psa-ti-rô-ze — du gr. *psathuros*, friable). Minér. Sulfure double d'argent et de cuivre.

— **Encycl.** La *psathyrose* est un des corps rangés sous la qualification de polybasite; mais elle a des caractères plus nets : elle contient les sulfures d'argent et de cuivre, où le soufre est représenté par 2, et ceux d'antimoine et d'arsenic, où le soufre est représenté par 1. Elle est toujours cristallisée en prismes fortement cannelés. Au chalumeau, elle est fusible, en donnant les caractères du soufre, de l'arsenic, de l'antimoine et un globule d'argent plus ou moins cuivreux. Elle a la dureté de la chaux fluatée et donne au canif une poussière noire. Son éclat métallique est très-vif; ses colorations sont noires, opaques, brunes et translucides sur les bords très-tranchants. La *psathyrose* a une cassure conchoïdale et esquilleuse; sa forme, sa couleur, sa poussière, son éclat permettent en général de la reconnaître facilement.

PSATURA s. m. (psa-tu-ra). Bot. Syn. de PSATHYRA.

PSATUROCHÈTE s. f. (psa-tu-ro-kè-te — du gr. *psathuros*, fragile; *chaitê*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PSATYRIEN s. m. (psa-ti-ri-ain — du gr. *psathurion*, gâteau; du chef de cette secte, qui était fabricant de gâteaux). Hist. ecclés. Membre d'une secte d'ariens, au VIe siècle.

— **Encycl.** La secte des *psatyriens* a été souvent confondue avec celle des psalliens. Les *psatyriens* (pâtissiers) formaient un parti secondaire d'ariens, à Constantinople. Ils avaient reçu leur nom d'un pâtissier syrien (Théoctiste), qui soutenait que le Père était avant le Fils. Dans le concile d'Antioche en 360, les *psatyriens* soutinrent que le Fils de Dieu avait été tiré du néant de toute éternité; qu'il n'était qu'une simple créature; qu'en Dieu la génération ne diffère point de la création. C'était la doctrine qu'Arius avait enseignée d'abord et qu'il avait prise dans Platon.

PSAUME s. m. (psô-me — lat. *psalmus*, gr. *psalmos*, de *psallô*, pincer un instrument à cordes; de *psaô*, gratter). Ecrit. sainte. Chacun des cantiques attribués à David : *Les* PSAUMES *seront l'admiration de tous les siècles et de tous les peuples où le vrai Dieu sera connu.* (Fén.) ‖ *Psaumes de la pénitence*, *Psaumes pénitentiaux*, *Les sept psaumes*, Psaumes, au nombre de sept, que l'on a coutume de réciter pour demander à Dieu le pardon de ses péchés. ‖ *Psaumes d'alleluia*, Nom donné par saint Jérôme aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse de Dieu. ‖ *Psaumes graduels*, Nom donné à quinze psaumes, composés à l'occasion du retour de la captivité de Babylone, et que chantait le peuple en marchant au temple.

— Loc. fam. *Bréviaire de Fécamp, à trois leçons et à trois psaumes, et rien du tout qui ne veut*, Chose minime, à peu près nulle.

— **Encycl.** Le livre des *Psaumes*, placé au nombre des livres canoniques de l'Ancien Testament, est, avec l'*Iliade* et l'*Odyssée*, un des plus curieux monuments de la poésie primitive. Pour l'éclat, l'ampleur du style, la majesté des images, l'énergie de l'expression, ce recueil peut lutter avec les plus grandes explosions lyriques de l'antiquité grecque; il a, de plus, une profusion tout orientale de métaphores et de figures qui l'en distinguent et lui donnent une place à part dans la littérature de tous les peuples. En en faisant un livre sacré, dicté par l'Esprit-Saint, rempli de prophéties si claires que les juifs ne les y ont jamais vues, en forçant d'admirer chacune de ses parties comme une œuvre divine devant laquelle il faut s'incliner, les catholiques ont nui à ce beau livre, qui gagne assurément quelque chose à être considéré comme une œuvre humaine. Qu'un petit peuple, attaché à son culte, à son Dieu, souvent écrasé par des voisins puissants et réduit à la servitude, trouve à ses instincts poétiques une telle expression, qui atteint souvent au sublime, il y a là de quoi provoquer l'admira-

tion; si c'est le Saint-Esprit qui a tout fait, nous aurions le droit d'exiger encore davantage.

Les *psaumes* sont véritablement les chants nationaux des Juifs et il devait en être ainsi chez un peuple pour qui l'idée de religion et l'idée de patrie étaient absolument identiques; c'étaient leurs chants de guerre, leurs chants de victoire et leurs chants d'actions de grâces. Le recueil porte, dans le canon hébreu, le titre de *Sepher tehilim* (livre des louanges); mais tous les *psaumes* ne contiennent pas exclusivement et spécialement les louanges de Dieu; beaucoup d'entre eux ne sont que de simples prières, demandant à Jéhovah son assistance et la rémission des péchés. Peut-être les Juifs considéraient-ils comme des sortes de louanges les prières, les plaintes, ainsi que les traits de profonde humilité du pécheur sincèrement repentant, implorant pour ses fautes la miséricorde du Très-Haut. La Bible nous apprend que les lévites étaient particulièrement occupés à chanter des louanges et des remercîments au Seigneur, de sorte que l'application générale des *psaumes* aux pratiques du culte leur fit conserver cette appellation de *chant de louanges;* c'est en partant de cette considération que saint Jérôme leur donne le nom d'hymnes dans sa traduction.

Comme toutes les grandes œuvres de la poésie primitive, les *psaumes* sont en partie anonymes, quoiqu'ils aient souvent un énergique cachet d'individualité. La tradition en attribue la majeure partie au roi David et il s'est même trouvé des écrivains ecclésiastiques pour lui en attribuer la totalité, sans s'arrêter à la difficulté que présente, par exemple, le *Super flumina Babylonis*, composé évidemment durant la captivité sur les rives de l'Euphrate, au bord duquel le poëte se dit forcé de suspendre sa harpe, désormais muette. Ces intrépides soutiennent que David, doué de l'esprit prophétique, a fort bien pu chanter, plusieurs siècles à l'avance, les angoisses d'Israël captif. Soixante et onze *psaumes* seulement portent le nom de David dans le recueil hébreu, et il est même permis de douter que le roi-prophète soit l'auteur de tous; quelques autres, attribués à Asaph, Heman, Ethan, Idithun, sont à peu près de la même époque; Asaph, dont douze *psaumes* portent le nom (le XLIXe et la série du LXXIIe au LXXXIe), était le chef des lévites institués par David pour chanter les *psaumes*, avec accompagnement d'instruments; Heman et Ethan, auteurs l'un du LXXXVIIe, l'autre du LXXXVIIIe *psaume* (nous suivons le numérotage de saint Jérôme), appartinrent à la même corporation. Deux *psaumes* portent le nom de Salomon, le LXXIe et le CXXVIe; la série tout à fait distincte qui va du CXIXe au CXXXIVe dut avoir le même auteur; on y sent le même souffle dans toutes ses parties et le sujet est identique : ce sont les *psaumes* dits *graduels;* ils sont précédés d'une autre série, les *psaumes* acrostiches, réunis en un seul, le CXVIIIe. Le CXXXVIe, *Super flumina Babylonis*, est attribué à Jérémie; le LXIVe à Ezéchiel; Aggée et Zacharie seraient les auteurs des *psaumes* CXI et CXLV. Enfin, un certain nombre semblent appartenir à l'époque des Macchabées.

Pendant les trois annees de la persecution d'Antiochus, le chant des *psaumes* fut interrompu; mais cet espace ne fut pas assez long pour faire perdre le recueil et, d'ailleurs, tout fut réparé sous les Macchabées, ainsi que nous le dit l'historien Josèphe (*Antiquités des Juifs*, XII, XI).

Le livre des *Psaumes* ne porte la trace d'aucun ordre, ni dans la chronologie ni dans les idées; la séparation même de plusieurs d'entre eux est parfaitement arbitraire et le sens général gagnerait souvent à ce que le commencement d'un *psaume* fût ajouté à la fin du précédent; c'est ce que les juifs et les protestants ont fait pour plusieurs *psaumes*, d'où il résulte que chez eux la division du recueil n'est plus la même que chez les catholiques.

Les Hébreux partagent ordinairement le psautier en cinq livres; plusieurs Pères admettent cette division, d'autres la contestent, prétendant que le Nouveau Testament ne cite jamais le psautier que sous le nom d'un seul livre. Cependant, on peut supposer que cette distribution des *psaumes* en cinq livres est fort ancienne, car, à la fin de chaque livre, on lit la même conclusion, laquelle semble avoir été mise là par Esdras ou par ceux qui travaillèrent au recueil des livres sacrés depuis la captivité de Babylone. Selon les Hébreux, le premier livre du psautier finit au *psaume* XL, le second au *psaume* LXXI, le troisième au *psaume* LXXXVIII, le quatrième au *psaume* CV et enfin le cinquième au *psaume* CL. Le nombre des *psaumes* canoniques a toujours été fixé, chez les juifs comme chez les chrétiens, à cent cinquante; un cent cinquante et unième *psaume*, qui se trouve dans le texte grec, n'a jamais été reconnu comme canonique. Sur ces deux points seuls existe une entente unanime; mais on n'est nullement d'accord sur la manière de partager les *psaumes*. Les juifs en font deux du IXe et commencent le Xe à ces mots du *psaume* IX, verset 22 : *Ut quid, Domine, recessisti longe?* Il en résulte que, depuis cet endroit jusqu'au *psaume* CXIII, leurs citations et leurs nombres sont différents des nôtres et de ceux des grecs. Ils avancent toujours d'un *psaume*. Les protestants, qui suivent la division des Hébreux, sont dans le même cas. Au *psaume* CXIII : *In exitu Israel de Ægypto...*, ils coupent le *psaume* en deux; leur CXIVe *psaume* commence par ce verset : *Non nobis, Domine, non nobis...*, qui, pour les catholiques, fait partie du *psaume* CXIII. De sorte que le CXIVe *psaume* des grecs et des latins est pour eux le CXVIe. Mais ils réunissent en un seul les *psaumes* CXIV et CXV, en sorte qu'ils ne diffèrent plus que d'un nombre jusqu'au *psaume* CXLVI; puis, de même que les juifs, ils réunissent en un seul les *psaumes* CXLVI et CXLVII.

Les théologiens ont disserté à perte de vue sur la signification même des *psaumes*. Quelques-uns ont voulu y voir des prophéties; d'autres une suite des événements de la vie de David; d'autres enfin prétendent y découvrir l'ordre des solennités qui se célébraient dans le temple. Saint Augustin dit qu'on doit diviser le livre en trois parties de cinquante *psaumes* chacune, la première partie ayant rapport à la vocation, la seconde à la justification et la troisième à la glorification des saints. Tout cela est bien puéril. Ceux qui ont travaillé à ce recueil n'ont eu certainement d'autre but que de transmettre à la postérité ce curieux document poétique avec exactitude et scrupule, laissant à ceux qui se proposeraient d'étudier la lettre des *psaumes* le soin de faire les remarques que leur suggéreraient leurs études sur l'ordre, l'arrangement et le sens des textes.

Outre les cent cinquante *psaumes* canoniques, il en existe un autre qu'on ne trouve ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans la *Vulgate;* mais on le lit dans une version syriaque, dans la plupart des exemplaires grecs, dans l'arabe, dans les livres de prières des grecs. Plusieurs écrivains sacrés le citent. Il a pour titre : *Cantique d'actions de grâces de David lorsqu'il eut vaincu Goliath.* Il n'a jamais été reconnu pour canonique.

On a aussi publié, sous le nom de *Psautier de Salomon*, un recueil de dix-huit *psaumes* que l'on trouva en grec dans la bibliothèque d'Augsbourg; le Père Jean-Louis de La Cerda les traduisit en latin avec des commentaires plus ou moins ingénieux; il convient qu'ils ne sont pas de Salomon, mais de quelque juif, fort en grec et très-versé dans la lecture des auteurs sacrés, qui aurait composé ces *psaumes* à l'imitation de ceux de David.

Ces *psaumes* n'étaient point inconnus des anciens Pères. Ils existaient dans un manuscrit tiré de la bibliothèque d'Alexandrie, que l'on conserve précieusement en Angleterre, et dont ils étaient arrachés par suite de quelque accident. Plusieurs auteurs en parlent, mais ni les Hébreux ni les latins ne les ont connus.

Les quinze *psaumes* du psautier, du CXIXe au CXXXIVe, sont appelés *Psaumes graduels.* Un des plus beaux de tous, le *De profundis*, appartient à cette série. Plusieurs explications ont été fournies pour justifier cette dénomination. Le texte hébreu nomme ces *psaumes : Cantiques des montées;* le chaldéen : *Cantiques chantés sur les degrés de l'abîme.* Les juifs disent que, lorsque l'on voulut, au retour de la captivité de Babylone, jeter les fondements du temple, il sortit de terre une immense quantité d'eau, « qui eût abîmé toute la terre, » si Achitophel n'eût eu l'idée d'écrire sur les quinze degrés du temple le nom de Jéhovah; d'autres traduisent l'hébreu par : *Cantiques des excellences.* Mais les noms de *Cantiques des degrés* et de *Psaumes graduels* sont restés. Cette dénomination vient, pense-t-on, de ce qu'on les chantait sur les quinze degrés du temple; mais, outre qu'on n'est pas d'accord sur le lieu du temple où se trouvaient ces quinze degrés, on ne trouve aucune trace d'une telle cérémonie dans le culte hébraïque. La version la plus naturelle est celle qui veut que l'on traduise l'hébreu par : *Cantique de la montée.* La Bible emploie toujours le verbe *monter* quand il s'agit pour les Juifs de se rendre au temple. Ces cantiques seraient donc ceux que l'on chantait lorsque les solennités appelaient au temple tout le peuple; ils ont pu être également chantés au retour de la captivité de Babylone et dans ce sens encore ils seraient justement appelés les cantiques de la montée au temple. On lit dans le *psaume* CXXI : « Les tribus sont montées à Jérusalem; » Jérémie s'exprime ainsi en prédisant le retour de la captivité : « Alors, je les ferai monter et revenir dans leur pays. »

Enfin, dans le texte hébreu, les *psaumes* XXIV, XXXIII, XXXVI, CX, CXI, CXVIII et CXXXIV sont appelés acrostiches, parce que le premier verset a pour première lettre la première lettre de l'alphabet, le second la seconde, et ainsi de suite. Saint Jérôme n'a conservé cette forme qu'au *psaume* CXVIII.

On est parfaitement fixé sur l'importance qu'avait le chant des *psaumes* dans le culte juif. A la vérité, on manque de documents sur le nombre des *psaumes*, leur arrangement et la façon dont ils étaient musicalement traités dans le premier temple; on ne possède même que de maigres renseignements sur toutes ces données pendant la période du second temple; mais il est hors de doute que les *psaumes*, durant l'une et l'autre période, formaient une partie importante du culte. Dès l'époque de David, il en existait déjà un recueil considérable, trois mille, disent les juifs. David les faisait chanter devant le tabernacle quand il l'eut fait placer à Jérusalem sur le mont Sion; il avait réglé les fonctions des lévites à cet égard, établi quatre mille chantres ou musiciens pour les accompagner. Salomon maintint, dans le temple splendide qu'il fit bâtir, le même ordre que son père avait prescrit; on continua à observer cet ordre dans le temple jusqu'à ce qu'il fût détruit par Nabuchodonosor. Les chants cessèrent pendant la captivité de Babylone; mais, dès le retour des Hébreux dans le pays de Chanaan, Zorobabel, leur chef, et Jésus, fils de Josedech, grand prêtre, firent dresser un autel pour y offrir des sacrifices et rétablirent le chant des *psaumes* tel qu'il était auparavant. (Esdras, III, II-X.)

Il est probable que l'on a fait en Judée pour les *psaumes* dits de David ce que l'on a fait en Grèce pour les poëmes dits d'Homère. Une série de collections et de révisions a évidemment formé le recueil que nous possédons aujourd'hui. On attribue la principale révision à Esdras le prophète. Avant lui, les prêtres et les lévites en avaient chacun un recueil, puisque c'était à eux de les chanter; ils les emportèrent sans doute à Babylone afin de les enseigner à leurs enfants et de les y exercer. Ils n'avaient pas moins besoin de ce livre que de celui du *Lévitique*, qui renfermait le détail de leurs fonctions, et ils espéraient, comme tous les captifs, qu'il leur serait un jour permis de rentrer dans leur patrie. Comme Esdras était prêtre, il avait un recueil de ces *psaumes* et, le collationnant et le complétant par l'addition de *psaumes* composés pendant la captivité et depuis, il en forma le livre à peu près tel que nous le possédons.

De nombreuses sectes ont rejeté l'autorité sacrée de ce livre; de ce nombre sont les nicolaïtes, les marcionites, les gnostiques et les manichéens, qui rejetaient, d'ailleurs, l'autorité de tout l'Ancien Testament. Ils ne voyaient dans les *psaumes* que des chants profanes. « Ils ont eu, dit saint Léon, l'audace et l'impiété de rejeter les *psaumes*, qui se chantent dans l'Eglise universelle avec la plus grande dévotion. » L'Eglise protestante, comme l'Eglise grecque, accepte l'autorité canonique du livre des *Psaumes*, mais certaines sectes les rejettent; de ce nombre sont les anabaptistes; les protestants libéraux, qui ne croient point à l'inspiration, font, on le comprend, peu de cas de ce livre. Les protestants qui les admettent chantent d'ordinaire les *psaumes* dans la traduction française de Marot un peu rajeunie.

Les *Psaumes* sont le plus long et le plus remarquable recueil de la poésie hébraïque. Sans doute, les sentiments n'en sont point toujours très-louables; la haine, la vengeance y respirent souvent; mais c'est pour ce fait qu'ils sont plus humains, plus éloquents. Ils se composent de vers cadencés et mesurés; mais, comme nous ne connaissons plus la vraie prononciation de l'hébreu, nous ne pouvons pas en sentir l'harmonie, ce qui n'empêche pas le fait d'exister. Josèphe, Origène, Eusèbe, saint Jérôme, parmi les anciens, et, depuis eux, Le Clerc, Bossuet, Fleury, dom Calmet, Michaelis ont été de ce sentiment. Chateaubriand, Fontanes, de Bonald et tous les auteurs chrétiens ont insisté sur la haute poésie de ce livre, auquel on ne peut littérairement reprocher qu'une certaine obscurité due au langage figuré et poétique dont se sont servis les auteurs.

La plus ancienne traduction des *psaumes* est celle des Septante; mais elle est souvent peu d'accord avec les autres versions grecques qu'Origène avait rassemblées dans ses hexaples. La paraphrase chaldaïque des *psaumes* passe pour être du rabbin Joseph l'Aveugle; elle est beaucoup plus moderne et moins exacte que celle des autres livres hébreux composée par Onkélos et par Jonathan. La traduction syriaque est très-ancienne et elle a été faite sur le texte hébreu. Il y a deux versions arabes, dont l'une a été faite sur le texte hébreu, l'autre sur la traduction syriaque. La version éthiopienne a été traduite de la version cophte, laquelle est une traduction de celle des Septante. La traduction *italica*, ou première *Vulgate* latine, fut faite sur les Septante; elle fut retouchée deux fois par saint Jérôme et est devenue la traduction officielle de l'Eglise catholique. Les traductions françaises sont nombreuses; malheureusement, elles sont en grande partie faites sur la *Vulgate* latine. Les traductions protestantes sont plus exactes. La meilleure, faite sur le texte même, a paru il y a peu d'années; elle est due à M. Perret-Gentil, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Depuis l'établissement du christianisme, l'usage que l'Eglise a fait des *psaumes* a beaucoup varié. Dans la primitive Eglise, on les chantait au moment de la communion, pendant le sacrifice eucharistique. Dans les livres de messe, à la communion, on a conservé des fragments de *psaumes* dont on a fait des antiennes. A l'introït, l'usage, dès les temps les plus reculés du christianisme, s'est maintenu jusqu'à nos jours de chanter un *psaume* entier ou, du moins, une notable partie d'un *psaume*. Du temps de saint Chrysostome et de saint Augustin, on chantait un *psaume* entre l'épître et l'évangile. Dans l'*Antiphonaire* de Grégoire le Grand, ainsi que dans les livres de messe actuels, on trouve à cet endroit de l'office quelques versets de *psaumes* auxquels on donne le nom de *répons* ou de *graduel;* on donne le nom de *trait* aux fragments de *psaume* chantés à l'offertoire, restes du *psaume* entier qui se chantait autrefois à ce moment.

Quant à l'emploi des *psaumes* dans les prières que l'Eglise a instituées à différentes heures du jour, on manque de renseignements pour les premiers siècles. Dans les *Constitutions des apôtres* (liv. II, ch. LIX, et liv. VIII, ch. XXXVII), il est seulement dit qu'à l'office du matin (laudes) on chantait le *psaume* LXII, et à l'office du soir (vêpres) le *psaume* CXL. A partir du IVe siècle, on a des indications plus précises. Dans l'*Antiphonaire* de Grégoire le Grand, on peut déjà voir à chaque fête les mêmes *psaumes* que ceux du bréviaire qui règle la liturgie moderne, à fort peu de chose près. Les différents changements introduits dans les offices, pendant tout le cours du moyen âge, semblent avoir peu ou point porté sur la distribution de la psalmodie.

La commission préposée par le pape Pie V à l'effet de distribuer définitivement les offices partagea l'année en trois cents jours, en en laissant soixante pour les fêtes particulières de saints ou autres, et, en ce qui concerne les *psaumes*, le psautier tout entier se trouva réparti dans ces trois cents jours, avec répétitions au besoin pour les autres jours. Cette distribution définitive subsiste encore actuellement.

Par une singulière transformation, ces chants religieux et patriotiques des Juifs sont devenus l'expression même de la foi chrétienne : *Psalmus vox Ecclesiæ est*, dit saint Ambroise. Dans la bouche de l'Eglise, les *psaumes* reçoivent des sens et des explications dont personne ne se serait douté; toutes ses croyances, ses espérances, ses aspirations y trouvent leur plus parfaite expression; ces chants que les juifs appliquaient exclusivement à leur nationalité, l'Eglise prétend qu'ils ont été écrits pour elle et, quand elle est la plus forte, elle défend aux juifs de s'en servir.

Les *psaumes* se chantaient chez les juifs à deux chœurs. Cette tradition du chant s'est conservée dans l'Eglise catholique; les deux chœurs récitent alternativement leur verset. Cet usage est des plus anciens; on prétend que, dès le temps de saint Ignace, il était établi dans l'Eglise d'Antioche. L'Italie le reçut des Grecs. Il fut introduit dans l'Eglise de Milan par saint Ambroise, et la plupart des Eglises d'Occident suivirent en cela l'exemple de celles d'Italie.

Les cinquante-deux premiers *psaumes*, traduits par Clément Marot, ont été mis en musique par différents auteurs pour l'usage du culte protestant. Cette musique, conçue dans la forme des cantiques, ne présente que peu d'intérêt. De grands compositeurs ont souvent été tentés par ce vaste sujet. En premier lieu, nous citerons Marcello, qui fit une paraphrase des vingt-cinq premiers *psaumes*.

Parmi les grands maîtres modernes, Mendelssohn seul a essayé de traduire en musique les grandes images des psalmistes et a choisi pour thèmes de son inspiration les *psaumes* CXV (op. 31), XLII (op. 14), LXXXXCV (op. 46) et CXIV (op. 151). Le *Miserere* d'Allegri a un article spécial dans le *Grand Dictionnaire.*

Les *psaumes* de la pénitence sont au nombre de sept; ce sont ceux qui portent dans la Vulgate et dans saint Jérôme les numéros VI, XXXI, XXXVII, L, CI, CXXIX et CXLII. Deux sont surtout célèbres, le *Miserere*, que le psautier met dans la bouche de David lorsque Nathan vint lui reprocher son adultère avec Bethsabée, et le *De profundis*, qui figure aussi dans la série des *psaumes* dits graduels. Tous, à l'exception du *De profundis* (*ps.* XXIX), sont attribués à David. L'Eglise, en choisissant ces sept *psaumes*, a obéi à la vieille superstition juive qui attribuait au nombre sept une foule de vertus cabalistiques : le chandelier avait sept branches, le lépreux se baignait sept fois avant d'être purifié, Gédéon fit sept fois le tour de Jéricho au son des trompettes. « Il est certain que le nombre sept n'est pas indifférent, dit judicieusement le *Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique.* Les sept *Psaumes* correspondent aussi aux sept années de pénitence que l'Eglise imposait autrefois à certaines catégories de pécheurs; Origène dit qu'ils symbolisent les sept manières d'obtenir la rémission des péchés et qui sont : le baptême, le martyre, l'aumône, le pardon à autrui, la confession d'un infidèle, la surabondance de la charité et la pénitence.

Une bulle d'Innocent III a ordonné de réciter les sept *Psaumes* de la pénitence durant le carême; Pie V a affecté une indulgence à cette lecture faite tous les vendredis du carême, sauf le vendredi saint; celui qui les récite conformément aux rubriques du bréviaire gagne cinquante jours d'indulgences. Le *De profundis* et le *Miserere* sont chantés aux messes des morts.

Une multitude de commentaires sur les *psaumes* ont été écrits de tout temps; les ouvrages les plus recommandables en ce genre sont les suivants :

A l'époque des Pères de l'Eglise : *Origenis selecta in psalmos* (fragments; édition de Wirceburg, 1780, t. VII et VIII); *Eusebii commentaria in psalmos* (nouvelle collection des Pères et des écrivains grecs; édition Montfaucon, Paris, 1707); saint Hilaire, *Traité des psaumes* (édition 1730, t. Ier, pag. 2 et suiv., ouvrage très-estimé); saint Chrysostome, *Homeliæ in psalmos*, *Commentarii ad*

morum disciplinam admodum opportuni; Breviarium in psalterium (*inter Opera sancti Hieronymi*, édition Martinay, tome II); *Sancti Augustini enarrationes in psalmos* 150 (édition de Lyon, tome VIII); *Theodoreti interpretatio in* 150 *psalmos* (édition Colon., 1617, tome Ier, p. 58 et suiv.; ouvrage précieux pour l'intelligence grammaticale et historique des *psaumes*).

Au moyen âge : *Bedæ Venerabilis expositio psalmorum* (Colon., 1688, tome VIII des *Œuvres*); *Euthymii Zigabeni comment. in psalmos* (*Bibl. maxima Patrum*, tome XIX).

Dans les temps modernes, par des catholiques : *Jansenii Cornelii episcopi paraphrasis in psalmos cum annotationibus* (Lovan., 1574); *Agellii commentarii in psalmos et in cantica divini officii* (Paris, 1611); ces commentaires sont, en la matière, le meilleur ouvrage du XVIe et du XVIIe siècle, également apprécié des catholiques et des protestants; *Bellarmini explanatio in psalmos* (Colon., 1611); Le Blanc, *Psalmorum Davidicorum analysis* (Colon., 1682, 6 vol. in-fol.); Joh. Lorini, *Commentarii in librum psalmorum* (Venet, 1718, 4 vol. in-fol.); Topffer, *Liber psalmorum apertus* (Lindav., 1834, 3 vol. in-fol.); Handschuch, les *Psaumes expliqués* (Vienne, 1839, 5 vol. in-4o); Schegg, les *Psaumes traduits et expliqués* (1845, 3 vol. in-4o); Reinke, les *Psaumes messianiques* (1857, 2 vol. in-8o).

Travaux des non-catholiques, protestants, juifs et autres : Rosenmüller, *Psalmi annotationibus perpetuis illustrati* (Lipsiæ, 1798, 3 vol.); Tholuk, *Traduction et classement des psaumes* (1843, in-8o); Hengstenberg, *Commentaire sur les psaumes* (1849, in-8o); Philippson, *Commentaire sur les psaumes* (Leipzig, 1857, in-4o); ce commentaire du juif Philippson est extrêmement estimé.

Psaumes de David (LES), traduction en vers français, par Clément Marot (1538, in-12). S'il existe un genre de poésie auquel ce que l'on appelle le style marotique ne peut être appliqué sans contre-sens, c'est assurément la poésie lyrique; ce qui ailleurs est de la grâce, de l'aisance, de la naïveté fait le plus singulier effet au milieu des grandes images et des mouvements lyriques de l'ode. Clément Marot a traduit les psaumes dans le style de ses épigrammes et madrigaux; ce que deviennent les vieilles mélodies hébraïques ainsi travesties, il est aisé de le deviner. Cependant cette traduction jouit d'une vogue immense et troubla toute la vie du poëte, la Sorbonne ayant cru devoir censurer l'ouvrage et les protestants l'ayant, au contraire, adopté pour leurs chants liturgiques, ce dont on fit un crime à Marot, bien innocent de ce choix. Il avait composé sa traduction pour l'Eglise catholique et durant de longues années on ne s'aperçut pas que c'était une hérésie horrible que de chanter en français, que le Seigneur n'était agréablement flatté que par des psaumes latins. François Ier, tous les seigneurs et toutes les dames de sa cour chantèrent les psaumes de Marot. La Sorbonne ayant commencé à y trouver à redire, surtout parce qu'elle crut découvrir çà et là des inexactitudes de traduction, le poëte arrêta son œuvre; mais le roi lui ordonna de l'achever, ce dont Marot le remercia par ces vers :

Puisque voulez que je poursuive, ô sire,
L'œuvre royal du psautier commencé
Et que tout cœur aimant Dieu le désire,
D'y besogner ne me tiens dispensé.
S'en sente donc qui voudra offensé,
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penser, si jà ne l'ont pensé,
Qu'en vous plaisant me plaist de leur déplaire.

C'était sur des airs de chansons ou de vaudevilles à la mode que se chantaient ces psaumes français. Nous en donnons un plus bas, paroles et musique; c'est la traduction du célèbre *Super flumina Babylonis*. Un peu plus tard, ces vieux airs ne semblèrent plus suffisants et l'on sentit le besoin d'adapter aux paroles des mélopées plus appropriées; un obscur musicien, Guillaume Frank, y adapta des mélodies allemandes (1552) à la prière de Théodore de Bèze et de Calvin, et c'est sous cette forme que les *Psaumes* de Cl. Marot sont encore chantés dans l'Eglise réformée. Goudimel a aussi composé pour ces psaumes des airs, bien archaïques aujourd'hui, mais qui ont une certaine valeur pour l'histoire de l'art musical : les *Psaumes de David mis en musique à quatre parties, en forme de motets* (Paris, 1565, in-4o).

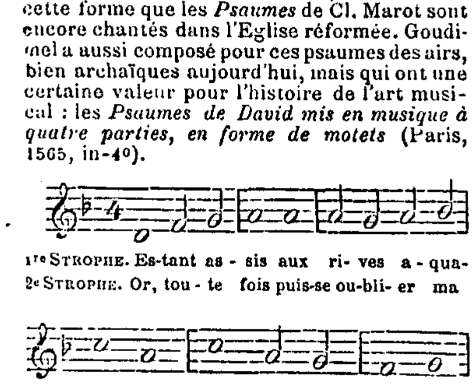

XIII.

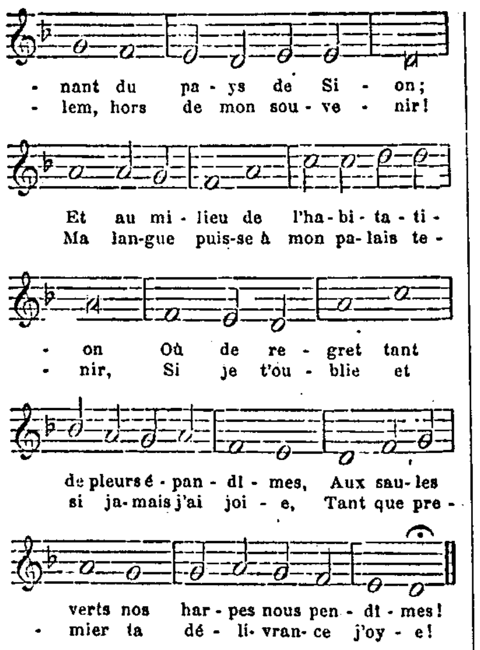

Psaumes de J.-B. Rousseau, traduction en vers de quelques-uns des psaumes de David. V. ODES.

PSAUME (Nicolas), en latin **Psalmeus**, prélat français, né à Chaumont-sur-Aire (Meuse) en 1518, mort à Verdun en 1575. Il devint abbé de Saint-Paul, de Verdun, évêque de cette ville (1548), se signala par son éloquence au concile de Trente, où il attaqua vivement l'abus des commendes et défendit les droits des évêques en 1550, et fut nommé, en 1562, secrétaire de la congrégation chargée de présenter les décrets sur la réforme des évêques. Lorsque Charles-Quint avait assiégé Metz en 1552, Psaume s'était mis à la tête des habitants de sa ville épiscopale, qui redoutaient d'être aussi attaqués, afin de rétablir et d'augmenter les fortifications et les travaux de défense. Il déploya aussi un grand zèle pour préserver son diocèse de l'hérésie. Nous citerons de lui : *Exposition de la messe* (1558); *Préservatifs contre les changements de religion* (Verdun, 1563, in-8o); le *Vrai et naïf portrait de l'Eglise catholique* (Reims, 1574, in-8o); *Medulla votorum et sententiarum Patrum concilii Tridentini super præcipuis materiis præpositis in congregationibus ab adventu card. Lotharinginci cum episcopis Gallis ad finem concilii*, journal curieux de ce qui s'est passé de 1562 jusqu'à la fin du concile de Trente, publié par Estival (1725, in-fol.), etc.

PSAUME (Etienne), bibliographe français, né à Commercy en 1769, mort en 1828. Il avait reçu les ordres mineurs, lorsque, la Révolution ayant éclaté, il renonça à suivre la carrière ecclésiastique, adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint administrateur et procureur-syndic du district de Commercy, se rendit ensuite à Nancy, où il ouvrit une librairie, puis fut avocat, journaliste, ne réussit dans aucune de ces professions, resta quelque temps comme correcteur dans une imprimerie de Paris et finit par se retirer dans sa ville natale avec la collection de livres rares et précieux qu'il s'était formée. Psaume fut assassiné à coups de bâton dans la forêt de Hazois par ses deux gendres, Cabouat et Simon, poussés par un sentiment de cupidité. « C'était, dit Charles Nodier, un homme de beaucoup de savoir, qui professait en religion, en morale et en politique un scepticisme chagrin, amer, presque toujours hostile. Nous citerons, parmi ses écrits : *Eloge de l'abbé Lionnois* (Nancy, 1806); *Eloge de M. Aubry, ancien prieur bénédictin* (Paris, 1809); *Notice sur feu M. l'abbé Georgel* (Paris, 1817, in-8o); *Dictionnaire bibliographique* ou *Nouveau manuel du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, 1824, 2 vol. in-8o); l'*Essai élémentaire sur la bibliographie*, qui se trouve en tête du premier volume, est très-estimé. Psaume a collaboré au *Journal de la Meurthe*, au *Narrateur de la Meuse*, à la *Biographie moderne* et rédigé pendant quelque temps le *Journal de la cour d'appel de la Meurthe*.

PSAUTIER s. m. (psô-tié — lat. *psalterium;* de *psallere*, jouer d'un instrument). Recueil des psaumes.

— Espèce de voile à l'usage de quelques religieuses, qui s'en couvrent la tête et les épaules quand elles chantent l'office.

— Grand chapelet qui a cent cinquante grains.

— **Encycl.** Le *psautier* est un des livres de la liturgie catholique. Dans les *Actes des Apôtres*, il est appelé *Liber psalmorum*, tandis que saint Augustin le nomme : *Codex psalmorum, qui Ecclesiæ consuetudine psalterium nuncupatur.* Les deux vers que voici ont été composés pour le *psautier* de David :

Ter quinquagenos David canit ordine psalmos,
Versus bis mille sexcentos sex canit ille

Selon d'Ortigue, on appelle *Psalterium planum* le *psautier* qui ne contient que le texte des cantiques, *sine glossa. Item inveni in armario... psalterium planum, colletanum psalterium Ieronimi planum, psalterium cum glossa* (*Inventar. ann.* 1118, *inter probat*, tome Ier, *Hist. Nem.*, p. 66, col. 1). *Psalterium B. V. Mariæ*, un *psautier* que l'on a disposé pour la dévotion à la sainte Vierge. On lit dans la bulle de Sixte IV, ann. 1479, *ex Biblioth. reg. : In ducatu Britanniæ et pluribus aliis locis, crescente fidelium devotione, ab aliquo tempore certus innobatus, et modus sive ritus orandi, pius et devotus, qui etiam antiquis temporibus a Christi fidelibus in diversis mundi partibus observabatur, videlicet quod quilibet volens eo modo orare dicit qualibet die ad honorem Dei et beatissimæ Virginis Mariæ, et contra imminentia mundi pericula, toties angelicam salutationem,* AVE, MARIA, *quot sunt psalmi in psalterio Davidico videlicet centies et quinquagesies, singulis decem salutationibus hujusmodi orationem Dominicam semel præponendo; et iste ritus sive modus orandi, psalterium beatæ Virginis Mariæ vulgariter nuncupatur.*

PSCHENT s. m. (pschèntt). Antiq. Espèce de mitre ou de couronne que portent les principales divinités de l'Egypte : *Une figure de couleur rougeâtre, à tête d'épervier et coiffée du* PSCHENT, *soutenait un disque renfermant le globe ailé.* (Th. Gaut.) *Leurs têtes superbes secouent avec fierté ces espèces de mitres qui leur donnent l'air de prêtres égyptiens coiffés du* PSCHENT. (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le *pschent* est la grande couronne royale dans l'ancienne Egypte. Il y avait aussi la couronne blanche, insigne de la royauté de la haute Egypte, et la couronne rouge qui appartenait aux souverains de la basse Egypte. Le *pschent* est l'emblème de la souveraineté dans les deux régions; c'est une sorte de double diadème ou tiare ornée d'appendices devant et derrière. Osiris est tantôt représenté coiffé de la couronne blanche et tantôt du *pschent;* souvent aussi il porte l'*atew*, en qualité de juge infernal; c'est une espèce de mitre conique ornée de deux plumes d'autruche ou de longues cornes, auxquelles s'ajoutent souvent des uræus et autres emblèmes. Le *pschent* est aussi un attribut de la déesse Maut, épouse du dieu Ammon. La coiffure égyptienne ordinaire, pièce d'étoffe retombant des deux côtés de la tête, s'appelait le *klaft*.

PSCHIPOLNIZA, nom donné, chez les Wendes, à une classe d'esprits familiers animés des plus mauvaises intentions pour les hommes.

PSÉCADE s. f. (psé-ka-de — du gr. *psekazô*, je mouille). Antiq. Esclave d'une dame grecque ou romaine, chargée de coiffer et de parfumer sa maîtresse.

PSÉCADIE s. f. (psé-ka-dî — du gr. *psekas*, goutte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des yponomeutides, comprenant deux espèces qui habitent l'Allemagne.

PSÈCE s. f. (psè-se). Antiq. rom. V. PSÈQUE.

PSECTROCÈRE s. m. (psè-ktro-sè-re — du gr. *psektra*, brosse; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite Java.

PSÉLAPHAQUE s. m. (psé-la-fa-ke — du gr. *psélaphaô*, je palpe). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, comprenant seize espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PSÉLAPHE s. m. (psé-la-fe — du gr. *psélaphaô*, je palpe). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, type de la famille des psélaphiens, comprenant six espèces qui presque toutes habitent l'Europe centrale.

— s. m. pl. Syn. de PSÉLAPHIENS, chez quelques auteurs.

— **Encycl.** Les *psélaphes* sont caractérisés par des palpes maxillaires très-longues et avancées; des antennes en massue allongée; les yeux arrondis, saillants; la tête allongée et bilobée antérieurement; le prothorax en ovale allongé, presque fusiforme; l'abdomen court, élargi au sommet; les élytres rétrécis à leur base; les pattes grêles, avec les cuisses renflées et les jambes un peu arquées. Le *psélaphe de Heis* a environ une ligne de longueur; sa couleur est d'un brun foncé, glabre, lisse, avec les antennes, les élytres et les pattes roussâtres; on le trouve, mais assez rarement, aux environs de Paris; il vit sous les mousses et les écorces, dans les lieux humides. Le *psélaphe porte-hache*, moitié plus petit que le précédent, est assez répandu en Europe.

PSÉLAPHIEN, IENNE adj. (psé-la-fi-ain, i-è-ne — rad. *psélaphe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au psélaphe. ‖ On dit aussi PSÉLAPHIDE et PSÉLAPHIDÉ, ÉE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères trimères, ayant pour type le genre psélaphe : *Les* PSÉLAPHIENS *se trouvent cachés pendant le jour sous les pierres.* (Chevrolat.) *Les* PSÉLAPHIENS *sont des insectes de très-petite taille.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *psélaphiens* ont, en général, le corps médiocrement allongé, assez épais, presque cylindrique; la tête fort rétrécie en arrière; les yeux proéminents; les antennes plus ou moins longues et moniliformes; les palpes inégales; les mandibules cornées; les mâchoires membraneuses et bifides; le corselet cylindrique ou en cœur; l'écusson peu visible; les élytres tronqués au sommet. Ces insectes se tiennent cachés pendant le jour sous les pierres, les écorces d'arbres ou dans les prés; vers le soir, ils courent avec vitesse sur les tiges des graminées. Quelques-uns se trouvent dans les fourmilières ou dans les bois morts et spongieux. Les *psélaphiens* se nourrissent surtout d'insectes. Cette famille comprend les genres psélaphe, métopias, tyrus, bythine, batrise, euplecte, clavigère, articère, etc.

PSÉLAPHOPÉTIE s. m. (psé-la-fo-pé-sî — du gr. *psélaphaô*, je palpe; *petaô*, j'ouvre). Entom. Syn. d'ÆGA.

PSÉLION s. m. (psé-li-on — du gr. *psellion*, collier). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ménispermées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

PSELLION s. m. (psèl-li-on — mot gr. qui signif. *collier*). Antiq. gr. Espèce de bijou porté au bras et au cou par les femmes grecques.

PSELLISME s. m. (psèll-li-sme — gr. *psellismos;* de *psellos*, bègue). Pathol. Nom générique de tous les vices de la parole.

PSELLUS (Michel-Constantin), un des plus féconds et des plus célèbres écrivains byzantins. Il naquit à Constantinople en 1020 et mourut en 1110. Psellus était tout à la fois mathématicien, philosophe, orateur, médecin et alchimiste. Il contribua beaucoup à ranimer le goût des lettres et des sciences chez ses compatriotes et dut à la grande renommée dont il jouissait d'être appelé dans les conseils des empereurs byzantins. Précepteur de l'empereur Michel Ducas, dit Parapinace, il s'attacha plutôt, suivant les habitudes de la sophistique du Bas-Empire, à faire de son élève un savant grammairien qu'un homme d'Etat. Lorsque Michel Ducas monta sur le trône en 1701, il prit Psellus comme son principal conseiller. Mais Nicéphore le Botoniate, en renversant Parapinace, céda aux suggestions d'un certain Jean, philosophe d'Italie, et dépouilla Psellus de ses biens et de ses dignités. Celui-ci, fatigué de ces intrigues de cour et dégoûté des vaines grandeurs du monde, se retira dans la solitude d'un couvent, où il mourut en 1110, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Psellus a écrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Commentaire sur les huit livres de l'*Acoustique *d'Aristote*, traduit en latin, d'après le texte grec resté inédit, par Comozi (1554); *Paraphrase sur le traité de l'*Interprétation *d'Aristote* (Venise, 1503); *Des propriétés des minéraux*, ouvrage mi-parti de grec et de latin (Toulouse, 1615); *Chronographie de* 975 *à* 1060; *Des quatre sciences mathématiques* (Bâle, 1556). « Psellus, dit M. Hœfer (*Histoire de la chimie*) a beaucoup contribué, par l'autorité de ses écrits, à répandre parmi les Grecs de l'Orient le goût des études alchimiques, auxquelles, du reste, ses contemporains n'étaient déjà d'avance que trop disposés. » Il nous est parvenu un petit traité de l'*Art de faire de l'or*, adressé à Michel, patriarche de Constantinople. Ce traité existe en manuscrit à la fin d'un petit imprimé de format in-12, appartenant à la Bibliothèque nationale de Paris et intitulé *De veritate et antiquitate artis chemiæ* (Paris, 1561). On n'y rencontre rien qui n'ait déjà été dit et redit par tous les alchimistes antérieurs à Psellus. Le soufre, l'oxymel, la chrysocolle de Macédoine y sont représentés comme les agents qui doivent opérer la transmutation des métaux. L'auteur cite souvent les philosophes grecs et surtout le fondateur de l'école académique. Dans un autre écrit intitulé Διδασκαλία παντοδαπή, Psellus, adoptant les théories cosmogoniques et physiques d'Empédocle, admet l'existence de quatre éléments : l'eau, l'air, le feu et la terre. Ce livre, qui a une certaine importance, a été écrit en grec, puis traduit en latin par Fabricius et inséré dans le recueil de cet auteur avec la mention suivante : *Ex apographo Lindenborgiano, græce nunc primum editus, et latino versus a I. Alb. Fabricio* (Hambourg, in-4o, *Bibliotheca græca, liber V*).

PSEN s. m. (psènn — du gr. *psên*, guêpe). Entom. Syn. de TRYPOXYLON.

PSÈNE s. m. (psè-ne — du gr. *psênos*, chauve). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, comprenant quatre espèces, dont le type habite les côtes de l'Australie.

PSÉPHELLE s. f. (psé-fè-le — dimin. du gr. *psêphos*, boule). Bot. Section du genre centaurée, érigée par quelques auteurs en genre particulier.

PSÉPHISME s. m. (psé-fi-sme — gr. *psêphisma*, même sens). Antiq. Décret du sénat et du peuple des villes de la Grèce. ‖ Décret proposé au peuple d'Athènes et accepté par lui.

PSÉPHITE s. m. (psé-fi-te — du gr. *psêphos*, petite boule). Géol. Roche à pâte schisteuse, renfermant des fragments de diverse nature.

— **Encycl.** Le *pséphite* est une roche conglomérée, composée d'une pâte argiloïde ou schisteuse, renfermant des fragments de schistes, plus rarement d'autres roches. Sa

texture est grenue, souvent friable, quelquefois meuble ou tenace. Il est ordinairement tacheté; le fond de sa couleur est rougeâtre ou verdâtre, ce qui constitue deux variétés. « Les *pséphites*, dit A. Rivière, forment des couches, des amas et des filons, à texture poudingiforme et bréchiforme. Ils accompagnent les poudingues avec lesquels ils se lient intimement, ainsi qu'avec les porphyres rouges. Le *pséphite* rouge se trouve principalement dans la partie inférieure des terrains pénéens, tandis qu'on rencontre le *pséphite* verdâtre surtout dans les terrains stratifiés inférieurs. »

PSÉPHOBOLE s. m. (psé-fo-bo-le — du gr. *psêphos*, petite pierre; *ballô*, je jette). Antiq. Cornet pour jouer aux dés, chez les Grecs et chez les Romains.

PSÉPHOLAX s. m. (psé-fo-laks). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande.

PSÉPHOPHORIE s. f. (psé-fo-fo-rî — du gr. *psêphos*, petite pierre; *phoros*, porteur). Antiq. gr. Action de voter avec de petits cailloux blancs et noirs.

PSÈQUE s. f. (psè-ke — lat. *pseca;* du gr. *psekas*, gouttelette). Antiq. rom. Esclave qui coiffait sa maîtresse et lui parfumait la tête avec des eaux de senteur. ‖ On écrit aussi PSÈCE.

PSÉTOVAN s. m. (psé-to-van). Chronol. Autre nom du mois des Hébreux, appelé plus ordinairement SIVAN.

PSETTE s. m. (psè-te). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes, comprenant trois espèces qui vivent dans la mer des Indes.

PSEUD ou **PSEUDO**, préfixe qui signifie faux, et qui vient du grec *pseudês*, menteur. Ce préfixe peut se construire presque à volonté avec tous les substantifs, et ceux dont la nomenclature va suivre doivent être considérés seulement comme les principaux, comme les plus consacrés par l'usage.

PSEUDACACIA s. m. (pseu-da-ka-si-a — du pref. *pseud*, et de *acacia*). Bot. Ancien nom du genre robinier.

PSEUDAGRILE s. m. (pseu-da-gri-le — du préf. *pseud*, et de *agrile*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestidés, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PSEUDALCANINE s. f. (pseu-dal-ca-ni-ne). Chim. Matière colorante rouge, extraite de la racine d'orcanette.

PSEUDALCYONS s. m. pl. (pseu-dal-si-on — du préf. *pseud*, et de *alcyon*). Zooph. Famille d'éponges, dont la substance est presque calcaire.

PSEUDALÉE s. m. (pseu-da-lé — du gr. *pseudaleos*, faux). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des olacinées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

PSEUDALÉOÏDE s. m. (pseu-da-lé-o-i-de — de *pseudalée*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Genre d'arbrisseaux, voisin des pseudalées, et comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

PSEUDANGUSTURE s. f. (pseu-dan-gu-stu-re — du préf. *pseud*, et de *angusture*). Mat. médicale. Fausse angusture.

PSEUDANTHE s. m. (pseu-dan-te — du préf. *pseud*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

PSEUDAPTINE s. m. (pseu-da-pti-ne — du préf. *pseud*, et de *ptine*). Entom. Syn. de DIAPHORE.

PSEUDARADE s. m. (pseu-da-ra-de — du préf. *pseud*, et de *arade*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites.

PSEUDARTHRIE s. f. (pseu-dar-trî — du préf. *pseud*, et du gr. *arthron*, articulation). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

PSEUDARTHROSE s. f. (pseu-dar-trô-ze — du préf. *pseud*, et du gr. *arthron*, articulation). Pathol. Articulation contre nature.

— **Encycl.** Breschet résume en quelques lignes l'origine des différentes *pseudarthroses* : « Lorsque les bouts d'un os fracturé, dit-il, ne se consolident pas entre eux, mais restent plus ou moins mobiles l'un sur l'autre; lorsque les os qui forment une articulation diarthrodiale s'abandonnent et que l'un d'eux, sortant de sa cavité, se loge dans l'épaisseur des tissus ou sur un autre point de la surface osseuse; lorsque sur les os de très-jeunes sujets ou même de fœtus, étant encore à l'état d'épiphyses, les divers points d'ossification ne se réunissent pas les uns aux autres pour se confondre entre eux; lorsque les extrémités arthrodiales des os ne se forment et ne se développent point, ou que les cavités qui doivent recevoir ces éminences articulaires ne se creusent pas : alors les rapports de concavité et de convexité ou de contiguïté normaux ne s'établissant point, il en résulte des brisures ou articulations fausses ou *pseudarthroses*.... Celles-ci peuvent être rangées sous quatre catégories différentes : 1° *pseudarthroses* de la continuité des os, résultant de fractures imparfaitement consolidées avec mouvements entre les fragments osseux, survenant pendant la vie extra-utérine; 2° *pseudarthroses* accidentelles, suite de luxations non réduites pendant la vie extra-utérine; 3° *pseudarthroses* survenant pendant la vie intra-utérine et appartenant à la contiguïté des os, résultant de la non-formation des cavités articulaires ou de la tête des os; 4° *pseudarthroses* survenant pendant la vie intra-utérine, appartenant à la continuité des os résultant de la non-consolidation des points épiphysaires des os. » (Breschet, *Dict. de méd.*, t. XXVI.)

— *Premier genre de pseudarthrose.* Cette fausse articulation est la plus commune; elle succède aux fractures et se trouve, par conséquent, dans la continuité des os. On la rencontre presque toujours dans les fractures non consolidées de l'humérus et du fémur. Ces os, après avoir subi la solution de continuité, ne se réunissent pas toujours par un cal osseux, soit parce que le traitement a été mal dirigé, soit parce que le malade s'est trop tôt servi de son membre, soit qu'il y eût des dispositions à la non-consolidation. Les deux extrémités contiguës de l'os fracturé exercent l'une sur l'autre un frottement qui a pour résultat de détruire d'abord les aspérités et de former ensuite une concavité d'un côté et une convexité de l'autre, de façon à préparer les surfaces articulaires. Bientôt se développe entre les deux extrémités de l'os fracturé un cordon fibreux, flexible, cylindroïde, qui les unit d'une manière plus ou moins lâche. Ce tissu, de nouvelle formation, n'est autre que le commencement du cal dans lequel n'a pas été déposée la matière osseuse. La mobilité de l'articulation dépend de l'écartement des fragments; or, celui-ci peut aller jusqu'à $0^m,06$.

— *Deuxième genre de pseudarthrose.* Cette variété présente la plus grande analogie avec les articulations diarthrodiales ordinaires. Elle est consécutive à une fracture non consolidée ou à une luxation qui n'a pas été réduite. Dans le premier cas, c'est le fragment inférieur qui se réduit en une espèce de tête articulaire, tandis que le fragment supérieur se creuse pour la recevoir; dans les cas de luxation, la tête de l'os luxé s'applique sur une surface plus ou moins plane, et là aussi il se forme une cavité articulaire. Au bout d'un certain temps, on trouve les deux nouvelles surfaces recouvertes d'un fibro-cartilage analogue à celui qui encroûte les surfaces articulaires à l'état normal, et la sécrétion d'un liquide, en tout semblable à la synovie, humecte la fausse articulation et favorise les mouvements de glissement. Le moyen de prévenir ces *pseudarthroses*, c'est de combattre toutes les causes qui empêchent la consolidation des fractures (v. FRACTURE). Les *pseudarthroses* après les fractures sont plus communes à la cuisse qu'au bras. On peut les opérer chez les vieillards et les adultes comme chez les jeunes gens; les dangers de l'opération sont d'autant plus grands qu'on se rapproche plus du tronc. Le séton est, de tous les moyens, le moins dangereux et celui qui compte le plus de succès.

— *Troisième genre de pseudarthrose.* Cette espèce de *pseudarthrose* peut se produire dans presque toutes les articulations, mais c'est le plus souvent à la cuisse qu'on la rencontre. Elle est due à un arrêt de développement des parties osseuses, et cet arrêt de développement peut porter sur la cavité cotyloïde ou sur la tête du fémur. « Dans le déplacement coxal et congénital des fémurs, dit Breschet, tantôt on ne trouve aucune trace de cavité cotyloïde, ou bien le cotyle est fort incomplétement développé; tantôt l'on ne découvre qu'une dépression superficielle. De même, pour le fémur : tantôt on voit le fémur dépourvu de tête et de la plus grande partie de son col, tantôt ces parties subsistent, mais avec un développement ou un volume moindre que dans l'état normal. Dans le premier cas, il n'existe ni ligament interarticulaire ni bourrelet cartilagineux autour de l'ébauche de la cavité cotyloïde, mais on découvre toujours une capsule fibreuse plus ou moins complète. Pour le second cas, quelquefois il y a un ligament interarticulaire plus ou moins entier; d'autres fois, on ne peut en apercevoir aucune trace, mais la capsule fibreuse, mince, lâche, incomplète et comme celluleuse sur un ou sur plusieurs points, indique constamment un développement imparfait. S'il n'y a pas de cavité cotyloïde, on ne trouve autour de la surface sur laquelle vient glisser l'extrémité supérieure du fémur qu'un périoste plus dense et plus épais. Rien n'est plus facile que de reconnaître ces *pseudarthroses* congénitales des fémurs sur le bassin, surtout si la luxation est double : la démarche des malades qui se dandinent ou se jettent alternativement sur l'un et l'autre côté du corps; l'inclinaison du tronc en avant, inclinaison qui est diminuée par la cambrure de la région lombaire, dont la courbure ou convexité de la colonne lombaire est fortement augmentée en avant; la saillie du bassin en arrière, sa plus grande obliquité ou inclinaison en avant; l'étendue transversale d'un trochanter à l'autre, beaucoup moindre par la diminution du col ou de l'absence de la tête des fémurs; le parallélisme des fémurs ou leur obliquité moins grande que dans l'état normal, et l'impossibilité d'écarter les cuisses et de les porter dans l'abduction, ce qui fait que ces personnes ne peuvent que difficilement monter à cheval. A ces symptômes, il faut ajouter l'élévation du grand trochanter et son rapprochement de la crête iliaque, conséquemment le raccourcissement des membres malades, la dépression que l'on sent dans le pli inguinal, dépression telle, que l'on peut enfoncer ses doigts et même le poing sans rencontrer la résistance produite par la présence de la tête ou du col du fémur. Cet ensemble de signes fait que tout observateur un peu attentif reconnaîtra l'existence de la *pseudarthrose* congénitale coxo-fémorale. » (Breschet, *Dict. de méd.*)

— *Quatrième genre de pseudarthrose.* Cette fausse articulation congénitale résulte d'un arrêt d'ossification ou de l'absence de soudure des surfaces qui la constituent. C'est ainsi qu'on observe parfois la mobilité de la symphyse du menton. Les deux branches du maxillaire, sous l'influence du rachitisme ou d'une autre affection du squelette, ne se sont point soudées ensemble. Le même phénomène se produit, mais plus souvent peut-être, pour les différentes pièces du sternum. Dans les os longs, qui se développent par plusieurs points d'ossification, si la réunion des diverses parties ne s'opère pas en temps ordinaire, on observe des *pseudarthroses* congénitales temporaires. Il en est de même des épiphyses qui ne se soudent que tardivement. Une substance molle, fibro-cartilagineuse ou simplement membraneuse unit les diverses parties osseuses et permet un peu de mobilité aux pièces les unes sur les autres.

PSEUDASPIS s. m. (pseu-da-spiss — du préf. *pseud*, et du gr. *aspis*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des couleuvres.

PSEUDASTILBÉ s. m. (pseu-da-stil-bé — du préf. *pseud*, et de *astilbé*). Bot. Syn. de HOTEIA.

PSEUDÉCHIS s. m. (pseu-dé-kiss — du préf. *pseud*, et du gr. *echis*, vipère). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type habite l'Australie.

PSEUDÉLAPS s. m. (pseu-dé-laps). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

PSEUDENCÉPHALE s. m. (pseu-dan-sé-fa-le — du préf. *pseud*, et de *encéphale*). Tératol. Monstre affecté de pseudencéphalie.

PSEUDENCÉPHALIE s. f. (pseu-dan-sé-fa-lî — rad. *pseudencéphale*). Tératol. Monstruosité consistant en une tumeur vasculeuse remplaçant le cerveau.

PSEUDENCÉPHALIEN, IENNE adj. (pseu-dan-sé-fa-li-ain, i-è-ne — rad. *pseudencéphale*). Tératol. Qui a le cerveau remplacé par une tumeur vasculeuse : *Monstre* PSEUDENCÉPHALIEN.

PSEUDENCÉPHALIQUE adj. (pseu-dan-sé-fa-li-ke — rad. *pseudencéphale*). Tératol. Qui a rapport à la pseudencéphalie : *Conformation* PSEUDENCÉPHALIQUE.

PSEUDÉPIGRAPHIQUE adj. (pseu-dé-pi-gra-fi-ke — du préf. *pseud*, et de *épigraphique*). Qui porte un faux titre ou un faux nom d'auteur : *Ouvrage* PSEUDÉPIGRAPHIQUE.

PSEUDÉRYTHRINE s. f. (pseu-dé-ri-tri-ne — du préf. *pseud*, et de *érythrine*). Chim. Substance extraite de l'orseille. ‖ On l'appelle aussi ÉTHER ÉRYTHRIQUE.

PSEUDÉRYX s. m. (pseu-dé-rikss — du préf. *pseud*, et de *éryx*). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

PSEUDESTHÉSIE s. f. (pseu-dè-sté-zî — du préf. *pseud*, et du gr. *aisthêsis*, sensation). Pathol. Fausse sensation, hallucination, illusion des sens.

PSEUDHELMINTHE s. m. (pseu-dèl-main-te — du préf. *pseud*, et de *helminthe*). Zool. Nom donné à des productions organiques de nature très-diverse, qu'on a prises à tort pour des vers intestinaux ou autres.

PSEUDIDE s. m. (pseu-di-de). Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PSEUDIOSMA s. m. (pseu-di-o-sma — du préf. *pseud*, et de *diosma*). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des zanthoxylées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

PSEUDIS s. m. (pseu-diss — du gr. *pseudês*, faux, trompeur). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud : *Les têtards des* PSEUDIS *sont beaucoup plus gros que la grenouille dans laquelle ils se transforment.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Ce genre de batraciens raniformes est caractérisé par une langue entière et presque circulaire; deux groupes de dents palatines entre les orifices internes des narines; le tympan peu distinct; les trompes d'Eustache petites; le corps entièrement dépourvu de pores et de renflements glanduleux; les apophyses transverses de la vertèbre sacrée non dilatées en palettes; quatre doigts libres, le premier opposé aux deux suivants; les orteils réunis par une large membrane. Le mâle a sous la gorge une vessie vocale. Les têtards, dans ce genre, sont beaucoup plus gros que l'animal parfait; aussi les a-t-on pris pour des grenouilles qui se changeaient en poisson. L'espèce type est le *pseudis de Mérian*, qui habite l'Amérique du Sud et porte le nom vulgaire de jackie. V. ce mot.

PSEUDO, préfixe. V. PSEUD. Ce préfixe s'unit par un trait d'union aux mots dont il est suivi, quand ces mots existent isolément en français.

PSEUDO-ACMELLE s. m. (pseu-do-a-kmè-le — du préf. *pseudo*, et de *acmelle*). Bot. Espèce de plantes, du genre spilanthe, qui présente de la ressemblance avec l'acmelle.

PSEUDO-ACONIT s. m. (pseu-do-a-ko-ni — du préf. *pseudo*, et de *aconit*). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculaires, renfermant des plantes qui se rapprochent de l'aconit.

PSEUDO-ACORE s. m. (pseu-do-a-ko-re — du préf. *pseudo*, et de *acore*). Bot. Espèce d'iris à fleurs bleues, qu'on appelle aussi FAUX ACORE.

PSEUDO-AGATE s. f. (pseu-do-a-ga-te — du préf. *pseudo*, et de *agate*). Minér. Fausse agate, variété du jaspe-agate.

PSEUDO-AGNUS s. m. (pseu-do-a-ghnuss — du préf. *pseudo*, et de *agnus*). Bot. Merisier à grappes.

PSEUDO-ALBÂTRE s. m. (pseu-do-al-bâ-tre — du préf. *pseudo*, et de *albâtre*). Minér. Espèce de chaux sulfatée.

PSEUDO-ALCOOL s. m. (pseu-do-al-ko-ol). Chim. Nom donné aux alcools secondaires préparés au moyen des homologues de l'éthylène.

— **Encycl.** On sait que, parmi les procédés synthétiques qu'a fait connaître M. Berthelot pour la préparation des alcools monoatomiques, il en est un qui consiste à combiner l'éthylène ou ses homologues à l'acide iodhydrique, à transformer en éther acétique l'éther simple ainsi obtenu, en le soumettant à l'action de l'azotate d'argent, et à saponifier enfin l'éther acétique par la potasse. M. Berthelot avait expérimenté cette méthode sur l'éthylène et elle lui avait fourni l'alcool ordinaire. Il l'avait également expérimentée sur le propylène, mais n'avait pas suffisamment étudié l'alcool propylique qu'il avait obtenu pour pouvoir rien décider sur sa nature. Enfin, avec l'amylène, il s'était borné à constater que ce corps s'unit, comme ses homologues inférieurs, à l'acide iodhydrique. Il crut que tous les alcools qui dériveraient des hydrocarbures C^nH^{2n} par ce moyen seraient des alcools normaux, ce que nous appelons aujourd'hui des alcools primaires.

Quelques années plus tard, M. Würtz obtint synthétiquement un hydrocarbure C^5H^{10} en chauffant l'iodure d'allyle avec du zinc-éthyle. Voulant se rendre compte de l'identité ou de la non-identité de ce corps avec l'amylène de l'alcool amylique, il se proposa de le convertir en alcool amylique par le procédé de M. Berthelot, pour préparer ensuite des sulfamylates et comparer les sels obtenus avec ceux qui proviennent de l'alcool amylique de fermentation. Toutefois, comme il avait peu de produit et qu'il ne voulait pas s'exposer à le perdre, il s'exerça à préparer l'alcool amylique avec l'amylène ordinaire. Qu'on juge de sa surprise! L'alcool amylique ainsi obtenu n'était point identique avec l'alcool amylique de fermentation.

M. Würtz donna au nouveau corps qu'il venait de découvrir le nom de pseudo-alcool amylique. Il répéta ses expériences sur d'autres hydrocarbures et, en particulier, sur ceux de la série C^nH^{2n-2}. Sous l'influence de l'acide iodhydrique, ces derniers lui donnèrent un monoiodhydrate et un diiodhydrate. Traités par l'acétate d'argent, puis par la potasse pour saponifier l'acétate formé d'abord, ces corps donnèrent des alcools ou des glycols ne présentant pas les propriétés des divers groupes d'alcools alors connus (on ne connaissait encore que des alcools primaires) et présentant, au contraire, des propriétés qui les rapprochaient du *pseudo-alcool* amylique. M. Würtz pensa donc qu'il avait découvert une nouvelle classe d'alcools, qu'il désigna sous le nom générique de *pseudo-alcools*. Voici les propriétés qu'il assigna à ces *pseudo-alcools*.

— I. PROPRIÉTÉS DES PSEUDO-ALCOOLS MONOATOMIQUES. 1° Lorsqu'on traite un *pseudo-alcool* monoatomique par l'acide sulfurique concentré, il se dédouble en eau et en l'hydrocarbure générateur. Dans les mêmes circonstances, les alcools proprement dits produisent un éther sulfurique acide, lequel, saturé par la baryte, donne un sel bien cristallisé.

2° Chauffés à 200° ou 250°, les *pseudo-alcools* se dédoublent en hydrocarbures et en eau, sans qu'il soit besoin d'employer pour cela un agent de déshydratation. Avec les vrais alcools, au contraire, qui résistent très-bien à l'action de la chaleur, un déshydratant seul peut produire ce dédoublement.

3° Le brome versé dans un *pseudo-alcool* en sépare de l'eau et s'unit à l'hydrocarbure. Avec le chlore, on obtient la même réaction, mais il se fait en même temps des produits secondaires.

Les alcools ordinaires, au contraire, perdent dans ce cas deux H et donnent des dérivés de substitution du résidu.

4° Le sodium dégage de l'hydrogène, auquel il se substitue. Sous ce rapport, les *pseudo-alcools* se comportent comme les alcools.

5° Traités par l'acide acétique, à chaud et en vases clos, les *pseudo-alcools* donnent de l'eau, un hydrocarbure C^nH^{2n} et très-peu de l'éther acétique qui leur correspond.

6° Les acides chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique transforment ces alcools dans les éthers simples correspondants. Ces éthers simples sont identiques à ceux qui se produisent par l'action directe des hydracides sur les hydrocarbures. Ils ont un point d'ébullition inférieur à celui des éthers simples des vrais alcools.

7° Les iodures des radicaux pseudo-alcooliques réagissent à froid sur l'oxyde d'argent humide, tandis que les éthers iodhydriques des vrais alcools n'y réagissent qu'à chaud. Ces derniers donnent seulement dans cette réaction un alcool et un peu de son éther. Les iodhydrates, au contraire, donnent le *pseudo-alcool*, un produit qui est aux *pseudo-alcools* ce que les éthers proprement dits sont aux alcools, et une portion d'hydrocarbure régénéré.

8° L'acétate d'argent ne réagit qu'à chaud sur les éthers iodhydriques des vrais alcools, en formant un éther acétique; il réagit à froid sur les iodhydrates ou éthers iodhydriques des *pseudo-alcools*, en donnant un éther acétique du *pseudo-alcool* et en régénérant une certaine quantité d'hydrocarbure.

9° Les iodhydrates se décomposent par la chaleur en acide iodhydrique et hydrocarbure. Les éthers iodhydriques des alcools sont infiniment plus stables.

10° Les iodhydrates chauffés avec une solution alcoolique de potasse donnent de l'iodure de potassium, de l'eau et l'hydrocarbure régénéré. Dans les mêmes conditions, les vrais éthers iodhydriques donnent un éther mixte.

11° Les éthers proprement dits dérivés des *pseudo-alcools* participent des propriétés de ces corps. La chaleur les dédouble et l'acide iodhydrique les transforme en eau et en iodhydrates. Ces caractères les différencient des éthers des vrais alcools.

12° Les oxydants ne donnent avec les *pseudo-alcools* ni aldéhydes ni acides. Il se forme des produits moins carbonés, qui, pour la plupart, sont identiques avec ceux qui résultent de l'oxydation directe de l'hydrocarbure que l'hydrate renferme.

13° La densité de vapeur du chlorhydrate d'amylène correspond à 2 volumes, comme pour tous les corps bien connus. A une haute température, cette densité correspond à 4 volumes. Dans ce cas, il y a eu décomposition et, à l'ouverture du ballon, on trouve de l'acide chlorhydrique libre. Néanmoins, pendant le refroidissement, une partie de l'acide et de l'hydrocarbure se recombinent.

14° Les propriétés des *pseudo-alcools* monoatomiques correspondant à la formule $C^nH^{2n}O$ sont imparfaitement connues. Elles paraissent être analogues aux précédentes.

— II. PROPRIÉTÉS DES PSEUDO-GLYCOLS. Ces propriétés sont moins complètement étudiées que celles des *pseudo-alcools*. Un seul caractère distingue nettement les pseudo-glycols proprement dits. Tandis que, sous l'influence de l'acide chlorhydrique, les *pseudo-alcools* échangent seulement OH contre Cl et donnent des chlorhydrines, les pseudo-glycols échangent 2OH contre Cl^2 et fournissent des dichlorhydrines.

— III. CONSTITUTION. M. Würtz admet, nous l'avons déjà dit, que les *pseudo-alcools* forment une classe de composés distincts des divers alcools connus, qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires. Voici comment il essaye d'expliquer leur constitution. Il admet que dans les alcools ordinaires tous les atomes d'hydrogène, moins ceux qui sont typiques, sont directement unis au carbone, tandis que les atomes d'hydrogène typique sont unis aux atomes d'oxygène qui saturent le carbone par une de leurs affinités. Dans les *pseudo-alcools*, il en serait de même; seulement il y aurait dans le radical des atomes d'hydrogène égaux en nombre aux atomes d'hydrogène typique, qui seraient plus faiblement unis au carbone que dans les alcools et par cela même pourraient se détacher facilement. Par conséquent, tout en ne considérant pas les *pseudo-alcools* comme des combinaisons directes d'eau et d'un hydrocarbure, on peut, conformément à cette hypothèse, les considérer dans la nomenclature comme s'ils étaient tels et les désigner sous le nom d'hydrates de leur hydrocarbure générateur. Ainsi le *pseudo-alcool* amylique sera de l'hydrate d'amylène; le *pseudo-alcool* butylique, de l'hydrate de butylène, etc. Quant aux formules rationnelles que M. Würtz propose pour ces corps, on peut s'en faire une idée par la suivante, qui appartient à l'hydrate d'amylène :

$$\left.\begin{array}{r}[(C^5H^{10})''H]'\\ H\end{array}\right\} O.$$

Il est évident que la théorie de M. Würtz n'en est pas une. C'est une tautologie. M. Würtz redit dans le langage hypothétique ce qu'il vient de dire dans le langage des faits. Il exprime les propriétés des *pseudo-alcools* d'une autre manière, mais il ne les explique pas. Son expression est même en dehors de la théorie générale de l'atomicité. Si l'hydrocarbure C^5H^{10} possède deux atomicités libres appartenant au carbone, en fixant un atome d'hydrogène il deviendra monoatomique et, comme cet atome d'hydrogène se fixera sur le carbone au même titre que les précédents, au même titre que le onzième atome d'hydrogène de l'amyle normal, il n'y a aucune raison pour qu'il tienne moins que les autres. C'est là une supposition gratuite et actuellement inadmissible. Cette question de la constitution des *pseudo-alcools* a été reprise par M. Lieben dans un mémoire publié par ce chimiste dans le *Journal de la Société de perfectionnement de Palerme* et traduit par M. Naquet dans le *Moniteur scientifique* du docteur Quesneville. Pour M. Lieben, les *pseudo-alcools* sont uniquement des alcools secondaires, et il est de fait qu'ils sont obtenus par la même méthode que l'alcool isopropylique qui est manifestement un alcool secondaire. M. Lieben, comme nous allons le voir, explique très-bien dans son hypothèse pourquoi il se forme des alcools secondaires au lieu d'alcools primaires et pourquoi, avec l'éthylène, il se produit de l'alcool ordinaire.

L'éthylène a la formule

$$\begin{array}{c}CH^2\\ |\\ CH^2\end{array}.$$

De quelque manière qu'on suppose qu'une molécule d'acide iodhydrique se fixe sur lui, l'éther iodhydrique formé répondra fatalement à la formule

$$\begin{array}{c}CH^2I\\ |\\ CH^3\end{array},$$

ou, ce qui revient au même, puisqu'ici tout est symétrique,

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2I\end{array}.$$

Cet éther, en échangeant I contre OH, donnera un alcool primaire. Il est d'ailleurs évident que l'alcool éthylique ne renfermant que deux atomes de carbone ne peut pas donner d'alcools secondaires. Les alcools secondaires (v. ce mot) exigent une molécule formée d'au moins trois atomes de carbone. Pour avoir le groupe CH,OH, il faut, en effet, un atome de carbone placé au centre d'une chaîne et échangeant deux atomicités avec deux autres atomes de carbone. Avec l'alcool éthylique, ceci n'est plus possible et, quoi qu'on fasse, il y aura toujours deux hydrogènes combinés au même carbone que l'oxhydryle. Il n'y a donc pas d'isomère possible de l'alcool ordinaire.

Il n'en est plus de même lorsqu'au lieu de partir de l'éthylène, on part d'un de ses homologues. Dans ces derniers, au moins dans ceux que nous connaissons actuellement, il existe encore deux atomicités du carbone non saturées; mais, pendant que l'une de ces atomicités appartient à un carbone placé au bout de la chaîne, l'autre appartient à un carbone placé au milieu; comme, par exemple, dans le cas du butylène qui sera

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH\\ |\\ CH^2\end{array}.$$

Il est évident qu'ici l'acide iodhydrique peut se fixer de deux manières différentes. L'iode peut s'ajouter à l'atome de carbone extrême et l'hydrogène à l'atome central, ou bien l'iode s'ajouter à l'atome central et l'hydrogène à l'atome extrême. Dans le premier cas, on aurait, pour l'iodure formé, la formule

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2I\end{array},$$

et, dans le second cas, la formule

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CHI\\ |\\ CH^3\end{array}.$$

La première de ces formules, si l'on y change I contre OH, donne la formule d'un alcool primaire

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2,OH\end{array};$$

la deuxième, par une substitution analogue, donne la formule d'un alcool secondaire

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH,OH\\ |\\ CH^3\end{array}.$$

Non-seulement l'hypothèse de M. Lieben explique la possibilité de la formation d'un alcool secondaire sous l'influence des moyens mis en œuvre pour obtenir des *pseudo-alcools*, mais elle est d'accord avec ce que nous savons sur la fixation des hydracides sur les hydrocarbures non saturés. M. Oppenheim a, en effet, démontré par ses travaux sur le propylène monobromé que c'est dans l'atome central que le métalloïde halogène a toujours de la tendance à se mettre. Voici comment il a fait cette preuve : lorsque, dans l'acétone ordinaire

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CO\\ |\\ CH^3\end{array},$$

on substitue, au moyen du perbromure de phosphore, deux atomes de brome à l'atome d'oxygène, on obtient un bromure dont la formule est

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CBr^2\\ |\\ CH^3\end{array}.$$

Ce bromure diffère du bromure d'éthylène. Or, pour qu'il existe une différence, il faut que ce dernier renferme ou bien ses deux bromes aux extrémités de la chaîne, ou bien l'un au centre, l'autre à l'extrémité. Partons de cette seconde supposition que les faits démontrent être la vraie, la formule du bromure d'éthylène devient

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CHBr\\ |\\ CH^2Br\end{array}.$$

Mais, si l'on vient à retrancher de ce corps une molécule d'acide bromhydrique au moyen de la potasse, on obtient un corps nouveau, le propylène bromé, identique au composé que l'on obtient en retranchant également une molécule d'acide bromhydrique du bromure préparé au moyen de l'acétone. Pour qu'il en soit ainsi, il faut absolument que le brome placé à l'extrémité de la chaîne s'élimine en entraînant l'atome d'hydrogène uni au carbone central, ce à quoi il était difficile de s'attendre, car il était plus probable que le brome entraînerait un atome d'hydrogène voisin. Quoi qu'il en soit, le propylène bromé répond à la formule

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CBr\\ |\\ CH^2\end{array}.$$

Si, maintenant on traite ce corps par l'acide bromhydrique, il s'y combine. Cette combinaison peut s'opérer de deux manières : ou bien le brome et l'hydrogène prendront respectivement les places qu'ils occupaient avant l'élimination d'acide bromhydrique et le bromure de propylène se trouvera régénéré, ou bien le brome se placera au milieu et l'hydrogène au bout de la chaîne et, dans ce cas, on obtiendra un bromure identique à celui qu'on obtient au moyen de l'acétone, bromure capable de régénérer l'acétone sous l'influence de l'oxyde d'argent. C'est ce dernier cas qui s'observe d'après les beaux travaux de M. Oppenheim. Dès lors, il devient évident que, dans la fixation des hydracides sur les hydrocarbures incomplets, le métalloïde halogène tend à se placer au centre de la chaîne et à donner un alcool secondaire. L'explication donnée par M. Lieben est donc tout à fait plausible.

Toutefois, l'alcool pseudo-amylique ne se comporte pas vis-à-vis des agents oxydants comme un alcool secondaire, mais comme un alcool tertiaire. Lorsqu'on l'oxyde, il ne donne pas une acétone, il donne des produits moins carbonés que lui, ce qui est le propre des alcools tertiaires. Est-il possible, malgré l'explication que nous venons de donner, que le *pseudo-alcool* amylique soit, en effet, un alcool tertiaire? Pour nous, le fait paraît parfaitement possible. Il dépend tout à fait de la nature de l'hydrocarbure auquel on combine l'acide iodhydrique. Au lieu de supposer que nous opérons sur le butylène normal

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH\\ |\\ CH^2\end{array},$$

supposons, par exemple, que nous agissions sur du méthyl-butylène ou amylène anomal

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CCH^3\\ |\\ CH^2\end{array}.$$

Il est évident que l'acide iodhydrique se fixant comme à l'ordinaire, l'iode au centre et l'hydrogène à la périphérie, donnera un iodhydrate

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ C\left\{\begin{array}{l}CH^3\\ I\end{array}\right.\\ |\\ CH^2\end{array},$$

lequel, saponifié par l'oxyde d'argent, échangera son iode contre de l'oxhydryle et fournira un alcool tertiaire

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ C\left\{\begin{array}{l}CH^3\\ OH\end{array}\right.\\ |\\ CH^3\end{array} \quad \text{ou} \quad C\left\{\begin{array}{l}C^2H^5\\ CH^3\\ OH\\ CH^3\end{array}\right. .$$

Or, on ne connaît pas exactement la constitution de l'amylène, et il est parfaitement possible qu'il représente du méthyl-butylène ou quelque chose d'analogue. On connaît, en effet, un amylène artificiel, l'éthyl-allyle de M. Würtz, dont la constitution répond à la formule

$$\begin{array}{c}CH^3\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH^2\\ |\\ CH\\ |\\ CH^2\end{array}.$$

Mais ce corps, traité par l'acide iodhydrique, fournit un alcool différent du *pseudo-alcool* amylique et qui est très-rapproché de l'alcool isobutylique, un alcool secondaire en un mot. En résumé, les alcools préparés par les hydrocarbures C^nH^{2n} ne constituent point une classe à part. Ils varient dans leur constitution avec l'hydrocarbure employé à les préparer. Ainsi l'alcool pseudo-amylique, préparé avec l'éthyl-allyle, n'est pas identique à celui qu'on obtient au moyen de l'amylène ordinaire. Ces alcools, suivant la nature de l'hydrocarbure employé, peuvent être secondaires ou tertiaires; ils sont secondaires lorsqu'ils sont préparés au moyen d'hydrocarbures normaux; ils peuvent être tertiaires quand ils sont obtenus au moyen d'hydrocarbures anomaux. Ils ne peuvent être primaires que dans un seul cas, celui où ils ne renferment que deux atomes de carbone, cas de l'alcool ordinaire.

De ces considérations il résulte que l'ensemble des propriétés décrites par M. Würtz et qui n'ont été bien étudiées que sur le *pseudo-alcool* amylique ne constituent pas des propriétés de groupe, mais des propriétés appartenant simplement à un alcool individuel. Il en résulte que la fonction pseudo-alcoolique disparaît des cadres chimiques et que le procédé de M. Berthelot ne fournit nullement une classe d'alcools, elle fournit des alcools variables. Le seul fait bien net, bien intéressant qui reste des recherches de M. Würtz, c'est que l'on ne reproduit point au moyen d'un hydrocarbure l'alcool primaire dont il provient, et de cela nous avons trouvé l'explication dans ce fait que le métalloïde halogène des hydracides a plus de propension à se combiner aux carbones du centre de la chaîne qu'à ceux des extrémités. Cette explication, fondée *à priori* sur les travaux de M. Oppenheim, reçoit une nouvelle sanction des expériences de M. Würtz et aurait pu les faire prévoir si les travaux de M. Oppenheim eussent précédé les travaux de M. Würtz au lieu de les suivre.

Les alcools secondaires ou tertiaires actuellement connus sont les suivants, en y comprenant l'alcool isopropylique qui, secondaire par sa constitution et préparé par les mêmes méthodes que les autres, mérite de figurer parmi eux :

Le *pseudo-alcool* propylique (alcool isopropylique) C^3H^8O.
Le *pseudo-alcool* butylique $C^4H^{10}O$.
Le *pseudo-alcool* amylique $C^5H^{12}O$.
Le *pseudo-alcool* hexylique $C^6H^{14}O$.
Le *pseudo-alcool* diallylique $C^7H^{16}O$.
Le *pseudo-alcool* caprylique $C^8H^{18}O$.
Le pseudo-glycol diallylique $C^6H^{14}O^2$.
Le menthol et les divers hydrates de térébenthine semblent aussi se rapprocher des corps précédents.

PSEUDO-AMBROISIE s. f. (pseu-do-an-broi-zî — du préf. *pseudo*, et de *ambroisie*). Bot. Espèce de cochléaria.

PSEUDO-AMEIVA s. m. (pseu-do-a-mèi-va — du préf. *pseudo*, et de *ameiva*). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lézards ou lacertiens, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique méridionale.

PSEUDO-AMÉTHYSTE s. f. (pseu do-a-mé-ti-ste — du préf. *pseudo*, et de *améthyste*). Minér. Espèce de spath-fluor violet.

PSEUDO-AMOME s. m. (pseu-do-a-mo-me — du préf. *pseudo*, et de *amômon*, amome), Bot. Nom vulgaire du groseillier noir.

PSEUDO-APIOS s. m. (pseu-do-a-pi-oss — du préf. *pseudo*, et du gr. *apios*, poirier). Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

PSEUDO-APOCYN s. m. (pseu-do-a-po-sain — du préf. *pseudo*, et de *apocyn*). Espèce de bignone.

PSEUDO-ARÉNACÉ, ÉE adj. (pseu-do-a-ré-na-sé — du préf. *pseudo*, et de *arénacé*). Minér. Qui ressemble à une roche arénacée.

PSEUDO-ASBESTE s. m. (pseu-do-a-sbè-ste — du préf. *pseudo*, et de *asbeste*). Minér. Nom donné à l'asbeste ligniforme et à l'asbeste dur.

PSEUDO-ASPHODÈLE s. f. (pseu-do-a-sfo-

dè-le — du préf. *pseudo*, et de *asphodèle*). Bot. Nom donné à deux espèces d'anthérie.

PSEUDO-ASTHME s. m. (pseu-do-a-sme — du préf. *pseudo*, et de *asthma*, asthme). Pathol. Faux asthme, dyspnée.

PSEUDO-BASALTE s. m. (pseu-do-ba-zal-te — du préf. *pseudo*, et de *basalte*). Minér. Espèce de roche argileuse.

PSEUDO-BDELLE s. f. (pseu-do-bdè-le — du préf. *pseudo*, et du lat. *bdella*, sangsue). Annél. Genre d'annélides, du groupe des sangsues.

PSEUDO-BÉRYL s. m. (pseu-do-bé-ril — du préf. *pseudo*, et de *béryl*). Minér. Espèce de quartz hyalin de couleur verdâtre.

PSEUDO-BLAPS s. m. (pseu-do-blaps — du préf. *pseudo*, et de *blaps*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, formé aux dépens des platynotes, et comprenant deux espèces qui habitent l'Inde.

PSEUDOBLEPSIE s. f. (pseu-do-blè-psî — du préf. *pseudo*, et du gr. *blepsis*, vue). Pathol. Nom générique de toutes les perversions de la vue.

PSEUDO-BOA s. m. (pseu-do-bo-a — du préf. *pseudo*, et de *boa*). Erpét. Syn. de SCYTALE et d'HYDROPHIS, genres de serpents.

PSEUDOBUFO s. m. (pseu-do-bu-fo — du préf. *pseudo*, et du lat. *bufo*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens anoures.

PSEUDOBUTYL-PHÉNYLIQUE adj. (pseu-do-bu-til-fé-ni-li-ke — du préf. *pseudo*, de *butyle*, et de *phénylique*). Chim. Se dit d'un alcool secondaire que l'on obtient par l'action de l'hydrogène naissant sur l'acétone propylphénylique. ‖ On l'appelle aussi PHÉNYL-PROPYL-CARBINOL.

PSEUDO-BUXUS s. m. (pseu-do-bu-ksuss — du préf. *pseudo*, et du lat. *buxus*, buis). Bot. Nom vulgaire du fragon épineux et du galé.

PSEUDO-CAPSICUM s. m. (pseu-do-ka-psi-komm — du préf. *pseudo*, et de *capsicum*), Bot. Section du genre morelle.

PSEUDOCARCIN s. m. (pseu-do-kar-sain — du préf. *pseudo*, et du gr. *karkinos*, crabe). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cyclométopes, formé aux dépens des crabes et dont les principales espèces habitent la mer des Indes.

PSEUDOCARPE s. m. (pseu-do-kar-pe — du préf. *pseudo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Fruit qui ressemble à une baie, mais qui est un cône de forme globuleuse : *Les* PSEUDOCARPES *du genévrier.*

PSEUDOCARPIEN, IENNE adj. (pseu-do-kar-pi-ain, iè-ne — rad. *pseudocarpe*). Bot. Dont le fruit est masqué par des parties étrangères qui paraissent le constituer : *Végétaux* PSEUDOCARPIENS.

PSEUDO-CATHOLIQUE adj. (pseu-do-ka-to-li-ke — du préf. *pseudo*, et de *catholique*). Qui affecte le catholicisme, sans appartenir réellement à cette Eglise : *Profession de foi* PSEUDO-CATHOLIQUE.

— Substantiv. Faux catholique, personne qui se donne pour catholique, mais qui ne l'est pas en réalité.

PSEUDOCHEIRE s. m. (pseu-do-kè-re — du préf. *pseudo*, et du gr. *cheir*, main). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux.

PSEUDO-CHRYSOLITHE s. f. (pseu-do-kri-zo-li-te — du préf. *pseudo*, et de *chrysolithe*). Minér. Péridot.

PSEUDO-CLÉMENTIN, INE adj. (pseu-do-klé-man-tain, i-ne — du préf. *pseudo*, faux, et de *clémentin*). Hist. ecclés. Qui est faussement attribué au pape saint Clément : *Les écrits appelés* PSEUDO-CLÉMENTINS *sont d'origine ébionite.* (Renan.)

PSEUDO-COBALT s. m. (pseu-do-ko-baltt — du préf. *pseudo*, et de *cobalt*). Minér. Nickel arsenical.

PSEUDOCOÏE s. f. (pseu-do-ko-î — du préf. *pseudo*, et du gr. *akoê*, ouïe). Pathol. Nom générique de l'organe de l'ouïe.

PSEUDOCOLASPIS s. m. (pseu-do-ko-la-spiss — du préf. *pseudo*, et de *colaspis*). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PSEUDO-CONTINU, UE adj. (pseu-do-kon-ti-nu, û — du préf. *pseudo*, et de *continu*). Pathol. Se dit des fièvres intermittentes et rémittentes qui affectent la forme des fièvres continues.

PSEUDO-CONTINUITÉ s. f. (pseu-do-kon-ti-nu-i-té — du préf. *pseudo*, et de *continuité*). Pathol. Caractère des fièvres pseudo-continues.

PSEUDO-CORYSTE s. m. (pseu-do-ko-ri-ste — du préf. *pseudo*, et de *coryste*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, tribu des corystiens, dont l'espèce type vit sur les côtes du Chili.

PSEUDO-COTYLÉDON s. m. (pseu-do-ko-ti-lé-don — du préf. *pseudo*, et de *cotylédon*). Bot. Premier produit de la germination des spores des fougères et des équisétacées. ‖ On l'appelle aussi PROEMBRYON.

PSEUDO-CRISTAL s. m. (pseu-do-kri-stal — du préf. *pseudo*, et de *cristal*). Minér. Forme cristalline accidentelle, appartenant d'ordinaire à un minéral autre que celui qui se trouve, dans ce cas spécial, affecter cette forme.

PSEUDO-CROUP s. m. (pseu-do-kroup — du préf. *pseudo*, et de *croup*). Pathol. Angine qui simule le croup, mais dans laquelle il n'existe pas de fausses membranes. ‖ On dit aussi FAUX CROUP.

PSEUDO-CUMÈNE s. m. (pseu-do-ku-mè-ne — du préf. *pseudo*, et de *cumène*). Chim. Hydrocarbure isomère du cumène que l'on retire du goudron de houille.

— **Encycl.** On rencontre dans le goudron de houille et l'on désigne sous le nom de *pseudo-cumène* un carbure d'hydrogène isomérique avec le mésitylène et le cumène de l'acide cuménique. Cet hydrocarbure forme avec le brome un dérivé monobromé solide et cristallisable, ce qui le distingue du cumène monobromé et du mésitylène monobromé, lesquels ne sont ni cristallisables ni même solides. Le produit retiré par distillation fractionnée des huiles de houille, qui bout d'une manière constante entre 165° et 167° et que l'on a considéré jusqu'en 1869 comme du *pseudo-cumène*, serait, d'après M. Fittig, un mélange et ne renfermerait qu'une quantité variable de *pseudo-cumène*. Cet auteur admet que l'on ne peut obtenir le *pseudo-cumène* à l'état de pureté que par synthèse ou par substitution inverse avec le dérivé monobromé cristallin. Il termine en décrivant deux dérivés du *pseudo-cumène*, savoir :

1° Le *dinitro bromo-pseudo-cumène*,

$$C^9H^9(AzO^2)^2Br,$$

est une poudre cristalline incolore, fusible de 214° à 215°, presque insoluble dans l'alcool froid, très-peu soluble dans l'alcool bouillant, dont il se sépare en forme d'aiguilles.

2° Le *pseudo-cumène bibromé* $C^9H^{10}Br^2$, préparé par l'action du brome sur le composé monobromé, est liquide à la température ordinaire, ce qui est assez singulier, le composé monobromé étant solide.

PSEUDO-CURARINE s. f. (pseu-do-cu-ra-ri-ne — du préf. *pseudo*, et de *curarine*). Chim. Alcaloïde découvert dans le laurier-rose.

— **Encycl.** La *pseudo-curarine* a été découverte par J. Lakowski dans le laurier-rose, dans les feuilles et les branches duquel elle coexiste avec l'oléandrine. Pour l'en extraire, on fait une décoction aqueuse de la plante, que l'on concentre et que l'on précipite exactement par l'acide tannique. On lave le précipité à l'eau froide et on le soumet ensuite pendant un temps assez court à l'action d'une dissolution aqueuse d'acide tannique. Le tannate de *pseudo-curarine* se dissout alors, tandis que le tannate d'oléandrine reste à l'état insoluble. On fait bouillir la solution du premier de ces corps avec de la litharge finement pulvérisée, on filtre, on évapore à siccité le liquide filtré, on épuise le résidu par l'éther afin de le débarrasser complétement d'oléandrine et l'on dissout dans l'alcool la portion insoluble dans l'éther. Par l'évaporation de la solution alcoolique, on obtient la *pseudo-curarine* sous la forme d'un vernis jaunâtre, insipide, inodore, très-soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther et non volatil. C'est une base qui neutralise les acides les plus énergiques, mais sous formes de sels cristallisables. Les solutions de ces sels sont précipitées par les chlorures mercurique et platinique. La *pseudo-curarine* paraît être sans action sur l'organisme.

Le tannate d'oléandrine resté insoluble dans l'acide tannique est agité avec de l'éther, et la solution éthérée est agitée avec de la chaux qui en précipite l'acide tannique et la chlorophylle. En laissant évaporer la liqueur filtrée, on obtient l'oléandrine sous la forme d'une substance résineuse, très-amère et jaunâtre. Ce corps est peu soluble dans l'eau, facilement soluble, au contraire, dans l'alcool et dans l'éther; elle paraît former des sels cristallisables dont les solutions sont précipitées par les chlorures d'or et de platine. L'oléandrine agit sur l'organisme à la manière d'un irritant local; elle produit, en outre, l'éternument, les vomissements, la purgation et un tétanos intermittent dont la mort peut être le résultat. Injectée dans la veine jugulaire d'un chien ou d'un lapin, elle tue rapidement ces animaux.

PSEUDOCYÉSIE s. f. (pseu-do-si-é-zî — du préf. *pseudo*, et du gr. *kuêsis*, grossesse). Pathol. Fausse grossesse.

PSEUDO-DÉMOCRITE, écrivain grec. V. DÉMOCRITE LE MYSTAGOGUE.

PSEUDO-DIPTÈRE s. m. (pseu-do-di-ptè-re — du préf. *pseudo*, et de *diptère*). Archit. anc. Edifice disposé comme un diptère, mais n'ayant qu'un seul rang de colonnes.

— **Encycl.** Le diptère consistait en deux rangs de colonnes tout autour de l'édifice et placées de telle sorte qu'un rang fût exactement derrière l'autre, colonne par colonne. Cette ordonnance, fréquemment employée dans les temples, fut remplacée plusieurs fois par le *pseudo-diptère*. L'apparence restait la même, puisqu'il y avait entre les murs du *naos* et les colonnes le même espace que dans le diptère; mais, au lieu de deux rangs de colonnes, il n'y en avait qu'un seul; le second rang pouvait être figuré par des pilastres engagés dans les murs du *naos*. D'ailleurs, le temple pseudo-diptéral avait, comme le temple diptéral, outre le *naos* et le *pronaos*, un *opisthodome*. Il comptait également huit colonnes de front sur la face antérieure et sur la face postérieure. De là il tirait, aussi bien que le temple diptéral, le nom d'*octastyle*.

PSEUDO-ÉCHINORHYNQUE s. m. (pseu-do-é-ki-no-rain-ke — du préf. *pseudo*, et de *échinorhynque*). Helminth. Nom donné par d'anciens auteurs à des vers intestinaux du groupe des acanthocéphales ou échinorhynques.

PSEUDOÉDRIQUE adj. (pseu-do-é-dri-ke — du préf. *pseudo*, et du gr. *edra*, base). Minér. Se dit d'un corps qui affecte des formes cristallines, mais dont les faces résultent de la pression exercée par des corps étrangers sur le minéral.

PSEUDO-ÉMERAUDE s. f. (pseu-do-é-me-rô-de — du préf. *pseudo*, et de *émeraude*). Minér. Variété de quartz hyalin ; de couleur verte.

PSEUDO-ÉPINEUX, EUSE adj. (pseu-do-é-pi-neu, eu-ze — du préf. *pseudo*, et de *épineux*). Entom. Qui a sur le corps des tubercules affectant la forme d'épines.

PSEUDO-ÉRYTHRINE s. f. (pseu-do-é-ri-tri-ne — du préf. *pseudo*, et de *érythrine*). Chim. Syn. d'ORSELLATE D'ÉTHYLE et d'ÉTHER ORSELLINIQUE.

PSEUDO-FONGOSITÉ s. f. (pseu-do-fon-go-zi-té — du préf. *pseudo*, et de *fongosité*). Pathol. Matière qui ressemble à une fongosité.

PSEUDO-GALÈNE s. f. (pseu-do-ga-lè-ne — du préf. *pseudo*, et de *galène*). Minér. Blende.

PSEUDOGNATHE adj. (pseu-do-ghna-te — du préf. *pseudo*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Zool. Qui a de fausses mâchoires.

PSEUDOGRAPHIE s. f. (pseu-do-gra-fî — du préf. *pseudo*, et du gr. *graphô*, j'écris). Art du faussaire.

PSEUDOGRAPHIQUE adj. (pseu-do-gra-fi-ke — rad. *pseudographie*). Qui a rapport à la pseudographie.

PSEUDO-GRAPSE s. m. (pseu-do-gra-pse — du préf. *pseudo*, et de *grapse*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, formé aux dépens des grapses et comprenant trois espèces qui habitent les mers d'Asie.

PSEUDO-GREC, ECQUE adj. (pseu-do-grèk, è-ke — du préf. *pseudo*, et de *grec*). B.-arts. Qui imite maladroitement le genre grec : *Les tableaux classiques, le mauvais goût* PSEUDO-GREC *de la Restauration le rendaient malade.* (P. d'Ivoi.)

PSEUDO-GRENAT s. m. (pseu-do-gre-na — du préf. *pseudo*, et de *grenat*). Minér. Quartz hyalin qui a la couleur du grenat.

PSEUDOGYNE s. m. (pseu-do-ji-ne — du préf. *pseudo*, et du gr. *gunê*, femme). Bibliogr. Homme signant d'un nom de femme, comme *Clara Gazul* (Prosper Mérimée), *Elisa Kernoc* (Auguste Romieu), *La vicomtesse de Talabot* (Alexis Eymery), etc.

PSEUDOHAPHIE s. f. (pseu-do-a-fî — du préf. *pseudo*, et du gr. *haphê*, toucher). Pathol. Hallucination du toucher.

PSEUDO-HÉLOPS s. m. (pseu-do-é-lops — du préf. *pseudo*, et de *hélops*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type vit aux îles Auckland.

PSEUDO-HÉMITROPE adj. (pseu-do-é-mi-tro-pe — du préf. *pseudo*, et de *hémitrope*). Minér. Se dit d'un cristal dont un sommet présente une espèce de renversement, tandis que le sommet opposé ressemble à celui des cristaux ordinaires.

PSEUDO-HERMAPHRODISME s. m. (pseu-do-err-ma-fro-di-sme — du préf. *pseudo*, et de *hermaphrodisme*). Tératol. Hermaphrodisme apparent.

PSEUDO-HERMAPHRODITE s. m. (pseu-do-èr-ma-fro-di-te — du préf. *pseudo*, et de *hermaphrodite*). Tératol. Faux hermaphrodite.

PSEUDO-HYDROPISIE s. f. (pseu-do-i-dro-pi-zî — du préf. *pseudo*, et de *hydropisie*). Pathol. Fausse hydropisie.

PSEUDO-HYDROPIQUE s. (pseu-do-i-dro-pi-ke — du préf. *pseudo*, et de *hydropique*). Personne affectée d'une fausse hydropisie.

PSEUDO-IRIS s. m. (pseu-do-i-riss — du préf. *pseudo*, et de *iris*). Bot. Glaïeul jaune.

PSEUDO-KINIQUE adj. (pseu-do-ki-ni-ke — du préf. *pseudo*, et de *kinique*). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'écorce du faux quina.

PSEUDO-LARIX s. m. (pseu-do-la-rikss — du préf. *pseudo*, faux, et du lat. *larix*, mélèze). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des abiétinées, formé aux dépens des mélèzes et dont l'espèce type croît dans le nord de la Chine.

PSEUDOLIEN s. m. (pseu-do-li-ènn — du préf. *pseudo*, et du lat. *lien*, rate). Anat. Nom donné aux corps glanduleux placés dans le voisinage de la rate.

PSEUDO-LOTUS s. m. (pseu-do-lo-tuss — du préf. *pseudo*, et de *lotus*). Bot. Plaqueminier d'Europe.

Pseudolus, c'est-à-dire le *Trompeur*, une des comédies favorites de Plaute. V. TROMPEUR.

PSEUDOLUSCINIE s. f. (pseu-do-luss-si-nî — du préf. *pseudo*, et du lat. *luscinia*, rossignol). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des sylvies.

PSEUDO-LYCUS s. m. (pseu-do-li-kuss — du préf. *pseudo*, et de *lycus*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, tribu des lagriaires, comprenant quatre espèces qui habitent l'Australie.

PSEUDO-LYSIMACHIE s. f. (pseu-do-li-zi-ma-kî — du préf. *pseudo*, et de *lysimachie*). Bot. Nom donné à la salicaire et à plusieurs espèces d'épilobes. ‖ On dit plus ordinairement FAUSSE LYSIMACHIE.

PSEUDO-MALACHITE s. f. (pseu-do-ma-la-ki-te — du préf. *pseudo*, et de *malachite*). Minér. Cuivre phosphaté.

PSEUDO-MARTYR s. m. (pseu-do-mar-tir — du préf. *pseudo*, et de *martyr*). Celui qui passe faussement pour martyr, ou qui a été martyrisé pour une mauvaise cause.

PSEUDOMASÉE s. m. (pseu-do-ma-zé — du préf. *pseud*, et de *omasée*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent la France.

PSEUDOME s. m. (pseu-do-me — du préf. *pseud*, et du gr. *ômos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une dizaine d'espèces qui presque toutes habitent les Antilles ou la Floride.

PSEUDO-MÉDECIN s. m. (pseu-do-mé-de-sain — du préf. *pseudo*, et de *médecin*). Mauvais médecin, médecin ignorant.

PSEUDO-MÉLILOT s. m. (pseu-do-mé-li-lo — du préf. *pseudo*, et de *mélilot*). Espèce de lotier.

PSEUDO-MÉLISSE s. f. (pseu-do-mé-li-se — du préf. *pseudo*, et de *mélisse*). Bot. Syn. de MICROMÉRIE, genre de labiées.

PSEUDO-MEMBRANE s. f. (pseu-do-man-bra-ne — du préf. *pseudo*, et de *membrane*). Pathol. Fausse membrane.

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE adj. (pseu-do-man-bra-neu, eu-ze — rad. *pseudo-membrane*). Pathol. Qui a le caractère d'une fausse membrane : *Tissu* PSEUDO-MEMBRANEUX.

PSEUDO-MÔLE s. m. (pseu-do-mô-le — du préf. *pseudo*, et de *môle*). Pathol. Portion de placenta ou de sang coagulé resté dans la matrice et qui affecte l'apparence d'un môle.

PSEUDOMOPS s. m. (pseu-do-mops — de *pseudome*, et du gr. *ops*, face, aspect). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des blattiens, formé aux dépens des blattes et dont l'espèce type a été trouvée à Surinam.

PSEUDOMORPHE adj. (pseu-do-mor-fe — du préf. *pseudo*, et du gr. *morphê*, forme). Minér. Qui a pris une forme cristalline propre à un autre minéral.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, type de la tribu des pseudomorphides, formé aux dépens des drépanes.

PSEUDOMORPHIDE adj. (pseu-do-mor-fi-de — de *pseudomorphe*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pseudomorphe.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre pseudomorphe.

PSEUDO-MORPHINE s. f. (pseu-do-mor-fi-ne — du préf. *pseudo*, et de *morphine*). Chim. Alcaloïde retiré de l'opium.

— **Encycl.** Pelletier avait extrait de l'opium une substance qui colorait en bleu le perchlorure de fer comme la morphine, mais qui se distinguait de ce dernier corps par quelques autres propriétés. Mais il n'avait pas précisé le procédé d'extraction de ce corps. Aussi est-il arrivé qu'en cherchant à le préparer M. Anderson ne l'a pas obtenu et a mis en doute son existence.

M. Henc a démontré que la *pseudo-morphine* existe réellement. Il a trouvé qu'on peut en combiner l'extraction avec celle de la morphine en suivant le procédé de Grégory. On opère de la manière suivante : on ajoute à la solution alcoolique du chlorhydrate de morphine, de codéine, etc., un léger excès d'ammoniaque. La *pseudo-morphine* reste en dissolution et la morphine se précipite. On sursature légèrement la solution ammoniacale par l'acide chlorhydrique ; on chasse l'alcool par distillation et l'on filtre la liqueur restante à travers un filtre de charbon. La liqueur ainsi obtenue est limpide, mais souvent colorée; on la neutralise avec de l'ammoniaque faible; il se produit un précipité volumineux, principalement composé de *pseudo-morphine*, précipité qu'on lave aussi bien que possible avec de l'eau et qu'on fait dissoudre dans l'acide acétique. On ajoute peu à peu de l'ammoniaque faible à la dissolution acétique filtrée jusqu'à ce que, après la précipitation, le papier de tournesol bleu soit légèrement rougi. La *pseudo-morphine* seule se précipite. On la combine avec l'acide chlorhydrique et l'on en

purifie le chlorhydrate par des cristallisations dans l'eau; enfin on fait dissoudre le sel pur dans beaucoup d'eau chaude et on le décompose par l'ammoniaque.

La *pseudo-morphine* est un précipité blanc, cristallin, qui, mis en suspension dans un liquide, prend l'éclat soyeux. A un certain degré d'humidité, ce précipité conserve cette apparence; mais il la perd lorsqu'il est desséché, pour la reprendre si on le remet dans des circonstances convenables. A l'état sec, il constitue une matière d'un blanc mat, qui devient transparente et cornée lorsqu'on prolonge la dessiccation.

La *pseudo-morphine* est insoluble dans l'eau, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, l'acide sulfurique faible et le carbonate de sodium. Elle est soluble dans la potasse et la soude caustique et un peu soluble dans un lait de chaux. L'ammoniaque aqueuse la dissout peu. L'ammoniaque alcoolique la dissout mieux. Elle n'a pas de réaction alcaline, car elle ne neutralise pas la moindre trace d'acide chlorhydrique.

Elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré, avec une coloration d'un vert olive. L'acide azotique concentré la dissout, elle et ses sels, en prenant une coloration orangée intense, qui passe bientôt, comme pour la morphine, au jaune. Avec le perchlorure de fer, il se produit une coloration bleue.

La *pseudo-morphine* et ses sels n'ont aucune saveur; sa base renferme une molécule d'eau de cristallisation, qu'elle perd complétement à 120°. A une température supérieure, elle se colore en jaune et se décompose. Lorsqu'on la chauffe sur une feuille de platine, il se développe bientôt une flamme fuligineuse et il reste un résidu qui exige l'emploi prolongé de la chaleur pour le traiter complétement. La *pseudo-morphine* répond à la formule $C^{17}H^{19}AzO^{4}$. Elle renferme O en plus que la morphine. On pourrait supposer que la *pseudo-morphine* a pris naissance pendant les traitements qu'on fait subir à l'opium; mais, ce qui infirme cette opinion, c'est que certains opiums fournissent régulièrement 0,02 pour 100 de morphine, tandis que d'autres opiums n'en fournissent pas de trace. Du reste, pour éclaircir ce fait, l'auteur a soumis la morphine pure au même traitement que l'opium et n'a pu obtenir de *pseudo-morphine*. D'après M. Schuzenberger, le chlorhydrate de morphine, traité par l'azotite de potassium, fournit de l'oxymorphine dont le chlorure possède une saveur amère; mais les autres propriétés de l'oxymorphine se confondent avec celles de la *pseudo-morphine*, et ces deux bases paraissent identiques.

Le chlorhydrate de *pseudo-morphine*

$$C^{17}H^{19}AzO^{4}HCl,H^{2}O$$

est une poudre blanche cristalline, insoluble dans l'alcool et dans l'acide sulfurique faible, peu soluble dans l'eau. A 20°, 1 partie de ce sel exige 70 parties d'eau pour se dissoudre. Sa solution a une forte réaction acide, mais ne présente pas de saveur amère.

Le chloroplatinate de *pseudomorphine*

$$(C^{17}H^{19}AzO^{4}HCl)^{2}PtCl^{4}$$

est un précipité jaune amorphe, un peu soluble dans l'acide chlorhydrique.

Le sulfate de *pseudo-morphine*

$$(C^{17}H^{19}AzO^{4})^{2}H^{2}SO^{4} + 6H^{2}O$$

forme de petites feuilles blanches qui rappellent le gypse. Il est probable que, jusqu'au jour où la *pseudo-morphine* a été étudiée, on l'aura, dans la préparation de la morphine, confondu avec le sulfate de chaux. Il est presque insoluble dans l'acide sulfurique dilué, peu soluble dans l'acide chlorhydrique étendu bouillant, un peu soluble dans l'eau bouillante. L'eau froide en dissout peu; à 20°, 422 parties d'eau dissolvent 1 partie du sel hydraté. Ce sel est insoluble dans l'alcool et dans l'éther. La solution aqueuse rougit le papier de tournesol bleu.

L'oxalate de *pseudo-morphine*

$$(C^{17}H^{19}AzO^{4})^{2}C^{2}H^{2}O^{4} + 6H^{2}O$$

se présente sous forme de petits prismes peu solubles dans l'eau chaude; 1,940 parties d'eau à 20° dissolvent 1 partie de sel. Cette solution a une réaction acide.

Le tartrate de *pseudo-morphine* constitue de petits prismes peu solubles dans l'eau.

L'azotate de *pseudo-morphine* est en petites paillettes brillantes, peu solubles dans l'eau.

Le chromate de *pseudo-morphine* est un précipité cristallin jaune formé de prismes, peu soluble dans l'eau.

L'iodhydrate de *pseudo-morphine* est en prismes d'un jaune pâle, peu solubles dans l'eau.

Le chloraurate de *pseudo-morphine* est un précipité amorphe, jaune, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'acide chlorhydrique.

Le chloromercurate de *pseudo-morphine* prend naissance lorsqu'on ajoute une solution de sublimé corrosif à une dissolution bouillante de chlorhydrate de *pseudo-morphine*. Ce sel forme de petits prismes incolores, très-peu solubles dans l'acide chlorhydrique.

PSEUDOMORPHIQUE adj. (pseu-do-mor-fi-ke — rad. *pseudomorphe*). Qui a rapport au pseudomorphisme.

PSEUDOMORPHISME s. m. (pseu-do-mor-fi-sme — rad. *pseudomorphe*). Minér. Forme cristalline étrangère au minéral qui l'affecte accidentellement.

PSEUDOMORPHOSE s. f. (pseu-do-mor-fo-ze — du préf. *pseudo*, et du gr. *morphê*, forme). Pathol. Tissu accidentel et anomal.

— Minér. Action qui produit le pseudomorphisme.

— **Encycl.** Minér. V. ÉPIGÉNIE.

PSEUDOMORPHOSÉ, ÉE adj. (pseu-do-mor-fo-zé — rad. *pseudomorphose*). Minér. Se dit d'un minéral ayant pris accidentellement une forme cristalline qui n'est pas sa forme propre.

PSEUDO-MYRTE s. m. (pseu-do-mir-te — du préf. *pseudo*, et de *myrte*). Bot. Syn. de MYRTILLE.

PSEUDOMYS s. m. (pseu-do-miss — du préf. *pseudo*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats, et dont l'espèce type habite l'Australie.

— **Encycl.** Les *pseudomys*, comme l'indique leur nom générique, ont beaucoup d'analogie avec les rats; ils ne sont, en effet, qu'un démembrement de ce dernier genre, dont ils offrent les caractères généraux. L'espèce type, appelée *pseudomys* austral, et décrite pour la première fois par Gray, est un mammifère de petite taille, qui habite l'Australie. C'est là même un des traits les plus intéressants de son histoire. On sait, en effet, que le continent océanien est, par excellence, la patrie des didelphes ou marsupiaux; les mammifères monodelphes y sont excessivement rares, et la découverte d'une espèce nouvelle de ce groupe est toujours un fait important à signaler. Il est probable que le nombre des rongeurs augmentera à mesure que le pays sera mieux exploré.

PSEUDO-NARD s. m. (pseu-do-nar — du préf. *pseudo*, et de *nard*). Bot. Espèce de lavande.

PSEUDO-NÉPHÉLINE s. f. (pseu-do-né-fé-li-ne — du préf. *pseudo*, et de *néphéline*). Minér. Substance volcanique des environs de Rome, qui cristallise en prismes hexagonaux.

PSEUDONYME adj. (pseu-do-ni-me — du préf. *pseudo*, et du gr. *onuma*, nom). Qui publie des ouvrages sous un faux nom : *Il y a eu beaucoup d'auteurs* PSEUDONYMES *parmi les écrivains de Portugal*. (Acad.)

— Qui est écrit ou publié sous un faux nom : *Ouvrage, écrit* PSEUDONYME. *Tout individu capable d'écrire une lettre* PSEUDONYME *pour nuire à quelqu'un est un faussaire*. (Boitard.)

— s. m. Nom supposé pris par un auteur, par un artiste, par une personne quelconque :

> Descends de ta double cime
> Et, sous quelque *pseudonyme*,
> Fabrique une pantomime.
>
> TH. DE BANVILLE.

‖ Nom faux, désignant un objet autre que celui qu'indique son sens figuré : *L'esprit d'association n'est qu'un* PSEUDONYME *sous lequel se cache l'esprit de spéculation*. (E. de Gir.) *Le hasard est un* PSEUDONYME *de la Providence*. (Th. Gaut.)

— Auteur qui prend un nom supposé : *Une satire composée par un* PSEUDONYME.

— **Encycl.** Un érudit, M. Pierquin, inspecteur de l'académie de Bourges, croit que les fables qui nous sont parvenues sous le nom de Phèdre sont de Polybe; il appuie cette hypothèse sur la donnée qu'on a aujourd'hui de l'exil de Polybe à Pompéi: des fouilles exécutées dans les ruines de cette ville ont amené la découverte de la maison de Polybe, dont le mur portait le nom inscrit. Suivant M. Pierquin, Phèdre (du grec *phaidros*, brillant, joyeux) ne serait donc qu'un *pseudonyme*, le premier *pseudonyme* connu. Généralement, on ne fait pas remonter le *pseudonyme* plus haut qu'aux origines de l'imprimerie. Dès cette époque, on voit l'usage s'en répandre, dans des intentions diverses, parmi les artistes et les écrivains des différentes nations. Tantôt on a voulu dépister les curieux, que certains traits caractéristiques d'une œuvre mettraient peut-être sur la voie pour arriver à connaître le véritable auteur, déjà connu par d'autres publications; tantôt on a recours au *pseudonyme* parce que le nom véritable ne paraît pas, aux yeux de celui qui le porte, avoir les conditions d'élégance ou de sonorité nécessaires, suivant lui, pour devenir au besoin historique et populaire. Le jeune Arouet, prenant le nom de Voltaire, rentre dans cette seconde catégorie de *pseudonymes*, bien qu'à vrai dire ce nom soit aujourd'hui devenu sien, autant pour le moins que son nom patronymique. Jean Lerond, l'enfant trouvé, devenu illustre sous le *pseudonyme* de d'Alembert, nous donne un nouvel exemple à l'appui de ce que nous venons de dire. Enfin, dernier cas, et le plus restreint fort heureusement, le *pseudonyme*... nobiliaire, avec titre et particule, est l'innocente ressource de ceux qui ne peuvent se consoler d'être de roture.

La plupart des savants de la Renaissance eurent recours au *pseudonyme* pour déguiser des noms vulgaires ou prêtant à rire; tantôt on latinisait ces noms, ce qui les rendait méconnaissables; tantôt on les remplaçait absolument par une désignation humoristique. Parmi les noms latinisés, devenus par ce procédé de véritables *pseudonymes*, nous citerons *Jules Scaliger* (de son vrai nom, César de L'Escale); *Adrianus Turnebus* (Tournebœuf ou Tournebu); *Jo.-Fr. Buddeus* (Budée); *Philander* (Filandrier); *Is. Hortibonus* ou *Hortusbonus*, mot à mot : *bon jardin* (Casaubon, *caseau*, en patois dauphinois, veut dire *jardin*); Phil. Melanchthon (du grec μέλαινα χθών) se nommait Schwartzerd (*terre noire*); *Akakia*, nom du médecin de François I^er^, n'était autre que la traduction grecque (ἀκακια) de son nom véritable, Sans-malice; le vrai nom du Père *Fr. Annat* était Canard (en latin, *anas*); celui de *Commire*, Commère; celui du médecin *Sylvius*, Lebois ou Le Boë, du latin *sylva*, bois, forêt, etc. Parmi les noms de fantaisie, c'est également au XVIe siècle qu'appartiennent : le *Traverseur de voies périlleuses* (1512-1565); le *Banni de Liesse* (1530-1541); *Alcofribas* (1533); *Un vray zèle* (1541); *Bridin le Cocu* (1594). Ce dernier genre de *pseudonymes* a reparu au XVIIIe siècle, qui nous a fourni le *Poëte sans fard*, le *Chevalier du Grand-Nez*, etc.

Les *pseudonymes* latinisés ne trompaient personne. Il n'en était pas de même des derniers que nous venons de citer, qui servirent souvent de pavillon à des vérités un peu crues que l'auteur ne jugeait point prudent de propager sous son vrai nom. Les discussions théologiques, fort en vigueur au XVIIe siècle, vinrent à leur tour s'abriter sous le couvert du *pseudonyme*. Parmi les savants et les grands esprits qui dépensèrent leur esprit et leurs connaissances dans ces débats stériles, nous citerons le Père Richeome et son antagoniste Ant. Arnauld, Servin et son détracteur le Père Garasse, Sim. Vigor, le Père Binet, Saumaise et son contradicteur le Père Petau, Scioppus, La Mothe Le Vayer, Sirmond, le Père Pintheraud, le Père Zacharie, Jacques Boileau (frère du satirique), Nic. Lasson, P. Bayle, etc.; tous ou presque tous se cachèrent sous des *pseudonymes* : jésuites, jansénistes et protestants avaient chacun leur masque. Les jésuites surtout excellaient à dérouter leurs adversaires en se dérobant derrière les noms les plus candides et les plus innocents. L'intérêt de ces vaines querelles est depuis trop longtemps épuisé pour que nous insistions là-dessus.

Avec le XVIIIe siècle, époque inquiète, remuante, l'emploi des *pseudonymes* reçut un nouvel essor. Frédéric II, l'ami de Voltaire, se servit de nombreux *pseudonymes* pour la publication de ses écrits philosophiques, avouant ainsi implicitement le désaccord qui existait entre les ouvrages du soi-disant philosophe et les actions du despote. Un scrupule analogue fit prendre à l'abbé Lenglet-Dufresnoy (1734) le *pseudonyme* de Gordon de Percel pour la publication de son consciencieux ouvrage sur l'*Usage des romans*, considéré sans doute par lui comme trop léger pour pouvoir être signé de son nom véritable. Mais nous avons nommé Voltaire et, pour ce nom, nous devons faire une exception. Voltaire ne se contenta pas, en effet, de prendre le *pseudonyme* sous lequel il est aujourd'hui immortel; jamais écrivain ne se distingua sous un plus grand nombre de travestissements. Quérard, dans sa *Bibliographie voltairienne*, a relevé cent soixante *pseudonymes* de l'auteur de *Candide*, et ailleurs il déclare que ce chiffre est encore loin du compte. On sera peut-être curieux de connaître les principaux *pseudonymes* adoptés par le patriarche de Ferney, et son éclatante personnalité mérite l'exception que nous faisons en sa faveur. Voici ces *pseudonymes* : Abauzit, Jacques Aimon, le docteur Akakia, le rabbin Akib; Irénée Aléthès, Ivan Alethof, l'humble évêque d'Aléthopolis (tous ces mots dérivent du mot grec *aléthès* (ἀληθὴς, vrai, vérité; *Aléthopolis*, ville de la vérité); Alexis, archevêque de Novogorod; Amabed, un amateur, l'archevêque de Cantorbéry, l'abbé d'Arty, plusieurs aumôniers de R. D. P., le sieur Aveline, Geo. Avenger, feu l'abbé Bazin, Bazin neveu, Beaudinet; Belleguier, ancien avocat; l'abbé Bigex, l'abbé de Bigorre, milord Bolingbroke, Joseph Bourdillon, le pasteur Bourn, dom Calmet, Jérôme Carré; Cassen, avocat aux conseils du roi; Chambon et autres, Nicolas Charisteski, les Cinquante, Clair, Clocpitre, le comte de Corbera, le corps des pasteurs du Gévaudan, Covelle, Théro; Cubstorf, pasteur; le curé de Fresne, D*** M***, le comte d'A..., Ambr. Decroze, Demad, capit.; veuve Denys, Desjardins, Anne Dubourg, Dumarsais, Dumoulin, de L'Ecluse, Eratow, le R. P. de L'Escarbotier, Etallonde de Morival, Evhémère, Fatéma, Formey, Fouquet (le Père), le gardien des capucins de Raguse, Gérofle, le docteur Goodheart, Charles Gouju, Gabr. Grasset et assoc...; Hude, échevin d'Amsterdam; Huet, Hume, Imhof, Joussouf-Chéribi, le major Kaiserling, L***, de La Caille, Joseph Laffichard, de La Lindelle, Lantin, La Roupillière, Mairet, Malicourt, Mallet, Mamaki, Mauduit, Mauléon, Maxime de Madaure, Caïus Memmius Gemellus, le curé Meslier, de Montmolin, M. de Morza, le docteur Obern, le comte de Passeran, Jean Plokof, le R. P. Polycarpe, Le Quesnel, le docteur Ralph, Ramponneau, D. Apuleïus Risorius, Josias Rosette, feu M. de Saint-Didier, Saint-Hyacinthe, Scarmentado, le secrétaire de M. de Voltaire, Sherloc, Sheremetof, Soranus, Tamponet, Thero, Thomson, l'abbé de Tilladet, M. le comte de Tournay, trois avocats d'un parlement, un amateur de belles-lettres, un auteur célèbre qui s'est retiré de France, un avocat de Besançon, un avocat de province, un bachelier en théologie, un bénédictin de Franche-Comté, un chrétien, un citoyen de Genève, un ecclésiastique, un homme de lettres, un membre du conseil de Zurich, un membre des nouveaux conciles, un membre d'un corps, un prêtre de la doctrine chrétienne, un proposant, un quaker, une belle dame, Antoine Vadé, Catherine Vadé, Guillaume Vadé, Verzenot, le vieillard du mont Caucase, le marquis de Villette, le docteur Wellwishergood natur'd, le marquis Ximenès, Zapata.

On le voit, toutes les lettres de l'alphabet, sauf l'Y, ont passé dans cette nomenclature curieuse. L'usage, nous allions dire l'abus, des *pseudonymes* par Voltaire ne fut pas sans influence sur ses contemporains, et c'est de cette époque que date la fureur des noms supposés qui nous a envahis et qui rendra pour l'avenir notre histoire littéraire et artistique presque indéchiffrable.

Parmi les premiers *pseudonymes* de ce siècle qui ont laissé un souvenir retentissant, il faut citer le fameux *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, robe à capuchon qui cachait M. de Jouy. Le véritable auteur des *Ruines* est de Chassebœuf; tout le monde pourtant croit qu'il s'appelait Volney; le *pseudonyme* a fait oublier le nom. Il en est de même pour Henri Beyle, plus connu sous le nom de Stendhal. Walter Scott s'évertua longtemps à exciter la curiosité de ses lecteurs passionnés à l'aide des *pseudonymes* multiples dont il signait ses nouvelles œuvres. Mérimée, à ses débuts, publia des essais dramatiques sous le titre de *Théâtre de Clara Gazul*, comédienne espagnole, dont il révéla l'existence dans une préface signée L'Estrange; il publia de même la *Guzla*, recueil de chants illyriens, sous le *pseudonyme* d'Hyacinthe Maglanowich. Les nombreux *pseudonymes* imaginés par l'école romantique de 1830 doivent aussi être mentionnés : Auguste Maquet était devenu Augustus Mac-Keat; Louis Bertrand, Aloysius, etc.; folie douce que Théophile Gautier raille dans son *Daniel Jovard*. « J'apprends qu'un éditeur à la mode est venu pour lui faire des propositions. Son nom est déjà sur tous les catalogues comme il suit : M......US. KWPL..... »

Balzac, l'illustre auteur de la *Comédie humaine*, signa ses premières productions de *pseudonymes* très-divers : lord Rhoone (anagramme de son prénom Honoré), H. de Saint-Aubin, Alfred Couvreux, etc. Victor Hugo prit, vers 1829, le *pseudonyme* de Victor d'Auverney, qui est le nom d'un personnage de *Bug-Jargal*, pour publier quelques pièces de vers de son extrême jeunesse, entre autres une fable, l'*Avarice et l'Envie*, qu'on peut lire dans le *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

Les *pseudonymes* sont très-fréquents dans la littérature contemporaine, surtout dans le journalisme. M. Ch. Joliet en a dit la raison : « Il fut un temps où les journaux représentaient une idée commune, un drapeau sous lequel les journalistes étaient groupés autour du rédacteur en chef, comme des soldats disciplinés obéissant au mot d'ordre de leur général. A part les anciens, qui pourrait aujourd'hui rappeler les noms des simples soldats? Personne ne signait. La loi Tinguy, en exigeant la signature de tous les articles, changea les conditions de la presse et diminua l'influence qu'elle exerçait par l'union collective de ses membres et le prestige de l'inconnu. Toutefois, la loi reconnaissait à l'écrivain le droit de dissimuler sa personnalité sous le voile plus ou moins transparent du *pseudonyme*. Aussi, depuis cette époque, les *pseudonymes* se sont multipliés, surtout dans les journaux. Mais, il faut le dire à l'honneur des écrivains français, si le *pseudonyme* est un masque, il est rarement une cuirasse : le masque tombe et l'homme apparaît, soit en face du magistrat, soit en face d'un adversaire. » Poursuivant ses recherches ailleurs que dans le journalisme, l'auteur explique fort bien les causes de l'emploi fréquent du *pseudonyme*. « Il est, dit-il, des noms contre lesquels le public se cabre, qu'il ne veut point entendre; d'autres qui lui entrent dans les oreilles comme un accord parfait. Il faut donc souvent considérer un nom de convention, un *pseudonyme*, comme une nécessité pour qui veut lancer un livre dans la circulation. On ne vient pas toujours au monde en s'appelant Voltaire ou Rivarol; quand ces noms-là n'existent pas, on les invente. »

Plusieurs écrivains se sont occupés, de nos jours, de démasquer les *pseudonymes* dont l'emploi menace de tourner à l'abus. Nous ne suivrons ni M. Quérard, ni M. Joliet, ni M. d'Heilly dans toutes leurs intéressantes recherches; mais nous signalerons seulement les *pseudonymes* qui ont acquis une certaine renommée dans la littérature, dans les arts. Nous commencerons par les femmes : André Léo, nom sous lequel ont paru avec succès quelques romans : *Un mariage scandaleux*, les *Deux filles de M. Plichon*, *Une vieille fille*, *Jacques Galéron*, *Un divorce*, est le nom pris par M^me^ Chamseix, veuve d'une des notabilités du parti démocratique; André et Léo sont les noms des deux enfants de l'auteur. Henriette Browne est le *pseudonyme*, illustre déjà, de M^me^ de Saux, dont les Expositions ont plus d'une fois mis en lumière les tableaux et les eaux-fortes. Marie Cabel, cantatrice illustre, s'appelle de son vrai nom Marie Dreullette, femme Cabu. Colombine, ce

domino féminin qui intrigua si longtemps les lettres parisiennes et sous le couvert duquel parut à l'ancien *Figaro* une piquante série de correspondances satiriques, n'est que le masque de M. de Boissieu, qui fut depuis chroniqueur à la *Gazette de France*. Mme la comtesse Dash a signé du nom de Henri Desroches des *Courriers de Paris* et, sous celui de Jacques Reynaud, une série de portraits qui resteront comme des modèles du genre. Mlle Duverger, l'actrice plus célèbre par sa beauté et ses diamants que par son talent, se nomme Vauthrin de Saint-Urbain. Le nom véritable de la comtesse Dora d'Istria est princesse Koltzoff, née Hélène Ghika. Marcello, le sculpteur illustre, est le *pseudonyme* de la princesse Colonna; Nathalie, celui d'une sociétaire de la Comédie-Française appelée Zaïre Martel. Raoul de Navery sert de signature à un grand nombre de romans dus à un écrivain breton, Mme Marie David. Alice Ozy s'appelle Pilloy; Daniel Stern est le *pseudonyme* de Mme Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult; Rosine Stoltz se nomme Lécuyer; Thérésa, la chanteuse populaire, Emma Valladon; Claude Vignon cache Noémie Constant (c'est la veuve du bizarre écrivain qui, après avoir débuté sous le nom de l'abbé Constant, s'est livré ensuite à l'étude des sciences occultes sous le nom d'Eliphas Lévi); Suzanne, la soubrette du *Mariage de Figaro*, a servi de *pseudonyme* à plusieurs articles humouristiques de Mlle Augustine Brohan; Judith Walter n'est autre que Mlle Judith Gautier, fille de Théophile Gautier et femme de M. Catulle Mendès (*Walter* est la traduction allemande du mot *Gautier*). *Un témoin de la vie de Victor Hugo*, signature sous laquelle a paru, il y a plusieurs années, le curieux livre qui retrace la vie du grand poëte jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, n'est autre que Mme Hugo, propre femme de l'auteur de *Ruy-Blas*. Enfin George Sand est, depuis plus de vingt-cinq ans, le *pseudonyme* illustre de Mme la baronne Dudevant. Aujourd'hui, personne n'ignore que George Sand est une femme; seule, la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle l'illustre écrivain donne souvent la primeur de ses romans, s'obstine à annoncer ses œuvres de cette manière : *Tamaris* ou le *Marquis de Villemer*, par M. George Sand; caprice innocent et rouerie qui ne trompe personne. George Sand a signé d'un *pseudonyme* moins connu, Blaise Bonnin, un feuilleton populaire dans la *Vraie république* de Thoré (1848), dont le *pseudonyme* comme critique d'art est William Bürger, et dans la *Revue indépendante* (même année) un article sur les publications populaires. Elle avait déjà publié, sous ce titre : les *Paroles de Blaise Bonnin*, six brochures ou plutôt six numéros d'une sorte de journal personnel sans périodicité fixe.

Les *pseudonymes* masculins sont plus nombreux encore; le vrai nom de Gérard de Nerval était Gérard Labrunie. De Biéville, feuilletoniste du *Siècle*, se nomme Desnoyers; Champfleury, l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*, de la *Caricature antique* et de tant d'autres ouvrages distingués, s'appelle Jules-Fleury Husson. Joseph Citrouillard est le *pseudonyme* illustré par Commerson; M. de Cupidon, Rose Didier, Trafalgar ont été les fréquents *pseudonymes* de M. Ch. Monselet. Sous le *pseudonyme* de Judex, le peintre Galimard fit à la *Patrie*, il y a quelques années, un compte rendu aussi élogieux que peu modeste de ses propres tableaux; puis, sous un second *pseudonyme*, Dicastes, il déclara dans d'autres journaux que Judex était le premier critique et Galimard le premier peintre de notre époque. Pierre Durand, qui signa si longtemps, sous le dernier règne, les chroniques du *Siècle*, n'était autre qu'Eugène Guinot. Calixte Ermel, Marc Pontin, Théobule ont servi de *pseudonyme* à M. de Pontmartin. D'Erquar est le *pseudonyme*-anagramme de Quérard, le savant bibliographe à qui nous devons plus d'un renseignement pour le présent article. Fantasio, Fortunio, personnages d'Alfred de Musset, ont servi de *pseudonyme* à plusieurs écrivains contemporains, notamment à Albert Glatigny, le poëte improvisateur. La signature Frères Gébéodé (G. B. O. D.) cache deux recommandables bibliophiles, MM. Gustave Brunet et Octave Delepierre. J.-T. de Saint-Germain, auteur de la *Légende de l'épingle*, est le *pseudonyme* de l'éditeur Jules Tardieu. Sous celui de Frédéric-Thomas Graindorge, M. Taine a publié dans la *Vie parisienne*, puis réuni en volume, une série d'articles humouristiques sur la société parisienne. Grimm a servi de *pseudonyme* à Amédée Achard; Thomas Grimm, derrière lequel ont écrit tour à tour beaucoup de journalistes, a remplacé au *Petit Journal* Timothée Trim, *pseudonyme* de M. Léo Lespès. Paul Lacroix, le savant bibliothécaire de l'Arsenal, est universellement connu sous le *pseudonyme* de bibliophile Jacob. Sous le *pseudonyme* de Junius, il parut dans l'ancien *Figaro*, il y a quelques années, une série de lettres satiriques dont les véritables auteurs étaient MM. Alfred Delvau et Alphonse Duchesne. Un *pseudonyme* qui, à vrai dire, n'en est pas un proprement dit, c'est René Lefebvre, nom sous lequel M. Laboulaye a publié un excellent livre, *Paris en Amérique;* M. Laboulaye s'appelle en effet, de son nom véritable, Edouard-René Lefebvre de La Boulaye. Henri Lemerle, Rodolphe, Schaunard furent les *pseudonymes* habituels de Henri Murger; les initiales A. D. M. sur certains livres, les uns oubliés, comme le *Mangeur d'opium* (1828), les autres obscènes, comme *Gamiani* (librairies belges), révèlent Alfred de Musset. Eugène de Mirecourt est le *pseudonyme* littéraire de M. Eugène Jacquot, né à Mirecourt (Vosges); Nemo est le *pseudonyme* habituel de M. de Pène. Old Nick et Old Noll, deux noms britanniques du diable, servent de *pseudonymes* ordinaires, le premier à M. D. Forgues, rédacteur estimé de la *Revue des Deux-Mondes;* le second, à M. Barbey d'Aurevilly, qui l'a illustré notamment dans ses fameux *Quarante médaillons de l'Académie française*, portraits à la plume d'une vigueur de touche, mais aussi d'une crudité inouïes. Valentin de Quevilly, *pseudonyme* d'Edmond About à ses débuts, a longtemps intrigué les lecteurs des *Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine* lors de leur première publication dans le *Figaro*. Le vrai nom de l'auteur de *Picciola* était Xavier Boniface, connu en littérature sous le *pseudonyme* de Saintine. Francisque Sarcey, le judicieux critique dramatique du *Temps*, a signé fréquemment des deux *pseudonymes* Satané Binet et S. de Suttières; le premier de ces *pseudonymes*, à l'allure toute gauloise, lui fut suggéré par son ami et condisciple Edmond About. Timothée Trim, nom emprunté au *Tristram Shandy* de Sterne, est, comme chacun sait, le *pseudonyme* de Léo Lespès, de son vrai nom Napoléon Lespès. Le marquis de Villemer a servi à M. Ch. Yriarte à signer un remarquable volume de portraits contemporains; il a emprunté ce nom à l'un des meilleurs romans de George Sand. Paul Walter a été le *pseudonyme* sous lequel M. Paul Granier de Cassagnac a fait ses premières armes. Gustave Z... cache ou plutôt a caché longtemps M. Gustave Droz, le délicat écrivain de *Monsieur, Madame et Bébé*. Fiorentino, le fin critique, signait de Rovray ses feuilletons du *Moniteur*. Enfin de Saint-Remy était le *pseudonyme* sous lequel le duc de Morny faisait jouer *M. Choufleury* et autres prétentieuses bagatelles. Son secrétaire, M. Lépine, l'imita et, pour ne pas compromettre sa dignité, signa du nom de Manuel une petite bluette, l'*Œillet blanc*, présentée au Théâtre-Français.

« Ainsi, voilà qui est convenu, dit à ce propos H. Rochefort; quand un homme fait jouer une comédie au Théâtre-Français, il commet une action tellement honteuse qu'il est obligé de prendre un *pseudonyme* pour échapper au déshonneur. Pourquoi les référendaires trouvent-ils mauvais que le nom d'un de leurs collègues côtoie sur l'affiche ceux de Jules Sandeau et d'Alex. Dumas? Pourquoi? Parce que, chez certains individus gourmés, qu'on peut appeler les Jocrisses du pouvoir, il est convenu qu'un fonctionnaire s'encanaille dès qu'il franchit la barrière qui sépare l'administration de la littérature. Mais si les personnages administratifs considèrent les gens de lettres comme une compagnie si difficile à avouer, il y a pour eux un moyen bien simple de ne pas se compromettre, c'est de rester à la cour des comptes au lieu de venir au Théâtre-Français. » Le ridicule de pareils *pseudonymes* méritait bien cette petite digression.

Passons aux *pseudonymes* adoptés par quelques artistes célèbres. Bertall, anagramme d'Albert, est le nom sous lequel M. Albert d'Arnoult, suivant le conseil de Balzac, s'est illustré par de nombreux dessins et caricatures. Cham est le *pseudonyme* de M. le comte de Noé (Cham, fils de Noé!). Gavarni, *pseudonyme* de Chevallier, est devenu en quelque sorte le nom véritable du célèbre artiste; ce *pseudonyme* fut trouvé par hasard : l'artiste, s'ennuyant aux eaux de Gavarnie, petit hameau des Pyrénées, s'était mis à y laver deux aquarelles, qu'il expédia à Paris; par erreur, au lieu de les cataloguer sous le nom de Chevallier, on les catalogua sous celui de Gavarnie, d'où elles étaient datées. Elles eurent du succès et, dès ce jour, l'artiste ne fut connu que sous ce *pseudonyme*, auquel il n'avait pas volontairement songé. Le vrai nom de J.-J. Granville, le spirituel illustrateur de La Fontaine, était Gérard; Marcelin, l'habile directeur de la *Vie parisienne*, s'appelle Emile Planat; Nadar, le photographe popularisé par ses voyages aérostatiques, s'appelle Tournachon; André Gill, le spirituel caricaturiste, cache sous ce *pseudonyme* le nom de Gosset de Guines, qui est le sien; les noms de deux musiciens illustres de ce temps ne sont été guère connus que des *pseudonymes:* Halévy s'appelait simplement Lévy, et Meyerbeer, Beer. Un autre musicien plus ancien, Nicolo, l'auteur de *Joconde*, s'appelait simplement Nicolas Isouard; Ernest Reyer, l'auteur de la *Statue*, s'appelle Rey, et M. Bonnet, pianiste fort recherché, n'est connu que sous son *pseudonyme* de Ritter. Les noms des comédiens ne sont, la plupart du temps, que des *pseudonymes*; parmi les plus connus, nous citerons : l'acteur Bache, qui s'appelait le comte de Brulle (un comte des plus sérieux); Félix, le Desgenais du Vaudeville, dont le vrai nom est Cellerier; le célèbre Garcia, père de la Malibran, s'appelait Rodriguez; Hyacinthe, *pseudonyme* de Duflost, l'acteur désopilant du Palais-Royal; Monrose, *pseudonyme* de Barrizain; Numa, *pseudonyme* de Baschefer; Saint-Ernest, *pseudonyme* de Brotte, et bien d'autres que nous ne pourrions nommer sans allonger cet article outre mesure.

Tous les *pseudonymes* que nous avons cités dans le cours de cette étude sont des *pseudonymes* personnels à ceux qui les ont adoptés. En terminant, nous dirons un mot des *pseudonymes* littéraires en usage de nos jours dans quelques journaux, et qui sont comme une raison sociale, ne désignant pas une personnalité, mais bien la rédaction tout entière; un spirituel écrivain a parfaitement défini ces *pseudonymes* généraux du nom de *pavillons neutres*. Dans ce nombre, nous citerons : Léo de Bernard, Maxime Vauvert, du *Monde illustré;* Pierre Dax, de l'*Artiste;* Deux de ces messieurs, du *Club;* Dorante, de la *Gazette des étrangers;* Paul Girard, du *Charivari;* l'Inconnu, de l'ancien *Nain jaune;* Camus, au *Journal des Débats;* Lhôte, au *Moniteur universel* (c'est le nom véritable d'un ancien garçon de bureau de ce journal, alors officiel), etc.; Fr. de Lagenevais (un des anciens *pseudonymes* de Stendhal) sert actuellement à désigner la rédaction collective de la *Revue des Deux-Mondes*. Paul Sic est le *pseudonyme* en usage au *Moniteur du soir;* Weller, au *Courrier de Paris*, a longtemps abrité la correspondance anglaise de Louis Blanc, etc.

Enfin, deux *pseudonymes* dont on n'a jamais donné la clef ont fait quelque bruit dans ces derniers temps; ce sont ceux de l'abbé ***, auteur du *Maudit*, et d'Alceste, le journaliste masqué de l'*Universel*, de la *Vérité*, de la *Constitution* et du *Corsaire*.

A consulter : Vincent Placcius, *Theatrum anonymorum et pseudonymorum* (Hambourg, 1674, in-4o); cet ouvrage contient environ 1,500 articles et 6,000 dans la réédition, faite en 1708 (in-fol.) par Dréger; Baillet, les *Auteurs déguisés* (1690, in-4o); Mylius, *Pseudonymes et anonymes, supplément* au *Theatrum pseudonymorum* de Placcius (Iéna, 1740, in-4o); Duport-Dutertre, *Pseudonymes*, en supplément à son *Almanach des beaux-arts* (1751, in-8o); cette liste eut tant de succès qu'il en fut donné une autre édition en 1769, augmentée par l'abbé d'Hébraïl; *Petit dictionnaire de livres rares dont les auteurs ne sont pas connus* (dans le *Dictionnaire bibliographique* de Cailleau); Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (2e édit., Paris, 1827, 4 vol. in-8o); Quérard, les *Auteurs déguisés de la littérature française* (1845, br. in-8o); les *Supercheries littéraires dévoilées* (1845-1856, 5 vol. in-8o); Philarète Chasles, les *Pseudonymes anglais* (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1844); E. Veller, *Index pseudonymorum* (Leipzig, 1856, gr. in-8o); Ch. Joliet, *Anonymes et pseudonymes* (*Petite Revue*, mai-juin 1865); G. d'Heilly, *Dictionnaire des pseudonymes* (Paris, 1867, in-16).

Pseudonymes (DICTIONNAIRE DES ANONYMES ET), par Barbier (2e édit., 1827, 4 vol. in-8o). V. ANONYME au *Supplément*.

PSEUDONYMIE s. f. (pseu-do-ni-mî — rad. *pseudonyme*). Substitution qu'un auteur fait d'un nom supposé à son nom véritable.

— Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDOPATHIQUE adj. (pseu-do-pa-ti-ke — du préf. *pseudo*, et du gr. *pathos*, souffrance). Pathol. Qui provient d'un état de souffrance, sans apparence de lésion externe ni organique.

PSEUDOPE s. m. (pseu-do-pe). Erpét. V. PSEUDOPUS.

PSEUDOPÉRIDIUM s. m. (pseu-do-pé-ri-di-omm — du préf. *pseudo*, et de *péridium*). Bot. Réceptacle sur lequel sont attachées les spores ou les sporanges, dans les champignons. ‖ On dit aussi PSEUDOPÉRIDION.

PSEUDO-PÉRIPNEUMONIE s. f. (pseu-do-pé-ri-pneu-mo-nî — du préf. *pseudo*, et de *péripneumonie*). Pathol. Fausse péripneumonie.

PSEUDO-PÉRIPTÈRE s. m. (pseu-do-pé-rip-tè-re — du préf. *pseudo*, et de *périptère*). Archit. anc. Edifice qui imite un périptère, sans en avoir toutes les dispositions.

— Adjectiv. : *Temple* PSEUDO-PÉRIPTÈRE.

PSEUDO-PÉRISTOME s. m. (pseu-do-pé-ri-sto-me — du préf. *pseudo*, et de *péristome*). Bot. Péristome extérieur et fugace des mousses.

PSEUDO-PÉTALE s. m. (pseu-do-pé-ta-le — du préf. *pseudo*, et de *pétale*). Bot. Genre de térébinthacées.

PSEUDOPHANE s. m. (pseu-do-fa-ne — du préf. *pseudo*, et du gr. *phainô*, je brille). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, type de la tribu des pseudophanides, formé aux dépens des fulgores, et comprenant plusieurs espèces, dont deux habitent le midi de l'Europe.

PSEUDOPHANIDE adj. (pseu-do-fa-ni-de — de *pseudophane*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pseudophane.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, ayant pour type le genre pseudophane.

PSEUDOPHIDIEN, IENNE adj. (pseu-do-fi-di-ain, i-è-ne — du préf. *pseud*, et de *ophidien*). Erpét. Qui ressemble aux ophidiens.

— s. m. pl. Groupe de batraciens, comprenant les cécilies, qui à l'extérieur ressemblent tout à fait aux ophidiens.

PSEUDOPHLÉE s. m. (pseu-do-flé — du préf. *pseudo*, et du gr. *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des coréides, comprenant quelques espèces, dont le type habite le midi de l'Europe.

PSEUDO-PHTHISIE s. f. (pseu-do-fti-zî — du préf. *pseudo*, et de *phthisis*, phthisie). Pathol. Bronchite qui revêt les formes de la phthisie.

PSEUDOPHYLLE s. m. (pseu-do-fi-le — du préf. *pseudo*, et du gr. *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille locustiens, dont l'espèce type habite Java.

PSEUDOPIE s. f. (pseu-do-pî — du préf. *pseud*, et du gr. *ops*, œil). Pathol. Hallucination de la vue. ‖ On dit aussi PSEUDOPSIE.

PSEUDO-PITHÈQUE s. m. (pseu-do-pi-tè-ke — du préf. *pseudo*, et de *pithèque*). Mamm. Genre de maki.

PSEUDOPLASME s. m. (pseu-do-pla-sme — du préf. *pseudo*, et du gr. *plasma*, production). Pathol. Produit morbide.

PSEUDO-PLATANE s. m. (pseu-do-pla-ta-ne — du préf. *pseudo*, et de *platane*). Bot. Espèce d'érable.

PSEUDO-PLEURÉSIE s. f. (pseu-do-pleu-ré-zî — du préf. *pseudo*, et de *pleurésie*). Pathol. Syn. de PLEURODYNIE.

PSEUDO-PNEUMONIE s. f. (pseu-do-pneu-mo-nî — du préf. *pseudo*, et de *pneumonie*). Pathol. Fausse pneumonie.

PSEUDOPODE adj. (pseu-do-po-de — du préf. *pseudo*, et du gr. *pous*, pied). Zool. Qui a de fausses pattes.

— s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre cyclope.

— s. m. Bot. Rameau fructifère de certaines mousses.

PSEUDO-POLYPE s. m. (pseu-do-po-li-pe — du préf. *pseudo*, et de *polype*). Pathol. Faux polype.

PSEUDO-PORE s. m. (pseu-do-po-re — du préf. *pseudo*, et de *pore*). Bot. Dépression qui, dans la graine, rappelle la place de la stigmatule.

PSEUDO-PORPHYRIQUE adj. (pseu-do-por-fi-ri-ke — du préf. *pseudo*, et de *porphyrique*). Minér. Qui affecte l'apparence du porphyre.

PSEUDO-PRASE s. f. (pseu-do-pra-ze — du préf. *pseudo*, et de *prase*). Minér. Pierre verte, qui ressemble à la prase.

PSEUDO-PROPHÈTE s. m. (pseu-do-pro-fè-te — du préf. *pseudo*, et de *prophète*). Faux prophète.

PSEUDO-PROPHÉTESSE s. f. (pseu-do-pro-fé-tè-se — du préf. *pseudo*, et de *prophétesse*). Fausse prophétesse.

PSEUDOPSIE s. f. (pseu-do-psî — du préf. *pseud*, et du gr. *opsis*, vue). Pathol. Hallucination du sens de la vue. ‖ On dit aussi PSEUDOPIE.

PSEUDOPSIS s. m. (pseu-do-psiss — du préf. *pseudo*, et du gr. *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des protéiniens, dont l'espèce type habite les îles Britanniques.

PSEUDOPUS s. m. (pseu-do-puss — du préf. *pseudo*, et du gr. *pous*, pied). Erpét. Nom scientifique du genre SCHELTOPUSIK ou SHELTOPUSIK. ‖ On dit aussi PSEUDOPE.

PSEUDO-QUININE s. f. (pseu-do-ki-ni-ne — du préf. *pseudo*, et de *quinine*). Chim. Alcaloïde des quinquinas, dont on ne connaît encore que très-imparfaitement la composition chimique.

PSEUDOREXIE s. f. (pseu-do-rè-ksî — du préf. *pseud*, et du gr. *orexis*, appétit). Pathol. Faux appétit.

PSEUDORHOMBILE s. m. (pseu-do-rom-bi-le — du préf. *pseudo*, et de *rhombile*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, tribu des gonoplaciens.

PSEUDO-RHUBARBE s. f. (pseu-do-ru-bar-be — du préf. *pseudo*, et de *rhubarbe*). Bot. Pigamon jaune.

PSEUDORHYNQUE s. m. (pseu-do-rain-ke — du préf. *pseudo*, et du gr. *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, comprenant quelques espèces qui vivent dans l'Inde.

PSEUDORNIS s. m. (pseu-dor-niss — du préf. *pseudo*, et du gr. *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. de coucou ou d'OXYLOPHE.

PSEUDO-ROSANILINE s. f. (pseu-do-ro-za-ni-li-ne — du préf. *pseudo*, et de *rosaniline*). Chim. Substance colorante rouge, isomère de la rosaniline.

— **Encycl.** La *pseudo-rosaniline* est une substance colorante que vient de découvrir M. Rosensthiel et qui compte la pseudo-toluidine (v. ce mot) au nombre de ses générateurs. On prépare cette base par l'action de l'acide arsénique sur un mélange d'aniline et de pseudo-toluidine, de même qu'on prépare la rosaniline par l'action d'un mélange d'aniline et de toluidine. Il était évident *à priori* que les deux bases ne pouvaient pas être identiques et cette question présentait un grand intérêt au point de vue de l'industrie. M. Rosensthiel a entrepris et mené à bonne fin un travail très-bien fait sur cette question.

La première difficulté rencontrée par ce chimiste était la purification de la substance en petit. Cette difficulté a été la cause de l'insuccès de bien des recherches qui ont précédé celles de M. Hoffmann. Voici les moyens qu'a employés M. Rosensthiel pour opérer cette purification.

Après avoir fait cristalliser une première fois la substance dans l'eau salée, il la traite par la soude caustique. La base ainsi mise en liberté est lavée, séchée et épuisée par l'éther. Elle cède à ce liquide une matière que les acides colorent en rouge, en même temps qu'un principe remarquable par la belle fluorescence verte de sa dissolution. La base, insoluble dans l'éther et débarrassée des impuretés précédentes, est de nouveau dissoute dans l'acide chlorhydrique. Le chlorhydrate est précipité par du chlorure de sodium, dans lequel il est peu soluble, puis soumis à une série de cristallisations dans l'eau pure. A chaque cristallisation, M. Rosensthiel prélève un échantillon de l'eau mère avec laquelle il fait un essai de teinture sur un morceau de laine ou de soie (1 centimètre cube par gramme de tissu) et une détermination de solubilité. Il prétend que rien n'est sensible comme ces deux essais faits simultanément et que la plus petite quantité de matière étrangère soluble est ainsi accusée. Lorsque deux essais successifs donnent le même résultat, le produit peut être considéré comme pur. C'est avec des matières premières obtenues avec tous ces soins qu'ont été faites les expériences comparatives que nous allons décrire.

La *pseudo-rosalinine* peut être obtenue cristallisée en mélangeant, à la température de 60°, la solution étendue de son chlorhydrate avec la potasse ou la soude caustique, et en filtrant rapidement à chaud. Par le refroidissement, le liquide laisse déposer de petits cristaux incolores dont la forme n'a pas pu être déterminée. Précipitée de la solution de ses sels, la *pseudo-rosalinine* est amorphe, tandis que la rosaniline prend peu à peu une structure cristalline. Elle est incolore et se colore en rouge à l'air, probablement en absorbant de l'anhydride carbonique. Elle est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et sensiblement insoluble dans l'éther. Chauffée en petite quantité et brusquement, elle répand quelques vapeurs violettes; la plus grande partie se charbonne. L'analyse de cette base conduit à la formule

$$C^{20}H^{19}Az^3,H^2O.$$

Cette formule exige, en effet, 75,2 pour 100 de carbone, 6,7 pour 100 d'hydrogène et 13,2 pour 100 d'azote, et les nombres trouvés sont :

$$C = 75,2, \quad H = 6,6 \quad \text{et} \quad Az = 13,2.$$

La *pseudo-rosaniline* est une base forte, qui forme des sels monoacides rouges et des sels triacides jaunes. Les agents réducteurs décolorent la solution de ces sels, et la couleur primitive reparaît, en grande partie, lorsqu'on expose à l'air la substance ainsi décolorée. V. LEUCANILINE.

Le chlorhydrate de *pseudo-rosaniline* peut être obtenu cristallisé en octaèdres lorsqu'on refroidit très-lentement sa solution dans de l'eau contenant un peu de chlorure de sodium. Les cristaux présentent la couleur verte et l'éclat métallique des sels de rosaniline. La solution aqueuse teint directement la laine et la soie en rouge fuchsine; 1 kilogramme d'eau à 9° en dissout 2gr,40. Il est soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther. L'analyse élémentaire d'un produit séché à 130° montre qu'à cette température déjà il y a décomposition partielle; une partie du chlore se dégage; un pareil produit n'en contient plus que 9,04, au lieu de 10,5 pour 100. Cette circonstance a porté M. Rosensthiel à analyser un produit desséché seulement à 60°. Pour faciliter cette dessiccation, on l'a lavé à plusieurs reprises avec de l'éther anhydre, qu'on a facilement déplacé par un courant de gaz carbonique sec, chauffé à 60°. Cette dernière analyse a donné des nombres qui tendent à prouver que le chlorhydrate renferme une molécule d'eau. En effet, la formule

$$C^{20}H^{19}Az^3,HCl,H^2O$$

exige

$$C=67,5; \quad H=6,2; \quad Az=11,8; \quad Cl=9,98$$

et l'on a trouvé

$$C=68,1; \quad H=6,1; \quad Az=11,6 \quad \text{et} \quad Cl=9,9.$$

On voit, par la description détaillée que nous venons de faire de la *pseudo-rosaniline* et de son chlorhydrate, à quel point cette base ressemble à la rosaniline de M. Hoffmann. Cette dernière base, que M. Rosensthiel a également préparée très-pure, possède la plupart des propriétés qui viennent d'être passées en revue. Il y a quelques différences pour la facilité avec laquelle les deux bases cristallisent et pour la stabilité générale des chlorhydrates; mais, dans l'ensemble, leurs propriétés sont si voisines, qu'on est tenté de les considérer comme identiques. Les caractères communs qu'il est important de faire ressortir, parce qu'ils ont été soigneusement mesurés, sont : l'identité de composition centésimale des bases; l'identité de la forme cristalline des chlorhydrates; l'identité de fonctions chimiques; l'identité de la solubilité; elle est pour 1,000 grammes d'eau à 9° de 2gr,40 pour le chlorhydrate de *pseudo-rosaniline*, et de 2,41 pour le chlorhydrate de rosaniline; l'identité de nuance et de pouvoir colorant.

M. Rosensthiel ne s'attendait pas, dit-il, à une ressemblance aussi grande. Une observation incomplète lui avait fait dire, en effet, dans une première note, que la matière colorante rouge dérivée de la pseudo-toluidine « diffère des sels de rosaniline par la solubilité de sa base dans l'éther et par la plus grande solubilité de son chlorure dans l'eau. » Jusqu'ici ce chimiste a avoué que l'isomérie des deux rosanilines ne repose que sur la synthèse de ces produits. Aussi, la preuve analytique manquant, on aurait pu mettre en doute cette isomérie. Mais, grâce à la méthode de réduction découverte par M. Berthelot, l'auteur a pu fournir à l'appui de l'isomérie des deux rouges des preuves analytiques dont la valeur scientifique ne saurait, dit-il, être contestée.

Quelques essais préalables, faits avec un acide iodhydrique d'une densité double de celle de l'eau, ont démontré que la réduction de la rosaniline en ses alcaloïdes générateurs était possible. Si l'on chauffe l'un de ces sels avec 10 fois son poids d'hydracide à 190°, pendant 24 à 48 heures, on régénère un quart ou un tiers de la quantité théorique des alcaloïdes. C'est le plus grand rendement qui ait été atteint. Le reste de la rosaniline se convertit en leucaniline, et il se forme, en outre, de petites quantités d'une substance goudronneuse brune. En opérant dans des conditions qui permettent une réduction plus énergique, ce n'est pas la leucaniline qui se trouve attaquée, mais bien l'aniline régénérée. Cette dernière se transforme en ammoniaque et en un hydrocarbure inattaquable par l'acide azotique, l'hydrure d'hexylène. La toluidine résiste mieux à la réduction. La méthode de réduction de M. Berthelot, appliquée à la rosaniline, démontre donc que cette dernière ne fournit que deux alcaloïdes, l'aniline et la toluidine, et les réactifs colorés dont se sert M. Rosensthiel et qui sont si sensibles (v. PSEUDO-TOLUIDINE) ont permis à ce chimiste de constater l'absence de la pseudo-toluidine parmi les produits de la réaction. C'est là un résultat sur lequel il insiste; c'est, d'après lui, une preuve analytique qui démontre que la constitution de la rosaniline est bien telle que M. Hoffmann l'avait prévue avec une rare sagacité. La *pseudo-rosaniline* réduite par l'acide iodhydrique donne de la pseudo-toluidine et de l'aniline, mais ne fournit pas la moindre trace de toluidine.

L'analyse et la synthèse démontrant l'une et l'autre qu'il existe un isomère de la rosaniline, la *pseudo-rosaniline*, il restait à en constater la présence dans les fuchsines commerciales. La séparation de ces deux matières étant impossible, la réduction au moyen de l'acide iodhydrique pouvait seule conduire à un résultat certain. M. Rosensthiel a traité successivement des fuchsines d'origine diverse : 1° une fuchsine bien cristallisée, fabriquée en 1867 par M. Gerber Keller, à Bâle; 2° une fuchsine de la première opération à l'acide arsénique qui ait été faite à Lyon, donnée par M. Fayolle de Mulhouse; 3° une fuchsine d'origine anglaise, de l'année 1864, cristallisée en octaèdres parfaits; 4° une fuchsine séparée par cristallisation fractionnée du rouge de toluène de M. Coupier; 5° une fuchsine provenant de la maison Frank et Pinard, de Lyon, préparée avec le bichlorure d'étain; 6° une fuchsine préparée en 1860 par M. Gerber Keller, au moyen de l'azotate mercurique (azaléine). Toutes ces matières, chauffées avec l'acide iodhydrique, ont produit les trois alcaloïdes : aniline, toluidine et pseudo-toluidine; et cette dernière n'était certainement pas le moins abondant de ces trois produits.

On voit donc que les fuchsines, même les plus anciennes, sont formées par un mélange de deux matières isomères. La présence de la pseudo-toluidine dans les anilines commerciales explique ce fait. L'isomérie et l'isomorphisme des deux substances colorantes, leur solubilité égale, ainsi que leur couleur et leur pouvoir colorant identiques, ont empêché jusqu'ici de s'apercevoir que l'on opérait sur un mélange. La rosaniline et son isomère sont deux compagnons inséparables. Leur coexistence dans les fuchsines est forcée, puisque, dans les préparations commerciales, la toluidine qui se forme est toujours accompagnée de pseudo-toluidine.

L'existence de la toluidine et de la pseudo-toluidine, de la rosaniline et de la *pseudo-rosaniline* est une preuve de plus en faveur du rôle égal de l'appui réciproque de l'analyse et de la synthèse. Le plus souvent l'analyse précède la synthèse, qui sert à la corroborer. Ici c'est l'inverse; c'est la synthèse qui précède et l'analyse qui corrobore. Supposez que l'on eût trouvé la rosaniline dans un végétal sous la forme de produit naturel, nul n'aurait pu se douter que ce produit renfermât deux corps isomériques; mais la rosaniline était préparée par la synthèse, et dans sa préparation l'on pouvait employer indistinctement la toluidine ou son isomère la pseudo-toluidine. Il devenait donc naturel de supposer que, sous une apparence d'homogénéité, la substance obtenue renfermait deux corps isomères. C'est alors que le chimiste essaye la voie analytique et qu'il découvre le phénomène d'isomérie que la synthèse lui avait fait prévoir.

PSEUDORTHOME s. m. (pseu-dor-to-me — du préf. *pseud*, et de *orthome*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies, et dont l'espèce type habite les Pyrénées.

PSEUDO-RUBIS s. m. (pseu-do-ru-bi — du préf. *pseudo*, et de *rubis*). Minér. Quartz rose pur, qu'on appelle aussi RUBIS DE BOHÊME.

PSEUDO-SALAMANDRE s. f. (pseu-do-sa-la-man-dre — du préf. *pseudo*, et de *salamandre*). Erpét. Division du genre salamandre.

PSEUDO-SANTAL s. m. (pseu-do-san-tal — du préf. *pseudo*, et de *santal*). Nom donné à plusieurs espèces de brésillets.

PSEUDO-SAPHIR s. m. (speu-do-sa-fir — du préf. *pseudo*, et de *saphir*). Quartz bleu imitant le saphir.

PSEUDO-SAURIEN, IENNE adj. (pseu-do-sô-ri-ain, i-è-ne — du préf. *pseudo*, et de *saurien*). Erpét. Qui ressemble aux sauriens.

— s. m. pl. Nom donné aux batraciens urodèles, qui extérieurement ressemblent aux sauriens.

PSEUDO-SCIENCE s. f. (pseu-do-si-an-se — du préf. *pseudo*, et de *science*). Fausse science, prétendue science.

PSEUDOSCOPE s. m. (pseu-do-sko-pe — du préf. *pseudo*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Stéréoscope dans lequel on intervertit la place des deux images, ce qui fait paraître en creux ce qui est en relief, et *vice versa*.

— **Encycl.** Cette dénomination, qui ne paraît pas avoir été heureusement choisie, s'applique au *stéréoscope*, lorsque les perspectives y sont disposées de manière que chaque œil regarde celle qui appartient à l'autre. Quand on place du côté gauche, dans le stéréoscope, le dessin destiné à l'œil droit et, du côté droit, celui qui est destiné à l'œil gauche, les reliefs de l'objet dessiné paraissent en creux, et réciproquement. On a ainsi ce que Wheatstone appelle une *figure inverse*. Par exemple, un tronc de cône, vu dans le *pseudoscope*, devient un vase dont on voit l'intérieur; un globe semble être une coupe hémisphérique; une médaille paraît gravée en creux; au lieu d'une statue, on croit voir son moule, etc. Il n'y a pas cependant inversion complète dans tous les cas. Par exemple, un cube n'est pas remplacé par un bassin cubique, mais par un tronc de pyramide dont la grande base occupe le fond; c'est que les lignes antérieures, qui, dans la figure directe, paraissent les plus longues, deviennent les plus courtes dans la figure inverse; la face antérieure du cube paraît, dès lors, plus petite que la face postérieure, qui est la plus éloignée; et la figure prend, par suite, l'aspect d'un tronc de pyramide.

PSEUDO-SCORPIONS s. m. pl. (pseu-do-skor-pion — du préf. *pseudo*, et de *scorpion*). Arachn. Famille d'arachnides trachéennes, comprenant les galéodes et les pinces.

PSEUDO-SÉRIQUE s. f. (pseu-do-sé-ri-ke — du préf. *pseudo*, et de *sérique*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

PSEUDO-SPATH s. m. (pseu-do-spatt — du préf. *pseudo*, et de *spath*). Minér. Chaux fluatée.

PSEUDO-SPERME adj. (pseu-do-spèr-me — du préf. *pseudo*, et de *sperme*). Bot. Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDOSPHRÉSIE s. f. (pseu-do-sfré-zî — du préf. *pseudo*, et du gr. *osphrêsis*, olfaction). Pathol. Hallucination de l'odorat.

PSEUDOSTEMME s. m. (pseudo-stè-me — du préf. *pseudo*, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Syn. de LASIONÈME.

PSEUDO-STÉROPE s. m. (pseu-do-sté-ro-pe — du préf. *pseudo*, et de *stérope*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies.

PSEUDO-STIPULAIRE adj. (pseu-do-sti-pu-lè-re — du préf. *pseudo*, et de *stipulaire*). Bot. Dont les folioles imitent les stipules.

PSEUDOSTOME s. m. (pseu-do-sto-me — du préf. *pseudo*, et du gr. *stoma*, bouche). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des lapins.

— **Encycl.** Les *pseudostomes*, désignés aussi par quelques auteurs sous le nom d'*ascomys*, sont des mammifères rongeurs, caractérisés par des abajoues extérieures et non intérieures; des dents mâchelières sans racines distinctes de la couronne, tous les pieds à cinq doigts, armés d'ongles analogues à ceux des taupes. L'espèce type est le *pseudostome à bourse*, appelé aussi *rat à bourse*. C'est un animal à pelage court, très-fin et gris; il a des oreilles petites et d'énormes abajoues. Ce rongeur habite le Canada et se trouve particulièrement sur les bords du lac Supérieur. Ses mœurs sont peu connues; on pense qu'il vit dans des terriers et se nourrit principalement de fruits. Quand il marche, la plante du pied repose entièrement sur le sol.

PSEUDO-THLASPI s. m. (pseu-do-tla-spi — du préf. *pseudo*, et de *thlaspi*). Bot. Syn. d'IBÉRIDE, genre de crucifères.

PSEUDOTHYRUM s. m. (pseu-do-ti-romm — du préf. *pseudo*, et du gr. *thura*, porte). Archit. anc. Porte de derrière.

PSEUDO-TITLONYME s. m. (pseu-do-ti-tlo-ni-me — du préf. *pseudo*, et du gr. *titlos*, titre; *onuma*, nom). Bibliogr. Faux titre, fausse qualité que prend un auteur.

PSEUDO-TOLUIDINE s. f. (pseu-do-to-lu-i-di-ne — du préf. *pseudo*, et de *toluidine*). Chim. Isomère liquide de la toluidine.

— **Encycl.** La *pseudo-toluidine* est un isomère liquide de la toluidine. Sa formule est C^7H^9Az. Le fait de l'existence de deux toluidines isomères a des analogues. On sait, en effet, qu'il existe deux nitrotoluènes, l'un liquide, l'autre cristallisé. M. Alexeyelf a démontré que ce dernier se transforme en toluidine totalement cristallisable. M. Kékulé croit que le nitrotoluène cristallisé est le corps pur et que le nitrotoluène liquide contient des substances étrangères qui l'empêchent de cristalliser. Il y a des houilles qui fournissent un toluène presque complétement transformable en nitrotoluène cristallisé. Il est bien plus probable que, suivant le point où se fixe la chaîne latérale AzO^2 dans le toluène par rapport à la chaîne méthyle, on obtient deux toluènes différents. De même la place occupée par l'amidogène AzH^2 donnerait deux toluidines distinctes. On pourrait même supposer théoriquement trois isomères de chacun de ces corps. Il n'est donc nullement nécessaire de supposer l'existence de deux modifications du toluène donnant chacune respectivement naissance à l'une des deux toluidines ou à l'un des deux nitrotoluènes, comme le fait M. Rosensthiel, qui a découvert la *pseudo-toluidine*. Cette hypothèse est même contraire à la théorie, parce que le toluène, ne possédant qu'une seule chaîne latérale, ne peut pas avoir d'isomères.

— I. PRÉPARATION. La méthode adoptée par M. Rosensthiel pour la préparation de la *pseudo-toluidine* repose : 1° sur la cristallisation de la *pseudo-toluidine;* 2° sur l'insolubilité absolue de son oxalate dans l'éther complétement exempt d'alcool.

Quand on refroidit la toluidine liquide, telle qu'on l'obtient en grand dans les ateliers de M. Coupier, au-dessous de 0°, et qu'on y projette une goutte d'eau ou un cristal, on voit se former des lamelles qui finissent par envahir toute la masse, qui paraît alors complétement solidifiée. Cependant, il reste encore une quantité notable de liquide interposé entre les lames; ce liquide possède le même point d'ébullition et la même composition élémentaire que les cristaux. En répétant le traitement, on peut en séparer de nouvelles quantités de toluidine; mais, au bout de trois ou quatre opérations, le liquide qui reste refuse de cristalliser, même quand il est refroidi très-fortement. Dans une expérience, on a séparé ainsi environ 32 pour 100 de l'alcaloïde à l'état cristallisé. Ce qui reste est transformé en oxalate neutre et épuisé par l'éther. L'oxalate de toluidine ne se dissout pas et la liqueur renferme en solution : 1° de l'alcaloïde non saturé; 2° de l'oxalate neutre de *pseudo-toluidine* presque blanc. On sature l'alcaloïde libre par de l'acide oxalique et l'on épuise de nouveau par l'éther.

On obtient de cette manière un oxalate cristallisé dans l'éther et que l'on purifie par de nouvelles cristallisations dans l'eau et dans l'alcool. Cet oxalate décomposé par la soude fournit une base liquide qui bout à 198° et qui ne donne plus de rouge par l'acide arsénique. Dans les expériences de M. Rosensthiel, la proportion de ce produit s'est élevée aux 36 centièmes de la quantité totale de la toluidine brute mise en expérience. Sa formule est C^7H^9Az, comme pour la toluidine. Avant de se décider à reconnaître l'isomérie de la *pseudo-toluidine*, M. Rosensthiel a voulu se procurer un dérivé, bien cristallisé, dont l'analyse ne pût laisser subsister aucun doute. Ce corps s'est produit accidentellement, en desséchant l'oxalate à une température un peu supérieure à 100°. Cristallisé dans l'eau, il fournit de fort belles aiguilles soyeuses, très-longues et dont la forme contraste beaucoup avec celle de l'oxalate, qui ne donne que des paillettes petites et flexibles. Ces aiguilles, purifiées par une seconde cristallisation et desséchées dans le vide, renferment 67,2 pour 100 de carbone; 6,4 pour 100 d'hydrogène et 9,6 pour 100 d'azote. Ces nombres correspondent à la formule

$$C^{16}H^{18}Az^2O^3 = Az^2 \left\{ \begin{matrix} C^2O^2 \\ (C^7H^7)^2 \\ H^2 \end{matrix} \right. + H^2O;$$

cette formule exigerait en effet : C = 67,1; H = 6,39 et Az = 9,7. Ce corps résulte donc de la déshydratation pure et simple de l'oxalate de *pseudo-toluidine* qui a perdu une seule molécule d'eau; il est donc intermédiaire entre l'oxamide et l'oxalate correspondant. C'est probablement le pseudo-tallyl-oxamate de *pseudo-toluidine*

$$\left. \begin{matrix} C^2O^2,O(C^7H^7,H^3Az) \\ C^7H^7 \\ H \end{matrix} \right\} Az.$$

En effet il possède les caractères d'une amide; sa dissolution ne précipite pas les sels calciques; la soude caustique bouillante se saponifie en formant de l'oxalate de sodium et en mettant la base en liberté; à 120°, il fond en perdant une molécule d'eau et se transforme en pseudo-tallyl-oxamide. Cette dernière est

complétement insoluble dans l'eau, indécomposable par la soude caustique bouillante et volatile à 240° sans décomposition. Le composé correspondant préparé avec la toluidine cristallisée ne fond qu'à 220° et n'est pas volatil sans décomposition.

La base préparée avec cette amide cristallisée est identique avec celle que l'on extrait de l'oxalate; elle renferme 78,8 pour 100 de carbone, 8,4 pour 100 d'hydrogène et 13,2 pour 100 d'azote. La formule C^7H^9Az exige : C = 78,5 ; H = 8,4 ; Az = 13,0. La formule C^6H^7Az de l'aniline, avec laquelle on pourrait jusqu'à un certain point confondre la *pseudo-toluidine*, exigerait 77,4 de carbone ; 7,5 d'hydrogène et 15,0 d'azote, nombres fort éloignés de ceux que fournit l'expérience.

— II. PROPRIÉTÉS. La *pseudo-toluidine* est liquide et incolore lorsqu'elle est fraîchement distillée ; elle se colore lentement à l'air, mais moins facilement que l'aniline ; son odeur est faible et spéciale ; elle est fortement réfringente, mais sans action sur le plan de polarisation de la lumière. Sa densité, presque égale à celle de l'eau, est de 1,0002 à 16°,3. Elle bout à 198° sous la pression de 0m,744. Si elle est humide, son point d'ébullition descend à 195° et reste stationnaire à cette température. La *pseudo-toluidine* ne paraît identique ni avec la méthyl-aniline, qui bout à 192° et se colore en bleu par le chlorure de chaux, ni avec la benzylamine.

— III. COMPARAISON DE LA PSEUDO-TOLUIDINE AVEC L'ANILINE ET LA TOLUIDINE. M. Rosensthiel, pour achever de caractériser la *pseudo-toluidine*, a comparé quelques-unes de ses combinaisons avec les composés correspondants dérivés de l'aniline et de la toluidine. Le chlorure de *pseudo-toluidine* cristallise en prismes droits à base rectangulaire combiné avec le prisme à base rhombe. Le prisme est formé par un toit, dont la ligne de faîte est parallèle à la petite diagonale de la base. Dans quelques cristaux, le prisme à base rhombe est combiné avec une lame dont les faces sont parallèles à la grande diagonale, et le prisme est ouvert. Ce sel possède une propriété curieuse. Quand la dissolution d'où il se dépose est colorée, la matière colorante s'accumule aux deux extrémités de l'axe moyen du prisme, et le milieu du cristal est incolore. Quelquefois les deux extrémités du cristal prennent des teintes complémentaires, l'une étant d'un rouge violacé, l'autre d'un vert jaunâtre.

L'oxalate de *pseudo-toluidine* a une forme indéterminable. Il forme de petites paillettes nacrées flexibles ; sa solubilité dans l'eau occupe une place moyenne entre celle de l'oxalate d'aniline et celle de l'oxalate de toluidine. Il se distingue du dernier de ces sels par sa solubilité dans l'éther. En outre, l'oxalate de toluidine a une forme cristalline déterminable, qui est celle du prisme orthorhombique. V. TOLUIDINE.

— IV. RÉACTIONS COLORÉES. Depuis que l'aniline se trouve dans le commerce, on a publié un certain nombre de réactions fort sensibles que l'on indiquait comme caractéristiques de cette base. Dans le courant des recherches de M. Rosensthiel, ce chimiste a eu mainte occasion de reconnaître combien ces réactions sont variables et indécises quand on opère sur des mélanges. En opérant avec des alcaloïdes complétement purs, il est parvenu aussi à relever quelques erreurs dues à ce que l'on opérait jusque-là avec des anilines commerciales, à trouver quelques réactions nouvelles et enfin à déterminer les conditions du maximum de sensibilité.

Tous les corps oxydants proposés pour développer des colorations diverses se réduisent à deux types dont l'action est diamétralement opposée. L'un de ces types comprend *le chlore et l'oxygène actif* ; l'autre, l'acide azotique et les mélanges qui lui donnent naissance. Dans toutes ces réactions, le dissolvant joue un grand rôle ; ceux qui sont les plus pratiques sont : l'eau et l'éther, employés simultanément, ou l'acide sulfurique *bihydraté*.

On sait que les acides énergiques font virer le violet perkin d'abord au bleu, puis au vert et enfin au jaune. On peut considérer ces colorations comme correspondant à des sels polyacides de la mandéine. La coloration bleue est, de toutes celles que l'on peut produire, la plus intense. C'est donc celle que l'on doit chercher à obtenir lorsqu'on se propose de déceler de petites quantités de matière colorante.

Quand on arrose, sur une plaque de porcelaine, un sel d'aniline avec de l'acide sulfurique concentré et que l'on introduit un cristal de dichromate potassique dans le mélange, il doit se développer une coloration bleue ; mais cette dernière ne se manifeste pas toujours et, si elle se produit, elle est très-fugace. Si l'on varie les conditions de l'expérience, si, par exemple, on dissout l'aniline et le réactif dans l'acide sulfurique concentré, il ne se produit le plus souvent par le mélange qu'une légère coloration verte ; mais si on expose le mélange à l'air, la coloration bleue apparaît peu à peu, puis elle disparaît en faisant place à un violet terne et peu intense. On peut hâter le développement de la coloration en dirigeant l'haleine sur le mélange acide étalé sur une soucoupe. Ces changements tiennent aux variations de la concentration de l'acide. On peut faire l'expérience suivante, qui est très-convaincante.

On dissout l'aniline sèche dans l'acide sulfurique d'une densité de 1,84, on ajoute un peu d'acide chromique dissous dans le même véhicule ; le liquide ne se colore pas ; puis on ajoute de l'eau goutte à goutte et lentement ; la coloration bleue se montre très-belle et très-intense, quand l'acide sulfurique est étendu de son volume d'eau, et passe au violet sale très-peu intense quand l'acide est étendu d'un peu plus de son volume d'eau. Cet essai prouve que la concentration la plus avantageuse est celle qui correspond à l'acide SO^4H^2,H^2O. On peut préparer ce mélange à l'avance et il sert de dissolvant pour les alcaloïdes, et au besoin pour les réactifs. Les agents oxygénants qui dans ces conditions développent une coloration bleue avec l'aniline sont : 1° les chromates, permanganates, chlorates, hypochlorites ; le chlore ; les bioxydes de manganèse et de plomb ; l'oxygène qui se dégage au pôle positif de la pile ; un mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique.

La *pseudo-toluidine* donne les mêmes réactions, de sorte que cette réaction si sensible cesse d'être caractéristique pour l'aniline. La toluidine ne prend aucune coloration (tout au plus une coloration jaunâtre).

Si maintenant on change de réactif, si l'on prend l'acide azotique, tout en conservant le même dissolvant, on arrive à des réactions exactement inverses.

L'aniline et la *pseudo-toluidine* ne donnent aucune coloration, tandis que la toluidine se colore. Cette réaction colorée de la toluidine est la seule qui puisse servir à caractériser cette base et à la découvrir en présence de la *pseudo-toluidine* et de l'aniline. On dissout la toluidine dans l'acide sulfurique bihydraté, on verse quelques centimètres cubes de cette dissolution dans un tube bien sec ; puis on introduit rapidement une goutte d'acide azotique suspendu à une baguette de verre dans le sein du liquide et l'on agite. On voit alors, dans l'espace d'une seconde, le liquide se remplir de veines bleues très-belles, qui augmentent d'intensité de manière à colorer toute la masse en bleu foncé. Au bout d'une minute, la couleur passe au violet et au bout de quelques heures elle vire au brun. Cette expérience est toutefois assez délicate à réussir ; elle exige l'observation exacte des conditions que nous venons d'indiquer. La réaction est d'autant plus belle et plus stable que l'acide employé se rapproche plus de la composition SO^4H^2,H^2O ; un peu d'eau suffit pour qu'on n'obtienne plus qu'une coloration violacée de peu d'éclat. De même la toluidine doit être très-pure ; un peu d'aniline ou de *pseudo-toluidine* suffisent pour qu'on n'obtienne plus qu'une teinte rouge de sang. C'est cette dernière réaction qui a été indiquée par Braun comme très-sensible pour découvrir les azotates. Braun opère avec l'aniline commerciale, et on voit que la réaction ne se fait que parce que cette dernière contient de la toluidine.

Comme les chlorates ne donnent dans le même cas qu'une coloration orange peu intense, la toluidine peut servir à distinguer de petites quantités de nitrates en présence des chlorates. De toutes les réactions usitées dans les laboratoires, elle est la plus sensible et la plus sûre. Elle décèle les azotates mélangés à des quantités considérables de chlorures ; on sait que, dans ce cas, la réaction si nette du sulfate ferreux perd totalement sa sensibilité. Voici la relation d'une expérience de M. Rosensthiel : 1° on mélange 1 centigramme d'azotate de potasse avec 10 grammes de chlorure de sodium. On pulvérise finement ce mélange et l'on en prend 1 centigramme qui renferme, par conséquent, 1 centième de milligramme d'azotate. En arrosant ce mélange avec la solution sulfurique de toluidine, on observe encore très-nettement une zone bleue à la surface de contact.

En résumé, l'emploi de l'acide sulfurique comme dissolvant conduit à une réaction qui permet : 1° de trouver de petites quantités d'azotates en présence de chlorates et de chlorures ; 2° de découvrir la toluidine en présence de la *pseudo-toluidine* et de l'aniline.

On peut aussi faire usage comme dissolvant de l'eau et de l'éther employés simultanément. L'oxydant qui, dans ce cas, donne les plus belles réactions est le chlorure de chaux. Il faut opérer sur les alcaloïdes libres et non sur des sels. En présence de l'éther, la belle réaction de Runge devient bien plus nette et bien plus sensible. Ce dissolvant enlève les substances brunes qui masquent la coloration bleue et qui l'ont fait considérer comme fugace. Il devient possible, à l'aide de cette modification, de reconnaître de très-petites quantités d'aniline en présence des deux autres bases. On dissout l'alcaloïde dans l'éther, on ajoute un volume égal d'eau, puis goutte à goutte une dissolution de chlorure de chaux, et l'on agite vivement après chaque addition ; moins il y a d'aniline, plus il faut ajouter du réactif pour voir apparaître la coloration. Elle est franchement bleue en présence de la toluidine et verdâtre en présence de la *pseudo-toluidine*. On obtient de bons résultats en employant, pour 1 gramme d'alcaloïde, 5 centimètres cubes d'une dissolution de chlorure de chaux d'une densité de 1,055 (= 7° à 8° Baumé).

La même méthode permet de découvrir la *pseudo-toluidine* ; dans ce cas, on décante la couche éthérée après l'action du chlorure de chaux, on la verse dans un tube contenant de l'eau pure et l'on y ajoute une goutte d'un acide étendu ; on agite : il se développe dans l'eau une magnifique coloration rouge, qui peut être comparée comme richesse et intensité à celle d'un permanganate. Cette réaction est très-sensible. On découvre par cette méthode la *pseudo-toluidine* dans des mélanges d'alcaloïdes. Ni l'aniline ni la toluidine ne donnent en effet de coloration dans ce cas.

Si l'on veut employer les chromates comme oxydants, le mieux est d'opérer sur les sels à froid et en présence d'un excès de chromate, afin d'épuiser son action, ce qui n'a lieu en général qu'au bout de vingt-quatre heures. On observe alors que l'aniline donne un précipité noir verdâtre, la *pseudo-toluidine* de même, la toluidine un précipité brun. Si l'on ajoute une base, de la soude par exemple, et que l'on agite avec de l'éther, on remarque les colorations suivantes :

L'éther se colore en jaune, orange, brun, avec l'aniline et avec la toluidine ; avec la *pseudo-toluidine*, il se colore en bleu violet, ou quelquefois aussi en bleu intense. La matière violette qui a pris naissance dans ces conditions offre ceci de remarquable, qu'elle est basique, que ses sels sont bleus et insolubles dans l'eau (il suffit d'agiter la solution éthérée avec de l'eau acidulée), mais solubles en bleu dans l'alcool.

On voit donc que la *pseudo-toluidine*, sous l'influence des oxydants, en présence de l'eau, donne deux matières colorantes distinctes : 1° avec le chlorure de chaux, une base incolore, soluble dans l'éther, dont les sels sont d'un beau rouge violacé ; 2° avec le dichromate de potassium, une base violette, soluble dans l'éther et dont les sels sont bleus. Ces deux matières paraissent facilement se transformer l'une dans l'autre ; M. Rosensthiel a remarqué la formation du sel bleu insoluble dans quelques cas, en même temps que celle de la matière colorante rouge par l'emploi du chlorure de chaux seul.

En résumé, la réaction la plus sensible pour l'aniline est celle de Runge, modifiée par l'addition de l'éther ; c'est aussi la seule qui soit complétement caractéristique. La réaction la plus sensible pour la *pseudo-toluidine* se produit avec le chlorure de chaux en présence de l'éther, formation d'une base colorable en rouge par les acides.

— INFLUENCE DE LA PSEUDO-TOLUIDINE DANS LA FORMATION DES SUBSTANCES COLORANTES. On sait, d'après les essais de M. Horace Köchlin, que la toluidine soumise au traitement pour noir ne donne que des nuances fausses ; sa présence dans les anilines commerciales est une cause de perte. Il n'en est pas de même de la *pseudo-toluidine*, ainsi que cela a été démontré par l'essai suivant : on a fait une première dissolution renfermant 6gr,5 de chlorhydrate d'aniline et 30 gr. de chlorate d'ammonium renfermant 5 millièmes de cuivre ; et une deuxième dissolution renfermant 7gr,2 de chlorhydrate de *pseudo-toluidine* (quantité équivalente à 6gr,5 de chlorhydrate d'aniline) et la même quantité de chlorate ammonico-cuivrique que dans la première. A l'aide d'un mélange d'eau, de dextrine et de gomme adragante, on a amené le volume des couleurs à 100 cent. cubes ; on a imprimé des bandes sur calicot et exposé pendant quarante-huit heures à l'étendage pour noir d'aniline. Dans ces conditions, l'échantillon à l'aniline est devenu d'un vert franc et l'échantillon à la *pseudo-toluidine* d'un bleu très-foncé. Après le dégorgeage en solution bouillante de carbonate de sodium, les bandes à l'aniline avaient viré au bleu indigo foncé et les bandes à la *pseudo-toluidine* étaient d'un noir violet très-intense.

Chauffée avec l'acide arsénique, la *pseudo-toluidine* se comporte comme l'aniline ; elle ne donne pas de matière colorante rouge.

Mélangée avec deux fois son poids de toluidine cristallisée et soumise au traitement pour rouge, elle a donné 39 pour 100. Cette expérience vérifie par une preuve synthétique la composition assignée à la *pseudo-toluidine*. On se rend difficilement compte de la composition de cette matière rouge obtenue avec des matières premières exemptes d'aniline. Toutefois M. Rosensthiel, par une série de cristallisations fractionnées, en a retiré 50 pour 100 environ de chlorhydrate de rosaniline pure, dont il a établi l'identité par la détermination de la solubilité du chlorhydrate et par l'analyse élémentaire du même sel. (Le sel pourrait être aussi du chlorhydrate de pseudo-rosaniline puisque ces deux sels ont même couleur, même solubilité et même composition et ne peuvent être distingués l'un de l'autre que par l'emploi de l'acide iodhydrique.)

Qu'il se forme de la rosaniline ou de la pseudo-rosaniline, on éprouve quelque difficulté à le comprendre d'abord. Mais le fait devient plus compréhensible si l'on remarque qu'il se forme beaucoup d'aniline pendant la préparation du rouge par l'acide arsénique. On retrouve cette aniline dans les échappées, et cependant il ne se dégage aucun gaz. Ainsi la rosaniline ou la pseudo-rosaniline sont dues à l'aniline formée dans la réaction. Mais comment l'aniline se forme-t-elle aux dépens de la *pseudo-toluidine*, car c'est aux dépens de la *pseudo-toluidine* qu'elle paraît se former ? Voilà ce qu'on ne pourra expliquer que lorsqu'on connaîtra exactement la constitution de la *pseudo-toluidine* et des produits secondaires de la réaction.

La *pseudo-toluidine* remplace parfaitement la toluidine dans la préparation des rouges. Lorsqu'on soumet à l'action de l'acide arsénique un mélange d'aniline et de *pseudo-toluidine* renfermant une partie du premier et deux parties du second de ces alcaloïdes, il se produit du rouge facilement et en abondance. Le rendement s'élève jusqu'à 50 pour 100 et le produit est bien plus pur et mieux cristallisé que celui qu'on obtient avec les autres bases. D'après son mode de formation, la base de ce rouge devait être un isomère de la rosaniline étudiée par M. Hoffmann. De fait, les analyses conduisent à lui attribuer la même formule. En outre, les sels de la nouvelle base ont la même solubilité et la même teinte que ceux de rosaniline, à tel point qu'il serait absolument impossible de distinguer le nouveau rouge du rouge ancien, si l'acide iodhydrique, concentré à 190°, ne convertissait la rosaniline en aniline et toluidine et la base du nouveau rouge en aniline et *pseudo-toluidine*. M. Rosensthiel a donné à la base du nouveau rouge le nom de pseudo-rosaniline (V. PSEUDO-ROSANILINE) et a constaté que tous les rouges du commerce renferment conjointement de la rosaniline et de la pseudo-rosaniline. Il reste aujourd'hui à déterminer la constitution de la *pseudo-toluidine*. Quant à son existence, la solubilité de son oxalate dans l'éther, où l'oxalate de toluidine est complétement, et l'oxalate d'aniline, à peu près insoluble, l'existence de dérivés qui reproduisent les générateurs, les réactions colorées, tout sans exception s'accorde désormais à la mettre hors de tout doute.

PSEUDO-TOPAZE s. *f.* (pseu-do-to-pa-ze — du préf. *pseudo*, et de *topaze*). Minér. Quartz d'un jaune enfumé ou doré, imitant la topaze.

PSEUDO-TRITON s. m. (pseu-do-tri-ton — du préf. *pseudo*, et de *triton*). Erpét. Genre de batraciens urodèles, formé aux dépens des tritons ou salamandres aquatiques.

PSEUDOTUNICA s. m. (pseu-do-tu-ni-ka — du préf. *pseudo*, et du lat. *tunica*, ancien nom de l'œillet). Bot. Section du genre œillet.

PSEUDO-URIQUE adj. (pseu-do-u-ri-ke — du préf. *pseudo*, et de *urique*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par l'action du cyanate de potassium sur la dialuramide.

— **Encycl.** L'acide *pseudo-urique*

$$C^5H^6Az^4O^4$$

est un acide que MM. Schlieper et Baeyer ont obtenu en 1860 par l'action du cyanate de potassium sur la dialuramide (uramile). Son sel potassique se dépose en cristaux lorsqu'on traite la dialuramide ou la murexide à chaud par un excès de cyanate potassique jusqu'à ce que ce liquide ne devienne plus rouge par l'exposition à l'air. On purifie le sel par plusieurs cristallisations, on le dissout dans une lessive de potasse et on ajoute de l'acide chlorhydrique à la liqueur. L'acide *pseudo-urique* se précipite alors sous la forme d'une poudre cristalline formée de petits prismes. Il ne perd pas de son poids à 100°. Il est insipide et inodore, très-peu soluble dans l'eau, mais facilement soluble dans les alcalis caustiques. Il décompose les carbonates et les acétates et se convertit facilement en alloxane par l'action de l'acide azotique. Mis en suspension dans l'eau et chauffé avec du peroxyde de plomb, il dégage de l'anhydride carbonique et donne de l'oxalate et du pseudo-urate de plomb, mais ne donne pas d'allantoïne. Les eaux mères renferment probablement de l'oxalurate de plomb et de l'urée.

Les pseudo-urates s'obtiennent facilement par l'action de l'acide sur les hydrates, les carbonates et les acétates correspondants. On peut aussi les produire directement en traitant la dialuramide par les cyanates.

Le sel d'ammonium $C^5H^5(AzH^4)O^4,H^2O$ cristallise des solutions de l'acide dans l'ammoniaque bouillante. Il forme de petites lamelles ou de grosses aiguilles qui ne se dissolvent pas plus dans l'ammoniaque concentrée que dans l'ammoniaque faible et qui ne peuvent pas se combiner à une nouvelle quantité de cette base. Ces cristaux ne perdent pas d'eau de cristallisation avant 100°. A 130°, ils rougissent et perdent de l'ammoniaque. Les sels d'éthylamine et d'aniline ressemblent beaucoup au sel ammonique. Le sel de potassium $C^5H^5KAz^4O^4 + H^2O$ forme de petites écailles brillantes qui ne perdent pas d'eau au-dessous de 140° et qui à 180° se décomposent en se colorant en rouge. Le sel de sodium $C^5H^5NaAz^4O^4 + 2H^2O$ forme des groupes de prismes en forme de choux-fleurs facilement solubles dans l'eau chaude et qui perdent leur eau à 140°. Ce sel se sépare de sa solution dans la soude caustique à l'état amorphe, mais sans avoir subi aucune altération dans sa composition. Le sel d'argent est facilement décomposable.

Le sel de baryum $(C^5H^5Az^4O^4)^2Ba'',5H^2O$ forme des groupes sphériques de longues aiguilles. Le sel de calcium s'obtient en prismes fins lorsqu'on précipite la solution d'un pseudo-urate alcalin par du chlorure de calcium.

Les sels cuprique, mercureux, mercurique et plombique sont également susceptibles de

cristalliser, le dernier avec une molécule d'eau de cristallisation.

PSEUDO-VALÉRIANE s. f. (pseu-do-va-lé-ri-a-ne — du préf. *pseudo*, et de *valériane*). Bot. Espèce de mâche.

PSEUDO-VOLCANIQUE adj. (pseu-do-vol-ka-ni-que — du préf. *pseudo*, et de *volcanique*). Minér. Se dit des substances altérées par l'action de feux souterrains accidentels.

PSEUDOXYCHILE s. m. (pseu-do-ksi-ki-le — du préf. *pseudo*, et de *oxychile*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindélides, tribu des mégacéphalides, formé aux dépens des cicindèles.

PSEUDOZÈNE s. f. (pseu-do-zè-ne — du préf. *pseud*, et de *ozène*). Entom. Syn. d'OZÈNE.

PSEUDOZOAIRE adj. (pseu-do-zo-è-re — du préf. *pseudo*, et du gr. *zôon*, animal). Bot. Se dit de certains végétaux qui ressemblent à des animaux.

— s. m. pl. Groupe de corps végétaux, ayant quelque ressemblance avec des animaux inférieurs.

PSEUSTE s. m. (pseu-ste — du gr. *pseustês*, trompeur). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

PSÉVA s. f. (psé-va). Bot. Syn. de CHIMOPHILE ou CHIMAPHILE.

PSI s. m. (psi). Gramm. Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec, correspondante à nos consonnes doubles *bs*, *ps* et *fs*.

— Entom. Espèce de noctuelle, qui a sur ses ailes supérieures un dessin dont la forme rappelle celle de la lettre grecque ψ.

PSIADIE s. f. (psi-a-dî — du gr. *psias*, gouttelette; *idea*, forme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

PSIADIÉ, ÉE adj. (psi-a-di-é — rad. *psiadie*). Bot. Qui ressemble à une psiadie.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre psiadie.

PSIDIUM s. m. (psi-di-omm — du gr. *psidion*, grenadier). Bot. Nom scientifique du genre goyavier.

PSIDOPODE s. m. (psi-do-po-de). Bot. Syn. d'ASPIDIE.

PSIGURIE s. f. (psi-gu-rî). Bot. Syn. d'ANGURIE.

PSILA s. m. (psi-la — du gr. *psilos*, imberbe ou, suivant d'autres, ailé). Myth. gr. Surnom de Bacchus, chez les Amycléens.

PSILAGIE s. f. (psi-la-jî — gr. *psilagia;* de *psile*, et du gr. *agô*, je conduis). Antiq. gr. Subdivision de la phalange, comprenant 256 hommes.

PSILAGUE s. m. (psi-la-ghe). Antiq. gr. Chef d'une psilagie.

PSILE s. m. (psi-le — gr. *psilos*, proprement grêle, mince, léger). Antiq. gr. Soldat armé à la légère. V. PSILÈTE.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, dont on a fait de nos jours les genres diaprie et inostemme.

PSILÈTE s. m. (psi-lè-te — gr. *psilêtês;* de *psilos*, léger). Antiq. gr. Soldat armé à la légère.

— **Encycl.** Les *psilètes* appartenaient à l'infanterie légère originairement attachée aux corps grecs, quand ces corps étaient de 500 hommes environ. A l'époque où l'on accrut la phalange, une partie des *psilètes* quittèrent l'arc et la flèche, prirent le bouclier, nommé pelte, et reçurent le nom de peltastes. Le reste des *psilètes*, moitié moins nombreux que les peltastes, se montait, dans la phalange, à 4,096 hommes, ou du moins il en était ainsi dans la phalange macédonienne. Ces *psilètes* étaient pour la plupart des frondeurs; quelques-uns, toutefois, lançaient le javelot. Nos chasseurs à pied sont des corps de troupes à peu près analogues aux *psilètes*, en tenant compte de la différence qu'il y a entre nos armes et les leurs. La milice byzantine du x^e siècle avait encore des *psilètes*, dont une des armes était le *martio-barbule.*

PSILLE s. f. (psil-le). Entom. V. PSYLLE.

PSILOBIE s. m. (psi-lo-bî — du gr. *psilos*, glabre; *bioô*, je vis). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PSILOCÈRE s. f. (psi-lo-sè-re — du gr. *psilos*, glabre; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindélides, tribu des cténostomes, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent Madagascar.

PSILOCNÉMIDE s. f. (psi-lo-kné-mi-de — du préf. *psilos*, glabre; *knêmis*, bottine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

PSILOCYBÉ s. m. (psi-lo-si-bé — du préf. *psilos*, glabre; *kubê*, tête). Bot. Section du genre agaric.

PSILODON s. m. (psi-lo-don — du préf. *psilos*, mince; *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PSILOGASTRE s. m. (psi-lo-ga-stre — du pref. *psilos*, glabre; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite l'Égypte.

PSILOGYNE s. m. (psi-lo-ji-ne — du gr. *psilos*, glabre; *gunê*, femelle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignoniacées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PSILOMÉLANE s. f. (psi-lo-mé-la-ne — du gr. *psilos*, fluet; *melas*, noir). Minér. Nom donné à une substance mal définie.

— **Encycl.** La *psilomélane* n'a pas une formule à proportions définies; elle semble être un mélange en quantités variables de pyrolusite libre et de pyrolusite combinée avec des bases, le plus souvent de la baryte, un peu de chaux parfois, et plus rarement quelques millièmes d'alcalis ou d'alumine, le tout avec une proportion d'eau variable. La *psilomélane* n'a pas de caractères bien nets; elle n'est jamais cristallisée; quelquefois seulement, la pyrolusite qui y est mélangée présente, dans certaines parties, des traces de cristallisation. Elle est plus dure que la pyrolusite, quelquefois assez pour faire feu au briquet, à cause de la présence d'une certaine proportion de silice, qui se sépare à l'état gélatineux quand on traite par un acide. La *psilomélane* semble être un produit abandonné par les eaux minérales; elle existe aussi concrétionnée avec l'aspect de la pyrolusite; en la brisant, on trouve des fibres perpendiculaires à la surface des tubercules, qui sont, en général, de la pyrolusite pure. La *psilomélane* se rencontre encore en masses compactes, avec une cassure variable, présentant des caractères analogues à ceux de la pyrolusite, généralement noires, à poussière noire; la dureté seule peut permettre d'établir la différence. Dans ces composés, le peroxyde de manganèse paraît se comporter comme acide pour saturer les diverses bases.

PSILOMYDE adj. (psi-lo-mi-de — rad. *psilomyie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la psilomyie.

— s. m. f. Groupe d'insectes diptères, de la famille des athéricères, ayant pour type le genre psilomyie.

PSILOMYIE s. f. (psi-lo-mi-î — du gr. *psilos*, glabre; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, type du groupe des psilomydes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe centrale.

PSILONIE s. f. (psi-lo-nî — du gr. *psilos*, grêle). Bot. Genre de champignons, de la tribu des sarcopsidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe sur le tronc des arbres.

PSILONOTE adj. (psi-lo-no-te — du gr. *psilos*, glabre; *nôtos*, dos). Zool. Dont le dos ou le dessus du corps est nu.

PSILOPE s. m. (psi-lo-pe — du gr. *psilos*, grêle; *pous*, pied). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sylviadées, tribu des accenteurs, dont l'espèce type habite l'Australie.

— Entom. Ce genre comprend une douzaine d'espèces répandues dans les diverses parties du monde.

— Moll. Syn. de CAME, genre de mollusques bivalves.

PSILOPILE s. m. (psi-lo-pi-le — du gr. *psilos*, chauve; *pilos*, coiffe). Bot. Genre de mousses, de la tribu des polytricées, formé aux dépens des polytrics, et dont l'espèce type croît en Laponie.

PSILOPODE adj. (psi-lo-po-de — du gr. *psilos*, glabre; *pous*, pied). Zool. Dont les pattes sont nues.

PSILOPOGON s. m. (psi-lo-po-gon — du gr. *psilos*, grêle; *pôgon*, barbe). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des barbus.

PSILOPTÈRE s. m. (psi-lo-ptè-re — du gr. *psilos*, glabre; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une cinquantaine d'espèces qui presque toutes habitent l'Amérique du Sud.

PSILORHIN s. m. (psi-lo-rain — du gr. *psilos*, glabre; *rhin*, nez). Ornith. Syn. ou section du genre corbeau.

PSILOSOME adj. (psi-lo-so-me — du gr. *psilos*, glabre; *soma*, corps). Moll. Qui a le corps mince et dénudé.

— s. m. pl. Groupe de mollusques formé du genre phylliroé.

PSILOSTACHYÉ, ÉE adj. (psi-lo-sta-ki-é — du gr. *psilos*, grêle; *strachus*, épi). Bot. Dont les épis sont très-petits.

PSILOSTÉMON s. m. (psi-lo-sté-mon — du gr. *psilos*, grêle; *stêmôn*, filament). Bot. Syn. de TRACHYSTÉMON.

PSILOSTOME s. m. (psi-lo-sto-me — du gr. *psilos*, glabre; *stoma*, bouche). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffé acées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PSILOSTROPHE s. m. (psi-lo-stro-fe — du gr. *psilos*, glabre; *strophê*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

PSILOTE s. m. (psi-lo-te — du gr. *psilos*, glabre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des lycopodiacées, dont les espèces croissent dans les régions tropicales du globe.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

PSILOTHAMNE s. m. (psi-lo-ta-mne — du gr. *psilos*, glabre; *thamnos*, arbrisseau). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des *composées*, *tribu des sénécionées*, *comprenant* plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PSILOTRIC s. m. (psi-lo-trik — du gr. *psilos*, glabre; *thrix*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PSILURE s. m. (psi-lu-re — du gr. *psilos*, *glabre*; *oura*, *tige*). *Bot. Genre de plantes*, de la famille des graminées, tribu des rottbœlliées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PSIOL ou **PSLA**, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Koursk, près et au N.-E. de la ville d'Oboïan, traverse du N.-E. au S.-O. les gouvernements de Charkow et de Poltava, et se jette dans le Dniéper, après un cours de 450 kilom. Ses principaux affluents sont le Khorol à droite et la Goltva à gauche.

PSIPHELLE s. f. (psi-fè-le). Bot. V. PSÉPHELLE.

PSITHYRE s. m. (psi-ti-re — du gr. *psithuros*, bourdonnement.) Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apiens ou mellifères, type de la tribu des psithyrides, comprenant un petit nombre d'espèces, presque toutes européennes.

PSITHYRIDE adj. (psi-ti-ri-de — de *psithyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au psithyre.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, ayant pour type le genre psithyre.

— **Encycl.** La famille des *psithyrides* comprend le seul genre psithyre, qui ressemble aux bourdons d'une manière si frappante, que les auteurs les ont longtemps confondus. C'est Lepelletier de Saint-Fargeau qui le premier a montré que ces hyménoptères, mal conformés pour la récolte du pollen et la construction de leurs nids, s'introduisent, grâce à leur livrée, chez les espèces de bourdons auxquels ils ressemblent et pondent leurs œufs dont les larves sont nourries et complétement élevées par les bourdons industrieux, exactement comme la femelle du coucou pond dans le nid des autres oiseaux.

PSITT interj. (psitt). Sert à appeler, à attirer l'attention : PSITT ! *venez ici.* ‖ On écrit aussi PST ou PS'T et quelquefois S'T; mais, en aucun cas, il n'y a d'articulation nettement formée, et l'on se contente de produire une sorte de sifflement.

— s. m. Action de dire psitt : *Madeleine, qui achevait à peine de dépasser l'extrémité de la façade, s'arrête et lance à demi-voix vers le corps d'armée un signal d'alerte, un* PSITT ! *prolongé.* (Cl. Robert.)

PSITTACA s. f. (psi-ta-ka — du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Nom scientifique des perruches aras.

PSITTACARA s. m. (psi-ta-ka-ra — de *psittaca*, et de *ara*). Ornith. Nom scientifique des araras ou perruches-aras. ‖ On dit aussi PSITTACARIA.

PSITTACÉ, ÉE adj. (psi-ta-sé — du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au perroquet. ‖ On dit aussi PSITTACIDE, PSITTACIDÉ, ÉE, PSITTACIEN, IENNE et PSITTACIN, INE.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs ou préhenseurs, suivant les diverses méthodes, ayant pour type le genre perroquet.

— **Encycl.** La famille des *psittacés* est caractérisée par un bec gros, dur, solide, arrondi de toutes parts, entouré à sa base d'une membrane dans laquelle sont percées les narines; une langue épaisse, charnue, arrondie, quelquefois terminée par un faisceau de fibres cartilagineuses; des ailes obtuses ou sur-obtuses; une queue plus ou moins longue; quatre doigts opposés deux à deux, les antérieurs réunis par une membrane étroite, les postérieurs entièrement libres, tous armés d'ongles forts et robustes. Cette famille, qui habite les contrées les plus chaudes du globe et présente dans ses mœurs des particularités remarquables, a pour type le grand genre *perroquet* et renferme, en outre, ceux qui ont été formés à ses dépens, tels que *perruche*, *ara*, *kakatoès*, *psittacule*, *pézopore*, etc. V. ces mots.

PSITTACIN, INE adj. (psi-ta-sain, i-ne — du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble à un perroquet.

— s. m. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées ou gros-becs, dont l'espèce type habite les îles Sandwich. ‖ s. m. pl. V. PSITTACÉ.

— Pharm. Emplâtre résolutif.

— **Encycl.** Les *psittacins* ou psittasins sont caractérisés par un bec court, très-crochu, un peu bombé à la base; la mandibule supérieure recourbée à l'extrémité sur l'inférieure, qui est très-évasée, arrondie et obtuse à la pointe; les narines basales et latérales, à demi fermées par une membrane recouverte de plumes; les tarses longs; tous les doigts égaux et libres. L'espèce unique est le *psittacin olivâtre* ou *ictérocéphale*, rangé par Cuvier parmi les durs-becs; cet oiseau a le plumage d'un brun olivâtre; la tête et le cou jaunes; les pennes alaires et caudales brunes, bordées d'olivâtre en dehors. La femelle n'a point de jaune. Cet oiseau habite les îles Sandwich et plus particulièrement Owihihi, où il est connu sous le nom de *rahouhi*.

PSITTACINÉ, ÉE adj. (psi-ta-si-né — du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble à un perroquet.

— s. f. pl. Tribu de la famille des psittacés, ayant pour type le genre perroquet proprement dit.

PSITTACIROSTRE s. m. (psi-ta-si-ro-stre — du lat. *psittacus*, perroquet; *rostrum*, bec). Ornith. Syn. de PSITTACIN, genre de passereaux.

PSITTACISME s. m. (psi-ta-si-sme — du lat. *psittacus*, perroquet). État d'esprit machinal, où la réflexion a peu ou point de part.

PSITTACODE s. m. (psi-ta-ko-de — du gr. *psittacôdês*, qui ressemble au perroquet). Ornith. Genre d'oiseaux du groupe des perroquets, formé aux dépens des perroquets proprement dits.

PSITTACODON s. m. (psi-ta-ko-don — du gr. *psittakos*, perroquet). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux ou placoïdes, de la famille des chimérides, comprenant six espèces qui se trouvent à l'état fossile dans les terrains crétacés.

PSITTACOGLOSSE s. f. (psi-ta-ko-glo-se — du gr. *psittakos*, perroquet; *glôssa*, langue). Ornith. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, originaire du Mexique.

PSITTACOPE s. m. (psi-ta-ko-pe — du gr. *psittakos*, perroquet; *ops*, aspect). Ornith. Syn. de PSITTACIN, genre de passereaux.

PSITTACULE s. m. (psi-ta-ku-le — dimin. du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des perroquets.

— **Encycl.** Les *psittacules*, appelés aussi *loris* ou *perriches*, se distinguent des perroquets par leur taille très-petite et leur queue très-courte, mais surtout par leurs mœurs; on leur donne quelquefois le nom d'*inséparables*, parce que le mâle et la femelle demeurent non-seulement toujours unis, mais encore toujours rapprochés l'un de l'autre. L'espèce la plus remarquable est le *psittacule de Taïti*, très-commun dans l'île de ce nom; cet oiseau se tient habituellement sur les cocotiers, vole par bandes, est très-piaillard et se nourrit surtout de bananes. Les Taïtiens professent une sorte de vénération pour ce *psittacule*, qui s'habitue très-difficilement à vivre en captivité. Le *psittacule pygmée* n'a guère que 0^m,08 de longueur totale.

PSITTACULIROSTRE adj. (psi-ta-ku-li-ro-stre — de *psittacule*, et du lat. *rostrum*, bec) Ornith. Qui a le bec semblable à celui des psittacules.

— s. m. pl. Section du genre psittacule, comprenant les espèces qui ont le bec gros, très-robuste et voûté.

PSITTAPOUS s. m. (psi-ta-pouss). Ornith. Section du genre lori, dans la famille des perroquets, ayant pour type la perruche loripapou.

PSITTAQUE s. m. (psi-ta-ke — lat. *psittacus*, mot dérivé du gr. *psittakos*, perroquet). Ornith. Nom scientifique du genre perroquet.

PSITTASIN s. m. (psi-ta-zain). Ornith. Autre orthographe du mot PSITTACIN.

PSITTIROSTRE s. m. (psi-ti-ro-stre). Ornith. Syn. de PSITTACIROSTRE.

PSITTRICHAS s. m. (psi-tri-kass — du gr. *psittakos*, perroquet; *thrix*, cheveu). Ornith. Syn. de CENTROCERQUE ou DASYPTILE.

PSKOV, PSKOF ou **PLESKOV**, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, à 270 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, sur la rive droite de la Vélikaïa, qui y reçoit la Pskova, tributaire du lac Pskov, par 57° 49′ de latit. N. et 25° 59′ de longit. E.; 18,330 hab. Résidence du gouverneur de la province; évêché grec; cour criminelle et civile; gymnase; école de théologie. Tanneries et fabriques renommées de cuirs de Russie, toiles à voiles et autres. Commerce actif de bois, chanvre et lin. La ville de Pskov est composée de trois parties : le Kremlin, la ville du centre et la Grande-Ville. Le Kremlin, sur la rive gauche de la Pskova, est entouré de murailles très-épaisses, appelées le mur de Domante, du nom de son fondateur, le prince Domante. Les deux

autres parties de la ville sont également entourées de murailles en pierre; celles de la Grande-Ville ont 8 kilom. de circonférence et forment à peu près un carré long; elles sont flanquées de tours et défendues par plusieurs ouvrages extérieurs construits par Pierre le Grand. La ville elle-même est entièrement construite en bois; on y remarque le palais de l'archevêché, le palais du gouverneur, 60 églises, parmi lesquelles on distingue la cathédrale surmontée de coupoles argentées. Près de la ville on trouve le village de Sibout, lieu de naissance de la princesse Olga. On fait remonter l'origine de cette ville au xe siècle, époque où elle se serait formée autour d'une église dédiée à la sainte Trinité et bâtie par la princesse Olga; elle forma d'abord une république rivale de celle de Novogorod, souvent en querelle avec elle et quelquefois sa tributaire. En 1509, elle fut prise par le grand-duc Wasili IV et réunie à la Russie. En 1615, elle fut assiégée par Gustave-Adolphe de Suède.

PSKOV ou **PSKOF** (GOUVERNEMENT DE). Ce gouvernement, division administrative de la Russie d'Europe, est compris entre ceux de Saint-Pétersbourg et de Novogorod au N., de Tver et de Smolensk à l'E., de Witebstk au S. et de Livonie à l'O. Il mesure 330 kilom. du N.-O. au S.-E., sur 220 du N. au S.; superficie, 45,660 kilom. carrés; 697,967 hab. Chef-lieu, Pskov; il est administrativement subdivisé en huit cercles, dépend du gouvernement général de Livonie, Courlande et Esthonie, et forme le diocèse d'un archevêché grec comprenant en outre la Livonie et la Courlande. Il appartient au bassin de la Baltique; ses principaux cours d'eau sont: la Vélikaia, le Chelon, le Lovat et la Kounia; il renferme plusieurs lacs, entre autres ceux de Pskov et de Polisto, et plusieurs étangs et marais, surtout dans sa partie centrale. Le climat est froid et nébuleux; le sol, composé d'argile et de sable, n'est pas très-fertile; mais il est bien cultivé et produit en abondance des céréales, du lin et du chanvre. Les forêts, étendues et belles, sont peuplées de gibier et les rivières et les lacs sont très-poissonneux. Elève de bétail et d'abeilles.

PSKOV (lac de), lac de la Russie d'Europe, dans la partie N.-O. du gouvernement de même nom, au S.-E. du lac Peïpous, avec lequel il communique par un détroit large de 5 kilom. Ce lac mesure 40 kilom. et demi du N.-O. au S.-E. et 22 kilom. dans sa plus grande largeur; il reçoit plusieurs cours d'eau, dont le plus important est la Vélikaia.

PSOA s. m. (pso-a — du gr. *psôa*, puanteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichiens, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PSOAS s. m. (pso-ass—du gr. *psoa*, lombes). Anat. Chacun des deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires.

— Adjectiv. : *Les muscles* PSOAS. *Nous emportâmes les muscles* PSOAS *de ces animaux — vulgairement le filet — pour nous éclairer par nous-mêmes sur les qualités de cette viande et pouvoir parler* de gustu *sur le sujet controversé.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les anatomistes donnent le nom de *psoas* à deux muscles abdominaux, placés au devant de la partie lombaire de la colonne vertébrale. On a reconnu l'existence de deux muscles *psoas*, le grand et le petit *psoas;* nous décrirons rapidement chacun de ces deux muscles.

1o *Grand psoas.* Comme son nom l'indique, ce muscle est situé dans la région lombaire; il est appliqué profondément sur les parties latérales de la colonne vertébrale et au devant de la fosse iliaque interne.

— *Insertions.* En haut, le muscle grand *psoas* s'attache aux apophyses transverses de la douzième vertèbre dorsale et aux cinq vertèbres lombaires; en bas, ce muscle naît par une longue portion que Rislan appelait *lumbaris sive psoas*, et qui s'insère au sommet ou petit trochanter et à toute la branche de la bifurcation envoyée à cette éminence par la ligne âpre. Ce n'est pas seulement aux apophyses transverses des vertèbres lombaires que s'insère le muscle grand *psoas*, il s'implante aussi, sur les parties latérales, au corps de ces cinq vertèbres et aux disques intervertébraux correspondants. « Cette double insertion se fait à l'aide de languettes aponévrotiques unies entre elles par des arcades qui correspondent aux gouttières des corps des vertèbres lombaires, en sorte que ce muscle ne s'insère réellement qu'au bord supérieur et au bord inférieur des corps de vertebres et aux disques intermédiaires. Nées de cette double origine, les fibres charnues se portent verticalement en bas et constituent, par leur réunion successive, un faisceau conoïde, aplati d'un côté à l'autre, obliquement dirigé en bas et en dehors, dont le sommet aplati, très-grêle, est embrassé par une arcade aponévrotique du diaphragme; ce faisceau charnu va grossissant et s'arrondissant jusqu'au niveau du disque qui sépare la cinquième vertèbre lombaire du sacrum. » (Cruveilhier.) Dès lors, le muscle va graduellement en diminuant et s'amincit en un tendon qui reçoit les fibres du muscle iliaque et vient s'insérer au sommet du petit trochanter. C'est même cette disposition du muscle qui avait conduit Chaussier à lui donner le nom de muscle prélombo-trochantinien.

Les fibres du grand *psoas* sont verticales et parallèles entre elles, réunies par un tissu cellulaire lâche et traversées par un plexus nerveux très-abondant; on n'y trouve pas du tout de tissu fibreux. L'ensemble de ces faits explique le peu de résistance que le *psoas* offre aux tractions. C'est peut-être aussi à cela qu'il faut attribuer le peu de dureté de sa chair, qui, chez les animaux de boucherie, est très-recherchée.

Les rapports du muscle grand *psoas* sont très-importants. Dans l'abdomen, il répond, en avant, au diaphragme, au rein, au côlon ascendant; à droite, au côlon descendant; à gauche, au péritoine et au petit *psoas* quand ce dernier existe. Le long de la face externe, on trouve l'artère et la veine iliaques. La face lombaire postérieure du *psoas* répond au muscle carré des lombes et aux apophyses transverses lombaires. En dedans, elle répond aux vaisseaux lombaires et aux corps des vertèbres lombaires.

Il est important de remarquer que le grand *psoas* contient dans son épaisseur le plexus lombaire, ce qui explique les douleurs ressenties dans cette région après des efforts fréquents du muscle. C'est aussi à ce rapport qu'il faut attribuer les douleurs lombaires ressenties par les femmes enceintes, car alors l'utérus, contenant le fœtus, vient appuyer sur le grand *psoas*.

Le *psoas*, uni au muscle iliaque, traverse l'arcade fémorale et la bouche complétement. Arrivé à la cuisse, on le voit, en avant, recouvert par l'aponévrose fémorale profonde et répondant au nerf crural qui passe entre les deux muscles *psoas* et iliaque dont il est la seule limite. Aussi, un certain nombre d'auteurs, notamment Cruveilhier, ont-ils voulu faire des muscles grand *psoas* et iliaque un seul et unique muscle à deux têtes et appelé muscle *psoas*-iliaque. Le bord interne de ce muscle répond au bord externe du pectiné et à l'artère fémorale. Quant au bord externe, il répond au couturier d'abord, puis au droit antérieur. Enfin, une aponévrose recouvre toute la surface des muscles iliaque et *psoas*.

— *Action de ce muscle.* Si l'on considère que d'une part le *psoas* s'insère aux vertèbres lombaires et d'autre part à la cuisse, on comprend que la contraction de ce muscle amène la flexion de la cuisse sur le bassin. En même temps, ce muscle est rotateur du fémur en dehors, à cause de sa direction oblique et de son insertion à la portion interne et postérieure du fémur.

Le cas que nous venons de citer est celui où la cuisse est mobile et la colonne vertébrale fixe; mais il peut arriver aussi que la cuisse devienne immobile; c'est alors sur elle que le muscle prendra son point d'appui. On voit un exemple de ce cas dans la station verticale; le *psoas* ramène alors en avant la colonne vertébrale et le bassin.

2o *Petit psoas.* Ce muscle manque souvent; d'autres fois il est double. On le trouve couché au devant de la portion lombaire du grand *psoas*. Il s'insère, d'une part, à la douzième vertèbre dorsale, à la première, quelquefois à la deuxième et à la troisième lombaire, aux disques intervertébraux correspondants. Il a alors la forme d'un faisceau aplati, qui, au commencement, semble une dépendance du grand *psoas*, mais s'en isole bientôt. Il forme alors un large tendon brillant, qui vient se fixer en s'élargissant à la partie supérieure de l'éminence iléo-pectinée ainsi qu'à la portion correspondante du détroit supérieur du bassin. C'est à cause de ces insertions que Chaussier lui avait donné le nom de muscle prélombo-pubien.

— *Action.* L'usage de ce muscle est de tendre l'aponévrose lombo-iliaque (*fascia iliaca*), avec laquelle il s'entrelace intimement. Il agit aussi sur le bassin et tend à le fléchir sur le thorax; c'est ce qu'on peut observer dans l'action de grimper. Dans le décubitus en supination, il entraîne le bassin de son côté. D'après cela, il est bien évident que si le point d'appui est en bas, c'est le tronc qui sera entraîné du même côté.

PSOC s. m. (psok). Entom. Autre forme du mot PSOQUE.

PSOCIDE adj. (pso-si-de — de *psoque*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un psoque.

— s. m. pl. Tribu de la famille des psociens, ayant pour type le genre psoque.

PSOCIEN, IENNE adj. (pso-si-ain, i-è-ne — rad. *psoque*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au PSOQUE. ‖ On dit aussi PSOCIN, INE.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre psoque.

PSODOS s. m. (pso-doss). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, comprenant quelques espèces qui habitent les sommets des Alpes et des Pyrénées.

PSODYME s. m. (pso-di-me — du gr. *psoa*, lombes; *didumos*, jumeau). Tératol. Se dit des monstres doubles joints par la région lombaire.

PSOÏTE s. f. (pso-i-te — du gr. *psoa*, lombes). Pathol. Inflammation des muscles psoas. ‖ On dit aussi PSOÏTIS s. m.

— **Encycl.** La *psoïte* reconnaît pour causes: les efforts et principalement ceux qui ont pour but de ramener en avant le corps fortement renversé en arrière, ou de lutter contre une puissance qui tend à le courber dans cette direction, ou enfin de soutenir de lourds fardeaux; les coups et les chutes sur les lombes ou sur le bassin; les affections rhumatismales et enfin un trop grand écartement des cuisses pendant l'accouchement au moment de la sortie de la tête de l'enfant. La *psoïte* s'annonce par une douleur sourde, quelquefois très-vive, occupant la région lombaire du côté malade et gagnant de là l'aine correspondante. Quand l'inflammation est intense, tout mouvement de la partie souffrante est impossible et le malade se tient immobile, la cuisse relevée le long du bassin. La pression à travers la fosse iliaque augmente la douleur et fait reconnaître une tumeur s'étendant vers la région inguinale; la fréquence du pouls, la chaleur, la soif, le malaise général sont en rapport direct avec la violence de la phlegmasie. Si la *psoïte* siége à gauche, il y a constipation; puis, au bout de quelques jours, des battements se font sentir dans la tumeur, qui elle-même augmente de volume; il y a des frissons irréguliers, puis une tumeur fluctuante vient faire saillie dans l'aine. C'est un signe que l'inflammation s'est terminée par suppuration. Dans d'autres cas plus rares, les accidents cessent peu à peu d'eux-mêmes au bout de quelques jours. L'abcès, après avoir été ouvert, peut, dans certaines circonstances graves, devenir fistuleux, et la source du pus ne se tarissant pas amène le marasme, la colliquation et la mort. Puisque la *psoïte* peut avoir une aussi funeste issue, il est de la plus haute importance d'en arrêter le développement dès le début. Aussitôt donc que l'on en soupçonne l'existence, il faut recourir à l'emploi des moyens antiphlogistiques les plus efficaces: saigner le malade s'il est sanguin et pléthorique, et, si la réaction est considérable, appliquer plusieurs fois de nombreuses sangsues à l'aine, aux lombes, autour du bassin; plonger les malades dans des bains ou des demi-bains émollients et les y faire séjourner le plus longtemps possible, recouvrir toutes les parties douloureuses de cataplasmes émollients et narcotiques, prescrire des lavements de même nature, administrer des boissons délayantes en grande abondance, imposer une diète sévère: telle est la thérapeutique à suivre. Si l'on ne peut parvenir ainsi à empêcher la formation du pus, il faut suspendre ce traitement énergique et désormais nuisible et attendre, en nourrissant légèrement les malades, que l'abcès vienne se montrer au dehors ou que la fluctuation se manifeste dans la tumeur. Alors on doit donner issue à la matière purulente par une large incision pratiquée au-dessous et dans toute la longueur du ligament de Poupart et rendre l'écoulement du pus facile en maintenant les lèvres de l'incision écartées au moyen de l'éponge préparée ou d'une mèche cératée jusqu'à la guérison. Si l'abcès devient fistuleux, on favorise le recollement des parois au moyen de la compression et du régime analeptique qui rend l'embonpoint au malade. Dans le même but, on place le sujet dans les meilleures conditions hygiéniques possibles.

PSOLOPTÈRE adj. (pso-lo-ptè-re — du gr. *psolos*, fumée; *pteron*, aile). Entom. Dont les ailes semblent enfumées.

PSOLUS s. m. (pso-luss — du gr. *psolos*, fumée). Echin. Genre d'échinodermes formé aux dépens des holothuries, et dont l'espèce type vit sur nos côtes: *Les* PSOLUS *ont le dos convexe.* (Dujardin.)

PSOMÈLE s. m. (pso-mè-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Asie, l'Australie et les îles voisines.

PSOPHIA s. m. (pso-fi-a — du gr. *psopheô*, je fais du bruit). Ornith. Nom scientifique du genre agami. ‖ On dit aussi PSOPHIE s. f.

PSOPHIDÉ, ÉE adj. (pso-fi-dé — de *psophia*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'agami.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre agami. Syn. de CULTRIROSTRES.

PSOPHINÉ, ÉE adj. (pso-fi-né — rad: *psophia*). Ornith. Qui ressemble à l'agami.

— s. f. pl. Tribu de la famille des psophidées, ou des ardéidées, d'après quelques auteurs, comprenant les genres agami et cariama.

PSOPHIS, ville de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, au N.-O. de l'Arcadie, au confluent de l'Erymanthe et de l'Aroanios; elle occupait une position très-forte sur une colline, défendue au N. par une haute montagne, bornée à l'O. par le torrent d'Aroanios et à l'E. par l'Erymanthe. Pendant la guerre des deux ligues, elle fut l'alliée des Etoliens, fut prise par Philippe de Macédoine et donnée en garde aux Achéens (219). On trouve encore de nos jours, près du village moderne de Tripotamo, des traces considérables du mur d'enceinte et des soubassements de temples de l'antique Psophis.

PSOPHOCARPE s. m. (pso-fo-kar-pe — du gr. *psophos*, bruit; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des espèces qui croissent à l'île Maurice: *Les* PSOPHOCARPES *sont des plantes à racines tubéreuses.* (C. Lemaire.)

PSOPHODE s. m. (pso-fo-de — du gr. *psophodês*, bruyant). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des méliphagidées, rangé autrefois parmi les gobe-mouches, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Galles du Sud: *Le* PSOPHODE *fait entendre un cri qui imite, à s'y méprendre, le claquement d'un fouet.* (Z. Gerbe.)

PSOQUE s. m. (pso-ke — lat. *psocus;* du gr. *psôkô*, je ronge). Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des psociens, comprenant une vingtaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France: *Les* PSOQUES *sont de très-petits insectes caractérisés par leurs antennes longues et grêles.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *psoques* sont caractérisés par un corps mou, court et ramassé; la tête grosse, très-convexe en avant et en dessus; les antennes sétacées, longues, avancées; le labre membraneux, transversal, arrondi, presque entier; les mandibules fortes, cornées, échancrées dans leur partie moyenne; les palpes maxillaires allongées, saillantes; les labiales peu distinctes; la lèvre large, membraneuse, presque cornée; l'abdomen court, sessile, presque conique, pourvu d'une tarière chez les femelles; les ailes inégales, les inférieures plus petites, en toit, transparentes, souvent à reflets irisés brillants, à nervures très-marquées; les pattes assez longues et grêles, à tarses courts. Ce sont généralement des insectes de très-petite taille; la larve ressemble à l'insecte parfait, mais elle est privée d'ailes; la nymphe n'en a que des rudiments. Les *psoques* sont vifs, marchent très-vite et exécutent des sauts assez prompts pour éviter le danger. Ils habitent les endroits humides et se tiennent le plus souvent sur les fleurs, les vieux murs, les troncs d'arbres, sous les écorces, les pierres, etc. On les rencontre aussi dans les livres, les vieux papiers, les herbiers, les collections d'histoire naturelle, où ils commettent quelquefois assez de dégats. L'espèce la plus connue est le *psoque pulsateur*, vulgairement nommé *pou pulsateur;* cet insecte est d'un blanc jaunâtre, avec de petites taches rousses; on le trouve souvent dans les bibliothèques et les cabinets d'histoire naturelle. On a cru qu'il produisait avec sa tête un bruit analogue à celui qu'exécutent les vrillettes et qui a fait nommer celles-ci *horloges de la mort.*

PSORA s. m. (pso-ra — du gr. *psôra*, gale). Pathol. V. PSORE.

— Bot. Syn. de PATELLAIRE, genre de lichens.

PSORALE s. m. (pso-ra-le). Bot. V. PSORALIER.

PSORALIER s. m. (pso-ra-lié — du gr. *psôraleos*, galeux). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plus de cent espèces qui croissent surtout dans les régions tropicales et dans l'Amérique du Nord: *Le* PSORALIER *bitumineux croît dans la région méditerranéenne.* (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi PSORALE.

— **Encycl.** Les *psoraliers* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à tige chargée de tubercules glanduleux, portant des feuilles imparipennées ou trifoliolées, quelquefois réduites à une seule foliole, munies de stipules; les fleurs, papilionacées, blanches, bleues ou violacées, sont groupées en épis accompagnés de bractées; leur calice est également glanduleux; le fruit est une gousse indéhiscente, monosperme, entourée par le calice persistant. Ce genre comprend plus de cent espèces qui croissent généralement dans les régions tropicales et l'Amérique du Nord. Une seule croît dans le midi de l'Europe.

Le *psoralier bitumineux*, vulgairement nommé *trèfle en arbre* ou *trèfle odorant*, est une grande et belle plante, haute de 1 mètre, très-rameuse; ses feuilles, longuement pétiolées, se composent de trois folioles ovales lancéolées, d'un vert foncé en dessus, pubescentes en dessous; de leur aisselle partent de longs pédoncules, terminés par de courts épis de fleurs d'un bleu violacé, auxquelles succèdent des gousses hérissées de poils noirâtres. Cette plante est abondamment répandue sur les bords de la Méditerranée; elle peut se cultiver en plein air sous le climat de Paris. Toutes ses parties, mais surtout ses feuilles, exhalent quand on les froisse une odeur caractéristique, forte, mais non désagréable, qui lui a valu son nom spécifique; cette odeur est plus forte quand le temps est chaud. Elle a fait attribuer à la plante des propriétés médicinales que l'expérience n'a pas confirmées. La décoction de ses feuilles a été préconisée contre le cancer, et ses graines fournissent une huile qu'on a vantée contre la paralysie. Comme cette espèce est très-abondante dans certaines localités, il y aurait avantage à la recueillir pour augmenter la masse des engrais; elle affectionne surtout les coteaux, les terrains arides, les falaises et se multiplie facilement de graines semées lors de leur maturité.

Le *psoralier glanduleux* est un arbrisseau d'environ 2 mètres de hauteur. Il croît au Pérou et au Chili, où on l'appelle *cullen* ou

ceulen; dans nos jardins, il est connu sous le nom de *thé du Paraguay.* Les Américains préparent avec ses feuilles une infusion stomachique et aromatique, que bien des personnes préfèrent au thé. On regarde aussi cette plante comme un bon vermifuge, l'infusion de ses racines comme vomitive, et celle de ses feuilles comme purgative. Ces dernières sont aussi employées à l'extérieur en cataplasme, pour hâter la guérison des plaies. Le *psoralier à cinq feuilles* a des fleurs d'un beau pourpre; il croît dans les parties chaudes de l'Amérique du Nord. Sa racine napiforme, charnue, jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, a une odeur légèrement aromatique et un goût piquant, analogue à celui de la contra-yerva; on l'emploie, en poudre ou en infusion, contre les maladies contagieuses et les fièvres malignes. Ses graines ont la saveur des fèves. Le *psoralier du Japon* est appelé aussi *thé du Japon;* l'infusion de ses fleurs est recommandée contre les maladies de poitrine.

Le *psoralier comestible,* connu encore sous le nom de *picotiane,* est une plante vivace, haute de $0^m,35$, à feuilles soyeuses. Sa racine, tubéreuse, féculente, est appelée *tangre* par les Osages; on l'a vantée comme aliment, mais son écorce épaisse et ligneuse, qui doit être enlevée avant la cuisson, ne recouvre qu'une matière coriace, insipide et peu succulente. La plante est d'ailleurs d'une multiplication lente et difficile et ne paraît pas destinée à acquérir une grande importance agricole. Peut-être la culture augmenterait-elle la quantité et la qualité du produit.

Parmi les autres espèces, nous citerons les *psoraliers odorant* et *épineux,* à fleurs blanches et bleuâtres; le *psoralier aphylle,* à feuilles très-petites et caduques; les *psoraliers tuberculeux* et *de Palestine,* etc. Toutes ces espèces, sous le climat de Paris, se cultivent en orangerie, mais on peut les mettre en pleine terre dans l'été.

PSORE s. f. (pso-re—gr. *psôra,* gale). Pathol. Nom générique des éruptions cutanées caractérisées par des pustules ou des vésicules. ‖ On dit aussi PSORA.

PSORENTÉRIE s. f. (pso-ran-té-rî — du gr. *psôra,* gale; *enteron,* intestin). Pathol. Éruption de petites pustules qui se produit fréquemment chez les personnes mortes du choléra.

PSORIASIS s. m. (pso-ri-a-zis—gr. *psôriasis,* de *psôra,* gale). Pathol. Inflammation chronique de la peau, produisant d'abord des élevures solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses. ‖ On dit aussi PSORIASE.

— **Encycl.** Pathol. Le *psoriasis* offre une très-grande analogie avec la lèpre vulgaire; on a même longtemps confondu ces deux affections l'une avec l'autre. Les causes du *psoriasis* sont inconnues la plupart du temps. Dans un certain nombre de cas, on l'a attribué à l'usage de certains aliments, aux émotions morales vives, à l'abus des boissons alcooliques, à l'humidité, aux écarts de régime, etc. Bazin admet une diathèse dartreuse. Hardy reconnaît le *psoriasis* de cause externe, dû à l'irritation des téguments, et le *psoriasis* de cause interne, arthritique ou herpétique.

— *Description.* Le *psoriasis* débute ordinairement d'une manière brusque. Il se développe des saillies papuleuses de forme et de dimension variables, qui bientôt se couvrent de squames d'aspect différent, ce qui a fait diviser la maladie en plusieurs variétés. La peau s'épaissit et se soulève sur une plus ou moins grande étendue et il se forme une plaque irrégulière dont le centre est beaucoup plus saillant que les bords. Au bout de quelques jours, les squames se fendillent et l'on aperçoit, à travers les fissures, la rougeur de la peau sous-jacente. Les plaques ressemblent à des taches de bougie imbriquées les unes sur les autres, ou bien à des fragments de plâtre formant des croûtes sèches, lamelleuses, épaisses, d'une couleur blanche, tantôt terne et grisâtre, tantôt argentée, nacrée et chatoyante. Elles sont le plus souvent très-adhérentes à la peau, quelquefois elles se détachent d'elles-mêmes dans le lit. Après leur chute, on peut observer un peu de pus ou de sérosité, mais ordinairement elles reposent sur un fond sec. D'après Devergie, dans le *psoriasis* il n'y a « pas de démangeaisons, pas de sensation quelconque qui incommode. » Pour Hardy, il n'est pas, dit-il, un seul malade couché dans ses salles qui ne dise qu'il a ou qu'il a eu des démangeaisons existant toujours, à quelque degré que ce soit. On admet, relativement à la forme des plaques squameuses, sept variétés de *psoriasis* : 1° *Psoriasis punctata* et *guttata,* caractérisé par de petites saillies papuleuses, étroites (*psoriasis punctata*) ou par de petits points rouges, saillants, isolés, se couvrant bientôt d'une légère écaille blanche, sèche, semblable à une goutte de cire (*guttata*) tombée sur la peau. 2° *Psoriasis gyrata.* Cette forme est constituée par la réunion de plusieurs petites plaques du *psoriasis guttata* formant des figures plus ou moins bizarres. 3° *Psoriasis circiné.* Cette variété, décrite pendant longtemps comme une forme de la lèpre, s'en distingue par des caractères bien tranchés, principalement par la largeur moindre et l'irrégularité des plaques, par l'absence de saillie sur les bords et de dépression au centre, par l'adhérence plus grande et l'aspect moins brillant des écailles. 4° *Psoriasis scarlatiniforme.* Cette variété, de nature arthritique, dit Bazin, se développe, dans la plupart des cas, simultanément à la plante des pieds, à la paume des mains, à la racine des cheveux et aux organes génitaux; cependant elle peut n'occuper que quelques-unes de ces régions. Elle est caractérisée par un sentiment de tension et de brûlure au niveau des parties malades, par une desquamation qui a lieu par de larges plaques épidermiques analogues à celles de la scarlatine, par un épaississement et une rougeur scarlatiniforme des téguments sous-jacents aux squames, et enfin, lorsque l'affection siége à la paume des mains et à la plante des pieds, par par des fissures profondes desquelles s'écoule une sérosité plastique qui se concrète sous forme de croûtes, ainsi que par la demi-flexion des doigts et des orteils. Cette forme de *psoriasis* est assez rare. 5° *Psoriasis nummulaire.* Cette variété, qui, comme la précédente, est de nature arthritique, occupe à peu près les mêmes régions qu'elle; elle est caractérisée par des plaques rouges, arrondies et recouvertes de squames qui ne présentent jamais la couleur blanche et argentée, la sécheresse remarquable des squames du *psoriasis herpétique,* mais offrent une humidité due à une sécrétion intermitente des surfaces malades; d'où il résulte qu'il est quelquefois difficile de décider si l'on a sous les yeux un eczéma ou un *psoriasis* (Bazin). 6° *Psoriasis diffusa.* C'est la forme la plus commune; elle débute par des surfaces larges, irrégulières, qui deviennent bientôt rugueuses, sèches et se couvrent de squames. Celles-ci sont minces, grisâtres, adhérentes et tombent lentement. Si on les détache, on trouve la surface sous-jacente un peu rouge, mais le plus souvent d'un rouge terne, déjà plissée, bientôt grise, puis sèche, puis enfin écailleuse de nouveau. Le *psoriasis diffusa* peut se présenter sur une foule de points à la fois; quelquefois il est général. Son siége de prédilection est aux membres, surtout au voisinage des articulations, aux coudes, aux genoux. Dans quelques cas, assez rares du reste, la maladie consiste seulement dans un très-petit nombre de plaques; dans d'autres, elle envahit une énorme surface, un membre tout entier par exemple (Valleix). 7° *Psoriasis inveterata.* Cette variété est caractérisée par des squames plus sèches, plus abondantes. La peau qu'elles recouvrent s'épaissit, se gerce dans tous les sens, et les sillons qui en résultent sont tellement rapprochés que les squames semblent disparaître pour faire place à une poussière farineuse qui tombe avec une extrême abondance pour se reproduire avec une grande rapidité. Lorsque la maladie envahit tout un membre, celui-ci semble enfermé dans un étui rugueux, saillant, épais, inégal, profondément sillonné. Les moindres mouvements produisent des déchirures avec écoulement de sang. Les ongles sont jaunâtres, cassants; ils se recourbent, se brisent et tombent par fragments. Les malades éprouvent des démangeaisons insupportables, augmentées par la chaleur du lit et les changements atmosphériques. Quelle que soit la forme du *psoriasis,* sa marche est en général lente, rarement elle est aiguë. Sa durée est toujours longue; elle varie depuis quelques mois jusqu'à plusieurs années. Certains individus conservent même cette affection toute leur vie. La maladie n'offre aucun danger par elle-même, mais elle constitue une affection très-incommode et très-sujette à récidive.

— *Traitement.* Le traitement du *psoriasis* doit être externe et interne. Le premier consiste dans l'application de certaines pommades sur les parties affectées; telles sont les pommades sulfureuses, alcalines, mercurielles. Biet a obtenu de très-bons résultats de la pommade suivante : iodure de soufre 1 gr. 50, axonge purifiée 32 gr.; pour frictions matin et soir. La pommade au goudron est également recommandée : goudron 4 gr., axonge 30 gr.; en frictions deux fois par jour. Quelle que soit la pommade qu'on emploie, il est bon, avant de commencer les frictions, de faire prendre au malade un bain tiède, dans lequel on met : deutochlorure de mercure 30 gr., dissous dans : alcool 100 gr.; verser la dissolution dans le bain. Rayer et Cazenave ont recommandé les bains de vapeur à 35° Réaumur, des douches et des bains sulfureux. La médication interne la plus efficace consiste dans les purgatifs, l'usage des eaux sulfureuses naturelles, les sudorifiques, l'administration de la teinture de cantharides et des préparations arsenicales. La solution de Fowler est la plus employée et peut-être aussi la plus efficace. Elle est composée de : acide arsénieux et carbonate de potasse 5 gr., eau distillée 500 gr., alcool de mélisse composée 16 gr. L'emploi de ce médicament demande une grande prudence. Voici, d'après Emery, le moyen de s'en servir : On doit commencer par 5 gouttes dans 120 gr. de liquide sucré que l'on divise en deux portions. On augmente tous les deux jours de 1 goutte et l'on arrive rapidement à 12, s'il n'y a pas d'accidents. Si l'on s'aperçoit que les plaques deviennent moins épaisses et commencent à prendre une coloration gris noirâtre, on n'augmente plus, car on s'exposerait à produire des accidents, ce symptôme étant un signe de saturation. Quand, au contraire, le malade supporte bien le remède, on en continue l'emploi; s'il n'y a aucun amendement, on arrive à la dose de 15 à 16 gouttes, qu'il faut rarement dépasser. La peau devient parfois le siége d'une douleur aiguë, ou bien, sans être douloureuse, elle est chaude et un peu rouge autour des plaques. Quelques bains tièdes, des boissons délayantes et la diminution de la dose de liqueur suffisent pour faire disparaître ces légers accidents. Il est des estomacs impressionnables qui ne peuvent supporter les arsenicaux, en commençant même par les quantités les plus faibles. Quand cela est bien constaté, on doit recourir à une autre médication. Souvent, après douze ou quinze jours de ce traitement, il survient une constriction à la gorge, une douleur assez intense à l'estomac. En suspendant tout remède, ces symptômes disparaissent en deux ou trois jours. On recommence alors le traitement par 5 gouttes, et tous les deux jours, comme la première fois, on en ajoute une autre. Les douleurs vers le cœur, qui en rendent les battements douloureux, forcent quelquefois de recourir à la saignée. Le symptôme dont il faut le plus tenir compte est incontestablement la contraction des extenseurs des membres. Aussitôt qu'elle se montre, il faut abandonner l'emploi des arsenicaux, si l'on ne veut pas voir le mal augmenter et devenir rapidement incurable.

— Art vétér. Le *psoriasis, dartre squameuse ulcérée, mal d'âne, eaux aux jambes, mulles traversières* ou *traversines,* attaque particulièrement le chien, le cheval, l'âne, le mulet et le bœuf. Il en existe plusieurs variétés, les unes plus communes en hiver, les autres plus fréquentes en été.

Le tempérament nerveux, le mauvais régime, la malpropreté, l'élévation de la température, les piqûres d'insectes, le froid et l'humidité de l'hiver, les poils rasés trop courts paraissent favoriser le développement de cette maladie.

Elle est caractérisée par un peu de rougeur, un épaississement de la peau, des squames plus ou moins épaisses et fendillées.

1° La variété *psoriasis estivalis* est la plus commune chez l'âne et le mulet. Elle se montre principalement aux membres antérieurs, en arrière du genou et des tendons, et, aux membres postérieurs, au pli des jarrets; elle apparaît au printemps. Elle est caractérisée par des vésicules suivies d'une dépilation de la peau, et de squames larges et minces qui tombent et se régénèrent facilement. Les animaux se grattent, se mordent, s'excorient la peau, qui se couvre de croûtes et n'est bientôt plus qu'un ulcère hideux. Dans les plis des jointures elle se fend, saigne, suppure, se couvre de gros bourgeons charnus, d'abord cellulo-vasculaires et plus tard fibroïdes. Arrivée à ce degré, la maladie occasionne de la fièvre, de l'anorexie, du dépérissement, et elle est le plus souvent incurable. A la fin de l'automne, si la guérison est possible, les altérations disparaissent, les poils repoussent rares et un peu hérissés; mais généralement cette maladie récidive au printemps, et, plus les récidives se multiplient, plus l'affection acquiert de gravité.

2° La variété *psoriasis hiemis* est la plus fréquente chez les chevaux; son nom rappelle la saison dans laquelle elle apparaît le plus ordinairement. Elle se montre à la couronne, aux plis des paturons, des genoux et des jarrets. Dans cette variété, les poils se raréfient, se hérissent en brosse; les squames sont nombreuses, épaisses, adhérentes; la peau se fendille en travers. Ces fentes, dont la cicatrisation est très-difficile, s'ouvrent au premier travail que l'animal exécute lorsqu'on croyait la guérison obtenue. Cette maladie guérit souvent à la belle saison pour récidiver à l'automne.

3° La variété *psoriasis herpétiforme* est commune chez les chiens. Elle apparaît aux parties extérieures des membres, sur le tronc, aux fesses, aux hanches; la peau est épaissie, violacée et recouverte de squames furfuracées. Cette maladie est assez tenace; cependant elle guérit quelquefois sous la seule influence des changements de saison ou de température.

4° Le *psoriasis du bœuf* se montre au printemps sur les jeunes bêtes bovines mal nourries en hiver. La peau est chaude, celle du front est douloureuse; l'épiderme se soulève, se fendille et se détache, les poils tombent. Au-dessous de l'épiderme soulevé, la peau est blanche, lisse et les poils recommencent à pousser. Une fois guérie, cette maladie est très-sujette à récidive.

Quant au traitement de ces différentes variétés de *psoriasis,* il consiste, au début, à faire des lotions, à donner des bains émollients, calmants, acidulés et à pratiquer des frictions avec des corps gras, du suif, pour faire tomber les croûtes adhérentes et calmer les phénomènes d'acuité. Alors on peut appliquer avec avantage les pommades au goudron, au protochlorure de mercure, le coaltar, l'huile de cade, la suie de cheminée délayée dans l'eau ou dans le vinaigre. Lorsqu'il existe des gerçures, des crevasses, on a recours à l'eau, au cérat saturnés, à l'ægyptiac, aux pommades d'oxyde de zinc et de chaux. La pommade de protosulfate de fer paraît avoir été employée avec succès contre le *psoriasis* du bœuf.

PSORICE s. m. (pso-ri-se — du gr. *psôra,* gale). Bot. Nom vulgaire de la scabieuse.

PSORIFORME adj. (pso-ri-for-me — du gr. *psôra,* gale, et de *forme*). Pathol. Qui ressemble à la gale : *Eruption* PSORIFORME.

PSORIQUE adj. (pso-ri-ke — rad. *psore*). Pathol. Qui est de la nature de la gale, qui a rapport à la gale : *Eruption* PSORIQUE.

— Qui est propre à guérir la gale : *Remède* PSORIQUE. *Liniment* PSORIQUE.

PSORODE s. m. (pso-ro-de — du gr. *psôrodês,* galeux). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, comprenant une douzaine d'espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

PSOROPHTHALMIE s. f. (pso-ro-ftal-mî — du gr. *psôra,* gale; *ophthalmos,* œil). Pathol. Nom donné par quelques médecins à une maladie des paupières, plus communément connue sous le nom de BLÉPHARITE CILIAIRE.

PSOROPHTHALMIQUE adj. (pso-ro-ftal-mi-ke — rad. *psorophthalmie*). Pathol. Qui appartient à la psorophthalmie : *Inflammation* PSOROPHTHALMIQUE.

PSOROPTE s. m. (pso-ro-pte — du gr. *psôra,* gale; *optomai,* je vois). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, formé aux dépens des acarus et des sarcoptes, et dont l'espèce type vit en parasite sur les chevaux atteints de la gale.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *psoroptes* des acarides très-voisins des sarcoptes et pouvant occasionner la gale chez les animaux. Ces acarides, observés pour la première fois en 1841 par M. P. Gervais, ont reçu de lui le nom de *psoroptes;* pourtant MM. Gerlach, Bourguignon et Delafond emploient souvent dans ce même sens l'expression *dermatodectes.* Le premier nom étant plus ancien doit être employé de préférence à l'autre. Les *psoroptes* présentent un certain nombre de caractères qui les font facilement distinguer d'avec les sarcoptes. Leur peau est, comme celle de ces derniers, ridée transversalement, la forme générale du corps est aussi la même; mais si l'on examine la tête des *psoroptes,* on voit qu'elle est en avant conique et aiguë, tandis que chez les *sarcoptes scabiei* elle est arrondie; on ne trouve pas non plus sur leur tête des joues carénées, leurs palpes sont soudées et leur dos est dépourvu de spinules.

Leurs mandibules sont à deux branches, chacun de ces doigts étant filiforme, très-allongé. Enfin, il est encore un autre caractère assez important, c'est que les articulations des ventouses du tarse sont pourvues d'un petit crochet, tandis que celles des sarcoptes sont inermes.

Les palpes étant soudées, les *psoroptes* ne peuvent pas tracer de sillons, mais ils incisent et ponctionnent l'épiderme. Ces acarides vivent sur certains animaux, tels que le cheval, le mouton, le bœuf, le lapin, etc.

En 1857, Gerlach réunissait les *psoroptes* à une autre espèce d'arachnide qui formait le genre symbiote, dont les caractères sont bien tranchés et peuvent parfaitement servir à caractériser un groupe. Ces caractères sont les suivants. Les pédicules des ventouses du tarse sont plus courts que chez les sarcoptes, mais ces ventouses sans crochets les distinguent des *psoroptes.* Ces arachnides sont, comme les *psoroptes,* des parasites cutanés du bœuf, du cheval, du mouton.

Ils occasionnent chez ces mammifères deux variétés de gale. On a distingué deux espèces : 1° le *psoroptes equi* (Hering), que l'on trouve sur le cheval, le mouton, le bœuf, etc.; 2° le *symbiotes equi* (Gerlach), vivant seulement sur le cheval et le bœuf.

Gerlach avait été conduit à faire autant d'espèces distinctes qu'il avait reconnu de lieux d'habitat; ainsi, pour lui, il y avait un *symbiotes equi,* un *symbiotes ovis,* etc.

Il a été démontré depuis que cette classification était purement arbitraire et que tous les symbiotes appartiennent à une seule et même espèce, légèrement modifiée suivant l'animal sur lequel elle s'est fixée.

PSOROSPERME s. m. (pso-ro-spèr-me — du gr. *psôros,* galeux, raboteux; *sperma,* graine). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des hypéricinées, tribu des élodées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

PSOROSPERMIQUE adj. (pso-ro-spèr-mi-ke — de *psore,* et de *sperme*). Écon. rur. Se dit de certains corpuscules qui se développent chez des vers à soie malades.

PST ou **PS'T** interj. V. PSITT.

PSYCH ou **PSYCHO,** préfixe qui signifie âme, et qui vient du grec *psuchê,* proprement souffle, dérivé de *psuchein,* souffler.

PSYCHAGOGIE s. f. (psi-ka-go-jî — gr. *psuchagôgia;* de *psuchê,* âme, et de *agôgos,* qui conduit). Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui consistait à appeler les ombres trois fois par leur nom, dans le but de les apaiser. ‖ Cérémonie magique au moyen de laquelle on évoquait les ombres.

PSYCHAGOGIQUE adj. (psi-ka-go-ji-ke — rad. *psychagogie*). Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie : *Évocation* PSYCHAGOGIQUE.

— Méd. Se dit des médicaments propres à

rétablir l'action vitale dans la syncope et l'apoplexie.

PSYCHAGOGUE s. (psi-ka-go-ghe — gr. *psuchagôgos;* de *psuchê*, âme, et de *agôgos*, qui conduit). Mythol. gr. Conducteur des âmes; surnom de Mercure et de Pitho.

— Antiq. gr. Personne qui faisait profession d'évoquer les morts.

— **Encycl.** Les *psychagogues* ou magiciens voués à cette sorte de pratique superstitieuse habitaient des grottes ou des lieux souterrains et avaient soin d'en tenir éloignés les peuples crédules qui croyaient à la réalité de leur art. Ils exerçaient là cet art mystérieux qu'on nommait *psychomancie*, de *psuchê*, âme, et de *manteia*, divination. Les cérémonies de cette sorte de magie ou de divination étaient à peu près les mêmes que dans la nécromancie.

PSYCHANTHE s. m. (psi-kan-te — du gr. *psuchos*, froid; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des polygalées, formé aux dépens des polygalas.

PSYCHÉ s. f. (psi-ché — nom mythol.). Ame : *On a cherché une* PSYCHÉ *dans la matière.* (Compl. de l'Acad.) *Le souffle divin est la* PSYCHÉ *des éléments.* (Compl. de l'Acad.)

— Grand miroir porté par des tourillons sur un châssis, de façon qu'on puisse en varier à volonté l'inclinaison.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des psychides, comprenant vingt-cinq espèces, répandues dans toute l'Europe et surtout dans le midi de la France.

— Moll. Genre de mollusques ptéropodes, formé aux dépens des cléodores, et comprenant les espèces à coquille globuleuse.

— **Encycl.** Entom. Les *psychés* sont caractérisées par des antennes pectinées ou plumeuses; un corps très-velu; des ailes peu écailleuses et souvent presque diaphanes chez les mâles, manquant complétement chez les femelles, qui sont vermiformes ou aranéiformes et ne sortent pas de leurs fourreaux pour s'accoupler et pondre. Les chenilles, glabres, décolorées, ont les trois premiers anneaux cornés et les autres mous; elles passent toute leur existence et subissent toutes leurs métamorphoses dans des fourreaux portatifs, entièrement revêtus de débris végétaux; elles se nourrissent de diverses plantes et surtout de lichens. La partie postérieure de leur corps, à cause de sa consistance molle, reste toujours dans un fourreau cylindrique, ou plus ou moins arrondi, formé d'une pâte entremêlée de fils soyeux et sur laquelle sont appliqués des fragments de feuilles, des brins d'herbe, des fétus de paille, des brindilles sèches, des grains de gravier, de petites pierres, etc. Dans leur marche, ces chenilles ne font usage que de leurs pattes écailleuses, les autres les aidant seulement à se tenir accrochées à la paroi interne du fourreau, qu'on trouve ordinairement attaché aux arbres ou à d'autres corps un peu élevés au-dessus du sol. Au moment de se transformer en nymphes, elles bouchent l'ouverture antérieure du fourreau, puis se retournent en sens contraire, afin que le papillon puisse sortir (en entier ou en partie) par l'ouverture postérieure. Les chrysalides des mâles se fendent sur le dos et sur la poitrine; celles des femelles sont sans marque, c'est-à-dire sans enveloppe pour la tête et pour la partie où devraient se trouver les ailes. En général, les femelles restent dans le fourreau; c'est là qu'elles sont recherchées et fécondées par le mâle. Quelques espèces sortent de leur fourreau après l'accouplement. Dès que les jeunes chenilles sortent de l'œuf, elles se mettent à construire ce fourreau, où elles doivent pour la plupart passer toute leur vie. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, dont la majeure partie habite l'Europe. Elles vivent sur les lichens, les graminées, les plantes basses, ou même sur quelques arbres ou arbrisseaux, tels que le chêne, le saule, le cormier, le coudrier, etc. Nous citerons comme type la *psyché* graminelle, très-commune en juillet dans toute l'Europe.

PSYCHÉ, jeune fille d'une ravissante beauté, dont Cupidon fut passionnément épris. Apulée a fait de cette fable un récit développé que nous avons suivi dans notre article AMOUR ET PSYCHÉ (l'), auquel nous renvoyons le lecteur; nous ne ferons ici que compléter cet article par quelques emprunts à Demoustier, qui a traité ce sujet sous une forme vive, légère et spirituelle (*Lettres à Emilie sur la mythologie*). Lorsque l'on conduit Psyché sur un rocher désert pour y épouser un prétendu monstre, ses sœurs font semblant de s'arracher les cheveux et de verser des larmes de désespoir, ce qui amène cette épigramme sous la plume du malin auteur :

> L'art de pleurer est un talent
> Que la femme la plus novice
> Possède à fond, et que souvent
> Elle entretient par l'exercice.

Le *moment fatal* est arrivé; Psyché, dans les ténèbres, attend en frémissant le monstre qui va être son époux :

> Tout à coup, au milieu des ombres de la nuit,
> Les rideaux s'ouvrent à grand bruit.
> Psyché sent une main, frissonne et la repousse.
> « Ah! que le monstre a la main douce! »
> Réfléchit-elle; « hélas! que n'est-il aussi doux! »
> Mais une voix plus douce encore
> Lui dit : « Psyché, c'est moi qui vous adore,
> Et que l'Amour vous donne pour époux.
> — Puisque le ciel le veut, dévorez-moi, dit-elle;
> Me voici. — Moi, vous dévorer!
> Moi, votre amant soumis; moi, votre époux fidèle!
> — Hélas! comment puis-je espérer
> Ces procédés d'un monstre! — Un monstre quand il [aime,
> Tout monstre qu'il est, s'embellit;
> L'Amour embellirait la laideur elle-même.
> Le bonheur vous attend si mon cœur vous suffit.
> — Le bonheur! ah! pourquoi m'en offrez-vous l'idée?
> Et comment me prouver ce que vous m'avez dit? »
> J'ignore ce qu'il répondit;
> Mais elle fut persuadée.

On a vu comment la nouvelle Eve fut punie de sa curiosité; Cupidon l'a abandonnée, mais lui-même en tombe malade de désespoir. La Renommée va alors trouver Vénus chez Téthys et lui apprend cet accident :

> Malade! lui, mon fils! de quoi? — D'une brûlure.
> — Hélas! qui l'a brûlé? — Son épouse. — Comment!
> Mon fils est marié? sans mon consentement!
> — Oui, suivant le droit de nature. [cieux
> — Eh! quelle est son épouse! — Un chef-d'œuvre des
> Que l'on nomme Psyché. — Grands dieux!
> Cette petite créature,
> Après avoir usurpé mes autels,
> M'ose enlever mon fils!... je suis d'une colère!...
> Tout le tiers état de la terre
> Va bientôt supplanter l'ordre des immortels!

Vénus vole ensuite à l'Olympe, où elle voit son fils souffrant et couché; elle ne trouve rien de mieux que de le confier aux soins de la Diète; puis elle ordonne à Mercure de faire chercher Psyché par toute la terre, avec promesse de sept baisers comptant accordés par la mère des Amours à celui qui l'amènerait à Paphos. Psyché rendit toutes ces recherches inutiles en allant elle-même se jeter aux pieds de la déesse, croyant ainsi émouvoir sa générosité. Mais Vénus, sourde au cri de la pitié, la fit charger de fers et ordonna à ses nymphes de la frapper de verges. Psyché la conjure alors d'avoir au moins pitié de son état, car elle allait être mère. Cette révélation met le comble à la fureur de la déesse, qui s'écrie :

> Tu ne survivras pas à ce nouvel outrage!...
> Frappez, frappez jusqu'à la mort!
> C'est peu d'aimer mon fils, l'insolente ose encor
> Me rendre grand'mère à mon âge!

Cependant Vénus apprend que l'Amour, exténué par le régime de la Diète, vient de tomber en faiblesse. Elle abandonne alors sa victime, vole à l'Olympe, prend son fils dans ses bras et le ranime. Mais elle n'a pas renoncé à sa vengeance contre Psyché, qu'elle soumet à une épreuve terrible, dont la jeune fille sort néanmoins victorieuse, grâce au secours inopiné qu'elle reçoit de l'Amour. Celui-ci se rend auprès de Jupiter : « Mon père, s'écrie-t-il en tombant à ses genoux, ou accordez-moi Psyché pour épouse, ou laissez-moi mourir; car, sans elle, l'immortalité m'est insupportable. » Le bon Jupiter, attendri, relève son petit-fils avec une feinte sévérité. « Je sais, lui dit-il, je sais ce que je voudrais ignorer, mon fils; la faute est grave... — Mais unique, et quel dieu peut en dire autant? »

A cet argument direct, Jupin, faisant un retour sur lui-même, ajoute avec une bonté de circonstance : « Je consens à réparer une première erreur, pourvu qu'à l'avenir vous me juriez une sagesse... — Egale à la vôtre, mon père. »

Le roi du ciel, confus de l'éloge, rougit pour la première fois, assemble le conseil secret des dieux et leur dit :

> Mon petit-fils a fait des siennes.
> Malgré son sourire enfantin,
> Tel que vous le voyez, c'est un franc libertin!...
> Mais je veux que tu t'en souviennes!...
> Qu'il eût formé là-bas une inclination,
> C'était bien; mais dame Nature
> A poussé si loin l'aventure,
> Qu'il y paraît un peu, dit-on;
> Or, mes enfants, le mariage,
> Etant, dans la jeune saison,
> Le tombeau du libertinage,
> Je suis d'avis que, pour le corriger,
> Nous lui fassions épouser sa conquête.
> — Mais, mon père, c'est déroger!
> Reprit Vénus.— Elle est d'une famille honnête,
> Répliqua Jupiter. — Oui, bon pour ces gens-là,
> Mais c'est une mortelle. — Ah! n'est-ce que cela
> Qui s'oppose à son alliance?
> En sûreté de conscience
> Votre fils pourra l'épouser,
> Et je me charge, moi, de l'immortaliser.

A ces mots, les dieux applaudissent, et Vénus, réduite au silence, consent à devenir grand'mère. Bientôt après Psyché met au jour la Volupté.

L'auteur termine en s'excusant à Emilie d'avoir osé traiter le même sujet que La Fontaine dans le poëme dont nous parlerons tout à l'heure :

> Après le divin La Fontaine,
> Il était dangereux d'essayer ce tableau.
> Sans doute j'aurais dû m'en épargner la peine,
> Pour ménager l'honneur de mon pinceau.
> Mais je vous aime. Amour nous mène
> Toujours trop loin et nous fait tout oser.
> Ce dieu m'excusera peut-être
> D'avoir, avec un si grand maître,
> Osé presque rivaliser.
> Sans être comme lui favorisé des Grâces,
> J'ai présumé, je ne m'en défends pas,
> Qu'après avoir cueilli tant de fleurs sur vos pas,
> J'en pourrais glaner sur ses traces.

Le double sens d'un mot conduisit les Grecs à une autre allégorie non moins poétique. *Psyché*, en grec, signifie l'*âme;* mais le même mot (*psuchê*) sert aussi à désigner cette espèce de papillon qui, pendant les soirées et les nuits d'été, se plaît à voltiger autour de la lumière et souvent se précipite dans la flamme : c'était la *phalène* des Rhodiens. Le papillon devint ainsi l'emblème de l'âme et le symbole de Psyché, à laquelle on donne des ailes de papillon sur beaucoup de monuments. Un noble instinct, dans les croyances des Grecs, anime cet insecte amant de la lumière; mais ce même instinct lui est funeste et cause sa mort. La chenille, qui se métamorphose en chrysalide et sort, papillon brillant, de sa dure enveloppe, est un animal humide, pareil à l'âme qui, une fois tombée dans le monde humide de la matière et comprimée dans ce corps mortel, a perdu sa liberté. Un moment vient, toutefois, où elle la recouvre; où, elle aussi, elle brise ses entraves et, laissant là l'enveloppe grossière qui la tenait captive, s'élance dans les espaces célestes et remonte vers sa lumineuse et divine patrie.

Les poëtes grecs s'attachèrent surtout à développer le côté sensible et passionné de cette théorie de l'amour. Les philosophes, de leur côté, particulièrement les stoïciens, posèrent en principe que le devoir du sage est de cultiver l'art d'aimer. Quant aux artistes, leurs chefs-d'œuvre qui remplissaient les temples de la Grèce nous présentent une foule de sujets tirés du cycle allégorique de l'Amour et Psyché, et ces monuments suffiraient à prouver, quand même il pourrait y avoir quelques doutes là-dessus, que ce mythe si remarquable est beaucoup plus ancien qu'Apulée.

A l'article AMOUR ET PSYCHÉ (l'), nous avons reproduit l'interprétation que Fulgence a donnée de cette charmante allégorie. Un écrivain moderne, Thorlacius, y voit un mythe moral qui a pour but de mettre en relief les dangers courus par la foi conjugale, surtout à l'époque de la décadence des mœurs en Grèce, et, en même temps, de faire ressortir avec éclat l'image d'une fidélité diversement éprouvée et triomphant, en définitive, de tous les périls qui la menaçaient. Il pense que ce mythe fut enfanté par les mystères d'Eros ou d'Aphrodite à Thespies ou à Cnide.

L'interprétation de M. Hirt (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1816) se rapproche de celle de Fulgence. D'après ce savant écrivain, la fable de Psyché serait une allégorie de la destinée de l'âme humaine. L'âme, d'origine céleste, est ici-bas, dans sa prison du corps, exposée à l'erreur. C'est pourquoi des épreuves et des purifications lui sont prescrites, afin qu'elle devienne capable de s'élever à une vue supérieure des choses et aux vraies jouissances. Deux amours différents s'attachent à elle : l'amour terrestre, le séducteur qui l'entraîne vers les choses de la terre, et l'amour céleste, qui dirige ses regards vers la beauté première et divine et qui, vainqueur de son rival, emmène l'âme comme sa fiancée.

Dans sa traduction des *Religions de l'antiquité*, de Creuzer, M. Guigniaut reprend la question en sous-œuvre en la rattachant plus directement à la doctrine des mystères de l'Amour, où se retrouvent des vestiges des religions cabiriques de Samothrace et des doctrines orphiques; puis au mythe, vraisemblablement orphique aussi, de la naissance de l'Amour et de Vénus, tel qu'il est rapporté dans le *Banquet* de Platon; enfin au mythe, indiqué plus haut, du papillon qui se brûle à la flamme, symbole de l'âme aspirant à la lumière trompeuse de la science. « Nous avons ici, conclut M. Guigniaut, un dogme de la chute de l'âme sous la forme d'une théorie pythagorique des nombres et avec une origine très-probablement orientale. La séparation et la réunion, présentées allégoriquement comme la perte et le recouvrement d'un objet aimé, comme une aventure d'amour et d'hymen, sont le sujet d'une foule de poëmes de l'Orient, si riche en poésies à la fois érotiques et mystiques. L'allégorie d'Amour et Psyché vint aux Grecs comme une sorte d'initiation persique, et fut transplantée par des colonies sacerdotales en Samothrace, en Thrace et en Béotie. L'idée fondamentale de cette allégorie, c'est la séparation et la réunion, la chute et le retour; Dieu est l'unité par excellence et l'union en elle-même; l'âme, aussi bien celle du monde que celle de l'homme, consiste dans la séparation d'avec cette source suprême de tout être et de toute vie. L'amour est une révélation, un attribut et une personnification de Dieu. Dans cet attribut de l'amour, Dieu ramène à lui l'âme séparée du monde et de l'homme et l'unit de nouveau avec sa propre essence. » Et voilà justement, dirons-nous au savant écrivain, pourquoi votre fille est muette.

Venons-en maintenant à La Fontaine, qui n'a pas fait, sur les aventures de Psyché, un aussi savant commentaire que le très-savant Creuzer, mais qui a composé un poëme intitulé *Psyché*, infiniment plus agréable à lire, poëme en deux livres seulement, mêlé de prose et de vers. On peut se figurer ce qu'est un ouvrage de ce genre, où le Bonhomme avait toute liberté d'allure. Un écrivain tel que La Fontaine, aussi plein de ressources dans l'imagination et l'esprit, aussi profondément original, ne pouvait se montrer plat imitateur; tout en adoptant le thème d'Apulée, il ne s'est point asservi à la même marche, tantôt s'écartant, tantôt se rapprochant de l'auteur latin. Plusieurs épisodes sont de l'invention de La Fontaine, tels que l'aventure de la grotte, le vieillard et les deux bergères, le temple de Vénus et son origine, la description des enfers et tout ce qui arrive à Psyché pendant le voyage qu'elle y fait. En même temps, il a modifié beaucoup de passages d'Apulée, et comme il a placé son récit dans la bouche d'un personnage de son invention, Polyphile, qui est censé l'auteur du poëme et qui le lit à ses trois amis, Acante, Ariste et Gélaste, il a introduit quelques digressions qui ne se rattachent guère au sujet, telles que la discussion qui s'élève sur la prééminence de la tragédie ou de la comédie. Mais partout on retrouve la manière de La Fontaine, d'autant plus attrayante qu'elle rappelle également et l'auteur des fables et l'auteur des contes. C'est bien là ce doux laisser aller, ce mol abandon, cette naïveté assaisonnée de malice, cette ironie fine et spirituelle, ce scepticisme moqueur, qui ont fait de La Fontaine le désespoir de tous les imitateurs. Quelques citations plairont plus que l'analyse la plus consciencieuse et la plus raffinée.

Psyché vient de pénétrer pour la première fois dans le palais enchanté où l'Amour l'attend; on lui sert le nectar et l'ambroisie. « Après le repas, une musique de luths et de voix se fit entendre à l'un des coins du plafond, sans qu'on vît ni chantres ni instruments; musique aussi douce et aussi charmante que si Orphée et Amphion en eussent été les conducteurs. Parmi les airs qui furent chantés, il y en eut un qui plut particulièrement à Psyché; je vais vous en dire les paroles que j'ai mises en notre langue au mieux que j'ai pu :

> Tout l'univers obéit à l'Amour;
> Belle Psyché, soumettez-lui votre âme.
> Les autres dieux à ce dieu font la cour,
> Et leur pouvoir est moins doux que sa flamme.
> Des jeunes cœurs c'est le suprême bien :
> Aimez, aimez, tout le reste n'est rien.
>
> Sans cet amour, tant d'objets ravissants,
> Lambris dorés, bois, jardins et fontaines
> N'ont point d'appas qui ne soient languissants,
> Et leurs plaisirs sont moins doux que ses peines.
> Des jeunes cœurs c'est le suprême bien :
> Aimez, aimez, tout le reste n'est rien.

« Dès que la musique eut cessé, on dit à Psyché qu'il était temps de se reposer. Il lui prit alors une petite inquiétude, accompagnée de crainte et telle que les filles l'ont d'ordinaire le jour de leurs noces, sans savoir pourquoi. La belle fit toutefois ce que l'on voulut. On la met au lit et on se retire. Un moment après, celui qui devait en être le possesseur arriva et s'approcha d'elle. On n'a jamais su ce qu'ils se dirent, ni même d'autres circonstances bien plus importantes que celles-là; seulement a-t-on remarqué que le lendemain les nymphes riaient entre elles et que Psyché rougissait en les voyant rire. La belle ne s'en mit pas fort en peine et n'en parut pas plus triste qu'à l'ordinaire. »

Ecoutons maintenant un petit bout de la conversation qu'ont entre elles les deux sœurs de Psyché, qui sont venues la visiter dans sa somptueuse demeure et qui sèchent de jalousie en la voyant si heureuse :

« Si son mari, disait l'une, est aussi bien fait qu'il est riche, notre cadette se peut vanter que l'épouse de Jupiter n'est pas si heureuse qu'elle. Pourquoi le Sort lui a-t-il donné tant d'avantages sur nous? Méritions-nous moins que cette jeune étourdie? et n'avions-nous pas autant de beauté et plus d'esprit qu'elle? — Je voudrais que vous sussiez, disait l'autre, quelle sorte de mari j'ai épousé; il a toujours une douzaine de médecins à l'entour de sa personne. Je ne sais comment il ne les fait point coucher avec lui; car, pour me faire cet honneur, cela ne lui arrive que rarement, et par des considérations d'Etat; encore faut-il qu'Esculape le lui conseille. — Ma condition, continuait la première, est pire que tout cela; car non-seulement mon mari me prive des caresses qui me sont dues, mais il en fait part à d'autres personnes. Si votre époux a une douzaine de médecins à l'entour de lui, je puis dire que le mien a deux fois autant de maîtresses, qui toutes, grâce à Lucine, ont le don de fécondité. La famille royale est tantôt si ample, qu'il y aurait de quoi faire une colonie très-considérable. »

Mais où l'esprit satirique du charmant auteur se révèle le plus plaisamment, c'est dans la scène où Cupidon prie Jupiter d'ouvrir les portes de l'Olympe à sa chère Psyché. « Le rang que vous demandez pour votre épouse, lui répond le maître des dieux, n'est pas une chose si aisée à accorder qu'il vous semble. Nous n'avons parmi nous que trop de déesses. C'est une nécessité qu'il y ait du bruit où il y a tant de femmes. La beauté de votre épouse étant telle que vous dites, ce sera des sujets de jalousie et de querelles, lesquelles je ne viendrai jamais à bout d'apaiser. Il ne faudra plus que je songe à mon office de foudroyant; j'en aurai assez de celui de médiateur pour le reste de mes jours. Mais ce n'est pas ce qui m'arrête le plus. Dès que

Psyché sera déesse, il lui faudra des temples aussi bien qu'aux autres. L'augmentation de ce culte nous diminuera notre portion. Déjà nous nous morfondons sur nos autels, tant ils sont froids et mal encensés. Cette qualité de dieu deviendra à la fin si commune, que les mortels ne se mettront plus en peine de l'honorer.

» Que vous importe? reprit l'Amour; votre félicité dépend-elle du culte des hommes? Qu'ils vous négligent, qu'ils vous oublient, ne vivez-vous pas ici heureux et tranquille, dormant les trois quarts du temps, laissant aller les choses du monde comme elles peuvent, tonnant et grêlant lorsque la fantaisie vous en vient? Vous savez combien quelquefois nous nous ennuyons; jamais la compagnie n'est bonne s'il n'y a des femmes qui soient aimables. Cybèle est vieille, Junon de mauvaise humeur; Cérès sent sa divinité de province et n'a nullement l'air de la cour; Minerve est toujours armée; Diane nous rompt la tête avec sa trompe. On pourrait faire quelque chose d'assez bon de ces deux dernières; mais elles sont si farouches qu'on ne leur oserait dire un mot de galanterie. Pomone est ennemie de l'oisiveté et a toujours les mains rudes; Flore est agréable, je le confesse, mais son soin l'attache plus à la terre qu'à ces demeures; l'Aurore se lève de trop grand matin, on ne sait ce qu'elle devient tout le reste de la journée. Il n'y a que ma mère qui nous réjouisse; encore a-t-elle toujours quelque affaire qui la détourne; de plus, elle demeure une partie de l'année à Paphos, Cythère ou Amathonte. Comme Psyché n'a aucun domaine, elle ne bougera de l'Olympe. Vous verrez que sa beauté ne sera pas un petit ornement pour votre cour. Ne craignez point que les autres lui portent envie : il y a trop d'inégalité entre ses charmes et les leurs. La plus intéressée, c'est ma mère, qui y consent. »

Au lieu de s'écrier, comme Mercure dans *Amphitryon :*

> Avec quelle irrévérence
> Parle des dieux ce maraud!

le bon Jupiter ne se fâche point de la harangue de son petit-fils et lui accorde même sa requête. Puis l'auteur termine son poëme par un hymne à la Volupté.

Il y a certainement dans *Psyché* beaucoup de négligences de style et de constructions vieillies; mais on ne les sent pour ainsi dire pas, fasciné qu'on est par le charme magique que l'inimitable conteur a répandu sur tout son récit.

La littérature s'est emparée du mythe si poétique de Psyché, et les écrivains font de fréquentes allusions à quelqu'une des circonstances de ce merveilleux épisode :

« La philosophie n'aspire qu'à connaître; à force de chercher à approfondir la source de nos plaisirs, elle en perd le sentiment et le goût; le charme qu'elle poursuit échappe aux efforts qu'elle fait pour le fixer. Se défiant trop des premières inspirations de la nature, elle imite le crime de *Psyché* et en est punie comme elle. »

GRIMM.

« Son sein était ému. Une humide clarté baignait le velours de ses yeux. Toutes les joies de son être resplendissaient sur son front et sur son visage. Au milieu de tout cela, quelque chose du naïf étonnement de *Psyché, quand elle a reçu le premier baiser de l'Amour.* »

J. SANDEAU.

« Dans son livre de *Suzanne Duchemin*, M. Ulbach nous prévient qu'afin de développer l'incarnation moderne du mythe de *Psyché surprenant le sommeil de l'Amour*, il a mis toutes les grâces de la forme dans une jeune fille, très-simple, très-naïve, et placé, derrière cet ange matériel, la pâle figure d'une martyre de l'Amour, d'une sainte Thérèse laïque. »

CUV. FLEURY.

« L'âme est mise dans le corps pour jouir et non pour connaître. Les sens, ce sont les portes et les canaux par lesquels elle se répand, se communique et se mêle avec tous les objets sensibles; ce sont les ministres de ses plaisirs. Tout est pour elle dès qu'elle ne voudra que jouir, tout se refusé à elle dès qu'elle voudra connaître. L'Etre des êtres, qui a pris pour attribut l'inconnu, veut être ignoré; il ne veut pas qu'on lui dérobe ses secrets. Mais l'âme s'ennuie de son propre bonheur et, comme *Psyché*, elle veut avoir des spectateurs. Elle appelle ses deux sœurs, qui la précipitent dans le malheur; et nous, nous appelons les deux ennemies de notre repos : la curiosité et la vanité. »

LOUISE COLET.

Psyché, poëme de La Fontaine. V. l'article précédent.

Ψυχή (**Psyché**), recueil de poésies par Th. Carlier (Paris, 1838, in-8°). Ainsi que le titre l'indique, l'analyse de l'âme humaine forme le sujet du volume. La plupart des pièces offrent le développement d'une idée morale ou philosophique. Celle qui est intitulée *Une goutte d'eau et la mer* démontre, par exemple, que les maux imaginaires s'évanouissent devant un malheur réel. *Désenchantement* développe ce thème : qu'il ne faut pas se fier aux amitiés humaines. *Imprévoyance :* que l'amour doit placer haut son idole, sous peine de voir la vie flétrie à jamais. *Ecueil :* qu'il est plus facile de profiter de la mauvaise fortune que de la bonne. La note tendre y est cependant accusée en plus d'une page, témoin le *Départ*, développement de cette idée : que le lendemain d'un adieu est plus cruel que l'adieu même. *Autrefois* contient aussi des vers touchants et sentis. *Prédilection* est l'apostrophe d'une mère à l'enfant disgracié et difforme qu'elle préfère néanmoins à ses frères plus beaux :

> Triste et parfois despote avec ceux de son âge,
> Il n'était accueilli de nul du voisinage;
> Voilà pourquoi sa mère, aux regards l'enlevant,
> Contre son sein ému le pressait si souvent,
> En lui disant : « Viens! viens! que sur moi je te presse.
> Qui te caressera si je ne te caresse? »

On le voit, il y a là comme un avant-goût de certains poëmes de Victor Hugo. Dans *Remariée*, le poëte soutient qu'un second mariage est un adultère : thèse audacieuse, mais soutenue avec une force de logique qui n'exclut nullement la poésie, poésie âpre et par moments attristée. Après avoir suivi la veuve à l'autel où elle doit accepter un nouvel anneau, après l'avoir montrée

> . . . Pleine d'effroi de ne pas reconnaître
> Dans les traits de cet homme auprès d'elle endormi
> Les traits qu'à son sommeil offrait un rêve ami..,

le poëte ajoute :

> Aussi, la voyant grave et si préoccupée,
> Ne dites pas : Quel coup l'a donc encor frappée?
> . . . .
> Non, mais dites plutôt : C'est qu'elle est obsédée,
> Et sans cesse et partout de cette unique idée :
> « Pour marcher avec moi dans le même chemin
> Deux hommes ici-bas ont recherché ma main;
> Là-haut, après des jours que la tristesse abrége,
> Lequel doit m'accueillir? Auquel appartiendrai-je? »

Ce livre forme la transition entre les écrivains romantiques proprement dits et l'école humanitaire qui les a suivis et qui a enfanté à son tour plus d'une grande idée à travers d'inévitables incohérences. Ψυχή est une œuvre remarquable et qui mérite d'être lue.

Psyché, poëme, par M. Victor de Laprade (1842, in-8°). Le mythe d'Eros et Psyché est un des plus séduisants qui puissent s'offrir au poëte et à l'artiste; quoiqu'il ne nous soit connu que par des œuvres de l'extrême décadence, il réalise en de merveilleuses proportions ce mélange d'imagination et de raison, de vérité morale et de beauté plastique qui fut l'idéal de l'art hellénique; il est regrettable que, à défaut des poëtes grecs, quelqu'un des contemporains qui ont essayé, comme Leconte de Lisle, de s'inspirer presque exclusivement de la Grèce, en vrais païens, n'ait pas été tenté par ce sujet. M. de Laprade l'a traité avec un grand talent, mais en mêlant au mythe païen des rêveries catholiques, en alliant la Bible à la fable du platonicien Apulée, et, si la couleur antique n'a pas complétement disparu de son poëme, elle est au moins légèrement altérée par des teintes beaucoup trop modernes.

Le poëme est divisé en trois livres, subdivisés eux-mêmes en un certain nombre de chants ou épisodes. Chaque livre est précédé d'un long argument en prose qui le résume et fait connaître le sens des allégories; ce procédé, quelque peu scolastique, alourdit l'œuvre, mais, dit l'auteur, « c'était une nécessité, dans un récit auquel se mêle une intention morale. » Le fait est que, sans ces arguments, le sens du poëme resterait bien vague; ils le précisent et permettent d'y voir clair. Pour M. de Laprade, Psyché, l'âme humaine, est le symbole de l'humanité elle-même; sa course à la poursuite d'un dieu inconnu symbolise les migrations des peuples à la recherche d'un bonheur idéal. Quand l'humanité, comme Psyché, se sera régénérée par la souffrance, elle sera de nouveau rendue digne du ciel, qu'elle a perdu par sa faute (le péché originel); l'époux, c'est-à-dire le créateur, lui pardonnera, et le mal, né en même temps que la faute, disparaîtra, n'ayant plus de raison d'être. Le livre premier nous raconte les joies de Psyché dans le palais d'Eros, empoisonnées par la curiosité naissante, le coupable dessein qu'elle forme et l'accomplissement suivi aussitôt de l'exil. Le palais d'Eros, c'est l'Eden; Psyché, c'est Eve; la tentative de la jeune fille pour connaître son divin époux, c'est le crime de la première femme touchant à l'arbre de la science. Le poëte indique lui-même cette interprétation. Toute cette première partie de *Psyché* se distingue par une fraîcheur et une grâce charmantes. La jeune fille erre heureuse dans le céleste jardin; des voix mystérieuses l'appellent au palais d'Eros; elle s'y rend comme entraînée par une puissance magique. Après une nuit d'ineffables délices, l'amante d'Eros se retrouve seule. Elle traverse d'un pas rêveur les allées humides; elle adresse la parole aux plantes et aux oiseaux; les oiseaux et les plantes lui répondent. Tandis que Psyché s'inquiète de ne pas connaître son dieu, la nature qui l'ignore reste heureuse. Bientôt, cependant, la curiosité détermine la jeune fille à saisir la lampe et le poignard; le dieu irrité la repousse, et Psyché, bannie sur la terre, commence son douloureux pèlerinage.

Le second livre retrace les douleurs de cet exil. Psyché languit d'abord esclave au sein d'une tribu sauvage dont l'unique dieu est la force. Elle réussit à s'enfuir; elle arrive sur les bords d'un fleuve solitaire et invoque la mort; la nature, par ses mille voix, rappelle le courage au cœur de la triste fugitive. Psyché se décide à traverser le fleuve; elle arrive en Egypte, où elle est retenue captive dans l'enceinte d'un temple. Elle cherche, mais en vain, son amant parmi les sombres divinités qui l'entourent. L'Isis voilée, Apis aux flancs d'airain, les sphinx immobiles, ne lui inspirent qu'une morne terreur. De l'Egypte, Psyché passe en Grèce; là encore, le dieu est absent. Pourtant, un divin vieillard qu'elle rencontre sur le cap Sunium lui indique la route qui la mènera vers lui. Ce vieillard, c'est Platon. Psyché pratique les leçons du sage; elle mérite la royauté par la vertu. Devenue reine du monde, elle procure aux peuples l'abondance et la paix; mais, au milieu du bonheur général, seule, elle n'est pas heureuse. Alors elle s'adresse, désespérée, à la nature; elle lui demande si elle connaît les tourments du désir. Les grands cèdres, les lions du désert, l'Océan et les étoiles lui répondent par des chants sympathiques; mais il lui manque Eros, elle veut mourir et tombe évanouie sur le sol.

Le troisième livre célèbre la réhabilitation de Psyché. Eros vient supplier le père des dieux de mettre un terme à son exil et de la rappeler au ciel; les Grâces supplient à leur tour; elles révèlent le sens de la faute primitive et expliquent la déchéance si chèrement expiée : la faute était nécessaire pour que l'homme, se détachant de l'être infini, prît conscience de lui-même et « passât, dit l'argument, de l'immobilité dans le mouvement ascensionnel de la vie. La douleur était nécessaire à la formation de la personnalité de l'âme humaine. » Jupiter se laisse convaincre; Eros s'élance du ciel et rapporte dans ses bras Psyché évanouie. Les noces se célèbrent dans l'Olympe, les Muses chantent l'hymne nuptial; la douleur et la mort sont définitivement anéanties.

Ce dernier chant est empreint d'un mysticisme vague qui obscurcit le langage du poëte; tous les tableaux, tous les vers sont des symboles insondables et l'on a peine à le suivre dans ces hautes régions. Mais les fraîches peintures du premier livre et plus encore peut-être celles du second, où le poëte nous promène, des sombres forêts où vivent les tribus sauvages, « les guerriers chevelus, couverts de grandes peaux, » aux temples mystérieux de l'Egypte et aux splendides civilisations de la Grèce, renferment de grandes beautés de détail.

Psyché, tragi-comédie-ballet en cinq actes, en vers libres, avec un prologue, par Molière, Quinault et Pierre Corneille, musique de Lulli, représentée sur le théâtre du palais des Tuileries le 17 janvier 1671 et sur celui du Palais-Royal le 24 juillet suivant. C'est une pièce à intermèdes, presque un opéra, improvisé pour les fêtes de la cour. Molière devait l'écrire seul; mais, pressé par le roi, il appela à son aide Quinault et P. Corneille. Lulli composa la musique et Quinault écrivit les morceaux de chant. Molière traça le plan de la pièce et écrivit le prologue, le premier acte, la première scène du second et la première du troisième; Corneille fit le reste. La Fontaine avait mis en vogue le sujet de Psyché et Cupidon. Molière, dans son plan, et Corneille, dans la manière dont il l'a exécuté, semblent s'être attachés à rassembler sur Psyché tout ce que peuvent exciter d'intérêt la jeunesse, la beauté et l'infortune. Corneille, âgé de soixante-cinq ans, écrivit cette déclaration de Psyché à l'Amour, qui passe pour un des morceaux les plus tendres et les plus naturels qui soient au théâtre. Le vieux poëte, alors amoureux de la femme de Molière, retrouva pour ce morceau l'éclat et la chaleur des accents passionnés de Rodrigue. Une œuvre poétique, composée à la hâte, de toutes mains, ne peut s'élever au-dessus du médiocre, bien que les auteurs aient trouvé des détails heureux, des traits dignes d'un meilleur cadre. Les derniers actes sont très-languissants; on peut dire même que le ton général de la pièce est faux. Des fragments de la musique composée par Lulli ont été exécutés récemment à la Comédie-Française.

Psyché, tragédie lyrique en cinq actes, avec prologue, attribuée d'abord à Thomas Corneille, puis revendiquée par Fontenelle, musique de Lulli, représentée à l'Académie royale de musique le 9 avril 1678. Cet ouvrage fut composé pendant la disgrâce de Quinault, le collaborateur ordinaire de Lulli. Il fut repris trois fois de 1678 à 1713.

Psyché, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 26 janvier 1857. La fable gracieuse de *Psyché* est trop connue pour que nous la racontions ici à l'occasion de cet opéra-comique. Il suffit de dire que les personnages et les principaux incidents en ont été conservés. On comprend que M. Ambroise Thomas ait eu la pensée d'appliquer ses facultés à un tel sujet. La grâce, le mystérieux symbolisme de cette histoire l'ont séduit. Malheureusement, le public n'a pas des habitudes d'esprit aussi élevées, et l'œuvre de M. Thomas n'a été comprise que par les délicats. Ceux-ci liront toujours avec un grand intérêt les pages charmantes de la partition de *Psyché :* l'introduction vaporeuse, l'invocation à Vénus, la mélodie chantée par Eros, la romance de Psyché et le finale du premier acte.

Le second acte commence par un chœur délicieux de jeunes filles; nous le donnons ci-après. On y remarque aussi un duo fort gracieux entre Eros et Psyché. L'air de Psyché : *Non, ce n'est pas Eros!* et l'imprécation d'Eros sont les morceaux saillants du troisième acte. Les voix de femmes dominent trop dans cet ouvrage, qui ne contient pas un rôle de ténor.

Psyché (LA Nouvelle), opéra-comique de Scribe et Ad. Adam. V. GIRALDA.

Psyché. Iconogr. Le mythe gracieux et poétique de Psyché, bien avant d'avoir été développé par Apulée avec une exubérance de détails et d'ornements qui en obscurcirent quelque peu le sens original, avait inspiré une multitude d'œuvres d'art; celles qui nous sont parvenues suffiraient peut-être pour permettre à un érudit de reconstituer les traits principaux de la légende primitive. Nous nous bornerons, quant à nous, à décrire quelques-uns de ces monuments. Tous ou presque tous représentent *Psyché* avec des ailes, et le plus souvent ces ailes sont celles du papillon qui, chez les Grecs, portait, ainsi que l'âme, ce nom de *psyché*. Sur une cornaline antique, *Psyché* est figurée enveloppée d'un long voile et mettant un papillon dans son sein : le voile est celui que portent les jeunes mariées. Nous rappellerons à ce sujet que, suivant l'interprétation donnée à la fable de l'*Amour et Psyché* par plusieurs savants de l'école allemande, Eros serait le génie du mariage, le même qui, sous le nom de *paranymphe*, figurait dans les hiérogamies, et Psyché serait le prototype des jeunes vierges qui venaient brûler leurs ailes au flambeau de l'hymen. La gravure d'une sardoine nous montre *Psyché* debout, vêtue d'une longue robe relevée au-dessus de la ceinture et dont elle porte la queue avec une main. Sur une autre sardoine, elle tient des deux mains la torche avec laquelle elle aura l'imprudence d'examiner son amant. On a vu une allusion à cet épisode de la Fable dans une pierre gravée (grenat) représentant un papillon posé sur une lanterne. Ailleurs, *Psyché* est liée à un trophée dont le support est un double priape, et devant lequel se tient Cupidon, les mains élevées. Ailleurs encore, elle est debout, les mains liées sur le dos; quatre Amours voltigent autour d'elle et semblent lui faire des niches. Ici, elle est attachée à une colonne par Cupidon; là, elle lie elle-même les pieds de son amant, pour indiquer sans doute qu'elle l'a rendu constant. Sur une cornaline antique, on voit Cupidon attaché à une colonne et, près de lui, un papillon figurant *Psyché ;* on sait que Vénus, irritée de la passion de son fils, le mit en prison. Une pâte de verre antique nous montre *Cupidon et Psyché* dans leur lit nuptial, dressé sous un arbre; auprès d'eux se tient un Amour, un vase à la main. D'autres monuments antiques représentent *Psyché et Cupidon se tenant embrassés*, *Psyché apportant à Vénus la boîte de fard de Proserpine*, *Psyché s'assoupissant* après avoir ouvert cette boîte, le *Sommeil de Psyché*, *Psyché réveillée par Cupidon*, *Psyché portant à Vénus la toison d'or de certaines brebis*, *Psyché puisant de l'eau à la fontaine du Cocyte*, *Psyché* assise sur un autel, les mains liées derrière le dos, devant une colonne surmontée de la statue de Vénus, etc. Au musée du Vatican est un bas-relief qui a été découvert à Ostie et qui représente, suivant l'explication de Visconti, l'*Amour et Psyché devant le trône de Pluton et de Proserpine.*

Le musée du Capitole possède un groupe de l'*Amour et Psyché* justement admiré pour la grâce de la composition et la beauté des formes : Eros est entièrement nu; Psyché est enveloppée, depuis les hanches jusqu'aux pieds, d'une légère draperie; tous deux sont debout et se tiennent étroitement enlacés, prêts à échanger un baiser. « Dans le mouvement du corps de Psyché, dit Duchesne, on admire une des attitudes les plus voluptueuses et les plus vraies que présentent les monuments de l'antiquité; le caractère des formes est du plus beau choix, la draperie est de la plus rare élégance, mais l'exécution ne répond pas au reste : la mollesse de la touche et le manque de finesse dans le travail indiquent que ce groupe, en marbre pentélique, est la copie d'un ouvrage de quelque grand maître. » Deux groupes semblables à celui-ci se voient dans les musées de Florence et de Berlin; mais, dans chacun d'eux, les figures sont représentées avec des ailes. Quelques antiquaires ont pensé que l'absence de cet attribut caractéristique devait faire considérer le groupe du Capitole comme la représentation de quelque sujet voluptueux et bachique; mais sa ressemblance parfaite avec des groupes de l'*Amour embrassant Psyché*, graves sur des pierres antiques, ne permet pas d'admettre cette supposition. Au reste, il n'y a rien d'impudique dans cette œuvre du ciseau grec : « La jeune épouse, dit Emeric David, presse de son bras droit le visage de l'Amour contre ses lèvres; mais ce sentiment est ingénu, virginal; il échappe à Psyché. On dirait que l'artiste n'ait voulu représenter que l'union des âmes dans cette gracieuse allégorie. » Ce groupe a été reproduit plusieurs fois par la gravure. Au musée des Études est un admirable fragment de statue antique, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Vénus de Naples*, mais qui aurait fait partie, suivant quelques érudits, d'une figure de *Psyché*, ou, selon d'autres, d'une figure de la *Victoire* (telle qu'on la voit sur les médailles d'Agathocle) : la tête, une des plus délicieuses productions du ciseau grec, a le haut du crâne scié et on voit aux épaules les trous destinés à recevoir des ailes. Ce beau morceau a été trouvé à Capoue.

Dans les premiers siècles, l'art chrétien adopta le mythe de Psyché, comme il fit de la plupart des fables païennes qu'il était possible à l'Eglise d'expliquer et de transformer dans l'intérêt de ses propres doctrines. Les peintures des catacombes, les verres dorés et les bas-reliefs des sarcophages offrent souvent la belle image de *Pysché*, symbole de l'âme immortelle, s'élançant, à travers les luttes et les défaillances de la vie terrestre, vers les splendeurs de l'éternel amour. Pendant le moyen âge, cette poétique histoire sommeilla au milieu de l'obscurité générale, pour reparaître plus radieuse à l'époque de la Renaissance. Le livre des *Métamorphoses* d'Apulée, imprimé pour la première fois à Rome en 1469, puis à Vienne en 1493, à Milan en 1497, à Florence en 1512, devint populaire parmi les lettrés et les artistes. En 1500, Philippe Beroalde publia d'ingénieux commentaires sur l'*Ane d'or*. Quelques années après, Raphaël retraçait les principaux épisodes de la fable de Psyché dans une série de compositions immortelles dont il ornait la *loggia* du palais de la Farnésine. Nous consacrons ci-après à ces peintures un article spécial. En France, au XVIIe siècle, J.-B. Corneille décora la galerie de l'hôtel du président Amelot de Biseuil, à Paris, de neuf peintures relatives à Psyché. Sur les lambris, il représenta : *Psyché avec la vieille*, *Psyché sur le point de se précipiter dans les eaux d'un fleuve étroit et profond*, *Psyché réveillée par l'Amour*, *Psyché apportant à Vénus la boîte fatale qu'elle a reçue de Proserpine*, *Psyché faisant des présents à ses sœurs*, *Psyché dédaignant un vase que lui offre l'Amour*. Le sujet central du plafond était l'*Apothéose de Psyché;* sur les côtés, on voyait *Mercure avec Psyché tenant une urne* et *Psyché portée par trois Amours*. Au Salon de 1817, Lafitte a exposé les quatre tableaux suivants : *Psyché au bain*, *Psyché abandonnée*, *Psyché donnant le gâteau à Cerbère*, *Psyché sortant des enfers*. M. Emile Wattier a décoré le salon de l'hôtel du comte de Crisenoy de six sujets de l'histoire de Psyché, dont les esquisses ont figuré à l'Exposition de 1859.

Les peintures et les sculptures que l'art moderne a consacrées à Psyché sont innombrables. Nous avons décrit, au mot AMOUR (I, p. 294), le beau tableau de Gérard, l'*Amour embrassant Psyché*, qui est au Louvre; le tableau de David représentant *Psyché abandonnée par l'Amour*, et les deux groupes de Canova : *Psyché et l'Amour jouant avec un papillon* et *Psyché retenue par l'Amour* au moment où elle va se précipiter dans un abîme. Nous avons décrit aussi, au mot ENLÈVEMENT, la délicieuse peinture de Prud'hon représentant *Psyché enlevée par les Zéphyrs*. Ce dernier tableau a été gravé par H.-Ch. Muller (1822). Le même sujet a été peint par W. Hamilton (gravé par Francis Howard et par R.-S. Marcuard) et par E. Hillemacher (Salon de 1850). Le conte d'Apulée a inspiré à M. Lorenz Frölich une suite de compositions que cet artiste a gravées à l'eau-forte.

Le Titien a peint *Cupidon venant trouver Psyché endormie*. Après avoir parcouru en tout sens le magnifique palais où l'ont transportée les Zéphyrs, Psyché s'est endormie profondément; agenouillé sur le bord de la couche, Cupidon contemple avec admiration le beau corps de la jeune fille; un petit Amour soulève la magnifique tenture qui s'étend au-dessus du lit; un autre, assis à terre, tient un flambeau. Cette peinture, exécutée avec une grande richesse de ton, fait partie de la galerie du château de Bleinheim, en Angleterre; elle a été gravée par Réveil. Une composition sur le même sujet a été gravée par Jan Muller d'après Barthélemy Spranger. Un tableau d'Adrien van der Werff, qui est au musée d'Amsterdam, représente *Psyché et l'Amour réunis dans la même couche;* le même sujet a été gravé par J. van der Bruggen. Diverses autres compositions relatives à l'Amour et Psyché ont été exécutées par Timoteo Viti ou delle Vite (dessin du cabinet du prince de Ligne, gravé par Bartsch), le Corrége (gravé par Ad.-Fr. Oeser), Angelica Kauffmann (gravé par Christ. Buchorn, 1801, et par R.-S. Marcuard, 1784), Schenau (gravé par Boettger), Van Dyck (gravé par Bernard Lens le vieux), Rembrandt (gravé par Oeser), G. Schalcken (gravé par Ardell), Ch. de Boisfremont (gravé par Mécou), N. Diaz (tableau payé 2,800 francs à une vente de l'artiste, en 1857, et gravé à l'eau-forte dans le catalogue de cette vente), Mazerolle (plafond exposé au Salon de 1870), Dubois (gravé par Jean Deshayes), Agricola (gravé par J. Neidl), le Guide (gravé par E. Gautier d'Agoty), Joseph Vien, Blootelingh (estampe), Is. Beckett (estampe), W. Humphrys le vieux (estampe), L. Delvaux (groupe de marbre appartenant au duc de Beaufort), Fogelberg (gravé par Darodes), Duret (Salon de 1812), Pradier (petit groupe de bronze), A. Ottin (groupe de marbre, Salon de 1847), etc.

Un des meilleurs tableaux de Picot représente *Cupidon quittant la couche de Psyché:* écartant d'une main le rideau de l'alcôve et tendant l'autre vers son arc et son carquois, qu'il a déposés sur un siége, le fils de Vénus retourne la tête en arrière pour contempler son amante, endormie et comme accablée par la volupté; un pied posé à terre et l'autre sur le bord du lit, le jeune dieu a une légèreté de mouvement vraiment aérienne et une délicatesse de formes vraiment idéale. Cette composition, peinte à Rome par Picot et exposée au Salon de 1819, fut achetée par le duc d'Orléans (depuis Louis-Philippe); à la vente de ce prince, en 1851, elle fut payée 6,400 francs par M. Lemarrois. Elle a été gravée par Augustin Burdet et par Réveil.

Au Salon de 1810, Serangeli a exposé un tableau de *Psyché et ses sœurs*, au sujet duquel le grave Guizot, alors critique d'art, a porté un jugement qui ne manque pas de mordant : « Pour rendre sa *Psyché* plus blanche que ses sœurs, l'artiste l'a faite d'une transparence ridicule; quoiqu'elle soit fort grasse, elle n'a pour ainsi dire que les os et la peau, car on voit au travers et ses formes n'ont rien de solide. Comment un homme d'autant de talent que M. Serangeli a-t-il pu tomber dans un défaut si étrange? Je ne sais s'il n'y a pas quelque malice là-dessous et si l'artiste n'a pas cru que c'était le meilleur moyen de représenter une *âme;* ce dont je suis bien sûr, c'est que sa *Psyché* n'a pas de corps. »

Un sujet fréquemment traité est celui de *Psyché regardant l'Amour endormi*. Parmi les peintures, nous citerons celles d'Ant. Molinari (musée de Dresde), A. Bellucci (à la pinacothèque de Munich, gravé par Valentin Green en 1784), Ant. Coypel (autrefois au château de Meudon), N.-N. Coypel (autrefois au château de Passy), G. Manozzi (gravé par L. Lorenzo), de Troy fils (autrefois au château de La Grange, près de Paris), le Guide (collection du marquis de Lassay, tableau payé 3,600 francs à la vente du prince de Conti en 1777), Rubens (gravé par A. Haelwegh), J. Geeraerts (musée du Belvédère), Gottfried Schalcken (vente Lormier, 1763), La Grenée (Salon de 1769), Belle (Salon de 1771), etc. Diderot a fait des tableaux de ces deux derniers la critique la plus vive; à propos de celui de La Grenée, il écrit à son ami Grimm : « Il n'y a dans ce morceau ni grâce ni invention. Vous auriez désiré qu'on eût endormi sur un lit bien mollet un jeune homme nu et d'une beauté excellente; vous auriez désiré que Psyché, en chemise, le cœur palpitant d'amour et de frayeur, fût arrivée sur la pointe du pied; vous auriez désiré qu'elle eût tenu sa lampe d'une main et qu'interposant l'autre main entre la lumière de sa lampe et le visage du jeune dormeur, elle eût mis sa tête dans la demi-teinte et le reste du corps dans la lumière éclatante. Et moi aussi j'aurais désiré tout cela. Il y aurait eu de l'expression, du charme, du mystère... La *Psyché* de La Grenée est une figure mal conçue, mal dessinée; le seul bras qu'on lui voie est mal emmanché avec le corps; un grand Amour jaune, un de ces vilains Savoyards qui se lavent l'été au bas du pont Neuf, lui tourne le derrière. Une bonne femme de la halle dirait, en regardant ce tableau : C'est un enfant de la Savoie qui a une bile répandue; voilà sa garde qui épie le moment qu'il se réveillera pour lui donner un clystère. » Quant au tableau de Belle, fait pour être exécuté en tapisserie, Diderot y signale une *Psyché* en habit de cour, un Amour sans finesse couché sur un lit de sultane, des fleurs de carrosse, une lampe sans lumière, un triste effet de rideaux rouges et jaunes. M. Henri de Triqueti a exposé au Salon de 1842 un bas-relief de *Psyché contemplant l'Amour endormi*. Le même sujet a inspiré à M. Montagny une statue de *Psyché* destinée à la décoration de la cour du Louvre et qui a figuré au Salon de 1863. M. Peiffer a sculpté une *Psyché* tenant à la main la lampe fatale d'où est tombée la goutte d'huile qui a souillé et éveillé l'amant céleste; honteuse et confuse, jurant, mais un peu tard, qu'elle ne recommencera plus, la jolie curieuse baisse tristement la tête. Le modèle de cette statue a paru au Salon de 1869; le marbre a été exposé l'année suivante.

Psyché abandonnée par l'Amour a été peinte par le Titien (autrefois dans le cabinet de M. Caulet d'Hauteville, à Paris), Briard (Salon de 1765), Louis David (figure peinte au Luxembourg, où l'auteur avait été enfermé après la journée du 9 thermidor), Lafond (Salon de 1831), François Dubois (Salon de 1857), A.-B. Glaize (Salon de 1870). Des statues de *Psyché abandonnée* ont été sculptées par Matte (Salon de (1817), A. Desbœufs (Salon de 1845), Augustin Pajou (autrefois au musée du Luxembourg), Carrier-Belleuse (Salon de 1872). La figure due à ce dernier est charmante : assise sur un fût de colonne, les pieds battants, les bras abandonnés, la main gauche tenant la lampe, la droite armée d'un poignard, l'amante éplorée de Cupidon baisse tristement la tête et maudit sa curiosité.

J.-M. Nattier a peint *Psyché condamnée à démêler des grains;* sa composition a été gravée par J. Audran. Un tableau sur le même sujet a été exposé par François Tuaire au Salon de 1822. J.-Ph. Le Bas a gravé, d'après Nic. Vleughels, *Vénus ordonnant à Psyché d'aller aux enfers*. M. Hillemacher a peint *Psyché aux enfers* (Salon de 1865); M. de Curzon, *Psyché rapportant des enfers la boîte de Proserpine* (tableau exposé en 1859 et 1867 et appartenant au musée du Luxembourg); M. L. Chérelle, *Psyché regardant la boîte fatale* (Salon de 1844). Le sculpteur anglais Westmacott a choisi l'instant où Psyché cède à la tentation; sentant la gravité de sa faute, mais incapable de résister à sa curiosité, elle jette autour d'elle un coup d'œil craintif et soulève avec ses jolis doigts le couvercle de la boîte. « L'expression de la figure, a dit Duchesne, et la manière charmante avec laquelle elle est exécutée placent cette statue parmi les meilleures productions de la sculpture moderne. Elle parut en 1812, à l'Exposition de Somerset-House, et appartient au duc de Bradford; elle a été gravée par Réveil (*Galerie des arts*, I, pl. 38). D'autres statues de *Psyché à la boîte* ont été exécutées par T.-C. Gruyère (Salon de 1843) et Lavigne (Salon de 1870); M. V. Huguenin a sculpté *Psyché évanouie* (Salon de 1853); M. Oudiné, *Psyché endormie* (statue de marbre exposée en 1855 et appartenant au musée du Havre). D'autres statues de *Psyché* ont été exécutées par Valois, Pradier (Salon de 1824), P. Loison (Salon de 1845), Legendre-Héral (Salon de 1850), Calmels (Salon de 1857), Joseph Croff (Expos. univ. de 1855), C. de Blézer (statuette bronze, au Salon de 1864), P. Loison (Salon de 1865), P.-B. Prouha (Salon de 1866), Jean Lavergne (Salon de 1866), etc. Des figures de *Psyché* ont été peintes par J.-B. Greuze (tableau daté de 1786 et qui a figuré à la vente Patureau en 1857), Dubufe (lithogr. par Mme Fauchery, Salon de 1831), Fr. Pozzi (palais Martelli, à Florence), Amaury-Duval (gravé à l'eau-forte par Aug. Danse, Salon de 1870), etc. Canova a sculpté une *Psyché* dont le buste est nu et dont la draperie, tombant avec assez de grâce, est nouée au-dessous du sein; elle pose de la main droite dans la gauche le papillon, son emblème. Cette statue fut exécutée pour un amateur anglais, Henri Blundel. Le Louvre a une statue de *Psyché*, sculptée par Milhomme et qui a paru au Salon de 1810 : debout, près de l'autel sur lequel vainement elle a fait fumer l'encens pour apaiser Vénus, dans l'attitude de la réflexion et de l'abattement, la tête penchée, n'ayant plus la force de lever les bras, la timide Psyché, sans autre vêtement que la draperie légère qui enveloppe son bras droit, est sur le point d'aller retrouver son amant inconnu; agitée de mille pensées, elle semble hésiter et prête à laisser échapper la lampe qui doit causer tous ses malheurs. Parmi les autres compositions relatives à Psyché, citons encore : *Psyché curieuse*, gravure de Basan, d'après Fr. Le Moyne; le *Sommeil de Psyché* et le *Réveil de Psyché*, gravés par Choubard, d'après Chasselat; le *Réveil de Psyché*, tableau d'Adolphe Weber (Salon de 1867); *Psyché consolée*, gravure de J. Audran, d'après J.-M. Nattier; *Cupidon secourant Psyché*, gravure d'après Ant. Coypel; l'*Amour consolant Psyché*, tableau de La Grenée (Salon de 1775); *Psyché appelant l'Amour à son secours*, statue de Fraikin; *Psyché au bord de l'eau*, statue de bronze, par M. Jean Delorme (Salon de 1865); *Psyché recueillie par les nymphes*, tableau d'A. Glaize (Salon de 1842); la *Rencontre de Psyché et du pêcheur* (Salon de 1765); *Psyché et le dieu Pan*, tableau de Bidauld (Salon de 1819); *Psyché reçue dans l'Olympe*, tableau de Polidoro Caldara (au Louvre); *Psyché devant l'assemblée des dieux*, fresque de Luca Cambiaso, au palais Imperiali, à Gênes; *Psyché accompagnée par Mercure*, tableau de Rubens (gravé par Finden); *Mercure enlevant Psyché*, gravure de Jan Muller d'après A. de Vries; *Mercure et Psyché*, estampe de P. Breughel le vieux (1553); les *Noces de Psyché et de l'Amour*, peintures de Jules Romain, de Bernardo Castello (au palais Imperiali), de Pompeo Batoni (musée de Berlin); *Psyché refusant les honneurs divins*, eau-forte de Parizeau, d'après F. Boucher; le *Triomphe de Psyché*, tableau de Paul Brill (musée des Offices); l'*Apothéose de Psyché*, fresque d'A. Appiani, au palais de Monza (gravée par Giuseppe Beretta), etc.

Psyché (LA FABLE DE), célèbres fresques de Raphaël, au palais de la Farnésine à Rome. Le fastueux banquier Agostino Chigi avait fait bâtir ce palais par le célèbre architecte Baldassare Peruzzi; il chargea Raphaël de décorer le vestibule, alors ouvert en forme de *loggia* et aujourd'hui fermé, qui commande, au rez-de-chaussée, l'entrée de cette élégante demeure. Vasari raconte que Raphaël, ne pouvant se résoudre à quitter son atelier et la Fornarina, sa maîtresse, pour aller s'enfermer seul dans ce vestibule, différa pendant longtemps de mettre la main à cette décoration. A la fin, Chigi eut l'idée de loger dans son palais les deux amants, et Raphaël se décida alors à commencer le travail dont il était chargé. Il est déplorable, dit M. Passavant, que Vasari ait trop facilement prêté l'oreille à ces ridicules anecdotes et qu'il ait, pour ainsi dire, présenté ici, bien involontairement sans doute, sous un faux jour, le noble caractère de Raphaël et son ardeur laborieuse, qui ne fut jamais interrompue que par la mort. En vérité, il n'est pas nécessaire de recourir à un pareil conte pour comprendre que Raphaël ait été empêché, bien malgré lui, d'exécuter les commandes de son protecteur aussi rapidement que celui-ci l'aurait désiré, si l'on jette les yeux sur les travaux considérables qu'il avait entrepris, quoiqu'ils parussent être au-dessus des forces humaines, et qu'il exécuta pendant la trop courte durée de sa vie d'artiste. Il faut donc considérer l'historiette dont Vasari s'est fait l'écho, à propos des fables de la Farnésine, comme une misérable et absurde invention. Mais, en revanche, on peut admettre tout ce qu'il rapporte au sujet de ces fresques, pour lesquelles Raphaël n'aurait fait que les cartons de la *Fable de l'Amour et Psyché*, abandonnant leur

exécution à Jules Romain et à Francesco Penni (le Fattore), auxquels il adjoignit Giovanni da Udine pour peindre la partie ornementale, les animaux et les guirlandes de fruits et de fleurs qui entourent les différents tableaux. Titi (*Pitt. di Roma*) prétend que Gaudenjio da Ferrara et Raffaellino del Colle ont travaillé à ces ouvrages; mais cette assertion n'est fondée sur aucune preuve. Ces peintures ayant beaucoup souffert, la restauration en fut confiée à Carle Maratte, qui fut obligé de les faire fixer à la voûte au moyen de 850 épingles de cuivre et qui dut repeindre tout le fond de ciel, auquel il donna une teinte d'un bleu trop vif, qui a détruit l'harmonie des couleurs. Bien qu'il y ait dans ces fresques plusieurs parties qui soient intactes, on ne peut guère les juger qu'au point de vue de la conception. « La préoccupation de Raphaël, dit M. Passavant, fut d'éviter, dans les peintures de la Farnésine, l'aspect désagréable d'une foule de figures raccourcies de bas en haut, défaut habituel à tant de peintres postérieurs et qui est toujours un manque de goût et de bonne disposition décorative dans les œuvres architectoniques d'un beau style. Malheureusement, il ne réussit point à communiquer à ses disciples le sentiment de la beauté et de la vie. Les fresques furent peintes assez lourdement, le dessin y manque de délicatesse, les demi-teintes sont d'un rouge brique. Seules, les hautes qualités particulières à l'imagination de Raphaël ont donné à cette œuvre le charme qu'elle possède encore aujourd'hui, malgré ses détériorations successives. »

Le vestibule de la Farnésine est formé par un portique composé de cinq arcades, dont le plafond est relié aux colonnes et aux pilastres au moyen d'arcs et de voussures légèrement cintrés. Trois sortes d'espaces étaient donc à la disposition du peintre : les lunettes des arcs, les retombées de ces arcs ou pendentifs et le plafond. Les pendentifs, au nombre de dix, en forme de triangles sphériques, sont consacrés aux aventures de Psyché; le plafond, divisé en deux vastes champs rectangulaires, est réservé aux deux grandes compositions qui célèbrent la conclusion de de la fable; enfin, les lunettes des arcs, au nombre de quatorze, représentent des allégories relatives au triomphe de l'Amour.

PENDENTIFS. 1° *Vénus désigne Psyché aux persécuteurs de l'Amour*. La déesse, entièrement nue et assise sur un léger nuage, le bras gauche tendu en avant, le regard abaissé vers la terre, attire son fils vers elle et lui montre la victime contre laquelle il devra diriger ses traits. Cupidon, paré de tous les charmes de la première adolescence, est armé d'une flèche qu'il s'apprête à lancer; mais, à la vue de la belle jeune fille qu'il doit poursuivre, il est saisi d'une subite sympathie qui illumine son visage d'un doux sourire, il hésite et s'arrête. L'artiste n'a pas eu besoin, pour faire comprendre ce sentiment, d'introduire Psyché dans sa composition. Francesco Penni, à qui on attribue l'exécution de ce tableau, l'a malheureusement gâté par des carnations rougeâtres et par des lumières discordantes. 2° *L'Amour montre Psyché aux Grâces*. Le jeune dieu, porté par des ailes puissantes, vient de quitter Psyché qui est devenue son amante et qui est encore ici hors de la vue du spectateur; le visage brillant d'enthousiasme, il s'arrête un instant dans son vol rapide et, se tournant vers les Grâces groupées sur un nuage, il leur montre son amante : « Regardez, semble-t-il dire, n'est-elle pas digne du ciel? » Deux des Grâces sont assises, la troisième est debout entre les deux autres. Une de celles-ci, vue de dos, retourne la tête et se penche pour suivre du regard le geste de Cupidon. Son mouvement, d'une extrême hardiesse, met en jeu, avec une science sûre d'elle-même et exempte d'ostentation, de grandes richesses anatomiques. « Les muscles modelés en pleine lumière, dit M. Gruyer, sont rendus avec autant de vigueur que de suavité; c'est un accord ravissant de délicatesse et de force, de souplesse et d'énergie; sous ces tons roses et transparents, on sent la chaleur de la vie. » Cette admirable figure, à l'exception de la tête, est de la main même de Raphaël, qui a mis au service de sa propre inspiration une délicatesse et une sûreté de pinceau que ses meilleurs élèves ne connurent jamais. Le groupe entier des Grâces est d'ailleurs un des plus admirables morceaux de la Farnésine; les attitudes ont une élégance et une pureté parfaites; les têtes sont du plus beau et du plus noble caractère. 3° *Vénus s'éloigne de Junon et de Cérès, qui intercèdent en faveur de Psyché*. Le visage superbe et menaçant, les mains retenant une longue écharpe flottante, la chevelure dénouée et rejetée sur les épaules, Vénus se retourne à demi vers les deux déesses qui cherchent en vain à détourner de Psyché la haine qui la poursuit. Junon assise à droite, les bras tendus, semble faire valoir des arguments pour excuser l'Amour. Cérès, placée entre Junon et Vénus, lève la main, comme pour protester contre le courroux qu'elle veut apaiser; son visage, du caractère le plus auguste, est empreint d'une tendresse charmante. 4° *Vénus monte dans l'Olympe pour implorer de Jupiter la punition de Psyché*. L'implacable déesse est debout sur un char d'or, dont les roues glissent sur les nuages et auquel sont attelés deux couples de colombes; elle se penche en avant, le corps vu presque de face, tandis que la tête se présente de profil, la main gauche portée en avant et dirigeant l'attelage aérien, la main droite ramenée en arrière et retenant une draperie rose que le vent gonfle et arrondit en forme de voile. 5° *Vénus implore Jupiter*. Debout, le corps incliné, les bras pendants et légèrement écartés, les yeux remplis de larmes, Vénus se présente ici humble et suppliante et oppose la grâce de sa seule beauté à la puissance du maître des dieux; deux colombes volent à ses côtés et lui servent de cortége. Jupiter est assis sur l'aigle, la main armée de la foudre, le torse nu, les épaules couvertes d'un manteau, le visage empreint de majesté et de mansuétude. Cette fresque et celles qui précèdent ont été gravées par Cherubino Alberti. 6° *Mercure descendant du ciel pour publier les ordres de Jupiter*. L'Olympien a décidé que Psyché serait livrée à Vénus; Mercure s'élance aussitôt pour exécuter les ordres de son maître; il fend l'air avec une rapidité surnaturelle, la tête en avant, le front couvert du pétase ailé, le visage souriant et enjoué, les yeux brillants, la chlamyde rejetée derrière les épaules et laissant voir la magnifique structure du corps et des membres; il tient de la main droite une trompette et, par le geste de sa main gauche ouverte et levée au niveau de la tête, il semble convoquer les peuples et leur annoncer la volonté du maître des dieux. « Rien n'est plus beau, dit M. Gruyer, rien n'est plus simple, plus impétueux et moins violent que ce Mercure arrivant à nous avec tant de calme et de rapidité. Comme il remplit bien le champ du tableau et comme il y semble à l'aise! Il serait impossible de rien ajouter ni de rien retrancher sans détruire l'équilibre de ce météore dans sa course majestueuse. L'art ne peut être plus grand et ne pourrait oser davantage sans perdre de sa grandeur. » 7° *Psyché rapporte des enfers le vase d'immortalité*. Psyché apparaît ici en personne pour la première fois : elle a triomphé de la mort et rapporte le don mystérieux qu'elle a reçu des mains de Proserpine. Revêtue d'une tunique à la fois discrète et transparente, qui laisse à découvert une partie de la poitrine, les bras et la jambe gauche, elle s'élève à travers l'espace, soutenue par trois Amours; son visage est rayonnant de grâce, de bonheur et de pureté. Le génie si aimable et si suave de Raphaël brille de tout son éclat dans cette composition ravissante. 8° *Psyché présente le vase de fard à Vénus*. A genoux sur les nuages, elle lève vers la déesse des regards suppliants; son attitude humble et discrète est charmante. Vénus, assise sur une draperie, abaisse les yeux vers l'urne que Psyché lui présente; son regard, en partie voilé par les paupières, est comme désarmé, et ses bras se lèvent en signe d'étonnement, d'admiration et de compassion. Le musée du Louvre possède un dessin original de cette fresque. 9° *Jupiter consent à ce que l'Amour épouse Psyché*. La figure du maître des dieux a ici un caractère de tendresse paternelle, de souveraine bonté et de simplicité auguste. Assis sur les nuées, les jambes croisées l'une sur l'autre, il enlace du bras droit le beau Cupidon, lui caresse la joue de la main gauche, et lui donne un baiser. Les attributs de la toute-puissance sont là d'ailleurs pour rappeler que le dieu indulgent est aussi le dieu qui punit et foudroie : l'aigle se redresse fièrement derrière son maître; il porte la foudre, jette un regard superbe sur l'Amour, étend ses ailes sur la tête de Jupiter et paraît d'autant plus menaçant que celui-ci s'abandonne avec plus de mansuétude. Cherubino Alberti et Marc-Antoine ont gravé cette composition. Raphaël, en rapprochant les deux types immortels de Jupiter et d'Éros, a résumé les plus hauts caractères de la beauté virile. 10° *Psyché portée dans l'Olympe par Mercure*. Après avoir payé du prix de tant de souffrances un moment de curiosité fatale, Psyché a enfin obtenu miséricorde. Légèrement inclinée en avant sur le bras de Mercure, qui la soutient et la conduit dans l'Olympe, elle lève vers le ciel son visage où brille une joie immense; elle croise les mains sur sa poitrine, et dans ce geste, si fervent et si chaste, son âme semble s'exhaler tout entière. « Cette figure, d'une beauté presque religieuse, dit encore M. Gruyer, est comme soulevée par son aspiration vers une vie morale plus intense, plus pure, plus élevée; elle monte au ciel comme un acte de foi, d'espérance et d'amour. » Un phénix, emblème de l'âme qui renaît des cendres du corps, vole à la gauche de Psyché. Caraglio a gravé cette fresque.

PLAFONDS. 1° L'*Assemblée* ou le *Conseil des dieux*. Devant Jupiter, assisté de Neptune et de Pluton, va se décider le sort de Psyché. Autour du tribunal redoutable, au-dessus des nuées, les dieux sont réunis. Debout devant le souverain juge, Vénus accuse, l'Amour défend Psyché. Tout dans les traits et dans l'attitude de Jupiter exprime l'autorité d'une intelligence supérieure et fait pressentir qu'un arrêt solennel va être prononcé. Neptune, tenant des deux mains le trident, symbole de sa puissance, a la mine terrible, âpre et presque sauvage. Pluton, armé d'une fourche, a une gravité froide, inflexible et sinistre. Junon, assise à la gauche de Jupiter, regarde l'Amour avec une tendre sympathie. Près d'elle se tiennent Diane, jeune et discrète, et Minerve, tranquille et grave, armée de son égide et de sa lance; les autres dieux sont rangés en face de Jupiter : Mars, debout derrière Vénus et revêtu seulement d'une armure qui cache le milieu du corps; Apollon, la main gauche appuyée sur une lyre; Bacchus, dans une attitude pleine de nonchalance; Hercule, couronné de pampres; le Tigre et le Nil, représentant les grandes puissances de la nature, les fils gigantesques de l'Océan et de Téthys; Vulcain, tenant une barre de fer; Janus, au double visage; et enfin Mercure, offrant à Psyché la coupe d'ambroisie qui va lui donner l'immortalité. Cette grande composition, exécutée par Jules Romain, a particulièrement souffert des injures du temps. Elle a été gravée par Jac. Caraglio, par Massard fils (1799), par B. Pavillon, etc. 2° Le *Banquet des dieux* ou le *Mariage de l'Amour et de Psyché*. Les dieux célèbrent en un festin les noces de l'Amour et de Psyché, poétique emblème de l'éternel hymen du ciel et de la terre. Une table richement ciselée et soutenue par des lions d'or occupe à peu près le centre du tableau; à l'une des extrémités de la table, Cupidon entièrement nu, le bras gauche appuyé sur un coussin, enlace de son bras droit l'épouse qu'il a choisie et sauvée et qui, vêtue d'une draperie légère, s'abandonne avec une grâce et une sécurité charmantes. Jupiter et Junon, Neptune et Amphitrite, Pluton et Proserpine, sur le même triclinium, représentent à ce banquet les grandes puissances de l'Olympe. Hercule et Hébé, le dieu de la force et la déesse de la jeunesse, portent à dix le nombre des convives. Jupiter prend une coupe de nectar que lui présente Ganymède, tandis que Bacchus remplit d'autres coupes qui lui sont apportées par des Amours. Les Grâces, debout derrière Psyché, lui versent des parfums sur la tête. Les Heures, au nombre de trois, se penchent, les mains chargées de fleurs, au-dessus des convives. Debout derrière Hercule se tient Vulcain, qui contemple Vénus couronnée de roses et se préparant à la danse, tandis qu'Apollon, entouré par les Muses, chante en s'accompagnant sur la lyre et que Pan souffle dans sa syrinx. C'est le Fattore qui a peint cette fresque, dont les couleurs sont, hélas! devenues dures et criardes. Elle a été gravée par le maître au Dé, par un élève de Marc-Antoine (1545), par B. Pavillon, etc.

LUNETTES. Dans ces compartiments, placés entre les pendentifs, de nombreux Amours s'élèvent triomphants vers le ciel, célébrant à l'envi les exploits du fils de Vénus et portant comme preuves de sa puissance les attributs des dieux vaincus par lui. Quelques-uns de ces sujets ont été gravés par Cherubino Alberti, par Agostino Veneziano, par Marco da Ravenna, etc.

Les diverses compositions de la Farnésine ont été gravées par Nicolas Dorigny (1693), par Fr. Perrier, par Suzanne-Marie Sandrart, par Jos. Juster (vers 1690), par Leonetti, Ricciani, Campanella, P. Chigi et Mochetti, par Franz Schubert (1842), par Saint-Non, etc.

Psyché (LA FABLE DE), suite de trente-deux estampes gravées par le Maître au Dé et par Agostino Veneziano. Quelques auteurs croient que ces estampes ont été exécutées d'après des dessins de Raphaël; mais Vasari, dont le témoignage a ici une grande autorité, en attribue l'invention au peintre flamand Michel Coxcie. Le docteur Passavant a fait remarquer que plusieurs des sujets traités dans cette série offrent des détails d'un goût tout à fait néerlandais, que d'autres renferment des indécences dont Raphaël ne se serait certainement pas rendu coupable, que le dessin du nu est en général un peu lourd, que les figures de femmes n'ont pas la grâce et la délicate beauté particulières aux types du maître, et qu'enfin la composition affecte quelquefois une certaine maigreur. M. Gruyer admet, au contraire, que les esquisses de Raphaël ont pu être recueillies par Michel Coxcie, qui les aurait complétées par certains accessoires pour les livrer ensuite aux graveurs; il ne croit pas l'artiste flamand capable d'avoir pu concevoir tant de belles compositions qui s'imposèrent aussitôt à l'admiration de l'Europe, qui furent reproduites avec tant d'éclat et de pureté, pendant près d'un siècle, par nos grands émailleurs et nos maîtres verriers, par les Pénicaud, les Léonard Limousin, les Bernard Palissy, et qui ont servi également à Perino del Vaga et à ses élèves pour les fresques dont ils décorèrent le château Saint-Ange. La description de ces trente-deux compositions nous entraînerait beaucoup trop loin; nous nous bornerons à en signaler les sujets :

1° Une vieille femme conte à une jeune fille l'histoire de Psyché.

2° Vénus commande à l'Amour de persécuter Psyché, dont la beauté est adorée par la foule.

3° Tandis que personne n'ose prétendre à la main de Psyché, ses deux sœurs sont demandées en mariage par des rois.

4° Le père de Psyché consulte l'oracle d'Apollon, qui lui ordonne de conduire sa fille au sommet d'une montagne où elle trouvera le monstre que le destin lui réserve pour époux.

5° On transporte Psyché sur la montagne.

6° Psyché, enlevée par le Zéphyr, est déposée au milieu d'une riante campagne et reçue par trois nymphes à la porte d'un palais.

7° Introduite dans le palais, Psyché est mise au bain et couverte de parfums par les nymphes.

8° On sert à Psyché un repas pendant lequel un Amour vient l'entretenir.

9° Psyché endormie est caressée par Cupidon (composition licencieuse qui ne paraît pas être de Raphaël).

10° Les nymphes procèdent à la toilette de Psyché.

11° Psyché revoit ses sœurs et leur fait des présents.

12° Les sœurs de Psyché lui conseillent d'épier son amant mystérieux.

13° Psyché contemple l'Amour endormi.

14° Psyché voit s'envoler l'Amour.

15° Psyché, pour se venger de ses sœurs, leur conseille d'aller trouver l'Amour dans son palais; elles se confient au Zéphyr et sont précipitées du haut du rocher.

16° Vénus, portée sur les ondes par des dauphins, va retrouver son fils.

17° Vénus réprimande l'Amour.

18° Vénus demande à Jupiter de châtier Psyché.

19° Psyché implore Cérès.

20° Psyché aux pieds de Junon.

21° Vénus livre Psyché à l'Inquiétude et à la Tristesse, qui la frappent de verges.

22° Psyché, condamnée à séparer des graines amoncelées, est aidée par des fourmis.

23° Vénus ordonne à Psyché d'aller lui chercher un flocon de la toison d'or de brebis paissant de l'autre côté d'un fleuve.

24° Psyché est chargée par Vénus d'aller demander à Proserpine le secret de sa beauté.

25° Psyché, dans la barque de Caron, refuse de répondre à l'ânier boiteux qui fait appel à sa compassion.

26° Psyché donne des gâteaux à Cerbère.

27° Psyché reçoit la boîte de fard des mains de Proserpine.

28° Cupidon secourt Psyché, qui a ouvert la boîte mystérieuse.

29° Jupiter accède aux vœux de l'Amour, qui lui demande Psyché pour épouse.

30° Le conseil des dieux.

31° Les noces de Psyché et de l'Amour.

32° L'Amour veillant aux côtés de Psyché endormie.

Des reproductions des gravures du maître au Dé et d'Agostino Veneziano ont été faites par Androuet du Cerceau, Léonard Gaultier, Franz Hogenberg, et dans les recueils de Landon et de Réveil.

PSYCHIÂTRE s. m. (psi-ki-â-tre — du gr. *psuché*, âme; *iatros*, médecin). Médecin des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIE s. f. (psi-ki-â-trî — rad. *psychiâtre*). Pathol. Médecine spéciale des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIQUE adj. (psi-ki-â-tri-ke — rad. *psychiâtre*). Pathol. Qui a rapport à la psychiâtrie : *Système* PSYCHIÂTRIQUE.

PSYCHIDE adj. (psi-ki-de — rad. *psyché*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la psyché.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant les genres psyché, typhonie et hétérogyne.

PSYCHINE s. f. (psi-ki-ne). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, type de la tribu des psychinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le nord de l'Afrique.

PSYCHINÉ, ÉE adj. (psi-ki-né — rad. *psychine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la psychine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre psychine.

PSYCHIQUE adj. (psi-chi-ke — du gr. *psuchikos;* de *psuché*, âme). Philos. Qui a rapport à l'âme ou aux facultés mentales : *Forces* PSYCHIQUES. *Parmi les phénomènes* PSYCHIQUES *qui accompagnent le dérangement des facultés intellectuelles, il n'en est pas de plus curieux, de plus bizarres que les hallucinations.* (Macario). *Au moral, il n'y a de transmissibles que les défauts ou les qualités qui tiennent à la constitution* PSYCHIQUE *essentielle des parents.* (A. Maury.) *La sensibilité* PSYCHIQUE *s'exerce et se développe surtout dans la vie religieuse.* (L'abbé Bautain.)

— Hist. ecclés. Se disait, chez les gnostiques valentiniens, du principe moyen servant à animer ceux qui ne s'élevaient que jusqu'au démiurge. ‖ Substantiv. Nom que Tertullien, après son hérésie, donnait aux catholiques, par dénigrement, et que les gnostiques donnaient aux hommes en qui dominait la *psuché*, ou âme créée par le démiurge.

— **Encycl.** Hist. relig. On donnait le titre de *psychique* à une des catégories que les gnostiques établissaient dans l'humanité. On sait que ces sectaires croyaient l'homme composé de trois parties : 1° le souffle divin (*pneuma*, en grec), qu'il tient de l'Être suprême; 2° l'âme (*psuché*, en grec), qu'il tient du démiurge, et 3° le corps matériel, qu'il tient de la matière (*hylé*, en grec).

De même qu'ils distinguaient trois éléments en l'homme, et à cause de cette distinction,

ils distinguaient également trois catégories d'hommes : 1° les pneumatiques, hommes remplis du souffle divin : c'étaient les gnostiques; 2° les *psychiques*, hommes éclairés par le démiurge : c'étaient les juifs et les chrétiens ordinaires; 3° les hyliques, hommes esclaves de la matière : c'étaient les païens.

Les *psychiques* sont donc les hommes qui ont été éclairés par la loi, et ceux qui ont été éclairés par la révélation apportée par le Messie. Il est bon de rappeler, pour faire comprendre en quoi cette révélation paraissait insuffisante aux gnostiques, que le Dieu des juifs n'était pas l'Etre suprême, mais le démiurge (v. ce mot). C'est aussi le démiurge qui, après avoir promis un Messie à son peuple qui l'adorait comme l'Etre suprême, lui envoya, en effet, ce libérateur. Les *psychiques* sont les hommes qui se refusent à admettre cette théorie et qui ont adoré ou adorent le démiurge et le Messie qu'il a envoyé.

Jamais, selon les gnostiques, les *psychiques* ne pourront entrer dans le plérome (v. ce mot). Cependant ils jouiront d'un bonheur relatif. Ils se tiendront, avec leur dieu, le démiurge, sur les confins du plérome et percevront ainsi les dernières effluves de la lumière divine.

Les montanistes, et en général toutes les sectes de cette époque, qui professaient des opinions mystiques, se donnaient également le nom de pneumatiques et appelaient *psychiques* les autres chrétiens moins parfaits.

PSYCHISME s. f. (psi-chi-sme — du gr. *psuché*, âme). Philos. Système matérialiste qui suppose l'âme formée d'un fluide spécial.

PSYCHISTE s. m. (psi-chi-ste — du gr. *psuché*, âme). Philos. Partisan du psychisme.

— Adjectiv. : *Philosophe* PSYCHISTE.

PSYCHO, préfixe. V. PSYCH.

PSYCHOBIE s. m. (psi-ko-bî — du gr. *psuchos*, froid ; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies, et comprenant deux espèces qui habitent l'Italie.

PSYCHODE s. f. (psi-ko-de — du gr. *psuchôdês*, qui ressemble à un papillon). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, tribu des gallicoles, comprenant sept ou huit espèces qui toutes habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *psychodes* ont le corps assez épais; la tête petite; la trompe courte, charnue; les antennes longues; les palpes cylindriques; le thorax ovale, très-velu, ainsi que l'abdomen; les ailes très-larges, très-velues, inclinées en toit; les pieds courts et assez épais. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent l'Europe; elles vivent dans les lieux humides ou marécageux, les immondices, les prés épais, sur les plantes aquatiques, les haies, les troncs d'arbres, etc. Elles pullulent à tel point que des murs en sont parfois entièrement couverts. On en trouve aussi dans les maisons. Leurs métamorphoses sont inconnues; on présume qu'elles ont lieu dans la boue ou les immondices. Nous citerons la *psychode* phalénoïde, commune sur les fleurs et les vieux murs.

PSYCHODIAIRE adj. (psi-ko-di-è-re — du préf. *psycho*, et du gr. *diaireô*, je partage). Hist. nat. Qui participe de deux natures ou de deux sortes d'existence : *Le règne* PSYCHODIAIRE.

— s. m. pl. Classe d'êtres très-simples, considérés comme appartenant à la fois au règne animal et au règne végétal, et formant le passage de l'un à l'autre : *La création du règne* PSYCHODIAIRE, *loin de diminuer la difficulté, ne pouvait que la doubler dans bien des cas.* (Dujardin).

— **Encycl.** Le groupe des *psychodiaires*, proposé par Bory de Saint-Vincent, est formé aux dépens des deux règnes, végétal et animal; il renferme tous les organismes inférieurs de ces deux règnes, tous les êtres ambigus qui vivent à peu près à la manière des plantes, soit qu'en même temps ils aient la faculté d'agir et de se déplacer comme le fait le polype d'eau douce, soit qu'on ne distingue chez eux de mouvements spontanés que dans telle ou telle de leurs parties constituant cette sorte de floraison animée dont les polypiers flexibles offrent des exemples, soit enfin qu'il en émane une espèce de graine ou zoocarpe, ainsi qu'on le voit dans les arthrodiées.

« De même que dans l'animal véritable, dit l'auteur cité plus haut, une force vitale autant que végétative est le principe du *psychodié;* mais cette force, cette vie n'y prend pas autant de prépondérance, elle ne saurait même y atteindre, parce qu'elle n'y est point le résultat du jeu de nombreux organes surajoutés par l'action de développements successifs; cependant l'introduction de l'animalité, c'est-à-dire d'un sens, élève aussitôt le *psychodié* bien au-dessus du végétal, en le laissant néanmoins bien au-dessous de la bête. Ce sens est celui du tact, très-développé à la surface entière, ainsi que dans l'épaisseur des parties animées du *psychodié*, et comme ce tact s'exerce de toutes parts et qu'il pénètre la masse, sans qu'aucune autre combinaison animale y intervienne, l'être où cette faculté est répartie de la sorte se peut lacérer impunément; il est essentiellement tomiparé; chaque fragment animé, détaché de sa masse, deviendra un être complet, attendu qu'il emporte avec lui toutes les conditions requises d'existence, laquelle se borne à la force végétative présente dans les moindres molécules, augmentée par le sens du tact qui s'y trouve également réparti. »

Partant de ces principes, Bory appelle *psychodiaire* ou psychodié tout être à la fois végétal et animal, ayant au-dessus de la plante un sens suffisant pour y introduire un premier degré de vie, mais non de celle qui constitue l'animalité complète. Les psychodiés sont donc des êtres exclusivement aquatiques, tomipares ou se reproduisant par division, inertes comme les graines des plantes, ou mobiles et vivants comme des infusoires, irritables, évidemment doués de tact, diffluents, composés de mucosité ou de molécules organiques non limitées par une peau, dépourvus de système nerveux, d'organes spéciaux, de sexe et de membres. Les psychodiés, suivant le même auteur, ont dû apparaître les premiers dans la création; ce fut par eux que se préparèrent simultanément la végétation et la vie, et jusqu'à une sorte de minéralisation. Ces êtres se diviseraient naturellement en trois grands groupes : les ichnozoaires, origine primordiale du règne animal; les phytozoaires, point de départ de la série végétale, et les lithozoaires, qui ont produit la partie minérale du globe terrestre.

PSYCHODIÉ, ÉE (psi-ko-di-é). Hist. nat. Syn. de PSYCHODIAIRE : *Il faut nécessairement admettre que les* PSYCHODIÉS *durent apparaître les premiers dans la création.* (Bory de Saint-Vincent.)

PSYCHOGNOSIE s. f. (psi-ko-ghno-zî — du préf. *psycho*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Philos. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGNOSTIQUE adj. (psi-ko-ghno-sti-ke — rad. *psychognosie*). Philos. Qui a rapport à la psychognosie.

PSYCHOGRAPHE s. m. (psi-ko-gra-fe — du préf. *psycho*, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur d'une psychographie.

PSYCHOGRAPHIE s. f. (psi-ko-gra-fî — rad. *psychographe*). Histoire ou description de l'âme et de ses facultés.

— Action d'écrire sous la dictée des esprits, dans le système des spirites.

— **Encycl.** Quand un esprit se communique à un médium écrivain, celui-ci, lui livrant sa main, commence à écrire telle ou telle phrase, sans avoir (d'après les spirites, bien entendu) conscience de ce qu'il écrit. Les mots qu'il trace, les propositions qu'il enchaîne se forment sous sa plume, sans la participation ni de son intelligence ni de sa volonté ; il peut écrire les yeux bandés, en parlant de toute autre chose avec les assistants, en une langue même et sur des sujets dont il n'a nullement connaissance. C'est, du moins, ce qu'assurent les adeptes du spiritisme et c'est ce qu'ils nomment *psychographie*, le médium prêtant, pour ainsi dire, sa main et son âme à l'esprit qui en a besoin, comme d'un intermédiaire, pour se révéler à nous. L'écriture ainsi obtenue sous l'inspiration des esprits, mais à l'aide de moyens intermédiaires, est un mode de communication plus fréquent que la pneumatographie, et les spirites en ont fait l'objet d'une science et d'un art très-complexes.

PSYCHOGRAPHIQUE adj. (psi-ko-gra-fi-ke — rad. *psychographe*). Qui a rapport à la psychographie.

PSYCHOLOGIE s. f. (psy-ko-lo-jî — du préf. *psycho*, et du gr. *logos*, discours). Philos. Partie de la philosophie qui traite de l'âme humaine : *La* PSYCHOLOGIE *a pour objet la connaissance de l'âme considérée dans ses divers états et dans ses opérations.* (Géruzez.) *La* PSYCHOLOGIE, *quoi qu'on fasse, n'est et ne sera jamais qu'un chapitre de la science de l'homme.* (Jouffroy.) *La* PSYCHOLOGIE *n'est plus qu'un cliquetis de mots sonores et d'abstractions réalisées.* (Renan.) *La morale n'est qu'une déduction et une application de la* PSYCHOLOGIE. (Damiron.) *La logique est le retour de la* PSYCHOLOGIE *sur elle-même.* (Mesnard.) *La* PSYCHOLOGIE *est le compte que l'on se rend à soi-même de ce qui se passe dans l'âme, dans la conscience, qui est la scène visible de l'âme.* (V. Cousin.) *Toute la* PSYCHOLOGIE, *ou la science de l'âme, est dans la doctrine des idées.* (Le P. Ventura.) *La* PSYCHOLOGIE *ne saisit aucune différence de constitution entre la conscience du nègre et celle du blanc.* (Proudh.)

— **Encycl.** Quoique la science psychologique soit aussi ancienne que la philosophie elle-même, le mot qui la désigne est nouveau et ne remonte pas au delà du XVI^e^ siècle, où un philosophe allemand, du nom de Goolenius, aujourd'hui tout à fait inconnu, l'employa pour la première fois dans un ouvrage intitulé : ψυχολογία, *hoc est de hominis perfectione, anima, ortu, etc.* (Marbourg, 1590, in-8°). Si le mot est nouveau, la méthode psychologique est nouvelle aussi; de sorte qu'à la rigueur la *psychologie* est une science toute moderne. On trouve, certes, chez la plupart des philosophes de l'antiquité, des éléments qui s'y rapportent. Socrate, en émettant la maxime fameuse : Connais-toi toi-même, avait considéré l'étude de l'âme, par la voie de la réflexion, comme le fondement vrai de la philosophie. Platon, Aristote, les alexandrins, saint Augustin, ont creusé le sujet, indiqué des faits recueillis par la science et admis depuis dans son domaine, qui ont directement trait à la *psychologie*. Mais ce sont des faits isolés, souvent sans cohésion, épars dans leurs œuvres et qu'il faut réunir péniblement. Aucun ancien n'a conçu la *psychologie* telle qu'on l'entend maintenant, c'est-à-dire comme une science distincte, ayant ses procédés, une méthode à part, et faisant un corps de doctrine séparé. Descartes a préparé son avénement en faisant de l'évidence interne le critérium de la vérité. « Par le *Cogito, ergo sum*, ou en montrant que la conscience est le sens fondamental sur lequel repose la certitude de notre existence et par suite celle des autres êtres, dit Franck, il a fait de l'observation de soi-même, de l'analyse de la pensée, le début nécessaire et la partie la plus essentielle de la philosophie. » Les cartésiens du XVII^e^ siècle, par leurs travaux sur les facultés de l'âme, ont ajouté à ce qu'avait fait Descartes. Les pères véritables de la *psychologie* moderne sont Malebranche, Arnauld, Leibniz, Locke, Berkeley, Condillac et Hume, avant que Kant en Allemagne, Reid en Angleterre, et depuis, en France, l'école éclectique, représentée principalement à cet égard par Jouffroy et Adolphe Garnier, l'aient constituée, sinon définitivement, du moins comme une science distincte.

Les philosophes spiritualistes que nous venons de nommer sont les piliers de la *psychologie* officielle. Ils font partie de cette école singulière qui prétend trouver autre part que dans l'étude de l'organisme humain le comment de cet organisme. Ils se persuadent qu'en s'enfermant dans le silence du cabinet et en consultant leur moi ils trouveront la solution de problèmes que ne pourront jamais résoudre, suivant eux, ceux qui procèdent par la méthode expérimentale et étudient la constitution de l'œil, par exemple, avant de chercher à expliquer le phénomène de la vision. Ces fantaisistes, qui trouvent plus commode de commencer par expliquer les phénomènes, sauf à fournir des explications inconciliables avec les découvertes faites par les physiologistes, sont de moins en moins nombreux. La valeur de leur système est aujourd'hui parfaitement établie; on sait à quoi s'en tenir sur ces spéculations faites dans le vide, et l'appui que prête à ces chimères le pouvoir, qui en impose l'enseignement dans ses Facultés, ne les sauvera pas du juste discrédit où elles sont aujourd'hui tombées.

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires, nous allons emprunter à MM. Garnier et Jouffroy l'exposé de leur *psychologie*.

Le domaine de la *psychologie* est facile à circonscrire. « On ne peut, dit M. Garnier (*Traité des facultés de l'âme*, t. I^er^, ch. I), marquer la différence des objets qu'en décrivant leurs qualités. Nous devons, dès le principe, distinguer l'âme du corps pour circonscrire l'objet de notre étude... Ce ne sont pas seulement les philosophes qui distinguent l'âme du corps; le sens commun a devancé sur ce point la philosophie, qui n'a fait que joindre les lumières de la réflexion à celles de l'observation spontanée. Les enfants savent eux-mêmes qu'en prononçant le mot *je* ou *moi* ils parlent d'autre chose que de leur corps. Si l'un d'entre eux vient à dire : Je me souviens, demandez-lui si c'est avec la main ou avec quelque autre partie du corps qu'il se souvient, il se mettra à rire. Ajoutez que c'est avec l'âme, vous lui donnerez le mot, mais il avait déjà l'idée; c'est-à-dire qu'il connaissait déjà ce *moi*, entièrement distinct du corps, bien qu'il ne sût pas le nommer. Un enfant entendait pour la première fois parler de l'âme; il interroge sa mère à ce sujet; elle lui répond que c'est avec l'âme qu'il se souvient, qu'il espère... « Oui, interrompit-il, je » comprends : c'est avec l'âme que je t'aime. » C'est après avoir distingué ce *moi*, qui n'est pas le corps, que les hommes ont essayé de le nommer; ils l'ont appelé un vent, un souffle insensible, une âme, pour faire entendre le mieux possible qu'il n'était pas la masse tangible et visible qu'ils appelaient le corps. »

Nous passons sur ce qu'il y a de puéril dans les lignes qui précèdent et nous arrivons à ce grand argument des psychologues : Pour contester l'existence de la *psychologie*, disent-ils, il faut contester l'existence de l'âme immatérielle. Cette faible barrière est depuis longtemps franchie par ceux qui pensent que la biologie et la physiologie, sciences expérimentales, ont pris la place de la *psychologie*, reléguée dans un domaine moins sûr.

Jouffroy (*Nouveaux Mélanges; de la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie*) a protesté contre cette prétention. « Que l'homme, dit-il, cette créature éminente, doive être l'objet d'une science spéciale, on n'en disconvient pas; mais que cette science puisse se subdiviser en deux autres, la physiologie et la *psychologie*, voilà ce que l'on conteste. En vain le sentiment d'une double nature dans l'homme apparaît-il sous une forme ou sous une autre dans les opinions de tous les peuples; en vain ce sentiment se faisant jour dans la science a-t-il introduit, dès l'origine, cette subdivision et, plus puissant que toutes les objections, l'a-t-il affermie; en vain a-t-il reçu du christianisme la consécration de la foi et des plus grands esprits qui aient étudié la nature humaine, celle de la science; de nos jours encore, aux yeux de beaucoup d'hommes, ce sentiment n'est qu'une illusion, et la dualité qu'il affirme, qu'une apparence. A les en croire, la nature humaine, étudiée de près, ne présente rien qui le justifie. On y trouve bien tous les phénomènes qu'on rapporte à l'âme, mais rien n'autorise à les attribuer à un être particulier et à y voir autre chose qu'une des fonctions de la vie. Car dire qu'ils sont d'une nature spéciale, ce n'est rien avancer qui ne soit vrai des phénomènes de toute autre fonction, qui ont aussi leur caractère propre... Au fond, la vie est une; c'est un mécanisme dont les fonctions sont les rouages; à ce titre, toutes sont égales; à ce titre, elles ne sont toutes que les éléments d'une seule et même unité qui, sous peine de n'être pas comprise, doit rester l'objet d'une seule et unique science, la science de la nature humaine. Je ne veux pas prêter à cette opinion plus d'autorité qu'elle n'en a : elle a contre elle ce grand fait que, loin d'avoir gagné au progrès des lumières et à l'épreuve du temps, elle y a perdu, la distinction des deux sciences n'ayant fait que s'affermir à mesure que l'étude de l'homme s'est approfondie; mais nul doute qu'elle ne subsiste et ne soit encore la foi d'un grand nombre d'esprits éclairés. »

Jouffroy tente d'établir ensuite qu'au premier coup d'œil on reconnaît dans l'homme deux éléments : la matière et la vie. « L'événement de la mort, continue-t-il, met clairement en lumière l'existence de ces deux éléments. En effet, quand vient la mort, ces deux éléments s'isolent; la matière du corps reste, mais la vie disparaît; les molécules qui composaient l'un subsistent, mais les phénomènes qui constituaient l'autre s'évanouissent. La mort fait davantage : elle nous enseigne d'une manière frappante le rôle que remplissait chacun de ces éléments. En effet, à peine la vie s'est-elle retirée, que les molécules qui composaient le corps, échappant aux liens qui les unissaient, se séparent et retombent dans les lois générales auxquelles toute matière est soumise. Si on examine, dit ailleurs Jouffroy, les progrès lents qui conduisent le corps humain depuis les premiers linéaments du fœtus jusqu'à son entier développement, on verra qu'une puissance invisible, agissant dans le germe, attire à elle et s'assimile peu à peu une certaine quantité de molécules matérielles; qu'en s'emparant de ces molécules elle les soustrait à leurs lois et les soumet aux siennes; que c'est en vertu des siennes, qui sont spéciales, qu'elle les organise et qu'une fois organisées elle les conserve et les gouverne, en sorte que, si l'œuvre est créée, c'est par elle; que si elle subsiste, c'est par elle; en sorte que le corps humain, dans un moment quelconque de sa formation et de sa durée, est un effet de cette force ou de cet ensemble de forces qu'on appelle la vitalité. »

Après l'exposé de la théorie de la force vitale, cette force indépendante de la matière, ce principe si cher aux spiritualistes, Jouffroy ajoute :

« Il y a donc dans l'homme deux éléments distincts, la matière et la vie. Mais qu'est-ce que la vie ? La vie, c'est le *moi*. Donc, dit Jouffroy, la physiologie, qui est la connaissance des faits organiques du corps, est distincte de la *psychologie*, qui est la connaissance du moi. Celle-ci a trait à tout ce qui concerne le moi, et ses limites sont les limites mêmes de la conscience du moi, c'est-à-dire de l'âme humaine. »

Cette exposition faite, examinons quels sont, suivant les psychologues, les caractères propres de la *psychologie* et quelle est la méthode qui lui convient exclusivement.

La vie intellectuelle et morale n'est perceptible, selon Jouffroy et ses disciples, que par la conscience et échappe à l'expérimentation physique. Pour penser, sentir, vouloir, être, en un mot, tout ce qu'est l'homme et accomplir les fonctions qui relèvent de ces trois facultés mères, il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux sens, d'ouvrir les yeux ni les oreilles, de toucher ou d'odorer n'importe quoi. Il suffit de se recueillir et de concentrer son attention, c'est-à-dire *sa force consciente*, sur soi-même. Il n'est besoin d'aucun bistouri; le plaisir et la douleur ne s'analysent pas au scalpel; l'amour et la haine ne se voient pas à la loupe. Les meilleures lunettes du monde ne permettent point à l'œil de l'observateur d'apercevoir un raisonnement.

Il en est tout différemment de ce qui concerne le corps. On l'analyse à l'aide de moyens physiques. Ces moyens renseignent peu et il y a lieu de s'étonner de leur impuissance historique, disent les psychologues, quand on sait que les sciences naturelles et médicales ont vécu et fait éclore des livres par milliers jusqu'au XVII^e^ siècle, sans se douter de l'existence de la circulation du sang.

Le fait que signalent les adversaires de la méthode expérimentale n'a rien de surprenant. Il s'explique à merveille si l'on songe que la philosophie spéculative a longtemps empêché l'étude des faits, en affirmant, comme le font les psychologues aujourd'hui, qu'il suffisait de raisonner dans le silence du cabinet. C'est donc à la philosophie spéculative et aux travers qu'elle a mis à la mode qu'il faut attribuer le peu de progrès fait par les sciences naturelles dans les seize premiers siècles de notre ère.

Si les méthodes sont différentes entre la

science physiologique et la science psychologique, puisque l'une s'acquiert par l'observation interne et l'autre par l'observation externe, elles n'en ont pas moins entre elles des points communs. Le corps et l'âme vivent dans des rapports étroits. La science physiologique, en étudiant le corps, a souvent à se préoccuper de l'influence de l'âme sur l'état du corps, comme la science psychologique doit se préoccuper de l'influence du corps sur l'état de l'âme.

Ceci posé, quelle est la place de la *psychologie* dans l'économie générale des sciences philosophiques? Kant, un des pères de la *psychologie*, la divisait en deux parties : 1° la *psychologie empirique*, qui comprend tous les phénomènes de la conscience, et 2° la *psychologie rationnelle*, qui a pour objet unique la nature du moi. Depuis Kant, on a coutume de considérer la *psychologie* sous trois aspects différents : 1° sous le rapport des phénomènes qui se produisent dans l'âme; 2° sous le rapport des facultés qu'elle possède; 3° sous le rapport du moi, ce qui s'entend de l'étude de la conscience prise à part. Ces trois objets sont considérés comme le domaine propre de la *psychologie*. Mais on y joint d'ordinaire plusieurs questions connexes, telles que celles du sommeil, des rêves, de la léthargie, de la folie, de l'hallucination, de l'âme des bêtes. On y ajoute encore les questions qui se rapportent à l'enthousiasme, à l'extase, au mysticisme, au somnambulisme, au magnétisme animal. En un mot, la *psychologie* embrasse, ou, pour être plus exact, prétend embrasser tout ce qu'on peut savoir de l'âme et des facultés humaines, c'est-à-dire l'étude entière de l'instrument nécessaire et unique de toutes nos connaissances.

« Qu'y a-t-il, dit Jouffroy, dans la conscience que chacun de nous a de soi-même? La solution de cette question est la *psychologie* tout entière. Mais nous ne pouvons découvrir tout d'un coup toutes les notions particulières contenues obscurément dans la conscience totale que nous avons de notre moi. Dans ce cas, comme dans tous les cas semblables, le phénomène de l'éclaircissement ne s'opère que peu à peu. D'abord, les notions principales, renfermées dans la notion complexe, apparaissent et se distinguent; ensuite, dans le sein de chacune d'elles, nous distinguons des notions moins étendues, qui se résolvent elles-mêmes peu à peu dans des notions plus élémentaires, jusqu'à ce qu'enfin, de subdivision en subdivision, la décomposition atteigne les éléments. »

On peut résumer le sujet en disant que la *psychologie* est l'étude du monde intérieur par la méthode de la réflexion, c'est-à-dire de l'observation intellectuelle aidée de l'attention. La conscience est l'instrument et l'objet de la *psychologie*.

Telle est la *psychologie* pour l'école spiritualiste. Ayant créé une âme immatérielle et indépendante de la matière, elle est conséquente avec elle-même en refusant à la méthode expérimentale le droit de connaître de toutes ces choses. Les rationalistes s'en consolent et pensent que, si la biologie et la physiologie qui, pour eux, ont remplacé la *psychologie*, sont moins promptes que cette dernière à donner la solution du problème pendant, elles auront au moins pour elles d'avoir posé des notions sérieuses là où les psychologues n'ont guère aligné que des mots.

Depuis quelques années, la *psychologie* est entrée, surtout en Angleterre, dans ce qu'on pourrait appeler la voie expérimentale et elle tend à se rajeunir par son contact avec la physiologie, en profitant des découvertes de la science. Parmi les vigoureux esprits qui ont le plus marqué dans cette voie, on doit citer M. Al. Bain et M. Herbert Spencer. Le prémier s'est livré à d'intéressantes recherches pour savoir s'il n'était pas possible d'appliquer le principe de corrélation des forces physiques à ce travail particulier qui se nomme la pensée; le second s'est occupé, avec autant de vigueur que de pénétration d'esprit, d'analyser les phénomènes physiologiques, et, comme M. Bain, pour s'être appuyé sur la science, il a recueilli une précieuse moisson de faits et d'idées.

On peut consulter sur la *psychologie :* Buchanan, *Historia animæ humanæ* (Paris, 1636, in-8°); Schmidt, *Histoire de la conscience* (Francfort, 1774, in-8°); Henning, *Histoire des âmes des hommes et des bêtes* (Halle, 1774, in-8°); Charles Schmidt, *Introduction à la psychologie générale* (Iéna, 1791-1796, in-8°); Charles Schmidt, *Magasin psychologique* (Iéna, 1796, 3 vol. in-8°); Maas, *Sur les premiers essais psychologiques chez les Grecs*, dans le tome Ier du recueil précédent; Carus, *Histoire de la psychologie* (Leipzig, 1808, in-8°); Jouffroy, *Mélanges philosophiques* (Paris, 1833, in-8°); Adolphe Garnier, *Traité des facultés de l'âme* (1852, 3 vol. in-8°) et la *Psychologie et la phrénologie comparées* (1839, in-8°); Herbert Spencer, *Principes de psychologie*, trad. par Ribot (1874, in-8°), etc.

Psychologie (PRINCIPES DE), par Herbert Spencer, traduits en français par MM. Ribot et Espinas (1874, in-8°). Dans cet ouvrage, plein de vues et de faits nouveaux, l'auteur, un des plus grands penseurs de l'Angleterre, s'est attaché à rompre avec les données de la philosophie en quelque sorte officielle. Il a voulu examiner, penser par lui-même et a cherché son point d'appui dans la science. Après avoir exposé le système nerveux d'après les travaux les plus récents, il entre dans le cœur de son sujet. Il examine d'abord les éléments simples et les moyens généraux à l'aide desquels se forment les phénomènes les plus complexes de l'esprit. De là, dit un écrivain à qui nous empruntons cette analyse, passant à l'exposé des manifestations les plus élémentaires et, par conséquent, les plus générales de l'esprit dans la série animale, l'auteur y développe, à l'aide des faits les plus variés, cette idée que la vie consiste essentiellement dans une adaptation de plus en plus complète de l'être vivant à son milieu; il retrace ce progrès, dont les étapes sont l'histoire même du passage de la vie purement physique aux plus hautes manifestations de la vie de l'esprit; d'où cette conclusion, que les phénomènes les plus élevés de la vie spirituelle sont les effets d'une complication qui, par degrés insensibles, est sortie des éléments les plus simples. C'est seulement lorsqu'il est arrivé à ce point que M. Spencer aborde ce par quoi l'on commence d'ordinaire, l'étude des phénomènes de l'intelligence et de la volonté proprement dites. Enfin, il s'applique à rattacher cette évolution de l'esprit dans le règne animal et dans l'homme à l'évolution en général, considérée comme une transformation progressive des organismes. Après avoir fait, dans un premier volume, la synthèse de l'esprit ou la psychologie objective, selon l'expression de l'auteur, il s'applique dans le second volume à résoudre, par une méthode inverse, chaque sorte de connaissance en ses composants jusqu'à ce que, de décomposition en décomposition, il soit arrivé aux éléments derniers et à dégager, par conséquent, la nature commune de toute pensée. Telle est l'économie de cet ouvrage, dans lequel M. Spencer a fait preuve de la plus vigoureuse originalité et dont on ne saurait trop recommander la lecture à ceux qui ont le goût des fortes études philosophiques.

Psychologie expérimentale, par M. l'abbé Bautain (1839, 2 vol. in-8°). V. BAUTAIN.

PSYCHOLOGIQUE adj. (psi-ko-lo-ji-ke — rad. *psychologie*). Philos. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie : *Les théâtres nationaux sont les documents les plus précieux de l'histoire* PSYCHOLOGIQUE *des peuples.* (E. Souvestre.) *Nous ne savons rien, il faut l'avouer, de l'état* PSYCHOLOGIQUE *et moral des premiers hommes.* (A. Maury.) *C'est par l'étude des littératures que l'on pourra faire l'histoire morale et marcher vers la connaissance de lois* PSYCHOLOGIQUES *d'où dépendent les événements.* (H. Taine.)

PSYCHOLOGIQUEMENT adv. (psi-ko-lo-ji-ke-man — rad. *psychologique*). Au point de vue psychologique : *La sensation n'existe* PSYCHOLOGIQUEMENT *que lorsqu'elle tombe sous la conscience.* (Géruzez.) *L'homme est logiquement et* PSYCHOLOGIQUEMENT *libre.* (Mesnard.)

PSYCHOLOGISER v. n. ou intr. (psi-ko-lo-ji-zé — rad. *psychologie*). S'occuper de psychologie, d'analyse de l'âme : *Le mosaïsme* PSYCHOLOGISE *peu.* (Proudh.)

PSYCHOLOGUE s. m. (psi-ko-lo-ghe — rad. *psychologie*). Celui qui s'occupe de psychologie ou qui écrit sur la psychologie : *Le* PSYCHOLOGUE *étudie l'homme en lui et hors de lui, dans son semblable.* (L'abbé Bautain.) *L'âme humaine ne s'aperçoit point d'abord par la contemplation réfléchie de son moi, ainsi que l'entendent les* PSYCHOLOGUES. (Proudh.) ‖ On dit aussi PSYCHOLOGISTE.

— Adjectiv. : *Les rhéteurs* PSYCHOLOGUES *ont observé que le génie n'était point universel et qu'il avait sa spécialité.* (Proudh.)

PSYCHOMANCIE s. f. (psi-ko-man-sî — gr. *psuchomanteia;* de *psuchê*, âme, et de *manteia*, divination). Antiq. Divination au moyen de l'évocation des ombres.

PSYCHOMANCIEN, IENNE s. (psi-ko-man-si-ain, i-è-ne — rad. *psychomancie*). Antiq. Personne qui pratique la psychomancie.

PSYCHOMÈTRE s. m. (psi-ko-mè-tre — du préf. *psycho*, et du gr. *metron*, mesure). Physiol. Instrument proposé pour apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE s. f. (psi-ko-mé-trî — rad. *psychomètre*). Physiol. Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE adj. (psi-ko-mé-tri-ke — rad. *psychométrie*). Physiol. Qui a rapport au psychomètre ou à la psychométrie : *Procédés* PSYCHOMÉTRIQUES.

PSYCHOMÉTROLOGIE s. f. (psi-ko-mé-tro-lo-jî — du préf. *psycho*, et de *métrologie*). Physiol. Traité sur l'art de mesurer et d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE adj. (psi-ko-mé-tro-lo-jî-ke — rad. *psychométrologie*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOMIE s. f. (psi-ko-mî). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens.

PSYCHOPANNYCHIE s. f. (psi-ko-pann-ni-kî — du préf. *psycho*, et du gr. *pannuchios*, qui dure toute la nuit). Théol. Sommeil des âmes après la mort, d'après les nestoriens.

— **Encycl.** Les nestoriens croyaient et croient encore à la *psychopannychie*. Cette opinion, qui avait déjà été réfutée au nom de l'orthodoxie par Tertullien, fut reproduite à l'époque de la Réformation par les anabaptistes et vigoureusement combattue par Calvin; cependant elle a eu ses représentants jusque dans le XVIIIe siècle, entre autres J. Heyn, pasteur à Werder, et plusieurs sociniens, qui s'appuyaient sur cette considération qu'il est impossible à l'âme de se mouvoir et d'agir sans organe corporel. Tel était aussi, dans l'antiquité, le sentiment de Jean Philoponus et, dans les temps modernes, du Genevois Bonnet et de l'Anglais Cudworth, qui admettaient que l'âme ne pouvait se passer du corps, mais qui, se refusant à croire à la *psychopannychie*, assuraient que l'âme revêt en quittant cette terre une enveloppe plus subtile, en attendant le jugement dernier.

On voit dans ces efforts de rester dans la théorie spiritualiste de l'immortalité de l'âme une tendance secrète de ces esprits positifs vers la philosophie sensualiste.

PSYCHOPHYSIQUE adj. (psi-ko-fi-zi-ke — du préf. *psycho*, et de *physique*). Qui a rapport à la physique de l'âme.

— s. f. Physique de l'âme.

PSYCHOPOMPE adj. m. (psi-ko-pon-pe — gr. *psuchopompê;* de *psuchê*, âme, et de *pempô*, je conduis). Mythol. gr. Qui conduit les âmes : *Les divinités* PSYCHOPOMPES.

PSYCHOSPERME s. m. (psi-ko-spèr-me — du gr. *psuchos*, froid; *sperma*, graine). Bot. Syn. de SEA-FORTHIA, genre de palmiers.

PSYCHOSE s. f. (psi-kô-ze — du gr. *psuchê*, âme). Pathol. Maladie mentale.

PSYCHOSTASIE s. f. (psi-ko-sta-zî — du préf. *psycho*, et du gr. *stasis*, pesage). Mythol. égypt. Pesée de l'âme, jugement symbolique de l'âme après la mort : *Il ne vit rien que les personnages ordinaires de la* PSYCHOSTASIE, *le juge Osiris assis sur son trône, dans la pose consacrée, tenant le pedum d'une main et le fouet de l'autre.* (Th. Gaut.)

PSYCHOSTOME s. m. (psi-ko-sto-me — du gr. *psuchos*, froid; *stoma*, bouche). Bot. Syn. de BRACHYMÉNION, genre de cryptogames.

PSYCHOTHÉOLOGIQUE adj. (psi-ko-té-o-lo-ji-ke — du préf. *psucho*, et du gr. *theos*, dieu; *logos*, discours). Qui a rapport à la partie de la théologie qui s'occupe de l'âme : *Principes* PSYCHOTHÉOLOGIQUES.

PSYCHOTIS s. m. (psi-ko-tiss — du gr. *psuchotês*, qui rafraîchit). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant des espèces qui habitent la région méditerranéenne, l'Inde et le Cap de Bonne-Espérance.

PSYCHOTRIA s. m. (psi-ko-tri-a). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, type de la tribu des psychotriées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Le genre *psychotria* comprend des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs réunies en grappes axillaires ou en panicules terminales; le fruit est une baie sèche, coriace, ombiliquée, se séparant à la maturité en deux carpelles monospermes. Ces végétaux croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Le *psychotria émétique*, appelé aussi *ipécacuana noir* ou *strié*, est un petit arbrisseau à racines traçantes et à fruits bleuâtres. Il croît au Pérou et à la Nouvelle-Grenade et se trouve surtout dans les forêts. Ses racines sont au nombre de celles qui sont désignées, dans le commerce et la matière médicale, sous le nom d'*ipécacuana*. Ce n'est pas toutefois l'espèce officinale, mais une sorte particulière, l'*ipécacuana strié*, *noir* ou *gris cendré*. Cette racine a une saveur et une odeur peu prononcées; cette dernière rappelle celle de la bardane. L'analyse chimique y a constaté une matière grasse, du ligneux, de la gomme, de l'amidon et une substance émétique. On l'emploie beaucoup dans son pays d'origine; comme elle est à peu près deux fois moins active que l'*ipécacuana officinal*, on est obligé de doubler les doses; elle est inusitée en France. On a attribué les mêmes propriétés à quelques autres espèces. On dit aussi que toutes les plantes de ce genre peuvent servir à teindre les étoffes en jaune. Le *psychotria leucocéphale* est un bel arbrisseau à fleurs blanches, originaire du Brésil et cultivé dans nos serres chaudes.

PSYCHOTRIÉ, ÉE adj. (psi-ko-tri-é — rad. *psychotria*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au psychotria.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre psychotria.

PSYCHOTROPHE s. m. (psi-ko-tro-fe — du préf. *psycho*, et du gr. *trophê*, nourriture). Bot. Syn. de PSYCHOTRIA.

PSYCHRISTUS ou **PSYCOCHRISTUS** (Jacques), médecin grec, né à Alexandrie. Il vivait au ve siècle de notre ère. Il eut pour maître son père Hesychius, qui possédait de vastes connaissances médicales, devint premier médecin de Léon le Grand et acquit une immense réputation par la certitude de son pronostic et par le succès de ses cures. Alexandre de Tralles a conservé quelques-unes des prescriptions de ce médecin, qui paraît n'avoir pas composé d'ouvrages. Ses contemporains, qui le regardaient comme un nouvel Esculape, lui élevèrent plusieurs statues.

PSYCHROMÈTRE s. m. (psi-kro-mè-tre — du gr. *psuchros*, froid; *metron*, mesure). Physiq. Appareil qui sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère : *Les indications du thermomètre et du* PSYCHROMÈTRE *sont purement locales et ne s'appliquent qu'à la couche d'air voisine du sol.* (A. de Humboldt.)

PSYCHROMÉTRIE s. f. (psi-kro-mé-trî — rad. *psychromètre*). Physiq. Détermination de l'état hygrométrique de l'air.

PSYCHROMÉTRIQUE adj. (psi-kro-mé-tri-ke — rad. *psychromètre*). Physiq. Qui a rapport à la psychrométrie : *Appareil* PSYCHROMÉTRIQUE.

PSYCHRONOSE s. f. (psi-kro-nô-ze — du gr. *psuchros*, froid; *nosos*, maladie). Pathol. Maladie produite par le froid.

PSYDRACIE s. f. (psi-dra-sî — du gr. *psudrakia*, pustule). Pathol. Nom donné à des pustules présentant de la ressemblance avec celles de la gale.

PSYGMATOCÈRE s. m. (psi-gma-to-sè-re — du gr. *psugma*, éventail; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit au Brésil.

PSYLLE s. m. (psil-le — lat. *Psylli*, gr. *Psulloi*, peuple libyen). Nom donné aux membres d'une secte africaine à qui l'on attribuait la vertu de guérir la morsure des serpents. ‖ Jongleur qui élève des serpents apprivoisés : PSYLLES *égyptiens.* PSYLLES *chinois.*

— Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aphidiens, type de la tribu des psyllides, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent la France : *Les* PSYLLES *vivent sur des végétaux et y produisent souvent des nodosités.* (Blanchard.) *Les* PSYLLES *se nourrissent des sucs des végétaux.* (H. Lucas.) ‖ On trouve quelquefois ce nom au féminin : *La* PSYLLE *du buis est verte, avec des taches rouges; elle vit sur le buis.* (Bosc.)

— **Encycl.** Mœurs et Cout. Les *psylles* étaient célèbres dans l'antiquité comme charmeurs de serpents, comme guérisseurs et comme sorciers; ils formaient entre eux une sorte d'association mystérieuse et se recrutaient par initiation, de préférence dans une race spéciale, soit indienne, soit éthiopienne, que les écrivains n'ont pas pris soin de décrire suffisamment. Les *psylles* se sont perpétués jusqu'à nos jours en Egypte, et quelques auteurs voient en eux des gens de même race que les gypsies, gitanos, bohémiens, tziganes, répandus dans toute l'Europe et exerçant les mêmes pratiques.

Pline considérait les *psylles* comme une secte africaine, dont un roi fabuleux, du nom de Psyllus, aurait été l'initiateur; il rapporte que le tombeau de Psyllus existait encore de son temps en Libye. Cette secte était, suivant lui, le débris d'un peuple autrefois anéanti par les Nasamons, leurs voisins, qui s'emparèrent de leurs demeures; mais il en échappa quelques-uns à la défaite générale, et, du temps de Pline, il y avait encore de vrais descendants des anciens *Psylles.* Suivant le grand naturaliste antique, les *psylles* guérissaient de la morsure des serpents avec leur simple salive ou par le seul attouchement, « du moins ils le publient, » ajoute l'écrivain avec un scepticisme dont il n'est pas coutumier. La secte des *psylles* existait particulièrement dans la Cyrénaïque; le dieu Knuphis, ou l'architecte de l'univers, selon Strabon et Eusèbe, était adoré à Eléphantine sous la figure d'un serpent. Le rôle mystique du serpent est obscur et considérable dans les croyances antiques.

Il y a encore des *psylles* en Egypte; on les consulte comme sorciers et ils jouissent toujours de la réputation de guérir les morsures des serpents. Ils se livrent aussi, dans certaines cérémonies, à des exercices qui rappellent les convulsionnaires de Tanger, les aïssahouas de l'Algérie. On y voit les *psylles*, hommes et femmes, s'y tordre dans d'effroyables convulsions; les hommes comme les femmes n'ont pour tout vêtement que les serpents qui enroulent leurs corps épileptiques, et leurs crânes sont si exactement rasés qu'ils offrent une teinte bleue très-prononcée. Les savants attachés à l'expédition d'Egypte purent voir les *psylles* se livrer à leurs exercices les plus désordonnés aux fêtes d'Ibrahim. Les convulsions de ces sectaires sont même, pour le peuple, la partie la plus intéressante de cette cérémonie religieuse. Denon, poussé par une curiosité facile à comprendre, s'adressa au chef de la secte, qui était concierge de l'*okel* (auberge) des Francs, et celui-ci lui promit le spectacle d'un *psylle* auquel il aurait *soufflé l'esprit.* L'auteur du *Voyage en Egypte* raconte que le chef des *psylles* lui proposa de l'initier. « J'acceptai, dit Denon; mais ayant appris que, dans la cérémonie de la réception, le grand maître crachait dans la bouche du néophyte, cette circonstance refroidit ma vo-

cation et je sentis qu'elle ne résisterait pas à cette épreuve; je donnai de l'argent au concierge et le grand prêtre me promit de me faire voir un inspiré. Effectivement, le moment arriva; le chef de la secte vint me trouver avec tout le sérieux de sa suprématie. Il était vêtu d'une longue robe dont la magnificence était relevée par le dépenaillement des trois initiés qui l'accompagnaient et qui n'avaient que quelques haillons sur le corps. Ils avaient apporté des serpents; ils les sortirent d'un grand sac de cuir où ils les tenaient, et les firent se dresser et siffler en les irritant. Je remarquai que la lumière était principalement ce qui causait leur irritation, car dès qu'on les remettait dans le sac leur colère cessait et ils ne cherchaient plus à mordre; ils avaient cela de particulier qu'au-dessous de leur tête, dans la longueur de 6 pouces, la colère dilatait leur peau de la largeur de la main. Je leur prouvai que je ne craignais pas plus qu'eux la morsure des serpents; car, ayant bien remarqué comment, en les attaquant d'une main, ils les saisissaient avec l'autre tout auprès de la tête, j'en fis, à leur grand scandale, tout autant qu'eux et sans danger. » On passa de ce jeu au grand mystère; un des *psylles* prit un des serpents et s'approcha du chef, qui lui accorda le souffle. Ainsi protégé, le *psylle* se mit avec une prodigieuse fureur en devoir de tordre, de mordre l'animal. Saisi d'une sainte convulsion, les bras et les jambes crispés, les yeux hors de la tête, il se mit à déchirer le reptile à belles dents; ses deux acolytes, touchés de ses souffrances, le retenaient avec peine, lui arrachaient de la main le serpent qu'il ne voulait pas leur abandonner; dès qu'il en fut séparé, il resta comme stupide jusqu'à ce que le chef lui eût rendu l'esprit par aspiration. Ce fut le tour de celui qui avait saisi le serpent et qui, muni du souffle, acheva de mettre la malheureuse bête en lambeaux. Au reste, avant la cérémonie, elle était déjà en fort mauvais état de défense; Denon avait remarqué que le serpent avait la mâchoire inférieure rompue et les gencives ratissées jusqu'à l'amputation totale du palais. Denon a saisi avec un sens certainement très-exercé le côté charlatanesque de la secte; mais il a été loin d'en voir aussi bien le côté mystique et religieux, qui, d'ailleurs, est fort difficile à saisir.

— Entom. Les *psylles* sont caractérisées par des antennes longues et filiformes; un bec assez court; des yeux proéminents; le corselet composé de deux segments inégaux; l'écusson relevé; l'abdomen conique, armé, chez les femelles, d'une tarière allongée; quatre ailes disposées en toit. Les larves ne diffèrent guère de l'insecte parfait qu'en ce qu'elles sont privées d'ailes et souvent couvertes de matières cotonneuses ou excrémentitielles. Tous ces insectes vivent aux dépens des végétaux, sur les diverses parties desquels ils forment quelquefois des excroissances monstrueuses, et dans certains cas nuisent beaucoup aux cultivateurs. Ils sont généralement très-petits et ressemblent beaucoup au premier coup d'œil à des pucerons; aussi quelques auteurs les ont-ils désignés sous le nom de *faux pucerons*. Ils sautent comme les puces et par un mécanisme analogue. Les femelles, à l'aide de leur tarière, déposent leurs œufs dans diverses parties des végétaux et produisent ainsi des sortes de galles où vivent des larves solitaires ou réunies en sociétés. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons surtout les suivantes :

Le *psylle du buis* est vert, taché de rouge, avec des taches brunes sur les ailes. Il vit sur l'arbrisseau que rappelle son nom. « La piqûre de la femelle, dit Bosc, rend les feuilles des sommités concaves et les rapproche de manière que les larves qui sortent de ses œufs trouvent en elles un abri contre les ardeurs du soleil et la recherche de leurs ennemis. Elles sont ordinairement une vingtaine dans chaque boule. On voit fréquemment des buis, surtout de ceux qui forment palissade contre des murs exposés au midi, couverts de ces boules, qui non-seulement les défigurent, mais retardent leur croissance, puisque chaque bourgeon piqué cesse de s'allonger. Il n'y a d'autre moyen de s'en délivrer que de tondre les buis au commencement de l'été et de brûler ce que le ciseau en enlève. La reproduction de l'année suivante est moins abondante. Détruire cette espèce est chose impossible, en ce qu'elle saute et vole très-bien et peut venir, par conséquent, de fort loin. »

Le *psylle du figuier* est brun, avec les pattes jaunâtres; c'est une des plus grandes espèces du genre; elle abonde souvent en mai et en juin; néanmoins on ne se plaint pas beaucoup de ses ravages. Le *psylle du frêne* est noir, varié de jaune et de brun; il est commun et saute avec beaucoup de vivacité. Le *psylle de l'orme* est d'un brun verdâtre; sa femelle pique les feuilles pour y déposer ses œufs, et alors celles-ci se contournent, ce qui nuit souvent à la beauté de l'arbre. Le *psylle du pêcher* produit des effets analogues, et l'on a soupçonné qu'il pourrait bien être la cause première de la cloque qui attaque cet arbre. Le *psylle du poirier* est d'un brun verdâtre, avec les ailes tachetées de noir; il ravage souvent les feuilles de cet arbre sans que la production fruitière paraisse en souffrir sensiblement. Le *psylle du sapin* est souvent rangé dans le genre kermès.

PSYLLIDE adj. (psil-li-de — de *psylle*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au psylle.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des aphidiens, comprenant les genres psylle et livie.

PSYLLIEN, IENNE adj. (psil-li-ain, i-è-ne —, rad. *psylle*). Entom. Syn. de PSYLLIDE.

PSYLLIODE s. m. (psil-li-o-de — du gr. *psulliodès*, semblable à une puce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les diverses parties du monde et surtout en Europe.

PSYLLION s. m. (psil-li-on — du gr. *psulla*, puce). Bot. Section du genre plantain, ayant pour type l'espèce vulgairement nommée HERBE AUX PUCES.

PSYLLOBORE s. m. (psil-lo-bo-re — du gr. *psullos*, puceron; *borô*, je dévore). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des aphidiphages, tribu des coccinelles, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique.

PSYLLOCARPE s. m. (psil-lo-kar-pe — du gr. *psullos*, puceron; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, originaire du Brésil. ‖ Syn. de DÉCLIEUXIE, autre genre de végétaux.

PSYLLODE adj. (psil-lo-de — de *psylle*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. de PSYLLIDE.

PSYLLOTOXOTES, peuple imaginaire cité par Lucien. Les Psyllotoxotes étaient armés d'arcs et montés sur des puces grosses comme des éléphants.

PSYRA, nom ancien d'IPSARA.

PTÆROXYLON s. m. (pté-ro-ksi-lon). Bot. V. PTÉROXYLON.

PTAH, un des grands dieux de la mythologie égyptienne, révéré spécialement à Memphis comme le dieu suprême, le créateur. Son nom signifie *celui qui ouvre*, et il était, en effet, réputé avoir ouvert l'œuf primordial sous lequel les prêtres égyptiens symbolisaient la création. Parmi ses surnoms figurent ceux de Totonen, qui signifie donnant la forme, de Seigneur de la justice et de Roi des mondes. Sa forme habituelle est celle d'un homme, la tête rasée, enveloppé de bandelettes comme une momie. Les traits de la figure sont ordinairement très-fins sur les représentations destinées à le rappeler, car Ptah était surnommé le dieu au beau visage. Une tête de Ptah, en terre émaillée, provenant du Sérapéum, est surtout remarquable par la finesse des traits. Dans de belles figurines en bronze du musée du Louvre, Ptah est représenté tenant en main, comme Ammon, le sceptre à tête de cynocéphale; dans d'autres, il porte l'œuf symbolique. Dans la seconde forme de Ptah, soigneusement décrite par Hérodote, le créateur se confondant avec la création, le dieu était représenté sous la forme d'un embryon monstrueux, d'un nain difforme, analogue aux patœques des Phéniciens, surmonté d'un scarabée, symbole de la génération. Il est curieux de remarquer le caractère essentiellement panthéiste de ces emblèmes. Ptah, le grand générateur, était aussi dans son empire au sein de la mort. La mort n'est-elle pas un élément de la vie? Comme divinité infernale, il porte les noms de Ptah, Sakar, Osiris; on le représente alors avec une tête d'épervier surmontée du disque solaire. Dans les inscriptions, le titre de prêtre de Ptah est fréquemment attribué aux rois et aux fils de rois.

PTARMIGAN s. m. (ptar-mi-gan). Ornith. Oiseau d'Ecosse, dont les plumes servent de parure aux femmes de ce pays.

PTARMIQUE adj. (ptar-mi-ke — du gr. *ptarmos*, éternument). Méd. Qui provoque l'éternument.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant vingt-cinq espèces qui croissent surtout en Europe.

— **Encycl.** Les *ptarmiques*, confondues autrefois avec les achillées, sont des plantes herbacées, à feuilles dentées, pectinées ou pennatifides, à fleurs blanchâtres ou jaunâtres, groupées en petits capitules, dont la réunion constitue des corymbes terminaux. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent presque toutes en Europe, et quelques-unes en Sibérie. La plus connue est la *ptarmique commune*, vulgairement nommée *herbe à éternuer, achillée sternutatoire*, etc. C'est une plante vivace, à racine arrondie, un peu rampante et fibreuse; ses tiges, dressées, anguleuses, vertes, rameuses, portent des feuilles alternes, sessiles, étroites, lancéolées, aiguës, finement dentées, d'un vert clair, et se terminent par des corymbes de capitules blancs, assez larges. Cette plante est commune dans les endroits frais, humides ou marécageux; elle infeste les prairies quelquefois à un tel point, qu'elle rend le pâturage impossible. Elle est répandue dans presque toute l'Europe et fleurit pendant tout l'été. Elle a produit une variété à fleurs doubles, fréquemment cultivée dans les jardins sous le nom de *bouton d'argent*. On multiplie facilement cette plante de graines semées aussitôt après la maturité, et mieux d'éclats de pied. Le type, comme la variété, produit de fort bons effets dans les jardins paysagers, au milieu des gazons ou sur le bord des massifs, surtout lorsqu'on les met en opposition avec d'autres plantes formant bien contraste par leur forme et leurs couleurs; on en décore aussi les plates-bandes et le pourtour des arbres isolés; enfin, on emploie fréquemment leurs fleurs pour la confection des bouquets et des couronnes funéraires. Cette plante est inodore; toutefois, les fleurs ont une odeur faible, peu agréable. Les feuilles n'ont pas de saveur bien déterminée; mais elles piquent un peu la langue et laissent de la chaleur dans la bouche; si on les mâche, elles font saliver. Une de ces feuilles, mise dans le nez, provoque l'éternument. La racine excite aussi la salivation et souvent guérit ou, tout au moins, soulage le mal de dents. On n'emploie pas la plante fraîche; elle ne perd pas de sa saveur par la dessiccation; la poudre de ses feuilles est employée comme sternutatoire; on s'en sert, en médecine vétérinaire, pour guérir les moutons enchifrenés par la chaleur des bergeries. Toutefois, la plante est bien peu usitée aujourd'hui et on ne la trouve même que rarement chez les herboristes. Dans les pâturages, c'est une mauvaise herbe; tous les bestiaux la broutent quand ils sont pressés par la faim; mais, en somme, elle ne fournit qu'un médiocre fourrage et il y a intérêt à la détruire. La *ptarmique à grandes feuilles* est encore une assez belle plante, mais beaucoup moins rustique que la précédente; aussi est-elle moins répandue dans les jardins; ses feuilles sont astringentes et vulnéraires; les montagnards les substituent souvent à celles de la millefeuille. La *ptarmique de Clavenne* est de petite taille; elle se fait remarquer par ses tiges et ses feuilles couvertes d'un duvet soyeux et par ses fleurs blanches ou blanc jaunâtre; elle produit assez d'effet sur les rocailles, mais exige l'exposition au nord et la terre de bruyère. La *ptarmique musquée* se recommande surtout par son odeur.

PTÉLÉACÉ, ÉE adj. (pté-lé-a-sé — rad. *ptélée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptélée.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ptélée, et réunie aujourd'hui aux zanthoxylées.

PTÉLÉE s. m. (pté-lé — du gr. *ptelea*, orme). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des zanthoxylées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes ou tempérées de l'Amérique du Nord : *On cultive fréquemment dans les jardins anglais et dans les parcs le* PTÉLÉE *trifolié.* (P. Duchartre.) *On multiplie le* PTÉLÉE *presque uniquement de semences.* (Bosc.)

— **Encycl.** Le genre *ptélée* renferme de petits arbres ou de grands arbrisseaux, à feuilles alternes, trifoliolées ou imparipennées, marquées de points glanduleux transparents, à fleurs petites, verdâtres, diclines, disposées en panicules axillaires ou terminales; le fruit est une samare, semblable à celle de l'orme. Ces végétaux croissent dans les contrées chaudes de l'Amérique du Nord. Le *ptélée trifolié*, vulgairement *orme à trois feuilles* ou *orme de Samarie*, est un petit arbre ou un grand arbrisseau, dont la tige, haute de 4 à 5 mètres, couverte d'une écorce lisse et grisâtre, se divise en rameaux nombreux, portant des feuilles à trois folioles, d'un vert gai. Il croît aux Etats-Unis, notamment à la Caroline, et est presque naturalisé en Europe. Il végète bien en plein air sous le climat de Paris et réussit à peu près partout, mais mieux dans une terre légère et fraîche. On le multiplie presque uniquement de graines qui, semées aussitôt après leur maturité, lèvent au printemps. Dès l'année suivante, le jeune plant peut être mis en pépinière; l'arbre fleurit et peut être mis en place dès la troisième année. Comme sa cime est peu fournie, il faut le mettre au second ou au troisième rang des massifs; il produit peu d'effet au premier rang ou isolé. Toutes les parties de ce végétal, mais surtout les fruits, ont une odeur aromatique assez agréable et une saveur amère. L'infusion de ses feuilles est employée en Amérique, à l'intérieur, comme vermifuge, et, à l'extérieur, comme vulnéraire. Quelques industriels ont essayé d'employer les fruits en place de houblon dans la fabrication de la bière.

PTÉLÉE, ville de la Grèce ancienne, dans la Thessalie, entre le golfe de Pagases et le golfe Maliaque.

PTÉLIDIE s. m. (pté-li-dî — du gr. *ptelea*, orme; *idea*, forme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des éléodendrées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

PTÈNE s. f. (ptè-ne — du gr. *ptenos*, ailé, agile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant une dizaine d'espèces.

PTÉNIDIE s. m. (pté-ni-dî — du gr. *ptênos*, agile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant cinq espèces qui habitent l'Europe.

PTÉNIUM s. m. (pté-ni-omm — du gr. *ptênos*, léger). Chim. Un des noms qu'on a donnés à l'osmium, à cause de sa volatilité.

PTÉR ou **PTÉRO**, préfixe qui signifie *aile* ou *nageoire*, et qui vient du gr. *pteron*.

PTÉRACANTHE s. m. (pté-ra-kan-te — du préf. *ptér*, et du gr. *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type habite la Guyane.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite le Brésil.

PTÉRACLIS s. m. (pté-ra-kliss). Ichthyol. Syn. d'OLIGOPODE.

PTÉRANTHE s. m. (pté-ran-te — du préf. *ptér*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, type de la tribu des ptéranthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PTÉRANTHÉ, ÉE adj. (pté-ran-té — du préf. *ptér*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptéranthe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre ptéranthe.

PTÉRÉDONTIE s. f. (pté-ré-don-tî — du préf. *ptér*, et du gr. *odous*, dent). Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides.

PTÉRÉLAS s. m. (pté-ré-lass). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cymothoés, dont l'espèce type vit sur les côtes du Portugal.

PTÉRIA, ville de l'Asie Mineure ancienne, dans Cappadoce. C'est près de cette ville que Crésus fut vaincu par Cyrus.

PTÉRIAL s. m. (pté-ri-al — du gr. *pteron*, aile). Anat. Une des pièces constituant chaque vertèbre. ‖ Pl. PTÉRIAUX.

PTÉRICHTHYS s. m. (pté-ri-ktiss — du préf. *ptér*, et du gr. *ichthus*, poisson). Ichthyol. Genre de poissons ganoïdes, comprenant huit espèces fossiles des grès rouges d'Angleterre.

PTÉRICOPTE s. m. (pté-ri-ko-pte — du préf. *ptér*, et du gr. *koptô*, je coupe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PTÉRICOQUE adj. (pté-ri-ko-ke — du préf. *ptér*, et du gr. *kokkos*, coque). Bot. Dont les coques ou capsules sont ailées.

PTÉRIDE s. f. (pté-ri-de — du gr. *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent surtout dans les régions tropicales et dont une se trouve jusque dans le nord de l'Europe : *La* PTÉRIDE *aquilinaire est une assez belle plante pour mériter d'être placée dans les jardins paysagers, sous les massifs.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *ptérides* sont des plantes vivaces, à feuilles ou frondes toutes radicales composées, pennatiséquées, très-découpées, à segments portant en dessous une ligne continue marginale de sporanges, recouvertes d'une indusie formée par un repli du bord de la fronde et libre à son bord interne. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces qui croissent surtout dans les régions tropicales. Elles servent à divers usages, mais principalement à l'extraction de la potasse. L'Europe n'en possède que deux ou trois, dont une surtout est très-abondante et se recommande, sous plusieurs rapports, à l'attention des agriculteurs.

La *ptéride aquiline*, vulgairement nommée *fougère commune, fougère à l'aigle* ou *grande fougère*, quelquefois aussi *fougère femelle* ou simplement *fougère*, est une grande plante vivace, à rhizome brun, noirâtre, traçant, presque horizontal; les frondes forment une touffe qui atteint ou dépasse la hauteur de 1 mètre; elles ont un pétiole commun très-long, robuste, brun noirâtre à sa partie inférieure, qui est profondément enfoncée dans le sol. Coupé obliquement, ce rhizome présente un ensemble de faisceaux fibreux, brunâtres, qui offrent une ressemblance grossière avec la figure de l'aigle héraldique à deux têtes, surtout si la section a été faite assez près de la base; de là le nom spécifique de la plante. Le limbe est très-grand, plusieurs fois découpé en segments opposés, coriaces, d'un beau vert, portant les spores à la face inférieure. Comme dans la généralité des fougères, ces frondes sont roulées en crosse dans leur jeune âge.

Cette plante est très-répandue en Europe et dans tout le pourtour du bassin de la Méditerranée. Elle croît abondamment dans les terrains siliceux, dans les bois, les pâturages, les friches, les lieux incultes, les champs stériles, les prairies humides, etc. Généralement, elle indique un mauvais sol et, quand elle se développe outre mesure, elle nuit beaucoup aux récoltes. Aussi cherche-t-on souvent à la détruire; mais cette opération présente de grandes difficultés. Comme ses rhizomes (vulgairement *racines*) pénètrent très-profondément dans le sol, il est difficile de les atteindre à la bêche ou à la charrue; il faudrait pour cela défoncer le sol à 1 mètre de profondeur, travail très-coûteux et qu'on

n'entreprend guère que dans le cas où il s'agit d'établir des cultures de luxe, des jardins, des pépinières, etc. Un moyen plus économique consiste à cultiver, dans les champs infestés de fougères, des plantes qui demandent de fréquents binages ou sarclages, telles que les pommes de terre, les fèves, les haricots, le maïs, etc.; ces binages, en coupant les frondes à mesure qu'elles paraissent, amènent la mort des rhizomes, sinon la première, au moins la seconde année.

La *ptéride aquiline*, dans son premier âge, est tendre et mucilagineuse; aussi mange-t-on ses jeunes pousses dans plusieurs contrées. Le rhizome, riche en fécule, a été souvent utilisé comme alimentaire dans les temps de disette. Les cochons en sont très-friands; mais les frondes sont rarement broutées par les autres animaux domestiques. On les récolte, quand elles sont bien développées, pour faire des couchettes ou des matelas destinés surtout aux enfants; on en fait aussi des liens, des emballages, etc. On en couvre les hangars. On s'en sert, en horticulture, pour abriter les plantes contre la gelée, pour envelopper et conserver les fruits et les racines potagères. Elles renferment assez de tannin pour être employées dans le tannage. En agriculture, elles fournissent une bonne litière et, par suite, un excellent engrais. Elles servent encore pour chauffer les fours, pour cuire la chaux ou le plâtre, et leurs cendres constituent un très-bon amendement.

La *ptéride* est si abondante et si riche en sel de potasse, qu'elle pourrait aisément fournir la quantité de ce sel nécessaire à notre consommation. Il y aurait donc tout avantage à en tirer, sous ce rapport, plus de parti qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Pour cela, on coupe les frondes vers la fin de juin, lorsqu'elles sont arrivées à peu près à moitié de leur développement; c'est alors qu'elles renferment le plus de potasse. On les laisse à demi sécher sur place. On creuse une fosse deux fois plus profonde que large; on y jette la fougère et on l'y brûle le plus lentement possible, c'est-à-dire en l'empêchant de s'enflammer, soit en en mettant toujours de la nouvelle, soit autrement.

« Le point important, dit Bosc, est que l'air n'arrive que petit à petit au centre du foyer. L'expérience, en ce cas, instruit plus que le raisonnement. Deux personnes qui brûlent de la fougère dans le même canton peuvent trouver une différence de moitié dans le produit, selon qu'elles auront coupé cette plante plus tôt ou plus tard, qu'elles la brûleront de telle ou telle manière, même qu'elles choisiront tel jour plutôt que tel autre; car les temps lourds, disposés à l'orage favorisent singulièrement la formation de la potasse. La combustion de la fougère terminée, on en ramasse les cendres, que l'on peut ou vendre telles qu'elles sortent de la fosse ou lessiver pour obtenir le sel pur. »

Cette fougère a joui autrefois d'une grande réputation en médecine; ses frondes ont été préconisées comme béchiques, apéritives et antispléniques; on la vantait aussi comme vermifuge et on l'administrait surtout contre le ténia; mais elle est, à cet égard, bien inférieure à la fougère mâle. Les prétendues propriétés emménagogues et abortives qu'on lui a attribuées ne sont pas mieux établies; il en est de même des vertus qu'on lui prêtait gratuitement contre les maladies chroniques. Aujourd'hui, l'emploi médical de cette fougère se borne à en faire des matelas pour les enfants affectés de scrofules.

La *ptéride aquiline* est quelquefois cultivée comme plante d'ornement; l'élégance de son feuillage lui assigne une place dans les massifs des jardins paysagers; sa culture, du reste, est très-facile; il suffit d'y transporter des pieds sauvages, qu'on déplante dans les bois avec les précautions nécessaires.

La *ptéride crépue* se distingue de la précédente par sa taille bien plus petite; ses frondes, à pétioles grêles et nus dans la plus grande partie de leur longueur, à limbe deux fois ailé, d'un beau vert, tantôt stérile, à segments assez larges, tantôt fertile, à divisions presque linéaires, bordées par des sporanges en lignes continues. Elle croît dans les régions montagneuses de l'Europe centrale; sa décoction a été recommandée dans les commencements des rhumes de poitrine.

La *ptéride de Crète* a été observée d'abord dans l'île dont elle porte le nom; mais depuis on l'a retrouvée en Italie, en Corse et dans le comté de Nice. Elle croît surtout le long des haies humides et ombragées, et se propage d'elle-même sur les parties humides des serres au Jardin des plantes de Paris.

Parmi les autres espèces, étrangères à nos climats, nous citerons la *ptéride comestible*, qui croît en Australie et à la Nouvelle-Zélande et dont le rhizome sert à fabriquer un pain noir, grossier et peu nutritif; les *ptérides serrulée* et *oligophylle*, espèces ornementales, etc.

PTÉRIDIE s. f. (pté-ri-dî — du gr. *pteron*, aile). Bot. Fruit entouré d'une expansion membraneuse.

PTÉRIDION s. m. (pté-ri-di-on — du gr. *pteridion*, petite aile). Ichthyol. Syn. d'OLIGOPODE, genre de poissons.

— Bot. Espèce de fougère du genre polypode.

— **Encycl.** Ichthyol. V. OLIGOPODE.

PTÉRIDOGRAPHE s. m. (pté-ri-do-gra-fe — du gr. *pteris*, fougère; *graphô*, je décris). Auteur d'une ptéridographie.

PTÉRIDOGRAPHIE s. f. (pté-ri-do-gra-fî — du gr. *pteris*, fougère; *graphô*, je décris). Traité sur les fougères.

PTÉRIGYNANDRE s. m. (pté-ri-ji-nan-dre — du gr. *pterugion*, petite aile; *anêr*, mâle). Bot. Syn. de PTÉROGONIE, genre de mousses.

PTÉRIGYNE s. f. (pté-ri-ji-ne — du gr. *pteron*, aile; *gunê*, femelle). Bot. Appendice membraneux d'une graine.

PTÉRILÈME s. m. (pté-ri-lè-me — du gr. *pteron*, aile; *laima*, gorge). Bot. Syn. d'ENGELHARDTIE.

PTÉRINOXYLE s. m. (pté-ri-no-ksi-le — du gr. *pterinos*, ailé; *xulon*, bois). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, dont l'espèce type vit dans l'Amérique du Sud.

PTÉRION s. m. (pté-ri-on — du gr. *pteron*, aile). Bot. Syn. de LAMARCKIE, genre de graminées.

PTÉRISANTHE s. m. (pté-ri-zan-te — du gr. *pteris*, fougère; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ampélidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PTÉRITANNIQUE adj. (pté-ri-ta-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la racine d'une espèce d'aspidie.

— **Encycl.** L'acide *ptéritannique* $C^{24}H^{30}O^{8}$ est contenu, ainsi que l'acide tannaspidique, dans la racine de l'*aspidium filix max*. Pour l'en extraire, on fait bouillir la racine grossièrement pulvérisée avec de l'alcool à 75 ou 80 centièmes, et l'on ajoute à la solution de l'eau, une petite quantité d'acide chlorhydrique et du bisulfate de sodium. Il se forme un précipité qui renferme à la fois l'acide *ptéritannique* et l'acide tannaspidique. On le mouille, on le lave avec une solution de sulfate de sodium, on le comprime dans du papier buvard, on le triture de nouveau avec de l'eau et on le fait digérer pendant une demi-heure entre 60° et 80° avec de l'eau chargée d'acide chlorhydrique, qui dissout l'ammoniaque et les autres bases contenues dans le précipité. Le résidu, lavé à l'eau, desséché et épuisé par de l'éther exempt d'alcool, donne une solution d'acide *ptéritannique* et un résidu d'acide tannaspidique. La solution éthérée, abandonnée à l'évaporation, laisse un résidu brun noir que l'on fait digérer avec du pétrole rectifié, jusqu'à ce que cette huile ne se colore plus par son séjour sur le précipité. On recueille la poudre insoluble dans cet agent, on la presse, on la triture et on la fait bouillir avec de l'eau; on dissout le résidu dans l'éther et l'on évapore une seconde fois la solution éthérée.

L'acide *ptéritannique* ainsi obtenu est une masse brune noirâtre, amorphe et brillante, qui donne une poudre électrique de couleur fauve. Il est insipide, mais présente une odeur faible et une légère réaction acide. L'eau ne le dissout pas, mais il est soluble dans l'alcool et dans l'éther. La solution alcoolique précipite en brun les chlorures de calcium et de baryum; elle donne des précipités verts avec les sels ferreux et ferriques. Avec l'acétate basique de plomb ou avec un excès d'acétate neutre du même métal, elle donne un précipité qui renferme $C^{24}H^{28}Pb''O^{8}$, et le liquide filtré fournit, par l'addition de l'ammoniaque, un précipité basique qui renferme $(C^{24}H^{28}Pb''O^{8})^{2}Pb''H^{2}O^{2}$. Quand on précipite par une quantité plus faible d'acétate neutre, il se produit un sel acide qui répond à la formule $C^{24}H^{28}Pb''O^{8}C^{24}H^{30}O^{8}$.

— *Acide tétrachloroptéritannique*

$$C^{24}H^{26}Cl^{4}O^{8}.$$

C'est une poudre d'une légère couleur marneuse, que l'on obtient en dirigeant un courant de chlore à travers de l'eau chargée d'acide *ptéritannique* en suspension. Il réagit sur les sels métalliques à la manière de l'acide *ptéritannique* lui-même. Avec l'acétate de plomb, la solution alcoolique donne un sel qui renferme $C^{24}H^{24}Pb''Cl^{4}O^{8}H^{2}O$.

— *Acide hexchloroptéritannique*

$$C^{24}H^{24}Cl^{6}O^{8}.$$

On l'obtient sous la forme d'une poudre couleur orange par l'action du chlore sec sur l'acide *ptéritannique*. Sa solution alcoolique donne, par le sous-acétate de plomb, un précipité qui renferme $C^{24}H^{22}Pb''Cl^{6}O^{8}H^{2}O$.

— *Acide éthyl-ptéritannique.* Lorsqu'on fait bouillir avec une petite quantité d'acide chlorhydrique une solution d'acide *ptéritannique* dans l'alcool absolu, il se forme une solution rouge pourpre qui, mêlée avec une petite quantité d'eau, laisse déposer une résine d'un rouge noir $C^{52}H^{66}O^{15}$. Si, au contraire, on laisse tomber goutte à goutte cette solution dans une grande quantité d'eau, il se forme une poudre d'un pourpre léger qui répond à la formule $C^{52}H^{68}O^{15}$. Luck considère ces produits comme contenant respectivement

$$C^{24}H^{28}O^{7}(C^{2}H^{5})^{2}O = C^{24}H^{28}(C^{2}H^{5})^{2}O^{8}$$

et

$$C^{24}H^{23}O^{7}C^{2}H^{5}HO = C^{24}H^{28}H(C^{2}H^{5})O^{8};$$

ce qui en ferait de l'acide *éthyl-ptéritannique* et du ptéritannate d'éthyle. Cette opinion est toutefois purement hypothétique, parce que jusqu'à ce jour ces produits n'ont jamais été dédoublés en acide *ptéritannique* et en alcool.

PTERNE s. f. (ptèr-ne — du grec *pterna*, *pternis*, talon, le même que le gothique *fairzna*, allemand *ferse* et le sanscrit *parsnis*, talon, qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *parc*, toucher, presser, racine qu'il croit retrouver dans le grec *prassô* et le latin *premo*. A la racine *parc* se lierait plutôt le latin *parcere*, épargner, par la notion de prendre, de conserver, d'autant plus que cette racine a déjà produit en sanscrit *parkta*, possession, richesse, c'est-à-dire ce qui est pris, réuni, obtenu. On peut comparer aussi le kymrique *perchen*, propriétaire, maître, *perchenu*, posséder). Ornith. Talon des oiseaux.

PTERNISTE s. m. (ptèr-ni-ste — du gr. *pterna*, talon). Ornith. Syn. de FRANCOLIN ou de PERDRIX.

PTÉROBRANCHE adj. (pté-ro-bran-che — du préf. *ptéro*, et de *branchies*). Moll. Dont les branchies sont en forme d'ailes ou de nageoires.

— s. m. pl. Groupe de mollusques dont les branchies sont en forme d'ailes ou de nageoires.

PTÉROCARPE adj. (pté-ro-kar-pe — du préf. *ptéro*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits ont des expansions membraneuses en forme d'ailes.

— s. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale : *Le* PTÉROCARPE *dragon a les fleurs blanchâtres, tandis que le* PTÉROCARPE *santal les a jaunes.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *ptérocarpes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées, munies de stipules, à fleurs munies de bractées et disposées en grappes ou en panicules axillaires ou terminales; le fruit est une gousse indéhiscente, arrondie, comprimée, dure et presque ligneuse, monosperme, entourée d'une aile membraneuse et coriace. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les régions les plus chaudes de l'Asie, et trois d'entre elles méritent une mention spéciale.

Le *ptérocarpe officinal* est un grand arbre, à feuilles alternes, longuement pétiolées, d'un beau vert et à fleurs blanc jaunâtre, réunies en longues grappes rameuses à l'aisselle des feuilles supérieures. Il croît dans l'Inde, d'où il a été, dit-on, introduit dans l'Amérique tropicale et méridionale. Peu connu en Europe, il ne s'y trouve que dans les serres des jardins botaniques. Sa tige sécrète en grande abondance un suc rougeâtre, connu sous le nom de *sang-dragon* et qui est en effet une des sortes de sang-dragon du commerce. Il nous vient surtout de Carthagène, en petites masses irrégulières, insipides, incolores, solubles dans l'alcool et non dans l'eau; on le distingue aisément du sang-dragon des Moluques, produit par le *calamus draco*, en ce que sa solution alcoolique n'est pas précipitée par l'ammoniaque. On l'appelle sang-dragon en masse; c'est un astringent puissant, employé dans les mêmes cas que les cachous et les kinos. Le bois de cet arbre est blanc, dur, très-astringent, ainsi que son écorce et ses feuilles.

Le *ptérocarpe santal*, vulgairement *santal rouge*, se distingue du précédent par ses feuilles à trois ou cinq folioles arrondies, obtuses, pubescentes en dessous, glabres en dessus, et par ses fleurs jaunes, à pétales crénelés et ondulés. Il croît dans les montagnes de l'Inde et de Ceylan. Son bois, compacte, très-dense, plus lourd que l'eau, fibreux ou veiné, d'un beau grain, susceptible de recevoir un beau poli, d'une odeur suave, est ordinairement d'un rouge foncé; il y a des variétés à bois rouge clair ou pâle. On le trouve dans le commerce en bûches, en fragments ou en poudre; autrefois, on l'employait en médecine comme astringent; on ne l'utilise plus aujourd'hui que pour l'ébénisterie ou la teinture en rouge; on préfère pour ce dernier usage son principe colorant, appelé santaline.

Le *ptérocarpe de l'Inde* a aussi un bois d'une odeur très-suave, qu'on emploie beaucoup dans ce pays. On peut citer encore les *ptérocarpes hérisson* et *d'Angola*.

PTÉROCARYER s. m. (pté-ro-ka-ri-ié — du préf. *ptéro*, et du gr. *karuon*, noix). Bot. Genre d'arbres, de la famille des juglandées, formé aux dépens des noyers, et comprenant des espèces qui croissent sur le Caucase. ‖ On dit aussi PTÉROCARYE s. f.

— **Encycl.** Les *ptérocaryers* sont des arbres à feuilles imparipennées, à fleurs monoïques, les fleurs mâles en chatons pendants, les fleurs femelles en épi lâche. Le fruit (noix) est muni de deux ailes obliques, provenant du limbe de l'involucre. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent en Asie. Le *ptérocaryer à feuilles de frêne*, vulgairement *noyer à feuilles de frêne*, est un arbre de 10 à 15 mètres, tortueux, à rameaux nombreux, couverts d'une écorce lisse, d'un brun verdâtre; ses feuilles se composent de quinze ou dix-sept folioles sessiles, oblongues, lancéolées, lisses, finement dentées, inégales à la base, d'un beau vert foncé en dessus, pâles en dessous; les fleurs sont verdâtres, en longs chatons pendants, et le fruit est muni de deux ailes très-marquées. Cet arbre est originaire de la Perse et de l'Asie Mineure. On le cultive assez fréquemment dans les parcs et les jardins d'agrément, où il produit un bel effet dans les massifs; il rappelle le noyer par son port et le frêne par son feuillage. Sa culture est à peu près celle du noyer; toutefois, il est moins rustique et convient peu aux climats du nord de la France. Il prospère et fructifie même assez bien, au contraire, dans le Midi. Une bonne terre franche est celle qu'il préfère. On le multiplie facilement de semis, de marcottes, de drageons ou rejetons enracinés, et par la greffe sur le noyer commun. Le *ptérocaryer du Japon* se distingue surtout du précédent par ses feuilles à rachis ailé. On trouve aussi dans quelques jardins le *ptérocaryer du Caucase*. Ces deux espèces se cultivent absolument comme la première.

PTÉROCAULE adj. (pté-ro-kô-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *kaulos*, tige). Bot. Dont la tige a des expansions membraneuses en forme d'ailes.

PTÉROCAULON s. m. (pté-ro-kô-lon — du préf. *ptéro*, et du gr. *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PTÉROCÉLASTRE s. m. (pté-ro-sé-la-stre — du préf. *ptéro*, et de *célastre*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des évonymées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PTÉROCÉPHALE adj. (pté-ro-sé-fa-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *kephalê*, tête). Bot Dont les capitules sont garnis d'aigrettes.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des dipsacées, tribu des scabiosées, originaire des contrées méditerranéennes.

PTÉROCÈRE s. m. (pté-ro-sè-re — du préf. *ptéro*, et du gr. *keras*, corne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des ailés, formé aux dépens des strombes, et comprenant une quinzaine d'espèces vivant surtout dans les mers des pays chauds, ou fossiles des terrains jurassiques : *Chez les* PTÉROCÈRES, *le canal du siphon est prolongé en avant.* (Dujardin.) *Le* PTÉROCÈRE *araignée vient des grandes Indes.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *ptérocères*, réunis par plusieurs auteurs aux strombes, ont, comme ceux-ci, une coquille ovale oblongue, ventrue, terminée inférieurement par un canal allongé, avec une spire courte; mais ils s'en distinguent en ce que le bord droit de cette coquille, chez les individus adultes, se dilate en une sorte d'aile digitée et présente, vers sa base ou en avant, un sinus pour laisser passer la tête de l'animal quand il marche. Le pied de celui-ci est conformé de manière à ne pouvoir servir à la reptation; mais il permet au mollusque de s'élancer en sautant vers le but qu'il veut atteindre. Les *ptérocères* se trouvent surtout dans les mers des pays chauds; leurs grandes coquilles ont des formes bizarres qui leur ont valu les noms vulgaires d'*araignées*, *mille-pieds*, *scorpions*, etc.

Les *ptérocères* fossiles appartiennent à la famille des strombides et à l'ordre des gastéropodes pectinibranches. Leurs formes sont identiques avec celle des strombes, mais elles en diffèrent par la coquille, dont le labre présente de grandes digitations. Leurs caractères distinctifs sont, par conséquent, plus superficiels que réels. Beaucoup de paléontologistes ont décrit les espèces des *ptérocères* sous le nom de *rostellaires;* M. Pictet les en sépare parce que, ordinairement, entre le sinus antérieur et le canal se trouve un intervalle, caractère qu'il avoue, du reste, être souvent peu tranché. Les *ptérocères* fossiles ressemblent beaucoup plus, quant à la physionomie générale de l'animal, aux rostellaires qu'aux *ptérocères* vivants. Nous rangerons, avec M. Pictet, parmi les *ptérocères* les espèces courtes à ailes grandes, munies de digitations nombreuses et chez lesquelles il y a presque toujours un sinus distinct entre le canal antérieur et la première digitation. Les autres espèces seront laissées dans le genre des rostellaires.

Les *ptérocères* ont vécu en abondance dans les terrains jurassiques et se sont continués avec des formes variées dans l'époque crétacée. Ils sont devenus rares dans les époques tertiaires, et de nos jours redeviennent plus communs. Plusieurs espèces de grande taille vivent dans les mers chaudes des deux hémisphères.

Les espèces les plus anciennes se trouvent dans le lias : on en cite quelques-unes dans l'oolithe inférieur et dans le grand oolithe; M. Deslongchamps en a décrit plusieurs du grand oolithe de Normandie, et MM. Morris et Lycett en ont signalé dans le grand oolithe d'Angleterre. Les terrains oxfordiens et kelloviens en renferment peu. Le terrain corallien et les terrains jurassiques supérieurs en contiennent davantage. Ils ont même fait donner le nom de calcaire à *ptérocères* à un étage du terrain kimméridgien où ils sont assez répandus. M. Buvignier en a décrit deux espèces du terrain corallien et trois du terrain kimméridgien, et M. Deslongchamps a signalé trois espèces provenant de l'argile kimméridgienne de Honfleur.

Les *ptérocères* sont assez abondants dans l'époque crétacée. Quelques-uns sont cités dans les terrains néocomiens et aptiens ; notamment, dans le néocomien de la Suisse, on trouve constamment le *ptérocère pelagi*. Quelques espèces se trouvent dans le gault et dans les terrains crétacés supérieurs. Le *ptérocère bicarinata* a été découvert dans le gault du nord de la France ; le *ptérocère retusa* dans le gault des environs de Genève et dans le grès vert de Blackdown. M. d'Orbigny en a décrit plusieurs types dans cet étage, mais qui se rattachent au moins autant aux rostellaires qu'aux *ptérocères*. Enfin, dans les terrains tertiaires, ils deviennent très-rares. On n'en a encore cité qu'une espèce, le *ptérocère radix*.

PTÉROCHEIRE s. m. (pté-ro-kè-re — du gr. *pteron*, aile ; *cheir*, main). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des astaciens, comprenant trois espèces fossiles des terrains jurassiques.

PTÉROCHILE s. m. (pté-ro-ki-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des cuménides, dont l'espèce type est répandue en Europe.

PTÉROCHLAMYDE s. f. (pté-ro-kla-mi-de — du préf. *ptéro*, et de *chlamyde*). Bot. Syn. de PANDÉRIE.

PTÉROCHROZE s. f. (pté-ro-kro-ze). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustiens, type de la tribu des ptérochrozites, comprenant quelques espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PTÉROCHROZITE adj. (pté-ro-kro-zi-te — rad. *ptérochroze*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ptérochroze.

— s. f. pl. Tribu d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, ayant pour type le genre ptérochroze.

PTÉROCIDÈRE (pté-ro-si-dè-re). Entom. V. PTÉRODICÈRE.

PTÉROCLÈS s. m. (pté-ro-klèss — du gr *pteron*, aile ; *kleos*, bruit). Ornith. Nom scientifique du genre ganga.

PTÉROCLIDÉ, ÉE adj. (pté-ro-kli-dé — de *ptéroclès*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au ganga.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, ayant pour type le genre ganga.

PTÉROCLIE s. f. (pté-ro-klî — du préf. *ptéro*, et du gr. *kleos*, bruit). Ornith. Syn. scientifique du genre jaseur.

PTÉROCLINÉ, ÉE adj. (pté-ro-kli-né — rad. *ptéroclès*). Ornith. Qui ressemble au ptéroclès ou ganga.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ptéroclidées, ayant pour type le genre ganga.

PTÉROCOLE s. m. (pté-ro-ko-le — du gr. *ptero*, aile ; *kolos*, tronqué). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des attélabides, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis et au Mexique.

PTÉROCOME s. m. (pté-ro-ko-me — du préf. *ptéro*, et du gr. *komê*, chevelure). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la Russie et la Sibérie.

— Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des comatules, et dont l'espèce type est un fossile du calcaire lithographique.

PTÉROCOQUE s. m. (pté-ro-ko-ke — du préf. *ptéro*, et du gr. *kokkos*, grain). Bot. Syn. de CALLIGONE, genre de polygonées.

PTÉRODACTYLE adj. (pté-ro-da-kti-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts munis d'expansions membraneuses.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles volants, de l'ordre des sauriens, ou type de celui des ptérodactyliens, suivant quelques auteurs, comprenant une douzaine d'espèces fossiles du lias ou de l'oolithe : *On ne sait pas quel était le système tégumentaire des* PTÉRODACTYLES. (P. Gervais.) *Le* PTÉRODACTYLE *était un animal d'un assez petit volume ; les plus grands exemplaires ne dépassent pas la taille du cygne.* (L. Figuier.)

— s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers, comprenant les genres avocette, lobipède et phalarope. Syn. de PINNATIPÈDES.

— **Encycl.** Les *ptérodactyles* ont le grand doigt qui soutient l'aile à quatre phalanges. Les mâchoires portent des dents jusqu'à leur extrémité ; l'omoplate et l'os coracoïdien ne sont pas soudés ensemble ; la queue est courte et mobile. Le crâne est allongé, les intermaxillaires sont grands. Les ouvertures nasales sont larges et situées vers le milieu du museau ; elles sont en partie fermées en avant par un petit os comme dans les monitors, et ont un cercle de petits osselets articulés ou non et une petite ouverture entre l'orbite et le nez comme les oiseaux. La mâchoire inférieure n'a pas de processus coronaire et est articulée en arrière des yeux. Il y a 5 à 17 dents de chaque côté, inégales et coniques ou piriformes, un peu arquées et comprimées, pointues, insérées dans des cavités séparées et creuses à leur base. Le cou, long, a 7 vertèbres ; il y en a 13 à 15 dorsales, 2 ou 3 lombaires, 6 ankylosées pour le sacrum, 10 à 15 caudales. L'épaule, le sternum et le bassin ressemblent à ceux des lézards. Les os longs sont creux et ont des ouvertures aériennes. On compte cinq ou six os du carpe, 5 métacarpiens, 5 doigts aux membres antérieurs à un, deux, trois et quatre phalanges ; les premiers sont courts et terminés par des ongles crochus ; le doigt externe est très-long sans ongle. Les membres postérieurs ont cinq doigts, mais aucun n'est allongé. On en connaît plusieurs espèces provenant uniquement des étages jurassiques supérieurs, du terrain wealdien et du terrain crétacé. Les plus certains ont été trouvés dans le coral-ray.

Les principaux sont :

Ptérodactyle longirostris, d'une longueur totale de 10 pouces, d'une envergure de 21 pouces ; dents $\frac{11}{17}$; on l'a trouvé à Pappenheim.

Ptérodactyle crassirostris, long de 1 pied et ayant 35 pouces d'envergure ; dents $\frac{11}{5}$. La tête est grande et le cou court ; on l'a trouvé dans la même localité que le précédent.

Ptérodactyle brevirostris. Il a un museau beaucoup plus court que les précédents ; sa tête ressemble à celle d'un oiseau sortant de l'œuf ; sa taille est d'un tiers plus petite que celle du *longirostris* ; longueur, 2 pouces et 6 lignes et demie ; les pieds postérieurs ont quatre doigts.

Les *ptérodactyles* des terrains wealdiens ne sont connus que par des fragments d'os longs, décrits par Mantell. Ces os sont creusés de grandes cavités aériennes. On en a trouvé aussi dans les terrains crétacés, où ils sont en général connus seulement par des fragments qui indiquent des espèces d'une très-grande taille. Nous citerons :

Ptérodactyle giganteus, qui a 6 à 7 pieds d'envergure.

Ptérodactyle Cuvieri, qui a 16 pieds 6 pouces d'envergure (5 mèt.).

PTÉRODACTYLIEN, IENNE adj. (pté-ro-da-kti-li-ain, i-è-ne — rad. *ptérodactyle*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptérodactyle.

— s. m. pl. Ordre de reptiles, formé aux dépens des sauriens, et ayant pour type le genre ptérodactyle.

— **Encycl.** Les *ptérodactyliens* ou reptiles volants forment un ordre qui présente un rapprochement remarquable entre les caractères des sauriens et ceux des chauves-souris et des oiseaux ; mais leurs rapports avec les chéiroptères et les oiseaux sont plus apparents que réels. Ils se différencient des mammifères par leurs dents toutes égales et coniques, leur encéphale très-petit, leurs doigts à phalanges en nombre différent, leur sternum et leur épaule de reptile. L'existence des dents, la brièveté du cou, la minceur des côtes, l'absence d'apophyses récurrentes, la forme du sternum, etc., empêchent qu'on ne puisse les réunir aux oiseaux. Ils ont, outre ces caractères, les pieds des reptiles et leur ressemblent aussi par le nombre de phalanges des doigts ; mais, contrairement aux reptiles, ils ont eu de véritables ailes, de forme tout à fait nouvelle : un seul doigt prend de très-grandes dimensions en longueur, et les autres restent courts et normaux. Les *ptérodactyliens* sont caractéristiques de l'époque secondaire ; on les trouve surtout dans les schistes de Holenhofen, dans l'oolithe et le lias, le weald et même la craie. Ils ont dû vivre à peu près comme les chauves-souris. A la forme des dents et à la grandeur de la mâchoire, on voit qu'ils étaient carnassiers ; les plus petites espèces ont dû être insectivores ; les grandes espèces ont pu saisir des poissons ou de petits reptiles. C'étaient des animaux nocturnes, si on remarque les dimensions des yeux. Ils pouvaient se percher sur les arbres, et les griffes des pieds et les doigts courts de la main leur permettaient facilement de grimper le long des rochers. On peut les partager en trois genres : les *ptérodactyles*, les *ramphorhynchus* et les *orinthopterus*.

PTÉRODIBRANCHE adj. (pté-ro-di-bran-che — du préf. *ptéro*, et du gr. *dis*, deux fois ; *bragchia*, branchies). Moll. Dont les organes de la respiration sont placés sur les appendices natatoires.

— s. m. pl. Famille de mollusques, offrant le caractère énoncé ci-dessus.

PTÉRODICÈRE adj. (pté-ro-di-sè-re — du préf. *ptéro*, et du gr. *dis*, deux fois ; *keras*, corne). Entom. Qui a des ailes et deux antennes.

— s. m. Nom donné par les auteurs anciens aux insectes.

PTÉRODINE s. f. (pté-ro-di-ne — du gr. *pterodês*, en forme d'aile). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, de la famille des brachionées, comprenant des espèces microscopiques aquatiques. ‖ Syn. BRACHION, PROBOSCIDÉE, TESTUDINELLE.

PTÉRODIPLE adj. (pté-ro-di-ple — du préf. *ptéro*, et du gr. *diploos*, double). Entom. Dont les ailes se replient en deux, pendant le repos.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

PTÉRODON s. m. (pté-ro-don — du préf. *ptéro*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Syn. de HYÉNODON, genre de carnassiers.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PTÉRODONTE s. m. (pté-ro-don-te — du préf. *ptéro*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PTÉRODYCTIE s. f. (pté-ro-dik-tî — du préf. *ptéro*, et du gr. *diktuon*, réseau). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, dont l'espèce type vit à la Guyane.

PTÉROGLOSSE s. m. (pté-ro-glo-se — du préf. *ptéro*, et du gr. *glôssa*, langue). Ornith. Nom scientifique du genre aracari.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, composée du seul genre toucan, dont le bec est dentelé et la langue pennée.

PTÉROGON s. m. (pté-ro-gon — du préf. *ptéro*, et du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, de la tribu des sphingides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PTÉROGONIE s. f. (pté-ro-go-nî — du préf. *ptéro*, et du gr. *gonê*, germe). Bot. Genre de mousses, de la tribu des hypnées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent sous les climats tempérés.

PTÉROGORGIE s. f. (pté-ro-gor-jî — du préf. *ptéro*, et du gr. *gorgô*, gorgone). Zooph. Genre de polypes, formé aux dépens des gorgones, et dont l'espèce type vit dans les mers d'Amérique.

PTÉROHÉLÉE s. m. (pté-ro-é-lé — du gr. *ptéron*, aile, et de *hélée*, nom d'insecte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionides, tribu des cossyphènes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Australie.

PTÉROÏDE adj. (pté-ro-i-de — du préf. *ptéro*, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile.

PTÉROÏS s. m. (pté-ro-iss — du gr. *pteron*, aile). Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des scorpènes, et comprenant plusieurs espèces qui vivent aux Moluques, dans les eaux douces : *Le* PTÉROÏS *voltigeant porte sur chaque œil un lambeau qui égale presque la moitié de la longueur de la tête.* (A. Guichenot.)

PTÉROLASIE s. f. (pté-ro-la-zî — du préf. *ptéro*, et du gr. *lasios*, velu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant trois espèces qui vivent au Sénégal.

PTÉRCLÉPIDE s. m. (pté-ro-lé-pi-de — du préf. *ptéro*, et du gr. *lepis*, écaille). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustiens, formé aux dépens des sauterelles, et comprenant plusieurs espèces qui habitent le midi de l'Europe.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PTÉROLOBE s. m. (pté-ro-lo-be — du préf. *ptéro*, et du gr. *lobion*, gousse). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicale.

PTÉROLOME s. m. (pté-ro-lo-me — du préf. *ptéro*, et du gr. *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, formé aux dépens des harpales, et dont l'espèce type habite les régions boréales de l'ancien continent.

— Bot. Syn. de DIPTÉRYGIE, genre de plantes d'Arabie.

PTÉROLOPHE s. m. (pté-ro-lo-fe — du préf. *ptéro*, et du gr. *lophos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

PTÉROLOPHIE s. f. (pté-ro-lo-fî — du préf. *ptéro*, et du gr. *lophos*, aigrette). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une dizaine d'espèces, toutes originaires des îles Philippines.

PTÉROMALE s. m. (pté-ro-ma-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *malos*, tendre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, type de la tribu des ptéromalites, comprenant plusieurs espèces : *Les* PTÉROMALES *déposent leurs œufs particulièrement dans le corps des chenilles et des chrysalides.* (Blanchard.)

PTÉROMALITE adj. (pté-ro-ma-li-te — rad. *ptéromale*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptéromale.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, ayant pour type le genre ptéromale.

PTÉROMARATHRON s. m. (pté-ro-ma-ra-tron — du préf. *ptéro*, et du gr. *marathron*, fenouil). Bot. Syn. de PRANGOS.

PTÉROME s. m. (pté-ro-me — du gr. *ptерôma*, aile). Archit. anc. Aile d'un bâtiment. ‖ Rang de colonnes autour d'un édifice.

— Ornith. Ensemble des tectrices internes des ailes, chez les oiseaux.

PTÉROMYS s. m. (pté-ro-miss — du préf. *ptéro*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuréens, formé aux dépens des polatouches, et comprenant une dizaine d'espèces, la plupart mal connues, qui habitent surtout l'Inde et les îles voisines : *Les* PTÉROMYS *ne diffèrent des sciuroptères que par des caractères assez légers.* (Boitard.)

PTÉRONARCYS s. m. (pté-ro-nar-siss — du préf. *ptéro*, aile ; *arkus* filet). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

PTÉRONE s. m. (pté-ro-ne — du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

PTÉRONEURON s. m. (pté-ro-neu-ron — du préf. *ptéro*, et du gr. *neuron*, nerf). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des arabidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le pourtour du bassin méditerranéen.

PTÉRONIE s. f. (pté-ro-nî — du gr. *pteron*, aile). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plus de soixante espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PTÉRONONIS s. m. (pté-ro-no-niss — du préf. *ptéro*, et du lat. *ononis*, bugrane). Bot. Section du genre bugrane ou ononide. ‖ On dit aussi PTÉRONIDE s. f.

PTÉRONURE s. m. (pté-ro-nu-re). Mamm. Syn. de PTÉRURE.

PTÉROPE s. m. (pté-ro-pe). Mamm. V. PTÉROPUS.

PTÉROPÉGE s. f. (pté-ro-pé-je — du préf. *ptéro*, et du gr. *pêgê*, source). Entom. Partie du corps des insectes où les ailes prennent naissance.

PTÉROPHANÈRE adj. (pté-ro-fa-nè-re — du préf. *ptéro*, et du gr. *phaneros*, manifeste). Entom. Qui a des ailes apparentes, visibles.

PTÉROPHORE adj. (pté-ro-fo-re — du préf. *ptéro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Zool. Qui a des ailes.

— s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des ptérophorides, comprenant plus de quarante espèces qui habitent l'Europe et surtout la France et l'Allemagne : *On rencontre aux environs de Paris des* PTÉROPHORES *blancs et bruns.* (V. de Bomare.)

— Bot. Section des ptéronies, genre de composées.

— s. f. Syn. de DRÉGÉE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Entom. Les *ptérophores* sont caractérisés par des antennes filiformes chez les deux sexes ; des palpes labiales droites, écartées, nues, un peu écailleuses ; la trompe très-allongée ; les yeux peu développés ; la tête petite, arrondie ; le corselet assez robuste ; l'abdomen très-allongé, linéaire ; les jambes longues et grêles, surtout les postérieures, avec les éperons ou ergots très-allongés ; enfin et surtout par leurs ailes très-étroites et presque toujours divisées, les ailes antérieures en deux branches, les ailes postérieures en trois, chacune des divisions étant bordée de franges ou de barbules qui la font ressembler à une plume. Les chenilles ont seize pattes ; elles vivent en général sur les plantes herbacées, telles que la bugrane, l'agripaume, les liserons des haies et des champs, la bardane commune et quelquefois aussi sur certains arbrisseaux ou arbustes, comme le prunier, le prunellier, les rosiers cultivés et sauvages, etc. Elles présentent une particularité remarquable chez des lépidoptères nocturnes ; quand elles veulent se métamorphoser en chrysalides, elles ne se renferment pas dans une coque ; mais, comme chez tous les diurnes et notamment chez les piérides, elles se chrysalident à nu et en plein air, en s'attachant par la partie inférieure et par le milieu du corps ; ces chrysalides sont allongées, plus ou moins hérissées de poils ou de pointes, et conservent habituellement la livrée de la chenille.

Les *ptérophores* sont, en général, de très-petits papillons ; ils s'éloignent encore, par leurs habitudes, du groupe des nocturnes, auxquels ils appartiennent par leur organisation ; quelques-uns, en effet, sont à la fois diurnes et crépusculaires ; mais la plupart d'entre eux ne volent que pendant le jour ; leur vol est loin d'être aussi agile que pourrait le faire supposer de prime abord la structure de leurs ailes, composées de sortes de plumes, disposées comme les lames d'un éventail ; il est court et saccadé, et d'autant moins rapide que les ailes sont plus profondément divisées. Les *ptérophores* fréquentent surtout les charmilles, les haies, les buissons, les parties humides et ombragées des bois et des jardins ; quelques-uns néanmoins affectionnent de préférence le séjour des prairies. Ils se montrent à l'état parfait, surtout dans le mois de juin et de juillet ; l'apparition de chaque espèce est assez longue et se prolonge, pour quelques-unes, jusqu'en septembre. L'Europe possède une quarantaine d'espèces de ce genre ; nous citerons comme type

le *ptérophore pentadactyle*, très-commun dans toute la France ; il est d'un beau blanc soyeux et de $0^{m},02$ d'envergure ; la chenille est d'un vert pâle ; elle vit sur le liseron des haies et aussi, dit-on, sur les pruniers cultivés et sauvages ; cette espèce est à la fois diurne et crépusculaire. Le *ptérophore rhododactyle*, un peu plus aplati que le précédent, est d'un brun roussâtre ; sa chenille se trouve, en mai, sur les rosiers sauvages et cultivés, dont elle attaque les fleurs lorsqu'elles sont en bouton. Le *ptérophore didactyle*, de $0^{m},02$ d'envergure, est d'un brun varié de diverses couleurs ; sa chenille, vert de mer, couverte de petits poils blancs, se trouve au printemps sur l'agripaume ou cardiaque et se tient au pied de la plante, dont elle ne mange les feuilles que flétries, parce qu'elle les sépare de la tige avant de s'en nourrir.

PTÉROPHORIDE adj. (pté-ro-fo-ri-de — de *ptérophore*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ptérophore. ‖ On dit aussi PTÉROPHORITE et PTÉROPHORIEN, IENNE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant les genres ptérophore, ornéode et adactyle.

PTÉROPHYLLE s. m. (pté-ro-fi-le — du préf. *ptéro*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Genre de végétaux fossiles, de la famille des cycadées, comprenant six espèces qui se trouvent surtout dans le lias. ‖ Genre d'arbres, de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Moluques.

PTÉROPHYTON s. m. (pté-ro-fi-ton — du préf. *ptéro*, et du gr. *phuton*, plante). Bot. Syn. d'ACTINOMÈRE.

PTÉROPIN, INE adj. (pté-ro-pain, i-ne — rad. *ptérope*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à la roussette.

— s. m. pl. Famille de mammifères chéiroptères, ayant pour type le genre roussette.

PTÉROPLATE s. m. (pté-ro-pla-te — du préf. *ptéro*, et du gr. *platus*, large). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique.

PTÉROPLIE s. m. (pté-ro-plî — du préf. *ptéro*, et du gr. *oplon*, arme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

PTÉROPODE adj. (pté-ro-po-de — du préf. *ptéro*, et du gr. *pous*, pied). Moll. Qui a les pieds conformés en nageoires.

— s. m. pl. Classe de mollusques, caractérisée par des ailes membraneuses ou nageoires au lieu de pieds : *Les* PTÉROPODES, *tous de petite taille, sont hermaphrodites.* (Dujardin.) *Les* PTÉROPODES *nagent, comme les céphalopodes, dans les eaux de la mer, mais ne peuvent s'y fixer ni y ramper, faute de pieds.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *ptéropodes* sont des mollusques à corps libre et flottant, n'ayant ni bras pour marcher ni pieds pour ramper, mais munis de deux nageoires égales et opposées, situées de chaque côté du corps ; la coquille, quand elle existe, est toujours cornée ou vitrée, mince et transparente, de forme très-variable, rarement spirale ; d'autres fois, elle est remplacée par une tunique musculeuse. Ces animaux sont de petite taille et tous pélagiens ; ils ne se montrent que rarement sur les rivages et seulement quand ils y sont poussés par les tempêtes et les courants. Ils nagent librement au milieu des eaux, viennent à la surface par les temps calmes, surtout au coucher du soleil, et se fixent aux corps flottants en les embrassant avec leurs nageoires. Cet ordre comprend les genres limacine, cymbulie, hyale, cléodore, creséis, triptère, cuviérie, euribie, psyché, clio et pneumoderme.

PTÉROPODÉ, ÉE adj. (pté-ro-po-dé — rad. *ptéropode*). Bot. Dont les pétioles sont ailés.

PTÉROPODIDÉ, ÉE adj. (pté-ro-po-di-dé). Mamm. Syn. de PTÉROPIN.

PTÉROPODIEN, IENNE s. (pté-ro-po-di-ain, i-è-ne). Mamm. Syn. de PTÉROPIN.

PTÉROPODINÉ, ÉE adj. (pté-ro-po-di-né). Mamm. Syn. de PTÉROPIN.

PTÉROPOGON s. m. (pté-ro-po-gon — du préf. *ptéro*, et de *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PTÉROPORE s. m. (pté-ro-po-re — du préf. *ptéro*, et de *pore*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type habite l'Australie.

PTÉROPTE s. m. (pté-ro-pte — du préf. *ptéro*, et du gr. *optos*, brûlé). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, formé aux dépens des acares, et dont l'espèce type vit en parasite sur une chauve-souris du genre vespertilion.

PTÉROPUS s. m. (pté-ro-puss — du préf. *ptéro*, et du gr. *pous*, pied). Mamm. Nom scientifique du genre roussette. ‖ On dit aussi PTÉROPE.

PTÉRORHINE s. m. (pté-ro-ri-ne — du gr. *pteron*, aile ; *rhin*, nez). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PTÉROSAURE s. m. (pté-ro-sô-re — du préf. *ptéro*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des stellions.

PTÉROSOME s. m. (pté-ro-so-me — du préf. *ptéro*, et du gr. *sôma*, corps). Moll. Genre de mollusques hétéropodes ou nucléobranches, très-voisin des firoles et dont l'espèce type habite la mer des Moluques : *Ces nageoires si développées donnent au* PTÉROSOME *une certaine analogie de forme avec les raies.* (Dujardin.) *Le* PTÉROSOME *semble être tout nageoires.* (Lesson.) *Le* PTÉROSOME *se meut dans l'eau de mer avec une grande vivacité.* (P. Gervais.)

— s. m. pl. Famille de mollusques hétéropodes ou nucléobranches, ayant pour type le genre ptéropode.

— **Encycl.** Les *ptérosomes* sont caractérisés par un corps libre, allongé, cylindrique, renflé dans son milieu, gélatineux, transparent ; la bouche petite ; les yeux sessiles et rapprochés ; la queue cylindrique, pointue, médiocre ; deux larges nageoires latérales se rejoignant aux deux extrémités, de manière à former un large disque qui enveloppe complétement le corps. Le *ptérosome plan*, espèce type, a près de $0^{m},10$ de longueur sur $0^{m},04$ de largeur et $0^{m},01$ à peine d'épaisseur ; sa face dorsale est convexe, parsemée de tubercules ; l'inférieure présente quelques éminences roses. Ce mollusque vit dans les eaux chaudes de l'équateur, entre les Moluques et la Nouvelle-Guinée ; il nage horizontalement, par des mouvements brusques, rapides et très-vifs.

PTÉROSPERME adj. (pté-ro-spèr-me — du préf. *ptéro*, et de *sperme*). Bot. Dont les graines ont des expansions membraneuses.

— s. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des dombeyacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

PTÉROSPORE s. m. (pté-ro-spo-re — du préf. *ptéro*, et de *spore*). Bot. Genre de plantes, de la famille des monotropées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Canada.

PTÉROSTÉGIE s. f. (pté-ro-sté-jî — du préf. *ptéro*, et du gr. *stegê*, toit). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, tribu des ériogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

PTÉROSTELME s. m. (pté-ro-stèl-me — du préf. *ptéro*, et du gr. *stelma*, ceinture). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

PTÉROSTÈNE s. m. (pté-ro-stè-ne — du préf. *ptéro*, et du gr. *stenos*, étroit). Entom. Syn. de STÉNODÈRE.

PTÉROSTIGMA s. m. (pté-ro-sti-gma — du préf. *ptéro*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

PTÉROSTIQUE s. m. (pté-ro-sti-ke — du préf. *ptéro*, et du gr. *stichos*, rang). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, réuni par plusieurs auteurs aux féronies.

PTÉROSTYLE adj. (pté-ro-sti-le — du préf. *ptéro*, et de *style*). Bot. Qui a un style pourvu d'une expansion membraneuse.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, comprenant des espèces qui croissent en Australie et dans l'île de Van-Diémen.

PTÉROSTYRAX s. m. (pté-ro-sti-rakss — du préf. *ptéro*, et de *styrax*). Genre d'arbrisseaux, de la famille des diospyrées ou ébénacées, comprenant des espèces qui croissent au Japon.

PTÉROTARSE s. m. (pté-ro-tar-se — du préf. *ptéro*, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le Brésil et l'Océanie.

PTÉROTE s. m. (pté-ro-te). Bot. Genre d'arbrisseaux, originaire de la Cochinchine, et dont la place dans la classification n'est pas encore bien déterminée.

PTÉROTHÈQUE s. f. (pté-ro-tè-ke — du préf. *ptéro*, et du gr. *thêkê*, boîte). Entom. Partie de la chrysalide qui protége les ailes de l'insecte.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, formé aux dépens des crépides, et dont l'espèce type croît dans le midi de la France : *La* PTÉROTHÈQUE *de Nîmes abonde sur les coteaux arides du bas Languedoc.* (A. Dupuis.)

PTÉROTHRIX s. m. (pté-ro-trikss — du préf. *ptéro*, et du gr. *thrix*, cheveu). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PTÉRUTHE s. m. (pté-ru-te). Ornith. Genre de la famille des ampélidées.

PTÉRYGINE s. f. (pté-ri-ji-ne — du gr. *pterux*, aile). Bot. Appendice membraneux de certaines graines.

PTÉRYGION s. m. (pté-ri-ji-on — du gr. *pterugion*, petite aile). Chir. Excroissance membraneuse qui se forme sur la conjonctive.

— Mamm. Aile du nez.

— Entom. Appendice existant à la base des ailes de quelques papillons.

— Bot. Aile d'un fruit.

— **Encycl.** Chir. Le *ptérygion* est un épaississement ou une hypertrophie partielle, cellulo-vasculaire et fibro-plastique de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil, sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente et quelquefois jusqu'à son centre (Nysten). Le *ptérygion* ne constitue pas une affection grave par elle-même ; mais si on le laisse avancer jusqu'au centre de la cornée, il obscurcit complétement la vue et, après en avoir pratiqué l'ablation, il reste une tache indélébile qui gêne la vision. Les causes de cette affection sont très-peu connues ; on croit généralement que le développement du *ptérygion* est dû à plusieurs inflammations successives de la conjonctive. Beer, ayant eu occasion de soigner un certain nombre de maçons atteints de cette maladie, crut devoir en rapporter l'origine à l'irritation causée par le contact de la chaux et de la poussière.

— *Description.* Le *ptérygion* forme une espèce de tumeur triangulaire, siégeant presque toujours à l'angle interne de l'œil, ayant la base tournée du côté de la caroncule lacrymale et le sommet du côté de la cornée. La base offre une largeur de $0^{m},004$ à $0^{m},005$, quelquefois plus, reposant sur la sclérotique sans contracter des adhérences avec elle. Le sommet est, au contraire, très-adhérent à la cornée. La couleur est ordinairement blanchâtre, sillonnée à sa surface de quelques arborisations vasculaires. Autour de la tumeur, la conjonctive est presque toujours injectée. Dans certains cas, au lieu d'un seul *ptérygion*, on en rencontre deux, l'un du côté de l'angle interne, l'autre du côté de l'angle externe du même œil. Le dernier a le sommet sur la cornée transparente, comme le premier, et la base dans l'angle temporal. Au lieu de présenter la couleur blanche ordinaire, le *ptérygion* est parfois extrêmement vasculaire, rouge et presque en tout semblable à un muscle. Il est alors beaucoup plus épais que dans le cas précédent. Enfin, on voit quelquefois la tumeur se diviser en deux à son extrémité supérieure et offrir deux sommets séparés l'un de l'autre par quelques millimètres d'intervalle. Cette affection se développe sans aucune douleur et sans même que les malades s'en aperçoivent. C'est toujours une personne étrangère, et quelquefois aussi le miroir, qui leur révèlent la présence du *ptérygion*. La tumeur ne gêne en rien la vision tant qu'elle ne recouvre pas une partie assez considérable de la cornée. Elle n'a d'autre inconvénient que la petite difformité qu'elle occasionne.

— *Traitement.* Dès le début, on peut arrêter le développement du *ptérygion*, le faire même disparaître par des cautérisations avec le nitrate d'argent ou avec les collyres secs ; mais pour peu que la tumeur ait acquis un certain volume, le plus sûr moyen d'en débarrasser le malade, c'est d'en opérer l'ablation. L'opération est des plus simples. Le malade est assis ou couché, s'il le préfère ; un aide écarte les paupières avec les doigts ou avec l'élévateur de Pellier ; le chirurgien, muni d'une pince à griffes, saisit le *ptérygion* par son milieu, l'éloigne de la sclérotique et de la cornée, puis l'excise avec des ciseaux ou avec le bistouri. Si, n'ayant pu tout emporter du premier coup, il reste un fragment considérable, il faut l'enlever ; si le fragment était très-petit, on pourrait le laisser sans inconvénient. Cette opération n'est ordinairement suivie d'aucun accident, pas même d'une inflammation de la conjonctive. Cependant, s'il existait plusieurs *ptérygions*, il serait prudent de ne pas les enlever à la même séance. Mieux vaudrait laisser plusieurs jours d'intervalle.

PTÉRYGISTE s. m. (pté-ri-ji-ste — du gr. *pterux*, aile). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères fossiles.

PTÉRYGOCÉPHALE s. m. (pté-ri-go-sé-fa-le — du gr. *pterux*, aile ; *kephalê*, tête). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens ou cténoïdes, de la famille des joues cuirassées, comprenant une espèce fossile des calcaires de Montebolca.

PTÉRYGOCÈRE s. m. (pté-ri-go-sè-re — du gr. *pterux*, aile ; *keras*, corne). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des asellotes, voisin des apsondes, mais très-peu connu.

PTÉRYGODE s. f. (pté-ri-go-de — du gr. *pterigôdês*, semblable à une aile). Entom. Pièce en forme d'épaulette, située à la base des ailes des lépidoptères.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PTÉRYGOGRAPHIE s. f. (pté-ri-go-gra-fî — du gr. *pterux*, aile ; *graphô*, je décris). Traité sur les plumes des oiseaux.

PTÉRYGO-HYOÏDIEN, IENNE adj. (pté-ri-go-i-o-i-di-ain, i-è-ne — de *ptérygoïde*, et de *hyoïdien*). Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et à l'hyoïde : *Ligament* PTÉRYGO-HYOÏDIEN.

PTÉRYGOÏDE adj. (pté-ri-go-i-de — du préf. *pterux*, aile ; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile.

— Anat. Se dit de deux apophyses de l'os sphénoïde.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE adj. (pté-ri-go-i-di-ain, i-è-ne — rad. *ptérygoïde*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde : *Muscles* PTÉRYGOÏDIENS. ‖ *Os ptérygoïdien*, Apophyse du sphénoïde formant, chez certains animaux, un os distinct.

— s. m. Muscle ptérygoïdien : *Le* PTÉRYGOÏDIEN *interne*.

— **Encycl.** *Muscle ptérygoïdien interne* ou *grand ptérygoïdien*. C'est l'un des deux muscles de la région ptérygo-maxillaire. Ce muscle est situé profondément dans la fosse zygomatique et couché le long de la face interne de la branche de l'os maxillaire inférieur. C'est cette particularité qui avait conduit Vésale à le nommer *tertius musculus qui in ore latitat.* Winslow le nommait masséter interne, à cause de la grande analogie existant entre ces deux muscles.

Le grand *ptérygoïdien* s'insère d'une part : 1° dans la fosse *ptérygoïdienne* (voir plus loin) ; 2° au crochet de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde ; 3° à la facette inférieure de l'apophyse pyramidale de l'os palatin ; d'autre part, à la face interne de l'angle du maxillaire inférieur, d'où le nom de muscle grand ptérygo-maxillaire qui lui avait été donné par Chaussier.

L'analogie du grand *ptérygoïdien* et du masséter se continue jusque dans le mode d'insertion. Tous deux, en effet, naissent d'une aponévrose identique ; elle sert d'origine aux fibres charnues qui vont se dirigeant de haut en bas, de dedans en dehors et d'avant en arrière et enfin viennent s'insérer à la mâchoire inférieure par des lames aponévrotiques très-fortes.

Rapports. Le muscle *ptérygoïdien* interne répond en dedans au muscle péristaphylin externe et au pharynx. Un intervalle triangulaire, dans lequel se voient beaucoup de tissu cellulaire, de vaisseaux et de nerfs, ainsi que la glande maxillaire, le sépare de cet organe. En dehors, ce muscle répond à la branche de l'os maxillaire inférieur dont il est séparé en haut par les nerfs dentaire et lingual, les vaisseaux dentaires inférieurs et le ligament latéral interne de l'articulation.

Action. D'après l'insertion perpendiculaire de ce muscle, on conçoit qu'il agisse avec une grande énergie ; on peut d'ailleurs lui appliquer toutes les remarques faites au sujet du masséter, mais il offre ceci de particulier qu'ayant son insertion fixe ou supérieure plus rapprochée de la ligne médiane que l'inférieure, il peut concourir à imprimer à la mâchoire un mouvement de latéralité qui facilite le broiement des aliments par les molaires.

— *Muscle ptérygoïdien externe* ou *petit ptérygoïdien*. Comme son nom l'indique, ce muscle est plus petit que le précédent ; comme lui, il est situé dans la fosse zygomatique ; il s'étend horizontalement de l'aile externe de l'apophyse ptérigoïde au col du condyle de la mâchoire inférieure. Les insertions fixes sont : 1° à toute l'étendue de la face externe de l'apophyse ptérygoïde et à la facette de l'apophyse palatine qui la termine en bas ; 2° à la crête qui sépare la fosse temporale de la fosse zygomatique et à une apophyse en forme d'épine qui se voit à l'extrémité interne de cette crête. D'autre part, ses insertions mobiles sont dans la fossette creusée en avant du col du condyle de l'os maxillaire inférieur et à la circonférence du fibro-cartilage interarticulaire de l'articulation temporo-maxillaire. La portion de ce muscle qui s'insère à l'apophyse ptérygoïde naît par une aponévrose forte et prolongée dans l'épaisseur du muscle. De cette aponévrose, les fibres charnues se portent horizontalement, de dedans en dehors et d'avant en arrière ; elles commencent d'abord par former deux corps charnus bien distincts, séparés l'un de l'autre par du tissu cellulaire, l'un supérieur, l'autre inférieur. Ces corps charnus convergent et bientôt se confondent, puis ils se terminent par de petits faisceaux aponévrotiques qui constituent le sommet tronqué du cône représenté par le muscle. Ces faisceaux aponévrotiques vont s'insérer au col du condyle et au fibro-cartilage interarticulaire.

Rapports. En dehors, ce muscle répond à la branche de la mâchoire inférieure, au muscle temporal et à l'artère maxillaire interne ; en dedans, au *ptérygoïdien* interne ; en haut, à la paroi supérieure de la fosse zygomatique.

Action. La contraction de ce muscle amène un double mouvement horizontal : 1° un mouvement en avant ; 2° un mouvement par lequel l'os est porté du côté opposé à celui qu'occupe le *ptérygoïdien* qui agit. On comprend que, si les deux *ptérygoïdiens*

externes agissent simultanément, la mâchoire est directement portée en avant. Ce muscle est aussi un des principaux agents du broiement des aliments, car il peut donner à la mâchoire un mouvement horizontal.

— *Artère ptérygoïdienne* ou *vidienne*. Haller la désignait sous le nom de *ramus ductus pterygoidei*. Cette artère est une des branches qui naissent de l'artère maxillaire interne dans le sommet de la fosse zygomatique (fosse ptérygo-maxillaire). Cette artère est très-grêle; elle pénètre, immédiatement après son origine, dans l'orifice antérieur du conduit *ptérygoïdien* ou vidien. Après l'avoir parcouru dans toute sa longueur, elle vient se distribuer à la voûte du pharynx et autour de la trompe d'Eustache.

Haller désignait encore sous le nom de *rami pterygoidei maxillares* de petites artères que la maxillaire interne fournit près du col du condyle. En nombre indéterminé, elles viennent les unes directement de la maxillaire interne, les autres de la temporale profonde postérieure et de la méningée moyenne. Ces artères se ramifient dans l'intérieur des muscles *ptérygoïdiens*.

— *Conduit ptérygoïdien*. Souvent on a désigné sous ce nom le conduit vidien, parce qu'il traverse la base de l'apophyse ptérygoïde.

— *Fosse ptérygoïdienne*. C'est l'enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse ptérygoïde.

— *Nerfs ptérygoïdiens*. On a donné ce nom à deux nerfs différents; l'un, aussi appelé nerf vidien, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin et s'engage dans le canal vidien.

L'autre, ou nerf *ptérygoïdien* proprement dit, provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial et va se ramifier dans l'intérieur des muscles *ptérygoïdiens* interne et externe.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE adj. (pté-ri-goma-ksil-lè-re — de *ptérygoïde*, et de *maxillaire*). Anat. Se dit d'un muscle qui va de l'apophyse ptérygoïde à la mâchoire.

— s. m. Muscle ptérygo-maxillaire.

PTÉRYGOME s. m. (pté-ri-go-me — du gr. *ptérygoma*, saillie en forme d'aile). Pathol. Gonflement de la vulve.

PTÉRYGO-PALATIN, INE adj. (pté-ri-go-pa-la-tain, i-ne — de *ptérygoïde*, et de *palatin*). Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais.

PTÉRYGO - PHARYNGIEN, IENNE adj. (pté-ri-go-fa-rain-ji-ain, i-è-ne — de *ptérygoïde*, et de *pharyngien*). Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx.

PTÉRYGOPHORE s. m. (pté-ri-go-fo-re — du gr. *pterux*, aile; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, tribu des hylotomes, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Australie.

PTÉRYGOPHYLLE s. m. (pté-ri-go-fi-le — du gr. *pterux*, aile; *phullon*, feuille). Bot. Genre de mousses.

PTÉRYGOPODE s. m. (pté-ri-go-po-de — du gr. *pterux*, aile; *pous*, *podos*, pied). Crust. Syn. de NOGAGUE.

PTÉRYGOSPERME adj. (pté-ri-go-spèr-me — du gr. *pterux*, aile; *sperma*, graine). Bot. Dont les fruits ont des expansions membraneuses.

PTÉRYGO-STAPHYLIN adj. m. (pté-ri-go-sta-fi-lain — de *ptérygoïde*, et de *staphylin*). Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et à la luette.

PTÉRYGOTE s. m. (pté-ri-go-te — du gr. *pterux*, aile; *ous*, *ôtos*, oreille). Crust. Genre de crustacés fossiles, du groupe des entomostracés.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, tribu des sterculiées, comprenant des espèces qui croissent au Bengale.

PTÉRYGO-TEMPORAL, ALE adj. (pté-ri-go-tan-po-ral, a-le — de *ptérygoïde*, et de *temporal*). Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et à son temporal.

PTÉRYGURE adj. (pté-ri-gu-re — du gr. *pterux*, aile, nageoire; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue développée en nageoire.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes anomoures, caractérisée surtout par une queue en éventail ou en nageoire, et comprenant les tribus des hippiens, des paguriens et des porcellaniens. V. ces mots.

PTÉRYGYNANDRE s. m. (pté-ri-ji-nan-dre — du gr. *pterux*, aile; *gunê*, femelle; *anêr*, mâle). Bot. Genre de mousses.

PTÉRYTHRE s. m. (pté-ri-tre). Ornith. V. PTÉRUTHE.

PTILE s. m. (pti-le — du gr. *ptilon*, aile d'insecte). Entom. Ensemble des plumes tectrices externes de l'aile des insectes.

PTILIDIE s. f. (pti-li-dî — du gr. *ptilidion*, petite aile). Bot. Genre d'hépatiques, de la tribu des jungermanniées, formé aux dépens des jungermannes, et comprenant quatre espèces qui croissent sur la terre, les rochers et l'écorce des arbres.

PTILIE s. f. (pti-lî — du gr. *ptilos*, chauve). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, tribu des hylotomes, dont l'espèce type vit au Brésil.

— s. m. Syn. de PTILION.

PTILIMNIE s. f. (pti-lim-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le nord de l'Amérique.

PTILIN s. m. (pti-lain). Entom. Syn. de PTILINE.

PTILINE s. m. (pti-li-ne — du gr. *ptilon*, plume). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, section des malacodermes, tribu des ptiniores, comprenant environ six espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique.

— **Encycl.** Les *ptilines* ou *ptilins* sont caractérisés par des antennes en panache, pectinées chez les mâles et en scie chez les femelles; les mandibules cornées, courtes, bifides; le corps allongé, cylindrique; la tête inclinée, enfoncée dans le corselet, qui est bombé; les élytres convexes; les tarses filiformes. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe. Leurs larves vivent dans le bois sec. Le *ptiline pectinicorne* est long de 0m,005 à peine, noirâtre, avec les antennes fauves et les élytres d'un brun marron. Sa larve, qui ne diffère guère de l'insecte parfait que par le défaut d'ailes, vit dans le bois mort et y subit ses métamorphoses. C'est là aussi que les insectes s'accouplent, l'un étant dans le trou, l'autre au dehors et comme suspendu en l'air. Le *ptiline flabellicorne* vit dans l'intérieur des vieux saules.

PTILINÉEN, ÉENNE adj. (pti-li-né-ain, é-è-ne — rad. *ptiline*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ptiline.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères trimères, ayant pour type le genre ptiline.

PTILINOPE s. m. (pti-li-no-pe — du gr. *ptilon*, plume; *pous*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pigeons.

PTILIOGNATE s. m. (pti-li-o-ghna-te — du gr. *ptilon*, aile; *gnathos*, mâchoire). Ornith. Syn. de PTILOGONE.

PTILION s. m. (pti-li-on — du gr. *ptilos*, chauve). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, type de la tribu des ptilinéens, comprenant une quinzaine d'espèces, toutes de très-petite taille et propres à l'Europe.

— **Encycl.** Les *ptilions* sont caractérisés par un corps orbiculaire ou allongé; des antennes grandes, minces, terminées en massue; des ailes longues, en forme de plumes, cachées sous les élytres dans le repos. Ce sont les plus petits coléoptères connus; on a comparé la taille de certaines espèces au point que ferait une fine aiguille. Ils sont très-agiles et volent très-bien. Le *ptilion atomaire* se trouve en été sur les bouses de vache et s'abat quelquefois dans les appartements. Le *ptilion aptère* court très-rapidement; on le trouve sous les écorces humides.

PTILIPÈDE s. m. (pti-li-pè-de — du gr. *ptilon*, plume, et du lat. *pes*, pied). Ornith. Syn. d'ATHÈNE.

PTILOCÈRE s. f. (pti-lo-sè-re — du gr. *ptilon*, plume; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, formé aux dépens des stratiomes, et dont l'espèce type habite Java et Sumatra. ‖ Autre genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, formé aux dépens des tachines, et comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent les forêts de la France et de l'Allemagne.

PTILOCHLORE s. m. (pti-lo-klo-re — du gr. *ptilon*, plume; *chloros*, vert). Ornith. Section du genre pie-grièche, érigée par plusieurs auteurs en genre particulier.

PTILOCHLORIDÉ, ÉE adj. (pti-lo-klo-ri-dé — de *ptilochlore*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptilochlore.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour type le genre ptilochlore.

PTILOCLADIE s. f. (pti-lo-kla-dî — du gr. *ptilon*, aile; *klados*, rameau). Bot. Genre d'algues, de la tribu des céramiées, dont l'espèce type vit dans les mers de l'Australie.

PTILOCNÈME s. m. (pti-lo-knè-me). Bot. Syn. de PHOLIDOTE.

PTILODACTYLE s. m. (pti-lo-da-kti-le — du gr. *ptilon*, plume; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, section des malacodermes, tribu des cébrionites, comprenant plus de vingt espèces, toutes américaines.

PTILODÈRE adj. (pti-lo-dè-re — du gr. *ptilos*, chauve; *derê*, cou). Ornith. Qui a le cou dépourvu de plumes.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de proie, comprenant les genres sarcoramphe et vautour.

PTILODONTE s. f. (pti-lo-don-te — du gr. *ptilos*, léger; *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des notodontides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PTILOGONE s. m. (pti-lo-go-ne — du gr. *ptilon*, aile; *gônia*, angle). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des ampélidées, dont l'espèce type habite le Mexique : *Le* PTILOGONE *cendré*.

PTILOLEPTE s. m. (pti-lo-lè-pte — du gr. *ptilon*, aile; *leptos*, mince). Ornith. Syn. de CROTOPHAGE ou GUIRA.

PTILOMÈRE s. m. (pti-lo-mè-re — du gr. *ptilon*, duvet; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des hydrométrides, dont l'espèce type habite l'Inde.

PTILONOPE s. m. (pti-lo-no-pe). Ornith. V. PTILINOPE.

PTILONORHYNQUE s. m. (pti-lo-no-rain-ke — du gr. *ptilon*, plume; *rhugchos*, bec). Ornith. Syn. de CORBEAU, CORACINE et GRAUCALE, genres d'oiseaux.

PTILOPAQUE s. m. (pti-lo-pa-ke — du gr. *ptilon*, aile; *pachus*, épais). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés du groupe des perdrix.

PTILOPE s. m. (pti-lo-pe — du gr. *ptilon*, plume; *pous*, pied). Ornith. Syn. de PTILINOPE.

PTILOPHORE s. m. (pti-lo-fo-re — du gr. *ptilon*, plume; *phoros*, qui porte). Entom. Syn. d'ÉVANIOCÈRE.

— s. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des notodontides, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

PTILOPHYRE s. m. (pti-lo-fi-re — du gr. *ptilon*, plume; *lophos*, aigrette; *oura*, queue). Ornith. Syn. de GOURA ou LOPHYRE.

PTILOPTÈRE adj. (pti-lo-ptè-re — du gr. *ptilon*, aile; *pteron*, nageoire). Ornith. Qui a les ailes en forme de nageoires.

— s. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, comprenant les genres manchot et gorfou, qui ont les ailes en forme de nageoires et dépourvues de pennes.

PTILORHYNQUE adj. (pti-lo-rain-ke — du gr. *ptilon*, plume; *rhugchos*, bec). Ornith. Dont le bec est garni de filaments.

PTILORIS s. m. (pti-lo-riss — du gr. *ptilon*, plume; *orizô*, je sépare). Ornith. Syn. d'ÉPIMAQUE.

PTILOSE s. f. (pti-lô-ze — du gr. *ptilon*, plume). Ornith. Plumage d'un oiseau.

— Pathol. Chute des cils.

PTILOSTÈME s. m. (pti-lo-stè-me — du gr. *ptilon*, plume; *stêmôn*, étamine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

PTILOSTÈPHE s. m. (pti-lo-stè-fe — du gr. *ptilon*, plume; *stephê*, couronne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

PTILOSTOME s. m. (pti-lo-sto-me — du gr. *ptilon*, plume; *stoma*, bouche). Ornith. Syn. de CORBEAU et de PIE.

PTILOTE s. m. (pti-lo-te — du gr. *ptilotos*, garni de duvet). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques et en Australie.

— s. f. Genre d'algues, de la famille des floridées, comprenant sept ou huit espèces très-élégantes, dont une vit sur nos côtes.

PTILOTIS s. m. (pti-lo-tiss — du gr. *ptilon*, plume; *ous*, *ôtos*, oreille). Ornith. Syn. de GRIMPEREAU et de MÉLIPHAGE.

PTILOTRIC s. m. (pti-lo-trik). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, originaire de l'Asie centrale.

PTILOTURE s. m. (pti-lo-tu-re — du gr. *ptilotos*, garni de duvet; *oura*, queue). Ornith. Syn. de PROMÉROPS.

PTILURE s. m. (pti-lu-re — du gr. *ptilon*, duvet; *oura*, queue). Ornith. Syn. de PROMÉROPS.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou.

PTINE s. m. (pti-ne — du gr. *ptissô*, je tonds, j'enlève l'écorce, pour *pissô*, qui se rattache à la racine sanscrite *pish*, broyer, d'où *pishta*, farine, *pêçvara*, qui broie, qui pile, *pêçala*, tendre, mou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, section des malacodermes, type de la tribu des ptiniores, comprenant plus de trente espèces réparties sur presque tout le globe : *Les* PTINES *sont nocturnes et se cachent pendant le jour*. (Chevrolat.) *Les* PTINES *proprement dits nous sont bien nuisibles en rongeant les herbiers et les dépouilles d'animaux conservés dans les cabinets d'histoire naturelle*. (Milne Edwards.)

— **Encycl.** Les *ptines* offrent pour caractères principaux : des yeux saillants; des antennes longues, filiformes; des mandibules arquées, unidentées; des mâchoires presque bifides; des palpes inégales, presque filiformes; les maxillaires plus longs; la partie antérieure du corselet avancée en forme de capuchon, comme pour abriter la tête; l'écusson petit; les élytres convexes et un peu cylindriques; les pattes assez longues; le corps assez allongé. Les femelles se distinguent par des antennes beaucoup plus courtes, un corps presque arrondi, des élytres ovales et par l'absence d'ailes, du moins chez la plupart des espèces. Les larves ressemblent beaucoup à celles des scarabées; elles ont le corps mou, blanchâtre, souvent courbé en arc; les mandibules fortes; la tête et les pieds bruns et écailleux; elles ont six pattes terminées par un seul crochet. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont réparties sur presque tous les points du globe.

Les *ptines* sont généralement des insectes de petite taille; ils sont nocturnes et fréquentent les lieux sombres, les granges, les latrines, où ils se cachent pendant le jour; quelques-uns se renferment sous les écorces ou dans les trous des bois morts. Leurs mouvements sont assez lents; les individus pourvus d'ailes s'en servent rarement pour échapper au danger. Quand on les touche, ils baissent la tête, replient leurs antennes, contractent leurs pieds et font les morts; ils restent ainsi immobiles pendant quelque temps. Les larves vivent dans les vieux bois, sous les pierres, dans les fourrures, etc.; elles se construisent, avec les fragments des matières qu'elles ont rongées, une coque où elles se changent en nymphes. Ces insectes nuisent beaucoup aux collections d'histoire naturelle.

PTINELLE s. f. (pti-nè-le — dimin. de *ptine*). Entom. Syn. de PTILIE, genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des ptilinéens.

PTINIDE adj. (pti-ni-de — de *ptine*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. de PTINIORE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, correspondant aux ptiniores, mais comprenant quelques genres de plus.

PTINIORE adj. (pti-ni-o-re — rad. *ptine*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au ptine.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, section des malacodermes, ayant pour type le genre ptine : *Les larves des* PTINIORES *nous sont très-nuisibles et offrent une grande ressemblance avec celles des scarabées*. (Chevrolat.)

PTINITE adj. (pti-ni-te). Entom. Syn. de PTINIDE.

PTIOCÈRE s. m. (pti-o-sè-re). Entom. V PTYOCÈRE.

PTIONURE s. m. (pti-o-nu-re — du gr. *ptaiô*, je hoche; *oura*, queue). Ornith. Groupe de fauvettes.

PTISANE s. f. (pti-za-ne). Ancienne orthographe de TISANE.

PTITCH, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Minsk. Elle prend sa source près de Rakov, dans le district et au S.-O. de Minsk, coule au S.-E. et se jette dans le Pripet, à 31 kilom au-dessus de Mozir, après un cours de 315 kilom.

PTOCHOTROPHE s. m. (pto-ko-tro-fe — du gr. *ptôchos*, pauvre; *trophê*, nourriture). Antiq. rom. Sorte d'hospice où l'on nourrissait les pauvres.

PTOLÉMAÏQUE adj. (pto-lé-ma-i-ke). Géogr. anc. Qui appartient à Ptolémaïs : *Il est impossible de penser que l'n finale se fût retrouvée en usage dans le copte, si elle eût été perdue dans la prononciation* PTOLÉMAÏQUE. (De Rougé.)

PTOLÉMAÏS, nom de plusieurs villes du monde ancien : ville de l'Asie Mineure, dans la Pamphylie, sur la frontière de Cilicie. ‖ Ville de Phénicie, appelée d'abord *Acca*, puis Ptolémaïs, à l'époque où les Lagides possédèrent la Syrie, et nommée aujourd'hui SAINT-JEAN-D'ACRE (v. ACRE). ‖ Ville d'Egypte, près du canal qui portait les eaux du Nil dans le lac Mœris. ‖ Autre ville d'Egypte, dans la Thébaïde, sur la rive gauche du Nil, au N. d'Abydus. ‖ Ville de l'Afrique septentrionale, dans la Cyrénaïque, sur la côte de la Méditerranée; elle servait de port à Barcé. De nos jours, on voit les ruines de cette dernière ville près du bourg de Toléméla; ces ruines occupent un emplacement de 5 kilom. de circonférence; quelques colosses gigantesques encore debout et les débris qui jonchent le sol portent plutôt l'empreinte du style égyptien que celle du style grec.

PTOLÉMAÏTE s. m. (pto-lé-ma-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte gnostique qui n'admettait pour divine et authentique qu'une partie de la loi de Moïse et qui avait été fondée par un nommé Ptolémée.

— **Encycl.** Les *ptolémaïtes*, qui avaient pour chef Ptolémée, mais qui descendaient à vrai dire des valentiniens, reconnaissaient un Etre souverainement parfait, par qui tout existait; mais ils n'acceptèrent pas le sentiment des valentiniens sur l'origine du monde et sur la loi judaïque. Les sectateurs de Valentin, pour expliquer l'origine du mal et trouver, dans le système qui suppose pour principe de toutes choses un Etre souverainement parfait, une raison suffisante de l'existence du monde et du mal qu'on y voyait, faisaient sortir de l'Etre suprême des intelligences moins parfaites et dont les productions, successivement décroissantes, avaient enfin produit des êtres malfaisants qui avaient formé le monde, excité les guerres et produit les maux qui nous affligent. Jésus-Christ assurait que tout avait été fait par lui; ainsi le sentiment qui attribuait la création du monde à des principes opposés à Jésus-Christ devait être regardé comme faux par l'Eglise. L'opposition que les *ptolémaïtes* trouvaient entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui servait de base à leur principe, devait, au dire des Pères de l'Eglise, disparaître aussitôt qu'on jetait un œil attentif sur la loi de

Moïse et sur les changements que Jésus-Christ y avait faits. Les Pères disaient, en outre : le *Décalogue*, qui est la base de la loi judaïque, porte évidemment le caractère d'un Etre sage et bienfaisant; il contient la morale la plus pure et la mieux accommodée au bonheur des hommes. La loi de l'Evangile a perfectionné cette loi.

Les *ptolémaïtes* prétendaient que les lois particulières qui semblent déroger à la bonté du législateur, telles que la loi du talion, sont des lois qui étaient nécessaires pour le temps; et Jésus-Christ, en les abolissant, n'a point établi une loi contraire aux desseins du Créateur, puisqu'il défend l'homicide dans le *Décalogue.*

Ils prétendaient encore, à l'égard de la loi du divorce, que Jésus-Christ a abolie, qu'elle n'est point une loi de Dieu créateur, mais un simple règlement de police, établi par Moïse, comme Jésus-Christ lui-même l'assure.

De ces principes, Ptolémée concluait que la loi judaïque et la loi évangélique avaient pour principe un Dieu bienfaisant, et non pas deux dieux opposés, et que le monde n'était point l'ouvrage de l'Etre suprême; car il n'y aurait pas eu de mal, si cela était réellement.

Les *ptolémaïtes* prétendaient donc que le Créateur était un Dieu bienfaisant, placé au centre du monde qu'il avait créé et dans lequel il faisait tout le bien possible; mais il y avait, dans ce même monde, un principe injuste et méchant, qui était uni à la matière et qui produisait le mal. C'était, disaient-ils, pour arrêter les effets de sa méchanceté que le Dieu créateur avait envoyé son Fils.

Ainsi les *ptolémaïtes* avaient réuni toute leur doctrine dans ces quelques principes, au lieu de cette suite infinie que leurs pères, les valentiniens, supposaient dans le monde. Mais comment ce principe malfaisant, que Ptolémée supposait et qui n'existait point par lui-même, comment cet Etre pouvait-il exister s'il admettait en même temps que tous les êtres tiraient leur origine d'un Etre souverainement parfait?

C'est là un point capital, dont Ptolémée prétendait posséder la solution dans une certaine tradition qu'il n'expliqua jamais.

PTOLÉMÉE Ier, dit **Soter** (*Sauveur*), le premier Lagide, fondateur de la monarchie grecque d'Egypte, né en Macédoine vers 360 av. J.-C., mort en 283. Il était fils d'une maîtresse de Philippe, Arsinoé, qui épousa ensuite Lagus, un des officiers de ce prince. Ptolémée suivit Alexandre en Asie et lui donna les plus grandes marques de dévouement. Il remplaça, en 330, Démétrius comme garde du corps, s'empara du traître Bessus (329), se signala pendant la conquête de l'Inde, particulièrement au passage de l'Hydaspe, à la prise de la forteresse d'Aornos, au siége de Sangala, commanda une des trois divisions de l'armée pendant l'expédition dans la Gédrosie et épousa, à Suse, Artacama, sœur de Barsine et fille d'Artabaze. Après la mort d'Alexandre (323), Ptolémée proposa de partager l'empire; mais son avis ne fut pas adopté et l'on décida qu'Arrhidée, fils naturel de Philippe, serait reconnu roi, à la condition de prendre le nom de Philippe et de partager la couronne avec Hercule, fils d'Alexandre et de Barsine, ainsi qu'avec le fils qui pourrait naître de Roxane, autre femme du conquérant. Perdiccas reçut la tutelle des rois et l'on procéda au partage des provinces entre les généraux. Ptolémée eut pour sa part le gouvernement de l'Egypte, la Libye, plusieurs parties de l'Arabie et de la Syrie. Comme il joignait à beaucoup d'ambition une grande habileté et de véritables talents politiques, il s'attacha, en attendant qu'il pût se rendre indépendant, à gagner par de sages mesures l'affection des peuples. Lorsque le régent Perdiccas, après avoir vainement essayé de lui enlever son gouvernement, rompit ouvertement avec lui et envahit l'Egypte, Ptolémée l'écrasa à Péluse et le régent fut tué par ses propres soldats (321). N'ayant plus rien à craindre pour les provinces qui lui étaient échues, il voulut en ajouter d'autres, conquit la Cyrénaïque, la Phénicie, la Célésyrie, s'empara de Jérusalem et s'affermit encore par son mariage avec la fille du régent Antipater. Après la mort de ce dernier (317), Ptolémée, qui jusque-là avait évité de prendre part aux guerres que se faisaient en Europe et en Asie les anciens lieutenants d'Alexandre et qui s'était surtout occupé d'accroître, de fortifier et d'embellir ses Etats, se vit forcé par l'ambition d'Antigone, devenu tout-puissant, d'entrer dans une ligue contre lui avec Séleucus, Cassandre et Lysimaque (316), et alors commença une guerre sanglante qui dura quatorze ans. Il remporta d'abord quelques avantages, puis se vit enlever par Démétrius, fils d'Antigone, la Syrie, la Phénicie, la Cyrénaïque, fit de grands armements pour les reprendre, les reconquit, en effet, en partie; mais Démétrius reçut des renforts et la face des affaires changea complétement. Ptolémée repassa en Egypte, conclut une trêve, qu'il rompit l'année suivante (310), porta ensuite la guerre en Grèce, en Asie Mineure, perdit l'île de Chypre, Salamine et essuya sur mer, en vue de cette île, une sanglante défaite (307). Antigone, fier de ses victoires, ayant alors pris le titre de roi, Ptolémée imita son exemple. L'année suivante, le nouveau roi d'Egypte fut attaqué dans ses propres Etats, par terre et par mer, par Antigone et Démétrius, qui voulaient profiter de la victoire de Salamine; mais, grâce à une inondation du Nil, il parvint à arrêter cette invasion et força l'ennemi à rétrograder. En 304, il secourut les Rhodiens, attaqués par Démétrius. En 302, une nouvelle ligue s'étant formée entre Séleucus, Cassandre, Lysimaque et Ptolémée, les coalisés livrèrent l'année suivante à Ipsus, en Phrygie, une nouvelle bataille à Antigone, qui y perdit la vie. Pendant que Démétrius, fils d'Antigone, se retirait à Ephèse, les rois victorieux se partageaient les dépouilles des vaincus. Ce partage n'eut point lieu sans amener des brouilles entre eux. Séleucus, mécontent de sa part, passa dans le parti de Démétrius; Ptolémée s'unit avec Lysimaque et reconquit l'île de Chypre, ainsi que les possessions qu'il avait jadis en Asie. Quelque temps après, il fit la paix avec Démétrius; mais elle fut violée plus d'une fois par ce dernier, que Ptolémée dut presque constamment combattre jusqu'à sa mort (283). A partir de ce moment, le roi d'Egypte vécut en paix, et c'est probablement à cette époque qu'il termina les palais, les temples et les beaux édifices que lui dut Alexandrie.

Sous le règne de ce prince, les savants et les philosophes abordèrent de tous les côtés en Egypte; l'accueil qu'il leur fit, la protection qu'il accorda aux arts et aux lettres, la fondation de la bibliothèque du Sérapion et du Musée, origine de la célèbre école d'Alexandrie, firent entrer l'Egypte dans une voie nouvelle et préparèrent la grandeur de sa dynastie.

« Le plus mémorable des établissements de Ptolémée, dit M. Guillemin, fut le Musée. Toutes les sciences connues, tous les exercices de la pensée, philosophie, mathématiques, physique, médecine, philologie, littérature, y étaient représentés. Ptolémée attira dans cet établissement, qui était annexé à son palais, les savants de la Grèce et de l'Orient, et Alexandrie ne tarda pas à devenir la patrie des lettres et le sanctuaire de la science. Le Musée avait de vastes portiques où on pouvait se promener en enseignant, des collections de manuscrits les plus fameuses de l'antiquité, avec un grand nombre d'employés pour copier, corriger, dorer, garnir les papyrus. Partout où il y avait des livres, Ptolémée demandait à les emprunter, puis faisait parvenir de belles copies à leurs propriétaires en gardant les originaux... Pour donner une idée de l'importance que Ptolémée attachait à la marine, il suffit de rappeler qu'à la cour de Démétrius on ne l'appelait que le capitaine de vaisseau. On peut également se représenter les richesses que le commerce avait déjà entassées dans Alexandrie, en lisant dans les historiens de l'antiquité le récit des fêtes que donna Ptolémée quand il associa au trône Ptolémée Philadelphe, qu'il avait eu de Bérénice, sa seconde femme. Les individus qui figurent dans cette fête, les objets qui contribuèrent à son ornement nous prouvent que, dès cette époque, les Egyptiens avaient des relations avec les peuples les plus éloignés, avec les Ethiopiens, les Bactriens, les Indiens, etc. Une armée considérable, une marine puissante protégeaient cet immense commerce, et faisaient respecter partout la pavillon égyptien. Si nous en croyons Appien, l'Egypte pouvait mettre sur pied 200,000 hommes d'infanterie, 40,000 chevaux, entretenir 300 éléphants, 2,000 chars; 300,000 armures étaient dans ses arsenaux; elle disposait de 2,000 vaisseaux et de 1,500 galères; 740,000 talents, c'est-à-dire 4 millions de francs, se trouvaient dans son trésor. »

Ptolémée fut, en résumé, un des meilleurs et des plus habiles parmi les successeurs d'Alexandre. Parvenu à un âge avancé, il s'occupa de sa succession. Il choisit pour lui succéder son troisième fils, qu'il avait eu de Bérénice, et pour que la couronne ne lui fût point contestée, il abdiqua en sa faveur (285) et survécut deux ans à son abdication, sans que rien vînt troubler la bonne harmonie qui existait entre le père et le fils. Il fut enseveli dans un magnifique mausolée qu'il avait fait construire à Alexandrie, et reçut les honneurs divins.

PTOLÉMÉE II, dit **Philadelphe** (*Ami de ses frères*, par antiphrase), roi d'Egypte, fils du précédent, né dans l'île de Cos l'an 309 av. J.-C., mort en 247. Son père lui céda la couronne en 285; il fit tuer Arsène, son plus jeune frère, et exerça de violentes persécutions contre les autres. La nature lui avait refusé les talents militaires de son père, mais il hérita de son amour pour les sciences et les lettres, qu'il ne cessa de protéger pendant les trente-huit années de son règne. Sous lui, l'Egypte se maintint au rang politique où l'avait placée Soter; il sut conserver la Cyrénaïque, la Phénicie, l'île de Chypre et ses possessions en Syrie, en Arabie, dans l'Asie Mineure, etc., donner une grande impulsion à la navigation et au commerce, bâtir des forteresses, élever de nouvelles cités, réparer le canal du golfe Arabique à la Méditerranée, tracer des routes et creuser des ports. Ce fut aussi lui qui fit faire par soixante-douze Juifs la traduction grecque de la Bible, connue sous le nom de *Version des septante.* Parmi les poëtes, les savants et les philosophes qu'il avait attirés à sa cour par ses bienfaits, on voyait Callimaque, Straton de Lampsaque, Théocrite de Syracuse, Lycophron de Chalcis, le célèbre Zoïle, Euclide, Aristarque de Samos, etc. Il développa rapidement les institutions littéraires fondées par son père. Les hommes les plus distingués trouvèrent une généreuse hospitalité dans le Musée d'Alexandrie, et, dans la bibliothèque, dont les deux premiers conservateurs furent Zénodote et le poëte Callimaque, il accumula tous les trésors des connaissances de l'antiquité. Ptolémée employa ses navires à faire des voyages de découvertes et des courses lointaines; et couvrit de colonies toute la côte occidentale du golfe Arabique et de la mer Erythrée. Au nombre des villes qu'il fonda, nous citerons : Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïs, Philadelphie. Enfin Alexandrie lui dut un grand nombre de monuments, notamment le phare et le tombeau d'Alexandre. Ptolémée Philadelphe avait épousé d'abord Arsinoé, fille de Lysimaque; mais il l'exila à Coptos, sous l'inculpation d'avoir pris part à une conspiration contre lui, et épousa alors sa propre sœur, également appelée Arsinoé, qu'il aimait éperdument et dont il n'eut point d'enfants. Bien que cette union fût contraire aux mœurs de la Grèce, elle trouva sans peine des apologistes, et l'usage d'épouser sa sœur s'introduisit depuis lors parmi les successeurs de Philadelphe. Ce prince avait eu de sa première femme deux fils, Ptolémée Evergète, qui lui succéda, et Lysimaque, et une fille, Bérénice, qui épousa Antiochus III, roi de Syrie.

PTOLÉMÉE III, dit **Evergète** (le *Bienfaisant*), roi d'Egypte, fils du précédent, né vers 283 av. J.-C., mort en 222. Il régna de 247 à 222. Pour secourir sa sœur Bérénice, femme d'Antiochus III, il s'engagea contre le roi de Syrie, Séleucus Callinicus, dans une guerre longue et opiniâtre, porta ses armes en Asie, soumit la Cilicie, l'Ionie, la Pamphylie, toute l'Asie Mineure, passa ensuite l'Euphrate, conquit la Mésopotamie, la Babylonie, la Susiane, la Médie, la Bactriane et rapporta de Perse, outre des dépouilles immenses, les statues des dieux de l'Egypte enlevées par Darius et Cambyse. Séleucus Callinicus ayant réparé ses affaires recommença la lutte, mais fut de nouveau vaincu et dut signer une trêve de dix ans. Ptolémée, jaloux de conserver l'influence que ses prédécesseurs avaient eue en Grèce, se montra hostile à la Macédoine, battit Antigone Gonatas à Andros, protégea la ligue achéenne, puis accueillit Cléomène, roi de Sparte, vaincu à Sellasie par les Macédoniens. Vers la fin de sa vie, il soumit des tribus éthiopiennes et fonda le port d'Adulé sur la mer Rouge. Sous son règne, les sciences et les arts brillèrent d'un vif éclat et l'on peut encore le compter parmi les rois qui illustrèrent la race des Ptolémées. Il augmenta considérablement la bibliothèque d'Alexandrie, s'attacha à conserver et à augmenter les établissements commerciaux et militaires que son père avait fondés sur la côte d'Erythrée et fut le dernier roi de sa race qui se montra digne de régner. Il eut de sa femme Arsinoé trois enfants, Ptolémée, qui lui succéda, Magas et Arsinoé.

PTOLÉMÉE IV, surnommé **Philopator** (*l'Ami de son père*, sans doute par antiphrase, car on l'accuse de l'avoir empoisonné), fils du précédent; il régna de 222 à 205 av. J.-C. On peut placer au règne de ce prince lâche, cruel et débauché le commencement de la décadence de la monarchie grecque d'Egypte. Il fit mettre à mort son frère Magas, sa mère Bérénice, Cléomène, roi de Sparte, réfugié à sa cour, Arsinoé, sa propre sœur, qui était en même temps son épouse, etc., abandonna complétement le pouvoir à son ministre Sosibius et se livra entièrement à l'indolence et aux voluptés. Antiochus le Grand crut le moment favorable pour venger les affronts faits à ses prédécesseurs, les rois de Syrie, par les Ptolémées; il prit les armes, s'empara des forteresses de Tyr et de Ptolémaïs, battit, en 218, les Egyptiens commandés par Nicolaüs et se rendit maître d'une partie de la Célésyrie et de la Palestine. En 216, Ptolémée consentit, non sans peine, à se mettre à la tête de son armée, rencontra Antiochus à Raphia et remporta sur lui une victoire complète. Après avoir repris les villes de la Palestine, de la Phénicie et de la Célésyrie, qui lui avaient été enlevées, Philopator se hâta de retourner à Alexandrie pour s'y replonger dans la débauche. Depuis lors, il cessa complétement de s'occuper des événements qui se passaient autour de lui, laissa le pouvoir entre les mains de son favori Sosibius et d'Agathocle, frère de sa maîtresse Agathocléa, et ne donna plus signe d'existence, si ce n'est par quelques actes nouveaux de cruauté. Il fit réprimer sévèrement une tentative d'insurrection contre son mauvais gouvernement et persécuta les Juifs, parce que, à son passage à Jérusalem, en revenant de son expédition contre Antiochus, le grand prêtre n'avait pas voulu l'admettre dans le sanctuaire. Des qualités de ses prédécesseurs, Ptolémée Philopator n'avait hérité que d'une seule, de leur goût pour les lettres. Il avait une telle admiration pour Homère qu'il lui dédia un temple.

PTOLÉMÉE V, dit **Épiphane** (l'*Illustre*), roi d'Egypte, fils du précédent, né l'an 210 av. J.-C.; il régna de 205 à 181. Sa minorité fut troublée par des dissensions intérieures, dont les épouvantables détails font connaître la dépravation et la barbarie de la cour et du peuple d'Alexandrie. Sosibius, après l'avénement du jeune roi, âgé seulement de cinq ans, conserva la principale part dans l'administration des affaires et Agathocle eut la tutelle du jeune prince; mais cet indigne tuteur s'attira par sa conduite la haine générale, et, à la suite d'une émeute qui éclata à Alexandrie, il fut mis à mort avec sa sœur, la maîtresse du dernier roi, et sa famille. Tlépolème, un des chefs du mouvement qui venait d'éclater, prit le pouvoir, supplanta Sosibius; mais, comme il était incapable d'administrer, il laissa tomber le royaume dans le plus grand désordre. Antiochus le Grand, roi de Syrie, résolut de profiter de cet état de choses, s'allia avec Philippe, roi de Macédoine, et enleva à l'Egypte, tant par lui que par ses lieutenants, un grand nombre de places importantes, la Judée, la Célésyrie, la Phénicie, une partie de la Lycie et de la Cilicie. Le roi d'Egypte eut alors recours au sénat romain, qui s'empressa de profiter de la circonstance pour intervenir, et le roi de Syrie signa avec les Egyptiens un traité par lequel il donnait à Ptolémée sa fille Cléopâtre en mariage. L'Egypte n'en fut pas plus heureuse. Des révoltes, des conspirations éclatèrent de tous côtés, et la vie du jeune roi fut menacée. Malgré son extrême jeunesse, ce prince fut déclaré majeur et investi du plein pouvoir royal (196), et il épousa, trois ans plus tard, Cléopâtre, à Raphia. La défaite et la mort de son beau-père, Antiochus le Grand, vinrent le débarrasser de la crainte des guerres étrangères; mais, vers la même époque, il fit mettre à mort le ministre Aristomène, administrateur intègre et sage, et à partir de ce moment il tomba dans les mêmes vices que son père. La tyrannie et l'incapacité de ce prince firent éclater de tous côtés des rébellions, qu'il ne comprima que difficilement et par les plus cruels supplices. Il mourut empoisonné par ses courtisans, laissant deux fils qui lui succédèrent. Sous son règne, l'Egypte avait perdu presque toutes ses possessions étrangères.

PTOLÉMÉE VI, dit **Philométor** (l'*Ami de sa mère*), fils et successeur du précédent, né l'an 186 av. J.-C., mort en 146. Agé de cinq ans à la mort de son père (181), il régna d'abord sous la régence de sa mère, Cléopâtre de Syrie, qui mit son fils sous la tutelle des Romains, arbitres des rois de l'Orient depuis les défaites de Philippe et d'Antiochus. Le jeune prince ne prit les rênes du gouvernement (170) que pour voir l'Egypte envahie par les Syriens. Antiochus Epiphane, après avoir battu les Egyptiens près de Péluse, marcha sur Memphis et s'empara de Philométor, qu'il traita, du reste, avec beaucoup d'égards. A cette nouvelle, les Alexandrins choisirent pour roi Ptolémée Evergète II, frère de Philométor (170). Ce prince défendit si vigoureusement Alexandrie, qu'Antiochus ne put s'en emparer et qu'il dut évacuer l'Egypte pour aller comprimer une révolte des Juifs. Après son départ, les deux frères convinrent de régner conjointement, et Philométor épousa sa sœur Cléopâtre. Quelques années après, le roi de Syrie envahit de nouveau l'Egypte, qu'il eût, sans doute, entièrement conquise (168), si les Romains n'eussent envoyé Popilius Lænas pour lui signifier, au nom du sénat, d'abandonner ses conquêtes (v. POPILIUS LÆNAS). Délivrés, sans combattre, d'un aussi redoutable ennemi, les deux rois en témoignèrent leur reconnaissance aux Romains par de solennelles ambassades; mais bientôt les deux frères, unis jusque-là par un intérêt commun, se brouillèrent et la guerre civile éclata entre eux. Evergète, forcé de quitter l'Egypte, alla à Rome implorer la protection du sénat (164). Ptolémée VI, à partir de ce moment, régna seul; mais il dut, sur l'ordre des Romains, abandonner à son frère, comme royaume particulier, la Libye, Cyrène et Chypre. L'Egypte jouit alors, pendant plusieurs années, d'une paix profonde et se rétablit des maux qu'elle avait soufferts par les guerres civiles et étrangères. Par la suite, Philométor intervint dans les démêlés du roi de Syrie, Démétrius Ier, avec Alexandre Bala, prétendant au trône, s'unit avec ce dernier, contribua à lui faire donner la couronne, puis, ayant eu à se plaindre de sa conduite, il se tourna contre lui, lui enleva une partie de ses Etats, fit alliance avec Démétrius Nicator, héritier des droits de Démétrius Ier, le fit couronner comme roi de Syrie et remporta bientôt après sur Alexandre Bala une victoire complète, sur les bords de l'Oronte, en Syrie. Mais, peu de jours après, le roi d'Egypte mourut des blessures qu'il avait reçues dans cette bataille. Ce prince avait régné trente-cinq ans. Il se fit remarquer par son humanité et suspendit pour quelque temps la décadence de la dynastie des Lagides. Il laissait un fils, Ptolémée Eupator, et deux filles appelées Cléopâtre, dont l'une épousa Alexandre Bala et l'autre son oncle, Ptolémée Evergète.

PTOLÉMÉE VII, dit **Evergète II** (le *Bienfaiteur*), surnommé aussi **Physcon** (l'*Enflé*), **Kakergète** (le *Malfaisant*), roi d'Egypte, frère du précédent, mort en 117 avant notre ère. Nous avons dit, dans l'article précédent, comment il fut proclamé roi à Alexandrie, lorsque Ptolémée Philométor tomba au pouvoir d'Antiochus, et comment, par la suite, le sénat ro-

main lui fit donner la souveraineté de Cyrène, de la Libye et de Chypre. Après la mort de Ptolémée Philométor (146), son fils Ptolémée Eupator (*Né d'un père illustre*) fut proclamé roi d'Egypte sous la tutelle de sa mère Cléopâtre. Mais, sur ces entrefaites, Ptolémée Evergète accourut en Egypte, réclama le pouvoir et, à la suite d'une guerre dans laquelle le sénat romain intervint, il fut décidé qu'Evergète épouserait Cléopâtre, sa sœur, veuve de Philométor, et que, après leur mort, le trône reviendrait à Eupator, fils de ce dernier; mais, dès le jour même de ses noces, Evergète fit tuer le jeune Eupator et ne se signala depuis lors que par ses excès, par ses cruautés et par ses débauches. Las de sa sœur Cléopâtre, qu'il n'avait épousée que pour monter sur le trône, il voulut épouser la fille que cette princesse avait eue de Philométor et qui se nommait aussi Cléopâtre, lui fit violence, la prit pour femme et répudia sa mère. Ce mariage accrut encore le mécontentement du peuple, dont il s'était attiré la haine. L'indignation publique se manifesta avec fureur; le tyran s'enfuit à Chypre, et sa sœur Cléopâtre fut proclamée reine (130). Pour se venger de cette dernière, Evergète n'hésita point à faire mettre à mort le fils qu'il avait eu de cette princesse; puis il réunit des forces considérables et parvint à reconquérir son trône (127), qu'il conserva jusqu'à sa mort. A partir de sa restauration, il se montra plus habile et moins cruel que par le passé et se réconcilia avec sa sœur Cléopâtre. Malgré ses vices, ce tyran avait gardé le goût des lettres, héréditaire dans sa famille. Il protégea les savants, accrut d'un grand nombre de manuscrits précieux la bibliothèque d'Alexandrie et composa, d'après Athénée, des *Commentaires* ou *Mémoires* en vingt-quatre livres. Il laissa deux fils, Ptolémée Soter II et Alexandre, et trois filles.

PTOLÉMÉE VIII, dit **Soter II**, également surnommé **Philométor** et **Lathyre** (*Pois chiche*), roi d'Egypte, fils du précédent, mort en 81 avant notre ère. Il monta sur le trône en 117, au grand regret de sa mère, Cléopâtre, qui lui préférait son second fils Alexandre et qui partagea le trône avec lui. Ce prince intervint dans les troubles de Syrie, fut chassé de l'Egypte par les intrigues de sa mère (106), passa à Chypre, dont il devint roi, battit complétement, en Judée, les troupes de son frère Alexandre II, que sa mère avait fait couronner à sa place, et ne recouvra le trône d'Egypte qu'en 89, après la mort de Cléopâtre et l'expulsion de son frère. C'était un prince d'un caractère modéré, aimable, mais faible, qui ne cessa de témoigner du respect et des égards à sa mère, bien qu'elle se conduisît envers lui comme une marâtre, et qui, par sa sage administration, rendit quelque prospérité à l'Egypte.

Il mourut en 81, ne laissant qu'un enfant légitime, Bérénice, nommée aussi Cléopâtre, qui lui succéda.

PTOLÉMÉE IX, dit **Alexandre Ier**, roi d'Egypte, frère du précédent, mort en 89 av. J.-C. Après la mort de Ptolémée Evergète, Cléopâtre, qui avait pour lui une affection toute particulière, tenta, mais vainement, de le faire monter sur le trône, mais parvint à lui faire donner l'île de Chypre avec le titre de roi (114). Sept ans plus tard, il fut placé sur le trône d'Egypte par sa mère Cléopâtre, lors de l'expulsion de Soter II (107). Mais la bonne intelligence ne régna pas toujours entre le fils et la mère, qui ne trouvait pas en lui un instrument assez docile. Menacé de mort par cette impérieuse marâtre, il la prévint en la faisant assassiner. L'un de ses premiers actes, lorsqu'il fut le seul maître du pouvoir, fut de violer le tombeau d'Alexandre, afin de s'approprier le cercueil d'or qui contenait les dépouilles du conquérant. Cette profanation, ainsi que le meurtre de sa mère, souleva son armée contre lui; il fut chassé (88), tenta vainement de rentrer à main armée en Egypte et fut tué dans un combat naval.

PTOLÉMÉE X ou **ALEXANDRE II**, roi d'Egypte, fils du précédent, mort en 80 av. J.-C. Il fut envoyé tout jeune, par sa grand'mère, dans l'île de Cos, pour y être en sûreté, avec les trésors de son père, devint prisonnier du roi de Pont, Mithridate, qui s'empara de Cos en 87, parvint à s'échapper, se réfugia dans le camp de Sylla et se mit sous sa protection.

A la mort de Soter II (81), son oncle, il réclama le trône, appuyé par Sylla, l'obtint en épousant Bérénice, qu'il fit assassiner peu après, et fut lui-même massacré dans le gymnase d'Alexandrie par le peuple révolté. Il fut le dernier descendant légitime des Lagides.

PTOLÉMÉE XI, dit **Aulète** (*Joueur de flûte*), roi d'Egypte, fils naturel de Soter II, mort en 52 av. J.-C. Il fut proclamé par le peuple d'Alexandrie, après le meurtre d'Alexandre II (80), le dernier rejeton légitime des Ptolémées, dont les Romains se déclarèrent les héritiers, en vertu d'un prétendu testament. Aussi Aulète ne fut-il reconnu par eux qu'en 59; encore ce ne fut qu'après avoir acheté la protection de Pompée et laissé la république s'emparer de Chypre. Ses débauches, ses prodigalités, ses lâches complaisances envers les Romains, à qui il avait donné des sommes énormes, le rendirent odieux, et le peuple indigné le chassa du trône en 58. Pendant qu'il allait mendier l'appui des Romains, les Egyptiens placèrent sur le trône ses filles aînées, Cléopâtre-Tryphène, qui mourut l'année suivante, et Bérénice, qui régna jusqu'en 55. A cette époque, Aulète, après avoir vainement intrigué pendant trois ans près du sénat de Rome pour obtenir sa restauration par la force des armes, se retira à Ephèse et se décida à traiter avec un lieutenant de Pompée, Gabinius, proconsul de Syrie, qui consentit à intervenir en sa faveur, sans consulter préalablement le sénat. Gabinius battit, en effet, à trois reprises Archélaüs, mari de Bérénice, alors reine d'Egypte, et rétablit sur le trône Ptolémée Aulète. Le premier acte du monarque ainsi restauré fut de faire mettre à mort sa fille Bérénice et les personnes les plus riches d'Alexandrie, afin de donner à Gabinius l'énorme somme d'argent qu'il lui avait promise. Ce prince régna encore trois ans, exécré de ses sujets, et laissa en mourant deux fils et deux filles, la célèbre Cléopâtre et Arsinoé.

PTOLÉMÉE XII, surnommé **Dionysios** (*Bacchus*), roi d'Egypte, fils du précédent, mort en 48. Par son testament, Aulète avait appelé à lui succéder, sous la tutelle du peuple romain, son fils Ptolémée, âgé de treize ans, et sa fille, la fameuse Cléopâtre, qui en avait dix-sept. Selon l'usage consacré, le frère et la sœur devaient se marier ensemble. A cette époque éclata la guerre civile entre César et Pompée. Celui-ci crut pouvoir compter sur les enfants d'un roi qu'il avait fait replacer sur le trône par son lieutenant Gabinius. Cléopâtre répondit, en effet, par des services importants à la confiance du général romain; elle lui fournit des secours pour combattre César. Mais cet acte d'autorité irrita les tuteurs du jeune Ptolémée qui, d'accord avec le jeune roi, excitèrent contre Cléopâtre une sédition à Alexandrie et la forcèrent à se réfugier en Syrie, où elle leva une armée. Bientôt après, Pompée, vaincu à Pharsale, vint aborder en Egypte, croyant trouver un sûr asile auprès d'un prince qui lui devait la couronne. On sait comment il fut lâchement assassiné d'après les ordres de Ptolémée et de ses ministres Pothenus et Achillas, qui pensaient se concilier, par ce meurtre, la bienveillance de César (48). Leur attente fut trompée. César, à qui le ministre Théodote présenta, à son arrivée en Egypte, la tête de Pompée, versa, dit-on, des larmes et témoigna de toute son horreur contre les auteurs d'un aussi odieux assassinat. Le vainqueur de Pharsale n'avait aucun motif plausible pour rester plus longtemps en Egypte; les intérêts de sa cause l'appelaient, au contraire, à Rome; mais il avait vu Cléopâtre et il était tombé sous le charme de son irrésistible séduction. Le faste extraordinaire qu'il déploya, la volonté qu'il manifesta de régler, comme seul arbitre, le différend du roi avec sa sœur Cléopâtre, la partialité extrêmement marquée qu'il montra pour cette dernière, excitèrent un vif mécontentement parmi les Egyptiens, et bientôt César se vit assiégé dans ses quartiers à Alexandrie par une populace furieuse, à laquelle vint se joindre l'armée commandée par Achillas. La position du dictateur, qui n'avait avec lui qu'environ 3,000 hommes, devint extrêmement périlleuse. Ayant reçu quelques renforts et obtenu sur ses ennemis de faibles avantages, il entra avec eux en pourparlers et crut acheter la paix en leur rendant leur roi, qu'il avait gardé dans une sorte de captivité. Mais, à peine mis en liberté, Ptolémée s'abandonna à toute sa fureur contre les Romains et la guerre recommença sur terre et sur mer. César eût vraisemblablement fini par succomber dans une lutte aussi inégale, si le fils du grand Mithridate, Mithridate de Pergame, ne fût venu à son secours avec des forces imposantes. Il reprit alors l'offensive et battit complétement Ptolémée dans une bataille près de l'embouchure du Nil. Le roi d'Egypte se noya dans le fleuve pendant la déroute. Il avait régné quatre ans.

PTOLÉMÉE XIII, dit **l'Enfant**, roi d'Egypte, frère du précédent, mort en 44 av. J.-C. En 48, après la mort de son frère aîné, il fut associé à sa sœur Cléopâtre, comme roi et comme époux, d'après les ordres de César; il avait alors treize ans. Tout le pouvoir resta naturellement entre les mains de sa sœur, qui le conduisit à Rome (46), où ils furent admis par le sénat au nombre des alliés de la république. Ce jeune prince mourut deux ans plus tard, empoisonné, dit-on, par les ordres de sa sœur.

PTOLÉMÉE XIV, roi d'Egypte, fils naturel de César et de Cléopâtre. V. CÉSARION.

PTOLÉMÉE, dit **Alorités**, roi de Macédoine, qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Il était fils naturel d'Amyntas III, dont il épousa la fille légitime, Euryone. Sa belle-mère Eurydice conçut une telle passion pour lui, qu'elle conçut le projet de faire périr son mari Amyntas et de le remplacer sur le trône par Ptolémée; mais Euryone dévoila le complot, qui échoua. Lorsque, après la mort d'Amyntas, Alexandre II lui succéda, Ptolémée, toujours appuyé par Eurydice, suscita une révolte contre le nouveau roi; mais, grâce à un secours envoyé par les Thébains, la révolte fut écrasée. Alexandre II étant mort assassiné en 371 av. J.-C., son jeune frère Perdiccas lui succéda et se trouva en présence de deux compétiteurs, Pausanias, prince du sang royal, et Ptolémée Alorités. Le premier fut vaincu; mais Alorités parvint, au contraire, à s'emparer du trône et à se faire reconnaître roi de Macédoine (371). Il régnait depuis trois ans lorsque Pélopidas, général des Thébains, intervint et rétablit Perdiccas sur le trône. Depuis lors, l'histoire ne fait plus mention de Ptolémée.

PTOLÉMÉE, dit **Céraunus** (le *Foudre*), roi de Macédoine, mort en 280 av. J.-C. Il était le fils aîné de Ptolémée Soter et d'Eurydice. S'étant vu préférer, pour monter sur le trône d'Egypte, son frère puîné, Ptolémée Philadelphe, il quitta ce pays, se rendit en Thrace auprès de Lysimaque, passa ensuite en Syrie et y fut très-bien accueilli par Séleucus Nicator, qui lui promit de le mettre sur le trône d'Egypte après la mort de Soter. Ptolémée Philadelphe, ayant été informé de cette promesse, négocia avec Lysimaque et l'amena à déclarer la guerre à Séleucus. Le vieux roi de Thrace et de Macédoine perdit la couronne et la vie dans les plaines de Couropédium et Ptolémée Céraunus réclama alors de Séleucus l'exécution de la promesse qu'il lui avait faite. Mais ce prince hésita à se jeter dans une nouvelle guerre, voulut prendre possession de ses conquêtes en Thrace et en Macédoine et finit par refuser d'aider Céraunus à conquérir l'Egypte. Profondément irrité de ce refus, ce dernier s'en vengea en poignardant Séleucus et se fit proclamer roi de Macédoine, après avoir été ceindre le diadème à Lysimachie, en Thrace (282). Il battit successivement Antigone Gonatas, un des fils de ce prince, le roi d'Illyrie Monunius, et demeura tranquille possesseur du royaume dont il s'était emparé. Il s'attacha alors à gagner l'affection du peuple, fit proposer à son frère Philadelphe d'oublier leurs anciennes querelles et s'allia avec Pyrrhus, à qui il donna sa fille en mariage. Se voyant complétement affermi, il n'hésita point à immoler sans pitié les fils de Lysimaque. Peu après, des hordes gauloises envahirent la Grèce et la Thrace. Confiant dans ses forces, il refusa de traiter avec l'ambassadeur que lui envoya leur chef Belgius, leur livra bataille et trouva la mort dans une sanglante mêlée. Il avait régné un an et cinq mois.

PTOLÉMÉE, dit **Apion** (le *Maigre*), roi de la Cyrénaïque, mort en 96 av. J.-C. Il était fils de Ptolémée Evergète II et de sa maîtresse Irène. Par son testament, son père lui laissa le royaume de la Cyrénaïque et de la partie de la Libye dépendante de l'Egypte (117). On ne sait rien des événements de son règne, qui dura environ vingt ans. En mourant, il légua ses Etats au peuple romain; mais le sénat se borna à déclarer libres les villes de la Cyrénaïque et ce ne fut qu'à la suite des dissensions intestines qui les déchiraient que le sénat réduisit la Cyrénaïque en province romaine.

PTOLÉMÉE, roi de Chypre, mort en 57 av. J.-C. Il était fils naturel de Ptolémée Soter II, frère de Ptolémée Aulète, et reçut, en 80, la souveraineté de l'île de Chypre. Loin d'imiter l'excessive condescendance de son frère envers les Romains, il affecta de les traiter avec dédain et refusa de donner plus de 2 talents pour le rachat de P. Clodius, tombé aux mains de pirates en se rendant de la Syrie en Cilicie. Relâché par eux sans rançon et devenu tribun du peuple, Clodius se vengea de la conduite de Ptolémée à son égard en faisant rendre un plébiscite prononçant la réduction de Chypre en province romaine et la vente à l'encan des biens du roi. Caton, nommé questeur et chargé de veiller à l'exécution de cette loi, engagea vainement Ptolémée à se soumettre et à abdiquer la couronne. Ce prince préféra s'empoisonner. Ses richesses furent envoyées à Rome et le sénat annexa l'île au gouvernement de Cilicie.

PTOLÉMÉE, roi de Mauritanie, mort en 40 de notre ère. Il était fils de Juba II et de Cléopâtre Séléné, fille de la fameuse Cléopâtre et de Marc-Antoine. Ptolémée parvint au trône vers l'an 19 de notre ère, se fit remarquer par son goût pour le faste et pour les plaisirs, montra un grand attachement pour les Romains, qu'il aida à triompher de Tacfarinas (24), et reçut à cette occasion du sénat les ornements triomphaux. Appelé à Rome par Caligula en 40, il y étala une grande magnificence et excita par ses richesses la cupidité de ce tyran, qui le fit assassiner et érigea les deux Mauritanies en provinces romaines.

PTOLÉMÉE, dit **Philadelphe**, fils d'Antoine et de Cléopâtre. Il vivait dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. Son père lui donna la souveraineté de la Syrie, de la Phénicie, de la Cilicie et de toutes les régions comprises entre l'Euphrate et l'Hellespont; mais il n'entra jamais en possession de ces Etats, fut enveloppé dans la mauvaise fortune d'Antoine, servit avec son frère Alexandre et sa sœur Cléopâtre au triomphe d'Auguste et alla passer le reste de sa vie auprès de son beau-frère Juba, roi de Mauritanie.

PTOLÉMÉE (Claude), le plus célèbre des astronomes de l'antiquité. On ne sait pas exactement le lieu ni la date de sa naissance; on croit qu'il naquit en Thébaïde, dans la ville grecque nommée Ptolémaïs d'Hermias, vers le commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne; il passa la plus grande partie de sa vie à Alexandrie. Il a le premier systématisé l'astronomie grecque, au moment où elle allait tomber en décadence, et tracé les limites qu'elle avait atteintes de son temps. Son grand traité d'astronomie portait le titre de *Composition* ou *Syntaxe mathématique* (nommé aussi par les Arabes *Almageste*); on y trouve une exposition du système du monde, de l'arrangement des corps célestes et de leurs révolutions, suivant les idées du temps; un traité de trigonométrie rectiligne et sphérique, ainsi qu'une description fort complète et fort curieuse de tous les instruments astronomiques employés par les Grecs. Il a donné son nom au système astronomique apparentiel, système que devait renverser Copernic. Sa *Géographie*, tant de fois réimprimée, est un monument précieux, malgré des erreurs notables, parce qu'elle est le dépôt le plus vaste et le plus complet des connaissances acquises de son temps. Il y suit surtout Marin de Tyr. On possède encore de Ptolémée un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue : les *Tables manuelles*, destinées aux astrologues; le *Canon chronologique des rois*, dont l'utilité a été appréciée de tous les érudits qui se sont occupés d'histoire ancienne; les *Hypothèses*, résumé de son grand ouvrage astronomique; l'*Optique*, dont le texte grec est perdu et dont on ne possède qu'une médiocre traduction latine inédite, faite sur une traduction arabe; on y trouve la théorie générale de la vision, celle des miroirs, de la réfraction de la lumière, de la réfraction astronomique, etc. L'édition la plus complète des œuvres de Ptolémée est celle de Bâle (1551).

La mémoire de Ptolémée a éprouvé successivement la louange la plus outrée et le dénigrement le plus injuste. Les contemporains ne l'appellent pas autrement qu'admirable et divin; jusqu'à Copernic, il règne aussi souverainement dans le domaine de l'astronomie qu'Aristote, jusqu'à Descartes, dans ceux de la physique et de la philosophie, et il exerce sur les esprits un empire aussi absolu; mais, comme Aristote, il perd tout à coup tout crédit, et alors son nom est presque voué au ridicule. Mieux placés pour être impartiaux, nous pouvons aujourd'hui rendre pleine justice à l'un et à l'autre.

Les principaux ouvrages d'Hipparque sont totalement perdus et nous ne connaissons guère ce grand homme que par la *Syntaxe* de Ptolémée. Il est certainement l'inventeur de la plus grande partie des méthodes d'observation et de calcul développées dans l'*Almageste;* c'est à lui qu'est due la découverte des excentricités des orbites du soleil et de la lune; la théorie géométrique des mouvements de ces deux astres dans des épicycles dont les centres décrivaient, autour de la terre, les cercles figurant la trajectoire de leurs moyens mouvements; cette théorie appartient aussi à Hipparque. Mais ce père de l'astronomie avait à peine établi les premières bases de l'histoire des planètes, et tout ce que contiennent les ouvrages de Ptolémée relativement à ces astres peut être considéré comme lui appartenant. Du reste, Hipparque, dont le génie était incontestablement supérieur, n'aurait probablement pas poussé, comme Ptolémée, jusqu'à la complication la plus invraisemblable les développements d'un système qui, dans l'origine, lorsqu'il ne s'agissait encore que du soleil et de la lune, était, en définitive, ce qu'on pouvait imaginer d'abord de plus simple et constituait une hypothèse véritablement philosophique.

Ptolémée ne paraît pas avoir souvent observé par lui-même; il s'est probablement servi des données numériques fournies par Hipparque et par ses successeurs immédiats. La plupart même des calculs dont il donne les tableaux paraissent empruntés aux ouvrages d'Hipparque; la latitude du poste d'observation y est supposée, en effet, celle de Rhodes, où Hipparque a passé ses jours, et non celle d'Alexandrie, où écrivait Ptolémée. Du reste, l'*Almageste*, la plupart du temps, ne dissimule pas plus les emprunts faits à Hipparque qu'il ne ménage les éloges donnés à ce grand homme.

Ptolémée n'a pour ainsi dire rien changé à la théorie du soleil établie par Hipparque; il trouve les mêmes durées pour l'année tropique, 365 jours 1/4 moins $\frac{1}{300}$, et pour les quatre saisons; la même excentricité $\frac{1}{24}$ pour l'orbite, enfin la même équation du centre. L'intervalle qui le séparait d'Hipparque eût dû lui permettre d'atteindre à une plus grande approximation.

C'est la théorie de la lune qui fournit à Ptolémée l'occasion de sa première découverte. Hipparque n'avait nettement reconnu dans le mouvement de notre satellite qu'une seule inégalité, comme dans celui du soleil, et quoique certaines observations lui eussent donné quelques doutes, il faisait les deux théories en tout semblables, sauf en ce qui concerne les valeurs numériques. Ptolémée démontra que, pour accorder la théorie de la lune avec les observations qui avaient embarrassé Hipparque, il fallait supposer que l'épicycle fût porté sur un excentrique mobile dont le centre tournât autour de la terre de manière à se trouver quatre fois dans le cours d'une lunaison, c'est-à-dire aux syzygies et aux quadratures, sur la ligne des centres de la terre et de l'épicycle, entre ces

deux centres aux époques des syzygies et en dehors d'eux aux quadratures. En d'autres termes, le centre de l'épicycle devrait être apogée dans les syzygies et périgée dans les quadratures. Dans cette hypothèse, le mouvement du centre de l'excentrique se ferait dans le sens contraire à celui du mouvement diurne; celui du centre de l'épicycle sur l'excentrique, dans le même sens que le mouvement diurne; enfin celui de la lune sur son épicycle, dans le sens contraire. Cette importante découverte suffirait seule, dit Delambre, pour placer son auteur parmi les astronomes de première ligne; elle permit à Ptolémée de dresser pour la lune des tables plus exactes que celles qu'on avait avant lui et de déterminer à l'avance avec plus de certitude les époques des éclipses et leur grandeur.

Tout le monde sait combien étaient compliquées les théories imaginées par Ptolémée pour arriver à conserver aux mouvements des planètes la circularité et l'uniformité. Avec les idées préconçues et généralement admises de l'immobilité de la terre, de son importance dans le monde, de la dignité relative du mouvement circulaire uniforme, et beaucoup d'autres, il n'était guère possible à Ptolémée de faire des hypothèses plus simples que celles où il a été conduit par la nécessité d'expliquer les inégalités si prononcées des mouvements observés, notamment les stations et les rétrogradations. La complication, au reste, n'est pas aussi énorme qu'on est généralement tenté de le supposer d'après les reproches faits à Ptolémée par les coperniciens au moment de la réforme. Son système est toujours analogue à celui que nous avons indiqué pour la lune : la planète décrit un épicycle dont le centre parcourt un cercle excentrique à la terre; le centre de cet excentrique est lui-même mobile autour d'un point convenablement choisi; enfin le plan de l'épicycle éprouve un balancement convenable. Pour Mercure et Vénus, qui décrivent effectivement des ellipses autour du soleil, le centre de l'épicycle a naturellement un mouvement à peu près égal à celui du soleil, et le rayon de cet épicycle est à peu près la distance de la planète au soleil, prise au moment de la plus grande élongation; les points apogée et périgée se trouvent près du soleil, comme cela doit être. Pour les planètes supérieures, le périgée correspond à l'opposition et l'apogée à la conjonction, ce qui est conforme à la réalité.

La combinaison de tous ces mouvements reproduit, en définitive, à peu près les mouvements de toutes les planètes autour du soleil.

« Ptolémée, dit Delambre, par ses recherches sur la lune et Mercure, par ses hypothèses compliquées mais ingénieuses, a eu la gloire de préparer les voies à Kepler, qui les a préparées à Newton. » Les tables qu'il avait dressées des mouvements des planètes donnaient, de son temps, leurs positions à un quart de degré près. Or, si l'on songe à l'imperfection des moyens d'observation et à la grossièreté des instruments, une pareille erreur doit être regardée comme assez petite. Tout ce qui concerne les planètes, dans le système mathématique, appartient en propre à Ptolémée, comme nous l'avons déjà dit. Les observations même ne sont plus empruntées à Hipparque, ce qui, du reste, n'établit pas qu'elles aient été faites par Ptolémée lui-même. Le préambule de cette partie de l'ouvrage est remarquable à plus d'un titre et fait le plus grand honneur au caractère de l'auteur, qui ne craint pas de rendre une entière justice à Hipparque.

L'*Optique* de Ptolémée ne nous est connue que par de mauvaises traductions latines faites sur des manuscrits arabes peu complets. Les Grecs se faisaient une singulière idée de la vision; ils se figuraient le rayon visuel partant de l'œil et allant chercher l'objet. S'il rencontrait un corps impénétrable, il se réfléchissait en faisant des angles égaux de part et d'autre de la normale pour aller ensuite saisir les objets placés sur son nouveau chemin; s'il rencontrait une surface pénétrable, il la traversait en se réfractant et allait voir les objets placés au delà. Après avoir exposé ces idées, Ptolémée passe à la théorie des miroirs. Le dernier livre est consacré à la réfraction : Ptolémée en donne des tables de dix en dix degrés pour les passages de l'air dans l'eau et dans le verre; l'ouvrage se termine par des idées justes sur la réfraction astronomique, dont quelques valeurs, à peu près exactes, sont indiquées.

La *Syntaxe* ne contenant pas un mot de la réfraction atmosphérique, on doit en conclure que l'*Optique* est postérieure; mais le fait prouve aussi que Ptolémée n'avait eu aucun prédécesseur dans la voie nouvelle qu'il ouvre aux astronomes par ses recherches sur cette cause si importante d'erreurs.

Le *Planisphère* est la projection stéréographique, conçue par Hipparque, de la sphère des étoiles fixes et des orbites des planètes; le point de vue est placé au pôle austral du monde. Ptolémée savait que tous les cercles de la sphère sont représentés par d'autres cercles; il ignorait la conservation des angles aux points d'intersection.

L'*Analemme* a pour objet la construction des cadrans solaires.

La géométrie pure a aussi des obligations à Ptolémée. On sait que c'est à lui qu'est due la découverte de cette proposition importante dont Carnot a fait la base de sa théorie des transversales, que toute droite menée dans le plan d'un triangle détermine sur les côtés, à partir des sommets, six segments tels que le produit de trois d'entre eux, n'ayant pas d'extrémité commune, est égal au produit des trois autres.

PTOLÉMÉEN, ÉENNE adj. (pto-lé-mé-ain, é-è-ne). Hist. Qui appartient à un Ptolémée ou à la dynastie des Ptolémée.

— Qui appartient à l'astronome Ptolémée : *Système* PTOLÉMÉEN.

PTOMAPHAGE s. m. (pto-ma-fa-je — du gr. *ptôma*, cadavre; *phagô*, je mange). Entom. Syn. de CATOPS et de CHOLÈVE.

PTOMAPHILE s. m. (pto-ma-fi-le — du gr. *ptôma*, cadavre; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de NÉCRODE.

PTOQUE s. m. (pto-ke — du gr. *ptôchos*, pauvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord.

PTOSIME s. m. (pto-zi-me — du gr. *ptôsimos*, caduc). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant environ six espèces, qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

PTOUS, montagne de la Grèce ancienne, dans la Béotie, à l'E. du lac Copaïs. Apollon y rendait des oracles.

PTYALAGOGUE adj. (pti-a-la-go-ghe — du gr. *ptualon*, crachat; *agôgos*, qui chasse). Méd. Qui active la salivation.

PTYALINE s. f. (pti-a-li-ne — du gr. *ptualon*, crachat). Chim. Substance particulière trouvée dans la salive.

PTYALISME s. m. (pti-a-li-sme — du gr. *ptualon*, crachat). Pathol. Salivation excessive.

— **Encycl.** Pathol. Cette maladie, qu'on désigne encore sous les noms de *sialisme*, *sialorrhée*, *salivation*, accompagne souvent certaines affections de la bouche et, notamment, les diverses formes de stomatite. On l'observe également dans quelques cas de trismus et de névralgie du nerf de la cinquième paire. L'hystérie, les troubles de la menstruation, la grossesse, les maladies du pancréas provoquent assez souvent le *ptyalisme*. Mais il est vrai de dire aussi qu'en dehors de toute cause apparente la maladie se montre quelquefois, quoique rarement.

Les symptômes qui la caractérisent consistent en une supersécrétion des glandes salivaires et parfois en une douleur lente, confuse, ou plutôt une pesanteur inaccoutumée dans les régions parotidiennes. Les malades ont toujours la bouche remplie d'un liquide aqueux, incolore, tantôt insipide, tantôt styptique, exhalant une odeur fade ou fétide. La sécrétion ne tarit point pendant la nuit, ce qui souvent occasionne de l'insomnie. Si les individus tiennent la bouche ouverte, la salive s'échappe naturellement; mais, lorsqu'ils l'ont fermée, elle est en partie rejetée par les commissures des lèvres et en partie avalée. Dans ce dernier cas, le liquide peut obstruer momentanément la gorge, le larynx et provoquer un état de malaise, d'anxiété et de suffocation. La perte de salive peut s'élever à 3 et 4 kilogrammes dans les vingt-quatre heures, alors qu'à l'état normal la sécrétion ordinaire est de 1,000 à 1,500 grammes. Le *ptyalisme* n'est pas une maladie grave, mais il peut amener l'amaigrissement, une diminution dans la sécrétion urinaire, dans la transpiration cutanée, en même temps que des troubles du côté de l'estomac et des centres nerveux.

La sialorrhée peut être combattue par les acides minéraux, le miel rosat, l'alun, l'acétate de plomb, le tannin, la décoction de feuilles de noyer, etc.; mais tous ces médicaments ne sont qu'accessoires; il faut, avant tout, chercher à exciter les principales sécrétions naturelles. C'est dans ce but qu'on administre les purgatifs et les diurétiques; les sudorifiques sont encore d'un très-bon usage, mais ils sont avantageusement remplacés par les bains de vapeur et l'hydrothérapie. Graves, Grève et la plupart des médecins ont employé avec succès l'opium à la dose de 0gr,20 à 0gr,40 dans les vingt-quatre heures.

— *Ptyalisme mercuriel* ou *salivation mercurielle*. Cette espèce particulière de *ptyalisme*, qui résulte de l'absorption d'une dose de mercure très-variable, débute par le gonflement, la rougeur et la douleur des gencives. Les malades éprouvent la sensation d'une saveur métallique désagréable; leur haleine acquiert une fétidité particulière. Les gencives s'ulcèrent et se détachent des dents; celles-ci, couvertes d'un enduit sale, limoneux, deviennent vacillantes. Toute la muqueuse buccale est envahie par l'inflammation; une salivation très-abondante s'établit et constitue presque à elle seule un caractère pathognomonique. La langue participe du gonflement du tissu sous-muqueux et acquiert quelquefois un volume très-considérable. La tuméfaction s'étend aux glandes parotides sous-maxillaires et aux ganglions. Enfin, dans les cas déjà graves, des ulcérations plus ou moins larges, arrondies, couvertes d'une pellicule blanchâtre ou grisâtre, se montrent sur les différents points de la bouche. Il est heureusement fort rare que la gangrène s'empare des points enflammés; dans ce cas, les os eux-mêmes se dénudent et se nécrosent; le pronostic est alors fort grave, mais le plus souvent la maladie marche vers la guérison en quatre ou six jours lorsqu'elle est bénigne, en deux ou trois semaines si elle est grave. Le diagnostic n'est jamais difficile. L'existence d'un traitement mercuriel aidera déjà à distinguer le *ptyalisme* de la stomatite couenneuse; dans celle-ci, d'ailleurs, les plaques pseudo-membraneuses sont larges, épaisses, adhérentes et se détachent par lambeaux; dans le *ptyalisme*, il y a une simple exsudation blanchâtre, s'échappant en grumeaux dans la salive. Il serait plus facile de confondre les ulcérations mercurielles avec celles qui sont syphilitiques; mais les premières occupent surtout la face interne des joues et des gencives; les secondes siégent de préférence sur le pharynx et les amygdales ou à la face supérieure de la langue; celles-ci sont arrondies, à fond grisâtre, à bords taillés à pic, tandis que les ulcérations mercurielles sont superficielles, irrégulières et couvertes de concrétions membraneuses. Ce *ptyalisme* se développe plus ou moins facilement, suivant la prédisposition individuelle, d'une part, et, d'autre part, suivant l'espèce de préparation mercurielle. C'est ainsi que, sans contredit, rien ne la détermine aussi promptement et aussi sûrement que le calomel; après lui vient l'onguent mercuriel en frictions, le mercure métallique en vapeur chez les ouvriers qui travaillent ce métal, etc. Une température froide et humide favorise le développement du *ptyalisme*. Dès les premiers indices de salivation, il faut suspendre l'emploi des mercuriaux, établir une forte révulsion sur le tube digestif, avoir recours à des moyens locaux, tels que gargarismes, émollients dès le début, astringents plus tard; cautériser, à toutes les périodes de la maladie, avec l'acide chlorhydrique; ce dernier moyen est d'une efficacité remarquable; l'acide sulfurique, l'acide nitrique, l'or, le soufre, l'iode, etc., qu'on a employés dans la pensée de neutraliser le mercure, n'ont pas eu les résultats heureux de l'acide chlorhydrique.

PTYAS s. m. (pti-ass — du gr. *ptuas*, aspic). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

PTYCHANTHE s. m. (pti-kan-te — du gr. *ptux*, pli; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'hépatiques, de la tribu des jongermanniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PTYCHOCÈRE s. m. (pti-ko-sè-re — du gr. *ptux*, pli; *keras*, corne). Entom. Genre de mollusques céphalopodes, formé aux dépens des hamites, et comprenant deux espèces fossiles des terrains néocomiens des Alpes.

PTYCHODE s. m. (pti-ko-de — du gr. *ptuchôdês*, qui a des plis). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux ou placoïdes, de la famille des cestracions, comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains crétacés.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Amérique du Nord et les Antilles.

PTYCHODÉE s. f. (pti-ko-dé — du gr. *ptuchôdês*, qui a des plis). Bot. Syn. de SIPANÉE.

PTYCHODÈRE s. m. (pti-ko-dè-re — du gr. *ptux*, pli; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PTYCHOLÉPIS s. m. (pti-ko-lé-piss — du gr. *ptux*, pli; *lepis*, écaille). Ichthyol. Genre de poissons ganoïdes, de la famille des sauroïdes, dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans le lias.

PTYCHOLOME s. f. (pti-ko-lo-me — du gr. *ptux*, pli; *lôma*, frange). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, comprenant sept espèces qui habitent l'Europe.

PTYCHOMYE s. f. (pti-ko-mî—du gr. *ptux*, pli, et de *mye*, genre de coquilles). Moll. Genre de coquilles fossiles, réuni par plusieurs auteurs aux crassatelles.

PTYCHOPHORE s. m. (pti-ko-fo-re — du gr. *ptux*, pli; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles, comprenant cinq ou six espèces qui habitent surtout le sud de l'Afrique.

PTYCHOPLEURE adj. (pti-ko-pleu-re — du gr. *ptux*, pli; *pleura*, flanc). Zool. Qui a des plis sur les flancs.

— s. m. pl. Erpét. Syn. de CHALCIDIENS.

PTYCHOPTÈRE s. m. (pti-ko-ptè-re — du gr. *ptux*, pli, *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

— s. f. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tipulaires, tribu des terricoles, comprenant cinq espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PTYCHOPTÉRYX s. m. (pti-ko-pté-riks — du gr. *ptux*, pli; *pterux*, aile). Entom. Syn. de TRICHOPTÉRYX.

PTYCHORHAMPHE s. m. (pti-ko-ran-fe — du gr. *ptux*, pli; *rhamphos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens du genre uria.

PTYCHOSPERME s. m. (pti-ko-spèr-me — du gr. *ptux*, pli; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers.

PTYCHOSTOME s. m. (pti-ko-sto-me — du gr. *ptux*, pli; *stoma*, bouche). Bot. Genre de mousses.

PTYCHOTIS s. m. (pti-ko-tiss — du gr. *ptux*, pli). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, dont l'espèce type croît en France.

PTYCHOZOON s. m. (pti-ko-zo-on — du gr. *ptux*, pli; *zôon*, animal). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des geckos.

PTYÈLE s. m. (pti-è-le — du gr. *ptuelon*, salive). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des cercopides, formé aux dépens des cercopes et des aprophores, et dont l'espèce type vit à Madagascar.

PTYGMATURE adj. (pti-gma-tu-re — du gr. *ptugma*, pli; *oura*, queue). Bot. Dont les pédoncules sont plissés.

PTYGURE s. m. (pti-gu-re — du gr. *ptux*, pli; *oura*, queue). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, de la famille des ichthydines ou des mélicertiens, suivant les divers auteurs, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent dans les eaux douces marécageuses.

PTYNX s. m. (ptainks — du gr. *ptux*, espèce d'oiseau de nuit). Ornith. Syn. de SURNIE ou SYRNIE, genre d'oiseaux.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des fourmilions, formé aux dépens des ascalaphes, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

PTYOCÈRE s. m. (pti-o-sè-re — du gr. *ptuon*, van; *keras*, corne). Entom. Syn. de RHIPICÈRE et de SANDALE, genre d'insectes.

PTYODACTYLE s. m. (pti-o-da-kti-le — du gr. *ptuon*, van; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PTYRIASIS s. m. (pti-ri-a-ziss). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des corvines ou pies-grièches, et comprenant plusieurs espèces qui habitent les îles de l'Asie.

PTYSMAGOGUE adj. (pti-sma-go-ghe — du gr. *ptusma*, crachat; *agô*, je chasse). Méd. Qui facilite l'expectoration des crachats.

PU s. m. (pu). Métrol. Mesure itinéraire chinoise, équivalant à 5 kilom. 77.

PUAMMENT adv. (pu-a-man — rad. *puant*). Avec puanteur : *Opération faite salement et* PUAMMENT. ‖ Peu usité.

— Fig. D'une manière puante, basse, honteuse : *Flatter* PUAMMENT. *Mentir* PUAMMENT.

PUANT, ANTE adj. (pu-an, an-te — rad. *puer*). Qui pue, qui répand une mauvaise odeur : *Le chlore, cette matière* PUANTE, *est la ressource d'un de nos arts les plus importants.* (Chaptal.)

Une *puante* humeur lui coulait des narines.
BOILEAU.

Je vous parais peut-être dégoûtante,
Un peu ridée, et même un peu *puante*.
VOLTAIRE.

— Fig. Bas, honteux, impudent : *Des mœurs* PUANTES. *Un* PUANT *mensonge.* ‖ Dont la conduite est vile, basse, honteuse : *Je crois ce* PUANT *marquis bien en colère que je vive encore et que j'aie douté de son existence.* (Volt.)

— Chasse. *Bêtes puantes*, Bêtes qui, comme les fouines, les renards, les blaireaux, les furets, etc., exhalent une mauvaise odeur.

— Chim. *Gaz puant*, Ancien nom de l'hydrogène sulfuré.

— Substantiv. Personne d'une conduite vile, honteuse : *C'est un* PUANT, *une* PUANTE.

— s. m. Mamm. Un des noms de la mofette.

— Ornith. Nom vulgaire de la huppe et du martin-pêcheur.

PUANTEUR s. f. (pu-an-teur — rad. *puant*). Odeur désagréable, infecte : *La* PUANTEUR *des cadavres.* ‖ On disait autrefois PUANTISE.

— **Syn. Puanteur, fétidité, infection.** V. FÉTIDITÉ.

PUBÈRE adj. (pu-bè-re — latin *puber*; de *pubis*, provenu lui-même de *pubes*, poil follet. Delâtre croit que *pubes* est pour *pusbes* et se rattache à la racine sanscrite *puch*, croître, pousser, d'où *puchti*, augmentation, abondance). Qui a atteint l'âge de puberté : *Dans toutes les parties méridionales de l'Europe, la plupart des filles sont* PUBÈRES *à douze ans, et les garçons à quatorze.* (Buff.)

— Jurispr. Qui est arrivé à l'âge où la loi permet de se marier : *Suivant la loi romaine, un garçon était* PUBÈRE *à quatorze ans, et une fille à douze.* (Acad.)

— Substantiv. Personne qui a atteint l'âge de puberté : *Une expression mâle et sérieuse se répand dans les traits du* PUBÈRE.

PUBERTÉ s. f. (pu-bèr-té — lat. *pubertas*, de *puber*, pubère). Epoque de la vie où l'on est propre à l'acte de la génération : *Signes*

de la PUBERTÉ. *Age de la* PUBERTÉ. *Les femmes arrivent plus tôt que les hommes à l'âge de* PUBERTÉ. (Acad.) *La voix change dans les hommes à l'âge de* PUBERTÉ. (Buff.) *La* PUBERTÉ *n'est qu'un phénomène de l'adolescence.* (Flourens.)

> . . . L'Italie,
> Messaline en haillons, sous les baisers pâlie,
> Que tout père à son fils paye à sa *puberté!*
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Epoque de complet développement ou d'aptitude à produire : *L'amour a, comme la vie, une* PUBERTÉ *pendant laquelle il se suffit à lui-même.* (Balz.) *L'esprit a sa* PUBERTÉ *comme le corps.* (Lamart.)

— Jurispr. *Age de puberté*, Age auquel la loi permet le mariage : *Suivant nos lois, l'âge de* PUBERTÉ *est de dix-huit ans pour les garçons, et de quinze ans pour les filles.* (Acad.)

— **Encycl.** Physiol. On dit généralement que la *puberté* est l'état des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Cette définition, acceptée par la législation française, ne peut l'être par la science; car physiologiquement on peut être pubère sans être nubile. La *puberté*, dans le sens absolu du mot, consiste dans l'apparition de la faculté procréatrice, c'est-à-dire, chez les filles, dans la maturation et dans la chute du premier ovule; chez les garçons, dans la première apparition des spermatozoïdes dans la liqueur séminale. Mais, outre que cet âge peut varier selon que l'on prend les individus dans le Nord ou dans le Midi, il peut parfaitement arriver, et c'est même très-fréquent, qu'une femme étant déjà pubère présente un développement insuffisant du vagin, de l'utérus, du bassin, des cavités abdominale et thoracique, des mamelles, etc. Si, au lieu d'un accroissement régulier, ces organes en subissent un trop rapide sous l'influence d'une fécondité ordinairement possible dès la *puberté*, ils deviennent le plus souvent malades tout de suite ou peu après. Mais surtout l'enfant, développé dans des organes encore imparfaits, reste le plus souvent débile et meurt dans un âge peu avancé. L'accroissement des organes convenable à la reproduction d'enfants bien constitués n'est complet chez l'homme qu'à l'âge de vingt-quatre à vingt-six ans, dans les contrées plus au nord que le centre de la France, et d'un à trois ans plus tôt dans le midi; chez la femme, il n'est complet que de dix-huit à vingt-deux ans, le plus ordinairement à vingt (Littré et Robin). Les anciens peuples, et les Romains entre autres, pratiquaient certaines cérémonies à l'époque de la *puberté.* Ils faisaient des sacrifices à Neptune, à Apollon et à Vénus, à laquelle les jeunes filles offraient leurs poupées. Aujourd'hui encore, chez les Hottentots, il se pratique une cérémonie aussi bizarre que honteuse. Selon Kolbe, ce peuple sauvage confie la jeunesse jusqu'à l'âge de dix-huit ans à la garde des mères. A cette époque, on reçoit les garçons au rang des hommes, avec lesquels ils n'avaient encore pu avoir le moindre rapport. Tous les hommes s'assemblent et s'accroupissent ensemble. Le nouveau candidat arrive nu, frotté d'huile et de suie, avec un seul testicule, ayant été privé de l'autre vers l'âge de neuf ou dix ans. Le plus vieux de l'assemblée se lève, harangue le jeune homme, en lui recommandant de quitter pour toujours la compagnie des femmes et les jeux de l'enfance; puis, l'arrosant d'urine, il l'autorise à maltraiter et à battre même sa mère sans scandale.

L'époque de la *puberté* est marquée, chez l'homme comme chez la femme, par l'apparition de phénomènes généraux et locaux. Les phénomènes généraux se rapportent à toute l'économie. Le système osseux s'accroît rapidement en force et en volume, en même temps que le phosphate calcaire devient plus abondant. Les muscles deviennent plus fermes et plus saillants, et chaque individu exhale une odeur particulière propre à exciter le sexe différent. Le sang artériel, devenu plus coloré, plus chaud, plus irritant, porte un surcroît de vie si considérable dans tous les organes, qu'on voit des jeunes gens gagner quatre, cinq, six et sept pouces de hauteur dans un an, sans que leur santé en éprouve d'altération notable. Les jeunes filles croissent aussi plus ou moins rapidement, mais conservent en général une stature inférieure à celle de l'homme (Polinière). Le système nerveux et le cerveau en particulier deviennent le siége de modifications importantes. Le pubère n'est point sujet aux mouvements continuels et aux convulsions de l'enfance; ses idées se fixent, ainsi que ses volontés et ses désirs; ses amusements ne sont plus les mêmes; ses dispositions et ses penchants prennent une direction différente; son intelligence se développe rapidement, son imagination devient plus vive, sa mémoire plus étendue. Le cervelet acquiert un volume considérable, ce qui a fait admettre par Gall un rapport intime entre cet organe et les parties sexuelles; mais le cerveau ne participe pas moins que le cervelet à l'action des organes génitaux; ceux-ci sont excités par la seule influence de l'imagination et ils agissent à leur tour sur le cerveau, puisqu'ils déterminent des affections en rapport avec leurs fonctions. Le système pileux se développe et prend une teinte plus foncée; la face change d'expression par le développement des parties qui la composent. Le larynx éprouve des changements remarquables, beaucoup plus prononcés chez l'homme que chez la femme. La voix mue, c'est-à-dire qu'elle donne des tons faux, désagréables, qui cependant, au bout de quelque temps, se transforment en un son plein, égal, retentissant et, en général, d'autant plus fort que les organes génitaux ont plus de volume et de vigueur. Tous ces changements sont dus à une augmentation de l'ouverture de la glotte. Celle-ci se développe dans la proportion de cinq à dix chez le jeune homme et de cinq à sept seulement chez la jeune fille (Richerand). Le cou prend un développement tel que les anciens prétendaient reconnaître la défloration d'une vierge à l'examen de cette partie. Cette prétention ne saurait être justifiée; et, s'il est vrai que les personnes voluptueuses aient ordinairement le cou gros, c'est plutôt par suite de l'abus des plaisirs vénériens que dès le commencement de la *puberté* qu'elles présentent ce caractère.

— *Phénomènes propres à l'homme.* A l'époque de la *puberté*, le jeune homme offre une teinte plus foncée de la peau, sur laquelle apparaissent des poils en plus ou moins grand nombre. Le menton se couvre d'un duvet cotonneux, auquel succède bientôt la barbe, qui fait perdre au visage l'air enfantin qui avait jusque-là confondu les deux sexes. Le pubis et le scrotum se couvrent de poils; le thorax se développe, s'élargit; les muscles deviennent saillants et revêtent la forme qui caractérise le mâle. Les mamelons se gonflent, sont douloureux et souvent donnent une humeur séreuse, blanchâtre, analogue à du lait. La peau de la verge et du scrotum devient plus brune; les bourses s'agrandissent et se contractent sous la moindre influence; les testicules, éloignés des anneaux par l'allongement des cordons spermatiques, acquièrent un volume presque double de celui qu'ils avaient auparavant; les épididymes se gonflent et acquièrent, comme les testicules, une extrême sensibilité; la verge grossit et s'allonge; par suite des érections fréquentes, le prépuce se raccourcit et découvre toute la surface du gland. Viennent ensuite les songes érotiques suivis d'éjaculations nocturnes. Les premières émissions du sperme sont aqueuses, peu abondantes; mais bientôt elles deviennent considérables, exhalant une odeur forte et sont d'une consistance d'autant plus grande qu'elles sont plus rares. « Lorsqu'un garçon vigoureux touche à la révolution de la *puberté* et qu'il favorise son développement par des exercices de corps modérés, il est ordinairement exempt du malaise général et des engourdissements qu'éprouvent les individus plus faibles ou qui vivent dans l'inaction; il n'est souvent averti du changement qui s'opère en lui que par des jouissances jusqu'alors inconnues, qui le réveillent en sursaut et le jettent dans une sorte d'inquiétude, non sans quelque charme, auquel il s'abandonne involontairement; encore remplie du souvenir de nouvelles sensations, son imagination s'éveille et aime à se perdre dans mille pensées confuses dont le vague indéfinissable est une des jouissances de cet âge des illusions; c'est alors que la vie se présente avec tous ses enchantements, avec un prestige qui n'est, hélas! que de trop courte durée! Une tristesse, qui n'a rien de sombre, remplace la gaieté de l'enfance; une douce langueur se répand dans les traits du pubère; il recherche la solitude, se complaît dans une rêverie silencieuse et ouvre son cœur à tous les sentiments généreux; il ne le sent battre qu'au récit d'actions bonnes et bienfaisantes; il ignore encore qu'il est des hommes durs, inaccessibles à toutes les affections douces, qui regardent avec un cruel mépris les pleurs de l'innocence et les efforts souvent impuissants de la vertu. La surabondance de vie qui circule dans les artères du pubère, qui échauffe son cerveau et porte la vigueur dans ses membres, cherche à se répandre au dehors. Il quitte ses paisibles occupations ou s'arrache à sa languissante oisiveté; cédant à la vivacité d'une imagination impatiente de tout voir, de tout connaître; curieux d'approfondir des mystères cachés pour un jeune cœur dont l'enfance a été pure, il recherche avidement tout ce qui lui promet des connaissances sur ce qui l'entoure; il veut étendre ses découvertes et brûle d'entreprendre des voyages lointains; c'est en vain qu'on chercherait à l'effrayer en lui exposant les dangers auxquels il va s'exposer. Connaît-on des obstacles et des dangers alors qu'un courage bouillant, entretenu par le sentiment de forces toujours croissantes, nous entraîne? On semble ne pas les voir, ou plutôt on les voit, mais c'est pour courir au-devant, les affronter et les vaincre. Ces désirs inquiets de voir et d'apprendre, ce goût vif d'une vie active qui puisse occuper l'esprit par des scènes nouvelles et le corps par des exercices variés, viennent se confondre dans un sentiment puissant par lequel la nature l'appelle au grand œuvre de la reproduction; jusque-là il a vécu pour lui, il a joui d'une vie végétative; maintenant il va agrandir son existence, en entrant dans l'entière jouissance de ses droits et en créant son semblable; il se sent entraîné par une force inconnue, mais irrésistible, vers un sexe qu'il se représente sans cesse sous les couleurs les plus séduisantes; dès qu'il l'approche, une timidité insurmontable le saisit. Il est timide, dit Cabanis, parce que la nature des désirs qu'il ose former l'étonne lui-même et que la défiance de leur succès le déconcerte. Cet embarras du premier amour, cette timidité cédent enfin à l'impétuosité d'une passion que les obstacles exaltent. Le jeune homme aime; il aime avec toute la passion de son âme; et lorsque ce sentiment est uni à d'heureuses dispositions, il hâte leur développement et contribue à rehausser la dignité de l'homme en étendant les facultés morales qui font son plus noble apanage. » (Polinière, *Dict. des sciences méd.*)

— *Phénomènes propres à la femme.* La femme est avertie de l'apparition de la *puberté* par des douleurs lombaires, des lassitudes, des frissons et de la céphalalgie. Les yeux sont morts, cernés, les joues décolorées; l'appétit diminue ou se perd tout à fait; les viscères fonctionnent péniblement; les forces de l'esprit et du corps languissent; toute espèce d'exercice devient pénible. En même temps, les formes extérieures se modifient; le bassin s'élargit; les cuisses s'écartent l'une de l'autre, et, si l'on tirait deux lignes perpendiculaires tombant des deux épaules, les hanches sortiraient en dehors de cette ligne, tandis que le contraire a lieu chez l'homme. Les parois thoraciques s'élèvent et s'arrondissent; les glandes mammaires, devenues d'une extrême sensibilité, augmentent de volume et prennent ces formes voluptueuses, à l'attrait desquelles ajoutent encore la couleur vermeille et l'exquise sensibilité des mamelons. Alors, dit Roussel, le tissu cellulaire envoie de la poitrine des productions qui, après avoir arrondi le cou et lié les traits du visage, vont se perdre agréablement vers les épaules et se prolonger vers les bras pour leur donner les contours fins, déliés, moelleux, qui se continuent jusqu'aux extrémités des mains. Les mêmes changements s'opèrent sur les membres inférieurs pour constituer l'ensemble gracieux de la jeune fille. La peau conserve sa blancheur ou en acquiert une nouvelle; elle se couvre de poils au pubis et aux aisselles seulement; toute la force du système pileux se concentre du côté de la chevelure, qui se développe rapidement. Les yeux, remplis d'inquiétude et de mélancolie, brillent parfois d'un feu que la jeune fille a de la peine à dissimuler; sa voix, d'abord un peu discordante, ne tarde pas à devenir pleine et sonore. Enfin, l'ensemble de la physionomie exprime des passions bien différentes de celles de l'enfance. Pendant que cette métamorphose s'opère à l'extérieur, il se passe du côté des organes génitaux des phénomènes d'une importance non moins considérable. Les ovaires et l'utérus augmentent de volume; ce dernier organe devient le siége d'un flux sanguin qui se renouvelle tous les mois et constitue la menstruation. Cet écoulement arrive parfois brusquement pendant la nuit et l'on voit des jeunes filles, trempées de sang à leur réveil, se lever avec effroi pour demander à leur mère l'explication d'un fait qu'elles ignorent. D'autres fois, les règles ne s'établissent que péniblement et peu à peu, après de longues douleurs qui troublent toutes les fonctions de l'économie. Le sang menstruel est d'une pureté parfaite au moment où il est exhalé, et, si parfois il en est autrement, il faut l'attribuer au manque de propreté de certaines femmes et au mélange de ce sang avec d'autres liquides qui se trouvent dans le vagin. En aucun cas il ne possède ces propriétés malfaisantes qui ont fait croire à certains peuples que la présence d'une femme ayant ses règles faisait mourir les vers à soie, aigrir le lait, tourner le vin, etc. Les parties externes de la génération subissent également des modifications notables. C'est ainsi que le mont de Vénus s'arrondit et se couvre de poils, que les grandes et les petites lèvres deviennent plus saillantes et sont continuellement humectées d'un fluide séro-muqueux, dont la sécrétion augmente en présence des objets qui éveillent des pensées voluptueuses. Alors la turgescence de toutes ces parties, l'érection du clitoris se renouvellent avec une grande facilité et sont accompagnées d'un sentiment de plaisir que la pudeur irrite et rend plus vif encore. Aussitôt que la jeune fille a ressenti la secousse imprimée à tout son être, elle quitte les jeux simples de l'enfance, qui ne lui suffisent plus. Elle sent dans son cœur un vide qu'elle cherche vainement à remplir. Inquiète des désirs vagues et obscurs dont elle est tourmentée, elle croit retrouver dans la solitude le calme et la gaieté qu'elle a perdus; mais son imagination vive, mobile, ne fait qu'augmenter son trouble; elle languit dans une mélancolie profonde, dont les accès sont terminés par une abondante effusion de larmes qui la soulage. Les jeunes filles qui vivent dans un état continuel de distractions et d'occupations n'éprouvent souvent qu'une mélancolie douce et passagère qu'elles regrettent lorsque les passions turbulentes viennent à les agiter (Polinière). Tous les phénomènes qui se passent à l'époque de la *puberté* sont sous la dépendance des ovaires, et, si l'on venait à enlever ces organes comme on enlève les testicules chez l'homme, on n'observerait rien de ce qui caractérise cette période de la vie. V. EUNUQUE.

— *Epoque de la puberté.* L'époque de l'apparition de la *puberté* varie selon le sexe, le climat et les mœurs.

1° *Sexe.* La *puberté* apparaît, en général, chez l'homme, deux ou trois ans plus tard que chez la femme. Cette différence tient à diverses causes. L'homme est plus grand, plus fort, composé de parties plus compactes qui ont besoin d'un temps plus long pour acquérir leur entier développement. Hippocrate pensait que les femmes, en raison de la masse de leur corps, possédaient une plus grande quantité de sang, et c'est à cela qu'il attribuait leur accroissement plus prompt. Pour le plus grand nombre des physiologistes, l'excitabilité plus grande du système nerveux serait la pricipale cause de la précocité des femmes.

2° *Climat.* Le climat exerce une très-grande influence sur le développement de la *puberté*, autant chez l'homme que chez la femme. Une température chaude et sèche, en activant la circulation et excitant la sensibilité, développe rapidement les fonctions génitales. Ainsi, en Asie, en Afrique, dans l'Amérique du Sud, les hommes sont pubères de dix à douze ans et les femmes de huit à dix ans. Il est même très-commun dans certaines contrées de voir les jeunes femmes devenir mères à l'âge de douze à treize ans. Dans les pays d'Europe, et dans le Nord surtout, la *puberté* est beaucoup plus retardée. Dans les parties septentrionales de la Russie, de la Suède, du Danemark, cetté faculté n'apparaît que vers l'âge de quinze à dix-sept ans chez les garçons et de treize à quinze ans chez les filles. Dans les climats tempérés, comme en France par exemple, on trouve la moyenne des pays chauds et des pays froids, c'est-à-dire que les jeunes gens sont pubères à quatorze ans environ et les jeunes filles à douze ans. Il existe cependant une différence entre le nord et le midi de la France; cette différence est en faveur de ceux qui habitent le midi. Certains individus n'attendent pas l'âge ordinaire : on a vu, en France, de très-jeunes garçons présenter tous les caractères de la *puberté* et rechercher même le contact des femmes. L'intelligence dans ce cas se trouve parfois aussi développée que les autres facultés; mais, en général, ces êtres ainsi privilégiés de la nature n'atteignent pas un âge avancé.

3° *Mœurs.* Les habitants des campagnes exercent leurs forces et leur appareil locomoteur à des travaux rustiques qui ne leur donnent pas le loisir de se livrer aux rêves de l'imagination. Une nourriture peu abondante les soutient sans les exciter; un travail continuel calme les passions en fatiguant le corps. Les femmes, comme les hommes, travaillent et connaissent le repos, mais non l'oisiveté; aussi la *puberté* s'annonce-t-elle dans cette classe de la société vers l'âge de treize à quatorze ans chez la femme et de quinze à seize ans chez l'homme. Mais si l'on compare à ces mœurs rustiques celles des habitants des grandes villes, on trouve chez ces derniers un concours de circonstances toutes propres à augmenter la susceptibilité nerveuse. Inaction, usage et abus des boissons spiritueuses qui excitent les sens; mets épicés, fréquentation des spectacles, des soirées, des bals où l'amour se montre sous toutes les formes les plus séduisantes; veilles prolongées; lecture de romans, de poésies érotiques; contemplation de statues et de tableaux voluptueux; exemples de libertinage; fréquentation des sexes forcée dans certaines classes, etc.; toutes ces causes agissent puissamment sur le système nerveux et contribuent à développer rapidement la *puberté* chez des individus qui, s'ils avaient vécu à la campagne, n'auraient été pubères que quelques années plus tard. Les danseurs et les comédiens, à cause même de leur manière de vivre, sont plus précoces que les autres individus.

Lorsque la *puberté* s'opère suivant la loi de la nature, qu'elle n'est point troublée dans sa marche, elle dissipe souvent les maladies de l'enfance qui avaient résisté à tous les moyens thérapeutiques. C'est ainsi qu'on voit ordinairement disparaître l'épilepsie, surtout lorsqu'elle a été produite par une cause accidentelle. Les convulsions de l'enfance, l'incontinence d'urine, la scrofule, les dartres, la teigne, etc., guérissent presque toujours à l'apparition de la *puberté.* Mais si, d'un côté, cette fonction se montre bienfaisante en détruisant les maladies de l'enfance, elle devient, d'un autre côté, la source d'un nouvel ordre d'affections non moins graves. C'est à l'époque de la *puberté* qu'on voit le plus souvent apparaître les hémorragies du poumon, symptômes alarmants d'une phthisie déjà déclarée. Quelquefois, cependant, les hémoptysies ont lieu sans tuberculose chez les individus pléthoriques. La pleurésie, la pneumonie, le catarrhe pulmonaire, l'angine laryngée se montrent beaucoup plus souvent après qu'avant la *puberté.* Les viscères abdominaux sont moins sujets aux phlegmasies. L'hystérie, chez la femme, est une affection très-commune et qui ne se montre qu'après la *puberté.* Mais l'influence la plus fâcheuse qu'exercent les organes génitaux dans les deux sexes est le penchant à la masturbation (v. ce mot). Ce vice abrutissant est d'autant plus dangereux que les occasions de s'y livrer sont toujours présentes et que rien ne retient les jeunes gens qui en ont contracté l'habitude. « J'ai vu, dit Pinel, un jeune homme

attaqué d'une fièvre ataxique, entièrement épuisé, et dont la fureur de l'onanisme était portée si loin, que, le sixième jour de la maladie, il provoquait encore ses organes flétris, pendant que la mort était annoncée par les présages les plus sinistres. »

— *Hygiène*. Toute l'hygiène de la *puberté* consiste à favoriser l'accroissement du corps dans les deux sexes, à aider au développement des forces, à donner aux passions une sage direction et à empêcher d'accélérer imprudemment le moment où les pubères doivent obéir aux impulsions de l'amour. L'habitation de lieux sains et bien aérés, l'usage de vêtements appropriés à chaque saison doivent être recommandés aux pubères. Il faut surtout empêcher les jeunes filles d'obéir à cet instinct de coquetterie qui les porte à s'étrangler la taille avec les corsets. Cette compression, toujours mauvaise, peut devenir parfois très-dangereuse. Au moment des règles, elles doivent éviter les transitions brusques du froid au chaud; les robes trop décolletées et les manches trop courtes sont la cause de beaucoup de phthisies et de maladies de poitrine. Les bains de mer, d'eau courante sont d'un usage très-salutaire, mais il faut y apporter toutes les précautions convenables. Le lit des pubères ne doit pas être trop moelleux. « Un lit mollet, dit J.-J. Rousseau, où l'on s'ensevelit dans la plume, dans l'édredon, fond et dissout le corps, pour ainsi dire. Le meilleur lit est celui qui procure le meilleur sommeil, et il n'y a point de lit dur pour celui qui s'endort en se couchant. » L'accroissement rapide des pubères, la dépense des forces qu'entraînent leurs exercices exigent une alimentation substantielle et abondante. Pour eux, deux repas ne suffisent pas; il leur en faut au moins trois et plus souvent quatre. La promenade, la course, la natation, le jeu de paume, l'escrime, l'équitation, la danse, sont des exercices qu'on ne saurait trop recommander aux pubères.

— Art vétér. L'âge auquel les animaux sont aptes à se reproduire arrive plus tôt chez les femelles que chez les mâles, ainsi que cela a lieu dans l'espèce humaine; mais, dans l'espèce animale, cette faculté ne persiste pas d'une manière continue; elle se développe à certaines époques, d'une manière périodique, quoique, sous ce rapport, la domesticité ait apporté de nombreuses modifications aux habitudes naturelles. Le plus souvent, elle n'entre en exercice qu'une fois par année. Cependant, la périodicité du rut est beaucoup moins marquée dans les mâles que dans les femelles, et en particulier dans le cheval et le taureau; presque en tout temps ils sont prêts à saillir leurs femelles, lorsqu'elles sont disposées à recevoir leurs approches, bien qu'ils n'y mettent pas toujours la même ardeur. Ainsi, cette périodicité, en quelque sorte assoupie, se développerait sous l'influence de la chaleur de la femelle.

Cette *puberté* temporaire tient sans doute à plusieurs influences. Dans nos contrées, c'est au retour des saisons chaudes qu'elle s'établit, lorsque les animaux reçoivent une nourriture abondante et nutritive; aussi l'homme peut-il activer ou retarder l'époque de la chaleur des femelles. L'homme lui-même ressent l'influence de ces circonstances; mais elle est modifiée chez lui par une nourriture toujours égale, par les soins qu'il prend de se soustraire au froid, par les excitations vénériennes de tout genre dont il est entouré. Elle l'est également chez les animaux domestiques, comme le chien, le chat, le lapin, dont le rut se répète plusieurs fois par année.

En général, les animaux arrivent d'autant plus vite à la *puberté* que leur gestation est plus courte et leur vie plus brève. La souris, le cochon d'Inde, le lapin, l'écureuil, qui portent de vingt à trente jours, acquièrent plus tôt la faculté de se reproduire que le porc, le sanglier, la brebis, la chèvre, le chevreuil, le lama, dont la gestation est de quatre à six mois; ceux-ci se reproduisent plus tôt que le daim, le cerf, la vache, qui ont une gestation de huit à neuf mois; enfin ces derniers arrivent plus tôt à la *puberté* que les solipèdes, qui portent onze mois; la girafe, le chameau, qui portent un an; le rhinocéros, qui porte seize mois, et l'éléphant deux ans.

Chez le cheval et le bœuf, la *puberté* commence à deux ans et demi ou trois ans; chez le bélier et le bouc, à dix-huit mois; chez le porc, à dix mois; chez le chien, à neuf ou dix mois; chez le chat, de neuf mois à un an; enfin chez le lapin, à six mois. En général, l'aptitude à la reproduction se montre avant l'époque à laquelle les animaux arrivent à l'âge adulte ou au terme de leur accroissement, comme si l'activité propre de l'individu devait s'essayer à la procréation avant même d'avoir achevé son développement complet.

Au moment de la *puberté*, l'organisme éprouve chez les animaux, dans les deux sexes, des modifications remarquables, qui varient à l'infini suivant les espèces. C'est à cette époque que se montrent les différences physiques, intellectuelles et instinctives qui, dans la généralité des animaux supérieurs, se manifestent entre le mâle et la femelle. « Pendant la première jeunesse, dit M. Colin, les deux sexes, à peu près semblables par leur conformation, présentent sensiblement un caractère, des mœurs, des instincts et des habitudes uniformes. A mesure que se développe la faculté reproductrice, chaque sexe se modifie dans le sens du rôle qu'il est appelé à remplir. Le mâle, qui doit subjuguer ses rivaux par la force, se rendre souvent maître de la femelle par la violence et devenir en quelque sorte le chef ou le dominateur de l'espèce, prend des formes plus rudes, une taille généralement avantageuse; il devient plus fort, plus courageux; sa voix prend une gravité qu'elle n'avait pas auparavant. La femelle, au contraire, destinée aux paisibles soins de l'éducation des petits, conserve des mœurs plus douces; elle ne prend pas les ornements qui semblent réservés pour marquer extérieurement la prééminence et la souveraineté du mâle; la physionomie, l'expression générale de tout son être ont un cachet caractéristique. Parmi ces changements, les plus remarquables tiennent à la conformation et à la taille des animaux, à l'état des organes sexuels, aux instincts et à diverses particularités, selon les espèces. » Relativement à la conformation, le mâle prend des proportions plus grandes : chez le cheval, l'encolure devient plus forte et plus épaisse, la crinière plus fournie, le larynx plus large; dans l'espèce du bœuf, le taureau a l'encolure plus massive, la tête plus lourde, les cornes plus développées; chez les cerfs, la tête du mâle porte un bois dont la femelle est privée; l'éléphant mâle porte des défenses plus longues que l'éléphant femelle; l'encolure du lion s'orne d'une crinière épaisse, que ne porte pas la femelle. Chez les oiseaux, l'époque de la *puberté* se marque par des modifications dans le plumage : le coq prend une crête, des ergots et une queue à longues plumes; le plumage de la plupart des oiseaux offre, chez le mâle, soit des nuances particulières, soit des marques qui le distinguent de celui de la femelle. Parmi les poissons, les reptiles et les invertébrés, il y a des différences de taille, de conformation. Chez les insectes, beaucoup de mâles sont plus petits que les femelles.

Quant aux organes sexuels, ils éprouvent au moment de la *puberté* des modifications remarquables : chez le mâle, les testicules augmentent de volume, le sperme est sécrété abondamment et contient des animalcules; chez les femelles, les mamelles se développent, les ovaires se gonflent et des vésicules de Graaf y apparaissent. Enfin, une foule de modifications surgissent dans le caractère, les instincts, les mœurs et les habitudes des animaux, et les traits de ressemblance qui existaient, avant l'époque de la *puberté*, entre les mâles et les femelles s'effacent plus ou moins.

Mais lorsque les animaux sont privés des organes de la reproduction, ils n'éprouvent plus, à l'époque de la fécondité, les changements qu'amène avec elle la *puberté*. Privés jeunes de leurs testicules, le cheval et le bœuf tendent à se rapprocher, par leurs formes et même par leurs attributs, des femelles de leur espèce. Leur tête est moins volumineuse, leur encolure plus droite, plus mince, et leur corps demeure plus svelte dans ses proportions générales; la peau paraît plus mince, la crinière moins touffue, le système musculaire moins développé et la voix moins grave que celle du mâle entier. L'animal, n'étant plus dominé par les instincts de la reproduction, devient plus doux, plus facile à instruire et à gouverner. Mais si les animaux ne sont privés des organes de la reproduction que vers l'âge adulte, les instincts génésiques seuls disparaissent en eux; l'animal, ayant alors pris son développement à peu près complet, conserve la plupart de ses caractères; les proportions du corps, le volume des masses musculaires, l'ampleur de la poitrine ne peuvent plus se modifier d'une manière sensible. « La castration, dit M. Colin, produit, du reste, des effets variables, suivant les animaux. Sous son influence, les cornes des ruminants deviennent plus saillantes, plus effilées; les bois de plusieurs ne tombent plus ou, s'ils étaient tombés lors de la mutilation, ne se renouvellent point. Le coq ne prend plus d'ergots robustes; sa crête n'arrive pas à son développement ordinaire; sa queue, son plumage ne prennent pas leur aspect habituel; sa voix ne vibre plus comme celle du maître de la basse-cour; sans courage, sans énergie, il essuie des mauvais traitements du mâle qui jouit de la plénitude de ses facultés. »

Parvenus à l'âge de la fécondité, les animaux éprouvent périodiquement, et même quelquefois d'une manière continue, une excitation de l'appareil génital, qui fait rapprocher instinctivement le mâle de la femelle et qui coïncide avec le travail de l'ovulation. C'est cet état que l'on appelle le *rut* chez les animaux sauvages, et les *chaleurs* dans les espèces soumises à la domesticité. V. RUT et CHALEUR.

PUBESCENCE s. f. (pu-bèss-san-se — rad. *pubescent*). Hist. nat. État d'une surface pubescente, couverte de poils fins et courts : PUBESCENCE *de la peau*. PUBESCENCE *des tiges, des feuilles*.

PUBESCENT, ENTE adj. (pu-bèss-san, ante — lat. *pubescens*; de *pubes*, qui commence à se couvrir de poil). Hist. nat. Qui est garni de poils fins et courts : *Tige* PUBESCENTE. *Feuilles* PUBESCENTES. *Peau* PUBESCENTE.

PUBICORNE adj. (pu-bi-kor-ne — du lat. *pubes*, duvet, et de *corne*). Zool. Dont les cornes sont velues.

PUBIEN, IENNE adj. (pu-bi-ain, i-è-ne — rad. *pubis*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au pubis : *Articulation, région* PUBIENNE. *Symphyse* PUBIENNE.

PUBIFLORE adj. (pu-bi-flo-re — du lat. *pubes*, duvet; *flos*, fleur). Bot. Qui a ses fleurs couvertes d'un léger duvet.

PUBIGÈRE adj. (pu-bi-jè-re — du lat. *pubes*, duvet; *gero*, je porte). Bot. Qui est garni de duvet.

PUBIO-COCCYGIEN, IENNE adj. (pu-bi-o-ko-ksi-ji-ain, i-è-ne — de *pubien*, et de *coccygien*). Anat. Se dit d'un muscle qui va du pubis au coccyx.

— s. m. Muscle pubio-coccygien.

PUBIO-FÉMORAL, ALE adj. (pu-bi-o-fé-mo-ral, a-le — de *pubien*, et de *fémoral*). Anat. Se dit d'un muscle qui va du pubis au fémur.

— s. m. Muscle pubio-fémoral.

PUBIO-OMBILICAL, ALE adj. (pu-bi-o-on-bi-li-kal, a-le — de *pubien*, et de *ombilical*). Anat. Se dit d'un muscle qui va du pubis à l'ombilic.

— s. m. Muscle pubio-ombilical.

PUBIO-PROSTATIQUE adj. (pu-bi-o-pro-sta-ti-ke — de *pubien*, et de *prostatique*). Anat. Qui s'étend du pubis à la prostate.

PUBIO-STERNAL, ALE adj. (pu-bi-o-stèr-nal, a-le — de *pubien*, et de *sternal*). Se dit d'un muscle qui va du pubis au sternum.

— s. m. Muscle pubio-sternal.

PUBIS s. m. (pu-biss — mot lat. dérivé de *pubes*, poil follet, duvet). Anat. Eminence triangulaire située à l'extrémité du bas-ventre, et qui se couvre de poil à l'époque de la puberté. ‖ Partie antérieure de l'os coxal.

— adj. *Os pubis*, Partie antérieure et inférieure de l'os coxal.

— **Encycl.** Les anatomistes donnent le nom de *pubis* à la partie antérieure de chacun des os coxaux, et l'articulation de ces deux os à la partie antérieure et inférieure de l'abdomen forme la *symphyse pubienne*. L'os coxal, composé d'une seule pièce chez l'adulte, présente, dans le bas âge, trois parties distinctes qui se soudent ensemble plus tard. Chacune de ces parties a été décrite sous un nom différent et la partie antérieure a été désignée sous le nom de *pubis*. Cet os se divise lui-même en deux branches, l'une supérieure ou sus-pubienne, et l'autre inférieure ou sous-pubienne. La branche supérieure est considérée comme le corps de l'os; elle est de forme triangulaire, épaisse, et, conjointement avec la branche inférieure et l'ischion, elle circonscrit une ouverture ovalaire ou triangulaire, désignée sous le nom de *trou sous-pubien*. Le bord supérieur de cet os est presque horizontal. De l'extrémité antérieure de cette branche part une production osseuse, de 0m,03 de longueur environ, qui descend obliquement en bas et en arrière : c'est la branche descendante du *pubis* allant rejoindre l'ischion. Cette partie de l'os est de forme prismatique, plus épaisse en haut qu'en bas; elle forme avec celle du côté opposé l'arcade du *pubis*, limitant l'ouverture du vagin. Cette arcade représente un triangle isocèle dont le sommet, dirigé en haut, se termine à la symphyse. La base du triangle présente une largeur de 3 pouces et demi environ; la hauteur moyenne est de 2 pouces. L'accouchement est d'autant plus facile que ce triangle présente de plus grandes dimensions. La symphyse pubienne renferme un fibro-cartilage qui se ramollit et augmente d'épaisseur pendant la grossesse. Quelquefois cette articulation est assez lâche pour permettre la mobilité des os, ce qui rend la marche pénible et difficile. Pendant l'accouchement, cette mobilité existe avec un tel relâchement de l'articulation, que les deux os peuvent être écartés de quelques lignes l'un de l'autre. Après la parturition, la symphyse reprend sa solidité normale. L'épaisseur du *pubis* se compose, de dehors en dedans : de la peau; d'une couche de tissu cellulo-adipeux plus ou moins épaisse, selon les individus, et au milieu de laquelle se distribuent les vaisseaux et les nerfs se rendant à cette région; viennent ensuite plusieurs fibres aponévrotiques des muscles de l'abdomen; le cordon testiculaire, chez l'homme, et le ligament rond chez la femme; enfin, les os du *pubis* et la symphyse.

— *Pathologie*. Le seul état pathologique de cette région qui offre quelque intérêt est la hernie sous-pubienne, c'est-à-dire l'issue de l'intestin à travers le trou sous-pubien. Cette hernie, beaucoup plus commune chez la femme que chez l'homme, reconnaît les mêmes causes que les autres hernies, c'est-à-dire les efforts violents, les chutes, etc. Elle existe tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés à la fois; mais elle se trouve située profondément et son existence n'est pas toujours facile à constater. Elle se présente sous forme d'une tumeur peu développée, siégeant à la partie supérieure et interne de la cuisse, disparaissant par la pression et reparaissant par les efforts de toux. Les malades ne se plaignent point et ne remarquent rien de particulier à la cuisse. Il n'en serait pas de même si la hernie venait à s'étrangler; car on observerait alors tous les symptômes de l'étranglement et la mort en serait la conséquence. Le traitement de cette hernie consiste dans la réduction et le maintien de la tumeur à l'aide d'un bandage. Dans les cas d'étranglement, il faudrait opérer le débridement ou la dilatation du collet du sac, lorsqu'il y aurait possibilité de le faire.

PUBITSKA (François), historien bohémien, né à Kommothau en 1722, mort à Prague en 1807. Il professa l'éloquence, la grammaire, la philosophie dans divers colléges de jésuites, et, après la suppression de cet ordre, dont il faisait partie, il devint professeur à l'université de Prague et historiographe de la couronne de Bohême. Ses principaux ouvrages sont : *Series chronologica rerum Slavo-Bohemicarum ab Slavorum in Bohemiam adventu ad nostra tempora* (Prague, 1768, in-4°); *Histoire chronologique de Bohême* (Prague, 1770-1784, 6 vol. in-4°); *De antiquissimis sedibus Slavorum* (Leipzig, 1771, in-4°); *De Venedis, Vinidis itemque de Enetis* (Olmutz, 1772, in-4°).

PUBLIC, IQUE adj. (pu-blik, i-ke — latin *publicus*, pour *populicus*, de *populus*, peuple). Qui appartient à l'universalité des citoyens, qui concerne tout le peuple : *Intérêt* PUBLIC. *Utilité* PUBLIQUE. *Effets, fonds* PUBLICS. *Avantage* PUBLIC. *Bien* PUBLIC. *Opinion* PUBLIQUE. *Estime* PUBLIQUE. *Voix* PUBLIQUE. *Bonheur* PUBLIC. *Misère* PUBLIQUE. *Douleur* PUBLIQUE. *La réputation est souvent une erreur* PUBLIQUE. (Mass.) *L'opinion* PUBLIQUE *renverse, subjugue toute espèce de despotisme*. (Duclos.) *Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires* PUBLIQUES. (J.-J. Rouss.) *Le salut* PUBLIC *et la nécessité sont les deux premières lois de l'Etat*. (Ferrand.) *L'esprit* PUBLIC *s'épure comme le vin, en jetant son écume*. (Marmier.) *Les raisonnements ne peuvent rien contre les impressions de la conscience* PUBLIQUE. (Guizot.)

Ah! pour le bien *public* il n'est rien qu'on ne quitte.
BOURSAULT.

Ni liberté ni lois sans probité *publique*.
C. DELAVIGNE.

Qu'en un danger *public* un homme se dévoue,
On patra sa vertu par un lâche abandon.
VIENNET.

— Qui concerne le gouvernement général du pays : *Fonctions* PUBLIQUES. *Administration* PUBLIQUE. *Affaires* PUBLIQUES.

— Qui exerce des fonctions dans le gouvernement du pays : *Personnes* PUBLIQUES. *Homme* PUBLIC. *L'homme* PUBLIC *n'est pas vertueux s'il n'a que les vertus de l'homme privé*. (Mass.) *Il y a des hommes* PUBLICS *pour lesquels le mépris est une espèce d'aimant qui les attache à leurs places*. (Chateaub.) *Les conditions sociales nécessaires pour former un homme* PUBLIC *se rencontrent difficilement*. (Lamart.)

A tout homme *public* on doit la vérité.
C. DELAVIGNE.

L'homme *public*, hélas! est toujours diffamé.
PONSARD.

— Qui appartient à tous, qui est à l'usage de tous : *Voie* PUBLIQUE. *Place* PUBLIQUE. *Chemin* PUBLIC. *Promenade* PUBLIQUE. *Lieux* PUBLICS. *Ecoles* PUBLIQUES. *Tribunes* PUBLIQUES. *Monument* PUBLIC. ‖ Où tout le monde peut aller, d'où personne n'est exclu : *Réunion* PUBLIQUE. *Séance* PUBLIQUE. *Audience* PUBLIQUE. *Etablissements* PUBLICS. ‖ Où tout le monde est convié : *Vente* PUBLIQUE.

— Qui est connu de tout le monde, universellement répandu : *Nouvelle* PUBLIQUE. *Bruit* PUBLIC. *Notoriété* PUBLIQUE. *Plus le crime est* PUBLIC, *plus l'infamie a de puissance*. (A. d'Houdetot.)

On en tira cent exemplaires.
« C'est beaucoup, dis-je en m'approchant;
La pièce n'est pas si *publique*.
— Il faut compter, dit le marchand;
Tout est encor dans ma boutique. »
(***)

‖ Qui se fait, qui a lieu d'une façon notoire, non secrète ni cachée : *Débauche* PUBLIQUE. *Faire profession* PUBLIQUE *d'incrédulité*.

— *Autorité publique*, Ensemble des personnes qui prennent part au gouverement du pays.

— *Morale publique*, Ensemble des préceptes généraux de morale qui constituent la base de la société. ‖ *Mœurs publiques*, Règles de conduite universellement adoptées dans un pays.

— *Chose publique*, Etat, gouvernement, intérêts généraux du pays : *Se sacrifier à la* CHOSE PUBLIQUE.

— *Services publics*, Ensemble des administrations d'un pays. ‖ Exercice de fonctions dans le gouvernement de l'Etat : *Obtenir sa retraite après trente ans de* SERVICES PUBLICS.

— *Trésor public*, Ensemble des revenus de l'Etat. ‖ Caisses où sont déposées les sommes qui appartiennent à l'Etat.

— *Vie publique*, Vie, conduite d'une personne qui exerce de hautes fonctions dans le gouvernement de l'Etat; ensemble des actions qu'il accomplit à ce titre : *C'est la* VIE PUBLIQUE *qui apprend à connaître l'homme public*. (Grimm.) *La* VIE PUBLIQUE *est un des buts légitimes de l'homme, et, chez les peuples où la source en est tarie, on voit les caractères s'abaisser graduellement*. (Lacordaire.) *Les habitudes de la* VIE PUBLIQUE *en usage chez les peuples libres ont cet avantage que la vérité se fait jour, en dépit de tous les intérêts et de toutes les conventions qui conseilleraient de la cacher*. (Prévost-Paradol.)

— *Ministère public*, Magistrature qui, dans chaque cour ou tribunal, est chargée de veil-

ler aux intérêts publics et de requérir l'exécution et l'application des lois.

— *Charges publiques*, Impositions payées par toute la population d'un pays, pour subvenir aux dépenses générales de l'État.

— *Droit public*, Partie du droit qui règle les intérêts généraux de l'Etat, les rapports du gouvernement et des citoyens.

— *Femme publique*, *Fille publique*, Femme qui fait un métier de la prostitution : *Il vous faut cent mille* FEMMES PUBLIQUES *pour abriter la vertu des femmes honnêtes ; chair à prostitution recrutée parmi les filles du peuple, comme il y a chair à canon recrutée parmi les enfants du peuple.* (E. Barrault.)

— *Clameur publique*, *Cri public*, Opinion exprimée tout haut et avec énergie par le peuple.

— Mythol. Epithète de la Fortune.

— Droit rom. *Crime public*, Cas intéressant la société tout entière, et dans lequel tout citoyen pouvait se constituer accusateur.

— s. m. Peuple en général, universalité des citoyens : *Travailler pour le* PUBLIC. *Servir le* PUBLIC. *Se sacrifier pour le* PUBLIC. *Vivre aux dépens du* PUBLIC. *Avis au* PUBLIC. *Donner un ouvrage au* PUBLIC. *Pour servir le* PUBLIC, *il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire.* (Fléchier.) *Le* PUBLIC *n'est ni fou ni injuste.* (Mme de Sév.) *On peut être philosophe pour le* PUBLIC, *on est toujours homme pour soi-même.* (Mass.) *Il ne suffit pas de bien faire, il faut faire au goût du* PUBLIC. (Volt.) *Le style des dédicaces, les vertus du protecteur et le mauvais livre du protégé ont souvent ennuyé le* PUBLIC. (Volt.) *Le* PUBLIC *aime à être trompé.* (J.-J. Rouss.) *Le mérite finira toujours par triompher dans les pays où le* PUBLIC *est appelé à le désigner.* (Mme de Staël.) *On réfutait je ne sais quelle opinion de M... sur un ouvrage, en lui parlant du* PUBLIC *qui en jugeait autrement : « Le* PUBLIC ! *le* PUBLIC ! *dit-il, combien faut-il de sots pour faire un* PUBLIC ? » (Chamfort.) *L'écot, c'est le* PUBLIC *qui le paye, car c'est lui qu'on trompe par des éloges mensongers.* (Peyrat.) *Le* PUBLIC *est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses animosités de hasard et ses admirations de commande.* (Viennet.) *Le* PUBLIC *n'est ni ingrat ni indifférent ; il veut qu'on l'amuse ou qu'on l'intéresse.* (M. Du Camp.) *Si quelqu'un a le droit de se déjuger ici-bas, c'est le* PUBLIC. (Forgues.)

Plus on donne au *public*, plus le *public* exige.
DU RESNEL.

Voulez-vous du *public* mériter les amours,
Sans cesse, en vos écrits, variez vos discours.
BOILEAU.

Le *public* inconstant, qu'un changement réveille,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille.
DORAT.

On a beau se farder aux yeux de l'univers,
A la fin sur quelqu'un de vos vices couverts
Le *public* malin jette un œil inévitable.
BOILEAU.

En tous temps, en tous lieux le *public* est injuste,
Horace s'en plaignait sous le règne d'Auguste.
VOLTAIRE.

— Nombre de personnes réunies pour entendre, voir, juger : *Le* PUBLIC *d'un théâtre, d'un café-concert. Le* PUBLIC *des courses. Mécontenter son* PUBLIC. *Pour un condamné, il est agréable d'avoir autour de son échafaud un* PUBLIC *de figures connues.* (Th. Gaut.) *Pour amuser son* PUBLIC, *M. Scribe a mis l'histoire universelle en vaudevilles, comme Benserade a mis l'histoire romaine en rondeaux.* (P. de St-Victor.)

— Théâtre. *Faire son public*, Se dit de l'actrice qui chante le couplet final d'un vaudeville, en s'efforçant de provoquer les applaudissements du public : *L'œil expressif et réclamant l'indulgence, la tête penchée, les mains jointes, une révérence qui de vers en vers devient plus prononcée, une voix émue et tremblotante, voilà ce qu'il faut à l'actrice qui veut bien* FAIRE SON PUBLIC.

— Loc. adv. *En public*, En présence d'un grand nombre de personnes : *Paraître* EN PUBLIC. *Se montrer* EN PUBLIC. *Parler* EN PUBLIC, *c'est vulgariser les idées.* (H. Taine.)

Prenons part *en public* aux victoires publiques;
Pleurons dans la maison nos malheurs domestiques.
CORNEILLE.

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre
Où chacun, *en public*, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est joue un rôle opposé.
BOILEAU.

— **Syn. Public, clair, évident,** etc. V. CLAIR.

PUBLICAIN s. m. (pu-bli-kain — lat. *publicanus;* de *publicus*, public). Antiq. rom. Fermier des deniers publics.

— Fam. Financier, homme d'affaires; ne se dit qu'en mauvaise part : *Le* PUBLICAIN *ne sait vivre que d'or.* (J.-J. Rouss.) *Marlborough exploitait comme un* PUBLICAIN *les guerres qu'il dirigeait en héros.* (P. de St-victor.)

— Hist. ecclés. Nom donné, dans le XIIe siècle, à des hérétiques qui rejetaient l'Ancien Testament, le mariage, le serment, etc.

— **Encycl.** Les *publicains* portaient l'anneau d'or et la tunique écarlate, car ils appartenaient à l'ordre des chevaliers. Formant de grandes compagnies, ils affermaient, aux enchères et pour cinq ans, les revenus de la république et les percevaient à leurs risques et périls. C'étaient encore les *publicains* qui étaient chargés des fournitures pour l'Etat, des provisions, transports de vivres, etc. L'avidité de cette bourgeoisie financière est passée en proverbe; ces fermiers généraux de la république se répandaient comme des loups dévorants dans les provinces romaines et amassaient d'énormes richesses par leurs exactions et leurs violences.

Les Juifs, qui ne supportaient qu'avec la plus grande répugnance le joug des Romains et qui ne payaient le tribut que malgré eux, avaient en horreur la profession des *publicains.* L'Evangile nous en offre de nombreux exemples. C'est, sans doute, pour ne pas paraître faire de l'opposition aux Romains que Jésus-Christ disait : « Rendez à César ce qui appartient à César. »

Après les Samaritains, les *publicains* étaient les hommes que le commun des Juifs détestait le plus ; il les regardait, en général, comme des fripons, des hommes sans honneur, et on les mettait au même rang que les païens : *Sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matt.). On prenait pourtant les *publicains*, le plus possible, dans la nation juive; ainsi, Zachée est appelé le chef des *publicains*, et nous savons que saint Matthieu renonça à sa profession pour s'attacher à Jésus-Christ.

La fréquentation de pareilles gens n'attirait pas grand honneur au Christ. Les Juifs l'avaient surnommé *l'ami des publicains et des pécheurs;* ils lui reprochaient de boire et de manger avec eux, et Jésus répondait à ces reproches : « Je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. » Au dire de quelques écrivains, il était défendu aux *publicains* d'entrer dans le temple, ainsi que dans les synagogues; on refusait même leurs offrandes comme celles des prostituées et l'on ne voulait pas prier pour eux. Dans saint Luc (ch. XVIII, v. 10), Jésus nous représente un pharisien et un *publicain* qui priaient tous deux dans le temple, l'un avec beaucoup d'orgueil et l'autre avec beaucoup d'humilité.

Le nom de *publicains* ou de *poblicains* a aussi été donné en France et en Angleterre aux albigeois. Les auteurs catholiques qui nous apprennent cela n'ajoutent rien à l'histoire de leur hérésie. Nous savons seulement qu'en 1168 on découvrit dans le Nivernais quelques *publicains*, dont le chef, nommé Terrie, se cachait dans une grotte à Corbigny. On parvint à le saisir et on le fit brûler.

Il y avait déjà près de trente ans que l'on avait tenu en Angleterre un concile contre les *publicains*, dont la secte, née en Gascogne, s'était répandue en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne; mais comme les hérétiques paraissaient se mettre fort peu en peine des conciles, on résolut de faire un exemple, et le malheureux Terrie en fut la victime. D'ailleurs, on ne nous apprend pas en quoi consistait l'hérésie des *publicains.* Nous savons seulement que leurs doctrines avaient les plus grands rapports avec celles des manichéens et des pauliniens. Une trentaine de ces hérétiques s'étant réfugiés en Angleterre en 1160, on leur donna le nom de *pauliniens.*

PUBLICATEUR, TRICE s. (pu-bli-ka-teur, tri-se — lat. *publicator;* de *publicare*, publier). Personne qui fait une publication. ‖ Peu usité.

PUBLICATION s. f. (pu-bli-ka-si-on — lat. *publicatio;* de *publicare*, publier). Action de publier, de déclarer publiquement : *La* PUBLICATION *des bans suit les fiançailles.* (Chateaub.)

— Mise au jour, mise en vente d'un écrit : PUBLICATION *d'un livre, d'un journal, d'un ouvrage périodique, d'une gravure. On a trop abusé de la* PUBLICATION *des œuvres complètes.* (A. Fée.) *Le mode de* PUBLICATION *en feuilletons obligeait, à chaque nouveau chapitre, de frapper un grand coup sur le lecteur.* (Ste-Beuve.) ‖ Ouvrage publié : PUBLICATIONS *nouvelles.* PUBLICATIONS *illustrées. Que penser des tendances d'une* PUBLICATION *qui devient un pamphlet et aspire à intimider la critique?* (L. Ulbach.)

PUBLICISME s. m. (pu-bli-si-sme — rad. *public*). Science du publiciste. ‖ Peu usité.

PUBLICISTE s. m. (pu-bli-si-ste — rad. *public*). Celui qui est versé dans la connaissance du droit public : *C'est un jurisconsulte, mais non un* PUBLICISTE. (Acad.) *Il faut que le roi devienne, non pas, comme le disaient des* PUBLICISTES *du* XVIIIe *siècle, le mandataire de la nation, mais un des grands fonctionnaires de l'Etat.* (Proudh.)

— Ecrivain politique : *Au demeurant, je comprends qu'un* PUBLICISTE *prenne parti pour l'unité contre la fédération.* (Proudh.) *Un* PUBLICISTE, *pour réussir, doit être un livre ou mieux encore un article, jamais un homme.* (St-Marc Girard.)

— **Encycl.** Quelques auteurs, dans l'antiquité, pourraient, à des degrés divers, être rangés parmi les *publicistes*, c'est-à-dire parmi les écrivains qui traitent de la politique, du droit public et du droit des gens, notamment Platon, Aristote, Cicéron, pour leurs traités sur la république; mais cette dénomination n'est appliquée qu'aux modernes, à partir de la Renaissance. C'est seulement depuis cette époque, en effet, que les questions de droit et de gouvernement ont été étudiées avec les développements qu'elles méritent, et que, grâce à l'imprimerie, les ouvrages qui les traitent purent se répandre avec facilité Machiavel fut le créateur de la philosophie politique dans son livre du *Prince* et dans ses *Discours sur la première* Décade *de Tite-Live.* D'un patriotisme ardent, vivement affligé de la décadence des Etats italiens, que déchiraient les dissensions intérieures et qui se trouvaient sans force contre l'invasion étrangère, il chercha le moyen d'arrêter cette décadence. Il crut l'avoir trouvé dans le principe de la politique ancienne, d'après lequel l'individu doit tout sacrifier à l'Etat ou à la patrie, sa fortune, sa vie, son honnêteté même. Cette théorie a été renversée par les *publicistes* modernes. Ils ont démontré que l'Etat n'est pas la fin de l'individu, qu'il est, au contraire, le moyen par lequel l'individu doit arriver à la liberté et au bien-être, sa véritable fin. Machiavel écrivait en un temps où l'Italie était en proie à l'immoralité et à la corruption, où la perfidie et la violence triomphaient, où les mensonges, les trahisons, les assassinats s'avouaient hautement. L'œuvre de l'écrivain parut donc amnistier les méfaits commis ou commandés par les chefs de peuple et les tyrans; elle prit ainsi une apparence, un renom d'immoralité qui était loin de la pensée de l'auteur. De ses deux traités cependant, un seul, celui du *Prince*, a été surtout accusé de perversité, bien que l'un et l'autre aient pour base la théorie du succès en politique ; mais, dans les *Discours sur Tite-Live*, il s'agit de la destinée et de l'ambition de tout un peuple, tandis que dans le *Prince* il s'agit de la destinée et de l'ambition d'un seul homme. Ce qui frappe, comme immoral et odieux, chez un individu, chez un Borgia par exemple, prend l'apparence de la grandeur quand on voit en scène le peuple romain tout entier.

Le père de la science politique en France fut Jean Bodin, magistrat qui vivait au XVIe siècle. Il écrivit *Six livres de la république*, ouvrage qui eut un succès immense, même à l'étranger, et fut traduit dans presque toutes les langues. Malgré un style vieilli et des digressions fatigantes, il est resté au premier rang dans les bibliothèques des *publicistes* et n'a pas été inutile aux ouvrages plus modernes. « Ce ne sont pas, dit M. Reynaud, les principes républicains, comme on pourrait, au premier abord, l'imaginer d'après le titre; l'auteur y examine les diverses sortes de gouvernement de la chose publique que l'histoire des nations nous présente, s'efforce de fixer leurs principes et leurs caractères, et, sans en condamner aucun, hormis ceux qui sont excessifs, tels que la tyrannie et l'anarchie, il laisse voir son penchant pour ce qu'il nomme la « monarchie royale » ou la monarchie tempérée par les lois. Bien différent de Machiavel, au lieu d'adopter pour principe l'intérêt personnel des princes, il prend pour point de départ l'intérêt général de la communauté ou de la république, et, dès lors, il n'est pas étonnant de le voir conduit, nonobstant sa fidélité à la monarchie, à des conséquences entièrement opposées à celles du diplomate italien. L'un a pris pour titre de son livre le *Prince*, l'autre la *République;* cela seul montre assez leurs différences. » Un contemporain de Jean Bodin, né à Paris, François Hotman, composa aussi sur le droit public français un ouvrage qu'il intitula *Franco-Gallia.* On a comparé l'importance qu'eut cet ouvrage au XVIe siècle à celle que le *Contrat social* eut au XVIIIe siècle; mais, malgré quelques ressemblances apparentes, les deux livres sont très-différents par le but, qui est, dans le dernier, le gouvernement de tous et, dans le premier, la prépondérance de l'aristocratie. L'écrit d'Hotman fut, selon M. Dareste, la première tentative sérieuse faite par le parti protestant pour fixer ses idées et déterminer nettement ce qu'il voulait, ce qu'il ferait s'il arrivait au pouvoir. On doit donc y voir un manifeste politique, dont l'auteur dissimula la portée sous l'apparence d'une thèse historique. Imposant à l'histoire ses idées préconçues, il arriva à montrer que de tout temps, en France, la souveraineté fut exercée par un grand conseil national, maître d'élire et de déposer les rois, de faire la paix et la guerre, de voter les lois et de décider en dernier ressort de toutes les affaires de l'Etat. Augustin Thierry fait observer judicieusement que, pour établir un fait si contraire à la vérité, Hotman a rapproché et confondu ensemble sous un même nom, comme choses de même nature, les états généraux des Valois, les parlements des barons des premiers rois de la troisième race, les assemblées politico-ecclésiastiques, les revues militaires et les plaids de la seconde et enfin les assemblées des tribus germaniques, telles que Tacite les décrit. Il ne faut pas chez lui, comme on l'a fait, voir un républicain, mais un partisan du pouvoir aristocratique; s'il traite fort durement la royauté, il n'aime pas plus l'autorité du parlement, qu'il appelle « l'usurpateur de la souveraineté des Etats et de la puissance des grands comme des rois. »

La science des *publicistes*, s'appuyant sur des principes généraux et universels, ne pouvait pas se borner à étudier les droits et les devoirs de ceux qui, dans une contrée particulière, gouvernent ou sont gouvernés. Elle allait s'occuper bientôt de régler les droits et les devoirs internationaux. Le droit public du moyen âge n'existait plus et n'avait pas été remplacé. L'abus de la force et l'ambition des princes amenaient des guerres incessantes, qu'aucun arbitrage, aucune loi ne pouvaient arrêter. Dès 1589, Gentilis publia un livre *Sur le droit de la guerre*, destiné à contenir ce fléau; mais composé presque exclusivement de citations empruntées aux anciens auteurs, il n'eut point de retentissement. Le célèbre Grotius reprit la même idée et fit paraître, en 1625, son traité *Sur le droit de la paix et de la guerre.* C'est en France, dans la maison de campagne du président de Mesme, aux environs de Senlis, qu'il le composa, et il le dédia à Louis XIII. Pour poser des principes qui pussent être reconnus également par des peuples indépendants les uns des autres, il les puisa dans le fond même de la nature humaine et fixa ainsi un certain nombre de droits appartenant à tout être humain en sa simple qualité d'homme. Il qualifia de crime la violation que la force brutale entreprendrait sur ces droits fondamentaux. Le livre de Grotius a aidé peu à peu à rendre la guerre moins barbare; en même temps il a donné naissance à la philosophie du droit; les théories modernes du droit naturel en découlent. Cependant il contient des idées qui ont été rejetées depuis. Ainsi, d'après Grotius, le peuple, en qui réside la souveraineté, peut l'aliéner expressément ou tacitement, et alors il ne peut plus en réclamer l'exercice. De même, l'individu peut légitimement aliéner sa liberté, et les prisonniers de guerre doivent être considérés comme l'ayant aliénée. Par là se trouvent admis dans le droit naturel l'esclavage et le despotisme. Malgré ces erreurs, les principes exposés par Grotius devinrent une arme puissante entre les mains des *publicistes.* Ils contrôlèrent avec une hardiesse jusqu'alors inconnue les lois civiles et politiques; ils opposèrent aux législations existantes un système d'axiomes juridiques fondés uniquement sur le raisonnement. Ces travaux enfantèrent les principes de la Révolution française; ils enfantèrent aussi la *Déclaration des droits de l'homme.* Pufendorf s'empara des principes de ce *publiciste*, en déduisit les conséquences logiques dans son traité *Sur le droit de la nature et des gens*, les exposa en détail, les disposa méthodiquement et établit la morale, non plus sur la religion, mais sur le principe de la sociabilité. Le baron de Wolff, dans son *Droit de la nature* et dans son *Droit des gens*, a rectifié ce qui, dans le système des précédents, lui paraissait erroné au point de vue de ses doctrines philosophiques. Vattel vint bientôt résumer la science de Grotius, de Pufendorf et de Wolff, dans son *Droit des gens* ou *Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains.* Ce livre méthodique, d'une exposition très-claire, se recommande surtout parce qu'il respire la bonne foi et qu'il s'efforce de donner pour base à la politique la justice et la probité. Il fut imprimé pour la première fois en 1758. Utile à consulter comme livre élémentaire, il est, de plus, fort curieux à étudier, parce qu'il comprend tout ce que l'on pensait du droit naturel et du droit des gens au milieu du XVIIIe siècle; il est ainsi très-propre à servir de terme de comparaison avec ce que nous pensons, aujourd'hui que tant de choses ont changé : les bases fondamentales des gouvernements et les constitutions des peuples, les rapports politiques des nations entre elles, les relations commerciales, etc.

Nous devons encore citer plusieurs *publicistes* du XVIIIe siècle, tout en nous bornant à parler des plus célèbres. Montesquieu, après vingt années de recherches et de méditations, livra au public l'*Esprit des lois*, dont Voltaire a dit : « Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. » Cet ouvrage, malgré les révolutions politiques, malgré quelques opinions qui doivent être rectifiées par suite des principes politiques introduits par la Révolution, reste encore et restera comme un des meilleurs guides entre les mains du philosophe et de l'homme d'Etat. Vers le même temps où paraissait l'*Esprit des lois*, le Genevois Burlamaqui publiait les *Principes du droit naturel* et les *Principes du droit politique*, où, reprenant les doctrines de Grotius et de Pufendorf, il se les appropriait par la rigueur de la méthode et par la précision dans les détails. Moins de vingt ans après, Beccaria, dont la lecture de Montesquieu avait contribué à former l'intelligence, faisait paraître à Milan le *Traité des délits et des peines.* Dans cet ouvrage, qui eut un succès d'enthousiasme, l'auteur séparait le pouvoir législatif du pouvoir judiciaire, ceux qui font les lois de ceux qui les appliquent; il s'élevait contre les arrestations arbitraires et contre la torture; il demandait une classification logique des crimes et des délits et une juste proportion entre les châtiments appliqués aux uns et aux autres; il proposait de donner aux juges, dans les affaires criminelles, des assesseurs choisis par la voie du sort et avait ainsi l'honneur de provoquer le premier l'établissement du jury. Ainsi, de toutes parts et dans toutes les voies, on marchait au progrès avec l'aide des *publicistes.* C'était l'époque où Voltaire réhabilitait Calas, défendait Sirven, La Barre et d'Etallonde. Est-il nécessaire de dire que le philosophe de Ferney fit, en plusieurs de ses écrits, œuvre

de *publiciste*, et particulièrement dans son *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations?* Mais l'esprit de parti et son goût pour la monarchie anglaise l'empêchaient d'apporter à ces œuvres, du reste si remarquables, le calme nécessaire pour rester toujours juste et une vue nette de l'avenir réservé à la démocratie. A ce propos, Montesquieu disait de lui : « Il est comme les moines qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre. Voltaire écrit pour son couvent. » Un autre philosophe, qui exerça également sur son temps une influence énorme, Jean-Jacques Rousseau, composait le *Contrat social*, où il plaçait la souveraineté dans la volonté générale et où, contrairement à Grotius, il affirmait cette vérité fondamentale qu'un peuple ne peut aliéner sa souveraineté.

Le *Contrat social* nous mène jusqu'aux préliminaires de la Révolution et jusqu'à la Révolution elle-même. Il nous serait impossible de nommer tous les *publicistes* qui alors soulevèrent les questions politiques et sociales. Contentons-nous de nous arrêter sur l'un des hommes qui, au point de vue des idées, jouèrent un rôle des plus considérables, sur Sieyès. En 1788, il publia l'*Essai sur les priviléges;* en 1789, *Qu'est-ce que le tiers état?* la même année, *Reconnaissance et exposition des droits de l'homme et du citoyen;* en 1790, *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France.* Il écrivait dès 1774 : « Le genre humain est un corps gangrené d'une part et dont les mouvements sont convulsifs de l'autre. Les hommes qui pensent sont la partie vive et libre, qui redonnera la vie à tout le corps. Si la pensée était perdue, adieu le genre humain ! » Pour lui, le bonheur du monde ne pouvait arriver que par la destruction des abus du passé et par une forme de constitution qu'il se croyait appelé à donner, qu'il ne cessait de méditer dans ses veilles et qu'il demandait à la mécanique sociale la plus rationnelle et la plus compliquée. Il eut l'ambition d'être, suivant l'expression de Mme de Staël, le grand promulgateur de la loi de l'avenir. Cette ambition démesurée ne pouvait atteindre son but; mais, du moins, il réussit complétement dans la guerre contre les priviléges, dans la conception d'une société qui en serait entièrement purgée et où l'égalité civile ferait loi. Cette conquête précieuse de 1789, qui a traversé déjà tant de formes de gouvernement et qui paraît indestructible, rend immortel le nom de Sieyès, auquel elle se lie comme à un de ses principaux auteurs. Mais il ne faut pas oublier que, s'il joua un rôle important le premier jour de la Révolution, il la jeta, au 18 brumaire, entre les mains de Bonaparte.

La Révolution élargit dans des proportions considérables l'action et l'influence des *publicistes*, qui employèrent principalement alors, pour exprimer leurs idées, la forme du journal et du pamphlet (V. PAMPHLET). Le journal surtout devint, à partir de ce moment, le principal moyen d'action des *publicistes* et fit décliner l'influence du livre. Camille Desmoulins, Loustalot, Condorcet et tant d'autres jetèrent le plus grand éclat. De nos jours, le métier de *publiciste* a souvent conduit à la renommée et au pouvoir ceux qui l'ont exercé avec talent; un grand nombre de *publicistes* éminents du XIXe siècle ont été ministres. On s'est habitué, mais à tort, à donner le nom de *publiciste* à tout journaliste. On doit réserver cette qualification à celui qui traite des matières politiques et sociales avec une supériorité réelle, une réelle indépendance d'esprit. « Le *publiciste*, dit M. Ch. de Mazade, est un écrivain particulièrement des temps nouveaux, un homme qui, sans être exclusivement un historien ou un philosophe, est souvent l'un et l'autre, qui mêle la philosophie, la littérature et l'histoire, rassemblant sous une forme saisissante et rapide tous les éléments des questions à mesure qu'elles se succèdent, condensant parfois en quelques pages la vie d'une époque ou la vie d'un homme, suivant, d'un esprit préparé par l'étude des luttes de l'intelligence, les évolutions de la pensée aussi bien que les événements, mettant enfin un art invisible dans cette œuvre toujours nouvelle d'un enseignement substantiel et varié. »

Chateaubriand commença sa réputation de *publiciste* par son *Essai sur les révolutions*, imprimé en 1797. L'opposition politique en fit sous l'Empire l'ami des écrivains que persécutait le gouvernement, de Benjamin Constant et de Mme de Staël. Ces trois personnages, avec des mérites de *publiciste* fort divers, tiennent un rang illustre parmi ceux qui, la Révolution passée, s'occupèrent de modifications à introduire dans la forme des gouvernements. Beaucoup d'hommes, depuis lors, ont abordé soit dans des écrits, soit dans les journaux, des sujets du même ordre. Le pamphlétaire Paul-Louis Courier, par la rude guerre qu'il fit aux abus de la Restauration, se rangea parmi les plus brillants *publicistes* du temps. Depuis cette époque, on trouve un grand nombre de *publicistes* éminents, parmi lesquels nous citerons Fourier, Saint-Simon, Pierre Leroux, Lamennais, Proudhon, Carrel, Thiers, Lamartine, E. de Girardin, Louis Blanc, Bastiat, Prévost-Paradol, Pelletan, Guéroult, Peyrat, Challemel-Lacour, etc. Les travaux des *publicistes* français depuis Jean Bodin jusqu'au XIXe siècle ont préparé le sol et jeté la semence. C'est aux *publicistes* contemporains de verser de nouvelles lumières sur le champ où germe le bon grain et de faire lever une vaste moisson qui comble les vœux légitimes de la démocratie véritable et qui ne fasse pas oublier le bien inestimable de la liberté, sans laquelle tout dépérit et meurt.

Publicistes modernes, recueil d'études critiques, par H. Baudrillart (1862 et 1863). L'auteur s'est appliqué à donner une idée exacte des hommes qu'il cherche à faire connaître et des théories qu'il essaye de juger, par des expositions fidèles et des appréciations consciencieuses. Les études de M. Baudrillart ne sont pas des portraits proprement dits, des esquisses retraçant l'ensemble de la vie ou de l'œuvre d'un publiciste. Arthur Young, l'agronome anglais, qui a laissé une si curieuse relation de son voyage en France pendant les années 1788 et 1789; J. de Maistre, le théoricien de la théocratie; Maine de Biran, philosophe investigateur et écrivain obscur; Adam Smith, économiste qui a écrit une théorie des *Sentiments moraux;* Beccaria, le réformateur philanthrope de la législation pénale; J. Bodin, auteur d'un livre presque oublié, l'*Heptaplomères;* F. Bacon, le père de la science moderne; Th. Morus, l'ancêtre des communistes de notre temps, enfin Louis Blanc et Proudhon, ne sont étudiés et caractérisés que par rapport à quelques-uns de leurs écrits. Pour Royer-Collard, P. Rossi, Stuart Mill, il en est autrement : le critique n'oublie rien de ce qui est de nature à faire connaître et apprécier leur individualité intellectuelle, la marche et le développement de leurs idées, le fort et le faible de leurs théories. Ces noms représentent des tendances et des époques bien diverses; mais tous appartiennent à l'âge moderne et tous ont exercé une influence quelconque sur la formation du droit public ou sur la conception de la vie sociale. En exposant leurs doctrines, M. Baudrillart défend la cause de la société contre les utopistes révolutionnaires, et celle de la liberté et du progrès contre les écrivains absolutistes et les publicistes rétrogrades. L'esprit libéral ne veut ni du communisme, ni de l'absolutisme, ni de la théocratie, ni de castes privilégiées; il ne laisse, en dehors de lui, aux nations modernes d'autre alternative que le marasme ou les convulsions, deux causes de corruption et de décadence qui traînent ou précipitent les peuples à la ruine L'auteur défend l'indépendance et l'activité personnelle de l'homme. Entre les sociétés passées, dont les assises étaient la conquête, l'esclavage, le servage, le privilége, et la société moderne, fondée sur le travail et tendant à une répartition équitable des droits, des charges et de l'aisance, il n'hésite pas. Néanmoins, il ne se fait pas illusion sur les vices et les défaillances de la situation actuelle. Ce sont ces imperfections qui fournissent d'après lui des prétextes aux rêves des socialistes, arrivant tous à absorber la liberté dans leurs combinaisons factices. En signalant le mal, M. Baudrillart repousse les remèdes proposés et n'en voit qu'un seul : une liberté entière et une sévère responsabilité. La liberté de l'industrie et du commerce est une des formes de la liberté générale. La liberté ne peut se scinder, car la patrie ne va pas sans la famille, la nation sans l'individu. On ne saurait séparer l'usage de la liberté politique de l'usage des libertés plus élémentaires. Elle doit trouver en celles-ci une base et une garantie suffisantes. On doit donc supprimer les gênes administratives, les entraves économiques, les règlements multipliés, toutes les servitudes et tous les obstacles arbitraires. Il s'agit surtout de fortifier l'individu. L'auteur revient sans cesse sur les conditions modernes de la liberté, conditions morales, conditions politiques, conditions économiques. Ces dernières sont les conditions fondamentales. Ici encore, le développement des intérêts intellectuels et moraux est solidaire du développement des intérêts matériels. Il y a influence réciproque. Les peuples instruits sont les peuples riches et libres, ou le deviennent. Là où règne la misère, adieu la liberté! On accuse à tort la prospérité publique de l'affaissement des âmes. D'ailleurs, les intérêts et les idées sont également indestructibles; il faut les unir, et non pas les opposer. Quelques erreurs de fait ou d'appréciation se rencontrent dans les études de M. Baudrillart; mais les idées justes et saines, les notions utiles, les aperçus exacts, mis au service du progrès et de la liberté et exprimés avec élégance, donnent à son livre un certain prix.

Publiciste parisien (LE). V. AMI DU PEUPLE (l'), journal de Marat.

PUBLICITÉ s. f. (pu-bli-si-té — rad. *public*). Caractère de ce qui est public, notoriété publique : PUBLICITÉ *d'un crime. La* PUBLICITÉ *donnée à l'adultère est presque toujours un scandale inutile et qui attire le ridicule sur le publicateur.* (Lemonnier.) ‖ Caractère de ce qui est fait en présence du public : *La* PUBLICITÉ *des audiences. La* PUBLICITÉ *est une condition essentielle de la justice.*

— Notoriété résultant de la publication par le moyen de la presse ou d'autres moyens de divulgation : *Rien de factice ne peut réussir dans un pays où tout est soumis à la* PUBLICITÉ. (Mme de Staël.) *La* PUBLICITÉ *est la ressource de l'opprimé contre l'oppresseur.* (B. Const.) *La* PUBLICITÉ *seule est une garantie inappréciable contre les excès prolongés de l'oppression.* (E. Jouy.) *O* PUBLICITÉ! *tu n'es qu'un pilori où le profane passant nous raille et nous soufflette.* (A. de Vigny.) *La* PUBLICITÉ *est la grande route des intelligences.* (Lacord.) *La* PUBLICITÉ *constitue le lien de la société et de son gouvernement.* (Guizot.) *La* PUBLICITÉ *est à la polémique ce que la clarté du soleil est aux nuages qui la voilent.* (E. de Gir.) *Si la* PUBLICITÉ *ne réprime pas le mal qui est fait, elle prévient le mal qui allait se faire.* (Cormen.) *C'est la* PUBLICITÉ *libre qui ruine les abus en les dénonçant.* (Ed. Texier.)

Pour acquérir l'argent et la célébrité,
Empruntons les cent voix de la *publicité;*
A cela tient la réussite.

LACHAMBEAUDIE.

— Ensemble de moyens employés pour faire connaître une entreprise : *Faire de grands frais de* PUBLICITÉ.

— **Encycl.** Avant 1789, ce mot n'avait qu'une signification très-étroite. Ainsi, en politique, en judicature, il signifiait strictement publication à son de trompe ou affichage des lois, édits, ordonnances, arrêtés, jugements, etc. Financièrement, industriellement, commercialement parlant, la *publicité* n'existait qu'à l'état le plus rudimentaire et le plus insignifiant. Son rôle se bornait à annoncer dans les rares gazettes du temps les livres nouveaux, les découvertes, les œuvres d'art sorties des ateliers des artistes les plus célèbres, enfin les numéros gagnants aux loteries.

L'absence à peu près complète de *publicité* tenait à l'insuffisance des procédés matériels et surtout au régime politique, qui ne comportait pas plus la *publicité* qu'il ne l'aurait tolérée, s'il eût été possible qu'elle s'exerçât sur quoi que ce fût.

On était, en effet, sous la monarchie absolue; la souveraineté appartenait au roi sans partage, la nation était sa propriété, corps et biens; lui seul faisait la loi, sa volonté tenait lieu de toutes les institutions, ce qui revient à dire qu'il n'en existait pas; bref, c'était l'arbitraire élevé à l'état de principe gouvernemental. Or, arbitraire et *publicité* sont incompatibles; l'un tue l'autre. D'ailleurs, là où une volonté unique et absolue agit seule, pense, décide, commande, ordonne et ne souffre ni contrôle, ni conseils, ni contradictions; où les exécuteurs de ses ordres, choisis par elle, ne relevant que d'elle, absolus, inviolables comme elle, sauf son bon plaisir, ne doivent compte qu'à elle de leurs actes, sur qui, sur quoi pourrait-elle s'exercer? Comment encore l'aurait-elle pu? La loi, ou mieux la volonté du monarque, ne reconnaissait de droits d'aucune sorte à personne, si bien que nul ne pouvait communiquer avec ses semblables, sous n'importe quelle forme, qu'en vertu d'un privilége spécial qu'il fallait payer d'abord à beaux deniers comptants et qui, ensuite, ne concédait strictement que la faculté, constamment révocable du reste, de penser et d'enseigner sous l'inspiration directe d'un censeur royal. N'est-ce pas dire que la *publicité* manquait totalement de moyens d'action, ou que ceux qui existaient étaient à la fois dérisoires et illusoires? Et de fait, qu'on lise le *Mercure de France* et la *Gazette de France*, les deux seuls journaux français prétendus sérieux de l'époque immédiatement antérieure à la Révolution, et on verra que toute la *publicité* consiste exclusivement en ceci : Le roi a entendu la messe ce matin... Le roi a chassé hier... La cour s'est transportée à... Le comte un tel ou la marquise une telle ont été présentés à Leurs Majestés... Le roi, la reine, ou tel autre membre de la famille royale sont venus à Paris et ont fait ceci et cela... Il est mort à... un centenaire... La rivière a débordé ici... Le tonnerre est tombé là... Et voilà tout. Quarante, cinquante lignes, souvent moins, très-rarement deux cents lignes, lorsqu'il s'agissait d'un gala de cour sortant de l'ordinaire, telle était la part de la *publicité* dans les deux gazettes, et elle avait juste l'insignifiance des plus insignifiants faits divers d'aujourd'hui; encore convient-il d'ajouter que ces derniers sont plus ou moins commentés, si le sujet le comporte, tandis que les autres ne l'étaient jamais, ce qui permet de supposer qu'ils ne pouvaient l'être. En revanche, les susdites gazettes ne pouvaient souffler mot des événements contemporains, quels qu'ils fussent. C'est au point que ni dans le *Mercure de France* ni dans la *Gazette de France* on ne trouve de traces des deux énormes scandales, l'affaire Morangiès et l'affaire du collier, qui, pendant des années entières, ont occupé l'opinion publique, non-seulement en France, mais aussi en Europe. Et pourtant ces deux événements ont eu sur le mouvement des esprits une influence réelle à la veille de la Révolution; donc l'absence de *publicité* avant 1789 tenait surtout au régime politique. V. COLLIER au *Grand Dictionnaire* et MORANGIÈS au *Supplément*.

Quant à expliquer pourquoi la nation ne cherchait point à réagir, rien de plus simple. Qu'on réfléchisse que le régime dont nous venons de parler sommairement pesait sur elle depuis quatorze siècles, sans solution de continuité; qu'elle avait perdu jusqu'à la conscience de ses droits; que, d'ailleurs, elle était enlacée dans un tel réseau d'abus, de priviléges ruineux et oppressifs, émasculée par tant de jougs royaux, seigneuriaux, ecclésiastiques, que, moralement, elle était devenue inerte, et que, si elle se mouvait matériellement, c'était à la façon de la bête de somme.

La *publicité* surgit spontanément de la Révolution.

Lorsque les états généraux, après s'être déclarés Assemblée nationale, arrachèrent la souveraineté au roi pour la rendre à son seul véritable possesseur, la nation, la *publicité* fut. Comme Minerve du cerveau de Jupiter, elle sortit armée de pied en cap, tout organisée, de la tourmente qui, en même temps qu'elle anéantissait l'ancien régime, créait le nouveau; c'était logique, fatal.

La souveraineté, faisant retour à la nation, ne pouvait être directement exercée par elle. Force était donc à la nation de déléguer cette souveraineté. Mais quelle garantie avait-elle que celui ou ceux auxquels elle en confierait l'exercice la lui restitueraient? Quelle garantie qu'on n'en mésuserait pas pour l'opprimer avec d'autant plus de violence qu'elle l'avait reconquise avec plus d'éclat, et d'autant moins de scrupule qu'on ne l'exercerait que de son propre consentement? Il tombait sous le sens qu'en divisant la souveraineté et la confiant par fractions à des agents différents, indépendants les uns des autres et tous également intéressés à conserver intacte leur part c'était, dans la limite des prévisions humaines, la meilleure des garanties. Il fut fait ainsi. Sous les dénominations de pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, la souveraineté nationale se trouva répartie entre trois grands corps dont les attributions étaient tellement distinctes, que le moindre empiétement de l'un sur les deux autres ou des deux autres sur un seul, qu'il fût ou non tacitement consenti, suffisait déjà pour avertir la nation du danger que courait sa souveraineté. Cela fait, une autre considération se présenta à l'esprit; elle portait sur ceci : savoir à tout moment comment la nation serait avertie, aurait soupçon de cet empiétement. Et la nation pensa : Je suis souveraine comme le roi l'était; les exécuteurs de sa volonté lui rendaient des comptes; donc mes agents, mes délégués sont tenus d'en agir de même avec moi; seulement, comme je suis collectivité et non pas individualité, pour que chacun puisse entendre et savoir, mes délégués ne pourront édicter des lois, les faire exécuter, rendre la justice qu'en mon nom et toujours publiquement. Dès lors, et par le fait seul de la division et de l'organisation de la souveraineté, surgirent la *publicité* parlementaire ou législative, la *publicité* exécutive et enfin la *publicité* judiciaire. Mais le pouvoir exécutif étant spécialement chargé de tous les détails ne pouvait agir lui-même directement; il lui fallut des agents, beaucoup d'agents. Il les établit, et leur tout forma un pouvoir secondaire sous le nom d'administration publique. Or, comme cette multitude d'agents dans les mains d'un seul pouvoir tendait à faire courir des risques à la souveraineté, parce qu'elle lui attribuait une force que n'avaient point les deux autres; que d'ailleurs, pour la bonne gestion des affaires, il importait que leur action ne fût pas trop étendue, on divisa la France en 83 départements, à la tête desquels le pouvoir exécutif mit des agents spéciaux chargés de le représenter. Il y en eut le même nombre dans chacune des divisions territoriales et leurs attributions furent identiques. Autre chose : comme ces groupes d'agents départementaux constituaient chacun un pouvoir exécutif au petit pied; que leurs fonctions s'exerçaient directement sur les individus, leur personne, leur propriété, leurs intérêts, toutes choses qu'ils auraient pu léser, non-seulement on les obligea de rendre leurs actes publics, mais encore, afin de faire contre-poids à leur autorité, on leur opposa des conseils élus par les intéressés seuls, dont la mission, le rôle, fut de débattre contradictoirement avec eux les questions qui ressortissaient à leurs fonctions. De là, de nouvelles *publicités* : la *publicité* administrative, la *publicité* des conseils généraux, des conseils de district, des conseils municipaux.

On le voit, la *publicité* à tous les degrés découlait naturellement de l'organisation de la souveraineté nationale. Mais l'ensemble de ces *publicités* ne représentait en somme que la responsabilité des agents, des délégués de la nation et de leurs subdélégués.

Restait la *publicité* du souverain lui-même.

Voyons si elle pouvait ne pas être. Poser la question, c'est la résoudre. Conçoit-on, en effet, un souverain à qui tous ses agents sont tenus de rendre continuellement des comptes, et qui n'a ni liberté, ni droit, ni faculté, ni moyens d'exprimer son opinion? C'est pourquoi nous avons dit que cette *publicité* surgit spontanément de la tourmente révolutionnaire, au même moment où la souveraineté passait du monarque à la nation. Ainsi, la *publicité* en général est sortie de la révolution de 1789, et elle en est sortie pour être la sauvegarde des conquêtes de cette révolution, la souveraineté nationale en tête.

Il nous faut maintenant retracer sommairement son histoire jusqu'à ce jour. Nous n'en connaissons pas de plus instructive, de plus féconde en enseignements, de plus propre à éclairer la nation sur les dangers mortels auxquels elle s'expose lorsqu'elle s'abandonne trop platoniquement au premier sauveur venu qui se présente; par elle, selon

que le sauveur étouffera la *publicité* ou la laissera libre, la nation saura si c'est un maître qui s'impose pour l'opprimer ou un Washington qui se dévoue pour la sauver.

Tant qu'on n'a rien voulu entreprendre contre la souveraineté nationale, soit de vive force, soit ténébreusement, la *publicité* a été respectée. Au contraire, toutes les fois qu'un individu, un parti, une faction ont voulu se l'approprier, selon qu'ils avaient fait le rêve d'en déposséder la nation entièrement, ou simplement de l'exercer nominalement afin de l'exploiter à leur profit exclusif et à titre de fief, la *publicité* a été étouffée ou bien si fortement réglementée, si honteusement achetée, corrompue, qu'elle est devenue un danger permanent pour l'ordre public, une cause de troubles incessants, un agent de démoralisation et de corruption entre les mains de ceux qui en disposaient. En même temps, pour ceux qui voulaient faire échec aux hommes du pouvoir, la *publicité* devenait polémique et, sous ce nom, se faisait le propagateur effréné des erreurs politiques, des doctrines exagérées; le fomentateur des haines sociales; le levier des ambitieux sans probité, sans caractère, sans patriotisme, sans scrupule; le moteur de la fortune des individus interlopes; le prôneur des médiocrités turbulentes. Tout le temps que durait la lutte entre la *publicité* officielle et la polémique ou *publicité* nationale dévoyée, la table sociale n'était mise que pour les appétits goulus de popularité; les véritables patriotes, tenus à l'écart et, d'ailleurs, n'ayant que faire dans une semblable bagarre, croupissaient oubliés, ignorés, inutiles, les plus heureux dans le dégoût et le découragement, les autres dans la gêne ou la misère; car ils n'auraient pu trouver l'emploi de leurs facultés que par des capitulations de conscience. Il en était de même du génie et du talent; les fiers, les timides étaient perdus sans retour pour la patrie; les autres, les indifférents, les éclectiques, les jouisseurs, perçaient, mais dévoyés, abâtardis. Un pareil état de choses résistait jusqu'au jour où la lutte devenait choc. Après, la machine sociale chauffée à blanc, impuissante à contenir les éléments contraires en ébullition dans ses flancs, ne fonctionnait plus, craquait, volait en éclats et rejetait le tout sur le pavé à l'état chaotique. Et que survenait-il? Hélas! depuis la journée du 9 thermidor an III jusqu'à l'heure présente, notre histoire politique ne cesse de répondre, et nul ne veut l'écouter.

« Sous aucun prétexte, quelles que soient ses erreurs et même ses crimes, dit-elle, ne touchez pas à la *publicité*, sauvegarde de la souveraineté nationale, de la liberté, de l'égalité. Mieux que toutes les compressions et toutes les répressions, l'opinion publique, dont après tout elle est l'écho, la matera, la modérera, lui donnera l'allure qu'elle doit avoir. Que si des brouillons, des énergumènes, des ambitieux à tous crins veulent s'en servir comme les bandits font du couteau, au nom de la société et pour sa défense agissez avec les premiers comme vous avez habitude d'agir avec les seconds; rien de plus, rien de moins. Vous est-il jamais venu à l'esprit de décréter contre les couteaux parce que les bandits s'en servent? Non; vous frappez les assassins, et tout est dit. Dans l'espèce, la *publicité*, c'est le couteau. D'ailleurs, quand vous avisez-vous de porter la main sur la *publicité?* Précisément lorsque vous jugez qu'elle est à son maximum de frénésie ou qu'elle va l'atteindre. Mais, dans les deux cas, vous faites une besogne insensée et inutile; car, dans le premier, vous la refrénez lorsqu'elle est sur le point de se modérer d'elle-même, ce qui est la loi de toutes les forces; et, dans le second, l'expérience vous démontre que, quoi que vous puissiez faire, vous n'y parviendrez pas ou vous n'y parviendrez un moment que par des excès d'autorité qui la feront éclater à nouveau. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. »

Ainsi parle l'histoire, c'est-à-dire cette chose que Cicéron a définie « l'expérience de l'avenir. » Malheureusement, autant en emporte le vent; ce qui fait que nous ne sortons d'une révolution que pour en préparer une nouvelle. A ce jeu, les nations s'énervent, s'épuisent et, tôt ou tard, périssent de consomption entre les mains d'un despote, des factions, des partis, ou asservies par l'étranger.

Mais revenons à l'histoire de la *publicité*.

Elle sauva la souveraineté nationale dans les premières années de la Révolution, parce qu'elle était intacte. Elle fut impuissante contre Bonaparte, parce que le Directoire s'en était emparé, et cela d'autant plus facilement que la Convention la lui avait laissée harassée, pantelante. Le Directoire n'eut pas de grands efforts à déployer pour mettre la main sur la *publicité*. Cette sentinelle de nos droits ne veillait plus. Et même, lorsque le Directoire la surprit dans cet état, au lieu d'en appeler aux piques des faubourgs, ce ne fut que par des couplets et des épigrammes qu'elle se défendit. Bonaparte, qui avait vu la *publicité* à l'œuvre, connaissait sa puissance et savait que, elle vivante, jamais il ne parviendrait à ses fins. C'est pourquoi il en corrompit, en acheta une partie, celle qui fonctionne par les agents de l'Etat et que nous appellerons *publicité* officielle, et étrangla net l'autre partie que, par opposition, nous désignerons sous le nom de *publicité* nationale ou indépendante. Cette dernière mit quinze ans à ressusciter. La France fut-elle plus heureuse, ses destinées furent-elles mieux assurées, son prestige grandit-il, ses affaires devinrent-elles plus prospères, sa souveraineté se trouva-t-elle plus consolidée, ses libertés furent-elles plus respectées? Deux invasions, deux restaurations et une révolution répondent surabondamment.

En 1830, la *publicité* indépendante sauva la souveraineté nationale, la liberté et l'égalité. La laissa-t-on vivre libre et en paix? Point. A peine avait-elle achevé sa glorieuse besogne des trois journées, que les intrigants, dont, sans s'en douter, elle avait fait le jeu, la bâillonnèrent à l'étouffer. Posons-nous les mêmes questions que ci-dessus. Quelle sera la réponse? Un arsenal de lois oppressives, une dynastie d'usurpateurs qui s'efforçait de nous entraîner en arrière, des émeutes sans cesse réprimées et sans cesse renaissantes, le régicide endémique, la démoralisation en bas, la concussion et la corruption devenues moyens de gouvernement; partout l'amour du lucre, des fortunes considérables, et nulle part l'ombre de la grandeur. Le résultat fut, comme toujours, une révolution. Et quel nom lui donna-t-on? La révolution du mépris! C'est encore la *publicité* nationale qui la fit. On l'avait tellement comprimée, qu'elle finit par éclater. Elle avait d'ailleurs à sauver encore une fois la souveraineté nationale, la liberté et l'égalité, devenues d'abominables mensonges.

La République succéda au régime de Juillet. Elle fut modérée autant que clémente et respectueuse des droits de tous et de chacun. Le peuple en masse, à qui elle restituait la plénitude de ses droits, consentit, pour la fonder, à souffrir trois mois de misère. Mais comme, de parti pris, tous les gouvernements qui s'étaient succédé depuis la première République avaient maintenu le peuple dans l'ignorance; que pourtant, faute de pouvoir s'instruire, il avait fortement pensé, il voulut profiter de l'épanouissement absolu de la *publicité* indépendante pour produire au grand jour le fruit de ses méditations. Naturellement, il s'en faut de beaucoup que tout ce que le peuple écrivit, imprima, dit dans les clubs fût sain, sérieux, possible, juste même; le peuple formula bien des théories risquées, dangereuses, antisociales; il exagéra souvent la note de ses revendications plus ou moins fondées; mais à qui la faute? Est-ce que, si la *publicité* indépendante avait toujours été respectée, le peuple aurait eu tant à dire à la fois sur la politique et l'économie sociale le lendemain d'une révolution comme celle du 24 février? Certes non. Depuis longtemps tout ce qui bouillonnait dans son cerveau aurait été posé, discuté, élucidé, compris, accepté ou rejeté. De la sorte il se serait lentement, mais progressivement et sérieusement instruit, fixé sur tous les problèmes sociaux soumis à la puissante lumière de la discussion. Bref, qu'arriva-t-il? Les habiles feignirent de redouter ses théories et ses doctrines; au lieu de lui répondre et de le réfuter, ils effrayèrent la petite propriété, provoquèrent ainsi une scission dans les masses, jetèrent une sorte d'interdit sur la classe ouvrière, la tinrent en suspicion. Pendant ce temps, le gouvernement vivait d'expédients, décrétait beaucoup, ne décidait rien et, visiblement, versait dans une voie qui n'était rien moins que démocratique.

A ces causes de désordre se joignaient de sérieux motifs de craintes pour le maintien de la République. Ses ennemis pullulaient. C'étaient tous les partisans des régimes déchus. Tandis que leurs chefs, sous le masque républicain, s'étaient faufilés partout dans la machine gouvernementale, il était visible que leurs agents plus ou moins avoués, dans les clubs, dans la presse, dans les foules, travaillaient sourdement les masses. Le mécontentement, la misère provoquèrent l'insurrection de Juin. On en profita pour museler la *publicité* nationale. Au fond, c'était le but qu'on poursuivait. Avec la *publicité* nationale il n'y avait pas de réaction possible, parce que la nation, mieux conseillée, plus au courant des événements, n'aurait jamais envoyé à la Législative une majorité composée des hommes de tous les régimes déchus qui lui avaient été si fatals. On sait le reste : c'est l'aventure des trois larrons de la fable. Louis-Napoléon, qu'on avait si niaisement porté à la présidence de la République naissante, perpétra nuitamment le crime de décembre. Avec lui recommença le cycle fatal inauguré en brumaire an VIII et qui devait se terminer par une troisième invasion.

Constatons, pour finir, que la *publicité* indépendante, grâce à l'état de siége qui pèse sur quarante-trois départements, est dans un état pire qu'à la veille du 2 décembre; que, conséquemment, elle ne pourrait rien pour la défense des droits et libertés de la nation si, d'aventure, quelqu'un des prétendants qui nous guettent mettait la main sur eux.

Telle est l'histoire sommaire de la *publicité* en général depuis 1789. Les enseignements qui s'en dégagent ressortent trop nettement pour qu'il soit besoin d'insister.

Devons-nous insister sur les prétendus dangers que fait courir à la chose publique le libre exercice de la *publicité* indépendante? Mais, puisque l'histoire nous montre que, sans elle, l'existence de la nation s'est écoulée tout entière dans l'oppression, l'arbitraire, les invasions, les restaurations, les réactions, les émeutes et les révolutions, cela ne reviendrait-il pas à discuter une thèse comme celle-ci, par exemple : Etant donnés une fièvre qui consume lentement, au point qu'à chaque accès nouveau on constate chez le malade une plus grande déperdition de forces suivie d'un dépérissement croissant, et un remède supposé violent, dont le seul, l'unique danger connu est de prolonger l'accès, mais qui peut être efficace, sans être pire que le mal, lequel vaut le mieux, appliquer le remède ou laisser la fièvre suivre son cours?

Un gouvernement fort, honnête, qui ne veut rien entreprendre contre la souveraineté nationale ni contre les droits et libertés des citoyens, n'a rien à craindre de la *publicité*, car il ne dirige les affaires que dans le sens de l'opinion publique et l'opinion publique est avec lui. De là une force irrésistible contre laquelle viennent se briser toutes les attaques, toutes les exagérations d'une presse hostile.

Nous n'avons envisagé, jusqu'ici, la *publicité* qu'au point de vue politique. Il nous reste à en parler au point de vue des affaires.

La *publicité* d'affaires a existé de tout temps. Si elle n'a que depuis peu l'extension que nous lui connaissons, cela tient à ce que, auparavant, les affaires elles-mêmes étaient restreintes, et surtout à ce que les moyens de *publicité*, eu égard à l'insuffisance des procédés matériels, laissaient énormément à désirer et étaient excessivement coûteux. Avec l'électricité et la vapeur appliquées à l'imprimerie et aux voies de transport et de communication, toutes choses que nos pères ne soupçonnaient même pas et que nous n'appliquons nous-mêmes sur une grande échelle que depuis une trentaine d'années, les affaires ne pouvaient que prendre un immense essor, et, nécessairement, la *publicité*, qui en est l'agent indispensable, devait s'efforcer d'acquérir une puissance proportionnelle. C'est ce qu'elle a fait. Son histoire remonte donc aux premières applications sérieuses de la vapeur et de l'électricité. Celles-là sont trop rapprochées de nous pour que nous insistions sur les débuts de la *publicité* d'affaires. Qu'il nous suffise de dire qu'elle prit pour levier de sa puissance le journal politique, dans lequel elle a fini par s'incarner au point que, pendant longtemps, il ne put rien sans elle. En effet, lorsque, au début de la presse dite à bon marché, on voulait fonder un organe politique, la première chose dont on se préoccupait, c'était de s'assurer le concours de l'abonné, non pas pour l'abonné lui-même, mais pour amorcer l'annonce, qui est la *publicité* des affaires, afin de lui faire supporter tous les frais matériels de l'organe : administration, location, papier, composition, impression, rédaction. L'abonné seul aurait été insuffisant, au moins pour donner des bénéfices. Il s'en faut, malgré cela, que le journal fît à l'annonce la part du lion, et pour cause : c'est que, si le journal ne pouvait que bien justement se suffire sans elle, elle ne pouvait rien sans lui. Ainsi l'avait décidé la fiscalité, qui n'a jamais cessé d'être une entrave à la liberté sous tous les régimes qui se sont succédé depuis le 18 brumaire. Le journal parqua l'annonce à sa quatrième page et fit payer à un haut prix l'espace qu'il lui accordait. Toutefois, l'annonce supporta très-allégrement le joug, parce que, si le journal la pressurait, elle se revengeait avec usure sur les lecteurs qui, pour la plupart, pendant longtemps, ont accepté tout ce qui était consigné dans leur journal comme parole d'Evangile. Il faudrait des volumes pour relever les grossières et scandaleuses piperies que, l'une portant l'autre, la presse et l'annonce ont perpétrées sur les trop crédules lecteurs. C'était l'âge d'or de la *publicité* financière, commerciale et industrielle. Pour lancer des affaires de tout genre, il fallait des milliards; l'annonce et la réclame se chargèrent de les trouver, en faisant miroiter naturellement des bénéfices dont les moins exagérés se chiffraient par des 25 et 30 pour 100 d'intérêt; mais, un beau jour, les imaginations se calmèrent, les dupes se comptèrent et l'annonce devint besoigneuse, quoique ne cessant pas d'être toujours indispensable. Alors elle voulut secouer le joug du journal, ne relever, ne dépendre que d'elle. Affiches, prospectus, circulaires, imprimés à distribuer à la main, feuilles spéciales pour tous les genres de spéculations, fabrications, ventes et échanges, tout cela et bien d'autres choses encore lui semblèrent bon pour se produire toute seule; mais elle comptait sans le fisc, qui la frappa d'un timbre.

Nous terminerons cet article en disant que l'Empire avait trouvé le moyen d'ajouter à l'immoralité de son régime en faisant de la *publicité* des affaires un agent de corruption et d'oppression contre lequel il était à peu près impossible de se défendre. Voici le procédé. Il avait donné à ses préfets le droit absolu de disposer des annonces légales. Or, comme ils les partageaient exclusivement entre tous les journaux politiques qui se mettaient à leur entière discrétion, il s'ensuivait que ces journaux étaient forcément lus, et que les journaux indépendants ne purent plus exister en province.

Concluons en disant que la *publicité* indépendante est la seule vraie, efficace; que toutes les autres, sans l'indépendance, sont dérisoires, oppressives et immorales.

— Jurispr. *Publicité des jugements.* Sous l'ancien régime, en France, la *publicité* des audiences et des jugements était restreinte aux débats portés devant les juridictions civiles. En matière criminelle, un secret impénétrable enveloppait la procédure à toutes ses phases; ce système occulte et inquisitorial, qui n'existait point primitivement, avait été créé par l'ordonnance de Villers-Cotterets et maintenu par l'ordonnance criminelle de Louis XIV de 1670. L'Assemblée constituante, par sa mémorable loi du 24 août 1790, qui a fondé notre organisation judiciaire actuelle, généralisa et étendit à toutes les matières contentieuses, criminelles ou civiles, le principe de la *publicité* du débat et du jugement, plaçant ainsi les tribunaux sous le salutaire contrôle de l'opinion et appelant en quelque sorte le public à juger les juges et leur décision. Ce point a été incidemment traité dans notre article ORGANISATION JUDICIAIRE, auquel nous renvoyons pour les développements. Nous ne parlerons ici que des restrictions que le principe de la *publicité* a subies par l'effet des lois ou constitutions postérieures à la législation de 1790.

Une première limitation, dont l'utilité et la convenance ne peuvent être contestées, a été apportée à la règle de la *publicité* du débat et de l'audience par l'article 64 de la charte de 1814, article dont la disposition a été reproduite par la charte de 1830 (art. 55) et par la constitution de 1848 (art. 81), et qui permet aux tribunaux et aux cours d'ordonner que le débat aura lieu à huis clos dans les cas où ils jugeront que sa *publicité* pourrait produire du scandale et offrir du danger pour les mœurs. Le huis clos est, le plus ordinairement, pratiqué devant les tribunaux criminels ou correctionnels quand il s'agit d'attentats aux mœurs; mais il peut aussi être ordonné par les tribunaux civils, selon la diposition expresse de l'article 87 du code de procédure. Le huis clos, du reste, ne concerne que les débats, c'est-à-dire les interrogatoires des parties, les dépositions des témoins et les plaidoiries; le public est toujours admis au moment du prononcé du jugement, et les journaux, judiciaires ou autres, peuvent, dans tous les cas, en reproduire le texte.

Hors le cas de huis clos, l'audience est toujours ouverte au public; mais la reproduction des débats par la presse n'est pas toujours également libre, et elle est formellement interdite dans plusieurs circonstances, quoique l'affaire ait été publiquement plaidée et jugée. C'est ce qui a lieu d'abord pour les procès en matière de diffamation, injure ou outrage, aux termes de l'article 10 de la loi du 9 septembre 1835. Il est interdit aux journaux de donner le compte rendu des débats de cette nature, et ils ne peuvent publier que le texte du jugement, sauf dans les cas exceptionnels où la preuve des faits diffamatoires est admise par la loi. Alors, en effet, les journaux peuvent tout reproduire, les débats de l'audience et le jugement.

De nouvelles et importantes restrictions furent apportées à la *publicité* des débats judiciaires, par la voie de la presse, par le décret du 17 février 1852. L'article 17 de ce décret, article qui a été abrogé après la chute de l'Empire, prohiba d'abord le compte rendu par les journaux des procès pour délits de presse, de quelque nature que fussent ces procès et lors même qu'il ne s'agissait pas de diffamation des personnes privées. Comme toujours, du reste, la reproduction du texte du jugement était permise. Le même article 17 du décret de 1852 portait en outre une disposition absolument nouvelle, disposition sans précédent et exorbitante : elle donnait aux tribunaux la faculté, absolument discrétionnaire, d'interdire le compte rendu dans les journaux des procès dont ils étaient saisis, quand ils jugeaient cette mesure opportune et alors même que l'affaire était publiquement plaidée et jugée. Les tribunaux étaient ainsi les libres appréciateurs du degré de notoriété que devait avoir le débat, et il leur était facultatif de ne pas permettre que cette *publicité* s'étendît au delà de l'enceinte de la salle d'audience. Cette disposition a été abrogée par la loi du 15 février 1872.

PUBLICIUS (Jacques), littérateur italien, né à Florence. Il vivait au XVe siècle et s'adonna avec beaucoup de succès à l'enseignement des belles-lettres. On a de lui : *Artis oratoriæ epitome*, *Ars epistolaris*, *Ars memoriæ* (Venise, 1482, in-4o). Ces deux derniers traités ont été réédités, le premier sous le titre de *Ars conficiendi epistolas Tulliano more* (Deventer, 1488, in-4o), le second sous celui de *Ars memorativa* (Cologne, in-4o), avec des figures sur bois.

PUBLICOLA (L. Gellius), orateur et général romain, qui vivait dans la seconde moitié du IIe siècle avant J.-C., et dans la première du Ier siècle. Il fut successivement préteur, proconsul en Achaïe, où il intervint comme médiateur dans une dispute entre les philosophes d'Athènes, consul en 72 avec C. Lentulus Clodianus, fut battu par Spartacus dans le Picenum et porta une loi qui interdisait aux magistrats de prononcer des condamnations capitales en l'absence des consuls. En 70, il remplit avec une grande sévérité les fonctions de censeur. Devenu, pendant la guerre des pirates, lieutenant de Pompée, il repoussa la tentative des partisans de Catilina, qui voulaient s'emparer de

la flotte mise sous ses ordres dans la mer Tyrrhénienne, aida Cicéron à réprimer la conjuration de ce dernier, se rangea ouvertement depuis lors dans le parti aristocratique, s'opposa aux lois agraires de César (59) et enfin travailla de toutes ses forces au rappel de Cicéron (57). — Son fils, L. Gellius PUBLICOLA, se prononça, après la mort de César, en faveur du parti républicain (44), se rendit en Asie avec Brutus, qu'il trahit bientôt, et se joignit alors aux partisans d'Octave et d'Antoine. Publicola reçut le consulat en récompense de sa trahison (35), se déclara ensuite pour Antoine dans sa guerre avec Octave, et trouva vraisemblablement la mort à Actium, où il commandait l'aile droite de la flotte (31 av. J.-C.).

PUBLICOLA (Publius VALERIUS), l'un des fondateurs de la république romaine. V. VALERIUS.

PUBLIÉ, ÉE (pu-bli-é) part. passé du v. Publier. Rendu public : *Un arrêt* PUBLIÉ *à son de trompe.*

La loi sainte sera *publiée* en tous lieux.
RACINE.

— Chanté, célébré : *O cité de Dieu! que de merveilles ont été* PUBLIÉES *à votre gloire!* (Laharpe.)

— Edité, mis au jour, donné au public : *Suidas et Etienne de Byzance parlent d'un voyage de Phénicie et de Syrie* PUBLIÉ *par Pausanias.* (Chateaub.)

PUBLIER v. a. ou tr. (pu-bli-é — lat. *publicare;* de *publicus*, public. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous publiions; que vous publiiez*). Rendre public, notoire, porter à la connaissance de tous : PUBLIER *une loi, un édit, une ordonnance.* PUBLIER *une nouvelle. Quand saint Louis* PUBLIA *son fameux règlement, il n'était que l'enregistreur des volontés publiques.* (Proudh.) *Le mal ne vient pas des vérités qu'on* PUBLIE, *mais des vérités qu'on déguise.* (De Custine.)

— Divulguer, dire publiquement : PUBLIER *les secrets d'un ami. La véritable piété ne croit pas facilement le mal ou, loin de le* PUBLIER, *le cache du moins.* (Mass.)

— Célébrer, chanter : *La nature* PUBLIE *sans cesse les louanges du créateur.* (Chateaub.)

Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais;
Son empire a des temps précédé la naissance;
Chantons, *publions* ses bienfaits.
RACINE.

— Editer, livrer au public : PUBLIER *un livre, une brochure, un journal. J'ai eu la faiblesse de faire quelques épigrammes, mais j'ai résisté au plaisir malin de les* PUBLIER. (Fonten.) *Je* PUBLIE *mes mémoires pendant que je suis encore là pour en répondre.* (Guizot.) *Un avocat ne* PUBLIE *pas ses plaidoyers sans les revoir.* (S. de Sacy.)

Ces vers tant lus, tant relus,
Ont fait émeute au Parnasse,
Publiez-les donc, de grâce,
Afin qu'on n'en parle plus.
MILLEVOYE.

— Faire connaître, notifier, déclarer, affirmer publiquement :

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé.
BOILEAU.

— *Publier sur les toits.* Divulguer à grand bruit, avec éclat.

Se publier v. pr. Etre, devoir être rendu public : *Ces choses-là ne* SE PUBLIENT *pas sur les toits.*

Un bienfait perd sa grâce à *se* trop *publier :*
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier.
CORNEILLE.

— Etre mis au jour, donné au public : *Cet ouvrage* SE PUBLIE *à Paris.*

— **Syn. Publier, divulguer.** V. DIVULGUER.

PUBLIEUR, EUSE s. (pu-bli-eur, eu-ze — rad. *publier*). Personne qui publie : *Un* PUBLIEUR *de fausses nouvelles.*

PUBLILIUS PHILO, plébéien romain, qui fut quatre fois consul et se distingua dans la guerre contre les Samnites. Il vivait au IVe siècle avant notre ère. Dictateur en 389 av. J.-C., il fit passer trois lois qui déclaraient les plébiscites obligatoires pour tous, permettaient aux tribuns de prendre les auspices, ordonnaient de choisir toujours un des censeurs, et les deux consuls si le peuple le jugeait à propos, parmi les plébéiens. Publilius est aussi le premier plébéien qui ait été élevé à la préture.

PUBLIQUEMENT adv. (pu-bli-ke-man — rad. *public*). D'une manière publique, avec publicité : *Ouvrez les annales de tous les peuples, nulle part vous ne verrez la dépravation* PUBLIQUEMENT *approuvée.* (Volt.) *Toute candidature, toute opinion* PUBLIQUEMENT *débattue implique de fait et de droit coalition.* (Proudh.)

— En public, devant tout le monde : *Insulter quelqu'un* PUBLIQUEMENT. *Je professe ma croyance religieuse aussi* PUBLIQUEMENT *que ma croyance politique.* (Chateaub.)

PUBLIUS SYRUS, poëte mimique latin, vraisemblablement né en Syrie. Il vivait au Ier siècle av. J.-C. Amené esclave à Rome, il fut affranchi par Domitius, qui, frappé de son intelligence, lui fit donner une excellente éducation, et se livra à la composition des mimes, espèces de comédies burlesques où les danses et les grimaces tenaient une grande place. Il tempéra la licence des scènes mimiques par des traits nombreux de morale. Publius Syrus était à la fois acteur et auteur. Après avoir obtenu de grands succès dans plusieurs villes d'Italie, il se rendit à Rome, pendant les fêtes que donnait Jules César, et porta un défi aux poëtes qui travaillaient alors pour les jeux scéniques. La lutte fut acceptée; mais tous, y compris Laberius, chevalier romain qui avait acquis une grande réputation dans ce genre de composition, furent vaincus par lui. Sénèque loue beaucoup le talent de Publius Syrus, et saint Jérôme rapporte que les Romains lisaient ses productions dans les écoles publiques.

On a extrait de ses pièces un recueil de sentences qu'on a souvent imprimées à la suite de Sénèque et de Phèdre. La meilleure édition séparée est celle d'Orellius (Leipzig, 1822), traduite en français par M. Chenu, dans la collection Panckoucke.

PUCCI (François), en latin **Puccius**, théologien italien, né à Florence, mort en 1600. Il se rendit à Lyon pour y apprendre le commerce; mais ayant eu l'occasion d'assister à plusieurs controverses religieuses, il s'adonna à la théologie, adopta en grande partie les idées protestantes, puis se rendit en Angleterre et se fit recevoir maître ès arts à Oxford en 1574. Constamment à la recherche de la vérité, doué d'un esprit hardi et inquiet, il ne voulut s'attacher à aucune secte, et se créa, par son besoin d'indépendance, une foule d'ennemis et d'ennuis dans les pays qu'il traversa. Un traité *De fide in Deum, quæ et qualis sit*, dans lequel il combattait ouvertement les dogmes du parti calviniste, qui dominait alors à l'université d'Oxford, souleva contre lui de telles clameurs que Pucci quitta cette ville et se rendit à Bâle, où il se lia avec Fauste Socin. Mais à la suite d'une thèse, dans laquelle il exprimait son sentiment sur la grâce universelle, il se vit chassé de Bâle et retourna en Angleterre, où ses opinions trop hardiment manifestées le firent mettre en prison. Rendu à la liberté, il passa dans les Pays-Bas, puis en Pologne, rencontra à Cracovie deux alchimistes anglais qui lui persuadèrent que, par leur commerce avec certains esprits, ils avaient le privilége de découvrir beaucoup de choses inconnues au reste du genre humain, s'aperçut enfin, au bout de quatre ans, qu'il avait été dupe de vaines chimères, entra à Prague en relation avec le nonce du pape et finit par retourner complétement au catholicisme (1586). Quelques années plus tard, il reçut l'ordre de la prêtrise et devint secrétaire du cardinal Pompei. Nous citerons, parmi ses écrits : *De immortalitate naturali primi hominis ante peccatum*, où il combat certaines idées de Socin; *De Christi salvatoris efficacitate omnibus et singulis hominibus quatenus homines sunt assertio catholica* (Gouda, 1592, in 8o), où il admet que tous les honnêtes gens, même les païens, sont sauvés.

PUCCIANISME s. m. (pu-ksi-a-ni-sme). Hist. relig. Doctrine fondée et propagée par Pucci.

PUCCIANISTE s. (pu-ksi-a-ni-ste). Hist. relig. Partisan du puccianisme.

PUCCINELLI (Placide), biographe italien, né à Pascia (Toscane) vers 1609, mort à Florence en 1685. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint membre de l'académie des *Faticiosi* de Milan et composa un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire universelle, auxquels on reproche à juste titre de manquer de critique. Les principaux sont : *Istoria di Ugo, principe della Toscana, duca di Spoleto* (Venise, 1643, in-4o); *De illustribus abbatiæ Florentinæ viris* (Milan, 1645, in-4o); *Chronologia prælatorum monasterii Casinensis* (Milan, 1647, in-4o); *Il zodiaco della chiesa Milanese* (Milan, 1650, in-4o), recueil des vies des premiers évêques de Milan, etc.

PUCCINIE s. f. (puk-si-nî). Bot. Genre de champignons, de la famille des urédinées, tribu des phragmidiées, comprenant un grand nombre d'espèces, de très-petite taille, qui croissent en parasites sur les végétaux : *Les* PUCCINIES *présentent des plaques gélatineuses placées sous ou sur l'épiderme.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *puccinies* sont de petits champignons parasites, naissant en amas sous l'épiderme des feuilles ou des organes délicats des plantes vivantes, rompant ensuite cet épiderme, et formant des taches pulvérulentes, brunes ou noirâtres. Ces taches sont produites par des masses de conceptacles ou sporidies pédicellées, quelquefois presque sessiles, divisées en deux loges par une cloison transversale. Les *puccinies* croissent sur un grand nombre de plantes, auxquelles elles nuisent beaucoup quand elles sont très-abondantes. La *puccinie des graminées* se montre en automne et en hiver sur la tige et les feuilles de ces végétaux, surtout des espèces cultivées. La *puccinie des trèfles* produit des ravages analogues. Citons encore les *puccinies du rosier, de l'orme, des pruniers, des haricots*, etc.

PUCCITA (Vincenzo), compositeur italien, né à Rome en 1778. Il entra, à douze ans, au conservatoire de la Pieta, à Naples, et fit représenter en 1799, avec succès, son premier opéra à Sinigaglia. D'autres opéras qu'il fit jouer à Lucques, à Parme, à Milan, à Rome le mirent à la mode. En 1805, Puccita fut appelé à Lisbonne, dont il alimenta le théâtre pendant quelque temps; puis il passa à Londres, où il fit, entre autres opéras, représenter une *Vestale*, le meilleur de ses ouvrages. Dans cette même ville, il écrivit deux partitions pour Mme Catalani qui, charmée de la facilité du maestro et de son tour mélodique, le chargea de composer pour elle quantité d'airs qu'elle interprétait dans les concerts. Aucun de ces morceaux n'a survécu et, du reste, aucun ne méritait cet honneur. De plus en plus satisfaite de son fournisseur breveté, Mme Catalani s'attacha Puccita comme accompagnateur et l'emmena avec elle dans ses nombreux voyages. En 1815, quand la célèbre cantatrice prit la direction du théâtre italien de Paris, elle conserva à Puccita son titre d'accompagnateur, et le compositeur profita des bonnes dispositions de la directrice à son égard pour faire chanter sur la scène des Bouffes quelques partitions qui vécurent l'espace de trois ou quatre représentations, grâce au talent merveilleux de l'incomparable artiste qui galvanisait ces productions mort-nées. A la suite de discussions survenues en 1818 entre M. de Valabrègue et Puccita, ce dernier donna sa démission, revint en Italie et se remit à composer des ouvrages que les radieuses inspirations de Rossini firent rentrer dans les ténèbres. En 1833, l'artiste découragé disparut entièrement de la scène musicale, et la date même de sa mort est inconnue. Les œuvres de ce compositeur portent ce cachet de facilité semi-gracieuse d'un cours si fréquent en Italie. Mais ses idées manquent essentiellement de distinction et surtout d'invention. Parmi les vingt-trois opéras de lui que l'on connaît, nous nous bornerons à citer : l'*Amor platonico* (1800); *I due Prigionieri* (1801); *Le tre sultane* (1811); l'*Orgoglio avvilito* (1815); la *Principessa in campagna* (1817); la *Festa del villagio* (1821); *Adolfo e Chiara* (1833).

PUCE (pu-se — du latin *pulex, pulicis*, mot qui se rapporte au sanscrit *pulaka* et au persan *pûlah*, dont la racine est évidemment *pul, pûl*, multiplier, croître en nombre. Le sanscrit *pulaka* et le persan *pûlah* désignent, en général, tout animalcule parasite des animaux, à l'extérieur ou à l'intérieur, et l'application spéciale à la puce ne se trouve que dans les langues de l'Europe. Il faut remarquer que notre français *puce*, venant du latin *pulex*, n'a aucun rapport avec le mahratto *puci, pisû*, bengalais *picû*, indoustani *pissû*, dont l'origine est sûrement tout autre et qui se rattachent au persan *uspus, supus*, pou, punaise, d'où *ishpisha*, petit ver). Entom. Genre d'insectes aphaniptères, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde; se dit particulièrement d'une espèce parasite de l'homme : *La* PUCE *des animaux domestiques diffère de la nôtre.* (H. Lucas.) *Les* PUCES *ont plusieurs œufs à chaque ponte.* (H. Lucas.) *La* PUCE *niche volontiers dans la fourrure des chiens et des chats.* (V. de Bomare.)

. . . Elle vint, l'autre jour, s'accuser
D'avoir pris une *puce*, en faisant sa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.
MOLIÈRE.

‖ *Puce aquatique*, Nom vulgaire du gyrin ou tourniquet. ‖ *Puce de neige*, Nom vulgaire d'une espèce de podure. ‖ *Puce de terre*, Nom vulgaire des altises et des mordelles. ‖ *Puce pénétrante*, Nom vulgaire des chiques ou tiques.

— *Avoir la puce à l'oreille*, Eprouver de l'inquiétude, être sur le qui-vive :

Fille qui pense à son amant absent
Toute la nuit, dit-on, *a la puce à l'oreille.*
LA FONTAINE.

‖ *Mettre la puce à l'oreille à quelqu'un*, Lui inspirer des inquiétudes, lui donner des préoccupations : *On* A MIS LA PUCE À L'OREILLE *au cardinal Dubois, en lui disant que M. de Lauzun était mêlé dans cette affaire.* (P. de Musset.)

— *Secouer les puces à quelqu'un*, Le battre vivement, le tancer vigoureusement.

— *Chercher les puces à*, Eplucher, relever avec un soin minutieux : *Je n'ai pas le temps, moi, de m'amuser à* CHERCHER LES PUCES À *vos paroles.* ‖ *N'avoir pas le temps de chercher ses puces*, Etre fort occupé.

— Prov. *A la Sainte-Luce, du saut d'une puce*, A la fête de sainte Lucie, les jours croissent d'une manière imperceptible. ‖ Ce proverbe était vrai avant la correction du calendrier; il est faux actuellement. ‖ *Qui se couche avec les chiens se lève avec les puces*, La fréquentation des méchantes gens a des suites fâcheuses et inévitables.

— Pathol. *Puce maligne* ou *Puce de Bourgogne*, Espèce d'anthrax, appelé aussi CHARBON ERRANT OU PUSTULE MALIGNE, endémique dans quelques parties de la Bourgogne.

— Crust. *Puce d'eau*, Nom vulgaire des monocles et des daphnies. ‖ *Puce de mer arpenteuse*, Nom vulgaire de la chevrolle portepointe. ‖ *Puce aquatique arborescente*, Nom vulgaire de la daphnie puce.

— Bot. *Herbe aux puces*, Nom vulgaire du psyllion.

— adj. Qui est d'un rouge brun, se rapprochant de celui de la puce : *Couleur* PUCE. *Habit* PUCE. *Etoffe* PUCE. *Ruban* PUCE. *Son gilet était de velours, à raies alternativement jaunes et* PUCE, *boutonné carrément.* (Balz.)

— **Encycl.** Les *puces* ont pour caractères principaux : un corps très-comprimé, arqué à la partie dorsale, composé de douze segments cornés, solides, non compris la tête, qui est petite, arrondie en avant, tronquée en dessous, penchée, plus ou moins garnie de cils roides; la bouche inférieure, en forme de rostre, composée de pièces allongées, analogues à celles que présentent les insectes broyeurs; les yeux petits, latéraux, le plus souvent arrondis; les antennes composées de trois articles mobiles; le thorax grand, distinct, formé de trois petits articles; les ailes rudimentaires; l'abdomen très-grand, ovoïde, beaucoup plus large verticalement que le thorax; la queue nulle; les pattes longues, robustes, parfaitement conformées pour le saut; les cuisses courtes; les jambes très-fortement ciliées; les tarses formés de cinq articles et armés de crochets longs, grêles, aigus et recourbés à leur base.

Les œufs sont ovoïdes, oblongs, blancs, visqueux. Les larves sont petites, apodes, d'abord blanches, puis rougeâtres; quand elles sont à jeun ou qu'elles n'ont pas pris de nourriture depuis quelques heures, leur corps est transparent; mais, comme elles paraissent se nourrir de sang desséché, il perd sa transparence et devient noirâtre quand elles sont repues. Le corps, cylindrique, allongé, est formé de treize segments ou anneaux assez marqués. La tête est cornée et présente deux antennes rudimentaires et deux appendices qui sont des palpes ou des filières. Le dernier anneau se termine par deux petits crochets aplatis. La nymphe est renfermée dans une petite coque soyeuse.

Les *puces* vivent en parasites sur la peau de l'homme, et plus particulièrement sur celle des femmes et des enfants, qui est, en général, plus délicate; elles se multiplient surtout chez les personnes malpropres et peu soigneuses. On les trouve aussi sur le corps de plusieurs espèces de mammifères (chiens, chats, lièvres) et d'oiseaux (pigeons, poules, hirondelles). Les mâles sont bien plus petits que les femelles. L'accouplement des deux sexes a lieu face à face, chacun d'eux tenant l'autre embrassé avec ses pattes. La femelle pond une douzaine d'œufs, qu'elle colle aux poils, aux vêtements, ou qu'elle dépose dans les fentes des boiseries, dans les plis des paquets, en un mot dans tous les interstices, dans les plus petites cavités des places où ces animaux ont l'habitude d'aller se coucher; si on veut les recueillir pour les observer, on n'a qu'à secouer, au-dessus d'une feuille de papier blanc, les coussins sur lesquels les chiens et les chats vont dormir. On ne sait pas encore si la ponte a lieu à une ou plusieurs époques.

Les larves des *puces*, bien que privées de pieds, sont extrêmement vives, agiles et remuantes; elles se meuvent avec rapidité en serpentant, et se roulent en exécutant les mouvements les plus bizarres au plus léger attouchement. Elles vivent parmi les ordures, dans les nids des oiseaux, les tas de paille où les chiens vont se rouler et autres objets analogues; on les trouve même sous les ongles des personnes malpropres. Elles peuvent rester jusqu'à quinze jours à l'état de larve, même pendant les grandes chaleurs, surtout quand la nourriture leur manque.

« Lorsqu'elles ont acquis tout leur développement, dit Duméril, elles se filent une coque qu'elles fixent à quelque corps solide et qu'elles masquent en y faisant adhérer des particules de poussière : elles ont soin de jeûner et d'évacuer toutes les matières qui restaient dans leur tube digestif. Elles deviennent en ce moment tout à fait transparentes. »

La soie du cocon qu'elles filent est d'une ténuité extrême et d'un tissu serré; c'est comme une gaze légère, à travers laquelle on peut observer leur changement en nymphes. Ces nymphes ont des membres conformés d'une manière générale comme ceux de l'insecte, mais en quelque sorte contractés; elles ressemblent, du reste, beaucoup à celles des hyménoptères, ce qui, joint à quelques autres particularités, justifie la manière de voir de quelques zoologistes, entre autres MM. P. Gervais et Van Beneden, qui rapportent la *puce* à cet ordre. Elles restent immobiles dans cet état pendant une quinzaine de jours, durant l'hiver; néanmoins, de nombreux individus y restent jusqu'au printemps. Elles sont blanchâtres; mais, vers les derniers jours, elles se colorent en même temps qu'elles prennent des forces.

Dès que l'insecte parfait sort de sa coque, il commence à signaler son agilité; suivant l'expression pittoresque de V. de Bomare, il vient au monde en sautant. « Quand une *puce* veut sauter, dit cet auteur, elle étend ses longues jambes postérieures, et ses différents articles venant à se débander ensemble forment autant de ressorts puissants qui, par leur élasticité, lui font faire un saut de projection si prompt qu'on la perd de vue; ce saut égale souvent deux cents fois la hauteur et la longueur de la *puce*. C'est ainsi qu'elle échappe avec une agilité surprenante aux recherches de celui qu'elle dévore. » Il n'est pas rare de voir, à l'époque de l'accouple-

ment, la femelle tenir le mâle renversé entre ses pattes antérieures et transporter aisément ce fardeau dans les sauts qu'elle fait pour éviter les dangers.

La *puce* est un insecte très-incommode pour l'homme; sa simple progression sur la peau nue occasionne une démangeaison insupportable. Mais c'est surtout sa piqûre qui est sensible et souvent douloureuse. La bouche de cet insecte forme une sorte de rostre ou bec contenant trois soies roides et pointues, dont la réunion constitue un tube, à l'aide duquel la *puce* perce la peau et suce le sang. Cette piqûre laisse sur la peau une petite tache rose ou rougeâtre, vers le milieu de laquelle se trouve un point plus foncé; chez les enfants, les femmes et, en général, les individus à peau délicate, il se produit une légère tuméfaction. Au reste, même parmi les hommes, il est des individus que ces insectes semblent fuir, tandis qu'ils paraissent en attaquer d'autres de préférence. La *puce*, d'après V. de Bomare, n'attaque jamais les personnes mortes, ni celles qui tombent du haut mal, non pas même les moribonds, parce que leur sang est corrompu pour elle.

Les *puces*, que ce soient celles de l'homme ou d'autres espèces, attaquent d'assez nombreux animaux. Outre ceux que nous avons déjà nommés, on en a trouvé sur les hérissons, les taupes, les musaraignes, les chauves-souris, les rats, les hirondelles de rivage, etc. Vivraient-elles aussi sur les chevaux? « Je serais porté à le croire, dit Duméril, car il m'est souvent arrivé en Espagne, où l'on ne donne d'autre litière à ces animaux que de la paille hachée, de sortir des écuries avec les bas couverts d'une innombrable quantité de *puces;* mais celles-ci ne paraissent pas se propager ou se conserver sur la peau de l'homme. »

On a proposé de nombreux moyens de se débarrasser de ces insectes incommodes. L'immersion est insuffisante pour cela, car ils peuvent rester plongés dans l'eau pendant douze heures et plus sans en souffrir. On a recommandé de mettre dans les appartements des plantes, comme le pouliot, la sarriette et autres, dont l'odeur forte et pénétrante les éloigne, ou bien encore de répandre dans la chambre de l'eau bouillante dans laquelle on a mis du mercure; le soufre et l'onguent mercuriel ont aussi été préconisés. Les paysans dalécarliens placent dans leurs habitations des peaux de lièvre qui attirent les *puces*, qu'on fait périr ensuite par le feu ou l'eau bouillante. Le meilleur moyen de se délivrer de ces parasites consiste à entretenir sur soi et dans les appartements une grande propreté; on peut aussi, vers la fin ou au commencement de l'hiver, exposer à une forte chaleur les parties du mobilier qui pourraient les recéler.

Parmi les espèces principales de ce genre, nous citerons : la *puce irritante*, qui vit sur l'homme, et à laquelle se rapporte presque tout ce que nous venons de dire; la *puce du chien*, qui est presque noire; la *puce à bande*, d'un brun clair, avec une bande noirâtre, velue, et qui est parasite des rats; la *puce de la souris*, qui n'en diffère pas beaucoup; la *puce de la chauve-souris;* enfin, la *puce pénétrante*, plus connue sous le nom de *chique*. V. ce mot.

La *puce* irritante est très-susceptible d'éducation. « On est parvenu, dit le docteur Charbonnier, à dresser des *puces* à des exercices extraordinaires : on leur fait traîner de petits canons chargés de poudre, qui ont quatre-vingts fois le poids de leur corps, et on les habitue à les entendre détoner. On en a vu traîner de petits carrosses montés par des individus de leur espèce. On en voit tirer de l'eau d'un puits, faire des armes, etc. » Dans les *Souvenirs de Paris en* 1804, Kotzebue raconte qu'il vit dans cette ville un matelot qui montrait au microscope des *puces* dont il avait fait l'éducation. Une de ces *puces* traînait un éléphant microscopique. Une autre, à la patte de laquelle on avait attaché une boule de métal au moyen d'une chaîne d'or, faisait marcher un carrosse à six chevaux rempli de monde et sautait gentiment malgré son fardeau. Lorsqu'une femme qui faisait faire des exercices à des *puces* travailleuses voyait quelques-uns de ces insectes fatigués refuser de faire son service, elle relevait la manche de sa robe et les posait sur son bras. Les *puces* la piquaient vigoureusement et la suçaient pendant quelques minutes. Au bout de ce temps, elle remettait les petites bêtes sur la table, où elles reprenaient leurs exercices avec une nouvelle ardeur. Dans son ouvrage sur l'âme des bêtes, Alfred de Nore rapporte qu'un nommé Cucchiani montrait à Paris, en 1834, des *puces*, revêtues de costumes militaires, qui exécutaient des évolutions sur un champ de bataille, traînaient des voitures et puisaient de l'eau avec des seaux proportionnés à leur force. Depuis, on a vu à Paris et à Londres des industriels du même genre exhiber des *puces* travailleuses et professer les moyens de dressage mis en œuvre pour arriver à cet admirable résultat. On arrive facilement, paraît-il, à faire traîner à une *puce* un fardeau relativement considérable en l'attachant quelque temps, à l'aide d'un cheveu ou d'un fil de soie très-fin, à un obstacle fixe. Le cheveu, disposé en nœud coulant, est passé au cou de la *puce*, sur son corselet, de façon à ne pas l'étrangler; cette opération ne peut se faire qu'au moyen d'une loupe. Lorsque la *puce*, après maints efforts pour s'échapper en sautant suivant son habitude, en comprend l'inutilité, elle change ses bonds en marche régulière et il est alors aisé de l'atteler; elle déploie une force musculaire étonnante. Le reste de l'éducation exige une patience de prisonnier.

Grâce à Mlle Desroches, à la fin du XVIe siècle, une *puce* devint le sujet d'une foule de pièces de vers (v. plus bas PUCE DE Mlle DESROCHES). Au siècle suivant, malgré l'anathème de La Fontaine :

Puissant dieu du tonnerre, extermine les *puces!*

l'incommode et indestructible insecte jouit d'une véritable considération. Heureux celui qui parvenait alors à en saisir une sur la personne aimée, dit un écrivain ; la pauvre bête était aussitôt enchaînée dans un médaillon de cristal et portée au cou comme une relique. Un conseiller au parlement, Desbarreaux, a raconté, dans une pièce de vers, comment il emprisonna une *puce* qu'il avait prise sur Marion Delorme :

Un jour qu'au bord d'un bois le sommeil gracieux
De l'aimable bergère avait fermé les yeux,
Par hasard une *puce* insolente et folastre
Sautait à petits bonds...
Sitôt que Pyræmon (Desbarreaux) aperçoit la cruelle,
D'une subtile main il la suit et la prend,
L'enferme dans un gland de cristal transparent.
Luy-mesme qui l'a prise à peine ose-t-il croire
Qu'on en ait jamais veu de si grosse et si noire...
Pour en faire au plus tôt un chef-d'œuvre admirable,
Il va le lendemain trouver Alcimédon...

Cet Alcimédon était un bijoutier fameux qui se mit aussitôt à l'ouvrage.

Sa main attache au col de la *puce* insolente
D'or fin et délicat une chaîne galante;
Lui bastit de fin or une illustre prison...

Quelquefois on attachait simplement la *puce* à un meuble au moyen d'une chaîne d'une extrême ténuité. « On trouve à Augsbourg, écrivait Misson en 1702, une assez plaisante babiole : ce sont des *puces* enchaînées par le cou avec des chaînes d'acier. Cette chaîne est si délicate que la *puce* l'enlève en sautant... L'animal tout enchaîné se paye à peu près dix sols. »

Depuis cette galante époque, les poëtes ont à peu près renoncé à chanter la *puce*. Toutefois, il en est encore question dans le *Faust* de Gœthe, dont nous citerons les vers suivants, traduits par Stapfer :

Advint que chez un prince
Une *puce* logeait;
D'une faveur peu mince
Le roi la protégeait.
Par son tailleur Cassandre
Du gentil damoiseau
La mesure il fit prendre
Pour culotte et manteau, etc.

Puce (LA) de mademoiselle Desroches (Paris, 1582, in-4°, rare). Aux Grands jours tenus à Poitiers en 1579, en pleine guerre civile, Etienne Pasquier aperçut un soir une puce sur le sein d'une noble, belle et vertueuse damoiselle, Catherine Desroches, dont la mère réunissait en sa maison les beaux esprits de l'époque. L'illustre avocat s'écria que « cette puce mériterait bien d'être enchâssée dans leurs papiers et qu'il ferait volontiers des vers sur un pareil sujet. » Toute l'assemblée applaudit à cette proposition et il en résulta un recueil de vers grecs, latins, français, italiens et espagnols, publiés sous le titre de la *Puce de mademoiselle Desroches*. Les meilleurs en sont dus, si l'on en croit La Monnoye, à Mlle Desroches elle-même, qui n'était pas bégueule apparemment, quoique de bonne maison et de vertu incontestée. Son poëme de la *Puce* débute ainsi :

Petite puce frétillarde,
Qui d'une bouchette mignarde
Suçotes le sang incarnat
Qui colore un sein délicat,
Vous pourroit-on dire friande
Pour désirer telle viande.

Etienne Pasquier, en dépit de ses cinquante ans, disait de son côté :

Pleust or' à Dieu que je pusse
Seulement devenir pulce :
Tantost je prendrois mon vol
Tout au plus haut de ton col,
Ou d'une douce rapine
Je sucerois ta poitrine;
Ou lentement, pas à pas,
Je me glisserois plus bas :
Là, d'un muselin folastre
Je serois pulce idolastre,
Pincetant je ne say quoy
Que j'aime trop plus que moy.

L'heureux insecte ainsi célébré devint en peu de temps plus fameux que le moineau de Lesbie et la colombe de Bathylle. A la lutte poétique dont il fut l'objet prirent part, outre Pasquier, Mlle Desroches et sa mère, Antoine Loysel, Achille de Harlay, premier président du parlement, Barnabé Brisson, Joseph Scaliger, Turnèbe, Pierre Pithou, Scévole de Sainte-Marthe. Alors il était permis d'unir la science et le savoir à l'esprit. On n'avait pas encore inventé l'*homme sérieux*. Le premier président Achille de Harlay, ce héros qui, sommé de reconnaître le nouveau pouvoir, fit une réponse restée célèbre, Achille de Harlay, disons-nous, félicita en ces vers son ami, Etienne Pasquier, sur son poëme de la *Puce :*

Tu dis, Pasquier, qu'en consultant
Sur la puce tu fais des vers;
Ne plains point ce temps que tu perds,
Puisqu'en perdant tu gagnes tant.

PUCEAU, ELLE adj. (pu-so, è-le. — Delâtre tire ce mot d'un diminutif bas latin *pullicellus*, venu du latin *puellus* pour *puerulus*, jeune garçon, diminutif de *puer*. Cependant *pullicellus* paraît être plus directement dérivé de *pullus*, petit d'un animal). Qui a sa virginité, qui n'a point encore eu de commerce charnel avec les personnes d'un autre sexe : *Garçon* PUCEAU. *Fille* PUCELLE.

Muses, venez m'aider; mais vous êtes *pucelles*,
Au joli jeu d'amour ne sachant A ni B.
LA FONTAINE.

Si les neuf Muses sont *pucelles*,
Les trois Grâces ne le sont pas.
VOLTAIRE.

Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte :
Je la tiens *pucelle* sans faute,
Et si *pucelle* qu'il n'est rien
De plus puceau que cette belle.
LA FONTAINE.

Macette, qui se divertit,
Prétend être toujours *pucelle*
Et croit son péché fort petit,
Parce qu'un nain couche avec elle.
GOMBAUD.

— Fig. Exempt de souillure : *Charron recommande aux parents de garder soigneusement l'âme de leurs enfants* PUCELLE *et nette de la contagion et de la corruption du monde.*

— Comm. *Charbon puceau*, Charbon d'une grande pureté.

— Substantiv. Homme ou femme qui a encore sa virginité; se dit surtout au féminin : *Déflorer une* PUCELLE.

De cet antre où je vois venir
Un petit nombre de *pucelles*,
Mais un beaucoup plus grand de celles
Qui voudraient le redevenir.
VOLTAIRE.

— s. f. Fig. Objet qui est encore intact, qui n'a pas été forcé ou qui n'a pas servi : *Un jour, une jeune fille tourmentait Boileau, dans une compagnie, pour qu'il lui fît des vers sur la prise de Mons, qui était alors l'événement du jour; le satirique la satisfit ainsi :*

Mons, nous dit-on, était une *pucelle*,
Qu'un roi conservait avec soin;
Louis le Grand en eut besoin :
Mons se rendit; vous eussiez fait comme elle.

Un officier gascon, qui avait plus de jactance que de bravoure, disait un jour dans une compagnie de jeunes filles qu'il donnerait bien vingt pistoles pour voir une PUCELLE; *l'une d'elles lui dit : « Eh! monsieur, regardez votre épée. »*

— Poétiq. *Les doctes pucelles, Les neuf pucelles, Les pucelles du Permesse*, les Muses :

Tressan, comment pouvez-vous faire
Pour mettre si facilement
Les *neuf pucelles* dans Cythère
Et leur donner votre enjoûment?
VOLTAIRE.

— Hist. *Pucelle d'Orléans*, surnom donné à Jeanne Darc.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune alose. ‖ Nom vulgaire de la finte.

— Arbor. Espèce de poire.

— Bot. Nom vulgaire de la grande pervenche.

PUCELAGE s. m. (pu-se-la-je — rad. *puceau*). Virginité, état d'une personne pucelle : *Avoir son* PUCELAGE. *Perdre son* PUCELAGE.

Le *pucelage* est cette chose
Que fille dit toujours qu'elle a.
LA FONTAINE.

Fillette, nuit et jour, s'applique uniquement
A trouver les moyens d'endormir finement
Les argus de son *pucelage*.
LA FONTAINE.

— Union charnelle avec une personne pucelle : *Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait regardé comme un droit coutumier l'usage d'avoir le* PUCELAGE *de sa vassale.* (Volt.)

Je serai vôtre auparavant
Et vous aurez mon *pucelage*.
LA FONTAINE.

— Fig. Intégrité, entière pureté : *J'osais me vanter, puisqu'il le fallait, d'avoir jusqu'à ce moment conservé chèrement mon* PUCELAGE *d'honneur.* (St-Sim.)

— Modes. Ornement qu'on portait autrefois suspendu à la ceinture et qui avait la forme d'un petit vase.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre porcelaine.

— Bot. *Petit pucelage*, Nom vulgaire de la grande pervenche.

— Encycl. V. VIRGINITÉ.

PUCELETTE s. f. (pu-se-lè-te — dim. de *pucelle*). Petite pucelle, jeune fillette :

Toutes herbes, toutes fleurettes,
Que valetons et *pucelettes*
Vont en printemps ès bois cueiller.
DE MEUNG.

Riches habits de noble préférence
Veuillez changer, dames et *pucelettes*,
Aux ornements de dolente apparence.
CL. MAROT.

PUCELETTE s. f. (pu-se-lè-te — rad. *puce*). Petite puce.

Mignarde, vous avez grand tort
D'appeler Hercule à la mort,
A la mort d'une *pucelette*.
CL. BINET.

‖ Vieux mot.

PUCELIN, INE adj. (pu-se-lain, i-ne — rad. *pucelle*). Qui appartient, qui convient à une pucelle :

Tellement sa gaie vigueur
Et sa *puceline* simplesse.
BAÏF.

‖ Vieux mot.

PUCELLE s. f. V. PUCEAU.

Pucelle de Belleville (LA), roman, par Paul de Kock (1828, in-8°). Le titre a pu effaroucher quelques lecteurs; c'était cependant le seul qui répondît exactement à l'idée de l'auteur. Paul de Kock voulait, en effet, faire le portrait d'une jeune fille vierge de corps, mais fort peu chaste au moral, ce que rend très-bien le mot pucelle, qui ne préjuge rien au delà du fait physique. M. Troupeau et M. Vauxdoré, honnêtes commerçants retirés des affaires, demeurent à Belleville, en famille. M. Troupeau est le père d'une jeune et jolie fille, Virginie, l'amie d'Adrienne, nièce de M. Vauxdoré. La première a, dans tout le pays, la réputation la plus intacte et est surnommée la *Pucelle de Belleville;* l'autre, Adrienne, passe en revanche pour une petite dévergondée et on lui attribue une foule d'intrigues amoureuses. Cependant c'est le contraire qui est vrai : Virginie, avec ses yeux langoureux, sa démarche timide et ses allures de pénitente, n'est, au fond, qu'une mijaurée, une sainte nitouche, qui brûle du désir de savoir beaucoup trop de choses et qui ne conserve son innocence qu'à son corps défendant. Adrienne, avec ses yeux éveillés, son minois souriant et son franc parler, est mille fois moins corrompue que son amie. Le langoureux Doudoux et l'aimable cuirassier Ventre-à-terre lui font la cour et elle va épouser l'un d'eux; mais Virginie, la candide Virginie, survient et, à son aspect, les amoureux s'envolent, laissant Adrienne pour aller voltiger autour de la jolie pucelle, dont la conquête doit être bien plus difficile et, par conséquent, plus glorieuse. Toutes les légèretés de la pucelle sont attribuées à Adrienne, si bien qu'un jour celle-ci se voit abandonnée par un amant, à la veille de devenir sa femme, parce que celui-ci a appris, sur son compte, une foule de détails peu engageants, mais qui, à la vérité, concernent Virginie; et il s'éprend à son tour pour la pucelle. Celle-ci, enfin, a un bon mouvement; retrouvant son amie dans la plus profonde misère et apprenant qu'elle en est la cause principale, elle renonce à son mariage et ramène son amant aux pieds d'Adrienne. La *Pucelle de Belleville* est un des romans de l'auteur qui obtinrent le plus grand succès, autant par l'intarissable gaieté des détails que par l'idée juste et morale qu'elle renferme.

PUCELLE D'ORLÉANS (la), illustre héroïne française. V. DARC (Jeanne).

Pucelle d'Orléans (LA), tragédie de Schiller. V. DARC (Jeanne).

Pucelle (LA) ou la **France délivrée**, poëme épique, par Chapelain (1656, in-fol.). Cet immense poëme, si célèbre avant de paraître et tombé depuis sous le ridicule, a vingt-quatre chants, tous absolument égaux, de douze cents vers; mais les douze premiers seuls ont été imprimés; les autres sont, en manuscrit, à la Bibliothèque nationale. L'édition in-folio de 1656 est un chef-d'œuvre typographique, orné de belles gravures et de deux portraits, celui de l'auteur et celui de son mécène, le duc de Longueville, qui fit les frais de l'impression comme il avait pourvu généreusement à l'existence du poëte tout le temps de son laborieux enfantement, en lui servant une pension de mille écus, doublée ensuite, en dédommagement des critiques. Chapelain mit vingt ans à composer sa *Pucelle;* il n'était pas pressé. Il lut tous les traités de poétique afin de ne pas tomber dans une seule faute, de ne pas omettre une seule des figures notables et de les placer juste dans la proportion voulue : tant de métaphores et tant de métonymies, tant d'hypotyposes pour une apostrophe, tant d'hypallages pour une prosopée. Au bas de chaque page il récapitulait soigneusement leur nombre et reportait à la page suivante celles qui se trouvaient en débet. Pour que l'imagination, toujours capricieuse, ne l'égarât point, il avait d'abord écrit son poëme en prose et il le versifia à loisir, d'après les meilleurs préceptes. En somme, son travail épique est complet, le plan en est sage et d'une ordonnance régulière, la symétrie la plus compassée a présidé à la distribution des matières comme au nombre de vers de chaque chant; on y passe en revue tout le matériel épique rangé en bon ordre : invocations, descriptions, portraits, songes, apparitions, prédictions, combats, épisodes, assemblées des dieux, descente aux enfers; il n'y manque absolument rien. Le duc de Longueville et quelques autres étaient persuadés que ce poëme, dont on lut vingt ans des fragments dans les salons, était le dernier mot du génie humain; l'auteur en était persuadé bien davantage encore, et, même après que les douze premiers chants eurent paru, on aima encore mieux admirer de confiance que d'avouer l'en-

nui mortel de cette lecture. Il fallait de l'audace pour dire, comme Mme de Sévigné : « Cela est souverainement beau, mais souverainement ennuyeux. » La postérité n'a ratifié que la seconde moitié de ce jugement.

Bien peu de gens ont eu la patience de lire la *Pucelle* en entier, même en ne comptant que les douze chants imprimés. Palissot raconte que Racine et Boileau s'imposaient pour pénitence, dans les jeux de société, d'en lire tout haut un passage. L'ensemble atteint au grotesque, moins par des défauts apparents que par l'absence de tout ce qui constitue la poésie et surtout par la solennité dans le niais et le commun. On ne s'intéresse à rien ni à personne dans la somnolente histoire que déroule cette prose rocailleuse exactement versifiée; les personnages sont en bois et Chapelain les décrit certainement comme tels; il décrit ainsi les mains d'Agnès Sorel :

> On voit hors des deux bouts de ses deux courtes man[ches
> Sortir à découvert deux mains longues et blanches,
> Dont les doigts inégaux, mais tous ronds et menus,
> Imitent l'embonpoint des bras longs et charnus.

Ne croirait-on pas voir sortir de ces manches les longues mains de bois de Colombine? Sans compter que les doigts qui imitent l'embonpoint des bras ne doivent guère être menus. C'est un spécimen du style de Chapelain dans le genre gracieux. « La manière de l'auteur, lourde, épaisse, sèche, incolore, pétrifie tout ce qu'il touche, hommes et choses, dit Th. Gautier. Précis jusqu'à la maigreur et exact jusqu'au pédantisme, Chapelain semble néanmoins bouffi et enluminé, long et diffus. La dureté du style est inimaginable. Ce n'est pas une note qui détonne quelquefois, ou un son qui heurte un son, c'est une dureté perpétuelle, complète et telle qu'on la croirait cherchée; c'est une espèce d'harmonie inharmonique, si l'on peut s'exprimer ainsi, et où l'accord se trouve à force de discordance. On ne peut pas dire précisément qu'un vers soit plus aigre que l'autre, car ils le sont tous également et partout : le premier mot déchire aussi affreusement l'oreille que le second ou le troisième; si on les récite à haute voix, ce qui est impraticable sans se mettre les lèvres en sang et se râper la langue, il vous semble que l'on renverse des voitures pleines de pavés et qu'il passe sous vos fenêtres des chariots chargés de barres de fer. »

Ce qui est plus ridicule encore que le poëme, c'est le symbolisme que Chapelain a prétendu y développer; en cela il suivait l'exemple du Tasse, qui, sur la fin de ses jours, avait découvert dans sa *Jérusalem délivrée* toutes sortes d'allégories profondes. Chapelain ne pouvait manquer d'imiter un si bon maître et voici d'après quelle symbolique fut conçu son poëme; il l'a expliqué dans sa préface : « Je lèverai ici le voile dont ce mystère est couvert, et je dirai, en peu de paroles, qu'afin de réduire l'action à l'universel, suivant les préceptes, et ne pas la priver du sens allégorique par lequel la poésie est faite l'un des principaux instruments de l'architectonique, je disposai toute la matière, de telle sorte que la France doit représenter l'âme de l'homme en guerre avec lui-même et travaillé par les plus violentes émotions; le roi Charles, la volonté maîtresse absolue et portée au bien par sa nature, mais facile à porter au mal sous l'apparence du bien; l'Anglais et le Bourguignon, sujets et ennemis de Charles, les divers transports de l'appétit irascible qui altèrent l'empire légitime de la volonté; Amaury et Agnès, l'un favori et l'autre amante du prince, les différents mouvements de l'appétit concupiscible qui corrompent l'innocence de la volonté par leurs inductions et par leurs charmes; le comte de Dunois, parent du roi, inséparable de ses intérêts et champion de sa querelle, la vertu qui a ses racines dans la volonté, qui maintient les semences de la justice qui sont en elle et qui combat toujours pour l'affranchir du joug tyrannique des passions; Tanneguy, chef du conseil de Charles, l'entendement qui éclaire la volonté aveugle; et la Pucelle qui vient assister le monarque contre le Bourguignon et l'Anglais et qui le délivre d'Agnès et d'Amaury; la grâce divine qui, dans l'embarras et l'abattement de toutes les puissances de l'âme, vient raffermir la volonté, soutenir l'entendement, se joindre à la vertu et, par un effort victorieux, assujettissant à la volonté les appétits irascibles et concupiscibles qui la troublent et l'amollissent, produire cette paix intérieure et cette parfaite tranquillité en quoi toutes les opinions conviennent que consiste le souverain bien. »

Cet échantillon de la prose de Chapelain vaut à lui seul tout un poëme; il donne une idée des sottises et du galimatias dont cette tête mal organisée était pleine.

Pucelle (LA), poëme héroï-comique de Voltaire (1762, in-8°). Longtemps désavoué par Voltaire, qui ne s'en donnait pour l'auteur que dans l'intimité, ce poëme, devenu si fameux, parut d'abord en douze chants, puis en quinze, en dix-huit, en dix-neuf, en vingt et un et même en vingt-quatre chants. Ces éditions, la plupart très-fautives, faites, si l'on en croit Voltaire, sur des copies volées, présentaient tantôt un chant coupé en deux, tantôt des intercalations ineptes. L'édition reconnue par Voltaire est en vingt et un chants; mais elle contient, entre le XIVe et le XVe, un épisode, le *Chant de Corisandre*, qui en porte en réalité le nombre à vingt-deux.

Pour le plus grand nombre des critiques, la *Pucelle* est une œuvre abominable; les plus indulgents eux-mêmes blâment Voltaire d'avoir choisi, pour l'encadrer dans ses récits badins, une des plus pures figures historiques, celle de l'héroïque vierge de Domremy. S'il avait envie de lutter avec Pulci et l'Arioste, que ne faisait-il comme ces maîtres, que ne tirait-il son sujet d'une vieille légende inoffensive? Il eût fait un chef-d'œuvre inattaquable à tous les points de vue. Aujourd'hui, tout ce qui, même indirectement, blesse la fibre patriotique semble blâmable. Il paraît qu'il n'en était pas de même au XVIIIe siècle, car il n'y eut que les cagots qui y trouvèrent à redire. D'ailleurs, comme il est aisé de le montrer, ce n'est pas l'héroïsme que Voltaire a voulu bafouer, c'est la superstition. La *Pucelle* n'est pas un poëme antipatriotique, c'est un poëme antireligieux, et il ne faut pas y voir autre chose. Voltaire ne semble pas avoir voulu contester la vertu, le patriotisme, l'héroïsme et les éminents services de Jeanne Darc; son intention a seulement été de protester contre l'opinion qu'elle était envoyée de Dieu, qu'elle avait eu des visions et qu'elle avait une mission providentielle. Voltaire ne croyait ni aux personnages providentiels ni à la perpétuelle intervention de la divinité, par leur intermédiaire, dans les choses humaines. Il a voulu combattre ce préjugé et le détruire, et comment? Par une arme mortelle en France, par le ridicule. Au merveilleux légendaire il a opposé un merveilleux burlesque, frondeur et rabelaisien. Ainsi la voix mystique qui, d'après la légende, parle au cœur de Jeanne devient, chez le chantre de la *Pucelle*, la voix de notre bon patron Saint-Denis qui descend la visiter en grotesque équipage et qui lui parle un argot héroï-comique digne d'un personnage de Molière. Le démon, qui, toujours d'après la légende, tente le cœur de la Pucelle au camp de Charles VII, devient chez Voltaire un âne obscène et malpropre. Partout, à la fiction sérieuse et vraiment épique, Voltaire oppose la fiction ironique et comique. Il n'insulte pas Jeanne Darc, comme on l'a prétendu, faute de le comprendre; non, mais il venge le bon sens et cela est évident, même en ce qui concerne ses sarcasmes sur le pucelage de Jeanne. Ce n'est pas pour le plaisir de l'attaquer qu'il se moque de la vertu de Jeanne; s'il la ridiculise, c'est en haine de ce préjugé absurde que du pucelage de Jeanne dépendait le salut de la France et que, sans ce pucelage, les Français n'auraient pu délivrer Orléans. Son bon sens est révolté, il se dépite et se venge, voilà tout. Il semble que Voltaire a eu surtout pour but de reconstituer la vérité historique en faisant comprendre que l'entreprise de Jeanne a uniquement réussi par un concours de causes naturelles et humaines, qui n'étaient autres que la confiance de Jeanne en elle-même, confiance qui se communique au roi et à l'armée, comme cela devait arriver, principalement en ces temps de découragement et de superstition.

Voltaire a encore saisi autant que possible l'occasion de tuer par le ridicule non-seulement le merveilleux en ce qui concerne Jeanne, mais le merveilleux chrétien en général. Ainsi, dans le XIe chant, il fait jouer aux saints un rôle assez comique. Il multiplie ses attaques contre les moines, le clergé, l'inquisition :

> Ah! le voici, ce savant tribunal,
> Moitié prélats et moitié monacal;
> D'inquisiteurs une troupe sacrée
> Est là pour Dieu, de sbires entourée.
> Ces saints docteurs, assis en jugement,
> Ont pour habit plumes de chat-huant;
> Oreilles d'âne ornent leur tête auguste
> Et, pour peser le juste avec l'injuste,
> Le vrai, le faux, balance est dans leurs mains.
> Cette balance a deux larges bassins :
> L'un tout comblé contient d'or qu'ils escroquent,
> Le bien, le sang des pénitents qu'ils croquent;
> Dans l'autre sont bulles, brefs, orémus,
> Beaux chapelets, scapulaires, agnus.
> Aux pieds bénis de la docte assemblée
> Voyez-vous pas le pauvre Galilée,
> Qui tout contrit leur demande pardon,
> Bien condamné pour avoir eu raison?

Il s'indigne contre le dogme de la damnation qui fait souffrir dans les enfers Antonin, Marc-Aurèle, Trajan, Titus, les deux Caton, Scipion, Platon, Homère, Cicéron, Aristide, Solon et Socrate lui-même,

> Tous malheureux morts sans confession.

Étant donnés le sujet, qu'il n'est guère possible de justifier tout à fait, et l'intention, qui était assurément excellente, Voltaire a fait une œuvre qui atteste au moins beaucoup d'esprit, une imagination brillante, capable de rivaliser avec les modèles qu'il se proposait, une richesse d'invention, une souplesse et une variété de style qu'il n'a pas dépassées dans ses autres compositions légères. Les sept ou huit actions qu'il a fait s'entre-croiser, Jeanne Darc volant au secours d'Orléans, Agnès Sorel courant après Charles VII, celui-ci chevauchant à la poursuite des deux héroïnes, les amours de Jeanne et de Dunois, ceux d'Agnès et du joli page Monrose, les épisodes de Dorothée et de La Trémouille, ont beaucoup de variété et se rattachent suffisamment les unes aux autres, quoique Voltaire, qui composait ce poëme en se jouant, ne l'ait mis au jour que par morceaux détachés durant une période de plus de trente ans. En 1736 circulaient déjà huit ou dix chants manuscrits, et Voltaire écrivait à cette époque : « Il y a dix ans que je refuse d'en laisser prendre des copies. » Le XIe chant et l'épisode de l'âne, le plus scabreux du poëme, furent composés de 1738 à 1748; Voltaire, en voyant imprimé l'épisode de l'âne dans l'édition donnée par le capucin Maubert (Louvain, 1755, in-12), poussa les hauts cris et porta plainte au lieutenant de police, disant que c'était une infamie de le persécuter comme l'auteur de ce chant obscène; il est bien certain, cependant, qu'il est de lui, et quand il se plaignait « des vers détestables et des turpitudes révoltantes » dont les copies qui circulaient étaient pleines, il savait à quoi s'en tenir, car il en avait émaillé lui-même ces copies, afin de pouvoir les désavouer. Tout cela ne serait plus excusable aujourd'hui; mais il faut tenir compte de la situation de la presse à cette époque, de l'arbitraire qui la bâillonnait, du pouvoir qu'avait encore le clergé de faire brûler le livre et quelquefois l'auteur. Réduit à se cacher, Voltaire chargeait d'obscénités et de vers plats l'œuvre qu'il aurait voulu faire seulement badine; libre, il l'eût conçue et exécutée autrement, ou peut-être même n'eût-il pas eu l'idée de la produire. C'est l'asservissement de la presse, c'est l'intolérance du clergé qui créent des œuvres telles que la *Pucelle*.

PUCELLE (René), magistrat français, né à Paris en 1655, mort dans la même ville en 1745. Il était, par sa mère, neveu du maréchal de Catinat. Après avoir étudié pendant quelque temps la théologie, il suivit la carrière des armes, fit quelques campagnes sous les ordres de son oncle, voyagea ensuite en Italie et en Allemagne et, de retour à Paris, se fit recevoir sous-diacre, apprit le droit et devint conseiller clerc au parlement de cette ville (1684). Pucelle se fit aussitôt remarquer comme un magistrat laborieux, éclairé et intègre, obtint l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny et fut nommé, par le duc d'Orléans régent, membre du conseil de conscience. Mais il ne tarda pas à se montrer en opposition avec la cour, favorisa le parti opposé à la bulle *Unigenitus*, se déclara en faveur des prétendus miracles du diacre Pâris, voulut entraîner le parlement à en prendre la défense et fut exilé dans son abbaye en 1732. Lorsque la paix eut été faite entre la cour et le parlement, Pucelle retourna à Paris, où il mourut doyen des conseillers clercs. On a de lui des *Discours* d'une extrême vigueur, publiés dans divers recueils du temps, et des *Lettres* à Soanen, évêque de Senez.

PUCERON s. m. (pu-se-ron — dimin. de *puce*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des aphidiens et de la tribu des aphidides, comprenant une centaine d'espèces qui vivent en parasites sur les végétaux : *Le* PUCERON *lanigère s'attaque exclusivement aux pommiers.* (Blanchard.) *Le* PUCERON *du cerisier est souvent si abondant qu'il désorganise l'extrémité des jeunes tiges dans les pépinières.* (Bosc.) *Quelques* PUCERONS *piquent des feuilles d'arbres.* (V. de Bomare.) *En très-peu de jours les* PUCERONS *naissent, procréent, mangent et sont mangés.* (A. Karr.) *Les* PUCERONS *du sureau sont d'un noir velouté, ceux des abricotiers sont d'un noir vernissé, ceux du chêne sont couleur de bronze, ceux des groseilliers sont nacrés.* (A. Karr.) *Le* PUCERON *est fécondé en une fois pour quarante générations ultérieures.* (Bonnet.) ‖ *Faux puceron*, Nom vulgaire des psylles : *Les faux* PUCERONS *du figuier jettent par l'anus une eau sucrée.* (V. de Bomare.)

— Crust. *Puceron branchu*, Nom vulgaire d'une espèce de daphnie. ‖ *Puceron en forme de rognon*, Nom vulgaire de la cypris brune.

— **Encycl.** Les *pucerons* ont pour caractères : un corps mou; des antennes sétacées, longues, composées de sept articles; les yeux entiers, semi-globuleux; le bec recourbé sous le corps; le corselet transverse, élevé, bombé; les ailes membraneuses, ovales ou triangulaires, élevées en toit aigu dans le repos, les ailes supérieures plus grandes; l'abdomen terminé par deux cornes ou mamelons tubuleux; les pattes longues et grêles; le dernier article des tarses muni de deux crochets. Ce genre, entendu dans le sens le plus large, est un de ceux qui ont le plus occupé l'attention des naturalistes et des agriculteurs, tant par les particularités étranges que présentent les caractères et les mœurs des espèces qui le composent, que pour les dégâts souvent considérables qu'elles exercent dans les cultures. Malgré les démembrements qu'il a subis, il renferme encore un assez grand nombre d'espèces, répandues surtout dans la zone tempérée de l'ancien continent.

Ces insectes sont herbivores; ils vivent, presque toujours en troupes nombreuses, sur les végétaux, dont ils pompent la sève ou les sucs au moyen de leur bec; quelques-uns se tiennent dans l'intérieur des feuilles et occasionnent ainsi des boursouflures, des excroissances, des galles ou des vessies de formes diverses. Ils marchent très-lentement et ne sautent point; on trouve beaucoup de femelles privées d'ailes. Au reste, les métamorphoses de ces hémiptères ne paraissent pas être bien complètes, et c'est par de simples changements successifs de peau qu'ils passent de l'état de larve à ceux de nymphe et d'insecte parfait. Ils sécrètent, par leurs mamelons abdominaux, une liqueur sucrée, appelée *miélat*, *miellat* ou *miellée* (v. ce mot). Les fourmis, très-friandes de ce suc, ne se contentent pas de le lécher au moment où il sort du corps des *pucerons;* elles excitent cette sécrétion par leurs attouchements; on peut dire qu'elles savent *traire* ces insectes; ce fait, signalé par Linné, est aujourd'hui bien connu des cultivateurs, qui donnent souvent aux *pucerons* la qualification de *vaches à fourmis.* Il paraît même, d'après Huber, que ces dernières emportent quelques *pucerons* dans leurs fourmilières et les tiennent en captivité, mais sans leur faire aucun mal et dans l'unique but de pouvoir se procurer à volonté le miélat. D'autres les enferment à l'extrémité des rameaux de certains végétaux, dans de vraies étables dont les parois sont gâchées avec de la terre.

La reproduction des *pucerons* présente un phénomène des plus remarquables. A l'automne, comme chez tous les autres insectes, les deux sexes s'accouplent et la femelle pond des œufs qu'elle dépose sur les branches des arbres, où ils passent l'hiver. Au printemps, ces œufs éclosent comme à l'ordinaire; mais à cette époque et en été, les nombreuses sociétés de *pucerons* présentent des individus toujours aptères et des sortes de demi-nymphes dont les ailes doivent se développer. Tous ces individus sont des femelles vivipares; elles mettent au jour, sans accouplement préalable, des petits vivants, qui sortent à reculons du ventre de leur mère. Ces générations vivipares et sans le secours des mâles se succèdent pendant tout l'été; l'influence d'une première fécondation s'étend ainsi sur plusieurs productions successives, qui peuvent être très-nombreuses. Bonnet, en isolant les femelles, a obtenu jusqu'à neuf générations en trois mois. A l'arrière-saison seulement, on voit reparaître les mâles, qui sont ailés ou aptères; ils fécondent la dernière génération qui consiste en femelles non ailées, et celles-ci recommencent à pondre des œufs; en sorte qu'il n'y a dans toute l'année qu'une seule reproduction fécondée ou accouplée et ovipare.

La fécondité des *pucerons* est très-considérable; chaque génération est de cent individus en moyenne, et, comme elles se renouvellent fréquemment, on voit qu'un seul couple peut produire en une saison un nombre d'individus qui se chiffre par milliards. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs naturalistes, en présence de la multiplication vraiment effrayante de ces parasites dans certaines années, aient cru à des générations spontanées; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Quoi qu'il en soit, le nombre des *pucerons* atteindrait bientôt des proportions considérables, si la grande loi de la nature, *rien de trop*, ne recevait ici son application. Ces insectes, en effet, ont de nombreux ennemis dans leur propre classe. Les larves des coccinelles, des crabrons, des ichneumons, des chalcides, des syrphes et des hémérobes n'ont pour ainsi dire pas d'autre aliment; aussi en font-elles une prodigieuse consommation. Beaucoup d'oiseaux s'en nourrissent aussi. L'homme lui-même, s'il ne peut parvenir à les détruire, essaye néanmoins, dans son intérêt, d'en diminuer le nombre; mais, il faut bien le dire, c'est dans une proportion si faible, que le vide qu'il produit est à peine sensible dans la masse.

Les *pucerons* sont-ils des insectes émigrants? Bien qu'on n'ait que peu d'observations à ce sujet, il est très-probable qu'on doit répondre affirmativement à cette question. Le *puceron du pommier*, inconnu en Europe au siècle dernier, a été, en 1787, importé de l'Amérique du Nord en Angleterre; de là il est passé sur le continent et n'a pas tardé à devenir un fléau redoutable pour la Belgique, les provinces françaises du littoral de la Manche et les environs de Paris. En 1834, après un hiver très-doux et un été chaud et sec, et à la suite du curage des canaux de la ville de Gand, on vit le *puceron du pêcher*, se multiplier à tel point, que les légions de ces hémiptères formaient des nuages noirs et compactes qui obscurcissaient la lumière du jour; on était obligé de se couvrir la figure et surtout les yeux pour se préserver de leur fâcheuse atteinte. Ces *pucerons* ne tardèrent pas à émigrer dans toutes les directions et, en moins d'un mois, ils avaient envahi toute la partie occidentale de la Belgique, jusqu'à Bruxelles et Louvain. Un violent orage, qui éclata le 15 octobre, mit fin au fléau. Nous ferons remarquer qu'on a vu aussi de nos jours un nouvel exemple de migration offert par un insecte d'un genre voisin, le *phylloxéra* (v. ce mot).

Les *pucerons* influent sur les végétaux de trois manières : par leur piqûre; par leur sécrétion miellée; enfin par les déformations qu'ils produisent sur les divers organes qu'ils infestent. Si ces insectes étaient peu nombreux, il n'y aurait pas lieu de s'en occuper. La petite extravasation de séve produite par la piqûre d'un individu est insignifiante, et même, dans les années chaudes et humides, elle pourrait produire un bon résultat, en modérant la vigueur et la rapidité de la végétation. Les excroissances qu'ils produisent ne sont pas toujours sans utilité et peuvent même parfois offrir un certain avantage. En Chine, on emploie, comme substance astringente et

tinctoriale, les *galles* que produit une espèce de *puceron* sur un arbre, le *distylion à grappes*. En Orient, on utilise comme masticatoire les *galles* ou plutôt les *fausses galles* du pistachier et du térébinthe, qui ont une origine semblable et qui servent aussi à teindre les étoffes en rouge.

Malheureusement, les *pucerons*, comme nous l'avons vu, se multiplient avec une rapidité et dans des proportions incalculables. De là l'étendue de leurs ravages et la difficulté de les prévenir ou de les réparer. Leur succion est si active au printemps, que les cornes de leur abdomen paraissent, vues à la loupe, comme deux fontaines toujours coulantes; cet écoulement, qui diminue par la grande chaleur et pendant la nuit, paraît être en raison du mouvement de la séve. Comme les insectes couvrent souvent le végétal au point de se toucher, il en résulte une déperdition considérable de fluides nourriciers. Alors les bourgeons se développent mal et deviennent difformes; les feuilles se recoquillent; l'accroissement du bois diminue; il se produit des excroissances ou des vessies qui atteignent parfois la grosseur du poing; la production des fruits en souffre; enfin, les greffes et quelquefois même les arbres périssent. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les *pucerons*, suivant les espèces, envahissent diverses parties des plantes : racines, tiges, bourgeons, feuilles, fleurs et fruits. C'est surtout dans les années sèches que ces insectes sont dangereux.

On a proposé des moyens très-nombreux pour détruire les *pucerons;* mais la plupart ne peuvent être employés avec succès que dans les cultures peu étendues, par exemple dans les serres, les jardins ou les vergers. Il devient très-difficile et souvent même impossible de les étendre à la grande culture. On pourrait, toutefois, en retirer un certain avantage si on les appliquait avec ensemble et d'une manière générale, et non, comme cela a lieu la plupart du temps, sur quelques points isolés et disséminés. Mais souvent le prix élevé de l'opération pourrait faire reculer devant l'entreprise, qu'il provînt de la main-d'œuvre ou de la cherté des matières employées; il faudrait, d'ailleurs, rejeter celles de ces matières qui pourraient exercer une influence fâcheuse sur les végétaux.

Ainsi, on a proposé les huiles et les essences, notamment celle de térébenthine; mais elles présentent au plus haut degré les deux inconvénients que nous venons de signaler; toutes les matières grasses, en bouchant les stomates des feuilles et des organes herbacés, entravent leur respiration et, par suite, leurs autres fonctions. On peut, néanmoins, employer ce qu'on nomme les *huiles lourdes*, le coaltar ou goudron de houille, etc., mais à la condition d'étendre ces substances d'une grande quantité d'eau, avec laquelle on pratique des aspersions ou des seringages sur les sujets attaqués. On emploie de la même manière les dissolutions de sel marin, l'eau vinaigrée, les lessives, le purin, les infusions ou les décoctions de plantes âcres ou fétides, telles que tabac, sureau, noyer, stramoine, jusquiame, etc.

La chaux peut être appliquée de la même manière. Un lait de chaux, étendu sur les tiges et les rameaux des arbres et des arbrisseaux, détruit infailliblement les *pucerons;* mais on ne pourrait guère l'appliquer sur les feuilles ou sur les tiges herbacées; il vaut mieux, pour celles-ci, pulvériser de la chaux récente et la répandre sur les organes tendres, laissant aux pluies le soin d'entraîner cette substance avec les cadavres des *pucerons*. Les cendres, surtout non lavées, et le plâtre donnent d'assez bons résultats. Le soufre et le tabac en poudre ont l'inconvénient de coûter cher; on préfère généralement employer ces deux substances et quelques autres en fumigations, que l'on dirige sur les parties infestées des plantes, en évitant d'opérer par les grands vents ou par les temps pluvieux.

Il y a aussi des procédés mécaniques dont l'emploi peut servir, concurremment avec celui des substances toxiques ou asphyxiantes, sinon à détruire, du moins à atténuer le mal. Ainsi, pour les plantes précieuses, cultivées en petit nombre dans les serres ou dans les jardins, on tue sûrement les *pucerons* en les écrasant, soit avec les doigts, soit avec une brosse rude ou un pinceau de poil de cochon. Dans les cultures potagères, on doit écimer les fèves, en supprimant le sommet de la plante, qui est fréquemment couvert de ces insectes; on peut agir de même pour les cerisiers et les autres arbres qui ont seulement quelques feuilles ou quelques branches infestées, en enlevant ces parties. Ces deux procédés sont à recommander pour les pommiers, qui sont souvent attaqués par le *puceron lanigère*. Mais il faut toujours avoir soin de brûler les parties retranchées, afin de détruire complétement, avec l'insecte vivant, ses générations futures.

Des seringages copieux peuvent aussi entraîner et faire périr un certain nombre de parasites. On emploie avantageusement l'éolipyle pour les arbres de petite taille, et le fumigateur portatif de Brown pour les végétaux cultivés en serre ou en orangerie. « On parviendrait peut-être, dit le *Bon jardinier*, à diminuer considérablement dans les serres le nombre des *pucerons*, en laissant pendant la nuit une lampe allumée, que l'on couvrirait d'une cloche en fil de fer à réseau très-petit et que l'on enduirait d'une substance visqueuse, comme la glu, le goudron. Les mâles, en voltigeant autour de la lumière, se colleraient à la cloche et ne pourraient plus féconder les femelles. Si ce moyen réussissait, on frapperait de mort l'espèce à sa source et cela n'entraînerait qu'une faible dépense. » Enfin, la nature nous vient en aide, soit par les intempéries, soit par l'intervention des animaux insectivores.

Il ne nous reste qu'à énumérer sommairement les principales espèces de ce genre. Le *puceron du rosier* est vert, à antennes noirâtres; il a une sécrétion très-abondante et détermine le desséchement des feuilles et la mort des rameaux. Le *puceron du sureau*, d'un noir mat, bleuâtre, altère la matière colorante des feuilles qui deviennent blanches et presque transparentes. Le *puceron de l'orme*, d'un brun farineux et glauque, produit sur cet arbre des vessies renfermant un liquide sucré et diaphane, et dans lesquelles les insectes se trouvent en nombre prodigieux. Le *puceron du peuplier*, vert et cotonneux, et celui *du pistachier* ont des mœurs analogues. Le *puceron du groseillier*, vert brunâtre, à pattes vertes, cause la déformation des feuilles terminales. Le *puceron lanigère* ou *du pommier*, vert, avec un duvet blanc cotonneux, forme aujourd'hui le type du genre *misoxyle*.

PUCERON, ONNE adj. (pu-se-ron, o-ne — rad. *puceron*). Entom. Qui appartient ou qui se rapporte au puceron : *La colonie* PUCERONNE. (V. de Bomare.)

PUCERONNE s. f. (pu-ce-ro-ne — fém. de *puceron*). Entom. Femelle du puceron.

PUCERONNIÈRE s. f. (pu-se-ro-niè-re — rad. *puceron*). Appareil employé à la destruction des pucerons.

PUCEROTTE s. f. (pu-se-ro-te — dimin. de *puce*). Entom. Nom vulgaire des pucerons, des psylles et des altises.

PUCETTE s. f. (pu-sè-te — dimin. de *puce*). Petite puce :

> Ainsi, petite *pucette*,
> Ainsi, puce pucelette,
> Tu volettes à tâtons.
>
> ET. PASQUIER.

PUCHAGE s. m. (pu-cha-je — rad. *pucher*). Techn. Action de pucher.

PUCHAMCAS s. m. (pu-cham-kass). Bot. Nom vulgaire du néflier de Virginie.

PUCHELT (Frédéric-Auguste-Benjamin), médecin allemand, né à Bornsdorf (Lusace) en 1784, mort à Heidelberg en 1856. Reçu, en 1810, docteur en médecine à Leipzig, il se fixa dans cette ville, s'y adonna à l'enseignement, fonda une polyclinique, institution ayant pour objet de faire traiter gratuitement chez eux les indigents, puis devint conservateur adjoint à la bibliothèque de l'université, professeur extraordinaire de clinique (1814) et professeur en titre en 1819. En 1824, Puchelt passa à Heidelberg, où il occupa une chaire de pathologie et de thérapeutique et où il fonda également une polyclinique. Ses principaux ouvrages sont : *De causa nexali* (Leipzig, 1811); les *Etats pathologiques du système veineux* (Leipzig, 1818); *Matériaux sur la médecine considérée à la fois comme art et comme science* (Leipzig, 1823); *Eléments d'un nouveau système médical* (Heidelberg, 1825-1832, 5 vol.); *Des maladies du cœur et de leurs symptômes* (Heidelberg, 1834), trad. en français (Paris, 1834); les *Maladies de la peau sous forme de tableaux synoptiques* (Paris, 1836); *Mélanges posthumes de médecine* (Paris, 1857-1858), publiés par Puchelt fils, qui lui a succédé dans sa chaire à Heidelberg.

PUCHER v. a. ou tr. (pu-ché — autre forme du mot *puiser*). Techn. Puiser avec le pucheux : PUCHER *le sirop*.

PUCHERO s. m. (pou-tchè-ro — mot espagn. qui signif. proprement *marmite*). Sorte de mets espagnol : *Il entre dans la composition d'un* PUCHERO *confortable un quartier de vache, un morceau de mouton, un poulet, quelques bouts d'un saucisson nommé* chorizo, *bourré de poivre, de piment et autres épices, des tranches de lard et de jambon, et par là-dessus une sauce véhémente aux tomates et au safran; voilà pour la partie animale. La partie végétale, appelée* verdura, *varie selon les saisons; mais les choux et les garbanzos servent toujours de fond.* (Th. Gaut.)

PUCHÉRY s. m. (pu-ché-ri). Bot. Nom que les Brésiliens donnent à une espèce de nectandre qui croît au Brésil, dans les forêts de la province du Rio-Negro.

PUCHET s. m. (pu-chè — rad. *pucher*). Techn. Petit pucheux.

PUCHETTE s. f. (pu-chè-te — dimin. de *pucheux*). Techn. Espèce de drague.

PUCHEUX s. m. (pu-cheu — rad. *pucher*). Techn. Grande cuiller en cuivre et de forme hémisphérique, qui, dans le raffinage du sucre, sert à puiser le sirop dans les réchauffoirs, pour remplir les bassins destinés à le porter aux formes. ‖ On l'appelle aussi PUISOIR.

PUCHNER (Antoine, baron DE), général autrichien, né à Schemnitz (haute Hongrie) en 1779, mort à Cinq-Eglises, sur le Danube, en 1851. Il entra en 1799, comme sous-lieutenant, dans la garde-noble hongroise, se fit remarquer dans les campagnes de l'Autriche contre Napoléon, notamment en 1813, où il se battit, en chef de partisans, de compagnie avec le fameux hetman Platow, contribua au succès de la bataille d'Altenbourg et à la prise de Zeiz, donna de nouvelles preuves de son courage en 1814, tant en Allemagne qu'en Italie, comme chef de la légion austro-allemande, et devint, en 1815, adjudant-major au corps de cavalerie du général Nostiz. En 1821, il prit part à la campagne de Naples, à l'issue de laquelle il reçut le titre de baron, puis devint successivement colonel (1824), général de brigade (1832), commandant de Padoue, feld-maréchal lieutenant (1839) et membre du conseil aulique de guerre à Vienne. Commandant militaire de la Transylvanie en 1848, il se trouva, lorsque éclata l'insurrection hongroise contre l'Autriche, dans la situation la plus difficile, fut attaqué par Bem, tint pendant huit mois à Hermannstadt contre des forces de beaucoup supérieures aux siennes, se vit contraint d'évacuer cette ville en décembre 1848; mais, dès le commencement de l'année suivante, il battit Bem, reçut le grade de général de cavalerie et conserva le gouvernement de la Transylvanie jusqu'en septembre 1849, époque où il prit sa retraite.

PUCHO s. m. (pu-cho). Bot. Nom vulgaire du costus de l'Inde.

PUCHOIR s. m. (pu-choir — rad. *pucher*). Techn. Petit baril ayant un long manche, dont on se sert pour puiser de l'eau dans les salines.

PUCHOT s. m. (pu-cho). Mar. Nom donné, sur les rives du Niger, à un violent tourbillon de vent.

PUCHTA (Wolfgang-Henri), jurisconsulte allemand, né à Maehrendorf, près d'Erlangen, en 1769, mort en 1845. Il devint successivement avocat à Anspach, conseiller à la cour criminelle de cette ville (1796), conseiller de justice et, après la cession de la province d'Anspach à la Bavière, juge provincial à Kadolzbürg, d'où il passa, en 1811, à Erlangen en qualité de directeur de la cour provinciale. Son vaste savoir le fit consulter par divers gouvernements, notamment au sujet de la rédaction d'un code hypothécaire prussien et d'un code civil bavarois. On lui doit un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, qui sont justement estimés en Allemagne. Les principaux sont : *Sur la refonte du code hypothécaire prussien* (Erlangen, 1805); *Sur les limites du pouvoir juridique dans les causes civiles* (Nuremberg, 1819); *Projet d'un code hypothécaire bavarois* (Nuremberg, 1819); *Manuel de la procédure dans les affaires de la juridiction volontaire* (Nuremberg, 1821, 2 vol.); *Matériaux pour servir à l'histoire de la procédure civile* (1822-1827, 2 vol.); l'*Institution des arbitres* (Erlangen, 1823); *Essai d'une organisation de la procédure en matière de juridiction volontaire* (Erlangen, 1824); *Sur la juridiction et la procédure civile de la Bavière* (Erlangen, 1826); *Sur les actions judiciaires, particulièrement dans les différends entre propriétaires fonciers* (Giessen, 1833); *Souvenirs de la vie et des travaux d'un vieux fonctionnaire* (Nördlingen, 1842); *Procédure d'instruction, avec des idées sur la réforme désirable de la procédure allemande* (Nördlingen, 1844), etc.

PUCHTA (Georges-Frédéric), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Kadolzburg (Franconie) en 1798, mort en 1846. Il étudia le droit à Erlangen de 1816 à 1820, puis devint successivement professeur extraordinaire de jurisprudence dans cette ville (1823), professeur en titre de droit romain et germanique à Munich (1828), où il entra en relation avec Schelling. En 1835, il fut appelé à Marbourg, d'où il passa, deux ans plus tard, à Leipzig, et succéda, en 1842, à Savigny dans la chaire de droit de l'université de Berlin. Il venait d'être nommé conseiller d'Etat lorsqu'une mort soudaine l'enleva dans la force de l'âge et du talent. Puchta a été un des jurisconsultes les plus distingués de l'Allemagne dans la première moitié de notre siècle. Ses ouvrages, par leur clarté, leur profondeur et l'esprit éminemment philosophique dans lequel ils sont conçus et exécutés, tiennent encore aujourd'hui le premier rang parmi les classiques du droit en Allemagne. Les plus remarquables sont ; son *Manuel des* Pandectes (Leipzig, 1838), qui a eu un grand nombre d'éditions; le *Cours des* Institutes (Leipzig, 1841-1842-1847, 3 vol.); les *Leçons sur le droit romain actuel*, ouvrage posthume (Leipzig, 1847-1848, 2 vol.), souvent réédité. Citons encore de Puchta : *Plan de leçons sur l'encyclopédie et la méthodologie du droit* (1822); l'*Encyclopédie du droit comme introduction aux leçons sur les* Institutes (1825); le *Droit coutumier* (Erlangen, 1827-1828, 2 vol.); *Manuel de leçons sur les* Institutes (1829); *Système du droit civil commun* (1832); *Manuel du droit ecclésiastique* (1840); *Opuscules sur le droit civil* (1851). — Un frère du précédent, Christian-Rodolphe-Henri PUTCHTA, né à Kadolzburg en 1808, devint, en 1839, professeur au lycée de Spire et, en 1843, pasteur à Eyb, près d'Anspach. On a de lui un grand nombre d'ouvrages édifiants, entre autres : l'*Autel domestique* (Francfort, 1865, 3e édit.) et de remarquables poésies religieuses. Elles ont été insérées par Knapp dans le choix publié par ce dernier de ses propres *Poésies* (Stuttgard, 1860).

PUCIÈRE s. f. (pu-siè-re — rad. *puce*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plantain.

PUCINUM, ville de l'empire romain, dans l'Istrie, près de la côte septentrionale de l'Adriatique, entre Aquilée et Tergeste. Elle produisait d'excellent vin très-renommé.

PUCITELLI (Virgile), poëte italien, mort à Varsovie en 1669. Il quitta sa patrie pour venir se fixer à la cour de Wadislas IV, roi de Pologne, qui le prit pour secrétaire, le chargea de diverses missions et l'envoya notamment en France, à l'époque de l'emprisonnement du prince Jean-Casimir. Pucitelli reçut le titre de poëte du roi et il composa pour ce prince, en italien, plusieurs pièces, parmi lesquelles nous citerons : l'*Andromeda*, drame (Wilna, 1634); la *San Cecilia*, drame musical (sans lieu ni date); *Il rapto d'Ellena*, drame musical (Varsovie, 1648, in-4º), etc.

PUCK, démon espiègle, mais sans méchanceté et même parfois très-serviable, dont il est fréquemment question dans les légendes populaires du Danemark et de la Suède. D'après ces légendes, Puck eut longtemps son domicile chez les dominicains du Schwerin, dans le Mecklembourg. Il jouait une foule de tours aux étrangers qui venaient visiter le monastère; mais il était utile aux moines comme un bon serviteur. Sous la forme d'un singe, il tournait la broche, tirait le vin et balayait la cuisine pendant le sommeil des frères lais très-paresseux. Il recevait pour ses gages deux pots d'étain et une veste bariolée de grelots pour boutons.

Le diable saxon Hodeken n'est autre que Puck sous un nom différent. Un jour, un habitant d'Hildesheim, qui se défiait de la fidélité de sa femme, dit à ce diable obligeant : « Je vais faire un voyage; je te confie mon honneur pendant mon absence; me promets-tu de ne laisser approcher aucun galant de ma maison? — Volontiers, » répondit Hodeken, ne prévoyant pas à quoi il s'engageait. Les galants n'attendirent même pas que le mari fût hors de la ville. Hodeken assomma le premier, noya le second dans une mare, enterra le troisième sous un tas de fumier et fit sauter le quatrième par la fenêtre. Cependant la dame était sur le point de tromper sa vigilance, lorsque le mari arriva. « Ami, lui dit le diable fatigué, reprends la garde de ta maison; je te rends ta femme telle que tu l'as laissée; mais une autre fois charge un autre du soin de la défendre. J'aimerais mieux garder tous les pourceaux de la forêt de Westphalie que de forcer une femme d'être fidèle malgré ses désirs. »

Puck, en Suède, se nomme aussi Nissegodreng (Nisse le bon enfant) et vit en bonne intelligence avec un autre diable de la même classe qu'on appelle le Vieux du grenier (Tomtegobbe). On les trouve tous deux dans les fermes, complaisants et dociles si on les traite avec douceur, mais irascibles et capricieux; malheur à qui les offense! Dans le royaume voisin, en Danemark, les Pucks passent pour avoir un rare talent comme musiciens. Il existe d'eux un certain air bien connu des ménétriers de campagne, mais qu'aucun d'eux n'oserait exécuter. Cet air produit le même effet que le cor d'Obéron : à peine la première note se fait-elle entendre, vieux et jeunes sont forcés de sauter en mesure; les tables, les chaises et les tabourets se brisent, et le musicien imprudent ne peut rompre le charme qu'en jouant le même air à rebours sans déplacer une seule note, ou bien en laissant approcher un des danseurs involontaires assez adroit pour passer derrière lui et couper toutes les cordes du violon par-dessus son épaule.

PUCKLER-MUSKAU (Hermann-Louis-Henri, prince DE), littérateur et horticulteur allemand, né à Muskau (Lusace) en 1785. Après avoir, de 1800 à 1803, étudié le droit à Leipzig, il entra dans la garde du corps à Dresde, prit sa retraite comme capitaine après quelques années de service et parcourut la France et l'Italie. La mort de son père l'ayant rendu, en 1811, possesseur de la seigneurie de Muskau et d'une fortune considérable, il ne s'occupa plus que de l'embellissement et de l'amélioration de ses propriétés jusqu'en 1813, où il prit part de nouveau aux événements militaires. Entré à cette époque au service de la Russie avec le grade de major, il devint aide de camp du duc de Saxe-Weimar, se distingua particulièrement dans les Pays-Bas et fut nommé gouverneur civil et militaire de Bruges. A la paix, il rentra dans la vie privée et, après avoir passé une année en Angleterre, revint à Muskau, où il s'occupa avec plus d'ardeur que jamais d'embellir ses propriétés, où il établit plusieurs parcs magnifiques. En 1822, il fut élevé au rang de prince par le roi de Prusse. Il fit encore plusieurs voyages, notamment en Angleterre et en France, en 1828, et plus tard dans l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale. Après avoir vendu, en 1845, sa seigneurie de Muskau, il habita successivement différentes villes d'Allemagne et d'Italie. En 1861, il reçut le titre d'altesse et devint, en 1863, membre de la Chambre des seigneurs en Prusse. Le premier ouvrage par lequel le prince de Puckler-Muskau se fit connaître en littérature fut ses *Lettres d'un mort* (Mu-

nich, 1830, 4 vol.), qui ne sont autre chose que la relation de ses voyages en Angleterre, en Irlande, en France, en Allemagne et en Hollande. Elles renferment d'intéressants tableaux de mœurs et de caractères et ont d'autant plus de valeur que l'auteur, grâce à sa haute position sociale, était reçu dans les cercles les plus aristocratiques et voyait de près les personnages les plus haut placés des contrées qu'il visitait. Le style de cet ouvrage est vif et coloré, et, dans ses appréciations, l'auteur fait preuve d'une indépendance et d'une hardiesse qui s'allient à une grande justesse de jugement. Parmi ses œuvres postérieures à celle-ci et dont ses voyages lui fournirent la matière, nous citerons : *Tutti frutti, extrait des papiers d'un mort* (Stuttgard, 1834, 5 vol.); *Voyages de jeunesse* (Stuttgard, 1835); l'*Avant-dernier voyage de Semilasso à travers le monde* (Stuttgard, 1835, 3 vol.); *Semilasso en Afrique* (Stuttgard, 1836, 5 vol.); l'*Avant-coureur* (Stuttgard, 1838); *Galerie de tableaux du sud-ouest* (Stuttgard, 1840, 3 vol.); *Souvenirs du royaume de Méhémet-Ali* (Stuttgard, 1844, 3 vol.); le *Retour* (Berlin, 1846-1848, 3 vol.). On a aussi de lui sur le jardinage un ouvrage intitulé : *Conseils sur l'horticulture et l'établissement artificiel des paysages* (Stuttgard, 1834).

PUCRASIE s. f. (pu-kra-zl). Ornith. Syn. de TRAGOPAN.

PUDDI s. m. (pud-di). Métrol. Mesure de capacité usitée à Madras, et valant en litres 1,837.

PUDDING s. m. (pou-dingh). Sorte de gâteau anglais : *Trois* PUDDINGS, *grand Dieu!* (L. Gozlan.)

— **Encycl.** Le *pudding* est le mets national des Anglais, mets nourrissant, assez agréable lorsqu'il est composé avec des ingrédients de bonne qualité, mais toujours un peu lourd, un peu indigeste, quelle que soit la manière dont on l'a préparé. Le *pudding* primitif, le *pudding* type, se compose simplement de farine, de jaunes d'œufs et de graisse de bœuf, le tout mis en bouillie. Cette pâte est enveloppée dans une serviette et mise dans de l'eau bouillante, où on la laisse cuire pendant plusieurs heures, en ayant soin qu'elle baigne toujours dans l'eau. Chez les pauvres de Londres, on se contente de faire des *puddings* à la farine et à la graisse, sans adjonction d'œufs. Il n'est presque pas de repas où ne figure le *pudding*, soit comme garniture de viande, soit servi à part, lorsque dans sa composition sont entrés des ingrédients variés qui en font un mets d'entrée ou d'entremets.

Mais le *pudding* proprement dit est devenu le type d'une nombreuse et presque innombrable famille de *puddings* : les *bread-puddings* sont ceux dans la composition desquels on a fait entrer de la mie de pain; le *back-pudding* est un *pudding* simple ou composé, auquel on donne au four une belle couleur semblable à celle du flan de nos pâtissiers; les *plum-puddings* sont des *puddings* aux raisins secs. Ce dernier a motivé un article à part (v. PLUM-PUDDING); les autres n'exigent aucune explication particulière. Mais nous allons donner quelques recettes plus compliquées.

— *Pudding Nesselrode.* La recette de ce *pudding* fut communiquée à Jules Gouffé par le chef du comte de Nesselrode. « Epluchez, dit Jules Gouffé, quarante marrons, faites-les blanchir pour en retirer la petite peau; lorsqu'ils seront épluchés, mettez-les dans la casserole avec 1 litre de sirop à 16° et une gousse de vanille; faites cuire à très-petit feu; lorsque les marrons sont cuits, passez-les au tamis de Venise; mettez dans une casserole huit jaunes d'œufs, 2 hectogrammes de sucre en poudre et $0^{lit},80$ de crème bouillie; faites lier cette crème et mêlez-la avec la purée de marrons; passez cette crème à l'étamine, puis ajoutez $0^{lit},10$ de marasquin; épluchez et lavez 1 hectogramme de raisins de Corinthe et 1 hectogramme de raisins de Malaga dont les pepins auront été enlevés; faites cuire ces raisins à feu très-doux, avec un demi-décilitre de sirop à 30° et $0^{lit},10$ d'eau; faites refroidir; sanglez une sorbétière; versez la crème et faites-la prendre en la remuant avec la houlette; lorsque la glace sera prise à demi, ajoutez $0^{lit},30$ de crème fouettée; achevez de glacer, ajoutez les raisins, moulez, puis garnissez le moule de beurre à l'ouverture; sanglez et faites prendre deux heures. Faites une sauce de la manière suivante : préparez huit jaunes d'œufs, 1 hectogramme de sucre et $0^{lit},30$ de crème bouillie; faites lier sur le feu; retirez la sauce du feu et tournez pendant trois minutes; passez à l'étamine et ajoutez un demi-décilitre de marasquin; mettez cette sauce dans la glace avec du sel, pour qu'elle soit très-froide sans être congelée; démoulez le *pudding* sur une serviette; servez la sauce à part. »

— *Pudding au riz.* Lavez à l'eau tiède 500 grammes de riz et, après l'avoir égoutté dans un tamis, faites-le cuire dans du lait avec 4 onces de sucre et un demi-zeste de citron râpé. Lorsque le riz est crevé, mêlez-y 120 grammes de moelle de bœuf finement hachée (ou 100 grammes de beurre tiède), plus 120 grammes de raisins secs débarrassés de leurs pepins, quelques macarons amers écrasés, quatre jaunes d'œufs et deux œufs entiers, deux petits verres d'eau-de-vie et une pincée de sel. Ce mélange est versé dans une serviette beurrée, qui sert d'enveloppe et dont on lie les coins de façon qu'elle contienne bien le *pudding*. On plonge le tout dans une marmite d'eau bouillante où on le laisse environ deux heures. Pour le servir, on étale la serviette, puis, en plaçant le couvercle d'une casserole sur le *pudding*, on fait glisser celui-ci sur un plat. Ce *pudding* se sert ordinairement masqué d'une sauce préparée de la façon suivante : on met deux jaunes d'œufs dans une casserole avec du vin de Madère et du sucre en poudre. On fait chauffer en remuant lentement jusqu'à ce que la sauce soit bien liée et moelleuse.

— *Pudding aux biscuits.* On coupe de gros biscuits en tranches de même grosseur et on met ces morceaux par couches dans un moule d'entremets beurré, avec des couches de raisins secs débarrassés de leurs pepins et de raisins de Corinthe. Sur le tout on verse une crème à l'anglaise; on fait chauffer au bain-marie pendant une heure et, au moment de servir le *pudding*, on l'arrose de gelée de groseilles délayée dans un peu d'eau.

— *Pudding aux fruits.* On a de la pâte à *plum-pudding* (v. ce mot); on la place au milieu d'un serviette beurrée; on l'aplatit et sur le milieu on dispose en forme de dôme les fruits : cerises, fraises ou groseilles épluchées, lavées et roulées dans du sucre en poudre. On relève avec soin les bords de la pâte abaissée, de façon que celle-ci enveloppe parfaitement les fruits. On lie les coins de la serviette, comme pour le *plum-pudding*, et on plonge le tout dans de l'eau bouillante. Une heure et demie ou deux heures d'ébullition suffisent. On dresse ce *pudding* et on le masque de sucre en poudre avant de le servir.

PUDDLAGE s. m. (pud-la-je — rad. *puddler*). Métall. Opération qui a pour but d'affiner la fonte en la décarburant.

— **Encycl.** Des différentes méthodes propres à transformer la fonte en fer, la plus généralement usitée en France est la méthode anglaise du *puddlage.* Le fer puddlé est loin d'être de qualité supérieure, mais il est peu coûteux et le degré de pureté obtenu est suffisant pour un grand nombre d'usages. Le procédé anglais a été un peu simplifié en France, parce que les fontes françaises, plus pures que les fontes anglaises, peuvent être puddlées directement sans avoir besoin de passer par le finage. On distingue deux espèces de *puddlage :* le *puddlage chaud*, qui se fait lentement quand on veut obtenir du fer supérieur; on l'appelle aussi *puddlage bouillant;* le *puddlage sec* ou *froid*, qui est plus rapide et qui donne du fer inférieur. Le *puddlage* chaud ne s'applique qu'aux fontes truitées ou blanches, parce que seules elles contiennent assez de carbone pour donner une certaine durée à l'opération.

Les fours à puddler sont simples, doubles ou à courants d'air forcé; ces derniers sont encore appelés fours bouillants. Les fours simples sont à sole en sable ou en fonte et ne sont munis que d'une seule porte de travail; ce sont les plus employés, surtout en Angleterre. Les parois intérieures sont en briques réfractaires de premier choix, qui doivent pouvoir résister à un travail continu pendant une semaine au moins. Lorsqu'on traite du métal fin ou des fontes truitées dont la fusion n'exige pas une très-haute température, on peut même les laisser au feu pendant deux semaines; mais cette durée est un maximum que l'on ne peut atteindre que dans les usines où les briques réfractaires des fours sont d'excellente qualité. Les fours doubles ne diffèrent des précédents qu'en ce que la sole, assez vaste pour pouvoir y traiter facilement au moins 200 kilogrammes de fonte, est munie de deux portes par lesquelles on travaille simultanément. Ces fours ne sont utilisés que dans les usines où l'on emploie la méthode champenoise. Les fours à courants d'air ont la même forme que les fours simples; mais l'autel et les parois latérales, au lieu d'être faits en brique, sont formés de pièces de fonte creuses dans lesquelles on admet un courant d'air qui les empêche de fondre. Cette disposition est particulièrement applicable aux fontes grises qui ne peuvent être traitées qu'à une haute température; elle facilite beaucoup leur affinage, en ce que la température peu élevée des parois de l'appareil s'oppose à ce que le bain de métal devienne entièrement fluide. Les fours à courants d'air permettent de se dispenser de l'opération du finage sans altérer la qualité des produits.

Un four à puddler se compose du foyer, de l'autel, de la sole, du flux, des revêtements et de la cheminée. Le foyer est disposé de manière à pouvoir brûler 70 à 90 kilogrammes de houille par heure; on donne à cet effet à la grille une surface de $0^{mq},70$ à $0^{mq},90$. Le chargement du combustible s'opère par une petite embrasure latérale, évasée du dehors en dedans et appelée tocquerie; sa plus petite section est d'environ $0^{mq},04$, et sa face intérieure est située à $0^{m},30$ ou $0^{m},35$ au-dessus de la surface de la grille, suivant l'épaisseur qu'il faut donner à la couche de coke pour la faire brûler convenablement. Le cendrier est ordinairement placé à $0^{m},80$, ou 1 mètre de la grille, pour laisser un libre accès à l'air et pour soustraire les barreaux à l'action de la chaleur. L'autel, ou la partie qui sépare le foyer de la sole, a pour principal objet de retenir les matières sur la sole et de les soustraire à l'action directe du courant d'air. La face supérieure est à $0^{m},45$ ou $0^{m},50$ du fond de la grille et à $0^{m},35$ environ de la voûte. La sole sur laquelle on place la fonte pour la faire fondre et la travailler a ordinairement une surface triple de celle de la grille. On la fait quelquefois en sable, mais plus généralement en une seule plaque de fonte recouverte d'une couche de scories; on ménage des vides sous cette plaque, afin de la rafraîchir par un courant d'air qui l'empêche d'entrer en fusion pendant le travail. La porte, située vers la partie la plus large du four, présente une ouverture de $0^{m},40$ sur $0^{m},40$. On ne l'ouvre que pour introduire les saumons de fonte et retirer les boules; presque tout le travail se fait au moyen d'un petit orifice ménagé à la partie inférieure pour l'introduction des outils. La sole se rétrécit à partir de la porte et se termine du côté de la cheminée par une murette en brique appelée le petit autel, par-dessus laquelle peuvent s'écouler les scories en excès qui surnagent au-dessus de la fonte; elles tombent dans un espace vide muni d'un trou à sa partie inférieure, par lequel elles s'échappent à l'extérieur. La voûte des fours va continuellement en s'abaissant depuis l'autel jusqu'au rampant, qui est la partie correspondante au flux. Tout l'intérieur des fours est construit en briques réfractaires revêtues d'un parement en briques ordinaires, et pour vaincre les effets de la dilatation qui tendent à désunir les parois, on les consolide par des armatures en fonte reliées entre elles par des tirants en fer forgé. Les cheminées ont une hauteur de 12 à 14 mètres; leur section est la même sur toute la hauteur; elle est proportionnée à la quantité de combustible que l'on consomme; elle se fait généralement égale au quart de celle de la grille. Pour des grilles de $0^{mq},70$ à $0^{mq},80$ de surface, on donne $0^{mq},20$ de section à la cheminée. Pour régler le tirage, on place à l'orifice supérieur de la cheminée un registre en fonte muni d'une chaîne qui descend jusqu'au bas et que l'ouvrier puddleur a toujours à sa disposition. Avant toute opération sur la fonte, on prépare la sole du fourneau. Pour cela, on y répand des morceaux de fer, dans les intervalles desquels on met des scories de fer basiques. Un coup de feu au rouge blanc oxyde le fer et il y a soudure. C'est sur cette sole artificielle, battue et égalisée au moyen d'une spadelle, que l'on opère. Après avoir chauffé le four pendant une semaine, on dispose sur la sole une charge de 200 kilogrammes de fonte en gueusets de 20 kilogrammes, de façon que la flamme puisse les lécher sur leur plus grande surface; puis on ajoute de 20 à 60 kilogrammes de scories bibasiques, celles qui tombent du marteau cingleur, par exemple. Les portes étant fermées et le clapet de la cheminée ouvert, on chauffe activement pendant une demi-heure. La matière fondue s'affaisse et la fonte se trouve entre deux bains de scories bibasiques qui oxydent le silicium et les autres matières étrangères. Quant au carbone, il s'oxyde très-peu tant qu'il reste du silicium. Pour favoriser cette oxydation, on ouvre la petite ouverture et on brasse les matières avec le ringard. Si l'air froid qui entre refroidissait trop le bain, on s'en apercevrait aux matières figées que rencontrerait le ringard; on suspendrait alors un instant le brassage et on donnerait un coup de feu. Le silicium et les autres matières étant à peu près complétement oxydées, le carbone s'oxyde à son tour et se dégage en bulles de gaz. Comme à mesure que la fonte se purifie et se rapproche du fer la matière devient moins fluide et plus pâteuse, ces bulles, en crevant, soulèvent une partie de la masse métallique et occasionnent un bouillonnement qui est un signe de la marche de l'opération.

Quand l'opération est à peu près terminée, c'est-à-dire quand le bouillonnement a cessé, la masse s'est épaissie et est devenue d'un blanc incandescent. Le fer pâteux, au milieu du bain liquide de scories, est alors divisé en loupes de 25 à 30 kilogrammes. Pour cela, l'ouvrier ouvre la porte du fourneau et, après avoir roulé et comprimé la masse de fer pour en faire sortir les scories, il la découpe en morceaux, et chaque morceau ou loupe est pris avec des pinces et porté sur un chariot au marteau cingleur. Dès que toutes les loupes sont sorties du fourneau, on commence une nouvelle opération. Quant aux scories qui restent, on les fige par une injection d'eau froide et on les enlève. La durée de l'opération a été de deux heures, une demi-heure pour la fusion, une heure et quart pour le brassage et un quart d'heure pour la formation et l'enlèvement des loupes. La dépense en coke est de 80 pour 100 de la fonte traitée.

— *Puddlage sec.* Il s'applique aux fontes blanches incomplétement carburées. Dans ce procédé, beaucoup plus rapide que le précédent, puisque la durée de l'opération n'est que d'une heure un quart au lieu de deux heures, les fours n'ont pas besoin d'être construits avec autant de soin, particulièrement en ce qui concerne les parois latérales. La fusion est poussée avec autant de vigueur; mais, dès que la fonte est désagrégée, on commence le brassage, qui consiste à ramener la masse en tas vers la porte et à la remuer ensuite. L'oxydation se fait rapidement; car, les fontes étant plus pures, il y a peu de silicium et l'oxyde de fer formé réagit beaucoup plus vite sur le carbone. Il n'y a pas de bouillonnement proprement dit. A la fin du brassage, on a, comme dans le *puddlage* chaud, une masse pâteuse qu'on divise ensuite en loupes. Cette méthode, qui ne s'applique généralement que pour les fers de qualité inférieure, peut pourtant en donner d'aussi bons que le *puddlage* chaud lorsqu'on l'applique à des fontes très-pures, comme celles que l'on obtient au charbon de bois, dans la Champagne. Dans le *puddlage* sec, comme dans le *puddlage* chaud, le combustible employé est du coke et la consommation est de 80 pour 100 de la fonte traitée. Il y a aussi des *puddlages* intermédiaires, appelés *puddlages à demi bouillants*, que l'on n'emploie que dans des cas spéciaux. C'est à l'ingénieur qu'il appartient de distinguer, d'après la nature du minerai, la méthode qu'il faut employer.

Le produit d'un four simple est compris entre 2,400 à 3,400 kilogrammes de fer brut par vingt-quatre heures, soit 60 à 85 tonnes par mois. En Champagne, un four double, muni d'un petit four, donne 90 à 100 tonnes par mois. Il faut 1,050 à 1,130 kilogrammes de fonte pour produire 1,000 kilogrammes de fer brut; le déchet total, tant au four qu'au cinglage, est donc de 1 dixième environ. La consommation de coke varie dans des limites très-étendues; elle est de 700 à 900 kilogrammes par tonne de produit; elle descend dans quelques contrées à 550 kilogrammes.

— *Puddlage de l'acier.* Pour transformer la fonte en acier, il y a, comme pour la transformation de la fonte en fer, plusieurs procédés, entre autres celui du *puddlage.* On opère sur des fontes très-pures et d'excellente qualité. Le *puddlage* est alors essentiellement bouillant; aussi opère-t-on sur une charge maximum de 160 kilogrammes et augmente-t-on la hauteur de la cheminée. C'est surtout pour la fabrication de l'acier qu'il faut éviter le ramollissement de la sole artificielle de scories sur laquelle repose la fonte. Aussi la sole sous-jacente, qui est en fonte, n'est-elle guère épaisse que de $0^{m},04$, et, comme dans la fabrication du fer, un courant d'eau circule derrière le cordon de scories qui s'élève le long des parois latérales du four à une hauteur de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ au-dessus de la sole. On met dans le four des plaques minces de fonte concassée en fragments et on opère la fusion aussi rapidement que possible. On attend pour brasser que la fonte soit devenue fluide, au lieu que pour le fer on n'attendait que l'état pâteux. La température est maintenue plus élevée pendant le brassage pour l'acier que pour le fer. Le silicium et le manganèse (si les fontes sont manganésifères) s'oxydent rapidement et ensuite l'acide carbonique se dégage avec bouillonnement. Si les fontes étaient peu manganésifères, il serait utile de jeter dans le four pendant le brassage 1 kilogramme de minerai d'oxyde de manganèse. Le protoxyde de manganèse formé, s'unissant à la silice, augmente la fluidité; on ajoute même quelquefois, à cet effet, du sel marin qui donne dans le bain un silicate de soude. Le moment délicat de l'opération est celui où la fonte devient acier. Dix minutes de négligence suffiraient pour donner du fer au lieu d'acier. Aussi, quand on sent de la résistance au brassage et que la masse s'est figée, il faut former tout de suite les loupes. La matière contient encore assez de carbone pour qu'on ait de l'acier. Pendant la formation des loupes, on baisse presque complétement le clapet de la cheminée, afin d'arrêter l'oxydation et de laisser le carbone dans la masse métallique. On cingle immédiatement chaque loupe après sa formation pour en extraire les scories, et il est presque indispensable ensuite de la soumettre au ballage. Pour cela, on la reporte compacte dans le four; l'extérieur seul peut s'oxyder. On la roule dans la scorie fluide qui est restée sur la sole. Lorsqu'elle est ainsi recouverte de cette espèce de vernis, on la reporte sous le marteau, qui en extrait la nouvelle scorie. On a ainsi l'acier brut que l'on doit soumettre au corroyage. L'opération dure deux heures La température étant plus élevée que dans le cas du fer, la consommation en combustible est plus forte; elle est de 1,500 kilogrammes environ par charge de 160 kilogrammes de fonte.

Par ce qui vient d'être dit sur la façon d'opérer le *puddlage*, on devine que le métier de puddleur est l'un des plus durs que l'on connaisse. On peut s'imaginer quelle est la situation de cet ouvrier placé constamment près du four chauffé à une température capable de fondre le fer, ne pouvant s'en éloigner, devant brasser avec un instrument de fer cette masse de métal pâteux qui ne pèse pas moins de 300 kilogrammes, qu'il faut retourner dans tous les sens et sur laquelle il faut rester les yeux fixés, aveuglé par cette clarté incandescente du fer chauffé à blanc, et cette opération, renouvelée trois fois par jour, ne dure pas moins de deux heures chaque fois. Un ouvrier puddle donc dans sa journée trois cubilots de fonte, ce qui représente un travail de six heures. Les puddleurs reçoivent un salaire relativement élevé, de 6 à 10 francs par jour, mais ils sont choisis. On les recrute parmi les ouvriers les plus vigoureux de la forge ou des hauts fourneaux et

quand ils sont dans la force de l'âge, c'est-à-dire âgés d'environ trente-cinq ans. On estime que, choisis dans ces conditions, ils peuvent exercer le *puddlage* pendant dix ans. Au bout de ce temps, ils meurent. Il arrive souvent qu'ils meurent avant et il est bien rare qu'ils résistent davantage et dépassent cette période. L'ouvrier qui entre au *puddlage* sait donc ce qui l'attend; c'est une condamnation à mort qu'il accepte avec un délai de dix ans. Aucun ne se fait d'illusion à ce sujet et tous contractent ce marché terrible en connaissance de cause. Mais quand on songe à cette situation, on s'explique très-facilement l'âpreté et même la violence que montrent ces ouvriers dans les grèves qui ont lieu, pour ainsi dire annuellement, dans certains pays et surtout en Belgique. Que penser après cela de ceux qui disputent misérablement quelques sous de salaire à ces ouvriers qui donnent leur vie, et de ceux qui implorent l'autorité administrative et font intervenir la force pour contraindre ces malheureux à exercer leur terrible et dur métier? Quant à ceux qui, ignorant à quel prix l'industrie produit certaines richesses, accusent avec des apparences de raison ces ouvriers d'ivrognerie, d'imprévoyance et d'autres défauts ou vices du même genre, ils oublient que la nécessité est leur excuse et que les excès de travail et de fatigue appellent, on peut même dire exigent des excès de repos, de nourriture ou de boisson. Ce n'est qu'à l'aide des liqueurs fortes que ces malheureux peuvent se soutenir, et on comprend qu'ils soient altérés quand on pense qu'ils sont demeurés six heures devant un four où le fer s'est fondu. On peut considérer cette nécessité comme un malheur; mais ce ne sont point ces ouvriers qui l'ont faite et qui en sont responsables; ils la subissent pour vivre, et le résultat est de procurer à l'industrie un produit indispensable.

PUDDLÉ, ÉE (pud-lé) part. passé du v. Puddler : *Fer* PUDDLÉ. *Acier* PUDDLÉ.

PUDDLER v. a. ou tr. (pud-lé — de l'angl. *puddle*, gâchis, bourbier). Techn. Soumettre à l'opération du puddlage : PUDDLER *le fer, la fonte, l'acier. Four à* PUDDLER.

PUDDLEUR s. m. (pud-leur — rad. *puddler*). Ouvrier employé au puddlage.

PUDENDAGRE s. f. (pu-dan-da-gre — du lat. *pudenda*, parties génitales, et du gr. *agra*, prise). Pathol. Nom générique des douleurs aux parties génitales.

PUDENDUM s. m. (pu-dain-domm — mot lat. dérivé de *pudere*, avoir honte). Parties génitales externes des deux sexes, mais surtout celles de la femme.

PUDEUR s. f. (pu-deur — lat. *pudor*, qui signifie proprement, selon Delâtre, crainte, ce qui fait fuir, de la racine sanscrite *pad*, aller, marcher, d'où le principal nom aryen du pied : sanscrit *pada*, grec *pous, podos*, latin *pes*, etc.). Sentiment de crainte ou de timidité que font éprouver les choses contraires à la décence : PUDEUR *virginale. Avoir perdu toute* PUDEUR. *Discours qui offensent, qui blessent la* PUDEUR. *Les premières voluptés sont toujours mystérieuses; la* PUDEUR *les assaisonne et les cache.* (J.-J. Rouss.) *La violation de la* PUDEUR *suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus.* (Montesq.) *La* PUDEUR *est un des plus grands charmes de la beauté.* (Montesq.) *La* PUDEUR *a sa fausseté, et le baiser son innocence.* (Mirabeau.) *La* PUDEUR *est le sentiment de la difformité du vice et du mépris qui le suit.* (Vauven.) *Il est une exagération de* PUDEUR *que n'évitent pas toujours les femmes vertueuses.* (Balz.) *La* PUDEUR *est en nous pour ajouter au plaisir, et non pour le réprimer.* (Senancour.) *La* PUDEUR, *la confiance et l'honneur se perdent à peu de frais et ne se recouvrent à aucun prix.* (Sanial-Dubay.) *Admirez la* PUDEUR *des femmes : elles s'habillent de façon à ôter à leur corps toute forme humaine.* (A. d'Houdetot.) *Il est plus contre la* PUDEUR *de se mettre au lit avec un homme qu'on n'a vu que deux fois, après trois mots dits à l'église, que de céder malgré soi à l'homme qu'on adore.* (H. Beyle.) *N'est-ce pas un sentiment de coquetterie qui inspire la* PUDEUR, *pour rehausser par la difficulté le prix des attraits et les délices des jouissances en les faisant désirer avec une plus vive ardeur?* (Virey.) *La* PUDEUR *embellit la beauté comme la rosée embellit la nature.* (Labouisse.) *La* PUDEUR *est une forme de la dignité personnelle.* (Proudh.) *Chez les Romains, il y avait une loi qui portait les femmes à sacrifier toute* PUDEUR. (Franck.) *C'est à la* PUDEUR *que la jeunesse commence, et la* PUDEUR, *au fond, n'est que le sentiment qu'un homme peut nous voir avec des yeux d'amant.* (E. Augier.) *La* PUDEUR *renferme toutes les vertus des femmes.* (M[me] de Passy.) *Un vieillard sans dignité est comme une femme sans* PUDEUR. (Latena.)

Quelle aimable *pudeur* sur leur visage est peinte!
RACINE.

Je fuis un effronté qui prêche la *pudeur*.
BOILEAU.

La *pudeur* est le don le plus rare des cieux.
L. RACINE.

. . . . Qu'importe
Que le corps soit vivant quand la *pudeur* est morte?
PONSARD.

— Par anal. Sentiment de timidité ou de crainte que font éprouver les choses auxquelles on attache quelque honte : *Il est, chez les âmes nobles, une* PUDEUR *qui les empêche d'exprimer leurs souffrances.* (Balz.) *Certains hommes rapportent ouvertement toutes leurs actions à leur intérêt propre et y sacrifient sans* PUDEUR *tout le reste.* (E. Saisset.) *L'inspiration a sa* PUDEUR : *elle ne descend pas si un œil trop curieux l'épie.* (Th. Gaut.) *L'honneur, c'est la* PUDEUR *virile.* (A. de Vigny.) *Il y a des* PUDEURS *sur tous les sentiments profonds.* (Lamart.)

Défendez-vous par la grandeur,
Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse :
La mort ravit tout sans *pudeur*.
LA FONTAINE.

— La pudeur est souvent personnifiée : *La* PUDEUR *est cette divinité qui, dans un moment d'oubli avec l'Amour, enfanta la Coquetterie.* (Balz.) *La* PUDEUR *est la mère de l'Amour.* (H. Beyle.)

La *Pudeur* fut toujours la première des Grâces.
LA CHAUSSÉE.

Partout scandalisée et partout méconnue,
La *Pudeur* ne sait plus où reposer sa vue.
FR. DE NEUFCHATEAU.

... Le moindre désir qui l'effleure de l'aile
Met un voile de pourpre à la sainte *Pudeur*.
A. DE MUSSET.

Dans une alcôve parfumée,
Impénétrable au dieu du jour,
La *Pudeur*, sans être alarmée,
Dort sur les genoux de l'Amour.
BERNIS.

— Jurispr. *Attentat à la pudeur*, Acte d'immoralité commis sur une personne, avec ou sans violence.

— Rem. Ce mot a été attribué à Desportes, mais il paraît plus ancien que lui.

— **Syn. Pudeur, décence, modestie.** V. DÉCENCE.

— **Pudeur, honte** V. HONTE.

— **Encycl.** Mor. Quand le mot *pudeur* est pris dans son acception la plus générale, il représente autre chose que la pudicité, qui n'en est qu'une forme particulière. En effet, la *pudeur* est susceptible de diverses formes et elle se manifeste aussitôt que l'enfant commence à comprendre que, quand il parle ou qu'il agit en présence d'autres personnes, il est exposé à être blâmé par elles. En ce sens, la *pudeur* consiste dans une certaine crainte que l'homme a de se montrer, et ce sentiment se manifeste chez certaines personnes par la rougeur qui leur couvre le front lorsqu'elles aperçoivent les yeux des autres dirigés vers elles. Cette forme particulière de la timidité a été assez bien rendue par Boileau dans le premier chant du *Lutrin*. Trois des partisans du prélat doivent aller pendant la nuit remettre le pupitre à son ancienne place; le prélat a décidé que c'est le sort qui les désignera, et les noms de tous les assistants ont été mis dans un bonnet :

Pour tirer ces billets avec moins d'artifice,
Guillaume, enfant de chœur, prête sa main novice;
Son front, nouveau tondu, symbole de candeur,
Rougit, en approchant, d'une honnête *pudeur*.

Ce n'est pas seulement sa partie physique, c'est encore sa partie morale que l'homme peut craindre de dévoiler par l'effet d'une sorte de honte fort naturelle. La Fontaine a très-bien exprimé ce sentiment délicat dans les réflexions qui terminent une de ses plus belles fables, celle des *Deux amis* :

Qu'un ami véritable est une douce chose!
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur;
Il vous épargne la *pudeur*
De les lui découvrir vous-même.

Ainsi, un sentiment en quelque sorte instinctif porte l'homme à ne se montrer qu'à demi, et ce ne sont pas seulement ses imperfections qu'il craint de dévoiler, ce sont aussi ses meilleures qualités : la modestie n'est qu'une forme raffinée de la *pudeur*. Mais, en acquérant de l'expérience et en observant les autres, il se défait peu à peu de cette timidité primitive, au moins dans ce qu'elle a d'excessif. En effet, quel intérêt a-t-il à se cacher? Celui de ne pas montrer ses imperfections. Mais, s'il cache tout, ses bonnes qualités resteront dans l'ombre en même temps que ses défauts; or, ce serait contraire à ses intérêts. Sans doute, la modestie nous défend de faire un étalage trop apparent de nos facultés et de nos talents; mais elle ne nous commande pas de les dissimuler tout à fait. Personne n'est obligé de cacher ses talents et ses vertus au point de les rendre invisibles.

La *pudeur*, entendue dans le sens de pudicité, n'est qu'une forme particulière du sentiment plus général dont nous venons de parler. En effet, en quoi consiste-t-elle? A ne pas montrer certaines parties de notre corps, à ne pas faire certains actes devant témoins, à ne rien dire qui rappelle l'idée de ces parties ou de ces actes, etc.

La *pudeur*, ce sentiment d'une extrême délicatesse qui fait que la femme craint de se laisser voir ou rougit sous un regard trop libre, que l'homme éprouve aussi lui-même, quoique à un degré moindre, paraît, au premier abord, appartenir seulement aux civilisations, être le fruit de mœurs polies où règne la décence; cependant il tient, par ses racines, à un instinct que les mœurs n'ont fait que développer. Une des différences qui existent entre l'homme et la bête, c'est que la bête n'agit jamais que par instinct, tandis que l'homme peut agir en vertu de deux causes : l'instinct, qui ne suppose aucune prévision, et la volonté, qui ne se forme que grâce au désir et à la faculté de prévoir. Mais, pour toutes les fonctions qui sont nécessaires à la conservation et aux progrès de l'espèce humaine, la nature a une habitude constante, c'est de faire ébaucher par l'instinct ce que la volonté doit achever ensuite. Si l'on applique ce principe à la question de l'origine de la *pudeur*, on aura une raison de croire que le premier essor de ce sentiment est dû à l'instinct. Un second motif qui milite en faveur de la même opinion, c'est que la pudicité n'est qu'une forme particulière du sentiment plus général dont nous parlions en commençant. Or si, comme nous l'avons établi, c'est l'instinct qui, dans certains cas, nous fait craindre de nous montrer tout entiers, il est naturel d'en conclure que c'est aussi l'instinct qui, dans des occasions plus déterminées, nous fait cacher certaines parties de notre être. C'est surtout à tout ce qui regarde la génération que ce sentiment de *pudeur* s'applique, et il y a à cela de fort bonnes raisons, tant au point de vue de la nature que de la société.

La nature a pris, pour la conservation des espèces, des précautions plus grandes que pour celle des individus. Aussi, dans chaque espèce animale, l'attrait qui pousse les deux sexes à se réunir est la passion la plus indomptable. Or, dans la nature humaine, la force de cette passion la rend dangereuse; il est nécessaire qu'il y ait des causes naturelles ou artificielles qui retardent le plus possible l'éclosion et l'essor d'une passion aussi redoutable que l'amour sexuel. Or, la *pudeur* est une barrière élevée dans cette intention. A mesure que les sociétés humaines s'éclairent davantage, elles prennent des précautions plus grandes pour retarder le moment où la puissante Vénus commencera à faire sentir son aiguillon. Pour peu qu'on ait d'expérience, on sait quelle est l'influence exercée par la vue et quelle est la force, bien plus grande encore, de l'exemple. Voilà la raison des interdictions qui sont prescrites par la morale, par l'opinion éclairée, et dont l'observation constitue la pudicité.

Plus nous avons d'amour-propre, de dignité personnelle et de respect de nous-mêmes, plus nous avons de *pudeur* et plus nous tenons à être respectés dans ce sentiment. Par conséquent, c'est nous offenser, c'est nous blesser que d'y porter atteinte. Or, ce n'est pas seulement en s'attaquant à notre personne qu'on peut le faire, c'est aussi en prononçant devant nous des paroles indécentes ou en commettant des actes d'impudicité. Aussi, c'est manquer à une femme que de faire résonner à ses oreilles des mots qui lui portent la rougeur au front. C'est pour cela qu'en latin *verecundia* signifie à la fois *pudeur* et respect. Mais ce respect, que nous voulons pour nous-mêmes, nous y tenons aussi pour nos proches et pour toutes les personnes que nous aimons, et ainsi on explique facilement pourquoi Virginius tua sa fille plutôt que de laisser commettre sur elle le dernier outrage.

On peut juger par là du degré de force que la *pudeur* est susceptible d'atteindre. Cette force est attestée par des faits nombreux. Lucrèce se tua de désespoir après avoir été violée par Sextus Tarquin. Il est arrivé souvent que, pour éviter de manquer aux lois de la *pudeur*, des personnes, mais surtout des femmes, aient fait les plus grands sacrifices, même celui de la vie. On cite des exemples de femmes qui, ayant besoin des secours du médecin, se sont refusées à le faire venir parce qu'il aurait fallu lui montrer ce que la *pudeur* ordonne de cacher.

Cependant, on a contesté que le sentiment de la *pudeur* soit inné ou instinctif. Cela tient à ce que ce sentiment n'est pas également fort ni apparent chez tout le monde. Par exemple, il est généralement plus fort chez la femme que chez l'homme. De plus, on voit souvent deux frères ou deux sœurs, ayant vécu dans des conditions analogues, montrer de bonne heure une pudeur très-inégale. Les inégalités de cette sorte doivent être attribuées, au moins pour une part, au tempérament ou à ce qu'on appelle, dans les livres d'hygiène, l'idiosyncrasie. S'il en existe chez les personnes de la même famille, à plus forte raison doit-il s'en trouver chez celles qui appartiennent à des familles ou à des races différentes. Ces inégalités de la *pudeur* innée sont, sans doute, une des causes qui ont contribué à la voiler et à la faire méconnaître.

Une autre cause qui a pu amener le même résultat, c'est que la pudicité a des antagonistes qui l'empêchent de se manifester ou qui l'étouffent. Ces antagonistes sont multiples et de natures diverses. D'abord, quelle que soit la force de la pudicité due à l'instinct, à la prudence et au devoir, il lui arrive souvent de fléchir devant un devoir supérieur, tel que celui du mariage. L'amour peut amener le même résultat. Le besoin, l'intérêt personnel, la fainéantise et des motifs frivoles, tels que l'amour de la parure ou même la simple curiosité, poussent une femme à sortir des bornes de la *pudeur;* mais on ne peut en conclure qu'elle n'en avait pas.

Ainsi, la *pudeur* peut être considérée comme innée à un certain degré, en ce sens qu'elle se manifeste sous la seule influence de l'instinct; mais, du moment que le monde en reconnut l'importance morale et sociale et l'honora comme une vertu, elle prit une bien plus grande importance. On s'efforça d'en faire prendre l'habitude aux enfants; la considération s'attacha à la pratique de cette vertu comme à celle de toutes les autres. Chacun eut un motif, le désir de l'estime, pour être pudique, et ce ne fut pas seulement le respect humain qui y contribua, ce fut aussi le désir naturel à l'homme de mériter sa propre estime, ou ce qu'on appelle le besoin de la dignité personnelle. L'existence de ce dernier mobile suppose un certain degré de culture morale, et il en est de même de plusieurs autres, qui sont aussi des auxiliaires de l'instinct de pudicité. Par conséquent, lorsque cette disposition a acquis une certaine force et une certaine persistance, si elle est innée pour une part, elle est acquise pour une autre.

Une vérité qui ressort de toute l'histoire, c'est que les progrès de la civilisation et de la culture morale ont pour effet constant de rendre les mœurs plus chastes, au moins en apparence, de faire mieux apprécier l'importance morale et sociale de la *pudeur* et, par suite, de la faire honorer et cultiver davantage. On peut en juger aussi par l'état présent des différentes fractions de l'humanité, puisque les différents degrés de culture par lesquels ont passé les fractions les plus avancées ont encore des représentants sur la terre. La *pudeur* n'est qu'à l'état embryonnaire chez les peuplades sauvages du centre de l'Afrique comme chez celles de l'Océanie, dont Bougainville et Cook ont décrit les mœurs. Mais les civilisations extrêmes et corrompues présentent quelquefois des spectacles plus honteux, et ce n'est pas sans raison que Juvénal s'écriait, en parlant des femmes de son temps :

Credo pudicitiam Saturno rege moratam!

Comparée au manque naïf de *pudeur* des peuplades primitives, l'impudeur des femmes, dans les grandes saturnales de l'empire romain, semblerait, en effet, donner un démenti au progrès parallèle de la *pudeur* et de la civilisation. Ce démenti n'est qu'apparent; car, à côté des éhontées dont parle le poëte, il y avait de pudiques matrones occupées chastement dans leurs maisons, et certainement en bien plus grand nombre.

D'ailleurs, la *pudeur* ne serait pas un sentiment naturel, que les femmes l'inventeraient par coquetterie; elles savent trop bien que ce qu'on cache a plus de prix encore que ce qu'on montre et que, si la vue des nudités éveille des désirs lascifs et violents, la grâce qui se voile en partie a une action plus profonde et plus pénétrante. « Les femmes, dit Lucrèce, cachent soigneusement l'arrière-scène de la vie à ceux qu'elles veulent retenir et lier d'un puissant amour :

Omnia summopere hos vitæ postscenia celant
Quos retinere volunt adstrictosque esse in amore. »

— **Encycl.** Dr. crim. *Attentat à la pudeur*. V. OUTRAGE et VIOL.

— Iconogr. La *pudeur*, la pudicité et la pureté sont des vertus si voisines que nous croyons pouvoir les confondre dans une seule iconographie. Les Romains ne connaissaient guère que la pudicité; ils lui avaient élevé des autels et ils la représentaient sur les médailles sous les traits d'une femme au maintien sévère, revêtue de la *stola*, quelquefois debout, le plus souvent assise, mais toujours ramenant de la main droite un voile devant son visage et tenant de la main gauche une haste en travers. Sur une médaille de l'impératrice Sabine, elle est assise et porte la main droite vers son visage, pour montrer que c'est là principalement qu'apparaît le caractère d'une femme pudique. Suivant certains iconographes, la tortue qui accompagne la *Vénus pudique* signifierait que la femme chaste doit vivre aussi retirée dans sa maison que cet animal l'est dans la sienne. Le musée du Vatican possède une belle statue de marbre antique de la *Pudicité*, provenant de la villa Mattei; la draperie dont s'enveloppe cette figure est travaillée avec art.

Agostino Veneziano a gravé, en 1516, une figure allégorique de la *Pureté*, dont le dessin est attribué à Raphaël; c'est une jeune fille chastement vêtue, montrant de la main gauche une licorne qu'elle tient avec une bride. La licorne, animal fantastique, ne pouvait être domptée que par une vierge, suivant le symbolisme du moyen âge. Andrea Sacchi a représenté la *Pureté* par une jeune fille vêtue de blanc et tenant un cygne dans ses bras. La blancheur des vêtements a été de tout temps l'emblème de la pureté. Une figure de cette Vertu, sculptée par Joachim Fortini, décore une chapelle de l'église de San-Firenze, à Florence; une autre, peinte par L. de Boullongne le jeune, se voit dans la chapelle du château de Versailles; celle-ci, vêtue de blanc, tient un lis et a derrière elle un enfant portant des guirlandes de fleurs.

« Jupiter, en formant les passions, a dit M[me] Lambert, leur donna à chacune sa demeure; la *Pudeur* fut oubliée et, quand elle se présenta, elle ne savait plus où se placer; on lui permit de se mêler avec toutes les autres. Depuis ce temps-là, elle en est inséparable; elle est amie de la Vérité; elle est liée et unie particulièrement avec l'Amour; elle l'accompagne toujours et souvent elle l'annonce et le décèle. » Un charmant tableau

de Greuze, qui a fait partie de la galerie Demidoff, représente la *Pudeur* sous les traits d'une jeune fille aux cheveux blonds, aux yeux bleus, qui, de ses mains posées l'une sur l'autre, retient sur sa poitrine une draperie qui glisse de ses épaules. Un statuaire vénitien, Antonio Corradini, a sculpté, pour le tombeau de la mère du duc Raimondo di Sangri, dans l'église Santa-Maria-della-Pietà, à Naples, une statue de la *Pudeur* fort admirée pour la transparence du long voile dont elle s'enveloppe. Suivant la remarque de M. Du Pays, une figure nue pourrait être plus chaste que cette *Pudeur* aux draperies collantes. Cartellier a exposé au Salon de 1801 une statue de la *Pudeur*, représentée par une jeune nymphe surprise en sortant du bain et ramenant une draperie autour de son beau corps pour le dérober aux regards indiscrets; près d'elle, on voit une tortue. Cette statue de marbre, exécutée avec beaucoup de soin, fut acquise par l'impératrice Joséphine pour décorer la Malmaison. En 1818, elle fut achetée par M. Lerouge; elle a été gravée par Forster et par Réveil. La *Pudeur* exposée par M. Jaley au Salon de 1835 et qui appartient au musée du Luxembourg est une gracieuse statue de marbre, d'un sentiment bien naïf et d'une exécution fort délicate. Elle a figuré à l'Exposition universelle de 1855, où a paru également une statue de marbre exécutée sur le même sujet par M. L. Menesini, artiste italien. La *Pudeur cédant à l'Amour*, groupe de marbre exposé en 1853 par M. J.-B.-J. Debay, est une composition d'un goût un peu équivoque : l'Amour qui tire le voile d'une jeune fille paraît beaucoup trop goguenard, et celle dont il triomphe manque bien vite d'ingénuité. Ce groupe a été placé au musée du Luxembourg. M. Bonnegrace a représenté, en peinture, la *Pudeur vaincue par l'Amour*, qui lui enlève son dernier voile, et, si nous en croyons Th. Gautier, il a symbolisé avec goût l'immortel désir s'emparant de la beauté. « La jeune fille, dit l'illustre critique, est charmante d'émotion contenue et d'embarras virginal. Les deux figures, d'une blancheur dorée, se détachent d'un fond de paysage aux tons d'une richesse étouffée et sourde qui les fait ressortir et en augmente la valeur. La couleur en est excellente et rappelle à la fois la nature et les maîtres également étudiés par l'artiste. » M. Jouffroy est l'auteur d'un groupe de la *Pudeur résistant à l'Amour*, qui a été reproduit avec un rare talent par M. A. David sur un camée-onyx (Salon de 1853). Un groupe en terre cuite de Clodion, représentant la *Pudeur*, a figuré à la vente Grandpré (1809), avec un autre groupe du même artiste destiné à faire pendant et intitulé le *Désir*. Citons, pour finir, une allégorie de la *Pudeur*, gravée par Beaumont, d'après N.-N. Carpel; la *Première pudeur*, statue, par M. J.-B. Martens (Salon de 1865) et la *Pudeur orientale*, tableau du genre comique, exposé par M. Biard au Salon de 1844 et qui a obtenu, à cette époque, un grand succès de gaieté.

PUDIBOND, ONDE adj. (pu-di-bon, on-de — lat. *pudibundus;* de *pudere*, avoir honte). Qui a beaucoup de pudeur, de timidité : *Jeune homme* PUDIBOND. *Être* PUDIBOND *comme une jeune fille. Depuis son hymen avec la civilisation, la société a perdu le droit d'être ingénue et* PUDIBONDE. (Th. Gaut.)

— Qui appartient aux personnes pudibondes; qui marque beaucoup de pudeur : *Air* PUDIBOND. *Manières* PUDIBONDES. *Réponse ingénue et* PUDIBONDE. *Une rougeur* PUDIBONDE.

> Une pensée aux courts jupons
> Qui laisse voir sa jambe nue
> N'est pas partout la bienvenue
> Et blesse les yeux *pubibonds*.
>
> H. CANTEL.

— Substantiv. Personne pudibonde : *Ces filles expérimentées ont l'art de souffler les bons partis aux* PUDIBONDES *et de faire de bons mariages sans l'entremise de personne.* (Fourier.)

— **Syn. Pudibond, pudique.** Avoir de la pudeur, c'est être *pudique;* être *pudibond*, c'est être tout plein de pudeur. Si les deux mots étaient toujours pris dans leur sens matériel, *pudibond* ne différerait donc de *pudique* que par une étendue de signification plus grande; mais il s'emploie presque toujours ironiquement, et alors l'homme qu'on appelle *pudibond* est trop pudique; il rougit niaisement pour des bagatelles.

PUDIBONDERIE s. f. (pu-di-bon-de-rî — rad. *pudibond*). Caractère des personnes pudibondes; affectation de pudeur exagérée : *Chaplin obtient l'autorisation de mettre en vente la lithographie de sa ravissante et poétique Vénus, que la* PUDIBONDERIE *du jury a si fort malmenée lors de la dernière exposition de peinture.* (Albéric Second.)

PUDICITÉ s. f. (pu-di-si-té — lat. *pudicitas;* de *pudicus*, pudique). Caractère des personnes pudiques : *La* PUDICITÉ *est le principal ornement d'une femme.* (Acad.) *La rougeur qu'excite la pudeur atteste déjà la connaissance ou le soupçon d'une faute dont on peut redouter le blâme; mais la* PUDICITÉ, *incapable de faillir, se trouve au-dessus même de tout mépris, comme un ange sur la terre.* (Virey.) *Aujourd'hui, les paysannes étalent leurs fichus avec plus d'orgueil, mais il n'y a plus dans leur toilette cette fine fleur d'antique* PUDICITÉ *qui les faisait ressembler à des vierges d'Holbein.* (G. Sand.)

> Berthe était douce, accorte, affable, humaine;
> Mais elle avait de la sévérité
> Sur le grand point de la *pudicité*.
>
> VOLTAIRE.

‖ Action pudique : *Ces feintes* PUDICITÉS *donnent beaucoup de ragoût à la dépravation véritable.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Pudicité, décence, modestie,** etc. V. DÉCENCE.

— **Encycl.** V. PUDEUR.

PUDIQUE adj. (pu-di-ke — lat. *pudicus;* de *pudere*, avoir honte). Qui a l'amour de la chasteté, qui montre de l'éloignement pour les actions contraires à cette vertu : *L'honneur d'une femme* PUDIQUE *est sous la protection des gens de bien.* (J.-J. Rouss.) *La femme n'est pas* PUDIQUE *qui a le cœur corrompu par des désirs lubriques, fût-elle même pure de corps; mais celle-là est encore chaste, qui a subi les approches de l'homme sans participer de cœur à l'impudicité.* (Virey.) *Le cancan a grandi malgré les sergents de ville, êtres* PUDIQUES *s'il en fut.* (Th. Gaut.)

> Pour être vraiment chaste, il faut être *pudique*.
>
> PONSARD.

> Et celle que je dois honorer de mon corps,
> Non-seulement doit être et *pudique* et bien née,
> Il ne faut même pas qu'elle soit soupçonnée.
>
> MOLIÈRE.

— Qui est empreint de cette honnête retenue qui constitue la pudeur : *Mœurs* PUDIQUES. *Discours* PUDIQUES. *Regard* PUDIQUE. *Oreilles* PUDIQUES. *Amour* PUDIQUE. *Il n'y a rien de si* PUDIQUE *que le sentiment de l'amour.* (G. Sand.) *Quelle que soit l'innocence des âmes, on sent dans le tête-à-tête le plus* PUDIQUE *l'adorable et mystérieuse nuance qui sépare un couple d'amants d'une paire d'amis.* (V. Hugo.)

> Vous-même où seriez-vous, vous qui la combattez,
> Si toujours Antiope, à ses lois opposée,
> D'une *pudique* ardeur n'eût brûlé pour Thésée?
>
> RACINE.

> Je défie à la fois tous vos vers, vos romans,
> Vos lettres, billets doux, toute votre science,
> De valoir cette honnête et *pudique* ignorance.
>
> MOLIÈRE.

— Bot. Se dit d'une plante qui, au moindre contact, abaisse ses feuilles et ses branches pour les replier sur elle-même.

— **Syn. Pudique, pudibond.** V. PUDIBOND.

PUDIQUEMENT adv. (pu-di-ke-man — rad. *pudique*). D'une manière pudique : *Baisser* PUDIQUEMENT *les yeux. En parlant contre l'impudicité, on doit s'exprimer* PUDIQUEMENT. (Acad.)

PUDLOWSKI (Melchior), poëte polonais, mort en 1588. Il fit ses études à l'université de Cracovie, sous la direction de Jacques Gorski, qui conçut une telle estime pour son élève que, plus tard, il lui donna ses propres ouvrages à revoir et à corriger. Pudlowski devint par la suite secrétaire du roi Sigismond-Auguste et se signala par son ardeur à défendre la religion catholique contre les réformés. Ses écrits les plus remarquables sont : *Elegia ad mortem ill. comitis Joannis de Tarnow* (1561); *Lamentation et admonition de la république polonaise* (1561); *Didon à Enée* (sans lieu ni date); *Oratio pro republica et religione ad magistratum Poloniæ* (1562); *Un livre de bagatelles, c'est-à-dire de poésies comiques* (1586).

PUDU s. m. (pu-du). Mamm. Espèce d'antilope indigène des Cordillères.

PUÉ s. m. (pué). Anc. techn. Arrangement des fils de la chaîne des étoffes, dans les fabriques de laine : *Faire le* PUÉ.

PUEBLA (LA), ville d'Espagne, province des îles Baléares, sur la côte N.-E. de l'île Majorque, près de la baie et à 12 kilom. S.-O. d'Alcudia; 3,000 hab.

PUEBLA-DE-ALCOCER, ville d'Espagne, province et à 130 kilom. O. de Badajoz, ch-l. de juridiction civile; 3,007 hab.

PUEBLA-DE-ALMURADIEL, ville d'Espagne, province de Tolède, sur la Gijuela, à 18 kilom. N. d'Alcaza; 3,300 hab.

PUEBLA-DE-CAZALLA, ville d'Espagne, province de Séville, juridiction et à 18 kilom. O. d'Ossuna; 3,000 hab. Restes d'antiquités romaines.

PUEBLA-DE-DON-FABRIQUE, ville d'Espagne, province de Grenade, juridiction et à 22 kilom. N. d'Huescar, sur le versant méridional de la sierra Grillemena; 6,124 hab. Fabriques de grosses étoffes de laine, toiles de lin et de chanvre, savon; carrière de plâtre. Commerce de bois de construction et de produits manufacturés. ‖ Ville d'Espagne, province de Tolède, à 40 kilom. S.-E. d'Ocaña; 3,500 hab.

PUEBLA-DE-GUZMAN, l'ancienne *Præsidium*, ville d'Espagne, province de Huelva, juridiction de Valverde, près de la frontière de Portugal; 4,000 hab.

PUEBLA-DE-LOS-ANGELOS (LA), ville forte du Mexique, ch.-l. de l'Etat de son nom, sur le plateau d'Anahuac, à 9 kilom. du volcan de Popocatepetl, à 122 kilom. S.-E. de Mexico, par 19° de latit. N. et 100° 22′ de longit. O.; 74,631 hab. Evêché, séminaire, nombreux colléges. Climat très-doux, sol fertile. La Puebla, la principale ville du Mexique par son industrie et par son commerce, possède des manufactures renommées en tissus de laine. Elle compte 75 grandes fabriques de coton, 6 fortes filatures de laine, 100 usines à tissage de laine, dont 70 mues par des machines à vapeur; 6 verreries, 10 papeteries, dont plusieurs de papier à cigarette et 2 de papier à enveloppes très-renommées, qui emploient beaucoup d'ouvriers; des manufactures d'armes blanches, des faïenceries et des poteries, des fabriques de savon, dont les produits s'expédient dans toutes les parties de la république; des fabriques de produits pharmaceutiques, etc. Les manteaux qui sortent de ses fabriques, et qu'on appelle *manteaux mexicains*, jouissent d'une grande réputation. Le commerce de La Puebla, dont les foires sont très-suivies, est très-étendu; toutes ses exportations passent par le port de La Vera-Cruz. Ses importations proviennent d'Angleterre, de France et des États-Unis. Aux environs, on trouve une source d'eau sulfureuse et une riche carrière d'albâtre qui est exploitée. On y récolte l'indigo, la cochenille, la vanille, des bois de teinture renommés, dits de campêche.

La Puebla est une des plus belles villes de l'Amérique espagnole; les rues en sont larges, droites, pavées de larges pierres et garnies, de chaque côté, de trottoirs d'une propreté remarquable; les maisons, la plupart à trois étages, sont vastes, ont des toits plats et offrent d'assez belles boutiques. Les places publiques sont grandes et aérées; la principale, au centre de la ville, est magnifique; elle a sur trois côtés des portiques uniformes; le quatrième est occupé par la cathédrale, grand édifice orné d'une belle façade et de deux tours très-hautes. Cette église, dédiée à Notre-Dame de Guadalupe, patronne du Mexique, est une des plus riches et des mieux décorées de la contrée. Ce bel édifice s'élève majestueusement, présentant un parallélogramme de 90 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur, non compris le parvis, qui est très-vaste. La façade principale est ornée de superbes statues en pierre blanche; les portes et tambours sont en bois de cèdre, ornés de dessins bizarres en bronze. On voit à chaque angle de la façade une tour carrée d'une hauteur de 64 mètres environ au-dessus du parvis. Le sommet est orné d'une coupole en briques vernies, qui s'élève sur un socle octogone à créneaux et est surmonté d'une lanterne à colonnettes portant à son extrémité un globe et une croix en marbre blanc. La tour du sud est garnie d'une trentaine de cloches. Lorsque ce carillon est mis en branle, ce qui arrive à chacune des nombreuses fêtes du calendrier mexicain, il en résulte un bruit formidable. Les Mexicains affectionnent cette assourdissante harmonie. La plus grosse cloche pèse 185 quintaux et a coûté 45,000 francs. La grande coupole du temple est en faïence jaune et verte; elle s'élève majestueusement au-dessus d'un acrotère octogone, avec pilastres d'ordre ionien à chaque angle. La lanterne est dominée par une statue. A l'intérieur, l'architecture est, en général, d'ordre dorique, de double dimension et en pierre de taille. L'argenterie de la cathédrale de Puebla était autrefois d'une richesse phénoménale; on peut en juger par ce que les révolutions y ont encore laissé subsister après de nombreuses spoliations. Il y avait des lustres immenses en argent massif, avec des bobèches en or, de somptueuses urnes avec bouquets gigantesques de fleurs artificielles d'un luxe éblouissant. Les candélabres en argent massif du maître-autel sont d'une hauteur de 3 mètres. Le lustre le plus beau est composé de 2,000 pièces, avec bobèches en or; il pèse 144 kilogrammes et a coûté 360,000 francs. Les vases sacrés sont d'une richesse incomparable. Un ostensoir, haut de plus d'un mètre, est en or massif, enrichi de diamants d'un côté et de belles émeraudes du côté opposé. Un autre est garni de la plus belle collection de perles qui se puisse imaginer; le piédestal est un travail exquis, orné de brillants et de pierres précieuses. Le grand chandelier triangulaire, placé au milieu du chœur, est un admirable ouvrage en ébène, de 8 mètres de hauteur; les sculptures sont dignes d'attention. En somme, ce temple, remarquable par la régularité de sa belle architecture, par la richesse et le bon goût de son ornementation, est un des monuments religieux les plus riches du monde. Les autres édifices de Puebla les plus dignes d'attention sont : le palais épiscopal, le ci-devant collége des jésuites, le couvent de Saint-Augustin, celui de Saint-Dominique resplendissant d'or et d'argent, la maison de retraite et le bâtiment de la bibliothèque publique. On y compte en tout 60 églises.

Puebla est une ville forte, bien défendue par la citadelle de Guadalupe, par le fort de Loreto et par plusieurs autres ouvrages extérieurs, les forts de l'Indépendance, de Zaragoza, de Totimehuacan, surnommé le fort des Ingénieurs; les forts de Hidalgo de Morelos, d'Iturbide et de la Réforme, formant en tout quatre lignes de défense.

Puebla fut fondée, en 1533, par l'évêque don Sébastien-Ramirez de Fuenleal, sur un terrain où il n'y avait que quelques cabanes habitées par des Indiens de Cholulo. Elle fut occupée par les Américains en 1847. Puebla a été tour à tour prise et reprise par tous les partis qui se divisent le Mexique depuis son indépendance. C'est probablement la ville du monde qui a été le plus souvent assiégée; elle a, dit-on, subi au moins 150 siéges; mais le plus célèbre de tous est celui que les Français vinrent mettre devant cette ville au mois de mars 1863, lors de notre désastreuse expédition du Mexique.

Le 5 mai 1862, un corps de troupes françaises, sous les ordres du général de Lorencez, vint attaquer Puebla; mais il se heurta contre une résistance inattendue et dut se replier devant le nombre. Ce fut pour réparer cet échec qu'au mois de mars de l'année suivante l'armée française, alors forte de 35,000 hommes et placée sous les ordres du général Forey, franchit de nouveau les défilés de Cumbres. Le 16 mars, elle arriva au village d'Amazoc et, deux jours plus tard, elle commença l'investissement de Puebla, protégée par ses imposantes fortifications et défendue par environ 20,000 hommes commandés par Ortega. Le 23 mars, une batterie de deux mortiers, amenés de Vera-Cruz, et de six obusiers de montagne disposés pour tirer en bombe, ouvrit son feu pour protéger l'ouverture de la première tranchée, à 600 mètres du fort San-Xavier, et alors commença un siége en règle. Les Mexicains répondirent par un feu nourri aux feux de l'artillerie française et montrèrent qu'ils étaient prêts à une vigoureuse résistance. Le 29 mars, le général Bazaine reçut l'ordre de s'emparer du Pénitencier. Il se rendit maître de cette forte position grâce à une irrésistible attaque du 2e zouaves et s'y maintint malgré tous les efforts que fit le général Negrete pour l'en déloger. Le lendemain, les batteries françaises étaient en mesure de battre le corps même de la place. Deux jours après, une brèche était pratiquée dans les murailles du couvent de Guadalupite, et le 18e bataillon de chasseurs était chargé d'enlever le couvent. L'attaque, faite de nuit, réussit parfaitement malgré la résistance la plus sanglante et la plus acharnée. Dans la nuit du 2 avril, on entreprit de s'emparer de l'église de San-Marco, transformée en une véritable forteresse. On n'y parvint qu'après une lutte terrible et sous une effroyable fusillade. Nous n'entreprendrons pas de décrire dans ses détails la lutte qui s'ensuivit et dans laquelle il fallut enlever chaque maison défendue avec acharnement. Les Français durent renoncer à poursuivre momentanément l'attaque de vive force. Du 3 au 15 avril, assiégeants et assiégés durent se borner à continuer leur système d'attaque et de défense. Dans la nuit du 15 avril, les Mexicains tentèrent une sortie qui fut repoussée. Dans la nuit du 19, un bataillon de zouaves parvint à s'emparer de trois îlots de maisons; le 21, les Mexicains durent en abandonner trois autres, après y avoir mis le feu. Le 24, les Français mirent le feu à des fourneaux de mine pratiqués sous un quartier de la ville; une explosion épouvantable se fit entendre et des édifices entiers s'écroulèrent, engloutissant les assiégés qui les occupaient. Si en ce moment le commandant des troupes françaises eût lancé des colonnes d'assaut dans la ville terrifiée, le succès était à peu près certain; mais ce ne fut que le lendemain à neuf heures que commença l'attaque sur Santa-Inez; les Mexicains, revenus de leur panique, se défendirent avec une telle énergie, accumulèrent tant d'obstacles sur la marche des zouaves, que le plus grand nombre d'entre eux périrent et que les autres durent capituler dans le couvent de Santa-Inez, où ils étaient parvenus à pénétrer. Encouragés par ce succès, les Mexicains essayèrent de reprendre l'offensive et d'enlever aux Français un des quartiers dont ils s'étaient emparés; mais ils furent repoussés avec perte.

Cependant l'armée assiégeante resserrait de plus en plus la ligne d'investissement, pour empêcher les assiégés de s'ouvrir un passage. Le 12 mai, les travaux du siége, un moment ralentis, reprirent une grande activité. En ce moment, la nouvelle de la défaite de l'armée de secours, commandée par Comonfort (8 mai), la difficulté de plus en plus grande de percer les lignes françaises et de se ravitailler, l'insuccès d'une sortie en masse faite le 13 mai portaient le découragement dans les rangs des défenseurs de Puebla. Le 14 mai, Ortega demanda une suspension d'armes pour faire relever et enterrer les morts; le 16, le général en chef de l'armée assiégeante, qui avait renoncé à poursuivre l'enlèvement de Puebla rue par rue, fit pleuvoir sur la ville une grêle de bombes et de boulets pendant que d'autres batteries criblaient de projectiles le fort de Totimehuacan, qui fut complétement ruiné et dut être aussitôt évacué. Ortega, désespérant de prolonger la résistance, envoya le même jour au général Forey le général Mendoza, chargé de proposer une capitulation. Il demandait qu'on laissât sortir de la place la garnison avec armes et bagages, une partie de son artillerie de campagne, les honneurs de la guerre et l'autorisation de se retirer sur Mexico. Le général Forey repoussa ces propositions. Il exigea une reddition sans condition, menaçant de passer au fil de l'épée l'armée assiégée si elle attendait l'assaut général, si elle ne se constituait pas simplement prisonnière après être sortie avec les honneurs de la guerre. Voyant que la ville allait

subir un bombardement général, que l'ennemi avait abandonné l'attaque du côté du sud-ouest, où avaient été accumulés tous les moyens de défense, pour se porter au sud-est, privé de défense depuis la prise du fort Totimehuacan, Ortega comprit que la résistance n'aurait plus d'autre résultat que l'anéantissement de la ville et de la garnison. Pendant la nuit, l'armée mexicaine, sur son ordre, brisa ses armes, encloua ses canons, détruisit une partie de ses munitions et, au point du jour, Ortega écrivit au général Forey que la place était à sa disposition, qu'il se tenait, avec les officiers de son armée, au palais de l'évêché où il attendait ses ordres. Le 17 mai au matin, le 1er bataillon de chasseurs à pied fit son entrée dans la place, dont le colonel d'état-major Manèque fut nommé commandant militaire. La prise de Puebla mit entre les mains des Français 26 généraux, 225 officiers supérieurs, 800 officiers inférieurs, 12,000 soldats, 150 pièces d'artillerie, des armes et des munitions cachées en quantités considérables. Le général mexicain avait détruit ses drapeaux; on ne put retrouver que celui du bataillon de Zacatecas.

PUEBLA (ÉTAT DE). Il est situé entre ceux de Vera-Cruz au N.-E., d'Oaxaca à l'E., de Mexico à l'O. et celui de Guerrero au S.; 36,045 kilom. carr.; 580,000 hab. Il est traversé dans sa partie centrale par la Cordillère d'Anahuac, où se trouve la plus haute montagne du Mexique, le Popocatepetl, qui a 5,400 mètres d'altitude, et, près de celui-ci, l'Iztaccihuatl, qui a 4,786 mètres; le premier est un volcan en activité. La rivière principale est la Nasea, qui se jette dans le grand Océan. Au delà du 18e degré de latitude, presque tout le pays est une plaine élevée d'environ 2,000 mètres au-dessus de la mer et très-fertile en blé, maïs et arbres fruitiers; dans la partie méridionale, quoique le sol paraisse naturellement fécond, la culture est bien moins répandue et l'on y voit des espaces immenses de terrains incultes. Le sucre, le coton et les autres productions des tropiques réussissent partout où ils sont cultivés dans cet Etat. Il possède des mines d'argent, la plupart abandonnées ou exploitées sans activité et sans soin; des salines considérables dans l'intérieur et du marbre renommé. Les progrès du commerce et de l'industrie ont été très-lents dans cette contrée. Ce pays, appelé autrefois Tlasca, formait une ancienne république qui se maintenait indépendante malgré les efforts des souverains du Mexique. Cette république fut d'un grand secours à Cortez pour subjuguer le Mexique. Son territoire et celui de Cholula renferment, entre autres monuments d'une ancienne civilisation, des temples consacrés aux divinités mexicaines, d'une construction très-remarquable; telle est surtout la fameuse pyramide de Cholula.

PUEBLA-DE-MONTALBAN, ville d'Espagne, province et à 33 kilom. O. de Tolède, près du Tage; 4,300 hab. Tanneries, poterie, fours à chaux, tuileries. Beau palais des ducs d'Uceda.

PUEBLA-DE-TRIBES, ville d'Espagne, province et à 54 kilom. N.-E. d'Orense, entre deux petites rivières, ch.-l. de juridiction civile; 4,580 hab. Filatures de laine et de lin.

PUEBLA-DE-VARZIM, ville de Portugal, province de Minho, à 4 kilom. N.-O. de Porto; 5,800 hab.

PUEBLO-NUEVO-DEL-MAR, bourg d'Espagne, province et à 3 kilom. de Valence, sur la Méditerranée, à l'embouchure de la Turia; 4,857 hab. Ce bourg s'est formé depuis quelques années; il est très-fréquenté par les habitants de Valence, qui viennent y prendre des bains de mer.

PUECH (Jean-Louis-Scipion), poëte provençal, né à Aix en 1624, mort dans la même ville en 1688. Il entra dans les ordres et devint successivement prieur de la Tour-de-Beuvon, près de Sisteron, chanoine de Saint-Sauveur, et prieur de Baoux dans le diocèse d'Apt. Puech s'adonna avec succès à la poésie. Il joignait à beaucoup de facilité et à un talent remarquable de versification un esprit jovial, railleur, tourné vers la satire. « Son humeur frondeuse, dit Moquin-Tandon, lui attira plus d'un désagrément. Ainsi, en 1659, pendant la jeunesse de Louis XIV, à l'époque des troubles suscités par les partisans des princes, il fut poursuivi à cause d'un noël dont le refrain attaquait ces derniers. Il fut obligé de se cacher. » Il réussissait particulièrement dans le noël, dans le vaudeville, où il introduisait ordinairement des allusions ingénieuses, parfois mordantes, aux événements du temps. La plus remarquable de ses poésies provençales est son noël intitulé *li Bounian* (les *Bohémiens*), en douze couplets de onze vers, dont le sujet est emprunté à Lope de Vega et qui jouit encore d'une grande popularité en Provence. Millin l'a imprimé, avec la traduction en regard, dans son *Voyage dans les départements méridionaux*. Puech composa aussi quelques poëmes en français : la *Chambre ardente*, *Madeleine mourant dans le désert*, le *Christ sur la croix*.

PUECH (Léonard), naturaliste français. V. DUPONT.

PUEL s. m. (pu-ell; *ll* mll.). Agric. Etat d'un bois en défens : *Bois en* PUEL.

PUELCHE s. m. (puèl-che). Linguist. Idiome chilien. V. ce dernier mot.

PUELCHES ou **PULCHES**, nation d'Indiens répandue dans le S. de Buenos-Ayres, le N. de la Patagonie et le S.-E. du Chili. Elle a été presque entièrement détruite dans les guerres qu'elle a soutenues contre les Araucaniens.

PUELLEMONTIER, appelé jadis *Mansvilliers*, village et comm. de France (Haute-Marne), cant. de Montier-en-Der, arrond. et à 22 kilom. O. de Vassy-sur-Blaise; 468 hab. Il y eut autrefois une abbaye de femmes et plus tard une abbaye d'hommes, dite la Chapelle-aux-Planches; l'ancienne église abbatiale, construction du XVe siècle, renferme de beaux vitraux gothiques.

PUENTE-DE-ARZOBISPO, ville d'Espagne, province et à 80 kilom. O. de Tolède, sur la rive droite du Tage, que l'on y passe sur un beau pont de pierre construit par un des archevêques de Tolède; 1,700 hab. Tanneries, verrerie; fabrication de chaux et brique. Cette petite ville fut le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les Espagnols lors de la guerre de l'Indépendance.

PUENTE-DE-LA-REINA, ville d'Espagne, province et à 16 kilom. S. de Pampelune; 2,682 hab. Elle appartenait autrefois à l'ordre des templiers et fut vainement assiégée par les carlistes en 1835.

PUENTE-DE-UME, ville d'Espagne, province et à 32 kilom. N.-E. de La Corogne, près de la rive droite de l'Ume, à son embouchure dans le petit golfe de Betanzos; 2,300 hab. Pêche active; tanneries. Commerce de bois de construction, vin et volaille. Sur une éminence voisine, tour carrée, reste d'un ancien château fort qui défendait l'entrée de la rivière.

PUENTE-XENIL ou **PUENTE-DE-DON-GONZALE**, ville d'Espagne, province de Cordoue, sur le Xenil, à 24 kilom. S.-O. de Montilla; 6,967 hab. Fabrication d'huile, étoffes de laine, soie, toiles, poterie et briques.

PUER v. n. ou intr. (pu-é — lat. *putere*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *pûy*, puer, d'où le sanscrit *pûta*, puant, *pûti*, puanteur. Cette racine *puy*, imitative du souffle que l'on émet pour repousser une mauvaise odeur, se retrouve dans le grec *puô*, *puthô*, pourrir, le lithuanien *puti*, *pussu*, même sens, le gothique *fuls*, anglo-saxon et ancien allemand *fûl*, pourri, le scandinave *fûi*, *fûki*, puanteur, l'irlandais *putar*, puant, le kymrique *pwdr*, pourri, etc., etc. L'Académie ne reconnaît à ce verbe que le présent, l'imparfait et le futur de l'indicatif et le présent du conditionnel; mais, en réalité, on peut l'employer à tous les autres temps). Exhaler une odeur fétide : *Viande qui* PUE. PUER *de la bouche, de l'haleine. Si vous me tuez, vous ne* PUEREZ *pas moins, et, si je vous tue, vous en* PUEREZ *davantage.* (Saint-Foix.)

— *Puer au nez*, Devenir rebutant par excès : *Il a mangé tant de gibier qu'il lui* PUE AU NEZ.

— *Puer comme un rat mort, comme un bouc, comme une charogne, comme la peste*, Exhaler une odeur très-fétide.

— Prov. *Parole ne pue point* ou *Paroles ne puent point*, Se dit pour s'excuser de parler de quelque chose de puant ou de sale.

— Impersonnellem. : *Il* PUE *si fort dans cette chambre qu'on n'y peut rester.*

— v. a. ou tr. Exhaler l'odeur fétide de : PUER *le vin, l'ail. Habits qui* PUENT *la vieille graisse.* ‖ Exhaler, au point d'incommoder, l'odeur de : PUER *le musc, l'ambre, la civette.*

— Fig. Porter l'empreinte, la marque évidente et désagréable de : *Ce mot* PUE *le Fontenelle et sa finesse.* (Linguet.) *Oui, vous êtes la cause de mon apparition dans ce salon qui* PUE *le peuple.* (Balz.) *Ce salon* PUE *le peuple; ne viens-je pas d'y voir des acteurs? Autrefois, ma chère, on les recevait dans son boudoir; mais au salon, fi donc!* (Balz.)

Ah ! que sollicitude à mon oreille est rude!
Il *pue* étrangement son ancienneté.

MOLIÈRE.

PUER s. m. (pu-èrr — mot lat. qui signifie *enfant*). Entom. Genre d'insectes névroptères, formé aux dépens des ascalaphes, et dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

PUÉRAIRE s. f. (pu-é-rè-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PUÉRICULTURE s. f. (pué-ri-kul-tu-re — du lat. *puer*, *pueri*, enfant, et de *culture*). Art d'élever les enfants. ‖ Peu usité.

PUÉRIL, ILE adj. (pu-é-ril, i-le — lat. *puerilis*; de *puer*, enfant). Qui appartient, qui convient à l'enfance : *Age* PUÉRIL. *Instruction* PUÉRILE. *Jeux* PUÉRILS. *Civilité* PUÉRILE *et honnête.* ‖ Sens vieilli.

— Qui est frivole, léger, digne d'un enfant : *Discours* PUÉRIL. *Sentiment* PUÉRIL. *Raisonnement* PUÉRIL. *Excuse* PUÉRILE. *Frayeur* PUÉRILE. *Joie* PUÉRILE. *Discussion* PUÉRILE. *Amusement* PUÉRIL. *Chercher un détour pour trouver une batterie de mots, cela est* PUÉRIL. (Fén.) *Les déclamations sont toujours* PUÉRILES, *surtout quand elles sont remplies d'enflure.* (Volt.) *Qu'on soit pur ou impur, petit ou grand, il y a toujours vanité* PUÉRILE *et malheureuse, à entreprendre sa propre justification.* (G. Sand.)

— Fam. *Il n'a pas lu la* Civilité puérile, Il ignore complétement la politesse et les usages de la société. Se dit par allusion à la *Civilité puérile et honnête*, ancien traité de civilité.

— s. m. Ce qui est puéril : *Le* PUÉRIL *ne doit pas être cité, et l'absurde ne peut être cru.* (Volt.)

PUÉRILEMENT adv. (pu-é-ri-le-man — rad. *puéril*). D'une manière puérile : *S'attacher* PUÉRILEMENT *à des questions inutiles.*

PUÉRILISÉ, ÉE (pu-é-ri-li-zé) part. passé du v. Puériliser. Redevenu enfant : *Homme* PUÉRILISÉ *par la vieillesse.*

PUÉRILISER v. a. ou tr. (pu-é-ri-li-zé — rad. *puéril*). Ramener à l'enfance : *L'extrême vieillesse* PUÉRILISE *l'homme.* ‖ Peu usité.

— Fig. Rendre puéril, frivole : *L'éducation de ce jeune homme* A PUÉRILISÉ *ses pensées.*

PUÉRILITÉ s. f. (pu-é-ri-li-té — rad. *puéril*). Caractère de ce qui est puéril : *Il y a de la* PUÉRILITÉ *à ne savoir jamais que passer de la duperie au repentir.* (B. Constant.) *La* PUÉRILITÉ *en grand me paraît une chose épouvantable.* (De Custine.) *Pour un danger réel qui existe, la* PUÉRILITÉ *des hommes crée cent périls imaginaires.* (E. de Girard.) ‖ Chose puérile, action ou parole puérile : *On se met quelquefois en tête une* PUÉRILITÉ *dont on se fait une affaire.* (F. Wey.)

Je laisse aux gens oisifs tous ces menus propos,
Ces *puérilités*, la pâture des sots.

GRESSET.

— Syn. **Puérilité, enfantillage.** V. ENFANTILLAGE.

— S'emploie rarement en parlant de ce qui a rapport aux enfants : *Je ne vous raconterai pas la* PUÉRILITÉ *de ma première enfance.* (Lamart.)

PUERPÉRAL, ALE adj. (pu-èrr-pé-ral, a-le — du lat. *puerpera*, femme en couche; de *puer*, enfant, et de *pario*, j'enfante). Pathol. Qui est propre aux femmes en couche : *Etat* PUERPÉRAL. *Fièvre* PUERPÉRALE. *Péritonite* PUERPÉRALE.

— **Encycl.** Il faut distinguer l'état *puerpéral* et la fièvre *puerpérale*.

— I. On désigne sous le nom d'*état puerpéral* la période qui s'écoule depuis le moment de la parturition, chez la femme, jusqu'à l'établissement de la lactation ou jusqu'au retour des règles, période pendant laquelle s'accomplissent certains phénomènes physiologiques ou morbides qu'on n'observe point dans les autres circonstances de la vie. Dans un sens plus étendu, on peut comprendre, par état *puerpéral*, tout le temps qui s'écoule depuis le moment de la conception jusqu'à la nouvelle apparition des menstrues, après la lactation, alors que la femme est redevenue apte à concevoir de nouveau. L'état *puerpéral* comprend alors la période de la gestation, la période de la parturition et la période de la lactation. Pendant ces trois périodes, il se passe des changements physiologiques qui agissent fortement sur la santé et sur toutes les maladies intercurrentes.

La première période, celle de la gestation, commence au moment de l'imprégnation. Au début, elle est caractérisée par des phénomènes nerveux tout particuliers : ainsi, les femmes ont des hallucinations, des rêves, de l'insomnie, des douleurs de tête, de la dyspnée, des palpitations, des nausées, des vomissements, etc. Les organes génitaux subissent des modifications considérables : l'utérus se développe graduellement, la vulve et le vagin se tuméfient légèrement et deviennent le siége d'une sécrétion muqueuse plus abondante; la circulation du sang devient plus active dans le petit bassin. Les seins se gonflent, le mamelon s'entoure d'un disque bistré. Plus tard, le développement plus considérable de l'utérus exerce une compression plus ou moins grande sur les organes voisins; d'où troubles des organes digestifs, douleurs abdominales ou lombaires, congestions veineuses du rectum et des membres inférieurs, varices, œdème des membres, constipation, etc. On a même attribué à cette compression sur les reins l'albuminurie et les hydropisies qui en résultent. Le sang subit des altérations notables qui vont en augmentant jusqu'à la fin de la gestation. La quantité de fibrine augmente, les globules diminuent ainsi que l'albumine, et il y a une tendance marquée aux hydropisies; la plupart des femmes sont anémiques. La quantité d'acide carbonique qu'elles exhalent est beaucoup plus considérable qu'en dehors de la gestation. Leur visage est empreint d'une coloration grise ou jaunâtre, due à la sécrétion plus active de la matière pigmentaire. L'urine est acide et contient en excès une matière azotée qui se transforme au contact de l'air en carbonate d'ammoniaque. C'est alors qu'il se forme, à la surface de l'urine, une légère pellicule à laquelle on a donné le nom de *kystéine*. Toutes ces modifications sont, pour ainsi dire, physiologiques, tant qu'elles n'atteignent pas un degré trop élevé; s'il en est autrement, elles constituent un état pathologique qui se traduit par des troubles du système circulatoire, du système nerveux et du tube digestif. Les tissus présentent une sorte de turgescence molle, séreuse; la peau pâlit et prend une teinte blanchâtre, mate, qui finit par être identique à celle que provoque la chlorose; la circulation veineuse est gênée; les vaisseaux à sang noir se dessinent sous la peau; un frémissement vibratoire continu ou intermittent et un bruit de souffle de même nature existent dans les vaisseaux du cou; en même temps, les femmes éprouvent des palpitations, des lipothymies, des battements incommodes dans la tête ou dans le ventre, des étouffements intermittents; le pouls est développé, large, quelquefois résistant, dans d'autres cas, mou et dépressible; les veines du cou et les cavités droites du cœur sont distendues par le sang (Monneret). Si l'on pratique une saignée dans les derniers mois de la gestation, on obtient un caillot semblable à celui que fournirait un anémique. Rien de plus absurde, par conséquent, que les saignées qu'on pratiquait, il y a peu de temps encore, pour diminuer les accidents chloro-anémiques des femmes enceintes. Le sang est pauvre, et c'est même cette pauvreté qui amène souvent et qui favorise toujours les accidents nerveux. Il est constant que le système nerveux se trouble fortement lorsque son stimulant naturel, le liquide sanguin, vient à perdre ses propriétés et ses qualités physiologiques. A cette cause vient s'en joindre une autre non moins puissante, l'influence des fonctions de l'utérus, et dès lors on voit apparaître des névralgies de la face, l'excitation ou la paralysie de quelques sens spéciaux, des phénomènes hystériques, l'hypocondrie, des convulsions, etc. Du côté des voies digestives on observe différents troubles dont le plus fréquent est une gastralgie plus ou moins intense. Cette névrose provoque parfois des appétits bizarres ou dépravés, quelquefois une anorexie complète, des vomissements passagers ou opiniâtres au point de nécessiter l'avortement. Enfin, à l'approche de la seconde période, il n'est pas très-rare de voir apparaître les convulsions éclamptiques, l'anasarque et l'albuminurie.

La deuxième période, qui est celle de l'accouchement, comprend l'expulsion du fœtus et le temps qui s'écoule depuis ce moment jusqu'au retour de la menstruation, c'est-à-dire environ six semaines; c'est l'état *puerpéral* pris alors dans le sens le plus restreint du mot. Cette période a été préparée peu à peu, de sorte qu'au moment de la parturition, tous les changements organiques et fonctionnels ont acquis leur maximum d'intensité. Les organes contenus dans l'abdomen subissent des modifications importantes; le système vasculaire de l'utérus et de ses annexes est fortement congestionné; le sang, retenu dans ces organes, est gêné dans la circulation des membres inférieurs, qui sont souvent infiltrés de sérosité. Le travail de l'enfantement s'accomplit dans un temps et avec une facilité variables; il est accompagné de phénomènes locaux et généraux qui réagiront plus ou moins sur la santé de la femme (v. ACCOUCHEMENT). Ainsi la face interne de l'utérus, mise à nu par le décollement du placenta, présente comme une plaie récente à la surface de laquelle s'établit une sécrétion plus ou moins abondante de pus, de sérosité et de sang. Cependant, le retrait rapide de la matrice ne tarde pas à amener la cicatrisation de la plaie utérine. Les lochies, composées, en grande partie, de sang dès le début, ont pour résultat de débarrasser l'utérus des matières putrides qui pourraient entraîner de graves accidents. Elles constituent d'abord une véritable hémorragie traumatique; mais peu à peu les liquides excrétés changent de nature, deviennent purulents, et bientôt il n'existe plus qu'une hypersécrétion séro-muqueuse. Pendant que tous ces phénomènes s'accomplissent du côté des organes génitaux, un autre travail physiologique se passe du côté des glandes mammaires. Ces organes, qui ont déjà acquis un certain développement durant la gestation, deviennent le siége d'une sécrétion nouvelle qui réagira à son tour sur toute l'économie. L'apparition du lait dans les mamelles est accompagnée d'un léger mouvement fébrile auquel on a donné le nom de *fièvre lactée*. L'accouchement est suivi de certains troubles généraux qui prennent quelquefois un caractère grave lorsque l'hémorragie a été abondante ou que les manœuvres nécessitées par la parturition ont été longues et douloureuses. Les femmes restent longtemps pâles et anémiées, sujettes à toutes sortes d'accidents nerveux, qui éclatent surtout pendant la dernière période de l'état *puerpéral*. Les premières semaines qui suivent la délivrance peuvent être troublées par l'apparition de quelques affections auxquelles on donne le nom de maladies *puerpérales*; telles sont la péritonite, la métrite, l'ovarite, l'inflammation des trompes, l'inflammation des veines ovariques et utérines qui peut donner lieu à la fièvre *puerpérale* et à la pyohémie. On peut dire, en général, que toutes les inflammations consécutives à l'accouchement ont une grande tendance à la suppuration; que la suppuration engendre souvent l'infection purulente et l'empoisonnement septique. Le système nerveux n'est pas moins susceptible d'être influencé que le système sanguin. Ainsi, les femmes sont parfois atteintes d'attaques d'éclampsie pendant ou peu de temps après l'accouchement. Elles ont des faiblesses, des convulsions toniques dans les muscles, tantôt à la face ou spécialement à la mâchoire in-

férieure (*trismus*), tantôt au cou ou aux membres. L'hystérie n'est pas rare dans l'état *puerpéral*. Les sens spéciaux, commê la vue, l'ouïe, sont quelquefois frappés de paralysie. L'intelligence elle-même peut être atteinte et les malades présentent alors tous les symptômes de la folie. Les accidents de l'état *puerpéral*, de quelque nature qu'ils soient, sont surtout à craindre lorsqu'il y a suspension des lochies. Le rappel de cet écoulement et l'établissement de la lactation font souvent disparaître l'état pathologique.

La troisième période, celle de l'allaitement, implique une fonction nouvelle qui imprime à l'organisme de puissantes modifications. Ainsi, les lochies s'arrêtent bientôt lorsque la sécrétion lactée est parfaitement établie. Beaucoup de médecins ont cru que l'allaitement était un moyen de conjurer les dangers qui accompagnent si souvent la parturition. Cette opinion est certainement exagérée, mais on ne peut cependant méconnaître les services rendus par l'allaitement maternel. Il constitue un moyen puissant et naturel de détourner le travail de congestion qui se fait vers les viscères malades, affaiblis ou lésés avant ou par le fait même de la parturition (Monneret). Les seuls phénomènes morbides qui accompagnent l'allaitement sont l'inflammation de la glande mammaire ou des conduits galactophores, la formation de petits abcès, l'ulcération ou l'excoriation du mamelon, l'inflammation du tissu cellulaire. L'allaitement n'affaiblit pas une femme robuste qui s'entretient convenablement; mais, lorsque cette fonction est longtemps prolongée, pour peu que la femme ait une constitution faible, elle ne tarde pas à donner des signes d'appauvrissement du sang. Si elle était déjà anémique pendant la grossesse, si elle a perdu une grande quantité de sang pendant la parturition, son état, pendant l'allaitement, ne fait que s'aggraver. Les tissus sont mous, un peu bouffis; il survient des gastralgies, des douleurs névralgiques, un affaiblissement général, des douleurs dans les épaules et quelquefois l'albuminurie et l'anasarque. Les règles disparaissent ordinairement jusqu'à la fin de la lactation; chez quelques femmes elles se montrent parfois irrégulièrement, et chez d'autres enfin, l'allaitement doit finir avec la réapparition des menstrues.

L'état *puerpéral* exerce souvent une influence considérable sur les maladies antérieures et sur les maladies intercurrentes. C'est ainsi que, dans les cas de phthisie pulmonaire, certains auteurs pensent que la grossesse suspend le développement des tubercules, tandis que d'autres (Grisolle en particulier) soutiennent l'opinion contraire. Les femmes atteintes de névrose voient toujours, sous l'influence de la grossesse, les accidents augmenter d'intensité. On peut en dire autant des maladies organiques du cœur. Quant aux affections qui se développent durant la gestation, elles suivent ordinairement leur cours indépendamment de cette dernière; mais celles qui se manifestent pendant la parturition marchent presque toujours rapidement vers un terme fatal.

Les indications thérapeutiques à remplir dans les affections *puerpérales* consistent à combattre la diathèse générale presque identique à la chloro-anémie, à détruire la surexcitation du système nerveux et à combattre les troubles de la circulation. La saignée peut être utile dans quelques circonstances rares, mais il faut en user avec la plus grande prudence. Le plus souvent, on doit recourir à l'emploi des toniques qui, en fortifiant la constitution, tempèrent aussi la surexcitation nerveuse. On doit soutenir les forces des malades par des vins généreux, des boissons alimentaires et des aliments substantiels; mais le meilleur traitement est celui qui consiste dans une rigoureuse observation de toutes les règles de l'hygiène.

— II. La *fièvre puerpérale* a été pendant longtemps et est encore un objet de controverse parmi les médecins. Quelques-uns nient complétement l'existence de cette fièvre comme essentielle, rattachent son origine à une altération locale de l'utérus et de ses annexes ou du péritoine, et font de cette affection une péritonite ou une métro-péritonite *puerpérale*. Cette manière de voir est vraie dans quelques circonstances; mais il en est d'autres où il est absolument impossible, malgré toutes les recherches cadavériques, de trouver une lésion capable d'expliquer la violence du mal. Personne ne conteste que, même dans ces cas, il n'existe quelque altération des liquides ou des solides; mais quel est ce genre d'altération, quelle en est la nature, quel en est le véritable siége? C'est ce qu'on ne peut encore faire connaître dans l'état actuel de la science. Ainsi, indépendamment des cas où l'on peut se rendre compte de la fièvre par la phlébite, la lymphangite utérines, la putridité des caillots sanguins renfermés dans l'utérus, la diathèse purulente, etc., on voit encore des fièvres *puerpérales* dont on ne peut rapporter la source qu'à un principe ou à une lésion dont la nature est tout à fait inconnue. Cette manière de voir est pleinement confirmée par l'existence des fièvres *puerpérales* qui règnent souvent à l'état d'épidémie dans les salles d'accouchement des hôpitaux et quelquefois en ville.

La fièvre *puerpérale*, une fois déclarée, revêt trois formes principales, qui sont la forme inflammatoire, la forme bilieuse ou muqueuse et la forme typhoïde. 1° La fièvre *puerpérale* inflammatoire est la moins grave; elle succède le plus souvent à une inflammation locale des organes génitaux; mais elle se déclare quelquefois aussi après les fatigues d'un long travail, après un accouchement laborieux terminé par les instruments. On voit se développer, sous une influence épidémique, une altération primitive du sang, des congestions locales et des inflammations secondaires. L'intensité de la maladie varie selon le degré d'inflammation et les organes phlegmasiés; il en est de même des symptômes qui conservent le même caractère jusqu'à la fin de la maladie. Les émissions sanguines sont généralement bien supportées et constituent le meilleur moyen de traitement; les succès peuvent être nombreux, si, par la promptitude et l'énergie des moyens, on s'oppose au progrès du mal. Cette sorte de fièvre *puerpérale* est celle qu'on rencontre le plus souvent dans la pratique civile; elle s'observe aussi quelquefois dans les grands établissements. C'est celle qui laisse le plus de prise à nos moyens thérapeutiques et celle qui fait incontestablement le moins de victimes. Dans cette forme, le frisson initial n'est, en général, ni très-intense ni très-prolongé; la douleur qui se déclare peu après le frisson est, malgré son acuité, le plus souvent limitée à une région peu étendue du ventre; le pouls se relève promptement et ne présente pas une fréquence excessive; enfin, tous les symptômes d'une réaction générale vive succèdent presque toujours au frisson (P. Dubois).

2° La fièvre *puerpérale* muqueuse ou bilieuse, niée par quelques médecins, a été considérée par d'autres comme une transition à l'état typhoïde. Quoi qu'il en soit, si on ne combat pas promptement les symptômes qui la caractérisent, elle ne tarde pas à entraîner de graves conséquences. Les malades ont la langue large, molle, couverte d'un enduit blanchâtre ou jaunâtre; il y a anorexie, nausées, vomissements, céphalalgie, constipation ou diarrhée bilieuse, tous signes qui indiquent un mauvais état des voies digestives. Les douleurs abdominales n'existent pas toujours, mais il y a constamment un appareil fébrile continu ou rémittent. L'ipécacuana et les purgatifs triomphent à peu près toujours de cet état pathologique.

3° La fièvre *puerpérale* typhoïde est la plus terrible et celle qui emporte le plus promptement les malades; elle tire ses causes des dispositions antérieures à l'accouchement et des phénomènes qui accompagnent l'acte de la parturition. Une vie molle et efféminée, le manque d'un exercice suffisant pour entretenir la vigueur du corps et la vitalité du sang, laissent l'organisme impuissant à réagir contre les accidents qui accompagnent l'accouchement. La misère, la débauche, l'abus des boissons, l'épuisement résultant d'une mauvaise alimentation, l'habitation des lieux bas et humides, mal aérés, sont des conditions tout à fait favorables au développement de cette fièvre. A ces prédispositions s'ajoutent les causes déterminantes. Parmi celles-ci on peut citer la longueur du travail de l'enfantement, les pertes utérines abondantes, les attaques d'éclampsie, les diverses manœuvres et opérations chirurgicales nécessitées par les difficultés de l'accouchement, les blessures des organes génitaux, l'impression d'un air froid, l'application de linges froids et humides, les lotions d'eau froide, les écarts de régime, et enfin l'imprudence de quelques femmes qui, dès les premiers jours qui suivent l'accouchement, se lèvent, vaquent aux soins de leur ménage et sortent même. La maladie se déclare d'ordinaire le troisième ou le quatrième jour après la parturition. Le début est marqué par un frisson plus ou moins intense, suivi d'une grande céphalalgie. Le pouls est mou, dépressible, fréquent, le ventre douloureux; les traits du visage profondément altérés et empreints d'une vive inquiétude. La respiration est courte, gênée, anxieuse, incomplète; les femmes y suppléent par de profonds soupirs. La face est d'un blanc terne ou cendrée, l'œil vitreux, la pupille dilatée, la peau couverte d'une moiteur froide ou presque froide; les muscles eux-mêmes offrent une flaccidité qui décèle une atteinte profonde portée à tout le système nerveux (Douglas). Bientôt arrivent le météorisme, la diarrhée, les vomissements, l'accélération plus grande du pouls, une débilité toujours croissante, des taches pourprées livides sur les membres inférieurs, qui se refroidissent et se cyanosent de plus en plus. Un léger délire a quelquefois lieu, particulièrement le soir et pendant la nuit; cependant les facultés intellectuelles demeurent le plus souvent intactes; mais alors même, une sorte d'insensibilité générale annonce bientôt une fin prochaine, et la mort ne tarde pas, en effet, à clore cette scène de désolation (P. Dubois). A l'ouverture des cadavres, on ne trouve qu'un peu de sérosité à peine trouble ou légèrement sanguinolente, dans la cavité du péritoine, sans injection de cette membrane, et parfois aussi dans les autres séreuses. Le foie, la rate, les reins, les poumons sont un peu ramollis; l'utérus est le seul organe où l'on trouve quelquefois de la putréfaction. Dans la plupart des cas, on ne trouve absolument aucune lésion capable de rendre compte de la mort et surtout d'une mort si prompte. Il n'en est pas de même lorsque la maladie se prolonge quelques semaines et que l'organisme produit une réaction contre l'état pathologique. L'autopsie révèle alors la présence du pus dans plusieurs cavités et dans le torrent circulatoire.

Les deux premières formes de la fièvre *puerpérale* peuvent être combattues par un traitement méthodique; mais la forme typhoïde laisse peu d'espoir au médecin. Cependant il ne faut jamais rester inactif, il faut combattre au moins les symptômes principaux. Ainsi, on pourra faire plusieurs fois par jour des onctions mercurielles sur le ventre, des applications de cataplasmes émollients, pour adoucir les douleurs abdominales; contre la diarrhée on donnera le laudanum, les amylacés, les astringents; on combattra les vomissements par l'eau de Seltz, la glace, le laudanum de Sydenham; les lochies fétides, par des injections portées jusque dans l'utérus; le délire, par l'opium et quelqufois par les révulsifs; enfin la débilité, par les toniques légers, quand l'estomac pourra les supporter.

— Bibliogr. *Mémoire sur la maladie qui a attaqué en différents temps les femmes en couche à l'Hôtel-Dieu de Paris*, par Doulcet (1782, in-4°); *Recherches sur la nature et le traitement de la fièvre puerpérale*, par Delaroche (1783, in-12); *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, par Gasc, thèse de Paris (1801); *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, par Bégel, thèse de Strasbourg (an XI, in-4°); *Essai sur la fièvre puerpérale*, par Dupé, thèse de Paris (1804); *Recherches historiques sur la fièvre puerpérale*, par Sédillot, thèse de Paris (1817); *Considérations pratiques sur la fièvre puerpérale*, par Vandenzande (Anvers, 1821, in-8°); *Traité de la péritonite puerpérale*, par Baudelocque (1830, in-8°); *Considérations sur la nature et les causes de la maladie appelée fièvre puerpérale*, par Vest, thèse de Strasbourg (1832); *Histoire de la fièvre puerpérale qui a régné épidémiquement à l'hôpital des Cliniques pendant l'année* 1838, dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales*, par Voillemier (décembre 1839 et janvier 1840); *Notice sur la fièvre puerpérale et sur ses différentes formes observées à l'Hôtel-Dieu de Paris en* 1840, par Bourdon, dans la *Revue médicale* (1841).

PUERPÉRALITÉ s. f. (pu-èrr-pé-ra-li-té — rad. *puerpéral*). Pathol. État d'une femme accouchée depuis peu : *C'est encore là une sorte de fièvre puerpérale, car c'est un trouble pathologique évidemment lié et inhérent aux conditions de la* PUERPÉRALITÉ. (L. Figuier.)

PUERS, bourg de Belgique, province d'Anvers, arrond. et à 12 kilom. O. de Malines; 5,500 hab. Filature de coton; fabrication de draps, toiles; brosserie, savonnerie.

PUERTO-BELLO, ville de la Nouvelle-Grenade (État de Panama). V. PORTO-BELLO.

PUERTO-CABELLO, ville du Venezuela. V. PORTO-CABELLO.

PUERTO-DE-LA-MAR ou **COBIJA**, ville de la Bolivie, ch.-l. de la province d'Atacama ou district littoral, par 22° 28′ de latit. S., et 72° 33′ de longit. O.; à l'embouchure du rio Salado dans l'océan Pacifique; 1,200 hab. Son port, favorisé par la franchise, fait tout le commerce extérieur de la république.

PUERTO-DE-SANTA-MARIA, ville d'Espagne. V. PORT-SAINTE-MARIE.

PUERTOLLANO, ville d'Espagne (Manche), à 6 kilom. de Ciudad-Real, à 302 kilom. de Madrid, à l'entrée d'un passage profond qui pénètre au sud dans la montagne; 5,000 hab. Puertollano est surtout connu par ses eaux ferrugineuses, qui y attirent chaque année un certain nombre de baigneurs. Ces eaux, dont les propriétés réconfortantes sont les mêmes que celles des eaux ferrugineuses ordinaires, sont fort abondantes.

Le mauvais état de l'établissement des bains de Puertollano, son manque absolu de tout ce qui rend le séjour des stations thermales, non pas même agréable, mais seulement possible font que ces eaux sont peu en vogue, malgré leur excellence reconnue. Le récent établissement d'un chemin de fer fera très-probablement modifier cet état de choses.

PUERTO-PRINCIPE ou **SANTA-MARIA-DEL-PUERTO-PRINCIPE**, ville de l'île de Cuba, ch.-l. du département du Centre, avec un bon port sur la côte N. et à 600 kilom. E.-S.-E. de La Havane; 35,000 hab. Résidence d'un lieutenant gouverneur civil et militaire; siége d'une cour supérieure de justice, dont le ressort s'étend sur toutes les Antilles espagnoles. Elle offre l'aspect le plus misérable qu'il soit possible d'imaginer. Les rues sont étroites, tortueuses et dégoûtantes par leur saleté. Les parties basses seraient même absolument impraticables, si les habitants, en construisant leurs maisons à 3 ou 4 pieds au-dessus du sol pour se garantir de l'humidité, n'avaient eu soin d'y adapter des galeries extérieures, espèce de trottoirs qui seuls entretiennent la communication au-dessus des mares infectes qui séjournent dans les rues. Puerto-Principe possède une société patriotique, fait un assez grand commerce avec l'intérieur de l'île; mais son commerce extérieur par la baie de Nuevitas est de très-peu d'importance. Climat malsain. Culture importante du sucre et du café.

PUERTO-REAL, ville d'Espagne, province et à 12 kilom. N.-E. de Cadix, près de l'embouchure du Guadalete dans la baie de Cadix; 6,540 hab. Cette ville, bâtie sur pilotis, possède un port magnifique et un vaste bassin pour la construction ou le carénage des vaisseaux de guerre. Elle a de plus de grands magasins, des fabriques de savon et dans ses environs de vastes salines dont le produit annuel est évalué à plus de 10 millions de quintaux métriques. On extrait aussi de ses carrières des pierres fort appréciées. Cette ville est renommée également par ses pêcheries. Les Français y établirent leur quartier général lors du siége de Cadix (1811-1812).

PUERTO-RICO, ville de l'Amérique centrale. V. PORTO-RICO.

PUETTE s. f. (pu-è-te). Bot. Nom vulgaire de la passerage.

PUFENDORF (Isaïe), diplomate allemand, frère aîné du célèbre philosophe Samuel, mort à Ratisbonne en 1689. Il entra dans la diplomatie, remplit des missions en Danemark, en Suède, fut pendant quelque temps ministre de Suède à Paris, puis à Ratisbonne et acquit la réputation d'un politique habile. Ses principaux écrits ont été recueillis et publiés sous le titre de : *Opuscula a juvene lucubrata* (Halle, 1700, in-8°). On lui attribue les *Anecdotes de Suède* ou *Histoire des changements arrivés dans la Suède sous le règne de Charles XI* (La Haye, 1716).

PUFENDORF (Samuel), un des plus grands publicistes et historiens allemands du XVII^e siècle, frère du précédent, né à Chemnitz (Misnie) en 1632, mort à Berlin en 1694. Il était fils d'un ministre luthérien et comprit de bonne heure qu'il ne pouvait se créer une position honorable et indépendante que par ses talents. Après les plus fortes études et pénétré de la philosophie de Descartes, de la jurisprudence de Grotius et de la méthode rigoureuse de Weigel, il offrit ses services à sa patrie; mais pauvre, obscur et sans protecteur, il n'essuya que des refus et s'estima heureux d'obtenir, en 1658, une place d'instituteur auprès du fils du ministre de Suède à la cour de Danemark. La guerre ayant éclaté entre ces deux États, il fut arrêté avec tout le personnel de la légation et demeura captif pendant huit mois dans les prisons de Copenhague. Pendant sa captivité, il approfondit de nouveau les principes de Grotius, de Hobbes et de Cumberland sur la société humaine et sur les rapports des hommes entre eux, et il composa ses *Éléments de jurisprudence* (La Haye, 1660). A travers l'aridité mathématique et la sécheresse du style, on distingua dans cet ouvrage des pensées profondes et un ensemble de grandes vues. L'électeur palatin fonda en faveur de Pufendorf une chaire de droit naturel et des gens à l'université de Heidelberg. En 1667, Pufendorf publia, sous le voile de l'anonyme : *De statu imperii Germanici*, critique lumineuse des vices de l'organisation politique de l'empire. Cet ouvrage lui ayant attiré de vives attaques en Allemagne, il se détermina à accepter la chaire de droit naturel que lui offrit, en 1670, le roi de Suède Charles XI. Ce fut deux ans plus tard qu'il publia son *Traité du droit de la nature et des gens*, ouvrage sur lequel repose principalement sa renommée. « Comme Grotius, dit Buhle, il admet que la sociabilité est le principe naturel des droits et des devoirs; aussi donne-t-on le nom de *socialistes* à ses sectateurs. » Il pensait aussi que les idées fondamentales de la morale peuvent être déterminées avec une certitude mathématique. Ce traité fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et il peut se lire encore avec fruit. La science du droit public a fait depuis de grands progrès; mais Pufendorf peut être considéré comme un de ses principaux fondateurs. Nommé par le roi baron et historiographe de Suède, il écrivit une histoire de ce pays depuis la guerre de Gustave-Adolphe en Allemagne jusqu'à l'abdication de la reine Christine. Cette période lui offrait de grands événements, mais il n'en a tiré qu'un faible parti. Judicieux, méthodique, il manque généralement de chaleur et de mouvement, et le génie de l'histoire paraît lui avoir manqué. Pufendorf a composé d'autres ouvrages, parmi lesquels on distingue l'*Introduction à l'histoire des principaux États de l'Europe*, ouvrage remarquable malgré sa sécheresse et les inexactitudes qui le déparent. Il a été traduit en français par Rouxel (1710) et par La Martinière (1721), puis continué et réimprimé en 1753.

PUFF interj. (pouf — mot angl. qui signifie *bouffée de vent*). S'emploie pour exprimer une espèce de moquerie dédaigneuse que l'on manifeste à la vue d'une chose ridicule.

— s. m. Annonce mensongère ou ridiculement exagérée; hâblerie de charlatan : *Les Anglais ont trouvé le mot* PUFF *pour désigner cette divinité plus forte que le hasard; nous autres, Français, nous rions du* PUFF, *parce que nous ne le comprenons pas; les vrais philosophes savent bien qu'en dehors du* PUFF *le monde civilisé est désormais sans avenir.* (P. Féval). *A table plus qu'ailleurs, le* PUFF *est une harpie qui gâte tout.* (F. Mornand.)

— **Encycl.** Le *puff* est la réclame perfectionnée, la réclame mise à la hauteur des grands progrès de la science et de l'industrie, des chemins de fer, des télégraphes électriques et des ballons. Quand tout marche, il

est interdit à un art de rester stationnaire, sous peine de déchéance, et le *puff* est un art, l'art de duper les gens naïfs avec de grands mots. Le mot est anglais et nous l'avons adopté faute de mieux, mais la chose est universelle et nous la connaissions avant les Anglais et les Américains, qui passent pour nos maîtres en ce genre de hâblerie. Il serait par trop simple aujourd'hui, en Amérique, d'annoncer que tel grand artiste français se fera entendre tel jour dans un concert; il faut au préalable chauffer l'enthousiasme et surexciter l'attention. On publiera d'abord les clauses du traité : il s'agit toujours de dollars par milliers; quand même l'artiste serait profondément inconnu, un Américain se persuadera difficilement qu'un homme qui vaut tant de dollars soit un homme comme un autre; puis on imprime sa biographie, on affiche son portrait, on répand des anecdotes, on tient le public au courant de ses moindres faits et gestes. Enfin le grand homme est embarqué, on va le voir, l'entendre; il ne s'agit plus que de compter les jours. Quand il n'est plus question que de lui, qu'il est le héros du moment, crac! survient une dépêche sinistre : le vaisseau a fait naufrage! Quel deuil! quelle perte pour l'art! Il pleut des articles nécrologiques. Une seconde dépêche annonce alors que tout espoir n'est peut-être pas perdu : un naufragé, seul survivant du désastre, a été aperçu obstinément accroché à une épave. Si c'était lui?? Les décrets de la Providence sont insondables!... C'est lui! Des transparents de 10 pieds de haut l'annoncent dans toute la ville; on illumine, la foule se presse aux guichets du théâtre, les dollars pleuvent et l'artiste est porté en triomphe. Voilà le *puff*. C'est à faire avaler de pareilles bourdes à ses compatriotes que Barnum a gagné quelques millions.

D'Amérique, le *puff* a pénétré un peu partout, mais en prenant des formes moins épaisses; chez nous, on l'a appliqué avec succès à la réclame commerciale et même à la réclame littéraire. Un journal raconte un voyage en Chine; rien n'y manque : laques, fleurs en nacre de perle, porcelaines, paravents, lanternes rouges, éventails, magots, mandarins à boutons de cristal et siéges en bambou; suit l'adresse du magasin du boulevard où l'on peut faire ce voyage sans sortir de Paris. Une autre fois, il s'agit de papiers de famille perdus que le lecteur suit avec anxiété entre les mains de divers possesseurs; les guerres, les invasions, les incendies surviennent : ils échappent, grâce à des hasards miraculeux, vingt fois ils courent risque d'être détruits, mais toujours une invisible main les protége. Enfin ils tombent entre des mains amies et, ce qu'il y a de bon dans l'affaire, c'est qu'ils contiennent tout au long une recette jusqu'à présent introuvable, celle de l'huile dont les Gauloises, nos aïeules, se servaient pour faire pousser leurs cheveux qui, comme on sait, étaient les plus beaux du monde.

Le *puff* littéraire prend volontiers la forme de l'anecdote :

« Hier un bien fâcheux accident eut lieu, rue..., devant la librairie de MM. X...; ces messieurs venaient de mettre en vente le *Centaure*, dernier et délicieux roman du célèbre Falempin; la foule se pressait compacte devant le magasin; Mme la marquise de Vieuport y avait fait arrêter son équipage et avait ordonné à son valet de pied d'aller lui acheter le charmant volume. Le valet ne pouvait percer la masse des chalands, et la sémillante et vive marquise, impatientée et croyant qu'on aurait plus d'égards pour son sexe et son rang, fit abaisser le marchepied et descendit pour faire l'emplette si ardemment désirée; mais la foule, qui en effet s'ouvrit devant elle, s'étant brusquement refermée, une funeste pression s'ensuivit, durant laquelle Mme la marquise eut le bras cassé; ce matin son état était alarmant. »

« Ce soir on disait au café de Foy que, le comte Ch... et le baron Ful... s'étant présentés ensemble chez le libraire P... pour y acheter les *Chauffeurs*, ouvrage de notre illustre Barbanchu, ils n'y avaient plus trouvé qu'un seul exemplaire de ce beau livre mis en vente depuis quelques jours. Tous deux ayant voulu s'emparer de l'unique volume, après quelques mots très-vifs échangés, une rencontre s'en était suivie, dans laquelle M. le comte Ch... avait reçu une balle dans le côté. La blessure est grave, à ce qu'on assure, et l'état du comte est très-alarmant. » Après la lecture de ces deux funestes accidents, quel est le bon bourgeois qui ne s'empressera pas de se procurer des ouvrages pour lesquels des marquises se font casser le bras et des comtes se font percer le flanc?

Le *puff* littéraire se glisse parfois sournoisement dans le feuilleton :

« La princesse, agitée par les poignantes émotions de la journée, s'était retirée dans sa chambre à coucher, puis, s'étant jetée sur une ottomane, elle y cherchait en vain le repos qui la fuyait; son âme était brisée par la douleur, et son corps affaissé sous cette prostration morale qui suit toujours les peines du cœur; sa main distraite saisit machinalement un livre posé sur sa cheminée; elle l'ouvrit, puis porta sur la première page un regard vague et indécis, qui n'était ni l'envie de voir ni le désir de lire; cependant elle lut : bientôt son œil s'alluma au feu d'un intérêt excité par une exposition pleine de charme, par un style rempli de magie, par des situations émouvantes, par des caractères neufs et parfaitement soutenus; si bien qu'oubliant ses angoisses déchirantes et l'horreur de sa situation, la princesse fascinée fut enlevée à ses tourments au moyen du ravissant roman de la *Sunamite* de M. un tel. »

Après avoir lu ces lignes décevantes, il est impossible que le beau sexe tout entier ne se procure point le livre phénomène qui calme à la minute les fiévreuses agitations et les peines déchirantes; princesses, duchesses, marquises, comtesses doivent acheter ces deux miraculeux volumes, sinon comme chef-d'œuvre littéraire, du moins comme spécifique pour apaiser leurs nerfs surexcités; elles le peuvent d'autant mieux que l'adresse précise du fameux topique se trouve au bas de la page, ainsi que le prix des deux récipients typographiques qui le contiennent.

PUFFIN s. m. (pu-fain). Ornith. Division du genre pétrel.

— **Encycl.** Le genre *puffin* a le bec aussi long ou plus long que la tête, grêle, droit, déprimé à sa base, très-comprimé à son extrémité et crochu; la mandibule supérieure est pointue et courbée en bas, comme la mandibule supérieure; les narines sont basales, ovales et s'ouvrent en deux tubes distincts; les pieds et les ailes sont les mêmes que chez les pétrels proprement dits. Le *puffin cendré*, dit vulgairement *pétrel puffin*, est répandu sur la Méditerranée. Sa taille est celle d'un corbeau; il est cendré en dessus, blanchâtre en dessous; les ailes et la queue sont noirâtres. On aperçoit cet oiseau à l'approche des tempêtes, et pendant le crépuscule du matin et du soir. Il niche en Corse et pond un seul œuf. Le *puffin des Anglais* est une espèce que l'on a confondue longtemps avec le *puffin* cendré. Sa taille est celle de la bécasse; le plumage est noir en dessus, blanc en dessous. Il habite les régions septentrionales de notre hémisphère. Les habitants du nord de l'Ecosse et des îles voisines le salent pour leurs provisions d'hiver. Le *puffin brun* est long de 0m,75. Son plumage est brun, sans taches; la gorge est blanche, le bec jaune et les pieds noirâtres. Cette espèce habite le Cap de Bonne-Espérance.

PUFFINURE s. m. (pu-fi-nu-re — de *puffin*, et du gr. *oura*, queue). Ornith. Syn. de PÉLÉCANOÏDE, division du genre pétrel.

— **Encycl.** Les *puffinures* ou *haladromes* ont pour caractères : un bec droit, crochu à l'extrémité, composé de plusieurs pièces, plus long que la tête, garni de plumes depuis la base jusqu'aux narines, qui sont tournées en haut et offrent la forme d'un cœur; les deux conduits nasaux séparés par une cloison; une poche dilatable analogue à celle des pélicans; la deuxième rémige la plus longue; la queue petite, dépassant peu les ailes; les pieds palmés, courts, dépourvus de pouce et d'ongle postérieur. Ces oiseaux se rapprochent des pétrels par la forme du bec et des pieds, et des grèbes par leur port et leurs habitudes plongeuses. Le *puffinure pélécanoïde* a le plumage brun noir en dessus, blanc en dessous; il habite les océans Pacifique et Austral. Le *puffinure de Garnot* est d'un brun noirâtre glacé de bleu en dessus, blanc en dessous; il habite les mers australes.

PUFFISTE s. m. (poù-fi-ste — rad. *puff*). Faiseur de puffs, de réclames menteuses; charlatan : *On sait que le* PUFFISTE *anglais dépasse tout ce qu'ont rêvé de plus hardi nos fabricants d'annonces et de réclames.* (J. Lecomte.) *L'Amérique est la patrie du* PUFFISTE *Barnum.* (O. Comettant.)

— **Encycl.** Ce n'est guère qu'en Amérique qu'il se trouve des *puffistes* de profession, des gens dont c'est l'industrie spéciale d'inventer de nouveaux sujets de curiosité, de *great attraction*, comme ils disent; d'être à la piste de ce qui peut tenir l'attention en éveil et de trouver dans la moindre des choses, pourvu qu'elle soit habilement et surtout bruyamment présentée, un moyen de faire fortune. Partout ailleurs, le puff n'est qu'un accident; en Amérique, c'est une industrie; elle a eu son héros, Barnum.

A considérer les résultats pécuniaires auxquels cette singulière profession aboutit souvent, on croirait volontiers que le *puffiste* américain est un homme d'une habileté consommée, d'une imagination exubérante. Il n'en est rien; on peut même dire que l'imagination leur fait presque entièrement défaut, tant les bourdes sur lesquelles ils spéculent sont grossières et mal agencées. Montrer un squelette de singe auquel on a vissé une queue de poisson et faire crier par les villes qu'on possède une des sirènes capturées par le Carthaginois Hannon, durant son fameux périple; annoncer que l'on est en mesure de faire voir un nain de 5 pieds 6 pouces, ce qui est la taille la plus extraordinaire qu'un nain ait jamais atteinte; arracher à une vieille négresse idiote ce qu'il lui reste de dents et la donner comme accomplissant en ce moment sa cent-soixante-et-unième année, voilà d'ordinaire à quels prodiges d'imagination se montent ces étonnants artistes. Barnum ne s'est jamais mis en de plus grands frais, et tout le monde y a été pris, non-seulement les Américains, mais les Européens et même les Français. Son Tom Pouce, qu'il nous a fait avaler tout comme aux gobe-mouches de l'autre côté de l'Océan, était un enfant de sept ans, tout pareil aux autres enfants de son âge; le tour de force de Barnum a été de dire qu'il avait quinze ans, et de le faire croire. Tout l'art du *puffiste* est dans la mise en scène. Quand Barnum exhibait sa vieille négresse, qu'il avait baptisée *Nourrice de Washington*, il eut l'adresse de simuler, au moment où l'attention faiblissait, toutes sortes de contestations et de démêlés judiciaires. Il ferma sa boutique et fit répandre le bruit qu'on l'attaquait comme suspect de supercherie : sa nourrice était une momie dont un mécanisme d'automate faisait mouvoir les yeux et les mâchoires. Grand émoi dans le public; Barnum se montre fort inquiet des résultats de l'enquête; il y a des consultations de médecins, des expertises, des rapports; la presse n'est occupée qu'à enregistrer les bruits les plus contradictoires. Enfin les consultations sont publiées et il en résulte que la négresse est bien vivante et qu'elle a pour le moins cent soixante ans; la foule revient à flots chez Barnum. Tout cela s'était rédigé dans son cabinet.

A tout prendre, c'est l'enfance de l'art et les Mesmer, les Cagliostro étaient des dupeurs autrement habiles. « Quelle distance infranchissable, dit M. Montégut, sépare ces *puffistes* américains des célèbres menteurs de tous les siècles! Quelle pauvre figure ils font à côté de ces géants du charlatanisme qui, au dernier siècle, furent pendant un moment les rois de l'Europe et tinrent dans l'étonnement, la terreur et l'espérance les souverains et les aristocraties! Casanova de Seingalt, Cagliostro, Mesmer étaient des héros, des poëtes et des prophètes; ils vivaient dans l'élément du merveilleux et marchaient entourés d'un cortége d'esprits célestes et de génies infernaux. Ils connaissaient l'art de disposer les chiffres en pyramides, le secret de faire de l'or, la poudre de projection, l'élixir de longue vie. Leur science était infinie. Casanova travaillait à faire des *homunculi*; Cagliostro montrait à la cour de France la future Révolution française dans le transparent cristal d'une carafe; Mesmer eut la gloire de mettre en convulsions la moitié de Paris. Voilà de grands esprits et d'une éducation hors ligne, et des gens de bonne lignée, s'il vous plaît, qui descendaient du dernier empereur de Trébizonde ou qui avaient étudié sous le sage Althotas! »

PUGANZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Houth, à 17 kilom. S.-O. de Chemnitz; 3,205 hab. Mines d'or et d'argent actuellement peu importantes.

PUGATSCHEFF, imposteur russe. V. POUGATCHEFF.

PUGET-THÉNIERS, ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive gauche du Var, à 29 kilom. N. de Nice; pop. aggl., 1,180 hab. — pop. tot., 1,282 hab. L'arrondissement comprend 6 cant., 48 comm. et 23,400 hab. Manufactures de draps, tanneries, culture du mûrier et éducation de vers à soie. On y voit les ruines d'un ancien château fort et une vieille église bâtie par les templiers.

PUGET-VILLE (LE), bourg et commune de France (Var), cant. de Cuers, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Toulon; pop. aggl., 1,637 hab. — pop. tot., 2,296 hab. Sur une colline voisine, tour carrée qui domine le bourg. C'est sur le territoire de cette commune qu'éclata, au mois d'août 1863, l'incendie qui dévora, sur une longueur de 16 kilom., les belles forêts de sapins et de chênes-liéges de l'arrondissement de Toulon.

PUGET (Pierre), peintre, sculpteur et architecte français, né à Marseille en 1622, mort dans la même ville en 1694. Pierre Puget représente, avec Nicolas Poussin, le plus haut degré qu'ait atteint l'art français au XVIIe siècle, et leur existence a de plus ce point de ressemblance que tous deux, médiocres courtisans, vécurent volontairement loin de Versailles, où ils se sentaient mal à l'aise. Puget apprit d'abord la sculpture sur bois et entra dans l'atelier d'un constructeur de navires nommé Roman, qui lui fit exécuter toutes les pièces de cette ornementation si chargée dont on décorait alors les parties extérieures des navires. A dix-sept ans, il partit pour l'Italie, à pied, sac au dos et payant ses frais de route en tournant de menus objets chez les fabricants de meubles; il gagna ainsi Florence, où il séjourna quelque temps, puis Rome, où il apportait à Pierre de Cortone, alors chargé d'immenses décorations, une lettre de recommandation d'un Florentin. Pierre de Cortone demanda à voir ses dessins, en fut satisfait et lui persuada qu'il deviendrait un excellent peintre s'il voulait profiter de ses leçons. Puget se mit à l'œuvre et travailla au grand plafond du palais Barberini, le *Triomphe de la Gloire*; on y montre encore deux Tritons qu'on prétend être de sa main. Revenu à Marseille en 1643, il y reprit son premier métier de sculpteur en bois pour les navires et fut chargé de grandes décorations de ce genre. Ce fut lui qui imagina et exécuta le premier ces poupes colossales à double rang de galeries et ornées de figures, qu'on imita partout pour les vaisseaux de haut bord et dont on peut voir les riches modèles au musée naval du Louvre. Le vaisseau la *Reine* fut son premier essai. En même temps, suivant le conseil de Pierre de Cortone, il s'adonnait aussi à la peinture; les musées de Marseille, de Toulon, de La Ciotat possèdent de lui un certain nombre de toiles, exécutées avec une certaine habileté et qui n'auraient certainement pas suffi à lui donner un grand renom. Ce sont, entre autres, à Marseille, quatre grandes toiles dans la manière de son maître : le *Baptême de Constantin*, le *Baptême de Clovis*, le *Sauveur du monde* et une *Visitation*; elles ont été peintes de 1652 à 1654; la dernière est tout à fait dans le goût italien et paraît un pastiche de Pierre de Cortone. Avant cette dernière date, Puget était retourné à Rome en compagnie d'un moine chargé par Anne d'Autriche de faire dessiner les plus beaux spécimens de l'architecture antique; l'artiste, à qui il confia cette besogne, sentit naître en lui une vocation nouvelle en étudiant ces beaux monuments et il revint à Marseille excellent architecte. De 1656 à 1657, il exécuta la fameuse porte de l'hôtel de ville de Toulon, remarquable surtout par les deux magnifiques cariatides qui en soutiennent le balcon et qui lui offrirent l'occasion de se révéler comme sculpteur. Ces figures, dont le bas se termine en gaîne, font des efforts surhumains pour ne pas se laisser écraser par le poids qu'elles portent et présentent des attitudes si vraies, d'une réalité si puissante, qu'elles provoquèrent l'admiration du cavalier Bernin. Le musée du Louvre en possède un moulage placé dans la salle affectée presque tout entière aux œuvres du grand artiste. Puget les a signées : P. PUGET, PIC.-SC.-ARC. M.-T. (Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte marseillo-toulonnais). Encouragé par le succès, il exécuta immédiatement d'autres beaux ouvrages de sculpture : un *Buste de Louis XIV* placé au milieu d'un œil-de-bœuf, au-dessus de cette même porte de l'hôtel de ville de Toulon; ce buste a disparu en 1793; et, pour le marquis de Girardin, un *Hercule*, un groupe de *Janus et la Terre*, destinés au château de Vaudreuil, en Normandie. A cette occasion, Puget vint à Paris; il y fit connaissance avec l'architecte Lepautre, qui le présenta à Fouquet. Celui-ci le chargea d'un grand nombre de commandes pour son château de Vaux et l'envoya en Italie choisir lui-même, dans les carrières de Carrare, les marbres où il taillerait des chefs-d'œuvre. Puget s'y rendit aussitôt, mais la disgrâce du surintendant rendit sa mission sans objet (1661); il n'en resta pas moins en Italie et, de 1661 à 1669, il enrichit les églises et les palais de Gênes d'un grand nombre de statues : le *Martyr Alexandre Sauli*, statue colossale placée dans l'église Notre-Dame-de-Carignan; un *Saint Sébastien* (même église); une *Vierge*, statue en marbre (Saint-Philippe-de-Neri); l'*Assomption*, groupe en marbre (Albergo-de'Poveri); un tabernacle et les anges dorés du maître-autel, à San-Siro; un maître-autel orné des symboles des quatre évangélistes, à Notre-Dame-des-Vignes; une *Vierge* (chapelle du palais Balbi); une autre à la chapelle du palais Carega; un groupe en marbre, l'*Enlèvement d'Hélène* (au palais Doria). Il exécuta aussi, à la même époque, un *Hercule* qu'il envoya en France au surintendant Sublet des Noyers, et qui a été longtemps désigné sous le nom d'*Hercule gaulois*. Placé dans le parc de Sceaux, puis au Luxembourg, il est maintenant au Louvre. Beaucoup d'autres commandes avaient été confiées à Puget par de riches amateurs génois; il devait construire une église paroissiale aux frais de la maison Doria; les Sauli et les Lomellini lui servaient de riches pensions; le Sénat de Gênes lui confia la décoration picturale de la salle du grand conseil; mais Puget, rappelé par Colbert, préféra rentrer en France. Colbert le nomma directeur des décorations navales au port de Toulon, et Puget, reprenant son premier métier, fit une application encore plus développée du talent qu'il avait déjà manifesté sur le vaisseau la *Reine* et décora d'une façon splendide le *Magnifique*, vaisseau de haut bord équipé par le duc de Beaufort pour aller au secours des Vénitiens (1669). Un grand nombre d'autres navires, décorés avec la même élégance, sortirent de ses mains, et l'importance donnée aux détails artistiques lui suscita même un conflit avec la marine. Les officiers se plaignirent à Colbert et lui remontrèrent que « le très-grand défaut qu'ont les maîtres sculpteurs à l'égard des poupes et galeries dont ils donnent le dessin est qu'ils s'attachent plus aux règles de leur art et à la démangeaison de faire de belles figures qu'au besoin, commodité et service du navire. » Colbert écrivit à Puget de s'assujettir désormais aux recommandations des officiers et charpentiers du port; l'artiste ne tint aucun compte de l'injonction et Colbert lui retira son emploi.

Cette disgrâce fut heureuse en ce qu'elle força Puget à déployer son activité dans une sphère plus digne de lui. Marseille et Toulon lui conférèrent de grands travaux d'architecture. A Marseille, il fournit les dessins des principales maisons du cours Saint-Louis, et l'on y voit encore cinq de ces maisons contiguës formant une remarquable ordonnance, composée aux extrémités latérales de deux ordres de pilastres ioniques et corinthiens et, au centre, d'un balcon colossal supporté par des tritons et des sirènes qui encadrent la porte principale. L'ensemble paraît être la façade d'un seul édifice. Dans la rue de Rome, Puget se bâtit une maison à façade ornée de pilastres composites surmontés d'un fronton, qu'il habita et au devant de laquelle a été érigée, en 1806, une fontaine qui porte son nom. Son

buste est placé au haut d'une colonne de granit. Puget a encore construit à Marseille la Halle au poisson, élégant édifice dont la couverture repose sur des colonnes isolées supportant des arcades, et il a fourni, pour la reconstruction de l'hôtel de ville, des plans qui n'ont été suivis qu'en partie; il n'exécuta que l'écusson qui surmonte la porte principale et l'on ne suivit ses plans que dans le dessin du grand escalier.

A ces travaux d'architecture succédèrent les admirables statues qui l'ont placé à la tête des sculpteurs français : le *Milon de Crotone* (1682); *Persée délivrant Andromède* (1682); le bas-relief d'*Alexandre et Diogène* (1686), pièces capitales dont l'apparition causa une sorte de stupeur dans le monde des arts. Depuis Michel-Ange, on n'avait pas vu d'artiste attaquer d'une main si sûre de si gros blocs de marbre et y faire palpiter la vie. Puget s'est peint tout entier dans ces deux lignes de la lettre où il annonçait à Louvois l'envoi de l'*Andromède :* « Je suis nourri aux grands ouvrages; je nage quand j'y travaille et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce. » Le grand artiste était venu à Paris jouir de sa gloire; il y reçut beaucoup d'éloges du roi, de Louvois et de Colbert; mais, traversé par toutes sortes d'intrigues et de jalousies mesquines, il ne put faire adopter les grands projets de décoration qu'il apportait pour Versailles; on lui refusa l'exécution d'un Apollon colossal dont il présenta le dessin, et celle d'une statue équestre en l'honneur de Louis XIV dont on possède le modèle en marbre, de petites proportions, baptisé du nom d'*Alexandre vainqueur* (musée du Louvre); les travaux à faire furent adjugés à un inconnu, nommé Clérion, qui offrait un rabais avantageux. La somme dont on lui paya le *Milon* et l'*Andromède* lui suffit à peine pour compenser ses propres frais, le prix du marbre et le salaire de ses praticiens, en comptant pour rien son travail.

Dégoûté de la cour, Puget revint à Marseille. Dans cette dernière partie de sa vie, il sculpta l'admirable bas-relief de la *Peste de Milan*, qui se voit aujourd'hui à la Consigne, et commença la construction de l'église de l'hôpital de la Charité; la mort ne lui laissa pas le temps de l'achever, et ce fut son fils qui poursuivit les travaux.

Une salle spéciale, appelée salle Puget, est consacrée presque exclusivement, dans le musée du Louvre, aux œuvres du grand sculpteur marseillais. Elle contient : l'*Hercule au repos*, *Persée et Andromède*, *Milon de Crotone* et l'*Alexandre vainqueur*. « C'est par ses ouvrages du ciseau, dit M. Viardot, que Puget a mérité les beaux surnoms de Rubens de la sculpture et de Michel-Ange français. Semblable à Poussin par la vie et le caractère, Puget, comme artiste, diffère essentiellement du grand peintre. Il ne reçut qu'une instruction très-négligée, très-incomplète, n'eut aucun maître, vit peu de modèles et ne racheta jamais ces vices de l'éducation première par l'étude et la réflexion. Il manqua de science, il manqua de goût; il ne connut ou ne comprit pas les beautés de l'antique; mais, original autant qu'irrégulier et s'adonnant sans contrainte aux élans de sa puissante nature, il atteignit le plus haut degré possible de mouvement, d'action et de force, quelquefois même d'expression passionnée. Nul n'a donné plus que lui de chaleur au marbre, et je dirais volontiers de couleur. Dans l'*Hercule au repos*, qui pourrait, sans la massue et la peau du lion de Némée, reconnaître le demi-dieu que les Grecs appelaient le plus beau des pentathles, parce que ses membres offraient, avec le plus de masse, le plus de finesse et d'agilité? Quand on voit cette tête commune et ce nez en l'air, on se dit que Puget a copié tout bonnement quelque vigoureux portefaix du port. Mais aussi quel heureux mouvement dans l'immobilité! quel beau rendu des muscles et des chairs! et comme la vie circule dans ce corps entier! Otez à cette statue le nom d'Hercule, appelez-la simplement un homme, et vous avez une œuvre parfaite.

« Plus parfait encore est le groupe de *Milon de Crotone*, car ici ce n'est plus un dieu que l'on cherche avec des formes convenues et consacrées, et, pour un vieil athlète, Milon est assez beau. Merveilleux aussi par les qualités physiques, le mouvement et la vie, par le travail achevé du ciseau, ce groupe ne l'est pas moins par l'expression morale. On ne peut mieux rendre, de la tête aux pieds, la rage et la douleur de ce fameux vainqueur des jeux de la Grèce, dont la vieillesse a trahi les forces et qui, la main prise dans l'arbre entr'ouvert, se sent déchiré par les dents et les griffes de son traître ennemi, sans pouvoir se défendre et se venger avec ce poing qui naguère assommait un bœuf. On comprend que, lorsque la caisse qui l'apportait à Versailles fut déballée devant Louis XIV, la douce Marie-Thérèse se soit écriée, pleine d'effroi et de pitié : « Ah! mon Dieu, le pauvre homme! » On comprend aussi que ce *Milon de Crotone* passe généralement pour le chef-d'œuvre de Puget et peut-être de la statuaire française.

PUGET (Louis DE), naturaliste français, né à Lyon en 1629, mort en 1709. Il était fils d'un procureur du roi au présidial de Rouen, qui lui laissa une belle fortune. Puget put, en conséquence, s'adonner sans entraves à ses

goûts scientifiques et littéraires. Il fit de belles découvertes sur le double courant de l'aimant, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, et se forma un des plus beaux cabinets de l'Europe en aimants et en microscopes. En 1700, il prit part à la fondation de l'Académie de Lyon et vendit, en 1709, sa vaisselle plate pour venir au secours des pauvres. Ce savant cultivait aussi la poésie, et Boileau a fait son éloge. On lui doit : *Observations sur la structure des yeux de divers insectes et sur la trompe des papillons* (Lyon, 1706, in-8°); *Lettres écrites à un philosophe sur les effets de l'aimant* (Lyon, 1702, in-12).

PUGET (Hilarion-Paul-François-Bienvenu), marquis DE BARBANTANE, général français, né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1828. Il reçut une instruction très-soignée et devint un enthousiaste admirateur de Voltaire et de Rousseau. Aussi adopta-t-il avec chaleur les idées nouvelles lorsque éclata la Révolution. A cette époque, Puget de Barbantane était colonel en second du régiment d'Aunis, qui le premier arbora le drapeau tricolore. Il fut élu député suppléant aux états généraux par les électeurs de Paris, devint maréchal de camp en 1791, reçut un commandement dans le Midi, s'attacha à maintenir la tranquillité au milieu d'une population livrée à une grande effervescence, se montra favorable aux Marseillais lorsqu'ils marchèrent sur Aix, et contribua à obtenir le désarmement, réclamé par ces derniers, d'un régiment de Suisses. Accusé de faiblesse par Louis XVI et la cour, il fut traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta, conserva son commandement, prit part ensuite à l'organisation du Comtat-Venaissin, qui venait d'être annexé à la France, et reçut le grade de lieutenant général (1792). Peu après, Puget de Barbantane passa à l'armée d'Italie, puis à celle des Pyrénées-Orientales, dont il devint général en chef après la destitution de Deflers (1793), sauva Perpignan grâce à l'activité qu'il mit à organiser, pour la couvrir, un nouveau corps d'armée à Salces, et repoussa, à Peyrestortes, les Espagnols qui voulaient pénétrer en France. Destitué peu après comme noble, il se rendit à Paris, où il se prononça en faveur des girondins, fut, en qualité de suspect, emprisonné à Saint-Lazare et recouvra sa liberté après le 9 thermidor.

Après la journée du 13 vendémiaire, Puget de Barbantane obtint de Barras le commandement de la 8e division militaire; mais il fut destitué en 1797 et sollicita vainement depuis lors, soit du Directoire, soit de Bonaparte, un commandement dans l'armée. Sous l'Empire, il se retira dans sa terre de Barbantane et revint à Paris sous la Restauration. Jusqu'à la fin de sa vie, il resta fidèle à cette idée que la république est le gouvernement le plus favorable au bonheur du peuple. Il avait renoncé à son titre de marquis et se faisait simplement appeler Puget-Barbantane. On a de lui des *Mémoires* (Paris, 1827, in-8°) qui ne manquent pas d'intérêt.

PUGET (Loïsa), dame Gustave LEMOINE, compositeur de romances, née à Paris en 1812. Vers 1832, dit Scudo dans son *Histoire de la romance*, on vit surgir une jeune fille blonde, vive, spirituelle, portant un nom illustre dans les arts, qui s'acquit bientôt une grande renommée parmi les compositeurs de romances. Mlle Puget se mit à chanter elle-même, dans les salons et les concerts, ses compositions légères, qui eurent un succès de vogue, et, chaque année, pendant longtemps, elle en publia un recueil sous forme d'album. Ses courtes mélodies, écrites dans un diapason sobre, étaient accessibles à toutes les voix et même aux chanteurs sans voix. « Les romances de Mlle Puget, dit Fétis, ont de la tendresse un peu bourgeoise, il est vrai, mais d'un tour agréable; ses chansonnettes ont de l'entrain et de la gaieté. » Parmi ces productions, qui charmèrent pendant une douzaine d'années toutes les jeunes filles qui soupiraient la romance, nous citerons : la *Confession du brigand*, *Ave Maria*, la *Bénédiction d'un père*, le *Charbonnier et le Meunier*, *A la grâce de Dieu*, le *Soleil de ma Bretagne*, etc. En 1836, Mlle Puget parvint à faire représenter, à l'Opéra-Comique, le *Mauvais œil*, pièce sans valeur qui échoua complètement, malgré tout le talent de ses principaux interprètes, Ponchard et Mme Damoreau. En 1842, Mlle Puget épousa Gustave Lemoine, qui avait écrit les paroles de la plupart de ses romances. A partir de ce moment, elle cessa à peu près complètement de se livrer à la composition, et depuis lors elle n'a plus fait parler d'elle.

PUGET (Henri), chanteur français, né à Marseille en 1813. Il est fils d'un marin. Doué d'une jolie voix de ténor et poussé de bonne heure par goût vers le théâtre, il se joignit, vers quinze ans, à une société d'amateurs qui s'était formée pour jouer de petites pièces. S'étant fait admettre au conservatoire de sa ville natale, il s'y fit remarquer par ses rapides progrès et remporta les prix de chant, de solfége et de déclamation. Après avoir débuté à Marseille dans la *Dame blanche*, M. Puget se rendit à Alger, où il joua la comédie et le drame, puis se tourna définitivement vers les rôles lyriques. Il parut, dans les grands rôles d'opéra et d'opéra-comique, successivement à Toulon, à Nantes, à La Haye, à Marseille, à Toulouse, à Rouen. Engagé à l'Opéra-Comique de Paris par M. Perrin, il s'y fit applaudir dans la plupart des rôles qu'il avait joués avec succès en province et fut principalement remarqué dans celui de Shakspeare du *Songe d'une nuit d'été*, dans ceux d'Andréol, de la *Fiancée du Diable*, et de Desgrieux, de *Manon Lescaut*, qu'il créa. En 1856, M. Puget fut engagé au Grand-Opéra, où il apparut avec moins de succès que sur la scène qu'il venait de quitter. L'année suivante, il chanta sur le grand théâtre de Florence. Par la suite, il entra au Théâtre-Lyrique, où il créa notamment le *Roi Candaule*. Depuis lors, il a pris sa retraite.

PUGHE (William OWEN), archéologue anglais, né à Tyn-y-Bryn (comté de Merioneth) en 1759, mort en 1835. Son père, sans fortune et chargé d'une nombreuse famille, l'envoya à Londres pour y gagner sa vie. Là il fit, vers 1782, la connaissance d'un riche marchand retiré qui, comme lui, avait un goût très-vif pour les antiquités et la littérature galloises, et entreprit, avec son aide, des travaux et des recherches laborieuses sur le pays de Galles. En 1806, ayant hérité d'une petite fortune d'un de ses parents nommé Pughe, il prit le nom de ce dernier et alla habiter le pays de Galles, d'où il fit à diverses reprises des voyages à Londres. Ce fut pendant un de ces voyages qu'il connut dans cette ville une visionnaire, nommée Jeanne Southcott, laquelle se prétendait la mère du Messie, et il devint un des vingt-quatre anciens qui siégeaient auprès de cette vieille fille.

Pughe avait de l'érudition, mais il manquait d'une forte instruction première et d'esprit critique. Il était membre de la Société des antiquaires et docteur honoraire de l'université d'Oxford. On lui doit des éditions des poésies des bardes Dalydd ap Gwilym (1789) et Llywarch Hen (1792); un *Dictionnaire gallois-anglais* (1793-1803), où l'on trouve des définitions vagues ou inexactes des mots forgés par l'auteur et un système orthographique arbitraire et défectueux; le *Registre cambrien* (1796-1818, 3 vol.), recueil de mélanges qui contient des renseignements neufs et utiles; *Archéologie myvyrienne du pays de Galles* (1802-1807, 3 vol.), recueil contenant tout ce qui reste de poésies et de chroniques dans la langue de ce pays depuis le ve siècle jusqu'en 1400 et dont plusieurs morceaux sont d'une antiquité douteuse; la *Biographie cambrienne* (1803), le premier essai fait en ce genre, aux notices sèches et diffuses; *Y Greal*, magazine gallois, dont il fut le rédacteur en chef; des traductions en gallois du *Paradis perdu* de Milton (1819), de la *Palestine* de Heber, etc.

PUGILAT s. m. (pu-ji-la — lat. *pugilatus*; de *pugil*, athlète, formé de *pugnus*, poing). Antiq. Combat à coups de poing : *Les bras des athlètes étaient armés de cestes, dans l'exercice du* PUGILAT. (Acad.)

— Par anal. Rixe à coups de poing : *Une scène de* PUGILAT *dans un cabaret.*

— Fig. Vive altercation, lutte violente : *Déjà même, à la Convention, les discussions étaient changées en* PUGILAT *de paroles.* (Lamart.)

— **Encycl.** Le *pugilat* faisait partie des exercices dits *palestriques* chez les Grecs. Ces exercices embrassaient, outre le *pugilat*, la lutte, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, le disque, le trait et le cerceau. Le nom de palestrique leur vient de ce qu'ils avaient presque tous pour scène cette partie des gymnases appelée palestre.

Le *pugilat* ou combat à coups de poing avait cela de commun avec la lutte que les athlètes n'y pouvaient combattre que deux à deux et qu'ils y déployaient toute la force et toute l'agilité de leurs bras; avec cette différence néanmoins que, dans la lutte, les mouvements et les efforts étaient, pour ainsi dire, continus, tandis que dans le *pugilat* ils étaient interrompus. D'ailleurs, l'origine de ces deux exercices remonte à la plus lointaine époque. Les premiers hommes, pour vider leurs différends et leurs querelles, ont évidemment recouru tout d'abord aux armes les plus simples, c'est-à-dire à celles que la nature leur fournissait. Non contents de se faire justice à coups de poing, ils se sont aussi pris au corps et ont cherché à se terrasser réciproquement, car on sait que l'un conduit naturellement à l'autre. Si donc le *pugilat* est venu le premier en date, cette priorité mérite à peine d'être considérée.

Les athlètes se préparaient à la lutte en se frottant le corps d'huile, puis en se roulant dans la poussière ou le sable, pour donner moins de prise à leur adversaire. Ces préparations étaient inutiles pour le *pugilat*, car ici il était beaucoup plus question de force que de souplesse; tous les mouvements se réduisaient à frapper et à parer les coups. De plus, ce dernier exercice exigeait un terrain solide; pour le lutteur, au contraire, une telle condition n'était pas nécessaire; il arrivait même souvent qu'on choisissait de préférence un terrain glissant et couvert de boue pour donner au lutteur l'occasion de déployer son adresse. N'oublions pas d'ajouter que les lutteurs devaient être entièrement nus, tandis que les athlètes du *pugilat* portaient une sorte de tablier ou d'écharpe qui couvrait en partie leur corps.

Les Grecs cultivèrent les premiers le *pugilat* et ils le perfectionnèrent au point d'en faire un art tout particulier, ayant ses règles et ses finesses, et dont on s'instruisait sous des maîtres. Aussi, dans les siècles les plus reculés, voyons-nous des héros et des princes qui mettaient leur principal mérite dans la force de leurs poings. Tel était, entre autres, Amycus, roi des Bébryces, qui se disait fils de Neptune et de la nymphe Mélie. Ce prince ne permettait aux voyageurs étrangers de quitter ses Etats qu'après avoir lutté avec lui au *pugilat*. Cette épreuve, pour l'ordinaire, leur était fatale. Mais elle lui devint funeste à lui-même, car un jour l'Argonaute Pollux le vainquit et le tua. Théocrite, dans ses *Dioscures*, célèbre cette victoire de Pollux, et Apollonius de Rhodes raconte le combat dans tous ses détails au commencement du second livre de ses *Argonautiques*. Il y peint Amycus sous les traits d'un prince audacieux et féroce.

Un petit-fils d'Amycus, Eryx, s'acquit une grande réputation dans le *pugilat*. Epée, qui se rendit fameux au siége de Troie par la construction du cheval de bois, se glorifie, dans Homère, de n'avoir pu trouver son égal au *pugilat*. Ce fut lui et Amycus, au dire de Platon, qui donnèrent naissance au *pugilat* des athlètes.

Le *pugilat* s'introduisit dans tous les gymnases de la Grèce, sans en excepter ceux des Lacédémoniens, non encore asservis aux lois de Lycurgue; il fut admis au nombre des jeux qui se célébraient soit à titre de divertissement public, soit pour honorer les funérailles des morts, soit pour rendre hommage aux dieux. Nous le voyons dans l'*Iliade* d'Homère figurer parmi les jeux funèbres de Patrocle. L'*Odyssée* nous le montre en usage chez les Phéaciens, à la cour d'Alcinoüs, avec les autres jeux destinés à fêter l'arrivée d'Ulysse. Cependant, malgré cette vogue, le *pugilat* ne fut reçu qu'assez tard aux jeux Olympiques; ce fut vers la XXIIIe olympiade environ que l'athlète Onomaste, de Smyrne, remporta le premier prix proposé pour cet exercice.

Comme, entre les combats gymniques, le *pugilat* était un des plus rudes et des plus périlleux, cet exercice était le moins estimé de tous, et il semble que le peuple, en s'abandonnant au plaisir d'un tel spectacle, ne pouvait s'empêcher de concevoir un mépris profond pour des hommes qui sacrifiaient le bien le plus cher et le plus précieux en vue d'une couronne. Quelquefois on les voyait tomber morts ou mourants sur l'arène; mais ordinairement ils sortaient du combat le visage tellement défiguré, qu'ils en étaient presque méconnaissables, et devenaient pour le reste de leurs jours plus ou moins difformes. Cette difformité, qui les exposait aux railleries et aux brocards du public, donnait occasion aux poëtes d'égayer leur verve. On trouve sur ce sujet dans l'anthologie grecque quatre épigrammes du poëte Lucilius, assez plaisamment tournées. Pendant que les poëtes s'amusaient et plaisantaient les athlètes du *pugilat*, il se trouvait des écrivains qui, le prenant sur un ton plus sérieux, se récriaient hautement contre l'abus de cette espèce d'escrime et s'appliquaient à en montrer les inconvénients. Galien s'efforce, dans maint endroit de ses livres, de prouver l'extravagance d'un métier qui défigurait et estropiait ceux qui l'exerçaient.

Néanmoins, quoique décrié, le *pugilat* valut une grande renommée à certains athlètes. Mélancomas, favori de Titus, se vit célébré dans deux discours élogieux de Dion Chrysostome. C'est qu'en effet ce Mélancomas s'était tellement endurci au travail et à la fatigue et avait acquis une telle force des bras et des poignets, qu'il pouvait rester en lutte pendant deux jours consécutifs.

Les Grecs pratiquaient deux sortes de *pugilat*. Dans l'un, ils avaient la tête et les poings absolument nus, et dans l'autre leurs poings étaient recouverts d'espèces de gantelets garnis de plomb appelés *cestes*, et leur tête d'une espèce de calotte nommée *amphotide*, destinée à garantir les tempes et les oreilles. Les cestes se composaient de plusieurs courroies ou bandes de cuir, entrelacées de façon à couvrir le dessus de la main et les premières phalanges des doigts, et qui, passant sous la paume de la main, venaient s'attacher par plusieurs circonvolutions autour du poignet et de l'avant-bras.

La première chose que faisaient les athlètes sitôt qu'ils se trouvaient en présence était de s'affermir sur leurs pieds, d'élever leurs bras, les poings fermés, à la hauteur de la tête; de les étendre en avant, en arrondissant le dos et les épaules, et de mettre par cette attitude leur tête à couvert des coups de poing. La plus ancienne description du *pugilat* est celle qu'Homère en a laissée dans le XXIIIe livre de l'*Iliade*. Les combattants sont Epée, qui s'avance d'un côté avec la confiance d'un homme sûr de la victoire et en bravant l'assemblée par un défi, et Euryale qui, seul de la foule, a la hardiesse de se présenter et que son ami Diomède encourage et arme pour le *pugilat*.

PUGILE s. m. (pu-gi-le — lat. *pugil*, même sens). Antiq. Athlète qui se battait à coups de poing.

— Théâtre. *Pugiles du lustre*, Nom qu'on a donné, par dérision, aux claqueurs de nos théâtres.

PUGILINE s. f. (pu-ji-li-ne — dimin. du

lat. *pugio*, poignard). Moll. Genre de mollusques pectinibranches canalifères, formé aux dépens des fuseaux et des pyrules.

PUGILISTE s. m. (pu-ji-li-ste — lat. *pugil*, même sens). Celui qui se livre au pugilat.

PUGILISTIQUE adj. (pu-ji-li-sti-ke — rad. *pugiliste*). Qui a rapport au pugilat : *Luttes* PUGILISTIQUES.

PUGILLAIRE adj. (pu-jil-lè-re — lat. *pugillaris;* de *pugillus*, poignée). Hist. nat. Qui est de la grosseur du poing.

— s. m. pl. Antiq. Tablettes enduites de cire, sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE s. m. (pu-ji-le — du lat. *pugillus*, poignet). Anc. pharm. Pincée, quantité de matière qu'on peut prendre avec le pouce, l'index et le médius.

PUGILOMÈTRE s. m. (pu-ji-lo-mè-tre — du lat. *pugil*, athlète qui se bat à coups de poing, et du gr. *metron*, mesure). Mécan. Sorte de dynamomètre au moyen duquel on peut mesurer la force que produit un coup de poing.

PUGIN (Auguste), dessinateur anglais, d'origine française, né à Soissons en 1769, mort à Bloomsbury en 1832. Il avait une dizaine d'années lorsque son père, collectionneur d'antiquités, le conduisit en Angleterre. Etant devenu orphelin, il resta dans ce pays, où il fut élevé par un ami de son père et se livra particulièrement à l'étude du dessin. Devenu un dessinateur habile, il se maria, travailla pendant plusieurs années avec le peintre Nash, puis s'occupa à peu près exclusivement à reproduire des monuments d'architecture. Dans ce but, il parcourut l'Angleterre et une partie de la France. Ses dessins gravés, fort remarquables par la précision des détails et l'agrément de l'exécution, lui ont acquis une réputation bien méritée. Indépendamment de nombreux dessins qui font partie du *Microcosme de Londres* (Londres, 1808-1811, 3 vol. in-4°), on a de lui plusieurs recueils publiés en Angleterre : *Séries de vues d'Islington et de Pentonville* (1813); *Spécimens d'architecture gothique, choisis parmi les vieux édifices de l'Angleterre* (1821-1823, 2 vol. in-fol. et in-4°); *Illustrations architecturales des édifices de Londres* (1824, 2 vol. in-4°); *Spécimens des antiquités architecturales de la Normandie* (1825-1828, in-fol. et in-4°); *Paris et ses environs* (1829); *Ornements gothiques* (1831).

PUGIN (Augustin-Wellby-Northmore), architecte et écrivain anglais, fils du précédent, né à Londres en 1811, mort à Ramsgate en 1852. Elève de son père, il fit de si rapides progrès que celui-ci lui reconnut bientôt une habileté suffisante pour en faire son collaborateur et l'emmena avec lui dans ses excursions archéologiques. Le jeune homme, qui était devenu un habile dessinateur, aida son père à recueillir les croquis nécessaires pour la publication de ses derniers ouvrages. Il exécuta alors un grand nombre de dessins et étudia sous toutes ses formes l'art du moyen âge, pour lequel il éprouvait la plus vive admiration. Pugin fut ensuite chargé de travailler aux décors de quelques grands théâtres et de présider à l'ameublement gothique du château de Windsor. Vers la même époque, il donna les dessins d'une orfévrerie moyen âge qui fut exécutée par les soins de la maison Bridge et Rundell. S'étant retiré à Ramsgate, il y prépara plusieurs recueils d'ornements, de meubles, etc., relatifs au moyen âge et publia successivement : *Dessins pour le mobilier gothique dans le style du* XVe *siècle* (1835), livre curieux dont M. Viollet-le-Duc nous a révélé la valeur et la portée dans son *Dictionnaire du mobilier français; Dessins pour ouvrages en fer et en cuivre dans le style du* XVe *et du* XVIe *siècle* (1836); *Etude sur les maisons de bois* (1836). Le succès de ces publications avait mis en vogue le moyen âge et la Renaissance; elles n'étaient que le prélude d'une œuvre capitale : les *Contrastes* ou *Parallèle entre les nobles édifices du* XIVe *et du* XVe *siècle et les productions d'une époque marquée par le déclin du goût* (1840). Un texte précis, attestant une remarquble érudition, des dessins superbes exposés comme pièces à l'appui font de ce livre une œuvre dont la valeur semble croître de plus en plus à mesure qu'elle entre plus avant dans ce qu'on appelle la postérité. Cet ouvrage, dont la 2e édition très-augmentée parut en 1841, donna lieu à de vives controverses et fut aussi vivement attaqué par les uns que loué par d'autres. A cette époque, Pugin, qui joignait une imagination vive à une grande exaltation, se convertit au catholicisme et trouva un zélé protecteur dans le comte de Shrewsbury. A partir de ce moment, tout en publiant divers traités spéciaux, il se mit à construire en Angleterre un nombre considérable d'églises et de couvents dans le style gothique. Nous citerons, entre autres, la cathédrale de Sainte-Marie, à Derby; les églises d'Oxford, de Cambridge, de Woolwich, de Northampton, de Nottingham, de Reading; les églises de Saint-Wilfrid, à Manchester, de Saint-Chad, à Birmingham; l'église et le monastère d'Alton-Towers; la belle nef de l'église de Cheadle; les couvents d'Edge-Hill et des sœurs de la Merci, à Londres; les colléges de Rugby et de Radcliffe, etc. Il construisit, en outre, dans sa belle propriété de Ramsgate, une vaste église consacrée à saint Augustin. Dans toutes ses œuvres, exécutées trop rapidement, Pugin fit preuve d'une érudition archéologique très-étendue; mais, pensant qu'il n'y avait rien à ajouter à l'art gothique, il s'attacha à en reproduire les formes sans essayer d'y rien ajouter de nouveau. Chargé de décorer le nouveau palais de Westminster, il le chargea d'ornementations d'un caractère gothique, austère et sombre, qui furent l'objet de vives critiques. En ce moment, l'exaltation religieuse de Pugin était devenue une véritable monomanie. Il fit paraître quelques brochures dans lesquelles il attaqua vivement l'indifférence que montraient les catholiques et proposa des réformes qui annonçaient un véritable dérangement d'esprit. Il ne tarda pas, en effet, à donner des signes manifestes d'aliénation mentale, et on dut le mettre dans une maison d'aliénés. Au bout de quelque temps, il parut reprendre possession de lui-même et revint à Ramsgate, mais il y mourut presque aussitôt. Il n'avait que quarante et un ans. Bien des défaillances qu'on avait observées dans ses dernières œuvres furent alors expliquées. De tous les artistes de l'Angleterre, Pugin est celui qui a le mieux fait connaître à nos voisins les richesses d'un art qu'ils ignoraient à peu près avant lui. Il laissait, d'ailleurs, une riche moisson d'études dans les dessins de la première moitié de sa trop courte carrière, dans les idées saines, originales, neuves et vastes qu'il a émises dans ses ouvrages et qui prouvent à la fois qu'il était un architecte consommé et un archéologue d'une rare érudition. M. Viollet-le-Duc, bien compétent en ces matières, regarde Pugin comme le plus remarquable architecte de l'Angleterre contemporaine. Outre les recueils cités plus haut, on a de lui : le *Traité sur les vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne* (1841); l'*Apologie de la restauration de l'architecture chrétienne* (1843); le *Glossaire de l'ornementation ecclésiastique* (1844); le *Traité sur les ornements fleuris* (1849); le *Traité sur les liteaux employés dans les églises* (1851).

PUGIN (Edward-Welby), architecte anglais, fils du précédent, né en 1834. Il avait dix-sept ans lorsqu'il perdit son père. Bien qu'il ne connût encore que les éléments de son art, il résolut de continuer et de terminer, d'après les projets et les dessins de son père, les nombreux travaux d'architecture laissés inachevés par lui. Le jeune homme, grâce à son ardeur au travail, se tira fort habilement de cette grave entreprise. Depuis lors, il a été chargé d'exécuter un grand nombre de travaux. Il construisit notamment plusieurs églises à Liverpool, le nouveau collége de Saint-Cuthbert, le prieuré de Saint-Michel, l'église de Saint-Pierre-Saint-Paul, à Cork; les églises de Kensington, Stratfort, Leids et Barton. Il restaura l'archevêché de Mayfield, termina le bel hôtel gothique de Scarisbrick-Hall, éleva en Belgique l'église Notre-Dame de Davezell, etc., et donna des preuves, sinon d'un talent original, du moins d'un talent sérieux. En 1867, il a revendiqué pour son père, dans des lettres publiées par les journaux et dans un livre, le projet d'après lequel on a construit le nouveau palais du Parlement et plusieurs châteaux particuliers commencés par son père dans les comtés anglais. En 1867, le *Times* publiait de lui deux ou trois articles spéciaux en réponse à des allégations qui contestaient à Pugin père l'idée du nouveau palais du Parlement. Cette réponse, d'une forme convenable et mesurée, donne surtout une haute idée de l'attachement de M. Edward Pugin pour son père. Sa physionomie propre, d'ailleurs, est tout entière dans cet amour filial, si profond, qu'il semble lui avoir tenu lieu de génie. Le jeune architecte ne s'est, en effet, soucié que de continuer les traditions paternelles, et de faire croire, en terminant les travaux commencés, que l'auteur de l'idée première les avait menés lui-même à bonne fin.

PUGIONIE s. f. (pu-ji-o-nî — du lat. *pugio*, poignard). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des enclidiées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la mer Caspienne.

PUGIONIFORME adj. (pu-ji-o-ni-for-me — du lat. *pugio*, poignard, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un poignard.

PUGIONION s. m. (pu-ji-o-ni-on — dimin. du lat. *pugio*, poignard). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

PUGLIA, nom latin de la POUILLE.

PUGNACITÉ s. f. (pu-ghna-si-té — lat. *pugnacitas;* de *pugnare*, combattre). Amour des combats, des luttes, des dangers. ‖ Peu usité.

PUGNANI (Gaetano), célèbre violoniste et compositeur italien, né à Turin en 1727, mort en la même ville en 1803. Il étudia le violon sous la direction de Somis, élève de Covelli. A l'âge de vingt-deux ans, Pugnani fut nommé premier violon du roi de Sardaigne et directeur des concerts de ce souverain. En 1754, l'artiste vint à Paris et se produisit, avec un grand succès, au concert spirituel. C'est la seule excursion à l'étranger qu'il se permit, et il ne s'absenta plus de son poste à la cour de Sardaigne que pour aller monter ses opéras sur les principales scènes de l'Italie. A l'âge de quarante-trois ans, Pugnani n'hésita point à prendre des leçons de Tartini, à la supériorité duquel il rendit cet éclatant hommage, pour compléter son talent qu'il jugeait celui d'un élève auprès d'un maître consommé; exemple de modestie bien rare chez les virtuoses, surtout à son âge, et que se garderaient bien d'imiter les artistes de nos jours. Sa ville natale lui doit la création d'une école de violon qui a donné à l'Italie nombre de virtuoses distingués.

Pugnani a écrit environ neuf partitions, cantates et ballets. Aucune de ces partitions n'a survécu. Mais ses œuvres de musique instrumentale sont encore aujourd'hui justement estimées, notamment ses sonates, qui sont devenues classiques. On connaît de lui six quintettes, six quatuors, douze symphonies concertantes, des duos, trios, concertos et sonates.

Comme virtuose, Pugnani a mérité sa grande réputation. Il possédait un beau son, un grand style, une chaleur communicative et une grande variété d'accentuation.

Deux traits, l'un de sa vie artistique, l'autre de sa vie privée, doivent être consignés dans cette notice. De passage à Ferney, Pugnani fut gracieusement invité par Voltaire. Le soir de son arrivée, une nombreuse assemblée se pressait dans le salon de l'illustre écrivain, qui récita plusieurs pièces de vers. Le violoniste écouta les rimes du poëte avec la déférence due au génie. Invité à se faire entendre, Pugnani se rendit au vœu des assistants; mais piqué du peu d'attention que lui accordait le patriarche de Ferney, il ne se gêna point pour dire, à haute et intelligible voix, après l'achèvement de son morceau : « M. de Voltaire fait très-bien les vers, c'est possible; mais, quant à la musique, il n'y entend goutte. »

A Turin, un faïencier, créancier de l'artiste qui refusait de solder sa dette, tira de son débiteur récalcitrant une vengeance, sinon de bon goût, du moins originale. Il fit peindre le portrait du violoniste au fond des vases de nuit qu'il exposait en vente. L'idée eut un succès fou et les récipients nocturnes s'enlevèrent par centaines. Instruit de cette diabolique invention, l'artiste exaspéré déféra le fait aux magistrats, qui mandèrent immédiatement le faïencier à leur barre. Sévèrement réprimandé de son incartade, le créancier, pour toute défense, tira tranquillement de sa poche un mouchoir sur lequel était imprimé le portrait de Frédéric le Grand, se moucha sur la royale effigie et dit d'une voix calme : « Frédéric le Grand, qui est un autre sire que M. Pugnani, ne se fâche pas de la liberté grande que je prends à son égard; pourquoi M. Pugnani se fâcherait-il ? » Désarmé par ce sang-froid exorbitant, le violoniste retira sa plainte. L'histoire ne dit pas si le faïencier retira ses vases de la circulation.

Pugna porcorum. Ce petit poëme appartient à la classe dite *tautogrammatique*, c'est-à-dire où tous les mots commencent par la même lettre. Tout le monde connaît le fameux vers qui est le début du poëme :

Plaudite, porcelli, porcorum pigra propago;

mais c'est là que s'arrête ce que l'on en sait généralement; cependant le tour de force est assez réussi et le plan assez ingénieux pour mériter d'être plus connu. Le *Pugna porcorum per Publium Porcium poetam* ou le *Combat des cochons, par Publius Porcius, poëte*, se compose de deux cent cinquante-trois vers, dont chaque mot commence par un *p*. Les notes mêmes qui l'accompagnent, les dédicaces, préfaces et postfaces présentent la même difficulté vaincue. C'est un combat allégorique entre les gros cochons, *porci*, qui représentent le haut clergé, les prélats, les évêques, et les petits cochons, *porcelli*, le bas clergé, les curés, les moines et les ordres mendiants. Les petits se révoltent; ils envahissent les domaines fertiles, les riches pâturages des gros. Déclaration de guerre en règle; bataille. Les petits, plus maigres et plus légers, battent facilement les gros, alourdis par la graisse. Victoire. « Les gros sont faits prisonniers : attachés aux portes, ils reçoivent les outrages et les coups des polissons du quartier; les belles jeunes filles les repoussent, tandis qu'elles prodiguent leurs caresses aux vainqueurs et que les petits, mollement couchés, laissent de belles mains peigner leurs soies :

. . . . *Præservati prope postes...*
Perturbant pueri porcos prope percutiendo.
Propellunt porcos pulchræ per pansa puellæ.
Pertractant parvos porcellos. Poplite prono
Procumbunt : pilos patiuntur pectine pecti.

On traite des conditions de la paix. Discours des représentants des deux partis. Accord. Diplomatie et perfidie des gros, qui cherchent à éluder les conventions écrites et font venir secrètement à leur aide de farouches cochons étrangers. Révolte des petits. Brigandages des mercenaires. Intervention du prince des gros (le pape). Discours habile où il met d'accord les deux parties en leur donnant tout pouvoir, aux prélats comme au bas clergé, sur les biens des fidèles, patrimoine de l'Eglise. Les peuples applaudissent à la paix, car leur bourse a encore plus souffert des querelles du clergé qu'elle ne pourra souffrir de leur union. Le *Pugna porcorum*, qui courut sous le manteau vers 1600 et ne fut imprimé qu'en 1620, est une allusion perpétuelle aux querelles religieuses du XVIe siècle, particulièrement dans les Flandres, et à la sanglante intervention des catholiques espagnols. Il eut plusieurs éditions à Anvers et à Paris, dans le XVIIe siècle. Son auteur était resté inconnu jusqu'ici. Le savant Brunet lui-même a poussé si loin l'erreur, que non-seulement il n'a pas reconnu l'auteur, Eli van Putsch, grammairien plus connu sous le nom de Putschius et né à Anvers en 1580, mort en 1605, mais qu'il a cité, à propos du *Pugna porcorum*, deux personnages de convention, P. Porcius et Placentius. Cependant l'auteur annonçait, dans le titre même de son ouvrage, que l'on pourrait découvrir son nom en examinant bien les deux vers suivants :

Plura Latant Animo Cælata Et Non Temeranda
Indiciis Ullis : Scilicet Hoc Volui;

« Plus d'une chose est restée dans mon esprit, qu'aucun indice ne fera découvrir. »

Les bibliographes se sont contentés de réunir les initiales des mots qui composent ces deux vers, et ils ont créé le personnage fictif de *Placentius*. En faisant l'anagramme du nom d'Eli van Putsch, le véritable auteur, on le retrouve en toutes lettres dans les mêmes initiales.

PUGNÈRE s. f. (pu-gnè-re; *gn* mll. — du lat. *pugnus*, poing). Agric. Ancienne mesure pour les grains usitée dans le Midi, et qui équivalait au quart d'un setier.

PUGNET (Jean-François-Xavier), médecin français, né à Lyon en 1765, mort à Brienne en 1846. Elève distingué de la Faculté de Montpellier, il fut attaché en qualité de médecin à l'armée envoyée en Egypte (1798), puis se rendit, comme directeur du service de santé, à Sainte-Lucie, dans les Antilles (1802), où il fut fait prisonnier par les Anglais. Peu après son retour en France (1804), il devint médecin en chef de l'hôpital militaire de Dunkerque (1805) et remplit ces fonctions jusqu'en 1821, époque où il prit sa retraite. Il alla ensuite à Altkirch, puis à Brienne en Suisse. Pugnet était un médecin fort instruit et un observateur aussi exact que judicieux. Outre une traduction des *Institutions physiologiques* de Blumenbach (Paris, 1797, in-12), on a de lui : *Mémoire sur les fièvres pestilentielles et insidieuses du Levant, avec un aperçu physique et médical du Sayd* (Lyon, Paris, 1820, in-8°), ouvrage intéressant et bien fait; *Topographie de Sainte-Lucie* (Paris, Lyon, 1804, in-8°), où l'on trouve une bonne description de la fièvre jaune; *Observations et expériences dans le domaine de la médecine pratique*, laissées manuscrites, mais dont une traduction allemande a été publiée par Bloesch (Arau, 1837, 2 vol. in-8°).

PUGNI (Cesare), compositeur italien, né à Milan en 1810, mort en 1869. Il étudia l'art musical au conservatoire de sa ville natale et se fit connaître par des airs de danse intercalés dans quelques opéras, notamment dans la *Fausta* de Donizetti. Ces fantaisies dansantes obtinrent un certain succès. L'impresario Barbaja, flairant un talent à exploiter, demanda à Pugni quelques ballets. L'artiste crut pouvoir aborder ensuite l'opéra séria. Cinq chutes profondes, de 1832 à 1834, lui démontrèrent clairement l'inanité de ses prétentions. Il vint en France et fit représenter sur la scène de l'Opéra, en 1848, un ballet en un acte, la *Vivandière*, composé spécialement pour Fanny Cerrito. Un assez long espace s'écoula avant que Pugni pût donner un nouvel échantillon de son talent. Mais, en 1861, l'apparition de Marie Petipas ayant trouvé l'administration de l'Opéra au dépourvu, un ouvrage fut commandé pour les débuts de la nouvelle étoile au maestro Pugni, dont la célérité était un des principaux mérites. La danseuse fut acclamée, mais la musique fut jugée sévèrement. Deux ans plus tard, les débuts de Mlle Mourawieff ayant été favorablement accueillis dans *Giselle*, on voulut monter un ballet nouveau pour cette artiste et Pugni s'empressa d'écrire *Diavolina*. C'est la dernière œuvre de ce compositeur représentée à l'Opéra. La musique de Pugni est claire, facile et rhythmée franchement, mais son orchestration laisse infiniment à désirer, et la vulgarité de ses idées dispute le prix à la maigreur de la forme.

PUI s. m. (pui). V. PUY.

— Solennité littéraire, dans laquelle plusieurs villes de France décernaient des prix de poésie. Le sujet proposé étant ordinairement l'éloge de Marie, mère de Jésus, cette fête était souvent désignée sous le nom de *Pui de l'Immaculée-Conception*.

PUIBUSQUE (M.-L.-G., vicomte DE), administrateur militaire et écrivain français, mort en 1841. Il remplit, sous l'Empire, les fonctions de commissaire des guerres et fut fait prisonnier pendant la campagne de Russie. On lui doit : *Lettres sur la guerre de Russie* (Paris, 1816-1817, in-8°); *Des haras* (1833, in-8°); *Souvenirs d'un invalide* (1841, 2 vol. in-8°). Puibusque a publié, en outre, les *Mémoires et souvenirs du général de Serang* (1836, 2 vol. in-8°).

PUIBUSQUE (Adolphe-Louis DE), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1801, mort en 1863. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et fut, pendant quelque temps, sous-préfet pendant la Restauration. M. de Puibusque se tourna ensuite vers la littérature. Outre de nombreux articles insérés

dans le *Plutarque français*, la *Revue du Midi*, le *Recueil des jeunes personnes*, etc., on lui doit les ouvrages suivants : la *Mort de Léonard de Vinci* (Paris, 1824, in-8^{o}), poëme qui lui a valu une médaille d'or donnée par l'Académie de Cambrai; le *Naufrage de Camoens* (Paris, 1828, in-8^{o}), œuvre couronnée par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse ; un *Dictionnaire municipal* (Paris, 1838, in-8^{o}), réimprimé en 2 volumes (1843), manuel analytique d'administration municipale ; un *Code municipal annoté* (Paris, 1839, in-8^{o}), avec M. Leber; une *Histoire comparée des littératures espagnole et française* (Paris, 1843, 2 vol. in-8^{o}). Cet ouvrage a valu à M. de Puibusque (1842) le prix proposé par l'Académie française. Il a, le premier, édité et traduit le *Comte de Lucanor* (1854, in-8^{o}), recueil de fables et de fabliaux espagnols du XVI^{e} siècle. — Son frère, Jacques DE PUIBUSQUE, a suivi la carrière des armes et est devenu général.

PUICIBOT (Aubert DE), troubadour français. V. AUBERT.

PUIG Y ESTEVE (Francisco), théologien espagnol, né à Mataro en 1813. Il fit ses études théologiques à l'université de Madrid, puis devint chanoine de la cathédrale de Barcelone et fut nommé prédicateur de la reine Isabelle II, titre qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1868. On a de lui : *Histoire du Chili ; Histoire de Norvége ; Oraison funèbre des victimes du 4 mai* 1837; la *Lecture d'or pour tous les jours de l'année; Vies de tous les saints que vénère l'Eglise,* l'un des plus complets des ouvrages de ce genre; *Etudes philosophiques sur le christianisme*, traduites d'Auguste Nicolas, etc. Il a, en outre, fondé le journal la *Corona* et fourni plusieurs articles au *Diccionario de la conversacion.*

PUILLON DE BOBLAYE (Emile LE), ingénieur et géologue français. V. LE PUILLON.

PUINE s. m. (pui-ne). Eaux et for. Arbrisseaux considérés comme mort-bois.

PUÎNÉ, ÉE adj. (pui-né — de *puis*, et de *né*). Qui est venu au monde après la naissance d'un frère ou d'une sœur : *Frère* PUÎNÉ. *Sœur* PUÎNÉE.

— Substantiv. Frère ou sœur, par rapport à un frère aîné ou à une sœur aînée : *Il est toujours fatigant d'être le* PUÎNÉ *d'un grand homme.* (H. Beyle.)

— Personne née après une autre : *Sanchoniathon aurait parlé de Moïse s'il avait été son contemporain ou son* PUÎNÉ. (Volt.)

— Fig. Chose postérieure, qui vient après une autre : *Mes années sont mes secrétaires; quand l'une d'elles vient à mourir, elle passe la plume à sa* PUÎNÉE, *et je continue de dicter.* (Chateaub.)

PUIS adv. (pui — lat. *post*, qu'on rapporte au sanscrit *patchat*, zend *patcha*, même sens). Ensuite, dans le temps qui suit :

> [bien,
> D'abord il s'y prit mal, *puis* un peu mieux, *puis*
> *Puis* enfin il n'y manqua rien.
>
> LA FONTAINE.

— Après, dans le lieu suivant, à la place suivante : *Il y a le banc des ministres,* PUIS *le fauteuil du président,* PUIS *la tribune. Les couleurs du spectre solaire sont : le rouge,* PUIS *l'orangé,* PUIS *le jaune,* PUIS *le vert,* PUIS *le bleu,* PUIS *l'indigo,* PUIS *le violet.*

— *Et puis*, Après cela : *Il ne faut penser qu'à sa fortune, tant qu'on n'a pas six mille francs de rente,* ET PUIS *n'y plus penser.* (H. Beyle.)

> Nous y voyons premièrement
> Que ceux qui n'ont du monde aucune expérience
> Sont, aux moindres objets, frappés d'étonnement,
> *Et puis* nous y pouvons apprendre
> Que tel est pris qui croyait prendre.
>
> LA FONTAINE.

‖ D'ailleurs, au reste, en outre : *Il ne le voudra pas,* ET PUIS *il ne le pourrait pas. Vous ne l'y détermineriez que difficilement,* ET PUIS *à quoi cela servirait-il?* (Acad.) ‖ Eh bien, après, que s'ensuivra-t-il? que s'ensuit-il? quelle conséquence voulez-vous tirer de là? *Vous avez raison;* ET PUIS *suffit-il d'avoir raison pour réussir?*

— *Et puis, et puis*, Et successivement : *J'espérais devenir pilote,* ET PUIS ET PUIS *tout ce que la fortune aurait voulu.* (Marmier.)

PUISAGE s. m. (pui-za-je — rad. *puiser*). Action de puiser : *Chaînes de* PUISAGE.

PUISARD s. m. (pui-zar — rad. *puiser*). Espèce de puits creusé pour recevoir et absorber les eaux vannes.

— *Puisard d'aqueduc*, Trou que l'on a pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, afin de pouvoir y puiser pour le réparer, le nettoyer ou en faire écouler les eaux quand cela est nécessaire.

— Techn. Chacun des trous que l'on pratique dans une fosse de tannerie pour recevoir le jus, que l'on retire plus tard.

— **Encycl.** Le *puisard* diffère de l'égout et de toutes les autres constructions du même genre destinées à l'écoulement des eaux, en ce que celles-ci ne sont que des conduits couverts, afin que les exhalaisons des eaux auxquelles elles livrent passage ne puissent se répandre au dehors, et qui mènent ces eaux dans une rivière, un fleuve, un étang, où elles se confondent avec les eaux pures et perdent en s'y mélangeant leurs propriétés insalubres. Le *puisard*, lui, est un égout fermé ; les eaux qu'il reçoit, il les conserve et elles ne sont point conduites ailleurs ; elles s'écoulent par infiltration dans la terre, en déposant au fond du *puisard* les impuretés dont elles sont chargées. Quand ces dépôts forment une couche suffisante pour entraver l'infiltration régulière des eaux, on l'enlève du *puisard* sous forme de bourbe épaisse, assez semblable généralement à la tourbe et qui peut être utilisée comme engrais. Dans les campagnes, on recueille les eaux sales, grasses, savonneuses, ainsi que les urines, dans des fosses maçonnées dans le fond comme sur les côtés, afin que cette infiltration n'ait pas lieu. Ce sont là les fosses à purin dans lesquelles on fait pourrir le fumier. Celui-ci s'imprègne de tous les corps en dissolution dans l'eau, tandis que celle-ci s'évapore pour la plus grande partie. Quand le fumier est suffisamment fermenté, on le porte sur les terres dans lesquelles il doit être enfoui, et on remet de nouvelle paille dans la fosse, où il reste toujours une certaine quantité de purin. Mais, dans les villes, on ne peut utiliser ainsi les matières aqueuses et les eaux de toutes sortes provenant des usages domestiques. Dans le cas où il serait trop coûteux de faire enlever ces boues régulièrement pour les faire servir aux engrais, on a recours au *puisard* lorsqu'il ne se trouve pas d'égouts dans lesquels les eaux puissent être dirigées directement et par un conduit couvert. Le *puisard* est un ouvrage de maçonnerie ordinaire, construit en moellons durs, cimentés à la chaux et au sable de rivière, rond ou carré, d'une hauteur de 1 mètre à $1^{m},50$, maçonné seulement en élévation. Le fond est formé par le sol recouvert d'une couche de cailloutage, au travers de laquelle filtrent les eaux plus ou moins épurées. Le tout est recouvert d'une dalle cimentée qu'on enlève pour opérer le curage. Cette dalle est posée au niveau du sol. Les dimensions les plus ordinaires du *puisard* sont de $1^{m},20$ à $1^{m},50$ sur toutes ses faces lorsqu'il est carré et $1^{m},50$ à 2 mètres lorsqu'il est rond. Mais ces proportions varient, on le comprend, suivant la quantité d'eau qui doit arriver quotidiennement au *puisard*, suivant la nature des terrains sur lesquels il est construit et qui ont une propriété plus ou moins grande de filtration. Ainsi les argiles connues sous le nom de terre glaise, impénétrables à l'eau, ne peuvent servir comme fond de *puisard ;* aussi faut-il, si l'on en établit un sur un terrain de ce genre, percer la couche d'argile pour donner au *puisard* un fond perméable. Cette circonstance peut augmenter dans de notables proportions la hauteur des parois. Malgré leur filtration au travers d'une couche de cailloutage et de terre, les eaux écoulées par le *puisard* ne perdent jamais complétement leur saveur désagréable; aussi corrompent-elles l'eau des puits quand il s'en trouve dans le voisinage et quand elles peuvent s'y mêler par infiltration. Cet inconvénient a déterminé la police urbaine à veiller à ce qu'il n'en fût construit que dans certaines conditions et de manière à ne point amener l'altération des eaux des puits voisins. Dans les grandes villes où l'écoulement des eaux ménagères a lieu par des conduits qui se rendent aux égouts, les *puisards* sont peu usités ; pourtant la voirie en fait construire là où les conduits n'existent pas. A Paris, dans les quartiers éloignés des égouts ou dans les maisons élevées sur des jardins plus ou moins vastes qui leur servent de cour intérieure, l'administration ordonne la construction de *puisards* pour l'écoulement des eaux ménagères provenant de ces maisons. Ils sont construits, comme les fosses d'aisances, aux frais des propriétaires et soumis à l'inspection des agents voyers de la municipalité, qui peuvent y faire subir les modifications ou réparations qu'ils jugent utiles à la salubrité publique. Ces *puisards* doivent être curés tous les cinq ans. Pourtant, si des réclamations étaient formées, les agents voyers, après l'inspection, pourraient en ordonner le curage avant ce temps s'il y avait nécessité. La construction et le curage des *puisards* sont réglementés par les ordonnances de police et les règlements de voirie particuliers à chaque municipalité. Le *puisard*, en agriculture, est un des éléments du drainage. On sait que, dans le drainage, les eaux provenant des pluies, de la fonte des neiges ou de l'humidité propre du sol, qui, introduites en trop grande quantité dans le sol, n'ont pu être vaporisées, sont écoulées par des conduits établis sous la couche arable et dirigées par eux dans des tuyaux qui entourent les champs drainés. Ceux-ci, à leur tour, déversent ces eaux dans un *puisard* construit à l'une de leurs extrémités et au niveau le plus bas. Les eaux ainsi conduites se dispersent dans la couche inférieure du sol ; mais comme, après avoir traversé la couche supérieure, elles ont entraîné avec elles des matières solubles, employées comme engrais, elles les abandonnent en grande partie lors de leur filtration et laissent ainsi au fond du *puisard* une vase précieuse pour la fumure.

PUISATIER s. m. (pui-za-tié — rad. *puits*). Ouvrier qui creuse des puits.

PUISAYE (la), en latin *Podiensis Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans le ci-devant Gâtinais orléanais, compris actuellement dans le département de l'Yonne. Saint-Fargeau en était la capitale.

PUISAYE (Antoine-Charles-André-René, marquis DE), officier royaliste français, né à Mortagne en 1751, mort vers 1830. Il suivit la carrière des armes, devint capitaine de dragons en 1779, présida comme grand bailli, en 1789, les trois ordres du Perche, se signala par son dévouement à la cause royale pendant la Révolution, et commanda, en 1795, les forces royalistes dans sa province. Sous l'Empire, il fut arrêté comme agent secret des Bourbons, vécut dans la retraite après sa mise en liberté, devint, en 1815, membre de la Chambre des députés dite introuvable, y vota avec les ultra-royalistes et remplit les fonctions de grand prévôt de la Haute-Vienne jusqu'en 1818. Depuis lors, il vécut dans son pays natal.

PUISAYE (Joseph, comte DE), chef d'insurgés vendéens, frère du précédent, né à Mortagne (Perche) en 1784, mort en 1827. Il étudia au séminaire Saint-Sulpice, mais en sortit à dix-huit ans pour suivre la carrière des armes. Il était colonel des Cent-Suisses à l'époque de la Révolution. Nommé, par la noblesse du Perche, député aux états généraux, il siégea au côté gauche, devint maréchal de camp en 1791, puis commandant de la garde nationale d'Evreux. Après le 31 mai 1793, le général Wimpfen le choisit pour son chef d'état-major et lui confia le commandement de l'avant-garde de cette armée fédéraliste qui se laissa si honteusement disperser par une poignée de volontaires accourus de Paris (juin 1793). Pour sauver sa tête, alors mise à prix, Puisaye passa en Bretagne, où il devint bientôt l'âme de la chouannerie. Il se mit à la tête d'un conseil militaire et émit pour 3 milliards de papier-monnaie en tout semblable aux assignats de la République. En septembre 1794, il passa à Londres pour déterminer Pitt à un effort décisif. Ses plans furent agréés. A la fin de prairial 1795, une escadre anglaise, composée de 3 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 4 bâtiments de 30 à 36, portant ensemble environ 6,000 émigrés, fit voile pour les côtes de Bretagne. Le comte d'Hervilly avait le commandement de ces 6,000 hommes; Puisaye devait prendre celui des royalistes de l'intérieur. A peine l'expédition avait-elle abordé sur la presqu'île de Quiberon, qu'elle fut anéantie par l'armée républicaine aux ordres de Hoche. D'Hervilly succomba dans la mêlée; Puisaye put se sauver. C'est sur celui-ci que les royalistes firent retomber l'insuccès de l'entreprise ; ils l'accusèrent de s'être entendu avec le ministère britannique pour faire périr d'un seul coup une foule de nos bons officiers de marine, qui avaient pris part, en effet, à l'expédition; tant il est vrai qu'à la suite d'un grand désastre il faut toujours que les vaincus trouvent une excuse! Puisaye, auquel on ne pouvait reprocher qu'un excès d'ambition, ne put reconquérir la confiance de son parti ; en 1797, il renvoya à Louis XVIII ses pleins pouvoirs et partit pour le Canada, où le gouvernement anglais lui avait donné des terres. Il revint à Londres après la paix d'Amiens, y publia des *Mémoires* (1805-1806, 6 vol. in-8^{o}) pour justifier sa conduite; mais ce fut en vain : il ne lui fut pas même permis de revoir la France en 1814. Alors il se fit naturaliser Anglais. Il est mort pauvre à Blythe-House, près de Hammersmith.

PUISÉ, ÉE (pui-zé) part. passé du v. Puiser. Pris au moyen d'un vase quelconque : *Eau* PUISÉE *à la fontaine. Vin* PUISÉ *dans une cuve.*

— Fig. Pris, emprunté, tiré : *Renseignements* PUISÉS *à bonne source. Les principes de tous les arts qui dépendent de l'imagination sont tous aisés et simples, tous* PUISÉS *dans la nature et la raison.* (Volt.)

PUISEAUX, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Pithiviers, sur un petit affluent de l'Essonne ; pop. aggl., 1,738 hab. — pop. tot., 1,844 hab. Fabrication de chandelles, chapeaux, vinaigre, tonneaux ; bonneterie, teinturerie. Commerce de vins, cire et miel. Belle église paroissiale, construite pendant le XII^{e} siècle.

PUISELLE s. f. (pui-zèle — rad. *puiser*). Techn. Espèce d'écuelle ou de cuiller armée d'un long manche, qu'emploie le chandelier pour puiser et verser le suif fondu.

PUISER v. a. ou tr. (pui-zé — rad. *puits*). Prendre avec un vase dans la masse liquide : PUISER *de l'eau à la rivière, dans la fontaine.* PUISER *du vin dans la cuve.*

— Prendre largement : PUISER *de l'argent dans la bourse d'un ami.*

— Fig. Tirer, emprunter : *Cet auteur a* PUISÉ *dans les anciens les plus grandes beautés de son ouvrage.* (Acad.) *Un esprit sain* PUISE *à la cour le goût de la solitude et de la retraite.* (La Bruy.) *C'est dans la nature même de l'homme qu'il faut* PUISER *la vérité.* (Dumarsais.) *Le préféré d'un roi* PUISE *une double force dans sa turpitude et dans les faiblesses de son maître.* (Chateaub.) *On ne* PUISE *qu'en soi-même, quoi qu'on fasse, et l'on ne met que son âme ou sa vie sur la toile ou dans ses écrits.* (Molé.) *La république sociale* PUISE *son ambition et sa force à des sources que personne ne peut tarir.* (Guizot.)

> O sainte Vérité! C'est dans ton temple auguste
> Que l'homme doit *puiser* les notions du juste.
>
> HELVÉTIUS.

> A longs flots *puisez* l'allégresse
> Dans ces flacons d'un vin mousseux.
>
> BÉRANGER.

— Absol. : PUISER *à la rivière.* PUISER *dans la bourse d'un ami. La mémoire est le trésor où* PUISE *le génie.* (Alibert.) *L'épigraphie est une des sources les plus claires où l'historien* AIT *jamais* PUISÉ. (E. About.)

> Fouillez, *puisez* dans les sources antiques,
> Lisez les Grecs, savourez les Latins.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Puiser aux sources, à la source*, Lire, consulter les auteurs originaux pour être mieux instruit des matières qu'on veut étudier.

— Prov. *Il ne faut point puiser aux ruisseaux quand on peut puiser à la source*, Il faut toujours chercher à remonter à l'origine des choses pour les bien connaître.

Se puiser v. pr. Etre puisé : *L'eau* SE PUISE *à la rivière.*

— Fig. Etre pris, emprunté : *L'instruction religieuse* SE PUISE *dans les églises.* (T. Delord.)

PUISET (LE), village et commune de France (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arrond. et à 39 kilom. S.-E. de Chartres; 599 hab. Ce village formait jadis une sirerie. Louis VI ne put prendre le château fort du Puiset qu'après une guerre qui dura trois ans. On voit encore quelques débris de cette antique forteresse.

PUISET (le baron DU), poëte français qui vivait au XVII^{e} siècle. On ne sait rien de sa vie. Il est auteur de 220 quatrains, imprimés en 1635, sous le titre de *Raillerie universelle*, parce qu'il y raille ou reprend, souvent avec raison, quelquefois avec esprit, les travers des hommes et des femmes de toutes les conditions. Ces quatrains ont cela d'original, quoique d'un peu monotone, qu'ils commencent tous par *Si*. Voici un exemple du style de cet universel railleur :

> Si les vertus sont délaissées,
> Bien qu'elles dussent nous charmer,
> C'est qu'étant mal récompensées
> Peu de gens les veulent aimer.

PUISEUR, EUSE s. (pui-zeur, eu-ze — rad. *puiser*). Personne qui puise, qui est chargée de puiser : *Un* PUISEUR *d'eau.*

— Techn. Ouvrier tourbier qui puise l'eau des lieux d'où l'on extrait la tourbe. ‖ Ouvrier qui, dans la fabrication à la main, puise la pâte avec la forme et fait la feuille de papier. ‖ On l'appelle plus ordinairement OUVREUR.

PUISEUX (Victor-Alexandre), mathématicien français, né à Argenteuil le 16 avril 1820. Il entra à l'École normale en 1837 et, après avoir passé son doctorat ès sciences, il fut appelé, en 1841, à occuper la chaire de mathématiques à la Faculté des sciences de Rennes, puis à celle de Besançon (1845). De retour à Paris en 1849, il devint successivement suppléant de Binet au Collége de France en 1852, maître de conférences à l'Ecole normale en 1853, et examinateur à l'Ecole polytechnique en 1853 et 1854. Nommé astronome adjoint à l'observatoire de Paris en 1855, M. Puiseux a été chargé, en 1857, de professer l'astronomie à la Faculté des sciences de Paris. Enfin, en 1868, il a succédé à Léon Foucault comme membre du bureau des longitudes. M. Puiseux a présenté à l'Académie des sciences un grand nombre de mémoires qui ont été l'objet de rapports favorables de la part de Cauchy et qui ont paru dans le *Journal des savants* et dans le *Journal* de M. Liouville. Le plus important est celui qui se rapporte aux travaux de Cauchy sur la convergence de la série de Taylor, les résidus et les périodes des intégrales. Il a été inséré dans le tome XV (1851) du *Journal* de M. Liouville. M. Puiseux y restreint, avec raison, la question au cas des fonctions algébriques, c'est-à-dire des valeurs en x d'une fonction y définie par une équation algébrique entière. Relativement à la convergence de la série suivant laquelle se développe la fonction, M. Puiseux se borne à résumer sous une forme plus précise les énoncés divers qu'avait successivement donnés Cauchy. Il range parmi les valeurs de x à partir desquelles la série deviendrait divergente, si elle ne l'était déjà, celles qui correspondent aux points où la courbe représentée par l'équation entre x et y se coupe elle-même. Au reste, il ne distingue pas les deux cas où y aurait pu ou n'aurait pas pu encore prendre la valeur de l'ordonnée de ce point multiple. Il ne se prononce pas nettement sur la question de savoir si la série deviendrait nécessairement divergente au delà du point critique le plus voisin du point origine ; il se borne à dire que la série restera convergente jusqu'à ce premier point. L'opinion généralement admise alors était, comme on sait, que le développement ne pourrait pas s'étendre au delà du premier point critique, et il est probable que M. Puiseux la partageait.

M. Puiseux n'a rien ajouté non plus à la théorie des résidus, ni à celle des périodes des intégrales. Mais il a traité avec succès et pour tous les cas la question délicate, que Cauchy avait laissée entière, des permutations des valeurs de la fonction dans un parcours infiniment petit autour d'un point cri-

tique. Cette question avait de l'importance dans la théorie de Cauchy ; elle a été résolue depuis par M. Marie dans l'hypothèse d'un parcours fini.

PUISIEUX (Pierre BRULART, marquis DE SILLERY, vicomte DE), diplomate, né à Paris en 1583, mort dans la même ville en 1640. Il était fils du chancelier Brulart de Sillery. Ayant épousé Madeleine de La Neufville-Villeroy (1606), il succéda, en 1607, à son beau-père en qualité de secrétaire d'Etat. Henri IV, qui l'estimait fort, le fit grand trésorier de ses ordres (1607) et, par la suite, il remplit des fonctions diplomatiques. Ce fut lui qu'on envoya en qualité d'ambassadeur en Espagne (1612), pour arrêter les bases du mariage du roi Louis XIII avec Anne, infante d'Autriche. Le crédit dont jouissait Puisieux porta ombrage au maréchal d'Ancre, qui le fit tomber dans une sorte de disgrâce (1616). Depuis un an il avait quitté la cour, lorsqu'il fut rappelé et rétabli dans ses charges et dignités. Son crédit devint alors plus puissant que jamais. Chargé de négocier avec les protestants (octobre 1622) la capitulation de la place de Montpellier, assiégée par Louis XIII, il s'acquitta de sa mission à la satisfaction du monarque, qui le décora de ses ordres et lui promit de le créer duc et pair, promesse qui ne fut point tenue par suite de menées jalouses et hostiles. Bientôt même le roi, on ignore pour quel motif, confina le marquis dans ses terres (1624) et voulut, mais inutilement, que ce dernier se démît de sa charge. Puisieux tint bon et refusa d'accepter comme dédommagement une somme de 200,000 livres et l'ambassade de Rome. Le marquis avait épousé en secondes noces (janvier 1615) Charlotte d'Estampes-Valençay, femme spirituelle et lettrée, qui fut l'amie de Mme de Sévigné. On a quelque lettres de ce personnage, un des grands seigneurs les plus marquants du règne du faible et incapable Louis XIII. — Un de ses descendants, Louis-Philoxène Brulart, marquis DE PUISIEUX, né en 1702, mort vers 1771, fut chargé de diverses ambassades, devint chancelier des ordres du roi, ministre des affaires étrangères de 1747 à 1751, puis fit partie du conseil en qualité de ministre d'Etat. Partisan déclaré des jésuites, il se retira du conseil du roi lors de la suppression de cet ordre, reconnu comme dangereux.

PUISIEUX (Jean-Baptiste DE), architecte français, né à Alland'huy, dans les Ardennes, en 1679, mort à Paris en 1776. Destiné à la profession d'avocat, il abandonna bientôt le droit pour étudier l'architecture. Ce fut de Puisieux qui contrôla les travaux exécutés à l'église de Sainte-Geneviève de Paris en 1764. Il mourut dans un grand âge, après une vieillesse vouée aux œuvres de la charité. Il avait composé une eau excellente pour la vue et il la distribuait gratuitement aux indigents. On ne connaît de lui qu'un ouvrage, intitulé : *Eléments et traité de géométrie* (Paris, 1765, in-8°, avec figures).

PUISIEUX (Philippe-Florent DE), traducteur français, né à Meaux en 1713, mort à Paris en 1772. Avocat au parlement de Paris, il ne tarda pas à abandonner l'exercice de sa profession pour se vouer à la culture des lettres. Son bagage se compose d'une assez grande quantité de traductions d'ouvrages anglais, italiens et latins, publiées sans nom d'auteur. Nous citerons les suivantes : *Grammaire géographique*, de Gordon (1748, in-8°); *Grammaire des sciences philosophiques*, de Benj. Martin (1749, 1777, in-8°); le *Calendrier des jardiniers*, de Bradley (1750, in-12); *Histoire navale de l'Angleterre*, de Ledyard (1754, 3 vol. in-4°); *Géographie générale*, de Varenius (1755, 4 vol. in-12); *Eléments des sciences et des arts littéraires*, de Benj. Martin (1756, 3 vol. in-12); *Amélie*, de Fielding (1762); *Recueil de pièces de médecine et le régime de Pythagore*, de Cocchi (1762); *Voyage en France, en Italie et aux îles de l'Archipel*, de Maihows (1763, 4 vol. in-12); *Expériences physiques et chimiques*, de Lewis (1769, 4 vol. in-12).

PUISIEUX (Madeleine D'ARSANT, dame DE), femme de lettres, épouse du précédent, née à Paris en 1720, morte dans la même ville en 1798. Elle avait de l'esprit, un style agréable et facile, mais elle manquait d'imagination et de chaleur. Palissot et l'abbé Sabatier ne lui ont point épargné les critiques acerbes et mordantes, que justifie trop, du reste, la médiocrité de la plupart de ses ouvrages. En 1795, Mme de Puisieux reçut une somme de 2,000 francs dans la répartition des secours accordés par la Convention aux gens de lettres. On lui doit les ouvrages suivants : *Conseils à une amie* (Paris, 1749-1750, in-12), trad. en anglais; les *Caractères* (Paris, 1750-1755, 2 vol. in-12); ces deux ouvrages, assez ingénieux et bien écrits, sont les œuvres les plus estimées de Mme de Puisieux ; le *Plaisir et la Volupté, conte allégorique* (Paphos [Paris], 1752, in-12); l'*Education du marquis de X* ou *Mémoires de la comtesse de Zurlach* (Paris, 1755, 2 vol. in-12); *Zamor et Almanzine* (Paris, 1755, 3 parties in-12); *Alzarac* ou la *Nécessité d'être inconstant* (Paris, 1762, in-12); *Histoire de Mlle de Terville* (Paris, 1768, 6 vol. in-12); *Mémoires d'un homme de bien* (Paris, 1768, 3 vol. in-12), etc. On attribue à Mme de Puisieux : le *Marquis à la mode*, comédie (1763), et *Histoire du règne de Charles VII* (4 vol. in-12).

PUISOIR s. m. (pui-zoir — rad. *puiser*). Techn. Vase ou cuiller dont on se sert pour puiser des liquides.

— Econ. dom. Sorte de vase à boire en usage en Russie, et qui consiste en une tasse munie d'un manche, avec laquelle on puise le liquide.

PUISOTIN, INE s. et adj. (pui-zo-tain, i-ne). Géogr. Habitant de Puiseaux; qui appartient à ce bourg ou à ses habitants : *Les* PUISOTINS. *La population* PUISOTINE.

PUISQUE conj. (pui-ske — de *puis*, et de *que*). Comme, attendu que, par la raison que, étant posé que : PUISQUE *vous logez chez un médecin, ce n'est pas merveille que vous soyez malade.* (Volt.) PUISQUE *le théâtre est l'image de la vie, la vie lui doit ressembler comme un original à son portrait.* (Th. Gaut.)

Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient
Il faut des médecins, il faut des avocats. [malade
LA FONTAINE.

— Quelquefois on sépare *puis* de *que* par un mot : PUIS *donc* QUE *vous le voulez.* (Acad.)

— **Syn. Puisque, parce que.**

— Gramm. L'*e* final de *puisque* s'élide devant *il, elle, on, ils, elles, un, une;* mais il se conserve devant tout autre mot commençant par une voyelle. Il faut donc écrire : *Puisque avec de l'or on n'est pas toujours heureux*, et non puisqu'avec de l'or. Telle est la règle admise par les grammairiens; mais l'Académie écrit *puisqu'ainsi est*, ce qui jette une grande incertitude dans la question. M. Littré veut que l'élision ait lieu toutes les fois que *ainsi* est suivi d'un mot qui lui est immédiatement lié; reste à savoir quelle est la nature de cette liaison. L'Académie, par exemple, écrivant *puisqu'ainsi*, faudra-t-il écrire par analogie *puisqu'autrement?* Il serait plus sûr, croyons-nous, de rejeter comme une faute l'exemple de l'Académie et de n'admettre comme cas d'élision que ceux que nous avons signalés plus haut, après tous les grammairiens. L'Académie, posant en règle les cas de l'élision, ne signale que les mots que nous avons indiqués nous-mêmes, et elle ne semble citer le cas relatif au mot *ainsi* que pour se donner un démenti à elle-même. Elle dit même, chose bizarre, que l'élision a *ordinairement* lieu devant les mots *il, ils, elle, elles, on, un, une;* il est tout à fait impossible d'accepter une règle grammaticale formulée dans de pareils termes.

PUISSAMMENT adv. (pui-sa-man — rad. *puissant*). Avec beaucoup de puissance, de force physique : *Une voûte* PUISSAMMENT *soutenue. Une redoute* PUISSAMMENT *battue par l'artillerie.*

— Avec autorité, d'une façon active et efficace : *Solliciter* PUISSAMMENT *pour quelqu'un. Agir* PUISSAMMENT *dans une affaire. Ce prince est en état de secourir* PUISSAMMENT *ses alliés.* (Acad.) ‖ Avec une grande énergie morale : *Il n'y a pas de passion où l'amour de soi-même règne plus* PUISSAMMENT *que dans le faux amour.* (La Rochef.) *Celui qui ne s'empare pas fortement,* PUISSAMMENT *de la femme n'en est estimé ni aimé.* (Michelet.)

— Beaucoup, extrêmement, très-fort, à un haut degré : *Etre* PUISSAMMENT *riche.*

PUISSANCE s. f. (pui-san-se — rad. *puissant*). Autorité, faculté effective d'imposer sa volonté : PUISSANCE *absolue, tyrannique.* PUISSANCE *souveraine.* PUISSANCE *légitime.* PUISSANCE *publique.* PUISSANCE *paternelle.* PUISSANCE *civile.* PUISSANCE *ecclésiastique. Les ministres qui ont outré la* PUISSANCE *des rois l'ont toujours affaiblie.* (Mass.) *Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la* PUISSANCE *législative, la* PUISSANCE *exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la* PUISSANCE *exécutive de celles qui dépendent du droit civil.* (Montesq.) *Nulle* PUISSANCE *humaine ou surhumaine ne peut justifier l'effet rétroactif d'aucune loi.* (Mirab.) *La* PUISSANCE *réside dans le calme; qui reste calme et maître de soi est seul vraiment fort.* (Mme Romieu.) *La pourpre, qui communiquait naguère la* PUISSANCE, *ne servira désormais de couche qu'au malheur.* (Chateaub.) *Les hommes qui ont la* PUISSANCE *dans un Etat sont naturellement portés à user de cette* PUISSANCE *jusqu'à ce qu'ils rencontrent des limites.* (Portalis.) *Du bon emploi des forces résulte la* PUISSANCE *publique.* (V. Hugo.) *Il n'y a pas de* PUISSANCE *au monde qui résiste à l'universelle conspiration du mépris.* (Le P. Félix.) *La* PUISSANCE *passe toujours du côté de la richesse.* (E. Pelletan.) *Toute* PUISSANCE *qui argumente et soutient qu'elle existe prononce qu'elle a cessé d'être.* (A. Thierry.)

Toute *puissance* est faible à moins que d'être unie.
LA FONTAINE.

Dieu fait dans la faiblesse éclater sa *puissance*.
RACINE.

— Force naturelle : *La* PUISSANCE *des vents. La nature peut être considérée comme une* PUISSANCE *vive, immense.* (Buff.) *La* PUISSANCE *animale est d'un ordre bien supérieur à la végétale.* (B. de St-P.) *Avant Lavoisier, le phlogistique passait pour une des grandes* PUISSANCES *de la nature.* (Proudh.) *La foudre est une décharge électrique d'une grande* PUISSANCE. (F. Pillon.)

— Moyen, élément d'action ou d'influence; empire exercé sur les âmes : *C'est une énorme* PUISSANCE *que celle des mots.* (J. de Maistre.) *La pensée humaine a une* PUISSANCE *de création.* (Ballanche.) *Le talent d'écrire peut devenir une* PUISSANCE *dans un Etat libre.* (Mme de Staël.) *Sans la* PUISSANCE *de l'opinion, il n'exista jamais de* PUISSANCE *nationale.* (B. Constant.) *La seule* PUISSANCE *qui soit reconnue aujourd'hui comme légitime, c'est la raison.* (Ad. Franck.) *Il y a plus de* PUISSANCE *dans un grain de foi que dans des montagnes de doute et d'indifférence.* (Guizot.) *La beauté est une* PUISSANCE. (Mme de Rémusat.) *Il n'y a dans le monde qu'une seule* PUISSANCE, *celle des lois civiles.* (A. Peyrat.) *La persuasion est une* PUISSANCE *éternelle.* (J. Arago.) *L'homme doit sa supériorité à la* PUISSANCE *morale de l'amour.* (A. Martin.) *Le capital est la plus grande* PUISSANCE *qu'il y ait aujourd'hui.* (P. Leroux.)

Dans quel temps, en quel lieu de la terre habitée
La *puissance* de l'or fut-elle contestée?
VIENNET.

Qui ne sait que la nuit a des *puissances* telles
Que les femmes y sont, comme les fleurs, plus belles?
A. DE MUSSET.

— Faculté : *La mémoire, l'entendement, la volonté sont appelés, dans l'école, les* PUISSANCES *de l'âme.* (Acad.) *Si les animaux étaient doués de la* PUISSANCE *de réfléchir, même au plus petit degré, ils seraient capables de quelque progrès, ils acquerraient plus d'industrie.* (Buff.) ‖ Propriété, vertu : *Le quinquina a la* PUISSANCE *de guérir la fièvre.* (Acad.) *L'aimant a la* PUISSANCE *d'attirer le fer.* (Acad.)

— Force physique, grande énergie vitale : *Le makaira jouit d'une* PUISSANCE *remarquable.* (Lacépède.)

— Pouvoir, faculté d'agir : *La jeunesse manque de sagesse pour délibérer, et la vieillesse de* PUISSANCE *pour exécuter.* (Acad.) *Si c'est une grande* PUISSANCE *de pouvoir exécuter ses desseins, la grande et la véritable, c'est de régner sur ses volontés.* (Boss.) *La liberté, c'est la* PUISSANCE *de choisir et de vouloir.* (A. Martin.) *La* PUISSANCE *de faire du mal appartient spécialement à la médiocrité vaine.* (Chateaub.) *Il y a dans l'homme une singulière* PUISSANCE, *c'est celle d'imaginer.* (Laurentie.) *Les libre-échangistes auraient dû comprendre que la* PUISSANCE *d'achat n'existe pas chez les nations en servitude.* (Ledru-Rollin.) *Chez aucun peuple, la* PUISSANCE *de produire ne saurait égaler la* PUISSANCE *de consommer.* (Proudh.)

— Domination, empire : *Soumettre un pays à sa* PUISSANCE. *Rome victorieuse réduit tout l'univers sous sa* PUISSANCE. (Boss.) *En abandonnant toute sa* PUISSANCE, *le peuple ferait acte de stupidité.* (L. Pinel.)

— Etat souverain : PUISSANCE *continentale.* PUISSANCE *maritime.* PUISSANCES *rivales.* PUISSANCES *alliées.* PUISSANCES *belligérantes. Les* PUISSANCES *sous qui tout fléchit doivent elles-mêmes se servir de bornes.* (Boss.) *La république avait à soutenir l'assaut terrible de toutes les* PUISSANCES *conjurées.* (Gallois.)

— Personne qui possède une des premières dignités de l'Etat : *Avoir accès auprès des* PUISSANCES. *Se brouiller avec les* PUISSANCES. *Je ne veux pas vous commettre avec les* PUISSANCES. (P.-L. Courier.) ‖ Ensemble des personnes qui possèdent les plus hautes dignités de l'Etat : *Les plus obséquieux envers la* PUISSANCE *sont les plus arrogants envers la faiblesse.* (B. Const.) *Ne prostituons jamais notre talent à la* PUISSANCE. (Chateaub.)

— Personne ou chose qui possède une grande influence, un grand pouvoir : *L'orateur est une* PUISSANCE. *La presse est une* PUISSANCE. *Cette femme se croit une* PUISSANCE.

— *Puissances du jour*, Premiers dignitaires de l'Etat, actuellement en place.

— *Avoir en sa puissance*, Disposer à son gré de : *Avoir* EN SA PUISSANCE *tous les revenus de l'Etat.* ‖ *Etre en puissance de*, Etre sous l'autorité de : ETRE EN PUISSANCE DE *père et* DE *mère.* ETRE EN PUISSANCE DE *mari. Pie IX vit* EN PUISSANCE DE *cardinal.* (E. About.)

— *Traiter de puissance à puissance*, Traiter d'égal à égal, comme un Etat souverain ferait avec un autre Etat souverain : *Il y a une belle capitulation entre Henri IV et Saint-Malo : la ville* TRAITE DE PUISSANCE À PUISSANCE. (Chateaub.)

— Philos. Pouvoir; faculté d'être ou de faire, indépendante de l'acte : *Un gland est un chêne en* PUISSANCE, *parce qu'un gland peut devenir un chêne.* (Acad.) *Tout être engendré porte en lui la corruption en* PUISSANCE. (Renan.)

— Jurispr. *Puissance du glaive*, Droit de punir, et particulièrement de punir de mort.

— Féod. *Puissance de fief*, Ensemble des droits qu'un suzerain pouvait exercer sur ses vassaux en vertu de son fief.

— Diplom. *De notre pleine puissance*, Ancienne formule employée par les rois de France dans certaines lettres patentes : DE *notre certaine science,* PLEINE PUISSANCE *et autorité royale, avons ordonné.* (Acad.)

— Diplom. *Hautes puissances*, Titre que prennent les gouvernements quand ils font des traités entre eux : *Les* HAUTES PUISSANCES *contractantes.*

— Hist. *Hautes-Puissances*, Nom donné autrefois aux états généraux des Provinces-Unies. ‖ *Nobles puissances*, Nom que prenait chacun des Etats formant les Provinces-Unies.

— Théol. *Puissance des clefs*, Pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. ‖ Pl. Titre donné à l'un des chœurs des anges. ‖ *Puissances des ténèbres, de l'enfer, Puissances infernales*, Démons.

— Superst. *Puissances occultes*, Influence exercée sur les hommes et les événements par des êtres surnaturels ; êtres qui exercent cette influence.

— Jeux. *Prendre son coin par puissance*, Au jeu de trictrac, Diminuer un point sur chacun des deux dés que l'on a amenés, et par ce moyen prendre son coin.

— Mathém. Chacun des degrés auxquels on élève une quantité en la multipliant par elle-même : *Elever un nombre à la seconde, à la troisième, à la quatrième* PUISSANCE. ‖ Fig. Degré : *La conviction est la volonté humaine arrivée à sa plus grande* PUISSANCE. (Balz.) *L'esprit français est surtout l'esprit de sociabilité : la sociabilité portée à sa plus haute* PUISSANCE, *ou l'exquise aptitude à vivre en société.* (E. Deschamps.) *Le fat est le suffisant élevé à sa plus haute* PUISSANCE. (Belouino.)

— Mécan. Force, cause de mouvement : PUISSANCE *mécanique.* PUISSANCE *motrice.*

— Econ. rur. Faculté productive d'un terrain.

— Minér. Epaisseur d'une couche ou d'un filon.

— **Syn. Puissance, faculté, pouvoir.** V. FACULTÉ.

— **Puissance, autorité, domination,** etc. V. AUTORITÉ.

— **Encycl.** Politiq. Dans le langage politique, le mot *puissance* est souvent employé comme synonyme d'Etat, surtout lorsqu'il est question d'un Etat important. Les traités et conventions signés entre la France, l'Angleterre, la Russie, par exemple, portent très-fréquemment cette mention : « Les hautes *puissances* contractantes. » Bien que le mot *puissance* ne soit le plus souvent employé comme synonyme d'Etat que lorsqu'il est question d'un pays puissant, on substitue souvent à ce mot ceux-ci : grande *puissance*. Cette dernière appellation est réservée aujourd'hui aux pays dont les noms suivent : Angleterre, France, Russie, Autriche-Hongrie, empire d'Allemagne pour l'Europe; Etats-Unis du Nord pour l'Amérique. L'Italie est, depuis la constitution de son unité, qualifiée de grande *puissance;* la Turquie, qui figurait au nombre des grandes *puissances*, semble, depuis quelques années, être reléguée au second rang.

Depuis que les nations européennes ont noué des relations assez suivies avec les grands empires d'Asie, fait des traités commerciaux et politiques avec la Chine et le Japon, ces deux empires semblent devoir être qualifiés de grandes *puissances*, ce qui leur revient de droit si l'on considère l'immensité du territoire qu'ils occupent et les forces dont ils disposeraient s'ils étaient à la hauteur de la civilisation européenne.

— Philos. scol. Dans le langage de la métaphysique d'Aristote, langage qui, pour ce terme comme pour beaucoup d'autres, est devenu celui de la métaphysique en général, on appelle *puissance* le pouvoir que possède une chose de se modifier, de passer d'un état à un autre, de revêtir une forme qui d'abord n'était pas la sienne. A la *puissance* on oppose l'acte, qui est cette modification faite, ce passage accompli, cette nouvelle forme reçue. Ce qui est possible, sans être réellement, est en *puissance;* ce qui est, étant par là même un possible réalisé, est en acte. Il n'y a point de matière sans forme, car une matière sans forme serait indéterminée et, faute d'être ceci ou cela, ne serait rien qu'un pur possible; et il n'y a point de forme sans matière, car une forme sans matière ne serait la forme de rien, ne serait pas. Mais nulle matière ne reçoit de forme que celle qu'elle peut recevoir; nulle forme ne se réalise que dans une matière qui la comporte. La forme est donc en *puissance* dans la matière, avant d'exister; réalisée, elle est en acte. Devenir, c'est passer de la *puissance* à l'acte ; ce passage est le mouvement.

— Jurispr. *Puissance paternelle*. La *puissance* paternelle paraît n'avoir eu à peu près aucune limite légale dans l'antiquité païenne, et même dans l'antiquité biblique. En droit romain, les jurisconsultes l'assimilaient au plus absolu et au plus irresponsable de tous les droits, *au droit même de domaine ou de propriété.* Quant aux biens, d'abord, cette *puissance*, à Rome, était entière. L'enfant ne pouvait rien acquérir en propre, et, soit les produits d'un art ou d'une profession qu'il pouvait exercer, soit les libéralités qui lui étaient faites, tous les biens, en un mot, qui lui advenaient par une voie quelconque, étaient de plein droit acquis à son père, et à son père seul. Quant à la personne de l'enfant, l'absolutisme de la *puissance* paternelle était à peu près le même. Le père pouvait en disposer absolument; il pouvait le vendre comme un esclave ou en faire ce que l'on appelait l'*abandon noxal* à la partie lésée, si l'enfant avait commis quelque méfait, absolument comme s'il se fût agi encore d'un esclave, ou même d'un animal domestique. Quant au droit de vie et de mort des citoyens romains sur leurs enfants, c'est une énormité

qu'on a trop facilement acceptée sur la foi de quelques textes insuffisants ou mal compris. Ce qui est certain, c'est que le père avait un droit de juridiction suprême sur tous les membres de sa famille et qu'il pouvait les juger et même les faire mettre à mort, mais avec le concours d'un tribunal domestique, composé des parents par les mâles ou agnats. C'était là un acte de juridiction souveraine, mais pas du tout une application du principe de propriété et de la règle brutale que le propriétaire peut librement user de sa chose et en abuser ou la détruire. Un Romain qui aurait donné la mort à son fils gratuitement, par pure férocité et sans jugement du tribunal domestique, se serait rendu coupable de parricide.

Cette terrible *puissance* paternelle se détendit avec la transformation des mœurs. Le droit de vendre les enfants disparut, et nous voyons par les *Institutes* de Gaïus qu'au temps où écrivait ce jurisconsulte cette vente n'était plus pratiquée que comme un ingénieux moyen d'émanciper l'enfant, c'est-à-dire de le libérer de la *puissance* paternelle. Le père vendait fictivement son fils à un tiers d'accord avec lui; l'acheteur simulé affranchissait ensuite l'enfant du droit de *mancipium*, qu'il venait d'acquérir sur lui par la vente que lui avait consentie le père. Le fils se trouvait ainsi devenu indépendant et maître de sa personne; d'une part, en effet, il était délié du droit de *mancipium* de son acheteur et, d'autre part, il était libéré de la *puissance* de son père, *puissance* qui se trouvait épuisée par l'effet de la vente fictive que ce dernier venait de faire. Les droits de la *puissance* paternelle sur les biens des enfants déclinèrent également sous la législation des empereurs. Sous Auguste, sous Nerva et sous Trajan, les fils de famille purent disposer avec une liberté croissante de leur pécule militaire (*castrense peculium*), et il leur fut permis de faire un testament et de léguer ce pécule. Plus tard, ils eurent la disposition des pécules *quasi castrenses*, c'est-à-dire des biens acquis dans des charges publiques, assimilées, sous ce rapport, au service militaire dans les légions. Plus tard, enfin, ils purent librement disposer de leur pécule adventice, c'est-à-dire des profits réalisés dans leur profession, quelle qu'elle fût, libérale ou non, et des biens qui leur advenaient par une voie quelconque. Dans ce dernier état du droit byzantin, les attributs de la *puissance* paternelle se bornèrent : 1° à l'usufruit du pécule adventice; 2° au droit de correction sur les enfants; 3° au droit de consentir à leur mariage ou de s'y opposer péremptoirement, sans aucune limitation d'âge.

Passons à la *puissance* paternelle telle qu'elle est constituée, ou plutôt reconnue, par les principes et les dispositions du code civil. Enonçons d'abord les axiomes généraux. Le principe fondamental, dans la législation actuelle, est que la *puissance* paternelle est avant tout un devoir tendant particulièrement à l'avantage des enfants et à l'intérêt de leur éducation morale et physique. Toutefois, ce serait dénaturer la *puissance* paternelle que de ne la considérer que comme un système de devoirs; elle est aussi un droit et, à ce titre, son exercice ne peut être soumis que dans une mesure limitée au contrôle et à l'ingérence de l'autorité judiciaire. La *puissance* paternelle, dans notre droit, qui diffère essentiellement à cet égard des principes artificiels du droit romain, la *puissance* paternelle, disons-nous, appartient juridiquement et abstractivement, pourrait-on dire, au père et à la mère. Mais l'exercice actif en est attribué au père seul, tant que dure le mariage; il ne passe à la mère qu'après le décès de son mari. La mère l'exerce, toutefois, même du vivant du père, quand ce dernier est interdit ou absent et, par conséquent, hors d'état d'agir par lui-même.

Arrivons aux différentes attributions de la *puissance* paternelle. L'article 371 du code civil est ainsi conçu : « L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère. » Quelques jurisconsultes n'ont voulu voir dans la disposition de cet article qu'un précepte de pure morale, n'ayant de sanction que dans la conscience et ne pouvant aboutir à aucune application juridique effective. Cette doctrine nous répugne et nous partageons l'opinion de MM. Duranton et Bugnet, qui enseignent que l'article 371 formule une règle obligatoire légalement et qui doit être appliquée dans toutes les circonstances où cette application est réalisable et où les dispositions ordinaires du droit se trouveraient en opposition avec le devoir indéclinable d'honorer son père et sa mère. Ainsi, dès avant la loi de 1832, qui porta sur ce point une disposition expresse, la jurisprudence avait décidé, et décidé à bon droit, qu'un enfant, créancier de son père ou de sa mère, en vertu d'un titre emportant la contrainte par corps, ne pouvait user contre eux, ni contre aucun ascendant, de cette voie extrême et flétrissante d'exécution. Ainsi encore, MM. Duranton et Bugnet professent qu'un fils ou une fille ne sont point recevables à intenter contre leur père ou leur mère, ou contre tout autre ascendant, une action déshonorante, par exemple une demande en réparation civile du préjudice causé par un vol qui leur serait imputé. Nous nous rallions énergiquement à cette doctrine, qui n'a été combattue que par des arguments sans portée sérieuse.

La *puissance* paternelle comporte ce que l'on appelle le droit de garde des enfants, consacré par l'article 374 du code civil. Ce droit de garde, au reste, est moins un droit qu'un devoir, car il a surtout pour objet d'assurer l'éducation morale et physique de l'enfant. En tout cas, son effet est d'obliger l'enfant, jusqu'à sa majorité ou à son émancipation, à résider dans la maison paternelle, à moins que son père ne l'autorise à en sortir, ou à demeurer dans la maison dans laquelle ses parents l'ont placé pour son éducation ou son apprentissage. Toutefois, si l'enfant était l'objet de mauvais traitements de la part de parents dénaturés, ou s'il recevait d'eux des exemples pernicieux, la justice pourrait intervenir et ordonner le placement de l'enfant chez quelque membre honorable de la famille, ou même chez une tierce personne qui offrirait de s'en charger et présenterait toutes les garanties désirables de moralité. Ce même article 374, empreint des tendances guerrières du premier Empire, permettait au fils de quitter de son propre mouvement la maison paternelle pour cause d'enrôlement volontaire sous les drapeaux, quand il était âgé de dix-huit ans accomplis. La loi du 21 mars 1832 a fixé à vingt ans révolus l'âge où il est permis de s'engager sans le consentement de son père.

Continuons l'énumération des attributs de la *puissance* paternelle. Cette puissance confère au père et, après le décès du père, à la mère survivante l'usufruit légal des biens propres de leurs enfants jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis (art. 384, code civil). L'usufruit paternel comporte des charges, notamment celle, par le père usufruitier, de pourvoir à l'entretien et à l'éducation de l'enfant des biens duquel il a la jouissance. Cette charge, il est vrai, est déjà et de soi une des obligations de la paternité; mais elle devient plus stricte et se trouve garantie par une sanction juridique lorsque l'enfant possède personnellement des biens dont son père ou sa mère ont l'usufruit. Ceux-ci, en effet, en pareil cas, s'ils ne donnaient pas à l'enfant une éducation en rapport avec sa fortune, s'exposeraient à voir prononcer par les tribunaux la déchéance ou cessation de leur usufruit légal. L'usufruit paternel ne s'étend point aux biens que l'enfant peut acquérir par son travail ou son industrie. Le législateur a voulu encourager le travail en laissant au fils le libre maniement du pécule qu'il lui procure. La mère qui se remarie perd l'usufruit légal des biens des enfants issus de son premier mariage. La loi, avec toute raison, n'a pas voulu qu'elle apportât en dot à son nouvel époux la jouissance des biens des enfants d'un premier lit. Au contraire, le convol du père ne le prive pas de l'usufruit paternel. Il demeure, en effet, le chef de la nouvelle famille qu'il s'est créée, et la gestion des biens des enfants nés de son premier mariage ne passe pas en d'autres mains que les siennes; il n'y avait aucune raison plausible de lui retirer la jouissance de ces mêmes biens.

La *puissance* paternelle comporte le droit de correction. Ce droit est exercé dans une mesure différente par le père et par la mère. Le père l'exerce sans contrôle sur ses enfants âgés de moins de seize ans. Si l'enfant, mineur de seize ans, lui donne de graves sujets de mécontentement, il peut, par simple requête au président du tribunal, et sans être obligé de déduire ses motifs, réclamer l'incarcération de l'enfant insoumis pendant un laps de temps ne pouvant excéder un mois. Le président doit obtempérer à la requête du père, sans avoir à discuter ou à apprécier les raisons de cette mesure rigoureuse. Néanmoins, l'enfant incarcéré peut adresser un mémoire au procureur général et, sur le rapport de ce magistrat, le président de la cour d'appel a le droit de modifier ou même de rapporter l'ordre d'incarcération délivré par le président de première instance. Depuis l'âge de seize ans jusqu'à la majorité de l'enfant, le père ne peut user du droit de correction que par voie de réquisition, c'est-à-dire qu'il doit déduire ses motifs dans sa requête au président et que ce magistrat peut, selon les circonstances, obtempérer à la demande d'incarcération ou la rejeter. La détention de l'enfant âgé de plus de seize ans peut d'ailleurs être ordonnée pour une durée de six mois au maximum. Qu'il s'agisse d'un enfant au-dessous ou au-dessus de seize ans, le père ne peut agir que par voie de réquisition, c'est-à-dire de requête motivée, quand il a convolé en secondes noces. La loi se défie de l'influence d'une marâtre et elle a exigé le contrôle de la justice dans tous les cas quand le père a convolé. Quant à la mère survivante à son mari et exerçant dès lors la *puissance* paternelle, elle ne peut jamais user du droit de correction que par voie de réquisition.

Un des attributs essentiels de la *puissance* paternelle est encore le droit des pères de consentir au mariage de leurs enfants ou de refuser ce consentement. Les enfants sont sous leur dépendance absolue à cet égard jusqu'à l'âge de vingt et un ans pour les filles et de vingt-cinq ans pour les hommes. Passé cet âge, ils doivent toujours requérir le consentement de leurs père et mère; mais, au refus de ce consentement, ils peuvent néanmoins passer outre au mariage, sauf à notifier au père, à la mère ou à l'ascendant dont ils dépendent, des sommations ou actes respectueux.

Les pères ou mères indignes peuvent être frappés de déchéance de la *puissance* paternelle. C'est ce qui arrive aux parents qui ont prostitué leurs enfants mineurs. La condamnation correctionnelle prononcée contre eux à raison de ce fait odieux entraîne accessoirement, aux termes de l'article 335 du code pénal, leur privation de l'usufruit légal et du droit de correction paternelle. V. PÈRE.

— *Puissance maritale*. Quelques-uns des devoirs créés par le mariage sont communs aux deux époux et les oblige l'un envers l'autre avec une parfaite mutualité : tels sont les devoirs réciproques de fidélité, de secours et d'assistance. Sous ce rapport, le mari et la femme sont également liés (art. 212 du code civil), sauf cette différence toutefois que l'adultère de la femme est réprimé plus sévèrement que l'infidélité du mari. D'autres devoirs, également nés du mariage, sont propres à chacun des deux conjoints et présentent, selon leur sexe, des différences et même une sorte d'opposition et d'antithèse. Ainsi, aux termes de l'article 213 du code civil, le mari doit protection à sa femme, et la femme obéissance à son mari. C'est de l'obligation de l'obéissance de la femme qu'il doit être spécialement question dans cet article. La *puissance* maritale, en effet, est essentiellement corrélative au devoir de soumission de l'épouse et n'a pas d'autre base et d'autre mesure légale que ce devoir de soumission.

Dans les rapports intimes de la vie domestique, le devoir de subordination ou d'obéissance de l'épouse échappe à toute sanction juridique et ne comporte qu'une sanction purement morale. La loi ne convertit ce devoir en obligation juridique et n'intervient pour le garantir et le sanctionner que sur deux points d'une importance capitale : 1° elle oblige la femme à habiter avec son mari et à le suivre partout où il juge convenable de résider (art. 214, code civ.); 2° la loi ne permet à la femme soit d'ester en jugement, soit de contracter, qu'avec l'autorisation de son mari, ou, à défaut, avec l'autorisation de la justice, dans les cas où cette dernière autorisation peut suppléer au refus ou à l'absence de celle du mari. La *puissance* maritale se réduit donc en définitive à ces deux points, dont nous allons dire quelques mots.

Le droit du mari d'obliger sa femme à résider avec lui et à le suivre dans ses changements de domicile est absolu. La femme a lié sa destinée à celle de l'homme qu'elle a pris pour époux; elle n'a pas le droit de se séparer de lui, sauf le cas de séparation judiciaire, et doit le suivre partout, même sur la terre étrangère. La règle, absolue en principe, comporte toutefois dans l'application des tempéraments nécessaires. Ainsi, pour que le mari puisse obliger sa femme à partager sa résidence, il faut qu'il ait une résidence d'une certaine fixité; s'il menait une vie absolument nomade, il n'existerait pas à vrai dire de domicile conjugal, et il ne pourrait prétendre à contraindre sa femme à réintégrer ce domicile sans aucune fixité. Ajoutons que le mari, pour se prévaloir de l'article 214 du code civil, doit offrir à sa femme un domicile convenable, en rapport avec la condition des conjoints et leur état de fortune. Il doit lui offrir par-dessus tout un domicile honorable. Un appartement dans un hôtel garni de caractère équivoque n'offrirait pas en général ces conditions d'honorabilité, et le mari, sauf des circonstances tout à fait exceptionnelles et transitoires, ne pourrait obliger sa femme à l'y suivre. Une question vivement débattue, quoique d'un médiocre intérêt pratique, est de savoir si le mari peut contraindre sa femme à réintégrer le domicile conjugal *manu militari*, c'est-à-dire au moyen de l'emploi de la force publique. De très-graves auteurs, MM. Valette, Demolombe, Marcadé, opinent pour l'affirmative. Leur principal argument est qu'il n'existe pas d'autre moyen effectif de vaincre sur ce point la résistance de la femme. Des dommages-intérêts prononcés par les tribunaux ne produiraient qu'une réparation pécuniaire sans aucune efficacité pour indemniser le mari d'une offense qu'il subit dans son honneur et dans son affection. En réclamant ce genre de réparation, il ne réussirait qu'à se rendre ridicule, sinon méprisable. Malgré cette raison qui a sa valeur, nous préférons l'opinion contraire, qui est celle de MM. Delvincourt et Duranton. D'abord, la contrainte *manu militari* ne saurait aboutir à un résultat sérieux, si la femme persiste dans sa révolte contre les lois conjugales. Le mari, en supposant qu'il pût faire ramener sa femme au logis par un gendarme, ne pourrait pas, après cela, tout le monde en convient, l'y retenir à l'état de chartre privée. L'épouse insoumise conserverait nécessairement toujours la possibilité de s'évader, et il faudrait requérir incessamment l'assistance de la force publique. Ajoutons, objection plus péremptoire, que nulle obligation n'est exécutoire par voie de contrainte corporelle contre la personne obligée que dans les cas où la loi a expressément autorisé ce mode extrême d'exécution. Ni l'article 214, spécialement relatif à la matière, ni aucune autre disposition de la loi n'a, explicitement ou implicitement, autorisé ici le moyen coercitif de la contrainte personnelle, et les agents de la force publique qui prêteraient la main à l'arrestation de la femme pour lui faire réintégrer le domicile marital pourraient fort bien, à notre avis, courir le risque d'être poursuivis criminellement pour arrestation illégale. Un gendarme un peu légiste refuserait prudemment de prêter son ministère à une pareille besogne. Il n'y a que deux modes de sanction raisonnable et d'une légalité incontestable : le refus de la femme de résider au domicile conjugal est, à coup sûr, une injure grave à raison de laquelle le mari pourra faire prononcer contre elle la séparation de corps; en outre, cette désertion par l'épouse du domicile autorise sans aucun doute le mari à lui refuser tout subside alimentaire. Ce sont là de suffisantes sanctions au devoir de la cohabitation; en tout cas, nous ne pensons pas qu'il y en ait d'autre.

Passons au deuxième chef de la *puissance* maritale, c'est-à-dire au droit du mari d'autoriser les actes judiciaires et civils de sa femme. Aux termes de l'article 215 du code civil, la femme ne peut ester en jugement, même comme défenderesse, sans y être autorisée par son mari. Il y a exception pour le cas où la femme est poursuivie en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police. Elle peut alors se défendre sans autorisation maritale; la défense est de droit naturel, et d'ailleurs il serait subversif de tout ordre social que le refus du mari d'autoriser sa femme à comparaître, à se défendre en pareille matière, pût entraver le cours de la justice répressive.

L'autorisation du mari est également requise pour habiliter la femme à aliéner, à acquérir, à s'obliger, à contracter, en un mot, d'une manière quelconque et à titre soit onéreux, soit gratuit. S'il s'agit d'acquisition à titre gratuit, les intérêts de la femme ne peuvent être, il est vrai, matériellement compromis, mais le mari a un intérêt d'honneur à connaître le mobile des libéralités faites à sa femme, et son autorité n'est pas moins impérieusement requise que lorsqu'il s'agit de contrats commutatifs ou à titre onéreux.

L'autorisation du mari doit être spéciale et s'appliquer déterminément à l'acte qu'il s'agit de réaliser. Une autorisation en termes généraux, pour toutes sortes d'actes, ou même pour une catégorie particulière de contrats, serait sans valeur et sans effet (art. 223, cod. civ.) Une semblable autorisation ne serait autre chose qu'une sorte d'abdication de la *puissance* maritale. Il en est toutefois différemment en matière de commerce. Il résulte des articles 4 et 5 combinés du code de commerce qu'il suffit, pour habiliter la femme à faire le négoce, du consentement une fois exprimé, et du consentement même tacite du mari, sans que l'autorisation doive se reproduire pour valider chacune des opérations commerciales de l'épouse.

En général, le refus d'autorisation du mari, quand ce refus ne repose sur aucun motif sérieux, peut être suppléé par l'autorisation de la justice. Néanmoins, il est des cas où le *veto* du mari est absolu et où rien ne peut suppléer à son défaut d'autorisation. Le cas le plus saillant est encore celui où il s'agit pour la femme d'entreprendre un commerce ou une industrie. On conclut avec raison des termes péremptoires de l'article 4 du code de commerce que le mari seul est juge de la question et qu'aucune ingérence n'est permise ici aux tribunaux. Quand la femme entreprend une industrie, en effet, il ne s'agit point pour elle d'un acte isolé, mais d'une série indéfinie d'actes et d'opérations dont les juges ne peuvent apprécier d'avance les conséquences et l'opportunité. L'avenir de la famille peut être engagé; le mari, chef de la famille, doit être l'unique et le souverain appréciateur.

L'autorisation de la justice doit être encore requise toutes les fois que le mari se trouve dans l'incapacité ou dans l'impossibilité d'exprimer son consentement, quand il est interdit, ou mineur, ou absent.

Il est enfin quelques actes pour lesquels la femme n'a besoin ni de l'autorisation de son mari ni de celle de la justice. Elle peut se passer de l'une et de l'autre pour faire son testament. Le testament est essentiellement un acte personnel et spontané; d'ailleurs il ne doit avoir d'effet qu'après le décès de la testatrice, et par conséquent après la dissolution du mariage, c'est-à-dire à une époque où le mari n'aura plus sur les biens de sa femme aucun droit d'administration ou de jouissance. Il est encore universellement reconnu que la femme peut procéder sans aucune autorisation aux actes personnels conservatoires de ses intérêts et de ses droits, par exemple prendre ou faire renouveler une inscription hypothécaire pour la sûreté d'une créance lui appartenant. En procédant de son chef à de tels actes, elle n'aliène rien et ne s'oblige à rien; elle sauvegarde simplement des droits acquis. Des mesures de cette nature peuvent être urgentes, et la *puissance* maritale ne se trouve pas sérieusement lésée parce que la femme les aura prises sans se munir d'une autorisation en forme.

— Superst. *Puissances occultes*. V. DÉMONOMANIE.

— Mathém. On nomme *puissance* d'un nombre le produit obtenu en multipliant ce nombre une ou plusieurs fois par lui-même; la *puissance* m de a est le produit de m facteurs égaux à a et s'indique par a^m; m est l'exposant de cette *puissance*. Le produit et le quotient de

deux *puissances* différentes d'un même nombre sont encore des *puissances* de ce nombre, et l'exposant en est égal à la somme ou à la différence des exposants des *puissances* multipliées ou divisées. Une nouvelle *puissance* d'une *puissance* déjà formée d'un nombre s'obtient en multipliant les exposants des deux *puissances* superposées. Les besoins du calcul ont fait admettre successivement des *puissances* entières et négatives, fractionnaires positives ou négatives et même imaginaires.

$$a^{-m} \text{ signifie } \frac{1}{a^m},$$

$$a^{\frac{m}{n}} \text{ représente } \sqrt[n]{a^m};$$

enfin $a^{-\frac{m}{n}}$ représente $\frac{1}{\sqrt[n]{a^m}}$ (V. EXPOSANTS).

Le calcul des *puissances* négatives et fractionnaires est soumis identiquement aux mêmes règles que le calcul des *puissances* entières. Quant aux *puissances* imaginaires, elles tirent leur définition concrète de la théorie des aires hyperboliques. V. LOGARITHME.

Les premières *puissances* d'un binôme $(a+b)$, formées directement, sont

$$(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$
$$(a+b)^3 = a^3 + 3a^2b + 3ab^2 + b^3$$
$$(a+b)^4 = a^4 + 4a^3b + 6a^2b^2 + 4ab^3 + b^4$$

. . . .

La formule générale (v. BINÔME) est

$$(a+b)^m = a^m + ma^{m-1}b + \frac{m(m-1)}{1,2}a^{m-2}b^2 + \frac{m(m-1)(m-2)}{1,2,3}a^{m-3}b^3 + \ldots.$$

Les *puissances* successives d'un nombre plus grand que 1 peuvent dépasser toute limite. En effet, d'après la formule précédente,

$$(1+\alpha)^m = 1 + m\alpha + \ldots ;$$

par conséquent

$$(1+\alpha)^m > 1 + m\alpha.$$

Or, si l'on veut rendre $1+m\alpha$ plus grand qu'une limite donnée L, il suffit de prendre

$$m > \frac{L-1}{\alpha}.$$

Les *puissances* négatives d'un nombre plus grand que 1 peuvent décroître indéfiniment. En effet, $(1+\alpha)^{-m}$ représente $\frac{1}{(1+\alpha)^m}$, et comme $(1+\alpha)^m$ croît indéfiniment, $\frac{1}{(1+\alpha)^m}$ tend vers zéro lorsque m augmente sans limite.

— *Somme des puissances semblables et entières de nombres en progression arithmétique.* La sommation des *puissances* semblables et entières de nombres en progression arithmétique présente de l'utilité dans certaines questions de la théorie des nombres et dans la théorie des piles de boulets. Soient

$$a, \quad b = a+r, \quad c = b+r \;\ldots\; l = k+r$$

des nombres en progression arithmétique dont les $m^{\text{ièmes}}$ *puissances* forment la somme cherchée :

$$a^{m+1} = a^{m+1},$$
$$b^{m+1} = (a+r)^{m+1} = a^{m+1} + (m+1)a^m r + \frac{(m+1)m}{1,2}a^{m-1}r^2 + \ldots,$$
$$c^{m+1} = (b+r)^{m+1} = b^{m+1} + (m+1)b^m r + \frac{(m+1)m}{1,2}b^{m-1}r^2 + \ldots,$$

. . . .

$$l^{m+1} = (k+r)^{m+1} = k^{m+1} + (m+1)k^m r + \frac{(m+1)m}{1,2}k^{m-1}r^2 + \ldots,$$
$$(l+r)^{m+1} = l^{m+1} + (m+1)l^m r + \frac{(m+1)m}{1,2}l^{m-1}r^2 + \ldots.$$

Il y a avantage à indiquer les développements des *puissances* $(m+1)$ des binômes successifs sous forme de séries régulières et définies, chacun de ces développements s'arrêtant de lui-même au $(m+1)^{\text{ième}}$ terme, puisque tous les suivants contiendraient le facteur $((m+1)-(m+1))$.

Si l'on ajoute les égalités précédentes en remarquant que $a^{m+1}, b^{m+1}, \ldots\, l^{m+1}$ se détruisent, et notant par $s_1, s_2, s_3, \ldots, s_m$ les sommes des premières, secondes, troisièmes, ..., $m^{\text{ièmes}}$ *puissances* des nombres en question, il vient

$$(l+r)^{m+1} - a^{m+1} = (m+1)s_m r + \frac{(m+1)m}{1,2}s_{m-1}r^2 + \frac{(m+1)m(m-1)}{1,2,3}s_{m-2}r^3 + \ldots,$$

suite qui s'arrête aussi d'elle-même au $(m+1)^{\text{ième}}$ terme.

Cette égalité ferait connaître s_m au moyen de $s_{m-1}, s_{m-2}, \ldots$. On obtiendra donc successivement par la même formule s_2, s_3, etc., en faisant successivement $m=2$, $m=3$, etc., car on sait que s_1 est égal à $\frac{(a+l)n}{2}$, n désignant le nombre des termes de la progression primitive.

Si l'on fait dans la formule précédente $a=1$, $r=1$, $l=n$, on en tirera successivement les sommes des carrés, des cubes, etc. des n premiers nombres entiers. La substitution donne

$$(n+1)^{m+1} - 1 = (m+1)s_m + \frac{(m+1)m}{1,2}s_{m-1} + \frac{(m+1)m(m-1)}{1,2,3}s_{m-2} + \ldots.$$

Si l'on fait dans cette formule $m=2$, elle devient

$$(n+1)^3 - 1 = 3s_2 + 3s_1 + s_0$$

ou

$$(n+1)^3 - 1 = 3s_2 + 3s_1 + n;$$

et comme d'ailleurs

$$s_1 = \frac{(n+1)n}{2},$$

il en résulte

$$3s_2 = (n+1)^3 - (n+1) - 3\frac{n(n+1)}{2}$$
$$= \frac{n+1}{2}(2(n+1)^2 - 2 - 3n)$$
$$= \frac{n+1}{2}(2n^2+n) = \frac{n(n+1)(2n+1)}{2},$$

d'où enfin

$$s_2 = \frac{n(n+1)(2n+1)}{6}.$$

Si l'on fait ensuite $m=3$, il vient

$$(n+1)^4 - 1 = 4s_3 + 6s_2 + 4s_1 + s_0$$
$$= 4s_3 + n(n+1)(2n+1) + 2n(n+1) + n,$$

d'où

$$4s_3 = (n+1)^4 - (n+1) - n(n+1)(2n+1) - 2n(n+1)$$
$$= (n+1)[(n+1)^3 - 1 - 2n^2 - n - 2n]$$
$$= (n+1)(n^3+n^2)$$
$$= n^2(n+1)^2,$$

d'où

$$s^3 = \frac{n^2(n+1)^2}{4},$$

s^3 est le carré de s_1. On pourrait continuer de la même manière indéfiniment.

— Mécan. Dans la théorie des machines, on nomme *puissance* la force que l'on dépense ; la résistance est la force que l'on doit vaincre par l'intermédiaire de la machine. Le travail de la *puissance* est égal à la somme des travaux des résistances tant actives que passives, de sorte qu'une partie de l'effort de la *puissance* est perdue. V. MACHINE.

On appelle *puissance vive* d'un point la moitié du produit de sa masse par le carré de sa vitesse, soit $\frac{1}{2}mv^2$. Les auteurs du siècle dernier donnaient à ce produit tout entier le nom de *force vive*, dénomination incorrecte, la quantité dont il s'agit n'étant pas une force. M. Bélanger est le premier qui ait adopté l'expression de *puissance* vive ; elle entraîne l'idée du travail que doit subir un point matériel pour être réduit au repos quand il possède une vitesse v, en même temps que la qualification *vive* sert, comme le dit Coriolis, à distinguer le travail effectué par un point matériel doué d'une certaine vitesse de celui qu'on peut retirer des ressorts comprimés ou de tout autre moteur. L'accroissement de *puissance vive* d'un point matériel pendant un certain intervalle de temps est égal à la somme des travaux de toutes les forces qui agissent sur ce point pendant le même temps. Considérons d'abord un mouvement rectiligne : soit un point matériel de masse m, on a

$$F = m\frac{dv}{dt} \quad \text{ou} \quad Fdt = mdv$$

et

$$ds = vdt,$$

d'où, en multipliant membre à membre et divisant par dt, on a

$$Fds = mvdv,$$

et en intégrant

$$(1) \qquad \int_{s_0}^{s} Fds = \frac{1}{2}mv^2 - \frac{1}{2}mv_0^2.$$

Si le mouvement est curviligne, on aura

$$mdv = F\cos(F,ds)dt,$$

de plus

$$v = \frac{ds}{dt}.$$

Ces deux équations multipliées membre à membre donnent

$$mvdv = F\cos(F,ds)ds,$$

et en intégrant

$$(2) \qquad \frac{1}{2}mv^2 - \frac{1}{2}mv_0^2 = \sum T,F.$$

$\frac{1}{2}mv_0^2$ est la *puissance vive* au commencement de l'action de la force F, et $\frac{1}{2}mv^2$ la *puissance vive* à la fin de cette action. Les quantités $\frac{1}{2}mv_0^2$ et $\frac{1}{2}mv^2$ étant toujours positives, les équations (1) et (2) font voir que la quantité de travail produite par une force agissant sur un point matériel est toujours algébriquement égale à la différence obtenue en retranchant la *puissance vive* avant l'action de la force de la *puissance vive* après l'action ; ainsi, considérant comme gain de *puissance vive* une différence positive, et comme perte une différence négative, on peut énoncer le théorème général des *puissances vives : Le travail produit par une force agissant sur un point matériel libre est égal au gain ou à la perte de puissance vive du mobile pendant l'action de la force.* Pour une perte de *puissance vive* égale à un gain de *puissance vive*, le travail est le même, seulement il est négatif dans le premier cas et positif dans le second. Ainsi, par exemple, pour réduire au repos un point matériel possédant une certaine vitesse, le travail est le même que pour communiquer une égale vitesse au même point matériel partant du repos ; seulement, il est négatif dans le premier cas et positif dans le second.

— Iconogr. La *puissance* souveraine est figurée allégoriquement par une femme aux formes amples et à l'attitude majestueuse, tenant un sceptre, ayant une couronne sur la tête et accompagnée d'un lion. Quelquefois, au lieu d'une femme, c'est un enfant ou un génie entouré des insignes de la royauté et de la force qui représente la *Puissance*. Des artistes flatteurs ont placé la balance de la Justice parmi les attributs de la *puissance* souveraine. Une statue de la *Puissance* a été sculptée par Dantan aîné pour la décoration du nouveau Louvre. Une peintre belge, dont les conceptions grandioses touchent parfois à l'excentricité, Wiertz, a exécuté un tableau sous ce titre : la *Puissance humaine n'a pas de limites.* M. Watteau, l'auteur d'un *Catalogue raisonné du musée Wiertz*, a fait de cette peinture une description enthousiaste ; nous en détachons les passages suivants : L'espèce humaine a pris possession des incommensurables plaines de l'air... Un être symbolique, représentant la *Puissance du génie humain*, s'élance à travers l'espace jusqu'aux confins des mondes qui roulent dans l'immensité. Cet homme, ce génie, est entouré d'un cortége de gracieuses créatures qui semblent l'encourager dans ses nobles efforts ; dans ce monde rêvé, la femme a conservé son adorable rôle de tendresse et d'attachement. Celles qui entrent dans l'ensemble du groupe principal s'enlacent, comme de caressantes lianes, autour de celui qui représente la *puissance* du génie. L'homme, arrivé près de la sphère qu'il veut conquérir, y imprime vigoureusement son doigt ; la femme, tout à la fois enivrée, attendrie, semble plutôt caresser la conquête que la saisir avec un geste de domination. A droite et à gauche du tableau, d'audacieux mortels étreignent les sphères célestes dans leurs bras nerveux, les brisent et les reconstituent au gré de leur volonté. Les efforts sont immenses, mais la grandeur des résultats semble égaler l'homme à Dieu... Au-dessous de cette grande scène, on remarque un Amour qui, comme pour témoigner de sa *puissance*, tandis que les hommes s'agitent et luttent, sommeille avec le monde dans ses bras. Dans le coin, à droite, un vieillard, frappé d'admiration, hésite à croire à toutes ces merveilles, dont un jeune homme lui explique la vivante réalité. Un peu plus bas, une femme embrasse son enfant dans un élan passionné ; elle semble fière de lui avoir donné la vie en des temps si extraordinaires. « Le groupe principal de ce tableau, dit M. Watteau, est rayonnant de lumière et d'élégance. Il nous semble qu'on ne peut guère porter plus loin la science du clair-obscur ni exprimer l'intensité lumineuse d'une façon plus hardie. Au point de vue de la forme et du coloris, rien de plus suave que la femme vue de dos et qui semble s'enchaîner aux destinées du génie de l'homme. » M. Louis Pfau (*Art contemporain en Belgique*) reconnaît que l'aspect de la composition est fort harmonieux et que le coloris lumineux et immatériel des corps permet de croire à leur ascension ; mais il est d'avis que, « quant à l'intention, Wiertz, loin de démontrer la proposition de sa légende, fait bien, au contraire, toucher du doigt les limites de la *puissance* humaine. »

PUISSANCIEL, ELLE adj. (pui-san-si-èl, è-le — rad. *puissance*). Philos. soc. Qui a rapport à la puissance : *Equilibres* PUISSANCIELS. *Séries* PUISSANCIELLES.

— s. m. Combinaison de forces diverses : *De toutes les voies de bénéfice que présente l'association, il n'en est pas de plus colossale que celle du* PUISSANCIEL, *ou multiple de ressorts qui ne sont pas de même catégorie, comme la manutention, la qualité et la quantité.* (Fourier.)

PUISSANCIELLEMENT adv. (pui-san-si-è-le-man — rad. *puissance*). Philos. En puissance : *Le travail est dit valoir, non pas en tant que marchandise lui-même, mais en vue des valeurs qu'on suppose renfermées* PUISSANCIELLEMENT *en lui.* (Proudh.)

PUISSANT, ANTE adj. (pui-san, an-te — lat. *potens;* de *posse*, pouvoir). Qui a de la puissance, du pouvoir : *Un* PUISSANT *monarque. Dieux* PUISSANTS. *Ceux qui admirent l'homme* PUISSANT *voudraient être à sa place ; ceux qui le craignent voudraient l'en tirer.* (Fléch.) *Tu es grand, tu es* PUISSANT, *ce n'est pas assez ; fais que je t'estime.* (La Bruy.) *Les souverains deviennent moins* PUISSANTS *dès qu'ils veulent l'être plus que la loi.* (Mass.) *L'homme* PUISSANT *est toujours simple et calme.* (Balz.)

Dieu tient le cœur des rois entre ses mains *puissantes*.
RACINE.

Le plus *puissant* n'est pas toujours le plus heureux.
ARNAULT.

Selon que vous serez *puissant* ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
LA FONTAINE.

— Habile et profond : PUISSANT *calculateur.* PUISSANT *logicien.* PUISSANT *raisonneur.*

— Redoutable dans les combats, qui est en état de remporter de grandes victoires : *Une* PUISSANTE *armée. Une* PUISSANTE *artillerie. Une flotte* PUISSANTE.

Voyez vos murs peuplés, vos villes florissantes,
Et la mer se courbant sous vos flottes *puissantes*.
DELILLE.

— Très-efficace, très-intense, capable de produire un effet considérable : PUISSANT *secours.* PUISSANTES *raisons. Considérations* PUISSANTES. *Qu'y a-t-il de plus* PUISSANT *que les bienfaits pour attirer les cœurs?* (Mass.) *La folie n'est* PUISSANTE *que lorsqu'elle a le grand nombre pour elle.* (Dumarsais.) *La dissemblance des destinées est quelquefois un* PUISSANT *lien d'amitié.* (Balz.) *La faculté de reproduction, dans l'espèce humaine, est moins* PUISSANTE *que dans les autres.* (Bastiat.) *Zampa est la partition la plus riche, la plus* PUISSANTE, *la plus variée, la plus colorée dont une plume française ait doté le théâtre.* (A. Azevedo.) *Lorsque les grands orateurs consentent à écrire, ils sont les plus* PUISSANTS *des écrivains.* (H. Taine.) *De toutes les causes qui peuvent influer sur l'existence de la femme, l'amour est la plus* PUISSANTE. (Mme Romieu.) *Des frères unis entre eux forment un faisceau qui peut résister aux efforts les plus* PUISSANTS. (De Jussieu.) *L'imagination humaine est moins* PUISSANTE *à peindre la félicité que la souffrance.* (Villem.) *Depuis trois quarts de siècle, deux mots* PUISSANTS, *liberté, égalité, sont le ferment qui soulève et fait bouillonner notre société française, je pourrais dire toute la société européenne.* (Guizot.) *Pour exercer une action* PUISSANTE *dans le monde, il faut croire qu'on a seul entièrement raison.* (Renan.) *La bonté qui sème est plus* PUISSANTE *que la violence qui remue des montagnes.* (J. Macé.)

— Doué d'une grande vertu, d'une grande efficacité, d'une grande énergie physique : *Remède* PUISSANT. *Aimant* PUISSANT. PUISSANTE *machine. La poudre d'iris est un* PUISSANT *sternutatoire.* (A. Karr.) *L'ail est le vermifuge le plus* PUISSANT *et le plus inoffensif que je connaisse.* (Raspail.) *Le travail est le plus* PUISSANT *de tous les antiaphrodisiaques.* (Proudh.)

. . . Je suis guéri de cette femme,
Et son indifférence est un *puissant* dictame.
E. AUGIER.

Il ne faut rien outrer quand on veut être sage ;
Je dois leur ménager un *puissant* héritage.
DESTOUCHES.

— Grand, volumineux : *De* PUISSANTES *épaules. Après l'éléphant, le rhinocéros est le plus* PUISSANT *des quadrupèdes.* (Buff.) ‖ Qui a beaucoup d'embonpoint : *Jeune homme fort et* PUISSANT. *Femme trop* PUISSANTE.

— Diplomatiq. *Haut et puissant seigneur, Haute et puissante dame; Très-haut et très-puissant seigneur, Très-hautes et très-puissantes dames*, Titres que l'on a longtemps donnés, dans les actes et les monuments publics, aux grands seigneurs. ‖ *Très-haut et très-puissant prince, Très-haute et très-puissante princesse*, Titres que l'on a donnés aux princes et aux princesses dans les actes et sur les monuments publics.

— Substantiv. Personne puissante, qui a une grande autorité ou un grand crédit : *Les* PUISSANTS *du siècle. Les* PUISSANTS *de la terre. Deux choses endurcissent le cœur des riches et des* PUISSANTS : *l'orgueil de la condition et la délicatesse de la personne.* (Fléch.) *Les femmes et les* PUISSANTS *ne veulent rien entendre qui ne leur plaise.* (Mme Du Deffant.) *On doit se taire sur les puissants.* (La Bruy.)

Le *puissant* foule aux pieds le faible qui menace,
Et rit, en l'écrasant, de sa débile audace.
VOLTAIRE.

‖ *Le* PUISSANT *gémit dans les satiétés de l'égoïsme.* (L. Veuillot.)

— s. m. Qualité de ce qui a une grande puissance : *Mme Sand, même quand elle se complaît à des images douces, a en elle le* PUISSANT *et le plantureux.* (Ste-Beuve.)

— Allus. littér. **Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir**, Morale de la fable les *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

PUISSANT (Louis), mathématicien français, né à la ferme de la Gastellerie, commune de Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne), le 22 septembre 1769, mort à Paris le 10 janvier 1843. Fils d'un pauvre paysan, il devint orphelin tout enfant et fut placé, à l'âge de treize ans, chez un arpenteur de Château-Thierry, où il reçut les premières notions de

calcul et de géométrie. Les remarquables progrès qu'il fit à l'aide de simples ouvrages élémentaires et ses rares dispositions pour les mathématiques frappèrent vivement, en 1786, un ingénieur, appelé Lomet, qui prit avec lui le jeune Puissant et lui donna des leçons. En moins de quatre ans, l'élève avait surpassé le maître. En 1790, Puissant entra, comme employé, au dépôt de la guerre, où il fut admis, en qualité d'ingénieur géographe, en 1793. Il servit au même titre à l'armée des Pyrénées-Occidentales, puis revint à Paris et fut nommé, en 1796, professeur à l'Ecole centrale d'Agen. Devenu, en 1802, ingénieur géographe de 1^{re} classe, Puissant fut successivement chargé de travailler à la triangulation de l'île d'Elbe et à celle de la Lombardie, puis appelé à professer les mathématiques à l'Ecole militaire de Fontainebleau. Quelques années après, il passa à l'Ecole d'état-major, où il professa pendant vingt ans et où il reçut le grade de lieutenant-colonel. Le 3 novembre 1828, il succéda à Laplace comme membre de l'Académie des sciences. Dans un mémoire intitulé : *Nouvelle détermination de la distance méridienne de Montjouy à Formentera* (Paris, 1836, in-4°), qu'il lut à l'Académie des sciences en 1836, il reprit la discussion de la singulière discordance qui abrégea les jours de Méchain et qui avait déjà donné lieu à des travaux analogues de Laplace et de Legendre. Puissant conclut qu'il y a dans la mesure une erreur en moins de 68 toises, par suite de laquelle la longueur du méridien et celle du mètre doivent être modifiées. « Puissant, dit Elie de Beaumont, était un savant modeste, d'un beau et noble caractère, excellent confrère, aimable et bienveillant dans les relations de la vie; d'une grande simplicité de manières et de caractère, il comptait beaucoup d'amis. Il était d'une taille élevée et d'une constitution robuste; sa figure ouverte et pleine de franchise inspirait la confiance; excellent musicien, il était très-fort sur le violon et sur l'alto. » Ses principaux ouvrages sont : *Recueil de diverses propositions de géométrie résolues et démontrées par l'analyse algébrique* (Paris, 1801, in-8°); *Traité de géodésie* (Paris, 1805, in-4°), ouvrage dont la publication fut un événement dans la science; *Traité de topographie, d'arpentage et de nivellement* (1807, in-4°); *Trigonométrie appliquée au levé des plans* (Paris, 1809, in-8°); *Instruction sur l'usage des tables de projection adoptées pour la construction du canevas de la nouvelle carte topographique de la France* (Paris, 1821, in-8°); *Méthode générale pour obtenir le résultat moyen dans une série d'observations astronomiques faites avec le cercle répétiteur de Borda* (1823, in-8°); *Nouvelles comparaisons des mesures géodésiques et astronomiques de France* (1834, in-4°); *Mémoire sur la projection de Cassini*, etc.

PUITS s. m. (pui — lat. *puteus*. Delâtre rapporte ce mot au sanscrit *pathas*, qu'il fait dériver de la grande racine aryenne *pâ*, qui signifie boire; mais ce rapprochement n'a pas grande valeur. Pott tire *puteus* de *putus*, net, propre, qui se rapporte à la racine sanscrite *pû*, nettoyer, purifier, laquelle, conjuguée sur la neuvième classe, fait *punami*, d'où le latin *punio*, punir). Grand trou creusé profondément dans la terre pour en tirer de l'eau : PUITS *commun*. PUITS *mitoyen*. *Les sources et les* PUITS *sont si rares dans l'Arabie, qu'on n'en compte que cinq depuis le Caire jusqu'au mont Sinaï.* (Buff.) *L'eau de pluie contient moins de chaux que l'eau de fontaine ou de* PUITS. (L. Cruveilhier.) ‖ Grand trou creusé verticalement en terre, dans un but quelconque : PUITS *de carrière*. PUITS *de mine*.

— Fig. Source, origine : *Le christianisme a placé la charité comme un* PUITS *d'abondance dans les déserts de la vie.* (Chateaub.) *La mort est le* PUITS *mystérieux d'où jaillissent les hautes vertus.* (Lacordaire.) ‖ Homme inépuisable, très-bien doué à quelque point de vue déterminé : *C'est vous qui êtes ce qu'on appelle un* PUITS *d'érudition.* (Le Sage.) *Quel* PUITS *de science que Du Cange! On en est presque épouvanté.* (Chateaub.)

— Fam. Personne impénétrable, qui garde inviolablement les secrets qu'on lui confie : *Vous pouvez vous fier à lui : c'est un* PUITS, *un vrai* PUITS.

— *Puits perdu*, Puits creusé dans un terrain perméable, pour que les eaux aillent s'y perdre : *Les puisards sont des espèces de* PUITS PERDUS. (Acad.)

— *Puits artésien*, Grand trou de sonde qui, pratiqué en certains lieux, donne issue à des eaux jaillissantes; ce nom vient de ce que des puits de ce genre furent d'abord creusés dans l'Artois : *Notre Chimborazzo, c'est Montmartre; notre Himalaya, c'est le mont Valérien; notre grand désert, c'est la plaine de Grenelle; encore y perce-t-on un* PUITS ARTÉSIEN *pour que les caravanes y trouvent de l'eau.* (Alex. Dum.)

— *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits*, Se dit d'une personne très-discrète, incapable de violer un secret. ‖ *Cela ne tombera pas dans le puits*, On s'en souviendra à l'occasion. ‖ *Cela est tombé dans le puits*, Cela a été oublié, après qu'on s'en était occupé un certain temps.

— *Montrer à quelqu'un la lune dans un puits*, Le duper, lui faire croire des choses fausses, le tromper par de fausses apparences.

— Prov. *Il faut puiser tandis que la corde est au puits*, Il faut profiter de l'occasion.

— Hist. Espèce de brancard, sur lequel on portait, à Venise, le doge nouvellement élu. ‖ *Les Puits*, Prisons de Venise, situées audessous du niveau des canaux.

— Ecrit. sainte. *Puits de l'abîme*, Enfer.

— Jeux. *Etre au puits* ou *dans le puits*, Avoir, au whist, un nombre déterminé de points à partir duquel on ne peut plus compter les honneurs.

— P. et chauss. *Puits d'amarre*, Puits pratiqués en arrière des culées d'un pont suspendu, pour y fixer les extrémités des chaînes ou des câbles de suspension.

— Art milit. Trou recouvert de branchages, que l'on creuse au devant d'un retranchement, afin d'y faire tomber les cavaliers ennemis. ‖ Creux très-profond que l'on fait pour découvrir et éventer les mines des assiégeants. ‖ *Puits de mine*, Puits de forme carrée, au fond duquel on commence le creusement des galeries de mine. ‖ *Puits d'attaque* ou *Puits de Boule*, Puits de mine boisé avec des châssis placés jointivement les uns audessus des autres.

— Mar. Sentine d'un vaisseau. ‖ Soute pour les câbles, les boulets. ‖ Espèce de citerne où l'on met l'eau douce. ‖ Grande profondeur que la sonde signale en mer sur un espace de peu d'étendue.

— Art culin. Vide que l'on forme dans la pâte pour pouvoir parfaitement la délayer, la pétrir et y mélanger la levûre. ‖ Creux restant au milieu de menues pièces disposées en couronne sur un plat. ‖ Vide existant au milieu d'un moule à pâtisserie. ‖ *Puits d'amour*, Espèce de pâtisserie feuilletée, ayant dans son intérieur un vide que l'on remplit avec des confitures ou des gelées.

— Physiq. *Puits de glace*, Trou plein d'eau que l'on trouve dans les glaciers.

— Philos. hermét. *Pénétrer dans le puits de Démocrite*, Découvrir la vérité des natures.

— Géol. Cavité profonde, de forme cylindrique, comblée de matières meubles.

— **Encycl.** On perce des *puits* pour s'alimenter d'eau ou pour se débarrasser par absorption de celles qui gênent à la surface terrestre, pour les services d'extraction et d'aérage des mines. On en perce aussi pour aller trouver dans le sol des couches gazeuses d'hydrogène carboné qu'on utilise ensuite pour l'éclairage ou le chauffage, comme cela se pratique en Chine et en Amérique.

De tout temps on a percé des *puits* pour se procurer des eaux d'infiltration, que l'on amène ensuite au jour au moyen de pompes ou de seaux. Ces *puits*, généralement peu profonds, ne donnent guère qu'une eau de mauvaise qualité et souvent chargée de détritus organiques.

Lorsque les *puits* correspondent avec des nappes souterraines puissantes et jaillissantes, qui s'élèvent naturellement au-dessus du sol ou pas très-loin de son niveau, on les nomme *puits artésiens*. Dans ce dernier cas, on achève d'amener les eaux au niveau du sol au moyen de pompes. La construction des *puits* ordinaires est variable suivant leur profondeur, leur diamètre et le caractère de solidité et de durée que l'on veut leur imprimer.

Les procédés que l'on emploie sont, d'ailleurs, les mêmes qui servent à la construction des *puits* de mine muraillés, en y mettant toutefois moins de soin. Ces *puits* n'ont pas, en effet, besoin d'être pourvus d'un muraillement absolument étanche, comme les *puits* de mine.

— *Puits artésiens*. V. ARTÉSIEN.

— *Puits d'église*. Presque toutes les églises, au moyen âge, possédaient un *puits* percé soit dans une crypte, soit dans un collatéral. Ces *puits*, creusés d'abord pour les besoins des constructeurs, étaient ensuite appropriés au service de l'église. Les cloîtres des monastères étaient pourvus de fontaines et, en l'absence de fontaines, ils avaient des *puits*. Les margelles de ces constructions sont souvent ornées de sculptures et la suspension de la poulie où passait la corde du seau y est souvent un joli massif de décoration. On pratiquait parfois autour de la margelle un caniveau, où l'on déversait l'eau du seau qui, de là, par une gargouille, coulait dans le vase transportable. Il existait une très-belle margelle à Sens. On voyait jadis dans le bas-côté sud de la cathédrale de Strasbourg un *puits* très-riche en grès, à margelle hexagonale, où s'élevaient trois piliers supportant trois linteaux qui se réunissaient au centre de l'hexagone. A leur point de réunion pendait un cul-de-lampe, où la poulie était attachée. Les linteaux étaient ornés d'arcs et de roses. Ce *puits* datait du XV^e siècle. Les eaux contenues dans les *puits* des cryptes passèrent plus d'une fois pour être miraculeuses. Celles de l'église de Pierrefonds guérissaient, d'après la tradition, les fièvres intermittentes. Les donjons, les châteaux possédaient aussi des *puits* qui étaient une des indispensables conditions de l'existence et de la défense. Enfin, on pratiquait également des *puits* dans les temples des anciens. Celui du temple d'Erechthée fournissait de l'eau salée. Quand les Grecs reprirent Athènes sur les Turcs, en 1823, on retrouva ce *puits*, dont Pausanias a parlé. Un escalier de 150 marches taillé dans le roc conduit à une chambre où se trouve le trou. La crypte de Saint-Jérémie, à Lyon, contient un *puits* où, sous Septime-Sévère, on fit jeter les martyrs chrétiens.

— *Puits de mine*. Les *puits* de mine sont généralement verticaux mais on en a fait aussi d'inclinés, afin de suivre spécialement la direction d'un filon. Leur section varie suivant les usages auxquels ils sont destinés. Ceux-ci sont divers. Un *puits* servira : à l'extraction des produits abattus, à la montée et à la descente des ouvriers, à l'établissement des pompes d'épuisement, à l'éclairage des travaux. Un même *puits* pourra fréquemment réunir plusieurs de ces services, quitte à augmenter sa section. Les *puits* sont garantis des éboulements provenant des terrains qu'ils traversent par un boisage ou par un muraillement. Lorsqu'ils doivent traverser des terrains aquifères, ce revêtement intérieur prend le nom de cuvelage.

Les *puits* boisés ont une forme polygonale, soit rectangulaire, soit régulière, variant de six à douze côtés.

Les *puits* muraillés sont ronds ou elliptiques. Les *puits* ronds ou polygonaux ont de 2 à 4 mètres de diamètre. Ceux qui sont elliptiques ou rectangulaires ont 2 à 3 mètres de largeur, sur 4, 5 et 6 mètres de longueur.

L'orifice d'un *puits* doit toujours être exhaussé au-dessus du sol environnant. Cette disposition facilite le transbordement ou le versage des matières extraites et aussi l'écoulement des eaux.

Cette surface surélevée est nommée la halde ou le plâtre du *puits*. Les grands *puits* sont ceux qui contiennent à la fois le service de l'extraction, celui de l'épuisement et les échelles. Ils sont alors divisés, au moyen de cloisons, en divers compartiments.

Le boisage est plus rapide d'exécution et est généralement moins cher. Cependant, en Belgique, par exemple, où le bois est rare et la brique très-commune, on muraille tous les *puits*, même ceux qui ne doivent avoir qu'une durée très-limitée. Toutefois, et le plus ordinairement, on muraille les *puits* qui sont destinés à un long service et on boise ceux qui ne doivent servir que pendant un temps relativement court. Enfin, l'aptitude et l'habitude spéciale des ouvriers pour tel ou tel genre de travail doivent être prises en considération. Ainsi, dans le bassin de la Loire, les ouvriers font avec une grande habileté les *puits* ronds muraillés en moellon piqué. En Allemagne, où le bois est plus que commun, le mineur excelle à boiser.

— *Boisage des puits rectangulaires*. Ce boisage est formé de cadres dont l'intervalle est garni par des bois chassés entre le cadre et la roche. Les cadres sont reliés l'un à l'autre à l'intérieur par des pièces de bois verticales qui peuvent servir en même temps à guider les cages ou les bennes d'extraction. Dans ce dernier cas, on les nomme coulants. Les cadres sont formés de pièces longues dites *porteuses*, sur lesquelles reposent les deux plus courtes formant les deux petits côtés du rectangle. Les pièces porteuses reposent par leur extrémité dans des entailles pratiquées dans le roc, nommées potelles. La distance entre deux cadres varie de $0^m,60$ à $1^m,35$, suivant la consistance des roches. Le cadre placé à l'orifice doit reposer solidement sur le sol et être assez fort pour supporter au besoin le boisage inférieur qui se trouve relié tout entier à ce premier cadre. Le rectangle doit être orienté de sorte que les faces les plus longues soient celles où le terrain tend le moins à se désagréger et à se pousser. Lorsque le *puits* sert à plusieurs services, il est divisé en plusieurs compartiments. Ceux-ci sont formés par des bois engagés à tenons et à mortaises dans les longues pièces du rectangle. Cette division augmente la solidité du boisage.

Les *puits* inclinés sont généralement rectangulaires. Ils sont communs dans le Hartz. On en rencontre qui ont une section de 24 mètres carrés (3 mètres sur 8). Les boisages de ces *puits* sont d'une solidité à toute épreuve, et constituent des constructions véritablement remarquables. Ils sont exécutés en sapin écorcé de $0^m,25$ à $0^m,40$ de diamètre et ont souvent une longueur de 500 à 600 mètres.

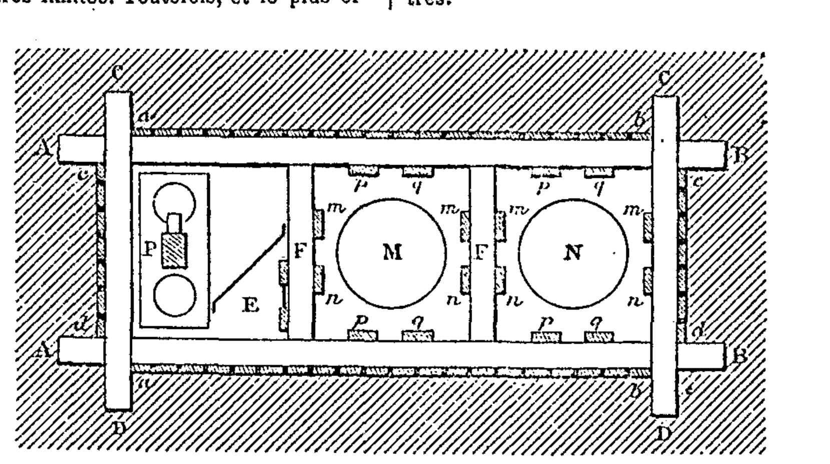

— *Puits vertical, rectangulaire, boisé, à compartiments*. AB, porteuses; CD, traverses; *ab*, *cd*, garnissages; MN, deux compartiments, l'un pour la benne montante, l'autre pour la benne descendante; *mnpq*, coulants; E, échelles; P, pompes d'épuisement; F, cloisons séparant les différents compartiments. Les formes octogones ou décagones sont réservées pour les grands *puits* de 4 à 5 mètres de diamètre, lorsque la nature des terrains exige que l'on se rapproche le plus possible de la forme circulaire. Ces *puits* sont ordinairement boisés à cadres contigus. A des distances de 5 à 10 mètres, on place des cadres porteurs de dimensions plus fortes, solidement engagés dans les parties les plus solides de la roche. En définitive, l'exécution des boisages varie suivant leur importance et leur durée probable. Lorsqu'on a à traverser des couches puissantes de sables mouvants ou d'argiles coulantes, on emploie le procédé des coins divergents. On établit solidement un cadre, puis on chasse dans le terrain des coins le plus longs possible, appuyés sur ce cadre et bien jointifs. On enlève le morceau de terrain ainsi isolé et on poursuit ce procédé en approfondissant aussi loin que cela est nécessaire. On peut aussi traverser les couches mouvantes en y faisant entrer à pression un boisage construit d'avance, et on enlève le terrain à l'intérieur au fur et à mesure de la descente. Cet appareil se nomme trousse coupante.

Ce procédé a été employé pour traverser les couches de la surface, même lorsqu'elles sont entièrement submergées. Dans ce dernier cas, il subit quelques modifications; la trousse est en tôle et, pour éviter l'invasion de l'eau à l'intérieur au fur et à mesure de l'approfondissement, on fait travailler les ouvriers dans l'air comprimé. Ce procédé, imaginé par M. Triger pour foncer un *puits* dans le lit même de la Loire, est celui qu'on emploie pour fonder les piles de pont.

— *Muraillement des puits*. Ce muraillement se fait en moellon piqué et surtout en briques. Le procédé le plus simple consiste à percer le *puits* le plus profondément possible; on soutient les parois par un boisage provisoire et on élève le muraillement à partir du fond.

La fondation du muraillement repose sur un cadre dont les pièces saillantes sont engagées dans des entailles faites aux parois. Sur ce cadre est placé un rouet ou rouage, en bois de chêne, de la forme du *puits*. L'on n'a plus alors qu'à monter la maçonnerie. De temps en temps, on interpose des cadres porteurs pour que les matériaux inférieurs ne soient pas écrasés par la charge de toute la maçonnerie.

Lorsque le terrain n'est pas assez solide pour attendre le muraillement jusqu'à la fin du fonçage, on procède par reprises en soutenant les muraillements partiels au moyen de consoles que l'on enlève ensuite pour raccorder les deux portions muraillées. Dans le cas où l'on ne peut se fier à la solidité du terrain pour y établir des consoles, on supporte les rouets sur lesquels on fait les reprises au moyen de tirants attachés à un cadre reposant solidement sur le sol à l'orifice. Derrière le muraillement, on pilonne de l'argile après avoir retiré les bois. On peut foncer des *puits* dans les terrains meubles avec des trousses coupantes en maçonnerie. La base est formée par un rouet en bois ou en fonte taillé en biseau pour entamer le terrain. On enfonce ainsi peu à peu une véritable tour en maçonnerie, que l'on construit à la surface du sol. Enfin, lorsqu'on est arrivé à une couche imperméable, on y creuse une banquette où l'on établit un rouet, sur lequel repose définitivement la maçonnerie. Lorsqu'on commence le fonçage d'un *puits* qui peut rencontrer des eaux d'infiltration, on doit installer, dès le commencement des travaux, les appareils d'épuisement.

— *Puits cuvelé*. C'est un *puits* garanti contre toute invasion des eaux d'infiltration ou des eaux artésiennes par un tube assez solide pour résister à leur pression et parfaitement imperméable. Ce tube est nommé cuvelage. Il est construit en bois de chêne, en fonte ou en maçonnerie.

Dans les régions houillères du nord de la

France, le terrain houiller est recouvert par une épaisseur de 60 à 150 mètres de matières calcaires et argileuses appartenant au terrain crétacé. Les couches calcaires sont fendillées et perméables; des eaux y circulent et y sont maintenues par des couches imperméables de glaise. Le terrain crétacé se termine ordinairement par une de ces couches imperméables appelées dièves, qui recouvre une assise arénacée appelée tourtia, superposée au terrain houiller.

Le fonçage ouvert dans les terrains crétacés ne prend le nom de *puits* que lorsqu'il est arrivé au terrain houiller et qu'il a été cuvelé. Tant que le tout n'est pas terminé, il reste désigné sous le nom d'avaleresse. Lorsqu'on rencontre un niveau, il faut le traverser, coûte que coûte, en protégeant le travail par tous les moyens d'épuisement dont on peut disposer. Puis, aussitôt qu'on est arrivé à la couche imperméable, on fonde sur cette couche un boisage assez solide pour résister à la pression des eaux. On commence par tailler dans la couche une banquette assez large et évasée, AB.

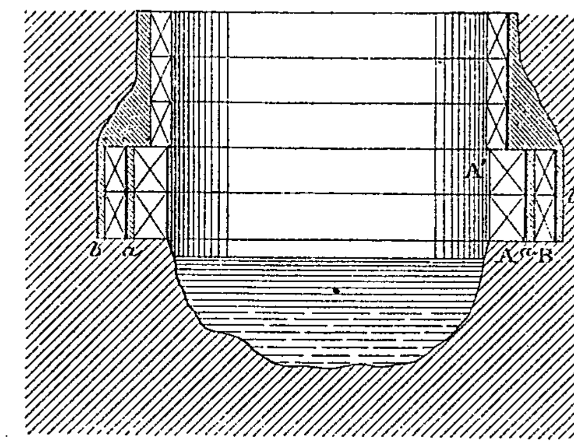

On pose en A un rouet en bois de chêne d'un fort équarrissage, appelé trousse à picoter, solidement assemblé et bien dressé. En B, on place une seconde trousse appelée lambourde, et, entre cette lambourde et la roche, on tasse de la mousse jusqu'à refus. Puis, entre la trousse et la lambourde, en *a*, on chasse des coins en sapin jusqu'à refus, puis on les repique avec des coins en chêne bien secs, de manière à serrer fortement les cadres contre la roche. La couche de mousse *b* est réduite presque à rien. On place ainsi deux trousses picotées A et A', l'une au-dessus de l'autre, puis on établit au-dessus le cuvelage, formé de cadres en bois jointifs; derrière, en *cd*, on coule du béton que l'on pilonne, puis on revient calfater entre les cadres avec de l'étoupe. On opère de même pour traverser tous les niveaux. On rejoint le haut d'un cuvelage à la trousse du cuvelage supérieur au moyen d'un picotage horizontal. Lorsque le cuvelage est fini, on fait communiquer entre eux, par des tuyaux placés à l'intérieur du *puits*, les différents niveaux, afin que le cuvelage supporte partout la même pression. On exécute ce dernier travail lorsque les eaux sont basses.

En Angleterre, où le bois est cher, on a trouvé avantageux de construire des cuvelages en fonte. Chaque cercle est formé de plusieurs panneaux séparés par des joints verticaux que l'on picote à la manière ordinaire. Les joints horizontaux se font simplement par l'interposition d'une laine goudronnée, pressée par le seul poids des pièces. Un tel cuvelage, fait avec des fontes de bonne qualité et monté avec soin, résiste presque indéfiniment et demande fort peu d'entretien.

Dans les cuvelages en bois, ainsi que dans ceux en fonte, l'épaisseur des pièces doit diminuer à mesure que l'on s'élève vers la surface.

En Angleterre, on construit aussi des cuvelages en brique, ainsi qu'en Allemagne. La maçonnerie est, en général, composée de deux briques d'épaisseur. Lorsque les *puits* sont ronds, cette maconnerie se fait de la manière la plus simple, en taillant le rouet de base en surface hélicoïdale, de façon que son contour forme la première spire d'une immense spirale continuée par les briques superposées. De cette façon, on évite l'inconvénient de fermer chaque anneau de la maçonnerie par une clef que l'on est obligé de tailler à la hachette et qui a toujours mauvaise façon. Lorsque le cuvelage, quel que soit d'ailleurs le procédé, est terminé, on épuise les eaux et on calfate partout avec soin.

En Allemagne, et notamment dans les bassins houillers de la Ruhr, on construit des *puits* cuvelés rectangulaires en maçonnerie. Les côtés sont voûtés pour résister à la poussée. Il y a deux rangs de briques comme dans les *puits* ronds.

Ce système de cuvelage ne vaut pas les précédents. Il est facilement fissuré et déformé par les mouvements du terrain et les tassements qui en résultent.

Si l'on exécute des travaux dans un *puits* où la pression des eaux n'est pas très-considérable, on emploie dans les galeries les serrements droits. Pour les établir, on commence par construire en arrière de la place où le serrement doit être construit un batardeau destiné à contenir les eaux avec un tuyau qni doit ménager l'écoulement du trop-plein. Cela fait, on pratique dans le roc, et du côté opposé à celui d'où viennent les eaux, des entailles ayant une face plane et verticale sur laquelle doivent s'appuyer les pièces du serrement. Les pièces du serrement, faites de bois de chêne, sont ensuite placées suivant la plus petite dimension de la galerie, et l'on interpose entre elles et les parois des lambourdes et de la mousse. Cet ensemble de pièces présente à la partie inférieure un trou par lequel passe le tuyau de trop-plein, puis, au milieu à peu près, un trou rectangulaire suffisant pour le passage des ouvriers. Les pièces étant serrées avec soin, les ouvriers se retirent et ferment le passage par lequel ils sont sortis au moyen d'un tampon, ou mieux d'un clapet de bois garni de cuir, qui se ferme sous la pression des eaux. On bouche ensuite l'ouverture du trop-plein et celle du dégagement de l'air.

Dans les galeries plus larges, on emploie les serrements sphériques, les serrements droits pouvant être écrasés par une charge trop grande.

Telles sont les principales dispositions adoptées dans les *puits* de mine; il va de soi cependant que, suivant la nature des terrains, la profondeur, la coupe et la direction des *puits*, on est souvent amené à modifier les conditions d'exploitation. C'est aux ingénieurs chargés de ces travaux qu'il appartient alors de fixer, suivant les cas, les meilleurs modes de procéder. V. MINES, ARTÉSIENS (puits) et SONDAGE.

— **Allus. littér. La vérité au fond d'un puits**, Allusion à un apologue popularisé par Florian. V. VÉRITÉ.

Puits d'amour (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et de Leuven, musique de Balfe, représenté à l'Opéra-Comique le 20 avril 1843. Cet ouvrage est le meilleur de M. Balfe qui ait été joué à Paris. Le public lui a fait un bon accueil, car il a eu un grand nombre de représentations. En outre, plusieurs thèmes tirés de la partition ont joui d'une véritable popularité. Le compositeur ayant obtenu, malgré sa qualité d'étranger et d'Anglais, la représentation de son opéra, c'est-à-dire une faveur refusée à un grand nombre de musiciens nationaux et postulants, a rencontré peu de bienveillance dans la presse. M. Balfe a parcouru depuis une belle carrière; il a trouvé dans son pays la fortune et la renommée. Quoiqu'il ait fait représenter d'assez nombreux opéras, nous croyons que le *Puits d'amour* est resté au premier rang. Le sujet a un intérêt piquant. Un certain roi Edouard mène joyeuse vie avec plusieurs jeunes seigneurs. Pour éprouver le courage de ses affiliés, il leur impose de se jeter dans un puits qu'on appelle le *Puits d'amour* parce que, d'après la ballade chantée dans la pièce, une jeune fille, trompée par son amant, s'y est précipitée. Mais ce puits est une sorte de souterrain bien capitonné qui mène à une salle somptueuse, où la société royale se donne rendez-vous. Un des compagnons du roi, Salisbury, a conçu un amour véritable pour une jeune fille nommée Géraldine, filleule et fiancée d'un shérif ridicule. Elle ne le connaît que sous les apparences de Tony, le matelot. Le roi, qui doit épouser la princesse de Hainaut, veut aussi donner une femme à son favori. Salisbury, au désespoir, est contraint d'obéir et renvoie à Géraldine l'anneau qu'elle a donné au matelot, en lui faisant annoncer qu'il a cessé de vivre sans cesser de l'aimer. La jeune fille, après avoir reçu le fatal message, se précipite dans le Puits d'amour. Mais voilà qu'elle se retrouve au milieu des seigneurs de la cour, déguisés en démons. Elle se croit morte et dans l'enfer. Sa candeur court les plus grands dangers dans ce refuge des plaisirs royaux; mais Salisbury est là pour la protéger. Pendant qu'Edouard, déguisé en Pluton, dispute aux démons une facile victoire, le comte court prévenir le shérif, qui vient arrêter le roi comme un faux Edouard. Le roi, d'abord furieux, s'apaise au moyen de quelques procédés familiers à Scribe, pardonne au shérif, au comte de Salisbury et consent à son union avec Géraldine. Malgré la complication apparente du livret et son invraisemblance, c'est un fort joli ouvrage. L'ouverture se compose d'un adagio mystérieux, dont l'harmonie est distinguée, et d'un allégro un peu bruyant. L'air du shérif : *Pour bien remplir mon ministère*, a de la rondeur, et Henri le chantait bien; le duo pour soprano et basse : *Compter sur la constance d'un matelot*, est sur un rhythme un peu commun et cependant d'un effet agréable, à cause sans doute de la disposition des voix. La légende chantée par Mlle Darcier a une originalité plaisante. L'air dit par Chollet avec une désinvolture royale : *O passe-temps enchanteur*, se distingue par un bon rondo. La romance de ténor, chantée par Audran et qui vient ensuite, est la meilleure inspiration de tout l'opéra; elle est d'une sensibilité exquise. Nous citerons, pour abréger, les couplets : *Le temps emporte sur ses ailes*, *Tony le matelot*, et surtout l'air de Mme Anna Thillon : *Rêve d'amour, rêve de gloire*, dont la cabalette est gracieuse. Cette cantatrice a prêté à la musique de son compatriote sa jolie voix et son style agréable. N'oublions pas un quintette bien écrit pour les voix et bien conduit.

Puits-d'Amour (RUE DU). Une certaine Agnès Hellebic, surnommée la belle Agnès et qui vivait sous Philippe-Auguste, se jeta, par désespoir d'amour, dans un puits qui se trouvait à Paris au point de rencontre des rues de la Truanderie et de Mondétour; ce puits porta dès lors le nom de *Puits d'amour*, et la rue de la Truanderie elle-même fut connue longtemps sous cette dénomination. « La rue du Puits-d'Amour, qui est maintenant la rue de la Petite-Truanderie, dit M. Paul Lacroix, avait un puits célèbre que les amants désespérés et les femmes amoureuses connaissaient bien. Ce puits, dont le souvenir se lie à plusieurs chroniques d'amour, était au centre de la petite place de l'Ariane, dont le nom primitif semble avoir été place de la Royne, peut-être à cause d'une reine de ribaudie ou d'amour qu'on sacrait avec l'eau de ce puits. »

Puits-qui-parle (RUE DU). Cette rue, située dans le quartier de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, et qui porte aujourd'hui le nom d'Amyot, mérite de fixer l'attention par les légendes qui s'y rattachent. Les savants ne sont nullement d'accord sur l'étymologie de l'ancien nom de cette rue.

D'après les uns, un mari éprouvant le besoin de se débarrasser de sa femme l'emporta une nuit jusqu'au puits qui se trouvait dans cet endroit et, arrivé là, l'y précipita. Le lendemain, s'étant rendu au puits afin de s'assurer si la malheureuse y était bien morte, il entendit monter à lui une voix caverneuse, effroyable; cette voix répétait à intervalles égaux : « Assassin! assassin! » Le misérable perd connaissance. Des passants accourent et entendent la voix sinistre. Quelques-uns se risquent dans le gouffre et, là, repêchent la femme, qui était parvenue à se réfugier, en tombant, dans une cavité latérale du puits. Elle raconta tout et son mari fut pendu. Le puits dut à ce miraculeux sauvetage son nom de *Puits qui parle*.

D'après une seconde version, ce puits aurait été, vers le même temps, mitoyen avec un vieux couvent de bénédictines. La légende raconte qu'un jeune seigneur, commensal du comte d'Argyle, dont l'hôtel s'adossait au couvent, s'éprit de la fille cadette du comte, qui lui destinait sa fille aînée. La première disparut un beau jour, envoyée, au dire de son père, chez des parents lointains. Au bout de quelque temps, le jeune homme finit par céder aux vœux du comte en épousant la fille aînée. Mais un jour, passant avec sa femme près du puits, une voix s'en exhale, prononçant cette phrase lugubre : « Hommes pervers, nobles et moines, soyez maudits! maudits! » Les époux s'enfuirent. Cette voix n'était autre que celle de l'infortunée jeune fille confinée par un père barbare dans un sombre cachot du couvent des bénédictines, cachot communiquant sans doute par une fissure avec le mur du puits.

Suivant un autre récit, un pauvre reclus enseveli volontairement pendant trente ans dans une citerne y chantait, couché sur le fumier, et presque sans interruption, les sept psaumes de la pénitence. Cette version est bien dans les mœurs du moyen âge et il ne serait pas étonnant que le puits qui remplaça la citerne ait pris de là son singulier nom.

Enfin, d'après une quatrième version, le Puits qui parle n'aurait dû son nom qu'à un très-bel écho. Les écoliers, dit-on, s'amusaient pendant des heures à jeter dans sa profondeur les phrases les plus hétéroclites, que l'écho du puits leur renvoyait avec une fidélité irréprochable.

Le Puits qui parle existe encore. Il est encastré dans la façade latérale d'une maison qui fait l'angle de la rue des Poulies, mais il est invisible, caché qu'il est sous un grand volet de bois surmonté d'un auvent conique.

PUJADES (Jérôme), chroniqueur catalan, né à Barcelone en 1568, mort vers 1650. Il était fils d'un avocat de Figuières, Miguel Pujades, qui avait composé, en 1546, un *Traité du droit de préséance des rois d'Aragon contre les rois de France*. Jérôme s'adonna également à l'étude de la jurisprudence à l'université de Lérida, se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon, professa ensuite la jurisprudence canonique à Barcelone, puis devint juge et procureur général du comté d'Ampurias. Pujades employa, pendant un grand nombre d'années, ses loisirs à recueillir des documents importants et inédits, avec lesquels il composa une *Chronique universelle de Catalogne*. La première partie, qui s'étend de la création du monde jusqu'en 719, a été écrite en catalan et publiée à Barcelone (in-fol.); la seconde et la troisième partie, qui vont jusqu'à 1162, sont écrites en espagnol. L'ouvrage a été publié en entier en espagnol (Barcelone, 1777, 6 vol. in-8°). Le style en est négligé et Pujades manque parfois de critique; mais il s'est toujours montré exact et de bonne foi et il a laissé une mine extrêmement riche, que tous les historiens sur l'Espagne pourront exploiter avec fruit. Les manuscrits de la *Chronique universelle* se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris.

PUJAL s. m. (pu-jal). Navig. Nom qu'on donne, sur le canal du Midi, à des pièces de bois de 13 à 14 mètres de longueur.

PUJALS DE LA BASTIDA (Vicente), mathématicien espagnol, né à Santa-Marta, dans la Nouvelle-Grenade, vers le commencement de ce siècle. Après avoir visité plusieurs contrées de l'Amérique du Sud, il se rendit à New-York, d'où il vint à Paris en 1844, et alla se fixer à Barcelone. Il a publié différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Philosophie de la numération* ou *Découverte d'un nouveau monde scientifique*, travail dont la presse fit un grand éloge; l'*Empire des sciences; Origine de l'orthologie et de l'orthographe*; l'*Orthologie de la langue espagnole* ou la *Science de sa prononciation*, etc.

PUJATI (Joseph-Antoine), médecin italien, né à Sacile (Frioul) en 1701, mort à Padoue en 1760. Il se fit recevoir docteur en 1719, pratiqua ensuite son art avec succès à Venise, dans la Dalmatie, dans le Frioul, et devint, en 1754, professeur de médecine à Padoue. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertazione fisiche* (Venise, 1726, in-4°); *Decas medicarum observationum* (Venise, 1737); *Riflessioni sopra il vitto Pitagorico* (Feltre, 1751, in-8°); *Della preservazione della salute de' litterati* (Venise, 1761, in-8°).

PUJOL (Alexis), médecin français, né au Poujol, près de Béziers, en 1739, mort à Castres en 1804. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1762, puis il alla professer son art d'abord à Bédarieux, puis à Castres. Quoiqu'il ait exercé sur un petit théâtre, Pujol eut cependant une pratique considérable et publia de nombreux mémoires, pour la plupart couronnés par diverses sociétés savantes. Nous citerons de lui : *Essai sur les maladies de la face* (Paris, 1787, in-12); *Observations sur la fièvre miliaire épidémique qui régna dans le Languedoc en* 1782 (1783); *Dissertation sur les maladies de la peau* (1786); *Essai sur le vice scrophuleux* (1787); *Dissertation sur l'art d'exciter et de modérer la fièvre, pour la guérison des maladies chroniques* (1787); *Mémoire sur une fièvre puerpérale suivie d'un épanchement laiteux dans l'abdomen et d'un dépôt énorme, terminé par une fistule au nombril* (1787); *Mémoire et observations sur l'utilité de la méthode de Leroux pour la cure prophylactique de la rage* (1789); *Essai sur les maladies héréditaires* (1790); *Essai sur les maladies propres à la lymphe et aux voies lymphatiques* (1790); *Essai sur les inflammations chroniques des viscères* (1791); *Essai sur la nature du vice rachitique et sur les indications essentielles et accessoires que ce vice offre à remplir* (1792); *Mémoire sur une colique hépatique par cause calculeuse*. Les écrits de Pujol ont été réunis sous le nom d'*Œuvres médicales* (Castres, 1802, 4 vol. in-8°), rééditées en 1823.

PUJOL (Alexandre-Denis ABEL DE), peintre français. V. ABEL DE PUJOL, au *Dictionnaire* et au *Supplément*.

Pujol (ANCIENNE FORTERESSE DU), célèbre château fort du moyen âge, détruit par les Toulousains pendant la guerre des Albigeois et dont les ruines pittoresques s'élèvent encore sur un plateau, à 13 kilom. de Toulouse. La forteresse du Pujol joua un grand rôle pendant cette guerre d'extermination; le fameux Simon de Montfort y plaça, en 1213, après avoir ravagé le territoire voisin, une garnison puissante, chargée d'inquiéter Toulouse par des sorties continuelles, et ne se décida à partir pour Castelnaudary qu'après avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour que cette garnison se maintînt au poste difficile qui lui était confié. Cependant, après le départ du célèbre chef de la croisade, le comte Raymond VI résolut d'en finir avec ces scènes de pillage en anéantissant la forteresse du Pujol, redoutable boulevard de l'ennemi. En conséquence, le siége en fut résolu et immédiatement commencé. Un premier assaut demeura sans résultat. Le comte Raymond fit alors venir de Toulouse de redoutables engins de siége, à l'aide desquels les murailles furent bientôt entamées; une brèche permit de tenter un nouvel assaut, et cette fois les assaillants pénétrèrent dans le château malgré une vive défense. Ils y entrèrent en force et la garnison, commandée par Roger de Sartes, fut contrainte de se réfugier dans une tour, où elle continua à se défendre. Sur ces entrefaites, les assiégeants apprirent que Guy de Montfort, frère du chef des croisés, accourait au secours de la forte-

resse; il n'y avait pas de temps à perdre; la garnison réfugiée dans la tour était dans l'impossibilité de s'y défendre et n'avait aucune nouvelle du secours imprévu qui allait lui survenir; on la pressa, on la somma de se rendre; réduite aux abois, elle dut accepter. Le comte de Toulouse et les seigneurs ses compagnons promirent, sous serment, d'observer les conditions de la capitulation. La porte de la tour fut ouverte par les assiégés eux-mêmes à Roger, fils du comte de Foix, qui l'occupa aussitôt avec ses gens. Mais les conditions convenues furent violées : plusieurs des chefs principaux, une fois tombés entre les mains des Toulousains, furent massacrés, et, quant à la forteresse, elle fut rasée. On voit aujourd'hui, sous le plateau qui servait d'assise à l'ancienne forteresse, un vaste caveau qu'on regarde, sans preuve certaine, comme un reste de cette place.

PUJOLS, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Libourne, sur un coteau escarpé qui domine la Dordogne; pop. aggl., 284 hab. — pop. tot., 753 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est remarquable par son architecture, dont quelques parties remontent au XIe siècle.

PUJOULX (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Saint-Macaire (Gironde) en 1762, mort à Paris en 1821. Il se rendit tout jeune à Paris, collabora à divers journaux littéraires, composa des ouvrages et des pièces de théâtre dont quelques-unes annoncent un talent véritable d'observation, s'occupa pendant les dernières années de sa vie de sciences et d'histoire naturelle, sur lesquelles il écrivit quelques livres élémentaires, et devint secrétaire du théâtre de la Gaîté. Parmi ses très-nombreuses productions, nous citerons : *Figaro au Salon de peinture* (Paris, 1785, in-8o); les *Grandes prophéties du grand Nostradamus sur le grand Salon de peinture*, en vers et en prose (1787, in-8o); les *Capricss de Proserpine*, comédie (1784); le *Souper de famille*, comédie (1788); *Encore des Savoyards*, comédie (1789); *Amélie* ou le *Couvent*, comédie (1791); *Mirabeau à son lit de mort*, comédie dont les principaux personnages sont Mirabeau, Talleyrand-Périgord, Cabanis, Frochot, etc. (1791); la *Veuve de Calas à Paris*, comédie (1791); *Philippe* ou les *Dangers de l'ivresse*, comédie (1794): la *Rencontre en voyage*, opéra-comique (1798); les *Modernes enrichis*, comédie en trois actes, qui étincelle en traits d'un véritable comique (1798); l'*Anticélibataire* ou les *Mariages* (1803), comédie en cinq actes et en vers; *Paris à la fin du dix-huitième siècle* (Paris, 1800); *Promenades au Jardin des plantes* (1804, 2 vol.); *Leçons de physique de l'Ecole polytechnique sur les propriétés générales des corps* (1805, in-8o); la *Botanique des jeunes gens et des gens du monde* (1810, 2 vol.); *Minéralogie à l'usage des gens du monde* (1813); l'*Astrologue parisien* (Paris, 1812-1817, 6 vol. in-12); *Louis XVI peint par lui-même* ou *Correspondance et autres écrits de ce monarque* (Paris, 1817). Il a été démontré depuis que cette correspondance n'était point authentique. Pujoulx a publié un grand nombre d'articles dans la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, le *Journal de la littérature française et étrangère*, le *Journal de l'Empire*, l'*Encyclopédie des dames*, la *Biographie universelle*, etc.

PUL s. m. (pul). Nom donné, en Perse, à toutes les monnaies de cuivre.

PUL (LE), poëte français, né à Béziers vers 1640, mort à une époque inconnue. Il remplit dans sa ville natale les fonctions de viguier, puis celles de premier consul et de gouverneur (1684), fit un voyage à Rome en 1670 et entretint une correspondance avec Mlle de Scudéri. Le Pul a composé des poésies, dont plusieurs ont été publiées dans des recueils du temps, notamment dans les *Délices de la poésie galante*, et parmi lesquelles on cite les jolies pièces intitulées : *Je ne sais quoy* et l'*Epingle*. On trouve en manuscrit, à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, plusieurs morceaux de ce poëte.

PULASKI (Joseph), patriote polonais, né à Pulazie (palatinat de Lublin) en 1705, mort à Constantinople en 1769. Il étudia le droit, devint avocat, homme d'affaires, arbitre dans des procès et acquit, par son intelligence, par sa rare habileté, une grande fortune. Pulaski se prononça, en 1733, en faveur de Stanislas Lesczinski, reconnut, après l'abdication de ce prince, le roi Frédéric-Auguste, devint staroste de Warka et fit, en 1764, une vive opposition à l'élévation au trône de Stanislas-Auguste Poniatowski appuyé par la Russie. Après avoir fait partie, en qualité de nonce, de la confédération des mécontents, réunie à Radom, puis à Varsovie, Pulaski, indigné des excès commis par les Russes en Pologne en pleine paix, résolut de les chasser et de former dans ce but une nouvelle confédération qui devait avoir pour chef suprême Radziwil, alors proscrit, et pour chef provisoire le comte Krasinski, frère du patriotique évêque de Kaminiec. En conséquence, il se rendit avec Krasinski à Bar, en Podolie, jeta avec lui les fondements de la célèbre confédération de Bar (29 février 1768), devint maréchal des troupes et déploya une activité extraordinaire pour grossir le nombre des adhérents, qui s'éleva rapidement de 300 à 8,000. Pendant que l'évêque de Kaminiec visitait les cours de Dresde, de Vienne, de Versailles, pour les déterminer à seconder le mouvement national des Polonais, Catherine II envoyait des troupes russes pour resserrer les confédérés et leur couper les communications avec les palatinats voisins. Les confédérés remportèrent d'abord quelques succès, qui donnèrent à la manifestation de Bar un immense retentissement, mais ces succès furent suivis de revers et, pour comble de malheur, la mésintelligence se mit entre Joseph Pulaski et Joachim Potocki qui, voyant avec chagrin le premier commander les troupes, acquérir une grande autorité et la réputation d'un habile homme de guerre, s'attacha à le rendre odieux et suspect, le fit passer aux yeux des uns pour un exagéré, aux yeux des autres pour un traître. Victime de ces fausses accusations, Pulaski fut arrêté traîtreusement en Moldavie, pendant une entrevue avec un général turc, et jeté en prison, où il mourut peu après de mort violente, selon l'opinion la plus accréditée.

PULASKI (Casimir), patriote polonais, fils du précédent, né à Winiary en 1748, mort dans l'Amérique du Nord en 1779. Après avoir servi pendant quelque temps dans la garde du duc Charles de Courlande, il revint en Pologne, fut nommé maréchal de la terre de Lomza, dans le palatinat de Mazovie, rejoignit, en 1768, son père à Bar, fut un des huit premiers signataires de la confédération, se fit bientôt remarquer par son brillant courage à la tête des patriotes et continua à combattre après que son père eut été arrêté. « Partout où il se présentait, dit L. Chodzko, il était la terreur des Russes; il franchissait dans des marches rapides la Grande et la Petite Pologne, la Podolie, la Wolhynie, la Lithuanie. » Après avoir révolutionné cette dernière province, où s'organisa une confédération générale, il conduisit son petit corps de troupes à Teschen, sur les frontières de Hongrie, où se rassemblait le noyau des forces qui allaient agir contre les envahisseurs de la Pologne; mais en route, à Lomazy, non loin de Wladowa, sur la Vistule, il fut attaqué par des détachements russes, écrasé par le nombre et ne parvint à s'échapper qu'avec dix hommes (1770). Après avoir passé l'hiver dans les monts Karpathes, il descendit dans les plaines méridionales de la Pologne, tenta un coup de main sur Cracovie, qu'il ne put enlever, s'enferma dans le couvent fortifié de Czenstochowa, dont il fit son quartier général et où il soutint, avec une intrépidité sans égale, un siége en règle contre les Russes, qui se retirèrent après avoir perdu 1,200 hommes. Les Polonais virent presque un miracle dans la défense et la délivrance de Czenstochowa, et si la France eût alors fait un effort sérieux en faveur de l'indépendance de la Pologne, la cause des confédérés aurait indubitablement triomphé et il eût encore fallu que les trois puissants voisins de ce malheureux pays ajournassent leurs projets de démembrement. Bientôt après, Pulaski contribua à faire reculer les Russes au delà de la Vistule; mais étant entré en hostilité avec le commissaire français Dumouriez, il refusa de concourir aux plans de ce dernier et fut, par son indiscipline, la principale cause de la perte de la bataille de Landskron, gagnée par Souwarow. Lui-même, il se fit battre à Cartenow, près de Léopol, ne put prendre Zamosc et revint, après avoir essuyé de grandes pertes, honteux et repentant, à Czenstochowa. L'année suivante (1771), Pulaski entra dans une conjuration qui avait pour but d'enlever de Varsovie le roi Stanislas Poniatowski, de le conduire à Czenstochowa au milieu des confédérés et de l'amener à se prononcer en faveur de la cause nationale. La tentative d'enlèvement, exécutée le 3 novembre, ayant échoué, les conjurés furent déclarés régicides, et les forces réunies de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche s'emparèrent de la Pologne, anéantirent la confédération et procédèrent au partage du pays conquis (1772). Pulaski se réfugia alors en France, puis passa, en 1775, dans l'Amérique du Nord, combattit avec Kosciusko et La Fayette pour la cause de l'indépendance des Etats-Unis et trouva la mort au siége de Savannah. — Son frère, François PULASKI, né en 1750, mort à Lomazy en 1770, contribua à l'organisation de la confédération de Bar, se distingua par sa bravoure dans un grand nombre de circonstances, battit les Russes sous les murs de Koti, s'empara de Sambor, rejoignit ensuite Casimir et périt dans la funeste journée où celui-ci, attaqué par les Russes près de Wladowa, sur la Vistule, vit son corps de troupes presque entièrement anéanti. — Un autre frère des précédents, Antoine PULASKI, né en 1752, mort en 1810, combattit également contre les Russes, tomba entre leurs mains et fut envoyé prisonnier à Kazan. Ayant été rendu à la liberté, il revint en Pologne, renia les sentiments patriotiques de sa famille, se montra partisan des Russes, prit part au complot de Targowiça, se conduisit d'une façon peu honorable à la diète de Grodno (1793) et termina son existence en Wolhynie.

PULAWY, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement et à 42 kilom. N.-O. de Lublin, sur la Vistule; 4,000 hab. Là se trouve un beau château qui appartenait primitivement au grand général de la couronne, Adam Sieniawski, et qui fut brûlé par les troupes de Charles XII de Suède. Pulawy devint, en 1730, un des nombreux domaines des princes Czartoryski qui, à cette époque, le relevèrent de ses ruines et, plus tard, réparèrent les dévastations commises par les Russes en 1831. Il doit surtout beaucoup à la princesse Isabelle Fleming, qui s'attacha à y rassembler les objets les plus précieux au point de vue historique et archéologique. Les jardins, d'un dessin admirable, contiennent une multitude de statues, de grottes mystérieuses, de labyrinthes, et un temple de la Sibylle, imitation de celui de Tivoli, construit sur une hauteur; là se trouve un véritable musée, ouvert à toutes les gloires, à toutes les illustrations de la patrie; la Pologne y retrouve avec orgueil et respect une représentation animée des diverses pages de ses annales. C'est là qu'on voit les dépouilles mortelles de Boleslas le Grand, le sabre de Wladislas Lokiétek, la table sur laquelle Casimir le Grand rendit tant de décisions importantes, un drapeau brodé par la reine Hedwige, deux épées d'une forme remarquable, hommage des chevaliers teutons à Wladislas Jagellon; les cendres de l'immortel Copernic, créateur du nouveau système du monde; l'armure des Sigismond, les flèches de Tarnowski, le crâne de Jean Kochanowski, le prince des poëtes polonais; le glaive donné par Grégoire III à Etienne Bathori pour combattre les infidèles, les trophées et les restes de Jean Zamoyski, la tête de l'illustre Zolkiewski, rachetée aux Turcs par sa femme moyennant 2,400,000 francs (1620); le bras droit du vaillant Czarniecki, la bague de l'écusson de Chodkiewicz, etc.

« Au sortir du temple de la Sibylle, on trouve une charmante maison gothique, dont les murs extérieurs offrent une brillante incrustation de pierres rares provenant de toutes les parties du globe; le coup d'œil en est très-curieux. Le poëte français Delille, qui visita Pulawy, a célébré dans ses écrits ce lieu vraiment enchanteur : « J'ai cru, dit-il, que je trouverais dans ce pays des Sarmates habillés en peau d'ours, le bâton à la main et menant la vie errante des nomades; j'ai trouvé Athènes sur les bords de la Vistule! »

PULCHÉRIE (Ælia PULCHERIA Augusta), célèbre impératrice d'Orient, née à Constantinople en 399, morte en 453. Elle était fille de l'empereur Arcadius et d'Eudoxie et l'aînée de leurs cinq enfants. Elle avait neuf ans à la mort d'Arcadius; son frère, moins âgé qu'elle de deux ans et proclamé empereur sous le nom de Théodose II, était trop jeune pour exercer le pouvoir, et la régence fut confiée à Anthémius, qui gouverna jusqu'en 414. A cette époque, Théodose fut déclaré majeur, mais ce fut en réalité sa sœur qui régna sous son nom. Le monarque, élevé en moine, absorbé dans les pratiques d'une dévotion minutieuse, occupé à copier des missels en calligraphe émérite, lui abandonna toute la direction des affaires. Pulchérie était intelligente, habile et ambitieuse. Elle se fit déclarer Augusta, c'est-à-dire impératrice (415), choisit de sa main une femme pour son frère, de façon à n'avoir pas à craindre de ce côté une prépondérance politique, et éleva dans ce but au rang d'impératrice la fille du sophiste grec Léontius, la belle et savante Athénaïs, à condition qu'elle recevrait le baptême. Athénaïs y consentit et reçut le nom d'Eudoxie. La bonne intelligence des deux impératrices dura vingt années et, pendant ce laps de temps, Pulchérie conserva l'empire, sans qu'aucune intrigue de palais réussît à l'écarter. Ce fut elle qui engagea Théodose à faire réunir le fameux corps de droit connu sous le nom de Code théodosien, la seule gloire de son règne; qui conduisit, du fond de son palais, la guerre contre les Perses, les négociations qui y mirent fin en 423, puis l'intervention de l'empire d'Orient dans les affaires de l'Italie lorsqu'il s'agit d'assurer le trône d'Occident à Valentinien III contre Jean, son compétiteur. Elle eut aussi à s'occuper des Huns, qui ne menaçaient pas encore directement Constantinople, mais dont la situation sur le bas Danube était inquiétante. Jusqu'en 443, son influence sur le faible Théodose II ne fut contre-balancée par personne et, en dehors des affaires de l'Etat, se livrant à son goût pour la dévotion et pour les discussions religieuses, elle trouva encore moyen de se faire révérer comme une sainte par les Pères de l'Eglise en combattant les nestoriens et les eutychiens. « Elle fit vœu de rester vierge, dit Gibbon, et sa résolution, adoptée par ses deux sœurs, Arcadie et Marine, fut célébrée par les chrétiens comme le plus sublime effort de la piété. En présence du peuple et du clergé, les trois sœurs d'Arcadius (Flacille, la fille aînée de Théodose, était morte à cette époque) dédièrent à Dieu leur virginité; ce vœu solennel fut inscrit sur des tablettes d'or, enrichies de diamants, dont les princesses firent publiquement l'offrande dans la cathédrale de Constantinople. Le palais devint un monastère et tous les hommes, excepté ceux qui dirigeaient la conscience des princesses, en furent scrupuleusement exclus. Pulchérie, ses deux sœurs et une suite choisie de filles d'une naissance distinguée formèrent une communauté religieuse et renoncèrent aux plaisirs mondains de la parure. Malgré la frugalité de leur diète ordinaire, elles jeûnaient souvent et employaient aux ouvrages de broderie le temps qu'elles ne passaient point en prières. » A toutes ces pratiques du fanatisme religieux, il faut joindre des libéralités nombreuses. L'histoire ecclésiastique donne le détail des églises magnifiques que l'impératrice fit construire dans toutes les provinces de l'Orient, de ses fondations de bienfaisance en faveur des pauvres et des étrangers, des donations considérables qu'elle fit aux monastères et de ses pieux efforts pour détruire les hérésies opposées d'Eutychès et de Nestorius. Il paraît pourtant que sa chasteté n'était pas à l'abri de tout soupçon, car les nestoriens attribuaient l'antipathie qu'elle avait pour eux au blâme qu'ils lui avaient infligé pour ses familiarités indécentes avec Paulin, accusé aussi d'être l'amant d'Eudoxie, et à l'inceste qu'ils lui reprochaient d'avoir commis avec son frère, l'empereur Théodose.

Quoi qu'il en soit, la légende rapporte que sa piété fut agréable au Seigneur et qu'elle obtint, en retour, le don de connaître l'avenir et de découvrir les corps saints. Quarante-cinq martyrs avaient été inhumés dans un jardin de Constantinople, et depuis on avait construit près de cet ossuaire un monastère de religieux macédoniens, mais les reliques étaient totalement oubliées; Pulchérie en reçut avis en songe, dirigea les fouilles et les corps furent trouvés juste à l'endroit indiqué par elle. L'Eglise célébra le fait en grande pompe et en fit un miracle.

Jusqu'alors Pulchérie avait été la véritable souveraine de l'empire d'Orient sous le nom de Théodose II; vers 443, son influence baissa devant celle de l'impératrice Eudoxie. Les deux femmes étaient jalouses l'une de l'autre, ce qui tenait peut-être à ce qu'elles avaient le même amant, le beau Paulinus. Pulchérie profita de l'ascendant qu'elle avait sur son frère, habitué à signer, sans les lire, les actes qu'elle lui soumettait, et lui fit signer un contrat par lequel il déclarait vendre sa femme. L'empereur trouva la plaisanterie un peu forte et, se rapprochant d'Eudoxie, lui confia la direction des affaires (443-450). Eudoxie, aidée de l'eunuque Chrysaphius, grand maître du palais, s'ingénia surtout à détruire l'œuvre religieuse de sa rivale, fit exiler le patriarche de Constantinople qu'elle protégeait, rappela Eutychès, banni comme hérésiarque, et obtint enfin l'exil de Pulchérie (447). Celle-ci avait conservé un grand nombre de partisans; les querelles religieuses s'étant exaspérées à la suite du concile tenu à Constantinople par les eutychiens (449), l'empereur exila Eudoxie, qui se retira à Jérusalem, et rappela Pulchérie; il mourut, du reste, l'année suivante, laissant sa sœur impératrice d'Orient. Pulchérie partagea aussitôt le pouvoir avec un vieux sénateur, Marcien, qui lui succéda comme empereur à sa mort, en 453. « Cette princesse, dit Voltaire, après la mort de Théodose le Jeune, épousa un vieux militaire, aussi peu fait pour gouverner que Théodose; elle en fit son premier domestique sous le nom d'empereur. C'était un homme qui n'avait su se conduire ni dans la guerre ni dans la paix. Il avait été longtemps prisonnier de Genséric, et, quand il fut sur le trône, il ne se mêla que des querelles des eutychiens et des nestoriens. On sent un mouvement d'indignation quand on lit dans la continuation de l'*Histoire romaine* de Laurent Echard le puéril et honteux éloge de Pulchérie et de Marcien : « Pulchérie dont les vertus, dit l'auteur, » avaient mérité la confiance de tout l'empire, » offrit la couronne à Marcien, pourvu qu'il » voulût l'épouser et qu'il la laissât fidèle à » son vœu de virginité. »

» Quelle pitié! il fallait dire, pourvu qu'il la laissât demeurer fidèle à son vœu d'ambition et d'avarice : elle avait cinquante ans et Marcien soixante-dix. »

Il y a quelques erreurs dans ce jugement, trop peu favorable à Marcien; il était moins âgé que ne le fait Voltaire et il montra de l'habileté dans l'administration de l'empire. Pulchérie mourut fort attachée à l'Eglise orthodoxe; elle avait pris la plus grande part à la convocation du concile d'Ephèse, qui condamna la doctrine de Nestorius, et, à cette occasion, elle fit ériger une basilique dédiée à la Mère de Dieu; beaucoup d'autres églises furent encore fondées par elle, ainsi que des hôpitaux et des monastères. L'Eglise, pour la récompenser, l'a honorée du titre de **Gardienne de la foi**, de **Nouvelle Hélène**, et l'a mise au nombre de ses saintes; on célèbre sa fête le 11 septembre.

Pulchérie, tragédie de Corneille, une des dernières de notre grand tragique (Comédie-Française, 1672). Corneille a pris pour sujet la fin de la vie de l'impératrice d'Orient, son mariage avec Marcien.

Il est permis à un poëte d'ennoblir ses personnages et de modifier l'histoire, surtout l'histoire de ces temps de confusion et de faiblesse. Corneille a usé de ce privilége, et voici la fable qu'il a tirée de ce canevas historique, en rajeunissant de beaucoup ses principaux personnages. Le sénat presse Pulchérie de se choisir un époux, et Léon, qui devait plus tard succéder à Marcien et que ses qualités firent surnommer Léon le Grand, Léon compte monter sur le trône avec elle, car il l'aime et en est aimé. Si Pulchérie n'écoutait que son cœur, tel serait son choix;

mais elle est ambitieuse, et la *raison d'Etat* (elle existait déjà à cette époque) lui fait préférer à celui qui lui plaît un vieux soldat, qu'on nous pardonne le mot, une culotte de peau prétorienne. Léon épousera Justine, la fille de Marcien, et sera associé à l'empire.

Tel est le fond de cette tragédie bien dépourvue d'artifice et d'une simplicité tout à fait primitive. Corneille, appesanti par l'âge, n'était plus que l'ombre de lui-même. A peine quelques éclairs de sa verve passée brillaient-ils çà et là. Le début de la pièce, par exemple, est imposant :

PULCHÉRIE.

Je vous aime, Léon, et n'en fais point mystère;
Des feux tels que les miens n'ont rien qu'il faille taire.
Je vous aime et non point de cette folle ardeur
Que les yeux éblouis font maîtresse du cœur,
Non d'un amour conçu par les sens en tumulte,
A qui l'âme applaudit sans qu'elle se consulte,
Et qui, ne concevant que d'aveugles désirs,
Languit dans les faveurs et meurt dans les plaisirs;
Ma passion pour vous, généreuse et solide,
A la vertu pour âme et la raison pour guide,
La gloire pour objet, et veut sous votre loi
Mettre en ce jour illustre et l'univers et moi.

Tout bien faits qu'ils sont, ces vers annoncent une pièce froide. Si Pulchérie aime si tranquillement, son amour ne doit guère toucher. On s'aperçoit que c'est le poëte qui parle, et non la princesse. En outre, on retrouve dans cette tragédie les mêmes défauts que dans celle d'*Othon*. Trois personnes se disputent la main de la nièce d'Othon, et ici on voit trois prétendants à celle de Pulchérie ; nulle grande intrigue, nul événement marquant, pas un seul personnage auquel on s'intéresse. Le seul qui pourrait émouvoir, c'est Justine, la fille de Marcien, et l'intérêt qu'elle inspire s'évanouit lorsqu'on la voit accepter l'hymen que Léon lui propose en ces termes :

J'obéis donc, madame, à cet ordre suprême,
Pour vous offrir un cœur qui n'est pas à lui-même;
Mais enfin je ne sais quand je pourrai donner
Ce que je ne puis même offrir sans le gêner;
Et cette offre d'un cœur entre les mains d'un autre
Ne peut faire un amour que mérite le vôtre.

En somme, le fond de la pièce est un mariage peu intéressant, retardé par des péripéties sans attrait; le tout est traité en vers qui se rapprochent plus de la comédie que de la tragédie.

PULCHÉRITE s. f. (pul-ké-ri-te — du lat. *pulcher*, beau). Minér. Vanadate de bismuth.

— **Encycl.** La *pulchérite* est un minéral que M. Frenzel a trouvé dans les mines de Schneeberge (montagne de Neige), en Saxe. C'est un vanadate de bismuth, que l'on trouve en petits cristaux du système rhombique, reconnaissables seulement à la loupe. On a observé les combinaisons suivantes :

1, $\infty P, OP$, et $OP, \infty P$.

2, $\infty P, \breve{P}\infty$.

3, $\infty P, OP, m\breve{P}n$.

4, $OP, \infty P, \breve{P}\infty, m\breve{P}n$ et $\infty P, \breve{P}\infty, m\breve{P}n, OP$.

Ce minéral possède un clivage parfait parallèle à la base. Son éclat est vitreux et adamantin. Sa couleur varie du brun rougeâtre au rouge brunâtre ; sa poussière est jaune; il est opaque ou translucide; sa densité est égale à 5,91 (cette détermination donne toutefois un chiffre trop faible, parce que l'analyse a démontré la présence d'une certaine quantité de quartz dans l'échantillon sur lequel on a opéré); sa dureté est à peu près celle du spath-fluor.

La *pulchérite* décrépite violemment devant la flamme du chalumeau; elle fond sur le charbon et donne un dépôt jaune d'oxyde de bismuth; fondue sur le charbon avec du carbonate de sodium, elle donne du bismuth métallique; avec le borax et le sel de phosphore, elle donne les réactions du vanadium.

L'acide chlorhydrique la dissout en dégageant du chlore. Il se forme en même temps un liquide rouge foncé, qui devient vert lorsqu'on l'abandonne au repos ou même immédiatement si on l'étend d'eau; si même la proportion de l'eau ajoutée est très-forte, il se forme un précipité blanc jaunâtre de chlorure basique de bismuth, qui renferme de l'acide vanadique. Avec l'ammoniaque, la solution chlorhydrique donne un précipité dont la couleur varie du jaunâtre au blanc grisâtre; ce précipité est un hydrate de bismuth vanadifère. L'analyse donne les résultats suivants :

	Calcul.		Expérience.	
			A	B
Bi^2O^3. . . .	464,0	71,76	73,39	72,93
V^2O^5	182,6	28,24	27,31	27,07
$Bi^2O^3V^2O^5$.	646,6	100,00	100,70	100,00

La *pulchérite* est, par conséquent, un vanadate de bismuth monobasique. Au moyen de l'acide molybdique, on a pu y déceler des traces d'acide phosphorique.

La séparation du vanadium d'avec le bismuth n'est jamais complète, soit qu'on fonde le minéral avec le carbonate sodique, soit qu'on en précipite le bismuth à l'état de chlorure basique. Une autre méthode de séparation consiste à fondre le minéral avec du cyanure potassique, à peser le bismuth métallique ainsi produit et à déterminer l'acide vanadique dans la solution alcaline; mais cette méthode est également imparfaite, car elle donne une perte de 2 pour 100 environ sur le bismuth.

PULCHI s. m. (pul-chi). V. POULICHI.

PULCHRE, BENE, RECTE! (*Bien, très-bien, parfait!*) Horace (*Art poétique*, v. 428) conseille aux auteurs de se défier d'un critique trop bienveillant qui ne fait entendre que des exclamations louangeuses.

Boileau a dit :

Un flatteur aussitôt cherche à se récrier;
Chaque vers qu'il entend le fait extasier;
Tout est charmant, divin; aucun mot ne le blesse;
Il trépigne de joie, il pleure de tendresse.

« Je ne vous demandais pas des louanges quand je vous ai envoyé ce petit ouvrage des *Bains de Vénus*, mais je vous demandais votre sentiment au vrai et celui de vos amis; cependant, vous vous êtes contenté de dire, comme ce flatteur d'Horace : *Pulchre, bene, recte!* et Horace dit fort bien qu'on loue ainsi les mauvais ouvrages. »

RACINE.

PULCI (Bernard), poëte italien, né à Florence vers 1425, mort vers 1495. Il fut un des premiers, parmi les poëtes italiens, à écrire dans le genre pastoral et il devint, en 1487, curateur de l'Académie de Pise. Ses ouvrages sont devenus fort rares et sont, par cela même, recherchés des bibliophiles. Nous citerons de lui : la *Bucolica di Virgilio* (Florence, 1481, in-4°), traduction des *Eglogues* de Virgile; la *Passione di Nostro Signor Gesu Christo* (Bologne, 1489, in-4°), poëme suivi de deux autres, l'un sur la *Résurrection*, l'autre sur la *Vengeance de Vespasien sur les Juifs; Eglogha* (Florence, 1494) ; deux élégies, l'une sur Cosme de Médicis, l'autre sur la belle Simonnetta, maîtresse de Julien. — La femme de Bernard Pulci, ANTONIA, composa quelques œuvres dramatiques dans le genre de nos mystères et qui furent représentées. Elles ont été publiées (in-4°, sans date) avec une pièce de Bernard, intitulée *Rappresentazione di Barlaam e Giosafat*.

PULCI (Luc), poëte italien, frère du précédent, mort vers 1490. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il passa la plus grande partie de son existence à la cour de Laurent de Médicis et trouva en ce prince un généreux protecteur. On lui doit : *Giostra di Lorenzo de' Medici messa in rima*, poëme sur un tournoi donné par Laurent de Médicis en 1468; *Epistole* (Florence, 1481), recueil de dix-huit épîtres dans le genre de celles d'Ovide; *Il Driadeo d'amore* (Florence, 1479, in-4°), pastorale en quatre chants et en octaves; *Giriffo calvaneo ed il povero adveduto* (Florence, in-4°), roman de chevalerie en vers, continué par Giambullari (Venise, 1535, in-4°).

PULCI (Louis), célèbre poëte italien qui s'associa aux efforts des Médicis pour la restauration des lettres, frère du précédent, né à Florence en 1432, mort vers 1487. On peut le considérer comme le créateur de l'épopée burlesque et le précurseur de l'Arioste. Le plus connu de ses poëmes est le *Morgante maggiore* (Florence, 1488, in-4°), dont Roland est le véritable héros et qui ne fut pas, comme on l'a trop souvent répété d'après Gravina, la satire des poëmes de chevalerie, mais une sorte de débauche d'esprit dans le genre héroï-comique, pleine de finesse et de naïveté et écrite dans un style cité par Machiavel comme un modèle d'élégance et de pureté. C'est par erreur que la plupart des biographies ont avancé que Pulci était chanoine. Une vive amitié l'unissait à Politien et il vivait dans la plus grande intimité avec Laurent de Médicis. Ce fut à la demande de ce dernier qu'il composa son *Morgante*, et ce fut également pour l'amuser qu'il imagina, avec un de ses meilleurs amis, Matteo Franco, de se dire les injures les plus fortes et les plus piquantes dans des sonnets qu'ils lisaient à la table du maître. On doit, en outre, à Pulci : *Confessione a la san Vergine* (Florence, 1597, in-4°), poëme en tercets; une *Nouvelle* insérée dans le recueil de Doni; la *Beca du Dicomano*, parodie d'une pastorale de Laurent de Médicis, intitulée la *Vencia da Barberino*; des *Lettres* à Laurent de Médicis.

PULE s. f. (pu-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées.

PULEJATE s. m. (pu-le-ja-te). Boisson faite avec une infusion de pouliot.

PULGAR (Hernando DEL), célèbre historien espagnol, né à Pulgar, village des environs de Tolède, vers 1436, mort vers 1490. Elevé comme page à la cour du roi de Castille Jean II, il devint, à la mort de ce prince, secrétaire de Henri IV, son fils et son successeur, qui l'employa à un grand nombre de missions de confiance. Il conserva cet emploi sous Isabelle, qui le nomma, en 1482, historiographe de Castille et l'emmena avec elle dans tous ses voyages, ainsi que dans ses expéditions militaires sur les terres des Maures. Il fut donc témoin oculaire de la plupart des scènes guerrières qu'il a décrites, et, par sa position à la cour, il était, mieux que personne, en mesure d'être bien informé. Son principal ouvrage est sa *Chronique*, qui s'arrête après la prise de Grenade. Elle fut publiée pour la première fois en 1565 à Valladolid, sous le nom d'Antoine de Lebrixa, dans les papiers duquel elle avait été trouvée par son petit-fils, qui s'en fit l'éditeur. Deux ans plus tard, une autre édition in-folio parut à Saragosse avec le nom du véritable auteur. Pour les événements antérieurs à 1482, on peut reprocher beaucoup de négligences à cet ouvrage; mais il n'en est pas de même pour le récit des événements postérieurs à cette date. Il est reconnu comme parfaitement authentique et a tous les caractères de l'impartialité. Le style de Pulgar, quoique trop prolixe, est assez clair et peut soutenir avantageusement la comparaison avec celui des écrivains de son époque. On a encore de Pulgar un *Commentaire sur les* Coplas *de Mingo Revulyo*, une ancienne satire, sous forme de dialogue entre deux bergers et où se trouve décrite la cour du roi Jean II; des *Lettres* et un ouvrage intitulé *Claros varones* (les *Hommes illustres*), qui renferme les biographies de quarante-six des personnages les plus remarquables de la cour de Henri IV. L'édition la plus ancienne est celle de Séville (1500, in-4°), à laquelle on a joint les *Lettres*. Il en a été publié un grand nombre depuis, et l'on cite comme les meilleures celles de Madrid (1775 et 1789, in-4°), en tête desquelles se trouve une biographie de Pulgar. Nicolas Antonio lui attribue aussi une *Chronique du roi Henri IV* et une *Histoire des rois maures de Grenade*.

PULGAR (Hernan-Perez DEL), capitaine espagnol, né en 1451, mort en 1531. Il acquit un grand renom de bravoure dans la guerre contre les Maures, pénétra dans Grenade, cernée par les Espagnols, planta un *Ave, Maria*, dans la porte de l'ancienne mosquée, mit auprès un cierge allumé et revint au camp espagnol en suivant les bords escarpés du Darro. En souvenir de ce trait audacieux, il reçut le surnom de **El de las hazanas**, et ses armes portent sur un champ d'azur un gantelet d'or tenant un cierge allumé. On lui doit : *Cronica del gran capitan Gonzala de Cordoba* (Séville, 1527, in-fol.), attribuée à tort à l'historien du même nom, et une traduction espagnole de l'ouvrage français intitulé la *Mer des histoires* (Valladolid, 1512, in-fol.).

PULICAIRE adj. (pu-li-kè-re — du lat. *pulex*, puce). Pathol. Qui ressemble à des piqûres de puce; qui produit des taches ayant cet aspect : *Eruption* PULICAIRE. *Fièvre* PULICAIRE.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, formé aux dépens des inules, et comprenant une vingtaine d'espèces dont la plupart croissent en Europe. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de plantain. V. PSYLLION.

— **Encycl.** Bot. Les *pulicaires*, confondues autrefois avec les inules, s'en distinguent par leur aigrette, formée de soies disposées sur deux rangs, les soies extérieures très-courtes, soudées en une couronne dentée ou laciniée. La *pulicaire dyssentérique*, vulgairement nommée *herbe de Saint-Roch*, est une plante vivace dont la tige, haute de 0m,50 à 1 mètre, porte des feuilles lancéolées, dentées, cotonneuses en dessous, à base élargie, profondément échancrée en cœur et amplexicaule, et se termine par des capitules de fleurs jaunes. Cette plante croît au bord des eaux et dans les endroits marécageux. Elle était jadis employée en médecine comme astringente, apéritive et détersive; on la vantait contre la dyssenterie. Elle est quelquefois très-commune dans les prés; mais les bestiaux n'y touchent pas, et elle ne peut servir qu'à augmenter la masse des engrais.

PULICIDE adj. (pu-li-si-de — du lat. *pulex*, puce, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à la puce.

— s. m. pl. Famille d'insectes aphaniptères, ayant pour type le genre puce.

PULIDO Y ESPINOSA (Jose), théologien espagnol, né à Badajoz en 1809. Après avoir étudié la théologie et passé son doctorat en droit canon, il devint successivement chapelain de la chapelle royale, prédicateur de la reine, chanoine de l'église de Plasencia, bibliothécaire de l'Académie des sciences de Madrid et professeur d'histoire au collége général militaire de cette vile. Nous citerons, parmi ses écrits : *Préliminaires du droit public ecclésiastique;* le *Livre de la confession;* le *Missel romain;* la *Géographie des enfants; Essai philosophique chrétien sur le principe de l'association;* les *Fêtes de la très-sainte Vierge*, etc. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles au *Diario de la Religion*, dont il a été le fondateur et le directeur, au *Trono* et au *Corresponsal ecclesiastico*.

PULIGÈNE adj. (pu-li-jè-ne — du lat. *pulex*, puce, et du gr. *genos*, génération). Pathol. Qui est produit par la pullulation de la puce ou de sa larve : *Maladies* PULIGÈNES.

PULIGÉNOSE s. f. (pu-li-jé-nô-ze — du lat. *pulex*, puce, et du gr. *genos*, génération). Pathol. Maladie provenant de la pullulation de la puce ou de sa larve.

PULIGNY, village de France (Côte-d'Or), canton de Nolay, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Beaune; 1,200 hab. On récolte sur son territoire les meilleurs vins blancs de la Bourgogne. Le vignoble dont les produits sont le plus estimés est celui de Montruchet.

PULINE s. f. (pu-li-ne). Bot. Syn. de PATELLAIRE, genre de lichens

PULK s. m. (pulk). Art milit. Corps ou régiment de Cosaques. ‖ On dit aussi POLK et POULK.

— **Encycl.** Les agrégations régimentaires appelées *pulks* se composent de 200 hommes environ commandés par un *pulkownik*. On donnait quelquefois à ces Cosaques le nom de *korzen*. Le mot *pulk* était usité avant le règne d'Etienne Bathori; les *pulks* appartenaient à cette époque (XVIe siècle) à la troupe connue sous le nom de *cavalera kwartziana*. Dans la composition de certains *pulks* d'infanterie entraient de 1,000 à 4,000 Cosaques. Dans la guerre de 1812, il y avait sous les armes 70 ou 80 *pulks;* en 1826, on n'en soldait plus que 42 à cheval.

PULLAIN, AINE s. (pu-lain, è-ne). V. POLAIN.

PULLAIRE s. m. (pul-lè-re — lat. *pullarius;* de *pullus*, poulet). Antiq. rom. Celui qui avait soin des poulets sacrés servant à prendre les auspices.

PULLASTRE s. f. (pul-la-stre). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des vénus.

PULLEN (Robert), prélat anglais, né à Oxford, mort en 1150. Après avoir suivi les cours de l'université de Paris, il retourna en Angleterre vers 1130, fit des cours sur l'Ecriture sainte et sur Aristote à l'université d'Oxford, devint archidiacre de Rochester, puis retourna à Paris et enseigna la théologie en Sorbonne. Appelé à Rome par Innocent II, il y fut accueilli avec de grands honneurs, puis reçut le chapeau de cardinal (1144) et le titre de chancelier de l'Eglise romaine. Le seul de ses ouvrages que nous possédions est intitulé *Sententiarum liber* (Paris, 1655).

PULLI-FILOTICO (Virginie), femme auteur italienne, née à Milan en 1800, morte à Portici, près de Naples, en 1859. Elle a laissé des écrits historiques et sociaux, inspirés par l'amour de la famille et de la patrie, et où l'on trouve surtout de bons tableaux des mœurs populaires napolitaines. Elle a cultivé l'épigraphie avec succès. Mme Pulli a laissé plusieurs opuscules de critique artistique sur les expositions de peinture et de sculpture et sur certaines œuvres spéciales des grands artistes contemporains; telles sont ses études critiques sur le *Saint Augustin* d'Arno, le *Saint François de Paule* de Camuccini, le *Prométhée* de Michel de Napoli, etc. Mais l'œuvre principale de Mme Pulli est un roman intime et social, publié à Florence chez Le Monnier sous le titre de *Carlo Guelfi;* cet ouvrage est écrit dans un style simple et facile; c'est une peinture des mœurs et des passions napolitaines.

PULLNA, village des Etats autrichiens (Bohême), sur la route de Tœplitz à Carlsbad, à environ 2 kilom. de Brux, dans la régence d'Eger. Cette petite localité possède des sources minérales très-renommées, situées dans une prairie et creusées à une profondeur de 3 mètres. Les puits, au nombre de douze, sont construits en maçonnerie et ont un diamètre de 2 mètres environ. Le sol est volcanique et formé des déjections des montagnes voisines qui, par leurs formes, annoncent l'existence d'anciens volcans, aujourd'hui complétement éteints.

Pullna (EAU DE). Les eaux de Pullna sont tout à fait froides; elles ne sont connues que depuis peu de temps et la première analyse en fut faite en 1810 à Prague. Ce sont des eaux salines amères, qui contiennent un peu d'acide carbonique et d'azote, le premier à l'état de carbonates; ces eaux se conservent pendant plusieurs années sans s'altérer et sans perdre sensiblement de leurs propriétés. Elles sont plus purgatives que les eaux de Sedlitz et de Seidschutz, car elles contiennent plus de substances salines. Elles renferment 33gr,142 par litre de principes actifs, dont : sulfate de soude, 16gr,302; sulfate de magnésie, 12gr,276; chlorure de magnésium, 2gr,574; carbonate de magnésie, 0gr,802 (V. EAUX). La composition de ces eaux explique leur action thérapeutique. Elles sont purgatives et altérantes, c'est-à-dire qu'elles purgent et modifient l'économie d'une manière remarquable. En Allemagne, on en fait un grand usage dans les engorgements des viscères et dans les affections des glandes lymphatiques; dans les affections scorbutiques, dartreuses, catarrhales et rhumatismales, l'efficacité de l'eau de Pullna a été également constatée. Comme purgatif, cette eau minérale agit avec plus d'efficacité que les autres eaux employées dans le même but; la dose est de deux à trois verres le matin à jeun; un verre suffit lorsqu'on ne veut produire qu'un effet laxatif; deux verres, à un quart d'heure d'intervalle, sont la dose ordinaire pour purger convenablement un adulte, et on ne doit prendre un troisième verre que lorsque les deux premiers n'ont pas produit d'effet; la dose doit être moitié moindre pour les enfants. Il est convenable de seconder l'effet purgatif par des bouillons de veau aux herbes, pris à des intervalles de vingt-cinq à trente minutes, ou bien un verre entre chaque purgation. Lorsqu'on fait usage de l'eau de Pullna comme résolutif ou altérant, il suffit d'en prendre un verre le matin à jeun, pendant douze ou quinze jours. Si l'eau produit une excitation trop vive sur le canal digestif, il sera convenable de suspendre pendant un

certain nombre de jours et de reprendre ensuite son usage pendant un temps à peu près égal. L'eau de Pullna peut même, chez les personnes facilement irritables, être prise à des intervalles moins rapprochés. Beaude rapporte qu'une personne fut guérie d'une dartre qu'elle portait depuis longtemps en prenant un verre d'eau de Pullna deux fois par semaine; deux à trois mois de ce traitement opérèrent sans accident une cure complète.

Il est fait de l'eau de Pullna un commerce très-considérable non-seulement en Allemagne, mais en France et dans tous les pays du monde. Cela explique pourquoi elle a été si souvent, de la part de certains droguistes, l'objet de contrefaçons condamnables. Lorsqu'elle est naturelle, sa couleur est légèrement ambrée, tandis que l'eau artificielle est incolore.

PULLULANT, ANTE adj. (pul-lu-lan, an-te — rad. *pulluler*). Qui pullule : *Insectes* PULLULANTS.

PULLULATION s. f. (pul-lu-la-si-on — rad. *pulluler*). Action de pulluler, multiplication rapide et abondante : *La* PULLULATION *des insectes est tout aussi nombreuse et souvent plus prompte que la reproduction des plantes.* (Buff.) *La* PULLULATION *rapide des mulots n'est arrêtée que par les cruautés qu'ils exercent entre eux.* (Buff.) *S'il faut éviter l'excessive* PULLULATION *de quelques espèces, il faut prévenir de même leur destruction.* (Fourier.) *Les années d'humidité sont favorables à la* PULLULATION *des insectes.* (Toussenel.)

— Multiplicité, grande affluence : PULLULATION *de voleurs, de désœuvrés, de curieux.*

— Pathol. Production rapide et abondante de tissus morbides.

PULLULER v. n. ou intr. (pul-lu-lé — lat. *pullulare;* de *pullulus* qui, dans Pline, signifie un rejeton croissant au pied d'un arbre. Delâtre rattache ce mot à *pullus*, non pas dans le sens de petit, mais dans le sens de rejeton, qu'il fait venir de la racine sanscrite *puch*, croître, grandir. *Pullulare* signifierait donc proprement pousser des rejetons; mais il est plus probable que *pullulare* signifie produire des jeunes, multiplier, de *pullus*, dans l'acception de petit. Il serait possible aussi que *pullulare* se liât de quelque façon à la racine sanscrite *pul*, multiplier, *pûl*, accumuler, d'où le grec *polus*, nombreux). Se multiplier rapidement et en abandance : *Les rats* PULLULENT *si fort qu'ils causent souvent de grands dommages.* (Buff.) *Les champignons* PULLULENT *dans la forêt.* (G. Sand.) *Le lapin* PULLULE *beaucoup; il suffit d'en mettre douze dans un bois pour en avoir deux cents à la fin de l'année.* (E. Blaze.) *Les dytiques* PULLULENT *dans toutes les mares en compagnie des tritons et des épinoches.* (H. Berthoud.)

> Les alouettes font leur nid
> Dans les blés, quand ils sont en herbe,
> C'est-à-dire environ le temps
> Que tout aime et que tout *pullule* dans le monde.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Se produire ou se répandre facilement et avec profusion : *Les théâtres* PULLULERONT *dans Paris comme les champignons dans les bois.* (E. Texier.) *Le roman de mœurs* PULLULE *en Angleterre.* (H. Taine.) *Le bien-être parmi les pauvres est le moyen d'empêcher qu'ils ne* PULLULENT. (E. de Gir.) *Le bibliophile est un animal relativement rare en France, mais il* PULLULE *en Angleterre.* (E. Texier.) *Assurément, ce qui nous manque, ce ne sont ni les docteurs en médecine, ni les docteurs en droit, ni les bacheliers ès lettres, ni les bacheliers ès sciences; ils* PULLULENT. (E. de Gir.)

PULLY (Charles-Joseph RANDON, comte DE), dit aussi **Pully-Randon**, général français. V. RANDON.

PULMENT s. m. (pull-man — lat. *pulmentum*, même sens). Art culin. Potage épais. ‖ Vieux mot.

PULMO-AORTIQUE adj. (pul-mo-a-or-ti-ke — du lat. *pulmo*, poumon, et de *aortique*). Anat. Se dit du canal appelé plus ordinairement CANAL ARTÉRIEL.

PULMOBRANCHE s. m. (pul-mo-bran-che — du lat. *pulmo*, poumon, et de *branchies*). Moll. Qui a la respiration pulmonaire.

— s. m. pl. Syn. de PULMONÉES, ordre de mollusques.

PULMOGRADE adj. (pul-mo-gra-de — du lat. *pulmo*, poumon; *gradior*, je marche). Acal. Qui se meut à l'aide d'une cavité aérienne semblable à un poumon.

— s. m. pl. Syn. de MÉDUSAIRES, ordre d'acalèphes.

PULMONAIRE adj. (pull-mo-nè-re — lat. *pulmonaris;* de *pulmo*, poumon). Anat. Qui appartient aux poumons : *Artère* PULMONAIRE. *Veine* PULMONAIRE. *Plèvre* PULMONAIRE. *Plexus* PULMONAIRE. *L'organe* PULMONAIRE *est le mobile essentiel de la circulation.* (Raspail.)

— Pathol. Qui affecte le poumon : *Maladies* PULMONAIRES. ‖ *Phthisie pulmonaire*, Affection tuberculeuse du poumon. ‖ *Catarrhe pulmonaire*, Un des noms de la bronchite. ‖ *Crachats pulmonaires*, Mucosités provenant des poumons.

— Zool. Qui est pourvu d'un poumon.

— Entom. *Trachées pulmonaires*, Espèces de trachées, faisant suite aux trachées proprement dites, chez quelques insectes.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des borragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans l'Europe centrale et méridionale : *La présence de taches sur les feuilles des* PULMONAIRES *porta les anciens à comparer l'aspect de ces organes à celui de nos poumons.* (P. Duchartre.) *La* PULMONAIRE *a un goût d'herbe un peu salé et gluant.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire de diverses espèces de lichens et surtout de celles du genre sticta. ‖ *Pulmonaire de chêne*, Nom vulgaire d'une espèce de lichen. ‖ *Pulmonaire des Français*, Nom vulgaire de l'épervière. ‖ *Pulmonaire des marais*, Nom vulgaire de la gentiane pneumonanthe. ‖ *Pulmonaire de terre*, Nom vulgaire des lichens du genre peltigère.

— s. f. pl. Ordre d'arachnides, caractérisé par une respiration pulmonaire et ayant pour type les araignées.

— **Encycl.** Bot. Les *pulmonaires* sont des plantes herbacées, à racines fibreuses, à tiges épaisses, succulentes, velues, ainsi que les feuilles, qui sont alternes, entières, lancéolées. Les fleurs, réunies en grappes ou en cymes scorpioïdes terminales, présentent un calice campanulé tubuleux, à cinq divisions; une corolle à entonnoir, à gorge velue, à limbe divisé en cinq lobes arrondis; cinq étamines, insérées vers le sommet du tube de la corolle et peu saillantes; un ovaire libre, surmonté d'un style simple, filiforme, terminé par un stigmate petit, un peu échancré. Le fruit se compose de quatre akènes lisses, entourés par le calice persistant. Les espèces peu nombreuses de ce genre sont répandues dans les diverses régions du globe; elles croissent dans les bois, les terres incultes, le long des chemins, et fleurissent au premier printemps.

La *pulmonaire* officinale ou commune, appelée aussi herbe aux poumons, herbe au cœur, herbe au lait de Notre-Dame, est une plante vivace, haute de $0^m,15$ à $0^m,30$, dont les feuilles ovales lancéolées, mollement velues, sont souvent maculées de blanc à la face supérieure; ses fleurs, assez grandes, passent par toutes les nuances du bleu au rouge. Cette plante présente, du reste, d'assez nombreuses variétés, élevées par plusieurs auteurs au rang d'espèces, mais qu'il est difficile de caractériser nettement, parce qu'elles passent de l'une à l'autre par des transitions insensibles. Elle est commune en Europe et croît dans les buissons et sur la lisière des bois. Bien qu'elle ne manque pas d'agrément, on ne la cultive guère que dans les jardins botaniques. Sa culture présente, il est vrai, quelques difficultés. On pourrait toutefois en tirer parti dans les parcs et les jardins paysagers; il suffirait d'en recueillir des graines sur les pieds sauvages et de les répandre, en été, dans les massifs d'arbres et d'arbrisseaux, où on les laisserait germer et croître ensuite à volonté.

La *pulmonaire* renferme, surtout dans les organes jeunes, un principe mucilagineux abondant et, dans ceux qui sont plus développés, un principe extractif amer, du tannin et du nitrate de potasse. Elle possède les propriétés générales des borraginées et se rapproche surtout, sous ce rapport, de la bourrache et de la buglosse. Dans quelques contrées du Nord, on mange ses feuilles en guise d'épinards. Les chèvres, les moutons et quelquefois les vaches s'en nourrissent. On les emploie en médecine, mais assez rarement. Pour cela, on les récolte un peu avant la floraison; elles deviennent noires et fragiles en se desséchant. Les taches blanches dont elles sont souvent parsemées, offrant une certaine ressemblance avec celles que l'on observe à la surface des poumons malades, leur avaient fait attribuer autrefois de grandes vertus pour la guérison des affections pulmonaires et des maladies de poitrine en général; le temps a fait justice de cette croyance populaire et il n'en est resté que le nom de la plante.

Toutefois, la *pulmonaire* est mucilagineuse et adoucissante, et on en obtient d'assez bons effets dans le traitement des catarrhes; on l'emploie surtout dans les campagnes, où on l'associe aux choux rouges, aux oignons, au mou de veau, etc. On l'emploie aussi comme astringente et vulnéraire; on l'a vantée contre les hémoptysies, et ses cendres ont été préconisées contre l'hydropisie. Les fleurs, qu'on emploie rarement seules, se récoltent quand elles sont bien épanouies; mais il faut les faire sécher et les conserver dans un endroit obscur, la lumière ayant la propriété de les décolorer. La plus grande utilité de ces fleurs est d'être recherchées par les abeilles. Enfin la plante est employée pour la teinture en noir. En Irlande, on mange la *pulmonaire* maritime, qu'on fait confire dans le vinaigre ou dans la saumure.

La *pulmonaire* de Virginie est une plante vivace, à racines tubéreuses et noirâtres, à tige molle, atteignant $0^m,30$ et plus, et portant des feuilles d'un vert glauque. Ses fleurs, en cymes penchées, puis dressées, ont un calice vert rougeâtre, une corolle à tube violacé et à limbe bleuâtre, sur lequel tranche la couleur blanche des anthères. Cette plante, originaire des Etats-Unis, est cultivée dans les jardins d'agrément. Elle produit un bon effet dans les plates-bandes, les rocailles et les massifs; malheureusement, ses pousses annuelles sont de courte durée. Elle réussit en terre de jardin légère et fraîche et à une exposition à demi ombragée; on la propage, par éclats de pied, vers la fin de l'été. Elle possède du reste les propriétés peu marquées de la précédente.

PULMONAL, ALE adj. (pul-mo-nal, a-le — du lat. *pulmo*, poumon). Pathol. Qui affecte le poumon : *Affection* PULMONALE.

PULMONÉ, ÉE adj. (pul-mo-né — du lat. *pulmo*, poumon). Moll. Qui a la respiration pulmonaire.

— s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant les limaces, les escargots et autres, qui respirent l'air en nature à l'aide d'une cavité pulmonaire : *Presque tous les* PULMONÉS *terrestres ont quatre tentacules.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Moll. Les mollusques *pulmonés* sont dépourvus de branchies; ils respirent, comme l'indique leur nom, par une cavité pulmonaire qui reçoit le fluide ambiant au moyen d'une ouverture particulière pratiquée dans le bord droit du manteau; ils ont quatre ou deux tentacules et sont munis d'un pied pour ramper; les organes de la génération sont réunis ordinairement sur le même individu, soit dans une seule cavité, soit à une certaine distance l'un de l'autre; plus rarement, ils sont séparés sur deux individus différents. La coquille est nulle, rudimentaire ou complète, intérieure ou extérieure, quelquefois munie d'un opercule. Ces animaux sont extrêmement répandus sur toute la surface du globe et on trouve parmi eux des espèces que l'on peut regarder presque comme domestiques, car elles recherchent toujours les lieux habités par l'homme. Les uns sont terrestres, les autres aquatiques; ces derniers se trouvent presque toujours dans les eaux douces, plus rarement à l'embouchure des fleuves ou dans les eaux saumâtres, mais toujours peu profondes; car ils sont obligés de venir fréquemment à la surface pour respirer l'air libre au moyen d'une cavité toute tapissée, à sa paroi supérieure, d'un réseau vasculaire. Les genres de mollusques *pulmonés* sont assez nombreux et se classent comme il suit : I. *Pulmonés terrestres :* arion, limace, onchidie, parmacelle, testacelle, hélice, bulime, agathine, vitrine, ambrette, maillot, clausilie, auricule, partule, piétin, scarabe, etc. — II. *Pulmonés aquatiques :* planorbe, lymnée, physe. — III. *Pulmonés operculés :* hélicine, cyclostome, férussine, etc.

PULMONELLE s. f. (pul-mo-nè-le — dimin. du lat. *pulmo*, poumon). Moll. Syn. d'APLIDE ou APLIDIE, genre de tuniciers.

PULMONIE s. f. (pul-mo-nî — du lat. *pulmo*, poumon). Pathol. Maladie produite par l'inflammation des poumons. ‖ Nom sous lequel on désigne ordinairement la phthisie pulmonaire.

PULMONIFÈRE adj. (pul-mo-ni-fè-re — du lat. *pulmo*, poumon; *fero*, je porte). Zool. Qui est pourvu de poumons.

PULMONIFORME adj. (pul-mo-ni-for-me — du lat. *pulmo*, poumon, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un poumon.

PULMONIQUE adj. (pul-mo-ni-ke — du lat. *pulmo*, poumon). Pathol. Qui est malade du poumon : *Jeune homme* PULMONIQUE. *Fille* PULMONIQUE.

> Que l'on fasse, après tout, un enfant blond ou brun,
> *Pulmonique* ou bossu, borgne ou paralytique,
> C'est déjà très-joli quand on en a fait un.
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Dont on tire difficilement des sons : *Il sut faire chanter son* PULMONIQUE *piano.* (Balz.)

— Substantiv. Personne qui a une affection du poumon : *Un* PULMONIQUE. *Une* PULMONIQUE.

> Venise, au sein de son Adriatique,
> Expire tous les jours comme une *pulmonique.*
>
> A. BARBIER.

PULO-PINANG ou **POULO-PENANG** (île de). V. PRINCE-DE-GALLES (île du).

PULPATION s. f. (pul-pa-si-on — rad. *pulpe*). Pharm. Action de réduire en pulpe les substances végétales.

PULPE s. f. (pul-pe — latin *pulpa*, pour *pulpula*, redoublement final de la grande racine aryenne *pul*, remplir, forme secondaire de *par*, *pri*, *pur*, même sens; comparez le grec *pleô*, *piplêmi*, latin *pleo*, remplir; armoricain *pula*, abonder, gothique *fullian*, allemand *fullen*, anglais *to fill*, lithuanien *pillu*, russe *polinu*, etc.). Bot. Tissu mou et parenchymateux qui compose la majeure partie du péricarpe des fruits charnus : *L'art du jardinier influe puissamment sur la* PULPE *des fruits.* (Bosc.)

— Pharm. Matière végétale réduite en une sorte de bouillie : PULPE *de prunes, de casse, de tamarin.*

— Anat. *Pulpe cérébrale*, Partie molle du cerveau. ‖ *Pulpe digitale des doigts*, Leur extrémité charnue et arrondie.

— Art culin. Parties tendres, charnues des viandes.

— Techn. Betteraves divisées à l'aide de la râpe.

PULPÉ, ÉE (pul-pé) part. passé du v. Pulper. Réduire en pulpe : *Tamarin* PULPÉ. *Prune* PULPÉE.

PULPER v. a. ou tr. (pul-pé — rad. *pulpe*). Réduire en pulpe : PULPER *la casse, le tamarin.*

PULPÉSIE s. f. (pul-pé-zî). Pathol. Nom donné quelquefois à l'apoplexie.

PULPEUX, EUSE adj. (pul-peu, eu-ze — — rad. *pulpe*). Bot. Qui contient de la pulpe; qui est de la nature de la pulpe : *Tissu* PULPEUX. *Fruits* PULPEUX.

— Qui a la consistance de la pulpe : *Tissu* PULPEUX *du cerveau.*

PULPITUM s. m. (pul-pi-tomm — mot lat.). Antiq. rom. Partie du théâtre ancien où les acteurs jouaient leurs rôles. ‖ Espèce d'estrade élevée, où les chefs de chœur et les acteurs venaient se placer quand ils avaient un monologue à réciter.

— **Encycl.** Ce qu'on appelait la scène, dans le théâtre antique, était une muraille décorée diversement pour la tragédie et la comédie, et représentant notre toile de fond. L'espace compris entre cette muraille et l'orchestre avait le nom de *proscenium* ou avant-scène. Le *proscenium* n'était pas très-étendu, puisqu'il ne comprenait qu'un segment de cercle de l'orchestre. C'est là que se tenaient les acteurs; mais, pour se mieux faire entendre, ils s'avançaient jusqu'à la partie du *proscenium* la plus rapprochée des spectateurs et qu'on appelait *pulpitum*. Chez les Grecs, on l'appelait *logéion* ou *okribas*. Le *pulpitum* s'élevait environ à $1^m,50$ au-dessus de l'orchestre; il se profilait à la même hauteur que le *podium*, sur lequel se trouvaient placés les premiers gradins occupés par les spectateurs.

PULPOIRE s. f. (pul-poi-re — rad. *pulper*). Pharm. Grande spatule servant à pulper.

PULPOL s. m. (pul-pol — rad. *pulpe*). Pharm. Nom générique des médicaments de substance molle extraits de la partie charnue des végétaux.

PULPOLÉ s. m. (pul-po-lé — rad. *pulpe*). Pharm. Substance végétale réduite en pulpe.

PULPOLIQUE adj. (pul-po-li-ke — rad. *pulpe*). Pharm. Qui est réduit en pulpe : *Médicament* PULPOLIQUE.

PULPUT s. m. (pul-putt). Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PULQUE s. m. (pul-ke). Boisson que l'on obtient en faisant fermenter le suc de l'agave d'Amérique : *A chacun des convives on avait d'abord distribué comme coupe une moitié de gourde qu'ils remplissaient de* PULQUE; *cette liqueur, extraite de l'*agave-maguey, *après avoir subi la fermentation, n'est pas sans attrait, même pour un ivrogne de Londres ou d'Amsterdam.* (X. Saintine.)

— **Encycl.** Le *pulque* n'est autre chose que le jus fermenté d'un agave (la fourcroye séculaire, *furcræa longæva*). Pour l'obtenir, on creuse une cavité au pied de la plante, à l'endroit d'où s'élancent les feuilles. On y recueille le jus, qui, alors doux et fade, se nomme dans le pays *aguamiel*. On le laisse fermenter pendant six ou huit heures, dans des vases découverts à l'ombre, et on le livre à la consommation. Quand il est de bon cru et non falsifié, le *pulque* est agréable, doux et piquant comme du cidre mousseux. Il enivre légèrement et donne, dit-on, de l'embonpoint.

Le plus renommé à juste titre se récolte à une dizaine de lieues au-dessus de Puebla, aux environs de la petite ville de San-Martin qui en fait un grand débit.

PULQUÉ, ÉE (pul-ké) part. passé du v. Pulquer. Réduit en pulque : *Sève* PULQUÉE.

PULQUER v. a. ou tr. (pul-ké — rad. *pulque*). Convertir en pulque : PULQUER *la sève de l'agave.*

— v. n. ou intr. Fabriquer du pulque.

PULS s. m. (puss — mot lat.). Art culin. Sorte de mets que les anciens faisaient avec du riz, des pois, des fèves, et auquel ils donnaient la consistance d'une bouillie.

PULSARE s. m. (pul-sa-re). Vitic. Variété de raisin.

PULSATEUR, TRICE adj. (pul-sa-teur, tri-se — lat. *pulsator;* de *pulsare*, pousser). Qui pousse, qui choque, qui produit des battements.

— Entom. *Scarabée pulsateur*, Un des noms de la vrillette.

PULSATIF, IVE adj. (pul-sa-tiff, i-ve — du lat. *pulso*, je bats). Pathol. Qui produit des pulsations; qui est accompagné de pulsations : *Douleur* PULSATIVE.

PULSATILE adj. (pul-sa-ti-le — lat. *pulsatilis;* de *pulsare*, pousser). Méd. Qui a des pulsations : *Tumeur* PULSATILE.

PULSATILLE s. f. (pul-sa-ti-lle; *ll* mll. — du lat. *pulsatilis*, qui saute ou qui voltige). Bot. Espèce d'anémone : *La* PULSATILLE *à grande fleur est la plus intéressante à connaître.* (V. de Bomare.) ‖ *Pulsatille des Alpes*, Nom vulgaire de l'anémone des Alpes.

— **Encycl.** L'anémone *pulsatille*, appelée aussi coquelourde, coquerelle, herbe au vent, passe-fleur, teigne-œuf, fleur de Pâques, etc., est une belle plante vivace, à feuilles longuement pétiolées, très-découpées, velues, du milieu desquelles s'élève une tige d'environ 0m.25, velue, droite, ferme, terminée par une grande fleur d'un violet pourpré ; à celle-ci succède un amas d'akènes terminés par des aigrettes soyeuses d'un bel effet. Cette plante est répandue dans toute l'Europe et en Sibérie. Elle croît particulièrement dans les lieux secs et élevés, les prairies sèches des montagnes, sur les hauteurs exposées au soleil et au vent. Elle commence à fleurir dès le mois de mars; les anciens croyaient que cette fleur ne s'épanouissait que lorsqu'elle était battue par les vents.

Toutes les parties de cette plante sont à peu près inodores; mais elles ont, surtout à l'état frais, une saveur âcre, caustique, brûlante. La racine, qui est grosse et noirâtre, est moins âcre, mais très-amère; prise à très-petite dose, elle agit comme apéritive, stimulante; on la regarde même comme désobstruante et fébrifuge; à plus haute dose, elle fait vomir; enfin, à dose très-élevée, elle détermine l'inflammation des tissus comme les poisons corrosifs. Quand on met dans la bouche des feuilles sèches de cette plante, elles ne produisent sur le moment même aucun effet; mais sa saveur âcre et son action caustique ne tardent pas à se manifester et durent longtemps. Appliquée sur la peau, la *pulsatille* produit la rubéfaction et la vésication.

Les empoisonnements causés par cette plante sont très-dangereux; voici, d'après Fr. Gérard, comment on les traite : « Les moyens propres à combattre les effets délétères produits sont, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ceux dits antiphlogistiques; des vomitifs aqueux non irritants, pour expulser le poison ingéré, puis des boissons délayantes en abondance, de l'eau miellée et des tisanes mucilagineuses. Les accidents produits par l'application externe sont calmés par des cataplasmes émollients; quelquefois, quand il s'agit d'un organe important ou que la fluxion est assez considérable pour qu'il se soit formé une congestion qui menace d'avoir pour résultat une désorganisation des tissus, il faut avoir recours à des émissions sanguines et à des médicaments opiacés et antispasmodiques, car les accidents sont parfois assez graves pour causer des plaies gangréneuses et des convulsions. »

Les propriétés énergiques de la *pulsatille* ont attiré de bonne heure sur cette plante l'attention des médecins. Les anciens l'ont regardée comme détersive, résolutive, antipsorique, incisive et atténuante; ils l'employaient surtout à l'extérieur. Aujourd'hui, on se borne à lui demander une action énergiquement révulsive. On l'a recommandée contre les humeurs, la gale, les dispositions soporeuses, la cataracte, la syphilis, la goutte, les maladies des yeux, l'amaurose, la paralysie, les ulcères, la carie, les engorgements, les douleurs nocturnes des membres et même la phthisie. On lui a encore attribué des propriétés stimulantes, diurétiques, sternutatoires, etc. La médecine homœopathique en fait un fréquent usage contre la plupart des maladies indiquées ci-dessus et, de plus, contre les céphalalgies, les hémorragies, les maux de dents, l'esquinancie, les vomissements, les constipations, la colique, la rougeole, etc. C'est encore un remède populaire contre les fièvres rebelles, les plaies ulcéreuses, les rhumatismes goutteux, etc.; dans ces cas, on l'emploie toujours à l'extérieur. On emploie la racine et les feuilles de la *pulsatille* en poudre ou en infusion; on en prépare aussi un extrait, une eau distillée et une teinture hydro-alcoolique; on en fait des pilules. En médecine vétérinaire, on applique avec succès ses feuilles pilées sur les vieux ulcères et surtout sur les blessures des chevaux.

Les fleurs de la *pulsatille* servent à préparer une couleur verte qui, fixée par un mordant, ne manque ni de solidité ni d'éclat; on en fait aussi une encre verte. Ce sont ces mêmes fleurs, cuites dans l'eau, qui sont employées à teindre les œufs.

En agriculture, c'est une mauvaise herbe; elle produit sur le bétail les effets délétères que nous avons signalés. Cependant les moutons et les chèvres la broutent quelquefois, mais sans la rechercher. Du reste, comme cette plante disparaît de très-bonne heure, elle ne peut guère se mêler au foin qu'en proportion insignifiante, et d'ailleurs, à l'état sec, ses effets seraient à peu près nuls. On cultive quelquefois cette plante dans les parterres; mais elle ne s'y conserve pas longtemps, parce qu'elle n'aime pas les labours. Aussi convient-il de la placer au milieu des gazons, autour des arbustes des derniers rangs dans les jardins paysagers.

On désigne aussi quelquefois sous le nom de *pulsatille* l'anémone des prés, dont les fleurs sont d'un rouge brunâtre et qui croît dans les champs stériles; elle ressemble beaucoup à la précédente par ses caractères et ses propriétés.

PULSATION s. f. (pul-sa-si-on — lat. *pulsatio;* de *pulso*, je bats). Battement répété.

— Physiol. Battement d'un organe : PULSATION *du cœur, des artères. Les artères de mes tempes battirent avec tant de force, que je pouvais compter les* PULSATIONS. (E. About.)

— Pathol. Battement qui se manifeste dans une partie malade. ‖ *Pulsations abdominales*, Affection consistant en battements plus ou moins forts qui se manifestent à l'abdomen.

— Physiq. Mouvement de vibration qui se manifeste dans les fluides élastiques.

— **Encycl.** Physiol. Nous n'avons rien à ajouter ici à ce qui a été dit longuement au mot CŒUR; nous voulons seulement rappeler un calcul assez lugubre qui a été fait au sujet des *pulsations*, qui correspondent, dans l'état de santé, à peu près à une seconde. On a établi que la somme des morts sur la surface de la terre est, en moyenne, d'un peu plus de 333 millions par an, 91,000 par jour, 3,730 par heure et 60 par minute. De telle sorte que chacune de nos *pulsations* à peu près marque le décès d'une créature humaine. Il est vrai que, heureusement, on peut ajouter, pour compensation, qu'il y a un nombre à peu près égal de naissances.

— Pathol. Littré et Robin donnent le nom de *pulsation* abdominale à une affection consistant en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale. Les femmes y paraissent plus sujettes que les hommes. La symptomatologie de cette affection est constituée presque exclusivement par l'impulsion de l'aorte abdominale. Les *pulsations* sont assez souvent précédées de symptômes précurseurs, tels que troubles variés des fonctions digestives, tiraillements d'estomac, vomissements spasmodiques, etc. Les *pulsations* elles-mêmes s'étendent ordinairement depuis l'appendice xyphoïde jusqu'à l'ombilic et parfois même jusqu'à la bifurcation de l'aorte. Les opiacés, les antispasmodiques et les antihystériques sont naturellement indiqués dans cette affection dont, toutefois, le traitement n'est pas encore assis sur des bases certaines.

PULSATOIRE adj. (pul-sa-toi-re — du lat. *pulso*, je bats). Pathol. Qui produit des pulsations : *Mouvement* PULSATOIRE.

PULSILOGE s. m. (pul-si-lo-je — du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. *logos*, discours). Pathol. Instrument servant à mesurer la vitesse du pouls et à en faire connaître la qualité. ‖ Ce mot est cité dans les dictionnaires, mais l'instrument est aujourd'hui inconnu.

PULSIMÈTRE s. m. (pul-si-mè-tre — du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. *metron*, mesure). Pathol. Instrument au moyen duquel on peut mesurer la vitesse du pouls. ‖ On dit mieux SPHYGMOMÈTRE.

PULSION s. f. (pul-si-on — du lat. *pulso*, je frappe). Action de pousser. ‖ Vieux mot.

— Anc. physiq. Propagation du mouvement des ondes dans un fluide élastique.

PULSNITZ, ville du royaume de Saxe, dans le cercle et à 28 kilom. O. de Bautzen, sur la petite rivière de son nom; 2,000 hab. Fabrication de toiles, rubans en fil et en laine.

PULSOMÈTRE s. m. (pul-so-mè-tre). Syn. de PULSIMÈTRE.

PULSZKY (François-Aurèle), écrivain et homme politique hongrois, né à Eperies, comitat de Saros, le 17 septembre 1814. Il appartient à une famille originaire de la Pologne. Ayant perdu ses parents tout enfant, il fut élevé par un oncle très-versé dans les sciences archéologiques. Sous la direction de ce savant, il fit de fortes études philosophiques, théologiques et s'occupa même de législation. Pulszky parcourut ensuite la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie et fut, durant son séjour à Rome, nommé membre de l'Institut archéologique (1836). Il visita ensuite la Russie, l'Angleterre et la France et, à son retour en Hongrie, il entra en relation avec Kossuth et les principaux chefs du mouvement national, dont il adopta les idées. En 1837, il publia à Pesth, en allemand, le *Voyage d'un Hongrois en Angleterre.* Elu, en 1840, député du comitat de Saros à la diète hongroise, il se fit remarquer parmi les membres de l'opposition et fut nommé membre de la commission chargée de présenter un nouveau code hongrois. Aux diètes de 1843 et de 1847, son mandat ne lui ayant pas été renouvelé, il se contenta de développer dans les journaux libéraux les idées qu'il ne pouvait développer à la tribune. En même temps, comme, à la suite d'un mariage (1845), il était devenu possesseur d'importantes propriétés, il s'occupa beaucoup d'agronomie. Lors des événements de 1848, M. Pulszky, nommé sous-secrétaire des finances dans le ministère Batthyanyi, vint à Pesth pour remplir son mandat. Il se rendit, peu de temps après, auprès du prince Esterhazy, ministre des affaires extérieures d'Autriche, qui l'avait fait venir pour lui confier le même emploi. Il eut dès lors sur les affaires une certaine influence, à laquelle on attribua en partie les événements du mois d'octobre. Compromis et sur le point d'être arrêté par la police, il parvint à passer en Hongrie, où il fit partie du comité de défense nationale. Il dut, quelque temps après, se réfugier en Galicie et de là en France, d'où il passa à Londres au mois de mars 1849 et reçut de Kossuth le titre d'ambassadeur. Lorsque l'insurrection nationale eut été comprimée grâce aux baïonnettes russes, M. Pulszky, condamné à mort par contumace, quitta l'Angleterre et se rendit avec Kossuth aux Etats-Unis. En 1861, M. Pulszky fut élu député à la diète par le comitat de Nergrad. N'ayant pu rentrer dans son pays à cause de la condamnation qui avait été prononcée contre lui, il se rendit alors en Italie, où il prit part au mouvement garibaldien du mois d'août 1862, fut arrêté, mais recouvra la liberté peu de temps après. En 1866, M. Pulszky obtint du gouvernement autrichien la permission d'aller voir sa femme et sa fille, qui étaient malades à Bude; il les trouva mortes l'une et l'autre à son arrivée. Cette même année, il fut reçu en audience particulière par l'empereur, qui lui fit remise pleine et entière de sa condamnation, et, au commencement de 1867, il devint membre de la diète hongroise. On a de lui plusieurs ouvrages, également remarquables par le fond et par de réelles qualités de style : les *Jacobins en Hongrie* (Leipzig, 1851, 2 vol.); *Blanc, rouge, noir, esquisses de voyages en Amérique* (Londres, 1852, 3 vol.); *Philosophie de l'histoire de la Hongrie; Un drame en Hongrie*, traduit en français par M. Am. Pichot (1862), etc. — Sa femme, Thérèse Walder PULSZKY, est née à Vienne en 1815 et morte à Bude en 1866. Son père était un riche négociant qui lui fit donner l'éducation la plus brillante. Elle suivit, en 1849, son mari en Angleterre, puis, lorsque la fortune qu'ils possédaient eut été confisquée, elle chercha des ressources dans les travaux littéraires. En 1866, elle se rendit avec sa fille en Hongrie, afin de hâter la révocation de l'arrêt qui confisquait ses biens; mais elles tombèrent malades l'une et l'autre et succombèrent le même jour à une attaque de choléra. On doit à Mme Pulszky deux ouvrages écrits en anglais dans un style élégant et qui ont été traduits en allemand : *Mémoires d'une dame hongroise* (Londres, 1850, 2 vol.); *Récits et traditions de la Hongrie* (Londres, 1851, 2 vol.). Outre ces ouvrages, qui ont eu beaucoup de succès en Angleterre et en Allemagne, elle a fourni de charmants morceaux dans *Blanc, rouge, noir*, esquisses de voyage de son mari.

PULTACÉ, ÉE adj. (pul-ta-sé — du lat. *puls*, bouillie). Hist. nat. Qui a la consistance de la bouillie : *Matières* PULTACÉES.

PULTARIUM s. m. (pul-ta-ri-omm — mot lat. formé de *puls*, bouillie). Antiq. rom. Vase dans lequel on servait le puls.

PULTAVA, PULTAWA, POLTAVA ou **POLTOVA**, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement et du district de son nom, sur la rive droite de la Vorskla, à 900 kilom. de Moscou et à 1,533 kilom. de Saint-Pétersbourg; par 49° 35′ de latit. et 32° 16′ de longit.; 28,501 hab. Evêché grec, cour d'appel, gymnase, école de filles nobles, école de district, école de cadets, séminaire. Fabriques de tabac, de bougies, de savon, etc. Les rues sont larges et bien alignées; la construction de la plus grande partie de la ville date de ce siècle; elle possède une vingtaine d'églises, un jardin public et quatre places. Pultava comptait, au commencement de notre siècle, moins de 4,000 habitants. Cette ville fait un commerce considérable, surtout à l'époque de sa foire annuelle, du 10 juillet au 10 août, et qui est la troisième de Russie en importance. On y apporte sur 10,000 à 12,000 chariots de 55 à 65 millions de marchandises; les transactions consistent en laines, cuirs, peaux de mouton; en toiles, en chevaux, en poissons, sel, poix, huile, tabac, goudron, etc. Pultava est surtout célèbre par la victoire de Pierre le Grand sur Charles XII, en 1709 (v. plus bas). On voit aux environs de la ville le tumulus, de 8 mètres de hauteur sur 30 mètres de circonférence à la base, où sont enterrés les Suédois tués dans cette bataille. Un monument commémoratif de la bataille de Pultava a été élevé dans la ville même, par les ordres d'Alexandre Ier, en 1809.

PULTAVA (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie d'Europe, situé dans la Petite Russie, entre ceux de Tchernigof au N., de Koursk et de Kharkow à l'E., d'Iekaterinoslaw au S., de Kherson et de Kiev à l'O.; 48,990 kilom. carrés; 2,002,118 hab., Ruthènes, Grands-Russes, Israélites et Allemands. Il est divisé en 15 districts, savoir : ceux de Pultava, Gadiatch, Khorol, Kobyliaki, Konstantynogrod, Krementchoug, Lokhvitsa, Loubny, Mirgorod, Pereiaslaf, Piriatyn, Prilouki, Romny, Zenkof et Zlotonocha. C'est un pays de plaines, arrosé par le Dniéper et par ses affluents, l'Orel, le Psiol, la Soula, le Soupoï, le Troubiji et la Vorskla. La température maxima, en été, est + 43° cent.; en hiver —30°. « Ce gouvernement, dit Schnitzler, est, avec ceux qui l'avoisinent, le grenier de la Russie; elle en a peu qui soient mieux cultivés, couverts d'aussi magnifiques champs de blé, demandant peu d'engrais et donnant cependant jusqu'à six grains pour un. » La culture du tabac y est très-développée; on en vend annuellement plus de 200,000 ponds. Les fruits abondent dans les districts du midi; dans ceux du nord, on cultive la betterave sur une grande échelle. Le fourrage des steppes et des prairies nourrit de grands troupeaux de bestiaux, de moutons et de chevaux; les paysans possèdent partout des abeilles; c'est aux environs de Konstantynogrod que la récolte du miel est le plus abondante. Le gouvernement possède beaucoup de fabriques de drap, de toiles, de tapis, de suif, de cuirs, de sucre, de salpêtre, et surtout des distilleries. Il en existe de 400 à 500, c'est-à-dire plus du double du chiffre total de toutes les autres fabriques du gouvernement. Le gouvernement de Pultava, conquis sur la Pologne par le czar Alexis Mikaïlovitch, lui fut cédé par cette puissance une première fois par le traité d'Andruszowen en 1667 et définitivement par celui d'Iavorof en 1686. Il fut distrait en 1802 du gouvernement de la Petite Russie, dont il faisait partie, et il a conservé depuis lors ses limites actuelles.

Pultava (BATAILLE DE), dans laquelle Charles XII fut vaincu par Pierre le Grand, le 8 juillet 1709. Le roi de Suède, sans munitions et sans vivres au fond de l'Ukraine, ne pouvait trouver son salut que dans la prise de Pultava, où le czar avait établi de vastes magasins. Il en forma le siége avec 18,000 Suédois et un nombre à peu près égal de Cosaques; mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, et il put s'apercevoir qu'il avait lui-même appris l'art de la guerre à ses ennemis. Dans un assaut livré à la place, il eut l'os du talon fracassé par une balle, et c'est dans cette situation qu'il apprit l'approche de Pierre le Grand à la tête d'une armée de 70,000 hommes. Le czar prit aussitôt ses dispositions avec une grande habileté. Il établit sept redoutes sur le front de son infanterie, plaça deux bataillons dans chacune et disposa la cavalerie sur les ailes de l'infanterie, rangée en arrière. Le 8 juillet, dès qu'il fit jour, l'armée suédoise, forte d'environ 25,000 hommes, sortit de ses retranchements, n'ayant que quatre canons de fer pour toute artillerie. Charles, porté sur un brancard, s'avançait en tête de son infanterie. Il donna le signal de l'attaque, qui s'engagea à quatre heures et demie du matin entre les deux cavaleries. Au premier choc, les escadrons russes furent enfoncés et rompus, et le czar, qui accourait pour les rallier, eut son chapeau traversé d'une balle; Menschikoff, qui prit une part brillante à cette bataille célèbre, eut coup sur coup trois chevaux tués sous lui; déjà les Suédois criaient *victoire!* Charles avait détaché, au milieu de la nuit, le général Kreutz avec 5,000 cavaliers pour prendre les Russes en flanc, tandis que lui-même les assaillirait de front; mais Kreutz s'égara, et Pierre eut le temps de rallier sa cavalerie. Fondant à son tour sur celle des Suédois, il l'enfonça également et la mit en désordre. En même temps, il ordonna à Menschikoff de se porter entre Pultava et les Suédois, afin de les isoler complètement de leurs lignes. Menschikoff exécuta ce mouvement avec une telle habileté, que non-seulement il coupa la communication entre l'armée suédoise et son camp, mais qu'il réussit à envelopper et à tailler en pièces un corps de réserve de 3,000 hommes. Le roi, qui commençait à manquer de poudre et qui voyait son armée écrasée par le feu de 72 canons, essaya de ressaisir la victoire dans un élan impétueux, général, imprimé à toutes ses troupes. Rangeant toute son armée sur deux lignes, son infanterie au centre, sa cavalerie sur les ailes, il marcha résolûment sur les Russes. Le maréchal de Saxe, dans son langage vif et pittoresque, rapporte que ce prince et ses généraux ne s'étaient point aperçus des sept redoutes qui protégeaient les bataillons ennemis, et qu'ils ne virent de quoi il s'agissait que lorsqu'ils eurent *le nez dessus.* « Mais comme la machine avait été mise en mouvement, il fut impossible de s'arrêter et de s'en dédire. Les Suédois les attaquèrent et y trouvèrent une grande résistance. Il n'y a point d'homme de guerre qui ne sache que, pour emporter une redoute, il faut une disposition particulière; que l'on est obligé d'y employer plusieurs bataillons, pour l'attaquer par plusieurs côtés à la fois, et que souvent, quand elle est bien défendue, on ne vient pas à bout de s'en rendre maître. Les Suédois en prirent cependant trois, non sans une grande perte, et furent repoussés aux autres avec un grand carnage. Il était impossible que toute l'infanterie suédoise ne fût rompue en attaquant ces redoutes, pendant que celle des Moscovites, rangée en ordre, regardait de 200 pas ce spectacle fort tranquillement. Le roi et les généraux suédois virent le péril où ils étaient; mais l'inaction de l'infanterie russe leur laissait entrevoir quelque espérance de s'en retirer. » Cette inaction ne dura pas longtemps; le czar ayant consulté ses généraux, l'un d'eux lui répondit : *Si Votre Majesté n'attaque pas les Suédois dans ce moment, après il n'en sera plus temps.* « Sur-le-champ les ordres furent donnés; la ligne s'ébranla, marchant au travers des intervalles des redoutes qu'on laissa garnies pour favoriser la retraite, en cas d'échec. A peine les Suédois s'étaient-ils arrêtés pour se former et pour se mettre en bataille, qu'ils eurent toute l'infanterie russe sur les bras. »

Dans ce moment critique, un boulet abattit les deux chevaux du brancard qui portait Charles XII; il en fit atteler deux autres. Une seconde volée mit en pièces le brancard même et renversa le roi. On le crut mort, tous prirent la fuite, et la confusion devint générale dans l'armée suédoise. Cependant, quoique tout meurtri de sa chute, Charles se faisait porter par quatre grenadiers et s'écriait avec fureur : *Suédois! Suédois!* Mais

personne ne l'écoutait, et l'ardeur victorieuse des Russes ne lui permit pas de rallier un seul régiment. Le czar, poursuivant sans relâche les vaincus, en faisait un carnage effroyable. Une foule d'officiers généraux furent faits prisonniers. Menschikoff, lancé à la suite des fuyards, arriva sur les bords du Dniéper, où 17,000 Suédois, sans équipages de pont, sans munitions pour combattre et sans provisions pour vivre, durent mettre bas les armes devant un ennemi dont ils avaient tant de fois triomphé. C'était un désastre complet. Les généraux suédois parvinrent néanmoins à arracher Charles au péril et dirigèrent leur marche vers le fleuve. Le roi, qui jusque-là s'était renfermé dans un sombre silence, demanda alors ce qu'était devenu le comte Piper. « Il est pris avec toute la chancellerie, lui répondit-on. — Et Renschild, et Virtemberg? — Prisonniers aussi, fit Poniatowski. — Prisonniers chez les Moscovites! reprit Charles en haussant les épaules; allons donc, allons plutôt chez les Turcs. » C'est alors qu'il se décida à se retirer à Bender. Le soir de la bataille, le czar invita à sa table tous les généraux suédois. Au milieu du repas, il leur porta ce toast : « A la santé de mes maîtres dans la guerre. — Et quels sont ceux que Votre Majesté honore d'un si beau titre? lui demanda Renschild. — Vous, messieurs, reprit le czar. — Votre Majesté, répliqua le comte, est donc bien ingrate d'avoir ainsi maltraité ses maîtres. » Pierre combla ses convives de prévenances et leur fit rendre leurs épées. Quant à Charles, il avait trouvé à Pultava l'écueil de ses aventureux triomphes.

Pultava, poëme historique, par Pouchkine (1829). Ce poëme est un grand tableau de l'époque où la Russie commença à se développer par la vigoureuse impulsion de Pierre le Grand. Les principaux personnages de cette épopée, le czar Pierre, l'hetman des Cosaques Mazeppa et Charles XII, sont dessinés de main de maître, et l'amour de la jeune et belle Marie Kotschoubey pour Mazeppa forme le lien de cette composition. Il y a là des scènes d'un puissant effet, par exemple celle où le vieux Mazeppa, qui est sur le point de trahir le czar, se lève en silence au milieu de la nuit, erre autour de son château et, dans le trouble de sa conscience, ne voit que de sinistres fantômes au milieu d'une paisible nature. Tout à coup, un cri résonne à son oreille, un cri qui achève de jeter le désordre dans son esprit. C'est l'accent lamentable du père de Marie, emprisonné par l'hetman et subissant la torture dans le silence de la nuit, tandis que la douce jeune fille, ignorant le sort de son père, dort paisiblement dans la demeure de celui qui le livre à ce supplice. Une plus belle page encore est la description de la bataille de Pultava, où le génie de Pierre triomphe, où Charles XII et Mazeppa sont mis en fuite. Sur le fond de ce tableau sévère, assombri par les énergiques figures du czar Pierre et du rebelle Mazeppa, se détache la ravissante figure de Marie, qui en fait mieux ressortir l'aspect imposant. Ce poëme, où la verve se joint à la grâce, où l'on trouve à la fois les plus charmantes et les plus sombres peintures, où l'on sent passer un souffle puissant de patriotisme, ce poëme est une des meilleures productions de Pouchkine.

PULTÉNÉE s. f. (pul-té-né — de *Pulteney*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

PULTENEY (Guillaume), comte DE BATH, homme d'Etat anglais, né en 1682, mort à Londres en 1764. Il fit de brillantes études à l'université d'Oxford, compléta son instruction par des voyages et devint peu après son retour, en 1705, membre du Parlement. Elevé dans les principes des whigs, il fit aux tories une opposition tellement vive que le ministère, pour s'en venger, écarta du conseil du commerce son oncle Jean Pulteney. La grande part qu'il prit aux débats du Parlement pendant les dernières années du règne de la reine Anne, l'éloquence dont il fit preuve le placèrent au nombre des hommes les plus importants de son parti. A cette époque, il était intimement lié avec Robert Walpole, et ce fut lui qui se chargea de défendre cet homme politique, lors du procès qu'on lui intenta en 1712. Lorsque George Ier parvint à la couronne (1714), Pulteney devint membre du conseil privé, secrétaire d'Etat de la guerre, malgré l'opposition de Marlborough, fit partie du comité secret chargé par la Chambre de faire un rapport sur les papiers relatifs à la négociation de la paix d'Utrecht et montra une grande rigueur contre les Ecossais révoltés en 1715. A la suite de discussions avec Stanhope, qui avait proposé au roi de demander un subside extraordinaire sous prétexte de prévenir une agression possible de la part de la Suède, Walpole et Pulteney quittèrent le ministère (1717). Néanmoins, Walpole ne tarda pas à se rapprocher de la cour, entama des négociations et revint au pouvoir en 1720. Pulteney n'avait été mis au fait de rien; nulle place ne lui était donnée dans la nouvelle combinaison ministérielle. Il en fut profondément blessé. On lui offrit la pairie, qu'il refusa, puis la charge lucrative de trésorier de la maison du roi, qu'il accepta en attendant mieux. Pulteney saisit, à partir de ce moment, toutes les occasions de montrer qu'il désapprouvait les actes de la nouvelle administration, l'attaqua avec une très-grande vigueur en 1725, à propos d'une discussion sur la liste civile, lança contre Walpole des accusations sarcastiques qui lui firent retirer sa place de trésorier, et fit, depuis lors, à son ancien ami une opposition systématique et implacable qui ne prit fin que lorsqu'il eut été renversé du pouvoir (1742). Devenu le chef des whigs mécontents, il devint le plus redoutable chef d'opposition qu'eût vu la Chambre des communes, s'unit avec Bolingbroke, son ancien antagoniste politique, écrivit dans le *Craftsman*, journal de ce dernier, des articles dans lesquels il battait en brèche le ministère, publia des pamphlets d'une extrême virulence et eut, à la suite d'un de ces écrits, un duel avec lord Harvey qu'il avait couvert de ridicule (1731). A cette époque, George II le destitua de sa charge de conseiller privé et ordonna de l'exclure de toutes les commissions. Ces mesures de rigueur ne firent qu'accroître la popularité de Pulteney, qui s'était concilié au plus haut point la faveur publique par son éloquence et par le patriotisme qu'il montrait dans ses discours. Pulteney, se voyant appuyé par l'opinion, continua la lutte avec un nouvel acharnement, accusa hautement Walpole, après les élections de 1741, de prévarication et de haute trahison et rendit la situation du ministre tellement intolérable que celui-ci, voyant la majorité prête à l'abandonner, se démit du pouvoir (3 février 1742). « Tous les pouvoirs de l'Etat, dit Chanut, semblèrent pour un moment à la disposition de Pulteney. Il forma le nouveau ministère, s'y réservant une place sans fonctions actives, et obtint la promesse de la pairie. On a dit que l'adroite politique de Walpole, qui avait conservé beaucoup d'influence sur l'esprit du roi, avait présidé aux arrangements ministériels. Sans doute, il fit de son mieux pour semer la dissension parmi ses ennemis triomphants; mais il avait peu à faire. La victoire ouvrit la carrière aux passions et aux rivalités que les deux sections de l'opposition avaient mal contenues, malgré les intérêts passagers qui les avaient réunies. La composition du nouveau cabinet ne satisfit ni les hommes du parti ni le public. On avait conçu de si magnifiques espérances, que les ressentiments égalèrent l'amertume de la déception. Le public s'y laissa entraîner et une tempête d'indignation s'éleva contre Pulteney. » Redevenu membre du conseil privé, nommé membre de la Chambre des pairs avec le titre de comte de Bath, Pulteney vit s'évanouir en un instant sa grande popularité, mais il acquit une grande influence à la cour et conserva son crédit sur l'esprit du roi jusqu'à la mort de ce souverain (1760). Chargé, après la retraite du ministère Pelham (1746), de former un nouveau cabinet, il ne put amener aucun homme politique important à se joindre à lui et dut renoncer à prendre le pouvoir. Pendant les dernières années de sa vie, il ne joua plus qu'un rôle insignifiant et vécut au milieu de l'indifférence générale, principalement occupé d'accroître sa fortune, qui passa, à sa mort, à son frère, le général Pulteney. Cet homme d'Etat avait de grands talents, une éloquence persuasive et entraînante, une imagination brillante et impétueuse, une rare expérience des affaires, une ambition extrême et, au dire de plusieurs de ses contemporains, une avarice insatiable. Outre ses articles et ses pamphlets, il a laissé des poésies fugitives, quelquefois satiriques, souvent licencieuses, écrites avec facilité et pleines d'esprit.

PULTENEY (Richard), botaniste et médecin anglais, né à Loughborough en 1730, mort en 1801. Il exerça la pharmacie et la chirurgie à Leicester, employa tous ses loisirs à étudier la botanique et se fit connaître par des travaux qui lui valurent d'être reçu membre de la Société royale de Londres (1762) et d'être gratifié du diplôme de docteur en médecine par l'université d'Édimbourg (1764). Par la suite, il devint médecin du comte de Bath, dont il était parent, le suivit dans ses voyages et, après la mort de ce personnage, il se fixa à Blandfort (comté de Dorset), où il termina sa vie. Pulteney avait été un des fondateurs de la Société linnéenne, à laquelle il légua son cabinet d'histoire naturelle. Ses principaux ouvrages sont : *Revue générale des écrits de Linné* (Londres, 1782, in-8°), trad. en français par Millin (Paris, 1789, 2 vol. in-8°); *Essais sur les progrès de la botanique en Angleterre* (Londres, 1790, 2 vol. in-8°), trad. en français par Boulard (1809, 2 vol. in-8°). Citons encore de lui des écrits *Sur le sommeil des plantes* et *Sur les plantes rares du Leicestershire* dans le recueil de la Société royale de Londres, des mémoires de botanique et d'antiquités dans le *Philosophical Magazine* et autres recueils.

PULTIPHAGE adj. (pul-ti-fa-je — du lat. *puls*, bouillie, et du gr. *phagô*, je mange). Mangeur de bouillie; surnom donné par Plaute aux Carthaginois.

PULTUSK ou **PULTOWSK**, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement et à 160 kilom. N.-E. de Plock, sur la Narew; 2,200 hab. Distillerie d'eau-de-vie. Foires. C'était autrefois la résidence de l'évêque de Plock. Les Saxons, commandés par le général Stenau, y furent défaits en 1703 par Charles XII, et les Russes par les Français le 26 décembre 1806. V. l'article suivant.

Pultusk (COMBAT DE), livré victorieusement aux Russes par le maréchal Lannes, le 26 décembre 1806. Après la bataille d'Iéna, Napoléon se porta rapidement au-devant de l'armée russe, à laquelle s'étaient joints les débris de l'armée prussienne. D'après la direction qu'il avait indiquée à chacun de ses lieutenants, Lannes arriva en vue de Pultusk le matin du 26 décembre, n'ayant avec lui que 17,000 à 18,000 hommes. Il est vrai que la division Gudin, forte de 5,000 à 6,000 combattants, allait le rejoindre par sa gauche; mais il ne se heurtait pas moins contre quatre divisions russes d'un effectif de 43,000 hommes, que commandait le général en chef Benningsen. Celui-ci avait rangé son armée en bataille sur un terrain découvert qui s'étendait au delà d'une forêt couvrant les environs de Pultusk, et par laquelle devaient déboucher les troupes françaises pour aborder l'ennemi. Malgré l'infériorité de ses forces, surtout en artillerie, Lannes n'hésita pas un instant à attaquer. Après avoir laissé la division Gazan en réserve sur la lisière de la forêt, il déboucha avec la seule division Suchet, formée en trois colonnes, commandées par les généraux Claparède, Treilhard et Vedel, et qui, s'élançant audacieusement du bois, s'avancèrent sous une pluie de mitraille. Benningsen essaya de prendre en flanc la colonne Claparède, qui formait la tête de notre attaque; mais Lannes répondit aussitôt à cette manœuvre en reportant de son centre vers sa droite la brigade Vedel, qui poussa impétueusement les Russes vers la Narew et les y aurait précipités si, au milieu d'une bourrasque de neige, elle n'avait été arrêtée par une charge de la cavalerie ennemie. Si le maréchal Lannes, rendu justement circonspect par l'infériorité de ses forces, avait pu lancer à l'attaque la brave division Gazan, tenue immobile sur la lisière de la forêt, il eût pu faire éprouver à l'armée russe un désastre complet; mais il crut prudent d'attendre l'arrivée de la division Gudin, qui ne put entrer en action qu'à l'approche de la nuit. L'heure avancée et la difficulté de se mouvoir à travers l'obscurité sur un terrain détrempé par la pluie déterminèrent Lannes à attendre au lendemain pour compléter sa victoire. Mais Benningsen mit prudemment la nuit à profit pour battre en retraite, laissant sur le terrain 3,000 morts ou blessés, 2,000 prisonniers et une immense quantité d'artillerie.

PULVÉRACÉ, ÉE adj. (pull-vé-ra-sé — du lat. *pulvis*, poussière). Couvert de poussière. ‖ Peu usité.

— Bot. Qui paraît couvert de poussière.

PULVÉRAGE s. m. (pul-vé-ra-je — du lat. *pulvis*, poussière). Féod. Droit que le seigneur prélevait sur les troupeaux de moutons qui passaient sur ses terres. ‖ Somme dont on gratifiait les serfs qui s'enrôlaient. ‖ Impôt qu'on payait dans les foires et marchés.

— Nom qu'on donnait autrefois aux honoraires des arpenteurs.

PULVÉRAIRE s. f. (pul-vé-rè-re — du lat. *pulvis*, poussière). Bot. Syn. de PATELLAIRE, genre de lichens.

PULVÉRATEUR, TRICE adj. (pul-vé-ra-teur, tri-se — du lat. *pulvis*, poussière). Ornith. Se dit des oiseaux, tels que les poules et autres gallinacés, qui ont l'habitude de gratter la terre et de se rouler dans la poussière.

— s. m. Oiseau pulvérateur

PULVÉRESCENCE s. f. (pul-vé-rè-san-se — du lat. *pulvis*, poussière). Bot. Etat d'une surface végétale qui paraît couverte de poussière ou de farine.

PULVÉRIFÈRE adj. (pul-vé-ri-fè-re — du lat. *pulvis*, poussière; *fero*, je porte). Qui est rempli de poussière.

— Minér. Se dit d'une variété de quartz agate, dans les cavités de laquelle se trouve une poussière de chaux carbonatée.

PULVÉRIN s. m. (pul-vé-rain — du lat. *pulvis*, poussière). Poudre à canon écrasée, qu'on emploie pour faire des amorces, des traînées et des artifices. ‖ Espèce d'étui dans lequel on renferme cette poudre. ‖ Etui dans lequel les arquebusiers et les mousquetaires renfermaient autrefois leur poudre. On a dit aussi POULEVRIN.

— Sorte de poussière humide qui se forme autour des masses d'eau livrées à un mouvement violent.

— **Encycl.** Art milit. On appelait autrefois *pulvérin* l'étui dont se servaient les arquebusiers et les mousquetaires pour renfermer la poudre. Ce *pulvérin* était une véritable poudrière, ayant la forme d'une corne, d'une poire à poudre.

L'usage de cet effet d'équipement a duré jusqu'en 1741, époque à laquelle la poudre d'amorce s'est confondue avec la poudre de charge, dans la même cartouche à fusil. Le *Bulletin des sciences militaires* (1826) témoigne que la milice cochinchinoise porte un *pulvérin* dans sa giberne. Cela tient à ce que les cartouches de cette milice, en bois, au lieu d'être en papier, ne peuvent être déchirées avec les dents pour faire la part de l'amorce.

Le mot *pulvérin* a encore un sens différent de celui que nous venons d'indiquer; c'est le sens actuel de cette expression. Le *pulvérin* est de la poudre à canon très-fine, obtenue en écrasant la poudre ordinaire et en la tamisant. On nomme aussi *relief* cette poudre concassée et tamisée, dont on se sert pour amorcer, pour faire des traînées dans les mines et dans un grand nombre d'artifices. Le *pulvérin* s'enflamme encore plus facilement que la poudre, et l'on ne saurait prendre trop de précautions toutes les fois qu'on le manie. Un mot sur la préparation du *pulvérin*. La meilleure méthode dont on puisse faire usage, surtout quand on veut l'obtenir en grande quantité, consiste dans l'emploi d'un baril de trituration, avec gobilles en cuivre. Si, au contraire, on n'a besoin que d'une petite quantité de *pulvérin*, on peut se contenter de battre la poudre, contenue dans un sac de cuir bien cousu, à l'aide d'une batte en tout semblable à celle avec laquelle on bat le plâtre. Les sacs dont on se sert ont la forme d'une poire et sont faits avec de la basane très-forte, mais très-souple; on doit leur donner des dimensions telles qu'ils ne puissent contenir plus de 5 à 20 kilogrammes de poudre. Lorsque la poudre a été, en grande partie, transformée en *pulvérin*, on passe au tamis de soie le poussier obtenu par le battage, et ce qui reste sur le tamis est battu de nouveau, jusqu'à ce que toute la poudre soit réduite en *pulvérin* par ces battages successifs.

A l'origine, on a employé pour lancer les projectiles la poudre à l'état de poussière, de *pulvérin*. « Cet usage se conserva pendant plus d'un siècle pour toutes les armes à feu, dit le général Piobert; mais on commença à grener la poudre destinée aux petites armes lorsque leur construction permit d'en augmenter les effets; cela devint même indispensable pour faciliter l'introduction de la charge dans le fond de l'arme, lorsque l'on renonça à l'emploi des boîtes à poudre et à charger par la culasse, attendu que la crasse produite par le tir dans le canon empêche les matières ténues, introduites par la bouche, de couler jusqu'au fond de l'âme..... La poudre fine et douce comme la farine continua encore pendant longtemps à être en usage pour les grosses bouches à feu, au fond desquelles elle était portée avec des cuillers ou des lanternes, ou dans des sacs; cependant on avait reconnu, par expérience, que trois parties de *pulvérin* ne donnaient pas plus de portée que deux de poudre grenée, et souvent même qu'une seule... La poudre grenée, ou, comme on disait, en grumeaux, ne fut employée dans les canons que vers le milieu du XVIe siècle. »

PULVÉRISABLE adj. (pul-vé-ri-za-ble — rad. *pulvériser*). Qui peut être pulvérisé : *Matière* PULVÉRISABLE.

PULVÉRISATEUR s. m. (pul-vé-ri-za-teur — rad. *pulvériser*). Pharm. Instrument à l'aide duquel on pulvérise certaines drogues.

— Méd. Instrument servant à pulvériser les eaux minérales qu'on veut faire respirer aux malades.

— **Encycl.** Ce nom désigne souvent les instruments à l'aide desquels on réduit en poudre les substances pharmaceutiques ou chimiques. En médecine, on l'emploie pour désigner l'appareil à l'aide duquel on force un jet d'eau très-fin à venir se briser sur une lentille métallique. L'eau est alors divisée et se répand dans l'atmosphère en gouttelettes excessivement fines et à peine perceptibles à l'œil.

Si l'eau qu'on emploie est plus chaude que l'air, pour éviter le refroidissement de cette eau, on la fait arriver dans un espace confiné, tel que l'hydrofère, dont la température est supérieure à celle de l'eau et qui est complétement saturé de vapeur d'eau. C'est ce qui fait que, dans les établissements où l'on traite les malades par la respiration d'un air chargé d'eau ordinaire ou minérale, on a toujours soin que la température des chambres de respiration soit supérieure à celle de l'eau; de plus ces chambres sont toujours saturées de vapeur d'eau. Ce double résultat est d'autant plus facile à obtenir que la même vapeur d'eau peut servir à la fois à chauffer la salle et à la saturer d'humidité.

Dans certains appareils, une pompe à compression communique avec une boule de verre dans laquelle se trouve de l'eau. Cette boule elle-même porte un tube à robinet terminé par une boule criblée de trous, comme la pomme d'un arrosoir; ces trous sont quelquefois remplacés par une seule ouverture excessivement fine. L'eau qui se trouve dans la boule est justement celle qui doit être pulvérisée. Le mode de fonctionnement est très-simple : on comprime *l'air*, puis on ouvre le robinet; l'eau est alors chassée à travers les petites ouvertures, d'où elle sort pulvérisée. Généralement, ces appareils sont munis d'une lampe à alcool, avec laquelle on chauffe légèrement l'eau à pulvériser.

Quand on pulvérise des eaux minérales chargées de gaz, une certaine quantité de ces produits est perdue; ainsi les eaux chargées d'acide sulfhydrique perdent 60 pour 100 de ce gaz en moyenne. Celles qui renferment du sulfure de sodium (eaux de Baréges, Cauterets, etc.) ne subissent aucune perte.

Convenablement pratiquées, les inhalations d'eau minérale sont d'un très-grand secours pour la médecine, surtout dans le traitement des affections des voies respiratoires. On a employé utilement l'eau pulvérisée dans des

cas de laryngite chronique, d'angines, d'hépatisations pulmonaires sans complication de tubercules, etc.

Parmi ces nombreux appareils, nous citerons comme exemple celui du docteur Fauvel, dont voici la description détaillée :

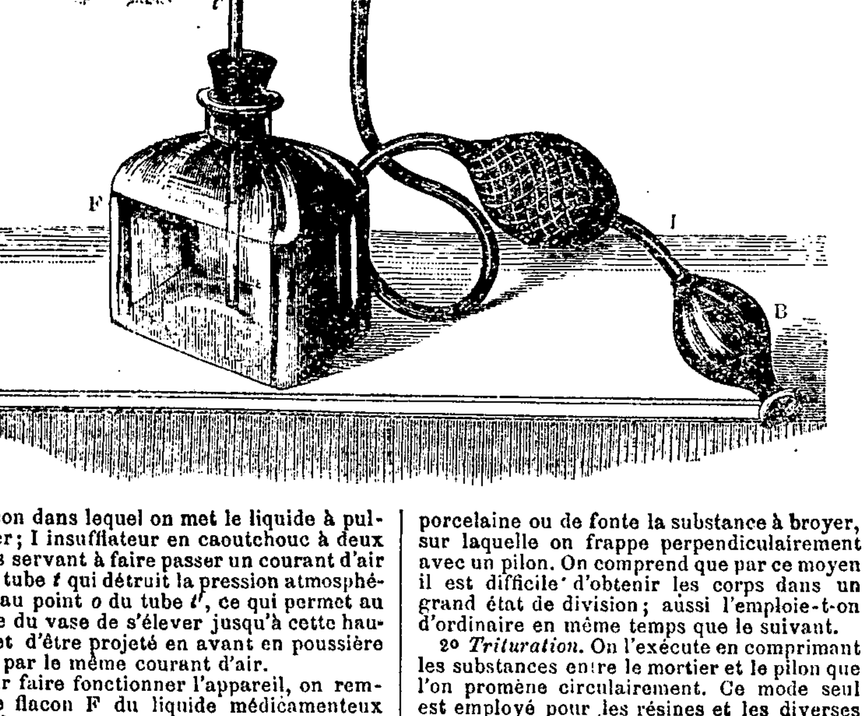

F flacon dans lequel on met le liquide à pulvériser; I insufflateur en caoutchouc à deux boules servant à faire passer un courant d'air par le tube *t* qui détruit la pression atmosphérique au point *o* du tube *t'*, ce qui permet au liquide du vase de s'élever jusqu'à cette hauteur et d'être projeté en avant en poussière ténue par le même courant d'air.

Pour faire fonctionner l'appareil, on remplit le flacon F du liquide médicamenteux (eau de goudron, sulfureuse ou autre), on place l'appareil *t t'* sur le flacon et l'on imprime à la boule B de l'insufflateur des pressions alternatives; on reçoit la poussière liquide dans la bouche au point *b*, en ayant soin de faire des inspirations profondes.

PULVÉRISATION s. f. (pul-vé-ri-za-si-on — rad. *pulvériser*). Action de pulvériser, de réduire en poudre; résultat de cette action : PULVÉRISATION *par contusion, par trituration, par porphyrisation.*

— Méd. Action de réduire les eaux en poussière, à l'aide du pulvérisateur.

— **Encycl.** Chim. et Pharm. On donne le nom de *pulvérisation* à un mode opératoire destiné à réduire les substances à l'état de poudre plus ou moins fine. Les mêmes moyens ne peuvent pas être employés pour la *pulvérisation* de toutes les substances; il est indispensable de tenir compte des propriétés de celles-ci pour savoir à quel mode on doit recourir. Nous dirons d'abord quelques mots des opérations préalables que l'on doit faire subir aux corps à pulvériser. La première condition est d'avoir ceux-ci dans un état de siccité convenable; on arrive à ce résultat soit à l'aide de la chaleur solaire, soit par l'emploi de l'étuve. Les sels sont privés de leur eau de cristallisation, soit en les chauffant fortement à l'étuve, soit en les calcinant à l'air libre dans une capsule de porcelaine ou de platine. Dorvault indique quelques précautions pour certaines substances pharmaceutiques : « Les substances contenant des parties inertes ou des corps étrangers en seront débarrasées; on concassera donc légèrement et on secouera ensuite sur un crible les racines de valériane, de serpentaire, d'angélique, d'asclépiade, d'arnica ou les analogues, afin de les débarrasser de la terre engagée dans leurs radicelles ou chevelu et qui altérerait la poudre sans cette précaution. On criblera seulement les fleurs pour en séparer la poussière, les étamines et les insectes. On vannera les séminoïdes des ombellifères. La mousse de Corse sera battue, puis criblée, pour en séparer les coquillages et le sable qui la souillent. Les semences de pavot et de coloquinte seront rejetées; au contraire, on les conservera dans les cardamomes, tandis qu'on rejettera le péricarpe scarieux de ces fruits. On mondera de leur enveloppe ou test les semences froides, les amandes et les pignons. »

Enfin, quand on opère sur des matières minérales très-dures; comme le silex, le fer chromé, etc., on commence d'abord par étonner le produit, c'est-à-dire qu'après l'avoir chauffé fortement on le projette dans un vase plein d'eau froide; il se sépare alors en petits fragments dont la *pulvérisation* est beaucoup plus facile que celle de la masse entière. Quand aux matières minérales sont mêlées des substances organiques, on les broie d'abord, puis on les lave à l'eau bouillante; c'est ainsi que l'on opère dans les pharmacies pour les coquilles d'œufs, d'huître, d'écrevisse, les coraux, les pierres d'écrevisse, etc. Les modes de *pulvérisation* peuvent être ramenés au nombre de sept; nous dirons quelques mots sur chacun d'eux.

1° *Contusion.* Ce procédé est employé pour pulvériser toutes les substances qui ne sont pas susceptibles de se ramollir par la chaleur. Il consiste à placer dans un mortier de porcelaine ou de fonte la substance à broyer, sur laquelle on frappe perpendiculairement avec un pilon. On comprend que par ce moyen il est difficile d'obtenir les corps dans un grand état de division; aussi l'emploie-t-on d'ordinaire en même temps que le suivant.

2° *Trituration.* On l'exécute en comprimant les substances entre le mortier et le pilon que l'on promène circulairement. Ce mode seul est employé pour les résines et les diverses variétés de gomme-résine.

3° *Mouture.* Ce mode de *pulvérisation* est fondé sur l'emploi des meules; il est trop connu pour que nous insistions sur ce sujet. Quelquefois on substitue à la meule le moulin à moudre des ménages; c'est ainsi que l'on pulvérise les semences de lin, de moutarde, de croton, de ricin, d'amande, etc.

4° *Frottement.* Le procédé par le frottement est excessivement simple et très-commode; mais, malheureusement, il ne peut s'appliquer qu'à des substances à texture très-molle et facilement friables. Il consiste à frotter la substance à pulvériser sur la trame même d'un tamis. On obtient ainsi les poudres de magnésie carbonatée, de céruse (carbonate de plomb), de blanc d'Espagne, d'agaric blanc, etc.

5° *Porphyrisation.* On emploie surtout ce procédé pour obtenir des poudres minérales excessivement ténues. Ainsi, pour l'analyse d'un très-grand nombre de minéraux appartenant à la classe des silicates, on est obligé d'avoir recours à ce procédé, qui consiste à broyer la substance entre une pièce nommée molette et une plaque horizontale de verre, d'agate, etc. Dans les laboratoires de chimie, on remplace le porphyre ou table horizontale par un mortier d'agate à concavité peu prononcée. Un pilon de même nature tient lieu de la molette. Outre les substances que nous avons nommées, on porphyrise le fer, la poudre de corail, certaines couleurs vitrifiables, etc.

6° *Pulvérisation par intermède.* On a souvent affaire à des corps qui ne peuvent être obtenus à l'état pulvérulent par aucun des procédés énumérés; il faut alors employer une substance qui, mise en présence de la matière à pulvériser, puisse amener cette *pulvérisation*. C'est ce corps, en quelque sorte accessoire, qui a été nommé *intermède* et qui a donné son nom au mode opératoire. C'est ainsi que l'on obtient à l'état pulvérulent le mercure doux en mélangeant sa vapeur avec de la vapeur d'eau; on broie le camphre avec un peu d'alcool, on triture la vanille avec du sucre, on pulvérise les métaux ductiles (or, argent, étain) en les mêlant à du sulfate de potasse, etc. Dans tous ces exemples, la vapeur d'eau, l'alcool, le sucre, le sulfate de potasse sont appelés intermèdes. Ces derniers corps sont d'ailleurs fort nombreux et varient avec les substances à pulvériser.

7° *Dilution* ou *lévigation.* Le grand avantage de ce mode opératoire, c'est qu'il permet la séparation facile des parties ténues d'avec celles qui présentent un volume plus considérable. Quand on a broyé la matière pendant un certain temps, on la soumet ensuite à l'action de l'eau, on agite la masse, puis on la laisse reposer pendant quelques instants; on décante alors ce liquide encore trouble; les parties les plus ténues sont entraînées par l'eau, tandis que les plus volumineuses restent au fond du vase. On les soumet alors à une *pulvérisation* nouvelle et on recommence la lévigation. Le sédiment qui se forme au fond du liquide décanté est recueilli à part et on le sèche en pains ou en trochisques. C'est par ce procédé que l'on prépare les terres bolaires, le blanc d'Espagne, etc.

Après ces procédés généraux, il nous reste à décrire trois modes particuliers de *pulvérisation : a*, par précipitation; *b*, par hydratation; *c*, par caléfaction.

a. Précipitation. On peut ranger ce phénomène parmi les véritables moyens de *pulvérisation*, car le produit qu'il donne est quelquefois impalpable; aussi ne l'emploie-t-on que dans les cas où l'on veut obtenir une poudre extrêmement ténue. C'est ainsi qu'on obtient du carbonate de chaux extrêmement divisé en précipitant une solution de chlorure de calcium par une autre solution de carbonate de soude. On peut également précipiter l'or à l'état de poudre presque impalpable au moyen du chlorure d'or, auquel on ajoute une solution de protochlorure d'étain ou de sulfate ferreux.

b. Hydratation. Ce procédé s'applique seulement à deux substances, la baryte et la chaux vive. On leur ajoute peu à peu de l'eau; la masse s'échauffe alors considérablement, puis se délite et enfin tombe en fragments que l'on réduit facilement en poudre.

c. Caléfaction. C'est grâce à ce procédé que l'on obtient la *pulvérisation* du soufre, par sublimation; celle de l'étain, du zinc, du plomb par la fusion. Quand on opère sur des sels hydratés, il suffit de les calciner à l'air libre dans une capsule. Ceux qui sont anhydres sont dissous dans une petite quantité d'eau que l'on évapore ensuite.

On a imaginé dans l'industrie divers procédés mécaniques pour arriver rapidement à pulvériser de grandes quantités de matière. Le meilleur exemple que l'on puisse citer est celui des pilons mécaniques employés dans les poudrières. Nous renvoyons pour ces détails de construction aux mots POUDRE DE CHASSE ET DE GUERRE.

— *Pulvérisation de l'eau.* V. PULVÉRISATEUR.

PULVÉRISÉ, ÉE (pul-vé-ri-zé) part. passé du v. Pulvériser. Réduit en poudre : *Corps* PULVÉRISÉ.

— Fig. Détruit, anéanti : *Argument* PULVÉRISÉ. *Objection* PULVÉRISÉE. ‖ Complétement abattu, jeté dans un état de prostration complète : *Elle mourut; et moi, anéanti,* PULVÉRISÉ *par la douleur, je ne pus pas supporter plus longtemps l'affreuse désolation de ma demeure.* (Baudelaire.)

— Méd. *Eau pulvérisée*, Eau réduite en poussière par le pulvérisateur.

PULVÉRISER v. a. ou tr. (pul-vé-ri-zé — lat. *pulverisare;* de *pulvis*, poussière). Réduire en poudre : PULVÉRISER *du marbre.*

— Par exagér. Briser en menus morceaux : *Le choc* PULVÉRISA *le premier wagon.* ‖ Anéantir, battre complétement : PULVÉRISER *l'ennemi.*

— Fig. Détruire, réfuter complétement : PULVÉRISER *un argument, une objection.*

Se pulvériser v. pr. Etre, pouvoir être pulvérisé : *Substance qui* SE PULVÉRISE *facilement.* ‖ Etre réduit en débris : *Le meuble tomba dans l'escalier et* SE PULVÉRISA.

— **Syn. Pulvériser, broyer, piler, triturer.** V. BROYER.

PULVÉRISEUR s. m. (pul-vé-ri-zeur — rad. *pulvériser*). Ouvrier qui pulvérise des drogues.

PULVÉROL s. m. (pul-vé-rol — du lat. *pulvis*, poussière). Pharm. Poudre médicinale.

PULVÉRULATEUR adj. m. (pul-vé-ru-lateur). Ornith. Syn. de PULVÉRATEUR.

PULVÉRULENCE s. m. (pul-vé-ru-lan-se — rad. *pulvérulent*). Etat pulvérulent.

— Pathol. *Pulvérulence des narines*, Accumulation de poussière sur les poils des narines, qu'on remarque dans quelques affections graves.

PULVÉRULENT, ENTE adj. (pul-vé-ru-lan, an-te — du lat. *pulvis*, poussière). Qui est à l'état de poussière : *Substances* PULVÉRULENTES. *Herculanum et Pompéi furent ensevelis sous une immense quantité de matières* PULVÉRULENTES. (L. Figuier.)

— Qui est chargé de poussière : *Les arbres* PULVÉRULENTS *qui bordent les routes.*

— Pathol. *Yeux pulvérulents*, Yeux qui paraissent sales et couverts de poussière.

— Hist. nat. Qui est ou semble chargé d'une fine poussière : *Les ailes* PULVÉRULENTES *du papillon.*

— Minér. Qui a la consistance de la poussière : *Chaux carbonatée* PULVÉRULENTE.

PULVICULE s. f. (pul-vi-ku-le — dimin. du lat. *pulvis*, poussière). Anc. astron. Nom qu'on donnait aux particules dont on supposait que les planètes avaient été primitivement formées.

PULVIFÈRE adj. (pul-vi-fè-re — du lat. *pulvis*, poussière; *fero*, je porte). Minér. Qui renferme une matière pulvérulente.

PULVINAIRE s. f. (pul-vi-nè-re — du lat. *pulvis*, poussière). Bot. Genre de champignons.

PULVINAR s. m. (pul-vi-nar — mot lat. fait de *pulvinus*, coussin). Antiq. rom. Petit lit sur lequel on plaçait les statues des dieux, autour d'une table chargée de mets. ‖ Petit lit sur lequel se plaçaient les convives, dans les festins solennels. ‖ Partie du cirque où étaient placées les statues des dieux sur des lits de repos, et d'où les empereurs regardaient les jeux.

— **Encycl.** Ce mot, qui, chez les anciens Romains, signifiait coussin, n'était employé que lorsqu'il s'agissait de coussins placés sur les lits pour des repas somptueux, et surtout pour les repas des fêtes religieuses. On peut voir sur plusieurs vases antiques de quelle manière les convives se tenaient, le bras gauche appuyé sur le *pulvinar* et le bras droit libre. Le plus souvent, deux convives étaient couchés sur le même lit; rarement il y en avait un seul. Un vase, reproduit par Millin, représente cinq convives sur un même lit; chacun d'eux s'appuie le bras gauche sur un *pulvinar* très-élevé. Les *pulvinars* sur lesquels on couchait les statues des dieux pour la cérémonie des lectisternes (v. ce mot) étaient garnis de couvertures précieuses. Il en est fait assez fréquemment mention dans les auteurs latins. « C'est maintenant qu'il faut boire, dit Horace (*Odes*, liv. Ier, XXXI) à ses amis; c'est maintenant que d'un pied libre il faut frapper la terre; c'est maintenant l'heure de charger le *pulvinar* des dieux de mets dignes des saliens : »

> *Nunc est bibendum ; nunc pede libero*
> *Pulsanda tellus; nunc saliaribus*
> *Ornare* pulvinar *deorum*
> *Tempus erat dapibus, sodales.*

Les images des dieux étaient aussi, dans le cirque, placées sur des *pulvinars*, comme on peut le lire dans les *Vies d'Auguste* et *de Claude*, par Suétone.

On se servit, en outre, du mot *pulvinar* pour signifier la couche nuptiale. Ainsi Catulle, dans les *Noces de Thétis et Pélée* (47-51), décrit en ces termes le lit qui va recevoir la déesse :

> *Pulvinar vero divæ geniale locatur*
> *Sedibus in mediis ; Indo quod dente politum*
> *Tincta tegit roseo conchyli purpura fuco.*
> *Hæc vestis priscis hominum variata figuris,*
> *Heroum mira virtutes indicat arte.*

« Le lit nuptial de la déesse s'élève au milieu du palais. Orné d'ivoire, il est recouvert de draperies qu'embellissent les riches teintes de pourpre et d'où ressortent les groupes antiques brodés par un art merveilleux pour immortaliser les héros. » On pourrait croire, par cet exemple, que la dénomination de *pulvinar* fut réservée au lit des déesses. Il n'en est rien. Juvénal appelle de même le lit sur lequel Messaline va porter l'odeur qu'elle rapporte du lupanar (*Satire VI*, 131) :

. . . *Lupanaris tulit ad* pulvinar *odorem.*

PULVINÉ, ÉE adj. (pul-vi-né — du lat. *pulvinus*, coussin). Bot. Qui a la forme d'un coussin; qui est divisé par des bourrelets.

PULVINIFORME adj. (pul-vi-ni-for-me — du lat. *pulvinus*, coussin, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un coussin.

PULVINITE s. f. (pul-vi-ni-te — du lat. *pulvinus*, coussin). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des pernes, et dont les empreintes fossiles se trouvent dans le terrain crétacé des environs de Valognes.

PULVINULE s. m. (pul-vi-nu-le — du lat. *pulvinulus*, petit coussin). Foram. Syn. de PLACENTULE.

— Bot. Excroissance des thalles ou frondes de certains lichens.

PULVISCULAIRE adj. (pul-vi-sku-lè-re — du lat. *pulvisculus*, dimin. de *pulvis*, poussière). Bot. Qui a rapport aux pulviscules.

— Minér. Dont le grain est très-fin : *Grès* PULVISCULAIRE.

PULVISCULE s. m. (pul-vi-sku-le — du lat. *pulvisculus*, dimin. de *pulvis*, poussière). Bot. Poussière des capsules de lycopode. ‖ Matière pulvérulente qui existe dans les entre-nœuds des algues marines articulées.

PULZONE (Scipion), peintre italien, né à Gaëte en 1550, mort en 1588. Il eut pour maître Jacob del Conte et se fit bientôt remarquer par des portraits qui lui acquirent beaucoup de réputation et lui valurent le surnom de **Van Dyck romain.** Pulzone exécuta aussi des tableaux religieux qui, comme ses portraits, se font remarquer par l'extrême fini des détails, par un dessin correct, par des teintes gracieuses et suaves et par ce genre d'exécution que les Italiens appellent *leccato* (léché). On cite, parmi ses œuvres : le *Crucifix*, dans le Vallicella; l'*Assomption*, à l'église Saint-Sylvestre, au Monte-Cavallo; le portrait du pape *Grégoire XIII* et de plusieurs grands seigneurs de l'époque.

PUMA s. m. (pu-ma — nom péruvien). Mamm. Syn. de COUGUAR.

PUMICIF, IVE adj. (pu-mi-siff, i-ve — du lat. *pumex*, pierre ponce). B.-arts. Se dit d'un papier employé pour le pastel, et qui est couvert d'une couche pulvérulente qui le rend plus mordant.

— s. m. Espèce de papier-carton sur lequel on dessine.

PUMICIFORME adj. (pu-mi-si-for-me — du lat. *pumex*, pierre ponce, et de *forme*). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce : *Lave* PUMICIFORME.

PUMICIN s. m. (pu-mi-sain). Bot. Nom donné par quelques auteurs au palmier aouara. ‖ Huile de palme.

PUMICITE s. f. (pu-mi-si-te — du lat. *pumex*, pierre ponce). Minér. Pierre ponce. ‖ On dit aussi PUMITE.

PUMIQUEUX, EUSE adj. (pu-mi-keu, eu-

ze — du lat. *pumex*, pierre ponce). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUMITE s. f. (pu-mi-te). V. PUMICITE.

PUNA s. m. (pu-na). Nom qu'on donne aux savanes du Pérou : *Les* PUNAS *du Pérou où paissent des troupeaux de vigognes sont des savanes de la même nature.* (L. Figuier.)

PUNA, île de l'océan Pacifique, dans le golfe de Guayaquil, sur la côte occidentale de la république de l'Equateur, province de Guayaquil, à l'embouchure de la rivière de ce nom; par 2° 50′ de latit. S. et 82° 30′ de longit. O. Elle a environ 45 kilom. du N.-E. au S.-O. et 16 kilom. de moyenne largeur; la pointe de Salinas en détermine l'extrémité S.-O. Elle n'est séparée du continent, au nord-ouest, que par un espace de 8 kilom., est généralement couverte de bois et présente au nord la ville de Puna, qui possède un bon port où l'on charge les navires qui ne peuvent passer la barre de la rivière pour atteindre Guayaquil, éloigné de 53 kilom. Cette île a été autrefois très-peuplée. Thomas Candish la surprit en 1587, mais il ne tarda pas à l'abandonner.

PUNAIS, AISE adj. (pu-nè, è-ze. — Ce mot, formé d'un radical *put* et d'un suffixe qui n'a rien de commun avec le latin *nasus*, nez, répondrait parfaitement à un type italien *putonazzo*, qui malheureusement n'existe pas. La forme picarde *punasse*, d'un type bas latin *putinaceus*, autorise à remonter à un type *putinacus*, du latin *putere*, puer, qui se rattache à la racine sanscrite *puy*, puer). Se dit d'une personne qui exhale une odeur infecte, particulièrement par le nez : *Homme* PUNAIS. *Femme* PUNAISE.

— s. m. Celui qui exhale, surtout par le nez, une odeur infecte : *Un* PUNAIS.

PUNAISE s. f. (pu-nè-ze — rad. *punais*). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, type de la tribu des cimicites, comprenant plusieurs espèces, répandues sur presque tout le globe : *Quand le jour paraît, les* PUNAISES, *après s'être gorgées de sang pendant la nuit, regagnent leur retraite* (Blanchard). *Le nom des* PUNAISES *rappelle toujours une sensation désagréable.* (Bosc.) *L'eau de savon noir fait périr les* PUNAISES. (V. de Bomare.) ‖ *Punaise des bois*, Nom vulgaire des pentatomites. ‖ *Punaise à avirons*, Nom vulgaire des notonectes. ‖ *Punaise des orangers*, Nom vulgaire du kermès de l'oranger.

— Très-petite boucle en usage dans l'équipement militaire.

— Petit clou à tête large, à pointe aiguë et courte, employé pour tenir le papier sur la planche à dessiner.

— Pop. *Avoir le ventre plat comme une punaise*, Avoir le ventre vide, être resté longtemps sans manger. ‖ *Etre plat comme une punaise*, Etre très-plat.

— Moll. *Punaise de mer*, Nom vulgaire des oscabrions.

— **Encycl.** La *punaise* forme un genre qui ne comprend que la *punaise des lits*; il présente les caractères suivants : un corps ovale aplati, une tête sans rétrécissement, le bec court, de fines antennes à trois articles; elle n'a que des ailes rudimentaires. On prétend qu'il y en a dont les ailes sont développées; c'est un fait anomal, qui se comprend néanmoins. La *punaise* a quatre mues ou changements de peau; à la quatrième elle perd ses rudiments d'ailes; elle est comparable alors aux nymphes des hémiptères; il y a dans la bouche ou suçoir deux glandes salivaires de chaque côté. Les caractères les plus saillants sont : le bec court, à trois articles, ne dépassant pas la base des cuisses, partant du front et courbé en bas; le corps très-déprimé, de forme arrondie; les pattes disposées pour la marche; le corselet carré, moins long que large, et les deux rudiments d'ailes.

La ponte de cet insecte est assez considérable; elle a lieu après un long accouplement; la femelle meurt peu de temps après la ponte; ses œufs sont blancs, ovales et présentent avec des aspérités un petit opercule pour la sortie de la jeune *punaise*, qui est très-petite et d'une couleur blanchâtre; la couleur générale de la *punaise* est brun rougeâtre; quand on l'écrase, elle répand une odeur nauséabonde, fétide, spéciale, qui résulte d'une humeur volatile.

Cet insecte, engourdi par le froid, se révèle pendant l'été, et la nuit seulement, par une activité qui trouble le sommeil de l'homme en lui faisant des piqûres très-sensibles, dans lesquelles elle fait pénétrer son humeur salivaire très-irritante; elle produit de petites tumeurs rouges, assez larges et de vives démangeaisons, surtout chez certaines personnes qui en éprouvent une véritable anxiété.

Chacun a éprouvé plus ou moins le fâcheux inconvénient des *punaises*; outre la privation de repos avec agacement nerveux, on comprend que, si elles sont en grande quantité, elles peuvent causer comme toute vermine l'épuisement, surtout s'il s'agit d'un tout jeune enfant, par exemple d'un nouveau-né; elles semblent s'acharner de préférence sur les petites créatures, dont la peau tendre leur offre peu de résistance. C'est la nuit qu'elles entrent en campagne, avec un instinct carnassier merveilleux. Si on retire le lit de la muraille pour faire obstacle à leur migration, elles montent au plafond et se laissent choir sur les couvertures, quand ce n'est pas sur le visage du dormeur. Elles se logent dans les boiseries, les fissures des murailles, les sangles des lits, sous les papiers de tenture, derrière les cadres, dans les plis des rideaux, dans les meubles, partout où il se présente un bon asile pour se cacher, pondre et dormir à leur aise; tourmenter l'espèce humaine, la suivre en tous lieux, se délecter de son sang dont elle se gorge, l'attaquer la nuit avec une clairvoyance remarquable, fuir à la moindre lumière, revenir à la hâte aussitôt que l'obscurité se fait, et tout cela pour rentrer au jour dans ses secrètes retraites : voilà comment se conduisent ces infectes habitantes de nos logis.

Elles peuvent vivre longtemps sans nourriture, ce qu'elles doivent sans doute à leur faculté léthargique qui, il est vrai, ne se prononce bien que l'hiver; on a pu en garder un an et deux ans dans un flacon clos et, en leur donnant la liberté en été, on a bientôt vu la vie se réveiller chez elles; on a prétendu qu'elles étaient inconnues avant le XVIIe siècle et qu'elles nous ont été apportées d'Amérique vers 1666 ou 1670; cela n'est pas probable, car on ne conçoit pas qu'elles n'aient pas été signalées plus tôt en Espagne, où de nombreux vaisseaux venant du nouveau monde les auraient infailliblement propagées pendant cet espace de temps de près d'un siècle; ce qui doit faire repousser cette allégation, c'est que les descriptions d'Aristote, de Dioscoride et de Pline laissent assez bien reconnaître la *punaise* des lits. Elles sont abondantes dans le centre de l'Europe et notamment en France; Paris et Lyon en sont littéralement infectés, et après quelques années les maisons neuves en sont devenues des garnisons, soit par les migrations spontanées, soit par les meubles de nouveaux locataires, qui les transportent à leur insu. Elles attaquent aussi les animaux. Il paraît qu'elles sont inconnues dans les pays très-septentrionaux, comme en Suède, en Danemark, en Russie, etc.; en Italie, il y a peu de *punaises* dans les villes; les pays chauds conviennent bien moins à la *punaise* que les pays tempérés; un naturaliste dit ne pas en avoir vu une pendant un séjour de sept mois en Sicile; on sait que nous ne pouvons pas garantir la même immunité chez nous à un voyageur.

Détruire complétement la *punaise* est une idée impraticable; lui faire une guerre de tous les instants, voilà la réalisation possible; parmi les moyens que nous avons à notre service, mettons en première ligne, comme préventifs, une propreté excessive dans les habitations et dans les vêtements, des visites fréquentes de tout ce qui peut leur donner abri, surtout, chaque matin, du lit et de sa fourniture; si on s'aperçoit qu'elles pullulent, alors il ne faut pas tarder à leur opposer les moyens insecticides les plus énergiques; nous allons exposer les plus importants, les plus radicalement libérateurs. On applique dans toutes les issues qui conduisent aux nids des *punaises* de la vapeur de soufre, de l'essence de térébenthine, une dissolution alcoolique de sublimé corrosif, de l'assa fœtida, qui a l'inconvénient de sa mauvaise odeur; de l'onguent mercuriel, de la décoction concentrée de tabac, de staphisaigre; on assure que de petits paquets d'une plante qu'on nomme passerage les attirent et leur sont fatales. Une atmosphère d'acide carbonique, en ayant soin de fermer les issues, de la fleur de soufre, jetée sur un réchaud placé au milieu de la chambre, sont des moyens qu'on emploie rarement, mais qui seraient utiles; mieux vaudrait encore faire des fumigations de cinabre, dont l'action énergique pourrait en détruire une grande quantité; on vend partout de petits soufflets pleins d'une poudre insecticide dont l'action agit d'une façon rapide et sûre; la *punaise* atteinte se gonfle immédiatement et, après cette opération, on pratique un nettoyage pour les faire tomber; c'est alors que l'usage de l'eau bouillante et de l'eau de chaux peuvent donner de bons résultats.

Une bonne chasse à leur faire, c'est de placer à la tête du lit ou entre celui-ci et la muraille une claie d'osier, où elles viennent se réfugier.

La *punaise* des lits, avons-nous dit, constitue l'unique espèce du genre; mais, dans le langage vulgaire, on désigne sous le nom de *punaise* un très-grand nombre d'insectes qui s'en rapprochent plus ou moins par leurs caractères, leur forme générale, leurs habitudes ou leur odeur, et dont plusieurs exercent de notables dégâts dans nos cultures. Ces insectes appartiennent surtout aux genres *arade, corée, scutellère, lygée, pentatome, réduve, ploière, acanthie, leptope*, etc. La plupart ne sont pas carnassiers, mais sucent la séve des plantes.

PUNAISIE s. f. (pu-nè-zî — rad. *punais*). Pathol. Maladie du punais.

PUNAISOT s. m. (pu-nè-zo — rad. *punais*). Mamm. Nom vulgaire du putois.

PUNARU s. m. (pu-na-ru). Ichthyol. Syn. de PINARU.

PUNCH s. m. (ponch — anglais *punch*; provenu du persan *panj*, qui signifie proprement *cinq*, et qui désigne aussi une boisson composée de cinq ingrédients : du thé, du sucre, de l'eau-de-vie, de la cannelle et du citron). Boisson faite avec du thé, du sucre, de la muscade, du citron, de l'eau-de-vie ou du rhum, que l'on fait brûler : *Cette liqueur devenait pour les Indiens un breuvage sacré lorsque, en y mêlant quatre autres ingrédients, du jus de limon, de l'eau, du sucre, un peu de muscade, ils en avaient fait un* PUNCH *ou boisson des cinq essences; car on sait que, chez les Indiens, ce mot* PUNCH *veut dire cinq.* (F. Michel.) *C'est d'une ivresse de* PUNCH *que le czar Pierre III était mort dans sa prison en* 1762. (F. Michel.) ‖ Nom donné à des vins blancs ou rouges aromatisés.

— **Encycl.** Le *punch* est une boisson moderne qui nous vient des Indes en passant par l'Angleterre. Il y a deux siècles, les Anglais établis aux Indes orientales préparaient une boisson avec de l'arack, du thé, du sucre, de l'eau et du citron, et cette boisson avait reçu le nom indou de *pantsch* (cinq), parce qu'il entrait cinq ingrédients dans sa composition. De *pantsch*, les conquérants des Indes ont fait *punch*.

Le *punch*, introduit en Europe au siècle dernier, n'a pas tardé à devenir une liqueur très-répandue.

Presque tous les écrivains qui ont traité des liqueurs préconisent le *punch* contre le rhume. Le célèbre docteur Gastaldy le recommandait comme un sûr préservatif contre le mauvais air, comme un diurétique agréable, un sudorifique salutaire. Les gourmets lui reconnaissent d'autres qualités; il enfante, disent-ils, la gaieté, monte l'imagination et ne produit presque jamais l'ivresse.

En général, ce n'est pas le liquoriste qui prépare le *punch*. Presque toujours on le fabrique soi-même. On aime à le voir ruisseler en gerbes de feu, brûler avec sa flamme bleue et on le savoure tout chaud.

Chaque nation compose le *punch* à sa façon, ce qui fait qu'il y a presque autant de différentes sortes de *punch* que de peuples et même d'individus qui le préparent. Les uns substituent l'eau-de-vie au rhum; les autres y introduisent du vin de Champagne ou du vin du Rhin; ceux-ci suppriment le thé et ne se servent que d'eau bouillante; ceux-là le prennent à la glace, ou aux jaunes d'œufs, ou au kirsch-wasser, ou au marasquin; enfin c'est une confusion telle, que le nom de *punch* s'applique à une foule de préparations qui diffèrent essentiellement et dans leurs principes et dans leur manipulation. Quelques personnes emploient du sirop pour faire leur *punch*; mais ces sirops varient selon les fabricants et l'on n'en obtient jamais un *punch* uniforme. D'ailleurs, quelque qualité que possède le sirop de *punch*, on n'en obtient jamais une boisson semblable au *punch* préparé instantanément, parce que l'acide du citron, en passant sur le feu, se dénature et prend un tout autre goût. Il est facile de s'en convaincre en comparant la limonade fraîche avec du sirop de limon étendu dans de l'eau; ce sont deux boissons absolument différentes, quoiqu'il n'entre dans chacune que du sucre et du citron.

— *Véritable punch anglais.* C'est encore en Angleterre qu'on sait le mieux le préparer et où il est le meilleur, soit parce que le rhum de la Jamaïque est supérieur aux autres alcools qui servent à le préparer, soit parce que l'on sait le mieux le manipuler. Voici comment on procède : Sur une partie de jus de citron, dans lequel on a laissé infuser quelques zestes, on met trois parties d'excellent rhum de la Jamaïque et neuf parties de bon thé bien chaud. La proportion du sucre est indéterminée : on en met suivant le goût des personnes. En suivant cette méthode, on obtiendra un *punch* excellent, et cette liqueur, aussi saine que simple, prise quelques instants avant de se coucher, procure un sommeil doux et tranquille. Ce *punch* ne brûle pas.

— *Punch français au rhum.* Prenez 2 1/2 parties de rhum de la Jamaïque; 2 1/2 parties d'infusion de thé; mettez une forte quantité de sucre avec du citron. On fait le thé d'abord. On coupe le ou les citrons (à peau fine) en quatre ou cinq tranches et on les dépose au fond d'un bol avec le sucre; on verse le thé bouillant, puis aussitôt le rhum avec précaution, de façon qu'il reste à la surface et qu'il surnage en nappe alcoolique. Sous l'influence du thé bouillant, le *punch* acquiert une certaine élévation de température, et, quand on le juge assez chaud, on approche une allumette, qui l'enflamme aussitôt. N'agitez pas le *punch* pendant qu'il brûle : c'est une mauvaise pratique au commencement de l'opération; mais, au moment où le feu est près de s'éteindre, vous pouvez le remuer doucement, pour y répartir le sucre et l'huile du citron. Ce *punch* peut être mis en cruchon, lorsqu'il est froid et qu'on l'a filtré.

— *Punch au tafia.* Le tafia produit un *punch* peu délicat, dont le mode de préparation est absolument le même que pour le *punch* au rhum.

— *Punch au kirsch.* Prenez 3 parties d'infusion de thé, 2 parties de kirsch authentique, et, avec du sucre, vous pourrez produire un *punch* que quelques gourmets aiment beaucoup. On y ajoute quelquefois un peu de vanille ou quelque autre aromate suave.

— *Punch à l'eau-de-vie.* Pour faire le *punch* à l'eau-de-vie, on se sert d'une égale quantité d'eau-de-vie et de thé; on ajoute du jus de citron concentré ou de l'acide citrique. L'infusion de thé doit être très-forte, pour relever la crudité des eaux-de-vie communes. Lorsque le mélange est opéré, on l'enflamme et on laisse brûler assez longtemps. Les mauvais alcools ne peuvent produire de *punchs* passable; il faut au moins des cognacs de demi-qualité.

— *Punch de liquoriste.* Voici trois recettes des *punch* les plus ordinairement consommés, que les liquoristes fabriquent d'avance et tiennent en réserve pour les livrer aux clients, selon les besoins. Ces recettes, quoique excellentes, ne constituent pas le *punch* d'amateur dont nous venons de parler.

Punch à l'eau-de-vie (demi-fin).

Tafia à 56°	1 litre.
Eau-de-vie à 58°	8 —
Esprit de citron concentré	2 centilit.
Acide citrique	10 grammes.
Thé hyswin	25 —
Sucre bonne quatrième	3 kilogr. 75
Eau	8 lit. 40

On fait infuser le thé dans la moitié de l'eau; on laisse refroidir; on ajoute le tafia, le sucre et l'acide dissous; on colore au caramel, on colle et on filtre. Produit : 20 litres.

Punch au rhum et à l'eau-de-vie (fin).

Eau-de-vie de Cognac vieille	9 lit. 20
Rhum vieux à 50°	2 litres.
Esprit de citron concentré	3 centilit.
Acide citrique	12 grammes.
Thé perlé	40 —
Sucre blanc	6 kilogr. 25
Eau	4 lit. 6

Même manipulation et même produit que ci-dessus.

— *Punch aux liqueurs.* Les liqueurs avec lesquelles on parvient à fabriquer du *punch* sont : les curaçaos, les anisettes, les chartreuses, les marasquins, les eaux et les crèmes de noyau, etc., qui produisent des *punchs* d'une saveur variée et agréable lorsqu'on sait fixer convenablement les doses. Ces *punchs* n'ont pas besoin d'être aromatisés ni sucrés. Pour 1 volume de liqueur, on emploie environ 1 volume d'une infusion très-légère de thé. La manipulation est assez délicate.

— *Punch au vin* et *bichof.* Le *punch* au vin n'est autre chose que le vin chaud; cependant l'addition d'une infusion de thé lui communique une saveur agréable et une action stimulante qui le distingue. Il y a du *punch* au vin rouge et au vin blanc. Pour le *punch* au vin rouge, on choisit du vin du Midi peu dépouillé, de seconde qualité, alcoolique; on le mélange dans la proportion de 2 litres avec un demi-litre de thé très-chargé de sucre, avec de la cannelle de Chine, de la coriandre, de l'anis, de la badiane, du cardamome, etc., et enfin on y jette du jus d'orange et un zeste de citron. On chauffe doucement ce mélange jusqu'à ce qu'il commence à blanchir et à fumer; alors, une allumette l'enflamme presque toujours. La préparation est la même pour le vin blanc.

Les meilleurs *punchs* au vin blanc sont ceux que l'on fait au vin de Ténériffe, de Madère sec, de Marsala, de Zucco en Sicile, les vins du Rhin et du Rhône, etc.

Les bichofs sont des espèces de *punch* au vin blanc ou rouge. Voici comment on les fait :

Bichof rouge préparé à chaud.

Vin rouge	20 litres.
Cannelle de Ceylan en poudre	2 grammes.
Muscade en poudre	1 gramme.
Sucre blanc	5 kilogr.
20 à 25 oranges amères.	

On coupe les oranges en morceaux; on picote avec un couteau, pour bien ouvrir la peau; on les place sur un feu doux, et, lorsqu'elles commencent à griller légèrement, on les jette dans le vin, avec la cannelle et la muscade; on laisse infuser quatre à cinq heures sur des cendres chaudes, dans un vase fermant hermétiquement; on filtre, on ajoute le sucre, et enfin on fait chauffer jusqu'au frémissement et on sert bien chaud.

Le *bichof blanc, préparé à chaud*, se compose de :

Vin blanc	20 litres.
Girofle	20 grammes.
Cannelle ou muscade	15 —
Sucre blanc	5 kilogr.
Ecorce d'oranges amères ou douces	1 kilogr. 50.

Faites une teinture avec le vin, les aromates et l'écorce d'orange, et ajoutez le sucre lorsque le tout est bien chaud.

Le bichof préparé à froid se compose de :

Vin blanc d'excellente qualité	20 litres.
Kirsch ou autre liqueur suave	1 litre.
Zestes de 10 à 12 citrons ou oranges amères.	
Sucre	5 kilogr.

Faites infuser les zestes dans le kirsch ou la liqueur; versez dans le vin blanc; faites fondre le sucre, et rafraîchissez en entourant le vase de glace.

— *Sirop de punch.* Il est mille circonstances où l'on ne peut se procurer des citrons

frais à un prix raisonnable, ainsi que du thé naturel et du rhum convenable; on a donc imaginé le sirop de *punch*, qui a obtenu et obtient encore une grande faveur, parce qu'il suffit d'avoir de l'eau bouillante pour préparer soi même, à l'instant et sans aucun secours étranger, une boisson agréable et salutaire, qu'on peut renouveler sans cesse, dont on règle facilement la consommation, puisqu'on la prépare à mesure, même dans les verres, et dont on détermine les doses au gré de chaque buveur. On peut dire que presque tous les *punchs* qui se prennent dans les cafés, à Paris, sont faits de cette manière, ce qui a poussé les distillateurs à produire différentes sortes de sirops de *punch*, avec lesquels on obtient une liqueur salubre, mais un peu forte; on est forcé de l'édulcorer avec une cuillerée de sirop de capillaire pour qu'il puisse plaire aux dames.

Voici différentes formules avec lesquelles on pourra confectionner soi-même du sirop de *punch :*

Sirop de punch au kirsch.

Sucre blanc raffiné. . . .	5 kilogr.
Kirsch à 55°.	2 litres.
Alcool de vin à 85°. . . .	40 centilit.
Esprit de noyau.	10 —
— de citron concentré.	1 centilit.
Acide citrique.	6 grammes.

Clarifiez le sucre brut et cuit à 32°, passez, filtrez, mettez le sirop dans un conge; ajoutez l'alcool, l'esprit de citron et l'acide fondu dans un peu d'eau. Mélangez vivement; couvrez et lutez avec des bandes de papier le couvercle du conge. En remplaçant l'alcool par du cognac, on a du sirop de *punch* au cognac. On peut encore fabriquer du sirop de *punch* au rhum en mélangeant une partie de sirop de sucre très-épais à une autre partie de rhum à 60° C. Ce mélange se fait lorsque le sirop est à peu près tiède; on aromatise le rhum avec de l'essence de citron, de la cannelle, du girofle, de la vanille; on filtre et on met en cruchon. Ce sirop sert à faire le *punch* à la minute; pour cela, on le coupe avec son poids d'eau bouillante, ou mieux avec un thé léger.

Le sirop de *punch* à l'arack se fait de la manière suivante : On prend 2 kilogr. de sucre concassé et l'on en fait un sirop bien clair; on y ajoute 1/2 litre de suc de citron; on remue, on laisse prendre un bouillon couvert, on retire du feu et on ajoute, lorsque le tout est froid, 1 litre 1/2 d'arack; on le prépare ensuite de la même manière que le précédent.

PUNCH, le polichinelle anglais. V. POLICHINELLE.

Punch (THE), c'est-à-dire *le Polichinelle*, journal satirique anglais, exerçant sa verve, comme notre *Charivari*, par des dessins et des caricatures, fondé par Maghew en 1841. Il se publie tous les samedis, par livraisons grand in-4° coûtant 3 *pence* (30 centimes). Le premier numéro, qui parut le 17 juillet 1841, contenait ce programme :

« *Punch* aura l'honneur de faire son apparition tous les samedis et continuera, de semaine en semaine, à offrir au public toutes les plaisanteries qu'il pourra trouver dans les catégories suivantes :

» 1° *Politique. Punch* n'a pas de préjugés de parti; il sera conservateur dans son opposition aux *fantoccini* et aux marionnettes politiques; mais, désirant des réformes sagement progressives, sera whig avant tout.

» 2° *Modes.* Ce département sera dirigé par Mme *Punch*, dont les relations étendues avec l'élite de la société lui permettront de fournir les informations les plus nouvelles sur les mouvements du monde fashionable.

» 3° *Police.* Cette partie de la tâche sera sous la direction d'un gentilhomme expérimenté, régulièrement en relation avec les différents ministères, tout dévoué à *Punch* et constamment à même de lui faire exclusivement des rapports.

» 4° *Revues.* Afin que tout ce qui rentre dans cette catégorie soit aussi bien fait que possible, des arrangements ont été pris, qui nous assurent la collaboration du critique John Ketch, esq., que nous avons prié d'accepter cette tâche.

» 5° *Beaux-arts.* Désireux de rendre justice au talent naissant, la critique de la peinture, de la sculpture, etc., est confiée à un de nos artistes les plus populaires du jour : le propre peintre de genre de M. *Punch.*

» 6° *Musique et drame.* La musique et le drame tiendront la place la plus importante dans la publication. Les chroniques musicales seront faites par le célèbre ventriloque, assisté des professeurs de tambour et de cymbale. Quant aux drames, *Punch* les fait lui-même.

» 7° *Sport.* Un prophète est engagé! Il prédira non-seulement quels seront les gagnants de chaque course, mais aussi les *rates* et les couleurs des jockeys.

» 8° *Les facéties.* Elles seront fournies par les membres des sociétés savantes qui suivent : la Cour du conseil communal, la Société zoologique, l'Association de tempérance, la Compagnie pour l'essai de l'eau, le Collége des médecins et le cimetière de Highgate, les Sociétés des auteurs dramatiques et de mendicité, le Club des biftecks et la Société des *anti-dry-rot.* »

On voit, par le ton de ce programme, quel devait être le caractère du journal. Sa devise sera celle de la comédie : *Castigat ridendo mores*, et, comme il ajoute, il se souviendra toujours, en lançant ses épigrammes, de deux vers de Byron : « Rions de chaque chose, car nous voudrions savoir Si toute chose, en définitive, n'est pas une comédie. »

« De même, dit-il encore, que, sur les scènes de théâtre, l'on voit apparaître beaucoup de personnages, *Punch* se propose de remplir ses colonnes de facéties, qui n'auront d'autre objet que l'actualité et le goût du moment. »

Armé du crayon et de la plume, *Punch*, en effet, se met aussitôt à l'œuvre et montre les côtés ridicules de la vie. Parlant peu de politique d'abord, il raille les modes exagérées, représente les femmes accablées sous le poids de chignons gigantesques, les jeunes filles *flirtant* dans les salons ou courant à cheval à Hyde-Park. Le bourgeois niais et sa femme, qui portent en France le nom de Prudhomme, sont personnifiés ici sous les traits de John Bull et de mistress John Bull. Les scènes d'intérieur, les graves ladies, assises magistralement autour de la table où l'on boit le thé, les folies du derby à Epsom, rien n'échappe à *Punch*, qui plaisante doucement et a pour toutes choses un sourire moqueur. Ses plaisanteries, assurément, ne sont pas toujours fines et délicates, ni ses traits vifs; mais, du moins, il a de la verve, de l'humour et conserve un ton de bonne compagnie. En 1849, une série de dessins à la manière de Crafti, au trait, sans ombres et pleins de détails charmants, fut très-remarquée : une foule de personnages étaient mis en scène, donnant le spectacle de la vie anglaise sous toutes ses formes. Tantôt le *Punch* prend à partie les ivrognes et publie des gravures devenues célèbres, où l'on voit alternativement les buveurs de gin avec leurs maladies, leur pauvreté, leur dégradation honteuse, et, d'un autre côté, les buveurs d'eau pleins de vie, de santé, gais et heureux. Tantôt il se moque des duellistes et montre deux gentlemen, coiffés chacun d'un bonnet de fou, allant sur le terrain et tous deux s'avançant, pâles et défaits, le pistolet au poing. Ou bien il s'amuse des volontaires, qui ont, dans la Grande-Bretagne, le même rôle que les anciens gardes nationaux en France, et trace d'eux de grotesques croquis; il se divertit fort surtout de leurs exercices d'amateurs pour apprendre le métier de la guerre. Une gravure, par exemple, représente un bataillon de volontaires sur le champ de manœuvre, contemplant tranquillement, d'une hauteur, des batteries qui sont censées les bombarder. Un officier d'état-major, outré de les voir si calmes, s'avance vivement en interpellant le colonel : « Faites donc coucher vos hommes! lui crie-t-il; ne voyez-vous pas que vous êtes sous le feu plongeant des batteries ennemies? — Faites excuse, répond le colonel, c'est que mes hommes veulent voir ce qui se passe sur le champ de bataille. »

Les opinions politiques du *Punch* sont toujours libérales. Comme il l'avait annoncé dans son programme, il est whig, mais whig pacifique, n'aimant pas les révolutions et désirant le progrès lentement réalisé. Ennemi des partis exagérés, il les combat tour à tour; mais, en revanche, il met tout son esprit au service de ceux qui se consacrent à la gloire de l'Angleterre et trouve de sanglantes épigrammes pour les hommes sans scrupule dont l'ambition se trahit par de rapides volte-face. Ceux-ci, qu'ils soient ministres ou membres du Parlement, sont alors représentés en danseurs de corde, en saltimbanques, etc. Disraeli, en particulier, dont la conduite excite ses sarcasmes, apparaît, dans le *Punch*, tantôt sous la forme d'un caméléon (1852), tantôt en clown ou en Léotard qui fait semblant de tomber et se redresse prestement sur ses pieds (juin 1868), ou bien en acteur changeant sans cesse de costume et de masque.

Généralement, *Punch* n'est pas méchant; ses épigrammes sont acérées, mais sans amertume; elles sont toutes de surface et n'attaquent en aucune occasion l'individu dans sa vie privée. Le scandale déplaît au tempérament anglais; *Punch* essaye de faire rire, mais il ne veut pas faire pleurer. Son bon cœur se manifeste en toute occasion et lui fait même prendre parti contre son pays quand celui-ci ne lui paraît pas suivre les règles de la pitié et de la justice. Dans la guerre de l'Inde, par exemple, en 1857, le *Punch* s'indigna des cruautés de l'armée anglaise. Dans une gravure intitulée *Justice*, il représenta l'Angleterre, selon son habitude, sous les traits d'une belle femme coiffée d'un casque et brandissant un sabre dont elle frappait les malheureux Indous; dans le lointain, on apercevait les insurgés attachés à la gueule des canons. Plus tard encore, malgré sa haine pour les féniens, il ne peut résister au sentiment de commisération que lui inspire l'Irlande et montre la *Justice pour l'Irlande* comme une femme sourde, aveugle, boiteuse et insensible (1866). Aussi, lorsque Gladstone arriva au pouvoir, plein de dispositions bienveillantes pour cette île malheureuse, il le représenta déposant l'*Eglise d'Irlande* comme offrande sur l'autel de la Justice, et non sur l'autel des papistes et des assassins; comme légende, cette brève menace à l'adresse de ces derniers : « Et si...! » rappelant le *Quos ego* de Virgile.

Les mêmes sentiments inspirèrent le *Punch* lors de la guerre de Chine. Le journal soutint Palmerston dans sa lutte contre lord Derby et Cobden. Ces deux derniers, qui refusaient de s'associer aux justes réclamations de Palmerston contre la Chine, furent dépeints sous les traits d'affreux magots. Palmerston, lui, parut en marin aux bras musculeux, à la poitrine puissante et semblant prêt à les écraser (1857). La même année, Disraeli et lord Derby, unis en cette occasion aux radicaux, n'ayant pas craint de blâmer aussi la politique de Palmerston à l'égard de la Chine, le *Punch* les mit tous deux en scène, le premier sous la forme d'un homme du peuple, en tenue débraillée, le second ayant sur la tête sa perpétuelle couronne comtale, emblème de son caractère hautain.

Dans la longue lutte parlementaire qui est établie en Angleterre entre le parti libéral et le parti conservateur, le *Punch* n'a changé ni de sympathie ni de croyances. Le pouvoir peut passer alternativement des mains d'un whig dans celles d'un tory, M. Disraeli ou M. Gladstone peuvent tour à tour être appelés à composer un ministère choisi d'après leurs idées personnelles et représentant des opinions opposées, le *Punch* gardera ses boutades gracieuses pour M. Gladstone et ses épigrammes pour M. Disraeli. C'est vraiment un curieux recueil à consulter que ce journal pour étudier l'histoire anglaise, et l'on peut avoir une idée de la mesure, de la décence, de la dignité et aussi de la roideur, du guindé parfois que les enfants d'Albion apportent dans leurs plaisanteries, quand on feuillette ces pages remplies d'humoristiques gravures. On dirait même que le *Punch* a pitié de ses propres victimes, après les avoir frappées d'un fouet bien léger pourtant. Ainsi, il ne désigne que par des lettres d'abréviation les hommes politiques dont il fait la charge, et un lecteur étranger aurait presque besoin d'une *clef* pour savoir contre qui le *Punch* a aiguisé ses traits. Voici, comme exemple, quelques-unes de ces lettres d'abréviation, avec leur signification en regard :

P — n — h.	*Punch.*
D — r — y.	Derby.
D — sr — li.	Disraeli.
Dizzy.	Disraeli.
Pam*.	Palmerston.
N — p — l — n. . . .	Napoléon.
W — e.	Walpole.
S — y.	Stanley.
Gl — st — ne	Gladstone.

Tantôt le *Punch*, pour représenter l'alliance franco-anglaise contre la Russie, montre l'impératrice Eugénie caressant le lion anglais, la reine Victoria flattant l'aigle impériale, tandis que, de leur côté, Napoléon III et le prince Albert allument ensemble leurs cigares (1855). Tantôt il imagine de dépeindre irrespectueusement, sous les traits de trois sorcières, les trois empereurs qui se donnent rendez-vous à Gastein pour machiner quelque intrigue politique (1873). Ici l'on voit Gladstone qui tend à Disraeli un verre, sur lequel est écrit le mot *réforme*, en lui disant : « Là, monsieur Disraeli, prenez cette potion en une fois; plus vous la regarderez, plus elle vous semblera mauvaise. »

Ailleurs, quand Disraeli est obligé de s'effacer devant la majorité libérale (1868), Gladstone est représenté sous la forme d'un dieu qui tient à la main des foudres, sur lesquelles on lit le mot *majorité* et dont il se sert pour frapper son adversaire, qui roule dans le ciel attaché à une roue; la légende est : *Ixion chassé du paradis.* Quelques années plus tard (1873), Gladstone est renversé à son tour par le parti Disraeli; mais il conserve toujours les sympathies du *Punch*, qui ne manque pas d'occasions de les montrer. Voici un dialogue marquant bien l'esprit du journal satirique anglais. Deux maquignons examinent un cheval sur le marché de Northampton; survient le troisième larron, le marchand : « L'achetez-vous? fait-il. — Combien? dit l'un des chalands. — Vingt livres. — Vingt livres! un cheval avec une tête bâtie de la sorte! — Eh bien, dites donc, et M. Gladstone, il a donc une tête mieux ficelée? Et croyez-vous que je vous le laisserais à vingt livres? »

Le libéralisme du *Punch* n'est pas exclusif à son pays; il est également large pour les nations étrangères; la France surtout a ses sympathies et c'est avec un ton affectueux qu'il parle de nous en général. Il ne ménagea pas les épigrammes au gouvernement de Louis-Philippe et sut, aussi bien que les journaux de Paris, donner un aspect réjouissant à la tête du roi de la bourgeoisie, symbolisée par une poire. Lorsque éclata la révolution de 1848, le *Punch* se montra son partisan enthousiaste, représentant les rois et le pape ballottés, sur une mer furieuse, dans des coquilles de noix. Il blâma les rigueurs du gouvernement de Cavaignac et défendit la liberté de la presse dans des gravures où les journaux parisiens étaient dessinés ayant un cadenas à leur porte; on lisait en guise de légende : *Comment on fait les journaux à Paris.* Sa sollicitude et sa sagacité ne furent point mises en défaut ni égarées par les promesses du prince Louis-Napoléon, et, après les élections du 10 décembre, il montra la jeune République préparant son suicide en se précipitant dans un gigantesque chapeau, qui rappelait la coiffure traditionnelle de Napoléon Ier, et sur lequel étaient écrits en abrégé ces mots prophétiques : *Nap., emp. Franç.*

Après le coup d'Etat, le *Punch* garda une attitude assez réservée, puis soutint chaleureusement le gouvernement impérial. Tantôt Napoléon III était sous la forme d'un serpent que la Suisse avait réchauffé dans son sein; tantôt on le voyait, comme après Sadowa, sous la figure d'un chiffonnier cherchant avec son crochet quelque butin sur les bords du Rhin; Bismarck le rencontrait en cet état et lui disait :

« Pardon, mon ami, mais nous ne pouvons réellement vous permettre de prendre quoi que ce soit ici. »

A quoi Napoléon III répondait :

« Faites excuse, m'sieu; mais ça n'a pas la plus petite conséquence! »

Parfois, le *Punch* lui-même engageait un dialogue avec l'empereur; il lui disait, par exemple, en 1869 : « Une moitié de la France, et c'est l'élite, ne veut plus du gouvernement personnel. Faites la conquête de la France en lui inspirant confiance et vous n'aurez jamais ni un Moscou ni un Waterloo. » On voit que *Punch* était perspicace en politique et donnait de sages conseils.

Quand Napoléon III eut déclaré la guerre à la Prusse, le *Punch* manifesta hautement ses sentiments d'affection pour la France. Son crayon ne peignit les Allemands que sous des traits hideux, et Guillaume fut représenté vêtu en chef barbare, comme Attila. La révolution du 4 septembre lui parut juste, nécessaire, et, dans une gravure pleine de mouvement, il montra la France faisant à ses enfants un appel désespéré et criant : « Aux armes, citoyens; formez vos bataillons! » Cri héroïque, qui nous avait, en 1792, donné la victoire et qui ne put alors nous épargner la défaite.

Les Allemands partout vainqueurs, la France envahie, Paris assiégé, l'horreur de la lutte..., tout cela fait perdre au *Punch* ses gais éclats de rire. Il montre trois chiens hideux, exhalant leur fureur par d'horribles hurlements contre la capitale et symbolisant le *Feu*, l'*Epée*, la *Famine.* Guillaume, Bismarck et de Moltke sont derrière, regardent et attendent. Paris se rend enfin, épuisé, à bout de forces; le *Punch* alors fait voir l'empereur Guillaume entrant dans la ville vaincue, sous le costume du chef gaulois Brennus et lançant à ses ennemis un lamentable : *Væ victis!* Puis la France est représentée sous les traits de Niobé perdant ses enfants : Metz, Strasbourg, l'Alsace, la Lorraine...

Lorsque la ville de Londres, noble et généreuse, eut envoyé à Paris des convois de vivres après les tristes souffrances du siége, le *Punch*, tout heureux de cette initiative, offre le dessin d'un *Bœuf gras* qui amène dans la capitale la *Paix* en deuil; sur ses cornes, il porte cette inscription en banderole : *Avec les sympathies de l'Angleterre.* Vient la Commune; le *Punch* la combat avec colère; et lorsque, vaincus, les insurgés échappés au massacre vont chercher sur le sol britannique un asile, la feuille satirique les accueille avec défiance, mettant en garde ses compatriotes contre leurs doctrines, les représentant tous indistinctement sous les couleurs les plus odieuses.

Attentif à nos luttes parlementaires, le *Punch* saisit avec esprit les causes de nos divisions et les personnifie habilement sous des traits toujours justes. Il est à Londres le reflet du *Charivari*, dont il a les opinions libérales et donne sous une forme anglaise, c'est-à-dire moins vive, moins brillante, les saillies parisiennes. Il soutient M. Thiers, dont le gouvernement relève rapidement la France de ses désastres, et représente cet homme d'Etat aux prises avec deux spectres dont les mains décharnées essayent de s'emparer de notre pays. L'un est le spectre blanc (la monarchie), avec une couronne pontificale sur la tête; l'autre est le spectre rouge (la Commune), échevelé, brandissant une torche fumeuse; la France, femme triste et grave, prend son sauveur entre ses bras. Un autre dessin représente M. Thiers sous la figure d'un alchimiste jetant dans un alambic les métaux qui doivent produire l'emprunt de 3 milliards; à ses côtés hurle la Commune, tandis que la France, à genoux, suit, palpitante, les détails de l'opération. Les partis qui se querellent à l'Assemblée pour s'arracher le pouvoir ont aussi leur tour, et le crayon du *Punch*, impitoyable pour eux, stigmatise leur fureur ambitieuse. La *Légitimité*, l'*Orléanisme* et l'*Impérialisme* sont représentés comme des cerbères se disputant une proie; Thiers et Gambetta, en lutteurs romains, la tiennent en respect avec un glaive sur lequel est écrit le mot *dissolution.* Au milieu de tout cela perce une fine moquerie, cet humour aimable qui amène le sourire. Ainsi, lorsque l'engouement des pèlerinages remplit la France de processions et de voyageurs en quête d'eaux miraculeuses, le *Punch* imagine de mettre en présence deux pèlerins : l'un, vieux, voyageant, comme jadis, la besace sur l'épaule, qui reproche au jeune d'accomplir sa pieuse excursion commodément assis dans un chemin de fer, sans danger, sans obsta-

cles et n'ayant à offrir à Dieu que des prières, mais point de fatigues.

On le voit, *Punch* a le sentiment des nuances; il sait examiner et juger aussi bien chez les autres que dans son propre pays; il comprend à demi-mot et, au besoin, devine. Ses plaisanteries cachent du bon sens, ses jeux de mots une pensée morale. Son crayon sait garder une réserve délicate, et jamais on ne le voit donner au visage humain une expression honteuse; il ne le défigure pas; ses caricatures restent naturelles et n'ont point d'aigreur. Nous devons ajouter qu'aucune signature ne se lit dans le journal, soit au bas des dessins, soit au bas des articles. Cependant la partie littéraire n'est pas à dédaigner. Parmi ses rédacteurs, le *Punch* a compté, outre Maghew, son fondateur, Horace et Auguste Maghew, frères de ce dernier; Marc Lemon, qui lui succéda dans la direction du journal; Albert Smith et Thackeray. Ce dernier a fait paraître dans le *Punch* ses étonnantes études physiologiques sur les snobs.

Punch et Judith (*Tragical comedy of Punch and Judy*), version populaire du thème favori des marionnettes anglaises, publiée par M. Payne-Collier (1828, in-18). Le texte adopté par cet érudit lui a été en grande partie fourni par un vieux joueur de marionnettes italien, nommé Piccini, et dont il a, du reste, confronté le libretto avec ceux de plusieurs autres *puppet-players* ambulants. Ce drame paraît être d'une date assez récente en Angleterre. Le plus ancien texte où M. Payne-Collier ait trouvé la mention des aventures qui en forment la matière appartient aux dernières années du XVIIIe siècle (v. POLICHINELLE). M. Magnin voit, en effet, dans ce drame des allusions récentes; mais il pense que la tradition sur laquelle il est basé est assez ancienne et que le personnage de Punch y reproduit l'ancien type populaire de *Old Vice* (Vieux Vice) et se rattache ainsi à tout un ordre d'allusions antérieures. Old Vice finissait toujours par emporter le diable dans les anciennes moralités; Punch, en arrivant de Paris ou d'Amsterdam à Londres, ne manqua pas de s'approprier cette partie du répertoire de Old Vice, son devancier; mais il alla beaucoup plus loin, il tua le diable. « Or, tuer le diable, dit M. Magnin, c'est là la gande affaire, le mot suprême, quelque chose de supérieur, comme le duel de Satan et du Péché dans Milton; c'est là aussi le grand exploit de Punch. L'esprit logique de la nation anglaise a bien compris que c'est dans l'étrangeté même de ce dénoûment ultra-fantastique que réside toute la grandeur du drame de *Punch and Judy.* » M. Payne raconte qu'un joueur de marionnettes ambulant ayant un jour refusé, par scrupules religieux ou autres, de faire tuer le diable par maître Punch, fut hué et maltraité par les spectateurs.

Cette *tragique comédie* faisait depuis longtemps les délices de la multitude, lorsque, vers les premières années seulement du XIXe siècle, elle commença à piquer la curiosité du monde élégant et subit, en conséquence, diverses retouches et des additions qui lui firent perdre souvent son caractère primitif. Dans une de ces rédactions nouvelles, dont il est rendu compte en 1813, Punch, après avoir, sous l'empire d'une jalousie frénétique, donné la mort à sa femme et à son fils, est jeté dans les cachots de l'inquisition d'Espagne et parvient à s'ouvrir les portes de sa prison au moyen d'une clef d'or. Attaqué par la Pauvreté, que suivent la Dissipation et la Paresse, il la combat sous la forme qu'elle a prise d'un chien noir et la met en fuite. Il triomphe également de la Maladie, qui l'accoste sournoisement sous le costume d'un médecin. La Mort, à son tour, veut le saisir; mais il secoue si bien les os desséchés du vieux squelette, qu'il lui porte enfin à elle-même le « coup mortel. » Dans une autre rédaction, on trouve une conversation originale, entre Punch et notre Barbe-Bleue, sur la pluralité des femmes.

PUNCTICULAIRE adj. (pon-kti-ku-lè-re — dimin. du lat. *punctum*, point). Pathol. *Fièvre puncticulaire*, Nom donné au typhus, fièvre maligne qui provoque une éruption de petites taches sembables à des points.

PUNCTIFORME adj. (pon-kti-for-me — du lat. *punctum*, point, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un point.

PUNCTILLE s. f. (pon-ktil-le; *ll* mll. — dimin. du lat. *punctum*, point). Chose de peu d'importance : *La vie même n'est qu'une contexture de* PUNCTILLES *et de niaiseries.* (Mlle de Gournay.) ‖ Vieux mot.

PUNDJAB, présidence de l'Inde anglaise. V. PENDJAB.

PUNGITIE s. m. (pon-ji-sî — du latin. *pungo*, je pique). Ichthyol. Syn. de CÉPHALACANTHE.

PUNGO s. m. (pon-go). Mamm. V. PONGO.

Pungolo (IL) (l'*Aiguillon*), journal politique quotidien italien, fondé à Milan en 1859 et qui, après avoir paru à Naples pendant quelque temps, se publie de nouveau à Milan. Son spirituel et caustique rédacteur, M. Léo Fortis, a donné au *Pungolo* une allure très-vive; quoique sans nuance politique bien tranchée, il en a fait un instrument quelquefois sérieux, le plus souvent plaisant et toujours humouristique, d'opposition et de critique de tout ce qu'il considère comme des abus. Comme la plupart des journaux italiens, le *Pungolo* ne coûte que 5 centimes; son tirage est plus considérable que celui d'aucun autre journal de la Péninsule, car il a de beaucoup dépassé 20,000 exemplaires.

PUNI, IE (pu-ni, 1) part. passé du v. Punir. Qui a subi, qui subit une punition : *L'abus des vérités doit être autant* PUNI *que l'introduction du mensonge.* (Pasc.) *Un coupable* PUNI *est un exemple pour la canaille.* (La Bruy.) *Le crime n'est pas toujours* PUNI *dans ce monde; les fautes le sont toujours.* (Chateaub.)

Le plus faible, c'est l'ordre, est *puni* le premier.
LAMOTTE.

— Qui éprouve des désagréments par suite de ses actions : *Je suis* PUNI *de ma trop grande confiance dans cet homme-là.* (Acad.)

— *Etre puni par où l'on a péché*, Eprouver du dommage, de la peine par le fait même des choses que l'on a désirées et poursuivies : *C'est un gourmand qui a de fréquentes indigestions; il* EST PUNI PAR OÙ IL A PÉCHÉ. (Acad.)

PUNICA FIDES (*Foi punique*), c'est-à-dire foi équivoque, mauvaise foi, perfidie; telle était, chez les Romains, la réputation des Carthaginois. Il faut bien le dire, les Romains étaient à la fois juges et partie, et *la perfide Carthage* ressemble beaucoup à *la perfide Albion.* Peut-être le mot de *foi romaine* avait-il chez les Carthaginois le même sens que celui de *foi punique* chez leurs ennemis. Mais les Carthaginois n'ont pas eu le bonheur d'avoir un Tite-Live. « Ce ne fut que la victoire, dit Montesquieu, qui décida s'il fallait dire *la foi romaine* ou *la foi punique.* » Ah! si mes confrères savaient peindre! s'écrie le lion de la fable en voyant le tableau qui représente un des siens terrassé par un homme.

« L'esprit mercantile ne pouvait que développer une disposition naturelle à la perfidie, et puisqu'on trompait les dieux eux-mêmes, par la substitution de victimes étrangères aux enfants qu'on promettait d'immoler, comment n'eût-on pas trompé les hommes? On sait l'adage *punica fides.* »

P. DE GOLBÉRY.

PUNICÉ, ÉE adj. (pu-ni-sé — du lat. *malus punica*, grenadier, proprement pommier punique). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier. Syn. de GRANATÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre grenadier. Syn. de GRANATÉES.

PUNICINE s. f. (pu-ni-si-ne — du lat. *malus punica*, grenadier). Chim. Matière organique, non azotée, âcre, cristallisable, extraite de l'écorce du grenadier par M. Righini.

PUNIQUE adj. (pu-ni-ke — lat. *punicus*, du gr. *phoinix*, phénicien). Qui appartient, qui a rapport à Carthage : *Médailles* PUNIQUES.

— Linguist. *Langue punique*, Langue que parlaient les Carthaginois : *Le phénicien se divise en deux dialectes : le dialecte oriental et le dialecte africain ou* PUNIQUE. (Renan.)

— Hist. *Guerres puniques*, Nom donné aux trois guerres des Romains contre Carthage.

— s. m. Langue de la famille sémitique, parlée par les Carthaginois.

— **Encycl.** Linguist. La langue *punique*, originaire du pays de Chanaan, appartient à la famille de langues improprement nommée *sémitique*, car les Chananéens, au dire de la Bible, descendaient d'un des fils de Cham. Carthage, on le sait, fut fondée par une colonie de Phéniciens qui apportèrent sur les côtes septentrionales de l'Afrique leurs coutumes, leurs mœurs, leur langage et leur religion. La colonie phénicienne ne tarda pas à devenir une république importante, qui paraît avoir mieux conservé que la métropole la langue chananéenne. Les Carthaginois étendirent leur domination sur la Sicile, la Sardaigne, une partie de l'Espagne, Malte, etc., et, après des siècles de prospérité, ils soutinrent contre les Romains une lutte longtemps indécise et qui ne dura pas moins de cent vingt ans, avant que le jour de la défaite fût arrivé pour eux. L'idiome qu'ils parlaient se rapproche beaucoup plus de l'hébreu que du phénicien, et les philologues modernes, entre autres Munk et M. Renan, le considèrent comme un dialecte hébreu. Cet idiome, encore parlé sur les côtes d'Afrique du temps des Jérôme et des Augustin, s'est éteint depuis plusieurs siècles.

Quoique les Carthaginois ne fussent que des commerçants, ils ont dû certainement avoir une littérature, qui a disparu devant les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. On cite les ouvrages en langue *punique* attribués à Hiempsal, roi de Numidie; le *Périple* d'Hannon, appendu à Carthage dans le temple de Saturne; les colonnes vues par Procope et qui rappelaient l'arrivée des Chananéens dans cette partie du monde; l'inscription *punique* et grecque que le célèbre Annibal déposa dans le temple de Junon Lacinienne et qui contenait un récit des exploits guerriers de ce vaillant capitaine, et la fameuse inscription de Marseille, le seul monument important dont les fragments assez considérables ont permis de reconnaître le caractère de l'idiome des Carthaginois. Car le *Périple* d'Hannon nous est parvenu traduit dans une autre langue, et Campomanès croit que ce monument précieux a été primitivement écrit en grec. Il faut convenir que ce dernier idiome était connu, parmi les Carthaginois, des hommes d'un rang distingué qui s'adonnaient à des études littéraires ou à des travaux diplomatiques; mais il est douteux que les marins de Carthage se piquassent d'une grande érudition, et comme c'était pour eux principalement que le *Périple* était écrit, il avait dû être rédigé, non pas dans un idiome savant, mais dans la langue vulgaire.

Plaute, au commencement du cinquième acte de son *Pænulus* (ou le *Jeune Carthaginois*), donne quelques vers en *punique.* C'est une invocation que le Carthaginois Hannon adresse aux dieux, afin qu'il leur soit agréable de lui faire retrouver ses deux filles et son neveu, qui ont été enlevés à sa tendresse et vendus par leurs ravisseurs. Voici cette invocation, telle qu'elle se lit dans les éditions de Plaute les plus correctes :

Ythalonim, vualonuth si chorathisima comsyth,
Chym lachchunyth munys thalmyctibari imisci
Lipho canet hyth bymithii ad ædin bynuthii.
Byrnarob syllo homalonin uby misyrthoho
Bythlym mothym noctothii nelechanti daschmachon
Yssidele brim tyfel yth chylya chon, tem, liphul
Uth bynim ysdibut thinno cuth nu Agorastocles
Ythe manet ihy chyrsæ lycoch sith naso
Byuni id chil luhili gubylim lasibith thim
Bodyalyt herayn nyn nuys lym moncoth lusim.
Exanolim volanus succuratim misti atticum esse
Concubitum a bello cutius beant lalacant chona
[*enus es*
Huiec silec panesse arthidamascon alem induberte
[*felono buthume*
Celtum comucro lueni, at enim avoso uber bent hyach
[*Aristoclem*
Et se te anache nasoctelia elicos alemus duberter mi
[*comps vespiti*
Aodeanec lictor bodes jussum limnincolus.

« Je supplie humblement les dieux et les déesses qui habitent cette ville de couronner par un heureux succès un voyage que j'ai entrepris pour mes plus chers intérêts. Oui, grands dieux! je vous en conjure, faites-moi retrouver ici mes filles et mon neveu; mes filles, que l'on m'a enlevées, et le fils de mon frère. C'est là que demeurait, autrefois, mon hôte Antidamas; maintenant, on dit qu'il a fait ce qu'il fallait qu'il fît par la loi imposée à tous les hommes. Mais on assure que son fils Agorastoclès est ici. Je porte avec moi le dieu hospitalier et la marque qui peut attester les droits que j'ai à l'hospitalité. C'est dans ce quartier, selon les renseignements qui m'ont été donnés, que doit être la demeure d'Agorastoclès. Je m'en informerai à ces gens que je vois paraître.

» Aux dieux et aux déesses que j'ai invoqués pour m'aider de leurs conseils et me secourir. Afin d'éloigner de ma demeure le chagrin dont j'ai été accablé, lors même que je chantais leurs louanges. Mais ils n'ont pas écouté ma prière; je suis très-affligé et je perds courage. O mon espoir, viens ici, et quelque épreuve qui me soit réservée, fais que je la supporte, sois ranimé par la vérité de l'oracle et par la réponse du dieu Tau, par les divinations et les présages et les prodiges; reçois à propos ton accomplissement : relève-toi et prie; puissent les dieux t'exaucer; que le chagrin s'éloigne d'un père religieux et que je reconnaisse le fils de mon frère Aristoclès. Ecoute attentivement cette lamentation, ô Dieu qui fais ma force; empresse-toi de répondre à la sincérité des vœux que j'élève vers toi, ô mon Dieu, et mes souillures seront effacées. Oui, désormais, je t'honorerai selon toutes mes facultés, j'offrirai un gâteau du plus pur froment à tous les dieux, en chantant leurs louanges. »

Des seize vers de Plaute, les dix premiers sont en carthaginois et les six autres passent pour être composés en langue libyque; mais dans ces derniers M. Renan voit plutôt des vers macaroniques, à la façon de ceux que l'on trouve dans quelques comédies de Molière.

Sisenna, dans son *Commentaire sur le carthaginois*, s'exprime ainsi : « Le mot *halonius* en langue *punique* veut dire Dieu, et il faut allonger la syllabe, ainsi que l'exige la mesure de l'ïambe. » Cela prouve que, dès l'ancien temps, les grammairiens qui se chargeaient d'expliquer Plaute et de donner des éditions de ses œuvres ne connaissaient pas beaucoup les formes de la langue *punique*, et qu'ils ont dû la défigurer étrangement pour faire, avec un idiome sémitique, des trimètres du rhythme latin. Que seront devenues ces phrases phéniciennes en passant par la plume des copistes ignorants pendant tant de siècles, lorsque le latin même était si affreusement mutilé par eux? Cependant, depuis Bochart, qui employa sa profonde érudition à recomposer, à créer des formes *puniques* avec les informes débris que lui fournissaient les éditions et les manuscrits de Plaute (*Canaan*, liv. II, ch. VI), on a vu, entre autres, Samuel Petit, Bellarmann, Agius de Soldanis, le colonel Wallancey s'évertuer à expliquer les *Punica*. Ce dernier a voulu y voir de l'irlandais. Le chanoine Agius de Soldanis, voulant les expliquer par le maltais, les a rétablis ainsi dans son *Annone Cartaginense* (Roma, 1757, in-4o) :

N'yth Alonim, valonuth sic o rath ismacon sit
Chia le hhai itmau mit sliem, mit darba rhhem,
[*iemsci.*
Li fo reaneth ythbe mit yad eth u bini that.
Birua rob syl lohom, Alonim, u bi mesuriethem.
Byt lim mothin gynot olhihe lech ant damarckon.
Ys fi delli brim tyfel yth chili chont em liphul.
Uh bini amis diber thim cutnu, Agorastocles.
Yt hemma net hi chior selli choc sithna.
Binna ed hi loha? Ellæ! Gebuhim, la sebithim.
Bo? Din? Alet rain ennuyhh uaf lym mon car lu
[*sem.*
U Alonim, uallenoth : succ u ratim mistial u cuma
[*essa.*
Conco bi timia belli cuti beant la lachona en uses.
Hoi? si lecpo esse athi amascon al emun diber tefelon
[*u buthum.*
Celtum, com, ucra luenu, et oni, u osc u barba thy
[*ach Aristocle*
At assena china soctel elicom alem u duber com u
[*essiti.*
Eod, eanec lictor be desi assam limn im col es.

Mais les monuments épigraphiques, sagement interprétés, permettent de se faire une idée plus juste de la langue *punique.* Un grand nombre de médailles et d'inscriptions, trouvées à Malte, en Sicile, en Sardaigne, en Provence, en Espagne, sur les côtes barbaresques, enfin dans tous les lieux où les Carthaginois avaient établi des comptoirs, attirèrent l'attention des savants. Hamaker, Movers, Gésénius, Ewald, Quatremère, Munk, M. Judas, M. de Saulcy, l'abbé Bourgade, l'abbé Bargès et tant d'autres érudits se sont occupés de résoudre ce problème, et par leurs travaux il est acquis à la science que non-seulement le langage des Carthaginois appartient à la famille des langues sémitiques, mais encore qu'il a une affinité toute particulière avec l'hébreu. Cependant, malgré cette affinité, le *punique* a des formes qui lui sont propres et qui le distinguent des autres idiomes de la famille; mais les textes que l'on possède ne sont pas assez nombreux pour que ces formes puissent être déterminées avec exactitude. Les mots usuels, les particules, les pronoms, les formes du verbe et les principales flexions du *punique* appartiennent à l'hébreu pur, quoique souvent les acceptions soient légèrement différentes dans les deux langues ou que des mots rares et poétiques en hébreu soient usuels en *punique.* Ainsi, *pham* signifie en hébreu *pas*, *marche*, et en carthaginois *pied* ou *jambe*, d'où le nom africain *Namphamo*, l'homme aux bons pieds; *phal*, faire, usuel en carthaginois, est poétique en hébreu.

Voici le texte d'une inscription *punique* trouvée intacte près de Mâlqa et conservée au musée de Copenhague :

Lâdabath Lthanath olbaal Kâl-âdôn Lbaal-Hamôn eschnadar Abd Malkéreth, haschouti, Ben-Barmalkéreth, Ben-Hhanâ.

« A la grande déesse Thanath et au Seigneur de tout maître, Baal-Hammon (Jupiter Hâmmon?), s'est voué Abd-Malkarth, schotien (?), fils de Balmarkarth, fils de Hannon. »

« L'intérêt que présente cette inscription, dit M. Falbe qui l'a publiée le premier à la suite de ses *Recherches sur l'emplacement de Carthage* (Paris, 1833), est en ce qu'on peut la lire sans hésitation et qu'elle sert à éclaircir le sens de tant d'inscriptions déjà publiées, mais interprétées avec peu de succès. » M. Falbe explique au moyen de cette formule l'inscription bilingue de la bibliothèque Mazarine, considérée à juste titre comme un des plus importants de tous les monuments *puniques* et sur laquelle reposait alors toute la paléographie phénicienne. Nous ne résistons pas au désir de la reproduire ici :

Laadounêni Lmalkéreth Baal Tsour ischnadar Abdhdâ abdhôsir vâhâ Osirschâthar schnê bnê Osrschâthâr Ben-Abdhôser Kischmoua Kôlâm ibârbem.

« A notre seigneur Hercule, dieu tutélaire de Tyr, se sont voués tes adorateurs Denis et mon frère Sérapion, fils de Denis; lorsque Hercule entendra leur voix, qu'il les bénisse. »

Dans la première de ces inscriptions, le mot *Abdmalkarth*, nom du personnage qui s'est voué aux divinités, est composé de *abd*, qui signifie serviteur ou adorateur, et de *Malkarth* (Mélicerte, Hercule); il veut donc dire adorateur ou serviteur d'Hercule. On peut le rapprocher du nom propre Amilcar. De même *Barmalkarth* paraît être l'homonyme de Bomilcar.

Mais des monuments isolés, n'offrant que les mêmes formules, composées d'un très-petit nombre de mots, ne pouvaient à beaucoup près suffire pour révéler le génie d'une langue peu connue. Dès 1828, Quatremère supposait avec toute vraisemblance « que les Phéniciens et les Carthaginois, qui avaient étendu si loin leur empire et leurs colonies, avaient, à l'instar des autres peuples, fait graver des décrets publics, des traités de paix et d'autres actes importants que leur orgueil national devait s'attacher à transmettre à la postérité. » Ce savant orientaliste ne s'était pas trompé. En 1846, on a découvert à Marseille le monument le plus ancien et le plus important de la langue *punique;* c'est un rituel gravé sur une pierre de Provence, comme une loi officiellement promulguée avec les noms des deux suffètes, magistrats suprêmes de la république de Carthage. M. Renan, dans son *Histoire comparée des langues sémitiques*, en recule la date au delà du VIe siècle av. J.-C., époque de l'arrivée des Grecs sur le littoral de la Gaule. Telle est

aussi l'opinion de l'abbé Bargès (*Mémoire sur trente-neuf nouvelles inscriptions puniques*, Paris, 1852). Movers, Munk, Ewald, au contraire, pensent que le texte a été gravé sous la domination grecque; mais Munk et Ewald attribuent le décret au comptoir phénicien ou carthaginois de Marseille, tandis que Movers suppose avec plus de vraisemblance que les suffètes nommés sur la pierre sont ceux de Carthage. Quoi qu'il en soit, l'inscription de Marseille est en hébreu presque pur et elle confirme l'opinion qui rattache les Carthaginois à la souche chananéenne. On peut consulter à ce sujet le mémoire de Munk, publié dans le *Journal asiatique* de décembre 1847.

— **Allus. hist. Foi punique.** V. PUNICA FIDES.

Puniques (GUERRES) (de *Pœni*, Carthaginois), nom donné aux trois périodes de la lutte formidable entre Rome et Carthage. Quand les Romains eurent conquis la Grande-Grèce et soumis toute l'Italie jusqu'au détroit de Messane (272 av. J.-C.), ils portèrent naturellement les yeux sur la Sicile et n'attendirent plus qu'une occasion de se jeter sur cette riche proie, dont Carthage possédait une partie et s'efforçait de conquérir le reste. Telle fut la véritable cause du choc terrible des deux puissantes républiques. Le monde antique était trop étroit pour leur ambition et elles devinrent nécessairement ennemies dès que leurs possessions se touchèrent.

—*Première guerre punique*. Elle dura vingt-trois ans, de 264 à 241, et se termina par la réduction de la Sicile carthaginoise en province romaine. La Sicile était partagée en trois dominations : les Carthaginois, les Syracusains et les Mamertins. Ces derniers étaient une colonie d'aventuriers du Samnium ou de la Campanie qui, après avoir guerroyé quelque temps comme mercenaires, avaient égorgé leurs hôtes de Messane et, maîtres de la ville, s'étaient donné ce nom osque de leur dieu *Mamers* (Mars). Assiégés par les Carthaginois et les Syracusains, ils implorèrent, à titre d'Italiens, le secours des Romains, qui saisirent avidement ce prétexte d'entrer en Sicile. Ils emportèrent Messane, s'avancèrent dans l'intérieur de l'île, qu'ils soumirent en partie, pendant que les Carthaginois, restés maîtres des villes maritimes, ravageaient avec leurs flottes les côtes d'Italie. Rome dut créer une marine et combattre pour la première fois sur mer. Les événements principaux de cette guerre furent les batailles navales de Myles (260), des îles Lipari (257), d'Ecnome (256), les expéditions de Régulus en Afrique, la prise de Panorme, d'Himère et de Lipari, par les Romains (254); le siége de Drépane et de Lilybée, enfin la victoire décisive des îles Ægates (241), qui força Carthage à demander la paix au prix de l'évacuation de la Sicile et des petites îles voisines et d'une forte contribution de guerre. La Sicile, sauf le petit royaume de Syracuse, fut la première contrée qui subit le nom et le gouvernement de *province romaine*.

— *Deuxième guerre punique*. Elle dura dix-sept ans, de 218 à 201, et finit par la cession de l'Espagne aux Romains. Cette deuxième période fut remarquable par la grandeur et les conséquences de la lutte, par les efforts prodigieux qu'on fit des deux côtés et par le génie qu'y déploya l'homme qui combattait pour Carthage. Elle éclata lorsque le grand Annibal, après avoir écrasé cent mille Espagnols confédérés, vint assiéger à dessein la ville de Sagonte, alliée des Romains, et la détruisit après un siége de huit mois (219). Une ambassade romaine vint à Carthage pour demander satisfaction et, n'ayant pu l'obtenir, déclara la guerre. Annibal commença alors l'exécution du plan audacieux qu'il avait formé : aller à la rencontre des Romains par un immense circuit et transporter la guerre au cœur même de l'Italie. Il franchit l'Ebre, écrasa toutes les peuplades du nord de l'Espagne, passa les Pyrénées, traversa toute la Gaule, puis les Alpes, et apparut enfin dans cette Gaule Cisalpine toujours si facile à soulever contre les Romains. Son armée était réduite de moitié; mais il comptait sur son génie et sur les Gaulois cisalpins; il en entraîna un grand nombre et il les plaçait toujours au premier rang. C'est avec le sang des Gaulois, dit Michelet, qu'il gagna les grandes batailles de la Trébie (218), de Trasimène (217) et de Cannes (216). Cependant Rome avait envoyé les Scipions, l'un en Afrique, l'autre en Espagne, où l'on croyait encore Annibal quand il avait déjà franchi le Rhône; mais ce plan fut déconcerté par la marche prodigieuse du Carthaginois. Pub. Scipion envoya une partie de son armée, sous le commandement de son frère, en Espagne, pendant qu'il revenait précipitamment pour couvrir l'Italie. Blessé au Tésin, il fut battu de nouveau avec l'autre consul près des eaux glacées de la Trébie. Annibal, après divers succès dans la Cisalpine, prit sa route à travers les marais de l'Arno et pénétra en Etrurie. Rome était très-agitée; malgré les succès de Cn. Scipion en Espagne, l'Italie restait ouverte et les esprits étaient divisés sur la conduite de la guerre. Fabius Maximus voulait qu'on n'attaquât pas l'ennemi de front, qu'on laissât ses forces se consumer d'elles-mêmes comme une *flamme légère*, tandis que le consul plébéien Flaminius voulait combattre sur-le-champ. Ce dernier alla faire écraser l'armée romaine et se faire tuer à la célèbre bataille de Trasimène, dont le résultat plongea Rome dans la consternation. Fabius fut nommé prodictateur; il suivit exactement le système qu'il avait indiqué, évitant de combattre Annibal, qui avait pénétré par l'Ombrie et le Picenum jusqu'en Apulie, se contentant de le harceler et cherchant à le ruiner en détail. C'est cette tactique, humiliante pour la fierté romaine et qui n'eut aucun résultat décisif, qui lui fit donner le surnom de *Cunctator* (temporiseur). En 216, les consuls Paul-Emile et Terentius Varron perdirent la sanglante bataille de Cannes, qui coûta la vie à plus de 50,000 Romains. Rome était à deux doigts de sa perte; mais Annibal ne pouvait songer à l'emporter par un coup de main; son armée était affaiblie et il avait besoin de s'assurer des places maritimes dans l'Italie méridionale pour établir ses communications avec Carthage. Après une tentative sur Naples, il prit ses quartiers d'hiver à Capoue. Ni lui ni son armée ne s'amollirent dans les délices de cette ville, comme on l'a répété d'après Tite-Live; ces soldats guerroyèrent encore pendant treize années en Italie et firent pâlir au dernier moment Scipion à Zama. Cependant, abandonné pour ainsi dire par Carthage, forcé de lutter seul contre la constance et l'énergie du sénat romain, enveloppé d'ennemis, Annibal ne remporta plus de succès éclatants comme celui de Cannes. Des prises de villes, des marches et des contre-marches savantes, des expéditions hardies, des coups de main audacieux et à la fin une guerre purement défensive, qu'il fit avec une vigueur et des retours admirables, tels furent les principaux épisodes des campagnes suivantes (v. ANNIBAL). Rome fut, en général, à la hauteur de ses désastres et ses citoyens luttèrent de désintéressement et d'énergie. Ils soumirent la Sardaigne, soulevée par leur terrible ennemi, puis Syracuse, dont le siége, conduit par Marcellus, dura plus de deux ans (214-212). L'île entière retomba bientôt sous leur domination. En Espagne, les deux Scipions avaient été vaincus et tués; mais le jeune P. Corn. Scipion vengea son père et son oncle par la prise de Carthagène (211) et par une suite de victoires brillantes. Resté seul avec son génie au milieu des désastres de ses alliés, Annibal balança encore longtemps les efforts de la puissance romaine; à la fin, on parvint à le refouler vers l'extrémité méridionale de l'Italie, dans le Brutium; il en fit l'antre du lion, résista pendant trois années encore aux généraux romains et, quoique sans ressources et presque sans armée, il causait une mortelle inquiétude au sénat. Scipion, revenu d'Espagne, conseilla une diversion en Afrique. Il en fut lui-même chargé, prépara son expédition en Sicile, débarqua avec 30,000 légionnaires (204), s'unit avec Massinissa, roi de Numidie détrôné par Syphax, négocia avec ce dernier et les Carthaginois pour gagner du temps, puis tout à coup, au milieu de la nuit, incendia à la fois le camp d'Asdrubal et celui de Syphax et écrasa aux Grandes plaines (203) les troupes échappées à ce désastre. Tunis ouvre ses portes, Utique est contenue par la flotte romaine, Massinissa s'empare de la Numidie. Carthage épouvantée rappelle Annibal, qui tenait encore tête dans le Brutium. Le héros punique s'indigne, mais il obéit. Jamais exilé ne quitta sa patrie avec autant de regrets qu'il s'éloigna de cette Italie si longtemps marquée de ses étreintes. Arrivé en Afrique, il considéra d'un œil ferme la situation de sa patrie et n'hésita pas à demander la paix. Scipion refusa; comment pouvait-il reparaître à Rome sans avoir même osé se mesurer avec Annibal? Le lendemain se donna entre les deux capitaines la célèbre bataille de Zama (202). Cette fois, Annibal fut vaincu, malgré ses admirables dispositions stratégiques. Carthage subit la paix aux conditions les plus dures, abandonna aux Romains l'Espagne, la Sicile et toutes les îles, livra ses éléphants, ses vaisseaux, à l'exception de dix trirèmes de commerce, paya une énorme contribution et dut s'engager à n'entreprendre aucune guerre sans le consentement du peuple romain.

— *Troisième guerre punique.* Elle dura trois ans environ, de 149 à 146, et se termina par la destruction de Carthage et la réduction de son territoire en province romaine. Ce fut, au reste, moins une guerre qu'un siége. Dans la pensée des Romains, le roi de Numidie Massinissa devait servir à tenir les Carthaginois en échec; aussi le favorisaient-ils en toute rencontre. Le Numide, sûr d'un constant appui, usurpa à plusieurs reprises sur les possessions de Carthage, à qui le traité ôtait le droit de se défendre et dont les plaintes étaient toujours repoussées avec mépris par les Romains. Caton l'Ancien, digne représentant de l'avidité et de l'ambition romaines, envoyé en 157 avec une commission d'enquête, fut irrité de retrouver la ville punique riche, prospère et peuplée d'une florissante jeunesse. A son retour, il insista sur le danger qui subsistait toujours sur ce rivage ennemi et, depuis ce jour, il ne termina jamais une de ses harangues sans ajouter ce cri de haine et de jalousie devenu célèbre dans l'histoire : *Il faut détruire Carthage!* (*Delenda Carthago!*) Toutefois, le sénat laissa pendant longtemps les factions numide et romaine lutter à Carthage contre le parti populaire ou national. On apprit enfin que les Carthaginois, poussés à bout par les usurpations toujours impunies de Massinissa, avaient pris les armes pour résister à leurs éternels ennemis. Vaincus dans une grande bataille, ils virent arriver une députation romaine qui les accusa d'avoir violé les traités et réclama satisfaction. Les plus humbles soumissions ne purent apaiser les implacables représentants du sénat. Le conseil farouche de Caton avait prévalu. La puissante cité phénicienne était irrévocablement condamnée. On exigea d'abord que les Carthaginois livrassent leurs armes. Ensuite on leur enjoignit de quitter Carthage et d'aller s'établir à dix milles de la mer, dans une ville sans murailles; à ce prix, on voulait bien leur pardonner. Cette dernière exigence souleva leur indignation et releva leur énergie; quoique la ville eût livré ses dernières ressources, on résolut de combattre jusqu'à la mort. Asdrubal fut rappelé; les places publiques, les palais, les temples devinrent des ateliers d'armes; on construisit des machines de guerre, on arracha la charpente des maisons pour construire une flotte; à défaut de fer et d'airain, on fondit l'or et l'argent, et « *les femmes coupèrent leur chevelure pour en faire des cordages.* » (Florus.) Le désespoir enfanta l'héroïsme, on voulut au moins mourir libre. Les Romains échouèrent dans trois attaques. En 147, Rome envoya comme consul Scipion Emilien. Il prit de nouvelles et sévères dispositions, serra la place de plus près, détruisit la flotte carthaginoise, emporta par un assaut terrible la partie de la ville nommée *Mégara* et enferma ce malheureux peuple dans une situation désespérée en barrant par un mur l'isthme qui joignait la ville au continent, et par une digue énorme toute la largeur du port. On vit alors une chose incroyable; en quelques jours, les assiégés ouvrirent à travers le roc une nouvelle issue à leur port, et il en sortit une flotte nouvelle construite avec des débris. L'hiver se passa en combats acharnés. L'armée carthaginoise du dehors était détruite, toute communication coupée, la famine au dedans; Scipion Emilien recommença les attaques. Il réussit enfin à pénétrer dans la ville intérieure, mais il fallut faire le siége de chaque rue, de chaque maison. Les assiégeants n'avancèrent qu'à travers une résistance meurtrière pendant six jours et six nuits jusqu'à la citadelle (*Byrsa*), au milieu des édifices enflammés qui s'écroulaient sur leurs défenseurs indomptés. Le septième jour de cette lutte épouvantable, il ne restait plus que le temple d'Esculape, défendu par 700 héros, au milieu desquels était Asdrubal avec toute sa famille. Cet homme, si déterminé jusque-là, changea tout à coup; le cœur lui faillit et, abandonnant ses compagnons de désespoir, il courut seul vers le vainqueur en agitant des branches d'olivier. Alors on vit une chose horrible et sublime tout à la fois. Les assiégés mirent le feu au temple; la femme d'Asdrubal parut sur les murailles embrasées et, après des imprécations contre la lâcheté de son époux, elle poignarda ses deux jeunes enfants et se précipita avec eux dans les flammes, au milieu des ruines fumantes de l'édifice (146). A la vue de ces scènes de désolation, Scipion Emilien ne put retenir ses larmes et, frappé tout à coup de crainte sur les destinées de sa patrie, il se tourna les yeux baignés vers l'historien Polybe, qui était auprès de lui, en récitant ce vers d'Homère :

Et Troie aussi verra sa fatale journée!

L'Afrique fut réduite en province romaine; les décrets furent impitoyablement exécutés; on détruisit jusqu'aux ruines de l'antique et puissante cité et Carthage fut littéralement effacée de la terre. Rome n'avait plus de rivale dans le monde.

Puniques (LES), poëme épique de Silius Italicus, composé vers 90 de notre ère. C'est une épopée historique en dix-sept livres, dans laquelle l'auteur ne fait autre chose que raconter, d'après Tite-Live, la deuxième guerre punique, depuis ses débuts jusqu'au triomphe de Scipion. Pline dit de Silius que ce fut moins son génie que le travail qui le rendit poëte; ce poëme confirme le jugement de Pline. Le sujet qu'il choisit offrait le plus grand intérêt aux Romains; il convenait même à l'épopée. Trois siècles s'étaient écoulés depuis ce grand événement; et bien que, grâce aux historiens grecs et latins qui les avaient consignés avec soin dans leurs ouvrages, tous les détails en fussent connus, il restait cependant un champ libre à l'imagination du poëte, qui pouvait se permettre des fictions et faire usage de toutes les machines que le poëme épique emploie volontiers. Silius ne dédaigna pas ce moyen de plaire. Peut-être même serait-on fondé à lui reprocher ces fictions, et sa Junon, et son Jupiter, toutes ces divinités si usées depuis le vieil Homère. Surtout, et c'est le plus grand reproche qu'il y ait à lui faire, son plan est défectueux, suivant pas à pas la troisième décade de Tite-Live, lui empruntant tout ce qui se prête aux amplifications de la poésie, marches, siéges, batailles, sans se mettre en souci du reste; préférant, en un mot, la méthode historique à la manière poétique qui, dans une série de faits, en choisit un pour en faire l'action principale et le but vers lequel tout doit tendre. En suivant un autre plan, en préférant à l'épopée la marche de l'histoire, Silius devait, comme Lucain, s'abstenir des fictions mythologiques, déplacées dans l'histoire. Le mélange des deux genres a donné naissance à une production informe, à laquelle on ne sait quelle place assigner. Est-ce une épopée? Elle manque d'unité. Est-ce une histoire? Que font là ces machines poétiques et que signifient ces fictions?

Silius emprunte le sujet de son poëme aux histoires de Tite-Live et de Polybe, et sa poésie à Virgile; mais il ne possède pas l'art de s'approprier ce qu'il emprunte, et ses larcins sont trop manifestes. Il ne s'est pas contenté de dérober à Virgile ce qu'il a pu lui prendre; il a pillé aussi Lucrèce, Horace, Hésiode, Homère; de là un style inégal, aussi désagréable que médiocre.

Silius était-il donc un écrivain sans valeur? Les Romains le regardaient pourtant comme un grand poëte. Quelques-uns ne faisaient pas difficulté de le comparer à Homère, de même qu'ils le comparaient, pour l'éloquence, à Cicéron. Voici le jugement de M. Nisard sur ce poëte : « Silius, qui avait très-peu d'imagination, a fait de l'érudition sérieuse; il a suppléé les omissions de Tite-Live, en sorte qu'on ne pourrait faire une histoire complète des guerres puniques sans consulter Silius Italicus. Seulement, pour se persuader à lui-même et pour faire croire aux autres qu'il compose un poëme et non qu'il versifie l'histoire, il emprunte aux vieilles recettes de l'épopée des machines ou des fictions glacées, qui rendent la lecture de son poëme insupportable. » Silius est-il donc entièrement indigne de la haute estime où le tenaient les Romains? Il a des qualités : ses tableaux de batailles ne manquent pas de mouvement; son style est assez simple et ne dément qu'à moitié la prétention du poëte de rester fidèle aux traditions de Virgile; sa versification est bonne et c'est même là son plus incontestable mérite. Non qu'il ait droit d'être compté comme un légitime héritier de Virgile, mais il faut lui savoir gré d'être, en général, un assez bon écrivain et d'avoir eu quelques heures où il a été vraiment poëte. La plupart des beautés dont on est tenté de lui faire honneur lui appartiennent moins qu'à Tite-Live; mais c'est quelque chose que le poëte n'ait pas toujours été trop au-dessous d'un tel prosateur. Plusieurs de ses pages sont à lire. Voici, par exemple, un portrait d'Annibal : « Par caractère, Annibal était avide de mouvement et incapable de garder sa foi; consommé dans la ruse, mais déviant de l'équité. Armé, il bravait audacieusement les dieux. Son courage indomptable lui fait mépriser une paix avantageuse; jusqu'au fond de ses entrailles brûle la soif du sang humain. D'ailleurs, verdoyant de jeunesse, il ambitionne d'effacer le souvenir des Ægates, honte de ses pères, et d'engloutir les traités dans les mers de la Sicile. Junon l'anime encore et tourmente son cœur de l'espérance de la gloire. Et déjà, dans les visions de ses songes, ou il pénètre au Capitôle, ou il s'avance à pas rapides à travers les sommets des Alpes. Souvent aussi ses serviteurs, au seuil de sa porte, éveillés dans leur sommeil, tremblèrent à la voix terrible qui troublait le vaste silence, et ils trouvèrent le guerrier inondé de sueur, livrant des combats futurs et faisant des guerres imaginaires. » (Liv. I, v. 56 et sq.)

Silius Italicus n'eut pas de génie, mais il avait une belle âme, et c'est quelque chose. Il avait la passion du bien et du beau, un vif enthousiasme et presque une sorte de culte pour les héros de la pensée, pour Virgile surtout et pour Cicéron. Il avait acheté, dit-on, une des maisons de campagne du grand orateur et un domaine, près de Naples, où se trouvait le tombeau du grand poëte. Cela était plus aisé (pour un homme riche comme Silius) que de ressembler à l'un ou à l'autre. On a fait cette remarque, et elle est juste; il ne se peut pas, néanmoins, que de tels sentiments ne laissent quelque trace dans les œuvres de celui qui les éprouve.

Quelle qu'eût été la réputation de Silius parmi ses contemporains, il tomba bientôt dans l'oubli; aucun grammairien ancien ne le cite et Sidoine Apollinaire est le seul qui le compte au nombre des poëtes illustres. A la renaissance des lettres, on était si bien persuadé de la perte de son poëme, que Pétrarque s'avisa de vouloir le remplacer et composa son *Afrique*, dont le sujet est précisément la seconde guerre punique. C'est pendant le concile de Constance que le Pogge trouva un exemplaire de Silius, probablement à Saint-Gall, où il avait aussi fait la découverte de Valerius Flaccus. Il en fit, avec son ami Bartolomeo di Montepulciano, une copie qui devint l'original de toutes celles dont les premiers éditeurs se servirent, jusqu'à ce que Louis Carrion découvrit, vers 1575, à Cologne, un manuscrit de Silius, qu'il crut pouvoir dater de l'époque de Charlemagne. Un autre enfin fut trouvé à Oxford; il est plus moderne que celui de Cologne.

On cite la traduction anglaise de Thomas Ross (1656-1672); la traduction italienne de Buzio (1765); la traduction française de Lefebvre de Villebrune (1781). La meilleure est celle que donne la *Bibliothèque latine-française* de Panckouke, et elle est, en effet, très-remarquable. Elle est de MM. E.-F. Corpet et Dubois, a paru en 1836 et forme 3 vol. in-8°. Les meilleures éditions, après l'édition

princeps (Rome, 1471), sont celles de Drakenborch, *Traj. ad Rhenum* (1717, in-4°), et celle de Ruperti (Leipzig, 1575, 2 vol. in-8°), reproduite dans la collection des classiques latins de M. Lemaire.

PUNIR v. a. ou tr. (pu-nir — latin *punire*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *pû*, purifier, nettoyer. Cette racine se conjugue de deux façons : sur la neuvième classe, et alors elle fait *punami*, *na* étant la caractéristique de cette classe, ou sur la première, et alors elle fait *pavami*, *pav* pour *pu*, changement qui s'appelle gouna et qui est un des traits distinctifs de cette classe, dont la caractéristique est *â*. Le latin *punio*, je punis, représente exactement le sanscrit *punami*, je purifie, d'où *punya*, qui réunit le double sens de pureté et de vertu morale et religieuse, ou, comme adjectif, de pur et de vertueux. La punition est ainsi désignée comme une purification. A la même racine *pû*, purifier, se rattachent le grec *poinê*, châtiment, latin *pœna*, et aussi le latin *purus*, *putus*, net, propre). Infliger un châtiment à : PUNIR *un enfant*. PUNIR *un criminel du dernier supplice. Chez les Carthaginois, les armées qui avaient été battues mettaient quelquefois en croix leurs généraux et les* PUNISSAIENT *de leur propre lâcheté*. (Montesq.) *Il vaut mieux prévenir le mal que d'être réduit à le* PUNIR. (Fén.) *Presque tous les crimes que la loi* PUNIT *naissent de la faim*. (Lamenn.) *On est coupable de* PUNIR *ce qu'on aurait pu prévenir*. (Raspail.)

Ah ! qu'il est malaisé de *punir* ce qu'on aime !
LA CHAUSSÉE.

— Servir de châtiment à : *Quelques jours de prison le* PUNIRONT *suffisamment. Un seul divorce qui* PUNIT *un mari de ses tyrannies empêche des milliers de mauvais ménages*. (H. Beyle.)

— Mal reconnaître les services de, être ingrat envers : *Vous êtes un ingrat, vous me* PUNISSEZ *bien de ce que j'ai fait pour vous, des services que je vous ai rendus*. (Acad.)

Ha ! contre moi de mes bienfaits armé,
Me *punis*-tu de t'avoir trop aimé ?
IMBERT.

— Absol. : PUNIR *sévèrement. Il ne faut* PUNIR *que lorsqu'on ne saurait faire autrement*. (Fén.) *Dieu condamne le zèle qui cherche à* PUNIR *plutôt qu'à corriger*. (Mass). *Il faut beaucoup d'art et de prudence pour* PUNIR *utilement*. (Rollin.) *Dans l'exercice de la police, c'est plutôt le magistrat qui* PUNIT *que la loi ; dans le jugement des crimes, c'est plutôt la loi qui* PUNIT *que le magistrat*. (Montesq.) *L'Église n'est point une puissance temporelle ; elle n'a ni droit ni pouvoir de* PUNIR *sur la terre*. (Turgot.) PUNIR *est juste, améliorer est charitable*. (V. Cousin.)

Un père, en *punissant*, madame, est toujours père.
RACINE.

— *Punir de*, Infliger comme châtiment : PUNIR *quelqu'un* DE *mort*, DE *la prison*, DE *l'amende*.

— *Punir quelqu'un par où il a péché, par où il pèche*, Placer son châtiment dans la chose qui lui avait fait commettre sa faute.

Se punir v. pr. Être, devoir être puni : *C'est un crime de lèse-Faculté, qui ne* SE *peut assez* PUNIR. (Mol.)

— S'infliger une peine à soi-même : *C'est* SE PUNIR *soi-même que de haïr*. (Mass.)

— Réciproq. S'infliger mutuellement un châtiment.

— **Syn. Punir, châtier, corriger.** V. CHÂTIER.

PUNISSABILITÉ s. f. (pu-ni-sa-bi-li-té — rad. *punissable*). Caractère de ce qui est punissable : *La* PUNISSABILITÉ *suppose la responsabilité*.

PUNISSABLE adj. (pu-ni-sa-ble — rad. *punir*). Qui mérite punition : *Homme* PUNISSABLE. *Crime* PUNISSABLE. *Les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment* PUNISSABLES. (Mass.) *La raison nous dit qu'un homme n'est* PUNISSABLE *que des fautes de sa volonté*. (J.-J. Rouss.)

PUNISSABLEMENT adv. (pu-ni-sa-ble-man — rad. *punissable*). D'une manière punissable. ‖ Vieux mot.

PUNISSANT, ANTE adj. (pu-ni-san, an-te — rad. *punir*). Qui punit : *Justice* PUNISSANTE.

PUNISSEUR, EUSE s. (pu-ni-seur, eu-ze — rad. *punir*). Personne qui punit : *La croyance d'un dieu rémunérateur des bonnes actions*, PUNISSEUR *des méchantes, pardonneur des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain*. (Volt.)

— Adjectiv. Qui punit :

Ah ! plût au ciel que la tempête,
A la voix d'un dieu *punisseur*,
Eût noyé dans la mer de Crète
Et l'amante et le ravisseur.
PONSARD.

PUNITIF, IVE adj. (pu-ni-tif, i-ve — du lat. *punitus*, puni). Qui a pour objet de punir : *Une loi prohibitive et* PUNITIVE.

PUNITION s. f. (pu-ni-si-on — lat. *punitio ;* de *punire*, punir). Action de punir : *La* PUNITION *des crimes et des délits appartient aux juges criminels*. (Acad.)

— Châtiment que l'on inflige à quelqu'un : PUNITION *exemplaire*. PUNITION *corporelle. Ne faut-il pas que la* PUNITION *soit médicinale et profitable au patient ?* (M. Henoblez.) *La mort n'est point une* PUNITION, *elle est une loi de la nature*. (A. Martin.) *Le mal entraîne infailliblement sa* PUNITION. (Lamenn.) *La* PUNITION, *pour être juste, ne doit jamais être une vengeance*. (L'abbé Bautain.) *La sanction de la loi, c'est la* PUNITION. (V. Cousin.) *Les* PUNITIONS *n'ont jamais amélioré personne*. (T. Thoré.) *Les* PUNITIONS *corporelles dégradent le caractère*. (Mme Monmarson.) *La* PUNITION, *c'est le rapport de la douleur à la faute*. (V. Cousin.) *Il n'y a pas de faute temporelle qui appelle une* PUNITION *éternelle*. (J. Simon.)

— Accident ou malheur qui est la conséquence d'une faute : *Chaque action porte avec elle sa* PUNITION *et sa récompense*. (La Rochef.-Doud.) *La jalousie est la juste* PUNITION *de la vanité*. (Fr. Arago.)

— *Punition de Dieu, Punition du ciel*, Malheur considéré comme un châtiment providentiel.

— *En punition de*, Pour punir de : *Les dieux lui avaient changé la voix* EN PUNITION DE *ses méchancetés*. (Volt.)

— Jeux. Sorte de peine qu'on inflige à ceux qui ont manqué à certaines règles du jeu.

PUNKA s. m. (peun-ka). Ecran que les Indous suspendent au plafond de leurs maisons, pour servir de ventilateur. ‖ On dit aussi PAUKA.

— **Encycl.** Les *punkas* ou *tankas* sont des écrans ou éventails gigantesques, qui servent de ventilateurs dans toute l'étendue de l'Inde anglaise. Ces *punkas* se composent d'un cadre de bois léger recouvert d'une étoffe, au bas de laquelle flottent des franges. On les suspend en l'air au-dessous du plafond, de manière à prendre à peu près toute la largeur et la longueur de la chambre. Au bas du *punka* on attache une corde passée dans une poulie. Cette corde est mise en mouvement par un domestique indou spécialement préposé à cet office. Le *punka* se relève et un poids, fixé également à la partie inférieure, le fait retomber. L'effet produit par ce colossal éventail, auquel on imprime un mouvement continu, est de donner une fraîcheur inappréciable dans ces pays où la chaleur atteint parfois une élévation incroyable ; sans le vent factice produit à l'aide des *punkas*, la position ne serait pas tenable. « Ce vent, dit Jacquemont, prévient la sueur ou l'enlève à mesure qu'elle se forme ; il s'adoucit souvent en un zéphyr insensible ; si vous êtes occupé à lire, à écrire, vous continuez quelque temps votre besogne, mais distrait, le front couvert de sueur, agité par un sentiment de gêne qui, bientôt, vous fait quitter le livre ou la plume ; vous regardez autour de vous, le *punka* pend immobile, le *bâhi* tient encore le cordon qui le tire, mais c'est qu'il l'a attaché à sa main. Il s'est doucement coulé à terre, accroupi, il sommeille et vous brûlez. Une énergique interjection le réveille en sursaut ; l'homme se lève à l'instant et tire le *punka* de toute sa force... ; vous éprouvez un sentiment d'aise et de fraîcheur. » C'est comme le passage d'un accès de fièvre au bien-être dans une maladie intermittente. Aussi voit-on le *punka* partout, dans le temple, au tribunal et autres lieux publics, aussi bien que dans les demeures des particuliers. C'est même un des premiers étonnements de l'Européen à son arrivée dans l'Inde. Il ne tarde pas, toutefois, à bénir cette heureuse invention.

PUNO, ville du Pérou, située sur le plateau de la Cordillère des Andes, au bord occidental du lac Titicaca, à 3,911 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 350 kilom. S.-E. de Cuzco ; par 15° 50′ de latit. S. et environ 73° 14′ de longit. O. ; ch.-l. d'un département de son nom ; 8,000 hab. Elle en avait 30,000 avant l'insurrection des Indiens fomentée par l'empereur du Pérou, Tupac-Amaru. Elle est bien bâtie, mais les vapeurs du lac nuisent à sa salubrité.

PUNO (DÉPARTEMENT DE), division administrative du Pérou, située entre les départements de Cuzco au N., d'Arequipa à l'O., de Moquegua au S. et la Bolivie à l'E. ; 236,148 hab. Il forme, entre deux ramifications des Andes, une longue vallée arrosée par des cours d'eau qui se jettent au N. dans les Amazones, au S. dans le lac Titicaca. Climat chaud et humide ; on y cultive le cacao, le café, la canne à sucre ; exploitation de quinquina ; quelques mines d'or et d'argent aujourd'hui négligées. Il exporte annuellement pour 6 à 7 millions de francs de laine de vigogne, d'alpaca, de lama et de mouton ; environ 40 mille marcs d'argent, au prix moyen de 40 francs le marc, et de la cascarilla ou du quinquina, venant de la vallée de Carabaya. Dans les cinquante années de 1775 à 1824, l'année 1782 non comprise, les mines du département de Puno ont envoyé à la fonte 1,765,632 marcs d'argent. En estimant le produit de l'année 1782 à 23,379 marcs, moyenne entre les années 1781 et 1783, on aura un total de 1,789,011 marcs, ou environ 71,444,440 francs. Dans cette série, les droits perçus pendant ces cinquante années, toujours sans compter 1782, se sont montés à 1,738,086 piastres. Ce département est divisé en cinq provinces : Carabaya, Azangaro, Lampa, Guancane et Chuquito ; il renferme, à 30 kilom. de Puno, le bourg de *Vilqué*, où se tient tous les ans, à la Pentecôte, la foire la plus considérable du Pérou.

PUNT (Jean), peintre, graveur et comédien hollandais, né à Amsterdam en 1711, mort en 1779. Il étudia la peinture et la gravure, et il avait acquis un talent distingué, lorsqu'il s'éprit d'une remarquable tragédienne, Anna-Maria Bruyn, surnommée la *Melpomène batave*, et l'épousa (1733). Ce mariage décida de sa vocation pour le théâtre. Quelque temps après, il débuta sur le théâtre d'Amsterdam, dans le rôle de Rhadamiste, obtint un brillant succès, et sa réputation dépassa bientôt celle de Duim, qu'il avait pour principal concurrent. Il était dans tout l'éclat de son talent, lorsque la mort de sa femme vint lui causer une vive douleur et le détermina à renoncer au théâtre. Il revint alors aux arts du dessin, particulièrement à la gravure, et exécuta vers cette époque une suite de trente-six estampes représentant les plafonds peints par Rubens dans l'église des Jésuites d'Anvers. En 1748, Punt épousa en secondes noces la fille d'un riche marchand de tableaux, Jeanne Chicot, reçut dans sa maison les hommes les plus distingués et finit par céder aux sollicitations de ses amis, qui lui demandaient de reparaître sur la scène. Il rentra, en effet, au théâtre en 1753, dans le rôle d'Achille, et cette épreuve montra qu'il n'avait rien perdu de sa chaleur, de ses élans passionnés, de son talent pathétique et fort. Redevenu veuf en 1771, il se remaria l'année suivante avec une comédienne de mérite, Catherine-Elisabeth Fokke, devint gérant du théâtre d'Amsterdam et tout semblait lui sourire, lorsque l'incendie de ce théâtre (1773) vint le ruiner complétement. Il se rendit alors à Amsterdam, y fit construire une salle de spectacle ; mais il trouva peu d'encouragement et quitta cette ville en 1777. Punt était sur le point de rentrer de nouveau au théâtre de sa ville natale, lorsqu'il mourut. Parmi ses estampes, dont la manière rappelle celle des Italiens, on cite le *Cocher anglais*, d'après Van der Myn ; un *Corps de garde d'officiers hollandais*, d'après Cornille Troost ; l'*Ascension*, d'après Sébastien Ricci ; des sujets tirés des fables de La Fontaine, d'après des dessins d'Oudry. Ses peintures historiques, où l'on trouve de la noblesse et de l'originalité, ses paysages et ses portraits sont également estimés.

PUNTA-ARENAS, ville de la république de Costa-Rica, avec un port franc sur l'océan Pacifique ; 1,500 hab. Ce port est formé par une langue de sable à laquelle il doit son nom. Le climat est sain, mais la chaleur y est étouffante. L'origine de la ville ne remonte qu'à 1840, époque à laquelle l'ancien port de la Caldéra a été définitivement abandonné à cause de son insalubrité. Les plus riches négociants, en partie anglais, français ou allemands, ont le siége principal de leur établissement dans cette partie de l'Amérique centrale. Une route carrossable relie Punta-Arenas à la ville de San-José. Parmi les importations figurent les articles suivants : tissus de laine et de coton, quincaillerie, comestibles, spiritueux, vins, lainages de Guatemala, objets d'ameublement, farines, bougies. Les exportations consistent en café, cuirs, sucre ; à ces trois produits, dont le premier est seul d'une importance majeure, viennent s'ajouter quelques parties de peaux de chevreuil, bois de cèdre, ecailles de tortue, salsepareille, minerai de cuivre, noix et pommes de terre.

PUNTAZZO s. m. (poun-ta-dzo — mot ital.). Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre charax.

PUNTIDO, couvent de l'Italie septentrionale, situé entre Milan et Bergame ; ce fut là que fut signée la première ligue lombarde. V. ce mot.

PUPA s. m. (pu-pa — mot lat. qui signif. maillot, momie). Entom. Nom scientifique des nymphes et des chrysalides des insectes.

— Moll. Nom scientifique du genre maillot.

PUPALIE s. f. (pu-pa-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, comprenant des espèces qui habitent l'Amérique et l'Asie tropicale.

PUPAZZO s. m. (pou-pa-dzo). Sorte de marionnette italienne. ‖ Pl. PUPAZZI.

— **Encycl.** En Italie, les marionnettes portent différents noms, suivant qu'elles sont en bois, en os, en ivoire, et surtout suivant la manière dont elles sont mises en mouvement. On appelle *burattini* et *fantoccini* les marionnettes qui sont articulées et mues par des fils de fer ; *bamboccie*, celles qui sont mises en mouvement par une ficelle tendue horizontalement, tenant d'un côté à un bâton et de l'autre attachée au genou de celui qui les fait agir ; *puppi* ou *pupazzi*, celles qui n'ont qu'une tete et des mains de bois ; le corps n'est qu'une poche en étoffe, dans laquelle on passe la main ; le pouce et le médium simulent les bras, et l'index fait mouvoir la tête. Ces dernières marionnettes, simples dans leur structure, datent de fort loin ; ce sont celles-là qui conservèrent les traditions de la farce et de la satire, pendant le moyen âge, sur les places publiques, faciles qu'elles sont à transporter et à entretenir, ainsi que le théâtre (*il castillo*), la baraque, qui ne les montre qu'à mi-corps et qui est d'une simplicité primitive.

Le *pupazzo* s'éloigne donc beaucoup du *fantoccio* qui, fabriqué de toutes pièces et pendu au plafond du théâtre par des ficelles, marche sans raser la terre ou en faisant un bruit ridicule et invraisemblable. Ce mode plus savant et plus complet de la marionnette articulée arrive, avec certains perfectionnements de mécanique, à simuler des gestes assez vrais et des poses assez gracieuses. George Sand, dans l'*Homme de neige*, a consacré d'intéressantes pages à ces théâtres d'automates. En revanche, le *pupazzo* laisse à l'acteur qui le met en mouvement et le fait parler une liberté et une personnalité plus grandes ; il ne prête absolument que son masque.

Les *pupazzi*, grâce à cette liberté, ont perpétué la satire politique et individuelle plus commodément que les autres genres de marionnettes. Tandis que celles-ci mettaient le plus souvent en jeu des types uniformes, Polichinelle, Arlequin, Pierrot, le Docteur, Colombine, les *pupazzi* ne vivaient qu'à condition de renouveler continuellement leurs masques, d'être à l'affût de l'actualité, et surtout de singer les personnages vivants. La mode des *pupazzi* fut grande en Italie et en France pendant tout le XVIIIe siècle. Voltaire, à Ferney, avait un théâtre sur lequel paraissaient souvent des marionnettes. Quoique personne n'en ait positivement parlé, ne peut-on pas conjecturer, sans trop d'invraisemblance, que le grand homme y devait exercer sa verve railleuse ? La brillante société qui se réunissait à Sceaux, chez la duchesse du Maine, y trouvait aussi un théâtre de marionnettes, et plusieurs des pièces qui nous sont restées nous montrent qu'on ne s'y faisait pas faute des allusions fines et mordantes. En Italie, le vrai pays des marionnettes, le premier rôle dans toutes les farces, dans toutes les parodies, dans toutes les pièces à allusions satiriques, « triple source, dit M. Magnin, dont s'alimente la fortune des *fantoccini* ou des *pupazzi*, » appartient de droit au pantin Girolamo. Le plastron le plus ordinaire de ses plaisanteries est un Piémontais qu'on a grand soin de supposer parfaitement stupide, gracieuseté de bon voisinage que les *pupazzi* de Turin ne manquent pas de renvoyer à leurs petits confrères de Milan. Le goût des marionnettes est si vif et si généralement répandu, que la haute société et même la bourgeoisie possèdent de petits théâtres et se donnent à huis clos le divertissement de faire jouer d'amusantes pièces par les poupées. Ces comédies, très-satiriques, très-mordantes, paraît-il, ne ménagent ni les personnages illustres, ni les libertins *monsignori* qui pullulent à Rome et qui remplissent du bruit de leurs aventures amoureuses la ville pontificale. C'est, du moins, ce qui nous est révélé par quelques indiscrets qui ont su se glisser dans les sociétés intimes et qui ont vu jouer les *pupazzi*. Voici ce qu'écrivait Stendhal au retour d'une de ces représentations clandestines qu'on avait donnée à Florence dans la maison de riches marchands, chez qui il avait été introduit : « Ce théâtre est une charmante bagatelle qui n'a que 5 pieds de large et qui, pourtant, offre la copie exacte d'un grand théâtre. Avant le commencement du spectacle, on éteignit les lumières du salon... Une troupe de vingt-quatre marionnettes de 8 pouces de haut, qui ont des jambes de plomb et qu'on a payées 1 sequin chacune, joua une comédie *un peu libre*, abrégée de la *Mandragore* de Machiavel... » Stendhal vit jouer aussi, par les *pupazzi*, une comédie politique très-amusante ; mais on lui fit, auparavant, jurer le secret.

« En Italie, dans les marionnettes de société, dit M. Magnin, il y a, pour faire parler les acteurs, autant de prête-voix, si je puis m'exprimer ainsi, que de rôles dans la pièce. Les gens d'esprit qui se plaisent à ce badinage et qui servent d'interprètes aux personnages considérables que l'on met en scène les ont vus souvent la veille ou le matin et peuvent ainsi imiter, à s'y méprendre, leur accent, leurs tics et la tournure de leurs idées. Stendhal a raison de dire que cette raillerie fine, naturelle et gaie, contenue dans les bornes des convenances et du bon goût, est un des plaisirs les plus vifs qu'on puisse se procurer dans les pays despotiques. »

M. Lemercier de Neuville a, vers 1863, entrepris de doter la France de ce divertissement de société ; il n'a pas eu d'imitateurs, mais il a personnellement très-bien réussi. Ses *pupazzi* ont été goûtés et il était de bon ton de les avoir dans une soirée à la mode. Dans la préface du livre qu'il leur a consacré et où il a réuni les meilleures de ses petites comédies improvisées, M. Lemercier de Neuville explique ainsi comment il eut l'idée de créer des *pupazzi*, pour distraire son enfant malade :

« Je découpais des images, dit-il. Amère raillerie ! c'étaient les charges des illustrations contemporaines que Carjat avait faites pour son journal, le *Boulevard*. C'étaient Méry, Monselet, Oct. Feuillet, de Villemessant, Jules Janin, Alex. Dumas et d'autres plus ou moins célèbres, tous connus ! des noms ! Quand les images furent découpées, à quoi pensais-je ? je n'en sais rien ! je pris un carton et collai dessus la première charge qui me tomba sous la main, H. de Villemessant, je crois... Bientôt, la chose ayant plu à l'enfant, toutes les charges du *Boulevard* y passèrent et une quinzaine au moins fut collée sur bois, peinte et machinée. Ce dernier mot nécessite une explication. Mes machinations feraient sourire un ingénieur par leur simplicité, comme elles ont fait sourire des gens du monde par leur ingéniosité. Le moyen

est naïf et primitif; il complète d'une façon grotesque l'idée que le texte ébauche.

« Qu'est-ce que celui-là? me disait l'enfant.

— C'est M. de Villemessant.

— Pourquoi a-t-il un rasoir à la main? »

» Là était l'obstacle! En effet, je ne pouvais pas dire à ce moutard de cinq ans et demi que ce rasoir était l'attribut de Figaro, que Figaro était un barbier d'esprit, que M. de Villemessant avait pris son nom pour en faire le titre d'un journal satirique et que, de même que Mercure a un caducée, Figaro doit avoir un rasoir.

» Dans le monde, j'ai trouvé beaucoup de gens plus âgés qui ne s'expliquaient pas le rasoir et qui, pourtant, avaient été rasés par lui.

« Et celui-là avec tous ses manteaux?

— C'est Méry!

— Méry! Il a donc froid?

— Toujours!

— Pourquoi? »

« Pourquoi? L'éternel pourquoi des enfants! Et de fait, pourquoi Méry a-t-il toujours froid? je ne le lui ai jamais demandé.

« Oh! en voici un qui est bien drôle! Na... dar... Nadar!

— C'est un photographe... qui a un bel enfant comme toi.

— Pourquoi monte-t-il en ballon? »

» Que voulez-vous répondre à cette question-là? je ne sais pas plus que lui pourquoi.

« Mon père, ce cuisinier, comment s'appelle-t-il?

— Rossini!

— Ah! qu'est-ce qu'il a dans sa casserole?

— Du macaroni.

— C'est bien bon! Oh! le drôle de cuisinier!

— Ne dis pas cela, c'est un grand musicien.

— Pourquoi alors est-il habillé en cuisinier? »

» Du coup, j'y renonce! Une plaisanterie, si mauvaise qu'elle soit, ne s'explique pas plus qu'un bon mot ou un calembour. Je suis *tombé* par l'enfance. Je compris alors qu'il fallait expliquer d'une façon quelconque mon épigramme animée et mettre, pour ainsi dire, une légende au-dessous de la caricature. Je fis quelques vers qui expliquèrent les mouvements ou les travestissements de mes illustres sujets. »

Avec l'*operante francese*, les *pupazzi* sont devenus un des plus amusants spectacles qui puissent distraire les yeux et les oreilles, en même temps que l'esprit. C'était un art nouveau, purement aristophanesque et populaire, qui aurait gagné à voir le jour en pleine liberté; mais on était sous l'Empire. M. Lemercier de Neuville ne se contente pas de dialoguer des scènes quelconques, il sait faire parler les personnages du jour, surtout les écrivains, et souvent avec esprit. Voici, par exemple, Jules Janin qui fait sa révérence au public; il menace de sa canne la coupole de l'Institut. Ecoutons-le :

In illo tempore, J. Janinus dixit discipulis suis :
Ego sum princeps criticorum et amicus juventutis.
Juventus sæpe mihi dixit :
Dignus es intrare
In Academiæ corpore,
Et ibo,
Et ibo,
Et ibo in Academiam.

Voici maintenant le rédacteur de l'*Univers*, en costume de suisse d'église :

LOUIS VEUILLOT.

PRIÈRE.

I.

Veuille, ô Seigneur, exaucer ma prière!
Veuille, ô mon Dieu, condamner Béranger,
Et *veuille aussi* ressusciter Voltaire
Pour que je puisse à la fin l'égorger!
Si vous voulez, mon Dieu, ce sera fait!
Poun les besoins du culte, s'il vous plaît!

II.

Veuille, ô Renan, entonner des cantiques
Pour célébrer le divin Fils de Dieu! [triques
Et *veuille*, ô Dieu, souffrir qu'à coups de
Les faux croyants soient chassés du saint lieu.
Si vous voulez, mon Dieu, ce sera fait!
Pour les besoins du culte, s'il vous plaît!

III.

C'est moi qui suis le *suisse de l'Eglise*,
Chassant les chiens, arrêtant les filous;
Veuille, ô Dieu! que mon zèle les conduise,
Sans dire amen seulement, près de vous!
Si vous voulez, mon Dieu, ce sera fait!
Pour les besoins du culte, s'il vous plaît!

Puis c'est Théodore de Banville, vêtu à l'antique, auquel M. Lemercier, caché derrière la coulisse, fait dire les vers suivants, pastiche assez réussi de la manière du poëte funambulesque :

Athéniens! ardents bohêmes! mes amis!
Voyez dans quel état Etienne nous a mis.
O gloire! affront que rien n'efface! [*bois*,
Les nymphes blondes qui devancent *Diane au*
En entendant mon luth céleste ou mon hautbois,
Ne voleront plus sur ma trace!

Eros! l'enfant Eros loin de nous s'enfuira,
Dans les touffes de lis l'ingrat se cachera,
Evitant nos mines grotesques!
O mes amis, mon cœur, mon cœur est ulcéré!
Mais si Carjat le veut, oui, je me vengerai
Dans mes *Odes funambulesques!*

Parmi les pièces jouées sur le théâtre des *Pupazzi*, nous citerons le *Procès Belenfant-des-Dames*, que tous les Béotiens de Paris sont allés voir.

Le plaidoyer de l'avocat est une charge amusante des procédés oratoires de Me Lachaud : « Messieurs, je serai bref! Je pourrais même, à la rigueur, ne pas prendre la parole et mon silence, ou plutôt mon abstention, aurait plus d'éloquence que ma plaidoirie! Je ne commettrai pas la maladresse d'innocenter l'accusé. Non! Belenfant est coupable et beaucoup plus coupable que vous ne le pensez! C'est lui qui, en 1837, commit un assassinat sur la personne de la veuve Loddé et, sous le nom de Jean Hiroux, acquit une déplorable célébrité; en 1845, on le voit désoler le département du Gard; en 1846, il devient tristement célèbre en Belgique et, sous le nom de Pictompin, il fait un tintamarre effroyable dans ce pays et dans les pays circonvoisins; en 1847, il apparaît dans les Ardennes, semant partout le deuil et la désolation.

» Mais, parce qu'un brigand, déjà neuf fois contumace, a épouvanté nos départements pendant un quart de siècle, est-ce une raison pour annihiler par une seule sentence l'action puissante de la justice et soustraire cette illustre canaille aux neuf sentences précédentes, à ces neuf condamnations à mort évitées avec tant d'astuce et d'habileté?

» Eh! oui, messieurs! là est toute la question! Et comme on fait la part du feu, j'appellerai cela faire la part du crime! Oui, messieurs les jurés, au nom de la société, au nom de la famille, au nom de la propriété foncière, au nom de la sécurité publique, au nom des lois qui veulent être exécutées, de la justice dont les arrêts veulent être respectés, acquittez ce coupable! Et puis alors je serai avec vous pour poursuivre les neuf contumaces de ce misérable gredin. »

Le genre de satire des *pupazzi* est, en somme, assez anodin. L'auteur se borne à amuser par des allusions fines ou délicates, par des tours ingénieux ou plaisants. A ces éloges, toutefois, ajoutons un mot de critique. Pour satisfaire et flatter les goûts des sociétés d'opinions diverses devant lesquelles M. Lemercier de Neuville faisait jouer ses *pupazzi*, il s'est laissé entraîner trop souvent à ridiculiser les hommes politiques, républicains ou libéraux, variant le genre de ses satires et bafouant les hommes de tel ou tel parti suivant son auditoire. Ces concessions peu généreuses l'ont conduit trop souvent à sacrifier le bon sens, la justice et la vérité.

PUPE s. f. (pu-pe). Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUPELLE s. f. (pu-pè-le — dimin. du lat. *pupa*, maillot). Infus. Genre peu naturel d'infusoires gymnodés, de la famille des vibrionides, formé aux dépens des enchélydes et des vibrions.

PUPIEN, empereur romain. V. MAXIME.

PUPILLA s. f. (pu-pil-la). Anc. astron. Un des noms de la Lyre ou de la Couronne boréale.

PUPILLAIRE adj. (pu-pil-lè-re — lat. *pupillaris;* de *pupillus*, pupille). Jurispr. Qui appartient au pupille : *Deniers* PUPILLAIRES. *Intérêts* PUPILLAIRES.

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*, Action par laquelle le tuteur, dans un testament, substituait une autre personne à son pupille institué héritier, au cas où il venait à décéder avant d'être arrivé à l'âge de puberté.

PUPILLAIRE adj. (pu-pil-lè-re — rad. *pupille*). Anat. Qui a rapport, qui appartient à la pupille. ‖ *Membrane pupillaire*, Membrane qui ferme la pupille, chez le fœtus, pendant les six premiers mois de la gestation.

— Pathol. *Phthisie pupillaire*, Resserrement extrême de la pupille. ‖ *Cataracte pupillaire*, Occlusion complète de la pupille.

— s. f. Membrane pupillaire.

— **Encycl.** *Membrane pupillaire.* C'est une membrane extrêmement fine, très-vasculaire, qui ferme la pupille pendant la plus grande partie de la vie intra-utérine et disparaît vers le septième mois de la grossesse, par atrophie et résorption du centre à la circonférence. Elle est intimement adhérente à la petite circonférence de l'iris et les capillaires nombreux qui la sillonnent s'étendent jusque sur cette dernière membrane. Elle est composée d'une substance transparente, amorphe ou légèrement striée. Dans les premiers temps, la membrane *pupillaire* se trouve soulevée par la face antérieure du cristallin et les vaisseaux capillaires qui traversent la cristalloïde se prolongent sur la membrane *pupillaire*, de façon à établir des adhérences entre cette membrane et la capsule du cristallin. Peu à peu l'iris se développe; en même temps, le cristallin se retire d'avant en arrière, et c'est ainsi que se produisent les deux chambres de l'œil. Il arrive quelquefois que la membrane *pupillaire* persiste après la naissance et l'enfant présente alors une cécité complète produite par l'occlusion de la pupille. Cette affection a reçu le nom de *cataracte pupillaire.* Le seul remède qu'on puisse apporter en pareil cas est l'opération de la pupille artificielle.

PUPILLARITÉ s. f. (pu-pil-la-ri-té — du lat. *pupillus*, pupille). Jurispr. Etat de pupille.

PUPILLE s. (pu-pi-le — du lat. *pupulus;* de *pupus*, petit garçon). Personne qui a perdu son père ou sa mère, ou tous les deux, et que l'on met sous la conduite d'un tuteur : *Alcibiade était le neveu et le* PUPILLE *de Périclès.* (J. Janin.)

Le barreau! Protégeant la veuve et le *pupille*,
C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile.
PIRON.

L'on gruge, l'on pille
La veuve et la fille,
Majeure ou *pupille*,
Sur tout on grappille,
Et Thémis va
Cahin-caha.
PANARD.

— Par ext. Enfant confié à un gouverneur : *Il s'est fait beaucoup d'honneur par l'éducation de son* PUPILLE. (Acad.) ‖ Personne dont on a le soin et la direction : *Les dieux se voilent la face par compassion pour les pauvres petites créatures, leurs* PUPILLES *séculaires.* (H. Heine.)

— Hist. milit. *Pupilles de la garde*, Corps d'enfants ou de jeunes gens que Napoléon Ier avait attachés à sa garde.

— **Encycl.** Jurispr. V. MINORITÉ.

— Hist. *Pupilles de la garde.* Lorsque Louis Bonaparte occupait le trône de Hollande, la garde de ce prince se composait, entre autres corps, d'un bataillon de jeunes Hollandais appelés *vélites royaux*, qui se recrutaient, à l'origine, au moyen des enfants d'officiers, sous-officiers et soldats morts au service. Ce moyen de recrutement ayant été reconnu insuffisant, on admit les orphelins des soldats de terre et de mer et les enfants trouvés qu'on élevait dans les hospices. Ces bataillons de vélites étaient, dans le principe, destinés aux Indes, parce qu'on pensait que les tout jeunes gens qui les composaient pourraient s'habituer, mieux que des hommes faits, au climat d'un pays dont les maladies étaient à redouter pour l'âge mûr. Les colonies hollandaises étant successivement tombées au pouvoir des Anglais, les vélites demeurèrent à La Haye, furent attachés à la garde du roi Louis et mis sous la tutelle des grenadiers à pied de cette garde. A la réunion de la Hollande à la France, la milice batave fut naturellement incorporée à la nôtre et les grenadiers à pied hollandais devinrent le troisième régiment de la garde impériale. Ils amenèrent avec eux le bataillon des vélites. C'était, dit le général Bardin, une cohorte de géants ayant pour queue un manipule de nains. Grenadiers et vélites eurent Versailles pour garnison depuis le 1er janvier 1811. Un décret du 11 janvier de la même année sur les enfants trouvés porte (art. 16) « qu'élevés à la charge de l'Etat ils sont entièrement à sa disposition. » Le mode de recrutement des ex-vélites hollandais, qui n'avaient pas encore de nom officiel dans l'armée française, était indiqué par ce décret. Napoléon, qui destinait ces deux bataillons d'enfants à la marine, les fit venir peu après à Paris et les passa en revue aux Tuileries. Frappé de leur tenue martiale, de leur aplomb, il renonça à son premier projet et dit au ministre Decrès, présent à la revue : « Ce corps ne passera pas au service de mer; il fera partie de ma garde. » En conséquence, le décret du 11 février 1811 maintint les deux bataillons toujours sous la tutelle des grenadiers hollandais, en même temps qu'il ordonnait le recrutement de ces bataillons par les enfants trouvés. Il y eut bientôt trop de recrues. Un décret du 30 août 1811 créa 9 bataillons sous la dénomination de *pupilles* de la garde. Le décret du 19 octobre 1811, rendu à Amsterdam, établit que le corps des *pupilles* de la garde s'administrerait lui-même. Ce corps, dont la création fut entièrement réalisée en 1812, comptait 8 bataillons actifs de 800 hommes chacun et un 9e bataillon de dépôt dont la garnison devait toujours être à Versailles.

Un an s'était à peine écoulé depuis cette organisation, qu'on se vit obligé de réduire le corps des *pupilles*, les désastres éprouvés en Russie forçant à reconstituer l'armée. Les plus vieux *pupilles*, ayant 18 ans au plus, composèrent un régiment de tirailleurs et fournirent les cadres entiers de quatre régiments de la vieille garde. Le reste (mars 1813) forma quatre bataillons de *pupilles*. Les trois premiers de ces bataillons nouveaux eurent 4 compagnies, et le quatrième 6 compagnies, dont 2 de dépôt, auxquelles on joignit une école de 200 tambours et cornets. Le 7e tirailleurs, formé avec le 1er et le 7e bataillon de *pupilles*, figura glorieusement à la bataille de Lutzen, pendant laquelle il recueillit et protégea dans son carré le maréchal Mortier et son état-major, et fit avec l'aplomb et le sang-froid de vrais grognards les campagnes de Saxe et de France. Quand les alliés attaquèrent Paris, les *pupilles*, venus de Versailles, aidèrent bravement à la défense de la barrière de Clichy. Horace Vernet, qui combattait lui-même à cette barrière, a consacré dans un tableau le souvenir de leur belle conduite.

En mars 1814, le 1er bataillon de *pupilles*, dont les trois premières compagnies étaient hollandaises et la quatrième composée de Français et d'Italiens, fut envoyé de Brest à Rennes et quelques jours après à Saint-Malo. En contact avec les Hollandais renvoyés des corps de l'armée pour être employés comme pionniers à Saint-Servan, les *pupilles* hollandais arborèrent leur cocarde nationale, abandonnèrent leurs fusils en faisceaux et refusèrent de servir le gouvernement provisoire de la France. Les *pupilles* piémontais et italiens prirent aussi leurs couleurs nationales, mais n'abandonnèrent pas leurs armes. Ce bataillon en révolte fut désarmé à Saint-Malo, à l'exception de la 4e compagnie que l'on ramena à Versailles.

Les compagnies du dépôt de Versailles furent dirigées sur Tours et sur Orléans dans la nuit du 30 au 31 mars; elles ne tardèrent pas à revenir au dépôt (commencement de mai), épuisées par la désertion. Elles servirent à compléter les cadres des régiments organisés à Paris; le reste fut envoyé à Cambrai pour rentrer dans l'armée formée dans le Nord. Le 15 juin 1814, les Hollandais demeurés à Versailles furent congédiés, en vertu de l'autorisation de rentrer en Hollande accordée à leurs compatriotes. Le 2e bataillon, qui avait tenu garnison à Boulogne et à Gravelines en 1813, obtint, le 29 juin 1814, de rentrer en Hollande avec armes et bagages. Les *pupilles* de la garde disparurent avec l'Empire.

Par décret du 30 août 1811, qui fixait leur uniforme, les *pupilles* avaient le shako, le fusil de dragon et l'habit-veste. Les quatre premiers bataillons étaient habillés de vert avec collet et passe-poils jaunes; les quatre autres étaient vêtus de blanc avec collet, parement, passe-poils et retroussis verts. Le bataillon de dépôt était moitié vert et moitié blanc. Le colonel seul avait deux uniformes, pour que l'œil ne fût pas choqué quand il passait en revue les bataillons verts et les bataillons blancs.

Le peuple désignait souvent le corps des *pupilles* sous le nom de régiment du roi de Rome, titre qu'il n'a jamais porté. « Un autre corps, dont l'existence a été de courte durée, dit Bardin, s'est réellement appelé le régiment du roi de Rome; il avait été formé à quatre bataillons pendant le blocus de Dantzig, par le général Rapp, quand il était gouverneur de cette place et commandant en chef du dixième corps, en août 1813. »

Pupille (LA), comédie en un acte et en prose, par Fagan, représentée le 5 juin 1734. Cette petite comédie est une pièce à la Marivaux. Une orpheline, élevée avec soin, est en âge d'être pourvue d'un mari. Elle sent qu'elle aime, peut-être par reconnaissance, son tuteur, un homme de quarante-cinq ans, dont elle a eu le temps d'éprouver le caractère. Ce tuteur a, en effet, toutes les qualités aimables qui peuvent distinguer un homme d'un âge mûr. Outre le dévouement, il a la modestie et la réserve. Il ne se doute nullement de l'inclination de sa pupille; il suppose, comme tout le monde, que Julie aime le jeune Valère. La jeune fille ne semble pas vouloir détruire cette fausse idée. Cependant elle se tue de dire de cent façons ce qu'on ne veut pas comprendre. Son tuteur s'obstine à ne rien voir, à ne rien entendre; il ne peut admettre que Julie soit amoureuse de lui. Le dépit de la jeune fille redouble avec son embarras. Le malentendu se prolonge. Le premier moyen qu'emploie Julie tourne contre elle; le second est ingénieux et décisif. Cependant elle est obligée de faire de vive voix l'aveu de ses sentiments. Il est évident que la pièce serait finie dès les premières scènes, pour peu que le tuteur s'avisât de voir clair dans le cœur de sa pupille; mais la situation n'a pas le temps de devenir monotone; de petits incidents parfaitement amenés, des contrastes heureux entre les caractères, des nuances légères, des gradations insensibles masquent ce vice originel de l'intrigue. L'action se développe avec art. Le dialogue est simple et naturel et le style d'un excellent ton.

PUPILLE s. f. (pu-pi-le — latin *pupilla*, dimin. de *pupa*, jeune fille, petit enfant. *Pupilla* veut dire à la fois jeune fille et prunelle de l'œil, d'où les deux acceptions du français *pupille*, qui signifie fille ou garçon en minorité et aussi prunelle de l'œil. Comparez le grec *kora*, jeune fille et prunelle, l'espagnol *nina*, jeune fille et prunelle, l'hébreu *ischôn*, le petit homme et la prunelle, l'arabe *insân el ayn*, l'homme de l'œil, la prunelle. Ces dénominations de la prunelle s'expliquent par ce fait que, lorsqu'on regarde la prunelle de quelqu'un, on y voit sa propre image réduite). Anat. Prunelle, ouverture située au milieu de l'iris de l'œil, et qui livre passage aux rayons lumineux.

— Chir. *Pupille artificielle*, Ouverture que l'on pratique dans l'iris, pour tenir lieu de la pupille naturelle oblitérée ou absente.

— **Encycl.** Anat. La *pupille* est ronde chez l'homme et elliptique dans le sens de la cornée chez la plupart des animaux. La *pupille* suit tous les mouvements de l'iris; elle se contracte sous l'influence de la lumière et se dilate dans l'obscurité (v. IRIS). Mais il est des états pathologiques dans lesquels cette ouverture se trouve plus ou moins oblitérée. Les synéchies antérieure et postérieure produisent cet effet. Dans le premier cas, l'oblitération est la conséquence d'une ulcération ou d'une plaie de la cornée; dans le second, d'une inflammation de l'iris, qui s'est terminée par l'exsudation de fausses membranes sur la capsule (Desmares). L'atrésie pupillaire est encore due quelquefois à des épan-

chements de sang dans les chambres de l'œil, ou bien aux différentes opérations chirurgicales pratiquées sur le globe oculaire. Rarement l'occlusion de la *pupille* est congénitale, à moins que la membrane pupillaire ne persiste après la naissance. L'oblitération de l'iris, s'il n'existe ni cataracte ni amaurose, permet au malade de distinguer le jour de la nuit; mais il n'y a que l'opération de la *pupille* artificielle capable de lui rendre la vue.

— Chir. *Pupille artificielle.* C'est une ouverture qu'on pratique à l'iris pour suppléer à la *pupille* naturelle lorsque celle-ci a cessé de donner passage aux rayons lumineux. L'opération de la *pupille* artificielle, pratiquée pour la première fois par Cheselden en 1728, a été regardée pendant longtemps comme très-difficile, et les chirurgiens n'y avaient recours qu'après avoir perdu tout espoir de rendre autrement la vue aux malades. Cependant, depuis quelques années, la chirurgie a fait de grands progrès à ce sujet, et aujourd'hui cette opération est passée dans la pratique comme une opération ordinaire. Les cas où elle est indiquée sont même nombreux; tels sont les suivants: 1° quand l'un des yeux étant perdu, l'autre présente une occlusion complète de la *pupille* par de fausses membranes; 2° quand la *pupille* malade a disparu complétement ou presque complétement par une synéchie antérieure; 3° quand il y a sur la cornée une tache centrale qui empêche les rayons lumineux de tomber sur la *pupille* naturelle; 4° quand, la cornée étant sur le point d'être ouverte dans une grande étendue par une perforation ulcéreuse, il y a danger que la *pupille* naturelle disparaisse en entier; 5° quand après la naissance la membrane pupillaire persiste et produit la cécité; 6° quand, à la suite des opérations chirurgicales ou des traumatismes sur le globe oculaire, il survient une atrésie de la *pupille*. A côté de ces indications se rencontrent des circonstances qui doivent empêcher l'opération de la *pupille* artificielle. Ainsi, lorsque le malade voit bien d'un œil, il ne faut pas s'exposer aux chances d'une opération qui pourrait le lui enlever au lieu de lui rendre l'autre, à moins toutefois qu'il n'y ait des probabilités très-grandes de succès. On doit encore s'abstenir si l'œil est atrophié ou amaurotique, car l'opération serait alors au moins inutile. L'atrophie de l'œil n'est pas difficile à constater; mais on ne peut pas en dire autant de l'amaurose lorsque la *pupille* est oblitérée. Pour s'assurer si la rétine est encore impressionnable, il faut d'abord placer le malade vis-à-vis d'un jet de lumière, puis dans l'obscurité, et lui demander s'il a pu distinguer le jour de la nuit. Cette expérience serait insuffisante dans les cas où la cornée présenterait vis-à-vis de la *pupille* un staphylôme ou une opacité; il faudrait alors insister sur la recherche des phosphènes (v. PHOSPHÈNE). Enfin, on ne doit pas opérer si l'œil présente des signes d'inflammation, tels que rougeur de la conjonctive et des paupières, ulcération et vascularisation de la cornée, etc. Le point de l'iris sur lequel on doit opérer la *pupille* artificielle varie selon les circonstances. Lorsque toute la cornée est transparente, il est bon, autant que possible, d'imiter la nature, c'est-à-dire de pratiquer l'ouverture au centre de l'iris. Si la cornée est opaque d'un côté, on peut ouvrir la *pupille* sur un point quelconque, pourvu que ce point ne réponde pas à l'opacité.

Les méthodes opératoires qu'on a employées pour pratiquer la *pupille* artificielle sont au nombre de cinq : l'incision, le décollement, l'enclavement, l'excision et le déchirement. Mais « les méthodes d'incision, de décollement et d'enclavement et tous les procédés au moyen desquels on les pratique doivent être abandonnés comme inutiles et dangereux. La *pupille* artificielle doit être faite désormais par les seules méthodes d'excision et de déchirement. Quelles que soient les conditions pathologiques qui exigeront l'opération de la *pupille* artificielle, on n'aura recours qu'à l'une ou à l'autre de ces deux méthodes. Dans tous les cas d'oblitération incomplète de la *pupille* naturelle par adhérence de l'iris à la cornée ou par adhérence de l'iris à la capsule, on appliquera l'excision. Dans tous les cas d'obstruction complète de la *pupille* naturelle par adhérence de l'iris à la cornée ou par adhérence de l'iris à la capsule, on appliquera le déchirement. » (Desmarres.)

— *Excision de l'iris. Iridectomie.* Les instruments nécessaires à cette opération sont le couteau à cataracte ou le couteau lancéolaire droit, une pince droite, une paire de ciseaux légèrement recourbés. Si l'on opère du côté de l'angle interne de l'œil, ces mêmes instruments doivent présenter une courbure beaucoup plus considérable. Le malade est assis en face d'une fenêtre, vis-à-vis de l'opérateur qui est assis aussi, mais sur un siége un peu plus élevé que le patient. Un aide tient la paupière supérieure largement ouverte avec les doigts ou à l'aide d'un élévateur plein. On peut, pour plus de sûreté, tenir l'œil fixé au moyen d'une pince à mors. « Le chirurgien, abaissant d'une main la paupière inférieure, s'il opère dans le bas de la cornée, et tenant le couteau lancéolaire de l'autre main, enfonce cet instrument dans la chambre antérieure et pratique sur la cornée une ouverture d'environ 0m,005 à 0m,006. Pour exécuter ce premier temps, le couteau lancéolaire est approché doucement de la cornée, à 0m,001 environ de l'insertion de cette membrane sur la sclérotique et dans un endroit qui doit correspondre parfaitement au centre de la portion conservée de la *pupille* naturelle. Placé d'abord, pendant qu'il s'enfonce dans le tissu de la cornée, dans une direction se rapprochant de la perpendiculaire par rapport à cette membrane, le couteau, dont le manche est abaissé aussitôt que la pointe a pénétré dans la chambre antérieure, se trouve alors parallèle au plan de l'iris et s'avance jusqu'à ce que l'ouverture ait 0m,005 ou 0m,006 au plus d'étendue. Cela fait, le chirurgien retire vivement le couteau et, par ce moyen, évite de vider la chambre antérieure pour introduire plus aisément la pince. Si l'incision ne peut être faite d'emblée par la ponction, le chirurgien, après l'avoir commencée et lui avoir donné de 0m,003 à 0m,004, ramène à lui l'instrument en suivant la même route, mais en appuyant sur l'un des angles de l'incision, de manière à l'agrandir de 0m,002 ou 0m,003 encore... » On peut, et souvent avec plus d'avantage, pratiquer la ponction sur la sclérotique à 0m,001 ou 0m,002 de la cornée; dans ce cas, l'incision peut être plus large. Le second temps de l'opération consiste à introduire la pince dans l'œil à travers la plaie que l'on vient d'ouvrir. « Pour exécuter ce temps avec régularité, le chirurgien a soin de diriger en avant la concavité de la pince, en sorte que les mors ne blessent point la capsule du cristallin; il introduit l'instrument fermé et le pousse avec précaution jusqu'à ce qu'il soit avancé un peu plus loin que la marge pupillaire. Arrivée là, la pince est ouverte et, sans qu'aucune pression soit exercée d'avant en arrière, on voit l'iris faire tout aussitôt une saillie entre ses branches, qui sont immédiatement rapprochées. Les mors ne servent pas à saisir l'iris; ils doivent rester libres et ne servent qu'à empêcher les branches de l'instrument de chevaucher l'une sur l'autre. L'iris, saisi par sa marge pupillaire entre les branches de la pince, est entraîné au dehors; l'opérateur, quand il retire l'instrument, a soin d'en faire glisser les mors sur la face concave de la cornée, en y prenant un léger point d'appui, afin de ne point léser la capsule. Quand la pince est sortie de la chambre antérieure, on continue d'entraîner l'iris pour que la perte de substance à faire sur cette membrane porte jusque sur la partie du diaphragme qui est placée en regard de l'incision faite à la cornée ou à la sclérotique. » Il ne reste plus maintenant qu'à exciser l'iris. « Ce troisième temps de l'opération doit être, si cela est possible, confié à un aide, le chirurgien ayant une main occupée par la pince et l'autre occupée à maintenir la paupière inférieure. L'excision de l'iris est faite avec des ciseaux courbes au ras de la plaie cornéenne ou scléroticale. » (Desmarres.)

La méthode par déchirement diffère de de celle par excision par le dernier temps de l'opération seulement. L'opérateur saisit l'iris aussi largement que possible entre les branches, et non avec les mors de la pince, du côté des adhérences, et le déchire par une traction brusque et calculée de telle sorte que la pince ne parcoure pendant ce mouvement que le trajet le plus limité possible et qu'elle reste dans la chambre antérieure. Aussitôt qu'il a cédé, on entraîne rapidement l'iris au dehors et sans secousse. Au même moment, les ciseaux sont approchés et l'iris, toujours maintenu par la pince, est excisé.

Le pansement, après l'opération de la *pupille* artificielle, est des plus simples, quel que soit le procédé qu'on ait employé. Après avoir, par le lavage, débarrassé les conjonctives du sang épanché, on recommande au malade de fermer les paupières des yeux et, pour les maintenir dans cet état, on y applique quelques bandelettes de taffetas d'Angleterre. Le traitement consiste à coucher le malade sur le dos, la tête un peu élevée, dans une chambre peu éclairée; s'il n'y a pas de contre-indication, on soumet l'œil pendant vingt-quatre heures à l'action de l'eau froide pour prévenir la réaction. Si des douleurs ou des élancements surviennent dans le globe oculaire, on saigne le malade et l'on pratique autour de l'orbite des frictions avec l'onguent mercuriel belladoné. On administre en même temps quelques légers purgatifs, tels que le calomel uni à l'opium. S'il survient des vomissements, accident qui n'est pas très-rare, on prescrit la potion de Rivière, on fait prendre au malade quelques fragments de glace de la grosseur d'un pois, ou bien quelques verres d'eau de Seltz sucrée. Pour le reste, on se conduit absolument comme après l'opération de la cataracte. V. CATARACTE.

PUPILLÉ, ÉE adj. (pu-pi-llé — rad. *pupille*). Zool. Marqué de taches circulaires ayant un point noir au centre.

PUPINE s. f. (pu-pi-ne — dimin. du lat. *pupa*, maillot). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés aquatiques, comprenant huit espèces, dont le type habite la Nouvelle-Guinée. ‖ Syn. de MAILLOTIN et MOULINSIE.

PUPION s. m. (pu-pion). Agric. Nom des pousses latérales du blé, dans le Médoc.

PUPIONNÉ, ÉE (pu-pio-né) part. passé du v. Pupionner : *Blé* PUPIONNÉ.

PUPIONNER v. n. ou intr. (pu-pio-né — rad. *pupion*). Agric. Produire des jets latéraux, en parlant du blé.

PUPIPARE adj. (pu-pi-pa-re — du lat. *pupa*, maillot; *pario*, j'engendre). Entom. Se dit des insectes qui produisent des petits naissant à l'état de nymphe.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères brachocères, caractérisée surtout par des petits naissant à l'état de nymphe : *Les* PUPIPARES *vivent sur les mammifères et les oiseaux.* (Lucas.)

— **Encycl.** La famille des *pupipares* a pour caractères généraux : le suçoir, composé de deux soies insérées sur un pédicule commun; deux sortes de palpes servant de gaîne au suçoir; les antennes insérées aux extrémités latérales et antérieures de la tête, d'un seul article, ordinairement sans style, quelquefois peu distinctes et presque nulles; les ailes rudimentaires ou nulles. Les *pupipares* diffèrent très-notablement des autres diptères; la trompe, qui habituellement sert de gaîne au suçoir, est remplacée par deux gaînes qui ont l'apparence de palpes; le suçoir est composé de deux soies écailleuses insérées sur un petit pédicule; l'article unique des antennes prend la forme de valve ciliée; la bouche est excessivement modifiée; l'abdomen est recouvert d'une membrane susceptible d'une assez grande dilatation, et non d'arceaux écailleux; les pattes sont robustes, terminées par des ongles à deux ou trois lobes, servant à ces insectes à se cramponner solidement; les ailes passent successivement des dimensions ordinaires à la forme étroite et échancrée, puis à l'état rudimentaire et enfin à l'absence complète; les nervures suivent aussi une gradation proportionnée au développement des ailes; il n'y a plus de balanciers.

L'organisation intérieure est également extraordinaire, surtout en ce qui concerne les organes reproducteurs des femelles. Elles ont une matrice très-extensible dans laquelle se passe le premier âge des petits; de l'ovaire, il se rend dans cette matrice de petits corps mous, oviformes, qui, grossissant graduellement, finissent par occuper toute la cavité abdominale; ces sortes d'œufs sont doués de quelques mouvements contractiles; quand le terme de la gestation est arrivé, ces corps sont expulsés de l'abdomen de la femelle, l'enveloppe se durcit et l'on peut y trouver la nymphe toute formée, qui ne tarde guère à passer à l'état adulte. C'est à cette particularité qu'est dû le nom de *pupipare*, qui montre que leurs petits se développent dans l'intérieur du corps et que les femelles ne pondent pas des œufs, mais des nymphes.

Les *pupipares* vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux, se cramponnant sur leur peau au moyen de leurs ongles fourchus, y courant avec beaucoup d'agilité, même de côté, et se nourrissant du sang ou de la graisse des animaux. On n'en connaît qu'un nombre assez restreint d'espèces, dont quelques-unes sont communes dans toute l'Europe et dont les autres se trouvent dans presque toutes les parties du monde; mais il doit en exister beaucoup que l'on n'a pas été à même d'observer. Cette famille comprend les genres hippobosque, ornithomyie, mélophage, strible, sténoptéryx, leptonème, nyctéribie, etc.

PUPITRE s. m. (pu-pi-tre — bas latin *pulpitulum*, dimin. du latin *pulpitum*, lieu élevé d'où l'on parle au public, proprement terre-plein, du même radical que *pulpa*, parties pleines et charnues du corps, pulpe). Petit meuble formé d'une ou deux planches inclinées, portées sur un pied, dont on se sert pour poser un livre, un cahier, du papier, pour lire, chanter, écrire ou dessiner plus commodément : PUPITRE *d'église.* PUPITRE *d'orchestre.* ‖ Petit meuble ayant le même usage, qui se pose sur une table, un bureau, et qui consiste soit en une simple planche inclinée, soit en une boîte dont le couvercle est également incliné.

— Par anal. Objet employé accidentellement en guise de pupitre : *Cette pierre va nous servir de* PUPITRE.

> Sur vos genoux, ô ma belle Eugénie,
> A des couplets je songerais en vain;
> Le sentiment vient troubler le génie
> Et le *pupitre* égare l'écrivain.
>
> SALLENTIN.

— Techn. Meuble sur lequel le graveur en taille-douce pose sa planche.

PUPIVORE adj. (pu-pi-vo-re — du lat. *pupa*, nymphe; *voro*, je dévore). Entom. Qui se nourrit de nymphes et de chrysalides.

— s. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant les genres qui éclosent et passent les premiers temps de leur vie dans le corps des larves et des nymphes.

— **Encycl.** Les *pupivores* sont des insectes parasites qui vivent dans le corps même d'autres insectes. La femelle est pourvue d'une tarière acérée et composée de trois filets entre lesquels se trouvent les œufs. C'est avec cet organe qu'elle fait une piqûre à la peau de la larve qu'elle a choisie pour sa victime et y dépose immédiatement son œuf. Au bout de quelques jours, il en sort une larve blanchâtre et apode, pouvant à peine se mouvoir. Cette larve se trouve donc naître dans le corps même de l'insecte où a été déposé l'œuf. Tout en étant rongé chaque jour, l'insecte peut supporter longtemps ce supplice, car le parasite ne mange que quelques parties du tissu graisseux entourant le canal intestinal, jusqu'au jour où, sentant qu'elle n'aura plus besoin longtemps de sa pâture, la larve, devenue nymphe, immole sa victime; elle s'en prend alors à tous les organes, fouille toutes les parties de l'insecte; aussi n'est-il pas rare de rencontrer des chenilles dont il ne reste plus que la peau. On comprend facilement que les *pupivores* rendent d'importants services à l'agriculture et à l'horticulture en détruisant chaque année une quantité innombrable d'insectes nuisibles. C'est ce qui explique que certains arbres soient tantôt couverts d'espèces nuisibles à leur développement, et tantôt débarrassés, grâce à l'absence ou à l'abondance des larves de *pupivores*.

Cette famille comprend les genres suivants, groupés en cinq tribus : I. *Ichneumonides* : pélécine, évanie, fœne, ichneumon, pimple, microgastre, ophion, banchus, sigalphe, agathis, alysie. — II. *Gallicoles :* ibalie, figite, cynips, eucharis. — III. *Chalcidites :* chalcide, leucospis, eulophe. — IV. *Oxyures* ou *Proctotrupiens :* béthyle, scélion, spalangie, sparasion, diaprie, proctotrupe. V. *Chrysides :* parnopès, chrysis, hédychre, clepte, etc.

PUPPET-SHOW s. m. (peu-pètt-chô — mot angl. formé de *puppet*, poupée; *show*, montre, spectacle). Spectacle de marionnettes en Angleterre.

— **Encycl.** Le nom de *puppet*, dérivé du latin *puppa*, comme le mot italien *puppi*, le mot allemand *puppen* et le mot français *poupée*, est celui qui est employé le plus généralement pour désigner les marionnettes en Angleterre. On le trouve sous la forme archaïque *popet* et *popelet* dans Chaucer. Shakspeare, dans la *Tempête*, appelle les sylphes nains du magicien Prospero des domi-puppets. Un autre nom ancien des marionnettes anglaises est le mot *maumet* ou *mammet*, qui paraît être une contraction de notre *marmouset* et a eu primitivement, comme ce vocable, le sens d'idole. On l'appliqua, par extension, aux figures de saints et de saintes qu'on exposait dans l'intérieur et aux environs des églises, puis aux poupées mobiles, au moyen desquelles on représentait dans les foires des scènes de la Bible et du martyrologe. Les spectacles de marionnettes, *puppet-shows*, ont encore été désignés, pendant la seconde moitié du XVIe siècle et toute la durée du XVIIe, par l'expression de *motion*, qui au propre signifie *mouvement* et qui s'appliqua par extension à une poupée, soit automatique, soit mue par des fils, puis au jeu même de cette dernière sorte de poupées. Peachum donne à une *motion* jouée à Eltham l'épithète de *divine*, probablement à cause du sujet qu'elle représentait, et Ben Johnson, dans *The silent woman*, joue sur le double sens du mot en parlant du *mouvement perpétuel* d'Eltham, par allusion aux *motions* tirées de l'Écriture sainte, qui avaient alors un si grand succès à Eltham qu'on les y représentait sans discontinuer du matin au soir. Enfin, le terme *droll* ou *drollery*, qui, depuis le milieu du dernier siècle, s'applique à tous les genres de farces que les bateleurs jouent en plein air dans les marchés, signifiait proprement, dans le principe, une farce jouée par des acteurs de bois, *by wooden machines*, dit Steevens, interprétant un passage de Shakspeare.

Outre les scènes tirées de l'imitation des mystères joués dans les temples par les marionnettes sacrées, les *motion-men* reproduisirent de bonne heure les personnages et les épisodes des *may-poles* et des *pageants* populaires, surtout les héros des ballades nationales, tels que le roi Bladud, Robin Hood, Little John et la jeune Marianne. Ils montraient même en raccourci les géants tant applaudis dans les fêtes municipales, les danseurs mauresques et jusqu'aux *hobby-horses*, ces chevaux d'osier à tête de carton que des hommes, cachés sous les plis de leurs longues housses, faisaient marcher et caracoler dans les processions populaires, et qui pourraient avoir laissé leur souvenir dans les ruades du fameux cheval de *Punch*.

Les moralités, ces pièces où figuraient les vices et les vertus personnifiés, se mêlent aux *miracle-plays*, au milieu du XVe siècle, et ne tardent pas à être imités par les théâtres de marionnettes, où se produisent ces nouveaux acteurs, *Perverse Doctrine, Gluttony, Vanity, Lechery, Mundus*, et ce personnage qui les résumait tous, *the Old Vice*. A ces données morales se rattachent trois pièces à marionnettes, dont les titres sont venus jusqu'à nous et qui auraient été jouées en 1560. Deux de ces pièces sont mentionnées dans un pamphlet de Robert Greene, *Greene's groat's worth of wit bought a million of repentance* (les quatre sous d'esprit de Greene payés un million de repentir), où un vieux comédien se vante d'avoir été pendant sept ans interprète et directeur de marionnettes et d'avoir composé deux excellentes moralités : *Man's wit* et *The dialogue of dives*. Shakspeare nous fait connaître la troisième lorsqu'il met en scène, dans le *Conte d'hiver*, un bandit qui a promené une boutique de marionnettes où il montrait l'*Enfant prodigue*.

Après 1562 se développe sous ses diverses formes le théâtre anglais, nouvelle source d'imitation pour les *puppet-shows*. Le réper-

toire des *puppet-players* de la fin du XVI^e siècle est moitié religieux, moitié profane. Dans la première catégorie on cite *Babylone*, *Jonas et la baleine*, *Sodome et Gomorrhe*, la *Destruction de Jérusalem* et surtout la *Ville de Ninive* (*The city of Niniveh*), où il est facile de reconnaître plutôt des pièces à grand spectacle, des séries de tableaux, que de piquants jeux d'esprit que n'aurait sans doute pas acceptés sur de telles matières le puritanisme anglais. Trois pièces d'un caractère profane, que nous fait connaître Ben Johnson, *Rome*, *Londres* et *Norwich*, offraient probablement, comme *Ninive*, un spectacle plus pittoresque que dramatique. Mais les sujets empruntés à l'histoire nationale avaient plus de succès que ces exhibitions. Un *puppet-player* que Ben Johnson introduit dans la *Foire de Saint-Barthélemy*, Lanterne Tête de Cuir, rappelle ses plus beaux triomphes : « Oui, dit-il, *Jérusalem* était une superbe chose et *Ninive* aussi, etc., avec l'émeute des apprentis et le saccage des mauvais lieux au mardi gras! Mais la *Conspiration des poudres!* c'est là ce qui faisait pleuvoir l'argent dans la caisse! Je prenais dix-huit à vingt pence par personne, et je donnais neuf représentations dans une après-midi. Non, rien ne nous réussit mieux que les pièces tirées de nos troubles domestiques; ces sujets sont aisés à comprendre et familiers à tous. » — « J'ai vu, dit un autre personnage de la vieille comédie, toutes nos *histoires* jouées par les marionnettes. »

Le taux habituel des places aux *puppet-shows* n'était pas de dix-huit pence. « Avant l'ouverture, raconte lui-même le sieur Lanthorn, je fais annoncer et tambouriner le spectacle, et je place à la porte un gaillard aux poumons robustes, chargé de crier : « Entrez, messieurs, entrez! c'est deux pence » par personne, deux pence! un excellent jeu » de marionnettes! le meilleur jeu de marion- » nettes qu'il y ait dans toute la foire! » On voit que, depuis les marionnettes de Lanthorn Leatherhead, l'annonce de ce spectacle n'a pas beaucoup varié. Seulement, aujourd'hui, au lieu du tambour, on se sert de la trompette.

Mais déjà les simples chroniques, *chronicle-plays*, ne complétaient pas seules le répertoire des *puppet-shows;* on leur faisait jouer des tragédies de toute sorte. Dekker, contemporain de Shakspeare, dit qu'il a vu *Julius Cæsar* et le *Duc de Guise* joués par les marionnettes, *acted by mammets.* « On se demande, dit M. Magnin, quels étaient ce *Duc de Guise* et surtout ce *Julius Cæsar*. Il est probable que la première de ces *tragical puppet-plays* était prise en partie du drame de Christophe Marlowe, *The Massacre of Paris, with the death of the duke of Guise.* Quant au *Julius Cæsar*, l'éditeur de *Punch and Judy* n'hésite pas à croire que c'était la tragédie de Shakspeare; mais cette opinion, qui d'ailleurs n'aurait en soi rien d'invraisemblable, est renversée par une impossibilité chronologique. C'est dans *The Dutch courtesan*, comédie imprimée en 1605, que Marston fait mention du *Jules César* des marionnettes, et la tragédie de Shakspeare n'a paru au plus tôt sur la scène qu'en 1607. Il est donc certain que le *Jules César* des *puppet-shows* n'a pu être emprunté que d'une des pièces, en assez grand nombre, composées sur ce sujet avant Shakspeare; peut-être de celle qui fut représentée devant Elisabeth le 1^er janvier 1563 et dont les curieux ont gardé le souvenir comme du premier drame anglais dont le sujet ait été fourni par l'histoire romaine. »

Tous les joueurs de marionnettes ne se montrèrent pas favorables à ces ambitieuses innovations; aussi le *puppet-player* de la vieille école, mis en scène par Ben Johnson, Lanthorn Leatherhead, se montre-t-il contrarié de cette invasion du pédantisme dans les *puppet-shows* : « On met aujourd'hui, remarque-t-il, beaucoup trop de science dans cette affaire, et j'ai grand'peur que cela n'amène la ruine de notre métier. » Ben Johnson va plus loin; il nous fait assister à une de ces représentations burlesquement classiques. Voici l'affiche que lit un amateur à la porte de la salle de maître Lanterne : « Ancienne-moderne histoire de *Hero et de Léandre* ou la *Pierre de touche de l'amour*, avec un vrai combat d'amitié entre Damon et Pythias, deux fidèles amis de Bankside. » (Bankside est un quartier de Londres où se trouvent beaucoup de cabarets.) Le dialogue tient et au delà tout ce que l'affiche promet de coq-à-l'âne et de confusions baroques.

Outre les modestes joueurs de marionnettes en plein air, qui dressaient leurs scènes temporaires à *Stourbridge fair* et à *Smithfield*, il y avait des *puppet-showmen* en possession de salles permanentes à *Paris-Garden*, entre autres, et dans les quartiers populeux de la Cité, tels que *Holbornbridge* et *Fleet street.* Les *motions* d'Eltham, dans le comté de Kent, étaient demeurées célèbres, et les femmes de Londres allaient souvent à Brentford voir les marionnettes. On comptait ce genre de spectacle au nombre des plus agréables passe-temps que pût se procurer la noblesse provinciale. Un des personnages de Ben Johnson, dans *Cynthia's Revels*, dit à part soi : « Si j'étais fermière, je voudrais aller danser aux *maypoles* et faire du fromage de lait caillé et de fruits aigres; si j'étais unie à un gentilhomme campagnard, je voudrais tenir une bonne maison et aller à la ville tous les jours de fête voir les marionnettes. » De plus, les *motion-men* transportaient souvent leurs acteurs de bois chez les riches négociants de la Cité. Il arrivait même quelquefois que les particuliers contribuaient de leur adresse et de leur esprit à l'agrément de ces spectacles. Enfin, sous Henri VII, il y avait dans les villes populeuses des joueurs de marionnettes étrangers. Une lettre du conseil privé, adressée au lord maire le 14 juillet 1573, autorise des Italiens à montrer leurs *strange-motions* dans la Cité. Nous trouvons aussi, en 1609, une autorisation de marionnettes françaises.

Ces jeux de marionnettes se divisent naturellement en deux sortes : il y a les marionnettes pantomimes et les marionnettes parlantes. Le premier procédé consiste en une action muette, expliquée par un simple récit ou par une cantilène narrative (un *pageant*). Ainsi le *masque* inséré dans *The tale of a tub*, de Ben Johnson, se compose de cinq *motions* ou tableaux. Le maître du jeu, debout, tenant à la main une baguette garnie d'argent et armé du sifflet de commandement, se montre en avant du rideau et annonce dans un court programme la marche de la pièce, puis il tire le rideau et expose chacun des incidents à mesure qu'ils se produisent, nommant chaque personnage à son entrée et indiquant, du bout de sa baguette, les divers mouvements que font les acteurs.

On donne, en Angleterre, le nom d'*interpreter* tant à celui qui, suivant ce procédé, fait le récit et explique les gestes qu'à celui qui, dans l'autre système, parle pour les *puppets* derrière la toile du fond. « Je pourrais bien, dit Hamlet à Ophélia, servir d'interprète entre vous et votre amant si nous assistions à un jeu de marionnettes. » Pour satisfaire la curiosité d'un gentilhomme campagnard qui n'a aucune idée d'un *puppet-show* et qui témoigne le désir de faire, avant la pièce, connaissance avec les acteurs, maître Lanterne, dans *The Bartholomew Fair*, va chercher le panier qui renferme l'élite de ses *puppets.* « Quoi! s'écrie le provincial, c'est là qu'habitent vos acteurs? — Oui, monsieur; je vous présente mes petits comédiens. — Oh! des comédiens fort petits, en vérité. Et vous appelez cela des *acteurs?* — Assurément, monsieur, et de très-bons acteurs, aussi parfaits qu'aucun de ceux qui se soient jamais montrés sur un théâtre de pantomimes. Il est vrai que je suis la bouche d'eux tous. »

Ben Johnson, à qui nous devons tant de renseignements sur les marionnettes anglaises du XVI^e siècle, nous fait connaître le nom de deux joueurs de marionnettes de son temps. Le premier est le vieux Pod, qu'il appelle aussi avec courtoisie le capitaine Pod, mort avant 1614 et qui était à Londres, vers 1599. Deux années après, un nommé Cokely était en possession de la faveur publique.

Ce ne fut pourtant pas sans obstacle que la prospérité des *puppet-shows* se développa. La lutte poursuivie par les théologiens contre le théâtre faillit les atteindre. Dans la pièce de Ben Johnson on trouve aussi le singulier débat d'un puritain et d'une marionnette. Epuisé, à bout d'arguments, le théologastre s'écrie : « Oui, vous êtes l'abomination même; car, parmi vous, le mâle revêt l'accoutrement de la femelle, et la femelle l'habit du mâle. — Tu mens, tu mens! riposte le *puppet*. C'est là le vieil argument, l'éternel argument que vous adressez aux comédiens; mais il est sans force contre nous autres *puppets :* il n'y a parmi nous ni mâle ni femelle, et cela tu peux le vérifier si tu veux. » Et là-dessus la petite poupée, levant prestement sa jaquette, administre au *banburyman* déconcerté la preuve démonstrative de ce qu'il avance. Geoffrey Kenten a employé tout le septième chapitre de son fameux livre *A form of Christian police*, à établir que les ménétriers et les *puppets-players* sont aussi indignes que les comédiens de jouir du droit de bourgeoisie, et il semble que, dans quelques comtés, les *puppets-shows* faillirent être enveloppés dans la suppression des *hobby-horses;* mais cette persécution ne fut qu'un orage passager; la plupart des puritains eux-mêmes ne se faisaient aucun scrupule d'assister aux *scriptural playss* joués par les marionnettes. Lorsque tous les jeux de théâtre furent suspendus par le bill du 2 septembre 1642 et finalement abolis par celui du 22 octobre 1647, les *puppet-shows* n'avaient pas été atteints par cette proscription, ce dont les comédiens de Londres se plaignirent par leur requête du 24 janvier 1643. La restauration rendit la vie aux théâtres, et les marionnettes, qui n'avaient pas grandement profité de l'interrègne, ne le regrettèrent point pour leur part.

Une pièce latine de la jeunesse d'Addison nous fait connaître quelques-uns des artifices qui servaient à la mise en scène des théâtres de marionnettes en Angleterre à la fin du XVII^e siècle. Ces artifices ne diffèrent pas de ceux qui étaient usités en France et en Italie; mais les vers d'Addison méritent d'être cités. Il décrit ainsi les fils verticaux tendus devant la scène pour dérouter l'œil du spectateur :

. . . . Lumina passim
Angustos penetrant aditus, quæ plurima visum
Fila secant, ne, cum vacuo datur ore fenestra,
Pervia fraus pateat.

Il explique comment tous les mèmbres de ces petites figures sont articulés et comment, du sommet de leur tête, sort une tige métallique par laquelle sont réunis tous les fils dans la main qui leur imprime le mouvement :

Truncos opifex et inutile lignum
Cogit in humanas species, et robore natam
Progeniem telo efformat, nexuque tenaci
Crura ligat pedibus, humerisque accommodat armos.
Et membris membra aptat, et artubus inserit artus.
Tunc habiles addit trochleas, quibus arte pusillum
Versat onus, mollique manu famulatus inerti,
Sufficit occultos motus, vocemque ministrat.

La pièce se termine par ce vers heureux, qui peut servir de définition au genre entier des marionnettes :

Voces emittit tenues et non sua verba.

Parmi les pièces du répertoire des marionnettes anglaises à cette époque, on ne cite que le *Siége de Namur*, pièce à grand spectacle, qui fut jouée en 1695 à la foire de Saint-Barthélemy et à laquelle John Dennis a consacré quelques lignes. Vers l'an 1700, on représentait à la même foire divers *opera-puppets* tirés de l'Ecriture sainte et dans lesquels, malgré la gravité des sujets, Punch exerçait à tout propos son intempérant génie. Une affiche non datée, mais qui paraît remonter aux premières années du règne de la reine Anne, nous initie au style des annonces de ces sortes de pièces, style qui rappelle d'ailleurs celui des annonces de notre ancienne foire Saint-Germain. Cette affiche est ainsi conçue dans la traduction qui en est donnée par M. Magnin :

« A la loge de Crawley, vis-à-vis la taverne de la Couronne, à Smithfield, pendant toute la durée de la foire de Saint-Barthélemy, on représentera un petit *opéra* appelé l'*Antique création du monde*, nouvellement retouché et augmenté du *Déluge de Noé*. Plusieurs fontaines jetteront de l'eau pendant toute la pièce. La dernière scène montrera Noé et sa famille sortant de l'arche avec tous les animaux par couple, et tous les oiseaux de l'air perchés sur des arbres. Enfin, au moyen de diverses machines, on verra le *mauvais riche* sortant de l'enfer et Lazare porté dans le sein d'Abraham, outre plusieurs figures dansant des gigues, des sarabandes et des quadrilles, à l'admiration des spectateurs, le tout accompagné des joyeuses fantaisies du seigneur Punch et de sir John Spendall. »

Dans les premières années du XVIII^e siècle, les journaux littéraires de Londres firent une réputation extraordinaire à un directeur de marionnettes, Powell, qui donna ses représentations aux bains de Bath en 1709 et à Londres à partir de 1710. Sous sa direction, Punch et le docteur Faust faisaient pâlir jusqu'à l'opéra italien qu'on jouait à Hay-Market. Steele compare l'opéra de *Rinaldo and Armida* à une pièce du répertoire de Powell, *Witthington and his cat*, et annonce que M. Powell se dispose à représenter l'opéra de *Suzanne*, qu'il n'épargnera aucune dépense dans la mise en scène et qu'il vient même de faire, pour la circonstance, emplette d'une paire de vieillards tout neufs.

Le docteur Arbushnot, publiant un pamphlet allégorique sur les affaires du temps, sous ce titre : *Histoire de John Bull* (1712), n'oublie pas d'y signaler, comme un trait qui caractérisait le peuple de Londres, l'amour effréné des marionnettes. « Vous êtes un sot, dit mistress Bull à son époux, un pilier d'estaminet et de taverne; vous perdez le meilleur de votre temps aux billards, aux jeux de quilles et devant les boutiques de marionnettes... Toute cette génération n'a d'amour que pour les joueurs de cornemuse et pour les *puppet-shows.* » Le *Spectateur*, énumérant les lieux où l'on a le plus de chance de périr de mort violente, place en tête des derniers accidents de ce genre celui de « Lysandre, étouffé aux Marionnettes, » sans doute aux Marionnettes de M. Powell, sous les galeries de Covent-Garden, dans la petite salle qui portait, en 1713, le nom de *Punch's Theatre.*

L'auteur présumé du *Second conte du tonneau*, Thomas Burnet, cite, parmi les *opera-puppets* de M. Powell, la pièce touchante des *Enfants dans la forêt* (*The children in the wood*), tirée d'une ballade populaire; *King Bladud; Friar Bacon und friar Bangay; Robin Hood and Little John; Mother Shipton; Mother Goose* (*Ma mère l'Oie*). La plupart des pièces de marionnettes de cette époque reproduisent encore les motifs nationaux.

Swift consacrait alors aux *puppet-shows* les strophes suivantes, pleines de philosophie et d'*humour :*

« Pour représenter la vie humaine et montrer tout le ridicule qu'elle contient, l'esprit a inventé le spectacle des marionnettes, dont le principal acteur est un fou.

» Les dieux de l'antiquité étaient de bois, et les marionnettes eurent jadis des adorateurs. L'idole se tenait droite et parée d'une robe antique : prêtres et peuples courbaient la tête devant elle.

» Qu'on ne s'étonne pas que l'art ait commencé par façonner des figurines votives et par tailler un bouffon dans un billot, ni qu'on ait songé à consacrer ce bloc inerte à la renommée.

» La fantaisie poétique nous a appris que les arbres peuvent recevoir des formes humaines, qu'un tronc peut se changer en corps et que des bras peuvent se transformer en branches.

» Ainsi Dédale et Ovide ont reconnu, chacun dans son langage, que l'homme n'est qu'une souche. Powell et Stretch ont poussé cette idée plus loin encore; pour eux, la vie n'est qu'une farce et le monde une mauvaise plaisanterie.

» La Compagnie de la mer du Sud prouve aussi cette grande vérité à sa manière : sur le fameux théâtre qu'on appelle la Bourse, les directeurs tiennent les fils, et à leur impulsion obéissent des milliers de niais, tristes exemples de folie.

» Ce que Momus fut jadis pour Jupiter, Arlequin l'est aujourd'hui pour nous : le premier fut un bouffon dans l'Olympe, l'autre est un polichinelle ici-bas.

» La scène changeante de la vie n'est qu'un théâtre où paraissent des figures de toutes sortes. Jeunes gens et vieillards, princes et paysans s'y partagent les rôles.

» Quelques-uns attirent nos regards par une fausse grandeur, trompeuse apparence qui empêche d'apercevoir que l'intérieur est de bois. Que sont nos législateurs sur leurs siéges de parade? Bien souvent des machines qui ont l'air de penser.

» Il peut arriver qu'une bûche porte un diadème, qu'un soliveau occupe le siége d'un lord. Une statue peut avoir le sourcil froncé et nous abuser par un air méditatif.

» Voici des gens qui entreprennent des actes dont ils ne prévoient pas la fin; ils obéissent à l'impulsion des fils qui les mènent; les paroles qu'ils prononcent ne leur appartiennent même pas.

» Trop souvent, hélas! une femme arrogante usurpe la souveraineté. Combien de maris boivent la coupe de la vie troublée et rendue amère par une *Jeanne!*

» Bref, toutes les pensées que les hommes poursuivent, plaisirs, folie, guerres, amour, la race imitatrice des pantins nous les montre en elle. Ils s'habillent, parlent et se meuvent comme des hommes.

» Continue, ô grand Stretch, d'amuser les mortels d'une main habile et de te moquer d'eux. Et quand la mort tranchera le fil de ta vie, tu recevras pour récompense tout ce qui flatte l'orgueil d'une marionnette.

» On taillera ton image dans un morceau de chêne; le ciseau fera vivre ta mémoire; l'avenir proclamera ton mérite; la postérité connaîtra les traits de ton visage et elle se plaira à répéter ton nom.

» En attendant, dis à Tom que c'est perdre le temps que d'essayer de tracer une pochade comique avant d'avoir consulté le miroir de la nature. Dis-lui que de légères étincelles d'esprit ne suffisent pas pour composer une scène ingénieuse et que la porte du collége ne conduit pas avec certitude à l'enjouement.

» Quant à vouloir réduire les hommes à l'état de bois inerte et à les forcer de marmotter des formules mystiques, c'est faire visiblement violence à la chair et au sang : un tel dessein dénote une fêlure au cerveau.

» Celui qui essayera de pousser le raffinement plus loin que toi, ô Stretch! et voudra changer tes tréteaux en une école sera éternellement le jouet de Polichinelle, et il doit se tenir pour le plus grand des fous. »

Le personnage auquel s'adresse Swift, dans ces dernières strophes, était un émule de M. Powell, un célèbre *puppet-showman* de Dublin, que sa qualité de directeur de marionnettes irlandaises devait spécialement recommander au doyen de Saint-Patrick. Quant au jeune Tom, ambitieux de succès d'auteur sur les tréteaux de marionnettes, M. Magnin voit sous ce nom la personne même du père ou de l'aïeul de l'illustre Richard Sheridan.

Fielding, dans sa jeunesse, fit jouer en 1729, à Hay-Market, et quelques années plus tard à Drury-Lane, une petite pièce dans le goût de celles que Le Sage et Piron écrivirent pour les théâtres de marionnettes, sous ce titre : *The Author's farce, with a puppet-show, call'd the pleasures of the town.* Il y introduisit, comme ce titre l'indique, un *puppet-show* tout entier. Ce grand ami de *Punch* et du naturel, dans un chapitre de *Tom Jones*, raille comme Swift la tendance des *motion-men* de son temps à laisser le gai badinage des *drolleries* pour l'imitation ennuyeuse des scènes réelles et les déclamations philosophiques. Il fait arriver son héros dans une auberge de village, au moment où un *puppet-showman* représente, avec des pantins presque aussi grands que nature, les plus morales et les plus ennuyeuses scènes d'une comédie à la mode, le *Mari poussé à bout*. L'assemblée se montre très-satisfaite de ce divertissement convenable. Le joueur, encouragé par son succès, fait remarquer le perfectionnement du théâtre des marionnettes, qui, en se débarrassant de Punch et de sa femme et des quolibets à leur usage, sont parvenues à prendre place parmi les amusements les plus vertueux. « Je me souviens, ajoutait-il, que, quand j'ai commencé ma carrière, on débitait encore force niaiseries pour faire rire la foule, mais rien ne tendait à améliorer les dispositions morales des jeunes gens, ce qui doit être, sans contredit, le but principal des marionnettes. » Tom Jones se permit alors d'émettre un léger doute sur ce progrès prétendu. Il ne pouvait, pour son compte, s'empêcher de regretter son vieil ami Punch, et il avait grand'peur qu'en supprimant ce personnage, ainsi que celui de Jeanne, sa joyeuse compagne, on n'eût gâté

tout le jeu. A ce moment, une des filles de l'auberge, surprise dans une conversation trop intime avec le compère du *puppet-player*, donna effrontément pour excuse qu'elle n'avait fait que suivre l'exemple de la belle dame qu'on venait d'applaudir dans la très-morale représentation, ce qui porta un grave échec aux prétentions excessives des nouvelles pièces.

Les marionnettes étaient à Londres, au XVIIIe siècle, un spectacle tellement à la mode, qu'un auteur du temps assure qu'un amoureux ne pouvait procurer un plaisir plus *fashionable* à sa maîtresse. Les dessins de la même époque en font foi. Le fond d'une gravure de Hogarth, datée de 1733, est l'entrée d'un *puppet-show*, sur la porte duquel est écrit en grosses lettres : *Punch's Opera*. Une enseigne peinte, qui pend sur le balcon, indique le spectacle du jour. Dans un des compartiments, Polichinelle est représenté chevauchant, tandis que son coursier visite les poches d'Arlequin; sur un autre compartiment, on retrouve les scènes du *Paradis perdu;* les légendes bibliques s'étaient conservées à côté des sujets nationaux, des bouffonneries, des satires politiques et des essais pédantesques des moralistes. Gay, dans la description d'une *Foire de village*, se garde d'oublier *Punch* et ses divertissantes prouesses. Dans une autre gravure de Hogarth, qui est l'une de ses quatre grandes estampes composées sur les élections de 1754, on remarque, parmi plusieurs ingénieux épisodes, un grand poteau auquel est suspendue une pancarte peinte, semblable aux annonces des *puppet-shows;* cette affiche représente Punch, candidat de la trésorerie, promenant par les rues une brouette pleine de bank-notes et de guinées qu'il distribue de droite et de gauche à la foule. Une autre caricature, qui a trait aux événements de 1756, est intitulée : *Punch's opera, with the humours of little Ben, the sailor* (l'esprit du petit Ben, le marin).

Au XIXe siècle, les marionnettes anglaises ne renoncent pas davantage à la satire politique. Pendant une de ses candidatures pour le siége de Westminster, sir Francis Burdett fut pris à partie par les marionnettes. Le baronnet se glissait en humble solliciteur chez M. Punch. « Pour qui votez-vous, monsieur Punch? demandait-il. J'espère que vous me donnerez votre appui.— Je n'en sais rien, répondait maître Punch; demandez à ma femme, je laisse toutes ces choses à gouverner à mistress Punch. — C'est très-bien fait, reprenait sir Francis. Et que dites-vous, mistress Judith? Vive Dieu! le joli poupon que vous avez fait là! Je voudrais que le mien lui ressemblât. — Eh! mais cela aurait bien pu arriver, sir Francis, observait mistress Judith, car vous ressemblez beaucoup à mon mari. Vous avez, comme lui, un nez de grande et belle dimension. — C'est la vérité, mistress Judith; malheureusement lady Burdett ne vous ressemble pas, ajoutait le baronnet en l'embrassant. Oh! le joli nourrisson, vraiment! j'espère qu'il est en bonne santé? Comment vont ses petites entrailles? — Comme un charme, je vous assure. »

M. Magnin explique la verve souvent hardie des marionnettes politiques en rappelant que plus d'une fois des jeunes gens intéressés dans la lutte leur servirent de truchement et les employèrent au service de leur passion personnelle. Il cite l'exemple de John Curran qui, encore étudiant, sentit se développer dans ce jeu ses qualités oratoires et par la suite devint un avocat célèbre et un homme d'Etat considérable. M. William Hones fait connaître un habile artiste, J. Laverge, qui avait conservé dans la première partie de ce siècle la tradition des *puppet-shows* religieux. On voit donc que les marionnettes anglaises, malgré les formes nouvelles qu'elles ont empruntées aux événements et aux goûts de chaque époque, n'ont réellement renoncé à aucune partie de leur répertoire primitif, et que l'Angleterre se montre conservatrice en fait de spectacles de marionnettes comme en ce qui concerne ses institutions politiques et religieuses.

M. William Hazlitt, dans l'introduction de ses *Lectures on the english comic writers*, n'a pas dédaigné de chercher la raison de l'attrait universel des *puppet-shows* et de fonder en quelque sorte la poétique du genre. Le célèbre docteur Samuel Johnson répétait souvent dans l'intimité que de simples marionnettes représenteraient tout aussi bien que des acteurs vivants les drames de Shakspeare; car l'effet de *Macbeth*, en particulier, était, à son avis, plus affaibli qu'augmenté par l'appareil scénique. Sans connaître, probablement, ce jugement humoristique et peu sérieux, dont M. Boswell atteste cependant l'authenticité, un joueur de marionnettes, nommé Henry Rowe, a conçu et exécuté, vers la fin du siècle dernier, l'idée hardie de faire jouer en entier les pièces de Shakspeare par ses acteurs de bois.

PUPPO (Giuseppe), violoniste italien, né à Lucques en 1749, mort à Florence en 1827. Il fit ses études musicales au conservatoire San-Onofrio de Naples. Après avoir visité Paris et l'Espagne, il se rendit en Portugal, où il eut un brillant succès. Etant passé ensuite à Londres, Puppo obtint une vogue extraordinaire. Un caprice inexpliqué lui fit quitter cette ville, au milieu de ses triomphes, pour revenir à Paris. Cette fois, il y resta vingt-sept ans. En 1790, il fut chargé de diriger l'orchestre de l'opéra italien au théâtre de Monsieur. Après la suppression de ce spectacle, il passa, en la même qualité, à Feydeau, qu'il abandonna quelque temps après pour remplir, jusqu'en 1799, les fonctions de chef d'orchestre au Théâtre-Français.

Accompagnateur distingué, virtuose éminent, musicien consommé, Puppo, choyé par le grand monde du Directoire et de l'Empire, voyait se presser autour de lui les artistes et les amateurs de l'époque, quand tout à coup, en 1811, il quitta Paris, abandonna femme et enfants et s'en alla à Naples. Admis au théâtre San-Carlo comme second chef d'orchestre, il refusa, à l'expiration de deux années, de renouveler son engagement. Se trouvant alors sans ressource à Naples, Puppo retourna dans sa ville natale; mais la misère l'y suivit. Il alla chercher alors meilleure fortune à Florence. Là Damiani, violoniste distingué, l'hébergea pendant deux ans et finit par lui trouver une place de professeur à Pontremoli; mais Puppo ne tarda pas à revenir à Florence vivre à la charge de ses amis. Lassés de cette insouciance et de ce manque de dignité, ceux-ci se virent contraints de faire admettre le malheureux artiste dans un hospice, où il mourut.

Puppo manquait du sens pratique de la vie, mais l'esprit et le jugement ne lui faisaient point défaut. On cite de lui un mot aussi juste que spirituel sur Boccherini. Interrogé sur le mérite de ce compositeur, il répondit brièvement : « Boccherini est la femelle d'Haydn. » On a de lui des duos, des concertos, huit fantaisies et études pour violon et six fantaisies pour piano.

PUPUE s. f. (pu-pû). Ornith. Nom vulgaire des huppes, et particulièrement de la huppe d'Europe. ‖ On dit aussi PUPUT s. m.

PUR, PURE adj. (pur, pu-re — formé par l'addition de la terminaison *rus* à la racine sanscrite *pû*, purifier, nettoyer. L'adjectif latin *purus* réunit la double signification de pureté physique et de pureté morale, et le sanscrit *punya* a aussi le double sens de pur et de vertueux). Qui n'est pas mélangé avec une autre matière : *Or* PUR. *Eau* PURE. *Vin* PUR. *Pain de* PUR *froment. La quantité des métaux* PURS *est très-petite, en comparaison de celle des métaux minéralisés.* (Buff.)

La génisse en lait *pur* change le suc des plantes.
LAMARTINE.

— Qui est sans altération, sans souillure, qui n'est pas infecté : *Air* PUR. *Sang* PUR. *L'air* PUR *est plus qu'un auxiliaire de la bonne santé, c'est une indispensable nourriture.* (Raspail.)

— Limpide, clair, que rien ne trouble ou n'obscurcit : *Lumière* PURE. *Clarté* PURE. *Ciel* PUR. *Couleur* PURE.

Le jour n'est pas plus *pur* que le fond de mon cœur.
RACINE.

— Fig. Qui a une nature propre, définie, déterminée, qui est cela d'une manière vraie ou exclusive; en ce sens, le mot se place très-souvent devant le substantif qui marque la manière d'être en question : *C'est la* PURE *vérité. Il l'a fait par* PURE *malice. C'est méchanceté* PURE. *C'est un* PUR *hasard. C'est une calomnie toute* PURE. *C'est un échec* PUR *et simple. Suivant Descartes, les bêtes sont de* PURES *machines.* (Acad.) *Les louanges toutes* PURES *ne mettent pas un homme à son aise; il faut y mêler du solide.* (Mol.) *Les anges sont de* PURS *esprits.* (Acad.) *La monarchie* PURE *est un état violent qui dégénère toujours en despotisme ou en république.* (Montesq.) *La liberté de la presse n'est possible qu'avec la démocratie* PURE. (A. Billiard.) *L'homme considéré en lui-même, c'est-à-dire comme un être isolé, est une* PURE *abstraction.* (Ad. Franck.)

Un *pur* hasard sans vous règle notre naissance.
CORNEILLE.

Quand on se brûle au feu que soi-même on attise,
Ce n'est pas accident, mais c'est *pure* sottise.
RÉGNIER.

‖ Qui est complet, sans mélange, que rien ne trouble : *Félicité* PURE. *Bonheur* PUR. *Zèle* PUR *et désintéressé. Par une loi constante de la nature, le méchant ne peut jamais jouir d'un bonheur* PUR *dans le monde.* (Giraud.) ‖ Exempt de souillure, de corruption : *Cœur* PUR. *Ame* PURE. *Conscience* PURE. *Réputation* PURE. *Plaisirs* PURS. *Rien n'est* PUR *sur la terre.* (Boss.) *L'air de la cour gâte la vertu la plus* PURE *et adoucit la plus sévère.* (Mme de Maintenon.) *La vertu la plus* PURE, *dès qu'elle déplaît au souverain, est bientôt digne de l'oubli et du mépris du courtisan.* (Mass.) *Les anges sont moins* PURS *que le cœur d'un homme de vingt ans lorsqu'il aime avec passion.* (G. Sand.) *Une seule affection* PURE *prouve plus pour l'homme qui l'inspire que toutes les haines ne prouvent contre lui.* (De Custine.)

Plus une flamme est *pure*, et plus elle est durable.
CORNEILLE.

L'amour, qui corrompt souvent les cœurs PURS, *purifie quelquefois les cœurs corrompus.* (Latena.) *Tout est* PUR *pour les cœurs* PURS. (Michelet.) *Il existe quelque chose de plus* PUR *que la vertu, c'est l'innocence.* (G. Sand.) *Le bonheur et la joie n'existent ici-bas que dans la paix d'une conscience* PURE. (Belouino.) *L'exemple d'une vie* PURE *est plus efficace que les plus beaux ouvrages.* (De Custine.) *La femme est d'autant plus affectueuse et plus tendre qu'elle est plus* PURE. (Le P. Ventura.) *Une morale* PURE *est une des plus certaines conditions de succès pour une doctrine philosophique.* (J. Simon.) *Si sincères et si* PURS *que nous soyons, nous avons tous sur notre candeur la fêlure du petit mensonge innocent.* (V. Hugo.) ‖ Correct, exempt de fautes, d'irrégularités : *Un style très-*PUR. *S'exprimer en un langage* PUR *et élégant.* ‖ Dont le style est correct : *Un écrivain très-*PUR. *Un orateur* PUR, *mais froid.* ‖ Net et élégant : *Un dessin très-*PUR. *Ce musicien a l'exécution* PURE *et brillante.* ‖ Qui porte à la correction, qui est délicat, qui ne peut souffrir le moindre défaut : *Etre doué d'un goût très-*PUR. ‖ Exclusivement théorique : *Mathématiques* PURES. *Science* PURE. *L'histoire n'admet pas le triomphe de la philosophie* PURE. (Ste-Beuve.) *La philosophie est une sorte d'art et de religion desséchée et réduite aux idées* PURES. (H. Taine.)

— *Pur de*, Exempt de, non altéré par : *Liqueur* PURE DE *tout mélange. Ame* PURE DE *toute souillure. Il n'y a de vraie vertu que celle qui est* PURE DE *toute théologie.* (Proudh.)

Près de la borne où chaque Etat commence,
Aucun épi n'est *pur de* sang humain.
BÉRANGER.

‖ Pur au point de vue de : *Etre* PUR D'*intention. Auteur très-*PUR DE *style et* DE *pensée. Ouvrage très-*PUR DE *dessin,* DE *formes,* DE *contours.*

— *Etat de pure nature*, Etat de l'homme avant toute civilisation. ‖ Fam. État de complète nudité.

— *En pure perte*, Inutilement, en vain, sans résultat : *Se tourmenter* EN PURE PERTE. *Donner des conseils* EN PURE PERTE. *Faire beaucoup de frais* EN PURE PERTE. *Il faut mettre les hommes dans les intérêts de notre gloire; ils n'aiment pas à donner* EN PURE PERTE *des louanges qui les humilient.* (Mass.)

— *En pur don*, Sans condition onéreuse pour le preneur : *Propriété concédée* EN PUR DON.

— Mythol. gr. *Dieux purs*, Dieux des Arcadiens, qui n'en savaient pas les noms ou ne voulaient pas les prononcer.

— Blas. Qui n'a d'autre émail que le champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique : *Porter d'argent* PUR, *de gueules* PUR. ‖ On dit plus ordinairement PLEIN.

— Philos. *Raison pure*, Dans le système de Kant, Raison dégagée de tout ce qui est particulier ou contingent.

— Equitat. *Cheval pur sang* ou substantiv. *Pur sang*, Cheval né de parents arabes ou anglo-arabes : *Des dandys bâillaient sur leurs* PUR SANG. (E. Texier.) ‖ Fam. Se dit d'une personne, pour signifier qu'elle possède à un degré très-prononcé la qualité qu'on lui attribue : *Un banquier* PUR SANG. *Un journaliste* PUR SANG. *C'est un homme vert encore et un Marseillais* PUR SANG. (Balz.)

— Hortic. *Fleur pure*, Fleur unie, non panachée.

— s. m. Homme zélé et persévérant dans son parti : *C'est un* PUR *celui-là. On n'admettra que les* PURS *dans notre société.*

— Hist. relig. Nom que prenaient les gnostiques, les montanistes et autres hérétiques.

— *Le pur*, *Le plus pur*, Ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait, de plus précieux : *Vico montre que, sous la figure de ces dieux réprouvés, est caché* LE PLUS PUR *des idées et de la substance des peuples antiques.* (E. Quinet.)

— Pratiq. *A pur et à plein*, Entièrement, sans aucune réserve : *Etre absous* À PUR ET À PLEIN. *Un compte soldé* À PUR ET À PLEIN.

— **Encycl.** Philos. Ce terme, introduit dans la philosophie moderne par le philosophe Kant, appartient aujourd'hui à la langue courante de la métaphysique. L'origine de ce mot remonte à Platon, qui l'a employé dans le *Philèbe* en un sens analogue à celui de la *Critique de la raison pure.* Platon le définit dès l'abord par une comparaison ingénieuse : Un peu de blanc, dit-il, parfaitement blanc, constitue une blancheur plus vraie, plus intense, plus *pure* que beaucoup de blanc mélangé d'éléments étrangers, même en très-petite porportion. De même, le caractère et la mesure de la vraie science, ce n'est ni sa quantité ni son utilité, c'est sa pureté, c'est-à-dire le retranchement de tous les éléments qui ne sont pas vraiment scientifiques. Or, il n'y a de scientifique que ce qui est stable, fixe, régulier, soumis à un ensemble invariable de lois. Tout ce qui passe, au contraire, tout ce qui fut et n'est plus, tout ce qui est contingent, particulier, relatif et subjectif n'appartient pas à la science et ne peut que lui ôter sa pureté. La science la plus *pure* est celle qui se constitue le plus exclusivement à l'aide de vérités universelles supérieures à l'expérience, la science de l'être et de l'absolu, la dialectique. V. ce mot.

Il est étrange de retrouver et la même idée fondamentale et la même expression à tant de siècles de distance chez Emm. Kant. *Das reine*, c'est, avec plus de précision, ce que Platon appelait déjà *to katharon* (le *pur*). Kant distingue parmi nos connaissances celles qui viennent de l'expérience, et qu'il nomme *à posteriori*, et celles qui, dépassant l'expérience, forment l'ordre à part des notions *à priori*. Mais si un jugement a ses deux termes parfaitement *à priori*, il est tout à fait *à priori;* c'est alors seulement qu'on le nomme jugement *pur*. Et par extension on nommera idées *pures* toutes celles qui ne contiennent absolument aucun élément empirique. Le signe caractéristique auquel on reconnaît ce qui est *pur*, c'est d'une part l'universalité et de l'autre la nécessité, en prenant ces deux mots dans leur rigueur la plus entière. C'est assez dire que rien de phénoménal et de particulier ne peut être *pur*. La raison *pure*, c'est donc la raison purgée de toute donnée expérimentale, c'est la raison réduite à ses éléments absolus, au domaine des universaux *à priori*. Ici, le mot *pur* va se confondre avec un autre terme familier aussi à Kant, le transcendant (v. ce mot), qui donne lieu à son tour à la critique transcendantale. Nous n'entrons pas dans l'exposé de cette critique même; il nous suffit d'avoir rappelé ici d'où est venu ce mot *pur* dont on a fait depuis dans la langue philosophique et même ailleurs un usage, disons même un abus si prodigieux.

— Hippol. Pur sang. V. SANG.

PURACÉ ou **PUSAMBIO**, ville de la Nouvelle-Grenade, dans le département de Cauca, à 17 kilom. S.-E. de Popayan, au-dessus de la vallée de ce nom; au sommet du volcan de Puracé, à 2,650 mètres de hauteur. Elle est remarquable par la régularité de ses maisons, bien bâties en terre et ornées chacune d'une fontaine et d'un jardin soigneusement cultivé, et par la régularité de ses rues, dont les principales sont arrosées par des ruisseaux d'eau limpide. Elle est habitée par des Indiens fort doux et très-adonnés à l'agriculture. Le Puracé donne naissance à la petite rivière du Vinaigre, dont les eaux contiennent des acides sulfuriques et muriatiques et sont dangereuses à boire, mais précieuses pour la teinture; elle se joint bientôt au Cauca, après avoir formé plusieurs chutes remarquables.

Purânas (LES), immense recueil poétique indou, comprenant dans des proportions démesurées tout l'ensemble des croyances brahmaniques. Ces commentaires des livres sacrés et des grandes épopées ont été rédigés à des époques diverses; M. Wilson, qui en a traduit un, y reconnaît jusqu'à la trace des réformateurs du XIIe siècle de notre ère. Aussi est-ce un monument sans unité, qui confond, sans prendre soin de les accorder, des éléments fort divers du culte indien.

Suivant M. E. Burnouf, on peut distinguer dans la littérature sacrée de l'Inde trois époques : la première, celle des Védas, est celle de l'adoration des éléments, pour le culte, et, pour la spéculation, de la croyance à l'unité de Dieu; dans la seconde époque, qui est celle du *Ramayana* et du *Mahabharata*, la divinité s'incarne en plusieurs types, Vichnou, Siva, Brahma; Dieu devient personnel; ce n'est plus cette force implacable et fatale qui anime le monde, c'est un être supérieur qui se laisse fléchir aux prières. La troisième époque est celle des *Purânas*, livres plus récents, qui conservent à la fois les théories cosmogoniques et le rituel des Védas, les légendes mythologiques et les traditions des livres de la seconde époque, mais qui ajoutent à tout cela quelque chose qui sent l'esprit des sectaires, des préférences pour certains dieux, des légendes plus merveilleuses pour ces favoris du culte, des pratiques plus minutieuses pour les apaiser, enfin une croyance bien plus grande à l'efficacité de la dévotion et de la foi. Il y a là une évolution que l'on peut rapprocher (tout en faisant la part des différences) de celle que subit le christianisme au moyen âge vers la fin du XIIIe siècle, alors qu'il devient cette religion toute de pratique, de culte, d'*œuvres*, contre laquelle s'élèvera la Réforme.

Les *Purânas* servent de commentaires aux *Védas*, au *Mahabharata* et au *Ramayana*, dont ils citent de longs fragments. L'archaïsme des citations comparées à la langue du texte suffirait à faire voir que ces compositions sont postérieures d'un grand nombre de siècles aux hymnes védiques et aux épopées. D'ailleurs, presque toutes appartiennent au cycle vichnouïte. Elles sont au nombre de dix-huit, formant autant de poëmes d'une grande étendue. Leur forme ordinaire est le dialogue; le dieu s'entretient avec le prêtre qui interroge ou qui répond. Le premier poëme est le *Brahma-Purâna*, ainsi nommé parce qu'il est raconté par Brahma à l'un de ses fils; il se compose de 40,000 vers. Le second, le *Padma-Purâna*, qui traite de la création, des origines cosmogoniques et théologiques, contient 55,000 stances ou 220,000 vers. Les suivants sont le *Markandêya-Purâna*, l'*Agnêya-Purâna*, le *Mâtsya-Purâna*, le *Vichnou-Purâna*, le *Bhâgavata-Purâna*, etc. Ce dernier est le plus populaire dans l'*Inde;* il raconte en cinq livres l'incarnation de Vichnou en Crichna; nous lui avons consacré un article spécial (v. BHÂGAVATA). Il est aussi le plus connu des savants européens et même des simples lettrés, grâce à des traductions complètes en français, en anglais et en allemand. L'ensemble de ces dix-huit poëmes est de 400,000 stances ou 1,600,000 vers; une très-faible partie seulement a été traduite.

Comme œuvre littéraire, les *Purânas*, composés à une époque où la langue sanscrite avait acquis toute sa perfection, offrent des morceaux d'une grande beauté et d'une grande poésie. Chaque génération, pendant de longs siècles, a apporté son tribut à l'achèvement de cet immense édifice théogonique, cosmogonique, mythologique et métaphysique. L'ensemble est d'autant plus impersonnel que cet

étrange peuple indou n'a pas d'histoire et qu'il a pris au sérieux son panthéisme universel.

PURAQUE s. m. (pu-ra-ke). Ichthyol. Un des noms vulgaires du gymnote électrique.

PURBACH (Georges DE), astronome allemand. V. PEURBACH.

PURBECK, presqu'île d'Angleterre, dans le comté de Dorset; elle s'avance dans la Manche au S. du havre de Poole. Elle mesure 20 kilom. sur 16. Exploitation de carrières de marbre, pierres de taille et pierres à chaux.

PURCELL (Henri), compositeur anglais, né à Londres en 1658, mort en la même ville en 1695. On ignore le nom des professeurs qui cultivèrent son intelligence musicale. Il fallait que cet artiste fût bien heureusement doué, car, dès l'âge de dix-huit ans, il fut nommé organiste à Westminster, puis fut chargé de tenir l'orgue de la chapelle royale. Sa réputation acquit bientôt un immense retentissement dans toute l'Angleterre, privée de compositeurs indigènes. Purcell devint une gloire nationale. Aussi pouvait-il à peine suffire aux nombreuses commandes de musique tant religieuse que dramatique qui affluaient de toutes parts. Sa facilité de production devait être réellement extraordinaire. En effet, lorsque la mort le frappa, à l'âge de trente-sept ans, il avait composé quarante-sept opéras, dont les titres ont été publiés, plus une quantité énorme de musique sacrée.

Les partitions de Purcell, réellement remarquables pour l'époque à laquelle il vivait, semblent aujourd'hui empreintes des rigidités de la scolastique et embarrassées par les entraves du contre-point. La mélodie n'y est pas nettement accusée, la pensée est aride. Mais on n'y peut nier une science réelle devançant même son siècle. Quant à ses compositions religieuses, en admettant la forme consacrée pour cette sorte d'œuvres, elles restent tout à fait dans les conditions imposées par la tradition et méritent la considération des fanatiques de la fugue et du contre-point. Evidemment Purcell est le compositeur indigène le plus savant dont puisse s'enorgueillir la Grande-Bretagne. Mentionnons que, le premier, il introduisit l'orchestre dans les églises anglaises.

On n'a publié de ce musicien que les airs les plus saillants extraits de ses opéras et dix sonates pour clavecin, dont la neuvième porte, à cause de son mérite, le titre de *Sonate d'or*.

PURCHAS (Samuel), écrivain anglais, né à Thaxstead (comté d'Essex) en 1577, mort à Londres en 1628. Au sortir de l'université de Cambridge, il devint vicaire à Eastwood (1604); mais il se démit bientôt de ses fonctions en faveur de son frère pour se rendre à Londres et s'y livrer à son goût pour les travaux littéraires. L'évêque de cette ville lui donna par la suite la cure de Saint-Martin de Londres, et l'archevêque de Canterbury le nomma son chapelain. Ses revenus lui permirent d'acquérir la plus importante collection de *Voyages*, tant imprimés que manuscrits, qu'on eût vue jusqu'alors, et l'on doit à son zèle et à son érudition un des plus importants recueils connus en ce genre. Il a publié : *Purchas, his pilgrimage, or relations of the world and the religions observed in all ages and places discovered, from the creation unto this present* (Londres, 1613, in-fol.; 4e édition, la meilleure et ornée de cartes, 1625, in-fol.), ouvrage écrit par lui et pour la rédaction duquel il a mis à contribution plus de treize cents auteurs et un nombre considérable de documents divers; *Hakluytus posthumus or Purchas, his Pilgrims, containing a history of the world in sea voyages and land travels by englishmen and others* (Londres, 1625, 4 vol. in-fol.). Dans ce recueil, très-estimé et très-rare, Purchas a fait entrer tous les manuscrits laissés par Hakluyt. Il n'y parle plus en son nom, comme dans le précédent. « Ce sont les auteurs eux-mêmes, dit-il, à qui j'ai laissé pleine liberté de langage. » On doit encore à Purchas, qui joignait au savoir un esprit de sage critique : *Microcosmos or the history of man* (Londres, 1619, in-8o), méditations religieuses sur la vie humaine; *The King's tower and triumphant arch of London* (Londres, 1623, in-8o).

PURDAH-WOMAN s. f. (pour-dâ-ouô-menn — de *purdah*, sorte de rideau de porte, et de l'anglais *woman*, femme). Nom donné par les Anglais de l'Inde à des femmes indigènes qui vivent dans une sorte d'isolement. ‖ Pl. PURDAH-WOMEN.

— **Encycl.** La *purdah-woman* est une femme cachée aux yeux du public, vivant dans la retraite et ne recevant pas d'autre visite que celle de ses plus proches parents du sexe masculin. Les *purdah-women* sortent seulement en voiture, et ces véhicules sont si bien clos qu'elles ne peuvent rien apercevoir de ce qui se passe au dehors; au reste, ce n'est qu'aux regards des hommes qu'on les cache avec autant de soin, car on leur permet des rapports journaliers avec les femmes de toute condition, et elles ne sont point soumises entre elles à la moindre contrainte. Quand il arrive qu'une de ces femmes est appelée en témoignage devant la cour de justice du gouvernement anglais, elle reste enfermée dans son palanquin et un domestique ou un proche parent se fait garant de son identité. Assise dans sa boîte obscure, elle répond aux questions qui lui sont adressées. On entend les paroles, mais on ne voit pas la bouche qui les prononce.

PURE (Michel, abbé DE), écrivain français. V. DE PURE.

PURÉ, ÉE (pu-ré) part. passé du v. Purer. Ecumé : *Baquet* PURÉ.

PUREAU s. m. (pu-rô — rad. *pur*). Constr. Partie d'une ardoise ou d'une tuile qui n'est pas recouverte par l'ardoise ou la tuile supérieure. ‖ Distance du dessus d'une latte au dessus de la latte suivante.

— **Encycl.** Comme on le sait, les tuiles et les ardoises d'un rang couvrent aux deux tiers celles du rang inférieur; le tiers restant est la portion que l'on appelle le *pureau*. Le grand recouvrement que l'on donne à ces matériaux est dû à ce que la capillarité tend toujours à faire monter l'eau entre leurs joints; malgré cette précaution, qui ne rend utile que le tiers de leur longueur, et les pentes fortes que l'on donne généralement à ces toits, les lattes et les voliges sur lesquelles on pose les tuiles et les ardoises sont sujettes à se mouiller et à se pourrir. Lorsqu'elles sont arrivées à ce dernier état, les clous n'y adhèrent plus et le vent peut enlever la couverture. En général, le *pureau* de 1/3 est adopté pour les toits inclinés à 45o et 33o, limites supérieure et inférieure des angles sous lesquels on peut employer la tuile et l'ardoise; il va sans dire que si cette inclinaison dépasse 45o, ce qui se rencontre dans quelques édifices et surtout dans les combles à la Mansard, le *pureau* doit augmenter et, par suite, le recouvrement être moindre; si l'angle est inférieur à 33o, le *pureau* doit, au contraire, diminuer et le recouvrement augmenter; il y a, en cette circonstance, à rechercher les effets possibles de la capillarité en tenant compte du frottement de l'eau contre les parois des matériaux, frottement qui crée une résistance à vaincre et, par suite, qui tend à diminuer la hauteur à laquelle l'eau pourrait monter. C'est parce qu'on ne tient pas compte des lois de la capillarité que dans bien des bâtiments il pleut comme en plein air. Pour obvier à cet inconvénient, il faut souvent recommencer la couverture; aussi, pour éviter cette perte de temps et d'argent, certains constructeurs donnent beaucoup de recouvrement aux matériaux qu'ils emploient et ne laissent au *pureau* qu'une faible longueur.

PURÉE s. f. (pu-ré. — Comme aujourd'hui la purée se passe au tamis, on est tenté de voir dans ce mot un dérivé ou plutôt un substantif participial d'un verbe *purer*, purifier; mais, selon Scheler, le mot signifiait tout simplement autrefois un potage de légumes et répond aux formes de la basse latinité : *porea*, *purea*, *pureya*, *porreta*, *porrecta*, *porrata*, soupe aux poireaux. Ce serait donc un dérivé du latin *porrum*, poireau, légume dont on faisait et dont on fait encore de la soupe. M. Littré, à cet égard, conserve des doutes fondés sur ce que, dans les anciens textes français, on ne trouve que *purée*, mot qui a désigné très-anciennement le jus du raisin. Peut-être même est-ce là son sens primitif, et, dans ce cas, il serait très-naturel de songer au latin *purus*, qui aurait donné un bas latin *purum*, vin pur, comme *merus*, qui signifie également pur, avait donné *merum*, vin pur). Art culin. Espèce de bouillie que l'on obtient en écrasant et passant des légumes ou des viandes : PURÉE *de pois*, *de lentilles*, *de pommes de terre*, *de marrons*, *d'oignons*, *de navets*. PURÉE *de gibier*. ‖ *Purée aux croûtons*, Purée garnie de tranches de mie de pain découpées et frites dans du beurre. ‖ *Purée sèche*, Sorte de fécule préparée avec la purée liquide dont on a extrait l'eau par évaporation.

— Loc. fam. *Purée de septembre*, Vin. ‖ *Aimer mieux la purée que les pois*, Préférer le vin au raisin : *Lorsque des ivrognes refusent du raisin, ils disent qu'ils* AIMENT MIEUX LA PURÉE QUE LES POIS. (Trév.)

— **Encycl.** Il existe deux sortes de *purées* : les *purées* pour potage et les *purées* pour entremets; celles-ci servent aussi de garniture. Les premières sont toujours tenues très-liquides; les autres, au contraire, doivent être épaisses et consistantes.

Les *purées* pour potage les plus usitées sont les *purées* de haricots, de navets à la crème, de pommes de terre, d'asperges, de chicorée, de lentilles (dite *conti*), de pois verts au gras, de pois à l'allemande, de pois verts au maigre, de marrons, etc.

1o *Purée de légumes frais.* On épluche et on lave ses légumes, que ce soient des carottes, des navets ou des racines quelconques; on les fait blanchir en les mettant dix minutes dans l'eau bouillante avec un peu de sel et en les trempant un moment dans l'eau fraîche; on les égoutte, on les fait cuire dans une casserole avec du bouillon; après quoi, on les écrase et on les passe au tamis. Cette *purée* est mise à la casserole avec un peu de bouillon ou, mieux, un peu de velouté ou de lait; on la lie avec deux ou trois jaunes d'œufs, on la sale, on la poivre et on la sucre; enfin on la beurre au moment de la servir. Elle sert pour potage aussi bien que pour garniture.

Parmi les meilleures *purées* pour garniture, nous citerons la *purée* de cardons, qui se sert avec beurre et crème double; la *purée* d'oignons (dite *soubise*); la *purée* d'artichauts; la *purée* d'asperges verdie aux épinards; la *purée* de céleri en branche; la *purée* de marrons; la *purée* de champignons; la *purée* de truffes; la *purée* de tomates, etc.

2o *Purée de légumes secs.* Prenons pour exemple les lentilles. Nous les lavons, nous les mettons dans une casserole avec l'eau dans laquelle elles baignent largement, deux ou trois oignons entiers, du céleri, quatre ou cinq carottes, du sel et du poivre. Au premier bouillon, on couvre le feu pour qu'elles mijotent lentement jusqu'à la cuisson; on égoutte aussitôt que les lentilles sont bien cuites; on réserve le bouillon qu'elles ont donné et l'on tamise les légumes. La *purée* tombe sous le tamis, dans un grand plat. On mouille les légumes écrasés dans le tamis, de façon qu'ils se réduisent plus facilement en *purée*, et, pour cela, on emploie le bouillon dans lequel les lentilles ont cuit. La *purée* est mise ensuite dans une casserole; on l'y fait mijoter une demi-heure en ayant soin de la remuer pour l'empêcher de s'attacher. Le pain est taillé d'avance dans la soupière; on ajoute du beurre à la *purée* et, dès qu'il est fondu, on jette le tout sur le pain, qui doit être en petite quantité (15 grammes environ pour un litre et demi de *purée*). Toutes les autres soupes aux *purées* se font de la même façon.

3o *Purée de volaille.* Les *purées* de volaille servent pour garniture et pour farce; peu connues dans la cuisine bourgeoise, elles sont communément employées dans la grande cuisine. On a pris un poulet, par exemple; on le fait braiser; quand il est cuit, on le laisse refroidir; on passe la cuisson au tamis, on la dégraisse, on la fait réduire et on y ajoute une quantité de velouté double de celle de la réduction; on fait réduire l'essence et le velouté ensemble, ce qui donne une sauce suprême très-consistante. On lève les chairs du poulet froid, on les débarrasse des peaux et de la graisse, on hache les chairs, puis on les pile, on les mouille avec la sauce suprême, on passe à l'étamine et on fait chauffer. On obtient, par le même procédé, des *purées* de faisan, de perdreau, de bécasse, de levraut, de lapereau, etc.

PUREMENT adv. (pu-re-man — rad. *pur*). Avec pureté, innocence, chasteté : *Vivre* PUREMENT.

— En style pur : *Ecrire*, *parler* PUREMENT. ‖ Avec une correction élégante : *Dessiner* PUREMENT. *Exécuter* PUREMENT *un morceau de musique. Chanter* PUREMENT.

— Uniquement, exclusivement, absolument : *Motif* PUREMENT *humain. L'éducation des animaux étant* PUREMENT *individuelle, ils ne peuvent transmettre à leurs petits que ce qu'ils ont reçu eux-mêmes de leurs père et mère.* (Buff.) *Rien n'est si fragile qu'une domination* PUREMENT *fondée sur la force.* (Jouffroy.) *La vie* PUREMENT *pratique rétrécit l'esprit.* (Mme Guizot.) *La politesse n'est quelquefois que l'imitation d'un sentiment* PUREMENT *factice et qu'on n'éprouve pas.* (Alibert.) *Toute révolution* PUREMENT *politique est une mystification.* (Proudh.) *L'idée du devoir est* PUREMENT *rationnelle.* (Mesnard.)

— *Purement et simplement*, Sans réserve ni condition; tout uniment : *Résigner sa charge* PUREMENT ET SIMPLEMENT. *Je le mettrais à la porte* PUREMENT ET SIMPLEMENT. *Etre égoïste, c'est* PUREMENT ET SIMPLEMENT *tout rapporter à soi.* (Théry.) *La salive est* PUREMENT ET SIMPLEMENT *de l'eau dans laquelle il y a un peu d'albumine.* (J. Macé.)

PURER v. a. ou tr. (pu-ré — rad. *pur*). Techn. Ecumer, en parlant de la bière : PURER *le baquet*.

PURETÉ s. f. (pu-re-té — lat. *puritas*; de *purus*, pur). Qualité de ce qui est pur, non mélangé, non infecté : PURETÉ *de l'air.* PURETÉ *du sang.* PURETÉ *des eaux. Par le moyen du feu, on porte les métaux au plus haut degré de* PURETÉ *dont ils soient susceptibles.* (Acad.) *Les Danois vivent longtemps, à cause de la* PURETÉ *de l'air qu'ils respirent.* (Buff.) *L'air des villes est toujours plus ou moins chargé d'émanations animales et végétales qui en altèrent la* PURETÉ. (L. Cruveilhier.) ‖ Limpidité, état de ce qui n'est pas trouble ou sali : *La* PURETÉ *des couleurs. La* PURETÉ *du ciel.*

Et la mort, à mes yeux dérobant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa *pureté*.
RACINE.

— Fig. Qualité de ce qui est exempt de corruption, de souillure : PURETÉ *d'intentions, de sentiments.* PURETÉ *de mœurs. Il y a une* PURETÉ *de mœurs plus estimable que celle du sang.* (Fléch.) *A la longue, la franchise et la* PURETÉ *des sentiments réussissent toujours.* (Volt.) *La droiture est une* PURETÉ *de motif et d'intention qui donne la forme et la perfection à la vertu.* (Fléch.) *L'art populaire doit avoir toute la sévérité, toute la* PURETÉ *morale d'un enseignement.* (Vacherot.) *La rêverie est douce à qui ne trouve dans son âme que la* PURETÉ *et l'espérance.* (Ch. de Rémusat.)

Il faut rectifier le mal de l'action
Avec la *pureté* de notre intention.
MOLIÈRE.

Ainsi, de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable *pureté*,
Ils vous feront enfin haïr la vérité.
RACINE.

‖ Chasteté : PURETÉ *virginale. Rien n'est méprisable de ce qui tend à garder la* PURETÉ, *et ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus.* (J.-J. Rouss.) *Si l'humilité est la gardienne des vertus, la* PURETÉ *en est la nourrice.* (Descuret.) *L'orgueil du père est dans la* PURETÉ *de sa fille.* (E. de Gir.)

— Correction, qualité d'un style pur : PURETÉ *de style, de langage, de diction, d'élocution. Ecrivain d'une grande* PURETÉ. *Le purisme est l'ennemi secret de la* PURETÉ. (Domergue.) ‖ Netteté élégante d'exécution : *Dessin d'une grande* PURETÉ. PURETÉ *des formes, des contours.* PURETÉ *des sons.*

La forme! elle a perdu sa *pureté* première;
Partout l'homme aujourd'hui maltraite la matière.
A. BARBIER.

— *Pureté de goût*, Qualité d'un goût pur.

— **Syn. Pureté, chasteté, continence.** V. CHASTETÉ.

— **Encycl.** *Pureté du style.* V. CLARTÉ.

— Iconog. V. PUDEUR.

PURETTE s. f. (pu-rè-te — rad. *pur*). Minér. Sable noir et ferrugineux que l'on trouve sur le bord de la mer.

— Poudre que l'on met sur l'écriture.

— *Etre en purette*, Etre en état de nudité. ‖ Vieille loc., usitée encore dans quelques départements, pour désigner l'état d'une personne très-incomplétement vêtue.

PURGATEUR, TRICE s. (pur-ga-teur, trise — lat. *purgator*; de *purgare*, purger). Personne qui purge, qui purifie.

PURGATIF, IVE adj. (pur-ga-tif — lat. *purgativus*; de *purgare*, purger). Méd. Qui est propre à purger : *Remède* PURGATIF. *Tisane, poudre* PURGATIVE. *Vertu* PURGATIVE *d'une plante. Drogue* PURGATIVE. *Médicaments* PURGATIFS. *On a cru longtemps que c'était la racine de la belle-de-nuit qui fournissait le jalap; mais on sait maintenant que ce médicament* PURGATIF *provient d'une espèce de liseron.* (Richard.)

— Ascét. *Vie purgative*, Etat de l'âme qui l'éloigne du péché par la crainte de l'enfer : *De là les trois degrés qui ont formé la division naturelle du livre de l'*Imitation : VIE PURGATIVE, *illuminative*, *unitive*. (Michelet.)

— s. m. Médicament purgatif : *Un violent* PURGATIF. *Un exercice poussé jusqu'à la sueur peut très-bien remplacer, dans certains cas, les sangsues, les saignées, les* PURGATIFS. (Maquel.)

— **Encyl.** Méd. Les *purgatifs* sont des médicaments qui déterminent des évacuations alvines en produisant à la surface interne du tube gastro-intestinal une irritation plus ou moins forte, passagère et spéciale. « Portés directement dans le torrent de la circulation, dit un écrivain, ces médicaments produisent les phénomènes de la purgation de la même manière que lorsqu'ils sont mis en contact avec la membrane muqueuse gastro-intestinale. Leur application sur cette membrane y détermine une augmentation de sensibilité et y fait naître de la rougeur et de la tuméfaction; la sécrétion habituelle de cette membrane devient plus active; l'excitation se propage au foie et occasionne un afflux plus abondant de la bile dans le tube digestif. La tunique musculeuse y participe également; ses mouvements contractiles sont accélérés et expulsent au dehors les matières contenues dans les intestins. »

On divise généralement les *purgatifs* en drastiques, cathartiques et laxatifs. Les drastiques sont des *purgatifs* violents et énergiques, d'une action profonde sur tout l'organisme, et dont l'emploi inopportun est toujours dangereux. Les cathartiques tiennent le milieu entre les drastiques et les laxatifs, également désignés sous le nom d'eccoprotiques et de minoratifs, qui ne provoquent presque aucune irritation de la muqueuse intestinale et se bornent à donner naissance au flux intestinal (v. CATHARTIQUE et LAXATIF). Parmi les drastiques, nous citerons : l'huile de croton, la vératrine, l'élatérium, la coloquinte, les convolvulacées, la bryone, l'aloès, le jalap, la scammonée, le calomel. Parmi les cathartiques, on range le nerprun, la rhubarbe, le séné, le citrate de magnésie, le sulfate de soude, l'eau de Sedlitz, etc. Les principaux laxatifs sont : la crème de tartre, l'huile de ricin, d'amandes douces, la manne, le miel, les fleurs de pêcher, les pruneaux, la chicorée, la casse, le petit-lait, la graine de moutarde blanche, etc.

Cette division des *purgatifs* n'a rien de physiologique. Elle ne donne aucune indication sur le mécanisme différentiel des actions respectives de ces modificateurs de l'organisme. La vraie classification des *purgatifs*, comme l'explication du rôle de ces remèdes, ne sera découverte qu'avec la thérapeutique même.

L'administration des *purgatifs* est ordinairement suivie d'une sensation de chaleur interne, de dégoût pour les aliments et même de nausées. Il s'y joint des douleurs dans l'abdomen, des borborygmes; les coliques viennent, la chaleur augmente, le pouls est petit et inégal, et enfin les évacuations sur-

viennent. Leur nombre et leur énergie varient avec la dose du médicament et la constitution de l'individu.

Les effets des *purgatifs* sont : 1° de chasser les matières accumulées dans l'intestin ; 2° d'augmenter la sécrétion des muqueuses gastro-intestinales ; 3° d'augmenter la sécrétion de la bile ; 4° de produire une révulsion. Ils peuvent aussi augmenter l'absorption et ralentir la circulation.

On ne doit administrer les *purgatifs* qu'avec prudence, parce qu'un *purgatif* pris à contre-temps peut être très-nuisible à la santé et parfois même provoquer des affections mortelles. Il est donc toujours prudent, lorsqu'on éprouve un malaise, de consulter un médecin avant de prendre une purgation et de se défier de certains *purgatifs* en vogue prônés par le charlatanisme.

La perte de l'appétit ou la perversion du goût, un enduit blanchâtre ou jaunâtre recouvrant la langue, le gonflement ou l'embarras de l'abdomen, l'urine sédimenteuse ou rouge, les tranchées, les borborygmes, etc., sont les signes auxquels on reconnaît généralement l'utilité d'une purgation destinée à débarrasser l'économie et à favoriser le retour à la santé. On administre des *purgatifs* dans certaines maladies ou états pathologiques, notamment dans la maladie du foie, les affections catarrhales, la congestion au cerveau ou l'apoplexie, l'hydropisie, l'hystérie, les maladies cutanées, la pléthore, etc.

On doit prendre une purgation à jeun, de grand matin, et boire, pendant qu'elle produit son effet, une boisson délayante, comme tisane de chiendent, thé léger, ou mieux, bouillon d'oseille et de cerfeuil, par demi-tasse. On ne doit manger que lorsque l'effet de la purgation s'est suffisamment produit, et en petite quantité.

Une des plus heureuses innovations de la thérapeutique contemporaine est la transformation en pillules insipides et inodores de cette fameuse « médecine noire » qui, malgré son odeur nauséeuse, sa saveur écœurante et son volume effrayant, a traversé les siècles et survécu même à toutes les inventions plus ou moins spécieuses de nos Esculapes modernes. La médecine noire a conservé son droit d'aînesse, malgré tous les plats de lentilles des chercheurs de mieux. Ce qu'il y avait à faire en présence d'un médicament qui ne voulait pas se laisser supplanter, c'était d'annihiler les inconvénients qu'on lui reprochait à si juste titre, supprimer odeur et saveur et réduire son volume à la plus simple expression. Ce problème complexe a été résolu par un pharmacien de l'Ecole supérieure de Paris, J.-P. Laroze. La médecine noire du *Codex* se compose de : feuilles de séné, 10 grammes ; sulfate de soude, 15 grammes ; rhubarbe, 5 grammes ; manne, 60 grammes ; on fait bouillir le tout dans 120 grammes d'eau et l'on filtre. C'était 200 grammes de liquide nauséabond à absorber. Le procédé Laroze supprime l'eau, n'utilise que le principe actif du séné et de la rhubarbe, remplace le sel cristallisé par le sel anhydre et la manne par de l'huile de ricin. La dose totale de la médecine officinale officielle, ainsi réduite, est renfermée dans six petites capsules ovoïdes ; et c'est ainsi que les malades, même les plus susceptibles, peuvent prendre la médecine noire sans répugnance aucune.

Parmi les *purgatifs* les plus en usage dans la médication vulgaire et courante, la pharmacopée compte trois ou quatre mélanges de plantes médicinales, que leurs inventeurs ont nommées thé *purgatif*. La dénomination de thé ne leur a été donnée que parce que leur mode de préparation consiste en une simple infusion, comme pour le thé ordinaire, car il n'entre dans leur composition aucune feuille de la famille des thés. Ces mélanges sont, pour la plupart, assez anodins ; si leur emploi ne produit pas tout le bien promis par leurs prospectus, dans tous les cas, il ne saurait être nuisible. De l'analyse de ces sortes de mélanges, il est résulté que celui qui porte le nom de *thé purgatif Cadet*, préparé par un pharmacien membre du Conseil d'hygiène et lauréat de la Société des sciences de Paris, M. Fouquerolle, est celui qui présente dans sa composition les éléments végétaux les plus aptes, théoriquement et pratiquement, à atteindre le but proposé : purger doucement, sans fatiguer ni irriter aucun organe. Les végétaux choisis sont des feuilles, fleurs et follicules de plantes purgatives, laxatives, diurétiques, apéritives, carminatives, stomachiques, aromatiques, vulnéraires, etc. ; le tout strictement dosé d'après les résultats d'une longue série d'expériences.

— Art vétér. On administre aux animaux des *purgatifs* dans certaines maladies, en en réglant naturellement l'usage d'après la maladie, l'âge, la force et le tempérament du sujet. Au cheval et au bœuf, on donne du sulfate de magnésie ; au cochon, du tartrate de potasse avec de la manne et du jalap ; au chien, du sel végétal, de la manne grasse, du séné, de la rhubarbe purgative, du jalap ; au chat, du tartrate de potasse, du séné, de la manne grasse ; au mouton, du jalap ; à l'agneau, le sel végétal ; aux petits animaux, le sulfate de soude, etc. Les ruminants ne prennent les *purgatifs* que sous la forme solide. L'action de ces médicaments n'agit qu'avec lenteur sur les gros animaux.

PURGATION s. f. (pur-ga-si-on — lat. *purgatio ;* de *purgare*, purger). Méd. Evacuation alvine produite par l'emploi d'un purgatif : *La* PURGATION *a produit beaucoup d'effet.* ‖ Remède qu'on emploie pour se purger : *Prendre une* PURGATION. ‖ *Purgations menstruelles*, Menstrues.

— Droit canon. *Purgation canonique*, Action par laquelle un accusé se justifie devant le juge ecclésiastique, conformément aux règles prescrites par les canons. ‖ *Purgation vulgaire*, Celle qui avait lieu au moyen des épreuves judiciaires.

— Anc. littér. *Purgation des passions*, Effet moral que la terreur et la pitié, dans la tragédie, opèrent, suivant Aristote, sur l'âme du spectateur : *Aristote établit une certaine* PURGATION DES PASSIONS *que personne jusqu'ici n'a bien entendue et qu'il n'a pas bien comprise lui-même.* (St-Evrem.) *Cette* PURGATION DES PASSIONS *pourrait bien n'être qu'une belle idée.* (Corneille.)

— Anc. chim. Moyen de purifier les métaux et les autres minéraux.

— **Encycl.** Méd. V. PURGATIF.

PURGATOIRE adj. (pur-ga-toi-re — lat. *purgatorius ;* de *purgare*, purger). Qui purge, qui purifie.

— Chronol. *Mois purgatoire*, Expression employée dans quelques diplômes pour désigner le mois de février, parce que l'addition d'un jour intercalaire dans les années bissextiles fait cesser l'erreur du calendrier.

— s. m. Lieu de supplice où, suivant les théologiens, les âmes des justes non incomplétement purifiées achèvent de purger leurs fautes : *Les feux du* PURGATOIRE. *Prier pour les âmes du* PURGATOIRE. *La menace d'un rhume négligé est pour lès médecins ce que le* PURGATOIRE *est pour les prêtres, un Pérou.* (Chamfort.) *Le* PURGATOIRE *est le brasier qui fait bouillir la marmite du pasteur, dont les ouailles fournissent le bois.* (Le curé Meslier.) *Quand on voit une étoile filer comme une fusée à la surface du ciel, c'est un témoignage certain qu'une âme vient d'être délivrée du* PURGATOIRE. (X. Marmier.)

— Fam. Tout lieu où l'on souffre ; état, toute condition pénible : *Il faut respecter le mariage tant qu'il n'est qu'un* PURGATOIRE, *et le dissoudre s'il devient un enfer.* (Erasme.)

— *Faire son purgatoire en ce monde*, Souffrir beaucoup : *Les pères chargés de famille sont accablés de dégoûts et de tribulations,* FAISANT, *dit-on*, LEUR PURGATOIRE EN CE MONDE. (Fourier.)

— Hist. *Purgatoire de saint Patrice*, Lieu d'Irlande où l'on prétend que saint Patrice, évêque du pays, obtint par ses prières que Dieu rendît visibles les souffrances des damnés et des âmes du purgatoire, afin d'obtenir par là la conversion des pécheurs et des gentils.

— **Encycl.** Le *purgatoire* est, dans les différentes religions, un lieu où les âmes expient pendant un temps limité certaines fautes dont elles se sont rendues coupables pendant leur séjour sur la terre.

Les anciens n'avaient qu'une idée très-vague du *purgatoire*. L'opinion commune des Grecs était qu'il n'y avait plus de retour pour ceux qui étaient précipités dans le Tartare. Ce fut Platon qui paraît avoir, un des premiers, émis une opinion contraire. « Ceux, dit-il, qui se trouvent avoir commis des péchés, grands à la vérité, mais pourtant dignes de pardon, comme de s'être portés à quelque excès contre un père ou une mère, dans un mouvement de colère, et qui en ont fait pénitence pendant le reste de leur vie, ou même ceux qui, également par colère, se seraient rendus homicides de quelque autre manière, ceux-là sont envoyés aussi dans les prisons du Tartare, mais pour une année seulement, après lequel temps les flots les rejettent, les homicides par le Cocyte, et les enfants coupables de violences à l'egard de leurs parents par le Phlégéthon. Lorsqu'une fois ils sont rendus près du marais de l'Achéron, ils sollicitent à grands cris leur grâce de la part de ceux qu'ils ont tués ou outragés ; ils les invoquent afin d'obtenir d'eux la liberté de débarquer dans le marais et d'y être reçus. S'ils réussissent à les fléchir, ils y descendent et là finissent leurs tourments ; autrement, ils sont repoussés dans le Tartare et de là rejetés dans les fleuves ; et ce genre de supplice ne finit pour eux que lorsqu'ils sont venus à bout de fléchir ceux qu'ils ont outragés. Telle est la peine portée contre eux par l'arrêt des juges redoutables. »

Les anciens Hébreux ne paraissent point avoir eu l'idée du *purgatoire*. Il n'en est nullement question dans les livres de Moïse et, comme nous l'avons vu ailleurs (v. ENFER), le législateur des douze tribus ne paraît guère s'être préoccupé de ce que devenait l'homme après sa mort. La notion du *purgatoire* ne s'introduisit chez le peuple juif que beaucoup plus tard. Néanmoins, quelques écrivains ecclésiastiques invoquent le verset 46 du chapitre XII du II[e] livre des Macchabées : « C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, » pour affirmer que les Juifs croyaient au *purgatoire* deux siècles avant la naissance du Christ.

Dans le Nouveau Testament, il n'est fait allusion que de la façon la plus vague à l'existence du *purgatoire*. Le seul texte que l'on puisse trouver dans les évangélistes est ce passage de saint Matthieu (XII, 32) : « Si quelqu'un blasphème contre le Fils de l'homme, il pourra en obtenir le pardon ; mais s'il blasphème contre le Saint-Esprit, son péché ne lui sera remis ni dans ce siècle ni dans le siècle futur. » Rien n'est plus vague que ce passage. Aussi les Pères de l'Eglise chrétienne ont-ils professé, à l'égard du *purgatoire*, les idées les plus variées et les plus contradictoires.

Dès la fin du II[e] siècle, la croyance au *purgatoire* ou du moins à un feu purificateur s'était répandue dans l'Eglise. On avait pris à la lettre une expression métaphorique de saint Paul, qui dit dans sa première épître aux Corinthiens (III, 13) : « Le jour du Seigneur fera connaître l'ouvrage de chacun, le feu éprouvera ce qu'il est ; si l'ouvrage de quelqu'un demeure, il en recevra la récompense ; si son ouvrage est brûlé, il en recevra du dommage ; mais il sera sauvé comme par le feu. » Prenant ces paroles à la lettre, Origène croit que tous les élus doivent passer par le feu et que les apôtres eux-mêmes ne peuvent s'y soustraire. Mais cette épreuve n'aura lieu qu'au jugement dernier, alors que le feu dévorera le monde, sans anéantir pourtant la substance même des choses. Du reste, Origène enseigne ailleurs que certains pourront échapper à ce baptême de feu. Quoi qu'il en soit, cette doctrine, qui avait été professée par Méthodius, fut condamnée comme hérétique, mais elle ne tarda pas à reprendre faveur. En Orient, Grégoire de Nysse soutint que ce feu purificateur détruirait jusqu'aux derniers vestiges du mal et rendrait saints les méchants et même le diable, cause principale de leur méchanceté ; mais Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan estiment que, seuls, ceux qui se seront rendus coupables de fautes légères pourront être purifiés par le feu avant d'entrer dans le paradis.

Saint Augustin a nié implicitement l'existence du *purgatoire*. « Que personne ne s'y trompe, dit-il ; il n'y a que deux lieux (pour les âmes) ; pas de troisième lieu n'existe. Celui qui n'aura pas mérité de régner avec le Christ périra, sans aucun doute, avec le diable. » (*De temp. serm.* 232, *opera* 1635, t. X, p. 378.) Dans un autre passage de ses œuvres, il dit : « Qu'on le sache bien, quand l'âme est séparée du corps, elle est aussitôt admise, par ses mérites, dans le paradis ou précipitée, pour ses péchés, dans l'enfer. Choisissez donc ce que vous voulez et agissez de votre vivant de manière à être appelés à jouir éternellement avec les saints ou à être torturés sans fin avec les impies. » (*De ran. sæc.*, p. 425.) Saint Augustin s'exprime de la même manière dans d'autres passages (*De cons. mort.*, p. 433 ; *De rect. cath. conv.*, p. 450).

Saint Fulgence est de la même opinion. Il dit que « quiconque n'entre pas au ciel souffrira les peines éternelles de l'enfer. » (*De incarn. et grat.*, cap. XIV.) Saint Augustin fut le premier à affirmer que le feu purificateur dont parlait saint Paul pourrait bien se produire, non pas seulement à la fin du monde, mais dans l'intervalle, entre la mort et le jugement dernier. Il appuyait cette conception sur le verset de saint Matthieu que nous venons de citer, et il en concluait que les péchés moins graves que le blasphème contre le Saint-Esprit pourraient être pardonnés. Augustin, du reste, n'émettait cette manière de voir que comme une simple hypothèse. Mais le crédit qu'on accordait à sa parole dans tout l'Occident fit qu'on s'empressa d'admettre comme une vérité indiscutable ce qu'il avait avancé comme une pure conjecture. Césaire d'Arles fut le plus ardent à s'emparer de cette hypothèse, et il transmit le dogme du *purgatoire* à peu près formulé à Grégoire le Grand, qui contribua le plus à sa propagation. Celui-ci ne se contente pas, en effet, des arguments et de l'autorité d'Augustin, mais il fait appel à d'autres raisons qui devaient agir plus fortement sur les masses. Dans ses dialogues, il parle d'âmes de décédés qui étaient apparues aux vivants, leur avaient décrit leurs tourments, leur avaient demandé de les soulager par leurs prières et avaient plus tard attesté qu'elles avaient reçu de cette assistance quelque soulagement. En général, les punitions qu'endurent les âmes sont désignées sous le nom de *purgatorius ignis* (feu purificateur), d'où est venu le nom de *purgatoire*.

D'après la plupart des premiers Pères de l'Église, les âmes n'étaient frappées qu'après le jugement dernier. Lactance prétend que l'âme humaine meurt « provisoirement » en même temps que le corps. « Ni l'un ni l'autre ne seront détruits, dit-il ; mais encore faudra-t-il que l'un comme l'autre ressuscitent à la vie éternelle, lorsque l'empire de la mort provisoire sera lui-même détruit. » (*Divin. instit.*, l. IV, cap. XXV.) « Qu'on ne croie pas, dit encore Lactance, que les âmes soient jugées immédiatement après la mort. Toutes sont retenues dans un lieu de dépôt, « unique et commun, » où elles attendent le moment de l'examen qu'elles doivent subir devant le grand juge. Alors, ceux dont la justice aura été établie recevront le prix de l'immortalité ; ceux dont les péchés et les crimes auront été mis à découvert ne ressusciteront pas, mais seront enveloppés des mêmes ténèbres que les impies et punis de supplices déterminés. » (*Instit. divin.*, l. VII, cap. XXI.) Ainsi que le fait remarquer de Potter, « les Pères de l'Église tout entière ont, pendant quatorze siècles, cru, sans contradiction comme sans exception, que les âmes ne seraient récompensées ou punies qu'après la résurrection des corps qui avaient mérité ou démérité avec elles, et sans lesquels d'ailleurs elles ne pouvaient éprouver ni joie ni douleur... Ce ne fut qu'au concile de Florence (1439) qu'on admit le jugement immédiat des âmes après la mort, sans préjudice du jugement dernier, considéré comme une simple formalité. Le concile de Trente ratifia les décisions de celui de Florence. » Il déclara « qu'il y a un *purgatoire* et que les âmes qui y sont détenues reçoivent du soulagement par les suffrages des fidèles et principalement par le sacrifice de l'autel. » Selon la doctrine catholique admise depuis lors, les âmes des fidèles que Dieu juge pures entrent immédiatement dans le paradis ; celles qui n'ont point été touchées par la grâce et celles qui sont souillées de péchés mortels vont dans l'enfer. Mais celles qui, bien qu'en état de grâce, sont chargées de quelques souillures, de quelques péchés qui n'ont pas été suffisamment expiés, doivent se purifier par un séjour dans le *purgatoire* avant d'obtenir l'accès du paradis. Le *purgatoire* durera autant que les humains ; mais chaque âme en particulier n'y passera point tout son temps jusqu'au jugement dernier, car elle y souffre des peines proportionnées à ses fautes et il y a des âmes qui sont chargées de peu de fautes. Les âmes peuvent être soulagées dans le *purgatoire* et même délivrées par des messes dites exprès pour elles, par les prières et les bonnes œuvres faites à leur intention par les fidèles vivants.

Les prêtres polythéistes avaient largement exploité la crédulité de leurs fidèles pour leur soutirer de l'argent et des offrandes soi-disant destinées à l'adoucissement du sort des âmes renfermées dans le *purgatoire*. (Dupuis, *Origine des cultes*, t. IV, 2[e] partie.) Les prêtres chrétiens ont largement imité leurs prédécesseurs. D'après la doctrine catholique, les papes peuvent accorder aux fidèles des indulgences qui ont pour effet d'abréger la durée de la peine à laquelle ont été condamnées les âmes emprisonnées dans le *purgatoire* par la justice divine. On sait sur quelle échelle s'est pratiquée la vente des indulgences (v. INDULGENCE). Les théologiens catholiques n'ont pas examiné la question de savoir si un pape a le droit et le pouvoir de faire descendre du ciel les bienheureux et de les replonger dans le *purgatoire*. Dans une de ses bulles d'excommunication et d'interdit, Boniface VIII révoqua toutes les indulgences accordées aux Français par les papes ses prédécesseurs. Henri Estienne fit remarquer spirituellement à ce propos que les âmes du *purgatoire* délivrées en vertu de ces indulgences se trouvaient, par suite de leur annulation, dans la situation la plus désagréable, car elles avaient dû s'en retourner au lieu de leurs souffrances. (*Apol. pour Hérodote*, ch. XL.)

L'Eglise catholique n'a défini ni le lieu du *purgatoire* ni la nature des peines que l'âme y subit. S'il faut en croire Vincent de Beauvais, ou du moins un saint ermite dont il rapporte les paroles, le *purgatoire* se trouve dans le mont Etna, en Sicile. (*Vincenti Bellovacensis*, *Bibl. mundi*, Duaci, 1624, t. IV, p. 1000.) Dante, par une ingénieuse fiction poétique, place le *purgatoire* sur une montagne située aux antipodes de Jérusalem. Quant à la nature des souffrances qu'on y endure, les théologiens sont généralement d'accord pour prétendre que c'est la peine du feu ; mais ce feu est matériel suivant les uns, immatériel suivant les autres.

L'imagination des écrivains mystiques s'est donné largement carrière sur le *purgatoire*. Il a été decrit dans ses moindres détails, et l'énumération des supplices des âmes qui y gémissent a ému plus d'un cœur dévot. Certains jésuites ont, au contraire, décrit le *purgatoire* comme un lieu de délices ou peu s'en faut. (V. de Saint-Acheul, *Taxe des parties casuelles, etc.* Paris, 1820, p. 148.)

Ces fictions absurdes ne meritent qu'une courte mention. Dante a consacré une des trois parties de sa *Divine comédie* à la description du *purgatoire*.

Le *purgatoire* de Dante est précédé d'un vestibule où se trouvent les âmes des négligents et, entre autres, celles d'empereurs, de rois, bons ou mauvais, mais qui le furent avec assez d'indolence pour trouver place parmi les négligents.

L'enceinte générale du *purgatoire* de Dante est composée de sept cercles placés l'un sur l'autre autour de la montagne que gravissent Dante et Virgile. Le premier cercle est celui des orgueilleux (ch. XI). La punition de ces ombres est de marcher courbées sous des fardeaux énormes. Les envieux, dans le deuxième cercle, ont les paupières percées et cousues d'un fil de fer. Dans le troisième cercle sont les colériques ; ils sont enveloppés dans un brouillard aussi épais que la fumée la plus noire (ch. XVI). Dans le quatrième cercle sont les âmes coupables de paresse pendant leur vie ; elles courent comme les Thébains couraient pendant la nuit en chantant le dieu Bacchus. Les avares, qui sont punis dans le cinquième cercle, rampent sur le ventre, les pieds et les mains liés, forcés de regarder la

terre où ils eurent toujours les yeux attachés pendant leur vie. C'est là qu'entre autres ombres Adrien V, Hugues Capet, Pygmalion, Midas, Crassus, etc., expient leur faute (XIXe et XXe chant). Le sixième cercle renferme les âmes des gourmands; ils soupirent après les fruits d'un arbre qui les tente violemment. Dans le septième et dernier cercle, les âmes qui ont péché par la luxure sont dévorées par des flammes ardentes.

Les protestants rejettent le dogme du *purgatoire*. D'après eux, l'âme, après la mort, a pour toute alternative le ciel ou l'enfer. Ainsi, des péchés ou des vertus limités seraient frappés de peines ou de récompenses illimitées; une éternité de souffrances ou de plaisirs serait la conséquence d'une vie coupable ou vertueuse de quelques années. L'absurdité et l'inhumanité d'une pareille théorie est peut-être ce qui a amené l'Eglise catholique à vouloir soustraire une partie des âmes à un sort aussi injuste et à ne les faire condamner qu'au *purgatoire* temporaire. Mais les âmes considérées comme les plus coupables sont, d'après les catholiques comme d'après les protestants, condamnées à subir un supplice éternel, et les âmes vertueuses appelées à goûter un bonheur éternel.

Les membres de l'Eglise grecque ne semblent point distinguer entre l'enfer et le *purgatoire;* seulement ils admettent que les peines infernales sont différentes. Les méchants sont plongés dans l'enfer pour y subir des tourments; les âmes qui peuvent se purifier y sont simplement renfermées comme dans une prison sans être torturées comme celles des damnés. Ils croient aussi que les âmes des morts peuvent être soulagées par les efforts des vivants.

Les juifs admettent que, pendant la première année qui suit la mort d'une personne, celle-ci fait un séjour dans une sorte de *purgatoire*. Le mort, pendant cette année, peut reprendre son corps, venir visiter ses amis, ses parents. Ces croyances ne sont d'ailleurs pas bien fixées. On trouve, chez les juifs, appliqués au *purgatoire* ou à quelque chose qu'on a cru analogue, les noms de sein d'Abraham, trésor des vivants, Géhenne supérieure, etc. Ils considèrent le sabbat comme un jour de répit pour les âmes du *purgatoire* et ils font beaucoup de prières et d'œuvres satisfactoires pour leur venir en aide. D'autres juifs, d'après l'abbé Bertrand, pensent qu'il n'y a que les prévaricateurs de la maison d'Israël qui vont dans le *purgatoire*, c'est-à-dire les juifs qui ne sont ni tout à fait méchants ni absolument bons et qui meurent sans avoir fait pénitence.

Les musulmans ont leur *purgatoire*, qu'ils appellent l'*araf*. « L'opinion la plus dominante (parmi les musulmans), dit l'abbé Bertrand, est celle qui fait de l'araf le partage de six classes d'hommes, savoir : 1° des martyrs musulmans, qui de leur vivant auraient manqué de respect et de soumission à leurs pères et mères; 2° des enfants naturels, comme étant les fruits d'un commerce illégitime; 3° des musulmans en qui les bonnes œuvres n'excèdent pas les mauvaises; 4° des enfants nés dans l'infidélité, c'est-à-dire hors de l'islamisme et morts en bas âge; 5° des monarques infidèles, des souverains non musulmans, mais doués d'équité et de vertus, tels que le célèbre roi de Perse Nouchiresvan, etc.; 6° d'une légion d'anges ou d'êtres spirituels. Ce sont là les seuls êtres que la religion musulmane regarde comme prédestinés à expier leurs fautes et à se purifier de leurs taches dans le *purgatoire*. »

Dans la religion bouddhique, « l'expiation n'est point éternelle, dit Taine; seuls, les bouddhistes du Sud ont condamné les sceptiques et les incrédules à ramper éternellement le long du mur de fer, dans la mer corrosive et dévorante qui occupe les interstices des mondes; en revanche, aux huit enfers brûlants les bouddhistes du Nord ont ajouté huit enfers glacés. » (*Nouveaux essais de critique et d'histoire*, 1866.) Les enfers des bouddhistes ne sont, à proprement parler, que des *purgatoires* composés de lieux de torture superposés où, dit Taine, l'on monte et d'où l'on descend selon ses mérites. Les souffrances qu'y endurent les bouddhistes coupables sont, paraît-il, plus cruelles que celles qu'éprouvent les catholiques dans leur *purgatoire*. On peut s'en faire une idée par la description suivante qu'en fait M. Oscar Comettant dans les *Civilisations inconnues :* « L'enfer bouddhique, dit-il, se subdivise en seize catégories de supplices ou, si l'on veut, en seize enfers, dont huit brûlants et huit glacés. En outre, à chacun de ces enfers principaux sont attachés seize petites succursales où les damnés sont soumis graduellement aux souffrances suprêmes qui leur sont finalement réservées. Dans la première des seize succursales de chaque enfer, on applique aux damnés le supplice du sable. Un vent enflammé souffle incessamment sur un sable très-fin, l'échauffe horriblement et le pousse sur la peau des patients, qui hurlent. Dans le second enfer, des boules de fer creuses remplies d'excréments brûlants crèvent d'elles-mêmes comme des bombes asphyxiantes. Mais quel *crescendo* de supplices il reste encore à endurer! Dans la troisième succursale, les réprouvés sont étendus sur du fer chaud et y sont fixés au moyen de cinq cents clous qui leur percent les mains de part en part, les pieds et tout le corps. Dans la quatrième succursale, ils n'ont pour toute nourriture que du cuivre fondu; c'est peu tonique. Dans la cinquième succursale, les démons rafraîchissent leurs hôtes au moyen de petites boules de fer rougies à blanc qu'ils leur font avaler comme on avale des pilules. Dans la sixième succursale, on jette les condamnés dans une chaudière de liqueur bouillante. Dans la septième succursale, il n'y a que la nature de la liqueur qui change. Dans la huitième succursale, ils ont tout le corps pressé entre d'énormes pierres qui les réduisent en bouillie. Dans la neuvième succursale, on les force à se baigner dans du sang et des matières purulentes qu'ils avalent en respirant. Dans la dixième succursale, ils ont le corps calciné. Dans la onzième succursale, un immense fleuve de cendres coule sur eux et leur cause à la fois dix mille douleurs. Le chiffre est gentil. Dans les autres succursales, ils sont plus maltraités encore. Je fais grâce au lecteur des grands enfers, auxquels ceux que nous venons de citer servent de préparation. Là, les réprouvés se ruent les uns sur les autres et s'entre-déchirent. S'ils meurent de leurs blessures, c'est pour ressusciter aussitôt et se faire attacher des chaînes incandescentes par la bande des diablotins qui les décapitent, leur scient le corps et les chatouillent d'une certaine manière qui fait fondre et ruisseler la moelle de leurs os. Dans les enfers glacés, les corps des damnés se couvrent de rides et de gerçures; leurs chairs s'épanouissent comme la fleur du nénufar bleu; quelquefois elles se contractent et prennent la couleur du nénufar rouge; ou bien leurs os dépourvus de leur enveloppe se montrent à nu et offrent l'aspect d'un nénufar blanc. »

Le ciel des bouddhistes, avec ses étages superposés où l'âme s'épure de plus en plus, a plus d'analogie avec le *purgatoire* catholique qu'avec le ciel catholique.

Certains systèmes philosophiques ont aussi leur *purgatoire*. Ainsi, d'après ceux qui croient à la métempsycose, l'âme humaine expierait ses péchés dans le corps de divers animaux; d'après Jean Reynaud, elle ferait des migrations d'astre en astre. Suivant d'autres, le véritable *purgatoire*, ce serait notre propre planète à qui on a donné depuis longtemps le surnom de *Vallée des larmes*.

Il existe à Paris une *Œuvre des dames auxiliatrices des saintes âmes du purgatoire*. « Cette œuvre, dit le Père Huguet, correspond aux besoins des temps présents, où le défaut de mortification et la tiédeur générale des chrétiens doivent amener tant de chrétiens au *purgatoire*... La bénédiction apostolique date du 6 juillet 1855; les dames ont fait leurs vœux, et l'archevêché de Paris les a formellement autorisées en 1856. »

Terminons par quelques anecdotes.

— **Anecdotes.** D'après l'abbé Thiers, docteur en théologie catholique et curé de Vibraye, les moines qui avaient acheté à Rome le privilége d'avoir des autels privilégiés les signalaient à la dévotion du peuple au moyen d'une inscription portant : *Ici se délivre une âme du purgatoire à chaque messe.* Et souvent, pendant la célébration, ils faisaient partir derrière l'autel de petits feux d'artifice pour marquer le moment précis de la délivrance de l'âme. (*Traité des superstitions*, 1704, ch. XVIII, p. 293.)

⁂

Dante place dans le *purgatoire* les âmes des papes Adrien V et Martin IV. D'après saint Pierre Damien, le pape Benoît IX fut envoyé en *purgatoire;* depuis lors, on a vu son ombre errer sur la terre sous la forme d'un monstre joignant au corps d'un ours gigantesque les oreilles et la queue d'un âne. Interrogé sur une aussi étrange métamorphose, Benoît répondit qu'il était condamné à errer sous cette bizarre figure jusqu'au jour du jugement dernier, jour fatal qui le plongera dans les abîmes de l'enfer. (Petri Damiani *Opera*, 1642, t. III, opusc. XIX, p. 186, in-fol.)

⁂

Le pape Benoît VIII fut condamné de même à faire de bizarres promenades après sa mort, sous un étrange déguisement; mais il paraît qu'il fut délivré de ses peines par les mérites de saint Odilon, alors abbé de Cluny. Benoît eut soin, aussitôt après sa mort, d'annoncer à Jean, évêque d'Oporto, à quels horribles tourments il était destiné, et le seul remède que la bonté divine avait laissé à ses maux. Le prélat communiqua cette importante découverte aux moines de Cluny, et bientôt le pontife décédé vint leur apprendre le succès de leurs efforts et leur peignit la joie qu'il goûtait dans la Jérusalem céleste. (Vincenti Bellovacensis *Bibliotheca mundi*, 1624, t. IV, p. 1000.)

⁂

L'absence du *purgatoire* dans le dogme protestant embarrasse bien des fidèles de ce culte. Un gentilhomme protestant malade fait appeler un prêtre et lui dit : « Mon père, priez Dieu qu'il daigne m'envoyer en enfer. — En enfer! s'écrie le prêtre étonné, et pourquoi cela, mon fils? — Je suis un gentilhomme de vieille roche; au paradis, il y a tant de grands saints que je serais au dernier rang, au lieu qu'en enfer, ayant vécu honnêtement, je serais un des diables les meilleurs. »

— Bibliogr. On peut consulter sur le purgatoire : Bart. Valverdi *Ignis purgatorius assertus* (Venise, 1590, in-4°); *Compilatio Johannis de Fabrica, super relaxatione pœnarum purgatorii* (Gand, *circa* 1485, in-4°); P. Arcudii *Opusculum de purgatorio* (Rome, 1632, in-4°); M. de Roca, *Stato dell' anime del purgatorio* (Venise, 1672, in-12); L. Allatius, *De utriusque Ecclesiæ in dogmate de purgatorio consentione* (Rome, 1655, in-8°); Bellarmin, *De purgatorio;* Collet, *Du purgatoire*; Loch (docteur), le *Dogme de l'Église grecque du purgatoire* (Ratisbonne, 1822), etc.

— Iconogr. Le prophète Habacuc apportant des aliments à Daniel dans la fosse aux lions, sujet fréquemment représenté dans les monuments primitifs du christianisme, est regardé par les archéologues comme la figure du soulagement que nos prières procurent aux âmes du *purgatoire*. La foi de l'antiquité chrétienne à un séjour intermédiaire d'expiation entre la félicité absolue et la damnation irrévocable est attestée par les innombrables inscriptions tumulaires des catacombes, où les premiers chrétiens l'ont exprimée sous forme optative ou déprécative pour ceux de leurs frères dont l'admission immédiate au paradis leur était encore douteuse.

Le *Purgatoire* lui-même a été représenté par plusieurs artistes modernes qui, pour la plupart, ont montré la Vierge ou des saints délivrant quelques-unes des âmes placées dans ce lieu d'expiation. Des compositions de ce genre ont été peintes par Giovanni-Battista Discepoli, dit le Zoppo de Lugano, dans l'église San-Carlo, à Naples; par Giulio Bonasone, dans l'église San-Stefano, à Bologne; par Gio.-B. Paggi, dans l'église de Saint-Roch, à Gênes; par Domenico Fiasella, dans l'église des Saints-Côme-et-Damien, à Gênes; par Romain Cazes, dans l'église de Sainte-Croix d'Oloron (Basses-Pyrénées); par J.-J. Ulysse, dans l'église de Chailles (Loir-et-Cher); par Rubens, dans la cathédrale de Tournay et dans un tableau qui a été gravé par Galle; par P. Breughel (gravé par E.-S. Henne), etc. Citons encore un bas-relief en bronze de la fin du XVe siècle, qui a été publié dans le *Trésor de numismatique* (pl. 25 de la 2e partie des *Ornements et bas-reliefs*), et une estampe de Ludovico Matthioli. Des planches sur bois d'après Landini et Sansovino illustrent l'édition in-folio du *Purgatoire* de Dante, dite l'*édition du chat*. Parmi les illustrations modernes du poëme, nous ne saurions oublier celles qu'on doit à la féconde imagination et au crayon facile de Gustave Doré.

Parmi les compositions dessinées par Chenavard pour la décoration du Panthéon, une des plus remarquables était celle qui représentait le *Purgatoire*. T. Gautier en a fait une admirable description, dont voici les principaux traits : « Sur le devant sont étendus, dans des attitudes allanguies et somnolentes, les paresseux et les incertains, sous la garde d'un grand ange assis, qui tient un glaive sur son épaule, l'air menaçant, mais sérieux et triste comme l'ange de la Mélancolie d'Albert Dürer. Ils ne souffrent aucune des tortures atroces de l'enfer; leur peine est toute morale. Ils attendent l'heure de la délivrance, mais l'aiguille ne semble plus marcher pour eux sur le cadran de l'éternité; chaque minute est un siècle; ils espèrent et désespèrent, comme ces prisonniers des mines de Sibérie qui ne savent pas à combien de temps ils sont condamnés et ne peuvent compter les jours dans ces lieux où le soleil ne luit jamais; cette expiation leur est infligée pour avoir été ni bons ni mauvais : ils ont eu l'intention et non l'action; il faut qu'ils réchauffent leur froide nature au feu du désir. Au second plan, un musicien joue de la viole d'amour, entouré d'âmes tendres et faibles que l'art, la galanterie, la parure, les vanités mondaines ont séduites pendant leur vie, mais sur qui la haine n'a pas eu de prise. Plus loin, des figures, errant sous des arbres, tendent leurs bras vers les fruits qu'elles ne peuvent atteindre et qui pendent sur leurs têtes. D'autres coupables, plus chargés de péchés, descendent l'âpre flanc de la colline, courbés sous une énorme pierre qui les ploie en deux et leur met presque les genoux au menton, tandis que les âmes épurées déjà montent vers la montagne de lumière par l'étroit sentier creusé dans le roc. A droite, sur le lac étincelant qui baigne le pied de la montagne, s'avance une barque pilotée par un ange, dont les longues ailes déployées servent de voiles au souffle de Dieu qui la pousse; elle vient chercher les âmes dont le temps est achevé et qui vont jouir enfin de la vue du triangle rayonnant. Dans la partie supérieure voltigent les essaims limbiques de ces petits enfants, morts sans baptême, qui n'ont reçu la vie que pour la perdre, âmes à peine éveillées, souffles innocents exhalés aussitôt, et dont nulle souillure n'altère la pureté, si ce n'est la tache originelle, que lavera un court bain de quelques siècles dans la piscine des expiations. »

Purgatoire de saint Patrice (LE), drame espagnol de Calderon (1635). Le poëte a mis en œuvre, dans ce drame, une des plus extravagantes légendes du moyen âge; toute l'action repose sur la possibilité, pour les croyants, de descendre un peu au purgatoire, voir ce qui s'y passe, et de revenir le raconter aux vivants. Dante connaissait cette légende et s'en est servi pour sa *Divine comédie*.

Saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, est jeté par la tempête sur les bords du pays qu'il vient évangéliser; il a un compagnon, chrétien comme lui, Ludovic, mais fort débauché. Ce Ludovic a tué un vieillard pour lui enlever sa fille, un gentilhomme pour déshonorer sa femme, mis à sac un monastère; mais saint Patrice l'aime beaucoup et ne désespère pas de le sauver. Le roi d'Irlande en fait son intime ami, tandis que le saint est condamné à garder les bestiaux. Des anges délivrent Patrice et le transportent à Rome, où le pape le sacre évêque d'Irlande; pendant ce temps, Ludovic séduit la fille du roi, l'intéressante Polonia, la décide à fuir, puis la tue dans un bois, pour lui voler ses diamants. Patrice, revenu dans le pays qu'il doit évangéliser, entreprend de convertir d'abord le roi qui, apprenant ce que c'est que le purgatoire, veut aussitôt y descendre; le saint essaye en vain de le détourner, il fait un pas en avant et est englouti par les flammes. Quant à Ludovic, il rencontre dans une forêt un inconnu qui lui barre le chemin; Ludovic veut le frapper, l'inconnu écarte son manteau et laisse voir les côtes à jour d'un squelette. L'impie va se jeter aux pieds de l'évêque et implore la grâce d'aller au purgatoire expier ses crimes; l'évêque y consent. Au jour fixé, Ludovic se présente et l'entrée du purgatoire apparaît aux spectateurs; elle est gardée par l'infortunée Polonia, qui s'offre comme guide au néophyte. Ludovic pénètre courageusement dans le souterrain, écoute les gémissements et les blasphèmes des damnés, voit leurs supplices et triomphe de toutes les épreuves en invoquant le nom de Jésus. Au sortir du purgatoire, il obtient la faveur d'entrer dans une communauté religieuse.

C'est dans ces deux épreuves tentées, l'une par la curiosité sacrilége, l'autre par la foi, que réside toute la moralité catholique de l'œuvre. De pareilles conceptions, même revêtues de la plus étincelante poésie, sont de l'extravagance pure.

PURGATORIÉ, ÉE adj. (pur-ga-to-ri-é — rad. *purgatoire*). Qui est au purgatoire : *Ame* PURGATORIÉE. ‖ Mot de Voltaire.

— s. m. Ame qui est au purgatoire : *On prie pour les* PURGATORIÉS, *et non pour les damnés.* (Volt.)

PURGATORIEN s. m. (pur-ga-to-ri-ain) Syn. de PURGATORIÉ.

PURGATORO, petite île du royaume d'Italie, dans le golfe de Naples. C'est le lieu où les navires font quarantaine; 14,000 hab. environ.

PURGE s. f. (pur-je — du lat. *purgare*, purger). Action de purger, purgation. Peu usité. ‖ Remède servant à purger, purgatif : *La pièce la plus remarquable de ce recueil était une certaine recette pour purifier le sang, en coupant les quatre pattes d'un lézard et en prenant une* PURGE *le lendemain.* (E. About.)

— Admin. Action de désinfecter les marchandises soupçonnées d'être infectées.

— Jurispr. *Purge d'hypothèques, Purge légale*, Moyens que la loi accorde au tiers détenteur pour affranchir son immeuble des hypothèques pouvant procéder des précédents propriétaires.

— Techn. Syn. d'ÉGOUTTAGE, dans les raffineries de sucre et autres industries.

— **Encycl.** *Purge des priviléges et hypothèques.* Les priviléges et les hypothèques suivent l'immeuble qui leur est affecté, en quelques mains qu'il passe, et l'acquéreur de cet immeuble n'a, dans la rigueur du droit, d'autre alternative que de s'exonérer personnellement en délaissant le fonds grevé, ou d'acquitter, à quelque somme qu'elles s'élèvent, la totalité des créances privilégiées et hypothécaires. L'acquéreur peut vouloir échapper à cette alternative, c'est-à-dire retenir la possession de l'immeuble et, d'autre part, ne pas payer au delà du prix stipulé dans son contrat d'acquisition, ou de la valeur estimative du fonds dans le cas où il l'aurait acquis à titre gratuit. Pour arriver à ce résultat, il faut qu'il remplisse les formalités et les conditions de la *purge*. La *purge* est, en effet, une procédure qui a pour effet de libérer l'immeuble mis entre les mains du nouvel acquéreur des priviléges et hypothèques dont l'avait grevé son précédent propriétaire, sous la seule condition, pour le détenteur actuel, de payer aux créanciers en ordre utile le montant de son prix d'acquisition, s'il a acquis à titre onéreux, ou la valeur estimative du fonds, si l'aliénation a eu lieu à titre gratuit.

Les conditions pour opérer la *purge* varient d'une manière notable selon qu'il s'agit de dégrever l'immeuble, soit, 1° de priviléges ou d'hypothèques qui n'ont pas été rendus publics par la formalité de l'inscription; soit, 2° de priviléges ou hypothèques régulièrement inscrits sur les registres du conservateur; soit, 3° et enfin, d'hypothèques légales sauvegardant les droits des femmes mariées, des mineurs ou des interdits, catégorie d'hypothèques que la loi dispense, par une faveur spéciale, de la formalité de l'inscription.

Indiquons sommairement par quels actes et dans quelle forme il est procédé au dégrèvement de l'immeuble dans ces trois situations différentes.

En ce qui touche les priviléges ou les hypothèques existant sur un immeuble, mais que les créanciers avaient négligé de faire in-

scrire, leur purgement ne donnait lieu à aucune procédure particulière sous l'empire des dispositions primitives du code civil. Ces priviléges, ces hypothèques pouvaient bien être toujours utilement inscrits, à la diligence des parties intéressées, tant que l'immeuble n'avait pas changé de main et demeurait la propriété du débiteur; mais si ce dernier vendait ou, en termes plus généraux, aliénait le fonds à un titre quelconque, l'aliénation purgeait virtuellement tout privilége ou toute hypothèque qui jusque-là ne s'étaient pas manifestés par la publicité de l'inscription. C'est ce qui résultait implicitement, et *a contrario sensu* il est vrai, mais sans une ombre d'équivoque, des termes de l'article 2166 du code civil ainsi conçu : « Les créanciers ayant privilége ou hypothèque *inscrite* sur un immeuble le suivent en quelques mains qu'il passe. » Cet article, en effet, accorde le droit de suite *à l'hypothèque inscrite* uniquement; il résulte de là que l'hypothèque *non inscrite* n'avait pas de droit de suite, ce qui revient à dire qu'elle périssait du moment que l'immeuble passait en d'autres mains et se trouvait ainsi virtuellement purgée par le fait même de l'aliénation. La loi du 25 mars 1855 a apporté une notable modification à cet état de choses. Dans l'économie de cette loi, les aliénations de la propriété foncière ne produisent leurs effets à l'égard des tiers intéressés qu'à partir de la transcription sur les registres du conservateur de l'acte translatif de propriété. Cette transcription opérée laisse subsister les droits antérieurement acquis sur l'immeuble, à la condition que ces droits aient été précédemment rendus publics par une inscription. Quant aux hypothèques non inscrites encore, la transcription en opère de plein droit le purgement définitif. (Art. 6 de la loi du 25 mars 1855.)

Il importe, du reste, de remarquer que l'article 2166 du code civil et l'article 6 de la loi du 25 mars 1855, qui a remplacé sur ce point l'ancienne disposition du code, concernent exclusivement les hypothèques non inscrites, mais en même temps sujettes à inscription d'après la loi, c'est-à-dire les hypothèques conventionnelles et les hypothèques judiciaires. Quant aux hypothèques légales des mineurs et des femmes, que la loi dispense d'inscription, le purgement en est demeuré soumis aux règles déterminées par une section spéciale du code civil. (Art. 2193 et suivants.)

Arrivons au mode de purger les immeubles des priviléges et hypothèques sujets à inscription et qui ont été réellement inscrits. Cette matière est régie par les articles 2181 et suivants du code civil, lesquels disposent, en substance, que l'acquéreur qui voudra purger devra d'abord faire transcrire son titre d'acquisition au bureau du conservateur des hypothèques de l'arrondissement, et ensuite notifier par extrait, individuellement, à chaque créancier inscrit, l'acte translatif de propriété, avec offre de les désintéresser dans l'ordre de leur rang hypothécaire respectif, *mais jusqu'à concurrence seulement du montant de son prix d'acquisition, ou du montant de la somme qu'il suppose représenter la valeur estimative de l'immeuble, s'il a acquis à titre gratuit, c'est-à-dire à titre de donation ou de legs particulier*. Dans les quarante jours qui suivent cette notification, en supposant le prix offert insuffisant pour désintéresser tout le monde, chaque créancier a le droit de surenchérir du sixième et de faire par cette voie adjuger l'immeuble aux enchères publiques. Faute de surenchère dans le délai de quarante jours, le prix de l'immeuble demeure irrévocablement fixé à la somme offerte par l'acquéreur, et ce dernier l'affranchit de tous les droits réels de priviléges ou d'hypothèques qui le grèvent, en payant le prix ou la valeur estimative offerte aux créanciers en rang utile pour être désintéressés en totalité ou en partie.

Arrivons à la *purge* des hypothèques légales des femmes, des pupilles ou des interdits. Si ces hypothèques, objets, de la part de la loi, d'une spéciale et légitime sollicitude, n'ont point été inscrites, l'acquéreur qui voudra en dégrever l'immeuble devra remplir les conditions prescrites par les articles 2193 et suivants du code civil. Ces articles disposent que l'acquéreur déposera au greffe du tribunal civil de l'arrondissement une expédition de son titre translatif de propriété et notifiera l'acte de ce dépôt, soit à la femme, soit au subrogé tuteur du mineur ou de l'interdit ayant hypothèque légale sur l'immeuble, avec sommation d'inscrire s'ils le jugent convenable cette hypothèque dans le délai de deux mois. Pendant le même délai, l'acte translatif demeurera affiché par extrait dans l'auditoire du tribunal civil. Durant cette même période de deux mois, les femmes, les subrogés tuteurs, ou même un tiers officieux, un ami quelconque des parties intéressées, pourront faire procéder à l'inscription des hypothèques légales dont il s'agit. Si le délai de deux mois expire sans que les inscriptions aient été prises, l'immeuble reste définitivement purgé des hypothèques légales dont il était grevé. Si, au contraire, ces hypothèques ont été inscrites dans la période de deux mois, elles prennent rang rétroactivement à l'époque de leur inscription et à partir du mariage pour ce qui concerne les dots des femmes, à partir de l'entrée en gestion du tuteur pour ce qui concerne les créances des pupilles, interdits ou mineurs. Dans ce dernier cas, l'acquéreur dégrève l'immeuble des hypothèques légales comme des autres en payant son prix aux créanciers en ordre utile pour recevoir, que ces créanciers soient les femmes dotales et les pupilles dont il s'agit ou tous autres.

Les formalités qui viennent d'être indiquées pour la *purge* ne sont relatives qu'aux aliénations volontaires d'immeubles. Quant aux ventes forcées ou adjudications par autorité de justice, elles opèrent par elles-mêmes le purgement des priviléges et hypothèques qui grèvent les immeubles. Ces adjudications, en effet, ont été publiques, faites aux enchères; elles offrent, en conséquence, aux créanciers toute garantie que le prix en a été porté au chiffre le plus avantageux qu'il puisse raisonnablement atteindre. C'est pourquoi nulle procédure ultérieure n'est requise pour purger l'immeuble ainsi adjugé, et l'adjudicataire le dégrève de tout privilége et de toute hypothèque, à la seule condition de désintéresser les créanciers utilement inscrits jusqu'à concurrence de son prix d'adjudication.

PURGÉ, ÉE (pur-jé) part. passé du v. Purger. Débarrassé des substances étrangères : *Métaux* PURGÉS *de scories.*

— Qui a pris un purgatif : *Malade* PURGÉ. *Et le plus souvent, quand je reviens de la ville, je suis tout étonné que je les trouve saignés ou* PURGÉS *par son ordre.* (Mol.)

— Fig. Expurgé, amendé, rendu plus pur : *Un discours soigneusement* PURGÉ *de toutes les fautes de goût qu'il contenait.* ‖ Lavé, purifié : *Nos péchés seront* PURGÉS *plus purement par notre mort que par nos pénitences.* (Fén.) ‖ Débarrassé, déchargé : *La France fut* PURGÉE *de mauvais citoyens.* (Mass.) *Le contre-poids de l'Angleterre sur les mers, ce sont les États-Unis, c'est l'Amérique* PURGÉE *de l'esclavage.* (H. Martin.)

Est-il un philosophe, un de nos beaux esprits,
Qui possède en biens-fonds et *purgés* d'hypothèque
Un dixième des biens amassés par Sénèque?

VIENNET.

PURGE-MARIAGE s. m. Techn. Mécanisme adapté au tour à tirer la soie, pour faire disparaître le défaut appelé mariage. ‖ On l'appelle aussi COUPE-MARIAGE et BRISE-MARIAGE.

PURGEMENT s. m. (pur-je-man — rad. *purger*). Jurispr. Syn. de PURGE LÉGALE.

PURGEOIR s. m. (pur-joir — rad. *purger*). Hydraul. Bassin rempli de sable, où l'on reçoit les eaux des sources, afin qu'elles s'y purifient avant d'entrer dans les canaux.

— Techn. Pièce en liége ou en verre qui fait partie des dévidoirs à soie, et sur laquelle les fils passent pour se nettoyer en se rendant de l'asple aux bobines.

PURGER v. a. ou tr. (pur-jé — lat. *purgare*, purifier; de *purus*, pur, de la racine sanscrite *pû*, purifier). Purifier par l'élimination des matières étrangères : PURGER *des métaux par l'action du feu.* PURGER *des matières textiles par le peignage.*

— Délivrer, débarrasser : PURGER *l'État, la contrée de voleurs, de vagabonds. Hercule* PURGEA *la terre des monstres qui la désolaient.* (Acad.) *De tels hommes sont dangereux, on doit en* PURGER *la société.* (Acad.) *Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, s'appliqua avec une pieuse cruauté à persécuter les Maures et à en* PURGER *son royaume.* (Machiavel.) *La famille des vautours a été destinée à* PURGER *la terre d'une partie des cadavres dont la putréfaction empesterait l'air.* (A. Maury.) ‖ Rendre pur, débarrasser de ses taches morales ou intellectuelles : PURGER *sa conscience.* PURGER *son esprit de toute prévention, de tout préjugé.* ‖ Détruire, effacer par une purification : *Appliquons-nous à* PURGER *ces fautes vénielles* (Boss.) *Les peines du purgatoire sont destinées à* PURGER *le reste des péchés de cette vie.* (Pasc.) Cet emploi du mot est vicieux. ‖ Débarrasser des choses inutiles ou mauvaises : PURGER *une langue.* PURGER *son style.*

— *Purger sa quarantaine*, L'exécuter complétement.

— Anc. littér. *Purger les passions*, Les corriger, les épurer : *Aristote enseigne que l'effet du poëme dramatique doit être de* PURGER LES PASSIONS. (Acad.)

— Jurispr. *Purger son bien de dettes*, Payer toutes ses dettes, pour ne plus posséder qu'un bien net et liquide. ‖ *Purger les hypothèques*, Remplir les formalités exigées par la loi pour qu'un bien ne soit plus hypothéqué. ‖ *Purger sa contumace*, Se mettre entre les mains de la justice pour faire juger contradictoirement le fait pour lequel on a été jugé par contumace. ‖ *Purger le défaut*, Se libérer d'un jugement par défaut par une opposition faite dans les formes légales. ‖ *Purger la mémoire d'un mort*, Le déclarer juridiquement innocent du crime pour lequel on l'avait condamné. ‖ Absol. : *La loi règle la manière de* PURGER *en matière d'hypothèques. Quand la peine est prescrite, on ne peut* PURGER.

— Méd. Soumettre à des purgations, débarrasser, au moyen d'un purgatif, des matières jugées nuisibles à la santé : PURGER *un malade.* ‖ Débarrasser par des purgations : PURGER *le bas-ventre, l'estomac.* ‖ Chasser, faire évacuer : PURGER *les humeurs, la bile, les mucosités, les glaires, la pituite.* ‖ Absol. Opérer une purgation : *Substance qui* PURGE *doucement. Médicament qui* PURGE *violemment.*

— Mar. *Purger les œuvres mortes*, Enlever de la coque le brai, le goudron, la vieille peinture au moyen de grattages.

— Techn. Syn. d'ÉGOUTTER, dans les raffineries de sucre et autres industries. ‖ *Purger une pièce de bois*, En enlever l'aubier.

Se purger v. pr. Être, pouvoir être purgé : *Le corps* SE PURGE *naturellement des humeurs superflues.* (Acad.) ‖ Être délivré, débarrassé : *La société doit* SE PURGER *de ces hommes dangereux.* (Acad.) *La langue tendait à* SE PURGER *de ces restes de la barbarie.* (Acad.) *L'Académie française participa plus qu'une autre à ce besoin d'effacer les traces du passé et de* SE PURGER *d'une roture révolutionnaire.* (Ste-Beuve.)

— Prendre un purgatif : *Avoir besoin de* SE PURGER.

— *Se purger de*, Prouver son innocence au sujet de : SE PURGER D'*une accusation.*

— *Se purger par serment*, Se justifier devant la justice en jurant qu'on est innocent, dans un cas où la loi admet ce mode de justification.

— **Syn. Purger, épurer, purifier.** V. ÉPURER.

PURGERIE s. f. (pur-je-rî — rad. *purger*). Techn. Lieu où l'on met égoutter les formes à sucre pour que le sucre se débarrasse de la mélasse.

PURGEUR s. m. (pur-jeur — rad. *purger*). Techn. Robinet servant à purger un récipient des liquides qu'il contient et des impuretés qui s'y sont amassées.

— Adjectiv. : *Robinet* PURGEUR.

— **Encycl.** Dans un cylindre à vapeur, la vapeur se condense; cela produit de l'eau, et bien qu'il ne s'en forme qu'une très-petite quantité à chaque coup de piston, cela ne laisse pas que de nuire rapidement à la marche de la machine, et l'effet utile se trouve ainsi diminué.

Les cylindres à vapeur sont donc munis de *purgeurs*. Ce sont de petits robinets placés à la partie la plus basse du corps de pompe, afin que les amas d'eau se fassent à leur portée. On les ouvre et on donne une violente chasse de vapeur. Toute l'eau qui s'est déposée se trouve ainsi entraînée. On renouvelle cette opération toutes les fois qu'on le juge convenable, afin qu'il n'y ait jamais une quantité notable d'eau dans le corps de pompe.

Les chaudières sont de même munies de robinets *purgeurs*, par lesquels on fait de violentes chasses d'eau afin d'entraîner mécaniquement les dépôts calcaires pâteux qui sont obtenus au lieu des incrustations solides, lorsqu'on fait usage de briquettes désincrustantes.

De même, dans les tuyaux de conduite de gaz, on place des *purgeurs* afin de pouvoir expulser l'eau et autres liquides que le gaz d'éclairage peut entraîner mécaniquement.

En un mot, on devra placer des *purgeurs* toutes les fois qu'il y aura lieu, dans un appareil, de se débarrasser de certaines matières étrangères que la marche de l'appareil amène forcément dans un endroit où leur séjour prolongé et leur accumulation peuvent être préjudiciables au bon fonctionnement de la machine.

PURGEUSE s. f. (pur-jeu-ze — rad. *purger*). Techn. Ouvrière qui nettoie la soie.

PURGON, personnage du *Malade imaginaire*, comédie de Molière. C'est le type le plus achevé de tous ces médecins que le grand comique a voués à un éternel ridicule. C'est le médecin formaliste, qui, parce que son malade n'a pas pris un remède prescrit, le menace de le faire tomber de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans la lienterie, de la lienterie dans la dyssenterie, et de la dyssenterie dans l'hydropisie, qui est la mort. Cette scène est une des plus comiques qui soient au théâtre.

« Le *clysoir* était, chez les Arabes, le grand, l'unique expédient du *clysterium donare.* Il fut trouvé d'un si commode usage, que tous les Purgons du moyen âge le prescrivirent, et que tous les Argants français, allemands et espagnols furent heureux de se conformer à l'ordonnance. »

ED. FOURNIER.

« C'est toujours et partout le sort de toute entreprise qui réussit d'avoir à lutter contre l'envie. Il arriva au *Mercure* ce qui était arrivé à la *Gazette*. En s'attaquant à la routine, Renaudot avait ameuté contre lui tous les Purgons de la Faculté de médecine; de Visé, par ses critiques peu mesurées, par la violence qu'il apporta dans certaines querelles littéraires, souleva contre son œuvre la gent irritable des poëtes. »

HATIN.

PURGSTALL (Joseph HAMMER, baron DE), célèbre orientaliste. V. HAMMER-PURGSTALL.

PURI, ville sainte de l'Indoustan, située à 400 kilom. de Calcutta, sur la côte de la province d'Orissa. Elle contient 30,000 habitants. « Quel homme dans l'univers ne connaît Puri? Puri, dont le temple élevé perce la nue et sert de signal aux navigateurs! Puri, le grand rendez-vous des peuples! le séjour antique des puissantes divinités! Venez à Puri, venez; vous y verrez des merveilles sans nombre; c'est la ville des dieux et des miracles! » Ainsi vont criant les prêtres voyageurs jusque chez les tribus les plus reculées de l'Inde. Puri n'est cependant qu'un amas de maisons misérables, de *shalas*, abris destinés aux pèlerins, de monastères, vastes bâtiments aux larges *vérandas*, aux murailles ornées de figures; les rues sont petites, sales, tortueuses, parsemées de puits en pierres et de monceaux de décombres; une seule voie de cent quarante pieds de largeur aboutit au parvis du temple et sert de passage au char de l'idole le jour de la fête.

Les lieux sacrés de Puri et de ses environs sont les cinq étangs, vastes réservoirs entourés de degrés de pierre, dont l'un, plus célèbre que les autres, porte le nom de Gange-Blanc, le temple de Loknath avec sa fameuse image de Sib; le grand cimetière de Puri dans les sables, appelé Svorgo-Dwar ou porte du ciel; le Norok-Dwar ou porte de l'enfer, rive où aborda jadis l'idole révérée de Joggonath; enfin le Bhokrotirtho, petit ruisseau qui se jette dans l'Océan. Mais le principal objet de la vénération publique, c'est le temple de l'idole. De quelque côté qu'on l'aborde, on est arrêté par un mur de 20 pieds de hauteur, qui l'enferme dans un parvis de 620 pieds de longueur et de 600 pieds de largeur. A chacune des quatre faces de ce mur est une vaste porte ouverte aux multitudes. La plus visitée est la porte aux Lions, ainsi nommée parce qu'elle est flanquée de lions colossaux; elle sert de passage aux dieux et termine le *Boro-Dando* (grande rue). Vis-à-vis et à quelque distance, au milieu de la rue, s'élève une colonne de basalte noir haute d'environ quarante pieds et surmontée du dieu *Honuman*, le dieu singe. Légère, gracieuse, cannelée, cette colonne forme un singulier contraste avec ce qui l'entoure; c'est un monument grec au milieu de monuments indous.

Entré dans le parvis, le pèlerin y découvre, non pas un, non pas deux ou trois temples, mais plus de cinquante temples dédiés, non pas à toutes les divinités de l'Inde, elles sont trop nombreuses, mais aux principales de ces divinités. Le plus remarquable de tous est le Boro-Dewal, ou grand temple, imposante tour de 200 pieds de hauteur et de 42 pieds de façade. Là, sur une vaste plate-forme toute de marbre et appelée Rotnosinghason ou Trône des bijoux, résident, d'âge en âge, trois divinités : Joggonath, son frère et sa sœur. Trois bâtiments pyramidaux complètent ce temple : le Mukhsala, le Bhog-Mondop, et le Jogomohon, plus petit que les deux autres et placé au milieu. C'est dans le Bhog-Mondop que les prêtres apportent chaque jour la nourriture destinée aux pèlerins, et dans le Jogomohon (délices du monde) que les jeunes bayadères réjouissent par leurs danses les prêtres et les dieux. Tout l'édifice, à l'intérieur comme à l'extérieur, est couvert de figures diverses : éléphants, griffons, monstres de toute espèce.

L'idole a environ trois mille prêtres, hommes et femmes, uniquement employés à la servir. Cette armée, avec le temple et l'idole, a été mise par le gouvernement anglais sous la surveillance immédiate du rajah de Khurda.

On célèbre chaque année douze fêtes à Puri. Les quatre principales sont le *Dol*, le *Dhondon*, le *Snan* et le *Roth-Jattra*. Le nombre des pèlerins varie de quatre-vingt mille à deux cent mille et plus; mais personne ne se jette plus sous les roues des chars; le fanatisme des anciens âges tend à disparaître, et malheur aux prêtres indiens s'il s'avisaient d'en désirer trop vivement le retour! Le gouvernement anglais les a rendus responsables du sang versé. V., pour plus de détails, JAGGRENAT.

PURI ou **PURRY** (Pierre), voyageur suisse, né à Neuchâtel. Il vivait dans la première moitié du XVIII[e] siècle, fit un voyage en Cafrerie pour y chercher les moyens de la coloniser, puis se rendit en Australie, trouva dans la terre de Nuitz de bonnes conditions pour y établir une colonie, communiqua ses vues au gouvernement de Batavia et passa ensuite en Hollande pour présenter ses projets à la Compagnie des Indes. On lui doit : *Mémoires sur le pays des Cafres et la terre de Pierre Nuitz* (Amsterdam, 1718, in-8°), ouvrage qui contient de curieuses notions sur ces contrées. — Un autre PURI, colonel suisse, probablement de la même famille, vivait au XVIII[e] siècle. Il prit la défense de J.-J. Rousseau contre le ministre Montmolin, et fut nommé par lord Keith conseiller d'État de Neuchâtel; mais il dut se démettre bientôt après de ces fonctions pour s'être opposé à des réformes proposées par le gouvernement. On lui doit un *Mémoire justificatif de sa conduite* (1767, in-8°) et on lui attribue : *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Neuchâtel depuis la naissance des troubles actuels* (1767, in-8°); *Mémoire pour servir de réfutation à la brochure intitulée :* Considération pour les peuples de l'État (1761), etc.

PURI (David DE), philanthrope suisse. V. PURY.

PURICELLI (Jean-Pierre), érudit et antiquaire italien, né à Gallarate (Milanais) en 1589, mort à Milan en 1659. Il entra dans les ordres, professa la philosophie, la théolo-

gie et l'éloquence au grand séminaire de Milan, devint archiprêtre de Saint-Laurent, se signala par son zèle pour les malades pendant la peste qui désola Milan en 1630 et laissa un grand nombre d'ouvrages dont beaucoup sont conservés manuscrits à la bibliothèque Ambrosienne. Puricelli avait recueilli un nombre considérable de chartes et de diplômes, qui lui servirent à éclaircir certains points de l'histoire ecclésiastique et des antiquités de Milan. Nous citerons de cet érudit : *Ambrosianæ Mediolanæ basilicæ monumenta* (Milan, 1645, in-4°), un trésor de critique et d'érudition d'après Tiraboschi; *Laurentii Littæ, archiepiscopi Mediolanensis, vita* (Milan, 1653, in-4°); *De sanctis martyribus Nazario et Celso ac Protasio et Gervasio* (Milan, 1656, in-fol.); *De sanctis martyribus Arialdo Alciato et Herlembaldo Cotta* (Milan, 1657, in-fol.); *Sancti Satyri confessoris et sanctorum Ambrosii et Marcellinæ tumulus* (Milan, 1658, in-4°). — Son neveu François PURICELLI, poëte, né à Milan vers 1657, mort en 1738, passa quelque temps chez les jésuites, puis se fit ordonner prêtre et cultiva la poésie italienne et latine. Ses œuvres poétiques, qui consistent en sonnets, *capitoli*, etc., et qui sont estimées, ont été publiées sous le titre de *Rime* (Milan, 1750, in-4°).

PURIFIANT, ANTE adj. (pu-ri-fi-an, an-te — rad. *purifier*). Propre à purifier : *Vertu* PURIFIANTE. *Le travail, quand il écrase le corps, ôte à la pensée son action* PURIFIANTE, *surtout chez des gens ignorants.* (Balz.)

PURIFICATEUR, TRICE adj. (pu-ri-fi-kateur, tri-se — rad. *purifier*). Qui sert à purifier, qui purifie : *En même temps les eaux* PURIFICATRICES *montent jusqu'au parvis profané par les impies.* (Val. Parisot.) *Il a pu voir les enfants du voisinage se signer sur le passage du prêtre apportant au mourant l'onction* PURIFICATRICE. (H. Murger.)

— Substantiv. Personne ou chose qui purifie : *Le progrès est le grand* PURIFICATEUR *du genre humain.* (P. Lanfrey.)

PURIFICATION s. f. (pu-ri-fi-ka-si-on — lat. *purificatio;* de *purificare*, purifier). Action de purifier, de purger de matières étrangères : PURIFICATION *des métaux.* PURIFICATION *des matières textiles.*

— Liturg. Ablutions par lesquelles on se lave de quelque impureté légale : *La* PURIFICATION *par l'eau joue un grand rôle dans la législation de Zoroastre.* (A. Maury.) ‖ Ablutions auxquelles on soumet certains objets ayant contracté des impuretés légales : *La* PURIFICATION *de la vaisselle était assujettie, chez les pharisiens, aux règles les plus compliquées.* (Renan.) ‖ Action du prêtre qui, après avoir communié sous les espèces du vin, lave le calice avec quelques gouttes de vin pur, qu'il boit ensuite. ‖ *Purification de la Vierge* ou simplement *Purification*, Fête chrétienne qui se célèbre le 2 février, en mémoire du jour où Marie vint, quarante jours après la naissance de Jésus, se purifier au temple, comme devaient le faire toutes les femmes juives : *La fête de la* PURIFICATION *s'appelle vulgairement la Chandeleur.*

— **Encycl.** Hist. relig. Les premiers hommes comprirent vite les bienfaits hygiéniques de la *purification* du corps, et comme, dans les temps antiques, les habitudes ne s'imposaient que sous forme religieuse, les premiers législateurs prescrivirent des ablutions et des *purifications* périodiques du corps humain. D'ailleurs la *purification* du corps devint rapidement, avec le progrès des mœurs, un symbole de la *purification* de l'âme. Les plus anciens peuples de l'Occident pratiquaient des *purifications* annuelles. Chez les Etrusques, le mois de février (de *febris*, fièvre) était consacré à des *purifications* diverses. « Le motif de toutes ces fêtes, dit Creuzer (*Religions de l'antiquité*, liv. V), était le même; il tenait au sens général de ce mois destiné aux *purifications* et durant lequel l'homme, par des sacrifices et des offrandes, devait apaiser les mauvais génies qui envoyaient la fièvre à ceux qui ne leur rendaient point hommage. Ces cérémonies propitiatoires avaient lieu sous le signe du Verseau, dont les pluies abondantes étaient censées laver tout le vieux limon de l'année qui venait de s'écouler. Chacun se purifiait à l'exemple de la nature, pour jouir pleinement de cette vie nouvelle qui allait commencer avec le printemps. »

Les libations pratiquées par les Romains au commencement et à la fin du repas eurent une origine hygiénique. Chez les Grecs, à Samothrace, en Asie Mineure, en Syrie, en Perse, dans l'Inde et partout, l'idée de *purification* a laissé des traces dans les différents cultes. La chose est d'ailleurs née sur les bords du Gange, où l'ascétisme et le monachisme sont issus de l'intention formelle de purifier l'homme des souillures de la matière. Ce haut idéal est toutefois étranger aux religions grossières de l'Occident, où les *purifications*, sous leur aspect mythique, n'ont eu le plus souvent qu'une valeur hygiénique. Ce dernier but fut surtout celui de Moïse, qui dressa dans le *Pentateuque* tout un catalogue d'*impuretés légales* et de *purifications correspondantes.* Les principales impuretés de la religion mosaïque résultaient de la lèpre ou de quelque autre maladie cutanée; du contact d'un mort, d'une femme qui a ses menstrues ou qui vient d'accoucher; du contact d'un reptile ou même, en certains cas, de l'usage pur et simple du mariage, pour les lévites et les cérémonies du culte; un songe impur ou un flux du sang étaient aussi des impuretés légales dans la législation mosaïque. On s'en délivrait par des bains d'abord; puis, si l'impureté était seulement morale, par des offrandes à Dieu. L'homme à purifier, dans ce dernier cas, amenait sa victime, car son offrande était d'ordinaire un animal vivant, au sacrificateur, lui révélait son péché, et celui-ci posait la main sur la tête de la victime, l'égorgeait et en offrait la chair à Dieu, qui la donnait à manger aux prêtres. La cérémonie était longue. Le sacrificateur trempait ses doigts dans le sang, en touchait l'autel des holocaustes et répandait tout ce qui restait du sang au pied même de l'autel. Cela fait, il absolvait le coupable et le renvoyait. Si on habitait loin de la ville de Jérusalem, on se purifiait avec la cendre d'une vache rousse immolée chaque année dans le temple et dont on faisait distribuer les cendres au loin.

Le christianisme n'a rien conservé des *purifications* juives, qui étaient, au reste, pour la plupart, des mesures prises en vue du climat et qui seraient inutiles à pratiquer en Europe. Il y a cependant une idée de *purification* dans le soin que prennent les chrétiens de se laver le corps et de revêtir des habits plus propres quand ils assistent aux divers offices du culte. D'autre part, le baptême est une *purification* d'un genre particulier; il en est de même de l'eau bénite, qui n'est que l'eau lustrale des anciens, et l'eau lustrale était une *purification* sans laquelle il était défendu d'entrer dans un temple. On sait que notre eau bénite est aussi placée à l'entrée des églises.

Du reste, à propos de *purifications*, le christianisme, à ses débuts, ayant eu à compter avec les mœurs de l'époque, a dû les accepter en grande partie et les adapter à son usage. Ainsi l'habitude qu'a le prêtre catholique de parcourir son église au commencement de la messe du dimanche, en répandant de l'eau bénite sur les assistants, est manifestement la copie d'un usage pratiqué par les prêtres païens. Au début d'un sacrifice, le prêtre antique, dont le goupillon était une branche de laurier, faisait le même office, et le druide, à l'aide d'une branche de verveine, aspergeait aussi ses fidèles d'eau lustrale. Il y a plus de relation qu'on ne croit entre les rites des religions qui ont précédé l'établissement du christianisme en Occident. Pour ne citer qu'un fait, le bouc émissaire que les Hébreux chassaient au désert, après l'avoir chargé des péchés d'Israël, avait son pendant dans le monde grec et romain. Aux époques de peste ou de calamité publique, dans chaque ville, on prenait quelque pauvre hère bossu ou contrefait, ordinairement l'être le plus difforme de l'endroit, on le conduisait au supplice en grand appareil, on l'immolait après diverses pratiques opérées sur son corps et on jetait ses restes dans la mer. C'était un moyen sûr de chasser la peste et de purifier l'atmosphère de la ville. A Rome, on célébrait dans le mois de février les *lupercales*, les *terminales* et les *fébruales*, cérémonies qui avaient toutes pour objet, à cette époque de l'année, la *purification* de tout le peuple sans exception. On immolait, à cette occasion, certaines victimes en l'honneur des dieux mânes, comme sacrifices expiatoires pour la nation.

— *Purification de la femme chez les Juifs.* Moïse avait institué une loi spéciale, en vertu de laquelle la femme qui avait mis au monde un enfant mâle était obligée de se purifier pendant sept jours à partir du moment de ses couches. Si elle avait eu une fille, c'était pendant quinze jours qu'elle devait se soumettre à cette obligation. Ensuite, quand elle était devenue mère d'un garçon, il lui fallait encore trente-trois jours pour être entièrement purifiée des suites de ses couches, et si elle avait mis au monde une fille, cette *purification* ne pouvait être achevée qu'au bout de huit semaines. C'est ce que nous voyons dans le texte de la Bible : « *Mulier... si pepererit masculum immunda erit septem diebus juxta dies separationis menstruæ... Ipsa vero triginta tribus diebus manebit in sanguine purificationis suæ... Sin autem fœminam pepererit, immunda erit duabus hebdomadibus juxta ritum fluxus menstrui et sexaginta sex diebus manebit in sanguine purificationis suæ.* » (*Levit.*, ch. XII, vers. 2 et 4.) Cette période de temps écoulée, elle venait se purifier au temple de Jérusalem par l'offrande d'un agneau, d'un pigeon et d'une tourterelle. La fête de la *Purification* de la Vierge (2 février) est un souvenir de cette cérémonie. En cas d'extrême pauvreté, il suffisait de deux pigeons ou de deux tourterelles. Le sacrificateur tuait un des deux oiseaux, prenait une branche d'hysope ou de cèdre, la trempait dans le sang, en aspergeait sept fois la femme, puis la déclarait pure et lâchait le second des oiseaux, à qui on donnait ainsi la liberté. On agissait de même avec les deux passereaux du lépreux.

Mais cette observance légale ne regardait pas seulement la femme accouchée; elle était également imposée, bien qu'avec des formes différentes, à toutes les femmes à l'occasion de leurs menstrues. Lorsque cet état d'incommodité était passé, la femme était obligée de se laver avec de l'eau froide dans laquelle on jetait de la cendre provenant de la vache rousse (*vacca rufa*), immolée dans l'année.

— *Purification de la Vierge.* Chez les chrétiens, il existe une fête sous la dénomination de *Purification* de la Vierge ou de Présentation de Jésus-Christ au temple. Cette fête tombe le 2 février; elle est célébrée en mémoire du jour où Marie se rendit au temple à l'effet de se soumettre à la *purification* légale et de présenter son enfant, selon l'ordonnance de Moïse. Elle offrit à cette occasion, dit l'Evangile, une paire de tourterelles : *Par turturum aut duos pullos columbarum.* (Saint Luc, ch. II, vers. 24.) L'institution de cette fête dans le christianisme remonte à une grande antiquité. Très-souvent on a vu des papes en prescrire la célébration par des bulles très-formelles et conçues en des termes tels qu'il était facile d'y voir un désir des plus vifs de porter les fidèles à une grande dévotion pour cette fête religieuse. Les bulles avaient pour but de consacrer l'institution simultanée de la *purification* et de la présentation, et ce n'était pas leur seul but; elles se proposaient en même temps d'abolir les fêtes connues sous le nom de lupercales, que Rome païenne célébrait le 15 des calendes de mars, en l'honneur de Pan, le dieu des bergers. Ce qui rendait surtout les lupercales odieuses aux yeux des chrétiens, c'était la coutume qu'avaient les prêtres qui les célébraient de parcourir les rues de la ville ayant des flambeaux à la main et sans être vêtus. Tout le monde sait que, dans l'Eglise romaine, il est d'usage, ce jour-là, que chaque fidèle ait un cierge à la main pendant la procession; c'est le pape Sergius qui, vers la fin du VIIe siècle, institua cette procession et prescrivit aux fidèles de porter ce cierge, qui a pour signification, selon l'interprétation des mystiques, la lumière que Jésus-Christ est venu apporter au monde : *Lumen ad revelationem et gloriam plebis tuæ Israël.* (Evangile selon saint Luc, ch. II.) Cette fête s'appelle aussi fête de la Chandeleur. V. ce mot.

— **Purification de la Vierge** (LA). Iconogr. Voici comment cet épisode biblique a été représenté par le Guide dans un tableau qui appartient au Louvre : la Vierge, agenouillée devant l'autel, vient de remettre son fils à Siméon; les mains jointes, elle écoute avec respect les paroles du saint vieillard, qui présente l'enfant au Seigneur et récite un cantique d'actions de grâces; saint Joseph et les autres personnes de la famille de Marie assistent à la cérémonie; sur le devant, à droite, une jeune fille à genoux fait l'offrande de deux tourterelles ordonnée par la loi de Moïse. Cette peinture a été gravée dans le recueil de Filhol (XI, pl. XIX). Un autre tableau du Guide sur le même sujet était à Modène du temps de Lanzi, qui le cite parmi les meilleurs ouvrages de ce maître. Aux compositions que nous avons signalées sous le titre : *Présentation au temple*, qu'on donne souvent à la scène dont nous nous occupons, il faut ajouter les tableaux peints par Gio.-B. Naldini (église Santa-Maria-Novella, à Florence), Gandini le vieux (église Santa-Maria-delle-Grazie, à Brescia), Giulio Benso (fresque dans l'église de l'Annunziata, à Gênes), Fr. Guy (musée de Toulouse), J. Blanchard (musée de Toulouse), Antoine Coypel (un des six tableaux de la *Vie de la Vierge* exécutés par ce maître pour l'église des Filles-de-l'Assomption, à Paris), J. Restout (tableau exécuté pour la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris), La Hyre (autrefois dans la galerie Fesch), J. van den Eeckhout (vente James Gray, à Paris, 1868), etc. Des gravures de ce sujet ont été exécutées par G. Cecchi (d'après Fra Bartolommeo), Séb. Langer (d'après Fra Bartolommeo), Louis Desplaces (d'après le Tintoret), J.-U. Kraus, le Maître à l'écrevisse (XVIe siècle), M.-Ant. Hannas, Ben. Audran (d'après Le Brun), etc.

PURIFICATOIRE adj. (pu-ri-fi-ka-toi-re — lat. *purificatorius;* de *purificare*, purifier). Qui a pour but ou pour résultat de purifier : *Cérémonie* PURIFICATOIRE.

— s. m. Liturg. Linge dont le prêtre fait usage à l'autel pour essuyer le calice après qu'il l'a purifié, lavé avec du vin et de l'eau.

PURIFIÉ, ÉE (pu-ri-fi-é) part. passé du v. Purifier. Purgé d'impuretés : *Air* PURIFIÉ. *Eau* PURIFIÉE. *Métal* PURIFIÉ. *L'air est* PURIFIÉ *après une pluie.* (Volt.)

— Rendu pur au moyen de cérémonies religieuses : *On n'entrait au temple que* PURIFIÉ *par des ablutions.*

— Fig. Rendu pur, lavé de ses fautes : *Celui qui a besoin d'être châtié peut être* PURIFIÉ, *mais celui qui n'en a pas besoin ne peut qu'être corrompu : l'un passe du mal au bien, l'autre du bien au mal.* (J. de Maistre.) *Convertir, c'est donner à la conscience* PURIFIÉE *le gouvernement des passions.* (Ozanam.) *L'argent des amendes,* PURIFIÉ *par les monopoleurs, est souillé du sang des pauvres auxquels ils l'ont arraché.* (Galiani.)

PURIFIER v. a. ou tr. (pu-ri-fi-é — lat. *purificare;* de *purus*, pur, et de *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous purifiions; que vous purifiiez*). Rendre pur; purger des substances étrangères qui troublent, salissent ou altèrent : PURIFIER *l'air.* PURIFIER *l'eau.* PURIFIER *les métaux.* PURIFIER *le sang, les humeurs. Les orages qui agitent l'air le* PURIFIENT. (Boss.)

— Laver, par des cérémonies, des impuretés contractées : *Il y a des lieux vraiment maudits que ne peuvent* PURIFIER *ni l'eau, ni le feu, ni le sang.* (L. Veuillot.) *La pénitence est un moyen de nous* PURIFIER *de nos fautes.* (Vitturus.) *Au baptême est attachée la grâce de nous* PURIFIER *du péché originel.* (De Cressé.)

— Fig. Rendre pur de toute souillure morale : PURIFIER *son cœur, son âme, ses intentions. Il fallait le feu d'Elie pour* PURIFIER *les consciences gangrenées.* (Boss.) *Comme l'eau* PURIFIE *le corps, on a pensé qu'elle* PURIFIAIT *aussi l'âme et qu'elle opérait à cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en plus contracter.* (Barthél.) *L'amour, qui corrompt souvent les cœurs purs,* PURIFIE *quelquefois les cœurs corrompus.* (Latena.) *La démocratie accepte pour auxiliaires toutes les doctrines qui élèvent et* PURIFIENT *les âmes.* (Vacherot.) *En amour, qu'est-ce qu'un jour de bonheur sans le lendemain qui le* PURIFIE? (Mme E. de Gir.) *L'amour* PURIFIE *tout.* (A. Karr.) *Une mère doit tout savoir pour tout consoler et tout* PURIFIER. (E. Legouvé.)

— Absol. : *Le feu a la vertu d'éclairer, de* PURIFIER *et d'échauffer.* (Bourdal.) *Comme le feu, l'étude éclaire et* PURIFIE. (Latena.) *Les châtiments justes* PURIFIENT; *mais les châtiments injustes corrompent.* (J. de Maistre.)

Se purifier v. pr. Etre purifié, devenir plus pur : *L'air* SE PURIFIE *par le feu.* (Acad.) *Le sang* SE PURIFIE *par un bon régime.* (Acad.) *L'air, pour* SE PURIFIER, *a besoin des orages.* (De Jaucourt.) *L'esprit devient plus rassis après une forte émotion, comme l'atmosphère* SE PURIFIE *par la tempête.* (Virey.)

— Fig. Devenir pur, exempt de souillure morale : *Les illusions de l'amour* SE PURIFIENT *dans un cœur chaste et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu.* (J.-J. Rouss.) *La morale* SE PURIFIE *à mesure que la science grandit.* (Littré.)

— Se rendre pur par des cérémonies religieuses : *Les femmes juives étaient obligées d'aller* SE PURIFIER *au temple après leurs couches.* (Acad.) *Le mois de février tire son nom des sacrifices que les Romains faisaient pour* SE PURIFIER *et pour demander aux dieux le repos des âmes des morts.* (L.-J. Larcher.)

— **Syn. Purifier, épurer, purger.** V. ÉPURER.

PURIFORME adj. (pu-ri-for-me — de *pus*, et de *forme*). Pathol. Qui a l'apparence du pus : *Crachats* PURIFORMES.

PURIM s. m. (pu-rimm). Fête que les Juifs célébraient en mémoire du triomphe remporté par Esther sur Aman. ‖ On dit aussi PHUR et PHURIM.

— **Encycl.** L'origine de cette fête est racontée dans le livre d'*Esther*, qui explique le mot *Purim* par le persan *pour* (sort), Aman ayant employé le sort pour savoir quel jour il ferait massacrer les Juifs. Cette fête se célèbre encore le 14 et le 15 du mois d'Adar (février-mars), et le premier jour on lit dans la synagogue le livre d'*Esther*, écrit sur un *rouleau* (*meguilloth*), comme les exemplaires du *Pentateuque* destinés à servir au culte. Il paraîtrait, d'après le Talmud, que primitivement la lecture du livre d'*Esther* se faisait le 14 Adar dans les bourgs et les villes ouvertes, pendant qu'elle avait lieu seulement le 15 dans les villes murées; la cause de cette différence était que les habitants de Suse, ayant été occupés encore le 14 à massacrer leurs ennemis, n'avaient pu célébrer la fête que le 15. Léon de Modène rapporte que, pendant la lecture du livre d'*Esther*, « quelques-uns, entendant prononcer le nom d'Aman, frappent des mains pour indiquer qu'ils le maudissent. » La fête se célèbre, du reste, aussi joyeusement que possible et l'on s'envoie réciproquement des présents. L'authenticité du livre d'*Esther* étant fortement contestée, on a eu recours dans ces derniers temps à diverses hypothèses pour expliquer l'origine de la fête du *Purim*. Sans nier qu'elle ne soit destinée à commémorer une délivrance quelconque des Juifs, Ewald a attiré l'attention sur le fait qu'elle doit être célébrée un mois avant la Pâque et que primitivement elle aurait bien pu être la fête de la pleine lune précédant la Pâque. Suivant Meier, ce serait une fête du printemps que les Juifs auraient empruntée aux Persans, ce qui est bien peu probable. Bref, la question n'est pas encore résolue, et l'absence de documents suffisants empêchera probablement toujours d'arriver à une solution tout à fait satisfaisante.

PURIN s. m. (pu-rain — de *purée*, à cause de la consistance). Agric. Liquide qui se compose des urines des animaux domestiques et des eaux pluviales ou autres qui ont coulé sur les fumiers, et qu'on réunit dans une fosse commune : *Le* PURIN *est un excellent engrais.* (Dict. d'agric.) ‖ On dit aussi LIZIER et JUS DE FUMIER.

— **Encycl.** Le *purin* se compose tantôt des urines des animaux domestiques, tantôt des eaux ou jus de fumier, tantôt de ces deux sortes de substances rassemblées dans des fosses extérieures. Le *purin* est, en général, un excellent engrais, mais dont il ne faut pas abuser. Il est bon de le répandre au moment même des semailles et d'y ajouter de la chaux, dont la propriété est de rendre solubles les

partles qui ne l'étaient pas. Quand on arrose avec cet engrais des plantes déjà développées, il pourrait produire des effets désastreux, à cause de son activité, s'il n'était étendu de beaucoup d'eau. Dans les exploitations rurales bien dirigées, on recueille le *purin* dans des réservoirs auxquels on adapte une pompe fixe en bois, pour le verser soit sur le tas de fumier, soit dans les tonneaux employés pour le conduire sur les prairies.

Pour éviter la déperdition de l'ammoniaque du *purin*, on le transforme en sulfate ou en chlorure, en y ajoutant un peu de couperose (sulfate de fer ou de cuivre), de plâtre, d'acide sulfurique faible ou d'acide chlorhydrique. On ne saurait mettre trop de soin à utiliser cette substance. « Les cultivateurs, dit M. Moll, hésitent souvent à faire les travaux nécessaires pour recueillir le *purin*, parce qu'ils se figurent qu'ils n'en obtiendront qu'une faible quantité. Ils ne songent pas que le petit filet de *purin* qui s'échappe de leur fumier coule pendant toute l'année et grossit à chaque pluie. Avec 6 à 8 chevaux, autant de vaches et de bœufs et une centaine de moutons, on peut recueillir plus de 200 hectolitres de *purin* par an, lorsque l'emplacement est fait de manière qu'il ne s'en perde point. Avec cette quantité, employée sur des prés, on peut faire venir plusieurs milliers de fourrages en plus de ce qu'on eût récolté sans cela. On augmente encore les qualités du *purin* en y mêlant de la matière fécale; s'il est, au contraire, déjà trop épais, on y ajoute de l'eau avant de s'en servir. »

En certains pays, on fait du *purin* animalisé, en y ajoutant les débris ou issues d'animaux qui meurent de maladie. Ce qu'on appelle *purin* végétal consiste en débris végétaux que l'on jette dans une fosse pleine d'eau, après les avoir fait fermenter en tas.

Au lieu de transporter le *purin* sur les prairies avec des tonneaux, on peut le distribuer au moyen de rigoles, suivant le mode d'irrigation dit par reprise d'eau; alors l'engrais se répand en nappe régulière sur le gazon.

PURIN, INE adj. (pu-rain, i-ne). Linguist. Se dit du patois usité dans les quartiers populaires de Rouen : *Vers burlesques en patois* PURIN.

PURISME s. m. (pu-ri-sme — rad. *pur*). Affectation, recherche, amour exagéré de la pureté du langage : *Etre d'un* PURISME *rigoureux. Tomber dans le* PURISME. *Le* PURISME *est toujours pauvre.* (Volt.) *Rejeter une expression qui ne blesse ni le son, ni le sens, ni le bon goût, ni la clarté, est un* PURISME *ridicule, une pusillanimité.* (J. Joubert). *Le* PURISME *est l'ennemi secret de la pureté.* (Domergue.) *L'affectation du* PURISME *est du pédantisme.* (Boitard.)

— **Encycl.** Le *purisme* est un pédantisme grammatical qui, tout en restant dans la vérité des préceptes rigoureux, est entaché de ridicule, parce qu'il ne comprend pas les hardiesses du génie ni les franchises du talent. Ceux qui ont ce défaut, suivant La Bruyère, s'expriment proprement, mais ennuyeusement. Rien d'heureux ne leur échappe. Ils ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde. S'ils sont difficiles pour eux-mêmes, ils le sont encore plus pour les autres. Pas un auteur ne trouve grâce devant eux. Une image imprévue, une expression détournée de son acception ordinaire excitent leur critique. Corneille, à leur gré, fourmille de fautes; Racine lui-même n'est pas exempt d'incorrections qu'ils relèvent, et les écrivains modernes pèchent constamment sous le rapport de la langue et de la grammaire. Sans excuser les fautes, sans imiter les incorrections, il faut examiner soigneusement si elles n'ont pas une cause supérieure aux prescriptions grammaticales, si l'auteur n'en tire pas un effet qu'il n'eût pas obtenu autrement. Il ne faut pas oublier que les grammairiens ne créent pas les règles du langage; qu'ils les constatent et les formulent d'après les exemples puisés chez les grands écrivains; qu'un exemple nouveau, donné par un auteur de génie, peut produire une règle nouvelle ou une exception à une règle. En se rappelant ces principes incontestables, on ne s'arrêtera qu'aux fautes qui méritent d'être constatées et reprises. On restera fidèle à la pureté de la langue; mais on s'éloignera du *purisme*, qui tend à en appauvrir les ressources, et l'on se rappellera la parole de Voltaire, qui trouve chez le puriste « une pauvre intelligence. »

Il y a encore une autre sorte de *purisme*, qui consiste à porter une attention exagérée aux fautes qui peuvent être commises contre la langue, dans les circonstances mêmes où l'intérêt doit évidemment se porter tout entier sur autre chose. Malherbe mourant reprit, dit-on, sa garde qui venait de faire un solécisme; et, lorsque son confesseur lui représentait en termes peu châtiés la félicité qui l'attendait dans l'autre vie, le pénitent l'interrompant : « Retenez votre langue, lui dit-il, votre méchant style m'empêcherait d'y croire. » Si le fait est vrai, Malherbe avait donc l'esprit assez libre pour rester jusqu'à la fin un puriste. Cela prouverait qu'il redoutait assez peu la mort et donnerait une haute idée de son caractère.

PURISTE s. (pu-ri-ste — rad. *pur*). Gramm. Personne qui recherche avec affectation la pureté du langage : *Ces sortes de gens ont une fade attention à ce qu'ils disent, et l'on souffre avec eux, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit; ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, concertés dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde; rien d'heureux ne leur échappe; rien chez eux ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement : ils sont* PURISTES. (La Bruy.) *Dans le monde, les* PURISTES *les plus hérissés sont toujours des imbéciles incapables d'écrire deux pages qui aient du bon sens.* (Boitard.) *La servitude pédantesque des* PURISTES *sent la cuistrerie, chose immonde.* (H. Castille.)

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne peu connue.

— Adjectiv. : *Ecrivain, grammairien* PURISTE. *Vous êtes trop* PURISTE.

PURITAIN, AINE adj. (pu-ri-tain, è-ne — angl. *puritan;* du lat. *purus*, pur). Hist. relig. Membre d'une secte de presbytériens rigides, qui prétendent s'attacher plus fidèlement que les autres au sens littéral des Ecritures : PURITAINS *d'Angleterre.* PURITAINS *d'Ecosse. Les* PURITAINS *ont produit Cromwell.* (Proudh.) *Le* PURITAIN *s'inquiète non-seulement de ce qu'il doit croire, mais encore de ce qu'il doit faire.* (H. Taine.)

— Par ext. Personne qui affecte une grande rigidité de principes : *Et les froids* PURITAINS *qui s'amusent à faire, en France, des expériences philanthropiques croient avoir moralisé le peuple!* (Balz.) *La France est un pays de faux* PURITAINS, *où ce sont les moins délicats qui sont les plus intolérants.* (E. de Gir.) *Il est certain que le mouvement primitif du christianisme se produisit comme un mouvement provincial, et dans un dialecte qui paraissait grossier aux* PURITAINS *de Jérusalem.* (Renan.)

— Qui appartient aux puritains : *Ministre* PURITAIN. *Secte* PURITAINE. *Mœurs* PURITAINES. *Cette tendance protestante et* PURITAINE *se fait remarquer dans plusieurs choses.* (Th. Gaut.)

— Qui affecte une grande rigidité de principes : *Vous êtes bien* PURITAINE! *L'avocat* PURITAIN *avait jusqu'alors trouvé des prétextes pour résister à son père et à son beau-père.* (Balz.) ‖ Qui rappelle l'austérité, la rigidité affectée des puritains : *Langage* PURITAIN. *David lui-même, notre austère et laborieux David, égayait ses loisirs par des esquisses plus rapides et moins* PURITAINES *que celles du* Brutus *ou du* Léonidas. (St-Germain.)

— **Encycl.** Les *puritains* anglais et écossais furent d'abord désignés, sous le règne d'Edouard VI, par l'appellation de *non-conformistes*. Ils se distinguent des presbytériens en ce qu'ils comprennent les plus enthousiastes de cette secte. Ils bannissent toute hiérarchie ecclésiastique, toute liturgie et la plupart des pratiques extérieures. Persécutés sous Marie Tudor et sous Elisabeth, ils se séparèrent entièrement de l'Eglise anglicane et se firent remarquer par un esprit démocratique qui est le principe fondamental de leur doctrine. Ils ont joué un grand rôle dans la chute des Stuarts. Vers 1620, un grand nombre d'entre eux avaient commencé à émigrer en Amérique et ils peuplèrent surtout le Massachusetts.

Sous le règne de Jacques Ier, ils se montrèrent animés à la fois d'un zèle ardent pour leurs propres dogmes et d'une vive exaspération contre leurs oppresseurs. Les sentiments républicains qu'ils manifestèrent par la suite furent le résultat d'un long martyre. Et comment des hommes que le pouvoir absolu torture et massacre ne lui deviendraient-ils pas hostiles? Ce mouvement d'opposition systématique avait déjà fait explosion vers les dernières années du règne d'Elisabeth; on avait vu cette reine impérieuse forcée de reculer devant un obstacle qu'elle ne pouvait vaincre, comme la lionne cède le terrain en rugissant et recule lentement devant les chasseurs qui la poursuivent. Sous les règnes suivants, le même esprit se développa sans relâche, s'accrut par les inutiles tentatives que l'on fit pour l'étouffer, se grossit de tous les mécontentements accumulés pendant un siècle et finit par renverser un trône. Ce fut la première victoire des *puritains*, qui avaient à leur tête Cromwell.

La révolution de 1648 est due tout entière aux *puritains*, qui se confondirent pendant l'action avec les parlementaires. Leur race n'est pas éteinte en Angleterre; d'eux sont nés les chartistes, qui eux-mêmes ont donné naissance à un parti républicain. Ce parti pourrait bien amener un jour le triomphe définitif de la république en Angleterre.

Puritains d'Ecosse (LES), célèbre roman de Walter Scott (Edimbourg, 1817, 2 vol. in-12). Le titre anglais est : *Old mortality* (*Vieille mortalité*); il a été respecté dans la traduction de L. Vivien (1837, gr. in-8°); quelques traducteurs ont aussi intitulé ce roman : la *Bataille du pont de Bothwell*, quoique cette bataille ne soit qu'un des épisodes du livre. Le sujet, fort intéressant et admirablement développé, est le fanatisme des sectaires qui, pendant les dernières années du règne des Stuarts, se soulevèrent à différentes reprises pour maintenir le libre exercice de leur culte et prirent les armes contre la couronne par haine contre l'épiscopat. Henri Morton, le véritable héros de ce roman où s'agitent une multitude de personnages, est un jeune homme sans expérience et d'un caractère naturellement indécis qui, par un concours de circonstances fortuites et de persécutions injustes, se laisse entraîner dans une insurrection avec des amis dont il ne partage pas les principes et se trouve persécuté, puis emprisonné pour une cause où il ne prend aucun intérêt personnel. Avant de dérouler son dramatique tableau du fanatisme puritain, l'auteur captive d'abord l'intérêt par une peinture plus attrayante, celle de l'amour de Henri Morton et d'Édith Bellenden, une des plus charmantes physionomies que présente la délicieuse galerie de portraits de femmes dont W. Scott a enrichi ses fictions. L'intérêt croît rapidement à partir de la captivité de Morton; bientôt les presbytériens entrent en scène, et l'on ne saurait trop admirer avec quel art et quelle souplesse de style le romancier fait agir et parler cette foule de fanatiques d'âge et de sexe différents, en conservant à tous les traits distinctifs qui ne permettent pas de les confondre. Peu de romans sont comparables aux *Puritains d'Ecosse* pour la richesse, l'énergie et l'éclat des caractères, pour l'inépuisable fertilité d'invention de l'écrivain et l'art merveilleux du récit. Les *Puritains* marquent un nouveau progrès de maturité dans le talent de Walter Scott; on y trouve moins de complication, d'intrigues, et il y règne une plus riche variété de caractères, un intérêt plus égal et plus soutenu.

Puritains d'Ecosse (LES) [*I Puritani di Scozia*], opéra italien en deux actes, livret du comte Pepoli, musique de Bellini; représenté au Théâtre-Italien de Paris le 25 janvier 1835. Ce fut pour Bellini le chant du cygne. L'insuccès de son dernier ouvrage, *Beatrice di Tenda*, avait rompu son association avec Felice Romani, l'auteur du livret de ses sept opéras les plus importants. Amené à Paris par l'entremise de Rossini, qui lui témoigna toujours une affection sincère, il fut chargé d'écrire un opéra pour la scène italienne, et la pensée d'obtenir un succès dans la société parisienne était caressée par le jeune compositeur. Il s'adressa au comte Pepoli, qui écrivit le livret des *Puritains* sur le canevas de la comédie d'Ancelot, *Cavaliers et têtes rondes*, tirée du célèbre roman de Walter Scott, les *Puritains d'Ecosse*. Il se retira à Puteaux, sur les bords de la Seine, et se mit au travail avec plus d'assiduité qu'il ne l'avait fait pour ses autres œuvres. Obéissant aux conseils de Rossini, il travailla davantage l'instrumentation et donna plus d'ampleur aux scènes et au finale. L'ensemble des *Puritains* est, en effet, au point de vue de l'art et de la facture, supérieur aux autres partitions du maître; mais la nature du sujet convenait peu ou point à l'organisation artistique du compositeur sicilien. Les situations tendres, poétiques de *Norma*, un drame familier et touchant comme celui de la *Sonnambula*, étaient plus en rapport avec son génie que les élans farouches du fanatisme et les sentiments guerriers. Cependant le succès fut immense et l'enthousiasme général. Tout Paris chanta le lendemain le motif du magnifique duo final : *Suona la tromba*, avec lequel Lablache et Tamburini avaient la veille soulevé la salle entière. Ce duo, que nous donnons à la fin de cet article, a toujours été bissé. Les mélodies tendres qui remplissent la dernière moitié de l'opéra offrent de belles inspirations. Nous signalerons principalement la romance chantée par Elvire et par Arthur successivement, et le beau finale dramatique dans lequel Arthur fait entendre des phrases très-pathétiques et véritablement émouvantes. Les rôles des *Puritains* furent créés par Mlle Grisi, Rubini, Tamburini et Lablache, qui furent acclamés par le public. Bellini fut aussi ramené sur la scène. Il ne devait plus jouir d'un nouveau triomphe. Le 23 septembre de la même année, il mourut à Puteaux, dans cette maison toute remplie encore des échos de ses dernières inspirations.

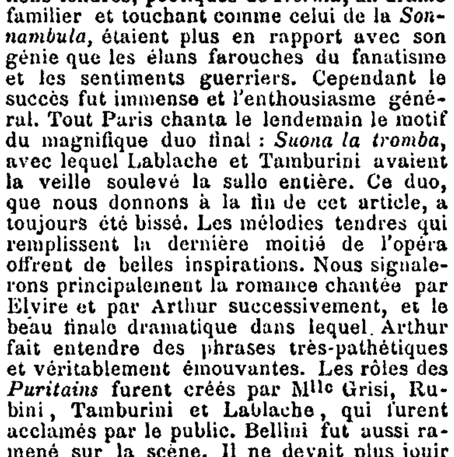

Puritain d'Amérique (LE), roman américain de Fenimore Cooper (1827, 2 vol. in-12). Dans ce roman, l'auteur a voulu présenter le tableau des premiers jours de l'histoire des Américains disputant aux Indiens le territoire qui compose les trois Etats de Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island. Pour présenter ces événements sous un jour plus dramatique, l'auteur les résume dans la vie d'une famille, les Heatchote, dont le chef, Mark, offre le type le plus pur du puritanisme américain. La première partie de l'ouvrage est consacrée à faire connaître les premières luttes des colons contre les Indiens. Cooper a placé dans la vallée de Wish-ton-Wish la scène de plusieurs engagements terribles de la famille Heatchote avec les indigènes. L'attaque des Indiens au milieu de la nuit, la mêlée furieuse qui suit le premier engagement, l'incendie nocturne de tous les établissements et la manière miraculeuse dont les blancs se soustraient à une mort imminente en se réfugiant dans un puits, produisent une terreur indéfinissable. Dans cette lutte, la fille de Mark est enlevée par les sauvages et entraînée dans les prairies. Cette première partie n'est qu'un prologue. La seconde s'ouvre vingt ans après ces événements. La jeune fille ravie est devenue l'épouse de Conanchet, un chef sauvage. La forêt est sa patrie d'adoption et elle suit les Indiens, dont elle partage les mœurs, dans leurs attaques contre les colons. Les événements la ramènent dans sa famille; elle ne reconnaît que sa mère et encore y a-t-il une grande obscurité dans ses souvenirs, quelque chose de doux, de tendre, de bizarre dans ses témoignages d'affection, qui émeut singulièrement. Ses impressions d'enfance lui reviennent comme les images à demi effacées d'un songe. Pendant ce temps, son mari est tombé entre les mains d'une tribu ennemie et il est mis à mort en sa présence. Sa douleur est si vive qu'elle expire quelques heures après Conanchet, léguant à sa famille un fils, le fruit de ses amours avec le chef indien.

Il règne un grand charme, tempéré par une douce mélancolie, dans tout ce récit, et la mort des deux époux est aussi noble que touchante. Ce que l'auteur s'est plu à peindre sous mille aspects divers, ce qu'il reproduit sans cesse avec une originalité nouvelle, c'est la lutte de l'homme contre le péril; c'est le courage, la patience, l'adresse, le sang-froid aux prises avec l'instinct redoutable et le courage indomptable des tribus sauvages. Il fait admirablement ressortir les traits saillants du caractère indien et du caractère européen. Il emploie avec une rare habileté les plus riches couleurs, les tons les plus vifs, et son talent pittoresque arrive dans certains passages à produire une impression aussi profonde que le talent dramatique de Walter Scott. La conclusion du *Puritain d'Amérique*, par son analogie avec l'introduction des *Puritains d'Ecosse*, justifie le rapprochement de titre fait par Cooper, et son talent l'excuse d'avoir osé se mesurer avec l'illustre romancier anglais.

PURITAINEMENT adv. (pu-ri-tè-ne-man — rad. *puritain*). A la manière des puritains : *Il est d'ailleurs bien difficile d'être* PURITAI-

NEMENT *glacial entre la Sicile et l'Afrique.* (Th. Gaut.)

PURITANISME s. m. (pu-ri-ta-ni-sme — rad. *puritain*). Secte, doctrine des puritains : PURITANISME, *mœurs austères, sobres, bourgeoises, effroyablement tristes, mais irréprochables.* (Balz.)

— Ensemble des puritains : *Le* PURITANISME *joua un grand rôle dans la chute des Stuarts.*

— Grande austérité de principes, extrême rigidité : *Il outrait le* PURITANISME *des gens de l'extrême gauche.* (Balz.) *Une pareille aristocratie de* PURITANISME *est intolérable; elle frise l'hypocrisie, la tyrannie.* (Proudh.) *Le* PURITANISME *grammatical ne le cède guère, chez les Arabes, au* PURITANISME *religieux.* (Renan.)

PURKINJE [prononcez *Pourkinié*] (Jean-Chrétien), célèbre physiologiste tchèque, né près de Leitmeritz (Bohême) en 1787. Il entra dans l'ordre des piaristes de Nikolsburg (1805) et professa pendant trois ans aux colléges d'Altwasser et de Litomysl. Au bout de ce temps, M. Purkinje quitta la congrégation et se rendit à Prague, où il étudia la philosophie, puis la médecine. Reçu docteur en 1819, il fut nommé la même année professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'université de Prague, passa, quatre ans plus tard, à l'université de Breslau, comme professeur ordinaire de physiologie et de pathologie, et, en 1852, revint à Prague occuper une chaire de physiologie. Il a fondé dans cette ville, comme il l'avait fait antérieurement à Breslau, un institut physiologique et y a édité, sous le titre de *Ziwa*, une revue en langue tchèque consacrée aux sciences naturelles. C'est surtout comme professeur que M. Purkinje est connu; il a formé toute une phalange d'excellents élèves, dont la plupart sont aujourd'hui parvenus à la célébrité. Un grand nombre de ses écrits se trouvent dans les revues médicales et scientifiques; parmi ceux qu'il a publiés séparément, nous citerons : *De examine physiologico organi visus et systematis cutanei* (Breslau, 1823); *Symbolæ ad ovi avium historiam ante incubationem* (1825); *De cellulis antherorum fibrosis necnon de granorum pollinarium formis commentatio phytotomica* (Breslau, 1830); *De phenomeno generali et fundamentali motus vibratorii continui in membranis cum externis, tum internis animalium plurimorum et superiorum et inferiorum ordinum obvii* (Breslau, 1835), en collaboration avec Valentin, son ancien élève, etc. En outre, il a traduit en langue tchèque la *Jérusalem délivrée* du Tasse (1835) et les *Poésies lyriques* de Schiller (Breslau, 1841, 2 vol.), et donné, en polonais, la continuation de la traduction, entreprise par Czelakowski, de l'*Echo des chants de la Bohême* (Breslau, 1842).

PURKINJIE s. f. (pur-kain-jî — de *Purkinje*, célèbre anatom.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ardisiacées ou myrsinées, tribu des ardisiées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

PURMANN (Mathias-Godefroy), célèbre chirurgien allemand, né à Ludden en 1648, mort à Breslau en 1711. Il servit longtemps dans les troupes de l'armée de Brandebourg, en qualité de chirurgien de régiment, et, après s'être trouvé à plusieurs batailles, il se fixa en 1679 à Halberstadt, où il rendit des services éminents pendant une épidémie terrible qui sévit sur les habitants. En 1685, il quitta Halberstadt pour aller se fixer à Breslau, où il fut nommé médecin pensionné et où il jouit jusqu'à sa mort d'une grande vogue. Nous lui devons, entre autres ouvrages : *Wahrhaftiger feldscheerer* (Halberstadt, 1680, in-8°); *Der Pestbarbierer* (Halberstadt, 1681, in-8°); *Chirurgia curiosa* (Francfort, 1694, in-4°); *Sonderbare chirurgische observationes* (Francfort, 1710, in-4°); *Wunderbare schusswunden-curen* (Breslau, 1687, in-8°), etc.

PUROS s. m. (pu-ross — mot espagn. qui signif. *pur*). Espece de cigare : *Fumer des* PUROS. *Plus d'une lèvre rose presse avec amour le bout doré d'un* PUROS, *dans le boudoir changé en tabagie.* (Th. Gaut.)

PURON s. m. (pu-ron — rad. *pur*). Petit-lait non aigri et dépouillé de tout caillé. ‖ On dit aussi SPURON.

PUROT s. m. (pu-ro — rad. *purin*). Agric. Fosse où l'on recueille le purin ou les eaux de fumiers.

PURPURA s. m. (pur-pu-ra — du lat. *purpura*, pourpre). Pathol. Nom scientifique du POURPRE.

— Moll. Nom scientifique du genre pourpre.

PURPURACÉ, ÉE adj. (pur-pu-ra-sé — du lat. *purpura*, pourpre). Hist. nat. Qui a une couleur analogue à celle de la pourpre.

PURPURATE s. m. (pur-pu-ra-te — du lat. *purpura*, pourpre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide purpurique avec une base.

— **Encycl.** V. PURPURIQUE.

PURPURÉINE s. f. (pur-pu-ré-i-ne — du lat. *purpura*, pourpre). Chim. Produit qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur la purpurine.

— **Encycl.** La *purpuréine*, découverte en 1863 par Stenhouse, est un produit qui se forme dans la réaction de l'ammoniaque sur la purpurine. Une solution ammoniacale récente de purpurine laisse précipiter de la purpurine inaltérée sous l'influence de l'acide chlorhydrique; mais si on l'abandonne pendant plusieurs jours à elle-même ou qu'on la porte à 100°, elle donne, sous l'influence des acides, un précipité violet foncé qui se dissout dans l'alcool, auquel il communique une couleur violette intense et d'où il se dépose ensuite en cristaux. Ces cristaux sont formés d'aiguilles microscopiques cramoisies, qui sont irisées et présentent un reflet vert.

Stenhouse a désigné cette substance sous le nom de *purpuréine*, à cause de son analogie avec l'orcéine; il l'a représentée, provisoirement au moins, par la formule

$$C^{33}H^{24}Az^2O^{10}.$$

Schutzenberger et Schiffert la considèrent comme la purpuramide et comme dérivant, par suite, de la purpurine à laquelle ces chimistes attribuent la formule $C^{20}H^{12}O^7$, d'après l'équation

$$\underset{\text{Purpurine.}}{C^{20}H^{12}O^7} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} - \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\textit{Purpuréine.}}{C^{20}H^{13}AzO^3}.$$

Les résultats analytiques obtenus par Stenhouse, d'une part, et par Schutzenberger, de l'autre, ne laissent aucun doute que ces expérimentateurs n'aient opéré sur des produits différents. La formule de Schutzenberger et de Schiffert est certainement la plus probable des deux, si l'on admet comme vraie la formule qu'ils ont donnée de la purpurine. Toutefois, elle ne concorde pas aussi bien que celle de Stenhouse avec les analyses, et le produit ne jouit pas des caractères d'une amide. Stenhouse pense que la *purpuréine* se forme de la purpurine comme l'orcéine se forme de l'orcine, c'est-à-dire qu'elle se forme par l'action combinée de l'ammoniaque et de l'air sur la purpurine; mais, d'après Schutzenberger et Schiffert, la formation de la *purpuréine* ne dépend nullement d'une oxydation, le même produit s'obtenant aussi bien et même mieux lorsqu'on chauffe la solution ammoniacale de purpurine à 100° en vase clos que lorsqu'on l'abandonne pendant un mois à l'air libre en renouvelant l'ammoniaque au fur et à mesure de son évaporation, comme le faisait Stenhouse. On doit faire observer aussi que la *purpuréine* de Stenhouse a été préparée au moyen de la purpurine extraite de la garance par le procédé de Kopp qui, d'après Schutzenberger et Schiffert, n'est pas un produit défini.

La *purpuréine* ou purpuramide est presque insoluble dans le sulfure de carbone et dans les acides étendus froids. Elle se dissout plus facilement dans l'eau chaude, facilement dans l'alcool et les solutions alcalines diluées. De sa solution dans l'acide sulfurique concentré, l'eau la précipite inaltérée. Dissoute dans l'alcool ou dans l'éther chargés d'acide acétique, elle présente, d'après Stokes, des bandes d'absorption qui ressemblent à celles de la purpurine par leur caractère, mais qui en diffèrent par leur situation.

Les solutions aqueuses de purpurine sont précipitées, comme celles de l'orcéine, par le chlorure de sodium; elles donnent un précipité rouge avec le chlorure de zinc, un précipité pourpre gélatineux avec le chlorure mercurique, un précipité brun foncé avec l'azotate d'argent. Elles teignent la soie et la laine en rouge amarante, sans qu'il soit nécessaire de les mordancer au préalable; mais les étoffes végétales, même mordancées, ne prennent pas une teinte stable par la *purpuréine*.

La solution alcoolique de *purpuréine* donne, avec l'eau de brome, un précipité jaune amorphe. Le liquide séparé par filtration de ce précipité abandonne, en s'évaporant, une poudre résineuse brune. Une solution de *purpuréine* dans l'acide azotique de 1,35 de densité dépose, par le refroidissement, des prismes écarlates de nitropurpuréine, insolubles dans l'eau, l'éther et le sulfure de carbone, presque insolubles dans l'alcool, mais solubles dans l'acide azotique chaud.

PURPURICÈNE s. m. (pur-pu-ri-sè-ne — du lat. *purpura*, pourpre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans les diverses parties du monde.

PURPURIFÈRE adj. (pur-pu-ri-fè-re — du lat. *purpura*, pourpre; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui produit de la pourpre. ‖ Qui porte des organes ou des parties de couleur pourprée.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant les pourpres, les buccins, les nasses, les casques et autres genres analogues.

PURPURIN, INE adj. (pur-pu-rain, i-ne — lat. *purpurinus*; de *purpura*, pourpre). Qui a la couleur de la pourpre ou une couleur qui rappelle celle de la pourpre : *Fleurs* PURPURINES. *Teinte* PURPURINE. *Dès que la fraise a acquis sa couleur* PURPURINE *et son vernis, on procède à la récolte.* (Raspail.) *De petits œillets frêles cachent dans l'herbe leurs étoiles* PURPURINES. (H. Taine.)

— s. f. Techn. Bronze moulu que l'on applique à l'huile et au vernis.

— Chim. Nom de l'une des matières colorantes auxquelles la garance doit ses propriétés tinctoriales.

— **Encycl.** La *purpurine* est une des substances colorantes de la garance. On n'est pas tout à fait d'accord sur sa composition, Debus et Stenhouse admettant la formule $C^9H^6O^3$ et Schutzenberger la formule

$$C^{20}H^{12}O^7.$$

Plusieurs procédés ont été donnés pour l'extraire :

1° On extrait à la fois l'alizarine et la *purpurine* en épuisant la garance par l'alcool bouillant, comme il a été dit à l'article ALIZARINE, et l'on sépare ces deux corps l'un de l'autre en se fondant sur ce que la *pupurine* est plus soluble que l'alizarine dans les dissolutions d'alun. Debus laisse refroidir les solutions alunées faites à l'ébullition et, après avoir filtré pour séparer les cristaux d'alizarine qui se déposent par le refroidissement, il précipite la liqueur par l'acide sulfurique étendu. Au bout de douze ou quatorze heures, la précipitation est complète. Il recueille alors le précipité, le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique pour le débarrasser d'alumine, le lave ensuite à l'eau et le fait cristalliser dans l'alcool.

2° Kopp propose le procédé suivant pour extraire la *purpurine* de la garance. On fait macérer la poudre de racine de garance dans une solution aqueuse d'acide sulfureux, on ajoute de l'acide sulfurique au liquide filtré et on le chauffe entre 30° et 40°. Mais, d'après Schutzenberger et Schiffert, les flocons rouges qui se précipitent alors ne représentent point un composé défini et peuvent être divisés par l'emploi successif de l'alcool et de la benzine en *purpurine* ou oxyalizarine

$$C^{20}H^{12}O^7,$$

en pseudo-*purpurine* ou trioxyalizarine

$$C^{20}H^{12}O^9,$$

et en une matière colorante jaune $C^{20}H^{12}O^6$, isomérique ou polymérique avec l'alizarine.

A l'article MUNJEESTINE, nous avons décrit une méthode de Stenhouse qui permet d'extraire de la *purpurine* pure du munjeet ou garance des Indes orientales.

La *purpurine* a des caractère physiques qui varient un peu avec la manière dont elle a été préparée. Elle cristallise en aiguilles rouges de sa solution dans l'alcool concentré; dans l'alcool faible, elle cristallise en aiguilles molles, déliées, qui renferment 4 molécules d'eau de cristallisation et qui ont une couleur orange. A 100°, ces aiguilles perdent leur eau de cristallisation et deviennent rouges. D'après Schutzenberger et Schiffert, le composé anhydre cristallise dans l'alcool chaud et l'hydrate dans l'alcool froid. Le composé anhydre fond lorsqu'on le chauffe. Il se sublime en se décomposant en partie et en laissant un résidu charbonneux.

Nous avons déjà dit que les différents expérimentateurs attribuent à la *purpurine* des formules différentes. Les analyses de cette substance ont été faites par Debus, par Stenhouse, par Schutzenberger et Schiffert. Debus a préparé son produit par le premier des procédés que nous avons décrits; Stenhouse a extrait le sien du munjeet, et Schutzenberger et Schiffert ont préparé le leur en épuisant par l'alcool bouillant le produit brut de Kopp.

La *pupurine* est plus soluble dans l'eau que l'alizarine et forme une solution pourpre. Elle se dissout aussi dans l'alcool et dans l'éther. Sa solution aqueuse est plus rouge que celle de l'alizarine. Elle se dissout facilement dans une dissolution bouillante d'alun, en formant un liquide d'une belle couleur rose, et reste dissoute après le refroidissement, tandis que l'alizarine se dépose alors en cristaux.

L'acide sulfurique concentré ordinaire et l'acide sulfurique fumant dissolvent la *purpurine;* le dernier la détruit à 200°. L'acide azotique l'attaque moins énergiquement que l'alizarine; il la transforme cependant en acides phtalique et oxalique par une ébullition prolongée. Les alcalis caustiques et, à l'ébullition, les carbonates alcalins dissolvent la *purpurine* en prenant une couleur rouge cerise ou rouge brillant, tandis que l'alizarine donne dans ces conditions des solutions violettes. Les solutions alcalines de *purpurine* se décomposent lorsqu'on les expose à l'air, la couleur du liquide passant du rouge brillant au rouge jaune et finissant par disparaître complétement. Lorsque toute coloration a disparu, on ne trouve plus de *purpurine* dans le liquide. L'alizarine ne se décompose pas dans ces conditions. Ces caractères distinguent suffisamment ces deux substances colorantes l'une de l'autre.

La *purpurine* se dissout dans l'ammoniaque, et la solution, après une longue exposition à l'air ou après avoir été chauffée à 100° dans un vase scellé, renferme de la purpuréine (v. ce mot) qui se précipite sous l'influence des acides.

Une solution alcoolique de *purpurine* donne, avec l'acétate de plomb, un précipité qui renferme 46,6 pour 100 d'oxyde de plomb et qui concorde assez bien, par sa composition, avec la formule $(C^{18}H^{10}Pb''O^6)^5Pb''O$, formule qui exigerait 46,7 pour 100 de cet oxyde.

On obtient des composés de *purpurine* et de potasse ou de soude. Ce sont des précipités cristallisables presque noirs, que l'on obtient en mêlant une lessive alcaline concentrée à une solution alcoolique de *purpurine*. Chauffés à 150° avec de l'iodure d'éthyle et de l'alcool, ces composés fournissent des grains cristallins rouges, assez peu solubles dans l'alcool, qui consistent en éthyl-purpurine $C^{20}H^{11}(C^2H^5)O^7$.

— *Composés obtenus par la purpurine de Kopp au moyen des dissolvants.* La *purpurine* brute de Kopp ne se dissout qu'en partie dans l'alcool froid. La portion insoluble renferme : de la *purpurine* ou oxyalizarine $C^{20}H^{12}O^7$, qui se dissout dans de l'alcool bouillant, et de la pseudo-purpurine ou trioxyalizarine $C^{20}H^{12}O^9$, qui est insoluble dans l'alcool bouillant, mais qui se dissout dans la benzine chaude, d'où elle cristallise en aiguilles déliées d'un rouge briqueté. L'extrait alcoolique froid renferme une matière colorante rouge orangé, qui n'est autre qu'un hydrate de *purpurine*

$$C^{20}H^{16}O^9 = C^{20}H^{12}O^7 2H^2O,$$

et une matière colorante jaune, isomérique ou polymérique avec l'alizarine. Cette dernière est soluble dans la benzine. La première, au contraire, est insoluble dans ce liquide, mais se dissout facilement dans l'alcool, d'où elle se sépare tantôt sous la forme d'une masse caillebottée, tantôt sous la forme de lamelles d'un rouge orangé. La pseudo-purpurine ou hydrate de *purpurine* donne de la *purpurine* par sublimation, mais en laissant toujours un fort résidu de charbon. Elle subit la même transformation lorsqu'on maintient pendant quelque temps sa solution alcoolique entre 180° et 200°. La matière colorante jaune se sublime presque sans subir de décomposition. Elle peut se produire aux dépens de la *purpurine*, de la pseudo-purpurine ou de l'hydrate de *purpurine;* il suffit pour cela de chauffer ces corps à 180° avec de l'acide iodhydrique ou même de les réduire par une solution alcaline de protochlorure d'étain.

La *purpurine*, la pseudo-purpurine et l'hydrate de *purpurine* communiquent aux mordants des couleurs semblables à celles que donne l'alizarine. La teinte que produit le mordant d'alumine est moins rougeâtre, toutefois, et ne présente pas le reflet bleu de celle que donne l'alizarine avec le même mordant. Les teintes que la *purpurine* et son hydrate produisent sur les tissus résistent assez bien à l'action de l'eau de savon bouillante, tandis que les teintes produites par la pseudo-purpurine sont complétement détruites dans ces conditions. La résistance est donc en raison inverse de la proportion d'oxygène que la matière colorante renferme. La substance colorante jaune produit avec les mordants d'alumine une couleur jaune foncé que l'eau de savon fait disparaître et qui disparaît aussi par l'action d'une dissolution de perchlorure d'étain.

PURPURIQUE adj. (pur-pu-ri-ke — du lat. *purpura*, pourpre). Chim. Se dit d'un acide non encore isolé.

— **Encycl.** L'acide *purpurique* est un acide organique que l'on n'a pas encore réussi à isoler et qui n'est connu qu'à l'état de combinaison avec les oxydes métalliques. Sa composition théorique peut être représentée par la formule $C^{16}H^5Az^5O^{12}$.

Lorsqu'on traite la dialuramide ou murexane par l'oxyde d'argent ou l'oxyde de mercure, en évitant de prendre ces oxydes en excès, on obtient du purpurate d'ammoniaque, sel plus généralement connu sous le nom de murexide

$$\underset{\text{Dialuramide.}}{2C^8H^5Az^3O^6 + O^2}$$

$$= 2HO + \underset{\text{Purpurate d'ammoniaque.}}{C^{16}H^4(AzH^4)Az^5O^{12}}$$

Quand les oxydes sont en excès, le purpurate d'ammoniaque est lui-même détruit et transformé en alloxanate d'ammoniaque

$$\underset{\text{Purpurate d'ammoniaque.}}{C^{16}H^4(AzH^4)Az^5O^{12}} + 3H^2O^2 + O^2$$

$$= \underset{\text{Alloxanate d'ammoniaque.}}{2C^8H^3(AzH^4)Az^2O^{10}}$$

On peut obtenir le purpurate d'ammoniaque en grande quantité en dissolvant la dialuramide dans l'ammoniaque et ajoutant une solution d'alloxane

$$\underset{\text{Dialuramide.}}{C^8H^5Az^3O^6} + AzH^3 + \underset{\text{Alloxane.}}{C^8H^2Az^2O^8}$$

$$= \underset{\text{Purpurate d'ammoniaque.}}{C^{16}H^4(AzH^4)Az^5O^{12}} + H^2O^2$$

On peut encore l'obtenir en ajoutant goutte à goutte une solution de carbonate d'ammoniaque à une solution d'alloxane maintenue en ébullition.

Le purpurate d'ammoniaque ne peut donner l'acide *pupurique* libre lorsqu'on le traite par un acide. Sa solution aqueuse précipite les sels d'argent et de baryte. Le purpurate d'ammoniaque constitue des cristaux quadrilatères d'un vert doré magnifique, comme des ailes de cantharide; par transparence, ces cristaux sont d'un rouge grenat; leur solution est pourpre. Ils renferment 2 équivalents d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 100°.

La murexide est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, insoluble dans l'alcool et l'éther. Une solution de potasse caustique la dissout en prenant une magnifique couleur bleue. L'acide nitrique convertit le purpurate d'ammoniaque en alloxane.

Le corps qui nous occupe a été, à cause de sa magnifique couleur, appliqué à la teinture

de la laine ou du coton. C'est à MM. Depouilly frères que sont dus les premiers essais de cette application. Pour teindre en rouge au moyen de la murexide, on commence par nettoyer soigneusement les étoffes de laine; c'est là une précaution indispensable. Les étoffes, bien rincées, sont plongées dans un bain de teinture ayant la composition suivante : Pour 12 kilogrammes de laine, 350 litres d'eau, 500 grammes de murexide en poudre, 15 kilogrammes de nitrate de plomb. Les deux corps ont été dissous séparément ou au moins délayés, puis versés dans la chaudière. On laisse séjourner la laine vingt-quatre heures dans le bain. Après l'avoir essorée et rincée, on la passe dans un bain d'avivage composé de 400 litres d'eau, 1 kilogramme de sublimé corrosif, 3 kilogrammes d'acétate de soude. Un séjour dans ce bain froid pendant six à sept heures suffit. Il ne reste plus qu'à rincer la laine. Cette teinture réussit également en impression sur coton. La couleur d'impression se compose de la manière suivante : Dans 72 litres d'eau bouillante, on dissout 24 kilogrammes de nitrate de plomb et, lorsque la solution est refroidie à 60° environ, on y incorpore 5 kilogrammes de murexide sèche en poudre et 36 kilogrammes de gomme pulvérisée. Après avoir imprimé avec cette couleur, on étend les étoffes à l'humidité et, l'impression étant maintenue molle, on procède au fixage au moyen de l'ammoniaque. A cet effet, on suspend les toiles pendant une heure dans une chambre où l'on dégage du gaz ammoniac au moyen d'un mélange de chaux et de sel ammoniac; puis les étoffes sont passées dans un bain d'avivage au sublimé corrosif, composé de 2kil,600 de ce sel dissous dans 1,500 litres d'eau. On termine en rinçant les étoffes.

Sur toiles teintes unies, on peut produire des dessins en modifiant la couleur au moyen d'agents oxydants ou réducteurs. En imprimant, par exemple, un sel de zinc acide, on produit des dessins oranges; avec un sel stanneux, on obtient des dessins gris. Sur soie ou sur laine, on peut faire apparaître des dessins jaunes en imprimant de l'acide picrique additionné d'un acide capable de réduire la murexide.

Cette altérabilité facile de la couleur à la murexide sous l'influence de certains agents, que l'on utilise ainsi pour obtenir des dessins plus ou moins brillants, est malheureusement l'un des obstacles les plus sérieux à l'emploi de cette magnifique substance en teinture; elle fait que les couleurs obtenues sont peu solides. La murexide a, de plus, un inconvénient, c'est d'exiger l'emploi des sels de mercure comme agents d'avivage; cet emploi est un inconvénient extrêmement grave, les sels de mercure étant très-toxiques et exerçant une influence terrible sur la santé des ouvriers.

D'ailleurs, après la découverte des couleurs d'aniline, l'emploi de la murexide en teinture n'a pas beaucoup de raison d'être.

Le purpurate de potasse $C^{16}H^{4}KAz^{5}O^{12}$ s'obtient en précipitant le purpurate d'ammoniaque par le nitrate de potasse; il est insoluble dans l'eau. Les purpurates de soude, de baryte, de strontiane, de chaux, de plomb et d'argent s'obtiennent de la même manière. Le purpurate de magnésie est, au contraire, très-soluble.

PURPURITE s. f. (pur-pu-ri-te — du lat. *purpura*, pourpre). Moll. Nom vulgaire des coquilles fossiles du genre pourpre.

PURPUROGALLINE s. f. (pur-pu-ro-gal-li-ne — de *pourpre*, et de *galle*). Chim. Composé qui résulte de l'oxydation de l'acide pyrogallique au sein d'une liqueur acide.

— **Encycl.** L'oxydation de l'acide pyrogallique dans une liqueur acide donne naissance à un composé cristallisé, dont la composition correspond à la formule $C^{20}H^{8}O^{9}$, ou, mieux, $C^{40}H^{16}O^{18}$. On l'obtient par le simple mélange d'une solution d'acide pyrogallique avec une solution d'azotate d'argent; mais, de tous les agents oxydants, celui qui permet de l'obtenir avec le plus de régularité est le permanganate potassique. Voici la méthode qui fournit les meilleurs résultats : On dissout 60 grammes de permanganate potassique dans 1 litre d'eau, on additionne cette solution de 55 grammes d'acide sulfurique monohydraté, puis on fait tomber doucement cette liqueur dans une solution d'acide pyrogallique. Celle-ci se colore en jaune, et même en brun si l'action est trop vive; il se dégage un mélange d'oxyde de carbone et d'acide carbonique, et la liqueur se trouble presque aussitôt en laissant déposer des flocons cristallins d'un beau rouge orangé, qu'on purifie par un lavage à l'eau, puis par une dissolution dans l'alcool ou par une sublimation.

Il est fort important de ne pas employer l'azotate d'argent ou le permanganate potassique en excès; car, dans ce cas, il se forme un composé brunâtre, et non cristallisable.

La nouvelle substance a reçu le nom de *purpurogalline*. Elle se sublime vers 200° à peu près sans altération. Elle se présente alors sous la forme de belles aiguilles d'un beau rouge grenat, plus colorées et plus brillantes que l'alizarine.

Elle est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine; ses solutions ont une couleur jaune.

L'acide azotique fumant l'enflamme; l'acide ordinaire la convertit en acide picrique. Elle se dissout dans l'acide sulfurique et forme avec lui une combinaison cristallisée cramoisie que l'eau décompose. La plupart des acides la dissolvent de même sans l'altérer.

Avec la potasse et l'ammoniaque, elle donne une coloration bleue très-belle, mais très-éphémère; avec les eaux de chaux et de baryte, elle fournit une teinte violacée qui est également très-fugace.

La *purpurogalline* est une matière tinctoriale énergique; mais elle n'a produit, jusqu'à ce jour, que des couleurs d'un faible éclat.

PURPUROPE adj. (pur-pu-ro-pe — du lat. *purpura*, poupre, et du gr. *pous*, pied). Bot. Dont le pied ou le stipe a la couleur de la pourpre.

PURSÆTA s. m. (pur-sé-ta). Bot. Syn. d'ENTADA, genre de plantes.

PURSHIA s. m. (pur-chi-a — de *Pursh*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, originaire de l'Amérique du Nord. ‖ Syn. de CENTRANTHÈRE et d'ONOSMODIE, autres genres de végétaux.

PURULENCE s. f. (pu-ru-lan-se — lat. *purulentia;* de *purulens*, purulent). Pathol. Etat purulent.

PURULENT, ENTE adj. (pu-ru-lan, an-te — lat. *purulentus;* de *pus*, pus). Pathol. Qui a l'aspect ou la nature du pus; qui est mêlé de pus : *Crachats* PURULENTS. *Urines* PURULENTES. *Déjections* PURULENTES. ‖ *Foyer purulent*, Point où il se forme et s'amasse du pus.

PURWANAH s. m. (pur-oua-nâ). Sorte de passe-port indien.

— **Encycl.** Le *purwanah* est indispensable au voyageur qui veut pénétrer dans les districts de l'Inde laissés encore à l'autorité indigène; c'est un ordre général donné par l'autorité civile des cantons à tous les villageois de prêter assistance, au besoin, à tel ou tel voyageur. Ce *purwanah* est rédigé dans un style qui rappelle beaucoup les formules usitées dans les passe-ports du continent. Autant il est dangereux, du reste, de s'aventurer dans un pays complétement dépourvu d'Européens sans ce précieux passe-port, autant on est assuré, au contraire, alors qu'on en est pourvu, de rencontrer partout l'assistance et la considération les plus complètes. Autrefois même, lorsqu'un étranger passait sur le territoire de quelque rajah ou de quelque nabab indou ou musulman, muni de ce précieux *purwanah*, il était entretenu aux frais du prince pendant tout le temps qu'il demeurait en deçà de ses frontières. Cet usage tend à tomber en désuétude à mesure que l'absorption de tous les petits princes plus ou moins indépendants de l'Inde par l'autorité anglaise se complète.

PURY (David), philanthrope suisse, né à Neuchâtel en 1709, mort à Lisbonne en 1786. Orphelin et sans fortune, il s'occupa de commerce et songea à se faire une position. L'idée lui étant venue d'aller trafiquer à la foire de Leipzig, il essaya d'emprunter à ses parents une somme de 900 livres; mais ceux-ci repoussèrent sa demande. Pury s'adressa alors à l'un des magistrats de la ville de Neuchâtel, chargé de diriger la bourse des orphelins. Ce magistrat, frappé des aptitudes commerciales du jeune solliciteur, appuya sa demande auprès du conseil, qui accorda l'argent demandé. Pury fit différentes affaires qui réussirent au gré de ses désirs. Etant allé vendre des diamants à Londres, il fut très-heureux dans cette nouvelle spéculation et peu après il passa aux Indes, où il fit une fortune considérable. Au bout de quelques années, Pury se fixa à Lisbonne, prit à bail les fermes générales et vit ses biens s'accroître dans une énorme proportion. Laissant de côté des parents qui avaient jadis refusé de lui venir en aide, il résolut d'employer ce qu'il possédait au profit de sa ville natale. Il ne se borna pas à envoyer, chaque année, aux magistrats municipaux de Neuchâtel, des sommes importantes pour les indigents; il fit des fondations charitables et d'utilité publique qui ont rendu son nom célèbre et cher à ses compatriotes. Il créa l'hospice, l'hôtel de ville, la grande route qui conduit à Valangin et fit un fonds pour doter les veuves des pasteurs. Enfin, comme il n'avait pas d'enfants, il légua à la ville près de 5 millions de francs, affectés à l'instruction publique et à la bienfaisance. Il aida aussi de ses deniers une colonie suisse établie en Amérique, dans la Caroline, sur la rive gauche de la rivière de Savannah. Cette colonie prit, en son honneur, le nom de Purysbourg. Pury avait été anobli par le roi de Prusse, alors souverain de Neuchâtel.

PUS s. m. (pu — mot latin qui représente exactement le grec *puon* et le sanscrit *pûyan*, de la racine sanscrite *pûy*, puer). Pathol. Liquide épais, blanchâtre, qui se forme dans les abcès, les plaies et les ulcères : *L'alcool a la propriété de coaguler l'albumine, celle du sang comme celle du* PUS. (Raspail.) ‖ *Pus louable*, Pus de bonne qualité, de couleur uniforme et sans mauvaise odeur.

— Fig. Partie vile et honteuse : *On disait du roi qu'il tirait le sang de tous ses sujets sans distinction, qu'il en exprimait jusqu'au* PUS. (St-Simon.)

— **Encycl.** Le *pus* est une humeur morbide, produite dans des conditions accidentelles et par des éléments qui se développent là où ils ne se développent pas dans l'état normal. Le *pus* est liquide ou demi-liquide et sa couleur varie du blanc au blanc jaunâtre crémeux. Cette couleur est due aux globules nombreux qu'il tient en suspension, et ces globules sont des leucocytes ou globules blancs du sang. Son odeur, qui est habituellement fade et analogue à celle du lait bouilli, peut devenir fétide dans certaines circonstances. Outre les globules blancs, il contient des hématies ou globules rouges, des granulations moléculaires, de la cholestérine, etc., plus des sels et des matières albuminoïdes en dissolution dans de l'eau. Cette eau, chargée de sels et d'albumine, constitue le sérum du *pus*.

Le *pus* se forme grâce à la double production simultanée : 1° d'un blastème hétérotopique et accidentel, comme la sérosité des œdèmes, mais bien plus riche en principes solides; 2° de leucocytes qui naissent spontanément au sein de ce blastème. Ce blastème, à son tour, se forme sous l'influence d'un trouble de la circulation capillaire, trouble qui peut avoir plusieurs causes : tantôt une altération générale du sang, comme cela a lieu dans la variole, l'infection purulente, etc.; tantôt la présence d'un corps étranger ou d'une portion d'organe mortifié; tantôt la lésion provoquée par un tissu enlevé qui doit se régénérer.

La production du *pus* a lieu soit entre les vaisseaux capillaires et les éléments propres du tissu vasculaire, soit dans les tissus non vasculaires où les matériaux du sérum peuvent s'accumuler graduellement (*pus* des abcès de la cornée, *pus* des vésicatoires). Cette production est indépendante de toute membrane soi-disant pyogénique comme de tout autre tissu particulier. Le *pus* s'engendre dans tous les tissus mal nourris, dans les organes profonds aussi bien que dans les parties superficielles, et surtout sous l'influence des maladies générales. Plus les conditions de nutrition d'un organe altéré sont défavorables, moins les leucocytes du *pus* se produisent, et ce dernier, au lieu d'être crémeux, devient tantôt séreux, tantôt sanieux. Tel est le mécanisme de la production du *pus*.

Les caractères du *pus* varient, du reste, selon les tissus d'où il provient. Les différences portent surtout sur les globules. Les globules pyoïdes ou sans noyaux sont toujours plus nombreux que les globules à noyaux dans le *pus* des séreuses, des synoviales, des cavités de l'œil et des vaisseaux. Le *pus* des abcès interstitiels et profonds de la cornée renferme des globules très-bien caractérisés, possédant, pour la plupart, deux ou trois noyaux. Le *pus* de la surface du derme renferme à peu près parties égales des deux variétés de globules. A la surface des muqueuses, il se produit quelques globules pyoïdes et beaucoup de globules à noyaux.

Quand les muqueuses sont enflammées, il se produit, en même temps que du *pus*, une assez grande quantité de mucus. Il se forme alors ce qu'on appelle du *muco-pus* ou *mucus puriforme*. Ce *pus* diffère de celui des autres régions par la nature du sérum, qui est muqueux au lieu d'être séreux, et renferme un plus grand nombre de cellules épithéliales.

Sous le nom de *pus* concret on a désigné plusieurs espèces de matières demi-solides ayant la couleur du *pus* et se produisant à peu près dans les mêmes conditions. Ainsi le *pus* sous-arachnoïdien et le *pus* de la cavité oculaire sont concrets, parce que le sérum s'y trouve remplacé par une matière amorphe demi-liquide, parsemée de granulations plus ou moins fines. On donne encore le nom de *pus* concret à une sorte de *pus* tuberculeux qui se produit dans certaines maladies des os. Ce *pus* est jaunâtre, pultacé, friable, formé de matière amorphe, grasse, jaunâtre, renfermant des leucocytes granuleux et des médullocèles de la variété à noyaux.

On trouve aussi, dans certains cas, du *pus* altéré par une coloration bleue particulière. Cette matière bleue est due tantôt à des végétaux cryptogamiques particuliers, tantôt à une matière colorante spéciale (pyocyanine), dérivée probablement de la matière colorante du sang.

Tantôt le *pus* est de bonne nature, tantôt il acquiert des caractères virulents assez redoutables. Dans ce dernier cas, la virulence réside dans le sérum et non dans les globules, comme on l'a cru longtemps. Les globules du *pus* de mauvaise nature sont entièrement identiques à ceux de l'autre *pus*, et les médecins qui cherchent, au moyen du microscope, à caractériser la différence de ces deux humeurs sont dans une illusion complète. La différence réside dans une transformation isomérique des matières albuminoïdes, transformation qui rend ces dernières incapables de manifester normalement leurs propriétés et qui engendre, lorsqu'elle se transmet à toutes les autres matières albuminoïdes de l'organisme, des désordres plus ou moins graves.

Une remarque essentielle à faire ici, c'est que les globules du *pus* sont entièrement semblables à ceux du sang. Ce sont, les uns et les autres, des leucocytes. Leur forme, leurs propriétés et leurs réactions sont les mêmes. C'est à tort que certains auteurs ont considéré les globules du *pus* comme des éléments anatomiques morbides, jouissant de propriétés spéciales. Nous trouvons dans ce fait une vérification nouvelle du grand principe que les phénomènes pathologiques ne diffèrent point essentiellement des phénomènes physiologiques et qu'il n'y a, des uns aux autres, que des différences de degré dans la quantité ou le lieu des produits.

Voici quelle est, d'après Gueterbock, la composition normale du *pus* :

Eau.	89,1
Graisse.	2,9
Albumine, globules.	7,4
Perte.	0,6

Les sels sont composés de chlorure de sodium et de phosphates et carbonates terreux.

Voici d'autres analyses :

Pus d'un abcès par congestion, *analysé par Bœdecker.*

Eau.	88,76
Albumine	4,38
Globules.	4,65
Graisse et cholestérine. .	1,09
Chlorure de sodium. . . .	0,59
Autres sels alcalins. . . .	0,32
Phosphates terreux et fer.	0,21
	100,00

Voici deux autres analyses faites par Bibra :

Eau.	90,70	76,90
Albumine.	6,30	18,00
Matières extractives. . .	2,00	1,90
Graisse et cholestérine.	0,90	2,40
Sels.	0,60	0,90
	100,50	100,10

La comparaison entre cette composition et celle du sang ne laisse pas d'être instructive. Elle montre que des éléments tout nouveaux sont nés dans le *pus*.

PUSA s. m. (pu-za). Mamm. Syn. d'ENHYDRE, genre de mammifères carnassiers, de la famille des mustéliens.

PUSCH (Georges-Théophile), géologue allemand, né à Kohren (Saxe) en 1791, mort en 1846. Après avoir passé quatre ans à l'école des mines de Freiberg, il alla, en 1810, suivre les cours de l'université de Leipzig et, en 1813, entra comme volontaire dans un régiment de sapeurs saxons, où il servit jusqu'en 1815. Attaché ensuite au service des mines dans la Thuringe saxonne, il fut, peu de temps après, appelé en Pologne et devint professeur de chimie, de minéralogie et de géologie à l'école des mines de Kielce. Après la fermeture de cette école en 1826, il se rendit à Varsovie, où il fut nommé successivement conseiller des mines, directeur de la division des mines, intendant de la monnaie (1834) et enfin (1842) directeur de la section de technologie au département des mines, près la commission administrative des recettes et du trésor. Il a publié en allemand : *Expériences explicatives sur la théorie fondamentale de la chimie générale et minérale* (Freiberg, 1810), en collaboration avec le docteur Bercht; *Catéchisme géologique* ou *Introduction à la géologie pratique* (Freiberg, 1819); *Voyage consacré à l'étude de la géologie et des mines à travers une partie des Karpathes, de la haute et de la basse Hongrie pendant l'année* 1821 (Leipzig, 1824); *Courte description géologique de la Pologne et des Karpathes septentrionaux*, ouvrage traduit en polonais sur le manuscrit original par Ad. Kitajewski (Varsovie, 1830); *Description géologique de la Pologne et des autres pays du nord des Karpathes* (Stuttgard, 1831-1836, 2 vol., avec atlas); *Paléontologie de la Pologne* ou *Description des pétrifications les plus remarquables et non encore décrites des roches de formation en Pologne, en Volhynie et dans les Karpathes* (Stuttgard, 1837). Pusch avait encore fourni un grand nombre d'articles à plusieurs recueils scientifiques, tels que l'*Annuaire de minéralogie* de Leonhard, les *Archives de minéralogie* de Karsten, les *Archives d'histoire naturelle* de Wiegmann, etc.

PUSCHKINE (Alexandre-Sergeiéwitch), poëte russe. V. POUCHKINE.

PUSCHKINIE s. f. (puch-ki-nî — de *Puschkine*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des hyacinthées, dont l'espèce type croît sur le mont Ararat.

PUSCHLAF ou **POSCHIAVO**, bourg de Suisse, dans le canton des Grisons, à 60 kilom. S.-E. de Coire; 3,000 hab. Commerce important avec l'Italie. Belle église paroissiale.

PUSCHOT, idole forestière des Slaves.

PUSEY (Philippe), homme politique anglais, né en 1799, mort en 1855. Il entra, en 1830, à la Chambre des communes, où il siégea presque constamment depuis cette époque, y soutint la politique conservatrice et défendit les lois sur les céréales. Toutefois, après leur abrogation grâce à Robert Peel, il ne protesta point contre le nouvel état de choses et se borna à recommander aux agriculteurs de perfectionner leurs procédés pour pouvoir lutter avec l'étranger. Pusey s'occupa d'une façon toute particulière d'agronomie et contribua beaucoup aux progrès de l'agriculture anglaise. Il venait d'être nommé président de la Société royale d'agriculture lorsqu'il mourut. Il avait publié d'excellents et nombreux articles dans le *Journal agricole*, qu'il dirigea pendant plusieurs années.

PUSEY (Edouard), théologien anglais, né

en 1800. Lorsqu'il eut terminé ses études à l'université d'Oxford, il se fit recevoir ministre de l'Eglise anglicane et obtint à Oxford une chaire de théologie. Son éloquence et son savoir ne tardèrent pas à le faire remarquer et il groupa autour de lui un certain nombre de professeurs de l'université et de pasteurs, notamment MM. Newman, Wilberforce, Palmer, Thorndike, Perceval, Koble, Ward, Bowden, etc. Ce fut de concert avec eux qu'il eut l'idée d'apporter de profondes réformes dans la haute Eglise, de réclamer la séparation complète du spirituel et du temporel, de l'Eglise et de l'Etat, et de rattacher le protestantisme, non plus à la Réforme du XVIe siècle, mais à l'Eglise des premiers siècles, en un mot de renouer la chaîne des temps, d'en appeler à la tradition et de faire revivre à peu près tous les dogmes et la discipline de l'Eglise romaine. Cette doctrine, qui reçut le nom de *puseyisme* (v. ce mot), devint l'objet de l'enseignement de Pusey et de ses amis, qui, pour la propager en Angleterre, publièrent, à partir de 1833, sous le titre de *Tracts for the times*, un grand nombre de petits traités théologiques. Par la logique des choses, la doctrine de Pusey ne tendait à rien moins qu'à faire disparaître le protestantisme au profit du catholicisme. Elle produisit une profonde sensation, non-seulement dans la haute Eglise, mais encore dans le peuple, profondément antipathique à l'Eglise romaine. Après la publication des *Remarques sur certains passages des trente-neuf articles* (1841), dans lesquels Newman demandait carrément que l'Eglise anglicane se réconciliât avec la papauté, il s'éleva les plus vives clameurs contre une pareille prétention, et l'évêque d'Oxford défendit que l'on continuât la publication des *Tracts for the times*. Pusey et ses amis, loin de s'arrêter, firent de nouveaux pas en avant, recommandèrent le culte de Marie, l'invocation des saints, la liturgie romaine, exaltèrent le célibat, l'organisation monacale, se prononcèrent contre la liberté donnée aux laïques de lire la Bible, etc. En 1843, le docteur Pusey, ayant, dans un sermon, défendu la doctrine de la transsubstantiation dans le même sens que les catholiques, fut traduit devant une commission instituée par l'université d'Oxford et condamné à être privé pendant deux ans du droit de prêcher et de professer dans l'étendue de la juridiction de l'université. Un grand nombre de ceux qui partageaient ses doctrines, Ward, Oakley, Wingfield, Wilberforce, frère de l'évêque d'Oxford, Manning, qui devait être plus tard archevêque de Westminster et le plus fougueux des ultramontains, embrassèrent ouvertement le catholicisme. Pusey n'osa point aller jusque-là. Effrayé des conséquences du mouvement, il déclara vouloir rester fidèle au protestantisme et il essaya de se justifier dans une lettre adressée à l'évêque de Londres. Devenu chanoine de l'église du Christ et professeur d'hébreu à l'université d'Oxford, il persévéra dans ses doctrines, tout en apportant plus de réserve à les propager, et, en juillet 1868, les journaux annoncèrent qu'il s'était définitivement converti au catholicisme.

PUSEYISME s. m. (pu-zé-i-sme). Doctrine religieuse anglaise, fondée par le docteur Pusey; secte qui professe cette doctrine. ‖ Plusieurs écrivent PUSÉYSME et d'autres PUSÉISME.

— **Encycl.** Cette doctrine ne remonte pas au delà d'une quarantaine d'années. Vers 1833, un parti se forma dans l'Eglise épiscopale d'Angleterre, se proposant pour but avoué de rétablir l'Eglise sur le fondement de la tradition apostolique. Au fond, c'était une réaction du sentiment religieux contre le dogmatisme de l'Eglise officielle. Les fondateurs de cette secte furent Newman et surtout Pusey, tous deux professeurs à l'université d'Oxford; c'est de ce dernier que le *puseyisme* a reçu son nom. Les puseyistes ne rejettent pas, il est vrai, les trente-neuf articles de l'Eglise anglicane; mais, d'un autre côté, ils s'accordent sur un assez grand nombre de points avec le catholicisme. Le respect exagéré qu'ils professent pour la succession apostolique et pour la tradition des six premiers siècles, qui leur paraît une source aussi pure de la foi que les Evangiles, semble les conduire naturellement à l'Eglise romaine. En outre, ils acceptent la doctrine catholique de la justification; mais ils s'en séparent en rejetant la transsubstantiation, bien que, à leurs yeux, le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ soient dans le sacrement et soient réellement offerts en sacrifice de réconciliation. Leur conception des sacrements est tout à fait catholique; ils y attachent une telle importance, qu'ils ne paraissent pas croire qu'on puisse être sauvé sans y avoir participé. Le sacrement, d'après eux, a une vertu divine qui opère indépendamment de la volonté de celui qui le reçoit. Sur d'autres points, les puseyistes protestaient avec plus de raison. Ainsi, ils se prononçaient contre la suprématie du roi dans les affaires religieuses et ne voulaient pas consentir à la réunion du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil dans la même main; mais on s'aperçut bien vite que l'autorité qu'ils voulaient ôter au roi ne pouvait, dans leur pensée, revenir qu'au pape. Leurs tendances catholiques s'accusaient davantage tous les jours. Ils admirent d'abord le dogme du purgatoire avec quelques légères modifications, puis ils demandèrent le rétablissement de beaucoup de coutumes tombées en désuétude; ils tentèrent de rétablir les pénitences ecclésiastiques, la messe et les fêtes des saints; ils se prononcèrent contre la lecture de la Bible par les laïques, réservèrent aux évêques seuls la consécration épiscopale et l'ordination sacerdotale; enfin, ils attachaient une importance toute pharisaïque aux exercices pieux. Tout cela ouvrit les yeux aux prélats d'Angleterre et alarma la conscience protestante. En 1843, le *puseyisme* fut solennellement condamné par les évêques anglicans. Cette condamnation amena un grand nombre de puseyistes, notamment Newman, Manning, Wilberforce, Ward, etc., à se convertir au catholicisme, et, en présence de ces conversions rapides, quelques-uns sont allés jusqu'à croire que les chefs de cette secte étaient des catholiques romains qui déguisaient leurs sentiments dans l'espoir insensé d'amener aux pieds du pape l'Angleterre protestante.

Mais la tendance que représentait le *puseyisme* n'a pourtant pas disparu de l'Eglise anglicane, et il y a aujourd'hui en Angleterre un parti nombreux qui voudrait faire triompher le ritualisme. Une portion du clergé s'efforce de ramener dans le culte public quelques-unes des pratiques du catholicisme, telles que l'usage des cierges, de l'encens, de certains vêtements ou ornements sacerdotaux, puis les processions pompeuses, les couvents d'hommes ou de femmes, le culte de Marie, les sacrements, la confession auriculaire, les prières pour les morts, etc. En vain les évêques protestent contre ces innovations; le courant, au lieu de s'arrêter, semble prendre de nouvelles forces tous les jours. En 1867, le comte Shaftesbury, membre de la Chambre des lords, a proposé à ses collègues de la Chambre haute l'adoption d'un bill qui interdisait aux ecclésiastiques l'usage de tout autre vêtement sacerdotal que ceux qu'ont spécialement autorisés et désignés les anciens canons de l'Eglise dès le temps d'Edouard VI et d'Elisabeth. Voilà où en sont les choses, et l'on ne sait vraiment pas si l'on doit s'affliger ou sourire de voir une Chambre des lords s'occuper de pareilles vétilles.

Le *puseyisme* et le ritualisme sont trop en opposition avec l'esprit général de ce siècle pour avoir chance d'avenir; mais les petites vexations qu'on dirige contre leurs adhérents, bien loin de les abattre, leur donnent une vie factice et assurent une plus longue durée à la secte.

PUSEYISTE s. (pu-zé-i-ste). Partisan du puseyisme : *Les* PUSEYISTES *sont à peu près les seuls aujourd'hui qui recommandent d'appliquer à l'étude des sciences physiques les préceptes de la théologie.* (Revue britannique.) ‖ On écrit aussi PUSÉYSTE et PUSÉISTE.

PUSHUM s. m. (pou-choumm). Comm. Duvet très-fin, dont se couvrent en hiver, dans l'Himalaya, plusieurs quadrupèdes, et qui sert à la fabrication de certaines étoffes de laine.

— **Encycl.** Ce duvet est d'une finesse exquise et surpasse de beaucoup en qualité, sinon en longueur de brins, toutes les laines de l'Europe. On l'obtient en très-grande abondance de la chèvre à châles, et il s'emploie en quantité dans la fabrication des fameux tissus de Cachemire. Les chiens et les loups du Thibet, le mouton sauvage et même le yack possèdent plus ou moins de cette laine en duvet. Elle ne circule à présent qu'entre les marchés à laine des bords de l'Indus, dans le Thibet et le Cachemire, où l'on emploie une partie de ce produit pour fabriquer les châles, tandis que le reste sert à faire l'étoffe épaisse et douce que les habitants du pays nomment *pushmeena*. Le *pushum*, toutefois, est un article encore presque inconnu en Angleterre, par la raison qu'il est interdit aux officiers civils et militaires employés dans l'Inde, sous peine de destitution, d'entreprendre aucune spéculation agricole ou commerciale dans le pays.

PUSILLANIME adj. (pu-zil-la-ni-me — lat. *pusillanimus;* de *pusillus*, petit, et de *animus*, âme, esprit, courage). Qui a une âme faible et timide : *Homme* PUSILLANIME. *Femme* PUSILLANIME. *La crainte de perdre ce que l'on a rend* PUSILLANIME. (B. Const.) *Tous les individus* PUSILLANIMES *et craintifs sont essentiellement faibles d'estomac et leur digestion est toujours laborieuse.* (Virey.) ‖ Qui appartient aux personnes pusillanimes : *Caractère* PUSILLANIME. *Conduite* PUSILLANIME. *Crainte* PUSILLANIME. *Une exactitude* PUSILLANIME *rétrécit la carrière de l'art.* (Palissot.) *Quand la violence imprévoyante ne leur a pas réussi, les hommes se réfugient volontiers dans la subtilité* PUSILLANIME. (Guizot.) *Pour être vicieux, il suffit d'avoir un esprit étroit, un cœur* PUSILLANIME. (Descuret.)

— s. m. Personne pusillanime : *Le* PUSILLANIME *redoute les grandes choses ou n'ose y aspirer.* (Virey.) *Rarement le* PUSILLANIME *oublie les injures.* (Virey.) *Dieu se cache aux* PUSILLANIMES, *mais il se révèle aux braves.* (Quinet.)

— **Syn. Pusillanime, couard, lâche.** V. COUARD.

PUSILLANIMEMENT adv. (pu-zil-la-ni-me-man — rad. *pusillanime*). D'une manière pusillanime, avec pusillanimité.

PUSILLANIMITÉ s. f. (pu-zil-la-ni-mi-té — rad. *pusillanime*). Caractère pusillanime; faiblesse d'âme, manque d'énergie, de courage : *Il faut prendre un parti sans* PUSILLANIMITÉ *dans toutes les circonstances de la vie.* (Volt.) *La débilité de l'âme augmente toujours la débilité du corps, car elle donne naissance à la lâcheté, à la* PUSILLANIMITÉ, *à la crédulité, à la terreur de la mort, et tôt après à la mort même.* (J.-J. Rouss.) *Les longues révolutions propagent les deux vices contraires : la témérité et la* PUSILLANIMITÉ. (Guizot.) ‖ Action pusillanime : *Reculer, ce serait une* PUSILLANIMITÉ.

PUSILLE adj. (pu-zi-le — du lat. *pusillus*, petit). Entom. Qui est d'une extrême petitesse : *Le conops* PUSILLE.

PUSSILLIFLORE adj. (pu-zil-li-flo-re — du du lat. *pusillus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

PUSILLINE s. f. (pu-zil-li-ne — dimin. du lat. *pusillus*, petit). Bot. Genre de conferves.

PUSSICH (doña Antonia-Gertrude), femme de lettres portugaise, née dans l'île de Saint-Nicolas-du-Cap-Vert, où son père était intendant de la marine, en 1805. Elle s'est fait avantageusement connaître par des écrits en vers et en prose et a collaboré à divers journaux. Nous citerons, parmi ses meilleures productions : *Olinda*, poëme en cinq chants (Lisbonne, 1848); *Constance*, drame en trois actes (Lisbonne, 1853), et une élégie *Sur la mort des victimes assassinées par François de Mattos Lobo en* 1841.

PUSSORT (Henri), conseiller d'Etat, né en 1615, mort en 1697. Oncle de Colbert, il partagea la haine de ce ministre contre le surintendant Fouquet, dont il fut un des juges les plus passionnés, devint membre du conseil des finances et fut un des principaux rédacteurs des *Ordonnances* de 1667 et 1670 pour la réformation de la justice et l'abréviation des procès. Boileau l'a nommé dans le *Lutrin*, en parlant de la Chicane :

Ses griffes vainement par Pussort accourcies.

« Il n'avait jamais été marié, dit Saint-Simon; il était fort riche et fort avare, chagrin, difficile, glorieux, avec une mine de chat fâché qui annonçait tout ce qu'il était, et dont l'austérité faisait peur et souvent beaucoup de mal, avec une malignité qui lui était naturelle. Parmi tout cela, beaucoup de probité, une grande capacité, beaucoup de lumières, extrêmement laborieux et toujours à la tête de toutes les grandes commissions du conseil et de toutes les affaires importantes du royaume. »

PUSSOT (Jean), chroniqueur français, né à Reims en 1544, mort dans la même ville en 1626. C'était un très-habile maître charpentier qui s'était acquis une grande considération dans sa ville natale et qui, dans ses loisirs, cultivait les lettres. On lui doit un *Traité des servitudes*, ouvrage clair, méthodique, resté manuscrit, et *Journalier* ou *Mémoires de Jean Pussot, maître charpentier en la coutume de Reims*, publié à Reims (1858, in-8°). Dans ce dernier livre, regardé comme une des bonnes sources de l'histoire rémoise, il a laissé le récit de tous les événements dont il a été témoin.

PUST, dieu de l'ivresse chez les anciens Slaves. C'était à la fin de l'hiver que l'on célébrait sa fête, qui durait plusieurs jours et que le peuple célèbre encore de nos jours en Pologne, absolument de la même manière qu'à l'époque la plus reculée. Les adorateurs promènent de maison en maison un chien en bois, emblème du dieu, monté sur deux roues, et invitent les jeunes filles et les femmes mariées à venir manger de ce chien qu'on va faire rôtir : c'est une façon de les engager à venir danser toute la nuit. Aussi donnent-elles à nos galants du beurre, du fromage, du miel, du gruau, etc., pour servir à préparer un festin général. Les nombreux adorateurs du dieu Pust étaient appelés *pustaki*.

PUSTA s. f. (pu-sta — mot slave). Nom que l'on donne, en Hongrie, à un vaste espace inculte éloigné de tout bourg et de tout hameau, ou habité par un propriétaire isolé : *Ces* PUSTAS *que domine le berger rêveur...* (Th. Gaut.) ‖ L'orthographe hongroise est PUSZTA.

— **Encycl.** On appelle principalement de ce nom un vaste désert, plein de marais, qui s'étend entre la Theiss et le Danube, en Hongrie. La principale végétation de ces plaines est un gazon ras, à fleur du sol, assez touffu en maints endroits, qui nourrit d'immenses troupeaux de bêtes à laine et de chevaux sauvages. Pas de forêts, pas un bouquet d'arbres; les landes se déroulent à perte de vue sans un mouvement de terrain. De loin en loin s'élève une pauvre masure, où le voyageur peut trouver un gîte. Ces hôtelleries, appelées *csarda*, sont fréquentées surtout par les bergers et les gardiens de chevaux; mais on peut errer pendant des journées entières dans la *pusta* sans rencontrer trace de l'homme. Ces landes immenses offrent souvent les phénomènes du mirage. Le poëte national de la Hongrie, Petœfi Sandor, a souvent chanté la poésie de ces grandes plaines, par exemple dans ces strophes consacrées à la cigogne, l'oiseau familier de la *pusta* :

« ...L'étincelle devint une flamme; l'enfant devint un jeune homme : le sol alors brûlait mes pieds; je montai à cheval et, bride abattue, sur l'étalon rapide, je me lançai à travers la *pusta*. Le vent, pour m'atteindre, avait besoin de redoubler d'efforts.

» Je l'aime, la *pusta!* C'est là qu'habite la liberté; là mes yeux peuvent errer de tous côtés sans obstacle; point de rochers noirs qui nous menacent, point de ces regards troubles que nous jette l'onde agitée des fontaines; point de ces bruits de cascades qui ressemblent à un cliquetis de chaînes...

» Oh! je l'aime, la *pustà!* Sur mon hardi coursier, j'aime à errer dans ses libres espaces, et là où l'on ne trouve plus la trace de l'homme poursuivant son gain, à l'endroit le plus solitaire de la lande, je descends de cheval, je me repose sur le gazon et j'écoute les murmures de l'air... Tout à coup, au bord des marais, j'aperçois mon amie, ma cigogne est là!

» Elle m'a donc suivi jusqu'ici. Tous deux nous avons exploré la *pusta* dans tous les sens, elle plongeant dans les eaux du marais, moi suivant du regard les jeux de la lumière dans les buissons sauvages. C'est ainsi que j'ai passé avec elle mon enfance et ma jeunesse, et c'est pour cela que je l'aime, bien qu'elle ne sache pas chanter, bien que ses ailes n'étincellent point de vives couleurs... »

PUSTER, idole des Wendes, alors que cette peuplade était établie en Thuringe. En 1552, on l'a transportée à Sondershausen, où elle est encore conservée. C'est la statue d'un jeune homme agenouillé; sa main droite est posée sur sa tête et percée d'un trou; sa bouche aussi est ouverte. A l'intérieur, elle est creuse. Les prêtres la remplissaient en partie d'eau, puis, ayant mis des bouchons aux deux ouvertures, ils plaçaient l'idole sur le feu. Une sueur se montrait bientôt sur toute la surface métallique, les bouchons s'élançaient au loin et des jets de vapeur sortaient par les deux orifices. Il n'était que temps d'apaiser par des offrandes la divinité courroucée.

PUSTULATION s. f. (pu-stu-la-si-on — rad. *pustule*). Pathol. Production, formation de pustules.

PUSTULE s. f. (pu-stu-le — latin *pustula*, petite tumeur; de *pus*, humeur, pus; grec *puion*, sanscrit *pûyan*, de la racine sanscrite *pûy*, puer). Pathol. Petite tumeur inflammatoire de la peau, se terminant par suppuration : PUSTULES *de la petite vérole, de la rougeole, de la gale, du pourpre.* ‖ *Pustule maligne*, Infection produite par l'inoculation d'un virus provenant des animaux.

— Fig. Production fâcheuse : *Les excès de la Révolution sont les* PUSTULES *de la liberté.* (Mirab.)

— Techn. Petit globule adhérant aux monnaies récemment frappées.

— Moll. Balane fossile.

— Bot. Sorte de petite élevure que l'on remarque sur la tige ou sur les feuilles de certaines plantes. ‖ Petite tache arrondie.

— **Encycl.** Pathol. La *pustule* diffère du bouton en ce que celui-ci ne suppure pas, et de la phlyctène en ce que cette dernière contient un liquide séreux et non purulent.

— PUSTULE MALIGNE. Cette affection virulente n'a été jusqu'ici observée chez l'homme que par inoculation directe ou indirecte. Les causes de cette affection proviennent toutes de la transmission à l'homme d'un virus spécial puisé chez les animaux. C'est ainsi qu'on a rencontré la *pustule* maligne sur des bouchers, des tanneurs qui avaient été en contact avec la chair ou les dépouilles d'animaux morts du charbon. Cette maladie est encore fréquemment engendrée par une piqûre de mouche qui, venant de se poser sur des matières animales en putréfaction, inocule le virus dont elle est chargée. Enaux et Chaussier citent plusieurs cas de *pustule* maligne ayant toutes la même cause : une personne qui avait écorché un loup trouvé mort sur le bord d'un ruisseau; une autre qui avait écorché un lièvre dans les mêmes conditions; une troisième qui avait porté la main dans le rectum d'une vache affectée du feu; un berger qui avait égorgé un mouton malade et l'avait porté sur ses épaules, etc. C'est toujours sur les parties découvertes, sur les points où la peau est fine que se manifeste la *pustule*. Thomassin et Duhamel rapportent des observations qui constatent que des bouchers ont contracté la *pustule* maligne en égorgeant ou dépouillant des animaux charbonneux, tandis que les personnes qui s'étaient nourries de leur chair n'en avaient point été incommodées. Ces observations prouvent que la coction peut détruire le virus. L'expérience a démontré, en effet, que la chair crue infectée tue les animaux auxquels on la donne, tandis que cuite elle ne leur est point nuisible.

— *Symptômes*. On divise généralement en quatre périodes la durée totale de la *pustule*.

Première période. Deux jours environ après l'inoculation, qui passe presque toujours inaperçue, les malades éprouvent, en un point déterminé, une démangeaison légère, incommode; un picotement vif, mais passager. Bientôt après il se forme une vésicule séreuse comme un grain de millet; elle s'étend insensiblement et présente des exaspérations momentanées de démangeaison. La vésicule s'ouvre spontanément ou bien par les ongles

du malade qui se gratte, et donne lieu à l'issue d'une petite quantité de sérosité roussâtre.

Deuxième période. Apparition, à la place de la vésicule, d'une tache tirant sur le jaune ou livide et grenue; au-dessous se trouve un noyau ou une espèce de tubercule lenticulaire peu saillant et mobile. Les démangeaisons se transforment en un sentiment de vive chaleur, de cuisson et d'érosion. Il y a boursouflement et tension de la couche la plus superficielle de la peau, dont la couleur varie; elle est pâle ou rougeâtre, livide ou orangée, *luisante et entourée d'un cercle de phlyctènes.* Le tubercule se colore, durcit de plus en plus, et son insensibité devient toujours plus grande. A ce moment, la maladie est complétement déclarée. Cette période ne dure que quelques heures.

Troisième période. La tache jaune noircit en s'élargissant; la peau se boursoufle considérablement et l'inflammation gagne le tissu cellulaire; il se forme un véritable phlegmon, suivi bientôt d'une eschare qui paraît déprimée à cause du gonflement des parties voisines. La douleur et le sentiment de brûlure ont disparu pour faire place à une pesanteur et à un engourdissement considérables de la partie affectée. La troisième période est très-courte quand l'issue du mal doit être funeste; dans le cas contraire, elle peut se prolonger jusqu'à cinq jours, mais jamais davantage.

Quatrième période. Les symptômes généraux s'aggravent, l'engorgement devient énorme et se propage jusque dans les muscles, la gangrène s'étend en largeur et en *profondeur. Le malade a la peau sèche, le* pouls petit et fréquent, les yeux fixes, le regard inquiet, et bientôt il est en proie à tous les symptômes adynamiques et ataxiques auxquels il succombe. Si la *pustule* doit avoir une terminaison heureuse, il se forme un cercle inflammatoire qui se dessine très-visiblement autour de l'eschare; l'engorgement baisse; *il arrive une chaleur douce, des battements* dans la partie, une suppuration de bonne nature en dedans du cercle inflammatoire, un mouvement fébrile léger et régulier, suivi bientôt d'une douce transpiration. Ces phénomènes précurseurs d'une bonne réaction sont accompagnés de la chute de l'eschare, et ce n'est qu'après que celle-ci s'est détachée qu'on aperçoit toute l'étendue des *désordres causés par la pustule.*

La marche de la *pustule* maligne ne présente pas toujours quatre périodes distinctes; elle est quelquefois si rapide qu'elle se termine par la mort en dix-huit ou en vingt-quatre heures. (Boyer.)

— *Traitement.* La cautérisation est reconnue comme le seul traitement efficace contre la *pustule* maligne. On peut se servir du fer rouge, du beurre d'antimoine, de la potasse caustique ou des acides concentrés. L'acide nitrique est un des caustiques le plus facilement employés. On pratique une incision cruciale sur le noyau de la *pustule* et l'on promène un pinceau imbibé d'acide dans les incisions. Si le sang s'écoule en grande abondance, on absterge la plaie à plusieurs reprises et l'on répète quatre ou cinq fois l'application du caustique; puis on imbibe du même acide quelques petites boulettes de charpie qu'on place à demeure entre les lèvres de la plaie. Le lendemain, on enlève les boulettes et on les remplace par un linge cératé. Si l'inflammation était trop grande, on recouvrirait les parties malades d'un large cataplasme de farine de lin, qu'on aurait soin de renouveler plusieurs fois par jour. Les symptômes généraux doivent être combattus par les toniques et les antiseptiques.

Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur le degré de gravité de la *pustule* maligne. Quelques-uns la regardent comme une maladie peu dangereuse, tandis que d'autres en font une affection terrible. La divergence des opinions vient certainement de ce que l'on confond la *pustule* maligne avec le charbon. Ces deux maladies présentent une ressemblance dans les symptômes, mais il est impossible qu'on les confonde avec une attention sérieuse. Enaux et Chaussier ont établi une distinction importante : c'est que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, tandis que, dans la *pustule* maligne, c'est la tumeur qui précède et qui est le point de départ des accidents généraux. Salmon et Mannoury établissent une distinction en *pustule* maligne et *pustule* bénigne : « Sous le nom de *pustule* maligne ou de charbon, disent-ils, on décrit des formes de maladies ne se ressemblant ni par leur aspect, ni par les désordres locaux ou généraux qui les accompagnent, ni par leur gravité. Pour mettre fin à cette confusion, le meilleur moyen de déterminer scientifiquement la maladie est l'inoculation aux animaux. La gravité de la *pustule* maligne inoculable commande ces recherches expérimentales; elle doit exiger, à l'avenir, cette sanction pour justifier tout traitement nouveau. De même que la *pustule* maligne de l'homme est le produit du virus charbonneux puisé sur un animal, de même elle recèle le principe septique inoculable. Ce principe septique inoculable est la condition d'être de la vraie *pustule* maligne de la Beauce. L'inoculabilité est un des caractères essentiels de la vraie *pustule* charbonneuse; par conséquent, toute *pustule* charbonneuse qui ne s'inocule pas de l'homme aux animaux ne doit pas porter le nom de *pustule* maligne. Pour apprécier la condition et la force d'inoculabilité de la *pustule* maligne, il faut exciser une *pustule*, soit en totalité, soit en partie, et l'introduire dans le tissu cellulaire sous-cutané de la région inguinale d'un mouton ou d'un lapin. La mort du mouton ou du lapin inoculé survient dans le premier septénaire, et l'autopsie révèle toutes les lésions d'une maladie identique avec le sang de rate. Les caractères de la *pustule* maligne inoculable sont : l'exiguïté de ses dimensions, sa forme ombiliquée, la couleur noirâtre et la dureté coriace de son point central, le cercle chagriné de ses bords, l'état vésiculaire de son aréole; la sensation prurigineuse plutôt que douloureuse éprouvée par le malade; le gonflement flasque, peu apparent d'abord, du tissu cellulaire sur lequel elle repose, gonflement plutôt élastique qu'œdémateux; l'excessive vascularisation des tissus sous-jacents, tandis que le point noirâtre pustuleux est exsangue, insensible et rude sous le scalpel; la rapidité de l'invasion du gonflement élastique; enfin, l'apparition des symptômes d'intoxication charbonneuse. Quant aux autres *pustules* malignes à base gangréneuse ou à noyau induré sous-jacent, à phlyctènes étendues et disséminées, à coloration plutôt rouge que blanche de la peau tuméfiée, il importe que de nouvelles recherches expérimentales d'inoculation démontrent si elles sont ou non des variétés de la *pustule* maligne inoculable, c'est-à-dire véritablement charbonneuses. La *pustule* maligne inoculable abandonnée à elle-même entraîne rapidement la mort, qui arrive ordinairement dès le premier septénaire à partir du jour de l'éruption de la *pustule*. La cautérisation, dans l'état actuel, est le seul moyen efficace contre la *pustule* maligne; elle se fait au moyen du cautère actuel ou des cautères potentiels, dont les plus employés sont la potasse et le sublimé corrosif. On ne peut avoir confiance dans l'efficacité des autres moyens préconisés, tels que les cataplasmes émollients, la solution d'acide acétique, les évacuations sanguines, l'encens, l'application des feuilles fraîches de noyer, etc., tant que des expériences d'inoculation n'auront pas sanctionné le diagnostic d'une véritable *pustule* maligne et autorisé ainsi l'emploi de ces moyens. Le diagnostic n'est pas encore établi entre la *pustule* véritablement maligne et la *pustule* bénigne, au point de vue clinique, l'inoculation ne l'établissant qu'au point de vue scientifique; il faut donc toujours être en garde contre la véritable *pustule*, si insidieuse et si terrible, dans laquelle quelques heures de temporisation suffisent parfois à la généralisation du mal et à sa marche foudroyante vers la mort. »

— Art vétér. *Pustule maligne.* La *pustule* maligne, qui se manifeste chez les animaux comme chez l'homme, est une petite tumeur charbonneuse locale, caractérisée par une inflammation gangréneuse de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, et produite par l'inoculation ou le contact de principes morbides d'animaux atteints de maladies charbonneuses.

La *pustule* maligne se distingue essentiellement du charbon en ce qu'elle n'est pas, comme celui-ci, une affection spontanée et n'est jamais que le résultat de l'introduction dans l'économie d'un virus septique venant d'un autre sujet. La *pustule* maligne est évidemment une espèce de charbon; c'est, si on le veut, sa forme la plus bénigne.

Les liquides que renferment les tumeurs charbonneuses, le sang des animaux vivants atteints de maladies charbonneuses, les dépouilles des animaux qui ont succombé à ces maladies, peuvent communiquer la *pustule* maligne. La peau des animaux infectés conserve même cette fâcheuse propriété longtemps après avoir été enlevée. « Cette transmission, dit M. Gourdon, s'opère avec une grande facilité; quelquefois il suffit du simple contact de la peau avec les matières imprégnées de virus. L'inoculation est plus assurée s'il existe une légère blessure à la surface des téguments. Les insectes transportent souvent ce virus, et leurs piqûres sont une des causes fréquentes de la *pustule* maligne. L'inoculation des produits provenant de matières animales gangrenées ou putréfiées peut aussi déterminer la *pustule* maligne. » En outre, il résulte des expériences de Barthélemy que le virus charbonneux est beaucoup plus actif avant que la gangrène se soit emparée des tissus; il se conserve plusieurs années, dans un flacon bien bouché, et peut encore communiquer la maladie aux animaux sous la peau desquels on l'introduit.

Tous les animaux peuvent contracter la *pustule* maligne, mais elle se montre de préférence sur ceux qui restent dehors, exposés aux piqûres des insectes, et siége le plus souvent sur les parties où la peau est fine, là où les insectes se fixent de préférence; enfin, cette affection est observée dans certaines provinces beaucoup plus souvent que dans d'autres. Ainsi la Bourgogne est celle qui fournit le plus de *pustules* malignes; puis viennent la Lorraine et la Franche-Comté. On en observe un assez grand nombre dans le midi de la France; elles sont rares à Paris.

La contagion de la *pustule* maligne est moindre encore que celle du charbon essentiel. Elle ne peut s'exercer par simple contact d'individu à individu, mais elle est toujours certaine lorsque le virus septique est introduit dans les tissus sains par inoculation dans une plaie ou par une piqûre d'insecte. De cette introduction résulte une nouvelle *pustule;* mais est-il dangereux de manipuler les débris d'animaux qui ont succombé à la *pustule* maligne, et peut-on faire usage de leur viande? Morand, Thomassin et Duhamel ont rapporté des observations qui constatent que des bouchers avaient contracté la *pustule* en égorgeant des animaux charbonneux, tandis que les personnes qui s'étaient nourries de leur chair n'en ont pas été incommodées. Il faut distinguer ici la chair crue de la chair préparée, bien cuite. Des expériences récentes prouvent qu'une forte coction peut annihiler le virus et que l'homme peut se nourrir de la chair des animaux charbonneux bien préparée. La chair crue, au contraire, a tué les animaux qui en ont mangé; mais tous les animaux ne sont pas également empoisonnés par cette chair crue, ainsi que le prouvent les expériences de Renault (d'Alfort).

Les symptômes de la *pustule* maligne sont à très-peu près ceux du charbon essentiel; cependant elle se montre sous des aspects différents qui varient souvent dans les diverses espèces de nos animaux domestiques. En général, elle est annoncée par une démangeaison vive et souvent répétée dans un seul point de la peau, où paraît une saillie circulaire, du centre de laquelle s'élève bientôt une vésicule remplie d'un fluide séreux et qui tend à s'étendre. Bientôt après il se forme, dans l'épaisseur de la peau, un petit tubercule dur, résistant et sans douleur, une petite tumeur rénitente, aplatie, circonscrite et mobile; autour de ce point central se forment de petites phlyctènes pleines de sérosité roussâtre. Le mal étant parvenu au tissu cellulaire, le cercle vésiculaire s'élargit et forme, autour de l'escarre qui se prépare, un bourrelet saillant. Le centre de la tumeur forme un noyau gangréneux et compacte; puis l'engorgement s'étend, les symptômes généraux surviennent, comme dans le charbon essentiel, et déterminent des désordres en rapport avec l'état du sujet, son âge, son sexe, son degré d'énergie, son état de maladie ou de santé, etc.

La terminaison ne peut jamais être heureuse que par la séparation de l'eschare gangréneuse, et cette séparation ne peut s'opérer que par un travail inflammatoire qui excite et détermine la séparation de la partie. Quelquefois la nature sait se suffire à elle-même dans cette circonstance critique; mais souvent, presque toujours même, ses seuls efforts sont insuffisants dans ce cas périlleux. Enfin, le pronostic de la *pustule* maligne est moins grave que celui du charbon essentiel. Prise à temps, il est facile d'en localiser les effets et d'obtenir une guérison complète.

Le but du traitement local doit être de concentrer la gangrène dans l'eschare, après avoir détruit ou enlevé les parties mortifiées, puis de provoquer dans les tissus voisins une réaction inflammatoire qui active la guérison. Les moyens généralement employés pour arriver à ce résultat sont l'incision, l'extirpation et la cautérisation. Par l'incision de la tumeur on détruit l'étranglement qui entretient et augmente l'irritation; par l'extirpation on enlève toutes les parties atteintes par la gangrène, de manière à mettre à découvert les tissus sains; enfin, la cautérisation se pratique avec le fer rouge et avec les caustiques.

Après ces opérations reste une plaie sur laquelle on emploie en injections les hypochlorites de soude (eau de Javel) et de chaux (chlorure de chaux). Bientôt l'engorgement diminue, la suppuration s'établit, les eschares se soulèvent, les plaies prennent un bon aspect et alors on peut se borner à des pansements simples et à des soins de propreté.

Quant au traitement général ou interne, il consiste à combattre les symptômes généraux par l'emploi des toniques et des stimulants diffusibles, tels que les liquides alcooliques, l'acétate d'ammoniaque, les breuvages camphrés, les infusions de plantes aromatiques, etc. Il est nécessaire de joindre au traitement général l'usage d'une nourriture tonique, saine et abondante; on choisit des aliments substantiels, on arrose les fourrages avec de l'eau salée et on donne la gentiane en infusion dans du vin, ou en électuaire, etc.

PUSTULÉ, ÉE adj. (pu-stu-lé — rad. *pustule*). Pathol. Chargé de pustules : *Joues, lèvres* PUSTULÉES.

— Bot. Muni d'élévations arrondies. ‖ Qui a des taches arrondies blanches sur un fond brun.

— Techn. Se dit des monnaies qui ont de petits globules adhérents après la frappe.

PUSTULEUX, EUSE adj. (pu-stu-leu, eu-ze — rad. *pustule*). Pathol. Qui est de la nature des pustules; qui en a la forme : *Éruption* PUSTULEUSE.

— s. m. Erpét. Espèce de crapaud qui vit dans l'Inde et en Portugal.

PUSTULOPORE s. m. (pu-stu-lo-po-re — de *pustule*, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des cériopores, et comprenant quatre espèces fossiles des terrains jurassiques ou crétacés.

PUSZTA s. f. (pu-sta — nom hongrois). V. PUSTA.

PUTA s. f. (pu-ta — du lat. *puto*, je coupe). Mythol. rom. Divinité qui présidait à la taille des arbres.

PUTAGE s. m. (pu-ta-je — rad. *pute*). Débauche, prostitution. ‖ Vieux mot.

PUTAIN s. f. (pu-tain — rad. *pute*). Femme de mauvaise vie; prostituée. ‖ Femme débauchée. ‖ Ce mot étant considéré comme malhonnête, on l'écrit souvent en abrégé p....

— Bibliogr. Le *Fléau des putains et des courtisanes* (Paris, 1612, in-8°); la *Découverte du style impudique des courtisanes de Normandie* (1618, in-8°); la *Déroute des filles de joye de la ville de Paris* (Paris, 1667, petit in-12); *Dialogo di P. Aretino nel quale la Nanna insegna a la Pippa sua figliola a esser puttana* (Torino, 1536, in-8°); *La puttana errante*, di P. Aretino (pet. in-8°); *Tromperies dont usent les mieux affétées courtisanes*, traduit de l'italien [d'Arétin] (Paris, 1580, in-16); *Rettorica delle puttane* (Villafranca, 1673, in-12).

PUTAMINÉ, ÉE adj. (pu-ta-mi-né — du lat. *putamen*, coquille, écorce). Bot. Dont le fruit est couvert d'une écorce dure.

PUTANGES, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. O. d'Argentan, près de la rive gauche de l'Orne; pop. aggl., 486 hab. — pop. tot., 638 hab. Tanneries, teintureries. Près du bourg, on voit les restes d'un ancien château fort où l'on admire encore un bel escalier bien conservé. Aux environs, dolmens et cromlech.

PUTANISER v. n. ou intr. (pu-ta-ni-zé — rad. *putain*). Courir les putains, fréquenter les putains.

PUTANISME s. m. (pu-ta-ni-sme — rad. *putain*). Vie, conduite de putain. ‖ Vie, conduite de putassier.

PUTANOWICZ (Joseph-Aloïs), théologien et érudit polonais, mort en 1788. Il fut reçu docteur en théologie et en philosophie à Cracovie, où il devint professeur, chanoine de l'église Sainte-Anne et fut chargé, dans la suite, de l'administration de diverses paroisses. Il fit paraître à Cracovie, pendant plusieurs années, un *Almanach astronomique, géographique et chronologique*, le premier de ce genre qu'il y ait eu en Pologne, et publia, en outre, les ouvrages suivants : *État intérieur et extérieur de l'enseignement général de l'université de Cracovie* (1774, in-fol.); *Vie, miracles et histoire de la canonisation de saint Jean Kanty* (1780, in-fol.); *Recueil de droit académique pour l'université de Varsovie* (in-fol.); *Repertorium manuscriptorum bibliothecæ universitatis Cracoviensis* (in-fol.).

PUTASHELI, impératrice de Chine, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Femme de Tutemur, ou Ven-Tsong, empereur de la grande Tartarie, Putasheli resta dans l'ombre tant que vécut son mari; mais, après sa mort, advenue vers 1332, elle s'empara du gouvernement et dirigea les affaires de l'État comme régente du prince Tlinchipin, enfant de sept ans, qu'elle avait fait monter sur le trône. Le jeune empereur étant mort au bout de quelques mois, Touhan-Temur, neveu de Tutemur, fut proclamé, grâce à Putasheli, qui s'imaginait conserver sous ce nouveau règne la puissance qu'elle avait eue jusqu'alors. Touhan-Temur, lors de son avénement, lui conféra le titre d'impératrice grand'mère; mais, quelque temps après, au mois de juin 1341, il fit paraître un manifeste dans lequel il se plaignait de la conduite de l'empereur Tutemur et de l'impératrice Putasheli envers Hoshila, son père, et envers lui-même et prétendit avoir été l'objet de persécutions. En conséquence, il ôta à Putasheli le titre d'impératrice grand'mère et l'exila. Elle mourut bientôt après.

PUTASSER v. n. ou intr. (pu-ta-sé — rad. *pute*). Fréquenter les putains. ‖ Vivre en putain.

PUTASSERIE s. f. (pu-ta-se-rî — rad. *putasser*). Fréquentation habituelle des putains. ‖ Vie de putain.

PUTASSIER, IÈRE adj. (pu-ta-sié, iè-re — rad. *putasser*). Qui a rapport aux putains : *Vie* PUTASSIÈRE. *Goûts* PUTASSIERS.

— s. m. Celui qui fréquente habituellement les putains.

PUTATIF, IVE adj. (pu-ta-tiff, i-ve — latin *putativus*, de *putare*, mettre au net, éclaircir, discerner, juger, penser, au sens propre émonder, élaguer, tailler, signification qui est restée dans *amputare*, amputer, *deputare*, tailler, séparer, détacher, au figuré députer. *Putare*, dans l'acception d'élaguer, se rapporte au latin *putus*, net, propre, qui se rattache à la racine sanscrite *pû*, nettoyer, purifier, battre). Réputé à tort ou à raison : *Jésus-Christ était le fils* PUTATIF *d'un compagnon charpentier, comme la Vierge était la femme* PUTATIVE *de ce dernier.* (Meslier.)

— Jurispr. *Mariage putatif*, Mariage nul, contracté de bonne foi, faute de connaître les motifs qui s'y opposaient.

— **Encycl.** Jurispr. *Mariage putatif.* Le mariage *putatif* est un mariage qui, dans la réalité, se trouve entaché de nullité, mais que les deux époux, ou l'un d'eux, ont cru valable en le contractant. Nous aurons deux

points à examiner sur cette matière : 1o en quels cas et sous quelles conditions y a-t-il mariage *putatif?* 2o quels sont les effets de ce mariage?

— 1o *Dans quels cas et sous quelles conditions y a-t-il mariage putatif?* Un auteur ancien a donné du mariage *putatif* la définition suivante : *Matrimonium putativum est, quod bona fide et solemniter, saltem opinione conjugis unius justa, contractum inter personas jungi vetitas consistit.* Les auteurs du *Nouveau Denizart* ajoutent qu'il y a dans cette définition trois termes essentiels, *bona fide, solemniter, opinione justa;* ils en concluent que trois conditions sont nécessaires pour qu'il y ait mariage *putatif :* 1o la bonne foi; 2o la solennité dans l'acte; 3o l'erreur excusable. Nos anciens auteurs suivaient généralement cette doctrine qui, de nos jours, a été reproduite et professée par des autorités considérables. Nous ne pouvons accepter cette opinion. Certes, pour apprécier la bonne foi des parties contractantes, on devra prendre en sérieuse considération les circonstances que nous avons indiquées. Mais, à notre avis, ces trois conditions ne sont pas des éléments essentiels et indispensables de la bonne foi; il y a là une question de fait abandonnée à l'appréciation souveraine des magistrats. Parcourons rapidement chacune de ces trois conditions et voyons si elles sont nécessaires pour constituer la bonne foi exigée par les articles 201 et 202 du code civil. 1o L'observation de toutes les formalités requises pour la célébration du mariage est-elle une condition essentielle de la bonne foi? Nous ne nous occupons pas du cas où, le mariage ayant eu lieu devant un officier incompétent, *ratione materiæ*, par exemple, devant un notaire, un huissier, il n'y aurait pas de célébration. Ainsi, nous ne pouvons qu'approuver l'arrêt de la cour de Bourges qui décida que le mariage célébré devant un prêtre ne pouvait être considéré, au point de vue de la loi civile, comme un mariage *putatif.* Mais, quand il y a eu véritable célébration, quand le mariage a été contracté devant un officier de l'état civil, nous pensons que les juges pourront appliquer les articles 201 et 202 à cette union, quels que soient, d'ailleurs, les vices de forme qui s'y rencontrent. 2o La bonne foi des époux ne peut-elle résulter que d'une erreur de fait ou, au contraire, l'erreur de droit est-elle admissible? Prenons un exemple. Un oncle a épousé sa nièce, en parfaite connaissance des liens de parenté qui l'unissaient à sa future, mais ignorant l'empêchement produit par cette parenté. Ce mariage, pour lequel il n'a été demandé aucune dispense, produira-t-il les effets du droit civil? Quoique la question soit controversée, nous n'hésitons pas à admettre l'affirmation. D'abord, les articles 201 et 202 sont conçus en termes généraux et n'exigent que la bonne foi; or, la bonne foi peut résulter soit d'une erreur de droit, soit d'une erreur de fait. Ensuite, les principes et la raison s'opposent à ce qu'on établisse une distinction basée sur cette maxime : « Nul n'est censé ignorer la loi, » maxime qui, dans l'ordre privé, n'a rien d'absolu. 3o Enfin, faut-il que l'erreur soit excusable? Nous ne le pensons pas; en effet, les textes exigent qu'il y ait seulement bonne foi; ils ne s'inquiètent pas du point de savoir si l'erreur est ou non excusable. En fait, les magistrats auront à apprécier les diverses circonstances qui pourront expliquer ou excuser l'ignorance des futurs époux. Ils devront prendre en considération le sexe, l'âge, la condition des parties.

A quel moment la bonne foi doit-elle exister? Suffit-il que les époux ou l'un d'eux aient, au moment de la célébration du mariage, ignoré l'empêchement pour que le mariage produise des effets civils tant qu'il n'aura pas été déclaré nul? Ou faut-il admettre, avec certains auteurs, que les effets civils cessent du jour où les époux ont cessé d'être de bonne foi? Il est suffisant que le mariage ait été contracté de bonne foi pour qu'il produise des effets civils jusqu'à ce qu'il ait été déclaré nul. Peu importe que, après la célébration, les époux aient connu la nullité dont leur union était entachée; l'article 201 s'exprime en ces termes : « Le mariage qui a été déclaré nul produit néanmoins des effets civils lorsqu'il a été contracté de bonne foi; » donc, tant que la nullité du mariage n'a pas été prononcée, que les époux ignorent ou connaissent le vice de leur union, cette union n'en produira pas moins des effets civils. D'ailleurs, si on admet que la mauvaise foi, survenant pendant le mariage, empêche les effets civils d'être produits, à quel danger ne s'exposera-t-on pas! Comment reconnaîtra-t-on l'époque précise où les époux ont connu la nullité dont leur union était entachée? Il y aura là une preuve difficile, impossible à fournir. Et puis à quel résultat arrivera-t-on? A créer parmi les enfants également conçus pendant l'existence de ce mariage deux ou trois catégories, à déclarer les uns légitimes, les autres adultérins, ceux-là simplement naturels. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que la règle qui doit prévaloir est que le mariage contracté de bonne foi existe avec tous ses effets civils tant qu'il n'a pas été déclaré nul.

— 2o *Effets du mariage putatif.* Le principe général qui domine tous les effets du mariage *putatif* est que ce mariage doit être considéré plutôt comme dissous que comme annulé. Ses effets peuvent être considérés : 1o par rapport aux enfants; 2o par rapport aux époux; 3o par rapport aux tiers.

1o *Par rapport aux enfants.* Le mariage *putatif* produit, dans l'intérêt des enfants, tous les effets d'un légitime mariage, tant à l'égard de l'époux de bonne foi qu'à l'égard de l'époux de mauvaise foi. Ainsi, les enfants seront légitimes, ils succéderont comme tels à leurs père et mère; les enfants naturels reconnus seront légitimés.

2o *Par rapport aux époux.* Deux hypothèses sont possibles. Première hypothèse : les deux époux sont de bonne foi. Le mariage produit tous les effets civils, soit dans leurs rapports avec leurs enfants, soit dans leurs rapports réciproques. Ainsi, la puissance paternelle avec tous ses attributs sur les personnes et sur les biens des enfants appartient au père et, en cas de prédécès du père, à la mère survivante. Les donations que les époux ont pu se faire par contrat de mariage reçoivent leur pleine exécution; les conventions matrimoniales sont régies comme s'il y avait un légitime mariage. Deuxième hypothèse : un seul des époux est de bonne foi. Le mariage ne produit ses effets civils qu'en sa faveur; l'époux de mauvaise foi ne peut se prévaloir du mariage. Cette hypothèse est de beaucoup plus difficile et plus compliquée que la précédente; elle donne naissance à une foule de controverses et de discussions qu'il serait trop long d'indiquer dans le rapide aperçu que nous faisons.

3o *Par rapport aux tiers.* Le mariage *putatif* a les mêmes effets qu'un mariage valable. Point de doute que la femme n'ait une hypothèque légale sur les biens de son mari, qu'elle ne puisse invoquer le défaut d'autorisation quand elle s'est obligée envers un tiers.

— *Titre putatif.* On dit qu'un titre est *putatif* quand celui qui l'invoque a cru à tort qu'une convention valable était intervenue, qu'un testament contenait un legs en sa faveur, qu'une donation lui avait été faite. Prenons un exemple : j'ai donné mission à quelqu'un de m'acheter la maison A; mon mandataire n'achète pas, il fabrique un faux acte de vente, me fait croire qu'il a acheté et me livre la maison. J'ai tout lieu de croire qu'un contrat de vente est intervenu à mon profit et que la maison qui m'a été livrée m'appartient réellement. Dans ce cas, quelle est la force du titre *putatif* dont je suis nanti? Pothier, suivant les errements du droit romain, trouvait qu'il y avait un motif légitime et que ce titre *putatif*, basé sur une erreur excusable et raisonnable, équivalait à un juste titre. Lemaître rejetait cette doctrine : « On ne doit, dit-il, rien suppléer quand il s'agit de faire acquérir le bien d'autrui. » Quel est celui de ces deux systèmes qu'ont suivi les rédacteurs du code? Nous croyons que la doctrine suivie aujourd'hui est celle de Pothier. A l'appui de ce système, combattu par des auteurs très-graves, nous ferons remarquer que les rédacteurs du code, se guidant sur Pothier, n'ont pu adopter une théorie contraire à celle qu'il professait. Il nous faudrait un texte formel, et non pas de vagues allégations ou des phrases prononcées au hasard dans la discussion et qui, certes, n'ont pas la portée qu'on veut bien leur donner dans une doctrine que nous n'admettons pas. D'autre part, examinons quel est l'esprit de la loi. Le législateur a voulu que la prescription pût s'opérer par dix ou vingt ans lorsque le possesseur avait eu de justes raisons de croire à l'acquisition de la propriété. Or, ces raisons existent toutes les fois qu'un ensemble de circonstances a pu inspirer cette croyance à un homme sensé et prévoyant. En un mot, et pour nous résumer, il nous paraît que la doctrine de Pothier est la seule équitable, et nous ne nous déciderions à la repousser que s'il y avait un texte formel de loi. En matière de perception des fruits, le titre n'est pas exigé comme condition distincte de la bonne foi, mais seulement comme élément ou comme moyen de preuve de cette dernière, et par le motif qu'en général la bonne foi ne saurait se présumer de la part de celui qui possède sans titre. On doit en conclure que le titre *putatif* équivaut à un titre réellement existant. La question ne peut ici faire doute. Dans les hypothèses où le possesseur ne peut invoquer qu'un titre *putatif*, il est tenu de justifier de sa bonne foi en prouvant qu'il avait des raisons plausibles et suffisantes pour croire à l'existence d'un titre à son profit ou pour étendre son titre à la chose possédée. Au contraire, lorsque le possesseur produit un titre translatif de propriété, qui s'applique réellement à cette chose, il faut distinguer si, pour établir sa bonne foi, il invoque une erreur de fait ou une erreur de droit. Au premier cas, il est, jusqu'à preuve contraire, présumé avoir ignoré les vices dont son titre est entaché. Au second cas, il doit, pour repousser l'application de la règle : *Nemo jus ignorare censetur*, justifier l'erreur dans laquelle il se trouvait.

PUTATIVEMENT adv. (pu-ta-ti-ve-man — rad. *putatif*). D'une manière putative : *Mariage* PUTATIVEMENT *contracté.*

PUTE s. f. (pu-te — du latin *puta*, jeune fille, que Delâtre compare au sanscrit *pôta*, le petit d'un animal. Le latin *puta* et son diminutif *putilla* se trouvent dans Horace. Le masculin *putus* se lit dans des gloses anciennes; il est d'ailleurs supposé par son diminutif *putillus*, qui se trouve dans Plaute. De *putus* provient *puto*, qui signifie jeune garçon en espagnol et en portugais, *putto* en italien. Dans cette dernière langue, le féminin *putta* se prend à la fois pour jeune fille et pour prostituée, putain. *Puta* a aussi cette acception en provençal, en espagnol et en portugais. Il ne faut donc pas rattacher *putain* à l'adjectif du vieux français *put*, qui signifiait puant, vil, bas, repoussant, et qui est le latin *putidus*. Quant aux transformations de sens subies par le mot *pute*, elles se sont produites, identiquement les mêmes, pour le mot *garce* et sont en voie de se produire pour les mots *fille* et *femme :* personne n'ignore ce que veulent déjà dire les expressions *fréquenter les filles* et *aller voir les femmes.* Il semble que toute expression désignant une personne du sexe féminin soit fatalement condamnée à dévier au sens de débauchée). Ancienne forme du mot PUTAIN : *Il échappait souvent de dire à la reine : Cette* PUTE *me fera mourir.* (St-Sim.)

> Toutes êtes, serez ou fûtes
> De fait ou de voulenté *putes*,
> Et qui très-bien vous chercheroit
> *Putes* toutes vous trouveroit.
>
> JEAN DE MEUNG.

PUTÉAL s. m. (pu-té-al — lat. *puteal;* de *puteus*, puits). Antiq. rom. Lieu qui, ayant été frappé de la foudre, était considéré comme sacré et dépositaire du feu céleste, et qu'on entourait d'une margelle afin qu'il ne pût être souillé par un pied humain.

PUTEANUS (Erycius), érudit français. V. DUPUY (Henri).

PUTEAUX, petite ville et commune de France (Seine), cant. de Courbevoie, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Saint-Denis, 11 kilom. O. de Paris, sur la rive gauche de la Seine, où elle a un petit port; pop. aggl., 9,491 hab. — pop. tot., 9,505 hab. Puteaux est fort ancien; on le voit désigné sous le nom de *Puteoli* dans un grand nombre de chartes du moyen âge. Les chroniques de Saint-Denis en font à leur tour mention sous celui d'*Aiguepiante.* Il ne fut longtemps qu'un petit hameau dépendant de la paroisse de Suresne, et où les habitants, dit Dulaure, devaient offrir à saint Denis chacun un cierge éteint le jour de la Toussaint et le jour de Noël, et un troisième allumé le jour de la Chandeleur. Puteaux fut même excommunié pendant quelque temps pour avoir refusé ce tribut. La charte d'affranchissement ou de commune de cette localité remonte à 1248 et fut due à un abbé de Saint-Denis. En 1717, l'accroissement considérable de population et d'industrie de la commune lui valut d'être érigée en paroisse. Dans le cours du même siècle, le domaine et la seigneurie de Puteaux passèrent, de l'abbaye de Saint-Denis, à la communauté de Saint-Cyr. Avant la Révolution, la noblesse et la finance y possédaient un assez grand nombre de villas; nous citerons celles de Grammont et de la Guiche; celle de Penthièvre, etc. Elles ont depuis fait place à des usines et on n'en pourrait retrouver que des débris. Puteaux est en effet aujourd'hui un petit centre manufacturier assez important : on y trouve des fabriques de teinture et d'impression sur étoffes, des ateliers de construction de machines. Les rosiers qui croissent en abondance sur son territoire sont aussi, pour la commune, une source de revenus : vendues aux parfumeurs de Paris, les récoltes de roses servent à la fabrication des essences. Puteaux possède encore son ancienne église, mais elle a subi de nombreuses restaurations qui en ont quelque peu altéré le caractère. La voûte seule, construite en bois, date de l'époque de la construction primitive. L'hôtel de ville, au fronton duquel on lit cette inscription : *Sub lege libertas*, est un édifice moderne. Il en est de même de la chapelle protestante, conçue dans le style roman. Vis-à-vis de Puteaux, la Seine forme une île qui, au siècle dernier, servit de théâtre aux nombreuses *fêtes galantes* (style de l'époque) qu'y donna un certain M. de Bourges, riche correcteur des comptes. Ce financier y possédait une petite maison. L'île de Puteaux est aujourd'hui la propriété de la famille de Rothschild.

Puteaux, à l'exemple de Nanterre, a voulu avoir sa rosière. C'est le 18 octobre 1874 qu'on a procédé, pour la première fois, à la nomination de la jeune fille qui avait mérité d'être couronnée, Mlle Eugénie Bouillaut. Des médailles ont été décernées en même temps à cinq jeunes filles de la commune.

PUTEGNAT (J.-D.-E), médecin français, né à Lunéville en 1809. Il se fit recevoir docteur et exerça la médecine dans sa ville natale. M. Putegnat a publié un assez grand nombre d'ouvrages qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie de Nancy et de diverses autres sociétés savantes. Nous citerons de lui : *Pathologie interne du système respiratoire* (1840, 2 vol. in-8o, 2e édit.); *Cause et traitement de la paralysie faciale* (1848, in-8o); *Cause inconnue de la rage* (1848, in-8o); *Mémoires de chirurgie* (1849, in-8o); *Nature, contagion et genèse épidémique de la fièvre typhoïde* (1850, in-8o); *Traité de l'asthme* (1851, in-8o); *Mélanges de chirurgie et de médecine pratiques* (1853, in-8o); *Histoire et thérapeutique de la syphilis des nouveau-nés et des enfants à la mamelle* (1854, in-8o); *Traité de la chlorose et des maladies chlorotiques* (1854, in-8o); *Constitution médicale de Lunéville* (1856, in-8o); *Sur les maladies charbonneuses* (1860, in-8o); *Maladie des tailleurs de cristal et de verre* (1860, in-8o); *Traitement du chancre phagédénique* (1863, in-8o); la *Folle décorée* ou *Episodes de la vie d'un médecin* (1863, in-8o); *De la stomatite gangréneuse* (1865, in-8o); *Quelques faits d'obstétricie* (1871, in-8o), etc.

PUTEOLI, ville de l'Italie ancienne, sur la côte de la Campanie et le golfe de Naples. C'est aujourd'hui POUZZOLES. V. ce mot.

PUTÉORITE s. m. (pu-té-o-ri-te — du lat. *puteus*, puits). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui honorait les puits et les fontaines.

PUTERIE s. f. (pu-te-rî — rad. *pute*). Vie de pute. ‖ Vieux mot.

PUTHOD (Jacques-Pierre-Marie-Louis-Joseph, vicomte), général français, né à Bagé-le-Châtel (Ain) en 1769, mort près de Libourne en 1837. Il prit du service, en 1785, dans le régiment dit de la couronne et devint peu après capitaine dans le colonel-infanterie. En 1792, Puthod se conduisit en brave soldat à Lille assiégée, fut adjudant général pendant la campagne de Belgique, puis dirigea le recrutement dans le département de la Côte-d'Or. Après avoir fait partie de la division Montrichard, en 1799 il fut employé comme général de brigade à l'armée du Rhin, sous Moreau. Enfin il reçut le grade de général de division en 1808, après avoir pris Dieschaw. Puthod combattit ensuite en Espagne et en Belgique, devint gouverneur de Maëstricht, battit les Prussiens, fut fait prisonnier par eux à Lawenberg et recouvra la liberté en 1814. Ayant reconnu le gouvernement de la Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et inspecteur général d'une division militaire. Ces faveurs ne l'empêchèrent pas de se ranger sous le drapeau de Napoléon revenant de l'île d'Elbe et de commander pour lui une autre division militaire. Suspendu d'abord par le gouvernement de Louis XVIII pour ces faits, il fut investi, en 1818, d'un autre commandement et ne prit sa retraite qu'en 1834, sous Louis-Philippe.

PUTHOD DE MAISON-ROUGE (François-Marie), archéologue français, né à Mâcon en 1787, mort dans la même ville en 1820. Après avoir servi dans la gendarmerie du roi, il abandonna la carrière des armes, cultiva la poésie et devint membre de plusieurs académies. A l'époque de la Révolution, il présenta à l'Assemblée constituante une pétition sur la nécessité de conserver et de décrire les monuments artistiques qui étaient menacés de destruction. Sa requête ayant été prise en considération, un décret rendu en 1790 institua à cet effet une commission, dont Puthod devint membre. Il vivait depuis de longues années dans la retraite, lorsqu'il reçut de Louis XVIII le titre honorifique de héraut d'armes. Outre des pièces de vers insérées dans divers recueils, on a de lui : les *Monuments* ou le *Pèlerinage historique* (Paris, 1791, in-8o); *Mémoire sur l'examen et la conservation des monuments destinés à un usage public* (Paris, 1791, in-8o); *Géographie de nos villages* ou *Dictionnaire mâconnais* (Mâcon, 1800, in-12).

PUTICULES s. m. pl. (pu-ti-ku-le — lat. *puticuli*, dim. de *puteus*, puits). Antiq. rom. Fosses communes où l'on enterrait les corps des gens du bas peuple.

PUTIER s. m. (pu-tié — du vieux français *put*, puant). Bot. Nom vulgaire du cerisier ou merisier à grappes, et du cerisier de Sainte-Lucie. ‖ On dit aussi PUTIET.

PUTIGNANO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 40 kilom. S.-E. de Bari, ch.-l. de mandement; 9,307 hab.

PUTINE s. f. (pu-ti-ne — dimin. de *pute*). Petite putain :

> Taisez-vous, petite *putine.*
>
> SCARRON.

PUTIPHAR, un des officiers de la cour du pharaon d'Egypte et le maître de Joseph, qui repoussa les tentatives de son épouse et lui laissa son manteau entre les mains en s'enfuyant. V. JOSEPH.

Putiphar (MADAME), roman de Pétrus Borel. V. MADAME.

PUTLITZ (Gustave-Henri GANS DE), célèbre poëte allemand, né à Retzien-sur-la-Priegnitz en 1821. Il fut élevé au gymnase du cloître de la Sainte-Vierge, à Magdebourg, où il eut pour professeur Immermann, frère du célèbre poëte de ce nom, étudia ensuite le droit à Berlin et à Heidelberg, et entra en 1846 dans la carrière administrative, à laquelle il renonça, deux ans plus tard, pour ne plus s'occuper que de travaux littéraires jusqu'en 1863, où il prit la direction du théâtre de la cour à Schwerin. Putlitz posa les fondements de sa réputation de poëte par un recueil de légendes intitulé : *Ce que raconte la forêt* (Berlin, 1850; 1866, 26e édition), qui obtint un succès universel. A cet ouvrage en succéda un autre : *Ne m'oubliez pas* (Berlin, 1866, 6e édition), qui parut d'abord dans différents recueils. L'auteur avait en outre, depuis 1847, donné au théâtre un certain nombre de pièces, qui ne parvinrent cependant que graduellement au succès. Elles ont été réunies et publiées sous le titre de *Comédies*

(Berlin, 1850-1852, 3 vol.). Les plus remarquables de ce recueil sont : le *Nœud bleu*, les *Bains* et le *Directeur de la saline.* Parmi les pièces du même auteur, postérieures à cette date, il faut citer : le *Testament du grand électeur* (1858), *Waldemar* (1862) et *Guillaume d'Orange* (1864), drames; *Don Juan d'Autriche* (1860), tragédie; *Pour la couronne* (1864) et *Ne jouez pas avec le feu* (1866), comédies. On a encore de Putlitz un recueil d'*Histoires brandebourgeoises* (Stuttgard, 1862) et des *Nouvelles* (Stuttgard, 1867).

PUTNEY, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 9 kilom. O. de Londres, sur la Tamise; 4,000 hab. Patrie de l'historien Gibbon.

PUTOIS s. m. (pu-toi — bas lat. *putacius;* de *putere*, puer). Mamm. Nom vulgaire d'un mammifère carnassier du genre marte : *On distingue le* PUTOIS *à la fétide odeur qu'il répand.* (Bosc.) *Le* PUTOIS *ressemble beaucoup à la fouine.* (Buff.) *Une seule famille de* PUTOIS *suffit pour détruire une garenne.* (V. de Bomare.) ‖ *Putois d'Amérique*, Nom vulgaire d'une espèce de moufette. ‖ *Putois rayé*, Nom vulgaire d'une autre espèce de moufette.

— Fourrure du putois : *Un manchon de* PUTOIS.

— Techn. Espèce de pinceau au moyen duquel on étend les couleurs sur les poteries.

— **Encycl.** Les *putois* forment, dans le grand genre des martes, un groupe ou sous-genre assez naturel, caractérisé par une tête un peu moins allongée et un museau plus court que chez les martes proprement dites; quatre fausses molaires à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure; la carnassière d'en bas dépourvue de tubercule intérieur. Ces animaux exhalent une odeur infecte. A ce groupent appartiennent, outre le *putois* commun, le furet, la belette, l'hermine, le chorok, etc., qui sont l'objet d'articles spéciaux auxquels nous renvoyons.

Le *putois* commun, appelé aussi dans quelques localités *puant* ou *punaisot*, atteint la taille d'environ 0m,33; son corps, très-allongé, est couvert d'un pelage brun noirâtre sur les parties supérieures, jaune sur les côtés, blanc fauve ou jaunâtre en dessous; sa tête aplatie présente un museau pointu, des yeux bruns, des oreilles petites et arrondies, avec des taches blanches près de ces dernières, ainsi que sur le museau; les jambes sont très-courtes et les pieds armés d'ongles fort longs; la queue, de longueur médiocre, est noire et très-velue. Au-dessous de ce dernier organe se trouvent deux poches ou follicules anales, sécrétant une matière grasse, onctueuse, d'une odeur fétide, qui s'exhale surtout quand l'animal est échauffé ou irrité, et qu'il communique à tout ce qui le touche.

Le *putois* ressemble assez à la fouine; mais il s'en distingue, outre les caractères zoologiques, par sa taille plus petite, son cri moins aigu et moins éclatant, son naturel plus rusé. Cet animal appartient surtout aux régions tempérées; il est rare dans le Nord et dans le Midi. C'est dans les pays de montagnes qu'il est le plus répandu; il habite de préférence les endroits pierreux, bien qu'on le trouve aussi sur le bord des marais. Pendant la belle saison, il se retire dans les terriers de lapins, les fentes de rochers, les creux des arbres. Mais, aux premiers froids, il se rapproche des fermes et des villages, se réfugie dans les caves, les décombres, les galetas et pénètre jusque dans les granges et les greniers à foin. En été comme en hiver, il reste blotti durant le jour et ne sort que la nuit pour aller chercher sa proie. C'est au printemps qu'il entre en amour. Les mâles se battent pour la possession des femelles, qu'ils abandonnent dès qu'elles sont pleines. La portée est de cinq ou six petits. La mère ne les allaite pas longtemps, mais les accoutume, dit-on, de bonne heure à sucer le sang et les œufs.

Cet animal est, en effet, très-sanguinaire; il préfère le sang et la cervelle à la chair. Il attaque et tue les taupes, les lapins, les rats, les mulots. Il fait aussi une guerre acharnée aux alouettes, aux cailles, aux perdrix et à d'autres oiseaux, dont il mange les œufs et les petits. Il est très-redoutable pour les petits animaux de basse-cour; grimpant très-lestement sur les arbres et le long des murs, il a bientôt égorgé tous les habitants d'une garenne, d'un poulailler, d'un colombier ou d'une volière, dont il suce le sang. Si, comme il arrive souvent, il ne peut emporter sa proie tout entière, parce que le trou par lequel il est entré est trop étroit, il enlève seulement les têtes pour en manger la cervelle. Enfin, il est très-friand de miel et fait en hiver beaucoup de dégâts dans les ruches. Tout cela contribue à faire du *putois* un des fléaux de l'agriculture.

Néanmoins, cet animal nous rend quelques services en détruisant un grand nombre d'espèces nuisibles, notamment les mammifères rongeurs, les hannetons, etc. Ce serait peut-être le moyen le plus simple de diminuer le nombre des lapins dans les endroits où ils se multiplient trop, car une seule famille de *putois* suffirait pour dépeupler entièrement une garenne. Telle est presque la seule utilité de ce carnassier. Sa peau n'est cependant pas sans valeur; elle donne une fourrure assez chaude, mais peu recherchée et toujours vendue à bas prix, à cause de son odeur infecte, dont il est à peu près impossible de la débarrasser entièrement. Sa chair est de si mauvais goût, que les chiens eux-mêmes n'en veulent pas manger. Le plus souvent les chasseurs abandonnent cet animal après l'avoir tué.

Quand il est irrité, le *putois* fait entendre plusieurs grognements sur un ton grave et qui exprime sa colère; c'est alors surtout qu'il exhale l'odeur insupportable qui lui a valu son nom. Très-agile à la course, il se réfugie sur les arbres pour échapper aux chiens; mais, s'il est poursuivi de trop près, il se retourne contre eux et se défend courageusement. On le chasse, en hiver, avec de petits chiens courants à jambes torses, dressés à cet exercice, et qui le courent de grenier en grenier, entrent dans ses trous quand ils le peuvent et le forcent à sortir sur les toits, où on le tue à coups de fusil. On le chasse aussi quelquefois à l'affût, en faisant crier une poule. Enfin, on le prend avec des lacets de fil de laiton, des assommoirs, de doubles et grandes ratières à trébuchet, des piéges de fer et autres engins, qu'on place à l'ouverture des trous par lesquels il entre dans les greniers. Il est à peine besoin de dire que sa chasse, comme celle de tous les animaux nuisibles, est autorisée en toute saison.

Le *putois* lutréole, appelé aussi *mink* ou *moenck*, a le pelage d'un brun noirâtre; la lèvre supérieure, le menton et le dessous du cou blancs; les pieds à demi palmés. Par ce dernier caractère, comme aussi par ses habitudes, cet animal se rapproche des loutres, ce qui lui a valu son nom spécifique. Il habite le nord de l'Europe, et surtout la Finlande, vit au bord des eaux et se nourrit de grenouilles, de poissons et de crustacés. Sa fourrure est assez estimée. Le *putois* des Alpes, plus petit et plus allongé que le *putois* commun, est jaunâtre en dessus, jaune pâle en dessous, avec du blanc à la bouche et au menton; il habite les Alpes, se blottit dans des terriers ou dans le creux des rochers et se nourrit de lagomys et de lagopèdes. On peut citer encore le *putois* d'Eversman, qui n'est peut-être qu'une variété de l'espèce commune, propre à la Sibérie; le *putois* nudipède ou furet de Java; le *putois* de l'Altaï, peu connu; le *putois* rayé, de Madagascar; le *putois* d'Afrique, etc.

PUTORIA s. m. (pu-to-ri-a — du lat. *putere*, puer). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des anthospermées.

PUTPUT s. m. (putt-putt). Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUTRANJIVA s. m. (pu-tran-ji-va). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des putranjivées, dont l'espèce principale croît dans l'Indoustan, et qui est rapporté par plusieurs auteurs à la famille des antidesmées.

PUTRANJIVÉ, ÉE adj. (pu-tran-ji-vé — rad. *putranjiva*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au putranjiva.

— s. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones, voisine des antidesmées, et ayant pour type le genre putranjiva.

PUTRÉDINAIRE s. m. (pu-tré-di-nè-re — du lat. *putredo*, pourriture). Nom donné aux philosophes qui croyaient que la corruption engendre des animaux.

— Adjectiv. : *Philosophe* PUTRÉDINAIRE.

PUTRÉFACTIF, IVE adj. (pu-tré-fa-ktif, i-ve — rad. *putréfier*). Qui produit la putréfaction : *Influence* PUTRÉFACTIVE. *Propriété, vertu* PUTRÉFACTIVE.

PUTRÉFACTION s. f. (pu-tré-fa-ksi-on — rad. *putréfier*). Décomposition des corps organisés, qui se produit quand ils ont cessé de vivre : *C'est la* PUTRÉFACTION *qui donne la vie, et la* PUTRÉFACTION, *étant mise en mouvement par l'esprit vital, constitue le fond de la vie elle-même.* (Bruno Bauer.) *Tomber en* PUTRÉFACTION. *La* PUTRÉFACTION *est le dernier degré de la fermentation animale et végétale.* (Acad.)

— **Encycl.** La *putréfaction* est un phénomène dû à la présence d'animalcules qui altèrent la matière putrescible comme nous altérons l'air dans lequel nous vivons. Ils se développent au sein de cette matière, la décomposent et la désorganisent, en donnant naissance à un grand nombre de gaz et de produits liquides d'odeur plus ou moins infecte. Avant de se putréfier, les matières organiques éprouvent d'abord une modification isomérique de leurs principes immédiats, remarquable par sa virulence. C'est dans cet état que les cadavres sont redoutables et les piqûres anatomiques mortelles. Mais un cadavre en pleine *putréfaction* n'est dangereux qu'au point de vue du méphitisme. V. ce mot.

La *putréfaction* met un certain temps à se déclarer, suivant les circonstances de température, de neutralité, d'acidité ou d'alcalinité. Dans les circonstances les plus favorables, il faut au moins vingt-quatre heures pour que le phénomène commence à être accusé par des signes extérieurs. Les animalcules qui déterminent la *putréfaction* sont des vibrions, sortes d'infusoires bien étudiés par Ehrenberg. Selon M. Pasteur, les six espèces suivantes seraient les ferments de la *putréfaction : vibrio lineola, vibrio tremulans, vibrio subtilis, vibrio rugula, vibrio prolifer, vibrio bacillus.* Le corps des animaux étant fermé, dans les cas ordinaires, à l'introduction des germes des êtres inférieurs, la *putréfaction* s'établit chez eux d'abord à la surface, pour gagner ensuite, peu à peu, l'intérieur de la masse. La *putréfaction* est anéantie par la suppression de l'air, ou par l'action du froid intense, causes qui s'opposent au développement des jeunes animaux. Les gaz qui résultent de la *putréfaction* sont l'acide carbonique, l'azote, des hydrogènes carbonés, l'hydrogène sulfuré, des sulfhydrates, cyanhydrates et carbonates d'ammoniaque, la vapeur d'eau, des ammoniaques composées, etc. Ce sont ces derniers gaz qui, joints aux sels ammoniacaux et à l'hydrogène sulfuré, contribuent à donner aux corps en *putréfaction* leur odeur caractéristique.

Les plantes se putréfient comme les animaux; seulement, comme elles ne renferment presque pas d'azote, les produits de leur *putréfaction* sont à peine azotés et n'ont point l'odeur infecte des produits de la *putréfaction* animale.

Quoique l'on soit obligé d'expliquer la *putréfaction* comme les autres fermentations et de la rattacher à l'existence de ferments particuliers, quoiqu'il soit même impossible de la concevoir comme autre chose qu'une décomposition liée au développement d'animalcules microscopiques, il faut admettre, dans ce phénomène, d'autres facteurs dont le rôle, sans être encore bien clair, demeure néanmoins incontestable. Ces facteurs, dont l'ensemble a été désigné sous le nom de *catalyse*, sont des mouvements spontanés qui s'accomplissent dans l'intérieur des molécules organiques de nature animale, vu leur grande instabilité et leur aptitude à engendrer des produits plus simples. Dans certains cas cette aptitude est accrue. Dans les cas de mort par fièvre puerpérale, infection purulente, dyssenterie, la *putréfaction* survient bien plus vite et les gaz sont bien plus fétides que dans la mort par les affections inflammatoires. Il y a même, dans ces maladies, un commencement de *putréfaction* des humeurs, comme dans la fièvre typhoïde; c'est pourquoi les anciens médecins les appelaient putrides.

Voici comment MM. Orfila et Devergie décrivent la *putréfaction* du cadavre humain : « Immédiatement après la mort, la peau se décolore, la rigidité cadavérique survient, des taches livides parsemées de vergetures se manifestent dans les parties les plus déclives du corps. Bientôt toutes les parties deviennent souples, molles, conservent l'impression du doigt. Une teinte verdâtre se manifeste sur la peau de l'abdomen; elle s'étend à la poitrine, à la face, puis aux membres. Les parties molles se gonflent, prennent plus de volume par le développement considérable de gaz dans tous les tissus; une sanie infecte s'écoule des ouvertures naturelles; l'épiderme se détache; un liquide séreux, rougeâtre transsude à travers le derme et forme à la surface de la peau des ampoules de couleur ardoisée; l'odeur devient alors très-fétide. C'est à cette époque que la mouche dite *carniaria* y dépose des larves; de là une foule de vers sur diverses parties du corps. Bientôt les yeux s'affaissent, la peau de l'abdomen se détruit et de cette cavité s'écoule une grande quantité de matières putrides et de gaz. Toutes les parties molles tombent ensuite en *putréfaction;* les os du crâne, de la poitrine se dénudent. L'odeur diminue graduellement; enfin il arrive une époque où toutes les parties molles répandues sur le sol n'y forment plus qu'un détritus bourbeux, noirâtre et d'une odeur qui a quelque chose d'aromatique. »

La *putréfaction* est à la fois activée et neutralisée par la présence de certaines substances, telles que la chaux, qui se combinent au fur et à mesure de leur production avec les gaz et les liquides résultant de la *putréfaction* et ont aussi, de la sorte, l'avantage d'en prévenir les inconvénients. V. POURRITURE.

PUTRÉFAIT, AITE adj. (pu-tré-fè, è-te — rad. *putréfier*). Corrompu, tombé en putréfaction : *Corps* PUTRÉFAIT. ‖ Mot employé par Scarron.

PUTRÉFIABLE adj. (pu-tré-fi-a-ble — rad. *putréfier*). Qui est susceptible de se putréfier : *Matière* PUTRÉFIABLE.

PUTRÉFIÉ, ÉE (pu-tré-fi-é) part. passé du v. Putréfier. Corrompu : *Matières* PUTRÉFIÉES. *Les plantes* PUTRÉFIÉES *ou étiolées communiquent au sang des animaux qui s'en repaissent des principes morbides.* (Toussenel.)

— Fig. Vicié, dénaturé : *Les corps politiques, quels qu'ils soient, ne sont que des amas de passions* PUTRÉFIÉES *et décomposées ensemble.* (Chateaub.)

PUTRÉFIER v. a. ou tr. (pu-tré-fi-é — lat. *putrefacere;* de *putris*, pourri, et de *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous putréfiions; que vous putréfiiez*). Corrompu, pourri : *L'humidité* PUTRÉFIE *les fruits. La gangrène* PUTRÉFIE *les parties voisines.* (Acad.)

— Fig. Corrompre, vicier : *Les baisers de la philosophie* PUTRÉFIENT *la femme.* (Colins.)

Se putréfier v. pr. Se corrompre : *Le fumier* SE PUTRÉFIE *dans les fosses où on le met.* (Acad.) *Tout membre qu'on sépare du corps humain* SE PUTRÉFIE *et se décompose.* (Virey.) *On sait qu'à la température de 0° et au-dessous les substances animales ne* SE PUTRÉFIENT *point.* (L. Figuier.) *La viande salée ne* SE PUTRÉFIE *pas.* (F. Pillon.)

— **Syn. Putréfier, pourrir.** V. POURRIR.

PUTRESCENCE s. f. (pu-très-san-se — rad. *putrescent*). Travail de la putréfaction.

PUTRESCENT, ENTE adj. (pu-très-san, an-te — lat. *putrescens;* de *putrescere*, commencer à se pourrir). Qui est soumis à un travail de putréfaction : *Matière* PUTRESCENTE.

PUTRESCIBILITÉ s. f. (pu-très-si-bi-li-té — rad. *putrescible*). Caractère, nature de ce qui est putrescible.

— Fig. Caractère de ce qui est capable de se vicier, de se corrompre : *Qui dit couvent dit marais; leur* PUTRESCIBILITÉ *est évidente, leur stagnation est malsaine.* (V. Hugo).

PUTRESCIBLE adj. (pu-très-si-ble — du lat. *putrescere*, se putréfier). Sujet à se putréfier : *Les parties caséeuses du beurre sont très-*PUTRESCIBLES. (Francœur.)

PUTRESCINIA s. m. pl. (pu-très-si-ni-a — du lat. *putresco*, je pourris). Bot. Nom donné par plusieurs auteurs aux champignons.

PUTRIDE adj. (pu-tri-de — lat. *putridus*, de *putris*, pourri). Qui est en état de putréfaction : *Humeurs* PUTRIDES. *L'eau trouble est une eau ou saumâtre, ou* PUTRIDE, *ou vermineuse.* (Raspail.)

— Pathol. *Fièvre putride*, Fièvre attribuée à la corruption des humeurs.

— Chim. *Fermentation putride*, Fermentation résultant de la décomposition des matières organiques : *L'eau, l'humidité, est une des conditions essentielles de toute* FERMENTATION PUTRIDE. (F. Pillon.)

PUTRIDE (mer), en latin *Putridum Mare*, nom donné à la partie S.-O. du Palus Méotide ou mer d'Azov; c'est la fameuse lagune de Sivasch, qui s'étend à l'E. de l'isthme de Perekop. Des miasmes fétides et pestilentiels s'élèvent du fond vaseux de cette lagune. Importante extraction de sel.

PUTRIDITÉ s. f. (pu-tri-di-té — rad. *putride*). Etat de ce qui est putride : *La* PUTRIDITÉ *des eaux de marais.*

— Pathol. Etat dans lequel des substances organiques du corps vivant offrent des altérations analogues à celles qui se produisent dans les corps organisés qui ont cessé de vivre.

PUTRILAGE s. m. (pu-tri-la-je — lat. *putrilago;* de *putris*, pourri). Pathol. Matière animale, réduite en bouillie par décomposition putride, dans certaines affections gangréneuses.

PUTRILAGINEUX, EUSE adj. (pu-tri-la-ji-neu, eu-ze — rad. *putrilage*). Pathol. Qui est de la nature du putrilage : *Matières* PUTRILAGINEUSES.

PUTRIVORE adj. (pu-tri-vo-re — du lat. *putris*, pourri; *voro*, je dévore). Entom. Qui vit de matières putrides.

PU-TSAÏ s. m. (pu-tsa-i). Bot. Nom chinois de l'éléocharis tubéreux.

PUTSCHIUS (Elie), philologue allemand, né à Anvers en 1580, mort à Strade en 1606. Il suivit les leçons de Pierre Carpentier, puis celles de Joseph Scaliger à Leyde, se rendit par la suite à Iéna, à Leipzig, se lia d'une étroite amitié, dans cette ville, avec Godefroi Jungermann, devint alors, croit-on, correcteur à l'imprimerie des Wechel et passa les dernières années de sa vie à Heidelberg, Munich, Altorf et dans d'autres villes. On doit à Putschius un recueil d'une trentaine de grammairiens anciens, intitulé *Grammaticæ latinæ auctores antiqui* (Hanau, 1605, 2 vol. in-4°). Cet ouvrage, malgré de nombreux défauts, fut très-utile aux progrès de l'étude de la langue latine et suffit pour assurer à Putschius une réputation durable. On doit, en outre, à ce philologue des élégies et autres poésies latines, une édition de *Salluste* (Anvers, 1602), des notes aux *Commentaires* de César (1607).

PUTT interj. (putt). S'emploie pour marquer le mépris, l'indifférence : PUTT! *que nous importe cela?*

PUTTE (Henry VAN), compilateur et philologue flamand. V. DUPUY.

PUTTELANGE-LEZ-SARRALBE, ancien bourg et commune de France (Moselle), arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Sarreguemines, sur la petite rivière du Moutterbach, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (mai 1871) et faisant partie de l'Alsace-Lorraine; pop. aggl., 1,867 hab. — pop. tot., 2,363 hab. Fabrication de peluche, colle forte, toile de chanvre et de lin.

PUTTENHAM (George), poëte anglais, qui vivait au XVIe siècle. Vers 1553, âgé alors d'environ dix-huit ans, il adressa au roi Edouard VI une églogue intitulée *Elpine*, puis parcourut la France, l'Espagne, l'Italie et, de retour en Angleterre, il passa à la cour d'Elisabeth la plus grande partie de sa vie. Puttenham a laissé deux ouvrages : *Partheniades*, publié vers 1579, et *Art of english poetry* (1589). Ces deux livres ont été réédités en 1811.

PUTTER (Jean-Etienne), jurisconsulte allemand, né à Iserlohn (comté de la Marche) en 1725, mort en 1807. A l'âge de treize ans il connaissait déjà les langues classiques

l'hébreu et le chaldéen. Putter fréquenta successivement les universités de Marbourg, de Halle et d'Iéna, où il étudia les mathématiques, la métaphysique, la dogmatique, la morale, les Pandectes, les Institutes, le droit féodal et le droit public. De retour, en 1742, à Marbourg, il y fut, de 1743 à 1745, répétiteur de droit du jeune burgrave de Kirchberg, se fit recevoir agrégé dans l'intervalle, devint, en 1746, professeur extraordinaire de droit à l'université de Gœttingue, en 1757 professeur de droit public et conseiller d'Etat, et fut chargé, en 1762, d'enseigner le droit et l'histoire d'Allemagne au prince héritier de Saxe-Cobourg-Gotha. Putter resta attaché à l'université de Gœttingue, où il obtint successivement tous les honneurs académiques et civils. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages qui jouirent à leur époque d'une juste estime, mais qui n'ont la plupart que peu d'intérêt aujourd'hui. Deux d'entre eux ont cependant conservé jusqu'à nos jours toute leur autorité; ce sont : le *Développement historique de la constitution de l'empire d'Allemagne* (Gœttingue, 1786, 3 vol.) et la *Bibliographie du droit public allemand* (Gœttingue, 1776-1783, 3 vol.), qui passent pour deux chefs-d'œuvre dans leur genre. Il faut encore citer du même auteur un *Essai d'une histoire académique de l'université de Gœttingue* (1768-1788) et un *Manuel de l'histoire d'Allemagne* (1772, 2 vol. in-8°).

PUTTERLICKIA s. m. (pu-tèr-li-ki-a — de *Putterlick*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des évonymées, formé aux dépens des célastres, et dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PUTUMAJO ou **IÇA**, rivière de l'Amérique du Sud (Bolivie), appelée d'abord San-Miguel. Elle prend sa source au Paramo-de-Puanacas, coule généralement au S.-E., à travers d'immenses plaines à peu près inconnues, passe la ligne équinoxiale par 77° de longit. O. et pénètre enfin dans le Brésil, sous 71° 40', où elle se joint au fleuve des Amazones, à gauche, par 3° de latit. S. et 70° 10' de longit. O. Son cours, pendant lequel elle reçoit un grand nombre d'affluents, est d'environ 1,000 kilom.

PUTYJATYCKI (Antoine), mathématicien et théologien polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1787, mort en 1863. Après avoir fait ses études à Lemberg, il entra dans les ordres (1816), devint chanoine et professa pendant longtemps la théologie morale, l'Ecriture sainte et l'astronomie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Astronomie populaire* (Varsovie, 1839); *Petit catéchisme* (Varsovie, 1839); *Traité sur la révélation; Grand catéchisme* (Varsovie, 1833); *Theologia moralis* (Varsovie, 1857); *Enchiridion hermeneuticæ sacræ* (Varsovie, 1859); *Abécédaire astronomique* (Varsovie, 1859); *De vita contemplativa* (Varsovie, 1859), etc.

PUTZEN s. m. (pu-tzènn). Métall. Partie mal fondue d'un minerai, qui reste attachée aux parois des fourneaux.

PUVIS (Marc-Antoine), agronome français, né à Cuiseaux (Saône-et-Loire) en 1776, mort à Paris en 1851. Il fut admis, en 1797, à l'École polytechnique, d'où il passa à l'École de Châlons-sur-Marne, servit ensuite dans l'artillerie comme officier, puis donna sa démission pour cause de santé. A partir de 1807, Puvis s'adonna exclusivement à l'étude de l'agronomie, se fixa dans le département de l'Ain, devint membre et président (1833) du conseil général de ce département, membre de la Chambre des députés (1830-1832), correspondant de l'Académie des sciences (1840) et fit partie du conseil général de l'agriculture et du commerce (1843). Puvis a été le promoteur zélé de toutes les améliorations qui ont été introduites de son temps dans la pratique et dans la législation de l'agriculture. Le premier, il recommanda et propagea l'emploi de la marne et de la chaux pour amender les sols argileux et siliceux; il indiqua, pendant la disette de 1817, les moyens les plus propres à économiser, à remplacer les grains nécessaires à la subsistance du pays, etc. Puvis mourut en revenant de Londres, où il était allé visiter l'Exposition universelle. « Il a laissé, dit M. Barral, un nom qui se place à côté de ceux de Matthieu de Dombasle et de Gasparin; ils suivaient la même voie, celle de l'expérience et des observations pratiques; l'histoire des progrès de l'agriculture au XIX[e] siècle ne les séparera pas; elle les mettra à la tête des fondateurs de la science agricole. » Ses principaux ouvrages sont : *Voyage agronomique en Beaujolais, Forez et Limagne* (Bourg, 1821, in-8°); *Essai sur la marne* (1826, in-8°); *Notice statistique sur le département de l'Ain en* 1828 (Bourg, 1829, in-8°); *De l'agriculture du Gâtinais, de la Sologne et du Berri* (Paris, 1833, in-8°); *De l'emploi de la chaux en agriculture* (Bourg, 1838, in-8°); *Lettres sur l'éducation des vers à soie* (Paris, 1838, in-8°); *Des étangs et de leur construction* (Paris, 1844, in-8°); *Traité des amendements* (Paris, 1851, in-8°). On lui doit, en outre, de nombreux articles insérés dans le *Journal de l'agriculture pratique*, dans la *Maison rustique du* XIX[e] *siècle*, etc.

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre-Cécile), peintre français, né à Lyon le 14 décembre 1824. Il étudia successivement son art sous la direction de Henri Scheffer et de Couture et se prit d'abord, dit-on, d'un goût très-vif pour les peintres coloristes, sans doute sous l'influence de son dernier maître; mais bientôt il s'opéra dans son esprit une évolution complète. Il chercha une voie nouvelle et, pris de dédain pour l'art vulgaire et vivant, il crut trouver le grand art dans le symbolisme, dans des compositions abstraites, allégoriques, dépourvues de tout coloris, mais présentant de grandes lignes sévères d'un aspect décoratif. Ce fut après de mûres réflexions et de parti pris que M. Puvis de Chavannes résolut de réduire au minimum, dans ses compositions, les couleurs, le mouvement, le dessin, la lumière, de simplifier, d'abréger, de chercher avant tout le calme et l'effacement. Il débuta au Salon de 1859 par un *Retour de chasse*, qui fut peu remarqué; mais, deux ans plus tard, il exposa deux vastes peintures; la *Paix* et la *Guerre*, qui le firent tout à coup complétement sortir de l'ombre. Ces grandes compositions, très-critiquées par les uns, furent considérées par d'autres comme des œuvres d'un rare mérite. Théophile Gautier, notamment, fit le plus grand éloge de ces tableaux aux gammes étranges, en dehors des colorations habituelles, mais en somme d'un grand style. « M. Puvis de Chavannes, écrivit-il, n'est pas un peintre de tableaux; il lui faut, non pas le chevalet, mais l'échafaudage et de larges espaces de murailles à couvrir. C'est là son rêve et il a prouvé qu'il pouvait le réaliser. Ce jeune artiste, dans un temps de prose et de réalisme, est naturellement héroïque, épique et monumental par une récurrence de génie bizarre. Il semble qu'il n'ait rien vu de la peinture contemporaine et qu'il sorte directement de l'atelier du Primatice et du Rosso. » M. Puvis de Chavannes obtint alors une 2[e] médaille. Depuis lors il a exposé : le *Travail* et le *Repos*, compositions servant de complément aux précédentes (1863); l'*Automne* (1864); *Ave, Picardia nutrix* (1865), peinture décorative pour le musée d'Amiens, où il exécuta en outre, à la même époque, huit figures monumentales; la *Vigilance*, la *Fantaisie*, peinture en camaïeu (1866); le *Sommeil* (1867). A l'Exposition universelle qui eut lieu cette même année, il envoya des réductions de la *Paix*, la *Guerre*, le *Travail* et le *Repos*, et obtint, avec une médaille de 3[e] classe, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. *Massilia*, colonie grecque, et *Marseille*, porte d'Orient (1869), peintures décoratives, destinées à l'escalier d'honneur du nouveau musée de Marseille, ont les qualités et les défauts des autres œuvres de l'artiste, une allure personnelle et sévère, des formes plus rêvées qu'elles ne sont décrites, l'aspect triste et, sur des fonds blonds ou gris, des taches rouges, vertes ou bleues, qui, isolées, font des trous dans le tissu de la composition. M. Puvis accentua ses défauts et son parti pris dans la *Décollation de saint Jean-Baptiste* et la *Madeleine au désert* (1870), ainsi que dans l'*Espérance* (1872), jouvencelle malingre, qui provoqua bien des lazzis; mais il se releva de ces derniers échecs au Salon de 1873, avec l'*Eté*, grande page sereine, d'où il se dégage un accent de réelle poésie et quelque chose qui ressemble à de la grandeur. L'exécution est celle qui convient à la fresque; mais, comme dans les autres œuvres de l'artiste, les tonalités sont arbitraires, les ombres ne sont pas toujours vraies et, selon la remarque de M. Mantz, l'artiste ne prend pas la peine d'achever ses phrases, voulant être compris à demi-mot. En 1874, M. Puvis de Chavannes a exposé *Charles-Martel sauvant la chrétienté par sa victoire sur les Sarrasins*, vaste peinture pour l'hôtel de ville de Poitiers, et un carton représentant *Sainte Radegonde au couvent de Sainte-Croix*, pour le même édifice. Le *Charles-Martel*, composé avec les procédés de simplifications ordinaires de l'artiste, est d'une tonalité grise et monotone, où les contours flottent comme dans un brouillard et qui produit un effet assez triste. C'est de la peinture presque monochrome, dépourvue de toute animation. « L'effet est un peu arbitraire, dit M. Paul Mantz, mais la peinture calmée ne crie plus et le silence des contours permet de percevoir plus aisément le murmure de la pensée. »

PUY s. m. (pui — rad. *podium*). Montagne, tertre, éminence. ‖ Vieux mot qui est resté dans plusieurs noms géographiques.

— Hist. littér. Sorte de concours littéraire en usage au moyen âge. ‖ *Puy d'amour*, Ancien nom des cours d'amour.

— **Encycl.** Hist. littér. Les *puys* se réunissaient en général une fois l'an et donnaient des prix aux meilleures des pièces de vers qui leur étaient présentées. Le *Puy* de Caen fut établi au XI[e] siècle. Il s'appelait *Puy de la Conception* et se tenait le 8 décembre, jour de la conception de la Vierge, en l'honneur de laquelle devaient être composées toutes les pièces de vers. Le *Puy* d'Amiens, fondé au XIV[e] siècle, tenait deux assemblées par an. Le prix était décerné à la meilleure ballade composée en l'honneur de la Vierge, sur un air populaire. La Bibliothèque nationale de Paris possède, en manuscrit, un recueil des meilleures pièces couronnées. Ce manuscrit fut fait en 1517, pour la duchesse d'Angoulême, mère de François I[er]. Le *Puy* de Rouen, qui datait du temps de Guillaume le Conquérant, porta, comme celui de Caen, le nom de *Puy de la Conception*. En 1486, il fut réorganisé et reçut le titre de *Palinod*. V. ce mot.

PUY (LE), la *Civitas Vellavorum* sous la domination romaine, *Podium* et *Anicium* en latin du moyen âge, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cantons, à 556 kilom. S.-E. de Paris, par 45° 2' de latit. N. et 1° 32' de longit E., entre la rive droite de la Borne et le Dolezon; pop. aggl., 15,990 hab. — pop. tot., 19,233 hab. L'arrond. comprend 14 cantons, 114 communes et 142,747 hab. Evêché suffragant de Bourges, grand et petit séminaire, lycée, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices primaires, école de sourds-muets, nombreux couvents, bibliothèque publique; tribunaux de 1[re] instance et de commerce; deux justices de paix. Centre d'une importante fabrication de dentelles et de blondes, occupant dans la ville et aux environs beaucoup d'ouvrières; tanneries, mégisseries, minoteries, fonderies de cuivre. Commerce actif de bestiaux, chevaux, mules et mulets, vins, grains, légumes, fromages, laines, etc.

La ville du Puy est bâtie en amphithéâtre sur le versant méridional du mont Anis, que couronne le rocher basaltique de Corneille, surmonté depuis 1860 de la statue colossale de la Vierge, à la jonction de trois belles vallées arrosées par la Loire, la Borne et le Dolezon. De quelque côté qu'on y arrive, l'aspect de cette ville est très-pittoresque. « L'énorme masse du mont Corneille, dit Giraud de Saint-Fargeau, recouverte d'édifices jusqu'à sa base et couronnée par le joli bois du séminaire que dominent les ruines d'un antique château, présente différents étages de maisons, à façades blanchies, à toits de tuiles rouges et courbes. Mais cette cité, si jolie en perspective, ne gagne pas à être vue intérieurement. Les rues en sont mal percées, étroites, malpropres et, dans la partie haute, inaccessibles aux voitures; elles sont pavées avec des débris de brèches volcaniques, et les pluies, les glaces ou les sécheresses les rendent plus ou moins difficiles, glissantes et même désagréables quand on n'a pas l'habitude de les parcourir. » On y remarque de nombreuses antiquités celtiques, telles que rochers-autels, sépultures, grottes, instruments de pierre, etc.; plusieurs antiquités gallo-romaines, notamment celles de la place du For; des inscriptions, fragments d'architecture, substructions, débris de colonnes, etc. Le principal édifice de la ville est la cathédrale ou église Notre-Dame, qui s'élève sur la crête du mont Anis et dont les parties les plus importantes ont été construites du XI[e] au XII[e] siècle. Pour arriver à cette curieuse église, on monte un escalier taillé dans le roc et comprenant 260 marches, qui aboutit à un vestibule ou crypto-portique, dont la voûte a 20 mètres de hauteur et qui se compose de trois travées ascendantes. Dans ce vestibule se trouvent deux chapelles, consacrées à saint Gilles et à saint Martin de Tours et dont les portes sont ornées de sculptures et de deux belles colonnes de porphyre antique. Autrefois, on montait directement du crypto-portique dans l'église; aujourd'hui, on doit sortir du vestibule par la gauche et monter à la cathédrale par un escalier latéral. La grande façade de l'église Notre-Dame est située au-dessus de l'entrée du crypto-portique. Elle présente quatre ordonnances de colonnes supportant des arcades à plein cintre et d'un aspect imposant et sévère. Un beau porche à colonnes rudentées s'ouvre du côté de l'évêché. L'église est divisée intérieurement en trois nefs, soutenues par de gros piliers, basses et lourdes. Des espèces de coupoles byzantines, qui correspondent aux travées, forment les voûtes. Le maître-autel, en marbre de diverses couleurs, est surmonté d'une statue de la Vierge. D'assez belles sculptures ornent la chaire et l'orgue. On remarque aussi dans l'église des restes de peintures byzantines, dont l'une représente une figure colossale de saint Michel, et des peintures murales qui datent du XVI[e] siècle. Quant au clocher, qui est carré dans les deux tiers de sa hauteur, il se termine en pyramide et est isolé de l'église, dans la dépendance de laquelle se trouvent un cloître et une salle capitulaire. Outre la cathédrale, nous citerons l'église Saint-Laurent, où se trouve le tombeau de Duguesclin; l'ancienne chapelle des Templiers, qui passe à tort pour un temple de Diane, etc. Sur le rocher noir appelé mont Corneille, qui termine le mont Anis, s'élève, comme nous l'avons déjà dit, une statue colossale de la Vierge, haute de 16 mètres et faite avec des canons pris à Sébastopol en 1855. La principale promenade de la ville est celle du Breuil; à peu de distance de la ville se trouve le mont Saint-Michel, surmonté d'une chapelle romane à laquelle on arrive par un escalier taillé dans le roc.

Le Puy, dit aussi Le Puy-en-Velay et Le Puy-Notre-Dame, ne remonte pas à une époque antérieure au X[e] et peut-être même au XII[e] siècle. Au VI[e] siècle, cette dénomination ne s'appliquait encore qu'à une montagne (de l'aquitain *puich* ou *puech*, hauteur, éminence), et la petite colonie romaine (*Anicium*), devenue *Anis*, qui l'avoisinait, n'était guère qu'un bourg dont le domaine appartenait aux ducs d'Aquitaine, comtes particuliers du Velay, lorsque le roi Raoul donna, le 8 avril 924, du consentement de l'un d'eux, Guillaume III, son vassal, à l'évêque du Velay, Adalard, ce bourg contigu à l'église de Notre-Dame-du-Puy, avec toutes ses dépendances. Deux siècles plus tard, Anis disparaît et se confond avec Le Puy, dont le nom a prévalu jusqu'à nos jours. L'église du Puy est donc le véritable berceau de la ville; son origine se perd dans la nuit de la légende; quelques historiens n'hésitent pas à lui donner pour premier évêque saint Georges, qu'ils font disciple de saint Pierre et dont l'église collégiale portant ce nom conserve encore aujourd'hui les reliques. Notre-Dame du Puy était célèbre en l'an 1000 et les fidèles y accouraient de toutes parts; le roi Robert la visita en revenant de Brioude (1029). L'évêque Ayman de Monteil contraignit le vicomte de Polignac à se désister de ses prétentions sur elle (1087), de sorte que le pouvoir des prélats s'augmenta successivement d'une infinité de dotations émanées de la dévotion superstitieuse de l'époque et des concessions de plusieurs places fortes du Velay (1169). Louis le Jeune fut le premier roi de France de la troisième race qui leva un subside dans la ville du Puy, où il était venu deux fois (1138-1146). Le Puy avait auparavant reçu dans ses murs les papes Urbain II (1095), Gélase II et Calixte II, son successeur (1118); Alexandre II (1162) et Alexandre III (1165) y vinrent également. Dès 1130, un concile s'y était tenu, dans lequel Innocent II avait été unanimement reconnu pape, et Anaclet, son compétiteur, excommunié. Un nouveau concile s'y réunit en 1381, sous la présidence d'un légat d'Alexandre III, afin de combattre l'hérésie envahissante des albigeois. L'ancienne église Notre-Dame continuait, au milieu de ces divers événements, à jouir d'une prospérité et d'une popularité sans cesse croissantes; le nombre des pèlerins de tout rang, de tout sexe et de tout âge qui y affluaient fut tel, en 1406, que, le jour de l'Annonciation, on ne compta pas moins de deux cents personnes étouffées dans ce prodigieux concours. Philippe-Auguste, avant son départ pour la terre sainte, vint, en 1188, invoquer la protection de Notre-Dame du Puy. Saint Louis eut au Puy, en 1243, une entrevue avec Jacques, roi d'Aragon; Philippe le Hardi s'y arrêta en 1283, et Philippe le Bel en 1285. Au début des guerres anglaises, Le Puy, devenu une place importante, parvint à arrêter les Anglais. Vers 1419, les seigneurs du Velay eurent de nouveau à lutter contre l'ennemi; pressés à la fois par les Anglais et par le duc de Bourgogne, ils s'enfermèrent dans Le Puy, y soutinrent un siége opiniâtre et forcèrent les assaillants à battre en retraite. Peu de temps après, le dauphin, depuis Charles VII, fit son entrée au Puy, après avoir soumis le Languedoc, et créa chevaliers tous ceux qui s'étaient distingués contre les Bourguignons. Il se trouvait au château d'Espaly, près du Puy, lorsqu'il apprit la mort de son père et c'est là qu'il fut pour la première fois salué roi de France (1420-1422). En 1547, la peste, qui avait fait déjà deux apparitions au Puy, en 1482 et en 1521, y sévit tout à coup avec une intensité désastreuse. Les habitants effrayés commençaient à déserter la ville et à s'enfuir dans la campagne, lorsque le fléau s'arrêta. Un an plus tard, Henri II convoqua au Puy la tenue des Grands jours de la province, avec commission d'extirper la malheureuse secte luthérienne. Quelques hérétiques y furent condamnés au feu et subirent leur supplice. Au moment où éclatèrent les guerres de religion, le baron des Adrets, jugeant la possession de cette place d'une importance capitale pour le parti protestant, envoya contre Le Puy un corps de 8,000 hommes. Mais la place tint bon et les protestants durent lever le siége et se retirer avec perte, se bornant à se venger de leur échec par des dévastations stériles exercées dans la campagne environnante. En 1572, l'évêque du Puy, Senectère, fut un des rares prélats qui refusèrent d'exécuter les ordres de massacre venus de Paris, à l'occasion de la Saint-Barthélemy. Sous Henri III, Le Puy adhéra à la Ligue et y demeura fidèle jusqu'à l'avénement de Henri IV, qu'il ne se décida à reconnaître que moyennant une exemption de cinq années d'impôts (1591-1596). Depuis cette époque, l'histoire du Puy n'offre plus que quelques événements sans grande importance; le seul qui mérite encore un souvenir est l'entreprise audacieuse du fameux chef de bande, Mandrin, qui, entré au Puy malgré la vigilance de la garnison et des autorités, pilla la maison du capitaine général des fermes, puis se retira tranquillement pour exercer ailleurs ses brigandages (1754). Le Puy, capitale de l'ancien Velay et siége des états particuliers de ce pays, était autrefois une place de guerre très-forte; les nombreux siéges dont nous venons d'énumérer la liste et qu'elle sut toujours soutenir avec un rare bonheur en sont la preuve. Elle passait pour la sixième ville du Languedoc. Ses armoiries, qui remontent à Hugues Capet (992) et qu'elle fut autorisée à reprendre sous la Restauration par ordonnance royale, sont *semées de France, à l'aigle d'argent, au vol abaissé, brochant sur le tout, l'écu accolé de deux palmes de sinople liées d'azur*. Le Puy a donné naissance à Clément IV, élu pape au XIII[e] siècle; aux peintres Boyer et Guy, au maréchal de Latour-Maubourg et au cardinal Melchior de Polignac. On peut consulter sur cette ville le tome VI de la *Gallia christiana* et *Le Puy*, par Mazoyer (1842, in-8°).

PUY-DE-DÔME, pic principal de la chaîne des monts Dôme, situé au centre du département du même nom, à 13 kilom. S.-O. de Clermont-Ferrand, entre les villages d'Orcines au N.-E. et d'Allagnat au S.-O., sur la ligne de faîte d'entre Allier et Sioule. Le Puy-de-Dôme, qui s'élève à 1,465 mètres au-dessus du niveau de la mer, présente un cône majestueux, qui a pour cime un plateau très-étendu et qui présente un aspect très-gracieux. Depuis sa base jusqu'à son sommet, on parcourt un tapis de verdure où paissent de nombreux troupeaux; car, malgré sa pente escarpée, il est couvert de gazon dans toute sa superficie, excepté sur deux ou trois points où il laisse percer des protubérances de laves blanches, comme pour indiquer sa formation toute volcanique. Lorsque, par un temps calme et serein, on a fait l'ascension de ce pic majestueux, on découvre un vaste et magnifique panorama qui diffère sur chaque point de l'horizon; rien n'y borne la vue; la portée du regard s'y déploie dans toute sa puissance. On a sous les yeux quarante puys avec leurs cratères antiques, leurs ravins, leurs courants de lave et leurs lits de pouzzolane noire ou rouge. Plus loin se déroule la Limagne entière, baignée par l'Allier, sillonnée par de nombreux ruisseaux, avec ses villes, ses villages et ses monticules sans nombre; partout des champs cultivés, des vignobles, des habitations disséminées dans la campagne, des chemins qui se déroulent à perte de vue; tout se réunit pour former un coup d'œil enchanteur. Le Puy-de-Dôme est célèbre aussi dans les annales de la science : c'est sur cette montagne que furent faites en 1648, d'après les indications de B. Pascal et par Périer, son beau-frère, de célèbres expériences sur la pesanteur de l'air.

PUY-DE-DÔME (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région centrale de la France. Il tire son nom d'une des principales montagnes qui en occupent le centre. Il a été *formé, en 1790, de la partie septentrionale de* l'ancienne province d'Auvergne, d'une partie du Bourbonnais et d'une faible partie du Forez; il confine, au N., au département de l'Allier, à l'E. à celui de la Loire, au S. à ceux du Cantal et de la Haute-Loire, et à l'O. à celui de la Creuse; sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., *est de 116 kilom., et sa plus* grande largeur, du N. au S., de 97 kilom. Superficie, 795,051 hectares, dont 414,005 hectares *en terres labourables*, 81,808 *en prairies* naturelles, 28,508 en vignes, 5,082 en cultures diverses, 145,906 en pâturages, landes et bruyères, 116,721 en bois, forêts, étangs, chemins et cours d'eau. *Au point de vue administratif*, il est divisé en cinq arrondissements : Clermont-Ferrand, chef-lieu; Ambert, Issoire, Riom et Thiers; *il renferme 50 cantons*, 457 communes et 566,463 hab. Il forme le diocèse de Clermont-Ferrand, suffragant de Bourges; la 1re subdivision de la 20e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont, à la 21e conservation des forêts.

*L'aspect général du département du Puy-*de-Dôme offre dans sa partie centrale un immense bassin onduleux d'environ 250 kilom. carrés, connu sous le nom de Limagne, et *deux chaînes de montagnes qui le flanquent* à l'E. et à l'O. Les montagnes de l'E., continuation des monts du Forez, sont couvertes de bois de sapins, entre lesquels apparaissent *de maigres pâturages et quelques terres peu* fertiles où l'on ne récolte guère que du seigle. Les montagnes occidentales, dont la base commune est d'environ 600 mètres au-dessus *du niveau moyen du bassin de la Limagne*, se partagent en deux groupes principaux : au N. la chaîne des monts Dôme, renommée par *ses points de vue magnifiques*; cette chaîne élève fièrement sa cime conique entre des puys (pics) nombreux, parmi lesquels on distingue celui qui donne son nom à tout le *département (1,465 mèt.)*; elle s'étend depuis Volvic jusqu'à Monteynard et offre une suite de plus de *soixante puys avec leurs cratères* antiques, leurs ravins, leurs courants de lave, leurs prismes et leurs colonnes de basalte. Au S. des monts Dôme s'étend la chaîne des monts Dore, que domine le puy de *Sancy* (1,886 mèt.), la plus haute des montagnes de l'intérieur de la France. On trouve peu de contrées sur la surface du *globe qui offrent* un sol plus tourmenté que cette région du département du Puy-de-Dôme. Ce sol, de formation primitive dans les montagnes du Forez et d'origine volcanique dans les monts Dôme et les monts Dore, est arrosé par trois rivières principales, l'Allier, la Dore et la Sioule; par plusieurs autres cours d'eau moins importants, tels que l'Alagnon, la Veyne, la Morge, le Buron, la Dordogne, le Durole, etc., et par les eaux de plusieurs lacs (lac Pavin, de Servière, du Chambon et de Godivelle).

La plus grande partie du sol du Puy-de-Dôme est granitique. Les roches désignées sous ce nom se retrouvent à une hauteur d'environ 1,000 mètres. A l'ouest, elles sont recouvertes par des produits volcaniques dont les cratères éteints sont encore reconnaissables. Quelques-uns sont aujourd'hui transformés en lacs. Dans la partie méridionale du Puy-de-Dôme, le bassin houiller de Brassac est exploité depuis le XIIe siècle et occupe près de 4,000 hectares. Un autre dépôt houiller existe au nord dans les cantons de Montaigut et de Ménat. Le département renferme d'importantes richesses minérales : des mines de bitume dans le bassin de la Limagne; des mines de plomb à Pontgibaud, Sauriers, Montnebout; des mines de fer au Chaumadoux, à Singles, etc., d'antimoine sulfuré, d'alun, de cuivre; des argiles à creuset et à poterie; des pierres fines, émeraudes, topazes; des laves, des pierres calcaires, des granits, etc. Auprès de Volvic, d'immenses coulées de lave fournissent une pierre de taille qui se transporte au loin.

Parmi les nombreux cours d'eau qui sillonnent le département, l'Allier seul est navigable; encore ne l'est-il qu'à certaines époques, à la fin de l'automne et au printemps lors de la fonte des neiges. On ne l'utilise guère que pour le transport des vins, des bois et des charbons. Maintenant que le noyau du grand massif qui porte le nom de plateau central est sillonné par une voie ferrée qui relie le Bourbonnais avec le Midi par Aurillac, la navigation de l'Allier, toujours difficile à cause du cours éminemment capricieux de cette rivière, est presque délaissée. On peut dire que l'exécution du chemin de fer dont nous venons de parler a ouvert une ère nouvelle pour toute l'Auvergne. Cette contrée l'attendait depuis longtemps et ses vœux auraient pu être exaucés plus tôt. Mais aussi que de difficultés vaincues! Il a fallu s'ouvrir littéralement une route à travers les granits et les trachytes dont les blocs énormes ont dû être éventrés à chaque pas. Il faut avoir vu ce travail géant pour concevoir jusqu'où peut aller la puissance de l'homme. Le point culminant de la ligne entre Clermont et Aurillac est au pied de la montagne du Lioran (Cantal), à 1,152 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les voies de communication tracées dans la plaine sont en bon état. La montagne est nécessairement plus mal partagée; cependant on doit citer la route de Clermont à Bort (Corrèze), qui était le seul chemin praticable entre les deux versants des monts d'Auvergne. Encore n'était-elle guère praticable en hiver à cause des neiges.

Le Puy-de-Dôme est riche en eaux minérales; il suffira de citer celles du mont Dore et de Royat, *près de Clermont. Cette ville possède* en outre la fontaine Sainte-Allyre, dont les eaux fortement calcaires donnent lieu à des incrustations fort curieuses.

La moyenne des jours de pluie est de 90 à 100. Les pluies sont plus abondantes dans les plaines que sur les montagnes, mais dans cette dernière région les rosées sont très-fortes. Il tombe peu de neige dans la Limagne, mais sur les montagnes elle dure six à sept mois et quelquefois plus. La Limagne est exposée aux orages et à la grêle; en hiver les montagnes sont le théâtre de tourmentes de neige vraiment effroyables. Par une conséquence naturelle de la situation topographique, on éprouve dans le Puy-de-Dôme de brusques changements de température. La moyenne à Clermont est de 13°,54. En hiver le froid est très-vif. Le vent dominant est celui de l'ouest, qui amène la pluie. Au printemps, les vents du nord et du nord-est soufflent quelquefois avec violence et exercent une influence désastreuse sur la végétation.

Ce département compte trois zones de productions et de climats absolument différents. « La première, dit Giraud de Saint-Fargeau, admet toutes les cultures, les fruits et la vigne; la seconde est bornée à la production des grains sans la vigne; la troisième, n'admettant ni la vigne ni les fruits, est bornée presque en totalité à l'herbage, soit comme prairies, soit comme simples pâturages. On doit donc distinguer le climat et le sol du département en partie tempérée et très-abondante, en partie froide et médiocre, en partie glaciale et cependant très-bonne. La première zone comprend le bassin de la Limagne, traversé en ligne droite par l'Allier; chaque rivière affluent de l'Allier forme un vallon plus ou moins large, mais toujours excellent, participant de toutes les qualités du sol et du climat de la Limagne. La seconde zone est formée par les montagnes basses qui enveloppent la Limagne; le sol est maigre, graveleux, chargé de quartz et d'autres parties infertiles; le blé, le seigle et l'avoine en sont *à peu près les seules productions*. La troisième zone est la région des hautes montagnes, destinée uniquement à l'herbage et au *bétail. Ainsi l'on voit* que la première zone est au pied des montagnes, la seconde à mi-côte et la troisième à leur cime. » Les terres labourables occupent dans le département environ 410,000 hectares; les *prés*, 87,000; les vignes, 28,000; les landes et terres incultes, près de 150,000; les bois, 80,000; les oseraies et les saussaies, 1,500; *les étangs* près de 1,200. Les céréales sont cultivées sur une étendue d'environ 220,000 hectares; les racines et les légumes sur 28,000 hectares. Les *cultures arborescentes* occupent plus de 5,000 hectares. Plus de 135,000 hectares sont encore annuellement livrés à la jachère; mais, dans ces dernières années, près de 20,000 hectares de terre ont été destinés aux prairies *artificielles. Depuis 1852, la culture de la bet*terave s'est étendue. Ses produits sont presque entièrement absorbés par la sucrerie de Bourdon, qui a des *proportions colossales. Elle* cultive pour son propre compte une étendue de 2,000 hectares. Dans la Limagne, la culture a adopté les *blés glacés*, si recherchés pour la *fabrication des semoules* et des pâtes alimentaires. Ces blés alimentent surtout l'industrie locale, qui est dans une très-belle situation. D'après le compte rendu de l'exposition tenue à Clermont en 1863, on fabrique annuellement, dans le Puy-de-Dôme, pour 3 millions de semoule et pour 4 millions de pâtes alimentaires. Dans les montagnes, les céréales cultivées sont le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, auxquelles il faut ajouter le sarrasin. La culture du froment s'étend depuis quelques années, ce qui marque une amélioration réelle. Les semis en lignes ne sont admis pour les céréales qu'aux environs de Clermont et de Riom. Ces semis se font à la main : une femme dépose la semence dans le sillon que vient de tracer l'araire ou le hoyau. Les pommes de terre sont recherchées soit pour l'alimentation, soit pour la semence. On les exporte vers Paris, Lyon, Saint-Etienne et dans une partie du Midi. Parmi les plantes textiles, le chanvre est presque seul cultivé, mais il atteint en Limagne des proportions énormes et donne des produits très-recherchés. La plus grande partie de la filasse est travaillée dans le pays. La grande filature de Saint-Martin-lez-Riom n'emploie pas d'autre matière première. Les prairies sont trop peu étendues et ne sont pas en proportion de la surface du domaine agricole. De vastes pâturages existent sur les montagnes. Les uns servent à engraisser les bestiaux, les autres à nourrir des vaches laitières. Les fromages portent le nom de *fourmes*, comme dans le Cantal, et sont de même nature. Les prairies artificielles sont ensemencées principalement en trèfle ordinaire et sainfoin. La luzerne n'est cultivée que dans la Limagne.

Le produit moyen de la vigne consiste à peu près en 750,000 hectolitres de vin rouge et 25,000 hectolitres de vin blanc; ces vins sont peu spiritueux et se conservent rarement plus de deux ans quand ils ont voyagé. On les estime cependant assez dans le commerce, parce qu'ils se mélangent bien avec tous les autres vins. Ils seraient plus spiritueux si l'on pouvait décider les vignerons à suivre de meilleurs procédés de fabrication, et surtout à les laisser fermenter moins longtemps dans la cuve, où ils contractent un goût de grappe *désagréable*.

Le vignoble le plus remarquable de ce département est celui de Chanturgues, à 3 kilom. ouest de Clermont-Ferrand; on y récolte un vin léger, délicat et qui, après deux ou trois ans de garde, acquiert assez de finesse et de parfum pour être comparé aux vins de la troisième classe du Bordelais; mais comme il ne supporte pas les voyages, on est forcé de le consommer dans le pays, où il se vend jusqu'à 3 francs la bouteille. Le vignoble de Chanturgues a 117 hectares. Il se divise en trois parties bien distinctes. La partie méridionale, appelée Chanturgues de Clermont, est la meilleure; l'orientale, dite de Montferrand, vient ensuite; la troisième s'étend vers l'ouest et le nord, mais sans nom spécial. On y cultive le lyonnais et le gamai, mais très-peu de pineau bourguignon, qui donne pourtant des vins supérieurs. La culture de la vigne n'offre que bien peu de différence avec celle des autres contrées du même climat. Chaque cep est dressé sur deux branches; on taille en février ou mars; on émandronne en juin, en retranchant toutes les pousses inutiles. Le cuvage dure de dix à quinze jours; on se dispense souvent de soutirer. Les autres vignobles du département n'ont absolument rien de remarquable. On fabrique environ 20,000 hectolitres d'eau-de-vie. On a considérablement augmenté, depuis un certain nombre d'années, l'étendue des terres consacrées à la culture de la vigne. En même temps on a cherché à améliorer la qualité par un choix plus judicieux des cépages et par une méthode de vinification plus parfaite.

Les arbres fruitiers occupent une large place dans toute la Limagne. Les produits sont recherchés également pour leur bonne qualité et pour leur facile conservation. On voit assez souvent affermer les pommes d'un pré-verger à raison de 1,200 à 1,500 francs par hectare. Ces pommes sont exportées vers Paris, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre. On récolte aussi une énorme quantité de poires, de pêches, d'abricots, de cerises, etc. Une grande partie de ces fruits est achetée par les industriels du département. On estime à plus de 3 millions de francs la valeur des fruits confits et des pâtes d'abricots que fabriquent annuellement les confiseurs de Clermont et de Riom. Ces produits, dont le prix varie de 4 francs à 50 centimes le kilogramme, *pris sur place*, sont expédiés dans tous les pays du monde et sont servis sur la table du pauvre aussi bien que sur celle du riche.

Avant 1789, les forêts occupaient une étendue d'environ 150,000 hectares. Aujourd'hui l'espace qui leur est consacré se trouve réduit de plus de moitié. La Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme a pris, en 1843, l'initiative d'un reboisement général. Ce reboisement, qui a d'abord été appliqué aux terrains communaux des montagnes, se continue depuis 1860 avec le concours de l'Etat. Les principales essences employées sont le pin, le sapin, le chêne et le hêtre. Dans la majeure partie du département, on ne se sert que des fumiers de ferme, lesquels sont en général mal confectionnés et insuffisants. Dans la Limagne, on se sert fréquemment pour engrais des fourrages enfouis en vert. Aux environs de Thiers, on utilise de temps immémorial les os pulvérisés et les raclures de corne. Près d'Ambert, on emploie les chiffons de laine à la fumure des pommes de terre. Une seule fabrique de poudrette existe à Clermont. Dans la montagne, on fait souvent des écobuages. Du côté du Forez, les écobuages prennent le nom de *brulis*. On porte des matières inflammables, telles que genêts, fougères, ronces, bruyères, sur les champs prêts à être ensemencés, on les étend par couches et on y met le feu lorsqu'on prévoit que la pluie ne tardera pas à venir. Les amendements calcaires sont très-peu employés. La chaux est très-chère et ne peut guère être employée, pour cette raison, au chaulage des terres. Le drainage par les tuyaux en terre est encore presque inconnu, mais on y supplée par des rigoles empierrées qui livrent passage aux eaux. Il n'y a pas d'assolement régulier en Limagne; chaque particulier cultive selon sa fantaisie.

La fertilité du sol et un morcellement excessif font que les champs ne sont jamais inoccupés et sont aptes à recevoir toutes les cultures. Dans les parties montagneuses du département, on trouve l'assolement biennal, seigle et jachère; ou le triennal, seigle, avoine, jachère. Les pommes de terre, les racines, les légumes, le chanvre occupent les parties les plus fertiles des terres cultivées. Lorsque la nature du sol le permet, l'année de jachère est utilisée pour une récolte de sarrasin. L'espèce chevaline compte environ 20,000 têtes, dans le Puy-de-Dôme; l'espèce bovine, 222,000; l'espèce ovine, 632,000. On trouve, en outre, 20,000 chèvres, 60,000 porcs, 5,000 ânes ou mulets. Nous avons dit, au mot AUVERGNE, ce qu'étaient de nos jours les chevaux de ce pays; nous n'avons pas à y revenir ici. La montagne produit des mulets estimés qui sont exportés dans le midi de la France et en Espagne. L'espèce bovine, d'une importance hors ligne dans ce département, est partagée en trois races par les statisticiens locaux. Aux environs de Brionne et de Besse, on trouve un bétail qui semble dérivé de celui de Salers. En Limagne et sur les montagnes de l'ouest jusqu'aux environs de Rochefort et de Latour, le bétail appartient à une race dite ferrandaise, qui ne se distingue d'ailleurs par aucun caractère saillant. Du côté d'Ambert et de Thiers, l'espèce bovine est à peu près la même que dans le Forez. Les races étrangères améliorées n'ont pas encore pénétré dans le département, qui exporte au contraire ses produits dans le Charolais, le Nivernais et le Forez. En résumé, l'espèce bovine du Puy-de-Dôme n'a pas à proprement parler de caractère à elle; bien qu'elle compte nombre de sujets remarquables, elle est loin de valoir celle des départements voisins. Son défaut principal est le manque d'aptitudes déterminées et bien définies. Les éleveurs trouveront sans doute, avant peu de temps, qu'il y a quelque chose à faire de ce côté. Dans la montagne, on entretient beaucoup de bêtes à laine pour utiliser les pâturages où les vaches ne peuvent pas vivre. Ces animaux sont très-rustiques, mais de petite taille et ne produisent qu'une laine grossière. Sur quelques points, on a entrepris des croisements avec des races à laine fine du Midi. Ces croisements, dont les résultats ont été satisfaisants tout d'abord, ne peuvent être encore que très-difficilement appréciés. Ils sont du reste demeurés fort restreints. La race porcine blanche, à grandes oreilles tombantes, est la plus répandue. Du côté du Bourbonnais, on élève une autre race, noire et blanche, qui a quelques rapports avec celles du Limousin et du Périgord. On compte dans le Puy-de-Dôme environ cinq cents foires, sans compter les marchés, qui se tiennent toutes les semaines dans toutes les villes. Quelques-unes de ces foires étaient autrefois très-importantes; elles le sont beaucoup moins aujourd'hui, par suite de l'établissement des chemins de fer. Néanmoins, dans toute la partie montagneuse elles sont restées presque l'unique théâtre des transactions qui ont le bétail pour objet. Aussi sont-elles très-nombreuses dans cette région.

Il ne faut pas oublier la pisciculture dans cette énumération. Cet art, dont quelques hommes bien connus ont fait de nos jours presque une science, est florissant dans le Puy-de-Dôme. Clermont a fait sous ce rapport plus que Paris. Une école de pisciculture y a été établie au sein même du Muséum. A cette école a été joint un aquarium qui réunit les espèces de poissons propres au département. Par les soins de cet institut, des cours d'eau et des lacs ont été empoissonnés avec la truite, le saumon, l'ombre. Nous citerons, entre autres, le lac Pavin, que la tradition du pays disait impropre à nourrir le poisson et dans lequel on a pu prendre déjà de magnifiques truites et même des saumons.

La nomenclature des instruments aratoires en usage dans le Puy-de-Dôme ne sera pas longue à tracer. On n'y trouve guère, en effet, que la bêche, le hoyau, la hotte, l'araire et la charrue. Ce dernier instrument est lui-même peu usité. Le cultivateur s'en tient là et il ne faut pas lui en demander plus. En effet, dans la plaine, le morcellement de la propriété est tel que toutes les façons sont données à la main. Dans la montagne, l'élevage étant l'affaire principale et l'araire suffisant à remuer un sol poreux et déclive, la charrue n'a guère été adoptée que dans certaines fermes jouissant d'une situation spéciale. La division du sol n'a pas été nuisible à l'agriculture, loin de là : le cultivateur pos-

sède, en général, une certaine aisance; le simple manouvrier lui-même jouit d'une condition meilleure que celle de la plupart des ouvriers de nos grandes villes. Presque toujours il arrive à posséder quelques lopins de terre qui lui fournissent une partie de ses aliments et l'occupent pendant les chômages. Dans de telles conditions, on comprend que la terre ait une valeur vénale considérable. En Limagne, le prix moyen de l'hectare est de 5,000 à 6,000 francs, et il atteint facilement le chiffre de 10,000 francs. Ailleurs, les prix varient de 3,400 à 1,400 francs. Comme conséquence du morcellement, la culture par les propriétaires est la règle générale. On ne trouve de métayers que dans la montagne; les baux y sont de trois, six et neuf ans; ils prennent cours soit au 25 mars, soit au 11 novembre. Dans la plaine, on afferme à prix d'argent des parcelles, presque jamais un corps de domaine. La durée des baux y est la même que dans la montagne.

Si, grâce à une population active, industrieuse et surtout économe, l'industrie agricole de ce département donne de bons résultats, l'industrie manufacturière n'y est pas non plus négligée. C'est ainsi que l'on fabrique de la quincaillerie, de la coutellerie, notamment à Thiers; des étamines, des camelots dans l'arrondissement d'Ambert; des toiles au N. et à l'E. du département, des couvertures de laine, du papier estimé, de la faïence, de la poterie, de la verrerie, des pointes de Paris, des clous, des pâtes d'Italie, des produits chimiques, de l'amidon, des toiles métalliques, etc., sans compter les exploitations de houille, minerai de fer, laves, pierres meulières, pierres à chaux, grès calcaire, etc. Tous ces divers produits agricoles et manufacturés donnent lieu à un mouvement commercial que nous résumons d'après M. P. Neulat, auteur d'une géographie moderne du département du Puy-de-Dôme : « Outre les bêtes à cornes, dont la valeur peut s'élever à 8 millions, le département exporte environ 4,000 hectolitres de bière, une grande quantité de blé et de farine, pour 100,000 francs de bois de noyer, pour 3 millions de couteaux, 150,000 francs de fruits verts, 80,000 francs de fruits confits ou de pâtes, 1 million de fromages, 2 millions de vins, etc. Il tire à son tour d'énormes quantités de marchandises des autres départements : pour 200,000 francs de chevaux fins; 250,000 francs de draps fins et 560,000 francs de draps communs; 500,000 francs d'huile, 2 millions de rouennerie, 800,000 francs de soieries, 600,000 francs de sucre, 650,000 francs de tabacs, 450,000 fr. de sel, etc. »

PUY-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Lot), ch.-f. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Cahors, sur le flanc d'une montagne qui domine le Lot; pop. aggl., 1,280 hab. — pop. tot., 2,541 hab. Exploitation de minerai de fer; forges aux environs du bourg. On ignore l'origine de ce bourg, autrefois fortifié; on sait seulement que pendant la guerre des albigeois il embrassa la cause du comte de Toulouse et refusa de reconnaître Simon de Montfort. L'évêque de Cahors s'en empara à l'aide de ses vassaux et obtint du pape la permission de le conserver; dès lors, ce bourg porta le nom de Puy-l'Évêque. Les Anglais s'en emparèrent sous le règne de Charles V et l'occupaient encore en 1428.

PUY-GUILLAUME, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arrond. et à 13 kilom. N. de Thiers, entre l'Allier et la Dore; 1,791 hab. Scieries hydrauliques de planches; commerce de bois de construction.

PUY-LA-ROQUE, bourg et commune de France (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arrond. et à 34 kilom. N.-E. de Montauban; pop. aggl., 1,136 hab. — pop. tot., 2,072 hab. Tanneries.

PUY-NORMAND (LE), petit pays de l'ancienne France, faisant partie du Bordelais, dans la province de Guyenne; il est compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Libourne.

PUY-NOTRE-DAME, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arrond. et à 23 kilom. de Saumur, au milieu de plaines fertiles; 1,258 hab. Récolte importante de vins blancs. Commerce de vins, tonneaux, bestiaux. Puy-Notre-Dame possède une église qui fut fondée par les comtes de Poitiers au XI^e siècle et entièrement rebâtie sous saint Louis; elle faisait partie du diocèse de Poitiers. On a ajouté, au XIV^e siècle, à l'église du Puy-Notre-Dame un clocher dont le style, entièrement différent de celui de l'église, produit un effet disgracieux.

PUY (Charles DU), dit MONTBRUN, capitaine français. V. MONTBRUN.

PUY (Henri DU), compilateur et philologue flamand. V. DUPUY.

PUYA s. m. (pui-a). Bot. Syn. de POURRÉTIA, genre de plantes du Chili.

— **Encycl.** Le *puya* est une plante à tige très-épaisse, subéreuse, droite, portant des feuilles alternes, engaînantes, longues, canaliculées, dentées, épineuses sur les bords; les inférieures tombent, mais leurs bases persistent, ce qui rend la tige rugueuse dans le bas. Les fleurs, groupées en panicule pyramidale, terminale, accompagnée de spathes, présentent un calice à six divisions disposées sur deux rangs, les trois intérieures plus grandes et concaves; six étamines, accompagnées d'écailles nectarifères; un ovaire trigone, surmonté d'un style et d'un stigmate simples; le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. Cette plante croît au Chili; on utilise la partie subéreuse de ses tiges aux mêmes usages que le liége; les écailles nectarifères de ses fleurs se remplissent, dit-on, journellement d'un miel délicieux qu'on recueille avec soin et dont il se fait une grande consommation. On la cultive chez nous en serre froide.

PUYCELCI, bourg et commune de France (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Gaillac, près des bois de Gresigne; pop. aggl., 896 hab. — pop. tot., 2,131 hab. Forges importantes; fromageries. On y voit les restes d'une enceinte de murs fortifiés, flanqués de sept tours, et les ruines d'un monastère de templiers.

PUYCÉRDA ou **PUIGGERDA**, autrefois *Julia Livia*, ville d'Espagne, province et à 76 kilom. N.-O. de Girone, près de la frontière de France; 2,300 hab. Fabrication d'étoffes de coton et de laine. Cette ville était autrefois une place très-forte et la capitale de la Cerdagne. Elle fut prise en 1678 par le maréchal de Noailles, puis encore en 1707 et 1793 par les Français. Les Espagnols la reprirent en 1795, mais de 1808 à 1814, durant l'invasion française, elle souffrit plusieurs siéges et passa souvent d'un parti à l'autre. Au mois d'avril 1873, les bandes carlistes de Saballs essayèrent de s'emparer de Puycerda, devenue une ville ouverte et dépourvue de garnison; mais les habitants repoussèrent énergiquement cette attaque et les carlistes, informés de l'approche de colonnes de secours, jugèrent prudent de s'éloigner. Après la chute d'Urgel, le 10 août de l'année suivante, les carlistes, toujours sous les ordres de Saballs, vinrent mettre le siége devant Puycerda, dont les habitants avaient exécuté des travaux de défense et étaient renforcés d'une petite garnison. Saballs somma la ville de se rendre dans les vingt-quatre heures et, sur le refus des habitants, il commença le bombardement de Puycerda. Vainement les bandes de don Carlos essayèrent de s'emparer de vive force de la cité libérale, vainement ces féroces défenseurs du droit divin, qui se sont mis au ban des nations civilisées, incendièrent dans les faubourgs des maisons avec du pétrole; les Puycerdans opposèrent à ces bandits une telle résistance qu'ils durent battre encore une fois en retraite, le 3 septembre 1874, dans la crainte d'être acculés à la frontière par des colonnes de secours.

PUYJAMA s. m. (pui-ja-ma). Sorte de pantalon à la moresque, qui fait partie du costume de presque toutes les femmes de l'Inde, et notamment de celles du royaume d'Oude.

— **Encycl.** L'étoffe des *puyjamas*, comme celle des différentes autres parties du costume, peut varier à l'infini, mais la forme en est stéréotypée. Quelle qu'en soit l'étoffe, qu'ils soient en satin, en drap d'or ou en foulard, ils tombent toujours en larges plis jusqu'à la cheville, où ils sont tantôt serrés à l'entour de la jambe d'une manière uniforme, tantôt ramenés ensemble de manière que le *puyjama* soit tendu par derrière et les plis rassemblés sur le devant. Ce pantalon est retenu à la taille par un large ruban en tissu d'or ou d'argent dont les bouts, qui se terminent par des glands magnifiques, tombent jusqu'au-dessus du genou. Des perles et des diamants sont les ornements ordinaires de ces glands. Ce pantalon est beaucoup plus large au-dessous qu'au-dessus du genou, et il se rétrécit toujours par degré, de manière à être tout à fait ajusté à la taille. Rien de plus gracieux que ces *puyjamas* tombant sur des pieds mignons et nus, à peine cachés dans des babouches, et dont la plante et les ongles sont peints en rose, comme le sont également la paume et les ongles des mains. De tout le vêtement de la femme indoue, vêtement si riche et si gracieux qui fait si bien valoir les formes incomparables particulières à ce pays, aucune pièce n'est plus splendide ni plus élégante.

PUYLAURENS, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Lavaur, sur une éminence qui domine les plaines de Revel et de Sorèze; pop. aggl., 1,739 hab. — pop. tot., 5,511. Ce bourg, autrefois fortifié, fut, au XVI^e siècle, souvent pris et repris soit par les catholiques, soit par les protestants; il avait embrassé le parti de ces derniers, qui y avaient établi, avant la révocation de l'édit de Nantes, une université où professa le célèbre Bayle.

PUYLAURENS (Guillaume DE), historien français, né à Puylaurens, en Albigeois (départ. du Tarn), en 1210, mort en 1295. On sait peu de chose sur la vie de ce personnage, qui fut notaire de l'évêque de Toulouse à partir de l'année 1241 et chapelain du comte Raymond VII à dater de l'année suivante. Plusieurs conjectures qu'aucune preuve n'appuie ont été faites sur des missions que Puylaurens aurait remplies. Cet homme d'Église est un des historiens originaux ou, pour mieux dire, des chroniqueurs de la terrible et inique guerre faite aux albigeois et de la réunion du comté de Toulouse à la monarchie française (1272). Deux copies manuscrites de cette chronique écrite en latin, selon l'usage du temps, sont conservées à la Bibliothèque nationale de Paris (n^os 5212 et 5213). La première édition de ce livre, due à Catel (*Histoire des comtes de Toulouse*, 1623), n'est point complète, non plus que l'édition de la collection de Duchesne (1649). On doit à D. Brial (1833) la préparation de l'édition insérée dans le recueil de D. Bouquet (*Rerum Gallicarum et Franciscarum scriptores*); l'ouvrage est intitulé : *Historia negotii Albiensis, etc.*, ou bien *Chronica magistri Guillelmi de Podio*. Une traduction française en a été publiée dans une des collections de M. Guizot (1824).

PUYLAURENS (Antoine DE LAAGE, duc DE), favori de Gaston, duc d'Orléans, mort à Vincennes en 1635. Il commença par être enfant d'honneur du duc d'Orléans, dont il fut le compagnon de jeux et de plaisirs, acquit sur l'esprit de ce faible prince un grand ascendant et prit une part active à toutes les intrigues auxquelles Gaston se trouva mêlé. Ce fut d'après ses conseils que le prince se retira à Bruxelles après que le duc de Montmorency eut été défait à Castelnaudary en 1632. Son commerce secret avec la princesse de Chimay l'exposa plusieurs fois à de grands périls. Enfin, il s'entendit avec Richelieu et arrangea le raccommodement du duc Gaston avec le roi, son frère. Le cardinal récompensa Puylaurens en le mariant à M^lle de Coislin, fille du baron de Pontchâteau, et en le gratifiant de la terre seigneuriale d'Aiguillon, qu'il érigea en duché-pairie. Cette faveur fut éphémère. Le duc se mit à intriguer de plus belle pour son ancien patron, fut arrêté au Louvre en février 1635 et, au mois de juin suivant, fut enlevé par une fièvre pourprée au château de Vincennes, où il était enfermé. Il ne laissa point d'héritier.

PUYMAIGRE (Jean-François-Alexandre BOUDET, comte DE), administrateur français, né à Metz en 1778, mort en 1843. Il émigra avec son père en 1791, servit malgré son extrême jeunesse dans l'armée de Condé, revint en France sous le Consulat et devint contrôleur des droits réunis à Briey, à Spire, puis inspecteur à Hambourg. A la Restauration, qu'il accueillit avec enthousiasme, Puymaigre fut nommé directeur des droits réunis. En 1820, grâce à la protection de M. de Serre, il obtint la préfecture du Haut-Rhin dans des circonstances difficiles, lorsque le lieutenant-colonel Caron essaya d'entraîner plusieurs sous-officiers à la révolte, puis passa successivement à la préfecture de l'Oise (1824) et à celle de Saône-et-Loire (1827). Lorsque la révolution de Juillet éclata, la dauphine se trouvait à Mâcon. Le comte de Puymaigre accompagna cette princesse jusqu'à la limite de son département, réorganisa la garde nationale de Mâcon, puis se retira à Inglande, près de Thionville, où il resta jusqu'à sa mort. Ce fut dans sa retraite qu'il composa sur les événements de sa vie politique d'intéressants mémoires, dont des fragments ont été publiés dans la *Gazette de Metz*, l'*Écho français* et la *Revue d'Austrasie*. Il était gentilhomme de la chambre du roi.

PUYMAIGRE (Théodore-Joseph BOUDET, comte DE), littérateur français, fils du précédent, né à Metz en 1816. Il commença à se faire connaître en publiant des articles dans un journal légitimiste, la *Gazette de Metz*, et se présenta sans succès, en 1846, comme candidat à la députation dans l'arrondissement de Thionville. M. de Puymaigre s'est beaucoup occupé de travaux littéraires et est devenu membre des Académies de Metz, de Lyon, de Nancy, de la Société des antiquaires de France, etc. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Aquarelles* (1842, in-8°); *Jeanne Darc*, poëme dramatique (1843, in-8°); *Dante Alighieri* (1845, in-8°); *Poëtes et romanciers de la Lorraine* (Metz, 1848, in-18); les *Vieux auteurs castillans* (1861-1862, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel il examine les œuvres d'une vingtaine d'auteurs espagnols, dont il n'existe pas de traduction française; *Chants populaires du pays messin* (Metz, 1865, in-12); les *Heures perdues* (1866, in-12), recueil de vers; la *Prédiction* (1870, in-8°), en vers; *Abacias l'enamouré* (1870, in-8°); la *Cour littéraire de Don Juan II de Castille* (1874, 2 vol. in-8°), etc.

PUYMAURIN (Nicolas-Joseph DE MARCASSUS, baron DE), administrateur français, né à Toulouse en 1718, mort dans la même ville en 1791. Son père avait reçu en 1724 le titre de baron pour avoir établi deux importantes manufactures de drap. Le baron Joseph se rendit en 1740 en Italie, s'y livra à son goût pour la peinture et pour la musique, acquit des connaissances étendues dans ces deux arts et, de retour dans sa ville natale, il fut un des fondateurs de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, dont il rédigea avec Mondran les statuts. Comme il était fort riche, il se plut à encourager les arts et envoya à ses frais à Paris deux jeunes artistes, Raymond et Gamelin. Puymaurin remplit les fonctions de syndic général de la province de Languedoc, puis devint membre du comité de commerce à Paris. Ayant été nommé rapporteur d'un projet tendant à monopoliser les postes, les messageries, et à établir des droits sur le transport des marchandises, il se prononça pour le rejet de ce projet, malgré l'opposition de Calonne. On a de lui des rapports et des éloges prononcés à l'Académie des sciences de Toulouse, dont il était membre.

PUYMAURIN (Jean-Pierre-Casimir DE MARCASSUS, baron DE), homme politique français, fils du précédent, né à Toulouse en 1757, mort dans la même ville en 1841. Il se livra à l'étude des sciences, particulièrement de la chimie et de l'économie rurale, et ce fut lui qui introduisit en France l'art de graver sur verre au moyen de l'acide fluorique (1787). Pendant la Révolution, il vécut retiré à la campagne. Sous le Consulat, il commença à s'occuper des affaires publiques, devint membre du conseil général dans la Haute-Garonne et entra, en 1805, au Corps législatif, où il siégea jusqu'à la chute de l'Empire. Ayant perfectionné l'art d'extraire en grand l'indigo de l'*isatis tinctoria*, afin d'obtenir une matière colorante pour l'industrie, il devint, en 1812, directeur d'une fabrique impériale d'indigo fondée à cette époque à Toulouse. Après le retour des Bourbons, le baron de Puymaurin proposa et fit adopter pour le monument élevé à la mémoire de Louis XVI l'inscription suivante :

LUDOVICO DECIMO SEXTO,
A SCELESTIS IMPIE OBTRUNCATO,
GALLIA LIBERATA REDIVIVA,
MŒRENS,
HOC LUCTUS MONUMENTUM
CONSECRAT.

Et il fut cette même année (1816) nommé directeur de la monnaie royale des médailles. Il siégeait depuis 1815 à la Chambre des députés, où il appuyait de ses votes la politique ministérielle, lorsque la révolution de 1830 le fit rentrer dans la vie privée. Les Académies de Stockholm et de Toulouse le comptaient au nombre de leurs membres. Indépendamment de nombreux mémoires insérés dans le recueil de cette dernière société savante, on a de lui : *Mémoires sur différents sujets relatifs aux sciences et aux arts* (Paris, 1811, in-8°); *Notice historique sur la piraterie* (Paris, 1819, in-8°); *Sur les procédés les plus convenables pour remplacer le cuivre par le bronze dans la fabrication des médailles* (Paris, 1823, in-8°).

PUYMIROL, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. d'Agen; pop. aggl., 895 hab. — pop. tot., 1,487 hab. Fabrication d'étoffes, tuileries. Ruines et murs d'anciennes fortifications; débris d'un château des anciens comtes de Toulouse. Puymirol possède encore quelques anciennes maisons du moyen âge ornées de sculptures.

PUYNODE (Michel-Gustave PARTOUNAU DU), économiste français. V. DU PUYNODE.

PUYSÉGUR (Jacques DE CHASTENET, vicomte DE), général français, né au château de Bernouville, près de Guise, en 1602, mort en 1682. Il appartenait à une des plus anciennes familles de l'Armagnac et était le septième de quatorze enfants qu'avait eus son père. Après avoir été page du duc de Guise, il entra, en 1617, dans les gardes de Louis XIII, se distingua particulièrement contre les Espagnols en 1636, devint maître d'hôtel de la maison du roi en 1649, maréchal de camp en 1655, lieutenant général, gouverneur de Berg, et quitta le service en 1659, après avoir pris part à 30 combats et à 120 siéges sans avoir été blessé. C'était un officier plein de bravoure et l'un des hommes les plus considérés de son temps. Il a laissé des *Mémoires* sur les événements de 1617 jusqu'en 1658, publiés en 1747 et compris dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*.

PUYSÉGUR (Jacques-François DE CHASTENET, marquis DE), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1743. Il prit du service en 1677 dans le régiment du roi-infanterie, dont il devint lieutenant-colonel, se distingua pendant les campagnes de Flandre et d'Allemagne, fut nommé en 1690 maréchal général des logis de l'armée et s'acquitta de ces fonctions importantes avec une telle supériorité, qu'elles lui furent continuées lors même qu'il se trouva le plus ancien lieutenant général. Louis XIV, ayant été à même d'apprécier les talents de Puységur, se plaisait à causer avec lui des événements militaires passés et à le consulter sur les campagnes projetées. Ce fut lui, au rapport de Saint-Simon, qui « eut la gloire du projet et de l'exécution de la prise de toutes les places espagnoles des Pays-Bas, toutes au même instant, toutes sans brûler une amorce, toutes en saisissant et en désarmant les troupes hollandaises qui en formaient presque toutes les garnisons » (6 février 1701). L'année précédente, Puységur avait été chargé de négocier une ligue offensive avec la Bavière et l'électeur de Cologne. En 1702, il reçut le grade de maréchal de camp, passa en 1703 en Espagne, en qualité de directeur général des troupes, pour organiser l'armée espagnole, prit une part considérable aux événements qui affermirent Philippe V sur le trône, contribua beaucoup par ses rapports à faire tomber en disgrâce M^me des Ursins et devint, après la campagne de Portugal, lieutenant général (1704). De retour en France, il fut de nouveau envoyé en Flandre, assista aux batailles de Malplaquet (1709) et de Denain (1712), entra, après la mort de Louis XIV, au conseil de la guerre, reçut le bâton de maréchal de France en 1734 et prit alors le commandement de la

fontière depuis la mer jusqu'à la Meuse. Le maréchal de Puységur joignait à une grande science militaire un grand esprit de justice et une probité reconnue. On lui doit un ouvrage estimé, l'*Art de la guerre*, publié par son fils (Paris, 1748, in-fol.). Le baron de Traverse en a publié un abrégé (1752).

PUYSÉGUR (Jacques-François-Maxime DE CHASTENET, marquis DE), général français, fils du précédent, né à Paris en 1716, mort en 1782. Il se distingua particulièrement à la bataille de Fontenoy (1745), remplit les fonctions d'aide-maréchal des logis pendant la campagne de Flandre (1742-1748), passa comme maréchal de camp sous les ordres de Soubise (1758) et devint en 1759 lieutenant général. Il ne se distingua pas moins par ses talents littéraires que par sa bravoure et publia divers ouvrages intéressants, entre autres : *Du droit du souverain sur les biens du clergé et des moines* (1770); *Discussion intéressante sur la prétention du clergé d'être le premier ordre d'un Etat* (1767). Ce dernier ouvrage faillit le faire mettre à la Bastille et fut supprimé par arrêt du conseil d'Etat (1768). Dans le premier, il considérait les biens du clergé comme pouvant être une ressource de l'Etat et son autorité fut invoquée à la Constituante. On lui doit encore : *Analyse et abrégé du* Spectacle de la nature, *de Pluche* (Reims, 1772, in-12); *Etat actuel de l'art et de la science militaires à la Chine* (1773, in-12).

PUYSÉGUR (Louis-Pierre DE CHASTENET, comte DE), général français, né en 1726, mort à Rabastens (Tarn) en 1807. Il appartenait à une branche de la famille des précédents. Tout jeune encore, il entra au service, fit les campagnes de Flandre, devint lieutenant général en 1781, fut chargé du ministère de la guerre du 30 novembre 1788 au 12 juillet 1789, se signala par son attachement au roi pendant la Révolution et se mit, le 10 août, à la tête des gentilshommes qui défendirent les Tuileries attaquées par le peuple. A cette époque il émigra, revint par la suite en France et y vécut dans la retraite. — Son frère, Jean-Auguste DE CHASTENET DE PUYSÉGUR, né à Rabastens en 1740, mort en 1815, entra dans les ordres et devint successivement évêque de Saint-Omer (1774), de Carcassonne (1778) et archevêque dé Bourges (1788). Elu dans le Berri député aux états généraux, il protesta contre la constitution civile du clergé, signa les protestations de la droite contre les décrets de la Constituante, émigra, se démit de son siége en 1798, sur la demande de Pie VII, et, de retour en France, vécut dans la retraite.

PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques DE CHASTENET, marquis DE), général et écrivain français, le créateur du somnambulisme magnétique, né à Paris en 1751, mort à Buzancy, près de Soissons, en 1825. Il entra en 1768 dans l'artillerie, devint colonel dix ans plus tard, se distingua au siége de Gibraltar pendant la campagne d'Espagne, fut nommé maréchal de camp en 1789 et reçut alors le commandement de l'Ecole de La Fère. Esprit ouvert à toutes les idées nobles et généreuses, il adopta, au début de la Révolution, les idées nouvelles et se montra partisan des réformes qui transformaient la société française. Toutefois, en 1792, il donna sa démission de maréchal de camp et se retira dans sa terre de Buzancy, près de Soissons. Il n'y fut point inquiété pendant la Terreur; mais, arrêté en 1797 et mis en prison sous l'inculpation d'entretenir une correspondance avec ses deux frères émigrés, il ne recouvra la liberté qu'en 1799. Pendant la Révolution, sa maison avait été ouverte à tous ceux qui venaient à lui, fuyant les persécutions politiques; ce fut chez lui que Fiévée composa son roman intitulé la *Dot de Suzette*. Après le 18 brumaire, le marquis de Puységur devint maire de Soissons et remplit ces fonctions jusqu'en 1815. A cette époque, Louis XVIII lui conféra le grade de lieutenant général. Lors du sacre de Charles X, ayant voulu assister à la cérémonie, il y éprouva un refroidissement qui le conduisit en peu de jours au tombeau. Puységur avait épousé la fille du trésorier général de Saint-James. Son beau-père ayant fait banqueroute, il s'empressa de remettre aux créanciers 1,200,000 francs qui formaient la dot de sa femme. C'était un homme plein de bonté, d'une inépuisable bienfaisance et du plus aimable caractère.

Le marquis de Puységur doit surtout sa réputation à sa passion pour le magnétisme. Ayant eu l'occasion d'assister aux leçons de Mesmer en 1783, il devint un fervent adepte du fameux médecin allemand. Vers cette époque, il se rendit à son château de Buzancy et y prodigua ses soins à des malades qui y affluèrent en grand nombre. C'est alors qu'il imagina de magnétiser un vieil arbre qui se trouvait au milieu du village et d'attacher à ses branches des cordes destinées à transmettre les émanations magnétiques. Autour de l'arbre étaient établis des bancs circulaires sur lesquels venaient s'asseoir les malades, puis chacun d'eux, saisissant une des cordes, l'appliquait sur la partie souffrante. Vers la même époque, Puységur découvrit une nouvelle forme du mesmérisme, à laquelle il donna le nom de *somnambulisme magnétique*. Un jeune homme qu'il soignait étant tombé dans un état de somnambulisme artificiel, Puységur eut l'idée de supprimer le baquet et les conducteurs aimantes de Mesmer et fit tomber ses malades dans l'état de somnambulisme rien qu'en les touchant soit avec la main, soit avec sa baguette et en leur ordonnant de dormir. A partir de ce moment, il devint le chef de l'école magnétique. « Il mit en avant, dit Maury, toutes les facultés surprenantes qu'on attribue au somnambulisme artificiel et dont la plupart des personnes qui se sont occupées depuis lui de magnétisme animal n'ont fait que renouveler les idées. » Puységur se dévoua avec un désintéressement sans bornes à la propagation de ses idées et provoqua dans ce but la formation d'un grand nombre de sociétés dites *de l'harmonie*, non-seulement en France mais encore en Europe.

Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans les *Annales* et dans la *Bibliothèque du magnétisme animal*, on lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal* (Paris, 1784, in-8°); *Du magnétisme animal considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique générale* (Paris, 1804-1807, 2 parties in-8°); les *Fous, les insensés, les maniaques et les frénétiques ne seraient-ils pas des somnambules désordonnés?* (Paris, 1812); *Appel aux savants observateurs du XIXe siècle de la décision portée par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal* (Paris, 1813, in-8°); *Recherches, expériences et observations physiologiques sur l'homme dans l'état de somnambulisme naturel et dans le somnambulisme provoqué par l'acte magnétique* (Paris, 1813, in-8°); les *Vérités cheminent, tôt ou tard elles arrivent* (Paris, 1814). On lui doit aussi quelques pièces de théâtre qui ont été représentées : la *Journée des Dupes* (1789); l'*Intérieur d'un ménage républicain* (1794); le *Juge bienfaisant* (1799).

PUYSÉGUR (Antoine-Hyacinthe-Anne CHASTENET DE), plus connu sous le nom de comte **de Chastenet**, marin français, frère du précédent, né en 1752, mort en 1809. Il servit dans la marine, obtint du roi d'Espagne, dans un voyage à Ténériffe, de pénétrer dans les cavernes ayant servi de sépulture aux Guanches (1772), en tira des momies en parfait état de conservation, qu'il envoya à Paris et à Madrid, et reçut en 1786 la mission de relever les côtes de Saint-Domingue. En 1791, Anne de Puységur émigra, fit partie de l'armée de Condé, servit ensuite en Angleterre et en Portugal, où il reçut le grade de contre-amiral, fit partie, en 1798, de l'escadre portugaise chargée d'aller au secours du roi de Naples et de bloquer l'île de Malte, s'empara de cette île, puis prit à son bord Ferdinand IV et sa famille, qu'il conduisit en Sicile. De retour en France en 1803, il termina ses jours dans la retraite. On lui doit : *Détail sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue et dans ses débouquements* (Paris, 1787, in-8°), avec atlas. — Son frère, Jacques-Maxime-Paul DE CHASTENET, comte DE PUYSÉGUR, né en 1755, mort à Paris en 1820, émigra à l'époque de la Révolution, entra dans l'armée portugaise avec le grade de colonel, revint ensuite en France, devint maréchal de camp en 1814, lieutenant général, capitaine des gardes de Monsieur et obtint, en 1816, le commandement de la 9e division militaire. Il s'occupa beaucoup de magnétisme et il a écrit un ouvrage intitulé : *Rapport des cures opérées à Bayonne* (1784, in-8°).

PUYVALLÉE (Philippe-Jacques BENGY DE), homme politique français, né à Bourges en 1743, mort dans la même ville en 1823. Il prit part, comme sous-lieutenant, à l'expédition de Corse, puis quitta la carrière des armes (1775) et s'occupa d'exploitation agricole dans le Berri. Elu député aux états généraux en 1789, il se montra très-attaché aux idées religieuses et monarchiques, vota avec la droite, se prononça contre la division de la France en départements, pour le *veto* royal, etc., et suivit bientôt les princes dans l'émigration. Toutefois, il revint en France en 1792, parvint à se cacher pendant la Terreur, fut expulsé par le Directoire, put rentrer dans son pays sous le Consulat et devint président de la Société d'agriculture du Cher. On lui doit : *Réflexions politiques sur le cadastre considéré sous ses véritables rapports avec la propriété territoriale* (Paris, 1818, in-8°); *Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur ses rapports avec la société politique depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours* (Paris, 1820, in-8°). Il a laissé, en outre, des mémoires insérés dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture du Cher.

PUYVERT (Bernard-Emmanuel-Jacques, marquis DE), général français, né au château de Puyvert (Aude) en 1755, mort à Paris en 1832. Major d'infanterie lorsque commença la Révolution, il émigra en 1790, passa à l'armée des princes, devint aide de camp du comte d'Artois, qui le chargea de plusieurs missions, notamment en France, où il fut arrêté en 1804. Emprisonné à Vincennes, il recouvra la liberté en 1812, mais, compromis dans la conspiration Mallet, il fut presque aussitôt réintégré en prison. Au retour des Bourbons (1814), Puyvert reçut avec le gouvernement de Vincennes le grade de lieutenant général. Après le 20 mars 1815, il dut remettre le fort de Vincennes à Napoléon, puis alla provoquer des soulèvements royalistes dans la Beauce et la Normandie. Reintégré dans son poste de gouverneur de Vincennes, il le garda jusqu'à la révolution de Juillet. Il avait fait partie, de 1815 à 1816, de la Chambre des députés, où il avait voté avec les ultra-royalistes.

PUZOL, ville d'Espagne, province de Valence, juridiction et à 7 kilom. S.-O. de Murviedro, près de la Méditerranée; 3,027 hab. Beau palais des évêques de Valence.

PUZOS (Nicolas), médecin accoucheur, né à Paris en 1686, mort dans cette ville en 1753. Il reçut les premières leçons de médecine de son père, chirurgien-major des armées, et fut lui-même employé, de 1703 à 1709, dans les hôpitaux militaires. Reçu maître en chirurgie en 1707, il quitta le service de l'armée et s'adonna à la pratique des accouchements. Nommé membre de l'Académie royale de chirurgie, il en fut vice-directeur en 1741 et directeur quatre ans plus tard. Il devint, en outre, censeur royal pour les livres de chirurgie et fut anobli en 1751. Le premier, Puzos fut chargé de faire dans les écoles de chirurgie des cours d'accouchement pour les sages-femmes. Il eut une vogue très-considérable et acquit la réputation d'un des premiers praticiens de son temps. On a de lui un *Traité des accouchements* (Paris, 1759, in-4°), publié après sa mort; cet ouvrage contient des observations importantes sur la pratique de cet art; deux petits traités, l'un sur quelques maladies de la matrice, et l'autre sur les maladies des enfants du premier âge; quatre mémoires, dont le premier a pour objet les pertes de sang chez les femmes grosses, et les trois autres les dépôts laiteux.

PUZYNIN (Gabrielle GUNTHER, dame), femme de lettres polonaise, née dans la Lithuanie vers 1820. Elle a composé des poésies et des nouvelles en prose, qui sont remarquables par leurs tendances morales et par l'élégante simplicité du style. Nous citerons, entre autres : *Au nom de Dieu* (Wilna, 1843, in-8°); *Plus loin dans le monde* (Wilna, 1845); les *Enfants lithuaniens* (Leipzig, 1847); *Œuvres en prose et en vers* (Wilna, 1857); *Recueil de poésies anciennes et nouvelles* (Wilna, 1859, 2e édit.); le *Théâtre d'amateurs* (Saint-Pétersbourg, 1861), etc.

PUZZA, divinité chinoise qui a beaucoup de rapport avec l'Isis et la Cybèle des Egyptiens, et qui, d'après le Père Kircher, représenterait la puissance et la fécondité de la nature. On la représente avec seize bras, tenant dans ses mains des épées, des couteaux, des livres, des fleurs, des fruits, etc., et assise sur une fleur de lotus ou sur un héliotrope.

PYANEPSIES s. f. pl. (pi-a-nè-psî — gr. *puanepsia;* de *puanos*, fève, et de *epsein*, faire cuire). Antiq. gr. Fête que célébraient les Athéniens en l'honneur d'Apollon et de Minerve, en mémoire du repas de fèves que fit Thésée avec ses compagnons pour remercier ces divinités de sa victoire sur le Minotaure. ‖ Suivant quelques auteurs, on donnait le même nom, chez les Athéniens, à la fête qu'on célébrait en mémoire des Héraclides, qu'ils nourrirent de fèves pendant leur séjour dans l'Attique.

PYANEPSION s. m. (pi-a-nè-psi-on — gr. *puanepsion;* de *puanepsia*, puanepsie). Antiq. gr. Nom d'un mois athénien, qui fut d'abord le huitième, puis le quatrième, et pendant lequel on célébrait les pyanepsies.

PYANISIE s. f. (pi-a-ni-zî — du gr. *puanon*, fève). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PYAT (Félix), auteur dramatique et homme politique français, né à Vierzon (Cher) le 4 octobre 1810. Son père, qui était avocat, appartenait au parti légitimiste. Au sortir du collége de Bourges, où il avait fait de brillantes études, Félix Pyat se rendit à Paris pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Loin d'adopter les idées politiques de son père, le jeune étudiant se jeta dans le mouvement qui poussait l'élite de la nation à faire une guerre vigoureuse au gouvernement de Charles X. Il joua un certain rôle, malgré sa jeunesse, dans les agitations du moment, et en 1829, dans un banquet, on le vit porter un toast à la Convention et remplacer le buste de Charles X par celui de La Fayette. Un an après la révolution de Juillet, il se fit recevoir licencié et inscrire sur le tableau des avocats de Paris. Mais se sentant peu de goût pour le barreau, il ne tarda pas, malgré les instances de sa famille, à renoncer à cette carrière pour entrer dans le journalisme.

Félix Pyat déploya alors une extrême activité littéraire. On le vit collaborer au *Charivari*, au *Figaro*, à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, à la *Revue démocratique*, au *Siècle*, où il fut chargé du feuilleton en 1838; au *National*, où il donna un très-grand nombre d'articles, de 1835 à 1841; à la *Revue britannique*, dont il devint le directeur; à l'*Europe littéraire*, à la *Réforme*, etc. En même temps, il écrivait l'épisode exquis des *Filles de Séjan*, qui se trouve dans le *Barnave* de Jules Janin; il publiait un *Café de vaudevillistes en* 1831 et le *Théâtre-Français*, dans le *Livre des Cent-et-un*; les types du *Bourreau*, du *Berruyer* et du *Solognot*, dans les *Français peints par eux-mêmes; Télémaque révolutionnaire*, curieuse étude, dans *Paris révolutionnaire;* l'*Anneau* et le *Secret de Dominique*, dans le *Salmigondis*, etc. Beaucoup de ses articles et de ses études, écrits d'un style nerveux, imagé, furent très-remarqués; néanmoins, ce fut à ses productions dramatiques qu'il dut sa réputation littéraire et le bruit qui se fit autour de son nom pendant le règne de Louis-Philippe. Presque toutes ses pièces, destinées à mettre en relief des idées politiques et sociales, excitèrent une vive émotion, aussi bien par le fond que par la forme, vigoureuse, souvent paradoxale, hérissée de traits satiriques, visant trop à l'effet, à l'antithèse, mais révélant une originalité réelle. Félix Pyat débuta par une *Révolution d'autrefois* ou les *Romains chez eux*, drame en trois actes, en collaboration avec Théodore Burette. Cette pièce, jouée à l'Odéon le 1er mars 1832, était remplie d'allusions politiques qui soulevèrent de vives clameurs dans le monde officiel et firent interdire le drame dès le lendemain. L'année suivante, il fit paraître, avec le même collaborateur, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un autre drame, une *Conjuration d'autrefois*, vive satire des mœurs romaines. Il écrivit ensuite, avec Luchet, le *Brigand et le philosophe*, joué à la Porte-Saint-Martin (22 février 1834); puis, seul, *Ango*, représenté à l'Ambigu le 29 juin 1835; *Arabella*, drame publié en 1838 dans l'*Europe littéraire*, et dans lequel il mettait en scène sous des noms étrangers les auteurs supposés de la mort du prince de Condé; les *Deux serruriers*, drame joué avec un grand succès à la Porte-Saint-Martin le 25 mai 1841; *Cédric le Norvégien*, donné à l'Odéon en 1842; *Mathilde*, drame tiré des romans d'Eugène Sue et représenté en 1842 à la Porte-Saint-Martin; enfin, deux pièces qui eurent un grand retentissement et dont nous avons parlé dans des articles spéciaux, *Diogène* (1846) et le *Chiffonnier de Paris* (1847). Trois ans auparavant, en 1844, Félix Pyat avait publié dans la *Réforme* (4 janvier 1844) un pamphlet intitulé : *J.-M. Chénier et le prince des critiques*, dans lequel il répondit avec une grande virulence aux attaques dirigées contre Chénier, à propos de sa tragédie de *Tibère*, par J. Janin dans un article des *Débats*. Jules Janin, se trouvant gravement offensé, poursuivit devant la police correctionnelle son ancien collaborateur, qui fut condamné à six mois de prison.

La révolution de 1848 vint modifier profondément la vie de Félix Pyat. Dès ce moment, sa carrière littéraire est finie, et son existence politique, qui devait être si agitée, commence. Nommé par le gouvernement provisoire commissaire général du Cher, il remplit pendant un mois ces fonctions et fut élu dans ce département, au mois d'avril, représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il alla siéger parmi les démocrates les plus avancés de la Chambre, dont il fut pendant quelque temps un des secrétaires, fit partie du comité de l'intérieur et vota constamment avec les représentants de la Montagne. Plusieurs des discours qu'il prononça alors, et dans lesquels on retrouve les procédés ordinaires de son style, furent très-remarqués. Nous citerons notamment ceux du 7 août 1848, sur la liberté de la presse; du 5 septembre, sur la présidence, et du 2 novembre, sur le droit au travail. Un toast aux paysans, qu'il porta dans un banquet, eut surtout un très-grand retentissement et le rangea au nombre des socialistes les plus passionnés. Vers le même temps, il eut un duel avec P.-J. Proudhon. Lors des élections du 13 mai 1849 pour la Législative, il fut élu représentant à la fois dans la Seine et dans le Cher, et il opta pour ce dernier département. Le 11 du mois suivant, il signa l'appel aux armes rédigé par Ledru-Rollin, au sujet de l'expédition de Rome, se rendit avec ce dernier au Conservatoire des arts et métiers (13 juin) et parvint à s'échapper lorsque la troupe pénétra dans cet établissement, gagna peu après la Suisse et fut condamné par contumace à la déportation par la haute cour de justice.

Pyat espérait que son exil serait de courte durée; mais son attente fut trompée, car il ne devait rentrer en France qu'au bout de vingt ans. En 1851, il fit paraître en Belgique, où il s'était retiré, un assez grand nombre d'écrits : les *Loisirs d'un proscrit* (in-18) et les *Lettres d'un proscrit*, pamphlets enflammés, adressés au comte de Chambord, à Louis-Napoléon Bonaparte, au prince de Joinville, à Barbès, aux ouvriers, à la France, etc. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, Félix Pyat se réfugia en Angleterre. Dans une *Lettre aux proscrits*, publiée à Londres en 1855, il exposa le programme que devaient suivre, suivant lui, les démocrates socialistes lorsque aurait sonné l'heure de la revanche. Nous citerons un passage de cet écrit, parce qu'il donne une idée parfaite de la manière de Pyat : « Nous attaquerons le jour même de la révolution, dit-il, pour n'être pas attaqués le lendemain, pour avoir le bénéfice du premier coup. Oui, le jour même, nous publierons ce nouveau manifeste, réparateur de l'ancien : Au nom du droit éternel, universel, imprescriptible, la République française ne reconnaît pas de rois, elle ne reconnaît que la souveraineté des peuples. Tous les peuples sont maîtres de disposer d'eux-mêmes, selon le besoin de leur nature et dans la plénitude de leur volonté. L'insurrection est le droit des peuples esclaves, la solidarité est le devoir des peuples libres. La France, libre, entreprend donc la guerre pour les opprimés et contre les oppresseurs. Elle ne veut ni conquête ni tribut. Après la victoire, les peuples

libres et fédérés fixeront eux-mêmes la contribution de chacun, suivant ses ressources, dans les frais de la guerre. Oui, nous le jurons, nous ferons la guerre sur ces clauses, sans délai, sans colloque, sans répit, sans merci, la guerre sainte, la guerre du droit, la guerre à mort, la dernière guerre; nous la ferons sans compter, sans mesurer ni l'or ni le sang; nous la ferons par tous les moyens et de toutes nos forces, proclamant encore la patrie, la grande patrie en danger, appelant tous les courages, tous les dévouements, tous les cœurs, tous les bras de notre France; nous la ferons avec les levées en masse, les réquisitions forcées, avec les quatorze armées de la République, avec ses volontaires, ses sans-culottes, ses pieds nus, ses chansons et sa furie! Nous la ferons avec l'audace de Danton, l'énergie de Saint-Just, le désintéressement de Robespierre, avec toute l'héroïque terreur de la Révolution; nous la ferons en répétant le cri de nos pères, plus sublime encore, s'il se peut, de toute la plus-value de la cause. » En 1858, à l'occasion de l'attentat d'Orsini contre Napoléon III (14 janvier 1858), Pyat publia une apologie de l'entreprise du révolutionnaire italien. Sur les instances du gouvernement impérial, Pyat fut traduit devant un tribunal anglais, qui l'acquitta. A partir de ce moment jusqu'en 1869, il fit peu parler de lui et continua à mener l'âpre vie de l'exil.

A la suite de l'amnistie générale du 15 août 1869, Félix Pyat revint en France, sans parvenir à entraîner V. Hugo, Louis Blanc et d'autres proscrits à suivre son exemple. Il devint alors un des rédacteurs du *Rappel;* mais, en dix-sept jours, il fut frappé de quatre condamnations, entraînant dix-sept mois de prison, pour délit de presse, et se cacha, sous divers déguisements, pour ne pas être arrêté. Peu après l'assassinat de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, un banquet démocratique eut lieu à Saint-Mandé le 21 janvier 1870, jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Pyat, que sa situation empêchait d'y assister, chargea son secrétaire, Gromier, de lire aux convives une lettre et un toast de lui. Voici cette lettre :

Aux citoyens du 21 janvier.

« Citoyens,

» .....Je ne puis assister ce soir à votre banquet républicain. J'aurais voulu vous dire là que le régicide est de droit, que de fait il est la base de toute grande et forte république...; que toute dynastie est un bois qui repousse si on ne perpétue pas le bûcheron; qu'Athènes a élevé une statue à Harmodius, Rome à Scævola. France! où est la statue de Robespierre?

» Enfin, j'aurais voulu conclure en vous disant que le meilleur moyen de commémorer les tyrans morts est d'abattre les vivants, qu'il n'est pas logique de fêter un roi enterré sous un empereur debout, et que ce n'est pas précisément Louis XVI qui nous gêne aujourd'hui; mais au lieu d'aller vous faire un discours, je dois me contenter de vous envoyer mon toast à une balle.

» Salut et fraternité.

» FÉLIX PYAT. »

Voici le toast :

« *A une balle.*

» Altesse!

» Il y a huit jours, deux cent mille hommes rendaient un hommage solennel à ta victime. J'ai, moi, à te donner un conseil non moins solennel aujourd'hui 21 janvier.

» ... Ton crime veut sa peine; l'aura-t-il?

» ... Non! une balle d'empire brave les hautes cours et vit impunie, acquittée par le jury.

» Eh bien, écoute!

» Tu peux mériter ta grâce; que dis-je! ta réhabilitation. Tu peux changer ton éternel opprobre en immortel honneur. Tu peux être plus historique et plus épique que l'épée de Judith, la flèche de Tell, la hache de Cromwell, le couperet de Robespierre et la balle même de Juarez.

» Réfléchis!

» Tu n'as qu'à faire aux mains d'un homme ce que tu as fait aux mains d'un prince. Si ta mission est de tuer, tue au moins une fois, une dernière fois pour l'amour de l'humanité.

» Il est temps!

» ... O petite balle!

» Tu peux être la vie comme la mort. Tout dépend de toi, de toi seule. Chacun t'invoque, tout le monde t'attend, n'espère qu'en toi! Tout le monde!... Car si la France marche, le monde marche; si elle penche, il tombe. — Petite balle de bon secours, relève tout!... Petite balle de l'humanité, délivre-nous, délivre-nous tous!

» Comment?

» Si tu ne devines pas, tu n'es pas digne de l'apprendre! Reste infâme! Si tu le sais, n'en dis rien à personne. Si tu consens, plus de larmes! Ça mouille la poudre! Vise bien! Comme avec le prince, n'aie pas la goutte aux mains. Ne manque pas ton coup! et si tu touches, sois en repos, tranquille! Deux cent mille hommes ont maudit ton crime! deux cents millions d'hommes béniront ta gloire. Justice sera faite! »

Ce toast, qui fit grand bruit, valut à Pyat d'être compris au nombre des accusés traduits, le 19 juillet 1870, devant la haute cour de Blois. Craignant de plus en plus d'être arrêté, il se décida à retourner en Angleterre et ce fut par contumace que la haute cour le condamna, le 9 août suivant, à cinq ans de prison et 6,000 francs d'amende. De 1849 jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, Pyat avait été frappé par toutes les juridictions, depuis la haute cour jusqu'à la police correctionnelle. Il comptait à son passif 212,000 francs d'amende, une condamnation à la déportation, vingt-neuf ans et cinq mois de prison, cinq ans de surveillance et dix ans d'interdiction.

A la nouvelle de la chute de l'Empire, Pyat s'empressa de revenir à Paris. Il fonda un journal, le *Combat*, dans lequel il ne cessa d'attaquer le gouvernement de la Défense et préconisa l'idée de le remplacer par une commune révolutionnaire. Le 28 octobre 1870, au matin, il publia dans le *Combat* cette note encadrée de noir : « Le maréchal Bazaine a envoyé un aide de camp au roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz. » Cette nouvelle produisit la plus vive sensation à Paris. Les gardes nationaux, qui n'y pouvaient croire, envahirent, à la suite d'un démenti du *Journal officiel*, les bureaux du *Combat*, s'emparèrent de Delimal, secrétaire de la rédaction, et le conduisirent à l'Hôtel de ville, où Rochefort le fit mettre en liberté. Pyat avait déclaré qu'il tenait la nouvelle de Flourens, qui l'avait apprise de Rochefort; mais Rochefort affirma qu'il ignorait complétement ce qui se passait à Metz, qu'il n'avait pas vu Flourens depuis plusieurs jours, et Flourens confirma cette assertion dans une lettre au *Réveil*, lettre dans laquelle il disait tenir la nouvelle d'un attaché au gouvernement. Pyat, accusé publiquement alors par Rochefort d'être un lâche et un poltron, de s'être toujours dérobé prudemment aux dangers auxquels l'exposaient les violences de ses polémiques et de ses discours, de s'être abrité derrière une fenêtre pendant l'enterrement de Victor Noir et d'avoir le lendemain condamné à grands cris ceux qui n'avaient pas voulu mener le peuple à une boucherie certaine, Pyat se vit alors anathématisé dans les réunions publiques. Mais, le 31 octobre au matin, le gouvernement avoua dans le *Journal officiel* et afficha dans Paris la reddition de Metz, au moment même où on apprenait le désastre du Bourget. A la stupeur succéda la plus profonde agitation (v. OCTOBRE 1870 [journée du 31]). L'Hôtel de ville fut envahi. Félix Pyat fit partie de ceux qui réclamèrent l'établissement de la commune de Paris et fut nommé par acclamation membre du comité de Salut public. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à quitter l'Hôtel de ville lorsque les gardes nationaux et les mobiles, partisans du gouvernement de la Défense, parvinrent à s'en rendre maîtres et à comprimer le mouvement. Dans des articles publiés dans son journal, sous le titre de *Ma part dans la journée des dupes républicaines*, Pyat fit l'apologie de sa conduite pendant la tentative du 31 octobre. Il n'en fut pas moins arrêté et enfermé à la Conciergerie. Rendu à la liberté le 14 novembre, il continua, dans le *Combat*, à faire une guerre acharnée au gouvernement de la Défense et ne fut pas étranger à la nouvelle tentative faite le 22 janvier 1871 pour renverser le gouvernement. Un des premiers actes du général Vinoy, qui remplaça, ce même jour, le général Trochu comme gouverneur de Paris, fut de supprimer le *Combat*. Le 4 février suivant, Pyat fondait un nouveau journal, le *Vengeur*. Quatre jours plus tard, il devenait un des députés de la Seine, le onzième sur quarante-trois, par 145,872 suffrages. Il alla siéger alors à l'Assemblée nationale, qui se réunit à Bordeaux, vota le 1er mars contre le traité de paix avec la Prusse, et, dans la séance du 3 mars, il lut à l'Assemblée une lettre dans laquelle il disait : « Je proteste contre le vote d'avant-hier, non par ma démission, car l'Assemblée n'a pas le droit de l'accepter; elle est dissoute de droit par son vote. En mutilant la France, elle s'est tuée. En effet, elle ne représente plus la France, toute la France qui l'a nommée. Je conserve donc mon mandat, tout en me retirant de cette Assemblée où je ne rentrerai pas, tant que son vote parricide ne sera pas annulé. » De retour à Paris, il continua à rédiger le *Vengeur*, poursuivant également de ses attaques virulentes les réactionnaires, les républicains modérés et Gambetta, « qui n'avait fait nommer, disait-il, que des royalistes par toute la France. » Le 12 mars, un arrêté du gouverneur de Paris suspendit la publication du *Vengeur*, ainsi que celle de cinq autres journaux.

Lorsque l'enlèvement des canons de Montmartre provoqua le soulèvement formidable du 18 mars et amena l'installation du Comité central à l'Hôtel de ville, Félix Pyat parut se tenir à l'écart et il ne fut question de lui que lors des élections pour la Commune. Le 26 mars, 11,813 électeurs du Xe arrondissement l'appelèrent à faire partie de cette assemblée, qui le nomma le 30 mars membre de la première commission exécutive. A ce titre, il joua un rôle important dans les événements qui précipitèrent la rupture entre Paris et l'Assemblée de Versailles et vota, le 5 avril, la loi sur les otages. En même temps, il continua à rédiger le *Vengeur*, dont il avait repris la publication le 18 mars. Ayant rappelé, dans son journal, au sujet du *Paris livré* de Flourens, ce qui s'était passé entre lui et Henri Rochefort à propos de la capitulation de Metz, celui-ci lui répondit dans le *Mot d'ordre* du 8 avril : « S'il plaît au dictateur rédacteur en chef du *Vengeur* de s'abriter derrière soixante mille baïonnettes pour raviver ses vives querelles, sa réputation de vaillance n'en sera certainement pas augmentée. Je trouve déjà extrêmement singulier, pour ma part, qu'un membre de la Commune continue à rédiger un journal, surtout quand cet élu du peuple, à qui il doit tout son temps, préside quotidiennement à la suppression d'autres journaux qu'il ne dirige pas. »

Le 20 avril, Félix Pyat ne fut pas réélu membre de la seconde commission exécutive. Le lendemain, il demanda qu'on distribuât gratuitement le *Journal officiel* de la Commune et, ce même jour, dans une lettre adressée au président de l'assemblée communaliste, il déclara que, ne reconnaissant pas valables les élections complémentaires du 16 avril, validées le 20, il se voyait forcé de donner sa démission de membre de la Commune. Dans la séance du 22 avril, Vermorel prit la parole : « Nous avons reçu, dit-il, la démission de Félix Pyat, mais cela ne le dispense pas de la responsabilité des actes auxquels il a participé. Le *Vengeur* d'hier blâme avec force la suppression de plusieurs journaux : je tiens à constater que cette mesure a été approuvée ici par le citoyen Pyat et qu'il en a même, dans une certaine mesure, pris l'initiative. » Cette déclaration valut à Vermorel d'être criblé de sarcasmes par Pyat, qui, dans un article du *Vengeur*, l'appela « bombyx à lunettes; » à quoi l'ancien rédacteur en chef du *Courrier français* répliqua en qualifiant l'auteur du *Chiffonnier de Paris* de « conspirateur en chambre. » Quelques jours après, Félix Pyat reprit son siége à la Commune, uniquement, écrivait-il, pour complaire aux vœux des citoyennes du Xe arrondissement. Le 1er mai, il vota pour l'institution d'un comité de Salut public, dont il fut appelé le jour même à faire partie, et remplit ces fonctions jusqu'au 9, où il fut remplacé par Delescluze. Le *Réveil*, inspiré par ce dernier, écrivait le lendemain ces lignes sévères : « Les véritables audacieux sont ceux-là qui, dépositaires du pouvoir souverain, n'ont su qu'y perdre le temps en bavardages, quand ils ne se sont pas faits les patrons de l'anarchie et de la désorganisation militaire dans la cité. M. Félix Pyat doit nous comprendre... » L'ancien membre du comité de Salut public ne prit qu'une part effacée aux discussions des séances de la Commune. Il insista particulièrement dans son journal pour que la maison de M. Thiers tombât à l'heure même où tomberait la colonne, et il présida à la chute de ce monument (16 mai). Le 22 mai, au moment où les troupes de l'armée de Versailles pénétraient à Paris, il publia le dernier numéro du *Vengeur*, qui contenait une courte proclamation appelant les fédérés à la résistance à outrance. Le soir, sur sa proposition, la Commune décida que chacun de ses membres se rendrait dans son arrondissement et là dirigerait les barricades. Peu après il disparut. On raconte qu'il se réfugia dans une maison située dans le quartier des Champs-Elysées et que là, pendant fort longtemps, il remplit l'office de jardinier. Pour faire croire qu'il avait gagné la frontière, il fit publier dans les journaux suisses, au mois de juin 1871, une lettre signée de lui. Toutefois, ce ne fut, dit-on, qu'environ un an plus tard qu'il quitta Paris pour se rendre à Londres, où il faisait paraître une nouvelle lettre le 30 mai 1872. Le 27 mars 1873, Félix Pyat a été condamné à mort par contumace par le 3e conseil de guerre.

PYCANE s. m. (pi-ka-ne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites.

PYCHNOGONIDE adj. (pi-kno-go-ni-de — rad. *pychnogonon*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au pychnogonon.

— s. m. pl. Ordre de crustacés, voisin des lémodipodes, et ayant pour type le genre pychnogonon : *Les* PYCHNOGONIDES *sont tous de petite taille et vivent dans la mer.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *pychnogonides*, rangés par la plupart des auteurs parmi les arachnides, paraissent appartenir plutôt aux crustacés. Ils ont la tête allongée, dépourvue d'appendices; quatre yeux groupés sur un petit tubercule médian; le thorax divisé en quatre segments et l'abdomen représenté par un seul petit article tubuleux; les pattes très-longues et terminées par des griffes ou crochets. Ils n'ont ni trachées ni sacs pulmonaires et paraissent respirer par toute la surface du corps l'oxygène dissous dans l'eau. Ils sont tous de petite taille et vivent dans la mer, les uns cachés sous les pierres ou les plantes marines, les autres accrochés au corps des poissons ou des cétacés. Ils marchent lentement, s'accrochent par leurs griffes aux objets voisins et se nourrissent de petits animalcules. Cette famille comprend les genres pallène, nymphon, pychnogonon, phoxichile et phoxichilidie.

PYCHNOGONON s. m. (pi-kno-go-non — du gr. *puknos*, épais; *gonu*, genou). Crust. Genre de crustacés aranéiformes, type de l'ordre et de la famille des pychnogonides, dont l'espèce type habite nos mers : *Les* PYCHNOGONONS *se distinguent par leur forme trapue.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *pychnogonons* sont caractérisés par un suçoir en forme de cône allongé et tronqué; le corps presque ovale; les pattes de longueur moyenne, grosses, composées de huit articles; les fausses pattes ovifères de la femelle très-courtes, mais composées de dix articles et terminées en griffe. Ils se distinguent d'ailleurs des autres crustacés de la même famille par leur forme trapue et par l'absence de palpes, de mandibules et de pattes-mâchoires. Leurs mœurs sont peu connues et le peu qu'on en sait se rapporte à ce que nous avons dit de celles des pychnogonides. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce bien déterminée, le *pychnogonon* littoral, qui habite nos mers et vit sur les ascidies et sur divers poissons. Le crustacé appelé par les anciens *pychnogonon* des baleines appartient au genre cyame.

PYCKE (Léonard), jurisconsulte belge, né près de Courtrai en 1781, mort dans cette ville en 1842. Il exerça avec beaucoup de succès la profession d'avocat, devint en 1815 membre des états généraux, fut nommé deux ans plus tard bourgmestre de Courtrai, mais se vit en butte à toutes sortes de tracasseries et fut même traduit devant la cour d'assises de Bruges sous l'inculpation d'avoir gravement manqué à ses devoirs d'administrateur. Pycke n'eut point de peine à se justifier pleinement et fut acquitté. Mais, à partir de ce moment, il renonça complétement à s'occuper d'affaires publiques. Il devint en 1829 membre de l'Académie royale de Bruxelles. On doit à Pycke deux mémoires remarquables : *Mémoire sur l'état de la législation et des tribunaux dans les Pays-Bas autrichiens avant l'invasion des Français dans ce pays* (Bruxelles, 1823); *En quel temps les corporations connues sous le nom de métiers se sont-elles établies dans les provinces des Pays-Bas? Quels étaient les droits, priviléges et attributions de ces corporations?* (Bruxelles, 1827.)

PYCN, PYCNO, préfixes qui signifient dense, épais, serré, et qui viennent du grec *puknos*, qui est rattaché par Delâtre à un radical *puk*, frapper, battre, serrer, identique, selon lui, à la racine sanscrite *puns*, râper, broyer, devenue en latin *pungere*, piquer. Mais il est plus probable que ce radical *puk* correspond à la racine sanscrite *pik*, onomatopée signifiant frapper, heurter, piquer, et restée vivante dans toutes les langues indo-européennes avec une foule de dérivés. Du reste, il est possible que la racine *puus* soit elle-même une forme secondaire de la racine *pik*.

PYCNA s. f. (pi-kna — du gr. *puknos*, épais). Entom. Genre d'insectes hémiptères, formé aux dépens des cigales, et dont l'espèce type vit à Madagascar.

PYCNANTHÈME s. m. (pi-knan-tè-me — du gr. *puknos*, épais; *anthêma*, floraison). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des saturéiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

PYCNITE s. .. (pi-kni-te — du gr. *puknos*, épais). Minér. Variété de topaze.

— **Encycl.** La *pycnite*, appelée aussi *topaze bacillaire, schorl blanc*, est une substance d'un aspect pierreux plutôt que vitreux, formant des masses bacillaires, quelquefois annulaires ou cylindriques, rarement des cristaux réguliers, en prismes hexaèdres. Sa cassure est terne et comme un peu grasse. Difficilement électrique, elle ne fond pas au chalumeau, mais se couvre de bulles et donne des indices d'alumine. Elle raye le quartz et est rayée par la topaze. Sa pesanteur spécifique est environ 3,5. Elle présente des variétés translucides ou opaques, blanc nacré ou rougeâtres. On la trouve accompagnant les gîtes de minerais d'étain dans les terrains granitiques d'Altenberg, en Saxe, ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de *leucolite d'Altenberg;* on l'a signalée aussi en Bavière et à Schalckenwald, en Bohême. Cette substance est jusqu'à présent sans usage et on en trouve rarement de beaux spécimens dans nos collections.

PYCNO. V. PYCN.

PYCNOBOTRYS s. m. (pi-kno-bo-triss — du préf. *pycno*, et du gr. *botrus*, grappe). Bot. Section des germandrées, genre de labiées.

PYCNOCARPE adj. (pi-kno-kar-pe — du préf. *pycno*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits épais, renflés.

PYCNOCÉPHALE adj. (pi-kno-sé-fa-le — du préf. *pycno*, et du gr. *kephalê*, tête). Bot. Qui a des fleurs rassemblées en gros capitules.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PYCNOCYCLE s. m. (pi-kno-si-kle — du préf. *pycno*, et du gr. *kuklos*, cercle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Arabie, en Perse et dans l'Himalaya.

PYCNODE s. m. (pi-kno-de — du préf. *pycno*, et du gr. *odous*, dent). Ichthyol. Genre

de poissons ganoïdes, type de la famille des pycnodontes, comprenant un grand nombre d'espèces fossiles répandues depuis le trias jusqu'aux terrains tertiaires.

PYCNODONTE adj. (pi-kno-don-te — du préf. *pycno*, et du gr. *odous*, dent). Zool. Qui a des dents épaisses.

— s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des huîtres ou des gryphées et dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans les terrains crétacés.

— s. m. pl. Famille de poissons ganoïdes, ayant pour type le genre pycnode.

PYCNOGONIDE adj. V. PYCHNOGONIDE.

PYCNOGONON s. m. V. PYCHNOGONON.

PYCNOMÈRE s. m. (pi-kno-mè-re — du préf. *pycno*, et du gr. *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des monotomites, formé aux dépens des lyctes, et dont l'espèce type habite l'Europe.

PYCNOMON s. m. (pi-kno-mon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des chardons et dont l'espèce type croît dans le midi de la France.

PYCNONÉPÈTE s. f. (pi-kno-né-pè-te — du préf. *pycno*, et de *népète*). Bot. Section du genre népete.

PYCNONEURON s. m. (pi-kno-neu-ron — du préf. *pycno*, et du gr. *neuron*, nervure). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

PYCNONOTE s. m. (pi-kno-no-te — du préf. *pycno*, et du gr. *nôtos*, dos). Ornith. Syn. de TURDOÏDE.

PYCNONOTINÉ, ÉE adj. (pi-kno-no-ti-né — rad. *pycnonote*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au pycnonote.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux, de la famille des turdidées, ayant pour type le genre pycnonote ou turdoïde.

PYCNOPALPE s. m. (pi-kno-pal-pe — du préf. *pycno*, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustiens, formé aux dépens des phylloptères, et dont l'espèce type habite le Brésil.

PYCNOPE s. m. (pi-kno-pe — du préf. *pycno*, et du gr. *pous*, pied). Entom. Syn. de GUIOPÈRE.

PYCNOPHYLLE adj. (pi-kno-fi-le — du préf. *pycno*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses.

PYCNOPHYQUE s. m. (pi-kno-fi-ke — du préf. *pycno*, et du gr. *phukos*, plante marine). Bot. Genre d'algues, de la famille des fucacées, formé aux dépens des fucus ou varechs, et dont l'espèce type habite l'océan Atlantique.

PYCNOSORE s. m. (pi-kno-so-re — du préf. *pycno*, et du gr. *sôros*, amas). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PYCNOSPHACE s. f. (pi-kno-sfa-se — du préf. *pycno*, et du gr. *sphakos*, sauge). Bot. Division des sauges, genre de labiées.

PYCNOSPORE s. m. (pi-kno-spo-re — du préf. *pycno*, et de *spore*). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

PYCNOSTACHYDE s. f. (pi-kno-sta-ki-de — du préf. *pycno*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, comprenant des espèces qui croissent en Abyssinie, au Cap de Bonne-Espérance et à Madagascar.

PYCNOSTACHYÉ, ÉE (pi-kno-sta-ki-é — du préf. *pycno*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en gros épis.

PYCNOSTERINX s. m. (pi-kno-sté-rainkss — du préf. *pycno*, et du gr. *sterinx*, étançon). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, voisin du genre chromis.

— **Encycl.** Les *pycnosterinx* ont une bouche médiocrement fendue, les deux mâchoires armées de petites dents très-fines; le corps comprimé et élevé, l'opercule arrondi, la nageoire dorsale simple, naissant à peu près au milieu du dos, soutenue en avant par cinq ou six rayons épineux; une nageoire anale à peu près semblable à la dorsale; des écailles arrondies, dentées sur leur bord, diminuant de grosseur en approchant des nageoires verticales, dont elles couvrent une partie; des vertèbres solides; des côtes courtes, portées sur de longues apophyses transverses. Les espèces connues viennent des calcaires tendres du mont Liban.

PYCNOSTYLE s. m. (pi-kno-sti-le — du préf. *pycno*, et du gr. *stulos*, colonne). Archit. Système d'entre-colonnement dans lequel l'intervalle qui sépare les colonnes est de trois modules ou un diamètre et demi, ce qui constitue le plus étroit de tous les entre-colonnements.

— **Encycl.** On appliquait l'épithète de *pycnostyle* aux édifices dans lesquels le système des entre-colonnements était le plus étroit possible. Ainsi, on disait un temple *pycnostyle*, un portique *pycnostyle*. Dans les édifices *pycnostyles*, il n'y avait entre deux colonnes qu'une distance égale à un diamètre et demi de la colonne. Dans l'entre-colonnement immédiatement supérieur, qu'on appelait *systyle*, la distance entre deux colonnes était de deux colonnes; puis venaient l'*eustyle*, où elle était de deux diamètres et un quart de diamètre; le *diastyle*, où elle était de trois diamètres; enfin l'*aræostyle*, où elle comprenait quatre diamètres et même davantage. Le mot *pycnostyle* s'employait aussi substantivement; un *pycnostyle* était un édifice dans lequel les colonnes étaient le plus rapprochées possible les unes des autres; mais, en parlant ainsi, on ne disait pas si l'édifice était un temple ou un autre monument. Aussi l'emploi du mot comme épithète était-il bien plus fréquent.

PYCNOTHÉLIE s. f. (pi-kno-té-lî — du préf. *pycno*, et du gr. *thelê*, mamelon). Genre de lichens, formé aux dépens des cénomyces, et qui paraît devoir être réuni au genre cladonie.

PYCNOTHYM s. m. (pi-kno-tain — du préf. *pycno*, et de *thym*). Bot. Division des sarriettes, genre de labiées.

PYCNOTIQUE adj. (pi-kno-ti-ke — du gr. *puknô*, j'épaissis). Méd. Qui est propre à épaissir les humeurs.

— s. m. Remède considéré comme propre à épaissir les humeurs.

PYCROCHOLE, personnage de l'invention de Rabelais dans son roman de *Gargantua*. C'est le type comique du conquérant à la façon de Pyrrhus. Dans la scène du conseil (liv. I, ch. XXXIV), cet extravagant se livre aux espérances les plus folles et les plus chimériques; c'est une amplification bouffonne et satirique de la conférence entre Pyrrhus et Cinéas, qu'a rapportée Plutarque et que Boileau a versifiée. La Fontaine ne pouvait laisser passer ce trait dans la *Laitière et le pot au lait* :

> Quel esprit ne bat la campagne?
> Qui ne fait châteaux en Espagne?
> Pycrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
> Autant les sages que les fous.

Comme il est toujours bon de rechercher un personnage réel et contemporain sous les fictions plaisantes de Rabelais, nous croyons qu'il est impossible de ne pas reconnaître Charles-Quint dans Pycrochole. On a cru voir Louis XII dans Grandgousier, bien qu'il ne fût pas le père de François I^er^.

PYCTACIUM s. m. (pi-kta-si-omm — gr. *puktakion*, dimin. de *puktai*, tablettes à écrire). Antiq. gr. Tableau blanchi servant à écrire les noms des juges du pugilat.

PYCTODÈRE s. m. (pi-kto-dè-re — du gr. *puktos*, plié; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PYDNA, ville de la Macédoine, dans la Piérie, à l'embouchure de l'Haliacmon dans le golfe Thermoïque. Durant la guerre du Péloponèse, cette ville appartenait déjà aux Macédoniens, contre lesquels elle se révolta plusieurs fois; elle fut prise vers la fin de cette guerre par Archélaüs, puis par Philippe, qui la fortifia. En 316, Olympias, mère d'Alexandre, y fut assiégée, prise et mise à mort par Cassandre. C'est sous les murs de cette ville qu'en 168 av. J.-C. Paul-Emile remporta sur Persée une victoire qui décida du sort de la Macédoine. Pydna, qui fut aussi appelée *Citron*, s'élevait près du bourg moderne de Kitro.

PYE (Henry-James), poëte anglais, né à Londres en 1745, mort dans la même ville en 1813. Il se fit recevoir docteur en droit en 1772, fut élu député dans le Berkshire en 1784; se ruina par les dépenses qu'il dut faire pour obtenir et pour conserver ce poste et vota presque toujours avec la majorité pour le ministère. En 1790, il succéda comme poëte lauréat à Thomas Wharton et devint, deux ans plus tard, juge de paix à Londres. Pye, comme littérateur et poëte, ne s'est jamais élevé au-dessus du médiocre. Nous citerons, parmi ses productions : *Elegies on different occasions* (1768, in-4°); *The triumph of fashion, a vision* (1771, in-4°); *Faringdon Hill, a poem* (1774, in-4°); *The progress of refinement, a poem* (1783, in-4°); *Poems on various subjects* (1787, 2 vol. in-8°); *The democrate, with anecdotes of well known characters* (1795, 2 vol. in-12); *The aristocrat* (1799, 2 vol. in-12); *Alfred, an epic poem* (1802, in-4°); *Comments on the commentators on Shakspeare* (1807, in-8°). On doit au même auteur plusieurs pièces de théâtre et différentes traductions, notamment celle de l'*Art de la guerre* de Frédéric II, roi de Prusse (1778), et la célèbre ballade de *Lénore* par Burger (1796).

PYE (Jean), graveur anglais, né à Birmingham en 1782, mort en 1874. Elève de Jacques Heath, il s'adonna à la gravure de paysage, dans laquelle il s'est fait une grande réputation. La première œuvre qui attira sur lui l'attention du public artistique fut la gravure de la *Villa de Pope*, d'après Turner, dont il a admirablement rendu la manière. C'est, du reste, d'après les tableaux de cet artiste que M. Pye a fait ses planches les plus estimées, entre lesquelles on cite surtout le *Temple de Jupiter*, la *Forteresse d'Ehrenbreitstein*, les *Résidences d'Hardrawfall et de Wycliffe*, etc. M. Pye a, en outre, fourni un grand nombre d'illustrations à différents ouvrages; mais ses gravures sur cuivre sont, en général, préférées à celles qu'il a faites sur acier. En 1809, il a pris part à la fondation d'une association d'artistes appelée *Artist's fund*, et il a été nommé membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris en 1862. On a de lui un ouvrage intitulé *Défense de l'art anglais* (1845, in-8°) et deux ou trois brochures sur la position inférieure que les graveurs occupent à l'Académie royale de Londres, position que de récentes ordonnances ont beaucoup modifiée.

PYÉLITE s. f. (pi-é-li-te — du gr. *puelos*, bassin). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse le bassinet et les calices des reins.

— **Encycl.** Cette affection se divise en deux espèces principales qui sont : 1° la *pyélite* produite par la présence d'un corps étranger; 2° la *pyélite* qui survient sans le concours de cette cause.

— *Etiologie*. La *pyélite* se déclare rarement d'une manière spontanée; elle est presque toujours occasionnée par la présence de graviers ou de calculs qui irritent et enflamment la membrane qui tapisse les cavités du rein. Quelquefois, cependant, la maladie se déclare par suite de l'accumulation de l'urine lorsque, les voies naturelles étant obstruées par un calcul, ce liquide ne peut trouver un écoulement facile. Par la même raison, toutes les fois qu'il y aura un obstacle, soit dans le canal de l'urètre, soit dans la vessie, soit dans les uretères, qui empêchera l'urine de s'échapper au dehors, il y aura une cause déterminante de l'inflammation interne du rein. D'après Royer, cette maladie serait parfois consécutive à la suppression brusque d'une blennorrhagie et à l'absorption des cantharides.

— *Description*. La *pyélite* débute presque toujours sans prodromes; elle éclate tout d'un coup par la réunion des symptômes qui caractérisent les coliques néphrétiques. Toutefois, ces accidents disparaissent si le corps étranger qui les produit vient à se déplacer et à être expulsé. Lorsque, au contraire, son séjour se prolonge dans les voies urinaires, les symptômes inflammatoires ne tardent pas à se manifester. Les malades éprouvent de vives douleurs souvent répétées, surtout pendant les mouvements. Quelquefois ils n'accusent qu'un sentiment de pesanteur que la pression transforme aussitôt en une douleur aiguë. L'urine ne présente parfois aucun caractère anomal, mais souvent elle est sanguinolente et chargée de mucus. D'autres fois, elle est trouble et alcaline. En même temps que ces symptômes locaux, on observe une diminution notable ou la perte complète de l'appétit; il y a des nausées, des vomissements, de la constipation, une certaine accélération du pouls, une chaleur fébrile et du malaise. La durée de la *pyélite* consécutive à la blennorrhagie ou à l'absorption des cantharides ne dépasse guère une dizaine de jours; mais il n'en est pas ainsi lorsque la maladie est occasionnée par la présence d'un calcul, à moins cependant que celui-ci ne soit bientôt expulsé. Dans le cas contraire, les symptômes primitifs persistent et ne tardent même pas à être suivis de quelques frissons irréguliers. La région lombaire devient le siége d'une douleur pulsative et d'un engourdissement qui se prolonge parfois vers le membre inférieur correspondant. Il survient des hématuries abondantes chez quelques malades; chez d'autres, les urines sont seulement troubles, lactescentes ou purulentes. Après un certain temps, les individus peuvent se rétablir; mais il est assez rare que les accidents ne se reproduisent pas et, après plusieurs rechutes, les malades dépérissent et succombent. La marche de la *pyélite* est, en général, progressivement ascendante et, lorsque toute communication a été interrompue entre la vessie et le rein, celui-ci, distendu par le pus, forme une tumeur bosselée, fluctuante, qu'on peut sentir dans la région lombaire. Souvent même elle offre une saillie considérable qui déforme le flanc. L'abcès se vide fréquemment en suivant le cours des urines, qui sont alors mêlées d'une plus ou moins grande quantité de pus. D'autres fois, il se fait jour à travers l'intestin ou l'estomac. Dans le premier cas, le pus est rendu par les selles; dans le second, par les vomissements. Il peut s'ouvrir encore dans le péritoine ou dans le tissu cellulaire qui entoure le rein, et alors on voit se déclarer une péritonite suraiguë, promptement mortelle, ou les signes d'une phlegmasie diffuse dans la région lombaire, dans le flanc et l'hypogastre. Le pus peut encore se frayer un passage à travers les parois abdominales et fuser au loin, de manière à aller former des abcès par congestion; mais, en général, quel que soit le mode d'évacuation que la nature ait choisi et quoique les malades se trouvent momentanément soulagés après l'ouverture de l'abcès, la mort ne tarde pas à arriver dans le dernier degré de marasme. Si quelquefois les individus se rétablissent, ce qui peut avoir lieu quand les désordres n'ont pas été considérables, le rein ne reprend pas ses fonctions, mais il s'atrophie et se convertit en une coque fibreuse ou fibro-cartilagineuse au centre de laquelle est un calcul plus ou moins volumineux. La sécrétion urinaire ne se fait donc uniquement que par le rein opposé qui souvent, en raison de son activité, acquiert un volume considérable. Le pronostic de la *pyélite* est le plus souvent grave, car elle se termine fréquemment par suppuration, et le danger est plus grand encore lorsqu'un abcès se forme dans le rein. Dans ce cas, la guérison peut avoir lieu quelquefois; mais les individus ne vivent plus qu'avec un seul rein et si, pour une cause quelconque, il vient à s'enflammer, la mort en est la suite inévitable. Enfin, le pronostic est extrêmement fâcheux lorsque le rein forme une tumeur considérable; car, quel que soit le point du corps où l'abcès se vide, la mort est à peu près certaine. Une des terminaisons les plus fâcheuses est celle dans laquelle l'abcès se vide par le tube intestinal, parce que, si le rein sécrète encore du pus, ce liquide, en passant continuellement à travers l'intestin, y détermine une inflammation ulcéreuse et devient ainsi une nouvelle cause de marasme qui accélère le terme fatal.

— *Traitement*. Lorsque les accidents sont dans toute leur acuité, dit Grisolle, il faut leur opposer le traitement antiphlogistique ordinaire et insister en même temps sur l'emploi de l'opium pour calmer les douleurs atroces qui marquent la première période de la maladie. On commencera à donner ce médicament par la bouche, puis en lavement jusqu'à effet sédatif; on en donnera d'abord 5 ou 10 centigrammes, selon la violence des douleurs, et on prescrira plus tard une nouvelle dose de 5 centigrammes ou plus tous les trois quarts d'heure. On peut pousser la dose jusqu'à 60 centigrammes. Il faut s'abstenir de toute espèce de boisson abondante et surtout des diurétiques, pour éviter le plus possible de faire fonctionner l'organe malade. Si l'on parvient à enrayer les accidents et si les malades se rétablissent, qu'ils aient ou non expulsé le calcul, on devra les soumettre au régime le plus propre à empêcher la formation de nouveaux corps étrangers ou l'accroissement de ceux qui existent. C'est dans ce but que l'on prescrit un régime végétal, l'usage de boissons abondantes et surtout l'emploi de quelques eaux minérales, telles que celles de Vichy, d'Evian, de Pougues ou de Contrexeville, qui agissent à la fois par leurs propriétés chimiques et diurétiques. Ce traitement convient encore lorsque la présence du pus dans l'urine indique une suppuration des reins; il faut, en outre, dans ces cas si graves, établir une forte révulsion en appliquant plusieurs cautères au niveau du rein altéré. Enfin, lorsque le rein a considérablement augmenté de volume, qu'il est distendu par un abcès formé dans son intérieur et que le pus a une tendance à se faire jour à travers les téguments, il faut hâter ce mode de terminaison. Si l'abcès est superficiel et s'il adhère aux parois, on pratique hardiment une large incision; dans le cas contraire, on doit provoquer l'adhérence par l'application successive de plusieurs fragments de potasse caustique. On peut, par ce moyen, ouvrir l'abcès en évitant les accidents d'une infiltration de pus. Quant à la *pyélite* blennorrhagique et à la *pyélite* cantharidienne, qui n'entraînent aucun danger et dont la durée n'est que de quelques jours, on se contente de les combattre par des boissons douces et des bains tièdes.

PYÉMIE s. f. (pi-é-mî). Pathol. V. PYOHÉMIE.

PYGANISIE s. f. (pi-ga-ni-zî). Entom. Syn. de PYANISIE.

PYGARGUE s. m. (pi-gar-ghe — du gr. *pugê*, croupion; *argos*, blanc). Mamm. Nom spécifique d'une antilope.

— Ornith. Genre de rapaces diurnes, de la famille des falconidées, tribu des aigles, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans les diverses parties du monde : *Les* PYGARGUES *vivent le plus ordinairement dans le voisinage des eaux*. (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ornith. Ce genre diffère de celui des aigles proprement dits par les tarses nus, écussonnés en avant, réticulés en arrière; par les doigts entièrement séparés, dont l'externe est versatile, c'est-à-dire indifféremment antérieur ou postérieur, et par la queue, qui est en forme de coin. Les *pygargues* se tiennent près de la mer, des fleuves et des lacs, où ils se nourrissent de poissons, d'oiseaux aquatiques et de mammifères vivants ou morts. Le *pygargue orfraie*, nommé aussi *orfraie*, *grand aigle de mer*, habite spécialement l'hémisphère nord; les naturalistes, trompés par les différences de taille et de livrée que produisent l'âge et le sexe, en ont fait longtemps trois espèces. L'oiseau, dans le jeune âge, a le bec noir; la queue noirâtre, tachetée de blanchâtre; le plumage brunâtre, avec une flamme brun foncé sur le milieu de chaque plume. La femelle adulte a une taille d'un mètre, qui égale presque celle de l'aigle royal. Enfin, le *petit pygargue* n'est que le mâle, moins grand d'un huitième que la femelle. Le mâle et la femelle vieux ont le dessus et le dessous du corps d'un brun cendré, uniforme, moins foncé à la tête, au cou, et tirant sur le gris blanchâtre à la face; les rémiges brunes, la queue d'un blanc pur; les tarses et les doigts d'un jaune citron, de même que la cire; le bec d'un jaune pâle et l'iris d'un jaune brillant.

Le *pygargue* habite de préférence les fo-

rêts qui avoisinent la mer et les grands lacs; on le rencontre communément pendant l'hiver sur les côtes de la Manche. Il vole moins haut et moins vite que les aigles proprement dits. Il chasse de nuit aussi bien que de jour; il saisit les poissons en fondant dessus quand ils sont à fleur d'eau, ou même en plongeant, et se nourrit aussi de jeunes phoques, d'oiseaux de mer, de mammifères terrestres; s'il voit un autre rapace plus faible que lui qui s'est emparé d'un poisson, il le poursuit avec acharnement, jusqu'à ce que ce concurrent malheureux lui abandonne son butin. Sa voracité lui est quelquefois funeste. Il se jette, dit-on, sur les phoques avec tant d'acharnement et se cramponne tellement sur leur dos, en y enfonçant ses griffes acérées, que souvent il ne peut plus les dégager et se laisse entraîner par le phoque au fond de la mer.

Léopold de Buch attribue à cet oiseau une industrie qui ferait supposer en lui une combinaison d'idées appartenant exclusivement aux animaux supérieurs. Il dit que le *pygargue* attaque même les bœufs; pour réussir dans son entreprise, il se plonge d'abord dans la mer, se relève tout mouillé et se roule sur le rivage jusqu'à ce que ses plumes soient couvertes de sable et de gravier; en cet état, il fond sur sa victime, lui jetant du sable dans les yeux et la frappant en même temps de son bec et de ses ailes. Le bœuf court çà et là pour éviter un ennemi qui l'atteint partout; il tombe enfin épuisé de fatigue et devient la proie du *pygargue*. Les Groenlandais recherchent le *pygargue* pour manger sa chair, et ils font des amulettes avec ses mandibules et ses griffes. La localité modifie singulièrement le genre de vie du *pygargue;* dans la Russie méridionale, il n'est plus riverain et se tient au milieu des steppes, où il dévore les taupes et les rongeurs; on l'y voit même dans l'hiver s'approcher des habitations et se jeter sur les charognes de mammifères et d'oiseaux. Dans les régions plus septentrionales, il émigre vers le Sud aux approches du froid et suit les grandes bandes d'oies qui émigrent comme lui; c'est alors qu'il est de passage sur nos côtes, pour y reparaître de nouveau au commencement de mars et retourner vers le Nord, où il va se reproduire. Son aire, qu'il établit sur les rochers escarpés ou sur les arbres, ou même à terre, et qui offre jusqu'à 2 mètres de largeur, contient deux œufs d'un blanc sale, à taches d'un roux vineux.

Le *pygargue à tête blanche* est une espèce américaine qui diffère du *pygargue d'Europe*, en ce qu'elle est un peu plus petite; que le bec et les doigts sont moins longs et que la dernière phalange du doigt médian porte huit écailles larges au lieu de six. Le plumage est d'un brun foncé, avec la tête d'un blanc pur, ainsi que les deux tiers du cou, la queue et les plumes qui la recouvrent. Le bec, la cire, les tarses et les doigts sont d'un jaune pâle; l'iris est d'un blanc jaunâtre. Cette espèce, nommée vulgairement *aigle à tête blanche*, habite principalement l'Amérique septentrionale et ne se rencontre que très-accidentellement en Europe. Elle niche sur les rochers escarpés et les arbres à cime large et élevée. Ses mœurs sont les mêmes que celles du *pygargue d'Europe;* c'est lui qui est représenté sur l'étendard des Etats-Unis d'Amérique. Nul oiseau ne possède un vol plus puissant, n'a plus de force, d'adresse et de courage; mais son caractère est féroce et tyrannique; Franklin n'approuvait pas le choix que ses compatriotes avaient fait de cet oiseau pour leur blason national. « Un brigand ailé, disait-il, qui profite de ses avantages pour ravir aux oiseaux plus faibles que lui le butin qu'ils ont conquis, n'est pas digne de représenter l'indépendance loyale et généreuse du peuple américain. »

« Voulez-vous, dit Audubon, connaître la rapine de l'aigle à tête blanche? Permettez-moi de vous transporter sur le Mississipi, vers la fin de l'automne, au moment où des milliers d'oiseaux fuient le Nord et se rapprochent du soleil. Laissez votre barque effleurer les eaux du grand fleuve. Quand vous verrez deux arbres dont la cime dépasse toutes les autres cimes s'élever en face l'un de l'autre, sur les deux bords du fleuve, levez les yeux; l'aigle est là perché sur le faîte de l'un de ces arbres; son œil étincelle et roule dans son orbite comme un globe de feu. Il contemple attentivement la vaste étendue des eaux; souvent son regard se détourne et s'abaisse vers le sol, il observe, il attend; tous les bruits sont écoutés, recueillis par son oreille vigilante; le daim, qui effleure à peine le feuillage, ne lui échappe pas. Sur l'arbre opposé sa compagne est en sentinelle; de moment en moment son cri semble exhorter le mâle à la patience. Il y répond par un battement d'ailes, par une inclination de tout son corps et par un glapissement aigre et strident qui ressemble au rire d'un maniaque; puis, il se redresse, immobile et silencieux comme une statue. Les canards, les poules d'eau, les outardes passent au-dessous de lui en bataillons serrés, que le cours du fleuve emporte vers le Sud; proies que l'aigle dédaigne et que ce mépris sauve de la mort. Enfin, un son lointain que le vent fait voler sur le courant arrive à l'ouïe des deux époux; ce bruit a le retentissement et la raucité d'un instrument de cuivre; c'est la voix du cygne. La femelle avertit le mâle par un appel composé de deux notes; tout le corps de l'aigle frémit; deux ou trois coups de bec, dont il frappe rapidement son plumage, le préparent à son expédition. Il va partir. Le cygne vient comme un vaisseau flottant dans l'air, son cou de neige étendu en avant, l'œil rempli d'inquiétude. Le battement précipité de ses ailes suffit à peine à soutenir le poids de son corps, et ses pattes qui se reploient sous sa queue disparaissent à l'œil. Il approche lentement, victime dévouée. Un cri de guerre se fait entendre; l'aigle part avec la rapidité de l'étoile qui file. Le cygne a vu son bourreau; il abaisse son cou, décrit un demi-cercle et manœuvre, dans l'agonie de sa terreur, pour échapper à la mort. Une seule chance de succès lui reste, c'est de plonger dans le courant; mais l'aigle a prévu ce stratagème; il force sa proie à rester dans l'air, en se tenant sans relâche au-dessous d'elle et en menaçant de la frapper au ventre et sous les ailes. Cette habile tactique, que l'homme envierait à l'oiseau, ne manque jamais d'atteindre son but. Le cygne s'affaiblit, se lasse et perd tout espoir de salut; mais alors son ennemi craint encore qu'il n'aille tomber dans l'eau du fleuve; un coup de serres de l'aigle frappe la victime sous l'aile et la précipite obliquement sur le rivage. Tant de prudence, d'activité, d'adresse, ont achevé la conquête; vous ne verriez pas sans effroi le triomphe de l'aigle; il danse sur le cadavre, il enfonce profondément ses armes d'airain dans le corps du cygne mourant; il bat des ailes, il hurle de joie; les dernières convulsions de l'oiseau semblent l'enivrer, il lève sa tête chenue vers le ciel et ses yeux se colorent d'un pourpre enflammé. La femelle vient le rejoindre; tous deux ils retournent le cygne, percent sa poitrine de leur bec et se gorgent du sang chaud qui en jaillit. »

Audubon décrit sous le nom d'*aigle de Washington* une espèce d'aigle pêcheur que Ch. Bonaparte réunit au *pygargue à tête blanche*. Ce *pygargue*, dans son vol, circonscrit un plus grand espace et plane plus près de la terre et de l'eau; quand il fond sur sa proie, il décrit autour d'elle une spirale qui se rétrécit peu à peu; dans l'intention évidente d'empêcher tout mouvement de retraite de la victime, il ne tombe sur elle qu'à quelques mètres de distance; dès qu'il l'a saisie, il s'envole obliquement à une grande distance, mais il s'élève peu.

Le *pygargue aguia* est une espèce remarquable du sud de l'Amérique. Le dessus de la tête, du dos, du cou, de la poitrine, de la queue est noir, avec du blanc à la base des plumes; l'extrémité des rectrices est d'un blanc sale; la gorge est d'un bleu plombé clair; le ventre est blanc, ainsi que les cuisses; l'iris est roux, les tarses sont jaunes, ainsi que le bec, qui est noirâtre à son extrémité. La taille est de $0^m,65$. Cet oiseau habite les rivages escarpés des lacs, des fleuves et des mers; on ne le voit jamais dans les bois; il se perche de préférence sur les rochers et les arbres morts, dont il occupe le sommet pendant le jour, pour embrasser un plus vaste espace; la nuit seulement il se pose plus bas, et c'est alors qu'on peut le tirer. Dès la pointe du jour, il se réveille et commence sa tournée en côtoyant les falaises; son vol est peu rapide, mais aisé; il tournoie dans les airs et à une grande hauteur, tantôt guettant les pigeons voyageurs ou les petits mammifères des plaines voisines, tels que les rats, les cobayes, tantôt explorant les grèves maritimes où le flot a déposé des cadavres de poissons, de phoques ou d'oiseaux aquatiques; il tombe d'aplomb sur sa proie, morte ou vivante, et dispute cette dernière aux cathartes et au condor; il la dépèce toujours sur place. Quand il est repu, il reprend son vol et va se percher sur son arbre ou sur sa roche; là, il digère, la tête rentrée dans ses épaules et le corps immobile; mais son œil, toujours en mouvement, parcourt les lieux environnants. A l'approche du soir, il reprend sa tournée pour trouver son second repas. Il niche, dit-on, sur la cime des arbres les plus élevés; son nid est très-volumineux et renferme deux œufs. Les habitants de l'Amérique du Sud le regardent comme un excellent hygromètre; quand il s'élève en tournoyant au-dessus du même lieu et que, du haut des airs, il envoie un cri aigu qui arrive jusqu'à terre, c'est l'annonce certaine d'un orage prochain.

Le *pygargue vocifère* est une espèce africaine découverte par Levaillant. Le vocifère a les dimensions de l'orfraie; l'envergure de ses ailes est de $1^m,50$ à $1^m,80$. La partie supérieure du corps est blanche, ainsi que la queue; le reste est d'un brun roux, mêlé de noir; les plumes de la tête, du cou et les scapulaires sont également blanches à tiges brunes; celles de la poitrine sont blanches et portent quelques taches rares longitudinales, d'un noir brun; les rémiges sont noires et finement marbrées de blanc et de roux à leurs barbes extérieures; le bec est d'un bleu de corne, à cire jaunâtre; l'iris est d'un brun rouge; les tarses sont robustes, jaunes ainsi que les doigts; les ongles sont noirs. Le vocifère habite les rivages maritimes et l'embouchure des grandes rivières de la côte orientale et occidentale de l'Afrique. On ne le voit jamais dans l'intérieur des terres, parce que les rivières d'Afrique sont peu poissonneuses et qu'il fait sa principale nourriture de poissons; il s'en empare en fondant sur eux du haut des airs et va ensuite les manger sur un rocher voisin ou sur les troncs d'arbres amoncelés le long des bords de la rivière; ordinairement, c'est le même endroit qu'il choisit pour prendre ses repas, et l'on trouve souvent à cette place, qui lui sert de réfectoire, des ossements de gazelle et d'un grand lézard, commun dans ces rivières, attestant qu'il n'est pas exclusivement ichthyophage.

Quand ces oiseaux sont perchés, ils s'appellent et se répondent de fort loin par des cris différemment accentués, qu'ils produisent en faisant de grands mouvements de cou et de tête; quand ils volent, ils s'élèvent à une hauteur prodigieuse, avec une grâce toute particulière; leur voix fait entendre alors un chant de quatre notes *cahou, cou, cou*, qui n'est pas désagréable et auquel l'oiseau semble aider par un mouvement remarquable de ses ailes, de même que les mouvements de son cou favorisent son cri lorsqu'il est perché. La voix éclatante du vocifère fait aisément découvrir sa retraite, mais il ne se laisse pas approcher. Levaillant, ayant remarqué un arbre que fréquentaient deux de ces oiseaux, creusa à portée de cet arbre une fosse qu'il recouvrit de branchages et de terre; puis, il s'y enterra et passa trois jours à épier les oiseaux qu'il voulait posséder. Ceux-ci conservèrent leur défiance et se tinrent à l'écart tant que la terre qui recouvrait le fossé fut humide; mais, enfin, cette terre ayant pris, en se desséchant, la couleur du sol environnant, ils revinrent à leur arbre et le patient naturaliste tua la femelle d'un coup de fusil; quelques jours après, il s'empara du mâle, qui était venu chercher sa compagne jusque dans le voisinage du camp.

On cite encore le *pygargue blagre*, observé par Levaillant en Afrique, et le *pygargue cafre*, qui présente dans ses mœurs beaucoup d'analogie avec les vautours; ils se nourrissent de cadavres qu'ils mangent sur place, n'ayant pas les ongles assez puissants pour les enlever. Comme les vautours, ils sont obligés de marcher quelques pas avant de pouvoir s'envoler de terre; mais ils ne volent pas en grandes troupes, et on ne les rencontre que deux ensemble, le mâle et la femelle. Le *pygargue de Macé* habite l'Inde et le Bengale. Le *pygargue garuda* est très-commun dans l'Inde, au Bengale et sur les rivages de toutes les îles de la Malaisie; le plumage est d'un blanc de neige très-pur sur la tête, le cou et la poitrine, d'un marron vif sur le reste du corps. Cet oiseau, décrit par Buffon sous le nom de *petit aigle des grandes Indes*, a été consacré à Vichnou par les brahmes; ceux-ci l'accoutument à venir à des heures réglées prendre ses repas dans les temples de leur dieu, et ils l'appellent en frappant sur des plats de cuivre. La vénération que les Indiens ont pour lui est telle, que, quand le matin, sortant à jeun de leur maison, ils le voient se diriger vers le lieu où ils se rendent eux-mêmes, cette rencontre est pour eux le signe manifeste de la protection divine.

PYGARRHIQUES s. m. pl. (pi-ga-ri-ke). Ornith. Famille de passereaux, comprenant les genres grimpereau et dendrocolapte.

PYGAS ou **GERANA**, reine des Pygmées. Elle osa se comparer à Junon qui, pour se venger d'elle, la métamorphosa en grue, et, depuis lors, elle fait une guerre acharnée à son peuple.

PYGASTRE s. m. (pi-ga-stre — du gr. *pugê*, fesse; *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinides, de la famille des cassidulides, formé aux dépens des nucléolites, et comprenant une dizaine d'espèces, toutes fossiles des terrains jurassiques et crétacés.

PYGATRICHE s. m. (pi-ga-tri-che — du gr. *pugê*, fesse; *thrix*, *trichos*, poil). Mamm. Genre non adopté de quadrumanes, formé aux dépens des guenons et ayant pour type le douc.

PYGAULE s. m. (pi-gô-le — du gr. *pugê*, fesse; *aulos*, flûte). Echin. Genre d'échinides, de la famille des cassidulides, formé aux dépens des nucléolites, et comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains crétacés.

PYGÉE s. m. (pi-jé). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens ou cténoïdes, de la famille des squamipennes, comprenant huit espèces fossiles trouvées au Monte-Bolca.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

PYGÈRE s. f. (pi-jè-re). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des pygérides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PYGÉRIDE adj. (pi-jé-ri-de — rad. *pygère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pygère.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, du groupe des notodontides, comprenant les genres pygère et clostère.

PYGIDICRANE s. m. (pi-ji-di-kra-ne — du gr. *pugê*, fesse; *idea*, forme; *kranion*, crâne). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des forficules, comprenant plusieurs espèces, dont les principales vivent au Brésil et à Java : *Les* PYGIDICRANES *se distinguent par leur tête grande et déprimée en dessus.* (Guérin-Méneville.)

PYGIDIUM s. m. (pi-ji-di-omm — dimin. du gr. *pugê*, derrière). Moll. Bouclier de certaines coquilles.

PYGIRHYNQUE s. m. (pi-ji-rain-ke — du gr. *pugê*, fesse; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des phasmiens, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PYGMALION, roi de Tyr, né en 885 av. J.-C., mort en 827. Il succéda, à l'âge de onze ans, en 874, à Matgen ou Mattan, dont on croit qu'il était fils. D'après les dispositions testamentaires de son prédécesseur, il devait régner conjointement avec sa sœur Elissa ou Didon, mariée à son oncle Sichée, grand prêtre de Melkart. Ce dernier fut investi de toute l'autorité pendant la minorité de Pygmalion; mais bientôt le parti démocratique, opposé à Sichée, fit casser les volontés testamentaires de Matgen. A la suite de guerres intestines, Pygmalion fut seul reconnu roi et Sichée périt assassiné, victime, d'après une tradition, de la cupidité du jeune roi, alors âgé de dix-huit ans, qui voulait s'emparer des trésors cachés dans le temple. Mais, toujours d'après la légende, Didon empêcha son frère de mettre la main sur ces trésors, prit la fuite avec les principaux membres de l'aristocratie sur des vaisseaux destinés à aller chercher à l'étranger des provisions de blé, passa en Afrique et y fonda Carthage vers 867 av. J.-C. Ajoutons que les renseignements que nous ont transmis les anciens auteurs sur ces divers événements sont totalement divergents, et tout porte à croire que les Carthaginois se sont attachés à ternir la mémoire de Pygmalion. D'après une tradition, ce prince avide et cruel fut empoisonné par son épouse Astarbé, qui, trouvant trop lente l'action du breuvage, accéléra la fin du roi en l'étranglant.

PYGMALION, célèbre sculpteur de l'île de Chypre, suivant la légende. Pour se livrer tout entier à son art, ou, suivant une autre version, indigné de la prostitution à laquelle se livraient les femmes d'Amathonte, où s'élevait un temple consacré à la déesse des amours, il prit le mariage en horreur et résolut de vivre dans un célibat absolu. Vénus, irritée de cette résolution qu'elle considérait comme une insulte faite à ses autels, voulut se venger de ce dédain sacrilége et le rendit éperdument amoureux d'une magnifique statue d'ivoire, prodige de grâce et de beauté sorti de son ciseau, et qu'il avait appelée Galatée. Mais une déesse des amours ne saurait être inflexible : Vénus, fléchie par les prières de l'infortuné, anima la froide statue du feu de la vie. Pygmalion l'épousa, et, de cet hymen, symbole de la puissance créatrice de l'art sur la matière inerte, naquit un fils nommé Paphus, qui fonda la ville de Paphos, également dédiée aux amours.

La littérature et surtout les poëtes font de fréquentes allusions à cet épisode, un des plus gracieux de la mythologie grecque. Voltaire s'en est inspiré dans ces vers dédiés à Mlle Lecouvreur :

Certain sculpteur, d'Amour je sais le fait
En façonnant une sienne statue,
La tâtonnait, tout tâtonnant disait:
Que de beautés! si cela respirait,
Que de plaisirs! Notez qu'elle était nue.
Bref, dans l'extase et l'âme tout émue,
Laissant tomber son ciseau de sa main,
Avide, baise, admire et baise encore.
Dans ses regards, dans ses vœux incertains,
Des yeux, des mains, de tous ses sens dévore,
Presse en ses bras ce marbre qu'il adore,
Et tant, dit-on, le baisa, le pressa
(Mortels, aimez, tout vous sera possible),
Que de son âme un rayon s'élança,
Se répandit dans ce marbre insensible,
Qui par degrés devenu plus flexible,
S'amollissant sous un tact amoureux,
Promet un cœur à son amant heureux.
Sous cent baisers d'une bouche enflammée
La froide image à la fin animée
Respire, sent, brûle de tous les feux,
Etend les bras, soupire, ouvre les yeux,
Voit son amant plus tôt que la lumière,
Elle le voit, et déjà veut lui plaire,
Craint cependant, dérobe ses appas,
Se cache au jour, dompte son embarras,
En rougissant à son vainqueur se livre,
Puis, moins timide, et souriant tout bas,
Avec transport de tendresse s'enivre,
Presse à son tour son amant dans ses bras,
S'anime enfin à de nouveaux combats,
Et semble aimer même avant que de vivre.

ENVOI.

O Lecouvreur, ô toi qui m'as charmé,
Puissent mes vers transmettre en toi ma flamme!
Permets qu'Amour pour moi te donne une âme.
Qui n'aime point est-il donc animé?

Les poëtes contemporains ont souvent aussi rappelé cette légende poétique :

Dans mon obscur Eden pourtant j'avais une Eve
Que je m'étais créée et que j'aimais en rêve.

. . . .

De ma blanche statue, ici-bas sans modèle,
Je fus longtemps l'époux et le prêtre fidèle;
Mais je t'ai vue, ô toi dont j'ignore le nom,
Je t'ai vue, et soudain, honteux *Pygmalion*,
T'inaugurant déesse en mon âme exaltée,
J'ai sur son piédestal brisé ma *Galatée*.
Contre un doux souvenir j'ai lutté, mais en vain :
L'ange a ployé Jacob sous son genou divin.

HÉGÉSIPPE MOREAU.

Les prêtres de Vénus attendent sa statue.
Mais l'artiste jaloux, au temple athénien,
Refuse d'exposer la figure attendue,
Car son cœur s'est épris de l'œuvre de sa main.

Devant lui la déesse étale toute nue
L'immobile splendeur de son beau corps divin;
Et l'artiste à genoux caresse de la vue
Le marbre inanimé, qui s'anima soudain!
Poëte! le miracle eut lieu dans l'ère antique,
Et les dieux, exilés de la sphère olympique,
Comme l'artiste grec ne t'exauceront pas.
Epris de la beauté de ta propre chimère,
Comme *Pygmalion* son amante de pierre,
Tu ne la verras point s'animer dans tes bras.

HENRY MURGER.

Passons maintenant aux prosateurs :

« Le génie de Sophocle a pu vous apparaître dans sa forme la plus générale. Vous avez pu reconnaître que sa muse tragique rappelait les belles statues de Phidias. C'est la même noblesse dans les lignes, la même perfection merveilleuse, et aussi peut-être un peu de leur majestueuse immobilité. — Mais attendez! Voici que ces draperies de marbre se soulèvent, que ces cheveux flottent, que ces yeux lancent des éclairs et que ces lèvres s'ouvrent à tous les cris de la passion! Un souffle nouveau vient de passer sur la statue et de renouveler le miracle de *Pygmalion* : ce souffle est celui d'Euripide. »

EM. SOUVESTRE.

« Fou, éperdu de royalisme, M. de Chateaubriand paraît cette maîtresse imaginaire des charmes qu'il avait rêvés; et, comme *Pygmalion*, il ne voyait pas que la Vénus sortie de ses mains était plus belle que Vénus même. »

CORMENIN.

« O faiblesse des cœurs féminins! Ce fut un banquier qui, le premier, réussit à émouvoir cette *Galatée*. Le banquier sera-t-il donc toujours le véritable *Pygmalion* des sociétés modernes »

CH. MONSELET.

« Il existe, parmi les vrais artistes, de ces *Pygmalions* singuliers qui, au contraire de l'autre, voudraient pouvoir changer en marbre *leurs Galatées vivantes.* »

H. MURGER.

Pygmalion, comédie en trois actes et en prose, par Romagnesi (Comédie-Italienne, 1741). Dans cette pièce, la statue animée par le sculpteur amoureux se nomme Agalméris, et Pygmalion a pour ami un certain Timandre qui le blâme fortement de son célibat perpétuel; il l'engage à épouser tout bonnement Cléonide, qui l'adore. Impossible, répond Pygmalion, et il lui montre la statue. Timandre est surpris de la rare beauté de l'œuvre; mais, en entendant son ami parler de sa folle passion, il ne peut s'empêcher de le croire tout à fait insensé. C'est aussi l'avis de Sosie, le valet du sculpteur ; pendant que les deux amis sont allés au temple apaiser la déesse irritée, Sosie s'approche de la belle statue, n'y voit rien d'extraordinaire et se tient les côtes de rire en songeant que son maître s'est épris d'un bloc d'albâtre plus ou moins bien travaillé. Mais voici que la surprise le cloue sur place : la statue descend de son piédestal, détire ses bras et lui parle! C'est la prière, faite au temple en ce moment même, qui opère. Agalméris lui fait toutes sortes de questions et ne comprend rien à ses réponses; Sosie s'anime et lui parle d'amour : elle ne comprend pas davantage. Là-dessus les deux amis reviennent et voient le miracle; Pygmalion est enchanté d'abord et remercie Vénus, puis il la maudit en s'apercevant que la statue animée est coquette, légère, orgueilleuse, très-disposée à l'infidélité et qu'ayant toutes les grâces des jolies femmes elle en a aussi les terribles défauts. Cependant elle finit par être touchée de son amour et promet d'être sage. Le rideau tombe sur ce dénoûment mesquin.

Pygmalion, opéra en un acte, paroles de Lamotte, musique de La Barre; représenté à l'Opéra le 16 mai 1700. Il faisait partie du ballet du *Triomphe des arts* et n'eut aucun succès; plus tard, le poëme fut refait par Balot de Sovot, et Rameau en composa la musique. Sous cette nouvelle forme, *Pygmalion* fut représenté à l'Opéra le 27 août 1748.

Pygmalion, scène lyrique en un acte, par J.-J. Rousseau (Théâtre-Français, 1775). Le canevas de cette petite pièce est le même que celui de l'opéra de Lamotte; mais Jean-Jacques a tenté une innovation musicale assez singulière : la musique, au lieu d'être adaptée aux paroles, remplit les intervalles de la déclamation. Cet exemple n'a pas été suivi, mais la tentative obtint le plus brillant succès.

Pygmalion. Iconogr. Nous décrivons ci-après les deux œuvres capitales, en sculpture et en peinture, qui ont été consacrées à la fable charmante de *Pygmalion*. Le tableau de Girodet, qui a été payé 14,000 francs à la vente du comte de Sommariva en 1839, a été popularisé par la gravure que J.-N. Laugier en a faite en 1819. Le Louvre possède une peinture de J.-B. Regnault, qui a été exposée au Salon de 1785 et où l'on voit : *Pygmalion priant Vénus d'animer sa statue.* A la vente de Boucher, en 1771, a figuré un tableau de cet artiste représentant : *Pygmalion amoureux de sa statue.* Une composition peinte par Lagrenée sur le même sujet, en 1777, a été gravée par Louis Dennel et a fait partie de la galerie Pereire (vente de 1872). Un tableau de *Pygmalion et Galatée*, par Adolphe Brune, a paru à l'Exposition universelle de 1867; il appartient à l'Etat. Des estampes relatives à Pygmalion et à sa statue ont été gravées par N. Pécoult (d'après E. Carton), C. Bloemaert (d'après Ab. Diepenbeek, 1655), Peter Feddes (1615), J.-J. Avril l'aîné, J.-F. Kauke (d'après B. Rode), L.-M. Bonnet, Fr. Ertinger (d'après Jos. Werner). Citons encore un tableau de Schutzenberger (Salon de 1864) et un groupe de Maindron (Salon de 1866).

Pymalion et Galatée, un des plus gracieux tableaux de Girodet (Salon de 1819). On connaît la fable de ce sculpteur qui, après avoir façonné une nymphe charmante, s'éprend tout à coup de son ouvrage et supplie Vénus de l'animer. Cette toile, peinte à la lampe, dont Girodet préférait la lumière artificielle à celle du jour, est un hommage rendu à la sculpture, dont il voulait exprimer la puissance.

L'artiste a saisi le moment où, après avoir achevé la statue de Galatée et en être devenu éperdument épris, il l'a fait transporter sur une terrasse magnifiquement ornée, où il a élevé un autel à Vénus. Après avoir déposé un bouquet de myrte et de roses aux pieds de Galatée, il se couronne lui-même de myrte; puis, prenant sa lyre, il implore la puissante déesse. Vénus a exaucé les vœux ardents de Pygmalion : le prodige s'opère, la statue s'anime insensiblement, on voit la vie circuler de veine en veine. Alors Pygmalion se trouble; il éprouve les sensations qu'un phénomène si étrange doit occasionner et il semble se refuser au témoignage de ses sens.

Dum stupet et timide gaudet, d'après le passage des *Métamorphoses* d'Ovide, cité par Louis XVIII en contemplant cette charmante toile, l'artiste quitte sa lyre, s'approche de Galatée et avance une main pour toucher une de celles qui, tout à l'heure encore, étaient un marbre inanimé. Tandis que les pieds et une partie des jambes de Galatée semblent encore de l'albâtre, les apparences de la vie se manifestent dans la partie supérieure du corps, de même que tous les sentiments qui l'accompagnent : elle baisse les yeux, elle porte la main sur son cœur comme pour en étudier les mouvements, tandis que ses joues se colorent d'une modeste rougeur.

Pendant que Pygmalion tient ses regards attachés sur Galatée d'un air passionné et qu'il semble attendre son premier regard, l'Amour, placé au milieu d'eux et dont ils ressentent toutes les ardeurs, les réunit en attirant leurs mains l'une vers l'autre. Il y a là une délicatesse de pensée admirablement exprimée. Pour indiquer que Vénus a daigné venir elle-même recevoir et exaucer les vœux de Pygmalion, l'artiste a fait rayonner la tête de la statue qui la représente. Une atmosphère lumineuse s'étend sur toutes les parties du tableau, où se détache principalement la figure de Galatée, qui est d'une expression ravissante. La finesse des contours, la suavité du coloris, la grâce du mouvement, tout s'y trouve réuni. La figure de Pygmalion ne présente peut-être pas une perfection aussi accomplie, ne s'impose pas aussi vivement à l'admiration, bien que la tête soit d'un beau caractère et d'une expression très-passionnée.

Ce tableau, que renferme aujourd'hui le musée du Louvre, fut accueilli dès son exposition par des acclamations d'enthousiasme; en le contemplant pour la première fois, une femme d'esprit s'écria : « On n'a rien vu d'aussi beau depuis le déluge » (le *Déluge*, tableau de Girodet exposé en 1808); enfin un poëte anonyme colla sur la bordure le quatrain suivant :

Peintre charmant d'Endymion
Viens jouir des transports de la foule enchantée;
Tout Paris pour ta Galatée
A les yeux de Pygmalion.

Pygmalion aux pieds de sa statue qui s'anime, groupe de marbre, chef-d'œuvre de Falconet. La statue a une attitude d'une simplicité charmante; ses bras tombent mollement à ses côtés; ses yeux viennent de s'entr'ouvrir; sa tête est un peu inclinée vers la terre ou plutôt vers Pygmalion qui est à ses pieds; la vie se révèle en elle par un léger sourire qui effleure sa lèvre supérieure. Un petit Amour a saisi une de ses mains, qu'il baise avec ardeur. Un genou en terre, l'autre levé, les mains serrées fortement l'une dans l'autre, Pygmalion est devant son ouvrage et le regarde; il cherche dans les yeux de sa statue la confirmation du prodige que les dieux lui ont promis.

Dans une lettre adressée à Grimm sur le Salon de 1763 où l'œuvre de Falconet fut exposée, Diderot fait un éloge enthousiaste de ce groupe : « Il n'y a que celui-là au Salon, s'écrie-t-il, et de longtemps il n'aura de second... La nature et les grâces ont disposé de l'attitude de la statue... Quelle innocence elle a! elle est à sa première pensée; son cœur commence à s'émouvoir, mais il ne tardera pas à lui palpiter. Quelles mains! quelle mollesse de chair! Non, ce n'est pas du marbre; appuyez-y votre doigt et la matière qui a perdu sa dureté cédera à votre impression. Combien de vérité sur ces côtes! quels pieds! qu'ils sont doux et délicats!.. O le beau visage que celui de Pygmalion! O Falconet! comment as-tu fait pour mettre dans un morceau de pierre blanche la surprise, la joie et l'amour fondus ensemble? Emule des dieux, s'ils ont animé la statue, tu en as renouvelé le miracle en animant le statuaire... Le faire du groupe entier est admirable. C'est une matière une, dont le statuaire a tiré trois sortes de chairs différentes. Celles de la statue ne sont point celles de l'enfant, ni celles-ci les chairs de Pygmalion. » Diderot ajoute toutefois que Falconet aurait obtenu peut-être un effet plus neuf, plus énergique, si, au lieu de représenter Pygmalion accroupi, il l'eût montré se relevant lentement, les yeux fixés sur ceux de sa statue et posant légèrement sa main à la place du cœur, pour y chercher les premiers tressaillements de la vie.

PYGMÉ s. m. (pi-gmé — du gr. *pugmê*, coude). Métrol. anc. Mesure grecque, équivalant à 0m,347.

PYGMÉE s. m. (pi-gmé — du gr. *pugmaios*, haut d'une coudée; de *pugmê*, coude, ou mieux la main avec tous ses doigts, mot qui se rapporte, comme le latin *pugnus*, poing, à la racine sanscrite *pac*, *panc*, étendre, d'où *pancan*, cinq; proprement les cinq doigts étendus, la main entière). Mythol. gr. Nom donné à des hommes fabuleux qui n'avaient qu'une coudée de haut, et que l'on supposait habiter l'Ethiopie, la Thrace et l'Inde : *Les* PYGMÉES *avaient de fréquents combats à soutenir contre les grues.*

— Fam. Personne de très-petite taille :

. . . . Rien est-il plus grotesque
Que de voir un *pygmée* entouré de géants?

LA CHAUSSÉE.

— Fig. Homme sans talent, sans mérite, sans valeur : *Les hommes et même les héros d'aujourd'hui sont des* PYGMÉES. (X. de Maistre.) *A qui se fait Hercule on impose une massue : avis aux* PYGMÉES. (A. d'Houdetot.)

— Mamm. Nom donné par les auteurs anciens à l'orang-outang. ‖ *Pygmée de Guinée*, Nom vulgaire du jocko.

— Bot. Genre de fucus.

— adj. Qui appartient au peuple des Pygmées : *Population* PYGMÉE. *Nation* PYGMÉE. *Peuple* PYGMÉE. *Femme* PYGMÉE.

— Qui est de très-petite taille : *Femme* PYGMÉE.

— Très-petit, de très-peu de valeur : *Je me trouve* PYGMÉE *et populaire.* (Montaigne.)

— **Syn. Pygmée, myrmidon, nain.** V. MYRMIDON.

— **Encycl.** Mythol. Les *Pygmées*, peuple fabuleux de l'Ethiopie, étaient remarquables par la petitesse de leur taille et célèbres dans les fictions des Grecs et des Latins. Il paraît cependant que l'existence des *Pygmées* n'est pas tout à fait imaginaire et que, comme il arrive souvent, c'est une réalité enjolivée qui a donné naissance à la légende.

Les Grecs les nommaient *Pygmées* parce qu'ils leur donnaient la taille d'un pygmé (mesure de longueur de la valeur d'un pied), et ils les plaçaient dans diverses régions, tantôt en Ethiopie, vers les sources du Nil, tantôt dans l'Inde. Il n'est guère de poëte ou d'historien qui n'ait parlé d'eux, ce qui prouve l'ancienneté et l'universalité de cette croyance aux *Pygmées*. C'était, suivant l'opinion commune, un peuple de tout petits hommes, n'ayant qu'une coudée ou même qu'un pied de hauteur :

Quorum tota cohors pede non est altior uno,

comme dit Juvénal; des avortons qui, montés sur des chèvres ou sur des béliers, s'armaient de toutes pièces et allaient combattre les grues lorsque celles-ci venaient tous les ans du fond de la Scythie pour les attaquer. Le fait est raconté par Pline et par Aristote. Homère y a fait allusion : « Lorsque ces diverses nations furent rangées en bataille, dit-il, les Troyens s'avancèrent en poussant des cris aigus assez semblables à ceux des grues lorsque, fuyant l'hiver et les pluies du septentrion, ces oiseaux s'envolent vers l'Océan et répandent la terreur et la mort parmi les *Pygmées*. » Hésiode, si nous en croyons Strabon, avait parlé des *Pygmées* à peu près dans les mêmes termes. Nonnus, Ovide, Antoninus Liberalis, Juvénal, en un mot tous les poëtes ont copié Homère. Stace ajoute à cette tradition que les *Pygmées* remportent la victoire. Claudien décrit le retour des grues après leur combat.

Les grands combats des grues et des *Pygmées* tiennent une grande place dans les récits ou les allusions des poëtes anciens. D'après d'autres légendes, les *Pygmées*, pour leurs voyages lointains, attelaient des perdrix à leurs chariots (Athénée). Les femmes accouchaient à trois et cinq ans et étaient déjà vieilles à huit; ils avaient des coquilles d'œufs d'autruche pour maisons; etc. Suivant Aristote et Philostrate, les *Pygmées* habitaient des trous souterrains, et ils en sortaient au temps de la moisson pour aller couper leurs blés avec des cognées, comme s'il s'agissait d'abattre une forêt. Ovide parle d'une reine des *Pygmées* qui, fière de sa beauté, méprise Junon et est changée en grue. Philostrate raconte un épisode très-comique au sujet de ces petits hommes. Un jour, Hercule est attaqué pendant son sommeil par une armée de *Pygmées*, et, comme s'il s'agissait d'un véritable siége, l'armée se forme en plusieurs corps. Les deux ailes fondent sur la main droite du héros et, pendant que le centre s'attache à la main gauche, les archers se chargent des pieds et le roi, entouré de ses plus braves sujets, livre un assaut à la tête. Hercule se réveille et, riant du projet de ces myrmidons, il les enveloppe dans la peau du lion de Némée et les porte à Eurysthée.

Ctésias, Nonnosus, Pline, Solin, Pomponius Méla, Basilis dans Athénée, Onésicrite, Aristée, Isogonus de Nicée, Egésias dans Aulu-Gelle; les Pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Jérôme, tous sont d'accord sur l'existence des *Pygmées*, sur leur petite taille et sur leurs combats avec les grues. Aristote surtout paraît très-persuadé : « Ce qu'on raconte des *Pygmées*, dit-il, n'est point une fable, c'est une vérité. » Strabon, au contraire, prétend que les *Pygmées* n'ont pas plus existé que les cynocéphales, les monocules, qu'on disait avoir les pieds extrêmement larges ou les oreilles d'une dimension à couvrir tout le corps. Mais ce rapprochement ne détruit pas l'existence des *Pygmées*, car les cynocéphales et les monocules ne sont peut-être pas aussi fabuleux que le prétend Strabon. Il est assez vraisemblable que les cynocéphales sont ces gros singes d'Afrique dont parle Dapper; quant aux hommes qui avaient les pieds très-larges, pourquoi ne seraient-ce pas les habitants de la zone glaciale, qui sont obligés de marcher sur des raquettes pour franchir les neiges, et les monocules ne sont-ils pas ces Scythes qui, tirant continuellement de l'arc, tenaient toujours un œil fermé pour viser plus juste?

Les avis des modernes se sont aussi souvent partagés au sujet des *Pygmées*. Scaliger, Aldrovandus, Cardan, Casaubon, Spigélius et Isaac Vossius regardent comme une fable tout ce que les anciens en ont dit. Selon Albert le Grand, les *Pygmées* ne sont que les singes d'Afrique, appelés par les Grecs Κηποι; Edouard Tyson est du même avis. Paracelse les range dans la catégorie des nymphes, des sylphes et des salamandres. Olaüs Magnus les identifie avec les Samoyèdes et les Lapons; Paul Jove les fait habiter au delà de la Laponie; Léonard Thurneisser et Gesner croient qu'ils habitaient les antres de la Lusace et de la Thuringe et qu'ils y travaillaient à la confection de ces vases de terre qu'on découvre parfois dans ces excavations. Gaspard Bartholin et le Père Chottus poussent la crédulité jusqu'à admettre la vérité de l'histoire de ce petit peuple dans toutes ses circonstances.

Cependant, si l'on retranche des récits des Grecs les exagérations inventées pour amuser les lecteurs, il n'est pas impossible de trouver le point de départ de la fable des *Pygmées* dans l'existence réelle d'un petit peuple, les Péchiniens, dont parlent Hérodote et Ptolémée, et qui habitaient la région de l'Ethiopie voisine des sources du Nil. Si Homère eut connaissance d'une tradition reposant sur des faits vrais, il faut chercher les *Pygmées* dont il parle dans le pays où les grues se retiraient aux approches de l'hiver. Or, il est certain, d'après le témoignage de tous les auteurs anciens, qu'elles volaient du côté des marais environnant les sources du Nil, en Ethiopie, comme le dit Aristote. C'était précisément le pays habité par les Péchiniens, qui occupaient une contrée située près du mont Garbate et du fleuve Astaboras, qu'on croyait être un bras du Nil. Ptolémée dit qu'il existe en Ethiopie des hommes de très-petite taille. Hérodote raconte que quelques jeunes Nasamons ayant voulu, par curiosité, pénétrer dans les déserts de l'Afrique, ils avaient rencontré des hommes extrêmement petits dans une ville à travers laquelle coulait un fleuve. Diodore de Sicile et Strabon conviennent aussi qu'on trouvait de ces nains dans diverses parties de l'Afrique.

Nonnosus, ambassadeur de Justinien, trouva, lui aussi, dans l'Ethiopie, des hommes d'une taille très-exiguë, noirs et couverts de poils. Toutes ces opinions s'accordent avec l'opinion d'Hésychius, qui confond les *Pygmées* avec les Nubiens.

Mais ce qui fortifie encore notre opinion, c'est qu'il faut nécessairement trouver les *Pygmées* d'Homère.

Enfin, des voyageurs modernes, entre autres Miani et Schweinfurt, pensent avoir retrouvé les Péchiniens ou *Pygmées* dans une tribu nègre de l'Afrique centrale, celle des Akkas, composée tout entière d'individus de taille très-exiguë (1 mèt. à 1m,25), et habitant sous la zone torride, proche de l'équateur, dans les marais du Nil. Plus à l'ouest se trouvent d'autres tribus du même genre, mais n'appartenant pas à la race nègre, et qui sont peut-être les plus antiques débris d'une race ancienne, autochthone. Les géographes arabes placent dans cette région un cours d'eau qu'ils appellent la *rivière des Pygmées* et que l'on croyait fabuleux; dans l'hypothèse de Schweinfurt, ce serait le Dokko, qui traverse tout le pays de ces peuples lilliputiens.

Cela étant donné, on conçoit très-bien que

le combat des *Pygmées* contre les grues ne soit pas tout à fait une fable; les Péchiniens s'assemblaient probablement pour chasser ces oiseaux à leur passage et dépouiller leurs nids. Ce fait et la fable d'Hercule emportant les *Pygmées* dans sa peau de lion sont ce qui avait le plus frappé les Grecs dans toute cette légende. On trouve souvent ces épisodes représentés sur les vases peints, et il y est quelquefois fait allusion :

« La comédie passe presque inaperçue dans le grand ensemble épique de l'antiquité. A côté des chars olympiques, qu'est-ce que la charrette de Thespis? Près des colosses homériques, Eschyle, Sophocle, Euripide, que sont Aristophane et Plaute? *Homère les emporte avec lui, comme Hercule emportait les Pygmées, cachés dans sa peau de lion.* »

V. HUGO.

« Un jour, Napoléon, épouvanté du nombre des mendiants, écrivit à son ministre : « Il » ne faut point passer sur cette terre sans » laisser des traces qui recommandent notre » mémoire à la postérité. » Napoléon n'était pas un déclamateur prodiguant l'éloquence hors de propos; il n'aurait pas fait cette belle phrase si l'œuvre eût été une œuvre de *Pygmée;* il n'aurait pas levé la massue d'Hercule si l'hydre qu'il voulait combattre n'en eût pas valu la peine. »

P. LEROUX.

PYGMÉEN, ÉENNE adj. (pi-gmé-ain, é-è-ne — rad. *pygmée*). Qui appartient aux pygmées, qui a rapport aux pygmées : *Peuple* PYGMÉEN. *Exploits* PYGMÉENS.

— Fam. Qui convient à un pygmée, à un très-petit homme : *Taille* PYGMÉENNE.

— Fig. Mesquin, peu important : *Des entreprises* PYGMÉENNES.

PYGMÈNE s. f. (pi-gmè-ne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, dont l'espèce type vit dans les montagnes de l'Europe.

PYGOBRANCHE adj. (pi-go-bran-che — du gr. *pugê*, derrière; *bragchia*, branchies). Moll. Qui a les branchies près de l'anus.

PYGODACTYLE s. m. (pi-go-da-kti-le — du gr. *pugê*, derrière; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGODE s. f. (pi-go-de — du gr. *pugê*, fesse; *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, formé aux dépens des édesses, et dont l'espèce type vit au Brésil.

PYGOLAMPE s. m. (pi-go-lan-pe — du gr. *pugê*, fesse; *lampos*, brillant). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite le midi de l'Europe. ‖ Syn. de PHOTINE, autre genre d'insectes.

PYGOMÈLE s. m. (pi-go-mè-le — du gr. *pugê*, derrière; *melos*, membre). Tératol. Monstre ayant un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique.

— Adjectiv. : *Monstre* PYGOMÈLE.

PYGOMÉLIE s. f. (pi-go-mé-lî — rad. *pygomèle*). Tératol. Monstruosité du pygomèle.

PYGOMÉLIEN, IENNE adj. (pi-go-mé-li-ain, i-è-ne — rad. *pygomèle*). Tératol. Qui a le caractère des pygomèles : *Monstre* PYGOMÉLIEN.

PYGOMÉLIQUE adj. (pi-go-mé-li-ke — du gr. *pugê*, derrière; *melos*, membre). Tératol. Qui a rapport à la pygomélie ou aux pygomèles : *Conformation* PYGOMÉLIQUE.

PYGOMOLGE adj. (pi-go-mol-je — du gr. *pugê*, derrière; *molgos*, salamandre). Erpét. Qui appartient aux batraciens anoures.

PYGOPAGE s. m. (pi-go-pa-je — du gr. *pugê*, derrière; *pageis*, attaché). Tératol. Monstre double, composé de deux corps réunis par les fesses.

— Adjectiv. : *Monstre* PYGOPAGE.

PYGOPAGIE s. f. (pi-go-pa-gî). Tératol. Monstruosité du pygopage.

PYGOPAGIEN, IENNE adj. (pi-go-pa-ji-ain, i-e-ne — rad. *pygopagie*). Tératol. Qui a le caractère de la pygopagie : *Monstre* PYGOPAGIEN.

PYGOPAGIQUE adj. (pi-go-pa-ji-ke — rad. *pygopage*). Qui appartient à la pygopagie; qui a rapport à la pygopagie : *Conformation* PYGOPAGIQUE.

PYGOPE s. m. (pi-go-pe — du gr. *pugê*, derrière; *pous*, pied). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGOPODE adj. (pi-go-po-de — du gr. *pugê*, croupion; *pous*, pied). Ornith. Qui a les pieds placés très-près du croupion.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, caractérisée surtout par des jambes très-reculées vers la partie postérieure du corps, et qui correspond à peu près aux brachyptères ou plongeurs.

PYGOPTÈRE s. m. (pi-go-ptè-re — du gr. *pugê*, derrière; *pteron*, aile). Ichthyol. Genre de poissons ganoïdes, de l'ordre des sauroïdes, comprenant huit espèces fossiles des terrains carbonifères et pénéens.

PYGORE s. f. (pi-go-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles, comprenant cinq espèces qui toutes habitent Madagascar.

PYGORHYNQUE s. m. (pi-go-rain-ke — du gr. *pugê*, fesse; *rhugchos*, bec). Echin. Genre d'échinides, de la famille des cassidulides, formé aux dépens des clypéastres, et comprenant un grand nombre d'espèces fossiles des terrains nummulitiques et tertiaires.

PYGOSCÈLE s. m. (pi-goss-sè-le — du gr. *pugê*, croupion; *skelos*, jambe). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des manchots.

PYGURE s. m. (pi-gu-re — du gr. *pugê*, fesse; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Amérique équinoxiale.

— Genre d'échinides, de la famille des cassidulides, comprenant de nombreuses espèces fossiles des terrains jurassiques et néocomiens.

PYHÉMIE s. f. (pi-é-mî). Pathol. V. PYOHÉMIE.

PYINE s. f. (pi-i-ne — du gr. *puon*, pus). Chim. Matière albuminoïde extraite du pus.

— **Encycl.** Cette matière organique a été découverte dans le pus par M. Güterbock. On l'obtient en précipitant par l'acide acétique le sérum du pus. Elle est insoluble dans l'alcool, mais soluble dans l'eau. Quelques sels minéraux la précipitent de sa dissolution aqueuse.

La *pyine* a été considérée par M. Mulder comme de la trioxyprotéine (v. PROTÉINE). Elle ressemble à la chondrine et à la caséine. Elle diffère de la première en ce que celle-ci donne avec l'alun un précipité soluble dans un excès de réactif; dans les mêmes conditions la *pyine* donne un précipité insoluble. On la distingue de la caséine par ses réactions avec le cyanoferrure de potassium : la *pyine* n'est pas précipitée par le cyanoferrure de potassium, même en solution acidulée par l'acide chlorhydrique; elle précipite seulement quand, après avoir mélangé une solution de *pyine* à une solution de cyanoferrure, on ajoute une goutte d'acide chlorhydrique; mais le trouble disparaît quand on ajoute un excès, même très-faible, d'acide. La caséine présente des caractères très-différents lorsqu'on la place dans les mêmes conditions. V. CASÉINE.

PYKAR s. m. (pi-kar). Colporteur indou.

— **Encycl.** Les *pykars*, ainsi que les riches marchands indous qui les emploient, sont de la caste des *soudras*. Ces *pykars* sont extrêmement nombreux à Calcutta et dans les principales villes de l'Inde anglaise. L'intensité de la chaleur étant trop forte pendant une grande partie de l'année pour permettre aux Européens et surtout aux dames d'aller faire leurs achats dans les boutiques, les marchands préparent de grandes boîtes, avec beaucoup de tiroirs remplis de toute espèce d'objets, de bijoux faux et vrais, de soiries françaises et anglaises, qu'ils donnent généralement à meilleur marché que dans les boutiques. Ce sont les *pykars* qui sont chargés de se transporter au domicile des clients et des clientes avec les portefaix portant sur leur tête les boîtes de fer-blanc et de bois où sont renfermées toutes les marchandises. La facilité avec laquelle ces *pykars* vendent à crédit est d'autant plus étonnante qu'ils sont fort souvent dupes de leur confiance. Toutefois ils tâchent de parer à ces pertes en surfaisant toutes leurs marchandises de 25 pour 100 et font de grands bénéfices quand on les paye comptant. Les *pykars* font ainsi le tour de la ville, s'arrêtant à la porte de toutes les maisons des Européens et ils offrent leurs marchandises en parlant une espèce de patois anglais.

PYLADE, célèbre par l'amitié qui l'unit à Oreste. Il était fils de Strophius, roi de Phocide, et d'Anaxibie, sœur d'Agamemnon. Il aida son ami à punir les meurtriers de ce dernier, partagea toujours sa bonne et sa mauvaise fortune et épousa sa sœur Electre. V. ORESTE.

PYLADE, fameux pantomime affranchi d'Auguste, né en Cilicie. Il vivait au Ier siècle avant J.-C. Il passe, sinon pour l'inventeur de ce genre de spectacle, au moins pour le premier qui le porta, chez les Romains, à un degré de perfection dont on n'avait pas eu l'idée jusqu'alors. Il fit école et représentait surtout des sujets tragiques. Sa rivalité avec Bathylle, mime comique, excita des troubles qui le firent bannir de l'Italie. Mais le peuple, par ses murmures, obtint qu'il fût rappelé. On ignore l'époque de la mort de Pylade. On cite trois autres pantomimes du même nom, ainsi qu'un musicien grec, né à Mégalopolis dans le Péloponèse, et qui vivait du temps de Philopœmen.

PYLAGORE adj. f. (pi-la-go-re — du grec *pulai*, portes; *agora*, assemblée). Mythol. gr. Surnom de Cérès.

— s. m. Antiq. gr. Titre qu'on donnait à des délégués des villes auprès des amphictyons assemblés à Pylos et à Delphes.

— **Encycl.** Antiq. gr. Si l'on en croit quelques anciens, les *pylagores* étaient regardés comme les chefs de la députation. En effet, ils portaient la parole toutes les fois qu'il s'agissait de haranguer, et, selon Hésychius, ils étaient les présidents de l'assemblée amphictyonique. Mais il est impossible d'admettre cette supériorité des *pylagores* sur les autres députés des villes amphictyoniques; cette supériorité appartenait plutôt aux hiéromnémons.

Elus à la pluralité des voix, les *pylagores* étaient surnommés χειροτονητοί. Appelés à porter la parole devant l'assemblée, ils étaient naturellement pris parmi les orateurs; c'est du reste ce que nous prouvent plusieurs passages de la harangue d'Eschine contre Ctésiphon. Comme ils représentaient les villes qui les envoyaient et qu'ils n'étaient que de simples mandataires, les *pylagores*, comme les hiéromnémons, venaient, le temps de leur mandat expiré, rendre à leurs concitoyens un compte exact de ce qu'ils avaient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grèce. On suivait en cela le même usage qui se pratiquait à l'égard des autres ambassadeurs. C'est une particularité que nous fournit Eschine. Il rapporte, en effet, qu'ayant été envoyé lui-même avec deux de ses concitoyens en qualité de *pylagore* et Diognète seul en qualité de hiéromnémon, dès leur retour à Athènes ils allèrent tous quatre ensemble rendre compte de leur députation premièrement au sénat et ensuite au peuple. Puis il ajoute qu'il leur remit des mémoires sur tout ce qui s'était passé pendant le temps de leur députation et les décrets qu'ils avaient rendus.

Pour revenir à la question de supériorité, nous pouvons prouver, n'en déplaise à Hésychius, que l'hiéromnémon passait avant le *pylagore*. En effet, le premier avait le droit de recueillir les suffrages et de prononcer les arrêts; de plus, son nom était inscrit en tête des décrets des amphictyons, et les années se comptaient par les différents hiéromnémons, de même que chez les Romains elles se comptaient par les divers consulats. Les hiéromnémons avaient encore une autre prérogative : ils convoquaient l'assemblée générale des amphictyons. Nous devons donc rejeter l'opinion de certains scoliastes qui attribuaient aux *pylagores* le premier rang dans les grandes assemblées amphictyoniques.

PYLAÏELLE s. f. (pi-la-iè-le — de *Bachelot de La Pylaïe*). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des algues.

PYLAÏSÉE s. f. (pi-la-i-zée). Bot. Genre de mousses.

PYLAKEN s. m. (pi-la-kènn). Comm. Sorte de drap anglais.

PYLARE s. m. (pi-la-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Afrique australe.

PYLE (Thomas), théologien anglais, né à Stodey (comté de Norfolk) en 1674, mort en 1756. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, s'adonna avec succès à la prédication et prit une part des plus brillantes à la controverse dite de Bangor, relative à la juridiction civile du clergé. Le talent dont il fit preuve à cette occasion lui fit donner une prébende à Salisbury. Il semblait appelé à quelque dignité éminente; mais la vivacité de son caractère et l'indépendance de ses opinions religieuses, qui inclinaient vers le socinianisme, nuisirent à son avancement. Ses principaux ouvrages sont : *Livres historiques de l'Ancien Testament* (Londres, 1715-1725, 4 vol. in-8°), avec des commentaires qui ont été reproduits dans la Bible de P. Chais; *Paraphrase des actes des apôtres et de toutes les épîtres du Nouveau Testament* (Londres, 2e édit., 1737, 2 vol. in-8°); *Paraphrase de l'Apocalypse, avec des notes* (1735, in-8°); *Soixante sermons* (1773-1783, 3 vol. in-8°), publiés par son fils. — Son fils, Philippe PYLE, mort en 1799, a composé et publié soixante-dix *Sermons populaires* (Londres, 1789, 4 vol. in-8°).

PYLÉE, ville de l'ancienne Thessalie, au S., près des Thermopyles. C'était le lieu où s'assemblaient les amphictyons.

PYLÉES s. f. (pi-lé — du gr. *pulai*, portes). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait, aux Thermopyles, en l'honneur de Cérès Pylagore.

PYLÉMÈNES, nom d'un grand nombre de rois de Paphlagonie, dans l'Asie Mineure, dont la race se perpétua jusqu'au temps des Romains. Le premier de ces rois dont il soit fait mention est cité par Homère. D'après l'illustre poëte, Pylémènes alla secourir les Troyens à la tête des Hénètes, appartenant à une peuplade de la Paphlagonie, et mourut en combattant les Grecs. — Un autre PYLÉMÈNES, qui vivait vers 134 av. J.-C., fit alliance avec les Romains et leur fournit des troupes dans les guerres qu'ils soutenaient contre Aristonicus, fils naturel du dernier des Attalides. — Un fils du précédent, également appelé PYLÉMÈNES, vivait en 88 avant J.-C. Lors de la première guerre de Mithridate contre les Romains, il s'allia avec ces derniers, fut chassé de son royaume par le roi de Pont, puis rétabli par Pompée vers 64; mais il ne conserva que la partie de son royaume située dans l'intérieur des terres. Après sa mort, la portion de la Paphlagonie qu'il possédait fut annexée à la république romaine. En lui s'éteignit la race des Pylémènes.

PYLÉTIDE adj. (pi-lé-ti-de — gr. *pulaitis*, gardienne des portes). Mythol. gr. Surnom de Minerve.

PYLIEN, IENNE s. et adj. (pi-li-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Pylos; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PYLIENS. *Les fêtes* PYLIENNES.

PYLÔNE s. m. (pi-lô-ne — du gr. *pulôn*, portail). Archit. Grand portail surmonté ordinairement d'une tour carrée, et servant à décorer la façade d'un temple égyptien : *Les pyramides, les obélisques, les* PYLÔNES *et les portiques consacrent la grandeur antique.* (A. de Vigny.) *Au bout des rues désertes se découpaient la pointe des obélisques, le sommet des* PYLÔNES, *l'entablement des palais et des temples.* (Th. Gaut.)

Devant les colosses moroses
Et les *pylônes* de Luxor,
Près de mon frère aux teintes roses,
Que ne suis-je debout encor!

TH. GAUTIER.

— Masse de charpente très-élevée, employée par les géomètres pour lever des plans.

PYLÔNIQUE adj. (pi-lô-ni-ke — rad. *pylone*). Qui a rapport, qui appartient aux pylones : *Forme* PYLÔNIQUE.

PYLOPHILE s. m. (pi-lo-fi-le — du gr. *pulê*, porte; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de PHILHYDRE.

PYLORE s. m. (pi-lo-re — du gr. *pulê*, porte; *ouros*, gardien). Anat. Orifice inférieur de l'estomac, par lequel passent les aliments pour entrer dans l'intestin : *Le* PYLORE *livre passage aux aliments quand ils sont devenus chyme.* (J. Macé.)

— **Encycl.** C'est à travers le *pylore* que s'échappent les aliments après avoir subi dans l'estomac le premier travail de la digestion. L'ouverture pylorique est pourvue d'une valvule qui empêche les matières alimentaires de remonter de l'intestin dans l'estomac. Cette valvule est, en général, circulaire, large de 0m,01 environ. Quelquefois elle est ovale et, dans ce cas, sa plus grande largeur répond à la partie inférieure; d'autres fois, elle a la forme d'un croissant. Elle est formée par un simple repli des tuniques de l'intestin, de sorte que la face supérieure de la valvule présente tous les caractères de la muqueuse stomacale, tandis que la face inférieure est identique à la muqueuse du duodénum. La face externe de l'estomac présente au niveau de la valvule un petit enfoncement annulaire auquel prend part la tunique péritonéale elle-même.

PYLORIDE adj. (pi-lo-ri-de). Moll. Syn. de PYLORIDÉ, ÉE.

PYLORIDÉ, ÉE adj. (pi-lo-ri-dé — de *pylore*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui a la coquille béante en forme de porte.

— s. f. pl. Moll. Famille de mollusques acéphales, qui correspond à peu près à celle des enfermés.

PYLORIQUE adj. (pi-lo-ri-ke — rad. *pylore*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au pylore : *Orifice* PYLORIQUE. *Muscle* PYLORIQUE. *Artère, veine* PYLORIQUE.

PYLOS, nom de trois villes de l'ancien Péloponèse, dans la partie occidentale. Il y avait d'abord la *Pylos d'Elide*, sur le Ladon et la route d'Elis à Olympie, près du confluent du Ladon et du Pénée; la seconde ville de ce nom était *Pylos de Triphylie*, dite aussi *Pylos Arcadique*, parce qu'elle était voisine de l'Arcadie; enfin la troisième était *Pylos de Messénie*, sur la côte de la mer voisine de l'île Sphactérie. La seconde de ces trois villes avait été la capitale de Nestor. Le village moderne de *Zouchio* ou *Vieux-Navarin* s'élève près de l'emplacement de la Pylos de Messénie.

PYM (Jean), membre de la Chambre des communes au temps de Charles Ier, célèbre par ses sentiments républicains, né dans le comté de Somerset en 1584, mort en 1643. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, il entra au Parlement et se distingua, dès le règne de Jacques Ier, par une opposition invariable aux mesures de la cour et par son éloquence. En 1626, il concourut à la rédaction de l'acte d'accusation contre le duc de Buckingham. Partageant les opinions des puritains, il avait formé le projet de se rendre en Amérique pour y fonder un gouvernement où régneraient la liberté civile et la liberté religieuse, et il était sur le point de s'embarquer avec Hampden et Cromwell, lorqu'un ordre du conseil les empêcha d'exécuter leur résolution. Il fut un des membres les plus influents du Court Parlement ainsi que du Long Parlement (1640) et lutta avec beaucoup de courage contre la cour. « Pym, dit Chanut, y débuta par un exposé étendu et énergique des griefs de la nation touchant les priviléges du Parlement, la liberté religieuse et la liberté civile. Il frappa bientôt un coup plus hardi. Dans un discours habilement calculé, il accusa de haute trahison le comte de Strafford, principal ministre de Charles Ier, et fut nommé l'un des commissaires pour poursuivre le procès devant la Chambre des pairs. » Profondément irrité des discours pleins de hardiesse prononcés par Pym et par les chefs de l'opposition, Charles Ier demanda leur arrestation et n'hésita point à se transporter en per-

sonne au Parlement, afin d'obtenir ce qu'il désirait; mais cette imprudente démarche ne réussit point. Pym et ses amis se réfugièrent dans la Cité, où la milice se leva pour les défendre, et ils attaquèrent avec encore plus d'acharnement la royauté. Pym en particulier s'opposa à tout accommodement et empêcha notamment, en 1643, le comte d'Essex de conclure au nom du Parlement la paix avec le roi. Personne, à cette époque, ne jouissait d'autant de popularité que lui en Angleterre. Charles Ier essaya alors de gagner à sa cause ce puissant ennemi et, dans ce but, il lui fit offrir le poste de chancelier de l'Echiquier. On ne sait ce qu'il répondit à ces offres; mais, dans la dernière année de sa vie (1643), il montra quelque intérêt pour le roi; on l'accusa, avec quelque raison peut-être, de s'être laissé corrompre, et il perdit une partie de son immense popularité. Aussi, peu de temps avant sa mort, crut-il devoir écrire une justification de sa conduite. Son corps, après avoir été exposé publiquement pendant plusieurs jours, fut déposé en grande pompe à l'abbaye de Westminster.

PYM (sir Samuel), marin anglais, né à Edimbourg en 1778, mort à Southampton en 1855. De bonne heure il entra dans la marine, s'empara en 1798 du navire français la *Désirée*, en 1799 de la frégate espagnole la *Thétis*, devint capitaine de vaisseau en 1803, bloqua à cette époque La Corogne, se conduisit vaillamment au combat livré en 1806 devant Saint-Domingue et contribua en 1809 à la prise de Saint-Paul, à l'île Bourbon. Dans un engagement qui eut lieu l'année suivante devant cette même île, Pym perdit deux frégates, qui tombèrent aux mains des Français, et en fit sauter deux autres pour les empêcher d'avoir le même sort. Lui-même fut fait prisonnier et conduit en France. Rendu à la liberté, il prit part à la guerre contre l'Amérique (1812), puis devint successivement contre-amiral (1837), inspecteur général de Plymouth (1841), vice-amiral (1847), amiral (1853), enfin commandant de l'hôtel des Invalides de Southampton.

PYNAKER (Adrien VAN), peintre hollandais, né à Pynaker, près de Delft, en 1621, mort en 1673. Il alla perfectionner son talent en Italie, passa trois ans à Rome et étudia les chefs-d'œuvre artistiques et la nature, puis revint dans son pays, où il se fit rapidement connaître. Pynaker fut chargé de décorer un grand nombre d'édifices et de maisons particulières et exécuta, en outre, des tableaux de chevalet, représentant pour la plupart des paysages, genre dans lequel il excellait. C'était un habile dessinateur et un excellent coloriste. Il savait rendre d'une manière supérieure la forme et le port des différentes espèces d'arbres, les oppositions et les dégradations entre les divers plans, les finesses de ton de la nature et les lointains vaporeux. Le musée du Louvre possède de lui une *Barque à l'ancre au pied d'une tour* et deux *Paysages*. Son chef-d'œuvre est un tableau qu'on voit à Leyde et qui représente un *Paysage* d'une étendue immense, reproduisant le cours d'une rivière, avec une multitude de barques et de personnages touchés avec autant d'exactitude que de finesse.

PYNE (William-Henry), peintre et littérateur anglais, né à Londres en 1770, mort dans la même ville en 1843. Il s'adonna à la peinture historique, au paysage, au portrait, sans donner des preuves d'un talent remarquable, et fut un des fondateurs de la Société des aquarellistes. Mais s'il était un artiste dépourvu d'originalité, Pyne était un causeur spirituel et charmant, très-recherché dans le monde, et un écrivain agréable. On lui doit quelques ouvrages estimés : le *Microcosme* ou *Tableau pittoresque des arts, de l'agriculture et des manufactures de la Grande-Bretagne* (1803, in-fol.); *Histoire des résidences royales* (1819, 3 vol. in-4°), avec un très-grand nombre de planches; *Vin et châtaignes* (3 vol.), recueil de souvenirs et d'esquisses qui eut beaucoup de succès. Pyne fournit, en outre, des articles à la *Literary Gazette*, au *Fraser's Magazine*.

PYNE (Jacques-Bernard), peintre et dessinateur anglais, né à Bristol en 1800. Il fut jusqu'à vingt ans clerc chez un avoué de sa ville natale, puis il laissa de côté l'étude des lois pour se livrer à celle des beaux-arts et se créa des ressources en donnant des leçons de dessin, en peignant et en restaurant de vieux tableaux. En 1835, il alla habiter Londres, où pendant longtemps il travailla pour les marchands de tableaux. A la longue, cependant, le style vigoureux et original de ses paysages finit par attirer l'attention des amateurs. En 1846, il visita successivement l'Italie, la Suisse et la Bavière, et ce fut pendant ce voyage qu'il acquit la fraîcheur et la variété de son style. Il passa ensuite deux ou trois étés au milieu des lacs et des montagnes du Cumberland et du Westmoreland, faisant partout ample moisson d'esquisses et de dessins qui furent publiés dans un magnifique volume in-folio, intitulé : le *District des lacs en Angleterre* (Manchester, 1853). L'artiste avait déjà fait paraître une série de *Vues de Windsor et des paysages voisins*, qui avaient été fort bien accueillies. En 1851, il fit un nouveau voyage en Italie et en revint avec un portefeuille garni d'esquisses. Pendant de longues années, cet artiste a envoyé un grand nombre de toiles aux expositions de l'Académie des beaux-arts de Londres et aux expositions particulières. Quelques-uns de ses tableaux : le *Collége d'Eton*, le *Lac Derwent*, une *Vue d'Heidelberg*, ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. Son style est un peu maniéré et son coloris manque d'éclat, mais sa manière est originale, vigoureuse et brillante, et il compte parmi les meilleurs peintres de paysages anglais de notre époque. Il a, en outre, formé un grand nombre d'excellents élèves, entre autre William-John Muller. M. Pyne est vice-président de la Société libre des artistes anglais.

PYNN (sir Henry), général anglais, né en 1780, mort à Londres en 1855. Après avoir servi contre les rebelles d'Irlande, il s'embarqua avec des troupes anglaises pour la Sicile (1807), passa l'année suivante dans la péninsule ibérienne, prit, sous les ordres de Dalrymple, une part brillante aux combats de Roleia et de Vimieiro, où les Français, commandés par Junot, furent battus (12 août 1808) et se fit incorporer l'année suivante dans l'armée portugaise. Pynn commanda les Portugais à la bataille de Busacco, à l'affaire de Fuentes-d'Oros, où il se couvrit de gloire (1811), à l'assaut de la citadelle de Badajoz (1812) et reçut une grave blessure en traversant les Pyrénées, près de Garris (1813). Après la fin de la guerre, le gouvernement portugais voulut retenir à son service Pynn, le nomma gouverneur de Valencez, le chargea de réorganiser l'armée et lui donna le grade de général de division.

PYO, préfixe qui signifie *pus*, et qui vient du gr. *puon*; de *puô*, *puthô*, pourrir.

PYOCÉLIE s. f. (pi-o-sé-lî — du préf. *pyo*, et du gr *koilia*, bas-ventre). Pathol. Formation de pus dans l'abdomen.

PYOCÉLIQUE adj. (pi-o-sé-li-ke — rad. *pyocélie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la pyocélie.

PYOCHÉSIE s. f. (pi-o-ké-zî — du préf. *pyo*, et du gr. *chezô*, je vais à la selle). Pathol. Ecoulement de pus par les selles.

PYOCHÉZIQUE adj. (pi-o-ké-zi-ke — rad. *pyochézie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la pyochézie.

PYOCYANINE s. f. (pi-o-si-a-ni-ne — du préf. *pyo*, et de *cyanine*). Chim. Substance qui colore en bleu les matières purulentes.

PYOCYSTE s. m. (pi-o-si-ste — du préf. *pyo*, et du gr. *kustis*, vessie). Pathol. Tumeur enkystée et remplie de pus.

PYOÉMÈSE s. f. (pi-o-é-mè-ze — du préf. *pyo*, et du gr. *emesia*, vomissement). Pathol. Vomissement de pus.

PYOÉMÉSIQUE adj. (pi-o-é-mé-zi-ke — rad. *pyomésie*). Pathol. Qui a rapport à la pyoémèse.

PYOGÉNIE s. f. (pi-o-jé-nî — du préf. *pyo*, et du gr. *genos*, origine). Pathol. Formation du pus.

PYOGÉNIQUE adj. (pi-o-jé-ni-ke — rad. *pyogénie*). Qui a rapport à la pyogénie : *Membrane* PYOGÉNIQUE.

PYOHÉMIE s. f. (pi-o-é-mî — du préf. *pyo*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Mélange de pus avec le sang. ‖ On dit aussi PYHÉMIE ou PYÉMIE.

— **Encycl.** V. INFECTION.

PYOHÉMIQUE adj. (pi-o-é-mi-ke — rad. *pyohémie*). Pathol. Qui a rapport à la pyohémie : *Infection* PYOHÉMIQUE.

PYOÏDE adj. (pi-o-i-de — du gr. *puon*, pus; *eidos*, aspect). Pathol. Qui a l'apparence du pus : *Humeur* PYOÏDE.

PYOMÈTRE s. f. (pi-o-mè-tre — du préf. *pyo*, et du gr. *mêtra*, matrice). Pathol. Accumulation de pus dans l'utérus.

PYOMÉTRIQUE adj. (pi-o-mé-tri-ke — rad. *pyomètre*). Pathol. Qui est relatif au pyomètre.

PYOPHTHALMIE s. f. (pi-o-ftal-mî — du préf. *pyo*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Pathol. Accumulation de pus dans l'œil.

PYOPHTHALMIQUE adj. (pi-o-ftal-mi-ke — rad. *pyophthalmie*). Pathol. Qui appartient à la pyophthalmie.

PYOPLANIE s. f. (pi-o-pla-nî — du préf. *pyo*, et du gr. *planês*, errant). Pathol. Transport du pus d'une partie du corps dans une autre.

PYOPLANIQUE adj. (pi-o-pla-ni-ke — rad. *pyoplanie*). Pathol. Qui appartient à la pyoplanie.

PYOPTYSIE s. f. (pi-o-pti-zî — du préf. *pyo*, et du gr. *ptusis*, crachement). Pathol. Crachement de pus.

PYOPTYSIQUE adj. (pi-o-pti-zi-ke — rad. *pyoptisie*). Pathol. Qui a rapport à la pyoptysie : *Crachements* PYOPTYSIQUES.

PYORRHAGIE s. f. (pi-or-ra-jî — du préf. *pyo*, et du gr. *rhagein*, faire éruption). Pathol. Ecoulement de pus.

PYORRHAGIQUE adj. (pi-or-ra-ji-ke — rad. *pyorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la pyorrhagie : *Ecoulement* PYORRHAGIQUE.

PYOSE s. f. (pi-ô-ze — du gr. *puon*, pus). Pathol. Suppuration prolongée.

PYOT (Jean-Jacques-Richard), médecin français, né à Isomes (Haute-Marne) en 1791, mort en 1841. Il prit part, comme chirurgien sous-aide, à la campagne de Russie, continua, à son retour, ses études médicales interrompues, passa son doctorat à Strasbourg en 1818, puis exerça avec succès sont art à Lons-le-Saunier et à Clairvaux. Le docteur Pyot devint médecin des douanes et des épidémies et membre de la Société d'émulation du Jura. Nous citerons de lui : *Mémoire sur la suette miliaire* (1830); *Recherches philosophiques et critiques sur l'état actuel de la vaccine* (1831); *Recherches historiques et médicales sur le choléra* (1831); *Histoire du choléra-morbus* ou *Tableau synoptique du choléra oriental et du choléra indigène en Europe* (1831); *Considérations historiques et philosophiques sur l'art de guérir* (1832); *Recherches historiques sur la ville et la baronnie de Clairvaux* (1833); *Tables jurassiennes* (Dôle, 1836, in-18); *Histoire abrégée des ducs et comtes de Bourgogne; Dictionnaire des coutumes du Jura* (Dôle, 1838); *Statistique générale du Jura* (Lons-le-Saunier, 1838, in-8°), etc.

PYOTHORAX s. m. (pi-o-to-rakss — du préf. *pyo*, et de *thorax*). Pathol. Epanchement de pus dans le thorax.

— **Encycl.** Le pus est l'humeur qui irrite le plus la plèvre; cette irritation est en raison directe de la quantité et de la qualité de cette humeur et varie selon la manière dont le liquide arrive dans la poitrine; celui qui se forme dans la plèvre elle-même détermine des accidents moins prompts, mais il est généralement en grande quantité, car il suppose une inflammation étendue; le pus qui vient de plus ou moins loin arrive brusquement; ces organes sont pour ainsi dire surpris, ils éprouvent instantanément une irritation et une compression très-dangereuses. Cette humeur n'arrive pas toujours par flots et en nature; quelquefois ce n'est que par petits filets qu'elle s'insinue dans la poitrine, ou bien elle est pour ainsi dire filtrée par la plèvre. On observe ce phénomène à la suite des abcès multiples, résultat de la phlébite, surtout quand ils occupent la superficie des poumons; alors le pus arrive dans la poitrine sous forme de rosée. Quelles que soient l'origine, la source, la quantité du pus, c'est toujours un épanchement des plus graves. Il est rare qu'autour de lui l'inflammation soit complétement éteinte. Or, l'introduction de l'air exaspère l'inflammation, et le pus, altéré par son contact avec ce gaz, donne à cette inflammation des caractères encore plus graves. L'opération de l'empyème offre donc peu de chances de succès dans le *pyothorax*.

PYOXANTHOSE s. f. (pi-o-ksan-tô-ze — du préf. *pyo*, et du gr. *xanthos*, jaune). Matière jaune qu'on trouve, unie à la pyocynine, dans certaines suppurations.

PYPERS (Pierre), poëte et auteur dramatique hollandais, né à Amersfoort (province d'Utrecht) en 1749, mort en 1805. Pour ne point entrer dans les ordres, comme le voulait sa famille, il s'enfuit à Amsterdam, obtint un emploi dans une maison de commerce et composa, pendant ses loisirs, des poésies et des pièces de théâtre traduites ou imitées du français. Le succès qu'obtinrent plusieurs de ces pièces fit connaître Pypers, qui devint successivement membre de la municipalité, député aux états provinciaux d'Utrecht et député des états généraux. Ayant quitté ensuite la vie publique, il devint contrôleur des douanes à Amsterdam. Nous citerons de lui : *Lausus et Lydie*, tragédie (1777); *Beverley*, drame (1781); le *Comte de Comminges*, drame (1788); la *Veuve du Malabar*, tragédie (1786); *Etienne, le premier martyr chrétien* (1790), tragédie; *Euphémie*, drame (1793); *Adélaïde de Hongrie* (1793), tragédie; *Nephta*, tragédie (1794); *Iphigénie*, tragédie (1801). On lui doit aussi deux recuils de vers : *Poésies nationales* (1784-1789) et *Poésies champêtres* (1803, 2 vol. in-8°).

PYR ou **PYRO**, préfixe qui veut dire *feu*, *inflammation*, et qui vient du grec *pur*, même sens.

PYRA s. m. (pi-ra — gr. *pura*; de *pur*, feu). Antiq. Bûcher sur lequel on brûlait les corps morts, ainsi que les vivants condamnés à périr dans les flammes.

PYRA (Jacques-Emmanuel), poëte allemand, né à Kotbus (Lusace) en 1715, mort en 1744. Sans fortune, il se vit longtemps soumis à de grandes privations, trouva un ami dévoué dans le poëte Langen, qui le logea chez lui, donna ensuite des leçons particulières, puis obtint une chaire au gymnase Koella, à Berlin, où il mourut peu après. Pyra avait cultivé avec succès la poésie et attaqué dans quelques écrits le professeur Gottsched, qui tenait alors le sceptre de la littérature allemande. « Il osa, dit Depping, s'affranchir de la rime, qui était encore regardée comme indispensable dans la poésie allemande. Ses pièces de vers présentent des mouvements lyriques, des images imitées d'Horace, d'heureuses épithètes, enfin des traits de bonne poésie, chose dont on avait alors peu d'exemples. » Ses poésies ont été réunies par son ami Langen, qui les a publiées avec les siennes sous le titre de *Poésies amicales* (Halle, 1749, in-8°).

PYRACANTHE adj. (pi-ra-kan-te — du gr. *pur*, feu; *akantha*, épine). Bot. Qui a des épines couleur de feu.

— s. f. Nom scientifique du buisson ardent.

PYRACTOMÈNE s. m. (pi-ra-kto-mè-ne — du gr. *puraktômenos*, enflammé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant une douzaines d'espèces qui habitent l'Amérique.

PYRAGRE s. f. (pi-ra-gre — du gr. *puragra*, pincette). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des forficules, dont l'espèce type habite la Guyane.

PYRALE s. f. (pi-ra-le — gr. *puralis*; de *pur*, feu). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des pyralides, comprenant une dizaine d'espèces qui presque toutes vivent en France : *La destruction de l'ortolan et du bec-figue a livré la vigne à l'invasion de la* PYRALE *et de l'oïdium*. (Toussenel.) ‖ Syn. de TORDEUSE ou TORTRIX.

— **Encycl.** Les naturalistes ayant négligé de s'entendre sur les insectes que l'on devait appeler *pyrales*, il en résulte que ce nom se trouve, suivant les auteurs, donné à deux genres différents. L'un de ces genres, renfermant entre autres la *pyrale de la vigne*, a été désigné par Linné sous le nom expressif de *tortrix* (tordeuse), qu'on aurait dû conserver, et forme le type de la tribu des tortricides; l'autre sert de type au groupe des pyralides et mérite seul de porter le nom de *pyrale*. Quoi qu'il en soit, nous réunirons dans cet article tous les lépidoptères qui portent la dénomination vulgaire de *pyrales*; mais nous distinguerons avec soin les deux genres qui ont reçu ce nom scientifique : 1° les *tordeuses*, qu'on pourrait appeler *fausses pyrales*, 2° les *pyrales* vraies ou proprement dites.

— I. TORDEUSES. Les tordeuses sont caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes; des palpes labiales épaisses, à deuxième article écailleux et en forme de massue, le troisième à peu près conique; la trompe très-courte ou presque nulle; la tête assez forte, sur le même plan que le corselet; le corps mince; les ailes antérieures terminées carrément, quelquefois légèrement courbées au sommet. Les chenilles sont tuberculeuses et velues; elles vivent sur diverses espèces de plantes, d'arbres et d'arbrisseaux; elles roulent les feuilles en cornet ou bien les attachent en paquet, avec des fils, et tapissent de soie l'intérieur de cette demeure; elles s'y changent en chrysalides, sans former de coque, mais en s'attachant aux fils soyeux de leur loge, à l'aide des poils roides et en crochets de l'extrémité postérieure du corps.

Ce groupe, malgré les démembrements qu'il a subis, renferme encore un grand nombre d'espèces, dont une cinquantaine habitent l'Europe. Elles sont généralement de taille moyenne. Elles doivent leur nom générique à la manière dont vivent les chenilles. Les feuilles qu'elles attaquent, ainsi que nous venons de le dire, pour se nourrir de leur parenchyme, tantôt sont complétement détruites, tantôt se dessèchent et tombent à terre, de telle sorte qu'un arbre infesté par les *pyrales* présente souvent, dès la fin du printemps, l'aspect nu qu'il offrirait en plein hiver; les feuilles peu nombreuses qui restent sur l'arbre, roulées ou tordues, ne sont plus aptes à remplir leurs fonctions. Il en résulte que le végétal est, sinon frappé de mort, du moins arrêté dans son accroissement. Bien des arbres forestiers, notamment le chêne, bien d'autres végétaux cultivés dans nos champs, vergers ou jardins, sont sujets aux ravages de ces insectes, dont les circonstances météoriques favorisent quelquefois outre mesure la multiplication. On constate d'ailleurs de grandes différences dans la manière de vivre des chenilles; MM. Chenu et Desmarest les divisent sous ce rapport en neuf groupes : 1° les unes vivent à découvert sur les feuilles et se construisent des coques de soie d'un tissu très-serré, en forme de nacelle; 2° les autres mangent le parenchyme des feuilles qu'elles roulent en une sorte de cornet, dans lequel elles passent toutes les phases de leur existence; 3° d'autres vivent au centre de plusieurs feuilles qu'elles lient ensemble avec des fils; 4° d'autres encore vivent dans l'intérieur des fruits à noyau ou à pepins; 5° il en est qui vivent entre l'écorce et l'aubier de certains arbres fruitiers, où elles se creusent une sorte de labyrinthe d'où découle une humeur qui les décele; 6° certaines chenilles habitent les jeunes branches du pin sylvestre, où elles causent souvent des tumeurs dans l'intérieur desquelles elles subissent leur dernière métamorphose; 7° quelques-unes se nourrissent aux dépens des jeunes pousses du même arbre, qu'elles font perir quand elles sont nombreuses; 8° d'autres attaquent les bourgeons des vignes; 9° d'autres enfin se nourrissent de plantes basses et se métamorphosent, comme les yponomeutes, dans une toile commune.

La *pyrale verte* a environ 0m,02 d'envergure; le corps et le dessus des ailes antérieures sont d'un beau vert uni, les ailes postérieures d'un gris cendré, toutes avec la frange blanchâtre et le dessous d'un blanc luisant et comme argenté. Ce papillon est malheureusement trop commun dans nos environs; il paraît à la fin de mai ou au commencement de juin et s'accouple peu après. La femelle pond un grand nombre d'œufs qui passent l'hiver appliqués et collés dans le voisinage

des bourgeons des chênes. La chenille commence à se montrer avec les premières feuilles de ces arbres; elle est ordinairement d'un beau vert, quelquefois jaunâtre ou sale, ponctué de noir. Elle vit sur le chêne et se transforme, vers la fin de mai, en une chrysalide brun noirâtre, dont le papillon se dégage après huit ou dix jours, suivant la température. Cette *pyrale* est tellement abondante qu'il suffit souvent de secouer les chênes ou leurs branches pour en faire sortir des centaines de papillons, qui, après avoir voltigé quelque temps, ne tardent pas à se réfugier sous les feuilles. La chenille est très-vive; quand on l'inquiète, elle se démène brusquement et se sauve dans son tuyau; si on force cet asile, elle se laisse tomber en se tenant suspendue à un fil, à l'aide duquel elle remonte dans sa demeure dès qu'elle ne craint plus le danger. La manière dont cette chenille roule les feuilles de chêne est très-curieuse; elle a été longuement décrite par Réaumur, dont les observations ont été résumées par Duponchel ainsi qu'il suit : « Chaque chenille habite seule un rouleau de feuille. Elle commence par ronger le bout qui a été contourné le premier et attaque successivement les autres tours, à l'exception du dernier, qui reste intact. Cette sorte de tuyau étant ouvert par les deux bouts, c'est par l'un d'eux que sont rejetés les excréments, qui sont de petits grains noirs à peu près ronds. Comme une partie de feuille et même une feuille entière ne suffirait pas pour la nourriture de la chenille pendant toute sa vie, elle se fabrique de nouveaux rouleaux à mesure de ses besoins, qui augmentent nécessairement avec sa taille. Le dernier diffère habituellement un peu des autres : les tours en sont moins serrés, parce que l'insecte devient plus gros et a besoin d'un plus grand logement. C'est dans le même rouleau où la chenille a passé sa vie qu'elle se transforme en chrysalide; alors elle ne forme pas de coque et se contente de tapisser l'intérieur de sa demeure d'une légère couche de soie, précaution suffisante pour garantir la jeune chrysalide du contact rude de la feuille qui l'entoure. Après la réunion des sexes, les femelles déposent un grand nombre d'œufs sur les feuilles du chêne; ces œufs éclosent bientôt après; les petites chenilles vivent jusqu'à l'automne sans prendre beaucoup de nourriture et se cachent sous les écorces et dans les plus petites fissures pour passer l'hiver. » Quelques auteurs assurent aussi que la *pyrale* verte a, dans l'année, deux générations, dont une passe sept mois à l'état de chrysalide; mais ce fait a besoin d'être vérifié et n'a pas encore jusqu'à ce jour été observé dans nos contrées.

La *pyrale* verte est l'espèce la plus commune aux environs de Paris, ce qui tient sans doute, suivant la judicieuse observation de M. Boisduval, à ce que les oiseaux sylvicoles appelés becs-fins y sont devenus très-rares. On devrait donc chercher par tous les moyens possibles à y attirer ces utiles animaux, même les moineaux, qui, en dépit de leur mauvaise réputation, rendraient sous ce rapport de grands services. Il serait bon, pour cela, de faire semer, dans les endroits isolés des forêts, du chanvre ou du millet, dont les mésanges, les moineaux et les friquets sont très-avides. Cet insecte compte d'ailleurs, dans le règne animal, de nombreux ennemis : les merles, les coucous, les pies-grièches en font une grande destruction; les faisans mangent toutes les chenilles qui pendent à leur portée. Parmi les insectes, les carabes et les calosomes consomment beaucoup de ces chenilles, dont la moitié au moins est d'ailleurs attaquée et piquée par les ichneumons.

Un autre espèce de *pyrale*, bien plus redoutable encore à cause de ses ravages, c'est la *pyrale de la vigne*. Ce lépidoptère dépasse à peine 0m,02 d'envergure. Sa tête, son corselet et ses ailes supérieures sont d'un jaune verdâtre, à reflets métalliques dorés. Les ailes supérieures sont marquées de trois lignes transversales d'un brun ferrugineux, larges chez le mâle, très-étroites chez la femelle. Les ailes inférieures sont brunes, à reflets soyeux, avec la frange beaucoup plus pâle. La chenille de cet insecte, quoique polyphage, attaque de préférence la vigne. Parvenue à son accroissement complet, elle est longue de 0m,02. Elle est d'un vert plus ou moins jaunâtre et recouverte de poils parsemés sur tous les segments. Elle roule la feuille qui lui sert de nourriture et d'abri pendant le jour; elle n'en sort que pour dévorer ce qui l'environne. Tout lui convient, les jeunes tiges, les fleurs, les grappes; elle agglomère tout en paquets qui sèchent ou pourrissent. Ces chenilles font leur coque avec une adresse étonnante. Elles commencent par filer deux pièces semblables, auxquelles elles donnent la forme d'une coquille; ensuite elles les posent l'une à côté de l'autre et les relient par leur bord supérieur avec quelques brins de soie. A force de patience et de travail, la chenille finit par donner assez de solidité à sa demeure, qui affecte, comme l'a fait remarquer Réaumur, la forme d'un petit bateau. Une fois sa demeure achevée, la chenille se change en chrysalide. Cette dernière est d'un brun foncé, les segments de son abdomen sont bordés en arrière de petites dentelures. Le papillon en sort vers le mois d'août. Les observations ont prouvé qu'il n'y a pas d'époque fixe pour la métamorphose, la ponte et l'éclosion. La femelle vient déposer ses œufs sur la face supérieure des feuilles. On les trouve réunis en masse régulière, rangés les uns à côté des autres, formant une couche mince recouverte d'une sorte de mucilage verdâtre, mais qui durcit peu à peu et protége les œufs contre le vent et la pluie. Au bout d'une vingtaine de jours, on voit les petites chenilles s'agiter, s'abattre aussitôt sur les feuilles les plus tendres et commencer leur œuvre de destruction. Mais les froids arrivent et toute cette petite armée envahissante est forcée de chercher un refuge sous l'écorce de la vigne, dans les moindres fentes des échalas. Là, réunies en plus ou moins grand nombre, elles s'engourdissent et passent l'hiver dans une sorte de léthargie, pour ne reprendre vie qu'aux premiers beaux jours. Mais alors toutes les chenilles sortent de leur retraite et, grossissant avec rapidité, elles ont bientôt fait dans les vignes des ravages irréparables, si l'on ne prend toutes sortes de précautions pour les détruire. On le voit, cet insecte est d'autant plus redoutable qu'il peut nuire sous trois formes : en œuf, en chenille, en chrysalide. Aussi, de tout temps, a-t-on cherché à en exterminer la race. Dès 1786 et 1787, Bosc et l'abbé Roberjot faisaient paraître des mémoires sur la *pyrale*. En 1835, Walcknaër entretenait longuement la Société entomologique de France des insectes nuisibles de la vigne et des moyens de les détruire. Le moyen le plus sûr et le plus efficace est, sans contredit, de faire la cueillette des feuilles au moment où elles renferment soit les œufs, soit la chenille et la chrysalide. Il est d'ailleurs certains pays, tels que le Beaujolais, où l'on considère aujourd'hui ces soins à donner à la vigne comme naturels et rentrant dans la culture même de la plante. On a conseillé, pour détruire les papillons, d'allumer la nuit de petits feux auxquels viennent se brûler les *pyrales*.

Les *pyrales de l'épicéa* et *du chèvrefeuille* sont aussi très-communes. Elles attaquent quelquefois le chêne; mais la première vit surtout aux dépens des épicéas et autres arbres résineux; quant à la seconde, elle est tout à fait polyphage. Quoi qu'en dise son nom, on la trouve rarement sur les chèvrefeuilles; en revanche, elle infeste les cerisiers, les pruniers, les poiriers et les pommiers et quelques autres arbres fruitiers ou forestiers. Elle roule les feuilles, les met en paquet, en dévore tout le parenchyme et les réduit à une sorte de dentelle formée par les nervures.

Les *pyrales de l'osier* ou *du saule*, *du noisetier*, *du groseillier* vivent sur les végétaux qu'indiquent leurs noms; cette dernière, ainsi que la *pyrale à une bande*, nuit aussi beaucoup aux ormes.

La *pyrale du cerisier* vit, à l'état de chenille, sur les arbres de ce genre, notamment sur le guignier. On la trouve au mois de mai; elle semble fuir la lumière, car elle se tient cachée entre les feuilles. Elle attaque aussi les feuilles d'autres arbres fruitiers de nos vergers, ainsi que la *pyrale du sorbier*.

On peut citer encore la *pyrale de l'alizier*, qui nuit à diverses plantes d'agrément; les *pyrales lisse*, *héparane*, *de la gentiane*, *d'Udmann*, qui envahissent quelquefois les pommiers, les poiriers et les rosiers, mais qui sont plus rares dans les jardins que dans les bois ou les buissons.

Nous devons encore signaler la *pyrale du seigle*, rare en France, très-commune en Suède. La chenille de cet insecte s'introduit dans la paille du seigle et en ronge les nœuds; on voit bientôt la végétation languir et, lors de la récolte, les balles des épis sont ou vides ou peu fournies de grains.

— PYRALES PROPREMENT DITES. Les *pyrales* sont caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes; les palpes dépassant très-peu la tête, arquées, formées de trois articles, plutôt écailleuses que velues; la trompe longue; le corps assez court; les ailes plus ou moins larges, toutes traversées par deux lignes droites ou sinuées. Les chenilles sont vermiformes, très-luisantes, plissées, surtout latéralement, à plaques cornées très-distinctes; elles vivent de matières organiques. Du reste, on est loin de bien connaître les premiers états de ces insectes. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, répandues sur tout le globe, et dont plusieurs habitent l'Europe.

La *pyrale de la farine* a environ 0m,02 d'envergure; les ailes antérieures fauves, bordées de brun rougeâtre; les ailes inférieures d'un blanc sale saupoudré de noirâtre. Elle est très-abondamment répandue dans toutes les contrées de l'Europe et de l'Amérique et paraît même avoir été observée à Taïti. On la rencontre souvent dans l'intérieur des habitations, surtout dans les cuisines et les pièces mal nettoyées; elle se pose contre les murs ou les plafonds, qu'elle touche par le bord de ses ailes à demi étendues et inclinées, et redresse beaucoup les derniers anneaux de l'abdomen. On suppose que sa chenille vit dans la farine; mais il n'est pas bien sûr qu'on ne l'ait pas confondue avec celle d'un autre lépidoptère.

La plupart des *pyrales* voltigent, le soir, sur les fleurs ou dans les herbes et entrent souvent aussi dans l'intérieur des maisons. Leurs dégâts sont beaucoup moins sensibles que ceux des *tordeuses*. Les meilleurs moyens de nous en préserver consistent à maintenir une grande propreté dans les appartements et à détruire le plus grand nombre possible de papillons, afin d'en diminuer la propagation en empêchant la ponte des femelles. Nous citerons, entre autres, les *pyrales glaucinale* et *fimbriale* d'Europe, la *pyrale mensale* de l'Inde et la *pyrale olinale* des Etats-Unis.

PYRALIDE adj. (pi-ra-li-de — de *pyrale*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pyrale. ‖ On dit aussi PYRALIEN, IENNE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre pyrale.

PYRALITE adj. (pi-ra-li-te — rad. *pyrale*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pyrale.

— s. f. pl. Division de la tribu des pyralides, ayant pour type le genre pyrale.

PYRALLOLITHE s. f. (pi-ral-lo-li-te). Minér. Variété de talc qu'on trouve en Finlande.

— **Encycl.** La *pyrallolithe* est une substance tendre, d'un aspect mat, à structure feuilletée et à cassure terreuse; elle cristallise en prisme oblique rhomboïdal; on la trouve aussi en masses écailleuses; sa couleur ordinaire est un blanc tirant sur le verdâtre. Elle se compose de 57 de silice, 24 de magnésie, 6 de chaux, 4 d'alumine, 1 d'oxyde de fer, 1 d'oxyde de manganèse et 4 d'eau. Quelques auteurs la considèrent comme un trisilicate de magnésie mélangé d'hydrate de cette base. D'autres la regardent comme une simple variété de talc. On la trouve à Storgard, paroisse de Pargas (Finlande), dans certains dépôts calcaires qui paraissent avoir subi l'action d'une forte chaleur; elle est accompagnée de feldspath, de pyroxène et de wernérite. Elle est encore peu connue et assez rare.

PYRAME s. m. (pi-ra-me — n. mythol.). Mamm. Race de chiens, du groupe des épagneuls, caractérisée surtout par une robe de couleur noire avec des taches de feu.

PYRAME, jeune Babylonien, dont Ovide a célébré les tragiques amours avec Thisbé. Celle-ci l'attendait sous un mûrier blanc, lorsqu'elle vit accourir une lionne dont la gueule était encore ensanglantée; éperdue, elle s'enfuit en abandonnant son voile, qui fut aussitôt mis en pièces par l'animal furieux. Cependant Pyrame arrive au rendez-vous, et ses yeux rencontrent à terre les lambeaux sanglants du voile de son amante. Il se persuade aussitôt qu'elle est devenue la proie des bêtes féroces et, dans son désespoir, il se plonge son épée dans le sein. Thisbé accourt à ses cris, mais trop tard, et ne voulant pas lui survivre se frappe elle-même auprès de son cadavre encore palpitant. Depuis ce jour, le mûrier à l'ombre duquel avait eu lieu cette scène tragique ne produisit plus que des fruits rouges.

De tous les épisodes mythologiques, c'est peut-être celui de Pyrame et Thisbé qui est devenu, qui est resté le plus populaire. Grâce aux imagiers d'Epinal, il n'est pas un hameau au fond duquel cette histoire n'ait pénétré sous une forme aussi naïve qu'enluminée. Elle a été immortalisée par Ovide au IVe livre de ses *Métamorphoses*.

— Iconogr. La mort de Pyrame a inspiré à Nicolas Poussin un tableau admirable qui fait aujourd'hui partie de la collection du comte d'Ashburnam, en Angleterre. Au premier plan, Pyrame est étendu sans vie, avec le fatal javelot au côté. Thisbé, à sa vue, étend les bras en signe de désespoir et pousse un cri d'épouvante. A quelque distance, un lion s'élance sur un cheval, dont le cavalier gît à terre, tandis qu'un compagnon de celui-ci, monté sur un cheval noir et armé d'une lance, attaque avec impétuosité la bête sauvage. Des paysans, saisis d'effroi, s'enfuient, avec leurs troupeaux, dans toutes les directions. Ces divers épisodes animent un vaste paysage très-accidenté et au milieu duquel est un grand lac bordé d'ombrages. Les lueurs indécises du crépuscule et un violent orage ajoutent au caractère pathétique et poétique de la composition. Cette superbe peinture a été gravée par Châtelain et par Vivares. Parmi les autres compositions consacrées par l'art à la fable de Pyrame et Thisbé, nous citerons celles du Guide (gravé par V. Vangelisti), du Tintoret (musée de Modène), de L. Bramer (gravé par P.-Ch. Canot, 1767), de Ch. Le Brun (gravé par Joseph Fischer), de P.-J. Cazes (petite peinture payée 150 livres à la vente Cayeux en 1769 et gravée par Lempereur), de N. Vleughels (gravé par Edme Jeaurat, 1722), d'A. de Giorgi (gravé par J.-C. Levasseur), d'Aldgrever (estampe, dont P. Maes le vieux a fait une copie), de Richard van Orley (eau-forte), de Ph. Hieron. Brinckmann (eau-forte), de Mat. Oesterreich (eau-forte, 1746), de Crispin de Passe le vieux (estampe, XVIe siècle), etc. Un artiste de l'époque du premier Empire, Ducis a exposé au Salon de 1810 une peinture inspirée par les vers pleins de grâce où Ovide raconte comment Pyrame et Thisbé s'entretenaient à travers la fente du mur mitoyen de leurs habitations. « M. Ducis ne s'est pas donné beaucoup de peine pour composer son tableau, a dit Guizot; il n'a peint que Thisbé, l'oreille appliquée contre une large fente de mur et ayant l'air d'écouter fort attentivement sans qu'on voie celui qui parle; car Pyrame est derrière... le tableau. Voilà, il faut en convenir, la description d'Ovide étrangement réalisée. »

PYRAMIDAL, ALE adj. (pi-ra-mi-dal, a-le — rad. *pyramide*). Qui appartient à la pyramide, qui est en forme de pyramide : *Figure* PYRAMIDALE. *Forme* PYRAMIDALE. *Sous François Ier, on vit naître les vertugadins, ces cerceaux monstrueux qui transformaient les femmes en tours* PYRAMIDALES. (De Ségur.) *Les formes* PYRAMIDALES *dominent dans les édifices de l'Indoustan, ainsi qu'on l'observe pour les pagodes et les portes des temples.* (Batissier.)

— Fig. Colossal, étonnant par sa grandeur ou son importance; se dit par allusion aux pyramides d'Egypte : *Œuvre* PYRAMIDALE. *Succès* PYRAMIDAL.

Pourvu que l'on me trouve un mot *pyramidal*,
Huile de boabad ou savon minéral,
Crème de Singapour, pâte des châtelaines,
Je vous lance une affaire en moins de trois semaines.
ROLLAND et DU BOYS.

— Bot. *Plantes pyramidales*, Plantes dont les branches, étendues horizontalement, vont en se rétrécissant de la base au sommet.

— Moll. *Coquilles pyramidales*, Coquilles ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône.

— Minér. *Système pyramidal*, Assemblage de formes cristallines donnant naissance à plusieurs séries de formes pyramidales.

— s. m. Anat. Nom de divers muscles ayant la forme d'une pyramide : PYRAMIDAL *de l'abdomen*. PYRAMIDAL *de la cuisse*. PYRAMIDAL *du nez*.

— s. f. pl. Entom. Arachn. Famille d'aranéides, à abdomen ovalo-triangulaire, ayant la figure d'une pyramide tronquée.

PYRAMIDALEMENT adv. (pi-ra-mi-da-le-man — rad. *pyramidal*). En forme de pyramide : *De la plate-forme s'élevait* PYRAMIDALEMENT, *par une multitude de degrés, un terre-plein que couronnait l'autel de la Patrie.* (Michelet.)

PYRAMIDE s. f. (pi-ra-mi-de — grec *puramis*. On a fait venir ce mot de *pur*, feu, parce que les pyramides se terminent en pointe comme les flammes; mais, selon Delâtre, *puramis* désigne proprement un petit gâteau de forme conique et s'est appliqué, par métaphore, aux monuments qui ont cette forme. *Puranos*, gâteau de froment, vient de *puros*, froment). Grand monument à base rectangulaire et à quatre faces triangulaires, se terminant en pointe : *Les* PYRAMIDES *d'Egypte. Les* PYRAMIDES *mexicaines. Les* PYRAMIDES *d'Egypte sont les plus anciennes bibliothèques du genre humain.* (Rivarol.) *Les* PYRAMIDES *d'Egypte s'en vont en poudre et les graminées du temps de Pharaon subsistent toujours.* (B. de St-P.) *On s'arrête devant ces* PYRAMIDES *du désert, dont l'œil étonné contemple les énormes proportions avant que la raison se demande quelle est leur utilité.* (De Bonald.) *Les* PYRAMIDES *semblent tirer leur origine des tumulus, amas de terre factices que l'on a recouverts de maçonnerie.* (Batissier.) *Les hommes sont bien fous de faire des souscriptions pour élever des tombeaux aux contemporains illustres; on n'a qu'à rassembler sur la tombe d'un homme de génie les pierres qu'on lui a jetées de son vivant, et il aura une* PYRAMIDE *qui dépassera celle de Chéops.* (Al. Dum.)

— Entassement d'objets reposant sur une base large et se terminant en pointe : PYRAMIDE *de fruits, de bonbons.* ‖ Objet ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône : *Le sapin majestueux, dans sa haute et sombre* PYRAMIDE, *ressemble à un grand rocher planté sur les montagnes.* (B. de St-P.)

— *En pyramide*, En forme de pyramide ou de cône : *L'aspect de la terre présente des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre et dont les contours, couverts d'arbres* EN PYRAMIDE, *se profilent avec majesté sur la voûte des cieux.* (B. de St-P.)

— Gymnast. Exercice qui consiste en ce que plusieurs hommes s'élèvent sur les épaules les uns des autres, sans le secours d'aucun engin.

— Techn. Instrument de bois dont on se sert pour élargir les gants. ‖ Morceau de cristal ou de verre employé dans la construction des lustres. ‖ Poinçon du tireur d'or.

— Géom. Solide déterminé par des plans qui se coupent en un point commun et qui sont coupés par un autre plan; le nom spécial de la pyramide est déterminé par la forme de la base : PYRAMIDE *triangulaire*. PYRAMIDE *quadrangulaire*. ‖ *Base de la pyramide*, Plan qui en coupe toutes les faces. ‖ *Pyramide tronquée*, Pyramide dont toutes les faces sont coupées par un plan autre que la base. ‖ *Pyramide sphérique*, Solide ayant des faces latérales semblables à celles d'une pyramide, mais dont la base est remplacée par une surface sphérique.

— Anat. Eminence de la caisse du tympan. ‖ Eminence de la moelle épinière.

— Chir. Pièce d'acier que l'on visse au centre de la couronne du trépan.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône et du troque du Nil.

— Acal. Genre douteux d'acalèphes, rapporté au groupe des diphyes, et dont l'es-

pèce type a été trouvée dans la mer de Naples.

— Bot. Mode d'inflorescence en panicule. ‖ Peu usité.

— Arboric. Manière de tailler les arbres qui consiste à ne leur laisser, depuis le pied, que des branches horizontales dont la longueur va en diminuant de la base au sommet.

— **Encycl.** Hist. Les *pyramides* sont des monuments de dimension variable et de forme pyramidale, comme leur nom l'indique. On en compte un grand nombre en Egypte et en Nubie. Il y a aussi des *pyramides* assyriennes, étrusques, mexicaines. On en trouve en Irlande, dans la Perse, dans l'Inde et dans le royaume de Siam. On en a rencontré jusque dans l'archipel des Mariannes, à Rota et à Tinian. Mentionnons encore les *pyramides portatives*, « de 1 à 2 pieds de hauteur, dit Batissier, décorées de peintures funéraires et d'inscriptions. Elles étaient placées à côté de la momie du défunt. On en voit dans presque toutes les collections d'antiquités. » Les Grecs, les Romains et les modernes ont construit quelques tombeaux en forme de *pyramide;* ces derniers monuments sont de petites dimensions et n'ont aucune importance.

Les *pyramides* les plus remarquables sont celles d'Egypte et de Nubie et celles du Mexique. On compte en Egypte 39 *pyramides* de diverses grandeurs et, en Nubie, une centaine. Le groupe de *pyramides* égyptiennes le plus important est celui de Gizeh ou Djizeh, composé de 9 *pyramides*, parmi lesquelles se trouvent les monuments de ce genre les plus célèbres, savoir : la *pyramide* de Chéops, dite la grande *pyramide;* celle de Chéphren et celle de Mycérinus, beaucoup plus petite que les deux premières. L'astronome Nouet a déterminé la position géographique de ces trois monuments par des observations répétées; il a trouvé, pour la latitude, 28° 52′ 2″ N., pour la longitude, 29° 59′ 6″ à l'E. du méridien de Paris. Il résulte encore de ses opérations trigonométriques que la grande *pyramide* est à 12,080 mètres au S.-O. du palais de l'Institut d'Egypte, au Caire. Le colonel Jacotin a calculé qu'elles étaient à 26,560 mètres au S. de la pointe actuelle du Delta et à 23,760 mètres S.-O. de l'obélisque d'Héliopolis. D'après les calculs du même ingénieur, la première *pyramide* est à 483 mères N.-O. de la seconde, à 926 mètres N.-E. 1/4 N. de la troisième et à 549 mètres N.-O. 1/4 N. du grand sphinx.

Les anciens mettaient les *pyramides* d'Egypte au nombre des sept merveilles du monde. Elles dépassent en hauteur tous les monuments connus de la terre. La hauteur actuelle de la grande *pyramide* est, en effet, de 138 mètres au-dessus du sol, c'est-à-dire plus du double de celle de Notre-Dame de Paris (66 mètres); sa base actuelle est de 227 mètres, et son arête de 217 mètres. On évalue son volume au chiffre de 2,562,576 mètres cubes, volume vraiment prodigieux. Nous donnons ses dimensions actuelles; car la base est enterrée, la plate-forme s'élargit avec le temps, enfin le revêtement de la *pyramide* a été enlevé; avec le revêtement, la base et le sommet étant ceux d'aujourd'hui, la première *pyramide* aurait une base de 231 mètres et une hauteur de 144 à 146 mètres. Les dimensions actuelles de la seconde *pyramide* sont : base, 207 mètres; hauteur, 139 mètres; volume, 1,903,275 mètres cubes. Les dimensions actuelles de la troisième *pyramide* sont : base, 100 mètres; hauteur, 53 mètres; arête, 88 mètres; volume, 179,182 mètres cubes.

On ignore les auteurs, le mode et l'époque de la construction de ces trois monuments. Les inscriptions dont elles étaient couvertes *n'existent* plus; on a trouvé, il est vrai, un ou deux hiéroglyphes à l'intérieur; mais avec le peu de connaissance que nous avons de la langue des anciens Egyptiens, nous ne pouvons donner ni raison ni tort aux érudits, dont chacun explique les hiéroglyphes à sa manière et selon son bon plaisir. Nous avons donné une description détaillée des deux premières *pyramides*. V. Chéops, Chéphren.

Les *pyramides* avaient jadis un revêtement très-épais, formé de blocs calcaires, régulièrement taillés et soudés entre eux par un ciment extrêmement puissant, grâce auquel le tout formait un ensemble qu'on ne pouvait détruire qu'en le brisant. Chose à peine croyable et que cependant Abd-al-Latif et, plus récemment, le colonel Wyse ont attestée, ce ciment n'avait que l'épaisseur d'une feuille de papier.

Le revêtement, chargé d'inscriptions « en langue inconnue » ou tracées par les voyageurs grecs ou romains, a été détruit dans presque toutes les *pyramides* d'Egypte par les Arabes, surtout, d'après Letronne, pendant le XIVe et le XVe siècle.

Les Arabes ont pénétré pendant le moyen âge dans l'intérieur des *pyramides*. Les auteurs arabes prétendent que des trésors, des objets d'art, des sarcophages, etc., auraient été découverts dans l'intérieur de ces monuments; mais la description que font ces auteurs de l'intérieur des *pyramides* ne concorde pas avec celles qu'en font les voyageurs modernes, ce qui fait supposer que les parties des *pyramides* visitées par les Arabes n'étaient pas les mêmes que celles qu'ont visitées les modernes.

On est fort peu renseigné sur tout ce qui concerne les *pyramides* d'Egypte; les données vagues et insuffisantes qu'ont transmises les historiens sont contradictoires. Ainsi, pour attribuer un auteur à la première *pyramide*, il faut choisir entre Chéops ou Chemmis, Armœus ou Armaïs, Souryd ou Saurid, fils de Sablouk, Agathodémon, Venephès et Suphis. On ignore jusqu'à la date de la construction de ces monuments; mais ce qu'on peut avancer avec pleine certitude, c'est qu'ils sont de l'antiquité la plus reculée et qu'à l'époque où les philosophes et les plus anciens historiens de la Grèce voyageaient en Egypte, leur origine, mêlée de traditions fabuleuses, se perdait déjà dans la nuit des temps. V. Egypte.

Le premier auteur de l'antiquité qui ait parlé des *pyramides* est Hérodote. Homère, qui, d'après cet historien, aurait visité l'Egypte, ne mentionne pas les *pyramides* dans ses poëmes. D'après Hérodote, la première *pyramide* aurait été construite par Chéops, la seconde par Chéphren, la troisième par Mycérinus. La construction de la première *pyramide* aurait coûté trente années; pendant les dix premières années, 100,000 hommes auraient travaillé à la construction d'une chaussée conduisant à la *pyramide*.

Voici maintenant ce que dit Diodore :

« Le huitième successeur de Remphis, fils de Protée, fut Chemmis, né à Memphis, qui régna cinquante ans. Ce fut lui qui fit élever la plus grande des trois *pyramides* qu'on met au rang des sept merveilles du monde... Elle est construite tout entière de pierres très-difficiles à travailler, mais aussi d'une durée éternelle, et, comme on n'avait pas encore l'art d'échafauder, on dit qu'on s'était servi de terrasses pour les élever. Mais ce qu'il y a de plus incompréhensible dans cet ouvrage, c'est que, étant au milieu des sables, on n'aperçoit aucune trace ni de transport, ni de la taille des pierres, ni des terrasses dont nous avons parlé; de telle sorte qu'il semble que, sans emprunter la main des hommes, qui est toujours lente, les dieux ont placé tout à coup ce monument au milieu des terres... On dit que 360,000 manœuvres ou esclaves furent occupés près de vingt ans à ce travail » (I, § LXIII). Strabon parle de ces monuments à peu près dans les mêmes termes.

« Parlons, dit Pline, des *pyramides* d'Egypte, démonstration vaine et insensée de la richesse des rois. Le motif qui leur a fait élever ces monuments fut, disent les uns, la crainte d'abandonner leurs trésors à leurs successeurs ou à leurs ennemis, et, selon d'autres, la crainte de laisser le peuple dans l'oisiveté. La vanité de ces hommes s'est exercée sur les *pyramides;* il existe des traces d'un grand nombre qui ne sont que commencées... La plus grande des *pyramides* a été tirée des carrières de l'Arabie; on prétend que 366,000 hommes ont travaillé vingt ans pour la construire. Les trois ont été faites en soixante-dix-huit ans et quatre mois. Ceux qui ont écrit sur ce sujet sont Hérodote, Evhémère, Duris de Samos, Aristagoras, Denys, Artémidore, Alexandre Polyhistor, Butorides, Antisthenès, Démétrius, Démotelès, Apion; ils ne sont pas d'accord entre eux sur les auteurs de ces ouvrages; les noms de ceux-ci ont péri par une juste punition d'une telle vanité. »

Hérodote est le seul des douze auteurs dont parle Pline dont les ouvrages nous soient parvenus. Jomard fait remarquer que la durée du travail, telle qu'elle aurait été d'après Pline (soixante-dix-huit ans), ne s'accorde pas avec les règnes attribués aux auteurs des *pyramides;* savoir, cent six années pour les deux premiers rois seulement. Pline parle aussi du puits de la grande *pyramide*, puits qui « recevait, dit-on, les eaux du fleuve. »

Selon Aristide (ou plutôt d'après le rapport qu'il dit lui avoir été fait par les prêtres), les *pyramides* s'enfoncent autant sous la terre que leurs sommets s'élèvent au-dessus. Ce qui semblerait confirmer cette assertion, c'est que les auteurs anciens qui ont parlé des *pyramides* donnent à celles-ci une base plus large que celle qu'elles ont aujourd'hui.

Il est beaucoup question des *pyramides* dans les ouvrages d'Abd-el-Hokm, de Ben-Ouessyf-Chah, de Kodhaï, d'Abd-el-Rachyd, d'Abou-Yaboub-Mohammed, d'Abd-al-Latif et de quelques autres historiens arabes, les seuls auteurs qui, après les anciens et jusqu'au XVIIe siècle, aient traité des *pyramides* et qui méritent, en général, peu de confiance; on sait combien l'imagination orientale se plaît à dénaturer les faits. Néanmoins leur témoignage, par suite de l'insuffisance de tout autre écrit sur les *pyramides*, est très-précieux. Nous avons vu, en effet, que la plupart des ouvrages de l'antiquité qui ont traité des *pyramides* ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Abd-al-Latif, qui a visité les *pyramides*, donne de nombreux détails à leur sujet. Voici un extrait d'un des ouvrages de cet écrivain sur les deux plus grandes *pyramides* : « L'une de ces deux *pyramides* est ouverte et offre une entrée par laquelle on pénètre dans l'intérieur. Cette ouverture mène à des passages étroits, à des conduits qui s'étendent jusqu'à une grande profondeur, à des puits et à des précipices, comme l'assurent les personnes qui ont eu le courage de s'y enfoncer; car il y a un grand nombre de gens qu'une folle cupidité et des espérances chimériques conduisent dans l'intérieur de cet édifice. Ils s'enfoncent dans ses cavités les plus profondes et arrivent enfin à un endroit où il ne leur est plus possible de pousser plus avant. Quant au passage le plus fréquenté et que l'on suit d'ordinaire, c'est un glacis qui conduit vers la partie supérieure de la *pyramide*, où l'on trouve une chambre carrée et, dans cette chambre, un sarcophage de pierre. Cette ouverture, par laquelle on pénètre aujourd'hui dans l'intérieur de la *pyramide*, n'est point la porte qui avait été ménagée lors de sa construction; c'est un trou fait avec effort et pratiqué au hasard. On dit que c'est le calife Mamoun qui l'a fait ouvrir. La plupart des personnes de notre compagnie entrèrent dans cette ouverture et montèrent jusqu'à la chambre pratiquée en haut de la *pyramide*. A leur descente, elles racontèrent que ce passage était si plein de chauves-souris et de leurs ordures, qu'il en était presque bouché (le savant Coutelle, lors de l'expédition d'Egypte, a trouvé aussi une quantité de chauves-souris dans la *pyramide*); que les chauves-souris y étaient presque aussi grosses que des pigeons et qu'on y voyait, dans la partie supérieure, des ouvertures et des fenêtres qui semblaient avoir été ménagées pour donner passage à l'air et à la lumière. Dans une autre visite que je rendis aux *pyramides*, j'entrai dans ce conduit intérieur avec plusieurs personnes et je pénétrai jusqu'aux deux tiers environ; mais, ayant perdu connaissance par un effet de la frayeur que m'inspirait cette montée, je redescendis à demi mort... Les pierres des *pyramides* sont revêtues d'écriture dans cet ancien caractère dont on ignore aujourd'hui la valeur. Je n'ai rencontré dans toute l'Egypte personne qui pût dire connaître, même par ouï-dire, quelqu'un qui fût au fait de ce caractère. Ces inscriptions sont en si grand nombre que, si l'on voulait copier sur du papier celles seulement que l'on voit sur la surface de ces deux *pyramides*, on emplirait plus de dix mille pages... J'ai lu dans quelques livres des anciens Sabéens que, de ces deux *pyramides*, l'une est le tombeau d'Agathodémon et l'autre celui d'Hermès. Ce sont, suivant eux, deux grands prophètes, mais Agathodémon est le plus ancien des deux et le plus grand. Ils disent que de toutes les contrées de la terre on venait en pèlerinage à ces deux *pyramides*.

» Quand Mélik-al-Aziz-Othman-ben-Yousouf eut succédé à son père, il se laissa persuader par quelques personnes de sa cour, gens dépourvus de bon sens, de démolir ces *pyramides*, et l'on commença par la *pyramide* rouge, qui est la troisième des grandes *pyramides* et la moins considérable.

» Le sultan y envoya donc des sapeurs, des mineurs et des carriers, sous la conduite de quelques-uns de ses principaux officiers et des premiers émirs de sa cour, et leur donna ordre de la détruire. Pour exécuter les ordres dont ils étaient chargés, ils établirent leur camp près de la *pyramide;* ils y ramassèrent de tous côtés un grand nombre de travailleurs et les entretinrent à grands frais. Ils y demeurèrent ainsi huit mois entiers, occupés avec tout leur monde à l'exécution de la commission dont ils étaient chargés, enlevant chaque jour, après s'être donné bien du mal et après avoir épuisé toutes leurs forces, une ou deux pierres. Les uns les poussaient d'en haut avec des coins et des leviers, tandis que d'autres travailleurs les tiraient d'en bas avec des cordes et des câbles. Quand une de ces pierres venait enfin à tomber, elle faisait un bruit épouvantable, qui retentissait à un très-grand éloignement et qui ébranlait la terre et faisait trembler les montagnes. Dans sa chute, elle s'enfonçait dans le sable; il fallait derechef employer de grands efforts pour l'en retirer; après quoi l'on y pratiquait des entailles pour y faire entrer des coins; on faisait ainssi éclater des pierres en plusieurs morceaux; puis on chargeait chaque morceau sur un chariot pour le traîner au pied de la montagne qui est à peu de distance et où on le jetait. Après être restés longtemps campés en cet endroit et avoir consommé tous leurs moyens pécuniaires, comme leur peine et leurs fatigues allaient toujours en croissant, que leur résolution, au contraire, s'affaiblissait de jour en jour et que leurs forces étaient épuisées, ils furent contraints de renoncer honteusement à leur entreprise. Ceci se passait en l'année 593 (1196). Aujourd'hui, quand on considère les pierres provenues de la démolition, on se persuade que la *pyramide* a été détruite jusqu'aux fondements; mais si, au contraire, on porte les regards sur la *pyramide*, on s'imagine qu'elle n'a éprouvé aucune dégradation et que, d'un côté seulement, il y a une partie du revêtement qui s'est détachée. »

D'après Abd-al-Latif, on trouvait en face des *pyramides*, sur la rive orientale du Nil, d'immenses carrières qui pouvaient avoir servi à l'extraction des matériaux qui les ont formées. Des voyageurs européens ont visité depuis ces mêmes carrières; mais on ignore encore si ce sont réellement les carrières auxquelles ont puisé les constructeurs des *pyramides*, ou si les matériaux de ces monuments ont été, comme le prétend le plus grand nombre des historiens, amenés de l'Arabie.

Tous les écrivains arabes s'accordent sur les noms des rois auxquels sont attribuées les trois *pyramides* de Giseh. « C'est toujours, dit Jomard, à Souryd, fils de Sahlouk, que la première est attribuée, à Herdjib la deuxième, à Keroures la troisième; ces deux derniers princes, comme dans les écrits des Grecs, sont le frère et le neveu du premier. Ce nom de Keroures ou Kouros est le seul qui ait quelque analogie avec le nom de Cherinus (My-cerinus), que rapporte Diodore de Sicile... Toutes les ouvertures des *pyramides* découvertes jusqu'à présent sont sur la face du nord, et nous voyons que les auteurs arabes placent les portes différemment : celles de la grande à l'E., de la deuxième à l'O., de la troisième au S. (un auteur dit au N.). Est-il prouvé qu'ils se sont trompés? Non, sans doute, et il est presque impossible d'obtenir cette preuve à cause des masses immenses de décombres et de sables accumulés au pied de ces monuments. A l'époque d'Al-Mamoun, elles ne s'étaient pas amoncelées à ce point, et l'on avait pu trouver les bases découvertes ou peu encombrées. D'un autre côté, les ouvertures que nous connaissons sont toutes bien au-dessus de la base, à environ 12 mètres. Il semble donc que les écrivains, en parlant de portes conduisant à des galeries, à des canaux souterrains, désignent autre chose que les ouvertures semblables à celle qui est au N. de la grande *pyramide* et qui n'a guère que 1 mètre en tous sens... Tous ces écrivains, au reste, sont persuadés que ces monuments ont précédé le déluge, ce qui ne prouve qu'une chose, c'est l'ancienneté immémoriale de leur construction. »

D'après l'historien arabe Abou-Zeyd-el-Balkhy, « l'inscription gravée sur les *pyramides* fut traduite en arabe; elle apprenait l'époque de la construction; c'est le temps où, dit-il, la Lyre se trouvait dans le signe du Cancer; en calculant, on trouvera deux fois trente-six mille ans solaires avant l'hégire. » Cette dernière évaluation est évidemment exagérée. N'oublions pas, toutefois, que Manéthon assigne à l'histoire d'Egypte une durée de trente mille ans. Les prêtres thébains ont montré à Hérodote trois cent quarante et un colosses qui marquaient la succession de grands prêtres de père en fils depuis plus de onze mille ans. Les zodiaques des temples de Denderah et d'Esneh dénotent, d'après les astronomes modernes, un état du ciel qui remonte au moins à quinze mille ans. Plusieurs savants prétendent, il est vrai, que ces zodiaques sont de construction plus moderne. Mais d'autres indices, tirés des traditions astronomiques des anciens Egyptiens, prouvent, selon M. Rodier, que la civilisation égyptienne remonte au moins au CLe siècle av. J.-C. Nous ne discuterons pas plus au long cette question de chronologie. Nous ferons seulement observer que, si, comme le prétendent un grand nombre de savants, l'Egypte était déjà un Etat civilisé onze mille ans av. J.-C., les *pyramides* pourraient fort bien être un monument âgé de quinze mille ans, c'est-à-dire qu'elles compteraient parmi les plus anciens monuments de l'industrie humaine, avec les dolmens et les menhirs.

D'après quelques auteurs qui se sont lancés dans des hypothèses gratuites, les *pyramides* n'auraient point été construites par les anciens Egyptiens; elles auraient été l'œuvre d'une civilisation plus ancienne, détruite par quelque cataclysme géologique, un immense déluge, suivant les uns, une chute d'aérolithes ou d'un astre tout entier sur la terre, suivant d'autres; parmi ces derniers, qui ont fondé leur système astronomique sur une prétendue chute du ciel, nous citerons Espiard de Colonge. Les historiens arabes ou coptes, Armélius, Abumazar et Murtadi, prétendent avoir découvert dans des papyrus trouvés sur des momies plusieurs récits se rapportant à la construction des *pyramides*. Nous citerons celui-ci : « En ce temps-là, Souryd, fils de Sahlouk, roi d'Egypte, songea qu'il voyait un vaste corps céleste choir sur la terre en y répandant les ténèbres et faire en tombant des bruits horribles, épouvantables; puis les populations décimées de cette contrée ne savoir ni par où ni comment se sauver de la chute des pierres et de l'eau chaude et puante qui tombait en même temps... Ces événements devaient se passer quand le Cœur du Lion serait arrivé à la première minute de la Tête du Cancer. Le roi Sauryd ordonna la construction des *pyramides*. »

Les partisans du système de la chute du ciel prennent ce récit au sérieux; ils vont même plus loin, puisqu'ils affirment que la lune aurait, dans sa rencontre avec la terre (!), sinon heurté, du moins couvert de pierres l'ancienne Egypte, pays que les *pyramides* n'auraient pas réussi à préserver. L'ancienne civilisation égyptienne aurait été anéantie. Ce système, qui ne repose sur rien de sérieux, rentre dans le pur domaine de la fantaisie.

L'hypothèse d'un déluge qui aurait détruit la civilisation inconnue dont les *pyramides* d'Afrique et d'Amérique seraient des échantillons n'est guère plus sérieuse. Voici le résumé des arguments opposés à Hérodote et aux écrivains grecs par les partisans de ce système, qui considèrent les *pyramides* comme antérieures aux derniers cataclysmes géologiques : « Elles furent, disent-ils, le travail de plusieurs générations d'un grand peuple, très-civilisé, très-savant et qui ne ressemble en rien à la population actuelle de l'Egypte

ni à celle dont Hérodote croit pouvoir porter le chiffre à 6,000,000 d'habitants, chiffre assurément très-exagéré. L'ancienne terre d'Égypte, avant son engloutissement, devait nourrir plusieurs centaines de millions d'habitants et posséder des machines d'une grande puissance et des outils d'une grande perfection, pour avoir pu mener à fin des travaux aussi gigantesques que les quinze ou vingt *pyramides*, plus ou moins enfouies, qui existent encore; car, d'après le rapport des savants de l'expédition d'Egypte, la seule *pyramide* de Chéops, si on voulait l'entreprendre aujourd'hui, emploierait plusieurs centaines de mille ouvriers, plusieurs millions de mètres cubes de pierre taillée et plusieurs milliards de francs. L'Europe tout entière, malgré ses ressources de toutes sortes, n'oserait aujourd'hui entreprendre un travail semblable aux seules *pyramides*. Et encore, n'oublions pas que, étant en contre-bas d'une profondeur peut-être égale à leur hauteur découverte, leur dimension cubique prend des proportions telles qu'on n'ose y songer. »

La prodigieuse puissance et la science que paraît avoir nécessitées la construction des *pyramides* ont été un sujet d'étonnement pendant des siècles. Il se pourrait cependant que ces *pyramides* aient été construites de la manière la plus simple du monde et sans le secours de la science. « Je suis étonné autant que personne, dit Letronne, de la patience et de l'adresse que les Egyptiens ont déployées en ces occasions (dans la construction de leurs monuments); mais j'ai toujours été fort éloigné de leur attribuer, comme on l'a fait souvent, une mécanique aussi perfectionnée, pour le moins, que celle des modernes. S'ils avaient possédé de telles ressources, les Grecs en auraient eu connaissance, eux qui, depuis Psammitique, parcouraient librement l'Égypte, et qui furent les témoins des immenses travaux de ce prince et de ses successeurs. Or, que la mécanique des Grecs fût encore à cette époque dans l'enfance, cela résulte du moyen grossier qu'employa Chersiphron, l'architecte du premier temple d'Éphèse, commencé au temps de Crésus et d'Amasis. N'ayant point de machine pour élever les énormes architraves de ce temple à la grande hauteur où elles devaient être portées, il fut réduit à enterrer les colonnes au moyen de sacs de sable formant un plan incliné, sur lequel les architraves étaient roulées à force de bras. Ce passage de Pline est une autorité historique en faveur de l'usage que les Egyptiens eux-mêmes faisaient du plan incliné pour porter les lourds fardeaux à un niveau élevé, car il est impossible que, s'ils avaient eu un moyen plus perfectionné et moins pénible, les Grecs de ce temps ne l'eussent point connu. C'est à l'aide de ce procédé que purent être élevés facilement les blocs des colonnes de la salle hypostyle de Karnak, qui ont 21 mètres de hauteur et 10 mètres de tour, ainsi que leurs énormes architraves. On enterrait toutes les colonnes à mesure qu'elles s'élevaient, et l'on allongeait graduellement le plan incliné ou l'on en multipliait les rampes, selon le besoin. Une application du même procédé, c'est-à-dire un plan incliné en spirale, à peu près tel que l'avait conçu Huyot, a fourni le moyen de dresser les obélisques, et cela sans autre secours, comme chez les Indiens d'aujourd'hui (Letronne oublie que, depuis un grand nombre de siècles, les Indiens ne construisent plus de *pyramides* ni d'obélisques), que celui des leviers et d'une multitude de bras habilement combinés. C'est ainsi que Rhamsès avait employé 120,000 hommes pour dresser un des obélisques de Thèbes, fait qui lui seul annoncerait l'extrême imperfection ou plutôt l'absence totale de moyens mécaniques. Et, en effet, dans aucune peinture égyptienne on n'aperçoit ni poulies, ni moufles, ni cabestans, ni machines quelconques. Si les Egyptiens en avaient eu l'usage, on en trouverait la trace dans un bas-relief d'Osortasen, qui nous représente le transport d'un colosse. On le voit entouré de cordages et tiré immédiatement par plusieurs rangées d'hommes attachés à des câbles; d'autres portent des seaux pour mouiller les cordes et graisser le sol factice sur lequel le colosse est traîné. La force tractive de leurs bras était concentrée dans un effort unique au moyen d'un chant ou d'un battement rhythmé qu'exécutait un homme monté sur les genoux du colosse. Si 1,000 hommes ne suffisaient pas, on en prenait 10,000 ou tout autant qu'on en pouvait réunir sur un point et pour une action. Ce bas-relief remarquable fait tomber bien des préjugés, en nous montrant que la mécanique des Egyptiens, comme celle des Indiens actuels et des Mexicains, qui, sous Montezuma, transportaient des masses énormes sans machines d'aucune sorte, a dû consister dans l'emploi de procédés très-simples, indéfiniment multipliés et coordonnés habilement par une longue habitude de remuer de très-lourdes masses. » D'après Letronne, M. Prisse aurait vu à Thèbes les restes d'un plan incliné qui a servi à élever les énormes pierres d'un des pylônes de Karnak, ce qui permettrait de supposer que les *pyramides* ont été élevées à l'aide du même procédé.

Les anciens avaient émis diverses opinions sur la destination véritable ou probable des *pyramides*. Les modernes se sont livrés, sur le même sujet, à une foule de conjectures plus ou moins étranges. Fialin, qui devint sous le second Empire duc de Persigny, dans un ouvrage intitulé : *De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte* (1843), a vu dans les *pyramides* d'Egypte des digues destinées à s'opposer à l'irruption des vents du désert et à arrêter les sables qu'ils entraînent. D'autres en ont fait des observatoires, sans songer que leur revêtement extérieur n'eût pas permis de les gravir et que la réunion de plusieurs édifices semblables sur un espace de peu d'étendue détruisait cette assertion, lorsque d'ailleurs des montagnes plus élevées, situées non loin de là, devaient mieux convenir à cet usage. Certains, plus imaginatifs encore, en ont fait les greniers d'abondance de Joseph; d'autres, enfin, le symbole de certaines croyances mystiques et le centre des initiations et de diverses cérémonies mystérieuses. Mahmoud-Bey, astronome du vice-roi d'Egypte, a communiqué en 1862 à l'Académie des sciences le résultat de ses recherches sur cette question : « Trois mille trois cents ans avant J.-C., dit-il, l'Etoile Sirius passait au méridien de Giseh. Les Egyptiens en furent si ravis qu'ils se mirent aussitôt à construire ces immenses *pyramides*, pour célébrer et consacrer à jamais cet heureux événement. »

Sérieusement, est-il admissible, si amateur ou si amoureux qu'il soit d'astronomie, qu'un peuple ait eu seulement l'idée de pareils travaux dans le but de consacrer une date qui n'intéressait en rien ni ce peuple ni les autres peuples de la terre! Un autre système, non moins étourdissant, quoique plus récent (il est de 1867, mais plusieurs des idées de Dupuis, de Jomard et d'autres savants s'y trouvent rééditées), est l'œuvre de M. Piazzi Smith, astronome royal d'Ecosse, directeur de l'observatoire d'Édimbourg. Ce savant, après avoir consacré quatre mois de sa vie à l'étude de la grande *pyramide*, a fini par accoucher de ce système :

« 1° Que la grande *pyramide* a été construite dans le dessein de fixer un « système de poids et mesures pour servir à tout le genre humain. » (Alors, pourquoi en avoir édifié quinze ou vingt autres? Une seule devait suffire, il nous semble. C'était encore bien de la peine, bien du temps, bien des dépenses pour peu de chose, quand on songe qu'une règle de 1 mètre nous a suffi pour donner au monde le système décimal complet.)

» 2° Que l'unité linéaire de la grande *pyramide* est fondée sur la longueur du demi-grand axe de rotation de la terre dont elle est la dix-millionième partie. » (Comment donc pouvaient le savoir ces anciens qui ne connaissaient pas l'étendue ni la forme de notre globe?)

» 3° Que ladite grande *pyramide* donne en même temps le pouce (voilà qui s'éloigne un peu du système décimal) et la longueur du côté d'un are. » (Nous sommes persuadé qu'elle donnerait encore bien d'autres choses si on voulait se donner la peine de les lui demander.)

» 4° Qu'on y trouve la longueur d'une coudée, qui répond à l'ancienne aune de Prusse. » (Qu'est-ce que la Prusse vient faire là? La Prusse, un Etat tout moderne! Voudrait-on faire remonter son origine aux *pyramides*?)

» 5° Que l'unité de poids et de capacité de la grande *pyramide* est établie sur l'unité linéaire précédente combinée avec la densité de la terre. » (La science actuelle en étant encore réduite aux suppositions, aux approximations sur la densité de la terre, on se demande comment les Egyptiens du temps des Pharaons et des Hébreux ont pu en avoir une connaissance aussi exacte?)

» 6° Que l'unité de chaleur de la grande *pyramide* est la température moyenne de toute la surface de la terre. » (Comment peut-on savoir que les Egyptiens des Pharaons la connaissaient, cette unité de chaleur, puisqu'on ne la connaît pas encore à notre époque?)

» 7° Que l'unité de temps et la division de la semaine en sept jours s'y trouvent aussi représentées. » (Cet astronome, qui se paye toutes les audaces, n'y aurait-il pas trouvé aussi la semaine des quatre jeudis? O Bedlam!)

» 8° Enfin (!), que la grande *pyramide* était l'œuvre des Hébreux, appartenant à une période inspirée et à l'époque des anciens patriarches. » (Toujours du mysticisme! N'est-ce pas le cas de se demander si mysticisme ne vient pas de mystification ou mystification de mysticisme?)

C'est de l'hallucination à haute pression et pyramidale. Et cela a l'immense inconvénient de fausser l'esprit de ceux qui croient parce que c'est écrit.

L'opinion la moins invraisemblable et la plus accréditée est celle qui envisage les *pyramides* comme de vastes tombeaux. On a trouvé des sarcophages dans les petites *pyramides*. De plus, dans des contrées autres que l'Egypte, on a également construit des tombeaux en forme de *pyramides*. L'analogie permettrait de supposer que les grandes *pyramides* étaient destinées à cet usage. Mais, sans parler ici de l'opinion diamétralement contraire d'Hérodote, il est à remarquer que les grandes *pyramides* de Gizeh ne contiennent ni sarcophages ni momies. On peut dire, il est vrai, que ces sarcophages et momies ont été tous enlevés par les Arabes; mais la difficulté est loin d'être résolue et elle ne le sera peut-être que quand les *pyramides* auront été complétement déblayées des sables qui en obstruent la base et visitées de fond en comble.

« Il reste toujours à expliquer, dit Jomard, qui paraît disposé à voir dans les grandes *pyramides* égyptiennes des monuments religieux plutôt que des tombeaux, dans cette unique destination (celle de tombeau) attribuée à la grande *pyramide*, non pas seulement pourquoi une si prodigieuse accumulation de pierres, mais pourquoi toutes ces galeries, tout ce luxe de construction de chambres et de canaux, enfin ce puits dont on ignore l'issue ou l'extrémité inférieure... Tout est mystérieux, je le répète, dans la construction et la distribution du monument : les canaux obliques, horizontaux, coudés, de dimensions différentes; le puits si étroit; les vingt-cinq mortaises pratiquées sur les banquettes de la galerie haute; cette grande galerie élevée, suivie d'un couloir extrêmement bas; ces trois travées singulières qui précèdent la chambre centrale, et leur forme, leurs détails, sans analogie avec rien de ce que l'on connaît; l'énorme bloc de granit suspendu au milieu de l'une d'elles; tout, jusqu'à ces cavités profondes et étroites qui ont leur issue dans les parois de la salle centrale; enfin, la chambre inférieure à celle du roi... »

Le nouveau monde a eu aussi ses *pyramides*; on a retrouvé des monuments de ce genre remontant à l'époque des peuples primitifs et antéhistoriques jusque sur le continent américain. Ainsi cinq aventuriers, essayant de trouver une route plus courte que celle qu'on suit ordinairement pour traverser le grand désert central de l'Amérique du Nord, aperçurent au milieu d'une plaine immense une gigantesque *pyramide* en pierre, se composant d'assises de $0^m,48$ à $0^m,97$ d'épaisseur et de $1^m,62$ à $2^m,59$ de longueur. La partie supérieure de cette *pyramide*, qui rappelle par sa masse les constructions cyclopéennes, forme un plateau de plus de $5^{mq},50$; mais il est évident qu'elle était complète et que quelque grande convulsion de la nature en a renversé le sommet, car il y a maintenant près de la base, sur l'un des côtés, une énorme quantité de débris entièrement couverts de sable. Cette *pyramide* diffère, sous certains rapports, des *pyramides* égyptiennes; elle est plus rapide et plus svelte et, au lieu d'être formée, comme ces dernières, d'assises qui font retraite à mesure qu'elles s'élèvent, celle-ci était, sans doute, d'un travail plus fini; le côté extérieur des pierres était évidemment taillé selon un angle qui donnait à cette construction, lorsqu'elle était neuve, une surface unie et régulière depuis le sommet jusqu'à la base. A partir de la couche qui environne maintenant cette *pyramide*, on y compte cinquante-deux assises distinctes, qui ont, terme moyen, 2 pieds d'épaisseur, ce qui donne maintenant à l'édifice entier $33^m,78$ de hauteur totale et même $41^m,80$ en tenant compte du sommet détruit.

On connaît aussi les *pyramides* de Teotihualcan, au Mexique. Ces monuments, que l'on prendrait de loin pour les tentes d'un camp arabe, au dire d'un voyageur anglais, sont posés autour d'un monticule, à peu près à 1 mille et demi de Teotihualcan. Elles sont toutes construites en pierres volcaniques, assises sur un lit de mortier en terre et revêtues, sur leur partie extérieure, d'un ciment très-dur et blanchâtre. La plus grande, autour de laquelle les autres sont groupées sans symétrie, a chacun de ses côtés tourné vers l'un des quatre points cardinaux, ce qui doit faire supposer que c'est avec intention qu'on lui a donné cette direction. Elle est entourée d'une muraille qui la sépare des autres *pyramides*; elle a $71^m,78$ d'élévation et 208 mètres de base. Quoique inférieure de beaucoup aux trois grandes *pyramides* d'Egypte, elle produit de loin un très-bel effet, parce qu'elle est bâtie sur un mamelon et parce que aussi celles qui l'entourent, étant beaucoup plus petites, contribuent à faire ressortir ses proportions. Sur le côté nord, on aperçoit les vestiges d'un escalier construit en pierre volcanique, correspondant à une route qui se dirige en droite ligne vers le N. Sur la plupart des petites *pyramides*, on remarque des hiéroglyphes et des débris de poteries ornés de diverses figurines en bas-relief ou en creux. Les Indiens s'empressent de les recueillir pour les vendre aux curieux qui visitent ces monuments, restes de la splendeur de l'ancienne civilisation du Mexique. Une des *pyramides* mexicaines, celle de Cholula, suivant les mesures rapportées par l'illustre de Humboldt, a environ 54 mètres de hauteur sur 439 mètres de base. La *pyramide* de Papantla est très-petite relativement; sa hauteur est de 18 mètres et sa base de 25 mètres.

— Géom. On nomme *pyramide* un corps compris entre plusieurs plans passant par un même point et coupés par un autre plan quelconque. Le polygone déterminé dans le dernier plan est la base de la *pyramide*; les triangles déterminés dans les autres plans en sont les faces. Le point où se coupent ces plans est le sommet de la *pyramyde*; la perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de base est la hauteur. La *pyramide* est triangulaire, quadrilatère, pentagonale, etc., suivant que la base est un triangle, un quadrilatère, un pentagone, etc.

Deux *pyramides* triangulaires de base équivalente et de même hauteur sont équivalentes; pour le démontrer, on remarque que les sections faites à la même hauteur dans ces *pyramides* sont aussi équivalentes, d'où il résulte que les deux volumes comparés sont les limites de sommes égales de prismes inscrits et circonscrits équivalents deux à deux. On conclut aisément de cette première proposition qu'une *pyramide* triangulaire est le tiers du prisme de même base et de même hauteur et a, par conséquent, pour mesure le tiers du produit des mesures de sa base et de sa hauteur. La même formule s'étend d'ailleurs immédiatement à une *pyramide* quelconque, parce qu'elle peut être décomposée en *pyramides* triangulaires de même hauteur et dont les bases triangulaires composent la base polygonale.

Le tronc de *pyramide* est déterminé par un plan parallèle à celui de la base; il est équivalent à trois *pyramides* ayant pour hauteur la hauteur du tronc et pour bases, l'une la base supérieure, l'autre la base inférieure, et la troisième une moyenne proportionnelle entre les deux bases.

— Gymn. Sept hommes sont nécessaires pour faire la *pyramide*; nous les désignerons par les numéros 1 à 7. Les trois premiers numéros, et ce sont les plus forts, se placent au pied du bâtiment, en laissant entre eux un espace d'environ $0^m,50$; ils font face au mur et appuient leurs mains dessus. Les numéros 4 et 5, aidés par le numéro 7, montent sur les épaules des précédents et se placent de la même manière, les mains contre le mur; le numéro 4 ayant les pieds sur l'épaule droite du numéro 1 et sur l'épaule gauche du numéro 2, tandis que son camarade a les siens sur l'épaule droite du numéro 2 et sur l'épaule gauche du numéro 3. Enfin, le numéro 6, également aidé par le numéro 7, grimpe sur les épaules des trois premiers, d'où il s'élève sur celles des numéros 4 et 5. Il se trouve ainsi à une hauteur assez grande pour atteindre les croisées d'un premier étage situé à 5 mètres au-dessus du sol.

— Arboric. La *pyramide*, appelée aussi et plus justement *cône*, consiste en une tige verticale garnie, de la base au sommet, de branches latérales dont la longueur diminue à mesure qu'elles se rapprochent de la partie supérieure. Ces branches forment avec la tige un angle plus ou moins ouvert, et s'élèvent obliquement de manière à former un cône, dont le plus grand diamètre devra avoir environ le tiers de la longueur totale. C'est, dit M. Hardy, une des formes les meilleures et les plus productives; elle laisse la lumière et l'air pénétrer librement dans toutes les parties de l'arbre et tient peu de place dans les plates-bandes; aussi permet-elle d'avoir sur un espace restreint un nombre considérable de sujets. La plupart des arbres fruitiers cultivés dans les jardins sont aptes à recevoir cette forme, qui convient surtout au *poirier*.

On a souvent confondu les *pyramides* avec les *quenouilles*; mais les premières sont faciles à distinguer, en ce qu'elles ont la tige plus haute et les branches latérales plus longues et plus étalées. De plus, elles ont presque toujours l'avantage de pouvoir être greffées sur franc, sans autre inconvénient qu'un retard de quelques années dans la production du fruit. Les *pyramides* durent plus longtemps, peuvent être formées avec un plus grand nombre d'espèces d'arbres fruitiers et fournissent plus abondamment du fruit; mais par contre, ce fruit est moins beau et sa production première est plus tardive. Du reste, elles donnent peu d'ombre et ont une forme décorative; on peut donc les placer dans les jardins maraîchers et même dans les jardins d'agrément. Cette disposition convient surtout pour les écoles d'arbres fruitiers, où elle est généralement adoptée.

On a reproché aux *pyramides* de se dégarnir par la base; mais cela tient à ce qu'elles sont souvent mal conduites ou que cette base est ombragée par d'autres arbres trop rapprochés. Après trois ou quatre ans de plantation, une *pyramide* greffée sur franc peut donner du fruit. Mais si l'on opère dans un bon sol, il vaut mieux greffer le poirier sur cognassier et le pommier sur doucin. Dans les tailles annuelles, il faut s'attacher : 1° à tenir les *pyramides* suffisamment garnies de branches assez écartées pour que les fruits puissent bien recevoir l'action du soleil; 2° à empêcher les plus vigoureuses de ces branches de trop prédominer sur les autres; 3° à retarder autant que possible leur accroissement en hauteur et en largeur quand elles se sont mises à fruit. Quant aux moyens à employer pour obtenir ces résultats, nous les indiqueerons à l'article TAILLE.

Pendant longtemps, comme nous l'avons dit, on a confondu les *pyramides* avec les quenouilles; il est vrai que ces deux formes sont presque identiques dans les premières années de la plantation; en d'autres termes, toute *pyramide* a commencé par être une quenouille. Ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle que la forme dont nous parlons commence à avoir, pour ainsi dire, une existence à elle. Mais on peut faire des *pyramides* avec beaucoup d'espèces d'arbres qui ne se prêtent pas à l'autre forme. En effet, outre le poirier et le pommier, on voit des pruniers, des cerisiers, des abricotiers, taillés en *pyramide* et donnant d'abondantes récoltes de fruits. L'a-

mandier et le pêcher sont presque les seuls qui s'y refusent. Les *pyramides* peuvent, comme les autres arbres fruitiers, être rajeunies et renouvelées, quand elles approchent de la caducité. Nous renverrons, pour plus amples détails, au mot QUENOUILLE.

Pyramides (BATAILLE DES), gagnée par Bonaparte sur Mourad-Bey, chef des mameluks, le 21 juillet 1798. Après le combat de Chébreïss, où l'armée française se familiarisa avec la nouvelle tactique adoptée par le général en chef pour vaincre des troupes si différentes des armées européennes, Bonaparte se dirigea rapidement sur Le Caire. « Le 19 juillet, dit Napoléon dans ses *Mémoires* (campagnes d'Egypte et de Syrie), l'armée était à cinq lieues du Caire. Elle aperçut pour la première fois les pyramides, les plus grands et les plus anciens monuments qui soient sortis de la main des hommes. Elles bordaient l'horizon du désert et paraissaient comme trois énormes rochers. Mais en les regardant avec attention, la régularité des arêtes décelait la main des hommes. Le 21, on était devant elles. « Songez, s'écria Bonaparte en les montrant à ses soldats, songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent. »

Les soldats, assurément, ne comprirent pas un mot de cette harangue emphatique; mais ils virent le visage du général en chef rayonnant d'enthousiasme, et ils admirèrent sur parole. Mourad-Bey avait fait exécuter quelques retranchements autour du village d'Embabeh, adossé au Nil, et les avait armés de batteries immobiles. Dans cette enceinte fortifiée, il avait renfermé 24,000 fellahs et janissaires, qui devaient combattre avec cette opiniâtreté que les Turcs déploient à l'abri des fortifications; quant à lui, il tenait la place entre le fleuve et les pyramides, avec 10,000 mameluks et quelques milliers de cavaliers arabes. A mesure que les Français approchaient, ils voyaient fourmiller la multitude qui gardait Embabeh, étinceler les armes de ces 10,000 cavaliers, brillants d'or et d'argent et formant une ligne immense. Bonaparte partagea son armée en cinq divisions : les divisions Desaix et Reynier formant la droite, vers le désert; la division Kléber, commandée en ce moment par le général Dugua, se tenant au centre, et les divisions Bon et Menou composant la gauche, le long du Nil. Chaque division formait un carré sur six rangs de profondeur; derrière marchaient les compagnies de grenadiers, prêtes à renforcer les points d'attaque; l'artillerie était placée aux angles.

En approchant davantage, Bonaparte vit du premier coup d'œil que l'artillerie du camp d'Embabeh, n'étant pas sur affûts de campagne, ne pourrait pas se porter dans la plaine, et que l'ennemi, par conséquent, ne sortirait pas de ses retranchements. Il résolut donc d'appuyer sur la droite en opérant hors de la portée du canon d'Embabeh, d'isoler ainsi les mameluks, de les envelopper et de les pousser dans le Nil. Il reviendrait alors sur Embabeh, qui ne pourrait opposer qu'une faible résistance à l'impétuosité de son armée victorieuse. Il donna le signal de l'attaque, et Desaix, qui formait l'extrême droite, s'ébranla aussitôt, puis le carré de Reynier et celui de Dugua successivement. C'est au milieu de ce dernier que se tenait Bonaparte.

Mourad-Bey ne comprenait rien à la tactique européenne; mais doué d'un coup d'œil pénétrant, il n'en devina pas moins les intentions de son adversaire en voyant s'accentuer son mouvement. Il prit rapidement sa résolution et, réunissant la masse de ses cavaliers, dont il ne laissa que 2,000 pour appuyer Embabeh, il se rua avec une fougue effrayante sur les carrés de Desaix et de Reynier. Le premier n'eut que le temps de se former pour recevoir ce choc formidable; nos soldats, impassibles, attendirent froidement l'ennemi, puis l'accueillirent à bout portant par un feu terrible de mousqueterie et une mitraille meurtrière. Les mameluks étonnés retournent en arrière, puis reviennent à la charge avec un nouvel élan : d'effroyables décharges renversent les premiers rangs. Vingt fois ils recommencent cet assaut impétueux, vingt fois ils viennent se briser contre le rempart de fer et de feu que leur opposent nos intrépides soldats. On les voyait flotter, tourbillonner autour de cette citadelle vivante sans pouvoir l'entamer. Quelques-uns, furieux de voir leurs compagnons tomber ainsi devant ce mur infranchissable, se ruèrent jusque sur nos baïonnettes, puis, retournant leurs chevaux, il les renversèrent sur nos fantassins. Ils parvinrent de cette manière à s'ouvrir une brèche qui se referma aussitôt, et 30 ou 40 mameluks allèrent expirer aux pieds de Desaix, au centre même du carré. La masse, tournant bride alors, alla de même se heurter contre le carré de Reynier, qui reçut son choc avec le même sang-froid. Décimés par la mitraille et les balles, les mameluks reculent, se reforment et s'élancent de nouveau, mais se brisent inutilement devant le terrible carré, citadelle vivante qui vomit la mort de toutes parts. Ils essayèrent alors de revenir sur le carré de Desaix, mais ils se heurtèrent cette fois contre la division Dugua, que Bonaparte avait postée vers le Nil. Après plusieurs charges désespérées, ils prirent enfin la fuite dans un inexprimable désordre, ne pouvant comprendre la cause de leur défaite, et se demandant par quel lien mystérieux nos soldats se tenaient si solidement attachés les uns aux autres. Une partie des fuyards s'enfonça dans le désert, du côté des pyramides; l'autre alla se jeter dans Embabeh, où elle répandit la confusion. A cette vue, Bonaparte ordonna aux divisions Bon et Menou de marcher sur le village et de s'en emparer. Elles s'avancent aussitôt au pas de charge; deux bataillons, commandés par les généraux Rampon et Marmont, sont détachés avec ordre de tourner Embabeh en profitant d'un large fossé pour dérober leur mouvement à la cavalerie ennemie jusqu'au Nil. Au même instant les mameluks, nous prévenant, fondaient sur nos colonnes d'attaque, qui les reçurent intrépidement et en firent rouler à terre un grand nombre. Nos divisions s'élancent alors et ne laissent pas à l'ennemi le temps de recharger ses pièces. Les retranchements sont enlevés à la baïonnette; le camp et le village tombent en notre pouvoir. 1,500 mameluks et autant de fellahs, auxquels Rampon et Marmont ont coupé toute retraite en tournant Embabeh, prennent une position retranchée derrière un fossé qui rejoignait le Nil, et se défendent avec le courage du désespoir. Aucun d'eux ne veut se rendre, et aucun n'échappe à la fureur du soldat. Tous sont passés au fil de l'épée ou poussés dans le fleuve, où une foule se noyèrent. 40 pièces de canon, 400 chameaux, tous les bagages et les vivres de l'ennemi devinrent la proie du vainqueur, qui put ainsi se dédommager des longues privations qu'il avait endurées. Nos soldats se mirent alors à dépouiller les mameluks tombés sur le champ de bataille ou à repêcher ceux qui s'étaient noyés dans le Nil, et comme ces brillants cavaliers portaient sur eux toutes leurs richesses, il y en eut sur lesquels on trouva jusqu'à deux ou trois cents pièces d'or, sans compter les armes de luxe, les magnifiques chevaux arabes et les autres dépouilles de toute espèce qu'on recueillit à profusion. Les mameluks et les Arabes échappés à la destruction se dispersèrent dans toutes les directions; Mourad-Bey, le visage tout sanglant, s'enfuit un des derniers, avec les débris de sa cavalerie, du côté de la haute Egypte. La bataille nous avait à peine coûté une centaine de morts ou de blessés; jamais succès ne fit mieux comprendre le triomphe naturel de la science et de la discipline sur une valeur tumultueuse et désordonnée.

Pyramides (LA BATAILLE DES) ou **Bonaparte haranguant son armée avant la bataille des Pyramides**, tableau de Gros, au musée de Versailles. Le moment choisi par le peintre est celui où Bonaparte, pour entraîner son armée, lui adresse cette courte et fameuse harangue : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent!!! » Le jeune général en chef, monté sur un magnifique cheval blanc, est au centre de la composition; d'une main retenant sa monture et, de l'autre, montrant les pyramides qui se dressent à l'horizon, il se retourne vers son escorte; dans son geste, dans son attitude, dans l'expression de son visage, il y a une calme énergie, un enthousiasme contenu et, pour tout dire, une confiance en soi et une certitude de domination qui briseront tous les obstacles et décideront du succès. Les généraux qui le suivent paraissent électrisés : voici Murat, la tête nue et serrant fortement la poignée de son sabre abaissé; il est solidement établi sur un cheval brun qui se recule en arrière, au premier plan, et présente sa croupe en raccourci; viennent ensuite, en continuant l'ordre de position, Duroc, Sulkowski, Alexandre Berthier, Junot, le jeune Beauharnais, alors simple sous-lieutenant; tous ces personnages sont à cheval. A droite, au second plan, on aperçoit Rampon, Desaix, Bertrand et Lassalle, qui sont à pied. Sur le devant du tableau, du même côté, il y a, suivant le mot même du peintre, « un trophée d'hommes » : un Arabe, vêtu d'un simple burnous rejeté sur ses épaules, qui s'appuie d'une main sur son bouclier et qui, de l'autre main tendue vers le vainqueur, semble demander merci; un Turc, coiffé d'un turban, qui étend aussi le bras vers Bonaparte et écarte son vêtement pour montrer une effroyable blessure dont sa poitrine est trouée; un jeune Ethiopien, renversé à plat ventre sur l'Arabe, et qui, bien que mort, est encore armé de son bouclier et de son casse-tête. Dans le fond du tableau, enfin, se déploie l'armée de Mou ad-Bey, dont l'avant-garde vient d'engager le feu avec les lignes françaises.

Ce tableau, commandé à l'artiste pour un panneau d'une grandeur donnée aux Tuileries, ce qui explique l'arrangement de la composition, fut exposé pour la première fois au Salon de 1810. Le caractère réaliste des têtes, la fougue et la chaleur de l'exécution furent alors très-critiqués par les amateurs, accoutumés aux peintures froides, roides et compassées de l'école classique. Guizot, qui faisait alors de la critique d'art, porta le jugement suivant : « Parmi les trois Arabes ou nègres qui sont sur le devant, il y en a deux d'une vérité rebutante; les figures mêmes qui devraient avoir de la grandeur en manquent; le geste de l'empereur est animé, mais la tête et même le mouvement des bras me paraissent dépourvus de noblesse... A peine la toile a-t-elle pu contenir deux ou trois officiers, quelques soldats et quelques ennemis; cela répond-il aux grandes idées que réveille le sujet? Toute la chaleur, toute la vérité du pinceau de M. Gros ne sauraient faire oublier un tel inconvénient. » Le tableau, que Bonaparte avait donné à un de ses généraux, reparut à Paris en 1832, à une exposition au profit des indigents, et y excita une admiration universelle. « Aucune des qualités essentielles à la peinture ne manque à ce tableau, dit le *Journal des artistes* de cette époque. Comme tout y est pensé, raisonné, digéré, exprimé! Ordonnance grande et simple, choix de la forme, éclat et fraîcheur du coloris, finesse et transparence des tons, franchise et élévation du style, chaleur et liberté de l'exécution, tout y est, même l'art des sacrifices, sans lequel il ne peut y avoir ni pondération, ni harmonie, ni unité, ni art enfin. L'or des uniformes, les riches broderies, les châles soyeux et vivement teintés, le luxe des formes orientales, tout, jusqu'aux flots de poussière, est rendu avec une rare puissance d'imitation; mais ces accessoires, habilement assortis, n'attirent pas les regards; le héros n'est pas immolé à son costume, et l'âme du spectateur n'est pas distraite de la grande scène étalée sous ses yeux. » Ce n'est, en effet, qu'après avoir admiré le caractère mâle et expressif de la composition que l'on s'aperçoit de la richesse des détails. Le chapeau galonné de Bonaparte est surmonté d'un panache de plumes flottantes; les parements de son habit sont couverts de broderies et d'or; son pantalon collant disparaît inférieurement sous une botte à revers posée à plat sur un large étrier; une ample ceinture tricolore entoure ses reins; il est assis sur une selle haute, accompagnée d'une housse étincelante de dorures. Son cheval, harnaché à l'orientale, est superbe de formes et de mouvement : sa bride n'est plus tendue, il va s'élancer; son œil s'anime, ses naseaux soufflent, sa bouche blanchit le frein d'écume. Le cheval de Murat est moins heureusement exécuté; sa selle est d'un travail précieux; sa housse est enrichie de sequins suspendus à des franges. Les Orientaux couchés au premier plan sont d'un dessin hardi et puissant. « La présence de ces trois figures ne serait pas justifiée, dit M. J.-B. Delestre, si l'auteur n'avait voulu nous donner une idée rétrospective des succès déjà remportés par l'armée française et nous faire préjuger le résultat de la bataille imminente. Gros désirait montrer à quels hommes on s'attaquait. Le système musculaire de l'Ethiopien, la force herculéenne du musulman, la structure sèche et nerveuse de l'Arabe sont traités de main de maître dans ces figures formant entre elles de vives oppositions de dessin et de couleur. Un modelé soutenu, savant et vrai, des types bien écrits sont les qualités principales de ce groupe, où l'auteur a pu se mettre plus à l'aise que dans les figures des nôtres, vêtus avec la parcimonie et l'étroitesse des habits français. » Gros lui-même regardait la *Bataille des Pyramides* comme son meilleur ouvrage. Il choisit le graveur Vallot pour en faire une reproduction; la planche gravée par cet artiste rend assez bien l'esprit et le sentiment de l'original. Une autre gravure a été exécutée par Frilley pour les *Galeries historiques de Versailles* par Gavard. Des gravures au trait ont été publiées par Réveil et par Normand fils; une gravure sur bois est insérée dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Le musée de Versailles possède un tableau d'Hennequin qui représente la bataille même des Pyramides, dont Gros n'a peint que le prologue : les mameluks se précipitent avec impétuosité sur les divisions de Marmont et de Rampon; celles-ci reçoivent le choc avec une fermeté inébranlable et font un horrible massacre des musulmans. Les divisions de Reynier et de Desaix sont dans l'éloignement et sur une légère hauteur, vis-à-vis des trois pyramides de Sakarak. Ce tableau, large de 4m,82 et haut de 3m,07, a été exposé au Salon de 1806. Vincent a peint le dénoûment de la bataille : les divisions de Desaix et de Reynier, au centre desquelles se tient Bonaparte, culbutent dans le Nil les soldats de Mourad-Bey. Cette composition a été gravée au trait par Réveil.

PYRAMIDÉ, ÉE adj. (pi-ra-mi-dé — rad. *pyramide*). Hist. nat. Qui est en forme de pyramide : *Cristal* PYRAMIDÉ. *Coquille* PYRAMIDÉE. ‖ Peu usité.

PYRAMIDELLE s. f. (pi-ra-mi-dè-le — dimin. de *pyramide*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des turritellés, comprenant une dizaine d'espèces, les unes marines, les autres fossiles des terrains tertiaires : *La* PYRAMIDELLE *ventrue habite l'île de Vanikoro.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *pyramidelles* ont la tête surmontée de deux tentacules larges et pointus, portant des yeux sessiles à leur base interne; un mufle aplati, large, dilaté, assez profondément bilobé; la cavité respiratrice ouverte dans toute la largeur du manteau; le pied arrondi, se rabattant en avant en forme d'écusson articulé et portant en arrière un opercule ovale et membraneux. La tête de ces mollusques, vue de face, rappelle assez bien en petit celle d'un âne. Les organes générateurs, peu connus, paraissent constituer un hermaphrodisme insuffisant. La coquille est lisse, brillante, non épidermée, conique, à tours de spire assez nombreux, à ouverture large et à columelle plissée obliquement. Les *pyramidelles* sont des animaux mous, très-timides, lents à se mouvoir et à se développer. Les espèces vivantes, peu nombreuses, se trouvent à Vanikoro et dans les régions voisines. On connaît aussi quelques espèces fossiles.

PYRAMIDER v. n. ou intr. (pi-ra-mi-dé — rad. *pyramide*). Avoir une disposition pyramidale : *Ce groupe* PYRAMIDE *bien.* (Acad.) *Cet artiste fait bien* PYRAMIDER *ses compositions.* (Acad.) *S'il est puéril de faire invariablement* PYRAMIDER *ses groupes, il ne faut pas non plus donner dans l'excès contraire.* (Th. Gaut.) ‖ S'élever comme une pyramide : *Aucun monument, à Philadelphie, à New-York, à Boston, ne* PYRAMIDE *au-dessus de la masse des murs et des toits.* (Chateaub.) *Malheureusement, ce luxe oriental était entremêlé d'une commode en acajou, sur le marbre de laquelle* PYRAMIDAIT *une pendule recouverte de son globe.* (Th. Gaut.)

PYRAMIDETTE s. f. (pi-ra-mi-dè-te — dimin. de *pyramide*). Bot. Genre de mousses offrant une coiffe.

PYRAMIDION s. m. (pi-ra-mi-di-on — dimin. de *pyramide*). Petite pyramide qui termine un obélisque : *Du sein de l'ombre bleuâtre jaillissaient les obélisques aux* PYRAMIDIONS *aigus.* (Th. Gaut.)

PYRAMIDOÏDE s. m. (pi-ra-mi-do-i-de — de *pyramide*, et du gr. *eidos*, aspect). Géom. Solide formé par la révolution d'un segment parabolique.

PYRAMIE s. f. (pi-ra-mî — de *Pyrame de Candolle*, botan. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PYRAMITÈLE s. f. (pi-ra-mi-tè-le — du lat. *pyramis*, pyramide; *tela*, toile). Arachn. Espèce d'aranéide de Géorgie.

PYRAMUS, rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cilicie. Elle prenait sa source dans la Lycaonie, à l'E. de la ville de Comana, baignait Mopsueste et se jetait dans le golfe d'Issus. Les Turcs lui donnent aujourd'hui le nom de *Djihoun*.

PYRANGA s. m. (pi-ran-ga). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des tangaras.

PYRANISTES, les feux follets personnifiés. C'étaient, d'après les anciens, des êtres intermédiaires entre l'homme et la brute, et ils se manifestaient le long des chemins sous forme de flammes.

PYRAPHROLITHE s. f. (pi-ra-fro-li-te — du préf. *pyr*, et du gr. *aphros*, écume; *lithos*, pierre). Minér. Un des noms de l'obsidienne résineuse. ‖ Un des noms de la résinite.

PYRARD (François), voyageur français, né à Laval vers 1570, mort à Paris en 1621. Il s'embarqua en 1601 sur le *Corbin*, envoyé avec un autre navire par des armateurs de Saint-Malo et de Vitré pour chercher un chemin aux Indes orientales. Ayant fait naufrage dans les Maldives, il devint prisonnier du roi de Malé (1602), qui l'employa dans son palais et lui laissa pleine liberté de trafiquer et de s'enrichir. Depuis cinq ans, Pyrard vivait aux Maldives, lorsque ces îles furent attaquées par des vaisseaux du roi de Bengale. Les Bengalais l'emmenèrent avec eux, le traitèrent convenablement lorsqu'ils surent qu'il était Français et lui rendirent la liberté. Après avoir visité Chartican, Cananor, Calicut, Pyrard se rendit à Cochin; mais il tomba avec ses compagnons entre les mains des Portugais, qui le conduisirent à Goa et l'incorporèrent de force dans leur armée. Pyrard dut, en conséquence, prendre part à plusieurs expéditions faites par les Portugais. Enfin, en 1610, il fut libre de rentrer dans sa patrie et il publia alors le récit de ses aventures sous le titre de *Discours du voyage des Français aux Indes orientales*, suivi de *Traité et description des animaux, arbres et fruits des Indes* (Paris, 1611, in-8°). Cet ouvrage, plusieurs fois réédité, est écrit en un style clair, avec sincérité et un véritable esprit d'observation.

PYRARDE s. f. (pi-rar-de). Bot. V. PIRARDE.

PYRARGILLITE s. f. (pi-rar-ji-li-te — du préf. *pyr*, et de *argile*). Minér. Variété de cordiérite hydratée, de couleur brun noirâtre ou rouge de tuile, à texture terreuse et non feuilletée, qu'on trouve en Finlande, disséminée en petits cristaux prismatiques dans le granit de Helsingfors, et qui a été ainsi appelée, par le minéralogiste Nordenskiold, parce qu'elle possède la propriété de donner une odeur argileuse lorsqu'elle est chauffée.

PYRAULT ou **PYRAUX** (Claude), voyageur français, né à Besançon en 1720, mort à Bassorah en 1773. Reçu docteur en médecine, il se livra à la pratique de son art à Paris et publia des traductions de livres anglais, une lettre sur l'*Art de faire des songes* et un *Traité de la pharmacie moderne* (1751). De retour en Franche-Comté, Pyrault épousa la nièce d'un prélat, consul de France à Bagdad, et obtint, grâce à ce dernier, un emploi dans la Compagnie des Indes. En 1765, il se rendit à Bassorah, renoua des relations de commerce avec

le Perse et fit céder à la France l'île de Karek par un traité qui ne fut jamais exécuté. Pyrault mourut de la peste au moment où il se disposait à revenir en Europe.

PYRAUSTE s. f. (pi-rô-ste — du préf. *pyr*, et du gr. *auô*, j'allume). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, comprenant plus de vingt espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

PYRÉE s. f. (pi-ré — gr. *pureion; de pur*, feu). Antiq. Lieu où les Perses gardaient le feu sacré.

PYRÉLAÏNE s. f. (pi-ré-la-i-ne — du préf. *pyr*, et de *élaïne*). Pharm. Huile obtenue au moyen de la distillation en vase clos.

PYREN s. m. (pi-rènn — du gr. *purên*, noyau). Minér. Pierre précieuse ayant la forme d'un noyau d'olive.

— Chim. Produit de la distillation sèche de la houille.

PYRÉNACANTHE s. m. (pi-ré-na-kan-te — du gr. *purên*, noyau; *akantha*, épine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des antidesmées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PYRÉNACÉ, ÉE adj. (pi-ré-na-sé — du gr. *purên*, noyau). Bot. Dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un péricarpe charnu.

PYRÉNAÏNE s. f. (pi-ré-na-i-ne — de *Pyrénées*). Chim. Produit mal défini qu'on rencontre dans certaines eaux minérales des Pyrénées.

PYRÉNAIRE s. m. (pi-ré-nè-re — du gr. *purên*, noyau). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des ternstrœmiacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PYRÉNAÏQUE adj. (pi-ré-na-i-ke — rad. *Pyrénées*). Qui appartient, qui a rapport aux Pyrénées : *La région des oliviers occupe, depuis les bords de la Méditerranée, les pentes orientales de la chaîne* PYRÉNAÏQUE, *les pentes méridionales des Cévennes et les pentes occidentales des basses Alpes.* (M.-Br.)

PYRÉNASTRE s. m. (pi-ré-na-stre — du gr. *purên*, noyau; *astêr*, étoile). Bot. Genre de lichens, comprenant plusieurs espèces trouvées sur les écorces officinales, notamment sur celles de l'Amérique.

PYRÈNE s. m. (pi-rè-ne — du gr. *purên*, noyau). Bot. Syn. de NUCULE.

— Chim. Substance produite par la distillation du bois.

PYRÉNÉ, fille de Bebrycius, roi d'Ibérie, selon les uns, et, selon autres, de Pyrénée, roi de Thrace. Elle fut séduite par Hercule, mit au monde un serpent et en éprouva un tel effroi, qu'elle s'enfuit, pour échapper à la colère de son père, dans les montagnes qui séparent la France de l'Espagne. Elle fut dévorée par des bêtes fauves dans ces montagnes, appelées depuis Pyrénées.

PYRÉNÉE, roi de Daulis, en Phocide. Il voulut faire violence aux Muses, qu'il avait accueillies dans son palais; mais celles-ci prirent des ailes, s'envolèrent, et Pyrénée, qui voulut les poursuivre, tomba du haut de son palais et se tua.

PYRÉNÉEN, ÉENNE adj. (pi-ré-né-ain, é-è-ne). Géogr. Qui appartient aux Pyrénées : *Système* PYRÉNÉEN. *Région* PYRÉNÉENNE.

PYRÉNÉES (les), chaîne de montagnes de l'Europe méridionale, servant de barrière entre la France et l'Espagne et se prolongeant au delà, en même temps que la péninsule ibérique, jusqu'au cap Ortégal, en Galice. Son point de départ est au cap de Créus, en Catalogne, sur la Méditerranée. On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *Pyrénées*, en grec *Purenaoi*, en latin *Pyrenæi montes.*

Diodore de Sicile et divers autres écrivains de l'antiquité dérivent ce nom du grec *pur, puros*, feu, et ils prétendent que les Pyrénées ont été ainsi nommées d'un embrasement allumé par des bergers qui mirent le feu aux forêts qui couvraient ces montagnes. Aristote parle de cet embrasement. On a dit aussi que les Pyrénées ont été ainsi désignées soit parce que les pics de leurs montagnes sont pointus comme la flamme, soit parce qu'ils sont souvent frappés de la foudre. D'autres tirent ce nom du phénicien *phareny*, branche. La mythologie nous raconte que Pyréné, fille de Bebrycius, séduite par Hercule et fuyant la colère de son père, se réfugia dans les montagnes qui séparent la Gaule de l'Espagne, où elle fut dévorée par les bêtes féroces; Hercule ayant retrouvé son corps l'ensevelit dans ces montagnes, qui auraient pris d'elle le nom de Pyrénées. Wochler croit que ce nom vient du celtique : armoricain *bre*, montagne, *bryn*, colline, d'où est déjà provenu le nom des monts *Brenniques*. Enfin Charles Romey tire ce nom du gaélique *bar*, *bir* ou *pir*, flèche, pointe, sommet, au pluriel *birennou*.

Les Pyrénées touchent à la frontière de France dans un parcours de 363 kilom. environ. Arrivées à Bastan, elles laissent derrière elles cette frontière et courent à travers les provinces basques et les Asturies jusqu'à l'extrémité N.-O. de la péninsule, où, faisant irruption de tous côtés, elles s'éparpillent en lignes montueuses et pénètrent en Portugal. La bande de terre ou corniche comprise entre le revers septentrional de la chaîne et l'océan Cantabrique enveloppe toute la Biscaye, Santander et les Asturies. De la Catalogne en Galice rien n'interrompt cette suite de chaînons parallèles entre eux, qui constituent les Pyrénées et qui se développent, de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., dans une direction légèrement oblique par rapport à la ligne qui joint les deux points les plus éloignés.

Les géographes anciens ne considéraient les Pyrénées que dans la section où elles séparent la France de l'Espagne; ils ne parlent jamais du prolongement qui se développe dans les Asturies. *Mons ille*, dit Strabon, *continenter ab Austro versus Boream porrectus, Gallam ab Hispania dirimit;* ce que Silius Italicus exprime plus poétiquement dans ces vers :

Pyrene celsa nimbosi verticis arce
Divisos Celtis longe prospectat Iberos
Atque æterna tenet magnis divortia terris.

« Pyrène, du haut de la citadelle qui se dresse sur ce pic perdu dans les nuages, voit au loin les Ibères séparés des Celtes et maintient un divorce éternel entre ces deux grands peuples. » Pline dit la même chose, constatant une fois de plus l'erreur des anciens qui croyaient les Pyrénées terminées par deux caps, l'un sur la Méditerranée, l'autre sur l'Océan, aux deux extrémités d'une ligne droite. « Les Pyrénées, dit-il, séparent l'Espagne de la Gaule en formant deux caps qui se projettent dans deux mers opposées. » Les Romains donnaient les noms de *Mons Vindius* et *Mons Medullius* à la section purement ibérique des Pyrénées, sans savoir positivement qu'elle faisait partie de la même chaîne.

Considérée au point de vue de la géographie positive, la chaîne pyrénéenne du cap de Créus au cap Ortegal mesure une longueur totale de 840 kilom., sur une épaisseur moyenne de 120 kilom. Cette longue Cordillère se partage naturellement en *Pyrénées françaises* ou *internationales* et en *Pyrénées espagnoles* ou *océaniques.*

1° *Pyrénées françaises.* Les Pyrénées françaises ou Pyrénées proprement dites s'étendent entre le cap Créus à l'est et le col de Goritty à l'ouest. Leur plus grande largeur, vers le centre, au sud de Bagnères-de-Bigorre, est d'environ 110 kilom.; aux extrémités, elle n'est que de 50 à 55 kilom. La direction générale de la chaîne est du S.-E. au N.-O.; cependant on peut distinguer plusieurs inflexions : l'une du cap de Créus au mont Saint-Vallier, l'autre du mont Maudit ou pic d'Esnethon au col de Goritty; entre le mont Saint-Vallier et le mont Maudit (le pic Maladetta des géographes espagnols), ces deux chaînes sont reliées par un coude presque rectangulaire qui sépare la vallée où naît la Garonne de celle où prend sa source, à Pallaresa, la Noguera, affluent de la Sègre.

On divise les Pyrénées françaises en trois groupes, sous les noms de Pyrénées orientales, centrales et occidentales. Les Pyrénées orientales sont la partie la plus basse; elles vont du cap de Créus au pic de Corlitte, s'appellent *Albères* jusqu'à Bellegarde et *Salines* de Bellegarde à Costabona; elles renferment les cols ou passages de la Creu, des Aires, de Mantes et de la Perche, où est tracée la route de Perpignan à Urgel par Puycerda. Les Pyrénées orientales vont du pic de Corlitte au mont Perdu; les Pyrénées occidentales du mont Perdu au col de Goritty; dans cette dernière partie se trouvent le port de Gavarnie, la vallée de Cauterets et les sources de la Bidassoa.

La plus grande hauteur des Pyrénées françaises est atteinte vers le centre, c'est-à-dire dans la partie qui sépare l'Aragon des départements de l'Ariége et des Hautes-Pyrénées. Là se trouvent le mont Maudit ou pic d'Esnethon et le mont Perdu, que les Aragonais appellent les Trois-Sœurs, à cause de ses trois cimes, qui se voient distinctement de Saragosse. Le naturaliste Ramond, qui parvint jusqu'au sommet du mont Perdu, estima sa hauteur à 8,772 pieds au-dessus du niveau de la mer; on lui donne ordinairement 3,351 mètres; il l'avait considéré comme le plus élevé, c'était une erreur; le mont Maudit (Maladetta) a 3,404 mètres. Les deux autres cimes du mont Perdu, le Viguemale et le pic du Midi, ont, le premier 3,298 mètres d'élévation, le second 2,877 mètres; après eux vient le Canigou, 2,785 mètres. Les autres pics que l'on voit à l'ouest des sources de l'Aragon décroissent assez sensiblement pour ne plus mériter de mention spéciale; le faîte de la chaîne est seulement indiqué par des sommets isolés qui se succèdent de distance en distance au-dessus de la masse de la montagne. Le mont Maudit appartient à l'Espagne et fait partie des contre-forts méridionaux; les autres appartiennent presque tous à la France. Les pentes septentrionales descendent généralement en croupes parallèles, superposées comme des terrasses, tandis que les pentes méridionales, beaucoup plus roides, se terminent par d'effrayants précipices et d'énormes escarpements. La grande épaisseur des montagnes et l'enlacement confus de leurs bases rendent très-pénible la traversée des Pyrénées; les passages ou ports qui servent à les franchir sont contournés et difficiles; trois belles routes seulement percent ce rempart naturel, semé de rocs et d'abîmes, qui semble vouloir isoler l'Espagne : celle de Bayonne à Vittoria, celle de Perpignan à Figuières, et, à un degré moindre, celle de Saint-Jean-Pied-de-Port à Roncevaux; les autres passages, fort nombreux, car on en compte soixante-quinze rien que sur la frontière de Catalogne, ne sont praticables qu'à pied ou encore à dos de mulet. Voici l'altitude des principaux passages :

Port d'Oo.	3,002m
Port Viel d'Estaube . .	2,561
Port de Pinede	2,499
Port de Gavarnie . . .	2,333
Port de Cavarère . . .	2,241
Passage de Tourmalet.	2,177

Au point de vue de leur constitution géologique, les Pyrénées considérées dans l'ensemble de leurs pentes latérales appartiennent à la formation granitique. « Comme toutes les grandes chaînes de montagnes, dit M. Bruguières (*Orographie de l'Europe*), elles présentent trois terrains principaux superposés : 1° terrain primitif consistant en granit, schiste micacé et calcaire; 2° terrain de transition reposant sur le premier et se composant de grauwacke, de schiste argileux et de calcaire; 3° terrain secondaire recouvrant les deux premiers et formé de grès rouge et de calcaires analogues à ceux du Jura et des Alpes. Le granit, dans les Pyrénées, n'occupe pas le faîte, comme cela se voit ordinairement; il apparaît, en général, par une suite de saillies. A l'exception du mont Perdu, des tours de Marboré et des grandes masses adjacentes qui sont formées de calcaire alpin, les sommets les plus élevés consistent en un terrain granitique et schisteux. Le terrain de transition est le plus étendu dans les Pyrénées; il forme deux grandes bandes qui longent la chaîne principale des deux côtés des protubérances granitiques. Le terrain secondaire forme aussi deux bandes : l'une occupe presque tout le versant méridional; celle du nord constitue seulement les basses montagnes au pied de la chaîne. Cette disposition du terrain secondaire, le grand espace occupé par le terrain de transition et la présence des sommets granitiques au nord du faîte, tout cela semble être le résultat de révolutions qui ont modifié et dénaturé la forme primitive des Pyrénées. La grande quantité de sources thermales qu'on y rencontre peut bien faire croire à l'existence de foyers volcaniques, mais rien à l'extérieur n'annonce leur présence. On n'y voit ni basalte, ni aucune roche dont l'origine soit évidemment ignée, excepté dans les montagnes de la Catalogne; ces contrées ont eu, en effet, des éruptions à des époques assez reculées. » Le massif de cette portion des Pyrénées est riche en métaux, aux deux extrémités de la section; le fer y est assez répandu; au centre et dans les montagnes les plus élevées on trouve du plomb souvent argentifère, du cobalt, du zinc, du manganèse, de l'antimoine; en outre, le versant méridional renferme de grandes masses de sel gemme, des ardoises noires, des basaltes, des pierres à fusil.

Les neiges perpétuelles ne commencent guère qu'à une hauteur de 2,700 mètres et occupent une bande d'environ 1,600 mètres, à l'exposition septentrionale; elles ne se conservent au couchant que lorsqu'elles sont abritées du soleil et des vents méridionaux par d'autres montagnes. Les glaciers occupent une bande de 600 mètres environ dans les parties les plus élevées du versant septentrional, du Marboré au Maladetta; le pic du Midi n'a jamais de neige. Les lacs, peu nombreux, sont également situés sur le versant septentrional; les plus remarquables sont ceux de Seculejo, d'Espingo et du Port-de-Venasque, dont les eaux se déversent dans la Garonne.

Les Pyrénées forment, de chaque côté de leurs versants, de grands bassins de fleuves et des vallées remarquables : du côté de la France, les bassins de la Garonne et de l'Adour; du côté de l'Espagne, ceux de l'Ebre et du Minho; la Bidassoa, qui a sa source dans la vallée de Bastan, continue les Pyrénées et sert de limite à la France et à l'Espagne à partir du moment où la chaîne de montagnes s'infléchit vers le S.-O. A son embouchure se font face la ville française d'Andaye et le port espagnol de Fontarabie. Les deux vallées les plus considérables sont celle de Roncal, où parmi d'âpres solitudes coupées de riches pâturages vit une population de bergers, à la tête d'innombrables troupeaux, et celle de Roncevaux, célèbre par la déroute des paladins de Charlemagne.

2° *Pyrénées espagnoles.* Cette seconde partie de la grande chaîne de montagnes court entre le col de Goritty, au N.-O. de Pampelune, et les caps Finistère et Ortégal, à la pointe N.-O. de l'Espagne, sur une étendue de 480 kilom. Sa direction générale est de l'E. à l'O., parallèlement à la côte du golfe de Biscaye dont elle est assez peu distante. A l'exception de leur partie centrale, les Pyrénées espagnoles sont beaucoup moins considérables que les Pyrénées françaises. Elles présentent un aspect sauvage et sont généralement difficiles à aborder; plusieurs de leurs sommets atteignent la limite des neiges éternelles, mais aucun de ces pics n'a la majesté et le caractère grandiose du mont Perdu ou du Maladetta. Leurs contre-forts septentrionaux sont courts et abrupts et ne rappellent pas les terrasses étagées en gradins des versants français. La chaîne forme trois groupes principaux, Pyrénées cantabriques, Pyrénées asturiennes et Pyrénées de Galice. Le premier groupe s'étend du col de Goritty au plateau de Reynosa, près des sources de l'Ebre, sur une longueur de 200 kilom.; il prend successivement les noms de sierra d'Avalar (2,144 mètres d'élévation), sierra de Salinas (1,754 mèt.), sierra Salvada (1,949 mèt.), sierra de Reynosa, d'où il se rattache par la sierra d'Occa aux monts Ibériques. Le second groupe, les Pyrénées asturiennes, s'étend de la sierra de Reynosa au mont Orribio; elles prennent les noms de sierra de Sejos (1,754 mètres), sierra Alba (2,144 mètres), sierra de Covadonga, peños de Europa (2,954 mètres), etc. Toute cette partie de la chaîne des Pyrénées intérieures est presque impraticable et élève une barrière entre le centre de la péninsule (Castille et Léon) et la corniche qu'elles forment au N. avec l'Océan (Biscaye, Asturies). C'est à Covadonga que les Arabes, possesseurs de toute la Péninsule, éprouvèrent la première résistance sérieuse des Espagnols, et c'est dans les Asturies, à Oviedo, que se forma le premier noyau du futur royaume espagnol, qui peu à peu s'étendit et chassa les Maures. Une foule de petits cours d'eau prennent naissance dans ces montagnes et arrosent de belles vallées, de gras pâturages; ceux du versant nord tombent presque aussitôt dans l'Océan; ceux du sud se jettent dans l'Esla et ses affluents.

Les Pyrénées de Galice, à leur point de départ du mont Orribio, se divisent en divers rameaux fort robustes avant de descendre vers la mer; elles perdent complétement la direction rectiligne gardée jusque-là par l'ensemble de la chaîne et se contournent dans tous les sens : des sources de la Navia à celles du Minho, c'est-à-dire du sud au nord, sous le nom de sierra de Mondoñedo (879 mètres); puis de l'est à l'ouest sous le nom de montes Quadromos; du nord au sud, sous le nom de sierra de Loba; de légères inflexions se prolongent vers le cap Finistère, le cap Torimana, La Corogne, Le Ferrol et les autres pointes de cette extrémité de la péninsule qui s'avance comme une jetée dans l'océan Atlantique.

Les côtes ou arêtes qui partent des hauts plateaux de cette partie de la Cordillère forment vers l'Océan des vallées profondes mais agréables par leur belle végétation. Diverses petites rivières en découlent et arrosent ce bassin de leurs eaux limpides où se pêchent des truites excellentes et d'énormes écrevisses; elles sont généralement bordées de saules et de bouleaux noirs qui leur donnent un aspect pittoresque. Beaucoup des pics ont une forme particulière, et les Aragonais les appellent *muelas* (grosse molaire), ce qui rend assez bien leur aspect de cône tronqué terminé par une large cime où s'étendent des plaines. Ces plaines sont plantées de hêtres, de houx, de faux platanes, de lauriers sauvages, de bouleaux blancs, de châtaigniers; quelques-uns de ces arbres sont excellents pour les constructions maritimes. On rencontre sur ces montagnes, couvertes de végétation, une flore variée, surtout des plantes médicinales que les habitants négligent, l'ellébore, la valériane, l'angélique, etc. Ces *muelas* fournissent d'abondants pâturages à des troupeaux de bœufs de petite taille, de chevaux et de porcs, dont l'exportation constitue un produit considérable. Les mines de charbon sont très-abondantes dans cette partie des Pyrénées; on y rencontre aussi en grande quantité le succin ou ambre minéral mélangé de jayet; la partie méridionale renferme de l'antimoine, des pierres sanguines et quelques mines de cuivre peu exploitées. Les eaux thermales y sont en quantité considérable.

— **Allus. hist. Il n'y a plus de Pyrénées**, Mot célèbre de Louis XIV au moment où il embrassait son petit-fils, qui allait prendre possession de la couronne d'Espagne.

L'Espagne, qui, sous Charles-Quint, menaçait l'Europe d'une domination universelle, ne tarda pas à subir une décadence rapide. Sous Philippe II et sous Philippe III, elle avait perdu les Pays-Bas; sous Philippe IV, le Portugal, le Roussillon et l'Artois; sous Charles II, la Flandre et la Franche-Comté. L'histoire offre peu d'exemples d'une décadence aussi précipitée. Charles-Quint avait été grand général et grand roi; Philippe II n'avait été que roi; Philippe III et Philippe IV n'avaient pas même été rois; Charles II ne fut pas même homme. Ce vieillard de trente-neuf ans, influencé par tout le monde, faisait et défaisait son testament. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne, tous deux issus de princesses espagnoles, se disputaient d'avance ses dépouilles. Le pauvre roi voyait tout cela vivant; il en était indigné; mais voulant avant tout garantir l'unité de la monarchie d'Espagne, il s'arrêta au prince le plus capable de maintenir cette unité et choisit un petit-fils de Louis XIV. Il mourut le 1er novembre 1700, laissant la couronne à Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin, qui fut proclamé roi sous le nom de Philippe V. « Soyez bon Espagnol, lui dit Louis XIV en forme d'adieu, c'est présentement votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes Français, pour maintenir l'union entre les deux nations. » Il lui remit ensuite ses instructions et lui dit, en l'em-

brassant, ce mot célèbre, qui explique et justifie sa politique : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Dans ses *Pensées*, J. Joubert a commenté ainsi le mot de Louis XIV :

« Cette phrase : *Il n'y a plus de Pyrénées*, manque de justesse. Ce n'est pas là ce qui a rendu l'Espagne et la France amies; c'est plutôt la conquête de la Franche-Comté, qui, n'ayant plus laissé entre les deux nations aucun sujet de discorde, a fait rentrer l'Espagne dans les limites naturelles où nous n'avions rien à lui envier. L'Espagne et la France sont donc et doivent rester unies, précisément parce qu'*il y a des Pyrénées.* »

Le mot de Louis XIV a enrichi la langue d'une locution pittoresque, qui sert à faire comprendre qu'une fusion s'est opérée entre des familles, des peuples, des nationalités, des institutions, des idiomes, et que les barrières qui les séparaient ont cessé d'exister.

« Dès son point de départ dans la vie, Voltaire est l'homme universel; c'est l'homme nature, c'est l'homme raison, c'est l'homme poésie, c'est l'homme humanité. Il est armé de l'esprit français, mais il parlera à toutes les nations. Pour lui, *il n'y a plus de Pyrénées;* le Rhin n'a pas deux rives ennemies, les Alpes ne sont pas des barrières, l'Océan ne divise pas le monde. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« A force de vouloir tout ignorer, don Raymondo en arrivait souvent à ne pas même savoir parler; il ne parlait plus ni en espagnol ni en français; il empruntait à ces deux langues des phrases qu'il arrangeait de son mieux, pour son usage particulier; *il n'y avait plus de Pyrénées* dans son langage, où les deux peuples disparaissaient quelquefois dans une confusion presque barbare. »

LOUIS LURINE.

« Une députation des Espagnols présents à Paris venait d'exprimer au gouvernement provisoire toutes ses sympathies. M. de Lamartine lui répondit :

« Il y a bien longtemps qu'on a dit : *Il n'y* » *a plus de Pyrénées*, et votre démarche sym- » pathique prouve bien que cette vérité reste » inscrite dans le cœur des Espagnols, comme » elle vit toujours dans le cœur des Français. »

(*Extrait du Moniteur*, 1848.)

Pyrénées (PAIX DES), conclue entre la France et l'Espagne le 7 novembre 1659, et qui termina la longue et sanglante querelle de ces deux puissances par le mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV. Déjà, en 1656, l'Espagne avait manifesté le désir de mettre fin aux hostilités, et des conférences eurent lieu à ce sujet entre de Lyonne, envoyé de Mazarin, et don Luis de Haro, premier ministre de Philippe IV. On était même d'accord sur les points principaux; mais la restauration du prince de Condé dans tous ses biens et dignités, exigée par l'Espagne, refusée opiniâtrément par la France, mit brusquement fin aux négociations. Cependant elles ne furent pas tout à fait sans conséquences; car de Lyonne en profita pour insinuer l'idée du mariage du roi de France avec l'infante, idée irréalisable alors; Philippe IV n'avait pas encore d'héritier mâle et il frémissait à la pensée qu'un jour les couronnes d'Espagne et de France pouvaient se réunir sur la même tête. En 1657, la reine lui avait donné un fils et elle se trouvait encore enceinte, ce qui semblait écarter toute éventualité menaçante pour l'Espagne et pour l'Europe. Aussi la cour de Madrid ne craignit-elle pas de faire de sincères avances pour la paix, grâce, toutefois, à un habile stratagème auquel eut recours Mazarin pour vaincre les scrupules de son orgueil. Il feignit de vouloir fiancer Louis XIV à la princesse Marguerite de Savoie, et, pour faire croire à ce projet, il arrangea, en 1658, une entrevue entre le jeune roi et la princesse, que sa mère conduisit à Lyon, où Anne d'Autriche avait également amené son fils. Le lendemain soir, Mazarin entra tout joyeux dans le cabinet de la reine mère : « J'apporte à Votre Majesté, lui dit-il en souriant, une nouvelle à laquelle elle ne s'attend guère. — La paix? s'écria la reine. — Mieux que cela, madame, la paix et l'infante. » Voici ce qui était arrivé. La cour de Madrid s'était émue de la nouvelle d'un mariage possible entre Louis XIV et la princesse de Savoie, et tandis que celle-ci entrait par une des portes de Lyon, arrivait par une autre porte un des secrétaires d'Etat du roi catholique, don Antonio Pimentel, avec une lettre de Philippe IV pour Anne d'Autriche, lettre dans laquelle il offrait sa fille à Louis XIV. La princesse de Savoie s'en retourna tristement dans son pays, en se consolant du moins par cette pensée qu'elle était sacrifiée à la politique, tandis que l'envoyé espagnol suivait la cour de France à Paris, où le 7 mai 1659 il signa une suspension d'armes provisoire et, le 4 juin suivant, les préliminaires de la paix. Les discussions furent longues néanmoins, surtout en ce qui concernait le prince de Condé; mais Pimentel céda enfin, et il fut convenu que Mazarin se rendrait à Saint-Jean-de-Luz, et don Luis de Haro à Saint-Sébastien, frontière des deux royaumes, pour s'entendre avec plus de promptitude par ce rapprochement sur le lieu où se tiendraient les conférences définitives. Ils choisirent d'un commun accord l'île des Faisans, qui s'élève dans la rivière de Bidassoa, laquelle, sortie des Pyrénées, se jette dans le golfe de Biscaye. Pour prévenir toute difficulté, Mazarin et don Luis de Haro reconnurent cette île comme mitoyenne entre les deux royaumes, et on y construisit un bâtiment qui la divisait en deux parties égales, l'une réservée aux Français, l'autre aux Espagnols. Au milieu se trouvait une salle qui avait deux portes, affectées à la même destination. Cette salle elle-même était meublée moitié par don Luis et moitié par le cardinal; deux tapisseries la coupaient par le milieu, et sur le bord de la séparation se trouvaient de chaque côté une table et une chaise pour chacun des deux plénipotentiaires, lesquels se trouvaient néanmoins, l'un sur la terre de France, l'autre sur la terre d'Espagne.

Les conférences, qui s'ouvrirent le 13 août, furent au nombre de vingt-cinq; la dernière se tint le 12 novembre, après la signature du traité dont nous allons exposer les principaux articles.

Ces articles sont au nombre de cent vingt-quatre; les trente-deux premiers portent exclusivement sur les intérêts commerciaux des deux puissances; de part et d'autre, les sujets devaient jouir des priviléges accordés aux Anglais et aux Hollandais dans chaque pays; ils ne pourraient fournir aux ennemis de l'une ou de l'autre nation des marchandises de contrebande, et comme telles étaient considérées les armes offensives et défensives, les munitions de guerre, les chevaux, leurs équipages et les divers attirails servant à la guerre, à l'exception des vivres; ces marchandises de contrebande étaient passibles de la confiscation, qui n'était pas étendue toutefois aux vaisseaux et aux marchandises libres qu'ils pourraient contenir; en cas de rupture, les sujets des deux royaumes auraient six mois pour se retirer et emporter leurs effets; toutes les lettres de représailles étaient révoquées, et il n'en serait plus accordé qu'au cas où il y aurait déni de justice, ce dont les poursuivants devaient fournir la preuve.

L'article 33 arrêtait le mariage du roi de France avec l'infante. On y convint, ainsi que dans le contrat rédigé solennellement à cet effet, que le roi d'Espagne donnerait en dot à l'infante Marie-Thérèse la somme de 500,000 écus d'or payable en trois termes; qu'au moyen du payement de cette somme l'infante ne pourrait former aucune prétention à la revendication ultérieure du trône espagnol; qu'elle renoncerait à cet héritage avant de se marier et qu'elle confirmerait encore cette renonciation conjointement avec le roi après la consommation du mariage; que l'infante et les infants qui naîtraient de son mariage avec le roi de France seraient exclus de toute succession aux Etats du roi d'Espagne, à quelque titre que ce pût être.

Cet échafaudage de précautions, laborieusement édifié par le ministre espagnol, devait s'écrouler un jour devant cette clause en apparence anodine que de Lyonne, le véritable négociateur du traité, avait eu l'adresse de glisser dans les préliminaires; c'était que la renonciation de l'infante à l'héritage paternel aurait lieu « moyennant le payement desdits 500,000 écus aux termes *fixés.* » Malgré sa finesse, don Luis de Haro laissa passer cet article inaperçu. C'est ici qu'il faut s'incliner devant la rouerie diplomatique : si de Lyonne avait fait ressortir que cette renonciation *n*'aurait lieu *que* moyennant ledit payement aux termes *fixés*, oh! alors, le piége eût crevé les yeux du plus inexpérimenté; mais ici la forme, bien que Brid'oison n'en eût pas encore vanté l'excellence, la forme sauva tout. Et voilà souvent à quoi tient la guerre entre deux pays.

Vint ensuite la longue série des cessions, des restitutions et des échanges territoriaux.

La France conservait le comté d'Artois, savoir : les villes d'Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lillers, Sens, Thérouanne, le comté de Saint-Pol avec Pas et généralement tout l'Artois, à la réserve de Saint-Omer et Aire; dans le comté de Flandre, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant et leurs dépendances; dans le comté de Hainaut, Landrecies et Le Quesnoy avec leurs bailliages et annexes; dans le duché de Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvillers, Ivoy, Chavancy, Marville et leurs dépendances; enfin Marienbourg, Philippeville et Avesnes, entre Sambre et Meuse. On pourrait s'étonner de ne pas voir Cambrai figurer sur cette liste de cession; on en trouverait peut-être l'explication dans ce fait, mentionné par les mémoires de Brienne, que le roi d'Espagne favoriserait la promotion de Mazarin à la papauté après la mort d'Alexandre VII, s'il pouvait obtenir que la cour de France se contentât d'Avesnes au lieu de Cambrai.

Du côté des Pyrénées, l'Espagne cédait à la France les comtés de Roussillon et de Conflans, à la réserve des lieux situés dans les Pyrénées du côté de l'Espagne; la partie du comté de Cerdagne située dans les Pyrénées du côté de la France. Les Pyrénées devaient servir de limites entre les deux Etats, limites plus spécialement déterminées par une convention en date du 12 novembre 1660 (art. 35 à 41).

Plusieurs des articles suivants concernent les restitutions à faire au roi d'Espagne dans le comté de Bourgogne, dans les Pays-Bas, en Italie, dans les comtés de Cerdagne et de Catalogne.

Par l'article 60, le roi de France s'engageait à ne fournir, ni directement ni indirectement, au royaume de Portugal, aucune aide ni assistance publique ou secrète, en hommes, armes, munitions, vivres, vaisseaux, argent, etc. Cet article comblait les vœux de la cour d'Espagne, qui se montra plus coulante sur plusieurs points du traité. Vainement Mazarin avait-il feint de vouloir consentir à la restitution de toutes les conquêtes de la France si l'Espagne laissait le roi de Portugal en paisible possession de son royaume. Cette offre ne devait pas tenter les Espagnols, qui espéraient bien soumettre facilement les Portugais une fois que la paix avec la France serait conclue.

Les articles 62 à 78 concernent la « restitution au duc Charles de Lorraine » de son duché, à la réserve de Moyenvic, du duché de Bar, du comté de Clermont, de Stenay, Dun et Jametz, qui étaient incorporés à la France. Louis XIV, avant de rendre Nancy, en ferait raser les fortifications, que le duc ne pourrait pas rétablir. Ce prince répudierait toute ligue organisée ou à organiser contre la France et accorderait libre passage aux troupes de cette couronne. S'il ne ratifiait pas le présent traité ou s'il manquait dorénavant à ses engagements, le roi de France se réservait tous les droits acquis par lui et le feu roi son père sur les Etats de Lorraine aux termes des traités antérieurs. Le roi de France ne devait restituer la Lorraine que lorsque l'empereur aurait ratifié tous les articles relatifs au duc Charles.

A l'article 78 commençait la « restitution du prince de Condé. » L'Espagne rendait en son propre nom et au nom du prince les places de Condé, Rocroy, Le Catelet et Linchamp, occupées par les gens de Condé. Celui-ci devait désarmer sous deux mois; Louis XIV s'engageait alors à le faire revenir à sa cour, à le rétablir dans tous ses biens, honneurs et dignités; il lui rendait même le domaine de Stenay, Jametz et Clermont-en-Argonne; mais au lieu du gouvernement de la Guyenne, que le prince avait auparavant, il recevait celui de Bourgogne et de Bresse; le duc d'Enghien, son fils, héritait de son ancienne charge de grand maître de France. Amnistie, mais sans restitution de charges ni offices, était octroyée aux amis, adhérents et domestiques du prince et à la garnison d'Hesdin. Ces amnistiés furent indemnisés en argent par l'Espagne. Les arrêts rendus contre Condé et ses adhérents étaient annulés.

La France rendait à l'Espagne : en Flandre, Ypres, Oudenarde, Dixmude, Furnes et les forts des canaux voisins, Merville, Comines, Menin; en Lombardie, Valenza et Mortara; en Franche-Comté, Saint-Amour, Bletterans, le fort de Joux et tout ce qui n'avait pas été repris par les Espagnols durant la Fronde; plus le domaine utile du comté de Charolais.

L'article 89 renouvelait les articles 21 et 22 du traité de Vervins, concernant la réserve des droits du roi de France sur le royaume de Navarre.

De l'article 91 à l'article 99 étaient traités les intérêts des ducs de Savoie et de Modène, qui avaient été alliés à la France contre l'Espagne. Ces princes étaient complétement rétablis dans l'état où ils se trouvaient avant la guerre.

En vertu des articles 100 à 103, les deux puissances contractantes convenaient d'employer leurs bons offices pour arranger à l'amiable les contestations qui s'étaient élevées : 1° entre le pape et le duc de Parme; 2° entre les puissances du Nord; 3° entre les cantons suisses, catholiques et protestants; 4° entre les Grisons et leurs sujets, les habitants de la Valteline.

L'article 104 rétablissait immédiatement le prince de Monaco en la paisible possession de tous les biens, droits et revenus qui lui appartenaient et dont il jouissait avant la guerre dans le royaume de Naples, le duché de Milan et les autres pays soumis à l'obéissance espagnole.

La date du traité est ainsi rédigée : « Fait à l'île des Faisans, située au fleuve de Bidassoa, à un demi-mille du bourg d'Andaye, dans la province de Guyenne et à la même distance d'Irun, dans la province de Guipuscoa, dans la maison construite pour cet effet dans ladite île, le 7 novembre 1659. »

« Est-il besoin, dit M. Henri Martin, d'insister sur l'immense résultat moral que devaient avoir pour la France les conventions des Pyrénées, qui complétaient les triomphes diplomatiques de Munster et d'Osnabruck? Les deux têtes de l'aigle autrichienne avaient été abaissées l'une après l'autre; la monarchie de Charles-Quint et de Philippe II s'avouait vaincue et cédait les lambeaux de son domaine à la conquête française, comme naguère à la révolte hollandaise. La suprématie de la France sur le continent européen éclatait désormais à tous les yeux. L'œuvre de Henri IV et de Richelieu était consommée; un étranger avait achevé de réaliser la pensée des deux grands génies politiques de la France. Mazarin, ainsi que l'observe un sagace historien, avait conquis le droit de dire que, « si son langage n'était pas français, son » cœur l'était. » La France peut pardonner bien des travers et même des vices à l'homme qui a fait de telles choses pour elle. » Ajoutons, pour rendre une égale justice à tous, que, dans cette circonstance, Mazarin avait été puissamment servi par trois grands diplomates français : de Lyonne, d'Avaux et Servien.

Pyrénées (VOYAGE AUX), par M. H. Taine, illustré par Gustave Doré (Hachette, Paris, 1859, in-8°). Ce volume est un des ouvrages qui commencèrent la réputation de M. Taine et le firent connaître du gros public. Son nom n'avait guère retenti que dans le monde universitaire à la suite de l'*Essai sur Tite-Live* et des *Philosophes français du* XIX^e^ *siècle.* Le récit de ce voyage, plein de souvenirs historiques heureusement encadrés, de descriptions brillantes, d'idées philosophiques et même de paradoxes un peu hasardés, fit grande sensation. Venu après tant d'autres et parlant de choses si souvent décrites, M. Taine sut être intéressant à force d'érudition, d'humour et d'originalité quelquefois cherchée. Un des passages les plus remarqués, un de ceux qui commencèrent le succès du livre, et qui, d'ailleurs, avait été fait à cette intention, c'est celui de la réhabilitation du cochon : « Pourquoi ne parlerais-je pas de l'animal le plus heureux de la création? Un grand peintre, Karl Dujardin, l'a pris en affection; il l'a dessiné dans toutes les poses, il a montré toutes ses jouissances et tous ses goûts. La prose a bien le droit de la peinture, et je promets aux voyageurs qu'ils prendront plaisir à regarder les cochons. Voilà le mot lâché. Maintenant, songez qu'aux Pyrénées ils ne sont pas couverts de fange infecte comme dans nos fermes; ils sont roses et noirs, bien lavés et vivent sur les grèves sèches auprès des eaux courantes. Ils font des trous dans le sable échauffé et y dorment par bandes de cinq ou six, alignés ou serrés dans un ordre admirable. Quand on approche, toute la masse grouille; les queues en tire-bouchon frétillent fantastiquement; deux yeux narquois et philosophiques s'ouvrent sous les oreilles pendantes; les nez goguenards s'allongent en flairant; toute la compagnie grognonne; après quoi on s'accoutume à l'intrus, on se tait, on se couche, les yeux se ferment d'une façon béate, les queues rentrent en place et les bienheureux coquins se remettent à jouir du soleil. Tous ces museaux expressifs semblent dire fi aux préjugés et appeler la jouissance; ils ont quelque chose d'insouciant et de moqueur; le visage entier se dirige du côté du groin et toute la tête aboutit à la bouche. Leur nez allongé semble aspirer et recueillir dans l'air toutes les sensations agréables. Ils s'étalent si complaisamment à terre, ils remuent les oreilles avec des mouvements si voluptueux, ils font des éjaculations de plaisir si pénétrantes, qu'on en prend de l'humeur. O vrais épicuriens! si parfois en sommeillant vous daignez réfléchir, vous devez penser, comme l'oie de Montaigne, que le monde a été fait pour vous, que l'homme est votre serviteur et que vous êtes les privilégiés de la nature. Il n'y a dans toute leur vie qu'un moment fâcheux, celui où on les saigne; et encore, il passe si vite qu'ils ne le sentent pas! » Le morceau est achevé, mais il a quelque chose de factice. Un autre passage qui est également caractéristique de la nature du talent de l'auteur, c'est la description suivante : « Au sommet croissent les mousses. Battues par les vents, desséchées par le soleil, elles perdent la teinte verte et fraîche qu'elles ont dans les vallées, au bord des sources. Elles se roussissent de tons fauves, et leurs filaments lisses ont le reflet des poils du loup. D'autres, jaunies et pâles, couvrent de leurs couleurs maladives les crevasses qui saignent. Il y en a de grises, presque blanches, qui poussent comme des restes de cheveux sur les rochers chauves. De loin, sur le dos de la montagne, toutes ces teintes se fondent, et ce pelage nuancé jette un éclat sauvage. Les derniers végétaux sont des croûtes rougeâtres, collées aux parois des rochers, qui semblent faire partie de la pierre, et qu'on prendrait, non pour une plante, mais pour une lèpre. Le froid, la sécheresse et la hauteur ont par degré transformé et tué la végétation. » Comparez cette description à une de celles de Chateaubriand, et vous verrez la différence des deux procédés ainsi que des deux natures de talent. L'ouvrage fut illustré par Gustave Doré en 1859, et sous cette forme il a obtenu plusieurs éditions successives, dont la dernière est de 1873. A l'époque où il a fait ce travail, l'artiste se donnait la peine de travailler ses compositions; le sujet d'ailleurs convenait merveilleusement à son genre; il excelle à reproduire les légendes, les scènes du moyen âge, les paysages tourmentés et fantastiques des Pyrénées. Aussi ce volume, qui n'est pas un de ses plus importants, est un de ses meilleurs, un de ceux où il a le mieux rendu la pensée de l'écrivain.

Pyrénées (VUE DES). Iconogr. Si l'on en croyait les fanatiques du classicisme, il n'y aurait qu'en Italie, dans la fameuse campagne romaine, qu'on trouverait de beaux sites, des paysages dignes d'être reproduits sur la toile. L'école romantique a découvert un beau jour que la France n'avait rien à envier aux autres pays; d'audacieux rapins ont prétendu que les vieux chênes et les rochers de Fontainebleau, sans aller plus loin, avaient

bien leur mérite; plus tard, on a exploré l'Auvergne, le Dauphiné, le Poitou, la Normandie, la Provence, les Pyrénées et l'on s'est aperçu que nous possédions la nature la plus accidentée, la plus variée, la plus colorée, la plus pittoresque en un mot. Pour ne parler ici que des Pyrénées, où trouver de plus magnifiques horizons, des vallées plus verdoyantes, des gorges plus sauvages, des ruisseaux plus limpides, des torrents plus impétueux, une végétation plus luxuriante, une lumière plus pure, des neiges plus éblouissantes et des effets de soleil plus magiques? Théodore Rousseau a peint une *Vue des Pyrénées*, et cette toile est un des chefs-d'œuvre de l'art contemporain. C'est sur l'admirable plateau des Landes, qui se découvre de la route de Bordeaux à Bayonne, que le grand artiste nous transporte. Le pic du Midi de Pau domine dans le lointain la chaîne des montagnes bleuâtres qui ferment l'horizon. Le ciel est chargé des vapeurs des premiers jours d'avril. La plaine, détrempée par les eaux provenant de la fonte des neiges, commence à se couvrir d'herbes. Des vaches sont éparses au milieu de cet immense marécage, y pataugent et y pâturent tout à leur aise. Pour trouver un contraste à cette grasse et fertile campagne, il suffit de faire quelques lieues et de pénétrer au milieu des montagnes qui se dressent à l'horizon. Rosa Bonheur a peint un *Passage de muletiers à travers un défilé des Pyrénées;* ses animaux sont excellents, comme toujours, et elle n'a pas moins bien rendu la majesté immobile et sombre des grandes roches granitiques.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les nombreuses vues de sites pyrénéens qui ont été exposées depuis quarante ans aux Salons; il nous suffira de citer: une *Vue du pic du Midi de Pau et de la forêt de Gabar* et la *Vue du pic de Parbezou*, par Th. Richard (Salon de 1835); la *Vue générale de la vallée de Bagnères-de-Luchon*, le *Cirque de Gavarnie*, par F. d'Andiran (Salon de 1835); la *Vue de la cascade des Demoiselles, à Luchon*, par de Bez (Salon de 1835); la *Vallée d'Ossau*, par Emile Lambinet (Salon de 1843); une *Vue prise aux environs de Luz-en-Baréges*, par Alexis de Fontenay (Salon de 1844); la *Vue du château et d'une partie de la ville de Pau*, par Justin Ouvrié (Salon de 1844); un *Site des Pyrénées*, par E. Sabatier (Salon de 1844); la *Vue du pont d'Enfer, aux Eaux-Chaudes*, par d'Andiran (Salon de 1844); un *Souvenir des Pyrénées*, par Ch. Hoguet (Salon de 1846); diverses *Etudes prises dans les Pyrénées*, par C. Roqueplan (Salon de 1850); un *Souvenir des Pyrénées*, par Ch. Tillot (Exposition universelle de 1855); le *Pic du Midi d'Ossau*, par Hugard de Latour (Salon de 1857); les *Environs de Saint-Sauveur*, par Léop. Chibourg (Salon de 1861); la *Rencontre de deux troupeaux dans les Pyrénées*, par Auguste Bonheur (Salon de 1861); une *Vue prise aux Pyrénées, le soir*, par Joseph Szermentowski (Salon de 1867); un *Ravin dans les Pyrénées*, par Chevandier de Valdrôme (Exposition universelle de 1867); un *Ravin à Olette* et le *Petit gave à Olette*, par Léonce Chabry (Salon de 1874). Vers 1830, sous le titre: les *Eaux des Pyrénées*, il a paru une série de lithographies par Monthelier et Tirpenne, avec des figures par Adam. D'autres vues lithographiées ont été exposées au Salon de 1834 par M^lle^ Sarrazin de Belmont. Isidore Deroy a lithographié une *Vue générale de Pau* (Salon de 1848). On a une eau-forte de Paul Huet représentant un *Pont des Pyrénées* (Exposition universelle de 1855). Parmi les dessins de Gustave Doré qui ont été gravés sur bois pour le *Voyage aux Pyrénées* de Taine, nous citerons: la *Vallée d'Ossau*, la *Vue de Pau*, le *Gave*, la *Cascade du Valentin*, les *Pics*, la *Route des Eaux-Chaudes*, les *Environs des Eaux-Chaudes*, la *Gorge de Pierrefitte*, la *Chapelle de Lestelle*, les *Ruines d'un château à Luz*, la *Vallée de Luz*, le *Gave au soleil couchant*, *Cauterets*, le *Lac de Gaube*, la *Cascade de Cerisey*, le *Pont de l'Artigue*, le *Village de Gèdres*, le *Sentier du Chaos*, le *Cirque de Gavarnie*, le *Mont Perdu*, *Environs de Luchon*, la *Vallée de Luchon*, *Ruines de Castelvieil*, la *Maladetta*. Les mœurs, les types et les costumes des habitants des Pyrénées ont été étudiés par plusieurs artistes. M. Edmond Hédouin a peint des *Ossaloises à la porte d'un moulin* (Salon de 1843), une *Halte dans les Basses-Pyrénées* (Salon de 1846), les *Chants ossalois* (Salon de 1845); M. Alphonse Roehn, deux *Jeunes filles des Pyrénées jouant avec un chevreau* (Salon de 1844); M. Joseph Beaume, les *Bergers des Pyrénées* (Salon de 1845); M. Th. Gide, une *Messe dans une église des Pyrénées* (Exposition universelle de 1855); M. Charles Landelle, les *Vanneuses à Béost*, la *Messe à Béost* (Salon de 1857) et un *Chemin de la croix dans la chapelle de la Vierge, à Béost* (Salon de 1861); M. Emile Loubon, les *Cascarottes attendant le poisson à Saint-Jean-de-Luz* et les *Cascarottes portant le poisson à Bayonne* (Salon de 1861); M. Guillemin, les *Vanneuses d'Ossau* (Salon de 1861), etc.

PYRÉNÉES (DÉPARTEMENT DES BASSES-), division administrative de la région S.-O. de la France, tirant son nom de la chaîne occidentale des Pyrénées, qui vers le S. sépare la France de l'Espagne. Ce département, formé de l'ancien Béarn, des pays basques de Soule, basse Navarre, Labour, et d'une partie de la Chalosse, est baigné à l'O. par le golfe de Gascogne, confine au S. à l'Espagne, à l'E. au département des Hautes-Pyrénées et au N. à celui des Landes et à une partie de celui du Gers. Sa côte s'étend de l'embouchure de l'Adour au N. à celle de la Bidassoa au S., sur une longueur de 35 kilom. Superficie, 762,266 hectares, dont 155,717 de terres labourables, 70,893 de prairies naturelles, 25,002 de vignes, 13,873 d'autres cultures arborescentes, 307,511 en pâturages, landes et bruyères et 189,270 en bois, forêts, étangs, chemins, etc. Il comprend 5 arrondissements: Pau, chef-lieu; Oloron, Orthez, Bayonne, Mauléon; 40 cantons, 558 communes et 426,700 hab. Il forme le diocèse de Bayonne, suffragant d'Auch; la 1^re^ subdivision de la 13^e^ division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Pau, à l'académie de Bordeaux, au 22^e^ arrondissement forestier.

Le territoire du département des Basses-Pyrénées est des plus variés et des plus agréables. « Bordé d'un côté, dit Giraud de Saint-Fargeau, par les montagnes des Pyrénées, chargées de neige une partie de l'année et couvertes d'antiques forêts; baigné de l'autre par l'Océan, il se trouve coupé dans sa partie méridionale par différents ordres de collines qui se prolongent plus ou moins sous différents angles. Aux parages maritimes il réunit des montagnes boisées, des coteaux couverts de vignes qui produisent d'excellents vins, de riches et populeuses vallées abondantes en pâturages et des plaines fertiles arrosées par les gaves. Par un contraste frappant, il renferme aussi des landes incultes et sauvages. Une bizarrerie non moins choquante a fait cultiver les coteaux tandis que des plaines très-étendues, et qu'on pourrait rendre fertiles, sont incultes. Les collines qui avoisinent les montagnes sont pour la plupart composées de bancs de pierres calcaires; la partie la plus rapprochée de la mer ne présente en général que des sables et du gravier; les plaines et les vallées sont principalement couvertes de terres argileuses et marneuses. » La partie méridionale de ce département est couverte par les ramifications septentrionales des Pyrénées, qui y forment de belles et fertiles vallées dont la plus riche et la plus renommée est celle d'Ossau, qui n'a pas moins de 16 kilomètres de développement; elle commence au pied du pic d'Ossau (2,885 mètres) et va se perdre dans la belle plaine d'Oloron. Les autres points culminants des Pyrénées situés dans ce département sont: le pic de Saoubisie (2,209 mètres); le pic du Ger (2,609 mètres); le pic de Sesques (2,487 mètres); le pic d'Isabe (2,475 mètres) et le pic d'Aspe (2,500 mètres). De ces montagnes élevées et de leurs nombreux contre-forts descendent de nombreuses rivières qui arrosent le département; les plus importantes sont: l'Adour, la Nive, la Bidassoa, l'Ardanabia, l'Arau et le Seny; le gave de Pau, qui reçoit, avant de se réunir à l'Adour, le gave d'Oloron; le gave de Mauléon, le Saléis, l'Ousse, le Lutz, le Néez, etc. On y trouve plusieurs lacs, parmi lesquels nous mentionnerons ceux d'Artouste, de Peyreget, d'Ayous et de Bersou. Les sources minérales y abondent; les plus connues sont: celles des Eaux-Bonnes, des Eaux-Chaudes, de Combe, de Salies, d'Accous, de Garris, d'Escot, de Barinque, de Sarrance, de Monein et de Villefranque. Parmi les productions minérales, nous citerons de nombreuses mines de fer, de cuivre, de zinc argentifère, de lignite, d'anthracite, de houille, de tourbe, de sel gemme, d'ardoise; des carrières de granit, de grès bigarré, d'albâtre et de pierre à bâtir. Les communes d'Espelette, d'Itassou, de Louhossoa, de Macaye, d'Hasparren et de Helette possèdent des gisements très-importants d'un kaolin de qualité supérieure, qui alimentent plusieurs manufactures de porcelaine de France et de l'étranger. Des roches feldspathiques, exploitées primitivement comme matière à porcelaine, ont été dans ces derniers temps transformées en engrais minéral, spécialement chargé de fournir aux plantes l'élément potassique qui joue un si grand rôle dans leur végétation. Cette découverte est due à un ingenieur, M. Jules Gindre. Son procédé consiste simplement à traiter les roches de feldspath par la chaux. Comme cette dernière substance est très-commune, le nouvel engrais peut être livré à très-bas prix. On fait du reste un très-grand usage de la chaux comme amendement. La pierre à chaux existe partout, et dans beaucoup de localités les cultivateurs fabriquent eux-mêmes celle dont ils ont besoin.

Situé entre 42° et 44° de latit. N., ce département devrait être un des plus chauds de France; mais plusieurs causes concourent à en modifier la température et à la rapprocher de celle des départements du centre. Le climat y est donc doux et tempéré, surtout à Pau, quoique les pluies y soient assez fréquentes. Ce climat est recherché par les malades en hiver, où les mois de décembre, janvier et février sont ordinairement fort beaux et doux; mais le printemps est souvent pluvieux, l'été sujet aux orages; c'est l'automne qui est la saison la plus agréable dans ce département. La température moyenne de Pau est de 12°,5 et celle de Bayonne de 13°,5. Le nombre de jours de pluie est en moyenne de 95.

Le sol est généralement fertile. Les alluvions modernes qui forment le sol des vallées sont d'une fécondité exceptionnelle. Dans la région des coteaux, le terrain diluvien tient une place importante; c'est lui qui a formé les terres argilo-siliceuses connues sous le nom de *boulbènes*. Ce diluvium présente un phénomène remarquable. Sur la rive droite des vallées creusées dans la direction du sud au nord, il est invariablement formé par des dépôts calcaires, tandis que sur la rive gauche il constitue des boulbènes. Autre singularité: sur la rive droite, les pentes sont toujours très-rapides, souvent abruptes; sur la rive gauche, les pentes sont très-adoucies, bien que les terres aient une moindre cohésion. La production annuelle des céréales s'élève en moyenne à 530,000 hectolitres de froment, 600,000 de maïs, 30,000 d'avoine, 20,000 d'orge, 12,000 de méteil. Ces diverses cultures occupent de 128,000 à 129,000 hectares. La production du froment est insuffisante; cette céréale domine dans les arrondissements de Pau et d'Orthez. Son centre de production se trouve dans les cantons de Garlin, de Thèze et d'Arzacq, dont les cultures sont très-bien exécutées. La récolte du maïs excède au contraire les besoins de la consommation. Cette plante occupe presque exclusivement le sol dans les arrondissements de Mauléon, Bayonne et Oloron. Les habitants en font leur nourriture habituelle, tantôt sous forme de bouillie ou *broye*, tantôt sous celle de pain ou *mesture*. L'avoine suffit aux besoins de la consommation, mais il n'en est pas exporté. La production de l'orge est inférieure de près de moitié à la consommation. La vigne a eu beaucoup à souffrir de l'oïdium; aussi beaucoup de propriétaires ont-ils renoncé à la cultiver. Les vins de ce département sont estimés; ils sont agréables au goût et cependant d'une grande énergie alcoolique. Dans certains vignobles, on fait avec des raisins récoltés longtemps après leur maturité des vins blancs secs et capiteux, qui ressemblent, au bout de quelques années, aux vins secs de Xérès. « Le vin blanc de Jurançon, dit M. V. Rendu dans son *Ampélographie française*, est préférable au vin rouge; il est surtout plus alcoolique; c'est un vin généreux, corsé et surtout très-bouqueté, digne en un mot du Béarnais, mais violent et capiteux. » Les prairies, malgré leur étendue assez considérable, seraient insuffisantes pour nourrir tout le bétail; mais l'extension donnée à la culture des plantes fourragères, telles que trèfle incarnat et de Hollande, supplée avantageusement au manque des foins. Dans le pays basque, on cultive avec succès le turneps, le fenugrec et la luzerne. En dehors de la région des montagnes, impropre à toute culture et qui peut seulement être utilisée en pâturages, on trouve de grandes étendues de terres incultes occupées seulement par l'ajonc épineux et la fougère. Ces plantes sont employées comme litière et entrent ainsi pour une large part dans la confection des engrais. L'hiver, les troupeaux trouvent leur subsistance dans les landes. Un grand nombre de communes en possèdent de très-étendues, qui vendues en détail aux particuliers ne tarderaient pas à fournir de bonnes terres labourables ou des prairies. L'administration a toujours favorisé ces aliénations des biens communaux; mais elle a trouvé un obstacle presque insurmontable dans les habitudes des populations. La plus grande partie des landes est donc restée à l'état de nature, c'est-à-dire improductive ou à peu près, au grand détriment de la richesse publique. A quoi tient ce résultat chez une population qui d'ailleurs entend fort bien ses intérêts? Evidemment il n'est personne, même parmi les habitants des campagnes, qui n'ait été frappé de cette idée qu'il eût mieux valu livrer à la culture les terres dont nous venons de parler que de les laisser dans l'état où elles sont. Il y a donc eu un autre motif qui militait à leurs yeux en faveur du maintien de l'état actuel des landes: ce motif existe en effet, et c'est l'intérêt qui le produit. Actuellement, les terrains appartenant aux communes offrent aux habitants, quels qu'ils soient, et sans bourse délier, des ressources qui eussent été perdues par la vente de ces terrains. Si donc on voulait obtenir l'assentiment des populations, il fallait leur offrir des compensations, d'abord par la vente à bon marché et des facilités de payement, puis par une diminution des impôts directs ou indirects. Nul doute que, par ces moyens, on n'eût atteint promptement le résultat désiré. D'anciens souvenirs de l'époque féodale se rattachent à ces landes; c'est là en effet que se tenaient les assemblées locales pour le règlement des intérêts publics.

L'espèce bovine compte dans les Basses-Pyrénées environ 177,000 animaux de tout sexe et de tout âge, qui tous présentent un ensemble de caractères communs. Certains types plus fortement accusés ont été érigés en races ou sous-races, mais à tort, car les particularités qui ont donné lieu à ces subdivisions n'ont pas l'importance qu'on est convenu d'exiger lorsqu'il s'agit de proposer une nouvelle coupe dans l'histoire déjà si compliquée des animaux domestiques. Nous dirons donc, avec les hommes les plus versés dans la zootechnie, que le bétail des Basses-Pyrénées forme une race unique, la race béarnaise, avec de simples variétés déterminées par la culture. Son aptitude principale est le travail, bien que dans la vallée de Lourdes les facultés laitières soient très-développées. Les principaux caractères de la race du Béarn sont: poil jaune ou rouge pâle, unicolore ou seulement d'une nuance plus claire autour des yeux et à la face interne des membres; cornes fortes, très-longues et presque toujours très-relevées; corps allongé reposant sur des membres bien d'aplomb, tout à la fois solides et fins. En résumé, la population bovine de ce département est une des mieux douées de l'ouest et du midi de la France. La sélection et les progrès de l'agriculture l'amèneront un jour ou l'autre à un état de perfection qui ne laissera rien à désirer. La population chevaline appartient exclusivement à la race navarrine. Cette race, que l'on fait remonter à la souche arabe, qui aurait été importée en deçà des Pyrénées par les Sarrasins d'Espagne, est assez estimée. Jadis, les princes de Béarn s'attachèrent à la perfectionner. Chaque année ils faisaient acheter trois étalons de l'Andalousie. Dès le XI^e^ siècle, ils avaient établi des courses de chevaux dans la ville de Morlaas, leur capitale. Aujourd'hui, un dépôt d'étalons est établi au château de Gelos, près de Pau. L'espèce ovine est représentée par une race commune très-rustique, de grande taille, produisant une viande de bonne qualité et une laine grossière assez abondante. Quelques grands propriétaires ont tenté de l'améliorer par des croisements avec la race southdown. Ces essais ont réussi, mais sont encore trop récents et trop restreints pour que leur influence soit bien marquée sur la masse. Les porcs appartiennent à la variété noire et blanche du Sud-Ouest. Les soins dont ces animaux sont l'objet, joints à la qualité de la nourriture, dans laquelle le maïs entre pour une forte proportion, leur donnent une finesse de viande qui les fait rechercher. Les jambons dits de Bayonne, dont la réputation est universelle, viennent du département des Basses-Pyrénées. Bayonne est le grand marché de ce comestible. Le jeudi saint de chaque année, il s'y tient une foire importante dont les jambons constituent à eux seuls la meilleure part. Il y a quelque temps, les races anglaises ont été introduites, puis croisées avec celle du pays. Les métis sortis de ces alliances sont très-recherchés maintenant, comme plus précoces et plus faciles à engraisser.

Le département des Basses-Pyrénées est sillonné par deux voies ferrées: celle de Bordeaux à Bayonne et à Andaye et celle de Bayonne à Toulouse. Les relations sont fréquentes avec l'Espagne, mais elles le seraient bien davantage si la chaîne des Pyrénées était sillonnée de routes plus praticables. Il y a là une lacune regrettable à combler. Les principaux cours d'eau navigables sont le Gave et l'Adour avant et après leur jonction. L'étendue de la navigation fluviale compte en tout 115 kilomètres. Les trois ports de Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Socoa bordent le golfe de Gascogne. Celui de Bayonne est le seul qui soit un centre important de commerce. C'est de là que sont expédiés les maïs basques et béarnais, des vins, des produits résineux venant des Landes. Malheureusement, l'entrée de ce port est rendue très-difficile pour les navires d'un fort tonnage par des bancs de sable que la mer y accumule et que l'on n'a pu encore faire disparaître. On a entrepris la construction d'un port à Biarritz, mais on ne peut encore savoir quels services il sera appelé à rendre. Les foires sont très-suivies et très-importantes par le chiffre des affaires qui s'y traitent.

L'industrie manufacturière du département consiste dans la fabrication des toiles de Béarn, qui sont très-recherchées; mouchoirs de couleur, linge de table, couvertures de laine, flanelles, droguets, cadis, bérets, tricots, bougies stéariques, produits chimiques; filature et tissage du coton; papeteries; exploitation de salines, mines de fer, hauts fourneaux et forges. Le commerce du département a principalement pour objet les vins, les eaux-de-vie, le bois, les matières résineuses, les peaux préparées, les laines fines, cuirs, coton filé et teint, planches, chevaux, mulets, bestiaux, jambons dits de Bayonne, sel blanc recherché, denrées coloniales. Commerce d'entrepôt et transit avec l'Espagne.

Le département des Basses-Pyrénées offre ce phénomène remarquable d'être habité par deux races bien distinctes et qui sont encore parfaitement reconnaissables après un voisinage de plusieurs siècles. Les Béarnais et les Basques ont chacun une langue particulière qui ne diffère pas moins que leur origine. Ces deux races ont même un type physique différent, ce qui complète leur séparation. Et pourtant elles ont vécu côte à côte, jamais rivales, toujours amies, communes dans leurs destinées comme dans leurs lois. Longtemps, sous les princes nationaux, elles jouirent d'une prospérité que les nations voisines leur enviaient sans pouvoir l'atteindre. Attachées à leurs droits, elles savaient les faire respecter par ceux mêmes qui leur commandaient. Leurs lois étaient bien plutôt celles des antiques républiques grecques que celles d'un Etat féodal. L'un des articles de leur constitution était caractéristique, dans ce temps où la violence était partout et où la justice n'avait pas toujours un asile dans

le cœur des rois. « Que le paysan, y était-il dit, jouisse toujours de la paix ; que ses bœufs et ses instruments aratoires ne puissent jamais être saisis par le créancier. » Les terres de Béarn étaient franches de tout impôt; les sujets payaient, il est vrai, aux souverains un don volontaire qui pouvait à juste titre être considéré comme un impôt; mais ils en fixaient eux-mêmes le chiffre. Le droit souverain de faire la guerre était limité quant au nombre d'hommes et à la durée du service ; bien plus, dans quelques vallées, le prince était obligé de venir en personne exposer dans l'assemblée des notables les motifs de la guerre. Il existe encore aujourd'hui des assemblées de ce genre, mais transformées en syndicats pour la gestion de divers intérêts purement agricoles. Après Richelieu, qui enleva au Béarn son autonomie, vint la Révolution, qui lui enleva ses lois pour le faire entrer dans la grande unité française. Le pays avait peu à faire pour se mettre d'accord avec les idées nouvelles. Ici, l'égalité n'était pas un vain mot ; presque toutes les fortunes étaient égales, presque tous les habitants étaient propriétaires, ce qui a lieu aujourd'hui encore. Les plus riches tiennent à honneur d'habiter sur leurs terres; ils les font exploiter eux-mêmes ou par des métayers. On ne connaît le fermage que pour des parcelles ne formant pas un corps de domaine. Le métayer est ici véritablement l'associé du propriétaire, avec lequel il partage les pertes comme les profits. Ce mode d'exploitation, que l'on considère souvent comme désavantageux, est, dans ce département, parfaitement en rapport avec les mœurs des habitants. Aussi serait-il très-difficile de le remplacer par le fermage. Un grave dommage atteint l'agriculture par suite de l'émigration qui, particulièrement dans les pays basques, fait des progrès de plus en plus sensibles chez les métayers et les petits cultivateurs. La plus grande partie des émigrants se dirigent sur les colonies françaises et l'Amérique ; c'est à peine si un dixième reste en France. Pour remédier à ce mal qui menace d'absorber la meilleure part des ouvriers agricoles, il faudrait que les propriétaires prissent l'initiative de ces grands travaux qui partout ailleurs tendent à élever les salaires. Car, il faut bien le dire, l'agriculture des Basses-Pyrénées est loin, malgré son état de prospérité relative, d'être à la hauteur des progrès accomplis sur d'autres contrées de la France. Sans être positivement hostiles au progrès, les agriculteurs font la part trop large à la routine. Contents de ce qu'ils ont acquis, ils semblent avoir renoncé à faire de nouvelles conquêtes.

PYRÉNÉES (DÉPARTEMENT DES **HAUTES-**), division administrative de la région S.-O. de la France, tirant son nom de sa situation au pied de la partie la plus élevée de la chaîne pyrénaïque. Ce département, formé de l'ancien comté de Bigorre, du pays des Quatre-Vallées et d'une partie du Nebouzan, confine, au S., à la frontière d'Espagne; à l'O., au département des Basses-Pyrénées; au N., à celui du Gers, et, à l'E., à celui de la Haute-Garonne. Sa plus grande longueur est de 100 kilom., et sa largeur moyenne de 60. Superficie, 452,944 hectares, dont 99,885 en terres labourables, 47,499 en prairies naturelles, 15,419 en vignes, 8,156 en autres cultures arborescentes, 169,966 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, 112,019 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc. Au point de vue administratif, le département est divisé en trois arrondissements : Tarbes, chef-lieu; Argelès et Bagnères-de-Bigorre. Il comprend 26 cantons, 480 communes et 235,156 hab. Il forme le diocèse de Tarbes, suffragant d'Auch; la 4e subdivision de la 13e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Pau, à l'académie de Toulouse, à la 22e conservation des forêts.

Le département des Hautes-Pyrénées est entrecoupé de plaines, de vallées, de collines et de hautes montagnes, dont les cimes sont, sur certains points, couvertes de neiges éternelles. Il peut se diviser en trois régions bien distinctes : celle des montagnes, celle des collines et des coteaux et celle de la plaine. La région montagneuse commence aux frontières d'Espagne et se termine par deux coteaux qui bornent, à l'E. et à l'O., la belle plaine de Tarbes. « Cette partie, dit Giraud de Saint-Fargeau, présente un grand nombre de vallées on ne peut plus pittoresques; il est difficile de rien voir de plus beau que leur aspect à l'époque où la végétation est dans toute sa force; les principales sont les vallées de Lourdes, d'Argelès, de Pierrefitte, de Luz, de Gavarnie, de Cauteretz, de Campan, de la Neste, d'Arreau, d'Aure, etc. » Les sommets les plus élevés que présentent les Pyrénées dans ce département sont : la Maladetta (3,404 mèt.) ; le mont Perdu (3,351 mèt.) ; Vignemale (3,298 mèt.); le cylindre de Marbéor (3,332 mèt.); le pic du Midi de Bigorre (2,923 mèt.) ; la brèche Roland (2,943 mèt.); le pic d'Aiguillon (2,611 mèt.); le pic d'Arbizon (2,885 mèt.); l'Ayré (2,469 mèt.); le pic de Clarabide (2,873 mèt.). La seconde région du département, celle des collines, des coteaux et des monticules, commence au point où débouchent les vallées et présente encore des montagnes qui s'étendent plus ou moins loin. Cette partie offre aussi des vallées, mais peu profondes, moins encaissées et s'élargissant de distance en distance pour former des vallons spacieux dont l'aspect est très-agréable et très-varié. La troisième région, celle de la plaine, s'incline sensiblement du S. au N.; sa surface, la vaste plaine de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, ne présente que de très-légers mouvements de terrain; elle peut être comparée à un parc immense de 100 kilom. carrés, qui aurait pour limites de sa forme en ovale allongé deux chaînons, l'un à l'E., l'autre à l'O., détachés des hautes montagnes, boisés dans toute leur longueur et offrant mille aspects divers. Ces trois régions du département sont arrosées par plusieurs rivières et de nombreux torrents; les plus importants de ces cours d'eau sont : le Gers, la Save, la Baïse-Devant, la Baïsolle, la Baïse-Derrière, le Bouès, le Larros, l'Adour, le gave de Pau, la Neste, l'Estreux, le gave de Cauterets, le gave d'Azun, la Garonne, la Gimone, etc. On y trouve de nombreux lacs d'une petite étendue; tels sont : le lac de Lourdes, celui d'Arrens, ceux d'Estaigne, de Gaube, d'Escoubous; le lac Noir, le lac d'Omar. Le département est traversé par deux canaux d'irrigation : le canal d'Alaric et le canal de la Guespe; un troisième canal est projeté : c'est un canal de dérivation du gave de Pau. Les sources minérales célèbres sont celles de Bagnères-de-Bigorre, Baréges, Cauterets, Saint-Sauveur, Labassère, Capvern, Gazost, La Barthe, Cadéac, Sainte-Marie, Beaucens, Bagnet, Viscos, etc.

Malgré sa position géographique, qui le place entre le 42e et le 44e degré de latitude et le 1er et le 3e degré de longitude ouest, à l'extrémité sud-ouest de la France, ce département doit au voisinage des Pyrénées une température plus froide que celle du Languedoc et de la Provence. Cependant le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro, sauf dans la montagne. La neige est rare dans les plaines. Le pays est exposé à beaucoup d'orages depuis le mois de mars jusqu'en septembre. Ces orages, toujours redoutables et souvent accompagnés de grêle, viennent de l'ouest. Les vents d'ouest sont aussi les plus fréquents. Les pluies les plus abondantes tombent à la fin du printemps et au commencement de l'automne. En somme, le climat est sain ; le printemps tempéré, mais pluvieux; l'été orageux et sec; l'automne beau; l'hiver doux, mais nébuleux. La nature géologique du sol varie suivant les hauteurs auxquelles on se place. Les montagnes sont granitiques et calcaires. On y trouve de la tourbe, aux environs d'Argelès, de la chaux, du plâtre; les belles carrières de marbre de Campan, de Beyrède, de Sarrancolin, etc.; de nombreuses ardoisières, des mines de manganèse, de zinc, de plomb argentifère, de cobalt arsenical; des carrières de pierre de chaux grasse et hydraulique, de gypse et d'argile d'excellente qualité. A l'est du département se trouvent des coteaux dont le sol argilo-calcaire repose sur un sous-sol marneux. Du côté de l'ouest, d'autres coteaux présentent des bancs immenses de cailloux roulés au milieu d'une argile ferrugineuse remarquable par sa ténacité. Ce sol, que la nature semblait avoir condamné à la stérilité, a été transformé par l'industrie de ses habitants, à tel point qu'il produit maintenant des vins excellents, dont quelques-uns ont une grande valeur. La plaine et les vallées sont formées d'alluvions très-riches en humus, reposant sur un sous-sol caillouteux et perméable. C'est la partie la plus riche du département. On y trouve des prairies immenses, telles que nulle autre partie de la France ne pourrait en offrir de semblables. Parmi les cours d'eau qui sillonnent le département, aucun n'est navigable. L'Adour, qui y prend sa source et le traverse dans toute sa longueur, arrose et fertilise une plaine magnifique où prospèrent toutes les cultures. Nous signalerons encore la Neste, qui arrose le pays des Quatre-Vallées. Toutes les rivières pourraient, dans cette région accidentée, être utilisées au profit de l'agriculture et de l'industrie. On a fait quelque chose dans ce sens, il faut le reconnaître; mais combien ne reste-t-il pas encore à faire ! Ainsi voilà trente ans que des ingénieurs travaillent pour amener les eaux de la Neste sur la lande aride de Lannemezan. En beaucoup d'endroits, les eaux sont habilement utilisées par les cultivateurs eux-mêmes pour l'irrigation des terres; mais, faute d'un règlement, ces mêmes eaux, au lieu d'amener la richesse, n'ont causé que des dissensions intestines et des procès. Il est vraiment curieux que, dans un pays aussi minutieusement réglementé que la France, ce soient précisément dans les questions où un règlement serait nécessaire qu'il n'en existe pas. Ah ! si cette affaire d'eaux, au lieu d'intéresser simplement la fortune publique, avait eu la moindre couleur politique, comme un règlement quelconque serait vite intervenu ! Il est vrai que les intéressés eux-mêmes refusent toute réglementation. Ils ont tort, cela va sans dire, car une loi même mauvaise vaut mieux que l'anarchie. Mais s'ils craignent la tutelle administrative, à qui la faute, sinon à cette réputation tracassière que la bureaucratie a su si bien s'acquérir et qui n'est que trop bien méritée? En somme, il est regrettable que là où il y a un peu de bien à faire l'administration reste inactive, lorsqu'elle sait si bien passer outre quand son intervention ne peut être que nuisible.

Le département produit toutes sortes de céréales, mais en quantité insuffisante pour la consommation locale. Le froment se cultive un peu partout, excepté dans les montagnes, mais son rendement ne dépasse pas 20 hectolitres par hectare. Les vins rouges de Madirau sont très-estimés, mais seulement comme vins communs. Dans le canton de Trie, on récolte aussi de bons vins blancs, produits par le plant dit la *folle blanche*. Ces vins blancs sont très-agréables, bien que fortement alcooliques. Avec la plupart de ces vins blancs on fabrique des eaux-de-vie qui s'exportent. Les prairies naturelles constituent la véritable richesse du pays. Leur amélioration est la question capitale. Il y a là des ressources incalculables, qui demeurent improductives ou qui ne sont qu'imparfaitement exploitées. L'espèce bovine compte dans les Hautes-Pyrénées environ 85,000 têtes; l'espèce ovine, 373,000; l'espèce chevaline, 15,000 à 16,000; l'espèce porcine, 45,000; l'espèce caprine, 8,000. L'espèce bovine comprend la race laitière de Lourdes, qui passe pour la meilleure du S.-O. de la France, et une bonne race pour le travail, celle de Barétous. L'espèce ovine appartient tout entière à la race commune, qui ne produit qu'une laine grossière. Les troupeaux de la montagne sont obligés de faire d'immenses parcours pour recueillir une maigre pitance. Ceux de la plaine sont un peu mieux nourris, sans l'être suffisamment. Après la moisson, ces derniers sont soumis au parcage sur les chaumes. L'espèce chevaline, justement renommée, est de race arabe ou anglo-arabe. On remarque un important dépôt d'étalons à Tarbes. Citons encore une belle variété de chiens de berger remarquables par leur taille et par leur force extraordinaire. Mentionnons en outre l'éducation de la volaille, principalement des oies, dont les cuisses conservées dans de la graisse forment un des articles d'exportation du département. Les rivières sont très-poissonneuses. On y trouve notamment des truites saumonées, qui remontent jusqu'aux lacs les plus élevés dans les montagnes. Le nombre des propriétaires fonciers est de plus de 77,000; le nombre des parcelles d'environ 675,000. La propriété est très-divisée, surtout dans les environs de Bagnères et d'Argelès. Dans l'arrondissement de Tarbes, les fermes sont un peu plus étendues. La durée ordinaire des baux est de neuf ans. Le prix des terres est, en général, très-élevé. Dans l'arrondissement de Tarbes, il varie de 4,000 à 6,000 francs l'hectare. L'aisance est assez générale. Le prix moyen de la journée est de 1 fr. 25 pour les hommes, et, pour les femmes, de 0 fr. 75. Un valet de ferme loué à l'année gagne de 150 à 200 fr.; une servante 100 fr. Un certain nombre de journaliers se louent pour deux mois d'été au prix de 2 à 3 hectolitres de froment, y compris la nourriture. L'agriculture est encore fort arriérée. L'ignorance des paysans est profonde, et rien jusqu'ici n'a pu les faire sortir de leurs habitudes routinières. Aussi les instruments perfectionnés sont-ils à peu près complétement inconnus. La charrue elle-même n'est pas employée. L'araire sans versoir, avec un coutre et marchant seul est en usage presque partout. En fait d'institutions agricoles, on ne trouve que les deux comices de Tarbes et de Bagnères, qui sont dans une situation des moins prospères. Le seul engrais employé est le fumier de ferme, dans la préparation duquel on n'apporte aucun soin. Cependant les habitations sont bien bâties et assez propres.

L'industrie n'est pas très-développée; cependant Bagnères est renommée pour sa fabrication de tricots, crêpes fins et légers, voiles et écharpes aux couleurs variées. Les montagnards fabriquent en hiver des cuillers et des fourchettes de bois, des cercles, des pelles de bois blanc, des manches d'instruments aratoires, etc. On trouve aussi dans le département quelques papeteries, des tanneries, des verreries, des scieries mécaniques, des usines à fer; ajoutons enfin l'exploitation des ardoisières, des carrières de marbre et des mines de manganèse. Le commerce, manquant de débouchés, n'y est pas très-actif; les transactions ont lieu principalement sur les denrées de toute espèce, les bestiaux, la volaille, le vin et les eaux-de-vie.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (DÉPARTEMENT DES), division administrative de la région S. de la France, tirant son nom de la chaîne orientale des Pyrénées. Ce département, formé de l'ancien comté de Roussillon, de la Cerdagne française, de la vallée de Carol et d'une petite partie du Languedoc, est borné au S. par l'Espagne, à l'O. par les Pyrénées et le département de l'Ariége, au N. par le département de l'Aude et à l'E. par la Méditerranée. Sa longueur, de l'E. à l'O., est de 130 kilom. et sa largeur, du N. au S., de 60. Sa côte maritime a une étendue d'environ 55 kilom. Superficie, 412,211 hectares, dont 95,183 en terres labourables, 46,895 en vignes, 8,539 en autres cultures arborescentes, 8,933 en prairies naturelles, 174,279 en pâturages, landes, bruyères et pâtis, et 77,382 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, terres incultes, etc. Au point de vue administratif, le département est divisé en 3 arrondissements : Perpignan, chef-lieu; Céret et Prades. Il comprend 17 cantons, 231 communes et 191,856 habitants. Il forme le diocèse de Perpignan, suffragant d'Albi; la 1re subdivision de la 11e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Montpellier, à l'Académie de Montpellier, à la 23e conservation des forêts.

Le département des Pyrénées-Orientales est situé presque tout entier sur le revers oriental des Pyrénées. Son sol est très-accidenté et montagneux; au S. se trouve la chaîne des Albères, très-escarpée du côté de la France, et au N. la chaîne des Corbières. Les sommets les plus élevés sont : le pic de Carlitte (2,840 mèt.), le Canigou (2,785 mèt.), le pic de Lanoux (2,661 mèt.), le pic de Peydrous (2,831 mèt.), le Puy-Prigue (2,810 mèt.). La hauteur moyenne des Corbières est de 900 mètres et celle des Albères de 600. On ne rencontre dans les Pyrénées-Orientales qu'une seule plaine, celle du Têt. Cette plaine ou, pour mieux dire, cette immense vallée commence dans les gorges pyrénéennes par un ravin profondément creusé; elle s'élargit ensuite de plus en plus jusque sur les bords de la mer. Sa fécondité est prodigieuse ; elle est bornée de chaque côté par deux contreforts détachés du grand massif pyrénéen, dont l'un, les Corbières, va rejoindre le département de l'Aude, et dont l'autre, les Aspres ou Albères, sépare la France de l'Espagne. Le granit forme la base du sol pyrénéen et des premiers contre-forts qui s'en détachent. A mesure que l'on descend, on trouve des terrains de transition et enfin, dans la plaine, des alluvions modernes. Sur les bords de la mer, on rencontre des alluvions d'une nature particulière qui portent le nom de *salanques*. Ces terrains, dus à l'action simultanée des atterrissements marins et des inondations de cours d'eau, sont imprégnés d'une grande quantité de sel. On compte six vallées principales, arrosées par la Têt, l'Agly, le Tech, la Sègre, le Réart et l'Aude. Chacun de ces cours d'eau est utilisé pour l'irrigation de la manière la plus heureuse. Aussi le territoire de ces vallées est-il d'une fertilité remarquable. La méthode d'irrigation la plus employée est celle de l'immersion. Une longue habitude a donné en ce genre aux habitants du pays une rectitude de coup d'œil qui ferait honneur aux plus habiles géomètres. Le département possède plusieurs lacs, dont le plus étendu est celui de Lanoux, dit lac Noir, situé à une altitude de 2,154 mètres et qui a 3 kilomètres de longueur sur 500 mètres de largeur; des marais, dont les principaux, ceux de Salses et de Saint-Cyprien, ont été desséchés; de nombreux étangs, situés sur le littoral. On y trouve aussi un grand nombre de sources minérales, dont les plus renommées sont celles d'Amélie-les-Bains, de Moltig, de la Preste, puis celles du Vernet, des graus d'Olette, des Escaldras, etc. Les principaux canaux sont ceux de Perpignan, de la Têt, du Tech, de Millas, de l'Agly. Les montagnes sont granitiques et calcaires. Parmi les richesses minérales du département se trouvent des mines de cuivre, dont l'une, celle de Thuès-Sahorre, est exploitée; des mines de plomb argentifère, d'alun; des mines de fer situées dans les gorges du Tech et de la Têt et dont une vingtaine sont exploitées; des mines de houille dans le bassin de Ségure; des carrières de granit, de schiste ardoisé, de marbres primitifs; des pierres calcaires, des salines, etc. Le climat est très-varié selon l'altitude. La plaine jouit de la température de la Provence. L'olivier, l'oranger, le grenadier y croissent en pleine terre. Le fléau de cette région est la sécheresse, qui y sévit assez souvent pendant six à sept mois de l'année et même plus. L'année 1864 a été, entre autres, signalée par une sécheresse qui dura quinze mois et ne fut interrompue que par quelques ondées fort légères. D'autres fois, après une longue sécheresse, de violents orages éclatent tout à coup et de véritables trombes d'eau viennent raviner les champs cultivés. A Perpignan, la température moyenne est de 14°,79, et les plus fortes chaleurs ne dépassent pas 38°. Le mois d'août est le plus chaud. Dans celui de décembre, qui est le plus froid, la température moyenne est de 7°,44 au-dessus de zéro. A mesure qu'on s'élève sur les montagnes, on a successivement les températures du centre et du nord de l'Europe. Les vents dominants sont le sud-sud-est ou la marinade, qui est très-humide ; le nord-nord-ouest ou la tramontane, qui est sec et violent, et le nord, appelé gargal.

Le département des Pyrénées-Orientales est surtout agricole. Dans les montagnes, la nature du sol, exclusivement granitique, et le peu d'épaisseur de la couche de terre végétale ne permettent que la culture du seigle, de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre. Les parties les plus élevées sont utilisées pour le pâturage des bêtes à laine, qui y passent toute la belle saison et viennent passer les mois d'hiver dans les basses terres. Au delà s'étendent des forêts d'arbres résineux qui sont elles-mêmes dominées par les sommets dénudés des Pyrénées. Les forêts les plus importantes sont celles de Bouchevella, de la Pena, de Barrès, de Saint-Marsal, de la Sournia. La principale culture est sans contredit celle de la vigne. Les vins qu'elle fournit sont secs, moelleux ou liquoreux. Tous les vins rouges sont foncés en couleur et très-alcooliques; aussi sont-ils recherchés pour les coupages. La production annuelle en est évaluée à environ 570,000 hectolitres, et celle des vins blancs à 22,000. Les vins les plus estimés sont ceux de Banyuls, de Rivesaltes, de Torremilla, d'Oms, de Milas, de Ro-

dez-en-Conflans, de Terrats, de Saint-Nazaire, etc.

La maladie qui a atteint l'olivier dans ces dernières années fait délaisser cette culture, qui devient de moins en moins répandue. L'industrie maraîchère occupe une très-large place dans les Pyrénées-Orientales. On y excelle dans la production des primeurs de toutes sortes. Il rentre, tous les ans, de ce chef, dans le département, la somme ronde de 3 millions de francs. Malgré les revers de ces dernières années, la sériciculture se soutient mieux que partout ailleurs, les graines sont même très-recherchées. L'apiculture est très-florissante. Les miels, dont les plus beaux se récoltent sur les montagnes de Vingrau, d'Opoul, de Py, de Tautavel, sont aussi estimés que ceux de Narbonne. La production annuelle est de plus de 100,000 kilogrammes. Dans les plaines et les vallées irriguées on a adopté l'alternance des cultures, qui, d'ordinaire, se succèdent dans l'ordre suivant : blé, maïs et trèfle incarnat pour la nourriture des troupeaux pendant l'hiver. Le trèfle est détruit au printemps suivant. Ce mode de culture est tellement actif, qu'on a cinq récoltes en vingt mois. Pour suffire aux besoins, des manouvriers s'engagent à faire tous les travaux de binage et de dépiquaison des plantes sarclées. Dans la partie des montagnes où la culture est possible, l'assolement biennal avec jachère est le seul en usage. L'usage des bons instruments est maintenant général, au moins dans les parties les plus fertiles du département. On trouve partout la charrue Dombasle, des herses, des rouleaux. Les houes à cheval, les butteurs, les charrues sous-sol, les machines à battre se rencontrent chez tous les grands propriétaires. On fume tous les deux ans, à raison de 15,000 à 20,000 kilogrammes par hectare. Les fumiers d'étable, les seuls employés, laissent encore beaucoup à désirer. Parmi les spéculations qui ont le bétail pour objet, la seule importante est l'élève et l'engraissement des moutons. On n'entretient de bêtes bovines que pour les besoins de la ferme. Dans la plaine on trouve au moins une tête de bétail par hectare. Dans les terres non irriguées, on ne trouve guère qu'une tête de bétail par trois hectares. Le département des Pyrénées-Orientales est exclusivement agricole. La propriété n'y est pas très-morcelée. Dans les parties irriguées, l'étendue moyenne des fermes est de 15 à 20 hectares. Dans la partie montagneuse, les fermes ont en moyenne 60 à 70 hectares. Le nombre des propriétaires fonciers dépasse 75,000. Les terres labourables et irriguées valent environ 5,000 francs l'hectare; les terres non irriguées ne valent pas plus de 1,400 à 1,500 francs l'hectare. La plupart des terres sont exploitées par des fermiers à raison de 175 à 200 francs l'hectare dans la plaine, et de 45 à 60 francs dans la montagne. Les vignes seules sont toujours exploitées directement par les propriétaires. La durée des baux est de neuf ans. Le fermier doit conserver les pailles sur place; il peut vendre les foins, excepté la dernière année; enfin il doit laisser les terres emblavées comme il les a trouvées à son entrée en jouissance. Dans les terres d'arrosage, il est généralement interdit au fermier de semer du maïs porte-graine sur le chaume du blé immédiatement après la moisson. Le payement de l'impôt incombe au propriétaire. L'agriculture occupe presque toute la population. Les journaliers gagnent 1 fr. 75 par jour. Les maîtres-valets, dont la responsabilité se trouve engagée jusqu'à un certain point, gagnent en argent ou en nature un salaire qui peut être évalué à 700 francs. Les autres domestiques gagnent 200 francs, sans compter la nourriture. En général, l'état de la population est prospère, les populations rurales sont bien nourries et passablement bien logées. L'instruction primaire gagne du terrain; la misère diminue en même temps que l'ignorance. Le département possède une ferme-école à Germainville et 5 pépinières. Les voies de communication consistent en 7 grandes routes, 9 routes départementales et 2 chemins de fer, celui de Narbonne à Perpignan et celui de Perpignan à la frontière d'Espagne.

Le commerce du département consiste en vins, laines, miel, fers, bois, draperie commune, bonnets rouges, liége, cerceaux. L'industrie est de beaucoup inférieure à l'agriculture comme importance. Les principaux établissements consistent en magnaneries, tanneries, distilleries, minoteries, fabriques d'huile, etc. L'industrie minière y prend un développement remarquable. Parmi les usines de fer, nous citerons celles de Velmanya et de Nyer; les hauts fourneaux de Fuilla et de Ria fabriquent de la fonte. Deux marais salants sont également en exploitation. Enfin, il se fait un mouvement de navigation assez important dans les ports de Banyuls-sur-Mer, de Port-Vendres, de Collioure, de Barcarès-de-Saint-Laurent.

PYRÉNÉITE s. f. (pi-ré-né-i-te — rad. *Pyrénées*). Minér. Grenat noir des Pyrénées.

PYRÉNESTE s. m. (pi-ré-nè-ste). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées, formé aux dépens des gros-becs et des bouvreuils.

PYRÉNION s. m. (pi-ré-ni-on — du gr. *purênion*, petit noyau). Bot. Genre de champignons, du groupe des trémelles.

PYRÉNOCHIE s. f. (pi-ré-no-kî — du gr. *purên*, noyau; *ocheô*, je porte). Bot. Syn. de DOTHIDÉE, genre de cryptogames.

PYRÉNOÏDE adj. (pi-ré-no-i-de — du gr. *purên*, noyau; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un noyau.

— Anat. *Apophyse pyrénoïde*, Apophyse de la seconde vertèbre du cou.

PYRÉNOTHÉE s. f. (pi-ré-no-té — du gr. *purên*, noyau; *ôtheô*, je pousse). Bot. Genre de lichens, de la tribu des limboriées, formé aux dépens des verrucaires, et dont trois espèces croissent en Europe.

PYRÉNULE s. f. (pi-ré-nu-le — dimin. du gr. *purên*, noyau). Bot. Syn. de VERRUCAIRE, genre de lichens.

PYRÈTHRE s. m. (pi-rè-tre — gr. *purethron;* de *pur*, feu, et de *aithô*, je brûle, à cause de sa saveur brûlante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des chrysanthèmes, et comprenant une soixantaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent : *Le* PYRÈTHRE *est très-répandu comme plante d'ornement.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *pyrèthres* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, simples, dentées ou pennatiséquées; les fleurs sont groupées en capitules solitaires terminaux, quelquefois réunis en corymbe et entourés d'un involucre à folioles imbriquées; le réceptacle est convexe, arrondi ou conique et dépourvu de paillettes; les fleurs du centre sont tubuleuses, hermaphrodites, jaunes; celles de la circonférence, ligulées, femelles, ordinairement blanches; le fruit est un akène plus ou moins cylindrique ou tétragone, souvent surmonté d'un rebord ou d'une couronne membraneuse. Il est, du reste, assez difficile de caractériser et même de limiter nettement ce genre, car il confine à d'autres (camomille, chrysanthème, matricaire, etc.) d'assez près pour que certaines espèces aient été rapportées à tel ou tel de ces types respectifs.

Le *pyrèthre* matricaire ne doit être confondu ni avec les matricaires proprement dites, qui forment un genre ou tout au moins un sous-genre distinct, ni avec le *pyrèthre* des pharmacies, qui est une espèce de camomille (*anthemis*). Son nom scientifique est *pyrethrum parthenium.* C'est une plante vivace, à racine tortueuse, rameuse, brunâtre; à tiges hautes de $0^m,40$ à $0^m,60$, dressées, rameuses, portant des feuilles alternes, pétiolées, pennatiséquées, molles, légèrement pubescentes, d'un vert clair ou un peu jaunâtre; les fleurs, très-odorantes, sont disposées en capitules, à disque jaune et à couronne blanche, ordinairement nombreux, groupés en corymbe terminal. On trouve dans les jardins une variété dite *à fleurs doubles*, c'est-à-dire dont toutes les fleurs sont ligulées et blanches, et que les horticulteurs appellent *camomille* ou *matricaire;* elle ne se recommande pas seulement par sa beauté; elle a aussi un arome plus prononcé, et l'expérience a constaté que ses propriétés sont plus énergiques; aussi préfère-t-on aujourd'hui dans la matière médicale cette variété à fleurs doubles.

Le *pyrèthre* matricaire est commun en Europe; il croît dans les champs, les terrains cultivés, les décombres, au voisinage des habitations, etc. Il est d'un tempérament rustique et d'une culture facile; tous les sols lui conviennent, excepté ceux qui sont trop humides ou trop ombragés. On le propage de graines, semées en place au printemps et à l'automne, ou bien encore d'éclats de pied ou de rejetons, repiqués à cette dernière époque. Il ne demande plus ensuite aucun soin et se ressème souvent de lui-même. Toute la plante possède une odeur forte, pénétrante, une saveur chaude, âcre et amère; elle renferme une matière résineuse, du mucilage, un principe amer, une huile volatile bleue. On l'emploie en médecine, quelquefois fraîche, plus souvent sèche; en général, on se contente des inflorescences; il faut les récolter par un temps très-sec et les soumettre à une dessiccation rapide; sans cela, elles sont exposées à noircir.

Cette plante a été regardée comme tonique, stimulante, antispasmodique, antihystérique et emménagogue. Elle est utile dans certaines maladies nerveuses mal définies, quand il est besoin de fortifier, de tonifier le canal digestif ou de dissiper les gaz accumulés dans l'intestin. On l'a conseillée contre les coliques nerveuses, le météorisme, l'hystérie, l'aménorrhée et autres affections analogues. On l'a fort vantée aussi contre les fièvres intermittentes et les vers intestinaux; mais ces dernières propriétés sont assez douteuses. On remplace avantageusement le *pyrèthre* matricaire par la camomille romaine, qui est plus aromatique et plus agréable à prendre. A l'extérieur, on l'emploie en cataplasmes contre les migraines et les céphalalgies. On assure que l'odeur de cette plante fait fuir les abeilles et qu'il suffit d'en tenir un bouquet à la main pour se préserver des piqûres de ces insectes.

Le *pyrèthre* rosé ou carné est une plante vivace, originaire du Caucase; ses capitules, dans le type, sont jaunes au centre et roses au pourtour; mais on a obtenu, par la culture, des variétés doubles ou à fleurs toutes ligulées et qui présentent toutes les nuances du blanc pur au rose carmin vif ou pourpré; ces fleurs rivalisent avec les plus belles reines-marguerites; elles s'épanouissent en mai. Cette plante, rustique et très-florifère, est aujourd'hui fort recherchée dans les jardins; on la multiplie facilement de graines ou d'éclats de pied. Le *pyrèthre* à feuilles de cinéraire, improprement nommé *pyrèthre du Caucase* ou *de Willemot*, est originaire de la Dalmatie; ses capitules séchés servent à préparer une poudre insecticide assez estimée. Nous ne ferons que nommer les *pyrèthres* à corymbes, de Mycon, à feuilles d'achillée, etc. A ce genre appartiennent encore les belles plantes connues dans nos jardins sous le nom de chrysanthèmes (v. ce mot) et le chrysanthème à fleurs blanches ou grande marguerite des prés. Quelques auteurs y rapportent aussi la balsamite (v. ce mot). Enfin, nous rappellerons que le *pyrèthre* des pharmaciens et des herboristes est une espèce de camomille ou mieux d'anthémis (v. ce dernier mot).

PYRÉTHRINE s. f. (pi-ré-tri-ne — rad. *pyrèthre*). Chim. Principe extrait du pyrèthre parthénium.

PYRÉTINE s. f. (pi-ré-ti-ne — du gr. *pur*, feu). Chim. Résine produite par la distillation des substances organiques.

PYRÉTIQUE adj. (pi-ré-ti-ke — du gr. *puretos*, fièvre). Pathol. Qui appartient à la pyrexie : *Frisson* PYRÉTIQUE.

— Pharm. Fébrifuge.

PYRÉTOLOGIE s. f. (pi-ré-to-lo-jî — du gr. *puretos*, fièvre; *logos*, discours). Pathol. Traité des fièvres : *Nous avons encore beaucoup à consulter la nature avant que d'établir une* PYRÉTOLOGIE *vétérinaire.* (Grognier.)

PYRÉTOLOGIQUE adj. (pi-ré-to-lo-ji-ke — rad. *pyrétologie*). Qui a rapport à la pyrétologie : *Essais* PYRÉTOLOGIQUES. *C'est avec une grande réserve que nous autres vétérinaires devons puiser des principes dans les ouvrages de médecine humaine; et, en supposant que dans cette science les doctrines* PYRÉTOLOGIQUES *fussent satisfaisantes, ce ne serait pas un motif pour les transporter dans nos théories et en faire la base de notre pratique.* (Grognier.)

PYRÉTOLOGISTE s. m. (pi-ré-to-lo-gi-ste — rad. *pyrétologie*). Pathol. Celui qui s'occupe spécialement des fièvres. ‖ On dit aussi PYRÉTOLOGUE.

PYREXIE s. f. (pi-rè-ksî — gr. *purexia;* de *puressô*, j'ai la fièvre, dérivé de *pur*, feu, fièvre). Pathol. État fébrile, fièvre.

PYRGI, nom de deux villes du monde ancien. L'une de ces villes se trouvait dans l'ancien Péloponèse, en Triphylie, près de la frontière de Messénie; l'autre, en Italie, sur la mer Tyrrhénienne, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui Civita-Vecchia. On voit encore de nos jours quelques restes des murailles pélasgiques qui entouraient cette ville.

PYRGITE s. m. (pir-ji-te — du gr. *purgitês*, qui niche au haut des tours). Ornith. Nom scientifique du genre moineau.

PYRGO s. f. (pir-go). Moll. Genre de coquilles microscopiques, réuni aujourd'hui aux biloculines.

PYRGOME s. m. (pir-go-me — du gr. *purgôma*, tour). Crust. Genre de cirripèdes.

PYRGOMORPHE s. f. (pir-go-mor-fe — du gr. *purgos*, tour; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, formé aux dépens des truxales, et dont l'espèce type habite le midi de l'Europe.

PYRGOPS s. m. (pir-gops — du gr. *purgos*, tour; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type vit aux îles Philippines.

PYRGOTÉLÈS, graveur grec, qui vivait au IVe siècle av. J.-C., du temps d'Alexandre. Il s'adonna à la gravure des pierres fines et surpassa dans cet art tous ceux qui l'avaient précédé. Pyrgotélès partagea avec Lysippe et Apelle l'honneur de pouvoir retracer exclusivement les traits du fameux conquérant macédonien. On croit qu'aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. Un *Hercule assommant l'hydre*, un *Phocion* et une *Tête d'Alexandre* qu'on lui a attribués paraissent ne point être de lui.

PYRGULE s. f. (pir-gu-le — dimin. du gr. *purgos*, tour). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des mélanies, et dont l'espèce type habite les eaux douces de l'Italie et de la Suisse.

PYRHÉLIOMÈTRE s. m. (pi-ré-li-o-mè-tre — du préf. *pyr*, et de *héliomètre*). Instrument propre à mesurer la quantité de chaleur fournie par le soleil.

— **Encycl.** Cet instrument se compose essentiellement d'un cylindre métallique creux de petite hauteur, en cuivre argenté ou en argent, recouvert de noir de fumée sur la base qui doit être opposée au soleil et rempli d'eau. Ce cylindre est fixé à un axe perpendiculaire aux plans de ses bases et dont la direction passe par leurs centres. Un thermomètre dont la boule plonge dans le cylindre est fixé à cet axe, qui supporte à son autre extrémité une plaque circulaire parallèle aux bases du cylindre et de même diamètre qu'elles; l'axe commun de la plaque et du cylindre est supporté en son milieu par une tige verticale avec laquelle il est articulé de manière à pouvoir être amené dans toutes les directions. On s'assure que les rayons du soleil tombent bien perpendiculairement sur la face extérieure du cylindre et que l'ombre de ce cylindre couvre bien exactement la plaque opposée.

L'appareil étant apporté à l'extérieur est disposé convenablement sur une table fixe, et, lorsqu'il est dans la position où il doit être, on note la température indiquée par le thermomètre; on place alors un écran devant le cylindre et on attend cinq minutes, au bout desquelles on note l'élévation de température δ marquée par le thermomètre; on enlève alors l'écran et on attend de nouveau cinq minutes, au bout desquelles on note la nouvelle augmentation de température Δ; enfin on replace l'écran devant le cylindre et on attend encore cinq minutes, au bout desquelles on observe une nouvelle élévation de température δ'. L'élévation Δ de température n'est pas seulement due à l'insolation directe, puisque la température s'est élevée pendant les deux intervalles de temps où le cylindre était soustrait à l'influence directe des rayons; on peut admettre que, dans l'intervalle des cinq minutes moyennes, la température du cylindre a reçu, outre l'accroissement dû à l'influence des rayons directs, un accroissement secondaire

$$\frac{\delta + \delta'}{2},$$

moyenne arithmétique entre les accroissements obtenus pendant les deux intervalles extrêmes de temps; l'accroissement de température dû seulement à l'insolation directe pendant les cinq minutes moyennes est donc

$$\Delta - \frac{\delta + \delta'}{2}.$$

Cela posé, si M représente la masse d'eau calorimétriquement équivalente à la masse du cylindre rempli d'eau, la quantité de chaleur absorbée sera

$$Q = M\left(\Delta - \frac{\delta + \delta'}{2}\right),$$

l'unité étant une calorie, si M est estimé en kilogrammes et Δ, δ, δ' en degrés centigrades.

Si l'on s'est proposé de mesurer la quantité de chaleur émise par le soleil, et non pas celle qui est parvenue jusqu'à nous, il faut corriger la quantité Q de la perte par absorption dans l'atmosphère. Or, si h désigne la

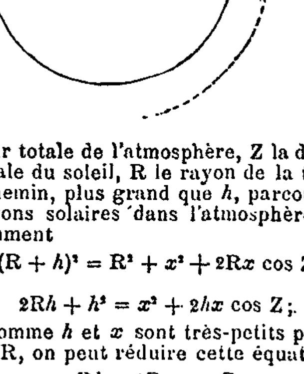

hauteur totale de l'atmosphère, Z la distance zénithale du soleil, R le rayon de la terre et x le chemin, plus grand que h, parcouru par les rayons solaires dans l'atmosphère, on a évidemment

$$(R + h)^2 = R^2 + x^2 + 2Rx \cos Z$$

ou

$$2Rh + h^2 = x^2 + 2hx \cos Z;$$

mais comme h et x sont très-petits par rapport à R, on peut réduire cette équation à

$$2Rh = 2Rx \cos Z,$$

d'où

$$\frac{x}{h} = \cos Z;$$

on aurait, dans une autre circonstance,

$$\frac{x'}{h} = \cos Z',$$

de sorte que, sans connaître la hauteur absolue de l'atmosphère, on peut obtenir le rapport

$$\frac{x'}{x} = \frac{\cos Z'}{\cos Z}$$

des chemins parcourus à travers l'atmosphère par les rayons solaires, sous deux inclinaisons différentes Z et Z'.

La comparaison d'un grand nombre d'expériences faites dans des circonstances météorologiques semblables, mais à différentes heures de la journée, a conduit M. Pouillet à la formule suivante pour l'expression de la quantité de chaleur envoyée au *pyrhéliomètre*, en une minute, par le soleil; cette quantité Q_1 étant corrigée de l'influence de l'atmosphère :

$$Q_1 = A\alpha^{\epsilon}.$$

A et α désignant deux constantes et ϵ la quantité

$$\frac{1}{\cos Z'}$$

α dépend de l'état de l'atmosphère et varie de 0,73 à 0,82; mais A est une constante absolue dont la valeur est 1,7633. Cette constante A paraît donc pouvoir représenter la chaleur qu'enverrait le soleil en une minute

sur une surface normale à ses rayons et égale à la base du *pyrhéliomètre*.

On conclut aisément de ces résultats :

1° Que la quantité de chaleur envoyée par le soleil à la terre en une année serait capable de fondre une couche de glace d'environ 31 mètres d'épaisseur ;

2° Que la quantité de chaleur émise par le soleil en une heure serait capable de fondre une couche de glace de 710 mètres d'épaisseur placée à la surface de cet astre.

PYRIDINE s. f. (pi-ri-di-ne). Chim. Alcaloïde qui se produit dans la distillation sèche des os.

— **Encycl.** La *pyridine* est une base organique volatile qu'Anderson a découverte parmi les produits de la distillation sèche des os. Plus tard, Williams l'a trouvée parmi les bases qui font partie du goudron obtenu dans la distillation sèche des schistes bitumineux du Dorsetshire. Le même chimiste a rencontré des traces d'un alcaloïde de même composition parmi les alcaloïdes produits dans la distillation de la cinchonine. Church et Owen l'ont trouvée dans le goudron de tourbe. Enfin elle se produit artificiellement par l'action de l'hydrogène naissant sur l'azodinaphtyl-diamine, synthèse qui éclaire sa constitution.

— I. PRÉPARATION. On opère exactement comme lorsqu'il s'agit de préparer la picoline, à cela près que, au lieu de recueillir à la distillation fractionnée la portion qui bout à 117°, on recueille celle qui bout à 140°. V. PICOLINE.

— II. PROPRIÉTÉS. La *pyridine* est un liquide mobile, incolore, d'une odeur particulière très-forte, qui ressemble beaucoup à celle de la picoline. Comme cette dernière base, elle donne une sensation d'amertume dans la bouche et l'arrière-gorge. Quoique ayant un point d'ébullition plus élevé que celui de la picoline, elle fume autant et plus même que ce corps par l'approche d'une baguette de verre immergée dans l'acide chlorhydrique. Sa solution aqueuse se comporte comme la solution de picoline sous l'influence du chlorure de chaux. Sa densité égale 0,9858 à 0°. Elle précipite à froid les sels de zinc, de fer, de manganèse et d'aluminium. Elle précipite aussi les sels de nickel, mais seulement à chaud et en donnant un précipité soluble dans un excès de réactif. Dans les solutions des sels de cuivre, la *pyridine* fait naître un précipité bleu pâle qu'un excès de réactif redissout en prenant une coloration bleu très-foncé que l'on ne peut pas distinguer de celle que donne l'ammoniaque dans les mêmes conditions. Elle a une extrême tendance à former des sels doubles. Son point d'ébullition est constant à 140°. La densité de sa vapeur égale 2,91 ; la théorie exigerait 2,734. L'excès du chiffre trouvé par l'expérience sur le chiffre théorique tient à ce que la *pyridine* sur laquelle on opère renferme presque toujours des traces de picoline dont le poids moléculaire est plus élevé. L'indice de réfraction d'un échantillon de *pyridine* provenant du laboratoire de Hofmann a été pris par Gladstone et Dale ; il était de 1,4940 pour la raie A, de 1,5030 pour la raie D et de 1,5387 pour la raie H. La température durant l'expérience était de 21°,5. La formule de la *pyridine* est égale à

$$C^5H^5Az.$$

La *pyridine* se dissout dans l'eau en toutes proportions, ce qui rend difficile de l'obtenir tout à fait débarrassée d'eau.

— III. DÉCOMPOSITIONS. La *pyridine* est très-stable, comme ses homologues, et résiste à l'action des agents d'oxydation. On peut la faire bouillir avec de l'acide azotique monohydraté ou avec de l'acide chromique sans qu'elle se décompose, et l'on peut même conseiller le traitement à l'acide azotique comme un mode de purification pour tous les cas où la *pyridine* est contaminée par des matières empyreumatiques. 1° Le chlore agit sur la *pyridine* comme sur la picoline. 2° Quand on ajoute petit à petit de l'eau de brome à une solution de *pyridine*, le liquide devient trouble et, à mesure que la proportion du brome s'accroît, il laisse déposer un abondant précipité qui se réunit au fond du vase sous la forme d'une masse rougeâtre d'une apparence plus ou moins résineuse. Ce précipité est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther. Bouilli avec l'eau, il fond et dégage une odeur analogue à celle du brome ; l'acide chlorhydrique le décompose en mettant du brome en liberté, et la potasse en dissolvant le brome et en mettant en liberté la *pyridine*. Anderson conclut de ces expériences que ce produit bromé résulte de l'union directe d'un ou de plusieurs atomes de brome avec la *pyridine*. Si, au lieu d'opérer comme nous venons de le dire, on verse de la *pyridine* sèche dans un vase rempli de brome en vapeurs, elle se solidifie en une masse cristalline soluble dans l'eau. La masse ainsi produite laisse cependant, en se dissolvant, une substance insoluble, probablement analogue à celle que donne le chlore sec en agissant sur la *pyridine* ou sur la picoline. 3° Lorsqu'on évapore à sec un mélange de *pyridine* et de teinture d'iode à la température du bain-marie, il reste une masse brun foncé qui se dissout partiellement dans l'eau en laissant quelques cristaux bruns. Ces cristaux se décomposent facilement et paraissent très-rapprochés par leur nature des composés iodés dérivés des bases organiques fixes. La solution aqueuse renferme de l'iodhydrate souillé par une impureté basique que l'on peut faire disparaître au moyen du charbon animal.

— IV. SELS DE PYRIDINE. *Chlorhydrate de pyridine* C^5H^5Az,HCl. Lorsqu'on évapore au bain-marie de l'acide chlorhydrique aqueux saturé de *pyridine*, on obtient un sirop fluide qui, par le refroidissement, se prend en une masse dure de cristaux rayonnés. Le sel est déliquescent à l'air humide. Il se sublime sans subir d'altération à une haute température. L'alcool le dissout, mais il est plus soluble dans l'eau. L'éther ne le dissout pas du tout.

— *Sulfate acide de pyridine*

$$C^5H^5Az,H^2SO^4.$$

On le prépare en saturant de l'acide sulfurique aqueux avec un excès de *pyridine* et en évaporant la liqueur au bain-marie. Il se produit ainsi une masse cristalline déliquescente, soluble en toutes proportions dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans l'éther.

— *Bromhydrate de pyridine* C^5H^5Az,HBr. C'est un sel déliquescent, en cristaux aciculaires que l'on obtient en saturant l'acide bromhydrique par de la *pyridine* et en évaporant la solution au bain-marie.

— *Iodhydrate de pyridine* C^5H^5Az,HI. Cristaux lamellaires, facilement solubles dans l'alcool et dans l'eau et même déliquescents.

— *Azotate de pyridine* $C^5H^5Az,HAzO^3$. On obtient facilement ce sel en mêlant de l'acide azotique et de la *pyridine*. Si l'acide est concentré et que la base soit anhydre ou à peu près, il se dégage beaucoup de chaleur et le mélange se prend en une masse de courtes aiguilles qui, après avoir été exprimées entre du papier buvard, ressemblent aux cristaux du sucre de fécule. On peut purifier ce sel en lui faisant subir une seconde cristallisation, soit dans l'eau bouillante, soit dans l'alcool bouillant ; on doit toutefois préférer l'alcool. La solution alcoolique bouillante, en se refroidissant, l'abandonne en fines aiguilles qui atteignent quelquefois jusqu'à 0m,02 à 0m,03 de longueur, même lorsqu'on opère en petit. Quelquefois on l'obtient en prismes courts et épais. Il n'est pas déliquescent, mais il est extrêmement soluble dans l'eau. L'alcool le dissout moins, et l'éther pas du tout. Chauffé dans une cornue, il fond et, si la température s'élève peu à peu, il se sublime en une masse blanche, lanugineuse. Si, au contraire, on le chauffe brusquement, il distille sous la forme d'un liquide huileux, épais, qui se solidifie, par le refroidissement, en une masse de cristaux aciculaires. Chauffé sur un couteau de platine, l'azotate de *pyridine* prend feu et brûle avec un grand éclat et avec une rapidité qui devient quelquefois de la déflagration.

— *Chloraurate de pyridine*

$$(C^5H^5Az,HCl)Au'''Cl^3.$$

C'est une poudre cristalline d'un jaune citron qui se dépose immédiatement lorsque l'on ajoute une solution aqueuse de chlorure d'or à une solution aqueuse de chlorhydrate de *pyridine*. Il se dissout facilement dans l'eau chaude, d'où il se sépare en fines aiguilles jaunes par le refroidissement. Il est peu soluble dans l'eau froide, et il est insoluble dans l'alcool.

— *Chloroplatinate de pyridine*

$$(C^5H^5Az,HCl)^2PtCl^4.$$

Une solution de chlorhydrate de *pyridine* laisse déposer, quand on la mélange avec une solution de tétrachlorure de platine, des prismes aplatis facilement solubles dans l'eau bouillante, moins solubles dans l'alcool et dans l'éther.

— *Produits de décomposition du chloroplatinate de pyridine.* Lorsqu'on dissout dans l'eau chaude du chloroplatinate de *pyridine* exempt de tout excès de chlorure platinique et que l'on maintient la liqueur en ébullition pendant cinq ou six jours, ce sel se convertit entièrement en une substance qui ressemble, par son aspect, au soufre sublimé. Ce nouveau corps est insoluble dans l'eau et dans les acides, mais se décompose avec dégagement de *pyridine* lorsqu'on le fait bouillir avec une lessive de potasse. C'est le chlorhydrate d'une base platinée analogue à la platinamine, qui a reçu le nom de platinopyridine. Elle se forme simplement aux dépens du chloroplatinate, par l'élimination de 2 molécules d'acide chlorhydrique, conformément à l'équation

$$(C^5H^5Az,HCl)^2,PtCl^4$$

Chloroplatinate de *pyridine*.

$$= \quad 2HCl \quad + \quad C^{10}H^6PtAz^2,4HCl$$

Acide chlorhydrique. — Chlorhydrate de platinopyridine.

Si l'on arrête l'ébullition avant que le chloroplatinate soit converti intégralement en ce sel que nous venons de décrire, il se dépose de belles plaques brillantes qui sont constituées par un sel double, formé par la combinaison d'une molécule de dichlorhydrate de platinopyridine et d'une molécule de chloroplatinate de *pyridine*.

Si l'on fait bouillir le chloroplatinate de *pyridine* avec un excès de cette base, le liquide prend une teinte foncée et, si l'on évapore à siccité au bain-marie et que l'on reprenne ensuite par l'eau, on obtient une solution foncée et il reste un résidu cristallin. Ce résidu est le chlorhydrate d'une autre base platinée, la platosopyridine, analogue à la platosamine. Il répond à la formule

$$(C^5H^5Az)^2Pt''Cl^2 \text{ ou } C^{10}H^8PtAz^2,2HCl.$$

— V. DÉRIVÉS DE SUBSTITUTION DE LA PYRIDINE. *Méthyl-pyridine.* Ce composé n'a point encore été étudié.

— *Ethyl-pyridine.* Les bases libres de cette classe subissent une décomposition quand on les chauffe. V. ÉTHYL-PICOLINE.

— *Iodhydrate d'éthyl-pyridine*

$$C^5H^4(C^2H^5)Az,HI.$$

On l'obtient de la même manière que la base semblable dérivée de la picoline. Ses propriétés sont semblables.

— *Chloroplatinate d'éthyl-pyridine*

$$(C^7H^9Az,HCl)^2PtCl^4.$$

Belles lamelles rhomboïdales de couleur grenat, dont les arêtes sont remplacées par des biseaux. Elles ont quelquefois jusqu'à 0m,005 de diamètre, même lorsqu'on opère sur de très-petites quantités de substance.

PYRIDION s. m. (pi-ri-di-on — du lat. *pyrum*, poire, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Fruit qui ressemble à la poire.

PYRIFÈRE adj. (pi-ri-fè-re — du lat. *pyrum*, poire ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits en forme de poire.

PYRIFORME adj. Autre orthographe du mot PIRIFORME.

PYRILAMPE s. m. (pi-ri-lan-pe — du préf. *pyr*, et du gr. *lampô*, je brille). Entom. Un des noms du ver luisant.

PYRINE s. f. (pi-ri-ne). Echin. Genre d'échinides, formé aux dépens des galérites, et comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains crétacés.

PYRIQUE adj. (pi-ri-ke — du gr. *pur*, feu). Qui concerne le feu, qui a rapport au feu.

— Se dit de feux d'artifice : *Feux* PYRIQUES. *Science* PYRIQUE. *Expériences* PYRIQUES. *Jeux* PYRIQUES.

— Physiq. *Spectacle pyrique*, Imitation de feux d'artifice à l'aide de transparents criblés de trous et mis en mouvement devant une source de lumière très-vive.

PYRITE s. f. (pi-ri-te — du gr. *pur*, feu). Chim. Nom donné à plusieurs sulfures métalliques : PYRITE *de fer*. PYRITE *arsenicale*. *Les* PYRITES, *humectées par l'eau, s'enflamment d'elles-mêmes.* (Buff.) *Beaucoup de tourbes contiennent du soufre combiné avec le fer à l'état de* PYRITE. (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** Ce mot est en quelque sorte le nom vulgaire et générique des sulfures métalliques ; cependant, quand il est employé seul, il désigne plus particulièrement les sulfures de fer. On en connaît dans la nature trois sortes : la *pyrite* jaune ou cubique, la *pyrite* blanche ou rhombique et la *pyrite* magnétique. Les deux premières sont des bisulfures de fer, et la troisième se rapproche beaucoup, par sa composition, du monosulfure de fer. La *pyrite* cubique est la plus commune ; son aspect est métallique et elle peut prendre un très-beau brillant par le poli ; sa couleur est d'un jaune de laiton et parfois d'un jaune d'or ; on lui donnait autrefois le nom de *pyrite* martiale et de marcassite.

La *pyrite* est du bisulfure de fer qui a la formule FeS^2. Une partie du soufre est quelquefois remplacée par de l'arsenic ; et au fer se substituent quelquefois, mais en petite quantité, d'autres métaux, tels que le cobalt et le manganèse ou même l'or et l'argent. Sa forme est le cube. Les cristaux sont tantôt petits et tantôt d'un volume très-considérable ; ils sont ou isolés ou disséminés dans les roches cristallines ou sédimentaires, ou bien groupés entre eux, le plus souvent avec croisement, et constituent alors des druses ou des concrétions de formes diverses. Elle a une densité de 4,7 à 5. Elle est assez dure pour faire presque toujours feu sous le briquet. Elle est cassante, conchoïde ou inégale et peu brillante.

On distingue, parmi plusieurs variétés de mélanges, la *pyrite* arsénifère, qui est mêlée d'arséniure de fer, mais en petite quantité et sans que ce mélange amène aucun changement notable dans l'aspect ni dans la cristallisation du corps. Cette variété se distingue des autres par une faible odeur d'ail qu'elle exhale quand on la brise avec le marteau.

La *pyrite* aurifère se rencontre dans les monts Ourals, à Bérésof, au Brésil ; dans le Piémont, à Macugnaga et à Gondo, route du Simplon, où elle est un objet d'exploitation à cause de l'or qu'elle renferme, bien que cet or soit en général en très-petite quantité.

La *pyrite* argentifère renferme soit du sulfure d'argent, soit même quelques parcelles d'argent natif. On la trouve dans les filons argentifères de la Saxe et du Mexique. Certaines *pyrites* contiennent quelques centièmes de sulfure de cuivre, et on les a utilisées quelquefois pour en extraire ce métal.

La *pyrite* est une des substances minérales les plus répandues sur la surface du globe, car il n'est point de terrain dans lequel on ne la trouve disséminée ; mais on peut dire que nulle part elle n'existe en masses bien considérables. On la trouve dans les filons et au milieu des roches, soit de cristallisation, soit sédimentaires, de toutes les époques de formation. Cette manière d'être est sans doute la conséquence de son mode de formation. Elle paraît être un produit de sources minérales, d'eaux thermales sulfureuses contenant à la fois de l'acide sulfhydrique et des sels de fer. Il existe encore de pareilles sources, comme celles de Chaudes-Aigues, dans le Cantal, et de Bourbon-Lancy, dans le département de Saône-et-Loire, qui déposent de la *pyrite*.

On n'emploie pas la *pyrite* comme minerai de fer, parce que l'extraction de ce métal occasionnerait des dépenses trop considérables et que, d'ailleurs, le fer serait toujours de mauvaise qualité à cause de la présence du soufre. Quand elle est en masses suffisamment grandes, en amas ou en filons, on la recherche pour le soufre qu'elle contient et quelquefois pour l'or qu'elle renferme accidentellement. On l'emploie aussi pour la fabrication du sulfate de fer, en aidant sa décomposition par un grillage.

La *pyrite* est disséminée en grains ou en cristaux dans tous les terrains sédimentaires, depuis les plus anciens jusqu'aux plus modernes. C'est à elle que l'on doit en partie rapporter les prétendues découvertes d'or dont le peuple s'entretient dans un grand nombre de lieux et dont on berce si souvent la crédulité des voyageurs.

Anciennement, on employait la *pyrite* en nature pour en faire des boutons de métal et autres ouvrages de peu de valeur. Dans les premiers temps de l'invention des armes à feu, on s'en est servi, à cause de sa grande dureté et de la propriété qu'elle a d'étinceler par le choc du briquet, au lieu du silex (pierre à fusil), qu'on lui a substitué plus tard ; c'est pourquoi les anciens ouvrages la désignent quelquefois sous le nom de pierre d'arquebuse ou de carabine. On a trouvé, dans les tombeaux des anciens Péruviens, des plaques polies de cette substance, que l'on présume leur avoir servi de miroirs ; de là encore la dénomination de miroir des Incas donnée à ce minéral.

Le bisulfure de fer abonde surtout en Picardie. Il y forme des couches stratifiées, feuilletées, toujours accompagnées d'un gisement argileux qui les a pénétrées plus ou moins profondément ; on y trouve aussi d'abondants débris végétaux. Les *pyrites* de Picardie apparaissent en bancs dont l'épaisseur peut varier depuis quelques centimètres jusqu'à plus de 2 et 3 mètres ; leur profondeur n'est pas moins variable ; tantôt elles affleurent le sol, tantôt elles s'enfoncent jusqu'à 8 et 10 mètres dans le sein de la terre. Les principaux gisements se trouvent dans l'espace compris entre l'Oise, la haute Somme et le canal qui unit ces deux rivières. C'est un plateau d'environ 50 lieues carrées. Les principales exploitations sont à Quierzy et Pont-Sainte-Maxence, dans le département de l'Oise, et à Chessy, à Remigny, à Ly-Fontaine, dans le département de l'Aisne. On exploite tantôt à ciel ouvert, tantôt au moyen de puits et de galeries.

Dans les couches pyriteuses, on distingue la partie supérieure, la partie moyenne et la partie inférieure. La première et la dernière sont les moins riches en sulfures de fer, parce qu'elles sont toujours plus ou moins mélangées de substances étrangères. On les élimine généralement dans l'usage que l'on fait des *pyrites*, soit pour l'industrie, soit pour l'agriculture. La partie moyenne du gisement, elle-même, varie de composition suivant les lieux. Ici, elle peut ne contenir que 1 à 2 pour 100 de sulfure de fer, tandis qu'un peu plus loin elle en présentera de 15 à 20. Après leur extraction de la mine, ces *pyrites* n'ont pas de saveur métallique ; cela indique qu'elles ne contiennent pas encore de sulfate de fer. En cet état, loin d'être de quelque utilité pour l'agriculture, elles sont nuisibles à la végétation.

Pour transformer les sulfures absolument inertes en sulfates solubles, on expose les *pyrites* au contact de l'air pendant deux ans et quelquefois plus. On fait pour cela de grands tas, longs d'une cinquantaine de mètres, larges de 3 mètres et hauts de 1m,50. Sous la double influence de l'air et de l'humidité, ces amas se transforment graduellement. Le soufre forme de l'acide sulfurique en se combinant avec l'oxygène de l'air ; puis l'acide sulfurique, à son tour, agissant sur l'oxyde de fer et l'alumine que renferment les *pyrites*, produit des sulfates de fer et d'alumine. Pendant que ces combinaisons s'opèrent, on aperçoit souvent, surtout pendant les nuits d'été, à la surface des amas de *pyrites*, des lueurs phosphorescentes produites par la combustion lente du soufre.

Dans les galeries souterraines des mines à *pyrites*, cette absorption continue de l'oxygène peut avoir des conséquences funestes pour la vie des ouvriers qui sont obligés de respirer un air où ce gaz, agent principal de la vie, se trouve plus ou moins raréfié. A l'air libre, la combustion prend parfois une telle intensité, qu'il se produit une véritable incinération : la masse entière devient rouge de feu. Pour éviter ces accidents, une surveillance active est nécessaire ; il faut retourner souvent les tas à la pelle, afin de diminuer l'activité de la combinaison oxygénée

en renouvelant les surfaces en contact avec l'air. Au bout de deux ans d'exposition à l'air, la sulfatisation du fer et de l'alumine n'est pas encore achevée, mais elle est pourtant suffisante pour qu'on puisse livrer les *pyrites* à l'agriculture et à l'industrie. On dit alors qu'elles ont jeté leur feu, qu'elles sont effleuries.

Pour comprendre cette dernière expression, il faut savoir que le minerai, d'abord noir, prend une couleur grise par suite des nombreux cristaux blancs ou verts qui sont formés pendant la combustion et qui brillent à l'air d'un éclat assez vif. Il est indispensable que les *pyrites* aient passé deux années exposées en tas aux influences atmosphériques; pour peu que l'extracteur manque de bonne foi et que, poussé par le désir de rentrer plus tôt dans ses déboursés, il devance ce terme, l'agriculteur achète un produit non-seulement inerte, mais nuisible. En effet, les grains de *pyrites* en contact avec la plante se sulfatisent alors à ses dépens en lui enlevant l'oxygène qui la fait vivre. Il est donc extrêmement important de se prémunir contre les fraudes qui pourraient être commises.

L'analyse chimique a fait reconnaître dans le minerai pyriteux de Tarzy 15 pour 100 de sulfure de fer, et 1,50 seulement dans celui d'Ennelles. Voici le résultat des analyses opérées par M. Lefebvre, professeur à Saint-Quentin. Au sortir de la mine, le minerai contenait : 19,4 de sulfure de fer, 22,5 de matières charbonnées et bitumineuses, 34 de terre argileuse, 1,9 de sulfate de chaux, 22,2 d'eau. Après un an d'exposition à l'air, le même minerai contenait : 12,6 de sulfure de fer, 14,4 de sulfates de fer et d'alumine. A Forges-les-Eaux, le minerai, débarrassé par des lavages de la plus grande partie de ses sels solubles et exposé de nouveau à l'air, renfermait encore : 2,74 de matières organiques solubles, 1,79 de sulfate de fer, 38,92 de sable fin, 49,83 d'humus insoluble, 6,72 d'oxyde et de sulfure de fer.

On trouve dans ces *pyrites*, outre les sels solubles, des matières organiques végétales très-riches en azote. On y trouve aussi une notable quantité d'acide sulfurique libre. Ces divers éléments vont servir à expliquer leur rôle industriel ou agricole. Dans l'industrie, on en tire de l'alun, du sulfate de fer. Ces deux produits sont obtenus par une sorte de lessivage. Le résidu est mis de côté sur le sol, où il se dessèche lentement; il est ensuite vendu à bas prix aux agriculteurs. Quelquefois, après l'avoir de nouveau exposé à l'air pendant une année, on le dispose par lits alternatifs avec des fagots ou bourrées qu'on enflamme. Il en résulte une terre rougeâtre dans laquelle, au lieu de sulfate et de sulfure de fer, on trouve du peroxyde rouge de fer et du sulfate d'alumine. On extrait ce sulfate d'alumine par un nouveau lessivage.

Le principal emploi des *pyrites* est dans l'agriculture. En Picardie, on en fait un très-grand usage. De là même le nom de cendres de Picardie qu'on leur applique communément. Cette pratique a pris naissance vers 1736. Depuis lors, on les a tour à tour préconisées et délaissées. En ce moment même on les dédaigne presque. Ces alternatives n'ont pour raison d'être que l'ignorance. Aujourd'hui, les moyens d'investigation fournis par la science suffisent amplement pour guider les agriculteurs de manière à leur éviter tout mécompte dans l'emploi des *pyrites*.

On trouve dans cette substance les sels solubles et une matière azotée. Ces sels, ainsi que les acides libres, servent à convertir le calcaire du sel en plâtre. On sait les effets produits par le plâtre sur les crucifères, sur les plantes des prairies, principalement sur celles des prairies basses et humides. Ces effets tiennent du merveilleux. Le sol est comme transformé et paraît doué d'une fertilité dont rien jusqu'alors n'aurait pu donner l'idée. Les *pyrites* produisent absolument le même effet que le plâtre; mais leur emploi doit être fait avec discernement et dans certaines conditions. En premier lieu, il faut que le sol contienne une assez grande quantité de carbonate de chaux pour changer le sulfate de fer en sulfate de chaux. Si le sulfate de fer acide atteint les plantes, celles-ci meurent et la terre se trouve frappée de stérilité. Aussi faut-il avoir soin de marner souvent les terres qui reçoivent des *pyrites*, afin d'être sûr qu'elles renferment toujours une quantité suffisante de carbonate de chaux.

Pour connaître si l'emploi des *pyrites* a été fait dans de bonnes conditions, on aura recours à un moyen extrêmement simple et qui est à la portée de tous. Quelque temps après l'épandage, lorsque les pluies ont achevé de dissoudre les sels de fer et d'alumine, on prend, sur divers points du sol, des échantillons de terre végétale sur laquelle on verse quelques gouttes d'acide muriatique ou simplement de vinaigre concentré. S'il y a effervescence, on peut être assuré que l'emploi des *pyrites* n'aura que de bons résultats. Il est bien entendu qu'il ne dispense en aucun cas des fumures. Néanmoins, elles ne sont pas seulement un amendement, et elles constituent en général un engrais d'une certaine valeur. Aussitôt que le fer s'est combiné avec le calcaire, les corps azotés se décomposent et jouent le rôle d'engrais.

Pour donner aux *pyrites* une haute valeur comme engrais, on n'a qu'à les mêler aux déjections humaines, qu'elles absorbent en grande partie. Cette pratique, qui est aujourd'hui en usage dans quelques localités seulement, y produit les plus heureux résultats. D'ordinaire, on répand les *pyrites* pendant l'hiver, à la dose de 10 à 20 hectolitres par hectare.

PYRITEUX, EUSE adj. (pi-ri-teu, eu-ze — rad. *pyrite*). Minér. Qui est à l'état de pyrite, qui contient de la pyrite : *Fer* PYRITEUX. *Cuivre* PYRITEUX.

PYRITIFÈRE adj. (pi-ri-ti-fè-re — de *pyrite*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui renferme de la pyrite : *Schiste* PYRITIFÈRE.

PYRITIFORME adj. (pi-ri-ti-for-me — de *pyrite*, et de *forme*). Minér. Qui a la forme de la pyrite : *Minéral* PYRITIFORME.

PYRITISÉ, ÉE (pi-ri-ti-zé) part. passé du v. Pyritiser. Converti en pyrite : *Substance* PYRITISÉE.

PYRITISER v. a. ou tr. (pi-ri-ti-zé — rad. *pyrite*). Minér. Convertir en pyrite : PYRITISER *le fer*.

PYRITZ, autrefois *Periscum*, appelée *Pommern* par les Wendes, ville de Prusse, province de Poméranie, à 42 kilom. S.-E. de Stettin; 5,870 hab. Important commerce de grains et de laine.

PYRKER DE FELSO'EŒR (Jean-Ladislas), poëte allemand, né à Langh (Hongrie) en 1772, mort en 1847. Il entra en 1792 dans l'ordre de Cîteaux, et, après avoir été curé de diverses paroisses, il devint, en 1818, évêque de Zips, en 1820 patriarche de Venise et, en 1827, archevêque d'Erlau. Il était, depuis 1821, conseiller intime, et il reçut, en 1845, de l'université d'Iéna, le diplôme de docteur en philosophie. Ce prélat rendit de grands services à l'enseignement public, à la religion, et favorisa de tout son pouvoir le développement des talents qu'il parvenait à découvrir dans les jeunes gens; mais il doit surtout sa réputation à ses poésies et il a été regardé, par certains critiques, comme le rénovateur de l'épopée en Allemagne. On lui doit : *Perles de l'antiquité sacrée* (Vienne, 1823); *Tunisias*, épopée dont le sujet est l'expédition de Charles-Quint contre Tunis (Vienne, 1820); *Rudolfias* (Vienne, 1824), épopée sur la vie du fondateur de la dynastie de Habsbourg. Pyrker a composé, en outre, des poésies lyriques et élégiaques, réunies dans deux recueils : *Chants d'aspiration vers les Alpes* (1845) et *Tableaux empruntés à la vie de Jésus et des apôtres* (1846). Ses *Œuvres complètes* ont été rééditées à Stuttgard (1853, 3 vol.).

PYRMONT, ville de l'Allemagne du Nord, dans la principauté de Waldeck, à 45 kilom. S.-O. de Hanovre et à 100 kilom. N.-E. de Waldeck, ch.-l. de la petite principauté, sur l'Emmer; 2,600 hab. Pyrmont, en tant que ville proprement dite, n'a jamais eu une grande importance. Il possédait néanmoins un château fort construit en 1552 et qui, après avoir soutenu un siége lors de la guerre de Trente ans, fut entièrement démantelé, puis abattu et remplacé, en 1706, par un édifice moderne. Le château actuel de Pyrmont sert aujourd'hui de résidence d'été au prince de Waldeck. La ville doit sa célébrité à ses eaux minérales, qui étaient déjà connues du temps de Charlemagne. Elles durent de bonne heure être un but de rendez-vous, car, en 1556, d'après un document authentique, près de 10,000 baigneurs s'y rendirent. Plus tard, le séjour de plusieurs têtes couronnées aux eaux de Pyrmont mit le comble à leur vogue; elles comptèrent, en effet, parmi leurs visiteurs, le czar Pierre le Grand, le roi d'Angleterre George Ier, Frédéric le Grand et la reine Louise de Prusse. La réputation des eaux de Pyrmont paraît avoir pénétré, au XVIIe siècle, jusqu'en France, et cette station thermale joua très-probablement, dans la haute société de l'époque, le rôle que tient Baden-Baden aujourd'hui, car on lit dans une *Gazette de Paris* de 1681 un article sur « ce qui s'est passé aux eaux de Pyrmont entre les vingt-sept altesses qui s'y sont trouvées. » Cette vogue s'est, depuis, considérablement ralentie, car le chiffre actuel des baigneurs de Pyrmont ne dépasse pas 3,000. Les eaux de Pyrmont se composent de huit sources, d'une température de 12 degrés centigrades. La plus utilisée, d'après M. Joanne, se nomme la Trinkquelle et ne fournit pas moins, chaque année, de 300,000 cruchons d'eau à l'exportation. Toutes sont ferrugineuses, dans la proportion de 0gr,07 par litre, et gazeuses. L'une d'elles, le Brodelbrunn, renferme assez d'acide carbonique pour qu'en s'échappant le gaz produise une véritable et bruyante explosion. Les eaux de Pyrmont se prennent indifféremment en boissons et en bains et sont recommandées comme fortifiantes dans toutes les convalescences et dans tous les cas de débilité. La saison dure en juin, juillet et août. Nous ajouterons que Pyrmont est à la hauteur des stations d'eaux les plus aristocratiques, qu'on y trouve un théâtre, un casino, une salle de jeu, etc., etc. Les promenades de la ville consistent d'abord dans la rue principale, sorte d'avenue large de quarante pas et bordée de tilleuls, puis dans le Klosterallee, le parc, le jardin du château et l'Altenau. En dehors de Pyrmont se trouvent d'autres promenades, également fréquentées par les baigneurs : le Friedensthal, Lœvenhausen, le Hunenbourg, le Bomberg, etc., etc. Au centre de l'une d'elles, dite le Kœnigsberg, se trouve un monument en marbre érigé à Frédéric II. La petite principauté de Pyrmont, qui fait partie des États du prince de Waldeck, est enclavée entre le cercle prussien de Minden, province de Westphalie, et la province de Hanovre, cercle de Holzminden.

PYRO, préf. V. PYR.

PYROACÉTIQUE adj. m. (pi-ro-a-sé-ti-ke — du préf. *pyr*, et de *acétique*). Chim. Se dit d'un éther obtenu par la distillation à sec des acétates.

PYROBALISTIQUE adj. (pi-ro-ba-li-sti-ke — du préf. *pyr*, et de *balistique*). Art milit. Qui lance le feu : *Arme* PYROBALISTIQUE.

— s. f. Art de calculer la portée des armes à feu.

PYROBOLAIRE s. m. (pi-ro-bo-lè-re — du préf. *pyr*, et du gr. *bolê*, action de lancer). Anc. art milit. Soldat qui lançait des traits enflammés. ‖ Soldat qui faisait usage du pyrobole.

PYROBOLE s. m. (pi-ro-bo-le — du préf. *pyr*, et du gr. *bolos*, qui lance). Entom. Syn. d'AMPHIONYCHE et d'HÉMILOPHE, genre d'insectes.

— Bot. Syn. d'EUROTION, genre de cryptogames.

PYROBOLÉLOGIE s. f. (pi-ro-bo-lé-lo-jî — du préf. *pyr*, et du gr. *bolê*, action de lancer; *logos*, discours). Art de faire des feux d'artifice.

PYROBOLÉLOGIQUE adj. (pi-ro-bo-lé-lo-ji-ke — rad. *pyrobolélogie*). Qui a rapport à la pyrobolélogie.

PYROBOLIQUE adj. (pi-ro-bo-li-ke — rad. *pyrobole*). Qui concerne l'art de lancer des projectiles avec les armes à feu.

— Artill. *Valet pyrobolique*, Projectile creux consistant en un cylindre de bois chargé à balles et à pétards.

PYROBOLISTE s. m. (pi-ro-bo-li-ste — du gr. *purobolos*, qui lance le feu). Anc. art milit. Artificier; ingénieur artificier. ‖ Vieux mot.

PYROBOLOGIE s. f. (pi-ro-bo-lo-jî). Syn. de PYROBOLÉLOGIE.

PYROBOLOGIQUE adj. (pi-ro-bo-lo-ji-ke). Syn. de PYROBOLÉLOGIQUE.

PYROCAMPHRÉTIQUE adj. (pi-ro-kan-fré-ti-ke — du préf. *pyro*, et de *camphre*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la chaleur sur l'acide camphrétique.

— **Encycl.** L'acide *pyrocamphrétique*

$$C^{10}H^{14}O^{4}$$

est un corps que Schwanert a obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide camphrétique, l'un des produits de l'action de l'acide azotique sur le camphre. Lorsqu'on chauffe du camphre avec dix ou douze fois son poids d'acide azotique de 1,34 de densité et qu'on cohobe le liquide aussi longtemps qu'il se produit une action, il se forme à la fois de l'acide camphorique et de l'acide camphrétique. Quand l'action est complète, on évapore le liquide aussi complétement que possible, afin de le débarrasser de l'acide azotique, qui se dégage en vapeurs, et de l'acide camphorique, qui se dégage en cristaux. L'eau mère sirupeuse est ensuite traitée par dix fois son poids d'eau froide; il reste un acide insoluble et il se dissout de l'acide camphrétique

$$C^{10}H^{11}O^{4}(OH)^{3}.$$

Pour purifier ce dernier, on filtre la solution, on l'évapore et on reprend le résidu par l'eau, en répétant cette opération jusqu'à ce que le résidu de l'évaporation soit entièrement soluble dans l'eau froide; puis on neutralise la liqueur avec de l'ammoniaque et on la précipite ensuite fractionnairement par l'acétate neutre de plomb. On pourrait aussi la précipiter directement sans la neutraliser au préalable. Le précipité renferme l'acide camphorique qui restait dans le liquide, ainsi qu'un troisième acide. Après avoir enlevé par le filtre ce premier précipité, on achève la même précipitation par le sel plombique, on recueille le précipité, on le lave, on le met en suspension dans l'eau, on le décompose par un courant d'hydrogène sulfuré, on filtre et l'on évapore. L'acide camphrétique ainsi obtenu est un sirop épais, inodore et d'un jaune pâle, qui ressemble à la térébenthine de Venise; il possède une saveur acide piquante et quelque peu amère; il est facilement soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ces sels sont incristallisables et répondent à la formule $C^{10}H^{11}M'''^{3}O^{7}$.

L'*éther éthylique* $C^{10}H^{11}(C^{2}H^{5})^{3}O^{7}$ s'obtient par l'action de l'iodure d'éthyle sur le sel d'argent ou par l'action d'un courant de gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique de l'acide libre; c'est une huile visqueuse non volatile, dont la densité égale 1,0775 à 13°.

L'*acide diéthyl-camphrétique*

$$C^{10}H^{12}(C^{2}H^{5})^{2}O^{7}$$

se produit en même temps que l'éther neutre lorsqu'on opère par le deuxième procédé. On peut extraire l'éther neutre du mélange en traitant l'huile par une solution de soude légère, agitant la liqueur avec de l'éther et évaporant l'éther; il reste alors sous la forme d'une huile visqueuse qui a une densité de 1,128 à 13°.

L'acide camphrétique, soumis à une distillation lente au bain d'huile, donne à 100° un liquide aqueux qui renferme de l'acide acétique et de l'acétone, puis, entre 180° et 220°, un liquide huileux qui se concrète partiellement en tables cristallines; finalement, à 270° environ, un sublimé cristallin blanc avec un grand résidu de charbon. Les cristaux en forme de table constituent l'acide métacamphrétique $C^{10}H^{10}O^{5}$ ou deuxième anhydride camphrétique; le sublimé est constitué par de l'anhydride camphorique $C^{10}H^{14}O^{3}$.

L'*acide pyrocamphrétique* est une huile visqueuse, jaune pâle, plus lourde que l'eau, d'une odeur aromatique et d'une saveur à la fois acide, brûlante et aromatique. Il fond entre 206° et 210°, ne se solidifie point à 0°, est insoluble dans l'eau et se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther en formant des solutions fortement acides. Le sel de baryum et le sel de plomb $C^{20}H^{22}Pb^{3}O^{8}$ sont des précipités blancs amorphes.

L'*acide métacamphrétique* $C^{10}H^{10}O^{5}$ cristallise dans l'alcool, après décoloration de sa solution par le noir animal, en tablettes rhombiques, qui fondent à 89° et se solidifient à 66°. Ces cristaux sont peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude et solubles en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. Les solutions aqueuses qui ont une réaction acide ne sont point précipitées par les sels de calcium ou de baryum. Elles ne le sont pas davantage après neutralisation.

PYROCARE s. f. (pi-ro-ka-re). Hist. ecclés. Membre d'une congrégation de femmes qui existait vers le milieu du XIVe siècle.

PYROCÉPHALE s. m. (pi-ro-sé-fa-le — du préf. *pyro*, et du gr. *kephalê*, tête). Ornith. Syn. de MUSCIPÈTE ou TYRANNULE.

PYROCHIMIE s. f. (pi-ro-chi-mî — du préf. *pyro*, et de *chimie*). Partie de l'ancienne chimie qui traitait du feu.

PYROCHIMIQUE adj. (pi-ro-chi-mi-ke — rad. *pyrochimie*). Qui a rapport à la pyrochimie.

PYROCHLORE s. m. (pi-ro-klo-re — du *préf. pyro*, et du gr. *chloros*, vert). Minér. Titanate de chaux, qu'on trouve dans la syénite de Norvége.

PYROCHRE s. m. (pi-ro-kre — du préf. *pyro*, et du gr. *chroa*, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, type de la tribu des pyrochroïdes, comprenant six espèces, répandues dans l'hémisphère septentrional.

— **Bot.** Syn. d'USTALIE, genre de cryptogames.

— **Encycl.** Entom. Les *pyrochres* ont pour caractères : la tête presque triangulaire, dégagée, un peu penchée; les yeux allongés, échancrés; les antennes filiformes, plus fortement pectinées chez les mâles; le labre membraneux; les mandibules cornées, aiguës; les mâchoires presque membraneuses; les palpes maxillaires filiformes; les palpes labiales plus courtes; la lèvre bifide; le corselet arrondi; l'écusson petit; les élytres plans, flexibles; les pattes longues et grêles. Ces insectes sont d'un rouge de feu. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent presque toutes l'Europe; on les trouve, ainsi que leurs larves, sous l'écorce des arbres. Le *pyrochre écarlate* a le corselet et les élytres d'un beau rouge écartate et l'écusson noir, ainsi que la tête et le dessous du corps. Il est assez commun en France. Sa larve paraît vivre trois ans avant de se transformer en nymphe, mais ne reste qu'une quinzaine de jours sous ce dernier état. Cette nymphe est presque toujours à découvert sous l'écorce et se meut rapidement dès qu'on la touche.

PYROCHROÏDE adj. (pi-ro-kro-i-de — de *pyrochre*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pyrochre.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, ayant pour type le genre pyrochre.

PYROCITRATE s. m. (pi-ro-si-tra-te — du préf. *pyro*, et de *citrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrocitrique avec une base.

PYROCITRIQUE adj. m. (pi-ro-si-tri-ke — du préf. *pyro*, et de *citrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide citrique à sec.

— **Encycl.** L'acide *pyrocitrique* constitue, au moins pour la plus grande partie, un liquide huileux qui passe dans la distillation sèche de l'acide citrique. On le purifie par de nouvelles distillations. Il est incolore, presque inodore, et bout à 212°; il attire l'humidité de l'air et se combine lentement à l'eau en se transformant en acide citraconique (v. ce mot). Sa composition est représentée par la formule $C^{10}H^{4}O^{6}$. Il se combine directement à l'ammoniaque et à l'aniline.

Il est isomère avec les acides pyromucique et pyroméconique. V. ces mots.

— *Pyrocitriques* (acides). On désigne sous le nom générique d'*acides pyrocitriques* tout groupe d'acides organiques isomères qui se produisent dans la distillation sèche de l'acide citrique ou par la transformation de corps formés dans cette distillation. Ces acides sont tous bibasiques et correspondent à la formule

$$C^{10}H^{6}O^{8}.$$

Nous nous contenterons d'énumérer ici chacun de ces acides, renvoyant leur histoire au nom qui les désigne. Ces acides sont les suivants :

L'acide *itaconique*, qui se forme directement dans la distillation sèche de l'acide citrique.

L'acide *citraconique*, qui se produit par la combinaison de l'eau avec l'acide *pyrocitrique* anhydre.

L'acide *mésaconique*, qui se produit par une transformation moléculaire du précédent lorsqu'on le traite par l'acide nitrique.

Gerhardt en a rapproché l'acide *lipique*, lequel présente la même formule et se produit dans l'action de l'acide nitrique sur certaines matières grasses.

PYROCORAX s. m. (pi-ro-ko-rakss — du préf. *pyro*, et du gr. *korax*, corbeau). Ornith. Espèce de corbeau à bec rougeâtre.

PYROCRIBLE s. m. (pi-ro-kri-ble — du préf. *pyro*, et de *crible*). Techn. Conduit, canal de sûreté dans une lampe.

PYRODE s. m. (pi-ro-de — du gr. *puroeidês*, couleur de feu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant sept espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PYRODÈRE s. m. (pi-ro-dè-re — du préf. *pyro*, et du gr. *derê*, cou). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des coracines.

PYRODIGITALINE s. f. (pi-ro-di-ji-ta-li-ne — du préf. *pyro*, et de *digitaline*). Pharm. Huile empyreumatique, due à la distillation de feuilles sèches de digitale.

PYROÉLECTRICITÉ s. f. (pi-ro-é-lè-ktri-si-té — du préf. *pyro*, et de *électricité*). Physiq. Electricité développée au moyen de l'élévation de la température.

— Minér. Propriété qu'ont les cristaux de posséder, sur des points différents de leur masse, les deux électricités à l'état libre, lorsqu'on les chauffe ou qu'on les refroidit uniformément.

PYROÉLECTRIQUE adj. (pi-ro-é-lè-ktri-ke — du gr. *pur*, feu, et de *électrique*). Physiq. Qui a rapport à la pyroélectricité, qui est produit par la pyroélectricité.

— Minér. Qui s'électrise en se chauffant.

PYROÉLECTRISÉ (pi-ro-é-lè-ktri-zé) part. passé du v. Pyroélectriser : *Cristal* PYROÉLECTRISÉ.

PYROÉLECTRISER v. a. ou tr. (pi-ro-é-lè-ktri-sé — du préf. *pyro*, et de *électriser*). Physiq. Rendre électrique par la chaleur.

PYRŒNUS s. m. (pi-ré-nuss — du préf. *pyr*, et du gr. *oinos*, vin). Alchim. Esprit-de-vin.

PYROGALLATE s. m. (pi-ro-gal-la-te — du préf. *pyro*, et de *gallate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrogallique avec une base.

PYROGALLIQUE adj. (pi-ro-gal-li-ke — du préf. *pyro*, et de *gallique*). Chim. Se dit d'un acide provenant de la distillation sèche de l'acide gallique. ‖ On appelle aussi cet acide PYROGALLOL.

— **Encycl.** L'acide *pyrogallique* avait été remarqué par Scheele; mais ce chimiste éminent se trompa sur sa nature et le prit pour de l'acide gallique sublimé. Ce fut Léopold Gmelin qui, le premier, le distingua de son générateur; mais sa composition ne fut connue qu'après les recherches de Berzélius et de Pelouze. L'acide *pyrogallique* diffère de l'acide gallique par les éléments de l'acide carbonique :

$$C^{12}H^6O^6 = C^{14}H^6O^{10} - C^2O^4$$

Acide *pyrogallique*. Acide gallique.

Pour Pelouze, l'acide *pyrogallique* était l'acide pyrogéné de l'acide gallique; c'est de là que lui vient son nom.

On l'a préparé pendant longtemps en soumettant l'acide gallique à l'action de la chaleur, vers 220°, dans des cornues chauffées au bain d'huile. Mais depuis quelques années l'emploi de ce corps pour plusieurs usages différents a amené l'industrie à le préparer par des procédés plus simples et plus économiques. On obtient l'acide *pyrogallique* en distillant l'extrait aqueux et sec de noix de galle; on place cet extrait dans un vase de fonte à bords peu élevés, que l'on recouvre d'une feuille de papier, puis d'un cône en carton. Le vase étant maintenu à 200° pendant un temps suffisant, l'acide *pyrogallique* se sublime dans le cône. On obtient ainsi 10 pour 100 de produit environ.

Récemment, M. de Luynes a indiqué une méthode très-économique pour fabriquer l'acide *pyrogallique*, en chauffant de l'acide gallique avec de l'eau dans une chaudière autoclave; l'élimination de l'acide carbonique se fait très-régulièrement; on obtient un rendement se rapprochant beaucoup des chiffres théoriques et, enfin, le produit est plus pur et ne renferme pas d'autres composés pyrogénés.

L'acide *pyrogallique* est un corps cristallisé, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, à saveur amère. Il ne rougit pas le tournesol. Il fond à 115° et bout à 210°. Chauffé brusquement à 250°, il noircit et se dédouble en eau et en acide métagallique ou galulmique :

$$C^{12}H^6O^6 = C^{12}H^4O^4 + H^2O^2$$

Acide *pyrogallique*. Acide métagallique. Eau.

Sa solution aqueuse s'altère lentement à l'air; mais cette altération devient presque instantanée lorsque la solution est additionnée de potasse; le mélange noircit alors et absorbe avidement l'oxygène. Cette réaction intéressante a été mise à profit par M. Chevreul dans l'analyse des gaz; une solution alcaline d'acide *pyrogallique* peut être employée pour enlever l'oxygène que renferme un mélange gazeux. Cette méthode d'absorption de l'oxygène est usitée aujourd'hui presque journellement dans les laboratoires de chimie. Il résulte cependant des recherches de MM. Cloez, Calvert et Boussingault que ce mélange, en même temps qu'il absorbe l'oxygène, dégage une petite quantité d'oxyde de carbone, d'où une légère erreur dont il est nécessaire de tenir compte dans les résultats de l'analyse.

Un lait de chaux colore l'acide *pyrogallique* d'abord en rouge, puis en brun. Les sels de fer au minimum donnent avec lui une coloration indigo foncé; les sels de fer au maximum une coloration verte. Le chlore et le brome l'attaquent pour donner des dérivés de substitution.

L'acide *pyrogallique* réduit les sels de mercure, d'or, d'argent et de platine. Cette réaction réductrice a fait employer depuis quelques années en photographie des quantités énormes du corps qui nous occupe. V. PHOTOGRAPHIE.

L'acide *pyrogallique* donne avec un grand nombre d'oxydes métalliques des combinaisons que l'on a assimilées à des sels et nommées *pyrogallates*. On a obtenu, par exemple, une combinaison cristalline avec la potasse et même avec l'ammoniaque, des précipités avec les sels de cuivre, d'urane, de bismuth, d'antimoine, d'étain et de plomb; des combinaisons incristallisables avec la soude et l'alumine, etc. Bien plus, l'acide *pyrogallique* élimine l'acide carbonique des carbonates alcalins. Aussi, pendant longtemps, l'a-t-on considéré comme un acide véritable. Aujourd'hui les idées des chimistes se sont modifiées beaucoup à cet égard. Si, en effet, dans beaucoup d'occasions il se conduit comme un acide, dans beaucoup d'autres il joue le rôle d'un alcool. M. Rosing a réussi, en effet, à produire avec lui plusieurs réactions des alcools, entre autres à former une combinaison d'acide *pyrogallique* et d'acide stéarique.

Cette fonction chimique intermédiaire, tenant à la fois des acides et des alcools, n'est pas propre à l'acide *pyrogallique;* elle caractérise toute une classe de corps organiques auxquels l'acide phénique sert de type et que M. Berthelot a proposé de désigner sous le nom générique de *phénols*. Dans une classification tirée de cette manière de voir, l'acide *pyrogallique* serait un phénol à 6 équivalents d'oxygène, correspondant au phénol ordinaire ou acide phénique :

Acide phénique (phénol) $C^{12}H^6O^2$.

Acide pyrocatéchique (pyrocatéchol) $C^{12}H^6O^4$.

Acide *pyrogallique* (pyrogallol) $C^{12}H^6O^6$.

Un certain nombre de faits qui ont été découverts nouvellement dans l'histoire de ces composés donnent une grande apparence de vérité à ces considérations.

L'acide *pyrogallique* est employé par les parfumeurs pour faire des teintures destinées à colorer les cheveux en brun et en noir.

PYROGÈNE adj. (pi-ro-jè-ne — du préf. *pyro*, et du gr. *genos*, naissance). Géol. Qui a été produit par le feu : *Roches* PYROGÈNES.

PYROGÉNÉ, ÉE adj. (pi-ro-jé-né — rad. *pyrogène*). Chim. Qui a été produit par l'action du feu, comme les huiles et les résines empyreumatiques : *Corps* PYROGÉNÉS. *Acides* PYROGÉNÉS.

PYROGÉNÈSE s. f. (pi-ro-jé-nè-ze — du préf. *pyro*, et de *genèse*). Physiq. Production de la chaleur.

PYROGÉNÉSIQUE adj. (pi-ro-jé-né-zi-ke — rad. *pyrogénèse*). Qui a rapport à la production de la chaleur.

PYROGNOSTIQUE adj. (pi-ro-ghno-sti-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Chim. Se dit des essais faits au chalumeau pour reconnaître la nature d'une substance.

PYROÏDE adj. (pi-ro-i-de — du préf. *pyro*, et du gr. *eidos*, aspect). Géol. Se dit des roches qui, par leurs caractères extérieurs, se rapprochent des minéraux ayant subi l'action du feu.

— Physiol. Phosphorescent : *Organes* PYROÏDES.

PYROÏS s. m. (pi-ro-iss — du gr. *pur*, feu). Astron. Un des noms donnés à la planète Mars, à cause de sa couleur rougeâtre.

PYRO-ITAÜVIQUE s. m. (pi-ro-i-ta-u-vi-ke). Chim. Se dit d'un acide pyrogéné dérivé de l'acide itatartrique.

PYROKINATE s. m. (pi-ro-ki-na-te — du préf. *pyro*, et de *kinate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrokinique avec une base.

PYROKINIQUE adj. (pi-ro-ki-ni-ke — du préf. *pyro*, et de *kinique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en distillant l'acide kinique à nu.

PYROLACÉ, ÉE adj. (pi-ro-la-sé — rad. *pyrole*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pyrole.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pyrole : *Les* PYROLACÉES *sont des herbes vivaces, ou plus rarement des sous-arbrisseaux.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *pyrolacées* sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes ou verticillées, entières ou dentées, dépourvues de stipules. Les fleurs, blanches ou roses, solitaires, en grappes avec ombelles, ont un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales presque libres; dix étamines, insérées sur le réceptacle; un ovaire libre, à cinq loges multiovulées, inséré sur un disque hypogyne et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate en tête. Le fruit est une capsule à cinq loges, renfermant chacune de nombreuses graines très-petites, à test lâche et celluleux, à embryon très-petit, entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les éricinées, les saxifragées et les droséracées, comprend les genres pyrole, chimophile, cladothamne et galax, qui habitent les régions montagneuses de l'hémisphère nord.

PYROLÂTRE s. (pi-ro-lâ-tre — du préf. *pyro*, et du gr. *latreia*, culte). Hist. relig. Adorateur du feu.

— Adjectiv. : *Nation* PYROLÂTRE. *Peuple* PYROLÂTRE.

PYROLÂTRIE s. f. (pi-ro-lâ-trî — du préf. *pyro*, et du gr. *latreia*, culte). Hist. relig. Culte du feu.

PYROLE s. f. (pi-ro-le — dimin. du lat. *pyrus*, poirier, par allus. à la forme des feuilles). Bot. Genre de plantes, type de la famille des pyrolacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions montagneuses et boisées de l'hémisphère nord : *Les* PYROLES *étaient autrefois rapportées aux éricacées.* (Ad. de Jussieu.) *La* PYROLE *à feuilles rondes est quelquefois cultivée comme plante d'ornement.* (P. Duchartre.) *Les* PYROLES *entrent dans les falltranks ou vulnéraires suisses.* (Dict. d'hist. nat.) *La* PYROLE *a été regardée comme propre à arrêter les pertes de sang.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *pyroles* sont des plantes herbacées, vivaces, à racines fibreuses, à tiges simples, dressées, portant des feuilles entières, alternes, le plus souvent toutes radicales et groupées en rosette; les fleurs, blanches, terminales, solitaires ou groupées en épis, présentent un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales obtus, obovales, concaves, connivents; dix étamines incluses, penchées, à filets arqués; un ovaire libre, arrondi, à cinq loges multiovulées, surmonté d'un style simple, long, grêle, fistuleux, arqué, terminé par un stigmate très-petit et crénelé; le fruit est une petite capsule pentagonale, à cinq loges polyspermes.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. Elles habitent surtout les montagnes, les forêts, les lieux couverts, etc. Leur culture présente beaucoup de difficultés; aussi ne les cultive-t-on que dans les jardins botaniques; là même on ne les conserve qu'avec beaucoup de peine et il faut les renouveler souvent. C'est d'autant plus regrettable que ces plantes ne manquent pas d'agrément. Elles sont parfois assez abondantes dans les pâturages ombragés des montagnes; mais les chèvres seules les broutent; les autres bestiaux n'y touchent pas. Dans certains pays du Nord, on emploie en guise de thé leurs feuilles séchées. Pour cela, on les récolte à l'époque de la floraison et on les fait sécher à l'étuve; si la dessiccation est bien opérée, elles conservent leur couleur vert foncé. Ces plantes sont inodores; leur saveur est amère et astringente; elles sont assez riches en tannin.

La *pyrole* commune a été fort vantée autrefois comme astringente, diurétique, vulnéraire; elle entre encore dans la composition des falltranks ou vulnéraires suisses. On l'a préconisée contre les hémorroïdes, la leucorrhée, les hémorragies, la diarrhée, la dysenterie, etc. Rarement employée à l'extérieur, elle était surtout donnée sous forme de tisane ou de décoction; cependant, on l'administrait parfois en lavements. La *pyrole* à ombelles jouit d'une grande réputation comme diurétique; on l'emploie beaucoup, en Amérique, contre les affections des voies urinaires, l'hydropisie, l'ascite, sous forme d'infusion concentrée; son efficacité contre le cancer et les fièvres intermittentes est loin d'être bien démontrée. La *pyrole* du Groenland a été indiquée comme un puissant antiscorbutique.

Outre les espèces déjà nommées, on peut citer encore la *pyrole* petite, assez voisine de la *pyrole* commune ou à feuilles rondes et qui se trouve, mais plus rarement, dans les mêmes localités; la *pyrole* unilatérale, à petites fleurs disposées en grappe terminale et unilatérale; la *pyrole* uniflore, dont la tige se termine par une fleur solitaire, assez grande et un peu penchée, etc. Toutes ces espèces, qui se ressemblent beaucoup par leurs propriétés, sont souvent confondues sous le nom vulgaire de *verdure d'hiver*.

PYROLÉ, ÉE adj. (pi-ro-lé). Bot. Syn. de PYROLACÉ.

PYROLÉIQUE adj. (pi-ro-lé-i-ke — du préf. *pyro*, et de *oléique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation de l'oléate de chaux.

PYROLIGNEUX, EUSE adj. (pi-ro-li-gneu, eu-ze; *gn* mll. — du préf. *pyro*, et de *ligneux*). Chim. Qui est obtenu par la distillation du bois : *Acide* PYROLIGNEUX. *Esprit* PYROLIGNEUX. *Liqueur* PYROLIGNEUSE.

— **Encycl.** On appelle acide *pyroligneux* l'acide qui se trouve constamment en liberté dans les produits que donnent les substances végétales par leur décomposition au feu. Cet acide n'est pas toujours le même, et il est certaines substances, comme les corps gras et le tartre, qui donnent naissance à des acides particuliers; mais, généralement, c'est de l'acide acétique impur qui se produit ainsi, et c'est le bois surtout qui en fournit une assez grande quantité pour qu'il y ait avantage à l'en retirer. Pour obtenir l'acide *pyroligneux*, ou acide acétique impur du bois, on choisit de préférence celui des arbres non résineux, tels que le bouleau, le châtaignier, le hêtre, le chêne et le frêne, qui sont ceux qui en donnent le plus. On les distille dans une grande cornue en tôle et l'on condense les produits liquides dans des tubes refroidis avec de l'eau. Ces produits sont aqueux et huileux. Le premier contient l'acide acétique uni à un assez grand nombre de substances, qui lui donnent une couleur brune et une odeur fort désagréable. Pour extraire l'acide acétique de cet acide *pyroligneux*, on le sature avec de la chaux éteinte, qui en sépare déjà une grande partie des principes huileux; on décante et on décompose l'acétate de chaux par du sulfate de soude, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité de sulfate de chaux. La liqueur décantée contient alors de l'acétate de soude, que l'on purifie par deux cristallisations et par la fusion à une chaleur modérée. Le sel, dissous et cristallisé de nouveau, est enfin décomposé par l'acide sulfurique, et l'on obtient l'acide acétique pur par la distillation. Les corps que l'on rencontre avec l'acide acétique dans l'acide *pyroligneux* sont les goudrons et tous les produits qui le composent, la paraffine, l'eupione, le picamare et enfin la créosote; on y trouve encore un esprit particulier de la nature de l'alcool, nommé esprit *pyroligneux*, que l'on obtient en distillant l'acide *pyroligneux* et se bornant à recueillir les premières portions. On distille une seconde fois sur de la magnésie pour enlever l'acide acétique; on agite le liquide distillé avec de l'huile d'amandes douces, laquelle s'empare de l'huile pyrogénée qui reste encore; on sépare l'huile et on distille l'autre liquide sur du charbon bien calciné. Enfin, on rectifie sur du chlorure de sodium pour lui enlever l'eau. L'esprit *pyroligneux* est incolore, fluide comme l'alcool, d'une odeur éthérée, pénétrante et d'une saveur de menthe poivrée. Il pèse 0,804 et bout à 60° centigrades. Il brûle comme l'alcool avec une flamme bleue peu éclairante. Il est formé, d'après Liebig, de 4 atomes de carbone, 10 d'hydrogène et 2 d'oxygène. L'acide *pyroligneux* a été peu employé en médecine, parce que, en général, on le regardait comme analogue à l'acide acétique, et que l'on préférait comme plus pur, d'ailleurs, celui-ci qui provenait de la distillation du bois. Quelques médecins l'ont employé comme palliatif dans le traitement du cancer et des ulcères de mauvais aspect.

PYROLIGNITE s. m. (pi-ro-li-gni-te — du préf. *pyro*, et de *lignite*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroligneux avec une base.

PYROLIVILIQUE adj. (pi-ro-li-vi-li-ke — du préf. *pyr*, et de *olivile*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'olivile.

— **Encycl.** L'odeur et la saveur de cet acide rappellent celles de l'essence de girofle. L'acide *pirolivilique* est plus dense que l'eau, presque insoluble dans ce liquide, soluble dans l'alcool et l'éther. Il bout à une température supérieure à 200°. On peut, d'après M. Sobrero, représenter sa composition par la formule $C^{40}H^{13}O^{10}$.

L'acide *pyrolivilique* se détruit au contact de l'air et des alcalis. Il réduit le nitrate d'argent. L'acide nitrique se transforme en acide picrique et en une matière résineuse. Sa solution précipite le sous-acétate de plomb.

PYROLOGIE s. f. (pi-ro-lo-jî — du préf. *pyro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le feu et ses propriétés.

PYROLOGIQUE adj. (pi-ro-lo-ji-ke — rad. *pyrologie*). Qui est relatif à la pyrologie.

PYROLOGISTE s. m. (pi-ro-lo-ji-ste — rad. *pyrologie*). Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROLUSITE s. f. (pi-ro-lu-zi-te — du préf. *pyro*, et du gr. *lusis*, décomposition). Chim. Bioxyde de manganèse : *Entre les diverses espèces d'oxyde de manganèse, la* PYROLUSITE *est la plus abondante.* (A. Maury.)

— **Encycl.** La *pyrolusite* est le bioxyde de manganèse MnO^2. Elle cristallise en prisme oblique symétrique, avec des clivages faciles

parallèles aux pans latéraux. Au chalumeau, elle est infusible, ne donne pas d'eau et présente avec les flux les réactions du manganèse; avec les acides non oxydants, tels que l'acide chlorhydrique, elle se dissout facilement en dégageant du chlore. La dureté de la *pyrolusite* la place entre le gypse et la chaux carbonatée; elle est très-fragile, offre une cassure irrégulière et inégale, tache les doigts en noir et se désagrége facilement à l'ongle. Sa poussière est noire; ses cristaux sont courts, implantés dans leur gangue et ne montrent que leurs affleurements. La *pyrolusite* est quelquefois en masses bacillaires, présentant dans la cassure un éclat à la fois métallique et soyeux, avec une coloration souvent gris de fer. On la trouve aussi concrétionnée, tantôt en masses tuberculeuses, tantôt en stalactites, et elle est alors généralement caverneuse; elle est formée de couches concentriques, constituées de fibres accolées, qui se soudent à la surface, laquelle devient alors lisse et comme vernie; ces masses sont très-tendres, à cassure fibreuse, quelquefois compacte, si elles sont impures. La *pyrolusite* existe aussi amorphe, en masses volumineuses disséminées dans des matières terreuses; elle est alors tout à fait noire, sans éclat, présentant parfois dans les cassures fraîches un léger reflet demi-métalloïde. La *pyrolusite* est très-répandue dans toutes les formations géologiques, sous forme de petites masses ou de dendrites.

PYROMALATE s. m. (pi-ro-ma-la-te — du préf. *pyro*, et de *malate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyromalique avec une base.

PYROMALIQUE adj. (pi-ro-ma-li-ke — du préf. *pyro*, et de *malique*). Chim. Se dit d'un acide provenant de la distillation de l'acide malique cristallisé.

PYROMANCIE s. f. (pi-ro-man-sî — du préf. *pyro*, et de *manteia*, divination), Antiq. gr. Divination par le moyen du feu, soit en observant l'effet de petits morceaux de bois qu'on jetait dans le feu du sacrifice, soit en jetant sur le feu de la poix pulvérisée, qui devait s'allumer instantanément pour que l'augure fût favorable; soit en allumant des torches enduites de poix, qui annonçait un heureux résultat si la flamme était pyramidale, pure et sans fumée, et un résultat funeste quand la flamme était épaisse, noire et divisée.

PYROMANCIEN, IENNE s. (pi-ro-man-si-ain, i-è-ne — rad. *pyromancie*). Personne qui pratique la pyromancie.

— Adj. Qui est relatif à la pyromancie, qui la concerne : *Pratiques* PYROMANCIENNES. *Présage, augure* PYROMANCIEN.

PYROMAQUE adj. (pi-ro-ma-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *maché*, combat). Minér. Qui donne des étincelles par le choc du briquet : *Silex* PYROMAQUE.

PYROMARGARATE s. m. (pi-ro-mar-ga-rate — du préf. *pyro*, et de *margarate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyromargarique avec une base.

PYROMARGARIQUE adj. (pi-ro-mar-ga-ri-ke — du préf. *pyro*, et de *margarique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation du margarate de baryte.

PYROMÉCONATE s. m. (pi-ro-mé-ko-na-te — du préf. *pyro*, et de *méconate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyroméconique avec une base.

PYROMÉCONIQUE adj. (pi-ro-mé-ko-ni-ke — du préf. *pyro*, et de *méconique*). Chim. Se dit d'un acide qui provient de la distillation de l'acide méconique par la chaleur ou de l'acide coménique.

— **Encycl.** Cet acide, dit aussi acide méconique sublimé de Sertuerner, se produit quand on détruit par l'action de la chaleur les acides méconique et coménique (v. ces mots). L'acide coménique provenant lui-même de l'acide méconique décomposé, il est le terme de passage de l'acide méconique à l'acide *pyroméconique*.

L'acide *pyroméconique* se prépare en distillant l'un des acides indiqués : on purifie le produit qui a passé à la distillation en le sublimant et en le faisant cristalliser dans l'eau ou dans l'alcool. Il est incolore et constitue des aiguilles ou des octaèdres allongés. Le chlore et le brome l'attaquent facilement. L'acide *pyroméconique* a pour composition $C^{10}H^4O^6$. Il est isomérique avec l'acide pyromucique et avec l'acide citraconique anhydre (v. ces mots). Il diffère de l'acide coménique par les éléments de l'acide carbonique

$$\underset{\text{Acide coménique.}}{C^{12}H^4O^{10}} - C^2O^4 = \underset{\text{Acide pyroméconique.}}{C^{10}H^4O^6}$$

Il est monobasique et donne des pyroméconates de formule $C^{10}H^3MO^6$. On ne parvient pas à l'éthérifier.

PYROMÉLANE s. m. (pi-ro-mé-la-ne — du préf. *pyro*, et du gr. *melas*, noir). Ornith. Syn. d'ORYX, genre formé aux dépens des gros-becs ou moineaux.

PYROMELLIQUE adj. (pi-ro-mèl-li-ke — du préf. *pyro*, et de *mellique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on soumet l'acide mellique à la distillation sèche.

— **Encycl.** L'acide *pyromellique*

$$C^{10}H^6O^8 = C^6H^2(CO^2H)^4$$

est un acide tétrabenzocarbonique isomère des acides mellophanique et prehnique (v. PRÉLINIQUE [acide]). Erdmann l'a découvert parmi les produits de la distillation sèche de l'acide mellique; mais c'est à Gerhardt que revient l'honneur d'en avoir établi la composition, comme c'est à Bæyer que revient l'honneur d'en avoir fixé la constitution. La réaction qui lui donne naissance est exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide mellique.}}{C^6(CO^2H)^6} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{2CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{Anhydride pyromellique.}}{C^6H^2O^6}$$

Pour le préparer, il convient d'employer le procédé indiqué par M. Erdmann, qui consiste à distiller du mellate de sodium avec de l'acide sulfurique par petites portions. On transforme l'anhydride brut en sel de sodium et l'on fait cristalliser ce dernier dans l'alcool faible. Enfin, on le décompose par l'acide chlorhydrique. On achève de purifier l'acide en le faisant cristalliser dans l'eau. L'acide *pyromellique* ressemble beaucoup à l'acide phtalique et se distingue de ses isomères, les acides prehnique et mellophanique, par la plus grande facilité qu'ont ses dérivés à cristalliser. Par la distillation, l'acide *pyromellique* donne un anhydride qui se prend aussitôt en cristaux volumineux. Le chlorure et l'éther éthylique se présentent également en beaux cristaux. Pour obtenir le chlorure, on chauffe l'acide pendant quelque temps avec du perchlorure de phosphore, jusqu'à ce que tout soit dissous. On chasse l'oxychlorure formé et le perchlorure inattaqué en chauffant dans un courant d'air jusqu'à 180° et en distillant le résidu. Le chlorure se prend bientôt en une masse cristalline molle, qui finit par devenir dure et cassante. Il se dissout facilement et sans altération dans l'éther pur. Par l'ébullition avec l'eau, il se convertit en acide *pyromellique* et en acide chlorhydrique.

L'acide *pyromellique* cristallise dans le type anorthique. Ses cristaux sont peu solubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'eau bouillante; l'alcool les dissout facilement. Séchés entre 100 et 120°, ils perdent deux molécules d'eau.

Les pyromellates alcalins sont incolores, cristallisables, fort solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool fort, peu solubles dans l'alcool faible. Leur solution précipite un grand nombre de sels métalliques. Le sel de baryum est un précipité blanc, insoluble dans l'eau bouillante. Le sel de calcium ne se précipite qu'à la longue à froid; mais il se précipite immédiatement si l'on chauffe. Il est cristallin. Le sel de zinc se comporte de même. Les sels de cobalt et de nickel cristallisent par l'évaporation d'un mélange de pyromellate alcalin et du sulfate de l'un ou de l'autre de ces métaux. Le sel ferrique est un précipité brun qui se forme avec le perchlorure de fer. Les sulfates ferreux et manganeux ne précipitent pas les pyromellates alcalins. Le sel de plomb est un précipité blanc, volumineux, cristallin, insoluble dans l'eau bouillante, qui s'obtient avec l'acétate de plomb neutre. Desséché à 200°, il renferme encore deux molécules d'eau. Le sel d'argent est un précipité blanc, cristallin, presque insoluble dans l'eau bouillante. Il ne s'altère pas à la lumière. Chauffé très-fort, il se décompose brusquement, en donnant un charbon volumineux qui, suffisamment calciné, laisse de l'argent très-divisé. Les sels mercureux et mercurique constituent des précipités blancs. Le chlorure d'or ne précipite pas les pyromellates alcalins.

— *Pyromellate d'éthyle* $C^6H^2(CO^2,C^2H^5)^4$. On l'obtient en chauffant à 100° une molécule de pyromellate d'argent avec quatre molécules d'iodure d'éthyle. Il se dépose de sa solution alcoolique en belles aiguilles courtes et plates. Il est insoluble dans l'eau, fond à 83° et se sublime, si l'on chauffe plus fort, en jolies aiguilles.

L'anhydride *pyromellique* $C^{10}H^2O^6$ prend naissance lorsqu'on chauffe vivement l'acide *pyromellique*, et distille sous la forme d'une huile qui se prend très-vite en cristaux volumineux. Nous avons vu que c'est lui qui se produit dans la distillation sèche de l'acide mellique et qui est, par conséquent, le point de départ de la préparation de l'acide *pyromellique*. Chauffé lentement, cet anhydride se sublime en longues aiguilles. Il se dissout aisément dans l'eau chaude et régénère alors l'acide beaucoup plus facilement que ne le fait l'anhydride phtalique. Il fond à 286°, tandis que l'acide *pyromellique* lui-même commence à fondre à 264°.

— *Acide hydropyromellique* $C^{10}H^{10}O^8$. L'acide *pyromellique* fixe l'hydrogène naissant comme l'acide mellique lui-même, quoique plus lentement. Le produit de la réaction est un acide sirupeux, incolore, qui finit par se prendre en une masse cristalline. L'acide hydropyromellique résulte de l'addition de quatre atomes d'hydrogène à l'acide *pyromellique*. Solide, il est très-hygroscopique sans être déliquescent. L'eau le dissout très-bien. Chauffé, il fond, en se boursouflant, en un liquide incolore qui se prend par le refroidissement en une masse cristalline très-fusible. Ses sels offrent la plus grande analogie avec ceux de l'acide hydromellique, mais sont plus solubles.

Lorsqu'on chauffe doucement l'acide hydropyromellique avec cinq fois son poids d'acide sulfurique concentré, il se produit un abondant dégagement de gaz carbonique et sulfureux, et il se sublime en même temps de petites quantités d'acide benzoïque, mais pas trace d'acide phtalique. La masse étant étendue d'eau lorsqu'elle est refroidie, puis agitée avec de l'éther, abandonne à ce liquide une substance acide qui renferme un nouvel acide tricarbonique isomère des acides trimésique et hémimellique, l'acide trimellique (v. ce mot), et de l'acide isophtalique pour séparer ces corps. On distille l'éther, on redissout dans l'eau le résidu et on le précipite par l'eau de baryte bouillante. Le précipité lavé à l'eau bouillante est décomposé par l'acide sulfurique en excès, et la liqueur acide est concentrée. Par le refroidissement, elle se remplit d'aiguilles groupées en étoiles. On fond celles-ci et on les épuise par l'éther. La portion que ce liquide ne dissout pas est formée d'anhydride *pyromellique* provenant d'une partie d'acide hydropyromellique qui a simplement perdu de l'hydrogène et a régénéré de l'acide *pyromellique*. La portion dissoute par l'éther est exclusivement composée d'acide trimellique. Il reste encore une certaine quantité de ce corps dans la liqueur barytique séparée du précipité obtenu au moyen de l'eau de baryte bouillante. Elle y est mélangée avec de l'isophtalate de baryum, qu'on parvient à séparer du trimellate en évaporant à siccité leur solution commune et en reprenant le résidu par l'eau froide, qui enlève ainsi l'isophtalate, beaucoup plus soluble que le trimellate.

— *Acide hydro-isopyromellique* $C^{10}H^{10}O^8$. (Syn. acide hydroprehnitique.) Cet acide, isomère de l'acide hydropyromellique, se produit non plus lorsqu'on fixe de l'hydrogène sur l'acide *pyromellique*, mais bien lorsqu'on fixe de l'hydrogène sur l'isomère de ce corps, l'acide prehnitique (v. PREHNITIQUE [acide]). Pour le préparer, on neutralise l'acide prehnitique par l'ammoniaque et l'on soumet le sel ammoniacal à l'action combinée de l'amalgame de sodium et de l'eau. L'acide prehnitique prend 4H et se convertit en un acide sirupeux tétrabasique $C^6H^6(CO^2H)^4$, qui n'est autre que l'acide hydro-isopyromellique.

Lorsqu'on chauffe l'acide hydro-isopyromellique avec cinq fois son poids d'acide sulfurique concentré, on observe un abondant dégagement de gaz carbonique et sulfureux, en même temps qu'on voit se sublimer un mélange d'acide benzoïque et d'acide phtalique.

Si, quand l'action de l'acide a cessé, on étend d'eau et qu'on agite la solution refroidie avec de l'éther, ce liquide dissout une substance qui reste sous la forme d'une masse brune lorsqu'on l'évapore, et qui renferme un mélange de trois acides, que l'on parvient à séparer les uns des autres en mettant à profit la différence de solubilité de leurs sels de baryum.

L'acide prehnique, le premier de ces trois acides, forme un sel de baryum insoluble; l'acide isophtalique, le deuxième, forme un sel de baryum extrêmement soluble; le troisième forme un sel de baryum peu soluble, qui demeure cependant en solution dans la liqueur séparée par filtration du prehnate insoluble. Pour l'isoler, on évapore à siccité et l'on reprend par l'eau froide. Le résidu est constitué par son sel de baryum. Ce troisième acide est isomère des acides trimellique et trimésique, et renferme, comme ces derniers, 3 carboxyles CO^2H. Il a reçu le nom d'acide hémimellique (v. TRIMELLIQUE [acide]). Décomposé par l'acide sulfurique, le sel de baryum fournit l'acide hémimellique mélangé avec un peu d'acide prehnique. On l'en sépare en ajoutant de l'acide chlorhydrique à la solution aqueuse concentrée. L'acide hémimellique se dépose alors en longues aiguilles incolores très-pures.

PYROMÉRIDE s. m. (pi-ro-mé-ri-de — du préf. *pyro*, et du gr. *meris*, portion). Minér. Espèce de roche feldspathique et quartzeuse.

— **Encycl.** Le *pyroméride* est une roche à base composée d'eurite ou d'albite compacte et de quartz, unis presque intimement, formant une pâte grenue et renfermant des noyaux sphéroïdaux à texture radiée, composés d'orthose et appelés pour cette raison *orthose globaire*. La roche elle-même, qui se rapproche beaucoup des porphyres, a reçu les noms de *porphyre globaire*, *globuleux* ou *orbiculaire*, *porphyre Napoléon* ou *de Corse*, etc. Sa couleur est d'un brun rougeâtre tacheté et sa cassure raboteuse. On la trouve, en petits amas, en filons ou en blocs, dans un dépôt qui paraît appartenir au terrain porphyrique, à Girolata, près de Monte-Pertusato, en Corse. On a essayé de l'utiliser comme pierre d'ornement; mais elle ne conserve pas assez bien le poli.

PYROMÈTRE s. m. (pi-ro-mè-tre — du préf. *pyro*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument au moyen duquel on mesure de très-hautes températures : *A une profondeur de* $\frac{1}{50}$ *du noyau terrestre, la chaleur serait de* 100° *du* PYROMÈTRE *de Wedgwood*. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le *pyromètre* de Wedgwood est fondé sur le retrait qu'éprouve un cône d'argile lorsqu'on le soumet à une température élevée. Le 0 de cet instrument correspond à la température de 580° centigrades, soit à celle du rouge naissant, à laquelle on fait recuire les cônes d'argile. L'échelle porte ensuite 240 divisions qu'on suppose équivaloir chacune à 72°,22 centigrades. Elle est formée de deux règles faisant entre elles un certain angle; en faisant glisser entre ces deux règles le cône d'argile, taillé de manière à présenter le même angle à son sommet, après l'avoir laissé pendant un temps convenable dans le milieu dont on veut mesurer la température, le point de l'échelle où il s'arrête indique la température cherchée. Les indications de ce *pyromètre* ne sont qu'approchées.

M. Tom-Richard a employé, pendant vingt ans, dans les forges de l'Ariége, un *pyromètre* très-simple, peu dispendieux et assez exact. Il se compose essentiellement d'un tube non fusible, un canon de fusil par exemple, fermé par un bout et ouvert par l'autre. On en connaît le volume intérieur V; pour mesurer la température du fourneau, on l'y plonge, l'extrémité ouverte placée et protégée de manière qu'il n'entre point de poussière de charbon à l'intérieur. On l'abandonne jusqu'à ce que l'air renfermé dans le tube ait acquis la température du fourneau; cet air se dilatant, il en sort du tube un certain volume v. On bouche alors le tube hermétiquement à l'aide d'un bouchon métallique, bien exécuté, qui se visse à l'orifice. On retire le tube du creuset lorsqu'il est hermétiquement fermé et on le laisse revenir à sa température ordinaire. Puisqu'il est sorti du tube un volume v d'air, il n'y reste plus à la plus haute température qu'un volume qui, ramené à la température ordinaire, serait $(V - v)$; mais ce dernier volume, par l'effet de sa dilatation, occupait alors toute la capacité du tube ou V; on a donc l'équation

$$(V - v)(1 + 0,00366\, t) = V$$

d'où l'on tire pour la température

$$t = \frac{v}{0,00366(V - v)}.$$

On aura donc t si l'on connaît v; pour déterminer ce volume, on débouche le tube sous l'eau lorsqu'il est refroidi, en le tenant verticalement, l'ouverture en bas; l'eau y monte et remplit l'espace v; on recueille cette eau introduite, on la jauge très-exactement, et l'on en conclut t avec une approximation suffisante. Dans ce calcul, on ne tient nullement compte de la température de l'atmosphère au commencement et à la fin de l'opération, ou plutôt on la suppose égale à zéro. On ferait facilement entrer ces variations dans la formule ci-dessus si l'on désirait une exactitude que l'emploi et l'objet de l'instrument ne comportent guère. On peut cependant, pour plus de rigueur, admettre qu'au lieu d'être 0 la température de l'air est, par exemple, t', tant avant l'échauffement du tube qu'après son refroidissement, t représentant toujours la température que l'on cherche; on a alors

$$t = \frac{t'V + 273\, v}{V - v}.$$

— ***Pyromètre de Brongniart.*** M. Brongniart se servait, à la manufacture de Sèvres, d'un *pyromètre* fondé sur la dilatation du fer. Une règle de fer placée dans une rainure pratiquée dans une table en porcelaine butait contre le fond de cette rainure; une règle de porcelaine placée à sa suite dans la même rainure était maintenue en contact avec elle par le petit bras d'un levier communiquant avec un ressort; le grand bras de ce levier faisait fonction d'aiguille. Sa pointe décrivait un cercle divisé sur lequel étaient marqués les degrés de température.

— ***Pyromètre à air de M. Pouillet.*** Ce pyromètre ne diffère du thermomètre à air qu'en ce que le réservoir est en platine; il paraissait très-convenable; mais on a reconnu depuis que le platine devient assez spongieux à de hautes températures pour que l'air qu'il renferme ne puisse plus être considéré comme isolé.

— ***Pyromètre de MM. Deville et Troost.*** Il ne diffère du précédent qu'en ce que le réservoir est en porcelaine.

— ***Pyromètre chimique de M. Regnault.*** La méthode employée par M. Regnault à la manufacture de Sèvres consiste à recueillir et à doser la quantité d'eau fournie par le brûlage de l'hydrogène sec que peut encore renfermer un tube en fer porté à une haute température. Cette eau est recueillie dans l'appareil sur du ponce sulfurique taré.

— ***Pyromètre électrique de M. Pouillet.*** C'est une sorte de pile thermo-électrique formée d'un couple fer et platine. L'élément fer est un canon de fusil, et l'élément platine un fil soudé au fond du canon et traversant sa longueur sans en toucher la surface. Un galvanomètre réunit les deux éléments.

— ***Pyromètre électrique de M. E. Becquerel.*** Il ne diffère du précédent qu'en ce que le fer est remplacé par du palladium.

— ***Pyromètre optique de M. E. Becquerel.*** C'est un photomètre. M. Becquerel observe que l'intensité lumineuse d'un même corps est une fonction de sa température, et il propose pour la représenter une fonction exponentielle à coefficients empiriques.

Aucun *pyromètre*, jusqu'ici, ne remplit à

peu près bien les conditions de comparabilité sans lesquelles les instruments ne fournissent que des indications plus ou moins vagues. Mais, d'un autre côté, il faut bien reconnaître que le problème de déterminer, pour les usages pratiques de l'industrie, la température d'un haut fourneau est par lui-même très-indéterminé, cette température variant très-sensiblement avec le point du brasier où elle aurait été prise.

PYROMÉTRIE s. f. (pi-ro-mé-trî — rad. *pyromètre*). Physiq. Art d'évaluer les hautes températures.

PYROMÉTRIQUE adj. (pi-ro-mé-tri-ke — rad. *pyromètre*). Physiq. Qui a rapport à la pyrométrie : *Observations* PYROMÉTRIQUES. *Appareil* PYROMÉTRIQUE.

PYROMORPHITE s. f. (pi-ro-mor-fi-te — du préf. *pyro*, et du gr. *morphê*, forme). Minér. Phosphate de plomb.

— **Encycl.** La *pyromorphite*, appelée aussi *plomb phosphaté*, *plomb vert*, *polychrome*, se compose de 3 équivalents de phosphate et de 1 équivalent de chlorure de plomb. C'est une substance fragile, rayant à peine le calcaire, d'un aspect vitreux, cristallisant en prismes hexaèdres réguliers et se clivant parallèlement à ses faces; sa densité est environ 7. Fusible au chalumeau, elle donne par le refroidissement un bouton à facettes. Elle est attaquée par l'acide azotique, et sa solution laisse précipiter sur un barreau de zinc des lames métalliques de plomb. Elle présente les variétés suivantes : cristallisée, aciculaire, bacillaire, doliiforme, mamelonnée, botryoïde, stalactitique et pulvérulente. Sa couleur, le plus souvent verte, est quelquefois jaune, brune, violacée ou gris clair. On la trouve en Bretagne, en Alsace, dans les Vosges, le Puy-de-Dôme, en Angleterre, en Ecosse, en Bohême, au Mexique, en Australie, etc.

PYROMUCATE s. m. (pi-ro-mu-ka-te — du préf. *pyro*, et de *mucate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyromucique avec une base.

PYROMUCIQUE adj. (pi-ro-mu-si-ke — du préf. *pyro*, et de *mucique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation sèche de l'acide mucique.

— **Encycl.** L'acide *pyromucique* a été découvert par Scheele. On le prépare en desséchant au bain-marie les produits de la distillation sèche de l'acide mucique, puis en sublimant le résidu à une température de 140°, enfin en purifiant le produit sublimé par des cristallisations dans l'eau.

Il constitue des lames allongées, brillantes, incolores, fusibles à 130°, solubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'eau chaude. L'acide mucique a pour formule $C^{10}H^4O^6$; il diffère de l'acide *pyromucique* par les éléments de l'eau et de l'acide carbonique :

$$\underset{\text{Acide mucique.}}{C^{12}H^{10}O^{16}} = 3H^2O^2 + C^2O^4 + \underset{\text{Acide pyromucique.}}{C^{10}H^4O^6}.$$

Il est isomère de l'acide pyroméconique (v. ce mot), mais il se distingue facilement de celui-ci : le premier donne avec les persels de fer une coloration verte peu brillante, le second donne une belle coloration rouge; le premier précipite le sous-acétate de plomb, le second ne le précipite pas; le premier réduit l'argent sous forme de poudre, le second le réduit sous forme de miroir métallique, etc. L'acide citraconique anhydre présente également la même composition que les deux acides précédents.

L'acide *pyromucique* est monobasique; ses sels ont pour formule $C^{10}H^3MO^6$. Il donne des éthers, parmi lesquels un seul a été étudié; c'est l'éther éthylique ou pyromucate d'éthyle $C^{10}H^3(C^4H^5)O^6$. Cet éther est un corps cristallisé très-remarquable.

PYROMUQUEUX adj. m. (pi-ro-mu-keu — du préf. *pyro*, et de *muqueux*). Chim. Se disait autrefois de l'acide acétique provenant de la distillation des gommes, du sucre, du miel, parce que cet acide était alors regardé comme étant d'une nature particulière.

PYRONEPTUNIEN, IENNE adj. (pi-ro-nèptu-ni-ain, i-è-ne — du préf. *pyro*, et de *neptunien*). Géol. Qui a été produit par le feu central et par l'eau : *Les roches* PYRONEPTUNIENNES *proviennent soit de matières volcaniques emportées par les eaux et déposées ensuite, soit de cendres ou d'autres déjections volcaniques rejetées dans les eaux.* (Bouillet.)

PYRONOME s. m. (pi-ro-no-me — du préf. *pyro*, et du gr. *nomos*, loi). Poudre explosive dans laquelle le charbon et le nitrate de potasse sont remplacés par du tan et du nitrate de soude.

— **Encycl.** Cette poudre a été proposée en 1862 par M. Reynaud pour l'usage des mines; elle ne peut être employée dans les armes à feu avec de bons résultats. Sa composition est indiquée par le tableau suivant :

Azotate de soude. . .	52,5
Soufre pilé	20
Résidu de tan.	27,5
	100,0

La méthode pour préparer le *pyronome* est des plus simples : faire dissoudre, à chaud, l'azotate de soude dans une quantité suffisante d'eau; mêler intimement le tan à cette dissolution, ainsi que le soufre pulvérisé, retirer le produit du feu et laisser sécher. La dessiccation complète, on embarille le *pyronome*. Cette poudre explosive est moins lourde que la poudre à canon, tout en produisant les mêmes effets dans les mines. M. Reynaud, l'inventeur, affirme qu'elle peut être mouillée et séchée, et qu'elle ne perd pas, pour cela, ses qualités explosives. Sans nous prononcer sur cette affirmation, nous ferons remarquer que l'azotate de soude est un corps très-hygrométrique, d'où l'on devrait conclure, *à priori*, que le *pyronome* se décompose plus facilement que la poudre ordinaire sous l'action de l'humidité.

PYRONOMIE s. f. (pi-ro-no-mî — du préf. *pyro*, et du gr. *nomos*, loi). Anc. chim. Art de conduire, de régler la température dans les opérations chimiques.

PYRONOMIQUE adj. (pi-ro-no-mi-ke — rad. *pyronomie*). Anc. chim. Qui appartient, qui a rapport à la pyronomie.

PYRONOTE s. m. (pi-ro-no-te — du préf. *pyro*, et du gr. *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, formé aux dépens des hannetons, et comprenant trois espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Guinée.

PYROPE s. m. (pi-ro-pe — du gr. *purôpos*, enflammé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Jamaïque.

— Métall. Alliage en usage chez les anciens, et qui était composé de 4 parties de cuivre et de 1 partie d'or.

— Minér. Variété de grenat. ‖ Escarboucle qui, chez les anciens, passait pour éclairer la nuit.

PYROPECTIQUE adj. (pi-ro-pè-kti-ke — du préf. *pyro*, et de *pectique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation sèche de la pectine ou d'un autre composé pectique.

— **Encycl.** V. PECTIQUE.

PYROPHAGE adj. (pi-ro-fa-je — du préf. *pyro*, et du gr. *phagô*, je mange). Qui avale des matières incandescentes.

PYROPHANE adj. (pi-ro-fa-ne — du préf. *pyro*, et du gr. *phainô*, je brille). Physiq. Qui devient transparent par l'action du feu.

PYROPHLYCTIDE s. f. (pi-ro-fli-kti-de — du préf. *pyro*, et du gr. *phluktis*, tumeur). Pathol. Espèce de pustule maligne.

PYROPHORE s. m. (pi-ro-fo-re — gr. *purophoros*; de *pur*, feu, et de *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Prêtre de Mars qui, à la tête des armées, donnait le signal du combat en élevant une torche enflammée. ‖ Espèce de réchaud ou de brasier.

— Chim. Substance qui s'enflamme spontanément à l'air, et qu'on obtient en décomposant le sulfate de potasse par du charbon divisé.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant plus de soixante espèces, toutes américaines : *Les colons nomment les* PYROPHORES *mouches lumineuses.* (Chevrolat.)

— Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des saltiques.

— **Encycl.** Chim. Lorsqu'on décompose le sulfate de potasse par un excès considérable de charbon divisé, on obtient une matière noire d'une excessive combustibilité, que l'on nomme *pyrophore de Gay-Lussac*.

Pour préparer le *pyrophore*, on mêle intimement 27,3 parties de sulfate neutre de potasse avec 15 parties de noir de fumée préalablement calciné. On introduit ce mélange dans une cornue de grès, à laquelle on adapte un tube recourbé ayant une branche verticale longue de plus de 0m,80; l'extrémité de ce tube plonge dans un verre à demi rempli de mercure. La cornue est exposée à une température qu'on élève graduellement jusqu'au rouge vif. Il se dégage des gaz formés d'oxyde de carbone et d'acide carbonique. On juge que l'opération est terminée quand ces gaz cessent de se dégager, malgré l'intensité de la chaleur. La cornue étant alors abandonnée dans le fourneau, qui se refroidit lentement, le mercure remonte dans le tube et s'y maintient bientôt stationnaire. Lorsque la cornue est tout à fait refroidie, on introduit le *pyrophore* dans un flacon en y faisant entrer le col de la cornue. On bouche rapidement le flacon avec un bouchon de liége fermant hermétiquement.

Le corps ainsi préparé est éminemment pyrophorique. La plus petite quantité projetée dans l'air y brûle avec un éclat extraordinaire. Cette combustibilité est telle qu'on pourrait être tenté de l'attribuer à du potassium disséminé dans la masse charbonneuse; mais le *pyrophore* mis dans l'eau ne dégage pas d'hydrogène, ce qui prouve qu'il ne contient pas de potassium libre. Le *pyrophore* doit être considéré comme un mélange intime de polysulfure de potassium, de potasse anhydre et de charbon; sa grande combustibilité est due à la température élevée que produisent le sulfure de potassium en s'oxydant et la potasse anhydre en s'hydratant à l'air; sa température s'élève bientôt assez pour que le charbon très-divisé qu'il renferme s'enflamme avec vivacité. Le seul gaz qui se produit dans cette combustion est de l'acide carbonique; le sulfure de potassium absorbe de l'oxygène et régénère le sulfate de potasse.

On obtient encore une matière pyrophorique en calcinant 75 grammes d'alun de potasse desséché avec 4 grammes de noir de fumée ou avec un excès de sucre, d'amidon, etc.

Ce *pyrophore* est loin d'être aussi combustible que le précédent. On doit le considérer comme formé de polysulfure de potassium, de potasse anhydre, d'alumine et de charbon. Il produit en brûlant non-seulement de l'acide carbonique, mais encore de l'acide sulfureux, dont la formation est facile à expliquer, puisque, à une température élevée, l'alumine ne peut s'unir ni à cet acide ni à l'acide sulfurique; l'acide sulfurique libre est donc décomposé par le charbon et transformé en acide sulfureux.

On obtient également une matière pyrophorique à l'aide du fer : si l'on réduit le peroxyde de fer pur par l'hydrogène, à la température que donne une lampe à alcool ordinaire, on obtient le fer sous la forme d'une poudre noire excessivement poreuse, qui s'enflamme à la température ordinaire, dès qu'on la projette dans l'air. Cette expérience est due à M. Magnus.

L'inflammabilité du fer est encore augmentée lorsqu'on interpose entre ses molécules un corps poreux qui les divise; ainsi le fer obtenu en réduisant par l'hydrogène un mélange d'oxyde de fer et d'alumine s'enflamme au contact de l'air et peut d'ailleurs supporter une température élevée sans cesser d'être pyrophorique.

On prépare dans les laboratoires le fer pyrophorique de Magnus en précipitant par un excès d'ammoniaque une dissolution d'un sel de fer au maximum mêlée d'un peu d'alun; on obtient ainsi un mélange d'alumine et d'hydrate de sesquioxyde de fer, qui est lavé, séché et pulvérisé. On introduit 0gr,2 ou 0gr,3 de ce mélange dans une petite ampoule de verre qui communique avec un appareil à hydrogène sec (v. la description de cet appareil au mot HYDROGÈNE). On chauffe légèrement l'ampoule avec une lampe à alcool; lorsqu'il ne se dégage plus de vapeur d'eau, on laisse refroidir le métal dans le courant d'hydrogène et l'on ferme ensuite l'ampoule à la lampe.

Lorsqu'on casse l'ampoule et qu'on projette dans l'air le métal réduit, on le voit brûler sous la forme d'étincelles brillantes.

PYROPHORE s. m. (pi-ro-fo-re — du lat. *pyrum*, poire, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de POIRIER, ou, selon d'autres, section du genre poirier.

PYROPHORIQUE adj. (pi-ro-fo-ri-ke — rad. *pyrophore*). Chim. Qui s'enflamme spontanément à l'air : *Au moment où l'on sort le charbon des meules, il est souvent très-*PYROPHORIQUE. (Pelouze.)

PYROPHOSPHAMIQUE adj. (pi-ro-fo-sfami-ke — du préf. *pyro*, de *phosphore*, et de *amique*). Chim. Se dit de divers acides obtenus en soumettant le chloroazoture de phosphore à l'action des alcalis.

— **Encycl.** En soumettant le chloroazoture de phosphore à l'action des alcalis, M. Gladstone a obtenu deux acides tribasiques auxquels il a assigné les formules $P^2AzH^3O^4$ et $P^3Az^2H^3O^4$. Au premier il a donné le nom d'acide azophosphorique : il représente de l'acide phosphorique auquel se serait ajoutée la molécule PAz. Au second il a donné le nom d'acide deutazophosphorique, qui indique que ce corps représente de l'acide phosphorique auquel se sont ajoutées deux molécules PAz.

Laurent, toutefois, émit l'idée que ces deux corps sont des acides amiques dérivés de l'acide pyrophosphorique. Il fit du premier de l'acide *pyrophosphamique* $(PO)^2(OH)^3AzH^2,O$, et du second il fit de l'acide pyrophosphodiamique

$$\begin{matrix} PO \\ PO \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ O \\ (AzH^2)^2 \end{matrix} \right.$$

Ces formules ont été confirmées depuis par les analyses de MM. Gladstone et Holme, qui ont repris ce sujet et qui ont complété la série en faisant connaître l'acide pyrophosphotriamique $(PO)^2(OH)(AzH^2)^3,O$. Les formules suivantes indiquent les relations de ces trois acides avec l'acide pyrophosphorique :

$$P^2H^4O^7 = \begin{matrix} PO''' \\ PO''' \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ O \\ (OH)^2 \end{matrix} \right.$$

Acide pyrophosphorique.

$$P^2AzH^5O^6 = PO''' \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ O \\ OH - AzH^2 \end{matrix} \right.$$

Acide *pyrophosphamique*.

$$P^2Az^2H^6O^5 = \begin{matrix} PO''' \\ PO''' \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ O'' \\ (AzH^2)^2 \end{matrix} \right.$$

Acide pyrophosphodiamique.

$$P^2Az^3H^7O^4 = \begin{matrix} PO''' \\ PO''' \end{matrix} \left\{ \begin{matrix} (OH) \\ (AzH^2) \\ O \\ (AzH^2)^2 \end{matrix} \right.$$

Acide pyrophosphotriamique.

L'acide *pyrophosphamique* est tribasique; l'acide pyrophosphodiamique est bibasique, comme cela ressort de sa formule. Quant à l'acide pyrophosphotriamique, au lieu d'être monobasique comme sa formule le ferait supposer, il est au contraire tétrabasique et peut former tout aussi bien des sels di, tri et tétramétalliques que des sels monoatomiques. Par suite, il serait peut-être admissible que chez lui l'hydrogène du groupe AzH^2 fût acide.

— ACIDE PYROPHOSPHAMIQUE $P^2AzH^5O^6$. Cet acide se produit par l'action de la chaleur sur une solution d'acide phosphodiamique. Un des deux groupes AzH^2 de cet acide se sépare à l'état d'ammoniaque en prenant à l'eau un atome d'hydrogène, et l'oxhydryle restant de l'eau se met à la place de l'amidogène qui s'est ainsi éliminé. Toutefois, si l'on prolonge trop l'action de la chaleur, la réaction va plus loin qu'on ne le veut; le deuxième amidogène est remplacé par de l'oxhydryle (OH), et il ne reste finalement que de l'acide pyrophosphorique, et même de l'acide phosphorique normal si l'ébullition a été assez prolongée pour transformer l'acide pyro en acide orthophosphorique.

Les phosphamates métalliques, néanmoins, sont plus stables, et ceux qui sont insolubles dans les acides étendus, tels que les sels ferrique et cuprique, s'obtiennent facilement en chauffant un pyrophosphodiamate alcalin avec une solution acide du métal.

Quand on décompose le pyrophosphodiamate d'argent par l'acide chlorhydrique et qu'on évapore le liquide, après l'avoir filtré, on obtient l'acide *pyrophosphamique* sous la forme d'une masse non cristalline, semi-solide, dont la réaction est acide, qui est déliquescente à l'air humide, se dissout dans l'alcool et est susceptible de supporter une forte chaleur sans s'altérer.

— *Pyrophosphamate d'ammonium.* C'est une masse gommeuse, que l'on obtient en décomposant le sel de plomb par un peu moins que son équivalent d'ammoniaque et en évaporant la liqueur dans le vide, sur l'acide sulfurique, après l'avoir d'abord filtrée.

— *Pyrophosphamate de potassium.* On l'obtient de la même manière, en décomposant le sel ferrique par la potasse. Il est également gommeux.

— *Pyrophosphamate de baryum*

$$P^4Az^2H^4Ba'''^3O^{12}.$$

Pour préparer ce sel, on décompose une solution alcoolique de chloroazoture de phosphore par la potasse ou l'ammoniaque. On évapore le liquide à siccité; on dissout le résidu dans l'eau et l'on fait bouillir avec un excès de chlorure barytique la solution de pyrophosphodiamate de potassium ou d'ammonium. On précipite ainsi le sel de baryum sous la forme d'une poudre grenue, facilement soluble dans HCl et $AzHO^3$, insoluble dans $C^2H^4O^2$.

— *Pyrophosphamate de cuivre*

$$P^4Az^2H^4Cu''^3O^{12},2H^2O \text{ (à 100°)}.$$

On prépare ce sel de la même manière en faisant bouillir une solution de pyrophosphodiamate alcalin, acidulée d'acide chlorhydrique, avec du sulfate de cuivre. C'est un précipité bleu.

— *Pyrophosphamate ferrique*

$$(P^2AzH^2O^6)^2Fe^{2VI}$$

On l'obtient de la même manière. C'est un précipité floconneux, blanc, qui fournit une réaction caractéristique, permettant de déterminer la présence de l'acide *pyrophosphamique*.

— *Pyrophosphamate d'argent*

$$P^2AzH^2O^6,Ag^3.$$

Ce sel se forme par double décomposition. C'est un précipité blanc.

— *Pyrophosphamate de zinc*

$$(P^2AzH^2O^6)^2Zn''^3.$$

C'est une poudre blanche et grenue, que l'on prépare par double décomposition.

— ACIDE PYROPHOSPHODIAMIQUE

$$P^2Az^2H^6O^5.$$

Cet acide se produit : 1° par l'action de l'eau, ou mieux des alcalis, sur le chloroazoture de phosphore en solution alcoolique :

$$\underset{\text{Chloroazoture de phosphore.}}{2\,P^3Az^3Cl^6} + \underset{\text{Eau.}}{15\,H^2O}$$

$$= \underset{\text{Acide pyrophosphodiamique.}}{3\,P^2Az^2H^6O^5} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{12\,HCl}$$

2° Il se produit encore par l'action du gaz ammoniac sur l'anhydride phosphorique

$$2\,AzH^3$$

s'ajoutant simplement à P^2O^5.

3° On l'obtient aussi en faisant passer un courant de gaz ammoniac sec sur de l'oxychlorure de phosphore, jusqu'à ce que ce dernier corps soit converti en une substance solide et blanche, et en prenant grand soin que la température ne s'élève pas trop. Le produit repris par l'eau se dissout complétement et fournit une liqueur qui renferme des acides chlorhydrique et pyrophosphodiamique, en partie à l'état de sels d'ammonium,

On peut exprimer la réaction par l'équation suivante :

$$2\,(PCl^3O + AzH^3) + 3\,H^2O = P^2Az^2H^6O^5 + 6\,HCl$$

(Oxychlorure de phosphore. — Ammoniaque. — Eau. = Acide pyrophosphodiamique. — Acide chlorhydrique.)

4° Il prend encore naissance lorsqu'on expose de l'oxychlorure de phosphore à l'action du gaz ammoniac à 100°. Dès que 4 molécules de ce gaz sont absorbées (au lieu de 2 comme dans la seconde méthode décrite) on soumet le produit à l'action de l'eau. La réaction est alors un peu plus complexe et l'on peut la considérer comme s'accomplissant en deux phases successives :

$$\underset{\text{Oxychlorure de phosphore.}}{PCl^3O} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{4\,AzH^3} = \underset{\text{Nouveau corps.}}{PAz^2H^4ClO} + \underset{\text{Chlorhydrate ammonique.}}{2\,AzH^4Cl}$$

$$\underset{\text{Nouveau corps.}}{2\,PAz^2H^4ClO} + \underset{\text{Eau.}}{3\,H^2O} = \underset{\text{Chlorure ammonique.}}{2\,AzH^4Cl} + \underset{\text{Acide pyrophosphodiamique.}}{P^2Az^2H^6O^5}$$

5° On obtient encore l'acide pyrophosphodiamique en jetant de petits morceaux de perchlorure de phosphore dans une solution aqueuse excessivement concentrée d'ammoniaque. Il se forme quelquefois en même temps un peu de pyrophosphotriamate d'ammonium ; mais d'ordinaire la réaction s'accorde avec l'équation suivante :

$$\underset{\text{Perchlorure de phosphore.}}{2\,PCl^5} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{12\,AzH^3} + \underset{\text{Eau.}}{5\,H^2O} = \underset{\text{Acide pyrophosphodiamique.}}{P^2Az^2\,H^6O^5} + \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{10\,AzH^4Cl}$$

6° On l'obtient aussi par l'action de l'ammoniaque sur l'oxychlorure de phosphore à une température élevée. La même proportion d'ammoniaque donne alors différents produits dont l'un est insoluble dans l'eau. Mais ce produit insoluble, chauffé avec de l'acide sulfurique étendu, ne tarde pas à se dissoudre en donnant de l'acide pyrophosphodiamique.

7° Une autre méthode consiste à chauffer l'acide pyrophosphotriamique de la même manière avec de l'acide sulfurique dilué. Cet acide agit comme hydratant, c'est-à-dire qu'une molécule d'eau se décompose, cède un atome d'hydrogène H à un des trois groupes amidogènes AzH^2 renfermés dans l'acide pyrophosphotriamique. Cet amidogène s'élimine alors à l'état d'ammoniaque, et l'oxhydryle (OH) provenant de la décomposition de l'eau prend sa place. L'acide pyrophosphotriamique se trouve ainsi converti en acide pyrophosphodiamique, qui diffère seulement du précédent par ce fait qu'au lieu de contenir 3 amidogènes et 1 oxhydryle comme lui, il renferme seulement 2 amidogènes et 1 oxhydryle.

8° On donne naissance à l'acide pyrophosphodiamique en chauffant l'acide pyrophosphotriamique jusqu'à ce qu'il commence à se détruire.

9° Lorsqu'on chauffe la phosphamide de Gerhardt avec de l'acide sulfurique, il se forme aussi de l'acide pyrophosphodiamique, conformément à l'équation suivante :

$$\underset{\text{Phosphamide.}}{2\,PAz^2H^3O} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{H^2SO^4} + \underset{\text{Eau.}}{3\,H^2O} = \underset{\text{Acide pyrophosphodiamique.}}{P^2Az^2H^6O^5} + \underset{\text{Sulfate ammonique.}}{(AzH^4)^2SO^4}$$

La formule générale des pyrophosphodiamates est $P^2Az^2H^4M^2O^5$, cet acide étant bibasique. Il est un peu difficile d'obtenir ces sels purs à cause de l'extrême facilité avec laquelle ils se convertissent en pyrophosphamates. Le sel de baryum $P^2Az^2H^4Ba''O^5$ est un précipité gélatineux qui se dessèche et prend alors l'aspect d'une poudre blanche et terreuse. Le sel d'argent a la composition

$$P^2Az^2H^4Ag^2O^5.$$

Le sel de zinc $P^2Az^2H^4Zn''O^5$ est un précipité gélatineux, facilement soluble dans les acides et un peu soluble dans les sels ammoniacaux. Sec, il forme une poudre blanche.

— ACIDE PYROPHOSPHOTRIAMIQUE

$$P^2Az^3H^7O^4 = \begin{matrix}(PO)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ AzH^2 \end{matrix} \right. \\ (PO)''' \left\{ \begin{matrix} O'' \\ (AzH^2)^2 \end{matrix} \right. \end{matrix}$$

Cet acide se forme également par l'action successive de l'ammoniaque et de l'eau sur l'oxychlorure de phosphore. 4 molécules d'ammoniaque réagissent d'abord sur 1 molécule d'oxychlorure, et 2 molécules d'eau réagissent ensuite sur 2 molécules du produit en formant du chlorure d'ammonium (5 molécules), de l'acide chlorhydrique libre (1 molécule) et de l'acide pyrophosphotriamique, dont la formule brute peut être écrite

$$P^2Az^3H^7O^4.$$

Lorsqu'on fait passer un courant de gaz ammoniac à travers un flacon refroidi par immersion dans l'eau et renfermant de l'oxychlorure de phosphore, ce dernier corps se convertit peu à peu dans la masse blanche dont nous avons parlé plus haut. On plonge alors le flacon dans de l'eau à 100°, on broie la masse de temps à autre et on l'expose de nouveau après chaque fois à l'action du courant gazeux. Le produit renferme alors les éléments de 1 molécule d'oxychlorure et de 4 molécules d'ammoniaque. En y ajoutant de l'eau, on obtient de l'acide pyrophosphotriamique en même temps que de l'acide pyrophosphodiamique et de l'acide chlorhydrique. Ces deux derniers se dissolvent, tandis que le premier reste à l'état insoluble et peut être purifié par des lavages à l'eau froide et à l'alcool étendu.

L'acide pyrophosphotriamique ainsi obtenu est une poudre blanche, amorphe, insipide, qui, à l'état humide, rougit le tournesol. Il est presque insoluble dans l'eau, mais il est un peu attaqué par ce liquide à la température ordinaire, et beaucoup plus rapidement quand on le chauffe. Les produits de cette attaque sont de l'ammoniaque et de l'acide pyrophosphodiamique résultant de la substitution de OH à AzH^2.

Lorsqu'on fait bouillir cet acide avec de l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique, il se résout facilement en acide phosphorique et en chlorhydrate d'ammoniaque. Avant ce terme extrême, il se forme des acides pyrophosphodiamique et *pyrophosphamique* comme produits intermédiaires.

— *Pyrophosphotriamates.* L'acide pyrophosphotriamique étant tétrabasique, ce que n'indique nullement la formule rationnelle déduite de son mode de formation, nous ne pouvons donner à ses sels que des formules brutes. Les sels neutres sont représentés par la formule $P^2Az^3H^3M'^4O^4$ ou $P^2Az^3H^3M''^2O^4$. L'acide fait effervescence avec les solutions des carbonates alcalins et, en suspension dans les solutions des sels métalliques, les décompose d'ordinaire, même en présence d'un acide libre. Tous les pyrophosphotriamates, même ceux des métaux alcalins, sont peu solubles dans l'eau, lorsqu'ils ne présentent pas une insolubilité complète dans ce dissolvant ordinaire.

Le sel ammonique $P^2Az^3H^6(AzH^4)O^4$ se forme par l'action de l'acide libre sur le carbonate d'ammonium ; il forme de petits morceaux blancs et abandonne promptement son ammoniaque aux acides étendus, même à une température assez basse.

Les sels barytiques connus sont au nombre de deux. On obtient le sel monobarytique

$$(P^2Az^3H^6O^4)^2Ba''$$

en mettant l'acide libre en suspension dans du chlorure ammonique et ajoutant soigneusement de l'ammoniaque pour saturer l'acide chlorhydrique qui devient libre. Si l'on prend une solution ammoniacale de chlorure de baryum en grand excès, on obtient le sel dibarytique $P^2Az^3H^5Ba''O^4$.

On prépare un sel de cadmium blanc en traitant l'acide par le chlorure cadmique ; un sel de chrome vert, au moyen de l'acétate chromique ; un sel de cobalt d'une belle couleur violette, au moyen d'une solution légèrement ammoniacale de chlorure ou d'azotate de cobalt. Ce sel n'est pas décomposé par l'acide chlorhydrique et ne l'est que très-peu par l'acide sulfurique étendu.

On connaît deux sels de cuivre : le sel monocuprique $(P^2Az^3H^6O^4)^2Cu''$ et le sel dicuprique $P^2Az^3H^5Cu''O^4$. Le premier est un composé bleu que l'on obtient (pas tout à fait pur) en traitant l'acide par une solution légèrement acidulée d'azotate cuivrique ; le second est verdâtre, et prend naissance lorsqu'on fait digérer l'acide libre avec un excès, non plus d'azotate, mais d'acétate cuivrique en dissolution.

On ne connaît qu'un seul sel de fer, le sel monoferreux $(P^2Az^3H^6O^4)^2Fe''$, composé jaune et insoluble dans les acides étendus qui se produit lorsqu'on fait digérer l'acide libre avec du sulfate ferreux. Le sel ferrique de l'acide pyrophosphotriamique n'a pu être obtenu.

La série des sels de plomb est plus complète que les séries précédentes. On connaît ici un sel monoplombique $(P^2H^6Az^3O^4)^2Pb''$, un sel diplombique $P^2Az^3H^5Pb''O^4$ et un sel triplombique $(P^2Az^3H^4O^4)^2Pb''$. On obtient le premier en faisant digérer l'acide pyrophosphotriamique avec une solution franchement acide d'azotate de plomb, le second en employant une solution d'azotate de plomb qui ne soit que franchement acide, et le troisième en chauffant l'acide avec de l'acétate de plomb basique.

Les sels de magnésium n'ont pas été isolés à l'état de pureté. Le produit qui se forme lorsqu'on chauffe doucement l'acide avec une solution ammoniacale de magnésie et qu'on lave le produit avec de l'eau légèrement ammoniacale et puis avec de l'eau pure paraît être un mélange de pyrophosphotriamate monomagnésique et de pyrophosphotriamate dimagnésique qu'on ne peut séparer.

Le sel de manganèse est jaunâtre. Il n'a pas été analysé jusqu'à ce jour et nous ignorons s'il est mono, di, tri ou tétramanganique.

Le sel de mercure que l'on connaît est tétramétallique et répond à la formule

$$P^2Az^3H^3Hg''^2O^4.$$

On l'obtient en mettant l'acide en suspension dans une solution de chlorure mercurique ou dans une solution légèrement acidulée de chlorure ammoniaco-mercurique. C'est une poudre lourde, blanche et grenue, qui devient jaunâtre et prend même une coloration très-foncée lorsqu'on l'expose à l'action de la lumière. L'iodure de potassium fait virer d'abord ce corps au rouge écarlate et en sépare ensuite le mercure, qu'il dissout complétement.

Le pyrophosphotriamate de nickel est un sel d'un vert brillant qui se forme par l'action du sulfate de nickel en solution faiblement ammoniacale sur l'acide pyrophosphotriamique libre. On ne l'a pas analysé ; sa formule nous est donc inconnue.

Le sel de platine $P^2Az^3H^3Pt^{IV}O^4$ est le second sel tétrabasique que nous rencontrons. On l'obtient en traitant l'acide par une solution concentrée de chlorure platinique, sous la forme d'un précipité volumineux jaunâtre que l'on doit laver à l'alcool pour le débarrasser de l'excès de chlorure platinique, par la raison que l'eau pure le décompose en présence de l'acide chlorhydrique devenu libre.

— *Sel de potassium* $P^2Az^3H^6KO^4$. C'est un sel blanc, presque insoluble, qui prend naissance lorsqu'on décompose le carbonate de potassium par l'acide pyrophosphotriamique. Les acides ont la faculté de le décomposer avec assez de facilité.

— *Sel d'argent.* Le sel monoargentique,

$$P^2Az^3H^6AgO^4,$$

s'obtient sous la forme d'un précipité blanc floconneux qui devient bien vite grenu, en ajoutant de l'azotate d'argent à de l'eau tenant en suspension de l'acide pyrophosphotriamique. On peut le purifier par digestion dans l'acide azotique étendu ou dans l'ammoniaque, qui en extrait un léger excès d'argent ; il est insoluble dans l'eau et complétement décomposable par l'acide chlorhydrique. Le sel triargentique, $P^2Az^3H^4Ag^3O^4$, s'obtient en précipitant une solution ammoniacale d'azotate d'argent par une solution d'acide pyrophosphotriamique, ou mieux en traitant le sel monoargentique par une solution ammoniacale d'azotate d'argent. Il est d'une couleur jaune brillant, lourd, grenu et, lorsqu'il est sec, il forme une poussière d'un jaune orangé. L'acide azotique étendu et l'ammoniaque dissolvent l'excès d'oxyde d'argent qu'il contient et le convertissent en sel monoargentique. L'acide acétique l'attaque aussi, mais ne l'attaque que très-lentement.

Le sel de thallium est un composé blanc et lourd qui se forme lorsqu'on traite l'acide pyrophosphotriamique par l'azotate de thallium. Ce sel est décomposable par l'acide azotique, surtout quand ce dernier acide possède un degré suffisant de concentration.

— *Sel de zinc.* L'acide pyrophosphotriamique décompose le chlorure de zinc en formant un pyrophosphotriamate blanc.

PYROPHOSPHATE s. m. (pi-ro-fo-sfa-te — du préf. *pyro*, et de *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrophosphorique avec une base.

— **Encycl.** V. PHOSPHORIQUE.

PYROPHOSPHONITRYLIQUE adj. (pi-ro-fo-sfo-ni-tri-li-ke — du préf. *pyro*, de *phosphorique*, et de *nitrylique*). Chim. Se dit d'un acide dont les sels se produisent par l'action de la chaleur.

— **Encycl.** M. Holmes, préparateur de M. Gladstone en 1869, en appliquant la chaleur aux pyrophosphotriamates métalliques, obtint une série de sels auxquels il donna le nom de pyrophosphonitrylates. Les analyses sur lesquelles il appuyait ce fait étaient parfaitement concordantes. Toutefois, M. Gladstone, en répétant ces expériences, ne réussit point à obtenir les mêmes résultats. Les substances qu'il parvint à préparer n'étaient jamais pures. Voici quels sont les faits qui semblent résulter des expériences de M. Holmes, faits sur lesquels l'insuccès de M. Gladstone oblige à placer un point d'interrogation.

Lorsqu'on chauffe du pyrophosphotriamate de potassium, il se dégage deux molécules d'ammoniaque et il reste un résidu solide que l'on peut considérer comme le sel potassique d'un nouvel acide, l'acide phosphonitrylique. L'équation de formation de ce corps est la suivante :

$$\underset{\text{Pyrophosphotriamate de potassium.}}{P^2O^4Az^3H^6K} = \underset{\text{Pyrophosphonitrylate de potassium.}}{P^2AzKO^4} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3}$$

Ce nouveau sel est un verre transparent, parfaitement insoluble dans l'eau ; lorsqu'on le réduit en poudre fine dans un mortier d'agate et qu'on le met en suspension dans une solution aqueuse d'azotate d'argent, il se fait une double décomposition et il se dépose un précipité pesant de pyrophosphonitrylate d'argent qui, par le repos, se transforme en une masse de cristaux microscopiques.

Dans les expériences de M. Holmes, 0gr,684 ont perdu 0,073 ou 10,6 pour 100. Cette perte ne concorde point avec la perte théorique, qui est de 15,9 pour 100. Par contre, M. Holmes a trouvé dans le sel d'argent 42,54-42,78 d'argent et 6,22 d'azote. La théorie indique 43,55 d'argent et 6,22 d'azote. Cette analyse est donc assez bonne. De même, le sel de cuivre a donné 8 d'azote et 18,15 de cuivre, et la proportion théorique de ces éléments est de 8,16 pour l'azote et 18,41 pour le cuivre.

Si l'on chauffe l'acide pyrophosphotriamique lui-même au rouge sombre, cet acide perd de l'ammoniaque sans perdre d'eau. La perte s'élève à 9,87 pour 100 de l'acide employé, d'après M. Holmes, et à 9,3 pour 100, d'après M. Gladstone. Une perte de 9,71 pour 100 correspondrait à l'équation

$$\underset{\text{Acide pyrophosphotriamique.}}{P^2Az^3H^7O^4} - \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} = P^2Az^2H^4O^4$$

Le résidu de cette calcination est une masse fondue grise, insoluble dans l'eau, mais graduellement décomposable par ce liquide et même par l'humidité atmosphérique. Sous ces influences, cette masse se résout en un mélange d'amides acides et de sels d'ammonium dans lequel l'acide pyrophosphamique domine, mais dans lequel aussi on peut mettre en évidence des composés tétraphosphoriques précipitables par l'alcool. Ce résidu renferme 17,55 pour 100 d'azote et 39,15 de phosphore. Ces nombres conduisent à la formule $P^2Az^2H^4O^4$ donnée plus haut, laquelle exigerait 39,24 de phosphore et 17,72 d'azote. On peut donc considérer ce corps comme constitué par du pyrophosphonitrylate d'ammonium $P^2Az(AzH^4)O$. Néanmoins, on ne parvient pas à le résoudre en acide *pyrophosphonitrylique* et en chlorure d'ammonium sous l'influence de l'acide chlorhydrique. La transformation en acide pyrophosphamique peut être considérée comme précédant celle d'un nitrylate :

$$\underset{\text{Pyrophosphonitrylate.}}{P^2Az(AzH^4)O} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Acide pyrophosphamique.}}{P^2AzH^5O^6} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

PYROPHOSPHOREUX adj. m. (pi-ro-fo-sfo-reu — du préf. *pyro*, et de *phosphoreux*). Chim. Se dit d'un acide hypothétique, qui serait à l'acide phosphoreux ce que l'acide pyrophosphorique est à l'acide phosphorique.

PYROPHOSPHORIQUE adj. (pi-ro-fo-sfo-ri-ke — du préf. *pyro*, et de *phosphorique*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en chauffant l'acide phosphorique.

— **Encycl.** V. PHOSPHORIQUE.

PYROPHTHALME s. m. (pi-ro-ftal-me — du préf. *pyro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des sylvies.

PYROPHYLLITE s. f. (pi-ro-fil-li-te — du préf. *pyro*, et du gr. *phullon*, feuille). Minér. Silicate d'alumine.

PYROPHYSALITE s. f. (pi-ro-fi-za-li-te — du préf. *pyro*, et du gr. *phusalis*, bulle d'air). Minér. Variété de topaze.

PYROPHYTIQUE adj. (pi-ro-fi-ti-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *phuton*, plante). Chim. Se dit de certains acides qui existent dans les huiles pyrogénées végétales non rectifiées.

PYROPIEN, IENNE adj. (pi-ro-pi-ain, i-è-ne — rad. *pyrope*). Minér. Qui contient des pyropes ou grenats rougeâtres : *Roche* PYROPIENNE.

PYROPINE s. f. (pi-ro-pi-ne). Chim. Nom donné par M. Thompson à une substance organique rougeâtre, qu'il a extraite des dents d'un éléphant, et qui ne paraît pas être autre chose qu'une matière albuminoïde altérée.

PYROPNEUMATIQUE adj. (pi-ro-pneu-ma-ti-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *pneuma*, vent). Mécan. Qui fonctionne au moyen de l'air chaud : *Appareil* PYROPNEUMATIQUE.

— *Lampe pyropneumatique*, Lampe qui produit de l'hydrogène s'enflammant spontanément au contact de la mousse de platine.

PYROPS s. m. (pi-rops — du préf. *pyr*, et du gr. *ops*, face). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, dont l'espèce type habite le Sénégal et la côte de Guinée.

PYROPTÈRE adj. (pi-ro-ptè-re — du préf. *pyro*, et du gr. *pteron*, aile). Ornith. Qui a les ailes rouges.

PYROQUINIQUE adj. (pi-ro-ki-ni-ke — du préf. *pyro*, et de *quinine*). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par l'action de la chaleur sur l'acide quinique.

PYROQUINOL s. m. (pi-ro-ki-nol — du préf. *pyro*, et de *quinol*). Chim. Nom donné à l'hydroquinone.

PYRORACÉMIQUE adj. (pi-ro-ra-sé-mi-ke — du préf. *pyro*, et de *racémique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'acide racémique ou de l'acide tartrique.

— **Encycl.** Chim. L'acide *pyroracémique* est un acide homologue de l'acide glyoxylique

$$(C^2H^4O^4)$$

et répondant à la formule $C^3H^4O^3$, qui prend naissance dans la distillation sèche de l'acide racémique ou de l'acide tartrique, probablement d'après l'équation

$$\underset{\text{Acide tartrique.}}{C^4H^6O^6} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Acide pyroracémique.}}{C^3H^4O^3} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

Pour préparer l'acide *pyroracémique*, on dis-

tille cet acide à une température graduellement croissante jusqu'à 300° et l'on distille à plusieurs reprises le produit, en recueillant à part, en dernier lieu, ce qui passe entre 165° et 170°. Abandonné pendant quelques jours sous une cloche à côté d'un vase plein de potasse et d'un autre vase rempli d'acide sulfurique, ce liquide fournit l'acide *pyroracémique* pur. L'acide *pyroracémique* est un liquide d'une faible couleur jaune, dont l'odeur rappelle celle de l'acide acétique; il bout à 165°, mais en se décomposant en partie à chaque distillation; l'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent.

Dissous dans l'eau et soumis à l'action de l'hydrogène naissant, dégagé soit au moyen de l'amalgame de sodium, soit au moyen du zinc et de l'acide sulfurique, ou soumis à l'action de l'acide iodhydrique, il absorbe 2 atomes d'hydrogène et se convertit en acide lactique

$$C^3H^6O^3,$$

ou même en acide propionique $C^3H^6O^2$ si l'agent réducteur a été employé en trop grande quantité. Il se combine directement avec 2 atomes de brome en formant l'acide dibromolactique $C^3H^4Br^2O^3$. Ces relations démontrent que l'acide *pyroracémique* affecte vis-à-vis de l'acide lactique les mêmes rapports que l'acide acrylique vis-à-vis de l'acide propionique, ou encore que cet acide est à l'acide acrylique ce que l'acide lactique est à l'acide propionique.

— *Pyroracémates.* L'acide *pyroracémique* est monobasique : la formule générale de ses sels est $C^3H^3M'O^3$. Ces sels cristallisent bien pourvu qu'on évite l'action de la chaleur en les préparant. Les sels de potassium et de sodium sont déliquescents. Le sel de sodium forme de gros prismes anhydres $C^3H^3NaO^3$; le sel de plomb $(C^3H^3O^3)^2Pb''$ est un précipité cristallin; le sel d'argent est également cristallin et peut être recristallisé dans l'eau bouillante.

— *Acide β-pyroracémique.* Lorsqu'on évapore à chaud une solution aqueuse d'acide *pyroracémique*, il reste une masse sirupeuse et non volatile, qui paraît être une modification isomérique de cet acide ou plutôt une modification polymérique. Cette modification se produit également toutes les fois que l'on cherche à extraire l'acide *pyroracémique* de ses sels. Cet acide sirupeux forme des sels incristallisables et analogues à la gomme. On obtient ces mêmes sels gommeux lorsqu'on évapore à chaud les solutions des *pyroracémates* cristallisables. Lorsqu'on traite l'acide *pyroracémique* par un excès de baryte, il se forme un précipité jaunâtre qui présente la composition du sel de baryum de l'acide tripyroracémique $C^{18}H^{18}O^{18}Ba''^3Ba''H^2O^2$. Ce précipité maintenu quelques heures en ébullition avec un excès d'hydrate barytique donne un dépôt d'oxalate de baryum; le liquide qui surnage sur ce dépôt, débarrassé de l'excès de baryte au moyen de l'acide sulfurique et évaporé, laisse un sirop qui se concrète en partie en une masse cristalline. Les cristaux, purifiés par plusieurs cristallisations dans l'alcool et l'éther, constituent l'acide uvitique $C^9H^8O^4$ de Fink, acide qui fond à 285°, se sublime sans se décomposer et forme des sels cristallisables dont un, le sel d'argent, est très-peu soluble et présente la composition $C^9H^6Ag^2O^4$. L'acide uvitonique de Fink a, d'après les analyses de ce chimiste, la formule $C^9H^{12}O^7$; il est sirupeux, forme des sels amorphes et paraît, par ses propriétés et les nombres qu'il donne à l'analyse, être surtout constitué par l'acide β-pyroracémique. C'est la partie liquide qui reste après qu'on a séparé les cristaux d'acide uvitique.

PYRORTHITE s. m. (pi-ror-ti-te — du préf. *pyro*, et de *orthite*). Minér. Minéral qui se rapproche de l'orthite.

— **Encycl.** V. ORTHITE.

PYROSCAPHE s. m. (pi-ro-ska-fe — du préf. *pyr*, et du gr. *skaphê*, bateau). Navig. Bateau à vapeur : *Des* PYROSCAPHES *remorqueurs traînaient à leur suite des bâtiments à voiles que le vent n'eût pu conduire au large.* (Th. Gaut.)

PYROSCLÉRITE s. f. (pi-ro-sklé-ri-te — du préf. *pyro*, et du gr. *sklêros*, dur). Minér. Silicate d'alumine et de magnésie, qui se présente en plaques cristallines verdâtres.

PYROSCOPE s. m. (pi-ro-sko-pe — du préf. *pyro*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument servant à indiquer que la température a atteint un degré déterminé.

PYROSCOPIE s. f. (pi-rô-sko-pî — du préf. *pyro*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Antiq. Divination au moyen du feu.

PYROSCOPIQUE adj. (pi-ro-sko-pi-ke — rad. *pyroscopie*). Antiq. Qui a rapport à la pyroscopie.

PYROSE s. m. (pi-ro-ze). Syn. de PYROSIS.

PYROSIS s. m. (pi-ro-ziss — du gr. *purôsis*, brûlure). Pathol. Affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre et accompagnée de la régurgitation d'une plus ou moins grande quantité de sérosité âcre ou insipide, produisant dans l'œsophage et le pharynx une sensation de brûlure et d'érosion.

— **Encycl.** Toutes les causes capables de produire une indigestion sont susceptibles de donner lieu au *pyrosis*. Les affections chroniques de l'estomac sont dans le même cas. Les femmes enceintes y sont sujettes et il en est qui en souffrent tout le temps de la gestation. Cette affection n'est qu'un degré de plus de ce qu'on appelle les aigreurs d'estomac. Elle est beaucoup plus fréquente dans le nord de l'Europe que dans les autres parties. Elle est due sans doute à l'alimentation. Cullen en a donné une description très-exacte : « Le *pyrosis*, dit-il, est une maladie fréquente parmi le bas peuple, qui, néanmoins, attaque aussi, mais plus rarement, ceux d'une condition plus élevée. Elle est commune en Ecosse, mais il s'en faut bien qu'elle le soit autant qu'en Laponie. Selon le rapport de Linné, elle affecte assez généralement ceux qui sont au-dessous de l'âge moyen et rarement ceux qui n'ont pas atteint encore l'âge de puberté. Quand on en a une fois été attaqué, la moindre cause la fait facilement revenir longtemps après; cependant on l'observe rarement chez les personnes avancées en âge. Elle affecte les deux sexes, mais plus fréquemment les femmes que les hommes. Elle attaque quelquefois les femmes grosses; quelques-unes même ne ressentent cette indisposition que pendant la grossesse. Les filles en sont plus souvent affligées que les femmes mariées, et, parmi ces dernières, les femmes stériles en sont plus fréquemment attaquées... C'est ordinairement le matin, et avant midi, lorsque l'estomac est vide, que les accès de cette maladie paraissent. Le premier symptôme est une douleur au creux de l'estomac, jointe à un sentiment de constriction de ce viscère, comme s'il était tiré vers le dos; la douleur augmente lorsque l'on veut se tenir droit; c'est pourquoi le corps est, pendant les accès, penché en avant; cette douleur est souvent très-vive et suivie, après avoir duré quelque temps, de l'éructation d'une quantité considérable d'une eau claire qui quelquefois a un goût acide, mais qui est presque toujours insipide. Cette éructation se réitère fréquemment pendant quelque temps et ne modère pas sur-le-champ la douleur qui l'a précédée; mais elle produit cet effet au bout d'un certain temps et met fin à l'accès. Les accès de *pyrosis* surviennent communément sans être déterminés par aucune cause évidente. Il attaque les personnes qui vivent de nourriture animale, mais plus fréquemment celles qui se nourrissent de lait et de farineux. Il semble souvent être déterminé par l'action du froid sur les extrémités inférieures ou par une vive émotion de l'âme. Il survient fréquemment sans aucun symptôme de dyspepsie. »

Le traitement du *pyrosis* consiste principalement dans l'éloignement des causes qui l'ont produit. S'il coïncide avec un squirre de l'estomac ou une inflammation de cet organe, on ne peut employer que des moyens palliatifs ou propres à combattre la phlegmasie viscérale. Dans tous les autres cas, les malades doivent étudier eux-mêmes quels sont les aliments qui leur procurent cette indisposition et s'en abstenir d'une manière absolue. Toutes les fritures, en général, sont une cause plus ou moins déterminante du *pyrosis*. Durant les accès de la maladie, on a tiré des avantages de l'administration des narcotiques et des stimulants antispasmodiques. Lorsque le *pyrosis* est permanent, les toniques et les amers, seuls ou combinés avec l'opium, la rhubarbe, l'aloès, les extraits de houblon et de gentiane, ont été souvent d'une très-grande utilité.

PYROSMARAGDE s. m. (pi-ro-sma-ra-gde — du préf. *pyro*, et du gr. *smaragdos*, émeraude). Minér. Variété de chaux fluatée imitant l'émeraude.

PYROSOME s. m. (pi-ro-so-me — du préf. *pyro*, et du gr. *sôma*, corps). Moll. Genre d'ascidies composées, à corps phosphorescent, comprenant trois espèces, qui habitent surtout les mers des pays chauds : *Les* PYROSOMES *furent d'abord pris pour des animaux simples.* (Dujardin.) *On pourrait comparer un* PYROSOME *à un grand nombre d'étoiles de botrylles.* (G. Cuvier.) *Les* PYROSOMES *brillent pendant la nuit de tout l'éclat du phosphore.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *pyrosomes* sont des animaux agrégés, réunis en très-grand nombre pour former un grand cylindre creux, ouvert et tronqué par un bout, fermé par l'autre en une sorte de cul-de-sac et présentant ainsi une masse libre, gélatineuse, couverte de tubercules à l'extérieur. Cette masse flotte et nage librement dans la mer, par les contractions et les dilatations combinées de tous les animaux qui la composent; ceux-ci se terminent en pointe à l'extérieur, en sorte que la surface externe du cylindre en est toute hérissée; les ouvertures branchiales sont percées près de ces pointes, et les anus s'ouvrent à la paroi interne de la cavité. Ces animaux présentent encore deux vessies gemmifères latérales et opposées. Cuvier compare le *pyrosome* à un grand nombre d'étoiles de botrylles enfilées à la suite les unes des autres, mais dont l'ensemble serait mobile. « Les *pyrosomes*, dit M. P. Gervais, brillent pendant la nuit de tout l'éclat du phosphore, et, parmi les animaux marins qui présentent cette faculté de répandre de la lumière, il en est peu qui jettent un aussi vif éclat. Les teintes de cette lumière sont, au reste, très-variables : elle passe subitement d'une nuance à l'autre, en prenant toutes celles de l'iris ou du spectre solaire. » Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Océan et la Méditerranée; elles varient beaucoup de taille, et les animaux y sont disposés tantôt par anneaux, tantôt sans ordre régulier. Le *pyrosome géant* dépasse souvent 0m,1 de longueur; il vit dans la Méditerranée, ainsi que le *pyrosome élégant*, long de 0m,03 à 0m,04. Le *pyrosome atlantique* habite l'océan de ce nom.

PYROSOPHE s. m. (pi-ro-so-fe — du préf. *pyro*, et du gr. *sophia*, sagesse). Anc. chim. Celui qui s'occupait principalement de pyrosophie.

PYROSOPHIE s. f. (pi-ro-so-fî — du préf. *pyro*, et du gr. *sophia*, sagesse). Anc. chim. Théorie du feu; connaissance de sa nature et de ses propriétés.

PYROSOPHIQUE adj. (pi-ro-so-fi-ke — rad. *pyrosophie*). Anc. chim. Qui a rapport à la pyrosophie.

PYROSORBIQUE adj. m. (pi-ro-sor-bi-ke — du préf. *pyro*, et de *sorbique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide sorbique.

PYROSPHÈRE s. f. (pi-ro-sfè-re — du préf. *pyro*, et de *sphère*). Géol. Noyau incandescent qui, d'après certains géologues, occuperait le centre de la terre.

PYROSTAT s. m. (pi-ro-sta — du préf. *pyro*, et du gr. *statos*, arrêté). Physiq. Appareil qui sert à régler la quantité de chaleur : *Dans ce poêle, l'eau est chauffée par du charbon de bois; la combustion en est convenablement réglée par le jeu du* PYROSTAT *Sorel; le liquide circule incessamment du poêle vers le nid et revient du nid au poêle, pour y reprendre la petite quantité de chaleur dépensée par l'incubation.* (J. Rambosson.)

PYROSTATIQUE adj. (pi-ro-sta-ti-ke — rad. *pyrostat*). Chim. Qui règle la dépense du calorique : *Appareil* PYROSTATIQUE.

— s. f. Art de régler l'action du feu.

PYROSTÉARINE s. f. (pi-ro-sté-a-ri-ne — du préf. *pyro*, et de *stéarine*). Chim. Graisse qui est produite par la distillation des matières organiques.

PYROSTÉARIQUE adj. (pi-ro-sté-a-ri-ke — du préf. *pyro*, et de *stéarique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation du stéarate de chaux.

PYROSTOME s. m. (pi-ro-sto-me — du préf. *pyro*, et du gr. *stoma*, bouche). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, comprenant des espèces originaires d'Essequeba.

PYROSTRIA s. m. (pi-ro-stri-a). Bot. Genre d'arbres et d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des coffêacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à l'île Maurice. ‖ Syn. d'EUPYRÈNE, autre genre de végétaux.

PYROTARTRANILATE s. m. (pi-ro-tar-tra-ni-la-te — de *pyrotartrate*, et de *anilate*). Chim. Sel résultant de combinaisons de l'acide pyrotartranilique avec une base. ‖ On dit aussi PYROTARTARANILATE.

PYROTARTRANILE s. f. (pi-ro-tar-tra-ni-le — contract. de *pyrotartrate* et de *aniline*). Chim. Corps obtenu en chauffant un mélange d'acide pyrotartrique et d'aniline. ‖ On dit aussi PYROTARTARANILE.

PYROTARTRANILIQUE adj. (pi-ro-tar-tra-ni-li-ke — contract. de *pyrotartrique* et de *anilique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de la potasse sur la pyrotartranile. ‖ On dit aussi PYROTARTARANILIQUE.

PYROTARTRATE s. m. (pi-ro-tar-tra-te — du préf. *pyro*, et de *tartrate*). Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide pyrotartrique avec une base. ‖ On dit aussi PYROTARTARATE.

PYROTARTREUX adj. m. (pi-ro-tar-treu — du préf. *pyro*, et de *tartreux*). Chim. Se dit d'un acide qui provient de la distillation sèche du tartrate de potasse. ‖ On dit aussi PYROTARTAREUX.

PYROTARTRIQUE adj. (pi-ro-tar-tri-ke — du préf. *pyro*, et de *tartrique*). Se dit d'un acide qui se produit par l'action de la chaleur sur l'acide tartrique, et de divers corps qui dérivent de cet acide. ‖ On dit aussi PYROTARTARIQUE.

— **Encycl.** *Acide pyrotartrique.* L'acide *pyrotartrique* $C^5H^8O^4$ a été découvert en 1807 par Valentin Rose, qui le trouva parmi les produits de la distillation du tartre. Il a été surtout étudié par Gruver, Weniselos et Kékulé. Pelouze s'en est occupé également. Cet acide est le quatrième terme de la série homologue dont l'acide oxalique est le premier terme $(C^2H^2O^4)$, dont l'acide malonique

$$(C^3H^4O^4)$$

est le deuxième terme et dont l'acide succinique $C^4H^6O^4$ est le troisième terme. Il a été obtenu de trois manières différentes. 1° Il se produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique $C^4H^6O^6$. Deux molécules de cet acide s'ajoutent en donnant la molécule complexe $C^8H^{12}O^{12}$, laquelle perd $2H^2O + H^4O^2$ et $3CO^2 = C^3O^6$ ou en tout $C^3H^4O^8$, et il reste l'acide cherché $C^5H^8O^4$. 2° On prépare aussi l'acide *pyrotartrique* en faisant agir l'amalgame de sodium, c'est-à-dire l'hydrogène naissant, sur l'acide itaconique $C^5H^6O^4$; l'acide itaconique fixe H^2 et se convertit en acide *pyrotartrique* $C^5H^8O^4$. Au lieu de l'acide itaconique, on peut employer, si l'on veut, ses isomères, l'acide citraconique et l'acide mésaconique. Cette réaction est tout à fait analogue à celle par laquelle on transforme l'acide fumarique ou son isomère l'acide maléique $C^4H^4O^4$ en acide succinique $C^4H^6O^4$. 3° M. Maxwell Simpson a également obtenu l'acide *pyrotartrique* en faisant agir une solution alcoolique de potasse sur le cyanure de tritylène

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CAz \\ CAz \end{matrix} \right.$$

On sait (v. CYANURES) que les vrais cyanures alcooliques échangent, lorsqu'on les traite par la potasse, leur azote par O^2H, si bien que chaque groupe cyanogène se trouve converti en groupe carboxyle CO^2H, l'azote s'éliminant à l'état d'ammoniaque. Il en résulte que le cyanure de propylène se transforme dans ces conditions en acide *pyrotartrique*

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2H \\ CO^2H \end{matrix} \right. ,$$

réaction analogue à la transformation des cyanures monoatomiques.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'acide tartrique.* On distille, dans une cornue spacieuse, de la pierre ponce et de l'acide tartrique, tous deux en poudre et mélangés à poids égal. On étend d'eau le produit et l'on filtre pour séparer l'huile empyreumatique. Le liquide filtré est évaporé au point de cristallisation, puis abandonné au refroidissement. Il se forme des cristaux. On débarrasse ceux-ci de l'huile qui y adhère en les plaçant sur du papier buvard, sous une cloche et dans le voisinage d'un vase rempli d'alcool. Les vapeurs d'alcool viennent dissoudre l'huile, qui passe dans le papier, sans être cependant assez abondantes pour dissoudre les cristaux d'acide *pyrotartrique* eux-mêmes. On obtient une proportion de ce corps égale à $\frac{7}{100}$ de l'acide tartrique.

— 2° *Préparation au moyen de l'acide itaconique.* On fait une solution aqueuse d'acide itaconique, à laquelle on ajoute de l'amalgame de sodium. Quand tout le sodium (et l'on en met un excès) est dissous, on décante le liquide du mercure devenu libre, on sursature par l'acide chlorhydrique et l'on évapore. Le résidu est traité par l'alcool, qui dissout l'acide *pyrotartrique* et laisse la plus grande partie du chlorure de sodium; on évapore à siccité la solution alcoolique, qui laisse un mélange d'acide *pyrotartrique* et d'un peu de chlorure alcalin, et l'on extrait l'acide *pyrotartrique* de ce mélange par l'éther. La méthode par le cyanure de propylène est peu pratique, vu la difficulté de se procurer ce dernier composé.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *pyrotartrique* cristallise en prismes à base rhombe, incolores et quelquefois bien développés. Ces prismes ont des troncatures sur les arêtes latérales. Ils sont très-solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. L'eau en dissout les $\frac{2}{3}$ de son poids à 20°. Il fond à 112°, commence à bouillir vers 200° et se volatilise alors en se convertissant partiellement en anhydride *pyrotartrique* $C^5H^6O^3$. L'acide azotique et l'acide sulfurique sont sans action sur lui à la température ordinaire. Une solution concentrée d'acide *pyrotartrique* ne fait naître aucun trouble ni dans l'eau de baryte, ni dans l'eau de chaux, ni dans la solution de l'azotate ou de l'acétate neutre de plomb. Mais avec le sous-acétate de plomb il se forme un abondant précipité blanc et caillebotté, qui est insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans un excès de l'un ou de l'autre précipitant.

— III. PYROTARTRATES. L'acide *pyrotartrique* répond à la formule

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2H \\ CO^2H \end{matrix} \right. ;$$

c'est dire qu'il est bibasique en même temps que diatomique. Ses sels neutres répondent à la formule

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2M' \\ CO^2M' \end{matrix} \right. \text{ ou } C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2 \\ CO^2 \end{matrix} \right\} M'',$$

suivant l'atomicité du métal, et ses sels acides répondent à la formule

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2M' \\ CO^2H \end{matrix} \right.$$

ou à la formule

$$C^3H^6 \left\{ \begin{matrix} CO^2H \\ CO^2 - M'' - CO^2 \\ \qquad\qquad CO^2H \end{matrix} \right\} C^3H^6,$$

suivant l'atomicité du métal. On connaît encore quelques pyrotartrates de métaux triatomiques, dont les formules sont naturellement plus compliquées. Les sels acides des métaux alcalins ou alcalino-terreux, obtenus par la neutralisation d'une quantité donnée d'acide *pyrotartrique* libre par la base correspondante et par l'addition au produit d'une quantité d'acide *pyrotartrique* libre égale à celle qu'il renferme déjà à l'état de sel, cristallisent bien. Les sels très-solubles cristallisent moins facilement.

— *Pyrotartrates d'aluminium.* L'hydrate d'aluminium humide se dissout facilement dans la solution aqueuse de l'acide *pyrotartrique*, en donnant une liqueur qui fournit des cristaux lorsqu'on la concentre. Lorsque, au

contraire, on précipite une solution neutre de chlorure aluminique par une solution également neutre de pyrotartrate de sodium, on obtient un sel basique sous la forme d'une poudre lourde. Ce même précipité basique prend également naissance lorsqu'on fait bouillir l'hydrate d'aluminium récemment précipité avec une quantité d'acide insuffisante pour en opérer la solution. Ce sel répond à la formule

$$(C^5H^8O^4)^2Al^2O^3$$
$$= (C^5H^7O^4)^6Al^{2VI}2Al^2O^3,6H^2O.$$

Le sel neutre répondrait à la formule

$$(C^5H^6O^4)^3Al^{2VI}.$$

— *Sels ammoniques.* Le sel neutre est déliquescent et laisse dégager de l'ammoniaque quand on l'évapore. Le sel acide

$$C^5H^7(AzH^4)O^4$$

forme de beaux prismes rhomboïdaux, inaltérables à l'air et extrêmement solubles dans l'eau.

— *Sels de baryum.* Le sel neutre

$$C^5H^6O^4,Ba'',2H^2O$$

est une poudre cristalline, formée de petits prismes rhomboïdaux, soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. Le sel acide

$$(C^5H^7O^4)^2Ba'',2H^2O$$

forme des cristaux groupés sous forme d'étoiles.

— *Sels de bismuth.* En dissolvant l'hydrate de bismuth récemment précipité dans l'acide *pyrotartrique* et en ajoutant ensuite de l'eau à la liqueur, on obtient un précipité basique répondant à la formule

$$C^{15}H^{12}Bi'''^4O^{12},5H^2O.$$

— *Sels de cadmium* et *sel neutre*

$$C^5H^6CdO^4,3H^2O.$$

La solution du carbonate cadmique dans l'acide *pyrotartrique* aqueux donne, lorsqu'on la concentre, des grains cristallins très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool et qui retiennent encore une molécule d'eau à 200°. Le sel acide s'obtient en évaporant une solution du sel neutre dans l'acide *pyrotartrique.* Il forme une masse visqueuse qui renferme, au bout de quelque temps, de longues aiguilles cristallines.

— *Sels de calcium.* Le sel neutre

$$C^5H^6Ca''O^4,2H^2O$$

est un précipité blanc, pulvérulent, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans les acides acétique, chlorhydrique et azotique, insoluble dans l'alcool. Le sel acide peut être obtenu par l'évaporation d'une solution du sel neutre dans une quantité d'acide *pyrotartrique* égale à celle qu'il renferme. Il est cristallisable et contient $(C^5H^7O^4)^6Ca'',2H^2O$.

— *Pyrotartrate de cobalt.* La solution *pyrotartrique* de l'hydrate cobalteux laisse déposer, lorsqu'on l'évapore, des cristaux incolores de l'acide, mêlés avec un sel rouge insoluble. Si l'on neutralise le liquide acide par de l'ammoniaque, il se forme une poudre cristalline de couleur rose, qui est susceptible de se dissoudre dans l'eau, mais en se décomposant.

— *Sels de cuivre.* Le sel neutre

$$C^5H^6Cu''O^4,2H^2O$$

est un précipité bleu qui se forme lorsqu'on verse une solution de pyrotartrate de sodium dans une solution de sel cuivrique. Il est soluble dans deux cent cinquante fois son poids d'eau environ, se dissout très-bien dans les acides et l'ammoniaque et retient une molécule d'eau à 100°. Il se dépose des flocons verdâtres d'un sel basique lorsqu'on évapore une solution ammoniacale du sel neutre préalablement étendue d'eau; ce nouveau sel contient

$$C^5H^6CuO^4Cu''H^2O^2.$$

— *Sels de glucinium.* Lorsqu'on sature l'acide *pyrotartrique* au moyen de la glucine et que l'on évapore ensuite le liquide sur l'acide sulfurique, il se forme un sel acide cristallin dont la formule est $C^5H^6Gl''O^4,C^5H^8O^4$. Ce sel, lorsqu'on le chauffe à 180°, perd la moitié de l'acide qu'il renferme et se convertit en sel neutre, qui renferme $C^5H^6Gl''O^4$.

— *Sels de fer* et *sel ferreux.* L'acide *pyrotartrique* dissout le fer, avec dégagement d'hydrogène, en formant une solution qui rougit promptement et laisse alors déposer des flocons rouges par l'addition de l'eau ou de l'alcool β.

— *Sel ferrique.* C'est un précipité rouge visqueux, que l'on obtient au moyen du chlorure ferrique et du pyrotartrate de sodium. Ce précipité ne présente point la formule du pyrotartrate ferrique neutre, mais celle d'un sel basique $(C^5H^7O^4)^6Fe^{2VI},2Fe^2O^3 12H^2O$.

— *Sel de plomb* $C^5H^6Pb''O^4,2H^2O$. Ce sel se précipite, au bout de quelques heures, lorsqu'on mélange une solution de pyrotartrate de potassium avec une solution d'azotate ou d'acétate neutre de plomb. Il se dépose en aiguilles si la liqueur renferme un excès d'acide libre, et en poudre lorsque la liqueur est neutre. L'eau bouillante le dissout un peu et le laisse déposer en aiguilles, par le refroidissement. Ce sel se dissout aussi dans la solution d'azotate plombique. Le pyrotartrate de plomb prend encore naissance lorsqu'on traite le carbonate de plomb par une solution bouillante d'acide *pyrotartrique* et qu'on filtre pour séparer le sous-sel formé en même temps. Il se dépose par le refroidissement de la liqueur filtrée. Le sous-acétate de plomb fait naître un précipité caillebotté dans la solution de l'acide *pyrotartrique.*

— *Sels de magnésium.* Lorsqu'on évapore, au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique, une dissolution de magnésie dans l'acide *pyrotartrique* aqueux, le sel neutre magnésique reste sous la forme d'une masse gommeuse, très-friable, qui renferme $C^3H^6Mg''O^4,3H^2O$. La même solution, évaporée à consistance sirupeuse et mélangée ensuite avec de l'eau, laisse déposer une masse cristalline. Cette masse est formée par le sel neutre renfermant 6 molécules d'eau de cristallisation. Le sel acide est gommeux. Le sel de manganèse $C^5H^6Mn''O^4,3H^2O$ s'obtient en masse gommeuse par évaporation de ses solutions; il est soluble dans l'eau, non dans l'alcool. Le sel mercureux et le sel mercurique sont, l'un et l'autre, des précipités blancs que l'on obtient par double décomposition.

— *Sels de nickel.* Le sel neutre

$$C^5H^6Ni''O^4,2H^2O$$

se forme lorsqu'on évapore la solution verte de l'hydrate de nickel dans l'acide *pyrotartrique* aqueux. On redissout le produit dans l'alcool et l'on évapore de nouveau. Il constitue une poudre cristalline que l'on ne dissout qu'en faible proportion et qui abandonne son eau de cristallisation à 200°. Le sel acide

$$(C^5H^7O^4)^2Ni'',H^2O$$

est une masse cristalline qui se forme lorsqu'on évapore dans le vide la solution d'hydrate de nickel dans l'acide.

— *Sels de potassium.* Le sel neutre

$$C^5H^6K^2O^4,H^2O$$

est très-soluble, déliquescent, et peut, avec quelque difficulté, être obtenu en cristaux feuilletés, lorsqu'on évapore sa dissolution dans une chambre dont l'air est chaud. Le sel acide, dont la formule est

$$C^5H^7KO^4,$$

s'obtient par évaporation spontanée d'une solution aqueuse d'acide *pyrotartrique* saturée seulement à demi par la potasse. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, incolores et permanents à l'air. Le sel d'argent $C^5H^6Ag^2O^4$ est un précipité blanc caillebotté, qui noircit lorsqu'on l'expose à la lumière. Chauffé dans un courant d'hydrogène, il laisse un produit qui, quand on le lave pour éliminer l'acide libre, se présente après dessiccation sous la forme d'une poudre brune. Cette poudre paraît être du pyrotartrate argenteux $C^5H^6Ag^4O^4$.

— *Sels de sodium.* Le sel neutre

$$C^5H^6Na^2O^4,6H^2O$$

forme des lamelles efflorescentes, très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Le sel acide $C^5H^7NaO^4$ cristallise avec difficulté sous la forme de petits prismes rhomboïdaux.

— *Sels de strontium.* Le sel neutre

$$C^5H^6O^4Sr'',H^2O$$

forme des prismes très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Le sel acide, dont la formule est $(C^5H^7O^4)^2Sr'',2H^2O$, est un sel cristallin qui se présente en aiguilles nacrées. Le sel d'étain se forme lorsqu'on dissout l'hydrate stanneux dans l'acide *pyrotartrique.* La solution filtrée, et séparée ainsi d'un sous-sel jaune insoluble, donne par l'alcool un précipité qui paraît renfermer

$$C^5H^6Sn''O^4,Sn''O.$$

— *Sel uranique.* La solution jaune d'hydrate uranique dans l'acide *pyrotartrique* aqueux laisse déposer, lorsqu'on l'évapore, une poudre jaune, très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, qui, d'après les analyses de M. Arppe, paraît contenir

$$C^{15}H^{21}U''O^{12},U^3H^3O^6,$$

ou

$$2C^5H^6(U^2O^2)''O^4,C^5H^8O^4,2H^2O,$$

ce qui en fait un sel acide d'uranyle.

— *Sels de zinc.* Le sel neutre

$$C^5H^6Zn''O^4,3H^2O$$

s'obtient, par évaporation, sous la forme d'un sirop épais qui laisse déposer des granules cristallins dont la quantité s'accroît par l'addition d'une faible quantité d'eau. Ce sel retient une molécule d'eau de cristallisation même à 200°. Si l'on concentre considérablement la solution aqueuse du pyrotartrate de zinc et que l'on étende de beaucoup d'eau le résidu, on obtient un sous-pyrotartrate de zinc qui est insoluble.

— IV. ACIDE DIBROMOPYROTARTRIQUE

$$C^5H^6Br^2O^4.$$

Ce composé n'a point été obtenu jusqu'à ce jour directement, comme produit de substitution de l'acide *pyrotartrique.* Il se forme, par voie d'addition, lorsqu'on soumet l'acide itaconique à l'action du brome. Pour le préparer, on agite 4 parties d'acide itaconique avec 5 parties de brome et 4 ou 5 parties d'eau. La réaction commence à la température ordinaire et s'accompagne d'un grand dégagement de chaleur. Vers la fin, toutefois, il faut, pour activer l'opération, s'aider de la chaleur du bain-marie. La croûte cristalline qui se sépare par le refroidissement et les cristaux qui se forment quand on évapore les eaux mères doivent être purifiés par une seconde cristallisation dans une faible quantité d'eau. L'acide dibromopyrotartrique forme des cristaux incolores facilement solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Traité par l'amalgame de sodium, il se convertit en acide *pyrotartrique;* sous l'influence de l'oxyde d'argent, sa solution aqueuse échange son brome contre de l'oxhydryle et fournit un homologue de l'acide tartrique $C^5H^8O^6$.

L'acide dibromopyrotartrique est bibasique; ses sels n'ont point été étudiés jusqu'à ce jour. Lorsqu'on les prépare, il est nécessaire d'éviter toute élévation de température, sans quoi ils se décomposent avec production de bromure métallique et formation d'un acide cristallisable $C^5H^4O^4$, auquel Kékulé a donné le nom d'acide aconique. Si l'on fait bouillir une solution de dibromopyrotartrate de sodium avec une quantité telle de carbonate sodique que la liqueur renferme 3 molécules de sodium par molécule d'acide dibromopyrotartrique, on obtient une liqueur qui, suffisamment concentrée, abandonne de grosses plaques d'aconate de sodium. Par l'évaporation lente de sa solution aqueuse, ce dernier sel s'obtient en gros cristaux efflorescents, bien développés, qui renferment dans leur molécule $C^5H^3NaO^4,3H^2O$. De même, si l'on fait bouillir une solution de dibromopyrotartrate barytique avec du carbonate de baryum en quantité suffisante pour neutraliser la liqueur à mesure qu'elle devient acide, le liquide filtré et additionné d'alcool donne de l'aconate barytique $(C^5H^3O^4)^2Ba''$ sous la forme de précipité blanc, floconneux, très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool fort, concentré et légèrement soluble dans l'alcool faible, avec lequel il forme une solution d'où il cristallise en aiguilles assez délicates.

Lorsqu'on traite l'acide mésaconique ou l'acide citraconique par le brome et l'eau, comme ci-dessus, il se forme des acides isomériques, et non identiques avec l'acide dibromopyrotartrique que nous venons de décrire. On peut distinguer les trois acides isomères sous les noms d'acides ita, citra et mésadibromopyrotartrique.

— V. ACIDE CITRADIBROMOPYROTARTRIQUE $C^5H^6Br^2O^4$. Cet acide est plus soluble que l'acide itadibromopyrotartrique. Ordinairement il cristallise en choux-fleurs formés par des groupes d'aiguilles microscopiques. Chauffé, il donne l'anhydride monobromocitraconique $C^5H^3BrO^3$, suivant l'équation

$$C^5H^6Br^2O^4 = C^5H^3BrO^3 + H^2O + HBr$$

Acide citradibromopyrotartrique.	Anhydride monobromocitraconique.	Eau.	Acide bromhydrique.

L'acide citradibromopyrotartrique est aussi bibasique. Ses sels se décomposent facilement comme ceux de l'acide itadibromopyrotartrique lorsqu'on fait bouillir leurs solutions avec un excès de base. Mais la décomposition n'est plus la même qu'avec les itadibromopyrotartrates. Il se dégage ici de l'anhydride carbonique et il se produit un sel de l'acide monobromocrotonique, comme le montre l'équation suivante :

$$C^5H^4Br^2Na^2O^4 = C^4H^4BrNaO^2 + NaBr + CO^2$$

Citradibromopyrotartrate de sodium.	Monobromocrotonate de sodium.	Bromure sodique.	Anhydride carbonique.

D'après Cahours, il se formerait en même temps, comme produit intermédiaire, un acide ayant la même composition que l'acide dibromobutyrique :

$$C^5H^6Br^2O^4 = C^4H^6Br^2O^2 + CO^2$$

Acide citradibromopyrotartrique.	Acide dibromobutyrique.	Anhydride carbonique.

— VI. ACIDE MÉSADIBROMOPYROTARTRIQUE. Cet acide est moins soluble que l'acide citradibromopyrotartrique, mais plus soluble que l'acide itadibromopyrotartrique. Il cristallise en masses sphériques ou nodulaires. Ses sels bouillis avec de l'eau fournissent de l'acide bromocrotonique comme ceux du précédent.

— VII. ANHYDRIDE PYROTARTRIQUE

$$C^5H^6O^3 = C^5H^6O^2O.$$

On l'obtient en distillant l'acide *pyrotartrique* avec de l'anhydride phosphorique. C'est un liquide qui bout à une température supérieure à 300°. Il est insoluble dans l'eau, mais est susceptible d'absorber graduellement de l'eau et de se convertir ainsi en acide *pyrotartrique.*

— VIII. ETHERS PYROTARTRIQUES. On ne connaît jusqu'à ce jour qu'un seul de ces éthers, l'éther éthylique $C^5H^6(C^2H^5)^2O^4$, qui se produit lorsqu'on dirige un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers une solution alcoolique d'acide *pyrotartrique.* C'est un liquide aromatique qui bout à 218° et que l'eau saponifie petit à petit et convertit en acide libre et en alcool.

— IX. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX DÉRIVÉS BROMÉS DE L'ACIDE PYROTARTRIQUE. Nous avons dit que l'on obtient de l'acide *pyrotartrique* toujours identique à lui-même quand on traite les acides ita, citra ou mésaconique par l'hydrogène naissant, tandis que, lorsqu'on soumet ces trois acides à l'action du brome et de l'eau, le brome qui se fixe donne lieu à la formation de trois acides isomères et non identiques. Pourquoi cette différence? C'est ce dont M. Kékulé a cru trouver la cause dans une ingénieuse théorie qui s'applique aussi à l'action de l'hydrogène naissant et du brome sur l'acide maléique et sur l'acide fumarique. Ici, en effet, comme dans les cas que nous venons d'examiner, l'action de l'hydrogène naissant donne un produit unique, l'acide succinique, tandis que l'action du brome donne un acide différent, suivant que l'on opère sur l'un ou sur l'autre isomère; donne, en un mot, deux acides isomériques.

Voici l'explication de ce fait : si l'on prend l'acide succinique et l'acide *pyrotartrique,* on trouve pour les formules de constitution de ces corps :

```
H           H
O   H   H   O
C — C — C — C
O   H   H   O
```

Acide succinique.

et

```
H               H
O   H   H   H   O
C — C — C — C — C
O   H   H   H   O
```

Acide *pyrotartrique.*

Si maintenant nous enlevons H^2 à l'un ou à l'autre de ces acides, sans toucher aux chaînes

```
H
O
C
O
```

qui en constituent les éléments acides, on comprend que, suivant la place occupée par les deux atomes d'hydrogène que l'on élimine ainsi, on puisse donner naissance dans le premier cas à deux isomères non saturés, l'acide maléique et l'acide fumarique, répondant aux formules de constitution

```
/H           H\
|O   .   H   O|
|C — C — C — C|
\O   .   H   O/
```

et

```
/H           H\
|O   .   .   O|
|C — C — C — C| ,
\O   H   H   O/
```

et que, dans le second cas, on puisse donner naissance, non plus à deux, mais à quatre acides isomériques, dont les formules seront

```
/H               H\
|O   .   H   H   O|
|C — C — C — C — C| ,
\O   .   H   H   O/

/H               H\
|O   H   .   H   O|
|C — C — C — C — C| ,
\O   H   .   H   O/

/H               H\
|O   .   .   H   O|
|C — C — C — C — C|
\O   H   H   H   O/
```

et

```
/H               H\
|O   .   H   .   O|
|C — C — C — C — C| .
\O   H   H   H   O/
```

De ces quatre acides que la théorie fait prévoir, trois sont connus : les acides itaconique, mésaconique et citraconique. Vient-on maintenant à fixer H^2 sur l'un quelconque des deux isomères $C^4H^4O^4$ ou des quatre isomères $C^5H^6O^4$, il est évident qu'il prendra les places libres et que dans tous les cas on retombera sur la formule complète ou de l'acide succinique

```
/H           H\
|O   H   H   O|
|C — C — C — C| ,
\O   H   H   O/
```

ou de l'acide *pyrotartrique*

```
/H               H\
|O   H   H   H   O|
|C — C — C — C — C| ,
\O   H   H   H   O/
```

Tous les atomes d'hydrogène étant semblables, il importe peu, en effet, que les diverses places soient occupées par celui qui reste de l'acide non saturé ou par celui qui s'y est ajouté. Avec le brome, les choses changent; le brome étant différent de l'hydrogène, les propriétés des composés varient avec la place que ce corps occupe dans le composé, et l'on a deux dérivés dibromés de l'acide succinique :

```
/H           H\
|O   H   Br  O|
|C — C — C — C|
\O   H   Br  O/
```

et

```
/H           H\
|O   Br  Br  O|
|C — C — C — C| ,
\O   H   H   O/
```

et quatre dérivés dibromés de l'acide *pyrotartrique :*

$$\left(\begin{array}{lllll} H & & & & \\ O & Br & H & H & OH \\ C- & C- & C- & C- & C \\ O & Br & H & H & O \end{array}\right),$$

$$\left(\begin{array}{lllll} OH & H & Br & H & OH \\ C & =C- & C- & C- & C \\ O & H & Br & H & O \end{array}\right),$$

$$\left(\begin{array}{lllll} OH & Br & Br & H & OH \\ C & -C & -C & -C- & C \\ O & H & H & H & O \end{array}\right)$$

et

$$\left(\begin{array}{lllll} OH & Br & H & Br & OH \\ C & -C & -C- & C & -C \\ O & H & H & H & O \end{array}\right),$$

ce que l'expérience confirme.

PYROTARTRITE s. m. (pi-ro-tar-tri-te — du préf. *pyro*, et de *tartrite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrotartreux avec une base. ‖ On dit aussi PYROTARTARITE.

PYROTARTROTARTRIQUE adj. (pi-ro-tar-tro-tar-tri-ke — contr. de *pyrotartrate* et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide tartrique, appartenant à la série pyrotartrique. ‖ On dit aussi PYROTARTAROTARTARIQUE.

PYROTE s. f. (pi-ro-te — du gr. *purôtos*, enflammé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, tribu des vésicants, comprenant dix espèces qui habitent l'Amérique.

PYROTECHNIE s. f. (pi-ro-tè-knî — du préf. *pyro*, et du gr. *techné*, art). Chim. Art d'employer le feu et de le conduire. ‖ Nom donné par quelques auteurs à la chimie, à cause du fréquent emploi qu'elle fait du feu.

— Techn. et Art milit. Art de fabriquer les artifices pour la guerre, ou des pièces et des feux d'artifice pour l'amusement. ‖ Bâtiment où l'on fabrique des artifices : *Au delà de l'enceinte, nous pouvons voir d'ici s'étendre sur le bord de la mer le vaste édifice de la* PYROTECHNIE *de la marine.* (Ad. Meyer.)

— Fig. Ce qui est très-brillant, ce qui a un grand éclat : *C'est déjà le style flamboyant dans lequel le règne de l'ogive va jeter son plus radieux, mais son dernier éclat, véritable bouquet de cette* PYROTECHNIE *de pierres que l'on nomme l'architecture gothique.* (F. Girard.) *Jamais fusée brillante du plus beau feu d'artifice n'a produit à la vue l'éclat indescriptible que produisait à l'oreille cet effet de* PYROTECHNIE *musicale.* (Bénédict.)

— Chir. *Pyrotechnie chirurgicale,* Art de se servir du feu dans le traitement des maladies.

— **Encycl.** La *pyrotechnie*, ou art de fabriquer des pièces d'artifice, n'était pas inconnue des anciens. Elle était certainement loin de donner les résultats qu'on en peut obtenir aujourd'hui; néanmoins elle jouait chez eux un rôle assez important. La *pyrotechnie* des anciens consistait surtout en la création de signaux destinés à fonctionner comme nos anciens télégraphes aériens; elle fournissait également des matières inflammables qu'on lançait à des distances diverses pour incendier les villes assiégées ou les navires. Le feu grégeois, dont on a tant discuté la composition, était sans doute un produit de la *pyrotechnie* ancienne.

De nos jours, la *pyrotechnie*, par le nombre et l'infinie variété des produits qu'elle peut fournir, est devenue une véritable science. Hâtons-nous de dire, du reste, qu'elle n'a fait de progrès rapides que depuis les découvertes de la chimie. C'est à cette dernière science qu'elle doit de pouvoir aujourd'hui fournir les mille et une variétés de feux qu'on admire dans les pièces montées et les bouquets de nos feux d'artifice.

La *pyrotechnie* se divise aujourd'hui, selon son objet, en *pyrotechnie* civile et *pyrotechnie* militaire. La première fournit tout ce qui est utilisé dans les théâtres ou dans les réjouissances publiques; la seconde fabrique les engins de guerre destinés soit à éclairer, soit à incendier tel ou tel point, soit enfin à faire des signaux.

Nous allons passer rapidement en revue les principaux produits fournis par la *pyrotechnie* civile, puis, dans la seconde moitié de cet article, nous traiterons des divers engins fabriqués par la *pyrotechnie* militaire.

Les matières employées pour la fabrication de toutes les pièces d'artifice sont la poudre d'abord et ses trois éléments constitutifs : le charbon, le soufre et l'azotate de potasse ou salpêtre. Cette dernière substance figure dans toutes les pièces d'artifice en quantité appréciable. C'est, en effet, en se décomposant que l'azotate de potasse fournit à la matière combustible l'oxygène nécessaire à la combustion. Sans le salpêtre, il serait impossible d'obtenir l'inflammation des matières combustibles enfermées dans des tubes très-étroits.

A ces divers composés on ajoute, suivant les effets à produire, telle ou telle substance dont l'addition permet d'obtenir, non-seulement les couleurs les plus brillantes et les plus variées, mais aussi des jets de flammes ou d'étincelles. Les trois corps constitutifs de toute pièce d'artifice, le salpêtre, le soufre et le charbon, brûlent avec des flammes caractéristiques que tout le monde connaît. La couleur de ces flammes peut être modifiée par les proportions dans lesquelles le mélange est fait. C'est ainsi que l'abondance du salpêtre, dans un mélange de soufre et de nitrate de potasse, blanchit la flamme bleue du soufre. Ce résultat est dû à l'oxygène. La flamme du charbon blanchit dans les mêmes conditions. Bien que cette propriété du salpêtre en excès puisse fournir quelques couleurs, on comprend que la série en serait vite épuisée si on avait dû s'en tenir là. On a donc songé à mélanger aux produits que nous venons d'énumérer des corps pris dans toutes les catégories et capables de colorer les feux. On a rapidement obtenu des résultats très-satisfaisants.

Nous allons énumérer les principaux. Avec la limaille de fer on produit de belles étincelles blanches, mêlées de rouge; celle d'acier donne des étincelles plus brillantes encore avec rayons éclatants et d'un blanc éblouissant; celle de fonte donne des fleurs très-brillantes. Le zinc donne une flamme bleue, le cuivre une flamme verte. Le succin, la colophane, le sel marin donnent une très-belle couleur jaune. Le noir de fumée mélangé avec la poudre donne un rouge foncé; dans les mélanges où le salpêtre domine, la coloration est rose. On emploie cette dernière composition pour obtenir les pluies d'or. Le mica lamelliforme donne des rayons de feu jaune d'or. Le carbonate de cuivre produit un vert léger; le sulfate de cuivre, mélangé avec du sel ammoniac, un vert olive; l'azotate de strontiane, un rouge pourpre de toute beauté. Avec l'oxalate de soude on obtient un très-beau jaune, avec le sulfure d'arsenic un blanc éblouissant, avec l'azotate de baryte un vert très-beau. Avec le camphre on obtient une flamme très-blanche et des fumées aromatiques qui combattent la mauvaise odeur dégagée par les substances mentionnées ci-dessus.

Il va de soi que l'énumération que nous venons de faire ne comprend point tous les corps au moyen desquels on peut obtenir la coloration des pièces d'artifice; nous devons, faute de place, nous contenter de mentionner celles qui sont le plus ordinairement employées. Pour confectionner des pièces, des fusées par exemple, avec les mélanges préparés, voici comment on procède : on introduit la matière dans des cylindres ou cartouches de papier ou de carton, dont on a tout d'abord étranglé et lié la partie inférieure. On remplit ces tubes ou cylindres par petites charges, qu'on comprime énergiquement, afin d'éviter une combustion trop rapide. Lorsque le chargement est opéré et qu'il s'agit de fusées, par exemple, on étrangle la partie supérieure, afin d'obtenir un jet plus élancé. Dans les feux de Bengale, la partie supérieure n'est pas étranglée, ce qui permet d'obtenir un feu lent et sans bruit. La pièce se termine par la pose de l'amorce et de l'étoupille. L'amorce se fait avec de la poudre humectée : on en met une légère couche au-dessus du mélange; l'étoupille se compose d'une mèche de coton trempée dans une pâte faite avec de la poudre pulvérisée, de l'eau-de-vie et de la gomme arabique.

Les pièces d'artifice produisent toujours un des trois effets suivants : elles font explosion, fusent lentement ou produisent ces deux effets. Les artificiers ont généralement adopté la classification suivante. Ils distinguent trois sortes de pièces : celles qui brûlent à terre, celles qui brûlent en l'air et enfin celles qui brûlent sur l'eau.

Les pièces qui brûlent à terre sont fixes ou mobiles; dans la première catégorie figurent les soleils fixes, qui se composent d'un grand nombre de fusées fixées et disposées comme les rayons d'une roue; toutes ces fusées prennent feu à la fois. Les gloires, les éventails sont des variétés de soleil fixe et ne se différencient du premier que par la disposition des fusées. Viennent ensuite, toujours dans la même catégorie, les mosaïques, qui consistent en une file de poteaux distants d'un mètre et portant des fusées dont les jets se croisent; les cascades, qui s'obtiennent au moyen d'un grand nombre de fusées disposées horizontalement; les pluies d'or, qu'on produit également avec des fusées placées presque verticalement. Ces deux pièces se font avec le feu chinois et sont d'un effet saisissant. Les étoiles fixes sont formées par des fusées horizontales fermées aux deux extrémités et percées, près d'un des deux bouts, de cinq trous disposés de façon à obtenir cinq feux divergents.

Les lances pour décoration s'obtiennent en enfermant des feux de couleur dans de petits tubes de papier de $0^m,005$ à $0^m,006$ de diamètre, posés perpendiculairement, et elles servent à produire, en s'enflammant simultanément, des décorations variées.

Lances blanches.

Salpêtre	57
Soufre	25
Antimoine métallique	14
Minium	4

Lances bleues.

Chlorate de potasse	55
Oxychlorure de cuivre	30
Chlorure de plomb	2
Azotate de plomb	2
Colophane	8
Soufre	3

Lances vertes.

Chlorate de potasse	35
Azotate de baryte	53
Colophane	11
Soufre	1

Lances rouges.

Chlorate de potasse	67
Carbonate de strontiane	20
Colophane	13

Lances violettes.

Même composition que le feu violet.

Lances jaunes.

Chlorate de potasse	60
Carbonate de strontiane	10
Sulfate de strontiane	9
Bicarbonate de soude	7
Colophane	10
Soufre	4

Pour figurer les parties sinueuses des monuments, on dispose des cordes de couleur qu'on obtient en trempant des cordes ordinaires dans un mélange de nitre, de soufre, d'antimoine et de résine de genièvre. Les feux de Bengale figurent également parmi les pièces fixes; on les obtient de diverses manières et leur composition varie beaucoup.

Dans les feux d'artifice de quelque importance, on se contente de placer la matière obtenue dans des vases de terre. On jette sur cette matière plusieurs mèches qu'on enflamme au moment voulu. Les arbres s'obtiennent au moyen de flocons de coton imbibé d'une dissolution concentrée de sulfate de cuivre et de sel ammoniac. Le dissolvant s'évapore peu à peu et laisse sur le coton des cristaux de sulfate de cuivre. Cette préparation est fixée sur un arbre artificiel et le tout est humecté d'alcool. Cette pièce, difficile à réussir, est d'un effet vraiment féerique. Les feux mobiles et qui brûlent à terre comprennent les soleils tournants, qui se composent de fusées placées à la circonférence du soleil et qui s'allument successivement. Ces fusées sont de diverses couleurs. Viennent ensuite les roues guillochées, qui se composent de soleils placés sur le même axe et tournant en sens contraire; les ailes de moulin, qui sont au nombre de quatre et se composent d'un grand nombre de fusées, tournant moitié dans un sens, moitié dans l'autre. A côté de ces feux qui se meuvent tous dans un plan vertical, figurent d'autres feux qui, comme les girandoles, les caprices, les spirales, tournent dans le sens horizontal. On comprend, d'ailleurs, combien est grand le nombre de combinaisons qu'on peut obtenir en variant, non-seulement les feux et les couleurs, mais aussi les positions des différentes pièces. C'est précisément dans la disposition de toutes ces pièces qu'éclate le talent de l'artificier. Toutes les pièces des feux fixes ou mobiles brûlant à terre s'allument à la main. Toutefois, on a imaginé une pièce connue sous le nom de dragon ou courantin, qui permet d'allumer les feux à distance et augmente le caractère féerique de certaines pièces montées. Ce dragon se compose d'une fusée accolée à une cartouche vide, dans laquelle on enfile une cordelette tendue du point où le feu doit être communiqué à la pièce à enflammer. Le dragon aussitôt allumé court le long de la corde et arrive à la pièce à enflammer. Souvent ce dragon est muni de deux fusées devant partir successivement, mais en sens inverse. La seconde, agissant en sens inverse de la première, ramène le dragon à son point de départ. On voit d'ici tout le parti qu'on peut tirer de cette pièce.

Les feux qui s'élèvent dans l'air sont très-nombreux et très-variés. La fusée volante est la plus belle pièce de tous ces feux. C'est une fusée dans laquelle on ménage, pendant le chargement, un vide (ou âme) destiné à produire la combustion sur une grande surface. On obtient, par la sortie brusque des gaz, un effet de recul énergique qui amène l'ascension de la fusée. Pour diriger son vol, on y fixe une baguette ou des ailes.

Les fusées volantes se chargent généralement avec la composition suivante :

Salpêtre	52
Charbon de bois	23
Soufre	12
Poussier de poudre	13

On pose la fusée verticalement; on y introduit une broche en fer qui a la forme de l'âme et est fixée sur un billot en bois. On ménage le vide au moyen d'une série de baguettes creuses et on frappe, à grands coups de masse, plus de trois cents coups pour toute fusée de $0^m,015$ de diamètre. Les fusées volantes sont généralement garnies à leur base de petites pièces de formes très-variées et que l'on désigne sous le nom de garnitures. Ces garnitures se composent d'étoiles, de serpenteaux, de pétards, de saxons destinés à augmenter l'effet des fusées. Ces pièces sont renfermées dans un tube de carton appelé pot et dont le diamètre est un peu plus grand que celui du corps de la fusée.

Au nombre des garnitures les plus usitées, on remarque les flammes à parachute. Ce sont des composés très-brillants, qui se détachent de la fusée et se balancent dans l'air, soutenus qu'ils sont par de petits parachutes. C'est au moyen des fusées volantes qu'on produit les bouquets par lesquels on termine généralement les feux d'artifice. Le nombre des fusées, dans les bouquets, peut être considérable. Dans les feux tirés autrefois à Paris, à l'occasion des fêtes nationales, les bouquets étaient formés de 120,000 à 130,000 fusées, placées dans une série de boîtes qu'on enflammait toutes en même temps.

Au nombre des feux qui brûlent dans les airs viennent, après les fusées, les chandelles romaines. Ce sont des tubes de carton ou de métal, que l'on charge de la manière suivante : une charge de poudre au fond; une étoile ronde percée d'un trou et amorcée avec une mèche; une charge de composition fusante, que l'on foule modérément, puis une charge de poudre, une étoile, etc., jusqu'en haut. La composition fusante peut être :

Salpêtre	51
Soufre	17
Charbon de bois	20
Poussier de poudre	12

Les charges de poudre varient de bas en haut, depuis 1/3 de gramme jusqu'à 3 et 4 grammes. C'est un joli artifice qui lance par intervalle des étoiles jusqu'à 30 mètres de hauteur. Il est difficile à bien réussir.

L'artichaut se rapproche assez de la fusée volante; sa cartouche est percée de quatre trous inférieurs et de quatre trous latéraux opposés. Les jets qui s'échappent par les côtés latéraux font tourner la pièce, tandis que ceux de la partie inférieure la font monter.

Les pots à feu sont de grosses fusées immobiles qui renferment, au-dessus d'une charge de poudre, un grand nombre de fusées destinées à être lancées en l'air.

Tels sont les principaux artifices qui brûlent en l'air.

Les pièces destinées à prendre feu sur les eaux sont semblables à celles que nous venons de décrire et n'en diffèrent que par une pièce accessoire, le support. Ce support est tantôt en bois, tantôt en liége, tantôt en carton formant boîte. Il est adapté aux pièces dont nous avons parlé plus haut et sert à les soutenir sur l'eau et quelquefois à les lester. Ce support affecte plusieurs formes, qui varient avec la pièce à laquelle il est appliqué.

— *Pyrotechnie militaire.* La *pyrotechnie* militaire s'occupe de la fabrication de tous les artifices employés à la guerre pour éclairer, incendier ou faire des signaux. Les principaux feux employés pour éclairer une armée en marche la nuit ou un point sur lequel on désire être renseigné sont les flambeaux. Ils sont formés de brins de fil mal tordus, imbibés d'un mélange de résine et de cire jaune et de suif. Les fils sont reliés entre eux par une ligature en hélice et le tout est recouvert d'une couche de peinture. Il y a aussi les tourteaux. Ces feux éclairent mieux que les précédents et servent à guider les armées dans les endroits périlleux. On les porte élevés sur des réchauds. Ils se composent d'une couronne de $0^m,16$ de diamètre extérieur et de $0^m,13$ de diamètre intérieur. On les fabrique avec des bouts de mèche à canon que l'on a fait tremper dans un mélange de 20 pour 100 de poix noire et 1 de suif. On recouvre le tout d'une composition de poix et de résine. Parmi les objets destinés à incendier figurent les fascines goudronnées. On les obtient en trempant dans la composition qui sert à fabriquer les tourteaux de petits fagots bien secs; un de leurs bouts est amorcé au moyen d'une composition nommée *roche à feu* et qui est formée de suif, de térébenthine (1 partie), de colophane (3 parties), de soufre (4 parties), de salpêtre (10 parties), d'antimoine (1 partie). Ces fascines brûlent assez lentement et, grâce à la forte proportion de salpêtre qu'elles renferment, peuvent incendier les objets les plus difficiles à enflammer. Quand on veut éclairer un objet éloigné et auquel on ne peut atteindre (c'est le cas d'un assiégé qui a intérêt à savoir ce qui se passe dans les tranchées), on emploie, à défaut de lumière électrique, les balles à feu. Ces engins, très-meurtriers, se composent d'un sac de coutil très-fort, auquel on donne une longueur double de son diamètre. Ce sac est rempli d'un mélange de salpêtre (8 parties), de soufre (2 parties) et d'antimoine (1 partie). Le sac est entouré de fils de fer, puis recouvert d'une couche de goudron. On le perce de quatre trous, que l'on bouche au moyen de quatre chevilles formant fusées et amorcées comme les fusées à bombe. Au milieu du sac on place souvent soit une bombe de petit calibre, soit une série de grenades. Cet engin est lancé, au moyen d'un mortier, dans les tranchées ennemies; il éclaire le point où il tombe et blesse, en outre, les travailleurs occupés à la tranchée.

Enfin, on emploie dans la défense des brèches les sacs à poudre et les barils à poudre. Les premiers se composent de sacs de forte toile remplis de poudre; les seconds sont de vrais barils de poudre garnis de fusées; les mèches sont allumées, puis on roule les sacs et les barils sur les colonnes assiégeantes. Pour éclairer les points attaqués, on emploie de petits barils remplis de copeaux serrés et goudronnés.

L'engin le plus employé dans la *pyrotechnie* militaire est la fusée volante. On en compte plusieurs espèces : les fusées à signaux et les fusées de guerre ou fusées à la Congrève. Nous n'entrerons point dans la description détaillée de ces fusées, cette question ayant été traitée au mot FUSÉE. Il nous suffira de rappeler en quelques mots leur

composition et leur usage. Les fusées à signaux sont des pièces d'artifice ordinaires, qui ne diffèrent des fusées employées dans les feux d'artifice que par leur dimension. On en varie les couleurs suivant les conventions établies. Les fusées de guerre, qu'on lance sur les hommes, surtout dans la défense des places, sont de différents calibres. Les plus grosses ont 0m,12 de diamètre, leur poids est de 18 kilogrammes. Ces fusées ont un pot qui est de même diamètre que le corps de la fusée et qui est formé d'un disque de tôle, nommé *culot* et percé d'un trou destiné à recevoir la baguette directrice. Ce culot porte cinq trous, par lesquels doit s'échapper le feu de la fusée. La cartouche est chargée avec 3 parties de salpêtre, 2 de charbon, 1 de soufre. Lorsque les fusées de guerre sont dirigées contre les hommes, on place dans le pot un obus cylindrique garni de balles de fusil et de poudre de chasse bien tassée. Ces appareils n'ont pas une très-grande portée, mais sont très-meurtriers dans un rayon assez court. Quand la fusée doit servir à incendier, on la remplit avec la composition du pot à feu. Les fusées de campagne se tirent au moyen de chevalets qu'on peut incliner à volonté, pour leur donner la direction voulue. Les fusées de gros calibre sont lancées par des augets de 6 à 9 mètres, que l'on place sur les parapets de la place à défendre. Les fusées de gros calibre peuvent être lancées à une assez grande distance, 4,000 mètres ou 6,000 mètres environ. Elles ont un effet utile dans un rayon de 100 mètres. Leur vitesse initiale est assez faible; mais, quelques secondes après le départ, elle peut atteindre 200 mètres par seconde. Les fusées incendiaires sont celles qu'on emploie le plus fréquemment, les obus cylindriques ayant aujourd'hui presque supplanté les fusées à obus ou à balles, qui sont très-difficiles à diriger d'une façon précise.

Les fusées de guerre sont souvent désignées sous le nom de fusées à la Congrève. Elles tirent ce nom de l'Anglais W. Congrève, qui les introduisit dans la *pyrotechnie* européenne au commencement du XVIIIe siècle. Ces fusées paraissent avoir été utilisées au XIVe siècle en Italie.

PYROTECHNIQUE adj. (pi-ro-tè-kni-ke — rad. *pyrotechnie*). Qui a rapport à la pyrotechnie : *Appareil* PYROTECHNIQUE. *Expériences* PYROTECHNIQUES.

— Bot. Se dit de la cynanche, dont l'écorce peut remplacer l'amadou.

PYROTÉRÉBIQUE adj. (pi-ro-té-ré-bi-ke — du préf. *pyro*, et de *térébique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la distillation sèche de l'acide térébique.

— **Encycl.** L'acide *pyrotérébique* $C^6H^{10}O^2$ est un acide de la série acrylique naturelle qui, d'après Frankland, paraît répondre à la formule rationnelle

$$\begin{array}{l} C\,\begin{matrix}(C^4H^8)''\\ H\end{matrix} \\ | \\ C\left\{\begin{matrix}O''\\ OH\end{matrix}\right. \end{array}$$

Il est métamère de l'acide éthyl-crotonique

$$\begin{array}{l} C\left\{\begin{matrix}(C^2H^4)'\\ C^2H^5\end{matrix}\right. \\ | \\ C\left\{\begin{matrix}O''\\ OH\end{matrix}\right. \end{array}$$

Il a été découvert par Rabourdin et a été, plus tard, étudié par Chautard. Il se produit dans la distillation sèche de l'acide térébique, mais il faut le purifier par plusieurs distillations successives :

$$\underset{\text{Acide térébique.}}{C^7H^{10}O^4} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Acide pyrotérébique.}}{C^6H^{10}O^2}.$$

C'est un liquide qui bout à 210° et qui a une odeur analogue à celle de l'acide butyrique. Il se dissout dans 25 parties d'eau froide et il est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Versé goutte à goutte dans de l'hydrate de potassium fondu, il dégage de l'hydrogène et se convertit en acide acétique et acide butyrique :

$$\underset{\text{Acide pyrotérébique.}}{\begin{array}{l} C\left\{\begin{matrix}(C^4H^8)''\\ H\end{matrix}\right. \\ | \\ C\,\begin{matrix}O\\ OH\end{matrix}\end{array}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Acide acétique.}}{\begin{array}{l} C\,H^3 \\ | \\ C\,\begin{matrix}O''\\ OH\end{matrix}\end{array}}$$

$$+ \underset{\text{Acide butyrique.}}{C^4H^8O^2} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2}$$

Le pyrotérébate d'argent C^6HgAgO^2 cristallise avec difficulté et noircit par l'exposition à l'air, surtout si à l'action de l'air on joint celle de l'humidité.

PYROTHONIDE s. f. (py-ro-to-ni-de — du préf. *pyr*, et du gr. *othoné*, linge). Pharm. Huile empyreumatique produite par la combustion à l'air libre des diverses étoffes de chanvre, de lin, de coton.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par Ranque, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, à une huile empyreumatique qui s'obtient de la manière suivante : on fait brûler à l'air libre, dans une bassine en cuivre peu concave, une poignée de linge ; on jette le résultat léger et charbonneux qui se trouve dans le vase, et il ne reste plus sur ses parois qu'un produit oléo-aqueux d'une teinte rougeâtre et brunâtre, d'une odeur pénétrante non désagréable, d'une saveur âcre; c'est le *pyrothonide*. On peut rapprocher les gouttelettes et les faire évaporer à un feu doux; on a la *pyrothonide* concrète. On se sert de cette dernière en la dissolvant dans 30 grammes d'eau froide. L'huile de papier de Lémery n'est autre chose que la *pyrothonide* de Ranque. Ce remède est, dit-on, usité en Egypte. Il a paru utile pour combattre l'inflammation purulente et à forme chronique des membranes muqueuses. Ainsi l'ophthalmie, l'angine, la blennorrhagie et les leucorrhées chroniques ont cédé dans une foule de cas aux lotions, fomentations ou injections de *pyrothonide* plus ou moins étendues. Le contact de ces applications détermine la première fois une impression vive, mais passagère et bientôt remplacée par un soulagement marqué. Les engelures, lorsque la peau n'est pas ulcérée, se dissipent souvent par suite de quelques applications de *pyrothonide*.

PYROTIQUE adj. (py-ro-ti-ke — gr. *purôtikós*; de *puroô*, je brûle). Chir. Qui cautérise.

— s. m. Caustique.

PYROTRITARIQUE adj. (pi-ro-tri-ta-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide tartrique.

— **Encycl.** L'acide *pyrotritarique* est un dérivé pyrogéné de l'acide tartrique, qui a été obtenu en 1868 par MM. Wislicenus et Stadnicki et qui répond à la formule $C^7H^8O^3$. Dans une distillation d'acide tartrique effectuée à la fabrique de MM. Henner et Cie, à Wyl, la portion passant de 150° à 170° fut *très-peu abondante, mais on recueillit* une portion plus considérable de 170° à 210°. C'était un liquide huileux, brun clair, rempli d'aiguilles cristallines. L'opération avait été effectuée dans une cornue en fer chauffée au feu de bois. Ce liquide renfermait, outre l'acide pyruvique et l'acide pyrotartrique, de l'acide *pyrotritarique*. Ce dernier se produit dans toute distillation d'acide tartrique, principalement lorsque l'opération est effectuée assez rapidement. Il s'en forme moins lorsque la distillation est lente ou que la cornue est chauffée trop vite; dans ces derniers cas aussi, les deux autres acides pyrogénés ne prennent naissance qu'en petite quantité et l'on voit apparaître de l'eau, de l'acide carbonique et des huiles empyreumatiques insolubles dans l'eau. Dans les cas les plus favorables, on n'obtient que 1/2 partie d'acide *pyrotritarique* pour 1,000 parties d'acide tritarique employé. Ce faible rendement explique comment cet acide a pu passer inaperçu jusqu'en 1868.

Pour obtenir l'acide *pyrotritarique*, il faut soumettre à des distillations fractionnées répétées le produit qui passe de 120° à 180°; on obtient de l'acide pyruvique assez pur passant de 160° à 170° et des fractions de moins en moins grandes passant de 180° à 210°. Ces dernières portions abandonnées au refroidissement laissent déposer des aiguilles cristallines. L'eau froide ne dissout pas complétement ces produits, mais à chaud la dissolution a lieu et l'anhydride pyrotartrique se transforme en hydrate.

On filtre à chaud; par le refroidissement, le liquide laisse déposer des aiguilles jaunes très-fines d'acide *pyrotritarique*. Ces aiguilles deviennent incolores lorsqu'on les soumet à de nouvelles cristallisations et qu'on les traite par du charbon animal. Elles ont l'éclat vitreux, exigent 400 parties d'eau bouillante pour se dissoudre, sont moins solubles encore dans l'eau froide; l'alcool et l'éther les dissolvent facilement.

Au moyen de l'éther on peut obtenir l'acide sous la forme de prismes gros et courts. Toutes ses dissolutions présentent la réaction acide. Le point de fusion est situé à 134°,5. Les vapeurs excitent la toux. Au-dessous de son point de fusion, l'acide se sublime déjà en fines aiguilles, et par l'ébullition de sa solution il se volatilise avec la vapeur d'eau. Sa composition est exprimée par la formule suivante : $C^7H^8O^3$. Les sels alcalins sont solubles dans l'eau, ceux des métaux alcalino-terreux semblent y être aussi facilement solubles; les sels de plomb et d'argent sont insolubles dans l'eau, mais y deviennent cristallins à la longue. Le sel d'argent $C^7H^7AgO^3$ noircit facilement à la lumière et brûle en faisant explosion. L'acide *pyrotritarique* est monobasique et ne fournit pas de sels acides; sa formation aux dépens de l'acide tartrique peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide tartrique.}}{3C^4H^6O^6} = \underset{\text{Acide pyrotritarique.}}{C^7H^8O^3} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{5CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{5H^2O}$$

Le chlorure d'acétyle n'agit pas sur l'acide *pyrotritarique*. Même à 140° il n'y a pas double *décomposition*.

Le perchlorure de phosphore agit avec énergie sur cet acide à chaud; pour achever la réaction on chauffe au bain-marie pendant quelques heures; le mélange, traité ensuite par l'eau, produit une vive réaction et des cristaux d'acide *pyrotritarique* sont régénérés.

L'action du chlorure d'acétyle ainsi que celle du perchlorure de phosphore indiquent que l'on a affaire à un acide acétonique (Ketonsäure), c'est-à-dire à un corps mi-acide, mi-acétone; avec le second de ces corps, il se produit, sans doute, un chlorure que l'eau décompose et qui n'a pas pu être isolé, vu le peu de matière dont disposaient MM. Wiliscenus et Stadnicki. Les équations suivantes rendent compte des phénomènes :

$$\underset{\text{Acide pyrotritarique.}}{\begin{array}{c} C^5H^7 \\ | \\ CO \\ | \\ CO,OH \end{array}} + \underset{\text{Perchlorure de phosphore.}}{PCl^5}$$

$$= \underset{\text{Oxychlorure de phosphore.}}{PCl^3O} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} + \underset{\text{Nouveau chlorure.}}{\begin{array}{c} C^5H^7 \\ | \\ CO \\ | \\ CO,Cl \end{array}}$$

$$\underset{\text{Nouveau chlorure.}}{\begin{array}{c} C^5H^7 \\ | \\ CO \\ | \\ COCl \end{array}} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} + \underset{\text{Acide pyrotritarique.}}{\begin{array}{c} C^5H^7 \\ | \\ CO \\ | \\ C,OOH \end{array}}$$

La composition de l'acide *pyrotritarique* peut être exprimée d'une manière plus générale encore par la formule

$$\begin{array}{l} C^{5-x}H^{7-y} \\ | \\ CO \\ | \\ C^xH^y \\ | \\ CO,OH. \end{array}$$

Traité par l'amalgame de sodium, il ne fixe point d'hydrogène.

L'acide *pyrotritarique* ne se produit ni dans la distillation sèche de l'acide pyruvique ni dans celle du pyruvate de baryum. On n'obtient pas non plus de résultat par l'action de la chaleur sur les vapeurs mélangées d'acide pyruvique et pyrotartrique.

D'après ce que nous avons dit de la constitution de l'acide *pyrotritarique*, ce corps est le deuxième degré d'oxydation d'un glycol mi-primaire, mi-secondaire

$$\begin{array}{l} C^5H^7 \\ | \\ C\left\{\begin{matrix}H\\ OH\end{matrix}\right. \\ | \\ C\left\{\begin{matrix}H^2\\ OH.\end{matrix}\right. \end{array}$$

C'est le premier acide connu de ce groupe et, comme on le voit, il démontre que les glycols de cette classe donnent un premier acide diatomique comme eux et monobasique, et un second acide qui, loin d'être bibasique, n'est même plus que monoatomique, ne renfermant plus qu'un oxhydryle.

PYRO-URATE s. m. (pi-ro-u-ra-te — du préf. *pyro*, et de *urate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyro-urique avec une base.

PYRO-URIQUE adj. (pi-ro-u-ri-ke — du préf. *pyro*, et de *urique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la distillation sèche de l'acide urique ou de l'urate d'ammoniaque.

PYROVINIQUE adj. (pi-ro-vi-ni-ke — du préf. *pyro*, et de *vinique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation sèche de l'acide tartrique.

PYROXANTHINE s. f. (pi-ro-ksan-ti-ne — du préf. *pyro*, et de *xanthine*). Chim. Substance qui résulte de l'action de la potasse sur le goudron de bois.

— **Encycl.** On a donné le nom de *pyroxanthine* à un corps qui prend naissance dans l'action de la potasse sur une des substances contenues dans le goudron de bois. Scaulan a le premier observé que la *pyroxanthine* existe en dissolution dans l'esprit de bois brut. On peut l'en retirer, d'après Grégory, en distillant le liquide, recueillant environ les 15/100 du produit, puis en saturant le liquide distillé par la chaux éteinte et le redistillant. Le résidu contient un grand excès de chaux, de l'acétate de calcium, une résine brunâtre et de la *pyroxanthine*. On le traite par l'acide chlorhydrique étendu, qui ne laisse à l'état insoluble que la *pyroxanthine* et la substance résineuse. En épuisant ensuite le résidu par l'alcool bouillant, on dissout d'abord la substance résineuse, et les dernières décoctions alcooliques renferment la *pyroxanthine*.

La *pyroxanthine* cristallise en longues aiguilles jaunes, inodores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther et l'acide acétique, presque insolubles dans l'ammoniaque et dans la potasse bouillante. Elle fond à 144°. Chauffée dans un tube fermé par un bout, elle ne se volatilise pas sans se décomposer; mais lorsqu'on la chauffe dans un courant d'air, elle se sublime à 134°. D'après Grégory, elle répondrait à la formule

$$C^5H^8O^2.$$

L'acide sulfurique concentré dissout la *pyroxanthine* en prenant une couleur rouge foncé. Il en est de même de l'acide chlorhydrique fumant. L'eau précipite la *pyroxanthine* inaltérée de ces solutions. L'acide azotique concentré attaque violemment ce corps et le convertit en acide oxalique et en un dérivé nitré. Le chlore attaque la *pyroxanthine* à chaud, en dégage de l'acide chlorhydrique et la convertit en un corps résineux.

PYROXÈNE s. m. (pi-ro-ksè-ne — du préf. *pyro*, et du gr. *xenos*, étranger). Minér. Nom donné à divers minéraux que l'on trouve dans les terrains volcaniques : *Les* PYROXÈNES *sont surtout produits par les volcans.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Le *pyroxène* est un genre plutôt qu'une espèce minérale proprement dite; la formule est R^3Si^2; les bases sont la chaux, la magnésie, le protoxyde de fer, plus rarement le protoxyde de manganèse; la soude dans certaines variétés; on rencontre quelquefois de l'alumine provenant sans doute d'une certaine proportion d'aluminates unis aux silicates. Le *pyroxène* cristallise en prisme oblique symétrique, avec quatre clivages, quelquefois cinq. Sa cassure est lamelleuse et fibreuse, conchoïdale en travers. Inattaquable par tous les réactifs, il fond au chalumeau en un verre plus ou moins coloré selon les variétés. Il raye l'apatite et est rayé par le quartz. Il présente les variétés : incolore, vert clair (diopside), verte (sahlite), brune ou noire (augite). Le *pyroxène* sahlite est remarquable par sa cristallisation, qui offre la disposition d'une espèce de toit; il y a aussi une variété verte assez pure, la fassaïte, qui se présente en octaèdres obliques. Ces variétés se rencontrent souvent en masses bacillaires dans lesquelles les cristaux sont divergents autour d'un centre, de plus en plus gros à partir de ce point et quelquefois terminés par un biseau assez net. On trouve aussi des masses granulaires composées de grains incohérents qui sont formés de cristaux imparfaits. Outre ces variétés parfaitement déterminées, on rencontre du *pyroxène* en masses amorphes, appelé lherzolite; c'est une roche dont la composition est très-voisine de celle du *pyroxène* et qui a servi de matrice à sa formation; elle est compacte, verte, noire ou d'un brun très-foncé, et très-difficile à reconnaître, à moins que quelque partie de la masse n'offre des cristaux ou tout au moins des portions granulaires dans lesquelles on peut par les clivages déterminer le genre de la roche. V. AUGITE, DIOPSIDE et JEFFERSONITE.

PYROXÉNEUX, EUSE adj. (pi-ro-ksé-neu, eu-ze — rad. *pyroxène*). Minér. Qui contient du pyroxène.

PYROXÉNIQUE adj. (pi-ro-ksé-ni-ke — rad. *pyroxène*). Minér. Qui est de la nature du pyroxène : *La néphéline* PYROXÉNIQUE *a été découverte par Grumprecht, près de Lœbau et de Chemnitz.* (De Humboldt.)

PYROXÉNITE s. f. (pi-ro-ksé-ni-te — rad. *pyroxène*). Minér. Espèce de porphyre magnésien.

— **Encycl.** La *pyroxénite* est essentiellement composée de pyroxène à base calcaréo-magnésienne (diopside), à base calcaréo-ferrugineuse (hédenbergite) ou à base calcaréo-magnésienne (burtamite). Ses variétés sont : *pyroxénite* fibro-rayonnée, composée de globes contigus de dimensions variables et formés de fibres rayonnantes; *pyroxénite* lamellaire, masses composées de pyroxène diopside à cassure lamelleuse; *pyroxénite* grenue, petits grains vitreux solidement agglutinés; *pyroxénite* compacte, variété à cassure compacte et dont on ne peut voir qu'à la loupe le caractère cristallin; *pyroxénite* grenatifère, masses grenues ou lamellaires, remplies de grenats rouges; *pyroxénite* hypersténique, masses grenues ou lamellaires contenant des cristaux d'hyperstène; *pyroxénite* quartzifère, masses grenues ou lamellaires mélangées de quartz; *pyroxénite* fragmentaire, fragments généralement anguleux, quelquefois arrondis, agglutinés ou noyés dans une pâte de *pyroxénite*; *pyroxénite* calcaréo-fragmentaire, fragments de calcaire saccharoïde blanc, anguleux ou arrondis, implantés dans la *pyroxénite*. La *pyroxénite* se présente sous forme de dômes à contours arrondis, enclavés le plus ordinairement dans le calcaire jurassique métamorphique; elle s'est établie au milieu des couches sédimentaires à la manière des roches éruptives. On range dans l'espèce *pyroxénite* une roche très-abondante de l'île d'Elbe et du territoire de Campiglia, qui se présente sous forme de dykes ou de culots gigantesques. Dans l'île d'Elbe, elle sert de gangue au fer oxydulé magnétique; dans le Campiglièse, elle accompagne les minerais de fer, de cuivre, de plomb et de zinc, et est associée à un granit feldspathique à petits grains ainsi qu'à un porphyre quartzifère. Les gisements les plus abondants sont au milieu du terrain jurassique; mais cette substance pénètre quelquefois jusque dans le terrain nummulitique. On a découvert enfin un gisement de *pyroxénite* fibreuse dans une mine de fer oxydulé magnétique au massif du Filfilah, à l'est de Philippeville; elle déborde au-dessus des terrains triasiques et jurassiques, dans les mêmes conditions que quelques *pyroxénites* de Toscane.

PYROXYLE s. m. (pi-ro-ksi-le — du préf. *pyro*, et du gr. *xulon*, bois). Chim. Syn. de PYROXYLINE, COTON-POUDRE et FULMI-COTON.

PYROXYLINE s. f. (pi-ro-ksi-li-ne — du préf. *pyro*, et du gr. *xulon*, bois). Chim. Substance explosive qu'on obtient en faisant agir l'acide azotique sur le coton.

— Encycl. Schönbein, en 1845, annonça la découverte d'un coton explosible susceptible de remplacer la poudre à canon ; mais il garda d'abord secret son procédé. Vers le même temps, cependant, Böttger et Otto découvrirent chacun séparément le coton fulminant, qu'ils préparèrent par l'action de l'acide azotique sur le coton. Otto publia le procédé. Knop, très-peu de temps après, introduisit le procédé plus avantageux qui consiste à employer un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique. La composition chimique et les propriétés de la *pyroxyline* ont été le sujet de nombreuses recherches de Böttger, Pelouze, Payen, Peligot, Van Kerckhoff, Sobrero, Béchamp, Porret, Ransom, Crum, Gladstone, Hadow et d'autres. Après cette première découverte on a fait beaucoup d'expériences dans le but d'introduire la poudre-coton dans l'art militaire et dans les opérations de mine et de le substituer à la poudre. Il possède en effet sur la poudre le double avantage de brûler sans fumée et de ne laisser aucun résidu de combustion, c'est-à-dire de ne pas encrasser l'arme. On a même commencé sa préparation sur une grande échelle; mais une série d'accidents inexpliqués survenus dans les ateliers où on préparait le nouveau corps, et qui causèrent la mort d'un grand nombre de personnes, firent abandonner le projet d'employer le coton-poudre aux usages auxquels on le destinait. Pendant ces dernières années, toutefois, on a renouvelé les essais d'application du coton-poudre à l'artillerie, et le général autrichien Von Leuk, qui a découvert la cause des accidents antérieurs, est parvenu à modifier et à perfectionner les procédés de fabrication sous les auspices du gouvernement autrichien. Toutefois l'Autriche, qui avait fait construire des pièces d'artillerie exprès pour l'application de la *pyroxyline*, a dû y renoncer. D'une part, en effet, la *pyroxyline*, par suite de l'extrême rapidité de sa combustion, est une poudre brisante, et, de l'autre, elle est susceptible d'éprouver une fermentation spontanée qui peut élever la température au point de déterminer des explosions spontanées et terribles. On a donc renoncé à son emploi.

Le coton, soumis à l'action d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, donne un certain nombre de produits que l'on peut considérer comme de la cellulose $C^6H^{10}O^5$, dans laquelle l'hydrogène est plus ou moins remplacé par le peroxyde d'azote (AzO^2), le degré de substitution variant avec le mode de préparation. Les différents composés n'ont pas tous le même degré de stabilité et ne se comportent pas de même vis-à-vis des dissolvants. Hadow, qui a surtout cherché à déterminer la composition et la nature de ces corps, admet l'existence de trois produits distincts, savoir :

α. La *cellulose trinitrique* $C^6H^7(AzO^2)^3O^5$, insoluble dans un mélange d'alcool et d'éther, mais soluble dans l'acétate d'éthyle. La cellulose trinitrique se produit par une immersion répétée de coton dans un mélange de 2 molécules d'acide azotique $HAzO^3$ et de 2 molécules d'acide sulfurique concentré H^2SO^4, auxquelles on ajoute 3 molécules d'eau H^2O.

β. La *triple cellulose octonitrique*

$$C^{18}H^{22}(AzO^2)^8O^{15},$$

soluble dans l'éther alcoolisé, insoluble dans l'acide acétique cristallisable. On la produit en faisant un mélange analogue au mélange α mais renfermant en moins une demi-molécule d'eau.

γ. La *tricellulose heptanitrique* (coton-xyloïdine de Gladstone), soluble dans l'éther et dans l'acide acétique cristallisable. On obtient ce corps avec un mélange acide identique au mélange α, mais renfermant une molécule d'eau de moins que ce dernier.

Le terme *pyroxyline* est surtout appliqué aux composés les plus fortement nitrés ; mais il est préférable de se servir de ce nom comme d'un terme générique pour désigner tous les dérivés de substitution formés par l'action de l'acide azotique sur la cellulose, et de conserver, pour désigner les composés les plus fortement nitrés, le nom de poudre-coton. En effet la trinitrocellulose est la seule de ces trois qui soit applicable aux usages militaires. Les deux autres servent à préparer le collodion.

Il est à remarquer que pour exprimer la composition de la *pyroxyline* β et de la *pyroxyline* γ nous avons été obligés de tripler la formule ordinairement adoptée pour la cellulose. Il est donc probable que la cellulose a une formule réelle au moins triple des rapports ordinairement admis. S'il en est ainsi, les trois dérivés de substitution sont entre eux dans des rapports fort simples. Ils répondent aux formules $C^{18}H^{21}(AzO^2)^9O^{15}$, $C^{18}H^{22}(AzO^2)^8O^{15}$ et $C^{18}H^{23}(AzO^2)^7O^{15}$. Or cette manière de voir est d'autant plus probable que déjà d'autres considérations ont amené les chimistes à considérer l'amidon et la cellulose comme des anhydrides d'alcools triglucosiques ou d'une condensation supérieure à trois. La cellulose ne pouvant pas, vu son degré élevé d'organisation, avoir une molécule moins compliquée et ayant probablement une molécule plus compliquée que celle de l'amidon, il est évident que sa formule ne peut être inférieure à $C^{18}H^{30}O^{15}$, — ce que confirme l'étude des nitrocelluloses, — et peut être un multiple de $C^{18}H^{30}O^{15}$.

Un autre fait assez curieux, c'est celui qui est relatif à la solubilité des celluloses nitrées dans l'éther acétique, l'alcool, l'éther et l'acide acétique cristallisable. Comme le coton est insoluble dans tous ces menstrues et que, par conséquent, la propriété de se dissoudre est due à l'introduction du groupe (AzO^2), il semblerait que plus la substitution est avancée, plus la solubilité devrait être grande. C'est le contraire qui a lieu. La cellulose la plus nitrée, la cellulose ennéanitrique (cellulose trinitrique), n'est soluble que dans l'éther acétique; la cellulose octonitrique est, en outre, soluble dans un mélange d'alcool et d'éther, et la cellulose heptanitrique est aussi soluble dans l'acide acétique cristallisable. Un certain degré de substitution développe donc des propriétés qu'un autre degré de substitution fait disparaître, phénomène qui est, il faut l'avouer, tout à fait inexplicable dans l'état actuel de nos connaissances en chimie.

— Poudre-coton

$$C^6H^7(AzO^2)^3O^5 = C^{18}H^{21}(AzO^2)^9O^{15}.$$

Lorsqu'on plonge du coton cardé dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique concentrés, la substitution se produit d'une manière immédiate et il suffit de laver le produit pour le débarrasser de l'excès d'acide qui y adhère mécaniquement et de le laisser ensuite sécher. Mais, pour y pouvoir produire d'une manière uniforme les produits de la substitution la plus avancée, Leuk adopte certaines précautions dont voici les plus importantes :

1° Avant d'immerger le coton dans l'acide, il est indispensable de lui faire subir un lavage et de le dessécher ensuite complétement.

2° Il faut user exclusivement de l'acide sulfurique et de l'acide azotique les plus concentrés que l'on rencontre dans le commerce.

3° Il faut tremper le coton dans une seconde portion du mélange d'acides après l'avoir déjà attaqué par une première immersion.

4° Il faut laisser le coton plongé dans le mélange acide pendant un laps de temps qui ne doit pas être moindre de quarante-huit heures.

5° Il est essentiel de débarrasser le coton-poudre ainsi produit des moindres traces d'acide libre. A cet effet, on le lave pendant plusieurs semaines dans un courant d'eau et l'on peut même terminer par un lavage avec une solution très-étendue de potasse.

L'emploi et l'application prolongée de ces procédés sont absolument nécessaires si l'on veut obtenir, d'une part le maximum de nitration du coton, et, de l'autre, purifier d'une manière complète le produit. Chaque fibre de coton est, en effet, un long tube étroit, souvent entortillé et même doublé, et il faut, premièrement, que l'acide pénètre jusque dans les parties les plus profondes de ces tubes, et qu'ensuite l'eau y pénètre à son tour pour en chasser l'acide qui y avait pénétré d'abord. Il n'est donc pas étonnant que cela exige du temps.

Assez souvent, dans le but de diminuer les propriétés explosives du coton-poudre et d'enlever les dernières traces de l'acide libre dont il est pénétré, on imprègne ce corps d'une dissolution de silicate de sodium (verre soluble) qu'on force de pénétrer dans la masse au moyen d'une machine à force centrifuge dans le centre de laquelle un tube amène la solution. On dessèche ensuite à l'air. Il se forme du carbonate sodique, de la silice se sépare; après quoi on lave de nouveau pour enlever le carbonate alcalin. La silice, au contraire, qui est insoluble, reste adhérente à la fibre végétale et diminue ainsi par sa présence les propriétés explosives du composé. Quelquefois aussi, dans le but de ramollir les fibres et d'éloigner les dangers des explosions produites par des frictions violentes, le coton-poudre, après avoir subi l'action du silicate soluble, est trempé dans une lessive de savon, dont on fait sortir l'excès par expression. On dessèche en dernier lieu la poudre-coton ainsi préparée, à l'air, par les méthodes ordinaires de dessiccation.

Les personnes qui désireraient connaître les détails du procédé de préparation autrichien, et se mettre au courant des expériences faites sur ce sujet à la fabrique de poudre du gouvernement à l'abbaye de Watham, pourront consulter avec fruit l'article coton-poudre (*gun-cotton*) du docteur Gladstone dans le *Chemical technology* de Richardson et de Watt, t. Ier (4), 487-500. On prépare aujourd'hui le coton-poudre sur une large échelle pour le travail des mines dans les ateliers de MM. Preutice, à Stowmarket, par une méthode identique à celle que nous venons de décrire et qui est due au général Leuk.

Le coton-poudre préparé comme nous l'avons indiqué conserve toutes les propriétés physiques extérieures du coton; il est seulement plus dur au toucher, à moins qu'il n'ait été imbibé de savon. Il n'a ni odeur ni saveur et il est complétement neutre au tournesol. Par la friction il s'électrise encore plus énergiquement que la peau du chat; il fait entendre des craquements, donne des étincelles et est phosphorescent dans l'obscurité. Vues au microscope éclairé par de la lumière polarisée, ses fibres paraissent très-brillantes et n'offrent presque aucun jeu de couleurs, tandis que dans les mêmes conditions les fibres du coton ordinaire paraissent brillantes et offrent en même temps un jeu de couleurs, même avec une lumière faible.

Les analyses de coton-poudre faites par le général Leuk, les premières dans le laboratoire du comité impérial des ingénieurs, et les secondes dans le laboratoire de l'université de Vienne, conduisent à la formule donnée plus haut.

Le coton-poudre est insoluble dans l'eau et ne s'altère pas par un contact prolongé avec ce liquide. Il absorbe ordinairement 2 pour 100 d'humidité hygroscopique, tout excès d'humidité qu'il peut prendre dans des conditions spéciales s'évaporant de nouveau dès que l'air revient à son état de sécheresse ordinaire. Il est insoluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique.

Les acides et les alcalis étendus sont sans action sur le coton-poudre; mais l'acide azotique de 1,45 de densité l'attaque et le transforme en un produit de substitution inférieur dont le poids est seulement égal aux quatre cinquièmes du poids originel. L'acide sulfurique concentré le dissout avec quelque difficulté en formant une solution qui ne noircit pas, même aux températures élevées, bien que la liqueur se décompose alors en dégageant de l'anhydride carbonique et du bioxyde d'azote.

La lessive concentrée de potasse dissout rapidement la poudre-coton, surtout à la température de 70°; il se forme de l'ammoniaque, de l'acide azoteux qui reste fixé sur l'alcali, de l'acide oxalique et d'autres acides encore. La solution alcaline réduit une solution ammoniacale d'argent et peut être employée pour la fabrication des miroirs.

Le sulfhydrate potassique, surtout en solution alcoolique, régénère le coton primitif, la cellulose, en même temps qu'il se forme du nitrate potassique et un peu d'ammoniaque. Le sulfate ferreux exerce une action réductrice analogue et reproduit aussi le coton. Ce fait montre que le coton-poudre n'est point un vrai produit de substitution nitrée analogue à la nitrobenzine et où les chaînes nitryles (AzO^2) tiennent directement au carbone, mais bien un éther composé d'alcool polyatomique où les chaînes nitryles tiennent au carbone par l'intermédiaire de l'oxygène et laissent l'alcool primitif lorsqu'on les détruit par réduction. Les substances qui proviennent d'une vraie substitution fournissent en effet des bases quand on les traite par les agents réducteurs.

Placé en présence du mercure métallique et de l'acide sulfurique, le coton-poudre perd la totalité de son azote à l'état d'oxyde nitrique, toutes réactions analogues à celles que l'on observe sur l'azotate d'éthyle, l'azotate de méthyle, etc.

Le coton-poudre est une substance remarquablement stable. Il paraît cependant subir, dans certaines circonstances, une légère décomposition spontanée. En Autriche, on en a conservé pendant douze ans dans des boîtes en bois sans avoir observé la moindre trace d'altération, et en 1859 une certaine quantité de cette substance, que l'on avait laissée pendant longtemps en Italie exposée aux rayons d'un soleil très-chaud dans des caisses de bois noirci, fut également trouvée inaltérée. Certaines variétés de poudre-coton présentent cependant une réaction acide, même aux températures ordinaires, lorsqu'on les enferme dans des tubes avec du papier de tournesol. Plus on a enlevé avec soin les dernières traces d'acide libre, moins le coton-poudre est susceptible de subir cette décomposition spontanée, soit graduelle, soit soudaine, et c'est en cela surtout que consiste, d'après quelques auteurs, l'avantage de laver le produit à la potasse et de l'imprégner d'un silicate alcalin.

Le coton-poudre préparé par le procédé du général Leuk ne fait pas explosion par la percussion. Il peut détoner entre fer et fer si on laisse tomber sur lui un lourd morceau de ce métal, mais la partie échauffée s'enflamme seule sans communiquer l'explosion aux portions voisines. Si l'on frappe avec un marteau sur du coton-poudre placé sur du bronze ou sur un autre métal relativement mou, ou sur la pierre, aucune détonation n'a lieu. Otto a trouvé, d'autre part, que la *pyroxyline* préparée avec l'acide azotique fait explosion sous le marteau à la manière du fulminate mercurique.

La température à laquelle la poudre-coton fait explosion a été déterminée avec le plus grand soin par le baron Von Ebner, qui fixe la plus basse température à 136°, mais qui ajoute que la température nécessaire est ordinairement supérieure à 136°. D'après M. Melsens, la poudre-coton qui a été lavée avec de la soude et qui retient une petite quantité de cet alcali ne détone pas avant 180°. Pelouze, Payen, Piobert, Van Kerckhoff et d'autres ont fait la même observation. Par l'explosion, le coton-poudre se convertit presque entièrement en produits gazeux en laissant seulement un centième de son poids de résidus minéraux composés d'un peu de silice lorsqu'il a été soumis à la silicatisation, et d'une faible quantité de carbone.

Le lieutenant Van Karolyi a étudié avec grand soin les produits de la combustion de la poudre-coton et de la poudre ordinaire en se plaçant dans des circonstances analogues à celles où l'on se trouve ordinairement dans la pratique. Dans ses premières expériences, il faisait détoner le coton-poudre dans le vide barométrique, dans un eudiomètre d'un mètre au moins de hauteur. Il mettait le feu au produit au moyen d'un petit fil de platine qu'il portait au rouge par le moyen d'une forte pile électrique. Les gaz analysés ensuite par les méthodes ordinaires lui fournirent les résultats suivants :

	EN VOLUME.	EN POIDS.
Oxyde de carbone . .	28,55	28,92
Anhydride carbonique	19,11	30,43
Gaz des marais	11,17	6,47
Oxyde nitrique.	8,83	9,59
Azote.	8,56	8,71
Carbone résidu. . . .	1,85	1,60
Vapeur d'eau.	21,93	14,28

On a trouvé que quand on augmente la proportion de la poudre-coton que l'on fait détoner, lorsque, par conséquent, la détonation a lieu sous une pression relativement plus considérable, les rapports entre les différents produits changent, et l'oxyde nitrique diminue. Il en résulte que la désoxydation des composés nitrés, pendant la combustion, se fait avec d'autant plus de facilité que la poudre-coton a à faire, pour détoner, un travail plus considérable. Ce fait a suggéré à Karolyi l'idée de soumettre la poudre-coton pendant sa combustion à une pression réglée de telle manière que les gaz ne trouvent une issue que juste au moment où la combustion est achevée. Il a, pour cela, placé un vase rempli de coton-poudre, et qui offrait la résistance voulue, dans un autre vase fermé, et il mettait le feu au coton-poudre au moyen d'un fil de platine chauffé au rouge par le courant électrique. Une analyse de ces gaz faite suivant les méthodes que l'on emploie dans les circonstances ordinaires de l'analyse a conduit aux résultats qui suivent :

	EN VOLUME.	EN POIDS.
Oxyde de carbone. . .	28,95	29,97
Anhydride carbonique	20,82	33,86
Gaz des marais	7,24	4,28
Hydrogène.	3,16	0,24
Azote.	12,67	13,16
Carbone résidu	1,82	1,62
Vapeur d'eau	25,34	16,87

On doit remarquer que dans ce dernier cas, tout à fait analogue à celui qui se présente dans la pratique, il ne se forme plus de bioxyde d'azote, mais une certaine quantité d'hydrogène et une proportion plus considérable d'azote et de vapeur d'eau. 10 grammes de coton-poudre qu'on avait fait détoner de cette manière ont donné 57cc,40 de gaz à 0°, sous une pression de 1 mètre. Ces gaz sont combustibles à cause de la quantité relativement considérable d'oxyde de carbone qu'ils renferment.

Abel a fait aussi une série d'expériences curieuses sur la combustion de la poudre-coton. Il a trouvé que lorsque des quantités de coton-poudre, variant entre un et deux grains et ayant la forme d'une double tresse assez lâche, sont brûlées par un fil de platine incandescent dans une atmosphère fortement raréfiée, la combustion est lente et présente au jour le même aspect que celui d'un feu qui couve sous la cendre. Dans le cas décrit, la pression n'excédait pas 0m,30 de mercure ; mais la pression qui est nécessaire pour que le phénomène se produise varie avec la quantité de coton-poudre employée, la condition mécanique de cette substance, sa situation par rapport à la source de chaleur, la quantité de chaleur et le temps durant lequel cette chaleur est appliquée.

Brûlée en petite quantité et dans des atmosphères raréfiées, la poudre-coton présente, dans sa combustion, trois phénomènes lumineux distincts. Dans les atmosphères très-raréfiées, le seul signe de combustion est une belle incandescence ou phosphorescence verte qui entoure les extrémités du coton-poudre à mesure que celui-ci se convertit lentement en gaz ou en vapeurs. Quand la pression atteint 0m,02 ou 0m,03 (la proportion de poudre-coton restant la même), une petite flamme jaune se manifeste à une courte distance du point en décomposition; et, à mesure que la pression s'accroît, cette flamme, d'un jaune pâle, augmente de dimension et finit quelquefois par éclipser tout à fait la lumière verte. Enfin, quand la pression de l'atmosphère, et par conséquent la proportion d'oxygène dans l'espace confiné est considérable, le coton brûle avec sa flamme jaune brillante ordinaire. Il n'y a aucun doute que ce dernier résultat ne soit dû à une seconde combustion secondaire, mais presque instantanée, la combustion dans l'air des gaz combustibles formés par l'explosion de la poudre-coton. Dans l'azote raréfié, la flamme que l'on observe est toujours d'un jaune pâle.

Dans une série d'expériences faites sous des pressions graduellement décroissantes et dans lesquelles l'air était remplacé par l'oxygène pur, on a trouvé que le coton-poudre fait instantanément explosion avec une flamme très-brillante tant que la pression n'est pas réduite à 0m,03. A partir de cette pression jusqu'à celle de 0m,02, il brûle encore avec flamme, mais sa combustion n'est plus instantanée; et, au-dessous de 0m,02, il ne donne plus de flamme naissante, mais donne lieu à une combustion lente accompagnée d'une flamme faible d'un jaune pâle. Dans des at-

mosphères d'anhydride carbonique, d'oxyde de carbone, d'hydrogène, de gaz de l'éclairage, cette flamme pâle a un aspect identique à celui qu'elle présente dans l'azote; mais les deux derniers gaz ont une extrême tendance à arrêter la combustion.

L'espèce de faible combustion de la poudre-coton en forme de tresse peut être également obtenue dans un violent courant d'air atmosphérique, si l'on a soin de placer le fil de coton dans un tube de verre fort étroit. Par suite, on trouve que, si, même pendant le plus bref espace de temps, les gaz résultant de la première action de la chaleur sur le coton-poudre par suite d'une calcination à l'air libre ne peuvent pas envelopper complétement l'extrémité en combustion de la corde ou de la tresse, ils ne peuvent pas s'enflammer eux-mêmes, et le coton-poudre continue alors à brûler d'une manière lente et imparfaite, en subissant une transformation qui peut être comparée à une distillation destructive. Si l'on dispose convenablement l'appareil, on peut même brûler ces gaz à une extrémité du tube, tandis qu'on brûle le coton-poudre à l'autre extrémité. On ne peut douter que ces produits ne varient au moins autant que les procédés de combustion eux-mêmes. Dans l'exemple de la combustion la plus imparfaite, les produits renferment une proportion considérable de vapeurs blanches peu solubles dans l'eau, de petites quantités d'acide azoteux et des quantités considérables de bioxyde d'azote, en même temps aussi qu'un peu de cyanogène. Cela contraste beaucoup avec les produits de décomposition si simples trouvés par Karolyi, quand l'explosion a lieu sous la pression d'un espace confiné.

Abel considère que l'extrême facilité avec laquelle la combustion de la poudre-coton dans l'air ou dans d'autres gaz peut être modifiée nous fournit la possibilité de produire une variété considérable d'effets mécaniques. Il établit qu'en enfermant, dans des circonstances convenables, des cordes solides faites de deux ou plusieurs cordelettes de poudre-coton plus ou moins fortement tressées, il a réussi à obtenir des fusées et des espèces d'allumettes pour lesquelles on peut facilement régler le temps exigé par la combustion.

— *Applications pratiques du coton-poudre à l'art militaire.* Dans l'artillerie, on emploie le coton-poudre sous la forme de tresses analogues aux tresses de laine filée. De cette façon, on obtient une combustion lente à l'air libre, et il ne se brûle pas plus de 1 pied de la tresse par seconde. Ces tresses sont enveloppées dans un tissu circulaire dont le diamètre varie. On coupe ensuite ces espèces de cylindres de la longueur voulue et on les enferme dans d'autres cylindres plus volumineux, de manière à en faire des cartouches ordinaires pour canons rayés. Dans ces conditions, la combustion à l'air se fait avec une rapidité d'environ 3m,50 par seconde.

On fait également, avec le coton-poudre filé, des cartouches pour de gros canons, en enroulant le coton-poudre autour d'une bobine, exactement comme on enroule le coton ordinaire autour des machines à filer. La bobine est un petit tube étroit de bois ou de papier. L'objet de cette baguette de bois est d'assurer, dans tous les cas, la longueur qui est nécessaire à la chambre pour que l'explosion soit le plus effective possible.

Pratiquement, la poudre-coton est surtout efficace dans les canons lorsqu'on en prend un poids égal au quart ou au tiers de celui de la poudre ordinaire qui serait nécessaire pour produire le même effet. Elle doit occuper les 11/10 de la longueur qu'aurait la cartouche de poudre et posséder une densité telle que 11 litres occupent le volume de 1 pied cube, c'est-à-dire de 33 centimètres cubes.

La poudre-coton de Leuk, lorsqu'on l'emploie pour remplacer la poudre, présente les avantages suivants : 1° il y a moins de danger à courir pendant la manipulation; 2° la possibilité d'abandonner le produit sous l'eau à tout moment et de le plonger dans l'eau en toutes circonstances sans l'altérer; 3° l'inaltérabilité à l'humidité; 4° une plus grande facilité de transport due à ce que 1 tonne de coton-poudre remplace 3 tonnes de poudre; 5° la force de l'explosion peut être reglée de manière à produire les résultats désirés. Suivant les conditions mécaniques dans lesquelles on l'emploie, on peut, en outre, lui communiquer la rapidité d'explosion que l'on désire, depuis 1 pied par seconde jusqu'à 1 pied en $\frac{1}{1000}$ de seconde ou l'instantanéité. On emploie la combustion instantanée du coton-poudre lorsqu'il est nécessaire de produire des effets destructifs, et l'on se sert de la combustion lente lorsqu'on veut avoir une poudre facile à manier à l'usage des armes à feu. On trouve, en outre, quelques autres avantages. Le coton-poudre ne laisse à peu près aucun résidu en détonant; il ne produit pas de fumée; les gaz qui se produisent par la combustion sont moins nuisibles à l'arme et à l'homme qui la dessert que ceux qui proviennent de la poudre ordinaire; l'arme s'échauffe moins; pour un même effet du projectile, la poudre-coton donne un effet de recul qui n'est guère égal qu'aux 2/3 de celui que donne la poudre; cela dépend, sans doute, dans une certaine mesure, du résidu solide de la combustion qui, dans le cas de la poudre ordinaire, est projeté en même temps que le projectile et avec une vitesse supérieure à celle de ce dernier. Le général Leuk attribue aussi une partie de cette différence à la différence entre les lois de combustion des deux poudres. Par suite de la diminution de l'effet de recul, il est évident que l'on peut faire usage d'un fusil plus léger et plus court, puisque la longueur de l'arme sert surtout à combattre le recul. D'un autre côté, s'il a des avantages, le coton-poudre a également un certain nombre de désavantages vis-à-vis de la poudre. 1° On le croit capable de subir une décomposition spontanée dans certaines circonstances inconnues; 2° il prend feu à une température plus basse; 3° pour être employé dans les fusils, il exige plus de soin et de précision dans la fabrication des cartouches, sans quoi la plus grande partie court risque de s'exercer sur l'arme, plutôt que de concourir à l'expulsion du projectile.

— *Applications aux usages militaires autres que l'emploi dans les armes à feu.* Quoique le coton-poudre préparé *ad hoc* paraisse pouvoir servir de poudre ordinaire, il est évident qu'il est beaucoup mieux adapté à d'autres usages pour lesquels une grande force explosive est nécessaire. Sa facilité à subir une explosion spontanée le rend apte à l'exécution de certains travaux, que l'on ne peut presque pas et que quelquefois même on ne peut pas du tout exécuter avec la poudre ordinaire.

La condition nécessaire pour produire une explosion instantanée et complète est la fermeture absolue de la chambre dans laquelle la poudre-coton est contenue. La raison de ce fait est qu'alors les gaz produits par la combustion commençante traversent la totalité de la masse, qu'ils mettent en feu, mais seulement lorsque la pression acquiert un degré suffisamment élevé.

Pour les fusées, on place la poudre-coton dans un cylindre d'étoffe trempée dans du salpêtre et recouverte d'une enveloppe de caoutchouc. La combustion s'opère alors avec une vitesse de 30 pieds par seconde et produit un certain bruit. L'enveloppe de caoutchouc s'échauffe, mais ne se déchire pas. Une telle fusée prend feu même lorsqu'elle supporte un poids considérable, et on peut la doubler sur elle-même sans avoir à craindre que le feu se communique d'une partie à l'autre à travers l'enveloppe. Lorsqu'on emploie de la poudre ordinaire, la combustion, au contraire, ne se fait plus qu'avec une rapidité de 1 pied par seconde.

On peut faire des étoffes de coton-poudre et charger des armes avec ces étoffes comprimées, et l'on obtient ainsi une plus grande quantité de force condensée sous un plus petit volume. C'est un fait bien connu qu'on ouvre les portes d'une ville en y clouant dans un sac de la poudre à canon à laquelle on met le feu. Il n'en serait pas de même avec la poudre-coton. Un sac de coton-poudre que l'on ferait détoner de la même manière produirait beaucoup moins d'effet, et cependant quelques livres de coton-poudre peuvent produire l'effet voulu; cela dépend de la manière de l'employer. Dans un sac, l'effet est à peu près nul; dans une caisse, il réduit les portes en poussière. Quelques livres de poudre-coton enfermées dans des boîtes et placées auprès des palissades, puis enflammées par une batterie électrique, font passage aux troupes.

La même force a été appliquée à la destruction des ponts. Un grand pont de chêne, de 12 pouces d'épaisseur et de 24 pieds de largeur, a été réduit en poudre par une petite boîte pesant 25 livres, placée à son centre.

Pour les opérations de mine militaires, on place la poudre-coton dans de petits barils qui doivent être bien cerclés.

L'effet de la poudre-coton est remarquable lorsqu'on produit l'explosion sous l'eau. L'action est si instantanée que l'eau n'a pas le temps de céder et transmet le mouvement sans qu'il soit nécessaire de placer le corps explosif à côté de l'objet à détruire, comme c'est le cas lorsqu'on fait usage de la poudre ordinaire. Trois rangs de piliers de 10 pouces d'épaisseur, placés à 13 pieds de profondeur dans l'eau, contenant des pierres entre eux, ont été renversés par un baril de 100 livres de coton-poudre placé à 3 pieds de la surface du massif et à 8 pieds sous l'eau. L'ancre qui avait servi à suspendre le baril était brisée. A la fin de la campagne d'Italie de 1859, plusieurs expériences furent faites à Venise sur des vaisseaux, sous les yeux de l'empereur d'Autriche. Dans une de ces expériences, on avait placé près de la corvette et sous 10 pieds d'eau un baril de 400 livres; la partie la plus rapprochée de la coque du navire était à 18 pieds de distance de la substance fulminante, et cependant le navire a été réduit en pièces, les fragments ont été projetés dans les airs à une hauteur de 400 pieds, et cela avec un bruit terrible. En outre, dans toute l'étendue d'un cercle de 0m,50 de rayon, les poissons furent tués et vinrent flotter à la surface, tant l'effet avait été terrible, subit, instantané, destructeur!

— *Applications aux travaux de mine ordinaires.* On introduit des tresses de coton-poudre dans les rochers, à la manière ordinaire. Ces tresses ont jusqu'à 2 pouces anglais de diamètre; telle est la forme usitée pour les travaux des mines. On obtient ainsi à la fois une poudre-coton qui est très-dense, qui détone presque instantanément et que l'on peut facilement enfermer et conserver dans des boîtes. Ce fait, que l'action du coton-poudre est d'une violence et d'une rapidité en proportion avec la résistance rencontrée, montre pourquoi cette action est bien mieux adaptée aux mines qu'au service des armes à feu, et pourquoi dans les travaux des mines le coton-poudre dépasse de beaucoup la poudre à canon. Plus la roche est dure, moins il faut de coton-poudre pour produire l'effet, comparativement à la poudre; si bien que si, dans l'artillerie, 1 partie de coton-poudre équivaut à 3 parties de poudre, dans les mines que l'on pratique sur des rochers durs et solides 1 partie équivaut non plus à 3, mais à 6,274 parties de poudre. On peut, d'ailleurs, régler comme on veut le pouvoir de projection du fulmi-coton. En outre, comme les mineurs ne risquent pas de répandre le fulmi-coton comme la poudre ordinaire, les dangers d'explosion accidentelle deviennent moindres. Enfin comme l'explosion ne donne lieu à aucun développement de fumée, les hommes travaillent avec plus de commodité et souffrent moins des yeux.

— PYROXYLINE POUR LA PRÉPARATION DU COLLODION. Nous avons vu plus haut que les produits de substitution les plus élevés du coton (l'ennéanitrocellulose) sont insolubles dans un mélange d'alcool et d'éther, mais que, au contraire, les produits d'une substitution moins avancée se dissolvent dans ces menstrues. Ce sont donc ces dérivés de substitution inférieurs qui peuvent seuls servir à la fabrication de cette solution éthéro-alcoolique qui est connue sous le nom de collodion. Ces produits se forment lorsqu'on fait usage d'acides plus faibles que ceux que nous avons indiqués, ou lorsqu'on néglige de prendre les précautions que nous avons fait connaître en décrivant le procédé du général Leuk, relativement à la durée de l'action.

Ces produits de substitution inférieurs de la cellulose ne ressemblent pas aussi étroitement à la matière première par leur aspect extérieur que les produits d'une substitution plus avancée; on y voit mieux l'action de l'acide sur les fibres. Il doit donc y avoir au moins un composé soluble dans l'acide azotique. Ce composé existe, en effet, et se précipite à l'état pulvérulent lorsqu'on ajoute de l'eau à la solution acide qui doit contenir de l'acide fumant ou de 1,25 de densité.

Ces divers produits font explosion à une température plus basse que celle où détone la trinitrocellulose; mais cette température dépend à la fois et de la nature du composé et de la manière dont on chauffe. Sous l'influence d'une même température longtemps continuée, telle *pyroxyline* qui d'abord n'avait pas pris feu finit par détoner, et il n'y a pas de doute que, dans de telles circonstances, on puisse produire l'explosion avec une température très-peu supérieure à celle où l'eau bout; des observateurs ont même mentionné des températures plus basses.

Lorsque leur explosion se fait, les *pyroxylines* inférieures comme substitution laissent une certaine quantité de charbon.

Tous ces produits de substitution se dissolvent dans l'acide sulfurique concentré. Mais la dissolution de la xyloïdine de coton ou heptanitrocellulose

$$C^{18}H^{23}(AzO^2)^7O^{15}$$

est charbonnée à une température qui n'excède pas 83°.

Ces produits inférieurs sont susceptibles d'éprouver une décomposition spontanée qui est fort lente aux débuts, mais qui devient beaucoup plus rapide ensuite, lorsque, après un laps de plusieurs années, un certain point est atteint. Les explosions spontanées qui ont eu lieu quelquefois avec la poudre-coton mal préparée doivent, suivant toute probabilité, être attribuées à la présence de ces composés inférieurs; il n'est plus nécessaire de prouver que certaines variétés de *pyroxyline* peuvent faire explosion sans le secours de la chaleur extérieure. La lumière favorise cette décomposition spontanée, mais n'est pas indispensable, puisque de la *pyroxyline* renfermée dans des boîtes a manifesté une certaine odeur au bout de plusieurs mois. Voici le caractère de la décomposition graduelle la plus ordinaire : la *pyroxyline* commence à émettre une certaine odeur, plutôt agréable que désagréable; les gaz augmentent en quantité au point de chasser le bouchon, si la *pyroxyline* est enfermée dans un flacon bouché; les fibres deviennent humides et se collent les unes aux autres, puis, si l'action se continue, disparaissent et font place à une masse gommeuse parsemée de cristaux. Les gaz renferment du bioxyde d'azote et parfois de l'acide cyanhydrique. Les cristaux consistent en acide oxalique et le résidu est un mélange d'eau, d'acide azotique et de plusieurs acides organiques non étudiés, souvent insolubles dans l'eau.

La *pyroxyline* dont on fait usage pour préparer le collodion n'est point un corps défini, mais un mélange de deux ou trois variétés de nitrocellulose. On peut la préparer en traitant le coton cardé soit avec un mélange d'acide sulfurique et d'azotate de potassium, soit avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique concentré. Dans les premiers cas, on fait avec 3 grammes de coton plusieurs boulettes de la grosseur d'une noisette et l'on jette ces boulettes dans un mélange de 240 grammes d'acide sulfurique, 105 grammes d'azotate de potasse fondu et 30 grammes d'eau. On agite le coton dans le liquide maintenu à une température de 60° environ pendant deux minutes. On les retire ensuite brusquement, on les plonge dans l'eau froide et on les y agite jusqu'à ce qu'elles soient lavées d'une manière complète. Lorsqu'au lieu de salpêtre on emploie directement l'acide sulfurique et l'acide azotique, on peut opérer plus en grand. On prend 20 grammes de coton, 6 onces fluides d'acide azotique de 1,45 de densité; 18 onces fluides d'acide sulfurique de 1,84 de densité et 4 1/2 onces d'eau. Dans ce cas, comme dans le premier, il faut, après l'immersion du coton dans le mélange acide, le plonger subitement dans l'eau froide et conduire le lavage avec rapidité. Sans cela, il se produit une décomposition spontanée qui s'accompagne d'un dégagement de vapeurs rutilantes. Nous ne pouvons, vu la limite de cet article, entrer plus avant dans les détails de préparation, et nous conseillons aux personnes qui désireraient approfondir le sujet de lire le *Manuel de photographie chimique* ou *Chimie photographique* de Hardwich, ainsi que la technologie du même auteur. Nous avons décrit à l'article PHOTOGRAPHIE quelques formules de collodion et l'usage qu'en font les photographes pour obtenir des épreuves négatives.

En dehors de la photographie, le collodion a encore des usages en médecine. On fait alors une solution de *pyroxyline* dans l'éther beaucoup plus concentrée. Le collodion médical est excellent pour réunir les deux lèvres d'une plaie et soustraire la blessure à l'action de l'air. On rapproche les lèvres de la plaie, on verse dessus du collodion et l'on attend un instant. Dès que l'éther est évaporé, la couche qui reste et qui est très-adhérente à la peau remplace le bandage, le diachylon ou le taffetas gommé les meilleurs, et les remplace même d'autant mieux que cette couche se moule complétement à la forme de la partie sur laquelle on l'applique, ce qui n'arrive jamais avec un tissu préparé. Toutefois, le collodion a un défaut : il se resserre sans cesse, fronce la peau et gêne le malade s'il est appliqué sur une surface un peu étendue. Aussi, pour obvier à cet inconvénient, prépare-t-on, dans les pharmacies, le collodion dit élastique en dissolvant de l'huile de ricin dans le collodion ordinaire. Quelquefois, cependant, ce qui est d'ordinaire un défaut devient une qualité. C'est ainsi que, lorsqu'on veut que les parois du ventre reviennent sur elles-mêmes après une couche et qu'on désire pour cela les soumettre à une pression continue, rien ne réussit comme de les enduire d'une mince couche de collodion.

PYROXYLIQUE adj. (pi-ro-ksi-li-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *xulon*, bois). Chim. Se dit de l'éther pyroacétique obtenu de la distillation du bois.

PYROZOATE s. m. (pi-ro-zo-a-te — du préf. *pyro*, et du gr. *zôon*, animal). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrozoïque avec une base.

PYROZOÏQUE adj. (pi-ro-zo-i-ke — du préf. *pyro*, et du gr. *zôon*, animal). Chim. Se dit d'un acide que l'on extrait des huiles animales pyrogénées qui n'ont pas été rectifiées.

PYRRHA, fille d'Epiméthée et femme de Deucalion. V. DEUCALION.

PYRRHACRE adj. (pir-ra-kre — du gr. *purrhos*, roux; *akros*, extrémité). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen d'un jaune rougeâtre.

PYRRHANTHE s. m. (pir-ran-te — du gr. *purrhos*, roux; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de LUMNITZÈRE.

PYRRHIDE s. m. (pir-ri-de). Hist. anc. Nom patronymique des rois d'Epire, descendants de Pyrrhus.

PYRRHINE s. f. (pir-ri-ne — du gr. *purrhos*, roux). Chim. Principe colorant de la neige rouge.

PYRRHIQUE s. m. (pir-ri-ke — gr. *purrichê;* de *Pyrrhus*, prétendu inventeur de cette danse, ou, selon d'autres, de *pur*, feu, parce que, disent-ils, c'était une danse aux flambeaux). Antiq. gr. Danse militaire que l'on exécutait armé de toutes pièces : *Le bas-relief représente huit adolescents armés de boucliers et d'épées et dansant la* PYRRHIQUE. (Delécluze.) *L'empereur de l'empire de Galilée marchait majestueusement dans sa robe de pourpre tachée de vin, précédé de baladins s'entre-battant et dansant des* PYRRHIQUES. (V. Hugo.)

— s. m. Métriq. anc. Pied des vers grecs et latins composé de deux syllabes brèves.

— Adjectiv. Antiq. Qui a rapport à la pyrrhique : *La danse* PYRRHIQUE *fut réglementée par Pyrrhus.* (Mme Monmarson.)

— Métriq. anc. Qui est composé de deux syllabes brèves : *Pied* PYRRHIQUE.

— **Encycl.** Antiq. gr. Selon la mythologie grecque, c'est à Minerve que les anciens durent l'invention de la *pyrrhique* ou danse armée mise en honneur par Pyrrhus et qui s'exécutait avec l'épée, le javelot, le bouclier. Les mouvements et les positions de cette danse retraçaient toutes les évolutions militaires. Une grande adresse, unie à beaucoup de force, était nécessaire pour rendre

d'une façon agréable et précise les figures variées dont elle se composait.

La *pyrrhique*, qu'on appelait aussi danse énoplienne et memphitique, était exécutée par des jeunes gens armés, vêtus d'une tunique écarlate et portant des ceintures garnies d'acier d'où pendait l'épée ou la lance; les musiciens avaient, de plus, un casque orné d'aigrettes et de plumes. Les danseurs, aux sons de la flûte, exécutaient en cadence le simulacre d'un combat, l'attaque, la défense, la fuite. On comptait quatre parties : la première, appelée *podisine*, consistait en un mouvement rapide et répété des pieds, tel qu'il était nécessaire pour poursuivre l'ennemi, s'il fuyait, ou pour lui échapper, s'il était vainqueur; la seconde partie portait le nom de *xiphisme* et représentait une espèce de combat simulé, dans lequel les danseurs imitaient tous les mouvements du soldat qui tantôt porte des coups et lance des traits et tantôt cherche à éviter ceux de l'ennemi; la troisième partie était consacrée par les danseurs à exécuter des sauts fréquents et fort élevés pour se mettre en état de franchir lestement, au besoin, des fossés et des murs; la *tétracome* formait la quatrième et dernière partie; c'était une figuré carrée qu'on exécutait par des mouvements majestueux et tranquilles. Quelques auteurs prétendent qu'elle était particulière aux Athéniens; mais les Crétois et les Lacédémoniens la dansaient dans la perfection.

« De tous les Grecs, dit Campan, les Spartiates furent ceux qui cultivèrent le plus la danse *pyrrhique*. Athénée nous rapporte qu'ils avaient une loi par laquelle ils étaient obligés d'y exercer les enfants dès l'âge de cinq ans. C'est ainsi que cette jeunesse apprenait, en se jouant, l'art terrible de la guerre. Quelle intrépidité ne devait-on pas attendre de cette foule de guerriers qui, dès leur enfance, étaient familiarisés avec les armes ! »

PYRRHOCÈRE adj. (pir-ro-sè-re — du gr. *purrhos*, roux; *keras*, corne). Entom. Dont les antennes sont rouges.

PYRRHOCORAX s. m. (pir-ro-ko-raks — du gr. *purrhos*, roux; *korax*, corbeau). Ornith. Nom scientifique du genre choquart.

PYRRHOCORIDE adj. (pir-ro-ko-ri-de — de *pyrrhocoris*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pyrrhocoris.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre pyrrhocoris. Syn. d'ASTEMMITES.

PYRRHOCORIS s. m. (pir-ro-ko-riss — du gr. *purrhos*, roux; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, appelé aussi ASTEMME, et vulgairement PUNAISE DES BOIS.

PYRRHODE s. m. (pir-ro-de — du gr. *purrhodês*, de couleur rousse). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des perroquets, appelé aussi CHARMOSINE.

PYRRHOGASTRE adj. (pir-ro-ga-stre — du gr. *purrhos*, roux; *gastêr*, ventre). Zoöl. Dont l'abdomen est roux.

PYRRHOLEUQUE adj. (pir-ro-leu-ke — du gr. *purrhos*, roux; *leukos*, blanc). Zool. Qui est roux et blanc.

PYRRHON, célèbre philosophe grec, chef de l'école sceptique ou pyrrhonienne, né à Elis (Péloponèse) vers 384 av. J.-C. On ignore la date exacte de sa mort. Diogène Laërce donne au père de Pyrrhon le nom de Pleistarque et Pausanias celui de Pistocrates. Il était né pauvre et exerça, dit-on, au début de sa carrière la profession de peintre. Antigone de Caryste, contemporain et biographe de Pyrrhon, cite de lui des torchères exécutées pour le compte de sa ville natale et qui faisaient l'admiration des connaisseurs. Il paraît qu'il dut à la lecture des livres de Démocrite son goût pour la philosophie. Auparavant, il avait suivi les leçons de Bryson, disciple de Stilpon, puis celles d'Anaxarque. Ce dernier était un élève de Métrodore, un des chefs du système auquel Démocrite a attaché son nom. On croit que Pyrrhon accompagna l'armée macédonienne d'Alexandre durant l'expédition d'Asie et qu'il étudia aux sources mêmes la science des mages de la Perse et des gymnosophistes de l'Inde. Anaxarque, qui professait l'imperturbabilité, dut lui enseigner la recherche du calme de l'âme, et l'exemple des gymnosophistes contribua sans doute à le fortifier dans le système auquel il a attaché son nom. De retour à Elis, il s'attira la vénération de ses concitoyens par sa philosophie pratique, par une pauvreté exemplaire et par toutes les vertus de l'homme et du citoyen. Il fut nommé grand prêtre et les philosophes furent, en son honneur, exemptés de tout tribut dans la ville d'Elis. Antigone de Caryste a accumulé sur sa mémoire des contes ridicules. Si Pyrrhon avait été, comme le dépeint son biographe, un homme atteint d'aliénation mentale, les habitants d'Elis ne l'auraient pas mis à la tête du sacerdoce de leur cité. Æénésidème, qui s'élève avec raison contre ces accusations mal fondées, ne dissimule d'aucune façon le caractère sceptique de Pyrrhon; mais il conteste que sa doctrine conseillât aux hommes de s'abandonner sans réserve au cours des événements, ce qui suppose l'abandon absolu de leur volonté.

Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, en possession de l'estime générale de la Grèce. Il aimait l'isolement, on pourrait dire la solitude, si favorable aux spéculations de la pensée. La simplicité de sa vie intérieure était devenue proverbiale. Il s'occupait lui-même, avec sa sœur, des soins du ménage et portait, suivant les historiens, des poulets et des cochons au marché. Un jour, contre son habitude, il se mit en colère contre sa sœur. Quelqu'un qui assistait à cette altercation saisit l'occasion de lui rappeler ses maximes relativement à l'indifférence du sage, qui était systématique dans son enseignement : « Pensez-vous, dit Pyrrhon, que ma philosophie soit applicable à une femme? » Il méprisait les objets ordinaires de l'ambition, la fortune, le pouvoir et particulièrement la gloire, la seule ambition qu'eussent conservée les philosophes dans leur détachement des choses humaines. Il avait pour dédaigner la gloire des motifs utiles à connaître : « Les hommes, dit-il, ressemblent aux feuilles qui tournent au gré des vents et qui sèchent bientôt; leur estime n'importe pas plus que leur mépris. » Epictète, qui était un dogmatique intraitable comme les stoïciens et, par conséquent, ennemi de Pyrrhon et du scepticisme de son école, admire pourtant le sang-froid de son adversaire qui, professant un jour qu'il n'y avait aucune différence entre vivre et mourir, répondit à quelqu'un lui demandant pourquoi il ne mourait pas : « Parce que cela est indifférent. » Il était sur mer pendant un orage et le navire menaçait de s'abîmer. Les passagers étaient hors d'eux-mêmes. Pyrrhon appela leur attention sur un porc qui mangeait tranquillement au milieu de l'émotion commune : « Voilà, dit-il, quelle doit être la sécurité du sage. »

Pyrrhon semble n'avoir pas écrit, si l'on excepte un poëme adressé à Alexandre et dont parlent Sextus Empiricus et Plutarque. Ses principaux disciples, et ceux par lesquels on connaît surtout sa doctrine, sont Euryloque, Philon d'Athènes et Hécatée d'Abdère. Son nom est devenu un drapeau. On a vu plus haut qu'il avait commencé par goûter les principes attribués à Démocrite. Il les quitta pour embrasser successivement ceux de l'école de Mégare, puis des sophistes. Les livres et les écoles philosophiques ne tardèrent point à lui inspirer un dégoût à peu près absolu. Il résolut, comme fit plus tard Descartes, d'apprendre à lire sur le grand livre de la nature, et il faut, sans doute, rapporter à cette résolution ses voyages et la part qu'il prit à l'expédition d'Alexandre jusque sur les bords du Gange. D'ailleurs, le désordre était complet de son temps dans les écoles grecques. Platon était mort; l'Académie, qui se disait son héritière, penchait d'une part vers le pythagorisme et de l'autre vers le scepticisme; Aristote, le chef de la philosophie adverse, répugnait au génie grec à cause de son positivisme empirique et était en butte à l'animosité de la plupart des sectes issues de l'école de Socrate. Les cyniques, malgré le mépris dont les délicats les poursuivaient, avaient un plus grand avenir devant eux; mais ils se moquaient trop ouvertement des bienséances de la vie civilisée, au gré de Pyrrhon, et, d'autre part, leur morale toute pratique excluait la spéculation métaphysique; ce sont les prédécesseurs des moines mendiants. Les stoïciens d'Aristippe étaient presque dans le même cas que les cyniques par rapport à la raison; ils la négligeaient pour ne s'occuper que des devoirs, et ces devoirs, ils les remplissaient mal, car, en dépit de l'austérité de leurs maximes, en pratique l'épicuréisme dans tous ses raffinements était leur règle de vie. Pyrrhon était très-perplexe. Il l'était à ce point qu'il ne put se défaire de ses incertitudes et eut l'honneur de les ériger en un système qui a traversé les siècles. Le dogmatisme lui semblait absurde; la négation absolue, qui est un autre dogmatisme, ne lui paraissait pas mieux valoir; il résolut de se tenir sur un terrain neutre, celui du doute. Il n'est pas le premier qui ait eu cette disposition habituelle; mais il est le premier qui ait songé à faire du doute une méthode régulière, un système agencé pour durer et tenir l'esprit dans une réserve constante, considérée comme une condition nécessaire de la sagesse. Voici comme il raisonne. Aussitôt que la raison sort d'elle-même pour pénétrer les mystères qui l'environnent, elle suit d'ordinaire deux voies opposées : ou elle se décide à tout affirmer comme vrai, ou elle se résigne à tout nier comme faux. Ce sont deux situations extrêmes et également contraires à la nature des choses et aux instincts les plus profonds de notre nature. Il prend le parti de s'abstenir. On a mis Pyrrhon en demeure de s'expliquer et on l'a enfermé dans ce dilemme : Ou votre doute est universel, et vous doutez de votre propre existence et vous êtes en contradiction avec vous-même, car, par cela seul que vous doutez, vous pensez et par conséquent vous êtes; ou votre doute ne s'étend pas à vous-même, et alors vous affirmez quelque chose et votre doute n'est point universel.

C'est mal comprendre Pyrrhon. Il ne dit pas : J'affirme; il ne dit pas : Je nie; il ne dit même pas : Je doute. Il dit que tout est obscur, qu'il est difficile de savoir, que dans cette situation la prudence exige qu'on s'abstienne de juger. Il ne prononce pas sur le fond des choses ou, si l'on veut, sur leur côté objectif; il ne prononce que sur la conduite à tenir par l'intelligence dans ses rapports avec les objets du dehors.

Cette hésitation est, d'ailleurs, tout à fait mentale. Elle n'affecte point la vie quotidienne et n'est qu'une spéculation de l'esprit; tout au plus conseille-t-elle la prudence et proscrit-elle les passions désordonnées qui sont si peu conformes aux principes ordinaires de toute philosophie raisonnable. Ce caractère essentiel du pyrrhonisme résulte de tous les documents qu'on possède sur Pyrrhon et son école. Ce qui précisera même la méthode de Pyrrhon, c'est le critérium qu'il admit pour guide de nos actes : ce critérium est l'*apparence* (τὸ φαινόμενον).

Comme nous le disions tout à l'heure, le scepticisme de Pyrrhon n'a rien d'objectif; il n'a en vue que de préciser l'état de notre esprit en face des objets du dehors. Pyrrhon n'est pas un destructeur de la foi due aux données de la raison, du sentiment et des sens. Il leur accorde ce qui leur est dû, seulement il mesure le degré de croyance qui leur revient. Les ennemis de toute croyance et de la raison elle-même, ce sont les sophistes qui emploient la dialectique et l'éloquence à toute sorte de besognes contradictoires et ont fait de la philosophie une marchandise à vendre. En résumé, Pyrrhon professait le doute suspensif. Au milieu de toutes les contradictions des écoles philosophiques, il recommande au sage la suspension du jugement, sans toutefois lui interdire la recherche de la vérité; en effet, il ne rejetait point la vérité, mais déclarait seulement que les philosophes ne lui paraissaient pas l'avoir trouvée, et, conséquemment, il refusait de choisir entre leurs diverses assertions; il n'affirmait rien, ne niait rien, il s'abstenait. De là l'indifférence pour les choses extérieures, l'imperturbabilité, le repos de l'intelligence dans le doute. Au reste, suivant l'observation lumineuse de Quinet, il est remarquable que toutes les écoles de cette époque ont la même empreinte. Sceptiques, épicuriens, stoïciens prétendent au même repos; malgré leurs différences, ces écoles ont un but commun, qui est le calme, l'immutabilité, le repos imperturbable des Olympiens. Toutes semblent avoir formé leur sage sur le modèle des marbres impassibles de Phidias. Plus le monde se trouble et chancelle, plus les esprits cherchent leur équilibre dans l'indifférence. Depuis le temps d'Alexandre, c'est le cri de toutes les écoles. On a calomnié Pyrrhon quand on a répété qu'à l'exemple de quelques sophistes il regardait les règles du juste et de l'injuste comme une convention des hommes, et qu'il niait les impressions des sens. Comme critérium, il reconnaissait le *phénomène*, ou ce qui paraît; regardait toute assertion comme légitime, pourvu qu'on ajoutât *il me paraît;* admettait comme un fait les apparences; reconnaissait la nécessité d'agir, l'autorité pratique du sens commun, celle des lois et des usages, celle de la morale, qu'il considérait comme écrite au fond du cœur de l'homme et comme la fin de toutes ses actions. La grande erreur du pyrrhonisme, c'est de présenter le doute suspensif comme un état fixe, comme la fin de la philosophie, tandis qu'il n'en peut être que le moyen et la méthode. Quant aux anecdotes épigrammatiques des biographes, qui rapportent que Pyrrhon pratiquait l'incertitude universelle au point de ne se garder d'aucun danger et d'avoir besoin d'être partout accompagné de ses amis, elles n'ont aucun caractère de certitude. Cette indifférence relativement aux impressions des sens, contraire à l'esprit des sceptiques et niée par Æénésidème en ce qui concerne Pyrrhon, doit être regardée comme une exagération du principe de l'impassibilité et rejetée sur le compte des commentateurs. « Une telle faiblesse, dit M. Ch. Renouvier, eût été peu convenable à la gravité du grand prêtre d'Elis; sa sagesse était de celles que les villes honorent et non de celles que les enfants poursuivent de huées. »

Plutarque attribue à Pyrrhon une série de dix tropes ou arguments qui sont comme les lieux communs du scepticisme et dont nous parlerons plus loin (v. PYRRHONIENNE [école]). On peut consulter sur Pyrrhon : Diogène Laërce, *Vies des philosophes;* Plutarque, *Œuvres morales;* Bayle, *Dictionnaire historique et critique* au mot *Pyrrhon;* Saisset, *Mémoire sur Ænésidème*, etc.

PYRRHONIEN, IENNE adj. (pir-ro-ni-ain, i-è-ne). Hist. anc. Qui appartient à l'école de Pyrrhon ou au pyrrhonisme : *Philosophe* PYRRHONIEN. *Doctrines* PYRRHONIENNES.

— Qui est sceptique, qui doute de tout : *En fait de science, il coûte plus à l'amour-propre d'être timide et* PYRRHONIEN *que d'être dogmatique et hardi.* (Fonten.)

— s. m. Philosophe de la secte qui reconnaissait Pyrrhon pour chef. ‖ Philosophe sceptique : *La nature confond les* PYRRHONIENS *et la raison confond les dogmatistes.* (Pasc.)

— **Encycl.** *Ecole pyrrhonienne.* On désigne sous ce nom l'école de philosophie fondée vers le milieu du IVe siècle avant notre ère par Pyrrhon, dont nous avons exposé plus haut la doctrine (v. PYRRHON). Les disciples de Pyrrhon se divisaient autrefois en quatre classes : les zététiques, les sceptiques, les éphectiques et les aporétiques, c'est-à-dire les investigateurs, les examinateurs, les suspendus, les douteurs.

Le *pyrrhonien* ou sceptique admet un critérium de vérité, le *phénomène*. L'homme lui apparaît en tant qu'être passif; comme tel, l'homme constate les phénomènes qui s'offrent à lui. Il ne les affirme pas, il constate qu'il en a eu la perception. Il ne dira pas : Ceci est chaud, ceci est froid, mais seulement : Ceci me semble chaud, ceci me semble froid. Quant au dogmatisme, Pyrrhon se refuse à rien établir par son moyen. « A tout discours un discours est opposé, » dit-il. Frappé des conséquences de la dialectique, il craint qu'elle ne lui démontre victorieusement *qu'une syllabe a mangé du fromage*, comme faisaient les sophistes à leurs adversaires terrassés. Bien plus, le scepticisme pécherait par la base s'il commençait par affirmer la négation de toute croyance. Quand il dit : Je ne pose rien, il se hâte d'ajouter : Pas même cela que je ne pose rien.

Voici les dix lieux communs ou tropes, ou raisons, ou modes de suspension formulés par les plus anciens sceptiques. Nous les donnons dans l'ordre très-méthodique où les a rangés l'auteur du *Manuel de philosophie ancienne*.

L'infirmité des jugements et l'impossibilité d'atteindre la connaissance s'établissent par les motifs suivants :

1° La différence des animaux, de leur naissance, de leur organisation, de leurs sens et de leurs impressions en présence d'un objet identique.

2° La différence des caractères moraux et physiologiques de l'être humain.

3° La différence des organes sensitifs chez un même homme, chaque organe révélant une qualité particulière de l'objet, sans qu'on puisse démêler si cette qualité dépend de l'organe ou est inhérente à l'objet.

4° La différence qui tient aux divers états subis par l'organisme : maladie, sommeil, tristesse, vieillesse, etc.

5° La différence que la quantité de la chose sensible porte dans nos jugements : plus ou moins de froid, de mouvement, plus ou moins de vin bu changent tous les résultats.

6° La différence des modes d'éducation des hommes, de leurs lois, de leurs croyances religieuses.

7° Le mélange et l'union des choses dont il est impossible de juger séparément : le fer, de l'air dans lequel nous le pesons; les couleurs, de l'humeur de nos yeux qu'elles traversent.

8° Les supports, lieux, positions et circonstances à part desquels l'objet ne saurait être envisagé.

9° La rareté ou la fréquence des phénomènes qui produisent la stupeur ou l'indifférence en face de ces phénomènes.

10° La relation qui est partout et sans laquelle nous ne jugeons de rien; toutes les idées, tous les objets se rapportent à d'autres idées, à d'autres objets, et tout ce dont on juge est relatif à celui qui juge.

Voici cinq autres modes qui ont été posés postérieurement pour combattre Aristote et sa théorie de la démonstration. Ils sont admirablement ingénieux et complètent, par l'examen des phénomènes de la raison et des idées, les dix modes primitifs formulés spécialement, comme on a pu voir, au point de vue des phénomènes historiques et sensibles :

1° *Contradiction.* Le sentiment des hommes diffère sur toutes choses.

2° *Progrès à l'infini.* Toute preuve qu'on avance exige elle-même une preuve; sans cela, sur qui reposerait sa légitimité? Mais cette nouvelle preuve est dans la condition de la première et exige une nouvelle preuve à laquelle il en faut une nouvelle encore, et ainsi de suite jusqu'à l'infini.

3° *Diallèle* (l'un par l'autre). Celui qui prouve le sensible par l'intelligible devra procéder ensuite à la preuve de l'intelligible; mais celui-ci ne pouvant se prouver par un autre intelligible (comme il a été formulé dans le mode précédent), il faudra le prouver par le sensible, ce qui est un cercle vicieux.

4° *Hypothèse.* C'est-à-dire vérité admise sans démonstration pour servir à une démonstration. L'hypothèse est inadmissible : il est insoutenable de prétendre que ce qui sert de fondement à une démonstration n'ait pas besoin d'être démontré.

5° *Relativité.* Tout intelligible est relatif aux êtres intelligents, tout sensible aux êtres doués de sensibilité, et toutes choses aux choses à part lesquelles on ne saurait les considérer.

Ænésidème, le plus illustre des sceptiques de la seconde époque, exposa très-puissamment leur doctrine dans un ouvrage intitulé *Raisons des pyrrhoniens.* Ce volumineux ouvrage était divisé en huit livres. Dans le premier, Ænésidème exposait la doctrine sceptique dans ses caractères les plus généraux et en notant les différences qui la séparent de l'enseignement de la nouvelle Académie, qui alors penchait fortement au scepticisme. Dans le second livre, il analysait les notions inexplicables du vrai, de la cause, de la passion, du mouvement, de la génération. Dans le troisième, il notait les contradictions attachées à l'idée de mouvement et à l'idée de sensation. Dans le quatrième livre, il argumentait contre les signes, contre les idées de nature, de monde et de dieu. Dans le cinquième, il étudiait la cause, exposait les huit modes vicieux affectés à sa vaine recherche. Les trois derniers livres étaient consacrés à la fin de l'homme et ne donnaient, comme on peut penser, qu'un résultat négatif.

Outre les *Raisons des pyrrhoniens*, Ænésidème avait composé un livre des *Hypothèses pyrrhoniennes*, un livre *Contre la science*, un livre *Sur la zététique*.

En même temps, le sceptique Zeuxis écrivait sur les *doubles raisons* un livre qui nous est absolument inconnu.

Après Ænésidème, le pyrrhonisme se propagea rapidement dans les régions élevées de l'empire romain. Il y fut représenté par une série non interrompue de fortes intelligences, Zeuxis de Tarse, Antiochus de Laodicée, Ménodote, Hérodote de Tarse, enfin Sextus, qui, contemporain de Septime-Sévère, réunit en une volumineuse compilation les monuments maintenant perdus de la pensée pyrrhonienne. La plupart de ces derniers sceptiques étaient des médecins. En la doctrine qu'ils professaient résidait toute la philosophie de la dernière antiquité. Ne pouvant se fondre dans l'immense creuset d'Alexandrie, le bronze de Pyrrhon fut rejeté par les chimistes du syncrétisme et n'entra pour rien dans la composition multiple de la philosophie nouvelle.

Depuis lors, à la doctrine pyrrhonienne se sont ralliés plusieurs Pères de l'Eglise et, dans les temps modernes, Montaigne, Pascal et d'autres dont la liste serait longue s'il fallait la faire entière et si les intéressés ne se défendaient souvent de se laisser qualifier par le nom qui leur revient à titre légitime.

PYRRHONISER v. n. ou intr. (pir-ro-ni-zé — du nom de *Pyrrhon*). Etre sceptique, douter de tout.

PYRRHONISME s. m. (pir-ro-ni-sme — du nom de *Pyrrhon*). Doctrine de Pyrrhon, scepticisme : *Le* PYRRHONISME *parfait est le délire de la raison*. (Vauven.) *Le* PYRRHONISME *proprement dit n'est qu'un instant de léthargie, de torpeur et de néant*. (P. Leroux.)

— **Encycl.** V. CERTITUDE, PYRRHONIENNE (école) et SCEPTICISME.

PYRRHONOTE adj. (pir-ro-no-te — du gr. *purrhos*, roux ; *nôtos*, dos). Zool. Dont le dos est roux.

PYRRHOPAPPE s. m. (pir-ro-pa-pe — du gr. *purrhos*, roux ; *pappos*, aigrette). Bot. Syn. de CHONDRILLE, genre de chicoracées.

PYRROPHE adj. (pir-ro-fe — du gr. *purrhos*, roux ; *phaios*, brun). Ornith. Dont le plumage est roux et brun.

PYRROPHRE adj. (pir-ro-fre — du gr. *purrhos*, roux ; *ophrus*, sourcil). Zool. Qui a les sourcils roux.

PYRRHOPROCTE adj. (pir-ro-pro-kte — du gr. *purrhos*, roux ; *prôktos*, anus). Zool. Dont le croupion est roux.

PYRRHOPTÈRE adj. (pir-ro-ptè-re — du gr. *purrhos*, roux ; *pteron*, aile). Zool. Dont les ailes sont rousses.

PYRRHOPYGE adj. (pir-ro-pi-je — du gr. *purrhos*, roux ; *pugê*, fesses). Zool. Dont le derrière est roux.

PYRRHORHINE adj. (pir-ro-ri-ne — du gr. *purrhos*, roux ; *rhin*, nez). Zool. Dont le nez est roux.

PYRRHOSE s. m. (pir-ro-ze — du gr. *purrhos*, roux). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myristicées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

PYRRHOSIDÉRITE s. m. (pir-ro-si-dé-ri-te — du gr. *purrhos*, roux ; *sidêros*, fer). Minér. Fer rougeâtre, espèce de fer oligiste micacé.

PYRRHOSIE s. f. (pir-ro-zî — du gr. *purrhos*, roux). Bot. Syn. de NIPHOBOLE, genre de fougères.

PYRRHOSTOME adj. (pir-ro-sto-me — du gr. *purrhos*, roux ; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche ou l'ouverture est rousse.

PYRRHOTRICHIE s. f. (pir-ro-tri-kî — du gr. *purrhos*, roux ; *thrix*, cheveu). Bot. Syn. d'ÉRIOSÈME.

PYRRHULAUDA s. m. (pir-ru-lô-da — du lat. *pyrrhula*, bouvreuil ; *alauda*, alouette). Ornith. Syn. de MÉGALOTIS, genre de la famille des fringillidées, formé aux dépens des gros-becs.

PYRRHULE s. f. (pir-ru-le — du gr. *purrhos*, roux). Ornith. Nom scientifique du genre bouvreuil.

PYRRHULINÉ, ÉE adj. (pir-ru-li-né — rad. *pyrrhule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au bouvreuil.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fringillidées, ayant pour type le genre bouvreuil.

PYRRHUS ou **NÉOPTOLÈME**, fils d'Achille et de Déidamie. Il vint très-jeune devant Troie, dans la dixième année du siége, ramena Philoctète de Lemnos, institua la danse pyrrhique en mémoire de son triomphe sur Eurypyle, entra le premier dans le cheval de bois et, quand Ilion fut prise, égorgea Priam au pied des autels, Polyxène sur la tombe d'Achille et précipita Astyanax du haut d'une tour. Il eut en partage la veuve d'Hector, Andromaque, dont il fit son esclave, épousa Hermione, alla fonder un royaume en Epire et périt à Delphes assassiné de la main d'Oreste, qui aimait Hermione.

— Iconogr. Une peinture d'un magnifique vase antique, du musée des Studj, représente Pyrrhus, armé de pied en cap, menaçant de mort le vieux roi Priam qui est assis sur l'autel de Jupiter et qui tient sur ses genoux le cadavre de Politès, le dernier de ses enfants. La plupart des monuments antiques où figure le fils d'Achille nous le montrent ainsi terrible et accomplissant quelque œuvre sanglante. Les artistes modernes lui ont généralement conservé ce caractère implacable. Un tableau de Pietro Benvenuti, qui est au palais Corsini, à Florence, et qui a été gravé au trait par Réveil, représente *Pyrrhus tuant Priam :* l'artiste s'est conformé scrupuleusement au récit que Virgile a placé dans la bouche d'Enée. Un sculpteur italien contemporain, M. Fedi, a exécuté, il y a quelques années, pour la décoration de la Loggia d'Orcagna, à Florence, un groupe colossal en marbre, *Pyrrhus vengeant la mort de son père*, pour lequel il s'est inspiré aussi de l'*Enéide :* le fils d'Achille vient d'immoler Politès, qui est abattu à ses pieds ; d'un bras il enlève Polyxène, qui fait d'inutiles efforts pour s'arracher à cette étreinte, et de l'autre il menace avec son épée Hécube furieuse, exaspérée, qui réclame sa fille à grands cris. La force, la jeunesse, la beauté, le désespoir incarnés dans ces quatre figures ont été rendus avec sentiment par l'artiste. Au musée du Louvre est un tableau dans lequel Fr.-X. Fabre a représenté *Pyrrhus et Ulysse enlevant à Philoctète les flèches d'Hercule*.

Pierre Guérin a représenté *Pyrrhus prenant sous sa protection l'enfant d'Andromaque*, qu'Oreste vient réclamer au nom des Grecs ; le fils d'Achille est assis et couvre de son sceptre et de sa main celui qu'il veut sauver ; la veuve d'Hector, agenouillée et en pleurs, conserve dans sa douleur une grâce et une beauté souveraines ; Hermione, jalouse du pouvoir de sa rivale, s'éloigne avec colère. Cette peinture, qui a été exposée au Salon de 1810, fut très-admirée à cette époque. « Jamais tableau ne fut plus sagement composé, dit Guizot dans le compte rendu qu'il fit de cette exposition : l'action est une et tout s'y rapporte ; au milieu de l'élan d'Andromaque, du geste rapide et très-développé de Pyrrhus, de la fureur d'Hermione qui s'éloigne, un grand calme règne dans toute la composition, parce que tout y est en harmonie et bien ordonné : simplicité, intérêt, tranquillité, tout s'y trouve ; mais n'est-ce pas dans l'étude de l'antique que l'artiste a appris l'art de réunir et de concilier ces mérites divers ? Ne reconnaît-on pas dans cette admirable figure d'Andromaque, dans l'art avec lequel les draperies sont ajustées et ne dérobent aucune des formes de son corps, l'homme plein du souvenir des draperies de la *Leucothoé* ou de la *Cérès ?* Cette belle disposition des bras et des jambes de Pyrrhus ne rappelle-t-elle pas ces poses si naturelles, et cependant si choisies, dont il nous reste plusieurs modèles ? On a trouvé que la figure d'Oreste était trop semblable à celles qu'on voit dans quelques bas-reliefs grecs ; ces figures, ces poses si nobles, si correctement dessinées, ne sont-elles pas susceptibles, surtout celles d'Oreste et de Pyrrhus, de passer une à une dans le domaine de la sculpture ? N'en ferait-on pas de belles statues ? » C'est justement pour s'être trop préoccupé et trop rapproché des modèles que lui offrait la sculpture antique, que Guérin n'a pas fait suffisamment œuvre de peintre : son tableau a la rigidité et la froideur d'un bas-relief. Ce n'en est pas moins un morceau estimable. Il a été acheté pour le Louvre, en 1822, au prix de 10,000 francs. Richomme l'a gravé. Le musée de Bruxelles a un tableau de Gérard de Lairesse représentant la *Mort de Pyrrhus ;* le héros embrasse l'autel d'Apollon, dans le temple de Delphes, comme pour implorer l'aide de ce dieu contre ses meurtriers ; l'un de ceux-ci le saisit d'une main et de l'autre le frappe d'un glaive ; un autre dirige contre lui le fer de sa lance. Derrière l'autel, on aperçoit la tête d'un personnage qui semble se cacher : c'est Oreste, sans doute, qui a voulu être témoin de sa vengeance.

PYRRHUS, roi d'Epire, né vers 316 av. J.-C., mort en 272. Une généalogie fabuleuse le faisait descendre de Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille ; des traditions plus ou moins fondées, comme toutes celles de la Grèce à cette époque, prétendaient, en effet, que Néoptolème, revenu de la guerre de Troie, n'avait pas régné en Thessalie, mais en Epire, où il était venu s'établir. « C'est la cause, dit Plutarque, pour laquelle Achille est honoré et révéré en Epire comme un dieu, y étant appelé *Aspetos*, le Grand, l'Immense, en langage du pays. » Le père de Pyrrhus, Eacide, ne régna toutefois que sur une partie de l'Epire, la région habitée par les Molosses. Une autre famille, prétendant également remonter à Achille, occupait le reste de la contrée. Une lutte s'engagea entre ces deux familles, et le père de Pyrrhus, chassé de son royaume par ses sujets mutinés, fut mis à mort, et un grand nombre de ses amis périrent avec lui. Pyrrhus était encore au berceau. Il fut sauvé par des serviteurs qui, à travers beaucoup de dangers, le portèrent en Illyrie. Plutarque rapporte que « l'enfant Pyrrhus, présenté au roi Glaucias, se traîna de lui-même à quatre pieds, prit le bout de la robe du roi avec ses mains et fit tant, qu'il se leva sur les pieds contre les genoux du roi, ce qui l'émut à rire du commencement et puis après à pitié, pour ce qu'il sembloit un suppliant qui se fût venu jeter entre ses bras en franchise ; les autres disent que ce ne fut pas à Glaucias qu'il s'adressa, mais à l'autel des dieux domestiques, au long duquel il s'éleva et l'embrassa de ses deux bras. Ce que Glaucias estimant être fait par expresse ordonnance divine consigna sur l'heure même l'enfant entre les mains de sa femme et lui commanda de le faire nourrir avec les siens. »

Suivant Plutarque encore, dès que Pyrrhus eut atteint l'âge de douze ans, Glaucias le ramena avec une armée en Epire et l'y rétablit. Pyrrhus perdit bientôt de nouveau son petit patrimoine, qui fut repris par celui qui avait déjà dépossédé son père, son cousin Néoptolème ; il s'attacha alors à la fortune d'Antigone et de son fils Démétrius Poliorcète, à qui était échue l'Asie Mineure dans le partage de la succession d'Alexandre. Il combattit près d'eux à la célèbre bataille d'Ipsus et y donna de grandes preuves de son courage (301 av. J.-C.).

« Quant à sa suffisance en l'art militaire, dit Plutarque, on en peut tirer preuve des livres qu'il en a écrits, et, outre ce, on dit que le roi Antigone, interrogé qui lui sembloit le plus grand capitaine, répondit : « Pyrrhus, pourvu qu'il vieillisse... » Ceux qui le virent dans les combats étoient d'avis qu'ils avoient aperçu en lui le courage, la vitesse et le mouvement d'Alexandre le Grand et qu'ils avoient vu comme une ombre et une représentation de la véhémence et de la force dont il combattoit, là où les autres rois ne le contrefaisoient sinon en habits de pourpre, en nombre de gardes autour de leurs personnes, en une façon de ployer un peu le cou et de parler hautement, et Pyrrhus seul le représentoit en exploits d'armes et en actes de prouesse. »

Après la bataille d'Ipsus, perdue par Démétrius et qui coûta la vie à Antigone, Pyrrhus fut emmené comme otage en Egypte après le traité conclu entre les vainqueurs. Là, ses brillantes qualités fixèrent l'attention de la reine Bérénice, femme de Ptolémée, et il obtint d'elle la main d'Antigone, sa fille. Cette alliance lui procura les secours dont il avait besoin, en argent et en troupes, pour rentrer en Epire. Néoptolème consentit à partager le pouvoir avec lui, ce qui était imprudent en face d'un homme comme Pyrrhus ; peu de temps après, il mourait empoisonné (295 av. J.-C.). C'est alors que, maître de toute l'Epire, Pyrrhus conçut les vastes projets qui l'ont fait regarder à juste titre par les historiens comme un des plus fous parmi les grands capitaines de tous les temps. Lui qui pouvait à peine équiper 8,000 ou 10,000 hommes, il rêva d'asservir la Grèce, l'Italie, la Sicile et de constituer un vaste royaume d'Occident en joignant à une partie de la succession d'Alexandre l'empire que les Romains, futurs maîtres du monde, commençaient à ébaucher. L'entreprise ne lui sembla pas impossible, dans l'état de désorganisation où se trouvait le monde entier après les grandes luttes des généraux d'Alexandre. Antigone et Perdiccas, maîtres un instant l'un et l'autre de l'Asie Mineure, avaient aussi fait ce rêve d'une monarchie universelle et n'avaient échoué que par la coalition de leurs rivaux. Après l'avortement de cette grande tentative, l'immense empire démembré n'avait plus ni centre ni cohésion ; la Macédoine avait absorbé la Grèce, mais elle digérait difficilement sa conquête. Philippe IV venait de mourir (294) ; ses deux frères se disputaient sa succession. Pyrrhus s'allia au plus jeune, Alexandre, et l'aida à dépouiller l'aîné, Antipater ; puis il appela Démétrius Poliorcète, qui fit assassiner Alexandre. Les deux complices se partagèrent les dépouilles de leurs victimes et restèrent maîtres chacun de la moitié de la Macédoine. Il ne restait plus à Pyrrhus qu'à se débarrasser de son allié, devenu son rival ; il y travailla pendant deux ans en débauchant ses troupes. Cette armée macédonienne, qui avait conquis la Grèce et l'Orient, n'était en réalité qu'un assemblage de mercenaires de toutes les nations, Illyriens, Macédoniens, Crétois, Grecs et barbares, prêts à se donner sans scrupule à qui leur faisait les plus grandes promesses. Pyrrhus leur plaisait par son audace, son courage personnel, l'absence de tout scrupule et son esprit d'aventure qui offrait à une armée de pillards une perspective de conquêtes illimitées. Les soldats chassèrent Démétrius et proclamèrent Pyrrhus roi de Macédoine (287) ; aussitôt tout le pays se souleva et appela Lysimaque, qui, sans combat, reprit la Macédoine à Pyrrhus et le contraignit de se retirer en Epire.

Tombé du haut de ses espérances, l'ambitieux conquérant n'abandonna pas ses projets ; il avait gardé autour de lui le noyau le plus solide de son armée de mercenaires et l'entretenait à grands frais, guettant une occasion. Il lui vint à l'idée de descendre en Italie, dans la Grande-Grèce, toute favorable aux Grecs et redoutant Rome, qui commençait à étendre sa puissance ; assuré de ces alliés, il ne doutait pas de venir facilement à bout des Romains, et, une fois maître de l'Italie, qui l'empêcherait de marcher à la conquête du monde avec une armée formidable ? C'est le plan si plaisamment raconté par Plutarque dans la conversation qu'il lui prête avec son conseiller Cinéas :

« Dieu nous fasse la grâce, dit Pyrrhus, que nous puissions atteindre à cette victoire et venir à bout de cette entreprise (la conquête de l'Italie), parce que ce nous sera une entrée pour parvenir à de bien plus grandes choses. Car qui se tiendroit de passer puis après en Afrique et à Carthage, qui seront conséquemment en si belle prise, vu que Agathoclès, s'étant enfui secrètement de Syracuse et ayant traversé la mer avec bien peu de vaisseaux, fut bien près de la prendre ; et quand nous aurons conquis et gagné tout cela, il est bien certain qu'il n'y aura plus un des ennemis qui nous harcèlent et nous fâchent maintenant qui ose lever la tête contre nous. — Non certes, répondit Cinéas, car il est tout manifeste qu'avec si grosse puissance nous pourrons facilement recouvrer le royaume de la Macédoine et commander sans contradiction à toute la Grèce. »

Si téméraires que fussent ces desseins, Pyrrhus se vit un moment à la veille de les réaliser. Appelé par les Tarentins, qui le suppliaient de les secourir contre Rome, il y transporta aussitôt sa petite armée, leva des troupes dans la Grande-Grèce, transforma Tarente, la ville des plaisirs, en un véritable camp et fit de ses voluptueux habitants des soldats (280), puis, marchant contre l'armée romaine, il gagna sur elle la bataille d'Héraclée (279), grâce surtout à ses éléphants de combat, que les Romains, dans leur ignorance profonde, appelaient des bœufs de Lucanie, et qui portèrent la terreur dans leurs rangs. Rome se crut perdue et enjoignit à Fabricius, le vaincu d'Héraclée, de négocier la paix ; Pyrrhus essaya, mais vainement, d'acheter le négociateur en lui offrant de partager la proie (v. FABRICIUS). Une seconde bataille, celle d'Asculum, lui fut encore favorable ; mais son armée avait éprouvé des pertes considérables, et, tout victorieux qu'il était, Pyrrhus comprit qu'il lui suffisait d'une autre bataille pour n'avoir plus autour de lui qu'une poignée d'hommes. Il se fit appeler en Sicile par les cités grecques, durement opprimées par les Carthaginois, et chassa ceux-ci de toute l'île ; mais il sut si mal gérer sa conquête, que les cités se soulevèrent et le contraignirent de se rembarquer avec ses troupes. Les Carthaginois s'étaient réfugiés sur leur flotte ; ils lui barrèrent le chemin au retour, détruisirent la moitié de ses vaisseaux, et Pyrrhus revint à Tarente avec une armée presque détruite. La mer lui étant fermée, il résolut de regagner l'Epire en longeant les côtes de l'Adriatique ; les Romains le poursuivirent, l'atteignirent près de Bénévent et le mirent en pleine déroute (276).

Revenu dans ses Etats, il résolut de tenter encore le sort des armes. Les débris de son armée formaient un corps de 8,000 à 10,000 hommes qu'il ne pouvait se résoudre à licencier et qu'il était hors d'état de pouvoir entretenir s'il ne leur donnait quelque contrée à piller. Il les jeta sur la Macédoine, où régnait paisiblement Antigone Gonatas, fils de Démétrius Poliorcète ; une grande bataille allait s'engager, lorsque les mercenaires d'Antigone abandonnèrent leurs positions et se joignirent, avec de grands cris d'enthousiasme, à ceux de Pyrrhus. Antigone s'enfuit et Pyrrhus fut, pour la seconde fois, proclamé roi de Macédoine (274). Poursuivant aussitôt ses avantages, il s'avança vers le sud de la Grèce et se porta sur le Péloponèse, pillant toutes les villes sur son passage. Sparte se défendit vaillamment, et, n'ayant pas le temps de l'assiéger, Pyrrhus alla surprendre Argos, dont quelques traîtres lui ouvrirent une porte ; c'est là qu'il finit d'une manière tragique. Ses éléphants, qui avaient fait souvent sa force dans les combats, cette fois causèrent sa mort. Il s'était introduit pendant la nuit dans la ville et y avait fait entrer quelques-uns de ces animaux ; mais il avait fallu, la porte étant trop basse, les débarrasser de leurs tours pour les leur remettre ensuite. Il s'aperçut qu'il ne pourrait en faire usage dans les rues, trop étroites, et envoya à son fils Ptolémée l'ordre d'abattre un pan de muraille pour les faire sortir. Cet ordre fut mal transmis ; Ptolémée fit irruption dans la ville avec ses soldats et il en résulta un encombrement à la faveur duquel les Argiens purent reprendre l'offensive. S'apercevant qu'il commençait à avoir le dessous et ne pouvant plus commander ses troupes dans le tumulte, Pyrrhus se jeta au milieu des rangs ennemis et s'engagea dans la mêlée. Il allait frapper un Argien qui venait de le blesser, quand une tuile, lancée d'un toit, le renversa et lui fit perdre connaissance. On prétend que la femme qui l'avait lancée était la mère de l'Argien. Les habitants d'Argos ont aussi débité que c'était Cérès, déguisée sous l'image de cette vieille femme. Pyrrhus revenait déjà à lui, quand un soldat d'Antigone, l'ayant reconnu, lui coupa la tête.

— Iconogr. Outre le tableau de Poussin, *Pyrrhus sauvé*, auquel nous consacrons ci-après un article spécial, le célèbre roi d'Epire a inspiré plusieurs œuvres d'art. Benjamin West a peint *Glaucias prenant Pyrrhus enfant sous sa protection* (gravé par John Hall). Le même sujet a été gravé par J.-Ch. Le Vasseur, d'après Colin de Vermont. Fr. Bartolozzi a gravé la *Naissance de Pyrrhus*, d'après Augustin Carrache. Ant. Lafrery a publié à Rome, en 1567, une estampe de Cornelis Cort représentant une bataille entre les Romains et des guerriers montés

sur des éléphants; cette composition, que Passavant intitule *Bataille des Perses contre les Romains* et où d'autres iconographes voient, avec plus de raison ce semble, une *Bataille des Romains contre Pyrrhus*, a été désignée comme étant l'œuvre de Raphaël, d'après l'inscription suivante, imprimée sur l'estampe de Cort : *Ex archetypo Raphaelis Urbinatis quod est apud Thomam, cavalerium patricium romanum;* mais le dessin original, qui a fait partie de la collection de M. Gatteaux, à Paris, a été reconnu pour être de la main de Jules Romain.

Pyrrhus, tragédie, par Crébillon, représentée le 29 avril 1726. Glaucias, roi d'Illyrie, à qui l'enfance et les jours de Pyrrhus ont été confiés, refuse de livrer le dernier des Eacides à Néoptolème, usurpateur du trône de ce prince, et il est résolu à voir plutôt périr son propre fils, un fils vertueux, plein de courage, le soutien de sa vieillesse et de son empire. Pyrrhus, qui se croit fils de Glaucias, découvre le secret de sa naissance et se livre lui-même. Sa fermeté étonne Néoptolème, qui demande grâce à celui qu'il voulait faire périr. Sa fille, que Pyrrhus aime, est le gage de cette réconciliation. Personne ne meurt; tout se termine pour le mieux, à la satisfaction de chaque personnage. L'idée principale de cette tragi-comédie paraît un peu forcée : Glaucias n'a pris d'engagement qu'avec lui-même, l'honneur ne peut exiger de lui qu'il sacrifie son fils à un prince étranger. Par son excès même, sa générosité, trop faiblement motivée, intéresse peu. La situation qui amène le dénoûment se prolonge pendant les cinq actes. C'est toujours le triomphe de la vertu. Une froide intrigue d'amour et de rivalité entre Pyrrhus, Illyrus et Ericie est un de ces défauts si communs dans les tragédies françaises du XVIII^e siècle. Les caractères de Pyrrhus et de Glaucias sont tracés avec noblesse; mais le poëte n'a pas évité la monotonie résultant de la ressemblance de tous les personnages, qui disputent de grandeur d'âme et d'abnégation. Le style, assez correct, a de l'énergie et de la dignité. *Pyrrhus* obtint un accueil favorable. Toutefois, Crébillon appelait cette pièce une ombre de tragédie accommodée à la faiblesse des spectateurs.

Pyrrhus sauvé (LE JEUNE), tableau de Nicolas Poussin (musée du Louvre). Le peintre a choisi pour sujet l'enlèvement de Pyrrhus enfant par des serviteurs dévoués, Angelus et Androclidès, lorsque son père eut été mis à mort. Suivant le récit de Plutarque, Angelus et Androclidès, ayant fui tout le jour et poursuivis de près par les soldats de l'usurpateur, arrivèrent près de Mégare, au bord d'un fleuve débordé; ils allaient périr avec l'enfant, lorsque des Mégariens vinrent à leur secours de l'autre bord et leur firent traverser le fleuve. Poussin a représenté cette action d'une manière très-dramatique. Le groupe des fugitifs est arrêté au bord de l'eau; un soldat lance à un groupe de Mégariens, qui se tient sur l'autre bord, une supplique écrite sur un rouleau d'écorce de chêne et enveloppée d'une pierre; un des serviteurs tient l'enfant et l'élève au-dessus de sa tête, l'autre le montre d'un geste pathétique. Trois femmes, dont une agenouillée, complètent ce groupe; deux d'entre elles se retournent avec effroi du côté d'un petit nombre de soldats fidèles qui disputent le chemin aux assaillants. De l'autre côté du fleuve, les Mégariens assistent à cette scène de désespoir et se hâtent de porter secours aux fugitifs.

PYRRHUS LIGORIUS, architecte italien. V. LIGORIO (Pirro).

PYRROCIS s. m. (pir-ro-siss). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des serropalpes, comprenant deux espèces qui vivent aux Etats-Unis.

PYRROCOME s. m. (pir-ro-ko-me — du gr. *purros*, roux; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'Amérique.

PYRROL s. m. (pir-rol — du gr. *purros*, roux). Chim. Substance qui rougit le sapin et qui s'extrait du goudron de houille.

— **Encycl.** I. HISTORIQUE. Runge, le premier, a observé que les produits de la distillation sèche de la houille renferment une substance qui communique une couleur rouge au bois de sapin préalablement humecté d'acide chlorhydrique. Il n'est même pas besoin d'immerger le bois dans le *pyrrol;* il suffit de l'exposer à l'action des vapeurs de ce corps. Il résultait de cette propriété que Runge considérait le *pyrrol* comme un gaz; il n'obtint d'ailleurs jamais ce corps pur.

— II. FORMATION. 1° Le *pyrrol* paraît se produire dans presque toutes les circonstances où l'on soumet à la distillation sèche les matières animales ou des matières végétales azotées. 2° Il se produit aussi en proportion considérable quand on soumet à la distillation sèche le mucate d'ammonium. C'est un produit de décomposition de la dipyromucamide (carbopyrrolamide), qui se forme dans une première phase de la réaction. 3° Enfin, on obtient le *pyrrol* en chauffant l'acide carbopyrrolique $C^5H^5AzO^2$, qui se résout en *pyrrol* et en anhydride carbonique.

— III. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'huile d'os.* On agite cette huile avec de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique étendu et l'on distille la solution. Une portion du *pyrrol* se détruit certainement; mais la majeure partie de ce corps distille à l'état impur. Par une série de distillations fractionnées, on peut obtenir un produit bouillant entre 132° et 143°, que l'on agite à plusieurs reprises avec des acides étendus, pour en éliminer la picoline et d'autres impuretés basiques. On le dessèche ensuite au moyen de petits morceaux de potassium et on le soumet de nouveau à la distillation fractionnée jusqu'à ce qu'il passe entièrement entre 134° et 138°. Il donne alors à l'analyse des nombres assez rapprochés des nombres théoriques; mais il contient cependant encore diverses impuretés dont l'odeur est irritante. On le cohobe alors sur de la potasse solide jusqu'à ce qu'il ne monte plus de liquide dans le tube de cohobation, même quand le fond du vase est chauffé au rouge. On remplace alors le tube cohobant par un tube courbé et l'on distille de manière à recueillir tous les produits volatils, après quoi l'on retire le résidu solide du vase distillatoire, qu'on laisse refroidir sur une plaque de métal. Cela fait, on reprend par l'eau ce résidu, qui est une combinaison de *pyrrol* et de potasse. Ce composé se détruit alors, et le *pyrrol* pur vient nager à la surface de la solution alcaline sous la forme d'une huile incolore et piquante que l'on dessèche au moyen de petits bâtons de potasse. A la rectification, il passe du *pyrrol* pur bouillant d'une manière constante à 133°.

2° *Au moyen du mucate ammonique.* Lorsqu'on distille du mucate d'ammonium sec et réduit en poudre, on obtient des cristaux de carbonate ammonique en même temps qu'une solution aqueuse de carbopyrrolamide et une huile brune principalement constituée par du *pyrrol*. On lave cette huile à l'eau, on la déshydrate au moyen de quelques morceaux de potasse caustique et on la rectifie après l'avoir laissée reposer pendant quelque temps sur du chlorure de calcium. Le *pyrrol* ainsi obtenu est pur, et c'est même là le meilleur moyen d'obtenir ce corps. L'acide carbopyrrolique ne fournit pas du *pyrrol* pur avec la même facilité que le mucate d'ammonium, parce qu'une portion de ce corps se sublime indécomposée.

— IV. PROPRIÉTÉS. Le *pyrrol* C^4H^5Az est un liquide transparent, d'une odeur forte et très-agréable à la fois, qui rappelle un peu celle du chloroforme, dont elle diffère cependant en ce qu'elle est plus suave, moins piquante. Il bout à 133°, présente une saveur chaude et piquante, se dissout peu dans l'eau et est très-soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles. Insoluble dans les liqueurs alcalines, le *pyrrol* se dissout facilement dans les liquides acides. Sa densité à l'état liquide est de 1,077; sa densité de vapeur a été trouvée de 2,40.

— V. DÉCOMPOSITIONS. 1° Abandonné à lui-même, le *pyrrol*, d'abord incolore, ne tarde pas à brunir. Mais on peut, après qu'il a bruni, l'obtenir de nouveau incolore par une simple distillation. 2° Un morceau de bois de sapin, imbibé d'acide chlorhydrique et exposé à l'action de traces, même extrêmement faibles, de vapeurs de *pyrrol*, acquiert une coloration rouge carmin foncé. Une goutte de *pyrrol* suffit pour communiquer la propriété de rougir le sapin à tout l'air contenu dans une grande cloche. 3° Lorsqu'on agite le *pyrrol* à froid avec des acides étendus, il se dissout sans s'altérer; mais si l'on chauffe, il se forme des flocons rouges d'une substance appelée rouge de *pyrrol*, et ce rouge de *pyrrol* se produit en telle quantité, qu'on peut à ce moment retourner le vase sans que rien s'en échappe. 4° Une solution de chlorure platinique, ajoutée à une solution chlorhydrique froide de *pyrrol*, donne immédiatement à cette dernière une coloration foncée et, au bout de quelques minutes, il se dépose un abondant précipité noir qui renferme du platine, mais dont la composition n'est pas définie. 5° Le chlorure ferrique verdit d'abord, puis rend noire la solution chlorhydrique du *pyrrol*. 6° Le dichromate de potassium décompose aussi la solution chlorhydrique du *pyrrol* avec formation d'un abondant précipité noir. 7° L'acide azotique oxyde rapidement le *pyrrol* avec dégagement de vapeurs rutilantes. Si l'action se prolonge pendant un temps suffisant, on finit par obtenir, entre autres produits, de l'acide oxalique. 8° Une solution alcoolique de *pyrrol* donne un précipité blanc avec le chlorure mercurique, ainsi qu'avec le chlorure de cadmium; mais, en dehors de ces deux cas et en général, on peut dire que le *pyrrol* ne précipite pas les métaux de leurs sels. Le sel mercurique $C^4H^5Az,2Hg''Cl^2$ est une poudre cristalline, blanche, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid. Sa solution se détruit probablement par l'ébullition. Le sel de cadmium $(C^4H^5Az)^4,3Cd''Cl^2$ est également une poudre cristalline, blanche, insoluble dans l'eau; mais cette poudre se dissout avec facilité dans l'acide chlorhydrique.

Le *pyrrol* ne forme aucun composé défini avec les acides, quoiqu'il possède cependant des caractères basiques décidés. A la chaleur rouge, il se combine à l'hydrate de potassium en formant un composé qui se détruit par la simple action de l'eau.

— VI. ROUGE DE PYRROL $C^{12}H^{14}Az^2O$ (?). Lorsqu'on chauffe faiblement du *pyrrol* ou qu'on le fait bouillir avec un excès d'acide sulfurique ou chlorhydrique, il se sépare des flocons rouges, amorphes et quelquefois bruns de rouge de *pyrrol*. La nuance de ce corps est d'autant plus foncée que l'action de l'acide a duré plus longtemps. Le même composé se produit encore lorsqu'on chauffe l'acide carbopyrrolique ou son sel de baryum à 60° ou au-dessus avec des acides. L'acide carbopyrrolique se résout en partie, dans ce cas, en anhydride carbonique et *pyrrol*, et le *pyrrol* se convertit en rouge de *pyrrol* comme ci-dessus.

Le rouge de *pyrrol* est insoluble dans l'eau et dans l'éther; l'alcool le dissout un peu; les acides et les alcalis ne le dissolvent pas. Anderson y a trouvé 71,98 pour 100 de carbone, 6,88 d'hydrogène, 13,59 d'azote et 7,55 d'oxygène, nombres qui s'accordent assez bien avec la formule donnée plus haut. Cette formule exigerait 71,28 de carbone, 6,93 d'hydrogène, 13,86 d'azote et 7,93 d'oxygène. Schwauert a trouvé toutefois un peu moins de carbone et d'azote dans le rouge de *pyrrol* préparé au moyen de l'acide carbopyrrolique. Si l'on admet la formule d'Anderson, la formation du rouge de *pyrrol* au moyen du *pyrrol* peut être représentée par l'équation suivante :

$$3C^4H^5Az + H^2O = C^{12}H^{14}Az^2O + AzH^3$$

Pyrrol. Eau. Rouge de *pyrrol*. Ammoniaque.

Toutefois, on ne peut pas avoir de confiance dans la formule d'un corps qui ne cristallise pas, dont toutes les analyses ne sont pas concordantes et qui ne présente aucun des caractères qui permettent de reconnaître un composé défini.

PYRULAIRE s. m. (pi-ru-lè-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des santalacées, et comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PYRULE s. f. (pi-ru-le — dimin. du lat. *pyrum*, poire, par allus. à la forme de la coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des canalifères, formé aux dépens des murex, et comprenant une soixantaine d'espèces, répandues dans les diverses mers, ou fossiles des terrains tertiaires : *Les* PYRULES *ont des rapports intimes avec les fuseaux.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *pyrules* sont caractérisées par une coquille presque pyriforme, canaliculée à sa base, ventrue dans sa partie supérieure, dépourvue de bourrelets au dehors, à spire courte ou même surbaissée; la columelle est lisse et le bord droit est sans échancrure. L'ouverture est fermée par un opercule corné. L'animal n'est pas connu; mais on présume qu'il doit présenter la plus grande analogie avec celui des fuseaux. Les *pyrules* ont, du reste, beaucoup d'affinités avec ce dernier genre, comme aussi avec les pleurotomes et les murex. On connaît plus de trente espèces de *pyrules* vivantes, la plupart remarquables par leur forme et par la beauté de leurs couleurs; on cite particulièrement les *pyrules figue* et *mélongène*. On connaît encore plus de vingt espèces fossiles des terrains tertiaires.

PYRUS s. m. (pi-russ — mot lat. formé du gr. *pur*, flamme, par allus. à la forme du fruit). Bot. Nom scientifique du genre poirier.

PYRUVATE s. m. (pi-ru-va-te). Chim. Sel de l'acide pyruvique.

— **Encycl.** V. PYRUVIQUE.

PYRUVINE s. f. (pi-ru-vi-ne). Chim. Ether monopyruvique de la glycérine. V. PYRUVIQUE (éther).

PYRUVIQUE adj. (pi-ru-vi-ke — du préf. *pyr*, et de uvique). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique, et qui représente de l'acide lactique moins 2 atomes d'hydrogène. ‖ Se dit d'un alcool encore inconnu, mais dont on connaît les éthers chlorhydrique, bromhydrique et acétique.

— **Encycl.** L'acide *pyruvique* $C^3H^4O^3$ est un acide acétonique monoatomique et monobasique, qui se produit dans la distillation sèche de l'acide tartrique, suivant l'équation

$$C^4H^6O^6 = C^3H^4O^3 + CO^2 + H^2O$$

Acide tartrique. Acide *pyruvique*. Anhydride carbonique. Eau.

— PRÉPARATION. Pour préparer ce corps, on distille l'acide tartrique à une température que l'on élève graduellement jusqu'à 300°. L'acide *pyruvique* se trouve surtout dans la portion du liquide distillé qui, pendant la rectification, passe de 130° à 180°, et on l'en extrait par la distillation fractionnée en recueillant la portion qui passe de 165° à 170°. On abandonne ensuite le produit distillé pendant quelques jours dans le vide, au-dessus de vases renfermant de l'acide sulfurique et d'autres vases renfermant de la potasse en morceaux. Quand le liquide est réduit aux trois quarts, on le considère comme de l'acide *pyruvique* pur.

L'acide *pyruvique* se produit encore dans la distillation sèche de l'acide glycérique. L'acide carbacétoxylique, chauffé à 200° dans un tube scellé avec une solution aqueuse d'acide iodhydrique, fournit de l'acide *pyruvique* par réduction et il s'élimine de l'iode.

— PROPRIÉTÉS. L'acide *pyruvique* est un liquide jaune clair, d'une densité de 1,288 à 18°. Son odeur rappelle celle de l'acide acétique; sa saveur est brûlante. Il bout à 165° environ, mais en se décomposant partiellement à chaque nouvelle distillation. Il se produit des acides carbonique et pyrotartrique en petite quantité.

L'acide *pyruvique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution aqueuse se transforme partiellement, au bout de quelque temps, en un sirop acide qui donne des sels gommeux, tandis que les pyruvates sont cristallisés. L'acide sirupeux n'est pas volatil. Chauffé à 200°, il dégage de l'anhydride carbonique, donne de l'acide pyrotartrique et laisse un résidu coloré qui, chauffé à un certain degré, fournit les mêmes produits de décomposition que le sucre.

En chauffant à 130° une solution aqueuse d'acide *pyruvique* pendant plusieurs jours en vase clos, on obtient un peu d'acide carbonique, mais très-peu, et il n'y a pas d'altération sensible.

L'amalgame de sodium, en présence de l'eau, agit sur l'acide *pyruvique* comme agent réducteur, fixe H^2 sur cet acide et le convertit en acide lactique :

$$C^3H^4O^3 + H^2 = C^3H^6O^3$$

Acide *pyruvique*. Hydrogène. Acide lactique.

Si l'on continue l'action réductive plus longtemps, l'acide lactique est réduit à son tour et il se forme de l'acide propionique.

Le zinc seul, en présence de l'acide sulfurique, détermine la même transformation. L'acide iodhydrique et le biiodure de phosphore agissent également comme réducteurs quand on chauffe à 100°. Il se produit de l'acide lactique et finalement de l'acide propionique.

— ACTION DU BROME SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. *Acide dibromopyruvique* $C^3H^2Br^2O^3$. L'acide *pyruvique*, étant un acide non saturé qui est à l'acide lactique ce que l'acide acrylique est à l'acide propionique, fixe directement 2 atomes de brome et donne l'acide dibromolactique $C^3H^4Br^2O^3$, ainsi que M. Wislicenus l'a démontré. Ce produit d'addition est un corps peu stable qui ne prend naissance que si l'on refroidit la température, et qui se décompose à l'air en répandant des fumées d'acide bromhydrique. M. de Clermont, en le traitant par le chlore, lui a enlevé 2 atomes d'hydrogène et l'a converti en acide dibromopyruvique.

L'acide dibromopyruvique prend donc naissance dans l'action du chlore sur l'acide dibromolactique. En outre, M. Wichelhaus a fait voir qu'il se forme lorsqu'on chauffe à 100°, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange de brome et d'acide *pyruvique* étendu d'eau, en ne prolongeant pas trop toutefois l'action de la chaleur, car l'acide bromhydrique formé, en réagissant sur l'acide dibromopyruvique, le transformerait en acétone pentabromée :

$$C^3H^2Br^2O^3 + 3HBr = C^3HBr^5 + 2H^2O$$

Acide dibromopyruvique. Acide bromhydrique. Acétone pentabromée. Eau.

Enfin, M. Grimaux a modifié le procédé de M. Wichelhaus de manière à éviter l'emploi de tubes scellés et il a pu obtenir, suivant la proportion de brome employée, l'acide *pyruvique* dibromé et l'acide *pyruvique* tribromé. Il n'est pas besoin de purifier l'acide *pyruvique* par un grand nombre de rectifications pour qu'il fournisse les dérivés bromés, la présence de l'acide acétique ne présentant aucun inconvénient. Il suffit de soumettre à deux séries de rectifications le produit brut de la distillation sèche de l'acide tartrique et de recueillir finalement ce qui distille entre 130° et 170°. Voici comment opère M. Grimaux.

L'acide *pyruvique* brut est étendu de son poids d'eau et placé dans un ballon chauffé au bain-marie et mis en communication avec un réfrigérant de Liebig renversé. Le ballon est, en outre, muni, pour l'introduction du brome, d'un petit entonnoir à robinet dont l'extrémité inférieure descend au-dessous du niveau de la solution d'acide *pyruvique*. Quand le bain-marie a atteint la température de l'ébullition, on verse peu à peu le brome dans le ballon au moyen de l'entonnoir à robinet, et l'on constate qu'il est assez rapidement absorbé. Pour 40 grammes de brome, la réaction dure environ deux heures.

En employant un excès de brome de manière que ce métalloïde ne soit plus sensiblement absorbé, on obtient un liquide rouge brun qui, par le refroidissement, fournit une masse de cristaux. Il est bon de refroidir rapidement et de troubler la cristallisation, car moins les cristaux sont volumineux, plus facilement on les débarrasse de leur eau mère. On recueille ces cristaux dans un entonnoir bouché par de l'amiante, on les sèche à l'aide d'une trompe. Le liquide filtré, concentré au bain-marie jusqu'à ce qu'il ait perdu environ le quart de son poids, fournit, en se refroidissant, une nouvelle quantité des mêmes cristaux, qu'on réunit aux

premiers. Tous ces cristaux sont constitués par de l'acide *pyruvique* tribromé presque pur. Quant aux eaux mères, on finit de les évaporer au bain-marie. Elles fournissent ainsi un sirop épais qui, à la longue, se prend en une masse principalement formée d'acide *pyruvique* dibromé. L'acétone pentabromée ne se forme pas dans ces conditions en quantité appréciable autrement que pour l'odorat. On obtient des résultats identiques en remplaçant, dans la préparation précédente, l'acide *pyruvique* par l'acide lactique. Seulement, dans ce cas, M. Grimaux n'a pas pu parvenir à faire solidifier l'acide dibromé, probablement à cause de traces d'acide lactique qui s'opposent à sa cristallisation et peut-être aussi à cause de la petite quantité d'acide sulfurique que l'acide lactique du commerce contient toujours.

La formation de l'acide *pyruvique* di et tribromé aux dépens de l'acide lactique s'explique facilement, une partie du brome commençant à enlever à l'acide lactique 2 atomes d'hydrogène sans s'y substituer. Cette réaction est du même ordre que celle du brome sur l'alcool isopropylique étudiée par M. Friedel et qui fournit un mélange d'acétone tri et tétrabromée. Les formules suivantes rappellent ces analogies :

$$CH^3 - CH(OH) - CH^3$$
Alcool isopropylique.

$$CBr^3 - CO - CH^2Br$$
Acétone tétrabromée.

$$CH^3 - CH(OH) - CO^2H$$
Acide lactique.

$$CBr^3 - CO - CO^2H$$
Acide tribromopyruvique.

Quelquefois, l'acide dibromopyruvique, qui constitue le sirop épais obtenu par la concentration des eaux mères d'où l'on a, au préalable, retiré l'acide tribromé, refuse de cristalliser. On en détermine alors la solidification en plaçant la capsule dans un mélange réfrigérant, et en agitant vivement la capsule avec une baguette de verre; il se prend alors en une masse très-dure, en dégageant une grande quantité de chaleur. On comprime cette masse et on la redissout dans son poids d'eau bouillante. La liqueur n'abandonne pas de cristaux en se refroidissant; mais, dans le vide, elle finit par laisser déposer des lames rhomboïdales transparentes qu'on purifie, s'il est nécessaire, en les comprimant et en les faisant recristalliser dans l'eau. En laissant la solution s'évaporer à l'air libre, on obtient l'acide sous la forme de prismes clinorhombiques assez volumineux, qui présentent tous les caractères de l'acide dibromopyruvique décrit par M. Wichelhaus. Ils s'effleurissent au bout de quelques jours dans le vide et même à l'air libre; en quelques heures, à 50° ou 60°. Le point de fusion de l'acide effleuri a été trouvé à 89° pour un échantillon et, pour l'autre, de 90° à 91° (M. de Clermont indique 93° et Wichelhaus 89°-91°). Après avoir été fondu, il se solidifie en une substance radiée, opaque, à surface mate. Par l'ébullition avec l'eau, il ne paraît pas s'altérer sensiblement.

Il est assez facile d'obtenir l'acide dibromopyruvique en quantité notable. M. Grimaux cite une expérience dans laquelle 20 grammes d'acide *pyruvique* bouillant entre 130° et 170°, 20 grammes d'eau et 40 grammes de brome ont fourni 5 grammes d'acide tribromé et 22 grammes d'acide dibromé, pesés l'un et l'autre après avoir subi une compression énergique.

— *Acide tribromopyruvique* $C^3HBr^3O^3$. En employant un excès de brome, on obtient surtout de l'acide *pyruvique* tribromé. Ainsi, avec 20 grammes d'acide *pyruvique* bouillant de 150° à 170°, 20 grammes d'eau et 80 grammes de brome, on a eu, dans une opération, 22 grammes d'acide tribromé brut. Pour purifier facilement cet acide, il est bon d'opérer de la manière suivante : quand l'action du brome est terminée, on soumet le liquide à un refroidissement rapide pour troubler la cristallisation et obtenir de petits cristaux qu'on filtre à la trompe sur l'amiante et qu'on lave avec quelques grammes d'eau froide. Dans ces conditions, ces cristaux, auxquels on réunit ceux qui proviennent d'une concentration modérée des eaux mères, sont presque purs et ne présentent qu'une faible teinte jaunâtre. On achève de les purifier en les dissolvant dans leur poids d'eau à une température de 80° à 90°, c'est-à-dire en ayant soin de ne pas porter le liquide à l'ébullition.

La liqueur filtrée chaude se prend immédiatement en une masse blanche, nacrée, formée de fines aiguilles réunies de manière à constituer des lamelles légères. Ces cristaux, privés de leur eau mère, présentent un aspect qui rappelle celui de la naphtaline.

Séchés à l'air ou dans le vide, ils fondent à 104° et renferment alors 2 molécules d'eau de cristallisation. Chauffés à l'étuve à 100°, ils perdent assez rapidement leur eau.

Un échantillon de cet acide, séché dans le vide et fondant alors à 104°, du poids de 0,975, chauffé à l'étuve jusqu'à complète fusion, a perdu 0,092 de son poids, ce qui correspond à 9,43 pour 100, la théorie exigeant, pour une molécule d'eau, 9,97 pour 100. Si l'on continue à chauffer pendant longtemps, il y a bien encore perte de poids; mais celle-ci, beaucoup plus faible, dépend alors de la volatilisation de l'acide, qui répand des vapeurs odorantes.

Maintenu pendant deux ou trois jours à l'étuve entre 50° et 60°, l'acide tribromopyruvique s'effleurit à la surface et son point de fusion s'abaisse, et cependant il n'a encore perdu à ce moment que très-peu d'eau et n'a pas sensiblement changé de composition.

Lorsqu'on le maintient pendant quelques heures dans une étuve chauffée à 100°, il perd toute son eau de cristallisation. Il fond alors à 90° et se prend, par le refroidissement, en une masse lamelleuse à surface brillante.

L'acide tribromopyruvique est peu soluble dans l'eau froide et très-soluble dans l'eau chaude. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement. Chauffé dans un petit tube, il donne du brome libre, du charbon et un sublimé cristallin. En solution aqueuse bouillante, il se détruit rapidement. La vapeur d'eau qui se dégage entraîne alors une vapeur dense d'une odeur de chloroforme, bouillant au-dessus de 140° et que M. Grimaux considère comme étant du bromoforme. Il se forme en même temps de l'acide oxalique. Ce dédoublement est représenté par l'équation

$$C^3HBr^3O^3 + H^2O = CHBr^3 + C^2H^2O^4$$

Acide tribromo-pyruvique.	Eau.	Bromoforme.	Acide oxalique.

Mais cependant la réaction n'est pas aussi simple; il se forme, en outre, du gaz carbonique, de l'acide bromhydrique et un corps solide qui reste mélangé à l'acide oxalique et qui réduit l'azotate d'argent ammoniacal.

L'acide tribromopyruvique est peu stable. Il suffit d'ajouter quelques gouttes d'ammoniaque à sa solution aqueuse pour observer immédiatement la formation du bromoforme et de l'acide oxalique; l'acétate de plomb amène le même dédoublement. Les sels de calcium le précipitent. L'azotate d'argent additionné d'acide azotique le décompose au bout de quelques instants, avec formation de bromure d'argent.

En raison de sa facile décomposition par l'eau, ses solutions réduisent à l'ébullition le chlorure d'or, l'azotate d'argent ammoniacal et le sublimé corrosif, qui passe à l'état de calomel. Mélangé avec l'urée et chauffé à 100°, il donne lieu à une vive réaction dont les produits n'ont point encore été examinés. Traité par le chlorure d'acétyle, il n'est pas attaqué, ce qui prouve qu'il ne renferme pas le groupe OH en dehors du carboxyle CO^2H.

Il convient d'ajouter à ces corps l'acide *pyruvique* monobromé, qui se forme lorsqu'on chauffe à 100°, en vase clos, une molécule de brome avec de l'acide *pyruvique* aqueux.

— ACTION DU PERCHLORURE DE PHOSPHORE SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. L'acide *pyruvique*, traité par un excès de perchlorure de phosphore, fournit de l'oxychlorure de phosphore et un composé chloré qui, sous l'influence de l'eau, régénère de l'acide *pyruvique*.

Lorsqu'on le met en contact avec quatre à cinq fois son poids de perchlorure de phosphore, l'acide *pyruvique* donne lieu à un dégagement de chaleur; la totalité du perchlorure se dissout si l'on chauffe doucement; le produit formé, ne pouvant être séparé de l'oxychlorure de phosphore, est additionné d'alcool. En mêlant le liquide obtenu avec beaucoup d'eau, on en sépare du propionate d'éthyle dichloré $CH^3 - CCl^2 - CO^2C^2H^5$ sous forme d'une huile lourde rouge brun. Cet éther, une fois pur, bout à 160° en se décomposant légèrement. Il est incolore à l'état de pureté et possède une agréable odeur de pomme de reinette. Sa densité égale 1,2433 à 0°. L'ammoniaque aqueuse concentrée le décompose en le brunissant; il se dépose du chlorhydrate d'ammoniaque pendant le repos. L'ammoniaque diluée le transforme, au bout de trente heures environ, en une masse blanche cristalline, très-soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau. Ce corps azoté renferme $C^3H^5Cl^2AzO$. Sa solution, abandonnée à l'évaporation, le laisse déposer sous forme de cristaux. L'alcool faible fournit de cette manière de larges feuilles rectangulaires fusibles à 116°, se complétant à une température plus basse. Chauffé en vase ouvert, le corps dont il s'agit se volatilise au-dessous de 116°, sans fondre auparavant; à la température ordinaire, il émet déjà des vapeurs.

Chauffé à 160°, en vase clos, pendant trente à quarante heures, l'éther dichloropropionique se décompose en totalité; de l'acide chlorhydrique est mis en liberté, et il se sépare un corps blanc amorphe qui est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, mais très-soluble dans les alcalis caustiques et les carbonates alcalins. La couche liquide des tubes, saturée de chaux, donne un sel amorphe lorsqu'on évapore ou qu'on ajoute de l'alcool.

Bouilli avec un lait de chaux ou de l'eau de baryte, l'éther propionique dichloré se transforme en acide carbacétoxylique. Chauffé avec de l'eau à 130°, il régénère de l'acide *pyruvique* mélangé d'un peu d'éther *pyruvique*.

— ACTION DES ACIDES SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. L'acide azotique n'agit pas à froid sur l'acide *pyruvique*; si l'on chauffe doucement, il y a réaction et formation d'acide oxalique, d'une grande quantité d'anhydride carbonique et de traces d'acide formique. L'acide chlorhydrique n'agit pas sur l'acide *pyruvique* à la température ordinaire; à 100° et sous pression, il transforme ce corps en anhydride carbonique et acide pyrotartrique.

En contact avec l'acide sulfurique froid, l'acide *pyruvique* ne s'échauffe et ne se colore pas beaucoup; mais, à chaud, il se charbonne. Il se combine avec l'anhydride sulfurique en formant un acide sulfopyruvique. Ce dernier, en solution aqueuse, chauffé à 100° avec du brome en vase clos, se convertit en un acide sulfopyruvique bromé, liquide qui fournit un sel de baryum soluble dans l'eau et cristallisable.

— ACTION DES BASES SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. Suivant Finck, lorsqu'on ajoute un excès de baryte à une solution aqueuse d'acide *pyruvique*, il se précipite un sel tribarytique $(C^9H^9O^9)^2Ba''^3,BaH^2O^2$. Si l'on fait bouillir ce dépôt pendant plusieurs heures avec un excès d'hydrate de baryum, il se dépose de l'oxalate de baryum et le liquide renferme des acides uvitique et uvitonique. L'acide $C^9H^{12}O^9$, qui correspond au sel de baryum ci-dessus, ne se produit pas lorsqu'on décompose le sel de baryum par les acides. Soumis à l'action du gaz carbonique, ce sel fournit de l'hydruvate de baryum $C^6H^8O^7,Ba$ et du carbonate de baryum. On obtient le même corps en remplaçant le gaz carbonique par une solution alcoolique d'acide acétique. L'acide hydruvique résulte de la fixation de 1 molécule d'eau sur 2 molécules d'acide *pyruvique*. L'hydruvate basique de baryum, bouilli avec de l'hydrate barytique, donne des acides uvitique et uvitonique. A 130°, l'hydruvate basique de baryum se décompose complétement; à 160°, la décomposition est rapide; il se produit du gaz anhydride carbonique et des corps non encore étudiés.

L'acide *pyruvique* réagit vivement sur le bioxyde de baryum. Si l'on jette ce bioxyde en poudre sur l'acide concentré, la vivacité de la réaction est telle que la masse est projetée hors du vase. L'action est moins énergique si l'acide est dilué. Il est même nécessaire, dans ce cas, de chauffer à la fin pour achever la réaction. L'acide qui se produit est peut-être $C^9H^{10}O^8 = (C^3H^4O^3)^3 - H^2O$.

Un mélange de pyruvate et d'acétate soumis à la distillation sèche fournit de l'acétone et de l'acide pyrotartrique.

— ACTION DES PHÉNOLS SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. Les produits de cette action n'ont point été étudiés jusqu'à ce jour. On sait seulement à cette heure que l'acide *pyruvique* jouit de la faculté de se combiner avec les phénols.

— ACTION DE L'URÉE SUR L'ACIDE PYRUVIQUE. La réaction de l'acide *pyruvique* sur l'urée est très-complexe. Elle donne naissance, suivant les proportions d'acide et d'urée, à divers corps, parmi lesquels M. Grimaux a isolé une diuréide *pyruvique*, une triuréide dipyruvique, une triuréide tétrapyruvique et une tétrauréide dipyruvique. En outre, en remplaçant dans cette réaction l'acide *pyruvique* par son composé tribromé, le même chimiste a obtenu un corps qui représente l'anhydride de la diuréide tribromopyruvique. La diuréide étant le point de départ d'une intéressante série de composés qui se rapprochent par leur constitution des dérivés uriques, M. Grimaux, pour rappeler cette analogie, a donné à ce corps un nom spécial : il l'a appelé *pyvurile*.

— *Diuréide pyruvique* ou *pyruvile*

$$C^5H^8Az^4O^3.$$

Pour préparer le pyvurile, on arrose 2 parties d'urée finement pulvérisée avec 1 partie d'acide *pyruvique* bouillant de 160° à 170° et l'on maintient le mélange à 100° pendant plusieurs heures. La masse devient bientôt liquide et dégage de l'anhydride carbonique pur. Puis elle se trouble, s'épaissit et se remplit d'une matière solide. Quand la réaction est terminée, on reprend le tout par un excès d'alcool bouillant, on filtre et l'on dissout le résidu dans dix fois son poids d'eau bouillante. La liqueur filtrée laisse déposer, par le refroidissement, des cristaux blancs, brillants, formés par des tables losangiques visibles à l'œil nu. Ces tables constituent le pyvurile pur formé d'après l'équation

$$C^3H^4O^3 + 2\left(CO\left\{\begin{matrix}AzH^2\\AzH^2\end{matrix}\right.\right)$$

Acide *pyruvique*.	Urée.

$$= 2\left(\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\Big) + C^5H^8Az^4O^3$$

Eau.	Pyvurile ou diuréide *pyruvique*.

Le pyvurile est insoluble dans l'alcool et dans l'éther, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans dix fois son poids d'eau bouillante. L'ammoniaque le dissout, mais sans s'y combiner. Desséché à l'air sec, il ne perd pas d'eau au-dessous de 145°. A partir de 145° et surtout de 155°, il commence à perdre de son poids et se convertit en un nouveau corps formé de petites paillettes jaunâtres, insolubles dans l'eau bouillante et solubles dans les alcalis, d'où tous les acides, même l'acide carbonique, le précipitent.

Plus fortement chauffé, le pyvurile se détruit sans fondre, en donnant des vapeurs cyaniques et ammoniacales et en laissant un résidu de charbon.

Soumis à l'ébullition avec l'eau de baryte, il donne de l'urée, dont une partie se convertit en ammoniaque et en carbonate barytique, de l'oxalate et une petite quantité d'un autre sel de baryum soluble. Dans ce dédoublement, il devrait se former du pyruvate; mais on sait, par les expériences de M. Finck, citées plus haut, que l'acide *pyruvique* se détruit lui-même, lorsqu'on le fait bouillir avec l'eau de baryte, en donnant de l'oxalate, du carbonate, de l'uvitate et de l'uvitonate de baryum.

Le pyvurile ne précipite, en fait de sels métalliques, que l'azotate mercurique. Avec ce dernier, il donne un précipité blanc abondant. Un mélange en solution aqueuse de pyvurile et d'azotate d'argent donne un précipité blanc volumineux par l'addition de la potasse.

Chauffé avec de l'acide chlorhydrique concentré, le pyvurile se dissout. Lorsqu'on évapore la liqueur au bain-marie jusqu'à consistance sirupeuse et qu'on ajoute ensuite de l'alcool au sirop, on obtient une substance cristalline. Celle-ci, lavée dans l'alcool et recristallisée dans l'eau bouillante, où elle est facilement soluble, constitue la monoüréide *pyruvique* $C^4H^4Az^4O^2$, formée par une simple perte d'urée (au moins en apparence, car, en fait, la réaction paraît être plus compliquée) que subit la diuréide, comme le montre l'équation suivante :

$$C^5H^8Az^4O^3 = CH^4Az^2O + C^4H^4Az^2O^2$$

Pyvurile.	Urée.	Monoüréide *pyruvique*.

— *Monoüréide pyruvique*. La monoüréide *pyruvique* est une poudre blanche, légère, qui, au microscope, paraît formée par l'entrelacement de petites aiguilles mal déterminées.

— *Monoüréide pyruvique nitrée*

$$C^4H^3(AzO^2)Az^2O^2.$$

Lorsqu'on traite le pyvurile par l'acide azotique bouillant, il se produit une réaction du même ordre que celle qui a lieu sous l'influence de l'acide chlorhydrique et dont nous venons de parler. Si l'on opère la dissolution à chaud et qu'on laisse refroidir, la solution se prend en une masse de cristaux d'azotate d'urée. Si l'on prolonge l'ébullition, l'azotate d'urée formé d'abord se détruit, avec production d'anhydride carbonique et d'azotate d'ammoniaque. En évaporant à consistance pâteuse, on obtient un résidu jaune qui, purifié par une cristallisation dans vingt fois son poids d'eau bouillante, forme le dérivé mononitré de la monoüréide *pyruvique*.

Ce corps cristallise en belles aiguilles jaune foncé, formées par des prismes rhombiques brillants, ne perdant pas d'eau à 145°. Au dessus de cette température, il se convertit en une poudre jaune grisâtre qui, redissoute dans l'eau, reproduit les aiguilles primitives, en même temps qu'une portion de matière qui a subi une décomposition fournit un résidu brun insoluble. Fortement chauffée, la monoüréide *pyruvique* nitrée se détruit en donnant, entre autres produits, de l'acide cyanique et des vapeurs nitreuses. Un peu soluble dans l'alcool bouillant, elle exige, pour se dissoudre, plus de trente fois son poids d'eau bouillante et une quantité beaucoup plus considérable encore d'eau froide. Elle se dissout peu à froid dans les solutions alcalines, qui lui communiquent une couleur jaune plus foncée. Elle agit, à l'ébullition de l'eau, sur le carbonate de calcium en donnant naissance à un sel calcique jaune et soluble. L'acétate de plomb et l'azotate d'argent la précipitent. Les précipités sont volumineux et difficiles à laver. Le dérivé argentique paraît répondre à la formule

$$C^4H(AzO^2)Az^2O^2,Ag.$$

Bouillie avec l'eau de baryte, cette monoüréide se décompose avec production d'urée, d'oxalate de baryum et d'un sel barytique soluble. Cette décomposition est instantanée.

Lorsqu'on mélange la monoüréide *pyruvique* nitrée avec vingt-cinq ou trente fois son poids d'eau et deux à trois fois son poids de brome, et qu'on distille jusqu'à ce que le liquide qui reste dans la cornue soit incolore, il passe à la distillation, avec l'eau et l'excès de brome, de la bromopicrine $CBr^3(AzO^2)$, et il reste dans la cornue une solution aqueuse au sein de laquelle il se dépose, par le refroidissement, des cristaux d'acide parabanique que l'on peut purifier en les comprimant entre plusieurs doubles de papier joseph et en les faisant cristalliser de nouveau. L'acide parabanique ainsi produit est identique à celui qui résulte de l'oxydation de l'acide urique et de ses dérivés. La réaction par laquelle il prend naissance est la suivante :

$$C^4H^3(AzO^2)Az^2O^2 + 2Br^2 + H^2O$$

Monoüréide *pyruvique* nitrée.	Brome.	Eau.

$$= CBr^3AzO^2 + 3HBr + C^3H^2Az^2O^3$$

Bromopicrine.	Acide bromhydrique.	Acide parabanique (oxalyl-urée).

Cette production d'acide parabanique donne une grande importance à la découverte du pyvurile et de ses dérivés. Si l'on compare en effet la formule du pyvurile $C^5H^8Az^4O^3$ à celle de l'allantoïne $C^4H^6Az^4O^3$, on voit que ces deux corps paraissent homologues, et l'on ne peut avoir qu'un seul doute : le pyvurile est-il l'homologue de l'allantoïne ou d'un isomère de l'allantoïne? La transformation du pyvurile en une monoüréide *pyruvique* qui fournit de l'acide parabanique à l'oxyda-

tion lève ce dernier doute et prouve que le pyvurile est bien réellement l'homologue de l'allantoïne.

Ajoutons que la monoüréide *pyruvique* et son dérivé nitré présentent les plus grands rapports de composition avec l'acide barbiturique (malonyl-urée) et avec l'acide dilituríque (nitromalonyl-urée), qui, eux, dérivent directement de l'acide urique. On a en effet :

$C^3H^4O^4$ Acide malonique.	. . . . .	$C^3H^4O^3$ Acide *pyruvique*.
$C^4H^4Az^2O^3$ Malonyl-urée ou acide barbiturique.	. . . . .	$C^4H^4Az^2O^2$ Monoüréide *pyruvique*.
$C^4H^3(AzO^2)Az^2O^3$ Nitromalonyl-urée ou acide dilituríque.	. . . .	$C^4H^3(AzO^2)Az^2O^2$ Monoüréide *pyruvique* nitrée.

Si l'on songe que les corps de la série urique peuvent être considérés comme les uréides d'un homologue inférieur de l'acide *pyruvique*, on en conclura que la synthèse d'un composé homologue de l'allantoïne et de corps analogues à l'acide barbiturique et à l'acide dilituríque, par l'action de l'urée sur l'acide *pyruvique*, fait concevoir l'espoir très-légitime d'arriver à la synthèse des corps de la série urique par l'action de l'acide glyoxylique sur l'urée. La découverte du pyvurile et de ses dérivés, découverte qui est due à M. Grimaux, a donc fait faire un pas considérable à la synthèse organique.

— *Triuréide dipyruvique.* Lorsque l'on chauffe parties égales d'urée et d'acide *pyruvique* à 100°, pendant une ou deux heures, on obtient une masse dure que l'on purifie en la reprenant par deux cent cinquante fois son poids d'eau bouillante. La solution se prend, par le refroidissement, en une gelée formée de fines aiguilles blanches et légères, et tellement volumineuses, que 4 grammes remplissent une capsule de 1,200 grammes. Ces aiguilles constituent la triuréide dipyruvique $C^9H^{12}Az^6O^5$, formée d'après l'équation

$$\underset{\text{Acide pyruvique.}}{2C^3H^4O^3} + \underset{\text{Urée.}}{3COAz^2H^4} = \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} + \underset{\text{Triuréide dipyruvique.}}{C^9H^{12}Az^6O^5}$$

La triuréide dipyruvique prend encore naissance dans l'action de l'acide chlorhydrique étendu sur le pyvurile; il se forme en même temps de l'urée :

$$\underset{\text{Pyvurile.}}{2C^5H^8Az^4O^3} = \underset{\text{Urée.}}{COH^4Az^2} + \underset{\text{Triuréide dipyruvique.}}{C^9H^{12}Az^6O^5}$$

La triuréide dipyruvique forme de longues aiguilles entrelacées en masse légère d'aspect cotonneux. Elle ne fond pas lorsqu'on la chauffe, mais se détruit en laissant un résidu de charbon et en dégageant des vapeurs cyaniques. Presque entièrement insoluble dans l'eau froide, elle exige encore plus de deux cent cinquante fois son poids d'eau bouillante pour se dissoudre.

La potasse, la soude, l'ammoniaque, l'eau de baryte, l'eau de chaux dissolvent facilement la triuréide dipyruvique, mais sans se combiner avec elle; une solution ammoniacale évaporée dans le vide abandonne en effet ce corps avec ses caractères primitifs. Les acides les plus faibles, l'anhydride carbonique lui-même, la précipitent de ses solutions alcalines sous la forme d'une masse gélatineuse, composée de fines aiguilles. Une ébullition de quelques minutes avec les alcalis suffit pour la détruire. En employant l'eau de baryte, séparant l'excès de cette base au moyen d'un courant de gaz carbonique et concentrant la solution, on voit se déposer des losanges de pyvurile. La liqueur retient en dissolution de l'urée et du pyruvate de baryum. Cette transformation est représentée par l'équation ci-dessous, inverse de celle par laquelle nous avons représenté la production de la triuréide dipyruvique par l'action de l'acide chlorhydrique sur le pyvurile :

$$\underset{\text{Triuréide dipyruvique.}}{C^9H^{12}Az^6O^5} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$
$$= \underset{\text{Urée.}}{COAz^2H^4} + \underset{\text{Acide pyruvique.}}{C^3H^4O^3} + \underset{\text{Pyvurile.}}{C^5H^8Az^4O^3}$$

La triuréide dipyruvique ne précipite aucun sel métallique, si ce n'est l'azotate mercurique. Sa solution potassique donne un abondant précipité blanc dans les solutions d'azotate d'argent.

Chauffée avec l'acide azotique, elle se comporte comme le pyvurile, et donne de l'urée et de la monoüréide *pyruvique* nitrée, suivant l'équation

$$\underset{\text{Triuréide dipyruvique.}}{C^9H^{12}Az^6O^5} + \underset{\text{Acide azotique.}}{2AzO^3H}$$
$$= \underset{\text{Monoüréide pyruvique nitrée.}}{C^4H^3(AzO^2)Az^2O^2} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{Urée.}}{COAz^2H^4}$$

Enfin, mélangée avec de l'acide *pyruvique* et chauffée à 100°, elle donne un corps amorphe, complétement insoluble dans l'eau et qui constitue une uréide plus condensée.

—*Triuréide tétrapyruvique* $C^{15}H^{14}Az^6O^8$ (?). On obtient ce corps en faisant réagir à 100° 2 parties d'acide *pyruvique* sur 1 partie d'urée. C'est une masse amorphe que l'on purifie par des lavages à l'eau bouillante, dans laquelle elle est entièrement insoluble. Desséchée, elle constitue une poudre blanche, qui se dissout lentement dans les alcalis, en se gonflant d'abord et en donnant ensuite des masses gélatineuses. Les solutions alcalines suffisamment concentrées se prennent, par le refroidissement, en gelées transparentes solubles dans l'eau. La solution ammoniacale, évaporée au bain-marie, donne des paillettes légères, brillantes, non cristallisées, d'un sel ammoniacal, auquel M. Grimaux assigne la formule $C^{15}H^{12}Az^6O^8,AzH^4$. Ce sel se dissout très-lentement dans l'eau. Sa solution est précipitée par les acides, y compris l'anhydride carbonique et même les bicarbonates; le précipité gélatineux se redissout à une douce chaleur dans les carbonates neutres alcalins. Elle est également précipitée par les eaux de chaux et de baryte, les sels alcalino-terreux et les sels métalliques. Tous ces précipités constituent des gelées volumineuses.

Cette triuréide tétrapyruvique est un corps d'une stabilité remarquable. Ni l'acide azotique ni l'eau régale ne l'attaquent, même à la température de l'ébullition; elle n'est détruite que par l'acide sulfurique concentré et bouillant. Elle paraît se former lorsqu'on maintient pendant dix jours le pyvurile à 170°.

— *Tétraüréide dipyruvique.* Dans la préparation de la triuréide dipyruvique, on obtient toujours un résidu amorphe blanc, insoluble dans l'eau, présentant en partie les caractères de la triuréide tétrapyruvique, mais s'en distinguant par la facilité de se dissoudre rapidement dans les alcalis sans se gonfler et sans fournir de solutions gélatineuses. M. Grimaux a attribué à ce corps la formule $C^{13}H^{16}Az^8O^7$, qui en fait une tétraüréide dipyruvique; mais la formule de ce nouveau corps amorphe, dont, suivant M. Grimaux lui-même, la pureté est impossible à vérifier, est loin d'être parfaite.

— *Action de l'acide pyruvique tribromé et dibromé sur l'urée.* Lorsqu'on mélange l'acide tribromopyruvique et l'urée par parties égales et qu'on chauffe le mélange à 100° pendant quelques heures, il se fait une vive réaction. La masse, d'abord liquide, finit par se solidifier. On la purifie en la lavant avec un peu d'eau froide et en reprenant la poudre blanche qui en résulte par dix fois son poids d'eau bouillante. Le composé ainsi obtenu renferme $C^5H^3Br^3Az^4O^2$. Il correspond au pyvurile $C^5H^8Az^4O^3$, mais renferme une molécule d'eau en moins. Il est formé par l'union de 2 molécules d'urée et de 1 molécule d'acide tribromopyruvique, avec élimination de 3 molécules d'eau :

$$\underset{\text{Acide tribromo-pyruvique.}}{C^3H^4Br^3O^3} + \underset{\text{Urée.}}{2COAz^2H^4}$$
$$= \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Anhydropyvurile tribromé.}}{C^5H^3Br^3Az^4O^2}$$

Il se présente sous la forme d'aiguilles légères, solubles, à l'ébullition, dans l'eau, l'alcool et l'alcool éthéré, peu solubles à froid dans les mêmes dissolvants. Il précipite à froid l'azotate d'argent ammoniacal; mais le précipité est mélangé de bromure d'argent. A l'ébullition, il donne du bromure d'argent et de l'argent réduit.

L'acide *pyruvique* dibromé réagit également sur l'urée en donnant un corps cristallisé dont M. Grimaux n'a pas poursuivi l'étude.

— *Constitution des uréides pyruviques.* Laissant de côté la tétraüréide dipyruvique et la triuréide tétrapyruvique, corps condensés amorphes, dont la formule exacte est difficile à déterminer, M. Grimaux cherche à établir la constitution des divers composés décrits ci-dessus.

Il part de ce point de départ que les acides acétoniques (et l'acide *pyruvique* en est un, comme nous le verrons tout à l'heure) doivent leurs propriétés à ce qu'ils renferment le groupe CO des acétones, en même temps que le groupe CO^2H des acides. C'est par ces deux groupes qu'ils réagissent sur l'urée.

En tant que renfermant le groupe CO, ils se comportent comme des aldéhydes; l'atome d'oxygène de ce groupe s'élimine à l'état d'eau, en enlevant 2 atomes d'hydrogène à 2 molécules d'urée. C'est ainsi que se comporte l'aldéhyde ordinaire.

Mais de plus, dans l'acide *pyruvique*, le groupe CO^2H se combine à l'un des amidogènes (AzH^2) d'une molécule d'urée en éliminant H^2O. Aussi les uréides *pyruviques* sont-elles remarquablement stables, tandis que les simples uréides aldéhydiques se dédoublent en leurs constituants par une simple ébullition avec l'eau.

M. Grimaux, partant de ces données, représente le pyvurile par la formule de constitution

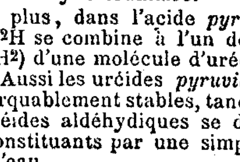

Cette formule rend compte de toutes les réactions de ce composé.

Sous l'influence de l'acide chlorhydrique concentré, une molécule d'eau est fixée; la molécule d'urée attachée seulement au carbone CO de l'acide *pyruvique* s'élimine, et il se forme un corps intermédiaire

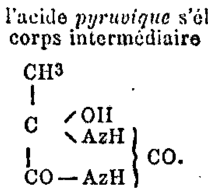

Ce corps, en perdant une molécule d'eau, fournit la monoüréide *pyruvique*

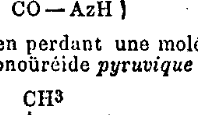

On sait en effet que, dans les réactions où il tend à se fixer sur un même atome de carbone un groupe OH et un groupe AzH^2, il se sépare toujours, soit de l'eau, soit de l'ammoniaque.

M. Grimaux représente les autres uréides *pyruviques* par des formules analogues aux deux précédentes, qui, en montrant leur constitution, font mieux encore ressortir leurs analogies avec les composés du groupe urique. Les limites qui nous sont imposées dans cet article ne nous permettent pas de les développer toutes ici. Nous renvoyons au mémoire original de M. Grimaux (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, t. XXIII, p. 49) ceux de nos lecteurs qui voudront étudier plus à fond la question.

— PYRUVATES. Pour saturer les bases par l'acide *pyruvique*, il faut employer ce dernier en solutions étendues, sans quoi l'on n'obtient que des produits jaunes. Les pyruvates sont ou cristallisés ou gommeux. En les préparant à une basse température, on les obtient à l'état cristallin. La modification gommeuse se produit par l'ébullition et l'évaporation de leurs solutions étendues. Une chaleur très-douce suffit pour déterminer cette modification, notamment avec les sels des terres alcalines. Les sels des deux modifications sont jaunis par l'action de la chaleur. Plusieurs d'entre eux jaunissent déjà à 100°; d'autres résistent à cette température, mais tous deviennent d'un jaune citron à 120°; cette teinte passe à l'orangé par une chaleur plus forte. L'acide sulfurique concentré décompose les pyruvates secs; le mélange, soumis à la distillation, laisse dégager de l'acide *pyruvique* en faible quantité et de l'acide acétique.

L'action que les sels ferreux et le sulfate de cuivre exercent sur les pyruvates peut servir à constater la présence de cet acide dans les mélanges. Nous décrirons plus loin ces caractères.

Les pyruvates insolubles se dissolvent le plus souvent dans les alcalis caustiques et carbonatés. Ces sels sont peu solubles dans l'alcool, et d'autant moins qu'il est plus anhydre. L'éther ne les dissout pas du tout. On a étudié les pyruvates d'aluminium, d'ammonium, d'argent, de baryum, de bismuth, de calcium, de cobalt, de cuivre, de fer (au minimum et au maximum), de glucinium, de lithium, de magnésium, de manganèse, de mercure (au minimum et au maximum), de nickel, de plomb, de potassium, de sodium, de strontium, de thorium, d'uranium, d'yttrium, de zinc et de zirconium. De tous ces sels, nous ne décrirons que le pyruvate cuivrique et le pyruvate ferreux, parce qu'ils servent, par leurs caractères, à déceler l'acide *pyruvique*.

— *Pyruvate de cuivre.* Lorsqu'on dissout du carbonate de cuivre dans de l'acide *pyruvique*, il se forme un liquide vert qui laisse dissous le pyruvate cuivrique

$$(C^3H^3O^3)^2Cu'' + H^2O$$

sous la forme d'une poudre verte. L'eau mère se dessèche en une gomme verte, formée par un sel basique que l'eau décompose. Le sel neutre se forme encore lorsqu'on place un cristal de sulfate de cuivre dans une dissolution de pyruvate sodique; la masse s'épaissit peu à peu et il se dépose un précipité blanchâtre, peu soluble dans l'eau froide, qui devient bleu par la perte de l'eau hygrométrique lorsqu'on l'abandonne sur l'acide sulfurique. Cette réaction est caractéristique. Ajoutons que le pyruvate de cuivre se dissout dans les liqueurs alcalines, en donnant une liqueur bleu foncé qui se trouble et devient verte quand on l'étend, et qui, par l'ébullition, laisse déposer de l'oxyde de cuivre noir.

— *Pyruvate ferreux.* On obtient ce sel en introduisant un cristal de sulfate ferreux dans une solution presque saturée de pyruvate sodique et en versant de l'huile à la surface de la liqueur, pour empêcher l'air de transformer le sel ferreux en sel ferrique. La liqueur devient rouge foncé et, au bout de vingt-quatre heures, elle est remplie de grains cristallins d'une couleur rouge, plus claire que celle de la liqueur. Cette coloration de la liqueur et cette formation de cristaux rouges sont aussi tout à fait caractéristiques pour l'acide *pyruvique*.

— ÉTHERS PYRUVIQUES. *Pyruvate de méthyle*

$$C^3H^3O^3,CH^3.$$

Cet éther prend naissance lorsqu'on fait réagir l'iodure de méthyle sur le pyruvate d'argent sec. C'est un liquide transparent, bouillant entre 134° et 137°. Sa densité est de 1,154. Il possède une odeur acétonique prononcée et donne une combinaison cristallisée avec le bisulfite de sodium. L'urée est sans action sur le pyruvate de méthyle. Lorsqu'on ajoute de l'acide sulfurique ou de l'anhydride phosphorique, il se forme des flocons bruns.

— *Pyruvine* $C^3H^5,H^2,C^3H^3O^3$. Pour préparer ce corps, on chauffe de la glycérine et de l'acide tartrique dans un appareil distillatoire au bain de sable, en élevant graduellement la température pendant trois jours. Le mélange se liquéfie et jaunit; il distille d'abord de l'eau; à 170°, il se dégage de l'anhydride carbonique; entre 170° et 180°, il se dépose des cristaux de pyruvine dans le col de la cornue; au delà de 180°, il se dégage encore de l'anhydride carbonique; à 200°, il passe de l'acroléine; à 220°, le mélange de la cornue prend une teinte jaune orange; au delà et jusqu'à 280°, la masse brunit de plus en plus et se convertit en une pâte épaisse. Le liquide acide du récipient, traité par l'éther et le chloroforme, fournit aussi de la pyruvine. Le rendement total s'élève à 8 ou 9 pour 100 du poids de l'acide tartrique employé.

La pyruvine est un corps cristallin blanc, neutre, fusible à 78°; elle se concrète en lames brillantes par le refroidissement. Elle bout à 242°; à cette température, elle se décompose, brunit et devient acide. L'alcool à 80° centésimaux en dissout 15 pour 100 à 20°. La pyruvine se dissout dans 20 parties d'éther à 0° et dans 4 parties d'éther bouillant. Le sulfure de carbone la dissout moins bien que l'éther, car elle exige 8 parties de ce liquide à 35° et 40 parties à 0° pour s'y dissoudre. C'est ce véhicule qui fournit les plus beaux cristaux. Ils atteignent jusqu'à 0m,07 de longueur. La benzine n'en dissout que 2 pour 100 à 40° et 8 pour 100 à 60°.

L'eau dissout la pyruvine en la décomposant; il se forme de l'acide *pyruvique* sirupeux et de la glycérine. La potasse et la baryte caustique agissent comme l'eau.

L'acide acétique ordinaire dissout la pyruvine. Il en est de même de l'acide chlorhydrique. A 100°, l'acide sulfurique décompose ce corps avec dégagement d'oxyde de carbone; à une température plus élevée, la décomposition est plus profonde et il se dégage de l'anhydride sulfureux. L'acide azotique n'agit pas à froid; à 100°, il y a dégagement de vapeurs nitreuses et formation d'acide oxalique. A 40° ou 50°, un mélange de 8 parties d'acide sulfurique et de 1 partie d'acide azotique agit vivement sur la pyruvine et laisse un résidu noir presque entièrement soluble dans l'eau.

— CONSTITUTION DE L'ACIDE PYRUVIQUE. L'acide *pyruvique* $C^3H^4O^3$ diffère des acides à trois atomes d'oxygène, qui sont, comme l'acide lactique et ses homologues, diatomiques et monobasiques, et qui remplissent à la fois la fonction d'acides par leur groupe CO^2H et la fonction d'alcool par leur groupe CH^2,OH. L'acide *pyruvique* est monoatomique en même temps que monobasique. M. Wichelhaus a démontré ce fait en faisant agir le perchlorure de phosphore sur ce corps. Nous avons vu plus haut qu'il se forme dans ce cas un chlorure $C^3H^3Cl^3O^2$ dont on ne peut concevoir la formation qu'en admettant dans l'acide *pyruvique* le remplacement de OH par Cl et de O'' par Cl^2. D'après cette réaction, et suivant M. Wichelhaus, l'acide *pyruvique* est un acide acétonique mi-acide, mi-acétone, répondant à la formule

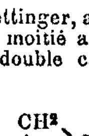

D'après M. Bœttinger, au contraire, l'acide *pyruvique* serait moitié acide, moitié anhydride de glycol, double caractère reproduit par la formule

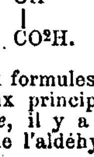

Entre ces deux formules qui, l'une et l'autre, satisfont aux principales réactions de l'acide *pyruvique*, il y a le même rapport qu'entre celles de l'aldéhyde et de l'oxyde d'éthylène :

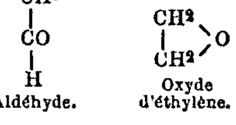

Aldéhyde. Oxyde d'éthylène.

Il suffit en effet, dans chacune de ces formules, de remplacer H par CO^2H pour avoir, soit l'une, soit l'autre des deux formules attribuées à l'acide *pyruvique*.

La formule adoptée par M. Bœttinger soulève de nombreuses objections. En effet, l'acide *pyruvique* se produit, comme l'a montré Moldenhauer, dans la distillation de l'acide

glycérique, et cette transformation est du même ordre que celle du glycol en aldéhyde :

$$\begin{array}{c} CH^2,OH \\ | \\ CH,OH \\ | \\ CO^2H \\ \text{Acide} \\ \text{lycérique.} \end{array} \quad - \quad \begin{array}{c} H^2O \\ \text{Eau.} \end{array} \quad = \quad \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CO \\ | \\ CO^2H \\ \text{Acide} \\ \textit{pyruvique.} \end{array}$$

$$\begin{array}{c} CH^2,OH \\ | \\ CH^2,OH \\ \text{Glycol.} \end{array} \quad - \quad \begin{array}{c} H^2O \\ \text{Eau.} \end{array} \quad = \quad \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CO \\ | \\ H \\ \text{Aldéhyde.} \end{array}$$

De plus, si l'acide *pyruvique* était analogue à l'oxyde d'éthylène, il devrait fixer de l'eau et régénérer l'acide glycérique; or M. Bœttinger lui-même a montré que cette fixation d'eau n'a pas lieu.

La formule adoptée par M. Wichelhaus est donc la plus probable, et M. Grimaux la considère comme mise hors de doute par le fait, qu'il a découvert, de la transformation de l'acide lactique en acide *pyruvique* tribromé sous l'influence du brome.

L'acide lactique de fermentation étant

$$CH^3 - CH,OH - CO^2H,$$

il serait en effet en dehors de toutes les analogies connues que le brome le convertît en un corps analogue à l'oxyde d'éthylène, tandis qu'il est tout naturel, si l'acide *pyruvique* a la constitution que suppose M. Wichelhaus, que le dérivé tribromé de cet acide,

$$CBr^3 - CO - CO^2H,$$

se produise aux dépens de l'acide lactique, qui perd d'abord les deux atomes d'hydrogène unis à son carbone moyen et fournit ensuite des produits de substitution.

La réaction analogue observée par M. Friedel et que nous avons mentionnée plus haut, la transformation de l'alcool isopropylique en acétone tétrabromée sous l'influence du brome, paraît en outre à M. Grimaux de nature à confirmer la formule de M. Wichelhaus.

Il n'en est pas moins vrai que l'existence d'un isomère de l'acide *pyruvique*, répondant à la formule admise par M. Bœttinger, est fort probable. On obtiendrait peut-être ce corps en traitant par la potasse l'acide chlorolactique $CH^2Cl - CH,OH - CO^2H$, qui perdrait HCl, comme le fait la chlorhydrine de glycol pour donner de l'oxyde d'éthylène. On connaît en effet deux acides homologues de l'acide *pyruvique* qui présentent entre eux les mêmes relations que l'aldéhyde et l'oxyde d'éthylène; ce sont l'acide acétone-carbonique non isolé, mais dont on connaît l'éther éthylique désigné par M. Gunther sous le nom d'acide éthyl-diacétique, et l'acide épihydrine-carbonique de M. Pazschke :

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CO \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CO^2H \\ \text{Acide} \\ \text{acétone-car-} \\ \text{bonique.} \end{array} \qquad \begin{array}{c} CH^2 \diagdown \\ | \quad\; O \\ CH \diagup \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CO^2H \\ \text{Acide} \\ \text{épihydrine-} \\ \text{carbonique.} \end{array}$$

— ALCOOL PYRUVIQUE. L'alcool *pyruvique* n'est pas connu. Ce serait un composé mixte mi-alcool, mi-acétone, répondant à la formule

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CO \\ | \\ CH^2,OH. \end{array}$$

On peut considérer la monochloracétone et la monobromacétone comme étant des éthers simples. La monochloracétone réagit facilement, au bain-marie, sur l'acétate de potassium en solution alcoolique. Le produit distillé donne l'acétate de l'alcool *pyruvique* $C^3H^5O,C^2H^3O^2$. C'est un liquide mobile, d'une odeur fraîche et d'une saveur amère, bouillant à 175°. Sa densité = 1,053 à 11°; sa densité de vapeur = 4,02 (la théorie indique 4,00). Il est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, et insoluble dans une solution de carbonate potassique. A l'air humide, il s'acidifie rapidement. Le perchlorure de phosphore l'attaque énergiquement, sans production d'acide chlorhydrique, en donnant le composé $C^3H^5Cl^2,C^2H^3O^2$ (?). L'acide *pyruvique* n'a pu être isolé de son acétate, parce qu'il s'altère et se détruit lorsqu'on décompose cet éther, soit par la potasse caustique, soit par l'eau, entre 100° et 120°.

PYSODON s. m. (pi-zo-don). Crust. Genre de crustacés peu connu, qui paraît voisin des décapodes macroures, et comprend deux espèces propres à l'océan Indien.

PYTÉLIE s. f. (pi-té-li). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées, formé aux dépens des fringilles, et ayant pour type l'espèce appelée beau-marquet.

PYTHAGORE, illustre philosophe grec, né à Samos en 569 av. J.-C., mort à Tarente en 470. Il n'était pas Ionien d'origine; son père, Mnésarque, était Tyrien ou Tyrrhénien, suivant quelques auteurs, ce qui explique pourquoi les historiens orientaux font Pythagore lui-même natif de Tyr. Mnésarque reçut des habitants de Samos le droit de cité pour avoir amené dans l'île, désolée par une terrible disette, de grands chargements de blé. Rien de plus incertain que les détails de la vie du philosophe; il paraît appartenir aux temps mythologiques si l'on considère l'incertitude et les contradictions des documents historiques que l'antiquité nous a transmis sur lui et les récits merveilleux qu'on s'est plu à accumuler sur toutes les circonstances de sa vie. Nous ne possédons ni sa vie écrite par la pythagoricienne Théano, ni celles qui avaient eu pour auteurs Aristoxène, Hermippe, Lycon, etc. Le compilateur Diogène de Laërte, le premier de ses historiens qui nous soit parvenu, est un guide peu sûr; Porphyre et Jamblique, appartenant à l'école nouvelle qui avait défiguré le pythagorisme et vivant d'ailleurs à une époque fort éloignée de celle qu'avait illustrée le philosophe samien, méritent peu de crédit, à moins qu'on ne débarrasse leurs récits des miracles et des impostures enfantés par leur imagination exaltée.

C'est ce qu'a fait un érudit allemand, Rœth (*Histoire de la philosophie grecque*, 1858, 2 vol. in-8°), et il est parvenu à suivre le fil de la biographie véritable de Pythagore à travers les fables et les légendes qui jusqu'alors l'avaient complétement obscurcie. Pythagore commença ses longs voyages de bonne heure, avec son père, qui entretenait des relations de commerce avec toutes les villes maritimes de la Grèce et de l'Asie Mineure. Le maître sous lequel il étudia à Samos, Hermodamas, l'engageait d'ailleurs à se perfectionner en parcourant le monde, et il quitta l'île en 551, malgré un édit de Polycrate, tyran de Samos, qui en interdisait la sortie à la jeunesse studieuse et instruite. Pythagore suivit, à Lesbos, l'enseignement de Phérécyde, à Milet celui de Thalès et d'Anaximandre; de là il se rendit en Egypte, sanctuaire mystérieux de la science. C'était sous le règne d'Amasis, souverain fort ami des Grecs et qui entretenait une garde mercenaire d'Ioniens et de Cariens. Les relations de l'Egypte avec la Grèce étaient alors nombreuses et suivies; Psammetichus avait fondé un collége d'interprètes à Memphis pour que les Grecs pussent communiquer avec les prêtres égyptiens. Pythagore vint habiter Memphis, la résidence royale, pénétra dans les temples de Ptah, d'Isis et d'Osiris et obtint des prêtres qu'ils lui apprissent la langue hiéroglyphique et les éléments de leurs sciences. Là ne se bornaient pas ses vœux; il désirait ardemment être affilié au collége des prêtres et initié aux mystères; ils refusèrent. Il lui fallut faire intervenir l'autorité royale. « Polycrate ayant écrit à Amasis de favoriser le studieux jeune homme, raconte Porphyre, Amasis, à son tour, le recommanda aux prêtres d'Héliopolis; ceux-ci, espérant lasser sa patience, le renvoyèrent aux prêtres de Memphis, comme étant les plus anciens; ceux-ci, de leur côté, l'adressèrent, sous le même prétexte, aux prêtres de Diospolis (Thèbes), qui, n'osant le renvoyer par crainte du roi, essayèrent, à force de tribulations, de lui faire abandonner son projet et lui imposèrent le plus dur noviciat. Pythagore subit toutes les épreuves avec tant de courage, que les prêtres eux-mêmes s'en étonnèrent et l'admirent aux cérémonies de leur culte, ce qui n'avait encore eu lieu pour aucun étranger. » Entre autres épreuves, Pythagore dut se soumettre à la circoncision; mais, une fois affilié, il fut mis en possession de toute cette science qu'il désirait s'assimiler. Il s'imbut fortement, au contact des prêtres égyptiens, du système théocratique et sacerdotal, qu'il essaya plus tard de faire prédominer dans la société grecque, et leur emprunta aussi leurs idées sur la divinité, la transmigration des âmes, les nombres, la géométrie, etc. Son séjour à Memphis et à Thèbes fut de vingt-deux années (547-525) et il était encore en Egypte lors de la conquête de ce pays par Cambyse. Il partagea le sort des prêtres, déportés par milliers en Asie, et fut emmené en captivité à Babylone. Cet accident fut pour lui une nouvelle source d'instruction; les Chaldéens et les mages lui apprirent l'astronomie, l'astrologie et la médecine; il s'initia aux doctrines de Zoroastre et eut aussi connaissance des religions de l'Inde. C'était l'époque où le Bouddha commençait à opérer sa grande révolution religieuse. Enfin, en 512, après un séjour de douze ans à Babylone, Pythagore, qui avait vu la fin du règne de Cambyse, celui du faux Smerdis le Mage et le commencement du règne de Darius, obtint de celui-ci, grâce au médecin grec Démocète, de retourner dans sa patrie. Il revit Samos, où ses parents vivaient encore, puis reprit le cours de ses voyages, se fit initier en Crète aux mystères des cabires, visita Sparte, Elis, Delphes, dont la prêtresse Thémistocléa lui ouvrit le sanctuaire; puis, de retour à Samos, essaya d'y fonder une école, mais il ne réussit qu'imparfaitement. Il tourna alors ses yeux vers la Grande-Grèce, où rayonnaient de grands foyers d'intelligence : Sybaris, Crotone, Syracuse, Agrigente, et il résolut d'aller s'y établir. Une immense renommée l'y avait précédé; de tous côtés se répandait le bruit qu'un Ionien d'une grande science venait chercher une nouvelle patrie chez les peuples doriens de l'Italie. Cet homme, beau comme un dieu, avait une cuisse d'or. Ses voyages lointains l'avaient initié aux mystères de toutes les théocraties. Il s'était entretenu avec les prêtres égyptiens et, dans la sainte ville de Delphes, il avait eu de mystiques relations avec la prêtresse Thémistocléa. Une telle entrée, faite avec un tel appareil, nous renseigne tout d'abord sur la nature des institutions que le grand philosophe apportait à l'Italie. Le pythagorisme primitif était mystique, ou du moins avait un côté mystique. Ce caractère explique d'une façon satisfaisante l'émigration de Pythagore, de l'Ionie chez les Doriens. L'Ionie, libre et fière, jalouse de son bon sens et de sa raison, secouait victorieusement, à l'époque de Pythagore, le joug théocratique et affranchissait des lois sacerdotales sa politique, puis sa philosophie. Rien à faire pour un mystique dans ces petites cités intelligentes et énergiques. Pythagore, avec les tendances de son esprit, dut songer tout naturellement aux villes doriennes, qui n'avaient pas encore déchiré les voiles théocratiques, langes ordinaires des peuples jeunes, linceul anticipé des peuples agonisants. Il était donc tout naturel que le sage de Samos allât s'établir dans les colonies doriennes.

Pythagore aborda à Sybaris, puis se rendit à Tarente, où il professa publiquement dans la célèbre école de médecine de cette ville, et à Crotone, dont les habitants, séduits par ses premières lecons, lui offrirent le droit de cité. C'est là qu'il ouvrit, dans la maison de Milon, une école bientôt appelée à la plus grande célébrité; un petit groupe de disciples qu'il avait amenés de Grèce, son homonyme Pythagore, fils d'Eratoclès, Zamolxis, le médecin Brontinus et quelques Crotoniates en formèrent le noyau. Les femmes étaient admises aux leçons et la fille de Brontinus, la belle Théano, s'éprit du sage, qui pourtant avait alors près de soixante ans, et l'épousa peu de temps après (509). Il eut bientôt un grand nombre de disciples dans cette Italie méridionale couverte de colonies doriennes, colonies déjà depuis longtemps florissantes, et qui, fondées avant les progrès de l'esprit démocratique en Grèce, étaient gouvernées aristocratiquement.

Imbu d'idées orientales, il dut apporter à cette aristocratie, dont une partie, suivant de nombreux témoignages, s'organisa d'après ses conseils, un élément théocratique qui l'éloigna du reste de la nation et prépara sa perte. Il n'est pas possible de douter de l'immense influence exercée par lui sur la constitution politique de ces cités, bien qu'il soit douteux qu'il ait jamais été revêtu de fonctions publiques, malgré l'assertion de Diogène de Laërte. On venait le consulter de toutes parts; les principaux magistrats des républiques italo-grecques étaient liés à sa secte par de mystérieux rapports; il avait des relations avec les chefs de la religion, était initié à tous les mystères, et sa renommée était encore si grande pendant les siècles qui suivirent la ruine de son école, que la tradition rapporta à ses enseignements l'origine de toute science et de toute grande institution en Italie. Il reste évident, comme le prouvent les meilleurs témoignages qui nous sont parvenus, que sa doctrine tendait politiquement à constituer l'aristocratie plus fortement même qu'elle ne l'était dans les cités doriennes, à la revêtir d'un caractère sacerdotal qui la rendît semblable aux théocraties de l'Orient, à faire des lumières scientifiques le privilége d'un petit nombre d'initiés et à donner à ces initiés le gouvernement du monde en leur attribuant l'infaillibilité; ce genre d'oligarchie fut le rêve des plus grands philosophes grecs, qui repoussaient à la fois et l'autorité d'un seul, et l'autorité de la foule, c'est-à-dire la monarchie et la démocratie, et dont l'idéal politique était le gouvernement des sages; mais aucun d'eux n'établit cette doctrine avec autant de force que Pythagore; aucun surtout ne constitua, comme lui, une puissante association pour la réaliser, association qui inspira une sorte de terreur aux Grecs d'Italie et provoqua le mystérieux désastre qui frappa, vingt ans après, les pythagoriciens.

L'année même de son union avec Théano, Pythagore, reconnu comme chef du parti aristocratique de Crotone, poussa cette ville à une entreprise aventureuse. La faction démocratique avait triomphé à Sybaris et Crotone avait accueilli avec faveur les exilés rejetés sur son territoire. Pythagore négocia leur rappel; mais les Sybarites massacrèrent ses amis envoyés en ambassade; le philosophe fit déclarer la guerre à la cité rivale et, quoique les Crotoniates, à la tête desquels était Milon, fussent inférieurs en nombre, ils battirent leurs ennemis et emportèrent leur ville d'assaut. Sybaris fut presque entièrement détruite; les Crotoniates s'en partagèrent le territoire et les habitants furent réduits en esclavage. Dans ce butin, il échut à Pythagore des jardins magnifiques, où il fit bâtir un collége, à l'imitation de ceux qu'il avait vus en Egypte et en Chaldée, où s'élevaient et s'instruisaient les prêtres. C'est le célèbre établissement connu sous le nom d'institut de Pythagore; nous en parlons ci-après. Le philosophe, vénéré comme un prophète, réunit ses adeptes et en forma une sorte de congrégation philosophique, destinée à conserver le dépôt des doctrines religieuses, morales, politiques et scientifiques de la secte, en même temps qu'à former des hommes propres à gouverner les autres hommes et à les instruire. Il provoqua la formation de semblables instituts dans plusieurs villes de la Grande-Grèce. On ne pourrait déterminer d'une manière précise, au milieu des additions postérieures, les statuts de la société pythagoricienne primitive. Sa tendance aristocratique et sacerdotale est mise en évidence par l'histoire; mais les détails de sa législation intérieure sont moins connus. En vertu du principe de l'école, « qu'entre amis tout est commun, » les adeptes pratiquaient, comme dans les instituts monastiques du christianisme, une sorte de communauté de biens toute locale et restreinte à la caste des initiés. Le néophyte n'était admis qu'après un noviciat de plusieurs années, pendant lesquelles il devait garder un silence absolu, silence qui peut s'interpréter comme un déni du droit d'examen et de discussion des dogmes enseignés. Pour lui, l'initiation était successive; il passait du rôle d'auditeur à celui de discoureur, puis de mathématicien, et n'arrivait à la doctrine secrète qu'après les épreuves les plus rigoureuses. Le mode d'enseignement était le symbole, et le secret des dogmes était de rigueur comme dans les mystères. Quant au genre de vie des pythagoriciens, malgré quelques contradictions dans les traditions venues jusqu'à nous, il est établi qu'il était d'une extrême frugalité; l'abstinence de toute nourriture animale ou au moins de la chair de certains animaux, celle du vin et de l'amour physique en étaient les principaux préceptes. La parole du maître était sacrée; son enseignement était une révélation; ses miracles, ses prophéties, sa descente aux enfers, sa cuisse d'or, les migrations de son âme et la réminiscence qu'il en avait lui-même conservée sont des mythes dont quelques-uns ne se sont formés que plus tard, et qui sont trop connus pour qu'il soit utile de les rapporter. Pythagore prétendait-il vraiment, comme ses disciples l'ont raconté, avoir été d'abord Atalide, fils de Mercure, puis Euphorbe, un des héros du siége de Troie, dont il aurait reconnu comme sien le bouclier pendu dans le temple de Delphes; puis Hermotime, puis un pauvre pêcheur du nom de Pyrrhus, ou sont-ce des fables ajoutées, comme d'autres, à sa biographie? C'est ce qu'on ne peut savoir. Il paraît, au reste, que, pour établir son influence morale et politique, il ne fut pas étranger au rôle de thaumaturge que les plus anciens historiens de sa philosophie lui attribuent. Autant qu'il est possible, au milieu des traditions contradictoires, de faire la part du maître et celle de ses successeurs, voici quels étaient les principaux points de sa doctrine : il croyait à la métempsycose et enseignait qu'à la mort de l'homme son âme passait dans le corps d'une bête immonde si sa vie avait été vicieuse, et dans celui d'un être supérieur s'il avait été vertueux et pur. Il prétendait lui-même avoir gardé le souvenir des corps qu'il avait animés. Cette doctrine, comme on le sait, est originaire de l'Inde. La théorie mystique des nombres peut encore être rapportée à Pythagore, bien que les développements en appartiennent à la seconde école pythagoricienne. Les nombres, suivant cette théorie, n'expriment pas seulement les lois du monde physique et moral, les rapports entre les choses; ils sont encore le principe même de ces lois, l'essence immanente des choses; ils ont une vertu formative et spécifique, et c'est grâce à eux que l'univers existe et qu'il peut recevoir les noms d'ordonné, d'harmonieux, s'appeler *cosme*, en un mot. Dieu est l'unité suprême, la monade primordiale; l'unité, s'unissant au nombre pair (le néant, suivant quelques commentateurs), produit le nombre impair, ou l'être; l'univers est le produit de cette combinaison, etc. De ces idées découle nécessairement la rêverie des nombres sacrés, qui jouent un si grand rôle dans les traditions de l'Asie, la triade, le quaternaire, le septénaire, l'ennéade, etc. L'enseignement religieux de Pythagore et ses relations avec les principaux sanctuaires de son temps ne permettent pas de douter qu'il ait cru à l'intelligence divine, à la Providence, à un Dieu suprême enfin. Mais ses doctrines théologiques étaient confusément mêlées aux dogmes orphiques, aux traditions orientales, au naturalisme primitif, au mysticisme indien et au sabéisme chaldéen. La grandeur et l'originalité de cette école consistaient surtout dans sa supériorité scientifique; on sait que ses adeptes cultivaient toutes les sciences mathématiques et qu'on attribue à Pythagore, avec quelque vraisemblance, la démonstration du carré de l'hypoténuse, plusieurs théorèmes géométriques, la théorie mathématique des sons musicaux et la création d'un système astronomique qui était un grand progrès sur les connaissances antérieures des Grecs. Pythagore eut en effet, le premier, l'idée des révolutions célestes démontrées au XVe siècle par Copernic. Son système, basé sur la musique, était, dans son ensemble, une conception fausse. Il rapportait, par exemple, à la gamme la distance qui sépare la terre des étoiles fixes et remplissait les intervalles par la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter, Saturne, tous placés, les uns par rapport aux autres, à des distances égales aux tons ou aux demi-tons. C'est de cet ensemble imagi-

naire qu'il faisait résulter l'harmonie du monde; mais il n'en avait pas moins observé avec beaucoup de sagacité des faits réels; il avait observé que l'étoile du matin et l'étoile du soir étaient le même astre (Vénus); il enseignait le mouvement de rotation de la terre, conception que ses disciples Hicétas et Philolaüs reprirent et qui traversa, comme une rêverie, tout le moyen âge et les temps modernes, avant que Newton en donnât les lois. Elle est exposée dans Cicéron : *Hicetas, Syracusanus, censet præter terram rem nullam in mundo moveri; quæ cum circum axem se summa celeritate convertat et torqueat, eadem effici omnià quasi stante terra cœlum moveretur.*

Malgré les services immenses rendus à la civilisation et au progrès des lumières par Pythagore, son institut souleva les haines publiques, comme il arrive ordinairement à toute secte qui vit en dehors de la société et à laquelle on attribue des projets de domination. D'ailleurs, la réunion de ces jeunes gens des premières familles, liés par un serment particulier, « qui séparaient leur vie de celle des autres » (Justin) et qui aspiraient à enlacer l'Occident dans les liens de la mysticité dont il se dégageait à peine; qui, « par la sagesse de leur administration, avaient fait du gouvernement de Crotone une véritable aristocratie » (Diogène de Laërte); « qui défendaient d'accorder les magistratures par la voie du sort » (Jamblique), genre d'élection cher à la démocratie grecque; leurs mystères, leurs initiations, leur symbolisme oriental soulevèrent les méfiances populaires et déterminèrent une explosion qui détruisit dans son germe cet essai d'une théocratie qui eût peut-être longtemps enserré le monde. A la suite d'un soulèvement populaire qui éclata à Crotone, restée le centre principal de la nouvelle aristocratie, les pythagoriciens furent traqués dans toutes les villes de la Grande Grèce et mis à mort ou forcés à l'exil (vers 490 av. J.-C.). Pythagore vit son collége incendié et ses disciples les plus fidèles périr par le fer ou par le feu. Lui-même fut épargné; mais, à près de quatre-vingts ans, il lui fallait chercher un asile; plusieurs villes auxquelles il demanda l'hospitalité le repoussèrent; enfin Tarente consentit à l'abriter, et c'est là qu'il acheva obscurément sa vie.

Ceux de ses disciples qui survécurent à ce désastre propagèrent les principes de la secte (qui toutefois perdit son unité philosophique) en Grèce, en Sicile et même en Italie, où un certain nombre parvinrent à se maintenir. Les plus célèbres sont Ocellus de Lucanie, Timée de Locres, Philolaüs, Archytas de Tarento, etc. Il ne reste rien de Pythagore; les préceptes moraux connus sous le nom de *Vers dorés* et qui portent son nom ne sont pas de lui, mais probablement de Lysis. Les ouvrages même attribués à sa femme Théano et aux premiers pythagoriciens, Ocellus, Timée, soumis par les modernes à une savante critique, ont été généralement jugés apocryphes. De là viennent les incertitudes historiques qui règnent sur cette grande école, dont les idées, diversement modifiées, persistèrent dans la philosophie jusqu'au IIe siècle de notre ère et qui fut à la fin absorbée par le néoplatonisme d'Alexandrie.

« La critique, dit M. Aug. Laugel, doit s'incliner devant ce penseur profond et ardent qui, mettant son âme au-dessus des préjugés de son temps, alla chercher la vérité loin de sa patrie, qui sut profiter à la fois de toutes les conquêtes du génie grec et de toutes celles du génie asiatique. Ceux qui sont un peu familiers avec les sciences sont seuls capables de comprendre toute l'étendue des services que Pythagore a rendus à l'esprit humain en mettant en contact la géométrie et l'arithmétique, en élevant la dernière à une hauteur qu'elle a dépassée à peine dans les temps modernes. De tels services sont de ceux dont l'humanité ne comprend pas très-facilement la portée et qui ne forcent point sa reconnaissance, comme les travaux des ingénieurs, des physiciens, des architectes, de tous ceux qui sont en quelque sorte ses serviteurs de chaque jour. Et pourtant, depuis l'enfant qui balbutie ses leçons jusqu'à l'astronome qui mesure le mouvement des astres, depuis le marchand qui compte ses écus jusqu'au mathématicien qui joue avec de purs symboles, y a-t-il un de nous qui ne doive quelque chose au maître dont les enseignements ont dépassé l'étroite enceinte de l'école et ont pris place parmi les notions fondamentales qui servent de base et de soutien à la civilisation moderne? L'histoire a été, en définitive, assez juste pour Pythagore. Bien peu, sans doute, sont capables d'apprécier son ouvrage; depuis longtemps, sa vie et sa doctrine sont enveloppées de ténèbres où la critique moderne commence seulement à s'orienter; mais, sur les ruines de l'école et dans la poussière des commentateurs, malgré la confusion qui a fait méconnaître l'origine de tant de découvertes, son nom a continué à planer, porté par l'instinctive vénération des siècles et par la conscience cachée de l'humanité. »

Pythagore (INSTITUT DE). L'institut (σύστημα) fondé par Pythagore à Sybaris, alors dépendance de Crotone, et qui servit de modèle aux établissements du même genre créés par ses adeptes dans diverses villes de la Grande-Grèce, ressemblait assez aux établissements scolaires modernes. La salle des cours (ὁμακόειον) était placée au centre de l'édifice et tout autour rayonnaient divers bâtiments servant de dortoirs, de réfectoires, de salles d'étude, de gymnastique, etc. Il y avait un externat et un internat, et c'est dans cette dernière forme que résidait surtout l'innovation tentée par Pythagore; l'externat, ou les cours libres, pouvaient être suivis par tout le monde, sauf que les degrés d'initiation variaient suivant les aptitudes et les qualités de l'élève; les femmes y étaient admises; pour l'internat, il était posé des conditions d'admission plus sévères. Le maître faisait subir un examen préparatoire qui portait non-seulement sur les qualités morales, mais sur les qualités physiques; il observait la physionomie du candidat, la structure de son corps, l'interrogeait sur son passé, ses inclinations, ses vices, lui faisait raconter les particularités de sa vie et de celle de ses parents, et admettait ou refusait, suivant les cas. Après l'admission, l'élève était rangé dans la première catégorie, celle des auditeurs, qui ne voyaient pas même le maître et ne l'entendaient professer que derrière un rideau. A cet effet, la salle des cours était divisée en deux compartiments, séparés par une draperie : de là la distinction des élèves qui étaient en dedans ou en dehors de la toile, οἱ ἔξω et οἱ ἔσω τοῦ σινδόνος. Dans cette première période de l'initiation, le silence était imposé aux élèves; ils recevaient aussi, sans pouvoir les discuter, les leçons des initiés du grade supérieur qui achevaient leur éducation. Aulu-Gelle a résumé de la manière suivante cette phase de l'initiation : *Eum, qui exploratus ab eo idoneusque fuerat, recipi in disciplinam statim jubebat, et tempus certum tacere. Is autem qui tacebat, quæ dicebantur ab aliis audiebat; neque percontari si parum intellexerat, neque commentari quæ audierat, fas erat.* Ce stage était de deux ou trois ans, après lesquels on passait dans la classe supérieure, celle des intimes, vivant avec le maître et recevant directement ses leçons. Pythagore se réservait de faire un choix, même dans cette élite. Ceux qui ne justifiaient pas ses espérances étaient renvoyés; on leur rendait leur argent et le trousseau qu'ils avaient fourni à leur entrée. Lucien dit que ces exclus (on connaît les noms de quelques-uns) étaient considérés comme morts par leurs condisciples et qu'on leur érigeait des tombeaux. Ce sont eux qui devinrent les ennemis les plus acharnés du philosophe et qui provoquèrent contre lui le soulèvement populaire au milieu duquel il sombra. La durée totale de l'enseignement était de cinq ou six ans; mais, à leur sortie, les élèves n'en continuaient pas moins à former une secte dont tous les membres tenaient entre eux par des liens étroits, par la communauté des biens librement consentie lors de leur admission et par une série d'obligations réciproques mal connues, même de l'antiquité, puisque le secret était de rigueur à tous les degrés de l'initiation.

Nous avons exposé, dans l'article précédent, les principaux traits de l'enseignement de Pythagore. « Ici, dit M. Renouvier, nous remarquons à première vue, dans les traditions venues jusqu'à nous, deux doctrines tout à fait contradictoires, bien qu'elles semblent se toucher en quelques points. L'une est ascétique : l'abstinence de l'amour physique, celle de la nourriture animale, le silence absolu durant des années entières pour ceux qui se font initier, la tête rase, les habits blancs, le jeûne même, en un mot le renoncement aux biens du monde, en sont les préceptes; et ce système de traditions est merveilleusement d'accord avec les miracles et les prophéties de Pythagore, avec son voyage dans l'Inde, sa cuisse d'or, sa réminiscence d'une autre vie et son long séjour dans une caverne. L'autre doctrine est plutôt sensuelle, mais de ce sensualisme tempérant et réglé, commun à tous les autres anciens sages de la Grèce. S'abstenir d'excès en tout genre et surtout de l'amour inutile, qui énerve, et de la nourriture trop forte, qui abrutit; tenir le corps aussi éloigné que possible de tout ce qui engendre l'embonpoint ou la maigreur, signes d'intempérance; s'exercer fréquemment à l'athlétique, prendre des bains froids, lutter, marcher, danser; demander le calme des sens à la musique, surtout à l'entrée du sommeil, et, pour ce qui est de l'âme, lire, écouter les sages, s'examiner dans sa conscience, offrir aux dieux des libations et des sacrifices avant et après les repas communs; enfin consacrer sa vie entière à la chose publique, à la science et à l'amitié, ce sont les règles de l'institut de Pythagore, exposées par ceux qui en ont écrit l'histoire. L'abstinence de la chair se réduit à celle de quelques animaux utiles, et les règles de pureté corporelle à l'usage du lin, apporté d'Egypte par Pythagore, c'est-à-dire à l'emploi du linge pour le lit et pour le linceul. La macération n'est plus alors que de la tempérance. Enfin, le silence des néophytes peut aisément s'interpréter comme un simple déni du droit d'examen et de discussion des dogmes enseignés. »

Souvenons-nous, toutefois, que Pythagore était un mystique; à ces pratiques, dont l'utilité est visible, il en ajoutait incessamment d'autres dont les avantages étaient tout mystiques, par exemple l'abstinence de tels ou tels mets considérés comme sacrés ou comme impurs. La plupart de ses prescriptions avaient deux sens, l'un naturel et l'autre symbolique. Par exemple, le précepte fameux : « Abstiens-toi de fèves, » signifiait : « Ne mange pas de fèves, » la fève étant considérée comme symbole de deuil et réservée aux usages funéraires, et voulait dire aussi : « Abstiens-toi de politique, » parce que les anciens votaient avec des fèves. Il faut aussi chercher un sens symbolique et moral à ces diverses prescriptions : « Ne t'assieds pas sur un boisseau plein; Ne coupe pas de bois le long de ta route; Ne mange jamais le cœur; Un, puis deux..., » etc. Certaines pratiques des initiés étaient toutes superstitieuses et avaient été empruntées par Pythagore aux liturgies de l'Orient : sacrifier aux dieux les pieds nus; verser l'eau à droite de l'anse du vase; défense de porter l'image d'une divinité au chaton d'une bague; défense de se servir d'ustensiles ou de meubles en cyprès, etc. Les initiés célébraient en outre, à chaque saison nouvelle, dans un appareil mystérieux, des fêtes qui leur étaient particulières. La fête triennale de Dionysos-Osiris se rapprochait beaucoup de la cène telle qu'on la représente inaugurée par Jésus-Christ. Après avoir célébré pendant le jour, avec des gémissements et en déchirant leurs habits, la passion du dieu rédempteur et libérateur, ils se réunissaient, la nuit, dans un banquet austère, partageaient entre eux un gâteau de farine, symbolisant la victime, l'hostie, et versaient du vin pour rappeler le sang du dieu immolé. Porphyre nous a transmis ces détails, en reprochant aux chrétiens de donner comme une nouveauté une vieillerie pythagoricienne.

Après la catastrophe de l'an 490, l'institut, avec son appareil mystique et sacerdotal, cessa pour jamais de s'imposer aux cités italiques; mais trois hommes, Philolaüs, Timée de Locres et Archytas de Tarente, au Ve siècle, perpétuèrent et développèrent la partie spéculative du pythagorisme.

Le pythagorisme prit le nombre comme point de départ de ses spéculations. « Le nombre, disaient ses adeptes, est l'allié naturel de la vérité et il est incompatible avec l'erreur. Le nombre doit se définir : la chaîne toute-puissante et autogène qui constitue la permanence des choses du monde, la prison dans laquelle l'unité divine a renfermé l'univers. » En vertu de ces considérations, Philolaüs regarda le nombre comme la condition d'intelligibilité des choses. Archytas sentit qu'une partie des choses de l'univers échappaient au nombre, tandis que d'autres s'y soumettaient rigoureusement; de là il conclut à l'existence des phénomènes intelligibles et des phénomènes sensibles et assigna aux uns le domaine de l'intelligence, aux autres celui de l'opinion.

Cette méthode, on le conçoit aisément, dut imprimer un puissant développement aux sciences et surtout à la géométrie. Son influence sociale est aussi très-notoire et éclate surtout dans l'esprit de la Rome consulaire.

Les pythagoriciens mystiques, chassés d'Italie, se réfugièrent en Grèce, où ils tombèrent dans une exagération ridicule. Oublieux de leur illustre maître ou plutôt sans aucune intelligence de son véritable esprit, les disciples grecs de l'homme à la cuisse d'or et à la chevelure parfumée se traînèrent par les bourgs, demi-nus et les cheveux hérissés. Ils traversèrent ainsi l'antiquité sous les sarcasmes des poëtes comiques et des écrivains satiriques, et, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, aboutirent à un sorcier, à un faiseur de miracles, Apollonius de Tyane.

Pythagore (LE NOUVEAU) [*El nuevo Pitagoras*], comédie de Lope de Vega. C'est une de ses productions les plus étranges; on y trouve le mélange le plus hétérogène du tragique et du comique. Le lieu de la scène est la maison d'un fou, et les personnages de l'antiquité, horriblement parodiés, revenants de l'autre monde habillés à la moderne, forment, avec les autres personnages, la réunion la plus singulière. Lope de Vega avait deviné tout ce qu'on pouvait tirer de la parodie de l'antique; il eût certainement écrit la *Belle Hélène* et fourni des livrets à Offenbach.

Après bien des aventures tragiques chez les corsaires du Maroc, auxquels il échappe en découvrant une conspiration, le héros du drame, Razonte, aborde l'Andalousie, à la recherche de sa maîtresse, la divine Angélique. En vain une sultane a voulu le prendre pour époux, il ne pense qu'à son Angélique. Son valet, le fidèle Carlin, l'accompagne; mais ils manquent faire naufrage tous les deux et sont roulés à terre par les vagues. Des pêcheurs les recueillent et un riche meunier, nommé Butrago, leur ouvre sa maison hospitalière. Nouveau danger pour la fidélité de Razonte; car il a beaucoup à souffrir des importunités d'Aldonza, la nièce de son hôte. Ferme dans ses principes, il reste fidèle à son Angélique. Carlin engage les diamants de son maître chez un juif, en fait de l'argent, et le héros poursuit sa route sans plus se soucier d'Aldonza que de la sultane. Aldonza est désespérée. « Cela t'apprendra, dit Butrago, à donner ton cœur à des personnages de distinction. »

Enfin les voici à Madrid, dans un joli jardin, au milieu duquel se trouve une fontaine ornée d'une statue de l'Amour. Là, Razonte a une vision : le dieu malin lui conseille d'aller consulter l'ermite du Manzanarès. Il y court et, en chemin, rencontre précisément Myson, la soubrette d'Angélique. Il la presse de questions : Que fait sa bien-aimée? Que s'est-il passé, depuis son absence, chez doña Beatriz, mère de la jeune fille? « Rassurez-vous, lui dit Myson, Angélique vous est restée fidèle, mais doña Beatriz s'est remariée avec le docteur Cornagoras. » Singulier original que ce docteur! Fervent croyant du dogme de la transmigration des âmes, il s'imagine avoir été successivement Priam, César, Alexandre, Tamerlan, etc. Ses discours insensés ont tourné la tête à l'infortunée doña Beatriz, qui, renchérissant sur ces folies, veut à toute force marier sa fille avec Hector de Sandrago, qu'elle croit être Hector le Troyen. » Ces étranges nouvelles déconcertent Razonte. C'était bien le cas d'aller consulter l'ermite, et il se met en marche. L'ermite, le vénérable Helvidius, fait promettre à l'amant infortuné, s'il obtient la main d'Angélique, de construire une belle église avec un hôpital pour les pauvres voyageurs; moyennant quoi, un ange apparaît qui renvoie Razonte à une vieille sorcière mauresque, Rustane, que le héros surprend au milieu de ses pratiques infernales. Elle trace sur le sol ses cercles magiques, prononce des incantations et se tourne de temps en temps vers un gros singe, qui lui révèle les mystères de l'avenir. L'ange réapparaît et ordonne au singe de trouver le moyen à l'aide duquel Razonte pourra posséder Angélique. Que ne le trouvait-il lui-même! Ce moyen, bien simple, c'est de devenir aussi fou que Cornagoras. Razonte se rend aussitôt chez le docteur et raconte qu'il a subi des milliers de métamorphoses antérieures; qu'il a été successivement tigre, renard, ours, sangsue. Cornagoras est enchanté, d'autant plus qu'il retrouve dans le *gracioso* Carlin le portrait vivant d'Achille. Il lui fait une description pompeuse du siége de Troie, des exploits des héros qui s'y distinguèrent et veut à toute force que ce pauvre valet y ait pris part. Mais si Achille est revenu au monde sous les traits inoffensifs de Carlin, Hector est là aussi dans la personne de Sandrago, le rival amoureux de Razonte. Rivalité terrible! Hector provoque Achille en combat singulier; mais Carlin a tellement peur, que c'est Razonte qui croise le fer pour lui; c'est au tour d'Hector à reculer. Myson, la soubrette, glisse adroitement à l'oreille de Sandrago que, s'il donne tous ses papiers et toute sa fortune, la colère d'Achille s'apaisera comme par enchantement. Hector se laisse tomber par terre. Les amoureux s'emparent de ses titres et se jettent dans les bras l'un de l'autre. Carlin déclare qu'il veut se marier avec Myson. Tout le monde s'étonne que le rejeton d'un sang royal consente à prendre pour femme une servante; mais Myson déclare qu'elle est Déidamie et que, depuis trois mille ans, elle cherchait son bien-aimé Achille. La pièce se termine par un chœur en l'honneur de la doctrine de la métempsycose.

Cette comédie n'a point été traduite en français; mais un Allemand, M. de Schack, dans ses *Geschichte der dramatischen Literatur und Kunst in Spanien*, a cru devoir analyser et commenter longuement cette amusante bouffonnerie.

PYTHAGORÉE s. f. (pi-ta-go-ré — de *Pythagore*, philos. grec). Bot. Syn. de BLACKWELLIE, genre de végétaux de la Cochinchine.

PYTHAGORICIEN, IENNE adj. (pi-ta-go-ri-si-ain, i-è-ne). Qui appartient à Pythagore ou à sa doctrine, à son école : *Philosophie* PYTHAGORICIENNE. *Principes* PYTHAGORICIENS. *Secte* PYTHAGORICIENNE. *La philosophie* PYTHAGORICIENNE *idéalise tout et part de principes invisibles.* (V. Cousin.) *Le christianisme finit par impatroniser ses belles et pures maximes indiennes et* PYTHAGORICIENNES *jusque sur le trône des Césars.* (Raspail.)

— s. m. Partisan de la doctrine de Pythagore : *Comme les* PYTHAGORICIENS, *les esséniens vivaient ensemble.* (Peyrat.)

— Mus. Partisan d'un système de musique chez les Grecs.

— Hist. *Société des pythagoriciens*, Société établie en Allemagne d'après la doctrine de Pythagore, et divisée en plusieurs grades.

— Encycl. *Doctrines pythagoriciennes*. V. PYTHAGORE (institut de).

PYTHAGORIQUE adj. (pi-ta-go-ri-ke). Philos. Qui appartient à Pythagore, à son école ou à ses doctrines : *Maximes* PYTHAGORIQUES. *Sentiments* PYTHAGORIQUES. (Proudh.)

— Qui professe les doctrines de Pythagore : *Platon est plus socratique que* PYTHAGORIQUE. (Montesq.)

— Gramm. gr. *Lettre pythagorique*, Upsilon (Y), dont Pythagore comparait les deux branches aux deux routes, celles du vice et de la vertu, qui s'offrent à l'homme lorsqu'il est arrivé à l'adolescence.

— Méd. *Diète pythagorique*, Abstinence de la chair des animaux : *La* DIÈTE PYTHAGORIQUE, *préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature.* (Buff.) *Quelques personnes ont été guéries de violents accès de colère auxquels elles étaient sujettes par la seule* DIÈTE PYTHAGORIQUE. (Cabanis.)

PYTHAGORISER v. n. ou intr. (pi-ta-go-ri-zé). Suivre la doctrine de Pythagore.

PYTHAGORISME s. m. (pi-ta-go-ri-sme). Philos. Doctrine de Pythagore : *Le* PYTHAGORISME *était une doctrine philosophique, religieuse et politique : il produisit des essais d'organisation sociale qui tendaient à une sorte de communauté.* (Kératry.) *Peut-on nier la ressemblance entre le* PYTHAGORISME *et la secte des esséniens?* (Peyrat.)

PYTHAGORISTE s. m. (pi-ta-go-ri-ste). Pythagoricien, partisan des idées de Pythagore.

PYTHAULE s. m. (pi-tô-le — du gr. *puthios*, pythien ; *aulê*, flûte). Antiq. Joueur de flûte aux jeux Pythiens.

PYTHE s. m. (pi-te). Entom. V. PYTHO.

PYTHÉAS, Grec de Marseille, navigateur, astronome et géographe, qui florissait dans le IVe siècle av. J.-C. On conjecture qu'il fut envoyé par ses concitoyens pour reconnaître de nouveaux pays vers le Nord. Il suivit les côtes d'Espagne, franchit le détroit et navigua vers le Nord jusqu'à l'île de Thulé (qu'on croit être l'Islande). Une des preuves de la réalité de ces courses lointaines, c'est qu'il rapporte que dans ces parages, au solstice d'été, le soleil ne quitte pas l'horizon, phénomène polaire qu'il n'aurait certainement pu deviner. Dans un second voyage, que d'Anville et Gosselin n'admettent pas, il aurait pénétré par le Sund dans la mer Baltique. Il rendit compte de ses découvertes dans deux ouvrages : *Description de l'Océan* et *Voyage autour de la terre* ou *Périple*, dont il ne nous reste que des extraits dans quelques auteurs anciens, notamment Strabon et Pline. Les modernes ont reconnu la justesse des observations de Pythéas et ont vengé sa mémoire des injustes dédains de Polybe et de Strabon. Le premier, peut-être, il soupçonna la liaison du phénomène des marées avec le mouvement de la lune. Pythéas est célèbre en astronomie par son observation de la hauteur du soleil au solstice d'été, faite avec le plus grand soin à l'aide d'un gnomon d'une hauteur considérable ; elle a fourni les premières bases à l'appui de la croyance à la diminution séculaire, aujourd'hui bien constatée, de l'obliquité de l'écliptique. De la hauteur trouvée par Pythéas, on déduirait pour l'obliquité de l'écliptique de son temps $23^{\circ} 49'$; elle n'était plus il y a un siècle que de $23^{\circ} 28' 3''$. La différence était trop considérable pour pouvoir être imputée à une erreur d'observation.

Pythéas est, au dire d'Hipparque, le premier astronome qui ait enseigné aux Grecs que l'étoile polaire n'est pas au pôle même ; d'après Plutarque et Pline, il aurait observé la relation qui existe entre les heures des marées et celles des passages de la lune au méridien.

Gassendi et surtout Bougainville ont donné sur les travaux de Pythéas des dissertations étendues et fort intéressantes.

PYTHÉE s. m. (pi-té). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, dont l'espèce type habite l'Australie.

PYTHIADE s. f. (pi-ti-a-de — du gr. *puthia*, jeux Pythiens). Chron. Espace de quatre années qui s'écoulait entre deux célébrations des jeux Pythiens.

PYTHIANTE s. f. (pi-ti-an-te). Bot. Espèce d'aubépine.

PYTHIAS ou **PHINTHIAS**, philosophe grec. V. DAMON.

PYTHIE s. f. (pi-tî — gr. *puthia*; de *Puthôn*, le serpent Python, tué par Apollon, qui en mit la peau sur le trépied prophétique). Antiq. gr. Prêtresse d'Apollon à Delphes, qui rendait des oracles.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

— **Encycl.** Antiq. gr. Les Grecs nommaient spécialement *pythie* la prêtresse du temple d'Apollon Pythien, à Delphes, chargée de transmettre les oracles du dieu. Les prêtresses des autres oracles étaient appelées sibylles. Lucrèce a défini avec beaucoup de concision le caractère de la prêtresse du temple de Delphes dans ce vers du premier livre de son poëme :

Pythia quæ tripode ex Phœbi lauroque profatur.

« La *pythie* qui prophétise par le trépied et le laurier de Phébus. » Le trépied et le laurier jouent, en effet, un rôle essentiel dans les fonctions prophétiques de la *pythie*. Le laurier était spécialement consacré à Apollon ; on en ceignait le front de la *pythie*, quand elle rendait des oracles, et le trépied lui-même en était enveloppé.

Le trépied, qui depuis a servi tant de fois de figure symbolique aux poëtes, était placé dans le temple à l'entrée d'un antre profond et au-dessus d'une ouverture par laquelle s'échappaient des exhalaisons sur la nature desquelles la critique moderne est très-peu fixée. Strabon appelle ces exhalaisons « la vapeur qui produit l'enthousiasme, » et nous ne sommes pas plus avancés que s'il n'avait rien dit. Qu'elles fussent naturelles ou artificielles, il semble qu'elles provoquaient une espèce de délire, et les prêtres résolurent de l'exploiter. Dans le principe, il n'y avait au temple de Delphes ni pythie ni trépied, et Diodore de Sicile nous apprend dans quelles circonstances on les inaugura l'un et l'autre.

A Delphes, dans le principe, raconte cet auteur, quand on voulait interroger l'oracle, il était d'usage de se tenir près de l'ouverture d'où s'échappaient les vapeurs qui inspiraient aux consultants les prophéties, que ceux-ci se renvoyaient ensuite réciproquement. Dans le désordre qui accompagnait cet échange d'inspirations, dans le délire qui agitait les esprits, quelques personnes ayant sauté dans le gouffre et n'ayant point reparu, on abandonna un mode aussi dangereux de consultation ; on plaça un trépied sur le trou, qui se trouva ainsi fermé, et on institua une prêtresse spéciale, la *pythie*, qui montait sur le trépied et de là recevait les questions et rendait les oracles.

Elle ne les rendait qu'une fois dans l'année, vers le commencement du printemps. C'était la coutume des *pythies* de se préparer à la divination par des pratiques qui les prédisposaient à l'action prophétique. La prêtresse mâchait des feuilles de laurier et buvait d'une eau très-froide, celle de la fontaine de Castalie. Puis, sur l'avertissement d'Apollon lui-même, qui annonçait son arrivée en ébranlant le temple jusque dans ses fondements, les prêtres conduisaient la *pythie* dans le sanctuaire et la plaçaient sur le trépied. Dès que la vapeur commençait à l'agiter, on voyait ses cheveux se dresser sur sa tête ; son regard devenait farouche, sa bouche écumait et un tremblement subit et violent s'emparait de tout son corps. Elle poussait des cris et des hurlements qui remplissaient les assistants d'une sainte frayeur. Enfin, ne pouvant plus résister au dieu qui l'agitait, elle s'abandonnait à lui et proférait par intervalle quelques paroles mal articulées que les prêtres recueillaient.

On a souvent cité la peinture qui a été faite par Virgile de ces transports de la *pythie*, et surtout cette belle image *Phœbi nondum patiens* appliquée à la prêtresse. Jean-Baptiste Rousseau a reproduit cette vive expression dans ce passage également célèbre de son ode au comte de Luc :

> ... Ou tel que d'Apollon le ministre terrible
> Impatient du dieu dont le souffle invisible
> Agite tous ses sens,
> Le regard furieux, la tête échevelée,
> Du temple fait mugir la demeure ébranlée
> Par ses cris impuissants :
> Tel, aux premiers accès d'une sainte manie,
> Mon esprit alarmé redoute du génie
> L'assaut victorieux ;
> Il s'étonne, il combat l'ardeur qui le possède,
> Et voudrait secouer du démon qui l'obsède
> Le joug impérieux.
> Mais sitôt que, cédant à la fureur divine,
> Il reconnaît enfin du dieu qui le domine
> Les souveraines lois,
> Alors, tout pénétré de sa vertu suprême,
> Ce n'est plus un mortel, c'est Apollon lui-même
> Qui parle par ma voix.

La *pythie* ne connaissait, dit Plutarque, ni parfums, ni essences, ni tout ce qu'un luxe raffiné fait imaginer aux femmes. Le laurier et les libations de farine d'orge étaient tout son fard. Ce n'est pas tout : on la cherchait surtout dans une famille pauvre ; on voulait qu'elle eût vécu dans l'ignorance de toutes choses. Et ici perce clairement l'intention des prêtres de Delphes dans le choix de la *pythie*. Il fallait, en effet, que la *pythie*, malgré le caractère sacré et presque divin dont la tradition a entouré ces prêtresses, ne fût entre leurs mains qu'un docile instrument. Primitivement, la *pythie* étant la prophétesse du dieu poétique Apollon, ses réponses étaient en vers hexamètres ; plus tard, elles furent en vers ïambiques, et enfin en prose du temps de Plutarque. Des poëtes s'étaient attachés, dans les premiers temps, au temple de Delphes pour mettre en vers ses réponses. On est donc fondé à croire qu'il n'y avait là qu'une comédie et que les prédictions de la *pythie* étaient non-seulement arrangées par les prêtres, mais souvent préparées d'avance dans le conseil de Delphes.

Il était, à la vérité, sévèrement interdit par les lois de Delphes d'exercer sur la *pythie* aucune pression morale, et s'il était avéré qu'un personnage important de Delphes eût usé de son autorité pour imposer une réponse à la prêtresse d'Apollon, celle-ci pouvait être déposée. C'est ainsi que, Périalle ayant été convaincue d'avoir, dans la question de savoir si Démocrate était le fils d'Ariston, obéi aux instigations de Cobon, cette prêtresse fut déposée et Cobon banni de la ville. Mais cette loi ne fut jamais un frein pour les puissants, soit que le conseil pythique, comme le veut Hüllmann, ait pris le soin de dicter ces réponses qui avaient parfois tant d'importance pour les destinées de la Grèce, soit que les intéressés aient employé directement des moyens de violence ou de persuasion auprès des prêtres, auxquels en somme il appartenait toujours d'interpréter et même de rédiger les oracles comme ils l'entendaient.

C'étaient eux, en effet, qui arrangeaient après coup les réponses de la prêtresse, réponses à peine articulées et toujours inintelligibles pour les profanes. Ils donnaient aux paroles de la *pythie*, avec la forme du vers, une liaison qu'elles n'avaient point en sortant de sa bouche. Bien plus, les questions étant remises par écrit entre leurs mains, ils pouvaient jusqu'à un certain point rédiger l'interrogation comme la réponse. M. Alfred Maury suppose, en outre, qu'ils exerçaient sur la *pythie* une influence analogue à celle que certains magnétiseurs exercent sur les somnambules ; ils pouvaient lui dicter, sans qu'elle eût conscience de son rôle absolument passif, la réponse qu'elle devait faire. Pour parvenir à ce but, ils avaient soin de choisir pour instrument une jeune fille qui, outre les qualités essentielles dont on faisait parade en l'honneur de la *pythie*, fût atteinte de quelque affection nerveuse et sujette à ces convulsions, à ces crises hystériques que l'on regardait comme l'inspiration du dieu. Pouqueville, dans son *Voyage de la Grèce*, fait précisément remarquer que les affections hystériques du genre de celles dont la *pythie* était généralement affectée paraissent être encore aujourd'hui communes dans certaines parties du territoire hellénique. Ajoutons que ces prêtresses, tirées sans doute à dessein de familles que l'on n'avait pas à ménager, étaient entre les mains des prêtres comme des victimes sacrifiées. Du moment qu'elles avaient été consacrées au dieu, il ne leur était plus permis de sortir du temple d'Apollon ; et là, chaque fois qu'elles venaient de prononcer un oracle, on les retirait du trépied pour les conduire dans leur cellule, où elles étaient plusieurs jours à se remettre de leur épuisement. Souvent, dit Lucain, une mort prompte était le prix ou la peine de leur enthousiasme. On a lieu de supposer qu'une exhalaison méphitique sortait réellement du trou qu'on entrevoyait sous le trépied d'Apollon et contribuait à produire les effets morbides qui ont été décrits.

La coutume de choisir les *pythies* jeunes dura très-longtemps ; mais l'une d'elles ayant été, dit-on, enlevée par un Thessalien à cause de sa beauté, une loi fut rendue portant qu'à l'avenir on n'élirait, pour monter sur le trépied fatidique, aucune femme âgée de moins de cinquante ans. Malgré leur âge, les nouvelles *pythies* continuèrent à être habillées comme des jeunes filles.

Le nombre des *pythies* fut également modifié. Dans le principe, la *pythie* était unique ; mais lorsque l'oracle de Delphes se fut accrédité au point que ses arrêts produisaient un effet analogue à celui des bulles des papes au moyen âge, le nombre des consultations devint si considérable qu'une seule prêtresse ne put pas y suffire et qu'on en élut une seconde pour monter sur le trépied alternativement avec la première, et plus tard une troisième chargée de suppléer les deux autres.

Il vint pourtant un moment où la vapeur divine qui agitait la *pythie* cessa de manifester son antique vertu, et même où la *pythie* ravisée profita de sa position pour se moquer du public. Témoin le jour où elle rendit aux Ioniens, d'une part, et aux Achéens, de l'autre, deux oracles contradictoires. En vain Cicéron s'écrie que l'influence de cette exhalaison mystérieuse doit être éternelle comme la terre dont elle émane et ne peut s'être affaiblie avec le temps, bientôt une seule *pythie* redevint suffisante, bientôt même elle fut tout à fait inoccupée. Ce fut alors que le bon Plutarque, prêtre d'Apollon Pythien, jetant mélancoliquement un regard sur le temple désert, écrivit son traité de la *Cessation des oracles*.

— Iconogr. Deux statues de la *Pythie* ont paru au Salon de 1870, l'une en marbre, par M. Ch.-A. Bourgeois ; l'autre en bronze, par Marcello. Assise sur un trépied, le bras droit levé vers le ciel, la main gauche soulevant sa chevelure qui est dénouée, le visage contracté par le délire fatidique, la *Pythie* de M. Bourgeois ouvre démesurément la bouche pour crier ses oracles (*nil mortale sonans*). Sa tunique, retenue sous les seins par une ceinture, laisse à découvert tout le côté droit du corps. Cette figure est d'un style énergique et véhément, mais sans exagération et sans violence. La *Pythie* signée du pseudonyme de Marcello est assise sur un trépied autour duquel des serpents sont enroulés ; ses cheveux sont également emmêlés de serpents ; sa poitrine est nue ; sa jambe gauche, nue aussi, est placée sur la droite, qui est drapée ; une de ses mains tendue en avant semble vouloir repousser l'approche du dieu (*deus, ecce deus*) qui va la posséder. Cette figure tourmentée, échevelée, effarée, s'accorde parfaitement avec les données antiques. L'exécution s'éloigne assurément des principes sévères de l'art grec ; mais elle eût obtenu l'approbation de l'auteur du *Laocoon*. Les spectateurs qui arrivent en voiture au nouvel Opéra, par le pavillon Halévy, doivent passer sous la voûte de l'escalier d'honneur. Là, d'un jet d'eau gracieux émerge une statue de bronze ; c'est la *Pythie* de Marcello, qui donne son nom au bassin dont elle est le principal ornement.

PYTHIEN, IENNE (pi-ti-ain, i-è-ne — rad. *pythie*). Myth. gr. Qui a rapport à la pythie : *Oracle* PYTHIEN. ‖ *Jeux Pythiens* ou *Pythiques*, Jeux célébrés à Delphes, en l'honneur d'Apollon, de Latone et de Diane, leur mère.

— Anc. mus. *Nome* ou *air pythien*, Nome consacré à Apollon, que les flûtes jouaient pendant les jeux Pythiques. ‖ *Flûte pythienne* ou *pythique*, Flûte qui jouait l'air pythien.

— Myth. *Apollon Pythien*, *Dieu pythien*, Apollon vainqueur du serpent Python.

— s. m. Bot. Genre d'algues.

— **Encycl.** *Jeux Pythiens.* Les jeux *Pythiens*, une des quatre grandes solennités nationales en Grèce, se célébraient à Delphes, anciennement appelée Pytho, en l'honneur d'Apollon, d'Artémis et de Latone, dans la plaine de Crissa, située dans le voisinage de la ville. L'origine de ces jeux était ancienne ; mais les Grecs, suivant leur coutume, l'ont enveloppée de fables ; ils les ont fait fonder par Apollon, puis par des héros tels que Amphictyon, Adraste, Diomède. Sophocle, dans *Electre*, montre Oreste prenant part aux jeux *Pythiens*.

Il était tout naturel que des fêtes de ce genre fussent célébrées près d'un sanctuaire aussi vénéré que celui de Delphes. A l'origine, les jeux *Pythiens* furent tout religieux et littéraires ; ils consistèrent d'abord, disent Pausanias et Strabon, en un concours de poésie et de musique dont le sujet était un hymne en l'honneur d'Apollon.

Jusqu'à la XLVIIIe olympiade, qui commença l'année 588 avant notre ère, les Delphiens avaient été eux-mêmes les agonothètes (les juges) dans les jeux *Pythiens* ; mais la troisième année de cette olympiade, les amphictyons s'étant chargés de tout ce qui regardait les jeux, ils en furent naturellement alors les agonothètes, et les jeux *Pythiens* furent quelquefois appelés jeux Amphictyoniques. On compta par pythiades, comme par olympiades, quoique plus rarement ; la Ire pythiade correspond donc à la 3e année de la XLVIIIe olympiade ou 585 av. J.-C. Pausanias dit expressément qu'à partir de la première année où les amphictyons dirigèrent les jeux, on ajouta au concours de l'hymne accompagné de la cithare le concours d'un hymne accompagné de la flûte. Ces concours de musique, auxquels prenaient part seulement les joueurs de cithare et de flûte, avaient pour sujet la lutte d'Apollon contre le dragon et sa victoire sur le monstre : c'est ce qu'on appela le *nome pythien*.

Outre ces innovations dans les concours de musique, qui furent faites lors de la Ire pythiade, on établit à la même époque des luttes gymnastiques et équestres, semblables à celles qui existaient à Olympie. La course en char à quatre chevaux fut introduite à la IIe pythiade. C'est seulement de la XXIIIe pythiade que date le concours de la cithare séparée du chant. Dans la suite, on ajouta des concours de tragédie, de diverses sortes de poëmes et de compositions historiques. Les ouvrages d'art, peintures et sculptures, furent aussi exposés dans ces fêtes aux yeux des Grecs assemblés, et des prix étaient distribués à ceux qui avaient produit les meilleures œuvres. Les concours d'art et de musique occupaient le premier rang aux jeux *Pythiens*, et sous ce rapport les jeux Olympiques même n'atteignirent pas une aussi haute renommée. Dans la plaine de Crissa avaient été établis un hippodrome, un stade ayant 1,000 pieds de longueur, et un théâtre pour les concours de musique. Probablement il y avait aussi là, comme à Olympie, un gymnase, un prytanée et d'autres édifices du même genre.

Avant la XLVIIIe olympiade, les jeux *Pythiens* avaient été célébrés tous les huit ans, vers la fin de l'année ; ensuite, ils le furent, comme ceux d'Olympie, tous les quatre ans ; chaque pythiade comprenait donc un intervalle de quatre ans, qui commençait à la troisième année de chaque olympiade. Les jeux duraient plusieurs jours et se succédaient ainsi : concours de musique, luttes gymnastiques, courses de chevaux et de chars. Les vainqueurs, à partir de la IIe pythiade, reçurent une couronne de laurier et en même temps la palme symbolique, comme à Olympie. En outre, leurs statues étaient élevées dans la plaine de Crissa.

Le temps où cessèrent les jeux *Pythiens* est incertain ; mais ils durèrent probablement aussi longtemps que les jeux Olympiques, c'est-à-dire jusqu'à l'année 394 après J.-C. Philostrate mentionne une célébration des jeux *Pythiens* dans l'année 191 après J.-C., et au temps de Julien ils continuaient encore, comme en témoigne une de ses lettres.

Une seule fois les jeux *Pythiens* ne se célébrèrent pas à Delphes, mais à Athènes, sous la domination de Démétrius Poliorcète, les Etoliens étant alors en possession du territoire de Delphes. Des jeux *Pythiens* de moindre importance étaient aussi célébrés dans un grand nombre de localités où existait le culte d'Apollon, et quelquefois, pour distinguer des autres ceux dont nous venons de parler, les auteurs disent « les jeux *Pythiens* à Delphes. » C'est surtout par les médailles et les inscriptions que nous connaissons les villes où se célébraient ces jeux *Pythiens* secondaires : Ancyre, en Galatie ; Aphrodisias, en Carie ; Antioche, l'île de Céos, Carthage, Cibyre, en Phrygie ; Délos, Emisa, en Syrie ; Hiéropolis, en Phrygie ; Magnésie, Mégare, Milet, Naples, Nicée, en Bithynie ; Nicomédie, Pergame, en Mysie ; Périnthe, dans la Propontide ; Philippopolis, en Thrace ; Side, en Pamphylie ; Sicyone, Thessalonique, Tralles, en Lydie ; Tripolis, en Carie. Il est probable que les jeux Apollinaires des Romains furent une imitation des jeux *Pythiens*.

PYTHIOCAMPE s. m. (pi-ti-o-kan-pe — de *pythie*, et du gr. *kampê*, chenille). Entom. Genre de chenilles velues.

PYTHION s. m. (pi-ti-on). Bot. Syn. d'AMORPHOPHALLE, genre d'aroïdées, et de LEPTOMITE, genre de cryptogames.

PYTHIONICE adj. f. (pi-ti-o-ni-se). Myth. gr. Surnom de Vénus.

PYTHIONICE, hétaire grecque qui vivait à Athènes au IVe siècle av. J.-C. Elle était courtisane, lorsqu'elle fut aimée de Harpalus

le Macédonien, qui l'épousa malgré sa vie passée; elle changea absolument de conduite et devint la plus fidèle des femmes. Cet Harpalus, Macédonien, avait suivi Alexandre en Asie; mais ayant eu là querelle avec le roi et craignant sa colère, il s'était enfui en Europe et retiré à Athènes. C'est là qu'il connut Pythionice. Les amis d'Alexandre le firent arrêter, mais Harpalus fut assez habile pour recouvrer sa liberté. « Avant sa détention, dit Pausanias, il avait épousé Pythionice, dont ni la famille ni le pays ne me sont connus. Tout ce que j'en sais, c'est qu'elle avait fait le métier de courtisane à Corinthe et à Athènes. Cependant Harpalus l'aima si éperdument que, cette femme étant venue à mourir, il lui fit élever le plus superbe tombeau qui se puisse voir dans toute la Grèce. »

Dicéarque, qui, comme Pausanias, l'avait vu, dit que ce tombeau, érigé entre Athènes et Eleusis, était un des plus magnifiques monuments de ce genre qui fussent non-seulement dans toute la Grèce, mais dans le monde entier. Il n'en excepte pas même celui qu'Artémise avait fait élever à Mausole. Harpalus le Macédonien ne survécut que peu de temps à cette Pythionice, qui mérita, après avoir été courtisane, une marque aussi éclatante d'affection et de regret.

PYTHIQUE adj. (pi-ti-ke). Syn. de PYTHIEN.

Pythiques, odes triomphales de Pindare. V. ÉPINICIES.

PYTHO s. m. (pi-to). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord.

PYTHODORIS, reine du Pont, morte vers l'an 38 de notre ère. Fille de Pythodore de Tralles, ami de Pompée, riche et favorisée de tous les dons de la nature, elle épousa, toute jeune encore, vers l'an 18 av. J.-C., Polémon Ier, roi de Pont, du Bosphore Cimmérien et de la Colchide. Après la mort de son mari, qui périt en combattant les Aspurgitains, elle perdit le Bosphore, mais conserva la possession de la Colchide et toute la partie orientale de l'ancien royaume du Pont. Les Chaldéens, les Tibéraniens et les autres peuples barbares qui habitaient les montagnes au sud-est de Trébizonde lui étaient également soumis.

Pythodoris se remaria à Archélaüs, roi de Cappadoce; mais, devenue veuve une seconde fois vers l'an 17, elle retourna dans le Pont, qu'elle administra jusqu'à sa mort, comme régente de son fils aîné Polémon II. Strabon, contemporain de Pythodoris, fait l'éloge de son caractère viril, de sa capacité pour les affaires; il vante sa prudence et son habileté. Pythodoris résidait ordinairement dans la ville de Cabire, que Pompée avait appelée Diopolis, mais qui fut considérablement agrandie par elle et décorée du nom de Sébaste, sans doute, a-t-on dit, pour honorer Auguste.

Outre Polémon II, qu'elle avait associé à son pouvoir et qui lui succéda sur le trône du Pont, Pythodoris eut une fille et un second fils, Zénon, qui devint roi d'Arménie.

PYTHOMANCIE s. f. (pi-to-man-sî — de *Python*, et du gr. *manteia*, divination). Antiq. gr. Divination au moyen d'une invocation faite au vainqueur du serpent Python.

PYTHOMANCIEN, IENNE s. (pi-to-man-si-ain, i-è-ne — rad. *pythomancie*). Antiq. gr. Prêtre ou prêtresse qui pratiquait la pythomancie.

— adj. Qui appartient ou qui est relatif à la pythomancie : *Pratique* PYTHOMANCIENNE. *Sentence* PYTHOMANCIENNE. *Rit* PYTHOMANCIEN.

PYTHOMANTE s. (pi-to-man-te — rad. *pythomancie*). Prêtre ou prêtresse d'Apollon Pythien.

PYTHON s. m. Antiq. Nom appliqué par les Grecs à des esprits qui, suivant eux, donnaient la connaissance de l'avenir.

— Astron. Constellation du Dragon.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des pythoniens, comprenant cinq espèces qui habitent l'Afrique, l'Inde et la Malaisie : *Les serpents du groupe des* PYTHONS *n'ont d'égaux, en dimensions, que les boas américains.* (P. Gervais.) *Les* PYTHONS *ressemblent beaucoup aux boas et aux couleuvres.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Erpét. Les *pythons* ont pour caractères : une tête en forme de pyramide quadrangulaire, quelquefois légèrement déprimée, à sommet plus ou moins arrondi et tronqué, couverte de grandes plaques jusqu'au bout du museau; les mâchoires garnies de dents aiguës et recourbées en arrière; le corps allongé, cylindrique ou mieux longuement et doublement conique, renflé vers la partie moyenne, plus mince en arrière et surtout en avant; le dos couvert d'écailles nombreuses; le ventre garni de plaques entières; la queue plus ou moins longue, forte, un peu préhensile, conique, terminée en pointe obtuse, présentant en dessous des plaques entières et disposées sur deux rangs; l'anus transversal, armé à chaque extrémité d'un éperon crochu ou d'un ergot conique, représentant les vestiges des membres postérieurs.

Les *pythons*, dont le nom mythologique a été heureusement appliqué à ce genre, ressemblent beaucoup, par leurs caractères, aux couleuvres et aux boas; mais ils les surpassent, même ces derniers, par leur dimension; ce genre renferme, en effet, les plus grands reptiles connus. Il n'est pas rare de trouver dans nos musées des peaux ou dépouilles de *python* longues de 10 mètres; plusieurs voyageurs assurent avoir vu de ces serpents vivants ou récemment tués qui mesuraient 13 mètres de longueur et dont la grosseur égalait celle d'un tronc d'arbre. Ces reptiles, quand on les excite, font entendre un sifflement assez fort. Ils ne sont nullement venimeux; les deux ergots qu'ils ont à la queue et qu'ils peuvent à volonté retirer sous leurs écailles leur servent, dit-on, de défense.

Les ophidiens de ce genre préfèrent en général le séjour des contrées marécageuses et ne s'éloignent jamais beaucoup des grands cours d'eau; on les désigne souvent, dans l'Inde, sous le nom de *serpents des rivières.* On pourrait croire, d'après cela, qu'ils se nourrissent surtout d'animaux aquatiques; mais ils font plutôt leur proie des espèces terrestres, notamment des mammifères de petite ou de moyenne taille, que le besoin de boire ou de se baigner amène au bord des eaux. Quelques-uns s'écartent néanmoins un peu des endroits humides et se trouvent dans les lieux secs, montueux et boisés; on les appelle vulgairement *serpents des rochers.* Les *pythons* ont, à leur tour, des ennemis redoutables; les aigles, entre autres, les saisissent entre leurs serres, les mettent en pièces et en emportent les morceaux pour nourrir leurs aiglons.

Ces reptiles supportent assez bien la captivité; ils mangent volontiers, pourvu qu'on leur serve leur proie vivante et à la chute du jour. Duméril et Bibron décrivent ainsi la manière curieuse dont se fait la déglutition : « Quand on présente à un *python* un lapin ou un rat vivant, dès que le serpent l'aperçoit ou qu'il est averti de sa présence par quelque émanation, il tourne vivement la tête vers sa proie, il dresse rapidement le devant du tronc qu'il porte en arrière, il écarte ses mâchoires et à l'instant il les lance comme un trait vers la tête de la victime, qui se trouve ainsi blessée et retenue par un grand nombre de crochets. Dès ce moment, le tronc du serpent s'enroule sur la poitrine de l'animal, qui jette un cri de douleur plus ou moins prolongé, car il est écrasé et ne peut plus respirer.

« Quand, au bout de quelques minutes, la proie ne donne plus de signe de vie, le serpent écarte ses mâchoires pour détacher ses crochets, et bientôt, saisissant sa victime par le bout du museau, il en introduit la tête entre ses mâchoires qui s'écartent peu à peu, s'élargissent, s'étalent de manière à admettre dans leur intervalle le diamètre du crâne et successivement le cou, la poitrine, les pattes et le reste de l'animal, qui se trouve ainsi suivre tout d'une pièce, en pénétrant peu à peu dans l'œsophage du serpent. Le tronc de celui-ci, sur lequel on ne distingue plus la tête, devient tout à coup monstrueux dans sa région antérieure par la dilatation énorme que permettent la mobilité et l'indépendance des côtes, qui ne sont pas fixées au sternum. »

Ce genre renferme six espèces, dont trois vivent dans l'Inde et les îles voisines et trois en Afrique. C'est probablement l'une de ces dernières qui est, de la part des nègres de la côte de Guinée, l'objet d'un véritable culte, que Boschmann a fait connaître avec de longs détails. C'est sans doute aussi à une espèce africaine de *python* qu'il faut rapporter l'énorme serpent tué par les soldats romains pendant les guerres puniques et dont Pline a beaucoup exagéré les dimensions, car il lui attribue une longueur de 120 pieds. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit à ce sujet le savant Daubenton.

« L'histoire ancienne fait mention d'un serpent monstrueux que Régulus ne put vaincre qu'à l'aide de ses troupes, près du fleuve Bagrada, entre Utique et Carthage; ce serpent s'élançait sur les soldats qui approchaient de la rivière pour y puiser de l'eau, les écrasait du poids de son corps, ou les étouffait dans les replis de sa queue, ou enfin les faisait périr par son souffle empoisonné. Les dures écailles de sa peau le rendaient impénétrable à tous les traits qu'on lui lançait; il fallut dresser contre lui des machines de guerre et l'attaquer en forme. Enfin, après bien des coups inutiles, une pierre d'une grosseur énorme, lancée avec une extrême roideur, lui brisa l'épine du dos et l'étendit par terre. On eut bien de la peine à l'achever, tant les soldats craignaient d'aborder un ennemi encore formidable, même aux approches de la mort. Régulus envoya à Rome sa peau. Elle fut suspendue dans un temple où, d'après Pline, on la voyait encore au temps de la guerre de Numance. »

Le *python améthyste*, appelé aussi *boa améthyste*, *grande couleuvre de Java*, *serpent des rivières*, *ular-sawa*, etc., atteint la longueur de 10 mètres; il a la tête plate, large, d'un gris bleuâtre; le museau jaunâtre; un trait bleu foncé derrière chaque œil; une tache jaune variée de bleu sur l'occiput; la gorge blanc jaunâtre; le dessus du corps divisé par des zones bleu améthyste bordées de jaune ou de fauve et disposées de manière à former des taches carrées ou réticulées, d'un gris obscur, à reflets jaunes, bleus et verts; les flancs d'un gris blanchâtre; le ventre jaune blanchâtre; la queue courte, pointue, jaune avec quelques zones bleues. Ce serpent habite Java; on le trouve surtout dans les champs de riz, près des cours d'eau, et quelquefois aussi dans les régions montagneuses, où il atteint ses plus grandes dimensions. Sa force extraordinaire le rend très-dangereux. Il se nourrit, suivant sa taille, de rats, de souris, d'oiseaux ou d'animaux plus gros.

Le *python tigre*, appelé aussi *boa châtain* ou *cendré*, *céraste de Siam*, *pedda-poda*, etc., ne dépasse guère la taille de 3 mètres; il a la tête plus large que le cou, d'un gris rosé; la bouche large, très-fendue; un trait brun derrière chaque œil; une tache de même couleur derrière le cou; le dessus du corps et de la queue d'un bleu cendré marqué de taches brunes bordées de noir, les flancs et les côtés de la queue offrant de petites taches brunes avec un point blanc au centre; le dessous de la queue varié de blanc avec des raies noires élargies. Cette espèce se trouve au Bengale, où on l'appelle *serpent de rocher;* les jongleurs ou montreurs de serpents de ce pays la nourrissent de poulets qu'elle avale lentement avec toutes les plumes.

Le *python bora* ou *boa orbiculé* atteint à peine la longueur de 2 mètres; le brun est sa couleur dominante; il a sur le dos des taches rondes d'un brun plus clair au milieu et bordées de brun jaunâtre; les côtés variés de gris blanchâtre et de brun. Ce serpent habite aussi le Bengale; on prétend que les personnes mordues par lui voient, au bout d'une quinzaine de jours, tout leur corps se couvrir d'une éruption cutanée; mais cette assertion n'est pas prouvée.

Le *python de Séba* acquiert une taille de 7 à 8 mètres sur 0m,65 de tour. Il habite l'Afrique centrale, depuis l'équateur jusque vers le 18e degré de latitude N. D'après Aug. Duméril, cet ophidien a l'organisation des animaux nocturnes, caractérisée surtout par la forme elliptique verticale de la prunelle. Quand le jour a complétement disparu, la vie devient plus active chez lui; ses mouvements, son agitation présentent un spectacle curieux. C'est alors qu'ont lieu les tentatives, souvent heureuses, d'accouplement. Quand la femelle a pondu, elle entoure ses œufs des replis de son corps et les couve jusqu'à complète éclosion. La chaleur qu'elle produit alors est très-considérable et s'élève parfois jusqu'à 40°.

PYTHON, serpent ou dragon monstrueux né de la Terre après le déluge de Deucalion. Il avait cent têtes et cent bouches qui vomissaient des flammes, et gardait l'antre d'où Thémis prononçait ses oracles. Comme il en empêchait l'accès à Apollon, qui venait consulter la déesse, le dieu le tua à coups de de flèches. Suivant l'opinion la plus commune, il rendait lui-même des oracles sur le mont Parnasse. Sachant que l'enfant qui allait naître de Latone lui ravirait sa puissance, il chercha à la faire périr et la poursuivit vainement jusque dans l'île d'Ortygie, nommée depuis Délos, où la cacha Jupiter. Il retourna alors sur le Parnasse, où Apollon, quatre jours seulement après sa naissance, le tua à coups de flèches, exploit auquel prit part Diane elle-même. Tous deux se rendirent ensuite à Egialée, en Crète, pour se faire purifier de ce meurtre; puis Apollon entoura de la peau du monstre le trépied de la pythie à Delphes. En souvenir de sa victoire, il institua les jeux Pythiens ou Pythiques, et ce surnom lui a été conservé par les poëtes. Ovide, au premier livre de ses *Métamorphoses*, raconte l'histoire du serpent Python.

Suivant Homère, le serpent Python fut ainsi appelé d'un mot grec qui signifie *pourri*, surnom qui serait alors tiré de la putréfaction du monstre après sa mort. Strabon prétend que c'était un scélérat nommé *Draco*, dont Apollon délivra le monde; d'autres voient dans Python un brigand qu'Apollon tua à coups de flèches pour se venger de ce qu'il arrêtait le concours de ceux qui venaient lui offrir des sacrifices dans le temple de Delphes. Son corps, laissé sans sépulture, infecta bientôt les habitants, ce qui fit donner aussi à la ville le nom de *Pytho* (du grec *puthein*, exhaler une mauvaise odeur).

Suivant quelques auteurs, c'est de Python que naquirent la Gorgone, Géryon, Cerbère, l'hydre de Lerne, le Sphinx, le vautour qui dévora le foie de Prométhée, enfin tous les monstres de la mythologie. On voit que le génie des Grecs, qui a enfanté tant de créations gracieuses, n'a pas été moins fécond dans le genre horrible.

Les écrivains rappellent souvent le serpent Python et sa défaite par Apollon :

> « Vous savez penser comme écrire;
> Les Grâces avec la Raison
> Vous ont confié leur empire;
> L'infâme superstition
> Sous vos traits délicats expire.
> Ainsi l'immortel Apollon
> Charme l'Olympe de sa lyre,
> Tandis que les flèches qu'il tire
> Ecrasent le serpent *Python.* »
>
> VOLTAIRE.

« A l'exception d'un petit nombre, tels que l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, qui mourront dans l'impénitence finale, l'Assemblée se purge à vue d'œil des mauvais citoyens : M. Thouret, qu'on avait voulu nous débaucher, nous a rendu son talent; il a tué le serpent *Python*. Thouret m'a presque réconcilié avec la Normandie. En conséquence, nous l'avons fait président. »

CAMILLE DESMOULINS.

« L'obscur et modeste établissement de la Chartreuse avait excité, non sans cause, la défiance de la police française, qui le croyait fort propre à donner un asile aux ennemis désappointés du gouvernement de Napoléon, et qui ne pouvait tolérer nulle part l'existence inoffensive du proscrit navré de désespoir et de misère. L'Europe n'avait pas plus d'abris alors contre la tyrannie incarnée dans un homme qu'elle n'en aura désormais contre la tyrannie diffuse des masses. C'était *Python*, ce sera l'hydre. »

CH. NODIER.

« Le second parti de cette littérature bicéphale, qui était née du malheur des temps comme *Python* du déluge, n'était pas aussi habile de beaucoup à faire valoir ses richesses nominales. »

CH. NODIER.

« Pour que toutes ces choses aient été un jour raisonnables et bonnes à dire, pour qu'elles aient paru marquer un signal de retour, combien il faut que l'égarement et le délire aient été grands! Tout est relatif, et Camille Desmoulins, l'anarchiste d'hier, représente en vérité la civilisation et presque le génie social, comme *Apollon dans sa lutte contre le serpent Python.* »

HATIN.

PYTHONIDE adj. (pi-to-ni-de — rad. *python*). Erpét. Qui ressemble au python.

— s. m. pl. Tribu de la famille des pythoniens, ayant pour type le genre python : *Les* PYTHONIDES *vivent en Afrique, dans l'Inde ou en Océanie.* (P. Gervais.)

PYTHONIE s. f. (pi-to-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des draconculinées, comprenant plusieurs espèces qui croisent au Népaul.

PYTHONIEN, IENNE adj. (pi-to-ni-ain, i-è-ne — rad. *python*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au python.

— s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, ayant pour type le genre python.

PYTHONISSE s. f. (pi-to-ni-se — lat. *pythonissa*, du gr. *Puthôn*, Python). Antiq. Femme douée du don de prophétie : *La* PYTHONISSE de Delphes, *d'Endor.*

— Par ext. Femme qui prédit l'avenir : *Elle se rappelait la singulière prédiction d'une espèce de* PYTHONISSE, *alors en vogue, qui lui avait dit : Vous occuperez la première place du monde, mais pour peu de temps.* (Thiers.) *Toute femme en naissant contient une* PYTHONISSE. (Mme E. de Gir.) *Les speaking-mediums sont de véritables* PYTHONISSES. (Richemond.)

— Erpét. Couleuvre du Bengale.

— Arach. Genre d'arachnides, formé aux dépens des drasses.

— **Encycl.** V. DELPHES, ENDOR, PYTHIE.

Pythonisse d'Endor (LA) ou **Apparition de l'ombre de Samuel à Saül**, tableau de Salvator Rosa, au Louvre (no 359). Suivant le récit biblique, Saül, attaqué par les Philistins, consulta le Seigneur, qui refusa de lui répondre. Ayant appris qu'il y avait à Endor une femme qui évoquait les esprits, il alla la trouver la nuit, après s'être déguisé et avoir choisi deux serviteurs seulement pour l'accompagner. La pythonisse refusa d'abord de faire la moindre évocation, s'excusant sur l'ordre que le roi avait donné aux devins de quitter le pays. Mais Saül ayant juré par le Dieu vivant qu'il ne lui serait fait aucun mal, elle lui dit alors : « Qui voulez-vous que je fasse paraître? » Il lui répondit : « Faites paraître devant moi Samuel. » Dès que la femme eut aperçu Samuel, elle jeta un grand cri et dit à Saül : « Pourquoi m'avez-vous trompée? Vous êtes Saül. — Ne craignez point, dit le roi; mais qu'avez-vous vu? — J'ai vu, dit-elle, un personnage vénérable qui sortait de la terre. » Il lui dit encore : « Comment est-il fait? — C'est, dit-elle, un vieillard qui monte couvert d'un manteau. » Saül, jugeant que c'était Samuel, se baissa et se prosterna le visage contre terre. Samuel dit alors à Saül : « Pourquoi avez-vous troublé mon repos? » Il résulte de ce passage que Samuel, aperçu de la pythonisse, demeura invisible pour Saül, auquel seulement il fit entendre sa voix. Salvator Rosa n'a pas été fidèle à ces indications; il a représenté Saül, prosterné à terre et levant les yeux vers Samuel, non avec l'incertitude d'un homme qui cherche à démêler d'où vient le son qui l'a frappé, mais avec un saisissement attentif, tel que le produit la vue d'un objet effrayant et connu. Samuel, enveloppé d'un longue draperie blanche, a une physionomie terrible; on pressent les effrayantes paroles qu'il va adresser à Saül : « Demain, vous et vos fils serez avec moi. » La pythonisse, en proie au délire et aux contorsions fatidiques, attise la flamme placée sur un autel; des squelettes, des hiboux s'agitent derrière elle; dans le fond, à droite, les deux compagnons de Saül regardent avec épouvante la magicienne. « On re-

trouve dans cette composition, dit Guizot, l'ardeur et la terrible énergie du peintre napolitain; sa couleur, forte et sombre, s'adapte admirablement au sujet et contribue beaucoup à l'effet singulier et frappant de ce tableau. » L'œuvre de Salvator a été gravée dans le *Musée royal* par Guttemberg et dans les recueils de Filhol (XI, pl. LXVII) et de Landon (VII, pl. XXIX).

Rembrandt a traité le même sujet avec son originalité et sa magie de style accoutumées, mais avec une finesse d'exécution qui lui est peu ordinaire, dans un tableau qui a fait partie de la célèbre galerie de Pommersfelden et de la collection Merton (1874) : Samuel, debout et de face, enveloppé d'un ample manteau bordé d'or et coiffé d'un turban jaune, a un air de sévérité et de majesté auquel contribue sa longue barbe blanche. Saül, cuirassé et casqué, s'est prosterné contre terre. La vieille magicienne, assise à droite, dans la pénombre, et tenant de la main gauche un livre ouvert, se retourne vers l'apparition. Le fantastique a ici un caractère solennel, imposant, religieux, dont aucun détail grotesque ne diminue l'effet. Ce beau morceau n'a atteint que le prix relativement très-faible de 3,900 francs à la vente Merton.

PYTICÈRE s. m. (pi-ti-sè-re — du gr. *putizô*, je salive; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type vit au Brésil.

PYTTO s. m. (pitt-to). Bière de maïs en usage au Brésil.

PYULQUE s. m. (pi-ul-ke — du gr. *puon*, pus; *elkô*, je tire). Chir. Espèce de seringue dont on se sert pour extraire le pus.

PYURE s. f. (pi-u-re). Moll. Genre d'ascidies composées.

PYURIE s. f. (pi-u-rî — du gr. *puon*, pus; *oureô*, je pisse). Pathol. Ejection d'urine mêlée de pus.

PYVURILE s. m. (pi-vu-ri-le — de *pyruvique*, et de *urée*). Chim. Corps homologue de l'allantoïne, qui représente la diuréide de l'acide pyruvique, et qui prend naissance dans l'action de l'acide pyruvique à chaud sur l'urée.

— **Encycl.** V. PYRUVIQUE.

PYXICÉPHALE s. m. (pi-ksi-sé-fa-le — du gr. *puxis*, boîte; *kephalê*, tête). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes ou grenouilles, comprenant trois espèces qui habitent l'Afrique australe et l'Amérique du Sud.

PYXIDAIRE s. f. (pi-ksi-dè-re — du gr. *puxis*, boîte). Bot. Syn. de LINDERNIE, genre de lichens.

PYXIDANTHÈRE s. f. (pi-ksi-dan-tè-re — du gr. *puxis*, boîte, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des diapensiées, originaire de l'Amérique du Nord.

PYXIDE s. f. (pi-ksi-de — du gr. *puxis*, boîte, dérivé de *puxos*, buis). Antiq. Petit coffret où l'on serrait des bijoux.

— Liturg. Boîte où l'on garde les hosties consacrées.

— Erpét. Genre de reptiles chéloniens, du groupe des tortues terrestres, appelé aussi TORTUE À BOÎTE, à cause de la mobilité du devant du plastron, et dont l'espèce type habite l'Inde et les îles voisines.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, qui habite le Brésil.

— Bot. Sorte de capsule qui s'ouvre transversalement comme une boîte à savonnette. ‖ Syn. de PYXIDAIRE, genre de lichens.

— **Encycl.** Antiq. Les anciens appelaient ainsi la cassette ou le coffret à mettre les parures et les bijoux. Il est probable que ce nom vient de ce qu'on employait d'abord le buis pour la fabrication de l'objet. Mais par la suite on fit ces coffrets en bois précieux, embellis d'ornements d'or, d'argent, d'ivoire. Ces boîtes avaient d'ordinaire la forme rectangulaire. Lors de la découverte de la toilette de Projecta, dame romaine du IVe siècle, on trouva parmi les pièces de cette toilette une *pyxide* en argent doré couverte de bas-reliefs. Selon Suétone, Néron donna à un temple de Vénus une *pyxide* enrichie de perles précieuses, qui contenait sa barbe.

— Liturg. Dès les premiers temps de l'Eglise, on conservait la réserve eucharistique destinée aux malades dans des vases ou boîtes qu'on appelait *pyxides*, custodes ou ciboires. L'église Saint-Ambroise, à Milan, possède une *pyxide* d'ivoire qui doit remonter au IVe siècle. On suspendait souvent les *pyxides* au-dessus des autels, comme les colombes (v. TABERNACLE). On a fait ces vases en ivoire, en matières précieuses, en or, en argent et en cuivre. Ils ont dans tous les temps reçu la plus riche ornementation. L'inventaire du saint-siége de 1295 décrit une *pyxide* d'or enrichie de nielles du poids de 1 marc 3 onces, deux de jaspe et une d'ivoire montée en argent. Les plus communes aujourd'hui sont les *pyxides* en cuivre émaillé de Limoges. Les *pyxides* ou custodes ont d'ordinaire la forme cylindrique et sont fermées par un couvercle. Elles diffèrent des ciboires, qui ont généralement la forme globulaire et sont montés sur un pied.

— Bot. Les *pyxides* sont des tortues terrestres, caractérisées surtout par la carapace d'une seule pièce et le sternum mobile dans sa partie antérieure; cinq doigts à tous les pieds, mais quatre ongles seulement à ceux de derrière. La *pyxide arachnoïde* est l'espèce type du genre; sa carapace est ovale, très-convexe, échancrée antérieurement en forme de V; les plaques du disque sont jaune roussâtre, marquées de taches triangulaires noires, disposées en rayons; les plaques marginales, également jaunâtres, offrent des raies longitudinales noires; le dessous du corps est jaune. Cette espèce habite l'Inde et les îles voisines; elle offre cette particularité que la partie antérieure de son plastron peut se relever et s'appliquer contre le devant de la carapace, de sorte qu'elle y est tout à fait renfermée; d'où le nom vulgaire de *tortue à boîte*.

PYXIDÉ, ÉE adj. (pi-ksi-dé — rad. *pyxide*). Bot. Qui a la forme d'un petit gobelet.

PYXIDELLE s. f. (pi-ksi-dè-le — rad. *pyxide*). Bot. Un des noms de la lindernie.

PYXIDÉMIDE s. f. (pi-ksi-dé-mi-de — de *pyxide*, et de *émide*). Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

PYXIDICULE s. f. (pi-ksi-di-ku-le — dimin. de *pyxide*). Bot. Genre d'algues bacillariées, de la tribu des naviculées, rapporté par plusieurs auteurs aux infusoires polygastriques.

PYXIDIE s. f. (pi-ksi-dî — rad. *pyxide*). Bot. Pyxide multiloculaire. ‖ Syn. de PHASQUE, genre de mousses.

PYXIDIFÈRE adj. (pi-ksi-di-fè-re — de *pyxide*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui a des urnes ou des capsules en forme de boîte.

PYXIDIROSTRE adj. (pi-ksi-di-ro-stre — de *pyxide*, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de boîte.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre flamant ou phénicoptère.

PYXIDULE s. f. (pi-ksi-du-le — dimin. de *pxyide*). Bot. Urne des mousses.

PYXINE s. f. (pi-ksi-ne — du gr. *puxis*, boîte). Bot. Genre de lichens, formé aux dépens des lécidées, et comprenant quelques espèces qui croissent dans les régions intertropicales.

PYXINÉ, ÉE adj. (pi-ksi-né — rad. *pyxine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pyxine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre pyxine.

PYXINIE s. f. (pi-ksi-nî — du gr. *puxis*, boîte). Helminth. Genre de vers, qui paraît se rapporter au groupe des grégarines, et qui comprend trois espèces vivant en parasites sur les insectes.

PYXIPOME s. m. (pi-ksi-po-me — du gr. *puxis*, boîte; *pôma*, couvercle). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des sésuviées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques.

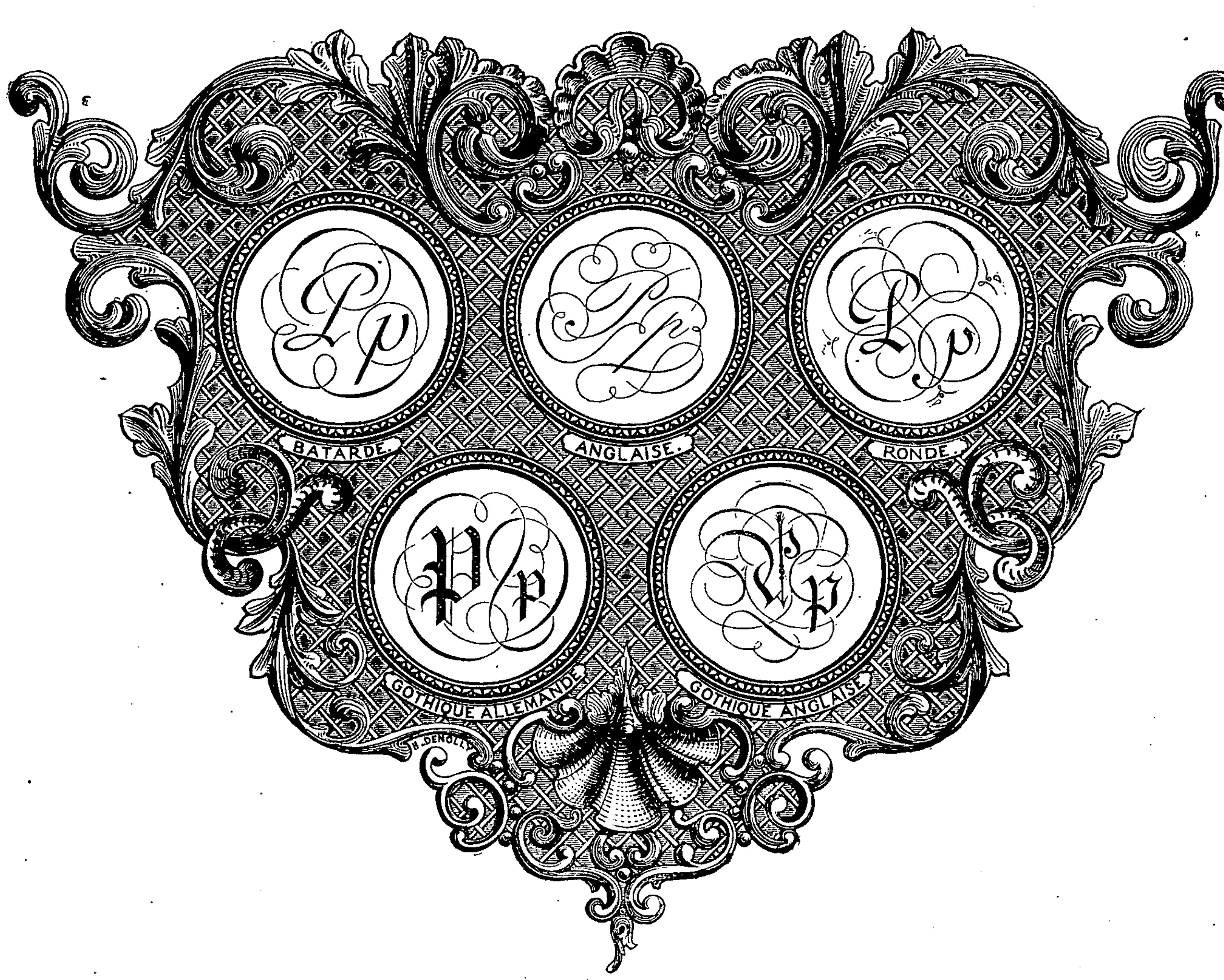

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX[e] SIÈCLE

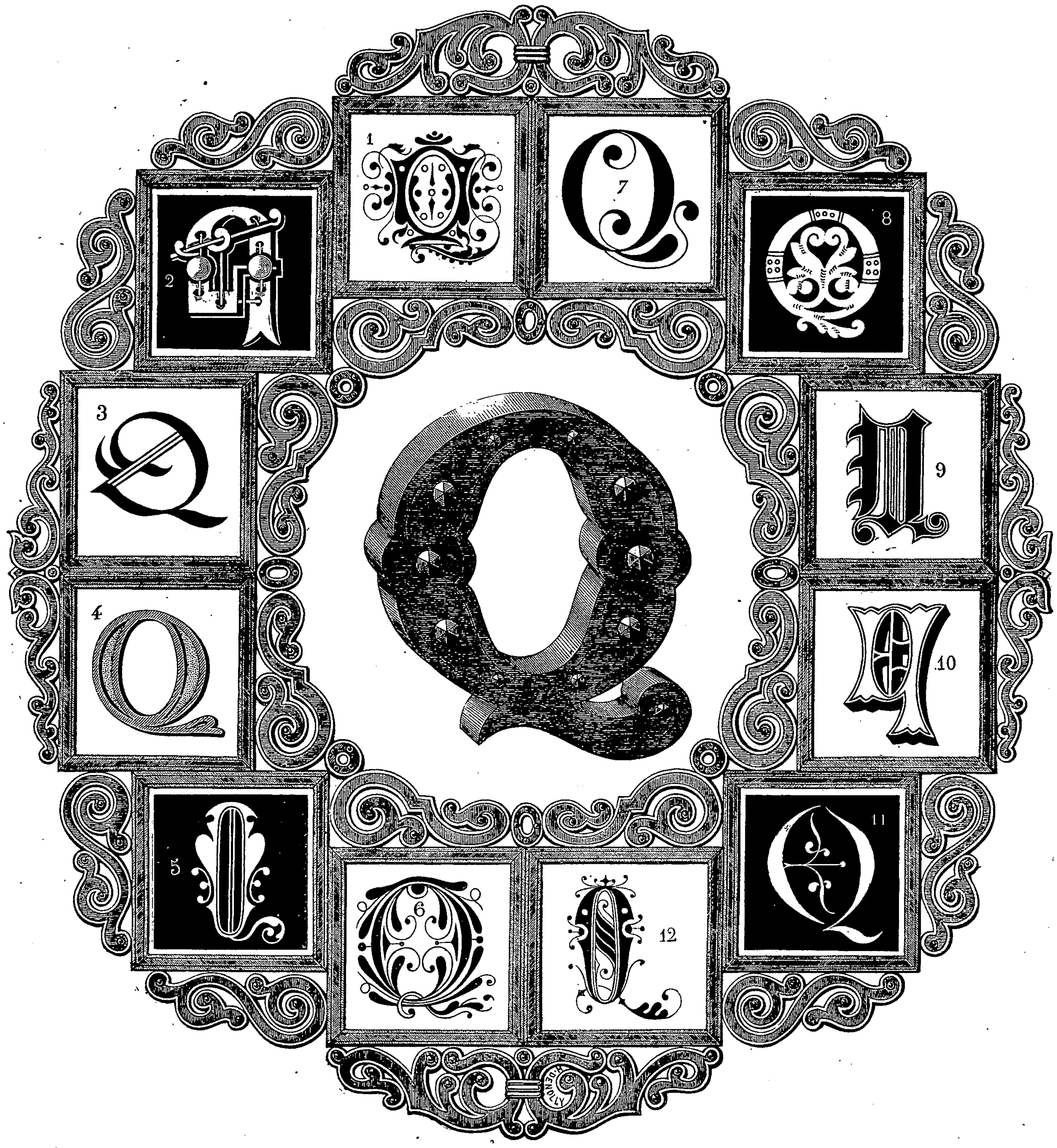

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^que^ royale de Munich. — XII^e^ siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e^ siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e^ siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e^ siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e^ siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e^ siècle.

7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e^ siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^que^ royale de Munich. — XI^e^ siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e^ siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e^ siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e^ siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e^ siècle.

Q s. m. (ku, suivant l'ancienne épellation, ke, suivant la nouvelle). Dix-septième lettre de l'alphabet et treizième des consonnes, ayant la même valeur que *k* : *Railler ma méthode sur quelques apparences bizarres, ce serait imiter un sot qui raillerait l'algèbre sur ses formules de* Q *carré et racine de* Q, *expressions risibles, si l'on veut; l'algèbre n'en est pas moins la plus exacte, la plus sublime des sciences.* (Fourier.)

Le *q*, traînant sa queue et querellant tout bas,
Vient s'attacher à l'*u* qu'à chaque instant il choque
Et sur le ton du *k* calque son ton baroque.

De Piis.

— Dans les mots français, *q* est toujours suivi d'un *u*, excepté à la fin des mots. ‖ Quand *q* est suivi de *u*, cette dernière lettre est tantôt nulle, comme dans *quatre*, *manquer*, etc., tantôt conserve sa valeur propre, comme dans *questeur*, *équitation*, etc., tantôt a le son de *ou*, comme dans *équation*, *aquarium*, etc.

— Comme signe abréviatif, *Q* remplace certains mots qui commencent par cette consonne. ‖ Dans les inscriptions latines, il signifie : *Quintus*, *Quintius*, *Quintilianus*, noms propres; *qui*, *quæ*, *quod*, qui, laquelle, que; *quadratum*, carré; *quæsitus*, acquis; *quæstor*, questeur; *quantum*, autant que; *quinquennalis*, quinquennal. ‖ QM. signifie *quomodo*, Comment; QAM., *quemadmodum*, De même que; Q. B. F., *qui bixit feliciter*, Qui a vécu heureusement; Q. DES., *quæstor designatus*, Questeur désigné; Q. E., *qui est*, Qui est; Q. Q. V., *quoquo versum*, De quelque côté que ce soit, De tous côtés; QR., *quare*, C'est pourquoi; Q. R., *quæstor reipublicæ*, Questeur de la république; Q. S., *quæ supra*, Les choses ci-dessus; QS., *quasi*, Comme, de la même manière que; QVIR., *quirinalia*, Fêtes qui se célébraient à Rome en l'honneur de Romulus; QT. C., *Quintus Cælius*, nom propre; Q., TP., *quo tempore*, Dans le temps que.

En mathématiques, Q. E. D. signifie *quod erat demonstrandum*, Ce qu'il fallait démontrer; Q. E. F., *quod erat faciendum*, Ce qu'il fallait faire.

— *Q* dans les ordonnances des médecins signifie Quantité. ‖ *Q. s.*, Quantité suffisante.

— Dans le calendrier républicain, *q* et plus ordinairement *qua* marque le *quartidi ; q* et mieux *qui* marque *quintidi*.

— Comme signe monétaire, Q indique les monnaies frappées à Perpignan.

— Comme lettre numérale, *q* indique le dix-septième objet d'une série, la dix-septième place. ‖ Dans les lettres numérales du moyen âge, il valait 500; surmonté d'une ligne horizontale, 500,000. Cependant, selon Ugusion, il aurait la même valeur que le P, c'est-à-dire 400, suivant ce vers :

Quod Q hic sequitur numerum similem retinendo.

— **Encycl.** L'articulation que représente la lettre *q* est exactement celle qui est propre à la lettre *k* et que prend auss ile *c* quand il est dur. Cette articulation peut être dite à la fois linguale et gutturale, ainsi que le remarque M. Vaïsse, puisque la langue est en jeu dans sa prononciation et que l'acte de son émission se passe dans la partie la plus reculée de la cavité buccale. Mais c'est une erreur que de la qualifier de dentale, comme l'a fait Beauzée dans l'*Encyclopédie*, car les dents ne jouent ici aucun rôle. « La lettre *q*, dit Beauzée avec plus de raison, est un meuble qui serait absolument inutile dans notre alphabet, s'il était raisonné et destiné à peindre les éléments de la voix de la manière la plus simple, et ce vice est commun au *q* et au *k*. Priscien en a fait la remarque il y a longtemps. Priscien ne se déclare que contre l'inutilité de la lettre *k*, quoique au fond le *q* ne soit pas plus nécessaire. Ce grammairien apparemment était de ceux qui jugeaient le *q* nécessaire pour indiquer que la lettre *u* formait un diphthongue avec la voyelle suivante, au lieu qu'on employait le *c* lorsque les deux voyelles faisaient deux syllabes; aussi voyons-nous encore *qui* monosyllabe au nominatif et *cui* dissyllabe au datif. »

La lettre *q* fut, suivant Tacite, une de celles qui manquèrent dans le premier alphabet des Romains. Tous les mots latins qui s'écrivirent plus tard par cette lettre s'étaient écrits dans le principe par *c*. Ainsi on écrivit d'abord *anticus*, *cotidie*, au lieu de *antiquus*, *quotidie*. Censorinus nous apprend même que Varron et d'autres grammairiens latins ne voulurent jamais consentir à employer cette lettre, regardant comme sans utilité de rétablir dans leur alphabet ce caractère que les Grecs avaient pu sans inconvénient rayer du leur. Quelques savants, cependant, malgré l'analogie qui ressort pour ces lettres de la place qu'elles occupent dans leurs alphabets respectifs, se refusent à voir dans le *q* latin la reproduction du *kof* sémitique. Pour eux, le *q* fut dans l'origine moins une lettre simple qu'un digramme formé de la réunion des caractères *c* et *v* (ce dernier employé avec la valeur de *u*). En effet, disent-ils, on écrivit d'abord *cvis*, *cvæ*, *cvod*, puis *qis*, *qæ*, *qod*, ce qui fut écrit plus tard *quis*, *quæ*, *quod*. On employait la lettre *q* pour les mots où l'*u* qui accompagne cette consonne formait diphthongue avec la voyelle suivante, tandis que l'on se servait du *c* dans les cas où les deux voyelles conservaient chacune leur valeur distincte. Les poëtes ont parfois employé pour un même mot l'une ou l'autre orthographe, afin de faire une seule syllabe ou deux, selon les besoins de la mesure. Lucrèce a, par exemple, écrit *acua* pour *aqua*, et Plaute *relicuum* pour *reliquum*. La différence dans les deux cas consistait dans la manière de prononcer l'*u* qui, précédé du *c*, terminait la syllabe et précédé du *q*, appartenait à la même syllabe que la voyelle qui suivait. Freund adopte l'opinion des grammairiens latins et, avec eux, il voit simplement dans le *q* la fusion graphique du *c* et du *v*. Selon lui, la forme archaïque du *q*, c'est-à-dire *cv*, et la constante indécision de l'orthographe entre *cu*, *q* et *qu*, dans les inscriptions et les manuscrits les plus anciens et les meilleurs, donnent à cette opinion un plus haut degré de vraisemblance; il croit que la valeur propre du *q* s'est obscurcie de bonne heure, d'où l'emploi fréquent de *q* pour *c* et l'adjonction d'un second *v* quand on avait à exprimer le son *cv*. C'est ainsi qu'il explique comment, dans les plus anciennes inscriptions, on trouve PEQVDES et PEQVNIA pour *pecudes* et *pecunia*, QVM et

QVOM pour la préposition *cum*, QVOQIRCA pour *quocirca*.

En réalité, le *q* des Latins a été emprunté à l'alphabet primitif des Grecs qui, sous le nom de *koppa*, l'avaient emprunté au *qof* des Phéniciens et des Sémites. Le *koppa* des Grecs était placé entre le *pi* et le *rho*, comme le *q* des Latins entre le *p* et le *r*. Les Grecs, après avoir admis le *qof* des Hébreux dans la nomenclature de leurs signes alphabétiques, le reléguèrent ensuite parmi les lettres superflues. Cependant, tout en cessant de l'employer comme un des éléments orthographiques de leur langue, ils en conservèrent l'usage dans leur numération écrite, donnant au *koppa* considéré comme chiffre la valeur qu'indiquait la place qu'il avait eue un moment dans l'alphabet.

En hébreu, le *qof* représentait une des plus dures gutturales de la prononciation des Juifs, gutturale qui se produisait avec une explosion de souffle plus forte que celle qui avait lieu pour le *caf*. Les Grecs, n'ayant point dans leur langue cet élément phonique, abandonnèrent la lettre *koppa*, que l'on ne retrouve que sur un assez petit nombre de monuments.

Le *q* ne faisait point partie de l'alphabet des anciens Latins. Les Osques ne l'admirent point et le remplacèrent toujours par *kv*; ils écrivaient *kvaistur* pour *quæstor*.

Le *qu* des Latins correspond souvent au *p* et au *t* des Grecs, que la langue des Osques remplaçait aussi par *p* : grec *tis*, *ti*, osque *pis*, *pit*, latin *quis*, *quid*; grec *te*, osque *pe*, latin *que*; grec *tettara*, osque *petora*, latin *quatuor*; grec *peptó*, latin *coquo*. Voici comment Max Müller explique la transition du *p* au *q* : « Si nous voulons prouver que le latin *coquo*, je fais cuire, est le même mot que le grec *peptó* (même sens), il nous faut établir ce fait, que la ténue gutturale et la ténue labiale peuvent permuter en grec et en latin. Certes, les langues anciennes suffisent pour lever tout doute sur ce sujet. Peu de philologues seraient tentés de nier l'identité de *pente* et *quinque*, et, s'il s'en trouvait, nous n'aurions qu'à rappeler le dialecte osque, où *cinq* se disait *pomtis* et non *quinque*, pour leur montrer que les deux formes ne différaient l'une de l'autre que par la prononciation dialectale seulement. Néanmoins, les arguments de l'étymologiste reçoivent un renfort considérable, s'il peut citer l'exemple de langues vivantes et y faire voir à l'œuvre exactement les mêmes influences phonétiques; et dans le fait, nous rencontrons en gaélique la ténue gutturale là où se trouve la ténue labiale en gallois : *cinq* est *coie* en irlandais, *pimp* en gallois; *quatre* est *cethir* en irlandais, *petwar* en gallois. En outre, nous voyons qu'en valaque le *qu* latin suivi de *a* se change en *p* : *aqua* devient en valaque *apa*; *equa*, *épà*; *quatuor*, *patru*. »

A l'époque de la fondation du Collége de France, au XVIe siècle, la prononciation antique était perdue dans les écoles, au point que l'on faisait disparaître le son *u* toutes les fois que cette lettre accompagnait la consonne *q*, et l'on prononçait en conséquence *kis*, *kalis*, *kantus* pour *quis*, *qualis*, *quantus*. Les professeurs royaux entreprirent de substituer à cette prononciation gothique ce qu'ils jugeaient la prononciation romaine. Cette question de philologie fut l'occasion d'un assez singulier procès. Un jeune prêtre ayant, dans une thèse qu'il soutenait devant la Faculté de théologie, suivi la prononciation rectifiée qu'enseignait Ramus et ayant prononcé *quanquam* autrement que *cancan*, la Sorbonne s'imagina voir dans cette manière de lire la langue des livres liturgiques une attaque contre la religion et voulut sévir contre notre latiniste, en le privant d'un bénéfice ecclésiastique dont il était pourvu. Le puriste condamné ne s'étant pas tenu pour battu, l'affaire fut portée au parlement. Ramus y vint défendre son élève et sa méthode. Un arrêt renvoya l'abbé absous du chef d'hérésie et laissa chacun libre de lire le latin comme il l'entendrait. Cette dispute de mots avait un moment occupé l'attention publique; il en est resté le mot *cancan*, dont on se servit d'abord pour imiter plaisamment la prononciation des docteurs de la Sorbonne et qui finit par désigner proverbialement le bruit que fait la médisance pour une chose qui n'en vaut pas la peine. Nous dirons en passant que Ménage prétendit plus tard reviser le jugement et soutint que l'*u* ne devait se faire entendre dans aucun des mots *quis*, *quæ*, *quod*, *quia*, *quatuor*, etc.

La lettre *q* manque à l'alphabet slavon, comme aussi à l'alphabet anglo-saxon et irlandais. Pour *qu*, les Anglo-Saxons écrivaient *cw*. Les Allemands écrivent *qu*, mais prononcent *kv*. En anglais, où la lettre *q* est d'un fréquent usage, elle ne s'emploie jamais pour terminer un mot.

Quelques orientalistes modernes ont voulu employer le *q* sans l'*u* dans la transcription de quelques mots arabes et ils ont écrit : *Qoran*, *Abd-el-Qader*, *Qabyle*, etc., pour *Coran*, *Abd-el-Kader*, *Kabyle*.

Court de Gébelin, dans son *Histoire naturelle de la parole*, prétend que la lettre *q* conserve encore la forme qu'elle eut dans l'alphabet primitif, laquelle est, selon lui, celle d'un couperet ou d'une hache, parce que le son qu'elle représente semble imiter celui que produit un coup d'instrument tranchant. Notre auteur ajoute, à l'appui de son explication, que « les langues sont remplies de mots, écrits par *q* ou dans lesquels *c* a pris sa place, qui signifient partage, division. » M. Bescherelle donne une explication non moins pittoresque. « Le *q*, dit-il, équivalent du *c* et du *k* et représentatif de la même articulation, est aussi dessiné d'après le même modèle, c'est-à-dire d'après l'organe auquel il appartient, mais considéré sous un aspect différent. La racine de la langue, dans la production de ce triple élément, s'élève et se gonfle, tandis que sa pointe s'allonge dans le bas de la bouche, deux opérations que la forme du Q représente exactement. En effet, la partie supérieure de ce caractère, consistant en un rond qui paraît s'enfler, n'est-elle pas une image naturelle de ce gonflement de la langue? La queue descendant au-dessous n'est-elle pas également une imitation fidèle de la pointe de cet organe? La ressemblance de la copie avec son modèle est donc aussi sensible qu'elle peut l'être dans ce genre de représentation. »

En hébreu, le nom de la lettre *qof*, significatif comme ceux de toutes les autres lettres de cette langue, se traduit, selon les grammairiens, par *oreille* et, selon les cabalistes cités par Eusèbe, par *appellation*.

Sur les anciens monuments grecs, la forme du *koppa* est celle d'un cercle, de la partie inférieure duquel part une petite ligne ou queue verticale. C'est, comme on le voit, à part la direction de ce dernier trait, notre *Q* majuscule. Quant au *q* minuscule, c'est notre *p* ou le *rho* des Grecs retourné.

Le nom de *ku*, que porte dans l'épellation ordinaire la lettre qui nous occupe, dériverait, selon quelques auteurs, du mot *queue*, parce que l'on peut considérer ce caractère comme étant formé d'un *o* avec une sorte d'appendice caudal. D'autres se demandent avec quelque raison si ce nom ne lui viendrait pas plutôt de l'association à peu près constante de cette consonne avec la voyelle *u*.

QALÂBCHÉH (EL) [*Talmis*], village de Nubie, dans le pays des Kenous, à 45 kilom. S. d'Assouan, sur la rive gauche du Nil, par 23° 33′ de latit. N. et 30° 25′ de longit. E.; 1,000 hab. On y compte environ 200 maisons construites en pierre, chargées d'hiéroglyphes, et l'on y remarque les restes d'un temple, qui est, selon Burckhardt, le plus beau reste d'antiquité égyptienne de la Nubie. Des inscriptions grecques prouvent que ce temple fut consacré à Sérapis. Dans les premiers temps du christianisme, cet édifice fut transformé en église; aussi toutes les sculptures païennes ont-elles été recouvertes avec du plâtre sur lequel on a peint des images de saints.

QOF s. m. (koff). Philol. Dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu, ayant la valeur du *k*. ‖ Nom d'une lettre de l'alphabet arabe.

QOU s. m. (kou). Linguist. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet gothique, qui correspond à notre *q*.

QOUA ou **QUA**, royaume de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, sur la côte de Calabar. Il est traversé par la rivière du Vieux-Calabar ou Bongo. Ses habitants sont sauvages et très-noirs.

QUACHA s. m. (koua-cha). Mamm. Nom donné quelquefois au couagga, espèce du genre cheval.

QUACHI s. m. (koua-chi). Mamm. Espèce ou variété de coati qui vit à la Guyane : *Les* QUACHIS *ne couchent jamais dans le même endroit.* (V. de Bomare.)

QUACKENBRUCK, ville de Prusse, dans l'ex-royaume de Hanovre, gouvernement d'Osnabruck, sur la Hase, dans une contrée fertile; 2,300 hab. Raffinerie; commerce considérable.

QUADE (Michel-Frédéric), érudit et philologue allemand, né en Poméranie en 1682, mort à Stettin en 1757. Devenu bibliothécaire et secrétaire de Mayer, vice-chancelier de l'université de Greifswalde, il suivit ce dernier dans ses voyages en Allemagne, fit alors connaissance avec plusieurs hommes éminents, notamment avec Leibniz, professa la philosophie et la théologie à Greifswalde à partir de 1706 et fut, enfin, de 1716 jusqu'à sa mort, recteur du gymnase du Vieux-Stettin. On lui doit un assez grand nombre de petits traités et de dissertations, parmi lesquels nous citerons : *De viris statura parvis, eruditione magnis* (Greifswalde, 1706); *De principum Fridericorum in litteras et litteratos favore* (Stettin, 1717, in-fol.); *De jurisconsultis ex theologis factis* (Stettin, 1720, in-fol.); *Prodromus vindiciarum gloriæ et nominis Pomeranorum* (Rostock, 1721, in-8°); *De modestia eruditorum* (1727, in-4°); *De morbis eruditorum familiaribus et plerumque exitiosis* (1741, in-fol.); *De usu et abusu studii mathematici* (1747, in-fol.), etc.

QUADEN (Matthias), géographe allemand, né à Kilkenbach, mort à Cologne en 1609. Il alla se fixer dans cette dernière ville, où il s'occupa de sculpture, de gravure, de géographie et d'histoire, de grammaire et de poésie. On lui doit plusieurs ouvrages qui attestent son instruction variée : *Compendium universi, complectens geographic. descript. libri V* (Cologne, 1600, in-12); *Geographisches Handbuch* (Cologne, 1600, in-fol.); *Memorabilia mundi* (Cologne, 1601); *Excellence de la nation allemande* (Cologne, 1609, in-4°).

QUADERNES s. m. pl. (koua-dèr-ne — du lat. *quaterni*, quatre à quatre). Jeux. Coup de dés amenant deux quatre, au trictrac.

QUADI, ancien peuple limitrophe du S.-O. de la Germanie, dans la Moravie. Son nom disparut au Ve siècle. Le territoire des Quadi était borné au S. par le Danube, à l'E. par le Gran et le pays des Jazyges; au N. par les Nord-Karpathes et les Sudètes; et à l'O. par le pays des Marcomans.

QUADR, **QUADRI** ou **QUADRU**, préf. qui signifie *quatre* et qui vient d'un radical latin inusité, mais également employé en composition. V. l'étymologie de QUATRE.

QUADRA-ET-VANCOUVER, île du grand Océan boréal, sur la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, par 48° 21′ et 50° 54′ de latit. N. et 125° 9′ et 130° 41′ de longit. O.; 490 kilom. de longueur sur 130 de largeur; ch.-l., Victoria. Le golfe de Géorgie, les détroits de Johnston, de la Reine-Charlotte et de Juan-de-Fuca la séparent du continent. La baie de Nootka, sur la côte occidentale, est la plus remarquable de l'île. Quadra-et-Vancouver fut découverte en 1778 par le capitaine Cook. Elle a été très-peu visitée depuis; mais elle passe pour être très-montagneuse et couverte de forêts, dont les principales essences sont les cyprès et les pins de diverses espèces. Ces forêts sont peuplées d'ours, de daims, de renards, de loups, d'hermines et d'écureuils. Les côtes abondent en tortues, harengs, moules, phoques et baleines. « Les indigènes, dit le *Dictionnaire géographique universel*, habitent des cabanes dont les toits sont en planches, portent des bracelets de cuir peint ou de cuivre et de grandes boucles d'oreilles de ce métal; mais l'ornement qu'ils estiment le plus est celui qu'ils suspendent au cartilage du nez; c'est pour le peuple un morceau de bois qui, de chaque côté, dépasse les oreilles de 8 à 9 pouces, et pour le roi et les chefs un morceau de cuivre ouvré, en forme de cœur, ou des coquilles. Leurs armes sont l'arc et la lance. Leurs canots, faits d'un seul arbre, ont, les plus grands, jusqu'à 40 pieds de longueur. Ils ne vont guère qu'à la chasse des phoques et des oiseaux aquatiques; ils s'adonnent beaucoup à la pêche, dont le produit est leur principal aliment, et se servent de filets, d'hameçons, de lignes, etc. »

« Cette île, disent MM. Ennery et Hirth, est couverte de hautes montagnes dont les cimes, couvertes d'une neige éternelle, n'offrent aucune trace de végétation, tandis que les versants sont couverts de forêts magnifiques. Ses principaux caps sont le cap Scott au N., les caps Speat, Woody-Point au S.-E.; ce dernier est près du cap de Fuka; elle est arrosée par un grand nombre de petites rivières et de petits ruisseaux qui descendent de la chaîne centrale et se dispersent dans toutes les directions de l'île. Elle possède plusieurs rades excellentes et de belles baies; la plus sûre et la plus considérable est la baie de Nootka, sur les bords de laquelle les Anglais ont érigé un petit établissement, protégé par un fort et qui porte le même nom. On y trouve aussi un grand village appelé Nootka, qui est la résidence d'un chef puissant de la nation des Wakas; cette nation, qui forme la population de l'île, est divisée en plusieurs tribus, dont le chiffre total est évalué à plus de 30,000 âmes. Les tribus les plus considérables sont celles de Nootka et de Ouikanaouiek; elles vivent de quelques fruits et racines sauvages et principalement des produits de la pêche et de la chasse. Les forêts sont magnifiques et offrent une grande richesse de végétation. La baie de Nootka renferme les petites îles de Klayoguat et de Nilinat. Cette île, dont la position est très-favorable pour le commerce, est regardée par les Anglais comme faisant partie de leur territoire.

QUADRAGÉNAIRE adj. (koua-dra-jé-nè-re — lat. *qudragenarius*; de *quadrageni*, quarante). Qui contient quarante unités : *Nombre* QUADRAGÉNAIRE.

— Qui est âgé de quarante ans : *Tel que vous me voyez, j'ai failli avoir une bonne fortune... à une époque indéterminée où la photographie ne florissait pas encore et où j'étais à peine* QUADRAGÉNAIRE. (A. de Pontmartin.)

— Substantiv. Personne qui a quarante ans : *Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le* QUADRAGÉNAIRE *en peignant ses favoris.* (Balz.)

QUADRAGÉSIMAL, ALE adj. (koua-dra-jé-si-mal, a-le — lat. *quadragesimalis*; de *quadragesima*, carême). Qui appartient au carême : *Jeûnes* QUADRAGÉSIMAUX. *Prédication* QUADRAGÉSIMALE. ‖ *Vie quadragésimale*, Vie de jeûnes semblable à celle des fidèles pendant le carême : *Certains religieux embrassent la* VIE QUADRAGÉSIMALE.

QUADRAGÉSIME s. f. (koua-dra-jé-zi-me — lat. *quadragesima*, quarantième). Antiq. rom. Droit du quarantième que percevaient les douanes.

— Liturg. Ancien nom du carême, ainsi dit parce qu'il contient quarante jours de jeûne : *L'agriculture demande nos secours pendant la* QUADRAGÉSIME *comme dans les autres saisons.* (Volt.) ‖ *Dimanche de la Quadragésime*, Premier dimanche du carême.

QUADRAGESIMO adv. (koua-dra-jé-zi-mo — de *quadragesimus*, quarantième). Quarantièmement. Il s'emploie pour désigner le quarantième objet d'une série. ‖ S'écrit souvent 40°.

QUADRANGLE s. m. (koua-dran-ghle — du lat. *quatuor*, quatre, et de *angle*). Géom. Figure qui a quatre angles. ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui QUADRILATÈRE.

— Chirom. Partie de la main située entre la ligne de tête et la ligne de vie : *Si le* QUADRANGLE *marque dans une main, c'est signe de méchanceté et de malheur.* (Desbarrolles.) ‖ On l'appelle aussi TABLE DE LA MAIN.

QUADRANGULAIRE adj. (koua-dran-gu-lè-re — rad. *quadrangle*). Géom. Qui a quatre angles : *Figure* QUADRANGULAIRE. ‖ Dont la base a quatre angles : *Prisme. Pyramide* QUADRANGULAIRE.

— Zooph. *Eurymène quadrangulaire*, Méduse qui a le corps carré.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre ostracion.

QUADRANGULAIREMENT adv. (koua-dran-gu-lè-re-man — rad. *quadrangulaire*). D'une façon quadrangulaire : *Les armes dont les Indiens se servent consistent en flèches empoisonnées, en massues de bois dur taillées* QUADRANGULAIREMENT, *en tomahawks et en couteaux.* (Famin.)

QUADRANGULÉ, ÉE adj. (koua-dran-gu-lé — rad. *quadrangle*). Bot. Qui a quatre angles.

QUADRANS s. m. (koua-dranss — mot lat. dérivé de *quatuor*, quatre). Antiq. rom. Quart de l'as, poids ou monnaie.

— **Encycl.** Comme monnaie, le *quadrans* représentait le quart de l'as. La valeur en fut donc soumise aux variations que subit la valeur de l'as lui-même. Or, l'as fut primitivement l'équivalent d'une masse de cuivre pesant une livre; en 264 avant notre ère, il ne représenta plus que le poids de 2 onces; en 217, celui de 1 once; en 191, celui de 1/2 once. Tant que l'as valut environ 9 centimes de notre monnaie, le *quadrans* valut à peu près 2 centimes et 3 dixièmes. Mais, à partir de 264, l'as ne valut plus que 6 centimes, et par conséquent la valeur du *quadrans* se réduisit à 1 centime et 5 dixièmes. On peut conclure facilement de là ce que valait le *quadrans* par rapport aux autres subdivisions de l'as, et notamment par rapport au *semissis*, qui était la moitié de l'as; par rapport au *triens*, qui en était le tiers, et au *sextans*, qui en était le sixième. Le sesterce, qui avait la valeur de 4 as, avait par conséquent celle de 16 *quadrans*. De même que l'as, le *quadrans* était une monnaie de cuivre ou d'airain. Il portait une main ouverte, ou un dauphin, ou des grains de blé, ou encore les têtes d'Hercule, de Cérès, etc. Le *quadrans* était, en général, le prix d'entrée des bains publics; Horace dit, dans sa troisième satire : « Tandis que roi tu iras te baigner pour un *quadrans*... »

Ne longum faciam, dum tu quadrante *lavatum*
Rex ibis...

Comme poids, le *quadrans* était aussi le quart de l'as. Il se plaçait à la neuvième place parmi les onze subdivisions faites de l'as à l'once, et qui étaient, en partant des plus fortes : le *deunx*, le *dextans*, le *dodrans*, le *bessis*, le *septunx*, le *semissis* (demi-as), le *quincunx*, le *triens* (tiers d'as), le *quadrans*, le *sextans* (sixième d'as), le *sescunx* (huitième d'once). Après venait l'once, qui était le douzième de l'as. Le *quadrans* comprenait 3 onces. Comme l'once, comparée à notre système de poids, valait 27gr,19, il en résulte que le *quadrans* valait le triple, c'est-à-dire 81gr,57. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur cette évaluation, et quelques-uns portent le poids du *quadrans* à 93gr,29. Cette différence vient de ce que les mêmes auteurs donnent à l'once une évaluation différente.

QUADRANT s. m. (koua-dran — lat. *quadrans*; de *quatuor*, quatre). Géom. Quart de la circonférence.

— **Encycl.** On emploie surtout le mot de *quadrant* dans la géométrie de la sphère pour désigner le quart de la circonférence d'un grand cercle. L'ouverture à donner à un compas sphérique pour décrire un grand cercle sur la sphère est la corde d'un *quadrant*. En effet, si l'on conçoit le diamètre mené par le pôle choisi, le cercle décrit de ce pôle avec la corde d'un *quadrant* pour ouverture de compas aura tous ses points à égale distance des deux extrémités de ce diamètre; son plan passera donc par le centre de la sphère. Ce sera un grand cercle. Une sphère matérielle étant donnée, pour trouver la corde d'un *quadrant* correspondant à cette sphère, il faut en construire le rayon, décrire sur le papier un cercle ayant pour rayon la longueur trouvée, diviser ce cercle en quatre parties égales par deux diamètres rectangulaires et joindre deux points de division voisins.

QUADRANTAL s. m. (koua-dran-tal — rad. *quadrans*). Antiq. rom. Mesure romaine de capacité pour les liquides.

— **Encycl.** Chez les Romains, le *quadrantal* était la principale mesure pour les liquides. Toutes les mesures romaines de capacité ayant pour base le système des poids, le *quadrantal* fut primitivement l'espace oc-

cupé par 80 livres de vin. Un plébiscite, d'une date inconnue, que nous a transmis Festus, porte les prescriptions suivantes : « Comparativement aux poids dont le peuple a coutume de se servir en ce temps, que le *quadrantal* soit de 80 livres de vin, le congé de 10 livres de vin, etc.» *Ex ponderibus publicis, quibus hac tempestate populus œtier solet, uti* quadrantal *vini octoginta pondo siet; congius vini decem pondo siet*, etc. Le *quadrantal* équivalait, par rapport aux mesures modernes, à 26lit012. Il se subdivisait en 2 *urnes*, 8 *conges*, 48 *sextaires*, 96 *hémines*, 192 *quartaires*, 384 *acétabules*, 576 *cyathes* et 2,304 *ligules*. Comparé aux mesures de capacité pour les matières sèches, le *quadrantal* égalait 3 fois le *modius*. La seule mesure de capacité plus grande que le *quadrantal* était le *culeus*, qui valait 20 fois le *quadrantal* et qui, comme celui-ci, s'employait pour évaluer les produits des vignobles. Ce qui liait le *quadrantal* aux mesures de longueur, c'est qu'il était le cube du pied, et de là même lui venait son nom. Priscien a dit dans son *Poëme des poids et mesures :*

Pes longo in spatio latoque altoque notetur;
Angulus ut par sit, quem claudit linea triplex,
Quatuor et medium quadris cingatur inane;
Amphora fit cubus, *quam ne violare liceret,*
Sacravere jovi Tarpeio in monte Quirites.

Le dernier vers fait allusion au *quadrantal* que l'on gardait avec grand soin comme type au Capitole, dans le temple de Jupiter, et qu'on nommait *amphora Capitolina*. V. AMPHORE.

Il a été fait de longues recherches pour savoir si les mesures de capacité romaines furent primitivement mises en rapport avec les mesures de capacité grecques ; mais, quelle que soit l'opinion sur ce point, on doit reconnaître combien il existait de relations entre les unes et les autres, puisque, par la suite des temps, les deux systèmes ayant subsisté côte à côte, on les relia très-facilement. Dans ce rapprochement effectué pour favoriser les transactions de peuple à peuple, le *quadrantal* ou amphore romaine égala les 2 tiers du *métrète* ou amphore attique.

QUADRANTAL, ALE adj. (koua-dran-tal, a-le). Antiq. rom. Qui contient un quadrantal : *Amphore* QUADRANTALE.

QUADRAT, ATE adj. (koua-dra, a-te — du lat. *quartus*, quatrième). Astrol. *Quadrat aspect*, Position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 90° ou d'un quart de cercle.

— s. m. Typogr. Autre orthographe du mot CADRAT.

QUADRAT (saint), en latin **Quadratus**, évêque d'Athènes. Il vivait dans la première moitié du IIe siècle de notre ère. On croit qu'il fut disciple de l'apôtre saint Jean. Il contribua beaucoup à la propagation de l'Evangile et succéda, comme évêque d'Athènes, à Publius, martyrisé en 125. L'empereur Adrien s'étant fait initier aux mystères de Cérès Eleusine en 126, il s'ensuivit une nouvelle persécution contre les chrétiens. C'est alors que Quadrat composa une apologie du christianisme, qu'il présenta à Adrien pendant le séjour de ce prince à Athènes. Cette apologie, qu'Eusèbe appelle un admirable monument des talents et de la pureté de la foi de l'auteur, contribua à faire cesser la persécution. Il n'en reste qu'un fragment, cité par Eusèbe et souvent reproduit.

QUADRATA, ancienne ville de la Pannonie Supérieure.

QUADRATÆ, ancien bourg de la Gaule Cisalpine.

QUADRATAIRE adj. (koua-dra-tè-re — bas lat. *quadratarius;* de *quadratus*, carré). Se disait, au moyen âge, de l'art des incrustations en pierres dures, à l'imitation des mosaïques des anciens.

QUADRATEUR s. m. (koua-dra-teur — du lat. *quadratus*, carré). Celui qui cherche la quadrature du cercle.

QUADRATIFÈRE adj. (koua-dra-ti-fè-re — du lat. *quadratus*, carré ; *fero*, je porte). Minér. Qui a des facettes carrées.

QUADRATIN s. m. (ka-dra-tain). Typogr. Autre orthographe du mot CADRATIN.

QUADRATIQUE adj. (koua-dra-ti-ke — du lat. *quadratus*, carré). Mathém. Qui est relatif au carré. ‖ *Equation quadratique*, Equation du second degré : *Les équations* QUADRATIQUES *sont de deux espèces : les unes sont pures ou simples ; les autres sont affectées.* (D'Alembert.)

— Minér. Qui est carré ou de forme à peu près carrée : *Cristal à faces* QUADRATIQUES.

QUADRATORISTE s. m. (koua-dra-to-ri-ste — ital. *quadratorista*, même sens). B.-arts. Peintre qui fait des ornements à fresque.

QUADRATRICE s. f. (koua-dra-tri-se — du lat. *quadratus*, carré). Géom. Courbe inventée par les anciens pour parvenir à la quadrature approchée du cercle : *La* QUADRATRICE *de Dinostrate.*

QUADRATURE s. f. (koua-dra-tu-re — du lat. *quadratus*, carré). Géom. Réduction géométrique de quelque figure curviligne à un carré équivalent en surface : *La* QUADRATURE *des courbes. La* QUADRATURE *du cercle est un problème insoluble.* (Acad.) *Mettre la loi au-dessus de l'homme est un problème en politique, que je compare à celui de la* QUADRATURE *du cercle en géométrie.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *La quadrature du cercle*, Problème insoluble : *Empêchez les chiens d'aboyer, criait-il*, LA QUADRATURE DU CERCLE *est trouvée.* (Laboulaye.)

— Astron. Aspect de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle : *Au premier et au troisième quartier, la lune est en* QUADRATURE *avec la terre.* (Acad.)

— B.-arts. Peinture à fresque. ‖ Peinture d'ornements d'architecture.

— **Encycl.** Géom. La *quadrature* d'une surface a pour objet l'évaluation de l'étendue de cette surface ; mais le problème peut être envisagé de deux manières différentes : on peut ou bien construire une surface plus simple que la surface proposée et ayant la même étendue, ou bien obtenir l'expression analytique de l'aire de cette surface. Ce qui se rapporte à la première question a été exposé au mot CARRER ; nous ne nous occuperons ici que des *quadratures* analytiques.

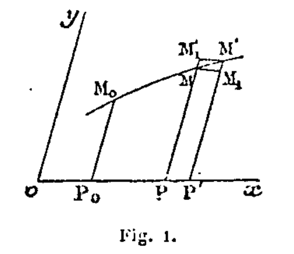

Fig. 1.

Si l'on avait à carrer une aire plane terminée par des arcs de courbes différentes, en joignant par des lignes droites les points de rencontre consécutifs de ces arcs, on décomposerait la surface proposée en celle d'un polygone inscrit et celles des segments compris entre les arcs des différentes courbes et leurs cordes respectives. Toute *quadrature* se ramène donc à celles de segments curvilignes.

Le plus souvent, la *quadrature* d'un segment de courbe compris entre un arc de cette courbe et sa corde est rendue plus simple par l'addition d'un trapèze compris entre deux parallèles menées des extrémités de la corde et une transversale quelconque. On choisit, en effet, toujours, pour carrer une courbe, le système d'axes par rapport auquel son équation est la plus simple, et ce qu'on entend par carrer cette courbe, c'est la mesure du trapèze mixtiligne compris entre un arc quelconque de la courbe, les ordonnées de ses extrémités et l'axe des x. Lorsqu'on est parvenu à l'expression de cette mesure, un changement quelconque dans la direction des axes n'entraîne que l'addition ou la soustraction à l'aire primitivement calculée de parties triangulaires ou ayant la forme de trapèze.

Soit M_0M l'arc de la courbe proposée rapportée aux deux axes ox, oy, faisant entre eux un angle θ ; soient (x_0, y_0), (x, y) les coordonnées des points M_0 et M et cherchons l'expression de l'aire M_0P_0PM. L'ordonnée y de la courbe est une fonction de l'abscisse x définie explicitement ou implicitement ; l'aire M_0P_0PM est donc aussi une fonction de x ; c'est cette fonction qu'il s'agit de trouver. Pour cela, imaginons que nous donnions à l'abscisse oP un accroissement PP', l'aire cherchée prendra un accroissement correspondant $MPP'M'$, dont l'expression sera évidemment comprise entre

$$PP' \sin\theta . MP \quad \text{et} \quad PP' \sin\theta . M'P' ;$$

le rapport de l'accroissement de l'aire à l'accroissement de x sera donc compris entre

$$MP \sin\theta \quad \text{et} \quad M'P' \sin\theta ;$$

mais si l'on fait tendre l'accroissement de x vers zéro, $M'P' \sin\theta$ tendra vers $MP \sin\theta$. La dérivée de la fonction cherchée est donc

$$MP \sin\theta \quad \text{ou} \quad y \sin\theta ;$$

par suite, cette fonction est représentée par

$$\int_{x_0}^{x} y \sin\theta dx \quad \text{ou} \quad \sin\theta \int_{x_0}^{x} y dx.$$

Ainsi la *quadrature* d'une courbe se ramène à l'intégration de la fonction qui exprime l'ordonnée de cette courbe ; il est clair, par suite, que, pour que l'intégration puisse être tentée, il faut que l'ordonnée ait pu être exprimée en fonction explicite de l'abscisse.

La même intégrale qui fournit l'aire d'une courbe

$$f(x,y) = 0$$

donne aussi celles de toutes ses conjuguées. V. ce mot.

L'identité des formules de *quadrature* de la courbe réelle et de la conjuguée dont les abscisses sont réelles par rapport aux axes choisis est en quelque sorte évidente ; car si l'on imagine que l'équation de la courbe résolue par rapport à y ait donné, entre autres valeurs

$$y = \varphi(x) \pm \sqrt{\psi(x)},$$

la conjuguée, comprise dans les intervalles où $\psi(x)$ est négatif, étant représentée par

$$y = \varphi(x) \pm \sqrt{-\psi(x)},$$

l'aire de cette conjuguée sera donnée par l'intégrale

$$\int \left[\varphi(x) \pm \sqrt{\psi(x)}\sqrt{-1}\right] dx,$$

qui se déduit de celle qui donne l'aire de la courbe réelle en remplaçant simplement

$$\sqrt{-1}$$

par 1.

L'intégrale

$$\int \left[\varphi(x) \pm \sqrt{\psi(x)}\right] dx,$$

prise entre des limites où $\psi(x)$ serait négatif et par conséquent relatif à la conjuguée à abscisses réelles, donnera, par sa partie réelle l'aire du diamètre de cette conjuguée qui correspond à ses cordes parallèles à l'axe des y et, par sa partie imaginaire, l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre.

L'aire d'une conjuguée quelconque se tire tout aussi simplement de l'intégrale qui fournit l'aire de la courbe réelle.

La direction des ordonnées qui limitent le segment qu'on veut calculer étant toujours indifférente par elle-même, puisqu'un changement dans cette direction n'entraîne d'autre correction que celle de la différence entre deux aires triangulaires, nous ne nous occuperons, lorsqu'il s'agira d'une conjuguée quelconque, que de l'aire comprise entre l'axe des x, un arc de cette conjuguée et deux de ses cordes réelles (on nomme ainsi les cordes parallèles à la direction qu'il faudrait donner à l'axe des y pour rendre réelles les abscisses de la conjuguée).

Le principe qui servira à ramener à une seule toutes les intégrations, en apparence différentes, qu'il faudrait effectuer pour carrer les différentes conjuguées d'une même courbe, résulte de la remarque suivante : une seule intégration effectuée par rapport à la courbe réelle rapportée à certains axes suffirait pour qu'on pût, par des transformations simples, former l'expression analytique de l'aire d'un segment de la même courbe rapportée à d'autres axes ; d'un autre côté, l'expression de l'aire de la courbe réelle rapportée à des axes quelconques convient à l'aire de la conjuguée dont les abscisses sont alors réelles ; une seule et même intégration doit donc suffire pour carrer le courbe réelle et toutes ses conjuguées.

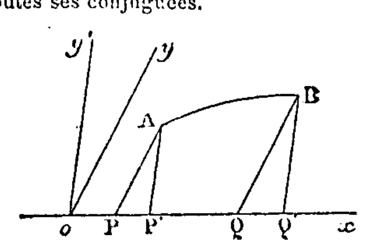

Fig. 2.

Soit AB un arc de la courbe réelle rapportée successivement aux axes ox, oy et ox', oy' ; l'aire à calculer sera PABQ ou P'ABQ' et sera représentée par

$$\sin YX \int y dx, \quad \text{ou par} \quad \sin Y'X \int y' dx',$$

ces intégrales étant prises entre les limites (x_0, y_0), (x_1, y_1) ou (x'_0, y'_0), (x'_1, y'_1) qui correspondent aux extrémités A et B de l'arc considéré ; la différence de ces deux intégrales est celle des aires des deux triangles QBQ' et PAP' qui ont pour mesures

$$-\sin Y'Y \frac{y_1 y'_1}{2} \quad \text{et} \quad -\sin Y'Y \frac{y_0 y'_0}{2}.$$

En remplaçant y'_0 et y'_1 par leurs valeurs en fonction de y_0 et y_1 tirées de la formule

$$y \sin YX = y' \sin Y'X,$$

on obtient pour expression de cette différence

$$\sin Y'X \int_{x'_0 y'_0}^{x'_1 y'_1} y' dx' - \sin YX \int_{x_0 y_0}^{x_1 y_1} y dx$$
$$= -\frac{1}{2} \sin Y'Y \frac{\sin YX}{\sin Y'X} (y_1^2 - y_0^2),$$

ce qui donne

$$\sin Y'X \int_{x'_0 y'_0}^{x'_1 y'_1} y' dx' = \sin YX \int_{x_0 y_0}^{x_1 y_1} y dx$$
$$-\frac{1}{2} \sin Y'Y \frac{\sin YX}{\sin Y'X} (y_1^2 - y_0^2).$$

Or, cette égalité, qui subsiste toujours vraie quels que soient x_0, y_0, x_1, y_1 réels, est une identité absolue. La fonction analytique qui représente l'aire d'une conjuguée quelconque comprise entre des cordes réelles partant de deux de ses points $[x_0, y_0]$, $[x_1, y_1]$ est donc

$$\sin YX \left[\int_{x_0 y_0}^{x_1 y_1} y dx - \frac{1}{2} \frac{\sin Y'Y}{\sin Y'X} (y_1^2 - y_0^2) \right.$$

ou, en remplaçant

$$\frac{\sin Y'X}{\sin Y'Y}$$

par la caractéristique C,

$$\sin YX \left(\frac{y_0^2 - y_1^2}{2C} + \int_{x_0 y_0}^{x_1 y_1} y dx \right).$$

La partie réelle de cette expression représente l'aire du diamètre de la conjuguée qui divise en parties égales ses cordes réelles, et la partie imaginaire, l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre.

Lorsque les limites de l'intégrale correspondent à des points où la conjuguée touche la courbe réelle, la partie complémentaire

$$\sin YX \frac{y_0^2 - y_1^2}{2C}$$

est réelle et représente alors effectivement la différence des deux triangles, l'un ajouté, l'autre retranché au segment qui serait compris entre des parallèles au premier axe des y ; de sorte que

$$\sin YX \int_{x_0 y_0}^{x_1 y_1} y dx,$$

dans ce cas, représente, par sa partie imaginaire, l'aire fermée comprise entre la conjuguée et le diamètre qui divise en parties égales ses cordes réelles, et, par sa partie réelle, l'aire comprise entre le diamètre, l'axe des x et les deux ordonnées $x = x_0$ et $x = x_1$. V. INTÉGRALES PRISES ENTRE DES LIMITES IMAGINAIRES et PÉRIODES DES INTÉGRALES.

— *Quadrature des surfaces courbes.* La projection sur le plan des xy d'un élément d'une surface courbe

$$f(x, y, z) = 0$$

est, en supposant les axes rectangulaires, représentée par

$$dx . dy ;$$

l'élément lui-même l'est donc par le quotient de $dx . dy$ par le cosinus de l'angle que le plan tangent au point (x, y, z) fait avec le plan des xy (V. PROJECTION) ; ce cosinus est, comme on sait,

$$\frac{\frac{df}{dz}}{\sqrt{\left(\frac{df}{dx}\right)^2 + \left(\frac{df}{dy}\right)^2 + \left(\frac{df}{dz}\right)^2}}$$

ou

$$\frac{1}{\sqrt{1 + p^2 + q^2}},$$

en désignant par p et q les dérivées partielles de z par rapport à x et à y. L'expression de l'aire d'un élément de la surface est donc

$$dx dy \sqrt{1 + p^2 + q^2}.$$

L'intégrale de cette expression, prise par rapport à y, en considérant x comme une constante, donnera l'aire d'une bande comprise entre deux plans parallèles aux yz et séparés par la distance dx ; l'intégrale prise par rapport à x de l'expression trouvée donnera ensuite l'aire d'une portion finie de la surface courbe. Ainsi cette aire est représentée par l'intégrale double

$$\int dx \int dy \sqrt{1 + p^2 + q^2}.$$

Si les limites sont constantes, l'aire calculée aura pour projection, sur le plan des xy, un rectangle ; si, dans l'intégration par rapport à y, on suppose aux limites

$$y = \varphi(x) \pm \psi(x),$$

l'intégrale donnera l'aire projetée sur le plan des xy entre les deux courbes

$$y = \varphi(x) - \psi(x) \quad \text{et} \quad y = \varphi(x) + \psi(x).$$

— *Quadratures approchées.* Nous supposerons dans ce qui va suivre que les coordonnées sont rectangulaires : APQB étant l'aire à évaluer, on commencera toujours par diviser la base PQ en parties égales et par mesurer les ordonnées $y_0, y_1, y_2, \ldots, y_{n-1}, y_n$ élevées aux points extrêmes et aux points de division ; cela fait, on pourra d'abord substituer à l'aire cherchée la somme des trapèzes compris respectivement entre deux ordonnées

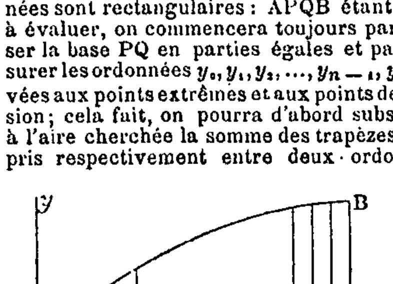

Fig. 3.

consécutives, la corde qui joindrait leurs extrémités sur la courbe et l'axe des x. Les aires de ces trapèzes seront, en commençant par celui de gauche,

$$\frac{PQ}{n} \frac{y_0 + y_1}{2}, \ \frac{PQ}{n} \frac{y_1 + y_2}{2}, \ldots, \frac{PQ}{n} \frac{y_{n-1} + y_n}{2} ;$$

l'aire cherchée sera donc

$$\frac{PQ}{n} \left(S - \frac{y_0 + y_n}{2} \right),$$

S désignant la somme de toutes les ordonnées.

La méthode de Thomas Simpson donne un résultat plus approché. Elle consiste à substituer à l'arc de la courbe formé de deux divisions consécutives obtenues au moyen des ordonnées dont on a parlé plus haut, un arc de parabole du second degré ayant son axe parallèle aux y. Considérons, par exemple, l'arc compris entre les ordonnées y_0 et

y_2, l'aire correspondante à cet arc se composera de celle du trapèze

$$\frac{2PQ}{n}\left(\frac{y_0+y_2}{2}\right) \quad \text{ou} \quad \frac{PQ}{n}(y_0+y_2)$$

et de celle du segment parabolique. Or, on sait que ce segment sera les deux tiers du

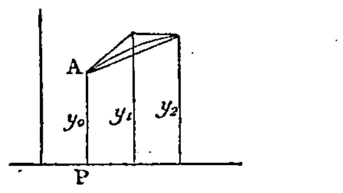

Fig. 4.

triangle compris entre la corde et les tangentes menées aux extrémités de l'arc; d'ailleurs, le point de concours de ces tangentes, situé sur l'ordonnée intermédiaire y_1, se trouvera à la même distance de l'extrémité de cette ordonnée y_1 que celle-ci de l'extrémité de l'ordonnée moyenne du trapèze. Il résulte de là que l'aire du triangle sera

$$2\frac{PQ}{n}\left(y_1-\frac{y_0+y_2}{2}\right)$$

ou

$$\frac{PQ}{n}(2y_1-y_0-y_2),$$

que, par suite, celle du segment parabolique sera

$$\frac{2}{3}\frac{PQ}{n}(2y_1-y_0-y_2)$$

et enfin que l'aire cherchée sera

$$\frac{1}{3}\frac{PQ}{n}(y_0+y_2+4y_1).$$

La suivante serait de même

$$\frac{1}{3}\frac{PQ}{n}(y_2+y_4+4y_3),$$

et ainsi de suite.

En supposant donc que le nombre n des divisions de la base soit pair, l'aire totale sera représentée par

$$\frac{1}{3}\frac{PQ}{n}(y_0+2y_2+2y_4+\dots+y_n+4y_1+4y_3+\dots+4y_{n-1})$$

ou par

$$\frac{1}{3}\frac{PQ}{n}(2S_p+4S_i-y_0-y_n),$$

S_p désignant la somme des ordonnées de rangs pairs et S_i celle des ordonnées de rangs impairs.

Enfin le général Poncelet a proposé de prendre, pour l'aire cherchée, la moyenne arithmétique entre celle d'un polygone inscrit formé au moyen des cordes qui joindraient les extrémités des ordonnées

$$y_0 \text{ et } y_1,\ y_1 \text{ et } y_2,\ \dots,\ y_{n-1} \text{ et } y_n$$

et celle d'une sorte de polygone circonscrit, formé des tangentes menées aux extrémités des ordonnées de rangs impairs et terminées aux prolongements des ordonnées de rangs pairs voisines.

La formule du général Poncelet, déduite d'un calcul analogue au précédent, est

$$\frac{PQ}{n}\left(2S_i+\frac{y_0+y_n}{4}-\frac{y_1+y_{n-1}}{4}\right).$$

Les formules précédentes fournissent, dans la pratique, des résultats aussi approchés qu'on le veut, puisqu'il suffit toujours, pour diminuer l'erreur commise, de multiplier davantage les divisions de la base PQ de l'aire à évaluer; mais il est clair que la méthode générale d'où dérivent toutes ces formules est la méthode d'interpolation. Que l'on substitue à la fonction y définie par l'équation de la courbe que l'on veut carrer une fonction interpolatrice

$$y = A + Bn + Cn^2 + \dots;$$

l'aire cherchée sera

$$An + \frac{Bn^2}{2} + \frac{Cn^3}{3} + \dots$$

— *Analyse.* On nomme, en analyse, *quadrature* l'intégration d'une fonction différentielle explicite, ne dépendant que d'une seule variable; ainsi la recherche d'une intégrale

$$\int f(x)dx$$

est une *quadrature.*

Les *quadratures* que l'on sait effectuer sont relativement peu nombreuses. On a pu déterminer les intégrales de quelques différentielles transcendantes, qui ne comportent pas de classification. Les seules autres fonctions desquelles on ait opéré la *quadrature* sont des fonctions rationnelles contenant tout au plus deux radicaux du second degré portant sur des binômes du premier degré ou un seul radical du second degré portant sur un trinôme de second degré. Nous allons passer en revue ces trois cas principaux.

— *Différentielles rationnelles.* Une expression rationnelle peut toujours se décomposer en parties rentrant dans l'un des types

$$A(x-a)^m,\ \frac{A}{(x-a)^m},\ \frac{Mx+N}{\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^m}.$$

Une intégrale portant sur une différentielle rationnelle se ramènera donc toujours à une somme d'intégrales comprises dans les formules

$$\int (x-a)^m dx,\ \int \frac{dx}{(x-a)^m}$$

et

$$\int \frac{x-a}{\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^m}.$$

Nous allons les examiner successivement. L'intégrale

$$\int (x-a)^m dx$$

s'obtient immédiatement; c'est

$$\frac{1}{m+1}(x-a)^{m+1};$$

il en est de même de

$$\int \frac{dx}{(x-a)^m}$$

qu'on peut écrire

$$\int (x-a)^{-m}dx;$$

cette intégrale s'exprime par

$$-\frac{1}{m-1}(x-a)^{-m+1}.$$

Elle prendrait une forme illusoire si m était égal à 1, mais on sait que

$$\int \frac{dx}{x-a} = L(x-a).$$

Enfin la troisième intégrale

$$\int \frac{x-a}{\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^m}dx$$

peut se décomposer en

$$\int \frac{x-\alpha}{\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^m}dx + \int \frac{\alpha-a}{\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^m}dx.$$

La première partie s'exprime immédiatement par

$$\frac{1}{2(m-1)}\left[(x-\alpha)^2+\beta^2\right]^{-m+1};$$

quant à la seconde, en posant $x-\alpha=\beta z$, on la transforme en

$$\frac{(\alpha-a)}{\beta^{2(m-1)}}\int \frac{dz}{(z^2+1)^m}.$$

Tout se réduit donc à intégrer

$$\frac{dz}{(z^2+1)^m}.$$

Or, on a identiquement

$$\frac{1}{(z^2+1)^m} = \frac{1+z^2-z^2}{(1+z^2)^m} = \frac{1}{(1+z^2)^{m-1}} - \frac{z^2}{(1+z^2)^m};$$

par conséquent

$$\int \frac{dz}{(1+z^2)^m} = \int \frac{dz}{(1+z^2)^{m-1}} - \int \frac{z^2dz}{(1+z^2)^m};$$

mais, en considérant

$$\frac{zdz}{(1+z^2)^m}$$

comme la différentielle exacte dans

$$\frac{z^2dz}{(1+z^2)^m},$$

l'intégration par parties donne

$$\int \frac{z^2dz}{(1+z^2)^m} = -\frac{z}{2(m-1)(1+z^2)^{m-1}} + \frac{1}{2(m-1)}\int \frac{dz}{(1+z^2)^{m-1}}.$$

En substituant dans l'équation précédente, il viendra

$$\int \frac{dz}{(1+z^2)^m} = \frac{z}{2(m-1)(1+z^2)^{m-1}} + \frac{2m-3}{2(m-1)}\int \frac{dz}{(1+z^2)^{m-1}}.$$

Cette formule ramène l'intégration proposée à une autre semblable, mais où l'exposant de $1+z^2$ est diminué d'une unité; on s'en servira donc pour abaisser de proche en proche cet exposant jusqu'à le réduire à l'unité. On sera alors amené à intégrer

$$\frac{dz}{1+z^2}$$

qui est la différentielle de arc tang z. La substitution donnera l'intégrale que l'on cherchait d'abord.

— *Différentielles irrationnelles.* La méthode pour intégrer les différentielles irrationnelles consiste à les rendre rationnelles par un changement de variable indépendante. Supposons d'abord que la fonction proposée contienne les deux radicaux irréductibles

$$\sqrt{x+a} \quad \text{et} \quad \sqrt{x+b};$$

si l'on pose

$$\sqrt{x+a}=z,$$

d'où $x=z^2-a$ et $dx=2zdz$;

en substituant dans la fonction proposée, on n'aura plus qu'un seul radical,

$$\sqrt{x+b},$$

transformé en

$$\sqrt{z^2-a+b},$$

mais portant alors, comme on voit, sur une fonction du second degré. Ainsi, le cas où la fonction différentielle comprend deux radicaux carrés portant sur des binômes du premier degré se ramène à celui où la fonction ne contient plus qu'un seul radical carré, mais portant sur un trinôme de second degré. C'est donc ce dernier cas qu'il reste à traiter. La différentielle proposée peut alors être notée sous la forme

$$F\left(x, \sqrt{a+bx\pm x^2}\right)dx.$$

Supposons d'abord que x^2 ait le signe + sous le radical; en posant

$$\sqrt{a+bx+x^2} = z+x,$$

d'où

$$a+bx = z^2+2zx$$

et

$$bdx = 2zdz+2zdx+2xdz;$$

on en tirera

$$x = \frac{z^2-a}{b-2z},$$

$$dx = 2\frac{z+x}{b-2z}dz = 2\frac{z+\frac{z^2-a}{b-2z}}{b-2z}dz = -2\frac{z^2-bz+a}{(b-2z)^2}dz$$

et enfin

$$\sqrt{a+bx+x^2} = z+x = -\frac{z^2-bz+a}{b-2z};$$

La différentielle proposée sera donc devenue rationnelle. Supposons maintenant que x^2, sans le radical, ait le signe —; si les racines de l'équation $a+bx-x^2$ étaient imaginaires, le radical

$$\sqrt{a+bx-x^2}$$

serait toujours imaginaire; on pourrait donc sans inconvénient le remplacer par

$$\sqrt{-1}\sqrt{-a-bx+x^2}$$

et appliquer la méthode précédente; si, au contraire, les racines sont réelles, en les désignant par α et β on fera prendre au radical la forme

$$\sqrt{(\alpha-x)(x-\beta)};$$

posant alors

$$\sqrt{(\alpha-x)(x-\beta)} = (x-\beta)z,$$

d'où

$$\alpha-x = (x-\beta)z^2,$$

et par suite

$$-dx = z^2dx+2(x-\beta)zdz;$$

on en tirera

$$x = \frac{\alpha+\beta z^2}{1+z^2},$$

$$dx = 2\frac{(x-\beta)z}{1+z^2}dz = 2\frac{\left(\frac{\alpha+\beta z^2}{1+z^2}-\beta\right)z}{1+z^2}dz = 2\frac{(\alpha-\beta)z}{(1+z^2)^2}dz$$

et enfin

$$\sqrt{(\alpha-x)(x-\beta)} = (x-\beta)z = \frac{(\alpha-\beta)z}{1+z^2}.$$

La différentielle proposée sera donc encore devenue rationnelle. Les autres différentielles irrationnelles que l'on sait intégrer sont quelques différentielles binômes (V. BINÔME); les plus simples parmi celles qui viennent ensuite donnent lieu aux fonctions elliptiques.

— *Différentielles transcendantes.* Les différentielles transcendantes qui ne contiennent que e^x ou $\sin x$ et $\cos x$ peuvent être rendues algébriques en posant, dans le premier cas, $e^x = z$ et, dans le second, $\sin x = z$ ou $\cos x = z$. Les autres se traitent par des moyens particuliers que suggère la forme de chacune d'elles. Par exemple,

$$\int e^{ax}\cos bx\,dx \quad \text{et} \quad \int e^{ax}\sin bx\,dx$$

peuvent se déterminer simultanément au moyen de l'intégration par parties, en considérant $e^{ax}dx$ comme la différentielle exacte. On trouve, en effet,

$$\int e^{ax}\cos bx\,dx = \frac{e^{ax}\cos bx}{a} + \frac{b}{a}\int e^{ax}\sin bx\,dx$$

et

$$\int e^{ax}\cos bx\,dx = \frac{e^{ax}\sin bx}{a} - \frac{b}{a}\int e^{ax}\cos bx\,dx.$$

On a ainsi deux équations du premier degré entre les intégrales inconnues.

On en tire

$$\int e^{ax}\cos bx\,dx = \frac{a\cos bx - b\sin bx}{a^2+b^2}e^{ax}$$

et

$$\int e^{ax}\sin bx\,dx = \frac{a\sin bx - b\cos bx}{a^2+b^2}e^{ax}.$$

Nous terminerons par un tableau aide-mémoire des *quadratures* qui se rencontrent le plus souvent et qu'on ne peut pas obtenir immédiatement.

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a+bx+x^2}} = L\left(\frac{b}{2}+x+\sqrt{a+bx+x^2}\right)+C,$$

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a+bx-x^2}} = -2\,\text{arc tang}\,\frac{\sqrt{a+bx-x^2}-\sqrt{a}}{x}+C$$

$$= -\text{arc cos}\,\frac{2x-b}{\sqrt{b^2+4a}}+C$$

$$= \text{arc sin}\,\frac{x-\frac{b}{2}}{\sqrt{\frac{b^2}{4}+a}}+C$$

$$\int \frac{x^m dx}{\sqrt{1-x^2}} = -\frac{x^{m-1}\sqrt{1-x^2}}{m} + \frac{m-1}{m}\int \frac{x^{m-2}dx}{\sqrt{1-x^2}}.$$

Cette formule, qui sert à abaisser l'exposant de x de deux unités, permettra, en l'appliquant de proche en proche, d'intégrer toutes les différentielles de la forme

$$\frac{x^m dx}{\sqrt{1-x^2}}$$

m étant positif et entier. On arrivera, dans le cas de m impair, à

$$\int \frac{xdx}{\sqrt{1-x^2}},$$

dont la valeur est $-\sqrt{1-x^2}$, et, dans le cas de m pair, à

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}},$$

dont la valeur est arc sin x. La même formule donne

$$\int \frac{x^{-m}dx}{\sqrt{1-x^2}} = -\frac{x^{-m+1}\sqrt{1-x^2}}{m-1} + \frac{m-2}{m-1}\int \frac{x^{-m+2}dx}{\sqrt{1-x^2}}$$

qui, appliquée aussi de proche en proche, conduira, soit à

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}},$$

dont la valeur est arc sin x, soit à

$$\int \frac{dx}{x\sqrt{1-x^2}},$$

qui est

$$L\left(\frac{\sqrt{1-x^2}-1}{x}\right)+C.$$

La *quadrature* du cercle étant impossible

par la règle et le compas, plusieurs personnes se sont efforcées d'obtenir des règles pratiques pouvant servir aux dessinateurs. On déduit ces règles des formules qui donnent sin x ou cos x en séries, en ne prenant de ces séries que deux ou trois termes. Voici quelques-unes de ces formules pratiques :

$$2\pi r = r(8 - \text{corde } 120^\circ) = r(8 - \sqrt{3});$$

l'erreur n'est que de $\frac{1}{400}$, ce qui suffira généralement.

$$2\pi r = 4r(8 \text{ corde } 15^\circ - \text{corde } 30^\circ);$$

l'erreur n'est plus alors que de $\frac{1}{102180}$;

$$2\pi r = 4r\left(17 \text{ corde } 7^\circ 30' - 3 \text{ corde } 15^\circ + \frac{\text{corde } 7^\circ 30' + 5 \text{ corde } 15^\circ + \text{corde } 30^\circ}{15}\right);$$

et l'erreur n'est plus que de $\frac{1}{1001840000}$.

Si, au lieu de la circonférence entière, on veut rectifier l'arc correspondant à un angle au centre représenté par θ, on aura pour cet arc

$$\frac{r}{3}\left(8 \text{ corde } \frac{\theta}{2} - \text{corde } \theta\right).$$

— *Quadrature du cercle.* Parmi les problèmes de géométrie qui ont le plus occupé les esprits, aussi bien des personnes les plus étrangères aux considérations mathématiques que des savants les plus habiles dans la résolution des problèmes géométriques, il faut citer en première ligne le problème qui consiste à rechercher une figure plane terminée de toutes parts par des lignes droites, et dont la surface soit égale à celle d'un cercle donné. Comme on peut toujours trouver un carré équivalent à une pareille figure plane, la question se ramène à carrer un cercle, c'est-à-dire à trouver le côté d'un carré qui lui soit équivalent en surface.

Le cercle étant, après les figures rectilignes, celle des figures planes dont l'étude apparaît comme la plus simple, il n'y a rien d'étonnant à ce que de nombreux géomètres en aient recherché la mesure.

On s'aperçut bientôt que l'aire du cercle s'exprime par le produit obtenu en multipliant sa circonférence par la moitié de son rayon. Ce fut pourtant Archimède qui ramena le premier le problème à la recherche d'une ligne droite égale à la longueur de la circonférence d'un cercle donné.

Avant lui, le philosophe Anaxagore, jeté en prison pour avoir publié un écrit sur la véritable cause des éclipses, s'occupa de la *quadrature* du cercle ; on ne dit pas qu'il crut l'avoir trouvée, mais il résulta sans doute de son travail la découverte de quelques nouvelles propriétés du cercle.

Hippocrate de Chio, devenu géomètre de commerçant qu'il avait été tout d'abord, fut amené à traiter le même sujet par la découverte d'un théorème qui l'a rendu célèbre dans l'antiquité, l'équivalence des lunules et des triangles sur lesquels elles sont construites (v. LUNULE). Il crut ensuite pouvoir en déduire des surfaces polygonales équivalentes à des demi-cercles ; mais il est facile de se convaincre de l'erreur de son raisonnement. Le théorème des lunules n'a été démontré que pour la surface limitée par un demi-cercle d'une part et un quart de cercle de l'autre, mais on n'a jamais pu démontrer qu'une lumule terminée d'une part par un demi-cercle, de l'autre par le sixième d'une circonférence soit une surface carrable ; or, il avait raisonné sur une lunule de ce genre.

Quelques philosophes pythagoriciens, entre autres Sextus, s'adonnèrent à la recherche du même problème, et cette question était déjà tellement célèbre à l'époque d'Aristophane, que ce poëte, voulant ridiculiser l'astronome Méton, qui avait contrefait le fou pour ne pas servir dans la guerre de Sicile, introduit ce savant, si connu par la découverte du cycle de dix-neuf ans, dans la comédie des *Oiseaux*, sous son propre nom, et lui fait prétendre qu'il sait carrer le cercle.

Nous trouvons encore mentionnés dans Aristote, comme s'étant occupés de la *quadrature* du cercle, les deux géomètres Antiphon et Bryson. Le premier, à ce qu'il paraît devoir ressortir de sa démonstration, fit voir simplement que la circonférence renferme une aire dont l'expression est la somme des aires obtenues en inscrivant un polygone dans cette circonférence, puis de nouveaux polygones dans les segments interceptés, et ainsi de suite indéfiniment.

Les études qu'Archimède fit de sa spirale permettent de croire qu'il chercha longtemps une solution de la *quadrature* du cercle avant d'en donner la solution approchée, classique encore de nos jours. Quoi qu'il en soit, il fit voir par des procédés très-curieux que, si 1 représente le diamètre d'une circonférence, la circonférence a une longueur comprise entre $3 + \frac{10}{70}$ et $3 + \frac{10}{71}$.

La quadratrice de Dinostrate servit à Nicodème et à Apollonius dans les efforts qu'ils firent pour carrer le cercle. Nicomède appelait cette courbe le *quadrans*, et Apollonius la définissait par son analogie avec la spirale. Il paraît, à ce qu'il ressort des écrits de Simplicius et d'Eutocius, qu'Apollonius avait poussé plus loin qu'Archimède l'approximation dans le rapport qu'il donnait du diamètre à la circonférence. Du reste, vers la même époque, Philon donnait la valeur de ce rapport à 1 cent-millième de sa valeur près.

Ces géomètres ne furent sans doute pas les seuls qui, dans l'antiquité, s'occupèrent d'établir la *quadrature* du cercle, et il y a lieu de croire que bien des chercheurs prétendaient avoir trouvé la solution de ce problème. Mais le peu de valeur de leurs raisonnements a fait sans doute qu'ils sont restés dans l'oubli.

Il est curieux que les Arabes, très-versés dans les mathématiques, aient donné peu d'importance à cette question, sinon, ce qui était la preuve d'un jugement éclairé, à la recherche d'une *quadrature* exacte, du moins, ce qui eût été la marque d'esprits curieux et pratiques, à l'étude du rapport approché de la surface d'un cercle à son rayon. A peine nous reste-t-il, dans quelques catalogues arabes, la mention de rares écrits sur les trois fameux problèmes de la trisection de l'angle, de la *quadrature* du cercle et de la duplication du cube. On peut cependant penser qu'ils n'eurent que des opinions grossièrement erronées sur ce sujet ; car, parmi ceux qui traitèrent cette question, il y en eut qui croyaient que, le rayon d'une circonférence étant 1, la circonférence était $\sqrt{10}$, nombre trop fort puisqu'il approche de 3,162 et qu'Archimède avait donné 3,141.

Les savants du moyen âge comptent aussi des quadrateurs parmi eux. Nous citerons cet homme si singulier qui couronna une jeunesse de débauché par l'étude passionnée des sciences philosophiques et mathématiques, Raimond Lulle. Il termina à Paris, en 1299, un ouvrage resté manuscrit, écrit en langue d'oc, sur la *Quadrature et la triangulation du cercle.*

Chargé par Nicolas V de mettre en ordre les œuvres d'Archimède, l'évêque Khrypffs, plus connu sous le nom de cardinal Cusa, composa, à la suite de cette mission (1450), un traité *De complementis mathematicis*, où il émet quelques idées remarquables par leur hardiesse, vu l'époque à laquelle il écrivait, et où il admet la rotation de la terre autour du soleil. Dans ce traité, il introduisit quelques tentatives infructueuses de solution de la *quadrature.* Plusieurs procédés sont indiqués dans son livre, mais il commet dans chacun des erreurs graves ; c'est ainsi qu'il confond avec un arc de cercle la cycloïde décrite par un point d'une circonférence qui roule sans glisser sur une droite, et qu'ailleurs il propose d'ajouter au rayon d'un cercle le côté du carré inscrit, puis de tracer un cercle sur cette droite comme diamètre ; il prétend que le triangle équilatéral inscrit aura même surface que le cercle proposé.

Il est facile de se convaincre, ainsi que le fit voir Regiomontanus, qu'une pareille conclusion conduirait à un nombre sensiblement plus grand que $\frac{22}{7}$ pour le rapport d'une circonférence à son diamètre.

Un autre géomètre, plus connu par ses écrits très-étranges, du reste, sur la philosophie, qui lui firent donner de son temps le surnom de *noble philosophe*, Charles de Bovelle, traita la question de la *quadrature* dans un écrit intitulé : *Introductorium geometricum*, publié en 1507. Il y développe la même idée que le cardinal Cusa, celle d'une circonférence qui roule sans glisser sur une droite, et, par suite de raisonnements qui ne méritent pas d'être rapportés, arrive à cette conclusion que le rapport d'une circonférence à son diamètre est $\sqrt{10}$; de pareils résultats sont incompréhensibles, puisqu'il était admis, depuis plus de seize siècles, que ce rapport était compris entre de certaines limites posées par Archimède et restreintes depuis par Métius (1586).

Malgré l'étroite relation qu'il y avait déjà à cette époque entre l'étude de la philosophie et celle des sciences géométriques, on comprend que certains esprits peu éclairés aient publié et donné comme décisives des solutions bizarres et dépourvues de raisonnements suivis de la *quadrature ;* il est pourtant plus curieux de voir figurer parmi ces écrivains des professeurs royaux des universités.

C'est ainsi que l'un d'eux, Oronce Finée, qui avait fait du reste à Bovelle l'honneur de traduire ses œuvres en français, donne, dans sa *Protomathesis*, une solution du problème, reposant, il est vrai, sur des erreurs mieux dissimulées que celles des solutions de ses prédécesseurs. Mais ce que l'on ne peut se résoudre à croire, c'est qu'il ait pu sérieusement soutenir dans son ouvrage, publié après sa mort et complété par un de ses amis, Mizauld de Montluçon, des résultats clairement contradictoires et auxquels il exprimait l'espoir de devoir un nom immortel dans la science.

Un autre des professeurs royaux, nommé Monantheuil, fit à son tour paraître, en 1600, un traité sur la *quadrature* contenant une prétendue solution de la question.

Depuis les découvertes qu'elle avait occasionnées dans l'antiquité, la recherche de la *quadrature* n'avait plus servi qu'à mettre au jour des élucubrations sans valeur. Le traité publié sur ce même sujet par un certain *Simon a Quercu* en 1585 eut une plus réelle utilité. La prétendue découverte de l'auteur aboutissait, pour la valeur du rapport d'une circonférence à son diamètre, à un nombre compris dans les limites fixées par Archimède. C'est alors qu'Adrien Métius, pour réfuter cet écrivain, dut faire de nouvelles recherches sur la valeur de ce rapport et montra qu'il est à une très-faible fraction près égal à $\frac{355}{113}$, rapport fort curieux et, en réalité, très-approximatif.

Il n'y a pas jusqu'à Notre-Dame de Montesa à qui un chevalier espagnol de l'ordre qui portait ce nom, appelé Jaime Falcon, n'ait voulu faire honneur de la découverte de la *quadrature*, ne s'attribuant modestement que la publication d'une si importante solution. Son livre, assez agréable déjà à ce point de vue, est encore plus curieux par une pièce de vers préliminaire, dialogue dans lequel le cercle le remercie de l'avoir carré.

Le problème qui nous occupe était tellement célèbre à cette époque, que Charles-Quint promit cent mille écus à celui qui carrerait le cercle, et les Etats hollandais offrirent aussi une somme considérable à celui qui obtiendrait un tel résultat.

Il n'est donc pas étonnant de voir des hommes remarquables tenter la solution du problème de la *quadrature.* C'est ainsi que le fameux Scaliger fit paraître un livre, publié en 1592 sous le titre de : *Nova cyclometria*, dans lequel il affirme avoir trouvé le moyen de carrer le cercle. Les discussions qui en résultèrent entre lui et ses nombreux adversaires nous le présentent comme un obstiné d'une immense vanité et d'une ignorance complète dans les sciences mathématiques. Parmi ses réfutateurs, nous citerons Clavius, Viète, Adrianus Romanus, Christman, etc. Scaliger répondit aigrement à ces géomètres, surtout à Clavius, et, plutôt que de reconnaître son erreur, il aima mieux en venir à nier les propositions fondamentales de la géométrie.

Parmi les raisonnements faux ou *paralogismes*, comme les appelait Aristote, qu'a engendrés l'étude de la *quadrature*, un des plus insoutenables, que son auteur a cru cependant devoir attribuer à une puissance supérieure, c'est celui de Thomas Géphyrander qui s'appuyait sur l'absurdité suivante : si deux quantités sont dans un rapport $\frac{m}{n}$ et qu'on retranche le même nombre à ces deux quantités, les deux nouvelles quantités obtenues sont encore dans le rapport $\frac{m}{n}$.

Un géomètre, qui commença d'abord par réformer tout Euclide sans faire grâce à dix-sept de ses propositions célèbres, Cano de Molina, se signala par les erreurs les plus grossières et les plus obstinément soutenues sur le problème de la *quadrature.* On pardonne toutefois à un homme d'avoir perdu la raison, mais ce qui est plus difficile de comprendre, c'est qu'un autre géomètre ait donné une nouvelle édition des ouvrages de Molinensis Cano dans des *Nova reperta geometrica*, alors surtout que Cano reconnaissait dans la préface de son propre ouvrage que la divinité seule le faisait parler et qu'il n'avait auparavant jamais rien compris dans la géométrie.

La folie des quadrateurs paraît d'ailleurs s'être souvent conciliée avec l'esprit d'illumination. Un négociant de La Rochelle, nommé Delaleu, fit paraître une solution de la *quadrature* et exposa que c'était la solution de la *quadrature* du temple céleste, tandis que la duplication du cube était celle de l'autel élémentaire, terrestre et aquatique, d'où découlait la conversion des Juifs, des idolâtres, et qu'ainsi la religion avait besoin de la manifestation de cette vérité qui lui avait été communiquée par révélation divine. Il se passa alors ce fait très-extraordinaire que certains esprits dévots crurent devoir se mêler de la question ; le supérieur de la maison professe des jésuites engagea même plusieurs géomètres à entrer en conférence avec Delaleu. L'un d'eux, Hardy, réfuta facilement le négociant ; mais celui-ci, soutenu par son teneur de livres et secondé par un écrivain écossais, ne cessa de disputer sur la matière et de prétendre avoir raison jusqu'à sa mort.

Christian Longomontanus, qui fut l'auxiliaire important de Tycho-Brahé et qui publia un ouvrage d'astronomie très-remarquable, qui de plus fut longtemps professeur de mathématiques à l'université de Copenhague, fit paraître en 1615 une solution prétendue de la *quadrature.* Il y arrivait à un rapport de la circonférence à son diamètre beaucoup trop élevé ; mais bien que des mathématiciens du premier ordre, Briggs, Gulden, Snellius, le lui eussent fait remarquer, il ne voulut jamais se rendre, s'irrita, publia de nouveaux raisonnements aussi erronés et arriva bientôt à conclure que la surface du cercle est plus petite que celle du polygone inscrit de 256 côtés.

Citons encore, en France, un nommé Oudart qui donna une construction ingénieuse reposant sur ce que trois points étaient en ligne droite qui ne le sont pas réellement, et, en Allemagne, Eiffenbach, qui publiait deux volumes peu intéressants sur le même sujet à Nuremberg vers 1650.

Vers la même époque, un père jésuite flamand, remarquable à la fois par sa conduite durant la guerre de Trente ans et par ses écrits où l'on trouve une foule de vérités géométriques nouvelles et de découvertes importantes et curieuses, le Père Grégoire de Saint-Vincent, publia à Anvers (1647) un ouvrage sur la *quadrature.* L'*Opus geometricum quadraturæ circuli et sectionum coni* fut le résumé des recherches qui ont occupé toute la vie du Père Saint-Vincent. On y trouve des théorèmes fort curieux sur le cercle, l'hyperbole, la parabole et des aperçus intéressants sur la spirale et les volumes des onglets. On admira toutes les belles idées contenues dans ce livre, mais on ne laissa pas sans réplique la conclusion mathématique que le père Grégoire de Saint-Vincent avait tirée de toutes ses découvertes. On s'empressa d'examiner l'œuvre de ce géomètre que Leibniz et Huyghens n'ont pas craint de placer à côté de Fermat et de Descartes ; et il ne fut pas difficile de démontrer la fausseté de ses raisonnements. Descartes, le premier, en fit voir l'erreur au Père Mersenne qui publia un livre pour combattre les conclusions du Père Saint-Vincent. La polémique prit bientôt une grande extension : du côté de Saint-Vincent se rangèrent Kinner, Sarassa, Aynscom ; mais ils furent vaincus par la logique serrée de Huyghens, qui attaqua la *quadrature* du Père jésuite dans un petit traité, modèle de netteté et de précision. Du reste, si le géomètre flamand ne s'était pas trompé dans ses raisonnements, il n'eût fait que permettre de ramener la *quadrature* d'un cercle à un problème de logarithmes, c'est-à-dire à la *quadrature* d'une hyperbole.

Huyghens publia, en outre, à ce sujet divers théorèmes nouveaux et moyens de *quadrature* approchés fort curieux.

Vers la même époque, un écrivain célèbre, dépité de voir combattre victorieusement par les savants de son temps les solutions supposées qu'il avait données de la *quadrature* du cercle et de la trisection de l'angle, en prit occasion d'écrire contre les géomètres et la géométrie elle-même. C'est Hobbes le philosophe ; il injuria surtout Wallis, qui avait montré le ridicule de toutes ses prétendues découvertes.

Un nouveau livre parut en 1677 sur la *quadrature.* Bertrand La Coste, de qui était l'ouvrage, ayant vu ses écrits accueillis comme ils le méritaient par l'Académie des sciences, publia une série d'opuscules contre cette compagnie ; les plus bizarres sont le *Réveille-matin*, pour réveiller les académicieus, et la *Mort aux académiciens* ou *Démonstration de la trisection de l'angle.*

Nous passerons sous silence les *Rêveries sur la quadrature du cercle* d'un certain Jean Bachon, pour mentionner une *Démonstration du divin théorème de la quadrature et des rapports de ce théorème avec la vision d'Ezéchiel et l'Apocalypse de saint Jean.*

Après les écrits d'un jésuite anglais qui reconnut son erreur et d'un Hollandais qui croyait avoir résolu du même coup la *quadrature*, la trisection et le mouvement perpétuel, nous voyons un géomètre, appelé Mathulon, donner une nouvelle solution et perdre, par procès, 1,000 écus promis par lui à celui qui lui démontrerait qu'il se trompait ; ils furent gagnés par Nicole, encore fort jeune, et donnés par lui aux pauvres de Lyon.

C'est encore dans l'*Apocalypse* et au moyen du fameux nombre 666 qu'un Anglais, Henri Sullamar, assura, en 1750, avoir donné la solution du problème. Mais il trouva bientôt un rival en France, et un officier aux gardes, le chevalier de Causans, prétendit, en 1753, donner par la *quadrature* une explication du péché originel et de la Trinité. Il offrit de déposer chez un notaire jusqu'à 300,000 francs et déposa effectivement 10,000 francs, qui devaient être remis à celui qui montrerait une erreur dans sa conclusion. Une jeune demoiselle actionna le chevalier devant le Châtelet en réclamant les 10,000 francs. Le roi dut intervenir dans le procès et juger qu'un homme qui avait ainsi perdu l'esprit ne devait pas être responsable de ses folies.

Bien d'autres écrivains essayèrent de persuader aux géomètres du XVIIIe siècle qu'ils avaient découvert la *quadrature* du cercle. Citons Clerget, Tondu de Nangis, Vaussenville et Tardi.

Enfin, en 1775, l'Académie des sciences, fatiguée de recevoir de nombreux écrits d'aussi peu de valeur sur la *quadrature* du cercle, se résolut à ne plus jamais examiner aucune solution de ce problème ainsi que des suivants : la trisection de l'angle, la duplicature du cube et le mouvement perpétuel.

Condorcet, secrétaire de l'Académie, exposa les motifs de cette résolution dans un article inséré au volume de l'année 1775 dans l'*Histoire de l'Académie des sciences.*

Il y rappelle les différentes démonstrations qui ont été données de l'impossibilité de la *quadrature* du cercle. Toutefois, il considère comme impraticable théoriquement, non la *quadrature* du cercle tout entier, mais seulement celle d'un secteur défini quelconque ; il fait seulement remarquer qu'aucun de ceux qui avaient envoyé à l'Académie des solutions de ce problème n'en connaissait la nature ni les difficultés, ignorant même les méthodes qui auraient pu les conduire à une

solution approchée. On a dit souvent, ajoute-t-il, qu'en cherchant ces solutions chimériques on trouvait des vérités utiles, opinion fondée dans le temps où la méthode de découvrir la vérité était également inconnue dans tous les genres; mais il conclut qu'il n'en saurait être de même à l'époque où l'Académie prend sa décision, laquelle aura, du reste, un résultat bienfaisant, puisqu'elle rendra certains hommes aux occupations de la famille ou d'un travail régulier et les empêchera de s'en détourner pour s'adonner à des recherches vaines et forcément infructueuses.

L'Académie n'espérait pas que sa résolution empêcherait à l'avenir la réapparition de nouveaux quadrateurs; c'eût été trop présumer de l'esprit humain. Ceux qui recherchent les problèmes dont nous avons parlé sont presque toujours parfaitement ignorants des principes les plus élémentaires et des raisonnements les plus simples de la géométrie. Aussi s'étonnent-ils assez, le plus souvent, de leur découverte pour l'attribuer à la divinité et se croire l'objet de ses faveurs spéciales. Montucla, dans son *Histoire des mathématiques*, fait spirituellement remarquer que ces sortes d'écrits se présentent surtout au printemps, à l'époque de l'année où les cas de folie sont le plus fréquents.

La décision de l'Académie eut, du moins, pour effet immédiat de détruire la popularité du problème de la *quadrature*, popularité due surtout à ce qu'on croyait à des sommes considérables promises par les gouvernements à ceux qui donneraient des solutions exactes.

L'opinion générale cessa donc de se préoccuper de cette question, et le nombre des quadrateurs diminua sensiblement.

Toutefois, il ne se passe guère d'année que l'Académie des sciences ne reçoive communication de quelque opuscule, parfois d'ouvrages très-développés sur ce sujet.

Nous croyons devoir rappeler, à la suite de cette histoire des recherches qui ont été faites sur la *quadrature* du cercle, les diverses démonstrations qui ont été données, à différentes époques, de l'impossibilité mathématique de résoudre ce problème.

Comme l'expose Condorcet, il y a, dans l'étude de la *quadrature* du cercle, deux problèmes : on peut chercher à résoudre l'un ou l'autre. On peut se proposer d'établir la *quadrature* du cercle entier ou de déterminer une aire rectiligne équivalente à un secteur quelconque dont la corde est donnée. Le premier problème est celui de la *quadrature* définie; l'autre celui de la *quadrature* indéfinie.

On a reconnu depuis longtemps l'impossibilité de résoudre la *quadrature* indéfinie. Grégory, Newton, Bernouilli ont donné des démonstrations toutes satisfaisantes de cette vérité.

Grégory fit paraître, en 1664, un ouvrage intitulé : *Vera circuli et hyperbolæ quadratura* (où il entendait par vraie *quadrature* celle qui ne cherche qu'une approximation); il s'efforça d'y prouver que la *quadrature* définie est aussi impossible que la *quadrature* indéfinie. Il s'appuyait uniquement sur la continuité des formules relatives aux polygones inscrits et circonscrits à la circonférence.

Dans ses *Principes de philosophie naturelle*, Newton a donné par le lemme XXVIII du Ier livre une démonstration de l'impossibilité où l'on est de carrer un secteur indéfini d'aucune courbe fermée ou revenant sans cesse sur elle-même; et il entendait par cette définition toute courbe pour laquelle l'angle que fait le rayon vecteur aboutissant à un point mobile sur la courbe avec une direction fixe croît indéfiniment lorsque le point se déplace indéfiniment dans le même sens sur la courbe.

La démonstration de Newton, quoique assez ardue, puisqu'elle s'appuie sur des points délicats de la théorie des équations, ne laisse pas que de convaincre pleinement par la clarté et la précision de ses raisonnements. Il démontre que, dans une pareille courbe où une infinité d'arcs correspondent à une même abscisse, l'équation entre l'arc et l'abscisse doit être d'un degré infini, et, par conséquent, l'arc algébriquement irrectifiable.

Jean Ier Bernouilli a démontré, d'autre part, que le rayon d'un cercle et un secteur indéfini sont reliés entre eux par une fonction logarithmique réelle, mais renfermant des quantités imaginaires dans sa forme. Il a fait voir qu'on ne saurait trouver les racines de l'équation qui lie un secteur et sa corde par l'intersection d'aucune ligne courbe et réelle ou mise sous une forme réelle et d'une autre courbe de même forme.

De toutes ces réflexions, il résulte clairement l'impossibilité de décrire une surface plane et terminée par des lignes droites qui soit équivalente à un secteur déterminé d'un cercle donné.

Mais, à l'époque où l'Académie des sciences prit la résolution de ne plus examiner les solutions qu'on lui proposerait de la *quadrature* du cercle, il n'existait pas de démonstration, pleinement convaincante aux yeux de tous les géomètres, de l'impossibilité où l'on est de carrer même un cercle ou un demi-cercle, ou tel secteur parfaitement défini d'un cercle qui soit à cette surface dans un rapport constructible. C'est l'expérience qu'avaient les académiciens de la futilité des prétendues solutions qui avaient été pendant plus de soixante-dix ans communiquées à leur assemblée que Condorcet invoque pour expliquer la décision de l'Académie, et il ne rejette pas la possibilité de trouver la *quadrature* définie du cercle, car, dit-il, « il arrive souvent de trouver pour des valeurs particulières des quantités dont l'expression est impossible en général. » Toutefois, Grégory, plus d'un siècle auparavant, avait exposé, dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, une démonstration très-correcte de l'impossibilité de la *quadrature* même définie. Huyghens conteste, il est vrai, la valeur de cette démonstration, en prétendant que les conclusions en étaient présentées obscurément et mal exposées. Mais, pour en comprendre la véritable valeur, il suffit de s'appuyer sur ce fait, qui sert de base à tous les développements de la géométrie moderne, que la circonférence du cercle est la limite à la fois des périmètres des polygones inscrits et de ceux des polygones circonscrits dont le nombre des côtés croît au delà de toute limite.

En 1761, Lambert fit voir, dans son *Mémoire de Berlin*, que le rapport de la circonférence au diamètre (nous le désignerons par π, lettre qui lui est généralement consacrée) et son carré sont des nombres irrationnels; mais Bernouilli alla plus loin en démontrant que toutes les puissances réelles de π sont irrationnelles. Par la considération des logarithmes de quantités imaginaires, il arriva à une expression de π très-remarquable; c'est la suivante :

$$(1) \qquad \pi = 2\frac{\log\sqrt{-1}}{\sqrt{-1}}.$$

Nous ferons remarquer que cette valeur de la longueur d'une demi-circonférence, dans laquelle le rayon est égal à l'unité, est bien de la forme des fonctions logarithmiques qui, selon ce qu'a fait voir Bernouilli lui-même, relient le secteur à sa corde.

La *quadrature* du cercle ayant été ramenée à l'évaluation de la circonférence serait résolue si on pouvait construire géométriquement une ligne qui ait pour mesure π à une échelle déterminée. La formule (1) démontre que cela est absolument impossible, puisque π est une quantité irrationnelle d'un ordre supérieur. C'est, du reste, ce qu'apprend une autre expression très-élégante de π que Vandermonde avait tirée, dès 1772, de la théorie des factorielles et d'après laquelle

$$(2) \qquad \frac{1}{2}\sqrt{\pi} = \left[\frac{1}{2}\right]^{\frac{1}{2}\,\mathrm{I}\,-1},$$

formule dans laquelle on a adopté la notation de Kramp.

Il faudrait donc que la géométrie fût capable de construire les irrationnelles supérieures pour qu'on pût représenter exactement π par une ligne, c'est-à-dire carrer le cercle. Sans démontrer ici que la solution de pareils problèmes n'est pas de celles que comporte la géométrie, nous remarquerons qu'il ne suffirait pas de savoir construire de telles expressions pour avoir résolu le problème. Et en effet, en dégageant de la formule (2) la valeur de π indépendante de toute fonction dérivée et en en étudiant la nature, M. Wronski est arrivé à une nouvelle expression où se dévoile la nature entièrement transcendante de ce nombre. Cette formule est la suivante :

$$(3) \qquad \frac{1}{2}\pi = \frac{\infty}{\sqrt{-1}}\left[\left(1+\sqrt{-1}\right)^{\frac{1}{\infty}} - \left(1-\sqrt{-1}\right)^{\frac{1}{\infty}}\right]$$

Il est facile de remonter de cette belle expression à une autre en développant les binômes par la formule de Newton. On retrouve une série due à Leibniz (1673) :

$$(4) \qquad \pi = 4\left(1-\frac{1}{3}+\frac{1}{5}-\frac{1}{7}+\frac{1}{9}-\dots\right)$$

Il est extrêmement remarquable que l'équation (3) apporte une nouvelle vérification pour le cas de la *quadrature* définie à la loi que Newton avait donnée sur les arcs des courbes fermées : « L'équation entre l'arc et l'abscisse est d'un degré infini, ce qui rend l'arc irrectifiable. » Ainsi, les radicaux qui entrent dans la génération du nombre π sont d'un ordre infini; il ne faut donc pas espérer de le réaliser dans le domaine de la géométrie par une construction finie. Malgré de si complètes démonstrations, il y a encore quelques esprits qui croient à la possibilité de la *quadrature* du cercle. Leur erreur provient le plus souvent de ce qu'ils supposent qu'il doit nécessairement exister une ligne droite égale en longueur à une portion de ligne courbe donnée. Or il est aussi erroné de croire qu'il existe toujours un nombre rationnel racine d'un nombre quelconque donné.

En effet, la conception d'une courbe repose sur une génération continue de l'espace, comme la conception d'une racine repose sur une génération continue des nombres, tandis que les conceptions de ligne droite et de nombre rationnel reposent sur des générations discontinues.

Il est donc aussi rare qu'une portion de courbe soit rectifiable qu'il est rare qu'un nombre donné ait une racine rationnelle. Et, comme la génération continue se présente particulièrement dans les courbes rentrantes en elles-mêmes et surtout dans le cercle, il est facile de s'expliquer la cause géométrique à laquelle le théorème de Newton doit son exactitude.

— Astron. On dit que la lune est en *quadrature* lorsqu'elle nous paraît réduite à la moitié de sa surface. Elle est alors dans un de ses quartiers, c'est-à-dire au quart ou aux trois quarts de sa révolution. Le triangle qui a pour sommets les centres de la terre, de la lune et du soleil est, à ces instants, rectangle au point occupé par la lune, et c'est pour cette raison qu'elle nous apparaît sous la forme d'un demi-grand cercle, la moitié seulement de l'hémisphère tournée vers nous étant éclairée par le soleil. L'intervalle de deux *quadratures* consécutives de la lune forme un demi-mois lunaire ou une demi-lunaison. Cet intervalle était, au commencement du siècle, de 29j,530589; mais il diminue lentement de siècle en siècle avec la durée de la révolution sidérale de la lune, dont il dépend.

Les *quadratures* de la lune portaient chez les anciens le nom de *dichotomie*, c'est-à-dire partage en deux. C'est en mesurant l'angle des rayons visuels menés de la terre à la lune et au soleil au moment de la dichotomie qu'Aristarque de Samos a essayé le premier d'obtenir une valeur du rapport des distances de la terre aux deux astres. Les procédés d'observation et les méthodes de calcul étaient alors si imparfaits, qu'Aristarque trouva que la distance de la terre au soleil était à peu près vingt fois celle de la terre à la lune, tandis qu'elle est quatre cents fois plus grande. La tentative d'Aristarque de Samos n'en est pas moins d'une grande valeur si on l'envisage au point de vue de la méthode. C'est, en effet, le premier essai qui ait été fait d'application du calcul numérique aux recherches astronomiques.

Les marées des *quadratures* sont les moins fortes, parce que les actions de la lune et du soleil sur l'Océan sont alors directement opposées.

Vénus a des phases en tout analogues à celles de la lune et entre comme elle deux fois en *quadrature* à chaque révolution.

QUADRATURE s. f. (ka-dra-tu-re). Techn. Autre orthographe du mot CADRATURE.

QUADRELLE s. f. (koua-drè-le — dimin. du lat. *quadrum*, carré). Bot. Syn. de COLICODENDRON.

QUADRETTE s. f. (koua-drè-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomées.

QUADRI, préfixe. V. QUADR.

QUADRI (Giovanni-Lodovico), architecte et graveur italien, né à Bologne en 1700, mort dans la même ville en 1748. Gori Gandellini, dans ses *Notices sur les graveurs*, cite de Quadri quelques planches et divers monuments qui décorent sa ville natale. Il est surtout connu par des recueils spéciaux qu'il a publiés à Bologne : *Tavole gnomoniche* (1733-1746); *Regole degli cinque ordini di architettura* et *Regole della prospectiva prattica* (1744). Quadri a composé et gravé les planches nombreuses de ces albums, qui prouvent une grande science, mais qui ne sont pas exécutées au point de vue de la gravure seule. Il a, en outre, laissé divers manuscrits qui sont déposés à la bibliothèque de l'institut de Bologne.

QUADRI (Antoine), administrateur et économiste italien, né à Vicence en 1777, mort à Venise vers 1845. Il succéda, en 1803, à son père comme chef de division au département des finances dans sa ville natale, fut attaché, en 1805, au quartier général de l'archiduc Charles, puis devint successivement, sous la domination française, directeur de l'enregistrement à Padoue, sous-préfet à Asigno (1807) et à Bassano (1810), directeur du personnel des préfets et sous-préfets (1813). Lorsque les provinces lombardo-vénitiennes retombèrent sous la domination autrichienne en 1814, Quadri proposa un plan de réorganisation administrative, fut nommé secrétaire du gouvernement des provinces vénitiennes (1816). Il rédigea ensuite la statistique générales de ces provinces (1816-1819), pour lesquelles il fit deux recueils de lois et ordonnances. On lui doit plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été longtemps classiques et qui le firent admettre à l'Académie des sciences de Turin. Les principaux sont : *Memoria di economia politica* (Padoue, 1819); *Huit jours à Venise* (Venise, 1822, in-18), guide publié en français et en italien; *Storia della statistica* (Venise, 1824); *Prospecto statistico delle provinzie venete* (Venise, 1826), complété par un *Atlas statistique de 82 tableaux synoptiques* (Venise, 1827); *Dieci epochi della storia d'Italia* (Venise, 1826-1827); *Il gran canale di Venezia* (Venise, 1828); *Histoire et statistique comparée des divers États de l'Italie* (1830 et suiv., 10 vol.); *Manuel du voyageur en Italie jusqu'à Venise* (Paris, 1835, in-18).

QUADRIA s. m. (koua-dri-a — du lat. *quadrum*, carré). Bot. Syn. de GÉVUINE ou GUÉVINIE.

QUADRIAILÉ, ÉE adj. (koua-dri-è-lé — du préf. *quadri*, et de *ailé*). Entom. Qui a quatre ailes.

QUADRIARTICULÉ, ÉE adj. (koua-dri-ar-ti-ku-lé — du préf. *quadri*, et de *articulé*). Entom. Qui a quatre articles.

QUADRIAZOTÉ, ÉE adj. (koua-dri-a-zo-té — du préf. *quadri*, et de *azoté*). Chim. Qui contient quatre fois autant d'azote que la première combinaison du même genre.

QUADRIBACCIUM s. m. (koua-dri-ba-ksi-omm — mot lat. formé du préf. *quadri*, et de *bacca*, baie). Antiq. Bijou formé de la réunion de quatre pierres précieuses.

QUADRIBASIQUE adj. (koua-dri-ba-zi-ke — du préf. *quadri*, et de *basique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIBINAIRE adj. (koua-dri-bi-nè-re — du préf. *quadri*, et de *binaire*). Minér. Qui résulte de quatre décroissements par deux rangées.

QUADRICAPSULAIRE adj. (koua-dri-ka-psu-lè-re — du préf. *quadri*, et de *capsule*). Bot. Qui est composé de quatre capsules.

QUADRICARBURE s. m. (koua-dri-kar-bu-re — du préf. *quadri*, et de *carbure*). Chim. Carbure qui contient quatre fois autant de carbone que la première combinaison du même genre.

QUADRICARINÉ, ÉE adj. (koua-dri-ka-ri-né — du préf. *quadri*, et du lat. *carina*, carène). Hist. nat. Qui est muni de quatre organes en forme de carène.

QUADRICARRE s. f. (koua-dri-ka-re — du préf. *quadri*, et de *carré*). Jeux. Droit qu'a le quatrième joueur, à la bouillotte, d'acheter le privilége du carré en doublant l'enjeu déjà doublé trois fois par les trois joueurs précédents, c'est-à-dire par le carré, le contre-carré et le tri-carré. ‖ Exercice de ce droit. ‖ Enjeu produit par l'exercice de ce droit.

QUADRICARRÉ (koua-dri-ka-ré) part. passé du v. Quadricarrer.

— s. m. Quatrième joueur, ainsi appelé parce qu'il possède le droit de se quadricarrer.

QUADRICARRER (SE) v. pr. (koua-dri-ka-ré — du préf. *quadri*, et de *carré*). Jeux. Exercer le droit de quadricarre : *Je me* QUADRICARRE.

QUADRICHLORÉ, ÉE adj. (koua-dri-klo-ré — du préf. *quadri*, et de *chloré*). Chim. Se dit d'un composé qui contient quatre fois autant de chlore que le premier composé de même espèce.

QUADRICINIUM s. m. (koua-dri-si-ni-omm — du lat. *quatuor*, quatre). Anc. mus. Composition musicale à quatre parties.

QUADRICOLORE adj. (koua-dri-ko-lo-re — du préf. *quadri*, et du lat. *color*, couleur). Hist. nat. Qui offre quatre couleurs différentes.

— s. m. Ornith. Espèce de bruant qui habite Java.

— s. f. Hortic. Variété d'œillet. ‖ Variété d'anémone.

QUADRICORNE adj. (koua-dri-kor-ne — du préf. *quadri*, et de *corne*). Zool. Qui a quatre cornes ou quatre antennes.

— Bot. Se dit des anthères dont les lobes, terminés en pointe et divergents, forment quatre sortes de cornes.

— s. m. Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope.

QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE adj. (koua-dri-ko-ti-lé-do-né — du préf. *quadri*, et de *cotylédoné*). Bot. Se dit d'un embryon qui est muni de quatre cotylédons.

QUADRICUSPIDÉ, ÉE adj. (koua-dri-ku-spi-dé — du préf. *quadri*, et de *cuspidé*). Hist. nat. Qui se termine par quatre pointes.

QUADRIDÉCIMAL, ALE adj. (koua-dri-dé-si-mal, a-le — du préf. *quadri*, et de *décimal*). Minér. Se dit d'un minéral qui cristallise en prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces.

QUADRIDÉCIOCTONAL, ALE adj. (koua-dri-dé-si-o-kto-nal, a-le — du préf. *quadri*; du lat. *decem*, dix, et de *octoni*, huit). Minér. Se dit d'une variété de topaze qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces.

QUADRIDENT s. m. (koua-dri-dan — du préf. *quadri*, et de *dent*). Bot. Genre de mousses.

QUADRIDENTÉ, ÉE adj. (koua-dri-dan-té — du préf. *quadri*, et de *denté*). Bot. Qui est muni de quatre dents, de quatre pointes, de quatre divisions.

QUADRIDIGITÉ, ÉE adj. (koua-dri-di-ji-té — du préf. *quadri*, et du lat. *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par quatre folioles.

QUADRIDIGITIPENNÉ, ÉE adj. (koua-dri-di-ji-ti-pènn-né — du préf. *quadri*, et de *digitipenné*). Bot. Qui a des feuilles dont le pétiole se partage en quatre autres portant des folioles.

QUADRIDODÉCAÈDRE adj. (koua-dri-do-dé-ka-è-dre — du préf. *quadri*, et de *dodécaèdre*). Minér. Qui résulte de la combinaison de quatre dodécaèdres.

QUADRIDUODÉCIMAL, ALE adj. (koua-dri-du-o-dé-si-mal, a-le — du préf. *quadri*, et de *duodécimal*). Minér. Qui a la forme d'un dodécaèdre dont quatre angles sont remplacés chacun par une facette.

QUADRIENNAL, ALE adj. (koua-dri-ènn-

nal, a-le — lat. *quadriennalis;* de *quatuor*, quatre). Antiq. Qui revient tous les quatre ans : *Dans la suite ils devinrent* QUADRIENNAUX *comme les Jeux Olympiques*. (Val. Parisot.)

QUADRIÉPINEUX, EUSE adj. (koua-dri-é-pi-neu, eu-ze — du préf. *quadri*, et de *épineux*). Entom. Qui porte quatre épines.

QUADRIÉPOINTÉ, ÉE adj. (koua-dri-é-poin-té — du préf. *quadri*, et de *épointé*). Minér. Se dit d'un cristal dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes.

QUADRIÉRÉMÉ, ÉE adj. (koua-dri-é-ré-mé — du préf. *quadri*, et de *érème*). Bot. Se dit du cénobion composé de quatre érèmes.

QUADRIFARIÉ, ÉE (koua-dri-fa-ri-é — du lat. *quadrifarius*, partagé en quatre). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

QUADRIFASCIÉ, ÉE adj. (koua-dri-fass-si-é — du préf. *quadri*, et de *fascié*). Hist. nat. Qui porte quatre bandes colorées.

QUADRIFIDE adj. (koua-dri-fi-de — du préf. *quadri*, et du lat. *findere*, fendre). Bot. Qui a quatre divisions profondes : *Feuille* QUADRIFIDE.

QUADRIFLORE adj. (koua-dri-flo-re — du préf. *quadri*, et du lat. *flos*, fleur). Bot. Qui renferme quatre fleurs : *Calice* QUADRIFLORE. ‖ Qui est composé de quatre fleurs : *Capitule* QUADRIFLORE. ‖ Qui porte quatre fleurs.

QUADRIFOLIÉ, ÉE adj. (koua-dri-fo-li-é — du préf. *quadri*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles disposées par groupes de quatre.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE adj. (koua-dri-fo-li-o-lé — du préf. *quadri*, et de *foliolé*). Bot. Se dit des feuilles qui sont composées de quatre folioles.

QUADRIFORÉ, ÉE adj. (koua-dri-fo-ré — du préf. *quadri*, et de *foré*). Hist. nat. Percé de quatre trous.

— s. m. pl. Crust. Famille de cirrhipèdes.

QUADRIFORME adj. (koua-dri-for-me — du préf. *quadri*, et de *forme*). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte de la combinaison de quatre formes cristallines.

QUADRIFRONS (*Qui a quatre faces*), Surnom donné par les Romains à Janus, considéré comme dieu de l'année, qui est divisée en quatre saisons.

QUADRIFURQUÉ, ÉE adj. (koua-dri-fur-ké — du préf. *quadri*, et du lat. *furcatus*, fourché). Hist. nat. Divisé en quatre branches.

QUADRIGA s. m. (koua-dri-ga — mot lat. qui signif. *quadrige*). Chir. Sorte de bandage employé pour maintenir, réduire les fractures ou les luxations des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum.

QUADRIGAIRE s. m. (koua-dri-ghè-re — lat. *quadrigarius;* de *quadriga*, quadrige). Antiq. rom. Conducteur d'un quadrige.

QUADRIGARIUS (Quintus Claudius), historien romain, antérieur à Sisenna. Il vivait au Ier siècle av. J.-C., du temps de Sylla, et peut être considéré comme l'un des plus anciens de ceux qui écrivirent les annales de la république. Tite-Live s'en est approprié plusieurs passages, et Aulu-Gelle le cite fréquemment dans ses *Nuits attiques*. Havercamp a publié les fragments qui nous en restent à la suite de son édition de Salluste (Amsterdam, 1742). On les trouve également dans les *Fragmenta historica* d'Antoine-Augustin.

QUADRIGAT s. m. (koua-dri-gat — du lat. *quadrigatus*, marqué d'un quadrige). Numism. Nom donné par les Romains à ceux de leurs deniers dont le revers portait pour type la figure d'un quadrige, c'est-à-dire d'un char à quatre chevaux.

QUADRIGE s. m. (koua-dri-je — lat. *quadriga;* du préf. *quadri*, et de *agere*, conduire). Antiq. Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front, dont l'usage passa des Jeux Olympiques aux autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie : *La course du* QUADRIGE. *Beaucoup de médailles portent des* QUADRIGES. (Acad.)

— Par Anal. Attelage composé de quatre animaux : *Au lieu d'un attelage de chevaux efflanqués et harassés, j'avais sous les yeux un double* QUADRIGE *de bœufs robustes et ardents.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Le *quadrige* était un char en forme de coquille, monté sur deux roues, avec un timon fort court auquel étaient attelés de front quatre chevaux. L'attelage de front du *quadrige* constitue une différence essentielle avec l'attelage à quatre tel qu'il se pratique aujourd'hui, le *four in hand*, où les chevaux sont attelés deux à deux. Attelés de front, les chevaux déploient leur vitesse en pleine liberté, tandis que de rang ils se gênent toujours un peu; le *quadrige* devait donc avoir une supériorité sur l'attelage à quatre moderne. Quelquefois ces quatre chevaux étaient placés dans l'intérieur d'un brancard et maintenus par une barre transversale placée sur leur dos; cette mode fut abandonnée pour le timon, auquel on attacha les deux chevaux du centre, les deux autres à droite et à gauche n'étant maintenus que par des traits de corde.

Les courses de *quadriges* étaient un des grands attraits des Jeux Olympiques et Néméens en Grèce, des jeux du cirque à Rome. On en faisait figurer aussi, au pas, dans les solennités religieuses ou militaires; le char du triomphe, à Rome, était un *quadrige* attelé de chevaux blancs.

Au dire des écrivains de l'antiquité, rien de plus léger, dans l'arène, que ces *quadriges* emportés par leurs chevaux lancés à toute bride. Lorsque les poëtes veulent donner l'idée d'une grande impétuosité, ils tirent fréquemment leurs comparaisons d'un *quadrige* lancé dans la lice. Ces courses de chars, que les Grecs et les Romains considéraient comme un des spectacles les plus attrayants, ne pouvaient manquer d'être périlleuses; il fallait une habileté extrême pour maintenir en ligne et diriger à grande vitesse quatre chevaux ardents attelés à un char peu volumineux et d'un poids relativement minime, éviter les concurrents qui cherchaient soit à barrer l'arène, soit à se briser entre eux les roues de leurs chars par de brusques rencontres, tourner avec adresse autour des bornes et surmonter tous les obstacles réels ou factices du terrain. Dans le cirque de Rome, on vit parfois des courses auxquelles prenaient part successivement cent *quadriges*, partant de la barrière en groupes de vingt-cinq à la fois.

La forme des *quadriges* nous a été transmise par une foule de monuments antiques, surtout par des bas-reliefs et des médailles. Les fameux chevaux de bronze de Saint-Marc, qui figurèrent pendant le premier Empire sur l'arc de triomphe du Carrousel, étaient attelés à un char qui a été détruit; c'est une œuvre antique de la plus grande valeur. Une faible imitation de ce *quadrige* a été exécutée sous la Restauration par Bosio, qui a placé dans le char une figure allégorique. Un médaillon de Marc-Aurèle présente au revers un *quadrige* conduit par une figure allégorique et foulant aux pieds un homme renversé. Le cachet de Pline représentait un *quadrige*. Diverses médailles offrent des *quadriges* conduits par la Fortune, par la Victoire ou par Apollon; c'est dans la forme d'un *quadrige* attelé de chevaux blancs que les anciens représentaient le char du Soleil.

Parmi les monuments modernes, en dehors de l'imitation de Bosio, on peut encore citer le *quadrige* sculpté en bas-relief sur la façade du Louvre qui regarde le pont des Arts; il est d'un effet grotesque. L'artiste, voulant représenter le *quadrige* de front, n'a trouvé d'autre moyen que de placer deux chevaux à droite et deux à gauche, tous les quatre lancés au galop et tirant en sens contraire un char qui a de bonnes raisons pour rester immobile.

QUADRIGUTTÉ, ÉE adj. (koua-dri-gu-té — du préf. *quadri*, et du lat. *gutta*, goutte). Hist. nat. Qui est marqué de quatre petites taches rondes.

QUADRIHEXAGONAL, ALE adj. (koua-dri-é-gza-go-nal, a-le — du préf. *quadri*, et de *hexagonal*). Minér. Se dit d'un cristal qui offre vingt-quatre faces.

QUADRIJUGUÉ, ÉE adj. (koua-dri-ju-ghé — du préf. *quadri*, et du lat. *jugum*, paire). Bot. Qui porte quatre paires de folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX adj. m. pl. (koua-dri-ju-mô — du préf. *quadri*, et de *jumeau*). Anat. Se dit de quatre tubercules placés sur la moelle allongée. ‖ *Muscles quadrijumeaux*, Quatre muscles de la région inférieure du corps.

QUADRILATÉRAL, ALE adj. (koua-dri-la-té-ral, a-le — du préf. *quadri*, et de *latéral*). Qui a quatre côtés : *Tout à côté on distinguait l'enceinte* QUADRILATÉRALE *de la foire Saint-Germain.* (V. Hugo.)

QUADRILATÈRE s. m. (koua-dri-la-tè-re — du préf. *quadri*, et du lat. *latus*, côté). Géom. Polygone qui a quatre côtés : *Le polygone terminé par quatre côtés est un* QUADRILATÈRE. *Parmi les* QUADRILATÈRES, *on distingue le parallélogramme, le rectangle, le losange.* (Arago.)

— Hist. Position stratégique que l'Autriche possédait dans le nord de l'Italie, et qui était commandée par quatre forteresses. ‖ Nom donné à une région située sur les bords du Rhin, et dont la disposition rappelle celle du quadrilatère italien.

— adj. Qui a quatre côtés : *L'allaitement de Jupiter forme le sujet d'un bas-relief qui décore la troisième face de l'autel* QUADRILATÈRE. (Val. Parisot.)

— s. m. pl. Crust. Tribu de la famille de crustacés décapodes brachyures.

— **Encycl.** Géom. Un *quadrilatère* est déterminé quand on en connaît trois côtés consécutifs et les deux angles qu'ils comprennent; il faut donc cinq éléments pour déterminer un *quadrilatère*. Le *quadrilatère* régulier est le carré. Un *quadrilatère* dont les côtés opposés sont parallèles prend le nom de parallélogramme; parmi les parallélogrammes, on distingue les rectangles dont les angles sont droits, et les losanges dont les côtés sont égaux. On nomme trapèze un *quadrilatère* dont deux côtés opposés sont parallèles.

On peut mesurer un *quadrilatère* en le décomposant en deux triangles par une diagonale et mesurant ces deux triangles; mais il est plus simple d'employer la formule du produit des diagonales par la moitié du sinus de leur angle. En désignant par a et b les deux parties de l'une des deux diagonales, par c et d celles de l'autre et par A l'angle aigu qu'elles font entre elles, comme les sinus de deux angles supplémentaires sont égaux, les mesures des quatre triangles, dans lesquels les diagonales décomposent le *qua-*

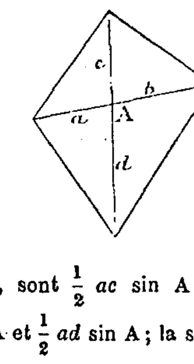

drilatère, sont $\frac{1}{2}\,ac \sin A$, $\frac{1}{2}\,bc \sin A$, $\frac{1}{2}\,bd \sin A$ et $\frac{1}{2}\,ad \sin A$; la somme donne

$$\frac{1}{2}\,(ac + ad + bc + bd) \sin A$$

ou

$$\frac{1}{2}\,(a + b)\,(c + d) \sin A,$$

ce qui est bien la formule traduite plus haut. On voit ainsi que deux *quadrilatères* qui ont les mêmes diagonales également inclinées sont équivalents, de quelque manière que ces diagonales se coupent. La somme des carrés des quatre côtés d'un *quadrilatère* est égale à la somme des carrés des diagonales, plus quatre fois le carré de la ligne qui joint les milieux de ces diagonales. Lorsque la figure se transforme en un parallélogramme, les diagonales se coupant en leurs milieux, la somme des carrés des côtés est égale à la somme des carrés des diagonales.

Dans un *quadrilatère* circonscrit à un cercle, les sommes des côtés opposés sont égales; il suffit pour le voir d'observer que les tangentes menées d'un même point à un cercle sont égales. Réciproquement, un *quadrilatère* dans lequel les sommes des côtés opposés sont égales est circonscriptible.

Les propriétés du *quadrilatère* inscrit sont plus remarquables : soit ABCD un *quadrila-*

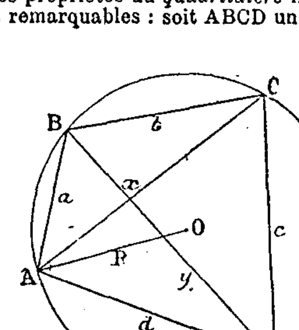

tère inscriptible, soient a, b, c, d les quatre côtés consécutifs, x et y les diagonales, R le rayon du cercle : si l'on veut exprimer l'une des diagonales, x par exemple, en fonction des quatre côtés, on prendra les expressions de son carré dans les deux triangles qu'elle détermine. Les deux angles qui lui sont opposés, étant supplémentaires, auront leurs cosinus égaux et de signes contraires; on pourra donc éliminer ces angles; ainsi, le triangle BAC donne

$$x^2 = a^2 + b^2 - 2ab \cos B;$$

le triangle DAC donne de même

$$x^2 = c + d^2 - 2cd \cos D,$$

et comme $\cos B = -\cos D$, il en résulte

$$(ab + cd)x^2 = (a^2 + b^2)cd + (c^2 + d^2)ab$$
$$= ac.ad + bc.bd + ac.bc + ad.bd$$
$$= (ac + bd)(ad + bc);$$

d'où

$$x = \sqrt{\frac{(ac + bd)(ad + bc)}{ab + cd}}.$$

On trouverait de même

$$y = \sqrt{\frac{(ac + bd)(ab + cd)}{ab + bc}};$$

il en résulte

$$xy = ac + bd;$$

c'est-à-dire que le rectangle des diagonales est égal à la somme des rectangles des côtés opposés. On tire aussi des mêmes formules

$$\frac{x}{y} = \frac{ad + bc}{ab + cd};$$

c'est-à-dire le rapport des deux diagonales d'un *quadrilatère* est le rapport des sommes des rectangles des côtés qui aboutissent aux extrémités de chacune d'elles.

Si l'on élimine x entre les deux équations

$$x^2 = a^2 + b^2 - 2ab \cos B$$

et

$$x^2 = c^2 + d^2 + 2cd \cos B,$$

il vient

$$2(ab + cd) \cos B = a^2 + b^2 - c^2 - d^2;$$

d'où

$$\cos B = \frac{a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2(ab + cd)};$$

on tire de là

$$2 \cos^2 \frac{1}{2} B = 1 + \cos B$$
$$= \frac{2ab + 2cd + a^2 + b^2 - c^2 - d^2}{2(ab + cd)}$$
$$= \frac{(a + b)^2 - (c - d)^2}{2(ab + cd)}$$
$$= \frac{(a + b + c - d)(a + b + d - c)}{2(ab + cd)};$$

on trouve de même

$$2 \sin^2 \frac{1}{2} B = 1 - \cos B$$
$$= \frac{2ab + 2cd - a^2 - b^2 + c^2 + d^2}{2(ab + cd)}$$
$$= \frac{(c + d)^2 - (a - b)^2)}{(2ab + cd)}$$
$$= \frac{(c + d + a - b)(c + d + b - a)}{2(ab + cd)}$$

et, par suite,

$$\tang \frac{1}{2} B = \sqrt{\frac{(c + d + a - b)(c + d + b - a)}{(a + b + c - d)(a + b + d - c)}} = \sqrt{\frac{(p - b)(p - a)}{(p - d)(p - c)}},$$

p désignant le demi-périmètre du *quadrilatère*. Ainsi la tangente de la moitié de l'un des angles est égale à la racine carrée du quotient du produit des différences entre le demi-périmètre et les côtés qui comprennent l'angle par le produit des différences entre le demi-périmètre et les deux autres côtés.

Le sinus de l'angle B est donné par l'équation

$$\sin B = 2 \sin \frac{1}{2} B \cos \frac{1}{2} B$$
$$= \frac{\sqrt{p(p - a)(p - b)(p - c)}}{2(ab + cd)}.$$

On déduit aisément de là la formule de la surface du *quadrilatère*. Cette surface est la somme de celles des deux triangles ABC et CDA, c'est-à-dire

$$\frac{1}{2}\,(ab - cd) \sin B;$$

la substitution donne

$$S = \sqrt{p(p - a)(p - b)(p - c)}.$$

Comme la même surface serait exprimée par

$$\frac{1}{2}\,xy \sin O,$$

en désignant par O l'angle des diagonales, il en résulte que

$$\sin O = \frac{2S}{xy} = 2\,\frac{\sqrt{p(p - a)(p - b)(p - c)}}{ac + bd}.$$

— Art milit. On désigne sous le nom de *Quadrilatère* tantôt les quatre places fortes de Peschiera, Mantoue, Vérone et Legnano, situées dans le nord de l'Italie, au sortir des gorges du Tyrol, tantôt, et plus exactement, l'espace compris entre ces quatre forteresses et qui a si longtemps servi de base d'opérations aux empereurs d'Allemagne et d'Autriche contre la presqu'île italique. Le *Quadrilatère* est un trapézoïde dont le Mincio forme le côté occidental, presque en ligne droite de Peschiera à Mantoue, et dont l'Adige forme le côté oriental, dessinant une diagonale qui va de Vérone, au N.-O., jusqu'à Legnano, au S.-E. La plus petite largeur du *Quadrilatère*, de Peschiera à Vérone, est de 24 kilom., et la plus grande largeur, de Mantoue à Legnano, compte 35 kilom.; cette largeur moyenne de 30 kilom. fait que deux armées ne peuvent se déployer dans le *Quadrilatère* sans se rencontrer. Deux routes qui se croisent à Castelnovo divisent le *Quadrilatère* en quatre parties presque égales : celle de Peschiera à Vérone, de l'O. à l'E., et celle de Valeggio à Ponton, qui continue la route du Tyrol à Mantoue, s'étendant du N. au S. Un chemin de fer ayant la direction d'une diagonale du *Quadrilatère* relie Vérone à Mantoue.

Le *Quadrilatère* est borné, au S., par le Pô; au N. par le chemin de fer de Vérone à Milan, le lac de Garde, les Alpes Tyroliennes; à l'O. par le Mincio; à l'E. par l'Adige. Le Pô, dont les eaux, ainsi que celles de ses affluents, coulent presque toujours au-dessus des rives, encaissées dans des digues artificielles, comme sur la crête d'une muraille, a 415 kilom. de longueur, de 200 à 1,400 mètres de largeur, et une hauteur d'eau qui varie de 3 à 12 mètres; il n'est guéable en aucun point de son parcours. Le lac de Garde est le plus grand des lacs italiens : sa profondeur va jusqu'à 300 mètres, notamment entre Gagnano et Casteletto. Le Mincio est de beaucoup la ligne défensive la plus importante du *Quadrilatère*.

Sans empiéter sur les articles consacrés

aux villes de Peschiera, Mantoue, Vérone et Legnano, disons quelques mots de ces places fortes, surtout au point de vue de leurs fortifications et de la manière dont elles s'appuient l'une sur l'autre. « Peschiera, dit Demmler, est située sur une petite île formée par le Mincio à sa sortie du lac de Garde. Cette petite place est destinée à dominer le flanc droit de la ligne du fleuve, à maintenir libres les communications avec le lac et à garder le système d'écluses établi pour produire un fort et soudain courant dans le Mincio, capable d'entraîner tous les ponts de bateaux que l'ennemi pourrait y avoir établis jusqu'à Mantoue. Les ouvrages de la place, datant du temps de la république de Venise, ont été, plus tard, améliorés par les Français, sans avoir jamais présenté une grande force de résistance. Les Piémontais, attaquant Peschiera en 1848, avec des moyens comparativement faibles, ont été un peu plus de trois semaines à s'en emparer. Depuis, les Autrichiens ont établi plusieurs ouvrages détachés sur la rive gauche du fleuve, pour protéger la place contre le feu dominant d'un ennemi qui aurait réussi à s'y établir. » C'est de 1801 jusqu'à la fin du premier Empire que le général Haxo augmenta et perfectionna ses moyens de défense. Sur un mamelon, appelé la Mandella, situé dans la partie orientale de l'île, s'élèvent trois ouvrages en demi-lune, détachés, sans courtine, dont les approches sont défendues par un glacis à contre-pente suivi d'un large fossé naturel. On domine de cette position la rive gauche du Mincio. Sur la rive droite de ce fleuve se trouve un grand ouvrage, le Salvi, composé de huit lunettes à réduit voûté, à l'épreuve de la bombe, avec terrasse que l'on peut garnir d'artillerie. Peschiera a aussi un camp retranché, où l'on peut loger aisément une forte division; elle possède des écluses permettant d'élever le niveau du lac de Garde et de détruire par des chasses, dont l'effet se ferait sentir jusqu'aux lacs de Mantoue, les ponts de bateaux ou de chevalets que l'ennemi aurait jetés sur le Mincio entre ces deux villes. Le défaut capital de Peschiera est que les ouvrages de la Mandella et du Salvi ne sont pas reliés entre eux; la prise de l'un pourrait amener la prise de l'autre.

Mantoue est construite dans une île d'une superficie de 50 hectares, accolée à une autre île de pareille étendue, qui sert de champ de Mars. Ces deux îles se trouvent au milieu d'un lac formé par un élargissement du Mincio et sont distantes à peu près de 800 mètres de chacune des rives. La ville proprement dite a une vieille enceinte dont le profil est vicieux et irrégulier; deux ponts fortifiés s'y rattachent : le Borgo di Fortezza et le Borgo de San-Giorgio. Un camp retranché, établi au midi de la ville, a un pourtour de 36 kilom. Mantoue a quatre forts détachés : 1° la citadelle, formant un pentagone régulier, appuyée sur le lac supérieur; 2° le fort Saint-Georges, sur la rive gauche du Pô, réuni, comme le précédent, au corps de place par des chaussées ou des digues longues et étroites; 3° le fort de Pietole, bâti pendant l'occupation française, à l'extrémité S.-E. du camp retranché; 4° le fort de Pradella, qui commande la route de Crémone. Ce qui fait surtout l'importance de Mantoue, c'est la difficulté qu'on éprouve à l'approcher, au milieu des eaux et des marais qui l'entourent. Les immenses inondations et les difficultés des premiers accès donnent à Mantoue une apparence formidable qu'elle est loin de mériter, dit le général Foissac-Latour, qui ne put défendre cette place contre le général Virah en 1799. Cette célèbre forteresse a le grand défaut de pouvoir être bloquée par un corps d'armée numériquement inférieur de deux tiers à sa garnison, ce qui est contraire aux règles ordinaires des siéges. Le vaste marais formé par les débordements du Mincio porte souvent la fièvre dans la ville et en défend mal l'approche; car Mantoue, souvent assiégée, a été prise plusieurs fois.

Vérone est sur l'Adige, qui la sépare en deux; c'était, sous la République, une place du second ordre, dont la vieille enceinte contenait quelques bastions en ruine; mais, depuis 1830 et surtout depuis 1848, les Autrichiens n'ont reculé devant aucune dépense pour faire de cette ville une place du premier ordre. Les ouvrages modernes s'appuient sur les vieilles fortifications italiennes; l'ancienne muraille, sur la rive droite de l'Adige, a été augmentée de huit bastions du système Carnot. Les forts San-Procerto et Hesse couvrent Vérone du côté de la rivière. Dans les plaines abandonnées par les eaux de l'Adige s'élève un camp retranché fortifié, de 3 kilom. de longueur sur 2 kilom. de largeur. Ces plaines sont entourées d'une suite de redoutes distantes de 600 mètres les unes des autres, redoutes renfermant des casernes casematées. Sur la gauche, de nombreux bastions renforcent les vieilles murailles bâties par l'empereur Gallien et restaurées dans la suite par l'ingénieur San-Michele. Vérone est dominée par le fort San-Felice, formé d'une série de redans qui couronnent un rocher inaccessible, dernier contre-fort des Alpes Tyroliennes. L'ensemble de tous ces ouvrages est environné par une double ceinture de vingt forts détachés, indépendants les uns des autres, mais se défendant mutuellement. Un camp retranché, situé à 16 kilomètres de Vérone, du côté de Venise, a une étendue circulaire de 6 kilom., sur les pentes qui dominent le village de Montebello, sur la route de Vérone à Vicence. Ce camp, qui comprend une succession de villages fortifiés, a un mur d'enceinte et un ouvrage à cornes établi sur les hauteurs.

Legnano, sur l'Adige, au S.-E. de Vérone, est reliée d'une manière sûre au camp de Vérone et possède une tête de pont sur chacune des rives du fleuve. Cette place est située à 36 kilom. de Mantoue et à une distance presque égale de Vérone.

Le *Quadrilatère* fut longtemps regardé comme devant assurer définitivement à l'Autriche la possession de l'Italie septentrionale et comme l'obstacle devant lequel viendraient se briser tous les efforts des Italiens pour se débarrasser du joug de l'étranger. Cet immense camp retranché, réputé imprenable, était une menace incessante pour l'Italie. Il lui fallait en être maîtresse ou se résoudre à n'être rien. Livrée à elle-même, elle n'était pas en état d'emporter de vive force une pareille position; mais, grâce à l'habile politique de son gouvernement, l'Italie fit cause commune avec la Prusse, lors de la guerre qui éclata entre cette puissance et l'Autriche en 1866, et l'Autriche, vaincue à Sadowa, dut abandonner à l'Italie ses dernières possessions dans la péninsule, y compris le fameux *Quadrilatère.*

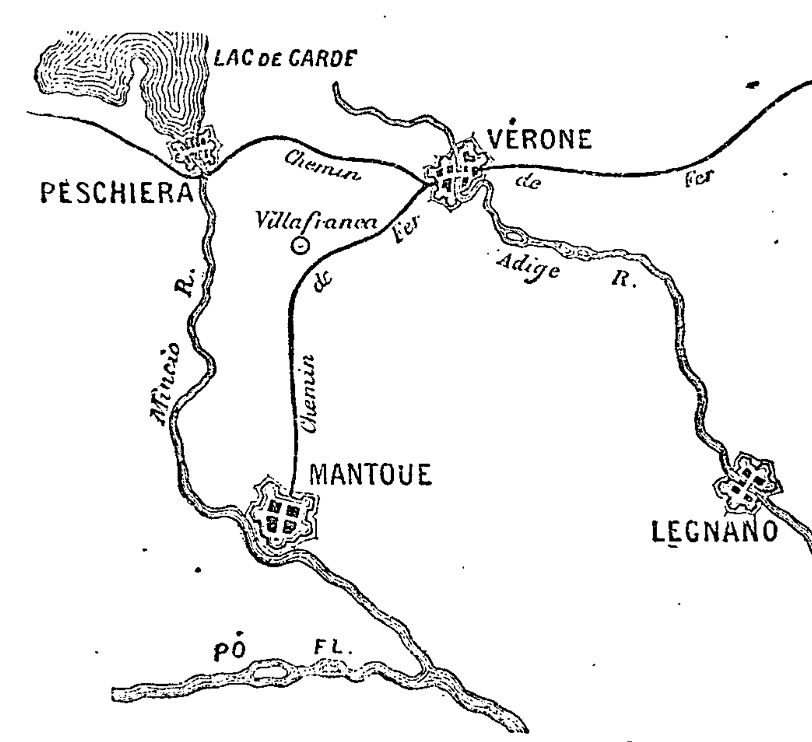

QUADRILITÈRE adj. (koua-dri-li-tè-re — du préf. *quadri*, et du lat. *littera*, lettre). Gramm. Qui est composé de quatre lettres : *Mot* QUADRILITÈRE. *Le petit nombre de racines* QUADRILITÈRES *qui se rencontrent en hébreu ne sont pas des racines véritables.* (Renan.)

QUADRILLAGE s. m. (ka-dri-lla-je; *ll* mll. — rad. *quadriller*). Disposition en carrés contigus : *Le* QUADRILLAGE *d'une étoffe.*

QUADRILLE s. m. (ka-dri-lle; *ll* mll. — ital. *quadriglia;* de *quatro*, quatre). Chorégr. Couples en nombre pair de danseurs exécutant des contredanses :

Il faut que dans le bal les folâtres *quadrilles*
Foulent les roses sous leurs pas.
V. Hugo.

‖ Série de figures qu'un quadrille exécute sans interruption : *Jamais elle n'était entrée dans un théâtre; jamais elle n'avait vu un simple* QUADRILLE. (X. Marmier.) *Elle eut presque les honneurs du* QUADRILLE. (Alex. Dum.)

Pour le premier *quadrille* acceptez-vous ma main?
C. Delavigne.

— Mus. Nombre déterminé de morceaux de musique, correspondant aux figures de la contredanse : *Les* QUADRILLES *sont-ils de votre composition?* (Scribe.)

— Jeux. Ancien jeu de cartes, qui n'était autre chose que le médiateur joué à quatre personnes : *Il faut jouer trois* QUADRILLES *sans quitter la place.* (Vauven.) *Les trois sœurs venaient tous les jours, au signal convenu, faire la partie de* QUADRILLE *de leur amie.* (Chateaub.)

— Bot. Nom vulgaire de l'asclépiade charnue.

— s. f. Art milit. Troupe de cavaliers d'un même parti et costumés de la même façon, dans un carrousel : *Au grand carrousel, il y avait cinq différentes* QUADRILLES *qui représentaient cinq nations différentes.* (Acad.)

— **Encycl.** Art milit. Les *quadrilles* étaient de petites troupes destinées à figurer dans un carrousel ou dans un tournoi; c'étaient des escadres ou de petits escadrons qu'on divisait en assaillants et en tenants et dont les agrégations se distinguaient par leurs couleurs et leurs emblèmes. Le plus souvent, les *quadrilles* étaient ordonnées sur quatre rangs qui faisaient des simulacres de combat, paradaient sous forme de comparses. Chaque rang quittait successivement la place où il avait donné et cédait, au son de la musique, le terrain au rang suivant. On s'escrimait quelquefois par *quadrilles*. On peut citer, à l'appui de cette définition de la *quadrille*, le passage suivant du *Journal* de Dangeau, à la date du 4 juin 1685 : « Monseigneur et M. le duc de Bourbon étoient chacun à la tête de la *quadrille*. Le roi s'alla placer sur les échafauds qui lui étoient préparés, et nous commençâmes la marche en faisant le tour de la cour des secrétaires d'Etat, puis nous entrâmes dans la partie de la petite cour qui étoit à notre gauche et fîmes le tour de la cour du château, et passâmes sous les fenêtres de M. le duc de Bourgogne, qui étoit sur le balcon. » Dangeau décrit ensuite les courses qu'exécutèrent les diverses *quadrilles*, qui représentaient les Abencérages et les Zégris, pendant les guerres de Grenade. Le prix était une fort belle épée de diamants, qui fut remporté par le prince Camille de Lorraine.

Le mot *quadrille* a été aussi très-souvent pris dans le sens de brigade de cavalerie ou de fraction de brigade. Il était alors synonyme d'escadre ou d'escouade. Brantôme prend le terme dans le sens d'attroupement de spadassins. « A Milan, dit-il, il ne se passa jour que je visse une vingtaine de *quadrilles* de ceux qui avoient querelles, se promener et se rencontrant, se battoient et se tuoient, si bien qu'on en voyoit sur le pavé estendus une infinité, encores qu'ils fussent armés (couverts d'armes). »

— Mus. Au point de vue chorégraphique, on trouvera au mot CONTREDANSE tous les détails relatifs au *quadrille*. Ce dernier mot, en effet, n'a fait que remplacer le terme de contredanse, dont on ne se sert plus depuis environ quarante ans, mais l'un et l'autre signifient exactement la même chose. On dit aujourd'hui danser un *quadrille* comme on disait jadis danser une contredanse, et le *quadrille* comprend, ainsi que comprenait cette dernière, quatre couples composés chacun d'un danseur et d'une danseuse.

Nous allons seulement parler du *quadrille* au point de vue musical. Le *quadrille* se compose de cinq morceaux correspondant aux cinq figures chorégraphiques qu'il comprend. Ces cinq morceaux portent les noms suivants : 1° pantalon, 2° été, 3° poule, 4° pastourelle ou trénitz, 5° finale. Le *pantalon* s'écrit en mesure à six-huit, et quelquefois, mais très-rarement, à deux-quatre. L'*été* s'écrit le plus souvent à deux-quatre et se joue un peu plus lentement que le précédent. La *poule* s'écrit à six-huit; sa phrase est ondulée et d'un caractère un peu plus sérieux. La *pastourelle* est d'un mouvement plus rapide, et le *finale* doit avoir de la chaleur et de l'entrain; on prolonge quelquefois l'exécution de cette figure pour la terminer par un galop.

Il n'y a pas de petits côtés dans l'art, et toutes les fois qu'un artiste supérieur se présente, il peut régénérer des formes surannées et donner de la valeur même aux choses secondaires. C'est ce qui est arrivé en ce qui concerne le *quadrille*. Musard, musicien de talent, célèbre il y a quarante ans comme chef d'orchestre des bals de l'Opéra, et qui avait commencé sa réputation dans les concerts fondés par lui rue Vivienne et qui portaient son nom, fut le réformateur du *quadrille* au point de vue musical. Non-seulement il écrivait ses compositions en ce genre avec un soin tout particulier, mais encore il sut enlever au *quadrille* son caractère banal et vulgaire, par l'originalité, la fraîcheur des idées qu'il y faisait entrer, et enfin il en fit quelquefois de véritables morceaux de concert, dignes de l'estime des artistes et des vrais musiciens. Sous ce dernier rapport, nous citerons surtout son fameux *quadrille* intitulé l'*Echo*, célèbre en son temps, composition charmante et parfaite. Musard ne se gênait pas pour mettre le contre-point lui-même au service de ses inspirations dans ce genre de musique, jusque-là décrié, et il trouvait moyen d'allier au chant principal des contre-chants pleins de jeunesse, de grâce et d'originalité. Après lui, le *quadrille* retomba entre des mains profanes et perdit la plupart des qualités qu'il avait su lui donner. On peut citer cependant un certain nombre de musiciens, de chefs d'orchestre de bals, qui se sont distingués dans la composition du *quadrille :* Fessy, Strauss, Antony Lamothe, Henri Bohlman-Sauzeau, N. Bousquet, etc.

Tout le monde n'aime pas le *quadrille;* on peut s'en rendre compte par ces lignes que lui consacre M. Albert de Lasalle dans son *Dictionnaire de la musique appliquée à l'amour :* « Si on réfléchissait une bonne fois, rien n'est grossier et tout ensemble bestial et niais comme le *quadrille* que l'on danse dans les salons. Cette foule composée de gens qui se heurtent pour faire en avant, puis en arrière, quatre pas qu'ils n'ont point envie de faire! et cette musique qui endormirait par la monotonie de son rhythme, n'était la violence de son bruit!... Cependant l'amour est censé présider à la fête et c'est soi-disant en son honneur et à son profit qu'elle se donne! Pour comble de disgrâce, l'orchestre vous ahurit le tympan des airs favoris du bastringue. Ici et là-bas c'est le même répertoire. Les filles à marier dansent sur des rhythmes illustrés par celles qui ne se marieront jamais, par les filles, enfin, les filles tout court! »

Le *quadrille* de salon, le *quadrille* au piano, maigrement accompagné parfois de deux violons, d'une flûte et d'un piston, est véritablement une chose idiote, dansé qu'il est, d'ailleurs, par des gens qui ont l'air de s'ennuyer à mourir, qui n'ont pas la liberté de leurs mouvements dans un local beaucoup trop étroit et qui, sous prétexte de danse, frottent mélancoliquement leurs pieds sur un parquet dont ils soulèvent une poussière généreuse. Dans les bastringues, où huit ou dix pauvres musiciens s'échinent à racler et à souffler pour divertir les jambes de quelques paysans ou de quelques soldats qui dansent avec des filles laides et maladroites, la chose n'est pas beaucoup plus gaie ni plus charmante, quoique plus vivante pourtant. Non, il faut pour le *quadrille* les vastes proportions d'une immense salle et les éclats d'un orchestre infernal. Son vrai temple, c'est l'Opéra! C'est là qu'il brille, c'est là qu'il est à l'aise, vraiment chez lui et qu'il déploie toute son originalité, disons son excentricité. Lorsque, dans ce vaisseau gigantesque, on voit s'agiter mille ou douze cents danseurs et danseuses, non plus en robes blanches et en habits noirs, mais revêtus de costumes de toutes sortes, tous plus singuliers, plus brillants, plus éclatants les uns que les autres; lorsque les mouvements fiévreux et emportés de ces danseurs, semblables à ceux des corybantes antiques, indiquent une agitation extrême et l'ivresse la plus complète d'un plaisir bestial, si l'on veut, mais réel et sincère; lorsque les interpellations, les cris de joie, les clameurs de tous ces forcenés viennent se mêler au bruit infernal de l'orchestre, dans lequel vingt-quatre pistons et douze trombones, dominant toute la masse instrumentale, font éclater comme des pétards leurs notes stridentes et cuivrées, le *quadrille*, on peut le dire, acquiert une sorte de poésie, la poésie de la débauche et de l'ivresse, et il offre un spectacle qui, pour être vu une fois, n'est ni sans charme ni sans grandeur. C'est là, nous le répétons, qu'il faut voir le *quadrille*, si l'on veut se faire une idée de ce qu'il peut être et de ce qu'il est.

QUADRILLÉ, ÉE (ka-dri-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Quadriller. Disposé en carreaux contigus; orné de carreaux contigus : *Parquet* QUADRILLÉ. *Etoffes* QUADRILLÉES.

— s. m. Etoffe quadrillée : *La mode des* QUADRILLÉS *commence à passer.*

QUADRILLER v. a. ou **tr.** (ka-dri-llé; *ll* mll. — du lat. *quater*, quatre fois). Couvrir carrés, de lignes droites se coupant de façon à former des carrés : QUADRILLER *du papier.*

QUADRILLION s. m. (koua-dri-li-on). V. QUATRILLION.

QUADRILOBÉ, ÉE adj. (koua-dri-lo-bé — du préf. *quadri*, et de *lobé*). Bot. Qui a quatre lobes, qui est partagé en quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE adj. (koua-dri-lo-kulè-re — du préf. *quadri*, et de *loculaire*). Bot. Qui présente quatre loges.

Quadriloge invectif (LE), satire politique d'Alain Chartier (1422, in-4°). Malgré l'emphase et l'abus de l'érudition qui la dépare, cette œuvre mérite d'être remarquée; elle est d'une conception hardie pour l'époque où elle fut écrite, et c'est d'ailleurs un des premiers monuments de la langue française. Elle fut inspirée à un esprit vraiment patriotique par les maux de la France à la fin de la guerre de Cent ans, dont on ne prévoyait pas encore le terme, et elle tire son nom de ce qu'elle forme une sorte de dialogue à quatre

personnages, la France, le Peuple, le Chevalier et le Clergé, les trois derniers faisant en face de la première leur confession publique et se reprochant mutuellement leurs fautes et leurs trahisons. Tout plein des sombres idées que provoquent en lui les misères du peuple, les ruines amoncelées par la guerre, et doutant que jamais la France se relève d'une chute si profonde, le poëte feint de s'endormir et c'est en songe qu'il voit et entend tout ce qu'il va nous raconter. Le songe, devenu depuis une des grandes ressources de la tragédie moderne, était alors le procédé en vogue dans les poëmes allégoriques et moraux : témoin le *Roman de la Rose* et le *Songe du Verger* (v. ces articles). Pendant son sommeil, la France lui apparaît, comme la patrie à César sur les bords du Rubicon :

Ingens visa duci patriæ trepidantis imago.

Mais ce n'est pas là seulement une réminiscence classique. Même après les beaux vers de Lucain, on est profondément ému par l'image de cette France « dolente et éplorée, » se dressant sur une terre en friche et gardant encore au milieu de cette désolation les marques de sa grandeur passée. Elle aperçoit ses trois enfants, Noblesse, Clergé et Peuple, et leur demande compte de l'état où ils la laissent : « Les chevaliers crient aux armes et courent à l'argent ; le clergé est une face à deux visages, et le peuple, qui veut être affranchi et en sûre garde, ne peût souffrir d'autorité. » A cette voix de la mère patrie, le Peuple répond que le labeur de ses mains nourrit les lâches et les oisifs, qu'ils vivent de lui et qu'il meurt d'eux. On lui reproche ses rébellions et ses murmures. Mais ces rébellions, qui les a causées, si ce n'est l'insupportable tyrannie des gentilshommes ? La Noblesse à son tour prend la parole. Elle reproche au Peuple de ne pas savoir souffrir la paix, de la troubler par ses murmures et d'attirer ainsi sur lui et sur les autres les calamités de la guerre. De quoi se plaint-il ? est-il seul à souffrir ? La vie est-elle aussi douce pour le chevalier obligé de guerroyer tandis que le riche et gras chanoine passe son temps à manger et à dormir ? Attaqué de deux côtés, le Clergé cherche moins à se justifier qu'à rejeter le blâme sur ses adversaires. Chaque ordre entreprend de répliquer ; la France intervient et finit le débat par un appel à la concorde, à l'espérance, à l'oubli du passé, à l'union de tous pour le salut commun. En terminant, elle charge l'auteur, qui va bientôt s'éveiller, d'aller porter ses conseils aux Français. Ainsi finit le *Quadriloge invectif*, triste inventaire des hontes et des misères nationales, acte d'accusation écrasant surtout pour les ordres privilégiés, pour ceux qui devaient à tous l'exemple du sacrifice et ne savaient plus que se laisser prendre à Azincourt ou se vendre à l'étranger.

Dans ce manifeste, on voit apparaître pour la première fois le sentiment de la nationalité française. Alain Chartier enseigne à ses concitoyens les devoirs du patriotisme, les idées d'honneur et de solidarité. C'est à l'intention du peuple, ou plutôt du pays tout entier, qu'il a conçu son ouvrage et il en a voulu faire une œuvre de conciliation. Le talent oratoire de l'écrivain, qui change la satire en invective, atteint au pathétique. Malgré les embarras d'une langue rebelle s'étudiant à prendre la forme latine, le langage est noble, grave, éloquent. Le *Quadriloge* fut la *Satire Ménippée* du XVe siècle.

QUADRILUNULÉ, ÉE adj. (koua-dri-lu-nu-lé — du préf. *quadri*, et de *lunulé*). Entom. Qui est marqué de quatre taches en forme de croissant.

QUADRIMACULÉ, ÉE adj. (koua-dri-ma-ku-lé — du préf. *quadri*, et de *maculé*). Hist. nat. Qui est marqué de quatre taches.

QUADRIMANE adj. (koua-dri-ma-ne — du préf. *quadri*, et du lat. *manus*, main). Entom. Qui a les quatre tarses antérieurs dilatés en forme de mains.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, caractérisée surtout par les quatre tarses antérieurs dilatés chez les mâles. ‖ Syn. de HARPALIENS.

QUADRIMESTRE s. m. (koua-dri-mè-stre — du préf. *quadri*, et du lat. *mensis*, mois). Espace de quatre mois. ‖ Mot fait par imitation de TRIMESTRE, mais peu usité.

QUADRIMOUCHETÉ, ÉE adj. (koua-dri-mou-che-té — du préf. *quadri*, et de *moucheté*). Zool. Qui porte quatre taches, qui est moucheté à quatre places.

QUADRIN s. m. (koua-drain — du lat. *quatuor*, quatre). Métrol. anc. Petite monnaie de la valeur d'un liard.

QUADRINÉ, ÉE adj. (koua-dri-né — du lat. *quatuor*, quatre). Bot. Dont les feuilles se composent de quatre folioles.

QUADRINGENTESIMO adv. (koua-drain-jain-té-zi-ino — mot lat. formé de *quadringenti*, quatre cents). Quatre-centièmement ; s'emploie pour désigner le quatre-centième objet d'une série et s'écrit fréquemment 400°.

QUADRINÔME s. m. (koua-dri-nô-me — du préf. *quadri*, et de *nôme*). Mathém. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIO (François-Xavier), littérateur italien, né à Ponte (Valteline) en 1695, mort à Milan en 1756. Tout jeune, il entra dans l'ordre des jésuites, donna des leçons d'humanités, de théologie, d'Ecriture sainte dans divers colléges, devint préfet des classes à Padoue, puis entreprit d'écrire une histoire générale de la poésie. Dans ce but, il se livra à de longues et laborieuses recherches, visita les bibliothèques de Venise, de Milan, de Bologne, de Modène, fit en 1743 un voyage à Rome et commença l'impression de son histoire d'abord à Venise, puis à Milan. Vers cette époque, des dettes qu'il avait contractées pour se faire imprimer, des contrariétés qu'il avait éprouvées le rendirent triste, inquiet, soupçonneux. Il prit la résolution de quitter les jésuites, partit de Milan en secret (1744), passa en Suisse, d'où il écrivit au pape Benoît XIV pour expliquer sa conduite, se rendit à Paris et y entra en relations avec Voltaire et le cardinal de Tencin, revint ensuite en Italie, obtint du pape l'autorisation de porter l'habit de prêtre séculier, reçut de lui deux canonicats et devint, en 1751, bibliothécaire du comte Pallavicini, gouverneur de Milan. Deux ans plus tard, il se retira dans le couvent des barnabites de cette ville, où il termina sa vie. Quadrio était un homme fort instruit, qui compta au nombre de ses amis et de ses protecteurs Morgagni, Lazzarini, Passeroni, Quirini, Benoît XIV. On lui doit un certain nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Della poesia italiana* (Venise, 1734, in-4°), traité publié sous le pseudonyme de **Giuseppe M. Andrucci** ; *Della storia et della ragione d'ogni poesia* (1736-1759, 7 vol. in-4°), vaste recueil où se trouvent rassemblées une infinité de notions, de recherches et d'observations sur l'histoire de la poésie ; *Dissertazioni critico-storiche intorno alla Rezia* (1755-1756, 3 vol. in-4°), recherches curieuses sur les antiquités de la Valteline.

QUADRIO (Joseph-Marie), médecin italien, cousin du précédent, né à Ponte (Valteline) en 1707, mort à Milan en 1757. Il se forma à l'école de Vallisnieri et de Morgagni et devint un excellent praticien. On lui doit : *Uso, utilità e storia delle acque termali di Trescorio, nel territorio di Bergamo* (Venise, 1749) ; *Nuovo methodo per curare il canchero coperto e specialmente le ghiande scirrose* (Venise, 1750). Quadrio a écrit aussi quelques poésies.

QUADRIOCTONAL, ALE adj. (koua-dri-o-kto-nal, a-le — du préf. *quadri*, et du lat. *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone à sommets tétraèdres.

QUADRIPARTI, IE adj. (koua-dri-par-ti — du préf. *quadri*, et du lat. *partitus*, divisé). Bot. Qui est divisé en quatre parties par des incisions aiguës et profondes. ‖ On dit aussi QUADRIPARTI, ITE.

QUADRIPARTITION s. f. (koua-dri-par-ti-si-on — rad. *quadriparti*). Partage d'une chose en quatre.

QUADRIPENNE adj. (koua-dri-pè-ne — du préf. *quadri*, et du lat. *penna*, aile). Entom. Qui a quatre ailes ou quatre appendices en forme d'ailes.

QUADRIPÉTALE adj. (koua-dri-pé-ta-le — du préf. *quadri*, et de *pétale*). Bot. Qui a quatre pétales.

QUADRIPHYLLE adj. (koua-dri-fi-le — du préf. *quadri*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a quatre folioles ou sépales. ‖ Peu usité. On dit mieux TÉTRAPHYLLE.

QUADRIPLOMBIQUE adj. (koua-dri-plom-bi-ke — du préf. *quadri*, et de *plombique*). Chim. Se dit d'un sel de plomb qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIPONCTUÉ, ÉE adj. (koua-dri-pon-ktu-é — du préf. *quadri*, et de *ponctué*). Entom. Qui est marqué de quatre points colorés.

QUADRIPUSTULÉ, ÉE adj. (koua-dri-pu-stu-lé — du préf. *quadri*, et de *pustulé*). Zool. Qui est marqué de quatre points semblables à des pustules.

QUADRIRADIÉ, ÉE adj. (koua-dri-ra-di-é — du préf. *quadri*, et de *radié*). Moll. Qui est partagé en quatre rayons.

QUADRIRAYÉ, ÉE adj. (koua-dri-rè-ié — du préf. *quadri*, et de *rayé*). Qui est marqué de quatre raies colorées.

— s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre d'Europe.

QUADRIRÈME s. f. (koua-dri-rè-me — lat. *quadriremis* ; du préf. *quadri*, et du lat. *remus*, rame). Mar. anc. Navire à quatre rangs de rameurs, à quatre groupes de rames, suivant d'autres, à quatre rameurs par aviron, suivant une troisième explication.

QUADRISACRAMENTAL s. m. (koua-dri-sa-kra-man-tal — du préf. *quadri*, et de *sacramental*). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires du XVIe siècle qui n'admettaient que quatre sacrements : le baptême, l'eucharistie, la pénitence et l'ordre.

QUADRISAÏEUL, EULE s. (koua-dri-za-ieul, eu-le — du préf. *quadri*, et de *aïeul*). Père, mère du trisaïeul ou de la trisaïeule : *Les contes qu'on pouvait faire à la* QUADRISAÏEULE *de ma grand'mère ne sont plus bons pour moi.* (Volt.)

QUADRISEL s. m. (koua-dri-sèl — du préf. *quadri*, et de *sel*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide qu'en contient le sel neutre.

QUADRISÉLÉNITE s. m. (koua-dri-sé-lé-ni-te — du préf. *quadri*, et de *sélénite*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide sélénieux que de base.

QUADRISEXDÉCIMAL, ALE adj. (koua-dri-sèk-sdé-si-mal, a-le — du préf. *quadri*, et de *sexdécimal*). Minér. Dont les cristaux ont vingt facettes.

QUADRISILLONNÉ, ÉE adj. (koua-dri-si-llo-né ; *ll* mll. — du préf. *quadri*, et de *sillonné*). Hist. nat. Qui est marqué de quatre sillons.

QUADRISULCE adj. (koua-dri-sul-se — du préf. *quadri*, et du lat. *sulcus*, sillon). Mamm. Se dit des mammifères dont le pied est divisé en quatre ongles ou sabots.

QUADRISULFURE s. m. (koua-dri-sul-fu-re — du préf. *quadri*, et de *sulfure*). Chim. Sulfure contenant quatre fois autant de soufre que la première combinaison de la même base.

QUADRISYLLABE s. m. (koua-dri-sil-la-be — du préf. *quadri*, et de *syllabe*). Gramm. Mot composé de quatre syllabes.

QUADRISYLLABIQUE adj. (koua-dri-sil-la-bi-ke — rad. *quadrisyllabe*). Qui a rapport aux quadrisyllabes ; qui est composé de quatre syllabes : *Vers* QUADRISYLLABIQUE.

QUADRITRIGÉSIMAL, ALE adj. (koua-dri-tri-jé-zi-mal, a-le — du préf. *quadri*, et de *trigésimal*). Minér. Dont les cristaux ont trente-quatre faces.

QUADRITUBERCULÉ, ÉE adj. (koua-dri-tu-bèr-ku-lé — du préf. *quadri*, et de *tuberculé*). Entom. Qui porte quatre tubercules.

QUADRIVALVE adj. (koua-dri-val-ve — du préf. *quadri*, et de *valve*). Hist. nat. Qui s'ouvre en quatre valves. ‖ On dit aussi QUADRIVALVÉ, ÉE.

QUADRIVALVULÉ, ÉE adj. (koua-dri-val-vu-lé — du préf. *quadri*, et de *valvulé*). Bot. Qui a quatre valvules.

QUADRIVIUM s. m. (koua-dri-vi-omm — mot lat. formé du préf. *quadri*, et de *via*, voie). Hist. littér. Division des arts libéraux qui contenait les quatre arts mathématiques, savoir : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

— **Encycl.** On avait donné le nom de *quadrivium* à l'un des deux cours d'études qui partageaient l'enseignement au moyen âge. Ces deux cours embrassaient ce que l'on regardait alors comme les sept arts libéraux : la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Les trois premiers correspondaient à ce que nous appellerions aujourd'hui le cours des lettres et composaient le *trivium* (v. ce mot). Le *quadrivium* comprenait la réunion des quatre arts mathématiques : l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Ces deux divisions de l'enseignement scolastique sont définies, dans chacune de leurs parties, par les deux vers mnémoniques qui suivent :

Gramm *loquitur*, Dia *verba docet*, Rhet *verba colorat* ;
Mus *canit*, Ar *numerat*, Geo *ponderat*, Ast *colit astra*.

Dès le IXe siècle, les sept arts libéraux étaient étudiés dans les écoles de Paris, et nous voyons qu'à cette époque ils composaient l'enseignement de Remi d'Auxerre. Mais la distinction de ces sept branches de l'enseignement remontait plus haut. On la trouve dans l'ouvrage d'un grammairien latin du Ve siècle, Martianus Capella. Cet ouvrage est appelé d'ordinaire : les *Noces de la Philologie et de Mercure*. En voici le titre complet : *Satyricon, sive de nuptiis inter Philologiam et Mercurium, et de septem artibus liberalibus*. Au VIe siècle, Cassiodore, dans son *Institution des lettres divines* (*De institutione divinarum litterarum*), après avoir enseigné aux religieux comment, sans négliger les pratiques ascétiques, ils peuvent acquérir une culture intellectuelle suffisante, fait d'abord le résumé des sciences théologiques ; puis, venant aux sciences profanes, il les classe en grammaire, rhétorique et dialectique, en arithmétique, géométrie, musique et astronomie. On voit bien nettement, dans cette classification, le *quadrivium* et le *trivium*, tels qu'ils furent enseignés durant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. Boëce, le contemporain de Cassiodore, composa un ouvrage sur les sciences qui firent la matière du *quadrivium* ; cet ouvrage servit de guide dans les écoles avant que l'on connût les écrits des Arabes sur les mêmes sujets.

QUADROXALATE s. m. (koua-dro-ksa-la-te — du préf. *quadr*, et de *oxalate*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide que la première combinaison de même espèce.

QUADROXYDE s. m. (koua-dro-ksi-de — du lat. *quadr*, et de *oxyde*). Chim. Oxyde qui contient quatre fois autant d'oxygène que la première combinaison de même espèce.

QUADRU, préfixe. V. QUADR.

QUADRUGÉE s. f. (koua-dru-jée — du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux). Métrol. Ce que quatre chevaux peuvent labourer en un jour.

QUADRULE s. f. (koua-dru-le). Moll. Genre de mollusques acéphales.

QUADRUMANE adj. (koua-dru-ma-ne — du préf. *quadru*, et du lat. *manus*, main). Mamm. Qui a quatre mains.

— s. m. Animal à quatre mains. ‖ s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont quatre mains : *Les* QUADRUMANES *remplissent le grand intervalle qui se trouve entre l'homme et les quadrupèdes.* (Buffon.) *Les formes générales des* QUADRUMANES *sont très-rapprochées de celles de l'homme.* (E. Desmarest.) *La tête des* QUADRUMANES *est remarquable par de très-grands rapports avec celle de l'homme.* (G. St-Hil.)

— **Encycl.** L'ordre des *quadrumanes* comprend les mammifères les plus voisins de l'homme ; on les désigne vulgairement sous le nom de singes, qui ne convient qu'à une division, la plus nombreuse il est vrai, de cet ordre. Quoi qu'il en soit, les *quadrumanes* ressemblent assez à l'homme par leur forme générale et leurs caractères anatomiques essentiels. Ils ont le visage et les yeux dirigés en avant ; mais la partie inférieure de la face s'allonge de plus en plus en forme de museau à mesure que l'on s'éloigne de la tête de la série ; l'angle facial décroît par cela même et descend jusqu'à 30°. Cet allongement du museau est lié au développement plus ou moins considérable des dents canines, qui, chez certaines espèces, sont assez longues et assez aiguës pour constituer de véritables espèces carnassières. La formule dentaire est du reste semblable à celle de l'homme, sauf dans quelques genres, qui ont une grosse molaire de plus de chaque côté, à chaque mâchoire.

Ces animaux ont le crâne arrondi ; la face nue ou à peine velue ; les oreilles tantôt petites et nues, tantôt longues et velues ; les yeux enfoncés dans l'orbite et recouverts de paupières mobiles ; le nez en général très-déprimé ; la bouche très-grande et les lèvres plus ou moins épaisses ; quelques-uns ont, en dedans de leur bouche, des sortes de poches musculeuses très-dilatables, nommées abajoues. Tout le corps est recouvert de poils longs et touffus, sauf, chez quelques espèces, le devant de la poitrine, une partie de l'abdomen et les fesses, qui présentent souvent des callosités. Presque tous ces animaux n'ont que deux mamelles pectorales. Les membres sont conformés à peu près comme ceux de l'homme, mais ils varient de proportion ; souvent les membres antérieurs sont beaucoup plus longs, de telle sorte que, le sujet étant debout, ils descendent jusqu'à terre. La face interne des mains et des pieds est nue, et tous les doigts sont munis d'un ongle mince et plat. La main est quelquefois dépourvue de pouce ; en revanche, les pieds ont des doigts distincts et mobiles et un pouce qui peut s'opposer aux autres doigts ; aussi a-t-on toujours considéré ces mammifères comme ayant quatre mains, d'où le nom de *quadrumanes*.

Chez ces mammifères, la capacité du crâne est relativement plus grande que dans les autres ordres ; il en est de même du volume du cerveau, qui présente de chaque côté trois lobes, le lobe postérieur recouvrant le cervelet. La fosse temporale est séparée de l'orbite par une cloison osseuse. Chez les adultes, les os présentent à l'extérieur des crêtes rugueuses fortement saillantes, servant à l'insertion de muscles très-puissants ; les clavicules sont complètes. Ils ont un estomac simple et membraneux et des viscères assez semblables aux nôtres. La même analogie se retrouve dans les organes de la génération. Les mâles ont un pénis et des testicules apparents au dehors. Les femelles sont sujettes à l'écoulement menstruel. On ne connaît pas bien la durée de leur gestation ; on sait néanmoins que, chez les grandes espèces, elle est d'environ sept mois. La mère ne met au monde qu'un seul petit, très-rarement deux. Le petit singe naît assez développé et assez fort pour marcher. La mère le tient dans ses bras et l'allaite pendant plusieurs mois.

La plupart des *quadrumanes* peuvent se tenir debout et quelques-uns même marcher sur leurs membres postérieurs ; mais, en général, la station bipède leur convient peu ; leur bassin étroit et oblique nuit à la solidité des membres inférieurs, et la conformation de leurs pieds, ne leur permettant pas d'appuyer toute la surface à plat sur le sol, rend leur démarche pénible et chancelante. Aussi les espèces les plus élevées dans la série, et qui sont en même temps les plus bipèdes, s'aident-elles souvent de leurs membres antérieurs. En revanche, ces animaux sont des grimpeurs par excellence ; leurs quatre extrémités, également prenantes, sont parfaitement conformées pour saisir les branches, qui leur fournissent un point d'appui ferme et solide. Plusieurs espèces ont, en outre, une queue très-longue qui peut s'enrouler autour des branches ou des objets analogues et soutenir tout le poids du corps ; il n'est pas rare de les voir se balancer longtemps dans cette position, avec une sorte de plaisir. D'autres ont des callosités fessières assez insensibles pour leur permettre de rester longtemps assis sur les corps les plus durs.

Ces animaux vivent généralement à l'état sauvage dans les bois, en sociétés souvent fort nombreuses, qui paraissent se soumettre très-docilement à l'autorité des individus les plus âgés. Les insectes, quelquefois d'au-

tres animaux de petite taille, mais surtout les fruits et les graines forment la base de leur régime alimentaire. Ils s'approchent souvent des jardins ou des plantations et y commettent des dégâts considérables. Ils ont soin alors de placer des sentinelles qui, au moindre danger, font entendre un cri d'alarme; ils s'enfuient alors très-rapidement. La mère, dans les plus grands dangers, n'abandonne jamais son petit, qu'elle emporte dans ses bras ou sur son dos. L'attachement mutuel entre eux est si puissant, qu'il l'emporte même sur l'instinct de la conservation personnelle.

On s'accorde généralement à attribuer aux *quadrumanes* une grande intelligence; mais ils ne sont pas, à cet égard, supérieurs à d'autres animaux, tels que le chien ou l'éléphant. L'imitation, non pas raisonnée, mais en quelque sorte machinale et automatique, est un instinct très-développé chez eux. « La mobilité de leurs sensations, dit A. Richard, est excessive. Tous les objets les frappent et attirent leur attention, que bientôt d'autres objets détournent pour ne jamais les fixer longtemps. Ils n'ont ni la mémoire du cœur, comme le chien et l'éléphant qui savent s'attacher à leurs bienfaiteurs; ni même celle de l'esprit, car ils oublient tout, si ce n'est les mauvais traitements, dont ils savent garder rancune pendant fort longtemps. Ce n'est que par l'emploi de la force, et surtout des coups rudement appliqués, qu'on peut les dresser à certains exercices dans lesquels ils finissent par acquérir une adresse extraordinaire. » En captivité, ces animaux se montrent omnivores et voraces, criards, méchants, indociles, malpropres et ont des instincts destructeurs très-développés. Il existe toutefois des espèces qui font une assez agréable exception.

Les *quadrumanes* habitent surtout les régions intertropicales des diverses parties du globe; ils s'écartent peu du tropique du Cancer; néanmoins, une espèce (le magot) se trouve dans le nord de l'Afrique et même sur le rocher de Gibraltar; mais, en général, ils ne dépassent pas le 27e degré de latitude nord. Ils s'éloignent davantage du tropique du Capricorne, car on en rencontre au Cap de Bonne-Espérance et au Paraguay, par 35° de latitude sud. Chaque grande région a des genres ou des types particuliers. Ces animaux paraissent rechercher de préférence les pays très-chauds et boisés, les terrains peu élevés au-dessus du niveau de la mer, les bords des rivières, en un mot tous les lieux où ils trouvent l'asile des forêts, une végétation active et des fruits abondants. Ils sont beaucoup plus rares dans les régions montagneuses, dont la température est plus basse et soumise à de grandes variations; cependant, on en voit dans l'Himalaya, le Thibet, sur l'Atlas, la montagne de la Table, les Cordillères, etc. Les débris fossiles trouvés en France (département du Gers), en Grèce (Pentélique), en Amérique, dans l'Inde et d'autres pays, démontrent, d'une part, que ces animaux ont paru sur le globe avant l'espèce humaine; de l'autre, qu'ils ont habité nos contrées aux époques préhistoriques.

On divise l'ordre des *quadrumanes* en trois grandes familles qui sont : les singes, les ouistitis et les makis. V. ces mots.

QUADRUPÈDE adj. (koua-dru-pè-de — du préf. *quadru*, et du lat. *pes*, pied). Zool. Qui a quatre pieds : *Animaux* QUADRUPÈDES.

— s. m. Mammifère qui a quatre pieds : *L'éléphant est le plus grand des* QUADRUPÈDES. *Si le tigre est le plus terrible des* QUADRUPÈDES, *il en est peut-être aussi le plus beau.* (Buff.) ‖ Nom donné par les anciens à tous les animaux pourvus de quatre pieds.

— Erpét. *Quadrupèdes ovipares*, Nom par lequel les anciens désignaient tous les reptiles à quatre pieds, c'est-à-dire les chéloniens, les sauriens et les batraciens. ‖ *Quadrupèdes vivipares*, Nom donné par les anciens à tous les mammifères à quatre pieds.

— **Encycl.** Les anciens naturalistes, qui attachaient une grande importance au nombre de membres propres à la marche, donnaient ce nom collectif à tous les animaux à quatre pieds. Ainsi les lézards, les tortues, les grenouilles, pris dans ce sens, sont des *quadrupèdes* au même titre que les chevaux et les chiens. Cependant on est d'accord aujourd'hui pour ne donner le nom de *quadrupède* qu'aux seules espèces qui produisent leurs petits vivants et qui les allaitent, en d'autres termes, aux mammifères, ce dernier nom étant celui des classifications, tandis que celui de *quadrupède* n'est plus aujourd'hui qu'un nom collectif comprenant des animaux de structure anatomique fort différente. On doit cependant reconnaître deux grandes catégories de *quadrupèdes* : les *quadrupèdes* vivipares, qui rentrent parmi les mammifères, et les *quadrupèdes* ovipares, qui comprennent les reptiles sauriens et chéloniens et les batraciens.

QUADRUPÉDOLOGIE s. f. (koua-dru-pé-do-lo-jî — de *quadrupède*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les quadrupèdes.

QUADRUPLATEUR s. m. (koua-dru-pla-teur — lat. *quadruplator*; de *quadruplare*, quadrupler). Hist. rom. Délateur pour crime d'Etat, auquel on donnait le quart des biens du coupable dénoncé. ‖ Collecteur d'impôt qui recevait un quart des sommes perçues : *Les* QUADRUPLATEURS *s'engageaient, moyennant une retenue du quart, à percevoir l'impôt sur les navires.* (La Bédollière.)

QUADRUPLE adj. (koua-dru-ple — lat. *quadruplus*, quadruple; de *quatuor*, quatre). Qui est quatre fois aussi grand; qui est au nombre de quatre : *Au Chili, les récoltes de vin, de blé, d'huile, quoique assez négligemment préparées, sont* QUADRUPLES *de celles que nous obtenons avec toute notre activité.* (Raynal.) *Les ailes des papillons sont patronnées sur une infinité de formes et* QUADRUPLES. (B. de St-P.)

— Hist. *Quadruple-Alliance*, Traité d'alliance entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, qui fut signé en 1718. ‖ Traité d'alliance signé, en 1834, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. ‖ Traité d'alliance signé, en 1840, entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse et la Turquie.

— Mus. *Quadruple croche*, Note qui, marquée de quatre crochets, vaut la moitié de la double croche.

— s. m. Nombre quatre fois aussi grand : *On l'a condamné à payer le* QUADRUPLE *de ce qui manquait dans sa recette.* (Acad.)

Le mal se vend chez vous au *quadruple* du bien.
LA FONTAINE.

— Métrol. Double pistole d'Espagne, qui valait, avant 1772, 85 fr. 42; de 1772 à 1785, 83 fr. 93; depuis 1786, 81 fr. 51 :

Ou je me trompe fort, ou ce *quadruple* est creux.
BOURSAULT.

. . . . L'or est en souverains,
Bons *quadruples* pesant sept gros trente-six grains.
V. HUGO.

‖ Monnaie des îles Ioniennes, valant 81 fr. 17. ‖ Pièce d'or fabriquée en France sous Louis XIII, et valant 20 livres, qui portait d'un côté l'effigie royale et, de l'autre, une croix couronnée de quatre couronnes.

— **Encycl.** *Quadruple-Alliance*. V. ALLIANCE.

— Mus. La *quadruple* croche vaut la soixante-quatrième partie de la mesure à quatre temps, étant donnée la ronde pour unité de la mesure. On remplit rarement une mesure entière de cette valeur; elle est presque toujours liée à d'autres notes, soit de valeur égale, soit d'une autre valeur. La *quadruple* croche tire son nom de quatre crochets que l'on figure sur la queue de la note qui la représente. La ronde équivaut à 64 *quadruples* croches; la blanche, à 32 *quadruples* croches; la noire, à 16 *quadruples* croches; la croche, à 8 *quadruples* croches, la double, à 4 *quadruples* croches; la triple, à 2 *quadruples* croches.

QUADRUPLÉ, ÉE (koua-dru-plé) part. passé du v. Quadrupler : *On fait bien du chemin et on avance bien peu quand il faut toujours monter et descendre sur un espace* QUADRUPLÉ *par des barrières naturelles.* (G. Sand.)

QUADRUPLÉMENT s. m. (koua-dru-plé-man — rad. *quadrupler*). Action de quadrupler.

QUADRUPLEMENT adv. (koua-dru-ple-man — rad. *quadrupler*). D'une manière quadruple, au quadruple.

QUADRUPLER v. a. ou tr. (koua-dru-plé — rad. *quadruple*). Rendre quadruple, quatre fois aussi grand : QUADRUPLER *une somme.* J'AI QUADRUPLÉ *le nombre de mes paroissiens et, Dieu merci, il n'y a pas un pauvre.* (Volt.) *Cet aubergiste, homme d'une cupidité féroce,* AVAIT *doublé,* QUADRUPLÉ *ses biens par toutes sortes de fourberies, de voleries légales et par la plus sordide avarice.* (E. Sue.)

— v. n. ou intr. Etre porté, s'élever au quadruple : *Sa fortune* A QUADRUPLÉ *depuis deux ans.*

QUADRUPLÉTÉ, ÉE adj. (koua-dru-plé-té — rad. *quadruple*). Techn. Se dit de la chaîne des rubans de soie, quand elle est formée de quatre fils.

QUADRUPLICATION s. f. (koua-dru-pli-ka-si-on — rad. *quadrupler*). Action de quadrupler.

QUAEDYPRE, village et comm. de France (Nord), cant. de Bergues, arrond. et à 15 kilom. de Dunkerque, à 65 kilom. de Lille; 1,702 hab. Il est entouré de vastes et belles prairies qui nourrissent une grande quantité de chevaux et de bêtes à cornes; fabriques de fromages, culture du lin, du sarrasin et du houblon. L'église offre une belle façade qui remonte au XIe siècle. Le reste ne date que du XVIIe siècle.

QUÆRENS QUEM DEVORET (*Cherchant quelqu'un à dévorer*), Expression de saint Pierre pour caractériser le démon : « Tenez-vous sur vos gardes; car le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un à dévorer. »

« Bonne nouvelle! On nous écrit de Royère qu'on vient d'y tuer le diable. Il rôdait dans les environs depuis un grand mois, *quærens quem devoret*, selon son usage. »

(*Le Siècle.*)

« Le diable évoqué apparaît successivement sous la forme de différents animaux, et Faust le congédie chaque fois. Le diable se présente sous la forme d'un lion qui rugit, *quærens quem devoret*. Ce n'est pas encore assez de terreur pour l'intrépide nécromancien. L'animal, serrant la queue, rentre dans la coulisse. »

H. HEINE.

« Resté seul au milieu du salon, Cortail prit la pose du lion *quærens quem devoret* et promena autour de lui un regard qui semblait chercher un adversaire à pourfendre. »

CH. DE BERNARD.

QUÆSTORIUM s. m. (kuè-sto-ri-omm — de *quæstor*, questeur). Antiq. rom. Endroit d'un camp où étaient établis la tente du préteur et les dépôts de munitions.

QUAGLIO (Laurent), architecte allemand d'origine italienne, né à Luino, sur le lac de Côme, en 1730, mort à Munich en 1806. Il doit surtout sa notoriété à celle de son petit-neveu, Dominique Quaglio, dont nous parlons ci-après. Laurent Quaglio, élevé à Munich, où son père était ingénieur militaire, y reçut une éducation brillante; de là, il passa à Rome, où il résida quatre ans. Il fit aussi un voyage en Grèce et visita, en regagnant sa patrie, les villes principales d'Italie. D'excellents dessins furent le résultat de ces excursions. Ils sont aujourd'hui dans la riche collection de la pinacothèque de Munich. A son retour, grâce aux relations de son père, il obtint des travaux très-importants et, dans les premiers, il ne fit qu'une application assez timide de ce que lui avaient appris ses voyages. Ce ne fut que longtemps après, vers 1780, que la construction des théâtres de Francfort et de Manheim le mit hors de pair. Ces édifices, où se mêlent l'art grec et la Renaissance, ont une physionomie particulière qui touche de près à l'originalité. Ils ont été gravés plusieurs fois, notamment dans la *Galerie des monuments publics de France et d'Europe.*

QUAGLIO (Dominique), peintre et graveur bavarois, né à Munich en 1786, mort dans la même ville en 1837. Les œuvres de ce maître, popularisées par les gravures que l'on en fait depuis trente ans, sont très-connues des amateurs et lui ont valu le surnom de **Canaletto allemand**. Tout en suivant les traces de l'illustre Italien qui créa le paysage monumental, Quaglio ne l'imita jamais servilement. Ses moindres productions ont, au contraire, une personnalité qui ne permet pas de le confondre avec le peintre de Venise. Il procède tout différemment, ce qui ne peut surprendre, puisqu'il n'avait jamais vu que les édifices allemands et la lumière allemande. Ses effets n'en sont pas moins intéressants; il les a cherchés comme Canaletto, franchement accusés; comme lui, il a mis tout son charme dans la perspective et la couleur. Seulement, le maître vénitien éclate de gaieté et fait ruisseler le soleil; Quaglio, plus grave, triste même, semble se recueillir pour traduire la mélancolie, le calme austère du vieux gothique. Ses qualités principales se manifestent surtout dans les *Ruines d'Heidelberg*, l'*Intérieur des vieux donjons des bords du Rhin*, la *Vue de la cathédrale de Cologne*, qu'il a étudiée sous tous ses points de vue, extérieur et intérieur, de jour et presque de nuit. La couleur y joue un grand rôle, mais trop poussée à la vigueur peut-être, elle n'est que le charme de ces études. Leur côté solide, c'est la science archéologique dont elles témoignent et la sûreté du dessin. Nous pouvons citer encore la *Vue de la cathédrale de Ratisbonne*, qui est un chef-d'œuvre d'exactitude et de puissance au seul point de vue du dessin architectonique. La peinture originale a été achetée par Maximilien, roi de Bavière, pour la pinacothèque de Munich. Quaglio n'est pas tout entier, il s'en faut, dans ces paysages curieux. On a de lui encore un album gravé par lui-même, d'après ses propres dessins et représentant, complétement ou en partie, les plus beaux spécimens de l'art gothique allemand. Ce recueil, intitulé : *Chefs-d'œuvre de l'architecture gothique en Allemagne*, est considérable. Il en existe plusieurs éditions, sans parler des lithographies à bon marché qui en ont été faites pour le commerce; la meilleure est celle de l'auteur, dont les exemplaires complets sont très-rares. Une seconde, dont il a dirigé l'exécution, se rencontre parfois dans les collections particulières. Celle qui appartient à la Bibliothèque nationale est une des premières; elle est de 1809. Le musée du Louvre ne possède rien du Canaletto allemand. La galerie de Madrid compte deux ou trois *Etudes d'intérieur de la cathédrale de Cologne*. Tous les autres tableaux sont en Allemagne, à Vienne, à Dresde et à Munich.

QUAI s. m. (kè — vieux français *caye*, du même radical que l'espagnol *cayo*, banc de sable. Chevallet rapporte ce mot au germanique : ancien haut allemand *cahot*, mur de défense, retranchement; mais il vient plus probablement du celtique : ancien irlandais *cai*, maison, kymrique *cae*, enclos, enceinte. Les formes celtiques se rattachent au sanscrit *kâya*, *nikâya*, maison, demeure, monceau, de *ci* pour *ki*, réunir, entasser, d'où aussi le sanscrit *cita*, édifice). Levée faite le long d'un cours d'eau pour servir de voie publique ou de lieu de débarquement : *La Néva est contenue par deux* QUAIS *de granit alignés à perte de vue.* (De Maistre.) *De Greenwich à Londres, les deux rives de la Tamise sont un* QUAI *continu.* (H. Taine.)

— Rivage d'un port de mer, préparé pour le chargement et le déchargement des navires : *Il y a dans les ports de commerce un officier appelé maître de* QUAI, *qui est chargé de la police du port.* (Acad.)

— Quartier d'une ville où se trouvent les quais : *Les bouquinistes des* QUAIS *sont les plus fins matois des négociants de Paris.* (Rigault.)

Sur les places musarder,
Sur les *quais* baguenauder,
On sait bien que ce métier
N'enrichit que le bottier.
DÉSAUGIERS.

— Chem. de fer. Trottoir ou plate-forme qui règne, dans les gares, le long des voies d'embarquement et de débarquement : *D'après les règlements ordinaires de police, les voyageurs ne doivent être admis sur les* QUAIS *qu'au moment même de l'arrivée et du départ; ils ne peuvent y stationner et doivent les évacuer immédiatement.* (P. Tourneux.)

— **Encycl.** Les *quais* se construisent de différentes manières : 1° en fascinages; 2° en bois, alors ce sont des estacades; 3° en métal; 4° en maçonnerie. Les *quais* en fascinages ne s'emploient que dans les ports peu importants et où le bois et la pierre sont trop chers; ce sont généralement des constructions passagères. Pour que les estacades résistent à la poussée des terres, il faut que leurs pièces de rive soient accrochées solidement aux pieux de retenue. Ce système, qui paraît économique, coûte très-cher d'entretien. L'un des meilleurs types de *quai* en bois est celui du Tréport, construit par M. Bérigny. Les *quais* en métal ont été souvent employés en Angleterre, où le prix de la fonte et du fer permet de les établir économiquement, malgré le peu de durée que ces métaux présentent lorsqu'ils sont mis en contact avec l'eau de mer. Les *quais* en maçonnerie sont les plus fréquemment employés; on les construit différemment dans l'Océan et dans la Méditerranée. Dans cette dernière mer, on fonde sur enrochement à pierres perdues et les blocs artificiels n'ont pas besoin d'avoir de fortes dimensions. Ces enrochements s'élèvent jusqu'à 1 mètre en contre-bas de la basse mer, on arrive au niveau de cette dernière en coulant du béton sur lequel on construit le couronnement. Le canal de jonction de l'ancien port avec le nouveau, à Marseille, offre un exemple de *quai* en béton. Ce genre de *quai* se construit très-simplement : on forme un encaissement fermé par des pieux jointifs reliés en haut et en bas par des moises, puis on remplit l'intérieur de béton, et lorsque ce dernier a fait prise, on enlève la paroi extérieure. Les *quais* de l'ancien port de Marseille ont été construits à peu près dans ce système. Dans l'Océan, où les ports s'emplissent et se vident à chaque marée, les *quais* se fondent à marée basse. Leur construction demande beaucoup plus de soins et d'attention de la part de l'ingénieur que dans la Méditerranée. Le système de fondation à employer varie avec la nature du terrain; plus celui-ci est mobile, plus on doit prendre de précautions pour éviter le renversement de la maçonnerie. Les murs de *quai* d'avant-port ont à résister au choc des navires et des vagues, à la charge des marchandises, à l'action alternative des eaux, tantôt hautes, tantôt basses, et à la poussée des terres. On peut chercher par le calcul l'épaisseur à donner à ces murs; mais il vaut mieux s'en rapporter à l'expérience. Celle-ci enseigne qu'il convient de ne pas adopter une épaisseur moyenne inférieure aux $\frac{45}{100}$ de la hauteur du mur à construire, et même, si l'on avait à craindre une poussée considérable, on devrait la porter à $\frac{50}{100}$ de la hauteur. L'augmentation de dépense qui résulte de cette surépaisseur n'est pas considérable, puisqu'elle porte sur la maçonnerie de remplissage, qui est la moins coûteuse. Dans les ports, la largeur des *quais* doit être d'au moins 20 mètres, pour que la circulation soit facile et que les marchandises en chargement ou en déchargement ne les encombrent pas. Les murs de *quai* des bassins à flot sont dans des conditions plus avantageuses que ceux des avant-ports; ils ne sont pas soumis à des pressions variables; cependant, comme on est obligé quelquefois de mettre le bassin à sec, ils doivent pouvoir résister accidentellement aux charges que supportent les murs des avant-ports et, par conséquent, il est prudent de leur donner une épaisseur égale aux $\frac{45}{100}$ de la hauteur. On les construit presque toujours à sec, parce qu'avant de faire l'écluse d'entrée, on conserve un batardeau naturel pendant tout le temps que dure le creusement du bassin et la construction des murs. Si les alignements sont longs, on élève le mur de *quai* suivant une ligne concave de $0^m,10$ à $0^m,15$ de flèche, car il est difficile d'obtenir une ligne rigoureusement droite, qui, du reste, serait déformée par la poussée; avec cette flèche, le mur devient droit.

Les *quais* que l'on construit le long des rives des fleuves et des rivières ont pour but de protéger les villes qui les renferment contre les inondations et les débordements. Leurs murs n'ont à résister qu'à la poussée des terres, ce sont de véritables murs de soutène-

ment, qui demandent à être construits avec tout le soin désirable, pour éviter que les infiltrations ne puissent les détériorer et augmenter outre mesure la valeur de la poussée. Les *quais* de Paris sont certainement les plus beaux du monde; ils ont, en de certains endroits, des murs de 10 mètres de hauteur. Le système de construction employé est celui des murs avec contre-forts, formés par des voûtes superposées placées à l'intérieur des terres. V. SOUTÈNEMENT, REVÊTEMENT.

Quais de Paris. V. PARIS.

QUAIAGE s. m. V. QUAYAGE.

QUAICHE s. f. (kè-che). Mar. Petite embarcation à un pont, en usage dans les mers du Nord : *MM. du collége de l'amirauté de Flessingue n'hésiteraient pas à vous nommer second lieutenant à bord d'une* QUAICHE *de guerre.* (E. Sue.)

QUAIGH s. m. (kègh). Vase de bois dont les Ecossais se servent au lieu de verre à boire.

QUAILANIE ou **QUAYLANIE** s. f. (kè-la-nî). Anc. cout. Droit de guet qui était en usage en Languedoc.

— **Encycl.** On appelait ce droit, en latin barbare, *castania*, et quelques auteurs pensent, d'après sa signification, que c'est un abrégé du mot *castellania*, châtellenie.

Ce droit recevait encore le nom de *droit de paix* ou *la pas*, en langue du pays, parce que les seigneurs se le faisaient payer en reconnaissance de la protection qu'ils accordaient à leurs sujets pour les garantir, eux et leurs biens, des incursions des seigneurs du voisinage. Au reste, le mot *quailanie*, quelle que soit son origine, paraît avoir plusieurs significations.

Quoique le droit de guet et garde et celui de pacage n'aient rien de commun, on voit pourtant, dans plusieurs reconnaissances de la province du Languedoc, que le droit de *quailanie* ne suppose qu'une redevance due pour la faculté de faire dépaître. Il est bien évident que dans ce cas, le droit de *quailanie* n'est pas la même chose que le droit de guet et garde.

QUAIN (Jean), anatomiste anglais, né à Mallow (Irlande) vers la fin du dernier siècle. Il fit à Paris une partie de ses études médicales, enseigna pendant plusieurs années l'anatomie à l'École de médecine d'Aldersgate street, à Londres, et fut ensuite chargé de professer cette science à l'université de la même ville. Il y obtenait beaucoup de succès par son enseignement, lorsque, en 1836, il renonça tout à coup à sa chaire et ne voulut plus accepter aucune fonction publique. Sa réputation comme anatomiste est fondée principalement sur ses *Eléments d'anatomie*, ouvrage supérieur à tous ceux qui avaient été publiés avant lui et qui est, depuis sa publication, le manuel des professeurs d'anatomie en Angleterre. La sixième édition, qui a paru en 1856, contient un grand nombre d'additions par Richard Quain, frère de l'auteur, Potter et Marshall. On doit encore à M. Quain une traduction du *Manuel de pathologie* de Martinet et un recueil de *Planches anatomiques du corps humain*, publié en collaboration avec Erasme Wilson. — Son frère puîné, Richard QUAIN, étudia sous sa direction et devint son démonstrateur à l'université, où il lui succéda dans la chaire d'anatomie. Il a été nommé depuis chirurgien et professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital du Collége de l'université. On a de lui, sous ce titre : les *Artères du corps humain*, un des meilleurs traités d'anatomie de notre siècle. L'auteur y expose les résultats que lui ont fournis la mesure et l'examen anatomique de plus de mille corps disséqués, ainsi qu'une description exacte, accompagnée de planches magnifiques, de l'anatomie relative de chaque artère du corps humain. Il a, en outre, publié une foule de mémoires dans les *Transactions* de la Société médico-chirurgicale, et il est membre de la Société royale et du Collége royal des chirurgiens.

QUAIRAT, pic de France (Haute-Garonne). Il se dresse à l'origine de la vallée du Lys, qu'il sépare du torrent du lac du Portillon; son sommet atteint 3,059 mètres. Ce pic, que les Gaulois avaient choisi comme siége de leurs divinités, offre une double pointe granitique et disloquée d'où l'on découvre un magnifique panorama. Ses flancs sont couverts de glaciers étendus et il en descend une masse d'eau très-considérable.

QUAIRTAGE s. m. (kèrr-ta-je — rad. *quart*). Anc. cout. Droit sur le grain.

QUAISAIN (Adrien), compositeur, né à Paris en 1766, mort dans la même ville en 1828. Fils d'un humble artisan, il fut d'abord enfant de chœur à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où il apprit à chanter. Après la révolution de 1789, il reçut de Berton des leçons d'harmonie. En 1797, il débuta, comme chanteur, au théâtre des Amis-des-Arts, dans un opéra de sa composition, intitulé : *Sylvain et Lucette* ou la *Vendange*, qui eut un certain succès. En 1799, il devint chef d'orchestre du théâtre de l'Ambigu-Comique, auquel il resta attaché à ce titre jusqu'en 1819. Quaisain ne manquait ni de science ni d'inspiration, mais il y avait en lui une certaine roideur de caractère et de manières qui nuisit à sa réputation. Il composa la musique d'un grand nombre de mélodrames en vogue, tels que *Tekeli*, le *Jugement de Salomon*, le *Fils banni*, *Jean de Calais*, le *Belvédère*, etc.

QUAIT s. m. (kè — de *quarteron*, suivant Desmarets). Techn. Nombre de vingt-cinq feuilles de papier, quelle qu'en soit la qualité : *Le* QUAIT *des fabricants correspond à la main des marchands.*

QUAIX, village et commune de France (Isère), cant., arrond. et à 9 kilom. de Grenoble, à 250 mètres d'Altit, sur un plateau que domine l'aiguille à laquelle il a donné son nom; 638 hab. On y voit un clocher du XIe siècle et un joli petit château à tourelles bâti dans la vallée de la Vence. L'aiguille de Quaix est haute de 1,140 mètres.

QUAKENBRUCH, ville de l'ancien royaume de Hanovre, à 45 kilom. N. d'Osnabrück; 2,300 hab. Bétail, grains, sel, toiles et bonneterie de laine.

QUAKER, ERESSE ou **QUAKRE, ESSE** s. (koua-kre, è-se — mot angl. qui signif. trembleur, et qui vient du verbe *quake*, trembler. Ces sectaires sont ainsi nommés parce qu'ils sont dans une perpétuelle frayeur des jugements de Dieu, et aussi parce que, dans les commencements, ils se livraient à des contorsions durant leurs exercices de piété, pour paraître trembler en présence de Dieu). Membre d'une secte religieuse établie principalement en Angleterre et dans les Etats-Unis d'Amérique : *Les* QUAKERESSES, *avec leurs robes grises, leurs petits chapeaux uniformes et leurs visages pâles, paraissaient belles.* (Chateaub.) *La ville de Philadelphie est aujourd'hui la terre classique des* QUAKERS *et des* QUAKERESSES, *et ses rues ont l'aspect d'un grand couvent.* (X. Eyma.) *C'est en regardant longtemps le même objet que les* QUAKERS *se procurent des extases.* (D. Stern.) *Les* QUAKERS *sont plus qu'une secte religieuse : c'est une nation dans la nation.* (A. Erdan.) *La prédication est le seul culte des* QUAKERS. (A. Erdan.) *La secte des* QUAKERS *fut fondée par le cordonnier Fox.* (L. Jourdan.) *Les* QUAKERS *n'ont ni juges ni médecins, et ils vivent aussi exempts de querelles que de maladies.* (Raspail.)

— **Encycl.** La secte religieuse des *quakers*, appelée la *Société des amis*, fut fondée vers le milieu du XVIIe siècle par le cordonnier George Fox. Le prompt succès de cette nouvelle forme religieuse provint du déplorable état où se trouvaient les esprits à la fin de la dynastie des Stuarts. Après Henri VIII, qui avait ordonné à l'Angleterre de rester à demi catholique, Edouard VI était venu lui enjoindre de se faire calviniste, puis Marie l'avait sommée de redevenir catholique, et Elisabeth lui avait commandé de reprendre les croyances protestantes d'Edouard. Les Stuarts, à leur tour, ne se firent pas faute d'user des mêmes priviléges. Par des amendes, des emprisonnements et des décrets, ils essayèrent successivement de faire prévaloir une foi et une discipline plus ou moins arminiennes, plus ou moins favorables à la hiérarchie épiscopale. Depuis Henri VIII jusqu'à Charles Ier, l'Angleterre avait donc traversé sept ou huit révolutions religieuses. En appelant sans cesse l'attention générale sur les mêmes questions, ces violentes secousses avaient changé toutes les têtes en autant d'alambics constamment occupés à élaborer des systèmes religieux. Les *quakers* furent la principale des sectes qui sortirent de ce travail intellectuel du peuple anglais; ils constituèrent une association qui survécut aux funérailles de toutes les fantaisies religieuses écloses sous la même influence que la leur. Les théories de Fox et des premiers *quakers* sont extrêmement simples. On y rencontre à la fois le radicalisme le plus absolu en matière de foi et de dogmes et le mysticisme le plus complet en matière d'inspiration divine. Pour eux, « les communions et les cérémonies étaient des formes sans puissance, des pratiques païennes; le serment et l'effusion de sang étaient défendus par Dieu; les dîmes, les traitements des professeurs et des pasteurs, qui vendaient l'Evangile à tant par an, étaient des inventions de la cupidité et de l'orgueil; les ergotages et les arguties des docteurs patentés n'étaient que vent et mensonges; la règle du chrétien, la puissance qui sauve et purifie, ne résidait point dans les vains systèmes des discoureurs, ni dans le texte de la Bible même, mais dans la révélation intérieure, qui brille au fond du cœur comme le feu du raffineur. » On vit ces hommes étonnants, enflammés d'un fiévreux prosélytisme, aller de ville en ville, confessant intrépidement leur foi, visitant l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Hollande, l'Amérique du Nord, etc. Dans les marchés, ils allaient dénoncer les faux poids, les marchandises de mauvaise qualité, les fraudes et les escroqueries; dans les tavernes, ils prêchaient contre l'ivrognerie, les rixes et les blasphèmes, exhortant les cabaretiers à ne pas servir à leurs visiteurs « plus de boisson qu'il ne leur en fallait pour leur bien. » Ils allaient avertir les douaniers et les collecteurs d'impôts que Dieu défend d'opprimer le pauvre. Ils se présentaient dans les écoles, les ateliers, les maisons particulières, pour recommander aux instituteurs et aux chefs de famille de donner eux-mêmes aux enfants l'exemple des vertus et de les élever dans la crainte du Seigneur et dans la sobriété. Ils couraient aux foires, afin d'élever la voix contre toute espèce de musique, contre les danses et les baladins. Mais ce qui les indignait surtout c'était « l'esprit mondain et ténébreux des prêtres. » Quand Fox, par exemple, entendait les cloches sonner pour convoquer les fidèles dans « les maisons à clocher, » cela « le blessait au cœur, car les cloches étaient comme une cloche de marché appelant les chalands, afin que le prêtre pût étaler sa marchandise. » Et les *quakers* ne se faisaient pas faute d'entrer dans les églises et d'y apostropher durement le pasteur au milieu de son sermon. Etaient-ils cités en justice comme témoins, ils refusaient d'ôter leur chapeau et de prêter serment, tutoyant les juges et les assistants au nom de l'égalité humaine; aussi, les prisons étaient-elles les auberges les plus ordinaires de ces enthousiastes sectaires. Arrêtés comme irrévérencieux envers les tribunaux, ou comme perturbateurs de l'ordre public ou du service divin, ils sortaient à peine d'un cachot qu'on les enfermait dans un autre. Vaines sévérités, violences inutiles! Pendant que les geôliers les frappaient, ils chantaient des psaumes. Conduits en prison ou devant les juges, ils annonçaient en route aux soldats de leur escorte la parole de Dieu. Au tribunal, ils jugeaient eux-mêmes leurs juges; en prison, ils convertissaient leurs porte-clefs.

L'enthousiasme religieux des *quakers* était encore exalté par l'idée que Dieu se révélait directement à eux. Cette idée fixe d'une communication immédiate avec le ciel fit d'étranges ravages dans les cerveaux trop faibles. Ils s'étaient donné le nom d'*amis*; celui de *quakers* ou *trembleurs* leur fut donné par dérision, et il rappelle à lui seul bien des exaltations désordonnées. Le dogme fondamental de la Société des Amis obligeait tout *quaker* à se croire doué du don de prophétie, et aux premiers jours de fièvre, la Société compta dans son sein nombre de prophètes convulsionnaires chez qui les visites de l'esprit s'annonçaient par des « tremblements, » des soupirs, d'indicibles épouvantes. Trop souvent aussi, l'oracle infaillible avait de bizarres caprices. Une prophétesse se rua toute nue dans la chapelle de Whitehall, en présence du protecteur Olivier Cromwell; une autre *quakeresse* reçut du ciel l'ordre de se présenter devant le Parlement, une cruche en main, et de la briser en terre, en s'écriant : « Ainsi serez-vous mis en pièces! » Certain fanatique, d'humeur plus sombre, avait été appelé à tuer tous les représentants des trois royaumes, et, armé d'un sabre, il blessa plusieurs personnes avant qu'on eût pu l'arrêter. L'enthousiasme religieux se manifestait de bien d'autres façons. Fox lui-même s'était dit délivré de tout péché. James Nayler s'adora ou se laissa adorer comme « l'éternel Fils de la Justice, le Prince de la Paix, » et, à l'imitation de l'entrée du Christ à Jérusalem, il fit sa propre entrée à Bristol, au milieu d'une troupe d'hommes et de femmes qui étendaient leurs vêtements sous les pieds de son cheval et qui allaient devant lui, criant : « Saint, saint, saint est le Seigneur, dieu des armées! Hosannah au plus haut des cieux! » En Hollande, des *quakers* poussèrent si loin la haine des distinctions et le fanatisme niveleur, qu'ils publièrent des livres sans lettres majuscules. Fox, malgré sa supériorité intellectuelle, ne désapprouvait pas ces excentricités, qui commencèrent à se produire de son vivant et qui devinrent fréquentes quelques années après sa mort. Ainsi, la passion des symboles et figures renouvelées d'Isaïe et d'Ezéchiel était si violente chez les premiers *quakers* que Fox écrivait : « Plusieurs ont été poussés par le ciel à aller nus par les rues et sous ce règne, en signe de la nudité des hommes du jour, et ils ont déclaré à leur face que Dieu les dépouillerait de leurs dehors hypocrites, pour les laisser aussi nus qu'eux-mêmes; mais les hommes du jour, au lieu de tenir compte des avertissements des prophètes, les ont fréquemment fouettés ou accablés d'autres outrages. »

Les excentricités des premiers *quakers* et leur esprit de prosélytisme retombèrent lourdement sur leur tête. L'obstination de leurs adversaires fut égale à la leur. Jusqu'au protectorat, les haines implacables qu'ils avaient soulevées trouvèrent contre eux un arsenal d'armes terribles dans les lois répressives des cultes dissidents, décrétées par le Long Parlement. La liberté de conscience établie par Cromwell ne diminua en rien le nombre des martyrs. Au lieu de poursuivre les *quakers* comme hérétiques, on les poursuivit comme perturbateurs. Adressaient-ils une exhortation à quelque congrégation, ils étaient arrêtés pour avoir interrompu le culte public; prêchaient-ils dans la rue, ils étaient accusés d'avoir excité des troubles; pour avoir gardé leur chapeau en présence des magistrats, on les condamnait à des emprisonnements, à des saisies, à des amendes exorbitantes. Il en fut à peu près de même à partir du retour de Charles II jusqu'en 1660, lors du complot des quinto-monarchiens, où une ordonnance royale défendit aux *quakers* et aux anabaptistes de tenir aucune assemblée, et, par suite de ce décret, les Amis virent leurs réunions brutalement dispersées par la force armée, leurs personnes outragées par la populace, leurs maisons livrées au pillage. En 1662, quatre mille deux cents membres de la Société des Amis encombraient les cachots, en vertu de l'acte contre les conciliabules. La plupart furent condamnés à la déportation. La somme des amendes prononcées contre eux en 1683 s'éleva à 16,400 livres sterling, pour le seul fait de s'être abstenus des offices, par application d'une vieille loi d'Elisabeth, punissant d'une amende de 20 livres par mois ceux qui s'abstiendraient du culte public.

La déclaration d'indulgence, qui fut cause de la chute de Jacques II, vint enfin arrêter ces rigueurs. A la suite de la révolution de 1688, le Parlement abrogea les lois portées contre les *quakers* et que le roi précédent n'avait fait que suspendre arbitrairement. A partir de ce moment, les *quakers*, loin d'être persécutés, ont obtenu des priviléges refusés aux autres sujets anglais, en particulier celui d'être dispensés de tout serment juridique. Les dîmes qu'ils n'ont jamais consenti à payer les exposent seules maintenant à des poursuites qui, du reste, se dénouent le plus souvent par la saisie de la somme due.

La conduite des *quakers*, pendant la période de persécution, a été vraiment belle. Ce qui est surtout digne d'admiration, ce n'est pas la fermeté inébranlable de ces hommes dans leurs convictions, ce n'est pas, non plus, le refus qu'ils firent de repousser la violence par la violence, c'est bien plutôt l'élévation de leur défense et la grande leçon de tolérance qu'ils donnaient à toutes les religions. Ils réclamaient, en effet, pour tous les hommes, sans exception, la tolérance qu'ils demandaient pour eux-mêmes. Au plus fort de la tourmente, en même temps qu'ils sollicitaient de Charles II l'élargissement de leurs amis détenus, ils sollicitaient également celui des prisonniers des autres communions. Dans le même ouvrage, Guillaume Penn réfutait les doctrines des catholiques et réclamait pour eux la liberté. Dans le traité intitulé *England's present interest*, qu'il composa au fond d'un cachot de la Tour de Londres, il s'appliquait à démontrer qu'une liberté illimitée de conscience était parfaitement compatible avec la paix publique, et que le seul moyen de maintenir en paix les différents partis qui divisaient l'Angleterre était de mettre leur liberté réciproque sous la sauvegarde des lois.

La Société des Amis s'était peu à peu débarrassée du mysticisme excentrique qui avait signalé ses premières années et qui est, d'après les données de l'histoire, inséparable des commencements des nouvelles religions et des nouvelles sectes.

Les *quakers* profitèrent de la liberté que leur apporta la maison d'Orange pour se constituer en société sérieuse. Barclay fixa les premiers statuts; ses disciples les complétèrent. Voici les principaux traits de cette nouvelle organisation :

Plusieurs congrégations sont réunies sous la juridiction d'une assemblée mensuelle. Au-dessus de ces assemblées mensuelles sont les synodes trimestriels, dominés eux-mêmes par un *meeting* annuel qui décide en dernier ressort. Des anciens, hommes et femmes, ont pour mission d'apaiser les querelles, de visiter les indigents, de consoler les faibles, etc. Si leurs admonestations ne sont pas écoutées, les *meetings* sont saisis de l'affaire et prononcent la censure ou l'excommunication contre les récalcitrants. Les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes et sont spécialement chargées de la direction et de la surveillance de tout ce qui concerne leur sexe. Tous les membres de la Société sont soumis aux décisions des *meetings* ou conventions nommés par eux. La Société des Amis est, en résumé, une république démocratique.

Comme par le passé, les *quakers* ne se découvrent devant personne, ne disent ni bonjour ni bonsoir, tutoient les princes eux-mêmes, proscrivent les appellations de monsieur, madame, etc. Ils condamnent la musique, les théâtres, les jeux de hasard, les romans, les fictions; ils ne portent point le deuil, n'emploient que des étoffes de couleur sombre, adoptent les vêtements les plus surannés, rejettent, en raison de leur origine païenne, les noms des mois et des jours et les désignent seulement par des numéros d'ordre; refusent de payer les taxes ecclésiastiques, de faire le service militaire, de se soumettre, en un mot, à tout ce qui leur paraît mondain, inutile ou frivole.

Malgré quelques dissensions sans importance et dont la principale fut celle de George Keith, qui reprochait aux *quakers* de faire trop peu de cas de l'Ecriture sainte et qui finit par rentrer dans l'Eglise anglicane, la Société des Amis a traversé, sans se dissoudre, sans même se diviser, tout le XVIIIe siècle. De 1800 à 1805, une femme nommée Hannah Bernard, célèbre prédicante *quakeresse*, suscita de grands troubles dans la Société et provoqua un schisme qui dure encore. Partant de cette idée que Dieu n'a jamais pu ordonner le mal ni prescrire l'effusion du sang, Hannah Bernard et un grand nombre de *quakers* avec elle déclarèrent que le récit de la Bible où Dieu est représenté comme ordonnant le massacre des Chananéens et tous les autres récits du même genre sont faux et mensongers. En raisonnant ainsi, les novateurs commencèrent par nier l'inspiration de la Bible et finirent par contester la conception miraculeuse du Christ, les miracles, les

prophéties et par prêcher le déisme pur. Fox, d'ailleurs, avait ouvert la voie au déisme, en proclamant que « ce n'est point l'Ecriture qui est la règle et la mesure, que c'est la révélation intérieure. » Au nom de cette révélation intérieure, les partisans d'Hannah Bernard rejetaient la révélation extérieure. Hicks (1822), Comby, Bates, etc., ont continué l'œuvre de l'éloquente *quakeresse;* et le quakérisme se trouve aujourd'hui divisé en deux rameaux : le rameau rationaliste (les frères du libre esprit), qui prospère en Amérique ; et le rameau autoritaire, qui est le plus répandu en Angleterre.

Dès la fin du XVIIe siècle, un certain nombre de *quakers* franchirent l'Océan et allèrent s'établir en Amérique. Le nouveau monde, dans le principe, ne leur fut pas beaucoup plus propice que l'ancien. Les premiers émigrants *quakers*, au lieu de l'asile paisible qu'ils cherchaient, ne rencontrèrent que des cachots et des persécutions ; plusieurs même furent mis à mort par les calvinistes de Boston. Repoussés de tous côtés, ils songèrent à suivre l'exemple des puritains. Ils s'associèrent pour acheter une moitié du Nouveau-Jersey, où ils établirent un gouvernement selon leurs idées. Peu après (1681), Penn entreprit de coloniser la vaste étendue de terrain qui forme actuellement le territoire de la Pensylvanie, où ses frères *quakers* vinrent avec lui tenter la sainte expérience. La sainte expérience fut un succès. La prospérité de la Pensylvanie se développa plus rapidement que celle d'aucune autre colonie, et, sans contredit, la province des *quakers* a exercé une grande influence sur le sort de l'Union. Les autres Etats l'ont plus imitée qu'elle-même ne s'est inspirée d'eux. Qu'on lise les écrits des Channing, des Parker et des autres unitaires américains, et l'on verra que la théologie des Etats-Unis a beaucoup emprunté à Penn et à ses frères. V. PENN.

D'ailleurs, l'Amérique a fait bien d'autres emprunts aux *quakers*. Leur esprit égalitaire l'a gagnée et ce n'est pas un petit honneur pour les disciples de George Fox que d'avoir donné à cette grande république américaine la pierre angulaire de sa belle et virile constitution.

C'est le propre des grandes idées de ne pouvoir pas se circonscrire. Une loi fatale les condamne, pour le bonheur de l'humanité, à briser la sphère étroite dans laquelle elles se sont formées, pour rayonner dans l'univers. Elles doivent, levain précieux, imprégner et faire lever toute la pâte sociale autour d'elles. Dès que les théories sociales et humanitaires des *quakers* se furent répandues dans l'Amérique, l'Etat de Pensylvanie eut bientôt cessé d'être un Etat purement *quaker*. Les Amis se répandirent dans l'Union, comme les calvinistes et les catholiques s'introduisirent dans la Pensylvanie. On vit même des *quakers* participer à la guerre de l'Indépendance ; on les appelait *quakers* libres (*free quakers*), comme on appelait en Angleterre *quakers* mouillés ceux qui avaient consenti à composer « avec le monde » sur quelques points. Cependant, et malgré de rares exceptions, les *quakers* libres comme les *quakers* purs ont été les principaux apôtres des congrès de la paix et de toutes les associations pour l'abolition de la guerre.

Le quakérisme est donc rentré dans la vie privée, en Amérique comme en Europe. Aux Etats-Unis, les *quakers* se trouvent dans le Delaware, le Nouveau-Jersey, le Rhode-Island, la Caroline du Nord et surtout dans la Pensylvanie, où ils forment près d'un huitième de la population. Ils se trouvent dans les différents Etats de l'Union au nombre d'environ cent mille. En Angleterre et dans le pays de Galles, on évalue leurs congrégations à trois cent quatre-vingt-seize. Hors de l'Amérique et de la Grande-Bretagne, leur secte n'a jamais réussi à se propager. Leurs colonies en Allemagne, en Hollande et en Norvége sont sans importance ; elles se réduisent à un petit nombre de villages.

En France (ce dont la plupart de nos compatriotes ne se douteraient pas), nous possédons quelques groupes de *quakers;* c'est dans le département du Gard, à Congénies, Saint-Ambroix et Saint-Gilles. Dans ce pays, on leur donne le nom de *pouffaïres*, souffleurs ou trembleurs. Il est possible que cette secte ait pris naissance dans la guerre des camisards, avant toute prédication des *quakers*. Vers 1788, des Amis visitant le Midi auraient, dans ce cas, au dire de la tradition, rencontré ces trembleurs villageois, s'excitant à la prière par des soupirs, des larmes, certains mouvements du corps, et, trouvant en eux de grandes analogies avec leurs propres doctrines, auraient achevé d'en faire des *quakers*. Des Amis anglais tentèrent aussi, vers la fin du dernier siècle, de faire des prosélytes à Dunkerque et à Calais ; en 1791, deux d'entre eux parurent même à la barre de la Constituante, et Mirabeau dut dépenser son éloquence pour réfuter leurs scrupules à l'égard du métier des armes. Les arguments du grand orateur furent vains, mais les deux *quakers* se retirèrent sans avoir fait de prosélytes. Un siècle auparavant, une *quakeresse* avait également, sans succès, tenté de convertir Louis XIV, en se présentant devant lui au nom du monarque des monarques.

Il est encore quelques points sur lesquels les *quakers* ont insisté et sur lesquels, pour l'honneur de leur société, le *Grand Dictionnaire* ne peut garder le silence. Les disciples de Fox connaissaient comme leur maître, par expérience, l'état effrayant des prisons, « les diaboliques ébats du vice dans ces repaires d'immondices et d'immoralités, » et l'amélioration du sort des prisonniers, ainsi que leur conversion, ne cessait de les préoccuper. Les nègres avaient également ému leur compassion en Amérique. Ils engagèrent d'abord, comme Fox, les colons à traiter leurs esclaves avec douceur, à prendre soin de leur âme et, au bout d'un certain temps, à les mettre en liberté. En 1727, le *meeting* annuel de Londres se prononça d'une manière plus catégorique, et condamna formellement le trafic des noirs. En 1734, la Société des Amis fit une obligation à tous ses membres d'émanciper leurs esclaves sous peine d'exclusion. En 1795, un comité s'organisa en Pensylvanie pour civiliser les Peaux-Rouges ; d'autres comités furent également organisés pour conquérir à la civilisation les naturels de l'Afrique. William Allen et mistress Fry parcoururent le monde, créant sur leur passage des écoles primaires, des établissements de bienfaisance, des hôpitaux, et les visites que fit, à diverses époques, chacun de ces grands amis de l'humanité furent marquées par des bienfaits et par l'établissement de diverses institutions de charité pour les malheureux. En 1796, la médecine reçut des *quakers* une grande leçon. Les premiers, ils comprirent et révélèrent les avantages de la douceur dans le traitement des maladies mentales. Il est vrai que Pinel et son ami le conventionnel Couthon avaient, trois ans auparavant, entrevu et essayé ce système ; mais les *quakers* furent les premiers à l'appliquer largement. La maison de retraite qu'ils fondèrent à New-York pour les aliénés de leur secte a servi de modèle à tous les établissements de ce genre que l'on a fondés depuis. De ce beau succès date une ère nouvelle pour la thérapeutique aliéniste. Enfin, les *quakers* se sont prononcés pour l'abolition de la peine capitale.

En résumé, les *quakers* ont devancé toutes les améliorations humanitaires apportées de nos jours dans les institutions des deux mondes. Eux aussi, en 1815, envoyèrent leurs délégués au congrès de Vienne. On connaît les noms de John Woolman et de son ami, le *quaker* français, Antoine Benezet de Saint-Quentin, pour lesquels la philanthropie fut plus qu'une passion, un fanatisme. Ils étaient malades d'amour de l'humanité.

Parmi les *quakers* contemporains les plus célèbres, nous devons citer M. John Bright, le courageux défenseur de la réforme électorale et du suffrage universel en Angleterre.

QUAKERISME ou **QUAKRISME** s. m. (koua-kri-sme — rad. *quaker*). Doctrine des quakers.

QUAKRE, ESSE s. V. QUAKER, ERESSE.

QUAKRISME s. m. V. QUAKERISME.

QUAL s. m. (koual). Zooph. Frai des astéries ou étoiles de mer.

— **Encycl.** Ce frai est si caustique et si venimeux que, mis en contact avec la peau, il détermine une inflammation et une tuméfaction accompagnées de démangeaisons fort désagréables. Les astéries répandant ce frai dans la mer vers les mois de mai, juin, juillet et août, on lui a attribué les accidents que cause parfois à cette époque l'ingestion des moules. Il existe, en effet, un dicton populaire qui prescrit de ne pas faire usage de ce mollusque pendant les mois qui n'ont pas de *r* à leur nom. Il est évident, toutefois, qu'il ne peut y avoir là qu'une simple coïncidence. V. MOULE et ASTÉRIE.

QUALÉA s. m. (koua-lé-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des vochysiées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent à la Guyane et au Brésil.

— **Encycl.** Le genre *qualéa* ou *qualier* renferme de grands arbres, à feuilles opposées, coriaces, penninerves, accompagnées de stipules caduques. Les fleurs, groupées en panicules terminales, présentent un calice profondément divisé en quatre lobes, dont un plus long ; une corolle à deux pétales, le pétale supérieur éperonné à la base, le pétale inférieur plus grand et incliné ; une étamine hypogyne ; un ovaire libre, globuleux, à trois loges pluriovulées, surmonté d'un style simple, ascendant, terminé par un stigmate très-petit. Le fruit est une capsule ligneuse, à trois loges, renfermant chacune plusieurs graines ailées et nichées dans une pulpe. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud, notamment la Guyane et le Brésil. Leurs propriétés ne sont pas connues.

QUALENDRE, poëte français. V. CALENDRE.

QUALIER s. m. (koua-lié). Bot. Syn. de QUALÉA.

QUALIFIABLE adj. (ka-li-fi-a-ble — rad. *qualifier*). Qui peut être qualifié : *Une pareille conduite n'est pas* QUALIFIABLE.

QUALIFICATEUR s. m. (ka-li-fi-ka-teur — rad. *qualifier*). Dr. canon. Nom donné aux théologiens chargés de qualifier les crimes déférés à un tribunal ecclésiastique, et d'examiner les livres mis à l'index et les propositions dénoncées : *Les* QUALIFICATEURS *de l'inquisition.*

QUALIFICATIF, IVE adj. (ka-li-fi-ka-tiff, i-ve — rad. *qualifier*). Gramm. Qui qualifie, qui marque la qualité : *Adjectif* QUALIFICATIF.

— s. m. Mot qui qualifie, qui marque la qualité : *Le* QUALIFICATIF *s'accorde avec le mot qu'il qualifie.*

— Chim. *Analyse qualificative*, S'est dit pour ANALYSE QUALITATIVE.

QUALIFICATION s. f. (ka-li-fi-ka-si-on — rad. *qualifier*). Attribution d'une qualité, d'un titre : QUALIFICATION *de faussaire. La* QUALIFICATION *de marquis.* (Acad.) *Dans les* QUALIFICATIONS *odieuses, les âmes douces restent toujours en deçà : elles ménagent et se ménagent.* (J. Joubert.) *Les habiles, dans notre siècle, se sont décerné à eux-mêmes la* QUALIFICATION *d'hommes d'Etat.* (V. Hugo.)

— Jurispr. Spécification d'un fait, d'une circonstance qui change la nature d'un crime ou d'un délit et modifie la peine qui lui est applicable.

— Dr. canon. Appréciation des propositions soumises à un tribunal ecclésiastique ; détermination de leur qualité propre au point de vue de l'orthodoxie et de la morale. ‖ *Qualification respective*, Celle qui atteint les propositions sans énoncer expressément celles-ci.

— Turf. Ensemble des conditions que doivent réunir les chevaux pour être admis à courir.

— **Encycl. Turf.** On désigne sous le nom de *qualification* l'ensemble des conditions dans lesquelles un cheval doit se trouver pour avoir le droit de prendre part à telle ou telle course. Si un cheval ne satisfait point aux conditions d'âge, par exemple, fixées pour une course, ce fait emporte avec lui la disqualification et l'empêche de prendre part utilement à la course. S'il était par erreur engagé et que cette erreur fût reconnue même après la course, le cheval serait considéré comme n'ayant pas couru et son engagement serait nul de plein droit. Il peut arriver qu'un cheval, au moment où on l'inscrit pour une course, soit dans les conditions requises pour y prendre part et qu'il cesse de l'être entre le temps qui sépare l'inscription du jour de la course. Tel serait le cas d'un cheval qui, entre les deux époques, aurait gagné un prix d'une valeur de 15,000 francs, par exemple, alors que, parmi les conditions de la course pour laquelle il aurait été inscrit, figurerait celle-ci : « Ne pourra être qualifié un cheval qui aura gagné un prix de plus de 12,000 francs. »

Par une décision du comité de la Société d'encouragement, il est établi pour toutes les courses faites sous le patronage de la Société : 1° que tout cheval ayant couru en France dans une course publique en portant un poids inférieur à 40 kilogrammes n'est plus qualifié pour aucune course de la Société, c'est-à-dire n'y peut plus prendre part ; 2° que tout cheval ayant couru en France dans une course publique à l'âge de deux ans, avant le 1er août, est sous le coup de la même exclusion.

QUALIFICATIVEMENT adv. (ka-li-fi-ka-ti-ve-man — rad. *qualificatif*). Gramm. D'une manière qualificative, comme qualificatif : *C'est toujours une faute que de ne pas donner à un substantif employé* QUALIFICATIVEMENT *une désinence adjective.* (Ragon.)

QUALIFIÉ, ÉE (ka-li-fi-é) part. passé du v. Qualifier. A qui l'on a donné une qualification : *Cette proposition est* QUALIFIÉE *de téméraire, de scandaleuse.* (Acad.) *Dès le second siècle, Lyon est* QUALIFIÉ, *dans les actes civils, de ville métropolitaine.* (Chateaub.)

— Qui est de qualité, de naissance noble : *Une personne* QUALIFIÉE. *Il est dangereux d'avoir un ennemi* QUALIFIÉ. (Boss.) *Les grands, les ministres et toutes les personnes les plus* QUALIFIÉES *se rendirent au Palais-Royal.* (La Rochef.)

— Jurispr. Accompagné d'une circonstance qui détermine une espèce définie par la loi : *Le vol avec effraction, le vol à main armée, le vol domestique sont des vols* QUALIFIÉS.

— Turf. *Cheval qualifié*, Cheval qui réunit les conditions d'âge, de sang, de poids, etc., nécessaires pour être admis dans la course pour laquelle il est présenté.

QUALIFIER v. a. ou tr. (ka-li-fi-é — bas lat. *qualificare;* de *qualis*, quel, et de *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous qualifiions; que vous qualifiiez*). Exprimer la qualité de, attribuer une qualité à : *La Sorbonne condamna cette proposition et la* QUALIFIA *d'erronée. On* A QUALIFIÉ *de duel cette rencontre.* (Acad.) *Charles-Quint* QUALIFIAIT *notre langue de langue d'Etat.* (Nisard.) *Je ne voudrais pas* QUALIFIER *de dévergondée une femme dont j'aurais à me plaindre.* (G. Sand.)

— Attribuer un titre, une qualité nobiliaire à : *Les lettres du roi, l'arrêt le* QUALIFIENT *chevalier, prince, duc, etc.* (Acad.) *Sébastien Zamet, qui vécut sous les rois Henri III et Henri IV, dont il avait été l'ami, avait été cordonnier ; un de ses fils devint évêque de Langres et un autre maréchal des camps et armées du roi ; il fut sous Henri IV le plus riche partisan que l'on connût à Paris ; au contrat de mariage d'une de ses filles, le notaire, ne sachant comment le* QUALIFIER, *lui témoigna son embarras.* « QUALIFIEZ-*moi, lui dit froidement Zamet, seigneur de dix-sept cent mille écus.* » (Sallentin.)

— Gramm. Exprimer la qualité de : *L'adjectif sert à* QUALIFIER *le substantif.*

Se qualifier v. pr. Etre qualifié : *Une pareille conduite ne peut* SE QUALIFIER.

— Prendre un titre, une qualité : *M. du Châtelet, venu au monde Sixte Châtelet tout court, avait eu le bon esprit de* SE QUALIFIER. (Balz.)

— *Se qualifier de*, Prendre le titre de : SE QUALIFIER DE *marquis.*

QUALIS AB INCEPTO (*Tel qu'au début*), Précepte d'Horace. V. SERVETUR AD IMUM...

QUALIS ARTIFEX PEREO ! (*Quel artiste le monde va perdre !*) Les prétoriens venaient de proclamer Galba ; le sénat le reconnut aussitôt comme empereur et déclara Néron ennemi public : c'était prononcer son arrêt de mort. Néron ne voulut pas attendre les exécuteurs ; il tira un poignard et l'approcha de sa gorge, mais il le remit au fourreau en disant qu'il n'était pas encore temps. Il ordonna en pleurant les préparatifs de ses funérailles, répétant souvent : *Quel artiste le monde va perdre !* On sait que Néron, se mêlant aux histrions et aux mimes, avait souvent paru en public sur le théâtre et dans le cirque, disputant tour à tour la palme aux chanteurs et aux conducteurs de chars.

« Victoire à Mlle Mars ! C'est bien celle-là qui peut dire, et à plus juste titre que cet empereur de Rome qui allait se tuer de ses mains : *Qualis artifex pereo !* Quelle grande artiste de moins ! »

JULES JANIN.

QUALITATIF, IVE adj. (ka-li-ta-tiff, i-ve — lat. *qualitativus;* de *qualitas*, qualité). Qui a rapport à la qualité, à la nature des objets : *Vous avez reconnu comme moi que la gomme arabique, le sucre et l'amidon, mis en poudre, donnent une substance absolument semblable et, à l'analyse, un même résultat* QUALITATIF. (Balz.) *D'après les philosophes les plus profonds de l'école moderne, l'intelligence ne diffère dans les individus que par la détermination* QUALITATIVE, *laquelle constitue la spécialité ou aptitude propre de chacun.* (Proudh.)

— Chim. *Analyse qualitative*, Analyse qui a pour but la détermination de la nature des corps composants.

QUALITATIVEMENT adv. (ka-li-ta-ti-ve-man — rad. *qualitatif*). Au point de vue de la qualité : *Le travail, comme la liberté, l'amour, l'ambition, le génie, est chose vague et indéterminée de sa nature, mais qui se définit* QUALITATIVEMENT *par son objet, c'est-à-dire qui devient une réalité par le produit.* (Proudh.)

QUALITÉ s. f. (ka-li-té — lat. *qualitas*, de *qualis*, quel. Mot créé par Cicéron, à l'imitation du gr. ποσότης, formé de ποσὸς, quel). Ce qui fait qu'une chose est telle, ce qui constitue sa manière d'être : *La transparence et la dureté sont des* QUALITÉS *du diamant. Les premières* QUALITÉS *du style sont la précision et la clarté. La bonne* QUALITÉ *des aliments est essentielle à la santé.* (Acad.) *Le zèle est une* QUALITÉ *du cœur, tandis que l'activité n'est qu'une* QUALITÉ *du corps.* (Mme Monmarson.) *L'harmonie est une des* QUALITÉS *qui constituent le plus essentiellement le style oratoire.* (D'Alemb.) *La délicatesse est plus qu'une* QUALITÉ *de l'esprit, elle est la réunion des plus charmantes* QUALITÉS *de l'âme et du cœur.* (Latena.) *Il faut savoir marier les* QUALITÉS *de l'âme aux* QUALITÉS *de l'esprit.* (J. Janin.)

— Propriété utile : *Ce vin a de la* QUALITÉ.

— Propriété, vertu : *Cette plante a des* QUALITÉS *fébrifuges.*

— Disposition morale ou intellectuelle : QUALITÉS *naturelles.* QUALITÉS *acquises. C'est un homme qui a beaucoup de bonnes* QUALITÉS, *de belles* QUALITÉS, *de rares* QUALITÉS, *d'excellentes* QUALITÉS. *Il y a des personnes à qui les défauts siéent bien, et d'autres qui sont disgraciées avec leurs bonnes* QUALITÉS. (La Rochef.) *Il en est de certaines bonnes* QUALITÉS *comme des sens : ceux qui en sont entièrement privés ne peuvent ni les apercevoir ni les comprendre.* (La Rochef.) *Dans le commerce de la vie, nous plaisons plus souvent par nos défauts que par nos* QUALITÉS. (Boinvilliers.) *Jamais nous ne sommes sûrs de nos* QUALITÉS *morales que lorsque nous avons su leur donner un peu d'exaltation.* (J. de Maistre.) *Les* QUALITÉS *communes aux peuples de l'Italie et de la Grèce, les* QUALITÉS *permanentes, dont le germe s'est maintenu sous tous les gouvernements, sont une imagination vive et brillante, une sensibilité rapidement excitée.* (Sismondi.) *Les* QUALITÉS *bonnes ou mauvaises d'un mari influent toujours sur la conduite de sa femme.* (Mme de Rémusat.) *Le lait pris immédiatement au sein transmet les* QUALITÉS *morales et physiques de la nourrice.* (Th. Perrin).

Etant riche, on méprise assez communément
Des belles *qualités* le solide ornement.

TH. CORNEILLE.

Vous donnez sottement vos *qualités* aux autres.
— Fort impertinemment vous leur jetez les vôtres.

MOLIÈRE.

‖ Se dit particulièrement des heureuses dispositions : *Une femme qui a les* QUALITÉS *d'un honnête homme est ce qu'il y a au monde d'un commerce plus délicieux.* (La Bruy.) *On ne doit pas juger d'un homme par ses* QUALITÉS, *mais par l'usage qu'il en sait faire.* (La Ro-

chef.) *Les défauts des femmes leur ont été donnés par la nature pour exercer les* QUALITÉS *des hommes.* (Mme Necker.) *Souvent l'excès d'une* QUALITÉ *devient un vice.* (L'abbé Bautain.) *Rarement on aperçoit dans les autres les* QUALITÉS *dont on est dépourvu.* (Latena.) *On veut toujours briller par les* QUALITÉS *qu'on n'a pas.* (A. d'Houdetot.) *On est moins ridicule par les défauts qu'on a que par les* QUALITÉS *qu'on veut avoir.* (De Ségur.) *On a beaucoup plus à souffrir en ce monde de ses* QUALITÉS *que de ses défauts.* (Lamenn.) *Le commencement de toutes les* QUALITÉS, *c'est la justice.* (J. Janin.) *Heureux l'homme quand il n'a pas les défauts de ses* QUALITÉS ! (Dupanloup.)

— Titre qui rend habile à exercer quelque droit : *La* QUALITÉ *de légataire, de donataire, de créancier, de tuteur. N'avoir pas* QUALITÉ *pour faire une chose. Qui donc a* QUALITÉ *pour confisquer nos droits et nous condamner à une éternelle minorité?* (Éd. Laboulaye.) ‖ Titre attaché à une fonction, à une profession : *La* QUALITÉ *de maire, de préfet, de député. La* QUALITÉ *de médecin, d'avocat, d'avoué. Il existe une triple incompatibilité entre le mandat de député et la* QUALITÉ *de journaliste.* (Proudh.)

— Noblesse, naissance distinguée : *Homme, femme de* QUALITÉ, *de grande* QUALITÉ. *Il y avait des gens de première* QUALITÉ *dans cette assemblée. Il fait l'homme de* QUALITÉ, *mais il ne l'est pas.* (Acad.) *Les Romains de* QUALITÉ *allaient étudier à Athènes.* (La Rochef.) *C'est une chose bien dangereuse qu'une provinciale de* QUALITÉ *qui a pris, à ce qu'elle croit, l'air de la cour.* (Mme de Sév.) *Il vaut mieux déroger à sa* QUALITÉ *qu'à son génie.* (Vauven.) *Les gens de* QUALITÉ *savent tout sans avoir jamais rien appris.* (Mol.) *C'est une terrible chose que la* QUALITÉ ; *elle donne à un enfant qui vient de naître une considération que n'obtiendraient pas cinquante ans de travaux et de vertus.* (Pasc.) *La caillette de* QUALITÉ *ne se distingue de la caillette bourgeoise que par certains mots d'un meilleur usage.* (Duclos.)

Tous les jours à la cour un sot de *qualité*
Peut juger de travers avec impunité.
BOILEAU.

Je crois qu'un ami chaud et de ma *qualité*
N'est pas assurément pour être rejeté.
MOLIÈRE.

— *En qualité de*, Comme, à titre de : *Les Phéniciens,* EN QUALITÉ DE *négociants, rendaient tout aisé; et les Egyptiens,* EN QUALITÉ D'*interprètes des dieux, rendaient tout difficile.* (Volt.) *Tout homme,* EN QUALITÉ D'*homme, est sujet à tous les malheurs de l'humanité.* (J. de Maistre.) EN *sa* QUALITÉ DE *Père de l'Eglise, Bossuet exécrait les comédiens.* (J. Janin.)

— Philos. *Qualité logique*, Forme affirmative ou négative de la proposition. ‖ *Qualités premières*, Qualités essentielles des corps, sans lesquelles ces corps n'existeraient pas : *L'étendue et l'impénétrabilité sont des* QUALITÉS PREMIÈRES *des corps.* (V. à l'encycl.) ‖ *Qualités secondes* ou *secondaires*, Qualités accidentelles des corps, sans lesquelles ces corps peuvent être conçus et exister : *Les* QUALITÉS SECONDES, *telles que la saveur, la couleur, ont bien leur cause dans la disposition moléculaire des corps, mais elles ne consistent réellement que dans les modifications de notre âme qui les reçoit.* ‖ *Qualité occulte*, Propriété des corps dont la cause semble avoir quelque chose de mystérieux : *Il faut sans doute rejeter les* QUALITÉS OCCULTES ; *il faut examiner l'univers comme une horloge.* (Volt.) ‖ *Qualité des jugements*, Propriété qu'ont les jugements d'être affirmatifs, négatifs ou indéfinis.

— Philos. hermét. *Les quatre premières qualités*, La chaleur, la froideur, la sécheresse et l'humidité.

— Jurispr. S'est dit pour conclusion : *Poser des* QUALITÉS. *Ses* QUALITÉS *furent repoussées par le tribunal.* ‖ *Qualités d'un arrêt, d'un jugement*, Partie d'un arrêt, d'un jugement qui contient les noms, professions, demeures des parties, ainsi que leurs différentes demandes et conclusions : *Signifier* LES QUALITÉS D'UN ARRÊT. *Rédiger* LES QUALITÉS D'UN JUGEMENT.

— **Syn. Qualité (de), condition (de).** V. CONDITION.

— **Encycl.** Philos. Du mot grec ποσὸς, quel, de quelle nature, Aristote avait fait le substantif ποσότης, nature, manière d'être; du mot *qualis*, les Latins firent également le substantif *qualitas*, dont nous avons fait *qualité*. La *qualité*, c'est donc le caractère qui fait dire d'un être qu'il est tel; c'est proprement la manière d'être et elle suppose toujours un être, une chose, une substance; ce qu'on exprime en disant : point de *qualité* qui ne se rapporte à quelque substance. D'autre part, point d'être sans manière d'être, point de substance sans *qualités* qui la déterminent.

Toute manière d'être, toute détermination de la nature d'une chose est *qualité*. L'usage a néanmoins prévalu de ne désigner par ce terme que certaines manières d'être à l'exclusion de certaines autres. Ainsi, grandeur et petitesse, beaucoup et peu, unité et pluralité, toutes idées susceptibles d'être exprimées par des nombres, bien qu'elles soient des manières d'être, des déterminations de choses, ne sont pas rangées dans la catégorie de *qualité*, mais dans celle de quantité, dont on fait une catégorie à part. On se fonde sur ce que les idées de quantité ne dérivent d'aucune autre; mais on en peut dire autant de toutes les idées de *qualité* inhérentes aux choses et sans lesquelles nous ne pouvons les concevoir.

Il y a des *qualités* nécessaires et, par conséquent, premières : la quantité est une de ces *qualités* qui entrent nécessairement dans notre façon même de concevoir les choses.

On fonde encore cette distinction de la catégorie de quantité d'avec celle de *qualité* sur ce que les idées de quantité représentent moins la nature des êtres que leurs rapports dans le temps et dans l'espace; mais les idées de *qualité* représentent-elles seulement la nature des êtres ou ne représentent-elles pas également des rapports? D'autres rapports, il est vrai : aussi sont-elles autres. Mais s'il y a une différence entre les idées de quantité et celles de *qualité*, n'y en a-t-il pas une entre les diverses idées des *qualités* diverses? Et si les rapports que représentent les idées de *qualité* ne sont pas étrangers à la nature des êtres, celles de quantité, qui les déterminent dans le temps et dans l'espace, le sont-elles davantage? On dit enfin que la quantité suppose toujours un terme de comparaison et ne s'entend que dans son rapport avec un autre, au lieu que la *qualité* s'entend par elle-même. Mais une idée, quelle qu'elle soit, ne se détermine-t-elle point par différence dans la ressemblance (*fit definitio per genus proximum et differentiam maxime propriam*), par distinction, par opposition, c'est-à-dire par comparaison et dans son rapport avec une autre?

On distingue aussi les *qualités* des modifications, des phénomènes, des simples accidents : un corps tombe, voilà un accident, un phénomène; la pesanteur des corps est une *qualité*. La *qualité* reste, le phénomène passe. Mais le phénomène manifeste la *qualité*. Le phénomène est moins une manière d'être qu'une manière d'apparaître. Il suppose une *qualité*, qu'il manifeste, et les *qualités* ne se découvrent que par des phénomènes. Nous ne voyons pas, nous ne percevons pas des *qualités*, mais des phénomènes; les phénomènes révèlent des *qualités*, et les *qualités* des êtres.

Il y a donc lieu de distinguer entre *qualités* et phénomènes. Quant aux *qualités*, on les divise en deux espèces : les unes constituent l'essence même d'une chose, d'un être : ce sont les *attributs;* les autres tiennent de moins près à l'être ou n'y tiennent, pour ainsi dire, qu'à travers ces *qualités* premières, nécessaires, constitutives : ce sont les propriétés des corps, les facultés de l'esprit. Les unes nous sont données par la raison, dans la notion même de la chose qui ne peut être conçue sans elles; les autres nous sont données par l'expérience.

L'idée de *qualité* est au nombre des idées sans lesquelles la pensée ne peut exister; elle est une des notions premières de l'esprit humain. Aristote et Kant, dans leurs systèmes si différents des catégories de la raison, s'accordent pour faire une place à la *qualité*. On leur objecte que toutes les *qualités* ne sont pas nécessaires; que, s'il en est que nous ne connaissons que par la raison, il en est beaucoup plus que nous ne connaissons que par l'expérience. Comment, si la plupart des *qualités* n'ont rien de nécessaire, l'idée de *qualité* sera-t-elle nécessaire? Il y a ici une confusion : l'idée de *qualité* n'est pas la même chose que les *qualités*. Que celles-ci soient nécessaires ou contingentes, connues par la raison ou par l'expérience, il n'importe : l'idée de *qualité* est une idée de raison, nécessaire, absolue, c'est-à-dire que non-seulement toute *qualité* se rapporte à une substance, mais que tout phénomène se rapporte à quelque *qualité*, manière d'être de quelque être. De même qu'on a reconnu qu'il ne convient plus de dire : « Il n'y a point d'effet sans cause, » proposition qui est une pure tautologie, puisque l'effet est le produit de la cause, et qu'il est trop clair que toute chose causée est causée; de même, il ne convient pas de dire qu'il n'y a point de *qualité* sans substance; il faut dire : « Il n'y a point de phénomène qui ne manifeste quelque substance, » comme il n'y a point de phénomène sans quelque cause qui l'ait produit.

Après ces quelques considérations générales sur la *qualité*, il est nécessaire de nous arrêter quelques instants sur les *qualités* des corps ou, pour parler plus exactement, sur les *qualités* physiques, les seules qui nous soient réellement connues, non pas dans leur nature essentielle, mais dans la réalité et variété des phénomènes qui les manifestent.

Les philosophes distinguent dans les corps deux sortes de *qualités :* les *qualités* premières et les *qualités* secondes. « Les *qualités* premières, dit Locke, sont inséparables du corps, en quelque état qu'il soit, de sorte qu'il les conserve toujours, quelques altérations et quelques changements qu'il vienne à subir. Ces *qualités* sont de telle nature que nos sens les trouvent toujours dans chaque partie de matière qui est assez grosse pour être aperçue et que l'esprit les regarde comme inséparables de chaque partie de matière, lors même qu'elle est trop petite pour que nos sens puissent l'apercevoir. » Ces *qualités*, qui ne peuvent être séparées du corps, sont l'impénétrabilité, l'étendue, la figure, le mouvement ou le repos.

La question la plus intéressante qu'on puisse poser à propos des *qualités* est celle de savoir si elles sont quelque chose de réel dans les corps ou bien seulement de pures formes que notre sensibilité impose à la matière; si les idées que nous avons de ces *qualités* ressemblent à ce qui les provoque. Pour Locke, la question est facile à résoudre : « Ce que l'on doit considérer, dit-il, c'est la manière dont les corps produisent des idées en nous. Il est visible, du moins autant que nous pouvons le concevoir, que c'est uniquement par impulsion. Si donc les objets extérieurs ne s'unissent pas immédiatement à l'âme lorsqu'ils y excitent des idées et que cependant nous apercevions ces *qualités* originales dans ceux de ces objets qui viennent à tomber sous nos sens, il est visible qu'il doit y avoir dans les objets extérieurs un certain mouvement qui, agissant sur certaines parties de notre corps, soit continué, par le moyen des nerfs et des esprits animaux, jusqu'au cerveau ou au siége de nos sensations, pour exciter là, dans notre esprit, les idées particulières que nous avons de ces premières *qualités*. Ainsi, puisque l'étendue, la figure, le nombre et le mouvement des corps qui sont d'une grosseur propre à frapper les yeux peuvent être aperçus par la vue à une certaine distance, il est évident que certains petits corps imperceptibles doivent venir de l'objet que nous regardons jusqu'aux yeux, et par là communiquer au cerveau certains mouvements qui produisent en nous les idées que nous avons de ces différentes *qualités*. »

Remarquons toutefois que toutes ces *qualités* se ramènent à l'espace ou le supposent : l'étendue est un mode de l'espace; la figure est une modification de l'étendue; sans l'espace, il serait impossible de se faire l'idée du nombre, la conscience ne nous donnant que l'unité et l'espace seul fournissant la pluralité. Tout mouvement s'accomplit dans l'espace. Mais qu'est-ce que l'espace? Est-ce une réalité existant absolument en dehors de nous? S'il en est ainsi, les *qualités* premières existent réellement dans les choses. Mais, selon Kant l'espace n'est rien par lui-même : c'est une pure forme de la sensibilité, une sorte de vêtement que nous étendons sur nos sensations. De plus, cette forme, à laquelle nous soumettons, par une loi de notre organisation, la matière sensible, est *à priori*, c'est-à-dire qu'elle vient entièrement de nous-mêmes, et non pas des choses. S'il en est ainsi, ne peut-on pas soutenir que les *qualités* premières ne sont rien hors de nous? On admet généralement que la chaleur est une forme d'un sens particulier, le toucher; la couleur, une forme de la vue; le son, une forme de l'ouïe. Pourquoi l'espace et l'étendue ne seraient-ils pas la forme de l'organe central qu'on appelle le cerveau? Cela expliquerait comment nos sensations, se rapportant au cerveau comme au *sensorium commune*, seraient soumises à la forme de l'espace.

« Il y a, dit encore Locke, des *qualités* dans les corps qui ne sont effectivement autre chose que la puissance de produire diverses sensations en nous par le moyen de leurs premières *qualités*, c'est-à-dire par la grosseur, figure, contexture et mouvement de leurs parties insensibles, comme sont les couleurs, les sons, les goûts, etc. Je donne à ces *qualités* le nom de *qualités* secondes. » Ainsi, les *qualités* premières, comme l'étendue, la figure, le mouvement et le repos, sont celles qui se trouvent indistinctement dans tous les corps; les *qualités* secondes, au contraire, comme la puissance de produire des sons, des couleurs, des saveurs, etc., sont celles qui ne sont pas inséparables de l'idée même de corps.

Comment les idées des *qualités* secondes sont-elles produites en nous? « C'est, répond Locke, par l'action de quelques particules invisibles sur nos sens. » Car il est évident, selon lui, qu'il y a un grand amas de corps dont chacun est si petit que nous ne pouvons le découvrir par aucun de nos sens. Cela étant, on est en droit de supposer que ces particules, différentes en mouvement, en figure, en grosseur et en nombre, venant à frapper les différents organes de nos sens, produisent en nous ces différentes sensations que nous causent les couleurs et les odeurs des corps. Ce que nous venons de dire des couleurs et des odeurs peut s'appliquer aussi aux sons, aux saveurs et à toutes les autres *qualités* sensibles qui, quelque réalité que nous leur attribuions faussement, ne sont, dans le fond, autre chose, dans les objets, que la puissance de produire en nous diverses sensations par le moyen de leurs premières *qualités*.

Les *qualités* secondes, avons-nous dit, sont celles qui, comme la couleur, la saveur, la chaleur, le son, l'odeur, etc., ne sont pas inséparables de l'idée de corps. Y a-t-il dans les corps quelque chose qui ressemble aux idées de ces *qualités?* Malebranche l'avait nié avant Locke, s'appuyant sur cette théorie de Descartes que l'essence des corps est l'étendue. Locke le nie aussi, sans toutefois démontrer suffisamment son opinion. « Faites, dit-il, que les yeux ne voient pas la lumière ou les couleurs, que les oreilles n'entendent aucun son, que le palais ne soit frappé d'aucun goût, ni le nez d'aucune odeur, et dès lors toutes les couleurs, tous les goûts, toutes les odeurs et tous les sons, en tant que ce sont telles et telles idées particulières, s'évanouiront et cesseront d'exister, sans qu'il reste après cela autre chose que les causes mêmes de ces idées, c'est-à-dire certaine grosseur, figure et mouvement des parties des corps qui produisent toutes ces idées en nous. » La vraie théorie est ici entrevue, mais elle n'est qu'entrevue. La cause qui produit en nous la sensation des couleurs est-elle identique à celle qui produit les sensations du goût, de l'odorat, de l'ouïe? La physique moderne répond : oui. Pour elle, le son, la couleur, la saveur, etc., considérés objectivement, ne sont que des mouvements. Le mouvement, voilà la cause unique des idées que nous avons des *qualités* secondes. On est encore loin, assurément, de pouvoir expliquer cette variété d'effets produits par une cause identique. Appliquez un courant électrique sur l'œil, vous éprouverez une sensation de lumière; appliquez le même courant sur l'oreille, vous percevrez un son; à la bouche, vous sentirez une saveur. Il est évident, après cela, que la sensation résulte à la fois de l'objet et du sujet; que l'objet fournit une matière, toujours la même; le sujet, des formes variées. C'est une déduction facile à tirer; la difficulté jusqu'ici insurmontable, c'est d'expliquer le mode d'action de l'objet sur le sujet et le mode de réaction de celui-ci sur l'impression organique.

— **Turf.** Ce mot s'emploie très-fréquemment sur le champ de course. On dit d'un cheval qu'il n'a pas de *qualité*, pour exprimer son infériorité dans telle ou telle course. Tel cheval qui n'a pas de *qualité* pour telle course peut être de *haute qualité*, c'est-à-dire presque certain de remporter le prix pour telle autre course; cela dépend des concurrents. Cette expression : avoir ou n'avoir pas de *qualité* exprime donc le plus ou moins de chance que peut avoir un cheval de gagner le prix dans une course; elle ne signifie pas autre chose et ne veut point dire qu'un cheval a ou n'a pas tel ou tel défaut. En dehors du champ de course, cette expression reprend sa valeur ordinaire et désigne le plus ou moins de mérite d'un cheval.

QUALITUOR s. m. (koua-li-tu-or). Vitic. Variété de raisin noir.

QUAMET s. m. (koua-mè). Gramm. hébr. Nom d'un des points-voyelles.

QUAMOCLIT s. m. (koua-mo-kli). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, formé aux dépens des ipomées, comprenant des espèces qui habitent l'Inde et l'Amérique du Sud.

QUAMYL, pays d'Afrique, dans la région du Nil, contrée du Bertat, division du pays de Bahr-el-Abiad. Cette contrée est riche en substances aurifères, principale ressource des habitants.

QUAND conj. (kan — lat. *quando*. Le mot français s'écrivait presque toujours *quant* au XIIe et au XIIIe siècle). Lorsque, dans le temps où; dans le cas, la circonstance où *On ne se trompe pas* QUAND *on attribue tout à la prière.* (Boss.) *On n'est point sans plaisir* QUAND *on aime encore.* (J.-J. Rouss.) *L'amitié disparaît* QUAND *celui qui est aimé tombe dans le malheur, ou* QUAND *celui qui aime devient puissant.* (Chateaub.) QUAND *la critique est juste, je me corrige;* QUAND *le mot est plaisant, je ris;* QUAND *il est grossier, je l'oublie.* (Chateaub.) QUAND *on aime, c'est le cœur qui juge.* (J. Joubert.) QUAND *l'expérience ne corrige pas, elle façonne et enhardit au mal.* (Latena.) *On ne peut trop bien savoir les faits* QUAND *on veut diriger les hommes.* (De Rémusat.) *Il y a des miracles* QUAND *on y croit; ils disparaissent* QUAND *on n'y croit plus.* (Lamenn.) *Les plaisirs sont peu nécessaires* QUAND *on a du bonheur.* (Mme Guizot.)

Quand la bouche obéit, l'âme est encor rebelle.
CHÉNIER.

Qu'importe qui sonne la cloche,
Quand j'entends l'heure du berger?
VOLTAIRE.

L'âme est parfaite QUAND *elle est honnête.* (J. Janin.) *On ne trouve pas l'amour* QUAND *on le cherche; il vient à nous* QUAND *nous ne l'attendons pas.* (G. Sand.)

— Au lieu que, bien que : *Vous vous plaignez,* QUAND *vous auriez tout lieu de vous montrer satisfait. Tu te plains de la coquetterie des femmes,* QUAND *ce n'est que leur coquetterie que tu aimes.* (A. d'Houdetot.)

— A quelle époque? Dans quel temps? QUAND *vous a-t-il écrit?* QUAND *viendrez-vous nous voir?*

Quand Dieu par plus d'effets montre-t-il son pouvoir?
RACINE.

— Encore que, quoique, alors même que : QUAND *vous seriez dix, nous avons de la place pour tous.* QUAND *cela serait, il ne faudrait pas s'en émouvoir.*

Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas.
RACINE.

Dans ces exemples, où *quand* est interrogatif, et dans quelques autres analogues, beaucoup de grammairiens considèrent *quand* comme adverbe.

Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir,
Et *quand* je le pourrais, je n'y puis consentir.
BOILEAU.

— *Qand même*, Même si, même dans le cas où : QUAND MÊME *il pleuvrait, nous sortirons tout de même.* ‖ Quoi qu'il puisse arriver, dans

tous les cas, malgré tout : *Il veut réussir* QUAND MÊME, *et il réussira. Il y a des natures qui naissent pures et qui ont reçu* QUAND MÊME *le don d'innocence.* (Ste-Beuve.)

— Loc. prépos. *Quand et quand*, Avec, en même temps que : *Il est parti* QUAND ET QUAND *nous. Venez* QUAND ET QUAND *moi.* (Acad.) *Sous la féodalité, si l'on vendait encore l'esclave* QUAND ET QUAND *la terre, on ne le vendait plus comme individu avec les autres bestiaux.* (Chateaub.) ‖ Loc. vieillie.

— **Syn. Quand, comme, lorsque.** V. COMME.

Quand j'étais étudiant, par Nadar (1856, in-18). C'est une suite de petites nouvelles lestement contées, sans prétention et sans pédanterie. Les deux plus curieuses sont la *Vie et la mort de Lequeux* et l'*Indienne bleue.* La première est l'histoire d'un de ces étudiants fantaisistes qui n'étudient jamais. Doué des plus heureuses dispositions et plein d'excellentes qualités, mettant toujours sa bourse et son intelligence au service du premier venu, gaspillant ses facultés au lieu de les concentrer sur un but sérieux, Lequeux reste étudiant toute sa vie et descend un à un tous les échelons de la misère et de la dégradation. Le souvenir de ce qu'il a été le garde du mépris des autres, mais non du sien. Il avait des moments de dégoût au milieu de cette abjection et il arrivait parfois que sa main s'arrêtait en route lorsqu'elle portait le verre à ses lèvres et retombait sur la table avec un profond découragement. Il n'en pouvait être autrement; une nature comme celle de Lequeux ne se dégrade pas impunément. Mais ce n'étaient que des éclairs, qui traversent la nue sans la dissiper. « Il nous disait un soir : « Cette vie-là m'a rendu malheureux, » et son résultat le plus cruel, c'est de m'avoir » à jamais rendu incapable d'être heureux autrement. Ah! si je pouvais recommencer la » partie! » Et il donnait à ceux qui l'entouraient des conseils ardents puisés dans une expérience qui lui coûtait cher; puis il ajoutait une raillerie de desespoir : « J'ai vu un » cadran placé au frontispice d'une maison, qui » faisait savoir l'heure à tout le monde, excepté » au propriétaire même qui était dans la mai- » son. » Lequeux finit par s'éteindre un jour de misère et de boisson. M. Nadar a formulé la moralité de cette biographie : « Elle excitera peut être moins la pitié et l'intérêt qu'un sentiment de répulsion et de dégoût. C'est ainsi, en effet, qu'est accueilli par la justice suprême de l'opinion tout grand esprit qui n'a pas la force de se formuler; car le monde ne compte pour rien l'intelligence qui comprend, si elle ne se manifeste par l'intelligence qui produit. »

Quant à l'*Indienne bleue*, c'est l'histoire d'un bon et naïf Allemand qui épouse, sans la connaître, une jeune fille, la jugeant bonne ménagère parce qu'elle porte depuis trois ans la même robe; une fois marié, il apprend qu'elle possédait treize robes pareilles provenant d'un coupon d'indienne bleue laissé en payement à son père. Ce n'est rien, cette bluette, et c'est délicieux.

Du naturel et de l'esprit, le tout saupoudré d'un certain sel philosophique, voilà ce qui caractérise ce petit livre, écrit avec entrain et originalité.

Quand est-ce qu'on me marie? comédie de Voltaire. V. COMTE DE BOURSOUFLE (le).

QUANDOQUE BONUS DORMITAT HOMERUS (*Parfois le bon Homère sommeille*), Fin d'un vers d'Horace (*Art poétique*, v. 359) :

« Si, dans un mauvais poëte, je trouve deux ou trois passages plaisants, je m'étonne et j'admire; mais, plus exigeant, je me fâche quand le divin Homère sommeille. »

Ce vers d'Horace s'emploie, au figuré, pour faire entendre que l'homme de génie n'est pas toujours égal à lui-même, que des parties faibles se font remarquer, dans un ouvrage, à côté de beautés sublimes, enfin que l'aigle ne soutient pas toujours la hauteur de son vol, et que parfois il abandonne les cimes pour raser la terre. Ce vers peut aussi trouver son application dans un ordre d'idées moins élevé et caractériser toute espèce d'intermittence.

La forme française : *Le bon Homère sommeille*, est aussi usitée que la forme latine.

« Les organisations poétiques doivent surtout prendre garde aux divagations auxquelles il leur est si facile de s'abandonner; la poésie, entraînée par l'inspiration, ne connaît ni frein ni règle, et il est bien peu de poëtes qui n'aient pas divagué : *Quandoque bonus dormitat Homerus.* »

BARRÉ.

« Cette fable (l'*Homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit*), où la narration languit, quoique pleine de charme, est déparée par quelques négligences : *Quandoque bonus dormitat Homerus.* »

GÉRUZEZ.

« Monsieur le journaliste, votre soixante-douzième numéro est sublime. Je vous en fais mes compliments d'autant plus sincères que j'en ai réprouvé plusieurs; sur le soixante-huitième, entre autres, j'ai écrit : *Quandoque bonus dormitat Homerus.* »

C. DESMOULINS.

« Quand Louis XIV s'oublie et se néglige, il a la phrase longue, de ces phrases qui ont été depuis l'apanage de la branche cadette et dont on ne voit pas la fin : c'est là où Louis XIV en vient *quand il sommeille.* Mais d'ordinaire, et dans le courant habituel, il est dans la bonne mesure, dans les conditions de l'exact et juste milieu de la plus saine des langues. »

SAINTE-BEUVE.

« Quoi de plus étrange, dans la vanité humaine, après s'être prosterné devant Sophocle, devant Shakspeare, comme à l'autel des dieux, que de se relever avec un petit sourire de protection, en disant à ces grands dieux : Soyez tranquilles, et si vous avez envie de dormir, dormez tout à votre aise, je veille sur vous, je veille pour vous! *Bonhomme Homère*, j'aurai de l'esprit pour vous, et je vous prêterai mon propre esprit quand par hasard vous dormirez. »

J. JANIN.

« Quoique la première ardeur du jeune magistrat se fût considérablement amortie et qu'en écrivant *il sommeillât quelquefois à l'instar du bon Homère*, il persistait néanmoins avec une résignation stoïque dans un travail qui devait, pensait-il, lui concilier à jamais l'estime et l'intérêt de son protecteur. »

CH. DE BERNARD.

QUANDROS s. m. (kouan-dross). Pierre précieuse que l'on disait exister dans le cerveau du vautour, et à laquelle on attribuait la vertu d'augmenter la sécrétion du lait.

QUANDT (Jean-Dieudonné), écrivain allemand, né à Leipzig en 1787, mort à Dittersbach en 1859. Il était fils d'un riche manufacturier de tabac qui le destinait à suivre la même carrière; mais, poussé par son goût pour les beaux-arts, il apprit la peinture et la gravure, étudia en même temps l'histoire de l'art, puis fit des voyages en Italie en 1811, en 1820 et 1822, visita aussi la Suède, la France et l'Espagne, et passa le reste de sa vie soit à Dresde, soit dans son domaine de Dittersbach, uniquement occupé de ses études favorites. Quandt était un amateur et un appréciateur éclairé, surtout en peinture. Il avait formé à grands frais une galerie qui contenait un grand nombre de peintures et de gravures précieuses. Pendant son séjour à Dresde, il fit des cours très-suivis sur l'esthétique et les beaux-arts. Nous citerons de lui : *Excursions dans le domaine de l'art* (Leipzig, 1829, 3 parties in-8°); *Essai d'une histoire de la chalcographie ou gravure sur cuivre* (Leipzig, 1826); *Lettres d'Italie sur le mystérieux dans la beauté et dans l'art* (Géra, 1830); *Souvenirs d'un voyage en Suède* (Leipzig, 1843); *Cours d'esthétique* (Leipzig, 1844); *Observations sur les hommes, la nature et l'art, faites dans un voyage en Espagne* (Leipzig, 1850, in-8°); *Manuel d'une histoire de l'art* (Leipzig, 1852); *Catalogue de ma collection de gravures* (Leipzig, 1853); *Guide à travers les galeries du Musée royal des beaux-arts, à Dresde* (1856, 2e édit.). On doit, en outre, à Quandt une traduction de l'*Histoire de la peinture en Italie*, de Lanzi (Leipzig, 1830-1833), et quelques écrits qui ne se rapportent pas aux beaux-arts : *Récits de M. Kauz* (1854); *Commentaires sur la politique* (1851); *Savoir et être* (1854).

QUANEBANE s. f. (koua-ne-ba-ne; — altér. de *guanabanus*, nom donné par les anciens auteurs). Bot. Un des noms vulgaires du genre corossolier ou corossol. V. ce mot.

QUANO ou **KUWANA**, ville du Japon, dans l'île de Nifon, dans la baie d'Owary, divisée en trois quartiers fortifiés. Cette ville, importante et généralement bien bâtie, est défendue par deux citadelles et fait un commerce considérable. La baie, située en face du port de Quano, renferme l'îlot de Nagasima.

QUANQUAM s. m. (kouamm-kouamm — du lat. *quamquam*, quoique). Discours latin qu'on prononçait autrefois à l'ouverture d'une thèse.

QUANQUAN s. m. (kan-kan). Ancienne orthographe du mot CANCAN autorisée par l'Académie, mais complétement inusitée.

QUANT, QUANTE adj. (kan, kan-te — lat. *quantus*, même sens). Combien grand. ‖ Vieux mot.

— *Quantes fois*, Combien de fois. ‖ *Toutes et quantes fois, Toutes fois et quantes que*, Dans tous les cas où, dans toutes les circonstances que : TOUTES FOIS ET QUANTES QUE *je le pourrai.* ‖ Vieilles locutions.

QUANT À loc. prépos. (kan-ta — du lat. *quantum*, combien). Pour ce qui est de, relativement à : QUANT À *moi, je refuse.* QUANT À *nous, peuples modernes, l'Océan est pavé de nos boulets, de nos canons, des lingots du Pérou et du Mexique.* (B. de St-P.) *Les arts sont similaires et identiques* QUANT AU *fond.* (Mesnard.) QUANT À *se lever, ce n'était pas possible tant il avait le corps meurtri et disloqué.* (L. Viardot.)

— *Quant-à-moi, Quant-à-soi.* V. ces mots à leur rang alphabétique.

— **Syn. Quant à, pour.** V. POUR.

Quanta cura (LA BULLE OU ENCYCLIQUE). V. SYLLABUS.

QUANT-À-MOI ou **QUANT-À-SOI** s. m. Fam. Réserve affectée : *Les servantes de la maison ne l'appelaient que Mlle Marguerite, car elle avait un certain* QUANT-À-SOI (A. de Musset.)

— Fam. *Tenir son quant-à-moi, son quant-à-soi; Se tenir sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi*, Prendre un air réservé et fier, ne répondre qu'avec une sorte de dignité pleine de réserve :

Un chef doit autrement *tenir son quant-à-soi.*

LA FONTAINE.

Je *tiendrais* bien *mon quant-à-moi.*

LAMOTTE.

— *Se mettre sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi*, Prendre des airs de dignité, de réserve affectée.

QUANTÈ-CONG, sorte de divinité à la taille gigantesque, que les Chinois adorent et qu'ils regardent comme leur premier empereur. C'est Quante-Cong qui passe pour avoir civilisé les Chinois, pour leur avoir fait construire des villes et leur avoir donné des lois.

QUANTIÈME adj. (kan-ti-è-me — du lat. *quantus*, combien grand). A quel ordre numérique : *Je sais bien qu'il est un des premiers capitaines de tel régiment, mais je ne sais pas précisément le* QUANTIÈME *il est. Le* QUANTIÈME *êtes-vous dans votre compagnie?* (Acad.) *En enregistrant la devise, l'on ajoutait la* QUANTIÈME *elle était, c'est à savoir, ou la centième ou la deux-centième, que plus, que moins.* (Pasq.) ‖ Vieux mot.

— s. m. Quel jour, quelle date : *Quel* QUANTIÈME *du mois avons-nous? J'ai oublié le* QUANTIÈME *de la lune. Il a reçu des nouvelles très-fraîches, mais je ne sais pas de quel* QUANTIÈME *elles sont.* (Acad.)

[Moi-même;
Vous poëte! eh! bon Dieu, depuis quand? vous! —
Je ne saurais vous dire au juste le *quantième.*

PIRON.

— *Montre à quantièmes*, Montre qui marque la date du mois.

QUANTI MINORIS loc. adj. (kouan-ti-mino-riss — mots lat. qui signif. de *combien moindre*). Jurispr. Se dit d'une action à laquelle l'existence des vices redhibitoires donne naissance au profit de l'acheteur contre le vendeur, concurremment avec l'action rédhibitoire proprement dite, et qui diffère de celle-ci en ce qu'elle ne tend qu'à une diminution de prix, et non à la résolution du contrat.

QUANTIN-DE-RANSANNE (SAINT-), village et commune de France (Charente-Inférieure), cant. de Gémozac, arrond. et à 27 kilom. de Saintes; 557 hab. Restes imposants d'un château fort.

QUANTITATIF, IVE adj. (kan-ti-ta-tiff, i-ve — rad. *quantité*). Qui a rapport à la quantité.

— Chim. *Analyse quantitative*, Analyse qui a pour but la détermination des quantités des composants d'une combinaison.

QUANTITATIVEMENT adv. (kan-ti-ta-ti-ve-man — rad. *quantitatif*). Au point de vue de la quantité : *L'intelligence, dans ce qu'elle a d'essentiel, savoir le jugement, est chez tous* QUANTITATIVEMENT *égale.* (Proudh.)

QUANTITÉ s. f. (kan-ti-té — lat. *quantitas*; de *quantus*, combien grand). Qualité de ce qui peut être mesuré ou nombré, de tout ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution : *Mesurer une* QUANTITÉ. *Deux* QUANTITÉS *égales.*

— Nombre : *Une grande* QUANTITÉ *de personnes. La prodigieuse* QUANTITÉ *de gladiateurs et d'esclaves dont Rome et l'Italie étaient surchargées a causé d'effroyables violences.* (Boss.)

— Grand nombre, multitude : *Il y avait* QUANTITÉ *de monde à la promenade. Il y avait du monde en* QUANTITÉ. *La qualité des choses est souvent préférable à la* QUANTITÉ. (Acad.) QUANTITÉ *de gens redoutent le jugement du public, très-peu se soucient du reproche de leur conscience.* (La Rochef.)

— Mathém. *Quantités positives*, Quantités plus grandes que zéro. ‖ *Quantités négatives*, Quantités plus petites que zéro. ‖ *Quantités imaginaires*, Quantités qui ne peuvent être conçues comme réellement existantes : *Les racines des quantités négatives sont des* QUANTITÉS IMAGINAIRES. ‖ *Quantités rationnelles*, Celles qui ont un rapport exprimable en nombres avec l'unité. ‖ *Quantités irrationnelles*, Celles dont le rapport avec l'unité ne peut être exprimé en nombres. ‖ *Quantités homogènes*, Quantités qui ont un même nombre de facteurs. ‖ *Quantité discrète*, Celle dont les parties ne sont pas liées : *Les nombres sont des* QUANTITÉS DISCRÈTES. ‖ *Quantité continue*, Celle dont les parties sont liées entre elles : *Le temps est une* QUANTITÉ CONTINUE.

— Mécan. *Quantité de mouvement*, Produit de la masse des corps en mouvement par leur vitesse.

— Prosod. Valeur des syllabes, durée qu'elles ont dans la prononciation : *Les règles de la* QUANTITÉ. *Faute de* QUANTITÉ.

— Mus. Durée des notes : *Bien observer la* QUANTITÉ.

— Philos. *Quantité des jugements*, Nom donné, dans quelques anciens systèmes de logique et dans le kantisme, à la propriété qu'ont les jugements d'être généraux, particuliers ou singuliers.

— Gramm. Suivi de la préposition *de* et d'un mot pluriel, *quantité* est un substantif collectif; il l'est encore quand ce régime indirect est sous-entendu ou représenté par un pronom. Il suit alors les règles que nous avons développées dans la note du mot COLLECTIF.

— **Encycl.** Mécan. *Quantité de mouvement.* Lagrange explique le terme *quantité de mouvement* en considérant MV comme exprimant la somme des mouvements de toutes les parties matérielles du corps; mais, de même que Laplace, il prend la *quantité de mouvement* pour la force du corps en mouvement. Il importe de ne point se laisser égarer par l'autorité imposante de ces hommes illustres. Une *quantité de mouvement* n'est point une force dans le sens que la mécanique industrielle donne à ce mot; elle peut devenir, pour le corps qui en est doué, une source de forces qui s'épuisera, par exemple, contre un obstacle supposé fixe qui serait placé sur la direction même de la vitesse du mobile; mais cette diminution de la somme totale des *quantités de mouvement* élémentaires du mobile ne pourra s'opérer que dans une certaine durée, pendant laquelle le corps exercera contre l'obstacle une série de forces ou d'efforts variables dont les intensités successives dépendront surtout de la nature physique du mobile et de celle de l'obstacle; F étant en général l'effort moyen en kilogrammes exercé contre l'obstacle, t la durée de la percussion, P son poids et V sa vitesse d'arrivée, on a

$$Ft = \frac{P}{g}V; \quad \text{ou} \quad F = \frac{PV}{gt},$$

expression qui montre que l'effort moyen augmente à mesure que la durée du choc diminue.

QUANTUM s. m. (kouan-tomm — mot lat. formé de *quantus*, combien grand). Quantité afférente à chacun, dans une répartition faite au prorata.

— Quantité déterminée : *Je connais une foule de propriétaires ruraux qui vous diront au juste le* QUANTUM *des forces navales et de terre du royaume.* (Jos. Bard.)

QUANTUM MUTATUS AB ILLO! (*Combien différent de ce qu'il était!*) Paroles pleines de mélancolie que Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 274) met dans la bouche de son héros saisi d'horreur à la vue d'Hector, qui lui apparaît en songe, couvert de blessures, de sang et de poussière. « Hélas! s'écrie Enée, je le revoyais, mais en quel état! Combien différent de cet Hector qui jadis rentrait dans nos murs chargé des dépouilles d'Achille! »

« Quand je dis Cambacérès, il faut vous figurer un vieillard respectable, en perruque et en habit marron, allant tous les matins à Sainte-Gudule, notre cathédrale, près de laquelle il était logé; un domestique le suivait portant un gros livre d'heures. Là, Cambacérès s'agenouillait sur la terre nue, entendait la messe et restait plongé dans de longues méditations : *Quantum mutatus ab illo!* »

BARON.

« Ce qui nous plaît dans la position nouvelle que prend aujourd'hui M. Barthélemy, c'est qu'il y apporte toute sa verve, toute la pompe et la richesse de ses images, c'est qu'il est toujours lui et que le *quantum mutatus ab illo* ne saurait s'appliquer au poëte. »

(*Revue de Paris.*)

« Hélas, depuis mon premier maître,
Que de culbutes tour à tour!
Il ne me manque plus que d'être
Ou fourgon ou charrette un jour.
Par mes dorures,
Par mes peintures,
J'éblouissais
Ceux que j'éclaboussais.
Grandeur passée!
Gloire éclipsée!
Quantum ego
Mutatus ab illo!
Mais du temps qui toujours s'écoule,
Rien ne peut arrêter l'essor;
Tant bien que mal je roule encor,
Et toujours va qui roule! »

DÉSAUGIERS.

« Qu'est devenue cette élégance irréprochable? cette harmonie, cette audace toujours sage, ces modes devinées une semaine d'avance? Où est notre Léon? le Léon qui a porté le premier les gilets trop courts et les collets trop étroits? *Quantum mutatus ab illo...!*

ALPHONSE KARR.

QUANTUM SUFFICIT (*Quantité suffisante*), Formule employée dans les officines de pharmacie, au temps où les confrères de M. Purgon parlaient latin. L'ordonnance indiquait d'abord les divers médicaments à mélanger pour en faire potions ou pilules; puis venaient ces mots : *Aquæ quantum sufficit*, D'eau une quantité suffisante.

« La dame investie du privilége d'inviter la société de Saint-Ronan à prendre le thé dans son appartement en jouissait encore

dans la salle de bal, où une basse et deux violons, loués à raison d'une guinée par soirée, et un *quantum sufficit* de chandelles mettaient la société en état de terminer la soirée par de légères gambades, pour me servir d'une phrase en usage. »

WALTER SCOTT.

« Le vieux Robb Tult était passablement superstitieux et, dans son sommeil, l'idée d'Aldobrand Oldenbuck s'associa sans doute à celle de sa vieille armoire qu'on avait jetée sous le pigeonnier pour s'en débarrasser, preuve évidente du respect et de la reconnaissance que nous conservons pour la mémoire de nos ancêtres et pour les antiquités. Ajoutez à cela un *quantum sufficit* d'exagération, et vous avez la clef de tout le mystère. »

WALTER SCOTT.

QUANTZ ou **QUANZ** (Jean-Joachim), flûtiste allemand, né à Oberschaden (Hanovre) en 1697, mort en 1773. Son père, qui était maréchal ferrant, lui apprit son métier; mais, après la mort de ce dernier, il s'adonna avec passion à la musique, et obtint un emploi à la chapelle ducale de Mersebourg. Quantz passa de là à Dresde (1714), puis à Varsovie (1718), où il devint hautbois à la chapelle dite *Chapelle polonaise*. Après avoir visité successivement l'Italie, la France et l'Angleterre, il fut attaché à la chapelle royale de Dresde, dont il fit partie jusqu'en 1741. A cette époque, le prince royal de Prusse, qui devait être Frédéric le Grand, l'appela auprès de lui à Berlin et le prit pour maître de flûte. Quantz resta jusqu'à sa mort auprès du roi, qui l'avait en grande amitié et pour lequel il écrivit environ trois cents concertos et deux cents solos. Un fait qui prouve l'attachement de Frédéric II pour son maître, c'est que, durant la dernière maladie de celui-ci, il voulut le soigner lui-même et lui fit ériger, après sa mort, un magnifique monument. Les compositions de cet artiste offrent le caractère régulier de la musique de son temps; mais ce ne fut pas seulement par ses travaux en ce genre qu'il établit sa réputation; il est presque aussi connu par les perfectionnements qu'il introduisit dans le jeu et l'instrumentation de la flûte. On a, en outre, de lui une *Instruction pour jouer de la flûte* (Berlin, 1752, in-4°), qui obtint de nombreuses éditions et fut traduite en plusieurs langues.

QUAO s. m. (koua-o). Mamm. Espèce ou variété de carnassier, du genre chien, que l'on rencontre dans les montagnes de l'Inde.

QUAOU (*Antæopolis*), bourg de la haute Egypte, sur la rive droite du Nil. On y remarque des monuments antiques très-importants, notamment de grandes colonnes, restes d'un temple imposant, et d'immenses hypogées couvertes d'inscriptions et d'hiéroglyphes. On y a découvert des momies parfaitement conservées.

QUAPACTOL s. m. (koua-pa-ktol). Ornith. Espèce de coucou qui vit au Mexique. ‖ On l'appelle aussi OISEAU RIEUR.

— **Encycl.** Le *quapactol*, appelé aussi *coucou du Mexique, oiseau rieur, quapachtototé*, etc., est à peu près de la taille de notre coucou d'Europe; son plumage est d'un fauve uniforme sur toutes les parties supérieures, sauf la queue qui est plus foncée; les parties inférieures sont d'un gris cendré à l'avant et noirâtres à l'arrière; le bec est d'un noir bleuâtre et l'iris blanc. Cet oiseau habite l'Amérique centrale et principalement le Mexique; il recherche surtout le séjour des forêts. Son cri ressemble, d'après les voyageurs, à un éclat de rire, ce qui a valu à cet oiseau son nom vulgaire.

QUAPALIER s. m. (koua-pa-lié). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

QUAPARIER s. m. (koua-pa-rié). Bot. Syn. de BANISTÈRE.

QUAPERVA s. m. (koua-pèr-va). Ichthyol. V. GUAPERVA.

QUAPOYA s. m. (koua-po-ia). Bot. Genre d'arbres, de la famille des clusiacées, tribu des clusiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

— **Encycl.** Le genre *quapoya* renferme des arbrisseaux à rameaux opposés, portant des feuilles opposées, charnues. Les fleurs, également opposées et groupées en panicules terminales, accompagnées de deux bractées à chaque division, sont dioïques; elles présentent un calice à cinq sépales concaves, imbriqués, muni de deux bractées à la base; une corolle à cinq pétales; les mâles ont cinq étamines insérées sur un disque central, stipité, concave, glutineux à l'intérieur; les femelles ont cinq étamines stériles et un ovaire surmonté de cinq stigmates épais, sessiles, persistants. Le fruit est une petite capsule, uniloculaire, à cinq valves coriaces, striées de la base au sommet; elle renferme de nombreuses graines, entourées d'une pulpe mince. Ces arbrisseaux habitent la Guyane; leur écorce laisse écouler un suc jaune ou blanchâtre, résineux, visqueux ou glutineux.

QUAQUA s. m. (koua-koua). Linguist. V. SALIVA.

QUAQUAS, peuplade indienne, disséminée en grande partie dans l'ex-république de la Colombie. « De Humboldt, dit M. Ennery, les trouva sur l'Orénoque, aux environs de l'embouchure du Méta. Les jésuites en rencontrèrent plusieurs hordes dans la Cordillère de Popayan, et, d'après des nouvelles certaines, on en trouve des restes dans l'île de la Trinidad. »

QUARANTAIN s. m. (ka-ran-tain — rad. *quarante*). Comm. Ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de quatre mille ou quarante fois cent fils. ‖ On l'appelait aussi QUARANTE-CENT, principalement dans les fabriques du Centre et du Nord.

— Adjectiv. : *Drap* QUARANTAIN.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de matthiole, d'une variété de maïs et de la navette d'été.

QUARANTAINE s. f. (ka-ran-tè-ne — rad. *quarante*). Nombre d'environ quarante : *Une* QUARANTAINE *de francs. Malgré les rugissements de l'eau qui bouillonnait au-dessous de moi, je conservai ma tête et je parvins à une* QUARANTAINE *de pieds du terrain.* (Chateaub.)

— Carême, qui comprend quarante jours de jeûne : *Jeûner la* QUARANTAINE, *la sainte* QUARANTAINE.

— Fam. Age de quarante ans : *Approcher de la* QUARANTAINE. *Atteindre la* QUARANTAINE. *Elle a passé la* QUARANTAINE. *Ce La Fontaine qu'on donne à lire aux enfants ne se goûte jamais si bien qu'après la* QUARANTAINE. (Ste-Beuve.)

— Hist. *L'opulente quarantaine*, Nom donné autrefois à la réunion des quarante fermiers généraux : *Cent mille écus répandus à propos lui procurèrent l'honneur d'être agréé à* L'OPULENTE QUARANTAINE. (La Bruy.)

— Liturg. Prière publique qui se fait durant quarante jours.

— Mar. Séjour plus ou moins prolongé, mais fixé autrefois à quarante jours, que les personnes, les effets et les marchandises provenant d'un pays infecté ou soupçonné de contagion sont obligés de faire dans un lieu isolé et situé en dehors du port : *Faire dix jours de* QUARANTAINE. *Être en* QUARANTAINE. *Nous ne subissons aucune* QUARANTAINE, *mais les douaniers sévères font transporter nos malles dans un vaste entrepôt.* (Gér. de Nerv.) ‖ *Quarantaine d'observation*, Celle qui n'entraîne pas le déchargement du navire, le séjour des passagers dans un lazaret.

— Fig. Temps d'épreuve : *Les nouvelles écoles, les nouvelles sectes ont besoin de l'épreuve du temps; c'est une sorte de* QUARANTAINE *à laquelle il est bon, il est raisonnable de soumettre tous les nouveaux produits des sciences, de la littérature et des arts.* (Duclos.) *En politique, tous les hommes suspects de bonne foi sont tenus en* QUARANTAINE *par les coteries.* (E. de Gir.)

— Anc. jurispr. *Quarantaine le roi*, Trêve de quarante jours, pendant laquelle l'offensé ne pouvait venger son injure.

— Techn. Corde de la grosseur du petit doigt, dont se servent les mariniers pour raccommoder leurs cordages.

— Hortic. Variété annuelle de la giroflée rouge et de la giroflée blanche.

— Agric. Nom donné dans quelques cantons à la navette d'été.

— Gramm. Suivi de la préposition *de* et d'un mot pluriel, ou lorsque ce régime indirect est représenté par un pronom ou sous-entendu, *quarantaine* devient un substantif collectif. Il suit alors les règles que nous avons exposées dans la note du mot COLLECTIF.

— **Encycl.** Hist. La *quarantaine le roi* était, au moyen âge, le nom donné à une trêve instituée par Philippe-Auguste et renouvelée par saint Louis en 1245. Elle défendait les guerres privées pendant quarante jours à partir du moment où l'injure avait été commise. Le roi intervenait pour faire arrêter et punir l'agresseur. Si, dans l'intervalle des quarante jours, quelqu'un des parents avait été tué, le meurtrier était puni de mort. Cette prescription avait pour but de mettre un terme à l'un des fléaux du moyen âge, les guerres féodales. La *quarantaine le roi* était destinée, suivant les termes de l'ordonnance, « à la tuition (sûreté) des pays et des habitants du royaume. » Quand elle était observée, en effet, la querelle était portée, avant tout conflit d'armes, devant les officiers du roi; celui en faveur duquel ils se prononçaient avait « l'assencement royal, » ce qui était une supposition de bon droit, et, en cas d'agression, il était soutenu par le roi.

— Mar. On appelle ainsi le séjour imposé dans les lazarets aux personnes, effets, navires ou marchandises venant d'un pays rangé dans le régime de la patente brute ou suspecte, c'est-à-dire présumé infecté de maladies contagieuses. On a donné à cette épreuve le nom de *quarantaine*, parce que, primitivement, elle était de quarante jours; mais ce temps a été fort réduit et varie selon les ports, selon la position qu'ils occupent par rapport aux lieux infectés, enfin selon le degré d'intensité de la contagion.

Il y a aussi une *quarantaine* d'observation imposée aux navires qu'a visités un corsaire ou un vaisseau de guerre d'une nation belligérante.

Ces précautions ont pour but de fermer l'accès du territoire aux maladies que les passagers pourraient rapporter des pays malsains ou temporairement infectés. Il y a une *quarantaine* particulière imposée à tous les navires venant du Levant, de la Barbarie, de La Havane ou de La Vera-Cruz, à quelque époque que ce soit et quand même ces pays se trouveraient rangés à ce moment dans le régime de la patente nette, c'est-à-dire non présumés atteints de contagion.

Ce système de précautions ne date pas des temps modernes. Au moyen âge, lorsque la peste s'abattait sur une ville, toutes les communications avec la région infectée étaient interdites sous peine de mort; on faisait, comme dans un incendie, la part du feu; on coupait le membre malade. Ces mesures barbares étaient le plus souvent inutiles; c'est à tort qu'on a longtemps cru que les épidémies se transmettent par le contact; la science moderne a tracé la démarcation entre les épidémies et les maladies contagieuses et prouvé que la plupart des pestes du moyen âge avaient seulement le caractère épidémique.

La séquestration fut aussi appliquée au mal réputé contagieux par excellence, à la lèpre. Les léproseries furent des *quarantaines* permanentes; elles constituaient, malgré toutes les précautions et surtout par la propagation héréditaire, des foyers d'infection que, de temps à autre, les populations effrayées réduisaient en cendres avec tous leurs habitants.

Les républiques italiennes, Venise, Milan, Gênes, organisèrent au XIV^e et au XV^e siècle, pour les navires venant d'Orient, des lazarets dont les règlements étaient conçus avec une sévérité draconienne. Tous les ports de la Méditerranée, notamment Marseille, possédaient des établissements semblables. Mais ce fut seulement en 1822 qu'une loi organisa en France un système de mesures générales destinées à régler d'une manière uniforme la police sanitaire, tant pour les provenances de mer que pour celles de terre. Cette loi, du 3 mars 1822, provoquée par l'apparition de la fièvre jaune en Catalogne, fut suivie d'une ordonnance en date du 7 août suivant; cette législation subit ensuite, jusqu'à l'époque où nous écrivons, diverses modifications, formulées par l'ordonnance royale du 17 août 1847, les décrets du 10 août 1849, du 24 décembre 1850, du 4 juin 1853, du 7 septembre 1863.

Le décret du 4 juin 1853 n'est que la promulgation d'une convention internationale dont la France avait eu l'initiative, en provoquant en 1850 une conférence sanitaire internationale entre les diverses puissances qui ont des intérêts dans la Méditerranée. La conférence eut lieu à Paris; là, les délégués de la France, de l'Autriche, des Deux Siciles, de l'Espagne, des États romains, de la Grèce, du Portugal, de la Russie, de la Sardaigne, de la Toscane et de la Turquie adoptèrent un règlement sanitaire dont les prescriptions étaient beaucoup moins restrictives de la liberté du commerce que celles des lois précédentes. L'expérience avait, en effet, prouvé que ces entraves, de plus en plus gênantes, étaient de peu d'efficacité, et la science avait proclamé que la plupart des maladies pestilentielles n'étaient pas contagieuses. L'Angleterre alla plus loin que les autres puissances; elle ne signa pas la convention. Adoptant l'avis de son conseil supérieur de santé, elle renonça à toute organisation destinée à tenir éloignés de ses côtes le choléra, la peste et la fièvre jaune.

Voici quelles sont actuellement en France les principales dispositions législatives au sujet des *quarantaines* :

Les navires venant de pays qui ne sont pas habituellement sains ou qui se trouvent accidentellement infectés sont rangés sous le régime de la patente brute, s'ils ont été infectés depuis leur départ d'une maladie réputée pestilentielle, ou s'ils viennent d'un pays qui en est actuellement infecté; ils sont placés sous le régime de la patente nette dans le cas contraire, et alors la *quarantaine* n'a pas lieu, du moins en thèse générale.

Tout bâtiment arrivant en patente brute est déclaré en *quarantaine*; celle-ci se divise en *quarantaine* d'observation et *quarantaine* de rigueur. En ce qui concerne la peste, le minimum de la *quarantaine* est de dix jours pleins, le maximum de quinze. Pour la fièvre jaune, le minimum est de cinq jours, le maximum de sept; pour le choléra, la *quarantaine* d'observation est de cinq jours, y compris la traversée.

Mais il y a des exceptions à ces règles générales pour les navires de guerre et pour les bâtiments principalement installés pour le transport rapide des passagers et le service des postes. Les agents des postes et les passagers peuvent être admis immédiatement à la libre pratique ou bien le temps de leur *quarantaine* peut être abrégé, suivant les cas.

Les marchandises sont rangées sous trois catégories et doivent être traitées selon la classe à laquelle elles appartiennent, brûlées et enfouies ou purifiées par divers procédés.

L'exécution de ces prescriptions est confiée à des autorités sanitaires. Un directeur de la santé, pris, autant que possible, dans le corps médical, est le chef du service actif. Il est assisté d'un conseil qui exerce une surveillance générale sur le service sanitaire, donne ses avis sur les mesures à prendre en cas d'invasion, contrôle leur exécution.

La Turquie d'Europe et d'Asie, ainsi que l'Egypte, ont été l'objet de dispositions particulières dans la convention internationale de 1853. A Constantinople et à Alexandrie ont été institués des conseils de santé destinés à prévenir le développement de la peste, à la signaler et à la combattre. Des délégués étrangers font partie de ces conseils, auxquels des médecins sanitaires placés par les puissances contractantes dans les différentes provinces d'Orient envoient leurs observations. Enfin, des médecins, commissionnés par le ministre de l'agriculture et du commerce, sont embarqués sur les bâtiments à vapeur faisant le voyage de la France au Levant; ils sont chargés de signaler l'apparition de la moindre maladie suspecte pendant la traversée. Ajoutons, en terminant, que les améliorations apportées aux règlements qui imposent les *quarantaines* sont insuffisantes. En l'état actuel de la science, on peut faire mieux que cela et ne plus sacrifier si fort à la routine.

— Bot. V. GIROFLÉE et MATTHIOLE.

Quarantaine (LA), vaudeville en un acte, de Scribe et Mazères (théâtre de Madame, 3 février 1825). M^me de Crécy, jeune veuve, est sur le point d'épouser Gabriel de Révanne, lorsque celui-ci, qui s'est battu pour elle, se voit obligé de s'expatrier, après avoir blessé dangereusement son adversaire. M^me de Crécy ne sait rien du duel et croit à un abandon. Quand la pièce commence, plusieurs années se sont écoulées, et, afin d'éviter un procès, elle va s'unir à un M. Jonathas, négociant; mais Gabriel est un ami de collége de Jonathas, qui l'invite à sa noce. L'amour se réveille dans le cœur du jeune homme à la vue de M^me de Crécy, et, pour empêcher le mariage qui doit avoir lieu le jour même, il s'avise d'une ruse originale. Il raconte au docteur Lavenette, un des convives, qu'il est arrivé tout droit de Smyrne, où règne la peste. Le docteur s'éloigne avec effroi, et comme, au moment de partir pour la mairie, Gabriel a offert la main à M^me de Crécy, on les condamne tous les deux à subir une quarantaine. Isolés d'abord, les deux anciens amants se rapprochent et s'expliquent. Gabriel, s'étant justifié, obtient son pardon juste au moment où le docteur apprend qu'on s'est joué de lui. En effet, sa femme a fait la route de Paris au Havre avec Gabriel. Jonathas est furieux et reproche à son ami d'avoir compromis M^me de Crécy. « Tu as raison, répond Gabriel, nous ne pouvons légitimer un si long tête à tête qu'en le faisant durer toujours. » Le mariage s'accomplit donc. Il n'y a de changé que le futur. L'idée de cette pièce est la même que celle de l'*Enragé*, ouvrage joué chez Audinot (ancien Ambigu) et dont le sujet était tiré d'un conte de Carmontel.

QUARANTAINIER s. m. (ka-ran-tè-nié). V. QUARANTENIER.

QUARANTANIA, montagne de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik de Damas, entre Jérusalem et Rah (Jéricho); elle est haute et escarpée. On suppose que c'est sur cette montagne qu'eut lieu la fameuse tentation de Jésus-Christ dont parlent les Evangiles.

QUARANTE adj. (ka-ran-te — latin *quadraginta*, mot qui correspond au sanscrit *catvarinçat*, zend *catwareçata*, grec *tessarakonta*, etc., toutes formes qui signifient proprement quatre dizaines, du nom de nombre quatre : latin *quatuor*, sanscrit *catvar*, *catur*, zend *catwar*, grec *tessares*, et du suffixe des dizaines : latin *ginta*, *ginti*, sanscrit *çata*, *çati*, *çat* ou *ti*, zend *çaiti*, *çata* ou *ti*, grec *ka*, *kati*, *kosi*, *konta*, ancien irlandais *cat*, *cet*, kymrique *cent*, *geint*, *can*, armoricain *gent*, *gont*, *cant*, gothique *tigus*, *têhund*, lithuanien *szimti*, *szimta*, ancien slave *sati*, *suto*, etc. Tous ces suffixes sont des débris du nom de nombre dix, qui a été mutilé de plusieurs manières pour éviter l'emploi incommode de composés trop longs). Quatre fois dix : QUARANTE *écus*. QUARANTE *personnes*. QUARANTE *et un*, QUARANTE-*deux*, QUARANTE-*trois*. *J'irai vous voir dans* QUARANTE *jours. Il vient d'avoir* QUARANTE-*six ans.* QUARANTE *gentilshommes avaient dîné en bas et ou chacun* QUARANTE *santés.* (M^me de Sév.) *Le pic de Teneriffe se voit de* QUARANTE *lieues.* (B. de St.-P.) *Maximin mangeait* QUARANTE *livres de viande et buvait une amphore de vin dans un jour.* (Chateaub.) *Le règne agité de Frédéric Barberousse embrasse* QUARANTE *années.* (Villem.)

Quand nous sommes *quarante*, on se moque de nous.
Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.

FONTENELLE.

De l'amant le mieux fait et le plus vertueux
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux;
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Mais tout lui paraît bon quand *elle en a quarante*.

BOURSAULT.

— Quarantième : *La page* QUARANTE. *Le numéro* QUARANTE.

— *L'an quarante*, L'an mil huit cent quarante, qui devait, d'après une croyance populaire, être marqué par la fin du monde. ‖ *Se moquer d'une chose comme de l'an quarante*, N'en faire aucun cas, n'en prendre aucun souci : *Vos menaces ne parviendront pas à*

m'intimider; je M'EN MOQUE COMME DE L'AN QUARANTE.

— Liturg. *Prières des quarante heures* ou simplement *Quarante heures*, Prières particulières que l'on fait pendant les jours gras, pendant le jubilé ou dans quelque calamité publique : *On fit les* PRIÈRES DES QUARANTE HEURES *pour la maladie du roi.* (Acad.)

Taisez-vous, taisez-vous, cloches des *quarante heu-*[res
C. DELAVIGNE.

— Jeux. *Avoir quarante-cinq*, Avoir, à la paume, les trois quarts d'un jeu de soixante-quinze points. ‖ Fam. *Avoir quarante-cinq sur la partie*, Avoir de grands avantages dans une affaire, être presque assuré d'y réussir.

— s. m. Nombre quarante : *Le produit de* QUARANTE *par trois est cent vingt.*

— Hist. *Tribunal des Quarante* ou simplement *Les Quarante*, La quarantie de Venise. ‖ *Quarante-cinq*, Corps de gentilshommes qui formait la garde du roi Henri III.

— Hist. littér. *Les Quarante*, Les quarante membres dont se compose l'Académie française : *Un des* QUARANTE. *On a beau s'intituler confrères, l'égalité entre les* QUARANTE *n'est pas absolue.* (Ste-Beuve.) ‖ *Le pré des Quarante*, Nom donné par Piron aux gazons du Louvre où se réunissaient les académiciens avant ou après leurs séances.

— Jeux *Trente et quarante*, Jeu de hasard qui se joue avec un sixain de cartes complet. ‖ *Quarante de cartes*, Nom d'un jeu de cartes. ‖ *Quarante de rois*, Jeu de cartes qui est ainsi appelé du nombre de points que produit le principal des coups qu'on y fait.

— Gramm. Le nombre qui se forme en ajoutant une unité à *quarante* s'exprime par *quarante et un;* au-dessus, on dit *quarante-deux*, *quarante-trois*, etc. Quelques grammairiens voudraient, pour l'uniformité, qu'on dît aussi *quarante-un*, mais l'usage est contraire à leur théorie. La conjonction *et*, d'ailleurs, ne divise pas le nombre en deux et ne peut justifier l'emploi du singulier après *un;* on doit dire *quarante et un moutons*, et non *mouton*.

— **Encycl.** Jeux. Le *quarante de rois* est un jeu à partenaires. Il se joue entre quatre personnes, deux contre deux, avec un jeu ordinaire. Le roi est la plus forte carte, le sept la plus faible, et l'as prend rang entre le valet et le dix. Les places et la donne ayant été tirées au sort, le donneur distribue huit cartes à chacun, par une fois deux et deux fois trois, ou par deux fois trois et une fois deux ; puis il retourne la trente-deuxième, qui indique la couleur de l'atout et qui lui appartient, mais qu'il est obligé de laisser sur le tapis et à découvert jusqu'à la fin du premier tour. Alors, chaque joueur examine s'il a quelque clique à annoncer. On nomme ainsi la réunion de trois ou quatre rois, de trois ou quatre dames ou de trois ou quatre valets. Quatre rois valent quarante points; quatre dames, vingt points; quatre valets, treize points; trois rois, dix points; trois dames, huit points, et trois valets six points. La clique la plus forte annule la plus basse, et, à chaque coup, il ne peut en être compté qu'une. Le règlement des cliques terminé, le premier à jouer jette telle carte que bon lui semble. Les autres joueurs fournissent de la couleur demandée, s'ils en ont, mais ils ne sont pas obligés de forcer; ils peuvent même renoncer pour couper ou surcouper. L'important pour les associés est de réunir, dans les levées qu'ils font l'un et l'autre, le plus de figures possible, car il n'y a que les figures qui produisent des points : un roi en vaut cinq, une dame quatre et un valet trois. Après le coup, chaque couple réunit ses levées, compte les points qu'elles contiennent et les ajoute à ceux qu'il a marqués précédemment. A moins de conventions contraires, la partie se joue généralement en cent cinquante points.

— Liturg. *Prières des quarante heures.* V. HEURE.

Quarante-et-unième fauteuil de l'Académie française (HISTOIRE DU), par M. Arsène Houssaye (1855, in-8°). L'idée de cet ouvrage, un des plus réussis de l'auteur, est originale. L'Académie a laissé à sa porte tant d'écrivains de génie, de talent ou d'esprit que, depuis longtemps, on avait imaginé un quarante-et-unième fauteuil où ils auraient dû s'asseoir. C'est l'histoire de ce fauteuil fantaisiste quo M. Arsène Houssaye a résolu d'écrire, en le prenant au sérieux et comme s'il existait.

« Il y a toujours eu, dit-il, depuis l'origine de l'Académie jusqu'à nos jours quarante et un académiciens. On en a des preuves surabondantes. Si l'Académie veillait plus aux annales de sa gloire, les méchants ne l'accuseraient pas, à l'heure qu'il est, d'avoir négligé ou repoussé des hommes comme Pascal et Molière, Le Sage et Diderot, Jean-Jacques et Beaumarchais. Ces hommes de génie ont été de l'Académie, où ils ont occupé le quarante-et-unième fauteuil. Voilà sans doute pourquoi le public ignorant a dit qu'ils n'étaient pas des Quarante. » Cela dit, M. Arsène Houssaye dresse la liste comparative des quarante fauteuils et du quarante-et-unième. Quoiqu'il fasse beau jeu à l'Académie, puisqu'il laisse de côté ses grands seigneurs ignorants pour n'opposer que littérateur à littérateur, il faut avouer que la liste des académiciens patentés fait quelquefois triste figure à côté de celle des académiciens hors page. Qu'on en juge.

LES QUARANTE FAUTEUILS.	LE QUARANTE-ET-UNIÈME FAUTEUIL.
Bossuet.	Descartes.
Racine	Malebranche.
Balzac	Saint-Evremont.
Corneille.	Molière.
Perrault	Hamilton.
Montesquieu.	Pascal.
Boileau.	J.-B. Rousseau.
Fontenelle	Bayle.
Le président Hénault, .	Saint-Simon.
Marivaux.	Regnard.
Fénelon.	Nicole.
La Bruyère	La Rochefoucauld.
La Fontaine	Le Sage.
Bernardin de St-Pierre.	L'abbé Prévost.
Condillac.	Helvétius.
Gresset.	Piron.
Voltaire.	J.-J. Rousseau.
Delille	Gilbert.
D'Alembert.	Diderot.
Condorcet	Joseph de Maistre.
Chateaubriand.	Mirabeau.
Marmontel.	Beaumarchais.
M.-J. Chénier.	André Chénier.
Chamfort.	Rivarol.
Charles Nodier	P.-L. Courier.
Parny.	Hégésippe Moreau.
Bonald	Lamennais.
Casimir Delavigne . . .	Balzac.
Lamartine	Béranger.
Guizot	Michelet.
Scribe	Dumas.

Par les noms mis en regard, on peut juger que la force est égale en prose et en vers. Diderot vaut au moins deux d'Alembert, Beaumarchais vaut bien un cent de Marmontel. Il est vrai que la poésie de Racine vivra plus que la philosophie de Malebranche. Aujourd'hui, ceux qui sont à l'Académie valent-ils beaucoup plus que ceux qui sont restés dehors? Et pourtant, jamais l'Académie, même sous Louis XIV, n'a contenu, comme à l'époque où écrivait l'auteur, les forces vives du génie français. A quelle époque y aurait-on trouvé des poëtes comme Lamartine, Hugo, Alfred de Musset; des historiens comme Guizot, Thiers, Villemain, Mignet; des conteurs comme Mérimée, des savants comme Flourens? Ce qui n'empêche pas que le quarante-et-unième fauteuil serait encore très-dignement occupé.

M. A. Houssaye, réparant les torts de l'Académie, fait entrer dans l'honorable compagnie tous les écrivains illustres cités plus haut. Il les y nomme de sa propre autorité en se guidant d'après l'opinion publique; il esquisse leur biographie en quelques pages et met dans leur bouche les discours de réception qu'ils sont censés avoir prononcés. Ces discours sont en général fort bien imaginés. M. A. Houssaye réussit parfaitement le pastiche du style de chaque orateur, aux ouvrages desquels, d'ailleurs, il fait des emprunts pour composer ces discours. Il les résume habilement; son livre est à la fois un livre d'érudit et l'ouvrage d'un homme d'esprit. Cette substitution de la critique par des faits à la critique en paroles est fort curieuse.

Quarante médaillons de l'Académie (LES), par M. Barbey d'Aurevilly (1864, in-18). Rivarol a fait un jour, dit l'auteur, un *Petit almanach des grands hommes;* pourquoi ne ferions-nous pas un *Grand almanach des petits?* » Bien petits, en effet, apparaissent les académiciens à ceux qui regardent leurs médaillons à travers la lorgnette de l'auteur! Et l'Académie elle-même, qu'est-elle à ses yeux? « Une Sainte-Périne de professeurs! » Aussi trouve-t-il que Lamartine, V. Hugo, Mérimée et M. Nisard y sont déclassés en qualité d'hommes de génie, d'esprit et de talent. Pourquoi ce radoucissement en faveur de M. Nisard et de *ses deux morales?*

Cette prétendue galerie de portraits est peinte de telle façon qu'elle fait l'effet d'un album de caricatures. Ce n'est pas une étude sérieuse, une appréciation réfléchie; c'est une débauche d'esprit aboutissant à un éreintement. « M. de Rémusat est un des ministres sans emploi, internés à l'Académie, cette Salpêtrière de ministres tombés et de parlementaires invalides dont l'orléanisme est incurable. » M. Thiers est « la chimère d'un temps qui a un faible pour les Crispins et les Scapins, et qui jetterait des pierres dans le carrosse du grand cardinal de Richelieu; c'est la nullité couronnée par cette grande bête d'opinion publique; l'homme politique nul, qui pouvait tout faire et qui n'a rien fait; littérateur nul malgré ses quarantes volumes; critique d'art nul, âme nulle! Pour toutes ces raisons ministre, académicien et grand homme! La nullité française s'adore dans ce parleur qui ne finit jamais, et l'admiration de la badauderie va si loin que l'enrouement dont M. Thiers est affecté, pour sa peine de parler comme il parle, passe pour un ornement de plus de ce grand orateur. » Veut-on savoir quels sont les titres académiques de M. de Falloux? « C'est le meilleur éleveur de cochons qu'il y ait en France. Aux expositions, il a tous les prix. » Mais voici le bouquet. Quelle délicatesse de tons dans cette miniature de Berryer : « C'est un acteur, ce n'est pas un orateur. Et encore un acteur qui n'est pas le maître de son art! Car on voit toujours qu'il joue la comédie et qu'il le sait. Sa voix est belle, mais il l'écoute trop; son geste est ample, mais il le suit trop du regard, et il pue d'ailleurs la grand'manche; c'est comme les lapins du poëte

Sentant encore les choux dont ils furent nourris.

Les choux dont fut nourrie l'éloquence de M. Berryer, c'est la cour d'assises. »

Nous n'irons pas plus avant. Jamais l'esprit de système n'a poussé un critique à tant d'injustices et de faux jugements.

Quarante-cinq centimes (IMPÔT DES). Centimes additionnels (0 fr. 45 par franc), ajoutés extraordinairement aux contributions directes par le gouvernement provisoire, le 16 mars 1848, pour faire face aux embarras financiers légués par la monarchie (V. l'*Histoire de la révolution de* 1848, par Garnier-Pagès). Cette mesure excita un vif mécontentement, surtout dans les campagnes, et son souvenir a été souvent évoqué depuis par les partis ennemis de la révolution; et, chose remarquable, certains meneurs qui l'avaient alors approuvée, exploitant sans scrupule les préventions populaires, s'en sont servis plus tard comme d'une machine de guerre contre des hommes politiques qui précisément l'avaient combattue. Les *quarante-cinq centimes* devinrent un texte inépuisable d'attaques contre les hommes et les principes de 1848. M. Garnier-Pagès, qui avait eu la part principale à cette mesure, comme membre du gouvernement provisoire et ministre des finances, loin d'en décliner la responsabilité, l'a toujours, au contraire, entièrement assumée sur lui. Il représente l'état désastreux dans lequel le gouvernement déchu avait laissé les finances et qui réclamait l'emploi des mesures les plus promptes et les plus énergiques. En présence d'une telle crise, certains financiers de l'ancienne monarchie conseillaient la banqueroute. D'autres parlaient de l'emprunt forcé, du papier-monnaie, de l'aliénation des recettes futures, de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, du rappel du milliard distribué aux émigrés, etc. Le gouvernement provisoire, dit M. Garnier-Pagès, repoussa ces expédients et ces moyens violents et, par l'*impôt sauveur* des 45 centimes, préserva la France du déshonneur de la banqueroute, fit face à la situation et raffermit le crédit sans spoliation et sans bouleversement. En même temps, comme compensation, il décrétait le dégrèvement des contribuables pauvres et l'abolition de l'impôt sur le sel. En résumé, si l'on ne peut considérer cette fameuse mesure financière comme une inspiration de génie, on est forcé de reconnaître que les partis en ont exploité l'impopularité avec une mauvaise foi évidente. Le gouvernement provisoire, qui eût pu faire supporter le poids de la situation à ceux qui l'avaient faite, a été puni de sa modération par les attaques et les calomnies de ceux mêmes qu'il avait épargnés. Il faut ajouter que ce n'était pas là un expédient nouveau. Napoléon Ier et les gouvernements qui suivirent avaient usé et abusé des centimes additionnels, dans des circonstances quelquefois moins critiques et dans une proportion beaucoup plus considérable.

QUARANTE, village et commune de France (Hérault), cant. de Capestang, arrond. et à 20 kilom. de Béziers, à 82 kilom. de Montpellier, sur le Roqueperia; 1,426 hab. Vins muscats.

QUARANTE-CENT s. m. Comm. Nom d'une ancienne sorte de drap dont la chaîne était composée de quarante fois cent fils, et qu'on appelait aussi QUARANTAIN.

QUARANTE-LANGUES s. m. Ornith. Nom vulgaire du moqueur ou polyglotte, oiseau qui imite les chants des autres oiseaux.

QUARANTENAIRE adj. (ka-ran-te-nè-re — rad. *quarante*). Jurispr. Qui dure quarante ans, qui a lieu en quarante ans : *Période* QUARANTENAIRE. *Prescription* QUARANTENAIRE.

— Mar. Qui a rapport à la quarantaine sanitaire : *Mesures* QUARANTENAIRES. *Service* QUARANTENAIRE.

— s. m. Lieu assigné pour faire quarantaine.

QUARANTENIER s. m. (ka-ran-te-nié — rad. *quarantaine*). Techn. Corde de la grosseur du petit doigt, dont on se sert pour raccommoder les cordages. ‖ On dit aussi QUARANTAINE, QUARANTAINIER et QUARANTINIER. ‖ *Gros quarantenier*, Celui qui est composé de quatre ou de cinq fils. ‖ *Petit quarantenier*, Celui qui n'est composé que de trois fils.

QUARANTIE s. f. (ka-ran-tî — rad. *quarante*). Hist. Tribunal de la république de Venise, composé de quarante membres. ‖ *Quarantie civile vieille*, Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville. ‖ *Quarantie civile nouvelle*, Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats *extra-muros*. ‖ *Quarantie criminelle*, Tribunal qui connaissait de tous les crimes, hors les crimes d'Etat.

QUARANTIÈME adj. (ka-ran-tiè-me — rad. *quarante*). Qui occupe une place, un rang marqué par le nombre quarante, tous les rangs étant désignés par la série naturelle des nombres : *Le* QUARANTIÈME *jour. Il est dans sa* QUARANTIÈME *année.* ‖ Qui entre quarante fois dans le tout : *La* QUARANTIÈME *partie.*

— Substantiv. Personne, chose qui occupe le quarantième rang : *Elle est la* QUARANTIÈME *de sa classe.*

— s. m. Quarantième partie d'un tout : *Il a un* QUARANTIÈME *dans les bénéfices.*

— Dr. cout. Droit qui se prélevait à Nantes et dans toute sa prévôté sur les marchandises qui passaient devant Saint-Nazaire, et en montant de la mer à Nantes ou en descendant de Nantes à la mer.

QUARANTINIER s. m. (ka-ran-ti-nié). V. QUARANTENIER.

QUARARIBÉA s. m. (koua-ra-ri-bé-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malvacées.

QUARDERONNÉ, ÉE (kar-de-ro-né) part. passé du v. Quarderonner : *Poutre* QUARDERONNÉE.

QUARDERONNER v. a. ou tr. (kar-de-ro-né — de *quart*, et de *rond*). Archit. Arrondir sur l'angle par un quart de rond : QUARDERONNER *les marches d'un perron.* QUARDERONNER *une poutre.*

QUAREGNA (Amédée, comte AVOGADRO DE), physicien italien, né dans le comté de Nice en 1776, mort à Turin en 1856. Il suivit les leçons de Lagrange, de Biot, de Berthollet, devint professeur de physique céleste à Turin, membre du conseil supérieur de l'instruction publique et fut appelé à faire partie de la Société des sciences de Modène et de l'Académie de Turin. Quaregna était fort instruit, mais il manquait d'invention. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur les corps non conducteurs de l'électricité* (1806); *Idées sur l'acidité et l'alcalinité* (1809); *Traité sur la constitution générale des corps* (1837); *Physique des corps pondérables; Trois mémoires sur les volumes atomiques* ou *Détermination des nombres affinitaires des différents corps élémentaires*, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin* (1839, 1843, 1851); *Détermination des volumes atomiques des corps liquides à leur température d'ébullition* (1852).

QUARENGHI (Giacomo), architecte italien, né à Bergame en 1744, mort à Saint-Pétersbourg en 1817. Il s'est acquis une grande réputation en Russie, où il a bâti, dans les vingt dernières années du XVIIIe siècle, un grand nombre de palais qui existent encore à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Il avait d'abord étudié la peinture et était entré, à Rome, dans l'atelier de Raphaël Mengs, le peintre poëte et philosophe; il le quitta pour étudier l'architecture avec Pozzo, chargé alors par Catherine II de dresser les plans des édifices dont elle voulait orner ses capitales. Pozzo présenta son élève, âgé d'une trentaine d'années, à l'ambassadeur de la czarine, et le départ de Quarenghi fut décidé, quoiqu'il n'annonçât encore que d'heureuses dispositions et n'eût produit aucune grande œuvre. Mais Quarenghi, riche, élégant, courtisan habile, offrait le type parfait de l'artiste homme du monde, et c'est par ce côté, plus encore que par son talent d'architecte, qu'il plut à Catherine II. A son arrivée à Saint-Pétersbourg, elle lui confia l'exécution de tous les édifices projetés. La Bourse et la Banque furent les premiers achevés; ce sont des constructions massives, d'une grande lourdeur d'ornementation, imaginées surtout à l'aide des traités et des gravures, mais qui éblouirent les Russes, encore à demi barbares, par l'appareil imposant de leurs murs de granit, la profusion des marbres rares, des dorures. Quarenghi fut promu au grade de directeur général des bâtiments civils, et un ukase le qualifia de grand architecte de toutes les Russies; il a eu la petite vanité de signer de ce titre quelques-uns de ses projets. Sous sa direction, les édifices s'élevèrent en grand nombre. Catherine était pressée de se faire une capitale digne d'elle. Aux deux précédents s'ajoutèrent successivement, à Saint-Pétersbourg : le théâtre, le musée de l'Ermitage, la chapelle des chevaliers de Malte, plusieurs ponts sur la Néva; à Moscou, les bains et la salle de concert du Czarskoeselo, le grand escalier d'honneur du palais impérial, etc. Ces édifices ont été remaniés pour la plupart vers 1820, mais on les trouve tels qu'ils furent conçus par l'artiste dans les *Plans et dessins des principaux édifices construits par Quarenghi* (Milan, 1821, in-fol.); il existe des exemplaires de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers. En France, Quarenghi ne jouit jamais d'une grande réputation, mais il lui fut fait en Autriche, en Bavière et en Angleterre de brillantes propositions, qu'il refusa pour rester en Russie; un certain nombre de monuments ont été construits sur ses dessins à Vienne, à Munich et à Londres.

QUARESIMA (François), en latin **Quaresminus**, cordelier et missionnaire italien, né à Lodi (Milanais), mort vers 1650. Envoyé ans les missions du Levant, il remplit les fonctions de gardien du couvent du Saint-Sépulcre, à Jerusalem, de commissaire de la terre sainte, puis revint en Italie et fut provincial à Milan, puis procureur général de son ordre. On a de lui : *Hierosolymæ afflictæ et humiliatæ deprecatio ad Philippum IV* (Milan, 1631); *Elucidatio terræ sanctæ historica, theologica et moralis* (Anvers, 1639, 2 vol. in-fol.).

QUARGINENTO, bourg d'Italie, province d'Alexandrie; 2,000 hab.

QUARIATES, ancien peuple de la Gaule Narbonnaise, qui habitait le versant occidental des Alpes Cottiennes.

QUARIN (Joseph DE), médecin autrichien, né à Vienne en 1733, mort en 1814. Reçu docteur en philosophie à l'âge de quinze ans, il étudia ensuite la médecine sous la direction de Van Svieten et passa son doctorat à Fribourg. Quarin s'établit à Vienne, où il devint successivement professeur d'anatomie (1754), de matière médicale (1756), médecin en chef de l'hôpital de la Charité, premier médecin de l'empereur, et il reçut le titre de baron, puis celui de comte. On lui doit les ouvrages suivants : *Tentamina de cicuta* (Vienne, 1761, in-8°); *Methodus medendarum febrium* (1772, in-8°); *Methodus medendi inflammationibus* (1776, in-8°); *Tractatus de morbis oculorum; Animadversiones practicæ in diversos morbos* (1786, in-8°), ouvrage qui a été traduit en français.

QUARITZ, bourg de Prusse, province de Silésie, régence de Liegnitz; 1,500 hab. Vieux château.

QUARLES (Francis), poëte anglais, né à Stewards, comté d'Essex, en 1592, mort à Londres en 1644. Après avoir accompagné en Allemagne, en qualité d'échanson, la princesse Élisabeth, fille de Jacques Ier, devenue reine de Bohême (1613-1620), il se rendit en Irlande, devint secrétaire de l'archevêque Usher et reçut le titre de chroniqueur de la Cité de Londres et une pension de Charles Ier. Partisan déclaré du roi, lorsque éclata la révolution de 1641 il jugea prudent de quitter l'Irlande et passa en Angleterre; mais ses biens furent mis au pillage et il eut la douleur de voir dispersés ses livres et ses manuscrits prêts pour l'impression. Le chagrin qu'il en éprouva hâta, dit-on, sa fin. On lui doit un grand nombre de poëmes dans lesquels on trouve de l'imagination, de fortes images, de la sensibilité, mais dont les sujets ne sont pas toujours heureusement choisis. Quarles était très-porté vers le mysticisme, de sorte que, selon l'expression de Headley, il semblait avoir bu les eaux du Jourdain au lieu de celles de l'Hélicon. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Festin pour les vers de terre* (1620, in-4°), histoire de Jonas mise en vers; *Pentalogia* ou *Quintessence de la méditation* (1621); *Hadassa* ou l'*Histoire d'Esther* (1621); *Job militant avec des méditations religieuses et morales* (1624, in-4°); *Argalus et Parthenia*, poëme (1631, in-4°); *Histoire de Sampson* (1631, in-4°); *Poëmes religieux* (1630, in-8°); *Fantaisies religieuses* (1633, in-4°), recueil d'épigrammes, de méditations, etc.; *Emblêmes* (1635, in-8°), le plus populaire de ses ouvrages; *Oracles du berger*, églogues (1646, in-4°); la *Veuve vierge*, comédie (1649); *Enchiridion de méditations religieuses* (1654).

QUARLES (John), poëte anglais, un des dix-huit enfants du précédent, né dans le comté d'Essex en 1624, mort à Londres en 1665. Royaliste comme son père, il combattit pour Charles Ier, parvint au grade de capitaine, voyagea sur le continent après la mort du roi, puis revint à Londres, où il mourut de la peste. Quarles cultiva la poésie et publia : *Fons lacrymarum* (1648, in-8°), paraphrase des lamentations de Jérémie; *Regale lectum miseriæ* ou le *Lit royal de misère* (1649, in-8°, 2e édit.); *Tyrannie des Hollandais à l'égard des Anglais* (1653, in-8°); *Tarquin banni* ou la *Récompense de la convoitise* (1655, in-8°); *Méditations religieuses sur plusieurs sujets* (1679, in-8°); le *Triomphe de la chasteté* (1684, in-8°).

QUARNERO (golfe de), formé par la mer Adriatique, entre l'Illyrie et la Hongrie; il baigne dans la première le cercle d'Istrie et, dans la seconde, le district du littoral hongrois. Il a 36 kilom. de longueur du N. au S. sur 21 de largeur. Les vents y soulèvent fréquemment de violentes tempêtes qui le rendent redoutable aux marins de la côte.

QUAROUB s. m. (ka-roubb). Métrol. Monnaie d'Alger, en cuivre blanchi, valant environ 0 fr. 04.

QUAROUBLE, bourg et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 7 kilom. de Valenciennes, à 58 kilom. de Lille; pop. aggl., 2,497 hab. — pop. tot., 2,510 hab. Fabriques de chicorée, blanchisserie de toile, moulins à farine, céréales, œillette.

QUARRE s. f. (ka-re). Autre orthographe du mot CARRE.

QUARRÉ s. m. Ancienne orthographe du mot CARRÉ, conservée par l'Académie, mais qui est universellement abandonnée.

QUARRÉ-LES-TOMBES, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. d'Avallon, à 64 kilom. d'Auxerre, sur le haut d'une colline qui domine plusieurs vallées; pop. aggl., 483 hab. — pop. tot., 2,208 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Ce bourg, bâti sur le bord d'une voie romaine, offre une intéressante agglomération de tombes du moyen âge, en pierre. Une foule de conjectures ont été émises, à différentes époques, relativement à l'origine de ces tombes, qui semblent n'avoir jamais été utilisées. Ces curieuses antiquités sont placées aujourd'hui dans le cimetière contigu à l'église, édifice dont la partie la plus ancienne ne remonte pas au delà du XVIe siècle.

QUARRÉ (Antoinette-Suzanne), femme poëte française, née à Recey (Côte-d'Or) en 1813, morte à Dijon en 1847. C'était une pauvre lingère qui avait appris à lire dans la tragédie de *Zaïre* et dont l'instruction était à peu près nulle. Quelques pièces, plus ou moins informes, qu'elle composa révélaient en elle le sentiment du rhythme et le goût de la poésie. Elle trouva des encouragements, et M. de Belloguet, dit-on, se chargea de lui apprendre les règles de la prosodie. Peu après, elle obtenait d'une académie de province une mention honorable pour un éloge en vers de la princesse Marie d'Orléans. Antoinette Quarré fit paraître un recueil de *Poésies* (Dijon, 1843, in-8°), qui lui valut une lettre de félicitation de Lamartine. Elle préparait un second volume, lorsqu'elle fut emportée par une mort prématurée. Outre ses poésies, on a d'Antoinette Quarré quelques nouvelles en prose, pleines de charme et de sentiment, qui ont paru dans le *Journal des demoiselles*.

QUARRÉMENT adv. Ancienne orthographe du mot CARRÉMENT.

QUARRER v. a. Ancienne orthographe du mot CARRER :

> . . . . Quand j'y pense,
> *Je* me rengorge et *me quarre* d'avance.
> VOLTAIRE.

QUARREY ou **QUARRÉ** (Jean-Hugues), écrivain ascétique, né à Poligny en 1580, mort à Bruxelles en 1656. Il devint chanoine de la collégiale de Poligny, puis entra dans la congrégation de l'Oratoire (1617), se fit connaître par son talent pour la prédication, fut chargé, en 1634, d'administrer les maisons de l'Oratoire de Flandre, gagna la confiance de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, dont il devint le confesseur, et reçut le titre de prédicateur du roi d'Espagne. Ce fut pendant l'administration de Quarrey que l'Oratoire des Pays-Bas se sépara de l'Oratoire de France. On lui doit plusieurs ouvrages de piété qui eurent jadis beaucoup de succès : *Trésor spirituel* (Paris, 1636, in-8°); *Traité de la pénitence chrétienne* (Paris, 1648); le *Riche charitable* (Bruxelles, 1653); *Direction spirituelle avec des méditations* (Bruxelles, 1654, in-8°).

QUARRURE s. f. Ancienne orthographe du mot CARRURE.

QUART, QUARTE adj. (kar, kar-te — lat. *quartus*, mot composé d'un radical *quar*, contraction de *quatuor*, quatre, et du suffixe *tus*). Quatrième :

> Un *quart* voleur survient, qui les accorde net.
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— Fin. *Quart denier*, Droit qui se payait aux parties casuelles, pour la résignation des offices. ‖ *Quart bouillon*, Droit d'un quart qu'on prélevait sur les sels fabriqués dans certaines salines. ‖ *Pays de quart bouillon*, Pays qui avaient le privilége de s'approvisionner de sel par des sauneries particulières.

— Chasse. *Quart an* ou *Quartan*, Quatrième année d'un sanglier.

— Pathol. *Fièvre quarte*, Fièvre intermittente qui revient tous les quatre jours : *Le valet de chambre de M. de Neuchèse, évêque de Châlons sous Louis XIV, disait, en parlant de son maître, dont on lui demandait des nouvelles : « Monseigneur a eu la* FIÈVRE QUARTE *depuis hier matin.* » (Mme de Sév.) ‖ *Fièvre double-quarte* ou substantiv. *Double-quarte*, Fièvre intermittente qui vient deux jours consécutifs, cesse le troisième et revient le quatrième. ‖ *Fièvre quarte doublée* ou substantiv. *Quarte doublée*, Celle qui a, de trois jours en trois jours, deux accès dans le même jour. ‖ *Fièvre triple-quarte* ou substantiv. *Triple-quarte*, Fièvre qui a trois accès chaque quatrième jour. ‖ *Fièvre quarte-triplée* ou substantiv. *Quarte-triplée*, Fièvre qui a, de trois jours en trois jours, trois accès dans le même jour.

QUART s. m. (kar — du lat. *quartus*, quatrième). Quatrième partie d'un tout : *Il en faut rabattre le* QUART, *un bon* QUART. *Autrefois, le roi avait en Angleterre le* QUART *des biens, les seigneurs un autre* QUART, *le clergé un autre* QUART. (Montesq.) *Les hommes ne sont pas bons à grand'chose; fripons ou sots, voilà pour les trois* QUARTS; *pour l'autre* QUART, *il se tient chez soi.* (Volt.) *Depuis trois* QUARTS *de siècle, nous avons dépensé en moyenne 400 millions par an pour entretenir nos flottes et nos armées permanentes, soit 30 milliards de francs.* (L. Jourdan.)

— Quatrième partie de la portion ordinaire, qu'on sert à certains malades, dans les hôpitaux.

— *Demi-quart*, Moitié d'un quart, huitième.

— *Trois quarts*, Grande partie, presque totalité : *Les* TROIS QUARTS *des folies ne sont que des sottises.* (Chamfort.) *Dans les* TROIS QUARTS *des duels, les témoins ne sont que des faiseurs d'embarras.* (Boitard.) *Croyez-moi, ne réfléchissez pas trop. Cela ne sert, les* TROIS QUARTS *du temps, qu'à embrouiller les idées.* (X. Marmier.) *Evitez les* TROIS QUARTS *du chemin à l'ami qui revient.* (La Rochef.-Doud.) *Il y a toujours les* TROIS QUARTS *d'absurde dans tout ce que nous disons.* (Ste-Beuve.)

> Ce que je sais, c'est qu'aux grosses paroles
> On en vient sur un rien, plus des *trois quarts* du temps.
> LA FONTAINE.

‖ *Aux trois quarts*, Presque entièrement : *Mon cher, reprit Danglar, tu es* AUX TROIS QUARTS *ivre.* (Alex. Dum.)

— *Quart d'heure* ou simplement *Quart*, Quatrième partie d'une heure : *Potion à prendre de* QUART D'HEURE *en* QUART D'HEURE. *Cette horloge sonne les* QUARTS. *On trouve à Paris des soupers, des plaisirs, des amis intimes d'un* QUART D'HEURE. (Volt.)

> Six heures moins un *quart;* le rendez-vous m'appelle.
> M.-J. CHÉNIER.

‖ *Pour le quart d'heure*, Pour l'instant, pour le moment présent : *Vous savez bien, cher comte, que je suis absolument à sec pour* LE QUART D'HEURE. (Ad. Paul.) ‖ *Passer un mauvais quart d'heure*, Se trouver passagèrement dans une situation pénible, embarrassante.

— *Quart d'agent de change*, Propriétaire du quart de la valeur d'une charge d'agent de change : *Une bourrasque fit sombrer son* QUART D'AGENT DE CHANGE *sur l'océan de la Bourse.* (A. Achard.)

— *Quart de monde*, Monde qui s'éloigne plus encore que le demi-monde du vrai monde, du grand monde, tout en affectant, comme le demi-monde, de faux airs de distinction.

— *Le tiers et le quart*, Toute sorte de personnes indifféremment et sans choix : *Médire du* TIERS ET DU QUART. (Acad.)

> Bien souvent le voisin en a sa bonne part,
> Et l'on y sait médire et *du tiers et du quart*.
> MOLIÈRE.

— *N'avoir pas un quart d'écu*, Etre fort pauvre, n'avoir point d'argent.

— Argot. *Quart d'œil*, Commissaire de police : *Quarante-huit commissaires de police veillent sur Paris comme quarante-huit Providences au petit pied; de là vient le nom de* QUART D'ŒIL *que les voleurs leur ont donné dans leur argot, parce qu'ils sont quatre par arrondissement.* (Balz.) ‖ *Battre son quart*, Se dit d'une femme qui stationne dans la rue pour provoquer et attirer chez elle les passants.

— Anc. cout. *Quart de denier*, Quart du quart, c'est-à-dire seizième partie du prix d'un office.

— Jurispr. *Quart de réserve*, Quart des bois des communes, des hospices et autres établissements publics, qui doit être réservé dans les coupes et qu'on doit laisser croître en futaie.

— Fin. *Quart de sel*, Droit qui, dans certains pays, par exemple en Poitou et en Saintonge, remplaçait l'impôt de la gabelle, et qui était du quart du prix de la vente du sel. ‖ *Quart de raisin*, Nom donné, dans quelques contrées de la rive gauche du Rhin qui étaient réunies à la France avant le traité de Paris (1814), à des redevances consistant dans le quart du produit des vignes dont étaient plantées les terres qui en étaient grevées : *Le* QUART *et le tiers de raisin, ainsi que le demi-raisin, furent supprimés par la loi du* 17 *juillet* 1793.

— B.-arts. *Portrait de trois quarts*, Portrait vu dans une situation intermédiaire entre la face et le profil, et qui, par conséquent, offre à peu près les trois quarts de la figure, dont le profil montre la moitié et la face la totalité. ‖ *De trois quarts*, Dans la position d'un portrait de trois quarts : *En cet instant le ciel s'ouvrit et le joli minois de Mlle Valentine se montra de* TROIS QUARTS. (Ad. Paul.) ‖ Fig. *De trois quarts*, D'une manière qui n'est pas tout à fait complète : *Vous recevrez bientôt une* Histoire générale; *le genre humain y est peint cette fois de* TROIS QUARTS; *il ne l'était que de profil aux autres éditions.* (Volt.)

— Archit. *Quart de rond*, Moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle : *Corniche terminée par un* QUART DE ROND. QUART DE ROND *orné d'oves.*

— Mus. *Quart de soupir*, Silence qui est la quatrième partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche. ‖ *Demi-quart de soupir*, Silence équivalant à une triple croche et au huitième d'un soupir.

— Manég. *Quart de volte*, Chacune des quatre parties de la volte. ‖ *Quart en quart*, Sorte de volte. ‖ *Travailler un cheval de quart en quart*, Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré.

— Chasse. *Levraut de trois quarts*, Levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre.

— Art milit. Petit vase de fer-blanc qui sert à mesurer les rations de vin. ‖ *Quart de conversion*, Mouvement par lequel une troupe pivote sur place, de façon à prendre une position perpendiculaire à celle qu'elle occupait auparavant. ‖ *Quart de canon*, Ancien nom de la pièce de douze. ‖ *Quart de manche*, Ancien nom de la plus petite subdivision du bataillon. ‖ *Feu de quart de rang*, Se disait de certains feux successifs.

— Mar. Durée de la garde du bâtiment ou d'une fonction que les diverses sections de l'équipage ou les divers officiers remplissent à tour de rôle : *Etre de* QUART. *Faire son* QUART. *S'adresser à l'officier de* QUART. *Prendre le* QUART. *Laisser le* QUART. *Faire bon* QUART. ‖ Chacune des sections de l'équipage qui sont chargées à tour de rôle des manœuvres et de la garde du navire : *Le premier* QUART. *Le second* QUART. ‖ *Bordée de quart*, Partie de l'équipage qui est actuellement chargée de faire le travail du navire. ‖ *Grand quart*, Quart de six heures du soir à minuit. ‖ *Quart de vent, Quart de rumb*, Quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux.

— Comm. Echeveau de laine cardée, pour trame ou pour chaîne, qui renferme une longueur totale de 900 mètres, et qui est la quatrième partie de la livre de longueur. ‖ *Châle au quart*, Genre de châle dont la totalité du dessin est obtenue au moyen du pointage d'un seul quart.

— Métrol. Nom donné à diverses mesures qui sont le quart de l'unité principale. ‖ Se disait particulièrement à Paris du quart de boisseau, et s'y dit encore actuellement pour désigner une mesure contenant deux litres et demi. ‖ Petit tonneau contenant environ la moitié d'un poinçon : *Un* QUART *de vin de Bordeaux.* ‖ Petit baril contenant environ 100 kilogrammes de farine. ‖ Petit baril de harengs blancs. ‖ Caisse de sapin pour les raisins secs. ‖ Ancienne monnaie française qui valait 4 deniers. ‖ *Quart d'écu*, Ancienne monnaie d'argent qui valait d'abord 15 ou 16 sous, mais dont la valeur a varié : *Tes paroles m'ont semblé si belles que j'ai daigné les répéter; mais je ne t'en donnerai pas un* QUART D'ÉCU *de plus.* (Vitet.)

— Techn. *Quart de rond*, Ornement qui règne au bas du pied d'un chandelier et qui forme une espèce de moulure concave ‖ *Pièce des quarts*, Pièce qui, dans une montre ou une pendule à répétition, sert à faire sonner les quarts.

— Géom. *Quart de cercle*, Instrument qui forme la quatrième partie d'un cercle divisé, muni d'une lunette fixe ou mobile, et qui sert à prendre les hauteurs. ‖ *Quart de nonante*, Nom que les marins donnent au quart de cercle, parce qu'il a quatre-vingt-dix ou nonante degrés.

— Gramm. Pour *quart*, employé comme collectif, voir la note sur le mot MOITIÉ.

— Allus. hist. Quart d'heure de Rabelais, Trait contesté de la vie de Rabelais, et qui, dans l'application, indique le moment, quelquefois embarrassant, où il faut payer son écot, délier les cordons de sa bourse, et, par extension, tout moment fâcheux et désagréable.

D'après une tradition fort contestable, Rabelais revenait de Rome et passait par Lyon, où il se trouva retenu dans une auberge faute d'argent. On raconte qu'alors il déposa dans un endroit apparent de sa chambre de petits paquets sur lesquels il avait écrit : *Poison pour le roi, poison pour la reine, poison pour le dauphin.* L'hôte, épouvanté de cette découverte, courut en prévenir les autorités de Lyon, qui firent conduire Rabelais à Paris par la maréchaussée. François Ier est prévenu de l'arrestation d'un grand criminel; il veut le voir, et l'on conduit devant lui Rabelais, dont la vue fait aussitôt sourire le roi. « C'est bien fait à vous, dit François Ier aux notables de Lyon, qui avaient accompagné leur capture; ce m'est une preuve que vous n'avez pas peu de sollicitude pour la conservation de notre vie; mais je n'aurais jamais soupçonné d'une méchante entreprise le bonhomme Rabelais. » Là-dessus, il congédie très-gracieusement les Lyonnais confondus et retient à souper Rabelais, qui but largement à la santé du roi et à la bonne ville de Lyon.

M. Géruzez révoque en doute l'authenticité de cette anecdote. « Quelle que soit, dit-il, l'autorité d'un proverbe, il est impossible à un homme de sens d'admettre un pareil fait. Rabelais était-il bien sûr que son procès ne s'instruirait pas sur place et qu'on le conduirait ainsi, bien nourri, bien voituré, jusqu'à Paris? Il s'exposait au moins à faire le voyage en mauvais équipage et à éprouver quelques traitements fâcheux de la population des villes déjà irritées de l'empoisonnement trop réel du dauphin. En outre, s'il manquait d'argent, je suppose que ses amis et, en désespoir de cause, le libraire François Juste, qui avait imprimé plusieurs années auparavant son *Gargantua* et qui le réimprima plus tard, ou les Gryphes, éditeurs de son *Hippocrate*, lui auraient fait volontiers quelques légères avances. Ajoutons qu'il avait alors plus de soixante ans. »

Nous croyons, en effet, nous-même que l'anecdote de Lyon est peu vraisemblable. Toutefois, il n'en est pas moins vrai que le *quart d'heure de Rabelais* est une expression restée dans la langue avec une signification bien précise; assurément elle n'est pas tombée du ciel, et elle a une origine à laquelle se trouve mêlé le nom de Rabelais. Le curé de Meudon ne s'est jamais fait remarquer par l'esprit d'ordre et l'opulence; ce qui n'est pas contestable, c'est qu'il manquait souvent d'argent et qu'il a dû se trouver plus d'une fois dans l'embarras. Il ne serait donc pas étonnant que cet état de gêne, qu'il eut soin de constater lui-même dans son testament, fût devenu proverbial et eût donné naissance à

une des locutions les plus pittoresques de notre langue.

Le *quart d'heure de Rabelais* est connu de tout le monde, même des personnes les moins lettrées. Voici cependant une exception. Un banquier avait invité plusieurs personnes à dîner. L'une d'elles, qui arrivait en retard, s'excusait de son mieux : « Bah ! bah ! s'écria l'amphitryon, plus aimable qu'érudit, est-ce qu'il n'y a pas le *quart d'heure de Rabelais?* » Notre financier faisait une confusion : il voulait parler du *quart d'heure de grâce* accordé à tout convive retardataire.

« Un triste réveil suit les folles ivresses du carnaval.' Les dandies trouvent chez leur concierge des protêts, des commandements, des cartes d'huissier ; les ouvriers trouvent leur logement vide et froid. Plus de pain sur la planche, plus d'argent dans les tiroirs de la commode...

» C'est le *quart d'heure de Rabelais.* La cloche de la nécessité tinte aux oreilles des carnavaliseurs ; carême leur montre sa face blême de pécheur repentant ; il faut payer sa dette de mardi gras, il faut solder ses extravagances. »

BENJAMIN GASTINEAU.

« Ce sentiment contribua beaucoup à diminuer les embarras et les périls du départ pour une armée innombrable d'employés venus à la suite des baïonnettes et qui n'avaient plus de baïonnettes pour les défendre, quand arriva cette catastrophe inévitable de l'évacuation, qui est le *quart d'heure de Rabelais* du triomphateur. »

CHARLES NODIER.

« A ce moment, à ce terrible *quart d'heure de Rabelais*, qui ne fut épargné par la Terreur à aucun de ceux qui l'avaient servie, le duc d'Orléans put voir quelle somme de dettes sanglantes sa frivolité, aussi prodigue dans le mal que dans la munificence, avait lâchement accumulée. »

EDOUARD FOURNIER.

QUARTAGÉ, ÉE (kar-ta-jé) part. passé du v. Quartager : *Vigne* QUARTAGÉE.

QUARTAGER v. a. ou tr. (kar-ta-jé — rad. *quart*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il quartagea ; nous quartageons*). Agric. Donner un quatrième labour à : QUARTAGER *une vigne.*

QUARTAINE adj. f. (kar-tè-ne—rad. *quart*). Se dit d'une fièvre dont les accès reviennent de quatre en quatre jours, et qu'on appelle plus ordinairement fièvre quarte ; ne s'emploie que sous forme d'imprécation : *Que la fièvre* QUARTAINE *puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur !* (Mol.)

QUARTAIRE adj. (kar-tè-re — du lat. *quartus*, quatrième). Archit. Qui appartient à la quatrième époque : *Construction* QUARTAIRE. *Période* QUARTAIRE.

— s. m. Métrol. anc. Petite mesure romaine, qui valait le quart du setier.

— **Encycl.** Le *quartaire* servait pour les liquides et pour les matières sèches. Employé pour les liquides, il valait 2 *acétabules*, 3 *cyathes*, 12 *ligules*, et il était la moitié de l'*hémine*, le 24e du *conge*, le 96e de l'*urne* et le 192e du *quadrantal*. Pour les solides, il était le 128e du *modius*. Comparé aux mesures modernes, le *quartaire* vaudrait un peu plus de 13 centilitres. Il y avait chez les anciens Grecs une mesure de capacité pour les liquides, qui était analogue au *quartaire* des Romains ; c'était le *tétarton*, qui valait également le quart du setier grec (*xestês*).

QUARTAL s. m. (kar-tal — rad. *quart*). Métrol. anc. Mesure pour les grains, qui était en usage dans quelques parties de la France.

QUARTAN s. m. (kar-tan — du lat. *quartus*, quatrième, et de *an*). Chasse. Quatrième année d'un sanglier. ‖ On écrit aussi QUART AN.

QUARTANIER s. m. (kar-ta-nié — rad. *quartan*). Chasse. Sanglier de quatre ans.

QUARTATION s. f. (kar-ta-si-on — rad. *quart*). Métall. Opération par laquelle on allie à l'or assez d'argent pour que, dans la masse totale, il n'y ait qu'un quart d'or contre trois quarts d'argent, afin que l'acide nitrique puisse agir plus efficacement sur l'alliage. ‖ On dit aussi INQUART.

QUARTAUT s. m. (kar-tô — rad. *quart*). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, principalement pour la bière et le vin, qui valait la quatrième partie du muid et contenait 72 pintes, mais dont la valeur était : à Paris, de 67 litres ; en Champagne, de 91 ; à Reims, de 101 ; à Bordeaux, de 102 ; à Pouilly et à Sancerre, de 105 ; à Mâcon, de 106 ; à Orléans, de 112 ; à Beaune, de 113, etc.

. . . . J'ai commandé que l'on portât chez vous
Certain *quartaut* de vin... — Eh ! je n'en ai que faire.
— C'est du fort bon muscat. — Redites votre affaire.

RACINE.

QUART-BISCUITÉ adj. m. Administr. milit. Se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUARTE s. f. (kar-te — du lat. *quartus*, quatrième). Métrol. Ancienne mesure pour les liquides contenant deux pintes : *Une* QUARTE *de bière.* ‖ Ancienne mesure pour grains et pour superficie, en usage dans certaines provinces.

— Mathém. Soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde, tant pour les angles et les arcs de cercle que pour le temps.

— Mus. Intervalle entre deux notes qui ont deux autres notes interposées, comme *ut* et *fa*, *ré* et *sol*, etc. : *Ses doigts produisaient une succession de quintes, de septièmes et d'octaves, de tierces majeures, et des marches de* QUARTE *sans sixte à la basse.* (Balz.) ‖ *Quarte simple* ou *juste*, Intervalle de cinq demi-tons. ‖ *Quarte diminuée* ou *Fausse quarte*, Intervalle de quatre demi-tons. ‖ *Quarte doublement diminuée*, Intervalle de trois demi-tons. ‖ *Quarte augmentée*, ou *majeure*, ou *superflue*, Intervalle de trois tons ou six demi-tons. ‖ *Quarte doublement augmentée*, Intervalle de sept demi-tons. ‖ *Quarte préparée*, Préparation qui consiste à faire entendre dans l'accord précédent une des deux notes qui forment la quarte de l'accord suivant, pour éviter l'effet dur et désagréable qu'elle produirait si on la faisait entendre sans cette préparation. ‖ *Quarte résolue*, Se dit lorsqu'une des notes qui la forment doit se faire entendre dans l'accord suivant. ‖ *Quarte de nasard*, Jeu d'orgue qui fait partie des jeux de mutation.

— Escrime. Manière de porter un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors : *Porter une botte en* QUARTE. *Touchez-moi l'épée de* QUARTE *et achevez de même.* (Mol.)

. . . . . . J'attaque en *quarte* haute ;
Monsieur tient *quarte* basse au lieu de se couvrir :
Est-ce ainsi que l'on pare ?

E. AUGIER.

— Art vétér. *Seime quarte* ou simplement *Quarte*, Fente qui se forme au sabot du cheval.

— Anc. cout. Banlieue qui comprenait une étendue de quatre milles, ou qui était composée de quatre villages.

— Anc. jurispr. *Quarte canonique* ou *funéraire*, Ce qui était dû au curé du défunt pour pouvoir transporter le corps dans une autre paroisse, et qui s'élevait ordinairement au quart du luminaire. ‖ *Quarte de conjoint pauvre* ou *Quarte de l'authentique prælerea*, Portion que l'époux survivant pouvait demander, en certains cas, sur la succession de son conjoint décédé. ‖ *Quarte falcidie* ou *falcidienne*, Portion dont les héritiers testamentaires, chargés de legs excessifs, étaient autorisés à faire la distraction. ‖ *Quarte trébellienne* ou *trébellianique*, Quart qui doit demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre. ‖ *Quarte pégasienne*, Quart que l'héritier institué pouvait retenir sur tous les fidéicommis, soit d'universalités, soit d'objets particuliers, qu'il était chargé de remettre.

— Jeux. Réunion de quatre cartes de même couleur se suivant, au piquet : *As, roi, dame, valet font une* QUARTE *major. Avoir* QUARTE *de roi. Avoir une* QUARTE *basse.* (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui QUATRIÈME.

— s. f. pl. Astron. Parties de l'hémisphère visibles entre le méridien et le premier vertical.

— **Encycl.** Dr. rom. et français. *Quarte de conjoint pauvre.* Aux termes des novelles 53, 74 et 117, lorsque l'époux survivant a été marié sans dot et que le prédécédé a laissé des biens considérables, le premier doit avoir le quart des biens du second, s'il n'y a que trois héritiers, et une part afférente s'il s'en trouve un plus grand nombre. Dans l'un et l'autre cas, le survivant n'est qu'usufruitier de cette portion, si les héritiers sont des enfants communs ; mais il en est propriétaire lorsque le défunt n'a laissé pour héritiers que des étrangers ou des enfants d'un autre mariage. A l'occasion d'un arrêt rendu le 17 juin 1737, Gueidan, avocat général du parlement de Provence, expliquait ainsi les raisons de cette disposition du droit romain qui avait passé dans l'ancien droit français : « Conviendrait-il que celle qui a porté avec dignité le nom et la qualité d'épouse durant la vie de son mari, qui a partagé son état et qui a participé à tous ses avantages, tombât tout à coup dans une honteuse pauvreté, parce qu'elle n'aurait apporté dans la communauté des biens que des vertus et du mérite ? Si les bienséances sont choquées par cette indigne dégradation, la justice ne l'est pas moins. Un homme qui épouse une femme dont il connaît l'indigence, n'ayant égard qu'à ses qualités personnelles, ne contracte-t-il pas l'obligation de pourvoir pour toujours à sa subsistance ? Si, pendant la vie, le mari refuse à sa femme son entretien, tous les tribunaux s'élèvent pour l'y contraindre. La mort du mari sera donc la raison qui réduira cette femme au comble de la misère ! Parce que le ciel lui aura ravi celui qui faisait son appui et son bonheur, faudra-t-il que les hommes la dépouillent de tous les autres biens et ajoutent à une condition malheureuse l'extrême pauvreté, plus dure et plus odieuse que la mort ? »

Ici trouve sa place une importante question : « Qu'entendait-on par conjoint pauvre ? » Justinien semble avoir pris cette expression dans son acception rigoureuse et avoir fait de l'extrême pauvreté une condition sans laquelle le survivant n'a point de *quarte* à prétendre. C'est ce qui semble résulter des termes de la novelle 53 et de la novelle 117. Toutefois, comme il n'existe dans l'ordre moral aucune différence entre rien et presque rien, les interprètes étaient généralement d'avis que, lorsque la loi parlait d'une femme pauvre et qui n'avait pas été dotée, elle entendait aussi parler d'une femme qui n'avait eu qu'une très-petite dot. Telle était l'opinion de Lebrun, et l'on trouve à l'appui des arrêts du parlement de Toulouse, entre autres un que nous cite le président Maynard :

Une demoiselle de bonne famille, mais jouissant de peu de fortune, avait épousé un magistrat, à qui elle n'avait apporté qu'une très-modique dot. A la mort de son mari, elle demanda la *quarte* de conjoint pauvre. Les héritiers, qui étaient des collatéraux du défunt, prétendirent qu'elle ne se trouvait point dans le cas prévu par cette disposition légale ; qu'elle avait été dotée ; qu'on lui avait restitué sa dot et que, d'ailleurs, elle n'était pas dans l'indigence. La veuve répondit que tout ce qu'elle possédait ne suffisait point pour la faire vivre trois mois de l'année, « attendu la qualité de son mari et le rang qu'elle avoit tenu avec lui en son vivant, personnage ayant dignité, et riche et opulent... Et, suivant ce, par arrêt de la cour prononcé en robes rouges, la veille de Sainte-Croix 1581, ladite demoiselle a été maintenue définitivement en la possession et jouissance de la quatrième partie, les quatre faisant le tout des biens de son feu mari, » à la charge, toutefois, d'imputer dans ce quart la dot qui lui avait été restituée et le legs dont son mari l'avait gratifiée par son testament.

— *Quarte falcidie.* D'après la loi des Douze-Tables, les testateurs avaient un pouvoir sans bornes de disposer de leurs biens à titre de legs ; plus tard, ce pouvoir fut restreint de différentes manières. La loi Furia défendit d'abord de léguer à chaque personne plus de 1,000 écus d'or, et condamna à la restitution du quadruple le légataire qui prendrait quelque chose au-dessus de cette somme. La loi Voconia, qui succéda à la loi Furia, établit que chaque légataire ne pourrait pas avoir plus que l'héritier ; mais, comme elle était journellement éludée par des dispositions frauduleuses, le peuple romain y substitua la loi Falcidia, ainsi appelée du nom du tribun qui lui en fit la proposition.

Cette loi, qui fut portée du temps d'Auguste, contenait plusieurs chapitres ; mais un seul se retrouve dans le corps de droit de Justinien ; c'est celui d'après lequel, l'hérédité étant supposée divisée en douze portions, la loi défend d'en léguer plus de neuf, de sorte que, soit qu'il y ait plusieurs héritiers, soit qu'il n'y en ait qu'un seul, il faut toujours que le quart de l'hérédité demeure libre de toute disposition à titre particulier. Cette loi eut pour objet de s'opposer à la répudiation des hérédités testamentaires. Lorsqu'un héritier institué voyait la succession entièrement absorbée par des legs, il se souciait peu d'accepter un testament qui ne lui assurait aucun profit et ne lui donnait réellement que les fonctions de simple exécuteur. De là ces renonciations si fréquentes qui, suivant les principes de l'ancien droit, faisaient crouler toutes les dispositions testamentaires et enlevaient tout aux légataires qu'on avait voulu trop avantager. La loi Falcidia se trouvait ainsi être favorable aux testateurs, aux héritiers et aux légataires ; aux testateurs, en ce qu'ils regardaient comme un honneur de laisser après leur mort des héritiers choisis par eux-mêmes ; aux héritiers, en ce que la distraction de la *quarte falcidie* était toujours un gain à eux assuré ; aux légataires, en ce que cette distraction engageait les héritiers à accepter les testaments et, partant, à faire valoir les legs qui y étaient inscrits. Enfin, la loi Falcidia reposait encore sur des considérations d'ordre public. Les Romains regardaient, en effet, l'exécution des testaments comme un objet important pour l'Etat : *Publice expedit suprema hominum judicia exitum habere.*

En France, les pays de droit écrit conservèrent longtemps l'usage de la loi Falcidie ; mais, ainsi que le font observer Bacquet et Dumoulin, elle était tout à fait inconnue dans les pays de droit coutumier. Nous trouvons cependant, dans le recueil de Stokmans, un arrêt du conseil souverain de Bruxelles, en date du 18 juin 1638, qui décidait que la Falcidie était admise dans le Brabant. Mais cette jurisprudence était tout à fait particulière à cette contrée et elle ne s'étendit jamais aux autres pays de droit coutumier. Elle fut, d'ailleurs, abrogée dans toute la France par l'article 61 de la loi du 17 nivôse an II, et le code civil ne l'a point rétablie.

— *Quarte trébellianique.* Domat définit la *quarte trébellianique* « le quart que les lois affectent aux héritiers chargés d'un fidéicommis universel de l'hérédité ou d'une partie ; ce qui distingue la Trébellianique de la Falcidie, car celle-ci regarde les legs et les fidéicommis particuliers de certaines choses. »

Dès l'origine de la république romaine, les substitutions fidéicommissaires avaient le seul effet que voulaient leur attribuer les personnes qui en étaient chargées. Aucune loi n'en nécessitait la restitution. Aussi les testateurs n'employaient-ils ordinairement la voie du fidéicommis que dans le cas où ils voulaient laisser leur succession totale ou partielle à quelques personnes que la loi leur défendait d'avantager. A cet effet, ils la laissaient à des héritiers capables de recevoir, en les chargeant secrètement de la restituer à ceux qu'ils voulaient en gratifier. De là le nom de *fidéicommis* qu'on donna à ces sortes de dispositions, c'est-à-dire commises à la foi d'un tiers. Le droit prétorien ordonna plus tard à ceux qui étaient chargés de fidéicommis d'en faire la restitution ; mais, comme il n'était point juste qu'après l'avoir effectuée l'héritier pût encore être inquiété à raison de la qualité qu'il avait prise, il intervint, pendant le règne de Néron, sous le consulat de Trebellius Maxime et d'Annæus Sénèque, un sénatus-consulte, suivant lequel il fut ordonné qu'après que la succession aurait été restituée en vertu d'un fidéicommis, toutes les actions que l'héritier pourrait intenter ou qu'on pourrait intenter passeraient à celui ou contre celui auquel la restitution de l'hérédité aurait été faite. Ce sénatus-consulte reçut le nom de trébellien.

Cette loi parut bientôt insuffisante. Le plus souvent, les héritiers institués étaient chargés de restituer la totalité ou la plus grande partie de la succession, et comme, par ce moyen, ils n'en tiraient que peu ou point de profit, ils prenaient le parti d'y renoncer. L'institution devenait alors sans objet et elle annulait ainsi l'effet du fidéicommis. Cet inconvénient donna lieu, sous le règne de Vespasien et le consulat de Pegasus et de Pusio, à un autre sénatus-consulte qui permit à celui qui était chargé de rendre une succession à laquelle il avait été appelé à titre d'institution d'en retenir la quatrième partie, à la charge d'acquitter toutes les dettes de la succession. C'est ce sénatus-consulte qu'on nomme *pégasien.* Ces deux lois furent plus tard fondues ensemble par Justinien qui prit dans chacune ce qu'il y avait de plus sage. Il ordonna, par conséquent, la restitution de toutes les successions fidéicommissaires, bien que le testateur eût laissé la quatrième partie de ses biens à son héritier, soit qu'il lui eût assigné plus ou moins, soit même qu'il ne lui eût absolument rien réservé, en sorte, cependant, que, dans ce dernier cas et dans celui où l'héritier aurait moins du quart de la succession, il serait en droit de demander ce quart entier, et quant aux charges de l'hérédité, Justinien voulut qu'elles fussent partagées entre l'héritier et le fidéicommissaire, à raison de ce qu'ils prendraient respectivement dans le patrimoine du défunt. Cette quatrième partie des substitutions fidéicommissaires était ce qu'on appelait la *quarte trébellianique.*

En France, tous les pays de droit écrit conservèrent l'usage de la Trébellianique jusqu'à la loi du 14 novembre 1792 qui prohiba les substitutions fidéicommissaires. A l'égard des pays coutumiers, Dumoulin, Laurière et d'autres juristes affirment qu'elle n'était point usitée. Cette doctrine a néanmoins des contradicteurs. « L'opinion commune, dit Bretonnier, est que la *quarte* trébellianique n'a pas lieu dans les pays coutumiers ; cependant, la même raison doit militer, tant dans les pays de coutume que dans ceux de droit écrit ; car, dans toute la France, les substitutions sont de véritables fidéicommis. » Taisan, de son côté, dans son *Commentaire sur la coutume du duché de Bourgogne*, certifie que, dans ce pays, la *quarte* trébellianique a lieu.

Les personnes qui avaient le droit de distraire la Trébellianique le perdaient quelquefois, soit par la volonté du testateur, soit par la nature du fidéicommis, soit par leur fait personnel. Elles le perdaient par la volonté du testateur quand il leur défendait de l'exercer : tel est du moins le sentiment des auteurs les plus accrédités.

— Mus. *Quarte et sixte.* Lorsqu'on place la quinte de l'accord à la basse, l'effet qu'on obtient s'appelle second renversement. L'accord étant placé dans cette position, les parties supérieures forment avec la basse des intervalles qu'on nomme intervalles de *quarte* et de sixte. De là, naturellement, le nom de l'accord, qu'on appelle de sixte et *quarte* ou bien encore *quarte* et sixte. On chiffre cet accord par $\frac{6}{4}$. Le premier renversement possède surtout des qualités de douceur harmonieuse qui lui sont, pour ainsi dire, particulières. Ces qualités ne se retrouvent pas, à beaucoup près, dans le second renversement, celui de *quarte* et sixte, qui est, sinon dur, du moins manquant tout à fait de moelleux et de velouté. Ce second renversement, si on veut l'appliquer aux accords de second et de troisième ordre, donne à ces accords une importance trop considérable ; aussi ne l'emploie-t-on qu'avec les accords du premier, du quatrième et du cinquième degré, et encore avec des restrictions. Ainsi, lorsqu'un second renversement donne une *quarte* juste et que cette *quarte* est formée par la basse et l'une des parties supérieures, la *quarte* doit provenir d'un mouvement oblique ; alors la *quarte* devient préparée ; si l'on veut passer à un autre accord, cet accord doit être formé de l'une des deux notes qui ont concouru à former la *quarte* ; et alors, par ce second mouvement oblique, la *quarte* devient résolue ou sauvée. De là, on peut obtenir les quatre formules suivantes, qui ne pourront varier que dans la réalisation : 1° la *quarte* préparée et résolue par la basse ; 2° la *quarte* préparée

et résolue par une des parties supérieures ou partie intermédiaire; 3° la *quarte* préparée par la basse et résolue par une des parties supérieures ou partie intermédiaire; 4° la *quarte* préparée par une des parties supérieures ou intermédiaires et résolue par la basse. Les *quartes* formées par les parties supérieures entre elles, étant considérées comme consonnances, ne sont pas soumises à cette règle; la *quarte* est, au contraire, considérée comme dissonance lorsque la basse a concouru à sa formation.

Il y a encore une exception à cette règle de préparation de la *quarte;* c'est dans le second renversement du premier degré de l'accord de tonique, si l'accord est placé sur le temps fort de la mesure. « L'exception précédente, dit Réber dans son *Traité d'harmonie*, doit faire comprendre que tout accord consonnant, majeur ou mineur, employé dans son second renversement, sans préparation de la *quarte*, s'impose comme accord de tonique, en provoquant une conclusion tonale. Ainsi, toutes les fois que la *quarte* n'est pas préparée dans le second renversement d'un accord autre que celui du premier degré, il en résulte l'impression d'une tonique nouvelle et, par conséquent, une modulation. Un second renversement non préparé peut donc servir à moduler; mais, s'il n'est pas employé sciemment dans ce but, si la place qu'il occupe dans la phrase ne permet pas une conclusion satisfaisante, s'il n'est que le produit de l'ignorance ou de la bizarrerie, son effet sera toujours mauvais. Voilà pourquoi la préparation de la *quarte* est exigée pour tout second renversement autre que celui de l'accord de la tonique; cette loi est une des plus importantes de la composition musicale. »

QUARTE-FAGOT s. m. (kar-te-fa-go — de l'ital. *quarto*, quatrième; *fagotto*, basson). Mus. Nom italien du basson.

QUARTEFEUILLE s. f. (kar-te-feu-lle; *ll* mll. — de *quarte*, et de *feuille*). Blas. Fleur à quatre pétales : *Phelypeaux : D'azur, semé de* QUARTEFEUILLES *d'or, au canton d'hermine.* ‖ On dit aussi QUATRE-FEUILLES. = *Quartefeuille double*, Fleur à huit feuilles.

QUARTEL s. m. (kouar-tèl). Nom qu'on donne, au Brésil, à de petits postes militaires établis dans les lieux isolés de l'intérieur et de la côte pour protéger les voyageurs.

QUARTELAGE s. m. (kar-te-la-je — rad. *quart*). Féod. Droit du seigneur sur le quart du blé ou du vin de ses vassaux.

QUARTELÉE s. f. (kar-te-lé — rad. *quart*). Anc. métrol. Mesure agraire équivalant à 27 ares 3 déciares.

QUARTELETTE s. f. (kar-te-lè-te — rad. *quart*). Comm. Quart d'une tonne de savon noir, dans le midi de la France. ‖ Espèce d'ardoise.

QUARTENAIRE adj. (kar-te-nè-re — lat. *quaternarius*, même sens). Quaternaire, qui a pour base le nombre quatre ou ses diverses combinaisons : *En outre, disait que toute la puissance de dix consiste en quatre, c'est-à-dire en nombre* QUARTENAIRE. (Amyot.) ‖ Vieux mot.

— s. m. Réunion de quatre termes : *Tellement que le* QUARTENAIRE *de Platon est en sa disposition bien plus ample, plus diversifié et plus parfait que non pas celui de Pythagoras.* (Amyot.) *Plutarque dit encore que le* QUARTENAIRE, *chez les Grecs, était* 36, *composé des quatre premiers nombres pairs et des quatre premiers nombres impairs.* (De Guignes.)

QUARTENIER s. m. (kar-te-nié — rad. *quartier*). Officier civil qui était préposé à la surveillance d'un quartier. *Les* QUARTENIERS *de la ville de Paris. Ainsi, quand la maison qui occupait le coin formé par les rues du Tourniquet et de la Tixeranderie subsistait, les observateurs y remarquaient les vestiges de deux gros anneaux de fer scellés dans le mur, un reste de ces chaînes que le* QUARTENIER *faisait jadis tendre tous les soirs pour la sûreté publique.* (Balz.) ‖ On disait aussi QUARTINIER.

— **Encycl.** On donnait, avant la Révolution, le nom de *quartenier* à des officiers municipaux préposés aux quartiers de la ville de Paris, et dont l'emploi consistait à faire exécuter les ordonnances et les mandements du bureau de la ville; ils exerçaient aussi quelques fonctions de police. L'établissement des *quarteniers* était une imitation des usages romains; car il existait à Rome et dans les autres grandes villes des officiers de quartier appelés *curatores regionum, adjutores præfecti urbis.* Quelques historiens prétendent que, dès le temps de l'empire romain, la ville de Paris fut partagée en régions, pour qu'il fût plus facile d'y exercer la police, et Loyseau pense que ces régions reçurent le nom de quartier parce que, avant Philippe-Auguste, il n'y en avait que quatre, qui étaient la Cité, Saint-Jacques-la-Boucherie, la Grève et la Verrerie. Le nombre des quartiers fut successivement porté à huit sous Philippe-Auguste (1211), à seize sous Charles V, à dix-sept sous Louis XIII (1642), à 20 sous Louis XIV (1702), ce qui n'empêcha pas le nom de quartier d'être maintenu, bien qu'il ne répondît plus à son étymologie. A l'origine, les *quarteniers* étaient nommés à l'élection et à vie par les cinquanteniers et dizeniers, et par deux notables bourgeois de chaque dizaine, et le roi confirmait leur élection. Il y avait autant de *quarteniers* que de quartiers. A la suite de l'émeute des Maillotins, par arrêt du 27 janvier 1382, Charles VI supprima les *quarteniers*, ainsi que les cinquanteniers et les dizeniers, parce que ces officiers, qui prenaient fait et cause tantôt pour un parti, tantôt pour un autre, contribuaient à augmenter les troubles au lieu de les apaiser. Ils furent rétablis en 1411, principalement pour surveiller le guet, et les échevins, assistés d'un certain nombre de notables bourgeois, furent chargés de procéder à leur élection, toujours confirmée par le roi. En 1418, le fils d'un *quartenier*, nommé Perrinet Leclerc, prit sous le chevet du lit de son père les clefs de la porte de Bussy et l'ouvrit aux troupes du duc de Bourgogne.

En 1589, la Ligue supplanta par l'institution des Seize les *quarteniers*, qui furent rétablis par Henri IV. « En 1623, dit Lalanne, Louis XIII les ayant admis à payer finance lors de leur démission, on en tira la conclusion que leur charge était érigée en titre d'office, prétention contre laquelle s'éleva un arrêt du conseil en 1679, et que le roi finit par consacrer deux ans plus tard. Désormais les *quarteniers* furent à la fois officiers royaux et municipaux; ils reçurent même le titre de conseillers du roi et purent vendre également leur office. »

Jusqu'à Louis XIV, les *quarteniers* avaient des fonctions plutôt militaires que civiles, bien qu'ils eussent des attributions de police. Ils avaient d'abord sous leurs ordres 2 cinquanteniers, 10 dizeniers et 100 bourgeois armés, puis, à partir de la fin du XVIIe siècle, 4 cinquanteniers et 16 dizeniers. Ils étaient capitaines ou colonels de leur quartier et avaient le commandement de la milice bourgeoise. En outre, ils commandaient le guet, veillaient au maintien de l'ordre dans les rues, tenaient registre de tous ceux qui résidaient dans leur quartier, délivraient des certificats de bonne vie et mœurs, étaient chargés de porter secours en cas d'incendie, etc. Ils prêtaient serment de « bien et loyalement exercer leur charge, d'obéir au commandement du prévôt des marchands et échevins, de faire bon guet et garde aux portes et sur les murs de la ville toutes les fois que besoin serait. » Chacun d'eux avait spécialement la garde d'une des portes de la ville, lorsqu'il en existait dans leur quartier, et les portiers, qui étaient sous leurs ordres, ouvraient et fermaient les portes par leur commandement.

Louis XIV réduisit leurs attributions et fit d'eux des officiers purement civils (3 octobre 1703) en leur enlevant le commandement de la milice bourgeoise par la création, dans chaque quartier, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un enseigne chargés de commander cette milice.

Les *quarteniers* avaient divers priviléges. Ils prenaient part à l'élection du prévôt des marchands et des échevins, assistaient aux assemblées municipales, avaient le droit de committimus aux requêtes de l'hôtel et du palais à Paris, celui de franc-salé, l'exemption des logements militaires, la disposition de trois lits à l'Hôtel-Dieu pour des malades. Ils administraient, avec quatre conseillers du parlement, les bureaux de bienfaisance et d'assistance publique, etc.

— Droit féodal. On donnait le nom de *quartenier* à ce qui était dû à raison du droit de quarte, redevance du quart des fruits de la terre, payée au maître du fonds dominant. Une charte de l'an 1300 nous apprend qu'un nommé Jean Doublie reconnaissait devoir à l'abbaye de Saint-Wandrille trois boisseaux *quarteniers* de froment avec deux chapons de rente. D'ailleurs, le droit *quartenier* n'a jamais été bien défini. Laurière, Ducange et Carpentier ne peuvent arriver à s'entendre à son sujet.

QUARTÉNYLIQUE adj. (kar-té-ni-li-ke). Chim. Se dit d'un acide organique qui prend naissance lorsqu'on réduit par l'amalgame de sodium son dérivé monochloré, obtenu lui-même par l'action de l'eau sur le chlorure organique qui se forme lorsqu'on soumet l'acide éthyl-diacétique à l'action du pentachlorure de phosphore.

— **Encycl.** On donne en chimie le nom d'acide *quarténylique* à un acide organique qui répond à la formule $C^6H^4O^2$.

— I. PRÉPARATION. Le point de départ de la préparation de l'acide *quarténylique* étant l'acide éthyl-diacétique, c'est ce dernier qu'il faut se procurer d'abord. On l'obtient à l'état de sel sodique en faisant agir le sodium sur l'éther éthyl-acétique, étendu d'une quantité d'éther ordinaire assez grande pour éviter toute élévation sérieuse de température. En employant 2 kilogrammes d'éther acétique et 60 grammes de sodium, on obtient 165 grammes d'acide éthyl-diacétique, ce qui correspond presque à la proportion théorique.

Si l'on ajoute ensuite peu à peu 33 parties de pentachlorure de phosphore à 10 parties d'acide éthyl-diacétique, le composé chlorophosphorique se dissout, sans grand dégagement de chaleur, en formant un liquide brun rougeâtre et en donnant lieu à un abondant dégagement d'acide chlorhydrique et de chlorure d'éthyle. Le liquide rouge brun ne renferme pas de chlorure d'acétyle, mais bien de l'oxychlorure de phosphore mélangé à plusieurs chlorures organiques acides. Ces divers corps ne pouvant pas être séparés par distillation fractionnée, on traite leur mélange par l'eau et l'on soumet à la distillation la solution aqueuse. La vapeur d'eau entraîne d'abord une huile qui ne se solidifie pas, puis un liquide laiteux qui abandonne des cristaux par le refroidissement. Quand ce dernier liquide a passé, le produit de la distillation consiste en eau à peu près pure, quoiqu'il reste dans la cornue un résidu acide très-difficilement volatil. Les cristaux qui se déposent au sein du liquide laiteux qui distille en second lieu sont également un acide; quant au corps qui distille en premier lieu, c'est une huile neutre très-volatile. Pour séparer complétement cette huile de l'acide qui distille après elle et dont elle renferme toujours de petites quantités, on l'agite avec du carbonate sodique et on distille. L'huile passe à la distillation et l'acide reste comme résidu sous la forme d'un sel sodique dont on le sépare en le distillant avec de l'acide sulfurique étendu. Il reste à extraire et à purifier l'acide peu volatil qui reste comme résidu dans le vase distillatoire quand l'huile neutre et l'acide volatil ont passé. A cet effet, on dissout ce résidu dans une solution de carbonate sodique, on filtre pour retenir les résines et autres impuretés qui se séparent et l'on concentre la liqueur filtrée. Par le refroidissement, la plus grande partie du phosphate de sodium se dépose en cristaux. On décante l'eau mère, on l'évapore à siccité et on reprend le résidu par l'alcool absolu. Ce liquide laisse le chlorure et le phosphate de sodium à l'état insoluble et dissout le sel du nouvel acide organique. On évapore l'alcool, on traite le résidu par l'acide sulfurique étendu, on fait bouillir pendant quelque temps le liquide pour en éliminer les dernières traces de produits volatils, on le laisse ensuite refroidir et on l'agite avec de l'éther. Ce menstrue dissout le nouvel acide, qui reste sous la forme d'une huile, laquelle se prend en cristaux sur l'acide sulfurique, lorsqu'on évapore la solution éthérée après l'avoir, au préalable, déshydratée aussi complétement que possible sur du chlorure de calcium. On achève de purifier cet acide en le redissolvant dans l'eau, décolorant la solution sur le charbon animal et le faisant cristalliser de nouveau.

Le premier acide, celui qui est le plus volatil des deux, a reçu le nom d'acide *monochloroquarténylique*, d'après la nomenclature qu'Hofmann a proposée pour les hydrocarbures. Il y a en effet la même relation entre le quarténvle (C^4H^7) et l'acide *quarténylique* $C^4H^6O^2$ qu'entre l'acide acétique $C^2H^4O^2$ et l'éthyle (C^2H^5). L'acide monochloroquarténylique ne se décompose pas lorsqu'on le chauffe avec un exces de potasse. Il est identique avec l'acide monochlorocrotonique de Fröhch.

L'acide le moins volatil est isomérique avec l'acide monochloroquarténylique; il porte le nom d'acide *chlorotétracrylique.*

— II. ACIDE MONOCHLOROTÉTRACRYLIQUE $C^4H^5ClO^2$. Cet acide se présente en longues aiguilles incolores ou en prismes monocliniques d'un pouvoir réfringent considérable. Il fond à 94° et distille entre 206° et 211° en se décomposant en partie. L'acide distillé a une consistance grasse et fond maintenant à 89°. Il est plus soluble dans l'eau que son isomère, l'acide monochloroquarténylique; l'eau en dissout en effet $\frac{10}{352}$ de son poids à 19°. La vapeur d'eau ne l'entraîne presque pas. C'est un acide assez énergique, qui déplace l'anhydride carbonique des carbonates. Il se décompose toutefois lorsqu'on le fait bouillir avec des alcalis caustiques en solution. Son sel de sodium,

$$(C^4H^4NaClO^2)^2 + H^2O,$$

forme des plaques minces et luisantes, très-solubles dans l'eau et dans l'alcool. Son sel de baryum, $(C^4H^4ClO^2)^2Ba$, se présente sous la forme d'octaèdres rhombiques incolores solubles dans 2,2 parties d'eau à 18°. Le sel de cuivre, $(C^4H^4ClO^2)^2Cu + H^2O$, se dépose en petits cristaux bleus lorsqu'on évapore une solution de carbonate cuivrique dans l'acide libre. Le sel d'argent est un précipité cristallin qu'on obtient en ajoutant de l'azotate d'argent à une solution aqueuse du sel de baryum. Enfin, le monochlorotétracrylate d'éthyle, $C^4H^4ClO^2,C^2H^5$, est un liquide incolore, très-réfringent, d'une odeur aromatique agréable. Il bout à 184° (corrigé) et présente une densité de 1°,111 à 16°,5. On le prépare en faisant digérer une solution alcoolique de l'acide saturée d'acide chlorhydrique gazeux, précipitant l'éther par l'eau de cette solution et le rectifiant.

— III. HUILE NEUTRE. C'est un liquide incolore, plus lourd que l'eau, qui, après dessiccation sur le chlorure calcique, distille entre 155° et 200° en subissant une décomposition partielle. Cette huile consiste en un mélange de monochloroquarténylate et de monochlorotétracrylate d'éthyle. On peut en séparer ces deux acides en la chauffant pendant plusieurs jours à 125° avec de l'acide chlorhydrique. Il se dégage du chlorure d'éthyle et il reste un mélange d'acide chloroquarténylique et d'acide tétracrylique, que l'on sépare par la distillation avec l'eau, comme nous l'avons dit plus haut.

Il résulte de ce que nous venons de dire que, par l'action du pentachlorure de phosphore, l'acide éthyl-diacétique donne des chlorures monochloroquarténylique et monochlorotétracrylique, que l'eau transforme en des acides correspondants. Les éthers de ces acides, le chlorure d'éthyle et la résine brune sont probablement des produits secondaires. On peut exprimer ces réactions par les réactions suivantes :

$$C^6H^{10}O^3 + 2PCl^5 = C^4H^4ClO,Cl$$

Acide éthyl-diacétique. — Pentachlorure de phosphore. — Chlorure chloroquarténylique ou chlorotétracrylique.

$$+ C^2H^5Cl + HCl + 2POCl^3$$

Chlorure d'éthyle. — Acide chlorhydrique. — Oxychlorure de phosphore.

$$C^6H^{10}O^3 + PCl^5$$

Acide éthyl-diacétique. — Pentachlorure de phosphore.

$$= C^4H^4ClO^2,C^2H^5 + HCl + POCl^3$$

Chloroquarténylate ou chlorotétracrylate d'éthyle. — Acide chlorhydrique. — Oxychlorure de phosphore.

— IV. ACIDE QUARTÉNYLIQUE $C^4H^6O^2$. On obtient cet acide en traitant une solution saturée de monochloroquarténylate de sodium par l'amalgame sodique à la température ordinaire, agitant avec un excès d'acide sulfurique et avec de l'éther. On décante la couche éthérée qui surnage, on la dessèche au moyen du chlorure de sodium fondu, et l'on retire l'éther par distillation. L'acide *quarténylique* reste sous la forme d'une huile qu'on peut purifier en la rectifiant. On en obtient 7gr,50 en partant de 12 grammes de l'acide chloré. Il est incolore, possède une odeur qui rappelle celle de l'acide butyrique et se mêle à l'eau en toutes proportions. Il bout à 171°,9 (corrigé) et ne se solidifie pas à — 15°. Sa densité est de 1,018 à 25°. Son sel de sodium cristallise en aiguilles très-solubles et même déliquescentes; son sel de baryum, $(C^4H^5O^2)^2Ba + 2H^2O$, forme de petits cristaux très-solubles, mais non déliquescents; le sel de calcium, $(C^4H^5O^2)^2Ca'' + 2H^2O$, se présente sous la forme d'aiguilles ou de plaques très-solubles; le sel de plomb,

$$(C^4H^5O^2)^2Pb + H^2O,$$

consiste en un entrelacement d'aiguilles incolores qui, lorsqu'on les dessèche, deviennent opaques et qui fondent à 68° en formant une masse semi-transparente. Le sel d'argent, $C^4H^5O^2,Ag$, est un précipité blanc, caséeux, presque insoluble dans l'eau, qui se forme lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent à une solution du sel sodique. Le sel ferrique est un précipité floconneux, d'un jaune brunâtre, qui prend naissance lorsqu'on ajoute du chlorure ferrique à la solution aqueuse d'un quarténylate alcalin. Le sel cuivrique se précipite par l'acétate de cuivre. Il affecte une couleur bleu tendre. Enfin, le quarténylate d'éthyle, $C^4H^5O^2,C^2H^5$, est un liquide incolore, bouillant à 136° (corrigé) et d'une densité de 0,927 à 19°. Il a une odeur *sui generis* qui n'a rien de désagréable.

M. Genther a étudié l'action de la potasse fondue sur l'acide *quarténylique*. Il a reconnu qu'il se forme dans ces conditions de l'acide acétique seulement. On peut donc représenter la réaction par l'équation suivante :

$$C^4H^5O^2,K + KHO + H^2O$$

Quarténylate de potassium. — Potasse. — Eau.

$$= 2(C^2H^3O^2,K) + H^2$$

Acétate de potassium. — Hydrogène.

Cette décomposition est analogue à celle que subit l'isomère de l'acide *quarténylique*, l'acide tétracrylique (crotonique solide); mais elle diffère de celle que subit dans les mêmes conditions l'acide méthacrylique. Ce dernier donne en effet, lorsqu'on le fond avec de la potasse, un mélange d'acide formique et d'acide propionique.

— V. ACIDE TÉTRACRYLIQUE $C^4H^6O^2$ (acide crotonique solide). On obtient cet acide par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide monochlorotétracrylique, en opérant de la même manière que pour préparer l'acide *quarténylique* au moyen de l'acide monochloré correspondant. Il se prend, par l'évaporation de sa solution éthérée, en une masse d'aiguilles incolores qui fondent à 79°,5. Après avoir été purifié par cristallisation dans l'eau, il ressemble à l'acide crotonique obtenu au moyen du cyanure d'allyle. Alors, en effet, il fond à 71°,5, bout à 187°,4 (corrigé) et forme des tables épaisses et incolores qui appartiennent au système monoclinique. Les eaux mères fournissent des cristaux qui ont un point de fusion un peu plus élevé, 81° ou 81°,5, et qui renferment un peu plus de carbone et un peu moins d'hydrogène que l'acide tétracrylique, ce qui est probablement dû à la présence d'une petite quantité d'un autre acide plus riche en carbone.

— VI. ACIDE TÉTROLIQUE $C^4H^4O^2$. Cet acide, qui renferme H^2 de moins que l'acide *quarténylique* et l'acide tétracrylique, prend naissance lorsqu'on soumet le monochlorotétracrylate d'éthyle à l'action de l'hydrate potassique, qui lui enlève une molécule d'acide chlorhydrique. On se sert avantageusement, pour le

préparer, du mélange huileux de monochlorotétracrylate et de monochloroquarténylate d'éthyle qui se forme comme produit secondaire dans l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide éthyl-diacétique. A cet effet, on fait digérer cette huile neutre avec un léger excès de potasse dissous dans l'eau et une petite quantité d'alcool jusqu'à ce qu'elle ait complétement disparu. On fait alors bouillir la liqueur pour chasser l'alcool, on la sursature ensuite par l'acide sulfurique et on la distille jusqu'à ce que la totalité de l'acide monochloroquarténylique ait été entraînée par les vapeurs d'eau. On laisse refroidir, on extrait l'acide qui reste comme résidu dans le vase distillatoire en agitant le liquide avec de l'éther, on dessèche la solution saturée sur du chlorure calcique et l'on en retire l'éther par distillation. L'acide tétrolique reste sous la forme d'un résidu brun, cristallin, que l'on peut purifier par des cristallisations répétées dans l'eau. Pur, il constitue des tables rhombiques, transparentes, incolores, déliquescentes, qui se dissolvent facilement dans l'eau, l'alcool et l'éther. L'acide sec fond à 76°,5 et bout à 203° (corrigé). On peut encore obtenir l'acide tétrolique directement au moyen de l'acide monochlorotétracrylique libre, en faisant digérer celui-ci avec une solution de potasse. La réaction peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide monochlorotétracrylique.}}{C^4H^5ClO^2} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO}$$
$$= \underset{\text{Chlorure de potassium.}}{KCl} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Acide tétrolique.}}{C^4H^4O^2}$$

— VII. Appendice. *Acide éthyl-diacétique* $C^6H^{10}O^3$.

Nous avons vu, au commencement de cet article, qu'on obtient le sel potassique de cet acide en soumettant l'éther acétique à l'action du sodium dans les proportions que nous avons indiquées. Pour extraire l'acide libre de la masse cristalline ainsi formée, on commence par laver celle-ci à l'éther pour en séparer un peu d'acétate d'éthyle inaltéré, puis on la traite par un courant de gaz chlorhydrique sec, on lave le produit de la distillation, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le rectifie de manière à en séparer un acide cristallisable, l'acide déhydracétique, $C^8H^8O^4$, qui ne bout qu'au-dessus de 260°.

L'acide éthyl-diacétique bout à 180°,8 (corrigé); sa densité est de 1°,03 à 5°; sa solution colore le chlorure ferrique en violet; son odeur est agréable et rappelle celle de la fraise. L'eau à 150°, les alcalis et les acides forts le décomposent en acide carbonique, acétone et alcool. Genther représente la formation de cet acide par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acétate d'éthyle.}}{2(C^2H^3O^2,C^2H^5)} + \underset{\text{Sodium.}}{2Na}$$
$$= \underset{\text{Éthyl-diacétate de sodium.}}{C^6H^9O^3,Na} + \underset{\text{Éthylate sodique.}}{C^2H^5O,Na} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2}$$

M. Wanklyn suppose qu'il se forme, dans cette réaction, non de l'éthyl-diacétate de sodium, mais du sodium triacétyle

$$(C^2H^3O)^3Na'''$$

et que ce dernier, traité par l'acide chlorhydrique, se transforme en acide éthyl-diacétique en échangeant son sodium contre de l'hydrogène, cette transformation moléculaire étant rendue nécessaire par ce fait que l'hydrogène monoatomique ne peut pas souder les 3 molécules d'acétyle que soudait primitivement le sodium triatomique. Mais c'est là une vue purement hypothétique et qui manque absolument de contrôle.

— *Éthyl-diacétates.* Le sel de baryum, obtenu au moyen de l'acide libre et de la baryte, forme une masse incolore et transparente. Le sel de cuivre s'obtient avec le sel précédent par double décomposition. Il forme de petites aiguilles microscopiques, vert pâle, insolubles dans l'eau; il se décompose par l'ébullition avec l'eau. Le sel d'argent est très-altérable. Le composé sodique paraît être un mélange, car on ne comprend guère autrement comment, outre l'acide éthyl-diacétique, il fournirait l'acide déhydracétique lorsqu'on le décompose par l'acide chlorhydrique. Traité par l'iodure de méthyle ou l'iodure d'éthyle, il donne cependant les éthers de l'acide éthyl-diacétique et non ceux de l'acide déhydracétique.

L'éthyl-diacétate de méthyle, $C^7H^{12}O^3$, s'obtient en chauffant le sel de soude pendant deux jours à 160° avec de l'iodure de méthyle; il bout à 186°,8. L'éthyl-diacétate d'éthyle, $C^8H^{14}O^3$, s'obtient de même et bout entre 175° et 196°. Frankland et Duppa ont également obtenu ces éthers en soumettant l'éther acétique à l'action du sodium et de l'iodure de méthyle et d'éthyle. Ils les représentent par les formules

$$\left.\begin{matrix}CO\\C^4H^7\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O^2$$

et

$$\left.\begin{matrix}CO\\C^5H^9\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O^2.$$

Traités par l'eau de baryte, ces corps donnent du carbonate de baryte, de l'alcool et les composés C^4H^8O et $C^5H^{10}O$. Genther envisage le corps C^4H^8O comme de la méthyl-acétone et le corps $C^5H^{10}O$ comme de la diméthyl-acétone.

L'éthyl-diacétate d'éthyle forme deux combinaisons avec l'ammoniaque. L'une, soluble dans l'eau, $C^6H^{11}AzO^2$, est l'amide de l'acide éthyl-diacétique. Elle est inodore, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fusible à 90° et sublimable à 100° en longues aiguilles. L'autre combinaison renferme $C^8H^{15}AzO^2$; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, cristallisable du système monoclinique; elle fond à 59°,5; c'est l'amide éthylée de l'acide éthyl-diacétique.

— *Acide déhydracétique* $C^8H^8O^4$. V. DÉHYDRACÉTIQUE.

— *Considérations spéciales.* Frankland et Duppa, en étudiant l'action du sodium sur l'acétate d'éthyle, sont arrivés à d'autres résultats. Ils ont obtenu de l'éther sodacétique et de l'éther disodacétique; le premier de ces composés, soumis à l'action de l'iodure d'éthyle, leur a donné un liquide éthéré bouillant à 119° et qui présente les propriétés et la composition de l'éther butyrique. Ils l'ont appelé *éther éthacétique*, réservant la question d'identité de l'acide éthacétique et de l'acide butyrique. L'éther disodacétique traité par l'iodure de méthyle donne l'éther diméthacétique, identique ou isomère avec l'éther éthacétique et l'éther butyrique; traité par l'iodure d'éthyle, il fournit l'éther diéthacétique, qui présente les propriétés et la composition de l'éther caproïque, sans que la question d'identité ait pu être résolue. Suivant Genther, il y aurait simplement isomérie et les éthers obtenus par Frankland et Duppa dériveraient de l'acide éthyl-diacétique. Wanklyn, de son côté, admet qu'il se forme plusieurs produits lorsqu'on fait agir le sodium sur l'éther acétique, et que les composés de Frankland et Duppa proviennent de l'un de ces produits. Quoi qu'il en soit, il est clair que ces divers chimistes n'ont point opéré dans des conditions identiques et que l'action du sodium sur l'acétate d'éthyle nécessite de nouvelles recherches.

QUARTER v. n. ou intr. (kar-té — rad. *quarte*). Anc. mus. Procéder par quartes dans le contre-point ou le déchant.

— Escrime. Porter son corps hors de la ligne, pour se défendre des passes : *Nous avions pensé, ces messieurs et moi, que vous voudriez bien, un de ces jours, nous accompagner jusqu'ici pour seconder, tiercer et* QUARTER *M. de Bussy, votre ami, qui nous a fait l'honneur de nous appeler tous quatre.* (Alex. Dum.)

— Conduire sa voiture entre deux ornières, de façon à les éviter.

QUARTER s. m. (kouar-tèrr). Métrol. Monnaie d'argent de Hanovre, valant 0 fr. 70. ‖ Mesure anglaise de capacité, valant 290lit,781.

QUARTERA s. f. (kouar-té-ra). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Espagne, et valant à Barcelone 68lit,419 ; à Majorque, 70lit,476 ; à Minorque, 70lit,476.

QUARTÈRE s. m. (karr-tè-re — rad. *quart*). Anc. cout. Terre qui devait le cartelage à son seigneur.

— Métrol. Mesure agraire, qui valait depuis 20 ares 5 déciares jusqu'à 23 ares 7 déciares, selon les pays.

Quarterly Review (LA), revue anglaise, fondée en 1809 pour contre-balancer l'influence de la *Revue d'Edimbourg*. Ses patrons furent lord Canning et Walter Scott, qui s'était brouillé avec Jeffrey, directeur de cette dernière revue. John Murray, qui venait de s'établir à Londres et qui devait être le premier des éditeurs anglais, accepta avec empressement les ouvertures qui lui furent faites par Canning et se rendit en Ecosse, en octobre 1808, pour conférer avec Walter Scott des mesures à prendre. Le résultat de cette entrevue fut l'organisation de la *Quarterly Review* (*Revue trimestrielle*). L'idée arrêtée en principe, Scott en pressa l'exécution avec une ardeur fiévreuse; il se chargea d'enrôler des écrivains, de leur fournir des matériaux et des sujets et d'écrire lui-même des articles. Il se rendit tout exprès à Londres au printemps de 1809, pour conférer avec Canning et les autres promoteurs de l'entreprise, et il ne revint en Ecosse qu'après la publication du premier numéro de la *Quarterly Review*, qui parut au commencement d'avril. Ce premier numéro contenait trois articles de Walter Scott : sur les poésies posthumes de Burns, sur la *Chronique du Cid* publiée par Southey et enfin sur le *Voyage en Ecosse* de sir John Carr. La direction de la revue appartenait à Gifford, qui se chargea en grande partie de la critique des œuvres littéraires et surtout des ouvrages en vers; mais, plus prudent que Jeffrey, il se garda de rendre compte lui-même des poëmes de Walter Scott. Au nombre des collaborateurs les plus assidus de Gifford, il faut citer : Walter Scott, qui, tant qu'il vécut, ne laissa guère passer d'année sans rédiger plusieurs articles; George Ellis, critique fin et spirituel; sir John Barrow, narrateur agréable et savant; Southey, compilateur infatigable, qui écrivit à peu pres sur toute espèce de sujets, et enfin M. John Wilson Croker, le seul des fondateurs de la revue qui survive aujourd'hui. Pendant longtemps, ce dernier en a écrit presque tous les articles politiques; il y déploya un talent à la fois plein de vigueur et de malice, qui savait manier avec une égale supériorité l'arme du raisonnement et celle du ridicule. Peu bienveillant en général pour la France, M. Croker peut se reprocher plusieurs articles d'une violence au moins inutile sur les événements de 1815. Le dernier article que M. Croker ait écrit pour la *Quarterly Review* a pour sujet la révolution de Février et le rôle qu'y a joué Lamartine; il donna lieu à d'ardentes polémiques. Gifford conserva la direction de la *Quarterly Review* jusqu'à sa mort, arrivée en 1826. Il eut pour successeur le gendre de Walter Scott, Lockhart, homme aimable et de façons élégantes, qui cachait sous les formes de la plus exquise politesse un esprit des plus caustiques. Avec ce nouveau directeur, la revue tory perdit peut-être de son âpreté et de sa roideur politique; elle n'en devint que plus vigoureuse et plus cruelle pour les écrivains qu'elle attaquait. La *Quarterly Review* a conservé sa couleur politique, sa périodicité trimestrielle, et les meilleurs écrivains de l'Angleterre s'honorent d'en être les collaborateurs.

QUARTERON s. m. (kar-te-ron — rad. *quart*). Anc. métrol. Poids qui était la quatrième partie d'une livre : *Un* QUARTERON *de beurre. Un* QUARTERON *de fromage. Il mangea son* QUARTERON *de mauvais pain et son once de vache.* (Dider.) ‖ Quatrième partie d'un cent : *Un* QUARTERON *de noix. Un* QUARTERON *de pommes.* ‖ Mesure de Lausanne, valant 13lit,5.

— Loc. prov. *Il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron*, Il n'est pas besoin de prendre tant de précautions, de tant tergiverser pour dire ou pour faire cela. ‖ *Il n'y a pas trois douzaines au quarteron*, Se dit quand on veut ménager quelque chose.

— Techn. Outil du papetier. ‖ Sorte de ciseau à 25 pointes, qui sert à l'épinglier pour trouer le papier dans lequel on place les épingles. ‖ Petit livret composé de papier rouge orangé, dans lequel les batteurs d'or placent les feuilles d'or : *Chaque* QUARTERON *contient ordinairement vingt-cinq feuilles.*

QUARTERON, ONNE s. (kar-te-ron, o-ne). Anthropol. Personne qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche : *En Amérique, combien de fois, à une table d'hôte, ai-je vu les convives se lever à l'approche d'un mulâtre ou d'un* QUARTERON ! (Ph. Chasles.)

— **Encycl.** Anthropol. Les *quarterons* ont rarement la peau très-basanée, et parfois même elle est si claire qu'un œil exercé peut seul y découvrir la trace du sang nègre. Cette trace ineffaçable consiste en une coloration spéciale, plus ou moins noirâtre, qu'on voit à la racine de l'ongle. Les *quarterons* sont pour la plupart ce qu'on appellerait chez nous de « beaux bruns. » Leur taille est élevée, leurs muscles sont forts, leurs épaules larges. Ils joignent à la beauté et à la pureté de la race caucasique la force, la souplesse et l'agilité qui caractérisent les noirs. Leur intelligence est remarquable; ils ont pour l'étude une surprenante facilité, et réunissant, comme ils le font, les qualités de deux races séparées jusqu'à ce jour par une tradition cruelle et des préjugés absurdes, ils sont la réfutation vivante des assertions de certains savants qui redoutaient de voir, dans cette fusion, la race blanche s'abâtardir et se dégrader. Ainsi, l'angle facial, dont l'inclinaison caractérise les races, bien plus encore que ne le fait la couleur de la peau, est, chez les *quarterons*, très-rarement plus aigu que celui de l'Européen, et il est toujours plus droit que celui de la race jaune.

Les *quarteronnes* sont renommées pour leur beauté et leur intelligence. Elles surpassent fréquemment, dans les salons du nouveau monde, par leurs grâces et leur esprit, les dames de race purement blanche, les belles créoles elles-mêmes.

La terrible guerre civile des Etats-Unis d'Amérique, glorieusement terminée par Grant et scellée par le sang du martyr Lincoln (1865), a amené dans ce pays l'émancipation de toutes les races que le sang noir vouait à la réprobation et à la servitude. Les *quarterons*, aussi blancs que leurs maîtres, étaient assujettis aux mêmes labeurs et aux mêmes tortures que les plus noirs enfants de la Guinée. Leur situation était même bien plus douloureuse. Le nègre, en effet, né le plus souvent de parents esclaves, se croyait fatalement voué à la servitude. Il suçait, avec le lait de sa mère esclave, la soumission absolue, inconsciente comme celle du chien et du bœuf. Il considérait la race blanche comme bien supérieure à la sienne, comme absolument différente; et s'il se révoltait quelquefois sous le bâton, c'était comme le chien qui mord quand on l'exaspère. Mais, pas plus que le chien, il ne songeait à discuter le principe de l'esclavage. Tandis que le *quarteron*, imbu, lui aussi, des préjugés de la race blanche à laquelle il appartenait, souffrait bien plus que le nègre de servir et d'être bâtonné, par ordre du maître, de la main de ces noirs qu'il avait appris à mépriser. Tout contribuait à rendre plus cruelles ses souffrances : son intelligence plus ouverte, son cœur plus sensible et aussi, la plupart du temps, son éducation.

Le *quarteron*, en effet, fils d'un blanc, avait eu par son père des relations avec les hommes libres. Le plus souvent son père était un planteur qui, dans un jour de caprice, avait mis dans son lit une mulâtresse. Les esclaves étaient pour tout faire ! L'enfant né, le père l'avait entouré de quelques soins; car, même chez ces planteurs endurcis par l'institution odieuse à laquelle ils devaient leur fortune, le sang parlait quelquefois. La mère, mulâtresse, conservait quelque empire sur son maître; ou bien encore celui-ci avait d'autres enfants, légitimes et libres, ceux-là, et auxquels il donnait comme compagnons de jeux le fils de la mulâtresse. Le *quarteron*, au contact de ses heureux frères, acquérait des connaissances plus étendues, qui ne devaient servir qu'à lui faire mesurer l'horreur de sa condition. Le père mort, les enfants légitimes partageaient ses biens, et l'autre était vendu comme esclave. Divers romans, comme les Américains savent les faire, racontent avec attendrissement et comme une poignante réalité les souffrances de l'*esclave blanc*.

Les *quarteronnes* étaient bien plus malheureuses encore. Dès leur enfance, elles étaient avilies. La brutalité lubrique des planteurs, des contre-maîtres et des employés libres de la plantation s'exerçait dans toute son horreur sur ces malheureuses, pour lesquelles la beauté était un fléau de plus. La plume se refuse à décrire ces horribles complaisances que leurs tyrans exigeaient d'elles. Plusieurs essayaient de s'y soustraire par la fuite, d'autres par la mort. Leurs affections n'étaient pas moins méprisées que leur pudeur. Comme on pouvait user et abuser d'elles, en leur qualité d'esclaves, et qu'elles étaient les plus belles « femelles » de la plantation, elles ne mettaient au monde un enfant que pour entrer dans une nouvelle grossesse. Cela faisait d'ailleurs l'affaire des maîtres. Les *quarterons* étaient les plus chers d'entre les esclaves; et plus il en naissait dans la plantation plus la fortune du propriétaire se trouvait accrue. Aussi, dès que les enfants étaient d'âge à être vendus, les arrachait-on à leur mère, pour les vendre aux enchères publiques. Nos lecteurs trouveront à ce sujet des détails d'un douloureux intérêt dans la *Cabane de l'oncle Tom* de Mme Beecher-Stowe, où le personnage de la *quarteronne* Elisa est admirablement dessiné, et dans un roman du capitaine Mayne-Read, qui a pour titre la *Quarteronne* et dont l'héroïne est la jeune et belle Aurore, dont l'auteur nous décrit de main de maître les tortures et le cruel esclavage.

Depuis que les Etats-Unis ont aboli l'esclavage, on ne peut plus voir de semblables horreurs que dans le catholique empire du Pérou et dans les possessions américaines de la non moins catholique Espagne.

C'est ainsi que, disparaissant devant la civilisation envahissante, l'esclavage, acculé dans les deux pays les plus réactionnaires du monde, est arrivé à ses derniers moments. Le XVIIIe siècle lui a porté les premiers coups; le XIXe le fera radicalement disparaître, aux applaudissements de l'humanité.

QUARTETTO s. m. (kouar-tèt-to — dimin. de l'ital. *quarto*, quatre). Mus. Petit quatuor, petit morceau à quatre parties. ‖ On dit aussi QUARTETTE.

QUART-GECKO s. m. (kar-jé-ko — de *quart*, et de *gecko*). Erpét. Nom vulgaire du genre sténodactyle.

QUART-HOMMAGE s. m. Anc. cout. Avantage qu'on faisait à l'aîné des enfants, dans les fiefs de succession roturière, quand ces fiefs avaient atteint la quatrième mutation.

— **Encycl.** On appelait ainsi dans la coutume de Poitou l'avantage fait en faveur de l'aîné ou de l'aînée, dans les fiefs d'une succession roturière, lorsque ces fiefs étaient parvenus à la quatrième mutation à titre successif. On donnait aussi à cet avantage le nom de quarte-mutation. Le droit de *quart-hommage* avait aussi eu lieu, pendant les premiers temps de la féodalité, dans l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis. Ce droit avait beaucoup de rapport avec celui de tierce-foi, qui subsistait dans les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Loudunois et dans quelques autres. Comme la possession des fiefs nobles anoblissait autrefois, lorsqu'elle était continuée pendant un certain nombre de générations, les fiefs se partageaient noblement à la quatrième mutation dans une succession roturière. Il n'y avait donc lieu au droit de *quart-hommage* qu'autant qu'il s'agissait d'une succession entre roturiers. L'aîné ne pouvait avoir le droit de *quart-hommage* que sur les biens qui se partageaient noblement dès la première mutation, dans la succession d'un noble.

Lorsque le domaine noble n'était pas tenu à foi et hommage, ce n'était pas sur les mutations du possesseur du domaine qu'on devait se régler pour compter les mutations, mais sur celles du chemier, ou de celui qui garantit le possesseur sous son hommage.

QUARTIDI s. m. (kouar-ti-di — du lat. *quartus*, quatrième; *dies*, jour). Quatrième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUARTIER s. m. (kar-tié — bas lat. *quartarius*; de *quartus*, quatrième). Quatrième partie d'un tout : *Un* QUARTIER *de bœuf. Un*

QUARTIER *de mouton. Un* QUARTIER *de pommé. Couper un fruit en quatre* QUARTIERS.

— Par ext. Morceau, fragment, portion détachée d'un tout : *Un* QUARTIER *de pain, de gâteau, d'orange. Un* QUARTIER *de vigne.* QUARTIER *de lard.* ‖ Gros bloc : *Un* QUARTIER *de rocher. Les Athéniens, peuple si peu nombreux, ont remué des masses gigantesques : les pierres du Pnyx sont de véritables* QUARTIERS *de rocher.* (Chateaub.) *On fit jouer la mine, et d'énormes* QUARTIERS *de pierre se détachèrent bientôt des flancs de la montagne.* (J. Arago.)

— Espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année; durée de trois mois d'un service qu'on fait à tour de rôle : *Etre de* QUARTIER. *Faire son* QUARTIER. *Sortir de* QUARTIER. *Les officiers du roi servent par* QUARTIERS. (Acad.) ‖ Fig. Tour de rôle, action qui succède à une autre : *Adieu les vers cet hiver, je n'en ferai point : la physique est de* QUARTIER. (Volt.) *Mme de Grignan soutint habilement le faste de son mari, chez qui les fantaisies ruineuses servaient par* QUARTIERS. (Mme de Sév.)

— Chacun des quatre termes auxquels on paye par portion une redevance annuelle : *Toucher les* QUARTIERS *d'une rente. On n'a pas encore payé le premier* QUARTIER *des rentes sur l'Etat.* (Acad.)

. . . . Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un *quartier*.
BOILEAU.

— Chacune des régions administratives dans lesquelles une ville est divisée : *La ville de Paris est divisée en quatre-vingts* QUARTIERS. *Il y a, à Paris, un commissaire de police par* QUARTIER. ‖ Région d'une ville vaguement déterminée : *Par Tallemant, on est de toutes les coteries, de tous les* QUARTIERS; *on connaît tous les masques et jusque dans le déshabillé.* (Ste-Beuve.) *Dans l'intérieur de Babylone, il se parlait des langues différentes qui n'étaient pas comprises d'un* QUARTIER *à l'autre.* (Renan.) ‖ Habitants d'une région de la ville : *Tout le* QUARTIER *était en rumeur. Cette nouvelle fit mettre tout le* QUARTIER *sous les armes.* (Acad.)

Au quatrième, autre métier;
Nous scandalisons le *quartier*,
Nous nous moquons des commissaires.
BÉRANGER.

— *Quartier Latin*, Nom que l'on donne, à Paris, à la portion de la ville située sur la rive gauche de la Seine et où se trouvent en grand nombre les écoles publiques : *Les étudiants habitent le* QUARTIER LATIN; *on entend par là la rue Saint-Jacques et les rues et places adjacentes, à peu près les mêmes endroits où se logeaient, au moyen âge, les nations de l'Université.* (Th. Gautier.)

— *A quartier*, A part, à l'écart : *Tirer quelqu'un* À QUARTIER. *Se tirer, se mettre* À QUARTIER. *Mettre de l'argent* À QUARTIER. (Acad.) *C'est dans l'intention de vous servir que j'ai pris la liberté de vous tirer* À QUARTIER. (Mariv.) ‖ Loc. vieillie.

— *Mettre en quartiers*, Mettre en pièces :

L'attaquer, le *mettre en quartiers*,
Sire Loup l'eût fait volontiers.
LA FONTAINE.

‖ Signifie aussi Dépecer un supplicié, pour exposer en divers lieux les parties de son corps. ‖ *Se mettre en quartiers pour quelqu'un*, Etre disposé à tout faire pour lui être agréable : *Je pense que* POUR MOI, *s'il était nécessaire, elle* SE METTRAIT EN QUARTIERS. (Benserade.) ‖ On dit aujourd'hui SE METTRE EN QUATRE. ‖ *Tomber sur les quatre quartiers de quelqu'un*, Le traiter sans ménagement, avec une excessive rigueur.

— Blas. Chacune des quatre parties d'un écusson écartelé. ‖ Chacune des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, lors même qu'il y en a plus de quatre. ‖ *Franc-quartier*, Premier quartier de l'écu, placé à la droite, du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure.

— Généal. Chaque degré de descendance dans la ligne paternelle ou maternelle : *On ne pouvait être reçu dans ce chapitre sans prouver seize* QUARTIERS. (Acad.) *Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture et a fait évanouir la preuve des quatre* QUARTIERS. (La Bruy.) *Quand il s'agit d'une affaire importante, on ne demande pas si celui qu'on consulte a seize* QUARTIERS, *mais s'il a des connaissances et de la probité.* (Christine de Suède.)

— Féod. Nom donné, dans la coutume de Lorraine, à une maison ou à un héritage donné à cens.

— Enseignem. Nom donné, dans les collèges, aux différentes salles où les écoliers étudient et font leurs devoirs. ‖ Chacune des divisions de la cour de récréation : *Le* QUARTIER *des petits. Le* QUARTIER *des grands.* ‖ *Maître de quartier*, Maître chargé de surveiller les élèves d'un quartier.

— Jeux. La partie de la table de billard où l'on se plaçait quand on commençait à jouer : *Le* QUARTIER *est marqué par une ligne droite tirée d'une des bandes longues à l'autre, à environ* $0^{m},75$ *de la petite bande du bas.*

— Archit. *Quartier tournant*, Marches qui sont dans l'angle d'un escalier et qui tournent autour du noyau. ‖ *Quartier de vis suspendue*, Portion d'escalier à vis suspendue, destinée à raccorder deux appartements qui ne sont pas de plain-pied. ‖ *Donner quartier à une pierre, à une pièce de bois*, La retourner sur une autre face, en la faisant tourner sur une de ses arêtes.

— Chasse. Gîte, endroit où se retire la bête.

— Art milit. Endroit d'une ville ou d'une place forte dans lequel une troupe est casernée : QUARTIER *de cavalerie.* QUARTIER *d'infanterie. Aller au* QUARTIER. *Loger au* QUARTIER. (Acad.) ‖ Ville ouverte où il y a des troupes en garnison : *Nous tenons garnison en tel endroit; ce n'est pas une place de guerre, ce n'est qu'un* QUARTIER. ‖ Campement, cantonnement d'un corps de troupes : *Les troupes sont rentrées au* QUARTIER.

Rien de plus dangereux qu'un *quartier* enlevé;
Ce n'est point pour le mal qui vous est arrivé;
Mais votre troupe, alors, interdite et rebelle,
Perd son respect pour vous, sa confiance en elle;
L'abattement succède au désir des combats;
Tout est découragé, le chef et ses soldats.
Cet échec après soi traîne de longues suites,
Et l'ennemi vous perd s'il hâte ses poursuites.
FRÉDÉRIC II.

‖ Corps de troupes : *Le général rassembla les* QUARTIERS, *ses* QUARTIERS. (Acad.) ‖ Campement fait sur quelqu'une des principales avenues d'une place assiégée, pour empêcher les convois de ravitaillement et les secours : *Le* QUARTIER *de la droite, de la gauche, du centre. Disposer les* QUARTIERS *du siége. Affaiblir les* QUARTIERS. (Acad.) ‖ *Quartiers de cantonnement*, Différents lieux, comme petites villes, bourgs, villages, fermes, etc., à portée les uns des autres, entre lesquels on partage l'armée. ‖ *Quartiers de fourrages*, Quartiers de cantonnement où l'on met des corps de cavalerie, lorsqu'ils ne peuvent pas subsister ensemble à cause de la disette de fourrage. ‖ *Quartier de campement*, Réunion, ensemble des parcs d'artillerie, de vivres et de fourrages, des ambulances, de tout le matériel de la suite d'une armée. ‖ *Quartier des vivres*, Lieu où est logé l'équipage des munitions de bouche et où l'on cuit le pain destiné aux troupes. ‖ *Quartier d'hiver*, Etablissement des troupes qui ont interrompu une campagne à cause de la rigueur de la saison; endroit où elles sont établies : *Entrer dans ses* QUARTIERS D'HIVER. *Prendre ses* QUARTIERS D'HIVER. ‖ *Quartier de rafraîchissement*, Endroit où l'on envoie des troupes se reposer pendant la durée d'une campagne. ‖ *Quartier général*, Lieu choisi ordinairement au centre du camp, de la position, des quartiers d'une armée ou d'un corps d'armée, et où l'on établit le logement du général en chef et les services généraux de l'armée; ensemble des officiers qui composent l'état-major du général en chef : *L'état-major loge au* QUARTIER GÉNÉRAL. *Il fait partie du* QUARTIER GÉNÉRAL. (Acad.) ‖ *Quartier d'assemblée*, Lieu où les différents corps d'une armée se réunissent pour marcher ensemble à l'ennemi; ville où les soldats d'un corps se rendent pour y passer la revue; endroit d'une ville ou d'un camp où les différents corps doivent se rendre en cas d'alarme et se réunir toutes les fois qu'il faut prendre les armes. ‖ *Mettre l'alarme au quartier*, *Donner l'alarme au quartier*, Avertir les troupes qui composent le quartier que l'ennemi approche et qu'elles aient à se tenir sur leurs gardes; au fig. Faire connaître un fait qui donne de l'inquiétude à ceux à qui on le notifie. ‖ *L'alarme est au quartier*, On est fort inquiet dans cette maison, dans cette famille, dans cette société. ‖ *Faire quartier*, Accorder la vie sauve, et fig. User d'indulgence, de condescendance : *Les troupes avaient reçu l'ordre de ne point* FAIRE *de* QUARTIER. *Ce propriétaire ne* FAIT *pas de* QUARTIER *à ses locataires.* Cette locution vient, dit-on, d'une convention par laquelle les Espagnols et les Hollandais, alors en guerre, réglèrent que, de part et d'autre, on accorderait la vie sauve aux officiers faits prisonniers, moyennant une rançon égale au quart de leur solde annuelle; quant aux soldats, on restait libre de les mettre à mort. ‖ *Demander quartier*, Demander la vie sauve. ‖ *Point de quartier*, *Sans quartier*, Ne faisons point de quartier, tuons tout, et fig. Usons de rigueur, ne ménageons rien :

Point de quartier, morbleu! la guerre est déclarée.
DESTOUCHES.

Sois mon trompette et sonne les alarmes;
Point de quartier! marchons, alerte! aux armes!
VOLTAIRE.

— Mar. Chacune des trois parties que les charpentiers distinguaient autrefois dans un navire en construction. ‖ Lieu où un marin est classé, inscrit. ‖ Chacune des trois parties de la chiourme, sur une galère. ‖ *Quartier des classes*, Division de la population maritime qui s'étend sur 4 ou 5 myriamètres de côte. ‖ *Quartier de réduction*, Instrument dont se servent les marins pour résoudre plusieurs problèmes de pilotage. ‖ *Quartier de réflexion*, Instrument fondé sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. On l'appelle aussi OCTANT. ‖ *Quartier anglais*, Ancien instrument qui servait à mesurer la hauteur du soleil en mer. On l'appelait aussi QUART DE NONANTE. ‖ *Vent de quartier*, Vent qui souffle un peu de côté, en s'écartant légèrement de la direction du navire.

— Techn. Chacune des parties d'une selle sur lesquelles portent et reposent les cuisses du cavalier. ‖ Pièce unique ou chacune des deux pièces de cuir qui environnent le talon d'un soulier : *Cet enfant marche sur les* QUARTIERS *de ses souliers.* ‖ Chacun des quatre morceaux principaux qui, lorsqu'ils sont assemblés, forment le corps et les basques d'un habit. ‖ Morceau de métal laminé que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. ‖ Chacune des feuilles d'or que l'on soumet à l'opération du battage. ‖ Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. ‖ *Franc quartier*, Banc où l'on trouve l'ardoise de meilleure qualité. ‖ *Dresser un cuir de quatre quartiers*, Le plier en prenant les quatre pieds de la peau. ‖ *Dresser un cuir des quatre faux quartiers*, Le plier des quatre coins, un peu en biaisant.

— Comm. *Bois de quartier*, Bois à brûler fendu en quatre. ‖ *Poids des quatre quartiers*, Poids net des parties d'un animal utilisables comme viande de boucherie.

— Métrol. Quatrième partie d'une aune : *Un* QUARTIER *de velours. Un* QUARTIER *de satin. Un* QUARTIER *de ruban.* ‖ Mesure de capacité, valant à Hanovre $0^{lit},98$; à Lubeck, $0^{lit},94$; à Brunswick, $0^{lit},93$; à Calais, $4^{lit},44$; à Saint-Omer, $3^{lit},34$. ‖ Ancienne mesure agraire, valant le quart d'un arpent.

— Astr. Chacune des quatre phases de la lune. ‖ *Premier quartier*, Phase qui commence à la nouvelle lune et finit lorsque la lune présente la moitié de sa surface éclairée. ‖ *Second quartier*, Phase qui commence à la fin du premier quartier et finit à la pleine lune. ‖ *Troisième quartier*, Phase qui commence à la pleine lune et dure jusqu'à ce que la lune n'offre plus que la moitié de sa surface éclairée. ‖ *Dernier* ou *quatrième quartier*, Phase qui dure de la fin du troisième quartier à la nouvelle lune.

— Vitic. *Echalas de quartier*, Echalas faits de bois de chêne fendu.

— Art vétér. Chacune des parois latérales du sabot des solipèdes : *Le* QUARTIER *de dedans. Le* QUARTIER *de dehors. Les* QUARTIERS *doivent être égaux en hauteur, autrement le pied serait de travers.* (Acad.) ‖ *Faux quartier*, Quartier du sabot qui a une surface raboteuse, inégale. ‖ *Faire quartier neuf*, Se dit d'un cheval chez lequel un des quartiers tombe par quelque cause que ce soit et se trouve chassé par un autre quartier qui croît en dessous.

— **Encycl.** Art milit. *Quartier général.* Le prétoire des Romains n'était autre chose qu'un *quartier général*. Le lieu où est situé le *quartier général* donne le nom au camp. C'est là que se trouvent logés les principaux officiers de l'état-major général de l'armée. Les autres *quartiers*, ceux qui sont occupés par des généraux en second, se trouvent à gauche et à droite du *quartier général*. Tous sont à couvert des entreprises de l'ennemi : on les place entre les lignes; on les couvre par les corps de troupes les plus réputés; mais, malgré toutes ces précautions, les *quartiers généraux* sont toujours exposés parce qu'ils sont les points de mire de l'ennemi.

Il y a un siècle et demi, les officiers de l'état-major plaçaient le *quartier général* à la queue du camp. Cette manière était pleine de danger, car, si l'ennemi venait fondre à l'improviste sur le camp, le combat était souvent fini avant que les généraux fussent arrivés pour donner des ordres; d'autres fois, l'ennemi, attaquant l'arrière, tombait au milieu du *quartier général* avant que les troupes pussent arriver à son secours; aussi prit-on l'habitude de le placer au centre du camp.

Lorsqu'il se trouve des villages dans l'intérieur des lignes, l'état-major y est établi; mais il ne faut jamais que l'envie de se trouver dans un village influe sur la position d'un camp.

Autrefois, le maréchal de camp décidait du choix et de l'emplacement du *quartier général*.

Au camp et en cantonnement, un *quartier général* est censé une place; il y est établi des postes, une prison, une poste aux lettres; un commandant de place y commande le service, y place le canon d'alarme, y réunit les plantons et les ordonnances de tous les corps. Des officiers d'ordonnance, des officiers du génie, des guides d'état-major, des chefs d'administration sont attachés au *quartier général*; un grand prévôt de gendarmerie y maintient la police, tandis que des troupes de gendarmerie surveillent les parcs, les communications et les prisonniers. La générale, lorsqu'elle a lieu, se fait entendre à partir du *quartier général*.

— Art vétér. On appelle *quartier* la partie latérale du sabot du cheval, de l'âne et du mulet, située entre les mamelles et les talons; on la nomme ainsi parce qu'elle occupe bien à elle seule le quart de la circonférence du sabot. Le *quartier* peut être défectueux, et alors on le dit *faible*, *faux*, *renversé* ou *serré*.

On dit les *quartiers faibles* lorsque la corne de ces parties est mince, plate, serrée et quelquefois renversée à la région inférieure. Le pied dont les *quartiers* sont faibles exige des fers légers, étampés, maigres. On doit également parer très-peu et ferrer court, afin d'éviter les piqûres. On désigne sous le nom de *quartier faux* tout état défectueux de la portion latérale de la paroi. « On comprend communément sous ce titre, dit Girard, tout *quartier* dont la sole, inégale, fendillée et raboteuse, offre une ou plusieurs désunions de diverses grandeurs, tout *quartier* dans lequel on remarque des avances et quelquefois des plaques de corne qui se chevauchent ou poussent l'une sous l'autre et constituent de véritables nécroses. Dans cette altération, l'ongle nécrosé est quelquefois disposé de manière à comprimer la corne intérieure qui fait partie intégrante du sabot, à en gêner le développement et à augmenter ainsi la gravité de l'accident. » Le faux *quartier* est naturel ou accidentel. Dans le premier cas, il tient à l'état constitutionnel du sabot; dans le second, il est déterminé par différentes affections du pied et le plus souvent par une mauvaise ferrure. Dans le cas de faux *quartier*, il y a nécessité d'une ferrure particulière, qui ne peut avoir autant de solidité que la ferrure ordinaire, les clous qui fixent le fer étant groupés vers certains points seulement. Si le bourrelet n'a pas été altéré, le faux *quartier* disparaîtra par avalure; dans le cas contraire, le faux *quartier* persistera, sa corne sera rugueuse, cassante et le pied exigera la continuation d'une ferrure plus dispendieuse, moins solide et plus gênante pour le cheval, dont le sabot aura, en outre, perdu une partie de son élasticité. La défectuosité qui constitue les *quartiers serrés* peut être naturelle et congéniale, ou résulter accidentellement de causes extérieures, comme quand on pare trop le pied avant l'application du fer et qu'on détruit les arcs-boutants de la fourchette; alors la paroi n'ayant plus d'appui se renverse, comprime les tissus du pied et fait boiter l'animal. Pour remédier à ce défaut, il faut tenir le pied humide en l'humectant, éviter de le parer, abattre le talon et ferrer court, de manière que les talons ne portent pas sur le fer.

— Blas. Chacune des parties de l'écu, quand il est écartelé en croix, c'est-à-dire partagé en quatre sections égales et carrées par la ligne perpendiculaire du parti et la ligne horizontale du coupé, prend le nom de *quartier*. On appelle premier *quartier* le *quartier* de l'angle dextre du chef; second *quartier*, le *quartier* de l'angle sénestre du chef; troisième *quartier*, le *quartier* de l'angle dextre de la pointe; quatrième *quartier*, le *quartier* de l'angle sénestre de la pointe. Par analogie, on donne également le nom de *quartier* aux parties d'un écu divisé en plus de quatre sections carrées égales entre elles. C'est dans ce sens qu'un écu est dit divisé en seize, en trente-deux quartiers. Par extension, on applique encore la dénomination de *quartier* à chacun des espaces triangulaires formés par l'écartelé en sautoir. Dans ce cas, le premier *quartier* est en chef, le second à dextre, le troisième à sénestre et le quatrième en pointe.

Les vides que forment la croix et le sautoir sur un écu non écartelé se nomment cantons.

Il est bon de remarquer qu'un plus grand nombre de divisions de l'écu en parties égales entre elles ont été nommées *quartiers*, quoiqu'il ne puisse y avoir plus de quatre quarts dans un entier; mais on n'a pas donné ce nom à un moindre nombre, comme aux partitions du coupé, du parti, du tranché, du taillé et du tiercé.

Les quatre premiers *quartiers* de l'écu se marquent en chiffres, et s'il se trouve un ou plusieurs de ces *quartiers* contre-écartelés, ou un sur le tout écartelé, on dénomme ces nouveaux *quartiers* en lettres, pour ne pas les confondre avec les autres.

Le mot *quartier* est ordinairement sous-entendu dans les explications héraldiques, pour donner à ces explications plus de brièveté et moins de rudesse.

Brette de Thurin, en Languedoc : aux 1 et 4 *quartiers* d'or, à trois aiglettes de sable; aux 2 et 3 d'azur, au lion couronné d'or. — **Besse de la Richardie**, en Auvergne : écartelé, aux 1 et 4 *quartiers* d'azur, au lion d'or lampassé et couronné de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de sable. — **Médine des Marets**, en Normandie : écartelé, au 1 *quartier* d'azur, à la fleur de lis d'or; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, celui du second contourné; au 4 d'argent, à l'arbre terrassé de sinople. — **Malvin de Montazet**, en Languedoc : écartelé, aux 1 et 4 *quartiers* d'azur, à trois étoiles d'or, qui est de Malvin; aux 2 et 3 de gueules, à deux balances d'or, qui est de Montazet. — **Laugier de Beaurecueil**, en Provence : écartelé, au 1 *quartier* d'argent, au lion de gueules, qui est de Laugier; au 2 d'or, à la bande d'azur, chargé de trois demi-vols d'argent, qui est de Beaurecueil; au 3 d'azur, au croissant d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable, qui est de Jouffrey; au 4 d'azur, à la croix d'argent, qui est de Bouzies. — **Dampmartin**, en Languedoc : écartelé, aux 1 et 4 *quartiers* d'azur, à trois bandes d'argent, accompagnées en chef de deux étoiles d'or; à la bordure denchée du même; aux 2 et 3 de gueules, à la comète d'or; sur le tout contre-écartelé, aux premier et quatrième *quartiers* d'or, à l'arbre de sinople; aux second et troisième de gueules, au lion d'or. — **Spens de Lancre**, en Guyenne, originaire d'Ecosse : écartelé, au

1 *quartier* d'or, au lion de gueules; au 2 losange d'azur et d'or, au chef du dernier émail, chargé de trois roses de gueules; au 3 contre-écartelé, aux premier et troisième de gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable; au quatrième d'azur, à trois ancres d'or; sur le tout d'or, au lion de gueules.

En termes de généalogie, *quartier* est le nom de l'écu qui, dans un arbre généalogique, sert de preuve de noblesse; il est donc synonyme de degré. De là l'expression *quartiers de noblesse*, noble à *seize quartiers*, etc. Les degrés ou lignes sont les générations du fils au père, du père à l'aïeul, de l'aïeul au bisaïeul, du bisaïeul au trisaïeul, etc. Les *quartiers* sont donc les familles nobles ou les personnes dont celui qui fait preuve descend (v. DEGRÉS). Il fallait faire preuve de huit *quartiers* pour être reçu dans l'ordre de Malte. Il y avait plusieurs chapitres où l'on ne pouvait être reçu sans prouver seize *quartiers*. Parmi la gent noble, l'on est d'autant plus fier de son blason que l'on y compte plus de *quartiers*.

— Mar. *Quartier de réduction.* Cet instrument se compose d'un carton de forme carrée, sur lequel est tracé un parallélogramme rectangle, dont la surface est divisée par un grand nombre de petites lignes, ayant la direction nord-sud et la direction est-ouest. Il y a de plus des arcs décrits du sommet de l'angle qui représente le centre d'un cercle, avec des rayons qui forment huit aires de vent (l'intervalle entre chacun d'eux est de 11°15'). Un fil, partant du même centre, peut se promener sur les degrés intermédiaires entre chaque aire de vent. L'ensemble offre, ainsi tracés, une multitude de triangles rectangles, parmi lesquels on en distingue toujours un semblable à celui que l'on veut résoudre.

— *Quartier anglais.* Cet instrument de marine, inventé par Davis, et qui a succédé à l'arbalète, a été lui-même remplacé par l'octant et autres instruments à reflexion.

Il servait à mesurer la hauteur du soleil à la mer; il se composait de deux arcs de cercle de rayon différent, le premier de 30°, le second de 60°, et ayant tous deux un même centre; le plus grand arc était divisé de 10' en 10', avec des transversales qui rendaient les minutes sensibles. Le plus petit arc était divisé seulement en degrés; au centre commun s'élevait, perpendiculairement au plan de l'instrument, un marteau (pinnule) dans lequel on avait fait une fente pour laisser voir l'horizon.

Le grand arc portait une pinnule mobile et le petit arc aussi, mais cette dernière pinnule avait en son milieu un verre lenticulaire d'un foyer égal à sa distance au centre. Pour se servir de l'instrument, on plaçait la pinnule du petit arc sur l'une des divisions de cet arc; on tournait le dos au soleil; on faisait tomber l'ombre de cette pinnule sur le marteau central, et l'image du soleil formée par le verre lenticulaire venait réverberer en un point marqué de ce marteau central. Alors on appliquait l'œil à la pinnule du grand arc et l'on faisait glisser cette pinnule jusqu'à ce qu'on aperçût l'horizon par la fente du marteau central. Un calcul rapide donnait alors la hauteur du soleil. Sous une autre acception, on appelle *quart de nonante* l'instrument et l'opération graphique avec lesquels on détermine les diamètres des mâts et vergues d'assemblage, d'après la connaissance de leur fort.

Quartier Latin. Ce quartier est le plus ancien de Paris, après la Cité. Cette désignation, quartier Latin, est, il est vrai, purement idéale et ne se rapporte à aucune des divisions municipales du Paris moderne; néanmoins, tout le monde l'entend; on sait qu'elle s'applique à la presque totalité du Ve et du VIe arrondissement; c'est le vaste espace qui a pour limites : au nord, la Seine, le quai des Augustins, le quai Saint-Michel, le quai Saint-Bernard; au midi, le boulevard Montparnasse; à l'ouest, la rue Bonaparte; à l'est, la Halle aux vins, et qui renferme l'Ecole des beaux-arts, l'Institut, la Monnaie, le Collége de France, la Sorbonne, les Ecoles de droit et de médecine, l'Ecole normale et l'Ecole polytechnique, l'Ecole des mines, les Sourds-Muets, l'Observatoire, le musée des Thermes, le Luxembourg, le Jardin des plantes, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, le Panthéon, Saint-Séverin, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Julien-le-Pauvre, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'Odéon, le théâtre de Cluny, l'institution Sainte-Barbe, les lycées Corneille, Descartes, Condorcet, la Maternité, la Pitié, les bibliothèques Sainte-Geneviève et Mazarine et... la Closerie des Lilas ou le bal Bullier.

Quartier toujours décrit et toujours à décrire, parce qu'il est toujours nouveau! quartier toujours vivant, toujours remuant, toujours jeune, il ferait à lui seul Paris capitale, car c'est de là que la pensée en fusion s'échappe de par le monde, c'est là qu'ont vécu Pascal et Descartes, c'est là que vivent et se pressent les maîtres actuels des sciences, des lettres et des arts. Quartier plein de labeurs profonds, où se parle le patois de toutes les provinces, la langue de toutes les nations; qui centralise pour ainsi dire l'effort juvénile de la France entière et où l'étranger, altéré de savoir, vient puiser sans relâche; quartier plein de travail, mais aussi plein de dissipation, de paresse et de misère; quartier où la bohème de Henri Murger, bien après la bohême de Villon, plante incessamment sa tente, ouverte par mille déchirures à toutes les bises de l'hiver; quartier où les cheveux sont trop longs, les habits trop courts, où les chapeaux sont larges et les cœurs aussi; où les têtes sont ardentes et les appétits incommensurables, où l'on déteste cordialement les sergents de ville et où l'on aime la liberté, où l'on rit fort quand les trônes chancellent et plus fort encore quand ils tombent; où Musette, Lisette, Frisette et autres demoiselles faciles, qui riment à anisette et à grisette, sont chantées comme des reines en vers de douze pieds et n'ont ni corsets ni préjugés; où, comme le dit Auguste Luchet, « tout ce que la ville tue de chevaux, de chiens et de chats trouve des cuisiniers qui le font cuire et des estomacs qui le digèrent, où le dîner coûte seize sous, le lit dix sous, la bière et le tabac plus que le dîner, plus que le lit; quartier de hardi langage et d'innocentes actions, où l'on se montre pour faire le mal, où l'on se cache pour faire le bien, où rien de ce qu'il y a dedans ne ressemble, ne se mêle à ce qu'il y a dehors; quartier qui, d'abord, vous paraît bien correct et bien triste, à vous, honnêtes jeunes gens, encore tout luisants de la grasse existence dans laquelle vous confisait votre bonne mère de Besançon et d'Angers, et que vous pleurerez peut-être, et que vous aimerez, que vous regretterez toujours quand vous n'y serez plus! » Car c'est là une étrange agglomération, une bizarre république à la vie hautement libre et franche d'allures, où l'on crie bien haut ce qui ailleurs se dit tout bas et se chuchote à l'oreille; où l'on met le nom sur les choses et sur les hommes, où l'on appelle un chat un chat et Rollet un fripon. Sous la Restauration, sous la monarchie de juillet, c'est un amusant et perpétuel foyer de turbulence et de désirs d'insurrection, regardé avec effroi par le pouvoir et par les familles. On y conspirait, on y protestait, on y sifflait les hommes vendus; pas une idée chimérique, pas une folle entreprise, pas une doctrine qui n'eût là ses disciples tout prêts, ses intruments tout préparés. C'est un précieux et dangereux gymnase où, chaque année, quoi qu'il sache ou qu'il craigne, le pays envoie et enverra toujours sa plus belle jeunesse et ses meilleures espérances, pour qu'elles se développent ou qu'elles se perdent au contact de ce foyer ardent qui dévore les faibles et fortifie les forts. « Et comment, s'écrie M. Auguste Luchet, le quartier où l'on met ainsi macérer et bouillir toutes ces jeunes docilités, toutes ces vigueurs à peine venues au monde, ne serait-il point profondément révolutionnaire? L'étudiant y vit au milieu du peuple!... Sa première amitié lui vient du peuple et son premier amour aussi, la grisette, pauvre et douce bohémienne qui naît à seize ans et meurt à vingt-six, suave amour de passage aussi facile à quitter qu'à prendre. Pas de rentiers autour de l'étudiant; ces pacifiques ruines (l'auteur écrivait en 1846) seraient trop ébranlées par le vacarme qu'il fait; pas de négociants, non plus, pas de capitalistes, pas de banquiers; le *pays Latin*, comme l'appelle son énergique tradition, est peuple et n'est que peuple d'un bout à l'autre; peuple de savants, peuple d'artisans, peuple d'artistes, travailleur diligent et intrépide, n'ayant à perdre ni un sou ni une heure, en lutte éternelle avec le propriétaire, la garde nationale et l'impôt, avec la maladie, fille de la misère, avec la faim, mère de la tentation! Voilà les hôtes de l'étudiant, combattants inutilement sublimes que nulle récompense ne soutient et qui ne se reposent que dans la mort; voilà Paris pour lui; c'est chez eux, c'est en eux qu'il apprend la France et l'Etat et ceux qui gouvernent l'Etat. Pensez-vous que cette manière de s'instruire des choses publiques soit bien faite pour concilier à leurs distributeurs son estime et son admiration? Pensez-vous, quand il a vu le père se coucher épuisé sous le fardeau d'une vie insoutenable, et la mère pleurer, et sa fille, bouche inutile, se donner à lui tristement, avant de passer l'eau pour aller se vendre, qu'il puisse, en retournant près des siens, emporter une idée bien haute du mécanisme qui produit de si belles choses! Je vous dis qu'il sort de là plein de mépris ou plein de haine, égoïste ou conspirateur; il n'y a pas de milieu... » Depuis que ces lignes ont été écrites, bien des modifications et des transformations ont été apportées à cette partie de la ville qui, par sa création romaine, était prédestinée aux études classiques. Cependant nul quartier n'a mieux gardé sa physionomie propre; car il y a en lui une vitalité morale, une pensée, quelque chose comme une âme contre laquelle les marteaux et les pioches ne peuvent rien. « Ainsi, dit M. Théodore de Banville, de grands boulevards, tout à fait pareils à ceux du centre de Paris, des boulevards avec leurs larges chaussées, leurs jeunes arbres, leurs maisons de pierre sculptée, leurs grands comptoirs de commerce, leurs magasins au luxe voyant ont été créés et, pour ainsi dire, ont été apportés là comme par magie; le bruit, la foule, le tumulte d'une vie affairée y feraient croire qu'on est au cœur de la ville; mais, à deux pas, c'est l'étude, le calme, le silence. Le Paris nouveau, qui a coulé là comme un fleuve, n'a pu changer en rien le Paris ancien qui touche ses rives. A côté du boulevard Saint-Michel, si agité et si vivant, la cour de la Sorbonne a toujours entre ses pavés, comme au XVIIe siècle, les minces brins d'herbe d'un vert vif qui lui donnent un aspect si doux et si poétique. En face de l'hôtel Cluny, si pompeusement restauré, des masures où l'on vend des laques, des faïences, des estampes, de vieux meubles, nous donnent l'idée d'une ville de province endormie où le terrain et l'espace sont comptés pour rien; aussi, et c'est là surtout la singulière anomalie qu'il faut noter, on ne trouverait presque plus de traces du quartier Latin de Balzac et de Gavarni; mais celui de Félibien, de Dubellay, de Sauval existe encore. On chercherait en vain dans la rue qui fut la rue Copeau un jeune Rastignac menaçant Paris et l'appelant en duel; mais la race des écoliers des Lemaistre et des Lenormant survit malgré tout. Il faut reléguer parmi les fantômes évanouis le charmant jeune homme des *Etudes de mœurs* qui disait; « Je te laisse ma pipe et ma femme; » aie bien soin de ma pipe! » Mais l'écho du *pays Latin* n'a pas oublié tout à fait l'écolier du XIVe siècle qui, si joyeusement, chantait le *Département des livres!* »

Nous rappelions tout à l'heure l'origine latine de ce quartier élevé tout autour du palais des Thermes. De là son nom. N'était-il pas, disions-nous, prédestiné aux études classiques? Et, en effet, il fut le berceau de l'Université. Sous les premiers Capétiens, les maîtres les plus illustres y enseignaient déjà la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'astrologie, la géométrie, l'arithmétique, la musique; c'était ce qu'on appelait alors le *trivium* et le *quadrivium*, et l'on y ajoutait la théologie, le droit canon, le droit civil et la medecine. Guillaume Le Breton disait : « Nous ne lisons pas que les écoles aient jamais été fréquentées à Athènes et en Egypte par un aussi grand nombre de gens que ceux qui viennent habiter ladite ville pour s'y livrer à l'etude. Il en est ainsi, non-seulement à cause de l'extrême agrément du lieu et de la surabondance des biens de toutes sortes qui y affluent, mais aussi à cause des libertés et des prérogatives spéciales dont le roi et son père ont gratifié les écoles. » Pour arriver à la science, les jeunes néophytes bravaient souvent les plus cruelles privations. Jean de Hauteville consacre le premier chapitre du troisième livre de son poëme d'*Archithrenius* (le *Pleureur*) à dépeindre les misères des savants. Il nous les montre se levant au point du jour pour aller aux cours et obligés de se peigner avec les doigts. « Les disciples d'Aristote, dit-il, veillent sur des grabats à la lueur d'une lanterne; la fortune, d'une main engourdie, ne leur accorde qu'une nourriture insuffisante; la faim habite leurs ventres vides, ternit l'éclat de leurs yeux et fait pâlir leurs joues. L'abondance, qui va visiter les palais, se détourne de leurs maisons, à peine garnies de vieux meubles. Dans leurs cuisines, il n'y a qu'un pot où nagent des pois, des oignons, des fèves et des poireaux. Faire cuire leurs mets, c'est les assaisonner; les délices de leurs tables ne consistent qu'en un peu de sel. »

Les écoliers de nos jours sont un peu mieux traités par le sort; leurs efforts sont moins stériles et la science qu'ils acquièrent a plus de solidité. Au reste, à l'époque présente comme au moyen âge, la montagne Sainte-Geneviève est restée le quartier général des études. C'est toujours là que se trouvent les héros des bals échevelés, coureurs d'école buissonnière au temps des lilas, siffleurs de tragédies néo-classiques à l'Odéon, disposés néanmoins à écouter respectueusement les cours des professeurs illustres, à pâlir sous la lampe, à *bûcher* sur les livres et se préparant par des études fortes et acharnées à devenir des hommes utiles. Ces insouciants, ces fous dépensent en somme le meilleur de leur jeunesse à étudier la vie physique et la vie morale de l'homme et à en peser silencieusement les problèmes les plus redoutables. Sous la main de fer de la science, ils gardent, comme le dit M. Théodore de Banville, et sentent brûler en eux un vif amour de l'art et de la liberté. Que l'heure sonne de secouer une tyrannie, ils s'élancent parmi les balles, sanglants, joyeux, les mains noires de poudre, et leurs voix, habituées à fredonner les chansons d'amour et les refrains à boire, entonnent avec un sublime appétit de la mort et du sacrifice les strophes d'airain de la *Marseillaise*. « Telle était, dit l'écrivain que nous citons en faisant allusion à une époque déjà lointaine, telle était alors cette jeunesse, ardente, farouche, singulière, si sérieuse au fond, dont le *quartier* Latin était la patrie et la propriété, et qui affectait d'y montrer des mœurs assez singulières pour que les paisibles bourgeois, ses voisins, s'estimassent assez heureux de la laisser vivre tranquillement à sa guise. » En se reportant à cette époque, M. de Banville esquisse ainsi la physionomie matérielle du quartier Latin : « Deux longues rues, noires, étroites, tortueuses, interminables, la rue de la Harpe et la rue Saint-Jacques, à l'est, mettaient en communication l'île de la Cité, qui fut le berceau de Paris, avec la montagne Sainte-Geneviève, qui fut le berceau de l'Université; à l'ouest, l'île de la Cité se reliait et se relie encore au quartier du Luxembourg par la rue Dauphine. Le large et magnifique boulevard qui fait suite aux boulevards de Strasbourg et de Sébastopol et qui, sur son parcours, prend tour à tour les noms de boulevard du Palais et de boulevard Saint-Michel, a presque supprimé la rue de la Harpe et a complétement altéré le tronçon qui en subsiste. Quant à la rue Saint-Jacques, les récents travaux qui l'ont élargie, la plantation du jardin qui entoure l'hôtel de Cluny, l'érection du théâtre des Folies-Saint-Germain (théâtre de Cluny), l'ouverture du boulevard Saint-Germain et de la rue des Ecoles en ont tout à fait modifié l'aspect. Je ne veux restituer à la rue de la Harpe ni l'hôtel du comte de Forez, ni le cimetière des Juifs, vendu en 1311 aux religieuses de Poissy, ni les colléges de Séez, de Narbonne et de Bayeux, ni la porte Gibard, ouverte dans l'enceinte de Philippe-Auguste, ni le collége de Justice; je ne reconstruirai dans la rue Saint Jacques ni la chapelle Saint-Yves, particulièrement affectée aux avocats et aux procureurs, ni l'église collégiale et paroissiale de Saint-Benoît, ni celle de Saint-Julien-Martyr et de Saint-Jacques, ni le college de Marmoutier, ni les Mathurins, ni les Jacobins, car l'histoire abrégée d'une des rues du vieux Paris fournirait la matière d'un volume; mais je voudrais montrer, en quelques lignes, la physionomie des deux grandes rues du *quartier* Latin, telles que nous avons pu les voir avant la récente transformation de Paris. A peine entré dans la rue de la Vieille-Boucherie, qui était alors le commencement de la rue de la Harpe, le promeneur bourgeois sentait qu'il n'etait plus chez lui et qu'il venait de pénétrer dans un domaine particulièrement affecté à un peuple spécial, au milieu duquel on ne pouvait pénétrer que comme un étranger ou comme un hôte. Boutiques à auvent, construites sur un modèle gothique, maisons noires et enfumées, rien ne sentait la civilisation moderne, et il était facile de comprendre que l'active circulation de l'argent n'avait pas pénétré si loin. Rue de la Harpe, c'était bien autre chose encore; les vieux hôtels, les sombres maisons aux balcons de fer forgé laissaient le temps noircir tranquillement leurs nobles façades; quant aux maisons, relativement modernes, ventrues, effondrées, appuyées les unes sur les autres comme des infirmes, percées de fenêtres irrégulières et parfois sans carreaux, égayées seulement par les enseignes de quelques boutiques bizarres, qui s'étaient logées à la diable dans l'espace tel quel dont la masure avait pu se dessaisir, et par les plantes grimpantes, par les pots de fleurs, par les jardins parisiens suspendus aux vieilles croisées ou sur les gouttières, à partir de la rue de la Parcheminerie, qui n'a pas changé depuis le moyen âge, jusqu'à l'ancienne place Saint-Michel, elles racontaient naïvement et sincèrement la vie de leurs hôtes. D'ailleurs, il était bien inutile de consulter les pierres, et les personnages s'expliquaient d'eux-mêmes. Jeunes, gais, débraillés sans rien perdre de la distinction native, coquettement vêtus de velours et de toutes sortes de costumes de fantaisie, coiffés de bérets basques ou de chapeaux à la Rubens, ils s'en allaient par les rues, chantant, flânant, bayant aux corneilles, seuls ou par couples, ou par troupes, ou trois par trois, volontiers vendant leurs livres chez le bouquiniste pour entrer au cabaret, coutume qui, comme on le sait, date du XVe siècle! En ce temps-là même l'échange se faisait d'une manière encore plus franche, car, pour l'ordinaire, le marchand de livres était en même temps tavernier; de sorte que, si l'écolier qui venait d'acheter un livre se sentait par hasard sollicité par la soif, il revendait au libraire, pour avoir un broc de vin, le livre qu'il venait d'acheter tout à l'heure, et que, si l'envie de travailler le prenait, il se voyait forcé de racheter à nouveau du tavernier le livre que celui-ci lui avait repris pour lui donner à boire. » On voit qu'auprès de ce passé, curieux à plus d'un titre, l'excentricité des jeunes gens d'aujourd'hui est bien peu de chose. Cet article serait incomplet si nous ne citions, pour le terminer, quelques couplets de la chanson d'Antonio Watripon, « le dernier des escholiers, » datée de 1840, intitulée : *Mon vieux quartier Latin* et qui est restée « au répertoire » de l'*étudiant* et de l'*étudiante* (v. ces deux mots). Elle se chante sur l'air : *T'en souviens-tu?*

Me faudra-t-il, enfin, plier bagage,
Et dire, hélas! mes adieux à Paris?...
Que faire ici? J'ai les mœurs d'un autre âge;
Du vieux *quartier* je suis le seul débris.
Fier rejeton d'une tige brisée,
La ranimer!... je l'essairais en vain :
Des badouillards la race est épuisée;
Non, il n'est plus, mon vieux *quartier Latin.*

Ils ont quitté ces greniers séculaires
Par nos aïeux et par nous habités,
Réduits obscurs où les noms de leurs pères
Sur les vieux murs sont encore incrustés.
Eux, ces lions!... loger dans des baraques!
Il leur fallait le faubourg Saint-Germain!
Ils m'ont laissé seul au faubourg Saint-Jacques
A regretter mon vieux *quartier Latin.*

Type charmant, grisette sémillante,
Au frais minois sous un pimpant bonnet,
Où donc es-tu, gentille étudiante,
Reine sans fard de nos bals sans apprêt?...
Du feu du punch infidèle vestale,

Tu t'envolas vers la cité d'Antin...
Ah! qu'un fichu t'allait bien mieux qu'un châle,
Quand tu régnais au vieux *quartier Latin!*

Il est tombé notre dernier refuge,
De Massenot le vieil estaminet!
Le rams antique et l'effet rétrofuge
Sont délaissés pour un sot lansquenet;
L'étudiant, ferré sur l'étiquette,
A l'Opéra se pose en muscadin;
L'étudiante est aujourd'hui lorette...
Non, tu n'es plus, mon vieux *quartier Latin.*

Est-ce qu'il n'est plus véritablement? Ne voyons point le présent en gens moroses; ceux qui ont vingt ans et qui l'habitent ne sont point, sans doute, de l'avis du poëte.

QUARTIÈRE s. f. (kouar-tiè-re). Métrol. Unite de mesure pour les grains usitée à Barcelone, et valant 69lit,89. ‖ Mesure pour les grains usitée en Angleterre, et valant 10 gallons.

QUARTIER-MAÎTRE s. m. (kar-tié-mè-tre — de *quartier*, et de *maître*). Officier chargé de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major. ‖ Pl. QUARTIERS-MAÎTRES. ‖ *Quartier-maître général*, Officier qui choisissait le campement, en distribuait le terrain et transmettait les ordres de mouvement.

— Mar. Sous-officier, aide du maître d'équipage et du contre-maître : *Le* QUARTIER-MAÎTRE *est, pour la marine, ce que le caporal est pour les troupes de terre.*

QUARTIER-MESTRE s. m. (kar-tié-mè-stre). Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. ‖ Pl. QUARTIERS-MESTRES.

QUARTILE adj. (kouar-ti-le — du lat. *quartus*, quatrième). Astrol. *Quartile aspect*, Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de 90°.

QUARTILHO s. m. (kouar-ti-llo; *ll* mll.). Métrol. Mesure employée en Portugal et au Brésil, et qui vaut 0lit,353.

QUARTIN s. m. (kouar-tain — de l'ital. *quartino*, même sens). Métrol. Ancienne monnaie d'or romaine, qui valait à peu près 1 fr. 80. ‖ Mesure de capacité en usage aux îles Baléares, et qui vaut à Majorque 27lit,131.

QUARTINE s. f. (kar-ti-ne — du lat. *quartus*, quatrième). Bot. Quatrième enveloppe, en allant du dehors en dedans, de l'ovule et de la graine.

QUARTINHO s. m. (kouar-ti-gno; *gn* mll.). Métrol. Monnaie d'or du Portugal, valant 8 fr. 49. ‖ On l'appelle aussi QUART DE LISBONNINE.

QUARTINIER s. m. (kar-ti-nié). Syn. de QUARTENIER.

QUARTISTERNAL s. m. (kouar-ti-stèr-nal — du lat. *quartus*, quatrième, et de *sternal*). Anat. Quatrième pièce osseuse du sternum.

QUARTLIN s. m. (kouar-tlain). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans le pays de Hesse-Cassel, et valant 8lit,175.

QUARTO adv. (kouar-to — mot lat. dérivé de *quartus*, quatrième). Quatrièmement. S'emploie pour désigner le quatrième objet d'une série et s'écrit souvent 4°.

QUARTO s. m. (kouar-to). Métrol. Monnaie du Mexique, valant environ 0 fr. 04.

QUARTO (IN-). V. IN-QUARTO.

QUARTO, ville d'Italie, à 6 kilom. E. de Cagliari, à 1 kilom. du golfe qui porte son nom; 5,300 hab. Commerce de sel.

QUARTO (RIO), fleuve de la république Argentine, qui descend de la sierra de Cordova, Etat de même nom, se dirige vers l'E. et débouche, après avoir traversé une longue vallée, dans un petit lac situé sur la frontière de l'Etat de Santa-Fé.

QUARTODÉCIMAN, ANE adj. (kouar-to-dé-si-man, a-ne — du lat. *quartodecimanus*; de *quartus*, quatrième, et de *decimus*, dixième). Hist. relig. Qui a rapport au quatorzième jour du mois nisan, jour auquel Jésus, selon la tradition, célébra la Cène, et qui fut adopté par certaines Eglises pour la célébration de la Pâque.

— Substantiv. Nom donné, dans les premiers siècles du christianisme, à ceux qui prétendaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune de mars.

— **Encycl.** Une des premières fêtes qui furent instituées dans l'Église fut celle de Pâques, par laquelle les chrétiens commémoraient le dernier repas de Jésus, ses souffrances, sa mort, etc. Toutefois, ils variaient sur le jour où cette fête devait avoir lieu. Les Eglises d'Asie Mineure célébraient la Pâque en commémoration de la mort du Christ, le 14 du mois de nisan, c'est-à-dire le même jour que les Juifs, et trois jours après, en commémoration de la résurrection. Les Églises d'Occident, pour ne pas célébrer leur fête en même temps que les Juifs, la renvoyaient au dimanche suivant, en s'appuyant sur la tradition des apôtres Pierre et Paul. Vers l'an 160, une controverse éclata à ce sujet. De longs pourparlers s'engagèrent sans résultat entre Anicet, évêque de Rome, et Polycarpe, évêque de Smyrne, le représentant des *quartodécimans* (qui célébraient la Pâque le 14 nisan). Dix ans plus tard, la même controverse se réveilla dans les Eglises d'Asie Mineure et y produisit de vifs dissentiments; en l'an 190, Victor, évêque de Rome, voulut exiger des évêques d'Asie Mineure qu'ils renonçassent à leur fête du 14 nisan; mais ses prétentions rencontrèrent dans Polycrate d'Éphèse un adversaire énergique. « Croit-on que je me laisse émouvoir par des menaces? lui écrivait ce dernier. Ne sait-on pas que j'ai appris de ceux qui m'ont précédé qu'il vaut toujours mieux obéir à Dieu qu'aux hommes? » Victor s'irrita de ce langage et déclara hérétiques ses collègues d'Asie Mineure et les excommunia.

Cette mesure violente ne fit que perpétuer la querelle. On n'en fit plus une question de rit, on en fit une question de dogme. Il s'agissait de savoir quel jour de la semaine sainte l'Eglise devait cesser de jeûner, c'est-à-dire de manifester la douleur qu'inspire le péché et quel jour elle devait choisir pour faire éclater la joie qu'elle ressent de la délivrance opérée par la mort du Christ. Polycrate en appelait au témoignage de l'apôtre Jean pour établir que, depuis le temps des apôtres, le 14 nisan avait toujours été célébré. Irénée, qui était partisan de la coutume romaine, écrivit cependant à Victor, au nom des Eglises de la Gaule, pour lui déclarer que les Eglises étaient en cette occasion restées fidèles à la tradition apostolique et qu'il ne fallait pas se séparer d'elles par une différence de rite. Il lui rappelait la modération dont avait usé Anicet vis-à-vis de Polycarpe qui, lui aussi, suivait la coutume d'Asie et la justifiait par l'exemple de Jean et de tous les autres apôtres. Les deux partis restèrent donc en présence jusqu'au commencement du IVe siècle. A cette époque, le concile de Nicée décida que désormais la Pâque serait célébrée dans toute l'Eglise le premier dimanche après la pleine lune qui suivrait l'équinoxe du printemps, et que, si elle tombait un dimanche, Pâques serait célébré le dimanche suivant. Les chrétiens qui, n'obéissant pas à cette décision, continuaient à célébrer la fête le même jour que les Juifs, c'est-à-dire le 14 nisan, furent stigmatisés comme hérétiques sous le nom de *quartodécimans*. L'uniformité s'établit dès lors dans l'Eglise et n'a plus été troublée.

La controverse des *quartodécimans* offre un très-grand intérêt dans la question de l'authenticité de l'Evangile selon saint Jean. S'il est vrai, comme paraissent l'établir et la coutume des Eglises d'Asie Mineure et le témoignage de Polycarpe, disciple immédiat de l'apôtre, que saint Jean ait toujours célébré la Pâque le 14 nisan et qu'il ait institué cette fête dans les communautés qu'il a fondées, comment s'expliquer que le quatrième Evangile, s'il a été réellement composé par lui, ne parle pas de l'institution de la Cène et qu'il suppose au contraire que Jésus est mort le 14 nisan? Toutes les subtilités qu'on a accumulées ne feront pas disparaître la contradiction qu'il y aurait entre l'enseignement écrit de l'apôtre et son enseignement oral, et c'est un des arguments qu'on invoque pour démontrer l'inauthenticité du quatrième Evangile.

QUARTONAT s. m. (kouar-to-na). Métrol. Ancienne mesure agraire, dont on se servait dans quelques endroits de la Guyenne.

QUARTONNIER s. m. (kar-to-nié — rad. *quart*). Métrol. Nom donné autrefois à la quatrième partie d'un boisseau.

QUARTUAIRE s. m. (kouar-tu-è-re). Hist. Nom donné à des soldats polonais qui défendaient les frontières de la Pologne et de la Volhynie contre les invasions des Turcs et des Tartares.

QUARTZ s. m. (kouartz — allemand *quarz*, mot que les uns dérivent de *warse*, mamelon, et les autres du latin *quadratus*, carré). Minér. Nom donné à diverses pierres siliceuses, plus ou moins complètement cristallisées : *Le* QUARTZ *compacte se trouve dans les terrains de transition.* (A. Maury.) *Parfois, comme dans les Andes du Pérou, le* QUARTZ *parfaitement pur, non mélangé, non agregé, superposé au porphyre, sous-jacent au calcaire alpin, atteint l'énorme épaisseur de* 2,000 *mètres.* (Humboldt.) *Le faux saphir, la fausse topaze sont des* QUARTZ *bleus ou jaunes.* (Babinet.)

— **Encycl.** Le *quartz* est de la silice pure, mais qui, dans certaines variétés, renferme des traces ou des quantités insignifiantes de substances étrangères à l'état de simple mélange et non de combinaison. Il cristallise dans le système rhomboédrique et jouit de la double réfraction. Sa densité est environ deux fois et demie celle de l'eau, et sa dureté en général supérieure à celle du verre et de l'acier. Il est tantôt transparent et incolore, tantôt translucide ou opaque et orné de couleurs fort diverses, souvent très-brillantes. Sa cassure est inégale, vitreuse ou conchoïde, à éclat gras; il ne présente pas de plan de clivage. Infusible au chalumeau par les moyens ordinaires, il fond au chalumeau à gaz oxygène en un verre incolore et comme visqueux, susceptible d'être moulé par pression ou étiré en fils élastiques et tenaces; avec le borax et la soude, il donne également un verre limpide; quand il est fondu, il se volatilise à une température qui paraît peu éloignée de son point de fusion. Inattaquable par la plupart des acides, il n'est soluble que dans l'acide fluorhydrique, qui le réduit en une sorte de gelée.

Presque tous ces caractères sont du reste susceptibles de varier dans d'assez grandes limites; le *quartz*, en effet, se présente sous un grand nombre d'états fort différents; il n'y a pas de minéral plus polymorphe. Si l'on se rappelle d'ailleurs que le *quartz*, soit isolé, soit en mélange dans les roches composées (nous ne parlons pas des combinaisons ou des silicates), forme plus du tiers de la masse solide du globe, on ne sera pas étonné de la multitude de noms que porte cette substance, suivant qu'elle présente tel ou tel caractère secondaire. La plupart de ses variétés ont été regardées comme des espèces distinctes à l'époque où on s'occupait peu ou point de la composition chimique dans la détermination des minéraux. Les propriétés, les applications, les usages très-multiples de ces variétés justifient du reste jusqu'à un certain point la diversité des dénominations. Comme elles sont décrites en détail à leurs articles spéciaux, nous nous bornerons à en présenter ici une classification très-sommaire.

Le *quartz*, envisagé dans l'acception la plus large, comprend le *quartz* proprement dit, qui est anhydre, et l'opale, qui est hydratée. La plupart des minéralogistes s'accordent aujourd'hui à regarder cette dernière comme une espèce distincte. Ainsi restreint, le *quartz* se divise en quatre sous-espèces, renfermant chacune un nombre plus ou moins considérable de variétés. Ce sont : le *quartz* hyalin, l'agate, le silex et le jaspe. Nous n'avons à nous occuper ici que du premier.

Le *quartz* hyalin, souvent désigné sous le nom vulgaire de cristal de roche, qui appartient surtout à l'une de ses variétés, est généralement hyalin ou transparent et vitreux. Il cristallise dans le système rhomboédrique; sa forme la plus commune est celle des prismes hexagones réguliers ou un peu déformés, souvent terminés par des pyramides à six pans. Ordinairement blanc ou incolore, il peut présenter accidentellement toutes les nuances possibles, par suite du mélange de matières étrangères. Sa densité est environ 2,65; il raye fortement le verre. Il possède la double réfraction à un axe attractif, et de plus une espèce de polarisation particulière, parallèlement à l'axe, appelée polarisation rotative. Il produit au toucher une impression de froid assez marquée pour qu'on puisse le distinguer facilement des verres artificiels. Par le frottement et la percussion, il répand une odeur particulière plus ou moins forte et donne une lueur phosphorescente. Enfin, les variétés pures et homogènes prennent assez facilement, quand on les frotte, l'électricité positive.

Le *quartz* hyalin est très-répandu dans la nature; il n'est presque pas de localité où on ne le trouve, sous tel ou tel état. Ses variétés sont très-nombreuses. Sous le rapport de la forme, on distingue le *quartz* hyalin cristallisé (cristal de roche), oblitéré, maclé, groupé en masses régulières ou non, en boules, mamelonné, muscoïde ou coralloïde, tubuleux (fulgurite, tubes fulminaires), pseudomorphique ou présentant la forme des substances dont il a pris la place, sableux et agglutiné par un ciment calcaire (grès cristallisé), etc. Quant à la structure, il peut être laminaire, stratoïde (polyédrique ou curviligne), bacillaire ou fibreux, compacte, treillissé, bulleux, saccharoïde, grenu (grès, quartzite), sableux (sable, plus ou moins pur ou mélangé), cellulaire ou présentant un grand nombre de cavités qui en font une masse spongieuse très-légère (*quartz* carié).

Les variétés de couleurs sont dues à un mélange mécanique ou chimique. Dans le premier cas, le *quartz* peut être chloriteux, verdâtre (prase), rouge (sinople), hématoïde ou rouge sang (hyacinthe), jaune, etc.; dans le second, il peut être rose (pseudo-rubis ou faux rubis), violet (améthyste), bleu (sidérite, péliom), jaune (fausse topaze), brun ou enfumé (topaze enfumée), noirâtre (diamant d'Alençon), etc. Sous le rapport de l'éclat, on distingue le *quartz* vitreux, gras, terne, chatoyant (œil de chat), laiteux (pseudo-opale ou fausse opale), irisé (iris), émaillé ou bigarré (aventurine), etc. Il y a même des variétés odorantes; tel est le *quartz* fétide, qui, par le frottement ou la percussion, répand une odeur alliacée. On trouve souvent le *quartz* plus ou moins roulé et recouvert d'une couche terreuse, ou bien encore engagé dans diverses roches. Quant aux gisements et aux usages particuliers de ses nombreuses variétés, nous renverrons au mot SILICE et aux autres mots cités dans cet article.

QUARTZEUX, EUSE adj. (kouar-tzeu, eu-ze — rad. *quartz*). Minér. Qui est de la nature du quartz : *On trouve l'or et l'argent vierge en petits filets dans la roche* QUARTZEUSE. *Trois sortes de terrains principaux constituent le sol de l'Aveyron : le terrain calcaire, le schiste* QUARTZEUX *mélangé d'argile et de magnésie, enfin le terrain volcanique.* (A. Hugo.)

— Physiq. *Réflexion quartzeuse*, Double réflexion, semblable à celle qui se produit dans le quartz.

QUARTZIFÈRE adj. (kouar-tzi-fè-re — de *quartz*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du quartz : *Porphyre* QUARTZIFÈRE.

QUARTZIFORME adj. (kouar-tzi-for-me — de *quartz*, et de *forme*). Minér. Qui a la forme du quartz ou d'une de ses variétés : *Roche* QUARTZIFORME.

QUARTZIQUE adj. (kouar-tzi-ke — rad. *quartz*). Minér. Qui est composé de quartz.

QUARTZITE s. m. (kouar-tzi-te — rad. *quartz*). Minér. Quartz hyalin, grenu ou en roche.

— **Encycl.** Les *quartzites* sont des roches métamorphiques, essentiellement composées de quartz grenu, dont les grains semblent soudés entre eux. Les variétés sont : le *quartzite commun*, à cassure égale; le *quartzite poudingiforme*, à cailloux de quartz d'un volume considérable engagés dans la pâte; le *quartzite polygénique*, formé de cailloux de roches différentes; le *quartzite talcifère*, dans lequel les grains de quartz sont reliés par une pellicule talqueuse; le *quartzite polyédrique*, divisé en prismes presque réguliers. Les *quartzites* sont des grès modifiés, de couleur généralement grisâtre, compactes et à cassure cireuse. Quelquefois on y trouve des grains de quartz roulés et on constate les passages de variétés à texture grenue à de véritables grès. On rencontre beaucoup de *quartzites* dans les terrains paléozoïques et dans quelques formations carbonifères. On connaît sous le nom d'*anagénites* un produit métamorphique, dans lequel les grains et les cailloux de quartz des *quartzites* sont enveloppés d'une pellicule de talc satiné; ces roches se trouvent au cap Corvo, dans le golfe de la Spezia, où elles alternent avec des schistes talqueux et des cipolins.

QUASER, personnage de la mythologie scandinave. V. KWASER.

QUASI s. m. (ka-zi). Art culin. Morceau de la cuisse d'un veau : *Un* QUASI *de veau.*

— **Encycl.** Le *quasi* est, dans le bœuf, la vache et le veau, un morceau de premier choix, placé à l'intérieur, sous le gîte à la noix; il se compose : 1° de la pointe, partie tendre comprenant un petit os plat; 2° du milieu; 3° de la fausse pointe, partie la plus nerveuse.

Le *quasi* de veau est le plus connu. On le prépare à la nivernaise, de la façon suivante : désossé et ficelé, il est mis à la casserole; on le mouille de blond de veau; on le fait cuire; on passe et on dégraisse la sauce; on y ajoute de la sauce espagnole. Le *quasi* est dressé sur un lit de carottes et la sauce est servie à part.

Le *quasi* de veau peut se servir aussi sur un lit d'artichauts. Pour le *quasi* de veau à l'allemande, on désosse, on ficelle, on entoure de papier beurré, on fait rôtir. Dix minutes avant de servir, on ôte le papier, on débroche et on place le *quasi* sur une garniture de nouilles à l'allemande. Une sauce allemande se sert à part.

QUASI adv. (ka-zi — mot lat.). Presque, peu s'en faut, à peu près : *Le bon sens n'est admiré* QUASI *de personne.* (St-Evrem.) *Le prince est la source de presque tout le bien qui se fait, et* QUASI *toutes les punitions sont sur le compte des lois.* (Montesq.) *Le public paraît content, c'est beaucoup; car on est si sot, que c'est* QUASI *sur cela qu'on se règle.* (Mme de Sév.) *J'aimerais* QUASI *mieux être morte que laide.* (Mme Du Barry.)

... Je commence assez bien, ce me semble;
Et pour être apprentif au métier que je fais,
J'y suis grec et rompu *quasi* comme au palais.
CAMPISTRON.

— S'emploie souvent avec un adjectif, dans le sens de presque, peu s'en faut : *Il n'eut pas plus tôt lâché trois ou quatre phrases semi-galantes, que la baronne se mit à lui faire de petits yeux langoureux et à lui parler d'un ton* QUASI *mourant.* (F. Soul.) *Il s'attacha à la queue d'une majorité* QUASI *légitimiste.* (Cormen.) *Ces débris, pour elle, avaient une éloquence* QUASI *consolante.* (Balz.) *L'austérité de son existence* QUASI *monacale n'était peut-être point étrangère à ce refroidissement subit.* (H. Murger.) ‖ S'emploie de même quelquefois avec un substantif, mais avec trait d'union : *Enfin, à force de soins, Cadix fut mis en état de* QUASI-*défense.* (E. Sue.) Mlle *Léocadie s'était fait épouser par Leroux, le* QUASI-*actionnaire et l'abonné malgré lui du* Scorpion. (A. Karr.) *Le peintre, assis entre Flore et Max, vis-à-vis de son oncle, était devenu* QUASI-*camarade avec l'officier.* (Balz.) *Cette église est de ce style* QUASI-*Renaissance qu'on admire à Saint-Eustache.* (Gér. de Nerv.) *Il y eut un moment de* QUASI-*silence.* (V. Hugo.)

— **Syn. Quasi, presque.** V. PRESQUE.

— Jurispr. *Quasi-contrat*, Fait volontaire, dont il résulte un engagement envers un tiers ou un engagement réciproque des deux parties, sans qu'il y ait eu convention formelle : *La gestion des affaires d'une personne absente est un* QUASI-CONTRAT. ‖ *Quasi-délit*, Dommage que l'on cause à quelqu'un par imprudence ou par négligence : *Le* QUASI-DÉLIT *oblige son auteur à réparer le mal qui en résulte.* ‖ *Substitution quasi pupillaire*, Dans le droit romain, Testament fait par un ascendant pour ses enfants ou descendants insensés, dans la prévision du cas où ils mourraient sans avoir recouvré la raison.

— **Encycl.** Jurispr. *Quasi-contrat*. Certaines obligations dérivent directement des dispositions de la loi et sans qu'il intervienne aucun fait, aucun acte de l'homme pour les produire;

telles sont les obligations respectives entre propriétaires voisins de ne bâtir ou de ne planter qu'à la distance légale ; telles encore les obligations résultant d'une tutelle que l'on doit nécessairement accepter, si l'on ne se trouve pas dans un cas d'exemption qui permette de la décliner. D'autres obligations, et à beaucoup près les plus nombreuses, ont pour cause génératrice immédiate le fait de l'homme. Ces faits ou actes des personnes, générateurs d'obligations, sont licites ou illicites. Les premiers sont les contrats et les *quasi-contrats*, les seconds sont les délits et les *quasi-délits*. Occupons-nous d'abord des *quasi-contrats*.

Les *quasi-contrats* sont ainsi nommés par la raison qu'ils ont avec les contrats certaines similitudes, mais ne leur sont point identiques et en·diffèrent sur quelques points essentiels. Leur caractère commun est que le *quasi-contrat* est, de même que le contrat, un fait licite et donnant lieu à des obligations, soit unilatérales ou d'un seul côté, soit mutuelles et des deux parts. La différence entre ces deux ordres de faits est que le contrat s'opère au moyen d'un pacte, accord ou convention intervenant entre les parties qui s'obligent unilatéralement ou mutuellement, tandis que, dans le *quasi-contrat*, il n'y a pas de pacte et que l'engagement ou les engagements multiples sont produits sans convention, ordinairement par le fait personnel d'une seule des parties et sans qu'il y ait entre elles concours de volontés ou, du moins, concours de volontés tendant à produire l'obligation dont il s'agit. Une autre différence à noter, et qui est également caractéristique, se présente dans le principe qui rend obligatoires tant les contrats que les *quasi-contrats*. Les contrats obligent par cette raison d'équité naturelle qu'on est lié par la foi promise, lorsque la promesse a un objet et une cause licite et qu'elle émane d'une partie capable de s'obliger. L'effet obligatoire des *quasi-contrats* procède également d'un principe d'équité naturelle, mais qui n'est pas le même que celui qui vient d'être exprimé pour les contrats. L'engagement ou lien de droit que la loi fait résulter des *quasi-contrats* trouve sa raison d'être dans cette règle d'élémentaire justice, qu'il n'est permis à personne de s'enrichir au détriment d'autrui, et que celui qui a profité des avances faites pour lui par un tiers lui en doit le remboursement, au moins dans la mesure de l'avantage ou de l'utilité qu'il en a retirée. Cette règle fort simple domine la matière des *quasi-contrats* et suffit à peu près à résoudre toutes les questions qui s'y rattachent.

Le code civil, suivant en cela les errements et l'économie du Digeste, ne s'est occupé que de deux espèces de *quasi-contrats*, à savoir la gestion d'affaires et le payement de l'indu. On peut concevoir et les auteurs indiquent d'autres variétés de *quasi-contrats;* nous en dirons un mot, mais parlons d'abord des deux espèces particulières auxquelles se réfèrent les dispositions du code et en premier lieu de la gestion d'affaires.

Une personne peut, sans avoir reçu de mandat, officieusement et par pure bienveillance, s'immiscer dans les intérêts et les affaires d'une autre personne. Paul, dont je suis l'ami, est absent; je paye pour lui une dette à échéance, en vue de lui éviter des frais de poursuites, ou bien sa maison menace ruine et je traite pour lui avec un entrepreneur pour y faire exécuter des réparations urgentes. Je n'ai pas de procuration de Paul; entre lui et moi, il n'y a pas de contrat de mandat et ce qui se produit entre nous par le fait de mon ingérence spontanée dans les intérêts de mon ami absent, c'est le *quasi-contrat* de gestion d'affaires, régi par les articles 1372 et suivants du code civil. Ce *quasi-contrat* produit entre nous une mutualité d'engagements qui présente des analogies, mais qui présente aussi des différences avec les obligations qui résulteraient d'un mandat proprement dit. Notons d'abord les points d'analogie. Paul, dont j'ai géré l'affaire, doit me couvrir des avances que j'ai utilement faites pour lui, par exemple en payant sa dette, comme s'il fût intervenu entre nous un véritable mandat. S'il en était autrement, il s'enrichirait par l'effet de la libération que je lui ai procurée et il s'enrichirait à mon détriment, ce qui serait contraire à la règle tout à l'heure énoncée. Par application de la même règle, Paul doit prendre à son compte, et exécuter lui-même l'engagement que j'ai moi-même contracté envers le maçon ou entrepreneur que j'ai chargé des réparations urgentes à faire à sa maison. Jusqu'ici tout se passe comme s'il s'agissait d'un mandat ordinaire.

Mais il est un point d'une réelle importance où les deux situations se séparent et se distinguent nettement. Quand il y a contrat de mandat, le mandataire a droit au remboursement de ses avances, qu'elles aient été faites utilement ou sans résultat, pourvu qu'il ait agi dans la limite de ses pouvoirs (art. 1999, code civil). Au contraire, dans le simple *quasi-contrat* de gestion d'affaires, le gérant qui s'est immiscé d'une manière purement officieuse et spontanée dans les intérêts d'un tiers n'a droit à se faire rembourser qu'autant que l'utilité de ses avances est justifiée (art. 1375, code civil). C'est encore à la même condition uniquement, à la condition de l'utilité de la gestion, que le gérant pourra contraindre la personne dont il a fait l'affaire à prendre à son compte les engagements qu'il a contractés lui-même envers des tiers et à leur payer les sommes qui peuvent leur être dues à raison de l'affaire gérée.

Remarquons, toutefois, que l'utilité de la gestion est bien, il est vrai, la condition *sine qua non* pour que le gérant puisse exiger son remboursement et l'exonération des engagements qu'il a personnellement contractés, mais que cette utilité n'est pas, toutefois, la mesure rigoureuse dans laquelle ce même gérant devra être, dans tous les cas, indemnisé. Il peut arriver, il arrive souvent, que des avances utiles, tout en produisant un avantage, ne donnent point un profit équivalent aux déboursés. Cette circonstance ne devra point, en général, être prise en considération pour réduire au détriment du gérant le remboursement des sommes qu'il justifiera avoir réellement avancées. Les tribunaux devront se poser simplement cette question : la gestion était-elle utile et opportune? un bon père de famille eût-il fait ce qu'a fait spontanément le gérant, et, dans les circonstances de la cause, n'est-il pas vraisemblable que l'intéressé l'eût fait lui-même s'il n'eût été absent ou distrait de ses affaires par quelque circonstance? Si les juges résolvent affirmativement cette question, ils doivent accorder au gérant l'entier remboursement de ses avances, alors même que l'avantage réalisé leur est pécuniairement inférieur. La solution serait tout autre, bien entendu, s'il s'agissait d'impenses voluptuaires ou de pur agrément; tout caractère d'urgence et même d'utilité disparaîtrait alors dans la gestion. Il en serait de même si celui dont l'affaire a été gérée avait manifesté son opposition à l'immixtion du gérant dans ses intérêts. Ce dernier, en pareil cas, n'aurait droit à être remboursé que dans la mesure exacte de l'avantage pécuniairement appréciable qu'il aurait procuré. L'excédant de ces impenses sur ce profit réel resterait à sa charge sans remboursement possible. Ce serait le cas de la rigoureuse application de la règle qu'on ne doit pas s'enrichir au détriment d'autrui. Celui qui s'est enrichi doit rembourser, mais dans la limite uniquement de l'avantage pécuniaire obtenu, et il ne doit rien au delà, quelque supérieur que soit le chiffre des avances.

Le payement de l'indu est la seconde espèce de *quasi-contrat* dont s'occupe le code civil; les articles 1376 et suivants sont relatifs à cette matière. Si je paye à quelqu'un une somme que, par erreur, je croyais lui devoir et que je ne lui devais réellement point, ce fait, qui n'est point un contrat évidemment, produit néanmoins une obligation. Il oblige la personne qui a indûment reçu la somme payée à me la rembourser. C'est toujours l'application de la règle qu'on ne peut s'enrichir au détriment d'autrui. Le payement de l'indu peut se produire dans des circonstances diverses. Il peut y avoir erreur sur la personne du créancier : réellement débiteur d'une certaine somme, il peut arriver qu'on la paye par erreur à Primus, au lieu de la payer à Secundus, qui est celui auquel elle est véritablement due. La méprise peut porter sur la personne même du débiteur; je peux me croire personnellement obligé envers Primus et lui payer le montant de sa créance, tandis que c'est une autre personne qui est réellement sa débitrice. On pourrait diversifier encore les espèces; contentons-nous de dire que dans ces différents cas, que l'erreur porte sur le débiteur ou sur le créancier, il y a toujours payement d'une somme indue et toujours, en conséquence, matière à remboursement.

Il reste à faire une remarque importante. On vient de voir qu'il y a lieu à répétition alors même que le payement a été fait au vrai et légitime créancier, quand c'est quelqu'un qui n'est point lui-même débiteur qui a effectué ce payement. Mais une condition particulière est indispensable : il faut que le non-débiteur ait payé par erreur et parce qu'il se croyait réellement et personnellement obligé. S'il n'y avait eu aucune erreur, si, sachant fort bien qu'il ne devait personnellement rien, il a volontairement et sciemment payé la dette d'autrui, aucun recours ne peut être exercé contre le créancier, qui n'a reçu, en définitive, que ce qui lui était dû. Un payement peut être régulièrement fait par un tiers autre que l'obligé, quand ce tiers agit en connaissance de cause et en vue de libérer le véritable débiteur. C'est contre ce dernier uniquement, à l'acquit duquel il a payé, que l'auteur du payement aura son recours pour se faire rembourser. Il y aura contre lui l'action résultant du *quasi-contrat* de gestion d'affaires dont il vient d'être parlé, et il ne sera pas question de répétition de l'indu.

Quand la personne qui a reçu le payement n'était pas créancière, si elle l'a reçu de bonne foi, elle doit purement la restitution de la somme. Si elle l'a reçu de mauvaise foi et sachant qu'il ne lui était rien dû, elle doit, en outre, l'intérêt au taux légal, à dater de l'indu payement (art. 1378, code civil).

Il existe quelques espèces de *quasi-contrats*, indépendamment de la gestion d'affaires et du payement de l'indu. Les auteurs indiquent : 1° l'acceptation d'une succession dont on n'a pas la saisine légale; 2° l'acceptation d'une tutelle, quand on serait en droit de la décliner. Dans le cas le plus ordinaire, l'héritier est saisi de plein droit, sans aucun acte de sa volonté, et il peut même l'être à son insu, d'une succession qui s'est ouverte en sa faveur. En pareil cas, les nouvelles obligations qui lui incombent à titre d'héritier résultent directement de la loi qui lui a dévolu l'hérédité. Mais, s'il n'a pas la saisine de droit, si les successeurs irréguliers ou légataires universels sont obligés de demander la délivrance, alors il ne fait adition d'hérédité que par un acte de sa volonté propre; les obligations qu'il contracte à ce titre procèdent du concours combiné de l'action de la loi et du fait de l'homme; il y a *quasi-contrat*. Même distinction à faire relativement à la tutelle. S'il s'agit d'une tutelle légale, ou même d'une tutelle dative conférée dans des circonstances où elle ne peut être refusée, les obligations que contracte le tuteur, à ce titre de tuteur, procèdent directement et uniquement des dispositions de la loi. Si, au contraire, il est dans le cas de pouvoir décliner la tutelle qui lui est déférée et que, néanmoins, il l'accepte, il y a un fait volontaire de sa part, un *quasi-contrat* générateur d'obligations, le *quasi-contrat* d'acceptation libre d'une tutelle.

— *Quasi-délit*. On a vu à l'article OBLIGATION, *ainsi qu'à l'article* QUASI-CONTRAT, la nomenclature des différentes causes génératrices d'obligations. Au nombre de ces causes figurent les faits ou actes illicites de l'homme, desquels il est résulté pour quelqu'un un préjudice appréciable et qui obligent l'auteur du dommage à le réparer. Ces faits, produisant l'obligation de réparer un dommage, sont les délits et les *quasi-délits*. Les *quasi-délits* seront l'objet particulier de cet article, mais cette expression même de *quasi-délit* n'ayant qu'une valeur, en quelque sorte, d'opposition et de relation, il n'est possible de la définir que parallèlement à la définition du délit lui-même. Ce sont là, on le comprend, des notions intimement corrélatives et qu'il n'y a pas moyen de fixer en les isolant l'une de l'autre.

Le délit, considéré au point de vue du droit criminel, est tout acte illicite, toute violation du droit, en un mot, qui a pour effet de rendre son auteur passible d'une peine publique (v. DÉLIT). Outre la répression pénale qu'il appelle sur l'agent, le délit peut léser des particuliers dans leurs personnes ou dans leurs biens et, sous cet aspect, devenir une cause génératrice d'obligation, produire l'obligation de réparer le dommage causé. La plupart des délits criminels présentent ce caractère, au moins accessoirement, de donner lieu à des réparations civiles. Ceci n'est cependant pas absolu et invariable. Il existe des délits qui ne lèsent que la société et ne portent atteinte à aucun intérêt privé, d'où la conséquence qu'ils donnent purement lieu à une répression pénale et n'engendrent aucune obligation civile de réparation. On peut citer les outrages à la morale publique, les délits de la presse, autres que la diffamation, les tentatives de meurtre ou d'autres crimes ayant absolument manqué leur effet et qui n'en sont pas moins punissables d'une peine publique. Cette catégorie de délits reste en dehors de notre sujet et, en général, de la matière dont s'occupe le code civil sous cette rubrique et qui est l'objet des articles 1382 et suivants de ce code. Le délit, au point de vue du droit civil, est tout acte illicite commis avec intention, punissable d'ailleurs ou non punissable de peine publique, peu importe, mais présentant ce caractère essentiel et constitutif de produire un dommage et d'obliger en conséquence l'agent à la réparation de ce dommage. Voilà la définition exacte du délit, au point de vue de la législation civile. Le *quasi-délit* en diffère par un caractère unique : c'est qu'il se produit sans intention de nuire de la part de l'agent. Sauf ce trait différentiel, le *quasi-délit* présente toutes les autres conditions du délit : il est illicite, c'est-à-dire commis sans droit et au mépris du droit d'autrui; il est dommageable, c'est-à-dire qu'il produit une lésion des intérêts privés, lésion d'où résulte pour l'agent l'obligation de réparer le dommage qu'il a occasionné.

C'est la doctrine des auteurs qui a établi ces démarcations. Le code civil reconnaît bien implicitement qu'il existe une distinction entre le délit et le *quasi-délit;* il reconnaît leur dualité puisqu'il a une section ayant pour titre : *Des délits et des quasi-délits*. Mais ce code ne s'occupe point de dégager le trait différentiel et, tout au contraire, dans ses articles 1382 et suivants, il formule des règles uniformes pour ces deux ordres parallèles de faits. Nous signalons du reste simplement sur ce point l'économie du code et ne prétendons nullement la critiquer. En effet, bien que les caractères du délit et du *quasi-délit* diffèrent sur un point, à savoir que le délit est commis avec intention et le *quasi-délit* sans intention de nuire et par pure négligence ou omission, les règles, quant à la responsabilité, sont les mêmes, sauf peut-être, dans l'appréciation du dommage, une certaine modération lorsqu'il s'agit de simples *quasi-délits*. Aussi suivons-nous l'ordre des dispositions du code, en ayant soin seulement de marquer la distinction sur les points accessoires où elle doit être faite.

Les délits et les *quasi-délits* échappent par leur diversité et leur multiplicité à toute classification et à toute nomenclature. L'article 1382 du code civil les embrasse dans leur universalité en formulant cette règle de primitive justice : que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » Paraphrasons simplement la disposition de cet article, et nous aurons suffisamment fait connaître les conditions constitutives des délits et des *quasi-délits*, en tant que faits générateurs d'obligations. Le fait, d'abord, doit être à la fois illicite et dommageable. Un fait illicite, mais qui ne cause à autrui aucun préjudice appréciable, peut être punissable juridiquement et il constitue un délit criminel, mais il n'est point un délit civil, créateur d'obligations privées. D'un autre côté, un fait dommageable n'est pas non plus soit un délit, soit un *quasi-délit*, engendrant l'obligation de réparer le dommage, s'il est de soi licite. Je cause un dommage à mon débiteur en usant contre lui de voies d'exécution légale, en saisissant ses meubles ou ses immeubles. Mais, comme en agissant de la sorte je ne fais qu'exercer mon droit, je ne commets manifestement ni délit ni *quasi-délit*, et il est clair que je ne suis obligé à aucune réparation. Il en est nécessairement ainsi toutes les fois que j'use de mon droit et quand, par exemple, je construis sur mon terrain à la distance légale, bien que la construction que j'élève prive mon voisin de l'agrément d'une perspective dont il avait joui jusque-là. Ainsi, il est bien entendu que les deux conditions doivent concourir et sont nécessaires cumulativement pour constituer soit le délit, soit le *quasi-délit :* 1° l'acte doit être illicite; 2° il doit être dommageable.

Une troisième condition est requise, c'est que le fait soit imputable à l'agent, c'est-à-dire qu'il y ait faute de sa part (art. 1382, code civil). La faute est ici essentielle. Remarquons du reste qu'elle peut consister dans l'omission aussi bien que dans l'action, dans la négligence, l'imprévoyance ou l'incurie, aussi bien que dans un acte volontaire et réfléchi (art. 1383). Les nuances sur ce point auront simplement pour résultat de faire classer le fait dans la catégorie des délits ou des *quasi-délits ;* mais, on le répète, les règles touchant la responsabilité sont, à peu de chose près, les mêmes. Dans tous les cas, il faut que la faute existe, c'est-à-dire que le fait soit imputable à l'agent ou, en d'autres termes, que ce dernier se trouve dans des conditions normales de liberté et d'intelligence, dans les conditions où un homme répond de ses actes. Ainsi un délit ou *quasi-délit* commis par un fou ou par un enfant en bas âge ne produiront en général pour l'agent aucune obligation de réparer le dommage qu'il a causé. Son tuteur ou ses parents pourront être responsables, mais, personnellement, il sera, en thèse générale, exonéré de toute responsabilité. Nous disons en thèse générale, car si l'insensé, même judiciairement interdit, a agi dans un intervalle lucide, ou si le mineur, quoique fort jeune, peut être considéré comme ayant la conscience morale de ses actes, comme étant *doli capax*, l'un et l'autre auraient à répondre de leurs délits et de leurs *quasi-délits*.

La responsabilité est la même pour le délit et le *quasi-délit*. Toutefois, elle peut et doit différer quant à l'évaluation du dommage et de l'indemnité. L'auteur d'un délit intentionnel doit intégralement la réparation de tout le préjudice qui a été une conséquence nécessaire et directe de son méfait, et cela alors même qu'il n'aurait pas prévu toute l'étendue possible de ce préjudice. Quand on *agit avec l'intention arrêtée de mal faire*, on encourt de droit la responsabilité de toutes les conséquences mauvaises de son acte, prévues ou imprévues. Quand on a péché seulement par négligence, on est certainement *répréhensible dans une certaine mesure;* l'état de société n'oblige pas seulement à s'abstenir des actes mauvais en eux-mêmes, mais il oblige, en outre, à une certaine sollicitude des droits et des intérêts d'autrui. C'est pour cela qu'il y a un degré de culpabilité, même juridiquement punissable, dans certains délits qui n'ont rien d'intentionnel, comme l'homicide ou les blessures par imprudence. Mais dans de semblables conditions il y a un certain *moderamen* à apporter dans l'appréciation de la réparation du dommage, et les juges ne doivent pas excéder en pareil cas, quant au chiffre d'indemnité qu'ils allouent, le taux du dommage qui pouvait être raisonnablement prévu comme conséquence de l'omission, de la négligence ou de l'oubli *imputables à l'agent*.

Chaque individu répond de ses délits ou de ses *quasi-délits* personnels; mais la responsabilité du chef de famille va au delà des actes qui lui sont propres et s'étend aux dommages causés par ses enfants mineurs, par son pupille ou par ses gens. Cette responsabilité du fait des personnes que l'on a sous sa dépendance fait l'objet de la disposition de l'article 1384 du code civil. Les règles, quant aux conditions constitutives des délits ou des *quasi-délits* imputables à ces tierces personnes, sont les mêmes que celles qui viennent d'être exposées, et, quant aux dispositions de détail, elles sont en dehors de l'objet de cet article.

QUASILLARIE s. f. (ka-zil-la-rî — lat. *quasillarius;* de *quasillum*, panier à laine). Antiq. rom. Esclave qui filait de la laine.

QUASIMENT adv. (ka-zi-man — rad. *quasi*). Pop. Presque, quasi : *Je commençais, Dieu me pardonne, à trembler* QUASIMENT. (Mme de Genlis). *J'aimerais* QUASIMENT *mieux tenir taverne de vin à six sous que de cette fontaine de sapience.* (Ghérardi.)

Il me brisa, mordié ! *quasiment* une côte.
BOURSAULT.

QUASIMODO s. f. (ka-zi-mo-do — de *quasi*, et de *modo*, mots latins qui commencent l'introït de la messe de ce jour). Liturg. Dimanche de l'octave de Pâques : *Le dimanche de la* QUASIMODO, *de* QUASIMODO. *Jusqu'à la* QUASIMODO.

— *Renvoyer quelqu'un à la Quasimodo*, Le renvoyer très-loin, lui fixer un terme éloigné.

— **Encycl.** Le nom de *Quasimodo* a été donné au dimanche qui suit le jour de Pâques. On lui a donné ce nom à cause des premiers mots de l'introït qui se chante à la messe de ce jour : *Quasi modo geniti infantes, alleluia.* On donne aussi parfois à ce dimanche le nom de *dominica in albis*, dimanche en blanc. Voici l'origine de cette appellation. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on réservait de préférence pour le jour de Pâques le baptême des prosélytes; comme on le sait, les nouveaux chrétiens portaient alors à la cérémonie du baptême une robe blanche, symbole de la pureté sans tache qu'allait leur donner l'eau lustrale. Le jour de l'octave de Pâques, ils allaient solennellement déposer à la sacristie la robe blanche qu'ils avaient revêtue huit jours auparavant pour la cérémonie du baptême. Les Grecs donnaient encore au dimanche de *Quasimodo* le nom de *dominica nova*, signifiant par là que les nouveaux baptisés commençaient une vie nouvelle. Dans l'Eglise romaine, la Pâque commencée le jeudi saint se termine le dimanche de *Quasimodo*. Aux vêpres de ce jour, le prêtre entonne un *Te Deum* d'actions de grâces, au nom de tous ceux qui ont fait la Pâque.

« On sait, dit Bergier dans son *Dictionnaire de théologie*, que, dans les premiers siècles, tous les jours de la quinzaine de Pâques étaient censés jours de fête; ainsi l'avaient réglé les pasteurs de l'Eglise dans plusieurs conciles, et les empereurs avaient confirmé cette discipline. Nous voyons par les sermons de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin que tous ces jours étaient employés par les fidèles à célébrer l'office divin, à écouter la parole de Dieu, à recevoir la sainte eucharistie, à faire de bonnes œuvres. »

QUASIMODO, un des personnages les plus originaux et les plus vigoureusement peints de *Notre-Dame de Paris*, roman de Victor Hugo. Quasimodo est au physique un monstre achevé, bossu, borgne, les jambes cagneuses, la bouche de travers, la face encombrée de verrues et de broussailles; avec cela sourd comme un mur. C'est dans ce chef-d'œuvre de laideur que le romancier, qui se plaît aux contrastes, a éveillé les sentiments les plus délicats, la reconnaissance, la sensibilité et jusqu'à l'amour. Quoi qu'il en soit du tour de force de l'écrivain, le nom de Quasimodo n'en est pas moins resté exclusivement le synonyme de difformité repoussante. « Quasimodo, dit Mme de Girardin (*Lettres parisiennes du vicomte de Launay*), est un monstre dégradé par la laideur ou plutôt par la *hideur* et abruti par une monomanie. Quasimodo, amoureux de ses cloches, tout à coup aime une jeune fille; il aime..., et l'étincelle divine qu'étouffait sa difformité se révèle; il aime d'un amour pur, délicat, sublime; il aime d'amour enfin, car il n'y a qu'un amour; il aime comme Saint-Preux, comme Roméo, comme don Carlos, comme les modèles classiques de la passion; mais il n'aime ainsi qu'une heure. Cette tendresse, si noble au fond de son âme, ne s'exprime, hélas ! que dans son misérable langage; ce foyer si brûlant ne jette qu'une flamme décolorée; il aime comme un héros de roman, et il agit comme un monstre méprisable, parce qu'il ne sait pas comment on agit dans les nobles choses, parce que ses habitudes d'idiot sont plus fortes que son instinct de générosité; parce qu'une éducation pernicieuse a souillé son cœur; et cette passion si belle, si véritable, si puissante, ne se trahit que par une touchante humilité. Pauvre monstre ! Il n'imagine rien de plus beau, pour séduire la femme qu'il aime, que de lui amener son rival. Nourri d'humiliations, pour lui prouver sa tendresse, il s'humilie; l'abnégation servile pour lui, c'est le dévouement; et puis, quand la passion devient trop forte, quand il veut à tout prix en avoir raison, stupide, il s'y abandonne avec sa brutalité de monstre, et le feu sacré caché dans son âme, qu'une heure d'amour avait fait revivre, s'éteint dans l'horreur et le dégoût. »

Quasimodo, tableau de Wiertz, à Bruxelles. Le *Journal des artistes*, publié par Guyot de Fère, à l'époque de la grande querelle des classiques et des romantiques, laissait rarement échapper l'occasion d'accabler ces derniers de ses railleries. Dans un article du mois d'avril 1831, il annonça « qu'un peintre renommé de la moderne école était en train d'immortaliser par la peinture le héros Quasimodo, déjà immortalisé par la prose de M. Victor Hugo. » Cette « fausse nouvelle » était un prétexte à épigrammes contre le poëte et les novateurs de l'art; celui qui l'avait imaginée ne se doutait pas qu'un des plus grands peintres de l'école belge réaliserait sur la toile le type de laideur conçu par Victor Hugo. Wiertz a peint Quasimodo au moment où il s'apprête à sonner les cloches de Notre-Dame; le nain monstrueux, à la crinière rousse, aux bras énormes, à l'œil éborgné par une loupe, tourne vers les spectateurs sa face hideuse, où toutes les passions sauvages semblent avoir mis leur empreinte. Un des admirateurs du peintre, le docteur Watteau, a pu dire, non sans vérité : « Victor Hugo a créé Quasimodo ; Wiertz a engendré ce type à sa manière. Le poëte et le peintre sont à la hauteur l'un de l'autre. » Un autre artiste belge, M. L. Mathieu, directeur de l'Académie de Louvain, a exposé au Salon d'Anvers, en 1837, un tableau représentant *Quasimodo faisant sa déclaration à la Esmeralda.*

QUASQUET s. m. (ka-skè). Agric. Râteau en usage dans le Médoc.

QUASS s. m. (kouass). Boisson en usage chez les paysans russes : *Le* QUASS, *liqueur usitée en Russie, est composé d'eau et de pain moisi.* (Ad. Ricard.)

QUASSATION s. f. (ka-sa-si-on — du lat. *quassare*, frapper). Pharm. Mode de pulvérisation à l'aide duquel on réduit en morceaux les racines et les écorces tenaces, pour faciliter l'extraction de leurs principes actifs.

QUASSIA s. m. (koua-sia — de *Gramanquacy*, sorcier célèbre de la Guyane hollandaise, dont le nom est formé de *graman*, grand, et de *quacy*, homme). Genre d'arbres, de la famille des simaroubées, type de la tribu des quassiées, dont l'espèce type croît à la Guyane : *Cet arbre, qui fournit le fameux bois de* QUASSIA, *est naturalisé aux Antilles.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Le genre *quassia* ou *quassie* renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, imparipennées, à folioles opposées. Les fleurs, hermaphrodites, disposées en grappes terminales, présentent un calice court, persistant, profondément divisé en cinq lobes étalés; une corolle à cinq pétales dressés, beaucoup plus longs que le calice; dix étamines, munies à leur base d'une écaille velue; un ovaire surmonté d'un style simple terminé par un stigmate à cinq lobes peu marqués. Le fruit se compose de cinq carpelles distincts et monospermes, insérés sur un disque charnu et rougeâtre. Les espèces très-peu nombreuses de ce genre croissent à la Guyane.

Le *quassia* amer, vulgairement nommé *bois de Surinam*, est un arbrisseau de 3 à 4 mètres, à tige droite, irrégulièrement rameuse, couverte d'une écorce cendrée; ses feuilles, ordinairement rapprochées au sommet des rameaux, ont le pétiole ailé et membraneux, plus ou moins rougeâtre, ainsi que les nervures; les pédoncules et les fleurs sont rouges; les carpelles sont ovoïdes, noirâtres, sur un disque rougeâtre. Cet arbrisseau habite la Guyane, où il croît surtout dans les endroits frais et humides des bois. On attribue la découverte de ses propriétés à un nègre nommé Quassi, qui les aurait fait connaître à l'officier hollandais C.-G. Dahlberg, lequel aurait transmis cette connaissance à Linné.

On cultive en grand le *quassia* à la Guyane, dans les lieux frais et humides, sur le bord des rivières. On le propage de graines, qu'on sème sur place; les jeunes sujets qui en proviennent ont une croissance rapide. Sous nos climats, on ne peut le cultiver qu'en serre chaude, où il se multiplie de boutures étouffées. On emploie en médecine et en économie domestique le bois et l'écorce de ses racines, de ses tiges et de ses rameaux. Le bois appelé *bois de quassi* ou *de Surinam* est léger, fin, susceptible d'un assez beau poli, inodore et d'une saveur franchement amère; on le trouve dans le commerce sous forme de bâtons cylindriques de grosseur variable, couverts d'une écorce unie, mince, légère, d'un blanc jaunâtre taché de gris et qui a aussi une saveur amère. On en a extrait un principe amer, sous forme de cristaux blancs prismatiques, appelé *quassit* ou *quassine*. On lui substitue quelquefois des bois appartenant à des végétaux d'espèces ou de genres voisins, et même d'autres familles; comme ils possèdent les mêmes propriétés, cette substitution peut se faire sans inconvénient.

Le *quassia* est employé en médecine comme amer, tonique, stomachique, fébrifuge. On l'a vanté contre les scrofules et les vertiges; mais, à trop haute dose, il peut lui-même déterminer des vertiges et même des vomissements. On l'emploie souvent contre la dyspepsie, la diarrhée et les hémorragies. On le trouve dans les pharmacies sous forme de copeaux minces que l'on fait macérer dans l'eau; on en fait aussi une poudre, un extrait, un vin, un sirop et une teinture. On en fabrique aussi, au tour, des gobelets dans lesquels on laisse séjourner de l'eau que l'on boit ensuite.

Le *quassia* a des propriétés insecticides très-marquées. Une décoction de *quassia* sucrée détruit fort bien les mouches. On la substitue avec avantage à l'arsenic métallique, que l'on emploie fréquemment pour cet usage et qui peut occasionner de graves accidents. On a même utilisé ces propriétés pour la fabrication du *papier tue-mouches*. On trempe du papier épais et non collé dans un décocté de *quassia* sucré et on le fait sécher; pour le mettre en usage, il suffit de le mouiller avec une petite quantité d'eau et de le placer sur une assiette à l'endroit voulu.

QUASSIE s. f. (koua-sî). Syn. de QUASSIA.

QUASSIÉ, ÉE adj. (koua-si-é — rad. *quassia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au quassia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des simaroubées, ayant pour type le genre quassia.

QUASSIER s. m. (koua-sié). Bot. Syn. de QUASSIA : *La saveur amère du* QUASSIER *est due à un principe particulier appelé quassine.* (T. de Berneaud.)

QUASSINE s. f. (koua-si-ne — rad. *quassia*). Chim. Principe amer de la racine du quassia. ‖ On dit aussi QUASSITE.

— **Encycl.** La *quassine* a été isolée par M. Winckler et étudiée par M. Wiggers. Pour la préparer, on précipite par de la chaux éteinte une décoction de quassia; le liquide étant filtré et évaporé, l'extrait est traité par l'alcool; enfin, l'extrait alcoolique cède à l'alcool absolu mélangé d'éther la *quassine*. C'est une substance cristallisable en petits prismes blancs et opaques; elle est amère et inodore. Elle fond par l'action de la chaleur, puis, à une température plus élevée, elle se décompose. Elle est fort peu soluble dans l'eau pure. Sa composition a été représentée par la formule $C^{20}H^{12}O^{6}$. Sa solution aqueuse est précipitée par le tannin.

QUASSR, bourg d'Afrique, dans les dépendances politiques de l'Egypte, chef-lieu de l'oasis d'El-Ouah-el-Bahryeh; 1,000 hab. env. Aux environs, ruines de bains romains et d'une église grecque.

QUAST (Pierre), peintre et graveur hollandais, né à La Haye vers 1603, mort à Amsterdam vers 1667. On sait fort peu de chose de la vie de ce remarquable artiste, dont le père était un simple manœuvre, et l'on ignore quel fut son maître. Pierre Quast exécuta beaucoup de tableaux de genre; mais ces tableaux, vendus à des marchands et dispersés, ont disparu ou plus vraisemblablement ont été attribués à d'autres maîtres. Ce qui reste de lui consiste en gravures à l'eau-forte et au burin, exécutées soit par lui-même, soit par Oltens, Sprenner, Savery, Nolpe, Schmidt, Hondius, etc. On y trouve la marque d'un talent très-original, rappelant à la fois Terburg et Callot. Pierre Quast a représenté des scènes familières et comiques parfois jusqu'au grotesque. Ses plus remarquables compositions sont : *Suite de mendiants, hommes et femmes, de buveurs, de paralytiques, malandrins*, etc. Cette longue série de gravures, datée de 1634 et 1641, se compose de 26 planches in-4°. On y voit se dérouler des processions de mendiants qui dansent, pleurent, chantent, courent, se traînent par groupes très-pittoresques et d'un goût parfait; il y a du Callot dans ces bandes de vauriens; les figurines sont d'incroyable verve et toujours d'une forme savante et soignée. Quelques-unes semblent copiées d'après une peinture; d'autres rappellent un croquis et présentent une indication hâtive, mais très-ferme, très-spirituelle. Puis viennent : *Suite de dessins capricieux et de figures grotesques* (12 feuilles in-4°); les *Cinq sens de l'homme représentés sous autant de figures de paysans avec un sixième personnage qui fait le bouffon* (1637), satire un peu brutale, comme on les faisait au XVe siècle. De la même époque, probablement, sont les *Quatre paysans représentant les quatre saisons* (in-4°). Il faut remarquer encore les 12 planches dignes de Callot et représentant la *Suite des modes hollandaises.* Ni Cham ni Gavarni n'ont jamais été plus mordants. *Un chirurgien faisant en public une opération au pied d'un paysan* est à la fois une excellente composition et une satire amusante de ces médecins qui vivent de l'ignorance; le *Groupe des cinq buveurs, dont l'un endormi dans une chambre d'auberge*, et les *Six enfants qui s'amusent* sont deux créations hors ligne; enfin, *Des bohémiens*, gravure aussi rare que précieuse, et une *Famille de paysans*, portant la date de 1657, forment à peu près tout ce qui reste de Pierre Quast.

QUATAS s. m. (koua-tass). Métrol. Petite mesure pour les liquides, usitée en Portugal.

QUATEF s. m. (koua-tèff). Gramm. hébr. Nom commun de trois points-voyelles très-brefs.

QUATÈLE s. f. (kou-a-tè-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des myrtoïdes.

QUATELÉ s. m. (koua-te-lé). Bot. Nom vulgaire du genre LÉCYTBIS.

QUATER adv. (koua-tèr — mot lat. formé de *quatuor*, quatre). Pour la quatrième fois; il se place dans l'énumération où les premiers termes sont comptés par *semel*, *bis* et *ter*.

QUATERNAIRE adj. (koua-tèr-nè-re — rad. *quater*). Qui vaut quatre; qui a pour but le nombre quatre : *Dans les langues californiennes, le système de numération est* QUATERNAIRE, *ce qui dénote une très-grande simplicité.* (A. Maury.)

— Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples : *Les trois substances* QUATERNAIRES *les plus répandues et les plus importantes sont la fibrine, l'albumine et la caséine.* (F. Pillon.) *Les composés minéraux sont souvent binaires, comme la plupart des matières salines, quelquefois tertiaires, mais rarement* QUATERNAIRES. (Richerand.)

— Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement par quatre rangées, comme la glaubérite quaternaire.

— Géol. *Epoque, période quaternaire*, Epoque où l'homme fit son apparition à la surface du globe : *L'*ÉPOQUE QUATERNAIRE *de l'histoire de notre globe commence après l'époque tertiaire et continue jusqu'à nos jours.* (L. Figuier). *Les ossements que l'on trouve le plus fréquemment dans les cavernes proviennent des carnassiers de l'époque* QUATERNAIRE. (L. Figuier.)

— s. m. Combinaison de quatre objets.

— Mus. anc. *Quaternaire sacré de Pythagore*, Nombres 1, 2, 3 et 4, qui indiquent les intervalles servant de base au système adopté par les pythagoriciens.

— Bot. Syn. de MIMUSOPS.

QUATERNE s. m. (ka-tèr-ne — lat. *quaternus*, quatrième). Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie et sortis ensemble de la roue : *Le* QUATERNE *gagnait soixante-quinze mille fois la mise. Il faut compter le bonheur comme un moyen de s'élever; on a gagné des* QUATERNES *et des quines à la loterie.* (Mme de Genlis.)

— Jeux. Quatre numéros sortis et se trouvant sur la même ligne horizontale, au loto.

— Arachn. *Argus quaterne*, Aranéide de France, qui vit sur les feuilles du tilleul et de quelques autres arbres, et qui a l'abdomen marqué de quatre grandes taches noires. ‖ *Atte quaterne*, Aranéide de Géorgie prise sur un sureau.

QUATERNÉ adj. (koua-tèr-né — rad. *quaterne*). Bot. Se dit de toutes les parties des végétaux qui sont disposées par quatre au même point d'insertion : *Feuilles* QUATERNÉES.

— Minér. Qui offre des faces disposées quatre à quatre, ou qui résulte d'un assemblage de quatre prismes.

QUATERNIFOLIÉ, ÉE adj. (koua-tèr-ni-fo-li-é — de *quaterné*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles quaternées.

QUATERNION s. m. (koua-tèr-ni-on — du lat. *quaterni*, quatre). Cahier de manuscrit composé de quatre feuilles.

QUATERNITÉ s. f. (koua-tèr-ni-té — du lat. *quaterni*, quatre). Etat d'une chose composée de quatre parties.

— Théol. Dogme de quatre personnes en Dieu : *Comme la Trinité serait devenue par là une* QUATERNITÉ, *il est probable que les arithméticiens s'y opposèrent.* (Volt.)

QUATERNOBISUNITAIRE adj. (koua-tèr-no-bi-zu-ni-tè-re — de *quaterne*, du lat. *bis*, deux fois, et de *unitaire*). Minér. Se dit d'un cristal résultant d'un décroissement par quatre rangées et de deux décroissements par chaque rangée.

QUATORZAINE s. f. (ka-tor-zè-ne — rad. *quatorze*). Espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement : *Les criées se faisaient par quatre dimanches, de* QUATORZAINE *en* QUATORZAINE. (Acad.)

QUATORZE adj. (ka-tor-ze — lat. *quatuordecim*; de *quatuor*, quatre, et de *decem*, dix). Dix et quatre : QUATORZE *personnes.* QUATORZE *jours.* QUATORZE *francs. Gaston de Foix fut tué de* QUATORZE *coups à la célèbre bataille de Ravenne.* (Volt.)

J'ai *quatorze* garçons tous aussi grands que moi,
Et qui sont tous *quatorze* au service du roi.
BOURSAULT.

— Quatorzième : *Chapitre* QUATORZE. *Page* QUATORZE. *Louis* QUATORZE.

— Antiq. rom. *Siéger sur les quatorze degrés*, Etre placé, au théâtre, parmi les membres de l'ordre équestre, à qui étaient assignés les quatorze premiers gradins à partir de l'orchestre.

— Fin. *Denier quatorze*, Taux d'une ancienne constitution de rente en vertu de laquelle on retirait tous les ans, pour les intérêts de l'argent que l'on avait placé, une somme égale à la quatorzième partie du capital : *Quatorze cents francs produisent cent francs de rente au* DENIER QUATORZE.

— s. m. Nombre quatorze : QUATORZE *multiplié par cinq donne soixante-dix.*

— Quatorzième jour d'une période : *Nous sommes au* QUATORZE *du mois, au* QUATORZE *de la lune. Il est au* QUATORZE *de sa maladie, il entre dans le* QUATORZE. (Acad.)

— *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a point. M. Littré donne de cette locution une explication qui ne nous paraît pas fondée. D'après lui, elle viendrait de l'ancien usage de compter les heures jusqu'à 24, depuis le coucher du soleil, ce qui, dit-il, pouvait reporter midi à 16, 17, 18 et 20 heures, jamais à 14. *Chercher midi à quatorze heures*, c'est donc proprement chercher une chose impossible. Cette explication offre plusieurs inconvénients : d'abord, elle dénature le sens de la locution; en second lieu, on n'a jamais compté les heures à partir du coucher vrai du soleil, mais à partir de 6 heures du soir, ce qui portait le midi actuel, non pas à 16, 17, 18 ou 20 heures, mais à 18 heures constamment; enfin, en supposant même que les deux manières de compter aient coexisté quelque part, il est

difficile de comprendre ce qu'a pu signifier au propre *chercher midi à quatorze heures;* on demande l'heure, mais on n'a pas l'habitude de la chercher.

— *Faire quinze lieues en quatorze jours,* Marcher, voyager fort lentement.

— Jeux. Réunion des quatre as, ou des quatre rois, ou des quatre dames, ou des quatre valets, ou des quatre dix, toutes cartes qui valent ensemble quatorze points : *Avoir* QUATORZE *de dix,* QUATORZE *de dames. Il portait un* QUATORZE *en main avant que d'écarter. Il avait quinte,* QUATORZE *et le point.* (Acad.) *J'ai essuyé un coup unique :* QUATORZE *d'as,* QUATORZE *de rois, seizième majeure, pic et repic.* (Dider.) ‖ Fam. *Avoir quinte et quatorze,* Avoir dans une affaire une grande chance de réussite. ‖ *Attraper quinte et quatorze,* Contracter une maladie honteuse très-compliquée.

— Techn. *Quatorze en dix,* Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte dont les grands carreaux ont la base divisée en quatorze parties et la hauteur en dix.

— Adjectiv. : *Papier* QUATORZE EN DIX.

QUATORZIÈME adj. (ka-tor-ziè-me — rad. *quatorze*). Qui occupe un rang marqué par le nombre quatorze, dans une série dont les termes sont désignés par la série naturelle des nombres : *Louis,* QUATORZIÈME *du nom. Le* QUATORZIÈME *jour. Dans sa* QUATORZIÈME *année. Vous êtes le* QUATORZIÈME *sur la liste.* (Acad.) *Il y a des enfants qui ne grandissent plus après la* QUATORZIÈME *année.* (Buff.) *Les vents alizés cessent en août et septembre, entre le* QUATORZIÈME *degré et le treizième.* (B. de St-P.) *Quoiqu'au treizième et au* QUATORZIÈME *siècle quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée.* (Volt.)

— Se dit de chaque partie d'un tout partagé en quatorze parties égales : *La* QUATORZIÈME *partie de l'unité.*

— Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quatorzième rang : *Ma fille est la* QUATORZIÈME *de sa classe.*

— s. m. Quatorzième jour : *Le* QUATORZIÈME *de la lune. Le* QUATORZIÈME *du mois passait pour critique dans certaines fièvres. On ne sait pas si le malade ira jusqu'au* QUATORZIÈME. (Acad.)

— Quatorzieme partie : *Il s'est fait admettre pour un* QUATORZIÈME *dans cette opération.*

— s. f. Mus. Réplique ou octave de la septième.

QUATORZIÈMEMENT adv. (ka-tor-ziè-me-man — rad. *quatorzième*). En quatorzième lieu.

QUATRACA s. m. (koua-tra-ka). Ornith. Faisan du Mexique.

QUATRAIN s. m. (ka-train — rad. *quatre*). Litter. Petite pièce de poésie, strophe, couplet qui contient quatre vers dont les rimes sont ordinairement croisées.

— Métrol. Ancienne petite monnaie qui valait de 0 fr. 02 à 0 fr. 03. ‖ En ce sens, on écrit aussi QUATRIN.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de chardonneret qui a quatre plumes de la queue terminées par une marque blanche.

— **Encycl.** Le *quatrain* a été employé quelquefois dans la ballade. Il y a un assez grand nombre d'odes et de chansons qui ont des *quatrains* pour strophes. Dans les pièces de vers connues sous la dénomination de stances, le *quatrain* a été presque exclusivement en usage. Ainsi, dans les stances si connues de Corneille :

> Marquise, si mon visage
> A quelques traits un peu vieux,
> Souvenez-vous qu'à mon âge
> Vous ne vaudrez guère mieux.

Ainsi, dans celles de Voltaire à Mme du Châtelet :

> . . . .
> On meurt deux fois, je le vois bien :
> Cesser d'aimer et d'être aimable,
> C'est une mort insupportable;
> Cesser de vivre, ce n'est rien.

Le *quatrain*, comme pièce de vers séparée, fut chez nous, au XVIe siècle, la forme qu'affecta la poésie morale et philosophique. Tout le monde connaît de réputation les *Quatrains* de Pibrac. Quoique d'une langue vieillie et souvent très-défectueux en ce qui concerne l'élégance et l'harmonie, ils ont du trait, un tour animé, une certaine grâce piquante et originale. La doctrine qu'ils exposent ou qu'ils respirent est excellente, puisée dans l'expérience et le bon sens, tour à tour empreinte de l'esprit de Platon ou de celui d'Aristote. Dans sa partie politique, elle est libérale. Voici, par exemple, un *quatrain* qui, s'il put servir d'enseignement à plus d'un prince contemporain du poëte, devrait se graver en lettres d'or sur le palais de quelques princes de notre époque :

> Changer à coup de loy et d'ordonnance,
> En fait d'Estat, est un point dangereux;
> Et si Lycurgue en ce point fut heureux,
> Il ne faut pas en faire conséquence.

Pibrac publia d'abord *Cinquante quatrains contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocylides, Epicharmus et autres poëtes grecs* (1574). Il augmenta successivement ce recueil de soixante-seize autres *quatrains*. Le succès en fut extraordinaire; Montaigne y contribua beaucoup, en vantant « le bon Pibrac, esprit si gentil, d'opinions si saines et de mœurs si douces. » Au XVIIe siècle, comme au XVIe siècle, le livre fut très-populaire. On le savait par cœur dans toutes les familles; on l'appelait le bréviaire des honnêtes gens.

On connaît les vers que Molière, dans *Sganarelle*, fait dire par Gorgibus à Célie :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *quatrains* de Pibrac, et les doctes tablettes
> Du conseiller Mathieu, ouvrage de valeur
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

En effet, les *quatrains* de Pibrac sont accompagnés quelquefois de ceux que composèrent Pierre Mathieu et Favre et qui leur sont fort inférieurs.

Nous citerons aussi, en passant, les *quatrains* que Morel de Vindé publia en 1800 sous ce titre : la *Morale de l'enfance* ou *Collection de quatrains moraux mis à la portée des enfants et rangés par ordre alphabétique.* Ces *quatrains*, inspirés d'ailleurs par une intention fort respectable, n'ont qu'une valeur littéraire des plus contestables.

Le *quatrain*, comme pièce de vers détachée, a été fréquemment employé dans le madrigal, l'épitaphe, l'épigramme. On en trouvera des exemples à chacun de ces mots. Il convient aussi parfaitement aux inscriptions. En voici deux qui sont l'œuvre de La Monnoye.

INSCRIPTION POUR UNE FONTAINE.

> L'onde qui, claire et douce, à boire nous convie,
> Après mille détours va se perdre en la mer.
> Pécheur, vois dans cette eau l'image de la vie;
> Si le cours en est doux, le terme en est amer.

INSCRIPTION POUR DES LIVRES.

> Ici rangés au gré du maître
> Qui de nos œuvres a fait choix,
> Nous le divertirons peut-être,
> Et l'endormirons quelquefois.

Roucher, sur le point d'être emmené de Sainte-Pélagie à l'échafaud, écrivit ce *quatrain* au-dessous de son portrait que venait de terminer son ami :

A MA FEMME, A MES AMIS, A MES ENFANTS.

> Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
> Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
> Quand un savant crayon dessinait cette image,
> J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

On voit là combien de pensées et de sentiments peuvent tenir dans un simple *quatrain*. Comme l'a écrit M. Hippolyte Babou dans les *Poëtes français :* « C'est le chant du cygne sous le couteau. Il est d'une tendresse et d'une fermeté qui gravent pour jamais dans les cœurs le nom d'un poëte. »

Nous allons rappeler maintenant une série de *quatrains* les plus remarquables par la finesse ou la malice de la pensée, ou par toute autre qualité de la poésie. Nous nous abstiendrons toutefois de citer des épigrammes, ce qui nous ferait rentrer dans l'article consacré à ce mot.

> Je suis Denys de Tarse, âgé de soixante ans.
> J'ai vécu célibataire,
> Et plût au ciel que mon père
> Eût fait de même en son temps!
> (Traduit de l'*Anthologie grecque.*)

***

LA FUITE INUTILE.

> Loin de l'amour prétendre fuir,
> C'est une espérance frivole;
> Il pourra m'atteindre à loisir :
> Je vais à pied, tandis qu'il vole.
> ARCHIAS.

***

A UNE COURONNE.

> Sur le front chéri de ma belle
> J'ai vu se flétrir tes couleurs,
> Guirlande, et maintenant c'est elle
> Qui sert de parure à tes fleurs.
> MÉLÉAGRE.

***

> Dans l'état misérable où l'on te voit réduite,
> Qu'on doit plaindre, ô Didon! ton amour et ton sort!
> Si la mort d'un époux est cause de ta fuite,
> La fuite d'un amant est cause de ta mort.
> URBAIN CHEVREAU.

Cette antithèse a été reproduite par plusieurs poëtes; nous en trouvons un exemple analogue dans un poëme intitulé *Peinture poétique des tableaux en miniature :*

> Je plains, Didon, de tes deux mariages,
> Ou les tristes soucis, ou les cruels outrages;
> Tes époux l'un et l'autre ont causé tes malheurs :
> Lorsque l'un meurt, tu fuis; quand l'autre fuit, tu [meurs.

La même pensée a été rendue avec beaucoup plus de précision dans le *quatrain* suivant de Charpentier :

> Pauvre Didon, où t'a réduite
> De tes maris le triste sort?
> L'un en mourant cause ta fuite,
> L'autre en fuyant cause ta mort.

Le poëte La Fosse a fait également sur ce sujet un *quatrain* que nous croyons superflu de rappeler, et Leibniz, l'illustre Leibniz lui-même, qui cultivait les muses à ses heures, n'a pas dédaigné de rendre la même idée, mais avec la conscience hautaine d'un philosophe qui croit que deux vers suffisent à pareille besogne :

> Quel mari qu'ait Didon, son malheur la poursuit :
> Elle fuit quand l'un meurt, et meurt quand l'autre [fuit.

Au reste, l'exemple de cette concision lui avait été fournie par le poëte latin Ausone, dont le distique a été l'origine de toutes ces imitations :

> *Infelix Dido, nullo bene nupta marito!*
> *Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.*

***

> Les courtisans sont des jetons,
> Leur valeur dépend de leur place :
> Dans la faveur, des millions,
> Et des zéros dans la disgrâce.
> BRÉBEUF.

***

> Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit?
> Me demandait Cliton naguère.
> Il faut, dis-je, vous satisfaire :
> Elle a vingt ans le jour, et cinquante ans la nuit.
> BRÉBEUF.

***

SUR UNE FEMME FARDÉE.

> L'autre jour Alison partit si follement
> Pour un long et fâcheux voyage,
> Que, sortant de chez elle avec empressement,
> Elle oublia ses dents, ses gants et son visage.
> BRÉBEUF.

***

Le charmant *quatrain* qui suit a été écrit par Mellin de Saint-Gelais au calendrier des heures d'une des filles d'honneur de la reine :

> Si vous plaisoit marquer en teste
> Quelque jour marqué pour m'aimer,
> Je l'aurois pour une grand'feste
> Mais point ne la voudrois chômer.

***

> Catin veut épouser Martin,
> C'est faire en très-fine femelle;
> Martin ne veut point de Catin,
> Je le trouve aussi fin comme elle.
> CL. MAROT.

***

Prosopopée d'une femme assassinée par son mari jaloux :

> Le poignard d'un jaloux dans ma gorge fut mis,
> Pour ce qu'à ses amis je faisais bon visage :
> Ah! le cruel qu'il est, qu'eût-il fait davantage,
> S'il m'eût trouvée en faute avec ses ennemis?
> TRISTAN L'HERMITE (poëte du XVIIe siècle).

***

LE BIENFAIT PUBLIC.

> Si Charles par son crédit
> M'a fait un plaisir extrême,
> J'en suis quitte, il l'a tant dit
> Qu'il s'en est payé lui-même.
> GOMBAUD.

***

> Je vois d'illustres cavaliers
> Avec laquais, carrosse et page,
> Mais ils doivent leur équipage,
> Et moi j'ai payé mes souliers.
> LE CHEVALIER DE CAILLY.

***

Le charmant *quatrain* qui suit, de Desmarets, a été composé pour la fameuse *Guirlande de Julie.* C'est la Violette qui parle :

> Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
> Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe;
> Mais si, sur votre front je puis me voir un jour,
> La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

***

Impromptu sur une plate-bande d'œillets que le prince de Condé cultivait lui-même :

> En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
> Arrosa de ces mains qui gagnaient des batailles,
> Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
> Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.
> Mlle DE SCUDÉRI.

***

> Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
> Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
> Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
> Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.
> CORNEILLE.

***

> Philis s'est rendue à ma foi;
> Qu'eût-elle fait pour sa défense?
> Nous n'étions que nous trois, elle, l'Amour et moi,
> Et l'Amour fut d'intelligence.

Qui voudrait croire, à première vue, que ce charmant *quatrain* est tombé de la plume d'un abbé, et de quel abbé, grand dieu! l'abbé Cottin; oui, cet abbé Cottin si bafoué par Molière et Boileau. A qui se fier maintenant?

***

> L'Amour est un enfant aussi vieux que le monde;
> Il est le plus petit et le plus grand des dieux.
> De ses feux il remplit le ciel, la terre et l'onde,
> Et toutefois Iris le loge dans ses yeux.
> PERRAULT.

***

> Vous n'*écrivez* que pour *écrire*,
> C'est pour vous un amusement.
> Moi qui vous aime tendrement,
> Je n'*écris* que pour vous le dire.
> QUINAULT.

***

SUR LOUIS XIV (*Deodatus*) ET Mlle DE LA VALLIÈRE, QUI N'AVAIT PAS LA BOUCHE MIGNONNE.

> Que Deodatus est heureux
> De baiser ce bec amoureux,
> Qui d'une oreille à l'autre va!
> Alleluia!
> BUSSI-RABUTIN.

***

Racine aimait tendrement la Champmeslé, fameuse actrice, de laquelle il avait un fils naturel. Elle le quitta pour s'attacher à M. de Clermont-Tonnerre, ce qui donna lieu au *quatrain* suivant :

> A l'amour le plus tendre elle fut destinée,
> Il prit longtemps *racine* dans son cœur;
> Mais, par un insigne malheur,
> Le tonnerre est venu qui l'a *déracinée.*

***

SUR UNE MAISON DE JEU.

> Il est trois portes à cet antre :
> L'espoir, l'infamie et la mort;
> C'est par la première qu'on entre,
> Et par les deux autres qu'on sort.
> Mme DESHOULIÈRES

***

> Les amis de l'heure présente
> Ont le naturel du melon :
> Il faut en essayer cinquante
> Avant d'en rencontrer un bon.
> CLAUDE MERMET

***

SUR LES FOUS.

> C'est une nation d'une telle étendue,
> Que, de quelque côté que l'on tourne la vue,
> Il s'en présente aux yeux, et qui n'en veut pas voir
> Doit les tenir fermés et casser son miroir.
> LE PETIT.

***

Saint-Aulaire, se trouvant en soirée chez la duchesse du Maine, paraissait rêveur, ce qui lui fit demander par cette charmante princesse quel secret il pouvait avoir. Le poëte répondit par ce *quatrain*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie :

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse;
> Elle serait Téthys, et le jour finirait.

Comme la galanterie était décemment décolletée, la *divinité* ne s'en fâcha point.

***

> Ne jugeons jamais d'une vie
> Que son flambeau ne soit éteint;
> Pellisson est mort en impie,
> Et La Fontaine comme un saint.

Pellisson était mort sans avoir pu recevoir les sacrements, ce qui, à tort ou à raison, a donné lieu à ce *quatrain.*

***

Le prince Eugène ayant essayé de s'emparer, par surprise, de Crémone, où se trouvait le quartier général de l'armée française, se vit obligé de battre en retraite, mais en emmenant prisonnier le maréchal de Villeroi, ce qui donna lieu au *quatrain* suivant :

> Palsambleu! la nouvelle est bonne
> Et notre bonheur sans égal!
> Nous avons conservé Crémone
> Et perdu notre général.

***

Marie Lesczinska aimait beaucoup le président Hénault, dans la conversation duquel elle trouvait tous les agréments d'un courtisan aimable et d'un homme d'esprit, et elle ne négligeait aucune occasion de lui donner des marques d'intérêt. Elle entra un jour chez une duchesse au moment où celle-ci écrivait au président, et mit au bas du billet : « *Devinez* la main qui vous souhaite le bonjour. » En répondant à la duchesse, le président termina ainsi :

> Ces mots, tracés par une main divine,
> Ne m'ont causé que trouble et qu'embarras.
> C'est trop oser, si mon cœur la *devine*,
> C'est être ingrat que ne *deviner* pas.

***

Fréron et La Beaumelle, ayant publié sur la *Henriade* un assez plat commentaire, eurent la vanité de se faire graver par le fameux Le Jai, l'un à la droite, l'autre à la gauche de Voltaire, caricature qui inspira ce *quatrain* à l'abbé Belloney :

> Entre La Beaumelle et Fréron
> Le Jai vient de placer Voltaire;
> Ce serait bien un vrai Calvaire
> S'il s'y trouvait un bon larron.

***

La marquise de Pompadour ayant demandé à l'abbé de Bernis une définition de l'amour, l'abbé lui répondit par ce *quatrain:*

> L'amour est un enfant, mon maître;
> Il l'est d'Iris, du berger et du roi.
> Il est fait comme vous, il pense comme moi;
> Mais il est plus hardi peut-être.

***

Autre, composé sur une infirmité naturelle de la célèbre marquise, par un poëte qui ne jugea pas à propos de se faire connaître :

> La Pompadour a mille appas;
> Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
> Et les fleurs naissent sous ses pas,
> Mais, hélas! ce sont des... fleurs blanches.

***

Les dieux, dit l'un, firent les hommes;
L'homme, dit l'autre, a fait les dieux.
Tant qu'on ne trouvera pas mieux,
Restons-en là comme nous sommes.
LEBRUN.

***

Malgré les soins des suppôts d'Esculape,
Dave gémit et sent des maux affreux;
Sa femme en souffre : ils craignent tous les deux,
Lui qu'il n'en meure, elle qu'il n'en réchappe.
LEBRUN.

***

Si vous êtes dans la détresse,
Mes chers amis, cachez-le bien,
Car l'homme est bon et s'intéresse
A ceux qui n'ont besoin de rien.
PONS DE VERDUN.

***

Mme de Staël demandait un jour au chevalier de Boufflers pourquoi il n'était point de l'Académie. Après un moment de réflexion, il lui répondit :

Je vois l'Académie où vous êtes présente.
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau :
Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante,
Vous comme quatre et moi comme zéro.

***

A Mlle ALICE OZY.

Platon disait, à l'heure où l'horizon pâlit :
« Jupiter, montre-moi Vénus sortant de l'onde! »
Moi je dis, animé d'une ardeur plus profonde :
« Madame, montrez-moi Vénus entrant au lit. »
V. HUGO.

***

A L'UNE DES MAINS DE Mme X.

Petite main, en te formant,
Le ciel a fait une merveille,
Et je me demande comment
Il a pu trouver la pareille.
TH. BARRIÈRE.

***

QUATRAIN ÉCRIT SUR L'ÉVENTAIL D'UNE DAME.

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'amener les Zéphyrs;
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

***

POUR LA FÊTE DE SAINT MICHEL.

C'est la fête aujourd'hui de Michel l'indomptable,
Qui chassa le diable du ciel;
Mais si le diable avait chassé Michel,
Ce serait la fête du diable.

C'est là une plaisante glorification du succès.

***

SUR LA FORTUNE.

La fortune n'a rien qui me puisse tenter;
A ses fausses grandeurs je ne veux point prétendre;
Il faut mille degrés pour qui veut y monter,
Il n'en faut qu'un pour en descendre.

***

Faut-il être étonné qu'à la jeune Isabelle,
Malgré tout ton esprit, tu plaises moins que moi?
Tu ne l'*entretiens* que de toi,
Et je ne l'*entretiens* que d'elle.

***

L'homme juste, selon le sage,
Pèche sept fois, et davantage;
Et la femme juste, combien?
Ma foi! le sage n'en sait rien.

***

Quiconque a soixante ans vécu
Et jeune fille épousera,
S'il est galeux, se grattera
Avec les ongles d'un cocu.

Quatrains de Pibrac. V. l'article précédent et PIBRAC.

Quatrains de Morel de Vindé. V. l'article précédent.

QUATRE adj. (ka-tre — lat. *quatuor*. En sanscrit, le nom de nombre quatre, qui a *catvâr* pour thème fort et *catcar* pour thème faible au masculin et au neutre, présente pour le féminin un thème *catasar*, qui se décline comme *tisar*, trois. Bopp s'appuie sur la grande ressemblance de ces deux formes pour supposer que le nombre *trois* est contenu dans la désignation du nombre *quatre*. La syllabe initiale *ca*, venant de *ka*, représenterait le nombre un, et comme le *c* palatal est toujours sorti d'un ancien *k*, elle serait identique avec la syllabe finale de *éka*, un, ainsi qu'avec le préfixe gothique *ha*, un. Ce nom du nombre quatre signifie donc proprement trois plus un. Les Egyptiens représentaient aussi le nombre quatre par le chiffre *un* plus *trois;* mais c'est là, selon Bopp, une rencontre fortuite entre l'écriture et le langage. Les Perses figuraient *quatre* par le chiffre *deux* répété. C'est au thème *catvâr* que se rapportent le latin *quatuor* et le grec *tessares*). Deux fois deux : QUATRE *hommes*. QUATRE *cents chevaux. Les* QUATRE *vents. Les* QUATRE *points cardinaux. Les* QUATRE *saisons. Je fais rigoureusement mes* QUATRE *repas par jour.* (Mol.)

A table comptez-moi, si vous voulez, pour *quatre*.
MOLIÈRE.

Eux venus, le lion par ses ongles compta
Et dit : « Nous sommes *quatre* à partager la proie. »
Puis, en autant de parts le cerf il dépeça.
LA FONTAINE.

— Quatrième : *Page* QUATRE. *Chapitre* QUATRE. *Henri* QUATRE.

— *Comme quatre*, Autant que quatre personnes : *Il crie, il fait du bruit* COMME QUATRE. *Il mange, il boit* COMME QUATRE. *Un œuf gros* COMME QUATRE. *Il a de l'esprit* COMME QUATRE. (Acad.) *Vous moquez-vous? Il faut un roi qui soit gros et gras* COMME QUATRE. (Mol.)

— *A quatre pas*, Tout près, à une petite distance : *Mon bureau est* À QUATRE PAS *de chez moi.*

A quatre pas d'ici je te le fais savoir.
CORNEILLE.

— *A quatre pattes*, Sur les mains et sur les pieds : *Les enfants se vautrent dans l'ordure et se traînent* À QUATRE PATTES. (Buff.)

— *Entre quatre yeux*, Tête à tête, de près et sans témoin : *Malheur à lui, quand nous nous trouverons* ENTRE QUATRE YEUX. ‖ On prononce populairement *quatre-z-yeux* et on l'a écrit quelquefois : *Croyez-vous que je saurai parler?... Entre* QUATRE-Z-YEUX, *ça va encore...; mais en public, je n'oserai jamais.* (E. Augier.) ‖ V. ŒIL.

— *Quatre à quatre*, Quatre de front : *Marcher* QUATRE À QUATRE. ‖ En franchissant quatre marches chaque fois : *Elle l'embrassa sur les deux joues, l'appela grand pot-au-feu et descendit les marches* QUATRE À QUATRE. (Ed. About.)

— *Quatre à quatre et le reste en gros*, Au hasard, sans précaution, sans soin.

— *Fil en quatre*, Eau-de-vie très-forte.

— *Avoir la tête en quatre*, Souffrir beaucoup de la tête.

— *De cent en quatre*, Très-rarement, à de longs intervalles : *Il vient nous voir* DE CENT EN QUATRE. ‖ L'origine de cette locution est incertaine. Quelques-uns prétendent qu'il faudrait écrire *de cent ans quatre*, ce qui voudrait dire : Quatre fois en cent ans; mais Génin ne croit pas cette explication fondée et voici ce qu'il propose : Les auteurs du XIIe siècle, Benoît, Gautier, Map, Chrestien de Troyes, etc., se servent de *tanz*, pour *fois;* ainsi ils diront : *cent tanz, mille tanz*, pour *cent fois, mille fois.*

D'après tout cela, Génin regarde la locution qu'il s'agit d'expliquer comme un archaïsme transmis du XIIe siècle, et il l'écrirait *de cent tanz quatre*, c'est-à-dire de quatre fois sur cent. Il fait remarquer que ce mot *tanz* ne s'emploie qu'au pluriel et que les Anglais emploient encore le mot *time*, temps, comme nous faisions au XIIe siècle le mot *tanz*, pour marquer la répétition : *twenty times*, vingt fois, preuve que *tanz* est bien le même que *tempus* en latin.

— *A quatre*, Quatre ensemble : *Nous nous sommes présentés* À QUATRE.

— *Tirer à quatre chevaux*, Ecarteler, au moyen de quatre chevaux attachés à chacun des membres du patient : *Cartouche* FUT TIRÉ À QUATRE CHEVAUX.

— *Etre tiré à quatre épingles*, Etre ajusté avec un soin extrême. ‖ Fig. Etre régulier, précis, sans inégalités : *Jamais en Mme Geoffrin rien ne passait la ligne droite : son caractère, si j'ose me servir d'une expression qui lui est analogue,* ÉTAIT TIRÉ À QUATRE ÉPINGLES. (Marmontel).

— *Se mettre en quatre*, S'employer de tout son pouvoir : *Lorsque j'estime quelqu'un, je* ME METS EN QUATRE *pour lui. Notre princesse* SE MET EN QUATRE *pour se divertir.* (Mme de Maintenon.) *La lecture nous fait passer le temps avec des gens qui* SE SONT MIS EN QUATRE *pour nous plaire.* (Boiste.)

— *Tenir à quatre*, Contenir par les efforts réunis de quatre personnes : *Il est fou à lier, on est obligé de le* TENIR À QUATRE. ‖ *Se tenir à quatre*, Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater : *Je* ME SUIS TENU À QUATRE *pour ne pas lui dire des vérités fort dures.* (Acad.) *Il* SE TENAIT À QUATRE *pour n'être pas bête, mais il ne pouvait s'en empêcher.* (Chateaub.)

— *Couper un cheveu en quatre*, Aimer à créer et à résoudre des difficultés minutieuses : *D'Aguesseau était le père des difficultés; il* COUPAIT UN CHEVEU EN QUATRE. (St-Sim.)

— *Courir les quatre coins et le milieu de la ville*, Faire bien du chemin pour quelque affaire.

— *N'y aller pas par quatre chemins*, Faire les choses sans détour, aller droit au but.

— *Faire le diable à quatre*, Faire beaucoup de bruit, causer beaucoup de désordre, s'emporter avec excès : *Il* FERA LE DIABLE À QUATRE *si cela vient à ses oreilles.* (Mol.)

J'appuie alors mes chiens et *fais le diable à quatre*.
MOLIÈRE.

— *Donner cinq et quatre, la moitié de dix-huit*, Donner deux soufflets. V. CINQ.

— Hist. *Quatre-Cents*, Sénat d'Athènes qui avait d'abord été composé de quatre cents membres, et dont le nombre fut plus tard porté à cinq cents. ‖ *Quatre illettrés*, Titre des quatre magistrats de la ville de Norcia, dans les Etats de l'Eglise, qui ne devaient savoir ni lire ni écrire. ‖ *Ordre chapitral des quatre empereurs*, Ancien ordre de chevalerie d'Allemagne, dont le chef-lieu était à Bruxelles. ‖ *Quatre villes forestières*, Rhinfeld, Seckingen, Laufenbourg et Waldschut, situées dans la forêt Noire. ‖ *Quatre vallées*, Ancien pays de l'Armagnac, comprenant les vallées de Magnoac, d'Aure, de Neste et de Barousse, pays maintenant enclavé dans le département des Hautes-Pyrénées. ‖ *Quatre châteaux*, Quatre places fortes, celles de Castel-Vetro, Bobianello, Monte-Lucio et Monte-Zami, dans le duché de Modène.

— Hist. ecclés. *Les quatre articles*, Les quatre points décidés par le clergé de France dans l'assemblée de 1682.

— Anc. cout. *Quatre au cent*, Quatre unités qu'il était d'usage autrefois d'ajouter au cent d'objets que l'on vendait.

— Jeux. *Quatre bandes*, Coup par lequel on carambole après avoir fait toucher les quatre bandes du billard à sa bille. ‖ *Quatre quinze*, Quatre coups de raquette, pour chacun desquels on compte quinze, au jeu de paume. ‖ *Jeu des quatre fleurs*, Jeu de hasard pour lequel on se sert d'un tableau et de numéros, à peu près comme au loto. ‖ *Quatre jeux*, Espèce de jeu de cartes.

— Mus. *Morceau à quatre mains*, Morceau de musique composé pour être exécuté par deux personnes sur un même piano.

— Art cul. *Quatre épices*. V. ÉPICE.

— Mar. *Cordage en quatre*, Cordage à quatre torons.

— Comm. *Vinaigre des quatre voleurs*. V. VINAIGRE.

— Arithm. *Les quatre règles*, L'addition, la soustraction, la multiplication et la division : *Quand on sait bien* LES QUATRE RÈGLES, *qu'on peut conjuguer le verbe* avoir, *on est un aigle en finances.* (Mirab.)

— s. m. Nombre quatre : *Deux et deux font* QUATRE.

— Quatrième jour : *Le* QUATRE *du mois. Le* QUATRE *de la lune. Sa lettre est datée du* QUATRE. (Acad.)

— Chiffre qui figure le nombre quatre : *Le chiffre* QUATRE. *Quarante-quatre s'écrit par deux* QUATRE.

— *Cela est clair comme deux et deux font quatre*, Cela est tout à fait évident.

— Chasse. *Quatre de chiffre*, Sorte de piége consistant en une planche ou une pierre plate soutenue par trois petits morceaux de bois assemblés en forme de 4, de façon à tomber au moindre choc : *Tendre un* QUATRE DE CHIFFRE. (Acad.)

— Jeux. Carte marquée de quatre cœurs, de quatre piques, de quatre carreaux ou de quatre trèfles : *Avoir les quatre* QUATRE *dans la main.* ‖ Face d'un dé qui est marquée de quatre points : *Il a amené le double* QUATRE.

— **Encycl.** Hist. *Conseil des Quatre-Cents*. On nommait ainsi l'oligarchie instituée à Athènes l'an 411 av. J.-C., à l'instigation d'Alcibiade, exilé par la démocratie, et par l'entremise de Pisandre, de Théramène, etc. Cette révolution aristocratique fut accomplie à la suite d'une conjuration habilement conduite, au milieu des embarras de la guerre du Péloponèse. La faction des *Quatre-Cents*, composée de nobles et de riches, enchaîna le peuple d'Athènes par la terreur, fit exécuter ou proscrire un grand nombre de citoyens et, par une suite de mesures violentes, changea dans le gouvernement tout ce qui rappelait le régime populaire. Sa domination dura *quatre* mois, pendant lesquels elle attira de nouveaux désastres sur la république, perdit une flotte et l'île d'Eubée et mit Athènes à deux doigts de sa perte. Une révolution nouvelle sortit de cette situation désespérée. L'aristocratie, qui avait attribué jusqu'alors tous les malheurs de l'Etat aux passions de la multitude, demeura couverte de confusion et pressentit sa perte prochaine. Déjà la flotte et l'armée athéniennes, stationnées à Samos, avaient refusé de reconnaître l'autorité des *Quatre-Cents;* les soldats s'étaient réunis, avaient prêté le serment de rétablir la constitution populaire, déposé leurs généraux suspects, élu Thrasybule et Thrasille pour les remplacer et décrété le rappel d'Alcibiade, dont ils ignoraient les perfidies secrètes, et qu'ils mirent à leur tête en lui ordonnant de les conduire à Athènes pour y abolir la tyrannie. Ce général, indifférent d'ailleurs à l'oligarchie comme à la démocratie et ne voulant reparaître dans sa patrie que dans l'éclat de la victoire, sut retenir l'armée sur la côte d'Asie, sous le prétexte de la défense de l'Ionie et des îles. Les Athéniens, du reste, se passèrent du secours de leur armée; ils s'assemblèrent dans le Pnyx et déposèrent les *Quatre-Cents* par un décret; mais, au lieu de rétablir purement et simplement le gouvernement démocratique, ils instituèrent un gouvernement mixte entre la puissance des riches et celle du peuple.

— Hist. ecclés. *Quatre articles*. On désigne sous ce nom, dans l'histoire de France, les maximes proclamées solennellement par l'assemblée du clergé en 1682. En voici le résumé : 1° Les rois ne sont point soumis pour le temporel à la puissance ecclésiastique; ils ne peuvent être déposés par les papes ni leurs sujets déliés du serment de fidélité; 2° les décrets du concile de Constance sur l'autorité des conciles généraux doivent être admis dans leur plénitude; 3° l'exercice de la puissance ecclésiastique doit être réglé d'après les canons; les lois et coutumes de l'Eglise gallicane doivent être observées; 4° le jugement du pape, même en matière de foi, n'est infaillible que lorsqu'il est approuvé par le consentement de toute l'Eglise. Les *quatre* articles, qui soulevèrent dans l'origine de vives discussions, furent défendus par Bossuet. L'article 21 de la loi organique du 18 germinal an X, destiné à expliquer le concordat de 1801, est ainsi conçu : « Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront à la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et publiée par un édit de la même année; ils se soumettront à enseigner la doctrine qui y est contenue et les évêques adresseront une expédition en forme de cette soumission au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes. » Une ordonnance de 1828 a renouvelé l'injonction d'enseigner les *quatre* articles dans tous les séminaires.

— **Allus. littér. Laissez-leur prendre un pied chez vous; Ils en auront bientôt pris quatre**, Vers de La Fontaine. V. PIED.

Quatre parties du jour (LES), par l'abbé de Bernis (1752). L'ouvrage est formé par la réunion de quatre petits poëmes comptés parmi ceux de l'auteur qui ont le plus d'élégance et de correction. L'abbé de Bernis a même cherché à prendre le ton sublime dans cette strophe sur le soleil dans son midi :

Ce grand astre, dont la lumière
Enflamme la voûte des cieux,
Semble, au milieu de sa carrière,
Suspendre son cours glorieux.
Fier d'être le flambeau du monde,
Il contemple du haut des airs
L'Olympe, la terre et les mers
Remplis de sa clarté féconde;
Et jusques au fond des enfers
Il fait rentrer la nuit profonde,
Qui lui disputait l'univers.

Delalot, dans le *Mercure de France*, trouva cette strophe vraiment lyrique. Selon Laharpe, il n'y a là que de l'emphase et du faux; le fait est que, pour voir le soleil « faire rentrer la nuit profonde au fond des enfers » à midi juste, il faut avoir une montre qui retarde un peu.

Le prince de Ligne est d'un avis contraire : « J'en demande pardon, dit-il, à la critique de l'auteur du *Lycée*, je trouve le *Soleil* du cardinal de Bernis magnifique. ». Laissons la querelle pendante.

Le reste des *Quatre parties du jour* est plein de ces enluminures et de ces fleurs qui avaient fait donner à de Bernis par Voltaire le surnom de « Babet la Bouquetière. » Dans l'abondance et le luxe de ses images, il en est pourtant qui ne sont pas dépourvues de mérite. Le poëme du *Matin*, écrit en vers de cinq syllabes, a de la vivacité et de la grâce.

Quatre métamorphoses (LES), poëmes mythologiques et érotiques de Népomucène Lemercier (1799). Ils passent pour le chef-d'œuvre de ce talent bizarre, inégal, d'une certaine puissance néanmoins et à qui il a surtout manqué une langue propre à rendre l'originalité de ses idées. La langue claire, mais incolore du XVIIIe siècle et la phraséologie pompeuse du Directoire ne lui offraient que des ressources bien médiocres. Affolé de l'antique et désireux d'en appliquer les admirables formes à la poésie française, il ne sut pas, comme André Chénier, se créer l'idiome, à la fois si français et si grec, du poëme d'*Homère* ou du *Jeune malade*.

C'est à cette préoccupation de l'antiquité et aussi, dit-on, à un pari que l'on doit les *Quatre métamorphoses*. Dans un salon du Directoire, on parlait de l'impossibilité où serait le poëte de faire quelque chose d'équivalent à ces admirables camées, à ces bas-reliefs, à ces groupes, si parfaits malgré leur obscénité, qui font partie du musée secret de Naples. N. Lemercier releva le défi. Il consacra une année entière à composer ses quatre fragments antiques, *Diane*, *Bacchus* (le meilleur), *Jupiter* et *Vulcain*. Les métamorphoses subies ou imposées par les dieux dans ces épisodes ne peuvent se raconter en prose; ce que l'on y peut remarquer seulement, c'est la décence du style opposée à l'indécence de l'idée. N. Lemercier dut gagner son pari; avec une matière licencieuse, il avait fait ce qu'il s'était proposé, une œuvre d'art.

L'œuvre d'art est cependant loin d'être sans défaut. Tantôt barbare et brutale, la main du poëte déforme le pur dessin antique sous prétexte d'en faire saillir les reliefs; tantôt elle n'a plus à son service que l'insipide afféterie de l'époque. Ce singulier mélange a produit une poésie confuse, hybride, où les tons éclatent et se heurtent d'une manière étrange. De plus, il faut dire que l'Olympe de Lemercier et ses déesses sont un peu trop modelés sur l'Olympe de ce temps, les déesses du Directoire, les contemporaines de la belle Mme Tallien.

Les *Quatre métamorphoses* sont aujourd'hui un livre rare. Beaumarchais, fort vieux alors, les lut en manuscrit et s'en amusa; ce fut lui qui servit d'intermédiaire entre l'auteur et le libraire, « voulant, disait-il, rendre un dernier service à la morale. » Il le fit imprimer in-4°, grand format, afin de forcer, suivant ses expressions, les jolies lectrices à la franchise et pour les empêcher de cacher le livre sous le chevet. Mais, presque aussitôt, on en fit une réimpression in-12. Quant à Népomucène, il fit comme les jolies lectrices, il cacha son nom; peut-être pour faire plaisir à Rœderer qui, toujours prudent, lui disait : « Comment va-t-on pouvoir vous nommer de l'Académie française? » N. Lemercier entra néanmoins

dans la savante compagnie; mais les *Quatre métamorphoses* restèrent toujours anonymes.

Quatre âges (LES), roman de Pougens (1819, in-8°). Cette fade pastorale jouit d'un certain succès sous la Restauration, à cause de l'origine de l'auteur, qui passait pour un fils naturel du prince de Conti. L'auteur retrace la vie de deux habitants des vallées de Tibur, les plaisirs de leur enfance, les passions de leur adolescence, les vertus de leur âge mûr et de leur vieillesse. *Floridor* et Flora sont nés le même jour; leurs parents, dont les habitations sont voisines, vivent dans les riantes campagnes arrosées par le rapide Anio célébré par Horace. Les deux enfants ne se quittent point; leurs jeux sont les mêmes; ils grandissent, de nouvelles sensations les agitent sans les tourmenter; Floridor découvre qu'il ne peut être heureux qu'avec sa Flora; leur union n'éprouve aucun obstacle. Epoux, ils voient s'élever autour d'eux une petite colonie d'enfants dont ils font le bonheur. Après un siècle entier de cette heureuse existence, ces nouveaux Philémon et Baucis meurent, comme ils étaient nés, le même jour; une même tombe les réunit et les regrets de toute la contrée les accompagnent. Tout cela est enfantin jusqu'à la niaiserie.

Quatre âges (LES), comédie de Merville, en cinq actes et en vers; représentée à la Comédie-Française le 19 août 1822. Le titre de cette pièce indique suffisamment le but de l'auteur : faire ressortir les qualités et les défauts inhérents à chacune des principales époques de la vie. Il met en scène une famille dont le chef, Périanthe, réalise l'idée du vieillard qu'Horace nous a dépeint *laudator temporis acti* et dénigrant le présent, faible, méfiant, un peu avare, tel qu'on l'est souvent à cet âge. Son gendre, Volrade, représente l'homme de quarante ans, tout entier à son ambition, froid et égoïste, ne faisant entrer en ligne de compte que ses intérêts. Jules, son neveu et petit-fils de Périanthe, obéit aux inspirations de son âge et s'abandonne à l'amour du plaisir. Quant à Flavien, fils de Volrade et autre petit-fils de Périanthe, c'est un enfant de dix ans qui n'a d'autres soucis que ceux de l'école. Voilà donc les quatre âges dont Horace et Boileau nous ont tracé des portraits que tout le monde connaît. Nous ne nous attacherons pas à dérouler l'intrigue de la pièce, basée sur la différence de goûts, de désirs, d'aspirations qu'amène inévitablement la différence des années; chaque personnage se conduit naturellement d'après les suggestions de sa nature, et les règles de l'ancienne comédie sont observées, c'est-à-dire que la pièce se termine à la plus grande gloire des bonnes mœurs par un mariage honnêtement amené et la confusion d'un fripon d'intendant.

On ne peut s'empêcher de remarquer que cette comédie est conduite avec une grande habileté et une correction de style (classique) presque irréprochable; on y trouve un fonds d'observation qu'on rencontre trop rarement chez les auteurs de comédies. Il est vrai qu'ici l'observation était facile à mettre en évidence, les quatre âges présentant des différences si tranchées, qui ressortent avec tant de relief aux yeux d'un écrivain expérimenté; mais il faut toujours tenir compte de la mise en œuvre des matériaux les plus aptes à se prêter aux combinaisons de l'esprit, et c'est ce genre de succès que Merville a conquis dans ses *Quatre âges*.

Quatre empereurs (ORDRE DES), ordre de chevalerie, créé en 1768 par un prince de Holstein-Limbourg, qui l'appela ainsi en mémoire des quatre souverains Henri VII, Winceslas, Sigismond et Charles IV, fournis par sa maison à l'empire d'Allemagne, et qui, pour en augmenter l'importance, y affilia une institution du même genre, dite *ordre du Lion de Holstein,* dont il était également le fondateur. C'était un ordre exclusivement nobiliaire, qui fut conféré, avec une profusion inouïe, aux gentilshommes ou soi-disant tels de toutes les parties de l'Europe. Emporté par les événements qui bouleversèrent les pays d'outre-Rhin pendant la Révolution française, il fut rétabli, après 1815, par de prétendus grands maîtres qui en distribuèrent, moyennant finance, la décoration à des milliers de vaniteux. Une ordonnance de Louis XVIII le proscrivit en France le 16 avril 1824.

Quatre fils Aymon (LES). V. AYMON.

QUATRE-BRAS (LES), village de Belgique, dans le Brabant méridional, à 9 kilom. S.-E. de Nivelle. Il tire son nom de sa situation au point d'intersection de deux routes. Le 16 juin 1815, ce village fut le théâtre d'un combat acharné entre les Français et les Anglais, combat qui précéda la bataille de Waterloo et dans lequel périt le duc de Brunswick.

QUATRE-CANTONS (lac des), lac de Suisse, ainsi appelé des quatre cantons d'Uri, d'Unterwalden, de Schwyz et de Lucerne, auxquels il appartient. Il est formé par la Reuss, qui y entre près de Seedorf et qui en sort près de Lucerne. L'enceinte de montagnes dont il se trouve entouré et dont toutes les eaux viennent grossir ses eaux commence au mont Rigi, s'étend par le Rossberg, le Mythen, le Miessern et les Alpes Clarides, les monts Scheerhorn, Crispalt, Baduz, Prosa, Feudo, Matthœrn, Furka, Galenstok, Sustenhorn, Steinberg, Urihorn, Titlis, Rothhorn, Hohenstollen, Breitenberg, Haslesberg et Brünig jusqu'au mont Pilate, où elle se termine. Il reçoit plusieurs torrents, dont les plus considérables sont la Muotta, la Seewen, les deux Aa et le Melchbach. Sa plus grande longueur est de 32 kilom. et sa plus grande largeur est d'environ 16 kilom. Sa plus grande profondeur est évaluée à plus de 324 mètres. Le lac des Quatre-Cantons affecte une forme très-irrégulière; il offre l'aspect d'une espèce de croix brisée; on nomme *Kreuztrichter* la partie où se réunissent les trois baies de Kussnacht, d'Alpnach et de Lucerne. Toutes les baies portent le nom de la ville ou du village principal situé sur leurs bords. Ce lac est très-poissonneux; on y pêche des *saumons*, des *perches*, des *truites*, des carpes, des brochets, des tanches et des anguilles. Dans l'hiver de 1830, le lac des Quatre-Cantons fut gelé à ce point que des traîneaux chargés allèrent, dit-on, de Stansstaad à Hergiswyl. Les bords du lac sont tellement escarpés en certains endroits qu'il a été impossible d'y établir des sentiers praticables aux chevaux.

Quatre-Cantons (LE LAC DES), tableau de Calame. Cette peinture, une des plus remarquables qu'ait exécutées le célèbre paysagiste suisse, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. « Je ne sais s'il existe au monde, a dit M. About, un spectacle plus imposant que le lac des Quatre-Cantons. C'est un paysage d'une grandeur accablante. M. Calame n'en a pas été accablé. Il a senti l'immensité sauvage du sujet et il l'a rendue avec un rare bonheur. Avec la terre, le ciel et l'eau, il a fait une œuvre imposante et majestueuse. » Le lac, d'un bleu intense, réfléchit les montagnes abruptes qui l'entourent. Les hauts sommets se dessinent dans une atmosphère d'une limpidité merveilleuse. Une traînée de lumière glisse sur le flanc de l'un des hauts contreforts et se prolonge jusque sous l'humide surface du lac. A la beauté et à la grandeur des lignes, le peintre a su joindre ici un coloris d'une transparence rare. Une lithographie du *Lac des Quatre-Cantons* a été exposée par Calame au Salon de 1852.

Le même site a été représenté par beaucoup d'autres artistes, notamment par MM. Jacques Ulrich (Exposition universelle de 1855), J.-F. Roffiaen (Exposition universelle de 1855), L. Berthoud (Salon de 1857 et Exposition universelle de 1867), Auguste Veillon (Exposition universelle de 1867), Ch. Feller (Exposition universelle de 1867, peinture sur émail), etc.

Quatre-Nations (COLLÉGE DES), nom donné à un des colléges autrefois les plus célèbres de Paris, fondé par le cardinal Mazarin dans les dépendances du palais affecté, depuis la fin du dernier siècle, à l'Institut national. Le testament qui l'instituait datait de 1661; mais les constructions et les travaux nécessaires à l'installation d'un grand établissement de ce genre ne permirent de l'ouvrir que le 1er octobre 1688, c'est-à-dire vingt-sept ans après la mort de Mazarin. Appelé d'abord du nom de son fondateur, il fut nommé ensuite collége des Quatre-Nations, parce que le cardinal avait ordonné que l'on y élèverait et entretiendrait gratis 60 écoliers, fils des gentilshommes peu riches ou des principaux bourgeois des pays qui étaient passés sous la domination de la France par les traités de Munster et des Pyrénées faits sous son ministère. De ces 60 écoliers, il devait y en avoir 15 de Pignerol, 15 d'Alsace, 15 des Pays-Bas et 15 du Roussillon et du Conflans. Les élèves devaient tous être nommés par l'aîné de ceux qui devaient, après Mazarin, porter son nom et ses armes. La première nomination fut faite, en conséquence, par le marquis de La Meilleraie, qui avait épousé Hortense Mancini, sa nièce, et qui reçut le titre de duc de Mazarin. Toutes sortes d'écoliers devaient être aussi reçus gratis, comme externes, au collége Mazarin. On y enseignait les humanités, les mathématiques, la rhétorique, la philosophie, et son fondateur avait voulu qu'on y établît une académie d'équitation.

Le collége était dirigé par des officiers, au nombre de vingt, parmi lesquels l'un prenait le titre de grand maître et avait la préséance sur les autres. La société de Sorbonne avait la direction générale de cet établissement et nommait quatre docteurs avec qualité d'inspecteurs. Les fonds affectés pour l'entretien du collége étaient les revenus des immeubles suivants : l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (diocèse de Luçon), cinq grosses fermes et plusieurs maisons bâties aux environs.

Le collége des Quatre-Nations devint un des meilleurs de Paris au XVIIIe siècle, tout en s'écartant peu à peu des premières obligations qui lui avaient été imposées par le testament du cardinal Mazarin. Plus d'un des hommes qui ont marqué dans les sciences, les lettres et la poésie à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe y avaient fait leurs études. C'est là, entre autres, qu'avait été élevé le poëte lyrique Ecouchard Lebrun. Le collége fut supprimé à la Révolution, et les bâtiments en furent affectés à l'Institut. V.

QUATRE-AILES s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un rapace du Sénégal.

QUATRE-À-LA-LIVRE s. m. Hortic. Variété de cerise.

QUATRE-CENTS-LANGUES s. m. Ornith. Nom vulgaire du moqueur ou polyglotte.

QUATRE-CORNES s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre cotte.

QUATRE-DENTS s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre tétrodon.

QUATRE-ÉPICES s. f. Bot. Nom vulgaire de la nigelle cultivée.

QUATREFAGES DE BRÉAU (Jean-Louis-Armand DE), savant français, né à Berthezème, près de Valleraugue (Gard), le 10 février 1810. Son père, issu d'une famille protestante, avait pris du service en Hollande lorsque, au début de la Révolution, il s'empressa de revenir en France, où il s'occupa d'agriculture. Le jeune de Quatrefages, apres avoir reçu une solide instruction littéraire, alla étudier à Strasbourg la médecine et les sciences. Il devint aide-préparateur de physique et de chimie, s'occupa beaucoup d'anatomie comparée sous la direction de Duvernoy, prit le grade de docteur ès sciences mathématiques en 1830, celui de docteur en médecine en 1832 et devint, l'année suivante, professeur suppléant de chimie à la Faculté de Toulouse. Ses thèses, des articles publiés dans le *Journal de médecine et de chirurgie* de Toulouse, divers mémoires insérés dans les *Annales des sciences naturelles* et surtout un travail *Sur les axodontes* (1835), qui fut l'objet d'un rapport très-favorable de la part d'une commission de l'Académie des sciences, attirèrent l'attention sur le jeune savant, qui fut nommé, en 1838, par le ministre de Salvandy, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse. Mais, au bout de deux ans, M. de Quatrefages, ne trouvant en province que des ressources bornées pour poursuivre ses recherches scientifiques, se démit de sa chaire et se rendit à Paris (1840). Mais comme il était sans place, il dut pour vivre se créer des ressources avec son talent de dessinateur, en écrivant d'un excellent style des articles scientifiques dans la *Revue des Deux-Mondes* et en publiant des ouvrages qui ont établi sa réputation de savant. A partir de 1842, M. de Quatrefages commença une série de voyages scientifiques sur les côtes de l'Océan, de la Méditerranée et de l'Adriatique. Chargé, en 1850, de professer l'histoire naturelle au lycée Napoléon, il devint, deux ans plus tard, membre de l'Académie des sciences et remplaça, en 1855, M. Serres comme professeur d'anatomie et d'ethnologie au Muséum d'histoire naturelle. Depuis lors, M. de Quatrefages a occupé cette chaire avec une grande distinction et il a pris place parmi les savants dont notre pays s'honore. Il est membre des Sociétés d'ethnologie, de géographie et d'acclimatation, de la Société philomathique, de l'Association française pour l'avancement des sciences, etc. Il a prononcé à Lyon, au mois d'août 1873, dans la séance d'ouverture de la deuxième session de l'Association française, dont il est président, un très-remarquable discours pour montrer la grandeur du rôle de la science et combattre les préjugés étroits qui s'élèvent encore contre elle. M. de Quatrefages s'est principalement occupé de zoologie. On lui doit des recherches originales et qui ont fait avancer la science, particulièrement sur les animaux marins inférieurs. Nous citerons, parmi ses travaux : *Sur les aérolithes* (1830, in-4°); *De l'extraversion de la vessie* (1832, in-4°); *Considérations sur les caractères zoologiques des rongeurs* (1840, in-4°); *Souvenirs d'un naturaliste* (1842-1853, 2 vol. in-12), recueil d'articles; *De l'organisation des animaux sans vertèbres des côtes de la Manche* (1844), dans les *Annales des sciences naturelles; Recherches sur le système nerveux, l'embryogénie, les organes des sens et la circulation des annélides* (1844-1850), la plus vaste et la plus curieuse série de ses travaux, publiée dans le même recueil; mémoires *Sur les mollusques phlébentérés* (1845), où le premier il fit connaître les modifications profondes que présente chez ces animaux l'appareil digestif et la dégradation extrême de leur appareil circulatoire; *Sur l'histoire naturelle des tarets* (1848-1849); *Sur les affinités et les analogies des lombrics et des sangsues* (1852); *Pisciculture* (1854, in-8°), rapport; *Recherches anatomiques et zoologiques faites pendant un voyage en Sicile*, avec MM. Blanchard et Milne Edwards (1 vol. in-4°); *Etudes sur les maladies actuelles des vers à soie* (1859, in-4°); *Nouvelles recherches sur les maladies actuelles des vers à soie* (1860, in-4°), où il expose les résultats d'une mission dont il avait été chargé par l'Académie des sciences; l'*Unité de l'espèce humaine* (1860-1861); *Essai sur l'histoire de la sériciculture* (1860, in-12); *Physiologie comparée, métamorphose de l'homme et des animaux* (1862, in-18); les *Polynésiens et leurs migrations* (1866, in-4°); *Histoire naturelle des annelés marins et d'eau douce* (1866, 2 vol. in-8°); *Rapport sur les progrès de l'anthropologie* (1867, in-8°); *Charles Darwin et ses précurseurs français* (1870, in-8°); la *Race prussienne* (1871, in-12), etc. M. de Quatrefages est, depuis 1863, officier de la Légion d'honneur.

QUATRE-FEUILLES s. m. Archit. Ornement formé de quatre lobes circulaires en arcs brisés.

— Blas. Fleur à quatre pétales.

— Encycl. Archit. Le *quatre-feuilles* était employé au moyen âge dans la composition des fenêtres, des meneaux des roses et des rosaces; il servait à diminuer l'espace à vitrer et à maintenir les panneaux de verre. Le *quatre-feuilles* parfait est formé par quatre demi-cercles tracés tangentiellement aux quatre côtés d'un carré avec un rayon égal à la moitié de chacun de ces côtés; de cette façon, les arcs se recoupent suivant des angles de 90°. Les *quatre-feuilles* sont parfois tracés de telle façon que les cercles ne se rencontrent pas et laissent entre eux une épaisseur suffisante pour y sculpter un redan. On peut encore les décrire sur un cercle en prenant pour rayon le côté de l'octogone inscrit dans le cercle de base; les arcs se rencontrent alors en un point où leurs tangentes communes font un angle de 45° avec la ligne passant par le centre qui les partage en deux parties égales. On trouve encore des *quatre-feuilles* construits sur un carré dont on prend une longueur plus petite que le demi-côté pour rayon de l'arc de cercle. Lorsque ce membre est tracé avec des arcs brisés, il prend une forme plus allongée et il s'établit avec des arcs ogives en tiers-point ou surbaissés, suivant le cas. Généralement les extrémités inférieures des branches des *quatre-feuilles* sont terminées par des redans ornés de bouquets feuillus et de têtes.

QUATREMAIRE (Jean-Robert), religieux français, né à Courzeraux, près de Séez (Normandie), en 1611, mort en 1671. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur dès l'an 1630, dom Quatremaire ne cessa d'écrire dans l'intérêt de son ordre. Il joignait beaucoup d'érudition et d'esprit à un grand zèle. Lors de la fameuse dispute relative à l'attribution de la paternité de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il soutint avec entêtement les prétendus droits d'un abbé de Verceil, nommé Gersen, et cela uniquement parce que cet abbé était un bénédictin. Après avoir été à Saint-Germain-des-Prés, de Paris, et avoir défendu les droits de ce célèbre monastère contre Launoy, Quatremaire alla se confiner à l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais, pour prendre du repos et rétablir sa santé épuisée. Ce fut là qu'il se noya en prenant un bain dans la petite rivière du Bied. On lui doit les écrits suivants : *Jo. Gersen librorum de* Imitatione Christi *auctor assertus* (Paris, 1649-1660, 2 part. in-4°); *Privilegium Sancti-Germani adversus J. Launoii inquisitionem propugnatum* (Paris, 1657, in-8°). Quatremaire donna deux autres factums du même genre (1659 et 1663) à l'appui de droits des abbayes de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Valery; *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel* (Paris, 1668, in-12).

QUATREMÈRE (Marc-Etienne), commerçant français, né à Paris en 1751, mort en 1794. Son père, marchand de drap à Paris, avait reçu, en 1780, des lettres de noblesse de Louis XVI et lui-même fut autorisé à continuer, sans déroger, le même commerce. En 1789, Marc-Etienne devint un des officiers municipaux de sa ville natale. Il exerça dans les circonstances les plus difficiles ces importantes fonctions dont il se démit en 1792, se signala par sa bienfaisance, mais ne fut pas moins arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à la peine capitale. On confisqua ses biens, dont sa famille ne put recouvrer qu'une faible partie après le 9 thermidor, et plusieurs écrits qu'il avait composés; car il était très-instruit, furent brûlés à l'Hôtel de ville. — Sa femme, Anne-Charlotte BOURJOT, née en 1732, morte en 1790, se fit remarquer par une charité ardente, inépuisable envers les malheureux, les malades, les prisonniers, les jeunes filles que la misère pouvait conduire à la débauche.

QUATREMÈRE (Etienne-Marc), célèbre orientaliste français, fils du précédent, né à Paris en 1782, mort dans la même ville en 1857. Avec de rares aptitudes, une étonnante application au travail et une érudition prodigieuse, ce savant est resté presque complétement en dehors du grand mouvement scientifique de notre époque et, confiné dans ses études spéciales, a comme refusé de s'associer aux progrès que réalisaient, dans la voie même de ses recherches, les Champollion, les Burnouf, les Bopp, les Schlegel. Il travailla et vécut isolé, n'ayant confiance que dans ses propres découvertes et ne tenant aucun compte de ce qui se faisait à côté de lui. Entré à vingt-cinq ans au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1807), il publia l'année suivante un important travail : *Recherches sur la langue et la littérature de l'Egypte*, dont les données servirent de point d'appui à Champollion pour le déchiffrement des hiéroglyphes; il y établit, en effet, que les racines de la langue ancienne des Egyptiens doivent être cherchées dans le copte, ce qui fut le point de départ du savant égyptologue. Mais Quatremère refusait d'aller plus loin et, plein d'un scepticisme que partagent encore quelques personnes, il niait la possibilité de déchiffrer les hiéroglyphes et ne put jamais se résoudre à accorder la moindre valeur à la découverte de Champollion. Nommé, en 1809, professeur de littérature grecque à la Faculté de Rouen, il n'abandonna pas ses travaux sur les langues orientales, publia des *Mémoires histo-*

riques et géographiques sur l'Egypte (1810, 2 vol. in-8°), fit insérer de nombreux articles dans le *Journal asiatique*, rassembla les matériaux considérables d'un *Dictionnaire de la langue arabe* et fut appelé, en 1819, à la chaire d'hébreu, de chaldéen et de syriaque du Collége de France. Il avait appris l'arabe en suivant les cours de Sylvestre de Sacy, le chaldéen, le syriaque, l'hébreu et l'arménien sans maître. Dès 1815, l'Académie des inscriptions lui ouvrit ses portes et, en 1827, il fut nommé professeur de persan à l'Ecole orientale des langues vivantes. On a reproché à son enseignement au Collége de France d'avoir été plutôt celui d'un théologien que celui d'un érudit. Deux grands ordres de faits scientifiques, les résultats obtenus par la critique rationaliste allemande dans l'étude des livres juifs et chrétiens et les résultats non moins considérables de la philologie comparée, créée par Bopp et Burnouf, étaient tenus par lui comme non avenus. Etranger à tout mouvement qui s'opérait en dehors de lui, il en était resté aux vieilles méthodes de critique qui essayent d'expliquer les miracles par des faits historiques mal compris ou exagérés, et, en philologie, il accueillait avec le même scepticisme que les hiéroglyphes de Champollion une chose beaucoup moins douteuse, le groupement des langues en familles, ce qui est le fondement de la science moderne. « Il repoussait, dit M. E. Renan, jusqu'à l'unité de la famille indo-européenne et il disait que l'usage du sanscrit pour expliquer les origines grecques, latines, etc., passerait comme avait passé la mode de tout expliquer par l'hébreu. »

Ses travaux d'érudition pure n'ont cependant pas été sans action sur les progrès de l'orientalisme. Il a donné une excellente édition du texte arabe des *Prolégomènes* de Ibn-Khaldoun (1834, in-4°); des traductions de l'arabe et du persan : l'*Histoire des sultans mameluks* de Makrisi (1837, 2 vol. in-4°), l'*Histoire des Mongols de la Perse* de Raschid-Eddin (1836, in-fol.). Son *Mémoire sur les Nabathéens* (1835, in-8°) a fait connaître des particularités ignorées concernant la civilisation de la Babylonie. On lui doit, en outre, beaucoup de morceaux de critique insérés dans le *Journal des savants*, de 1837 à 1857. Les matériaux qu'il avait amassés toute sa vie pour la rédaction d'un *Dictionnaire arabe*, d'un *Dictionnaire copte*, d'un *Dictionnaire turc oriental* et d'un *Dictionnaire persan et arménien* sont restés manuscrits. « Les langues orientales furent, dit M. E. Renan, le champ principal où s'exerça sa curiosité, mais il ne les prit point comme une spécialité exclusive; toute autre étude l'eût également charmé, et, s'il préféra celle-ci, c'est probablement parce qu'il la trouva plus rare et plus difficile. Il n'y avait livre qu'il ne lût. Son admirable bibliothèque de 50,000 volumes n'était point, comme cela arrive si souvent, un instrument oisif entre les mains d'un maître qui ne lit pas; c'était l'image fidèle de son savoir universel. De toutes ses œuvres, c'est celle qu'il a le plus aimée et l'une de ses préoccupations habituelles était la beauté du catalogue que l'on en dresserait après sa mort. Cette manière de prendre l'étude comme une jouissance personnelle bien plus que comme un moyen d'enrichir la science de résultats nouveaux explique les côtés éminents et les parties faibles de la carrière scientifique d'Etienne Quatremère. Peu de savants peuvent lui être comparés pour l'étendue et la sûreté de l'érudition; on sent que ce qu'il donne au public est le fruit d'un vaste travail dont la plus grande partie reste inconnue; nul souci de se montrer; aucun de ces artifices bien vite découverts par lesquels l'érudition novice essaye de faire illusion. Tous les travaux de Quatremère, quand il n'y mêle pas de jugement propre, peuvent être pris comme une source première et maniés avec une entière sécurité; mais on ne saurait nier que, sous le rapport de la critique, ils ne laissent beaucoup à désirer. Faute de direction générale, Quatremère, avec d'incomparables ressources et une puissance de travail qui n'a jamais été surpassée, n'a point ouvert de voie vraiment féconde. »

QUATREMÈRE - ROISSY (Jean-Nicolas), magistrat et littérateur français, frère puîné de Marc-Etienne, né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1834. Il devint conseiller au parlement en 1782 et fut, en 1790, rapporteur dans les affaires Bezenval et Favras (v. ces mots). Vers 1792, il quitta Paris et n'y revint qu'après le 9 thermidor. En 1795, il fut secrétaire de la section de la Fontaine-Grenelle. Pendant le reste de sa vie, il employa ses loisirs à la culture des lettres. On lui doit : *Recherches sur la vie et les écrits d'Homère*, traduit de l'anglais de Th. Blackwell (Paris, 1799, in-8°); *Londres pittoresque* (1819, in-18); *Adélaïde*, fiction morale (1820, in-18); les *Deux solitaires*, conte moral (1821, in-18); l'*Ermite écossais*, conte (1821, in-18); *Henriette et Julie*, conte (1822); *Edouard de Belval et Sophie*, conte (1823, in-18); *Madame de La Vallière, duchesse et carmélite* (1823, in-18); *Vie de Ninon de Lenclos et de Mme Cornuel* (1824, in-18); les *Malheurs d'Henriette*, roman (1824, in-18); *Histoire d'Agnès Sorel et de la duchesse de Châteauroux* (1825, in-18); *Marie-Thérèse d'Autriche et Marie-Thérèse de France* (1825, in-18); *Règne de Louis XIV* (1826, in-8°); *Jeanne Darc* (1827, in-8°); *Tablettes poétiques* ou *Série de vers latins, sous chacun desquels est un traduction neuve en vers français* (1829, 1831, in-8°). Quatremère-Roissy a fourni, en outre, des articles à la *Biographie universelle* de Michaud. Son article BRUTUS, pour ce recueil, fut rogné par les ciseaux de la censure impériale, « qui ne voulait pas que l'on montrât au public un empereur assassiné. »

QUATREMÈRE-DISJONVAL (Denis-Bernard), physicien et chimiste, membre de l'Académie des sciences, cousin du commerçant Marc-Etienne, né à Paris en 1754, mort en 1830. Il se fit connaître par d'ingénieuses analyses de l'indigo, du pastel, des terres calcaires, et par la découverte des sels triples. Il créa une filature de coton et de laine. Ruiné par les expériences coûteuses qu'il ne cessait de faire pour l'amélioration de cette industrie, il fut déclaré en faillite en 1786 et rayé des registres de l'Académie des sciences, où il siégeait depuis six années. Il passa en Hollande, y combattit dans les rangs des patriotes, fut détenu à Utrecht comme fou, rentra en France en 1796, donna d'utiles conseils pour la construction des bateaux canonniers lors de l'expédition d'Egypte et pour le passage du mont Saint-Bernard en 1800. Bonaparte le nomma, à cette époque, chef d'état-major de la division qui pénétrait en Italie par le Simplon. Quatremère-Disjonval avait des idées bizarres. Les araignées et leurs toiles, selon lui, forment un hygromètre parfait. Il a exposé sa théorie à cet égard dans les deux ouvrages suivants : *Nouveau calendrier aranéologique* (La Haye, 1795, in-8°); l'*Aranéologie* (Paris, 1797, in-8°). Il s'est aussi occupé de la physiognomonie. Ses opinions en linguistique le firent considérer comme tout à fait aliéné. Il prétendait que le besoin d'eau avait été le mobile de toutes les inventions et de toutes les institutions humaines; que les langues s'étaient d'abord formées par l'imitation du bruit des instruments dont les hommes se servirent pour puiser de l'eau; qu'enfin les signes de l'arithmétique, de la musique et de l'alphabet ne sont qu'une représentation de ces mêmes instruments. Il devait publier là-dessus un gros livre. Le prospectus en parut sous ce titre : l'*Objet primitif substitué au* Monde primitif *de Court de Gébelin et à l'*Origine des cultes *de Dupuis* (in-8° de 18 pages). Il voulut aussi faire une exposition publique de ses étranges paradoxes. Il l'annonça par un programme intitulé : *Cours d'idéologie démontrée, servant d'introduction à l'étude des trois langues orientales* (1803, in-4°). Les leçons commencèrent, en effet, au collége des Irlandais, au milieu d'un concours immense de curieux; mais la police ne permit pas au professeur de continuer. Disjonval passa de nouveau en Hollande. Après y avoir été quelque temps premier commissaire inspecteur des corderies de la marine militaire, le besoin de faire parler de lui le ramena dans la capitale. Il planta, des premiers, à Saint-Denis, le drapeau de l'enseignement mutuel; arrêté, cette fois, et mis en prison, il fut interné à 40 lieues de Paris. Après 1814, il alla se fixer à Marseille, où il vécut retiré, sans aucune relation avec sa famille. Nous citerons encore de lui : *Analyse et examen chimique de l'indigo* (Paris, 1777, in-4°); *Collection de mémoires chimiques et physiques* (Paris, 1784, in-4°); *Sur la transcendance du bois de mélèze dans les constructions* (Dordrecht, 1803, in-8°); *Manuel sur les moyens de calmer la soif et de prévenir la fièvre* (Châlons-sur-Marne, 1808, in-8°). — Sa femme cultiva les lettres et écrivit les deux romans intitulés : les *Epreuves de l'amour et de la vertu* (Paris, 1797, 2 vol.) et le *Père Emmanuel* (1805, 2 vol. in-12).

QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostome), savant archéologue, député, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, frère puîné de Quatremère-Disjonval, né à Paris en 1755, mort en 1850. Il cultiva, dès sa jeunesse, les lettres et les arts en amateur éclairé et remporta, en 1785, le prix proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur cette question : *Quel fut l'état de l'architecture égyptienne et qu'est-ce que les Grecs en ont emprunté?* Ce succès engagea Panckoucke à lui confier toute la rédaction du *Dictionnaire d'architecture* pour l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage important qui parut de 1795 à 1825 (3 vol. in-4°). Lorsque la Révolution éclata, Quatremère en adopta les principes, mais avec modération. Membre de l'Assemblée des représentants de la commune de Paris, il y prononça, le 2 avril 1790, un discours fort remarquable en faveur de la liberté des théâtres. En 1791, les Parisiens l'élurent à l'Assemblée législative. Il s'y distingua, parmi les royalistes constitutionnels, par une lutte énergique contre les mouvements révolutionnaires. Il défendit si chaudement La Fayette, menacé d'un décret d'accusation dans la séance du 8 août 1792, qu'il fut gravement insulté par la foule en sortant de l'Assemblée. Détenu treize mois pendant la Terreur, président de la section de la Fontaine-de-Grenelle dans les journées de vendémiaire an IV, condamné à mort par contumace, mais ensuite acquitté, député au conseil des Cinq-Cents, proscrit au 18 fructidor avec le parti *clichien*, rappelé après le 18 brumaire, il devint secrétaire général du conseil du département de la Seine. Il fut député de 1820 à 1822. Ayant été nommé, en 1824, censeur dramatique, il se démit aussitôt de ces fonctions, pour rester fidèle à ses opinions de 1790 sur la liberté des théâtres. Cette même année, il devint professeur d'archéologie au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. Ce savant a laissé de nombreux ouvrages sur les beaux-arts et l'archéologie. On y remarque une érudition vaste, mais mal digérée, et une prolixité trop grande. Outre ceux que nous avons mentionnés nous citerons encore : *Considérations sur l'art du dessin en France, suivies d'un plan d'Académie* (1791, 3 vol. in-8°); *Lettres sur les préjudices qu'occasionnerait aux arts et à la science le déplacement des monuments de l'art de l'Italie* (1796, in-8°); le *Jupiter Olympien* ou l'*Art de la sculpture antique considérée sous un nouveau point de vue* (1814, in-fol., 31 pl.); *Considérations morales sur la distinction des ouvrages de l'art* (1815, in-8°); *Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts* (1823, in-8°); *Monuments et ouvrages d'art antiques, restitués d'après les descriptions des écrivains grecs et latins* (1829, 2 vol. gr. in-4°, 13 pl.); *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël* (1824, in-8°), *de Michel-Ange Buonarroti* (1839, in-8°), *des plus célèbres architectes du* XIe *au* XVIIIe *siècle* (1830, 2 vol. in-4°, 47 pl.); *Dictionnaire historique d'architecture* (1833, 2 vol. in-4°); *Canova et ses ouvrages* (1834, in-8°); *Recueil de notices historiques lues dans les séances de l'Académie des beaux-arts de 1816 à 1837* (2 vol. in-8°); *Essai sur l'idéal dans ses applications pratiques aux arts du dessin* (1837, in-8°). On trouve aussi des dissertations et des articles de lui dans le recueil de l'Académie des inscriptions, le *Journal des savants*, etc.

QUATRE-ŒIL s. m. Mamm. Nom vulgaire du sarigue commun, qui, au-dessus de chaque œil, présente une tache d'une couleur claire, imitant un second œil.

QUATRE-PIEDS s. m. Instrument dont le chaufournier se sert pour charger la chaux.

QUATRE-QUINT s. m. (ka-tre-kain — de *quatre*, et du lat. *quintus*, cinquième). Anc. cout. Réserve des quatre cinquièmes des propres, accordée par la coutume aux héritiers.

QUATRE-QUINZE s. m. Jeux. Série de quatre coups de raquette, pour chacun desquels on compte quinze.

QUATRE-RAIES s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

QUATRE-SAISONS s. f. Hortic. Variété de fraise.

— *Marchand des quatre-saisons*, Marchand qui vend des légumes et des fruits produits par chaque saison.

QUATRE-SOUS s. m. Pop. Cigare qui coûte quatre sous ou 20 centimes : *Notre déjeuner fini, il tira un* QUATRE-SOUS *de son porte-cigares en paille d'Italie.* (Deriége.)

QUATRE-SOUS (Anne), héroïne de la Révolution. Elle était née dans le département de l'Isère vers 1778, s'habilla en garçon lors des premiers enrôlements volontaires et fut d'abord écartée à cause de sa petite taille et de son âge, en mai 1791. Elle avait à peine treize ans, et son nom burlesque et vulgaire indique assez son origine plébéienne. A force d'insistance, elle parvint à se faire admettre dans un des bataillons des volontaires de l'Isère, pour la conduite des chevaux d'artillerie. On ignorait tout à fait son sexe. Elle servit près de trois années ainsi, en Vendée, à l'armée du Nord, en Belgique, assista aux siéges de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Namur, de Maëstricht, puis de Dunkerque, toujours employée à la conduite des canons. A la bataille d'Hondschoote, elle eut deux chevaux tués sous elle. Blessée dans une affaire, elle ne put cacher plus longtemps son sexe et quitta les drapeaux.

Ce sont là des faits qui témoignent d'une manière éclatante de l'enthousiasme patriotique de cette grande époque et qui sembleraient légendaires s'ils n'étaient attestés par les documents officiels. L'énergique petite patriote du Dauphiné ne fut pas d'ailleurs la seule personne de son sexe que la voix de la patrie en danger entraîna au feu. Revenue à Paris dans un dénûment complet, comme un pauvre soldat, Anne Quatre-Sous se tourna vers la Convention nationale, comme un enfant vers sa mère. Elle reçut un secours provisoire de 150 livres. Son général (Fromentin) et tout le corps d'artillerie de l'armée du Nord attestaient son courage, son dévouement républicain et la pureté de ses mœurs. Sur le rapport du représentant Gossuin, la Convention décréta, dans sa séance du 3 floréal an II, qu'une pension de 300 livres serait servie à la « citoyenne Quatre-Sous, » laquelle pension serait augmentée de 200 livres à l'époque de son mariage, et, qu'en outre, une nouvelle somme de 150 livres serait mise immédiatement à sa disposition pour satisfaire à ses premiers besoins. On ignore ce que cette brave fille est devenue.

QUATRESOUS DE PARCTELAINE (Antoine), historien français. V. PARCTELAINE.

QUATRE-TACHES s. m. Ichthyol. Poisson du genre silure.

QUATRE-TEMPS s. m. pl. Liturg. cathol. Série de trois jours pendant lesquels l'Eglise ordonne de jeûner, en chacune des quatre saisons de l'année : *Jeûner les* QUATRE-TEMPS. *On croit que le pape fera, aux* QUATRE-TEMPS *prochains une promotion de cardinaux.* (Acad.)

> Est-il donc, pour jeûner, *quatre-temps* ou vigiles?
> BOILEAU.

— Encycl. On appelle *quatre-temps*, dans l'Eglise catholique, le jeûne et l'abstinence que l'on observe pendant trois jours, le mercredi, le vendredi et le samedi, au commencement de chaque saison. L'origine de cette coutume remonte très-haut dans l'histoire de l'Eglise. Saint Léon, dans ses sermons, parle du jeûne des quatre saisons de l'année : « celui du printemps, au commencement du carême; celui de l'été, à la Pentecôte; celui d'automne, au septième mois, en septembre, et celui d'hiver, au dixième ou en décembre; » et même ce pape ne nous en parle pas comme d'une coutume nouvelle; il regarde ce jeûne comme de tradition apostolique et comme une imitation des abstinences de la synagogue. Saint Thomas ne fait pas remonter l'origine des *quatre-temps* jusqu'aux Juifs, car rien ne prouve qu'ils aient eu trois jours de jeûne au commencement de chaque saison; mais, par une conjecture très-ingénieuse, il croit que l'Eglise institua les *quatre-temps* comme contre-partie des bacchanales que les païens célébraient au retour de chaque saison nouvelle.

Quoi qu'il en soit de leur origine, l'objet des *quatre-temps* est celui-ci : consacrer à Dieu par la pénitence les quatre saisons de l'année, pour qu'il répande ses bénédictions sur les fruits de la terre. « On ne doit pas être étonné, dit Bergier (*Dict. de théol.*), de ce que les *quatre-temps* n'ont pas été observés dans l'Eglise grecque, puisque les grecs jeûnaient tous les mercredis et tous les vendredis de l'année et fêtaient le samedi. Dans l'Occident même, ce jeûne n'a pas été pratiqué universellement dans toutes les Eglises; il ne l'était pas encore dans celle d'Espagne du temps de saint Isidore de Séville, au VIe siècle, et l'on ne peut pas prouver qu'il l'ait été en France avant le temps de Charlemagne. Mais ce prince en ordonna l'observation par un capitulaire de l'an 769 et le fit confirmer par un concile de Mayence l'an 813. Enfin, dans le XIe siècle, le pape Grégoire VII fixa distinctement les quatre semaines dans lesquelles les *quatre-temps* devaient être observés, et peu à peu cette discipline s'établit telle qu'elle est encore aujourd'hui. »

QUATRE-VINGT adj. V. QUATRE-VINGTS.

QUATRE-VINGTIÈME adj. (ka-tre-vain-tiè-me — rad. *quatre-vingts*). Qui occupe un rang marqué par le nombre quatre-vingts, dans une série dont les termes sont désignés par la suite naturelle des nombres : *Vous êtes le* QUATRE-VINGTIÈME *sur la liste.*

— Qui est contenu quatre-vingts fois dans le tout : *La* QUATRE-VINGTIÈME *partie.*

— s. m. Quatre-vingtième partie : *Un* QUATRE-VINGTIÈME *de l'unité.*

QUATRE-VINGTS, QUATRE-VINGT quand ce mot est suivi d'un autre adjectif de nombre ordinal, adj. (ka-tre-vain — de *quatre*, et de *vingt*. On disait autrefois, plus régulièrement, *octante* ou *huitante* et *nonante;* nous disons aujourd'hui *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*, expressions qui nous viennent des Gaulois, suivant Chevallet. Les Gaulois, d'après ce savant, auraient fréquemment employé, dans leur numération, le système vicésimal. Il en donne des preuves presque irrécusables. Mais, quelle que soit l'antiquité de ces façons de parler, il est regrettable qu'elles se soient définitivement implantées dans un système de numération auquel elles sont étrangères, et qu'en rejetant *trois-vingts*, *six-vingts*, *sept-vingts*, nous ayons conservé *quatre-vingts*). Huit fois dix : QUATRE-VINGTS *hommes.* QUATRE-VINGT-*quinze francs. L'homme vit* QUATRE-VINGTS *ans, et le chien ne vit que dix ans.* (Buff.)

> C'est une charge bien pesante
> Que celle de *quatre-vingts* ans!
> QUINAULT.

— Quatre-vingtième : *En l'an* QUATRE-VINGT. *La page* QUATRE-VINGT. ‖ Dans ce cas on supprime toujours le *s* final.

— Prov. *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*, Les Champenois sont tous des bêtes. V. CHAMPENOIS.

— Mamm. Race de chiens, appelée aussi CHIEN D'ARTOIS.

— Gramm. Quoiqu'on dise *vingt et un*, *trente et un*, etc., on ne met pas *et* dans *quatre-vingt-un;* on ne le met pas non plus dans *quatre-vingt-onze*, etc. Le substantif déterminé numériquement par *quatre-vingt-un* est toujours au pluriel, parce que *un* fait corps avec *quatre-vingt* et marque ainsi une pluralité évidente. V. aussi la note sur VINGT.

QUATRE-VINGT-NEUF s. m. Hist. Première année de la Révolution française : *Les principes de* QUATRE-VINGT-NEUF.

QUATRE-VINGT-TREIZE s. m. Hist. Année dans laquelle fut inauguré le régime politique connu sous le nom de Terreur. V. ce dernier mot.

— Fig. Révolution violente, radicale; état de terreur : *Toute aristocratie oisive est à la*

veille d'un QUATRE-VINGT-TREIZE. (L. Faucher.) *Chateaubriand n'est pas sans reproche, jugé au point de vue de la langue; il le sentit quand il vit les excès du romantisme, qu'il avait fini par prendre à guignon, jusqu'à nier quelquefois les grands talents qu'il a produits; je me faisais un jeu d'appeler les romantiques ses enfants : « Je les renie, s'écriait-il; ils ont fait un* QUATRE-VINGT-TREIZE *de la langue, et encore n'y a-t-il pas un Danton parmi eux.* (Béranger.)

Les applaudissements ne sont plus qu'un trafic;
Le goût, la liberté sont bannis du parterre;
Il y faut par prudence approuver ou se taire,
Et si quelque honnête homme ose, pour son argent,
Au milieu des bravos se montrer exigeant,
Aussitôt il provoque un horrible tumulte
Et voit fondre sur lui la menace et l'insulte.
Ainsi des soudoyés l'insolente fureur,
Au théâtre aujourd'hui fait régner la terreur :
Il faut que devant eux l'opinion se taise,
Et la littérature a son *quatre-vingt-treize.*

BARTHÉLEMY et MÉRY.

Quatre-vingt-treize, roman de Victor Hugo (1873). La première partie seulement, ayant pour sous-titre la *Guerre civile*, a paru (3 vol. in-8°), mais elle forme un ensemble complet qui peut être analysé et qui donne une haute idée de ce que sera le livre.

Le maître, voulant présenter un tableau saisissant, une glorification de la terrible année révolutionnaire, a choisi l'heure de la crise suprême, le moment où la Convention, déjà décimée par l'échafaud des girondins, abdique entre les mains de Robespierre et de Danton, qui vont s'entre-tuer, et où le royalisme, profitant de ces discordes néfastes, va jouer en Vendée sa dernière partie. C'est en Vendée que V. Hugo a placé le nœud de son récit.

Un court prologue fait connaître le théâtre de l'action. Un bataillon de fédérés parisiens fouille prudemment les bois de la Saudraie, repaire de rebelles, et, croyant éventer une embuscade de chouans, ne rencontre qu'une pauvre Bretonne à moitié morte de peur et cachant trois petits enfants. Sa ferme a été brûlée, son mari fusillé; le bataillon adopte les trois orphelins et continue sa route. Pendant ce temps, une frégate anglaise, la *Claymore*, montée par des officiers français de l'ex-marine royale, cherche à jeter sur la côte un homme qui doit être le chef de l'insurrection vendéenne. Afin d'avoir les coudées franches, V. Hugo n'a pris le nom d'aucun des chefs connus, La Rochejaquelein, Bonchamp, Lescure, d'Elbée ou autres; ce chef, dans lequel il veut personnifier toute la morgue hautaine, toute l'audace et toute la férocité de ces divers personnages, est le marquis de Lantenac, prince en Bretagne, et envoyé par les émigrés pour tenir lieu et place de ce prince du sang toujours promis aux Vendéens et qui n'osa jamais venir. Les officiers de la corvette s'entretiennent de ce chef taciturne qu'ils conduisent en France et que personne d'entre eux ne connaît : un incident vient le mettre en relief. Une caronade mal arrimée dans son cadre se détache et, par un coup de mer, lancée à droite et à gauche au hasard dans la batterie, défonce les bordages, renverse les affûts et met le navire en péril. Un homme se dévoue pour arrêter la course folle de la caronade échappée : c'est le matelot dont la négligence a causé la catastrophe, et il parvient, avec l'aide du marquis, à jeter un nœud coulant à la masse de bronze et à la tenir immobile; mais les dégâts sont irréparables, la batterie a la moitié de ses pièces démontées et le navire va être hors d'état de lutter contre la flotte française qui le guette et l'enferme dans un cercle. Le matelot, tout ému de cette lutte, reçoit les félicitations de l'équipage; le marquis de Lantenac lui-même le félicite; il lui donne la croix de Saint-Louis, en récompense de sa bravoure, et il le fait fusiller, en punition de sa négligence. La Vendée aura un chef, se disent à l'oreille les officiers de marine. Mais la flotte française s'approche de plus en plus et resserre le cercle; pendant que la frégate va soutenir un combat où elle ne peut que sombrer, il faut qu'un homme de l'équipage jette Lantenac à la côte, dans un canot; un matelot breton s'offre comme pilote, et le canot qui porte le chef disparaît derrière les rochers au moment même où la *Claymore* désemparée s'abîme sous des volées de coups de canon. Lantenac se croit sauvé; le Breton lui met le pistolet sur la poitrine; c'est le frère de l'homme fusillé, et il ne s'est offert à le conduire que pour se venger. Le marquis le désarme en lui parlant de Dieu, de la religion, de la patrie, de toutes les choses saintes qu'il est appelé à faire en Vendée; ce matelot se jette à ses genoux et Lantenac, en mettant pied à terre, lui donne rendez-vous à la Tour-Gauvain, son château patrimonial, dont il veut faire la place d'armes de l'insurrection.

La première chose qui frappe ses regards sur le rivage, c'est, affiché sur le piédestal d'une croix renversée, son signalement et sa tête mise à prix par décret de la Convention; le tout contre-signé : « Gauvain, » signature qui attire son attention; c'est celle de son propre neveu, un déserteur de la bonne cause et le commandant en chef des forces républicaines de la région. Pour mettre en relief l'atrocité de cette guerre civile, V. Hugo a placé l'un en face de l'autre, représentant les deux principes opposés, deux hommes jusque-là tendrement unis, presque un père vis-à-vis d'un fils. Le tocsin sonne dans tous les villages, avertissant les républicains du débarquement du chef, pour qu'on lui coure sus, et soulevant aussi les chouans qui désormais vont avoir un centre d'action.

V. Hugo a de même personnifié dans un proconsul idéal, Cimourdain, les vertus stoïques et l'indomptable ténacité des délégués de la Convention. Dans un chapitre qui est un des plus beaux et des plus complets du livre, il nous fait d'abord un tableau de Paris à cette époque, tableau remuant et pittoresque, véritable résurrection de la capitale en cette terrible année de 1793; ce sont des pages que l'on croirait extraites des mémoires d'un témoin oculaire, tant elles ont de physionomie, de netteté et de précision. Il en est de même du tableau de la Convention, que l'on croirait apercevoir dans le tracé d'un plan en relief, avec tous les détails caractéristiques de la salle, ses drapeaux, ses tribunes, l'autel de la loi, ses gradins et chaque député à son banc, immobilisé dans le geste et le costume que lui prête la tradition ou l'histoire, caractérisé brièvement, souvent d'un mot, de manière à en fixer d'un trait la figure, le caractère, les passions. A ce tableau de maître succède une scène grandiose et dramatique, un dialogue à trois, dans le fond d'une arrière-boutique de cabaret, entre Danton, Marat et Robespierre. V. Hugo a réussi à présenter sous d'énergiques couleurs ce terrible triumvirat. Cimourdain, introduit dans le conciliabule des trois dictateurs, leur démontre que la plaie de la France, l'ulcère qu'il faut cicatriser au fer rouge, c'est la Vendée, et il sort du cabaret de la rue du Paon, emportant dans sa poche le brevet de commissaire extraordinaire délégué près du citoyen Gauvain. Or, Gauvain est son élève, son fils d'adoption. Cimourdain, d'abord prêtre, choisi comme précepteur du jeune noble, l'a converti à la République en même temps qu'il jetait la soutane; son cœur bat de joie de le retrouver et de l'espoir d'en finir à eux deux avec les rebelles.

L'insurrection est devenue formidable, grâce au marquis de Lantenac; les petites colonnes républicaines se sont fait écraser. Le bataillon parisien, celui qui a adopté les trois petits orphelins autour desquels l'action va se resserrer, est réduit à quelques hommes. On en amène les débris, prisonniers, au marquis : « Avez-vous brûlé le hameau? — Non. — Brûlez-le. — Que faut-il faire des blessés? — Fusillez-les. — Il y a deux femmes. — Aussi. — Il y a trois enfants. — Emmenez-les. On verra ce qu'on en fera. » L'une des deux femmes est la cantinière, l'autre est la Bretonne, qu'on prend pour une républicaine puisqu'elle se trouve avec le bataillon. On les fusille toutes deux; quant aux enfants, les chouans les gardent en otage, s'imaginant à la façon dont les bleus les choyaient, qu'ils doivent être de bonne prise.

Nous ne suivrons pas V. Hugo dans tous les méandres de ces récits de la guerre civile : sacs de villages, fermes incendiées, femmes éventrées ou fusillées, horreurs commises de part et d'autre; après tant de récits historiques et romanesques, il a encore trouvé des peintures neuves de ces luttes épiques et les a relevées par des péripéties émouvantes. A la reprise de la ville de Dol par les bleus, Gauvain va recevoir un coup de pistolet en pleine poitrine; un homme s'interpose entre l'arme du meurtrier et le corps du commandant : c'est Cimourdain arrivé en poste de Paris, juste à temps. Derrière lui galope un fourgon escorté de hussards, qui intrigue singulièrement toutes les populations : c'est la guillotine. Cimourdain amène avec lui la lugubre machine, tout exprès pour Lantenac, et sa première recommandation à Gauvain est de s'arranger de façon à prendre vivant le vieux chef; il défend qu'on le fusille, il faut qu'il monte sur l'échafaud.

Le moment ne tardera pas. D'habiles manœuvres du commandant ont acculé le marquis dans son fort, dans la Tour-Gauvain, la Tourgue, comme l'appellent les Bretons; il y est cerné par des forces imposantes; il n'a plus qu'à se rendre. L'artillerie a pratiqué une brèche dans le vieux manoir et l'on va donner l'assaut. Gauvain demande la reddition de la forteresse et promet la vie sauve aux prisonniers, sauf au chef, à condition qu'on rende les trois petits otages. Les chouans refusent et disposent tout pour la lutte suprême; quant aux enfants, ils les placent dans un corps de bâtiment qu'ils veulent incendier au dernier moment. L'assaut est donné, les républicains pénètrent par la brèche et une horrible tuerie a lieu dans le vieil escalier du donjon, dont les chouans défendent chaque marche. Lantenac va tomber aux mains des républicains quand le matelot breton qui lui a servi de guide reparaît et le sauve, avec les débris de sa petite troupe, en lui indiquant un passage souterrain ignoré de tous. En partant, les chouans mettent le feu au bâtiment où sont enfermés les trois petits orphelins.

Cependant la Bretonne fusillée, leur mère, n'est pas morte; les balles n'ont fait que lui briser une épaule. Soignée et guérie par un vieux sorcier, habitant des bois, une des figures originales du livre, elle se met en route, demandant partout ses trois enfants. Elle erre pendant des semaines à travers les villages déserts, les fermes brûlées et parvient enfin à avoir une indication : « Allez à la Tourgue, » lui disent les paysans. Elle se dirige vers la Tourgue et elle y arrive au moment où les flammes enveloppent l'aile du château où sont ceux qu'elle cherche. La disposition des lieux lui permet de les voir, de l'autre côté d'un énorme fossé infranchissable; les républicains aussi les ont vus depuis longtemps et cherchent à les sauver; mais il n'y a pas d'échelle et nul moyen n'existe de leur porter secours, sinon d'enfoncer une porte de communication dans l'intérieur du château; mais cette porte est en fer, solidement cadenassée et, avant qu'on l'ait renversée, les enfants seront morts. La mère se lamente en termes si poignants qu'un homme qui fuyait sous les broussailles, par les fossés du donjon, s'arrête; c'est le marquis de Lantenac. Il écoute cette mère qui pleure et, rebroussant chemin, rentre dans la Tourgue, ouvre la porte dont il a la clef et délivre les enfants. Stupéfaits, les bleus, qui le reconnaissent, veulent le laisser fuir; mais Cimourdain est là; il pose sa main sur l'épaule de l'homme et en prend possession au nom de la loi. L'échafaud est aussitôt dressé devant le château et le marquis, condamné rapidement par une commission militaire que préside Gauvain, est prévenu qu'il mourra le lendemain, au lever du jour. Pendant la nuit, Gauvain se rend au corps de garde où le marquis est détenu, essuie sans rien dire les reproches que le vieux chef des chouans lui jette à la figure et, quand il a fini, lui tend son manteau et son chapeau de soldat. Lantenac accepte et le matin, quand Cimourdin vient chercher sa proie, c'est Gauvain, son fils d'adoption, qu'il trouve à la place du vieux rebelle. Il faut pourtant que force reste à la loi; Gauvain est condamné à mort, sur les réquisitions du proconsul; il monte sur l'échafaud préparé pour son oncle. Au moment où le couperet s'abat, un coup de pistolet se fait entendre : Cimourdain s'est brûlé la cervelle.

Ce livre est d'une lecture entraînante; il a des défauts énormes, comme ses qualités; on y rencontre des élans sublimes mêlés à des puérilités, de l'horreur poussée au comble à côté de pages d'une sensibilité exquise. Des épisodes de taille colossale, comme l'histoire de la caronade mal attachée, qui est tout un poëme, coupent le récit et suspendent l'intérêt d'une façon inattendue; mais la plupart de ces hors-d'œuvre, la description du château de la Tourgue, l'exposition du genre de guerre des chouans, le tableau de Paris et de la Convention en 1793, la conversation de Marat, de Danton et de Robespierre, sont traités d'une main magistrale. Les deux derniers surtout sont des évocations puissantes.

QUATRICOLOR s. m. (koua-tri-ko-lorr — du lat. *quatuor*, quatre; *color*, couleur). Hortic. Variété de tulipe à quatre couleurs.

QUATRIÈME adj. (ka-tri-è-me — rad. *quatre*). Qui occupe un rang marqué par le nombre quatre, dans une série dont les termes sont désignés par la suite naturelle des nombres : *Il était mon* QUATRIÈME *enfant. Il est logé au* QUATRIÈME *étage. Ils sont parents au* QUATRIÈME *degré. Les vents alizés cessent en janvier, entre le sixième et* QUATRIÈME *degré de latitude nord.* (B. de St-P.)

Je loge au *quatrième* étage;
C'est là que finit l'escalier.

J. PAIN.

— Qui est contenu quatre fois dans le tout : *La* QUATRIÈME *partie d'une unité.*

— Véner. *Cerf, daim de quatrième tête*, Cerf, daim de cinq ans, qui en est à son quatrième bois.

— Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quatrième rang : *Vous êtes le* QUATRIÈME *sur la liste. Sa porte est la* QUATRIÈME *à gauche.* ‖ Joueur qui s'ajoute à trois autres pour faire une partie à quatre : *Justement, je cherchais deux* QUATRIÈMES *pour un whist, les voilà trouvés.* (Em. Augier.)

— s. m. Quatrième jour : *Le* QUATRIÈME *du mois, de la lune.*

— Quatrième étage : *Loger au* QUATRIÈME. *Louer un* QUATRIÈME.

— Quatrième partie, quart : *Etre d'un* QUATRIÈME, *être pour un* QUATRIÈME *dans une affaire.* ‖ Peu usité.

— Elève de la classe de quatrième : *Vous le mettrez avec les* QUATRIÈMES; *il entrera demain en classe.* (Balz.)

— Anc. cout. Droit que le roi levait en Normandie sur les boissons.

— s. f. Classe de grammaire qui est la quatrième en comptant depuis la rhétorique : *Elève de* QUATRIÈME. *Entrer en* QUATRIÈME. *Il termine sa* QUATRIÈME.

— Jurispr. *Quatrième des enquêtes*, Quatrième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— Jeux. Réunion dans la même main de quatre cartes de même couleur, qui se suivent sans interruption. ‖ *Quatrième majeure*, Réunion de l'as, du roi, de la reine et du valet. ‖ *Quatrième au roi*, Réunion du roi, de la reine, du valet et du dix. ‖ *Quatrième à la dame*, Réunion de la dame, du valet, du dix et du neuf. ‖ *Quatrième au valet*, Réunion du valet, du dix, du neuf et du huit. ‖ *Quatrième au dix* ou *Quatrième basse*, Réunion du dix, du neuf, du huit et du sept.

QUATRIÈMEMENT adv. (ka-tri-è-me-man — rad. *quatrième*). En quatrième lieu.

QUATRIÈMEUR s. m. (ka-tri-è-meur — rad. *quatrième*). Anc. cout. Commis préposé à la perception du quatrième denier.

QUATRIENNAL, ALE adj. (ka-tri-ènn-nal, a-le — lat. *quadriennalis;* de *quatuor*, quatre, et *annus*, année). Qui dure quatre ans, qui parcourt une période de quatre ans : *Assolement* QUATRIENNAL.

— Se dit d'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre ans l'un : *Offices* QUATRIENNAUX. ‖ Qui remplit un office, une charge de ce genre : *Officier* QUATRIENNAL.

— s. m. Office quatriennal. ‖ Officier quatriennal : *On a supprimé les* QUATRIENNAUX. (Acad.)

— **Encycl.** La fiscalité, afin de multiplier les charges vénales, avait créé des offices biennaux, triennaux et même *quatriennaux;* on en trouve la preuve dans un grand nombre d'édits, et entre autres dans un édit du mois d'août 1645, enregistré dans la chambre des comptes le 11 septembre suivant; dans un autre édit du mois de septembre 1645, enregistré au parlement le 7 et portant création d'offices *quatriennaux* des eaux et forêts en chaque maîtrise, d'offices également *quatriennaux* de receveurs et contrôleurs des saisies réelles, etc. Le parlement demanda, à l'époque de la Fronde, la suppression de ces offices *quatriennaux*, et elle fut prononcée par la déclaration du 22 octobre 1648; mais ils furent rétablis dès 1652. Colbert les fit supprimer en 1684; mais ces abus reparurent dans les derniers temps du règne de Louis XIV.

QUATRILLION s. m. (koua-tri-li-on — rad. *quatre*). Nombre de mille fois un trillion. ‖ On dit aussi QUADRILLION.

QUATRIN s. m. (ka-train — rad. *quatre*). Métrol. Ancienne monnaie de la Rome papale, qui valait le quart d'une baïoque, ou environ 2 centimes. ‖ Petite monnaie française qui valait à peu près un liard ou 1 centime 1/4.

QUATRINÔME s. m. (koua-tri-no-me — du lat. *quatuor*, quatre, et du gr. *nomos*, loi). Alg. Expression composée de quatre termes. ‖ Peu usité.

QUATROUILLE s. f. (ka-trou-lle; *ll* mll.). Vener. Poil mêlé à la couleur dominante du chien.

QUATROUILLÉ, ÉE adj. (ka-trou-llé; *ll* mll. — rad. *quatrouille*). Véner. Se dit du poil qui est mêlé à la couleur dominante du chien.

QUATRO-VILLAS, petite ville du Mexique, province d'Oaxaca, sur l'Atoyaque; environ 3,000 hab. Important commerce de cochenille, fruits, bétail et tabacs. On y remarque un couvent de franciscains et de vastes plantations de tabac.

QUATTO s. m. (kouatt-to). Mamm. Espèce de singe d'Amérique.

QUATTROCENTISTE s. m. (koua-tro-santi-ste — ital. *quattrocentista;* de *quattrocento*, quatre cents, abréviation par laquelle on désignait le XVe siècle, parce que toutes les années de ce siècle, sauf la dernière, étaient désignées par un nom de nombre contenant quatre centaines). Ecrivain italien du XVe siècle.

QUATTROFRATI (François-Marie), jésuite italien, né à Modène, mort à Plaisance en 1704. Il s'adonna à la culture des lettres, de la poésie et se fit connaître comme prédicateur. Nous citerons de lui des *Sermons;* des *Panégyriques pour les huit principales fêtes de la Vierge Marie* (Plaisance, 1698); les *Lamentations de Jérémie*, trad. en italien (Plaisance, 1701); un recueil de poésies et de morceaux en prose (Mantoue, 1706); les vies de personnages célèbres, etc.

QUATTROMANI (Sertorio), littérateur italien, né à Cosenza en 1541, mort dans la même ville en 1611. Il se rendit en 1560 à Rome, où il entra en relation avec Annibal Caro, Bembo, Paul Manuzio, etc., étudia les anciens poëtes et l'astrologie judiciaire et mena une vie errante, séjournant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Sans fortune, bien qu'il appartînt à une ancienne et noble famille de Calabre, il eût vécu dans la misère, s'il n'eût trouvé des protecteurs dans Carafa, duc de Nocera, le prince de Stigliano et le prince della Scalea. Il fut l'ami de Telesio, dont il adopta le système et s'attacha à répandre les idées philosophiques. Nous citerons de lui : la *Filosofia di Bernardino Telesio intretta in brevita dal Montano academico Cosentino* (Naples, 1589, in-8°), ouvrage écrit avec précision et élégance; *Istoria del gran capitano* (Cosenza, 1595, in-4°); *Lettere, lib. II* (Naples, 1624, 1714, in-8°), contenant, outre des lettres, des poésies.

QUATUOR s. m. (koua-tu-or — mot lat. qui signif. *quatre*). Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale pour quatre voix ou quatre instruments : *Exécuter un* QUATUOR, *des* QUATUORS. ‖ Ensemble de tous les instruments à cordes d'un orchestre.

— **Encycl.** Mus. Dans un orchestre, on désigne sous ce nom tout l'ensemble, toute la masse des instruments à cordes et l'on dis-

tingue ainsi cette masse de celle des instruments à vent, à laquelle on donne le nom d'*harmonie*, parce qu'en effet ces derniers ne font, en quelque sorte, que compléter et renforcer l'harmonie générale, tandis que le *quatuor* est réellement la base de l'orchestre, base sur laquelle repose tout l'échafaudage instrumental. Aussi, lorsqu'on dit : « Cet air n'est accompagné qu'au *quatuor;* dans ce morceau, le *quatuor* seul soutient les voix, » cela signifie que les instruments à cordes sont seuls en jeu et ce sont eux seuls que l'on veut désigner.

Dans les théâtres lyriques, il y a deux sortes de répétitions relatives à l'orchestre. Les unes, les premières, sont les répétitions au *quatuor* et les instruments à cordes seuls y prennent part; après celles-ci, on procède aux répétitions à orchestre, qui comprennent toute la symphonie.

On nomme *quatuor* un morceau de musique à quatre voix ou à quatre instruments obligés. Le *quatuor* vocal est généralement soutenu par un accompagnement, soit de piano, soit d'orchestre. Le *quatuor* instrumental, au contraire, l'une des formes les plus parfaites et les plus sublimes de l'art, l'une des manifestations les plus belles, les plus nobles et les plus pures du génie humain, vit de sa vie propre et n'a besoin d'aucun auxiliaire. Nous devons donc remarquer que le *quatuor* instrumental est une œuvre à part, complète dans son ensemble comme elle est infinie dans ses détails, absolument indépendante et ne relevant que de l'imagination du compositeur, tandis que le *quatuor* vocal, d'ordinaire faisant partie d'une œuvre plus générale, opéra, oratorio, messe, etc., subit toutes les nécessités de la musique dramatique, dépend du sujet traité, du sens des paroles, de la situation donnée, du caractère général de l'œuvre et veut être soutenu par un accompagnement. En un mot, le *quatuor* vocal est tenu de se soumettre aux exigences de toute musique qui ne vit que par le fait de la parole, et il doit se conformer à ces exigences comme tous les morceaux qui tiennent de sa nature sous ce rapport (v. AIR, CAVATINE, DUO, QUINTETTE, TRIO, etc.). Nous ne ferions donc que nous répéter en insistant ici sur ce sujet et nous ne pourrions que développer de nouveau, et très-inutilement, les idées que nous avons émises ailleurs.

« C'est à Méhul, dit Castil-Blaze dans l'*Opéra en France* (ouvrage publié en 1820, il faut le remarquer), c'est à Méhul que nous devons les plus beaux *quatuors* de notre scène lyrique, ceux de *Stratonice* et de l'*Irato;* celui de *Ma tante Aurore* dispute la palme au dernier ; l'extrême différence que l'on remarque dans les éléments qui les composent, leur caractère et leur effet scénique, empêchent d'établir des comparaisons entre eux. Le *quatuor* de *Ma tante Aurore* est plus riche en mélodie que celui de l'*Irato*, dont le travail harmonique est plus beau ; ainsi, chaque musicien peut motiver la préférence qu'il accorde à l'un ou à l'autre.

» Le *quatuor* d'*Iphigénie en Aulide* joint une belle expression à la mélodie la plus suave ; celui des *Bardes* offre le contraste du chant plein de douceur des Calédoniens avec les farouches accents du chef des Scandinaves; celui d'*Anacréon* de M. Cherubini est d'un style grandiose ; son harmonie, riche et brillante, a la couleur grecque ; les *quatuors* de *Don Juan*, d'*Euphrasine*, de *Joconde*, du *Prince Troubadour*, sont fort beaux ; celui de *Lucile* a joui d'une grande réputation... »

Nous citerons ici quelques-uns des *quatuors* les plus remarquables qu'on peut apprécier dans les ouvrages dramatiques des différentes écoles, mais surtout de l'école française.

Mon cœur ne saurait contenir. . . . . *Iphigénie en Aulide* (Gluck).
O crime! ô race infortunée! . . . . *Démophon* (Vogel).
Pardonnez, ô puissance immortelle. . . . . *Atys* (Piccinni).
Insensés, vous le voulez? . . . . les *Bardes* (Lesueur).
De nos cœurs purs. . . . . *Anacréon* (Cherubini).
Etrangers, n'ayez point d'alarmes. . . . . *Lédoïska* (Cherubini).
Parlez, achevez de m'apprendre . . . . *Stratonice* (Méhul).
O, de Selma, la gloire et l'espérance! . . . . . *Uthal* (Méhul).
O ciel! que faire? . . . . l'*Irato* (Méhul).
Le cor s'est fait entendre. . . . . le *Prince Troubadour* (Méhul).
Toutes deux, vous êtes jeunettes. . . . . *Euphrosine et Coradin* (Méhul).
Cher Crispin, invente, imagine. . . . . le *Trésor supposé* (Méhul).
Nuit et jour, aller, venir. . . . . *Don Juan* (Mozart).
Ah! gardez-vous de croire à ses discours! . . . . *Don Juan* (Mozart).
Ah! je sens un trouble extrême. . . . . le *Mariage secret* (Cimarosa).
Thérèse, il faut qu'elle sommeille. . . . . la *Jeune femme colère* (Boieldieu).
Toi, par qui l'on fait des romans! . . . . *Ma tante Aurore* (Boieldieu).
Quand on attend sa belle. . . . . *Joconde* (Nicolo).
En vérité, pour moi c'est une comédie. . . . . . . le *Poëte et le Musicien* (Dalayrac).
Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? . *Lucile* (Grétry).
Aimons-nous, tout nous y convie. . . . . *Lulli et Quinault* (Nicolo).
Quatuor « du rouet » . . . . *Martha* (Flottow).
O vous, que l'innocence même . . . . *Œdipe à Colone* (Sacchini).
O mes enfants! ô bonnes mères. . . . . *Paul et Virginie* (Kreutzer).
Philis, entrez dans ce bosquet. . . . . le *Rossignol* (Lebrun).
A chanter, rire et boire. . . . . *Tom Jones* (Philidor).
Quatuor « des créanciers » . . . . le *Bûcheron* (Philidor).
Çà, commençons, mais je crois qu'elle tremble. . . *Une Folie* (Méhul).
Quelle horreur m'environne? . . . . les *Vêpres siciliennes* (Verdi).
Adieu, mon pays, je succombe. . . . . les *Vêpres siciliennes* (Verdi).
Cette main, je te la donne. . . . . *Rigoletto* (Verdi).
Le voilà! que mon âme est émue. . . . . *Zampa* (Hérold).
Jouissons désormais . . . . le *Cadi dupé* (Monsigny).
C'est étonnant! . . . . la *Circassienne* (Auber).
L'hymen dans le sein des Amours. . . . . *Dardanus* (Rameau).
Savez-vous bien qu'à la parfin! . . . . la *Dot* (Dalayrac).
Quatuor « du jardin » . . . . *Faust* (Gounod).
Vicino a chi s'adora. . . . . *Il Giuramento* (Mercadante).
Preux chevalier, amant fidèle. . . . . la *Grille du parc* (Panseron).
Bonsoir, monsieur Pantalon. . . . . *Bonsoir, monsieur Pantalon* (Grisar).
A te o cara. . . . . *I Puritani* (Bellini).

Passons maintenant au *quatuor* instrumental. On a fait remarquer avec raison que les parties d'un *quatuor* doivent toujours concerter entre elles et s'engrener de façon que l'une dépende toujours de l'autre. Si le chant passe alternativement et périodiquement de l'une à l'autre, d'une façon en quelque sorte régulière, le *quatuor* devient tout simplement une espèce de solo dialogué, et si la partie dominante soutient constamment le discours musical, le *quatuor* n'est plus réellement qu'un solo d'instrument principal, avec accompagnement de trois autres instruments.

On a écrit des *quatuors* pour quatre instruments à vent, mais la nature de ces instruments diffère trop pour que l'unité sonore soit réelle et d'ailleurs, moins riches dans leurs effets que les instruments à cordes, ils n'ont pas la ressource si précieuse de pouvoir faire entendre plusieurs notes à la fois et ils manquent parfois de vigueur et d'élan. Il s'est produit aussi des *quatuors* pour trois instruments à cordes, avec une flûte ou un hautbois, ou une clarinette, ou un basson, ou un cor. Cette combinaison est moins heureuse encore peut-être et l'on ne compte pas en ce genre un seul bon ouvrage. Castil-Blaze a fait à ce double sujet de justes remarques : « Le jeu des instruments à vent, dit-il, demande de fréquents repos, il est bien difficile que l'exécutant puisse fournir successivement au chant et à l'accompagnement, et que le corniste, qui vient de faire une batterie grave, attaque ensuite avec franchise les tons de la quinte aiguë. Si l'on donne à chacun le temps de reprendre haleine, l'harmonie en souffrira, parce qu'il n'y a pas de double corde qui vienne suppléer l'acteur qui manque. Je pense que, pour obtenir de bons résultats dans ce genre, il faut composer à six ou au moins à cinq parties, pour avoir toujours les moyens de remplacer l'instrument qui se tait. Quant aux *quatuors* écrits pour un seul instrument à vent et violon, viole et violoncelle, ils ne seront d'un bon effet que si on les traite en sonate accompagnée. La note fournie par l'embouchure ne se marie point à celle que l'archet fait entendre et ne compte pour rien dans l'harmonie ; de quel secours une flûte, un cor peuvent-ils être dans un menuet fortement intrigué? L'instrument à vent ne plaît, que dis-je! on ne s'aperçoit de sa puissance que lorsque, dans un récit brillant et mélodieux, sa voix plane au-dessus de la masse des accompagnements. »

Le vrai type du *quatuor*, le *quatuor* par excellence, est donc celui qui se compose d'un premier et d'un second violon, d'un alto et d'un violoncelle. C'est à cette combinaison, à la fois riche et variée, que l'on doit les innombrables et magnifiques chefs-d'œuvre qui ont fait l'immense et juste renommée de ce genre de composition, si difficile à bien traiter et qui réclame des qualités si grandes et si diverses. C'est aux trois immortels maîtres allemands, Haydn, Mozart et Beethoven qu'on doit, dans cet ordre d'idées, les œuvres les plus exquises, les plus parfaites et les plus achevées.

Nous allons emprunter à l'excellent livre de M. Eugène Sauzay, professeur de violon au Conservatoire : *Haydn, Mozart, Beethoven, étude sur le quatuor*, son analyse très-précise et très-intelligente des morceaux qui composent le *quatuor :* « Un *quatuor*, dit M. Sauzay, se compose le plus souvent de quatre morceaux. Le premier morceau, ordinairement d'un mouvement modéré, sert en quelque sorte d'exposition et détermine le caractère de ceux qui le suivent. On y trouve d'abord une première reprise dans laquelle l'auteur expose les idées mères, et qu'on redit pour la mieux faire apprécier; puis une seconde reprise où, comme un habile avocat, il présente ces mêmes idées sous toutes leurs faces, les travaille, les modifie par les changements de partie, de ton, d'accompagnement, et revient enfin par la modulation au sujet principal suivi d'une conclusion. Vient ensuite, sous la forme du largo, de l'adagio ou de l'andante, mouvements lents, ce qu'on pourrait appeler la partie méditative du *quatuor*. Là, l'esprit se calme et s'élève par la grandeur et la largeur de la pensée, s'attendrit ou rêve sous le charme et la douceur du sentiment. Ce genre de morceau et l'andantino, qui en est l'expression animée, ne sont pas toujours à deux reprises. Quelquefois, la pensée, sans revenir sur elle-même, se déroule (particulièrement dans l'œuvre de Haydn), sous la forme de chant récité par le premier violon, et seulement accompagné par les autres parties, comme une figure se détachant sur le fond d'un tableau. Souvent aussi c'est la place d'un thème varié... Un morceau court, toujours à trois temps, le menuet, vient se placer ici entre l'adagio et le finale. Il est coupé en deux parties, chacune formée de deux reprises. La seconde de ces deux parties est le plus souvent dans un ton différent, et s'écrivait autrefois en trio, comme l'indique le nom qui lui en est resté; puis un *da capo* ramène au menuet, que l'on dit sans reprises, et par lequel on termine. Ce morceau de transition, d'un effet sûr par l'agrément et la concision de sa forme, nous vient évidemment des anciennes danses dont nous avons parlé plus haut : menuets, pavanes, chaconnes, gigues, gavottes. Quant au *scherzo*, qui parfois prend la place du menuet et qui lui emprunte en général la forme première du trio, des reprises et du *da capo*, Beethoven a souvent donné à ce genre de morceau, plus usité chez lui que le menuet proprement dit, un mouvement vif qui se bat à un temps, et des développements plus étendus. Le *quatuor* se termine par un finale qui n'est pas toujours à deux reprises, mais dont toutefois le caractère dominant est le retour fréquent et périodique du motif principal; telle est, par exemple, la coupe en rondo. Dans ce morceau, les développements, participant de la nature active et entraînante des idées premières, raniment l'auditeur par le charme de la vivacité, ou le reposent des morceaux qui précèdent par la légèreté du style. Telle est, en général, la forme du *quatuor*, que le génie ou la fantaisie peut varier à l'infini... Si nous analysons cette forme, nous trouvons d'abord, au point de vue général de l'art, qu'elle a, par la diversité de ses morceaux, l'avantage de réaliser le grand principe de la variété dans l'unité, et, au point de vue spécialement musical, de prouver que la langue des sons a sa grammaire et sa logique, comme toute autre langue; qu'en musique, comme en littérature, la phrase obéit à des lois d'enchaînement et de déduction, et que, pour tout auditeur attentif et exercé, elle peut et doit exprimer, sans sortir de son domaine, tout un ordre de sentiments et d'idées, depuis les plus élevés jusqu'aux plus simples. La musique, considérée ainsi, n'est plus alors pour l'auditeur un simple plaisir d'oreille, mais devient un intérêt puissant, dont les causes et les effets s'adressent à la fois au cœur et à l'esprit de chacun, selon son degré d'instruction ou d'intuition naturelle. »

Nous avons dit plus haut que le vrai *quatuor*, le *quatuor* rationnel, dont l'ensemble donne le sentiment de la perfection et qui a provoqué la création des chefs-d'œuvre dus aux grands maîtres, se composait de deux violons, un alto et un violoncelle. On a peine à concevoir d'abord la puissance de cohésion et la variété d'effets résultant de la réunion d'un si petit nombre d'instruments. « Mais qu'on ne s'y trompe point, dit encore M. Sauzay, ce petit orchestre renferme une puissance mystérieuse qu'on ne lui supposerait pas. Ces quatre voix sont à la fois quatre esprits qui chantent, parlent, discutent ou s'harmonisent sous l'influence qui les domine. »

Au premier violon appartient de droit le choix et la responsabilité du mouvement, l'indication du caractère général de l'œuvre, l'initiative de la phrase ; toutes conditions dont dépend essentiellement l'ensemble moral et matériel du *quatuor*. Il doit, comme un chef d'orchestre, dominer l'ensemble, entraîner ou retenir, mais cependant toujours être prêt à abdiquer, pour reprendre au moment voulu le rôle d'accompagnateur; sans cette souplesse d'autorité du premier violon, qualité plus rare qu'on ne pense, le *quatuor* n'est plus une conversation, mais tourne bien vite à une querelle, dans laquelle, entraîné par l'exemple du chef, chacun, écrasant et dominant son voisin, triomphe égoïstement sur les ruines de l'œuvre. Naguère, et qui de nous n'est encore plein de ces souvenirs? un homme entre tous a satisfait aux exigences de ce rôle important et nous a présenté le type de l'exécution la plus parfaite : intuition merveilleuse de la beauté dans l'art, développée au plus haut degré par un travail qui tendait toujours à un idéal en rapport avec sa riche organisation ; énergie profonde, largeur pleine de délicatesse, sensibilité exquise qui lui faisait trouver toutes les inflexions du cœur comme celles de l'esprit, toutes ces qualités se réunirent à la fois chez Baillot. C'est en passant par cette âme éloquente que nous sont parvenues, une à une, ces œuvres qui nous sont si familières aujourd'hui et auxquelles il nous a pour ainsi dire initiés. Né presque leur contemporain, ce génie de l'exécution semblait être la conséquence nécessaire et la vivante expression des grands hommes qu'il interprétait ; et chacune de leurs œuvres, racontée par lui avec cette puissance et cette variété d'accents qui lui étaient propres, et qu'aucun artiste n'a égalées, nous était transmise, non-seulement à l'état où l'avait rêvée son auteur en la créant, mais enrichie, complétée et comme transfigurée par cette seconde création. Le second violon, confident naturel du premier, est cependant, malgré son rôle modeste, appelé à tout moment à dominer à son tour dans cette conversation musicale. Cette partie, jouée autrefois sur un instrument plus grand que le violon à la française dont se servait le premier violon et d'un son moins éclatant, se distinguait facilement dans l'ensemble; mais aujourd'hui que le son des deux instruments est identique, il faut, de la part de l'exécutant, infiniment de tact et de discrétion pour maintenir cette partie à sa place, et de la part de l'auditeur une grande attention pour la suivre dans ce rôle délicat qui la fait tour à tour paraître et disparaître, selon qu'elle est chargée d'un dessin intéressant ou d'un accompagnement secondaire. Quant à l'alto ou viola, son rôle dans le *quatuor* est tout de conciliation ; accordé à la quinte inférieure du violon, il semble, par la nature même de cet accord, placé là pour relier l'aigu du violon au grave de la basse. Sa voix douce et expressive participe, tout en gardant son timbre particulier, de la rondeur de l'un et de la légèreté de l'autre ; c'est à lui que l'on confie ces notes dont la sensibilité plaintive ne peut être traduite ni par la voix dominante du violon ni par la fermeté puissante de la basse ; il semble être au *quatuor* ce que le basson est à l'orchestre. Que d'exemples à citer où cet instrument semble avoir inspiré la phrase qu'il est chargé de rendre! Vient enfin le violoncelle, qui se présente sous le double aspect de basse grave d'accompagnement, ainsi que l'emploie Haydn dans un grand nombre de ses *quatuors*, ou de partie chantante, embrassant toute l'étendue du diapason et aussi chargée de traits que les trois autres parties du *quatuor*, ainsi que l'ont traité Mozart et Beethoven et, avec eux, tous les compositeurs modernes. C'est sur cette partie que s'appuie, comme une clef de voûte, l'édifice harmonique, et son importance comme aplomb du *quatuor*, modulation, etc., égale presque celle du premier violon.

Nous croyons, par ce qui précède, avoir fait connaître aussi exactement que possible la nature, le caractère et les propriétés du *quatuor* instrumental. De même que la symphonie, ce genre de composition a été porté à sa plus haute puissance, à son expression la plus complète, la plus parfaite, la plus achevée, par les trois grands maîtres allemands, Haydn, Mozart, Beethoven, que personne jusqu'ici n'a pu, non-seulement surpasser, mais même égaler. Plusieurs compositeurs cependant, en Allemagne et en France, ont fait preuve de talent et de goût dans ce genre de musique, et il nous faut citer : pour l'Allemagne, Franz Schubert, Weber, Mendelssohn, Robert Schumann ; pour la France, Ignace Pleyel, Onslow, MM. Henri Reber, Adolphe Blanc, Léon Kreutzer, etc., etc. Quant à l'Italie, elle est absolument nulle sous ce rapport, et son magnifique génie musical, si expansif et si spontané, semble complétement rebelle à cet ordre d'idées, auquel la réflexion et la méditation sont surtout nécessaires.

QUATUORPUSTULÉ, ÉE adj. (koua-tu-or-pu-stu-lé — du lat. *quatuor*, et de *pustule*). Hist. nat. Qui est marqué de quatre taches en forme de pustules.

QUATUORVIR s. m. (koua-tu-or-vir — mot lat. formé de *quatuor*, quatre, et de *vir*, homme). Hist. rom. Titre de divers magistrats, au nombre de quatre, chargés de fonctions spéciales. ‖ Officiers que l'on créait quand il arrivait quelque accident ou quelque affaire dangereuse, avec la mission de veiller à la sûreté de la république. ‖ *Quatuorvirs des colonies*, Magistrats suprêmes des colonies. ‖ *Quatuorvirs des routes*, Voyers de l'empire chargés de la réparation des routes. ‖ *Quatuorvirs monétaires* ou *du trésor*, Magistrats qui surveillaient la fabrication des monnaies. ‖ *Quatuorvirs nocturnes*, Magistrats chargés de veiller pendant la nuit à la sûreté de la ville.

— **Encycl.** Ce nom était donné à divers magistrats chez les anciens Romains. Il y avait les *quatuorvirs* des colonies, les *quatuorvirs* des routes, les *quatuorvirs* monétaires et les *quatuorvirs* nocturnes.

Les *quatuorvirs des colonies* en étaient les magistrats supérieurs. Leurs fonctions peuvent se comparer à celles des consuls à Rome, avant l'établissement de la préture ; cependant ils étaient plus spécialement chargés

de rendre la justice ; aussi les trouve-t-on ainsi désignés dans des inscriptions : *Quatuor viri J. D.* (*juri dicundo*). Quoique le mot magistrat fût une dénomination générale appliquée à tous ceux qui exerçaient des fonctions du même genre, il était pourtant donné plus spécialement aux *quatuorvirs*, et c'était d'eux qu'on entendait parler quand on disait simplement « les magistrats. » On les voit aussi désignés, soit sous la république, soit sous l'empire, par le nom de consuls ou par celui de préteurs. Savigny a montré qu'au temps de la république la juridiction des *quatuorvirs* fut illimitée en matière civile et que leur pouvoir fut restreint seulement sous l'empire dans les limites où nous le montrent les lois romaines existantes. Les fonctions des *quatuorvirs* duraient un an. Ils tiraient leur nom de ce qu'ils étaient au nombre de quatre. S'ils n'étaient que deux, on les appelait *duumvirs*. Les fonctions des duumvirs et des *quatuorvirs* étaient donc les mêmes; mais ils n'existaient pas conjointement. Certaines colonies étaient administrées par des *quatuorvirs*, c'est-à-dire par quatre magistrats; d'autres, par des duumvirs, c'est-à-dire par deux magistrats seulement; quelques-unes même par un seul magistrat, nommé préfet. Les municipes et les villes alliées avaient aussi à leur tête soit un préfet, soit presque toujours des duumvirs ou des *quatuorvirs*.

Les *quatuorvirs des routes* étaient des magistrats chargés de veiller à la construction et à l'entretien des routes. Durant les premiers siècles de la république romaine, la construction et l'intendance générale des routes hors de la ville, ainsi que des rues en dehors des murs, furent confiées aux censeurs, avec d'autres travaux importants. De là vient qu'ils donnèrent leur nom à des routes bien connues, comme la voie Appienne et la voie Flaminienne. Plus tard, ces fonctions rentrèrent dans la charge des consuls ou dans celle du préteur urbain, ou bien encore dans celle des édiles; quelquefois le sénat préféra les confier temporairement à des officiers de son choix. Mais, à partir des premières années du VIe siècle de Rome, il fut créé des magistrats spéciaux, n'ayant d'autres fonctions que le soin des routes. On les institua au nombre de quatre, ce qui les fit appeler *quatuorvirs;* on leur donna aussi les noms de *viocures* et de *curateurs des routes*. Il y eut, en outre, deux magistrats du même genre chargés des rues dans l'intérieur de la ville. Quand Auguste remania l'administration en ce qui regardait les magistratures inférieures, il supprima les derniers et plaça les *quatuorvirs* dans le corps des *vigintivirs;* mais plus tard, lorsqu'il prit lui-même la charge d'édile pour rendre plus actifs les travaux des voies publiques, il établit comme inspecteurs des routes deux magistrats d'un rang prétorien et leur adjoignit deux licteurs. On donna encore à ces quatre personnes réunies le nom de *quatuorvirs des routes*.

Les *quatuorvirs monétaires* étaient chargés de veiller à la fabrication des monnaies. Quoique cette fabrication ne fût pas à Rome un privilége exclusif de l'Etat, il existait cependant un atelier, correspondant à notre Hôtel des monnaies, où l'Etat faisait fabriquer les pièces qu'il voulait mettre en circulation. Cet édifice était situé sur le mont Capitolin, près du temple de Junon Moneta. Des magistrats chargés de veiller à cette fabrication furent établis, suivant Niebuhr, à l'époque où les Romains commencèrent à frapper de la monnaie d'argent, c'est-à-dire vers 296 avant notre ère. Ils furent d'abord au nombre de trois et, pour cette raison, nommés triumvirs. De nombreuses pièces portent la signature d'un triumvir, en cette manière : III. VIR. AAAFF., ce qui signifie : *triumvir auro, argento, ære flando feriundo*, ou bien sous la forme suivante : III. VIR. A. P. E., *triumvir ad pecuniam feriundam*. César éleva le nombre des triumvirs monétaires à quatre, d'où ces magistrats prirent le nom de *quatuorvirs*. Il y eut alors des monnaies avec cette signature : IIII. VIR. A. P. F., *quatuorvirs ad pecuniam feriundam*. Mais la surintendance des monnaies parait avoir perdu à cette époque le caractère de magistrature qu'elle avait auparavant; car, selon Suétone, César la confia à quelques-uns de ses esclaves. Du reste, tout ce qui regarde la fabrication de la monnaie romaine au temps de la république est enveloppé d'une grande obscurité.

Les *quatuorvirs nocturnes* étaient des magistrats chargés de veiller, pendant la nuit, à la sûreté de la ville; ils signalaient les incendies et arrêtaient les vagabonds. On les choisissait dans le corps des vigintivirs. Ils étaient au nombre de quatre, et de là venait leur nom. Ce sont les mêmes que l'on trouve désignés également par la dénomination de questeurs nocturnes.

Il y eut aussi dans les colonies et les municipes des magistrats appelés *quatuorvirs;* ils étaient chargés de l'administration des deniers publics et choisis parmi les décurions.

QUATUORVIRAL, ALE adj. (koua-tu-or-vi-ral, a-le — lat. *quatuorviralis;* de *quatuorvir*). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport aux quatuorvirs : *Charge* QUATUORVIRALE.

QUATUORVIRAT s. m. (koua-tu-or-vi-ra — lat. *quatuorviratus;* de *quatuorvir*). Antiq. rom. Dignité de quatuorvir. ‖ Durée de cette dignité.

QUAU s. m. (kô). Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

QUAUHTEMOTZIN, empereur du Mexique. V. GUATIMOZIN.

QUAY (SAINT-), bourg et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. d'Etables, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., 1,014 hab. — pop. tot., 2,976 hab. Le port exporte des huîtres, des grains, des farines, des bois secs, des fruits, des pommes de terre et des légumes secs; il importe du sel, du cidre, du poiré, de la houille, des vins, etc. « Les grèves de Saint-Quay, dit M. Ad. Joanne, sont célèbres sous les noms de Grande-Grève, grève Noire, grève des Fontaines, grève des Châtelets, grève Saint-Marc et grève du Grand-Isnin. La Grande-Grève, d'une surface parfaitement plane, est séparée de la grève Noire par un groupe de rochers pittoresques. La grève Noire, ainsi nommée à cause de son sable, forme dans les terres une échancrure fermée à l'O. par une falaise à pic, dans les cavités de laquelle se déshabillent les baigneurs. La grève des Fontaines doit son nom aux sources qui y sortent de la falaise. Les eaux de la mer, en se mêlant à celles de ces fontaines, ne peuvent ni en détourner le cours ni en altérer la pureté. » Au fond de la grève des Châtelets, « la mer en se retirant, dit M. Jolivet, laisse à découvert d'immenses blocs de granit, divisés en plusieurs groupes. » La grève Saint-Marc renferme les plus jolis coquillages de la baie de Saint-Brieuc. La grève du Grand-Isnin est une agglomération d'énormes rochers s'avançant dans la mer qui les ronge et les excave. Ce que l'on nomme îles ou roches de Saint-Quay, c'est une chaîne de rochers pittoresques commençant près de Saint-Quay, au N., et s'étendant, au S., dans la direction de Binic, sur une longueur de 5 à 6 kilom. Ces rochers se découvrent en partie à mer basse. A 2 kilom. à l'E. de Saint-Quay s'élève un phare à feu fixe.

QUAYAGE s. m. (ké-ia-je — rad. *quai*). Droit que payent les marchands pour pouvoir débarquer leurs marchandises sur le quai d'un port.

— Féod. *Droit de quayage*, Droit perçu par le seigneur sur les marchandises qui se déchargeaient sur les quais.

QUAYLANIE s. f. (kè-la-nî). Anc. cout. V. QUAILANIE.

QUE conj. (ke — de la conjonction latine *quod*, parce que, qui est proprement elle-même l'ancien ablatif du pronom relatif *qui, quæ, quod* [v. QUI]; cet ancien ablatif *quod* représente exactement, pour la terminaison, l'ablatif du sanscrit, dont le suffixe est *t;* ce suffixe, qui devrait être représenté en latin par *d*, a disparu dans cette dernière langue et n'a été conservé que dans quelques vieilles formes. Dans le vieux français également, le *d* du primitif latin reparaît devant une voyelle, comme le prouvent ces vers du *Cantique de sainte Eulalie :*

El li essortet dont lei nonque chielt
Qued elle fuiet lo nom christien
. . . .
Qued avuisset de nos Christus mercit).

S'emploie entre deux membres de phrase qui ont chacun leur verbe exprimé ou sous-entendu, pour marquer que le second est régi par le premier ou qu'il lui est subordonné : *Il faut* QUE *je le paye. Il est juste* QUE *vous le dédommagiez. Il se peut* QUE *je me trompe. J'exige* QU'*il parte. Je trouve* QUE *vous avez raison. Vous dites* QU'*il a de l'esprit; moi je dis* QUE *non*. (Acad.) *L'auteur de la nature n'a pas voulu* QUE *nous puissions bien connaître ce que nous sommes.* (St-Evrem.) *Il est faux* QUE *l'égalité soit une loi de la nature.* (Vauven.) *Il semble* QUE *de tout temps la vérité ait eu peur des hommes et* QUE *les hommes aient eu peur de la vérité.* (Laharpe.) *Je sais* QUE *je suis en même temps que je sais* QUE *je pense.* (Royer-Collard.) *Il semble* QUE *ce fut la destinée de Dante* QUE *chaque honneur nouveau fût pour lui le présage d'une calamité.* (Lamenn.)

Vous voyez *qu*'au tombeau je suis prêt à descendre.
VOLTAIRE.

— Fam. *Etre toujours sur le que si, que non*, Etre toujours prêt à contredire.

— Par ellipse. Exprime un souhait, un consentement, un ordre, une supposition, etc. : QUE *cela soit, j'y consens.* QU'*il fasse le moindre excès, il est malade.* QU'*il parle, tout se tait.* QU'*il fasse ce qu'il voudra, je ne m'en soucie aucunement.* QUE *celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. Lorsque vous ferez l'aumône,* QUE *votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite,* QUE *Dieu soit en aide au bon droit!* (V. Hugo.)

Qu'il périsse! Aussi bien, il ne vit plus pour nous.
RACINE

Que la foudre en éclats ne tombe que sur moi!
VOLTAIRE.

Que toujours, dans vos vers, le sens, coupant les [mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.
BOILEAU.

Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille!
Rois, soyez attentifs; peuples, prêtez l'oreille;
Que l'univers se taise et m'écoute parler.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Il est également particule d'admiration, d'ironie, d'indignation; alors il signifie Combien et pourrait être considéré comme adverbe : QUE *le droit est puissant!* QUE *de fois je suis venu ici!* QUE *de services il m'a rendus!* QU'*il fait beau!* QUE *je vous trouve plaisant!* QUE *vous êtes importun!* (Acad.) QUE *le monde est grand!* QU'*il est magnifique!* (Mass.) QUE *voilà qui est scélérat!* QUE *cela est Judas!* (Mol.) QUE *d'abus dans la dévotion!* (Fén.) QUE *nous passons rapidement sur cette terre!* (J.-J. Rouss.) QUE *vous êtes badin, lui dit-elle, et comme vous aimez à taquiner ma tristesse par vos folies!* (Th. Gaut.)

Que de corps entassés, *que* de membres épars!
RACINE.

O dieux! *que* de faiblesse en une âme si forte!
CORNEILLE.

Que vous êtes joli! *que* vous me semblez beau!
LA FONTAINE.

Oh! *que* vous savez bien ici contre moi-même,
Perfide, vous servir de ma faiblesse extrême!
MOLIÈRE.

Que d'antiques cités! *que* de célèbres villes!
Que de fleuves fameux! *que* de ruisseaux fertiles!
ROSSET.

Que j'aime le temps gris, les passants et la Seine
Sous ses mille falots assise en souveraine!
A. DE MUSSET.

‖ S'emploie encore souvent avec ellipse d'un premier membre de phrase, dans le titre des chapitres et des sections d'un livre, pour indiquer de quelle matière on y traite : QUE *la vertu est le plus grand de tous les biens.* ‖ Se met aussi, dans certaines phrases exclamatives, entre un adjectif et le verbe *être : Insensé* QUE *j'étais, de croire à leur bonne foi! Ne voyez-vous point, aveugles* QUE *vous êtes, le piége qui vous est tendu? Le fripon* QU'*il était m'emporte dix mille francs.* (Acad.) *Il me salua en riant de sa méprise et me promit de venir me voir en repassant, enchanté* QU'*il était d'avoir fait ma connaissance.* (G. de Nerval.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :
On a beau la prier,
La cruelle *qu*'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.
MALHERBE.

— Au commencement de certaines phrases interrogatives, il signifie Pourquoi, d'où vient que : QUE *ne se corrige-t-il?* QUE *n'attendez-vous?* QUE *n'est-il plus soigneux?* QUE *n'avez-vous soin de vos affaires?* (Acad.)

Que ne me jurez-vous que vous êtes le même?
CORNEILLE.

Que n'ai-je été frappé! *que* n'a, sur la poussière,
Roulé mon turban vert avec ma tête altière!
V. HUGO.

Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point?
BOILEAU.

‖ Sans la négation : QUE *tardez-vous?* QUE *différez-vous?*

Que tarde Xipharès? et d'où vient qu'il diffère
A seconder des vœux qu'autorise son père?
RACINE.

— *Que* est aussi corrélatif des mots *tel, quel, même, autre, meilleur, pire* et se met toujours après : *Un homme* TEL QUE *vous. Il est* TEL QUE *je le voulais. Sa puissance est* TELLE QUE *rien ne lui résiste. Sa mémoire est* TELLE QU'*il n'oublie jamais rien.* QUEL QUE *soit son espoir.* QUELLES QUE *soient ses vues. Il a bien d'*AUTRES *vues* QUE *vous ne croyez. Mon habit est du* MÊME *drap* QUE *le vôtre. Votre vin est* MEILLEUR QUE *le mien. Ce vin-là est encore* PIRE QUE *le premier.* (Acad.) *Je peins le monde* TEL QUE *vous le connaissez et* QUE *vous le sentez tous les jours par vous-même.* (Mass.) *Les arts sont de la* MÊME *famille* QUE *la poésie.* (Ampère.)

Il n'est *meilleur* ami ni parent *que* soi-même.
LA FONTAINE.

Non, il n'est rien de *tel que* la simple nature.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Il est également corrélatif des adverbes de comparaison et de quelques autres : *Il est* AUSSI *modeste* QU'*habile. Elle est* MOINS *jolie* QUE *sa sœur. Rien ne l'a* TANT *affligé* QUE *cette nouvelle. J'en ai* TANT, QUE *je n'en sais que faire. Il est* TELLEMENT *en colère, il est* SI FORT *en colère,* QU'*on aura bien de la peine à l'apaiser.* SI PEU QUE *rien.* TOUT *riches* QU'*ils sont.* (Acad.) *C'est la* PLUS *grande de toutes les faiblesses* QUE *de craindre de paraître faible.* (Boss.) *La santé de l'âme n'est pas* PLUS *assurée* QUE *celle du corps, et, quoique l'on paraisse éloigné des passions, on n'est pas* MOINS *en danger de s'y laisser emporter* QUE *de tomber malade quand on se porte bien.* (La Rochef.) *Persuader les esprits vaut* MIEUX QUE *les comprimer.* (De Rémus.) *Il vaut* MIEUX *se faire agréer* QUE *de se faire valoir.* (Joubert.) *Les philosophes ne pensent* GUÈRE *être lus* QUE *par les philosophes.* (Duclos.) *Rien n'est* PLUS *difficile* QUE *de garder toutes les convenances en plaidant sa propre cause.* (Chateaub.) *Le malheur est* MOINS *dur à supporter* QU'*à craindre.* (Arnault.) *Rien ne s'abaisse* SI *bas que l'orgueil* QU'*on veut élever.* (De Ségur.) *Il vaut* MIEUX *être avec le tout* QU'*avec la partie, Français* QUE *Picard, citoyen* QUE *privilégié.* (Cormen.) *L'homme est* SI BIEN *fait pour être libre,* QUE *l'esclavage détruit l'espèce.* (A. Martin.)

Si grands *que* soient les rois, ils sont ce que nous [sommes.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Que bien que mal*, En partie bien, en partie mal : *Il s'acquitte de son emploi* QUE BIEN QUE MAL. (Acad.)

Que bien que mal elle arriva.
LA FONTAINE.

‖ On dit mieux aujourd'hui *Tant bien que mal : Il réussit à vivre* TANT BIEN QUE MAL *avec un travail trop peu rétribué.*

— *Que* signifie quelquefois Sinon, si ce n'est : *A qui puis-je confier ce secret* QU'*à vous seul? Il ne peut rien résulter de vos projets* QUE *des fautes et des malheurs.* (Acad.) *D'où peut venir cette férocité que nous trouvons dans les habitudes de nos colonies,* QUE *de l'usage continuel des châtiments sur une malheureuse partie du genre humain?* (Montesq.)

Du reste, il n'a rien fait *que* par votre conseil.
RACINE.

Et qui connaît *que* vous les beautés et les grâces?
LA FONTAINE.

Alors qu'aura servi ce zèle impétueux,
Qu'à charger vos amis d'un crime infructueux?
BOILEAU.

— S'emploie dans certaines phrases avec ellipse des mots *autre chose* ou *autrement;* il est alors toujours précédé de la négation : *Il ne cherche* QUE *la vérité. Il ne dit* QUE *des sottises. Il ne parle* QUE *par sentences.* (Acad.) *Les succès les plus éclatants ne sont souvent* QUE *des crimes éclatants eux-mêmes.* (Mass.) *L'homme, au moral comme au physique, n'est* QUE *ce que la femme le fait.* (Ventura.) *Les soldats ne sont* QUE *de brillants fabricants de chaînes.* (Chateaub.) ‖ En poésie, la négation est quelquefois retranchée dans la même acception :

Je veux être pendu si j'ai bu *que de* l'eau.
MOLIÈRE.

— *Ne... que* est, dans certains cas, considéré comme entièrement synonyme de l'adverbe Seulement : *Je* NE *veux* QUE *le voir. Les hommes croient être libres quand ils* NE *sont gouvernés* QUE *par les lois.* (Mass.) *On* NE *doit ambitionner les éloges* QUE *de ceux dont le suffrage est éclairé.* (Mme d'Epinay.) *L'homme* N'*est grand* QUE *par la pensée, noble* QUE *par les sentiments, respectable* QUE *par les vertus.* (Latena.) *Il* N'*y a de bonne cause* QUE *celle de la liberté.* (Cormen.) *Les femmes* NE *deviennent ce qu'elles sont* QUE *par le rôle que l'amour a joué dans leur vie.* (Mme Romieu.)

Il *ne* voit *que* la nuit, n'entend *que* le silence.
DELILLE.

— *Que* forme, en outre, certaines locutions avec diverses prépositions, conjonctions et adverbes, comme *afin que, avant que, après que, bien que, dès que, depuis que, encore que, loin que, puisque, parce que, sans que, à moins que, attendu que, vu que, en sorte que, d'autant que, outre que, pourvu que, soit que* et quelques autres. V. chacun de ces mots : AFIN, AVANT, APRÈS, BIEN, DÈS, etc.

— S'emploie quelquefois avec ellipse de certaines prépositions et de certains adverbes auxquels on a coutume de le joindre : *Approchez,* QUE *je vous parle. Il ne fait point de voyage* QU'*il ne lui arrive quelque accident. A peine était-il sorti,* QUE *la maison s'écroula. Il ne se passait point de jour* QU'*il n'y eût quelque escarmouche.* (Le Sage.) *Vous êtes donc venue à pied,* QUE *ces vilaines chaussures sont mouillées?* (G. Sand.)

— Fam. *Si j'étais que de vous*, Si j'étais à votre place : SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je m'y prendrais de telle manière.* (Acad.) SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS, *je lui achèterais une belle garniture de diamants.* (Mol.) ‖ On dit aussi *Si j'étais de vous, Si j'étais vous :* SI J'ÉTAIS MADAME LA COMTESSE, *je vous ferais coucher avec moi ou je vous dévisagerais.* (Volt.)

... *Si j'étais Brutus* et qu'il fût Cassius,
Je sais que sur mon cœur il aurait moins d'empire.
VOLTAIRE.

— *Cela ne laisse pas que d'être inquiétant*, Malgré tout, cela doit inspirer de l'inquiétude.

— Se dit encore pour *comme, quand, puisque* et *si*, lorsque, à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres de même nature : COMME *il était tard et* QU'*on craignait la chute du jour...* COMME *c'est une chose décidée et* QUE *tout est prêt pour l'exécution...* QUAND *on est jeune et* QU'*on se porte bien...* SI *vous le rencontrez et* QU'*il vous demande où je suis...* (Acad.) *A quoi vous servira que vous ayez de l'esprit,* SI *vous ne l'employez pas et* QUE *vous ne l'appliquiez pas?* (Boss.) COMME *l'ambition n'a pas de frein et* QUE *la soif des richesses nous consume tous, il en résulte que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons.* (Th. Corneille.) QUAND *on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes et* QU'*on n'offense point le ciel, on ne craint rien ni pendant la vie ni à la mort.* (Volt.)

Puisqu'on plaide, *qu*'on meurt et *qu*'on devient ma- [lade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.
LA FONTAINE.

— Par redondance. *Que s'il m'allègue, Que si vous m'objectez*, S'il m'allègue, si vous m'objectez : QUE S'IL *a eu le malheur de laisser corrompre son cœur, les sciences sont dans sa*

tête comme autant d'armes entre les mains d'un furieux. (J.-J. Rouss.) ‖ S'emploie souvent pour donner plus de force à ce qu'on dit : *C'est une belle chose* QUE *de garder un secret. C'est se tromper* QUE *de croire.*

Vous n'avez, *que* je crois, rien à me répliquer.
LA CHAUSSÉE.

... C'est être innocent *que* d'être malheureux!
LA FONTAINE.

QUE pron. relat. (ke — lat. *quem*, même sens, sert de régime au verbe qui le suit; le *e* s'élide et se remplace par une apostrophe devant une voyelle ou un *h* muet). Lequel, laquelle; lesquels, lesquelles : *La fortune nous corrige de plusieurs défauts* QUE *la raison ne saurait corriger.* (La Rochef.) *Les conseils* QU'*on croit les plus sages sont souvent les moins proportionnés à notre état.* (Vauven.) *Tout ce* QUE *nous voyons d'ici n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature.* (Pasc.) *La vertu n'est aimable et solide que par l'heureux mélange des délassements* QU'*elle se permet et des devoirs* QU'*elle s'impose.* (Barthél.) *L'expérience ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets; c'est un trésor* QUE *nous amassons sans en jouir.* (Lacretelle.) *La haine* QUE *mérite la tyrannie ne sauve point du mépris les nations incapables de la liberté.* (Guizot.) *La félicité, c'est le bonheur* QUE *ne suit aucun remords.* (J. Janin.)

Il laboure le champ *que* labourait son père.
RACAN.

Le Dieu *que* nous servons est le Dieu des combats.
RACINE.

Des lois *que* nous suivons la première est l'honneur.
VOLTAIRE.

C'est un grand ennemi qu'une méchante femme
Que la rage domine et *que* la haine enflamme.
ROTROU.

Le bien *que* l'on fait la veille
Fait le bonheur du lendemain.
LE BAILLY.

Les feuilles *que* l'hiver entasse,
Sans savoir où le vent les chasse,
Volent en pâles tourbillons.
LAMARTINE.

‖ En parlant d'une valeur quelconque, s'emploie pour Quel prix, quelle somme? :

Il nous faut ton moulin; *que* veux-tu qu'on t'en [donne?
ANDRIEUX.

— Quelle chose : QUE *faites-vous là? Je ne sais* QU'*en penser.* QUE *faire?* QUE *devenir?* QU'*importe!* (Acad.) QUE *puis-je vous dire autre chose pour assouvir cette faim pressante?* (Boss.) QUE *dites-vous de cette affaire? comment vous paraît-elle emmanchée?* (Mme de Sév.) QU'*y a-t-il de bon pour les faibles sous le despotisme? La mort.* (Boiste.) *Rousseau ne sait ce* QUE *c'est que l'économie.* (Proudh.)

Que ne fait-on passer avec un peu d'encens?
FLORIAN.

Cher auteur de mes jours, parlez, *que* dois-je faire?
VOLTAIRE.

Que sommes-nous, faibles atomes,
Pour porter si loin notre orgueil?
MALFILATRE.

Tous mes droits envahis! mon pouvoir méprisé!
Que n'ai-je pas souffert? *que* n'ont-ils point osé?
C. DELAVIGNE.

Quand on ne croit à rien, *que* faire de la vie?
Que faire de ce bien que la jeunesse envie?
A. BARBIER.

Avec le verbe *servir*, Se dit pour De quoi, à quoi : QUE *lui sert maintenant cette adroite politique dont elle faisait tant de vanité?* (Racine.)

Que me sert, en effet, qu'un admirateur fade
Vante mon embonpoint si je me sens malade?
BOILEAU.

Répondez : *que* servit aux maîtres de la lyre
De suivre les écarts d'un immortel délire?
C. DELAVIGNE.

. . . Non, l'on ne meurt point à mon âge;
Quelque chose me dit de reprendre courage.
Eh! *que* sert d'espérer? Que puis-je attendre enfin?
J'avais une marmotte, elle est morte de faim.
GIRAUD.

— *Qu'est-ce?* Quelle chose est-ce? : QU'EST-CE *là? lui dit-il. — Rien. — Quoi! rien! — Peu de chose.* (La Font.) ‖ Dans le même sens, *Qu'est-ce que?* : QU'EST-CE QUE *le fils de l'homme, si ce n'est du fumier et de la boue?* (Boss.) *Eh bien! dis,* QU'EST-CE QUE *c'est?* (Mol.) *Hé!* QU'EST-CE QUE *les poëmes épiques? — En vérité, me dit-il, je n'en sais rien.* (Montesq.) QU'EST-CE QUE *l'année qui vient? Une bulle colorée qui crèvera peut-être avant d'arriver à nous.* (Walpole.) QU'EST-CE QUE *la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel avenir?* (Marmontel.)

— Fam. QUE *diable dites-vous là?* QUE *diable faire?* ‖ *Je n'ai que faire,* Je n'ai aucune affaire. ‖ *Je n'ai que faire de lui,* Je n'ai aucun besoin de lui. ‖ *Je n'ai que faire de vous dire,* Il n'est pas nécessaire de vous dire. ‖ *Je n'ai que faire à cela,* Je n'ai aucun intérêt à cela. ‖ *Je n'ai que faire là,* Je ne suis pas nécessaire là : *Je me retire,* JE N'AI *plus* QUE FAIRE ICI. (Marivaux.) ‖ Fig. : *L'induction* N'A QUE FAIRE LÀ *où l'observation s'applique immédiatement.* (Jouffroy.) ‖ *Je ne puis que faire à cela, Je n'y puis, Je n'y sais que faire,* Il ne dépend pas de moi d'y rien faire, d'y remédier.

Que dira le monde? comédie en cinq actes et en vers, de M. E. Serret (théâtre de l'Odéon, 1854). L'auteur a voulu montrer la tyrannie de l'opinion publique en matière amoureuse. Hermann de Courtenay est l'amant d'une belle veuve, la comtesse de Verneuil, qui s'était donnée à lui avant la mort de son premier mari; s'il ne l'a pas épousée aussitôt qu'elle est devenue libre, c'est qu'il est pauvre et qu'il ne veut pas qu'on puisse voir une affaire dans son mariage et un calcul dans son amour. Que dirait le monde? Mais voici qu'il recueille un héritage inattendu qui égalise les fortunes. Sorti le matin de chez Mme de Verneuil en amant furtif et mystérieux, il rentre en plein jour chez elle en prétendant officiel et lui demande sa main. Cette demande, librement faite, acceptée avec transport, pourra-t-elle se réaliser? Encore faut-il savoir ce que dira le monde. Eh bien, le monde dira que cette union n'est pas convenable, qu'elle dévoile trop l'intrigue qui l'a précédée et qu'il vaut mieux, pour respecter les convenances, que Hermann épouse Mlle Raimbaud, une petite pensionnaire. Telle est la solution de la pièce; elle est inattendue autant que rigoureuse. L'auteur a développé sa fable avec talent; mais il a vraiment trop abusé des réminiscences. Sa pièce paraît faite tout entière avec des scènes détachées de la *Calomnie*, d'*Antony*, d'*Une chaîne* et surtout à l'aide d'une nouvelle de Mérimée, le *Vase étrusque*, dont il s'est borné à mettre en vers les situations principales.

QUE s. m. (kué — mot lat. qui signif. *et*). Typogr. *Petit que*, Point et virgule, ainsi dit parce que, dans les anciens livres, le mot latin *que* s'écrivait *q;*.

QUÉ s. m. (ké). Bot. Espèce de cannellier du Tonkin.

QUÉAUX, village et commune de France (Vienne), canton de l'Ile-Jourdain, arrond. et à 20 kilom. de Montmorillon, à 40 kilom. de Poitiers; 1,586 hab. Commerce de bestiaux; minoteries.

QUÉBEC, ville forte de l'Amérique anglaise, capitale du bas Canada, chef-lieu de district et de comté, sur la rive gauche du Saint-Laurent, à son confluent avec le Saint-Charles et à 545 kilom. de son embouchure, par 46° 47′ de latit. N. et 73° 30′ de longit. O.; 63,000 hab. Archevêché catholique et évêché anglican, arsenal, résidence du gouverneur général de l'Amérique anglaise, siége d'une cour de justice, collége français, école classique anglaise, séminaire, nombreuses écoles élémentaires, bibliothèque considérable, sociétés d'histoire, de littérature, de médecine et d'agriculture, institut canadien.

Québec, à la fois forteresse, port de guerre, port de commerce et vaste chantier de construction, s'élève sur un promontoire baigné par le Saint-Laurent au S. et à l'O., tandis que la rivière Saint-Charles le confine à l'E. L'extrémité de cette langue de terre, appelée cap Diamant, dépasse de près de 120 mètres en hauteur l'étiage des eaux du fleuve et est couronnée par une citadelle entourée par un précipice de plus de 70 mètres de profondeur, reliée à des ouvrages de fortification importants et couverte par une ligne de circonvallation d'environ 4 kilomètres, et qui fait de Québec une forteresse de premier ordre, qu'on a surnommée le Gibraltar de l'Amérique anglaise. La situation de Québec est magnifique. Au pied du rocher que la ville couronne, la rivière Saint-Charles vient se jeter dans le Saint-Laurent; en face sont de beaux villages, de blanches maisons semées au milieu des arbres; de légères embarcations et de gros navires voguent sur le fleuve majestueux : la vue les suit jusqu'au moment où ils tournent derrière ce promontoire sombre et grandiose qui s'appelle le cap Tourmenté, et la ville domine cet ensemble pittoresque d'eaux, de rochers, de villages au-dessus desquels elle est suspendue.

Québec est divisé en haute ville et basse ville. La haute ville, à l'O., est élevée d'environ 62 mètres au-dessus de l'autre et en est séparée par une ligne de rochers escarpés qui règne du S.-O. au N.-E., depuis le cap Diamant jusqu'à la rivière Saint-Charles; la basse ville est construite sur un terrain que baignaient autrefois les eaux de la rivière dans les hautes marées. Elle est reliée à la ville haute par une route qui suit la pente escarpée de la montagne et, pour les piétons, par le *Break-neck stairs* (l'Escalier casse-cou), assemblage pressé et confus de constructions élevées sur un terrain artificiel et percé de ruelles étroites et malpropres, centre du commerce et de la vie sociale. On y trouve la banque de Québec, la Bourse et les magasins du gouvernement. On entre dans Québec par cinq portes : celle de Saint-Louis s'ouvre à l'E., vers les plaines d'Abraham; celle de Saint-Jean s'ouvre sur la route de Montréal; les portes du Palais et de l'Espérance s'ouvrent vers le N., et la porte de Prescote, par laquelle on passe dans la ville basse, s'ouvre vers le S. Les approches de ces portes sont gardées par de fortes batteries.

Québec possède quelques édifices importants. En première ligne, nous citerons le château de Saint-Louis, résidence du gouverneur. Ce vaste et imposant édifice fut en partie ruiné, le 26 janvier 1834, par un violent incendie; il a été restauré depuis. Il s'élève sur le bord d'un précipice inaccessible; des contre-forts et autres ouvrages de maçonnerie se dressent jusqu'à la moitié de sa hauteur. La cathédrale catholique, d'un aspect imposant, est surtout remarquable par son étendue et par la richesse des ornements qui en décorent l'intérieur. L'église épiscopale, dont l'architecture n'est pas sans valeur, est surmontée d'une élégante flèche recouverte en étain. Le palais de justice est un bel édifice moderne. Citons encore le palais épiscopal; le couvent des Ursulines; l'Hôtel-Dieu, fondé, en 1637, par la duchesse d'Aiguillon, sœur du cardinal de Richelieu; le collége, beau et vaste bâtiment en pierre; la chapelle du séminaire, qui possède les plus beaux tableaux de tout le Canada; les casernes, grand et bel édifice en pierre de trois à quatre étages, et l'arsenal, qui peut contenir, dit-on, des armes pour 100,000 hommes.

Mais les constructions les plus remarquables sont les fortifications, pour lesquelles on a dépensé des sommes énormes et qui rendent Québec une des plus fortes places de l'Amérique. La citadelle surtout, construite sur le point le plus élevé du cap Diamant, est ceinte de fortes murailles garnies d'une artillerie formidable. On la regarde comme imprenable. Les casemates peuvent mettre près de 5,000 hommes à l'abri des bombes. De l'autre côté de la citadelle, on trouve les deux grands faubourgs de Saint-Roch et de Saint-Jean et le petit faubourg de Saint-Louis, construits régulièrement, mais pour la plus grande partie en bois, et généralement habités par les classes infimes de la population.

Il se publie à Québec plusieurs journaux quotidiens.

Le port s'étend entre la ville et l'île dite Orléans-la-Belle, située en aval de la ville et en tête de l'élargissement considérable du Saint-Laurent, qui va croissant jusqu'à la mer et acquiert 12 kilom. entre le pic du Diamant et la pointe de Levis, jusqu'à 128 kilom. de largeur. Ce port est sûr, commode et d'une grande étendue; on assure qu'il pourrait contenir cent vaisseaux de ligne. La largeur est de 4 kilom., la longueur du double et la profondeur moyenne de ses eaux y est de 28 brasses. Les navires, par suite de remarquables travaux, peuvent aborder à quai et charger ou décharger avec la plus grande facilité. La navigation de Québec ouvre en avril et clôt à la fin de novembre ou au commencement de décembre. Ce n'est pas que le fleuve prenne souvent en aval; mais les masses de glaçons, sans cesse agités par le flux et le reflux, rendent, en hiver, la navigation impossible.

Québec compte de nombreuses distilleries, brasseries, papeteries, tanneries, manufactures de tabacs, fabriques de meubles, d'outils, de caractères d'imprimerie, de savons, de chandelles. Sa carrosserie est estimée. Il faut citer ses pêcheries considérables, ses ateliers de fumaison et de salaison, ainsi que ses huileries où s'exploitent en grand les graisses des cétacés du golfe et du fleuve. Les pelleteries, les gommes pour vernis emploient beaucoup de monde. On se sert de la vapeur jusque dans les moindres industries. Mais c'est aux richesses proverbiales du Canada que Québec doit l'aliment le plus important de son industrie. Bien que le port de Saint-John (Nouveau-Brunswick) commence à lui faire une rude concurrence, il est un des plus grands centres de construction navale du monde entier. Les articles qui fournissent le plus à l'importation sont : le sucre brut, le thé, le tabac, le coton, les fers manufacturés, la toile, les lainages, le fer en barres et en feuilles, le fer à rails, les livres, etc. Les produits qui s'exportent le plus sont ceux provenant des forêts, des mines, des pêcheries, les denrées agricoles. Pour ce qui est du commerce avec la France, il faut constater que nous avons peu ou pas de commerce direct avec Québec. L'échange d'environ 5 millions de francs qu'il représente s'effectue soit en transit par les Etats-Unis, soit par des armateurs des îles Britanniques. Des services réguliers de bateaux à vapeur relient Québec à l'Europe. Les traversées des steamers de la ligne canadienne de Liverpool à Québec ne durent que douze jours en moyenne.

Les environs de la ville sont couverts de charmants jardins et de gracieuses villas. On y remarque deux magnifiques cataractes, celle de la rivière de Montmorency, dont la hauteur est de 220 pieds, et celle de la Chaudière haute de 100 pieds.

On prétend que Québec vient d'un mot algonquin, qui signifie *contraction* et qui désigne le rétrécissement qu'on remarque dans le Saint-Laurent, lorsqu'on le remonte; quelques-uns supposent que ce nom vient de l'exclamation française, *quel bec!* qui indiquerait la pointe sur laquelle est bâtie la ville. Québec doit son origine à un petit fort que Jacques Cartier, navigateur français, après avoir remonté le premier le fleuve Saint-Laurent, établit, en 1508, à 16 kilom. au-dessus de l'île d'Orléans et autour duquel se groupa peu à peu une ville régulière. Champlain, devenu gouverneur de la ville naissante, l'entoura de fortifications et mit tout en œuvre pour favoriser le développement de Québec, qui devint le berceau, le centre, la capitale de la Nouvelle-France ou du Canada. Il fut pris par les Anglais en 1629, rendu trois ans après et assiégé vainement par eux en 1690; il fut alors fortifié et prit un grand accroissement. Les Anglais l'attaquèrent sans succès en 1711; mais, en 1759, une flotte portant 10,000 hommes de débarquement et 18,000 hommes d'équipage et de troupes marines fut dirigée contre Québec, sous les ordres du général Wolf. Une seconde armée, forte de 12,000 hommes, sous le général Amherst, devait remonter le lac George et le lac Champlain, pour retenir les forces françaises et les empêcher d'aller secourir Québec. Une troisième armée, enfin, commandée par le général Prideaux et sir William Johnston, allant gagner à travers les terres le lac Ontario, devait attaquer notre fort de Niagara, puis, tournant à droite, diriger par le Saint-Laurent une pointe dangereuse sur le flanc O. de notre colonie, vers Montréal. C'étaient environ 50,000 hommes que l'Angleterre mettait en mouvement pour réduire un pays qui comptait 70,000 âmes, 15,000 hommes en état de porter les armes et 5,000 soldats de garnison. Devant un pareil déploiement de forces et dans l'impossibilité de diviser utilement notre armée, déjà si affaiblie, il fallut renoncer au système excellent suivi jusqu'alors, qui portait la guerre chez l'ennemi, et on dut se replier sur le Canada, pour être prêt à défendre le point le plus menacé. Il s'ensuivit une longue et sanglante guerre. Après la défaite et la mort de Montcalm, suivie de la prise de Québec (1759), de Vaudreuil, gouverneur, et de Levis, soulevant la population en masse, tinrent pendant un an encore la campagne et dirigèrent de terribles retours contre l'ennemi. Ils ne reculèrent même point devant l'idée de reprendre Québec, et peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent; mais ils n'eurent que la gloire inutile de battre encore une fois les Anglais, qui durent leur salut à l'arrivée d'une nouvelle flotte de renfort, devant laquelle se retirèrent les assaillants. Ce fut alors que, cerné par trois armées, de Vaudreuil, à la tête des débris mutilés des régiments français, conclut, le 8 septembre 1760, une capitulation qui livrait pour toujours à ses ennemis séculaires la plus belle, la plus française et la plus négligée des colonies que notre pays ait eues entre les mains. La paix de 1763 assura Québec aux Anglais, ainsi que le reste du Canada. Une invasion de cette contrée, dont les habitants passaient pour impatients du joug britannique, fut résolue en 1775 par le congrès américain. Le général Montgomery l'entreprit avec des forces insuffisantes. Il prit Montréal et, le 31 décembre, attaqua Québec en tête avec une partie de son armée, tandis que l'autre partie, sous les ordres d'Arnold, l'assaillait par la basse ville. Malgré leur courage et leur opiniâtreté, les soldats américains furent repoussés. Montgomery fut tué et Arnold grièvement blessé. Le blocus de la ville dura quelques mois; mais les Américains, dont le nombre et les approvisionnements en armes, munitions et vêtements n'étaient pas proportionnés au but de l'entreprise, durent se retirer en juin 1776, devant les puissants renforts amenés aux Anglais.

A droite, au N. de Québec, est le comté de Québec. En laissant le comté de Québec, on a sur la droite le comté de Portneuf et, à gauche, sur la rive sud, le comté de Lobinière, et, dans l'intérieur, en arrière de Lobinière, le comté de Mégantic; ces trois comtés, avec la ville de Québec et les comtés de Québec, Montmorency, Saguenay, Chicoutimi, Tadoussac, Beauce, Dorchester, Levi, Bellechasse, Montmogny et l'Ilet, forment le district judiciaire de Québec, le troisième par sa position géographique, en remontant le cours du fleuve.

QUÉBEC (COMTÉ DE), comté de l'Amérique anglaise, dans le bas Canada. Il est borné par les comtés de Hampshire et de Northumberland et par le fleuve Saint-Laurent. Le sol, couvert de hautes montagnes à l'intérieur, est fertile et très-bien cultivé sur les bords du fleuve. Les chaînes de montagnes qui traversent cette contrée y forment de belles vallées très-fertiles et arrosées par les eaux de la rivière Charles, de celle de Roche, du Cap-Rouge et de Montmorency. Cette dernière forme une magnifique cascade de près de 100 mètres, appelée Grande-Cascade.

QUÉBITE s. f. (ké-bi-te). Bot. Plante marécageuse de la Guyane.

QUÉBOT s. m. (ké-bo). Ichthyol. Nom donné au boulereau noir dans certaines localités.

QUEBRADAHONDA, fleuve du Chili qui traverse cette république de l'E. à l'O. et sépare la province de Coquimbo de celle d'Aconcagua.

QUEBRADAS, rivière de la côte N.-O. de l'île d'Haïti. Elle descend de la sierra Monte-Christi et se jette dans la baie Ecossaise.

QUÉBRANTA s. m. (koué-brann-ta — mot portug.). Croy. pop. Mal qui, suivant une superstition du Portugal, se communique par les regards, surtout aux enfants et aux chevaux.

QUÉBRIAC, village et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arrond. et à 30 kilom. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance; 1,431 hab. Céréales, lin, chanvre, cidre, bois. Colonne milliaire d'Avonius Tetricus.

QUEBROBO, bourg du Brésil, province de

Pernambuco; 3,200 hab. Culture du coton, éducation du bétail.

QUECHCABI, montagne volcanique, un des points culminants des Andes de la Patagonie.

QUECQ (Jacques-Edouard), peintre français, né à Cambrai en 1796. Il étudia la peinture dans sa ville natale et y exposa avec succès divers tableaux sous la Restauration. Une toile qu'il envoya au Salon de Paris en 1827 lui valut une 2e médaille. L'artiste, qui appartenait à l'école de David, s'y révélait comme un habile et savant dessinateur. M. Quecq exposa, en 1828, les *Premiers combats de Romulus et de Remus* et, l'année suivante, il partit pour l'Italie, où il passa quelques années. Il exécuta plusieurs œuvres importantes, notamment les *Enfants menacés par un serpent* et la *Mort de Vitellius* (1830). De retour à Paris, M. Quecq fit de fréquents envois aux Salons de peinture; mais ses œuvres, au style quelque peu démodé, bien qu'estimables, ont peu fixé l'attention. Nous citerons de lui : la *Mort de Britannicus; Un carabinier* (1833); *Suites d'un naufrage* (1834); *Saint Vaast rendant la vue à un aveugle* (1838); *Saint Charles Borromée pendant la peste de Milan* (1840); *Saint Charles Borromée administrant le viatique à Pie IV* (1842); *Martyrs chrétiens* (1845); *Saint Martin de Tours* (1846); *Episode de la chasse au marais* (1849); *Laïs et Diogène* (1850); *Episode du siège d'Avaricum; Baigneuses* (1857); *Première chute de Jésus-Christ sous la croix* (1861). Depuis lors, M. Quecq n'a plus rien exposé.

QUÉDIE s. m. (ké-di). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des oxyporiens, comprenant une soixantaine d'espèces répandues surtout en Europe et en Amérique.

QUÉDILLAC, village et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arrond. et à 22 kilom. de Montfort, à 40 kilom. de Rennes; 1,647 hab. Céréales, fourrages; commerce de bestiaux.

QUEDLINBOURG, ville de Prusse, ch.-l. de cercle, province de Saxe, à 16 kilom. S.-O. de Magdebourg, ancienne ville libre impériale; 14,000 hab. Cette ville, située dans une contrée riante, est divisée par la Bode en vieille ville et en ville neuve; elle est ceinte de murailles flanquées de tours et percées de cinq portes. Plusieurs empereurs de la ligne saxonne en recherchèrent le séjour; dix diètes ou conciles y furent tenus. Le château qui la domine, sur un rocher de grès, servit longtemps de résidence aux abbesses de Quedlinbourg, qui, princesses de l'empire, ne dépendaient que du pape, avaient un vote à la diète et un siége sur le banc des évêques du Rhin. Elles étaient généralement de sang royal ou noble. La ville et ses couvents leur appartenaient avec de vastes domaines. A la Révolution, elles adoptèrent les doctrines nouvelles et perdirent avec leur suzeraineté féodale la plus grande partie de leurs possessions. Toutefois, le couvent ne fut supprimé qu'en 1802. La belle Aurore-Marie, comtesse de Kœnigsmark, la maîtresse d'Auguste le Fort, roi de Pologne et électeur de Saxe, la mère du célèbre maréchal de Saxe, avait été abbesse de Quedlinbourg. L'église du château, bâtiment curieux du xe ou du xie siècle, possède un chœur d'une construction hardie, un riche maître-autel, de belles orgues et de nombreux reliquaires; on y remarque aussi la dépouille mortelle de la comtesse de Kœnigsmark, réduite à l'état de momie noirâtre. Henri l'Oiseleur, l'impératrice Mathilde, fondatrice du couvent, et un certain nombre d'abbesses sont aussi ensevelis dans cette église. L'hôtel de ville renferme, entre autres curiosités, un portrait de Tilly, de vieilles armes, des monnaies, des meubles anciens et la cage dans laquelle les bourgeois de Quedlinbourg tinrent enfermé pendant deux ans, au xiiie siècle, un comte de Reinstein qui s'était rendu coupable envers eux de nombreux actes d'oppression et de violence. Ils se disposaient même à le faire mourir, lorsque l'empereur obtint sa grâce à la condition qu'il payerait 2,000 dollars et qu'il ajouterait, de ses deniers, sept tours nouvelles aux murs de la ville. Le Brühl, principale promenade de la ville, offre un monument élevé en l'honneur de Klopstock, qui naquit à Quedlinbourg le 2 juillet 1724, dans une maison qui se voit encore à la base du Schlossberg. On fabrique à Quedlinbourg des étoffes de laine et de coton, des huiles et des produits chimiques. Plusieurs conciles ont été tenus à Quedlinbourg. En 1085, le cardinal Othon, évêque d'Ostie, représentant de Grégoire VII, y présida une assemblée conciliaire, à laquelle assista Hermann, que les Allemands avaient élu empereur à la place de Rodolphe. L'évêque d'Ostie y affirma la primauté du pape et déclara que personne n'avait le droit de reviser ses jugements. L'anathème y fut prononcé contre l'antipape Guibert et ses partisans. Le concile défendit d'absoudre ceux qui avaient été excommuniés pour avoir pris des biens de l'Eglise, de manger des œufs et du fromage pendant le carême et reconnut la loi du célibat imposée aux prêtres. En 1107, Rothard, archevêque de Mayence, présida à Quedlinbourg un nouveau concile. On y condamna la simonie et le mariage des prêtres et on réunit la Saxe à la communion de l'Eglise. Un autre concile fut tenu en 1121, pour rétablir l'union entre la papauté et l'empire.

QUEEN-ANN'S, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Maryland, compris entre les comtés de Talbot et de Kent, la rivière du Delaware, la baie de Chesapeake et l'Etat de la Caroline du Nord. Sa population, jointe à celle de l'île de Kent, qui est située près de la côte, s'élève à près de 16,000 hab. Ch.-l., Centre-Ville. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont le Chester et le Tuckahoe, que bordent de nombreux marais.

QUEENS, comté d'Irlande, borné au N. par le comté de Kings, à l'E. par ceux de Kildare et de Carlow, au S. par celui de Kilkenny et à l'O. par celui de Tipperary; environ 112 kilom. de superficie et 95,000 hab. Cette province est plate, quelquefois marécageuse, montagneuse vers l'O. et arrosée par le Barrow. L'agriculture et l'élève du bétail forment la principale ressource des habitants; on y fabrique aussi de la toile et des lainages. Ce comté exporte des grains, de la farine, des bestiaux, du beurre, du suif et des pierres de taille.

QUEENS, comté de l'Amérique anglaise, dans la Nouvelle-Ecose, compris entre les comtés de Linebourg, de Shelbourne, d'Annapolis et l'Océan. Les côtes, très-découpées, sont couvertes de rochers et de sables. L'intérieur est fertile et baigné par les eaux du Liverpool qui sort du lac Rossignol.

QUEEN'S COUNTY ou *Comté de la Reine*, au centre de l'Irlande, dans le Leinster occidental, entre les comtés de Kings au N., de Kildare à l'E., de Carlow au S.-E., de Kilkenny au S. et celui de Tipperary à l'O.; 168,706 hectares; 95,000 hab. Sa surface est montagneuse à l'E. et à l'O., où s'élèvent les monts de Sleibhloom ou d'Ard-na-Erin et de Dysart, mais plate dans le reste. Il est arrosé par le Barrow, la Nore et un grand nombre de ruisseaux qui ont leur source dans les monts. Il n'y a aucun lac de quelque importance. Le sol varie depuis le plus fertile jusqu'au plus aride. Il est cependant favorable à la culture des grains à peu près partout. Il y existe de nombreuses mines et carrières de charbon de terre et de pierre à chaux. On y trouve aussi du fer, du manganèse, du mica, du marbre, de la pierre de taille, de l'ocre, de la terre à foulon. Manufactures de laine et de coton. Exportation de produits agricoles et de bestiaux pour Dublin et l'Angleterre. Traversé par le Grand-Canal et le chemin de fer du S.-O. Capitale, Maryborough; villes principales : Mountmellick et Mountrath. Il doit son nom à la reine Marie.

QUEEN'S-FERRY, ville d'Ecosse (Linlithgow), à 15 kilom. O. d'Edimbourg, sur la droite du Forth, à son embouchure dans le golfe de ce nom; 800 hab. On y fabrique du savon et la pêche y est active. Bains de mer.

QUEENSLAND, en français *Terre de la Reine*, l'une des cinq colonies anglaises de l'Australie. Jusqu'en 1859, elle a fait partie de la Nouvelle-Galles du Sud, sous le nom de district de la Baie-de-Moreton (*Moretonbay-District*), et, depuis qu'elle a été érigée en colonie indépendante, elle a déjà fait des pas immenses dans la voie de son développement économique et social.

Cette colonie occupe la partie N.-O. du continent australien; le 29e degré de latit. S. en forme la limite du côté de la Nouvelle-Galles du Sud, depuis la pointe Danger jusqu'à 138° 40′ de longit. E., méridien qui la borne à son tour jusqu'au 26e parallèle; elle est séparée de l'Australie méridionale par le 136e degré de longit. E. et a pour bornes au N.-E. le golfe de Carpentarie. Sa longueur, depuis son extrémité méridionale jusqu'au cap York, est de 1,930 kilom.; sa superficie totale, de 1,755,880 kilom. carrés; sa population, qui était en 1860 de 28,056 hab., s'élevait, en 1870, à 115,567 hab. Le chef-lieu de la colonie est Brisbane, ville située à l'embouchure du fleuve du même nom, dans la baie de Moreton.

Les baies considérables qui découpent les côtes de la colonie forment un grand nombre de ports qui font un commerce actif avec l'intérieur. La baie de Moreton a une longueur de 96 kilom. et une largeur de 32 kilom., et les côtes en sont très-fertiles. A 100 ou 120 kilom. à l'E. s'élèvent les Andes d'Australie, la principale ligne de séparation des eaux, d'où descendent un grand nombre de fleuves très-larges, navigables en partie et à l'embouchure desquels, sur la côte, s'étend un terrain d'alluvion des plus fertiles, couvert de gazon et d'arbres. A l'O. de ces montagnes, on rencontre les *Downs*, immense plateau formé de prairies et de plaines ondulées, qui, du S. au N., prennent successivement les noms suivants : Darling-Downs, plaines de Calvert, Fitzroy-Downs, Dawson-Downs, Peak-Downs, plaines de Burdekin et plaines de Promise; ces dernières se prolongent jusqu'au golfe de Carpentarie. Cette immense région de pâturages fut ouverte à l'exploitation par la découverte qu'Allan Cunningham fit, en 1827, des Darling-Downs, vaste prairie de 190 kilom. de longueur sur 95 kilom. de largeur, qui commence à l'extrémité méridionale de la colonie et dont le sol, sillonné par une foule de ruisseaux qui y forment un grand nombre de petits lacs, est couvert à chaque époque de l'année d'une herbe luxuriante. Aucune autre région de l'Australie ne surpasse celle-ci en fertilité, et, depuis 1840 que les Darling-Downs ont été colonisés, ils renferment déjà un grand nombre de localités importantes.

Depuis la fondation de la colonie (1859), les squatters, ces intrépides explorateurs, se sont continuellement avancés vers le nord, que l'on avait jusqu'alors regardé comme peu favorable à l'élève du bétail et à la production de la laine. En 1871, Dalrymple fonda Port-Denison, qui devint l'entrepôt des produits des troupeaux de la vallée de Burdekin; puis une bande de pionniers s'établit à Port-Hinchinbrook, dans la baie de Rockingham, d'où Dalrymple pénétra par les montagnes situées à l'extrémité de cette baie dans la vaste et fertile vallée de l'Herbert. Plus tard, Dalrymple fonda encore, sous le 18e parallèle, le port de Cardwell et fraya de là une voie vers le plateau qui sépare la vallée de Burdekin des cours d'eau qui débouchent dans le golfe de Carpentarie. Enfin une colonie a été fondée sur le fleuve Endeavour, dans le district de Sudcook, entre la baie de Rockingham et le cap Grenville, en sorte que toute la côte orientale du continent australien est aujourd'hui en pleine colonisation.

La région située au S. du golfe de Carpentarie a une grande analogie avec les pampas de l'Amérique du Sud et est couverte en certains endroits d'herbes dont la hauteur dépasse la taille de l'homme, tandis qu'en d'autres on rencontre des prairies d'un fin gazon qui donne un excellent foin. La côte du golfe, en revanche, n'est propre ni à l'élève du bétail, ni à l'agriculture; les deux tiers en sont complétement inexploitables, car ils ne consistent qu'en plaines fort basses que la mer envahit chaque été. L'autre tiers renferme quelques bonnes prairies, mais ne peut être cultivé, car c'est un sol argileux très-dur. La partie occidentale de la colonie renferme aussi d'immenses prairies, et le bassin du fleuve Barcou, exploré en 1868 par le major Warburton, dépasse encore les Downs en fertilité. Le long du fleuve Tompson s'étendent des plaines de gazon qui n'ont pas moins de 480 kilom. de longueur.

On voit que la colonie de Queensland est admirablement appropriée à l'élève du bétail, cette principale branche de l'industrie australienne. Tout l'intérieur n'est, dans le sens exact du mot, qu'une vaste prairie où l'on trouve une grande variété d'espèces de gazon indigène. Dans les Downs, le sol et le climat sont surtout propres à la culture du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes et des fruits de la zone tempérée; sur la côte, à l'embouchure des fleuves principalement, croissent le maïs et la plupart des fruits de la zone tropicale. Sur la côte de Clarence jusqu'à la frontière septentrionale de la colonie, on cultive avec succès la vigne, l'olivier, l'indigotier, le quinquina, la cannelle, le tamarinier, l'oranger, le cotonnier, la canne à sucre, l'arrow-root, le gingembre et le tabac. L'Exposition de la Société d'agriculture et d'horticulture de Drayton et de Toowoomba, dans les Downs de Darling, exposition qui a eu lieu en février 1869, a prouvé combien cette région convenait à la culture du blé et de toutes les céréales. Le climat du N.-E. de la colonie est tout à fait celui qu'exige la culture du cotonnier. Le danger de la gelée, qui peut être si fatale à cette plante, y est moins à redouter que dans le sud des Etats-Unis. Le coton qu'on y récolte égale celui de Sea-Island en finesse et en souplesse, mais il est un peu moins fort. Aussi est-ce sur Queensland que l'Angleterre compte pour s'affranchir du tribut forcé qu'elle paye à l'Amérique pour cette denrée. Depuis la guerre de la sécession, la culture du coton a pris un essor rapide dans la colonie et, dès 1867, les plantations de cotonniers occupaient un espace de 8,149 acres et livraient à l'exportation plus de 500,000 kilogr. La culture de la canne à sucre semble donner des résultats encore plus avantageux que celle du coton, car un grand nombre de colons ont abandonné celle-ci pour se livrer à la première.

La colonie abonde aussi en bois excellents pour toutes sortes de constructions, surtout pour celle des bâtiments. Tels sont le pin de la baie de Moreton (*pinus Cunninghamii*), qui est supérieur au pin du Canada, et le bounga-bounya (*pinus Bidwelliana*), que l'on rencontre entre le 25e et le 26e degré de latitude et qui atteint souvent une hauteur de 60 à 70 mètres; son fruit, dont le goût rappelle celui de la châtaigne, est un des mets de prédilection des indigènes. Puis viennent le cèdre rouge, le gommier bleu, le buis, le bois de violette, le chêne à vers à soie, le tulipier, le cyprès, etc. Enfin à toutes ces sources de richesses pour la colonie est venue s'en ajouter une autre. L'or y a été découvert en 1867, par un nommé Nash, sur le Gympie-Creek, à 96 kilom. O. de Maryborough, dans une région couverte de forêts séculaires. Une ville s'est aussitôt élevée en cet endroit et a reçu le nom de Nashville; elle comptait déjà 10,000 habitants en 1868. Parmi les autres placers actuellement en exploitation, il faut citer ceux de Rockhampton, de Peak-Downs, du Cape-River et du Leickhardt-River, dans les environs de Carpentarie. On y trouve aussi d'abondantes mines de cuivre, entre autres celle de l'embouchure du Conclury, dans le district de Carpentarie, exploitée depuis 1869 et qui est la plus étendue et la plus riche que l'on connaisse encore en Australie. Dans différents endroits, il existe du fer, de l'étain, de la galène, de la houille et des pierres précieuses. En 1872, on a découvert sur la frontière méridionale de la colonie d'importants gisements de plumbago et d'étain, et, vers la même époque, on a trouvé de grands blocs d'opale. Les chemins de fer (Southern and Werstern railways) et les télégraphes sont sous l'administration immédiate du gouvernement colonial. Le télégraphe a été terminé en mars 1869 jusqu'à Tadesville, sur la baie de Cleveland, et il sera de là prolongé graduellement jusqu'aux nouveaux établissements de Norman-River et de Burketown, à l'extrémité du golfe de Carpentarie, d'où un câble sous-marin le mettra en communication avec Java et Singapore.

Il y a à Brisbane des sociétés d'acclimatation, d'horticulture, de sciences naturelles et de littérature; il existe, en outre, dans le reste de la colonie, plusieurs sociétés agricoles, un grand nombre de clubs et d'associations de sport. Chaque ville a son hôpital, et Brisbane, Ipswich, Toowoomba, Maryborough et Rockhampton possèdent chacune une école des beaux-arts et un institut mécanique. Les journaux de la colonie sont : le *Brisbane Courier* et le *Queenslander*, paraissant l'un quotidiennement, l'autre hebdomadairement à Brisbane; le *Queensland Times* d'Ipswich; le *Bulletin* et le *Northern Argus* de Rockhampton, et le *Darling-Downs Gazette* de Toowoomba.

Le gouvernement se compose, comme dans les autres colonies, du gouverneur, du conseil législatif et de l'assemblée législative; les membres du conseil sont nommés par le gouverneur; ceux de l'assemblée, au nombre de trente-deux, sont élus par le peuple. Le conseil exécutif est composé des membres du ministère.

Queen's theatre (prononcez kouîne siéteur), en français *théâtre de la Reine*, théâtre de Londres, qu'on désignait souvent sous le nom de théâtre de Sa Majesté. Sa façade consiste dans une colonnade dorique. La salle, construite par Novosielski, peut être comparée, pour son étendue et sa magnificence, à celle de la Scala de Milan. On y voit cinq rangs de loges, dont chacune est fermée par un rideau. On représente, au Queen's theatre, des opéras et des ballets pour lesquels on engage, au prix d'appointements énormes, les premiers artistes de l'Europe. Les représentations n'ont lieu que trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi. Elles commencent en février et se terminent au mois d'août: c'est ce qu'on appelle la saison. Le théâtre de la Reine est le rendez-vous du plus grand monde. On n'y est admis qu'en habit noir et en cravate blanche.

QUEENSTOWN, ville d'Irlande, à 6 milles de Cork, dans la grande île (*Great island*). Cette ville, bâtie sur une colline dont la pente se précipite vers la mer, changea en 1849 son nom de *Cove* contre celui de Queenstown, à la suite d'une visite de la reine Victoria. Elle possède un club de canotiers et de jolis établissements de bains. Des hauteurs qui dominent la ville, on aperçoit un ravissant groupe d'îles : *Spike island*, où se trouve un dépôt de galériens; *Bocky island*, qui renferme un magasin à poudre, et *Hawlbowline*, arsenal et dépôt d'artillerie. C. Wolfe, l'auteur de l'ode célèbre sur les funérailles de sir John Moore, mourut poitrinaire à Queenstown.

QUEENSTOWN, petite ville de l'Amérique anglaise, dans le haut Canada, au pied d'une montagne, à 30 kilom. environ du Niagara. C'est l'entrepôt des marchandises destinées à la partie occidentale du pays.

QUEFFLEUT, rivière de France (Finistère). Elle prend sa source dans la commune de Plounéour, fait mouvoir plusieurs papeteries et se joint au Jarlot pour former avec lui la rivière de Morlaix.

QUEGUAY, fleuve de l'Uruguay. Il naît près des frontières de la province brésilienne de Rio-Grande-do-Sul, coule vers l'O. et se jette dans l'Uruguay, après un cours très-considérable.

QUEICH, rivière rhénane. Elle naît dans les Vosges, près d'Annweiler, et va se perdre dans le Rhin, entre Germersheim et Sonderheim, après un cours de près de 40 kilom.

QUEIGE, village et commune de France (Savoie), cant. de Beaufort, arrond. et à 9 kilom. d'Albertville, à 59 kilom. de Chambéry, dans une vallée que fertilisent les eaux du Doron; 1,476 hab.

QUEIROS (Pedro-Fernandez DE), célèbre navigateur portugais, appelé fréquemment à tort **Quiros**, né à Evora (Alentejo) vers 1560, mort à Panama en 1614. Il s'était fait connaître comme un habile marin, lorsqu'il prit part, en 1595, en qualité de premier pilote, à l'expédition composée de quatre navires et de quatre cents hommes commandée par Alvaro Mendana, qui voulait coloniser les îles Salomon, découvertes par lui en 1567. Comme Mendana ignorait la position précise de ces îles, Queiros s'avança presque au hasard dans l'océan Pacifique. Voguant à l'O.-N.-O., la petite escadre atterrit, le 22 juillet 1595, à l'île Magdalena (Fatuiva), où elle se ravitailla.

Elle découvrit ensuite une série d'îles, puis un autre groupe, qui reçut le nom d'îles Marquises (*Marquesas de Mendoça*), et l'archipel Mendana, appelé depuis archipel de la Reine-Charlotte. A la suite d'une épouvantable tempête qui amena le perte du vaisseau amiral, les équipages découragés se soulevèrent. Mendana dut faire mettre à mort son mestre de camp ainsi que plusieurs officiers, et mourut bientôt de douleur (17 septembre 1595), laissant ses pouvoirs à sa femme, Isabel de Baretto. Investi alors du commandement de la flottille, Queiros parvint à la conduire à Manille, où elle arriva dans un fort mauvais état (11 février 1596), après avoir découvert un grand nombre d'îles peuplées et fertiles, mais où la cruauté des Espagnols avait empêché tout établissement en soulevant contre eux les indigènes. Queiros se rendit de là au Mexique, puis au Pérou, pour demander au vice-roi, don Louis de Velasco, de lui fournir un nouvel armement destiné à poursuivre les découvertes de Mendana. N'ayant rien obtenu de ce personnage, il se rendit à Madrid, pour présenter ses projets à l'acceptation de Philippe III et de la cour des Indes. Son but était de rechercher un continent austral, dont il avait le premier entrevu l'existence. Après de longues démarches, il parvint à faire accepter ses idées par le gouvernement espagnol, qui désirait surtout faire tenter la route de l'Amérique en Espagne par les Indes orientales. Queiros se rendit au Pérou, avec l'autorisation d'y faire construire deux vaisseaux et une corvette, et appareilla de Callao le 21 décembre 1605, ayant pour second Luis de Vaes de Torres. Dans cette mémorable expédition, Queiros fit voile à l'O.-S.-O. et navigua tout un mois sans atterrir nulle part. Enfin, il découvrit successivement l'Incarnacion, Dezana (l'Osnabruck de Wallis, le Boudoir de Bougainville), Sagittaria (10 février 1606), connue depuis sous le nom de Taïti, la *Gente-Hermosa* (île qui n'a pas été retrouvée). Arrivé à Taumako le 7 avril, l'amiral reçut de Tamay, roi de cette île, des secours et des renseignements fort utiles. Grâce à ces instructions, il parvint à pénétrer, le 25 avril, dans le groupe de Mallicolo ou Manicoro, situé par 14° 30′ de latit. S. et habité par des hommes noirs, blancs ou mulâtres. Plus loin, Queiros aperçut une grande terre, qu'il jugea être un continent, et qu'il nomma *Terre australe du Saint-Esprit*, mais qui n'était autre qu'une des îles des Grandes Hébrides. Après avoir mouillé dans cet archipel, dans une baie appelée par lui *Bahia de la Vera-Cruz*, Queiros prit possession du pays, puis reprit la mer le 5 juin et visita successivement Quatopo, Mecaryla, Tucopia, Pilœn, Papon, etc.; ses équipages étaient décimés à chaque station dans les conflits qu'amenaient leurs exigences. L'amiral lui-même, ayant fait enlever quatre Indiens pour lui servir de guides et d'interprètes, avait suscité contre l'équipage une prise d'armes que ses canons repoussèrent trop facilement. Tant de combats rendaient le rapatriement nécessaire; Queiros se hâta de regagner l'Amérique. Pendant la traversée de retour, une tempête sépara de la flottille l'*Amirauté;* Torrès, ainsi dévoyé, traversa le détroit d'Endeavour et longea l'espace de 800 lieues une grande terre (la Nouvelle-Guinée). Queiros atterrit au Mexique le 3 octobre 1806.

Peu après, il se rendit en Espagne, où il adressa à Philippe III un mémoire pour lui demander de lui fournir les moyens de poursuivre ses découvertes et de fonder une colonie sur la terre du Saint-Esprit. Mais ce fut en vain qu'il sollicita l'établissement de colonies dans ces contrées, qu'il peignit sous des couleurs dont le temps n'a pu effacer ni la vérité ni la vivacité; les faibles descendants de Charles-Quint le laissèrent s'épuiser en démarches infructueuses, en efforts stériles, et il mourut à Panama (1614) au moment où il se décidait à tenter, avec des ressources insuffisantes, de nouveaux voyages dans la mer du Sud. Avec lui s'éteignit cet esprit entreprenant qui avait fait la grandeur de l'Espagne; il fut le dernier de ces hardis aventuriers qui, conduits par l'ambition nationale et le fanatisme religieux, se lançaient à travers les mers pour *gagner des âmes au ciel et des royaumes à l'Espagne*. Le *Mémoire* que Queiros adressa à Philippe III relativement à ses découvertes fut publié à Séville en 1610, puis à Amsterdam (en latin) en 1613, sous le titre de *Quiros narratio de terra australi incognita*, enfin traduit en français : *Copie de la requête présentée au roi d'Espagne par le capitaine F. de Quiros sur la cinquième partie du monde, appelée terre australe incogneue* (Paris, 1617). La narration de Queiros peint l'homme et son temps : c'est un mélange d'audace et de naïveté, de foi et d'avidité. Elle retrace assez fidèlement les mœurs des insulaires océaniens; elle indique bien la topographie des terres découvertes; mais elle détermine la position géographique et le contour des côtes avec si peu d'exactitude, que les navigateurs modernes ont beaucoup de peine à reconnaître les îles qu'il a signalées. Queiros est le premier qui ait donné à l'Océanie le nom de cinquième partie du monde.

QUEIROZ (Grégoire-François DE), graveur portugais, né près de Lisbonne en 1770, mort vers 1846. Il fit ses études artistiques à l'école de gravure de Lisbonne, puis se rendit à Londres, où il prit des leçons de Bartolozzi. De retour à Lisbonne, il fut mis à la tête de l'école de gravure, qu'il dirigea jusqu'à l'époque de sa mort. C'était un artiste de talent, qui a gravé beaucoup de tableaux de grands maîtres. Nous citerons, parmi ses meilleures productions, les *Quatre saisons, sous forme de quatre figures de femmes dansantes*, gravées par lui, d'après ses propres dessins (Lisbonne, 1799).

QUEISS, rivière de Prusse, dans la Silésie, qui coule au N. et se jette dans la Bober, après un cours de 110 kilom.

QUÉKETTIE s. f. (ké-kèt-tî — de *Quekett*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées.

QUEL, QUELLE adj. (kèl, kè-le — lat. *qualis*, même sens). Sert à interroger sur la nature, l'individualité, la qualité distinctive d'une personne ou d'une chose : QUEL *temps fait-il? En* QUELLE *monnaie vous a-t-il payé?* QUEL *capitaine commandait ce jour-là?* (Acad.) *Qu'est-ce que le gouvernement;* QUEL *est son principe, son objet, son droit?* (Proudh.)

Quelles gens êtes-vous? *quelles* sont vos affaires?
RACINE.

Quel bras vous suspendit, innombrables étoiles?
L. RACINE.

Quelle loi peut changer la loi de la nature?
ANDRIEUX.

Quels sons harmonieux, *quels* accords ravissants
De la reconnaissance égalent les accents?
DELILLE.

‖ Sert à marquer la nature des êtres d'une manière indéfinie, l'individualité d'une façon indéterminée : *Je ne sais* QUEL *homme c'est. Je ne sais* QUEL *auteur a dit cela. Nous verrons* QUEL *parti il prendra. Les souris qui habitent quelques petits trous d'un bâtiment immense ne savent ni si ce bâtiment est éternel ni* QUEL *en est l'architecte.* (Volt.)

— Sert à marquer l'admiration, l'étonnement, une forte impression : QUEL *malheur!* QUELLE *joie!* QUELLE *détresse!* QUELLE *bonne pensée!* QUEL *chagrin vous me causez!* QUEL *feu,* QUELLE *naïveté,* QUELLE *source de bonne plaisanterie,* QUELLE *imitation de mœurs,* QUELLES *images et* QUEL *fléau du ridicule!* (La Bruy.) QUELLE *noblesse,* QUELLE *économie dans les sujets!* QUELLE *véhémence dans les passions!* QUELLE *gravité dans les sentiments!* QUELLE *dignité et en même temps* QUELLE *prodigieuse variété dans les caractères!* (Racine.) *Avoir des affaires, placer des fonds, attendre des intérêts,* QUEL *fardeau,* QUELS *ennuis,* QUELS *mécomptes pour une veuve de vingt-sept ans!* (Balz.) QUELLE *ironie sanglante qu'un palais en face d'une cabane!* (Th. Gaut.)

— *Quel que*, Si grand que, de quelque nature que : QUELS QUE *soient ordinairement les avantages de la jeunesse, un jeune homme n'est pas bien vu des femmes jusqu'à ce qu'elles en aient fait un fat.* (Vauven.) QUELLES QUE *soient les opinions qui nous troublent dans la société, elles se dissipent presque toujours dans la solitude.* (B. de St-P.) *Le courtisan s'agenouille devant une couronne,* QUEL QUE *soit celui qui la porte.* (Boiste.) QUELS QUE *soient le mérite et le talent de la femme, il lui est difficile de réussir sans aide.* (Mme Romieu.) *Pour obtenir des femmes une action* QUELLE QU'*elle soit, il faut presque toujours les convier au bonheur d'un autre.* (Mme de Rémusat.) *Le bien est bien en lui-même; il doit être accompli* QUELLES QU'*en soient les conséquences.* (V. Cousin.) *Il est impossible de ne pas reconnaître que la force a souillé le berceau de tous les pouvoirs du monde,* QUELLES QU'*aient été leur nature et leur force.* (Guizot.) QUEL QUE *soit le sort, la vertu seule ne se repent pas.* (Lamart.)

Quel que soit le plaisir que cause la vengeance,
C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien
Sans qui les autres ne sont rien.
LA FONTAINE.

— *Tel quel*, Se dit pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, qu'elle est plutôt mauvaise que bonne : *C'est un avocat* TEL QUEL. *On leur donne du vin* TEL QUEL. *Il se contentera d'une place* TELLE QUELLE. ‖ Se dit aussi d'une chose prise au hasard, sans choix, telle qu'on la trouve : *Ils ont été contraints de prendre une proposition* TELLE QUELLE *et de la condamner.* (Pasc.)

Quelle est la femme? (*Quien es ella?*) comédie en vers de M. Breton de Los Herreros, poëte espagnol contemporain, fondée sur ce mot bien connu d'un vieux magistrat qui demandait qu'on lui amenât la femme, dès qu'on instruisait devant lui quelque affaire de vol, de rixe ou de meurtre. M. Breton de Los Herreros a placé la scène en Espagne, au temps de Philippe IV, et a donné un des principaux rôles à Francisco de Quevedo, un des plus grands écrivains du temps et l'impitoyable railleur du sexe féminin. L'idée est ingénieuse et, en passant par cette bouche ironique, les plus grands paradoxes contre les femmes ont un naturel parfait. La pièce est un singulier mélange de satire et de drame; railleuse et goguenarde avec Quevedo qui, presque toujours en scène, semble jouer le rôle du chœur avec ses moqueries perpétuelles, elle prend une tournure émouvante et parfois tragique avec les autres personnages. L'élément dramatique, c'est la jalousie d'une grande dame, la comtesse, qui ne peut réussir à se faire aimer d'un jeune secrétaire du roi, Gonzalo. Comme dans la jolie comédie de Lope de Vega, le *Chien du jardinier*, elle emploie toute son adresse, toutes ses ruses à le faire sortir d'un mutisme qu'elle prend pour une timide réserve; elle voudrait en obtenir une amoureuse déclaration, elle n'en obtient qu'un refus respectueux! Cette scène est une des plus belles. « Il me méprise, s'écrie la comtesse après cette entrevue; pourquoi ma lèvre n'a-t-elle pas été muette? Le silence était mon bouclier. Ah! malheureuse! Ah! ignorante! Puisque j'étais destinée à en mourir, qu'importe en cette angoisse que sa voix m'ait assassinée ou que m'ait étouffé mon silence? Au moins, le cruel sur qui s'est égaré mon amour, quand il verra mon agonie, saura que c'est pour lui que je meurs! » Elle veut en effet mourir, la belle comtesse; mais bientôt elle se ravise et présente à la cour une jeune fille d'une rare beauté, qu'elle fait agréer au roi comme fille d'honneur de l'infante. Qui a pu la décider à faire voir au roi une rivale qui va l'éclipser? Quevedo cherche activement et malicieusement le mot de l'énigme. Gonzalo, le jeune secrétaire, le connaît bien ce mot; aussi, ne pouvant se venger sur la comtesse, il provoque un de ses parents et le tue dans les appartements mêmes du roi. Comme ces complications donnent bien raison à Quevedo, qui voit la main d'une femme dans les crimes! L'auteur lui fait réciter au roi une létrille, romance satirique, bien dans le génie de ce poëte qui a tant médit des femmes. « Dans tout humain litige (à cela pas de remède, à moins d'un prodige céleste), il y a jupons en jeu et danse de femme en branle, qu'elle soit mariée, fille ou veuve! Or donc, le point est de savoir *quelle est la femme.* » On n'a pas longtemps à la chercher. La comtesse a présenté cette jeune fille au roi parce qu'elle est la fiancée de Gonzalo et qu'elle sait bien ce qui arrivera fatalement, le roi étant un débauché. En effet, Philippe IV s'éprend de la belle inconnue, et le meurtre commis par Gonzalo lui permet d'éloigner ce rival, en faisant jeter en prison le jeune secrétaire. La vie du coupable dépendra du déshonneur de sa fiancée; mais c'est alors au tour de la comtesse à trembler pour celui qu'elle aime. Elle ne supposait pas que sa vengeance irait si loin, et, Marcela restant sourde aux séductions royales, la sentence de mort va recevoir son effet. Quevedo, qui s'intéresse au jeune secrétaire, commence à ne plus rire; la comtesse supplie et vient s'humilier aux pieds du roi pour sauver Gonzalo. Elle est toute prête à se retirer dans un cloître et à laisser les deux amoureux s'épouser. Le roi, enfin, touché de tant de constance chez Marcela, pardonne. Gonzalo sort de prison et est mis en face de Marcela. « Agenouille-toi, lui dit Quevedo, c'est une sainte. — A quel prix m'as-tu racheté, demande-t-il à sa fiancée? — Je suis vivante encore et tu le demandes? » dit Marcela. Quevedo est forcé de convenir que les femmes ont quelquefois l'âme haute et compose une létrille en leur honneur, palinodie de la romance satirique du commencement.

Quien es ella? a été joué à Madrid en 1849. Les critiques espagnols ont très-diversement apprécié cette pièce, d'un mérite réel, mais qui offre, au milieu de nombreuses beautés, quelques situations choquantes. Le caractère de Philippe IV est odieux; celui de la comtesse, hautaine, altière d'abord et toute à la vengeance, puis humble, soumise et s'appliquant à réparer le mal qu'elle a fait, est largement tracé et remplit la pièce d'un souffle de passion. Quevedo est bien le poëte satirique, le sage un peu désabusé et plein de malice, tel qu'il s'est révélé dans ses œuvres.

QUELAINES, bourg et commune de France (Mayenne), canton de Corré-le-Vivien, arrond. et à 13 kilom. de Château-Gontier, à 18 kilom. de Laval; 2,028 hab.

QUELCONQUE adj. (kèl-kon-ke — lat. *qualiscumque*, même sens). Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit : *Une solution* QUELCONQUE. *Une réponse* QUELCONQUE. *Il n'y a raison* QUELCONQUE *qui puisse l'y obliger. Il n'y a pouvoir* QUELCONQUE *qui l'obligeât à cela.* (Acad.) *Toutes les jouissances sont toujours précédées d'un travail* QUELCONQUE. (Mme Campan.) *Vouloir, c'est aimer, c'est désirer un objet* QUELCONQUE *pour s'y unir ou se l'unir.* (L'abbé Bautain.) *Une injustice soufferte par un citoyen* QUELCONQUE *retombe sur la tête de tous.* (Mme de Staël.) *Si un être* QUELCONQUE, *homme ou chien, veut te mordre, jette-lui un os.* (A. d'Houdetot.) *Une vie* QUELCONQUE *sans tiraillements et sans douleurs est une utopie.* (Mich. Chev.) *Une nation* QUELCONQUE *qui se retire de la mêlée pèche, non-seulement envers elle-même, mais envers le genre humain.* (Ed. Quinet.)

— Pratiq. *Nonobstant opposition ou appellation quelconque*, Malgré toute opposition, en dépit de tout appel.

QUELÈLE s. f. (ke-lè-le). Bot. Espèce de saule du Sénégal.

QUÉLEMESMIT, peuplade indienne du Mexique, sur le plateau de l'État de Chiapa.

QUELEN (le comte Hyacinthe-Louis DE), archevêque de Paris, pair de France, membre de l'Académie française, né à Paris en 1778, d'une ancienne famille de Bretagne, alliée à la maison d'Aiguillon, mort en 1839. Il reçut la prêtrise en 1807, devint peu après grand vicaire de l'évêque de Saint-Brieuc, puis secrétaire du cardinal Fesch, qu'il accompagna à Lyon dans sa disgrâce. Nommé, en 1814, vicaire de la grande aumônerie par le cardinal de Talleyrand-Périgord et, en 1819, son coadjuteur à l'archevêché de Paris avec le titre d'évêque de Samosate *in partibus*, il succéda à ce prélat le 20 octobre 1821. Le roi l'appela à la Chambre des pairs (1822). M. de Quelen s'y acquit une grande popularité par l'opposition vigoureuse qu'il fit, en 1824, au projet du ministère pour le remboursement des rentes. La même année, l'Académie l'appela dans son sein, bien qu'il ne pût offrir pour tout titre littéraire que deux *Oraisons funèbres*, celle de *Louis XVI* (1814) et celle du *Duc de Berry*, prononcée en 1820 à Notre-Dame. Son attachement bien connu pour la branche aînée des Bourbons lui attira la haine du peuple après les journées de Juillet. En 1831, cette haine se manifesta par le sac complet de l'archevêché, dont la bibliothèque et tout le mobilier furent jetés à la Seine. Une somme d'un million, faisant partie du patrimoine des pauvres, disparut dans la bagarre. L'abbé Paganel, prêtre du diocèse de Paris, accusa le prélat de l'avoir soustraite lui-même et, pendant huit ans, il adressa aux pouvoirs publics des pétitions pour la lui faire restituer. Voici le titre de la 5e édition des mémoires qu'il publia à ce sujet : *M. l'archevêque de Paris déféré à l'Eglise et aux Chambres, comme ayant soustrait un million qu'il avait en dépôt, tandis qu'il a dit que c'était le peuple qui l'avait volé* (1835, in-8°). La conduite de M. de Quélen pendant le choléra de 1832 a été souvent citée; non-seulement il mit son château de Conflans à la disposition de l'autorité pour servir d'asile aux malades, mais il créa, en faveur des enfants des malheureux qui avaient succombé à l'épidémie, un établissement sous le nom d'Orphelins du choléra.

QUELLEMENT adv. (kè-le-man — rad. *quel*). *Tellement quellement*, Ni bien ni mal, tant bien que mal : *Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir* TELLEMENT QUELLEMENT *et dire toujours du bien de monsieur le prieur est une ancienne maxime de moine.* (Volt.) *Toute histoire,* TELLEMENT QUELLEMENT *écrite, plait.* (Fauchet.) *L'autorité, défendant des droits* TELLEMENT QUELLEMENT *établis, protégeant des intérêts* TELLEMENT QUELLEMENT *acquis, a toujours été pour la richesse contre l'infortune.* (Proudh.)

QUELLMALZ (Samuel-Théodore), médecin allemand, né à Freyberg en 1696, mort à Leipzig en 1758. Aussitôt après avoir soutenu sa thèse de docteur à Leipzig (1724), il se livra à l'enseignement et à la pratique de son art. Nommé professeur extraordinaire de médecine et de chirurgie en 1726, il devint successivement professeur de physiologie, d'anatomie et de chirurgie, de pathologie et enfin de thérapeutique. En 1758, peu de jours avant sa mort, il eut les honneurs du décanat. On lui doit plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *De venis absorbentibus* (Leipzig, 1732, in-4°); *De artis medicæ complemento* (1737, in-4°); *De homine electrico* (in-4°); *De miranda corporis formatione ex ovulo* (1748, in-4°); *De dispositionis cataractæ effectibus* (1748, in-4°); *De prosopOscopia medica* (1748, in-4°); *De arteriæ pulmonalis motu singulari hujusque efficacia* (1748, in-4°); *De ileo ex hernia, eaque demum cum intestino suppurata* (1750, in-4°); *De hæmorrhagia auris sinistræ* (1750, in-4°); *De cæcitate infantum* (1758, in-4°); *De virtutibus electricis medicalis* (1753, in-4°); *De uteri ruptura* (1756, in-4°), etc.

QUELLY s. m. (kèl-li). Mamm. Espèce de léopard de Guinée.

QUELLYN ou **QUELLINUS** (Erasme), peintre flamand, né à Anvers le 19 novembre 1607, mort à l'abbaye de Tougerloo le 11 novembre 1678. Il était professeur de philosophie à Anvers lorsqu'il entra en relation avec Rubens. L'illustre maître, dont il devint l'ami intime et l'enthousiaste admirateur, frappé de ses dispositions pour la peinture, lui donna des leçons, et, à partir de ce moment, Quellyn abandonna entièrement la philosophie pour l'art. En peu de temps, il devint un peintre de grand mérite, mais aussi un imitateur de Rubens dont il adopta les procédés de peinture, le parti pris de lumière et d'ombre, la façon d'empâter et la touche vigoureuse. Néanmoins, il avait des qualités toutes personnelles. Il traitait avec beaucoup d'art et de talent les parties architecturales, connaissait à fond les lois de la perspective, groupait avec goût et réussissait particulièrement le paysage et le portrait. Dans le paysage, il est plus vrai que Rubens, sans être toutefois aussi brillant; ses fonds, ornés d'architectures à l'italienne, sont toujours intéressants et souvent très-beaux. Dans ses portraits, on peut trouver mille nuances qui le séparent de son maître. Outre qu'il cherchait sévèrement la physionomie à la façon des Hollandais du siècle précédent, ce sont des ciels, des terrains et des intérieurs qu'il leur donne pour fond; jamais Rubens ne les a compris en si véritable paysagiste. Beaucoup de ses toiles sont attribuées à Rubens. Celles qui lui appartiennent incontestablement, et dans lesquelles il dégage sa personnalité, lui assurent à jamais la notoriété dont il jouit depuis deux siècles. Parmi ces créa-

tions, citons : l'*Ange gardien*, à Saint-André d'Anvers; la *Naissance de Jésus-Christ*, à Sainte-Catherine de Malines, et le *Repos de la Vierge en Egypte*, à l'église Saint-Sauveur de Gand. Parmi ses portraits, celui d'un *Bourgmestre*, celui de sa *Femme* et celui de son propre fils, *Jean-Erasme Quellyn*, sont les meilleurs. Erasme Quellyn lui-même les a gravés à l'eau-forte avec une grande habileté. Une autre planche de lui, faite d'après une composition originale, représente une *Ronde d'enfants*. J. de Worsterman et Pontius ont gravé les tableaux que nous avons signalés plus haut. Citons encore de Qulleyn la *Mort d'Euripide*, la *Mort de saint Roch*, une *Cène*, etc., qui se trouvent dans des galeries particulières. Parmi ses eaux-fortes, nous mentionnerons *Samson déchirant un lion*, d'après Rubens.

QUELLYN (Jean-Erasme), peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1629, mort dans la même ville en 1715. Il avait une quinzaine d'années lorsque son père, qui lui avait appris la peinture, l'envoya se perfectionner en Italie. Jean Quellyn resta fort longtemps dans la péninsule, habitant tour à tour Rome, Florence, Naples et Venise. Dans cette dernière ville, il fit une étude toute particulière des grands coloristes, se rompit à toutes les difficultés du métier et devint en même temps un très-habile dessinateur. De retour en Flandre, il exécuta un grand nombre de tableaux et acquit une grande réputation, bien qu'il ne fût en réalité qu'un imitateur de Véronèse. Cette absence d'originalité dans son talent, du reste incontestable, n'a pas assez frappé Descamps, qui ne voit que ses qualités : « Jean Quellyn doit être considéré, dit-il, comme un des meilleurs peintres flamands. Quelques-uns de ses tableaux peuvent être comparés à ceux de Paul Véronèse; il avait beaucoup étudié la manière de ce maître, et toutes ses grandes compositions sont dans ce goût. Le dessin de Quellyn est correct; il drapait ses figures avec noblesse; ses fonds sont la plupart d'une riche architecture; c'était une des parties qu'il entendait le mieux. Ses compositions sont bien conçues, bien ordonnées; aucune de ses figures n'y est placée sans nécessité; les expressions en sont si vivement rendues que les personnages même du second plan attirent l'attention. La beauté de sa couleur et l'intelligence parfaite du clair-obscur ajoutent encore au mérite de ses tableaux. » Dans l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers, on voit l'immense tableau regardé comme son chef-d'œuvre; c'est un *Jésus-Christ guérissant les malades*, qui rappelle les *Noces de Cana* et qu'on dirait peint par Véronèse lui-même. La sacristie de cette abbaye renferme encore cinq autres toiles où se déroulent les phases diverses de l'histoire des *Martyrs de Gorcum*; le réfectoire est aussi tapissé par les œuvres du maître; il y a peint les *Quatre repas*. Saint-Walburge d'Anvers possède *Jésus-Christ et les pèlerins d'Emmaüs;* l'église Notre-Dame, l'*Adoration des rois;* à Malines, on voit dans l'église Notre-Dame une belle *Cène;* aux Augustins, *Madeleine aux pieds de Jésus chez Siméon;* aux Béguines, la *Vie de saint Charles Borromée;* aux Jésuites, la *Vie de saint François-Xavier;* à Bruges, une *Assomption;* aux Dominicains de la même ville, un *Saint Dominique tiré de prison par les anges;* aux Augustins, les *Quatre évangélistes;* les *Quatre docteurs de l'Eglise;* l'*Annonciation; Madeleine; Saint Pierre; David jouant de la harpe; Ananias et Saphira; Quatre épisodes de la vie de saint Augustin; Saint Jean dans le désert; Loth sortant de Sodome;* le *Publicain et le Pharisien;* le *Déluge;* les *Quatre saisons*. Les musées de Bruges, Anvers, Bruxelles, Rome, Naples, Florence, Vienne, Munich et Saint-Pétersbourg possèdent des tableaux et des portraits de Jean Quellyn. Le Louvre compte dans sa collection de dessins deux ou trois morceaux de Quellyn, d'après Véronèse, qui sont d'une flamboyante exécution. Tel est l'œuvre de Jean Quellyn le jeune, qui a fait pâlir devant la sienne la notoriété de son père, quoique les œuvres de celui-ci aient une valeur plus originale, plus personnelle. — Son cousin, Arthus QUELLYN, peintre et sculpteur, né à Anvers en 1631, mort en 1715, étudia d'abord la peinture, qu'il abandonna ensuite pour la sculpture, et fit le voyage d'Italie, où il reçut des leçons de Duquesnoy. On lui doit, entre autres œuvres, les belles sculptures en marbre qui ornent l'hôtel de ville d'Amsterdam. — Le frère de ce dernier, Hubert QUELLYN, né à Anvers en 1608, s'adonna à la gravure. Son œuvre principale est la série d'estampes représentant les sculptures faites par son frère à l'hôtel de ville d'Amsterdam.

QUELPAERT, île située dans le Tong-hai, ou mer Orientale, à l'entrée du canal de Corée, au S. de la pointe méridionale de la presqu'île de même nom. Les rochers de corail et les récifs qui l'entourent en rendent l'approche très-difficile aux navires. Au milieu se dresse un pic de 1,000 mètres qu'on aperçoit à plus de 15 milles en mer. Les flancs de ce pic, qui s'abaissent en pente douce jusqu'au bord de la mer, sont couverts de cultures. L'île a pour chef-lieu la ville de Moggoln.

QUELQUE adj. (kèl-ke — de *quel*, et de *que*). Un ou plusieurs, entre un plus grand nombre : *Si cela était*, QUELQUE *historien en aurait parlé. Connaissez vous* QUELQUE *personne qui soit de cet avis? Adressez-vous à* QUELQUE *autre. L'ivrogne fournit* QUELQUES *scènes à un farceur ; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique.* (La Bruy.) *Londres appartient à* QUELQUES *propriétaires.* (H. Castille.)

> *Quelque* souris, *quelque* regard,
> *Quelque* petite agacerie,
> Belles, sous vos lois, tôt ou tard,
> Nous font faire *quelque* folie.
> Vous nous causez *quelque* souci ;
> Mais souvent il arrive aussi
> Que *quelques* soins, *quelques* promesses,
> *Quelque* serment d'un fin matois,
> Sont cause de *quelques* faiblesses
> Dont vous soupirez *quelques* mois.
>
> PANARD.

‖ Certain, certaine; un peu de, un certain degré, une certaine quantité de : *Il y a* QUELQUE *courage à faire cela. Tout mal a pour racine* QUELQUE *erreur, comme tout bien émane de* QUELQUE *vérité.* (B. de St-P.) *Il faut se résoudre à payer toute sa vie* QUELQUE *tribut à la calomnie.* (Volt.) *En tout pays, le premier prêtre et le premier magistrat sont toujours en* QUELQUE *opposition.* (Dupin.)

— Un petit nombre de : *L'ouvrage de plusieurs siècles devient l'ouvrage de* QUELQUES *mois.* (Mass.)

— *Quelque chose*, Une chose en général : *Le courage est bon à* QUELQUE CHOSE : *il flatte l'amour-propre et diminue les maux.* (Volt.) *Pour que la connaissance soit possible, il faut que* QUELQUE CHOSE *soit connu et qu'il y ait* QUELQUE CHOSE *qui connaisse.* (Ch. Bailly.) *Il y a toujours* QUELQUE CHOSE *de bon dans une révolution, et ce* QUELQUE CHOSE *survit à la révolution même.* (Chateaub.) *Il semblerait qu'on garde* QUELQUE CHOSE *du bonheur qu'on donne.* (Petit-Senn.) ‖ *Etre quelque chose*, Avoir de l'importance ou un caractère déterminé : *Peu d'hommes sont* QUELQUE CHOSE *en France; hors de France ils ne sont rien.* (Guizot.) ‖ *Dire quelque chose*, Emouvoir, causer de l'impression : *Le drame nous dit encore* QUELQUE CHOSE, *la tragédie ne nous dit plus rien.*

— *Quelque sot*, Un sot ferait cela, je ne le ferai pas : *Laissez-moi donc faire,* QUELQUE SOT !

> Tu te vas emporter d'un courroux sans égal.
> — Moi, monsieur ? *quelque sot!* la colère fait mal.
>
> MOLIÈRE.

— *Quelque jour*, Un certain jour à venir : *Si* QUELQUE JOUR *notre agissante espèce parvient à la félicité, ce sera par le travail.* (Proudh.)

— *Quelque part*, Dans un endroit quelconque : *J'ai vu cette petite frimousse* QUELQUE PART. (Balz.) *Pour que le droit existe sûrement* QUELQUE PART, *il faut qu'il existe partout.* (Guizot.) ‖ Aux latrines, à l'endroit où l'on fait ses nécessités : *Il faut que j'aille* QUELQUE PART.

— *Et quelques*, Et un petit nombre en sus : *Cela coûte quinze cents francs* ET QUELQUES.

— *Quelque peu*, Un peu, à un certain point : *Nous sommes* QUELQUE PEU *parents. La France considère les gouvernements comme des intendants* QUELQUE PEU *fripons.* (Carné.) *Pour être aidé du ciel* QUELQUE PEU, *il faut s'aider beaucoup.* (E. de Gir.)

> Un loup *quelque peu* clerc prouva par sa harangue
> Qu'il fallait dévouer ce maudit animal.
>
> LA FONTAINE.

— *Quelque... que*, Un si grand que, quel que soit le... que : QUELQUES *précautions* QU'*il prenne, il échouera.* QUELQUE *chemin* QUE *nous prenions, nous arriverons.* QUELQUES *faiblesses* QUE *les rois puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le monarque, et* QUELQUE *bonté* QU'*ils aient, ils ont toujours l'éclat et la pompe de la royauté.* (Fléch.) QUELQUE *vanité* QU'*on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre mérite.* (Vauven.) QUELQUE *lumière,* QUELQUES *traits d'esprit* QUE *l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper.* (Pasc.) QUELQUE *raison* QU'*on ait de se plaindre d'un serviteur, il est de l'humanité de le traiter avec bonté.* (B. de St-P.) *De* QUELQUE *côté* QU'*on se tourne, le monde est rempli d'anicroches.* (Volt.) *Il y a des lecteurs à qui l'histoire plaît, de* QUELQUE *manière* QU'*elle soit écrite.* (Boissonade.)

> *Quelque* sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
> Que toujours la raison s'accorde avec la rime.
>
> BOILEAU.

— adv. Environ, à peu près : *A* QUELQUE *vingt lieues de là. Cela dura* QUELQUE *dix ans.*

> Et quel âge avez-vous ? vous avez bon visage !
> — Eh ! *quelque* soixante ans.
>
> RACINE.

— *Quelque... que*, Si... que, pour si... que : *Il n'y a pas d'Arabe,* QUELQUE *misérable* QU'*il soit, qui n'ait un cheval.* (Buff.) QUELQUE *étroites* QUE *soient les bornes du cœur, on n'est pas malheureux tant qu'on s'y renferme.* (J. J. Rouss.) *Les jeux de hasard,* QUELQUE *médiocres* QU'*ils paraissent, sont toujours chers et dangereux.* (Mme de Genlis.) QUELQUE *bas* QUE *l'on s'incline, fût-ce même dans la fange, on trouverait encore la calomnie.* (Scribe.)

— Gramm. Cet adjectif ne subit l'élision que devant les mots *un, une;* ce serait une faute d'écrire *quelqu'autre circonstance, quelqu'utile conséquence;* il faut mettre *quelque autre, quelque utile*, bien que dans la prononciation on ne fasse pas du tout sentir l'*e*.

Quelque suivi d'un substantif, sans être lié par le sens à un mot conjonctif postérieur, est adjectif indéfini et variable : QUELQUES *crimes toujours précèdent les grands crimes; Il n'a prononcé que* QUELQUES *paroles.*

Suivi d'un adjectif numéral et signifiant *environ, à peu près*, ce mot est adverbe et invariable : *Cette femme est âgée de* QUELQUE *cinquante ans.*

Quelque lié par le sens à un mot conjonctif postérieur est adjectif invariable quand il se rapporte à un substantif placé avant ce mot conjonctif et jouant le rôle de sujet ou de complément : QUELQUES *obstacles qui se présentent;* QUELQUES *plaintes qu'il ait fait entendre; De* QUELQUES *précautions qu'il se soit entouré.* Mais quand il se rapporte à un qualificatif ou à un substantif jouant le rôle d'attribut, *quelque* est adverbe et invariable : QUELQUE *bonnes que soient ces poires;* QUELQUE *bons ouvriers que soient ces deux frères.*

Quelque, en un seul mot, ne peut jamais se trouver devant un verbe ni devant un pronom personnel. On sépare alors *quel* de *que*, et *quel* s'accorde comme adjectif avec le mot auquel il se rapporte : *Quelle que soit votre fortune; Ces avantages quels qu'ils soient*, etc.

Pour *quelque chose*, voir la note du mot CHOSE.

— **Allus. hist. Et pourtant j'avais quelque chose là**, Mot de mélancolique regret que prononça André Chénier en se frappant le front, au moment où il sortait de prison pour aller à l'échafaud.

André Chénier avait accueilli la Révolution avec transport et l'avait saluée par quelques chants qui respirent l'enthousiasme de la liberté. Mais tout à coup un revirement se fit dans son esprit; il ne tarda pas à exhaler en vers ses terreurs et ses regrets. Bientôt, arrêté comme suspect, il fut envoyé à la prison de Saint-Lazare. C'est sans doute en faisant un triste retour sur lui-même qu'il y composa la magnifique élégie de la *Jeune captive :*

> L'épi naissant mûrit, de la faux respecté;
> Sans crainte du pressoir, le pampre, tout l'été,
> Boit les doux présents de l'Aurore;
> Et moi comme lui belle, et jeune comme lui,
> Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
> Je ne veux point mourir encore.

Son ami et son compagnon de captivité, le jeune Trudaine, avait dessiné sur le mur de leur cachot un arbre fruitier d'où pendait une branche rompue sur laquelle se lisaient ces mots : *J'aurais porté des fruits.*

On a prétendu qu'André Chénier traçait au crayon, au moment où son nom retentit pour le fatal départ, les vers suivants, restés inachevés :

> Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
> Anime la fin d'un beau jour,
> Au pied de l'échafaud j'essaye encore ma lyre !
> Peut-être est-ce bientôt mon tour !...
> Peut-être avant que l'heure, en cercle promenée,
> Ait posé sur l'émail brillant,
> Dans les soixante pas où sa route est bornée,
> Son pied sonore et vigilant,
> Le sommeil du tombeau pressera ma paupière.
> Avant que de ses deux moitiés
> Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
> Peut-être, en ces murs effrayés,
> Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
> Escorté d'infâmes soldats,
> Remplira de mon nom ces longs corridors sombres.
> . . . .
> . . . .

Il fallut enfin monter sur la fatale charrette. L'attendrissement de Chénier fut profond, en retrouvant à ce rendez-vous funéraire son ami Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*. Tous deux allèrent au supplice en s'entretenant de poésie, en récitant la première scène d'*Andromaque*, entre Oreste et Pylade, commençant par ces vers, qui renfermaient pour eux une si poignante ironie :

> Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
> Ma fortune va prendre une face nouvelle;
> Et déjà son courroux semble s'être adouci,
> Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici.

Tout à coup André Chénier s'arrête et, se frappant le front : « Hélas ! s'écria-t-il, je n'ai rien fait pour la postérité; et *pourtant j'avais quelque chose là.* » André Chénier avait à peine trente-deux ans.

Dans ses *Harmonies poétiques* (*Ode au peuple* en 1830), M. de Lamartine a rappelé éloquemment le dernier cri de l'infortunée victime :

> Souviens-toi du jeune poëte,
> Chénier, dont sous tes pas le sang est encor chaud ;
> Dont l'histoire en pleurant répète
> Le salut triste à l'échafaud !
> Il rêvait, comme toi, sur une terre libre,
> Du pouvoir et des lois le sublime équilibre ;
> Dans ses bourreaux il avait foi !
> Qu'importe ? il faut mourir, et mourir sans mémoire.
> Eh bien ! mourons, dit-il ; vous tuez de la gloire ;
> J'en avais pour vous et pour moi !

On fait souvent allusion, dans la littérature, aux dernières paroles du jeune Chénier, dont on s'est plu à poétiser la sympathique figure :

« Hélas ! un mois d'hiver suffit, le plus souvent, pour les flétrir à tout jamais, ces chefs-d'œuvre d'un jour !

» Sans compter les jeunes poëtes qui meurent avant d'avoir produit tout ce qu'ils pouvaient produire, en disant à la façon d'André Chénier : *J'avais pourtant quelque chose là !* à chaque pas je rencontre de ces victimes de la tragédie et du roman, dont le nom fut célèbre un instant, et dont personne, excepté moi peut-être, ne sait plus le nom aujourd'hui. »

J. JANIN.

« Quel autre mot que celui de végétation pourrait convenir à la vie que je mène ici depuis dix-huit mois ? Oui, je descends de jour en jour à l'état de végétal, si même je n'y suis pas déjà parvenu... *Et cependant il y avait quelque chose là !* »

CHARLES DE BERNARD.

« Votre voix, qui m'a fait entendre les mots de gloire et de renommée, vibre sans cesse à mon oreille, et malgré moi j'en écoute les accents magiques. Il s'élève alors dans mon âme je ne sais quel orgueilleux orage. Ce matin, le croiriez-vous ? je me suis surpris me frappant le front et disant comme Chénier : *Il y a quelque chose là !* Quelle folie, n'est-ce pas ? »

CHARLES DE BERNARD.

QUELQUEFOIS adv. (kèl-ke-foi — de *quelque*, et de *fois*). De certaines fois, parfois, en certaines occasions : *On veut* QUELQUEFOIS *cacher ses faibles ou en diminuer l'opinion par l'aveu libre qu'on en fait.* (La Bruy.) *Il y a du bon sens à se mettre* QUELQUEFOIS *au-dessus des coutumes.* (Mme de Sév.) *On se corrige* QUELQUEFOIS *mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien.* (Pasc.) *Les méchants font* QUELQUEFOIS *de bonnes actions.* (Chamfort.) *Trop d'esprit nuit* QUELQUEFOIS *à la clarté.* (Volt.) *Les femmes trompent* QUELQUEFOIS *l'amant, jamais l'ami ; c'est pour elles un être sacré.* (Mercier.) *On regrette* QUELQUEFOIS *toute la vie un bonheur imaginaire.* (La Rochef.-Doud.) *Pour être toujours assez bon, il faut* QUELQUEFOIS *l'être un peu trop.* (Mme Guizot.) *Les despotes savent que le fer les tue* QUELQUEFOIS, *et que la vérité les tue toujours.* (A. Martin.) *On a* QUELQUEFOIS *tort en disant la vérité sans voile et dans toute sa pureté.* (Castil-Blaze.) *Il vaut mieux* QUELQUEFOIS *aller seul que d'aller en mauvaise compagnie.* (Dupin.)

> Un fat *quelquefois* ouvre un avis important.
>
> BOILEAU.

> Le vrai peut *quelquefois* n'être pas vraisemblable.
>
> BOILEAU.

> Un seul mot *quelquefois* désarme la colère.
>
> VOLTAIRE.

> Une heure *quelquefois* comme un siècle est féconde.
>
> C. DELAVIGNE.

> L'amour, par le remords, aisément se désarme ;
> Il ne faut *quelquefois* qu'un soupir, qu'une larme.
>
> TH. CORNEILLE.

QUELQU'UN, UNE pr. (kèl-kun, u-ne — de *quelque*, et de *un*). Un, une entre plusieurs : *Nous attendons des hommes, il en viendra* QUELQU'UN. *Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons* QUELQU'UNE. (Acad.)

— *Quelqu'un*, Une personne, quelque personne : *Voici* QUELQU'UN. *Attendez-vous* QUELQU'UN ? *Connaissez-vous* QUELQU'UN *ici ? Envier* QUELQU'UN, *c'est s'avouer son inférieur.* (Mlle de Lespinasse.) *On est toujours mécontent ; on aime à se plaindre partout où l'on est; on crie toujours contre* QUELQU'UN *ou contre quelque chose.* (Le prince de Ligne.) *Il est toujours délicat de toucher aux convictions de* QUELQU'UN. (Ste-Beuve.)

> Plus on aime *quelqu'un*, moins il faut qu'on le flatte,
> A ne rien pardonner le pur amour éclate.
>
> MOLIÈRE.

> Il est toujours *quelqu'un* qui cherche à nous trahir,
> Et plus on est puissant, plus on se fait haïr.
>
> LAGRANGE.

‖ Une personne d'importance, une personne dont on tient compte : *Il se croit* QUELQU'UN. *On le prendrait pour* QUELQU'UN *quand il est endimanché.* ‖ *Quelqu'un !* Cri usité pour appeler sans désigner personne : *Holà !* QUELQU'UN !

— *Quelques-uns, quelques-unes*, Un petit nombre entre plusieurs : QUELQUES-UNS *ont fait dans leur jeunesse l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre, et fort différent, le reste de leur vie.* (La Bruy.) *La science fait le savant, la raison fait l'homme; la science est de* QUELQUES-UNS, *la raison est de tous.* (Lacordaire.) *Je suis pour l'aisance et le travail de tous, contre le luxe et l'oisiveté de* QUELQUES-UNS. (E. de Gir.) *La littérature résume dans* QUELQUES-UNS *l'esprit de tous; la science restitue à tous l'esprit de* QUELQUES-UNS. (E. de Gir.)

— *Quelques-uns de*, Un petit nombre d'entre : QUELQUES-UNS DE *nous pourront voir la fin du siècle. Si les princes acquièrent* QUELQUES-UNS DE *leurs sujets en les achetant, ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant.* (Montesq.)

— Substantiv. *Ce quelqu'un*, Cette personne : *Qui a dit cela, monsieur? — Quelqu'un qui croit bien le savoir. —* CE QUELQU'UN-*là en a menti.* (J.-J. Rouss.) *S'il est quelqu'un que la vanité a rendu heureux, à coup sûr* CE QUEL-

QU'UN *était un sot.* (J.-J. Rouss.) *Il lui était échappé de dire que, si jamais il arrivait malheur à son chef par le fait de quelqu'un, il tuerait* CE QUELQU'UN. (Balz.) *Convier quelqu'un à dîner, c'est se charger du bonheur moral et physique de* CE QUELQU'UN *tout le temps qu'il demeure sous notre toit.* (Alex. Dum.) *Chut! voici le* QUELQU'UN *annoncé.* (Alex. Dum.)

A ce plaisant objet si quelqu'une recule,
Cette quelqu'une dissimule.
LA FONTAINE.

— Pop. *Faire son quelqu'un, sa quelqu'une,* Faire l'important, l'importante : *Si madame* FAIT *un peu* SA QUELQU'UNE. (Balz.)

QUÉLUS (Jacques DE LÉVIS, comte DE), mignon de Henri III, né en 1554, mort à Paris en 1578. Son frère était grand sénéchal et gouverneur de Rouergue. Par son enjouement, par sa charmante figure, il sut plaire à Henri III, qui l'admit au nombre de ses mignons et se prit pour lui d'une très-vive affection. Plein de bravoure malgré ses mœurs efféminées, Quélus provoqua en duel Bussy, le 1er février 1578, et alla une seconde fois sur le terrain le 27 avril suivant, à la suite d'une grave insulte qu'il reçut de Charles d'Entragues. Dans cette rencontre fameuse, Quélus eut pour seconds de Maugiron et Livarot, et d'Entragues, Schomberg et de Riberac. On sait que d'Entragues et Livarot survécurent seuls à ce duel. Quélus, frappé de dix-neuf blessures, mourut trente-trois jours après dans les bras du roi, qui lui fit élever un superbe mausolée dans l'église de Saint-Paul.

QUELUZ, ville de Portugal, dans l'Estramadure, à 12 kilom. de Lisbonne; résidence royale entourée d'un beau parc.

QUELUZ, petite ville du Brésil, province de Minas-Geraes, comarque de Rio-das-Martes, sur le Congonha, au pied de la sierra d'Oiro-Branco, à 72 kilom. N.-E. de San-Joao. Ses environs abondent en mines d'or autrefois très-importantes, mais presque toutes abandonnées aujourd'hui.

QUEMADERO s. m. (ké-ma-dé-ro — mot espagn.) Hist. Bûcher de l'inquisition en Espagne.

QUEMADO, fleuve de la côte O. du département de Cauca, république de la Nouvelle-Grenade; il s'embouche au N. du rio Claro.

QUÉMAND, ANDE adj. (ké-man, an-de. — L'origine de ce mot, qui paraît contenir le verbe *demander*, est inconnue. Génin en a donné une explication qui est assurément fort ingénieuse, sinon vraie, et dont il fait honneur à Jacques Bourgoing. De l'exclamation italienne *guai*, qui répond au *væ* des Latins et à notre exclamation douloureuse *aye, aye,* serait venu le vieux français *quayment*, un mendiant, d'où *quémander*, dont la première forme était *guaimenter*, se lamenter. Un sens méprisant s'est attaché au verbe *quémander*, sans doute parce qu'on suppose que les *quémandeurs* exagèrent leurs doléances, multiplient les faux gémissements pour tâcher d'inspirer la pitié. Ce sont gens qui ne cessent de pleurnicher : *aye!-aye, aye!* Les Italiens, de cette même exclamation *guai*, ont fait le verbe *guaire*, se plaindre, gémir. Dom Carpentier, comme Ménage et Scheler, fait venir le vieux français *cayment* de *quærere*, par l'intermédiaire de *quæstor*, quêteur, dans le sens de quêteur d'église, frère quêteur). Qui gueuse, qui mendie, qui demande avec une basse importunité. ‖ Vieux mot.

QUÉMANDÉ, ÉE (ké-man-dé) part. passé du v. Quémander : *L'offre du baiser si gentiment* QUÉMANDÉ *le remplit de confusion.* (H. Murger.)

QUÉMANDER v. n. ou intr. (ké-man-dé — rad. *quémand*). Mendier clandestinement, par fainéantise : *On dirait qu'il connaît tous les tours et toutes les ruses de ceux qui* QUÉMANDENT. (G. Sand.)

— Par ext. Demander avec basse insistance, sans dignité : *Est-ce une alliance de bon aloi que l'on* QUÉMANDE *ainsi?* (Mich. Chev.)

QUÉMANDEUR, EUSE s. (ké-man-deur, eu-ze — rad. *quémander*). Personne qui quémande, qui mendie : *Ces* QUÉMANDEUSES *sont proprement vêtues malgré leurs haillons.* (J. Reynaud.)

— Par ext. Personne qui sollicite avec insistance et sans dignité : *Les antichambres sont encombrées de* QUÉMANDEURS.

— Adjectiv. : *Je ne suis pas* QUÉMANDEUSE, *vous le savez, et je n'abuse pas de la bonté de mes amis.* (G. Sand.)

QUÉMÉNÉVEN, village et comm. de France (Finistère), cant., arrond. et à 13 kilom. de Châteaulin, à 21 kilom. de Quimper; 1,356 hab. Minoteries.

La petite commune de Quéménéven possède, à son extrémité occidentale et sur la lisière de la forêt du Duc, la célèbre chapelle de Kergoat, but de pèlerinage renommé pour les hémorragies. L'édifice a été défiguré au XIIe siècle par une tour terminée en dôme, mais il offre des parties vraiment remarquables; nous citerons la hauteur des arcades ogivales de la nef et celle des fenêtres des transsepts et de l'abside. Plusieurs de ces fenêtres sont à meneaux fleurdelisés; huit d'entre elles gardent encore de merveilleux vitraux moyen âge, parfaitement conservés, représentant la vie de Jésus-Christ, l'histoire de Joseph vendu par ses frères, sa résistance aux séductions de la femme de Putiphar, le paradis et l'enfer. « Ces verrières historiées, dit M. Pol de Courcy, le savant historiographe de Quéménéven, avec leurs mille couleurs changeantes, forment autour du sanctuaire une enceinte mystérieuse, et le demi-jour qu'elles répandent dispose singulièrement au recueillement et à la prière. Dans les tympans, on distingue à la maîtresse vitre les armes de Julien de Cleuz, marquis de Gage, époux, en 1671, de Claudine de Kergorlay, dame de Guengat, et aux autres fenêtres les armes des familles de Languéouëz, du Heuc et de Poulmic. » La chapelle de Kergoat possède également deux tableaux estimés de Valentin. Au centre du cimetière, planté de chênes séculaires, s'élève une croix de granit, entourée de trois pinacles gothiques. Sur les degrés sont représentés plusieurs saints personnages agenouillés. Autour des branches de la croix et voltigeant, trois anges recueillent dans des calices le sang des plaies du Rédempteur.

QUEMIGNY-SUR-SEINE, village et comm. de France (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arrond. et à 29 kilom. de Châtillon, à 57 kilom. de Dijon; 400 hab. Huiles, grains, fourrages, bestiaux; joli château construit dans les premières années du XIXe siècle.

QUENAILLE s. f. (ke-na-lle; *ll* mll.). Ancienne forme du mot CANAILLE, conservée dans quelques départements : *La* QUENAILLE *de peuple est à bas.* (V. Hugo.)

QUENAISE s. f. (ke-nè-ze). Féod. Retour d'un fief roturier au seigneur, lorsque le détenteur de ce fief mourait sans enfants.

QUENAO, île de l'archipel de Chiloé; elle est assez considérable et habitée.

QUÉNAULT (Hippolyte-Alphonse), magistrat français, né à Cherbourg en 1795. Ses études de droit terminées, il se fit inscrire sur le tableau des avocats de Paris (1816), prit le grade de docteur en 1828 et acheta, l'année suivante, une charge d'avocat à la cour de cassation. Quelque temps après la révolution de Juillet, M. Quénault entra dans la magistrature et devint successivement juge au tribunal de la Seine, chef de division au ministère de la justice, maître des requêtes au conseil d'Etat (1836), membre de la Chambre des députés, où il vota constamment avec la majorité ministérielle, avocat général à la cour de cassation (1842) et conseiller à cette cour (1846). Lorsqu'en 1848 la république eut été proclamée, M. Quénault crut devoir donner sa démission de membre de la cour de cassation et devint de nouveau avocat près cette cour, où il fut réintégré dans son siége de conseiller en 1849. Il a été nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1868, puis mis à la retraite. On lui doit : *Traité des assurances terrestres* (1827, in-8o); *De la juridiction administrative* (1830).

QUÉNAVADI, dieu indien, fils d'Ixora et de Parvadi. Sa mère Parvadi, ayant vu deux éléphants qui travaillaient à la propagation de leur espèce, voulut imiter leur exemple et, par un caprice de femme déesse, elle obtint d'Ixora qu'il se transformât avec elle en éléphant. Bientôt après naquit Quénavadi. Ce dieu a une tête d'éléphant, quatre bras, un très-gros ventre, des jambes environnées d'anneaux et de sonnettes d'or. Sa gourmandise est extrême; il vit dans une mer de sucre au milieu de belles femmes occupées soit à lui remplir la bouche de miel et de sucre, soit à le réjouir par des concerts. Les artisans lui offrent les prémices de leur travail et l'honorent particulièrement. Il comble de biens ceux qui l'ont servi pendant un grand nombre d'années.

QUEND, village et commune de France (Somme), cant. de Rue, arrond. et à 30 kilom. d'Abbeville, à 75 kilom. d'Amiens, sur le ruisseau de son nom; 1,832 hab. L'église est ornée de vitraux et de quelques bonnes peintures.

QU'EN-DIRA-T-ON s. m. Propos que pourra tenir le public : *Craindre le* QU'EN-DIRA-T-ON. *Braver le* QU'EN-DIRA-T-ON. *Il n'y a rien de si doux, de si agréable que de ne faire que ce qu'on veut et de se moquer du* QU'EN-DIRA-T-ON. (Destouches.) *Soyez bons et justes : vos actions ne doivent pas être gouvernées par le* QU'EN-DIRA-T-ON. (Dumouriez.)

Je sais qu'au seul mot de halle,
Nos aimables du bon ton
Vont tous crier au scandale :
Je ris du *qu'en-dira-t-on.*
DÉSAUGIERS.

— **Encycl.** Le désir d'être loué fut de tout temps inné dans le cœur de l'homme. Ce désir implique naturellement la crainte d'être blâmé. Ce désir et cette crainte constituent toute la puissance du *qu'en-dira-t-on.*

Les consciences fortes et bien trempées ne se préoccupent du *qu'en-dira-t-on* que dans une certaine mesure. Elles savent goûter les éloges qu'elles ont mérités; comme Cicéron dans la tragédie de Voltaire elles peuvent dire :

. . . J'aime la gloire et ne veux point m'en taire;
Des travaux des humains c'est le noble salaire;
. . . .
Qui n'ose la vouloir n'ose la mériter!

Mais elles savent aussi se dégager, lorsqu'il le faut, de ce respect humain qui empêche parfois les meilleurs esprits d'accomplir leur devoir, de cette fausse honte à laquelle on sacrifie trop souvent les principes les plus sacrés. Dans ces limites, le *qu'en-dira-t-on* est un stimulant utile pour les bonnes actions, un frein légitime pour les mauvaises. Il est la pudeur de la conscience.

Malheureusement, bien peu savent lui faire sa part légitime et en tenir compte « avec sobriété. » Les uns le méprisent absolument, les autres n'agissent que pour lui; la plupart, déçus dans leurs efforts pour le satisfaire ou punis pour l'avoir négligé,

Dans l'un ou l'autre excès se jettent tour à tour,

et s'exposent ainsi à des déboires perpétuels.

Examinons, en effet, les conséquences du mépris absolu et de l'absolu servilisme à l'égard du *qu'en-dira-t-on.*

1o Dans le premier cas, on finit par se faire des ennemis de tous les hommes. On ne se contentera bientôt plus de dédaigner l'opinion publique, on la bravera. La politesse, non point cette politesse obséquieuse d'une société hiérarchique, mais cette politesse sans affectation, ce vernis de bonne compagnie qui exclut les familiarités de mauvais ton et qui donne de la bienveillance aux conversations, aux réunions de toute sorte, à tous les rapports sociaux, la vraie politesse aura disparu. Peu à peu, la brutalité, la sauvagerie remplaceront cette politesse, et, le mal empirant, des actes grossiers on passera aux actes indélicats et coupables. Nous n'exagérons rien. Dans une foule de délits, tels qu'escroquerie, abus de confiance, on est plus souvent retenu par la peur du *qu'en-dira-t-on* que par la frayeur d'une répression relativement légère. On s'exposerait plus volontiers à encourir quelques mois et même quelques années de prison, par ce temps d'ambitions et de convoitises fiévreuses, pour augmenter ses ressources par le crime ou le délit, si l'on ne redoutait pas, après l'expiration de la peine, le mépris et le dégoût éternel de la société. Le cynisme a des conséquences plus désastreuses encore chez les chefs d'État qui, placés au-dessus de la loi, n'ont aucune répression à redouter. Malheur aux nations dont les chefs disent avec Athalie :

Ce que j'ai fait... je l'ai cru devoir faire;
Je ne prends point pour juge un peuple téméraire;

ou, avec Tibère : *Oderint, dum metuant!* Tout est à craindre de la part de pareils monstres. Le vol à main armée, le pillage, l'assassinat deviennent les moyens de règne de ces odieux contempteurs du *qu'en-dira-t-on.* On pourrait cependant imaginer un homme méprisant complétement le *qu'en-dira-t-on* et n'obéissant qu'aux lois morales de la conscience. Mais c'est l'exception, et souvent le mépris du *qu'en-dira-t-on* masque le mépris de l'honnêteté et de la justice.

2o Prenons l'excès contraire et imaginons une société où le *qu'en-dira-t-on* règne en despote. Là, les rapports sociaux sont empreints d'une obséquiosité basse et rampante qui peut faire croire qu'on a affaire à un peuple de valets. On ne doit plus, sous peine d'excommunication, sortir des formules et des idées acquises; là, il n'y a plus de place pour les caractères virils et fortement trempés, pour les originalités puissantes. Quiconque veut innover, marcher de l'avant, penser par soi-même, sortir des routes battues, est mis à l'index et devient l'objet de niais effarements. Tout doit plier la tête sous la règle admise, sous les préjugés acceptés, sous peine d'être rejeté. Une société qui subit un pareil joug est une société qui tombe dans le byzantinisme et qui est en pleine décadence. Sans aller aussi loin et en restant dans la société française, il est difficile de ne pas être frappé de l'influence fâcheuse qu'une crainte excessive du *qu'en-dira-t-on* exerce sur certaines classes de la société; c'est ainsi que « tout pour paraître » semble être devenu la devise du temps. A tout prix, on veut se concilier le *qu'en-dira-t-on.*

Notre époque voit se retourner ce simple et noble aphorisme de nos pères : « L'habit ne fait pas le moine. » Bals, soirées, réceptions, visites, tout n'est que prétexte à exhibition. C'est à qui *paraîtra*, à qui aura le plus bel attelage, le plus beau costume, à qui montrera le plus d'esprit, le plus de repartie, etc. Ce désir d'être loué implique, lorsqu'il en vient à cette exagération, le besoin de décrier autrui. De là le commérage, le tripotage, le cancan. C'est à qui saura l'anecdote la plus méchante, à qui médira avec le plus d'adresse, à qui calomniera avec le plus d'art. Le désir grotesque d'être favorisé par le *qu'en-dira-t-on* est la cause de tant de platitudes envers les gens « en place, » de tant de morgue envers les « inférieurs, » qui font, comme le valet de Molière, assaut de bassesses et de flatteries pour avoir du pain.

Nous avons dit que le mépris le plus absolu du *qu'en-dira-t-on* pouvait augmenter le nombre des crimes et des délits; ce qui est également certain, c'est que l'excès contraire, ce désir de paraître dont nous parlons, est la source d'une foule d'actes honteux et coupables. Ces détournements de fonds commis par les caissiers de sociétés financières, que les cours d'assises sont si fréquemment occupées à juger, ont rarement une autre cause.

Résumons notre discussion en disant qu'on doit accomplir sa tâche, conserver l'intégrité de son caractère, l'absolue sincérité de ses idées, sans se préoccuper du *qu'en-dira-t-on*, mais toutefois qu'on ne doit point le mépriser absolument, et qu'il faut se rappeler le vieil adage : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. »

QUENÈFE s. f. (ke-nè-fe). Art culin. Nom donné, en Russie, à des boulettes que l'on obtient en faisant tomber dans du bouillon bouillant de petites cuillerées à bouche d'une pâte formée de farine, d'œufs, de bouillon, de gros poivre et de muscade râpée, et qu'on fait cuire ensuite pendant une demi-heure avec le bouillon, pour préparer une espèce de potage. ‖ Potage ainsi préparé.

QUENELLE s. f. (ke-nè-le — altér. de *quenèfe*). Art culin. Nom qu'on donne à des boulettes de matière passée au tamis, dont on garnit l'intérieur d'un pâté, d'un vol-au-vent : *Tamis à* QUENELLES. *Le vol-au-vent était garni de* QUENELLES, *de crêtes de coq, de champignons, de truffes.* (L. Reybaud.)

QUÉNIA s. m. (ké-ni-a). Mamm. Hérisson d'Afrique.

QUENIQUIER s. m. (ke-ni-kié). Bot. Nom vulgaire du BONDUC.

QUENNEÇON s. m. (kè-ne-son). Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUENNON s. m. (ke-non — ancienne forme du mot *canon*). Anc. artill. Espèce de petit canon avec lequel on lançait des traits d'arbalète.

QUENOCHE, rivière de France (Haute-Saône). Elle prend sa source près du village de son nom, baigne Aubertans et se perd dans la Linotte, affluent de l'Ognon.

QUÉNOT s. m. (ké-no). Bot. Nom vulgaire du cerisier de Sainte-Lucie.

QUENOTTE s. f. (ke-no-te — dimin. de l'anc. fr. *quenne*, dent, dont l'origine est inconnue). Fam. Dent, dans le langage des petits enfants; s'emploie par plaisanterie en parlant d'une grande personne ou d'un animal : *Le pauvre petit a mal aux* QUENOTTES. *Montre tes* QUENOTTES, *bichon. Le commissaire a mal aux* QUENOTTES; *il est chez le dentiste.* (E. Sue.) *Voyons, sois donc gentil, ne t'ébrèche pas comme ça tes* QUENOTTES *en les grinçant.* (E. Sue.)

— Moll. *Quenotte saignante,* Nom vulgaire d'une coquille du genre nérite, dont la lèvre est marquée de taches rouges.

QUENOUILLE s. f. (ke-nou-lle; *ll* mll. — bas latin *conucla*. L'étymologie de ce mot est controversée. Dochez le tire du germanique : ancien allemand *quena*, femme, gothique *quinô*, et du vieux slave *kolo*, roue, au pluriel *kola*, char. Dans l'hypothèse de Dochez, notre mot *quenouille* signifierait donc proprement *roue de femme.* Mais cette dérivation d'un mot germanique et d'un mot slave est tout à fait invraisemblable. D'autres tirent *conucla* du latin *canna*, roseau, et quelques-uns le rattachent à *conus*, cône, malgré la longueur de l'*o* de ce dernier mot. Il est beaucoup plus vraisemblable que le bas latin *conucla* est pour *colucula*, diminutif du latin *colus*, quenouille, qui est probablement allié lui-même à *calamus*, roseau). Bâton ou tige de roseau que l'on entoure vers le haut de matière textile pour filer : *Charger une* QUENOUILLE. *Coiffer une* QUENOUILLE. *L'épousée recevait du curé la bénédiction des fiançailles et déposait sur l'autel une* QUENOUILLE *entourée de rubans.* (Chateaub.) *Le rouet et la* QUENOUILLE *ont été remplacés par des machines.* (Blanqui.) *La femme n'a pas même inventé son fuseau et sa* QUENOUILLE. (Proudh.)

Bientôt la laine enlevée au bélier
Vint occuper les doigts de la bergère,
Et la matrone, à l'ombre du foyer,
Coiffa de lin la *quenouille* légère.
LÉONARD.

— Matière textile dont la quenouillle est chargée : *Filer une* QUENOUILLE. *Elle a achevé sa* QUENOUILLE. *Elle ne se mêle que de filer sa* QUENOUILLE. (Acad.) *Je trouvais la vieille servante qui filait, en m'attendant, sa* QUENOUILLE, *à la clarté de la lampe de cuivre suspendue dans la cuisine.* (Lamart.)

— Nom qu'on donne aux colonnes ou piliers qui sont aux quatre coins de certains lits pour porter les rideaux : *Attacher quelqu'un à la* QUENOUILLE *d'un lit. On ne voit plus guère de lits à* QUENOUILLES *que chez les gens de la campagne.* (Acad.) Nom donné aux piliers sur lesquels s'appuie un dais.

— Par anal. Objet qui a la forme d'une quenouille : *Les* QUENOUILLES *de maïs, mises bouillir dans de l'eau de fontaine, sont retirées à moitié cuites et présentées à un feu sans flamme.* (Chateaub.)

— *Tomber en lance, Tomber en quenouille,* Passer, par succession, entre les mains des hommes ou entre les mains des femmes : *Le royaume de France ne* TOMBAIT *jamais* EN QUENOUILLE. *Le roi Guntchram mettant une lance ou javeline en la main de Childebert, — possible que de cette manière de faire vient le mot de* TOMBER EN LANCE *ou* TOMBER EN QUENOUILLE, *quand un fief chet en la main d'un mâle ou en la main d'une femelle, — il lui dit que c'étoit la marque pour donner à connoître qu'il mettoit en ses mains tout son royaume.* (Fauchet.) *La maxime fondamentale en France étant que les biens des nobles ne peuvent* TOMBER *de lance* EN QUENOUILLE, *à plus forte raison la royauté, qui est le plus noble des biens et la source d'où découle la noblesse de tous les autres.* (Velly.)

‖ Fig. Devenir l'apanage des femmes : *En France, surtout depuis Mme de Maintenon, la faveur, le crédit et notamment les nominations ont été la proie des femmes, et, par une inconséquence trop commune dans l'histoire des hommes, chez un peuple si attaché à la loi salique, l'opinion était* TOMBÉE EN QUENOUILLE. (De Lévis.)

— *Suivre l'Evangile des quenouilles*, Se montrer soumis aux volontés de sa femme. Cette locution est empruntée à un vieux livre intitulé les *Evangiles des connoilles faictes en l'honneur et exaulcement des dames.*

— *Avoir des étoupes dans sa quenouille*, Rencontrer des difficultés, des embarras.

— *Allez filer votre quenouille*, Se dit à une femme qui veut se mêler de choses qui passent sa capacité.

— Mar. Nom donné, sur les côtes de la haute Normandie, à des bateaux qui servent à la pêche.

— Techn. Perche au bout de laquelle les cordiers attachent une queue de chanvre, et qu'ils ajustent sur leur côté, à peu près comme les femmes font de leur quenouille.

— Arboric. Arbre fruitier taillé en forme de pyramide à branches courtes : *J'ai fait planter des* QUENOUILLES *qui n'ont pas réussi.* (Acad.) *Les plein-vent sont des* QUENOUILLES *quand on les taille annuellement en cône.* (Raspail.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre fuseau.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des chardons : *La* QUENOUILLE *domestique fleurit au milieu de l'été.* (Bosc.) ‖ *Quenouille à nombril*, Espèce d'agaric.

— **Encycl.** Techn. Les *quenouilles* pour les filasses diffèrent de celles qui servent pour les laines ou pour les soies, en ce que ces dernières sont terminées par un croissant de métal ou de bois auquel on attache ce que l'on veut filer, tandis que les autres sont enflées et grossies vers ce même bout, soit avec une espèce de cône de bois ou de liége, soit avec de la bourre couverte de toile ou d'étoffe, pour y étendre les filasses. On se sert également de *quenouille*, soit que l'on file au fuseau, soit que l'on file au rouet. L'usage de la *quenouille* date des temps les plus reculés. Dès l'antiquité, on représentait les Parques avec une *quenouille*, un fuseau et des ciseaux. Pindare donne une *quenouille* d'or à Amphitrite et aux Néréides. Hercule, perdant les attributs de sa force et de son courage, tenait une *quenouille* aux pieds d'Omphale.

La *quenouille* était à Rome un emblème des devoirs de la femme, et c'est pour cette raison que l'on en portait une derrière toute nouvelle mariée le jour de ses noces. Elle était aussi un symbole de l'esclavage. L'impératrice Sophie en fit remettre une à l'eunuque Narsès pour lui rappeler son ancienne condition. Envoyée à un homme de guerre, elle devenait en même temps un sanglant reproche de lâcheté. Une des lois des Francs Ripuaires ordonnait d'offrir à la jeune fille libre qui s'était unie volontairement à un esclave une *quenouille* et une épée; si elle choisissait la *quenouille*, elle restait esclave avec lui; si elle prenait l'épée, elle devait le tuer. Cette coutume cruelle prouve que la *quenouille* était, chez les Francs comme chez les Romains, l'emblème de la chute et de la dégradation, puisqu'elle désignait l'esclavage. Pendant le moyen âge, la *quenouille* était entre toutes les mains, puisque les reines filaient comme de simples bergères. La reine Pédauque est généralement représentée avec une *quenouille* dans les anciennes sculptures. C'est sans doute pour rappeler qu'elle était bonne fileuse que l'on a placé à Mayence une *quenouille* sur la tombe de la fille d'Othon le Grand. L'emploi que l'on faisait de cet instrument dans toutes les classes de la société avait produit l'expression *tomber en quenouille* pour indiquer que dans une famille il ne se trouvait plus d'héritier direct du sexe masculin et que l'héritage allait tomber entre les mains d'une femme. Dans le même sens, on disait que le royaume de France ne tombait jamais en *quenouille*, parce que les hommes seuls pouvaient régner.

D'après une coutume suisse, le mari pouvait répudier la femme adultère sans être tenu de lui restituer autre chose de ce qui avait constitué sa dot qu'une *quenouille* et quatre pfennings.

Depuis plusieurs siècles, la *quenouille* a été abandonnée par les dames des hautes classes et nous ne la voyons plus apparaître dans les comédies du temps de Louis XIV que maniée par de vieilles femmes, d'où il résulte que l'usage en était alors ridicule. De nos jours, les paysannes seules s'en servent encore; mais, grâce aux machines à filer, leur emploi devient de plus en plus rare.

— Arboric. La *quenouille* est un arbre fruitier dont la tige, arrêtée à la hauteur de 2 à 3 mètres au plus, est garnie dans toute son étendue de branches latérales toutes égales et longues de 0m,25 au plus. Nous avons dit, au mot PYRAMIDE, en quoi différaient ces deux formes, entre lesquelles, du reste, il n'existe pas de démarcation bien tranchée, de telle sorte qu'on peut passer de l'une à l'autre par tous les intermédiaires. Il n'y a pas deux siècles que cette forme a été proposée; dès son origine, elle a été prônée ou critiquée, suivant l'usage, avec une égale exagération. Il n'y a ici rien d'absolu. La forme en *quenouille* convient particulièrement aux poiriers, surtout à ceux qui sont greffés sur cognassier. Mais toutes les variétés ne se comportent pas de la même manière; les unes réussissent fort bien ainsi et donnent promptement et abondamment de beaux et bons fruits, tandis que d'autres, trop vigoureuses, s'épuisent à pousser du bois et restent longtemps ou même toujours improductives.

« C'est en choisissant, dit Bosc, les variétés les plus faibles par leur nature et en affaiblissant les plus fortes artificiellement, soit au moyen d'une greffe hétérogène, soit en les mettant dans un sol très-aride, soit en les empêchant de pousser des racines au moyen d'une taille rigoureuse, qu'on parvient à se procurer de bonnes *quenouilles;* aussi la greffe sur cognassier est-elle presque indispensable; aussi ne doit-on pas en planter dans les terrains trop fertiles et trop frais; aussi un arbre abandonné à lui-même dans ses premières années ne peut-il plus être employé à en établir. C'est donc dans la pépinière même que les *quenouilles* doivent commencer à être formées et qu'elles le sont en effet. »

Pour cela, on greffe rez terre et on conserve les branches produites par la greffe dans la seconde année pour les tailler sur deux yeux l'hiver suivant, en même temps qu'on arrête la tige à un mètre ou un peu plus. Les *quenouilles* de trois ou quatre ans sont celles qui conviennent le mieux pour la plantation; on doit les choisir bien garnies de rameaux dans toute leur longueur; celles qui ne seraient pas dans ce cas seront utilisées pour d'autres formes. On peut disposer les *quenouilles* en lignes, isolées ou en quinconces, au milieu des plates-bandes ou des gazons, dans les jardins potagers ou même d'agrément, car elles produisent un bel effet et introduisent de la variété quand elles sont en fleur ou en fruit. Comme il faut toujours les tailler court, il se produit souvent des excroissances, des chicots ou des difformités; aussi demandent-elles, pour être bien conduites, un jardinier habile.

Un inconvénient plus grave reproché aux *quenouilles*, c'est leur courte durée; il est rare qu'elles subsistent plus de douze à quinze ans, et c'est ce qui n'a pas peu contribué à les faire délaisser. Mais il faut se rappeler qu'elles se mettent à fruit de très-bonne heure et donnent d'abondantes récoltes dès la troisième ou même dès la deuxième année de leur mise en place. Dans tous les cas, il faut les renouveler souvent et en même temps renouveler la terre dans une suffisante étendue. Cependant on peut encore les employer dans les conditions citées plus haut, comme aussi entre les espaliers ou les plein-vent trop espacés. Mais, en général, il vaut mieux les remplacer par les pyramides. Voici, d'après Thouin, comment on doit conduire les *quenouilles :*

« Pendant l'hiver, on supprime les rameaux qui se trouvent trop rapprochés, de manière qu'ils soient distants de 5 à 6 pouces dans toute l'étendue de la tige ; ceux réservés sont taillés à trois ou quatre yeux et encore plus longs, selon la vigueur de l'arbre. La tige principale doit être taillée plus longue, pour peu que l'arbre soit vigoureux, pour éviter la formation des gourmands. Lorsque les arbres s'emportent, il est deux moyens de les dompter, en courbant leurs bourgeons ou en cassant leur extrémité immédiatement après la première séve; mais il faut en user sobrement, parce que, déterminant une production de fruits contre nature, ils épuiseraient promptement l'arbre. Après plusieurs années d'une taille rigide, qui ne permet aux branches que de s'allonger de 2 à 3 pouces par an, il arrive que ces branches s'appauvrissent parce qu'elles offrent tant de coudes, de calus, de bourrelets, de nœuds, à travers lesquels la séve a de la peine à circuler, qu'elle n'a pas la force de produire des branches à bois. Pour remédier à ce grave inconvénient, qui tend à dégarnir l'arbre de ses branches, il convient de faire de temps en temps des sacrifices de fruit en taillant les bourses à un œil, d'où sort la même année une branche à bois; par ce moyen simple on peut renouveler successivement les branches appauvries des *quenouilles* et les faire durer plus longtemps. Il faut surtout ne pas donner lieu, par des retranchements mal combinés, à la formation des *têtes de saule*, qui consommeraient la séve sans profit. »

Bien qu'on ne fasse guère de *quenouilles* qu'avec des poiriers greffés sur cognassier, on élève quelquefois de cette manière des pommiers, surtout d'api, greffés sur pommier paradis, mais seulement pour orner les jardins d'agrément. Quelques cerisiers à fruit acide, surtout les cerisiers hâtifs, étant d'une constitution plus faible, s'accommodent encore assez bien de cette forme; mais les variétés à fruit doux et toutes celles qui sont greffées sur merisier ne durent pas longtemps ainsi. Il en est de même de la plupart des pruniers. Quant aux abricotiers, amandiers et pêchers, on ne les forme jamais en *quenouille*, parce qu'ils produiraient des gourmands et se dégarniraient du bas. C'est du reste ce qui arrive, même pour les poiriers, au bout d'un certain temps; on a alors la ressource d'en faire des buissons ou des demi-tiges en les rabattant ou en supprimant les branches inférieures. Au résumé, les *quenouilles* tendent à disparaître des jardins.

Quenouille de Barberine (LA), comédie en trois actes, en prose, d'Alfred de Musset (1833, in-8°). Elle parut d'abord dans le *Spectacle dans un fauteuil* (1833, 3 vol. in-8°), qui se composait originairement de trois fantaisies en vers auxquelles ce titre général est resté et de quelques pièces en prose; on l'a classée, dans les dernières éditions, parmi les *Comédies et proverbes*. Cette bluette, écrite avec la verve et l'esprit qui caractérisent toutes les premières œuvres d'Alfred de Musset, est un hymne en l'honneur de la vertu des femmes. Un hobereau de la Bohême, ennuyé de vivre chichement dans son castel démeublé, se met en tête d'aller chercher fortune à la cour du bon roi Mathias. Il laisse au château sa femme, la belle et tendre Barberine, en lui recommandant d'être bien sage et en lui promettant, s'il réussit, de faire d'elle au moins une des dames d'honneur de la reine. Arrivé à la cour, le seigneur Ulric n'est pas sans inquiétude; il est sûr de Barberine, mais c'est toujours chose dangereuse que de laisser seule au logis une jolie femme. Un vieux brocanteur polonais lui propose un miroir magique à l'aide duquel il saura immédiatement si Barberine lui est fidèle; Ulric le repousse d'abord, puis l'accepte, car plus il songe et plus il est dévoré de jalousie, plus il regrette d'avoir quitté son vieux manoir. Justement, entre les jeunes seigneurs qui l'entourent, il en entend de toutes les couleurs à propos des femmes réputées les plus honnêtes, et l'un d'eux, le galant Rosemberg, prétend que pas une ne lui résiste. Il a entendu parler de Barberine et il offre de parier tout ce qu'on voudra qu'il en viendra à bout. Ulric veut se battre en duel avec l'impertinent, mais on lui démontre qu'il ferait bien mieux de tenir la gageure; Rosemberg n'y met qu'une condition, c'est que le mari lui donnera une lettre d'introduction auprès de la châtelaine et que, pour tout le reste, il ne se mêlera plus de rien. Le pari est tenu en présence de la reine, qui réconforte Ulric et qui espère beaucoup dans la vertu de Barberine. Le jeune fat arrive au château, s'y présente avec aisance, intéresse Barberine en lui parlant de la cour, de son mari, de sa fortune à venir, et se croit sûr du succès; Barberine le laisse venir, puis, quand il lui demande un tendre rendez-vous, en femme prudente elle feint d'y consentir et lui indique une petite chambre isolée où elle pourra le rejoindre sans péril. Rosemberg se laisse prendre au piége; dès qu'il est entré dans la chambre, on l'y enferme et, à travers un guichet, il aperçoit la figure railleuse de la jeune femme qui lui dicte ses conditions. Il y a là, dans un coin, une quenouille et un rouet; s'il veut avoir à manger, il filera du chanvre, comme les commères à la veillée, sinon il mourra de faim. Rosemberg crie et tempête; mais à la fin de la première journée, l'appétit le talonne et, bon gré mal gré, il lui faut bien se mettre à l'ouvrage. Pendant ce temps, Ulric consulte activement le miroir magique : si la femme à laquelle on pense est fidèle, l'image qu'en donne le miroir reste blanche comme le lait; s'il y a quelque doute, l'image se colore en jaune; si elle succombe, tout devient noir comme de l'encre. Ulric est bien inquiet, car un moment l'image lui a paru prendre des teintes d'or on ne peut plus désastreuses; c'était le moment où Barberine donnait à Rosemberg un rendez-vous; mais depuis l'image est restée constamment pure, et lorsqu'un envoyé de la cour arrive au château pour décider du gain de la gageure, Barberine, entr'ouvrant doucement la porte de la cellule de Rosemberg, lui montre le pauvre gentilhomme, la quenouille en main et poussant mélancoliquement du pied la pédale du rouet. Ulric a gagné son pari; Barberine a vengé l'honneur de toutes les femmes.

QUENOUILLÉE s. f. (ke-nou-llé; *ll* mll. — rad. *quenouille*). Quantité de matière textile nécessaire pour garnir une quenouille :

Puis, dimanche matin, votre tâche filée,
Vous aurez soin d'offrir une autre *quenouillée*.
BRIZEUX.

QUENOUILLÈRE s. f. (ke-nou-llè-re; *ll* mll. — rad. *quenouille*). Techn. Instrument dont on se sert, dans les fonderies de canons, pour arrêter l'écoulement du métal en fusion, lorsque le moule est plein.

QUENOUILLETTE s. f. (ke-nou-llè-te — *ll* mll. — dimin. de *quenouille*). Petite quenouille :

La bergère Nannette,
Sur le bord d'un ruisseau,
Filait sa *quenouillette*
En gardant son troupeau.
(***)

— Mar. Nom donné à des montants qui forment la séparation des fenêtres de poupe. ‖ Bouts de bois qui séparent les étais et les faux étais des bas mâts. ‖ *Quenouillettes de trélingages*, Petites barres de fer rondes et recouvertes de toile goudronnée, sur lesquelles les gambes de hune sont amarrées au trélingage.

— Techn. Syn. de QUENOUILLÈRE.

— Bot. Nom vulgaire des atractyles, genre de carduacées.

QUENOUILLON s. m. (ke-nou-llon; *ll* mll. — rad. *quenouille*). Mar. Cordon d'étoupe tourné et préparé pour être employé au calfatage.

QUENS (Charles DE), écrivain français, né à Caen en 1725; on ignore la date de sa mort. Vers la fin de ses classes, il se lia avec le Père André, son maître, qui eut une grande influence sur toute sa vie et lui inspira le goût de l'étude et des recherches savantes. De Quens, après s'être fait recevoir avocat, se consacra exclusivement au service du Père André, dont il écrivit la vie jour par jour et dont il nous a conservé les œuvres. Il fut à la fois le secrétaire de son ancien maître, le compilateur de ses œuvres et l'ami qui devait parler de lui à la postérité. C'est à ce travail que nous devons, entre autres, le recueil dans lequel est transcrite en grande partie la correspondance du Père André et ceux qui, sous les titres de *Mézeray, Saurin, Jésuites*, contiennent d'utiles renseignements pour l'histoire politique, religieuse et philosophique du temps.

QUENSTEDT (Jean-André), théologien allemand, né à Quedlinbourg en 1617, mort à Wittemberg en 1688. Il professa d'abord la géographie à Helmstædt, puis se rendit à Wittemberg, où il enseigna successivement la morale, la métaphysique, la géographie, et fut appelé à occuper, en 1649, une chaire de théologie à l'université de cette même ville. Par la suite, il devint directeur du collége électoral et prévôt de l'église de Tous-les-Saints. Quenstedt était un rigide luthérien. Il a laissé une soixantaine de dissertations sur des sujets théologiques et quelques ouvrages, dont les principaux sont : *De sepultura veterum* (Wittemberg, 1648, in-8°), traité savant; *Dialogus de patriis illustrium doctrina et scriptis virorum* (Wittemberg, 1654, in-4°), sorte d'histoire littéraire fort incomplète; *Ethica pastoralis* (Wittemberg, 1678, in-8°); *Theologia didactico-polemica sive systema theologicum* (Wittemberg, 1685-1696, 2 vol. in-fol.); *Antiquitates biblicæ et ecclesiasticæ* (Wittemberg, 1688, in-4°).

QUENTAL (Bartholomeu DO), théologien portugais, né dans l'île Saint-Michel (Açores) en 1626, mort à Lisbonne en 1698. Il alla faire ses études à Evora et à Coïmbre, entra dans les ordres, se fit connaître comme prédicateur, devint confesseur de la chapelle du roi et établit en Portugal la congrégation de l'Oratoire. Quental écrivait avec beaucoup de pureté et d'élégance. Nous citerons particulièrement *Meditaçoes* (Lisbonne, 1666-1695, 6 vol. in-8°) et *Sermoes* (Lisbonne, 1692, in-4°).

QUENTELAGE s. m. (kan-te-la-je). Mar. Lest.

QUENTIN (SAINT-), ville de France (Aisne), chef-lieu d'arrondissement et de canton, sur les deux rives de la Somme, par 49° 50′ 55″ de latit. et 0° 57′ 13″ de longit. E., à 50 kilom. de Laon et à 164 kilom. de Paris par le chemin de fer de Paris à Namur; pop. aggl., 32,664 hab. — pop. tot., 33,480 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée, école primaire supérieure, bibliothèque, musée, société des sciences, arts et belles-lettres; chambre et société d'agriculture. L'arrondissement comprend 7 cantons, 127 communes et 142,711 hab. « Saint-Quentin, dit M. Ad. Joanne, est le centre d'une production manufacturière qui emploie 13,000 ouvriers, répartis dans 800 établissements; il travaille la quarantième partie des cotons envoyés en France et produit pour 80 à 90 millions de valeurs par an. Les tissus de coton comprennent surtout les calicots, percales, cretonnes, jaconas, croisés piqués, mousselines, batistes, gazes. Les tissus de laine comprennent la mousseline-laine, le barége, le cachemire d'Ecosse, les mérinos. Après l'industrie des tissus, les blanchisseries, les ateliers de construction et la fabrication du sucre indigène occupent la place la plus importante. » Le canal y amène une grande quantité de houille destinée à alimenter les nombreuses filatures, et le chemin de fer qui relie cette ville à Paris et à Bruxelles a imprimé à l'industrie locale une grande impulsion.

La ville de Saint-Quentin est bâtie sur une colline, entre la Somme et le canal auquel elle a donné son nom. La plupart de ses rues sont propres, larges et bordées d'élégantes maisons. Ses principaux monuments sont son église et son hôtel de ville. La reconstruction de l'église de Saint-Quentin fut commencée en 1115; l'œuvre s'inaugura, non par le chœur, ainsi que le prétendent quelques historiens locaux, mais par l'avant-nef et le portail. Au XIIIe siècle, le plan primitivement arrêté fut encore changé, et la façade abandonnée ne fut reprise et achevée qu'au XVIIe siècle; on s'attacha de préférence au chœur, dont la première pierre était depuis longtemps posée. Maître Jean, bourgeois de Saint-Quentin, fut un des architectes du chœur, qui fut achevé et dédié en présence de saint Louis en 1257. La nef remonte au XIVe siècle, mais est demeurée inachevée. Les chapelles du chœur, fort élégantes de style, sont du XIVe siècle; celles de la nef sont du XVe. Dans son ensemble, l'édifice présente toute l'élégance et la délicatesse du beau gothique. Son ensemble est vaste, l'harmonie de toutes ses parties admirablement combinée. Son élévation et sa hardiesse sont sans rivales; placée au point culminant de la colline qui porte toute la ville, elle domine tout le pays environ-

nant. Depuis le portail de Fulrad jusqu'à la chapelle de la Vierge, qui est à l'opposite, elle occupe une étendue de 130 mètres, non compris le parvis du grand portail qui est lui-même d'une dimension exceptionnelle. La hauteur, du pavé au sommet de la voûte, sous clef, est de 40 mètres. La nef en mesure 66 depuis la porte de l'église jusqu'à l'entrée du chœur. Enfin les grandes croisées du chœur et de la nef, au nombre de 110, ont 13m,30 de hauteur. On y compte 23 chapelles et 78 piliers. Cette église présente une singularité assez rare, c'est d'avoir un double transsept qui lui donne la figure d'une croix archiépiscopale. Le transsept principal ou grande croisée entre la nef et le chœur appartient au XVe siècle. La seconde croisée, très-originale et postérieure d'un demi-siècle tout au plus, fut bâtie en partie avec le produit de quêtes faites dans les Pays-Bas, en partie avec les libéralités de Louis XI, les aumônes des bourgeois et les fonds du chapitre. L'église de Saint-Quentin possède des verrières admirables; mais elle a perdu les beaux bas-reliefs du XIVe siècle représentant le martyre de saint Quentin et entourant autrefois le chœur. En revanche, il faut signaler un remarquable buffet d'orgue, le plus bel ouvrage peut-être de la sculpture sur bois du temps de Louis XIV. Le grand style des figures rappelle l'école de Puget.

L'hôtel de ville de Saint-Quentin occupe le centre d'une des quatre façades de la grande place. C'est un édifice de style gothique flamand, soutenu par huit colonnes supportant des arcades alternativement ogivales et cintrées. Les frises et les chapiteaux ont pour ornementation des animaux fantastiques. Le couronnement se compose de trois frontons triangulaires égaux. Une tour carrée plus moderne, surmontée d'une lanterne à jour, domine le fronton central. « La symétrie harmonieuse des lignes, dit M. Henri Martin, la pureté du style ogival employé dans les arcades qui supportent l'édifice, la verve originale des nombreuses figures qui décorent les chapiteaux, les voussures, les voûtes du péristyle en font un édifice du premier ordre parmi les monuments de notre ancienne architecture civile. L'architecte appartenait à cette école qui, fidèle à l'ancien art français, repoussait la transformation que commençait alors la Renaissance; l'hôtel de ville de Saint-Quentin ne porte aucune trace du style de transition. » Nous citerons, parmi les autres monuments de Saint-Quentin : l'ancien couvent de Fervacques, dont les vastes bâtiments sont occupés aujourd'hui par le tribunal; le lycée, belle construction moderne; de curieuses maisons en bois du XVIe siècle, notamment celle qui est connue sous le nom de *maison de l'ange*; l'église Saint-Jacques, convertie en halle au blé; l'hôtel-Dieu; le beffroi, ancienne tour de l'église Saint-Jacques; le palais de justice, le théâtre, le jardin de l'Arquebuse et la statue en bronze du peintre de La Tour par Lenglet, inaugurée en 1856 sur la grande place de Saint-Quentin.

Saint-Quentin occupe à peu près l'emplacement d'*Augusta Viromanduorum*, l'ancienne cité des Viromandues, ainsi que l'attestent de nombreux débris d'antiquités romaines, trouvés au XVIIe siècle quand on construisit les fortifications de la ville, et au XIXe siècle lorsqu'on les détruisit. Des cinq voies romaines qui aboutissaient à *Augusta*, des tronçons existent encore et portent à tort le nom de *chaussée Brunehaut*. Au IIIe siècle, un missionnaire parti de Rome, Quintinus ou Quentin, issu d'une famille sénatoriale, fut arrêté à *Ambianum* (Amiens) et amené captif à *Augusta Viromanduorum*. Il y subit le martyre et son corps, jeté dans la Somme, puis découvert et enseveli sur la colline qui domine la rive droite de la Somme, ne tarda pas à servir de but de pèlerinage aux nombreux chrétiens du Vermandois. Une chapelle s'éleva bientôt sur la hauteur; cette chapelle fit ensuite place à une cathédrale dédiée à l'apôtre de la cité et *Augusta* devint le siége d'un évêché. Peu à peu, des habitations se groupèrent autour de l'église épiscopale et formèrent un faubourg qui, en prenant le nom de Saint-Quentin, fut le noyau de la ville moderne. Lorsque, plus tard, ce nom désigna la totalité de la ville, le centre de l'ancienne cité garda le nom de *Détroit d'Aouste* (*Districtus Augusti*), qu'il portait encore sous Charles IX. La ville fut prise et brûlée par les Vandales, puis par les Huns au Ve siècle. Après la translation de l'évêché de Saint-Quentin à Noyon par saint Médard, l'église de cette ville fut gouvernée par des abbés. En 883, Hasting saccagea l'église et la cité. Trois ans plus tard, Pépin, comte de Péronne, descendant de Charlemagne, s'empara de Saint-Quentin et y fonda la maison des comtes héréditaires de Vermandois. Vers 895, Baudoin II, comte de Flandre, enleva Saint-Quentin à Herbert Ier, comte de Vermandois. Le roi Raoul le prit et le donna à Hugues le Grand, comte de France, à qui Herbert II l'enleva en 935. Après la mort de ce dernier, Raoul de Goy, comte de Cambrai, surprit Saint-Quentin et le dévasta; mais les fils de Héribert vengèrent la malheureuse cité, et Raoul de Goy, vaincu, perdit la vie dans une rencontre. Les comtes de Vermandois jouirent dès lors paisiblement de leurs possessions. Dès le règne d'Héribert, Saint-Quentin paraît avoir possédé une commune; mais nous n'avons le texte primitif de ses franchises que sous la forme d'une confirmation donnée vers 1182 par la comtesse Aliénor. L'année 1214, où mourut Aliénor, fut la dernière du comté de Vermandois, concédé à Philippe-Auguste. La réunion du Vermandois à la couronne transforma la situation du pays. Saint-Quentin, siége jusque-là du gouvernement des comtes, ne fut plus qu'une simple prévôté, absorbée dans un grand bailliage royal qui eut Laon pour chef-lieu. Sa commune subit, en outre, des fortunes diverses; supprimée en 1317, rétablie en 1320, elle avait singulièrement accru ses libertés trente ans plus tard, récompense vraisemblable de ce que Saint-Quentin avait tenu courageusement le parti de Charles V pendant les désastres de la guerre de Cent ans. Après avoir traversé une période prospère au double point de vue de l'industrie et de l'art, Saint-Quentin tombe en 1420 sous la domination anglaise, après le fatal traité de Troyes. Cette domination fut, en réalité, purement nominale, car le vrai maître du Vermandois n'était autre que le duc de Bourgogne. Le traité d'Arras céda, en 1435, à Philippe le Bon Saint-Quentin, qui fut rendu en 1463 à Louis XI; mais, deux ans plus tard, ce prince le céda au comte de Charolais. En 1470, le connétable de Saint-Pol l'enleva à ce dernier, mais le garda pour lui. Il en fut chassé, en 1475, par Louis XI, qui le remit au duc de Bourgogne. Toutefois, après la mort de Charles le Téméraire à la bataille de Nancy, Saint-Quentin rentra dans le domaine royal (1477). En 1486, Frédéric de Horn entreprit, mais sans succès, de reprendre la ville. La période qui suivit cette seconde réunion de Saint-Quentin à la couronne fut pour la ville une époque prospère. Son commerce prit un essor imprévu, et elle ne demeura inférieure ni sous le rapport artistique ni au point de vue de l'influence morale. Son bel hôtel de ville fut construit en 1509. En 1557, après la rupture de la trêve de Vauxelles, Saint-Quentin fut assiégé par le duc Philibert de Savoie et dut capituler (v. ci-après). Deux ans plus tard, le traité de Cateau-Cambrésis rendit à la France cette ville, qui se releva alors de ses ruines. Le protestantisme n'y eut aucun succès et les prédicateurs huguenots en furent chassés. Les habitants se rangèrent d'abord du côté de la Ligue (1576), puis ils s'en séparèrent et se prononcèrent, après la mort de Henri III, en faveur de Henri IV, dont ils reçurent la visite. Un Flamand, Jean Cromilick, apporta, en 1595, à Saint-Quentin l'industrie des linons et des batistes, alors appelés toiles de Cambrai, industrie qui prospéra pendant deux siècles et remplaça dans la ville la draperie et la layetterie. Sous le ministère de Richelieu, l'enceinte de Saint-Quentin fut changée, étendue sur certains points, resserrée sur d'autres, et la ville fut fortifiée à la moderne. Plus tard, Vauban ajouta à ces ouvrages de nouveaux et importants travaux. En 1669, un incendie dévora le toit de l'église ainsi que le clocher, qui n'a jamais été rétabli, et, en 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, on détruisit le temple de Lehautcourt, rendez-vous des familles réformées du pays. Au XVIIIe siècle, on construisit le canal auquel la ville a donné son nom. La révolution de 1789 fut accueillie avec enthousiasme par les Quentinois. En 1792, des compagnies de la garde nationale de Saint-Quentin prirent part à la bataille de Jemmapes. En 1801, on commença la démolition des remparts de la ville. L'invasion de 1814 vint faire regretter cette précipitation. Saint-Quentin n'en fit pas moins bonne contenance et, pendant un mois, réussit à fermer ses portes aux détachements ennemis qui se présentèrent pour l'occuper. L'approche d'un corps russe pourvu d'artillerie contraignit seule Saint-Quentin à capituler. En 1814, la place fut occupée par les Russes et en 1815 par les Prussiens. Lors de la nouvelle invasion, en octobre 1870, la ville tomba au pouvoir des Allemands. Le 15 janvier 1871, elle fut enlevée par nos troupes; mais, le 19 du même mois, à la suite de la bataille qui eut lieu devant cette ville, le général Gœben la reprit (v. plus bas) et elle eut à subir l'occupation prussienne jusqu'en 1873. Au mois de juin 1874, on a inauguré à Fayet, près de Saint-Quentin, un monument destiné à perpétuer la mémoire des mobilisés du Pas-de-Calais morts pour la patrie à la bataille de Saint-Quentin (19 janvier 1871). Il consiste en une pyramide en granit quadrangulaire haute de près de 5 mètres. A quelques mètres s'élève une autre pyramide de marbre érigée par les gardes nationaux et mobilisés de Condé et de Valenciennes à leurs camarades tués dans la même bataille.

Il s'est tenu à Saint-Quentin deux conciles : le 28 novembre 1239 et en 1271.

Parmi les notabilités qui sont nées dans cette ville, nous citerons : Claude de La Fons, annotateur de la *Coutume* de Saint-Quentin; Claude Emmerey, auteur d'une histoire latine de cette ville; dom Luc d'Acheri; Du Trousset de Valaincourt, successeur de Racine à l'Académie française; le jésuite Charlevoix, connu par d'innombrables travaux historiques, mort en 1661; les compositeurs Benoît d'Ozi et Charles Prévost; le peintre Michel Dorigni, gendre de Simon Vouet, mort en 1668, et Jean Papillon, graveur sur bois, mort en 1744; Maurice-Quentin de La Tour, le célèbre pastelliste; le sculpteur Houdon, qu'illustra son admirable statue de Voltaire; l'historien Henri Martin, etc.

Quentin (SIÉGES ET BATAILLES DE **Saint-**). — I. Philippe II, arrivant d'Angleterre, venait d'envahir la Picardie, et sa femme, Marie Tudor, nous avait déclaré la guerre malgré les Anglais. L'armée des Pays-Bas, conduite par le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, arriva rapidement jusqu'à Saint-Quentin, qu'elle investit aussitôt. Elle comptait au moins 35,000 fantassins et 12,000 cavaliers, non compris les Anglais, au nombre de 12,000 à 13,000 hommes, ce qui portait à 60,000 hommes l'effectif de l'armée ennemie. A ce total formidable pour l'époque, le connétable de Montmorency, chef de l'armée française, n'avait à opposer que 25,000 à 30,000 combattants. De plus, les fortifications de Saint-Quentin étaient en mauvais état et ne consistaient qu'en une simple enceinte bastionnée, que commandaient plusieurs positions extérieures. Il fallait cependant à tout prix arrêter l'ennemi dans sa marche sur la capitale, et Coligny se dévoua à cette tâche patriotique, où il jouait non-seulement sa vie, mais sa renommée, dans une défense impossible. Bien que l'investissement de la ville fût déjà commencé, il réussit à forcer les lignes des Espagnols et à pénétrer dans la place avec 900 hommes. Coligny prit rapidement les mesures les plus urgentes et fut d'ailleurs très-bien secondé par les habitants, auxquels sa présence avait rendu le courage. Toutefois, il n'était pas assez fort pour empêcher les ennemis d'établir leurs approches. Pendant ce temps-là, le connétable s'était avancé jusqu'à La Fère; il chargea alors d'Andelot, frère de l'amiral, de se jeter dans Saint-Quentin avec 2,000 fantassins; mais cette tentative échoua et le connétable, pour en assurer le succès, dut s'avancer jusqu'en vue de la place et se ranger en bataille sur les hauteurs qui dominent le faubourg d'Isle, qu'occupait une division espagnole; mais alors encore les mesures mal combinées du connétable n'aboutirent qu'à un demi-succès : d'Andelot ne put entrer dans Saint-Quentin qu'avec 500 soldats. Montmorency, voyant alors toutes les divisions ennemies se masser au-dessus du faubourg d'Isle, donna l'ordre de la retraite. Mais il allait expier l'inconcevable témérité d'être venu braver une armée de 60,000 hommes avec 25,000 sans avoir pris toutes les précautions nécessaires pour éviter un désastre. En effet, il avait négligé de s'assurer la possession de la chaussée qui traversait les marais près du village de Rouvroy, à une demi-lieue au-dessus du faubourg d'Isle, et qui était le seul chemin par lequel les Français pussent se porter sur les derrières de l'armée française. Lorsqu'il voulut réparer cette faute, il était trop tard : le comte d'Egmont barrait la route de La Fère avec sa cavalerie flamande, après avoir sabré un détachement insuffisant qui s'y était porté, et l'armée ennemie pressait les deux flancs de l'armée française. La position, néanmoins, n'était pas encore désespérée; nos troupes se serrèrent en colonne et se retirèrent au petit pas; les rangs de d'Egmont s'ouvrirent même pour laisser s'écouler notre infanterie et la cavalerie formant l'arrière-garde. Mais aussitôt d'Egmont se lance sur les pas de l'armée française, la harcèle, la presse, attendant, pour charger à fond, qu'elle perde le sang-froid et se débande, désordre inévitable dans une masse si inopinément et si rudement poursuivie. Il trouve enfin le moment favorable entre Essigny-le-Grand et Lizerolles. Alors 8,000 hommes d'armes et reîtres se précipitèrent sur la gendarmerie française, qu'ils enfoncèrent du premier choc sous le poids de leurs épais escadrons. En peu d'instants, le désastre fut sans remède; le duc de Bourbon fut tué, ainsi que plusieurs autres capitaines; le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville, un frère du duc de Mantoue, un comte du Rhin, général des Allemands au service de la France, enfin le connétable lui-même et l'un de ses fils tombèrent au pouvoir de l'ennemi après avoir fait une vaillante, mais inutile résistance. Tout le reste de la cavalerie fuyait à bride abattue vers La Fère. Les vainqueurs, dont le nombre s'accroissait sans cesse, se tournèrent alors contre l'infanterie, qui fut bientôt enveloppée de toutes parts. Les fantassins français et allemands, dit M. Henri Martin, se défendirent avec un courage inutile; ils furent enfoncés à coups de canon, dissipés, taillés en pièces « ou emmenés prisonniers à troupeaux comme moutons. » L'armée française perdit ses bagages, ses canons, 2,500 morts et 5,000 à 6,000 prisonniers, tandis que l'ennemi triomphant n'avait pas eu 100 hommes hors de combat. L'unique armée sur laquelle reposait la défense du royaume semblait anéantie. Jamais défaite n'avait été plus désastreuse; Charles-Quint en tressaillit jusqu'au fond de sa retraite de Saint-Just. « Mon fils est-il à Paris? » demanda-t-il aussitôt au courrier qui lui en apporta la nouvelle, et, sur sa réponse négative, le vieil empereur baissa tristement la tête sans ajouter un seul mot. Heureusement pour la France, Philippe II n'avait ni le génie ni l'activité de Charles-Quint; au lieu de marcher directement sur la capitale, comme le lui conseillaient ses généraux, il s'obstina à rester devant Saint-Quentin, sous prétexte qu'il fallait d'abord, avant de pénétrer au cœur du royaume, assurer la retraite par la prise de cette ville et des places voisines. Cette résolution sauva la France; le duc de Nevers, qui commandait l'armée, eut le temps de réunir les troupes dispersées par la défaite, et Coligny, qui comprenait admirablement que chaque jour, chaque heure de retard dans la reddition de Saint-Quentin était peut-être le salut de la patrie, opposa une invincible résistance à toutes les attaques. Pendant dix-sept jours encore, sans être ému du désastre dont il avait été témoin et malgré la faiblesse des remparts, l'ouverture de onze brèches et le découragement d'une partie de la population, il refusa de capituler et tint en échec la puissance de Philippe II, au risque d'être fait prisonnier. Enfin, le 27 août 1557, l'armée espagnole donna un assaut général qui fut reçu avec une héroïque intrépidité; mais les assaillants écrasèrent enfin sous le nombre le poste qui gardait une des brèches et se précipitèrent comme un torrent dans la ville. L'amiral fut enveloppé et pris; l'ennemi fit également prisonniers ou tua tous ceux qui défendaient les autres brèches, sauf d'Andelot et quelques soldats qui réussirent à s'échapper à travers les marais; puis Philippe II livra la ville à toutes les horreurs du sac et du pillage. Ce fut le seul fruit qu'il retira de son double triomphe.

— II. Lorsque, au mois d'octobre 1870, les Prussiens se présentèrent devant Saint-Quentin, ils trouvèrent cette ville résolue à se défendre vigoureusement, et cependant elle n'avait point de remparts à opposer au flot de l'invasion; des gardes nationaux, des francs-tireurs, des pompiers, voilà tout ce qu'elle pouvait mettre en ligne pour sa défense. Mais c'étaient de véritables patriotes, commandés par un homme de cœur, M. Anatole de La Forge, nommé préfet de l'Aisne après la révolution du 4 septembre, républicain d'une bravoure éprouvée, qui allait apprendre aux maires et aux préfets de l'Empire comment les véritables républicains comprennent leur devoir. Dès qu'il eut appris la marche de l'ennemi, il fit sauter les ponts, construire des barricades et enflamma l'ardeur patriotique de la garde nationale par ses encouragements. Le 7 octobre (1870), le bruit se répandit tout à coup que les Prussiens, en quittant la ville de Laon, se dirigeaient sur Saint-Quentin. Vers le milieu de la nuit, on cria aux armes et la générale battit dans toutes les rues, appelant les défenseurs de la ville à leurs postes respectifs. Ils se portèrent surtout à une colossale barricade formée d'arbres et de chevaux de frise, défendant le pont qui donne accès dans la ville et qu'on avait coupé.

Ce n'était qu'une fausse alerte; mais le lendemain, 8 octobre, par un temps sombre et froid, le tocsin et la générale appelèrent de nouveau les habitants aux armes; il était environ dix heures du matin. Les Prussiens avaient mis à profit un brouillard assez épais pour s'approcher jusqu'à 2 kilomètres de la ville sans avoir été signalés, puis s'étaient glissés sans bruit jusqu'à l'entrée du faubourg, dissimulant leur approche à travers les bois. Une vive fusillade s'engage aussitôt entre les Prussiens et les défenseurs de la première barricade du faubourg; M. Anatole de La Forge, son épée d'une main, un revolver de l'autre, arrive sur le théâtre de la lutte. « Allons, mes enfants, au devoir! » s'écrie-t-il d'une voix vibrante, tandis que les gardes nationaux embusqués derrière la barricade rivalisent d'ardeur dans leurs décharges contre l'ennemi. Celui-ci, après s'être avancé en bon ordre d'abord, ne tarde pas à plier sous le feu meurtrier qui l'accueille et cherche à échapper en faisant irruption dans les rues transversales. La fusillade redouble d'intensité; les Prussiens tombent, mais ils n'en continuent pas moins l'attaque, reviennent à la charge, entraînés par leurs officiers, et résistent pendant deux heures au feu meurtrier qui éclaircit leurs rangs.

En ce moment, derrière la barricade, quelqu'un parla de se rendre; M. Anatole de La Forge demanda alors aux gardes nationaux si c'était leur avis. « Comment ça, répondit l'un d'eux en riant, voilà seulement qu'on commence à s'échauffer. »

Il était deux heures; les Prussiens, découragés, emportaient leurs morts et leurs blessés; bientôt ils abandonnèrent le théâtre de la lutte, se contentant, dans leur retraite, d'incendier un moulin, parce qu'ils n'avaient pas d'autre habitation sous la main.

Les défenseurs de Saint-Quentin s'étaient vaillamment comportés au feu; mais M. Anatole de La Forge se signala entre tous par son sang-froid et son intrépidité, et, quoiqu'il eût reçu une blessure à la jambe, il ne voulut point quitter la barricade. Le lendemain, 9 octobre, il adressait aux habitants la proclamation suivante :

« Le préfet du département de l'Aisne, délégué de la Défense nationale,

» Félicite la garde nationale, les pompiers et les francs-tireurs de Saint-Quentin de leur vigoureuse résistance. Jamais vieilles troupes n'ont montré au feu plus de sang-froid et de décision que les vaillants défenseurs de la ville dans la journée du samedi 8 octobre 1870.

» Cette date prendra place dans l'histoire de la cité, à côté de la glorieuse défense de

1557. La France, si douloureusement éprouvée, verra que les défenseurs de la ville de Saint-Quentin, *ville ouverte*, n'ont pas dégénéré et qu'ils reçoivent aujourd'hui l'invasion prussienne comme leurs pères ont reçu jadis l'invasion espagnole.

» Honneur donc aux gardes nationaux, aux pompiers, aux francs-tireurs; ils ont tous, ainsi que les habitants de Saint-Quentin, bien mérité de la patrie! »

Les Prussiens étaient partis, mais pour revenir avec des forces écrasantes; c'est un ennemi qui ne lâche pas une proie. Le 21 du même mois, le colonel Von Khalden arrivait à la tête de ses Mecklembourgeois et exigeait la capitulation immédiate de la ville, menaçant de tout mettre à feu et à sang en cas de résistance. « Une vingtaine de voitures de réquisition, dit M. Jules Claretie, à qui nous empruntons ces détails, suivaient cette armée aux types slaves, hideux et farouches, mangeant, tout en demeurant à cheval, des harengs saurs en les croquant par la tête, et prenant à pleines mains, dévorant du lard cru. »

Il n'y avait qu'une chose qui pût désarmer ces sauvages : c'était de payer les réquisitions qu'ils imposaient partout sur leur passage et qu'ils décuplaient en cas de résistance. On paya donc, chacun dans la mesure de ses ressources, et Von Khâlden consentit enfin à ne pas réduire en poudre une ville coupable d'avoir résisté à de féroces envahisseurs.

— III. Après les glorieux combats de Pont-Noyelles et de Bapaume, le général Faidherbe, commandant l'armée du Nord, allait tenter une grande bataille contre l'armée allemande commandée jusqu'alors par le général Manteuffel. Celui-ci, parti pour l'Est, avait laissé le commandement au général Von Gœben, qui, par une étrange coïncidence, avait particulièrement connu Faidherbe et professait la plus vive estime pour son caractère aussi bien que pour ses talents militaires. L'objectif de tous nos généraux était d'inquiéter, de harceler l'ennemi, afin de le contraindre à dédoubler les forces qu'il avait massées autour de Paris pour les disséminer devant tous nos centres de résistance et faciliter ainsi le dégagement de la capitale. L'intention de Faidherbe, disposant de trop faibles troupes pour pouvoir soutenir une lutte dans les conditions ordinaires contre une armée organisée d'une manière aussi formidable, était de l'attirer dans le rayon de nos places fortes du Nord. Le 18 janvier (1871), laissant Péronne sur sa droite, il arriva au village de Vermand, près de Saint-Quentin, après avoir battu un détachement ennemi à Buire, près de Templeux. La veille, une colonne française, commandée par le colonel Isnard, était entrée à Saint-Quentin, que l'ennemi avait dû évacuer après une courte résistance, laissant entre nos mains quelques prisonniers, des vivres et des fourrages. Faidherbe, âme fortement trempée, caractère antique, on pourrait dire stoïque, s'exprimait à peu près en ces termes devant la municipalité de Saint-Quentin dans la soirée du 18 :

« Demain, je donnerai ou plutôt j'accepterai la bataille; Gambetta l'ordonne et il faut faire une diversion, car Paris tente une sortie (la sortie de Buzenval, qui devait avoir lieu le lendemain). Mon armée est une masse, mais une masse faible. Je serai battu, mais battu glorieusement. Les Prussiens pourraient nous repousser en deux heures; je les arrêterai toute la journée. »

Le général français établit son ordre de bataille à l'ouest et au sud de Saint-Quentin, à Fayet, Rocourt, Gauchy, Grugis, se réservant une double ligne de retraite, par le Catelet, sur la route de Cambrai, et par Bohain, sur la route du Cateau. Le vice capital des dispositions de Faidherbe était la situation prise sur la rive droite et la rive gauche de la Somme. De cette manière, son armée se trouvait partagée en deux moitiés, séparées par des marais qui rendaient très-difficiles les communications d'une moitié à l'autre, et encore plus difficiles les manœuvres de nos régiments. L'armée française, déployée en demi-cercle, s'appuyait sur Saint-Quentin, occupant tout le terrain qui s'étend de Mesnil-Saint-Laurent à Rocourt. Quant à notre artillerie, elle occupait une position solide entre Neuville-Saint-Amand et Gauchy.

Le 19 au matin, les divisions prussiennes de Barnekow, du prince Albert de Prusse et du comte de Lippe débouchèrent par Castres, sur la route de Paris, et commencèrent l'attaque du côté du sud, à Grugis et au Gauchy. La lutte fut terrible et, jusqu'à trois heures de l'après-midi, nos soldats résistèrent vaillamment, bien qu'ils combattissent dans une neige mêlée de boue grasse et épaisse qui leur collait aux pieds. L'armée allemande, puissamment organisée, disposait d'une nombreuse cavalerie, tandis que Faidherbe n'avait que deux escadrons sous la main. Etablie à Seraucourt, Essigny-le-Grand, Cérisy, elle ménageait ses réserves accumulées le long des routes de La Fère et de Chauny, attendant, pour les faire agir, le moment où la fatigue s'emparerait de nos soldats qui, eux, ne recevaient aucun renfort. Quant aux Allemands, des troupes fraîches leur arrivaient constamment de La Fère, de Laon et même de Paris; les wagons du chemin de fer de Rouen étaient encombrés de leurs soldats, qu'on lançait ensuite sur le champ de bataille pour écraser notre armée sous le nombre. Cette faculté d'amener sans cesse des troupes fraîches pour les faire agir en masse au moment décisif est un des triomphes de l'organisation militaire chez nos ennemis.

La lutte fut néanmoins soutenue d'une manière héroïque. Etablie au moulin de Tout-Vent, notre artillerie faisait un épouvantable carnage des Allemands et, lorsque la bataille fut perdue, elle devait assurer la retraite de l'armée en contenant les assaillants. « Le terrain bouleversé, creusé, trépigné, labouré par les obus, témoigne encore de l'acharnement des hommes. Au moulin de Tout-Vent, à la place où la plus terrible et la plus meurtrière des batteries françaises avait tonné, la terre tourmentée semble, après un an, sentir toujours la tuerie. » (Jules Claretie, *Hist. de la révol. de* 1870-1871.)

Bientôt l'effet des masses ennemies accourues sur ce funèbre champ de bataille allait se faire sentir. Le 22e corps français, qui formait notre aile droite, résistait toujours avec une indomptable bravoure; mais enfin les troupes allemandes réussirent à déborder le 23e corps, placé à notre gauche, et celui-ci entraîna fatalement l'autre dans sa retraite. Ce fut dès lors une déroute complète parmi ces jeunes soldats qui, mourant de faim, de froid et de fatigue, avaient combattu jusqu'à la nuit contre des forces d'une écrasante supériorité. On les voyait fuir à travers les rues de Saint-Quentin, s'arrêtant encore pour tirer leurs derniers coups, cherchant même à établir une barricade pour arrêter le flot des assaillants; mais toute résistance était devenue impossible. Quant à notre artillerie, elle se retira intacte après avoir protégé la retraite. « D'autres héros inconnus faisaient jusqu'à la fin bonne contenance. Ce sont ceux-là que l'histoire oublie et qui, à l'heure où tout succombe, où la panique et le désordre jettent leurs cris farouches, restent calmes, combattent encore et font leur devoir jusqu'au bout. Etre fidèle au drapeau vainqueur, le beau mérite! Il vous enveloppe dans son rayonnement. Mais la vraie gloire est de demeurer attaché au drapeau vaincu et de sourire encore à ses haillons. On retrouva le lendemain, dans un angle de rue, le cadavre d'un marin, troué par les baïonnettes et couché sur un tas de Prussiens qu'il avait immolés à coups de hache. » (Jules Claretie.)

L'armée française vaincue chantait encore des chansons patriotiques; des soldats disaient avec une douloureuse fierté, en montrant leurs rangs éclaircis : « Voilà ce qui reste des chasseurs à pied! » L'ennemi eut, dans les journées du 18 et du 19, à Vermand et à Saint-Quentin, environ 5,000 hommes hors de combat, et nous 3,000 seulement. Cette différence tient à ce que nos coups portaient sur des masses doubles des nôtres. Les Allemands ne nous firent pas un seul prisonnier sur le champ de bataille; mais ils ramassèrent 5,000 à 6,000 traînards, mobiles et mobilisés, dont la moitié parvint à s'échapper au bout de quelques jours et à rejoindre l'armée.

« Soldats, dit le général Faidherbe dans une proclamation qu'il adressa à son armée après la bataille, c'est un devoir impérieux pour votre général de vous rendre justice devant vos concitoyens; vous pouvez être fiers de vous-mêmes, car vous avez bien mérité de la patrie.

» Ce que vous avez souffert, ceux qui ne l'ont pas vu ne pourront jamais se l'imaginer. Et il n'y a personne à accuser de ces souffrances; les circonstances seules les ont causées. En moins d'un mois, vous avez livré trois batailles à un ennemi dont l'Europe entière a peur; vous lui avez tenu tête, vous l'avez vu reculer maintes fois devant vous; vous avez prouvé qu'il n'est pas invincible et que la défaite de la France n'est qu'une surprise amenée par l'ineptie d'un gouvernement absolu.

» Les Prussiens ont trouvé dans de jeunes soldats à peine habillés et dans des gardes nationaux des adversaires capables de les vaincre. Qu'ils ramassent nos traînards et qu'ils s'en vantent dans leurs bulletins, peu importe; ces fameux preneurs de canons n'ont pas encore touché à une de vos batteries. Honneur à vous! Quelques jours de repos, et ceux qui ont juré la ruine de la France nous retrouveront devant eux. »

La bataille de Saint-Quentin mit fin aux opérations de l'armée du Nord; quelques jours après, elle recevait dans ses campements la nouvelle de la conclusion de l'armistice.

Quentin (DISCOURS SUR LE SIÉGE DE **Saint-**), par l'amiral de Coligny (Amsterdam, 1643; Paris, 1662 et 1665). Ce précieux opuscule est tout ce qui nous reste des *Mémoires* de Coligny, « très-beau livre, dit Brantôme, qu'il avoit lui-même composé des choses les plus mémorables de son temps et mesme des guerres civiles. Il fut apporté au roy Charles IX, qu'aulcuns trouvèrent très-beau et très-bien faict, et digne d'estre imprimé. Mais le mareschal de Retz en destourna le roi et le jeta dans le feu, et le fit brusler, envieux du profit et récréation que le livre eust pu apporter au monde, ou envieux de la mémoire de cet illustre personnage. » On doit regretter vivement la perte de ces *Mémoires*, qui auraient jeté une grande lumière sur l'histoire du parti protestant pendant les règnes de Henri II, de François II et de Charles IX. Le siége de Saint-Quentin commence après cette funeste journée qui ouvrit aux généraux de Philippe II la route de Paris (1557). Coligny, chargé de la défense de cette place, alors démantelée, y fit des prodiges de valeur; ce fut là qu'il déploya ce caractère indomptable, cette constance à toute épreuve et cet esprit fécond en ressources qui le rendirent si célèbre dans les guerres civiles. Secondé par son frère d'Andelot, il soutient plusieurs assauts, refuse de se rendre, ne cède qu'à la force et tombe entre les mains des ennemis, qui l'enferment dans le château de l'Ecluse. Il mit à profit les loisirs de sa captivité en composant la relation du siége qui lui avait fait tant d'honneur. On nous saura gré de donner un spécimen de cet écrit; ici, le style c'est l'homme.

Le *Discours* de Coligny débute par ce préambule : « Il pourroit estre qu'il y en auroit aucuns qui, pour n'avoir leu ce petit discours tout au long et avoir mis le nez dedans seulement, ou par faute de bon jugement, estimeroient que je l'eusse fait par forme de justification; mais devant d'entrer plus avant à la lecture d'iceluy, je supplie un chacun d'oster cela de son opinion pour deux raisons principales : la première, qu'il n'est pas besoin de se justifier quand l'on n'est accusé de personne et que je me sens si net, en ce qui touche mon honneur, que je ne crains point le pouvoir estre; la seconde raison est que, quand je le serois d'aucun, je sens mon cœur assis en assez bon lieu pour le pouvoir deffendre, comme il appartient à un gentilhomme, homme d'honneur et de bien, et pour en pouvoir respondre à un chacun selon la qualité, sans venir aux escritures ny en faire un procez, comme font les advocats. Je veux bien aussi déclarer la raison qui m'a meu à faire ce petit discours, afin qu'un chacun l'entende; c'est que, me retrouvant prisonnier après la prise de la ville de Sainct-Quentin, me souvenant que nous n'avons rien de certain en ce monde que la mort et, au contraire, rien de si incertain que l'heure d'icelle, j'ay bien voulu mettre par escrit comme toutes choses se sont passées sous ma charge, depuis le jour que je partis de Pierrepont, où je laissay M. le connestable avec l'armée, jusqu'à celuy que ladite ville fut prise d'assaut, car il me semble qu'il n'est rien plus raisonnable que ceux qui sont employez aux charges en rendent eux-mesmes compte fidèlement, et ne fust-ce que pour une seule raison, laquelle est qu'il advient ordinairement que ceux-mesmes qui ont esté en mesme lieu en parlent différemment, les uns pour faire penser que rien ne leur estoit caché, les autres, qui sont si aises de parler, que de ce mesme dont ils ne savent rien ils en veulent rendre compte. » A la fin de son *Discours*, Coligny dit qu'il eut à combattre « aussi bien les amis que les ennemis au dedans de Saint-Quentin. » Il termine par cette réflexion : « Tout le reconfort que j'ay, c'est celui qu'il me semble que tous les chrétiens doivent prendre, que tels mystères ne se jouent point sans la permission de Dieu, laquelle est toujours bonne, sainte et raisonnable, et qui ne fait rien sans juste occasion, dont toutesfois je ne sçay pas la cause et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustot m'humilier devant luy en me conformant à sa volonté. »

L'unique ouvrage de l'amiral révèle tous les secrets du caractère de son auteur; il se distingue par une clarté et une précision rares à cette époque. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. On y admire surtout ce qu'on peut appeler la naïveté de l'héroïsme.

Quentin (CANAL DE **Saint-**), canal de France, qui forme la jonction entre l'Escaut et l'Oise. Il a son origine à Cambrai (Nord), « remonte, dit M. Joanne, la vallée de ce fleuve par Marcoing, entre dans le département de l'Aisne, reçoit le canal des Torrents, creusé au milieu du siècle dernier pour servir de déversoir aux eaux pluviales sans écoulement du territoire de Bohain, quitte l'Escaut pour franchir, par les souterrains de Riqueval et du Tronquoy, la ligne de faîte d'entre Escaut et Somme, entre ensuite dans la vallée de la Somme, au-dessous d'Omissy. Après avoir passé à Saint-Quentin, le canal continue à descendre la Somme jusqu'à Saint-Siméon, où il communique avec le canal de la Somme, passe dans le bassin de la Seine par la tranchée de Jussy, longue de 2,000 mètres, et va se terminer sur l'Oise à Chauny, où il se joint au canal de Manicamp. » La longueur totale du canal de Saint-Quentin est de 96,350 mètres; la profondeur moyenne de l'eau est de 2 mètres. La charge des bateaux varie de 133 à 250 tonnes. Ce canal ouvre des communications entre Paris, par la Seine et l'Oise, et le nord de la France et une partie de la Belgique. Une première partie, la jonction de l'Oise à la Somme (de Saint-Quentin à Chauny), fut exécutée de 1721 à 1728. L'achèvement de la seconde partie est dû au premier consul. En 1810, Napoléon parcourut ce canal depuis Saint-Quentin jusqu'à Cambrai.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Gard), canton, arrond. et à 4 kilom. d'Uzès, à 28 kilom. de Nîmes; pop. aggl., 1,908 hab. — pop. tot., 2,274 hab. Ruines imposantes d'une forteresse du moyen âge; fabriques de pipes, poteries.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Indre-et-Loire), canton, arrond. et à 10 kilom. de Loches, à 40 kilom. de Tours; 673 hab. Au château est contiguë une grosse tour ronde, habitée, dit-on, par Agnès Sorel et qui se nomme encore la tour de la Belle-Agnès.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Nièvre), canton de Pouilly-sur-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Cosne, à 53 kilom. de Nevers, sur la rive gauche du Nohain; 415 hab. Veines de marbre blanc. Ses environs sont couverts de vignes et produisent des vins assez estimés.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Creuse), canton de Felletin, arrond. et à 13 kilom. d'Aubusson, à 56 kilom. de Guéret; 1,194 hab. Tuileries, tanneries, brasseries. L'église est un bel édifice du XVe siècle; les fenêtres du chevet et les arêtes des voûtes sont du style ogival le plus gracieux. On remarque à l'intérieur deux curieux tableaux sur bois représentant *Jésus devant Pilate* et la *Lapidation de saint Etienne.* Une crypte sert de fondement au chœur. Aux environs se voit un menhir fort curieux, de près de 4 mètres de hauteur.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Gironde), canton de Branne, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, à 22 kilom. de Bordeaux, sur un plateau; 658 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, date du XIIe, du XIVe et du XVe siècle. Aux environs se trouvent le moulin de Montfrange et le moulin Neuf, édifices remarquables du XIVe et du XVe siècle, et les ruines du château de Curton, dominées par une tour carrée, flanquée aux angles de gros contre-forts diagonaux et paraissant remonter, selon M. Viollet-le-Duc, à la première partie du XIVe siècle.

QUENTIN (SAINT-), village et comm. de France (Isère), canton de La Verpillière, arrond. et à 26 kilom. de Vienne, à 83 kilom. de Grenoble, sur un massif de collines qui domine la vallée de Bourgoin au S.-E., celle de la basse Bourbre au N.-E., la plaine de Lyon à l'O. et la vallée de Septème vers le S.-O.; 1,645 hab. Hauts fourneaux, minerai de fer. Les ruines du château de Fallavier, qui appartenait au prince d'Orange, dominent un étang de 50 hectares environ, remplissant le fond d'un ravin pittoresque.

QUENTIN-SUR-ISÈRE (SAINT-), village et comm. de France (Isère), canton de Tullins, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Marcellin, à 25 kilom. de Grenoble; 1,184 hab. On y remarque quelques débris d'anciennes murailles. Les ruines de l'ancien château couronnent un coteau au-dessus du village; il n'en reste que des murs dispersés dans les vignes, « débris probables, dit M. Macé, de trois enceintes concentriques; une citerne large et profonde, et surtout une énorme tour qui, par sa masse, sa solidité, sa position, les matériaux dont elle est formée, est un des plus beaux restes de l'architecture féodale qui existe en France. C'est, évidemment, la grande tour du donjon d'une vaste forteresse qui, au moyen âge, couvrait tout le sommet du monticule. »

QUENTIN (Nicolas), peintre français, né à Dijon vers 1580, mort dans la même ville en 1636. Malgré la *Notice du musée de Dijon* et l'*Essai historique et biographique de Girault*, on ne peut rien préciser sur la vie de ce peintre, dont la carrière fut entravée ou arrêtée par des causes restées inconnues. D'après les peintures qu'il a laissées, on peut néanmoins affirmer qu'il avait reçu de la nature les facultés d'un peintre véritable et conjecturer qu'il dut faire en Italie un long séjour, car il peignit dans la manière italienne, sous l'influence des maîtres de l'école de Rome, avec quelques aspirations vers les coloristes. La *Circoncision* et l'*Adoration des bergers*, qui sont au musée de Dijon, rappellent Jules Romain par la forme et le Tintoret par la couleur, surtout par le ton des draperies. Cet artiste de talent resta confiné dans sa ville natale. « Il n'entend pas ses intérêts, dit Poussin, après avoir vu et admiré un de ses tableaux; que ne va-t-il en Italie! il y ferait fortune. » Dijon possède plusieurs œuvres de Quentin. Elles sont remarquables par la correction du dessin, la vigueur du coloris et de la touche, l'originalité de la composition, et rappellent jusqu'à un certain point les productions des maîtres de l'école lombarde. Les principales sont les deux toiles citées plus haut et la *Communion de sainte Catherine de Sienne*, à l'église de l'hospice de Sainte-Anne. C'est ce tableau que Poussin avait vu.

Quentin Durward, roman de Walter Scott (1823), qui a pour sujet la peinture du caractère de Louis XI, l'histoire de ses démêlés avec Charles le Téméraire et l'insurrection des Liégeois contre ce dernier prince. Le héros du livre est le jeune Quentin Durward, qui fait partie de la garde écossaise du roi de France et qui, par la valeur et le jugement précoce dont il fournit des preuves dans les circonstances romanesques où le place l'écrivain, parvient à contracter l'union la plus brillante. On retrouve dans ce roman

toutes les individualités historiques de la cour de Louis XI : le duc d'Orléans et Dunois, fils de l'illustre bâtard; Olivier le Daim et le cardinal La Balue, Tristan l'Ermite et l'astrologue Galeotti. La peinture de tous ces personnages rappelle le caractère que l'histoire prête à chacun d'eux, et tel est sans doute le secret de la popularité dont *Quentin Durward* a joui en France dès son apparition, car il est certainement inférieur à plusieurs autres productions du grand romancier, telles que la *Prison d'Edimbourg* et les *Puritains d'Ecosse.* On y relève des invraisemblances et, si l'on peut pardonner à l'auteur de tant d'ingénieuses fictions son peu de respect pour l'histoire, ce n'est pas, du moins, lorsqu'il la travestit en scènes aussi révoltantes que celle où l'évêque de Liége meurt assassiné, au milieu d'une orgie, par ordre du féroce Sanglier des Ardennes. Ni l'art littéraire ni la morale n'ont de bénéfice à invoquer dans cette altération de la vérité. Mais ces défauts s'effacent devant des beautés supérieures, dont le secret n'appartient qu'à Walter Scott. La scène si émouvante où le comte de Crèvecœur annonce la révolte des Liégeois au duc de Bourgogne en présence de Louis XI, qui en est l'instigateur, la fureur concentrée du premier, l'apparente impassibilité du second dans un danger si terrible et surtout son entretien avec l'astrologue Galeotti, qu'il appelle avant ses conseillers, tous ces détails révèlent le peintre dramatique des passions et des ridicules de la nature humaine.

Il est digne de remarque que le premier ouvrage où la sombre personnalité de Louis XI a été mise en relief d'une façon si neuve et si poignante est dû à la plume d'un étranger. Cette pensée semble avoir frappé M. V. Hugo lorsqu'il conçut le plan de sa *Notre-Dame de Paris*, puisqu'il place l'action de son roman à la même époque de notre histoire. Louis XI figure également parmi ses personnages, et il le peint de manière à se faire absoudre du reproche de témérité en entrant en lutte avec un rival tel que Walter Scott. Celui-ci, en effet, semble n'avoir aperçu que le côté extérieur, apparent, dans le redoutable châtelain de Plessis-lez-Tours, et ce point de vue souriait sans doute davantage à la nature incisive de son talent. Il a tracé une esquisse spirituelle et souvent amusante, mais ce n'est qu'un tableau fait au pointillé. V. Hugo est descendu hardiment dans les profondeurs du caractère, qu'il a mises à nu en les recouvrant de toutes les richesses de son style si énergique et si coloré; c'est l'épreuve avant la lettre d'une eau-forte largement et vigoureusement dessinée.

H. de Balzac a également publié, sous le titre de *Maître Cornelius*, une étude où il semble s'être mieux pénétré du caractère de Louis XI que le romancier écossais.

Quentin Durward, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Cormon et Michel Carré, musique de M. Gevaert, représenté à l'Opéra-Comique le 25 mars 1858. Les auteurs du livret ont suivi la marche du roman de Walter Scott. La partition, très-fournie de musique, a achevé de consacrer la réputation de M. Gevaert. La chansonnette entonnée par le roi, le finale mêlé de danses, de couplets, d'une marche des archers écossais ont fait réussir tout d'abord le premier acte. Le second ne renferme guère d'intéressant que les couplets de Leslie, suivis d'un refrain à cinq voix. Un quintette bien instrumenté et un duo très-dramatique entre Quentin et Crèvecœur sont les morceaux saillants du troisième acte.

Quentin Durward (ÉPISODE DE), l'assassinat de l'évêque de Liége par le Sanglier des Ardennes. V. ASSASSINAT.

QUEQUET (Charles-François), magistrat et latiniste, né à Paris en 1768, mort dans la même ville en 1830. Il était depuis deux ans avocat au parlement lorsque éclata la Révolution de 1789. Adversaire des idées nouvelles, il devint un agent des Bourbons jusqu'en 1814 et fut alors le principal rédacteur d'une adresse à l'empereur de Russie et au roi de Prusse pour demander le retour des Bourbons. Cette adresse, attribuée à tort à M. Ferraud, fut imprimée, placardée et répandue partout avec une grande profusion. En 1815, Quequet devint avocat général à la cour royale de Paris. Il parvint à faire annuler des traites tirées par Napoléon sur le domaine de la couronne et diverses créances réclamées par la famille Bonaparte, fut nommé ensuite rapporteur du comité contentieux de la liste civile, président de la cour royale de Paris (1823) et alla siéger ensuite, comme conseiller, à la cour de cassation. Les événements de juillet 1830 produisirent sur lui une telle impression qu'il en mourut. On lui doit : *Etudes de poésies latines appliquées à Racine* (Paris, 1823, in-8°), où il donne des traductions en vers latins de plusieurs endroits de Racine.

QUER s. m. (kèr). Filament qui couvre le fruit du cocotier.

QUER Y MARTINEZ (Joseph), botaniste espagnol, né à Perpignan en 1695, mort à Madrid en 1764. Il entra, comme chirurgien militaire, dans un régiment espagnol, qu'il suivit dans les provinces orientales de la Péninsule, sur la côte d'Afrique, à Naples, en Sicile, en profita pour se livrer à de nombreuses herborisations, puis alla se fixer en 1748 à Madrid. Il y forma un jardin dans lequel il réunit plus de 2,000 espèces de plantes. Cet établissement, le premier de ce genre formé en Espagne, fit connaître Quer, et lorsque Ferdinand VI ordonna, en 1755, la création d'un jardin botanique au Prado, il appela Quer à y professer. Ce savant, après quelques autres voyages, composa sa *Flora española o Historiæ de las plantas que se crian en Espana* (1761-1784, 6 vol. in-4°, avec planches), la première flore complète qu'ait eue l'Espagne. Quer y adopta la méthode de Tournefort et n'y tint point compte de la réforme opérée par Linné dans l'étude de l'histoire naturelle. Les descriptions en sont fort détaillées et Quer y a joint tout ce qu'il a pu rassembler d'intéressant sur l'utilité des plantes et leurs propriétés chimiques; mais la cryptogamie y est presque entièrement omise et il a fait figurer parmi les plantes les coraux, les coralines, etc. Quer mourut avant d'avoir terminé sa *Flore*, dont les deux derniers volumes sont dus à Ortega. Loeffling a consacré à ce botaniste le genre queria, de la famille des légumineuses.

QUÉRABLE adj. (ké-ra-ble — du lat. *quærere*, chercher). Jurispr. *Rente, redevance quérable*, Celle que le créancier doit aller chercher, par opposition à *Rente, redevance portable*, Celle que le débiteur doit acquitter dans un lieu désigné par le titre.

QUÉRAÏBA s. m. (ké-ra-i-ba). Bot. Espèce de liane du Brésil.

QUÉRARD (Joseph-Marie), bibliographe français, né à Rennes le 25 décembre 1797, mort à Paris le 3 décembre 1865. A l'âge de dix ans, il entra, comme commis, chez un libraire de sa ville natale et ce fut là qu'il sentit naître son amour pour les livres. En 1817, il se rendit à Paris, puis voyagea pour le commerce des livres et fut attaché à une importante maison de Vienne, en Autriche, de 1819 à 1824. A cette époque, il travaillait au grand ouvrage qui l'a fait connaître et, pour le mener à bonne fin, il repoussa d'avantageuses propositions et revint à Paris, où les premiers volumes parurent sous ce titre : la *France littéraire* ou *Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les* XVIIIe *et* XIXe *siècles* (1826-1842, 10 vol. in-8° à 2 colonnes). Ce travail immense, auquel nous avons consacré un article, méritait d'être encouragé. Le ministre Guizot accorda en 1830 à son auteur une subvention annuelle de 1,000 francs. Cette somme, bien que minime, venait s'ajouter aux fonds fournis par un riche bibliophile russe, M. Poltoratzky, et Quérard put ainsi terminer son ouvrage. Voulant donner un complément à sa première publication, Quérard publia la *Littérature française contemporaine* (Paris, 1839, 1844, t. Ier et II, in-8°); mais cet ouvrage, fruit d'une heureuse inspiration, suscita à son auteur de sérieux ennuis et de graves embarras. « Le libraire-éditeur, dit M. E. Renard, fit déposséder l'auteur par les tribunaux, sous le motif du développement donné aux articles et de la lenteur avec laquelle ils étaient livrés à l'impression. Condamné à des dommages-intérêts envers ce libraire et poursuivi avec une extrême rigueur, Quérard n'a pas cessé depuis de signaler les erreurs échappées aux écrivains qui ont continué son œuvre (MM. Ch. Louandre et Bourquelot). » Il sollicita du ministre de l'instruction publique une place de bibliothécaire, mais il n'obtint pas même une réponse. Tout en collaborant à des feuilles spéciales, il publiait de nouveaux ouvrages, dont l'un surtout, les *Supercheries littéraires dévoilées*, lui suscita d'ardentes inimitiés. En 1855, il fit paraître, au moyen de souscriptions, une revue périodique de bibliographie, qu'il intitula le *Quérard*, et qui cessa de paraître après deux années d'existence, à la suite d'un procès que lui intenta M. de Saint-Albin. Il venait d'être décoré de la Légion d'honneur lorsqu'il mourut.

Quérard était un petit homme sec, nerveux, vif et un peu bilieux, à l'air futé, à la mine plus maligne que bienveillante. Ecrivain très-médiocre, ce n'était point, à proprement dire, un lettré; c'était un chercheur infatigable, le bibliographe type, l'homme-catalogue qui se dessèche pour rectifier une erreur de date, rétablir l'exactitude d'un titre, rectifier des erreurs et dévoiler les fraudes et les plagiats littéraires. Franc, un peu brutal dans ses révélations, grincheux, agressif, mordant jusqu'à la malveillance, aigri par le malheur et l'injustice, il s'était fait beaucoup d'ennemis. Il s'étourdissait dans le vin, ce qui a fourni des armes à ces derniers. Trop tard il s'aperçut combien il s'était nui par ses intempérances de plume, en arrachant des masques et en faisant du scandale. Le public lui en sut peu de gré et le bibliographe finit ses jours et ses révélations dans l'abandon et la pauvreté. Sa biographie peut se résumer dans un seul mot, le travail. Pendant plus de quarante ans, en effet, il n'a pas eu d'autre préoccupation ni d'autre but que de poursuivre son œuvre avec la patience opiniâtre des vieux bénédictins, et l'on pourrait dire sans trop d'exagération que, en dehors de la bibliographie, le monde n'existait, pour ainsi dire, pas pour lui. Son existence plus que modeste dit assez que ce labeur incessant ne l'a pas conduit à la fortune. Aussi disait-il parfois avec une gaieté un peu ironique : « Si la bibliographie n'est pas un métier de sot, c'est, à coup sûr, un sot métier. » Mais ce « sot métier, » il l'aimait de passion, il l'exerçait avec amour, sans autres ressources que le maigre produit de ses travaux et une petite pension du ministère de l'instruction publique. « Il était né bibliographe, dit M. P. Lacroix, il a vécu, il est mort bibliographe. »

Quérard a laissé inachevée la deuxième édition de ses *Supercheries littéraires dévoilées.* Il a laissé aussi une grande quantité de matériaux préparés pour une œuvre monumentale qu'il avait rêvée, l'*Encyclopédie du bibliothécaire.* L'utilité des ouvrages de cet infatigable travailleur n'est point contestée et, sur beaucoup de points même, ils font autorité. On peut lui reprocher d'avoir émis parfois des assertions un peu tranchantes et d'avoir assez souvent puisé, pour sa *France littéraire*, dans la *Biographie* de Rabb, Vielh de Boisjolin et Sainte-Preuve; mais en somme, malgré quelques graves imperfections, ses travaux resteront et seront classés au rang des plus remarquables qu'ait produits la bibliographie française.

Outre les ouvrages précités, on doit à Quérard : *Supercheries littéraires dévoilées, galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles; ensemble les industriels et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque* (Paris, 1845-1856, 5 vol. in-8°), publiés aux frais de M. Poltoratzky; on a tiré à part deux articles sur *Lamennais* (Paris, 1849, in-8°); les *Plagiats reiffenbergiens dévoilés, notice des supercheries commises par le baron F. de Reiffenberg* (Paris, 1851, in-8°); *Auteurs déguisés de la littérature française au* XIXe *siècle* (Paris, 1845, in-8°), réunion de petits articles qui ont paru d'abord dans le *Moniteur de la librairie* et dans le *Bibliothécaire; Dictionnaire des ouvrages polyonymes et anonymes de la littérature française* (1700-1850, liv. Ier à III, Paris, 1846-1847, in-8°), resté inachevé; *Omissions et bévues du livre intitulé : la* Littérature française contemporaine, *par MM. Ch. Louandre et F. Bourquelot*, ou *Correctif à cet ouvrage, Correctif du tome II* (Paris, 1848, in-8°); les *Ecrivains pseudonymes et autres mystificateurs de la littérature française pendant les quatre derniers siècles, restitués à leurs véritables noms, avec des notes de treize collaborateurs de l'auteur* (Paris, 1854-1856, in-8°); le *Quérard, archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographie françaises, Complément périodique de la France littéraire* (Paris, 1855-1856, 2 vol. in-8°), recueil mensuel; il renferme des monographies extraites de l'*Encyclopédie du bibliothécaire*, ouvrage qui devait former 15 vol. in-8°, mais dont le prospectus seul a paru; l'impression n'a pu être entreprise faute du concours de l'Etat; *Une question d'histoire littéraire résolue, Réfutation du* Paradoxe bibliographique *de M. R. Chantelauze; le Comte Joseph de Maistre, auteur de l'*Antidote au congrès de Rastadt (Paris et Lyon, 1859, in-8°). Quérard a fait paraître, en outre, divers recueils qui n'ont eu qu'une existence très-éphémère, savoir : le *Bibliologue*, journal du commerce et des intérêts de la typographie et de la librairie en France; *Revue bibliographique*, journal de bibliologie, d'histoire littéraire et de la librairie; le *Moniteur de la librairie*, mémorial universel des publications françaises et étrangères, anciennes et modernes; le *Bibliothécaire*, archives d'histoire littéraire, de bibliologie et de bibliographie, avec M. Poltoratzky.

QUERAS (Mathurin), théologien francais, né à Sens en 1614, mort à Troyes en 1695. Il se fit recevoir docteur et membre de la Société de Sorbonne, d'où il fut exclu par suite de son attachement aux doctrines jansénistes, de son approbation du *Traité de la fréquente communion* et de son refus de souscrire à la censure prononcée contre Arnauld (1656). Après avoir été pendant quelque temps grand vicaire et directeur du séminaire de Gondrin, archevêque de Sens, il se retira dans le prieuré de Saint-Quentin, à Troyes (1674). On lui doit, entre autres écrits : *Eclaircissement de cette célèbre et intéressante question : Si le concile de Trente a décidé ou déclaré que l'attrition conçue par la seule crainte des peines de l'enfer et sans aucun amour de Dieu soit une disposition suffisante pour recevoir la rémission des péchés, etc.* (Paris, 1683, in-8°).

QUÉRAT s. m. (ké-ra). Anc. mar. Bordage au-dessous des préceintes.

QUERBEUF (Yves-Mathurin-Marie DE), littérateur français, né à Landerneau en 1726, mort en Allemagne vers 1799. Il était membre de la Société de Jésus et professeur de rhétorique. Lors de la suppression de son ordre, il vint s'établir à Paris, émigra en 1792 et finit ses jours à l'étranger. Voici la liste de ses ouvrages : *Histoire des intrusions les plus mémorables tirées des livres saints* (Paris, 1792, in-8°); *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté* (Paris, 1791, in-8°), réimprimé sous le titre de *Politique du vieux temps* (Paris, 1797, in-8°). Il a donné, de plus, quelques poésies de circonstance tant en français qu'en latin, des *Oraisons*, etc. On lui doit, comme éditeur, les *Sermons* du Père Charles Frey de Neuville (1776, 8 vol. in-12) et ceux du Père Claude Frey de Neuville (1778, 2 vol. in-12); les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin de France*, par le Père Griffet (1777, 2 vol. in 12); les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* (1780-1783, 26 vol. in-12); les *Psaumes*, trad. par le Père Berthier, avec la biographie de l'auteur (1785, 5 vol. in-12); les *Observations sur le* Contrat social *du Père Berthier*, avec une suite par Querbeuf, et les *Œuvres de Fénelon*, avec la vie de cet évêque (1787-1792, 9 vol. in-4°). En quittant la France en 1792, il abandonna sa bibliothèque, qui fut confisquée, et où l'on trouva le *Recueil des lettres autographes du savant Huet*, qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

QUERCE s. f. (kuèr-se). Techn. Sorte de couteau de pierre avec lequel le maroquinier façonne les peaux du côté de la fleur.

QUERCERELLE s. f. (kuèr-se-rè-le). Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

QUERCETANUS (Joseph DUCHESNE, plus connu sous le nom latin de), seigneur de LA VIOLETTE, médecin et chimiste français, né à L'Esture (Armagnac) vers 1544, mort à Paris en 1609. Il appartenait à la religion protestante. Duchesne se rendit fort jeune en Allemagne, puis à Bâle, où il passa son doctorat en médecine vers 1573. S'étant établi à Genève, il y obtint des lettres de bourgeoisie, devint membre du conseil des Deux-Cents (1587) et fut chargé de diverses négociations. En 1593, il se rendit à Paris, dut à sa grande renommée d'être attaché, comme médecin, à la cour de Henri IV; mais son caractère hautain et orgueilleux lui fit beaucoup d'ennemis. Quercetanus était partisan des médicaments énergiques retirés, par des voies chimiques, des végétaux ou des minéraux. Il est l'inventeur d'un certain *laudanum*, qui n'avait nul rapport avec le médicament connu aujourd'hui sous ce nom. Ce laudanum était composé d'opium infusé dans du vin avec de l'ambre, de l'huile de cannelle, des clous de girofle et des noix de muscade. Le nom de laudanum, qu'il lui donnait, dérive de *laudandum* (remède louable). C'est aussi à Quercetanus qu'on doit l'invention de ce célèbre remède appelé népenthès, qui amenait des guérisons extraordinaires. Il consistait en un composé d'extrait de racine d'angélique, de tormentille, de zédoaire, de girofle, de pivoine, de gui de chêne. « Déjà du temps de Henri IV, dit M. Hœfer, les médecins français discutaient pour et contre l'emploi du mercure dans le traitement de la syphilis. Duchesne se prononça formellement en faveur du mercure, surtout lorsque la maladie est ancienne et invétérée. Quercetanus fit un des premiers mention du gluten, qu'il préparait ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui, en malaxant de la pâte de farine non fermentée, sous un filet d'eau; il soutient même que cette substance glutineuse, tenace, se détruit en partie par la fermentation. » En analysant le nitre, il a été sur la voie d'une grande découverte, mais il s'est arrêté en chemin. « Le nitre renferme, dit-il, un esprit qui est de la nature de l'air et, qui loin d'entretenir la flamme, l'éteint plutôt. » Comment ne pas reconnaître, d'après cette indication si précise, l'azote, l'un des éléments de l'acide nitrique et de l'air? Malheureusement, Quercetanus a mentionné cette découverte sans y donner suite et l'honneur en est revenu à d'autres. Bien qu'il inclinât vers les idées de Paracelse, Quercetanus n'en fut pas moins supérieur à la plupart des chimistes de son temps, parce qu'il procédait par la méthode expérimentale. Il cultivait la poésie française et composa en vers trois de ses ouvrages. Ces ouvrages, assez nombreux, sont encore aujourd'hui intéressants. Nous citerons de lui : *De ortu et causis metallorum, ad Jacobi Auberti Vendonis contra chemicorum explicationem brevis responsio* (Lyon, 1575, in-8°), ouvrage qui a été inséré dans le *Theatrum chymicum* d'Ashmole; *Liber de priscorum philosophorum veræ medicinæ materia* (Genève, 1609, in-12), livre qui renferme des parties curieuses, notamment celles-ci : *Consilium pro nobili virgine* et *Consilium de lue venerea; De dogmaticorum legitima et restituta medicamentorum præparatione* (1607); *Sclopetarius, sive de curandis vulneribus quæ sclopetorum ictibus acciderunt* (Lyon, 1576, in-8°); la *Morocosmie* ou la *Folie, vanité et inconstance du monde*, en vers français (Lyon, 1583, in-4°); l'*Ombre de Garnier Stauffacher*, tragi-comédie sur l'alliance perpétuelle entre Berne et Zurich (Genève, 1592, in-4°); le *Grand mirouer du monde* (Lyon, 1587), poëme en cinq livres; *Ad veritatem hermeticæ medicinæ, ex Hippocratis veterumque decretis, etc.* (Paris, 1603, in-8°); *Diæteticon polyhistoricon* (Paris, 1606). Ces diverses œuvres ont été réunies et publiées sous le titre de *Quercetanus redivivus seu ars medico-hermetica, ex Quercetani scriptis digesta opera Johann. Schrodi* (Francfort, 1648, 3 vol. in-4°).

QUERCÉTINE s. f. (kuèr-sé-ti-ne — du lat. *quercus*, chêne). Chim. Substance extraite du quercitrin ou acide quercétique.

QUERCÉTIQUE adj. (kuèr-sé-ti-ke — du lat. *quercus*, chêne). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action de la potasse bouillante sur la quercétine.

— **Encycl.** L'acide *quercétique* $C^{17}H^{12}O^8$ ou $C^{21}H^{14}O^{10}$ (?) est un composé qui se forme en même temps que la phloroglucine et quelques autres produits lorsqu'on fait bouillir la quercétine avec de la potasse. Sa formule est douteuse. Outre les deux formules ci-dessus, qui toutes deux concordent assez bien avec les analyses, on a encore proposé pour ce corps la formule $C^{15}H^{10}O^7$. Voici les équations qui se rapportent à ces trois hypothèses :

Première hypothèse (Hlasiwetz).

$$C^{23}H^{16}O^{10} + H^2O = C^{17}H^{12}O^8 + C^6H^6O^3$$

Quercétine.	Eau.	Acide *quercétique.*	Phloroglucine.

Deuxième hypothèse (Zwenger et Dronke).

$$3C^{13}H^{10}O^6 + H^2O = C^{21}H^{14}O^{19} + 3C^6H^6O^3$$

Quercétine.	Eau.	Acide *quercétique.*	Phloroglucine.

Troisième hypothèse (Hlasiwetz et Pfaundler).

$$C^{27}H^{18}O^{12} = C^{15}H^{10}O^7 + C^{12}H^8O^5$$

Quercétine.	Acide *quercétique.*	Morine.

La morine se décomposerait à son tour avec production d'acide oxalique et de phloroglucine, mais l'équation de son dédoublement n'est pas donnée. Comme on le voit, la formule de la quercétine n'est pas mieux établie que celle de l'acide *quercétique*, et à chaque formule différente proposée pour celui-ci correspond une formule différente proposée pour celle-là.

— I. PREPARATION. On fait bouillir dans une bassine d'argent 1 partie de quercétine avec 3 parties d'hydrate de potassium en dissolution concentrée et, après évaporation du liquide, on continue à chauffer le résidu jusqu'à ce que celui-ci se colore en rouge sur les bords et que sa dissolution ne donne plus de précipité par l'acide chlorhydrique (ce que l'on essaye sur un petit échantillon). Dès que ce résultat est atteint, on dissout toute la masse dans l'eau et on la neutralise par l'acide chlorhydrique. Ce liquide abandonné à lui-même pendant un certain temps fournit un précipité floconneux qui renferme de la quercétine et de la paradatiscétine; on le filtre, on l'évapore à siccité et l'on en épuise le résidu par l'alcool; on distille enfin la teinture brune que l'on obtient ainsi et l'on étend d'eau le résidu. La liqueur aqueuse traitée par l'acétate neutre de plomb donne un précipité de quercétate plombique, tandis que la phloroglucine reste en solution. On recueille le précipité, on le met en suspension dans l'eau et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique. On jette la masse sur un filtre, on lave le sulfure de plomb à l'eau bouillante et l'on évapore les eaux de lavage réunies à la liqueur dans un courant d'hydrogène. Au bout de quelques jours, il se sépare des cristaux que l'on recueille et que l'on purifie en les dissolvant dans l'eau et les soumettant à une nouvelle cristallisation après avoir décoloré leur solution par du noir animal. On peut aussi neutraliser exactement leur solution, y ajouter un quart de son volume d'alcool et l'agiter ensuite avec de l'éther. On laisse en dernier lieu évaporer la solution éthérée, on traite par l'eau le résidu et l'on précipite la liqueur aqueuse comme nous l'avons dit plus haut.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *quercétique* cristallise en aiguilles soyeuses, déliées, qui s'effleurent dans une atmosphère chaude et qui perdent 15,49 pour 100 d'eau entre 120° et 131°, soit une molécule d'eau si l'on admet la formule $C^{17}H^{12}O^8$.

L'acide *quercétique* se dissout peu dans l'eau froide, facilement dans l'eau bouillante; il se dissout aussi dans l'alcool et dans l'éther. Les solutions aqueuses jaunissent par l'exposition à l'air. Une solution très-étendue exposée à l'air acquiert d'abord une couleur jaune, puis une magnifique couleur carmin. L'acide *quercétique* se dissout dans l'acide sulfurique concentré, qu'il colore en rouge brun; l'eau le précipite en flocons rouges de cette solution. L'ammoniaque et la potasse redissolvent ces flocons rouges avec formation de liqueurs pourpres. Le chlorure ferrique communique à l'acide *quercétique* une coloration bleu noir ou une coloration d'un bleu éclatant, splendide, si cet acide est en dissolution étendue. Dissous dans de l'eau contenant de l'urée, il forme un composé ; si l'urée est en excès, au contraire, il donne des produits de décomposition. Fondu avec de l'hydrate de potassium, il se convertit en acide protocatéchique et en acide quercimérique. Cette décomposition s'explique beaucoup mieux si l'on admet pour l'acide *quercétique* la formule $C^{15}H^{10}O^7$ que si l'on admet les deux autres. Elle paraît résulter d'une hydratation et d'une oxydation simultanée :

$$C^{15}H^{10}O^7 + H^2O + O = C^7H^6O^4 + C^8H^6O^5$$

Acide *quercétique.*	Eau.	Oxygène.	Acide protocatéchique.	Acide quercimérique.

— *Acide diacétoquercétique*

$C^{21}H^{16}O^{10} = C^{17}H^{10}(C^2H^3O)^2O^8$ [?] (Pfaundler).

Pour obtenir ce corps, on chauffe à 100°, dans un tube scellé à la lampe, un mélange d'acide *quercétique* et de chlorure d'acétyle. Quand l'action est terminée, on ouvre les tubes, on retire l'excès du chlorure acide par la distillation et l'on traite la masse glutineuse formée par l'eau. Elle s'agglomère alors en flocons résineux, qu'on purifie en les lavant à l'eau pour achever de les débarrasser de chlorure d'acétyle et en les faisant cristalliser dans l'alcool. Ce corps se décompose sous l'influence de la chaleur avec production d'acide acétique. Il réduit les solutions alcalines de cuivre et les sels d'argent et colore à peine les solutions de chlorure ferrique.

La réaction qui donne naissance à l'acide diacétoquercétique donne aussi naissance à un second produit qui constitue probablement l'acide monoacétoquercétique. Ce dernier corps reste en dissolution dans les eaux mères alcooliques d'où le premier s'est déposé en cristaux. L'eau le précipite en flocons blancs. Il colore les solutions de chlorure ferrique en vert foncé.

QUERCIA (Jacopo DELLA), l'un des plus grands statuaires du XVe siècle, né au village della Quercia-Grossa, près de Sienne, en 1378, mort à Sienne en 1442. Cet artiste manifesta un génie étonnant dès ses premières créations; à dix-neuf ans, la ville de Sienne lui fit exécuter la statue équestre de Giovanni di Azzo Ubaldini, capitaine siennois qui venait de mourir et à qui ses concitoyens firent des funérailles magnifiques. Ce n'était qu'un ouvrage en bois et en plâtre, mais Michel-Ange en a fait l'éloge. Quelques bas-reliefs sculptés également en bois succédèrent à ce premier essai, et deux groupes de marbre, qui existent encore dans la cathédrale de Sienne, placèrent Jacopo della Quercia parmi les grands artistes de son époque (1397-1399). Ces groupes représentent, l'un *Deux anges en adoration devant le nom de Jésus*, et l'autre *Deux prophètes*. Ces figures, qui sont, les premières d'une grâce féminine étonnante, les secondes d'une austérité et d'une vigueur qui peuvent les faire comparer au *Moïse* de Michel-Ange, surprennent d'autant plus que, si della Quercia eut d'illustres contemporains, Donatello, Ghiberti, il n'avait point eu de prédécesseur et par conséquent de maître capable de lui enseigner le grand art. Il l'inventa d'après l'antique et en trouva la formule moderne. Par les nus et par l'ampleur, la souplesse des draperies, il est beaucoup au-dessus des maîtres primitifs du XVe siècle, Orcagna et Pisano.

Son plus fervent protecteur, Orlando Malevolti, opulent seigneur siennois, ayant été chassé de la ville dans des troubles politiques, Jacopo le suivit à Lucques, où il s'était réfugié. Il y construisit, dans l'église de San-Martino, le tombeau de Ilaria Cornetti, femme de Paolo Guinigi, seigneur de Lucques. C'est une œuvre remarquable; l'artiste y a sculpté la statue couchée de la morte, et dans les bas-reliefs qui entourent le monument des groupes d'enfants soutenant des guirlandes. Sa renommée commençait à être grande en Italie; cependant, Florence ayant mis au concours l'exécution des portes de bronze du Baptistère, il échoua contre Donatello et Ghiberti; le morceau qu'il présenta, quoiqu'il fût achevé et coulé en bronze, tandis que ceux de ses concurrents n'étaient que des projets, ne fut classé que le quatrième, après celui de Brunelleschi, que les juges écartèrent également. Ce fut Ghiberti qui resta chargé de l'œuvre et il s'en acquitta dignement. Della Quercia, à la suite de cet échec, passa à Bologne et y exécuta les grands bas-reliefs de la porte de Saint-Pétrone; les deux plus beaux représentent *Adam et Eve chassés du paradis terrestre* et *Adam et Eve travaillant ;* ils sont gravés dans l'*Histoire de la sculpture*, de Cicognara. Cette œuvre était à peine achevée (1429), qu'il fut appelé à Lucques pour y exécuter, dans l'église de San-Friano, un bas-relief de marbre d'un style tout différent; il représente la *Madone entre saint Sébastien, saint Luc, saint Jérôme et saint Sigismond.* Dans l'œuvre précédente, malgré les finesses d'observation d'un réalisme vrai, l'artiste était resté fidèle aux plus grandes sévérités du style biblique; ici, il se fait avec grâce le conteur familier d'une scène intime. Le charme de ce morceau est doux et pénétrant. Peu après, Florence, comme si elle eût voulu se faire pardonner la rigueur de son jugement à propos du Baptistère, confia à della Quercia la décoration d'une des portes de la cathédrale, celle qui regarde la Nunziata. Le maître y exécuta ce fameux médaillon ovale, auquel sa forme a valu le nom de *Mandorla* (amande) sous lequel il est connu. Dans cette *Mandorla*, si célèbre et si belle, est sculptée une *Ascension* qui passe pour un des plus beaux morceaux de la sculpture moderne. Appelé à Sienne peu de temps après, della Quercia y construisit, au prix de 2,000 écus d'or, la belle fontaine de marbre qui orne encore la principale place de la ville, la piazza del Campo ; les bas-reliefs de ce monument représentent la *Création, Adam et Eve*, sujets familiers à l'artiste. En récompense, la seigneurie de Sienne le créa chevalier et maître de l'œuvre de la cathédrale (1439). Il dirigea en cette qualité la restauration de la cathédrale, à laquelle coopérèrent Ghiberti, Pollajuolo, Donatello, et y exécuta un bénitier monumental, divers bas-reliefs, des reliquaires, etc. Pour l'église San Giovanni, où il travailla en même temps que Donatello, il exécuta des fonts baptismaux, diverses statuettes et deux grands bas-reliefs : la *Naissance du Précurseur*, la *Prédication de saint Jean dans le désert*. On connaît encore de lui quelques autres sculptures, au couvent de la Miséricorde, à l'église San-Agostino et à Fogliano, près de Sienne.

QUERCICOLE adj. (kuèr-si-ko-le — du lat. *quercus*, chêne; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit en parasite sur le chêne.

QUERCIMÉRIQUE adj. (kuèr-si-mé-ri-ke — du lat. *quercus*, chêne, et du gr. *meros*, partie). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide quercétique.

— **Encycl.** L'acide *quercimérique* prend naissance dans l'action de la potasse fondante sur la quercétine. Lorsqu'on fond la quercétine avec de l'hydrate de potassium jusqu'à ce que la masse ne se boursoufle plus en formant de grosses bulles et jusqu'à ce qu'un échantillon de la masse se dissolve dans l'eau, non plus avec une couleur jaune doré, mais avec une couleur jaune basané passant rapidement au rouge sous l'influence de l'air, on trouve souvent dans la liqueur de l'acide *quercimérique* au lieu d'acide quercétique, et quelquefois un mélange d'acide *quercimérique* et d'acide quercétique. Il se dépose des eaux mères en cristaux granuleux, que l'on peut purifier soit en les faisant cristalliser à plusieurs reprises et en décolorant leur solution par le noir animal, soit en les précipitant par un sel de plomb et en décomposant le précipité plombique par l'acide sulfhydrique.

L'acide *quercimérique* à l'état cristallin renferme $C^8H^6O^5,H^2O$. Il est incolore, présente une réaction acide et une saveur astringente. L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent facilement et l'abandonnent sous la forme de petits grains ou de petits cristaux prismatiques. Les solutions aqueuses deviennent rouge pourpre par l'addition d'une trace d'alcali, et bleu foncé par l'addition du chlorure ferrique. Comme l'acide quercétique, l'acide *quercimérique* réduit l'azotate d'argent et les solutions alcalines de bioxyde de cuivre. L'acétate de plomb le précipite. Fondu avec la potasse il s'oxyde, perd de l'anhydride carbonique et se convertit en acide protocatéchique :

$$C^8H^6O^5 + O = CO^2 + C^7H^6O^4$$

Acide *quercimérique.*	Oxygène.	Anhydride carbonique.	Acide protocatéchique.

QUERCINE s. f. (kuèr-si-ne — du lat. *quercus*, chêne). Chim. Matière neutre, non azotée, cristallisable, peu connue, extraite par Gerber de l'écorce de chêne.

QUERCINÉ, ÉE adj. (kuèr-si-né — du lat. *quercus*, chêne). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au chêne.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre chêne. Syn. de CUPULIFÈRES.

QUERCINOIS, OISE s. et adj. (kèr-si-noi, oi-ze). Habitant du Quercy; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* QUERCINOIS. *La population* QUERCINOISE.

QUERCITE s. f. (kuèr-si-te — du lat. *quercus*, chêne). Chim. Sucre trouvé dans les glands du chêne. ‖ On dit aussi QUERCINE.

— **Encycl.** La *quercite* $C^6H^{12}O^5$ a encore reçu les noms de quercine et de sucre de glands. Elle a la même composition que la pinite. C'est une substance sucrée qui existe dans les glands de chêne. Pour la préparer on concasse les glands, on les épuise par l'eau et l'on ajoute de la chaux à la liqueur pour en précipiter l'acide tannique; il faut chauffer pour que cette précipitation soit complète. Une fois cette précipitation opérée, on filtre et on abandonne le liquide filtré avec de la levûre de bière, pour qu'il s'établisse une fermentation destinée à détruire tout le sucre fermentescible. Quand la fermentation est terminée, on filtre de nouveau, on évapore jusqu'à consistance sirupeuse et on laisse refroidir. Les cristaux qui se déposent doivent être purifiés par plusieurs cristallisations dans l'eau ou l'alcool faible, après avoir été lavés à l'alcool fort.

La *quercite* forme des cristaux monocliniques durs, qui craquent entre les dents. Elle est inaltérable à l'air, même à une température de 215°. A 235° elle fond, se sublime en partie et en partie aussi se carbonise. Elle se dissout dans 8 ou 10 parties d'eau en formant une solution qui dissout un peu plus de chaux que l'eau pure. L'alcool étendu la dissout aussi; mais on peut presque dire que l'alcool absolu ne la dissout pas. Triturée avec de l'acide sulfurique concentré, la *quercite* forme un acide conjugué dont le sel de calcium est incristallisable. L'acide azotique bouillant la convertit en un mélange d'acide oxalique et d'acide mucique. Un mélange d'acides azotique et sulfurique la transforme en nitroquercite. Ce corps forme une résine blanche, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud; il est ramené à l'état de *quercite* lorsqu'on soumet sa solution alcoolique à l'action réductrice de l'acide sulfhydrique.

Avec la baryte, la *quercite* forme un composé qui répond à la formule

$$(C^6H^{12}O^5)^2,Ba''O,2H^2O.$$

Elle forme un précipité blanc dans les solutions chaudes de sous-acétate de plomb ammoniacal.

— *Benzoquercite*

$$C^{20}H^{20}O^7 = C^6H^{10}O^5(C^7H^5O)^2.$$

Ce corps est un composé neutre solide, qui prend naissance lorsqu'on chauffe à 200° dans des tubes scellés à la lampe un mélange de *quercite* et d'acide benzoïque. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et dans l'alcool; dissous dans l'alcool absolu et soumis à l'action d'un courant de gaz chlorhydrique, il se dédouble en *quercite* et en benzoate d'éthyle.

— *Stéaro-quercite*

$$C^{42}H^{80}O^7 = C^6H^{10}O^5(C^{18}H^{35}O)^2.$$

C'est une masse blanche solide qu'on obtient comme la précédente, dont elle partage les réactions.

— *Acide quercitartrique*

$$C^{22}H^{32}O^{27} = C^6H^{12}O^5 + 4C^4H^6O^6 - 2H^2O.$$

On l'obtient, comme l'acide dulcitartrique (V. DULCITE), au moyen de la *quercite* et de l'acide tartrique. Son sel de calcium

$$C^{22}H^{26}Ca''^3O^{27} + 2H^2O$$

en fait un acide tribasique. Ce sel perd ses deux molécules d'eau à 100°.

— *Fonction de la quercite.* Que la *quercite* soit un alcool, il ne s'aurait s'établir de doute à cet égard, puisqu'elle fait des éthers benzoïque, stéarique et tartrique. Mais quelle espèce d'alcool? est-elle simplement alcool? voilà des questions qu'il est encore permis de se poser. La *quercite* contenant 5 atomes d'oxygène pourrait être un alcool pentatomique. Mais comme l'alcool pentatomique saturé de la série grasse serait $C^6H^{14}O^5$, si la *quercite* est un alcool pentatomique, c'est un alcool non saturé isologue de cet alcool saturé absolu. La *quercite* peut aussi être le premier degré d'oxydation de cet alcool saturé. Elle peut être un alcool aldéhyde fonctionnant encore comme alcool tétratomique. Elle peut renfermer encore quatre éléments alcooliques et un élément d'acétone. Pour trancher cette question, il faudrait d'une part oxyder la *quercite* et voir quel acide on obtiendrait comme premier degré. Il faudrait ensuite y fixer H^2 par l'amalgame de sodium, pour la convertir en l'alcool saturé $C^6H^{14}O^5$, puis essayer de la reproduire par l'oxydation de cet alcool. Si l'on réussissait à la reproduire, on en conclurait que c'est un alcool aldéhyde, parce que l'oxydation des alcools donne des aldéhydes ou des acétones, mais jamais des alcools isologues de ceux que l'on oxyde.

QUERCITRINE s. f. (kuèr-si-tri-ne — rad. *quercitron*). Chim. Principe colorant du bois de quercitron. ‖ On dit aussi QUERCITRIN s. m.

QUERCITRON s. m. (kuèr-si-tron — du lat. *quercus*, chêne, et de *citron*). Bot. Espèce de chêne vert de l'Amérique du Nord, dont l'écorce fournit une belle couleur de citron foncé.

— **Encycl.** Le *quercitron* ou chêne tinctorial est un arbre de haute taille, originaire de l'Amérique septentrionale, où on le rencontre en assez grande abondance, principalement dans les forêts de la Pensylvanie. Ses feuilles sont ovales oblongues, sinuées, pubescentes en dessous, partagées en lobes anguleux et mucronés. Son écorce, très-astringente, est excellente pour le tannage des peaux. Elle renferme aussi une forte proportion d'une matière colorante jaune, qui, depuis quelques années, l'a fait employer par les teinturiers. Actuellement, on en importe beaucoup en Europe pour cet usage. L'écorce du *quercitron* donne un jaune assez analogue à celui de la gaude, plus verdâtre que celui que l'on obtient avec le bois jaune, avec le bois du mûrier tinctorial. Pour l'appliquer sur une étoffe de laine, on commence par mordancer celle-ci avec de l'alun, puis on la trempe dans une décoction d'écorce. Les solutions alcalines, de potasse, de soude, de chaux, de baryte, etc., exaltent beaucoup la vivacité de la teinte que l'on obtient ainsi.

La matière colorante du *quercitron* a été isolée par M. Chevreul, qui l'a nommée *quercitrine*. V. ce mot.

Le *quercitron* a été introduit en Europe. On en a fait des semis considérables en France, notamment au bois de Boulogne, près de Paris. En ce dernier endroit, l'essai de naturalisation a parfaitement réussi et on y rencontre aujourd'hui, en très-grand nombre, de fort beaux spécimens.

QUERCUS s. m. (kuèr-kuss — mot latin; car la racine *gakshunauger*, que propose Benfey, n'est guère acceptable. Comme le *qu* latin répond souvent au *k* sanscrit et que le chêne, en indoustani, est appelé *sitavkarsha*, l'arbre blanc, Pictet croit que l'on pourrait penser au sanscrit *karka*, blanc et bon, excellent, qui désigne aussi une plante particulière; mais en l'absence d'une analogie plus directe, ce n'est là qu'une conjecture douteuse). Bot. Nom scientifique du genre chêne.

QUERCY (le) [*Cadurcinus Pagus*], ancienne province de France, qui était comprise entre le Limousin au N., le Rouergue à l'E., le haut Languedoc au S., l'Agenois et le Périgord à l'O. Elle était divisée en haut Quercy et en bas Quercy. Le bas Quercy comprenait la partie méridionale et avait Montauban pour capitale; le haut Quercy se composait de toute la partie septentrionale de la province. Lorsque les Romains firent la conquête des Gaules, ce territoire était occupé par les Cadurci, qui opposèrent une vive résistance aux envahisseurs. Plus tard, le Quercy tomba au pouvoir des Wisigoths, qui en furent dé-

possédés par les Francs. Des rois mérovingiens cette contrée passa aux ducs d'Aquitaine, qui la possédèrent jusqu'à l'époque où Pépin en fit la conquête. Après avoir eu dans la suite des comtes particuliers, le Quercy tomba sous la domination des comtes de Toulouse et eut à souffrir de grands désastres pendant la croisade contre les albigeois. Après la mort d'Alphonse de Poitiers, cette province fut réunie à la France; le traité de Brétigny la mit au pouvoir des Anglais, qui en furent chassés sous Charles V. Sous Charles VII, le Quercy fut définitivement rendu à la couronne de France. Pendant les guerres de religion, le Quercy eut à subir de nouveaux désastres et fut un des théâtres les plus sanglants de nos discordes religieuses. Les protestants de cette contrée ne se soumirent qu'en 1629. Le Quercy forme aujourd'hui le département du Lot et une partie de celui de Tarn-et-Garonne.

QUEREIVA s. m. (kouè-rèi-va — nom de l'oiseau à la Guyane). Ornith. Passereau du genre cotinga, qui habite la Guyane : *Les sauvages font un très-grand cas du* QUEREIVA. (V. de Bomare.)

QUERELLE s. f. (ke-rè-le — latin *querela*, plainte, venu lui-même de *queri*, se plaindre. *Querela*, plainte, expression d'un mécontentement, employée en basse latinité dans un sens restreint, se prit pour plainte portée devant les tribunaux, action judiciaire intentée contre quelqu'un, poursuite, procès. Dans notre ancienne langue, le dérivé *querèle* avait la même signification. Dans la suite, *querelle* prit la signification que ce mot conserve encore). Contestation, démêlé, dispute animée : *Susciter une* QUERELLE. *Chercher une* QUERELLE *à quelqu'un. Apaiser, terminer, assoupir une* QUERELLE. *Vider une* QUERELLE *par les armes. Dans les* QUERELLES *entre les mulets et les muletiers, à la honte de l'humanité, la raison est toujours du côté des premiers.* (Duc de Vendôme.) *Il y a des sottises et des* QUERELLES *dans toutes les conditions de la vie.* (Volt.) *C'est une maladresse de ne savoir pas prévenir une* QUERELLE. (J.-J. Rouss.) *L'avoué est un homme qui vit des* QUERELLES *d'autrui.* (Toussenel.)

— Discussion, débat : *La* QUERELLE *des anciens et des modernes n'est pas une frivole question de préséance.* (H. Rigault.) *La* QUERELLE *du pélagianisme donna lieu à un grand nombre d'ouvrages.* (Guizot.) *Sans un peu de* QUERELLE, *la critique ne vit pas.* (Ste-Beuve.)

— Poétiq. Lutte entre souverains, entre Etats ennemis :

> Peuvent-ils de leur roi venger seuls la *querelle?*
> RACINE.

— *Querelle d'Allemand*, Querelle faite légèrement, sans sujet : *Il m'a fait une* QUERELLE D'ALLEMAND. (Acad.) *Mon hôte me battit froid, me fit une* QUERELLE D'ALLEMAND *et me pria un beau matin de sortir de sa maison.* (Le Sage.)

— *Entrer dans une querelle*, S'intéresser dans une querelle, y prendre parti.

— *Embrasser, épouser, prendre la querelle de quelqu'un*, Prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il est en querelle :

> Monsieur est son ami, puisqu'il *prend sa querelle?*
> MOLIÈRE.

> Si quelque audacieux *embrasse sa querelle*,
> Qu'à la fureur du glaive on le livre avec elle.
> RACINE.

— Dr. rom. *Querelle d'inofficiosité*. Syn. d'ACTION D'INOFFICIOSITÉ. V. ce dernier mot.

— Anc. cout. Plainte portée en justice. ‖ *Querelle criminelle de dit*, Plainte portée en justice pour cause d'injures, dans la coutume de Normandie. ‖ *Querelle criminelle de fait*, Plainte portée contre celui qui s'était rendu coupable d'un crime entraînant la peine de mort, dans la même coutume.

— Min. Nom donné par les mineurs du Nord au grès quartzeux, qui est à grains fins, dur et stratifié en petits bancs.

— **Syn. Querelle, altercation, contestation**, etc. V. ALTERCATION.

— **Encycl.** Hist. litt. *Querelles littéraires.* Faire l'histoire des *querelles* littéraires, ce serait faire en grande partie l'histoire de la littérature. A toutes les époques, en effet, les auteurs ont laissé voir leur amour-propre en se vantant au delà des bornes, ou leur envie en attaquant ceux dans lesquels ils voyaient des rivaux. A toutes les époques aussi, la différence des humeurs et des goûts fit que le public ne fut pas unanime dans ses admirations et opposa un écrivain à un autre écrivain. Dans l'antiquité, cependant, il y eut plutôt des *querelles* philosophiques, et dans le moyen âge des *querelles* théologiques; mais, après la découverte de l'imprimerie, les *querelles* littéraires éclatent de toutes parts et avec une violence d'injures, une grossièreté d'expressions qui rebutent les lecteurs modernes. M. Ch. Nisard, dans ses *Gladiateurs de la république des lettres* (1860), a esquissé toute la série des grandes *querelles* de la Renaissance et leurs péripéties violentes : *querelle* de Philelphe contre le Poggio, du Poggio contre Valla, de Scaliger contre Erasme, d'Erasme contre Eppendorf, etc. Les torrents d'injures que ces hommes d'esprit y vomissent les uns contre les autres suffiraient pour dégoûter de toute discussion. Bayle disait, à propos d'une somme de trois cents ducats qu'Erasme avait été condamné à donner aux pauvres pour terminer sa dispute avec Eppendorf : « Voilà un remède très-efficace contre la bile de quantité d'écrivains. Ils sont et plus querelleurs et plus difficiles à réconcilier que les gens de guerre. C'est, dit-on, parce que, les gens de guerre vidant leurs disputes l'épée à la main, il y va de la vie; mais les auteurs qui se *querellent* ne s'exposent pas à verser leur sang. Il ne leur en coûte que du papier et de l'encre. S'ils exposaient leur peau à la pointe d'une épée comme à la pointe d'une plume, ils seraient plus pacifiques. Disons aussi que, si leur bourse encourait quelque danger pour chaque injure qu'ils diraient, leur style serait plus honnête. Il doit être permis aux auteurs de se critiquer les uns les autres à l'égard de l'érudition ou d'un faux raisonnement; les juges civils n'ont rien à voir là-dessus. Mais il serait à souhaiter qu'ils exerçassent la rigueur des lois, par des amendes pécuniaires pour le moins, contre les auteurs qui attaquent leur prochain et qui le chargent d'injures à d'autres égards. Cela bannirait des livres une infinité de phrases diffamatoires et introduirait la modération dans les procès du Parnasse, où elle est fort peu commune. »

La *querelle* du P. Garasse contre le poëte Théophile marqua les premières années du XVIIe siècle; mais elle ne fut pas purement littéraire, quoique née à propos d'ouvrages littéraires; elle dégénéra bien vite en polémique religieuse, ce qui était tout simple du moment qu'un prêtre s'en mêlait, et l'inquisition vint y mettre le bout de son nez. Elle ne se termina pas, comme les autres, par des flots d'injures; l'Eglise avait mieux que cela, en ce temps, à sa disposition; elle fit condamner son contradicteur à être brûlé vif, après qu'on lui aurait arraché la langue.

Parmi les *querelles* suivantes, l'une des plus célèbres est celle qui s'éleva, en 1638, à l'occasion du sonnet d'*Uranie* par Voiture et du sonnet de *Job* par Benserade. Elle divisa la cour et la ville en deux partis : les *jobelins*, dont le chef était le prince de Conti, et les *uranistes*, ayant à leur tête la duchesse de Longueville (v. JOBELINS et URANISTES). Voiture fut le sujet d'une autre *querelle* fameuse, celle de Girac et de Costar. Quand, après sa mort, ses œuvres eurent été publiées en 1650, Balzac demanda au sieur de Girac, qui était d'Angoulême ainsi que lui, de lui écrire ce qu'il en pensait. Girac répondit par une *Dissertation* manuscrite, en latin, d'un style assez élégant et d'un ton très-modéré. Il y disait que Voiture avait réussi dans le genre enjoué et badin, avec une supériorité incontestable; mais il lui reprochait des lettres frivoles, trop de familiarité et d'abandon, quelquefois du mauvais goût, des erreurs d'érudition, et il ajoutait qu'il avait échoué dans le genre grave et dans le genre amoureux. Lorsque Balzac posséda cette *Dissertation*, il l'envoya à Costar, qui avait été l'ami de Voiture, et lui suggéra l'idée d'y faire une réponse, espérant, sans doute, que sa propre renommée gagnerait à cette discussion sur le mérite d'un écrivain dont la gloire lui faisait ombrage. Costar écrivit la *Défense des ouvrages de M. de Voiture*, qui est sa meilleure production et qui eut un grand succès. Mazarin, charmé de ce livre, gratifia l'auteur d'une pension de cinq cents écus et le chargea de dresser la liste des récompenses à décerner aux gens de lettres, comme Richelieu en avait chargé Chapelain. Costar ne s'endormit pas dans un si beau triomphe; il publia les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*. Malheureusement, la simplicité, le naturel, la grâce, c'est-à-dire les qualités de la conversation et du genre épistolaire, lui faisaient entièrement défaut. Son nouvel ouvrage était prétentieux, froid, guindé, plein de galimatias et contenait, en outre, comme le dit Tallemant, « furieusement de latin et bien des bévues. » Ce n'est qu'en 1655 que Girac répondit aux traits satiriques lancés contre lui par son adversaire. Il dit, dans sa *Réponse*, qu'il entrait malgré lui dans le combat et seulement pour céder à un défi public; il revenait sur les défauts qu'il avait reprochés à Voiture; puis, s'attaquant à Costar lui-même, il démontrait que, tout en ayant plus de science que Voiture, il avait néanmoins laissé passer bien des erreurs dans ses *Entretiens*. Cette *Réponse* était écrite en français, mais dans un français fort arriéré et plein de latinismes. Elle piqua au vif Costar, qui répliqua par deux volumes in-4°, contenant l'un son *Apologie*, l'autre la *Suite de la défense de Voiture*. Dans ce dernier ouvrage se trouve un argument singulier pour une polémique littéraire : « M. de Girac pourrait bien s'attirer quelque logement de gendarmes, s'il passait des troupes par l'Angoumois; et je m'étonne que lui, qui ne néglige pas trop ses intérêts et qui songe à ses affaires, ne se souvienne pas du capitaine qui lui dit, il y a deux ou trois ans : « En considération de M. le marquis de Montausier, j'empêcherai ma compagnie d'aller chez vous; mais c'est à la charge qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture. » Puis, voyant d'autres écrivains se tourner contre lui, Costar eut recours au lieutenant civil, qui ordonna aux deux adversaires de cesser le combat. Girac ne déféra pas à cet ordre et fit imprimer, à Leyde, une réplique, dont la violence contrastait fortement avec sa modération antérieure. Laissant de côté Voiture et Balzac, il s'attaquait directement à Costar, lui reprochant son nom, sa naissance, l'état de son père et celui de son aïeul. Des chapitres portaient les titres suivants : « Que M. Costar est un calomniateur; Que M. Costar ressemble à un gueux dont parle Homère; Que M. Costar est un insigne menteur; Que M. Costar a peu de jugement; Que M. Costar affecte les ordures; Que M. Costar est un étourdi, un grand chicaneur, un plagiaire, un imposteur, etc. » Arrivée à ce point d'exaspération, la *querelle* menaçait de devenir encore plus violente sous la plume de Costar; mais celui-ci mourut l'année même où parut la réplique de Girac.

On peut voir dans les biographies et dans l'analyse des ouvrages des auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle les *querelles* plus ou moins importantes dont ils furent le sujet ou la cause; par exemple, à PHÈDRE, celle que cette pièce suscita entre les partisans de Pradon et ceux de Racine. Nous avons aussi raconté la fameuse *querelle des anciens et des modernes*. V. ANCIENS ET MODERNES.

Les *querelles* littéraires ne furent pas moins nombreuses au XVIIIe siècle qu'au siècle précédent. Celles-là seules que soutint Voltaire, ou dont il fut l'objet, pourraient fournir la matière d'un volume. Mais il n'était encore qu'un enfant, quand le XVIIIe siècle s'ouvrit pour la littérature française par une des *querelles* les plus fameuses et les plus tristes que rapporte l'histoire littéraire, la *querelle* des couplets attribués à Jean-Baptiste Rousseau (v. COUPLETS). Le *Gil Blas* de Le Sage fut aussi le sujet d'une *querelle* littéraire fort intéressante; nous l'avons résumée dans la biographie du romancier. Enfin, dans ce siècle-ci, outre quelques *querelles* particulières, dont la plus notable est celle qui naquit de la tache d'encre faite par Courier sur le manuscrit de *Longus*, la littérature a été agitée par la grande *querelle* des classiques et des romantiques, d'où est née toute une révolution. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette lutte, aujourd'hui à peu près complétement finie par l'apaisement des exagérations qui, dans les deux camps, allèrent jusqu'au ridicule. Nous rappellerons seulement que l'un des jours où l'ardeur des deux côtés monta à son comble fut le 26 février 1830 et que le champ de bataille fut le Théâtre-Français, où l'on donnait la première représentation d'*Hernani*. Les classiques firent une opposition désespérée; les romantiques allèrent au combat avec un enthousiasme qui tenait du délire. Ceux-ci furent vainqueurs, et la légende rapporte que, dans la joie du triomphe, ils dansèrent une ronde dans le foyer du théâtre, aux cris de : « A bas Racine! enfoncé Racine! » L'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* se trouvait ainsi chargé des inepties de ses mauvais imitateurs et des froides poétiques de ceux qui, croyant l'admirer et le défendre, ne défendaient et n'admiraient que les pâles tragiques du XVIIIe siècle et du premier Empire. Combien, parmi ceux qui enfonçaient Racine en 1830, ont persisté dans cette haine fausse et puérile d'un grand poëte? Bien peu, s'il faut en juger par les chefs mêmes du romantisme. Tel est le fond de la plupart des *querelles* littéraires à toutes les époques : exagération des deux côtés, parti pris, emportement doublé d'amour-propre. Et l'on cherche, souvent en vain, ce que la vérité a pu y gagner!

— Philol. *Querelle d'Allemand.* On a donné diverses explications de ce dicton : une *querelle d'Allemand*, *Chercher une querelle d'Allemand*. D'après les uns, *querelle* d'Allemand serait une corruption de *querelle* d'almain ou d'alman, qui voudrait dire *querelle* faite à la main. C'est ainsi que dans Rabelais peigne d'almain ou d'alman désigne le peigne de la main. D'après une autre opinion, c'est l'héroïque et puissante famille des Alleman, dont les membres étaient très-unis entre eux, qui a donné lieu, dans le Dauphiné, au proverbe : « Gare la guerre des Allemans, » et, dans toute la France, à celui de *querelle* d'Allemand. Ces explications, qui sont loin d'être satisfaisantes, n'ont pas même le mérite d'être ingénieuses. Alphonse Karr en a donné une qui n'est guère plus sérieuse, mais qui est spirituelle et piquante. D'après lui, *querelle* d'Allemand serait une altération de *querelle* d'amants, et le mot est assez joli pour n'avoir pas besoin d'explication. L'interprétation qui paraît être la plus vraie est en même temps la plus simple. « Les Allemands, dit un écrivain, sont généralement mauvaises têtes et chercheurs de *querelles*, particulièrement après boire. Leur susceptibilité naturelle est encore exaltée parce qu'ils ne comprennent pas toujours bien exactement les finesses de la langue. Le grand nombre de querelles issues de têtes germaines a été plus que suffisant pour justifier le vieux dicton. » *Querelle* née de l'abus de la force, de l'envie, de la passion personnelle, *querelle* de mauvaise foi et de mauvais goût, tout cela constitue la *querelle* d'Allemands. Le type de ce genre de *querelle* est celle qu'Esope, Phèdre et La Fontaine nous racontent dans leur fable le *Loup et l'Agneau*. Ce loup, « qui cherchait aventure » et que la faim attirait, reproche d'abord à l'agneau de troubler l'eau du ruisseau; lorsque l'agneau lui répond que cela est impossible, le loup réplique aussitôt : « Tu la troubles! » Ce mot peint la nature de semblables *querelles*. Le provocateur donne les premières raisons venues, et se soucie fort peu qu'elles soient bonnes. Il veut engager la *querelle* d'une manière quelconque, comme on engage une conversation avec les premières paroles venues. Ce que veut le loup, c'est arriver le plus tôt possible au dénoûment; il veut manger l'agneau; il lui reproche tout ce qui lui passe par la tête et se soucie fort peu des réponses. Plus même ces réponses sont concluantes, plus la colère du loup augmente; jusqu'à ce que, n'y tenant plus, il l'emporte et le mange « sans autre forme de procès. » L'agneau, à la vérité, s'est montré bien naïf lorsqu'il a pensé que le loup pouvait être convaincu. Jamais provocateur de *querelles* a-t-il voulu l'être? Lorsqu'on voit s'approcher quelqu'un de cette sorte, avec de semblables arguments à l'appui de son agression, on ne discute pas : on prend la fuite, ou on lutte, ou l'on se laisse manger, si l'on ne peut faire autrement.

Ainsi, lorsque Armand Barbès, comparaissant devant la Chambre de pairs, était invité par le président à faire valoir ses moyens de défense, il répondit : « Lorsque l'Indien est pris à la guerre par une tribu ennemie, il n'essaye point d'une défense inutile pour se dérober à la mort; il se tait et donne sa tête à scalper. » Les procès politiques ne sont-ils pas le plus souvent, en effet, de purs procès de tendance, et ne voit-on pas les partis vainqueurs user des arguments les plus absurdes, des chefs d'accusation les plus insensés pour perdre l'ennemi vaincu? Le mouton ne doit pas répondre au loup; cette *querelle* d'Allemand n'est imaginée que pour le manger; qu'il parle, qu'il se taise, il sera mangé. Celui qui cherche une *querelle* d'Allemand a l'intention bien arrêtée de perdre celui à qui il la cherche. Un duelliste veut se battre avec Crillon : « Quelle heure est-il, lui demande un jour ce dernier, ignorant ses dispositions. — L'heure de ta mort, » répond l'autre. Et ils mettent flamberge au vent. Quoi qu'eût dit Crillon, le ferrailleur se fût arrangé pour arriver à une *querelle*.

L'exemple suivant de *querelle* d'Allemand ne manque pas non plus de saveur. Un officier provoqua le même jour trois personnes qu'il avait rencontrées dans la rue : la première, parce qu'elle l'avait regardé de travers; la seconde, parce qu'elle l'avait regardé en face; la troisième, parce qu'elle ne l'avait pas regardé du tout.

L'homme de mauvaise mine, qui, lorsque vous passez le soir, à pied, au sortir du théâtre, dans une rue un peu obscure, contrefait l'ivrogne et vous coudoie en passant près de vous pour que vous lui répondiez avec violence, vous cherche une *querelle* d'Allemand. C'est à tous les titres une *querelle* d'Allemand que celle que le gouvernement prussien a cherchée, en 1866, à la Confédération germanique, et surtout au Hanovre, à Francfort, etc., qu'il a annexés à la Prusse, sous prétexte que ces pays lui étaient peu sympathiques. C'est une *querelle* d'Allemand que celle que Napoléon III a cherchée à la république mexicaine; car le prétexte de la créance Jecker n'était que la couverture du but véritable de la campagne : l'intronisation d'un empereur à Mexico.

Pour conclure, disons que la *querelle* d'Allemand est un guet-apens véritable. Celui qui la cherche, qui veut provoquer son adversaire se croit sûr que cette *querelle* tournera à son avantage. Heureusement que toutes ne finissent pas comme celle du loup et de l'agneau; le bon droit peut aussi finir par avoir la force et par triompher.

Querelles des deux frères (LES) ou la Famille bretonne, comédie en trois actes et en vers, de Collin d'Harleville, précédée d'un prologue d'Andrieux (théâtre de l'Impératrice, 17 novembre 1808). Le sujet de cette comédie intime a le charme ordinaire de toute peinture réussie des incidents, même mesquins, de la vie de famille. Germain, vieux loup de mer breton, riche et retiré du service, a recueilli chez lui son frère Marcel, négociant ruiné. Germain est violent et fort enclin à la colère; Marcel est taquin, entêté; entre les deux frères, quoiqu'ils s'aiment tendrement, le moindre mot est matière à dispute. Ils entrent en scène en se querellant. Germain raconte un fait dont il a été témoin dans ses voyages; Marcel prétend qu'il y a le contraire dans Tavernier. « J'ai vu, » dit l'un; « J'ai lu, » dit l'autre. La dispute s'échauffe; ils se séparent furieux :

> Et Charle épousera la fille du voisin,

s'écrie l'impétueux Germain. Ce voisin c'est Hilaire, qui voudrait bien, en effet, marier sa fille Hortense au jeune Charles, fils de Germain; mais Suzette, fille d'une sœur de Germain et de Marcel et pupille de ce dernier, est aimée de Charles, et le projet des deux frères est de les unir. Ce projet change après chaque querelle et, dans ce cas, la fille du voisin est toujours la ressource de Germain. Hilaire, attentif à profiter des querelles des deux frères, arrive toujours à temps. Il trouve, cette fois, Germain encore tout ému de sa colère; on parle de mariage; on parle de Marcel et de l'humeur qu'il aura de voir détruire ses projets. « Que nous importe? dit Hilaire,

> . . . Son mécontentement
> Ne nous privera pas d'un immense héritage. »

Ce mot éclaire Germain; il sent qu'il a affligé

le frère qui lui doit tout, qui s'est réfugié chez lui; il sort les larmes aux yeux pour l'aller embrasser. Marcel revient de son côté, navré des torts qu'il a eus envers Germain. Ils se rencontrent et l'espérance renaît dans le cœur des deux amoureux; mais, au milieu des épanchements les plus tendres, un mot suscite une discussion plus violente que la précédente. Nouvelle séparation. A chaque querelle, le mariage de Charles avec la fille du voisin avance, et, cette fois, Germain veut qu'il se fasse dans trois jours. Pour parer ce coup, Mme Germain n'a trouvé qu'un moyen, c'est de proposer à Hilaire de marier en même temps son fils Maurice avec Suzette. Ce n'est pas le compte d'Hilaire, comme s'en était bien doutée Mme Germain; Suzette n'a rien; Hilaire demande à consulter sa femme pour gagner du temps, et les deux frères se raccommodent. Ce n'est pas la dernière brouille; Marcel, apprenant tout ce tripotage de mariages qui ont été brassés sans lui, s'étonne de ce qu'on dispose ainsi de sa pupille, ne veut plus rien entendre, quitte la maison de son frère et se dispose à s'embarquer pour Cadix. Tout semble perdu; mais en arrivant sur le port, il entend parler de cette querelle; on dit que Germain s'est mal conduit envers lui et lui a fait sentir qu'il était de trop dans sa maison. Furieux d'une telle calomnie, Marcel revient, jure qu'il ne quittera jamais son frère et demande, pour faire tomber tous les bruits, qu'on marie sur-le-champ les deux jeunes gens; Germain le veut aussi; cependant, avant d'aller chez le notaire, il voudrait se montrer avec son frère sur le Mail, pour faire taire les méchantes langues; Marcel insiste pour le notaire, Germain pour le Mail. « Eh bien! dit Mme Germain pour terminer ce nouveau différend, qui allait encore tout gâter,

Allons chez le notaire en passant par le Mail. »

Cette repartie arrête toute querelle et assure l'union des jeunes gens.

QUERELLÉ, ÉE (ke-rè-lé) part. passé du v. Quereller. A qui l'on fait une querelle : *On querelle quelquefois pour éviter d'être* QUERELLÉ. (Naudé.)

QUERELLER v. a. ou tr. (ke-rèlé — rad. *querelle*). Gronder, réprimander; faire querelle à : *Il est venu me* QUERELLER *mal à propos. Ne* QUERELLEZ *personne.* (Acad.) *C'est un homme qui* QUERELLE *toujours ses domestiques.* (Acad.) *Nous* QUERELLONS *les malheureux pour nous dispenser de les plaindre.* (Vauven.)

Quoi! d'un juste courroux je suis ému contre elle;
C'est moi qui viens me plaindre, et c'est moi qu'on [*querelle!*
MOLIÈRE.

Vous mettez à ceci beaucoup trop d'importance;
M'allez-vous *quereller* pour un peu d'inconstance?
C. D'HARLEVILLE.

— S'emporter contre :

. . . Vous qui, de l'Asie embrassant la conquête,
Querellez tous les jours le ciel qui vous arrête.
RACINE.

— v. n. ou intr. Gronder, faire des querelles : *Il vaut mieux* QUERELLER *que soupirer.* (Mariv.) *Quand les dames* QUERELLENT *longtemps, elles ont envie de se raccommoder.* (Dancourt.)

Coquette qui *querelle* est sur le point d'aimer.
L'abbé VOISENON.

— Prov. *Quereller en ménage n'accroît grain, bien ni héritage*, Les querelles entre époux sont funestes aux intérêts du ménage.

Se quereller v. pr. Disputer l'un contre l'autre avec aigreur : *Comment peut-on* SE QUERELLER *quand on s'aime?* (J.-J. Rouss.) *Deux époux qui n'ont rien à faire ne tardent pas à* SE QUERELLER. (Callet.) *Quand deux hommes* SE QUERELLENT, *on regarde le moins fort comme le plus coupable.* (Gœthe.) *Les amants eux-mêmes ne peuvent vivre sans* SE QUERELLER. (X. de Maistre.) *C'est toujours pour des problèmes impossibles qu'on* S'EST QUERELLÉ *et battu avec plus de furie.* (Laboulaye.)

A quoi bon sur les mots sans fin *nous quereller?*
Laissons Platon dormir et le bon vin couler.
L. BOUILHET.

— Avec ellipse du pronom :

. . . Je vous ai laissés tout du long *quereller*,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller.
MOLIÈRE.

. . . J'aime à voir *quereller* les méchants,
C'est autant de repos pour les honnêtes gens.
C. D'HARLEVILLE.

— **Syn. Quereller, gourmander, gronder**, etc. V. GOURMANDER.

QUERELLEUR, EUSE adj. (ke-rè-leur, eu-ze — rad. *querelle*). Qui cherche des querelles, qui aime à quereller : *Xantippe est restée comme le type de la femme* QUERELLEUSE. (St-Marc Girard.)

Tous les gens *querelleurs*, jusqu'aux simples mâtins
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
LA FONTAINE.

— Chasse. *Chien querelleur*, Chien courant qui est hargneux et pillard.

— Substantiv. Personne querelleuse : *Personne aujourd'hui n'est déshonoré pour refuser les provocations d'un* QUERELLEUR *ou d'un spadassin.* (Dupin.)

— Anc. jurispr. Personne qui portait plainte en justice. ‖ Personne qui attaquait un testament, un jugement ou tout autre acte.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gobe-mouches.

— **Syn. Querelleur, hargneux.** V. HARGNEUX.

QUERELLEUX, EUSE adj. (ke-rè-leu, eu-ze — rad. *querelle*). Ancienne forme du mot QUERELLEUR, restée dans certains patois : *Je n'étais pas digne, dit cet esprit* QUERELLEUX, *de boire de son vin ni de manger à sa table.* (La Bruy.) *Joseph n'a jamais été* QUERELLEUX *à ma connaissance, et je l'ai toujours vu se taire quand on lui montrait les dents.* (G. Sand.)

QUERENAING, village et comm. de France (Nord), cant., arrond. et à 9 kilom. de Valenciennes, à 59 kilom. de Lille, entre la Rhonelle et l'Ecaillon; 540 hab. Blé, seigle, colza, œillette; commerce de fil de batiste. Dans l'église, qui n'a pas une grande valeur architecturale, se trouvent de très-curieux tombeaux gothiques, qui intéressent vivement les archéologues.

QUERENGHI (Antoine), poëte italien, né à Padoue en 1546, mort à Rome en 1633. Il passa presque toute sa vie dans cette dernière ville, reçut de Clément VIII un canonicat à Padoue, puis devint camérier secret et référendaire de l'une et l'autre signature sous Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII. C'était un homme très-versé dans la connaissance des langues et des belles-lettres, un écrivain élégant et correct. On a de lui, outre quelques écrits en prose, des *Poésies italiennes* (Rome, 1616, in-8°) et des *Poésies latines* (Rome, 1629, in-8°). — Son neveu, Flavio QUERENGHI, mort à Padoue en 1646, devint camérier du pape Grégoire XV, puis professeur de morale à Padoue. Son principal ouvrage est intitulé : *Isagoge in philosophiam Aristotelis* (Padoue, 1640, in-fol.).

QUERETARO, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de son nom, à 75 kilom. N.-O. de Mexico, par 20° 36′ 39″ de latit. N. et 102° 30′ 30″ de longit. O.; 48,000 hab. Evêché, collége, bibliothèque; fabriques de draps, de laine, de serges, de toiles de coton, de cuirs, de savon, de papier, etc. Cette ville, qui date du XVIe siècle, est bâtie dans une charmante vallée, bien arrosée, entourée de jardins et de plantations. C'est une des cités les mieux bâties, les plus belles, les plus riches et les plus industrieuses du Mexique. Elle a conservé dans son aspect le cachet de l'ancienne société castillane, celui d'une opulence sévère. Elle est assise sur un plateau qu'entoure une vallée circulaire, et, un peu plus loin, une ceinture de collines et de cratères à pic forme un retranchement naturel. Un aqueduc très-élancé et qui se marie noblement au paysage apporte l'eau des montagnes voisines. Elle a trois grandes places, d'où partent toutes les rues, qui se coupent à angle droit; la plupart des maisons ont des jardins où croissent une grande variété de fleurs et de fruits, tant d'Europe que d'Amérique. Les principales curiosités de Queretaro sont : l'église de Nossa-Señora-de-Guadalupe, qui possède un magnifique maître-autel d'argent massif; le couvent de Santa-Clara, qui a plus de 2 milles de circuit; l'aqueduc de 40 arches, qui fournit de l'eau à la ville; le collége, le couvent de San-Francisco avec sa riche bibliothèque.

Queretaro fut la dernière ville où se réfugia Maximilien d'Autriche, devenu empereur du Mexique, lorsque, les troupes françaises ayant évacué le Mexique, il se trouva en présence des armées républicaines du président Juarez. Maximilien s'enferma dans Queretaro le 13 mars 1867, avec Miramon, Mejia, Marquez et environ 15,000 hommes. Comme nous l'avons dit ailleurs (v. MAXIMILIEN), cette ville tomba au pouvoir des républicains le 15 mai suivant. Ce prince, fait prisonnier, y fut jugé un mois plus tard par un conseil de guerre, qui le condamna à la peine capitale, et fut exécuté à Queretaro même le 15 juin 1867, à sept heures du matin, en même temps que Miramon et Mejia.

QUERETARO (PROVINCE DE), province du Mexique, entre 19° 40′ et 20° 53′ de latit. N. Elle est bornée au N. par la province de San-Luis-Potosi, au N.-E. par celle de Vera-Cruz, au S.-E. et au S. par celle de Mexico, au S.-O. par celle de Mechoacan, et au N.-O. par celle de Guanaxuato; superficie, 6,264 kilom. carrés; 170,000 hab. Cette contrée, comprise dans la partie centrale du haut plateau d'Anahuac, se compose de plaines très-élevées et entrecoupées de montagnes dont le pic le plus élevé, le Calpulalpan, atteint 2,690 mètres. Ce pays manque généralement d'eau et n'est traversé que par une seule rivière un peu considérable, la Tula ou Montezuma. Un canal qui joint Queretaro à Mexico réunit cette rivière à la vallée de Tenochtitlan. Le climat de cette partie du Mexique est généralement tempéré, salubre et agréable. Le sol y est fertile et l'agriculture forme la principale ressource des habitants. On y récolte du blé, des légumes, des fruits de plusieurs espèces et du coton. Le bois, quoique rare, suffit à la consommation des habitants. Les animaux domestiques de l'Europe s'acclimatent facilement et se multiplient rapidement; leur éducation y est surtout favorisée par de gras et vastes pâturages. Le règne minéral est d'une richesse surprenante dans l'Etat de Queretaro; ses produits principaux sont l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, le marbre, l'albâtre, le jaspe, l'obsidienne, etc.

Queretaro est un des Etats du Mexique où l'industrie a fait les plus grands progrès. On y trouve des fabriques de coton, de cuir, de draps, de savon, d'ouvrages en fer, etc. Les produits des mines et des fabriques sont expédiés à Mexico et échangés contre des marchandises européennes et indiennes. Queretaro entra en 1824, comme Etat particulier, dans la confédération mexicaine.

QUÉRIMBES ou **QUÉRIMBÉ** (îles), groupe d'îles de l'Afrique portugaise, dans le canal de Quérimbé, faisant partie de la capitainerie générale de Mozambique et du district de Cabo-Delgado. Il s'étend entre 10° 35′ et 12° 30′ de latit. S., sur un espace d'environ 225 kilom. Les principales îles sont, à partir du nord : l'île Longue ou Rogue, Amice, Malougue, Passereau, Matemo, Ibo et Quérimbé. Lorsque les Portugais découvrirent ces îles, elles étaient habitées par des Arabes qu'ils exterminèrent presque entièrement; les îles Quérimbes furent, depuis, repeuplées par des Portugais de Mozambique et par leurs esclaves.

QUERINI (Girolamo, en religion Ange-Marie), cardinal et archéologue italien, né à Venise en 1680, mort en 1755. Issu d'une ancienne famille patricienne, il fit ses études au collége des jésuites de Brescia et, à l'âge de dix-sept ans, entra dans l'ordre des bénédictins. Connaissant à fond le grec, l'hébreu et la science biblique, il ne tarda pas à être nommé maître des novices et écrivit pour ses élèves sa dissertation intitulée : *De Mosaicæ historiæ præstantia.* De 1710 à 1714, il voyagea en France (1711), en Angleterre et en Hollande, et se lia avec la plupart des savants de ces différentes contrées. Son *Commentarius de rebus ad Quirinium pertinentibus* (Brescia, 1749, 2 vol. in-8°) renferme d'intéressants détails sur ce qu'il vit pendant ses voyages et sur ses rapports avec les illustrations de son époque. De retour en Italie, il publia plusieurs ouvrages sur les antiquités liturgiques, fut promu, en 1721, archevêque de Corfou, passa, en 1728, de ce siége à celui de Brescia et, peu de temps après, fut créé cardinal et bibliothécaire du Vatican. Clément XII lui offrit le riche évêché de Padoue, mais il le refusa. Il était membre des Académies de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Vienne, de Bologne et de l'Académie des inscriptions de Paris, où il avait remplacé, en 1743, l'abbé Bauduré. Le cardinal Querini fut, sous tous les rapports, l'un des prélats les plus distingués de l'Eglise romaine au XVIIIe siècle. La pureté de ses mœurs, la modestie et la simplicité de ses habitudes, sa générosité, sa douceur et sa charité, son extrême urbanité, enfin les excellents rapports qu'il eut avec des écrivains qui étaient loin d'être orthodoxes, lui concilièrent l'estime et le respect des hommes de toutes les opinions. Frédéric II, roi de Prusse, lui écrivit plusieurs fois dans les termes les plus flatteurs; Voltaire lui dédia sa tragédie de *Sémiramis* et d'autres ouvrages. Ce prélat s'appliqua surtout à embellir la ville de Brescia, fit achever la construction de sa magnifique cathédrale et y créa un séminaire, un couvent pour l'instruction des jeunes filles et enfin une bibliothèque publique.

Querini avait préparé la publication d'un grand ouvrage historique sur les bénédictins d'Italie; mais Clément XI ne voulut point qu'il fît paraître cet ouvrage, et il se borna à en donner le plan sous le titre de *De monastica Italiæ historia conscribenda* (Rome, 1717, in-4°). On cite parmi ses ouvrages : *Vetus officium quadragesimale Græciæ orthodoxæ* (Rome, 1721, in-4°); *Diatribæ ad priorem partem veteris officii; De ecclesiasticorum officiorum apud Græcos antiquitate; De hymnis quadragesimalibus Græcorum; De aliis canticis quadragesimalibus; Primordia Corcyræ* (1725, in-4°), recherches sur les antiquités et l'histoire de Corfou; *Enchiridion Græcorum* (Bénévent, 1725, in-4°); *Animadversiones in propositionem XXI lib. VII Euclidis* (Brescia 1738, in-4°); *Specimen litteraturæ Brixianæ* (Brescia, 1739, in-4°), ouvrage estimé; *Pauli II vita* (Rome, 1740, in-8°); *Diatriba præliminaris ad Francisci Barbari et aliorum ad ipsum epistolas* (Brescia, 1741, in-4°); *Imago optimi pontificis expressa in gestis Pauli III* (Brescia, 1745, in-4°); *Vindiciæ adversus Platinam aliosque obtrectatores*, ouvrage dans lequel il cherche à venger la mémoire du pape Paul II des imputations de Platine et d'autres historiens, etc. On a encore de lui un grand nombre de dissertations sur des sujets de littérature sacrée et profane; des *Lettres*, la plupart en latin (Brescia, 1742-1749, 6 parties, in-4°), et une édition de la *Correspondance du cardinal Pole.*

QUERFURT, ville de Prusse, province de Saxe, à 26 kilom. O. de Mersebourg; 3,100 hab. Fabrique de toiles, de draps, de toiles imprimées; raffinerie de salpêtre.

QUÉRIACÉ, ÉE adj. (ké-ria-sé — rad. *querie*). Bot. Qui ressemble à une quérie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées. Syn. de POLYCARPÉES.

QUÉRIE s. f. (ké-rî — de *Quero*, botan. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, tribu des polycarpées, dont l'espèce type croît en Espagne.

QUÉRIER s. m. (ké-rié). Anc. jurispr. Juge des causes civiles, échevin.

QUÉRIGUT, village et commune de France (Ariége), ch.-l. de cant., arrond. et à 88 kilom. de Foix, sur le versant O. d'un chaînon des Pyrénées, entre la vallée de l'Ariége et celle de l'Aude; pop. aggl., 590 hab. — pop. tot., 698 hab. Ce village est situé entre deux crêtes de granit, dont l'une porte une petite église et les restes d'un vieux château. « Cette commune, dit M. Bergès, a bien déchu, car on prétend qu'elle était devenue très-florissante après la révocation de l'édit de Nantes, parce que beaucoup de protestants persécutés y étaient venus chercher un refuge et y avaient apporté avec eux l'aisance et l'industrie. » Quérigut a vu naître le fameux Roquelaure, dont les facéties d'un goût fort douteux et la laideur égayèrent pendant longtemps la cour de Louis XIV.

QUÉRIMONIE s. f. (kué-ri-mo-nî — lat. *querimonia;* de *queri*, se plaindre). Plainte :

Finissez, finissez votre *quérimonie.*
SCARRON.

‖ Vieux mot.

— Dr. canon. Requête présentée au juge d'Eglise, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

— Anc. jurispr. Plainte en justice.

QUERIR v. a. ou tr. (ke-rir — du latin *quærere*, chercher, rechercher, mot qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *gardh*, désirer, convoiter, d'où aussi, selon lui, le grec *chraô*, *chrezô*, le gaélique *gredo*, l'anglais *to greed* et l'allemand *gehre.* L'allemand n'entre que dans les composés. Cette racine a produit, entre autres dérivés, le sanscrit *gardhas*, désir, recherche, exactement représenté, selon Eichhoff, par le latin *quæstus*, gain, et le sanscrit *gardhus*, *gardhras*, avide, auquel correspondent également le gothique *gredags*, scandinave *grâdugr*, lithuanien *gardus.* A la même famille appartiennent l'ancien slave *glodu*, faim, proprement avidité; le gothique *grêdus*, faim, *grêdon*, avoir faim; anglo-saxon *graedig* et l'irlandais *gradh*, amour, désir, *grâdhunshar*, amoureux, etc. On pourrait peut-être aussi rapprocher le latin *quæro* du gothique *giri*, avide, gothique *geirô*, *gairnei*, avidité, désir, de la racine sanscrite *gar*, dévorer, alliée peut-être, mais non identique à *gardh.* N'est employé qu'à l'infinitif). Chercher pour amener ou apporter : *Aller, venir, envoyer* QUERIR. *Si l'on m'apporte de l'argent, que l'on me vienne* QUERIR. (Mol.)

— Loc. fam. *Il serait bon à aller querir la mort*, Se dit de quelqu'un qui tarde longtemps à revenir, qui est très-lent dans ce qu'il fait.

— *Il vaut mieux tenir que querir*, Il vaut mieux posséder une chose que de la chercher.

— A signifié Lever, percevoir : QUERIR *un droit, un impôt.*

QUERLON (Anne-Gabriel MEUSNIER DE), littérateur français. V. MEUSNIER.

QUERNO (Camille), poëte italien, né à Monopoli, Etat de Naples, en 1470, mort à Naples vers 1528. Il joignait à une rare facilité pour composer les vers latins une vanité excessive, qui le rendait fort ridicule. S'étant rendu à Rome avec un poëme intitulé *Alexias* et composé d'environ 20,000 vers (1514), il obtint une audience de Léon X. « Le pape le trouva digne d'être admis à ses soupers, dit Ginguené. Là, il lui donnait de temps en temps quelques bons morceaux et il lui versait à boire dans son propre verre, mais à la condition qu'il dirait sur-le-champ au moins deux vers sur le sujet qu'on lui proposerait et que, s'il ne le pouvait pas ou si les vers n'étaient pas trouvés de bon aloi, il serait obligé de boire son vin trempé de beaucoup d'eau. » Devenu un objet de risée à la cour pontificale, il la quitta, tomba dans la plus profonde misère et finit ses jours à l'hôpital, où il se tua avec des ciseaux dans un accès de démence. On lui doit : *De bello neapolitano* (Naples, 1526, in-fol.).

QUERO, village d'Espagne, province et à 134 kilom. de Madrid, sur le chemin de fer de Madrid à Alicante; 825 hab. Son territoire est couvert de lacs salés. L'extraction du sel et la fabrication de la soude, qui s'obtient par l'incinération d'un varech terrestre, sont les seules industries du pays.

QUERQUEDULA s. f. (kuèr-kué-du-la — nom lat. de la *sarcelle*). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des sarcelles, et ayant pour type la sarcelle d'été.

QUERQUÈRE adj. f. (kuèr-kuè-re — du gr. *karkairô*, je résonne). Pathol. S'est dit d'une fièvre accompagnée de frissons.

QUERQUEVILLE, village et commune de France (Manche), cant. d'Octeville, arrond. et à 6 kilom. de Cherbourg, à l'extrémité de la rade de Cherbourg; 917 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, offre plusieurs parties antérieures au Xe siècle et a été construite, dit-on, sur les ruines d'un temple romain. Le fort de Querqueville fait aujourd'hui partie des fortifications de Cherbourg.

QUERRE v. a. ou tr. (kè-re). Forme ancienne du mot QUERIR.

Messieurs, dit-il, en ces lieux n'ont que *querre;*
Les augustins sont serviteurs du roi.
LA FONTAINE.

QUERRE s. f. (kè-re — forme ancienne du mot *carré*). Angle d'un carré. ‖ Vieux mot.

QUERTIN s. m. (kèr-tain). Panier large, peu profond, dans lequel les paysannes portent les légumes au marché de Valenciennes.

QUERULA s. f. (kué-ru-la — mot lat. qui signif. *plaintive;* allus. au cri de l'oiseau). Ornith. Nom scientifique du genre piauhau. ‖ Nom spécifique de la linotte cabaret.

QUÉRULINÉ, ÉE adj. (qué-ru-li-né — rad. *querula*). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au genre querula.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux, de la famille des muscicapidées ou gobe-mouches, ayant pour type le genre querula.

QU'ES-ACO ou **QU'ES-AQUO** (ké-za-ko). Mots provençaux qui signifient Qu'est cela et qu'on emploie en ce sens pour imiter le parler provençal: *Et* QU'ES-ACO, *de par le diable? est-ce ici la journée des tapes?* (Beaumarch.)

— Modes. *Bonnet à la qu'es-aco*, Bonnet de femme en usage à la fin du XVIIIe siècle, et dont le nom était dû à l'usage plaisant que Beaumarchais avait fait du mot *qu'es-aco* dans sa querelle avec Marin.

QUESADA, ville d'Espagne, province et à 44 kilom. de Jaen, sur le penchant de la sierra de Cazorla; 5,000 hab. Sources salées, exploitées aux environs. Plusieurs fois assiégée pendant les guerres avec les Maures, elle finit par rester définitivement aux chrétiens.

QUESADA (Gonçalo-Ximenez DE), fondateur de Santa-Fé-de-Bogota, né à Grenade vers 1495, mort en 1579. Il s'était fait recevoir licencié, lorsqu'il passa en Amérique pour y tenter la fortune. L'*adelantado* ou gouverneur civil et militaire des Canaries, F. de Lugo, s'étant mis à la tête d'une expédition pour découvrir les terres situées au delà de la Magdalena, Quesada le suivit comme lieutenant (1532). Après la retraite de Lugo, qui recula bientôt devant les périls de l'expédition, il continua à marcher de l'avant avec une troupe sans cesse décimée, au milieu de dangers de tout genre, s'empara du plateau de Cundinamarca, de la ville indienne d'Ubaza, de Sorocota, où il put se ravitailler, de Sagomuxi, dont le grand temple fut livré au pillage et à l'incendie, se rendit maître de Bogota, après le combat de Bonça, où il faillit trouver la mort, puis, devenu maître du pays, il jeta les fondements de Santa-Fé-de-Bogota (1538), la capitale de la Nouvelle-Grenade. Peu après, Quesada laissa le commandement à son frère, puis retourna en Europe avec des richesses considérables, qu'il avait emportées du pays conquis. Il fut fort mal acuceilli par Charles-Quint, prévenu contre lui par Lugo, accrut le mécontentement de l'empereur en affichant un luxe insensé, se rendit ensuite en France, en Italie, retourna plus tard dans la Nouvelle-Grenade, où il retrouva son frère et y fut poursuivi par la haine de Lugo. Quesada s'était embarqué pour l'Europe avec son frère, qui périt frappé par la foudre pendant la traversée.

QUESALTENANGO-DEL-SPIRITU, ville du Guatemala, ch.-l. du département du même nom, à 160 kilom. N. de Guatemala, dans une plaine entourée de montagnes; 11,000 hab. Elle possède des fabriques de draps fins et communs de toutes couleurs et de toutes qualités, de serges et de cotonnades. Elle commerce en objets de ses fabriques, grains, cocos, sucre, etc.

QUESALTENANGO-DEL-SPIRITU (DÉPARTEMENT DE), département du Guatemala, dans la partie moyenne de cette république; 60,000 hab. Sol fertile en froment, maïs, patates, fruits d'Europe. Beaucoup de moutons. Manufactures nombreuses d'étoffes de coton et de laine. Ruines indiennes.

QU'ES-AQUO. V. QU'ES-ACO.

QUÉSITEUR s. m. (kué-zi-teur — du lat. *quæsitor*, celui qui cherche). Anc. jurispr. Magistrat chargé d'une enquête.

QUESNAY (François), médecin et économiste français, né à Méré, près de Montfort-l'Amaury, le 4 juin 1694, mort à Versailles le 16 décembre 1774. Sa mère, femme active et laborieuse, l'avait initié de bonne heure à tous les détails d'une exploitation agricole, mais elle avait négligé son instruction. Il ne sut lire que vers douze ans. A cette époque, il se prit de passion pour la *Maison rustique* de Liébault et l'apprit presque par cœur. Ardemment désireux de s'instruire, il apprit presque seul le grec et le latin et se rendit souvent à pied à Paris pour y acheter des livres. Lorsqu'il eut seize ans, il prit des leçons d'un chirurgien de village, puis il alla étudier la médecine et la chirurgie à Paris. En même temps, Quesnay suivit les cours de botanique et de chirurgie, obtint de fréquenter, comme élève, l'Hôtel-Dieu et consacra les instants de loisir que lui laissaient toutes ces occupations à l'étude de la philosophie, des mathématiques et des arts du dessin. Reçu maître en chirurgie, il s'établit à Mantes. Les succès qu'il obtint dans le traitement des grandes blessures lui méritèrent la place de chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Mantes, et le maréchal de Noailles, dont il fit la connaissance, le présenta à la reine Marie Leszinska. La réputation de Quesnay s'accrut encore par la réfutation qu'il fit du livre de Silva, *Sur la saignée*. En 1731, le duc de Villeroi l'emmena avec lui à Paris, en qualité de son chirurgien. Le chirurgien La Peyronie, qui venait d'obtenir la création d'une Académie de chirurgie, prit Quesnay en affection et le fit nommer chirurgien ordinaire du roi et secrétaire perpétuel de cette société savante (1737). Les travaux qu'il publia dans les *Mémoires* de cette Académie le firent avantageusement connaître dans le monde scientifique, et ce qui accrut encore son renom ce fut l'habileté avec laquelle il défendit, pendant sept ans (1737-1744), le Collége de chirurgie contre la Faculté de médecine. Des attaques répétées de goutte lui interdisant les opérations manuelles, il se fit recevoir docteur en médecine à Pont-à-Mousson, en 1744, au retour de la campagne de Flandre, où il avait accompagné le roi. Depuis longtemps, à cette époque, il était fort bien en cour et il jouissait d'une grande faveur auprès de Mme de Pompadour. Voici comment il lui avait été recommandé. Un jour, la comtesse d'Estrades, amie intime de la Pompadour, s'était trouvée subitement incommodée et dans un état alarmant. Le duc de Villeroi, qui était avec elle, lui offrit le secours de son chirurgien, qu'il avait laissé dans sa voiture. Quesnay reconnut tout de suite que la comtesse était sujette à l'épilepsie et qu'elle en éprouvait en ce moment une attaque; il sentit en même temps l'importance de cacher une maladie aussi effrayante et, rassurant le duc de Villeroi, il ordonna quelques calmants, en disant que c'était une attaque de nerfs. Il insista sur la nécessité du repos, fit sortir tout le monde et resta seul avec la malade pour soustraire à la vue des assistants les symptômes de l'épilepsie. Ayant repris connaissance, Mme d'Estrades jugea, par la conduite de Quesnay, de son savoir et de sa discrétion. Elle y fut sensible et parla de son habileté à Mme de Pompadour, qui le prit pour son médecin, lui donna un logement auprès d'elle au château de Versailles et lui fit donner la survivance de la charge de médecin ordinaire du roi.

Louis XV, qui témoignait à Quesnay beaucoup de bienveillance, se plaisait à le consulter sur des sujets même étrangers à la médecine et l'appelait **le Penseur**; en lui accordant des lettres de noblesse pour le récompenser de ses services, il lui donna pour armes trois fleurs de pensée avec cette devise: *Propter cogitationem mentis.*

Quesnay était un homme du monde, très-aimable et très-obligeant. Il avait beaucoup de loyauté et de franchise, de gaieté et de bonhomie. Il se plaisait à faire, dans la conversation, des espèces d'apologues tirés, en général, de quelque objet ayant rapport aux choses de la vie agricole. Il dissertait avec beaucoup de chaleur sans envie de briller. Forcé, à raison de sa charge, de suivre la cour dans toutes ses résidences, il portait partout et toujours son esprit d'indépendance et sa philosophie, et aussi sa passion pour la propagation de ses idées économiques. Dans son petit appartement de Versailles, il recevait quelques gens de lettres et quelques personnes de la cour. On y parlait très-librement, mais plus des choses que des personnes, et jamais le secret de ces réunions privées, chez un particulier habitant le palais des rois, mais qu'animait le souffle républicain, ne fut divulgué de manière à compromettre le bon docteur.

Mme de Pompadour lui ayant demandé un jour pourquoi il avait toujours l'air contraint et embarrassé devant le roi, dont il connaissait la bonté: « Madame, lui répondit Quesnay, je suis sorti à quarante ans de mon village et j'ai bien peu d'expérience du monde, auquel je m'habitue difficilement. Lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis: voilà un homme qui peut me faire couper la tête, et cette idée me trouble. — Mais, reprit la marquise, la justice et la bonté du roi ne devraient-elles pas vous rassurer? — Cela est bon pour le raisonnement, dit-il, mais le sentiment est plus prompt et il m'inspire de la crainte avant que je me sois dit tout ce qui est propre à l'écarter. » Cette anecdote peint bien Quesnay. Mme du Hausset, qui nous l'a transmise dans ses *Mémoires*, cite beaucoup de mots du docteur, dont elle était l'amie. « Quesnay, dit-elle, était le meilleur homme du monde et qui était éloigné de la plus petite intrigue. Il était bien plus occupé à la cour de la manière de cultiver la terre que de tout ce qui s'y passait. L'homme qu'il estimait le plus était M. de La Rivière, conseiller au parlement: il le croyait le seul propre à administrer les finances. »

En ce temps, selon les nobles habitudes de la monarchie du bon plaisir, l'intendant des postes, après avoir fait décacheter des lettres et violé le secret de la correspondance de personnes désignées, en apportait le dimanche des extraits au roi. « On le voyait entrer et passer comme les ministres, pour ce redoutable travail, dit Mme du Hausset. Le docteur Quesnay plusieurs fois, devant moi, s'est mis en fureur sur cet *infâme ministère*, comme il l'appelait, et à tel point que l'écume lui venait à la bouche. « Je ne » dînerais pas plus volontiers avec l'inten- » dant des postes qu'avec le bourreau, » dit-il. »

La vie de cet homme de bien, de ce médecin habile, de cet économiste occupé sans cesse des moyens d'améliorer la situation du peuple fut calme, honorée. Dans sa vieillesse, il souffrit cruellement de la goutte et il mourut octogénaire quelques mois après Louis XV.

Quesnay est l'un des principaux fondateurs de l'économie politique, le chef de l'école des physiocrates. Il publia ses idées économiques en 1756, dans l'*Encyclopédie* (articles FERMIERS, GRAINS, etc.); en 1758 dans deux ouvrages intitulés *Tableau économique* et *Maximes*, et enfin, en 1768, dans celui qui a pour titre *Physiocratie* (gouvernement de la nature, des lois naturelles). Selon Quesnay, il y a dans l'ordre économique des lois naturelles auxquelles le législateur doit se conformer et qui doivent être la limite et la règle de son action. Toute intervention du pouvoir dans la production et l'échange est abusive et funeste; de là la fameuse maxime: *Laissez faire, laissez passer*, qui a été l'objet d'appréciations diverses et qui signifie tout simplement liberté du travail et liberté des échanges.

La terre est la source unique de la richesse, et l'agriculture la seule espèce d'industrie qui donne un produit net en sus des frais de production; l'industrie et le commerce ne font que transformer et transporter les objets sans y rien ajouter; les agriculteurs constituent seuls la classe productive et les autres travailleurs la classe improductive. La terre, donnant seule lieu à valeur, doit seule porter le poids de l'impôt. Quesnay avait pour disciples Gournay, Mercier de La Rivière, l'abbé Beaudeau, Dupont de Nemours, le marquis de Mirabeau. Il répétait souvent que le gouvernement doit gouverner le moins possible. Un jour le dauphin, père de Louis XVI, se plaignait devant lui des embarras de la royauté: « Monseigneur, lui dit Quesnay, je ne trouve pas cela. — Et que feriez-vous donc, si vous étiez roi? — Monseigneur, je ne ferais rien. — Et qui gouvernerait? — Les lois. »

« La doctrine de Quesnay, dit M. Léonce de Lavergne, se résumait dans un petit nombre de maximes: Prééminence d'une autorité unique sur toute autre forme de gouvernement, mais à la condition que la nation soit parfaitement instruite des lois qu'il ne faut jamais enfreindre; les sociétés humaines soumises par Dieu même à un ordre naturel, et cet ordre ayant pour fondement la sûreté de la propriété; la terre exploitée par l'agriculture, unique source de la richesse, et l'industrie et le commerce n'ayant d'autre fonction que de façonner ou de transporter les matières premières qu'elle fournit; l'agriculture donnant seule un produit *net* en sus des frais de production, et la prospérité nationale exprimée par la plus grande élévation possible de la rente du sol; tous les impôts indirects supprimés et remplacés par un simple prélèvement de l'Etat sur le produit net des terres et par ce moyen le produit total des impôts réduit de moitié; les avances nécessaires à la culture ménagées et accrues autant que possible, et les richesses attirées ou retenues dans les campagnes; liberté absolue de la culture, multiplication des bestiaux, établissement de grandes fermes pour la production des grains; libre exportation des céréales et ouverture de nouveaux débouchés à l'intérieur par des chemins et des voies navigables; plus d'efforts de la part du gouvernement pour faire baisser le prix des subsistances et respect du *bon* prix qui favorise la production; guerre au luxe public et privé; liberté complète du commerce et abolition du système mercantile; augmentation de la population par l'accroissement des subsistances et non par des encouragements directs; plus de fermes générales, plus de traitants, plus d'emprunts publics, plus de ces *richesses clandestines qui ne connaissent ni roi ni patrie*. A part la théorie du pouvoir absolu, la définition trop exclusive du produit net et l'impôt unique sur le sol, ce programme est encore excellent et les parties défectueuses sont plutôt des exagérations que des erreurs radicales. »

Outre ses ouvrages économiques, Quesnay a laissé des ouvrages de médecine: *Observations sur les effets de la saignée* (1730, in-12); *Essai physique sur l'économie animale* (1736, in-12); *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie française* (1749, in-4°); *Traité de la suppuration* (1749, in-12); *Traité de la gangrène* (1749, in-12); *Traité des fièvres continues* (1753, 2 vol. in-12). Enfin, on lui doit une préface remarquable en tête du premier volume des *Mémoires de l'Académie de chirurgie*.

QUESNAY DE SAINT-GERMAIN (Robert-François-Joseph), magistrat français, petit-fils du précédent, né à Valenciennes en 1751, mort en 1805. Il compléta son instruction en voyageant à l'étranger, puis entra, comme chef de bureau, au ministère de Turgot et fut nommé, en 1776, conseiller à la cour des aides de Paris. Lors de la Révolution de 1789, Quesnay se prononça pour l'abolition des abus et l'établissement de la monarchie constitutionnelle, devint membre de l'Assemblée législative, où il vota avec les modérés, fut ensuite juge et président du tribunal de Saumur et alla finir ses jours dans la retraite près de cette ville. On lui doit: *Discours pour servir à l'éloge de Court de Gébelin* (Paris, 1784, in-4°); *Projet d'instructions et pouvoirs généraux et spéciaux à donner aux députés des états généraux* (Paris, 1789, in-8°).

QUESNÉ (François-Alexandre), botaniste français, né à Rouen en 1742, mort en 1820. Il renonça au commerce pour étudier les sciences naturelles, puis, s'étant retiré dans une propriété qu'il possédait au Boisguillaume, près de Rouen, il y forma une magnifique collection de plantes indigènes et exotiques à laquelle il donna tous ses soins. Plus tard, il acquit l'ancien jardin des Capucins de Rouen et y réunit de belles variétés de plantes achetées à grands frais en Flandre et en Hollande. Outre des *Notices* et des *Mémoires*, on a de lui une traduction française de la *Philosophie botanique* de Linné, etc. (Rouen, 1788, in-8°).

QUESNÉ (Jacques-Salbigoton), littérateur français, né à Pavilly-en-Caux en 1778, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1859. Après avoir été successivement clerc de notaire, commis marchand, marin, soldat, homme de lettres, il entra dans l'administration des droits réunis et devint successivement inspecteur dans la Creuse (1804), dans le Cantal et la Roër. En 1812, il prit sa retraite, et, à partir de ce moment, il s'occupa exclusivement de littérature. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: le *Naufrage* (Paris, 1795, in-18); *Eugène et Sophie* ou les *Violents effets de l'amour* (1797, in-18); *Lettres de Verteuil de Paris à Montdorf de Nuremberg* (1798, 2 vol. in-18); les *Folies d'un conscrit* (1800, 2 vol. in-18); le *Jeune matelot* ou le *Noviciat en mer* (1801, in-12); *Busiris* ou le *Nouveau Télémaque* (1801, 2 vol. in-12); *Lettres à M. Louis-Sébastien sur les loteries nationales* (1801, in-8°); les *Portraits* (1803, in-8°); les *Journées d'un vieillard* (1804, in-18); *Eloge de Nicolas Boileau-Despréaux* (1805, in-8°); *Poinsinet*, comédie en un acte (1806, in-8°); *Mon aventure dans la diligence* (1808, in-8°); *Mémoires de Céran de Valménil* (1813, in-8°); *Eloge de Blaise Pascal* (1813, in-8°); *Marcellin* (1815, 2 vol. in-12); *Mémorial des libraires* (1815, 5 nos in-8°); *Lettres de la vallée de Montmorency* (1816, in-12); *Lettre à Mme Fronville sur le psychisme, etc.* (1818, in-12); *Mémoires de M. Girouette* (1818, in-12); le *Solitaire français au* XIXe *siècle* (1819, in-8°); *Histoire de l'esclavage en Afrique* (1819, in-8°); les *Intrigues du jour* (1820, in-12); *Histoire d'Adolphe et de Silvérie* (1822, 2 vol. in-12); *Mémoires du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente-six ans, etc.* (1823, 2 vol. in-8°, fig.); le *Moissonneur* (1824-1825, 3 vol. in-8°); *Confessions de J.-S. Quesné depuis* 1778 *jusqu'en* 1835 (1828-1835, 3 vol. in-8°), plusieurs fois réédité; *Jean-Jacques Rousseau à Montmorency*, comédie en trois actes (1851, in-8°), etc.

QUESNEL, village et commune de France (Somme), cant. de Mereuil, arrond. et à 17 kilom. de Montdidier, à 28 kilom. d'Amiens; 1,329 hab. On y remarque de vastes souterrains construits par les Normands.

QUESNEL (François), peintre et dessinateur français, né au château d'Holy-Rood, près d'Edimbourg, vers 1543, mort à Paris en 1619. Il était fils de Pierre Quesnel, qui avait suivi en Ecosse Marie de Lorraine, et il appartenait à une famille d'artistes. Quesnel accompagna en France Marie de Lorraine, dont la parente, Louise de Vaudemont, était devenue la femme de Henri III, et fut, sans doute par elle, introduit à la cour. Malgré les recherches savantes de Niel, du Père Lelong, de MM. de Chennevières et H. de Laborde, on n'a que des renseignements insuffisants sur la vie et les œuvres de cet artiste de talent, et l'on est forcément amené à le confondre avec trois ou quatre autres Quesnel, ses parents, peintres et graveurs comme lui, mais d'un mérite moindre. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il fut peintre de Henri III et qu'il parvint à s'acquérir une grande réputation. Ses compositions, et encore quelques-unes seulement, étaient connues par la gravure il y a une centaine d'années; Bartsch en cite un certain nombre; aujourd'hui, tableaux et reproductions sont introuvables. Cette perte est regrettable, si l'on juge de la valeur de ce maître par les vignettes d'un *Plan de Paris*, en douze feuilles, gravé par P. Vallet, dont les dessins originaux sont de lui. Ces vignettes, d'une finesse exquise, prouvent un grand savoir et une grande habitude de la composition. — Les deux frères de François Quesnel, NICOLAS et JACQUES, s'adonnèrent également à la peinture, ainsi que les fils de ce dernier, FRANÇOIS et AUGUSTIN; les deux premiers furent membres de l'Académie de Saint-Luc et les deux autres figurent, en 1661, au nombre des membres de l'Académie des beaux-arts.

QUESNEL (Pasquier), théologien et moraliste, né à Paris le 14 juillet 1634, mort à Amsterdam le 2 décembre 1719. Il était déjà docteur de Sorbonne en 1657, quand il entra dans la congrégation de l'Oratoire, pépinière ordinaire du jansénisme dès cette époque. Deux ans plus tard, il fut ordonné prêtre. Au lieu de s'occuper de l'enseignement proprement dit, à l'exemple de ses confrères, Quesnel entreprit d'étudier, dans l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise, les questions de morale à l'ordre du jour, puis il s'occupa de vulgariser le fruit de ses travaux dans quelques

petits livres de piété qui eurent beaucoup de vogue. Il avait acquis tout de suite tant d'autorité parmi les siens, qu'à l'âge de vingt-huit ans on le mit à la tête de l'Oratoire de Paris. Sa première œuvre de longue haleine est le livre des *Réflexions morales sur le* Nouveau Testament, qui devait le rendre célèbre. Cet ouvrage, qui fut d'abord accueilli avec un empressement unanime, consistait à l'origine en maximes détachées. Les plus hauts personnages de l'Eglise et de l'Etat en félicitèrent l'auteur. Loménie, ministre d'Etat, ayant rencontré par hasard l'évêque de Châlons-sur-Marne, Vialart, lui parla du livre de l'abbé Quesnel. L'évêque fit examiner les *Réflexions morales* et les approuva dans un mandement du 5 novembre 1671. Cette approbation ne fut pas un mince argument plus tard en faveur de Quesnel. La Sorbonne approuva l'ouvrage; l'archevêque de Paris ne l'approuva point, mais ne s'opposa point à l'impression. Le travail de Quesnel portait exclusivement sur les Evangiles. Il entreprit de faire pour les *Actes* des apôtres et les *Epîtres* de saint Paul le même choix de maximes. Il en fut empêché par l'exil de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, son ami, qui, comme lui, était partisan des doctrines de Jansénius et faisait de l'opposition à la bulle d'Alexandre VII. L'archevêque de Paris, qui avait obtenu cet ordre d'exil, intima en même temps à Quesnel l'ordre de quitter Paris. Celui-ci se retira (1681) dans la maison que son ordre possédait à Orléans et y continua ses travaux. Dès 1678, Louis XIV, les jésuites et l'Université de Paris avaient provoqué une réunion des membres de l'Oratoire et on leur avait arraché la promesse de proscrire de leur enseignement la philosophie cartésienne et les doctrines jansénistes. Ils avaient même été contraints de signer un « formulaire; » mais les chefs de l'Oratoire l'avaient seuls signé. Six ans plus tard, on voulut le faire signer à tous les oratoriens; Quesnel refusa, sortit de l'Oratoire et, pour éviter les suites de ce refus, se réfugia à Bruxelles auprès d'Arnauld. Il acheva là son livre dont il n'avait publié qu'une partie. Arnauld, paraît-il, ne fut pas étranger à la nouvelle rédaction. Toujours est-il que l'ouvrage parut entier en 1694. M. de Noailles, successeur de Vialart au siége épiscopal de Châlons, ne fit pas difficulté de l'approuver à l'exemple de son prédécesseur, après l'avoir cependant modifié sur quelques points de détail. Sur ces entrefaites, M. de Noailles devint archevêque de Paris et, en cette qualité, condamna un livre de l'abbé Barcos, intitulé : *Exposition de la foi de l'Eglise touchant la grâce et la prédestination;* c'était condamner Port-Royal. Un écrivain anonyme mit, en 1696, les doctrines condamnées en regard des doctrines approuvées dans le mandement de Châlons relatif aux *Réflexions morales* et demanda auquel des deux mandements il fallait croire. Ce factum, intitulé *Problème ecclésiastique*, fut condamné au feu par le parlement (1699). Bossuet avait rédigé la condamnation du livre de l'abbé Barcos. Il se crut obligé de défendre l'archevêque et composa un écrit dont l'objet était de démontrer qu'il existait des différences essentielles entre la doctrine du livre de l'*Exposition* que l'archevêque avait condamnée et celle du livre du P. Quesnel qu'il avait approuvée, et, quant aux propositions de ce dernier ouvrage qui pouvaient offrir un sens répréhensible, il s'efforça de les réduire au sens des thomistes, que l'Eglise permettait d'admettre ou de rejeter. Ce document, appelé *Justification des* Réflexions morales, n'a été publié qu'après la mort de Bossuet. Cependant, M. de Noailles ne voulut pas condamner Quesnel et se contenta de lui retirer son approbation (édition de 1699). Avant cette querelle, le livre avait fait peu de bruit. Il devait en faire désormais. L'archevêque de Malines commença par faire arrêter Quesnel. Les sbires envoyés à la requête de l'archevêque le trouvèrent caché derrière un tonneau. « Comme on avait de la peine à le reconnaître, dit Bérault-Bercastel, sous l'habit séculier qu'il portait, on lui demanda s'il n'était pas le Père Quesnel. Il répondit avec simplicité qu'il s'appelait de Rebecq. De Fresne, de Rebecq, le Père prieur, c'étaient là pour lui autant de noms de guerre et de pieux expédients pour éviter les restrictions mentales et l'abominable équivoque. » Cependant, son ingénuité n'en imposa point aux limiers de police. Ils empoignèrent le sieur de Rebecq (30 mai 1703) et l'enfermèrent dans les prisons de l'archevêché, c'est-à-dire de l'officialité; car les tribunaux ecclésiastiques fonctionnaient toujours dans les Pays-Bas espagnols et ils avaient des prisons à eux. Il ne resta pas longtemps sous les verrous. Un gentilhomme espagnol, qui était dans la misère, ne demanda pas mieux que de percer les murs de la prison où gémissait Quesnel, moyennant une honnête récompense. Le prisonnier se sauva en Hollande (13 septembre 1703), mais ses papiers furent saisis et remis entre les mains de Louis XIV avec ceux d'Arnauld, qui les lui avait légués en mourant (1694) et l'avait désigné pour lui succéder dans la direction des affaires du jansénisme. Depuis cette époque, Quesnel était à la tête des partisans des doctrines augustiniennes. « Le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode et trois ou quatre autres personnes de confiance composaient sa société, dit un écrivain. Tous les ressorts qu'on peut mettre en mouvement, il les faisait agir en digne chef du parti. Soutenir le courage des élus persécutés; leur conserver les anciens amis et protecteurs ou leur en faire de nouveaux; rendre neutres les personnes puissantes qu'il ne pouvait se concilier; entretenir sourdement des correspondances partout, dans les cloîtres, dans le clergé, dans les parlements, dans plusieurs cours de l'Europe; voilà quelles étaient ses occupations habituelles. Il eut la gloire de traiter par ambassadeur avec Rome. Hennebel y alla, chargé des affaires des jansénistes. Ils firent de leurs aumônes un fonds qui le mit en état de représenter. Il y figura quelque temps; il y parut d'égal à égal avec les représentants des têtes couronnées; mais les charités venant à baisser, son train baissa de même. Hennebel revint de Rome dans les Pays-Bas en vrai pèlerin mendiant. Quesnel en fut au désespoir; mais, réduit lui-même à vivre d'aumônes, comment eût-il pu fournir au luxe de ses députés? » Après son évasion, il se vit en butte à des attaques de plus en plus violentes. Le 15 octobre 1703, c'est-à-dire un mois après qu'il eut recouvré la liberté, l'évêque d'Apt, Foresta, proscrivit son livre des *Réflexions morales*. L'année suivante, il fut déclaré hérétique et séditieux par des membres éminents du clergé de France. Un décret d'Innocent XI le condamna en 1708; le parlement de Paris supprima les *Réflexions morales* en 1711. En 1713, ce fut le cardinal de Noailles qui sévit à son tour contre elles. Enfin la fameuse bulle *Unigenitus*, publiée (8 septembre 1713) par le pape sur les instances de Louis XIV, acceptée par le clergé de France en concile (25 janvier 1714) et enregistrée en Sorbonne le 5 mars suivant, acheva de le séparer de l'Eglise romaine. Il se défendit d'abord par des pamphlets; mais l'âge était venu; sa vigueur s'était glacée. Il mourut à Amsterdam en 1719, âgé de quatre-vingt-six ans, non sans avoir constitué en Hollande une Eglise janséniste qui a subsisté jusqu'à nos jours. Il mourut dans sa foi en l'avenir du jansénisme. « Les manières outrageantes des jésuites, dit-il à son neveu sur son lit de mort, m'ont engagé à soutenir avec opiniâtreté ce que je soutiens aujourd'hui. » Et, en effet, le jansénisme se résout en définitive dans une opposition radicale entre l'Eglise gallicane et l'institut de Loyola. Le jour où les jésuites furent chassés de France, le jansénisme n'avait plus de raison d'être et disparut; mais il avait auparavant obtenu une victoire complète.

On possède du Père Quesnel, outre ses *Réflexions morales : Lettres contre les nudités, adressées aux religieuses qui ont soin de l'éducation des filles* (1686, in-12); l'*Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ* (1688, in-12), la seconde partie est du Père de Gondren, deuxième général de l'Oratoire; les *Trois consécrations, la consécration baptismale, la sacerdotale et la consécration religieuse*, suite de l'ouvrage précédent (in-12); *Elévation à Jésus-Christ sur sa passion et sa mort* (in-16); *Jésus pénitent* (in-12); *Du bonheur de la mort chrétienne* (in-12); *Prières chrétiennes avec des pratiques de piété* (2 vol. in-12); *Office de Jésus avec des réflexions* (in-12); *Prière à N.-S. J.-C. au nom des jeunes gens et de ceux qui désirent de lire la parole et surtout l'Evangile* (in-12); *Eloge historique de M. Desmahis,* ministre protestant converti et nommé, en récompense, chanoine à Orléans; cet éloge a paru en tête de la *Vérité de la religion catholique*, ouvrage de Desmahis; *Recueil de lettres spirituelles sur divers sujets de morale et de piété* (1721, 3 vol. in-12); *Tradition de l'Eglise romaine sur la prédestination des saints et sur la grâce efficace* (Cologne, 1687, 4 vol. in-12), sous le nom de **Saint-Germain**; la *Discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles* (Lyon, 1689, 2 vol. in-4°); *Causa Arnaldina* (1697, in-8°); la *Paix de Clément IX* (1701, 2 vol. in-12); *Justification de M. Arnauld* (1702, 3 vol. in-12); *Lettre d'un évêque à un évêque* (1704, in-12); *Entretiens sur le décret de Rome contre le Nouveau Testament de Châlons, accompagnés de réflexions morales;* sept *Mémoires* de format in-12 contre la bulle *Unigenitus*. Quesnel a encore écrit une foule d'opuscules de circonstance pour sa défense personnelle ou celle de ses doctrines. On consultera avec fruit sur Quesnel, outre les historiens ecclésiastiques : *Causa Quesnelliana* (Bruxelles, 1704, in-4°); *Historia ecclesiæ Ultrajectinæ a tempore unitatæ religionis*, par Hoynck van Papenbrecht (Malines, 1725, in-fol.).

QUESNEL (Pierre), littérateur français, né à Dieppe en 1699, mort à La Haye (Hollande) en 1774. Sa vie est assez peu connue. Il fut élevé chez les jésuites, qu'il quitta pour faire de longs voyages dans les deux mondes. On pense qu'il fut aidé dans la composition de ses ouvrages par son frère, qui mourut à la Bastille vers 1740. Voici les écrits attribués aux Quesnel : *Abrégé historique et chronologique dans lequel on démontre que la vraie religion a toujours été et sera toujours combattue* (Francfort, 1732, in-24); *Véritable almanach pour* 1733 (Trévoux, in-24); *Etrennes jansénistes* (1733, in-24); *Calendrier ecclésiastique pour* 1736 *et* 1738 (Utrecht, 1736, 1738, in-24); *Almanach du diable* (aux Enfers, 1738, in-12), collection d'anecdotes et d'épigrammes; *Histoire de l'admirable don Inigo de Guipuscoa, chevalier de la Vierge et fondateur de la monarchie des Inighistes* (1738, 1758, 2 vol. in-12), roman allégorique sur saint Ignace de Loyola et la bulle *Unigenitus*, attribué également à l'abbé C.-G. Porée; *Histoire des religieux de la compagnie de Jésus* (1740, 4 vol. in-12), ouvrage resté inachevé.

QUESNEL (François-Jean-Baptiste, baron), général français, né à Saint-Germain-en-Laye vers 1765, mort à Avranches en 1819. Il s'engagea en 1782 dans l'armée, avança rapidement lorsque éclata la Révolution, se signala d'une façon toute particulière aux siéges de Roses et de Figuières et reçut à vingt-huit ans le grade de général de brigade. Investi ensuite du commandement de la Sarthe, il parvint à disperser ou à détruire les bandes de chouans qui désolaient la contrée. Quesnel servit ensuite en Italie, en Hollande, devint général de division en 1805, baron en 1810, prit part à la guerre d'Espagne, commanda, en 1814, une division sous les ordres du prince Eugène aux batailles de Caldiero et du Mincio et contribua dans cette dernière à la défaite des Napolitains de Joachim Murat. Bien que maintenu dans son grade par Louis XVIII, il prit sa retraite en 1815.

QUESNEL (Louis-François), général, né à Paris en 1773, mort dans la même ville en 1815. Il était le fils d'un charron de la cour, qui le fit élever avec soin; mais à peine sorti du collége, Quesnel se lança dans une vie d'aventures. Reçu comédien au Théâtre-Français, il devint l'ami de Talma qui, le jugeant acteur médiocre, le poussa à suivre la carrière des armes (1793). Quesnel combattit d'abord dans la Vendée, puis en Italie. Nommé adjudant général dans la garde impériale en 1805, il prit part aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland et fut blessé à Heilsberg en 1807. Il fit ensuite les guerres d'Allemagne, de Prusse, de Russie et, fait prisonnier en 1812, il fut conduit dans l'Ukraine. De retour en France en 1814, il resta attaché à Bonaparte et conspira pour lui avec un certain nombre de ses anciens compagnons d'armes. Mais, sur ces entrefaites, Louis XVIII l'ayant nommé chevalier de Saint-Louis et général de brigade (1er novembre 1814), Quesnel changea subitement d'opinion et devint un chaud partisan des Bourbons. « Quelques jours après, dit un écrivain, dans une réunion bonapartiste, à Saint-Luc, il refusa énergiquement de porter un toast à la santé de Napoléon, annonçant qu'il ne voulait pas trahir le serment de fidélité qu'il venait de prêter au roi. Les chefs de la conspiration, craignant que leurs secrets ne fussent dévoilés, résolurent de sacrifier à leur sécurité l'infortuné général. On raconte que, dans les premiers jours de février 1815, le général Quesnel passant sur le pont des Arts, à une heure avancée de la nuit, fut assommé et jeté dans la Seine. » Huit jours plus tard, on trouva son cadavre dans les filets de Saint-Cloud, et comme il avait sur lui son argent, ses bijoux et sa montre, on dut en conclure qu'un tout autre motif que le vol était la cause de sa mort.

QUESNELLISME s. m. (kè-snè-li-sme — de *Quesnel*, n. pr.). Hist. relig. Doctrine de Quesnel.

QUESNELLISTE s. m. (kè-snè-li-ste — de *Quesnel*, n. pr.). Hist. relig. Partisan de la doctrine de Quesnel.

QUESNET (Eugène), peintre, né à Paris vers 1810. Il étudia son art sous la direction de Dubufe et s'est adonné à peu près exclusivement au genre du portrait. Depuis 1833, époque de son début au Salon, M. Quesnet a exposé un très-grand nombre de portraits d'une certaine élégance et qui lui ont valu une 3e médaille en 1838 et une 2e en 1843. Parmi ses œuvres, nous nous bornerons à citer : *Etude de Turc* (1834); *Portraits à l'aquarelle* (1835); la *Convalescente* (1836); portraits de *M. Chaumeil de Stella* (1841), de *Jacques Herz* (1848), de *M. Alary* (1849), de la *Princesse R...* (1853), des *Enfants de M. Paul Pecquet* (1859), du *Docteur Lacroze* (1872), de *M. Bourée*, ancien ambassadeur (1874), etc. Il est peu de Salons où M. Quesnet n'ait envoyé plusieurs portraits, pour la plupart de femmes, et dont les noms sont indiqués par des initiales.

QUESNEVILLE (Gustave-Augustin), médecin et chimiste, né à Paris en 1810. Il reçut les leçons de Vauquelin, se fit recevoir docteur en médecine en 1834, mais ne pratiqua point cet art et s'occupa d'une façon toute particulière de l'application des sciences à l'industrie. Le docteur Quesneville se livre à la fabrication en grand des produits chimiques et on lui doit, entre autres découvertes, celle des extraits inodores de Baréges qui remplacent toutes les eaux sulfureuses. On trouve chez lui des pharmacies complètes pour les médecins, des collections de produits chimiques, etc. Depuis 1840, ce savant dirige la *Revue scientifique*, publication mensuelle, également utile aux savants et aux industriels et qui, depuis 1857, porte le titre de *Moniteur scientifique*. C'est lui qui s'est chargé, en 1842, d'éditer l'*Histoire de la chimie* de M. Hœfer.

QUESNOT DE LA CHESNÉE (Jean-Jacques), littérateur français qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Après la funeste révocation de l'édit de Nantes, il se rendit à Berlin, où il établit une fabrique de galons, passa de là en Danemark, gagna, en 1688, le Dauphiné pour y recueillir la succession de son beau-père et fut pendant quelque temps emprisonné à Grenoble. On lui doit les écrits suivants : la *Bataille de Ramelie* (Ramillies) ou les *Glorieuses conquêtes des alliez*, pastorale héroïque en trois actes et en vers libres (Gand, 1706, in-8°), avec le portrait du fameux Marlborough, ouvrage précédé d'une *Lettre sur le renversement de la monarchie universelle;* la *Bataille de Hoogstet* (Hochstædt), tragédie-opéra en trois actes, ornée d'entrées de ballet et de changements de théâtre (1707, in-4°); le *Parallèle de Philippe II et de Louis XIV* (Cologne, 1709, in-12).

QUESNOY (LE), ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. d'Avesnes, à 66 kilom. de Lille, sur une éminence; pop. aggl., 2,848 hab. — pop. tot., 3,569 hab. Place de guerre de 2e classe, bibliothèque; fabriques de sucre et d'huile, clouteries, brasseries. On y remarque les vestiges d'un ancien château, l'église paroissiale fondée au XIe siècle, l'hôtel de ville, l'arsenal et plusieurs casernes.

Quesnoy (SIÉGES DU). La position du Quesnoy, une de nos plus fortes places du Nord, l'a exposé à un grand nombre de siéges, dont quelques-uns offrent des péripéties remarquables.

En 1477, Louis XI en personne alla investir cette place, qui se défendit vaillamment; il fallut la battre avec une très-forte artillerie et livrer un assaut général. Parmi les officiers qui donnèrent l'exemple de l'intrépidité en gravissant la brèche, le roi remarqua surtout le jeune et impétueux Raoul de Launoy, qui, le premier, se fit jour à travers le fer et la flamme. Après la prise de la ville, le roi le fit venir et, en présence de toute l'armée, il lui passa au cou une longue chaîne d'or en lui disant avec une fine et spirituelle bonhomie : « Par la Pâque-Dieu! mon ami, vous êtes trop furieux en un combat; il vous faut enchaîner; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois. » Cette manière de l'enchaîner ne dut point déplaire au bouillant officier, qui sut réaliser plus tard les espérances que faisait concevoir une si brillante conduite.

Dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, Le Quesnoy fut plusieurs fois pris et repris successivement par les Français, les Espagnols et les impériaux. Turenne s'en rendit maître le 6 septembre 1654. L'année suivante, Condé, piqué au vif de la perte de cette place, en fit le blocus avec les Espagnols; mais Turenne réussit à y jeter des secours et déconcerta tous les projets du prince. En 1712, les alliés, commandés par le prince Eugène, emportèrent Le Quesnoy le 4 juillet, firent la garnison prisonnière et se fortifièrent dans la place. Toutefois, ils ne jouirent pas longtemps de leur conquête : Villars, après la victoire de Denain et la prise de Douai, alla investir Le Quesnoy, qui se rendit le 4 octobre de cette même année 1712. Le vainqueur y trouva 80 pièces de canon et 160 mortiers.

Au commencement du mois d'août 1793, les Autrichiens, déjà maîtres de Condé et de Valenciennes, se présentèrent devant Le Quesnoy, le bloquèrent d'abord, puis l'assiégèrent en règle. La place, vigoureusement attaquée et ne recevant aucun secours, dut capituler le 9 septembre. Mais l'année suivante, lorsque le sort eut cessé d'être fatal à nos armées du Nord, le général Scherer alla à son tour assiéger les Autrichiens, ayant avec lui le chef de brigade Marescot pour diriger les travaux du génie. Scherer commença à signifier au commandant du Quesnoy le décret de la Convention en vertu duquel l'armée française devait passer au fil de l'épée les garnisons de différentes places du Nord occupées par l'ennemi, si ces garnisons ne déposaient pas les armes vingt-quatre heures après la première sommation. Le commandant autrichien répondit bravement : « Une nation n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre; je me défendrai. » Il fallut donc en venir à l'attaque. Marescot, dont l'illustration dans cette partie de l'art militaire commençait déjà, jugea au premier coup d'œil que les assiégés s'attendaient à être attaqués du côté de la porte de Valenciennes, point le plus faible par lequel eux-mêmes avaient pénétré dans la place. Pour déjouer leurs prévisions, il ouvrit une fausse tranchée sur un point tout opposé; ils y concentrèrent aussitôt leurs principales forces, tandis que Marescot activait les travaux sur la première position; trois jours après, il ouvrait sans obstacle la véritable tranchée. Toutefois, la faiblesse de l'armée assiégeante, des pluies continuelles qui arrêtaient le jeu de l'artillerie et la vigoureuse défense de la garnison firent assez longtemps douter du succès. Marescot fit alors pratiquer de petites plates-formes pour donner à des pièces de campagne la facilité de tirer sur les assiégés dans leurs sorties, qui devinrent très-meurtrières pour eux. La garnison autrichienne se trouva enfin hors d'état de prolonger la résistance; le commandant, sommé de nouveau d'avoir à se rendre, déclara, avec la même énergie que la première fois,

qu'il ne rendrait la place que pour sauver la vie de sa garnison, attendu qu'elle n'avait eu aucune connaissance de la première sommation, qu'il avait tenue secrète. « Si c'est un crime, dit-il alors, je dois seul en porter la responsabilité, puisque la faute m'est personnelle, et je me trouverai heureux de sacrifier ma vie pour sauver celle de tant de vaillants soldats qui sont innocents. » (15 août 1794.) Hâtons-nous d'ajouter que le terrible décret de la Convention ne fut pas appliqué dans cette circonstance.

QUESNOY-SOUS-AIRAINES, village et commune de France (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arrond. et à 24 kilom. d'Amiens; 883 hab. Fabriques de velours; beau château.

QUESNOY-SUR-DEULE, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. de Lille, sur la basse Deule; pop. aggl., 2,148 hab. — pop. tot., 4,660 hab. Brasseries, distilleries, blanchisseries de toiles, moulins, filatures, sucreries. Belle église moderne.

QUESNOY-MONTANT (LE), village et commune de France (Somme), cant. de Moyenneville, arrond. et à 16 kilom. d'Abbeville, à 35 kilom. d'Amiens; 739 hab. Ruines d'un château fort. Une flèche très-élégante termine le clocher, qui se fait remarquer par son architecture et paraît remonter aux premières années du XVIe siècle.

QUESNOY (DU), nom de divers personnages. V. DUQUESNOY.

QUESSOY s. m. (kè-soi — nom d'un bourg de Normandie). Arboric. Variété de poires.

QUESTABILITÉ s. f. (kuè-sta-bi-li-té — rad. *questable*). Anc. cout. Caractère de ce qui est questable. ‖ Servitude.

QUESTABLE adj. (kuè-sta-ble — du lat. *quæstus*, cherché). Anc. cout. Qui peut être recherché, réclamé.

— Féod. Qui ne peut aller demeurer hors de la seigneurie, que son seigneur peut réclamer : *Vassal* QUESTABLE.

— Substantiv. Individu questable. V. QUESTAL.

QUESTAL s. m. (kuè-stal — du lat. *quæstus*, cherché, demandé, réclamé). Féod. Mainmortable qui ne pouvait demeurer hors des terres du seigneur; que son seigneur avait le droit de réclamer.

— Adjectiv. *Bien questal*, Bien soumis à la queste.

— **Encycl.** On nommait autrefois ainsi, dans la Guyenne, des mainmortables qui ne pouvaient disposer de leur personne et de leurs biens sans le consentement de leurs seigneurs, ni en quitter la terre pour aller demeurer ailleurs. Il y avait trois sortes de *questaux :* ceux du Béarn, ceux de la coutume de Saint-Sever et ceux de Bordeaux. Les premiers ne pouvaient laisser la terre de la questalité, sans la volonté du seigneur; mais, s'ils n'avaient pas assez de terre pour labourer, le seigneur leur en devait fournir. La questalité de la coutume de Saint-Sever était à bien des égards plus rigoureuse que celle du Béarn, quoiqu'elle ne fût relative qu'aux biens seuls des *questaux*. On en trouve les règles dans le titre IX, *De la condition des mainmortes*, qui contient les quatre articles suivants : « 1o En la vicomté de la Vigner et baronnie de Faget, le seigneur a plusieurs hommes appelés *questaux* et de condition serve, lesquels ne peuvent tester ni disposer des biens qu'ils possèdent par testament ou contrats entre vifs, en aucune manière; car leurs biens et héritages sont de condition *questale* et serve, et sont au seigneur et non auxdits hommes *questaux*, sinon quant à la seule administration. 2o Et peut ledit seigneur prendre ensemble tout leurdit bien, quand il lui plaît. 3o Et les peut, ledit seigneur, affranchir et, par les affranchissements, sont dits et tenus hommes francs et non serfs ne *questaux*. 4o Et ceux qui descendent et sortent desdits *questaux* sont de condition *questale* et serve, s'ils ne sont affranchis. »

La coutume de Bordeaux était la plus dure. On peut juger de la condition des anciens *questaux* par la nature et l'étendue des obligations qui leur furent imposées, en quelques endroits, lors de leur affranchissement. Les habitants de la paroisse de Saint-Magne, dans le Médoc, furent affranchis, en 1291, par Bertrand de Podenzac, leur seigneur. « Par la charte d'affranchissement, dit le premier président de Nesmond, les terres qu'ils possédoient au temps de leur questalité et servitude leur furent données à fief nouveau, ô (avec) la charge de quelque devoir d'esporle à muance de seigneur, de certains cens annuels, en grains, deniers, et de la dîme de tous les fruits et de la taille aux quatre cas; ô (avec) la charge que les habitants et leurs hoirs tiendroient feu vif et feroient leurs habitations ordinaires aux étages ou maisons qu'ils avoient à Saint-Manne, en tout temps et continuellement. »

Le *questal* ne pouvait pas marier sa fille hors de la terre de la queste sans la volonté du seigneur. Il pouvait néanmoins lui donner en la mariant une partie de son mobilier ou de la terre *questale*, pourvu qu'il la mariât avec un *questal* du même seigneur. Les fils du *questal* partageaient entre eux la terre questale de leur père; mais si l'un d'eux mourait sans enfants, son bien retournait au seigneur, au préjudice des frères. La fille même du *questal*, mariée hors de la queste, ne prenait aucune part aux biens *questaux* sans le consentement du seigneur. Il existait encore des *questaux* dans la seigneurie de Candalle au XVIe siècle; mais depuis cette époque il n'en est plus fait mention. Il y a lieu de croire que la questalité existait autrefois dans la coutume d'Acs, avec des règles peu différentes de celles qu'on vient de tracer, et que l'affranchissement de cette servitude a été l'origine de la taille connue sous le nom de queste, qui était due aux seigneurs dans plusieurs localités; car rien n'est plus commun dans les chartes d'affranchissement que de voir le seigneur y laisser subsister des restes de la mainmorte et se réserver une taille fixe à la charge de la communauté, qui la répartit annuellement sur les habitants.

QUESTALITÉ s. f. (kuè-sta-li-té). Anc. cout. Etendue de territoire où s'exerçait le droit de queste.

QUESTE s. f. (kuè-ste — du lat. *quæstus*, cherché). Forme ancienne du mot QUÊTE.

— Féod. *Droit de queste*, Taille que les seigneurs prélevaient sur leurs vassaux : *Je ne pense pas que tu espères faire payer deux fois à nobles, bourgeois ou serfs le droit de* QUESTE. (F. Soulié.)

QUESTEAU s. m. (kuè-sto). Coffre où l'on serre de l'argent, des bijoux. ‖ Vieux mot.

QUESTEL (Charles-Auguste), architecte, né à Paris le 18 septembre 1807. Elève de Blouet et Duban, il suivit, de 1823 à 1828, les cours de l'Ecole des beaux-arts. En 1835, il prit part à un concours pour la construction de la cathédrale de Nîmes et son projet, fort remarquable, a été adopté. En 1838, on posa la première pierre de cette église, qui fut terminée et dédiée à saint Paul le 14 novembre 1849. M. Questel donna en outre, en 1846, les dessins de la fontaine monumentale qu'on érigea sur l'esplanade de Nîmes et qui fut achevée en 1851. Cette même année 1846, il exposa au Salon un projet de *Restauration de l'amphithéâtre d'Arles*, qui lui valut une troisième médaille. Peu après, il était nommé membre de la commission des monuments historiques. Les *Plans de l'église de Nîmes, de la fontaine de l'Esplanade* et trois dessins, en collaboration avec M. Laisné, représentant le *Pont du Gard*, furent très-admirés au Salon de 1852 et valurent à M. Questel une première médaille et la croix de la Légion d'honneur. Il fit paraître à l'Exposition universelle de 1855 ses envois du Salon de 1852 et obtint encore une première médaille. Cette même année, M. Questel, qui avait été nommé architecte du palais de Versailles et du château de Trianon, fut chargé de diriger les fêtes qui y furent données à la reine Victoria au mois d'août. Il est devenu, en outre, membre du conseil des bâtiments civils, professeur à l'Ecole des beaux-arts, officier de la Légion d'honneur (1863) et membre de l'Institut en 1871. En 1856, il avait pris la direction de l'atelier que dirigeait l'architecte Gilbert. M. Charles Questel a montré dans ses œuvres du bon goût, le sens pratique allié au culte du beau et un vaste savoir.

QUESTEMBERT, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Vannes; pop. aggl., 984 hab. — pop. tot., 4,021 hab. Dans le cimetière se voient une chapelle qui passe pour avoir été bâtie par les Anglais et un calvaire richement sculpté à la base et au sommet. A la base sont figurées des scènes de la vie de Jésus-Christ. Au sommet, supporté par une torsade, se voient, d'un côté, Jésus crucifié, de l'autre une Pitié. Le trésor de la chapelle Notre-Dame, fondée par les templiers, renferme un calice en vermeil d'un travail exquis et une belle croix du XVe siècle, en bois sculpté, plaquée de cuivre. Une motte féodale assez importante est le seul reste de l'ancien château fort de Coetbihan. Questembert renferme, en outre, plusieurs maisons du XVIe siècle, ornées de curieuses sculptures, et une tourelle cylindrique couronnée par deux bustes en pierre. C'est près du bourg de Questembert qu'Alain le Grand défit les Normands en 880. Sur divers points du territoire de la commune s'élèvent des croix anciennes, ornées de sculptures en relief ou en creux, érigées, suivant la tradition, en mémoire de la victoire des Bretons sur les Normands au IXe siècle.

De Questembert dépend le hameau de la Vraie-Croix, où l'on remarque deux chapelles que la superstition a rendues fameuses. Voici ce que rapportent les gens crédules : Un pèlerin croisé, rapportant un fragment de la vraie croix, s'arrêta en ce lieu et y perdit cette relique. Il partit après avoir fait de vaines recherches, et il était sans doute loin, quand on vit au haut d'une aubépine un nid de pie qui jetait pendant la nuit une vive lueur. La pie avait dérobé le fragment de la vraie croix. On fit construire une chapelle pour le recevoir; mais toujours la relique retournait au nid de la pie, et l'on finit par comprendre qu'elle voulait y rester. Alors on éleva une seconde chapelle sur l'emplacement de l'arbre et l'on y déposa le fragment de la vraie croix à la hauteur précise où se tenait le nid. Ce fragment y est encore; il a été enfermé dans un reliquaire en cuivre doré, en forme de croix à double branche, orné d'une guirlande d'aubépine gravée en creux et courant sur le fût et sur les branches.

QUESTEUR s. m. (kuè-steur — lat. *quæstor;* de *quærere*, chercher). Hist. Magistrat chargé, à Rome ou dans une province, de l'administration des finances : *Cecilius fut* QUESTEUR *de Verrès*. (Acad.) ‖ Magistrat de certaines villes de France, au XIVe siècle.

— Administr. Nom donné aux membres d'une assemblée qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds : *Les* QUESTEURS *de l'Assemblée nationale.*

— Enseignem. Officier de l'Université qui recevait les deniers communs, et qui les distribuait à ceux à qui ils étaient dus.

— **Encycl.** Législ. rom. Les historiens ne sont pas absolument d'accord sur l'époque à laquelle fut instituée la dignité de la questure. Selon Tacite, le peuple élut les premiers *questeurs* soixante-quatre ans après la fondation de la république; il pense cependant que, depuis longtemps déjà, les consuls et, avant eux, les rois les nommaient chaque année (*Ann.*, XI, 22). Plutarque attribue l'établissement des *questeurs* aux lois de Valerius Publicola, dites lois valériennes (an 245 de la fondation de Rome), après l'expulsion des rois. Ce fut vers l'an 333 qu'on ajouta aux deux *questeurs* de la ville (*quæstores urbani*) deux *questeurs* pour accompagner les consuls à la guerre (*quæstores provinciales*).

Le mandat du *questeur* comprenait deux fonctions distinctes; ils recherchaient (*quærebant*), les uns les deniers dus à l'Etat, les autres les crimes; aussi les premiers se nommaient-ils *quæstores classici*, et les autres *quæstores parricidii*.

Les *quæstores parricidii* ou *homicidii*, deux mots synonymes dans le langage de Rome et du droit romain, répondaient à peu près à nos magistrats instructeurs; seulement, leurs attributions policières étaient plus étendues : ils prenaient connaissance des actes commis, informaient, faisaient enquête, décernaient les ordres d'arrestation, remettaient les criminels à la justice et enfin surveillaient le jugement. C'étaient donc, à la fois, des accusateurs publics, des juges d'instruction et des avocats généraux. D'après Tite-Live, leur mandat était annuel. Voici comment ils procédaient : ils portaient l'accusation devant les comices, convoqués par leurs soins, et lorsque la sentence avait été prononcée par le peuple, ils veillaient à son exécution. Il ne paraît pas que cette charge ait longtemps existé, ou du moins elle se confondit avec celle des *triumviri capitales*, dont il est question dans Varron et Valère-Maxime, et avec celles des édiles et des tribuns.

Au reste, les lois valériennes marquent une date importante dans le travail de formation des institutions républicaines; on les voit surtout fixer des coutumes protectrices de la liberté des citoyens romains, coutumes existantes déjà, mais quelquefois méconnues et dont la tradition tendait à s'altérer. La dernière de ces lois, de laquelle sortirent les *questeurs des crimes* dont nous parlons, eut particulièrement un intérêt considérable. Elle disposa qu'aucun magistrat de la république ne pourrait rendre désormais une sentence criminelle entraînant pour un citoyen la perte de la vie, de la liberté ou du droit de cité. Le jugement de ces causes capitales fut dévolu au peuple, statuant comme juge suprême dans ses comices formés par centuries. Le principe n'était point absolument nouveau et il paraît certain que, dans la période des rois, l'appel au peuple était toujours ouvert contre toute sentence capitale prononcée par le roi lui-même ou par le sénat. Mais ce droit purement coutumier n'avait peut-être été strictement maintenu qu'à l'égard des accusations intentées contre des patriciens. Les lois valériennes ravivèrent et généralisèrent la coutume antique et, à dater de leur promulgation, les comices se montrèrent jaloux de faire respecter et de maintenir contre tout empiétement leur droit exclusif de juridiction criminelle dans les accusations où il allait soit de la vie, soit de la perte de la liberté, soit de la perte du droit de cité. Tout citoyen, du reste, pouvait, à ses risques et en prêtant le serment qu'il n'agissait point par animosité et par esprit de calomnie, se porter accusateur devant cette assemblée populaire des comices, jugeant criminellement. Néanmoins cette organisation primitive, abandonnant l'office de la vindicte publique au peuple en masse et la recherche des crimes à la seule initiative individuelle, ne pouvait suffire à assurer la répression ni pourvoir complètement à la sécurité publique. Le principe fut maintenu; l'accusation demeura ouverte à tous les citoyens et les comices restèrent juges dans les causes capitales; mais, pour les besoins d'une plus prompte et plus sûre administration de la justice, les centuries déléguèrent une partie de leurs pouvoirs à de nouveaux magistrats, aux *questeurs des homicides* ou *des parricides*, c'est-à-dire de ceux qui s'étaient rendus coupables du meurtre de quelqu'un de leurs semblables, de leurs *pairs;* le mot dérivait de *par* et non de *pater*. Ces magistrats purent rechercher les crimes, d'où leur nom de *quæstores*, en rassembler les preuves et en livrer les auteurs aux comices pour les juger. Ils présidaient, en outre, les centuries assemblées pour cette fin, recueillaient les votes et c'étaient eux qui prononçaient le jugement. M. Ortolan, dans son *Histoire de la législation romaine*, fait la remarque importante que les lois valériennes ne disposèrent qu'à l'égard des citoyens romains accusés de crimes capitaux. Quant aux esclaves ou aux étrangers, *peregrini*, ils continuèrent de pouvoir être jugés par le consul ou le préteur et mis à mort sur les ordres de ces magistrats, sans aucune intervention des comices. Il reste à remarquer encore une autre restriction apportée à l'application des lois valériennes par les mœurs et l'antique organisation de la famille romaine. Le citoyen fils de famille pouvait être distrait de la juridiction des comices par son père, si ce dernier, en vertu de son droit de puissance paternelle, revendiquait la fonction de juger lui-même l'accusé. Le père était, en effet, le justicier criminel suprême des enfants aussi bien que de l'épouse, *in manu*, placés sous sa puissance. La juridiction criminelle des comices s'inclinait devant la juridiction paternelle et devant la revendication du père; au seuil du foyer domestique s'arrêtait même le droit d'information et de poursuite des *questeurs du parricide.*

La charge des *quæstores classici*, ou de la questure du trésor public, eut une importance politique considérable et de longue durée, tant par elle-même que par les conséquences qu'elle produisit avec le temps. Elle sortit, comme la précédente, des lois valériennes, qui créèrent, par l'établissement de cette charge, une magistrature spéciale pour l'administration des finances. Ce fut le premier dédoublement du pouvoir concret et multiple des consuls, espèce de prolongement de celui des rois, lequel devait subir, plus tard, d'autres démembrements; la censure s'en détacha vers l'an 311 de Rome, et la préture vers la fin du même siècle. Chronologiquement, la questure du trésor public fut donc la première de ces magistratures formées des subdivisions des attributions consulaires. Elle fut réservée, dans son origine, aux seuls patriciens et elle devint par la suite le premier pas vers les dignités.

On pouvait être candidat à la questure dès l'âge de vingt-sept ans; il était même permis de briguer cette dignité à vingt-cinq ans; mais il était rare d'y arriver à cet âge. Cicéron, qui se glorifie d'avoir été revêtu de toutes les dignités à l'âge légal, ne fut *questeur* en Sicile qu'après trente ans. Les *classici* avaient mission de faire rentrer les deniers de l'Etat; mais en aucune circonstance ils n'étaient autorisés à en faire usage sans un ordre émanant du sénat. Ils effectuaient les payements du trésor et percevaient les revenus publics. Ils tenaient, à cet effet, une comptabilité régulière sur des registres nommés *tabulæ publicæ*.

Ce fut en 409 av. J.-C., seulement, que sur les quatre *questeurs* trois furent choisis parmi les plébéiens. Les *questeurs* qui accompagnaient l'armée remplissaient les fonctions de nos payeurs actuels. De plus, ils étaient chargés de vendre le butin et d'en opérer la répartition. Lorsque la domination romaine eut franchi les limites de l'Italie, chaque proconsul prit à sa suite un *questeur*, et le nombre de ces magistrats se multiplia avec le nombre des provinces. César en nomma, dit-on, jusqu'à quarante; mais le nombre régulier ne paraît pas avoir été au delà de vingt, quoique Dion Cassius pense que le nombre de César fut conservé. Comme cette dignité donnait l'entrée au sénat et ouvrait la voie aux honneurs les plus élevés, elle fut très-recherchée.

Lorsque la nomination des *questeurs*, comme celle des autres magistrats, passa aux empereurs, le nombre en fut illimité; comme leur puissance était nulle, il n'y avait aucun danger à en multiplier les insignes, et comme le titre en était conféré par la faveur du prince, on ne pouvait plus limiter le nombre des élus sans limiter la puissance impériale. D'ailleurs, les attributions de cette magistrature n'avaient rien conservé de leur premier caractère. Auguste avait transféré aux préteurs la garde du trésor, aux décemvirs la présidence des tribunaux. Claude rendit aux *questeurs* leurs fonctions financières, mais Néron les leur enleva de nouveau, et ces fonctions passèrent depuis aux préfets du trésor. Auguste avait modifié le premier l'institution de la questure en établissant les *quæstores candidati :* c'était une sorte de titre honorifique donné par la faveur impériale à ceux qu'elle voulait ensuite élever aux plus hautes dignités. On put l'obtenir à vingt-deux ans avec l'entrée au sénat. Dans les provinces impériales, les *questeurs* furent remplacés par les *procuratores* ou *nationales*, mais ils subsistèrent dans les provinces du sénat. Selon Ulpien, les *questeurs*, élus tous les ans ou tous les trois ans, furent abolis dans les provinces sous les princes syriens. Sous l'empire, ce titre, prodigué aux créatures du prince, servit à légitimer leur élévation aux honneurs pompeux dont on décorait les courtisans. Auguste avait confié aux *questeurs* la garde des archives publiques, qui avait appartenu aux édiles ou aux tribuns du peuple et qui passa ensuite des *questeurs* aux préfets du trésor. Auguste se servit aussi fréquemment des *questeurs*, choisis parmi les jeunes gens de distinction, pour transmettre au sénat ses discours et ses épîtres. Ce fut cette fonction nouvelle qui devint comme la prérogative du *questeur* conservé dans la hiérarchie de Constantin. La multitude des

questeurs disparut, et il ne resta que le *questeur du palais,* chargé de composer les discours de l'empereur et siégeant dans le consistoire impérial avec les préfets du prétoire et les grands maîtres. Telle fut l'importance de cette magistrature nouvelle, que souvent l'héritier présomptif du trône impérial en fut investi. Le *questeur* jugeait, de concert avec le préfet du prétoire et quelquefois seul, les affaires déférées au prince; il recevait les consultations des juges inférieurs sur les questions douteuses; il composait les lois et les édits publiés au nom de l'autorité impériale; il signait les rescrits impériaux; il était dépositaire des registres des tribuns et des préfets des camps et de la frontière. Les bureaux du grand maître des offices étaient à sa disposition pour lui fournir des secrétaires ou pour promulguer les édits dans l'empire. L'office du *questeur impérial* eût répondu à peu près à la charge moderne de chancelier, si les empereurs romains avaient connu l'usage du grand sceau. Les fonctions primitives des *questeurs*, en ce qui concernait l'administration des finances publiques, du trésor public et du trésor privé, du trésor de l'empereur et du trésor de l'Etat (*fiscus* et *ærarium*), étaient alors confiées à deux officiers, le comte du domaine privé ou trésorier de la couronne et le comte des largesses sacrées.

— Politiq. Le titre de *questeur* a été conservé de nos jours. Les *questeurs* de nos assemblées législatives sont préposés à l'administration des deniers de l'assemblée; c'est une sorte d'économat. Les *questeurs* sont choisis parmi les députés. Sous la Restauration, ils étaient nommés par le roi pour la durée de la législature; sous la monarchie de 1830, la Chambre les élisait elle-même. Il en fut de même sous la République de 1848; sous le second Empire, ils furent désignés annuellement par le chef de l'Etat; mais après la chute de ce régime et l'élection d'une Assemblée nationale (8 fév. 1871), ils ont été de nouveau nommés par leurs collègues. Les *questeurs* étaient au nombre de deux à la Chambre des députés et au Corps législatif. Ils sont au nombre de trois dans les assemblées élues sous le régime républicain. Ils habitent le palais de l'Assemblée.

Questeurs (PROPOSITION DES). Au mois d'octobre 1851, les questeurs de l'Assemblée législative déposèrent sur le bureau de la Chambre la proposition suivante : « Sera promulgué comme loi, mis à l'ordre du jour de l'armée et affiché dans les casernes l'article 6 du décret du 11 mai 1848, dans les termes ci-après : Article unique. Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Ses réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants et fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi. » En ce moment, l'accord qui avait existé si longtemps entre la majorité de l'Assemblée et le président de la République Louis Bonaparte était rompu. Cette majorité monarchique, impuissante à fonder la monarchie, occupée d'intrigues qui troublaient le pays, n'ayant su que comprimer, que détruire une à une toutes les libertés conquises en 1848, profondément usée et impopulaire, était entrée en lutte avec le chef du pouvoir exécutif. Celui-ci, qui préparait dans l'ombre son guet-apens contre la représentation nationale, venait, dans l'espoir de reconquérir les sympathies populaires, de demander l'abrogation de la loi du 31 mai, afin de faire retomber sur ses alliés de la veille toute l'impopularité de l'odieuse mesure qui avait mutilé le suffrage universel. En ce moment, les bruits de coup d'Etat transpiraient; la majorité était inquiète et troublée. Un ordre du jour du général Saint-Arnaud, nommé ministre de la guerre, vint porter l'agitation à son comble. Dans cet ordre du jour adressé à l'armée, le ministre protestait avec virulence contre le droit de requérir la force publique accordé au pouvoir législatif par l'article 32 de la constitution : « L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté et elle en dispose. »

Ce fut alors que les questeurs Baze, Le Flô et de Panat, pensant qu'il était temps de prendre des mesures pour protéger l'Assemblée contre des entreprises menaçantes, rédigèrent la proposition que nous avons citée plus haut. Une commission de trente membres fut nommée pour l'examiner. Les ministres Saint-Arnaud et de Torigny, appelés devant elle, finirent par reconnaître, à la suite d'une longue discussion, que le décret du 11 mai 1848 était toujours en vigueur; mais, dès le lendemain, ils revinrent sur leur déclaration et Saint-Arnaud poussa l'audace jusqu'à ordonner d'arracher ce décret affiché dans toutes les casernes de Paris depuis 1849. Sauf un membre qui s'abstint, la commission fut unanime pour reconnaître à l'Assemblée le droit de se protéger elle-même; néanmoins, six membres se prononcèrent contre la proposition, parce qu'ils regardaient comme inutile de faire une loi pour reconnaître un droit établi par la constitution. « La même unanimité régnait dans l'Assemblée, dit M. T. Delord, mais l'application y soulevait de nombreuses divergences. Les membres de l'Assemblée constituante siégeant sur les bancs de l'Assemblée législative se rappelaient le billet écrit, le 29 janvier 1849, par le général Changarnier au général Forey : « Si cet » affreux petit drôle (M. Armand Marrast, » président de la Constituante) vous renou- » velle sa proposition (celle d'augmenter de » deux bataillons la garde de l'Assemblée), » pirouettez sur les talons et tournez-lui le » dos. » D'autres se méfiaient de la droite et craignaient que sa conversion à un principe pour lequel jusqu'ici elle avait témoigné plus que de la froideur ne cachât une conspiration dirigée à la fois contre Louis Bonaparte et contre la République. » La discussion s'ouvrit en séance publique le 17 novembre. Vainement Charras, avec une grande clairvoyance, montra que l'opportunité de la proposition des questeurs était justifiée par la déclaration du ministre de la guerre, une partie de la gauche se laissa entraîner à admettre l'opinion contraire, défendue par Michel de Bourges dans un discours fameux. « Non, s'écria-t-il, il n'y a pas de danger, et je me permets d'ajouter que, s'il y avait un danger, il y a aussi une sentinelle invisible qui nous regarde; cette sentinelle, c'est le peuple. » La proposition des questeurs, dont l'adoption pouvait peut-être changer le cours des événements, fut repoussée, et, quinze jours plus tard, avait lieu le coup d'Etat du 2 décembre. Ce fut au sortir de cette séance, qui avait été des plus orageuses, que Saint-Arnaud, s'adressant à son voisin, le ministre de l'intérieur, prononça, dit-on, ces paroles : « On fait trop de bruit dans cette maison; je vais chercher la garde. »

QUESTION s. f. (kè-sti-on — lat. *quæstio;* de *quærere*, chercher). Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclairer de quelque chose : *Accabler, presser, pousser quelqu'un de* QUESTIONS. *Répondre à une* QUESTION. *Eluder une* QUESTION. *Les* QUESTIONS *montrent l'étendue de l'esprit, et les réponses sa finesse.* (J. Joubert.) *Qu'on s'épargnerait de* QUESTIONS *et de peines, si on déterminait enfin la signification des mots d'une manière précise et nette!* (D'Alembert.) *La* QUESTION *la plus barbare qu'on puisse adresser à une femme, c'est de lui demander son âge.* (St-Omer.) *Il est plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses* QUESTIONS *que par ses réponses.* (M. de Lévis.)

— Interrogation que l'on adresse à un élève, pour s'assurer qu'il possède les matières qu'il avait à étudier : *Il n'a pas su répondre aux* QUESTIONS *de l'examinateur.*

— Point en discussion; ce qu'il s'agit de résoudre, de décider : *Vous n'êtes pas à la* QUESTION. *Vous sortez de la* QUESTION. *Je vous rappelle à la* QUESTION. *A la* QUESTION! *revenez à la* QUESTION. *Le sens commun n'est autre chose qu'une collection de solutions des* QUESTIONS *qu'agitent les philosophes.* (Jouffroy.) *La* QUESTION *de l'origine de la parole est la même que celle de l'origine des idées.* (J. de Maistre.) *Le bon sens n'est que la raison appliquée aux besoins de la vie ordinaire, et principalement aux* QUESTIONS *pratiques.* (Franck.) *Les esprits pénétrants dépassent les préliminaires, ils ne s'arrêtent pas sur le bord des* QUESTIONS *et n'y arrêtent personne.* (J. Joubert.) *Il n'y a plus de* QUESTIONS *politiques, il n'y a plus que des* QUESTIONS *sociales.* (De Metternich.) *La* QUESTION *politique est la* QUESTION *vitale des nations.* (Ampère.) *La* QUESTION *de l'impôt et la* QUESTION *du gouvernement sont au fond une seule et même* QUESTION. (Proudh.) *Les* QUESTIONS *d'origine et de fin sont insolubles.* (P. Leroux.) *Les* QUESTIONS *philosophiques veulent être traitées philosophiquement.* (V. Cousin.) *Eclairer le peuple, c'est la grosse* QUESTION *de l'avenir.* (Ed. Laboulaye.) *Sous un gouvernement représentatif, toutes les* QUESTIONS *peuvent, si la majorité le veut, aboutir à une* QUESTION *politique.* (E. de La Bédollière.) *Les* QUESTIONS *politiques se tranchent à coups de sabre, mais le sabre est impuissant contre les* QUESTIONS *sociales.* (E. de Gir.) *Rien n'ôte plus le goût des petites* QUESTIONS *que l'étude des grandes.* (E. de Gir.)

— *Belle question! Quelle question!* Se dit à une personne qui fait une question inutile ou ridicule.

— *Question pour l'ami*, Chose douteuse, et qu'on peut, sans blesser positivement la justice, décider par la seule faveur.

— *Faire question*, Offrir du doute, être discutable : *Son consentement ne* FAIT *pas* QUESTION.

— *Etre question de*, S'agir de : *Il n'*EST *pas* QUESTION DE *cela.* DE *quoi* EST-*il* QUESTION? IL *n'*EST *plus* QUESTION *que* D'*être riche, la pauvreté est une infamie.* (Fén.) *Dès qu'*IL EST QUESTION DES *intérêts généraux, la science prend le nom de droit administratif.* (Laurentie.)

— *En question*, Dont il s'agit : *La personne, la chose* EN QUESTION :

Si l'homme *en question* est tel qu'on me l'a dit,
Terminons au plus tôt l'hymen dont il s'agit.

REGNARD.

‖ *Etre en question*, Etre discuté, soumis à un examen qui doit être suivi d'une décision : *Un fait est certain : la constitution sociale* EST EN QUESTION *chez nous, et, par nous, elle l'est dans le monde.* (Mich. Chev.) ‖ *Mettre en question*, Soumettre à un examen, à une discussion : *Il y a des principes qu'on ne doit pas* METTRE EN QUESTION. (Duclos.) ‖ *Remettre en question*, Rendre de nouveau douteux, incertain, précaire : *La question polonaise* REMET EN QUESTION *la paix et l'organisation de l'Europe entière.* (Guizot.)

— *Question de temps*, Chose dont le temps seul doit amener une solution favorable : *Sa maladie n'est pas dangereuse; C'est* UNE QUESTION DE TEMPS.

— Politiq. Affaire politique dont la solution intéresse plusieurs Etats : *La* QUESTION *d'Orient. La* QUESTION *des lieux saints. La* QUESTION *polonaise. La* QUESTION *de Pologne est une* QUESTION *européenne.* (L. Jourdan.) *La* QUESTION *de Varsovie s'éteindra sous l'éteignoir des protocoles.* (E. de Gir.) ‖ *Question préalable*, Vote qui décide qu'on ne délibérera pas sur une proposition regardée comme intempestive ou inconstitutionnelle. ‖ *Question de cabinet*, Proposition soumise à un vote qui doit entraîner la chute du ministère, s'il est contraire à la solution pour laquelle le cabinet s'est prononcé.

— Dr. rom. Enquête, instruction sur un crime ou un délit. ‖ *Questions perpétuelles*, Juridictions permanentes établies à Rome par des lois et des plébiscites.

— Dr. civ. *Question d'état*, Celle qui concerne les droits d'une personne. ‖ *Question préjudicielle*, Celle qui, soulevée pendant l'instance, peut influer sur l'arrêt à intervenir et doit être préalablement résolue.

— Dr. crim. Torture, gêne donnée aux accusés et aux condamnés, pour leur arracher des aveux : *Présenter un criminel à la* QUESTION. *On l'a mis, on l'a appliqué à la* QUESTION *pour lui faire déclarer ses complices. La* QUESTION *est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et sauver un coupable qui est né robuste.* (La Bruy.) ‖ *Question préparatoire*, Celle qui avait lieu pour arracher des aveux à l'accusé. ‖ *Question définitive*, Celle qu'on faisait subir aux condamnés pour leur faire nommer leurs complices. ‖ Fig. Moyen d'investigation : *L'expérience est une espèce de* QUESTION *que l'art donne à la nature pour la faire parler.* (Bacon.) ‖ Fam. *Mettre quelqu'un à la question*, Le tourmenter, l'impatienter. ‖ Pop. *Il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire ce qu'il sait*, Se dit d'un homme indiscret, bavard.

— Philol. Thèse sur quelque matière scientifique.

— **Syn. Question, demande, problème.** V. DEMANDE.

— **Encycl. Dr. rom.** *Questions perpétuelles.* On donna en droit romain le nom de *questions perpétuelles* à différentes juridictions permanentes, créées par une longue suite de lois et de plébiscites pour connaître de certains crimes spéciaux et appliquer aux coupables les peines édictées par la loi. Ces juridictions multiples, fonctionnant parallèlement, formées successivement et pièce à pièce, présentaient dans leur ensemble une organisation judiciaire dont le manque d'unité rend l'étude fort laborieuse et l'histoire difficile; on se bornera à indiquer ici les points saillants et les dates plus particulièrement mémorables.

Primitivement, le pouvoir judiciaire, même en matière criminelle, était exercé à Rome par les rois, magistrats suprêmes, sauf, dans les causes capitales, le droit d'appel au peuple, *provocatio*. Cet appel, durant la période des rois, était porté devant l'assemblée du peuple dans ses comices par curies. On sait du reste que la distribution par curies des comices avait un caractère souverainement aristocratique, et quoique l'organisation et le fonctionnement de la curie ne soient qu'imparfaitement connus, il paraît hors de doute qu'on y votait, non par tête, *viritim*, mais par *gens*; c'est-à-dire par famille, ou plutôt par clan. Le chef de famille ou de clan opinait tant pour lui-même que pour ses fils et ses clients; on comprend que, dans un pareil système, les votes de la plèbe étaient annulés. Après la chute des rois de Rome, les lois valériennes transportèrent aux comices, non plus l'appel de la sentence, mais la connaissance directe de toutes les affaires criminelles en matière capitale. Ces comices, investis par les lois valériennes des pouvoirs judiciaires en matière criminelle, n'étaient plus d'ailleurs l'ancienne assemblée par curies, mais des comices nouveaux distribués par centuries et où l'aristocratie de fortune et d'argent dominait et avait supplanté l'aristocratie de race. Les centuries étaient au nombre de 193, formées d'après les données fournies par les tables quinquennales du cens. Chaque centurie n'émettait qu'un vote collectif, et néanmoins elles présentaient entre elles d'énormes inégalités numériques. Les citoyens les plus riches, et par conséquent les moins nombreux, formaient seuls les premières; la composition numérique de la centurie s'élargissait à mesure que l'on arrivait aux moyennes fortunes, et enfin la masse entière des prolétaires avait été refoulée dans la cent-quatre-vingt-treizième. Le vote de cette dernière centurie était, on le comprend, à peu près illusoire. Quoi qu'il en soit, c'est aux comices ainsi organisés que fut dévolue par les lois valériennes la plénitude de la juridiction criminelle.

Il exista néanmoins parallèlement d'autres juridictions moins importantes et moins générales. D'une part, le sénat continuait à connaître de quelques affaires n'entraînant pas de condamnation capitale. D'autre part, après la création du tribunat, s'établirent encore de nouveaux comices, les comices par tribus, qui eurent d'abord une existence de fait plus que de droit, mais s'élevèrent graduellement à la puissance de légiférer et même à une certaine participation au pouvoir judiciaire. Dans les comices par tribus, on votait par tête, *viritim*, système qui donnait la prépondérance au nombre, c'est-à-dire à la plèbe. Judiciairement, toutefois, les comices par tribus ne s'arrogèrent que la connaissance des accusations politiques; c'était devant ces assemblées que les tribuns aimaient à traduire les magistrats sortant de charge et antipathiques aux classes populaires.

Ce furent ces comices plébéiens par tribus qui condamnèrent Coriolan à l'exil. En résumé, le pouvoir judiciaire en matière criminelle était donc exercé, dans sa plus grande plénitude, par les comices par centuries; il l'était par le sénat dans les accusations non capitales, et, le plus ordinairement, par les comices par tribus, quand il s'agissait d'accusation politique. Du reste, l'accusation et même la condamnation ne supposaient point nécessairement, dans cette période du droit, l'existence d'une loi antérieure ayant défini le fait incriminé et déterminé la peine. Les comices par centuries ou par tribus qui jugeaient, étant en même temps des comices législatifs, créaient à mesure la loi et arbitraient souverainement la peine pour chaque accusation qui leur était soumise.

Voilà l'état primitif des juridictions criminelles dans la république. Arrivons à la formation des *questions perpétuelles.* L'immense accroissement de la population et l'accroissement nécessairement proportionné du nombre des crimes rendirent graduellement peu praticable le jugement direct des causes de cette nature par les comices. L'usage s'établit que ces assemblées déléguèrent leur pouvoir d'informer et de juger à des commissions désignées collectivement sous le nom de *quæstiones* et dont les membres étaient appelés *quæstores*, c'est-à-dire enquêteurs et juges. La *quæstio* ou commission, dans l'origine, n'était constituée que pour l'affaire unique dont on lui avait délégué l'information et le jugement; la sentence rendue, sa mission était finie et ses pouvoirs expiraient. Le besoin d'une délégation moins incertaine et moins transitoire se fit sentir, comme aussi le besoin de définir les crimes avec fixité et d'en déterminer légalement les peines. Il n'y eut jamais, toutefois, à Rome de code pénal proprement dit, présentant l'entière nomenclature des faits juridiquement incriminés et les tarifs de la pénalité arrêtés *à priori*. Ce fut la matière de lois et de plébiscites nombreux, successivement rendus pour des crimes spéciaux. Ces lois et ces plébiscites, en définissant le délit et en édictant la peine, créèrent ordinairement et organisèrent en même temps la juridiction qui devait en connaître, ainsi que la procédure qui devait être suivie devant elle. Ces juridictions établies à demeure conservèrent l'ancien nom de *quæstiones*, et, comme elles étaient permanentes, et qu'une fois instituées elles durent toujours connaître de la spécialité de délits qui leur étaient attribués, on les nomma les *questions perpétuelles, quæstiones perpetuæ.* Il ne faudrait cependant pas prendre absolument à la lettre cette qualification de *questions perpétuelles.* La *quæstio* demeurait identique à elle-même, quant au mode d'organisation et quant au cercle de sa juridiction, toujours limitée à un crime particulier, ou plutôt à une catégorie particulière de crimes. Mais quant à sa composition personnelle, elle était renouvelée annuellement; l'office des *quæstores parricidii*, et en général des *quæstores* de toute autre variété de crimes ou de délits, était annuel comme toute autre magistrature dans la république. Leur nombre, dans chaque *quæstio*, était d'ailleurs assez considérable pour que les accusés pussent largement exercer leur droit de récusation.

Nous empruntons à M. Ortolan (*Histoire de la législation romaine*) l'énumération suivante des premières *questions perpétuelles* et des lois qui les établirent consécutivement.

An de Rome 605, loi Calpurnia, *De repetundis, quæstio pecuniæ repetundæ*, contre les concussions ou exactions commises dans les provinces.

An 635, loi Maria, *De ambitu, quæstio ambitus*, contre les brigues employées pour acheter ou obtenir illégalement les magistratures; dans la même année, *Quæstio peculatus*, contre le péculat, c'est-à-dire contre le vol ou le détournement à son profit des deniers publics, sacrés ou religieux.

An 652, loi Apuleia, *Majestatis, quæstio de majestate*, ou de lèse-nation, contre tous les actes attentatoires à la sûreté ou à la majesté du peuple; dans la même année, loi Luctatio, *De vi, quæstio de vi.*

Il existait néanmoins des *quæstiones perpetuæ* d'une date antérieure. On peut citer la *Quæstio de clandestinis conjurationibus*, chargée d'informer et de sévir contre les sociétés secrètes et qui fut instituée à l'occasion de l'affaire des Bacchanales, an de Rome 568. On peut citer encore la *Quæstio de veneficiis*, établie d'une manière également permanente

pour juger les crimes d'empoisonnement (an de Rome 570). De nouvelles *quæstiones perpetuæ* furent créées, sous la dictature de Sylla, pour connaître du crime de faux, par la loi Cornelia, *De falsis*, et pour connaître de l'homicide, par la loi Cornelia, *De sicariis*. Ainsi, des juridictions spéciales, une procédure et une pénalité déterminées s'organisèrent progressivement pour différentes variétés de méfaits. Mais comme il n'existait point en cette matière de codification et par conséquent de nomenclature générale et systématique, un certain nombre d'actes coupables restaient encore en dehors de la compétence des différentes *quæstiones*. Pour les faits de cette nature, il y avait nécessairement lieu à revenir à la primitive juridiction, soit des comices par centuries ou par tribus, soit du sénat. Ces compétences multiples continuèrent d'exister à côté les unes des autres jusqu'à l'établissement du régime judiciaire de l'empire, régime d'où disparaissent toute trace des anciennes *quæstiones perpetuæ* et toute participation des citoyens à la distribution de la justice.

— Droit crim. On désignait sous le nom de *question*, dans l'ancien droit criminel de la France, les tortures que l'on faisait subir à certains accusés ou condamnés, dans le but d'en arracher des aveux et d'arriver à la connaissance de la vérité.

L'origine de la *question* est très-ancienne. Les Athéniens s'en servaient pour les crimes d'Etat; les Romains ne l'appliquaient pas aux citoyens, la réservant pour les esclaves. Un des modes de torture le plus communément employés chez les Romains était le chevalet, sur lequel on étendait le patient, après lui avoir attaché les membres au moyen de cordes qui passaient dans les vides ménagés à la tête et aux pieds. On se borna d'abord à infliger la flagellation; puis, plus tard, les cordes du chevalet furent tendues, de façon à opérer brusquement la dislocation des membres.

On pense qu'avant de devenir un moyen employé par la justice, la *question* fut employée par les bandits, pour forcer leurs victimes à indiquer l'endroit où étaient cachés les trésors, objet de leur convoitise. « Les conquérants ayant succédé à ces voleurs, dit Voltaire, trouvèrent l'invention fort utile à leurs intérêts; ils la mirent en usage quand ils soupçonnèrent qu'on avait contre eux quelques mauvais desseins, comme par exemple celui d'être libre : c'était un crime de lèse-majesté divine et humaine; il fallait connaître les complices, et, pour y parvenir, on faisait souffrir mille morts à ceux qu'on soupçonnait, parce que, selon la jurisprudence de ces premiers héros, quiconque était soupçonné d'avoir eu seulement contre eux quelque pensée peu respectueuse était digne de mort. Dès qu'on a mérité ainsi la mort, il importe peu qu'on y ajoute des tourments épouvantables de plusieurs jours et même de plusieurs semaines; cela même tient je ne sais quoi de la divinité. La Providence nous met quelquefois à la torture en y employant la fièvre, la gravelle, la goutte, le scorbut, la lèpre, la vérole petite ou grande, le déchirement d'entrailles, les convulsions des nerfs et autres exécuteurs des vengeances de la Providence. Or, comme les premiers despotes furent, de l'aveu de tous les courtisans, des images de la divinité, ils l'imitèrent tant qu'ils purent. »

En France, sous les deux premières races, la torture n'était appliquée qu'aux esclaves. Lorsque les tribunaux ecclésiastiques remplacèrent la justice primitive des Francs, la torture fut appliquée aux hommes libres; on alla même jusqu'à en faire usage en matière civile; mais cette sauvage jurisprudence fut bientôt abandonnée, et la *question* fut réservée pour les prévenus accusés d'un crime entraînant la mort. Il est d'ailleurs difficile de préciser d'une façon absolue jusqu'à quel degré la criminalité devait être prouvée pour qu'un accusé pût être torturé. Bourdin nous apprend qu'il « falloit une preuve semi-pleine ou un indice corroboré par deux témoins. » L'Eglise, en établissant l'inquisition, qui devait atteindre les dernières limites de la barbarie, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de torturer odieusement tout ce qui ne pensait pas comme elle, et l'exemple qu'elle donnait fut alors suivi dans les pays où elle exerçait une influence désastreuse, devant laquelle tout se courbait. Aussi, à partir du XIVe siècle, vit-on la *question* s'introduire dans la législation avec tous ses raffinements de cruauté.

On distinguait deux sortes de *questions* : la *question préparatoire*, qu'on infligeait à un accusé pendant l'instruction, pour lui faire avouer le crime dont il était accusé, et la *question préalable*, qu'on faisait subir à un condamné à mort, pour lui arracher des révélations sur ses complices. Avant de recourir à la *question* préparatoire, le magistrat instructeur devait employer envers l'accusé l'intimidation religieuse et l'adresse. « On faisait, dit un écrivain, prêter serment sur l'Evangile, à l'accusé, de dire la vérité. Après ce parjure, la ruse commençait son œuvre et il s'agissait, selon les auteurs les plus autorisés du temps, de fatiguer, de tourner et de retourner l'accusé par des interrogations captieuses. S'il n'avouait rien, on avait alors recours au grand moyen, à la *question*, chargée d'enfoncer avec autorité la porte que la crainte avait pu ébranler et que la ruse avait pu disjoindre. » Les prêtres, les enfants, les femmes enceintes, les nobles et les magistrats étaient ordinairement exempts de la *question*. Cependant l'histoire fournit de nombreux exemples qui prouvent que ces exceptions n'étaient pas toujours observées. On distinguait la *question* préparatoire en *question* ordinaire et en *question* extraordinaire. La différence qui existait entre elles, c'est que, dans la seconde, on employait des moyens de torture plus barbares encore que dans la première. En outre, la *question* pouvait être ordonnée sans réserve ou avec réserve de preuves. Dans le premier cas, l'accusé qui subissait les souffrances de la torture sans faire un aveu était réputé innocent et mis en liberté; on devait lui faire connaître son dénonciateur et il avait le droit de lui demander réparation. Mais les parlements ne tardèrent pas à comprendre que le silence de l'accusé prouvait plutôt sa bonne constitution ou la force de sa volonté que son innocence, et la *question* fut dès lors presque toujours appliquée jusqu'à l'aveu d'un crime réel ou imaginaire. Lorsque la *question* était prononcée avec réserve de preuves (*indiciis manentibus*), l'accusé, lors même que les supplices ne lui avaient arraché aucun aveu, pouvait être condamné à diverses peines, excepté à la peine capitale. Il suffisait qu'un individu fût « véhémentement soupçonné » d'avoir commis un crime pour que, après avoir subi la *question* avec réserve sans rien avouer, il se vît condamné aux galères perpétuelles. Si l'individu mis à la torture avouait le crime dont il était accusé et persistait dans son aveu lorsque son supplice était terminé, on regardait la preuve comme complète; si, au contraire, il rétractait ses aveux comme lui ayant été arrachés sous le coup de la douleur, la preuve n'était plus considérée comme complète, et Louis X avait ordonné qu'on ne condamnât pas l'individu qui « ne persévérait pas dans sa confession par temps suffisant après sa géhenne. »

Dans ce temps, que les adorateurs du passé présentent comme un modèle à suivre aux peuples modernes, savoir torturer habilement un accusé était devenu un art fécond en règles savantes. Les questionnaires, juges et bourreaux, chargés d'infliger au patient des souffrances atroces, apprenaient à connaître le moment précis où il fallait suspendre le supplice, de façon que l'extrême douleur n'amenât pas la mort de la victime ou un évanouissement, qui eussent empêché l'accusé de répondre au magistrat instructeur et de sentir le tourment qui le poussait à faire des aveux.

Il serait difficile de rapporter tous les genres de torture usités en Europe; chaque ville, chaque seigneurie avait la sienne. En Italie, on trouva un des supplices les plus ingénieux : la privation de sommeil. Le patient était assis et garrotté sur un banc; à côté de lui se trouvaient deux bourreaux qui, chaque fois qu'il fermait les yeux, lui appliquaient de grands soufflets. Il était rare que le misérable pût résister plus de sept ou huit jours aux tortures épouvantables qu'il endurait. Au bout de ce temps, il devenait fou. A Rome, on employait un autre supplice, qui passa à Avignon avec les papes : c'était la *veglia*. La *veglia* consistait en un petit escabeau de bois de l'aspect le plus anodin, qui était taillé, à sa partie supérieure, en forme de diamant d'environ 6 lignes carrées. C'est sur cette pointe qu'on asseyait l'accusé, de façon que la colonne vertébrale portât tout le poids du corps. Le patient ne tardait pas à pousser des gémissements, à crier et enfin à s'évanouir; on le détachait alors de la *veglia*, on lui faisait reprendre ses sens, puis on recommençait le supplice jusqu'à ce qu'il fît des aveux. Pendant qu'il était assis sur l'escabeau, le malheureux accusé avait devant lui un miroir, qui servait à l'épouvanter du spectacle affreux qu'il se donnait à lui-même.

En Allemagne, les jurisconsultes recommandaient la soif, la faim prolongées, l'usage de la viande salée avec privation de toute boisson. « Ici, dit M. Loiseleur, on couchait le patient sur un banc, en lui attachant aux pieds et aux mains de grosses pierres. Là, on le pendait en lui étendant les bras et on lui mettait des brasiers sous les aisselles et sous les pieds; ailleurs, on le chaussait de souliers neufs bien graissés et ensuite on lui approchait les pieds d'un grand feu. »

En France, le mode de torture variait suivant le parlement qui jugeait. En Bretagne, on se servait du feu : les jambes nues du patient étaient approchées d'un brasier. A Rouen et à Dieppe, on serrait le pouce et les doigts avec une machine de fer ou on suspendait l'accusé par les ongles avec des tenailles. A Autun, on versait de l'huile bouillante sur les pieds, chaussés de grandes bottes poreuses qui souvent prenaient feu. Dans le ressort du parlement de Paris, on usait de la *question à l'eau* et de la *question aux brodequins* (v. EAU et BRODEQUIN). A Besançon, on disloquait les os par les secousses de l'estrapade; à Metz, on introduisait des lames entre les ongles et la chair; à Lyon, on allumait entre les doigts des mains et des pieds des mèches soufrées. En divers lieux, notamment à Montauban, on avait recours à la torture par le chevalet (v. ce mot). On peut juger de l'importance que les cours judiciaires attachaient à ces supplices horribles en voyant le parlement de Paris délibérer, en 1610, « des *questions* les plus ordinaires et cruelles où il étoit besoin d'appliquer Ravaillac. » La délibération offrit un incident curieux, raconté comme il suit par L'Estoile : « Fust proposée entre autres la *question* de Genève, qu'on nomme la *baratte* ou la *beurrière*, *question* si pressante et si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu criminel à qui on l'ait donnée et qui n'ait esté contraint de parler. Sur quoi les opinions se trouvèrent très-diverses. Les uns, qui estoient les plus anciens et par conséquent les plus sages et les meilleurs, l'approuvèrent; autres, timides, nageans entre deux eaux, subjects à changer d'opinion et à revenir, ne firent rien qui vaille. Il y en eust beaucoup qui remonstrèrent, mais mal à propos (comme si en ce grand fait il n'eust esté question que d'un meurtre ou assassinat d'un particulier), que c'estoit chose inaudite et contre les formes ordinaires de la cour de se servir de *questions* et tortures extraordinaires, mesmes estrangères, et mendier de nos voisins ce dont nous étions suffisamment garnis chez nous, ne manquant point, grâces à Dieu, d'aussi bons outils et instruments qu'eux pour extorquer la vérité de ceux qui ne la voudroient pas dire. Il s'en trouva quelques-uns, que je ne puis autrement appeler que badins et oisons cornus, lesquels, se fondant simplement et oisement sur la religion, dirent que, quand l'invention en eust esté la meilleure du monde, toutes fois que venant de la part des hérétiques et mesmement de Genève, on ne s'en pouvoit servir utilement : ains qu'elle devoit, à pur et à plain, estre rejetée. » Ainsi que le fait remarquer L. Lalanne, les cours judiciaires ne se départirent jamais de cette rigueur cruelle qui fit donner aux membres de l'une d'elles le nom de *bouchers de la Tournelle*. Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, diverses ordonnances royales, notamment celle de 1670, réglèrent les formalités à observer lorsqu'un accusé était soumis à la *question*. Un arrêt du parlement de Paris du 18 janvier 1697 réforma la manière de donner la *question* à Orléans et supprima l'estrapade (v. ce mot), qui fut remplacée par l'eau et les brodequins. Nous avons longuement décrit ailleurs la *question* par l'eau et nous parlerons à l'article SUPPLICE de la *question* par le feu. Rappelons ici que « la *question* par les brodequins se donnait en faisant mettre l'accusé sur un siége de bois adossé à un mur et en lui étendant les bras, qu'on attachait à deux grosses boucles de fer scellées dans le mur. Ensuite, on lui serrait fortement les jambes à nu avec quatre grosses planches (deux pour chaque jambe) attachées ensemble, et, entre les deux planches du milieu, on enfonçait à grands coups de maillet des coins, savoir : quatre pour la *question* ordinaire et quatre de plus, et quelquefois même cinq, pour la *question* extraordinaire. »

Pour donner au lecteur une idée exacte de la *question*, et en particulier de celle par le chevalet, nous allons transcrire ici un curieux procès-verbal de torture datant de 1765. La scène se passait à Montauban, où ce procès-verbal fait encore partie des archives départementales et où l'instrument, nommé *banc de question* ou *chevalet*, existe au musée de la ville :

« L'an 1765 et le 7 décembre, nous, Dominique de Sadous, conseiller du roi, sénéchal et présidial de Montauban, assesseur en la maréchaussée et rapporteur; Pierre-François Ayrolle des Angles, lieutenant-colonel de cavalerie, prévôt général de la maréchaussée de Guyenne au département dudit Montauban, commissaire nommé, nous étant transportés en la chambre de la *question* des prisons du Château-Royal, à la requête du procureur du roi de ladite maréchaussée, avons fait amener devant nous en ladite chambre Pierre Delluque, dit Toulouse, accusé prisonnier, auquel, étant tête nue et à genoux, il a été fait lecture par le greffier du jugement prévôtal et en dernier ressort rendu cejourd'hui sur le procès criminel extraordinairement fait et parfait, à la requête dudit procureur du roi, contre ledit Pierre Delluque, dit Toulouse, par lequel jugement il a été condamné à faire amende honorable et à être pendu, préalablement appliqué à la *question* ordinaire et extraordinaire, et tout comme il est porté par ledit jugement.

» Ce fait, ledit Pierre Delluque a été déshabillé par l'exécuteur de la haute justice et mis sur le banc de la *question*, où il a été attaché, par les bras et par les pieds, à un crochet de fer fixé à l'une des extrémités dudit banc, et celles des bras à un autre crochet de fer fixé à un tour ou cylindre placé à l'autre extrémité, à chaque bout duquel est un cric dont les crans ont 6 lignes de longueur chacun. Et ayant réitéré audit Pierre Delluque le serment de dire vérité, avons ordonné audit exécuteur de bien tendre les cordes où sont attachés les bras et les jambes dudit Pierre Delluque.

» Ensuite ledit exécuteur a fait tourner, par notre ordre, ledit cylindre de trois crans et nous avons interrogé ledit Pierre Delluque sur tous les faits qui ont amené sa condamnation, lequel a répondu n'avoir jamais commis aucun vol et n'avoir point de complices.

» Et ayant fait tourner de trois crans de plus, et ledit Pierre Delluque, interrogé sur les faits susdits, a répondu n'être complice d'aucun vol.

» Et ayant encore fait tourner de trois crans, et ledit Pierre Delluque, interrogé sur les faits susmentionnés, a répondu nous avoir dit la vérité.

» Et ayant fait tourner de trois crans de plus, et ledit Pierre Delluque, interrogé sur les faits susdits, a répondu que, si nous le faisions relâcher, il nous dirait la vérité.

» Sur quoi, le susdit exécuteur ayant, par notre ordre, relâché ledit Pierre Delluque, l'avons interrogé de nouveau de nous déclarer quels sont les vols et autres délits qu'il a commis depuis qu'il est sorti des galères; quels sont ses complices; s'il n'a commis le vol d'une jument à Rouset; si ladite jument n'a été conduite, par lui ou par quelqu'un de ses complices, dans la métairie de Brousse, à Belfort.

» A répondu qu'il nous avait dit la vérité et qu'il n'a jamais commis aucun vol, seul ni accompagné.

» Sur quoi, ayant ordonné au susdit exécuteur de tendre de nouveau les cordes au même point qu'elles étaient avant de faire relâcher ledit Pierre Delluque, avons fait tourner de trois crans, et ledit Pierre Delluque, interrogé sur les faits susmentionnés, n'a répondu que par de grands cris.

» Et ayant fait tourner de trois crans de plus, ledit Delluque, interrogé sur les faits susdits, a répondu que le diable l'emportât en corps et en âme s'il était complice d'aucun vol.

» Et ayant fait tourner de trois crans de plus, et ledit Delluque, interrogé sur les faits susmentionnés, n'a rien répondu.

» Sur quoi, nous avons appelé les sieurs Mercadier père et fils, chirurgiens jurés, que nous avons nommés pour être présents à la *question* dudit Delluque et prévenir les accidents qui auraient pu lui survenir, lesquels, dûment assermentés, après avoir examiné l'état dudit Delluque, nous ont rapporté que, le mouvement de sa poitrine étant déjà intercepté, il était en danger d'être étouffé s'il n'était relâché pour quelques instants; sur lequel rapport avons fait relâcher ledit Delluque, qui, ayant repris ses sens par le secours des eaux spiritueuses que lesdits sieurs Mercadier lui ont fait prendre, et interrogé sur les faits susdits, a répondu et toujours dénié être complice d'aucun vol.

» Et ayant fait tendre de nouveau les cordes au même point qu'elles étaient ci-devant, avons fait tourner ledit cylindre de deux crans, et ledit Delluque, interrogé sur les faits susmentionnés, n'a répondu que par de grands cris.

» Et ayant fait tourner de deux crans de plus, et ledit Delluque, interrogé sur les faits susdits, n'a rien répondu.

» Et ayant fait tourner de deux crans encore, et ledit Delluque, interrogé sur les faits susmentionnés, n'a non plus rien répondu.

» Et les susdits chirurgiens, ayant examiné de nouveau l'état du susdit Delluque, nous ont rapporté que le mouvement du diaphragme était intercepté par le tiraillement des nerfs; que le pouce de la main droite dudit Delluque avait été emporté, et qu'il était en danger de perdre la vie si nous ne le faisions relâcher entièrement.

» Sur quoi, ayant ordonné audit exécuteur de détacher entièrement ledit Pierre Delluque, l'avons fait porter sur un matelas, auprès du feu, où, ayant repris ses sens par le secours desdits chirurgiens et par les eaux spiritueuses qu'ils lui ont fait prendre, nous lui avons fait faire lecture du présent procès-verbal, et, après l'avoir entendu et interrogé de nouveau généralement sur tous les faits susmentionnés, a répondu n'avoir jamais commis un vol seul ni accompagné... »

Dans cette *question*, en calculant le nombre de crans qui furent comptés et leurs dimensions, on arrive à une extension des membres atteignant le chiffre de $0^m,35$ environ!

Quelques juristes ont essayé de justifier les barbaries de la torture en arguant de leur efficacité au point de vue de l'intimidation; mais ce résultat même n'était pas atteint. Pour montrer combien ces horribles procédés judiciaires étaient inefficaces et inutiles, il suffit de citer Damhoudère, qui, dans sa *Pratique judiciaire*, nous apprend que « les routiers se géhennaient l'un l'autre, dedans les bois et forêts, de toutes sortes de tourments, s'apprenant à les endurer de bon courage, jusqu'à ce qu'ils y fussent endurcis et obstinez. » Ainsi, la torture n'était pas seulement un châtiment monstrueux, contraire à toutes les lois de la nature, elle produisait encore des effets opposés à ceux qu'on attendait; car l'innocent, ne pouvant résister à ces supplices inconnus, avouait tout ce qu'on lui demandait, tandis que le coupable, aguerri contre la douleur, résistait à la *question* et n'avouait rien, créant ainsi en sa faveur une présomption d'innocence qui suffisait le plus souvent à le faire acquitter. Le cœur se soulève en lisant le récit de ces tristes exploits judiciaires, et l'esprit ne peut comprendre que la torture ait été maintenue en France jusqu'à la Révolution, alors que dans plusieurs Etats de l'Europe, notamment en Angleterre et en Russie, elle était déjà abolie.

Un fait bien digne d'attention, car il prouve combien la société, telle que l'avaient faite l'Eglise et la monarchie, avait peu le sentiment de l'humanité et de la justice, c'est le petit nombre d'écrivains et de penseurs qui protestèrent contre les horribles tortures de la *question* depuis son adoption jusqu'à la fin

du XVIIIe siècle. Ce n'est qu'au XVIe siècle que l'on commence à rencontrer quelques esprits assez indépendants et assez vigoureux pour s'élever contre la torture. Dans sa traduction de la *Rhétorique d'Aristote*, Robert Estienne, le premier, émit les réflexions suivantes : « Les témoignages tirés des tortures ne sont point certains, attendu que parfois il se trouve des hommes forts et robustes, lesquels ayant la peau dure comme la pierre et le courage fort et puissant endurent et supportent constamment la rigueur de la géhenne, au lieu que des hommes timides et appréhensifs, avant que d'avoir vu les tortures, demeurent incontinent éperdus et troublés, tellement qu'il n'y a point de certitude au témoignage des tortures. » Montaigne, dans le chapitre V du livre II de ses *Essais*, revient sur cette idée, mais avec plus de vigueur et avec un sentiment plus vif d'humanité : « C'est, dit-il, une dangereuse invention que celle des géhennes et semble que ce sont plutôt un essai de patience que de vérité, et celui qui les peut souffrir cache la vérité et celui qui ne les peut souffrir; car, pourquoi la douleur me fera-t-elle plutôt confesser ce qui en est qu'elle me forcera de dire ce qui n'est pas? Et, au rebours, si celui qui n'a pas fait ce de quoi on l'accuse est assez patient pour supporter ces tourments, pourquoi ne le sera celui qui l'a fait, un si beau guerdon que la vie lui étant proposé?... Pour dire vrai, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. Que ne dirait-on, que ne ferait-on pour fuir de si grièves douleurs? D'où il advient que celui que le juge a géhenné, pour ne le faire mourir innocent, il le fasse mourir et innocent et géhenné. Plusieurs nations, moins barbares que la grecque et la romaine, estiment horrible et cruel de tourmenter et de rompre un homme de la faute duquel vous êtes encore en doute. Que peut-il croire de votre ignorance? Êtes-vous pas injustes, vous qui, pour ne le tuer sans occasion, lui faites pis que le tuer? » Au XVIIe siècle, Grotius, en Allemagne, émet des idées identiques : « Ceux qui supportent la *question* mentent, dit-il, et ceux qui ne peuvent la supporter mentent encore. » En France, à la même époque, sous le règne de Louis XIV, on chercherait en vain une voix qui, au nom de l'humanité outragée, s'élevât contre la torture. Ce qui a été dit de plus fort contre elle, c'est ce mot de La Bruyère contre l'efficacité de la *question* préparatoire : « La *question* est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible et sauver un coupable qui est né robuste. » Ce n'est pas à Bossuet, qui applaudissait aux dragonnades avec un lyrisme d'énergumène, qu'il pouvait venir à l'esprit de protester contre les procédés barbares légués par l'inquisition. Saint-Simon, le frondeur, n'y voyait nulle raison de s'en émouvoir; et il en était de même, non-seulement dans son monde, mais encore parmi les gens de justice. Domat exhorte les « juges à ne pas trop s'en rapporter aux aveux arrachés par la torture. » Le conseil est bon, mais un peu insuffisant. Lamoignon, qui a laissé sous forme d'arrêts ses idées pour la réformation de la justice, n'a pas eu un instant l'idée de demander l'abolition de la torture. Il en fut de même de Talon, de Patru, de Nouet, de Le Maistre, etc. Nous avons le procès-verbal des délibérations qui eurent lieu à l'occasion de la rédaction de l'ordonnance de 1670, le code criminel de Louis XIV. Tout ce qu'il y avait d'éminent dans la magistrature d'alors fut appelé à prendre part à ces délibérations. On y parla forcément de la torture; on y convint même que la *question* préparatoire avait assez de défauts; après quoi on la régla, c'est-à-dire qu'on la maintint.

Le XVIIIe siècle, qui devait tant faire pour la grande cause de l'humanité et de la justice, vit s'élever de nombreuses protestations contre la torture. Devançant ses contemporains, Beccaria demanda l'abolition des deux *questions*, aussi bien celle de la *question* préalable que celle de la *question* préparatoire. Montesquieu blâma la torture dans son *Esprit des lois*. Voltaire, qui avait attaqué tant d'abus, défendu tant de victimes de l'intolérance, popularisé tant d'idées justes, élevait, en 1777, la voix pour s'adresser à Louis XVI. Après avoir rappelé les exemples qui, sous Louis XV, avaient prouvé l'odieux abus de la torture, il ajoutait : « Un roi a-t-il le temps de songer à ces menus détails d'horreur au milieu de ses fêtes, de ses conquêtes et de ses maîtresses? Daignez vous en occuper, ô Louis XVI, vous qui n'avez aucune de ces distractions. » Ces réclamations, écho de l'opinion qui commençait à se former, grâce à l'action des philosophes, furent enfin entendues. Une déclaration royale, en date du 24 août 1780, abolit la *question* préparatoire, mais maintint la *question* préalable. Cette dernière ne disparut qu'avec la Révolution, par décret du 9 octobre 1789. La juste haine qu'on portait alors à toutes les institutions de l'ancien régime ouvrit définitivement les yeux sur le caractère tout à fait inhumain et intolérable de celle-ci; il se fit tout à coup dans les esprits sur ce point, comme sur tant d'autres, un dessillement brusque et si extraordinaire que l'histoire n'en offre pas d'autre exemple.

— Jurispr. *Questions préjudicielles*. Les *questions* préjudicielles, qu'on nomme également *exceptions préjudicielles*, sont celles qui, soulevées dans le cours d'une poursuite en matière criminelle, sont de nature à influer sur le résultat de cette poursuite et doivent, dès lors, être résolues préalablement. Toutefois, il existe une différence importante entre les *questions* préalables et les *questions* préjudicielles. Les premières s'attaquent à l'action elle-même dans le but d'en provoquer l'extinction; les autres, au contraire, n'ont pour but que de suspendre soit l'action elle-même, soit la procédure commencée jusqu'à ce qu'elles aient été résolues. Un point qui a soulevé longtemps de nombreuses difficultés et fait l'objet d'un grand nombre d'arrêts contradictoires est celui de savoir qui doit juger la *question* préjudicielle; la cour de cassation sentit la nécessité de fixer à cet égard la jurisprudence. A cet effet, dans sa séance du 5 novembre 1813, elle discuta et décida à l'unanimité les *questions* suivantes, dont la rédaction, due au président Barris, fut approuvée le 12 novembre suivant.

« 1° Il ne peut être prononcé que par les tribunaux civils sur l'existence, la validité et l'exécution des contrats dont la violation ne peut entraîner que des condamnations civiles.

» 2° Les tribunaux criminels peuvent et doivent connaître des contrats dont la violation rentre dans l'application de l'article 408 du code pénal. Lorsque l'existence du contrat est déniée devant eux par la partie qui est poursuivie à raison de ladite violation, les tribunaux doivent juger la *question* préjudicielle de l'existence du contrat, soit que le plaignant en rapporte l'acte, soit qu'il n'en rapporte qu'un commencement de preuve par écrit. Il est de principe que tout juge compétent pour statuer sur un point dont il est saisi l'est, par là même, pour statuer sur les *questions* qui s'élèvent incidemment dans ce procès; quoique, d'ailleurs, ces *questions* fussent hors de sa compétence, si elles lui étaient proposées principalement. Il faut une disposition formelle de la loi pour ne pas faire une application de ce principe. La preuve du délit ne pouvant pas être séparée de celle de la convention, la compétence sur le délit qui forme l'action principale entraîne nécessairement la compétence sur le contrat dont la dénégation n'est que l'exception à cette action. Les tribunaux criminels devant, d'ailleurs, prononcer sur les intérêts civils des parties, ils doivent avoir compétence pour juger le contrat auquel se rattachent ces intérêts civils. La compétence d'un tribunal ne peut dépendre des formes fixées par la loi pour la preuve de la demande. Si le contrat ne portait que sur un objet moindre de 150 francs, la preuve pouvant, dans ce cas, en être faite par témoins, la juridiction criminelle serait évidemment compétente pour en connaître; elle doit avoir la même compétence dans le cas où, à raison d'une plus grande importance dans l'objet du contrat, la preuve n'en peut être établie par témoins. La cour de cassation a jugé notamment que les tribunaux correctionnels sont compétents pour prononcer sur l'existence du contrat dénié, par voie d'exception, lorsqu'il en est produit un commencement de preuve par écrit; elle a jugé que ces tribunaux ont caractère pour décider qu'il y a commencement de preuve par écrit; elle doit donc juger aussi que ces tribunaux ont le droit de déclarer que l'acte produit forme la preuve complète de ce contrat. Le commencement de preuve par écrit est, en effet, comme l'acte constitutif du contrat, un acte écrit dont on doit apprécier le contexte, le sens et les conséquences.

» 3° Mais, pour juger que le contrat dénié a existé, comme pour juger qu'il y a eu commencement de preuve par écrit et qu'ainsi la preuve testimoniale est admissible, les tribunaux correctionnels sont assujettis aux règles fixées par les articles 1341 et 1347 du code civil. Les règles de preuves fixées dans ces articles ne sont pas, sans doute, attributives de juridiction en faveur des tribunaux civils, mais par cela même les tribunaux correctionnels sont tenus de les observer. Ces règles sont des principes généraux communs à toutes les juridictions. Les délits sont susceptibles, sans doute, de toute espèce de preuve, mais le délit n'est pas dans le contrat dont la violation est l'objet de la poursuite; il n'est que dans cette violation. Le contrat, qui n'est qu'un acte civil, ne peut être prouvé, lorsqu'il est dénié, que d'après les règles communes à tous les contrats. Les tribunaux correctionnels doivent prononcer sur les intérêts civils; la partie civile ne peut obtenir devant eux que ce qu'elle obtiendrait devant les tribunaux civils, et elle ne doit l'obtenir que d'après les preuves auxquelles elle serait soumise devant ces tribunaux. Elle pourrait prouver, devant les tribunaux civils, la violation du contrat par des dépositions de témoins, conformément à l'article 1348 du code civil; mais elle ne pourrait prouver la préexistence du contrat, s'il était dénié, que d'après les règles des articles 1341 et 1347 du même code. Maintenant, les tribunaux criminels pourront-ils ordonner des informations pour prouver la préexistence du contrat, avant qu'on ait produit devant eux le commencement de preuve par écrit de ce contrat? et suffira-t-il, pour faire maintenir leur jugement définitif, qu'avant ce jugement le commencement de preuve par écrit ait été découvert par ces informations ou par toute autre voie? S'il n'y a pas d'opposition, de la part du prévenu, à ces informations sur le fondement de l'absence de toute preuve ou de commencement de preuve par écrit, point de doute que le jugement définitif, qui est soutenu et justifié par une preuve testimoniale accompagnée d'un commencement de preuve par écrit, ne soit hors de toute atteinte, à raison de l'irrégularité dans le mode et l'ordre de l'instruction. Mais si le prévenu avait demandé qu'il ne fût point entendu de témoins jusqu'à ce que la partie poursuivante eût produit un commencement de preuve par écrit qui autorisât la preuve testimoniale, cette réquisition, étant conforme à un principe général et postif rédigé dans l'article 1341 du code civil en termes prohibitifs, devrait être accueillie par les tribunaux correctionnels, et il y aurait lieu à cassation contre un jugement en dernier ressort qui l'aurait rejetée. Cependant, s'il n'y avait pas de pourvoi contre ce jugement et que, le commencement de preuve par écrit ayant été acquis, il fût intervenu un jugement de condamnation au fond, d'après la preuve testimoniale, accompagnée d'un commencement de preuve par écrit, on ne pourrait se prévaloir, à la cour de cassation, contre ce jugement de condamnation, du rejet de la réclamation du prévenu contre l'audition des témoins avant la production du commencement de preuve par écrit, parce que le jugement qui aurait prononcé ce rejet, n'ayant pas été attaqué par un pourvoi, aurait acquis l'autorité de la chose jugée, et que le jugement de condamnation serait justifié par le commencement de preuve par écrit qui lui aurait servi de base conjointement avec la preuve testimoniale. Mais, relativement au délit d'habitude d'usure, il ne porte pas sur des faits extrinsèques à des contrats; il ne suppose pas, comme le délit de violation de dépôt, la préexistence d'une convention; il se forme dans les actes mêmes du prêt, il est inséparable du prêt et se confond avec lui; et, dès lors, tout délit étant susceptible de toute espèce de preuve, il n'y a pas de doute que les stipulations d'intérêts usuraires dont peut se composer le délit d'habitude d'usure doivent être soumises à la preuve testimoniale, quoiqu'elles se rattachent à des contrats civils et que les clauses portées dans ces contrats ne puissent être altérées. Ce délit ne peut donc faire naître la difficulté de la *question* préjudicielle qui est traitée dans le n° 2.

» 4° Si, devant un tribunal de police correctionnelle ou de simple police, le prévenu propose pour défense une exception de propriété qui soit nécessairement préjudicielle à l'action sur le délit, il y aura lieu de surseoir à cette action, et la *question* de propriété devra être renvoyée au jugement des tribunaux civils. La propriété des immeubles est essentiellement dans le domaine des tribunaux civils.

» 5° Mais si l'exception de propriété ne porte que sur un effet mobilier, il n'y aurait lieu ni à sursis ni à renvoi; les effets mobiliers sont la matière des vols, des détournements, etc., dont l'attribution à la juridiction correctionnelle emporte avec elle le droit de connaître de toutes les exceptions proposées comme moyens de défense contre la prévention du fait criminel qui peut avoir été commis sur l'effet mobilier.

» 6° Si l'exception porte sur une *question* de possession d'un objet immobilier, elle ne forme une *question* préjudicielle qui doive être jugée par les tribunaux civils que dans le cas où la preuve de la possession alléguée entraînerait celle de la propriété, ou si cette possession était l'effet d'un titre qui supposât la propriété. Dans ces deux cas, en effet, la *question* de possession se confond avec celle de propriété et celle-ci est essentiellement civile. Mais, dans ce cas, la possession alléguée ne pouvant avoir d'effet que sur des jouissances de fruits se détermine toujours à des effets mobiliers, elle n'est qu'un fait étranger à la propriété immobilière, et l'exception qui en est opposée doit, comme celle de la propriété des objets mobiliers, être de la compétence des tribunaux criminels, juges de l'action contre laquelle elle est proposée.

» 7° Si le jugement sur le fait d'un délit ou d'une contravention dépend de l'interprétation d'un acte ou d'un contrat, le tribunal, juge du délit ou de la contravention, a nécessairement caractère pour juger si, d'après l'acte ou le contrat produit, le délit ou la contravention existe ou n'existe pas; il a donc caractère pour examiner l'acte ou le contrat, pour en rechercher ou déterminer le sens, l'effet et l'obligation. Cette décision rentre dans le principe que le juge d'une action est essentiellement juge de l'exception qui est opposée à cette action, comme il est juge de tous les éléments des preuves sur lesquelles l'action ou l'exception peuvent être fondées. Néanmoins, comme, dans les matières forestières, nous avons jugé, depuis l'arrêt du 2 messidor an XIII, que l'adjudicataire qui prétendait, devant le tribunal correctionnel, avoir eu le droit, d'après le cahier des charges, de faire ce que l'administration soutenait avoir été fait par lui en délit devait être renvoyé devant les tribunaux civils, pour qu'il y fût statué sur le sens et les obligations du cahier des charges et qu'une jurisprudence contraire ne peut pas convenablement être tout de suite adoptée, il a été arrêté qu'on ne casserait point les jugements rendus par les tribunaux ordinaires en matière forestière lorsqu'ils auraient renvoyé les parties devant la juridiction civile, pour y faire prononcer sur l'interprétation du cahier des charges, vu d'autres actes qui auraient servi de base à la défense du prévenu.

» 8° Si un individu accusé de bigamie propose, pour moyen de défense, la nullité de son premier mariage, la chambre d'accusation ou la cour d'assises devront-elles surseoir à la mise en accusation, ou aux débats, ou à la condamnation, et renvoyer devant les tribunaux civils pour y être préalablement statué sur la validité de l'acte du premier mariage? Cette *question* se décide par une distinction : ou bien il s'agit d'une nullité absolue, c'est-à-dire d'une de ces nullités à raison desquelles le ministère public peut et doit demander la nullité du mariage, ainsi qu'il lui est prescrit par l'article 190 du code civil, et qui sont rappelées dans l'article 184 du même code, sous la modification portée dans l'article 185; et, dans ce cas, il y a lieu à surseoir et à renvoyer devant les tribunaux civils. La nullité absolue n'opère pas, en effet, une simple résolution ou dissolution du mariage; elle fait que ce lien n'a jamais existé; et, d'après l'article 340 du code pénal, il n'y a crime de bigamie que dans un second mariage contracté par celui qui est engagé dans les liens d'un premier mariage. Ce genre de nullité, qui exclut, quand la nullité existe, le fait de la prévention ou de l'accusation, ne peut être jugé par les tribunaux criminels, parce que l'état civil du prévenu dépend du jugement qui doit être porté et que les tribunaux civils, d'après l'article 326 du code civil, sont seuls compétents pour statuer sur les *questions* d'état. Ou bien la nullité proposée par le prévenu de bigamie contre son premier mariage n'est que relative, c'est-à-dire qu'elle ne rentre pas dans les articles 144, 147, 161, 162 et 163 du code civil, ledit article 144 appliqué avec la modification de l'article 185, et, dans ce cas, il n'y a lieu ni à sursis ni à renvoi. L'exception de cette espèce de nullité, fût-elle prononcée, ne détruirait point l'accusation, parce que, si le mariage devait être dissous par un jugement sur cette nullité, il n'en était pas moins valable jusqu'à ce que cette dissolution fût prononcée par les tribunaux. Le prévenu était donc, jusqu'alors, engagé dans les liens du premier mariage; son second mariage l'a donc rendu coupable du crime de bigamie, tel qu'il est caractérisé par l'article 340 du code pénal. La chambre d'accusation ou la cour d'assises ont, sans difficulté, caractère pour décider dans quels articles du code civil rentre la nullité proposée par le prévenu et, conséquemment, pour rejeter l'exception si elle ne leur paraît porter que sur une nullité relative.

» 9° Si un individu déclaré coupable devant une cour d'assises d'avoir homicidé son père adoptif conteste la validité de l'adoption et forme ainsi un débat sur cette circonstance, qui doit donner au meurtre le caractère de parricide, la cour d'assises sera-t-elle compétente pour prononcr sur ce genre de défense de l'accusé? La cour d'assises aura caractère pour instruire et statuer sur les faits de la possession d'état de fils adoptif que peut avoir eue l'accusé; et si ces faits de possession d'état se rattachent à un acte d'adoption, ils doivent suffire, quelle que puisse être la validité de cet acte, pour donner à l'homicide l'atrocité qui constitue le parricide et, conséquemment, pour entraîner l'application des articles 299 et 302 du code pénal. En faisant cette application, la cour d'assises ne jugera pas une *question* d'état; elle ne jugera qu'une *question* de fait, une circonstance aggravante du crime de l'accusation. »

Maintenant que nous avons fait connaître les remarquables principes établis par la cour de cassation, examinons : 1° quelles sont les *questions* préjudicielles qui doivent être résolues par le juge saisi de la poursuite criminelle; 2° quelles sont celles dont ce juge ne peut connaître et qui nécessitent un sursis à la poursuite.

— I. QUESTIONS PRÉJUDICIELLES QUI DOIVENT ÊTRE RÉSOLUES PAR LE JUGE SAISI DE LA POURSUITE CRIMINELLE. Nous devons distinguer ici si le délit réside dans le fait, dans le contrat même qui motive la poursuite, ou bien s'il prend sa source dans une obligation civile distincte et préexistante, dont il n'est que la violation.

Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque le contrat et le délit ne font qu'un, on ne saurait soulever aucune difficulté; car il est évident que le juge ne peut statuer sur l'un sans prononcer en même temps sur l'autre. « Ainsi, dit M. Maugin, s'agit-il d'un titre qu'on aurait fait souscrire à l'aide d'escroquerie, le juge criminel ne peut appliquer les peines de l'escroquerie sans connaître du dol dont ce titre se trouve entaché et sans en avoir déclaré la nullité. De même, quand un failli est accusé de banqueroute frauduleuse pour simulation de dettes, le juge criminel ne peut le condamner non plus que ses créanciers fictifs sans avoir apprécié la supposition de dettes et prononcé leur annulation. »

Dans le second cas, c'est-à-dire dans celui où le contrat civil et le délit dont il est l'élément forment des actes distincts dont l'un suppose nécessairement la préexistence de l'autre, le même principe est encore applicable et le juge criminel doit également juger cette préexistence du contrat. C'est ainsi que, suivant la jurisprudence de la cour de cassa-

tion (arrêt du 2 décembre 1813), la preuve du délit d'une violation de dépôt ne pouvant être séparée de celle de l'acte de dépôt, la compétence sur le délit qui formait l'action principale entraîne nécessairement la compétence sur le contrat dont la dénégation n'est qu'une exception contre cette action; la juridiction exceptionnelle compétente pour connaître de la violation du dépôt a donc aussi caractère pour prononcer sur la préexistence de ce dépôt.

Comme les moyens de preuve admis devant la juridiction criminelle sont beaucoup plus étendus que devant les tribunaux civils, la cour de cassation, pour éviter que les parties lésées ne prissent la voie de la plainte afin d'arriver à faire une preuve que la juridiction civile n'aurait point admise si l'affaire lui avait été soumise, a posé en principe que les règles du droit civil sont, en pareil cas, applicables dans toutes les juridictions. La poursuite n'est, en conséquence, permise aux parties lésées et même au ministère public que dans les cas où la preuve testimoniale est admise par la loi civile.

— II. QUESTIONS PRÉJUDICIELLES DONT LE JUGE CRIMINEL NE PEUT CONNAÎTRE ET QUI RENDENT NÉCESSAIRE UN SURSIS À LA POURSUITE. Ces exceptions sont relatives soit aux *questions* d'état, soit à la propriété des immeubles ou aux droits réels immobiliers, soit enfin à certains délits.

— *Des questions d'état.* Aux termes de l'article 327 du code civil, l'action criminelle contre un délit de suppression ou de supposition d'état est suspendue tant qu'il n'a pas été définitivement statué au civil sur la *question* d'état. Le motif qui a donné lieu à cette exception est celui-ci : notre ancienne jurisprudence, de même que le code civil, n'autorisait, dans les procès civils relatifs à la filiation, l'emploi de la preuve testimoniale qu'autant qu'il existait déjà un commencement de preuve par écrit; lorsque, au contraire, l'action civile était en même temps que l'action publique portée devant un tribunal criminel, la preuve y était admise *de plano*, c'est-à-dire même en l'absence d'un commencement de preuve par écrit. Dans ce système, il était on ne peut plus facile d'éluder la règle que la filiation ne peut se prouver par témoins qu'autant qu'elle est déjà rendue vraisemblable par un commencement de preuve par écrit. Au lieu de prendre la voie civile, le réclamant portait plainte en suppression d'état, afin d'agir devant le tribunal criminel saisi de l'action publique; or, cette dénonciation du crime de suppression d'état n'avait, le plus souvent, rien de sérieux; ce n'était, dans la plupart des cas, qu'un moyen frauduleux et détourné d'être admis, quoique non muni d'un commencement de preuve par écrit, au bénéfice de la preuve testimoniale. Dans le but de prévenir cet abus, le code a exclu, dans tous les cas, la compétence des tribunaux criminels en matière de *questions* relatives à la filiation. Ainsi, la règle consacrée par l'article 326 du code civil : « Les tribunaux criminels ne sont, en aucun cas, compétents pour statuer sur les *questions* d'état d'enfants, » est tout à la fois la conséquence et la sanction de cette autre règle prescrite par l'article 323 : « La filiation ne peut être prouvée par témoins qu'autant qu'il existe déjà un commencement de preuve par écrit ou des indices graves qui la rendent vraisemblable. »

Mais remarquons que les articles 326 et 327 du code civil s'appliquent exclusivement à la supposition ou à la suppression d'état des enfants; d'où l'on doit conclure qu'il n'y a pas lieu de suspendre la poursuite criminelle jusqu'à la décision civile de la *question* d'état lorsque la supposition ou la suppression s'appliquent à l'état des époux. Dans ce dernier cas, comme dans tous les autres, on rentre sous l'empire du droit commun qui soumet tous les faits qualifiés criminels à l'exercice de l'action publique. Nous trouvons, d'ailleurs, cette distinction établie par l'article 52 du code civil, relatif au faux et à l'altération commis dans les registres de l'état civil, et dans l'article 195 du code pénal qui prévoit le cas de collusion entre les parties et l'officier de l'état civil. Par conséquent, tout crime de faux ou de destruction d'actes de l'état civil ayant pour objet la supposition ou la suppression de l'état d'époux peut être poursuivi sans qu'il soit besoin de faire juger préablement la *question* d'état.

— *Des cas où l'action publique est suspendue à raison de la qualité des inculpés.* La suppression de l'action publique peut provenir de la qualité des personnes inculpées. Cette qualité peut donner lieu, dans certains cas, à deux dispositions distinctes : elle peut motiver le renvoi de l'inculpé devant d'autres juges que les juges ordinaires; elle peut imposer à la poursuite la condition d'une autorisation préalable.

Quand la qualité des inculpés n'a d'autre effet que de les transporter devant une autre juridiction, le cours de l'action publique n'est point interrompu; elle change de mains, elle est portée devant d'autres juges, mais elle continue de s'exercer. Si l'inculpé est un militaire, il est renvoyé devant un conseil de guerre; s'il appartient à l'ordre judiciaire, il ne peut être mis en prévention que par la cour d'appel. Dans ces diverses hypothèses, l'action publique n'éprouve aucun préjudice; elle conserve tous ses droits, tous ses effets devant la juridiction exceptionnelle qui en est saisie. Toute la *question* se réduit à un règlement de compétence.

— *Exceptions préjudicielles relatives à des immeubles ou autres droits immobiliers.* Il peut arriver que le prévenu d'un délit ayant un immeuble pour objet oppose à la poursuite qu'il est propriétaire de cet immeuble, qu'il a sur lui un droit réel légitimant le fait inculpé. Dans ce cas, l'exception qu'il invoque constitue une *question* préjudicielle dont les tribunaux civils peuvent seuls connaître. Toutes les *questions* préjudicielles de propriété, en quelque matière qu'elles s'élèvent, sont de la compétence exclusive de ces tribunaux.

C'est ainsi qu'il y a *question* préjudicielle échappant au tribunal de répression : 1° lorsque celui qui est poursuivi pour avoir embarrassé la voie publique soutient que le terrain sur lequel il a déposé des matériaux lui appartient et que son droit de propriété résulte non-seulement d'une possession suffisante pour prescrire, mais encore de titres et de jugements dont il fait la production (cass., 19 décembre 1806); 2° lorsque l'individu cité devant le tribunal correctionnel à raison de la destruction d'un mur se prétend propriétaire du terrain sur lequel ce mur a été construit (cass., 21 février 1811); 3° lorsqu'un individu traduit en simple police pour avoir fait planter des arbres autour d'une mare soutient que le terrain lui appartient (cass., 23 octobre 1806); 4° lorsqu'un prévenu de délit rural soutient être propriétaire du terrain où le délit a été commis (cass., 1er frimaire an VIII); 5° lorsqu'un individu inculpé d'avoir intercepté un passage public excipe d'un droit de propriété sur ce passage (cass., 30 juillet 1825).

Dans tous les cas où il s'élève des *questions* préjudicielles de propriété, le tribunal n'est tenu de les accueillir qu'autant qu'elles réunissent les trois conditions suivantes, qui seules peuvent faire croire à leur efficacité : 1° elles doivent être de nature à ôter au fait sur lequel est basée la poursuite tout caractère de délit ou de contravention; 2° être personnelles à l'inculpé; 3° être fondées soit sur un titre apparent, soit sur des faits de possession équivalents. Lorsque le tribunal reconnaît ces trois caractères, il ordonne le sursis; sinon, il doit passer outre.

La *question* préjudicielle de propriété ne peut être élevée que par ceux qui ont ou qui prétendent avoir le droit de l'engager comme propriétaires. Ainsi, l'allégation faite par un prévenu, sur la poursuite de l'administration forestière, que le terrain où il a commis un délit n'appartient pas au domaine est insuffisante pour autoriser un tribunal correctionnel à surseoir jusqu'au jugement de la *question* de propriété (cass., 30 octobre 1807).

Un tribunal doit rejeter *de plano* une demande en sursis et statuer tout de suite au fond si cette demande en sursis ne lui paraît avoir été formée que dans l'intention de retarder le jugement. L'exception doit surtout être rejetée si l'allégation sur laquelle elle se fonde était combattue par des titres contraires démontrant que la possession invoquée est insuffisante pour conférer au prévenu le droit dont il excipe.

Le ministère public n'a point qualité pour poursuivre devant les tribunaux compétents le jugement d'une *question* préjudicielle de propriété. La charge d'intenter cette action ne concerne que le prévenu. En effet, bien que ce soit au ministère public à prouver le délit dont il requiert la répression, il n'a aucune qualité pour poursuivre les actions civiles. C'est, d'ailleurs, à celui à qui on impute un fait punissable qu'il appartient de se justifier et, par suite, de faire toutes les démarches tendant à établir les faits desquels il prétend tirer la preuve de sa non-culpabilité. Le même inconvénient se produirait si, la partie civile étant en cause, on lui imposait l'obligation de faire statuer sur la *question* préjudicielle; car, maîtresse par là de l'action publique, qui ne peut reprendre son cours qu'après le jugement civil, elle pourrait à son gré s'entendre avec le prévenu, transiger, mettre à prix enfin une inaction dont la conséquence nécessaire serait l'impunité du coupable. On ne saurait abandonner un pareil pouvoir aux parties intéressées dans une matière qui touche aussi essentiellement à l'ordre public.

Les tribunaux de répression qui accordent le sursis doivent fixer un bref délai dans lequel la partie qui a élevé la *question* préjudicielle de propriété devra saisir les juges compétents et justifier de ses diligences à cet effet. Les tribunaux sont tenus de fixer ce délai, à peine de nullité, quand bien même le ministère public n'aurait point fait de réquisition formelle à cet égard. Dans le cas où le tribunal a omis de fixer un délai, le prévenu ne peut pas être poursuivi de nouveau faute d'avoir obéi au jugement ni être condamné sous le prétexte qu'à raison du délai qu'il s'est écoulé il est présumé avoir renoncé à à son exception. La loi, en effet, n'a fixé aucun terme après lequel la déchéance de l'exception serait encourue; il n'existe pas, dès lors, de présomption légale de la renonciation du prévenu à s'en prévaloir. Le cas serait différent si un délai avait été déterminé; le prévenu devrait, à l'expiration de ce délai, justifier de ses diligences, à peine d'être réputé y avoir renoncé

Lorsqu'un jugement du tribunal de police qui refuse de fixer un délai dans lequel le prévenu sera tenu de faire statuer sur la *question* préjudicielle de propriété qu'il a opposée à la poursuite a acquis l'autorité de la chose jugée, le ministère public est non recevable à renouveler son action avant la décision sur la *question* préjudicielle, alors même qu'il aurait préalablement et par acte extrajudiciaire fixé un délai à la partie pour faire statuer sur ladite *question.*

Il existe des matières spéciales dans lesquelles peuvent s'élever des *questions* préjudicielles. Ainsi, en matière de dénonciation calomnieuse, deux éléments bien distincts composent le délit : 1° la fausseté des faits énoncés; 2° la mauvaise foi du dénonciateur. Or, la vérité ou la fausseté des faits ne peut être appréciée ou déclarée que par l'autorité compétente pour en connaître, car seule elle a à sa disposition les documents et les moyens de vérification nécessaires et, le plus souvent, l'autorité judiciaire ne pourrait se livrer à une semblable investigation sans sortir des limites de ses attributions. Ainsi, des méfaits administratifs imputés à un préfet ne peuvent être appréciés que par les ministres; d'autres faits reprochés à des maires, à des agents inférieurs, ne peuvent être appréciés que par les préfets. D'autre part, la mauvaise foi du dénonciateur est de la compétence exclusive des tribunaux de répression, qui ne doivent porter leur examen que sur ce point. De là il suit que, lorsqu'un délit de dénonciation calomnieuse leur est soumis, comme il n'y a délit qu'autant que les faits énoncés ont été déclarés faux et qu'ils sont sans pouvoir pour faire eux-mêmes cette déclaration, ils doivent surseoir jusqu'à ce que l'autorité compétente ait statué sur ce point, si elle ne l'a déjà fait. Cette appréciation, cette décision qui doit être rendue préalablement par une autre autorité forment une véritable exception préjudicielle.

Des *questions* préjudicielles peuvent également s'élever devant les tribunaux de commerce. En effet, ces tribunaux ne peuvent connaître ni des *questions* de propriété ni des *questions* d'état, ni des exceptions qui, de leur nature, sont en dehors de leur compétence. Ils ne peuvent même statuer d'une manière incidente sur une *question* dont ils ne pourraient être saisis par voie d'action principale. C'est ainsi qu'ils doivent surseoir à statuer sur la demande principale jusqu'à la décision par l'autorité compétente d'une *question* de propriété qui s'élève incidemment à la demande dont ils étaient compétemment saisis.

Des *questions* préjudicielles peuvent surgir aussi dans l'interprétation des actes administratifs. Ainsi, lorsqu'un particulier, poursuivi pour avoir dégradé un chemin vicinal, oppose, pour sa défense, qu'il est propriétaire de ce chemin en vertu d'un acte administratif, le tribunal saisi doit surseoir à statuer sur cette *question* préjudicielle jusqu'à ce que l'autorité administrative ait interprété l'acte administratif.

Les tribunaux saisis d'une *question* de leur compétence qui doit être résolue d'après l'interprétation d'actes administratifs ne peuvent, en renvoyant les parties devant l'administration pour obtenir cette interprétation, se dessaisir du procès et se déclarer incompétents; ils doivent retenir la cause et se borner à surseoir au jugement du fond, l'interprétation n'étant provoquée par eux que par mesure d'instruction et avant faire droit.

Les tribunaux de répression doivent encore prononcer le sursis lorsqu'ils sont saisis d'une poursuite dont l'issue dépend de l'interprétation d'un traité diplomatique. Cette *question* préjudicielle est dans les attributions du gouvernement et non dans celles des tribunaux.

— Politiq. Dans le langage parlementaire, la *question préalable* n'est autre chose qu'un refus d'examiner. Lorsque, dans une assemblée, une proposition est faite qui semble absolument inacceptable à quelqu'un des membres de cette assemblée, ce membre propose la *question préalable.* Cette proposition emporte nécessairement avec elle l'idée d'un blâme énergique infligé à l'auteur du projet de loi, de la mesure ou de la pétition qui est écartée par cette procédure parlementaire.

L'acceptation ou le rejet de la *question préalable* doit avoir lieu sans discussion sur le fond de la proposition qu'il s'agit d'écarter, et le débat doit s'ouvrir sur les motifs qui militent en faveur de l'admission ou du rejet. Comme on le voit, cette procédure est très-subtile. Il paraît bien difficile, en effet, de motiver l'emploi d'une procédure parlementaire, presque injurieuse pour ceux qu'elle atteint, sans entrer dans le fond du débat.

Les assemblées usent peu de ce moyen d'écarter une discussion et n'appliquent guère la *question préalable* qu'aux pétitions. Le vote sur ce point a lieu par assis et levé. Lorsque la discussion s'est ouverte sur une proposition quelconque, qu'elle émane d'un membre de l'assemblée ou d'un pétitionnaire, qu'il s'agisse d'un projet de loi ou d'une pétition, la *question préalable* ne peut plus être proposée.

— Jeux. On appelle énigmes en *question* ou en calembour un petit jeu de société qui consiste à deviner des mots; mais les *questions* que l'on fait au devin sont des énigmes calembouristes, c'est-à-dire dont la demande ou la réponse doit renfermer un calembour. En voici quelques exemples :

Dem. Quel est le nez le plus gras? — *Rép.* C'est un beau désordre, parce que c'est un effet (*un nez fait*) de l'art (*de lard*).

Dem. En quel temps faut-il jouer aux cartes pour être heureux au jeu? — *Rép.* Quand on est enrhumé, parce qu'on a toujours de la toux (*de l'atout*).

Dem. Quelles sont les plus vieilles lettres de l'alphabet? — *Rép.* Ce sont les lettres A, G (*âgées*).

Dem. Quel est l'animal auquel tous les autres doivent le respect? — *Rép.* C'est le mouton, parce qu'il est l'aîné (*laîné*).

Dem. Quelle différence y a-t-il entre une roue et un avocat? — *Rép.* C'est qu'une roue, plus on la graisse, moins elle crie; au lieu qu'un avocat, plus on le graisse, plus il crie.

Dem. Quelle est la personne qui dort (*dore*) toujours les yeux ouverts? — *Rép.* C'est un doreur.

Dem. Pourquoi la France et l'Angleterre marchent-elles si bien ensemble? — *Rép.* Parce qu'elles se tiennent par la Manche (*la manche*).

Dem. Quel est l'événement historique ou fabuleux qui a fait le plus de tort aux marchands de tabac? — *Rép.* C'est la descente d'Enée (*des nez*) aux enfers.

Dem. Qu'est-ce qu'un censeur (*sans sœur*)? — *Rép.* C'est un fils unique, ou bien un homme qui n'a que des frères.

Dem. Pourquoi les catacombes de Paris ressemblent-elles à un jardin? — *Rép.* Parce qu'on y voit beaucoup d'orangers (*d'os rangés*).

Dem. Savez-vous pourquoi les dames n'aiment pas les mesures métriques? — *Rép.* Parce qu'il y est question de stère (*se taire*).

Dem. Quelle est la chose que l'on commence par la fin (*la faim*)? — *Rép.* C'est un bon repas.

Dem. Qu'est-ce que Lapin VII (*la pincette*)? — *Rép.* C'est le septième roi de la dynastie des lapins.

Dem. Diriez-vous combien il faudrait de temps pour rebattre tous les matelas de Paris? — *Rép.* Quinze minutes, parce que c'est l'affaire d'un cardeur (*quart d'heure*).

Celui qui ne peut répondre à la *question* qu'on lui adresse paye un gage. La même peine frappe celui qui fait la demande quand il hésite ou se répète, ou, enfin, propose une énigme que la société déclare mal faite.

— Hist. *Question d'Orient.* V. ORIENT.

Questions naturelles (LES SEPT LIVRES DES), ouvrage célèbre de Sénèque, composé en 41 de l'ère moderne; il est adressé à Lucilius et dédié à Néron. C'est pour nous le seul monument à l'aide duquel nous puissions juger des connaissances des Romains dans les sciences naturelles, spécialement en physique. Ces matières n'ont été approfondies ni par Cicéron, ni même par Pline le naturaliste; quant à Lucrèce, il a tout subordonné au système scientifique connu sous le nom de système d'Epicure.

Par sa contexture, l'ouvrage de Sénèque se rapproche plus de ce que nous appellerions des mélanges sur la physique générale que d'un traité scientifique. L'auteur entre en matière après une introduction sur l'intérêt qui s'attache à l'étude des choses naturelles. Le premier livre traite du feu et des météores célestes; des cercles qu'on voit quelquefois autour du soleil et de la lune; de l'arc-en-ciel, des arcs-en-ciel imparfaits, des parhélies, des étoiles tombantes, des globes de feu, etc. A l'occasion des miroirs, Sénèque raconte l'abus qu'en faisait un Romain voluptueux pour satisfaire ou pour tromper ses désirs; c'est un chapitre rempli de lubricité. Le second livre est consacré aux recherches sur les éclairs et le tonnerre, leurs causes et leurs effets, et fait voir l'inanité de la prétendue science de ceux qui interrogent ces phénomènes pour connaître l'avenir. Dans le troisième livre l'auteur traite de l'eau. Sénèque y soutient des opinions bizarres et curieuses; d'après lui, ce ne sont pas les pluies qui produisent les sources et les rivières; c'est la terre qui se change en eau. Le cinquième livre traite des vents, le sixième des tremblements de terre et des sources du Nil, le septième des comètes.

Sénèque recueillit les éléments de ses *Questions naturelles* durant son exil en Corse, la première année du règne de Claude. Cet ouvrage atteste qu'il était à la hauteur des connaissances de son temps, mais il sentait lui-même combien ces connaissances étaient bornées. Voltaire a dit à ce sujet : « Il faut louer, honorer Sénèque d'avoir deviné que le temps viendrait où la postérité serait étonnée que son siècle eût ignoré des choses si simples. » On s'aperçoit en le lisant que les anciens avaient entrevu d'importantes vérités, démontrées plus tard. « La théorie des tremblements de terre donnée par Sénèque, dit A. de Humboldt, contient le germe de tout ce qui a été dit de nos temps sur l'action des vapeurs élastiques renfermées dans l'intérieur du globe. »

Ce qui fait le plus grand mérite des *Questions naturelles*, ce sont les échappées philosophiques et morales par lesquelles Sénèque laisse courir sa pensée. L'étude des choses naturelles le ramène sans cesse à l'homme, à ses croyances, à ses erreurs, à ses folies. A propos des phénomènes qu'il décrit, il prend

corps à corps la superstition et fait leur procès aux prêtres, aux augures et aux auspices. « Le croassement du corbeau, dit-il, le cri du hibou pendant la nuit ne provoquent pas plus le malheur que le chant de l'alouette et du rossignol n'annoncent un heureux événement; mais ils sont lugubres, et nous penchons plus vers la crainte que vers l'espoir... Serait-ce que dans le cours de la vie nous éprouvons plus de mal que de bien, ou que l'effroi du mal est plus violent, son souvenir plus durable que l'attrait ou la douceur du bien? Cependant, à quels dangers l'homme ne s'expose-t-il pas, à quels travaux ne se résout-il pas pour arriver à d'assez frivoles jouissances! Certainement il fait plus pour obtenir le bonheur que pour éviter le malheur; son imagination se montre sans cesse occupée à exagérer l'un et à diminuer l'autre. La foudre est le plus puissant des présages : sa décision n'est révoquée ni par les entrailles des victimes, ni par le vol des oiseaux... Est-ce qu'il y a des présages? Pourquoi non, s'il y a des dieux? Pourquoi non, si tout se tient dans la nature? Les augures imaginèrent une foule de distinctions théologiques pour dérober au peuple l'absurdité de leur science. Un système de mensonges ressemble plus à la vérité qu'un seul mensonge isolé; plus on voit de choses à contredire à la fois, moins on en contredit. » Ailleurs, Sénèque déclare que les cérémonies religieuses sont des frivolités qui consolent les âmes maladives, attendu que l'immuable est le principal attribut du destin, ce qui rend inutiles les demandes que l'on fait aux dieux. Il est même irrévérencieux de leur demander quelque chose, car c'est leur supposer l'inconstance de l'homme. Du reste, les augures ont eu raison d'ériger la divination en système. Les faibles et les malheureux, et tous les malheureux sont faibles, car le malheur est une faiblesse, les faibles et les malheureux ont besoin de chimères pour se distraire. Y a-t-il rien de plus ridicule que d'élever des temples à Jupiter? En effet, il arrive que le dieu laisse tomber sa foudre sur ses temples, brise lui-même ses statues. Vous voyez bien, dit Sénèque, qu'il ne se soucie ni de statues ni de temples. Le philosophe poursuit également de ses sarcasmes César et Pompée : « Nos contemporains ne les admirent tant, dit-il, que parce qu'ils se souviennent que ces malfaiteurs politiques ont tué leurs pères. » Il paraît que les anciens s'occupaient aussi de découvrir des terres inconnues. Sénèque leur reproche d'aller « chercher à travers les flots un nouveau monde à dévaster. »

Une des grandes pages d'éloquence du livre est celle où Sénèque, les yeux sur les révolutions antérieures du globe, décrit le cataclysme final dans lequel, d'après les idées des anciens, le monde doit être englouti.

On doit à M. du Rozoir une élégante traduction des *Questions naturelles;* c'est le huitième volume des *Œuvres complètes de Sénèque*, dans la collection Panckoucke.

Questions, titre général sous lequel Plutarque a rangé une série d'interrogations relatives à certaines particularités des mœurs grecques et romaines et aux doctrines de Platon, et qu'il a commentées ou expliquées avec une grande sûreté de jugement. Cette triple série comprend les *Questions romaines*, les *Questions grecques* et les *Questions platoniques*, ces dernières de beaucoup les plus importantes.

Les *Questions romaines*, au nombre de cent treize, nous révèlent une foule de détails curieux sur la vie intime et les habitudes des Romains. Quelques-unes prêtent à des parallèles fort piquants avec nos mœurs modernes. C'est ainsi que Plutarque, dans sa IXe question, se demande : « Pourquoi, quand les maris reviennent de la campagne ou d'un voyage à l'étranger et que leurs femmes sont à la maison, envoient-ils chez elles les prévenir de leur arrivée? » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce que cette coutume offre de vraiment patriarcal. D'autres questions n'excitent pas moins la curiosité; telle est la suivante : « Pourquoi défend-on aux enfants de jurer par Hercule dans l'intérieur de la maison, et les oblige-t-on, toutes les fois qu'ils prononcent ce serment, de sortir en plein air? » Il est seulement malheureux qu'à toutes ces questions relatives à la vie intime des Romains Plutarque ne réponde que par des hypothèses, jamais par une explication catégorique, preuve que, si au courant qu'il fût des habitudes et des mœurs romaines, il en ignorait les origines.

Il est beaucoup plus à son aise dans les *Questions grecques*, au nombre de cinquante-neuf. Ici, les solutions sont plus nettes; on sent que l'auteur nage dans ses eaux. Ainsi, dans la question XXVI, il demande : « Quel est le sens de la cérémonie suivante : au départ de ceux qui conduisent un bœuf de la ville d'Enus à celle de Cassiopée, les jeunes filles les escortent en chantant ce vers :

« Puissiez-vous ne jamais revoir votre patrie! »

et il donne la réponse suivante : « Les Enéens, chassés de leur pays par les Lapithes, s'établirent une première fois auprès d'Ethacie, ensuite en Molosside, près de Cassiopée. Mais comme ils ne tiraient aucun avantage du sol et qu'ils avaient de plus affaire à des voisins fâcheux, ils passèrent dans la plaine de Cirrhée, sous la conduite d'Œnoclus, leur roi. Là, ils éprouvèrent les désastres d'une affreuse sécheresse, et, sur l'ordre de l'oracle, ils firent, dit-on, périr Œnoclus à coups de pierres. Ils se remirent en course et arrivèrent dans la belle et fertile contrée qu'ils occupent aujourd'hui. C'est donc à juste titre qu'ils implorent des dieux la faveur de ne pas retourner dans leur ancienne patrie et de rester là où ils jouissent d'une existence heureuse. »

Dans les *Questions platoniques*, qui sont au nombre de dix et les plus importantes, comme nous l'avons dit, Plutarque passe en revue et commente quelques-unes des doctrines philosophiques et scientifiques de Platon, idées sur Dieu, l'âme, l'univers, les mathématiques, la physique, etc. Ce commentaire de l'auteur des *Questions* présente un grand intérêt. Dans la première, il met très-nettement en relief la manière d'enseigner de Socrate. « Socrate, dit-il, ne formulait aucune doctrine enseignante. Il se bornait à inspirer des commencements de doute, lesquels étaient comme des premières douleurs d'enfantement. De cette manière il éveillait, excitait et mettait en lumière les connaissances que ses auditeurs avaient reçues de la nature. C'est là ce qu'il appelait son talent d'accoucheur. Il n'apportait pas du dehors, comme les autres en affectaient la prétention, il n'apportait pas, dis-je, à ceux qui venaient le trouver son intelligence propre; mais celle qu'ils avaient naturellement en eux-mêmes était par lui mise au jour. Seulement, comme cette intelligence était incomplète et confuse, il lui donnait le développement et les appuis dont elle avait besoin. » (Trad. de M. Bétolaud.)

Les *Questions romaines, grecques et platoniques* font partie des *Œuvres morales* de Plutarque.

Questions constitutionnelles, par M. de Barante (Paris, 1849, in-8°). L'auteur, l'un des coryphées de la monarchie constitutionnelle, ne pouvait voir d'un œil favorable la révolution qui l'avait renversée; aussi son ouvrage est-il plutôt critique que théorique. Les premières pages cependant renferment une revue des formes diverses que nos révolutions ont successivement données au gouvernement et à la législature, revue où leurs défauts sont marqués d'un trait, heureux le plus souvent. Le reste de l'ouvrage est surtout un réquisitoire contre l'état de choses actuel. On y reconnaît partout un homme qui voyait dans le régime parlementaire l'idéal d'une constitution et n'a renié aucune de ses opinions. Mais ce qui donne une certaine valeur à ce livre, ce sont les réflexions générales dont il est émaillé. L'auteur y démontre que toute souveraineté est justiciable de la morale et du bon sens, que nul souverain n'a le droit d'imposer son bon plaisir comme dernière raison de ses actes. Il condamne énergiquement la politique du succès. Il s'élève contre toute violence avec une modération de style remarquable, bien qu'il ne soit pas toujours impartial. Il conteste, par exemple, la grandeur du rôle de la Convention, à laquelle, d'ailleurs, dans une monographie, il n'a pas rendu meilleure justice, et oublie volontairement les services immenses qui lui sont dus. Nous aimons mieux l'entendre combattre la plaie du fonctionnarisme passée chez nous à l'état chronique, et dont il se raille agréablement dans son chapitre des *Emplois publics;* sans s'en douter, il est vrai. La manière dont il soutient les fonctionnaires publics et leur influence dans les affaires du pays est la meilleure critique qu'on puisse faire contre ce système.

Questions de mon temps (1836-1858), par M. Emile de Girardin (1858, 12 vol. in-8°); *Suite aux questions de mon temps* (1863-1874, 10 vol. in-8°). Ce volumineux recueil résume toute la vie du célèbre publiciste. Il ne l'aurait peut-être pas entrepris sans la suppression de la *Presse*, prononcée pour deux mois en 1858, suspension qui, mettant sur le pavé tout le personnel du journal, inspira à son rédacteur en chef l'idée de réunir tous ses articles épars, pour donner du travail aux compositeurs. M. de Girardin fit là une bonne action et en même temps une bonne affaire, à un point de vue au moins, car sa carrière de journaliste pourra toujours, grâce à ce recueil, être comprise et appréciée dans son ensemble, ce qui serait bien difficile autrement.

Ce recueil fait voir en M. de Girardin un esprit d'une activité peu commune, toujours en éveil et qui n'est étranger à rien, généralement impartial envers les personnes, oublieux des injures et soucieux seulement des questions importantes, de celles du jour, de celles de demain; un esprit sincèrement, obstinément voué à la propagation des idées qu'il croit justes et utiles. M. de Girardin représente l'esprit d'entreprise, l'innovation hardie, inventive, l'esprit économique et véritablement démocratique, le besoin de publicité dans sa plénitude et sa promptitude; les intérêts, les affaires, les nombres et les chiffres avec lesquels il faut compter; la confiance, qui est l'âme des grands succès; l'appel à tous, l'indifférence sur l'origine, pourvu qu'il y ait valeur, utilité et talent. Il se montre le chef d'une école dont les fruits, d'ailleurs, n'ont pas été heureux, qui affecte de n'être ni légitimiste, ni carbonariste, ni jacobine, ni girondine, ni bonapartiste, et qui rejette toutes les dénominations anciennes; qui est pour soi, pour son développement, pour son progrès, pour son expansion en tout sens et son bien-être; cette école, il faut le dire, préfère à la sécurité du gouvernement le mieux organisé les risques de la liberté. M. de Girardin aime et veut la liberté complète, cosmopolite, individuelle au suprême degré dans tous les genres, civile, religieuse, intellectuelle, industrielle et commerciale. Pour l'obtenir, il jette le gant aux préjugés, à la routine, quelquefois en apparence au sens commun et, pour mieux frapper, il pousse l'idée neuve, l'idée juste, jusqu'au paradoxe, sauf à reculer légèrement après. « Il fait, dit Sainte-Beuve, trois pas en avant pour en gagner deux, sachant qu'en France la première condition du succès est de remuer le public, dût-on l'avoir d'abord contre soi. Pour cela, M. de Girardin a des mots curieux, des étiquettes de pensée, des têtes d'article; il a des formules saisissantes, pénétrantes et qui réveillent l'auditeur en sursaut. On regimbe, mais on a été secoué. C'est beaucoup, quand on est journaliste, de posséder le génie de la publicité. »

Les *Questions de mon temps* révèlent un double aspect dans la physionomie de M. de Girardin; il y a en lui l'homme positif, pratique, qui a le tact et le sentiment des situations, des occasions décisives et des crises; il y a l'homme de théorie et de système; les deux coexistent sans se confondre et sans se nuire. Le dernier donne à l'autre un air de confiance, de certitude absolue, sans cependant exclure entièrement l'habileté, ni même la prudence. Jusqu'en 1848, M. de Girardin se pose en homme nouveau, arborant un drapeau personnel, au lieu de suivre ceux des autres. Son programme n'est pas de faire une guerre à outrance aux gouvernements ou aux ministères, mais plutôt de chercher à tirer parti d'eux pour obtenir le plus de réformes possible, pour introduire le mouvement et le progrès dans la conservation même de ce qui existe. En un mot, M. de Girardin se met à la tête du parti « des conservateurs progressistes. » Combattu, raillé par toutes les nuances de l'opposition, par toutes les fractions de la gauche et par les journaux qui les représentaient, négligé et passé dédaigneusement sous silence par le gros des conservateurs et par l'organe important du centre ministériel, le *Journal des Débats*, M. de Girardin accentue sa situation et ses idées dans des *Premiers-Paris* qui font sensation. C'est surtout de 1844 à 1846 que sa plume fut nette, vive, et c'est depuis cette époque qu'on la rencontra sans cesse avec des titres d'article qui saisissent l'attention, des formules qui piquent et qu'on retient : les *Faiseurs*, les *Hommes et les choses*, *Changer les choses sans changer les hommes*, *Pas de concessions*, *Des convictions*, etc. « Quand on parcourt les premiers volumes des *Questions de mon temps*, dit le critique cité plus haut, on est frappé de l'à-propos et de la justesse de son feu et de son tir contre les journaux, organes des divers partis : quelques-uns, les journaux de l'opposition pure, attaquant le ministère Guizot à outrance sans trop savoir ce qu'ils ébranlent avec lui; d'autres, le *Journal des Débats*, le défendant à outrance, sans voir ce qu'ils compromettent avec lui; le *National* enfin, d'accord avec les feuilles légitimistes dans la détestable doctrine du *Tant pis, tant mieux*, désirant que le ministère résiste jusqu'au bout et tienne bon opiniâtrément, afin de renverser du même coup ministère et système, cabinet et dynastie. » M. de Girardin eut alors un sentiment très-net de la situation, des divers moments et comme des divers accès par où le mal allait empirant chaque jour et, lorsque la révolution de 1848 éclata, il avait poussé d'avance tous les cris d'alarme, les confirmant le 14 février par sa démission de député, motivée sur ce qu'il ne voyait pas de place possible entre une majorité intolérante qui s'égarait et une opposition systématique et inconséquente qui allait en avant sans but.

Les événements de février dessinèrent vivement le rôle de M. de Girardin comme sentinelle avancée, et le montrèrent pendant les premiers mois toujours en scène, sur le qui-vive et sur la brèche. Le 25 février 1848, sous le titre de *Confiance! Confiance!* parut un article de la *Presse* qui, comme le coup d'archet, donnait le ton et marquait la mesure au plus fort du tumulte. On a beaucoup plaisanté sur les alinéas de M. de Girardin, mais chaque phrase, chaque ligne, chaque mot avait sa portée. C'est alors qu'il arbora sa fameuse devise : *Une idée par jour*. Cette *idée* n'était pas toujours d'une opportunité bien prouvée. Sans le vouloir, le journaliste fit souvent le jeu de la réaction. M. de Girardin se prononça bientôt contre les demandes de toute sorte qui se succédaient en procession à l'Hôtel de ville, contre l'augmentation des salaires, contre les idées de guerre. Il s'éleva toutefois trop inconsidérément contre ceux qui voulaient fonder la république. Il proposait des remèdes radicaux contre la situation, le désarmement général, la transformation de l'Etat de *percepteur* en *assureur*, la suppression des octrois et le rachat par l'Etat de tous les monopoles. Mais ce qui le distinguait surtout, ce fut son opposition déclarée contre « la faiblesse » d'une partie du gouvernement provisoire et ses attaques contre « les violences démagogiques » des autres membres. Son mot d'ordre changea; ce fut : *Résistance! Résistance!* Aussi M. de Girardin se vit-il très-promptement impopulaire et vis-à-vis des républicains et vis-à-vis du pouvoir. On le vit bien lorsqu'après les funestes journées de Juin il fut arrêté sans aucune forme légale et maintenu onze jours au secret. De 1849 à 1851, les *Questions de mon temps* développent un système complet et radical de politique ou plutôt d'organisation de la société, dont la logique fait la force et qui diffère du libéralisme ordinaire en ce qu'il va beaucoup plus loin. C'est un système où l'Etat empiète le moins possible sur l'individu, lequel se développe et agit dans la plus grande latitude et la plus entière liberté. L'idéal du publiciste est alors un minimum de gouvernement. Ce système est un résumé dans lequel se fondent les doctrines de Dupont de Nemours, Daunou, Tracy et Turgot. Il a le mérite d'être développé avec une ingénieuse netteté. C'est de la mécanique sociale toute rationnelle, dont la conclusion est celle-ci : pour empêcher les révolutions, il faut donner au peuple plus qu'elles ne sauraient lui faire conquérir. En effet, M. de Girardin prêche la liberté par amour de la paix et se représente ainsi ses théories passées en pratique : on a un pouvoir qui ne se charge que de ce que l'individu lui laisse et de ce que lui seul peut faire; l'armée n'est plus qu'une force publique pour la bonne police; l'impôt n'est qu'une assurance consentie, réclamée par l'assuré; l'individu est libre de se développer en tout sens, d'oser, de tenter, de se réunir, de s'associer sous toutes les formes, de se cotiser, de s'imprimer, de se choisir des juges, d'élire et d'entretenir les ministres du culte. Ce programme est superbe; le difficile, c'est de le réaliser sous un gouvernement autre que celui de la République.

C'est sans doute parce que M. de Girardin n'était pas bien convaincu du succès immédiat de ses idées, qu'il a si puissamment contribué à faire l'Empire; peut-être comptait-il être mis en position de pratiquer ou tout au moins d'essayer le fonctionnement de son système.

Tels sont les points saillants à relever dans les douze premiers volumes des *Questions de mon temps*. Après une abstention de six années, M. de Girardin fit une rentrée brillante dans la *Presse*, et les *Questions de mon temps* reprirent leur cours en 1863. Jamais peut-être l'auteur n'a déployé plus de nerf et de souplesse que dans cette seconde série, où il aborde de front les questions les plus compliquées et les plus diverses : les élections, la paix, la guerre, le congrès, etc., etc. En général, dans ses attaques, M. de Girardin a désintéressé le principe même du gouvernement impérial, ce qui aurait pu lui valoir plus d'indulgence et lui éviter les condamnations qui ont châtié ses audaces de plume. Fidèle à ses doctrines, il n'a cessé de développer sa thèse favorite et si légitime, la liberté de la presse, renouvelant sous toutes ses formes son fameux argument en faveur de l'impunité, à savoir l'innocuité. « Que sont tous les articles de journaux? A peine les grains de poussière d'un tourbillon qu'abat le même vent qui l'a soulevé. Le vrai nom de la presse, ce n'est pas la presse, c'est l'oubli. Qui se souvient le lendemain de l'article de la veille? » C'est par trop de modestie paradoxale de la part d'un journaliste de la valeur de M. de Girardin, et d'un homme qui avait écrit auparavant : « La puissance des mots est immense; il n'en est peut-être pas de plus grande sur la terre. Un mot heureux a parfois sauvé un empire. Il y a des mots souverains : tel mot fut plus puissant que tel monarque, plus formidable qu'une armée. Il y a des mots usurpateurs; tel mot se décorant d'une fausse acception, appelant *pouvoir* ce qui est *abus*, ou *liberté* ce qui serait *excès*, disant la *gloire* pour la *guerre*, ou la *foi* pour la *persécution*, peut semer la propagande, égarer les esprits, soulever les peuples, ébranler les trônes, rompre l'équilibre des empires, troubler le monde et retarder de cent ans la marche de la civilisation! Il y a des mots qui sont vivants comme des hommes, redoutables comme des conquérants, absolus comme des despotes, impitoyables comme le bourreau; enfin, il y a des mots qui pullulent, qui, une fois prononcés, sont aussitôt dans toutes les bouches. Il est d'autres mots qui, pris dans une mauvaise acception, énervent, glacent, paralysent les plus forts, les plus ardents, les plus utiles, les plus éminents, tous ceux enfin sur qui ils tombent, mots plus funestes au pays qui ne les repousse pas que la perte d'une bataille ou d'une province. » C'est là une belle amplification sur la puissance des mots, un peu exagérée il est vrai, mais que nous trouvons assez naturelle chez un écrivain dont la plume s'est élevée au rang de puissance. Nul écrivain n'a vulgarisé en effet plus d'idées économiques et libérales, nul n'est plus connu du peuple, sinon plus populaire. On peut lui reprocher l'abus et le paradoxe; mais Lamartine disait de lui, avec raison : « Chez Girardin, le paradoxe c'est la vérité vue à distance. » Les idées exprimées d'une façon incisive et tranchante, le mordant, la verve, la précision, la propriété des termes dont il joue, qu'il entre-choque à plaisir et qu'il oppose, sont chez M. de Girardin publiciste des qualités incontestables. Il n'a rien de la rhétorique ni du style appris, mais un tour vif, neuf, imprévu, cavalier, qui est à lui. C'est un polémiste de premier force, un contradicteur redoutable. « Il a sur tout sujet, dit encore Sainte-Beuve, des bonds en réserve,

tout un arsenal de munitions. On dirait qu'il a mis quelque chose de son esprit d'administrateur au service de sa logique et de sa polémique. Il y joint une sorte de verve logique très-sensible à laquelle il se laisse volontiers emporter. Quand il a trouvé une forme heureuse, il ne craint pas d'en user, d'en abuser même jusqu'à satiété et extinction, témoin son faible pour l'alinéa. Le goût littéraire, plus scrupuleux et plus vite lassé que le talent politique, ne l'avertit pas de cesser. Il enfile et défile ses preuves d'un bout à l'autre, depuis la première jusqu'à la dernière; il ne fait grâce d'aucun développement; il les épuise et il arrive ainsi à produire sur le public un effet incontestable. Aussi, dès qu'il écrit, il est lu. On peut même constater un progrès dans sa diction et regarder comme des morceaux littéraires ses derniers portraits de MM. Thiers, Billault, Rouher et celui du roi Victor-Emmanuel. Jusqu'à un certain point, on peut donc dire que M. de Girardin est un écrivain; mais, ne l'oublions pas, la faculté dominante chez lui, c'est la logique, et la logique à outrance. C'est elle qui fait des *Questions de mon temps* un monument où l'on peut louer l'unité dans la variété. »

Question romaine (LA), par M. E. About (Bruxelles, 1859, in-8°). La publication de cet ouvrage, commencée dans le *Moniteur*, fut brusquement interrompue sur les réclamations du cardinal Antonelli, et l'auteur se vit forcé de se faire imprimer en Belgique. Quoique cette *Question romaine* ne soit qu'un livre de circonstance dont M. About a refondu les parties les plus sérieuses dans sa *Rome contemporaine*, sa forme plaisante et l'esprit de l'auteur la sauvent de l'oubli. « Les Romains se plaignent, dit-il, de ce que la même caste est en possession d'administrer les sacrements et les provinces, de confirmer les petits garçons et les jugements de première instance, d'ordonner les sous-diacres et les arrestations, d'expédier les agonisants et les brevets de capitaine, et cela sans aucune aptitude à entendre raison, parce qu'ils croient participer à l'infaillibilité pontificale. Les sujets du pape disent encore que ces serviteurs du Dieu de clémence abusent simultanément de la douceur et de la sévérité, qu'ils pardonnent plus facilement au misérable qui égorge un homme qu'à l'imprudent qui blâme un abus, que le pape et les soixante-dix princes de l'Eglise qui l'assistent en mémoire des douze apôtres, n'ayant pas appris la comptabilité, gouvernent mal les finances; si nous donnons notre argent, ajoutent-ils, nous voudrions le voir employer aux choses de la terre, au développement de l'industrie, de l'agriculture et de l'instruction publique plutôt qu'à l'accroissement des églises et des ordres religieux. Qu'on empêche les honnêtes gens de se damner, très-bien; mais qu'on empêche aussi les coquins d'assassiner les honnêtes gens. A quoi bon payer dix millions par an pour l'entretien d'une armée d'une valeur problématique et qui ne sait faire la guerre que contre ceux qu'elle devrait défendre? Il est pénible, lorsqu'on doit absolument être battu, de payer le bâton. » C'est un réquisitoire en règle. Il est bien certain que quelques-unes de ces doléances devaient parvenir au pape, d'autant plus que les ambassadeurs étrangers se mêlaient parfois de les transmettre, et voici comment M. About suppose, avec grande apparence, que Pie IX les accueillait: « Le pape consulte alors son secrétaire général, le cardinal Antonelli, qui règne sur lui dans les affaires temporelles comme le saint-père règne sur la catholicité dans les affaires spirituelles. — Il n'y a pas d'abus, d'abord, répond Antonelli; ensuite, s'il y en avait, nous ne devrions pas y toucher. Réformer quelque chose, c'est faire une concession aux mécontents. Céder, c'est prouver qu'on a peur. Avouer qu'on a peur, c'est doubler la force de l'ennemi, ouvrir la porte à la révolution et prendre le chemin de Gaëte, où l'on est très-mal logé. Ne bougeons pas de chez nous. Je connais la maison; elle n'est pas neuve, mais elle durera plus que Votre Sainteté, pourvu qu'on n'y fasse aucune réparation. Après nous le déluge : nous n'avons pas d'enfants. Soyez tranquille, j'arrangerai diplomatiquement l'affaire. » Cette boutade ne fait que traduire, sous une forme railleuse, le fond vrai des réponses d'Antonelli.

Les deux morceaux capitaux du livre sont les portraits du pape et du fameux cardinal; nous en détachons les parties saillantes : « Au physique, le pape est un homme plus vieux que son âge, petit, obèse, un peu blafard et d'une santé qui menace; sa physionomie paterne et somnolente respire la bonté et la lassitude; elle n'a rien d'imposant. Grégoire XVI était laid et bourgeonné, mais il avait grand air à ce qu'on assure. Le caractère de cet honnête vieillard est fait de dévotion, de bonhomie, de vanité, de faiblesse et d'entêtement, avec une pointe de rancune qui perce de temps à autre. Il bénit avec onction et pardonne avec difficulté; bon prêtre et roi insuffisant. L'insuccès de toutes ses entreprises et trois ou quatre accidents arrivés en sa présence ont accrédité dans le petit peuple de Rome un préjugé curieux. On s'imagine que le vicaire de Jésus-Christ est *jettatore*, ou qu'il a le mauvais œil. Lorsqu'il traverse le Cours dans sa voiture, les bonnes femmes tombent à genoux, mais elles font les cornes sous leurs mantelets. » Quant au cardinal Antonelli, il est peint de main de maître. Le chapitre qui le concerne commence ainsi : « Il est né dans un repaire; Sonnino, son village, est plus célèbre dans les annales du crime que ne le fut jamais l'Arcadie dans celles de la vertu... Il s'est conservé jeune; son corps est svelte et robuste et sa santé montagnarde. La largeur de son front, l'éclat de ses yeux, son nez en bec d'aigle et tout le haut de sa figure inspirent un certain étonnement. Il y a comme un éclair d'intelligence sur cette face brune et tant soit peu moresque. Mais sa mâchoire lourde, ses dents longues, ses lèvres épaisses expriment les appétits les plus grossiers. On devine un ministre greffé sur un sauvage. Lorsqu'il assiste le pape dans les cérémonies de la semaine sainte, il est magnifique de dédain et d'impertinence. Il se retourne de temps en temps vers la tribune diplomatique et il regarde sans rire ces pauvres ambassadeurs qu'il berne du matin au soir : vous admirez le comédien qui brave son public. Mais, lorsqu'il s'arrête dans un salon auprès d'une jolie femme, lorsqu'il lui parle de tout près, effleurant ses épaules et plongeant les yeux dans son corsage, vous reconnaissez l'homme des bois et vous songez en frémissant aux chaises de poste culbutées le long des chemins.... Ses goûts sont simples : une robe de soie rouge, un pouvoir illimité, une fortune incalculable, une réputation européenne et tous les plaisirs à l'usage de l'homme; ce peu lui suffit. On l'a comparé à Mazarin. Quelle injustice! Mazarin a fait les affaires de la monarchie française, sans toutefois négliger les siennes. Antonelli a fait fortune au détriment de la nation, du pape et de l'Eglise. On peut comparer Mazarin à un tailleur excellent, mais fripon, qui habille bien ses pratiques après avoir prélevé quelques aunes de drap pour lui-même. Antonelli ressemble à ces juifs du moyen âge qui démolissaient le Colisée pour prendre le fer des scellements. »

Question romaine devant l'histoire (LA), par M. Edgar Quinet (1868, in-8°). Au moment de la seconde expédition de Rome, celle qui aboutit à Mentana, la question romaine était une de celles sur lesquelles toute l'Europe avait les yeux fixés. L'auteur l'a traitée à un point de vue élevé, sans presque prendre la parole et rien qu'en exposant les actes officiels, les documents historiques et diplomatiques, les débats des Chambres. C'est l'acte d'accusation le plus vigoureux qu'il fût possible d'écrire contre le gouvernement impérial, son aveuglement, son incapacité et ses sottises. M. Edgar Quinet y fait preuve d'une rare sagacité. Voici les idées qui se dégagent de son livre : La France identifie sa cause avec celle de la théocratie romaine, cette clef de voûte de toute réaction européenne. Qu'y gagne-t-elle? Elle fait le désespoir de l'Italie et le bonheur de l'Allemagne et de la Prusse, qui aiment à voir la France s'enfoncer dans la théocratie, parce qu'elle leur abandonne ainsi tout le terrain libéral où elles s'empressent de la remplacer, du moins en paroles. Cette conquête est à leurs yeux un autre Sadowa sans combat; elles comptent gagner dans l'opinion du monde moderne tout ce que la conduite réactionnaire de la France lui fait perdre. Interrogez leurs livres, leurs discours, leur langage même de chancellerie, tout revient perpétuellement à ceci : que l'empire allemand représente par excellence l'Etat moderne, c'est-à-dire l'Etat laïque séparé de toute théocratie; que lui seul peut donner la vraie liberté des cultes et des consciences, qu'il est en cela l'héritier philosophique du grand Frédéric et de Kant; que les autres États ne peuvent donner que l'ombre de ces libertés, principe et source de toutes les autres. Et il faut reconnaître que cet Etat avec ses vues s'est bien gardé de faire ni expédition du Mexique ni expédition romaine, de mettre sa main dans la main de pierre d'une théocratie quelconque; il sait que ces étreintes de pierre ne lâchent plus le vivant. Nous faisons la fortune de la Prusse et de la race allemande; nous abdiquons entre leurs mains toutes les fois que nous abandonnons le sol sacré de l'indépendance en matière religieuse pour nous mettre au service d'un pape, d'une congrégation, d'un saint-office, d'une théocratie, d'une encyclique, d'un syllabus, d'un pouvoir temporel, dès qu'ils viennent à branler au souffle vivifiant du monde moderne. Nous renonçons à la force morale pour la transporter du côté de nos adversaires; nous éloignons de nous le reste du monde entier en nous retranchant dans le monde catholique. Et pourquoi? pour nous obstiner à un problème aussi insoluble que la quadrature du cercle. D'un côté, nous voulons que la théocratie du moyen âge soit une puissance moderne et libérale, ce qui est extraordinaire; de l'autre, nous voulons que l'unité de l'Italie se forme, en ayant à son centre et dans ses entrailles un pouvoir ennemi, étranger, qui appelle incessamment l'étranger de tous les coins du globe, ce qui n'est pas moins contradictoire. Certes, la puissance de la France est grande, mais tout son or et tout son sang se dépenseraient en vain jusqu'au dernier homme dans ce problème : la France s'y briserait, à la grande satisfaction de ses envieux ou de ses rivaux sans le faire avancer d'un pas.

Telle est la conclusion du livre de M. Quinet. Les événements ne lui ont donné que trop raison.

Questions contemporaines, par M. E. Renan (1868, in-8°). Les meilleurs écrits de l'auteur ne sont pas ceux dans lesquels il obéit à une pensée unique et qui sont composés dans l'intérêt d'une thèse à démontrer; ce sont, au contraire, comme celui-ci, les livres écrits à diverses reprises et sur différents sujets. Dans quelque direction qu'il regarde, son esprit lucide découvre des horizons nouveaux, creuse des voies inconnues, et on aime à le voir donner ses idées d'ensemble plutôt qu'à le suivre dans les minutieuses investigations où il dépense à faire de l'érudition spéciale des forces qu'il consacrerait plus fructueusement à la poursuite de plus grands objets.

A cet égard, ses *Questions contemporaines* le montrent sous un jour remarquable. L'instruction publique, l'Institut, le Collége de France et les démêlés que la chaire d'hébreu a suscités à M. Renan tiennent environ les deux tiers du volume. Il n'y a point à revenir sur ces affaires dont le retentissement a été grand en leur temps. D'autres articles de circonstance, comme les *Réflexions sur l'état des esprits et du libéralisme clérical*, sont déjà anciens et ont marqué les débuts de l'écrivain dans la carrière des lettres. Depuis leur publication, sa manière a changé : il n'a plus la même verdeur, dirait-on volontiers; mais il a gagné en maturité, son intelligence a plus d'étendue, son style plus de facilité et de grâce. On ne résout rien par la violence du langage; on ne parvient qu'à exciter l'animosité de ses adversaires. La modération, si elle n'était pas un fruit de l'âge, pourrait être un calcul fort utile. Il n'y a pas moyen d'échapper à des raisons produites de sang-froid, sans emphase ni colère, n'invoquant à juste titre que l'autorité du vrai, puisque, chez un auteur comme M. Renan, le vrai est le seul but à atteindre; car il ne s'occupe ni des passions ni de l'action qu'elles peuvent avoir. Le procédé est certes fort ennuyeux pour ses adversaires, obligés de discuter avec lui, quand ils auraient tant de plaisir à répondre à des invectives par d'autres invectives, ce qui dispense toujours du soin de prouver ce que l'on dit.

Les deux morceaux importants des *Questions contemporaines* ont pour titre, l'un : *Philosophie de l'histoire contemporaine*, et l'autre : *Théologie de Béranger*. Le premier est une étude de maître faite à l'occasion des *Mémoires de mon temps* de M. Guizot. « J'ai cherché, dit l'auteur, à montrer ce qu'a de superficiel et d'insuffisant la constitution sociale sortie de la Révolution, les dangers auxquels elle expose la France, les malheurs qu'il est permis de craindre, les dangers qu'il y a d'élargir l'esprit français, de lui ouvrir de nouveaux horizons, de le soustraire à des erreurs invétérées. Toujours grande, sublime parfois, la Révolution est une expérience infiniment honorable pour le peuple qui osa la tenter; mais c'est une expérience manquée. En ne conservant qu'une seule inégalité, celle de la fortune; en ne laissant debout qu'un géant, l'Etat, et des milliers de nains; en créant un centre puissant, Paris, au milieu d'un désert intellectuel, la province; en transformant tous les services sociaux en administrations; en arrêtant le développement des colonies et en fermant ainsi la seule issue par laquelle les Etats modernes peuvent échapper aux problèmes du socialisme, la Révolution a créé une nation dont l'avenir est peu assuré, une nation où la richesse seule a du prix, où la noblesse ne peut que déchoir. Un code de lois qui semble avoir été fait pour un citoyen idéal, naissant enfant trouvé et mourant célibataire; un code qui rend tout viager, où les enfants sont un inconvénient pour le père, où toute œuvre perpétuelle et collective est interdite, où les unités morales, qui sont les vraies, sont dissoutes à chaque décès, où l'homme avisé est l'égoïste qui s'arrange pour avoir le moins de devoirs possible; où l'homme et la femme sont jetés dans l'arène de la vie aux mêmes conditions; où la propriété est conçue, non comme une chose morale, mais comme l'équivalent d'une jouissance toujours appréciable en argent; un tel code, dit-il, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse. « Pourquoi s'étonner, ajoute M. Renan, du pouvoir qu'exercent partout le clergé et l'épiscopat? La chose est très-simple; on a tout désagrégé; on n'a laissé que l'Eglise debout au milieu de l'Etat. Elle seule est organisée pour la résistance. Cela lui donne une force énorme et sans contre-poids. Tout à l'heure, l'évêque sera dans chaque département français le seul pouvoir subsistant. Les gens de la Révolution ont mal conçu la famille et la propriété et mal liquidé la banqueroute de l'ancien régime. En obéissant à des rancunes mesquines, ils ont préparé un monde de pygmées et de révoltés. Ceux qui avaient échappé à la hache du bourreau n'étaient pas bien forts devant une œuvre aussi colossale que celle de refaire la société. Ils ont échoué et il n'y a là rien d'étonnant; car le génie lui-même ne saurait suffire à la tâche ardue de refaire une société politique dans l'espace de quelques années. »

Il est facile d'apercevoir que, malgré ses opinions radicales en matière religieuse et philosophique, M. Renan, en matière politique, s'il ne partage pas complétement les théories de M. Guizot, leur trouve néanmoins du bon; il se rapproche surtout de celles qu'a émises M. Leplay dans le livre intitulé : la *Réforme sociale*. Mais les idées de M. Renan, tout comme celles de M. Leplay, sont loin d'avoir fait leur chemin. La démocratie, qui en a déjà détruit l'application, n'est pas disposée à leur accorder de longtemps le droit de se produire autrement que dans les livres.

Il faut descendre de haut pour passer de ces considérations de métaphysique sociale à celles de l'auteur sur la *Théologie de Béranger*, à propos d'une réclame du libraire Perrotin annonçant la publication du *Béranger des familles* (1859). Le *Béranger des familles!* Il y avait bien là de quoi intriguer un curieux, et M. Renan a profité de l'occasion pour donner, après Pelletan, un coup de marteau de plus sur la tête en plâtre du vieux fétiche. On lisait dans la préface du livre ces choses étonnantes : « Bien que Béranger ait joui de sa jeunesse tant qu'il fut jeune, il fut par-dessus tout un homme de bien. Ce n'est pas seulement un grand poëte, c'est le patriarche de la France nouvelle; il nous a légué en même temps que ses vers l'exemple de son caractère et l'enseignement de ses vertus! » — « Ah! bah! dit M. Renan. Je comprends qu'on soit ivrogne et buveur, qu'on aime la gaieté et qu'on le dise; tous les genres ont leur raison d'être. Désaugiers et Anacréon ne déparent point une littérature, mais ils ne prétendaient point à la morale. Pour Béranger, c'était, dit-on, un homme sobre, d'un jugement rare, plein de bons conseils, buvant peu et beaucoup plus prévoyant qu'il ne voudrait le faire croire dans ses chansons. Quand on m'apprend tout cela, je suis presque tenté de m'écrier : Tant pis! Viveur, je l'eusse placé à côté de ses confrères représentants de l'antique gaieté, fous de bon aloi, buveurs sincères, qui ne faisaient pas de chansons sociales et philosophiques et ne voyaient rien au delà de leurs joyeux refrains. Mais si l'on m'apprend que Lisette et le chambertin ne sont que des figures de rhétorique, que ce chanteur insouciant a une philosophie, une politique et, Dieu me pardonne! une théologie, toute mon esthétique est en désarroi. » Le fait est que la théologie de Béranger est quelque chose d'assez réjouissant et qu'il était inutile à ses éditeurs de faire envisager sous ce point de vue inattendu le chantre des guinguettes. Le critique termine par ces conseils ironiques aux jeunes poëtes; ce sont autant de coups droits portés à Béranger : « Il ne faut pas être trop délicat. Soyez vulgaires, riez, faites des chansons à boire, flattez les erreurs populaires, et il vous sera pardonné. Des éditions de vos œuvres légèrement expurgées vous mettront à la portée de tous. On fera des vignettes où les jeunes filles vous souriront. Vous serez à la fois le poëte des cabarets et le poëte des familles, des dîners bourgeois et des lectures du soir. Vous jouirez, pour me servir des paroles de l'éditeur du *Béranger des familles*, de cette immortalité fabuleuse que la reconnaissance des peuples accorde à ceux qui les ont sincèrement aimés. Vous serez national! »

Questions (LES GRANDES), par Emile Hannotin. V. GRANDES QUESTIONS (les).

Question d'amour (LA), roman espagnol du XVIe siècle. Il est anonyme et porte la date du 17 avril 1512. C'est une discussion sur cette question, si souvent agitée dans les cours d'amour : « Qui souffre le plus, de l'amant qui voit la mort lui ravir sa maîtresse ou de l'amant qui sert sans espérance la maîtresse qu'il aime? » Laharpe a résumé le débat dans ce couplet :

> Vous qui loin d'un ami pleurez chaque moment,
> Vous qui d'un inconstant pleurez le changement,
> Votre destin funeste
> Pour moi serait un bien,
> L'espoir au moins vous reste,
> Il ne me reste rien.

La controverse s'élève entre Vasquiran, qui a perdu sa maîtresse, et Flamiano, repoussé et partant désespéré. La scène se passe en Italie. Elle commence en 1508 et finit avec la bataille de Ravenne, quatre ans plus tard. On y respire tout à fait l'esprit du temps; récréations chevaleresques, fêtes à la cour de Naples, chasses, joutes, tournois, jeux de flèche, tout est minutieusement décrit avec les costumes, les armures, les devises et les emblèmes des principaux personnages. La poésie est émaillée de *villancicos*, *motes* et *invenciones* tels qu'on en trouve dans les cancioneros. On y trouve même intercalée une églogue entière. La plus grande partie du livre se rapporte à des faits certains, et plusieurs d'entre eux sont historiques. Mais la discussion métaphysique entre les deux victimes constitue la chaîne qui relie le tout et qui dut primitivement être regardée comme son principal mérite, et l'histoire finit par la mort de Flamiano, mort causée par les blessures qu'il reçut à la bataille de Ravenne. La question débattue est aussi peu décidée à la fin qu'elle l'était au commencement. Le style est celui de l'époque, parfois pittoresque, mais généralement lourd. L'intérêt de la composition est faible par suite de la casuistique des deux amants. L'importance de cet ouvrage consiste en ce que la *Question d'amour* a été une des premières tentatives de roman historique, comme la *Prison d'amour* de Diego de San-Pedro est la première tentative litté-

raire basée sur l'amour sentimental. La *Question d'amour* a été imprimée pour la première fois en 1527 et souvent réimprimée depuis.

Question d'argent (LA), comédie en cinq actes en prose, de M. A. Dumas fils (théâtre du Gymnase, 31 janvier 1857). « L'argent est l'argent, quelles que soient les mains où il se trouve. C'est la seule puissance que l'on ne discute jamais. On discute le courage, le génie, la vertu, la beauté, on ne discute jamais l'argent. Il n'y a pas un être civilisé qui en se levant le matin ne reconnaisse la souveraineté de l'argent, sans lequel il n'aurait ni le toit qui l'abrite, ni le lit où il se couche, ni le pain qu'il mange. Où va cette population qui se presse dans les rues, depuis le commissionnaire qui sue sous son fardeau trop lourd jusqu'au millionnaire qui se rend à la Bourse au trot de ses deux chevaux? L'un court après quinze sous, l'autre après cent mille francs. Pourquoi ces boutiques, ces vaisseaux, ces chemins de fer, ces usines, ces théâtres, ces musées, ces procès entre frères et sœurs, entre fils et pères, ces découvertes, ces divisions, ces assassinats? Pour quelques pièces plus ou moins nombreuses de ce métal blanc ou jaune qu'on appelle l'argent ou l'or. Et qui sera le plus considéré à la suite de cette grande course aux écus? Celui qui en rapportera davantage. Aujourd'hui un homme ne doit plus avoir qu'un but, c'est de devenir très-riche! » Ainsi s'exprime Jean Giraud, le héros de la pièce, qui donne aussi des affaires cette définition typique : « Les affaires? c'est l'argent des autres! » Toute la pièce va être employée à lui démontrer qu'il se trompe, qu'il y a autre chose que l'argent et qu'il n'est pas toujours bon de prendre l'argent des autres, sous prétexte qu'on appelle cela les affaires.

Les caractères de la *Question d'argent* sont très-bien tracés, mais la fable est assez faible. M. Durieu, qui par son étourderie a entamé sa fortune à la Bourse, confie à un paysan, Jean Giraud, devenu banquier millionnaire, 150,000 francs à faire valoir pour rentrer dans ses fonds. Une fois engagé dans la spéculation, qui pour lui demeure lettre close, il serait ruiné sans ressource, si Giraud ne trouvait son compte à ne pas sortir de la probité; car pour Giraud la probité même est une spéculation. Chez M. Durieu, notre parvenu rencontre une jeune fille pauvre, Mlle de Roncourt, et une riche grande dame, la comtesse Savelli; il songe, pour se poser, à faire de la première sa femme et de la seconde sa maîtresse. Il échouera également dans ces deux projets. La comtesse ne sera jamais pour lui qu'une actionnaire, et quant à Mlle de Roncourt, la leçon qu'elle lui infligera sera rude. Elle aime René de Charzay, un neveu de M. Durieu, qui de son côté, sans trop savoir qui il préfère de sa cousine Mathilde, de la comtesse Savelli ou d'Elisa de Roncourt, n'est pas éloigné de faire pencher la balance en faveur de cette dernière. René est un honnête homme; ne se croyant pas assez riche pour unir sa médiocrité aux millions de sa cousine ou à la pauvreté d'Elisa, il conseille à Mathilde de l'oublier pour épouser M. de Bourville, un prétendant agréé par son père, et à Elisa d'accepter les hommages de Jean Giraud. Qui donc alors s'opposera aux vœux du banquier? Lui-même; dans une scène très-bien conduite, il reconnaît dans le contrat de mariage un million à sa future, et comme la fierté d'Elisa s'oppose à ce qu'elle admette cette clause, il démasque ses batteries. « Mais si cette clause sert autant à mon avantage qu'au vôtre? Mon Dieu, oui : je suis dans les affaires; je les fais sur une grande échelle; l'échelle peut casser. Il n'y a pas de mal que dans ce cas je retrouve par terre une bonne somme qui m'aide à me relever. Si je suis ruiné; si je perds plus que je ne possède; car on ne sait jamais.... vous réclamez votre dot et les créanciers n'ont rien à dire. — Pour qui me prenez-vous? » répond Mlle de Roncourt, et elle déchire le contrat. René survient à point pour empêcher Jean Giraud de lui répondre une grossièreté et le met à la porte. Jean ne reparaît plus; on le dit en fuite avec un déficit de trois millions. Durieu se voit complétement ruiné, lorsque soudain le domestique annonce au milieu de la stupéfaction générale : « M. Jean Giraud. » Le financier entre comme si rien ne s'était passé et rapporte à Durieu et à la comtesse leurs fonds avec un joli bénéfice. Chacun admire sa probité, car le bruit de sa fuite s'était répandu; mais ce bruit même n'était qu'un coup de bourse de sa combinaison. Tandis qu'on le croyait en route pour les Etats-Unis, il attendait à Paris l'effet de cette nouvelle; il profitait de la baisse opérée par sa déconfiture imaginaire et réalisait un beau bénéfice sur son infamie supposée. On n'est pas plus ingénieux. Durieu et la comtesse Savelli refusent le bénéfice si singulièrement acquis et René se charge de donner du même coup son congé à ce flibustier de la finance et sa moralité à la pièce : « Vous n'êtes pas un méchant homme, monsieur, vous êtes un homme intelligent qui avez perdu dans le bruit de certaines affaires la notion exacte du juste et de l'injuste, le sens moral enfin. Vous avez voulu acquérir la considération par l'argent, c'est le contraire que vous deviez tenter : il fallait acquérir l'argent par la considération. Mlle de Roncourt vous pardonne, elle accepte les excuses que vous faites à Mme de Charzay. Maintenant, monsieur, nous n'avons plus rien à vous dire, vous pouvez prendre votre chapeau et vous retirer. » C'est ce que fait maître Jean avec un mot qui le peint tout entier. Dans sa précipitation et sa colère il prend le chapeau d'un autre. « Vous vous trompez, monsieur, lui fait observer Mathilde; vous prenez le chapeau de mon père. — Je l'aurais rapporté, mademoiselle! »

Il est inutile d'insister sur la faiblesse de cette action dramatique, dont l'intérêt ressort d'incidents plutôt que du fond, et cependant l'idée première était fort heureuse. La spéculation avait été vigoureusement attaquée par M. de Beauplan dans les *Piéges dorés*, par Ponsard dans la *Bourse*, et elle semblait se rire de ces attaques. M. Dumas fils s'est souvenu que rien en France ne tue comme le ridicule; c'est du ridicule négligé par ses devanciers qu'il s'est préoccupé et c'est par leur côté comique qu'il a flagellé les agioteurs. Il a agréablement mêlé l'enseignement et la raillerie et a frappé juste. En somme, la *Question d'argent* est une pièce morale, intéressante et spirituelle, mais où l'imagination s'est trop effacée derrière le réalisme. « Cette comédie, qui révèle chez l'auteur une excellente mémoire, dit Gustave Planche, n'est pas une création poétique dans le vrai sens du mot, et quand le modèle qui a posé devant lui (on prétendait alors que c'était M. Mirès) n'occupera plus la curiosité publique, la caricature ingénieuse du financier aura le même sort que le financier lui-même. Les fortunes qui poussent comme des champignons étonnent les badauds et tout le monde en parle; la ruine est l'affaire d'un coup de râteau, et personne ne se souvient de Jean Giraud. »

QUESTIONCULE s. f. (kè-sti-on-ku-le — dimin. de *question*). Petite question.

QUESTIONNAIRE s. m. (kè-sti-o-nè-re — rad. *question*). Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés : *Au moment où le* QUESTIONNAIRE *s'approcha d'elle, Judith poussa un cri d'angoisse et s'évanouit.* (Aug. Humbert.) ‖ On dit de même TORTIONNAIRE.

— Philol. Partie d'un ouvrage où sont formulées des questions propres à être adressées aux élèves sur les différents objets de leurs études. ‖ Suite de questions posées pour servir de guide à une enquête.

QUESTIONNÉ, ÉE (kè-sti-o-né) part. passé du v. Questionner.

— Par ext. Tourmenté, tracassé : *Pour la première fois de ma vie je pouvais m'arrêter sous un arbre, marcher lentement ou vêtu à mon gré, sans être* QUESTIONNÉ *par personne.* (Balz.)

QUESTIONNEMENT s. m. (kè-sti-o-ne-man — rad. *question*). Action de questionner :

> . . . Morbleu, fais donc en sorte
> D'éluder l'embarras du *questionnement.*
>
> DUFRESNY.

‖ Vieux mot.

QUESTIONNER v. a. ou tr. (kè-sti-o-né — rad. *question*). Interroger quelqu'un, lui adresser des questions : *Je l'*AI QUESTIONNÉ *sur plusieurs choses. Il m'est venu* QUESTIONNER. (Acad.) *Ma grand'tante fut bien surprise à mon arrivée lorsque, m'*AYANT QUESTIONNÉE *sur mes talents, je lui dis que je ne savais ni lire ni écrire.* (B. de St-Pierre.) *Je* QUESTIONNAI *le petit page, qui voulut d'abord faire le discret.* (Le Sage.) *Je l'*AI QUESTIONNÉ *dans un moment où il avait sa tête, et il m'a dit ne pas avoir un liard à lui.* (Balz.)

— Absol. et en mauvaise part, Faire constamment des questions importunes : *Cette femme ne fait que* QUESTIONNER.. *Souvent les enfants* QUESTIONNENT *par oisiveté.* (Mme de Rémusat.)

— S'est pris autrefois dans le sens de Donner la question.

— Fig. : *Je prendrai le parti qu'on me conseille, qui est de mépriser ma jambe malade et de ne point la* QUESTIONNER *à tout moment.* (Mme de Sév.)

Se questionner v. pr. S'adresser des questions les uns aux autres.

— **Syn. Questionner, demander, interroger.** V. DEMANDER.

QUESTIONNEUR, EUSE s. (kè-sti-o-neur, neu-ze — rad. *question*). Celui, celle qui fait sans cesse des questions : *C'est un des plus grands* QUESTIONNEURS *qu'on ait jamais vus. C'est une* QUESTIONNEUSE *insupportable.* (Acad.) *Peste soit du* QUESTIONNEUR! (Brueys.) *Les* QUESTIONNEURS *les plus insupportables sont les gens vains et désœuvrés.* (La Rochef.) *Non, cruel et indécent* QUESTIONNEUR, *il ne convenait pas à un magistrat de s'amuser à cet inutile et fatigant bavardage.* (Linguet.) *Un* QUESTIONNEUR *est quelquefois un homme qui cherche à s'instruire; plus souvent, c'est un sot ou un fat qui veut interroger.* (***).

— Adjectiv. : *Cette femme est bien* QUESTIONNEUSE. *Elle regardait Montefiore avec une lucidité* QUESTIONNEUSE *et perçante.* (Balz.)

QUESTORIALES adj. f. pl. (kè-sto-ria-le). Techn. Se dit des feuilles d'or ou d'argent battu moins épaisses que les prénestines.

QUESTORIEN, IENNE adj. (kuè-sto-ri-en, iè-ne — rad. *questeur*). Antiq. rom. Qui appartient au questeur. ‖ Se disait aussi des jeux donnés ou établis par les questeurs. ‖ *Porte questorienne*, Une des portes d'un camp romain qui était voisine de la tente du questeur.

— s. m. Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

— **Encycl.** *Jeux questoriens.* Ces jeux étaient au nombre des *jeux honoraires* dont Tertullien a dit, dans son *Traité des spectacles*, qu'on les donnait par ambition des honneurs et par soif de la popularité, tandis que les autres avaient pour objet un culte rendu aux dieux ou le souvenir vénéré des morts. Au temps d'Auguste, ces jeux honoraires, que Tacite semble désigner, dans la *Vie d'Agricola*, par l'expression *inania honoris*, étaient si nombreux, qu'on ne pouvait obtenir quelque emploi public sans dépenser une partie considérable de sa fortune à préparer et à offrir au peuple des divertissements et des spectacles de nature diverse. Pourtant, les jeux *questoriens* n'existèrent pas avant le règne de Claude. Cet empereur les institua, comme nous l'apprend Suétone. Il décréta que tous ceux qui obtiendraient la charge de questeur seraient obligés de fournir au peuple, à leurs propres dépens, le spectacle de combats de gladiateurs. Néron dégagea de cette obligation les questeurs nommés sous son règne; mais elle fut remise en vigueur sous Domitien.

QUESTRECQUES, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arrond. et à 15 kilom. de Boulogne, à 97 kilom. d'Arras; 303 hab. Vestiges d'une forteresse féodale.

QUESTUAIRE adj. (kuè-stu-è-re — lat. *questus*, gain, profit). S'est dit pour mercenaire : *Où la vie est* QUESTUAIRE, *la pluralité et compagnie des enfants, c'est un agencement de ménage, ce sont autant de nouveaux outils et instruments à s'enrichir.* (Montaig.)

QUESTURE s. f. (kuè-stu-re — lat. *quæstura*, même sens). Hist. rom. Dignité, charge de questeur. ‖ Durée des fonctions du questeur.

— S'emploie aujourd'hui, dans nos assemblées délibérantes, pour désigner le bureau des questeurs.

— **Encycl.** V. QUESTEUR.

QUET s. m. (kè). Techn. Nom sous lequel on désigne, en terme de papeterie, l'assemblage et le nombre de 26 feuilles de papier avec leurs feutres.

QUET (Jean-Antoine), physicien français, né à Nîmes le 18 octobre 1810. Elève de l'Ecole normale supérieure, il en sortit en 1833, devint professeur de physique au collége de Grenoble, puis fut suppléant de mathématiques pures et appliquées à la Faculté de cette ville. M. Quet alla occuper, en 1835, une chaire de physique au collége de Versailles, où il enseigna la même science à l'Ecole normale. Il fut en outre, à partir de 1840, examinateur pour l'admission aux Ecoles de marine, de Saint-Cyr et forestière. En 1849, M. Quet obtint une chaire au lycée Saint-Louis, à Paris, qu'il quitta en 1854 pour devenir recteur à Besançon. En 1856, il passa au même titre à l'Académie de Grenoble, et il a été nommé depuis lors inspecteur général de l'enseignement secondaire. Ce savant professeur s'est fait connaître par de nombreux mémoires : *Sur les oscillations des corps flottants et les oscillations de la mer; Sur les couleurs supplémentaires de l'arc-en-ciel; Sur la réflexion de la lumière polarisée à la surface des corps biréfringents; Sur la teinte de l'atmosphère; Sur la force coercitive du fer doux; Sur l'action des électro-aimants sur l'arc voltaïque; Sur la stratification de la lumière électrique; Sur la diffraction de la lumière; Sur les oscillations du pendule, eu égard au mouvement de la terre; Sur les mouvements relatifs des corps tournants assujettis à des liaisons déterminées*, etc. Ces mémoires ont été insérés, pour la plupart, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, dans le *Journal* de M. Liouville.

QUÉTANT (Antoine-François), auteur dramatique français, né à Paris en 1733, mort dans la même ville en 1823. Au sortir du collége des Grassins, où il avait fait de bonnes études, il devint successivement clerc de notaire et de procureur et précepteur. Dans ses loisirs, il composa une foule de pièces pour les théâtres des boulevards. Ces ouvrages lui procurèrent une assez jolie fortune, qu'une faillite lui enleva. Il reçut alors une pension de 1,500 livres servie par la famille de Lagarde d'Achères, dont il avait élevé le fils. Enfin, Quétant fut successivement chef du bureau des lois, puis des hôpitaux, des prisons, de la commission des secours publics, adjoint au secrétariat des hospices et contrôleur aux Incurables. Vers la fin de sa longue carrière, il était le doyen des gens de lettres (90 ans) et jouissait, à ce titre, d'une pension de 1,200 francs qu'avait eue avant lui l'abbé Morellet. On lui doit les ouvrages suivants : les *Amours grenadiers* ou la *Gageure anglaise*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles (Paris, 1756, in-12); cette pièce, relative à la prise de Port-Mahon, fut jouée sur le théâtre des Grands danseurs de corde et sauteurs du roi, plus tard théâtre de Nicolet et de la Gaîté; le *Quartier général*, comédie en un acte et en vaudevilles (1757, in-12), en collaboration avec Achard et donnée sur le même théâtre à l'occasion de la bataille de Hastembeck gagnée sur les Anglais; l'*Auteur perruquier* ou les *Muses artisanes*, opéra-comique en un acte (1757, in-12); le héros de cet ouvrage est le perruquier André, qui venait de faire imprimer sa tragédie du *Tremblement de terre de Lisbonne;* la *Femme orgueilleuse*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes, musique de Sodi (1757, in-12, Théâtre-Italien); la *Foire de Bezons*, divertissement en vaudevilles (1758, in-12); il ne faut pas confondre cette pièce avec deux autres qui portent le même titre, l'une de Dancourt, l'autre de Panard et Favart; la *Foire* fut représentée sur la scène de l'Opéra-Comique; le *Dépit généreux*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes (1761, in-12), en collaboration avec Anseaume (Théâtre-Italien), le *Maréchal ferrant*, opéra-comique, musique de Philidor (Paris, 1761-1762, in-8°), au théâtre de l'Opéra-Comique; le succès de cette pièce détermina la réunion de l'Opéra-Comique à la Comédie-Italienne; elle a été traduite en allemand par Faber (Francfort, 1772, in-8°); les *Dieux citoyens*, pièce en un acte et en vers (1761, in-12), représentée à Lyon; le *Maître en droit*, opéra-comique (1759, in-12), représenté à Troyes; il ne faut pas confondre cette pièce avec celle de Lemonnier (musique de Monsigny); le *Serrurier*, opéra-comique en un acte, musique de Kohault, sur un canevas fourni par Laribardière (1765, in-8°); l'ouvrage a été traduit en allemand (Francfort, 1772, in-8°) et en suédois (Stockholm, 1786, in-8°); le *Tonnelier* (1765, in-8°), pièce d'Audinot que Quétant retoucha ou refondit, qui eut dès lors un grand succès et resta au répertoire; les *Femmes et le secret*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, musique de Vachon (1767, in-8°), au Théâtre-Italien; l'*Ecolier devenu maître*, comédie en trois actes et en prose (1768, in-8°), représentée aux Grands danseurs de corde et sauteurs du roi; son grand succès rendit jaloux les comédiens français, qui firent défendre de la jouer davantage; cependant, en 1775, on la réduisit à un seul acte, sous le titre du *Pédant amoureux*, en 1777 sous celui du *Sot déniaisé*, puis, à ce qu'il paraît, sous celui de la *Duègne amoureuse;* les *Amants réservés*, comédie en cinq actes et en prose, de M. Steele, l'un des principaux auteurs du *Spectateur*, représentée pour la première fois à Londres en 1772, traduite de l'anglais (Paris, 1773, in-8°); le faux titre porte *Théâtre comique anglais;* la collection, qui devait contenir de 18 à 20 comédies, mais qui en a seulement une de chaque auteur, n'a pas été continuée; la *Science du bonhomme Richard* ou *Moyens faciles de faire payer les impôts*, traduit de l'anglais, de Franklin (Paris, 1778, in-12), en collaboration avec Lécuy; la table analytique des *Tableaux topographiques, etc., de la Suisse*, par Laborde; *Essai sur la législation et sur la politique des Romains*, traduit de l'italien (Paris, 1795, in-12), anonyme. Quétant avait composé, en outre, divers opuscules dans les *Etrennes de la Cour-Neuve* (petit village près de Paris), une *Histoire des théâtres* (manuscrite), un travail sur les *Droits exercés par les états généraux* (avec Lacretelle aîné, par ordre de Louis XVI). On dit qu'il a coopéré à la *Richesse des nations* de Smith et qu'il a laissé en portefeuille des ouvrages d'histoire, de géographie, d'économie politique, de poésie, des pièces de théâtre, etc. On a prétendu qu'il donna des leçons de droit public à La Fayette et à Talleyrand.

QUÊTE s. f. (kê-te — lat. *quæsitum*, ce qui est cherché). Action de chercher : *Être en* QUÊTE, *se mettre en* QUÊTE *de quelqu'un, de quelque chose. Une* QUÊTE *longue et pénible. Le parasite aime mieux courir à la* QUÊTE *de son dîner que de le gagner.* (Boitard.) *Je me suis mis en* QUÊTE *et vous ai trouvé un mari charmant, parfait, idéal, dont vous raffolerez, j'en suis sûr.* (Th. Gaut.)

— Fig. : *Nous sommes toujours en* QUÊTE, *jamais en possession de la vérité.* (Balz.)

> C'est de justice enfin qu'ici je suis en *quête.*
>
> V. HUGO.

— Action de demander, de recueillir des aumônes dans un but de charité : *Faire la* QUÊTE *dans l'église. Faire une* QUÊTE *à domicile. Un prêtre faisait la* QUÊTE *pour ses dieux : « Je n'ai que faire, lui dit un Spartiate, de dieux qui sont plus pauvres que moi. »* (Plutarque.)

> Eglé, lorsque tu fais la *quête*,
> A te donner chacun s'apprête,
> L'un son argent, l'autre son cœur
>
> ***

— Par ext. Produit de la quête :

> La pucelle étoit fort dévote;
> Les dimanches elle quêtoit
> Et la *quête* aux pauvres portoit.
>
> SCARRON.

— Chasse. Action par laquelle un valet de limier détourne une bête pour la lancer : *Aller en* QUÊTE *dans la forêt.* ‖ Canton assigné à un valet de limier qui doit y trouver et détourner les bêtes. ‖ Action du chien qui démêle la voie de la bête qu'on veut détourner : *Un limier bon pour la* QUÊTE. *On a besoin d'un bon limier pour la* QUÊTE *du loup.* (Buff.) *Au signal donné par la sonnerie du départ faite par tous les piqueurs réunis, on accouplait les chiens et on les lançait en* QUÊTE. (A. de Gondrecourt.) ‖ Se dit de même en parlant de la

chasse du gibier ailé : *Un épagneul bon pour la* QUÊTE. *Ce chien a la* QUÊTE *brillante, il a une fort belle* QUÊTE. (Acad.)

— Dr. cout. Acquêt. ‖ Collecte que les habitants faisaient sur eux-mêmes.

— Féod. Taille que les seigneurs levaient sur leurs vassaux dans quatre cas déterminés par la coutume. ‖ Droit de tailler chaque année ses hommes, soit libres, soit serfs. ‖ *Droit de quête*, Droit que le seigneur levait tous les ans sur chaque chef de famille tenant feu et lieu dans sa seigneurie.

— Prov. *Elle vit de quête*, Se dit d'une personne réduite à mendier son pain.

— **Encycl.** Chasse. Un bon chien d'arrêt, bien dressé, *quête* le nez haut; il prend le vent et ne passe pas une touffe d'herbe sans la visiter. Mais qu'il ait un chien bien dressé ou un jeune chien à son service, le chasseur doit toujours diriger l'animal. La première condition du succès est de prendre le vent, c'est-à-dire de marcher sur le vent de façon que le chien ne perde aucune des émanations du gibier; prendre le vent a encore et surtout pour but de faire emporter par le vent le bruit des pas du chasseur et du chien loin du gibier qu'il faut surprendre; surpris de près, il ne bouge souvent pas et, d'ailleurs, on est à portée de le tirer. Le chien ne doit pas s'éloigner de son maître de plus de 50 à 80 pas. Il *quête* en zigzag, fouille les fossés, les buissons, les touffes d'herbes. Dès qu'il sent l'approche du gibier, il avance avec précaution, choisit l'endroit où il peut marcher sans faire de bruit; il est en arrêt. Un chasseur expérimenté doit deviner alors de quelle espèce de gibier il s'agit. Si c'est un lièvre, la queue du chien est ordinairement très-roide et légèrement arquée en bas; inclinée et droite pour un lapin; très-roide et horizontale s'il s'agit d'une perdrix.

Tous les chiens ne quêtent pas de la même façon; il en est qui font le tour d'une pièce de terre, la tête levée, et n'y pénètrent que si le vent leur apporte les exhalaisons du gibier.

Si l'on veut quêter dans une pièce large et longue, il faut la reprendre à plusieurs fois en redescendant par l'endroit déjà battu, car il ne faut marcher qu'à bon vent sur un terrain vierge; on peut aussi prendre une pièce en travers; mais on la traverse en traçant des zigzags. Le chasseur en *quête* ne doit pas toujours compter sur le nez du chien; ainsi, lorsqu'il fait très-chaud, très-sec, si l'animal n'a pas bu depuis longtemps, si on chasse dans un terrain planté d'herbes en fleur ou odoriférantes, le meilleur chien peut passer contre un lièvre sans le sentir. Le chasseur doit donc quêter lui-même derrière son chien, le suivre pas à pas, le remettre sur le vent; il doit surtout scruter du regard tous les taillis et les buissons visités par l'animal.

QUÊTE s. f. (kè-te). Mar. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille. ‖ Inclinaison de l'étambot d'un navire. ‖ Avance que font les bateaux sur les rivières, tant du côté du chef que de la quille, lorsqu'elle s'élève et ne touche plus sur un chantier.

QUÊTÉ, ÉE (kè-té) part. passé du v. Quêter : *Sommes* QUÊTÉES.

— Chasse : *Sanglier* QUÊTÉ *par les chiens.*

QUÉTELET (Lambert-Adolphe-Jacques), mathématicien et statisticien belge, né à Gand le 22 février 1796, mort à Bruxelles le 10 février 1874. Il fut nommé à dix-huit ans professeur de mathématiques au collége de sa ville natale, et, en 1819, professeur à l'Athénée de Bruxelles. Quételet vint à Paris en 1824, chargé par son gouvernement d'y étudier le plan d'un observatoire à créer à Bruxelles. A son retour en 1826, il fut chargé de la construction de cet observatoire et en reçut la direction, qu'il a conservée jusqu'à sa mort. En 1827 et 1828, Quételet parcourut les principaux Etats de l'Europe, recueillant dans ses voyages d'innombrables renseignements qui, classés avec méthode et complétés par tous ceux que lui envoyaient les statisticiens du monde entier, lui permirent de publier des ouvrages fort remarquables. « Son principal titre de gloire, dit M. Flechey, est d'avoir été le créateur de la statistique dite morale. Jusqu'à lui, la statistique ne s'était occupée que du dénombrement des objets matériels répondant aux besoins physiques de l'homme ou des phénomènes naturels. Les questions de population, d'agriculture, d'industrie, etc., n'avaient donc pu être discutées par les économistes qu'à des points de vue relativement restreints. Quételet s'efforça le premier de dégager la vérité de ce chaos et rencontra dans la répartition et la succession des crimes une régularité qui le frappa. Il obtint le même résultat pour les mariages. Déjà, en passant en revue les qualités physiques de l'homme, taille, poids, etc., il avait eu occasion de reconnaître des tendances certaines vers une loi régulière. Appliquant sa méthode d'investigation aux facultés de l'imagination, poésie, beaux-arts, etc., il découvrit enfin une loi générale à laquelle il donna le nom de loi de vitalité et qui suppose dans l'ensemble et dans le développement des facultés de l'homme une constance que ni la diversité des races ni la marche du temps ne pourraient ébranler. Ces dernières recherches de Quételet, non encore élucidées complétement, lui faisaient admettre que la loi de vitalité réglait le développement de tout le règne animal et même du règne végétal. »

Les travaux de Quételet en géométrie sont dignes à plusieurs égards de fixer l'attention. Nous en donnerons un aperçu rapide. Nous remarquons d'abord ce beau théorème que *la courbe d'intersection de deux surfaces du second ordre mise en perspective sur un plan, le point de vue étant sur la courbe, peut fournir toutes les courbes du troisième degré;* et cet autre analogue, que *les ovales de Descartes s'obtiennent par la projection stéréographique de l'intersection de la sphère et d'un cône de révolution.* C'est à Quételet qu'est due la démonstration géométrique, aujourd'hui universellement adoptée, de l'identité des sections coniques avec les courbes du second degré. C'est lui qui a rattaché la construction des foyers et des directrices de la section à l'inscription au cône des deux sphères tangentes au plan de cette section. M. Daudelin a depuis étendu la méthode de Quételet aux coniques considérées dans le cône oblique : les sphères inscrites doivent alors être remplacées par des ellipsoïdes tels que leurs contacts sur le plan sécant aient lieu en leurs ombilics. Mais le principal titre de Quételet se trouve dans ses recherches relatives à l'optique. Les caustiques secondaires qu'il s'est appliqué à étudier (*Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. III) sont les développantes des caustiques de Tschirnhausen; Quételet montre qu'elles sont souvent plus faciles à déterminer que leurs développées, et il en découvre un grand nombre de propriétés curieuses. Nous citerons, entre autres, le théorème auquel M. Sturm est parvenu en même temps par une autre voie : *Deux cercles fixes étant tracés sur un plan, si le centre d'un troisième cercle de grandeur variable se meut sur la circonférence du premier et que son rayon reste toujours proportionnel à la distance de son centre à la circonférence du second, ce cercle mobile enveloppera la courbe formée de l'ensemble de deux ovales conjuguées de Descartes.*

Membre, depuis 1820, de l'Académie de Belgique, dont il devint le secrétaire perpétuel, il était, en outre, associé de l'Académie des sciences morales de Paris et de nombreuses sociétés savantes. En 1841, il avait été nommé président de la commission centrale de statistique. Les huit congrès européens de statistique qui, depuis 1815, ont successivement siégé à Londres, à Paris, à Vienne, à Berlin, etc., et en dernier lieu à Saint-Pétersbourg (1872), ont tous choisi Quételet comme président effectif ou honoraire de leurs travaux. Lorsqu'il mourut, il était encore en pleine activité d'esprit et collaborait à la *Revue scientifique de la France et de l'étranger.* On doit à ce remarquable savant : *Astronomie élémentaire* (1826, in-12), plusieurs fois rééditée; *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas* (1830); *Projets de loi pour l'enseignement public en Belgique* (1832); *Recherches sur la reproduction et la mortalité* (1832, in-8°); *Statistique criminelle de la Belgique* (1832, in-8°); *De l'influence des saisons sur la mortalité* (1838, in-8°); *Lettres sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques* (1845, in-8°); *Du système social et des lois qui le régissent* (1848, in-8°); *Sur la statistique morale* (1848, in-8°); *Sur le climat de la Belgique* (1849-1857, 2 vol. in-4°); *Physique populaire de la chaleur* (1852, in-12); *Sur la physique du globe* (1861, in-4°); *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (1865, in-8°); *Statistique internationale* (1865, in-4°); *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du* XIXe *siècle* (1866, in-8°); *Météorologie de la Belgique, comparée à celle du globe* (1867, in-8°); *Anthropométrie* (1872, in-8°), etc. En outre, on doit à Quételet d'intéressants mémoires insérés dans la *Correspondance physique et mathématique de Belgique*, dans les *Annales de l'Observatoire* et dans d'autres recueils scientifiques. Il dirigeait depuis 1833 la rédaction de l'*Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, dont la publication continue. — Son fils, M. Ernest QUÉTELET, né en 1821, entra à l'Ecole militaire de Bruxelles et travailla, comme lieutenant du génie, aux fortifications d'Anvers. Depuis 1855, il est attaché comme astronome à l'Observatoire de Bruxelles. M. Ernest Quételet s'est beaucoup occupé de magnétisme et a aidé son père dans ses travaux.

QUÊTER v. a. ou tr. (kê-té — du lat. *quærere*, chercher). Chasse. Chercher : QUÊTER *un cerf, un sanglier, un lièvre.* QUÊTER *des perdrix.* ‖ Absol. : *Nous* AVONS QUÊTÉ *tout le matin sans rien trouver. Un épagneul qui* QUÊTE *bien.* (Acad.) *Un bon chien d'arrêt doit* QUÊTER *à vingt pas de son maître.* (E. Blaze.)

— Par anal. Aller à la recherche de : *Les pigeons de volière se laissent mourir d'inanition plutôt que d'aller* QUÊTER *leur subsistance.* (Buff.)

— Fig. Demander, solliciter quelque chose que ce soit : QUÊTER *des louanges, des suffrages, des voix. M*me *de Scudéri* QUÊTE *l'amitié comme une quêteuse de paroisse.* (Mme du Deffant.) *L'estime que l'on* QUÊTE *ne vaut pas la peine qu'elle donne.* (Latena.)

Ne laisse point ta fille aller dans le saint lieu
Quêter des cœurs pour elle et des deniers pour Dieu.
SANLECQUE.

— **v. n.** ou intr. Solliciter des aumônes : *On a prié cette dame de* QUÊTER. *Les religieux mendiants obtinrent la permission de* QUÊTER *dans la ville.* QUÊTER *de porte en porte.* (Acad.)

Se quêter v. pr. Etre quêté, être recherché, demandé.

QUÊTEUR, EUSE s. (kê-teur, eu-ze — rad. *quêter*). Celui, celle qui quête : *Il y avait plusieurs* QUÊTEURS *à la suite les uns des autres. Cette* QUÊTEUSE *a recueilli beaucoup d'argent.*

— Fig. Celui qui demande toujours quelque chose : *On n'a jamais vu un pareil* QUÊTEUR. ‖ Chercheur, fureteur : *Je flâne à la ville et aux champs, avide* QUÊTEUR, *explorant d'un pas lent, regardant d'un œil étonné, indigné, indifférent ou ravi.* (***.)

— Adjectiv. *Frère, moine quêteur*, Frère chargé de recueillir les aumônes pour un couvent : *Qu'il prenne le cheval du* FRÈRE QUÊTEUR, *c'est celui qui marche le mieux et qui porte le plus.* (C. Delavigne.) *A Naples, les* MOINES QUÊTEURS *prélèvent encore dans les campagnes les poules et les fruits des paysans.* (Mme L. Colet.) *Le trésorier du couvent était un administrateur trop sérieux pour laisser Paris sans* FRÈRE QUÊTEUR. (Alex. Dum.)

QUETIF (Jacques), dominicain et érudit français, né à Paris en 1618, mort dans la même ville en 1698. Il entra dans l'ordre des dominicains en 1635 et, après avoir rempli diverses fonctions dans plusieurs maisons de son ordre, il revint à Paris, où il devint bibliothécaire du couvent de la rue Saint-Honoré (1652). Pendant quarante-six ans, il remplit ces fonctions avec un grand zèle, enrichit considérablement la bibliothèque confiée à ses soins et acquit des connaissances bibliographiques très-étendues. Quetif était en relation avec un grand nombre de lettrés et d'hommes distingués, soit en France, soit à l'étranger. Chargé par ses supérieurs d'écrire une histoire générale de leur ordre, il fit, pour réunir les matériaux nécessaires, plusieurs voyages en France, en Belgique, en Allemagne, et renonça à une entreprise qui lui parut trop vaste, pour se borner à écrire l'histoire littéraire des frères prêcheurs. Il travaillait encore à cet important ouvrage lorsqu'il mourut. On lui doit : *Hieronymi de Medicis formalis explicatio Summæ theologicæ D. Thomæ Aquinatis* (Paris, 1657, in-fol.); *Concilii Tridentini canones* (Paris, 1666, in-12); *Vita Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis* (Paris, 1674, 3 vol. in-12); *Petri Morini opuscula et epistolæ* (Paris, 1675); *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* (Paris, 1719-1721, 2 vol. in-fol.), excellent recueil de notices biographiques et bibliographiques, dont Quetif a composé sept ou huit cents articles et qui a été terminé par le Père Echard.

QUETINEAU (Pierre), général français, né à Puy-Notre-Dame (Anjou) en 1757, mort sur l'échafaud à Paris en 1794. Il servait depuis quelques années lorsqu'il fut nommé, au commencement de la Révolution, commandant d'un bataillon de volontaires. Grâce à son courage, il avança avec une grande rapidité, prit part comme général, sous les ordres de Dumouriez, aux campagnes de Champagne et de Belgique, puis reçut, en 1793, un commandement dans la Vendée, où une sorte de fatalité sembla s'attacher à toutes ses opérations. Il se trouvait à Bressuire avec 3,000 hommes lorsqu'il apprit que 10,000 insurgés commandés par Henri de La Rochejaquelein marchaient contre lui. Il alla à leur rencontre, fut surpris par eux aux Aubiers, dut battre en retraite en abandonnant deux canons et deux barils de poudre, se replia sur Bressuire, qu'il fut contraint d'évacuer dans le plus grand désordre, et se renferma dans Thouars avec 6,000 hommes. Lescure et La Rochejaquelein vinrent l'y attaquer et, malgré une vive résistance, emportèrent cette ville d'assaut. Les généraux vendéens engagèrent alors Quetineau à prendre rang parmi eux et, bien qu'il ne doutât point du sort qui l'attendait, il refusa, prêt à rendre compte de sa conduite à la Convention. Arrêté sur l'ordre de Tallien et conduit à Paris, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la peine capitale « comme convaincu de connivence avec les rebelles. » Peu de jours après, sa femme, qui venait d'accoucher, subit le même sort.

QUETSCHE s. f. (kouè-tsche — mot allem.). Sorte de prune, expression employée dans certains pays, surtout en Franche-Comté, pour désigner le pruneau. ‖ On écrit aussi KŒTSCH.

QUETSCHE-WASSER s. m. (kouè-tche-vasr — allem. *quetsche*, prune; *wasser*, eau). Sorte d'eau-de-vie faite avec des prunes. ‖ On écrit aussi KŒTSCH-WASSER.

QUETSCHIER s. m. (kouè-tchié — rad. *quetsche*). Bot. Variété de prunier.

QUETTEHOU, village et comm. de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. de Valognes; pop. aggl., 553 hab. — pop. tot., 1,531 hab. Mégisseries; commerce de bestiaux.

QUETTEVILLE, village et comm. de France (Calvados), cant. d'Honfleur, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque, à 55 kilom. de Caen; 621 hab. L'église est surmontée d'une belle tour du XIIIe siècle. Près du village, le chemin de Paris à Honfleur traverse une colline assez élevée, dans un tunnel de près de 4 kilom. de longueur.

QUETZACOATL ou **QUETZALCOHUATL**, le dieu de l'air, au Mexique. Il présidait à la fois au commerce et à la guerre et prédit l'arrivée des Espagnols au Mexique. On lui offrait des sacrifices humains. Les murs du temple qu'il avait à Mexico étaient recouverts de crânes, au nombre de 136,000, d'après Gomara. Les négociants célébraient chaque année sa fête avec beaucoup de solennité. Pendant les quarante jours qui la précédaient, on revêtait un bel esclave des ornements du dieu, on lui rendait toutes sortes d'honneurs, on lui donnait de continuels festins et, après lui avoir procuré sans cesse de nouveaux plaisirs, comme s'il eût été le dieu lui-même, on l'immolait.

QUETZACOATL ou **QUETZALCOHUATL**, législateur des Toltèques, au Mexique, et des anciens peuples de l'Amérique centrale, qui vivait dans la seconde moitié du IXe siècle. D'après de vieux documents trouvés dans les archives du Mexique, l'épouse de Totepenh-Camantli, roi de Tollan et chef suprême de la confédération toltèque, se trouvant enceinte, les astrologues prédirent qu'elle mettrait au monde un fils auquel les plus glorieuses destinées étaient réservées. Lors de la naissance de l'enfant, on le nomma Cecatl-Quetzalcohuatl; ce dernier nom était celui d'un des anciens législateurs divinisés du pays, sur les traces duquel on croyait que le rejeton royal était destiné à marcher. Seize ou dix-sept ans plus tard, Totepenh périt dans une conjuration. Son fils le vengea, puis disparut après avoir annoncé à ses amis qu'on le reverrait un jour. « Quinze ans après cet événement, raconte l'abbé Brasseur dans son *Histoire des nations civilisées du Mexique*, un personnage au teint clair, aux longs cheveux blonds, qui se donne le nom de Cecalt-Quetzalcohuatl, arrive de l'Orient par mer et aborde à Panuco sans qu'on sache d'où il vient. Une troupe nombreuse d'architectes, de peintres, de bijoutiers, d'orfévres, de sculpteurs, de musiciens, d'astronomes, de mathématiciens, de savants, d'artistes et d'artisans en tous genres le suit. Il s'arrête pendant trois ans à l'antique cité de Tollantzingo et y fait construire un temple et un palais souterrain. Il y travaille avec ses compagnons au plan qu'il a conçu pour réformer le culte et la morale de l'empire toltèque. Il veut imprimer un nouveau mouvement à la civilisation par l'encouragement des arts et des sciences; il réunit près de lui les membres dévoués d'une association secrète composée des anciens partisans de son père; il leur donne ses instructions et les charge de préparer, par leurs prédications, les peuples au nouvel ordre de choses qu'il veut établir. Sur ces entrefaites, la couronne de Tollan se trouve sans maître. Ellle est offerte à Quetzalcohuatl; il est reçu dans sa nouvelle capitale et dans les villes nombreuses qui existaient dès lors autour des lacs de la vallée de l'Anahuac comme un envoyé du ciel, et y est revêtu de la double puissance royale et sacerdotale. Quetzalcohuatl, dès que son pouvoir fut affermi à Tollan, abolit les sacrifices humains, purifia les temples et détermina les dons qu'on pourrait y offrir. Afin de rendre respectable à ses sujets le sacerdoce chargé de les instruire et de réformer leurs coutumes encore empreintes de barbarie, le roi l'astreint à la discipline la plus rigoureuse. Il est le premier à s'y conformer en sa qualité de chef suprême de la religion. Les prêtres forment une puissance hiérarchique et les cérémonies du culte sont déterminées par un minutieux rituel. Le roi fonde à Tollan des monastères ou maisons de jeûne et de prière pour les personnes des deux sexes, et des colléges dans lesquels les savants et les artistes de sa suite sont chargés d'instruire la jeunesse. Sous ces habiles maîtres, les arts et les sciences prennent en peu d'années un développement extraordinaire. Quetzalcohuatl ne se borne pas à moraliser et à instruire ses sujets, il leur procure également les moyens d'acquérir la richesse et les douceurs de la civilisation. Il donne à ses Etats une organisation toute féodale et les divise en provinces gouvernées par des princes à titre héréditaire; il fait rebâtir Tollan avec une grande magnificence. Il la remplit de palais et de temples gigantesques, décorés de matières précieuses. Les autres villes de l'empire sont également embellies par ses soins; il construit des chaussées et des ponts et relie ainsi Tollan avec les régions qui s'étendent jusqu'aux rivages des deux Océans. Les marchés de la capitale, entourés de vastes portiques où se réunissent les négociants de la moitié de l'hémisphère occidental, deviennent au bout de peu d'années le centre d'un commerce très-étendu. Tous les admirables produits de la nature et de l'industrie américaine s'y trouvent réunis. L'empire toltèque prend une grande étendue au temps de ce prince. Il occupe plus de 1,000 lieues de pays. Grand nombre d'Etats et de provinces qui jadis ne faisaient point partie de la monarchie s'y réunissent volontairement, gagnés par la prédication des disciples de ce nouveau roi-prophète. Quetzalcohuatl régnait paisiblement depuis vingt ans à Tollan lorsque Huémac, roi de Culhuacan, l'un des

membres de la confédération, ambitieux, cruel et jaloux, forma le projet de le renverser. Il réussit à gagner à son parti les anciens prêtres, aux yeux desquels l'abolition des sacrifices humains avait été une innovation sacrilége. Ces prêtres demandent pour la forme, à Quetzalcohuatl, d'autoriser de nouveau ces épouvantables holocaustes, et, sur le refus du roi, refus facile à prévoir, la sédition éclate dans les grandes villes de l'empire. Quetzalcohuatl, voulant éviter l'effusion du sang, abandonne sa capitale et ses Etats à son rival; mais en s'éloignant il annonce que ses descendants y reviendront un jour pour rétablir ses lois. Le roi dépossédé franchit les immenses montagnes qui séparent la vallée de l'Anahuac des plaines de Huitzilapau (aujourd'hui de la Puebla-de-los-Angelos). Les peuplades du levant et du midi, dépendantes du royaume de Tollan et qui n'avaient pas été entraînées dans la révolte, viennent se grouper autour de lui et le supplient de continuer à régner sur elles. Il accepte, fonde la ville de Cholula et civilise la contrée. Au bout de dix ans, Huémac lui déclara la guerre. Fidèle à son système pacifique, Quetzalcohuatl se retire, malgré les supplications de ses sujets qui, à partir de ce temps, lui rendent les honneurs divins. L'usurpateur s'empare de Cholula et y fixe le siége de son empire. Suivant une tradition assez obscure, c'est encore Quetzalcohuatl qui établit l'ordre et la civilisation dans l'empire des Mayas (aujourd'hui l'Yucatan). Il y arrive sous le nom de Cukulcan. Son air vénérable, la haute sagesse dont il est doué engagent les princes du pays à le supplier d'accepter la couronne et de fixer sa résidence à Mayapan, capitale de la presqu'île. En peu de temps, l'empire des Mayas présente l'aspect de la prospérité la plus grande. Le nombre des villes s'y accroît considérablement, le sol se couvre de monuments splendides. Le grand prince donne à ses nouveaux Etats la même organisation qu'à ses deux premiers royaumes; il s'associe les deux plus puissants de ses vassaux en qualité de rois, de telle sorte qu'à l'instar de la monarchie toltèque celle des Mayas se trouve partagée en trois souverainetés indépendantes qui au besoin n'en font qu'une; les trois royaumes sont ceux de Chichen, d'Uxmal et de Mayapan; la ville de Mayapan continue à être la métropole de l'empire. Après un troisième règne également glorieux de dix années, le civilisateur de l'Amérique centrale disparaît de la scène du monde.

QUETZAL s. m. Zool. (*trogon pavoninus*). Oiseau de l'Amérique du Sud, surtout dans le Salvador; il est remarquable entre tous par la disposition et la magnificence de son plumage à teinte d'émeraude, avec des reflets dorés, et aussi parce qu'il était considéré comme oiseau sacré, adoré par les rois indiens.

QUETZPALÉO s. m. (kuètz-pa-lé-o — nom brésil.). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, dont le nom scientifique est OPLURE, et qui comprend deux espèces originaires du Brésil.

QUEUE s. f. (keû — lat. *cauda*, mot qu'on a fait venir du radical *ska*, lever en l'air). Appendice qui termine en arrière le corps d'un grand nombre d'animaux.

— Mamm. Prolongement de l'épine dorsale au-dessus de l'ouverture de l'anus, chez la plupart des mammifères : *La* QUEUE *d'un cheval, d'un veau, d'un mouton, d'un chien. Le lion bat ses flancs avec sa longue* QUEUE. (Fén.) *Le poil de la* QUEUE *de l'écureuil sert à faire des pinceaux.* (Buff.) *Toute la physionomie d'un chat est dans la* QUEUE. (H. Taine.)

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,
Serrant la *queue* et portant bas l'oreille.
LA FONTAINE.

‖ *Queue prenante*, Queue de certains mammifères qui peut s'enrouler autour des objets, et dont ils se servent pour s'attacher et se suspendre : *Le sapajou a une* QUEUE PRENANTE.

— Ornith. Ensemble de grandes plumes disposées au-dessus du croupion des oiseaux : QUEUE *de paon. La pintade a les ailes courtes et la* QUEUE *pendante.* (Buff.)

— Erpét. Partie du corps des ophidiens et des sauriens qui forme l'extrémité du corps opposée à la tête : *L'aspic qui se mord la* QUEUE *symbolise l'éternité.* (Toussenel.)

Le serpent a deux parties
Du genre humain ennemies,
Tête et *queue*, et toutes deux
Ont acquis un nom fameux
Auprès des Parques cruelles.
LA FONTAINE.

— Ichthyol. Chez les poissons, Epanouissement tendineux des muscles attachés aux vertèbres : QUEUE *de saumon.* QUEUE *de morue. C'est principalement à leur* QUEUE *que les poissons doivent la faculté de se mouvoir dans tous les sens.* (Lacép.)

— Moll. Canal qui termine antérieurement la coquille d'un grand nombre d'espèces de siphonostomes ou de rochers.

— Bot. Pédoncule, partie par laquelle les fleurs, les feuilles, les fruits tiennent aux arbres, aux plantes : *La* QUEUE *d'une violette. La* QUEUE *d'un melon. Cerises à courte* QUEUE. *Le gazon est parsemé çà et là de bosquets de lataniers, dont les palmes faites en éventail et attachées à des* QUEUES *souples rayonnaient en l'air comme des soleils de verdure.* (B. de St-P.)

— Objet qui a la forme d'une queue : *La* QUEUE *d'un cerf-volant.* ‖ Appendice d'un objet servant à le saisir : *La* QUEUE *d'une casserole.*

— Dernière partie, derniers rangs d'une suite : *La* QUEUE *d'une procession, d'un cortége. La* QUEUE *d'un régiment, d'une armée. C'est le dernier reçu; il est à la* QUEUE, *tout à la* QUEUE.

— File de personnes qui attendent leur tour : *Faire* QUEUE *à la porte d'un théâtre. Mettez-vous à la* QUEUE. *Prenez la* QUEUE. *On fait toujours* QUEUE *à la porte d'un théâtre lorsqu'une bonne pièce est annoncée.* (L. Blanc.)

— Fig. Reste, bout, suite, fin de quelque chose : *Ces maladies sont courtes, mais ont une longue* QUEUE. (Acad.) *Comment luttez-vous contre la* QUEUE *de l'hiver?* (Volt.) ‖ Reste d'un payement qu'on n'effectue pas entier : *Laisser une* QUEUE *chez le boulanger.*

— *Sans queue*, Sans désignation spéciale : *Le frère du roi était Monsieur* SANS QUEUE. ‖ Vieille loc.

— *A la queue*, A l'extrémité d'une suite : *Marcher* À LA QUEUE *du cortége.* ‖ A la fin, au dernier rang : *Cet élève est* À LA QUEUE *de la classe.*

— *A la queue leu leu*, Un par un, à la file : *Marcher* À LA QUEUE LEU LEU. ‖ Voici l'origine qu'on attribue à cette locution proverbiale : Quand une louve est en chaleur, le premier loup qu'elle rencontre la suit, le second se met à la queue du premier, le troisième à la queue du second, et ainsi de suite, tant qu'il en survient. La louve à la fin se livre au plus laid de la bande, qui est aussitôt dévoré par les autres. De là deux proverbes : *Marcher à la queue leu leu; Jamais loup n'a connu son père.* Il est vrai que cette singulière observation d'histoire naturelle mériterait d'être vérifiée; mais nos pères la croyaient vraie, comme l'atteste Pasquier dans ses recherches.

— *En queue*, Par derrière : *Les bagages suivaient* EN QUEUE. *Il avait pour instruction de le laisser passer et de le prendre* EN QUEUE. (Michelet.) ‖ A la poursuite, aux trousses de quelqu'un : *Il a fait un mauvais coup, il a les gendarmes* EN QUEUE. *Laissez-moi faire, je lui mettrai* EN QUEUE *un homme qui le fera bien aller.* (Acad.)

— *Prendre en queue*, Attaquer par derrière : PRENDRE *une armée, un régiment, une flotte* EN QUEUE.

— *Queue à queue*, A la file, immédiatement l'un après l'autre : *Ces loups se suivaient* QUEUE À QUEUE. *Attacher des chevaux* QUEUE À QUEUE. *Ces bateaux étaient* QUEUE À QUEUE. (Acad.)

— *Pas la queue d'un* ou *d'une*, Pas un seul ou une seule : *Tous les lapins de cette garenne ont été détruits, il n'en reste* PAS LA QUEUE D'UN. *Ils ont dérobé toutes mes pêches, toutes mes poires, il n'en reste* PAS LA QUEUE D'UNE. (Acad.)

— *N'en voir plus ni queue ni oreilles*, Ne rien retrouver d'une chose enlevée ou perdue.

— *Ruban de queue*, Route droite, plane et très-longue : *Le maître de poste, assis au point culminant de ce pont, pouvait, par une belle matinée, parfaitement embrasser ce qu'en termes de son art on nomme un* RUBAN DE QUEUE. (Balz.) *Comme ces grandes routes,* RUBANS DE QUEUE *de 4 ou 5 lieues de long qui, rien qu'à les voir toujours toutes droites, vous cassent les jambes.* (E. Sue.) *Or çà, donnons de l'éperon à nos montures et décorons le* RUBAN DE QUEUE *qui s'étend devant nous.* (Th. Gaut.)

— *Prendre une affaire par la tête et par la queue*, La tourner, l'examiner de toutes les manières.

— *Faire la queue à quelqu'un*, Le prendre pour jouet, pour dupe : *Dans ce temps-là, les messagers étaient assez contents de* FAIRE LA QUEUE AUX *employés.* (Balz.) *Giromont finissait de compter son argent et disait : Le scélérat* M'A FAIT LA QUEUE. (E. Sue.) *Sitôt que le fourrier s'est éloigné, les chambres retentissent de clameurs : C'est dégoûtant! on* NOUS FAIT LA QUEUE. (La Bédollière.) ‖ *Faire une queue, des queues à quelqu'un*, Lui faire des infidélités, en matière d'amour : *Je connais un général à qui* ON A FAIT DES QUEUES *avec pas mal de particuliers.* (Gavarni.)

— *Brider son cheval, son âne par la queue*, S'y prendre à contre-sens dans ce qu'on fait.

— *Ajouter des queues aux zéros*, Faire des 9 à la place des zéros, falsifier des écritures à son profit.

— *Prendre le roman par la queue*, Vivre maritalement avant le mariage.

— *Se donner la discipline avec une queue de renard*, Affecter l'austérité tout en vivant délicatement.

— *Ecorcher l'anguille par la queue*, Commencer par l'endroit le plus difficile, et par où l'on devrait finir.

— *Tirer le diable par la queue*, Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre : *Sans mon génie, nous serions de petits détaillants, nous* TIRERIONS LE DIABLE PAR LA QUEUE *pour joindre les deux bouts.* (Balz.)

— *Quand il peut courir, la queue lui choit*, Au moment où il croit réussir, il rencontre un obstacle qui l'arrête.

— *Cette queue n'est point de ce veau-là*, Se dit de deux choses qui n'ont aucun rapport entre elles.

— *C'est un paon qui se mire dans sa queue*, Se dit d'une personne superbe et glorieuse.

— *Il en est pourvu comme un singe de queue*, Il en est entièrement dépourvu.

— *Il y va de tête et de queue, comme une corneille qui abat des noix*, Il s'y emploie de toutes ses forces.

— *Gare la queue*, S'est dit autrefois pour exprimer le désappointement d'une personne qui voit arriver chez elle, pour y dîner, plus de convives qu'elle n'en avait invité. ‖ *Gare la queue des Allemands*, Gare les suites fâcheuses d'une affaire.

— *Ce n'est pas sa faute si les grenouilles n'ont point de queue*, Se dit d'une personne de peu de moyens, incapable d'imaginer, d'inventer quoi que ce soit.

— Prov. *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, Se dit lorsqu'une personne arrive dans une société au moment où l'on parle d'elle. ‖ *Il viendra un temps où les renards auront besoin de leur queue*, Il y a des personnes ou des choses dont on ne fait aucun cas aujourd'hui et dont on aura besoin plus tard. ‖ *Il faut que chacun garde sa queue*, Il faut que chacun conserve son bien. ‖ *Le mal porte le repentir en queue*, Le repentir suit immédiatement la faute.

— *A la queue gît le venin* ou *Le venin est à la queue*, Se dit par allusion à la croyance populaire que certains serpents ont le venin dans la queue, et signifie que, dans certaines affaires, c'est la fin qui recèle un véritable danger. ‖ *Il n'y a rien de plus diffile à écorcher que la queue*, Souvent, dans les affaires, c'est au moment de les terminer que se présentent les plus grandes difficultés. ‖ *Il n'y a point de si empêché que celui qui tient la queue de la poêle*, Celui qui est le principal agent d'une affaire est le plus embarrassé. ‖ *Mi-mai, queue d'hiver*, A la mi-mai, il y a ordinairement des journées de froid.

— Hist. *Pacha à une queue, à deux queues, à trois queues*, Se dit, chez les Turcs, d'un pacha qui a droit de faire porter devant lui une queue, deux queues, trois queues de cheval, comme marque de sa dignité.

— Hist. philos. *Le premier ouvrage de Zénon a été écrit sur la queue du chien*, Sorte de proverbe usité chez les Athéniens, parce que le premier ouvrage de Zénon, fondateur du stoïcisme, portait l'empreinte des idées des cyniques, dont le philosophe avait, en effet, suivi les leçons et dont il n'avait pas encore entièrement secoué l'influence.

— Chancell. *Lettres scellées sur simple queue*, Celles dont le sceau est sur cette partie de parchemin qu'on coupe en forme de queue, pour y attacher le sceau. ‖ *Lettres scellées sur double queue*, Celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

— Littér. *Queue annuée*, Nom d'une espèce de vers employée dans l'ancienne poésie française.

— Archit. Extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte : *Cette pierre, ce claveau n'a pas assez de* QUEUE. (Acad.) ‖ La partie la plus large du giron d'une marche tournante. ‖ Longueur d'une pierre prise dans le sens de l'épaisseur du mur ou de l'ouvrage en maçonnerie dont elle fait partie. ‖ *Queue en cul-de-lampe*, Clef de voûte qui descend en contre-bas. ‖ *Queue de sonnette*, Pièce de bois inclinée, qui est assemblée à la tête des jumelles et qui les maintient. ‖ *Queue de paon*, Compartiment de parquet ou carrelage qui, partant d'un centre, va en s'élargissant.

— Calligr. Partie qui excède par en bas le corps d'une lettre ou d'un chiffre : *La* QUEUE *d'un* g, *d'un* p. *La* QUEUE *d'un* 9, *d'un* 7.

— Mus. Ligne verticale que l'on ajoute au corps de la plupart des notes. ‖ Partie d'un violon ou d'un autre instrument du même genre où les cordes sont attachées par le bas. ‖ *Piano à queue*, Piano dont les cordes se prolongent horizontalement dans toute leur étendue.

— Jeux. Somme indépendante de l'enjeu principal : *Va pour vingt francs, mais sans* QUEUE. (Dider.) ‖ Au trictrac, Somme en sus de l'enjeu ordinaire que, à la partie à écrire, le perdant paye au gagnant : *Perdre la* QUEUE. *Gagner la* QUEUE. ‖ Au jeu de la comète, Produit des paris, totalité des jetons que, dans le cours de la partie, on a mis aux paris des placements de la comète. ‖ Nom d'un faux mélange de cartes. ‖ Bâton avec lequel on pousse les billes, au jeu de billard. ‖ *Queue à procédé*, Celle dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir. ‖ *Faire fausse queue*, Toucher la bille à faux avec la queue.

— Modes. Partie d'un vêtement qui traîne par derrière : *Robe à* QUEUE. *Les prélats et les princesses se font porter la* QUEUE. *Quelle magnificence! vous vous faites porter la* QUEUE, *ma chère enfant.* (Dancourt.) *La* QUEUE *de la reine est de onze aunes, les filles de France en ont neuf, les petites-filles de France sept, les princesses du sang cinq, les duchesses trois.* (St-Sim.) ‖ *Habit en queue de morue*, Frac dont les basques se terminent en pointe. ‖ Cheveux de derrière attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour : *Se faire faire la* QUEUE. *Une perruque à* QUEUE. *Ruban de* QUEUE. (Acad.) *Léonidas, coupe-moi ma* QUEUE; *encore un sacrifice à la patrie.* (Scribe.) ‖ *Queue en salsifis*, Petite queue longue et mince : *Le cercle de la marquise ne se composait plus que de cinq ou six vieux célibataires, derniers survivants, tenants fidèles du boston quotidien, de la* QUEUE EN SALSIFIS *et de l'œil de poudre à la maréchale.* (H. de La Madelène.) ‖ *Queue de martre*, Peau et poil de la queue d'une martre, passée et accommodée pour servir de fourrure : *Une robe, un manteau garni de* QUEUES DE MARTRE.

— Manége. *Queue à l'anglaise*, Celle qui a été coupée selon la méthode anglaise. ‖ *Queue en catogan*, Celle qui a été coupée très-court, près de la racine. ‖ *Queue en balai*, Celle dont les crins sont plus abondants à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. ‖ *Queue de rat*, Celle qui est dégarnie de crins. ‖ *Queue en trompe*, Celle qui est relevée dans l'exercice : *Les chevaux arabes portent la* QUEUE EN TROMPE. (Acad.)

— Art milit. *Queue de tranchée*, Partie de la tranchée où les assiégeants déposent leurs munitions et leurs matériaux. ‖ *Queue d'armée, de camp, de troupe*, Partie d'une armée, d'un camp, d'une troupe occupant le terrain opposé à celui du front de bandière. ‖ *Queue d'aronde*, Ouvrage de fortification ouvert à la gorge, qui se compose de quatre côtés, deux faces formant un angle rentrant et deux flancs ou branches formant, en se joignant aux faces, deux angles saillants.

— Arquebus. *Queue de culasse*, Prolongement de la culasse servant à fixer le canon d'un fusil au bois. ‖ *Queue du bassinet*, Partie du bassinet de l'ancienne platine à pierre par laquelle cette pièce était liée au corps de platine. ‖ *Queue de gâchette*, Partie de la gâchette contre laquelle appuie la détente. ‖ *Queue de détente*, Partie de la détente sur laquelle on presse avec le doigt pour abattre le chien, et qu'on appelle aussi TOUCHE. ‖ *Queue de battant de sous-garde*, Sorte de queue en fer, qui tient, par son épaulement, aux oreilles de l'anneau au moyen d'un clou rivé, adhère à la branche d'écusson, en traverse la fente près du pontet et s'introduit dans le bois, où une goupille l'arrête.

— Mar. *Queue de bossoir*, Partie de cette pièce qui se trouve en dehors d'un bâtiment. ‖ *Queue d'un pavillon*, Extrémité de la partie flottante de cet étendard. ‖ *Queue d'un pavillon de la série*, Bout de drisse sortant de la gaîne de $1^m,46$, distance à observer entre deux signaux sur une même drisse. ‖ *Queue de poulie*, Partie de la caisse d'une poulie opposée au point d'attache. ‖ *Queue d'affût*, Partie de l'affût la plus intérieure par rapport au navire. ‖ *Queue de chat*, Corde avec laquelle on infligeait des punitions corporelles. ‖ *Vaisseau de queue*, Celui qui termine une ligne de marche ou de bataille. ‖ *Queue du grain*, Averse finale d'une pluie abondante qui est tombée sur le navire par avalanches interrompues. ‖ *Queue de brise*, Fin, dernière bouffée de vent : *Mais tenez, tenez, monsieur, voici déjà la pluie et les rafales; c'est une* QUEUE DE BRISE *qui finit.* (E. Sue.)

— Pêche. Sorte de filet à manche.

— Comm. Paquet de filasse pesant 1 kilogramme. ‖ Dernier bout d'une étoffe, par opposition au *chef*, qui est le premier.

— Techn. Partie d'un livre où se trouve la fin des pages : *Rogner un livre par la tête et par la* QUEUE. ‖ *Queue de rames*, Ficelles qui passent sur les poulies du cassin et qui tiennent les fourches, dans les métiers à fabriquer la gaze figurée ou brochée. ‖ *Queue de chanvre*, Paquet de filasse brute dont les brins sont arrangés de façon que toutes les pattes ou racines sont du même côté. ‖ *Queue des ondes*, Dans le métier à bas, Extrémité postérieure des ondes, laquelle joue dans les petits ressorts et grilles. ‖ *Queue* ou *soie d'un couteau à gaîne*, Partie déliée qui termine la lame et qui entre dans le manche du couteau. ‖ *Boutons à queue*, Boutons munis d'une partie saillante, percée d'un trou, qui sert à les coudre. ‖ *La queue d'un moulin*, Grande pièce de bois qui sert à orienter un moulin à vent, pour que les ailes soient convenablement placées. ‖ *Queue de morue*, Planche dont la largeur va en augmentant d'un bout à l'autre. ‖ *Queue de carpe*, Crampon en petit fer plat. ‖ *Assemblage à queue perdue*, Celui dont les joints sont recouverts. ‖ *Assemblage à queue d'aronde*, Celui dans lequel les parties saillantes vont en s'élargissant et sont reçues dans des entailles de même forme.

— Typogr. Nom donné à une fin de page laissée en blanc et dont la suite est reportée en page ou en belle page : *Selon les circonstances, on cherche ou l'on évite les* QUEUES.

— Minér. Partie d'un gîte, d'un filon qui est la plus éloignée de la surface du sol : *La* QUEUE *diminue de puissance à mesure qu'elle s'enfonce et se termine en coin.* (J.-F. Blanc.)

— Métall. *Faire la queue*, Se dit du mercure mal purifié, quand ses globules sont peu mobiles et non arrondis.

— Philos. hermét. *Queue de dragon*, Mercure philosophal. ‖ *Queue blanche de dragon*, Huile de mercure. On l'appelait aussi TEINTURE LUNAIRE. ‖ *Queue rouge de dragon*, Mercure rubéfié. On disait encore TEINTURE ROUGE ou TEINTURE DE L'OR.

— Astron. Longue traînée de lumière qui suit le corps d'une comète : *Nous avons une comète qui est bien étendue aussi ; c'est la plus belle* QUEUE *qu'il est possible de voir.* (Mme de Sév.) *Des étoiles même très-faibles peuvent être aperçues à travers ce que l'on appelle la* QUEUE *ou la chevelure de la comète.* (Maury.) ‖ *Queue de Dragon*, Nœud descendant de la lune. ‖ *Queue de la Grande Ourse*, Partie de la constellation de la Grande Ourse disposée sur une ligne courbe. ‖ *Queue de la Petite Ourse*, Partie de la constellation de la Petite Ourse disposée sur une ligne courbe : *L'étoile polaire occupe l'extrémité de la* QUEUE DE LA PETITE OURSE. ‖ *Queue du Lion*, Nom d'une étoile de la première grandeur qui fait partie de la constellation du Lion.

— Anat. *Queue de la moelle allongée*, Prolongement rachidien de l'encéphale. ‖ *Queue de cheval*, Faisceau des nerfs lombaires et sacrés qui termine la moelle épinière. ‖ *Queue d'un muscle*, Insertion inférieure du muscle.

— Encycl. Zool. La *queue* est un organe impair qui termine le coccyx de la plupart des vertébrés. Elle est formée par la continuation des vertèbres coccygiennes, rendues mobiles en tout sens par la présence de muscles nombreux, et prend naissance un peu au-dessus de l'anus et des organes de la génération. Sa forme et ses usages varient suivant les espèces; les uns s'en servent pour sauter, pour se suspendre et s'accrocher aux arbres, pour toucher les corps; le plus grand nombre l'emploient comme un fouet pour chasser les insectes parasites; d'autres la meuvent pour diriger leur corps en nageant ou en volant; ici c'est une truelle, là c'est une voile, plus loin un ornement.

Chez les singes, cet organe a servi à leur classification, les uns en étant privés et les autres possédant une *queue* qui est prenante ou non prenante. Les singes du nouveau continent l'ont très-longue, forte, flexible, et elle devient pour eux un excellent organe de préhension; ils s'en servent soit pour saisir des fruits à distance, soit pour se suspendre aux branches des arbres et de là s'élancer sur les branches voisines. De plus, chez quelques-uns de ces animaux, les sapajous par exemple, la *queue* est non-seulement un cinquième membre, mais encore un membre doué de propriétés tactiles très-développées. Chez les sarigues, quelques fourmiliers et le porc-épic à *queue* prenante, cet organe ne possède déjà plus ces propriétés. Enfin, chez les kanguroos et la gerboise, la *queue*, encore longue, mais grosse et roide, n'est plus qu'une jambe additionnelle, une sorte de bâton sur lequel ces animaux s'appuient; elle est encore pour eux, à certains moments, comme un arc qui se débande subitement et qui facilite la marche sautillante et rapide qu'on leur connaît. Chez les cétacés, la *queue*, longue et épaisse, devient pour l'animal une rame puissante et un moyen facile de remonter à la surface des eaux. La *queue* du castor est remarquable par sa forme aplatie, oblongue et par sa surface écailleuse; elle lui sert à la fois de nageoire et de truelle pour gâcher la terre dont il recouvre ses constructions. Pour le bœuf, le cheval, la *queue* est un véritable plumeau que la bête agite perpétuellement en tout sens pour chasser les insectes incommodes.

Chez le chat, dans le repos, la *queue* est immobile et penchée vers la terre; mais, dès qu'il éprouve une vive émotion, cet appendice entre en action et les mouvements qu'il exécute ne sont pas faits au hasard, comme un examen superficiel pourrait le faire penser; la nature les a déterminés d'avance; telle émotion produira toujours tel mouvement; l'observation le confirme. Lorsqu'un chat éprouve de la crainte, qu'il est saisi, par exemple, sur le cou, il baisse sa *queue* et la cache entre ses cuisses. A la vue d'un morceau de viande qu'il désire, sa *queue* se porte directement en haut, devient perpendiculaire au corps de l'animal et présente à son extrémité un petit crochet. Dans la colère, elle offre deux courbures en sens inverse, la plus grande située à la base et la plus petite à l'extrémité. Le chien cache aussi sa *queue* entre ses cuisses dans la crainte; mais il l'agite vivement de droite à gauche dans la joie, tandis que le chat exprime avec la sienne ses plaisirs par des mouvements pleins de grâce. Le caractère de l'animal se révèle également par cette manœuvre.

La *queue* est longue avec une touffe de poils à l'extrémité chez le lion; c'est un plumet de crins partant de la base chez le cheval. Elle peut même varier chez deux individus de genres voisins et même pour deux variétés d'une seule espèce. Rien de plus dissemblable, en effet, que la *queue* droite, à poil ras, du pointer anglais et le panache soyeux d'un épagneul. De même chez les rongeurs; tandis que la *queue* du rat est longue, glabre et bien arrondie, celle de l'écureuil est touffue et se relève avec grâce sur son dos. Chez les chauves-souris, la *queue* est presque rudimentaire, quelquefois même elle est nulle, comme chez les roussettes. Enfin, chez beaucoup d'autres mammifères intéressants, tels que les ours, les cerfs, les lièvres, les gazelles, la *queue* est insignifiante; mais, quelque petite qu'elle soit, elle a ses fonctions, elle protège les ouvertures anale et vaginale. Qui n'a remarqué avec quelle force les femelles appliquent leur *queue* sur la vulve, lorsque le mâle veut approcher d'elles en dehors de l'époque du rut? Quelquefois, enfin, la *queue* présente un véritable état maladif; c'est ce que l'on constate en Afrique chez certains moutons, dont la *queue* est envahie par une tumeur graisseuse tellement considérable, qu'on est obligé de la déposer sur un petit chariot.

Les oiseaux, à proprement parler, n'ont pas de *queue;* la petite partie charnue qui peut être comparée à la *queue* des mammifères s'appelle croupion, et c'est sur le croupion que s'insèrent ces plumes qui affectent toutes les formes et toutes les couleurs, depuis la *queue* en éventail aux couleurs brillantes du paon jusqu'à la *queue* noire et courte du corbeau. On peut constater une corrélation entre la forme et la taille de la *queue* des oiseaux et leur vol ou leurs habitudes. Ainsi, chez les perroquets, les pies, les toucans et, en général, chez tous les grimpeurs, la *queue* peut s'incliner en bas et est assez puissante pour les aider beaucoup à grimper le long des arbres. Chez les oiseaux de haut vol, les pattes sont courtes et la *queue*, bien développée, forte, est un véritable gouvernail, qui s'étend ou se replie sur lui-même et qui permet à l'oiseau de se diriger dans les airs, surtout pour monter ou pour descendre. Chez les échassiers, au contraire, dont le vol est peu puissant, la *queue* est courte, mais les pattes longues sont rejetées en arrière et servent de contre-poids. On donne aux plumes de la *queue* le nom de *rectrices*, par opposition à celui de *rémiges*, qui désigne les plumes de l'aile ou les rames qui font avancer l'oiseau.

Chez les reptiles, la *queue* est très-développée et joue un rôle important dans leur mode de locomotion. Cet organe ne manque que chez quelques batraciens, tels que la grenouille, et encore faut-il se souvenir qu'il a existé lorsque la grenouille était à l'état de têtard. Chez les chéloniens (tortues), la *queue* est courte et sans importance; il n'en est pas de même chez les sauriens, qui s'aident beaucoup de leur *queue* dans la marche; c'est ce qui a lieu pour les lézards, auxquels il suffit de couper la *queue* pour voir leur marche devenir hésitante et moins rapide. Les crocodiles ont la *queue* de dimension énorme; sur soixante vertèbres, on en compte plus de quarante qui sont caudales. Aussi, cet organe, qui peut être gênant pour l'animal à terre, lui est-il d'une utilité incontestable lorsqu'il nage. La grosseur de la *queue* du crocodile, disent les voyageurs, en gênant sa course, fournit à celui qu'il poursuit un excellent moyen de lui échapper. Ce moyen consiste à se sauver en faisant de nombreux crochets; le crocodile, embarrassé par son train de derrière lorsqu'il cherche à suivre les évolutions qu'exécute celui qui fuit, prend une marche beaucoup plus lente. La *queue* des serpents est longue et se confond avec le corps; elle ne présente aucun caractère spécial, excepté chez le crotale ou serpent à sonnettes. Chez cet ophidien, l'extrémité de la *queue* est garnie d'une suite de cornets écailleux, lâchement emboîtés les uns dans les autres, qui vibrent et résonnent lorsque l'animal remue cet organe; le bruit est comparable à celui d'une crécelle; le serpent ne le fait guère entendre que lorsqu'il est en colère; mais ce bruit est si horriblement caractérisé, que celui qui a eu occasion de l'entendre une fois au milieu des forêts n'en perd jamais le souvenir, heureux si cet indice révélateur permet d'échapper à la blessure mortelle du crotale. Le nombre des grelots augmente avec l'âge; il paraît qu'il en reste un de plus après chaque mue et que ces grelots sont formés par l'épiderme retourné sur lui-même à la manière d'un doigt de gant.

Chez les poissons, l'appareil caudal est la suite naturelle du corps et l'on ne voit pas à quel point il commence. Il est aplati latéralement et terminé par une nageoire caudale qui sert de gouvernail à l'animal et devient quelquefois une arme redoutable, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Sa forme et ses dimensions ont fourni d'excellents caractères pour les classifications.

Chez les articulés, la *queue* est peu développée; elle se confond avec l'individu, tant à cause de sa petitesse qu'à cause de sa forme générale. Ainsi, chez les vers et les annélides, qui rampent ou qui nagent, si le corps se prolonge au delà de l'orifice anal, c'est en conservant la même forme, et l'on ne peut guère appeler cela une *queue*. Chez les insectes, les larves et les chenilles, on voit souvent une sorte d'appendice, de forme essentiellement variable, dépasser la partie postérieure de l'abdomen. Tantôt cet appendice sert à compléter l'appareil de la génération, tantôt il se transforme en appareil locomoteur; ailleurs, il formera une tarière ou un foret; ailleurs encore, il se transformera en aiguillon souvent dangereux. C'est le cas de la *queue* du scorpion, qui constitue une arme véritable. Mais, de tous les articulés, ce sont les crustacés qui ont la *queue* la plus forte et la mieux développée; elle est chez eux un appareil de locomotion très-complet; chacun a pu le constater pour les homards, les langoustes et les écrevisses. Ici encore les différences de forme dans la *queue* ont donné des caractères précieux que l'on a utilisés dans la classification de ces articulés.

En résumé, on peut conclure que la présence de la *queue* dans le règne animal est presque générale et qu'elle est presque toujours un organe utile, réunissant même, chez quelques espèces, des propriétés très-différentes.

— Art vétér. La *queue* contribue beaucoup, par sa forme et sa position, à l'élégance du cheval. Elle est pour lui un ornement et, en outre, elle chasse par ses mouvements continuels les insectes qui l'incommodent. C'est pourquoi les chevaux que l'on a en partie privés de cet organe souffrent beaucoup du séjour au pâturage.

Pour que la *queue* soit bien attachée, il faut qu'elle parte de la croupe aussi haut que possible, et cela ne peut avoir lieu que si la croupe est horizontale; lorsque cette dernière est avalée ou coupée, la *queue* est toujours mal attachée, basse et sans grâce.

La *queue*, pour être belle, doit être garnie de crins dans toute son étendue. Chez les chevaux de certaines races, ces crins sont fins, soyeux et ondulés; chez d'autres, ceux de race barbe, par exemple, ils sont droits, sans ondulation.

Le cheval est dit *à tous crins* lorsque la *queue* est entière ou qu'elle a été privée seulement de quelques os coccygiens. Il est dit *écourté*, *courte-queue* lorsqu'on a enlevé une certaine longueur de la *queue* et coupé les crins à l'endroit de l'amputation. Si l'on n'a pas enlevé les crins après l'amputation de la *queue*, elle est dite en *balai*. Elle est dite en *catogan* lorsqu'elle est coupée très-court, comme chez les chevaux de halage, auxquels on enlève presque entièrement les crins pour éviter que la *queue* ne se prenne dans les câbles des bateaux. Lorsque la *queue* est en grande partie dépourvue de crins, on l'appelle *queue de rat*, à cause de l'analogie d'aspect qu'elle a avec la *queue* de cet animal. La *queue* de rat peut être naturelle ou déterminée par des affections de la peau. « Les chevaux doués d'un haut degré d'énergie, dit M. Lecoq, portent la *queue* en trompe pendant l'exercice, si elle est bien attachée. On a cherché à donner cette apparence de vigueur à des chevaux moins énergiques, par une opération qui consiste à détruire l'action des muscles abaisseurs de la *queue* et à augmenter ainsi la puissance relative des releveurs. Cette opération ayant été imaginée en Angleterre, on la désigne sous le nom de *queue à l'anglaise* et l'on appelle *anglaisé* le cheval qui y a été soumis. On appelle aussi *niqueté* celui chez lequel on a détruit les muscles abaisseurs sans amputer une partie de la *queue*. Dans tous les cas, la face inférieure de la *queue* présente des cicatrices qui prouvent que l'opération a été pratiquée. » Lorsqu'on examine un cheval, il faut soulever la *queue* pour s'assurer de son état, mais surtout pour juger du degré de vigueur de l'animal, par la résistance plus ou moins grande que l'on éprouve. Un cheval sans énergie se laisse toujours soulever la *queue* sans résistance; il en est même chez lesquels l'action des muscles est si faible qu'elle ballotte pendant l'exercice.

Chez l'âne, la *queue* n'est couverte que de poils à son origine, l'extrémité seule porte quelques crins droits et gros. Chez le mulet, les crins qui garnissent la *queue* ne sont jamais ondulés. Chez le bœuf, la *queue*, attachée haut et relevée à sa naissance, tombe ensuite presque verticalement; elle est couverte de poils ordinaires dans toute son étendue; mais l'extrémité porte un bouquet de crins ondulés désigné sous le nom de *toupillon*. La base de la queue chez le bœuf est un des points de maniement que les bouchers explorent pour juger de l'état d'engraissement de l'animal.

Chez le mouton, la *queue* est recouverte d'une laine peu estimée. On l'ampute, dans les brebis, pour faciliter l'acte de la reproduction et aussi pour éviter qu'elle se charge d'excréments et salisse la toison. Dans certaines races d'Afrique, la *queue* se couvre d'un tissu graisseux dont le volume est variable et souvent très-considérable. Dans la chèvre, la *queue* est courte et relevée sur la croupe.

Chez le chien, la forme, la position et la direction de la *queue* varient suivant les races. Dans toutes, elle est plus ou moins recourbée en arc et inclinée à gauche et, lorsqu'elle présente du blanc, elle en porte toujours à l'extrémité. Dans le doguin, elle est très-contournée; elle est garnie de poils soyeux dans l'épagneul, le chien-loup, etc. Certains chiens naissent sans *queue* ou avec une *queue* extrêmement courte.

La *queue* des animaux, étudiée dans sa position et ses mouvements, fournit quelques renseignements qu'on ne doit point négliger de recueillir. Elle est un des principaux moyens d'expression du chien. Son agitation rapide est un signe de plaisir; le chien d'arrêt la tient immobile et horizontale dès qu'il fixe le gibier arrêté; le chien effrayé ou malade l'abaisse et la cache entre ses jambes, etc. Le cheval atteint de tétanos la porte droite; elle est agitée de haut en bas et de droite à gauche dans les affections vermineuses du canal intestinal; elle est froide, flasque, insensible et sans mouvement dans la paraplégie.

Chez les chevaux, la *queue* peut être blessée par le culeron de la croupière, lorsqu'il n'est pas assez épais ou lorsque la selle se porte trop en avant par suite du peu d'élévation du garrot. Cette blessure empêche l'emploi de la croupière et de la selle pendant quelque temps. Lorsque l'opération de la *queue* à l'anglaise est faite sans précaution, il arrive quelquefois qu'il y a lésion des os coccygiens ou des fibro-cartilages qui les unissent, et il en résulte des fistules qui empêchent l'usage de la croupière souvent pendant un temps très-long et qui font beaucoup souffrir l'animal.

La *queue* est souvent le siége de la gale. En se frottant contre les corps qui l'environnent, l'animal se blesse la *queue* et ces blessures sont souvent suivies de la chute des poils et de la formation de croûtes ou d'escarres d'un vilain aspect. On prévient cette maladie par des soins de propreté.

— Mus. On distingue dans les notes deux parties, qui sont : la tête et la *queue*. La tête est le corps-même de la note; la *queue* est le trait perpendiculaire qui tient à la tête ou au corps de la note et qui monte ou descend suivant que la note est placée en haut, au milieu ou au bas de la portée. Dans le plain-chant, la plupart des notes n'ont pas de *queue*. Dans la notation moderne, il n'y a que la ronde qui n'en comporte point. Autrefois, la brève ou carrée n'avait pas de *queue* et les différentes positions de la *queue* servaient à distinguer les valeurs des autres notes et surtout de la plique, qui était elle-même un corps de note à deux *queues* placées sur ses côtés. Lorsque la plique était longue ascendante, elle n'avait qu'une seule *queue* à droite, ou deux *queues*, dont celle de droite était la plus grande. La plique longue descendante avait deux *queues* descendantes, dont la droite était la plus grande. La plique brève ascendante portait la *queue* de droite plus courte que celle de gauche.

Aujourd'hui, la *queue* ajoutée aux notes du plain-chant prolonge la durée : c'est le contraire dans notre musique, puisqu'elle diminue la durée de la blanche relativement à celle de la ronde. On appelle *faire des queues* traîner sur les dernières syllabes des versets du plain-chant, ce qui est contraire à toute bonne exécution.

— Théâtre. Il y a deux manières de pénétrer dans un théâtre et d'assister à l'une de ses représentations. La première consiste à envoyer retirer d'avance, au bureau de location du théâtre, les places que l'on désire occuper; moyennant une surtaxe plus ou moins élevée, l'administration vous délivre un coupon indiquant précisément la nature de ces places, et vous n'avez plus alors qu'à vous présenter à l'heure du spectacle, muni de votre coupon, pour entrer sans retard et sans difficulté aucune. La seconde manière se résume dans un usage barbare, que la tolérance et la longanimité du public ont laissé se perpétuer jusqu'à ce jour, et qui s'appelle *faire la queue*. Les spectateurs qui n'ont point pu ou voulu louer des places à l'avance se présentent aux portes du théâtre, où ils doivent attendre l'heure de l'ouverture des bureaux de recette et d'entrée. Des barrières à claire-voie sont disposées pour les contenir et les laisser se ranger seulement deux par deux; ainsi parqués, et quelle que soit l'heure à laquelle ils arrivent, il leur faut attendre qu'on veuille bien recevoir leur argent et, comme les théâtres n'ouvrent leurs bureaux qu'une demi-heure avant le commencement du spectacle, les deux faits suivants se produisent en général lorsque la foule est compacte : en premier lieu, il est impossible aux buralistes de faire leur service assez rapidement pour faire écouler toute la *queue* avant que le rideau soit levé, de telle façon que bon nombre de spectateurs, après avoir attendu une heure ou deux, ne peuvent cependant entrer et prendre possession de leur place que lorsque le spectacle est déjà commencé; d'autre part, si le nombre des amateurs faisant *queue* dépasse celui des places disponibles, il en résulte que les derniers ne peuvent trouver place, ont attendu en vain et sont obligés de se retirer. Voilà les deux principaux inconvénients de ce système inique, absurde et odieux.

Ce système a été combattu bien des fois dans la presse et voici ce qu'en disait M. Paul de Toyan dans une brochure spirituelle intitulée : la *Queue au théâtre*, fantaisie ingénieuse, dont la scène était supposée se passer en 2867 et où un personnage parlait ainsi : « Voici ce qui se passait (en 1867) lorsqu'on voulait aller au spectacle. Les représentations théâtrales étaient en faveur, alors comme aujourd'hui, et les heureux du jour, surtout les heureuses, ne se faisaient pas faute d'y courir. L'affiche du jour indiquait l'heure à laquelle commencerait la soirée et celle de ce qu'on appelait alors l'ouverture des bureaux. Les élégants, ou simplement les riches, envoyaient quelqu'un de leurs gens retenir les places qu'ils désiraient et, jusque-là, il faut bien le dire, leur position n'avait rien d'absolument désagréable. Il est vrai qu'on prenait la précaution de les frapper d'une surtaxe, eux qui, payant d'avance, auraient bien plutôt eu droit à une remise, outre qu'ils laissaient à l'*impresario* la faculté de renvoyer la représentation si la recette menaçait de ne pas couvrir les frais; on leur imposait donc une surtaxe, parce qu'ils avaient (généralement) ainsi une place assurée. Voyez-vous la belle raison? Mais ce n'est rien encore. Les autres, les pas riches, le

menu peuple, devaient faire la *queue*. Voulez-vous savoir le sens de cette expression, aujourd'hui, et je m'en félicite bien haut, absolument abandonnée? Veuillez jeter un regard sur les *fac-simile* qui vous ont été remis. Remarquez-vous ces interminables files d'hommes et de femmes semblant attendre, à la porte de ces édifices, qui sont des théâtres, qu'un des valets de l'administration vienne leur en permettre l'entrée? C est la *queue*. Les premiers froids commencent à se faire sentir, ceux auxquels on est le plus sensible; les uns paraissent transis sous leurs vêtements légers, les autres se drapent frileusement dans leurs épais manteaux et n'en paraissent pas plus réchauffés. Et ces malheureuses femmes, quel supplice doit être le leur! A peine garanties du froid par les choses ridicules qu'elles portent, debout depuis deux, trois heures, les pieds sur des dalles souvent boueuses, toujours très-froides, elles attendent patiemment « l'ouverture des bureaux! » S'en aller, elles le voudraient, les pauvrettes; mais on est venu là après dîner, vers la sixième heure; le spectacle ne commence qu'à la huitième, et ce serait perdre le fruit du long martyre qu'elles viennent de subir. Il pleut des fluxions de poitrine sur cette *queue*, les pleurésies sont dans l'air; qu'importe! Qu'on se dise, le lendemain, dans les cabarets en renom : « Hier, à tel théâtre, il y avait une « *queue* de plus de cinq cents personnes, » et le directeur de l'établissement nommé se frottera les mains. Au besoin, on enrôlera quelques centaines d'hommes de peine pour allonger la *queue*; on en fera même bien d'autres. » Et, plus loin : « On les parquait, messieurs, ces honnêtes Français que l'esprit de parti voudrait nous faire passer pour turbulents, tapageurs, impatients de tout frein; on les parquait, comme des moutons, entre d'étroites barrières à claire-voie. Et la plus grande preuve de l'humeur profondément débonnaire de nos aïeux n'est-elle pas cette facilité avec laquelle on les suppliciait, deux heures durant, pour le crime énorme d'avoir versé de 1 à 5 francs dans la tirelire placée à la porte de ces établissements? Mais, je me le demande, si, au lieu de les jeter, ils les eussent pris dans la petite boîte déjà nommée, que leur eût-on fait, grands dieux? »

Par ces lignes expressives, on a pu se rendre compte de ce que présente de barbare cet usage abusif et ignoble de la *queue*, usage si ancien, et que les administrations théâtrales ne semblent pas disposées à abandonner. Mais, heureusement, tous les abus tendent à disparaître successivement devant les efforts de la raison publique et nous espérons que celui-ci fera enfin comme tous les autres.

— Mœurs et Cout. *Vêtements à queue*. L'usage de se faire porter la *queue* est incontestablement l'une des parties les plus intéressantes de l'histoire de nos mœurs, celle dans laquelle se retrouvent pour ainsi dire toutes les singularités, les excès et les vicissitudes de la parure. Cet usage est mentionné dans les *Honneurs de la cour*, rédigés au XVe siècle. De Thou (liv. XXII) remarque que la *queue* du manteau royal de François Ier fut portée par le duc de Guise, quoique cet honneur n'appartînt qu'aux princes du sang. Le grave, le docte Père Ménestrier, sur cette question légère en apparence, a laissé un opuscule, fort rare aujourd'hui, dont la piquante singularité excite encore la curiosité des amateurs; nous croyons donc utile de le reproduire ici, en le complétant, du reste, par nos renseignements particuliers. L'usage des manteaux et des robes traînantes, dit le savant jésuite, est fort ancien; les Grecs donnaient à ces habits traînants le nom de σύρμα d'où l'on a fait dériver *simarre*. Ferrari, en son dictionnaire italien, le fait venir de *cameralis*, et Ménage, en ses *Origines*, de *amphymarrus*. Le mot grec *syrma* signifie un habit traînant, et ce mot est dérivé d'un verbe qui, en cette langue, signifie *traîner*. Julius Pollux, ancien critique et grammairien, en rend témoignage authentique au chapitre XIV du livre VII de son vocabulaire, où, traitant des parties dont les habits sont composés, il dit que les manteaux traînants sont des habits tragiques, Σύρμα δὲ ἔστι τραγικὸν φορήμα ἐπισυρόμενον; il oppose ces habits longs et traînants de la tragédie aux habits courts, retroussés et rattachés de la comédie, Ἐπίῤῥημα δὲ κωμικὸν, ταινιῶδες. Guntler et Wolfgang Seber, qui ont traduit Pollux, n'ont pas entendu ce passage, qu'ils ont si mal rendu qu'on ne sait ce qu'ils veulent dire. Mais Henri Estienne, plus habile qu'eux, a remarqué, en son *Trésor de la langue grecque*, que c'est d'un habit comique que Pollux a parlé en cet endroit. Apulée, en son *Apologie*, fait allusion à ces habits des tragédies quand il dit : « *Quid enim si choragium thymelicum possiderem, num ex eo argumentarer etiam uti me consuesse tragœdiæ syrmate, histrionis crocota, mimi centunculo?* » où l'on voit qu'il attribue à un acteur de tragédie l'habit traînant, un habit jaune à un bouffon et un habit de diverses pièces cousues ensemble à ces farceurs que nous nommons arlequins. Sans nul doute, ce doit être aux funérailles que l'usage de ces habits traînants s'est introduit. De là, il a dû passer aux tragédies, qui sont ordinairement des représentations funestes de morts violentes, que nous nommons *tragiques*. Comme on traînait aux pompes funèbres des gens de guerre les armes, les piques, les drapeaux et les autres marques militaires, pour exprimer le deuil et la tristesse, les femmes traînaient des manteaux et des robes à longue *queue*, ce qui semble avoir été introduit de la cérémonie où l'on déchirait ses habits pour marquer la douleur. C'est ainsi que Virgile nous présente la douleur du roi Latinus (*Énéide*, I, XII) :

. . . . It scissa veste Latinus
Conjugis attonitus fatis . . . . . .

Et Enée, au cinquième livre, pour les funérailles de son père :

Tum pius Æneas humeris abscindere vestem.

De même, quand Scipion apprend la mort des siens, Silius lui fait déchirer ses habits :

Huc tristis lacrymas et funera acerba suorum
Fama tulit, duris quamquam non cedere suetus,
Pulsato lacerat *violenter pectore amictus.*

Des robes déchirées ainsi en deux, du haut en bas, faisaient que l'une des parties traînait négligemment, et c'était un spectacle lugubre. Les Juifs avaient eu le même usage avant les Romains : *Videns Jacob vestimenta Joseph, scidit vestimenta sua cum fletu.* Et ce ne fut que pour représenter les habits déchirés et traînants par lambeaux, que les acteurs des tragédies se firent des habits traînants. Sidoine Apollinaire, racontant à un de ses amis la mort violente de Lampridus, avec qui il avait un commerce réglé de lettres et de vers qu'ils s'envoyaient l'un à l'autre sous le nom de *Phœbus* et d'*Orphée*, joint à sa lettre des vers sur la mort de son ami et, retenant le nom de Phœbus, il s'adresse à Thalie, l'une des Muses, pour l'avertir de prendre le deuil au sujet de la mort d'Orphée; entre les marques de deuil, il n'oublie pas la *queue* traînante du long manteau plissé, autour duquel il veut qu'elle fasse une ceinture de lierre à longs pendants. Voici ces vers :

Dilectæ animis et peculiari
Phœbus commonitorium Thaliæ.
Paulum depositis, alumna, plectris,
Sparsam stringe comam virente vitta,
Et rugas tibi syrmatis profundi
Succingant hederæ expeditiores.

On le voit, Sidoine Apollinaire, pour exprimer la longueur de la *queue* de cette robe traînante, la nomme *profonde* (*syrmatis profundi*), parce qu'elle avait une aune de longueur et que sa largeur n'était que de douze doigts. C'est Julius Pollux qui nous indique ces mesures : Τὸ μὲν πλάτος κατὰ σπιθαμον, τὸ δὲ μηκος κατ' ὀργυιάν. Le traducteur de Pollux se trompe donc grossièrement quand il rend ainsi le passage de cet auteur : *Syrma vestis tragica contracta est, et adverbium comicum est redimita. Latitudo quidem veluti spithama; longitudo vero ceu orgia.* Martial, pour faire entendre que ses vers n'étaient pas enflés comme les vers des poëtes tragiques, dit que sa muse ne porte pas la *queue* traînante :

Musa nec insano syrmate nostra tumet.

Si ce poëte nomme *insanum syrma* une affectation de grandeur qui n'est pas naturelle, il nomme *longum syrma* la *queue* traînante des habits des tragédies. C'est l'épigramme 96 du livre XII, où il raille un poëte qui affectait le même genre d'écrire que lui :

Scribebamus epos, cœpisti scribere, cesso,
Æmula ne starent carmina nostra tuis.
Transtulit ad tragicos se nostra Thalia cothurnos;
Aptasti longum tu quoque syrma tibi.

Jacques Gonthier, en son traité *De jure manium*, décrivant l'ordre et la pompe des convois funèbres, donne les manteaux à longue *queue* à ceux qui menaient le deuil et nomme cet habit *prétexte : Ductor funeris prætexta pulla inductus, si filius esset, operto capite patrem efferebat; filia crinibus passis.* Il ajoute que, assez souvent, les pères et les mères étendaient ces *queues* sur la tête de leurs enfants : *Togæ lacinia in caput filiorum rejecta.* Cet usage des longues *queues* aux cérémonies funèbres a été transmis des païens aux chrétiens. Titien et César Vecellio, son frère, dans la description d'anciens habits dessinés par eux, donnent à un noble vénitien une *queue* traînante : *Ne funerali, i nobili et cittadini di Venetia per la morte de loro parenti, uscivano dicasa vestiti d'un manto longo fin terra, affibiato sotto la gala con une longo strascino.* Ce luxe des grands seigneurs fut porté à un tel point à Venise, que le sénat se crut obligé de l'interdire. Il paraît même que les lois de cette république avaient déjà fixé des proportions qu'il n'était pas permis d'excéder; c'est ce qui résulte du texte suivant : *Usarono pertanto la coda, a strascino largo et langhissimo* (*le gentildonne venetiane*); *sotto havevano la faldiglia, molto simile a quelle che hora chia mano carpette, tutta lavorata et ricamata con un cerchio d'un cordon d'oro nell' intorno dell' orlo d'abasso, che la manteneva larga a guisa d'una campanna, ch'era luro di molta comodita al caminare et al ballare.* Ce sont à peu près les *paniers* que des Anglaises importèrent, un siècle plus tard, à la cour de Louis XIV. Les funérailles de Charles III, duc de Lorraine, faites à Nancy en 1608 et décrites par Claude de La Ruelle, secrétaire des commandements de ce duc, nous apprennent cet usage : 1° que tous les princes qui composaient le deuil et les princes ou ambassadeurs des princes étrangers qui les accompagnaient avaient de ces longues *queues* · 2° qu'il y avait de la différence entre les longueurs de ces *queues;* 3° qu'on ne la portait qu'aux princes du premier ordre et qu'on ne la portait point en présence du souverain ni du corps du souverain dont on fait les funérailles; mais qu'alors on la laissait traîner et que tout au plus il avait un gentilhomme qui aidait à la traîner et qui prenait garde qu'elle ne s'embarrassât, sans la soutenir; 4° que, lorsque les ambassadeurs des rois et potentats souverains et les employés des princes et princesses et grands seigneurs allaient trouver Son Altesse « pour se condoloir avec elle de la mort de feu Son Altesse son père, elle les recevoit en sa chambre tendue de serge noire, même devant les fenêtres et contre le plancher haut et bas, avec le dais de semblable étoffe, n'y ayant d'autre clarté que celle que donnoient trois flambeaux de cire allumés en chandelier d'argent, posés sur la table; et y portoit ladite Altesse un bonnet carré et une robe de deuil frise d'Espagne, avec le chaperon au grand cornet, étendu sur l'épaule, lequel cornet avoit un grand pied de largeur et en traînoit cinq, et ladite robe cinq aunes de Paris de *queue* portée par M. le comte de Torneille, premier gentilhomme de sa chambre et surintendant de sa maison, et n'y avoit que lui lors de ladite visite près de sadite Altesse. » De cet usage des *queues* traînantes dans les convois funèbres, vint insensiblement la coutume de les porter dans d'autres cérémonies et de marquer, par les différentes longueurs de ces *queues*, la distinction qui se devait faire entre les personnes de qualité, particulièrement pour les souverains, princes, princesses, grands officiers et premières dignités des compagnies ecclésiastiques et séculières; c'est ce qui fit donner le nom de *queue* à la suite des courtisans, officiers et domestiques qui accompagnaient ces personnes. Nous en avons un exemple célèbre dans l'histoire de Savoie, où l'un des premiers comtes fut surnommé, par sobriquet, *Amé la Queue* (*Amed en scauda*), dans une circonstance ainsi mentionnée par quelques historiens : ce prince, étant allé au-devant de l'empereur Henri II, qui passait d'Allemagne en Italie, vers le XIe siècle, pour se faire couronner, s'alla présenter, à Vérone, à la porte du palais où logeait l'empereur, suivi d'un grand nombre de gentilshommes. Les huissiers de l'empereur, ayant ouvert au comte la porte de la chambre, la refusèrent à cette longue suite; et le prince, se tournant vers eux, dit à haute voix qu'il n'entrerait pas sans sa *queue;* cela fut dit à l'empereur qui était dans son cabinet, lequel, s'étant pris à rire sur la plaisante résolution du comte, commanda qu'on le laissât entrer avec sa *queue*, puisqu'il le voulait ainsi. Les courtisans, ayant appris ce que le comte venait de faire, le nommèrent *Amé la Queue*, nom qui lui demeura depuis. Ce nom de *queue*, pour la suite des courtisans et domestiques, est assez ancien, puisque l'auteur de la vie d'*Amédée de Roussillon*, évêque de Valence en Dauphiné, pour louer la modestie de ce prélat qui vivait au XIIIe siècle, dit que, renonçant à toutes les grandeurs que sa naissance et sa dignité lui pouvaient permettre d'avoir en son temps, où le faste s'était introduit parmi les personnes ecclésiastiques, il quitta toute la pompe extérieure, et particulièrement une longue *queue* de domestiques, dont les autres prélats étaient ordinairement suivis : *Caudam famulorum inutilem et omnem pompositatem abjiciens.* Si la modestie fit quitter à ce vertueux prélat cette *queue* de domestiques, elle fit prendre aux dames de qualité des robes qui leur couvraient entièrement les pieds et qui traînaient en arrière. Pietro Santi-Bartoli, qui a recueilli, dessiné et gravé plusieurs sépulcres antiques, nous a donné, parmi ses dessins, plusieurs figures de femmes dont les manteaux sont à longue *queue*, qu'elles retroussaient sur le bras droit, pour marcher, ou qu'elles rattachaient à leurs ceintures. Dom Salustio Poblici, qui avait recueilli auparavant les diverses formes des habits dont on s'était servi en Italie durant plusieurs siècles, dit, page 59, que les dames vénitiennes portaient, l'an 1500, des robes de soie frangées avec une longue *queue* qu'elles tenaient d'une main ou rattachaient à leur ceinture : *Gia* 150 *anni semo usavano le donne venetiane le vesti di seta frangiate, con un strascino quale tenevano con mano, o allaciavano alla cintura.* François Sansovino, qui a décrit en quatorze livres la ville de Venise, dit, au livre II, que le pape Alexandre III, étant à Venise, où il s'était réfugié, accorda de grands priviléges au doge, entre lesquels l'un des principaux fut que, à la manière du pape et de l'empereur, il fut revêtu d'un manteau ample et large, avec une *queue* traînante et une soutanelle sous le manteau : *Essendo venuto a Venetia papa Alessandro III, l'anno* 1176, *trovandosi il principe insieme col papa, con l'imperatore fu stabilito ch' anco esso, a somiglianza del papa a d'ell' imperatore, vesteste col manto, largo, spacioso e con la coda et strascino per terra, con la sotanella sotta al manto.* Dom Poblici donne aussi à la femme du doge un habit de brocart d'or fin, sur lequel elle porte un manteau long jusqu'à terre avec une *queue* traînante. Dans les figures antiques, il est rare que l'on voie ces *queues* portées par d'autres personnes. Sansovino dit seulement que le doge, aux fêtes solennelle, a un caudataire pour porter la *queue* de son manteau. Les habits traînants étaient ainsi devenus une espèce de marque d'honneur et de distinction, et ils passèrent aux ecclésiastiques élevés en dignité et insensiblement aux autres ecclésiastiques; ce qui obligea le concile de Tolède, l'an 1324, à condamner ces superfluités comme peu séantes à des personnes qui devaient s'éloigner des habitudes séculières et peu conformes à un état où l'on doit faire profession de modestie et d'humilité. Le concile défendit les longues *queues* aux ecclésiastiques et ordonna qu'un mois après la publication de cette défense le grand vicaire ou l'official ôtassent ces habits et ces manteaux aux ecclésiastiques soumis à leur juridiction et les vendissent au profit des pauvres. Dans les premiers siècles chrétiens, l'Eglise ne se montrait pas si sévère, parce qu'alors l'excès de l'austérité caractérisait les mœurs, que menaça depuis la tendance à un trop grand relâchement. Le chefs d'ordre se contentaient d'exhorter leurs religieux à ne point user de vêtements précieux; ils interdisaient la parure; mais ils ne voulaient point qu'un homme consacré à Dieu se distinguât des séculiers par la singularité des habits ni que les prêtres et les moines choquassent en cela l'usage du temps. Cependant, plus tard, les cardinaux firent de ces longues *queues* une espèce de distinction, qu'ils ont retenue jusqu'au XVIIIe siècle, avec des *porte-queue* qui sont nommés *caudataires*. Dans la description des cérémonies du sacre de Henri II, il est dit que, « derrière les pairs ecclésiastiques, près du grand autel, il y eut une chaire parée de drap d'or ras, où fut assis M. le cardinal de Saint-Georges, légat du pape; à ses pieds, son caudataire; sur une petite table carrée, parée de velours cramoisi, enrichi de broderie, son porte-croix. Du même rang de la chaire dudit légat, il y avait une longue forme, aussi couverte de drap d'or ras, sur laquelle furent assis les cardinaux du Bellay, de Meudon, de Lorraine et de Ferrare, leurs caudataires à leurs pieds. Il fut un temps que ces longues *queues* furent si multipliées et si extraordinairement longues, que cela devint scandaleux et obligea les papes non-seulement de les défendre universellement à toutes sortes de personnes, mais même d'ordonner qu'on refusât l'absolution aux personnes qui en portaient. » (Lucas Wadinghus.)

L'annaliste de l'ordre de Saint-François a remarqué que vers l'an 1435 le pape Eugène IV permit aux religieux de son ordre d'absoudre les femmes qui portaient de longues *queues*, pourvu qu'elles portassent ces *queues* plutôt pour s'accommoder aux usages des pays où elles vivaient que pour aucune autre mauvaise fin, et d'absoudre aussi les tailleurs et couturiers qui auraient fait de ces habits à longue *queue*. Le cordelier Michel Menot, docteur de la Faculté de Paris, prédicateur au commencement du XVIe siècle, sous le règne de Louis XII, déclamant contre le luxe des habits, disait : *Sunt quædam domicillæ quæ trahunt sex ulnas de veluto.* Pour revenir à l'origine de ces habits à longue *queue*, il semble que le costume des anciens Romains ait beaucoup contribué à cette sorte d'habillement. Les anciennes gloses sur Perse décrivent les formes d'habits à longue *queue*. C'étaient, disent-elles, une espèce de manteau fort ample et qui s'attachait sur l'épaule gauche; *toga est pallium purum*, c'est-à-dire sans aucune espèce d'ornement. C'était la partie qui se ramassait et qu'on rejetait sur l'épaule que l'on appelait *lacinia*. Elle était quelquefois si longue que, si l'on n'y prenait pas garde, elle traînait et embarrassait en marchant. Suétone dit que l'empereur Caligula, se retirant des spectacles avec beaucoup de précipitation, s'embarrassa dans le pan de son manteau, qu'il devait relever sur l'épaule ou sur le bras, et tomba sur les marches de l'amphithéâtre. Néron, visitant les temples des dieux, quand il voulut sortir de celui de Vesta, où il s'était assis quelque temps, demeura pris par son manteau, ce qui fut de mauvais augure. Ces exemples montrent que parmi les Romains, malgré la longueur des habits, on n'avait pas l'usage de se faire porter la *queue*. Tertullien nous apprend que, de son temps, ces longues *queues* des manteaux se rattachaient à la ceinture, ou qu'on les ramassait en divers plis pour les faire bouffer à la manière de la bosse ronde d'un bouclier, ce qui fit donner le nom d'*umbo* à ces replis bouffants de manteau. C'était une marque de négligence et de mollesse, ou de peu de modestie, que de laisser traîner ces *queues*. Aussi Macrobe a remarqué que Cicéron raillait Jules César sur son habitude de laisser traîner son manteau quand il marchait. De ce qui précède il semble résulter que l'on ne voit aucun indice que les Romains aient jamais fait porter les *queues* de leurs manteaux. C'est dans nos cérémonies sacrées qu'il faut chercher la véritable origine de cet usage. Nos prélats et nos prêtres, quand ils officient solennellement, principalement aux processions, sont vêtus de chapes précieuses qui, allant jusqu'aux pieds et se rattachant sur l'estomac, pour pendre également sur le devant, ont obligé ces prélats et ces prêtres à avoir des ministres qui en relevassent les côtés, afin qu'ils eussent les bras libres, pour les encensements, les aspersions et les autres cérémonies, ce qui se pratique

ordinairement par les diacres et sous-diacres, qui sont les ministres auxiliaires pour aider les prêtres et les prélats dans les fonctions sacrées. Il n'était pas moins nécessaire de porter la *queue* de ces chapes, lesquelles, étant longues et devant servir à des personnes de diverses tailles, ont besoin d'être relevées pour ne pas traîner dans la poussière, ne pouvant pas être relevées par ceux qui en sont revêtus, embarrassés d'ailleurs en leurs fonctions d'un encensoir, d'un aspersoir, de la crosse, etc. C'est par cette même raison qu'à la messe, au temps de l'élévation, où le prêtre est obligé de lever les bras en haut, le ministre prend le bout de la chasuble et l'élève, parce que anciennement les chasubles étaient rondes, en forme de cloche, et se repliaient sur les bras, ce qui rendait difficile la pratique des diverses cérémonies de la messe. Quand le pape officie solennellement, ce sont les princes que l'on nomme *del soglio*, c'est-à-dire du trône pontifical, et les ambassadeurs des têtes couronnées qui portent la *queue* de la chape ou de la chasuble pontificale. Les princes, même étrangers, quand ils venaient à Rome, tenaient à honneur de servir en de semblables fonctions. Ainsi, quand Ferdinand II, grand-duc de Toscane, alla à Rome pour l'année sainte, sous le pontificat d'Urbain VIII, vers le milieu du XVIIe siècle, le pape le logea dans son palais et lui fit un festin solennel, le faisant manger avec lui une fois par honneur, et ce prince ne se tint pas moins honoré de porter la *queue* du pape en diverses cérémonies. C'est aussi pour les grandes cérémonies qui se font dans les églises que les empereurs, les rois et les autres princes ont commencé à se faire porter la *queue* aux célébrations de leur mariage, à leur sacre et couronnement et aux funérailles de leurs proches. Au sacre et couronnement de Madame Claude de France, fille du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, épouse de François Ier, il est dit, dans la relation de cette cérémonie, qu'elle était revêtue d'un manteau royal de velours bleu, fourré d'hermine, ayant la *queue* fort longue, et que Mmes les duchesses d'Alençon et de Vendôme portaient les deux côtés de la *queue* de ce manteau royal, et Mme de Ravertain le bout de la *queue*, ayant toutes trois la couronne ducale sur la tête. Aux noces de Henri III avec Louise de Lorraine, la *queue* de la grande mante de cette reine fut portée par Mme la princesse de Navarre, par la princesse douairière et par Mme de Condé; celle de la reine, mère du roi, par la maréchale de Retz, et celle de la reine de Navarre par Mme de Curtan. Nulle autre princesse n'eut de porte-*queue*. Ce qui autorise à penser que c'est par les ecclésiastiques que cet usage a commencé, c'est que les cardinaux l'ont conservé aux plus grandes cérémonies des rois; car au sacre et couronnement de Catherine de Médicis, les cardinaux de Bologne, de Guise, de Châtillon et de Vendôme eurent un banc couvert de drap d'or et au bas une marche d'environ deux pieds couverte de tapis velus pour leurs caudataires. Pour les dames, voici ce que le *Cérémonial de France* en rapporte : « Les duchesses de Montpensier, l'aînée et la jeune, et la princesse de La Roche-sur-Yon portèrent la *queue* du manteau de la reine; celles desdites dames furent portées, savoir : celle de Mme de Montpensier l'aînée par le comte de Roussy, celle de Mme de Montpensier la jeune, par le vidame de Chartres, et celle de Mme la princesse par le comte de Villars. Après la reine marcha Madame Marguerite, sœur du roi, seule, et fut, la *queue* de son manteau, portée par MM. de La Trémouille et de Montmorency; suivant elles, les duchesses douairières de Vendômois, et étoient les *queues* de leurs manteaux portées par M. le comte de La Chambre, de la duchesse de Vendômois, et de Mme d'Estouteville par le marquis de Nesle; Mmes les duchesses de Guise et de Nivernois la jeune suivoient après, la *queue* de la première portée par le comte de La Rochefoucauld et la seconde par le comte de Benon, frère de La Trémouille; après elles, les duchesses d'Aumale et de Valentinois, la *queue* de Mme d'Aumale portée par M. le vicomte de Turenne et de Mme de Valentinois, par de Damville, fils du connétable de Montmorency; Mlle La *Bastarde* (ainsi nommée dans la relation, qui devait être Diane, légitimée de France, fille de Henri II, qui épousa depuis François, duc de Montmorency, pair et maréchal de France); sa *queue* fut portée par M. de Châteauvilain, et elle marchoit avec Mme la connétable, à qui M. de Mézières portoit la *queue*. Les dernières furent Mlles de Nemours et Mme la marquise du Maine; la *queue* de la première portée par M. de Rochefort de La Roche-Guyon et celle de la seconde par M. de Boquincourt, fils aîné de M. d'Humières. » Voilà donc quinze *queues* portées dans cette cérémonie. Les rois de France ne se faisaient guère porter la *queue* qu'à leur sacre et à la nomination des chevaliers de leur ordre, où ils portent de longs manteaux. Au sacre de Louis XIII, ce fut le chevalier de Vendôme qui porta la *queue* du manteau royal. Guillaume Bardin, conseiller au parlement de Toulouse, qui écrivit de son temps une chronique, qui était autrefois en manuscrit dans la bibliothèque du chancelier Séguier, raconte les funérailles qui furent faites, en 1447, à Ainard de Bletterans, Lyonnais, premier président du parlement de Toulouse, qui fut solennellement inhumé dans l'église des Dominicains de cette ville. Après son éloge, il ajoute qu'à la pompe funèbre de ce magistrat son effigie en cire fut portée par six seigneurs des plus considérables de la province, tous vêtus de deuil, avec de grands manteaux dont *les* queues *étaient fort longues, et qui furent portées à chacun par un page.*

Dans l'*Abrégé de l'histoire chronologique de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, on lit, en l'année 1467 : « Qu'en ce temps changèrent les dames et les demoiselles leurs atours et se mirent à porter bonnets sur leurs têtes et couvre-chef si longs, que tels y avoit qui touchoient la terre par derrière leur dos, et elles prirent les ceintures plus larges et plus riches ferrures que oncques; mais elles laissèrent leurs *queues* à porter, et au lieu de cela prirent grandes et riches bordures. » Dans un portrait tiré de la collection Gaignières, à la Bibliothèque nationale, et gravé pour les *Monuments de la monarchie française* de Montfaucon, on voit la coiffure de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, qui se rapporte exactement à la description ci-dessus. En effet, cette princesse a la tête couverte d'une sorte de bonnet de figure conique, du sommet duquel pend une large bande de gaze double, qui descend des deux côtés jusqu'à terre. Elle porte en outre un surcot d'hermine chargé de pierreries et deux jupes fort longues, qu'elle est obligée de relever des deux mains pour n'être point embarrassée dans sa marche. Cette mode, quant à la coiffure, aurait duré près de deux siècles, selon Montfaucon. Dans un petit traité des préséances, extrait des écrits du sieur du Haillan, historiographe du roi, il est dit qu'en 1559 le roi François II, lors de la mort de son père Henri II, voulut, le dimanche après, être vu en son habillement de deuil, qui était de serge violette, le bonnet violet carré à rabat et la robe violette longue de plus de trente aunes, et la *queue* à trois pointes portées chacune par des princes. Trois semaines après, François II se rendit à la maison de Lignery, vers le parc des Tournelles, pour y prendre son grand manteau de deuil violet qu'on lui avait préparé pour la cérémonie de l'eau bénite. Ce manteau, différent du précédent, avait cinq *queues*, portées par des princes. Henri III, après le décès de la reine mère, voulut aller donner de l'eau bénite; pour cette cérémonie, il fit faire cinq pointes à son manteau, qui furent portées par des princes. Au sacre de Louis XIV, le duc d'Orléans, frère unique du roi, représentant le duc de Bourgogne, était revêtu d'un manteau ducal de velours cramoisi violet, à trois rangs de fleurs de lis d'or, tout autour des bords extérieurs; la *queue* était traînante et portée par le maître de sa garde-robe. Les pairs étaient revêtus de même, avec cette différence que la *queue* de leurs manteaux, à deux rangs de petits fleurons de trèfles, était un peu traînante sans être portée. Le Père Ménestrier, dans sa dissertation, ne remonte guère au delà du XIVe siècle, et cependant notre propre histoire nous montre beaucoup d'exemples de longues *queues* et même de *queues* portées à des époques bien plus anciennes. Marguerite de Flandre, épouse de Jean, comte de Montfort, qui vivait au milieu du XIVe siècle, est représentée dans une miniature d'un ancien manuscrit de Froissart avec une robe dont la *queue* est assez longue pour que la princesse soit obligée de la relever et de la porter sur son bras droit. Les bonnets coniques, dont nous avons parlé plus haut et d'où pendaient de longues bandes de gaze, étaient déjà à la mode; car Marguerite en porte un de cette espèce. Quant aux longues *queues* portées par les caudataires, un des exemples les plus anciens de cet usage somptuaire nous est retracé dans le tableau de l'entrevue de la reine de France, Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, avec la duchesse de Bourbon, sa mère, en 1373, près de Clermont, en Beauvoisis. Le tableau reproduit dans la planche CXXII du *Trésor des antiquités de la couronne de France* est tiré d'un livre manuscrit des hommages du comté de Clermont, que possédait l'ancienne chambre des comptes de Paris. Jeanne y figure avec un manteau à longue *queue* portée par la dame de Savoisi, femme de Philippe de Savoisi, chambellan du roi. Toutes les robes des dames de la suite et même les habits des courtisans, en costume de chasse, sont blasonnés, suivant une mode bizarre et fort connue, qui sans doute *faisait fureur* à la cour de Charles V. On y remarque aussi deux nains, dont l'un est armé d'une pique et d'une épée, et l'autre donne du cor. Mais de toutes les *queues* portées en France dont la peinture nous ait conservé l'image, il n'en est point de plus superbe et de plus imposante que celle du manteau de la reine Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, dont Brantôme a dit : « On donne le los à la reine Isabelle d'avoir apporté en France les pompes et les gorgiasités pour bien habiller supérieurement et gorgiasement les dames. » D'après une peinture du temps, cette *queue*, d'une longueur démesurée, se divise en deux branches relevées en demi-cercle et portées chacune par une demoiselle, en forme de manchon. Quoique les porteuses soient à une certaine distance de la reine, on voit, par la disposition de leurs bras, qui servent seulement de point d'appui, que la *queue* est loin de finir là où elle est soutenue et qu'il en traîne encore une assez forte partie pour contre-balancer le poids du demi-cercle. Cette figure est assurément une des plus remarquables de celles qu'a recueillies le Père Montfaucon, et il est vraisemblable que le Père Ménestrier n'en a pas connu l'original, puisqu'il n'en a rien dit. Enfin, pour terminer, voici un porte-*queue* d'une espèce toute particulière et que n'a pas connu le Père Ménestrier. L'archevêque de Paris jouissait anciennement du privilége de délivrer un prisonnier le dimanche des Rameaux. Après la bénédiction des palmes, le prélat, accompagné de son clergé, se rendait processionnellement sur la place du Petit-Châtelet et de là à la prison, où il renouvelait la cérémonie de l'*attollite portas*, en heurtant trois fois avec sa crosse. La première fois, il lui était répondu par un enfant de chœur; la seconde par une haute-contre, et la troisième par une basse-taille. C'est alors que, la porte s'ouvrant, monseigneur entrait dans la prison et en retirait un prisonnier, qui le reconduisait, *en lui portant la queue*, jusqu'à Notre-Dame.

Napoléon Ier, en ressuscitant l'étiquette de cour de l'ancien régime, rétablit pour les cérémonies l'usage des robes à *queue*. Tout le monde connaît le tableau du sacre, où l'impératrice Joséphine est représentée avec une robe à *queue* de plusieurs mètres, soutenue derrière elle par une dame d'honneur. Les dames de la cour furent tenues d'avoir des robes à *queue* pendant toute la durée du règne; ainsi le voulait le despote; seulement elles ne pouvaient pas se faire porter leur *queue*, il suffisait qu'elles en fussent embarrassées; l'impératrice seule avait une dame d'honneur caudataire.

— *Queues pour la chevelure.* Ce fut à la fin du XVIIe siècle, sous Louis XIV, que commença à s'introduire l'usage de porter les cheveux en *queue*, usage adopté d'abord par les officiers. A cette epoque, les perruques, qui avaient cessé de se prolonger sur le devant de la poitrine, retombaient derrière les épaules. Cette masse de cheveux qui couvrait le dos des officiers perdit peu à peu de son volume et finit par se diviser en deux branches auxquelles on donnait le nom de cadenettes. En hiver, et dans la vie de salon, les cadenettes flottaient sans être nouées; mais, en été, on les attachait avec un ruban, pour les tenir mieux séparées. Peu à peu, on s'habitua à les nouer en tout temps et on prolongea la ligature en manière de cylindre. Les branches reçurent indifféremment le nom de cadenettes ou de tresses. Cette mode fut adoptée en Allemagne, où elle eut une telle vogue qu'on ne pouvait se présenter devant Marie-Thérèse de Hongrie sans exhiber ces deux *queues*. Les Français ne montrèrent pas le même engouement; cependant le maréchal de Richelieu porta des *queues* jusqu'à la fin de sa vie. Il faut dire qu'il avait été ambassadeur à Vienne et qu'il se montra toujours attaché aux usages de sa jeunesse. Pendant la Régence, les perruques bourgeoises commencèrent à passer de mode et les perruques à la brigadière disparurent complétement pour faire place aux cheveux plats : on porta les trois *queues*, les deux *queues* et ensuite une seule. Les officiers laissèrent croître leurs cheveux, pour remplacer la perruque à la brigadière, et prirent le chapeau à trois cornes. D'après une ordonnance du 25 avril 1767, les officiers de l'état-major d'infanterie eurent seuls droit à la *queue;* les autres officiers étaient tenus de conserver la cadenette. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on enferma généralement les *queues* dans une bourse de taffetas noir. Au sacre de Louis XVI, les maréchaux de France avaient les trois *queues*, et, à cette même époque, une partie des milices prussiennes portait une longue *queue* qui descendait presque jusque aux jarrets. Celle de Frédéric II touchait la croupe de son cheval. Le règlement français du 2 septembre 1775 substituait la *queue* au catogan. Elle était ornée d'une rosette à sa partie supérieure; mais cet usage dura peu, car l'ordonnance du 21 février 1779 et celle du 1er juillet 1788 rendirent aux soldats le catogan et son crapaud. Presque aussitôt, le 24 juin 1792, la *queue* leur fut rendue. Elle devait être longue de 8 pouces et avoir 6 pouces de ruban. Quelques rares régiments conservèrent le catogan à chevrette; d'autres avaient la *queue* à rosette. Pendant les guerres de la Révolution, on n'eut pas le temps ni l'argent nécessaires pour donner des *queues* aux soldats; on leur coupa les cheveux. Quelques corps privilégiés la conservèrent seuls, et encore les officiers de ces corps étaient tenus de l'abandonner. En 1804, les hommes de troupe de l'infanterie commencèrent à porter les cheveux à la Titus; mais il y avait peu d'uniformité. Ainsi l'on vit le second régiment d'infanterie de ligne s'obstiner à conserver la *queue* et il la portait encore en 1812, époque à laquelle il se trouvait en Espagne. Les hussards la portaient à la manière des mariniers ou des bateleurs, c'est-à-dire nouée très-bas; la jeune garde eut toujours les cheveux ras, mais la vieille garde portait la *queue* comme les grenadiers hongrois, avec cette différence qu'elle était poudrée, ce qui n'avait pas lieu chez les Hongrois. Sous la Restauration, on porta pendant quelque temps encore la *queue*, à l'imitation de Louis XVIII; mais elle ne tarda pas à disparaître.

— **Allus. hist. Couper la queue du chien d'Alcibiade** ou simplement : **Couper la queue de son chien**, Allusion à un acte de folle excentricité d'Alcibiade, qui coupa la queue d'un chien magnifique pour continuer à attirer sur lui l'attention des frivoles Athéniens. Cette phrase sert aujourd'hui, sous la plume des écrivains, à caractériser une action singulière, originale, qui n'a d'autre but que de faire parler de soi et de provoquer la curiosité :

« En ce moment, la ville de Saumur était plus émue du dîner offert par Grandet aux Cruchot qu'elle ne l'avait été la veille par la vente de sa récolte, qui constituait un crime de haute trahison envers le vignoble. Si le politique vigneron eût donné son dîner dans la même pensée qui coûta *la queue au chien d'Alcibiade*, il aurait été peut-être un grand homme; mais, trop supérieur à une ville de laquelle il se jouait sans cesse, il ne faisait aucun cas de Saumur. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Combien je plaindrais M. Véron, s'il n'avait d'autre ressource contre le désœuvrement que celle d'écrire des brochures politiques! N'en croyons rien. M. Véron est mieux avisé. Non qu'il ne soit capable, comme nous tous, de chercher parfois dans le bruit de son nom cette satisfaction innocente qui active en nous la circulation du sang et qui tient nos humeurs dans un agréable équilibre; le Bourgeois de Paris aime aussi à *couper* de temps en temps *la queue du chien d'Alcibiade.* »

CUVILLIER-FLEURY.

« Cet économiste si sagace peut-il commettre, sans s'en apercevoir, les balourdises d'un ignorant fieffé? Ou bien ne faut-il voir dans les monstruosités qu'il débite que l'effronté calcul d'un spéculateur de famosité, qui *coupe la queue de son chien?* On se poserait ces questions si M. Proudhon n'était pas révolutionnaire; mais c'est la passion révolutionnaire qui l'emporte.

EUGÈNE FORCADE.

« Quant à l'avenir, je ne redoute pas votre M. d'Armagne. C'est un faux Alcibiade qui veut étonner les gens à tout prix, et qui croirait avoir perdu sa journée s'il ne s'était signalé par quelque sottise d'éclat. Il ne ferait pas *couper la queue de son chien*, parce que ce scandale est usé, mais il couperait la tête de son père pour le plaisir de faire parler de lui. »

ED. ABOUT.

Queue de vérité (LA), comédie en un acte, de Le Sage et d'Orneval (théâtre de la Foire, 1720). Arlequin, devenu le bouffon du roi de Tunis, est disgracié pour avoir parlé en faveur du fils du roi, accusé d'avoir attenté aux jours de la sultane favorite. Un singe de la cour vient caresser Arlequin, qui le tire par la queue et la lui arrache. Le singe prend alors forme humaine, le remercie et lui raconte qu'il est le génie Padmanaba; qu'un pouvoir infernal l'a métamorphosé en singe, sous le nom de Cascaret, et qu'il devait rester ainsi jusqu'à ce que quelqu'un lui arrachât la queue. Il prévient son sauveur que cette queue est magique, qu'elle a la faculté de faire dire la vérité à tous ceux qui parlent devant celui qui la tient. Arlequin, enchanté de posséder un tel talisman, en fait aussitôt usage; il force les courtisans à démasquer leurs fourberies, les femmes à raconter leurs intrigues et leurs infidélités; il découvre les vrais et les faux amis et fait enfin le jour sur cette ténébreuse affaire qui menace le fils du roi. Grâce à la queue magique, Arlequin, rentré en faveur, prouve au monarque abusé que le jeune prince a été faussement accusé par le vizir; celui-ci voulait se venger des rigueurs que la favorite a opposées à ses tentatives de séduction, et, en chargeant deux renégats de la faire périr, il a exigé d'eux qu'ils mettraient cet assassinat sur le compte du prince. Le roi éclaircit cet affreux complot; les deux renégats avouent tout. Le jeune prince se justifie; la sincérité de la favorite est reconnue, et le vizir est puni comme il le mérite. La *Queue de vérité* est un petit ouvrage agréable, semé de traits spirituels et d'un dialogue facile, assaisonné de gros sel gaulois.

Queue et l'épée (LA), comédie allemande, de Gutzkow (1844). La scène se passe à Berlin, dans la première moitié du XVIIIe siècle, à la cour de Frédéric-Guillaume Ier. Gutzkow trace un plaisant portrait de ce roi qui se faisait gloire d'être le premier caporal de son armée, aimait à aligner de gigantesques grenadiers et, le soir, fumait sa pipe dans une tabagie. Aussi fidèle à la queue poudrée du bourgeois allemand qu'à l'épée du soldat, il voulait être l'idéal parfait du véritable Prussien. Autour de ce type comique se groupent les événements politiques et les affaires d'État. Au fond du tableau apparaît la jeune et ardente figure de celui qui sera un jour le grand Frédéric. Une intrigue diplomatique se déroule au milieu de cette cour bour-

geoise et militaire. La reine veut marier sa fille, la princesse Wilhelmine, au prince de Galles, son neveu, et le roi espère la donner au fils de l'empereur d'Autriche, l'archiduc Léopold. Cependant arrive à la cour un jeune homme qui prétend les évincer, quoiqu'il ne soit qu'un mince personnage; c'est le prince héréditaire de Baireuth; il aime la princesse et il est aimé d'elle. L'esprit ne lui manque pas, et il est soutenu par le jeune Frédéric. La lutte des trois jeunes gens contre le vieux roi fait le sujet de la pièce. D'un côté tout est vieux, de l'autre tout est jeune, frais et souriant. La poésie et l'ironie se succèdent avec beaucoup d'habileté dans l'ouvrage, et le contraste de ces jeunes amours et de ces mœurs soldatesques produit des effets excellents.

QUEUE s. f. (keû. — L'origine de ce mot est inconnue. On a songé au mot latin *cadus*, tonneau, mais la forme semble un peu éloignée. D'autres le font venir, avec moins de probabilité encore, de *cupa*, broc). Futaille contenant environ un muid et demi, savoir : en Champagne, 366 litres; à Reims, 396; à Bordeaux, 402; à l'Ermitage, 410; à Cahors, 442; en Touraine, 494; en Languedoc, 548; à Mâcon, 416; à Beaune, 456; à Blois, 472; à Nantes, 483; en Auvergne, 530. ‖ *Demi-queue*, Futaille contenant la moitié de la contenance d'une queue.

QUEUE s. f. (keû). Techn. Sorte de pierre à aiguiser : QUEUE *à faux*. QUEUE *à l'huile*. V. QUEUX.

QUEUE-D'ÂNE, petite rivière de France (Dordogne). Elle descend de collines de 300 mètres d'élévation, baigne le pied des ruines de l'antique abbaye de La Peyrouse et se perd dans la Colle, après un cours sinueux et extrêmement pittoresque.

QUEUE-EN-BRIE (LA), village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arrond. et à 28 kilom. de Corbeil, à 40 kilom. de Versailles, sur une colline; 580 hab. Ruines d'un château fort qui remonte à une époque très-reculée.

QUEUE-AIGUË s. f. Ornith. Genre d'oiseaux, détaché du genre fauvette. ‖ Pl. QUEUES-AIGUËS.

QUEUE-BLANCHE s. f. Ornith. Un des noms de la pygargue. ‖ Pl. QUEUES-BLANCHES.

QUEUE-BLEUE s. f. Erpét. Espèce de lézard. ‖ Pl. QUEUES-BLEUES.

QUEUE-D'ARONDE s. f. Bot. Nom vulgaire de la fléchière. ‖ Pl. QUEUES-D'ARONDE.

QUEUE-DE-BICHE s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées. ‖ Pl. QUEUES-DE-BICHE.

QUEUE-DE-CHEVAL s. f. Bot. Nom vulgaire de la pesse et des prêles. ‖ Pl. QUEUES-DE-CHEVAL.

QUEUE-DE-COCHON s. f. Techn. Tarière terminée en vrille. ‖ Petite vis conique qui est placée à l'une des extrémités de la châsse de la navette, et qui sert à y fixer les tuyaux des trames dites à défiler. ‖ Pl. QUEUES-DE-COCHON.

QUEUE-DE-CRABE s. f. Moll. Nom vulgaire des oscabrions. ‖ Pl. QUEUES-DE-CRABE.

QUEUE-DE-FAISAN s. f. Zooph. Nom vulgaire de diverses espèces de corallines. ‖ Pl. QUEUES-DE-FAISAN.

QUEUE-DE-FENOUIL s. f. Entom. Espèce de papillon appelé aussi MACHAON OU PAPILLON À QUEUE. ‖ Pl. QUEUES-DE-FENOUIL.

QUEUE-DE-FLÈCHE s. f. Ornith. Paille-en-queue. ‖ Pl. QUEUES-DE-FLÈCHE.

QUEUE-DE-LÉZARD s. f. Bot. Lézardelle. ‖ Pl. QUEUES-DE-LÉZARD.

QUEUE-DE-LIÈVRE s. f. Bot. Lagure ovale. ‖ Pl. QUEUES-DE-LIÈVRE.

QUEUE-DE-LION s. f. Bot. Phlomide léonure. ‖ Pl. QUEUES-DE-LION.

QUEUE-DE-LOUP s. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ Pl. QUEUES-DE-LOUP.

QUEUE-DE-MORUE s. f. Techn. Large pinceau à l'usage des peintres doreurs. ‖ Pl. QUEUES-DE-MORUE.

QUEUE-DE-PAON s. f. Moll. Nom marchand d'une coquille du genre volute. ‖ Pl. QUEUES-DE-PAON.

QUEUE-DE-POÊLE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue, appelée aussi QUEUE-DE-PELLE et QUEUE-DE-POÊLON. ‖ Pl. QUEUES-DE-POÊLE.

QUEUE-DE-POIREAU s. f. Bot. Nom vulgaire du muscari à toupet. ‖ Pl. QUEUES-DE-POIREAU.

QUEUE-DE-POURCEAU s. f. Bot. Nom vulgaire des peucédans. ‖ Pl. QUEUES-DE-POURCEAU.

QUEUE-DE-RAT s. f. Tabatière en écorce de bouleau, dont le couvercle est soulevé à l'aide d'une petite lanière de cuir : *Une de ces ignobles tabatières de bois vulgairement appelées* QUEUES-DE-RAT. (V. Hugo.)

— Espèce de cigare.

— Mar. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certaines poulies ou conduits.

— Techn. Lime ronde, ayant la forme d'un cône très-allongé, qui sert à travailler les trous et les parties rondes où la demi-ronde ne peut passer.

— Art vétér. Dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, sur la face postérieure et sur le trajet du tendon. ‖ Calus ou duretés qui viennent plus bas que le jarret, à la jambe du trait de derrière.

— Ornith. Espèce de toucan.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de prêles.

QUEUE-DE-RENARD s. f. Hydraul. Racine qui s'introduit dans un tuyau de conduite, et qui pousse une grande quantité de chevelu enduit d'une matière visqueuse. ‖ Pl. QUEUES-DE-RENARD.

— Techn. Outil taillé à deux biseaux ou chanfreins par le bout, dont on se sert pour percer. ‖ *Queue-de-renard à étouper*, Queue d'un renard préparée pour appliquer les feuilles d'or ou d'argent.

— Bot. Espèce d'amarante. ‖ Espèce d'astragale. ‖ Nom vulgaire des vulpins.

QUEUE-DE-SOURIS s. f. Bot. Nom vulgaire des myosures. ‖ Pl. QUEUES-DE-SOURIS.

QUEUE-D'HERMINE s. f. Moll. Nom marchand d'une coquille du genre des cônes. ‖ Pl. QUEUES-D'HERMINE.

QUEUE-D'OISON s. f. Mar. Bateau en gondole dont on se sert pour la pêche du hareng et du maquereau. ‖ Pl. QUEUES-D'OISON.

QUEUE-D'OR s. f. Ichthyol. Espèce du genre spare. ‖ Pl. QUEUES-D'OR.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon nocturne, du genre arctie ou bombyx.

QUEUE-DU-CHAT s. f. Chorégr. Une des figures du quadrille français. ‖ *Demi-queue-du-chat*, Pas figuré des anciennes contredanses. ‖ Pl. QUEUES-DU-CHAT.

QUEUE-EN-ÉVENTAIL s. f. Ornith. Gros-bec de Virginie. ‖ Espèce d'oiseau-mouche. ‖ Pl. QUEUES-EN-ÉVENTAIL.

QUEUE-EN-SOIE s. f. Ornith. Nom vulgaire du jaseur de Bohême. ‖ Veuve à quatre brins. ‖ Pl. QUEUES-EN-SOIE.

QUEUE-FOURCHUE s. f. Entom. Chenille d'une espèce de bombyx. ‖ Nom vulgaire des insectes du genre ophion. ‖ Pl. QUEUES-FOURCHUES.

QUEUE-GAZÉE s. f. Ornith. Nom d'une espèce de mérion. ‖ Pl. QUEUES-GAZÉES.

QUEUE-JAUNE s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de scombre. ‖ Pl. QUEUES-JAUNES.

— Entom. Espèce de papillon.

QUEUE-LANCÉOLÉE s. f. Erpét. Espèce de serpent. ‖ Pl. QUEUES-LANCÉOLÉES.

QUEUENERON s. m. (keu-ne-ron). Bot. Nom vulgaire de la camomille puante.

QUEUE-NOIRE s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des perches. ‖ Pl. QUEUES-NOIRES.

QUEUE-PLATE s. f. Erpét. Espèce de serpent. ‖ Pl. QUEUES-PLATES.

QUEUE-RARE s. f. Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des gobe-mouches. ‖ Pl. QUEUES-RARES.

QUEUE-RAYÉE s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre. ‖ Pl. QUEUES-RAYÉES.

QUEUE-ROUGE s. f. Paillasse grotesque dont la perruque est terminée par une queue nouée par un ruban rouge : *Le public préfère généralement le lazzi au mot et la* QUEUE-ROUGE *au comédien.* (A. de La Fizelière.) *Il devait jouer, non sans quelque succès, les seconds comiques et les* QUEUES-ROUGES. (X. de Montépin.)

— Ichthyol. Poisson du genre scombre.

QUEUE-RUDE s. f. Erpét. Espèce de saurien, du genre doryphore, qui habite la Guyane et le Brésil. ‖ Pl. QUEUES-RUDES.

QUEUE-VERTE s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre spare. ‖ Pl. QUEUES-VERTES.

QUEULEULEU s. m. (keu-leu-leu). Syn. de QUEUE LEU LEU. V. QUEUE.

QUEUNE, petite rivière de France (Allier). Elle prend sa source près de Noyant, dans des collines assez élevées, suit le chemin de fer de Montluçon à Moulins, et se perd dans l'Allier, après avoir coulé dans une belle vallée que bordent des éminences couronnées de châteaux.

QUEURSE ou **QUEURCE** s. f. (keur-se — rad. *queue*). Techn. Pierre à aiguiser dont les tanneurs se servent quelquefois pour dépiler ou débourrer les peaux : *La* QUEURSE *a l'avantage sur le couteau rond de ne pas altérer la fleur, dans le cas où l'ouvrier conduirait mal son outil.* (Perrault.) ‖ Morceau d'ardoise travaillé en forme de couteau, avec lequel le maroquinier dépile les peaux.

QUEURSÉ, ÉE (keur-sé) part. passé du v. Queurser : *Peau* QUEURSÉE.

QUEURSER ou **QUEURCER** v. a. ou tr. (keur-sé — rad. *queurse*). Techn. Dépiler avec la queurse : *A mesure que les peaux sont foulées, on les* QUEURSE, *non avec une pierre, comme font les tanneurs, mais avec une ardoise adoucie et faite en forme de couteau.* (J. de Fontenelle.)

QUEUSSI-QUEUMI loc. adv. (keu-si-keu-mi). Fam. Absolument de même : *Ce remède ne lui fera pas plus de bien que les autres, ce sera* QUEUSSI-QUEUMI. *Vous avez entendu ce qu'il vient de dire; eh bien! moi, je dis* QUEUSSI-QUEUMI. (Acad.) *J'aurai de la peine, sans doute, à vaincre cet amour que j'ai pour vous; cela me causera du chagrin; je souffrirai un temps; mais j'en viendrai à bout, et je me percerais plutôt le cœur que d'avoir la faiblesse de retourner à vous.* — QUEUSSI-QUEUMI. (Mol.)

QUEUTAGE s. m. (keu-ta-je — rad. *queuter*). Jeux. Action de queuter.

QUEUTÉ, ÉE adj. (keu-té — rad. *queue*). Mus. Se dit d'une note de plain-chant qui est armée d'une queue.

QUEUTER v. n. ou intr. (keu-té — rad. *queue*). Jeux. Pousser d'un seul coup de queue deux billes de billard : *Quand on* QUEUTE, *on perd un point; et si l'on fait la bille, elle ne compte pas.* (Acad.) ‖ On dit aussi BILLARDER.

QUEUX s. m. (keu — lat. *coquus; de coquere*, cuire). Cuisinier : *Il y avait des maîtres* QUEUX *dans la maison du roi.* (Acad.)

— Hist. *Grand queux de France*, Officier de la maison du roi, préposé au service de la bouche.

— *Maîtres queux*, Corporation de cuisiniers dits aussi *cuisiniers porte-chape*, organisée en 1599 : *Les* MAÎTRES QUEUX *avaient le privilége de porter à domicile les mets recouverts d'une chape de fer-blanc.*

— **Encycl.** Hist. *Grand queux.* Le nom de *queux*, dérivé du latin *coquus* (cuisinier), désignait un maître d'hôtel chargé de la surveillance des cuisines. Le grand *queux* était surintendant des cuisines du roi de France. Cet officier avait autrefois une haute importance, et prélevait des droits sur tous les autres cuisiniers, charcutiers et rôtisseurs, qui ressortissaient à son tribunal. Le grand *queux* de Philippe le Bel fut enterré dans la petite église d'Avon, près de Fontainebleau. On grava son titre sur sa tombe, et, le nom de *queux* étant tombé en désuétude, les voyageurs se persuadèrent que là reposait le cœur de Philippe le Bel. L'église d'Avon croyait, en effet, posséder le cœur de ce roi, quand il ne s'agissait que du cuisinier de Philippe le Bel, Raoul de Beaumont.

— *Liste des grands queux de France.* 1060, Robert, sous Henri I^er^. 1124, Harcher, sous Louis le Gros. 1243, Adam, sous saint Louis. 1298, Raoul de Beaumont, sous Philippe IV, dit le Bel. 1302, Anseau de Chevreuse. 1302, Guillaume de Harcourt, sire de La Saussaye. 1313, Pierre de Marcheni, sous Louis le Hutin. 1320, Guiard de Beaumont. 1320, Etienne de La Chapelle. 1320, Adam de Taverni. 1324, Guillaume Sicert. 1326, Jean Bataille. 1328, Jean I^er^, sire de Châtillon. 1329, Jean Bonner. 1334, Bernard, sire de Moreul. 1346, Jean de Nesle, premier du nom, sire d'Offremont. 1360, Jean de Flandre de Dampierre III. 1390, Guillaume Châtelain de Beauvais IV. 1399, Charles, seigneur de Châtillon. 1431, Antoine de Prie, seigneur de Buzançais. 1490, Louis de Prie, seigneur de Buzançais, sous Charles VIII. L'office de grand *queux* fut alors supprimé, et ce nom ne resta plus que comme un titre sans fonction.

QUEUX s. f. (keu — du latin *cos, cotis*, qui correspond sans doute au sanscrit *kâtha*, pierre, rocher, *kathikâ, kathini*, craie, *kathalya*, sable, *kathinâ*, sucre cristallisé. Si l'on compare *kathôra, kathôla, kathina*, dur, rigide, ferme, sévère, *kâthina*, dureté, on ne saurait douter du sens primitif de ce nom de la pierre. La racine *kath*, mener une vie misérable, ou, comme nous disons, mener une vie dure, d'où *kathêra*, un homme dans la misère, doit avoir signifié plus généralement être dur, ou, comme la racine alliée *çath*, blesser et faire mal. De cette dernière forme dérive *catha*, mauvais, méchant, qui désigne aussi le fer, ce qui nous ramène à la notion de dureté. Cette signification se retrouve dans le lithuanien *kietas* ou *kêtas*, dur, *kêtybe*, *kêtummas*, dureté, etc., et l'irlandais *caid*, rocher, correspond peut-être aussi, comme le latin *cos, cotis*, au sanscrit *kâtha*. Il est probable que le lithuanien *katas*, ancien slave *kotva*, polonais *kotwica*, bohémien *kotew*, ancre, a désigné dans l'origine la grosse pierre qui en tenait lieu. En sanscrit, *kâthina* signifie encore un vase à cuire, c'est-à-dire un vase dur, solide, résistant au feu). Sorte de pierre à aiguiser. ‖ On écrit aussi QUEUE.

QUEVAGE s. m. (ke-va-je). Dr. cout. Droit levé par tête.

QUEVEDO (Vasco-Mauzinho), poëte portugais, né à Setubal dans le XVI^e^ siècle, mort vers 1630. On ne sait presque rien de sa vie. Il étudia la jurisprudence à Coïmbre, se livra en même temps à l'étude des littératures italienne et castillane, et l'on voit par ses écrits qu'il subit l'influence du gongorisme. L'ouvrage auquel il doit sa réputation est *Alfonso Africano* (1611), poëme dans lequel il a célébré avec beaucoup de talent les expéditions d'Alphonse V contre les Maures. Plusieurs critiques n'hésitent point à ranger ce poëme immédiatement après les *Lusiades* de Camoens. Citons encore de lui : *Discurso sobre a vida e morte da santa Isabel, rainha de Portugal* (Lisbonne, 1596); *Triumfo del monarca Filippe III en la felicissima entrada de Lisboa* (Lisbonne, 1619, in-4°), poëme qui fait peu d'honneur à ses sentiments patriotiques : *Elegio em louvor de Pedro Barbosa de Luna.*

QUEVEDO (José), théologien et historien espagnol, né à Valence en 1807. Entré, en 1825, au monastère de Saint-Laurent à l'Escurial, il y devint, en 1834, bibliothécaire et professeur de langue grecque, fut nommé, en 1852, chanoine de l'église de Badajoz, recteur et professeur au séminaire de cette ville et passa plus tard à Astorga comme archiprêtre, puis à Valladolid en qualité d'archidiacre de l'église métropolitaine. On cite, comme ses ouvrages les plus remarquables : *Histoire des communautés de Castille*, livre qui valut à son auteur le titre de membre correspondant de l'Académie d'histoire de Madrid; *Histoire et description de l'Escurial* (1849); *Vie politique du marquis de Miraflores* (1851); plusieurs traités ascétiques, etc.

QUEVEDO Y VILLEGAS (don Francisco), l'un des plus féconds et des plus spirituels littérateurs espagnols, et le seul que l'on puisse comparer à Cervantes, quoiqu'il ne l'ait point égalé, né à Madrid en 1580, mort à Villanueva-de-los-Infantes en 1645. Quevedo y Villegas reçut la plus brillante éducation, apprit la théologie, le droit civil et le droit canon, la médecine, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le français, l'italien, les arts d'agrément, dut à sa fortune et à la situation de sa famille d'être admis à la cour, d'entrer en relation avec des hommes d'Etat, et s'initia ainsi de bonne heure à la science du gouvernement. D'humeur hautaine et d'un caractère chevaleresque, il eut un jour un duel avec un officier qui lui disputait le haut du pavé et tua quelque temps après, dans une autre rencontre, un gentilhomme qui avait donné devant lui un soufflet à une dame. Forcé alors de quitter l'Espagne, il suivit en Sicile, puis à Naples, le vice-roi d'Ossuna. Ce personnage, frappé de la capacité de Quevedo pour les affaires, le chargea d'importantes missions à Turin, à Milan, à Venise, à la cour des papes et à celle de Madrid. En récompense de ses services, il reçut de Philippe III le cordon de Saint-Jacques et une pension de 400 ducats; mais, sur ces entrefaites, il se vit compromis dans la conspiration contre Venise (1618), fut entraîné dans la chute de son illustre patron d'Ossuna et subit en Espagne une captivité de trois ans. Au bout de ce temps, son innocence ayant été reconnue, il recouvra la liberté; mais il commit l'imprudence de demander, outre l'arriéré de sa pension, des dédommagements pour la persécution qu'il avait subie et il reçut l'ordre de quitter la cour. Il se retira alors dans sa terre de la Torre (province de la Manche), où il se consola de sa disgrâce en écrivant des satires politiques, des poésies burlesques et des pamphlets qui obtinrent un succès extraordinaire. Le premier ministre, le comte d'Olivarès, résolut de s'attacher à tout prix le mordant auteur en lui offrant d'entrer au ministère des affaires étrangères, de devenir ambassadeur à Gênes, etc. Quevedo refusa ces hautes positions et se borna à accepter, en 1632, la charge de secrétaire du roi. Deux ans plus tard, il épousa doña Esperanza de Aragon, qui appartenait à la plus haute noblesse et qui lui avait inspiré la plus vive passion. A cette époque, Quevedo entretenait une correspondance avec les hommes les plus instruits de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Espagne, et il s'était acquis dans son pays une popularité telle que l'inquisition n'osa incriminer ses écrits, dans lesquels il traitait avec une grande liberté de langage les plus graves sujets. Il demeura à Madrid jusqu'en 1641. A cette époque, ayant remis au roi quelques strophes éloquentes sur les souffrances du peuple et les abus du gouvernement, le ministre Olivarès, profondément irrité contre lui, donna l'ordre de l'arrêter et de l'enfermer dans un cachot du couvent royal de Saint-Marc-de-Léon. Il y languit oublié pendant vingt-deux mois et n'en sortit qu'épuisé par les maladies et le chagrin. Il mourut dans son château de la Torre. On l'a, non sans quelque exagération, surnommé le **Voltaire de l'Espagne**; il avait comme celui-ci, il faut le reconnaître, cette universalité de connaissances et de facultés, cet art de manier la plaisanterie et la fine ironie, cette ardeur pour tout entreprendre et pour laisser des monuments de son génie dans tous les genres, cette adresse à faire comparaître les abus de la société devant le tribunal de l'opinion; mais on lui reproche l'abus des antithèses, de l'affectation et des inégalités de style. « Entre 1600 et 1630, dit Philarète Chasles, une série de livres ou plutôt de flèches ardentes et aiguës traversèrent cette atmosphère corrompue de la cour d'Espagne, avec sifflement, avec fureur, avec violence, avec éclat; attaquant tous ces vices, frappant tous ces hommes; d'un style extraordinaire, terrible, comique, funèbre, acéré, inventé; puis, dans l'intervalle de ces satires où l'enfer et le diable, le cimetière et la mort, donnant la main aux bouffons et aux courtisanes, valsaient comme dans la danse macabre, le même jeune homme, qui s'appelait don Francisco Quevedo de Villegas, écrivait de graves ouvrages, d'un style ferme et très-hautain; puis des pamphlets politiques et des vers, comédies, églogues, poésies fugitives, dignes de Voltaire; car c'était un demi-Voltaire, un demi-Swift, que ce personnage... Saisir corps à corps les travers de son temps; réussir

comme Machiavel jeune dans les affaires diplomatiques les plus épineuses; se mêler comme Swift à la politique active; mener au galop l'aventureuse course de Beaumarchais, mais sans ce mélange de trafic et de personnalité intéressée qui donne à celui-ci un caractère inférieur; frapper d'un nouveau coin, d'une empreinte durable, inattendue, la prose et la poésie espagnoles; mettre en fuite tartufes, faux poëtes et faux politiques; succéder à Cervantes; créer une ironie plus hasardée, plus étroite, mais profonde, nationale, éclatante comme « l'amère bile » de Swift; se tenir debout le dernier des Espagnols dans la belle littérature du XVII^e siècle, voilà une enviable destinée. »

Ses principaux ouvrages sont : *Los Sueños* (les *Visions*), ouvrage écrit avec une gaieté que le sujet ne comporte pas toujours. La première partie, *El sueño de las calaveras* (le *Songe des têtes de mort*), est un tableau grotesque du jugement dernier, où les abus des différents États et les vices des hommes de toutes les classes sont peints avec la verve la plus spirituelle et l'originalité la plus piquante. Les *Visions* ont été traduites en français par La Geneste et Bérault (Rouen, 1627); *Historia y vida del gran Tacaño llamado Buscon*, roman burlesque du plus grand mérite et que quelques-uns placent même à côté du *Don Quichotte*, traduit en français par Restif de La Bretonne et d'Hermilly (1776) et imité par M. Germond de Lavigne. (V. GRAND VAURIEN.) Ses poésies sont très-estimées. Il les a recueillies sous deux titres, celui des *Neuf muses* et celui de *Parnasse espagnol;* nous en avons rendu compte sous le premier. Ce recueil est une série de pièces, la plupart fort courtes, d'une extrême originalité. Citons encore de lui : *Lettres du chevalier de l'Epargne*, gracieux ouvrage de jeunesse; *Souvenirs de la vie d'étudiant*, la *Fortune intelligente* ou l'*Heure de tout le monde* (V. FORTUNE), l'*Hôpital des fous d'amour*, dont nous avons aussi rendu compte, et, dans le genre sérieux : la *Vision de saint Paul;* le *Phocylide*, l'*Epictète espagnol*, la *Vie de Marcus Brutus*, la *Politique de Dieu*, où l'on trouve des idées ingénieuses, etc. Parmi les nombreuses éditions de ses œuvres, nous citerons celles de Madrid (1772, 6 vol. in-4° et 1791, 11 vol. in-8°); *Obras jocosas y poesias escogidas* (Madrid, 1796, 6 vol. in-12); *Obras jocosas* (Madrid, 1821, 4 vol. in-18); *Obras escogidas* (Barcelone, 1798, 4 vol. in-4°). Les œuvres satiriques ou burlesques en prose de Quevedo ont été traduites en français par Raclotz (Bruxelles, 1698-1699, 2 vol. in-12).

QUÉVEN, village et commune de France (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arrond. et à 8 kilom. de Lorient, à 78 kilom. de Vannes, sur une hauteur; pop. aggl., 338 hab. — pop. tot., 2,061 hab. Distilleries d'eaux-de-vie; moulins; dans le cimetière, belle croix sculptée. Sur le territoire de cette commune se trouvent trois curieuses chapelles du moyen âge, un menhir, un dolmen et des débris de plusieurs monuments celtiques.

QUEVERDO (François-Marie-Isidore), graveur et dessinateur français, né à Rennes en 1740, mort à Paris en 1808. De l'esprit, de l'imagination et le sentiment de la composition, telles sont les qualités précieuses qui signalent à l'attention les eaux-fortes dont Queverdo a illustré le *Voyage pittoresque d'Italie* de l'abbé de Saint-Non. C'était presque son début; l'artiste s'y montrait à la fois dessinateur habile et graveur remarquable; mais il réussit beaucoup moins dans les dessins qu'il grava à l'eau-forte pour illustrer la *Henriade* de Voltaire. Le caractère sérieux des sujets qu'il lui fallait reproduire convenait beaucoup moins à la nature fantaisiste de son talent. Il en fut de même des planches qu'il grava pour une traduction des *Fastes* et des *Héroïdes* d'Ovide. Ses chefs-d'œuvre sont le *Départ pour le sabbat* et les *Nouvelles du bien-aimé*. La première surtout de ces eaux-fortes eut un très-grand succès. Les figures sont habilement dessinées et les groupes composés avec beaucoup d'art. Dans les dernières années de sa vie, il grava des eaux-fortes d'après Cochin, Gravelet, Marillier; trois *Vues du château de Ferney*, d'après Seguy, etc., et dessina un portrait de *Charlotte Corday*, qui a été gravé par Massol. Le nom de Queverdo n'est guère familier maintenant qu'aux spécialistes; mais tout le monde connaît et admire le *Sabbat* et les *Nouvelles du bien-aimé*. — Son fils, Louis-Yves QUEVERDO, né à Paris en 1788, mort vers 1860, fut d'abord son élève, puis reçut des leçons de Regnault et de Coiny. C'était un artiste estimable qui exécuta des gravures pour le *Musée Filhol*, le *Musée Laurent et Robillard*, le *Recueil des prix décennaux*, et pour la plupart des publications illustrées qui parurent en si grand nombre de 1830 à 1845. En cette dernière année, il travailla quelque temps à l'*Illustration*.

QUÉVERT, village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 4 kilom. de Dinan, à 58 kilom. de Saint-Brieuc; 1,246 hab. Ruines intéressantes du château de la Brosse.

QUEVÈZE ou **QUEVAISE** s. f. (ke-vè-ze). Dr. cout. Tenure qui obligeait le détenteur à résider sur le fonds, sous peine de commise, après un an et un jour d'absence.

QUEYRAC, village et commune de France (Gironde), cant., arrond. et à 7 kilom. de Lesparre, à 65 kilom. de Bordeaux; 1,928 hab. L'église romane, classée parmi les monuments historiques, a été fondée, dit-on, par Charlemagne. Une petite statue mutilée qui tient un globe dans la main droite et qui se conserve dans cette église passe, parmi les habitants de la contrée, pour la figure du grand empereur.

QUEYRAS, village de France (Hautes-Alpes), arrond. et à 22 kilom. S.-S.-E. de Briançon; 270 hab. Sur un rocher escarpé s'élève un château fort avec casernes et magasins, formant une place de guerre de 4e classe.

QUEYRIÈRES, village et commune de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arrond. et à 20 kilom. du Puy; 1,147 hab. Les ruines du château de Queyrières couronnent un rocher de basalte prismatique, à 1,244 mètres d'altitude.

QUEYSEN (Guillaume), homme politique hollandais, né à Zwoll, province d'Over-Yssel, en 1764, mort en 1817. Il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, puis devint membre des états d'Over-Yssel (1795), député aux états généraux, membre de la première convention de la République batave, où il fit partie du comité de constitution. Réélu à la seconde convention, où il siégea au comité des affaires étrangères, il se signala par son éloquence, sa modération et son attachement aux principes de la Révolution française. Emprisonné pendant quelque temps en 1798, il vécut ensuite dans la retraite, mais fut bientôt réélu de nouveau à l'Assemblée législative et devint membre du Directoire exécutif. En 1805, il entra au conseil d'Etat, puis remplit les fonctions de directeur des postes, de préfet de l'Ost-Frise (1809), et fit ensuite partie du Corps législatif. Après la chute de Napoléon, Queysen fit partie du conseil d'Etat et fut un des membres de la commission chargée de reviser la constitution, où il s'attacha à introduire les principes libéraux.

QUÉZAC, village et commune de France (Cantal), cant. de Maurs, arrond. et à 43 kilom. d'Aurillac; 540 hab., dont les châtaignes constituent la principale nourriture. L'église, qui date du XIV^e siècle, renferme de beaux retables et une statue de la Vierge qui passe pour avoir une vertu miraculeuse et attire un grand nombre de pèlerins.

QUÉZAC, village et commune de France (Lozère), cant. de Sainte-Enimie, arrond. et à 24 kilom. de Mende, sur la rive gauche du Tarn; 740 hab. Source d'eau minérale froide et ferrugineuse; église remarquable; château fort très-ancien; pont gothique avec une petite chapelle très-curieuse, bâtie par le pape Urbain V.

QUEZALTENANGO-DEL-ESPIRITU, ville du Guatemala, ch.-l. de départ., à 160 kilom. S.-E. de Guatemala; 11,000 hab. Cette ville, située sur le Xiquigil, dans une belle plaine entourée de montagnes, est une des plus importantes et des plus florissantes de la république. On y remarque un entrepôt, une douane et de nombreuses fabriques de coton, de serge, de draps, de poteries, etc. Il s'y tient des foires et des marchés très-importants. Elle fut fondée en 1524 par Alvarado, après la victoire qui le rendit maître du royaume de Quiché.

QUI pron. relat. (ki — lat. *qui*, même sens). Lequel, laquelle; lesquels, lesquelles : *Un être intelligent, c'est un être* QUI *pense*, QUI *veut*, QUI *agit pour parvenir à une fin*. (Helvét.) *Celui-là est bon* QUI *fait du bien aux autres*. (La Bruy.) *Celui-là n'est pas raisonnable à* QUI *le hasard fait trouver la vérité, mais celui* QUI *la connaît*, QUI *la discerne et* QUI *la goûte*. (La Rochef.) *Du pain, aux yeux de celui* QUI *a faim, est l'abondance*. (Mirab.) *Heureux celui* QUI *trouve un ami* QUI *s'unisse à lui par une conformité de goûts et de sentiments*. (X. de Maistre.) *Ce n'est pas celui* QUI *signe* QUI *véritablement gouverne, c'est celui* QUI *contresigne*. (Cormen.) *C'est l'éducation* QUI *fait l'homme et le citoyen*. (Vacherot.) *Une femme* QUI *est belle a toujours de l'esprit*. (Th. Gaut.) *Il n'y a de bonne et vraie liberté que celle* QUI *est accordée à tous*. (E. de La Bédollière.) *L'humanité n'est pas seulement un être* QUI *pense, c'est un être* QUI *sent*, QUI *agit*, QUI *vit*. (P. Leroux.)

— Toute personne qui, quiconque : *Il me semble que* QUI *sollicite pour les autres a la confiance d'un homme* QUI *demande justice*. (La Bruy.) QUI *veut prévoir ce* QUI *arrivera doit considérer ce* QUI *est arrivé*. (Machiavel.) QUI *ne veut rien prévoir est surpris;* QUI *prévoit tout est misérable*. (St-Evrem.) *L'enthousiasme en tout genre est ridicule pour* QUI *ne l'éprouve pas*. (Mme de Staël.) *La liberté est une conquête funeste à* QUI *n'est point digne de la recevoir*. (De Barante.) QUI *n'a point souffert n'a aucune idée de la souffrance*. (Lamenn.) QUI *sait penser ne craint pas de se trouver oisif*. (Mme de Rémusat.) *L'opinion se donne à* QUI *l'aime comme l'intérêt à* QUI *le sert*. (Guizot.) QUI *n'a pas la conscience du droit n'a pas droit*. (Proudh.) *Tout sert à* QUI *a la vérité de son côté*. (P. Leroux.)

Qui veut mourir ou vaincre est rarement vaincu.
CORNEILLE.

Qui donne son portrait promet l'original.
ANDRIEUX.

Qui n'a plus qu'un moment à vivre
N'a plus rien à dissimuler.
QUINAULT.

— Une chose laquelle : *Voila* QUI *est beau. Voici* QUI *me plait. Voici* QUI *va bien.*

— Quelle personne, sans interrogation : *Je ne sais* QUI *vous êtes. Sachez à* QUI *vous parlez.* ‖ Quelle personne, avec interrogation : QUI *êtes-vous?* QUI *a dit cela? À* QUI *la faute?*

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous vivrons demain?
RACINE.

— *Qui... qui*, L'un..., l'autre, Celui-ci..., celui-là : *Les médecins ont raisonné là-dessus comme il faut, et ils n'ont pas manqué de dire que cela provenait*, QUI *du cerveau*, QUI *des entrailles*, QUI *de la rate*, QUI *du foie*. (Mol.) QUI *veut du rôti*, QUI *du bouilli*, QUI *du froid*, QUI *du chaud*. (J. Joubert.)

— *Qui est-ce qui*, Quelle est la personne laquelle : QUI EST-CE QUI *accepterait un pareil marché?* QUI EST-CE QUI *voudrait toujours vivre?* (J.-J. Rouss.)

— *Qui plus est*, Chose encore plus forte : *Il est marié et*, QUI PLUS EST, *père de cinq enfants.*

— *Qui pis est*, Chose encore plus fâcheuse : *Il est ignorant et présomptueux*, QUI PIS EST. *Il l'a insulté et*, QUI PIS EST, *il l'a battu.*

— *Qui que ce soit, Qui que ce puisse être*, Quelque personne que ce soit, que ce puisse être : *Je m'aime trop moi-même pour haïr* QUI QUE CE SOIT. (J.-J. Rouss.)

Contre *qui que ce soit* que mon pays m'emploie,
J'accepte aveuglément cette gloire avec joie.
CORNEILLE.

— *Qui ni quoi*, Ni personne, ni chose, rien :

Comme vous êtes roi, vous ne considérez
Qui ni quoi...
LA FONTAINE.

— *Etre à qui*, S'emploie après *ce* pour signifier qu'on se dispute, qu'on montre une sorte d'émulation pour savoir lequel : *C'*ÉTAIT À QUI *entrerait le premier. Ce* FUT À QUI *ne parlerait pas. C'était* À QUI *avait vu le diable ou* À QUI *le verrait*. (Volt.)

— *Trouver à qui parler*, Trouver un adversaire, un rival, un émule : *Il m'insulta, mais il* TROUVA À QUI PARLER. *Si vous êtes fort au billard, il n'y est pas mal adroit; vous* TROUVEREZ À QUI PARLER.

— s. m. Mot *qui* :

Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphthongue.
RÉGNIER.

— Gramm. *Qui* précédé d'une préposition ne se dit bien que des personnes ou des choses personnifiées. Il ne faut donc pas dire : *Le cheval sur* QUI *j'étais monté*, mais *sur lequel j'étais monté*.

On remplace encore *qui* par *lequel*, *laquelle* quand cela est nécessaire pour éviter une équivoque. Voir la note sur les pronoms conjonctifs.

Qui femme a guerre a, proverbe en un acte, de Mlle Augustine Brohan (Théâtre-Français, 13 décembre 1859). C'est une bluette tout à fait anodine et au-dessous de la réputation d'esprit faite à son auteur. Une jeune comtesse trouve que le comte son mari n'est plus guère aimable, qu'il ne s'extasie plus comme autrefois sur ses toilettes, qu'il est trop sûr d'être toujours aimé et que, d'ailleurs, il prend du ventre. Elle pourrait bien le punir de sa sécurité et de son obésité naissante en écoutant les propos galants que dans les bals chacun lui murmure à l'oreille, et voici justement un bal où elle est attendue. En vain le comte la prie de lui sacrifier cette soirée; elle passe à sa toilette. Le mari a le temps de faire un monologue sur sa situation; il se dit qu'il a le tort et le malheur des hommes qui se marient trop tard : ils sont fourbus et ne peuvent galoper avec leurs jeunes femmes à la poursuite de toutes les fantaisies. Quand la comtesse reparaît en costume de bal, l'orage éclate; on s'irrite; l'un commande, l'autre refuse d'obéir; le mot de séparation est lancé. Puis un billet galant de vieille date, adressé au mari, s'égare à dessein et tombe dans les mains de la jeune femme, qui se reprend à croire son mari encore aimable en voyant que d'autres l'aiment, et elle se jette dans ses bras.

QUIA (À) loc. adv. (a-kui-ia — du lat. *quia*, parce que. Un homme réduit *à quia* est un homme comparé à quelqu'un qui, dans une dispute scolastique en latin, en est réduit à répondre aux questions qu'on lui pose : *quia... quia...*, sans pouvoir aller plus loin). Hors d'état de répondre : *Etre* À QUIA. *Mettre, réduire quelqu'un* À QUIA. *Ah! si on m'envoyait à Londres, ambassadeur, c'est moi qui te dis que je mettrais les Anglais* À QUIA! (Balz.) ‖ Dans un état de dénûment complet : *Etre mis* À QUIA *par une banqueroute.*

QUIA NOMINOR LEO (*Parce que je m'appelle lion*). Ces mots, tirés de la fable de Phèdre intitulée : le *Lion en société avec la Génisse, la Chèvre et la Brebis*, s'appliquent à celui qui prend *primo mihi* pour devise et qui abuse de sa force dans ses rapports avec les faibles. Le nom de *société léonine*, donné à toute société où quelques membres se sont réservé la *part du lion*, a la même origine.

« Voici que s'ouvre la période orageuse des jacqueries, des pragueries et des ligues. L'autorité s'ébranle, l'unité se bifurque; la féodalité demande à partager avec la théocratie, en attendant le peuple, qui surviendra inévitablement, et qui se fera, comme toujours, la part du lion, *quia nominor leo*. »
VICTOR HUGO.

« A l'origine, et pendant toute la durée de l'âge béni de l'ignorance, le despotisme règne naïvement, splendidement, du droit du plus fort, sans songer une minute à emprunter à la philosophie la parure métaphysique d'un supplément de droit. Le fait lui suffit. Je suis parce que je suis, *quia nominor leo*. C'était l'âge d'or de la tyrannie. »
EUG. PELLETAN.

L'application du *quia nominor leo* a lieu également en français :

« Je n'ignore pas qu'aujourd'hui la philosophie se réconcilie avec le christianisme, en ce sens qu'elle veut l'absorber dans son sein. Si le christianisme consent à se laisser transformer, changer, manier, agrandir, atténuer comme une argile ductile, au gré de la spéculation, nul doute que l'alliance puisse durer. La philosophie n'a qu'à gagner à ce traité de paix. Hier elle prenait la terre par le droit du plus fort; aujourd'hui elle s'attribue le ciel, *parce qu'elle s'appelle lion*. »
E. QUINET.

QUIBBUT s. m. (kui-butt). Gramm. hébr. Un des points-voyelles des Hébreux, valant un *u* bref.

QUIBDO ou **CITARA**, petite ville de la Nouvelle-Grenade, département de Cauca, province de Choco, dont elle est le chef-lieu, sur l'Atrato; environ 3,000 hab. Ses environs sont célèbres par leurs lavages d'or.

QUI BENE AMAT BENE CASTIGAT (*Qui aime bien châtie bien*). L'une des plus difficiles et des plus délicates questions que présente l'éducation de la jeunesse est assurément celle des punitions. Nos pères se prononçaient hardiment pour la rigueur; une de leurs maximes favorites était : *Qui bene amat bene castigat*. Leurs châtiments étaient rudes, et le corps en avait sa large part; ils croyaient presque tous sans restriction à la suprême vertu du fouet et du martinet. De nos jours, on incline plutôt vers la douceur, et les châtiments corporels sont généralement proscrits.

Dans un ordre d'idées plus élevé, la maxime *qui bene amat* peut être considérée comme le principe de la résignation chrétienne, qui nous porte à accepter les maux qui nous frappent, comme des épreuves salutaires et, par conséquent, comme des preuves de l'amour de Dieu.

Le plus souvent, cette maxime est citée sur le ton de la plaisanterie.

« Il n'est pas question de Brutus, madame, dit l'herboriste en se jetant sur une chaise; votre fils est coupable, il a fait ce soir des siennes, il mérite une correction : *Qui bene amat bene castigat*, et je veux lui prouver que je suis son père. »
PAUL DE KOCK.

« Plus un artiste me paraît excellent, plus il me rend difficile : *Qui bene amat...* ».
D'ORTIGUE.

QUIBERON, petite ville de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. de Lorient, à 56 kilom. de Vannes, à l'extrémité d'une presqu'île de 10 kilom. de longueur sur 2 de largeur moyenne; pop. aggl., 667 hab. — pop tot., 2,245 hab. Place de guerre, syndicat maritime. La pêche constitue la principale ressource des habitants. La petite ville de Quiberon, située au S. de la presqu'île de son nom, possédait, au commencement du XI^e siècle, un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon. Il subsiste encore, à la pointe de Beccouguel, quelques ruines indiquant l'emplacement d'une ancienne commanderie de templiers. Quiberon doit sa célébrité à la défaite que le général Hoche fit essuyer, en 1795, à l'armée des émigrés. Aux derniers jours de la Convention, les nombreux émigrés dispersés en Allemagne et en Angleterre, croyant l'heure venue de renverser la République, descendirent sur les côtes de Bretagne, protégés par l'escadre anglaise du commodore Waren. De nombreuses bandes de chouans, conduites par Georges Cadoudal, étaient accourues au rendez-vous. Le jeune et brillant général Hoche, envoyé contre les émigrés, n'eut pas besoin de déployer ses talents militaires. L'absence d'unité dans le commandement, les jalousies qui divisèrent les chefs royalistes aidèrent beaucoup à sa victoire. La division d'Hervilly fut trahie par une partie de ses soldats et la division de Sombreuil fut rejetée au fond de la presqu'île et acculée au rivage.

« Sombreuil, dit M. Thiers, ne connaissait pas le terrain, ne savait où s'appuyer, où se retirer et, quoique brave, paraissait dans cette circonstance avoir perdu la présence d'esprit nécessaire. Puisaye, arrivé auprès de Sombreuil, lui indiqua une position. Sombreuil lui demande s'il a envoyé à l'escadre pour la faire approcher; Puisaye répond qu'il a envoyé un pilote habile et dévoué; mais le temps est mauvais, le pilote n'arrive pas assez vite au gré de malheureux menacés d'être jetés à la mer. Les colonnes républicaines approchent; Sombreuil insiste de nouveau.

« L'escadre est-elle avertie ? » demande-t-il à Puisaye. Ce dernier accepte alors la commission de voler à bord pour faire approcher le commodore, commission qu'il devait donner à tout autre, car il devait être le dernier à se tirer du péril. Une raison le décidait, c'était sa correspondance qu'il voulait enlever et qui aurait compromis toute la Bretagne si elle fût tombée dans les mains des républicains. Il était, sans doute, aussi pressant de la sauver que de sauver l'armée elle-même ; mais il pouvait la faire porter à bord sans y aller lui-même. Il part, il arrive à bord du commodore en même temps que le pilote qu'il avait envoyé. L'éloignement, l'obscurité, le mauvais temps avaient empêché qu'on pût, de l'escadre, distinguer le désastre. Le brave amiral Waren, qui, pendant l'expédition, avait secondé les émigrés de tous ses moyens, fait force de voiles, arrive enfin avec ses vaisseaux à la portée du canon, à l'instant où Hoche, à la tête de 700 grenadiers, pressait la légion de Sombreuil et allait lui faire perdre terre. Quel spectacle présentait en ce moment cette côte malheureuse ? la mer agitée permettait à peine aux embarcations d'approcher du rivage ; une multitude de chouans, de soldats fugitifs, entraient dans l'eau jusqu'à la hauteur de la tête pour joindre les embarcations et se noyaient pour arriver plus tôt ; un millier de malheureux placés entre la mer et les baïonnettes des républicains étaient réduits à se jeter ou dans l'une ou sur les autres, et souffraient autant du feu de l'escadre anglaise que les républicains eux-mêmes. Quelques embarcations étaient arrivées, mais sur un autre point. De ce côté, il n'y avait qu'une goëlette qui faisait un feu épouvantable et qui avait suspendu un instant la marche des républicains. Quelques grenadiers crièrent, dit-on, aux émigrés : « Rendez-vous, on ne vous fera rien. » Ce mot courut de rang en rang. Sombreuil voulut s'approcher pour parlementer avec le général Humbert; mais le feu empêchait de s'avancer. Aussitôt un officier émigré se jeta à la nage pour aller faire cesser le feu. Hoche ne pouvait offrir une capitulation ; il connaissait trop bien les lois contre les émigrés pour oser s'engager et il était incapable de promettre ce qu'il ne pouvait pas tenir. Il a assuré, dans une lettre publiée dans toute l'Europe, qu'il n'entendit aucune des promesses attribuées au général Humbert et qu'il ne les aurait pas souffertes. Il s'avança, et les émigrés, n'ayant plus d'autre ressource que de se rendre ou de se faire tuer, eurent l'espoir qu'on les traiterait peut-être comme les Vendéens. Ils mirent bas les armes. Aucune capitulation, même verbale, n'eut lieu avec Hoche. Beaucoup d'émigrés se percèrent de leurs épées ; d'autres se jetèrent dans les flots pour rejoindre les embarcations. Le commodore Waren fit tous ses efforts pour vaincre tous les obstacles que présentait la mer et pour sauver le plus grand nombre possible de ces malheureux. Il y en avait une foule qui, en voyant approcher les chaloupes, étaient rentrés dans l'eau jusqu'au cou : du rivage on tirait sur leurs têtes. Quelquefois ils s'élançaient sur ces chaloupes, qui étaient déjà pleines, et ceux qui étaient dedans, craignant d'être submergés, leur coupaient les mains à coups de sabre. »

L'armée royale perdit environ 1,200 hommes de troupes et 192 officiers; 1,800 émigrés ou chouans parvinrent à rejoindre la flotte anglaise. Les prisonniers furent dirigés sur Auray et passés par les armes les jours suivants. C'est dans un champ situé sur le territoire de la commune de Brech que les prisonniers royalistes furent fusillés. On y voit aujourd'hui un monument expiatoire orné de bas-reliefs par David d'Angers. Ce champ a reçu le nom de Champ des martyrs.

QUIBERVILLE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. d'Offranville, arrond. et à 12 kilom. de Dieppe, à 55 kilom. de Rouen, sur la Manche, à l'embouchure de la Saane; 280 hab. Pêche assez lucrative; bains de mer.

QUIBO, île de l'Amérique du Sud, sur la côte S. de l'isthme de Panama, par 7° 27′ de latit. N. et 14° 5′ de longit. O.; 45 kilom. sur 30 kilom. Sa surface montueuse est couverte de bois et bien arrosée. On y trouve une quantité considérable d'oiseaux et particulièrement de perroquets; des tigres, des cerfs, des singes et des alligators. Cette île est déserte et seulement fréquentée par des navires qui viennent y prendre de l'eau et du bois de chauffage; le port où ils relâchent est spacieux et très-profond.

QUIBUS s. m. (kui-buss — ablat. pl. du lat. *qui*, lequel. *Quibus* signifie donc avec lesquels, avec quoi, pour désigner les écus comme moyen de faire ce qu'on veut. C'est ainsi qu'on dit *avoir de quoi*, pour signifier avoir de l'argent. On a cependant essayé de rattacher *quibus* au bas latin *quittus*, quitte de dettes. Dans une charte de l'année 1302, on trouve *quipta*, pluriel neutre de *quiptus*, pris dans le même sens, et *quibus* a pu passer à la rigueur pour une prononciation adoucie de *quiptus*. On a proposé aussi une autre conjecture : *cudius* et *cuignus* se disaient en bas latin du type auquel on frappait la monnaie, le *coin*, et *quibus* serait sorti de *cuignus*). Argent, monnaie, valeurs pécuniaires quelconques : *Avoir du* QUIBUS. *Il m'avait fait changer ses billets et acheter une ceinture; nous avons mis son* QUIBUS *là-dedans.* (E. Sue.) *Ils ont donné leur démission moyennant* QUIBUS; *si bien que j'ai eu une place pour Charles.* (Fr. Soulié.)

Tu sais l'art d'employer noblement ton *quibus*.
Mme DESHOULIÈRES.

QUICHE s. m. (ki-che). Art culin. Sorte de flan.

QUICHE ou **SANTA-CRUX-DEL-QUICHE**, ville des Etats-Unis de l'Amérique centrale, Etat de Guatemala, dans une plaine fertile et bien cultivée. « Elle est bâtie, dit M. Ennery, sur les ruines de l'ancien Utatlan, la magnifique capitale du royaume des Quichés, le plus puissant et le plus civilisé de l'Amérique centrale avant l'arrivée des Espagnols. Jusqu'à sa prise par les Espagnols, Utatlan était la ville la plus grande et la plus riche de tout le Guatemala. Sa population était si nombreuse qu'elle opposait aux agresseurs 72,000 combattants. Outre le vaste et magnifique palais royal, Utatlan offrait plusieurs autres superbes édifices, entre autres un vaste séminaire dans lequel 5,000 ou 6,000 garçons étaient élevés aux frais de l'Etat. La ville était défendue par des forts regardés pour la plupart comme inexpugnables par les Indiens. »

QUICHÉ, ÉE adj. (ki-ché, é). Linguist. Se dit d'un dialecte maya : *Langue* QUICHÉE.

— s. m. Langue quichée : *Etudier le* QUICHÉ.

QUICHÉ. On désignait ainsi autrefois une petite contrée du Guatemala, dans l'Amérique centrale. Ce fut dans la seconde moitié du XIIIe siècle que la nation quichée commença à se développer et à sortir de son obscurité. Son territoire, qui s'étendait de Zacapulos jusqu'à l'endroit où le Rabinal se jette dans le Chixoy, n'avait qu'une vingtaine de lieues carrées et ne comprenait qu'un petit nombre de villes et de villages. La ville principale était Izmachi, bâtie dans une situation élevée et fortifiée par la nature. D'après l'abbé Brasseur de Bourbourg, auteur de l'*Histoire des nations civilisées du Mexique*, à qui nous emprunterons ce qui suit, c'est à Izmachi qu'eut lieu, entre Acxopal et ses fils Xiuhtemal et Acxoquaule, le partage des conquêtes qu'ils venaient de faire. D'après la chronique de Fuentes, la jalousie de ce dernier à l'égard de son frère aurait donné lieu à une série de luttes sanglantes, entremêlées d'incidents romanesques et qui n'auraient eu d'autre terme que la conquête même de ces contrées par les Espagnols. Mais des documents plus authentiques n'allèguent rien qui justifie cette assertion; les royaumes d'Izmachi, d'Atitlan et de Quauhtemalan, fondés par ces princes, demeurèrent, dès leur origine, séparés l'un de l'autre et ils ne furent soumis au même sceptre que lorsque les rois du Quiché eurent réussi à faire prévaloir leur influence sur ces contrées. A l'époque la plus florissante de l'empire, c'est-à-dire depuis le règne de Gucumatz jusqu'à celui de Qikab Ier, une monarchie aristocratique formait, avec certaines institutions féodales, la base du gouvernement quiché. Suivant l'ordre introduit par les lois toltèques, le droit de primogéniture était réglé, non de père en fils, mais de frère aîné au cadet, de celui-ci à son neveu, fils aîné du roi auquel il avait succédé, et ensuite au fils aîné du second des frères; après cela, la couronne revenait toujours au descendant le plus direct du premier et à ses plus proches parents, sans pouvoir s'éloigner à des collatéraux. Le chef de l'Etat portait le titre d'Ahau-Ahpop, sans aucune addition; son frère et plus proche héritier prenait celui d'Ahau-Ahpop-Camha. Au fils aîné du roi on donnait celui de Nim-Chocoh-Cawek, et à son cousin, fils aîné du frère du roi, le titre d'Ahau-Ah-Tohil, qui entraînait la sacrificature suprême. L'Ahpop venant à mourir, l'Ahpop-Camha prenait sa place, le Nim-Chocoh-Cawek devenait Ahpop-Camha, et l'Ahau-Ah-Tohil, Nim-Chocoh-Cawek. Restait alors la charge d'Ahau-Ah-Tohil; elle était conférée au fils aîné du nouveau monarque. De cette manière, le sceptre tombait d'ordinaire en des mains expérimentées, et le soin du gouvernement se trouvait commis à des hommes mûris par l'expérience de l'âge et le maniement des affaires publiques. S'il arrivait cependant, que l'un ou l'autre de ces princes, soit à cause de ses vices ou de son incapacité, fût jugé indigne du trône, il demeurait à jamais relégué au poste qu'il avait reçu en naissant, et le plus proche après lui était élevé à la dignité vacante. Pour distinction suprême, dans l'assemblée des princes, le chef de l'Etat occupait un siége placé sur un tapis, surmonté de quatre dais d'un travail de plumes et d'or admirable. L'Ahpop-Camha avait son siége surmonté de trois dais, le Nim-Chocoh-Cawek de deux, et l'Ahau-Ah-Tohil d'un seul. De l'assemblée des princes des maisons de Cawek, d'Ahau-Quiché et de Nihaïb, réunis avec le Galel-Zakik et l'Ahau-Ah-Tzutuha, se composait le conseil extraordinaire du monarque. Les membres du conseil ordinaire étaient choisis parmi les seigneurs et ils avaient le titre d'*ahchaoh* ou juges. Aux mêmes dignitaires appartenait le soin de percevoir, dans les provinces, les tributs qu'on payait pour l'entretien de la maison du roi et des trois héritiers présomptifs. Ils étaient fort respectés en tous lieux, la loi décrétant la peine de mort contre quiconque aurait tenté de mettre obstacle à l'exercice de leurs fonctions, eût-il appartenu aux premières familles de l'Etat. D'un autre côté, si quelqu'un de ces juges se rendait coupable de prévarication dans l'accomplissement de sa charge, il était destitué sans pitié et à jamais privé d'aucun office. Tous les emplois étaient gradués, comme les dignités de l'ordre suprême, suivant leur importance, et l'on ne pouvait arriver aux plus élevés qu'après avoir acquis de l'expérience dans les moindres. Dans les principautés qui étaient simplement tributaires du Quiché, l'Ahpop avait ses lieutenants, chargés de communiquer avec le prince; ils n'y exerçaient qu'une autorité limitée et, dans les circonstances graves, ne pouvaient agir qu'après en avoir référé au monarque.

Le culte de Tohil était devenu, sous les rois de la race des Balam, la religion de l'Etat. Antérieurement à la résidence de Gucumatz dans Gumarcaah, Exbalanqué avait son sanctuaire dans cette capitale, où il avait régné quelques siècles auparavant : c'était sur ses autels qu'on avait immolé naguère les premières victimes humaines. Le temple de Tohil était un monument conique portant en façade des escaliers d'une extrême roideur; au sommet, une plate-forme d'une grande étendue supportait une chapelle très-élevée. Sur un trône d'or, enrichi de pierres précieuses, était assise la statue du dieu. Des ornements et des décors d'une splendeur inouïe environnaient le simulacre au pied duquel les conquêtes des rois du Quiché avaient apporté les trésors des nations de l'Amérique centrale. Un collége nombreux de ministres et de sacrificateurs desservait le temple de Tohil; une loi les obligeait à une continence rigoureuse et leur vie entière se passait dans la pénitence la plus austère. Jour et nuit ils se renouvelaient de treize en treize, en présence de l'idole, priant et gémissant à sa face et brûlant du copal sur son autel; la viande et le pain leur étaient interdits et ils n'avaient pour toute nourriture que des fruits. Pendant que les uns priaient, treize autres jeûnaient en honneur de la divinité. De leur côté, les principaux seigneurs du royaume venaient se présenter tour à tour devant elle, afin d'obtenir par la mortification et la prière la prospérité de leurs vassaux. Neuf d'entre eux jeûnaient jour et nuit, tandis que neuf autres adressaient avec l'encens leurs supplications à Tohil. C'est là qu'on apportait les prémices des tributs de toute espèce, avant de les enfermer au palais du monarque ou dans les résidences des princes. En établissant sur un pied si grand le culte de la divinité, les rois du Quiché avaient eu soin de s'en attribuer tous les avantages en tournant à leur profit l'influence sacerdotale : un des chefs de la famille royale était grand prêtre sous le titre d'Ahau-Ah-Tohil; un autre exerçait des fonctions analogues avec celui d'Ahau-Ah-Gucumatz. Outre le temple de Tohil, qui réunissait en lui les trois symboles de la trinité guatémaltique, Awilix et Gagawitz avaient aussi leurs temples spéciaux, également situés dans l'enceinte du palais des rois, dont il existe encore des vestiges. La langue parlée par les habitants du Quiché était le quiché, dont nous avons parlé à l'article MAYA.

QUICHERAT (Louis-Marie), philologue, né à Paris le 12 octobre 1799. Après avoir passé son agrégation ès lettres (1824), il professa pendant plusieurs années la rhétorique, puis devint, en 1847, conservateur des manuscrits à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où il est attaché aujourd'hui au département des imprimés. En 1864, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a admis au nombre de ses membres en remplacement de M. Hase. Indépendamment de nombreux articles de philologie insérés dans la *Revue de l'instruction publique*, de *Notices*, de *Discours*, d'éditions classiques annotées d'*Horace*, de *Virgile*, d'*Ovide*, de *Perse*, de *Quinte-Curce*, d'*Homère*, de *Phèdre*, etc., on doit à ce savant linguiste des ouvrages très-estimés, à l'usage des classes : *Traité de versification latine* (Paris, 1826, in-12), édité un grand nombre de fois; *Traité élémentaire de musique* (1833) ; *Tableaux de musique* ou *Exercices gradués* (1835); *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* (Paris, 1836, in-8°), le meilleur ouvrage de ce genre que nous possédions; *Traité de versification française* (Paris, 1838, in-12; 1849-1850, 2 vol. in-8°), livre utile, dans lequel l'auteur a exposé les idées de Scoppa et de Madellini sur l'accent tonique dans le vers français; *Polymnie* (1839), recueil classique de morceaux de chant, avec M. Sonnet; *Nouvelle prosodie latine* (1839) ; *Dictionnaire latin-français, où sont coordonnés et complétés les travaux d'Estienne, de Gessner, de Forcellini, etc.* (Paris, 1844), en collaboration avec M. Daveluy, ouvrage aussi estimé que le *Thesaurus; Principes raisonnés de la musique* (Paris, 1846); *Premiers exercices de traduction grecque* (1848) ; *Dictionnaire français-latin* (Paris, 1858, in-8°), devenu classique comme les deux autres dictionnaires; *Addenda lexicis latinis* (1862, in-8°) ; *Adolphe Nourrit, sa vie, son talent, son caractère* (1867, 3 vol. in-8°) ; *Examen d'un passage de Virgile* (1870, in-8°); *Nonii Marcelli peripatetici Tubursicensis de compendiosa doctrina* (1871, in-8°), édition fort remarquable du précieux recueil de Nonius Marcellus, la première recension critique qui en ait paru depuis deux siècles et demi. V. NONIUS.

QUICHERAT (Jules-Etienne-Joseph), archéologue français, frère du précédent, né à Paris le 13 octobre 1814. Il fit d'excellentes études, prit ensuite pendant quelque temps des leçons du peintre Charlet, puis entra, en 1835, à l'Ecole des chartes, où il fut reçu le premier. M. Quicherat obtint quelque temps après d'être attaché aux travaux historiques de la Bibliothèque royale. Un des principaux fondateurs de la société de l'Ecole des chartes, il est devenu, en 1845, membre de la Société des antiquaires de France. En 1847, l'Ecole des chartes ayant été réorganisée, il y fut attaché comme répétiteur, puis, en 1849, comme professeur d'archéologie. Enfin, il est devenu directeur de cet établissement. M. Jules Quicherat est un érudit sagace et laborieux, un chercheur doublé d'un critique, et il possède surtout une connaissance approfondie du moyen âge. On lui doit : *Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur les figures de rhétorique* (Paris, 1839, in-8°); *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc, publié pour la première fois, suivi de tous les documents historiques qu'on a pu réunir* (1841-1849, 5 vol. in-8°), ouvrage fort intéressant, publié par la Société de l'histoire de France; *Thomas Basin, sa vie et ses écrits* (1842, in-8°); *Vie de Rodrigues de Villandrado* (1845, in-8°); *Henri Baude, poëte ignoré* (1849, in-8°); *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne Darc* (1850, in-8°); *Histoire du siége d'Orléans et des honneurs rendus à la Pucelle* (1854, in-16) ; l'*Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (1857, in-8°) ; *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* (Paris, 1858, in-8°), où il s'est attaché avec beaucoup de talent à prouver que le lieu où succomba l'indépendance de la Gaule est situé à Alaise, village du département du Doubs, et non à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or); *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia* (1861, in-8°); *Histoire du collége de Sainte-Barbe* (1861, 2 vol. in-8°), ouvrage aussi savant que curieux, dans lequel on ne peut blâmer que la prolixité de certains détails et quelques développements peut-être inutiles; *De la formation des anciens noms de l'eau* (1867, in-8°) ; *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (1874, in-8°). Dans ce dernier ouvrage, l'auteur montre une connaissance des sources qui a manqué à tous ses devanciers. Ses aperçus, souvent nouveaux, sont appuyés par des citations archéologiques, historiques et littéraires d'un vif intérêt. De nombreuses gravures ajoutent à la clarté du texte et en relèvent encore la très-sérieuse érudition. M. Jules Quicherat a publié pour la première fois l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux au XVe siècle (Paris, 1855-1860, 5 vol. in-8°). Il a publié, en outre, des mémoires et des articles fort remarquables dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, dans la *Revue archéologique*, etc. Nous citerons, parmi ces articles : *Lettres de rémission en faveur des enfants de Robert Estienne; Fragments inédits de littérature latine; Recherches sur le chroniqueur Jean Castel; Fragments de Georges Chastelain; Henri Baude, poëte ignoré du temps de Louis XI; Solutions des problèmes proposés par Chosroès; Documents sur la construction de Saint-Ouen de Rouen; Du lieu de bataille entre Labienus et les Parisiens, Album de Villard de Monnecourt, architecte du XIIIe siècle; Notice sur la porte de l'hôtel de Clisson; Un manuscrit interpolé de la chronique scandaleuse*, etc.

QUICHO-MAYA adj. (ki-cho-ma-ia). Linguist. V. MAYA.

Quichotte (DON), célèbre roman espagnol. V. DON QUICHOTTE.

QUICK (Jean), théologien protestant anglais, né à Plymouth en 1636, mort à Londres en 1706. Il entra dans le ministère pastoral en 1658, refusa de reconnaître le bill de 1662, fut emprisonné pour ce fait, puis devint ministre d'une congrégation presbytérienne à Londres. Outre des sermons et des opuscules théologiques, on lui doit : *Synodicon in Gallia reformata* (Londres, 1692, 2 vol. in-fol.), recueil des synodes des Eglises réformées de France, et *Icones sacræ gallicanæ*, biographie de cinquante réformés français, ouvrage intéressant, mais resté manuscrit.

QUICK (John), acteur anglais, né en 1748, mort à Islington en 1831. Dès l'âge de quatorze ans, il s'essaya sur la scène, joua ensuite la tragédie avec beaucoup de succès en province et fut attaché, en 1760, au théâtre de Haymarket, à Londres, où il donna également des preuves de grand talent dans les rôles comiques et dans les rôles tragiques. Il appartenait à l'école de Garrick. Cet artiste quitta le théâtre en 1798.

QUICONQUE pron. indéf. (ki-kon-ke — lat. *quicumque*, même sens). Toute personne qui, quelque personne que ce soit qui : *La vérité est un bien commun*, QUICONQUE *la possède la doit à ses frères.* (Boss.) QUICONQUE *flatte ses maîtres les trahit.* (Mass.) QUICONQUE *a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage.* (Volt.) QUICONQUE *jouit de la*

santé et ne manque pas du nécessaire, s'il arrache de son cœur les biens de l'opinion, est assez riche. (J.-J. Rouss.) QUICONQUE *ne s'ennuie pas est jeune encore.* (A. Fée.) QUICONQUE *n'oublie pas a vraiment aimé.* (Guizot.) QUICONQUE *n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose.* (Chamfort.)

Quiconque sait aimer peut devenir aimable.
SEGRAIS.

Quiconque est soupçonneux invite à le trahir.
VOLTAIRE.

Le temps est assez long pour *quiconque* en profite.
VOLTAIRE.

Quiconque sait vouloir peut beaucoup accomplir.
ANDRIEUX.

Fiez-vous à *quiconque* a répandu des larmes.
L. ARNAULT.

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.
RACINE.

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Ni de fausses couleurs se déguiser le front,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie.
RACINE.

Quant à l'humeur contredisante,
Quiconque avec elle naîtra
Sans faute avec elle mourra.
LA FONTAINE.

— Bien que *quiconque* soit masculin, il peut être suivi d'un adjectif féminin lorsqu'il a rapport à une femme : *Mesdames,* QUICONQUE *de vous sera assez* HARDIE *pour médire de moi, je l'en ferai repentir.* (Acad.) QUICONQUE *de vous, mes filles, osera broncher sera* PUNIE. (Boiste.)

— Gramm. Ce pronom remplit toujours dans les phrases une double fonction dont l'une le rattache à un verbe et l'autre à un autre verbe. Massillon s'est donc exprimé d'une manière incorrecte quand il a dit : QUICONQUE *s'éloigne de la règle de la sagesse,* IL *s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse aspirer sur la terre;* car *quiconque* sert en même temps de sujet aux deux verbes, et il ne fallait pas donner au dernier un autre sujet, *il.*

Quiconque est féminin quand il ne peut évidemment représenter qu'une femme : QUICONQUE *est mère se montrera compatissante à cette douleur.*

QUID pron. relat. (kuidd — mot lat. qui signif. *quoi?*). S'emploie quelquefois pour interroger sur les conséquences d'une hypothèse que l'on émet : *Je crois qu'il acceptera, mais* QUID *s'il refuse?* QUID, *si les empereurs d'Autriche et de Russie répondent que les traités sont maintenus?* (Proudh.)

Quida, nom que les anciens Norvégiens donnaient à des chants fort courts qui célèbrent les gestes de leurs dieux ou de leurs héros ; ces chants forment la partie la plus importante de la vieille poésie qui florissait en Norvége au VIIIe siècle et qui fut cultivée par les scaldes au IXe; cette poésie traditionnelle eût disparu à tout jamais sans les soins jaloux des émigrés d'Islande. On donnait aussi à ces chants le nom de *Hliod.* Il est impossible de déterminer la date précise de ces vieux poëmes ; nous savons du moins d'une façon certaine qu'ils existaient déjà avant l'émigration des Norvégiens en Islande, et il paraît même probable qu'on peut les faire remonter jusqu'au VIIe siecle, date des plus anciens fragments d'anglo-saxon et de haut et de bas allemand. Ces chants furent réunis vers le milieu du XIIe siècle par Saemund Sigfusson, qui mourut en 1133. En 1643, un recueil du même genre fut découvert dans des manuscrits du XIIIe siècle et fut publié sous le titre d'*Edda* ou l'*Aïeule.*

QUIDAM, ANE s. (ki-dan, a-ne — du lat. *quidam,* un certain). Pratiq. S'emploie dans les monitoires, procès-verbaux, informations, pour désigner les personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom : *Sur la plainte qu'on nous a faite qu'un certain* QUIDAM... *Il aurait appris de certains* QUIDAMS, *d'une certaine* QUIDANE, *que... Lesdits deux* QUIDAMS, *lesdites deux* QUIDANES. (Acad.)

— s. m. Se dit, par mépris, dans le langage ordinaire, d'un homme dont on ignore ou dont on ne veut pas dire le nom :

Un *quidam* les rencontre et dit : Est-ce la mode
Que baudet aille à l'aise et meunier s'incommode?
LA FONTAINE.

Un jour, au bal, masqués jusques aux dents,
En domino s'en allaient deux *quidams.*
RULHIÈRE.

QUID DECEAT, QUID NON (*Ce qui est dans les convenances, ce qui n'y est pas*), Première partie d'un vers d'Horace (*Art poétique,* v. 308). « Je veux enseigner ce qui fait naître, ce qui forme le poëte, à quelle source il faut puiser, *ce qui est dans les convenances, ce qui n'y est pas.* »

« Je vais faire une petite esquisse du *Ballet de l'hôte et de l'hôtesse;* je vous enverrai des vers aussi mauvais que j'en faisais autrefois; vous me paraissez avoir beaucoup de goût, vous les corrigerez, vous les placerez, vous verrez *quid deceat, quid non.* »
VOLTAIRE.

« J'ignore comment il faut présenter au roi le détail de Fontenoy, l'érection de l'Ecole militaire et les autres événements qui ne peuvent choquer que sa modestie. J'ignore si l'on peut lui présenter cette édition, qui est pourtant la neuvième. Tout ce que je sais, c'est que je prends la liberté de l'adresser à mon protecteur, qui sait mieux que moi *quid deceat, quid non.* »
VOLTAIRE.

QUIDDITÉ s. f. (kuidd-di-té — du lat. *quid,* quelle chose). Philos. scol. Ce qu'une chose est en soi : *Bacon faisait tout ce qui dépendait de lui, afin que les universités, instituées pour la perfection de la raison humaine, ne continuassent pas de la gâter par leurs* QUIDDITÉS, *leur horreur du vide, que l'ignorance rendait respectables.* (Volt.) *Les syllogismes et les* QUIDDITÉS *achevaient de le rendre stupide.* (H. Taine.)

— **Encycl.** La scolastique entendit par ce mot la qualité essentielle et distinctive, la nature propre d'une chose. C'est le τότε ἦν εἶναι d'Aristote, qui fut plus tard nommé aussi *forme substantielle.* Un être n'est pas seulement être, mais tel être, déterminé, particulier, concret : l'ensemble des conditions d'où résulte ce caractère est la *quiddité.* La *quiddité* diffère de la qualité, non-seulement en ce qu'elle est la qualité essentielle et distinctive, mais encore en ce qu'elle embrasse en entier, comme un tout indivisible, ce qui constitue tel être, l'être avec sa détermination propre, la substance avec ses attributs, la matière avec sa forme : la matière n'étant rien sans une forme, ni la forme sans une matière qu'elle détermine. D'où cet autre nom de forme substantielle, qui appartient à la même langue et qui a la même signification que le mot *quiddité.*

QUIDIAT s. m. (ki-diâ). Pêche. Guideau à hautes étalières.

QUID NOVI? (*Quoi de nouveau?*) Interrogation familière que deux amis s'adressent volontiers quand ils se rencontrent.

C'était déjà, au temps de Démosthène, la formule familière aux Athéniens, ce peuple curieux et frivole, qui n'était sensible qu'aux nouvelles futiles de l'Agora, en présence des envahissements de Philippe. « Quand donc, Athéniens, s'écriait-il, quand donc sortirez-vous de cette indifférence? Vous allez vous questionnant çà et là sur la place publique : Que dit-on de nouveau? — Eh! qu'y a-t-il de plus nouveau que de voir un barbare, un Macédonien, maître de la Grèce? — Philippe est-il mort? — Non, par Jupiter! il est malade. — Mort ou malade, qu'importe? qu'il meure, et à l'instant votre indifférence fera surgir un autre Philippe. »

Les Romains disaient, mais alors en prenant pour objet de leur curiosité le pays où les intérêts de la république étaient gravement engagés : *Quid novi fert Africa?* « Quoi de nouveau en Afrique? » On sait combien les Gaulois, nos ancêtres, étaient eux-mêmes friands de nouvelles.

Il n'est donc pas étonnant que cette formule de curiosité soit arrivée jusqu'à nous, tantôt sous sa forme latine, tantôt sous sa forme française?

« Les peuples qui ont contracté l'habitude des émotions de la vie publique sont avides d'événements et d'impressions. Démosthène nous représente les Athéniens se promenant sur la place publique et se demandant des nouvelles de la santé du roi de Macédoine. Au Forum, les Romains ne s'abordaient pas sans se questionner : *Quid novi fert Africa?* Paris a hérité de cette mobilité inquiète du Forum et de l'Agora, il lui faut chaque matin des sensations nouvelles. »
(*Revue de Paris.*)

« N'aurions-nous de vous que des balivernes, m'écrit-on de Bourges, je veux que vous remplissiez la promesse de votre épigraphe : *Quid novi?* Monsieur l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant,* qui ne nous dites pas un mot, je vous somme de tenir votre parole : *Quid novi?* »
C. DESMOULINS.

« Quand nous résolûmes de sortir de la ville, j'allai voir un échevin de Lyon pour avoir un billet de sortie pour notre bateau ; il nous fit nos dépêches fort gravement, et après, quittant un peu cette gravité magistrale qu'on doit garder en donnant de telles ordonnances, il nous demanda : *Quid novi?* Que dit-on de l'affaire d'Angleterre? »
RACINE.

QUIDQUID DELIRANT REGES, PLECTUNTUR ACHIVI (*Les Grecs payent les folies de leurs rois*). Horace (liv. Ier, ép. II, v. 14) donne à son ami Lollius les raisons de son admiration pour Homère ; il rappelle les principaux épisodes de l'*Iliade;* la colère d'Achille et la violence d'Agamemnon sont pour le poëte une occasion de remarquer en passant que « les peuples souffrent toujours des folies des rois qui les gouvernent. »

La Fontaine s'est inspiré du vers d'Horace quand il a dit :

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

« Les peuples ne permettront plus qu'on exerce cette profession sanglante de joueurs de quilles humaines. Les rois qui auront cette fantaisie seront invités à se battre eux-mêmes et entre eux ; ce sera au tour des peuples de juger et de faire galerie ; mais ils ne consentiront même plus à parier pour l'un ou pour l'autre. Les Grecs ne veulent plus payer les folies des rois :

« *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.* »
ALPH. KARR.

« Anglais, Français et Chinois n'avaient été entraînés sur le champ de bataille que par la folie et la mauvaise foi du cabinet de Pékin, que les uns n'avaient aucun désir d'aller chercher si loin, et que les autres, je veux dire les Chinois, n'avaient pas grande inclination à soutenir, car pour eux les Mandchoux ne sont guère moins étrangers que les Français, les Anglais ou les Sikhs. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'il est vrai de dire comme le poëte :

« *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.* »
X. RAYMOND.

« Depuis plusieurs mois, trois mille paysans sont occupés en Russie à préparer une chasse impériale et à prendre vivants force bisons, ours, sangliers, loups, élans, cerfs, renards et taureaux sauvages, qui doivent avoir l'honneur d'être tués par Sa Majesté. Ces préparatifs ont déjà coûté la vie à plus de trois cents paysans; car ce n'est pas impunément que l'on peut prendre vivants une si grande quantité d'animaux sauvages.

« *Quidquid delirant reges...*

» Quand donc ce vers trop célèbre n'aura-t-il plus d'application? »
E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

QUIÉ, village et comm. de France (Ariége), cant. de Tarascon, arrond. et à 17 kilom. de Foix, sur la rive gauche de l'Ariége ; 190 hab. Ruines imposantes d'un château fort, bâti dans une position presque inexpugnable.

QUIEN (Michel LE), érudit français. V. LEQUIEN.

QUIEN DE LA NEUFVILLE (Jacques LE), *historien français.* V. LA NEUFVILLE.

QUIERZY-SUR-OISE, village et comm. de France (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arrond. et à 45 kilom. de Laon ; 700 hab. Quierzy, aujourd'hui chétif village, a joué un rôle important dans notre histoire. Il y apparaît dès l'an 605, à l'occasion du meurtre de Protade, maire du palais, sous Thierry II, roi de Bourgogne. Protade, à l'instigation de Brunehaut qui, chassée de l'Austrasie, s'était réfugiée auprès du roi de Bourgogne, persuada à Thierry de marcher contre son frère Théodebert. Thierry s'avança jusqu'à Quierzy, non loin duquel se tenait Théodebert avec une forte troupe d'Austrasiens, et y établit son camp, se proposant de livrer bataille le lendemain. Ses leudes l'exhortaient à faire la paix, mais Protade poussait au combat. Les leudes, irrités, résolurent de mettre Protade à mort et le maire du palais fut assassiné dans la tente même du roi. Sa chute entraîna une réconciliation momentanée entre les deux frères, et les deux armées, sans autre effusion de sang, purent rentrer dans leurs foyers. En 686, Thierry III, pendant un séjour à Quierzy, accorda à saint Bertin la permission de fonder le monastère qui prit son nom. En 702, Childebert III, fils et successeur de Clovis III, tint une diète à Quierzy. Quelques années après, Quierzy devenait la résidence de Charles-Martel, qui vint y terminer ses jours. Son fils Pépin se rendit également à Quierzy, où il fut rejoint par le pape Etienne III, à l'occasion des fêtes de Pâques. Ce fut pendant ce séjour que Pépin fit saisir Carloman, qui fut enfermé dans un couvent à Vienne. Ce fut également à Quierzy que Pépin tint, en 754, une assemblée de seigneurs et d'évêques, à laquelle assista le pape Etienne, qui était venu implorer son secours contre les Lombards. Dans cette espèce de concile, où l'on traita divers points de discipline relativement au baptême et au mariage, Pépin s'engagea à faire une expédition contre les Lombards et promit au pape de lui laisser les terres qu'il leur enlèverait. En retour, le pape sacra Pépin et défendit, sous peine d'excommunication, de prendre des rois dans une autre famille que celle de son défenseur. Pépin fit de fréquents séjours à Quierzy, notamment en 760, 762 et 764; Quierzy était devenu, par ce seul fait, résidence royale. Charlemagne vint y séjourner également pendant les premières années de son règne; il y tint, en 775, une assemblée des grands et des évêques, où fut agitée la question de la conversion des Saxons. Charlemagne revint à Quierzy en 781, 782 et 804. Ces dates indiquent assez qu'il dicta de Quierzy plus d'un édit, plus d'une mesure capitale. Quartier général de la royauté, cette localité était alors une véritable ville, dont on aurait peine à se faire une idée aujourd'hui ; ce n'était plus seulement la villa royale où les rois des deux premières races aimaient à résider, si l'on en croit la tradition, et à s'adonner au plaisir de la chasse ; Quierzy devint une petite capitale. Son territoire considérable comprenait non-seulement l'étendue actuelle, mais encore deux ou trois villages voisins. C'est à Charlemagne que l'on fait remonter les premières aliénations de la terre de Quierzy; ce prince l'aurait donnée d'abord au célèbre Roland, dont le nom est resté à une tour mesquine que l'on voit encore aujourd'hui près du château. Après la mort de Roland, la terre passa à un seigneur nommé Berthin. Louis le Débonnaire fit aussi de nombreux séjours à Quierzy, où il trouvait toutes les facilités désirables pour se livrer à son goût favori dans les forêts voisines. Deux ans après la mort de Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, son fils, épousa à Quierzy Hermentrude, fille du comte Adelhard. Dès 838, ce prince avait convoqué au même lieu un concile célèbre qui fut suivi de plusieurs autres. La condamnation des ouvrages liturgiques d'Amalaire, évêque de Lyon, et l'investiture du royaume d'Aquitaine par Charles, fils de Louis le Débonnaire, au détriment des enfants de Pépin, sont les deux affaires importantes qui signalèrent ce premier concile. Un second concile se tint en présence du même roi à Quierzy, en 849 ; il eut pour objet le jugement et la condamnation du moine Gotschalk qui, nourri de la doctrine de saint Augustin, avait cru y découvrir le dogme de la prédestination absolue. Le moine, enfermé à Hautvilliers, après avoir été fouetté publiquement, ne cessa de réclamer de nouveaux juges, et l'archevêque de Reims, obtempérant à son désir, réunit à Quierzy, en 853, un troisième concile qui, cette fois, en présence du roi, dressa contre la doctrine de Gotschalk quatre articles fameux sur la prédestination, la grâce et la liberté, la rédemption et la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes, articles qui ont rendu le nom de Quierzy célèbre dans les disputes théologiques touchant la prédestination. En 854, Charles le Chauve convoqua à Quierzy une nouvelle assemblée de nobles et de prêtres; quinze articles y furent dressés pour la réformation des mœurs ecclésiastiques et autant pour la destruction des abus. En 857, pour essayer de reconquérir son autorité perdue, Charles le Chauve réunit à Quierzy les évêques et les seigneurs qui lui étaient restés fidèles et ordonna dans ce concile de tenir partout des assemblées particulières où l'on aurait soin de lire un recueil de passages tirés de l'Ecriture ou des Pères contre ceux qui se rendent coupables de pillage et de violence, et en même temps pour annoncer qu'on appliquerait toute la sévérité des pénitences ordonnées par les canons et des peines portées par les lois civiles. En 858, Louis le Germanique étant entré en France avec une armée, presque tous les seigneurs abandonnèrent la cause de Charles le Chauve, qui n'était pas parvenu à rétablir l'ordre dans son royaume et à protéger ses sujets contre les invasions des Normands. Seuls, Hincmar et les évêques des provinces de Reims et de Rouen restèrent fidèles à leur ancien roi. Ils ouvrirent à Quierzy un nouveau concile, tout politique, dans lequel ils rédigèrent une lettre adressée à Louis le Germanique, qu'ils blâmèrent de venir en France appuyer les mécontents. En 863, Charles le Chauve reçoit à Quierzy la visite de l'ambassadeur de Mohammed, prince arabe qui avait projeté de conclure avec lui un traité d'alliance. Depuis lors, on ne trouve plus à Quierzy qu'un concile provincial (868) ayant pour but l'examen de l'élection du prêtre Viclebert au siége épiscopal de Châlons. Enfin eut lieu la diète célèbre de 876, qui consomma le triomphe de la féodalité, en consacrant l'hérédité des fiefs. La dernière assemblée tenue à Quierzy eut lieu en 883. Dès lors commença la décadence de cette localité un instant fameuse. Les Normands, en 892, firent irruption sur les bords de l'Oise, et remontèrent jusqu'à Quierzy où il ne resta, après leur passage, ni maison ni habitant.

Quelques ruines de Quierzy méritent une mention spéciale. On peut voir encore, près de l'église, un mur fort ancien, percé d'une porte ogivale et seul reste d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît. Nous avons déjà parlé de la tour de Roland, ancien donjon du château qui ne remonte pas sans doute aux temps héroïques du preux dont elle porte le nom ; en effet, ce qu'on nomme le château de Quierzy est un petit bâtiment de forme carrée, qui n'offre rien de remarquable, sinon une jolie lucarne de grenier, dans le style du XVIe siècle. L'ancienne enceinte du château est aujourd'hui détruite. C'est vainement qu'on chercherait la trace des anciennes constructions de Quierzy; quelques pièces de monnaie mérovingiennes sont tout ce que les fouilles exécutées à différentes époques ont mis à jour jusqu'à présent. Avant la Révolution, on remarquait encore à Quierzy des peintures à fresque représentant les portraits des rois, papes et autres grands personnages qui assistèrent aux conciles tenus dans ce lieu. On trouvera des détails sur Quierzy dans l'*Histoire de France* de Henri Martin.

QUIESCENCE s. f. (kui-èss-san-se — rad. *quiescent*). Gramm. Qualité des lettres quiescentes. ‖ *Signe de quiescence,* Signe appelé aussi *viram,* qui indique qu'on ne doit pas prononcer l'*a* final de la consonne sous laquelle il est placé.

QUIESCENT, ENTE adj. (kui-èss-san, ante — lat. *quiescens;* de *quiescere,* se reposer). Gramm. Se dit des lettres hébraïques et arabes qui ne se prononcent point : *En arabe, les flexions casuelles s'expriment par des lettres* QUIESCENTES. (Renan.) ‖ Se dit des lettres

françaises qui ne se prononcent pas après une consonne, et qui cependant se prononcent souvent avec la voyelle suivante.

— Anc. chim. Se disait des affinités de deux acides pour leurs bases respectives.

QUI EST SINE PECCATO, PRIMUM IN ILLAM LAPIDEM MITTAT (*Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre*), Paroles de Jésus-Christ au sujet de la femme adultère.

Les scribes et les pharisiens lui ayant amené une femme qui avait été surprise en adultère, ils lui dirent : « Maître, cette femme vient d'être surprise en adultère. Or la loi de Moïse nous ordonne de lapider les adultères. Quel est sur cela votre sentiment? »

Ils lui parlaient ainsi pour le tenter, et afin de pouvoir l'accuser; mais Jésus-Christ, se baissant, écrivit du doigt sur la terre.

Et comme ils continuaient de l'interroger, il se leva et leur dit : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.*

A cette parole, ils se retirèrent l'un après l'autre; il ne resta plus que Jésus seul et cette femme, qui se tenait toujours debout.

Jésus lui dit alors : « Personne ne vous a condamnée; je ne vous condamnerai donc pas non plus. Allez et ne péchez plus à l'avenir. » (Evangile selon saint Jean, ch. VIII.)

L'INDULGENCE DES PRUDES.

Qu'en son faux zèle une prude est amère!
Damner le monde est un plaisir d'élus;
Mais le Sauveur à la femme adultère
Dit sans courroux : *Allez, ne péchez plus.*
Telle est du ciel la sublime indulgence!
Il plaint l'erreur, il pardonne à l'offense;
Il n'aime point ni le fer ni le feu.
La pécheresse eut sa grâce accordée;
Mais, qu'on suppose à la place de Dieu
Prude ou docteur...; elle était lapidée.

PALISSOT.

« Alexandre Dumas ne prétend nullement guérir le malade; il vient s'asseoir à son chevet comme un ami et, loin de lui parler de sa souffrance et de l'entretenir des douleurs qui l'attendent, il s'applique à lui faire oublier son état; il lui improvise des aventures sur tout le monde, sur le passé, sur le présent, sur lui-même. Destinée heureuse! rôle à part! sa muse est la distraction. Il ne doute de rien! il se croit poëte, artiste, créateur; il a raison. Il a un orgueil naïf, une vanité à fleur de lèvres. *Que celui de nous qu'il n'a pas amusé lui jette la première pierre.* »

LAURENT PICHAT.

« La pie-grièche se nourrit généralement de jeunes oiseaux au nid; après tout, n'est-elle pas en droit de se croire moins coupable que ces enfants dénaturés des hommes qui portent tous les jours sur les nids des oiseaux une main sacrilége et qui n'ont pas même à objecter, pour justifier leur crime, l'excuse de la faim? Je n'entends pas proclamer la blancheur immaculée de la pie-grièche; je demande seulement que celui de nous qui n'a pas détruit des oiseaux innocents pour le seul plaisir de détruire *lui jette la première pierre.* »

TOUSSENEL.

« Ninon de Lenclos a été une femme extraordinaire. Sa fragilité était commune à beaucoup de femmes de haut rang de son temps. Ses vertus sont à elle seule. Le temps a jeté son voile d'indulgence sur les erreurs qu'il n'a pu faire oublier. La philosophie les a vues à travers le médium de l'âge auquel elles appartenaient. La charité a pardonné ce qu'elle ne pouvait excuser; et, rappelant les vertus qui les accompagnaient, elle dit : *Que ceux qui sont sans péché lui jettent la première pierre.* »

Lady MORGAN.

« Choisissons un exemple : cette détestable prépondérance que la littérature et le théâtre ont laissé prendre de nos jours à la courtisane. M. Cuvillier-Fleury a écrit, sur la *Dame aux Camellias*, de charmantes pages pleines de justesse, de bonne morale et de bon sens : nous voilà d'accord. Montons plus haut, à *Fleur de Marie;* le *Journal des Débats* fut jadis son piédestal; mais enfin il s'en est repenti, et *que celui de nous qui n'a pas péché lui jette la première pierre!* »

ARMAND DE PONTMARTIN.

QUIET, ÈTE adj. (kui-iè, è-te — lat. *quietus;* de *quiescere*, se reposer). Tranquille, calme, point agité : *Une âme* QUIÈTE. ‖ Vieux mot.

QUIÈTEMENT adv. (ku-iè-te-man — rad. *quiet*). Tranquillement, avec quiétude : *Les processions de la cour et de la ville se firent et se parachevèrent dévotieusement et* QUIÈTEMENT, *sans désordre, tumulte, ni insolence aucune, à l'accoutumé.* (Brantôme.)

QUIÉTISME s. m. (kui-ié-ti-sme — du lat. *quietus*, paisible; de *quiescere*, se reposer). Hist. relig. Doctrine de certains théologiens catholiques, d'après laquelle la perfection consiste dans l'anéantissement de la volonté, l'indifférence absolue de l'âme : *Les illusions mystiques du* QUIÉTISME *ne sont pas la religion.* (Volt.) *Le* QUIÉTISME *est la vraie religion de la femme tendre.* (Dider.) *Le* QUIÉTISME *était une aberration de l'amour.* (Boiste.) *Le* QUIÉTISME *fut condamné en* 1685 *dans la personne de Molinos.* (Nisard.) *Le* QUIÉTISME *endort l'activité de l'homme, éteint son intelligence.* (V. Cousin.)

— Politiq. Opinion de ceux qui, pendant la Révolution française, ne voulaient point prendre part aux événements. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** En 1675, le prêtre espagnol Molinos publia à Rome, dans sa langue maternelle, un livre intitulé : *Guide spirituel*, où se trouvait exposée une doctrine mystique qui porta d'abord le nom de *molinosisme* et qu'on appela ensuite *quiétisme*, désignation appropriée à sa nature même. Cette doctrine nouvelle, dont Mme Guyon fut l'apôtre le plus ardent, le saint Paul, suscita une querelle célèbre dans notre histoire religieuse. Nous n'en retracerons pas ici les péripéties, parce que ce serait infailliblement nous exposer à des redites inutiles; nous renvoyons donc le lecteur aux articles MOLINOS, GUYON, FÉNELON et BOSSUET, où il trouvera tous les éclaircissements relatifs aux questions qui se rattachent au sujet qui nous occupe, et nous nous bornerons ici à retracer un historique sommaire du *quiétisme*.

Voici quels étaient les points principaux de cette théologie mystique, dont nous empruntons l'exposé au savant ouvrage de Schœll (*Histoire des Etats européens*). Suivant Molinos, « l'ame, en se purifiant du péché, peut, par quiétude intérieure et par la prière, se rendre digne de devenir le trône de Dieu. La prière n'exige pas de paroles, l'âme n'est jamais plus près de la béatitude que quand elle renonce à l'usage de la parole; un saint silence la rapproche de la présence de Dieu. La prière sans parole est facile et sûre, parce qu'elle est libre de toute activité et de l'influence d'une imagination mise en mouvement; ce fut ainsi que Moïse persista sept ans dans le silence, lorsqu'il fut sur le mont Sinaï. En faisant cette prière passive, le chrétien ne doit s'occuper ni de Dieu ni d'aucune créature; il doit ignorer ce que Dieu opère en lui, afin qu'il ne se fasse pas l'illusion de croire avoir coopéré au bien. Les sensations agréables empêchent la perfection; elles doivent leur origine à la nature, et non à la grâce. Dieu permet que l'âme soit enveloppée d'heureuses ténèbres, afin qu'elle se raffermisse dans la vertu; le péché peut aussi la plonger dans des ténèbres, mais dans des ténèbres malheureuses. L'homme, en son état passif, s'abandonnant sans mouvement à Dieu, souffre le martyre spirituel; car Dieu induit l'homme dans les plus grandes tentations. Alors tout l'abandonne, les forces de son âme se dessèchent; il est incapable d'une bonne pensée; des ennemis invisibles le persécutent par des tentations; c'est le moyen dont Dieu se sert pour purger l'âme de toute passion, pour lui faire connaître sa propre turpitude. On ne doit pas envisager avec crainte ces tentations; il faut les mepriser, parce que, le démon qui en est l'auteur étant l'esprit de l'orgueil, le mépris est sa plus grande punition. Lorsqu'on est le plus fortement tenté, il faut laisser agir le démon et demeurer tranquillement dans son néant; quand même on tomberait dans des impuretés, l'âme n'en deviendrait que plus forte, plus belle et plus illuminée. Elle s'oublie entièrement en se recueillant en elle-même; elle est silencieuse dans la présence de Dieu; elle s'unit à lui en amour et le contemple dans la pureté de la foi. Dieu ne préfère pas celui qui fait plus ou montre le plus d'affection; il préfère celui qui souffre davantage. Une heure de prière lui plaît mieux qu'un long pèlerinage susceptible de causer des distractions. Molinos recommande l'usage fréquent de la communion. Il dit que s'affliger d'avoir succombé au péché serait l'indice d'un orgueil intérieur. Doué d'omnisapience, Dieu sait conduire l'homme au ciel, non par ses vertus seulement, mais aussi par ses péchés. »

Finis coronat opus, pourrions-nous nous écrier en terminant cet exposé, et c'est avec de pareilles billevesées qu'on trouble les consciences et qu'on met toutes les têtes en ébullition! C'est à n'y pas croire, si on ne savait à quelles puérilités, à quelles niaiseries l'homme est capable de descendre dès qu'il s'agit de religion. On a fait à Molinos l'honneur de le persécuter, de le jeter en prison; on l'a travesti en martyr; on aurait dû purement et simplement enfermer ce bonhomme aux Petites-Maisons. Non pas que nous nous abusions sur la portée de son mysticisme, sur les dangers qu'il recèle, sur les conséquences déplorables qu'en tireront logiquement, il faut bien le dire, certains hommes libertins et corrompus. Le jésuite Girard saura bien en faire son profit et séduire la malheureuse Cadière en lui répétant que, « quand même on tomberait dans des impuretés, l'âme n'en deviendrait que plus forte, plus belle et plus illuminée, et que Dieu sait conduire l'homme au ciel, non par ses vertus seulement, mais aussi par ses péchés. » Oh! la merveilleuse morale et le beau christianisme! Les jolis axiomes à murmurer dans un confessionnal aux oreilles d'une jeune fille innocente et pure, sur laquelle, au bain près, un directeur avide de voluptés aura jeté les mêmes regards que le saint roi David sur Bethsabée! Certains prêtres, tels que Bossuet, s'indignèrent de ce mysticisme éhonté, qui mariait si bien les inspirations sensuelles aux plus hautes extases du pur amour, et ils en entrevirent du premier coup les fatals résultats. Ils poursuivirent le *quiétisme* avec un acharnement dont le souvenir est resté, et il n'est pas nécessaire de chercher dans de mesquins sentiments de jalousie le secret de l'ardeur avec laquelle Bossuet combattit Fénelon dans cette circonstance. Tous deux furent de bonne foi, il ne faut pas en douter; mais l'évêque de Meaux avait pour lui le bon sens, et, avec cette arme, il n'y avait pas d'adversaire qui pût lutter contre lui.

Toutefois, ce ne sont pas des considérations de ce genre qui excitèrent les alarmes de la masse du clergé; la doctrine de Molinos renfermait des conséquences bien autrement redoutables pour lui que cette brèche ouverte à tous les appétits sensuels. Sous ce rapport, il est avec le ciel des accommodements; mais il est un terrain sur lequel il n'en admet plus, c'est celui qui sert de base à son influence. En isolant l'homme, en le concentrant tout entier en lui-même, en le mettant en communication directe avec Dieu, le *quiétisme* l'arrachait à la domination du prêtre, dont l'homme n'avait plus que faire dans ce nouveau système de rapports spirituels. Aussi l'inquisition fut-elle sans pitié pour Molinos, qui fut enfermé et mourut dans la prison d'un couvent de dominicains.

Les apologistes de Mme Guyon ont prétendu qu'elle avait purgé le *quiétisme* des préceptes révoltants formulés dans le *Guide spirituel;* il n'y a rien de vrai dans cette allégation. Mme Guyon, avec ses instincts élevés et délicats, a sans doute compris la nécessité de voiler des expressions dont l'interprétation logique était trop évidente; mais le fond de la doctrine reste le même sous sa plume que sous celle du prêtre espagnol. Pour elle, en définitive, la créature doit être indifférente à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme, pour les biens temporels aussi bien que pour les biens éternels. Voilà ce qui ressort évidemment de l'exposé de ses principes, dégagé de l'amphigouri théologique dans lequel ils se trouvent noyés. Cela suffit à nous faire apprécier le *quiétisme* à sa juste valeur, quel que soit le couvert sous lequel il se présente. Ce qui nous étonne, c'est qu'une telle doctrine ait pu trouver un adepte et un défenseur tel que l'illustre archevêque de Cambrai; mais dans cette âme aimante, ardente, expansive, autant que pure et inaccessible à toutes les séductions physiques, les erreurs du cœur et de l'imagination devaient trouver une issue facile à forcer; erreurs bien naturelles et bien excusables d'ailleurs, illusions généreuses, qui ne peuvent trouver place que dans les grands cœurs, ouverts aux nobles enthousiasmes et aux purs désintéressements.

Devant de pareils écarts de la raison, on serait tenté de croire que le *quiétisme* ne fut qu'un accident religieux, un fait isolé, sans précédent; on se tromperait. Jamais, sans doute, il ne s'était présenté sous une forme aussi dogmatique et aussi séduisante en même temps, double caractère qu'il avait puisé dans son origine chrétienne; mais on le rencontre dans toutes les religions, à toutes les époques de l'histoire de l'humanité, modifié suivant les circonstances, les individus, et surtout suivant la nature intime des idées religieuses de chaque pays. Un regard rapidement jeté en arrière nous montre cette variété du mysticisme en germe chez les Indous : le fakir accroupi aux pieds de la déesse Siva ne manque pas d'analogie avec les disciples de Molinos et de Mme Guyon. Dès les premiers temps du christianisme, nous voyons les mystiques rattacher leurs doctrines aux élucubrations ténébreuses de saint Jean et les opposer aux dogmes prêchés par saint Pierre. En poursuivant cet examen, nous trouvons les traces du mysticisme dans les écrits de quelques-uns des Pères, puis de Tauler et, à travers les âges, de sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint François de Sales, etc. Dans son excellente *Histoire critique de l'école philosophique d'Alexandrie*, M. Vacherot nous apprend que le mysticisme était en faveur dans cette école; la sixième *Ennéade* de Plotin ne laisse aucun doute à cet égard. Les disciples de l'école, Porphyre, Proclus et d'autres encore, continuèrent ces traditions. Au XIIe siècle, nous retrouvons les sectes manichéennes des albigeois et des vaudois; l'intérieur des couvents, au XIVe siècle, nous rappelle encore le mysticisme avec ces moines qui s'adonnent à la contemplation. Plus tard enfin, Molinos, en fondant le molinisme, donne au *quiétisme* sa formule dogmatique, dont Mme Guyon essayera inutilement d'adoucir les tons trop crus.

Comme on le voit, le *quiétisme* n'était pas une doctrine nouvelle; car, ainsi que le remarque très-justement M. Hauréau, « le *quiétisme* se trouve au fond de tout système qui incline d'une manière prononcée vers le panthéisme. » Au reste, pour en avoir une notion exacte, il suffit d'extraire ces deux passages des *Maximes des saints*, ce livre écrit par Fénelon pour soutenir les doctrines de Mme Guyon : « 1° Il est dans cette vie un état de perfection dans lequel le désir de la récompense et la crainte des peines n'ont plus lieu; 2° Il est des âmes tellement embrasées de l'amour de Dieu et tellement résignées à la volonté de Dieu, que, si dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient le sacrifice absolu de leur salut. » C'est une sorte de fatalisme éthéré, le fatalisme du pur amour. Comment s'étonner, après cela, que Bossuet, l'homme du dogme positif, ait été si âpre dans sa dispute avec Fénelon? Nous le répétons : nous ne croyons pas que Bossuet n'ait vu qu'un rival dans le le célèbre archevêque de Cambrai; il y a vu un ennemi de la véritable morale chrétienne. Là est l'excuse de ses emportements.

« Mme Guyon croyait, en outre, et c'est là un point capital, avoir trouvé les moyens de conduire les âmes les plus communes à cet état de perfection où un acte continuel et immuable de contemplation et d'amour les dispensait pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon la doctrine de l'Eglise catholique. » (*Vie de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.)

En 1694, Mme de Maintenon demanda à Bourdaloue ce qu'il pensait du *quiétisme :* « Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, répondit le célèbre prédicateur, ce serait qu'on parlât peu de ces matières et que les âmes mêmes qui pourraient être véritablement dans l'oraison de contemplation ne s'en expliquassent jamais entre elles et encore même rarement avec leurs pères spirituels. » La réponse est circonspecte, tolérante même, mais elle n'en renferme pas moins la condamnation du *quiétisme.* On peut en conclure qu'aux yeux de Bourdaloue la doctrine de Molinos et de Mme Guyon est un état maladif peu important par lui-même et dont il importe peu, dès lors, de se préoccuper, à la condition qu'il ne se propagera pas.

Bourdaloue ne s'y trompa donc pas plus que Bossuet, quoiqu'il y mît des formes plus indulgentes, afin de ne blesser personne; on n'est pas jésuite impunément. Mais il est évident que déjà les esprits austères s'alarmaient des conséquences que pouvait engendrer le *quiétisme* et qu'ils ne professaient qu'une médiocre estime pour ses fondateurs. Nous avons fait bon marché de Molinos, et c'était justice (v. MOLINOS); quant à Mme Guyon, les historiens les plus sévères, et Bossuet lui-même, n'ont rien pu articuler contre sa conduite et la pureté de ses mœurs. Les médecins, les hommes de science, sceptiques de leur nature, peu enclins à croire au surnaturel et même aux pures manifestations de l'âme, ne voient dans les élucubrations de Mme Guyon qu'un phénomène physiologique. Elle se croyait l'épouse de Jésus-Christ. Tandis que les chrétiens adorent Dieu, elle l'aimait. C'est là une prédisposition commune aux religieuses et qui regarde encore plus le médecin que le prêtre; prédisposition maladive qui leur fait jeter sur le monde un regard de pitié et de mépris, rapporter tout à Dieu et ne voir que par lui. Il est l'ineffable bonté, l'éternelle justice, la suprême beauté surtout, et tous les désirs inassouvis qui grondent au fond du cœur se fondent en un espoir, en une caresse mystique à l'adresse du Christ. En matière religieuse, cela se nomme mysticisme ou *quiétisme;* en médecine, cette maladie prend le nom d'*hystérie.* Une certaine philosophie, qui se prétend familiarisée avec les secrètes aspirations de l'âme, repousse, il est vrai, cette conclusion.

« Le danger, dit M. Hauréau, est surtout pour celui qui emprunte à la doctrine du *quiétisme* ce qui peut favoriser ses passions, sans s'être élevé dans la région où l'on supposait qu'elles ne sont plus. Mais alors ce n'est pas le *quiétisme* qui serait dangereux, c'est le mélange coupable d'une doctrine élevée avec de grossiers instincts. » M. Hauréau se trompe lorsqu'il conçoit ce mysticisme comme pouvant exister dégagé des « instincts grossiers. » Ce sont eux, précisément, qui sont l'unique cause de ces élans, plus sensuels encore que religieux. Dieu devient dans le ciel un époux que la terre vous a refusé; telle est l'explication brutale de cette doctrine, la seule logique, la seule conforme à la physiologie.

Voilà le langage de la science. Nous n'avons plus à décider entre elle et la philosophie spiritualiste. Que d'autres se flattent de pénétrer à fond tous les mouvements secrets de l'âme et de leur assigner leur véritable origine! Nous n'avons à nous occuper à cette place que des conséquences du *quiétisme;* elles sont déplorables, nous l'avons établi, au double point de vue de l'éternelle morale et de la religion catholique sur laquelle il prétendait appuyer sa doctrine excentrique. Cette seconde raison amena la papauté à condamner *in globo*, par un bref de 1699, vingt-trois propositions du livre de Fénelon. Fénelon s'inclina devant cette sentence; il publia un mandement où sa docilité se montra complète; il assembla les évêques de sa province et souscrivit avec eux le bref pontifical; enfin il fit don à sa cathédrale d'un ostensoir comme monument de sa condamnation.

— Bibliogr. Consulter : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, par de Fénelon (Bruxelles, 1698, in-12); *Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme et les quiétistes*, ou *Molinos, ses sentiments et ses*

disciples, recueillis par Jean Cornand de Lacroze (Amsterdam, Abr. Wolfgang, 1688, petit in-8°, contenant une traduction de la *Guide spirituelle* et du *Traité de la communion* de Molinos); divers écrits ou mémoires sur l'*Explication des maximes des saints* de Fénelon, par Bossuet (Paris, 1698, in-8°); *Œuvres spirituelles* de Mme J.-M.-B. de La Mothe-Guyon (42 vol. pet. in-8°).

QUIÉTISTE adj. (kui-é-ti-ste — rad. *quiet*). Qui suit les erreurs du quiétisme : *Mon père était une bête, mais ma mère avait de l'esprit; elle était* QUIÉTISTE. (Fonten.)

— Substantiv. Partisan du quiétisme : *Les gnostiques, les harpocratiens, les valentiniens, les hésychastes, les béguards, les illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Mme Guyon, M. de Fénelon, furent des* QUIÉTISTES, *mais des* QUIÉTISTES *bien différents les uns des autres.* (Sallentin.) *Les* QUIÉTISTES *ruinaient à la fois l'activité humaine par de vaines recherches de perfection et de morale, en ne rendant pas la volonté responsable des brutalités du corps.* (Nisard.)

QUIETORIUM s. m. (kui-ié-to-ri-omm — mot lat. formé de *quies*, repos). Antiq. rom. Urne où l'on enfermait les cendres des morts.

QUIÉTUDE s. f. (kui-ié-tu-de ou ki-é-tu-de — lat. *quietudo;* de *quietus*, tranquille, qui était devenu dans l'ancienne langue *quiet*. Le latin *quietus* représente exactement, selon Eichhoff, le sanscrit *çayitas*, paisible, de la racine *çi*, coucher, dormir, reposer, d'où aussi *çaya*, *çayana*, *çayatha*, lit, repos, exactement le latin *quies*, repos, et aussi *âçaya*, demeure, retraite, asile. La racine *çi* est devenue en grec *keimai*, je repose, d'où *koitê*, lit, tanière, *koitôn*, chambre à coucher). Douce tranquillité d'esprit : *La foi met la* QUIÉTUDE *dans l'esprit, comme la bonne conscience met la* QUIÉTUDE *dans le cœur.* (Descuret.) *Quand deux amants se sont entendus ainsi, le cœur éprouve une douce* QUIÉTUDE, *une sublime tranquillité.* (Balz.)

. . . . La consolation
D'avoir fait de ses biens la distribution
Répand au fond du cœur un repos sympathique,
Certaine *quiétude* et douce et balsamique.

REGNARD.

— Syn. Quiétude, calme, paix, etc. V. CALME.

QUIETUS (Caius Fulvius), l'un des trente tyrans, mis à mort à Emèse en 262 de notre ère. Il était fils de Macrien et avait été fait tribun par Valérien. Après la captivité de Valérien, Macrien, ayant été proclamé empereur par l'armée d'Orient (261), associa à l'empire ses deux fils, Macrien et Quietus, et chargea ce dernier de défendre l'Orient contre les Perses pendant qu'il irait se faire reconnaître en Occident. Quietus se fit remarquer par ses talents militaires; mais son père et son frère ayant été tués, Odenat se tourna aussitôt contre Quietus, lui prit une partie de ses troupes, l'assiégea dans Emèse, où il s'était enfermé, s'empara de lui et le mit à mort.

QUIÉVRAIN, bourg de Belgique, province du Hainaut, à 19 kilom. S.-O. de Mons; 2,848 hab. Mines de houille. Ce bourg est la première station belge du chemin de fer de Paris à Bruxelles. On y remarque une église peu intéressante au point de vue architectural, mais surmontée d'un clocher élégant et remarquable par son élévation.

QUIÉVRECHAIN, village et commune de France (Nord), cant., arrond, et à 10 kilom. de Valenciennes, à 61 kilom. de Lille; 998 hab. Brasseries, blanchisseries, fabriques de sucre.

QUIÉVRECOURT, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant., arrond. et à 9 kilom. de Neufchâtel, sur la Béthune; 186 hab. Commerce de beurre, fromage, volaille. Aux environs, source d'eau minérale ferrugineuse.

QUIEVY, bourg et commune de France (Nord), canton de Carnières, arrond. et à 18 kilom. de Cambrai, à 75 kilom. de Lille; pop. aggl., 3,622 hab. — pop. tot., 3,645 hab. Commerce de blé, seigle, graines oléagineuses, fourrages; brasseries, fabriques de batistes et de tissus de coton.

QUIGNETTE s. f. (ki-gnè-te; *gn* mll.). Comm. Sorte de camelot, tantôt tout laine, tantôt de laine mêlée d'un peu de poil de chèvre, que l'on fabriquait autrefois à Lille et dans les environs. ‖ On disait aussi QUINETTE.

QUIGNON s. m. (ki-gnon; *gn* mll. — Ce mot est pour *cuignon*, dérivé de *coin*, du lat. *cuneus*). Gros morceau de pain.

— Agric. Tas de lin couvert de chaume, qu'on laisse quelque temps dans les champs pour que la maturité de la graine se complète.

QUIGNONEZ ou **QUINONES** (François DE), cordelier et prélat espagnol, né dans le royaume de Léon vers la fin du XVe siècle, mort en 1540. Il était fils du comte de Luna. Après avoir été page du cardinal Ximenès, il entra dans l'ordre des cordeliers, dont il fut élu général en 1522, se signala par le zèle qu'il mit à maintenir la discipline et par sa charité, et fut chargé par Clément VII, prisonnier au château Saint-Ange, de négocier son élargissement auprès de Charles-Quint. Quignonez reçut peu après le chapeau de cardinal, fut envoyé par Paul III en Allemagne pour des affaires importantes, puis devint successivement évêque de Curia (1539) et de Palestrine (1540). On lui doit : *Compilatio omnium privilegiorum Minoribus concessorum* (Séville, 1530, in-fol.); *Breviarium romanum ex Sacra potissimum scriptura* (Rome, 1535, in-8°), édité un grand nombre de fois. Ce bréviaire, composé par ordre de Clément VII, fut approuvé par Paul III, Jules III, Paul IV; mais la Sorbonne, à qui l'auteur avait soumis son livre, le censura. En 1568, Pie V, ayant remarqué que beaucoup d'ecclésiastiques avaient abandonné le bréviaire romain pour celui de Quignonez, défendit par une bulle de se servir de ce dernier.

QUI HABET AURES AUDIENDI AUDIAT (*Que celui qui a des oreilles pour entendre entende*), Paroles de l'Ecriture sainte, qui répondent au proverbe français : « A bon entendeur, salut; » ou à cet autre proverbe latin : *Qui potest capere capiat*, « Que celui qui peut comprendre comprenne. »

« Les âmes fortes, qui ont une volonté puissante, ont en général une grande capacité d'attention. Elles savent écouter, regarder souvent et longtemps; elles voient et entendent là où il n'y a rien de perceptible pour d'autres : *Qui aures habet audiat.* »

BAUTAIN.

« . . . . . L'aigle et les vautours, après une longue guerre, s'en rapportèrent enfin au hibou... Il persuada à l'aigle et aux vautours de se laisser un peu rogner les ongles et couper le petit bout du bec pour se mieux concilier ensemble. Avant ce temps, le hibou avait toujours dit aux autres oiseaux : Obéissez à l'aigle; ensuite il avait dit : Obéissez aux vautours; il dit bientôt : Obéissez à moi seul. Les pauvres oiseaux ne surent à qui entendre; ils furent plumés par l'aigle, les vautours, le chat-huant et les chauves-souris : *Qui aures habet audiat.* »

VOLTAIRE.

QUIJADA (Luiz-Mendez), majordome de Charles-Quint. Il vivait au XVIe siècle, fut admis en 1525 au nombre des pages de Charles-Quint, accompagna ce prince dans diverses expéditions, reçut une blessure au combat de la Goulette (1535), prit part, en 1546, à la guerre contre les protestants, puis fit les campagnes des Pays-Bas de 1553 à 1555. Devenu majordome de l'empereur, il le suivit après son abdication, et vécut dans l'intimité de ce prince jusqu'à sa mort. Ce fut lui que Charles-Quint chargea de faire connaître don Juan d'Autriche à Philippe II et de dire au roi quelles étaient les intentions de son père relativement à don Juan. On possède de curieuses et intéressantes lettres écrites par Quijada sur la vie intime de Charles-Quint. M. Gachard les a citées ou analysées avec soin dans son livre intitulé : *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yust. Lettres inédites, publiées d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas* (Bruxelles, 1854, in-8°).

QUILAJA s. m. (kui-la-ja). Bot. V. QUILLAJA.

QUILBOQUET s. m. (kil-bo-kè). Techn. Instrument de menuisier servant à équarrir les mortaises. ‖ On dit aussi ÉQUILBOQUET.

QUILCA (RIO de), fleuve du Pérou. Il prend sa source à l'E. du département d'Arequipa, coule d'abord parallèlement aux Andes, se dirige ensuite vers l'O. et se perd dans l'océan Pacifique, au S. de Rio-Mayos. Ses affluents les plus importants sont le rio Chila et le rio Inchocajo.

QUILCA, bourg du Pérou, département d'Arequipa, province de Camana. Mines et commerce important de magnésie; port très-fréquenté.

QUILIMANCE ou **QUILIMANCY**, rivière de l'Afrique orientale (Zanguebar). Elle prend sa source, à ce que l'on croit, dans une haute montagne située par 1° de latit. S. et se jette dans la mer des Indes, à Melinde, après un cours d'environ 530 kilom.

QUILIMANÉ, la plus considérable et la plus fréquentée des quatre embouchures du Zambèse. V. ce mot.

QUILIMANÉ, ville de la capitainerie générale portugaise de Mozambique, ch.-l. du gouvernement de son nom, par 17° 53′ 8″ de latit. S. et 34° 19′ 45″ de longit. E., sur un bras du Zambèse, appelé aussi Quilimané, et près de son embouchure dans le canal de Mozambique; 3,500 hab. dont 200 Portugais, une trentaine de Maures ou Arabes et 3,260 Africains. Elle est située dans une plaine humide, environnée de bois et de palmiers; les eaux en sont mauvaises. Le port est, à raison de ses passes dangereuses, abordable seulement pour les petits navires. Exportation d'ivoire, écaille de tortue, cornes de rhinocéros, dents d'hippopotame, cire, tabac, riz, etc. C'est par Quilimané que se fait tout le commerce d'échange avec le pays de Senna, de Tête et tout le bassin du Zambèze.

QUILIMANÉ (GOUVERNEMENT DE), dans la capitainerie générale de Mozambique, borné au N.-E. par celui de Mozambique, au S.-E. par le canal de ce nom, au S. par le gouvernement de Sofala et des Rivières-de-Sena, et à l'O. par ce dernier gouvernement et les monts Lupata; 325 kilom. de longueur sur 200 kilom. de largeur. Sa surface est montueuse à l'intérieur, mais plate le long des côtes. Il est arrosé par le Zambèze et ses différents bras, la Mata, la Suabe-Grande, etc. On y recueille du riz, du tabac, du salpêtre, etc.

QUILLAGE s. m. (ki-lla-je; *ll* mll. — rad. *quille*). Anc. cout. Droit que payaient, en France, les vaisseaux marchands qui entraient pour la première fois dans quelque port du royaume.

— Encycl. Le droit de *quillage* était à Bordeaux, du temps de Savary, de 3 livres 4 sols. Le droit de *quillage* n'était perçu et connu que dans la Bretagne et dans la Guyenne. Dans cette dernière province, le droit de *quillage* était si ancien, que l'on n'a pas pu découvrir l'époque de son établissement. On sait seulement qu'il provient d'une rétribution que les capitaines des navires qui entraient pour la première fois au port de Bordeaux étaient dans l'usage de donner aux commis de la douane. Le droit de *quillage* se percevait sur tous les navires, tant français qu'étrangers; à Blaye, le même droit se percevait dans les mêmes conditions et sur le même pied. Quelques écrivains ont prétendu que ce droit ne se percevait pas ailleurs qu'à Bordeaux et à Blaye, mais le *Mémoire sur les droits de traite* nomme plusieurs autres villes où il se percevait également.

QUILLAI ou **QUILLAY** s. m. (ki-llé; *ll* mll.). Bot. Syn. de QUILLAJA.

QUILLAJA s. m. (ki-lla-ja; *ll* mll.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, type de la tribu des quillajées, dont l'espèce type croît au Pérou et au Chili. ‖ On dit aussi QUILAJA et QUILLAI ou QUILLAY.

— Encycl. Le *quillaja* savonneux ou *smegmadermos* (écorce savonneuse) est un arbre à feuilles éparses, à peine pétiolées, entières, ovales arrondies, fermes et consistantes, vertes et glabres des deux côtés; la fleur a un calice persistant, pubescent au dehors, à cinq divisions épaisses, solides, aiguës; elle porte dix étamines à filets subulés, dont cinq prennent naissance sur les lobes du calice et cinq autres au fond du calice; le fruit est composé de cinq capsules oblongues, comprimées latéralement, arrondies à l'extrémité, verdâtres et pubescentes; elles sont disposées comme les rayons d'une étoile et pourvues d'une suture ventrale qui occupe, sous la forme d'une arête, toute leur longueur.

L'écorce nous arrive du Chili et du Pérou par Panama, ce qui lui fait donner dans le commerce les noms de *bois de Panama*, *écorce de Panama* et même simplement *panama*. Elle fait l'objet d'un commerce important. Elle arrive en fragments larges et plats qui atteignent parfois 1 mètre de longueur. Sa texture est fibreuse. Elle est assez dense, presque blanche à l'intérieur, un peu grisâtre à la surface. Elle n'a pas d'odeur marquée. Lorsqu'on en mâche un éclat, on ne perçoit d'abord qu'une saveur peu marquée, mais bientôt on ressent une âcreté fort désagréable. Lorsqu'on la pulvérise, ou simplement lorsqu'en la maniant ou la déchirant on se trouve soumis à l'action de sa poussière, on ne tarde pas à être pris d'éternument. Elle peut même occasionner ainsi des accidents assez graves. Cette écorce a été étudiée par MM. Boutron et Ossian Henry, qui en ont extrait un principe particulier, soluble dans l'alcool et dans l'eau, communiquant à ce dernier liquide la propriété de mousser et le rendant visqueux. Ce principe a été reconnu identique avec la saponine que contient la saponaire (*saponaria officinalis*). L'écorce du *quillaja* savonneux est la substance que l'on doit employer de préférence pour la préparation de la saponine, à cause de la quantité énorme de cette matière qu'elle fournit, en même temps que du peu d'élévation de son prix. V. SAPONINE.

Les teinturiers font usage de l'écorce de *quillaja* pour dégraisser les étoffes; il est particulièrement recherché pour le blanchissage des mérinos et des lainages blancs fins. On a proposé aussi de se servir de sa décoction comme dissolvant de certaines matières colorantes, des couleurs d'aniline par exemple, qui sont d'ordinaire mises en usage dans des liqueurs alcooliques.

Les applications médicales de ce végétal sont fort restreintes. Son infusion agit topiquement, comme celle de la saponaire; elle est mucilagineuse, émolliente et adoucissante.

QUILLAJÉ, ÉE adj. (ki-lla-jé; *ll* mll. — rad. *quillaja*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au quillaja.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre quillaja.

QUILLAN, bourg et commune de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Limoux, à 62 kilom. de Carcassonne, sur l'Aude, au pied d'une montagne couverte de forêts; pop. aggl., 2,281 hab. — pop. tot., 2,539 hab. Grand commerce de bois de construction; fabriques de draps et de plâtre, scieries, forges importantes. Ruines d'un château fort. Un tunnel de près de 200 mètres de longueur amène l'eau de l'Aude aux usines de Quillan. La vallée de l'Aude est très-fertile dans les environs du bourg.

QUILLAY s. m. (ki-llè; *ll* mll.). Bot. V. QUILLAJA.

QUILLAY, bourg du Pérou, département de Liverdad, province de Chachapoyas; 4,000 hab. Mines d'or très-abondantes.

QUILLE s. f. (ki-lle; *ll* mll. — du germanique : ancien haut allemand *kiol*, scandinave *kiol*, *kial*, anglo-saxon *cæle*, *ceol*, allemand *kiel*, anglais *keel*, peut-être du même radical que le sanscrit *kalâ*, bateau, savoir la racine *kal*, mener, pousser, d'où aussi le kourde *kalek*, espèce de radeau sur des outres, le latin *celox*, vaisseau léger, *celer*, agile, *celeritas*, célérité, le grec *kelês*, coursier, *kelomai*, *keleuô*, *kellô*, pousser, mener, et le russe *celnu*, *celnoku*, nacelle, bateau, polonais *czolno*, *czolnek*, bohémien *clun*, venus peut-être plus directement du sanscrit *calana*, mobile, fluctuant, vacillant, de *cal*, aller, vaciller, allié d'ailleurs à *kal*. On pourrait aussi rapprocher les formes germaniques de l'irlandais-erse *culaidh*, bateau, et du sanscrit *kôla*, canot, radeau, que l'on rapporte à la racine *kul*, laquelle, suivant le dictionnaire de Pétersbourg, est une racine fictive. Peut-être aussi le nom germanique de la carène se rattache-t-il à la racine sanscrite *çal*, couvrir, d'où le sanscrit *çala*, maison, grec *kalia*, hutte, cage, latin *cella*, etc. Cependant, cette racine, qui est devenue en latin *celo*, en irlandais *ceelius*, en kymrique *celu*, est représentée en ancien allemand par *helan*). Mar. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement : *La* QUILLE *d'un vaisseau. Ce vaisseau a cent pieds de* QUILLE. (Acad.) *Nous allions vent largue; notre esquif, penché sous le poids de la voile, avait la* QUILLE *à fleur d'eau.* (Chateaub.)

Ils vont partir; la voile préparée
S'arrondissait sous le frais aquilon :
De leurs vaisseaux, sous la vague effleurée,
La *quille* fuit et laisse un blanc sillon.

PARNY.

‖ Grosse pièce de bois formant le derrière d'un bateau foncet. ‖ *Fausse quille*, Assemblage de plusieurs pièces de bois qu'on applique au-dessous de la quille, pour la préserver dans les échouages. ‖ *Quille d'un pont*, Grosse pièce de bois qui soutient le pont. ‖ *Virer en quille*, Incliner un navire de manière à mettre sa quille hors de l'eau : *Il devenait indispensable de décharger l'*Etoile, *peut-être même de la* VIRER EN QUILLE, *pour découvrir et fermer cette voie d'eau qui paraissait être très-basse et de l'avant.* (Bougainville.) ‖ *Prêter de l'argent sur la quille d'un vaisseau*, Hypothéquer pour de l'argent le corps d'un vaisseau.

— Encycl. Mar. Les marins comparent avec raison la *quille* d'un navire à une épine dorsale; la *quille* est, en effet, la pièce sur laquelle repose tout l'édifice et qui est, dans la construction, ce que l'épine dorsale est à la charpente du corps humain. En effet, les couples que l'on élève verticalement sur la *quille*, quand on construit le navire, ne sont que les côtes de la carcasse. Une *quille* se compose d'une longue pièce de charpente ou de fer, ou de l'assemblage de plusieurs pièces mises bout à bout et mariées les unes aux autres par des écarts à croc, bien chevillés de dessous en dessus. Elle porte l'étambot à son arrière et l'étrave à son avant. La *quille*, la contre-*quille*, la carlingue et même la fausse *quille*, toutes pièces jointes parallèlement ensemble dans le sens de la hauteur, sont, en général, comprises sous le nom de *quille;* mais la *quille* proprement dite est celle de ces pièces dont la râblure reçoit le bord inférieur du premier bordage. Il y a des navires et des bateaux à fond plat, tels que certaines prames, où l'on voit deux ou trois *quilles* parallèles, pour consolider les pièces de la sole qui repose au-dessus; mais ce sont des exceptions. Les *quilles* glissantes, qui ne sont autre chose que des fausses *quilles* volantes, sont aussi employées dans des cas exceptionnels. On a enfin imaginé les *quilles* mobiles pour les navires destinés à naviguer sur des petits fonds ou à remonter des rivières peu profondes; alors ces *quilles* se retirent à volonté, lorsqu'on veut caler moins d'eau.

Les constructeurs courbent fréquemment la *quille* vers son milieu et la relèvent aux extrémités; c'est ce qu'on appelle lui donner de la tonture.

La marine à vapeur emploie souvent des *quilles* en fer forgé ou en tôle. Les premières sont formées de longues barres de fer massif assemblées par des écarts doubles, réunis par de forts rivets; on y creuse quelquefois, mais rarement, une râblure pour y encastrer la première virure de tôle. Lorsque la *quille* est en fer forgé, il en est de même de l'étrave et de l'étambot. Ordinairement elle est en tôle recourbée; elle est alors réunie par des cornières et elle forme un long canal où les eaux de la cale se réunissent pour circuler en dessous des carlingues et de la membrure; cette forme est aussi obtenue par le laminage; quelquefois les *quilles* en tôle sont construites de telle façon qu'elles ne risquent pas de produire de grandes voies d'eau par suite d'un échouage qui peut les aplatir; alors la tôle est courbée et ajoutée au bordé.

QUILLE s. f. (ki-lle; *ll* mll. — du germanique : ancien haut allemand *kegil*, petit pieu, cheville, objet allongé; allemand moderne *kegel*, corps qui diminue d'épaisseur de la base au sommet, cône, quille, etc. C'est peut-être le même mot que le kymrique *cogel*, armoricain *kegel*, cornique *kigel*, quenouille, et que le persan *kâgal*, roseau; mais ce n'est là

qu'une hypothèse). Jeux. Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, que l'on place debout, et que l'on s'exerce à renverser : *Un jeu de* QUILLES. *Jouer aux* QUILLES. *Un joueur de* QUILLES. *Abattre les* QUILLES. *Un bon poëte n'est guère plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de* QUILLES. (Malherbe.) *Lorsque je vois les rois et les Etats se combattre au milieu de leurs dettes et de leurs engagements, je m'imagine voir une partie de* QUILLES *dans la boutique d'un marchand de porcelaine.* (Hume.) *L'essentiel est d'être heureux, même en jouant aux* QUILLES; *mais peut-on l'être toujours?* (Frédéric II.) ‖ *Quilles des Indes*, Nom d'un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu de quilles dressées sur un plateau. ‖ *Quilles sur table*, Petites quilles rangées sur un plateau, se redressant au moyen de cordons, et qu'on s'efforce de renverser avec une boule tournant autour d'une flèche à laquelle elle est attachée. ‖ *Quilles au bâton*, Jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, plantées l'une près de l'autre dans du sable, et sur la même ligne, et que l'on cherche à abattre avec des bâtons.

— Pop. Jambe longue et maigre : *La madame du pavillon qui met ses bas! — Plus que ça de* QUILLES! (Gavarni.)

— *Jouer des quilles*, Courir, s'enfuir : *Je ne suis pas si aveuglé que je ne* JOUASSE DES QUILLES. (Ed. Vérard.)

— *Etre sur ses quilles*, Etre sur pied; être debout, ferme, solide, bien portant : *Quels hommes que ces soldats qui* SONT *encore* SUR LEURS QUILLES *après avoir traversé l'Italie, l'Egypte, l'Allemagne, le Portugal et la Russie!* (Balz.)

— *Se tenir droit comme une quille*, Se tenir très-droit.

— *Etre planté comme une quille*, Se tenir immobile à la même place.

— *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, Lui faire un très-mauvais accueil :

> *Comme un chien dans un jeu de quille*
> On *reçoit* une pauvre fille
> A l'instant qu'elle voit le jour.
> A quinze ans, quand elle est gentille,
> Elle nous *reçoit*, à son tour,
> *Comme un chien dans un jeu de quille.*
>
> SALLENTIN.

— *Prendre, trousser son sac et ses quilles*, Plier bagage, se sauver, se retirer promptement.

— *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles*, Le chasser.

— *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles*, Prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et n'abandonner aux autres que ce qui a peu de prix.

— Modes. Nom donné autrefois à deux bandes de parements qu'on mettait à une robe, le long de la couture du côté.

— Techn. Gros coin de bois dont on se sert pour l'exploitation de certaines roches, principalement du schiste ardoisier. ‖ Instrument servant à calibrer un tuyau et à estimer la vitesse d'un courant. ‖ Instrument de bois qui sert à allonger les doigts des gants et à leur donner la forme convenable. On dit plus communément BAGUETTES. ‖ Nom donné, chez les passementiers et les rubaniers, à de petits morceaux de bois ronds attachés par une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contre-poids.

— Bot. Espèce du genre clavaire.

— **Encycl.** Jeux. Aux *quilles* ordinaires, on se sert de neuf grandes *quilles* de bois que l'on range en carré sur le sol, sur trois de front et trois de profondeur. Après avoir tiré au sort l'ordre dans lequel ils joueront, les joueurs se placent successivement à un endroit convenu, ou but, et de là lancent une boule de bois dans les *quilles*. La *quille* du milieu, si elle est abattue seule, vaut neuf points. Chacune des autres ne compte que pour un. La partie est gagnée par le premier qui fait le nombre de points déterminé d'avance; mais il est à remarquer que celui qui prend plus de points qu'il n'en faut crève aussitôt, c'est-à-dire qu'il perd tous les points qu'il a pris, ce qui l'oblige à recommencer comme s'il n'avait pas joué. Aux *quilles* au bâton, on emploie sept *quilles* de bois, grosses et hautes, que l'on plante dans du sable sur une seule ligne, et qu'on abat avec un bâton. Pour gagner, il faut en renverser un nombre pair. Aux *quilles* des Indes, les *quilles* sont rangées comme aux *quilles* ordinaires et en même nombre, mais on se sert d'une toupie pour les abattre. De plus, on leur attribue une valeur qui varie selon la place qu'elles occupent. Aux *quilles* sur table, on fait usage de petites *quilles* qui sont disposées sur une table de manière à pouvoir se redresser toutes d'un seul coup en agissant sur un faisceau de cordons dont chacun, passant par un trou pratiqué dans la table, est attaché par un bout sous une *quille*. On les renverse en faisant décrire un mouvement circulaire à une boule suspendue à un support vertical. Quant aux regles, elles sont à peu près les mêmes qu'aux *quilles* ordinaires. V. SIAM.

QUILLÉ s. m. (ki-llé; *ll* mll.). Vitic. Maladie de la vigne dans laquelle les feuilles se tachent de plaques rouges ou jaunes.

QUILLÉ, ÉE adj. (ki-llé; *ll* mll. — rad. *quille*). Mar. Muni d'une quille : *Frégate solidement* QUILLÉE.

QUILLÉ, ÉE (ki-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Quiller. Poursuivi à coups de pierres : *Cette pauvre femme était* QUILLÉE *par les gamins.*

QUILLEBEUF, bourg et commune de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Pont-Audemer, à 80 kilom. d'Evreux, sur la rive gauche de l'estuaire de la Seine; 1,372 hab. Petit port de mer; fafriques de dentelles. La navigation de la Seine présente de grands dangers aux environs de Quillebeuf. On y trouve un certain nombre de pilotes qui se chargent de diriger les bateaux jusqu'au Havre.

L'église de Quillebeuf, dédiée à Notre-Dame du Bon-Port, appartient à deux époques : sa nef et son clocher sont évidemment du XIe siècle. Le chœur, bien que l'ogive y domine dans toute sa pureté, est de beaucoup plus moderne et nous croyons pouvoir fixer la date de sa construction au règne de Henri IV. Des colonnes rondes, sans aucune ciselure, soutiennent les arcades, au nombre de sept. Cette partie de l'édifice est d'une excessive légèreté. On a restauré dans ces dernières années les anciennes fenêtres de la nef. Les fenêtres ogivales du chœur sont ornées de belles verrières, dont la plus curieuse représente la *Procession de la confrérie de la charité*, à l'époque de Henri IV, avec costumes du temps. Le portail de l'édifice, classé au nombre des monuments historiques, est surtout intéressant. Entre les deux contre-forts qui correspondent aux arcades intérieures de la nef, il est percé de deux fenêtres romanes et d'une porte du même style, ornée d'une cannelure, d'un double rang de zigzags qui se joignent à l'extrémité de leurs angles et d'un bourrelet au-dessus duquel il s'en trouve un second qui se termine par deux têtes après avoir décrit un demi-cercle. Des losanges ont été sculptés sur la plupart des petites pierres carrées dont le portail est construit. Enfin, le clocher et sa tourelle se font remarquer par leur élégante ornementation.

Quillebeuf, ancienne capitale de l'ancien Roumois, petite province qui formait autrefois une des subdivisions de la Normandie, fut octroyée en toute propriété à la célèbre abbaye de Jumiéges, par le duc de Normandie, Guillaume Longue-Epée. Philippe-Auguste l'acquit en 1200. Henri IV lui donna une extension considérable et l'entoura de fortifications. Il se proposait d'en faire le point principal de défense du cours de la Seine et de changer son nom de Quillebeuf en celui d'Henriqueville, lorsqu'il mourut. C'est alors que la ville obtint le privilége du pilotage du fleuve, qu'elle possède encore. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis régente fit détruire les fortifications de Quillebeuf. Le port de Quillebeuf doit son importance relative à ce que les navires descendant de Rouen sont obligés de s'y arrêter. C'est en outre la plus forte station de pilotes établie sur la Seine. C'est à Quillebeuf que la barre atteint sa plus furieuse énergie. Le quai de Quillebeuf, récemment prolongé sur une assez grande étendue, porte un phare du quatrième ordre, ayant 10 milles de portée.

QUILLER v. n. ou intr. (ki-llé; *ll* mll. — rad. *quille*). Jeter une quille en visant à la placer le plus près possible de la boule, pour savoir quels joueurs seront ensemble dans la partie ou celui qui jouera le premier : *Il faut* QUILLER, *les plus près seront ensemble.* (Acad.) ‖ Replacer les quilles abattues. ‖ Jouer aux quilles. Vieux en ce sens.

— v. a. ou tr. Jeter des pierres, des quilles, des bâtons dans les jambes de : *Les méchants enfants poursuivaient de leurs huées le pauvre vieux bossu et le* QUILLAIENT *avec des pierres et des trognons de choux.* (Aug. Humbert.) ‖ Chercher à atteindre avec des projectiles lancés à la main : QUILLER *une bouteille pour la casser.*

QUILLÉSIA s. m. (ki-llé-zi-a; *ll* mll.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des olacinées, comprenant des espèces qui croissent aux îles Philippines.

QUILLET (Claude), poëte latin moderne, né à Chinon en 1602, mort à Paris en 1661. Il exerça d'abord la médecine dans son pays natal. En 1633, lorsque Laubardemont fut envoyé à Loudun pour instruire le procès de la prétendue possession des religieuses ursulines, Quillet, qui avait eu des relations amicales avec Urbain Grandier, fut admis, en qualité de médecin, à assister aux séances judiciaires, où le diable parlait, disait-on, par la bouche des religieuses. A l'une de ces séances, Asmodée menaça d'enlever jusqu'à la voûte de l'église le premier incrédule qui douterait de son pouvoir. Quillet, dans un mouvement d'indignation contre de pareilles jongleries, accepta le défi, « de sorte, lit-on dans le *Sorberiana*, que le pauvre diable fut bien penaud et toute la diablerie fort interdite. » L'acte de courage de Quillet ne sauva pas du bûcher le malheureux curé de Loudun, et l'imprudent médecin, menacé du même sort ainsi que plusieurs autres amis de Grandier, dut s'enfuir en Italie, où il s'attacha en qualité de secrétaire au maréchal d'Estrées, ambassadeur de France.

Par une contradiction singulière, Quillet, victime du catholicisme, embrassa à Rome l'état ecclésiastique. Il composa dans cette ville son poëme sur l'art de faire de beaux enfants, intitulé la *Callipédie*, et le fit imprimer à son retour en France. La première édition a paru sous ce titre : *Calvidii Læti Callipædia, sive de pulchræ prolis habendæ ratione, libri IV* (Leyde, 1655, in-4°). Quillet, comme on le voit, y déguise son nom sous le pseudonyme de **Calvidius Lætus**; mais on ne prit pas le change, et le véritable auteur fut bientôt connu. Un passage de cette première édition, où il est très-défavorablement parlé de la nation italienne, contient ce vers à l'adresse du cardinal de Mazarin :

Utque suum servent regnum, regna omnia perdunt.

Le cardinal, s'il faut en croire Bayle et le *Menagiana*, reçut l'insulte avec débonnaireté. Il fit venir Quillet, qui se confondit en excuses, et le gratifia de l'abbaye de Doudeauville, dans le diocèse de Boulogne. L'abbé Quillet s'empressa de faire amende honorable, et dans la seconde édition de son poëme (1656) il substitua l'éloge de Mazarin au trait satirique qu'il avait lancé contre lui, et lui dédia son œuvre dans une épître en vers. La *Callipédie* eut un très-grand succès. Plusieurs beaux esprits du temps, notamment Costar et Ménage, vantent la juste distribution des parties, l'ingénieux emploi de la fable, la variété des épisodes et la beauté de la versification, pleine de douceur et d'harmonie malgré quelques incorrections. Il faut beaucoup rabattre de ces éloges. Dans cet ouvrage, où l'auteur a eu pour but plutôt de plaire que d'instruire, on trouve des peintures licencieuses et de trop longs détails sur l'influence des astres; néanmoins, le quatrième livre contient d'utiles préceptes sur les soins que réclament les enfants nouveau-nés. La *Callipédie* a été traduite en français par Monthenault d'Egly (1749, in-8°), par Lancelin de Laval (1774, in-12), par Caillau (1799, in-12) et par Camus-Daras (1832, in-4°).

D'après l'abbé de Marolles, Quillet aurait écrit un poëme latin sur Henri IV et une traduction en vers français des satires de Juvénal. Quelques biographes affirment que ces manuscrits furent légués par l'auteur à Ménage, qui ne jugea pas à propos de les publier.

QUILLET (Pierre-Nicolas), écrivain, né à Paris en 1766, mort à Passy en 1837. Il entra, comme employé, au ministère de la guerre, où il devint chef des bureaux de la solde courante et de la liquidation de l'arriéré, puis remplit les fonctions de commissaire des guerres et de sous-intendant militaire. On lui doit : *Etat actuel de la législation sur l'administration des troupes et particulièrement sur la solde et les traitements militaires* (Paris, 1803, in-8°), plusieurs fois réédité; *Passy et ses environs* (Paris, 1836, in-8°).

QUILLETTE s. f. (ki-llè-te; *ll* mll. — dimin. de *quille*). Agric. Brin d'osier gros comme le petit doigt et long d'un pied, qu'on enfonce en terre d'un demi-pied, pour qu'il prenne racine : *Planter des osiers en* QUILLETTES.

QUILLIARD (Pierre-Antoine), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Paris en 1711, mort à Lisbonne en 1733. Les dispositions artistiques qu'il montra de très-bonne heure lui valurent une pension de 200 livres que lui donna Louis XV. Il reçut, croit-on, les leçons de Watteau, puis se rendit en Portugal avec le médecin suisse Merveilleux pour y dessiner des plantes. S'étant fait connaître par des tableaux dans le genre de Watteau, il devint peintre de la cour, membre de l'Académie des beaux-arts de Lisbonne et se fixa dans cette ville. On cite de cet artiste des tableaux qu'on voit dans le palais du duc de Cadaval, les plafonds de l'appartement de la reine et diverses estampes, entre autres celle qui représente la *Pompe funèbre du duc Nuño d'Olivares Pereira* (Lisbonne, 1750, in-fol.).

QUILLIER s. m. (ki-llé; *ll* mll. — rad. *quille*). Jeux. Espace carré dans lequel on range les neuf quilles. ‖ Ensemble des quilles composant un jeu : *Abattre tout le* QUILLIER.

— Techn. Grosse tarière dont se servent les charrons pour ouvrir le moyeu des roues, avant d'y passer le taraud.

QUILLIMADEC, petit fleuve de France. Il prend sa source dans les collines de Plounéventer, passe à Trégarantec, Lesneven et Plouider et se perd dans l'anse de Guisseny, après un cours de 26 kilom.

QUILLION s. m. (ki-li-on). Forme ancienne du mot QUINTILLION.

QUILLOIR s. m. (ki-lloir; *ll* mll.). Mar. Long bâton employé dans les corderies pour faire tourner un dévidoir ou touret.

QUILLON s. m. — (ki-llon; *ll* mll. — rad. *quille*). Partie de la croisette d'une épée qui fait le prolongement de la branche et règne en arrière de la poignée.

QUILLOT s. m. (ki-llo; *ll* mll.). Métrol. Mesure pour les grains équivalant à 31kil,50, dont on se sert à Constantinople et à Smyrne.

QUILLOT (Claude), ecclésiastique français, né à Arnai-le-Duc (Bourgogne), mort à Dijon vers 1710. Forcé par sa mauvaise santé de quitter l'ordre des chartreux, il se fit ordonner prêtre, fut attaché à la paroisse de Saint-Pierre, à Dijon, devint le directeur spirituel d'un grand nombre de dames, reçut chez lui le Père Lacombe et Mme de Guyon, dont il répandit les écrits, se vit accusé de favoriser le quiétisme et, sur la dénonciation de plusieurs ecclésiastiques, il fut condamné par l'official de Dijon, le 17 juillet 1700, pour ses discours entachés de quiétisme, à une détention de trois ans dans un monastère, avec jeûne au pain et à l'eau tous les vendredis. Quillot en appela au parlement de Dijon, qui le mit hors de cour, puis, enhardi par ce succès, se pourvut en révision contre la sentence de l'officialité et fut innocenté par un nouveau jugement. Il vécut, à partir de ce moment, dans la retraite; mais ses ennemis n'en persistèrent pas moins à faire de lui le chef d'une secte qu'ils appelèrent quillotisme, et l'un d'eux, M. Mauporty, publia dans ce but, sans nom d'auteur un livre intitulé : *Histoire du quillotisme* ou *De ce qui s'est passé à Dijon au sujet du quiétisme* (1703, in-4°).

QUILLOTA ou **SAN-MARTIN-DE-LA-CONCHA**, ville du Chili, province d'Aconcagua, à 80 kilom. N.-O. de Santiago, sur la rive droite de l'Aconcagua, par 32° 58′ 10″ de latit. S. et 73° 35′ 40″ de longit. O.; 8,000 hab. Aux environs se trouvent des mines de cuivre regardées comme les plus riches du Chili. Cette petite ville, située dans une magnifique vallée dont le sol est très-fertile, est le véritable jardin de Valparaiso, dont elle est éloignée de 36 kilom. C'est de Quillota que viennent tous les fruits et les légumes qui approvisionnent le port. On y remarque l'église paroissiale. Fondée en 1726, elle a beaucoup souffert des tremblements de terre, particulièrement en 1826.

QUILLOTISME s. m. (ki-llo-ti-sme — de *Quillot*, n. pr.). Hérésie voisine du quiétisme, fondée par Quillot.

QUILLY, village de France (Calvados), commune de Bretteville-sur-Laize; 171 hab. L'église, qui forme un parallélogramme, accuse plusieurs époques : la tour, la partie la plus ancienne, est romane et est surmontée d'une pyramide en pierre, à quatre pans, assez élevée, mais moins ancienne que la tour; le chœur appartient au premier style ogival; enfin la nef a été refaite il y a près d'un siècle. Lors des nouvelles fondations, on découvrit, dit-on, des statues représentant des dieux du paganisme, d'où quelques archéologues ont conclu qu'un temple païen s'élevait jadis en cet endroit. M. de Caumont pense qu'on y sculptait, au temps de la domination romaine, des statues pour lesquelles les carrières voisines fournissaient des blocs magnifiques. Une ferme occupe aujourd'hui une partie des bâtiments de l'ancien château, qui est un assez bel échantillon du style de la Renaissance.

QUILOA, ancienne ville de l'Afrique orientale, sur une île près de la côte de Zanguebar, dans la baie de son nom, par 8° 41′ de latit. S. et 37° 26′ de longit. E.; 3,000 hab. On en exporte de l'ivoire, de l'écaille de tortue et on y importe des armes, des munitions, du tabac, des lainages, de la faïence, etc. Les habitants ont le corps grand et bien fait, des traits réguliers et expressifs. Ils professent le mahométisme. Les relations qu'ils ont eues avec les îles de France et de la Réunion leur ont donné quelques notions de la langue française. Quiloa était très-florissante au commencement du XVIe siècle, époque des voyages de Cabral, de Gama et d'Albreda; mais les Portugais s'en étant emparés en 1529, elle commença à décliner et finit par déchoir entièrement du moment où elle tomba sous la domination de l'iman de Mascate qui l'enleva aux Portugais. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village.

QUILOA (ROYAUME DE). Cet Etat est borné au N. par celui de Zanzibar, à l'E. par la mer des Indes, au S. par la capitainerie générale de Mozambique et à l'O. par le pays de Mazimbas; 50,000 habitants et 350 kilom. de longueur sur 240 kilom. de largeur. Sa surface est montagneuse dans l'intérieur, mais plate sur les côtes. Elle est couverte d'épaisses forêts jusqu'à quelques kilomètres des bords de la mer, lesquelles empêchent toute communication avec l'intérieur. Ce petit royaume est arrosé par le Mongallo, le Serega, le Chingebanah, le Coavo, le Lindy, le Quisoire, etc. Le sol est fertile et on y cueille des grains, du riz, du maïs, des yams, des fruits. On y élève du gros bétail et de la volaille. Il est sous la domination de l'iman de Mascate.

QUILOMBO s. m. (ki-lon-bo). Nom qu'on donne, dans le Brésil, à la réunion de quelques cabanes de feuillage construites par les nègres fugitifs pour leur servir d'abri.

QUILY, village et commune de France (Morbihan), cant. de Josselin, arrond. et à 13 kilom. de Ploërmel, à 50 kilom. de Vannes, au bord de l'Oust; 447 hab. Exportation de bois de construction et de chauffage. On y remarque des restes de retranchements romains.

QUIMERCH, village et commune de France (Finistère), cant. du Faou, arrond. et à 14 kilom. de Châteaulin, à 42 kilom. de Quimper; 1,777 hab. Céréales et pâturages; poudrerie.

QUIMOS s. m. (ki-moss). Ethnogr. Variété de l'espèce humaine que l'on prétend avoir observée dans l'île de Madagascar.

QUIMPER ou **QUIMPER-CORENTIN**, ville de France (Finistère), chef-lieu de départe-

ment, ancienne capitale du comté de Cornouailles, à 549 kilom. de Paris, par 47° 59′ 47″ de latit. et 6° 26′ 26″ de longit. O.; pop. aggl., 11,202 hab. — pop. tot., 13,159 hab. Évêché suffragant de Rennes, grand séminaire, collége communal, cours normal d'institutrices, tribunaux de 1re instance, école d'hydrographie, quartier maritime du sous-arrondissement de Brest, etc. L'arrond. comprend 9 cant., 62 communes et 133,756 hab. Le port, situé sur l'Odet, est bordé de deux quais qui ont chacun 650 mètres de longueur. Les importations consistent en sel, vins, houille, résine, engrais; les exportations en céréales, farines, poteries, poissons. Le commerce est assez considérable. Les corderies, les faïenceries, les tanneries et les minoteries sont les principales branches de l'industrie quimpéroise.

La ville est située entre de hautes collines, dans un frais et gracieux vallon, au confluent du Steir et de l'Odet, dont les eaux réunies forment un port qui peut recevoir des navires de 150 tonneaux. Elle est couronnée par la masse imposante de sa cathédrale, dont on aperçoit de loin le chevet, les tours et les flèches. Nous nous empressons de dire que Quimper ne mérite pas plus que Carpentras ou Landerneau la réputation de ville burlesque qu'on a voulu lui faire, et que rien ne justifie les vers suivants de La Fontaine :

> C'était à la campagne,
> Près d'un certain canton de la basse Bretagne
> Appelé Quimper-Corentin.
> On sait assez que le destin
> Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.
> Dieu nous préserve du voyage!

Il est peu de villes en France dont les origines soient aussi obscures que celles de Quimper-Corentin. Le faubourg de Locmaria, situé à 500 mètres environ de la rive gauche de l'Odet, semble avoir existé au temps de l'occupation romaine; il porte, en effet, dans les actes du XIe siècle, le nom de *Civitas Aquilonia* et est parsemé de briques et de substructions antiques. Devenu la capitale du pays de Cornouailles, Quimper fut la résidence de rois ou comtes héréditaires dont l'un, Grallon-Meur, a fourni de nombreux sujets de légende à l'imagination féconde des romanciers du moyen âge. Le premier évêque de Cornouailles fut (486) Corentin, dont la ville de Quimper a gardé le nom. En 1066, le mariage de Hoel, comte de Cornouailles, avec Avoise, sœur et héritière du duc Conan II, réunit le comté de Cornouailles au domaine ducal. Au commencement du XIIIe siècle, la ville fut close de murailles. En 1344, Charles de Blois l'assiégea et, s'en étant emparé, la livra à un affreux pillage. Quelques années après, les Quimpérois ouvrirent les portes de leur ville à Jean IV, fils de Jean de Montfort. Le maréchal d'Aumont entra à Quimper en 1594 et, depuis cette époque, nous ne trouvons plus dans son histoire un seul fait important.

Quimper a vu naître le critique Fréron, les jésuites Bougeant et Hardouin, l'abbé Royou, le célèbre navigateur Kerguelen, le docteur Laënnec, inventeur de l'auscultation, et M. de Carné, de l'Académie française.

Le plus beau monument de Quimper est la cathédrale Saint-Corentin, qui occupe l'emplacement de deux temples et fut commencée en 1239 par l'évêque Rainaud. Cette basilique, continuée par les évêques successeurs de Rainaud, n'est complétement terminée que depuis quelques années. Le chœur date du commencement du XVe siècle. Le grand portail et les deux tours de la façade occidentale furent commencés en 1424. Les murs de la nef, les transsepts et les collatéraux furent élevés vers le même temps. La construction des flèches a été terminée il y quelques années. « Le portail principal, dit M. Joanne, s'ouvre entre deux tours, dans un massif percé de deux fenêtres flamboyantes superposées. L'ogive de son archivolte offre un triple rang de figures d'anges, sculptées avec art. Au-dessus du portail se détachent, sur des cartouches, des devises héraldiques. L'amortissement du galbe est surmonté d'une statue équestre du roi Grallon, couronne en tête, sceptre en main, manteau royal sur les épaules. Parmi les riches détails du portail sud, à l'entrée de l'évêché, on remarque, sur le tympan, l'image sculptée de Notre-Dame, encensée par des anges, et, sur des cartouches, des dévises appartenant à diverses maisons de Bretagne. L'intérieur, bien restauré par M. Bigot et remeublé dans le style de l'architecture, se compose d'une nef et de deux collatéraux d'inégale grandeur. La nef principale, avec ses colonnes cylindriques, ses larges travées, son triforium à contre-courbure et ses fenêtres flamboyantes, présente le caractère du XVe siècle. Les transsepts et le carré central, dont la clef de voûte porte les armes d'Anne de Bretagne, entourées de la cordelière, datent de la même époque. Le chœur, plus ancien, est entouré d'arcades ogivales reposant sur des piliers cantonnés de faisceaux de colonnettes. Les corbeilles des chapiteaux, chargées de ceps de vigne, de guirlandes légères et de fleurs variées; le triforium se déroulant au-dessus d'une frise en une double galerie superposée; les meneaux des fenêtres, à trèfles et à quatre-feuilles, annoncent une œuvre du XIVe siècle. Les chapelles du pourtour sont de différentes époques; plusieurs étaient privatives à des familles puissantes du pays qui y avaient des enfeux. L'un de ces enfeux renferme le monument funéraire de l'évêque Graveran, mort en 1855. » Quelques fenêtres sont ornées de vitraux représentant des chanoines, des évêques, des chevaliers et des dames. Les autres curiosités les plus importantes de la cathédrale sont : deux statues en marbre blanc, la *Vierge à la chaise* et *Sainte Anne*, œuvres de mérite d'un sculpteur breton; une autre statue très-ancienne représentant le bienheureux Jean Discalceat, cordelier à Quimper au XIVe siècle, et que les fidèles invoquent dans les épidémies et pour retrouver les objets perdus; le crucifix des trois gouttes de sang; deux obélisques en marbre noir indiquant les sépultures de deux évêques, MM. de Coëtlogon, mort en 1706, et de Plœuc du Timeur, mort en 1739, et un magnifique autel, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867 et dont M. Joanne a donné la description suivante : « Cet autel, entièrement en bronze doré, a 3^{m},15 de longueur sur 1^{m},35 de largeur. Il se compose du tombeau et de l'autel proprement dit qui le surmonte. Le tombeau est formé d'une série d'arcades trilobées reposant sur des colonnettes jumelles. Les tympans compris dans les angles des arcades sont ornés d'émaux et de branches de rosier. Le fond de ces arcades est occupé par un pied de vigne qui, partant du milieu de chacune des faces du tombeau, étend ses sarments, chargés de feuilles et de raisins, d'une extrémité à l'autre de la face. Partant du même sol, des épis de blé, qui passent derrière la vigne, montent dans les lobes des arcades. La table d'autel, en saillie sur le tombeau qu'elle recouvre, est soutenue par des traverses cernées d'émaux et de pierreries. Vingt supports, reliés entre eux par une frise formée d'un double rang de petites voussures et tous ornés d'émaux, soutiennent ces traverses et s'appuient sur autant de colonnes octogonales décorées de feuilles et couronnées de chapiteaux. Le tabernacle placé sur la table d'autel est flanqué de douze arcades, dont six à droite, six à gauche, contenant les figures en relief des douze apôtres, qui tiennent en leurs mains les instruments de leur martyre. Tous se tournent vers le centre du tabernacle occupé par le Christ assis et bénissant. Le nimbe du Christ se détache sur un fond d'émaux rayonnants. Une croix à double branche, de plus de 2 mètres de hauteur, couronne le tabernacle. Sur le pied de cette croix, les quatre évangélistes assis écrivent leurs Evangiles. Ils tournent leurs têtes vers les figures symboliques, le lion, le taureau, l'aigle et l'ange, qui, placés au sommet du pied, semblent leur dicter les Evangiles. Les bras inférieurs de la croix se relient à la base au moyen d'une végétation en bronze doré repoussé et portent les statuettes de la Vierge et de saint Jean pleurant au pied du crucifix. Cet autel est abrité sous un ciborium en bois, peint et doré, dont les quatre piliers, établis aux quatre angles du marchepied de l'autel et reliés entre eux par quatre grandes arcades, servent de supports à quatre anges, aux ailes déployées, montrant les instruments de la passion. »

Parmi les autres édifices de Quimper, nous signalerons : l'église Saint-Matthieu, dont la tour est surmontée d'une flèche élégante et que décore une riche verrière représentant les principales scènes de la passion; l'église de Locmaria, bâtie au XIe siècle; le couvent des Cordeliers, fondé en 1232 et qui offrait naguère encore une élégante église et un beau cloître du XIIIe siècle; le collége, remarquable édifice du XVIIe siècle; la chapelle du collége, riche échantillon du style jésuitique; l'ancien couvent des Ursulines, transformé en caserne; l'abbaye de Kerlot, dont la chapelle a reçu un musée archéologique encore peu complet; la préfecture, ancien hôpital Sainte-Catherine, construit en 1645; l'hôtel de ville et le palais de justice; la bibliothèque publique, qui possède 15,000 volumes, entre autres un exemplaire du premier dictionnaire breton qui ait été publié (1499) et quelques curieux manuscrits, parmi lesquels nous signalerons le cartulaire de l'abbaye de Landévennec; des restes de l'ancienne couronne murale de la ville; l'hospice, etc.

La colline du Mont-Fragy offre une charmante promenade; elle est boisée jusqu'au sommet, où montent des allées bien ombragées. Les environs de la ville abondent en sites charmants.

QUIMPER-GUÉZENNEC, village et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arrond. et à 20 kilom. de Guingamp, à 40 kilom. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 321 hab. — pop. tot., 2,550 hab.

QUIMPERLÉ, ville de France (Finistère), chef-lieu d'arrond. et de cant., à 55 kilom. de Quimper, par 47° 52′ 18″ de latit. et 5° 53′ 9″ de longit. O.; pop. aggl., 3,680 hab. — pop. tot., 6,253 hab. Tribunal de 1re instance, chambre et société d'agriculture. L'arrond. comprend 5 cant., 21 communes et 47,428 hab. Minoteries, papeteries, tanneries et scieries. Petit port de cabotage.

La ville de Quimperlé, bâtie au confluent de l'Ellé et de l'Isole, dans une charmante vallée, a reçu, à cause de sa position, le nom d'Arcadie de la basse Bretagne. « De quelque côté qu'on y arrive, dit M. Ad. Joanne, elle présente de charmants tableaux; mais c'est surtout de la hauteur de Pénerven, dominant le faubourg du Bourgneuf, à l'entrée de la route de Lorient, qu'elle mérite d'être contemplée. La ville haute, au S.-O., dominée par le clocher de Saint-Michel, est couverte de couvents, de maisons, de jardins et de vergers étagés. Après avoir franchi la Laita au pont des Jacobins et avoir laissé sur la droite l'abbaye de Sainte-Croix, on se trouve au centre de la ville close, divisée dans sa longueur par la rue du Château, quartier aristocratique, comme le quai et la ville haute étaient celui du commerce. La langue de terre resserrée entre les deux rivières qui se réunissent au haut de la place Royale avait servi d'assiette à la ville close, dont le périmètre n'était que de 6 hectares, suivant M. de Blois. Les murs de Quimperlé, détruits en 1680, traçaient un parallélogramme irrégulier dont chaque grande face avait pour douve une des rivières. Trois portes y donnaient accès : la porte du Gorréguer au N., celle de Rosmadec sur le pont Salé, et une troisième conduisant au faubourg du Bourgneuf, dit aussi Terre de Vannes, à cause de sa position sur la rive gauche de l'Ellé, qui séparait l'évêché de Cornouailles de celui de Vannes. Il ne reste des anciens murs que la vieille tour baignée par les eaux de l'Ellé, à l'extrémité de la rue du Château. Chacune des maisons de cette rue, la plus considérable de la ville, a l'agrément de posséder de jolis jardins soutenus par des terrasses donnant les unes sur l'Ellé, les autres sur l'Isole. »

Au VIe siècle, Gonthiern, l'un des rois bretons de la Cambrie, après avoir abdiqué la couronne, se bâtit un ermitage au confluent de l'Isole et de l'Ellé. Dans les premières années du XIe siècle, cet ermitage fut converti en une abbaye autour de laquelle se groupèrent quelques habitations, et telle fut l'origine de la ville de Quimperlé qui, dès 1271, avait déjà acquis une certaine importance. Les habitants de Quimperlé ayant pris parti pour Jean de Montfort, allié des Anglais, Edouard III, tuteur du jeune comte de Montfort, mit garnison anglaise à Quimperlé et y fit ouvrir un atelier monétaire. Duguesclin s'empara de Quimperlé en 1373; les royaux et le prince de Dombes livrèrent la ville au pillage en 1590; pour prévenir de semblables désastres, les habitants conclurent un traité de neutralité avec les ligueurs et les royaux. Dom Maurice, auteur de la grande *Histoire de Bretagne*, et M. de La Villemarqué, membre de l'Institut, sont nés à Quimperlé.

Quimperlé possède un monument très-remarquable; c'est la basilique de Sainte-Croix, ancienne église de l'abbaye des Bénédictins, fondée en 1209 par Alain, comte de Cornouailles. Depuis 1862, elle a été reconstruite dans son plan primitif. Elle a la forme d'une rotonde ouverte sur les quatre bras d'une croix grecque, formant la nef, les transepts et le chœur. Des absides semi-circulaires terminent le chœur et la nef. La crypte qui règne sous le chœur est divisée en trois nefs parallèles par une double rangée de colonnes trapues qui soutiennent les retombées de ses voûtes d'arête. Cette crypte, qui a pu être conservée, date du XIe siècle. Les chapiteaux des colonnes sont richement ornés de volutes, d'enroulements, de feuillages fantastiques qui accusent l'art byzantin. La crypte renferme le tombeau de saint Guerloës, premier abbé de Quimperlé, mort en 1057. Le tombeau du saint le représente la crosse en main, les pieds appuyés sur un dragon. La pierre tumulaire repose sur un massif haut de 1 mètre et dont la partie inférieure est percée d'une ouverture, près de laquelle se trouve un crampon de fer fixé à un pilier. Les fidèles attachent à ce crampon une mèche de leurs cheveux, qu'ils arrachent ensuite avec violence, espérant toucher le saint par cette mortification. La crypte renferme, en outre, la pierre tumulaire de l'abbé Henri de Lespervez (1434) et un groupe de grandeur naturelle représentant le *Christ au tombeau*, entouré de personnages en costume du XVIe siècle.

La nef de l'église Saint-Michel date du XIVe siècle; le chœur et la haute tour carrée qui le surmonte étalent la riche ornementation du XVe siècle. Cette tour est soutenue par deux grosses colonnes monocylindriques et terminée par un triple rang de galeries flamboyantes. Le porche N., malgré les nombreuses mutilations qu'il a reçues, se recommande encore par de jolis détails.

Les ruines de l'église Saint-Colomban intéressent vivement les archéologues. « Elles présentent, dit M. Joanne, au-dessus d'une porte romane en plein cintre, une fenêtre flamboyante flanquée de deux niches couronnées de dais gothiques et soutenues sur des consoles. Le côté gauche de l'abside appartient à la période romane; on y remarque plusieurs colonnes engagées, retombant sur des modillons grimaçants.

De l'ancienne église des Jacobins, dans le chœur de laquelle fut inhumé Jean de Montfort, il ne reste que la porte principale. A 500 mètres environ de Quimperlé se trouve la chapelle Saint-David (XVIe siècle), dont les fenêtres à meneaux dessinent des fleurs de lis.

La forêt de Carnoët (750 hectares), qui commence à 4 kilom. au S. de la ville et dans laquelle les ducs de Bretagne avaient un vaste parc et un château dont il ne reste que des pans de murs couverts aujourd'hui de plantes grimpantes, renferme une église visitée le lundi de la Pentecôte par un grand nombre de pèlerins, et les restes très-remarquables encore de l'abbaye de Saint-Maurice, fondée en 1170. Les bâtiments claustraux, convertis en maison particulière, offrent une salle capitulaire du XIVe ou du XVe siècle, voûtée en pierre.

QUIMPÉROIS, OISE s. et adj. (kain-pé-roi, oi-ze). Géogr. Habitant de Quimper; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* QUIMPÉROIS. *La population* QUIMPÉROISE.

QUIN s. m. (kain). Techn. Réservoir que la marée remplit dans une saline.

QUIN (James), célèbre acteur anglais, né à Londres en 1693, mort à Bath en 1766. Il était petit-fils d'un lord maire de Dublin. S'étant trouvé sans ressources à la mort de son père, il abandonna l'étude du droit pour suivre la carrière du théâtre, débuta à Dublin en 1714 et se rendit ensuite à Londres, où il entra au théâtre de Drury-Lane (1717). Mais un procès qu'il eut à la suite d'une dispute dans une taverne l'obligea presque aussitôt à quitter l'Angleterre et à retourner en Irlande. Toutefois, au bout de quelque temps, il put revenir à Londres. Le rôle de Falstaff, qu'il joua en 1720 d'une façon véritablement supérieure, fonda complétement sa réputation et, pendant vingt ans, Quin régna sans trouver de rival sur la scène anglaise. En 1732, il passa au théâtre de Covent-Garden, qu'il quitta en 1740 pour rentrer à celui de Drury-Lane, avec des appointements de 500 livres sterling par an. Ce fut pendant un voyage qu'il fit en Irlande l'année suivante que Garrick débuta avec un éclat extraordinaire. Quin vit alors son étoile pâlir devant l'astre naissant et en éprouva un vif dépit. Le directeur de Covent-Garden, Rich, eut l'idée d'engager Quin et Garrick sur son théâtre et de les faire jouer alternativement certains rôles dans les mêmes pièces. Les jours où jouait Garrick la salle était comble, mais il était loin d'en être de même pour Quin. En 1746, les deux rivaux parurent pour la première fois ensemble dans la même pièce, la *Belle pénitente*, et obtinrent l'un et l'autre un succès retentissant. Néanmoins, en 1747, Quin quitta brusquement le théâtre de Rich et n'y reparut qu'en 1747 dans le rôle de Coriolan, dans la tragédie de Thomson. Vers la même époque, il fut chargé par le prince de Galles de donner des leçons d'élocution à ses enfants et il s'acquitta parfaitement de cette mission. Lorsqu'en 1760 un de ses anciens élèves, devenu George III, prononça avec autant de dignité que de grâce son premier discours au Parlement, Quin enthousiasmé s'écria : « C'est pourtant moi qui ai appris à parler à ce garçon-là! » En 1751, il avait quitté définitivement le théâtre et était allé se fixer à Bath. Néanmoins, jusqu'en 1754, il parut chaque année dans le rôle de Falstaff, au bénéfice de son ami Ryan; mais à cette époque, ayant perdu deux dents de devant, il cessa de jouer, déclarant que pour rien au monde il ne se résoudrait à siffler Falstaff. Quin avait un extérieur imposant, une physionomie expressive, une voix bien timbrée et sympathique. Il excellait dans les rôles de Falstaff, de sir John Bute, du Moine espagnol, de Volpone, etc. Comme homme, on lui reproche d'avoir été débauché, hautain, insolent avec ses inférieurs; mais il était capable de procédés généreux et très-délicats. On sait que le poëte Thomson, l'auteur des *Saisons*, était en prison pour dettes lorsqu'il reçut un jour la visite de Quin, qu'il ne connaissait point. Après avoir dîné avec lui, « Monsieur Thomson, lui dit l'acteur, je ne puis évaluer à moins de 100 livres sterling le plaisir que j'ai éprouvé à lire vos ouvrages et je veux absolument acquitter ma dette envers vous. » Et, sans attendre une réponse, il sortit laissant au poëte la somme qui devait lui faire recouvrer immédiatement la liberté.

QUIN (Michel-Joseph), littérateur et publiciste anglais, né en 1796, mort à Boulogne-sur-Mer en 1843. Il édita et rédigea le *Monthly Review* de 1825 à 1832, fonda le *Dublin Review* en 1836, puis collabora au *Morning Chronicle* et au *Morning Herald* et fut, jusqu'à la fin de sa vie, le défenseur des idées libérales. Quin fit plusieurs voyages dont il a laissé des relations. On cite, parmi ses ouvrages : *Une visite en Espagne* (Londres, 1823, in-8°); traduction des *Mémoires du roi Ferdinand VII* (Londres, 1833, in-8°); *Sur le système et les lois des banques en Angleterre* (Londres, 1833, in-8°); *Un voyage à Constantinople en bateau à vapeur* (Londres, 1835, 2 vol. in-8°); *Nourmahal*, conte indien (Londres, 1838, 3 vol. in-8°); *Voyage en bateau à vapeur sur la Moselle, l'Elbe et les lacs de l'Italie* (Londres, 1844 et suiv., 2 vol. in-8°).

QUIN-CLAN, ancien barde breton, qui n'est autre que le Merlin des Bretons et même, s'il faut en croire certains auteurs, le Merlin des chroniques chevaleresques. Les poésies de l'ancien barde Quin-Clan, inutilement cherchées jusque-là par les amateurs de nos vieux monuments littéraires et dont quelques fragments à peine avaient échappé au temps, ont été retrouvées dans une église des montagnes Noires, près de Morlaix, par M. de

La Villemarqué. Ce curieux échantillon de la littérature armoricaine est rédigé en pur bas-breton.

QUINA s. m. (ki-nà). Bot. Nom donné au quinquina par quelques auteurs. ‖ Nom vulgaire de l'hortia du Brésil, dont l'écorce possède, comme celle du quinquina, des propriétés fébrifuges.

QUINAIRE adj. (kui-nè-re — lat. *quinarius*, de *quini*, cinq). Mathém. Se dit d'un nombre divisible par cinq : *Quarante est un nombre* QUINAIRE. ‖ Qui a pour base le nombre cinq : *Numération* QUINAIRE.

— s. m. Numism. Monnaie romaine de la troisième grandeur : QUINAIRE *d'or*. QUINAIRE *d'argent. Les trois mots :* médaillon, médaille *et* QUINAIRE *désignent les trois modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'empire, en or et en argent.* (Acad.) ‖ Pièce d'argent de la valeur de cinq as.

— Bot. Syn. de COOKIA, genre de végétaux de la Cochinchine.

— Hydraul. Écoulement de 5 pouces cubes.

— **Encycl.** Numism. Le *quinaire* était au nombre des monnaies d'argent. Il valait la moitié de 1 denier et, comme le denier représenta d'abord 10 as, il eut lui-même la valeur de 5 as. De là vient son nom. Plus tard, le denier fut porté à 16 as et, par conséquent, le *quinaire* en valut 8. Comparé aux autres monnaies d'argent romaines, le *quinaire* comprenait 2 sesterces, 8 libelles, 16 sembelles, 32 térunces. Le *quinaire* était aussi appelé *victoriat* (victoriatus), parce que sur le revers se trouvait une Victoire couronnant un trophée, tandis que sur la face était représenté un Jupiter barbu, couronné de laurier. Pline l'Ancien dit que les victoriats furent fabriqués à Rome, pour la première fois, en exécution de la loi Clodia, et qu'avant cette époque ils étaient importés d'Illyrie comme un objet de commerce. Le Clodius qui proposa cette loi est, à ce qu'on suppose, celui qui obtint les honneurs du triomphe pour sa victoire en Istrie, d'où il rapporta une somme considérable d'argent. Cette supposition admise, la première fabrication des victoriats à Rome se trouverait fixée en l'année 177 avant notre ère, c'est-à-dire quatre-vingt-douze ans avant la première fabrication, dans la même ville, des autres monnaies d'argent.

Quant à la valeur comparée du *quinaire* avec nos monnaies modernes, on peut la fixer avec une assez grande précision jusqu'au temps d'Auguste. Elle suivit la valeur du denier, dont le *quinaire*, comme nous l'avons dit, était la moitié. Or, on sait que le denier, en l'an 485 de Rome, valait environ 1 fr. 63; le *quinaire* était donc égal alors à 0 fr. 82 environ. L'an 510 de Rome, le denier valut 0 fr. 87, et, par conséquent, la valeur du *quinaire* fut environ de 0 fr. 44. De l'année 513 à l'année 707 de Rome, le denier fut de 0 fr. 78; le *quinaire* valut donc alors 0 fr. 39.

Au siècle dernier, les antiquaires prirent l'habitude de donner le nom de *quinaire* à toute médaille d'un petit module, soit en or, soit en argent ou en tout autre métal, nom faussement appliqué, puisque les anciens ne le donnaient pas aux pièces d'or ou de bronze.

On a formé plusieurs collections de *quinaires :* un *quinaire* parfaitement conservé représente d'un côté la tête d'Auguste et de l'autre celle de Marc-Antoine. Il y a deux fautes dans la légende. La première n'est que dans la ponctuation. Du côté de Marc-Antoine, on lit : MAR. ANTON. IMP. III. VI. R. R. L. C. AUG. Il faut VIR, au lieu de VI. R. La seconde faute est du côté d'Auguste; on lit : CÆSAR IMP. PONT. III. VIR. R. C. Il fallait R. P. C., au lieu de R. C., parce que c'était ainsi que l'on écrivait par abréviation la formule : *Reipublicæ constituendæ*.

Les barbares, dès qu'ils furent en contact avec le monde moderne, essayèrent de battre monnaie; ils n'osèrent pas frapper des pièces d'or d'emblée, mais ils fabriquèrent des pièces d'argent et de bronze. On a un *quinaire* de Richiaire, roi des Suèves (470), pièce unique, portant d'un côté le buste d'Honorius et de l'autre l'inscription : IVSSV RICHIARII REGIS; il a été frappé à Braga en Lusitanie. Ainsi, pour faire passer leurs monnaies, les barbares leur donnaient l'empreinte impériale. On possède également des *quinaires* de Gonthamond, de Childéric et de Gélimer; ils portent soit une femme tenant en main des épis, soit une tête de cheval ou un guerrier; quelques-uns ont la légende : FELIX CARTHAGO. Les Vandales frappèrent ces *quinaires* dès leur arrivée en Afrique.

QUINAMINE s. f. (ki-na-mi-ne — de *quina*, et de *amine*). Chim. Alcaloïde que l'on trouve dans l'écorce de quinquina.

— **Encycl.** La *quinamine* est un alcaloïde qui a été découvert en 1872 par Hesse dans l'écorce du *cinchona succirubro*, que l'on cultive maintenant beaucoup dans l'Inde. L'auteur n'a fait connaître jusqu'à ce jour ni la méthode à l'aide de laquelle il l'a isolé, ni les analyses qu'il a dû en faire. Il a décrit la *quinamine* comme cristallisant en petits prismes anhydres qui ont l'aspect de l'asbeste. Ce corps est facilement soluble dans l'alcool, l'éther et l'esprit de pétrole; il se dissout peu dans l'alcool étendu; l'eau et les solutions alcalines ne le dissolvent pas du tout. Ses solutions alcooliques bleuissent le tournesol rouge et neutralisent les acides. Le chlorhydrate de cette base est amorphe. Le sulfate neutre cristallise avec difficulté en prismes courts ou en écailles à six côtés.

Le chloroplatinate est un précipité jaune, amorphe, très-soluble, qu'on ne peut obtenir qu'en traitant par une solution concentrée de chlorure platinique une solution aqueuse très-concentrée elle-même de chlorhydrate de *quinamine*. Le chloraurate est un précipité amorphe blanc jaunâtre, qui prend assez rapidement une teinte pourpre rougeâtre, due à la séparation de l'or à l'état métallique. Les solutions de *quinamine* ne sont pas fluorescentes. Elles ne donnent aucune couleur verte lorsqu'on les traite successivement par le chlore et l'ammoniaque. Ce caractère distingue la *quinamine* de la quinine. La *quinamine* fond à 172° et cristallise de nouveau par le refroidissement en masse rayonnée. Si cependant on soumet la matière en fusion à l'action d'une chaleur longtemps prolongée, elle devient brune et amorphe.

QUINAQUINA s. m. (ki-na-ki-na — rad. *quina*). Bot. Syn. de MYROSPERME.

QUINATE s. m. (ki-na-te — rad. *quina*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide quinique avec une base.

— **Encycl.** La formule générale des *quinates* est $C^{14}H^{11}MO^{12}$. Un certain nombre de ces sels a été étudié. Ils présentent tous la réaction caractéristique de l'acide quinique. Chauffés avec le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique, ils donnent de la quinone, facilement reconnaissable à son odeur irritante. D'après M. Stenhouse, cette réaction est tellement sensible, qu'elle permet de découvrir l'acide quinique dans 8 grammes de quinquina. Les *quinates* sont en général solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool concentré. Par évaporation lente, leurs solutions cristallisent; par évaporation à chaud, elles ne donnent que des masses gommeuses. Les principaux *quinates* connus sont les suivants :

— *Quinate d'ammoniaque*. Déliquescent et peu stable.

— *Quinate de potasse*. Déliquescent et amer.

— *Quinate de soude*. Cristallisable en prismes hexagonaux très-solubles, renfermant 14,5 pour 100 d'eau.

— *Quinate de baryte*. Cristallisable en dodécaèdres renfermant 6 équivalents d'eau. Décomposable par la distillation sèche en hydroquinone et en pyrocatéchine, deux corps isomères dont la composition est

$$C^{12}H^{0}O^{4}.$$

— *Quinate de chaux* et *quinate de strontiane*. Cristallisables tous deux avec 10 équivalents d'eau et sous des formes isomorphes.

— *Quinate de magnésie* et *quinate de zinc*. Très-solubles et cristallisables en choux-fleurs.

— *Quinates de cuivre*. Il en existe deux. L'un a pour formule $C^{14}H^{10}CuO^{12} + 5aq$, et l'autre $C^{14}H^{11}CuO^{12}2CuO + 4\ aq$.

— *Quinates de plomb*. Il en existe deux. L'un a pour formule $C^{14}H^{11}PbO^{12} + 2aq$, et l'autre $C^{14}H^{9}Pb^{2}O^{12} + 4PbO$.

— *Quinate d'argent*. Cristallisable en cristaux mamelonnés.

On a préparé encore les *quinates* de mercure, de fer, de nickel et d'yttria.

QUINAUD, AUDE adj. (ki-nô, ô-de — du vieux fr. *quine*, grimace, moquerie; de *quine-mine*, grimace moqueuse qu'on fait en appuyant le pouce contre la joue et agitant les quatre autres doigts ouverts; du latin *quini*, cinq, à cause des cinq doigts). Confus, honteux : *Qui fut* QUINAUD *? ce fut lui. Cette femme-là scierait un cheveu en trois dans sa longueur et elle ferait* QUINAUDS *tous les docteurs angéliques et séraphiques.* (Th. Gaut.)

QUINAUDERIE s. f. (ki-nô-de-rî — de *Quinault*, n. pr.). Fadaise, style doucereux et affecté, imité de Quinault : *Je m'aperçois que cette* QUINAUDERIE, Mon rival m'est trop cher pour en être jaloux, *peut être un bon mot, mais que ce n'est pas un sentiment vrai.* (Mme du Châtelet.)

QUINAULT (Philippe), poëte français, né à Paris en 1635, mort en 1688. Beffara, à qui l'on doit tant de recherches curieuses sur la biographie de Molière et celle des plus illustres écrivains du XVIIe siècle, a fixé le premier avec certitude la date et le lieu de naissance de Quinault.

Il résulte des registres de la paroisse de Saint-Eustache que le futur collaborateur de Lulli était fils « de Thomas Quinault, maître boulanger, et de Perrine Riquier, sa femme, demeurant rue de Grenelle. » Furetière, dans son second *Factum*, s'était moqué agréablement de la boulangerie du père de Quinault; mais l'abbé d'Olivet l'avait traité, à ce propos, de vil imposteur. Le peu de fortune de ses parents n'empêcha pas le jeune Quinault de recevoir une éducation distinguée; il eut l'heureuse chance d'être pris en affection par un vieux poëte, Tristan l'Ermite, l'auteur de *Marianne*. Tristan l'associa à l'instruction que lui-même donnait à son propre fils. Les goûts de Quinault étaient déjà très-décidés. Dès l'âge de quinze ans, raconte Perrault, il composait des pièces de théâtre, et sa première comédie, jouée au Théâtre-Français, les *Rivales*, date de 1653. Elle fut l'occasion d'une amélioration notable en faveur des auteurs dramatiques. Jusqu'alors les comédiens avaient acheté à forfait, 50 ou 100 écus, les œuvres qu'on leur apportait à représenter et ils en conservaient la propriété. Tristan, qui connaissait les mœurs et les injustices du théâtre, présenta la pièce sous son propre nom. Les acteurs se montrèrent charmés et offrirent 100 écus du manuscrit. Tristan leur avoua alors que les *Rivales* étaient de son élève. Les comédiens se récrièrent, voulurent abaisser à 50 écus la somme convenue, et, pour transiger, Tristan les fit consentir à donner à l'auteur, quel qu'il fût, le neuvième de la recette durant un certain nombre d'années.

Malgré ce premier succès, Quinault voulut avoir une profession qui lui permît de vivre, s'il ne réussissait pas comme littérateur; il étudia le droit, entra comme clerc chez un avocat et parut un moment se destiner au barreau. Ces études ne lui furent pas tout à fait inutiles. Son vieux protecteur, Tristan l'Ermite, perdit son fils; les parents de sa femme lui intentèrent un procès désastreux pour lui. Quinault, grâce à l'habileté qu'il avait déjà acquise, lui sauva une partie de sa fortune, et le bonhomme, en mourant, put lui faire un legs assez considérable. Ses succès toujours croissants au théâtre lui firent du reste abandonner toute autre carrière. En 1654, il donna une comédie-pastorale en cinq actes, la *Généreuse ingratitude;* puis une comédie, également en cinq actes, l'*Amant indiscret* (1654); puis la *Comédie sans comédie*, pièce originale qui tient à la fois de la pastorale, de la comédie, de la tragédie et de l'opéra (1655); c'est en somme une féerie, genre qui débutait alors sur la scène et que Quinault a créé. Une tragédie, la *Mort de Cyrus* (1656); une comédie, les *Coups de l'amour et de la fortune* (même année); d'autres ouvrages encore succédèrent aux premiers avec une rapidité extrême. Il s'en fallait que tout cela fût absolument bon; Quinault écrivait avec une trop grande facilité.

On le vantait, on l'admirait partout et on lui rendait ainsi un très-mauvais service, en lui persuadant que l'inspiration n'avait pas besoin d'être soutenue par le travail. Sa plume enfantait sans peine des ébauches agréables qui étaient reçues sans examen. On avait foi en lui; on croyait à son étoile et à son génie. La critique apparut au poëte sous la figure sévère de Boileau.

> Si je pense exprimer un auteur sans défaut,
> La raison dit Virgile, et la rime Quinault,

dit le satirique. La rime qui disait cela n'est pas bien riche, mais Quinault, au milieu de la renommée dont il jouissait assurément, était loin de s'attendre à un semblable coup. Boileau ne pouvait voir sans déplaisir un jeune homme porté aux nues sans qu'il eût rien fait d'achevé. Onze comédies ou tragédies avaient été représentées dans l'espace de sept ans. Il était difficile qu'elles fussent toutes bonnes à un égal degré. La raillerie était une chose permise et même une chose juste. Plus tard, Boileau regretta ses sévérités : « Dans le temps où j'écrivis contre M. Quinault, dit-il, nous étions tous deux fort jeunes, et il n'avait pas fait alors beaucoup d'ouvrages qui lui ont, dans la suite, acquis une juste réputation. » (Préface de l'édition de 1713.) Les bons ouvrages de Quinault, ce sont ses opéras, auxquels il se mit seulement à partir de 1668 et qui sont des modèles de l'ancienne tragédie lyrique. Leur mérite, que Voltaire trouvait grand, et pour cause, car en s'essayant dans ce genre il n'a pas dépassé Quinault, n'empêcha pourtant pas Boileau de s'en moquer aussi. C'est d'eux qu'il dit :

> ... Tous ces lieux communs de morale lubrique
> Que Lulli réchauffa du son de sa musique.

Furetière fit chorus avec Boileau, mais ce qu'il reprocha surtout au jeune poëte, c'était d'être le fils d'un boulanger.

« Le sieur Quinault, dit-il, a quelque mérite personnel; c'est la meilleure *pâte* d'homme que Dieu ait jamais faite. Il oublie généreusement les outrages des ennemis, et il ne lui en reste aucun *levain* sur le cœur. Il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ait grande autorité dans la littérature. Il a eu quatre ou cinq cents mots de la langue pour son partage, qu'il *blute*, qu'il *ressasse* et qu'il *pétrit* le mieux qu'il peut. Il en fait des opéras qui sont fort agréables quand ils sont mis en musique, de même que le droguet est éclatant quand il est couvert de broderies. » On n'a pas plus d'esprit.

Toutes ces satires ne l'empêchèrent pas d'acquérir à la fois la gloire et la fortune. En 1661, il avait épousé la jeune veuve d'un riche marchand, dont la dot se montait à plus de 100,000 écus; elle se nommait Louise Goujon. Quinault, dans l'acte de mariage, prit le titre d'avocat au parlement; un peu plus tard, il acheta la charge de valet de chambre du roi.

En 1664, le succès prodigieux d'*Astrate*, tragédie en cinq actes, vint mettre le comble à sa réputation. Pendant trois mois, cette tragédie attira un si grand nombre de spectateurs que les comédiens doublèrent le prix des places. Loret en parla, dans sa *Muse historique*, et Boileau ayant formulé, dans un quatrain épigrammatique, son avis sur la pièce, Quinault se donna le ridicule de demander justice aux tribunaux. Malgré Boileau, cette tragédie est la meilleure de l'auteur, quoiqu'il faille la placer assurément bien au-dessous de *Polyeucte* et d'*Iphigénie*. Elle a servi de sujet d'étude à Voltaire, qui y a souvent rencontré de beaux vers.

Après une tragédie, *Bellérophon* (1664), et une comédie en cinq actes et en vers, la *Mère coquette* (1665), qui est restée au répertoire et que l'on classe avec raison parmi les meilleures du second ordre, Quinault aborda enfin l'opéra ou tragédie lyrique, genre auquel il dut sa plus grande célébrité. Il s'était déjà essayé à écrire les paroles d'une œuvre musicale pour la *Grotte de Versailles*, pastorale (1668), et pour le ballet de *Psyché;* cette tentative lui avait réussi. Lulli ayant obtenu le privilége d'établir une salle de spectacle au jeu de paume de Bel-Air, le poëte écrivit pour cette scène les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*. Bientôt le nouveau directeur acquit la salle du Palais-Royal et la situation de l'opéra prit une face nouvelle. Nous lisons dans le tome Ier de l'*Histoire de l'Académie française :* « Parmi tout ce qu'il y avait de poëtes en ce temps-là (et jamais la France n'en a eu de meilleurs ni en plus grand nombre), Lulli préféra Quinault, dans qui se trouvaient réunies diverses qualités, dont chacune en particulier avait son prix et dont l'assemblage faisait un homme unique en son genre : une oreille délicate pour ne choisir que des paroles harmonieuses; un goût formé à la tendresse pour varier en cent et cent manières les sentiments consacrés à cette espèce de tragédie; une grande facilité à rimer pour être toujours prêt à servir le roi au besoin; une docilité encore plus rare pour se conformer toujours aux idées et même au caprice du musicien. »

A la première épreuve sérieuse, Quinault remporta une victoire complète. Le roi le gratifia d'une pension de 2,000 livres et du cordon de l'ordre de Saint-Michel. Lulli eut aussi sa part de récompense. Il peut être assez curieux de savoir comment les deux auteurs s'y prenaient pour travailler. M. de Fresneuse de La Vieville nous l'apprend dans sa *Comparaison de la musique italienne et de la musique française :* « Lulli examinait mot à mot la poésie de Quinault, déjà revue et corrigée, dont il retranchait la moitié lorsqu'il le jugeait à propos; et point d'appel de sa critique! il fallait que Quinault s'en retournât rimer de nouveau. A la fin, il se mordait si bien les doigts, que Lulli agréait une scène. Lulli la lisait jusqu'à la savoir par cœur; il s'établissait à son clavecin, chantait et rechantait les paroles, battait son clavecin et faisait une basse continue. Quand il avait achevé son chant, il se l'imprimait tellement dans la tête qu'il ne s'y serait pas mépris d'une seule note. » Pour les divertissements, le musicien composait ses morceaux à sa fantaisie, appliquait ces airs à des vers informes qu'il envoyait à Quinault, et la tâche de celui-ci consistait à faire de bons vers sur les mêmes mesures.

L'alliance de ces deux talents éleva bientôt l'opéra français à un degré supérieur. *Cadmus et Hermione* (1673), *Alceste* (1674), *Thésée* (1675), *Atys* (1676), *Isis* (1677), *Proserpine* (1680), *Persée* (1682), *Phaëthon* (1683) et enfin *Roland* (1685) et *Armide* (1685) sont des œuvres lyriques parfaitement conçues et appropriées à ce qu'était alors la musique française; le vers, d'une harmonie soutenue, a de la grâce et de l'ampleur; de grands morceaux, d'une véritable beauté, prêtent admirablement à ce chant mesuré qui constituait alors le grand opéra et qui n'était guère que du récitatif. Les plans de Quinault sont toujours excellents et bien remplis; le milieu où il place l'action, milieu mythologique ou semi-historique, permet l'emploi modéré du merveilleux et laisse l'imagination en pleine liberté. Toutes ces qualités réunies ont fait que l'opéra, genre secondaire en littérature, s'est placé, sous Louis XIV, au même rang élevé qu'avaient atteint les grands genres dramatiques, la comédie et la tragédie.

L'Académie française avait ouvert ses portes à Quinault en 1670, avant ses grands succès dans l'opéra et récompensant en lui l'auteur de *Bellérophon*, d'*Astrate* et de la *Mère coquette*. En 1674, il fut reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait alors pour principale occupation de composer des devises pour le roi. Parvenu au comble de la célébrité, il était en même temps arrivé à la fortune; son mariage l'avait enrichi; les pensions du roi, les 4,000 livres qu'il touchait régulièrement de Lulli pour chacun de ses opéras, et il en faisait au moins un par an, lui constituaient certainement une aisance suffisante. Pourtant, Quinault n'était pas satisfait; il avait cinq filles et se plaignait d'être trop pauvre pour les marier; il l'a dit en très-jolis vers :

> Ce n'est pas l'opéra que je fais pour le roi
> Qui m'empêche d'être tranquille;
> Tout ce qu'on fait pour lui paraît toujours facile.
> La grande peine où je me voi,
> C'est d'avoir cinq filles chez moi,
> Dont la moins âgée est nubile.
> Je dois les établir et voudrais le pouvoir;
> Mais à suivre Apollon, on ne s'enrichit guère :
> C'est avec peu de bien un terrible devoir
> De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père.

Quoi! cinq actes devant notaire
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir!
O ciel! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire?

Le morceau est joli, mais il témoigne un peu trop de l'avidité du poëte, qui espérait bien que ces vers, lus par le roi, lui rapporteraient quelque chose; ce qui eut lieu.

Après son chef-d'œuvre, *Armide*, Quinault cessa pendant quelque temps de travailler pour le théâtre; il ne donna pas d'opéra en 1687, et la mort le surprit l'année suivante. Schlegel a très-bien jugé le mérite de Quinault : « Pour être presque oublié de nos jours, ce poëte lyrique n'en mérite pas moins les palmes les plus brillantes. Ses opéras sont remarquables par leur marche légère et animée et par l'imagination fantastique qui y brille. La tragédie lyrique ne peut pas renoncer à l'attrait du merveilleux sans tomber dans une monotonie assoupissante. C'est en cela que se trouve la route qu'a tracée Quinault, fort préférable à celle que Métastase a suivie longtemps après. Quinault est resté sans successeurs, et combien les opéras d'aujourd'hui ne sont-ils pas inférieurs aux siens, soit pour le plan, soit pour l'exécution! » Voltaire a mis plus de chaleur encore dans la défense du poëte. Il est vrai de dire que Voltaire en voulait surtout à Boileau :

Boileau, correct auteur de quelques bons écrits
Zoïle de Quinault et flatteur de Louis...
. . . Je veux, avec toi, baiser dans l'Elysée
La main qui nous peignit l'épouse de Thésée.
J'embrasserai Quinault, en dusses-tu crever?

Laharpe s'est tenu dans une vraie mesure et il assigne à Quinault la position qu'il doit occuper dans l'élite de notre littérature.

« Différents mérites, dit-il, rachètent ce qui lui manque et lui composent un caractère de versification dont la beauté réelle, quoique secondaire, a échappé aux yeux trop sévères de Boileau, qui ne goûtait que la perfection de Racine... Quinault n'a sans doute ni cette audace heureuse de figures, ni cette éloquence de passion, ni cette harmonie savante et variée, ni cette connaissance profonde de tous les effets du rhythme et de tous les secrets de la langue poétique ; ce sont là les beautés du premier ordre, et non-seulement elles ne lui étaient pas nécessaires, mais, s'il les avait eues, il n'eût point fait d'opéra, car il n'aurait rien laissé à faire au musicien. Mais il a souvent une élégance facile et un tour nombreux; son expression est aussi pure et aussi juste que sa pensée est claire et ingénieuse; ses constructions forment un cadre parfait, où ses idées se placent comme d'elles-mêmes dans un ordre merveilleux et dans un juste espace; ses vers coulants, ses phrases arrondies n'ont pas l'espèce de force que donnent les inversions et les images; ils ont tout l'agrément qui naît d'une tournure aisée et d'un mélange continuel d'esprit et de sentiment, sans qu'il y ait jamais dans l'un ou dans l'autre ni recherche ni travail. Il n'est pas du nombre des écrivains qui ont ajouté à la richesse et à l'énergie de notre langue; il est un de ceux qui ont le mieux fait voir combien on pouvait la rendre souple et flexible. Enfin, s'il paraît rarement animé par l'inspiration du génie des vers, il paraît très-familiarisé avec les Grâces; et comme Virgile nous fait reconnaître Vénus à l'odeur d'ambroisie qui s'exhale de la chevelure et des vêtements de la déesse, de même, quand nous venons de lire Quinault, il nous semble que l'Amour et les Grâces viennent de passer près de nous. » De son côté, Vauvenargues porte sur ce remarquable poëte le jugement suivant :

« On ne peut trop aimer la douceur, la mollesse, la facilité et l'harmonie tendre et touchante de la poésie de Quinault. On peut même estimer beaucoup l'art de quelques-uns de ses opéras, intéressants par le spectacle dont ils sont remplis, par l'invention ou la disposition des faits qui les composent, par le merveilleux qui y règne, et enfin par le pathétique des situations, qui donne lieu à celui de la musique et qui l'augmente nécessairement. Ni la grâce, ni la noblesse, ni le naturel n'ont manqué à l'auteur de ces poëmes singuliers. Il y a presque toujours de la naïveté dans son dialogue, et quelquefois du sentiment. Ses vers sont semés d'images charmantes et de pensées ingénieuses. On admirerait trop les fleurs dont il se pare, s'il eût évité les défauts qui font languir quelquefois ses beaux ouvrages. Je n'aime pas les familiarités qu'il a introduites dans ses tragédies; je suis fâché qu'on trouve dans beaucoup de scènes, qui sont faites pour inspirer la terreur et la pitié, des personnages qui, par le contraste de leurs discours avec les intérêts des malheureux, rendent ces mêmes scènes ridicules et en détruisent tout le pathétique. Je ne puis m'empêcher encore de trouver ses meilleurs opéras trop vides de choses, trop négligés dans les détails, trop fades même dans bien des endroits. Enfin, je pense qu'on a dit de lui avec vérité qu'il n'avait fait qu'effleurer d'ordinaire les passions. Il me paraît que Lulli a donné à sa musique un caractère supérieur à la poésie de Quinault. Lulli s'est élevé souvent jusqu'au sublime par la grandeur et par le pathétique de ses expressions; et Quinault n'a d'autre mérite à cet égard que celui d'avoir fourni les situations et les canevas auxquels le musicien a fait recevoir la profonde empreinte de son génie. Ce sont sans doute les défauts de ce poëte et la faiblesse de ses premiers ouvrages qui ont fermé les yeux de Despréaux sur son mérite; mais Despréaux peut être excusable ne n'avoir pas cru que l'opéra, théâtre plein d'irrégulatités et de licences, eût atteint en naissant sa perfection. »

Voici la liste chronologique des ouvrages de Quinault : les *Rivales*, comédie en cinq actes (1653); la *Généreuse ingratitude*, comédie-pastorale en cinq actes (1654), avec une ode au prince de Conti; l'*Amant indiscret* ou le *Maître étourdi*, comédie en cinq actes (1654); la *Comédie sans comédie*, féerie en cinq actes ; le premier est une espèce de prologue; le second est intitulé : *Élomire*, pastorale; le troisième : le *Docteur de verre*, comédie; le quatrième : *Clorinde*, tragédie; le cinquième: *Armide et Renaud*, tragi-comédie; la *Mort de Cyrus*, tragédie en cinq actes (1656); les *Coups de l'Amour et de la Fortune*, tragi-comédie, cinq actes (1656); le *Mariage de Cambyse*, tragi-comédie, cinq actes (1657); *Amalasonte*, tragédie, cinq actes (1657); le *Feint Alcibiade*, tragédie, cinq actes (1658); le *Fantôme amoureux*, tragi-comédie en cinq actes (1659); les *Amours de Lysis et d'Hespérie*, pastorale (1660); *Stratonice*, tragédie, cinq actes (1660); *Agrippa, roi d'Albe*, ou le *Faux Tibérinus*, tragédie, cinq actes (1661); *Astrate, roi de Tyr*, tragédie en cinq actes (1664); cette pièce et la précédente restèrent au théâtre pendant plus de quatre-vingts ans; la *Mère coquette* ou les *Amants brouillés*, comédie, cinq actes (1665); *Bellérophon*, tragédie, cinq actes (1665); *Pausanias*, tragédie en cinq actes (1666). Opéras : la *Grotte de Versailles*, églogue en musique (1668); *Psyché*, tragi-comédie, ballet dansé devant Sa Majesté au mois de janvier 1671; la tragi-comédie est de Molière et de Thomas Corneille, les paroles du ballet sont de Quinault, la musique est de Lulli; les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, pastorale en trois actes (1672); *Cadmus et Hermione*, tragédie-opéra en cinq actes (1er janvier 1673); *Alceste* ou le *Triomphe d'Alcide*, tragédie-opéra, cinq actes (19 janvier 1674); *Thésée*, tragédie-opéra, représentée à Saint-Germain le 11 janvier 1675 et à Paris au mois d'avril de la même année; *Atys*, tragédie-opéra, cinq actes (10 janvier 1676); *Isis*, tragédie-opéra, cinq actes (Saint-Germain, 5 janvier; Paris, août 1677); *Proserpine*, tragédie-opéra, cinq actes (Saint-Germain, 3 février; Paris, 15 novembre 1680); le *Triomphe de l'Amour*, ballet dansé à Saint-Germain le 21 janvier 1681; ce fut dans ce ballet que l'on vit pour la première fois des femmes danser sur le théâtre; *Persée*, tragédie-opéra, cinq actes (Académie royale de musique, 17 avril 1682, et ensuite Versailles, au mois de juin); *Phaéthon*, tragédie en cinq actes et en musique (devant le roi, 6 janvier 1683; à l'Académie, le 27 avril suivant); *Amadis de Gaule*, tragédie-opéra en cinq actes (Académie royale, le 18 janvier 1684; Versailles, février 1665); *Roland*, tragédie-opéra (le 18 janvier 1685; Académie royale, 8 février et suivants); *Armide*, tragédie-opéra (Académie royale de musique, 15 février 1685); le *Temple de la Paix*, ballet dansé à Fontainebleau (12 septembre 1686). On rencontre quelques pièces de vers de Quinault dans les recueils du temps; elles présentent peu d'intérêt. En 1813, on a publié un *Poëme de Sceaux* lu par Quinault à l'Académie en 1684, à la réception de La Fontaine, et un *Eloge de Colbert*, en vers, composé à la mort du ministre. Ces manuscrits avaient été conservés dans la bibliothèque de Mme de Bure.

Quinault n'a laissé, en fait d'ouvrages en prose, que son discours de réception et quelques compliments lus à Louis XIV, au nom de l'Académie française, pendant qu'il était directeur de cette compagnie. Ces compliments se trouvent dans le *Recueil des harangues prononcées par MM. les académiciens* (Paris, 1714, in-12); ils n'offrent aucune particularité remarquable.

QUINAULT (Jean-Baptiste-Maurice), connu au théâtre sous le nom de **Quinault aîné**, comédien français, né à Paris en 1689, mort à Gien en 1745. Il était fils d'un très-médiocre acteur de la Comédie-Française, dont tous les enfants se sont acquis une certaine célébrité. Quinault aîné débuta au Théâtre-Français le 6 mai 1712, par le rôle d'Hippolyte, dans *Phèdre*. Le public rendit justice aux qualités du nouveau venu, qui fut reçu le 27 juin suivant. Tant que Beaubourg resta au théâtre, il ne joua que les seconds rôles tragiques et comiques; à la retraite de cet artiste en 1718, il entra en possession des premiers rôles du haut comique et s'y distingua. C'était un excellent acteur, surtout dans la comédie; il savait mettre beaucoup de finesse et d'esprit dans son jeu, et on lui reproche même d'en avoir quelquefois mis trop. En même temps, il était bon musicien et chantait avec beaucoup de goût. Il composa la musique des divertissements adaptés à la plupart des petites pièces jouées à la Comédie-Française. Un duo qu'il exécutait avec Mlle Legrand, dans la *Nouveauté*, contribua beaucoup au succès de cette pièce. C'était, en outre, un homme d'esprit; il avait dans ses reparties de la finesse et de la gaieté. Se trouvant un jour à dîner chez Crébillon, avec les Pères Brumoy, de Tournemine et Bougeant, jésuites fameux, la conversation tomba sur le genre du mot *amour*. Crébillon soutenait qu'il était féminin; les révérends pères soutenaient par beaucoup d'exemples tirés de nos meilleurs auteurs qu'il était masculin. Quinault entreprit d'accorder tout le monde en s'écriant : « Eh! Messieurs, un peu de complaisance; passons l'amour masculin en faveur de la société. »

Les meilleurs rôles de Quinault aîné furent ceux qu'il joua dans des pièces assez faibles, comme le *Flatteur* de Jean-Baptiste Rousseau, l'*Important de cour* de l'abbé Brueys, le *Chevalier à la mode;* il les relevait par la finesse de son jeu. Il se distingua encore dans *Esope à la ville* et *Esope à la cour*, de Boursault.

Voici la liste de ses principales créations : le chevalier, dans la *Réconciliation normande*, comédie de Dufresny; *Momus fabuliste*, de la comédie de Fuzelier; le faux Damis, dans le *Mariage fait et rompu;* Léandre, du *Babillard;* Damis, dans l'*Indiscret*, comédie de Voltaire; Ariste, du *Philosophe marié*, comédie de Destouches; le chevalier, de la *Surprise de l'Amour*, comédie de Marivaux; Ariste, du *Procureur arbitre;* le marquis, de l'*Ecole des bourgeois;* Socrate, d'*Alcibiade*, comédie de Poisson, etc., etc. — Sa sœur aînée, Françoise QUINAULT, connue au théâtre sous le nom de Mme QUINAULT-DENESLE, née à Paris en 1688, morte en 1713, débuta à la Comédie-Française, le 4 janvier 1708, par le rôle de Monime, dans *Mithridate*, et fut reçue le lendemain par ordre du dauphin. Mme Quinault ne joua qu'en second les premiers rôles tragiques et comiques. Fuzelier lui confia celui de Cornélie, dans *Cornélie vestale*, et elle le créa avec un talent très-remarqué. Elle était destinée à devenir une grande artiste; une mort prématurée ne lui permit pas de réaliser les espérances qu'elle avait fait concevoir. Françoise Quinault avait épousé Hugues Denesle, officier de la louveterie du roi, qui débuta à la Comédie-Française le 23 juin 1708, par le rôle de Dioclétien dans *Gabinie*. Il ne fut pas reçu et mourut en 1733.

QUINAULT-DUFRESNE (Abraham-Alexis), acteur français, frère du précédent, né à Paris en 1690, mort en 1767. Il débuta à la Comédie-Française le 7 octobre 1712, par le rôle d'Oreste, dans *Electre*, de Crébillon, et obtint beaucoup de succès. « Une taille élevée et noble, des yeux éloquents, un organe enchanteur, n'étaient pas les seuls avantages qui le lui méritèrent, dit un contemporain. Une grande intelligence, secondée par les leçons de Ponteuil, frappa le public accoutumé depuis quelque temps à l'exagération de Beaubourg. Depuis la retraite de Baron, le vrai goût de la déclamation s'était absolument perdu; ce comédien, homme de génie, avait frayé une route qui fut abandonnée de ses successeurs. Ponteuil, qui sentit le ridicule d'une pareille emphase, résistait seul au torrent du mauvais goût et sut garantir le jeune Quinault-Dufresne de la contagion de l'exemple. »

Ce ne fut cependant qu'après la retraite de Beaubourg, en 1718, que Quinault-Dufresne eut toutes les sympathies du public; il eut alors les premiers rôles tragiques et partagea avec son frère ceux de la comédie. Pendant les vingt-quatre ans qu'il resta au théâtre, à dater de la retraite de Beaubourg, il créa beaucoup de rôles nouveaux qui consolidèrent sa réputation. Voltaire l'a immortalisé par les vers suivants :

Quand Dufresne ou Gaussin, d'une voix attendrie,
Font parler Orosmane, Alzire, Zénobie,
Le spectateur charmé, qu'un beau trait vient saisir,
Laisse couler des pleurs, enfants de son plaisir.

Il est vrai que, depuis, il immola Quinault-Dufresne. Quinault-Dufresne, outre qu'il était un excellent acteur, était encore un très-bel homme, mérite qui influe beaucoup sur les suffrages de la plus belle moitié du public; les femmes l'accueillirent toujours avec une faveur marquée.

On cite de lui quelques jeux de scène qui surprirent; le premier semble pourtant assez grotesque. Au premier acte de *Cinna*, dans le récit des proscriptions, il cachait derrière lui une de ses mains dans laquelle il tenait son casque surmonté d'un panache rouge; et lorsqu'il était arrivé à ces vers :

Ici le fils baigné dans le sang de son père
Et, sa tête à la main, demandant son salaire,

il montrait subitement le casque et le panache rouge, en les agitant vivement et semblant présenter aux spectateurs la tête et la chevelure sanglante dont il est question dans les vers de Corneille. La première fois qu'il usa de ce truc singulier, les spectateurs furent saisis de terreur. En jouant Pyrrhus et rapportant les paroles qu'Andromaque adresse à son fils Astyanax, il imitait la voix d'une femme dans ces vers :

C'est Hector, disait-elle en l'embrassant toujours,
Voilà ses yeux, sa bouche, et déjà son audace;
C'est toi-même, c'est toi, cher époux, que j'embrasse.

Reprenant la parole pour son propre compte, il continuait d'une voix de tonnerre :

Et quelle est sa pensée; attend-elle en ce jour
Que je lui laisse un fils pour nourrir son amour?

Ce contraste produisait, paraît-il, le plus grand effet.

Quinault-Dufresne était non moins célèbre par sa vanité et sa forfanterie que par son talent d'acteur. Il souleva un soir le parterre, qui lui criait : « Plus haut, » en s'avançant vers la rampe pour dire : « Et vous, messieurs, plus bas! » ce qui lui valut d'aller faire un tour à For-l'Evêque. Il dut aussi faire des excuses à sa rentrée et s'en acquitta par une nouvelle insolence : « Messieurs, dit-il, je n'ai jamais mieux senti la bassesse de mon état que par la demande que je fais aujourd'hui. » On prit le parti d'en rire. Cet excentrique comédien dédaignait de parler à ses domestiques. Lorsqu'il avait à payer un fiacre ou un porteur de chaise, il se contentait de faire un signe ou de dire d'un air méprisant : « Allons, qu'on paye ce malheureux. » Il disait un jour au café : « On me croit heureux; erreur populaire; je préférerais à mon état celui d'un gentilhomme qui mange tranquillement douze mille livres de rente dans son vieux château. Oui, en vérité, j'aimerais mieux être à sa place que d'être ce que je suis. » Il disait à son valet, en parlant de ses confrères du Théâtre-Français : « Champagne, allez dire à ces gens que je ne jouerai pas ce soir. »

Quinault-Dufresne avait été gratifié par Louis XV, en 1736, d'une pension de 1,000 livres. Il se retira, en 1741, avec une pension semblable de la Comédie, dont il était le doyen. Voici la liste des principales créations de Quinault-Dufresne : Mars, de *Momus fabuliste;* Pallante, dans *Artémise;* Valère, du *Mariage fait et rompu;* Aman, d'*Esther*, tragédie de Racine; *Romulus*, dans la tragédie de Lamotte; Don Quichotte, de *Basile et Quitterie;* Dom Pèdre, d'*Inès de Castro*, tragédie de Crébillon; Titus, de *Brutus*, tragédie de Voltaire; le *Glorieux*, de Destouches; Alcméon, d'*Eriphile*, tragédie de Voltaire; Orosmane, de *Zaïre; Gustave*, dans la tragédie de Piron; Vendôme, d'*Adélaïde Duguesclin*, tragédie de Voltaire; Enée, de *Didon*, tragédie de Le Franc de Pompignan; Zamore, d'*Alzire*, tragédie de Voltaire; Euphémon fils, de l'*Enfant prodigue*, comédie de Voltaire; Damis, de la *Métromanie; Mahomet II;* le baron, des *Dehors trompeurs;* Ramire, de *Zulime*, etc., etc.

QUINAULT-DUFRESNE (Jeanne-Marie DUPRÉ, dame), tragédienne française, femme du précédent, née à Paris en 1706, morte en 1759. Elle débuta, sous le nom de Mlle **Deseine**, à Fontainebleau, devant Louis XV, le 7 novembre 1724, par le rôle d'Hermione, dans *Andromaque*. Bien faite, quoique d'une taille médiocre et sans être précisément jolie, elle avait de fort beaux yeux et beaucoup d'agrément. Il ne lui manquait qu'une voix plus vibrante pour être absolument au niveau des premiers rôles. Le roi et la cour accueillirent très-bien la nouvelle débutante, qui fut reçue dès le 16 novembre suivant et parut à la Comédie-Française, dans ce même rôle d'Hermione, le 5 janvier 1725. Louis XV lui avait fait présent d'un magnifique costume, évalué à 8,000 livres. Mlle Deseine joua successivement : Emilie, de *Cinna;* Laodice, de *Nicomède;* Justine, de *Géta*, tragédie de Péchantré, et Agathe, des *Folies amoureuses*. A la reprise d'*Hérode et Marianne*. le rôle de Salomé lui fut confié par Voltaire. Elle put soutenir ce rôle à côté d'Adrienne Lecouvreur, qui jouait Marianne, et sut s'y faire applaudir. Au mois de mai 1727, elle épousa Quinault-Dufresne qui, mieux que personne, pouvait apprécier son mérite. Mais sa santé l'obligea à quitter le théâtre dès le 24 décembre 1732. Elle reparut le 11 mai 1733, luttant avec l'énergie de la volonté et du talent contre les défaillances de sa nature délicate. Ses qualités natives perfectionnées par l'étude lui valurent quelques triomphes, mais elle dut enfin s'avouer vaincue et prit sa retraite définitive au mois de mars 1736. « Si Mme Quinault-Dufresne eût pu fournir une carrière aussi longue que celle de Mlle Clairon, dit Lemazurier, et jouer autant de rôles nouveaux que cette actrice, nous ne doutons point, d'après le témoignage unanime de ses contemporains, que sa réputation n'eût été aussi grande. » Mlle Clairon rapporte, dans ses mémoires, l'anecdote suivante : « Mlle Deseine, retirée du théâtre depuis dix ans, suivait exactement mes débuts, et les applaudissements qu'elle me donna, surtout dans le rôle d'*Electre* qu'on assurait avoir été son triomphe, achevèrent de me tourner la tête. Je remuai ciel et terre pour la connaître et pour obtenir qu'elle voulût bien me dire des vers; un ami commun me procura l'un et l'autre. Lorsqu'elle entra dans la chambre où j'étais, je ne vis qu'une femme déjà sur le retour, n'annonçant rien de l'imposant que je craignais de trouver, mal coiffée, mesquinement mise, sans autre maintien que celui de l'insouciance. Le son de sa voix et les petits riens qu'elle prononça m'auraient permis de croire, en ne la regardant pas, que je n'entendais qu'un enfant volontaire et dédaigneux. Je triomphais. Ses refus de dire des vers devant moi me parurent autant les aveux de son insuffisance que de ma supériorité. Enfin elle consentit à répéter la scène d'Electre au troisième acte, et j'arrangeais dans ma tête le petit compliment bien tourné, bien honnête et bien faux que je ne pouvais me dispenser de lui faire... Mais l'air de dignité qu'elle prit en se levant, en rangeant des chaises pour se faire un théâtre et des coulisses, le changement que je vis dans tout son être à mesure que le moment de parler ap-

prochait, changèrent aussi toutes mes idées. Ma vanité se tut; je sentis que quelques larmes me roulaient déjà dans les yeux; et lorsqu'elle parla, les accents de son désespoir, la douleur profonde de son visage, l'abandon noble et vrai de tout son être vinrent se réunir dans mon âme pour la pénétrer, l'éclairer et m'entraîner à ses pieds. Là, pour me punir de mon impertinente présomption et m'en corriger à jamais, j'en fis l'aveu. » Le peintre Aved, assez célèbre au commencement du XVIIIe siècle, a représenté Mme Quinault-Dufresne dans le rôle de Didon. Voici la liste de ses principales créations : Etéocle, dans *Œdipe*, de Lamotte; Tullie, dans *Brutus*, de Voltaire; Pélopée, dans la pièce de ce nom, de l'abbé Pellegrin; Eponine, dans *Sabinus*, de Richer; Didon, dans la tragédie de Le Franc de Pompignan; Marie Stuart, dans une tragédie d'un auteur anonyme, etc. Elle joua aussi avec talent divers premiers rôles dans la haute comédie.

QUINAULT (Marie-Anne), comédienne française, sœur de J.-B. Maurice Quinault et de Quinault-Dufresne, connue au théâtre sous le nom de **Mlle Quinault**, née à Paris en 1695, morte en 1791. Elle resta fort peu de temps à la Comédie-Française, où elle débuta le 1er janvier 1714, et ne fut guère célèbre que par sa beauté. Elle créa les rôles de Vénus, dans *Momus fabuliste;* d'Angélique, dans la *Réconciliation normande*, et d'Axiane, du *Faucon*, comédie en un acte et en vers de l'abbé Pellegrin et de Mlle Barbier. Cette pièce offrit une singularité remarquable : elle n'avait que quatre rôles qui furent remplis par quatre Quinault : Quinault-Dufresne jouait l'amant; sa sœur aînée, l'ingénue; son frère aîné, le valet, et sa sœur cadette la suivante. On fondait de grandes espérances sur le talent en fleur de Mlle Quinault; elle ne les réalisa pas. Très-jolie et très-spirituelle, elle fut aussitôt entourée d'adorateurs et ne tarda pas à préférer le plaisir, la vie galante aux triomphes laborieux de la scène. Elle se retira du théâtre en 1723.

QUINAULT (Jeanne-Françoise), comédienne française, connue au théâtre sous le nom de **Mlle Quinault cadette**, sœur de la précédente, née à Paris en 1699, morte en 1783. Après avoir debuté à la Comédie-Française dans les grands rôles tragiques, ceux de Phèdre et de Chimène (1718), elle se sentit meilleure dans la comédie et adopta les rôles de soubrette, où elle s'acquit une grande célébrité. Non contente de créer avec le plus grand succès les soubrettes du *Jaloux désabusé*, du *Talisman*, du *Glorieux*, du *Babillard*, de la *Surprise de l'Amour*, du *Procureur arbitre*, du *Consentement forcé*, des *Fils ingrats*, elle se chargea encore des rôles de la comtesse, dans le *Somnambule;* de Céliante, du *Philosophe marié*; de la comtesse, dans les *Dehors trompeurs;* elle voulut même jouer le rôle de Mme Croupillac, de l'*Enfant prodigue*, et se montra toujours l'une des plus parfaites actrices de la Comédie-Française. Elle jouait avec la même supériorité l'ancien répertoire et le nouveau, comme Julie, de la *Femme juge et partie;* Collette, des *Trois cousines*, etc.

Aussi gracieuse et spirituelle que son aînée, Mlle Quinault cadette fut une des femmes remarquables du XVIIIe siècle. Son salon, où se réunissaient les encyclopédistes, fut longtemps fort à la mode; Voltaire et Piron cultivaient son amitié. On a de Voltaire trente-sept lettres qu'il lui avait adressées et qui ont été publiées seulement en 1822, par Raynouard; elles témoignent de son admiration pour la comédienne et de sentiments assez tendres pour la femme. Piron, un des hôtes assidus de ses soupers, dut à ses conseils et à ses encouragements de quitter le théâtre de la Foire pour le Théâtre-Français. Elle rassemblait chez elle, sous le nom de la société du *Bout du banc*, tout ce qu'il y avait alors d'hommes aimables et éclairés. Destouches, Pont de Veyle, Marivaux, le comte de Caylus, le marquis d'Argenson, etc., le comte de Livry étaient les commensaux les plus assidus de ces soupers célèbres, où le plat du milieu était une écritoire dont les convives étaient obligés de se servir tour à tour. C'est du sein de ces réunions que sortirent les *Etrennes de la Saint-Jean*, le *Recueil de ces messieurs* et autres ouvrages pleins de sel qui parurent depuis dans les œuvres du comte de Caylus. Quelques-uns d'entre eux, la plupart même, étaient ou avaient été ses amants; mais dans le laisser-aller général des mœurs à cette époque, c'est à peine si elle passa pour une femme galante. On ne raconte d'elle aucune de ces anecdotes scabreuses qui avaient alors le privilége de défrayer les conversations, à la cour comme à la ville.

Retirée du théâtre en 1741, elle continua de tenir son salon et pas un de ses hôtes habituels ne déserta; elle en recruta même un nouveau, d'Alembert, qui, après la mort de Mlle de Lespinasse et celle de Mme Geoffrin, fut son plus fidèle. « Il avait, dit Lemazurier, la confiance de Mlle Quinault et, par son testament, elle lui laissa un diamant précieux comme un gage de son amitié. Elle aimait beaucoup à écrire; on n'a pas su précisément quels sujets elle pouvait traiter; mais elle consultait fort souvent d'Alembert, et il est présumable qu'il fut dépositaire de ses manuscrits. » Quoique parvenue à un âge avancé, elle avait conservé le goût de la toilette, des parures luxueuses. Elle mourut dans son salon, en causant et, suivant l'expression de J. Janin, « ensevelie dans ses dentelles. »

QUINCAILLE s. f. (kain-ka-lle; *ll* mll. — altér. de *clinquaille*, mot dérivé de *clinquant*). Ustensiles, instruments métalliques : *Vendre de la* QUINCAILLE.

— Fam. Monnaie de cuivre : *Donnez-moi plutôt de l'argent; que voulez-vous que je fasse de cette* QUINCAILLE?

QUINCAILLERIE s. f. (kain-ka-lle-rî; *ll* mll. — rad. *quincaille*). Marchandise de toute sorte de quincaille, commerce de quincaille : *Il a fait sa fortune dans la* QUINCAILLERIE. ‖ Syn. de QUINCAILLE : *Vendre de la* QUINCAILLERIE.

— Fig. Menus objets de faible importance : *Le maréchal de Villeroi avait des contes de toutes les sortes : il savait ceux de la ville de tous les temps; il en savait des femmes, des frontières; il se passionnait de la musique, il parlait de chasse; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étaient présentes; c'était une* QUINCAILLERIE *à fournir abondamment.* (St-Sim.)

— **Encycl.** Il n'existe pas dans la langue française de mot dont l'application soit d'une élasticité comparable à celle dont jouit le mot *quincaillerie*. Sous cette dénomination se trouvent rassemblés les objets les plus multiples, les plus divers, même les plus disparates. Le fer (acier, tôle, fonte, fer-blanc, fer battu) est la base de la *quincaillerie*. A ce métal est venu se joindre, dans une assez forte proportion, le cuivre rouge, puis le laiton, et enfin le zinc qui a remplacé le fer-blanc dans la plus grande partie de ses emplois. Le bois sert de doublure dans certains articles de ménage, de caisse dans les moulins à café, et surtout de manches pour les outils.

La *quincaillerie* peut se diviser en deux classes principales, susceptibles elles-mêmes de subdivisions. La première classe, quoique n'étant peut-être pas la plus considérable au point de vue du chiffre des transactions commerciales, n'en est pas moins la plus importante, parce que c'est d'elle que procède la seconde classe, celle qui produit les innombrables articles de la *quincaillerie* courante dite petite *quincaillerie*. La première classe, celle de la grande *quincaillerie*, comprend tous les outils en général, à quelque série, à quelque famille d'industrie qu'ils appartiennent : outils du sculpteur, ciseleur, mouleur, fondeur, graveur, tourneur; outils du serrurier, armurier, mécanicien, forgeron, taillandier, coutelier, chaudronnier, ferblantier; outils à manche de bois du charron, carrossier, ébéniste, menuisier, charpentier, facteur de pianos, terrassier, etc., etc. La seconde classe se compose d'objets fabriqués, ressortissant à des industries différentes les unes des autres, tels que : articles de ménage, de ferblanterie, de chaudronnerie, de coutellerie, batterie de cuisine, jardinage, appareils d'éclairage et de chauffage, etc., etc. Les articles de chasse, plomb, poudre, douilles métalliques pour cartouches; ceux de pêche, lignes, hameçons, les piéges à oiseaux, à petits quadrupèdes et à fauves sont aussi du domaine de la *quincaillerie*.

La majeure partie des industries et des arts ou sont tributaires de la *quincaillerie* ou lui fournissent leurs produits. On peut donc considérer le « quincaillier » comme un négociant, un commerçant, plutôt que comme un industriel, dans la majorité des cas, puisque ce qui constitue une maison de *quincaillerie* est fourni, partie par le ferblantier, partie par le chaudronnier. Cependant il existe des quincailliers producteurs, mais alors ils n'embrassent forcément qu'une branche spéciale de la *quincaillerie*, celle des outils. Dans ce genre à part, nous citerons comme type un établissement que tout Paris, on pourrait presque dire le monde entier, connaît depuis plus d'un demi-siècle, et qui a pour enseigne un panneau de céramique représentant les « Forges de Vulcain. » Cette importante maison de *quincaillerie*, une des plus anciennes, fut fondée vers la fin du siècle dernier par Perrot-Bavoil, pour la production spéciale des outils à travailler les métaux et le bois, la pierre et la terre. Ses successeurs, Youf, puis Chouanard frères, ont tour à tour apporté, dans les divers outillages, d'importantes innovations et de sérieux perfectionnements en rapport avec l'esprit du progrès industriel qui a surtout caractérisé la seconde partie de notre siècle. Depuis une quinzaine d'années surtout, MM. Chouanard ont accompli des merveilles d'adresse dans la construction des machines-outils, que leur volume encombrant, leur poids énorme et leur prix élevé semblaient devoir reléguer à jamais dans les ateliers des grands industriels. Ils ont rendu ces machines-outils portatives, pour ainsi dire, et accessibles aux petits industriels et même aux ouvriers en chambre : telles sont les machines à percer, à tarauder, à raboter, à limer, à mortaiser, à poinçonner, à scier, etc., qui font désormais partie de la grande *quincaillerie*.

Paris compte plusieurs établissements très-considérables de petite *quincaillerie*, dite *quincaillerie* de ménage, composée de divers produits d'industries différentes. On y trouve, outre l'article *quincaillerie* proprement dit, outils de toutes sortes, fers à repasser, serrures, cadenas, verrous, etc., tous les vases, instruments et appareils courants en usage dans la vie domestique. La tôlerie fournit les brûloirs à café, les étouffoirs, les poêles à frire, les fours de campagne, les seaux à charbon, les fourneaux portatifs, etc.; la ferblanterie apporte les bouilloires, les bidons, les boîtes à lait, à café, à sucre, les cafetières, etc.; la chaudronnerie donne les casseroles, poêlons, plats, bassines, marmites, etc.; le fer battu, industrie très-importante et largement développée, produit les bassines, les cuvettes, les plats, les marmites, les poêlons, les réchauds, les rôtissoires, des cafetières, des casseroles, etc., etc.; le zinc est plus spécialement consacré aux seaux, aux brocs, aux baignoires, aux boîtes hygiéniques, etc.; la métallurgie fournit tout ce qui a rapport aux foyers, aux appareils de chauffage et d'éclairage. On pourrait allonger presque indéfiniment cette liste déjà longue des ustensiles de la petite *quincaillerie*.

Parmi ces établissements, il en est un qui se distingue par son heureuse situation, par l'immense développement superficiel de ses galeries, par l'accès libre qui en est donné au public et par les innombrables assortiments de tous les ustensiles de *quincaillerie* usuelle que l'on y trouve. Nous voulons parler du palais Bonne-Nouvelle que jadis un député, M. Javal, fit construire sur le boulevard, immeuble à façade grandiose qui a bien longtemps cherché sa destination définitive. Les caves et les combles ont servi de salles de théâtre et de concert; le rez-de-chaussée et les étages ont abrité des musées, des expositions de tableaux et d'objets d'art. Il fut plus d'une fois question de le transformer en théâtre, surtout lors de la démolition du boulevard du Temple. Cet édifice est enfin devenu, vers 1863, l'établissement sans rival que nous signalions tout à l'heure. La société du palais Bonne-Nouvelle, propriétaire de l'immeuble, n'a rien trouvé de mieux que d'y installer une vaste *quincaillerie*, une sorte de *quincaillerie* modèle qui, sous l'habile direction de M. Drugé, a pris l'apparence d'un immense et splendide bazar.

La *quincaillerie* s'est enrichie, vers 1874, d'un nouveau produit; c'est un outil à multiples fonctions auquel son auteur, M. Gaisser, donne le nom de *merveilleux*. Cet outil, très-ingénieux d'ailleurs, se compose de deux branches dont l'une s'encastre dans l'autre par une mortaise, disposition qui permet de se servir des deux parties de l'outil conjointement ou séparément. Réunies, les deux branches forment tenailles, clef anglaise et tourne-à-gauche, compas d'épaisseur, compas et pince à bouchon. Séparées, l'une ou l'autre des branches sert soit de marteau, d'arrache-clous, de grattoir, de tournevis, soit d'ouvre-caisse, etc. Des divisions décimales, marquées sur les branches, sont utilisables dans une foule de cas.

QUINCAILLIER s. m. (kain-ka-llé; *ll* mll. — rad. *quincaille*). Techn. Marchand fabricant de quincaille.

— Adjectiv. : *Marchand* QUINCAILLIER.

QUINCAJOU s. m. Mamm. V. KINKAJOU.

QUINCAMPOIX, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Clères, arrond. et à 12 kilom. de Rouen; 962 hab. Belles villas.

Quincampoix (RUE), ancienne rue de Paris, située entre la rue des Lombards et la rue aux Ours. La première partie, comprise entre les rues des Lombards et Aubry-le-Boucher, était appelée autrefois Courroierie ou Vieille-Courroierie, parce qu'elle était habitée par des corroyeurs; puis elle prit le nom de rue des Cinq-Diamants, qu'elle devait à une enseigne, et fut réunie en 1851 à la rue Quincampoix. La seconde, comprise entre les rues Aubry-le-Boucher et aux Ours, portait, dès le XIIIe siècle, le nom de Quincampoix ou Quinquenpoit. Selon les uns, Quincampoix vient de *quinque parochiæ*, les cinq paroisses, parce qu'elle était située dans cinq paroisses; selon d'autres, du nom d'un seigneur qui en construisit la première maison; selon Génin, de *qui qui en poist* (qui qui s'en fâche), en élidant le second *i*. « Dès le XIIIe siècle, dit Girault de Saint-Fargeau, cette rue était peuplée de merciers et d'orfévres. C'était alors le rendez-vous du beau monde et surtout des dames châtelaines. » Elle devint tout à coup célèbre lorsque, en 1716, Law y établit sa banque et y délivra ses fameuses actions du Mississipi dans une maison qui portait, il y a quelques années, le no 47. Cette maison, démolie et remplacée par celle qui porte le no 65 et fait l'angle de la rue de Rambuteau, était garnie d'énormes barreaux de fer, et le bandeau du premier étage était orné de trois têtes sculptées en relief dans des médaillons. Ce fut dans un cabaret situé à l'angle de la rue Quincampoix, et portant l'enseigne de l'*Epée de bois*, que le chevalier de Horn assassina, pour le voler, un nommé Lacroix, qui venait d'acheter des actions (1720). Après le départ des agioteurs, la rue Quincampoix redevint triste et solitaire. C'est aujourd'hui une des plus vieilles et des plus laides rues de Paris.

QUINCARNON (le sieur DE), écrivain français, qui vivait au XVIIe siècle. Il servit dans l'armée, devint lieutenant de cavalerie, puis fut commissaire de l'artillerie. On lui doit deux opuscules curieux et très-rares : les *Antiquités et la fondation de la métropole des Gaules, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées* (Lyon, 1673, in-12); la *Fondation et les antiquités de la basilique collégiale et curiale de Saint-Paul* (1682, in-12).

QUINCÉ, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arrond. et à 19 kilom. d'Angers, sur l'Aubance; 644 hab. Vignobles blancs et rouges, teintureries, commerce de bestiaux, fruits, grains, volailles. L'église a conservé quelques parties curieuses construites du VIe siècle au XIe siècle.

QUINCEY, village et commune de France (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arrond. et à 16 kilom. de Beaune; 330 hab. Beau château moderne.

QUINCEY, village et commune de France (Haute-Saône), cant., arrond. et à 4 kilom. de Vesoul, sur la rive gauche de la Colombine; 449 hab. Pierres de taille. « La source du Trois-Puits, dit M. Joanne, est un entonnoir naturel de 16 mètres à 17 mètres de profondeur et de 20 mètres de diamètre à son orifice. Après les fortes pluies ou même sans cause appréciable, ce gouffre dégage une telle quantité d'eau qu'il forme une véritable rivière, laquelle fait déborder la Colombine et menace la ville de Vesoul. » Sur le territoire de Quincey se voit, en outre, une grotte composée de deux chambres.

QUINCEY (Thomas DE), écrivain anglais. V. DE QUINCEY.

QUINCHAMALI s. m. (kain-cha-ma-li). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des élæagnées, dont l'espèce type croît au Chili.

QUINCHAMALIE s. f. (kain-cha-ma-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des santalacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

QUINCIÉ, village et commune de France (Rhône), cant. de Beaujeu, arrond. et à 17 kilom. de Villefranche, à 44 kilom. de Lyon, sur le penchant d'une montagne; 1,566 hab. L'église est remarquable par son ancienneté. Au S.-E. du village, dans un site pittoresque, s'élève le château de la Palud.

QUINCOLOR s. m. (kuain-ko-lor — contract. du lat. *quinque*, cinq, et *color*, couleur). Hortic. Variété d'œillet.

QUINCONCE s. m. (kain-kon-se — latin *quincunx;* de *quinque unciæ*, cinq onces. Le mot *quincunx* désigne proprement une monnaie de cuivre valant cinq onces ou cinq douzièmes de l'as; cinq boules y étaient représentées pour en marquer la valeur; plus tard, ce mot désigna une disposition d'arbres rangés de telle façon que, en prenant chacun d'eux pour origine de deux lignes divergentes, ils représentaient la figure de la lettre V, qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq. On peut croire aussi que cette désignation vient de ce que les arbres du *quinconce* sont disposés comme l'étaient les cinq boules représentées sur la monnaie appelée *quinconce;* d'ailleurs, cette disposition étant celle d'un V, les deux explications se confondent). Disposition d'arbres ou d'autres objets formant des lignes droites qui se coupent en carrés : *Planter des arbres en* QUINCONCE. *Le principal ornement de la façade était une porte à deux vantaux, en chêne, garnis de clous disposés en* QUINCONCE. (Balz.)

— Plantation disposée en quinconce : *Les* QUINCONCES *accompagnent les avenues des châteaux.* (Rozier.)

— Art milit. Syn. d'ÉCHIQUIER.

— **Encycl.** On nomme *quinconce* simple trois arbres plantés en forme de V, et *quinconce* double cinq arbres plantés en carré, avec un au milieu, ce qui fait une figure représentant la forme de deux V opposés au sommet, c'est-à-dire d'un X.

Les belles plantations d'un grand nombre d'arbres en *quinconce* sont d'un aspect imposant et agréable et produisent un bel ombrage. Dans ce dernier but, on y emploie surtout les tilleuls, les marronniers, etc., en un mot, tous les arbres touffus qui sont susceptibles de donner beaucoup d'ombre.

Ce mot a passé dans le langage botanique et dans celui de l'art militaire; ainsi, la légion romaine se formant en bataille sur deux ou plusieurs lignes, chaque ligne présentait autant de pleins que de vides et, suivant les circonstances, les pleins se couvraient, ou bien aux pleins d'une ligne correspondaient les vides de la ligne suivante.

Cette dernière disposition est ce que l'on appelait l'ordre en échiquier ou bien l'ordre en *quinconce*.

Cet ordre, infiniment supérieur à celui suivant lequel les Grecs disposaient leurs troupes, a été fréquemment employé dans notre armée française et aussi, en Allemagne, par Frédéric II. Mais Napoléon Ier ne le regardait comme bon que dans une action d'avant-garde et dans le passage d'une rivière pendant une retraite. Lorsque, dans l'organisation d'une batterie, on voudra obtenir des feux croisés dans plusieurs directions différentes, on disposera les pièces en *quinconce*.

Dans une grande revue, pour passer facilement et commodément sur le front de tous les régiments, on les disposera en *quinconce*, etc.

Cette disposition en *quinconce* est d'ailleurs universellement adoptée par tous les arts et dans toutes les industries.

Généralement, lorsque, sur un panneau peint ou sur un papier de tenture, on fait, comme décoration, un semis d'un petit ornement toujours le même, ce semis est disposé en *quinconce*.

Dans la construction, lorsque l'on doit employer des pilotis sur une surface de terrain plus ou moins grande, les pieux destinés à former les pilotis sont enfoncés en *quinconce*.

Lorsque l'on veut soutenir une vaste salle par des colonnes en fonte, par exemple, ces colonnes sont souvent disposées en *quinconce*, et cela par la même raison que l'on dispose ainsi les arbres d'une avenue pour permettre facilement la circulation dans plusieurs directions différentes, obliques et rectangulaires.

En mécanique, dans la construction des machines, lorsque l'on doit, pour remplir un but déterminé, couvrir une surface d'une grande quantité de pointes ou la cribler de trous, les uns et les autres sont disposés en *quinconce*.

Sur les cartes à jouer, les piques, trèfles, carreaux ou cœurs sont placés en *quinconce*, etc.

En définitive, lorsque l'on a à répartir régulièrement et uniformément des objets, quelle que soit leur nature, sur une surface quelconque, on choisit de préférence cette disposition en *quinconce*.

QUINCONCIAL, ALE adj. (kain-kon-si-al, a-le — rad. *quinconce*). Qui est disposé en quinconce.

— Bot. Se dit des feuilles disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles. ‖ *Estivation quinconciale*, Disposition des enveloppes florales dans laquelle on remarque cinq parties : deux extérieures, deux intérieures et une intermédiaire.

QUINÇONNEAU s. m. (kain-so-no). Mar. Morceau de bois appelé aussi CABILLOT.

QUINCTIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Trois branches de cette famille se sont illustrées par les services qu'elles rendirent à la république, les CAPITOLINUS, les CINCINNATUS et les FLAMINIUS. Les Capitolinus furent probablement ainsi nommés parce que leur maison était située au Capitole, au moins avant 370, où, à l'occasion de la conspiration de Manlius, il fut défendu aux patriciens d'habiter le mont Capitolin. Les CAPITOLINUS portaient encore l'agnom de BARBATUS. Dans le VIe siècle, le nom de Crispinus, dérivant de la qualité des cheveux d'un des membres de cette maison, remplaça ceux de Capitolinus et de Barbatus. Ils s'éteignirent sous les premiers empereurs. Les Cincinnatus, ainsi nommés parce qu'ils avaient l'usage de porter les cheveux bouclés, se subdivisèrent en deux branches, dont la cadette se nomma PENNUS. Cette famille disparaît de l'histoire après celui qui fut consul en 403 ; elle continua cependant à vivre dans l'obscurité, puisque Suétone rapporte que Caligula lui défendit de porter la chevelure qui distinguait cette ancienne famille. Les Flaminius furent ainsi nommés parce qu'ils étaient chargés d'une prêtrise de Jupiter. L'arrière-petit-fils du vainqueur de Philippe fut consul en 631 ; après lui, l'histoire ne parle plus de cette branche.

QUINCTILIA ou **QUINTILIA** (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Cette famille remonte aux premiers temps de la république ; dès l'an 301, un Sex. Quintilius fut consul ; elle fournit cependant peu d'hommes célèbres. Le fils de celui qui vient d'être nommé fut appelé VARUS parce qu'il était bancal ; ce nom passa à sa postérité. Le plus connu est P. QUINCTILIUS VARUS, qui, après avoir été consul, treize ans avant J.-C., fut défait par les Germains, neuf ans après J.-C. C'est au sujet de ce Varus que l'empereur Auguste, inconsolable de cette désastreuse défaite, s'écriait : « Varus, rends-moi mes légions ! »

QUINCTIUS CAPITOLINUS (Titus), un des membres les plus distingués de la famille Quinctia, à Rome. Il fut six fois consul. Il battit les Volsques, s'empara d'Antium, leur capitale, l'an 468 av. J.-C., et y établit une colonie romaine.

QUINCUNX s. m. (kuain-koncs). Antiq. rom. V. QUINCONCE.

QUINCY, ville des Etats-Unis (Massachusetts), comté de Norfolk, à 14 kilom. S.-E. de Boston ; 6,000 hab. Fabrique de chaussures. Carrière de magnifique granit.

QUINCY-SÉGY, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Crécy, arrond. et à 6 kilom. de Meaux, à 51 kilom. de Melun, sur un plateau ; 1,711 hab. Beau château agréablement situé.

QUINCY (John), médecin anglais, mort à Londres en 1723. Il se fit agréger au collége des médecins de Londres et professa la matière médicale et la pharmacie. On lui doit : *Medicinal epistles* (1714, in-8o) ; *Examination of Woodward's state of physic* (1719, in-8o) ; *Dispensatory of the royal college of physicians in London* (1721, in-8o) ; *Prælectiones pharmaceuticæ* (1723, in-4o) ; *Pharmacopæia officinalis et extemporanea* (1739, 4 vol.) ; *Lexicon physico-medicum* (1787, in-8o).

QUINCY (Charles SEVIN, marquis DE), écrivain militaire, né près de Meaux en 1666, mort à Paris en 1736. Grâce à la valeur dont il fit preuve dans diverses campagnes, il devint rapidement lieutenant général d'artillerie, fut blessé à la bataille d'Hochstedt (1704), commanda l'artillerie sous les ordres du maréchal de Villars en 1707, coopéra l'année suivante à la campagne faite par l'électeur de Bavière sur le Rhin et devint, après la paix d'Utrecht, lieutenant du roi au gouvernement de la province d'Auvergne. On lui doit un ouvrage important, intitulé *Histoire militaire du règne de Louis le Grand, roi de France* (Paris, 1726, 8 vol. in-4o), avec cartes et plans. On y trouve des détails utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Le huitième volume a été réimprimé sous le titre de l'*Art de faire la guerre* (La Haye, 1728, 2 vol. in-12).

QUINCY (Josiah), célèbre patriote des Etats-Unis d'Amérique, né à Boston en 1744, mort en mer en 1775. Sa famille, d'origine anglaise, avait pris racine dans l'Amérique du Nord en 1633, par conséquent bien avant la guerre de l'Indépendance. Quincy se fit recevoir avocat en 1765, s'établit à Boston, se signala bientôt par son talent, se mit surtout en évidence en défendant (1770) le colonel anglais Preston, lors de la répression par les armes des troubles de Boston, et il put faire acquitter cet officier. Quincy donna de grandes preuves de patriotisme en protestant contre les procédés de l'Angleterre, en travaillant par tous les moyens à l'affranchissement de son pays. Il partit pour la métropole au mois de septembre 1744, pour plaider les intérêts des colonies britanniques, puis revint en Amérique et mourut d'une maladie de poitrine pendant la traversée. On a de lui : *Observations on the act of Parliament called the Boston port bill* (1774), ouvrage vigoureusement écrit. En 1798, un monument a été élevé en son honneur dans les environs de Boston. Son cousin John Quincy, alors président de la république américaine, en rédigea l'inscription.

QUINCY (Josiah), homme politique américain, fils du précédent, né à Boston en 1772. Il a été successivement sénateur du Massachusetts, membre du congrès américain de 1805 à 1813, maire de Boston en 1823 et président de l'université d'Harvard, de 1829 à 1845. Ses productions sont : *Life of Josiah Quincy* (Boston, 1825, in-18) ; *History of Harvard* (Cambridge, 1840) ; *History of the Boston Athenæum with biographical notices* (Cambridge, 1851, in-8o).

QUINCYTE s. f. (kuain-si-te). Chim. Hydrosilicate de magnésie, coloré en rouge fleur de pêcher par une matière organique, qu'on a trouvé à Quincy.

— **Encycl.** La *quincyte* a été étudiée par Berthier. On la trouve dans les calcaires d'eau douce de Quincy, près de Mehun ; elle est accompagnée dans ce terrain par du quartz résinite, coloré de la même nuance par la même substance organique. Elle se présente sous la forme de masses amorphes. Quelques minéralogistes la considèrent comme ne constituant pas une espèce distincte, comme étant simplement de la magnésite impure. V. MAGNÉSITE.

QUINDÉCAGONE s. m. (kuain-dé-ka-go-ne — du lat. *quinque*, cinq ; et du gr. *deka*, dix ; *gônia*, angle). Géom. Figure qui a quinze angles et quinze côtés.

QUINDÉCEMVIR s. m. (kuain-dé-sèmm-vir). V. QUINDÉCIMVIR.

QUINDÉCIMPONCTUÉ, ÉE adj. (kuain-dé-simm-pon-ktu-é — du lat. *quindecim*, quinze, et de *ponctué*). Entom. Qui est marqué de quinze points colorés.

QUINDÉCIMVIR s. m. (kuain-dé-simm-vir — lat. *quindecimvir* ; de *quindecim*, quinze, et de *vir*, homme). Hist. rom. Chacun des quinze officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires, ainsi que de quelques cérémonies religieuses, dans certaines conjonctures où la république se croyait menacée. ‖ On dit aussi QUINDÉCEMVIR.

— **Encycl.** Les *quindécimvirs* constituaient un collége de prêtres dans l'ancienne Rome. Ils étaient chargés de garder et de consulter les livres sibyllins et de présider à la célébration des jeux séculaires. Les livres sibyllins, ou recueils d'oracles vendus à Tarquin l'Ancien par la sibylle de Cumes, furent placés d'abord dans le temple de Jupiter Capitolin et périrent lors de l'incendie du Capitole, l'an 670 de Rome. Le sénat fit rechercher alors des oracles du même genre en Italie, en Grèce, en Afrique, et en forma un recueil. Ces nouveaux livres sibyllins furent placés dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin. C'est à ce temple et en même temps aux *quindécimvirs* qu'Enée fait allusion dans sa prière à Apollon et à sa prêtresse (*Enéide*, VI, 71) : « Un grand sanctuaire t'est réservé dans notre empire ; là je placerai tes oracles et l'expression des destins secrets prédits à ma nation ; là je te consacrerai des hommes choisis :

Te quoque magna manent regnis penetralia nostris ;
Hic ego namque tuas sortes, arcanaque fata
Dicta meæ genti ponam, lectosque sacrabo,
Alma, viros... »

Tarquin le Superbe préposa deux prêtres, nommés *duumvirs*, à la garde des livres sibyllins. Après l'expulsion des rois, elle fut confiée à des patriciens choisis qu'on exempta de tout service militaire et de toute fonction civile. Vers l'an 376 av. J.-C., le nombre de ces prêtres fut accru et porté à dix ; cinq furent patriciens et cinq plébéiens ; on les appela alors *décemvirs*. Plus tard le nombre en fut porté à quinze ; mais l'époque de cette augmentation, et par conséquent de la création des *quindécimvirs* mêmes, est incertaine. Cependant, comme ils n'étaient encore que dix lorsque le Capitole fut brûlé, en 82 avant notre ère, et comme il est question des *quindécimvirs* dans Cicéron, nous pouvons en conclure que l'augmentation fut faite par Sylla, qui accrut aussi le nombre de plusieurs autres colléges de prêtres. Durant les guerres civiles, il y eut des modifications diverses au nombre des *quindécimvirs* ; il fut porté à quarante et même à soixante, sans que leur nom fût changé, mais ensuite on revint définitivement à quinze. Lorsque la république était dans des circonstances périlleuses, sous le coup d'une calamité publique, ou qu'on avait annoncé quelque événement extraordinaire, un prodige quelconque inventé pour effrayer les citoyens crédules, le sénat romain votait aussitôt un décret par lequel les *quindecimvirs* avaient ordre de consulter ces livres, de lui faire un rapport de ce qu'ils avaient pu y lire ; le tout avec les cérémonies et les sacrifices usités en pareil cas. Comme les oracles sibyllins étaient écrits en vers obscurs et ambigus, il était facile d'y trouver des réponses et des prescriptions appropriées à toutes les circonstances ; ce soin regardait les *quindécimvirs*, qui ordonnaient ensuite les sacrifices destinés à prévenir la colère des dieux ou à l'apaiser. En outre, les *quindécimvirs* présidaient à la célébration des jeux séculaires qui, l'an 455 avant notre ère, avaient été institués par ordre d'un oracle sibyllin, à la suite de prodiges menaçants, et qui duraient trois jours. Le premier jour, les *quindécimvirs* distribuaient au peuple les objets propres aux lustrations, c'est-à-dire des torches, du bitume, du soufre, des fèves, et le soir ils immolaient, dans le champ de Mars, à la clarté des flambeaux, trois agneaux en l'honneur des trois Parques, sur trois autels dressés au bord du Tibre. Le second jour, ils sacrifiaient devant le Capitole à Jupiter, à Junon et aux autres divinités qui avaient leurs autels sur le mont Capitolin, puis ils descendaient au champ de Mars pour présider les jeux scéniques en l'honneur d'Apollon et de Diane. Le troisième jour, ils sacrifiaient des bœufs blancs devant le temple d'Apollon, et le soir ils immolaient une truie noire et un porc à la Terre, dans le même lieu où ils avaient sacrifié le premier jour. Le collége des *quindécimvirs* était sous la prééminence d'un chef nommé *maître du collége*. Tous étaient élus à vie dans les comices par tribus ; ils portaient la toge prétexte. Ils cessèrent d'exister sous le règne de Théodose.

QUENDÉCIMVIRAL, ALE adj. (kuain-dé-simm-vi-ral, a-le — lat. *quindecimviralis* ; de *quindecimvir*). Hist. rom. Qui appartient aux quindécimvirs : *Fonctions* QUINDÉCIMVIRALES.

QUINDÉCIMVIRAT s. m. (kuain-dé-simm-vi-ra — rad. *quindécimvir*). Hist. Rom. Dignité des quindécimvirs. ‖ Exercice des fonctions de quindécimvir.

QUINDÉCIOCTONAL, ALE adj. (kuain-dé-si-o-kto-nal, a-le — du lat. *quindecim*, quinze ; *octoni*, huit). Minér. Se dit d'un cristal qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à quinze faces.

QUINDENNIUM s. m. (kuain-dènn-ni-ômm — du lat. *quinque*, cinq ; *annus*, année). Hist. Nom qu'on donnait, en Portugal, à des pensions qui, prises sur certains bénéfices, se payaient tous les cinq ans, pour aider à subvenir, dans les besoins pressants, aux charges de l'Eglise.

QUINDENTÉ, ÉE adj. (kuain-dan-té — du lat. *quinque*, cinq, et de *denté*). Bot. Se dit des parties de plantes qui ont cinq dents, cinq découpures.

QUINDIGITAIRE adj. (kuain-di-ji-tè-re — du lat. *quinque*, cinq ; *digitus*, doigt). Physiol. Qui a cinq doigts : *Un enfant sexdigitaire peut naître de parents* QUINDIGITAIRES.

QUINE s. m. (ki-ne — du lat. *quini*, cinq). Suite de cinq numéros sur lesquels on mettait à la loterie, et qui devaient sortir tous les cinq pour que la personne gagnât : *Le* QUINE *ne se jouait pas à la loterie royale de France.* (Bouillet.)

— *C'est un quine à la loterie*, C'est un avantage très-grand, mais très-difficile à obtenir : *Ce soir même, j'en parlerai à son oncle, qui sera aux anges ; car, pour elle,* C'EST UN QUINE À LA LOTERIE *qu'une telle union.* (E. Sue.)

— Jeux. Coup de dés qui amène les deux cinq, au trictrac : *Amener un* QUINE. *Faire un* QUINE. ‖ Série de cinq numéros placés, au loto, sur la même rangée transversale d'un carton.

QUINÉ, ÉE adj. (ki-né — du lat. *quini*, cinq). Hist. nat. Disposés cinq par cinq : *Feuilles* QUINÉES.

QUINÈQUE s. f. (ki-nè-ke). Comm. Espèce de camelot, qu'on fabriquait autrefois en Hollande et en Picardie. ‖ On disait aussi QUINETTE.

QUI NESCIT DISSIMULARE NESCIT REGNARE (*Qui ne sait dissimuler ne sait régner*), Maxime favorite de Louis XI, dont la conduite politique est ainsi appréciée par un historien : « Lorsqu'il était le plus faible, il savait sur toutes choses s'accommoder au temps, faire des traités selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses droits et ses prétentions afin de les désunir ; mais quand une fois il avait rompu leur ligue et leur union, il reprenait ce qu'il avait cédé et ne tenait rien de ce qu'il avait promis. »

Louis XI avait toujours tenu le dauphin son fils, depuis Charles VIII, éloigné de la cour et ne lui avait fait donner aucune instruction. Il ne voulait pas qu'il sût d'autre latin que ces cinq mots : *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* Ces mots sont restés la devise de ceux qui, pour la réussite de leurs projets, emploient surtout la ruse et la dissimulation.

« La politique de Gabriel Naudé garde son arrière-pensée à travers tous les temps. A son arrivée en Italie, il était déjà foncièrement de l'avis de Louis XI, et il admettait cet article unique des gouvernants : *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* »

SAINTE-BEUVE.

QUINET (Louis), écrivain ecclésiastique français, né à La Houblonnière, près de Lisieux, vers 1595, mort en 1665. Il entra dans l'abbaye du Val-Richer, de l'ordre de Cîteaux, puis alla à Paris, où il passa son doctorat en théologie. Devenu prieur de l'abbaye de Royaumont, il eut des rapports avec le cardinal de Richelieu, qui était alors abbé général de Cîteaux. Celui-ci, ayant apprécié son mérite, le nomma, en 1638, abbé de Barbery. Quinet fut ensuite visiteur et vicaire général de son ordre. On a de lui : *Ecclercissements* (sic) ou *Conférences sur la règle de saint Benoît* (Caen, 1651, in-8o) ; *Trésor de piété contenant divers sujets pour s'entretenir avec Dieu dans l'oraison* (Paris, 1651, in-12) ; les *Etats pénibles et humiliants de Jésus-Christ sur la terre* (Caen, 1651, in-12) ; le *Noviciat des bénédictins expliqué par des conférences* (Paris, 1653, in-12).

QUINET (Edgar), philosophe, poëte, historien et homme politique français, né à Bourg (Ain) le 17 février 1803. Il était d'une ancienne famille de la Bresse, dont plusieurs membres furent des magistrats distingués. Son père, Jérôme Quinet, commissaire des guerres sous la République et durant les premières années de l'Empire, a laissé la préface d'un grand ouvrage : *Sur les variations magnétiques et atmosphériques du globe.* Edgar Quinet avait trois ans quand sa mère l'emmena rejoindre son père, alors attaché à l'armée du Rhin. Il vécut pendant de longs mois au milieu des soldats, qui l'avaient nommé l'**Enfant du drapeau**, et c'est là qu'il apprit, dit-il, à prononcer le nom de patrie.

De retour en Bresse au commencement de 1807, il passa son enfance à la campagne avec sa mère, qui s'occupa seule de son éducation première ; les leçons qu'il reçut d'elle exercèrent une influence considérable sur son développement moral et intellectuel ; à la grâce railleuse du XVIIIe siècle, elle alliait les qualités sévères et graves qu'elle devait à une éducation protestante.

Après avoir fait son éducation primaire d'une façon aussi irrégulière qu'originale, le jeune Edgar entra, en 1811, au collége de Charolles. Son professeur était un ancien capitaine de dragons, qui se plaisait moins à apprendre à ses élèves l'orthographe et le rudiment qu'à leur raconter ses campagnes. Les classes se passaient le plus souvent en répétition de manœuvres représentées sur la table au moyen de livres rangés en bataille. Par malheur, bientôt l'administration de la guerre s'empara du vieux couvent où se faisaient les classes et le remplit de fourrage ; l'élève n'eut plus pour maîtres qu'un vieux prêtre délié de ses vœux, marié et, comme tel, montré au doigt par tous les habitants, et un pauvre professeur de musique, vrai neveu de Rameau, qui, en lui faisant chanter la *Marseillaise*, oubliée par tout le monde dans le pays, ouvrit sa jeune âme aux sentiments patriotiques. Sa mère se chargea de la plus forte part de son éducation, qui consista en lectures faites à peu près au hasard, *Hamlet*, *Macbeth*, les *Caractères* de La Bruyère, tout le théâtre de Racine, de Corneille et de Voltaire et les *Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël.

Les tragiques événements de 1814 et 1815 furent pour lui la première initiation à la vie politique ; les hontes essuyées par la France, puis le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Waterloo, la présence des alliés en France firent sur son imagination une impression ineffaçable, dont la trace, brûlante encore, devait se retrouver, bien des années plus tard, dans les poëmes d'*Ahasvérus* et de *Napoléon*. Il faut lire, dans son *Histoire de mes idées*, le récit vibrant de cette indignation toute française d'un enfant de douze ans. Mis au collége de Bourg à la fin de 1815, il y fit sa première communion, non sans témoigner dès lors les sentiments les moins orthodoxes.

En 1817, il vint finir ses études au lycée de Lyon, où il se plongea dans l'étude des classiques, surtout des poëtes et des historiens, avec une ardeur passionnée. Un moment il fut sur le point de faire de l'histoire

de nos origines nationales l'objet de ses études de prédilection; il composa même un *Commentaire de Grégoire de Tours*, resté inédit. En même temps, il entama l'étude des mathématiques, auxquelles l'initia un professeur qui, nous dit-il, « adorait à la fois les contes de fées et le calcul intégral, » M. Chachuat. Parmi les lectures qu'il entassait alors et qui enflammaient déjà son imagination, c'est celle d'*Atala et René* qui détermina sa vocation littéraire en le jetant dans une sorte d'enthousiasme poétique permanent.

Reçu comme admissible aux examens de l'Ecole polytechnique et n'ayant encore que dix-sept ans, il abandonna, avec le consentement de son père, les études scientifiques et revint à Certines, au sein de cette nature sauvage qui, dans son enfance, lui avait déjà inspiré un si vif amour. Mais, tandis qu'il s'abandonnait à ses rêves, à ses lectures et à ses promenades, son père, impatient de lui voir choisir un état, l'emmena à Paris pour le faire entrer à l'Ecole polytechnique. Le jeune homme se refusa énergiquement à suivre une carrière qui l'obligerait à servir le drapeau blanc, et son père finit par consentir à lui laisser étudier le droit. Il y apporta le même zèle de travail qu'il avait déjà montré en d'autres études. Un peu après, on lui fit interrompre ses cours pour le placer chez un banquier; mais il avait l'imagination trop rêveuse et l'humeur trop indépendante pour se plaire dans cette position nouvelle; il la quitta et reprit l'étude du droit. Là même, esprit généralisateur et poëte, il s'attachait aux grandes vues d'ensemble, aux considérations philosophiques bien plutôt qu'à l'étude technique des détails. Néanmoins, grâce à l'effort qu'il fit sur lui-même, grâce aussi à son étonnante facilité, il se tira sans encombre de ses trois premiers examens. Il composa même un ouvrage, resté inédit, sur l'interprétation historique et philosophique des lois. Si ces graves études étaient publiées, dit M. Saint-René Taillandier, « elles montreraient bien quelle préparation laborieuse a précédé chez lui les mystiques ivresses de l'imagination. »

Dans un dernier hiver qu'il passa au foyer domestique à Certines, tout en traçant le plan de plusieurs grands poëmes, il aborda sans autres ressources que celles d'une imagination juvénile la philosophie de l'histoire. Il entreprit une *Histoire de la conscience humaine et de la personnalité morale*, puis une étude considérable sur les *Institutions politiques dans leurs rapports avec la religion*, où les principales époques de la civilisation chrétienne étaient personnifiées soit par un saint, soit par un monument. Tous ces travaux sont restés inédits. Enfin le nom de Herder et le sujet de son livre, *Idées sur la philosophie de l'histoire*, fixèrent l'attention du jeune historien philosophe; il songea à le lire, c'est-à-dire à le traduire. Il fallut apprendre l'allemand. Cette grande entreprise faillit être gravement déconcertée par un voyage en Amérique. Déjà le jeune homme était en Angleterre, où il comptait se familiariser par avance avec la langue et les mœurs anglo-saxonnes; il y rencontra sur son chemin le volume de Herder traduit en anglais, qui lui fit oublier son départ. Au bout d'un an, toutefois, il allait s'embarquer sur un paquebot transatlantique, quand une lettre de sa mère le rappela au chevet de sa sœur mourante. Il revint, elle guérit, mais le voyage d'Amérique n'eut pas lieu. Quinet s'en consola en publiant une œuvre de ses vingt ans : les *Tablettes du Juif errant* (1823), fantaisie satirique, première et vive critique des systèmes philosophiques et littéraires du temps, qu'il accusait de ne savoir faire autre chose que « redorer de vieilles superstitions et de vieilles chaînes. » Les *Tablettes du Juif errant* ont été réimprimées depuis à la suite d'*Ahasvérus*. Peu à peu la traduction des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* de Herder, faite d'abord sur l'anglais, puis sur le texte original, fut menée à bonne fin et put paraître en 1825 (3 vol. in-8º), avec une introduction où ce penseur de vingt-deux ans examinait, discutait et jugeait les plus grandes théories sur l'histoire de l'humanité. Le patriarche de la littérature allemande, Gœthe, daigna rendre compte de la traduction des *Idées sur la philosophie* de Herder et recommanda l'introduction qui la précède. En France, le succès ne fut pas moindre. Edgar Quinet, qui jusqu'alors avait eu pour unique protecteur le vaudevilliste Bayard, osa aller offrir un exemplaire de son travail à M. Cousin. Le philosophe le reçut à la manière antique, étendu sur son lit, mais avec une grande bienveillance. Ayant lu le livre du jeune écrivain, il s'écria : « Mais, c'est le début d'un grand écrivain ! » C'est chez Cousin qu'Edgar Quinet rencontra Michelet, qui venait présenter au maître son travail sur Vico; et c'est de là que date la constante amitié de ces deux hommes qui, en dépit de toutes les divergences d'idées, ont donné à notre temps le modèle d'un demi-siècle d'étroite et indissoluble affection.

Edgar Quinet ne resta pas longtemps à Paris pour jouir de son premier succès. En 1827, on le retrouve en Allemagne, étudiant la philologie, se liant avec les hommes les plus célèbres de l'université d'Heidelberg : avec Niebuhr, Schlegel, Tieck, Guerres, Uhland, Daub, et surtout avec le professeur Frédéric Creutzer, qui l'initiait au symbolisme religieux de l'antiquité. Tout en s'enivrant ainsi de la science et de la poésie allemandes, il complétait sa pieuse étude sur son premier maître par la publication de son *Essai sur les œuvres de Herder*. C'est également de cette époque (1828) que date un petit opuscule, *De l'origine des dieux*, qui contient le germe du *Génie des religions*, et l'élaboration d'un ouvrage sur le *Génie des races germaniques*, auquel l'auteur a longtemps travaillé sans y mettre la dernière main, et dont il a utilisé les matériaux dans l'*Histoire de la poésie* et dans *Allemagne et Italie*. Cette même année, Quinet écrivit au chef du cabinet, M. de Martignac, pour lui demander d'adjoindre à l'armée, envoyée en Morée au secours des Grecs, une expédition scientifique sur le plan de celle d'Egypte. Cette idée ayant été adoptée, il fut élu par l'Institut membre de la commission scientifique de Morée et il partit, malgré les instances de Cousin, qui voulait le retenir. Quinet visita la Grèce en un moment unique. La peste et la guerre dévastaient encore la vieille Hellade; mais on assistait en même temps à un sublime spectacle, à la résurrection d'un peuple. La relation de ce voyage parut sous le titre suivant : *De la Grèce moderne et de ses rapports avec l'antiquité* (1830, in-8º).

A son retour de Grèce, le jeune voyageur éprouva une indicible joie. Du plus loin qu'il aperçut les côtes de France, il reconnut le drapeau tricolore replanté sur le sol par la révolution de Juillet. Quinet ne se borna pas à exhaler son enthousiasme politique en œuvres de poésie et de littérature. Par plusieurs brochures : *De la philosophie dans ses rapports avec l'histoire politique*, l'*Allemagne et la révolution*, *Système politique de l'Allemagne*, *Avertissement à la monarchie de* 1830, il se jette dans le mouvement contemporain, s'élançant même bien loin au delà, car déjà il affirme ses opinions républicaines; dix-sept ans à l'avance, il marque et décrit la décadence et la chute du système bourgeois adopté par Louis-Philippe, prédit l'avénement prochain de la démocratie; mais en même temps il publie nombre de travaux purement littéraires et scientifiques, principalement dans la *Revue des Deux-Mondes*, où parurent : *De la révolution et de la philosophie*, *De l'épopée des Bohêmes*, *Du génie des traditions épiques de l'Allemagne du Nord*, *De l'art en Allemagne*, etc.; il s'enfonce dans les bibliothèques, y retrouve les *Epopées inédites du* XIIe *siècle* et appelle le ministère à son aide pour reculer de trois siècles l'horizon de notre histoire littéraire. Mal secondé par le ministère et par les savants officiels, il remet à plus tard l'achèvement de ses fouilles littéraires, content d'avoir ouvert une voie où ses contradicteurs mêmes devaient entrer. Il trouva pourtant des défenseurs aussi ardents que ses ennemis : au premier rang, Michelet, Charles Magnin, Jules Janin et Lamennais, qui lui ouvrit les colonnes de l'*Avenir*, où il publia son rapport. Depuis lors, la découverte d'Edgar Quinet a reçu une éclatante consécration par l'impression des poëmes manuscrits de la Bibliothèque nationale, sans que nul témoignage public autre que ceux de M. Henri Martin et de M. Saint-René Taillandier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, en ait attribué l'honneur et le premier mérite à celui qui avait précédé dans cette voie tous les autres, même le docte et ingénieux Fauriel.

Vers la même époque (juin 1831), M. Quinet publia sous ce titre : *De l'avenir des religions*, un remarquable article de quelques pages, provoqué sans doute par les nouveautés religieuses qui occupaient la France à cette époque, où il trace à larges traits le plan d'une *Histoire générale des religions*, et conclut à l'anéantissement des vieux dogmes ou plutôt à leur fusion dans une religion humanitaire du droit et de la liberté.

Durant son séjour à Paris, après la révolution de 1830, Quinet acheva de se former dans l'intimité des Ballanche, des Ampère, des Fauriel, des Magnin et dans le salon de Mme Récamier, où il connut tout ce qu'il y avait alors en France de plus illustre. Après la mort de son père, de 1832 à 1833 il fit un voyage en Italie. C'est là qu'en étudiant les monuments, les hommes, les mœurs, la religion et les révolutions, à Venise, à Florence, à Rome, à Naples, il finit *Ahasvérus*. On sait que ce grand poëme allégorique en prose n'est point, quoiqu'on l'ait dit, un chant de désespoir, mais au contraire un chant de rénovation. On y trouve l'exacte expression d'une maladie que l'auteur nomme « le mal de l'attente. » *Ahasvérus* errant, c'est « l'esprit enlevé qui cherche à travers l'ombre le soleil qui va venir, » c'est « l'humanité sourdement travaillée dans ses entrailles comme si elle allait enfanter un Dieu. » Le poëme d'*Ahasvérus* (1833, in-8º), dont nous avons parlé dans un article spécial, remua profondément les esprits sérieux. Cependant ce genre de poésie nuageuse et mystique n'eut pas un succès général. Beaucoup tournèrent en ridicule la prétention de l'auteur d'avoir écrit « l'histoire du monde, de Dieu dans le monde et enfin du doute dans le monde; » la plupart avouèrent qu'en tout cas il eût fallu l'écrire plus clairement pour être goûté en France.

D'innombrables articles, publiés pendant le règne de Louis-Philippe dans les revues, dans les journaux et en brochures, attestent l'activité infatigable de l'esprit de Quinet et la part qu'il prit à toutes les luttes de sa patrie. Une pensée principale traverse et pénètre toutes ces œuvres passagères, dont quelques-unes ont été recueillies dans le début du livre *Allemagne et Italie*; c'est la conviction que l'esprit moderne a besoin d'unir et de concentrer toutes ses forces pour sortir définitivement du moyen âge, « ce grand tombeau, » où le catholicisme cherche à faire rentrer les nations. A la mort de Gœthe, il rendit un dernier hommage au grand poëte, tout en protestant contre la théorie de « l'art sans patrie, » qui est pour lui « l'art sans cœur. » Aussi applaudit-il au réveil de la nationalité allemande et salue-t-il les poëtes du glaive et de l'action, les Kœrner et les Uhland. Quinet mit alors et depuis la plus généreuse ardeur à extirper les vieilles rivalités politiques entre ceux qui se traitaient respectivement de « peuple d'ombres » et « peuple de singes, » et à combattre également la *gallomanie* et la *teutomanie*. On sait quelle largeur de vues humanitaires il opposa à la verve cavalière d'Alfred de Musset dans la trop fameuse querelle du *Rhin allemand*. Le *Rhin* de Quinet l'emporte autant par la pensée sur celui de Musset, qu'il lui est inférieur par la facture poétique.

Quinet était retourné en Allemagne en 1833 et s'y était marié; il passa quelques mois à Heidelberg et à Baden-Baden, puis vint faire imprimer à Paris son poëme intitulé *Napoléon* (1836, in-8º). Laissons-le expliquer lui-même et juger ce poëme. « J'ai choisi Napoléon, dit-il, pour sujet d'un poëme héroïque, lorsque ses restes étaient proscrits du monde entier. J'ai dénoncé sa mémoire, sitôt qu'elle est redevenue une puissance. Voilà le seul genre d'adulation dont j'aie à m'accuser... J'ai voulu faire Napoléon plus grand que nature, plus noble qu'il n'a été en effet. Mon héros légendaire est retombé sur moi, il m'a écrasé de ses débris. Il n'est arrivé la même chose qu'à Lucain : l'histoire s'est vengée de lui et de moi en substituant à son César et à mon Napoléon l'implacable vérité. » V. NAPOLÉON.

En 1836, M. Quinet réunit en un volume ses études sur l'Allemagne et ses impressions de voyage en Italie, sous le titre de *Voyages d'un solitaire* (1836, in-8º).

Pendant toute cette période (1834-1839) Quinet, rêvant une *Epopée démocratique* qui ne vit pas le jour, s'y préparait par d'immenses et précieux travaux d'histoire littéraire. On ferait presque une histoire universelle de l'épopée avec les articles qu'il publia, tant dans la *Revue de Paris* que dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur les *Poëtes d'Allemagne*, *Homère*, l'*Epopée latine*, la *Poésie épique* (1836), l'*Epopée française*, l'*Epopée indienne*, l'*Unité des littératures modernes*, le *Génie de l'art* (1839), etc. Il sortit de ces travaux une *Histoire de la poésie épique*, exposé rapide et brillant de la tradition poétique et nationale à travers les âges, de l'*Iliade* au cycle d'Arthur, des Eddas et des *Nibelungen* aux chants populaires des Slaves modernes. Enfin le poëme de *Prométhée* (1838, in-8º), nouvel et grandiose essai dans un genre plus allemand que français, vint fermer le cycle des travaux épiques de Quinet. V. PROMÉTHÉE.

L'ouvrage intitulé *Allemagne et Italie* (1839, 2 vol. in-8º), mélange intéressant de critique, de philosophie, de poésie et d'actualité politique, fut mieux accueilli du public, qui y retrouva, groupées et complétées avec talent, quelques-unes des meilleures études publiées déjà par l'auteur. La *Critique de la* Vie de Jésus *par Strauss* (1838), faite non pas au nom d'une théologie mesquine, mais dans l'esprit le plus philosophique, et destinée principalement à démontrer la personnalité historique du Christ, fut aussi très-remarquée en France et en Allemagne.

C'est à la fin de 1838 qu'Egar Quinet quitta sa résidence de Heidelberg pour entrer dans l'enseignement public. Il n'était encore pourvu d'aucun grade universitaire supérieur, quand M. de Salvandy le nomma professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. Il passa, en 1839, son doctorat à Strasbourg, où il soutint une thèse française, *Sur l'art*, une thèse latine, *De indicæ poesis antiquissimæ natura et indole*. Il ouvrit son cours, le 10 avril 1839, par une magnifique introduction sur l'*Unité morale des peuples modernes*. De 1839 à 1840, il entra très-franchement dans la voie qu'il devait suivre jusqu'à ce qu'on l'arrêtât. En attendant, le 29 avril 1839, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les leçons de Lyon, littéraires et religieuses tout à la fois, roulèrent sur les civilisations antiques et sur les idées dont sortit plus tard le *Génie des religions*. Elles obtinrent un immense succès; la jeunesse lyonnaise, éveillée à la vie nouvelle, se rangea autour du maître avec enthousiasme; M. Victor de Laprade fut un des auditeurs les plus fervents. M. Fortoul, qui depuis fut ministre de l'instruction publique et des cultes, exprimait ainsi son admiration au professeur lui-même : « Ah! si l'on savait à Paris ce qu'est votre cours, on prendrait la poste pour y assister. » On le sut bientôt, car M. de Salvandy vint s'asseoir un jour sur les bancs de la Faculté des lettres de Lyon, et, après la leçon, il félicita l'orateur du talent avec lequel il avait fait accepter à un auditoire aussi nombreux et aussi divers ses idées sur le christianisme. Ce jour-là, M. Quinet avait montré les rapports de l'Evangile de saint Jean avec la religion des Perses, avec Philon et avec le néoplatonisme. A cette époque, humilié pour la France du rôle que son gouvernement lui faisait jouer dans la question d'Orient, Edgar Quinet, pour exciter la nation à retrouver le sentiment de sa dignité, n'hésitait pas à lancer deux vives brochures, l'une intitulée 1815 *et* 1840 (1840, in-8º), l'autre : *Avertissement au pays* (1840, in-8º), où, « sans amour ni haine pour la couronne, » il disait la vérité, toute la vérité, déplorant le divorce de la bourgeoisie avec le peuple, prévoyant déjà l'heure où la caste des enrichis, à force de vouloir être tout, forcerait le prolétariat à la traiter en ennemie; il montrait au gouvernement sa faiblesse, son impopularité, sa nullité, et concluait en demandant au peuple français de briser la chaîne honteuse des traités de Paris et de Vienne, de « consentir à être ce que la nature l'a fait, le peuple de la démocratie par excellence! »

Des tendances républicaines aussi hardiment affichées n'empêchèrent point M. Villemain, alors ministre, de créer exprès pour M. Quinet une chaire de littérature méridionale au collége de France (30 juillet 1841). Le professeur refusa d'abord une offre qui pouvait compromettre son indépendance vis-à-vis d'un pouvoir qui avait érigé la corruption en système; mais M. Villemain lui répondit aussitôt que le collége de France était précisément l'asile par excellence de la liberté de penser. La nomination ministérielle ayant été confirmée par l'assentiment des professeurs du collége de France, M. Quinet finit par accepter. Il revint à Paris et commença immédiatement ses leçons. Ainsi placé au plus haut degré de l'enseignement public, Edgar Quinet, de concert avec ses deux amis Michelet et Mickiewicz, prit pour mission d'être le guide de la jeunesse française vers la liberté. Durant les trois premiers semestres, étudiant les origines de la pensée méridionale, esquissant ces admirables portraits des grands poëtes italiens du moyen âge, que l'on retrouve achevés dans les *Révolutions d'Italie*, il sut gagner l'ardente sympathie de ses jeunes auditeurs. D'autre part et en même temps que son frère d'armes, M. Michelet, il déploya le drapeau de la liberté religieuse et philosophique; il démontra la mortelle influence des jésuites sur les peuples méridionaux en particulier et, en général, sur tous les peuples qui avaient accepté ou accepteraient, de gré ou de force, le poison de leurs doctrines. Publiées en un volume, sous ce titre : les *Jésuites* (1843, in-8º), les six leçons de M. Quinet eurent sept éditions et de nombreuses traductions anglaises, italiennes, hollandaises, ainsi que les leçons sur le même sujet de Michelet, qu'elles complètent et qui les complètent.

Ces six leçons de M. Quinet, du 10 mai au 14 juin 1843, furent autant de batailles. A la première, les cléricaux accourus remplissaient l'amphithéâtre et, quand le maître apparut, ils l'accueillirent par une tempête de vociférations. Sentant bien qu'il représentait le droit et la liberté, calme, il resta à son poste et attendit trois quarts d'heure un silence que sa fière attitude réussit enfin à imposer; alors il parla; on l'interrompit, mais bientôt il reprit son discours, et, quand il l'acheva, sa dernière phrase fut couverte de frénétiques applaudissements. La jeunesse libérale, en force, avait contraint la société de Jésus à se taire et à se cacher. On se figurerait difficilement aujourd'hui quel effet produisit cette lutte par delà l'enceinte du collége de France, non-seulement dans le pays, mais dans toute l'Europe. Les ultramontains poursuivaient MM. Michelet et Quinet des plus noires calomnies, attiraient sur eux et les vaines foudres du Vatican et la répression plus efficace de l'autorité civile. L'affaire fut portée devant la Chambre des députés par un soi-disant libéral, le 27 mai; néanmoins, le gouvernement n'osa pas risquer, comme disait M. Cousin, un coup d'Etat contre le Collége de France; et, en dépit des évêques et des cardinaux, les cours de MM. Michelet et Quinet continuèrent à entretenir une agitation qui semblait devoir renouveler la bataille philosophique du XVIIIe siècle. Dans ses *Observations sur la controverse soulevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*, l'archevêque de Paris, avec onction à l'exorde et violence à la péroraison, accusa les deux professeurs « d'attaquer le clergé tout entier sous le nom d'une société reconnue par les lois. » Quinet écrivit aussitôt une *Réponse à Mgr l'archevêque de Paris* (1843); où, comme dans un précédent écrit (la *Controverse nouvelle; que deviennent les Ecritures?*), il retourna contre qui de droit ce qu'il y avait de spécieusement libéral dans les arguments archiépiscopaux, posant le vrai principe de l'enseignement public, principe repris plus tard et mieux développé dans l'*Enseignement du peuple*, c'est-à-dire le devoir et le droit pour l'Etat de propager et de représenter la civilisation moderne. L'année précédente, Quinet avait fait paraître le *Génie des religions* (1842, in-8º), son ouvrage le plus étendu sur l'histoire philosophique des religions. Ce livre, plein de vastes aperçus, écrit d'un style ample et beau, bien que trop dithyrambique, fut d'autant plus remarqué qu'il était en France le premier du genre. L'auteur essaya d'y montrer que la religion est l'âme du

peuple, le principe de son organisme politique et social; mais en même temps il démontra que les diverses religions n'ont qu'un caractère purement naturel, et non miraculeux. En 1843, M. Quinet répondait aux attaques dont il était l'objet de la part des cléricaux par un nouvel écrit : la *Liberté de discussion en matière religieuse*. Dans les derniers mois de cette année et les premiers de 1844, il visita l'Espagne et le Portugal. Peu après, il publia l'*Inquisition et les sociétés secrètes en Espagne* (1844, in-8°). Ce ne fut que deux ans plus tard que parut la relation de son voyage, *Mes vacances en Espagne* (1846, in-8°), un de ses meilleurs livres; il eut un très-grand succès en France et en Espagne, grâce à la traduction du ministre Lopez.

Le cours fait par M. Quinet en 1844, du 20 mars au 18 juin, roula sur l'ultramontanisme et fut reproduit dans son livre intitulé l'*Ultramontanisme* ou la *Société moderne et l'Eglise moderne* (1844, in-8°). Non content d'avoir sondé et jugé sévèrement le passé, le courageux professeur discutait le présent, entr'ouvrait l'avenir. « Le jésuitisme, disait-il, a compromis le catholicisme : prenez garde que le catholicisme ainsi engagé ne compromette le christianisme! » Bientôt même, dans le *Christianisme et la Révolution française* (1845, in-8°), il entamait la question d'incompatibilité entre le catholicisme et les idées modernes, prouvait la nécessité et l'urgence de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, écrasait le dogme de l'infaillibilité du pape sous le dogme nouveau de la souveraineté du peuple. Mais on réussit bientôt à lui couper la parole; car le gouvernement commençait à céder aux exigences intolérantes du parti clérical; toutefois, à la Chambre des pairs, le 14 avril 1845, le ministre de l'instruction publique avait reconnu lui-même la complète indépendance du collége de France, lequel, à son tour, réuni en assemblée le 13 juillet, répondit, par un vote de 17 voix contre 7, à M. de Salvandy, que MM. Quinet et Michelet n'étaient point sortis des bornes de leur programme et que le collége de France approuvait leur enseignement. Quant à Mickiewicz, Polonais exilé, il avait dû quitter sa chaire *par ordre de l'autorité*. Après le triomphe obtenu dans l'assemblée des professeurs du collége de France, la jeunesse crut de son devoir de faire une grande manifestation en l'honneur de ses trois maîtres. C'est à cette occasion que fut frappée, avec des fonds recueillis au moyen d'une souscription, une médaille sur laquelle étaient gravées les têtes de Quinet, Michelet et Mickiewicz, avec cette inscription au revers : *Ut omnes unum sint*, et cette légende : la *France et les auditeurs du collége de France*. Les étudiants allèrent en corps porter la médaille aux trois professeurs. Cependant, aux Tuileries, M. Guizot proposait les mesures les plus violentes contre l'enseignement de Quinet, qu'il considérait comme révolutionnaire. En 1846, le professeur ayant pris pour programme de son cours la *Littérature et les institutions comparées de l'Europe méridionale*, ce mot *institutions* frappa le ministre, qui dépêcha un de ses plus souples diplomates, M. Dés. Nisard, vers M. Quinet, afin de le prier officieusement de faire plaisir au ministre en effaçant ce gros mot d'*institutions*. M. Quinet refusa. Le lendemain l'affiche du cours parut sans le mot *institutions*. Le professeur protesta avec énergie (3 décembre); le mot ne fut pas rétabli, et la chaire des littératures méridionales se trouva vide. La fermeture du cours, suspendu non par la mauvaise humeur du maître, comme on le faisait dire, mais par ordre de l'autorité, amena de la part des étudiants une grande manifestation.

Au commencement de 1847, M. Edgar Quinet, ayant perdu sa mère, se rendit à Charolles pour les funérailles. N'ayant pu trouver de pasteur protestant, il se décida à rendre lui-même à sa mère les devoirs religieux (7 février) et prononça sur sa tombe un émouvant discours. Vers la même époque, l'opposition du collége électoral de Bourg choisit Edgar Quinet pour candidat à la Chambre des députés; mais il ne fut point élu. A cette époque, l'éminent philosophe prit une part active à l'agitation réformiste. En juillet 1847, outré du rôle odieux auquel un gouvernement sans principes venait d'abaisser la France au seul profit de l'Angleterre, il lança une de ses plus incisives brochures, la *France et la Sainte-Alliance en Portugal*, dans laquelle il annonçait la chute prochaine du gouvernement de Juillet. En même temps, il assembla, mit en ordre, rédigea les innombrables documents de son grand ouvrage, les *Révolutions d'Italie*, où il indique « comment une nation chrétienne peut mourir et renaître plusieurs fois. » Le premier volume de ce travail parut au commencement de 1848, et la publication fut interrompue par la révolution du 24 février, à laquelle Quinet prit une part très-active. Un des premiers il entra aux Tuileries, le fusil à la main. Presque aussitôt après la proclamation de la République eut lieu la réouverture de son cours du collége de France, qui fut un événement. Si grande était la foule, que le collége de France se trouva trop étroit. On dut se transporter dans le grand amphithéâtre et dans la vaste cour de la Sorbonne. C'est là que, salué par de chaudes acclamations, parlant pour lui-même ainsi que pour ceux qui, avec lui, avaient été victimes de l'arbitraire, il s'écria : « Au nom de la République, nous rentrons dans ces chaires. La royauté nous les avait fermées, le peuple nous y ramène! » Et il prononça un de ses plus beaux discours.

Nommé colonel de la 11e légion de la garde nationale de Paris, élu peu après, par 55,268 suffrages, représentant du peuple à l'Assemblée nationale par le département de l'Ain, il fit partie du comité des affaires étrangères et siégea sur les bancs de la gauche. Au milieu des difficultés qui surgissaient, il signala d'avance presque tous les écueils et ne se trompa sur aucun des dangers qui menaçaient la République. Dès le premier jour, il avait conjuré le gouvernement provisoire de faire voter la France, sans tarder, sous le coup de l'événement du 24 février. Plus tard, il fut de ceux qui voulurent faire nommer le président par l'Assemblée. Sa conduite pendant l'insurrection de Juin, comme colonel de la garde nationale, fut celle d'un vrai républicain. Après le combat, il faillit être percé de baïonnettes en couvrant de son corps des insurgés prisonniers. Au moment de l'expédition romaine, qu'il avait prévue, annoncée et combattue à la tribune et dans la presse, il prononça deux discours et lança sa brochure : *Croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole contre la république romaine* (1849, in-12), qui eut sept éditions, véhémente protestation dans laquelle il prédit que la guerre d'une république contre une république au profit d'un pape les tuerait toutes les deux.

Lors des élections pour l'Assemblée législative (13 mai 1849), M. Quinet fut réélu dans le même département et continua à suivre la même ligne politique. Il n'y prononça qu'un petit nombre de discours, préférant répandre ses idées au moyen de brochures populaires. C'est ainsi qu'il publia : l'*Etat de siége* (1850, in-12), où il dénonça les mesures de rigueur qui pesaient sur sept départements; l'*Enseignement du peuple* (1850, in-12), brochure dans laquelle il insistait avec beaucoup de force sur l'incompatibilité qui existe entre le principe catholique et le principe républicain, et formulait avec une grande autorité un projet d'organisation de l'instruction nationale tendant à l'établissement durable de la liberté; *Révision* (1851, in-12), où il indique les périls de la situation. Dans les votes qu'il émit à la Constituante et à la Législative, M. Quinet fit preuve d'une rare perspicacité, d'une singulière justesse de coup d'œil politique. Après le 10 décembre 1848, lorsque le président de la république fut élu et que Louis Bonaparte devint le chef de l'Etat, le représentant de l'Ain jugea que tous les dangers de la République étaient réunis dans cette élection. Il ne manqua aucune occasion de faire l'opposition la plus vive au nouvel élu : ce fut son *delenda Carthago*. Après les revues de Satory, il demanda et vota plusieurs fois la mise en accusation du président. Enfin, il fut du petit nombre des républicains qui votèrent la loi proposée par les questeurs, laquelle pouvait seule peut-être empêcher le coup d'Etat.

Vers la même époque, il proposait par un discours la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans l'enseignement. Il ne prouva pas moins d'intelligence de la situation quand, en 1850, il publia dans la *Presse* des *Lettres concernant l'impôt sur le capital dans la république de Florence*, où il posait le fondement historique de la réforme financière et montrait qu'il n'était pas antisocialiste à la manière de certains républicains, qu'il comprenait, au contraire, toute l'importance du problème social, sans vouloir le trancher par la force. Pendant qu'il siégeait à l'Assemblée, M. A. Dumesnil le suppléait dans sa chaire au collége de France. Le maître fut acclamé une dernière fois au quartier Latin en mars 1851.

A la veille du 2 décembre, dans la dernière session de l'Assemblée législative, plus qu'aucun autre de ses collègues, M. Quinet se préoccupait de l'influence croissante du pouvoir exécutif. Lors de la discussion de la proposition des questeurs notamment, il pressa ses amis de la voter, en dépit de leurs répugnances, avec une insistance qui leur paraissait alors exagérée et où ils purent reconnaître depuis un très-sage pressentiment. Enfin, dans un dernier discours prononcé dans les bureaux à la fin de novembre, il annonça sans détour que notre république subirait bientôt le sort des républiques américaines du Sud et qu'elle périrait infailliblement sous la dictature. Le 2 décembre arriva. Edgar Quinet subit les conséquences de ses opinions républicaines, qui ne pouvaient s'accommoder d'aucune transaction avec les vainqueurs. Il fut expulsé de France par le décret du 9 janvier 1852, pour avoir été fidèle à son serment.

Jeté dans l'exil, M. Quinet ne perdit pas un seul jour. Ses travaux ont été plus nombreux, peut-être plus importants que dans ses jours de liberté. Son séjour à Bruxelles (depuis le 11 décembre 1851 jusqu'au 26 mai 1858) est une des périodes les plus fécondes de son activité philosophique et littéraire.

Il avait perdu, au commencement de 1851, sa première femme; il épousa à Bruxelles, en secondes noces, la fille du poëte moldave Assaki, qui, admiratrice enthousiaste du grand écrivain, devait devenir sa consolation et la compagne de ses travaux. C'est dans les *Mémoires d'exil* qu'il faut lire cette partie intime de l'existence du proscrit.

Durant les premiers mois de son séjour à Bruxelles parut le second volume de ses *Révolutions d'Italie*. Publiée à Paris en 1852, la dernière partie de cette œuvre est digne de la première, plus belle encore peut-être et plus significative. Petrucceli della Gattina, membre du comité du Salut public à Naples en 1848, auteur de la *Sintesi della storia d'Italia*, n'a pas craint d'inscrire cette dédicace sur la première page de son livre : « A Edgar Quinet, *Il Colombo d'Italia*. » Pourtant un autre historien, M. J. Ferrari, dont nous analyserons ailleurs l'ouvrage (v. RÉVOLUTIONS D'ITALIE), s'est trouvé depuis en désaccord avec l'historien français. Des comités se sont formés en Italie pour élever un monument à M. Quinet en souvenir de ce livre et des services qu'il a rendus. Il publia ensuite : les *Esclaves* (1853, in-8°), sombre et vigoureux poëme dramatique dédié par l'exilé aux exilés (v. ESCLAVES); l'*Histoire de la fondation des Provinces-Unies, Marnix de Sainte-Aldegonde* (1854, in-12), qui valut à l'auteur d'être compté parmi les savants officiels de la Hollande, en qualité de membre de l'Académie de Leyde, titre qui fut offert spontanément à l'ancien professeur du collége de France. Il fit paraître ensuite, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un admirable morceau de critique historique, la *Philosophie de l'histoire de France* (1855), sorte de préface du grand ouvrage qu'il a publié depuis sous ce titre : la *Révolution*. En 1856, il reprit la cause des nationalités, pour laquelle il avait travaillé déjà. La *Revue des Deux-Mondes* publia les *Roumains*, où se trouvent affirmés et prouvés les imprescriptibles droits des Moldo-Valaques à s'unir en corps de nation et à entrer dans la cité européenne. Touchés d'un tel appui, qui leur venait juste à l'occasion du conflit oriental, les Roumains des deux principautés, simples citoyens et boyards, unionistes et autonomistes, oubliant leurs divergences d'opinion, se hâtèrent de rédiger et de signer de nombreuses adresses en l'honneur du noble exilé qui avait revendiqué pour eux une patrie. Depuis, en 1867, l'assemblée souveraine et le gouvernement roumains lui ont conféré la grande naturalisation d'honneur, ainsi qu'à MM. Michelet et Gladstone. En 1857, l'ancien ennemi des jésuites résuma tous ses travaux antérieurs sur la question religieuse et en posa les conclusions pratiques dans la *Lettre à Eugène Sue sur la situation religieuse et morale de l'Europe* (Bruxelles, 1856, in-32) et, plus au long, dans la *Révolution religieuse au* XIXe *siècle* (1860, in-18), publiée d'abord dans la *Libre Recherche* (mai 1857). Il fit paraître, l'année suivante, l'*Histoire de mes idées*, autobiographie plus vraie que les *Confessions* de Rousseau et parfois non moins éloquente. On a reproché seulement à cet intéressant ouvrage de s'être trop étendu sur l'enfance de l'auteur et de s'arrêter où commencerait le plus vif intérêt.

Ayant protesté contre l'amnistie du 15 août 1858, M. Quinet quitta la Belgique et se réfugia en Suisse, à Veytaux, village situé près de Montreux, au fond d'un petit golfe du Léman, auprès du château de Chillon, et devenu célèbre par ce séjour même. Mme Quinet en a fait une description délicieuse dans ses *Mémoires d'exil*, auxquels nous renvoyons pour tout ce qui touche cette partie de la biographie de Quinet.

Parmi les publications nombreuses et diverses fruit des loisirs laborieux de Veytaux, les œuvres principales sont : *Merlin l'enchanteur* (1860, 2 vol. in-8°), grande composition qui rappelle les essais de poésie mystique et mythique de l'auteur et qui offre des beautés de premier ordre, au milieu d'allégories trop hardies pour le commun des lecteurs (v. MERLIN); *Œuvres politiques* (1860, 2 vol. in-12); l'*Histoire de la campagne de 1815* (1862, in-8°), fruit de recherches précises et savantes faites sur les champs de bataille de la Belgique et éclairées de ces grandes vues théoriques si chères à l'esprit de notre philosophe; l'*Expédition du Mexique* (1862, in-18), brochure qui fournit une nouvelle et éclatante preuve de la perspicacité prévoyante du génie de Quinet; *Pologne et Rome* (1863, in-8°); *France et Italie* (1866, in-8°); *France et Allemagne* (1867, in-8°); la *Question romaine devant l'histoire* (1867, in-18), brochures offrant un grand intérêt politique et où Quinet montre, entre autres, à quels dangers nationaux l'Empire a exposé la France; l'article *Panthéon*, dans le *Paris-Guide* (1867). Mais le plus grand ouvrage de cette période et un des plus grands de l'œuvre de Quinet, c'est sa *Révolution* (Paris, 1865, 2 vol. in-8°), composition de la plus haute originalité, où l'auteur, se servant des mémoires d'un conventionnel, juge les hommes et les actes de la Révolution d'après des vues très-neuves qui ont soulevé d'orageuses controverses politiques et historiques et qu'il défendit dans une brochure intitulée *Critique de la Révolution* (1867, in-8°). Nous ne nous étendons pas ici sur l'appréciation de cette œuvre considérable, à laquelle nous consacrons un article spécial. Le dernier grand ouvrage de Quinet à Veytaux est la *Création* (1870, 2 vol. in-8°), composition d'un caractère tout nouveau dans l'œuvre du grand penseur; c'est là que, à tous les sujets d'étude qu'il a magistralement abordés dans sa longue carrière, il ajoute le domaine des sciences naturelles, dont il cherche à ébaucher la synthèse philosophique.

Tout en s'occupant de ces travaux de longue haleine, M. Edgar Quinet n'avait cessé de suivre d'un œil attentif les destinées politiques de la France. Ce fut avec une joie profonde qu'il vit enfin l'opinion, secouant sa torpeur, amener le grand mouvement libéral et républicain qui vint ébranler l'Empire sur ses bases lors des élections générales de 1869. Une candidature lui ayant été offerte alors à Paris, il refusa de l'accepter. Comme Victor Hugo, il voulait rester dans l'exil jusqu'au jour où la France jetterait à terre le joug odieux qu'elle portait depuis le 2 décembre 1851; sa conscience s'indignait à la pensée de prêter serment au triste César qui avait débuté par le parjure. « Il est bon, je crois, écrivit-il alors, qu'il se trouve des hommes dans un parti qui poussent le scrupule jusqu'à la dernière limite. C'est par ces sacrifices que se refont les forces morales non-seulement d'un parti, mais d'un peuple. » Mais, s'il refusa de se porter candidat, il salua, avec l'enthousiasme lyrique qui n'a jamais tari chez lui, le premier signal de la régénération politique de son pays dans une brochure intitulée le *Réveil d'un grand peuple* (1869, in-8°).

A la nouvelle de la révolution du 4 septembre 1870, M. Edgar Quinet, après avoir adressé aux Allemands, qui pénétraient au cœur de la France, un vain appel à la fraternité des peuples, accourut à Paris. Un décret du gouvernement de la Défense nationale lui rendit sa chaire de langue et de littérature de l'Europe méridionale au collége de France (17 novembre 1870). Pendant la durée du siége, il écrivit dans le *Siècle* des articles éloquents, dans lesquels il attaquait avec une vigoureuse indignation la conduite de la Prusse à l'égard de la France républicaine. « O France! chère patrie, écrivait-il au moment où les Allemands bombardaient Paris (janvier 1871), jamais tu ne fus si grande qu'en ce moment où, pillée, saccagée, assassinée par ces doucereux Vandales, qui juraient n'en vouloir qu'à ton oppresseur, tu es seule à représenter, à garder l'honneur du genre humain. Depuis qu'ils te tiennent assiégée, qu'est devenue la justice? où y en a-t-il une parcelle? Plus de liens pour personne, plus de parole. L'Europe entière n'est plus qu'un corps sans âme à la merci d'une troupe de uhlans. »

Le 8 février 1871, M. Quinet était élu député de la Seine à l'Assemblée nationale, le cinquième de la liste, par 199,472 voix. A Bordeaux, le 1er mars, il prononça un discours contre les préliminaires de paix, contre la mutilation de la France, car, dit-il, « c'est la guerre à perpétuité sous le masque de la paix. » Lorsque l'Assemblée s'installa définitivement à Versailles, il devint, avec MM. Louis Blanc et Peyrat, l'inspiration du groupe de l'extrême gauche. Depuis lors, il n'a cessé de voter contre toutes les mesures qui lui ont paru contraires à l'affermissement de la République et à l'établissement de la liberté. Au mois de mai 1871, il proposa d'apporter des modifications au fonctionnement du suffrage universel, voulant que les villes eussent une représentation distincte de celle des campagnes; mais sa proposition ne fut appuyée que par 23 voix. Quelques mois plus tard, il déposa une proposition demandant la dissolution de l'Assemblée. Depuis lors, il n'a prononcé aucun discours dans les séances publiques; mais il a signé divers manifestes de l'extrême gauche, notamment celui du 13 juin 1871, et s'est mis fréquemment en communication avec le public et ses électeurs par des lettres publiées dans les journaux. Parmi ces lettres, dans lesquelles il a fait preuve de sa clairvoyance habituelle, nous citerons : celle du 20 décembre 1871, sur la nécessité du maintien de la République; celle du 12 décembre 1872, sur la dissolution; celle du 23 avril 1873, au sujet de l'élection Barodet; celle du 30 mai 1873, sur la situation après la chute du pouvoir de M. Thiers; celle du 23 août 1873, au sujet de la tentative faite pour rétablir la monarchie avec le comte de Chambord, etc. Le 7 février 1873, il écrivit à Garibaldi pour protester contre les allegations d'hommes « qui, ne pouvant le comprendre, ont encore une fois cherché à ternir sa gloire. » Dans une lettre adressée, en septembre 1874, aux membres de la Ligue de la paix et de la liberté, qui l'avaient invité à prendre part à leur réunion, il écrivait ces lignes : « Jamais notre Europe n'a eu plus faim et soif d'une parole de droiture, de raison, de vérité; car on ne peut nier que l'appétit de la servitude ne plonge un certain nombre d'hommes dans une sorte de démence où disparaissent toutes les notions les plus simples qui, jusqu'ici, avaient régi les sociétés humaines. Prononcez-les, ces paroles de raison auxquelles les peuples aspirent. Aidez-nous à ne pas tomber dans la pire des barbaries, la barbarie hypocrite et subtile. On a voulu espérer que l'ère des révolutions est close. Je commence à craindre que ce ne soit là une fausse espérance. La liberté seule pouvait fermer l'ère des révolutions; prenons garde que la réaction ne la rouvre. »

Convaincu de l'impuissance de l'Assemblée, M. Quinet n'a cessé de voir dans la dissolu-

tion de la Chambre le seul moyen efficace pour sortir d'une situation regardée longtemps comme inextricable. Cependant, malgré ses répugnances profondes, sacrifiant à la discipline des idées bien arrêtées, il a voté avec toute la gauche, en seconde lecture, le 3 février 1875, le projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics.

Depuis son retour en France, M. Edgar Quinet a publié trois ouvrages, dont les deux derniers surtout sont fort remarquables : le *Siége de Paris et la défense nationale* (1871, in-18) ; la *République, condition de la régénération de la France* (1872, in-8°), où il affirme avec une grande éloquence les principes de la philosophie de la liberté, et l'*Esprit nouveau* (1874, in-8°), livre qui résume le travail de sa vie et fait connaître les conclusions auxquelles il est arrivé sur les principales branches de l'esprit humain.

Poëte médiocre ; philosophe hardi, mais un peu nuageux, manquant de clarté, se plaisant dans le mythe et le symbolisme ; penseur profond ; historien éminent, ayant tracé des voies nouvelles ; politique clairvoyant, passionnément épris de liberté, ayant une foi convaincue et raisonnée dans l'avenir de la République ; écrivain éloquent, chaleureux, poétique, M. Edgar Quinet est un des plus grands remueurs d'idées de l'époque, un des hommes de notre temps qui font le plus d'honneur à la fois à la France et à son parti.

La librairie a entrepris, en 1856, deux éditions in-8° et in-18 des *Œuvres complètes* de M. Edgar Quinet, qui forment jusqu'ici 12 volumes. On consultera avec fruit sur cet éminent penseur : *Edgar Quinet, sa vie et son œuvre* (1859, in-8°), par M. Ch.-L. Chassin, et une intéressante étude publiée par M. Saint-René Taillandier dans la *Revue des Deux-Mondes* le 1er juillet 1858. — Sa femme, Mme Quinet, née Assaki, s'est fait connaître par deux ouvrages intéressants : les *Bords du lac Léman, mémoires d'exil* (1868, in-8°), où elle raconte avec charme, avec l'éloquence du cœur, la vie de son mari pendant son exil en Suisse, et *Paris, journal du siége* (1873, in-18), livre émouvant, où l'auteur raconte au jour le jour tout ce qu'elle a vu pendant les cinq mois de l'investissement de Paris par les Allemands.

QUINET (Benoît), poëte belge, né à Mons en 1819. Il s'est fait connaître par des poésies et par des articles littéraires et critiques dans lesquels il s'est montré un adversaire déclaré des doctrines libérales, philosophiques et révolutionnaires. Nous citerons de lui : la *Voix d'une jeune âme* (1839) ; la *Prière civique* (1844) ; *Souvenirs de la presse* (1849, in-8°), recueils d'articles. Ses *Œuvres* réunies ont été publiées en 1854 (2 vol.) et plusieurs fois rééditées depuis.

QUINÉTIE s. f. (ki-né-tî — de *Quinet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

QUINÉTINE s. f. (ki-né-ti-ne — rad. *quinine*). Chim. Produit rouge que l'on obtient lorsqu'on fait bouillir, avec de l'oxyde puce de plomb, une solution de sulfate de quinine en y ajoutant goutte à goutte de l'acide sulfurique étendu : *La* QUINÉTINE *est en partie soluble dans l'eau, en partie insoluble dans ce liquide et cristallisable dans l'alcool.*

QUINETTE s. f. (ki-nè-te). V. QUINÈQUE.

QUINETTE (Nicolas-Marie), baron DE ROCHEMONT, homme politique français, né à Soissons en 1762, mort à Bruxelles en 1821. Il était notaire dans sa ville natale lorsque commença la Révolution, et il se montra un chaud partisan des idées nouvelles. Après avoir été un des administrateurs du département de l'Aisne, il fut élu député à l'Assemblée législative, alla siéger au côté gauche, demanda, en 1792, la séquestration des biens des émigrés, la mise en accusation du duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi, devint, après le 10 août, membre de la commission chargée de surveiller les ministres nommés pour gouverner pendant qu'on statuerait sur le sort du roi détrôné et fit accorder une somme de 500,000 francs pour l'entretien de la famille royale. Après avoir rempli une mission auprès de l'armée de La Fayette, il fut nommé député à la Convention (1792). Collot d'Herbois ayant demandé dès la première séance l'abolition de la royauté, Quinette, bien que républicain, lui répondit qu'au peuple seul appartenait le droit de choisir entre l'ancien gouvernement et la République. Néanmoins, il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, devint ensuite membre du comité de Salut public, puis fut un des cinq commissaires chargés, avec le ministre de la guerre Beurnonville, d'arrêter Dumouriez, qui les livra à l'Autriche (1er avril 1793). Ce ne fut qu'après une captivité de trente-trois mois au Spielberg que Quinette revit la France avec ses compagnons, par suite d'un échange contre la duchesse d'Angoulême (25 décembre 1795). L'année suivante, Quinette fut élu membre du conseil des Cinq-Cents, dont il devint secrétaire, puis président. Nommé ministre de l'intérieur en 1799, il chercha à faire renaître l'esprit républicain et se vit accusé, dans de violentes diatribes, d'être l'instrument des jacobins. Après le coup d'État du 18 brumaire, Quinette, loin de protester, accepta la préfecture de la Somme (1800). Par un de ces revirements dont cette époque offre tant d'exemples, l'ardent démocrate se changea en humble courtisan du nouveau César. La ville d'Amiens avait coutume d'envoyer des cygnes aux rois de France à l'occasion de leur sacre. Quinette fit revivre cet usage lors du couronnement de Napoléon, et c'est à ce trait d'adulation servile que les Parisiens doivent les cygnes du bassin des Tuileries. Aussi Quinette fut-il créé baron de Rochemont, du nom d'une terre qu'il avait près de Soissons, puis nommé conseiller d'État (1810), directeur général de la comptabilité et des hôpitaux. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'Empire, mais n'en fut pas moins nommé, pendant les Cent-Jours, pair de France et commissaire impérial dans les départements de la Somme et de la Normandie. Après Waterloo, il devint membre du gouvernement provisoire présidé par Fouché. Atteint peu après par la loi contre les régicides, il se retira à Bruxelles, où il mourut d'une attaque d'apoplexie. — Son fils, le baron QUINETTE DE ROCHEMONT, né à Amiens en 1802, suivit son père à Bruxelles en 1816, revint au bout de quelques années en France, fut nommé maire de Soissons en 1832 et devint, en 1835, député de Vervins, qu'il ne cessa de représenter jusqu'à la révolution de 1848. Comme il avait constamment voté avec l'opposition libérale, il fut élu représentant de l'Aisne à la Constituante. Nommé, le 15 juin suivant, ministre plénipotentiaire en Belgique, le baron Quinette occupa ce poste jusqu'en 1851. Après avoir vécu pendant trois ans dans la retraite, il entra, en 1854, au conseil d'État, dont il fit partie jusqu'à la fin de l'Empire. Il est rentré alors dans la vie privée.

QUINÉVILLE, village et commune de France (Manche), arrond. et à 15 kilom. E. de Valognes ; 420 hab. On y remarque un monument curieux dont on ignore l'origine, et qu'on appelle *cheminée de Quinéville*. C'est une tour d'environ 12 mètres de hauteur, dont l'intérieur ne présente aucune trace de plancher ni de séparation. Les antiquaires y ont vu tour à tour une vaste cheminée du XIIe siècle, un phare ou une recluserie.

QUINGENTESIMO adv. (kuain-jain-té-zi-mo — mot lat. formé de *quingenti*, cinq cents). Cinq-centièmement ; il s'emploie pour marquer le cinq-centième objet d'une série et s'écrit souvent 500°.

QUINGEY, bourg de France (Doubs), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. de Besançon, sur la Loue ; pop. aggl., 1,038 hab. — pop. tot., 1,060 hab. Au moyen âge, Quingey était une ville fortifiée. Aux environs se voient encore des grottes fort curieuses, qui communiquent entre elles par divers passages très-difficiles à franchir ; elles sont étroites et peu élevées. Les stalactites qui s'y trouvent en grand nombre ont pris avec le temps des formes bizarres. Dans la plus grande de ces grottes se voit un étang dont on n'a jamais pu sonder la profondeur. Quingey possède de belles forges, des fabriques de martinets et des tréfileries. Patrie du pape Calixte II. On peut voir encore quelques vestiges des murs d'enceinte de Quingey. Le bourg, qui possédait une charte communale dès l'an 1300, fut souvent dévasté pendant les guerres de la féodalité. Le marquis de Villeroi le prit d'assaut et le brûla en 1630.

QUINGOMBO s. m. (kuain-gon-bo). Bot. Nom vulgaire de la ketmie comestible, plante annuelle qui paraît originaire de l'Afrique équatoriale. ‖ On l'appelle aussi GOMBO ou GOMBAUD.

QUINHON ou **QUINHONNE**, ville de Cochinchine (Annam), ch.-l. de la province de son nom, sur un golfe de la mer de Chine, à 215 kilom. de Hue ; 9,000 hab.

QUINHON ou **QUINHONNE** (PROVINCE DE), province de l'empire d'Annam, entre la province de Quang-Nghia au N. et celle de Phuyen au S. Elle est baignée à l'E. par la mer de Chine et arrosée par le Tyfou et le Tanguan. Exportation de riz et de soie.

QUINHYDRONE s. f. (ki-ni-dro-ne). Chim. Composé d'un vert doré, qui résulte de la combinaison d'une molécule de quinone et d'une molécule d'hydroquinone.

— **Encycl.** V. QUINONE.

QUINICINE s. f. (ki-ni-si-ne — rad. *quinine*). Chim. Corps isomère avec la quinine.

— **Encycl.** Cet alcali organique a été découvert par M. Pasteur. Il résulte d'une modification moléculaire de la quinine et de la quinidine (v. ces mots). Il est donc isomère avec ces alcalis. On obtient la *quinicine* en ajoutant une petite quantité d'eau et d'acide sulfurique à du sulfate de quinine et chauffant légèrement. Le mélange, après avoir été évaporé, puis soumis à une température de 120° à 130° pendant trois ou quatre heures, se trouve transformé en sulfate de *quinicine* en même temps qu'il s'est formé une petite quantité d'une matière colorante.

La *quinicine* est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. Elle a une apparence résinoïde lorsqu'on la précipite de ses dissolutions. Elle se distingue surtout de la quinine par son action sur la lumière polarisée ; elle dévie à droite le plan de polarisation de la lumière, tandis que la quinine dévie à gauche le même plan. C'est un alcali énergique qui chasse l'ammoniaque de ses combinaisons. La *quinicine* possède des propriétés fébrifuges marquées.

Sa composition peut être représentée par la formule $C^{40}H^{24}Az^2O^4$, identique avec celle de la quinine.

QUINIDE s. f. (ki-ni-de — rad. *quinine*). Chim. Anhydride obtenu par l'action du feu sur l'acide quinique.

— **Encycl.** Cet anhydride, que l'on obtient lorsqu'on maintient l'acide quinique pendant quelque temps à une température comprise entre 200° et 250°, éprouve une simple déperdition d'eau :

$$\underset{\text{Acide quinique.}}{C^{14}H^{12}O^{12}} \quad H^2O^2 \quad = \quad \underset{\textit{Quinide.}}{C^{14}H^{10}O^{10}}$$

La *quinide*, $C^{14}H^{10}O^{10}$, a été découverte par M. Hesse ; elle est cristallisable et soluble dans l'eau. Les alcalis la convertissent en acide quinique en fixant de l'eau.

QUINIDINE s. f. (ki-ni-di-ne — rad. *quinide*). Chim. Nom d'un des produits du quinquina.

— **Encycl.** La *quinidine* est un alcali organique découvert par MM. Henry et Delondre parmi les produits des quinquinas. On lui a donné aussi les noms de *quinoïdine cristallisée* et de *quinine* β ; le premier, parce que la *quinidine* se trouve en quantité notable dans la quinoïdine du commerce (v. QUINOÏDINE) ; le second, parce que cet alcali est isomérique avec la quinine. Sa composition peut en effet être représentée par la formule $C^{40}H^{24}Az^2O^4$, identique avec celle de la quinine ; elle cristallise avec 4 équivalents d'eau de cristallisation.

On la prépare en faisant un extrait éthéré de la quinoïdine du commerce, traitant cet extrait par l'acide sulfurique dilué, décolorant par le noir animal la solution ainsi obtenue et précipitant ensuite par l'ammoniaque. Le précipité lavé est dissous dans l'éther, et la solution, additionnée d'un dixième d'alcool, est abandonnée à l'évaporation spontanée ; elle abandonne bientôt des cristaux de *quinidine* qu'on purifie ensuite. Ces cristaux sont des prismes rhomboïdaux obliques. Ils s'effleurissent à l'air et fondent par l'action de la chaleur à la température de 160°. Elle dévie fortement à droite le plan de polarisation de la lumière. Ses réactions sont assez analogues à celles de la quinine.

Les sels de *quinidine* ont été étudiés par M. Van Heijningen. Ils sont, en général, assez analogues aux sels de quinine correspondants. L'oxalate, l'acétate et le tartrate sont plus solubles ; le chlorhydrate et le nitrate sont, au contraire, moins solubles.

QUINIFLORE adj. (kui-ni-flo-re — du lat. *quini*, cinq ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées cinq à cinq.

QUININE s. f. (ki-ni-ne — rad. *quina*). Chim. Substance alcaline amère, que l'on extrait de l'écorce du quinquina : *La* QUININE *est un des principes fébrifuges du quinquina.* (Cuv.) ‖ *Quinine brute*, Syn. de QUINOÏDINE. ‖ *Quinine* β, Syn. de QUINIDINE.

— **Encycl.** Cet alcali organique a été découvert en 1820, par MM. Pelletier et Caventou, dans les écorces des quinquinas. Sa composition a été établie par MM. Liebig et Regnault. On le représente d'ordinaire par la formule suivante, qui a été proposée par M. Strecker : $C^{40}H^{24}Az^2O^4$.

La *quinine* est aujourd'hui une matière qui est parfaitement étudiée. La haute importance qu'elle présente comme médicament a porté un grand nombre d'expérimentateurs à s'occuper de tous les faits qui peuvent se rapporter à elle. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'on ait proposé pour sa préparation et sa purification des méthodes très-nombreuses, parmi lesquelles quelques-unes touchent de fort près à la perfection. Ce but était cependant très-difficile à atteindre en raison de la rapidité avec laquelle s'altèrent la *quinine* et les corps qui l'accompagnent dans le quinquina. Toutes les méthodes usitées reviennent, en définitive, à traiter les quinquinas par de l'eau additionnée d'acide, l'eau pure ne leur enlevant jamais tout l'alcali qu'ils renferment, et à précipiter ensuite les alcalis organiques du liquide acide par de la chaux ou par du carbonate de soude ; il ne reste plus alors qu'à séparer la *quinine* des autres alcaloïdes qui l'accompagnent dans les quinquinas (v. QUINQUINA). Cette séparation est la partie délicate de l'opération.

C'est presque exclusivement le quinquina jaune que l'on emploie pour la fabrication de la *quinine* et de ses sels. Nous allons indiquer les principaux modes de traitement que l'on suit pour cette fabrication. Il va sans dire que ces modes de traitement sont presque toujours modifiés en quelque point par chaque fabricant. Nous commencerons par le plus ancien, qui est en même temps l'un des plus usités ; c'est le procédé classique de Pelletier et Caventou. Le quinquina jaune pulvérisé est soumis à l'ébullition pendant plus d'une heure dans 8 ou 10 parties d'eau additionnée de 12 pour 100 d'acide sulfurique concentré ou de 25 pour 100 d'acide chlorhydrique. Le liquide ayant été séparé, le résidu est soumis à un second traitement semblable, puis à un troisième ; il est alors tout à fait épuisé. Les liqueurs étant réunies et froides, on y ajoute un lait de chaux qui précipite à la fois les alcaloïdes et la matière colorante. Le précipité est égoutté et mis à la presse, puis desséché. On le fait alors digérer au bain-marie dans de l'alcool. Ce liquide dissout la *quinine* et la cinchonine. On le sépare du résidu insoluble et on le filtre. Par refroidissement, lorsque les quinquinas traités sont riches en cinchonine, la liqueur laisse cristalliser une certaine quantité de cet alcaloïde, qui est beaucoup moins soluble dans l'alcool aqueux que la *quinine*. On peut même favoriser cette séparation de la cinchonine en distillant une portion du véhicule. Dans tous les cas, les eaux mères renferment la *quinine* ; on les additionne d'acide sulfurique et on obtient un mélange de sulfate de *quinine* et de sulfate de cinchonine. Voici comment on sépare ces deux sels. On utilise pour cela la différence de solubilité dans l'eau froide que présentent les deux sulfates neutres ; on rend la liqueur à peine acide et on sépare tout l'alcool par la distillation ; le résidu liquide refroidi laisse cristalliser en masse du sulfate neutre de *quinine* presque complétement soluble dans l'eau froide, les eaux mères retenant le sulfate de cinchonine. Ces eaux mères peuvent d'ailleurs être traitées elles-mêmes de nouveau ; on en extrait de la cinchonine, puis de la *quinine*.

Aujourd'hui on remplace généralement la chaux par le carbonate de soude ; on a reconnu, en effet, que l'eau de chaux a la propriété de dissoudre une certaine proportion de *quinine*, ce qui entraîne des pertes notables pour le fabricant, cet alcali ayant une valeur considérable.

On peut encore mélanger le quinquina pulvérisé avec la chaux éteinte et lessiver le mélange avec de l'alcool concentré et bouillant. La liqueur évaporée donne de la *quinine* impure, que l'on purifie comme nous l'avons dit tout à l'heure.

L'alcool étant soumis en France à un impôt énorme, M. Thiboumery a imaginé de remplacer ce liquide par d'autres dissolvants de la *quinine*, tels que les huiles grasses, les huiles volatiles, les carbures d'hydrogène minéraux. Ces derniers corps sont actuellement employés pour cet usage, les pétroles d'Amérique et les huiles lourdes de goudron de houille pouvant être achetés à des prix très-minimes. Il suffit de traiter par ces carbures la *quinine* brute desséchée, pour qu'ils dissolvent les alcaloïdes qu'elle renferme. Les solutions agitées avec de l'acide sulfurique faible abandonnent à celui ci les alcalis ; on obtient ainsi une solution de sulfates que l'on fait cristalliser et que l'on purifie, et le carbure d'hydrogène se trouve prêt à traiter de nouveau une certaine quantité de produit brut.

Les eaux mères du sulfate de *quinine* renferment un produit incristallisable et alcalin qui a été découvert par Sertuerner et nommé *quinoïdine* (v. ce mot). Cette substance est un produit d'altération de la *quinine*, altération produite soit pendant la suite des manipulations de la fabrication, soit surtout par l'exposition des écorces de quinquina au soleil dans les forêts. M. Pasteur a reconnu, en effet, que la lumière altère profondément les sels de *quinine*. On doit, pendant la préparation du sulfate de *quinine*, éviter toute action de la lumière solaire.

Quand on a du sulfate de *quinine* pur, il est très-facile de se procurer la *quinine* elle-même. Il suffit de précipiter par un alcali la solution de ce sel. Ainsi préparée, la *quinine* constitue une masse blanche, caillebottée, qui s'agglutine par la chaleur et devient friable par la dessiccation. Elle se dissout dans 350 parties d'eau froide et 400 parties d'eau bouillante. Elle est extrêmement soluble dans l'alcool et assez soluble dans l'éther ; ce dernier caractère la distingue facilement de la cinchonine. Elle possède une réaction alcaline prononcée ; sa saveur est franchement amère. La *quinine* pure ne paraît pas cristalliser ; laissée en contact avec l'eau, elle fixe 2 équivalents de ce liquide et devient alors cristalline. Sa combinaison avec 6 équivalents d'eau cristallise en aiguilles. Ce dernier hydrate fond à 120° en perdant son eau ; à une température plus élevée, il se détruit complétement comme la *quinine* elle-même. La solution alcoolique de la *quinine* dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière ; l'élévation de la température diminue ce pouvoir rotatoire.

La *quinine* est soluble dans les acides dilués. À chaud, l'acide sulfurique concentré la détruit. A froid, l'acide sulfurique fumant se combine à la *quinine* en donnant un acide conjugué, l'acide sulfoquinique, qui a été découvert par M. Schutzenberger.

Les agents d'oxydation détruisent la *quinine*. Un mélange de bioxyde de plomb et d'acide sulfurique la transforme en *quinétine* (v. ce mot).

Un courant de chlore, agissant sur la *quinine* mise en suspension dans l'eau, produit la dissolution de l'alcali ; en même temps la liqueur se colore en rose, puis en violet, puis en rouge, enfin se décolore, la matière organique se résinifiant. La réaction suivante, découverte par Brande, est caractéristique pour la *quinine* : quand on ajoute à la solution d'un sel de cet alcali de l'eau chlorée, puis quelques gouttes d'ammoniaque,

il se produit une coloration verte; et si l'ammoniaque n'a pas été ajoutée en excès, la liqueur verte, additionnée de nouveau de quelques gouttes d'eau chlorée, devient violette et finalement rouge foncé.

Une solution concentrée de potasse détruit la *quinine* à chaud en produisant de la *quinoléine* (v. ce mot) et de l'hydrogène.

L'iode broyé avec la *quinine* se substitue à l'hydrogène dans cet alcali en produisant de l'iodoquinine.

La *quinine* chauffée avec les iodures alcooliques donne des iodures d'alcalis nouveaux qui ne sont autre chose que de la *quinine* dans laquelle des radicaux alcooliques se sont substitués à de l'hydrogène. Avec l'iodure de méthyle, par exemple, on obtient l'iodure de méthylquinium

$$\underset{\textit{Quinine.}}{C^{40}H^{24}Az^2O^4} + \underset{\text{Iodure de méthyle.}}{C^2H^3I}$$

$$= \underset{\text{Iodure de méthylquinium.}}{C^{40}H^{24}(C^2H^3)Az^2O^4,I}$$

On connaît aussi l'iodure d'éthylquinium,

$$C^{40}H^{24}(C^4H^5)Az^2O^4,I,$$

l'iodure d'amylquinium,

$$C^{40}H^{24}(C^{10}H^{11})Az^2O^4,I.$$

La *quinine*, traitée par le chlorure de benzoïle, donne, par une réaction analogue, du chlorhydrate de benzoylquinine,

$$C^{40}H^{23}(C^{14}H^5O^2)Az^2O^4,HCl.$$

La *quinine* est une base diacide, c'est-à-dire que 1 équivalent de *quinine* est susceptible de saturer 2 équivalents d'un acide monobasique ou 1 équivalent d'un acide bibasique. Ses sels sont, en général, moins solubles que ceux de cinchonine. Les plus grandes analogies existent d'ailleurs entre ces deux alcalis; comme ils ne diffèrent que par 2 équivalents d'oxygène, la *quinine* ayant pour formule $C^{40}H^{24}Az^2O^4$ et la cinchonine

$$C^{40}H^{24}Az^2O^2,$$

on a pensé que l'oxydation de la cinchonine pourrait fournir de la *quinine*. M. Schutzenberger a réalisé cette oxydation; il a traité la cinchonine par l'acide azoteux et il a obtenu ainsi une oxycinchonine,

$$C^{40}H^{24}Az^2O^4,$$

qui est isomérique et non identique avec la *quinine*.

On a étudié les sels de *quinine* les plus importants. Nous allons les passer en revue en insistant principalement sur ceux qui sont usités en médecine.

— *Chlorhydrates de quinine*. Sel neutre :

$$C^{40}H^{24}AzO^4,HCl + 3aq;$$

cristallise en fibres soyeuses et se résinifie facilement. Sel acide : sel peu soluble qui se décompose quand on veut le faire recristalliser.

— *Iodhydrates de quinine*. Sel neutre :

$$C^{40}H^{24}Az^2O^4,HI;$$

cristallise en aiguilles. Sel acide :

$$C^{40}H^{24}Az^2O^4,2HI + 5aq;$$

cristallise en grandes lames.

— *Sulfates de quinine*. Ces sels sont fort importants; c'est, en effet, sous forme de sulfate de *quinine* que l'on administre le plus souvent la *quinine*. On connaît deux sulfates de *quinine*. Sel neutre : ce sel, désigné souvent, mais à tort, sous le nom de *sulfate basique de quinine*, a pour formule

$$2C^{40}H^{24}Az^2O^4,S^2O^6,2HO + 14aq;$$

on le prépare en neutralisant la *quinine* par l'acide sulfurique étendu. Il constitue la combinaison de *quinine* commerciale. Il est en aiguilles minces, longues, flexibles et nacrées qui appartiennent au système du prisme rhomboïdal oblique. C'est un sel extrêmement amer et fort peu soluble dans l'eau. La solution bleuit le tournesol rouge. Il est extrêmement phosphorescent; chauffé à 100°, il devient lumineux dans l'obscurité. Ce sel est d'un prix assez élevé; aussi le trouve-t-on souvent falsifié dans le commerce; on l'a trouvé mélangé de mannite, d'acide borique, de sucre de salicine, d'amidon, de sulfates de cinchonine, de cinchonidine ou de quinidine et surtout de sulfate de chaux cristallisé en fines aiguilles et possédant assez exactement la même apparence que lui. Ces falsifications d'un médicament aussi précieux sont fort regrettables; elles sont heureusement assez faciles à reconnaître. Le sulfate de *quinine* du commerce renferme toujours une certaine proportion de sulfate de cinchonine; on tolère jusqu'à 3 pour 100 de ce second sel; au delà on considère le mélange comme une fraude.

Sel acide : le bisulfate de *quinine*, improprement appelé sulfate neutre, a pour formule

$$C^{40}H^{24}Az^2O^4,S^2O^6,2HO + 14aq;$$

il est beaucoup plus soluble dans l'eau que le précédent. Il se forme quand à celui-ci on ajoute une certaine quantité d'acide sulfurique. Il cristallise en prismes aiguillés et rectangulaires. Il est usité pour les médicaments qui doivent renfermer le sulfate de *quinine* en solution.

— *Nitrate de quinine* $C^{40}H^{24}Az^2O^4AzO^6H$. Cristaux rhombiques.

— *Lactate de quinine*. Il cristallise en aiguilles. L.-L. Bonaparte l'a préconisé pour le traitement des fièvres.

— *Valérianate de quinine*. Il cristallise en octaèdres. On l'administre assez fréquemment dans certaines fièvres accompagnées d'accidents nerveux, etc., etc.

De toutes les propriétés de la *quinine* et des sels de cet alcaloïde, la plus remarquable et en même temps la plus utile est l'action que ces corps exercent sur l'économie. Le sulfate de *quinine*, qui, comme nous l'avons dit, est la préparation de *quinine* la plus usitée, possède, en effet, une énergie merveilleuse pour combattre certaines fièvres.

Le sulfate de *quinine* est absorbé presque complétement et se retrouve en grande partie dans les urines des malades auxquels on l'a administré. Donné à dose modérée, il cause rarement des accidents physiologiques marqués; à dose élevée, il n'en est plus de même; il détermine alors des accidents plus ou moins graves. A la dose de 3 à 4 grammes, dit M. Briquet, surtout quand il est administré à cette dose plusieurs jours de suite, il peut déterminer la mort d'un homme adulte. Chez l'homme sain, il produit un ralentissement très-marqué de la circulation, une diminution du nombre des battements du cœur. Chez l'homme malade, les mêmes phénomènes sont plus prononcés encore. Son action sur la circulation persiste plusieurs jours après qu'il a été administré. Elle est proportionnelle à la quantité de *quinine* ingérée. En même temps que sous l'influence de la *quinine* les battements du pouls se ralentissent, ils diminuent aussi de force. Enfin, la composition du sang elle-même se trouve modifiée; la proportion de fibrine augmente de près du tiers; au contraire, les globules diminuent, ainsi que les sels de l'albumine.

Le sulfate de *quinine* a une action très-marquée sur l'encéphale; c'est le principal inconvénient de son emploi. Il produit des vertiges, un léger trouble dans la tête, puis surviennent des bourdonnements d'oreilles et des troubles de la vue. A dose toxique, on observe une sorte de paralysie générale; les malades conservent leur intelligence, mais ils ne voient plus, n'entendent plus, etc.; ils ont perdu, en un mot, l'usage de leurs sens. Leur vie peut se prolonger plusieurs jours en cet état. Tels sont les inconvénients de la *quinine* quand on l'administre à de trop hautes doses. A dose convenable, c'est le médicament le plus précieux pour combattre les fièvres intermittentes. Dans ce cas, quand les accès ne sont séparés que par des intervalles très-courts, on commence de l'administrer à la fin de l'accès et on donne toute la dose en une fois, afin que le médicament puisse agir avant le retour du paroxysme. Il faut, en général, administrer la *quinine* le plus loin possible de l'accès à venir. Lorsque les malades ne peuvent le supporter dans l'estomac, on l'administre en lavements.

Le sulfate de *quinine* remplace avec avantage le quinquina dans le plus grand nombre de cas. Son action est plus certaine. Il est plus facile à doser. Il forme un volume beaucoup plus faible. Quelques auteurs lui reprochent cependant d'être plus irritant que l'écorce de quinquina, à dose correspondante. Enfin, il est certaines fièvres paludéennes que le sulfate de *quinine* est impuissant à combattre et pour lesquelles il est nécessaire de recourir au quinquina. On se sert encore du sulfate de *quinine* contre le rhumatisme articulaire, la goutte, certaines névroses, certains accidents cérébraux de la fièvre typhoïde, etc.

La forme que l'on donne le plus souvent au sulfate de *quinine* est la forme pilulaire. On l'administre encore fréquemment en prises dans du pain azyme ou en solution acide. Cette dernière forme paraît être la plus sûre; elle a seulement l'inconvénient d'être désagréable aux malades à cause de l'amertume du sel qu'elle rend très-sensible.

QUINIO (Joseph-Marie DE), homme politique et publiciste français. V. LEQUINIO.

Quinipily (CHÂTEAU DE), ancienne résidence seigneuriale, dont les ruines pittoresques sont situées non loin du village de Baud (Morbihan), au bord de l'Evel. Le château de Quinipily eut longtemps pour seigneurs les sires de Languéouez, des mains desquels le domaine passa dans la maison de Lannion (XVe siècle); il appartint enfin, en dernier lieu, aux La Rochefoucauld-Liancourt. Il ne reste plus que des ruines du château de Quinipily. Deux cariatides, provenant d'une cheminée du château et aujourd'hui transportées au village de Botcoët, ont longtemps passé pour des Hercules gaulois. Un autre débris très-curieux, et dont l'origine a excité l'attention du monde savant, est une statue grossièrement sculptée, dans laquelle les uns voient une figure gauloise, les autres une figure romaine, d'autres enfin une figure égyptienne. Cette statue resta jusqu'au XVIIe siècle dressée au sommet de la montagne du Castennec, et elle était alors désignée par les habitants du pays sous le nom de *Groac'h en Gouard* (la Sorcière de la Garde); en outre, jusqu'à cette époque elle ne cessa d'être, de la part des paysans, l'objet d'un culte aussi ignorant que grossier. On lui apportait des offrandes; les femmes se baignaient, après leurs couches, dans une vaste cuve placée à ses pieds; enfin les jeunes garçons et les jeunes filles qui désiraient se marier ne manquaient jamais de venir accomplir publiquement devant la statue de la Sorcière de la Garde certains actes inutiles à préciser davantage et qui devaient leur assurer dans l'année courante une union plus légale. En 1661, des missionnaires, de passage à Baud, vinrent solliciter M. de Lannion, châtelain de Quinipily, d'user de son autorité pour faire cesser ces scandales immoraux et ridicules. La statue fut alors précipitée dans la petite rivière du Blavet. Le hasard voulut que cette même année des pluies continuelles détruisissent les récoltes; les paysans, furieux et attribuant ce désastre à une vengeance de la Sorcière de la Garde, se réunirent et la retirèrent de l'eau. M. de Lannion la fit précipiter de nouveau au fond de la rivière. En 1696, M. de Lannion, fils du précédent, la fit retirer définitivement du Blavet et transporter au château de Quinipily, « comme estant une pièce curieuse et antique, et depuis il l'a fait retailler et oster ce qu'elle avait d'indécent dans sa forme. » La statue ne fut plus accessible au public, de sorte qu'on vit disparaître le culte de l'idole de Quinipily. On chercherait vainement aujourd'hui à découvrir dans cette grossière statue, haute de 2 mètres, les indices qui ont pu donner lieu jadis à son culte essentiellement lubrique. La restauration que lui fit subir M. de Lannion consista sans doute dans l'adjonction d'une sorte de robe de pierre qui descend jusqu'aux cuisses. On lit sur la bandelette dont le front de l'idole est ceint les trois lettres suivantes : LIT, qui ont mis de nombreux cerveaux à la torture. M. Paul de Courcy voit dans ces trois lettres un mot breton signifiant joie, réjouissance, et son explication, vu le genre de culte dont nous avons parlé, nous semble la meilleure. Aujourd'hui, la Sorcière de la Garde n'est plus l'objet d'aucune pratique superstitieuse; elle garde mélancoliquement la fontaine qui coule à ses pieds et dont le bruit doux trouble seul la solitude des ruines du château de Quinipily.

QUINIQUE adj. (ki-ni-ke — rad. *quina*). Chim. Se dit d'un acide découvert dans le quinquina.

— Pathol. Se dit de certaines maladies qui se produisent, dit-on, dans les fabriques où l'on prépare le sulfate de quinine.

— **Encycl.** L'acide *quinique* a été découvert par Hoffmann en 1790, dans les écorces de divers quinquinas. C'est un acide monobasique et probablement polyatomique, ainsi que des recherches récentes tendent à le faire penser. Sa formule est $C^{14}H^{12}O^{12} + 2\,aq$; il cristallise avec deux équivalents d'eau. Ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux obliques, incolores et transparents. Sa saveur est franchement acide. L'alcool et l'éther le dissolvent à peine, l'eau bouillante le dissout en grande quantité, le même liquide froid peut encore en dissoudre plus du tiers de son poids. La solution ainsi produite dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière; il en est de même de celle des combinaisons de l'acide *quinique* avec les oxydes métalliques. La chaleur diminue beaucoup l'action de l'acide *quinique* sur la lumière polarisée. Les cristaux d'acide *quinique* fondent à 161°; ils se ramollissent déjà vers 100°. Vers 220°, ils perdent de l'eau et se transforment en un anhydride, la quinide

$$\underset{\text{Acide }\textit{quinique.}}{C^{14}H^{12}O^{12}} - H^2O^2 = \underset{\text{Quinide.}}{C^{14}H^{10}O^{10}}$$

A une température plus élevée encore, l'acide *quinique* se détruit complétement en donnant des matières très-diverses, appartenant presque toutes au groupe de la benzine.

On prépare l'acide *quinique* en précipitant par la chaux une décoction de quinquina; il se forme un précipité composé des alcaloïdes quinine et cinchonine et de tannate de chaux. La liqueur retient le quinate de chaux soluble; il suffit de l'évaporer en consistance sirupeuse pour voir le quinate de chaux cristalliser. On purifie ce sel par plusieurs cristallisations. Sa solution étant ensuite précipitée par le sous-acétate de plomb donne un sous-quinate de plomb qu'on lave, que l'on délaye dans l'eau et que l'on précipite par l'acide sulfhydrique; il se forme du sulfure de plomb et de l'acide *quinique* libre, qui reste dans la liqueur; celle-ci, filtrée et évaporée, donne enfin l'acide *quinique* cristallisé.

L'acide nitrique détruit l'acide *quinique* en donnant de l'acide oxalique et un autre acide qui n'a pas encore été étudié. L'acide sulfurique le détruit également en dégageant de l'acide sulfureux; en même temps la liqueur se colore en vert pré. Oxydé par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, l'acide *quinique* donne de la quinone (v. ce mot). Sa solution aqueuse, oxydée par le bioxyde de plomb, dégage de l'acide carbonique et renferme alors de l'hydroquinone (v. ce mot). La même solution additionnée de brome fournit de l'acide carbohydroquinonique

$$\underset{\text{Acide }\textit{quinique.}}{C^{14}H^{12}O^{12}} + \underset{\text{Brome.}}{Br^2} = \underset{\text{Acide carbohydroquinonique.}}{C^{14}H^8O^{10}} + \underset{\text{Acide bromhydrique.}}{2HBr} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O^2}$$

L'acide *quinique* se combine à un grand nombre d'oxydes métalliques, en donnant des sels parfaitement déterminés. Presque tous sont solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool, presque tous aussi cristallisent. Tous présentent la réaction caractéristique de l'acide *quinique*; chauffés avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse, ils donnent de la quinone. V. QUINATE.

QUINISEXTE adj. m. (ki-ni-sè-kste — du lat. *quini*, cinq; *sextus*, sixième, parce qu'il eut pour but de suppléer aux règlements disciplinaires qu'avaient négligé de faire le cinquième et le sixième concile universel). Hist. ecclés. Se dit d'un concile tenu en 692 à Constantinople.

— **Encycl.** On donne ce nom au concile tenu à Constantinople l'an 692, c'est-à-dire douze ans après le sixième concile œcuménique. On l'appelle encore le concile *in Trullo*, parce que l'assemblée se réunit dans le *Trullum* ou *Dôme*, salle du palais des empereurs. Ce concile est regardé généralement par les historiens ecclésiastiques comme le complément des deux assemblées religieuses qui l'avaient précédé. Ces deux derniers conciles n'avaient fait aucun canon sur les mœurs et la discipline; le concile *quinisexte* y suppléa par deux cents canons que l'on attribue parfois à tort au cinquième et au sixième concile. Si nous en croyons Mosheim (*Histoire ecclésiastique*), c'est ce concile qui introduisit dans les églises d'Occident la fête de l'Invention de la croix et celle de l'Ascension et la loi qui donnait à tous les scélérats le droit d'asile et d'inviolabilité dans les églises.

QUINIUM s. m. (ki-ni-omm — rad. *quina*). Pharm. Nom d'une préparation de quinquina.

— **Encycl.** Cette préparation de quinquina, assez usitée depuis quelques années, a été imaginée par M. A. Labarraque. C'est un extrait alcoolique de quinquina à la chaux; ce médicament représente fidèlement tous les principes utiles des écorces de quinquina. Le *quinium* s'obtient en broyant un mélange de divers quinquinas, tellement composé qu'il renferme deux parties de quinine pour une de cinchonine, lui ajoutant moitié de son poids de chaux éteinte et faisant du tout un extrait alcoolique. Cet extrait est plus riche que les extraits ordinaires de quinquina. Il constitue une masse amorphe, cassante, de couleur fauve, fusible par l'action de la chaleur, presque inodore et douée d'une saveur amère prononcée.

Cette préparation de quinquina présente plusieurs avantages; elle permet, en effet, de livrer le meilleur de tous les fébrifuges à un prix relativement peu élevé, puisqu'elle conduit à l'emploi général et complet de tous les quinquinas à quinine et à cinchonine.

On administre le *quinium* sous différentes formes; on en fait surtout des pilules qui en contiennent 0gr,15 chacune, et un vin qui en renferme 4gr,50 par litre.

Le *quinium* ne saurait remplacer le sulfate de quinine lorsqu'on veut couper sûrement et rapidement un accès de fièvre; il agit mieux, au contraire, quand on veut guérir une fièvre ancienne en agissant peu à peu. C'est dans les pays à fièvres, au milieu des causes qui leur ont donné naissance, quand ces mêmes causes persistent, que le *quinium* est employé avec avantage; il remplace fort bien alors la poudre de quinquina que l'on employait autrefois dans les cas de ce genre.

QUINNECHANT s. m. (ki-ne-chan). Linguist. Langue parlée par les Quinnechants, qui demeurent le long de la côte, au nord de la Colombie.

QUINOA s. m. (ki-no-a). Bot. Espèce d'ansérine alimentaire, qui croît sur les plateaux élevés des Andes du Pérou : *Encore aujourd'hui, le* QUINOA *est dans ces contrées un objet considérable de culture et de consommation.* (L. Vilmorin.)

— **Encycl.** Le *quinoa* est une plante annuelle, haute d'environ 2 mètres, à feuilles alternes, triangulaires, sagittées, peu découpées, glabres, glauques ou d'un vert blond et couvertes d'une poussière farineuse, surtout dans leur jeunesse; les fleurs sont petites, d'un blanc verdâtre et groupées en corymbes compactes. Il présente plusieurs variétés, à graine blanche, noire ou rouge, à feuille verte ou colorée. Cette plante croît au Pérou et plus particulièrement sur les plateaux élevés des Andes. La rigueur du climat de ces localités ne permettant pas la culture d'autres plantes à grains farineux, le *quinoa* était la seule qui fût cultivée et employée comme aliment à l'époque de la conquête du pays par les Espagnols. Bien que son importance ait beaucoup baissé depuis lors, par suite de l'introduction de nouvelles plantes alimentaires, elle est encore dans ces contrées un objet considérable de culture et de consommation. C'est la variété blanche qui est de beaucoup la plus employée. La feuille fournit un légume vert analogue à l'épinard. Mais c'est la graine qui donne le produit le plus important. C'est, assure-t-on, un aliment très-sain et de facile digestion, bien qu'un peu échauffant si on en mange en excès. On en fait des potages et des gâteaux, et on l'associe d'ailleurs à presque tous les mets. On en obtient aussi une sorte de bière, en la faisant fermenter avec le millet. Enfin, on s'en sert pour nourrir la volaille, qui s'en trouve très-bien et qu'elle excite à pondre.

Depuis longtemps, on a cherché à introduire le *quinoa* en Europe. Depuis 1836, des semis ont été faits sur divers points de la France et ils ont bien réussi. Cette plante

s'est montrée très-vigoureuse, très-rustique et très-productive. Sa culture est simple et facile. Si on la cultive pour la feuille, il faut la semer en lignes rapprochées, et, lors de la première récolte, rabattre la tige pour la faire ramifier; avec des arrosements, on obtiendra ainsi des produits continus durant tout l'été. Si c'est pour la graine que le *quinoa* est cultivé, on peut semer, soit en mars, sur couche ou sur plate-bande abritée, pour mettre en place en avril ou au commencement de mai, soit en avril, en pleine terre et en lignes, pour repiquer les plants à $0^m,50$ environ de distance, quand ils sont assez forts. Comme les rameaux secondaires sont très-nombreux, on peut les supprimer pour en utiliser les feuilles. Quand on a en vue la production de la graine, il faut choisir une terre fertile, plutôt légère que compacte, et bien exposée au plein soleil.

Mais, si la culture de cette plante a bien réussi en Europe, la qualité du produit n'a pas satisfait tout le monde. « Soit, dit Vilmorin, qu'elle n'acquière pas en France la même qualité qu'en Amérique, soit probablement que nos palais ne soient pas façonnés à sa saveur un peu étrange, peu de personnes l'ont trouvée de leur goût. Elle offre l'inconvénient réel d'une amertume et d'une âcreté assez prononcées, qu'on ne peut lui enlever que par plusieurs lavages. » Les diverses variétés sont plus ou moins précoces. Il en est une que l'on cultive aux environs de Chuquisaca et qui a atteint chez nous la hauteur de 3 mètres, mais sans mûrir ses graines. C'est celle-là sans doute qu'il faudrait préférer si l'on voulait cultiver le *quinoa* comme fourrage vert; dans les bonnes terres bien fumées, il donne un produit abondant et excellent pour les vaches.

QUINOBAUME s. m. (ki-no-bô-me — de *quina*, et de *baume*). Combinaison de baume ou résine de copâhu avec la quinine.

QUINOÏDINE s. f. (ki-no-i-di-ne — rad. *quinine*). Chim. Syn. de QUININE BRUTE.

— **Encycl.** La *quinoïdine* est un mélange solide de quinine, de cinchonine, de matières grasses et colorantes que l'on peut retirer pendant la préparation du sulfate de quinine, en distillant les liqueurs alcooliques avant de les aciduler et amenant le résidu à siccité. La *quinoïdine* paraît jouir des mêmes propriétés que le sulfate de quinine; elle a cependant une amertume moins prononcée. Cette dernière circonstance la fait employer pour les enfants.

La *quinoïdine* renferme divers produits d'altération des alcalis du quinquina. Elle contient généralement une proportion notable de quinidine. Elle sert le plus souvent à la préparation de cet alcaloïde. V. QUININE et QUINIDINE.

QUINOÏLE s. f. (ki-no-i-le). Chim. Syn. de QUINONE.

QUINOLA s. m. (ki-no-la). Jeux. Nom du valet de cœur au jeu de reversi : *Avoir le* QUINOLA. ‖ *Placer le quinola*, Jouer le valet de cœur en renonce forcée. ‖ *Gorger ou forcer le quinola*, Etre obligé de jouer le valet de cœur sur du cœur.

— Fam. Valet de chambre, écuyer : *Il est toujours accompagné de son* QUINOLA.

QUINOLÉINE s. f. (ki-no-lé-i-ne — de *quina*, et de *oléine*). Chim. Substance extraite de l'huile de goudron de houille. ‖ On l'appelle aussi LEUCOL.

— **Encycl.** Chim. Cette substance, que l'on a confondue avec la leucoline extraite du goudron de houille par Runge et appelée par lui leucol, est encore désignée sous le nom de leucoline et elle répond à la formule

$$C^9H^7Az.$$

C'est une base chimique qui résulte de la distillation de la quinine et de la cinchonine en présence d'un excès d'alcali. Des recherches toutes modernes ont montré entre cette base et le leucol proprement dit des différences considérables, surtout dans leur manière de se comporter relativement à l'iodure d'amyle, en sorte qu'on doit maintenant lui conserver le nom de *quinoléine* et laisser à celle du goudron celui de leucol ou leucoline Runge, du nom de celui qui l'a découverte.

A chacune de ces deux bases correspond une série de bases homologues qui diffèrent entre elles par des propriétés analogues à celles qui éloignent la *quinoléine* de la leucoline. M. Greville Williams a proposé les noms suivants pour distinguer ces deux séries de bases :

Série du goudron de houille.		Série dérivée de la cinchonine.
Leucoline....	C^9H^7Az	*Quinoléine.*
Iridoline....	$C^{10}H^9Az$	Clépidine.
Cryptidine....	$C^{11}H^{11}Az$	Dispoline.

On a aussi obtenu des homologues de la *quinoléine*, par exemple celui qui a pour formule $C^{16}H^{21}Az$. Mais les termes correspondants dans la série du goudron sont encore obtenus. V. LEUCOL.

QUINOLOGIE s. f. (ki-no-lo-jî — de *quina*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le quinquina.

QUINOLOGIQUE adj. (ki-no-lo-ji-ke — rad. *quinologie*). Qui est relatif à la quinologie, au quinquina : *Essai* QUINOLOGIQUE.

QUINONE s. f. (ki-no-ne — rad. *quina*). Chim. Nom d'un composé aromatique. ‖ s. f. pl. Série de corps qui constituent une nouvelle fonction chimique à laquelle appartiennent la toluquinone, la mésitylénoquinone, la thynoquinone, la naphtoquinone, l'anthraquinone, etc., etc.

— **Encycl.** La *quinone* $C^6H^4O^2$ est un composé aromatique qui prend naissance dans l'oxydation d'un grand nombre de corps de la série aromatique. Elle se forme notamment : 1° Lorsqu'on oxyde l'acide quinique, en chauffant cet acide ou un de ses sels avec quatre fois son poids de peroxyde de manganèse et une fois son poids d'acide sulfurique étendu de la moitié de son poids d'eau. La masse mousse et donne des vapeurs blanches qui se condensent dans le récipient en aiguilles brillantes et dorées de *quinone*, que l'on comprime dans du papier buvard et qu'on purifie par sublimation. La réaction est exprimée par l'équation

$$C^7H^{12}O^6 + O^2 = C^6H^4O^2 + CO^2 + 4H^2O$$

Acide quinique. — Oxygène. — *Quinone.* — Anhydride carbonique. — Eau.

On peut, dans cette préparation, remplacer l'acide quinique par le café ou par toute autre substance végétale renfermant cet acide. 2° Dans la distillation sèche des quinates. 3° Dans l'action de la chaleur sur l'hydroquinone ou dans l'oxydation du même corps. 4° Dans l'oxydation, au moyen du mélange d'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse, de la benzidine, de l'aniline et de la phénylène-diamine (spécialement la modification β). La benzidine donne dans ces conditions de grandes quantités de *quinone*. L'aniline en donne moins parce que la décomposition est plus complète. Les réactions qui donnent naissance à la *quinone*, au moyen de la benzidine et de l'aniline, sont les suivantes :

1° $$C^{12}H^{12}Az^2 + H^2O + O^3 = 2AzH^3 + 2C^6H^4O^2$$

Benzidine. — Eau. — Oxygène. — Ammoniaque. — *Quinone.*

2° $$C^6H^7Az + O^2 = AzH^3 + C^6H^4O^2$$

Aniline. — Oxygène. — Ammoniaque. — *Quinone.*

— *Propriétés.* Sublimée, la *quinone* forme de longues aiguilles brillantes et transparentes d'un jaune d'or. Après cristallisation dans l'eau, elle est moins transparente et plus foncée. Sa solution dans l'iodure d'éthyle l'abandonne en belles lames. Elle est plus lourde que l'eau et fond à 100° en un liquide jaune qui cristallise par le refroidissement. Elle se sublime facilement et, même à la température ordinaire, cette sublimation s'opère, comme pour le camphre, d'une partie à l'autre du vase qui la contient. Son odeur est irritante, piquante. Elle est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'alcool et dans l'éther. Ses solutions n'ont aucun effet sur les couleurs végétales, mais ses solutions aqueuses colorent la peau en brun. L'acide chlorhydrique et l'acide azotique étendus la dissolvent en se colorant en jaune; ces mêmes solutions donnent un précipité jaune pâle par le sous-acétate de plomb, mais ne décomposent pas les sels neutres de plomb, de cuivre et d'argent.

— *Décompositions.* 1° La solution aqueuse de la *quinone*, exposée à l'air, prend une teinte rouge jaunâtre de plus en plus foncée et finit à la longue par déposer une substance d'un brun noir qui a l'aspect des moisissures. Mêlée avec de l'ammoniaque ou de la potasse, cette solution absorbe l'oxygène, prend une teinte brun noir et donne alors avec les acides un précipité foncé qui a l'apparence des moisissures et qui ressemble à l'acide mélanique. 2° Sous l'influence du chlore gazeux, la *quinone* se convertit en trichloroquinone avec dégagement d'acide chlorhydrique et grande élévation de température. 3° Chauffée avec un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique, elle se convertit facilement en tétrachloroquinone. 4° L'acide sulfurique concentré la charbonne. 5° L'acide chlorhydrique concentré la colore d'abord en noir brunâtre, puis la dissout en formant un liquide rouge brun qui ne tarde pas à devenir incolore. Ce liquide, qui a perdu l'odeur de la *quinone*, renferme alors de la chlorhydroquinone $C^6H^5ClO^2$ et résulte de l'addition pure et simple d'une molécule d'acide chlorhydrique à la *quinone*. Il est probable que le premier produit est la chloroquinhydrone résultant de l'union de la chlorohydroquinone avec l'excès de *quinone* non encore attaqué. Il renferme peut-être aussi de la quinhydrone. Au moins Stadeler affirme avoir décelé la présence de ces deux corps dans le magma formé au commencement de l'action. S'il en est ainsi, il faut admettre que la chloroquinhydrone formée d'abord se dédouble en quinhydrone et bichloroquinhydrone. La réaction serait alors

1° $$2C^6H^4O^2 + HCl = C^6H^4O^2,C^6H^5ClO^2$$

Quinone. — Acide chlorhydrique. — Chloroquinhydrone.

2° $$(C^6H^4O^2,C^6H^5ClO^2)^2 = C^6H^4O^2,C^6H^4Cl^2O^2 + C^6H^4O^2,C^6H^6O^2$$

Chloroquinhydrone. — Dichloroquinhydrone. — Quinhydrone.

3° $$C^6H^4O^2,C^6H^6O^2 + C^6H^4O^2,C^6H^4Cl^2O^2 + 2HCl = 4C^6H^5ClO^2$$

Quinhydrone. — Dichloroquinhydrone. — Acide chlorhydrique. — Chlorhydroquinone.

La chlorhydroquinone prend encore naissance lorsque, au lieu d'acide chlorhydrique en solution concentrée, on fait agir le même acide gazeux sur la *quinone*. 6° Traitée par l'acide azotique, la *quinone* fournit des acides oxalique et picrique. Si l'on ajoute de l'acide sulfurique concentré au mélange et qu'on plonge une lame de zinc dans la liqueur après l'avoir étendue, il se forme une base qui ressemble beaucoup à l'aricine. 7° Le gaz ammoniac convertit rapidement la *quinone* en quinonamide avec élimination d'eau. 8° L'acide sulfhydrique gazeux est sans action sur la *quinone* sèche; mais lorsqu'on le dirige à travers une solution aqueuse de cette substance, celle-ci rougit d'abord et laisse ensuite déposer des flocons bruns de sulfhydroquinone brune (sulfoquinhydrone), qui se convertit en sulfhydroquinone jaune si l'on continue longtemps le courant gazeux, surtout en s'aidant de la chaleur. On obtient le même composé en versant du sulfure d'ammonium sur la *quinone*. 9° L'acide iodhydrique et l'acide tellurhydrique convertissent la *quinone* en hydroquinone, cette réduction s'accompagnant d'une précipitation de tellure et d'iode; l'acide sulfureux produit la même réduction en se convertissant lui-même en acide sulfurique. L'anhydride sulfurique est sans action sur la *quinone* et il en est de même de l'hydrogène phosphoré, de l'hydrogène arsénié et de l'acide cyanhydrique. 10° La chaux vive ou l'hydrate potassique, au contact des cristaux de *quinone*, acquiert une teinte indigo; si l'on pulvérise, il se forme une poudre bleue qui a un reflet cuivré et qui se dissout dans l'eau en produisant une solution vert noirâtre. 11° Chauffée avec l'hydrate de potassium, la *quinone* se convertit en acide quinonique $C^{12}H^8O^6$. 12° Chauffée pendant un certain temps à 118° avec de l'iodure d'éthyle dans des tubes scellés à la lampe, la *quinone* donne de longs cristaux blancs. 13° Avec une solution alcoolique bouillante d'aniline, la *quinone* forme de la diphénylquinoyl-diamide.

— CHLOROQUINONES. Lorsqu'on chauffe l'acide quinique ou un de ses sels avec un mélange d'acide sulfurique, de peroxyde de manganèse et de sel marin, on obtient un sublimé jaune, renfermant plusieurs dérivés chlorés de la *quinone* que l'on peut séparer les uns des autres en mettant à profit leur différence de solubilité dans l'alcool. La proportion de ceux de ces composés qui renferment le moins de chlore est aussi la plus forte. Les produits mono et bichloré cristallisent en prismes; les produits tri et tétrachlorés cristallisent en lamelles. Les agents réducteurs en général, et en particulier l'acide sulfureux, convertissent les chloroquinones en chlorhydroquinones correspondantes.

— *Monochloroquinone* $C^6H^3ClO^2$. Pour préparer ce composé, on distille une quantité de quinate de cuivre ou d'un autre quinate (qui ne doit pas dépasser 25 grammes) avec quatre fois son poids d'un mélange formé de 3 parties de sel marin, de 2 parties de peroxyde de manganèse et de 2 parties d'acide sulfurique qu'on étend de trois fois son volume d'eau. La distillation doit s'opérer dans un vase pourvu d'un tube descendant de 2 mètres de longueur, tube dont on refroidit la partie supérieure avec un linge mouillé, en ayant soin cependant de ne pas refroidir assez fortement pour que tout le produit de la distillation y cristallise. Au début, le liquide donne beaucoup et dégage du chlore et de l'anhydride carbonique; mais, dès que l'ébullition commence, le dégagement de chlore cesse. On prolonge l'ébullition aussi longtemps qu'il passe dans le récipient une huile en traversant le tube, dans lequel, si le refroidissement n'est pas trop fort, la tétrachloroquinone s'arrête à peu près seule en cristaux. L'huile se prend également en cristaux dans le récipient. On recueille ceux-ci sur un filtre; on les lave à plusieurs reprises avec de l'eau froide; on les dessèche, on les pulvérise et on les épuise par de petites quantités successives d'alcool froid de 85 centièmes, aussi longtemps que l'alcool se colore en jaune et donne un précipité par l'eau. La dichloroquinone demeure alors indissoute avec un peu de trichloroquinone et de tétrachloroquinone, tandis que l'alcool tient en dissolution de la monochloroquinone et de la *quinone* inaltérée, qui se colorent en jaune. En ajoutant à la solution alcoolique trois fois son volume d'eau, on en précipite le dérivé chloré sous la forme d'aiguilles déliées ou de lamelles, qu'on redissout dans la plus petite quantité possible d'alcool chaud modérément concentré. On refroidit ensuite jusqu'à ce que les larges lamelles jaunes de trichloroquinone qui se déposent d'abord commencent à être associées à des aiguilles de monochloroquinone. Dès qu'on voit apparaître ces dernières, on filtre le liquide et on le mêle avec de l'eau. Le précipité, qui consiste en monochloroquinone mélangée d'un peu de trichloroquinone, est débarrassé de cette dernière substance par un nouveau traitement à l'alcool. Ajoutons, toutefois, que cette purification n'est jamais complète, à moins qu'on ne se résolve à subir des pertes de substance considérables.

La monochloroquinone cristallise en longues aiguilles jaunes, très-solubles dans l'éther, modérément solubles dans l'alcool et dans l'acide acétique. Elle se dissout encore dans l'eau bouillante, d'où elle se dépose par le refroidissement. Si toutefois on prolonge l'ébullition, la liqueur prend une teinte rouge foncé, devient opaque et renferme alors de la chloroquinhydrone. La chloroquinone fond à 160° en une huile d'un jaune foncé qui a une odeur aromatique et une saveur amère. Elle colore l'épiderme en pourpre comme les sels d'or. L'acide sulfureux aqueux la dissout à froid et la réduit à l'état de chlorhydroquinone.

— *Dichloroquinone* $C^6H^2Cl^2O^2$. Nous avons vu que la dichloroquinone constitue la portion peu soluble dans l'alcool du produit huileux dont on extrait la monochloroquinone. On la purifie par une série de cristallisations dans l'alcool.

La dichloroquinone prend encore naissance par l'action de l'anhydride chloreux sur la benzine. On distille le liquide après l'avoir fait traverser par une quantité considérable de ce gaz. La benzine inaltérée distille d'abord; puis il passe de la benzine chlorée et le résidu bouillant au-dessus de 135°, qui reste dans la cornue, se prend presque entièrement en cristaux de dichloroquinone. Le premier produit de l'action est probablement de la dichloroquinone qui, par une action ultérieure de l'anhydride chloreux et de la benzine, se convertit en chlorobenzine et dichloroquinone :

1° $$C^6H^6 + Cl^2O^3 = H^2O + C^6H^4Cl^2O^2$$

Benzine. — Anhydride chloreux. — Eau. — Dichlorhydroquinone.

2° $$2C^6H^6 + 2C^6H^4Cl^2O^2 + Cl^2O^3 = C^6H^5Cl + 3H^2O + 2C^6H^2Cl^2O^2$$

Benzine. — Dichlorhydroquinone. — Anhydride hypochloreux. — Chlorobenzine. — Eau. — Dichloroquinone.

On obtient plus facilement la dichloroquinone mêlée de chlorobenzine et d'acide phénomalique en dissolvant 48 grammes de benzine dans 300 grammes d'acide sulfurique concentré, plaçant le liquide dans des fioles imparfaitement bouchées, étendant le mélange de 150 grammes d'eau, y ajoutant, après refroidissement, 100 grammes de benzine; puis, peu à peu, 150 grammes de chlorure de potassium. Si la température est maintenue entre 18° et 20°, la réaction se trouve complète au bout d'une semaine. On chauffe alors les fioles en les plongeant dans de l'eau à 60° ou 70°; on verse sur leur contenu assez d'eau pour dissoudre le sulfate de potassium formé; on retire à l'aide d'une pipette la solution benzinique qui surnage; on la lave à l'eau pour en séparer l'acide trichlorophénomalique et on la soumet à la distillation fractionnée. Le résidu renferme la dichloroquinone, qu'on en extrait au moyen de l'alcool chaud, où elle cristallise en tables ou en prismes courts, très-brillants et d'un jaune foncé, souvent unis ensemble par leurs sommets aigus. En solution très-étendue, la dichloroquinone est promptement décomposée par la potasse et la baryte, qui communiquent au liquide une couleur vert foncé ou brune si l'alcali est en excès. La modification qui s'opère paraît consister dans la formation de dichlorhydroquinone et d'un acide chloré très-instable, non encore examiné, suivant l'équation

$$2C^6H^2Cl^2O^2 + KHO = C^6H^4Cl^2O^2 + C^6HKCl^2O^2$$

Dichloroquinone. — Potasse. — Dichlorhydroquinone. — Sel potassique du nouvel acide.

Lorsqu'on chauffe la dichloroquinone avec de l'eau de baryte saturée dans la proportion de 1 molécule de l'une pour 1 molécule de l'autre et qu'on précipite ensuite la baryte par l'acide sulfurique, on peut extraire de la liqueur filtrée de la dichlorhydroquinone, en même temps qu'une substance humique, par l'agitation avec l'éther. La solution aqueuse retient encore après une petite quantité d'un acide amorphe très-soluble.

La dichloroquinone fond à 160°; elle est insoluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'alcool chaud et très-soluble dans l'éther. Les acides sulfurique, chlorhydrique, azotique et acétique la dissolvent à chaud et l'abandonnent en cristaux par le refroidissement. A la température de l'ébullition, l'acide sulfureux la convertit en dichlorhydroquinone ou en dichloroquinhydrone.

— *Trichloroquinone* $C^6HCl^3O^2$. Ce corps se produit par l'action du chlore sur la *quinone* ou bien par la méthode ci-dessus décrite, et qui fournit en même temps la chloro et la di-

chloroquinone. L'action du chlore sur la *quinone* est si violente qu'il faut la modérer au début en refroidissant; à la fin cependant, il est bon, pour la terminer, d'entourer d'eau bouillante le vase dans lequel on opère. Le produit se volatilise alors avec des vapeurs d'acide chlorhydrique et vient se condenser en cristaux sur les parties froides de l'appareil. On le purifie par une cristallisation dans l'alcool chaud.

Une autre méthode de préparation, qui fournit un mélange de dichloroquinone et de tétrachloroquinone, consiste à ajouter graduellement un mélange de 1 partie de phénol cristallisé et de 4 parties de chlorate potassique à de l'acide chlorhydrique modérément chauffé et étendu de son volume d'eau. On ajoute ensuite de nouvelles quantités de chlorate potassique cristallisé jusqu'à ce que les cristaux formés d'abord soient devenus jaunes. On lave ces cristaux à l'eau froide et on les épuise par l'alcool froid, jusqu'à ce que ce liquide cesse de se colorer en jaune à leur contact. Ce produit, comme aussi celui qu'on obtient en opérant de même sur l'acide phényl-sulfurique ou sur la salicine, est un mélange en quantités à peu près égales de tri et de tétrachloroquinone. Ces deux composés ne peuvent point être séparés l'un de l'autre par cristallisation dans l'alcool; mais on les sépare aisément en les convertissant d'abord dans les hydroquinones correspondantes. A cet effet, on met la masse en suspension dans l'eau, on sature le liquide de gaz sulfureux et l'on abandonne le tout à lui-même pendant vingt-quatre heures, puis on chauffe à l'ébullition jusqu'à ce que la masse soit devenue incolore. On épuise alors la substance par l'eau bouillante, qui dissout la plus grande partie de la trichlorhydroquinone et qui laisse des traces de cette substance avec la totalité de la tétrachlorhydroquinone. La trichlorhydroquinone se sépare en larges cristaux de la solution aqueuse. Si l'on ajoute goutte à goutte de l'acide azotique dans la solution filtrée bouillante de ces cristaux, il se dégage des vapeurs nitreuses et il se dépose des cristaux jaunes de trichloroquinone. On peut l'appliquer avec avantage aux eaux mères d'où les premiers cristaux de trichlorhydroquinone se sont déposés. On peut remplacer, dans cette opération, l'acide azotique, comme agent oxydant, par le chlorure ferrique.

La tétrachlorhydroquinone doit être purifiée par plusieurs cristallisations dans l'alcool, l'acide acétique, la benzine; mais elle retient toujours une petite quantité du produit trichloré qui lui adhère très-fortement. L'acide azotique ou le mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate potassique la convertit en tétrachloroquinone.

La trichloroquinone forme de petits prismes jaunes qui fondent à 160° et qui se subliment avant de fondre. Elle ne colore pas la peau. Elle est tout à fait insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'éther, soluble dans l'alcool chaud. La potasse aqueuse la colore en vert et forme une solution brune au sein de laquelle il se dépose des aiguilles d'un sel rouge dont on peut, au moyen de l'acide chlorhydrique, précipiter l'acide qui cristallise également en aiguilles rouges. L'ammoniaque aqueuse concentrée la colore également en vert et donne, par l'évaporation spontanée, des cristaux durs d'un brun foncé. L'acide sulfurique et l'acide azotique la dissolvent sans l'altérer. L'acide sulfureux la convertit, comme nous l'avons vu plus haut, en trichlorhydroquinone. L'acétate de plomb et l'azotate d'argent ne précipitent pas les solutions alcooliques. L'acide qui se forme avec la potasse n'est autre que l'acide chloronilique.

Le pentachlorure de phosphore n'agit pas sur la trichloroquinone à la pression ordinaire de l'atmosphère; mais si l'on chauffe le mélange dans un tube scellé à la lampe entre 180° et 200°, après y avoir ajouté un peu d'oxychlorure de phosphore, la trichloroquinone se convertit en hexachlorobenzine, suivant l'équation

$$\underset{\text{Trichloroquinone.}}{C^6HCl^3O^2} + \underset{\text{Perchlorure de phosphore.}}{2PCl^5} = \underset{\text{Hexachlorobenzine.}}{C^6Cl^6} + \underset{\text{Oxychlorure de phosphore.}}{2POCl^3} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl}$$

Avec le chlorure d'acétyle, la trichloroquinone forme de la tétrachlohydroquinone diacétique

$$\underset{\text{Trichloroquinone.}}{C^6HCl^3O^2} + \underset{\text{Chlorure d'acétyle.}}{2C^2H^3O,Cl} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} + \underset{\text{Tétrachlorhydroquinone diacétique.}}{C^6Cl^4(C^2H^3O)^2O^2}$$

— *Tétrachloroquinone* ou *chloranile* $C^6Cl^4O^2$. Ce composé prend naissance lorsqu'on fait agir un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium sur la *quinone*, l'aniline, le phénol, le trichlorophénol, le dinitrophénol, le trinitrophénol, la salicine, l'hydrure de salicyle, l'acide salicylique, l'acide nitrosalicylique, l'isatine, la chlorisatine, la dichlorisatine et la pyrocatéchine. Il se forme, en même temps que les autres *quinones* chlorées, lorsqu'on chauffe la *quinone* avec du sel marin, de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse. Elle se produit encore lorsqu'on chauffe le chloranilate de potassium avec 2 molécules de pentachlorure de phosphore, ou aussi par l'action prolongée du chlorure d'iode sur le phénol en présence de l'eau. La masse cristalline qui résulte de cette action fournit une quantité de chloranile égale à la moitié du phénol employé.

— *Préparation.* 1° Au moyen du phénol. On verse de l'acide chlorhydrique sur du phénol placé dans une capsule; on ajoute du chlorate de potassium au mélange par petites portions successives, et l'on chauffe le mélange jusqu'à ce qu'il se manifeste une action violente. On continue, pendant encore quelque temps, à chauffer, jusqu'à ce que le phénol, qui d'abord devient épais et brun rouge, soit converti en une masse cristalline jaune tendre, qu'on fait cristalliser dans l'alcool après l'avoir lavée à l'eau. Cette transformation est plus prompte lorsque le phénol est dissous dans l'alcool ou dans l'eau bouillante; mais si on opère avec une solution alcoolique, la réaction est si vive qu'il faut, si l'on veut éviter une explosion, employer de l'acide chlorhydrique très-étendu et n'ajouter le chlorate potassique que par très-petites portions successives.

2° Au moyen de la salicine. On dissout cette substance dans l'eau bouillante, en même temps qu'une certaine quantité de chlorate de potassium, et l'on ajoute successivement à la liqueur de petites quantités d'acide chlorhydrique. La solution prend aussitôt une teinte jaune orangé foncé et se recouvre d'une croûte de petits cristaux de perchloroquinone, dont le poids s'élève à 30 pour 100 environ de celui de la salicine. Si l'on commençait de chauffer la salicine avec l'acide chlorhydrique seul, il se produirait de la salirétine, qui ne fournirait ensuite pas même des traces de chloranile sous l'influence du chlorate de potassium.

3° Au moyen de la *quinone*. La perchloroquinone se forme encore lorsqu'on fait bouillir la *quinone* ou les eaux de lavage de ce corps avec de l'acide chlorhydrique et du chlorate potassique.

— *Propriétés.* La perchloroquinone forme des écailles d'un jaune pâle, qui ont tout à la fois un éclat nacré et métallique. Modérément chauffée, elle se sublime entièrement sans fondre; mais si on la soumet brusquement à une température élevée, elle fond et se décompose en partie. Elle est insoluble dans l'eau et presque insoluble dans l'alcool froid; mais elle se dissout dans l'alcool bouillant en donnant une solution d'un jaune pâle, d'où elle se dépose, par le refroidissement, en écailles irisées qui rappellent, par leur aspect, l'iodure de plomb. L'éther la dissout un peu mieux que l'alcool.

La perchloroquinone n'est pas attaquée, même à la température de l'ébullition, par les acides chlorhydrique, azotique et sulfurique ordinaire; mais elle se dissout sans s'altérer dans l'acide sulfurique fumant et dans un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique. L'acide sulfureux la convertit en tétrachlorhydroquinone ou chlorhydranile. L'anhydride sulfureux, dirigé en vapeur à travers un mélange de tétrachloroquinone et d'alcool absolu, donne naissance à de l'éthyl-dihydroquinone octochlorée, probablement d'après l'équation

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{2C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Alcool.}}{C^2H^6O} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Anhydride sulfureux.}}{2SO^2} = \underset{\text{Octochlorodihydroquinone.}}{C^{12}H^3(C^2H^5)Cl^8O^4} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{2H2SO^4}$$

Avec l'anhydride sulfureux et l'acide acétique cristallisable, elle donne, par une réaction analogue, de l'acétyl-dihydroquinone octochlorée. Une solution filtrée à chaud de perchloroquinone dans du sulfite acide de potassium laisse déposer, en se refroidissant, du thiochronate de potassium $C^5H^4K^4S^4O^{14}$, à la condition que la dissolution du bisulfite soit concentrée. La réaction est probablement la suivante :

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Bisulfite de potassium.}}{4SHKO^3} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Thiochronate de potassium.}}{C^5H^4K^4S^4O^{14}} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4HCl} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2}$$

Si l'on remplace, dans cette réaction, le bisulfite potassique par le bisulfite ammonique, on obtient des cristaux incolores de dichloro-disulfosalicylate ammonique

$$C^6H^4Cl^2S^2O^7,$$

sel dont l'acide peut être considéré comme dérivant de l'acide sulfosalicylique

$$(C^6H^6O,CO^2,SO^3),$$

par la substitution de Cl^2 à H^2 et de SO^3 à CO^2. La formation du sel ammoniacal est exprimée par l'équation

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6C^4lO^2} + \underset{\text{Bisulfite d'ammonium.}}{2SH(AzH^4)O^3} + \underset{\text{Anhydride sulfureux.}}{2SO^2} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{Dichloro-disulfosalicylate ammonique.}}{C^6H^2(AzH^4)^2Cl^2S^2O^7} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{2H^2SO^4}$$

Chauffée à 100° dans un tube avec de l'acétate d'argent, la perchloroquinone, surtout si l'on ajoute un peu d'éther anhydre pour faciliter le contact, donne du chlorure d'argent et de l'acide dichloroquinoylique, probablement d'après l'équation

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Acétate d'argent.}}{2C^2H^3O^2Ag} = \underset{\text{Chlorure d'argent.}}{2AgCl} + \underset{\text{Anhydride acétique.}}{C^4H^6O^3} + \underset{\text{Anhydride dichloroquinoylique.}}{C^6Cl^2O^3}$$

La potasse et la soude aqueuses dissolvent facilement à chaud la perchloroquinone, en donnant un liquide pourpre, lequel laisse déposer du dichloroquinoylate (chloranilate) de potassium ou de sodium en se refroidissant :

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Acide dichloroquinoylique.}}{C^6H^2Cl^2O^4} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl}$$

Le monosulfure de potassium la dissout aussi très-facilement. La solution est jaune, brunit à l'air, se fonce de plus en plus et finit par abandonner un dépôt noir pulvérulent. La solution jaune récemment préparée donne, par l'acide chlorhydrique, un précipité blanc jaunâtre soluble dans l'alcool, l'éther et la potasse caustique. L'ammoniaque aqueuse convertit la chloranile en dichloroquinoylanate d'ammonium. Avec l'ammoniaque alcoolique, le même sel se produit; mais il se produit en même temps de la dichloroquinoylamide

$$\underset{\text{Chloranile.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide dichloroquinoylamique.}}{C^6H^3Cl^2AzO^3} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl}$$

$$\underset{\text{Chloranile.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\text{Dichloroquinoylamide.}}{C^6H^4Cl^2Az^2O^2} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl}$$

Avec l'aniline, en présence de l'alcool, il se forme de la diphényl-dichloroquinoylamide.

Chauffée à 180° avec du pentachlorure de phosphore, la perchloroquinone se décompose avec formation d'oxychlorure et de produits charbonneux. Une réaction mieux définie a lieu lorsqu'on dissout le perchlorure dans de l'oxychlorure de phosphore. Un mélange de 1 partie de tétrachloroquinone, de 2 parties 1/2 de pentachlorure et de 2 parties 1/2 d'oxychlorure de phosphore, chauffé pendant deux ou trois heures entre 180° et 200°, donne de la benzine hexachlorée, cristallisée en longues aiguilles jaunes :

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Perchlorure de phosphore.}}{2PCl^5} = \underset{\text{Chloranile.}}{C^6Cl^5} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^2} + \underset{\text{Oxychlorure de phosphore.}}{2POCl^3}$$

— Bromoquinones. *Tétrabromoquinone* ou *bromanile* $C^6Br^4O^2$. Pour préparer ce corps, on introduit un poids connu de brome, en même temps qu'un tiers de ce poids d'iode et cinq fois ce poids d'eau dans un flacon fermé par un bon bouchon, au travers duquel passe un long tube à entonnoir, au moyen duquel on introduit dans le mélange une quantité de phénol égale à la dixième partie du brome employé. Cette addition doit être faite avec ménagement. Une réaction violente se produit et le vase s'échauffe beaucoup. Quand la réaction commence à se calmer, on introduit dans le ballon 5 nouvelles parties d'eau destinées à entraîner le phénol qui a adhéré aux parois du tube à entonnoir, et l'on chauffe le tout à 100° pendant une heure ou deux. Après le refroidissement, on jette sur un filtre la masse demi-solide que l'on trouve dans le flacon, on la débarrasse aussi complétement que possible de l'eau mère au moyen d'une pompe pneumatique et on la fait digérer une ou deux fois à froid avec du sulfure de carbone, pour la débarrasser du tribromophénol qu'elle contient. La tétrabromoquinone reste alors à l'état d'écailles cristallines, très-semblables à la perchloroquinone. On la purifie en la traitant à deux ou trois reprises par l'alcool bouillant et en la faisant enfin cristalliser dans la benzine. Lorsqu'on ajoute un excès d'aniline à une solution de bromanile dans la benzine bouillante, il se forme de la phényl-dibromoquinoylamide ou phényl-bromanilide

$$(C^6H^5)^2(C^6Br^2O^2)H^2Az^2;$$

cette substance se présente en lamelles presque noires, qu'on peut purifier par un lavage à l'alcool bouillant.

— *Trichlorobromoquinone* $C^6Cl^3BrO^2$. On obtient ce corps en chauffant pendant plusieurs heures à 120°, dans un tube scellé à la lampe, un mélange de brome et de trichloroquinone. On lave le produit à l'eau et on le traite ensuite par l'alcool bouillant, dans lequel il se dissout et d'où il cristallise en tablettes jaunes par le refroidissement de la solution.

— *Hydroquinone.* Syn. *pyroquinol.* L'hydroquinone $C^6H^6O^2$ dérive de la *quinone* par l'addition de deux atomes d'hydrogène; elle est isomère avec la pyrocatéchine ou acide oxyphénique et avec la résorcine. Elle forme le produit principal de la distillation sèche de l'acide quinique, d'où son ancien nom de pyroquinol. Elle prend également naissance par l'action des corps réducteurs, tels que l'acide sulfureux ou le protochlorure d'étain sur la *quinone*.

Lorsqu'on distille l'acide quinique à une douce chaleur, on obtient une partie solide et une partie liquide, renfermant de l'acide benzoïque $C^7H^6O^2$, de l'hydrure de salicyle $C^7H^6O^2$, du phénol C^6H^6O, de la benzine C^6H^6 et de l'hydroquinone $C^6H^6O^2$. Les équations suivantes rendent compte de la formation de ces produits :

1° $$\underset{\text{Acide quinique.}}{C^{14}H^{22}O^{11}} = \underset{\text{Phénol.}}{2C^6H^6O} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{2CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{5H^2O}$$

2° $$\underset{\text{Acide quinique.}}{C^{14}H^{22}O^{11}} = \underset{\text{Hydroquinone.}}{C^6H^6O^2} + \underset{\text{Acide benzoïque ou hydrure de salicyle.}}{C^7H^6O^2} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Eau.}}{5H^2O}$$

3° $$\underset{\text{Acide benzoïque.}}{C^7H^6O^2} = \underset{\text{Benzine.}}{C^6H^6} + \underset{\text{Anhydride carbonique}}{CO^2}$$

Pour séparer les uns des autres ces divers produits, on dissout la masse dans une petite quantité d'eau chaude et on enlève, à l'aide du filtre, la matière goudronneuse qui s'en sépare; la solution laisse déposer, par le refroidissement, des cristaux d'acide benzoïque. Le liquide filtré est ensuite soumis à la distillation aussi longtemps qu'il passe avec les vapeurs d'eau une matière huileuse. On mélange avec la potasse, qui la dissout presque en totalité, l'huile qui se condense, et on distille le mélange jusqu'à ce que l'eau qui passe ne soit plus rendue laiteuse par de la benzine. La solution alcaline est alors brune; on la sature par de l'acide sulfurique étendu et l'on distille de nouveau; l'acide phénique et l'hydrure de salicyle passent ainsi dans le récipient. Enfin le liquide brun d'où les diverses substances ont été séparées donne, après avoir été suffisamment concentré, de nouvelles quantités d'acide benzoïque et de l'hydroquinone que l'on purifie par plusieurs cristallisations.

Le procédé le plus simple pour préparer l'hydroquinone consiste à faire passer un courant de gaz sulfureux dans un mélange d'eau et de *quinone*, jusqu'à dissolution complète de cette dernière, et à évaporer la liqueur à cristallisation. L'acide sulfurique qui prend naissance dans cette réaction n'agit pas sur les eaux mères et n'attaque pas les cristaux à une chaleur modérée.

L'hydroquinone cristallise en prismes hexagones à faces terminales obliques, incolores et fort solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle est inodore et d'une saveur douceâtre. Elle est très-fusible et cristallise par le refroidissement; elle se sublime en lamelles brillantes semblables à l'acide benzoïque. Chauffée brusquement au-dessus de son point de fusion, elle se décompose en partie en donnant de la *quinone* et de la quinhydrone.

L'hydroquinone est surtout remarquable par la manière dont elle se comporte avec les substances oxygénantes. Lorsqu'on mélange sa solution avec du perchlorure de fer, elle acquiert immédiatement une teinte rouge noirâtre et se remplit en peu d'instants d'aiguilles vertes magnifiques, douées de l'éclat métallique. Le chlore, l'acide azotique, l'azotate d'argent, le chromate de potasse agissent d'une manière semblable. Avec le sel d'argent, il se dépose en même temps du métal, et, avec le chromate, du sesquioxyde de chrome vert. Ces cristaux verts ne sont autre chose que la quinhydrone, combinaison de *quinone* et d'hydroquinone dont nous parlerons plus loin.

La solution aqueuse de l'hydroquinone colore en jaune l'acétate de cuivre et en précipite à chaud du sous-oxyde de cuivre, en même temps qu'il se volatilise de la *quinone*. L'ammoniaque lui communique une teinte rouge brun et donne, par l'évaporation, une matière brune ulmique. La potasse se comporte d'une manière tout à fait semblable. L'hydroquinone se dissout dans une dissolution chaude et moyennement concentrée d'acétate de plomb, et donne, par le refroidissement, des prismes obliques qui renferment $C^6H^6O^2,(C^2H^3O^2)^2Pb'' + 1\frac{1}{2} H^2O$. Ces cris-

taux perdent 5,23 pour 100 d'eau sur l'acide sulfurique.

— *Sulfhydrates d'hydroquinone.* On a décrit deux composés d'hydrogène sulfuré et d'hydroquinone.

α. Le composé $(C^6H^6O^2)^4,H^2S$. On l'obtient sous la forme de prismes incolores très-allongés en dirigeant un courant d'hydrogène sulfuré à travers une solution aqueuse d'hydroquinone saturée et maintenue à 40°.

β. Le composé $(C^6H^6O^2)^3,H^2S$. On l'obtient en faisant passer l'acide sulfhydrique à travers une solution froide et saturée d'hydroquinone. Il se produit de petits cristaux brillants qui se redissolvent à chaud si l'on continue le courant gazeux et se déposent, par un refroidissement lent, sous la forme de rhomboèdres incolores et très-réguliers. A l'état sec, ces cristaux se conservent sans altération; mais l'eau en dégage l'hydrogène sulfuré, et, si l'on fait bouillir la solution, elle régénère de l'hydroquinone.

— DÉRIVÉS CHLORÉS DE L'HYDROQUINONE. Les hydroquinones chlorées s'obtiennent par l'action des corps réducteurs sur les *quinones* chlorées correspondantes. Elles ressemblent d'autant plus à l'hydroquinone, qu'elles sont moins chlorées. Dans aucun de ces corps le chlore n'est décelé par les sels d'argent. Elles présentent les caractères d'acides faibles, comme les phénols; en solution alcoolique, elles précipitent en blanc l'acétate de plomb; une addition d'ammoniaque augmente le précipité.

— *Monochlorhydroquinone* $C^6H^5ClO^2$. Elle se produit au moyen de la *quinone* et de l'acide sulfureux. On l'obtient aussi par addition directe en faisant agir l'acide chlorhydrique HCl sur la *quinone* $C^6H^4O^2$. Lorsqu'on l'arrose avec de l'acide chlorhydrique concentré, la *quinone* prend aussitôt une teinte vert noirâtre; puis, peu à peu, elle se dissout en formant une solution brun rouge, qui devient incolore lorsque la réaction est achevée. Après l'évaporation, on obtient une masse de cristaux.

La monochlorhydroquinone forme des faisceaux de prismes incolores qui ont une odeur faible, une saveur douceâtre et brûlante, qui fondent facilement et se prennent, par le refroidissement, en une masse cristalline. Elle se sublime en lames blanches et brillantes, mais en éprouvant une décomposition partielle et en laissant un résidu de charbon; la même altération a lieu lorsqu'on opère la sublimation dans une atmosphère d'acide carbonique. Elle est très-soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; sa solubilité dans ce dernier liquide est telle qu'elle se liquéfie dès qu'elle entre en contact avec ses vapeurs.

Lorsqu'on mélange la solution aqueuse de l'hydroquinone monochlorée avec de l'azotate d'argent, l'argent se réduit immédiatement et la solution répand l'odeur de la *quinone*. Le chlorure ferrique communique à sa dissolution une couleur rouge brun foncé; elle se trouble ensuite et laisse déposer des gouttes oléagineuses de la même couleur, qui se convertissent, au bout de peu de temps, en prismes vert noirâtre. Le composé vert ainsi formé est probablement de la bichloroquinhydrone. Avec l'ammoniaque, elle produit une solution bleu foncé qui ne tarde pas à passer successivement au vert, puis au jaune, puis enfin au rouge brun.

— *Dichlorhydroquinone* $C^6H^4Cl^2O^2$. Pour obtenir ce corps, on chauffe la *quinone* bichlorée avec une solution concentrée d'acide sulfureux et on lave à l'eau froide les cristaux qui se déposent par le refroidissement de la liqueur incolore.

L'hydroquinone dichlorée se présente sous la forme de beaux cristaux nacrés, fusibles à 164° environ et commençant déjà à se sublimer à 120°. Ces cristaux rougissent le tournesol et possèdent une saveur mordicante. Peu solubles dans l'eau froide, ils se dissolvent aisément dans l'eau bouillante; l'alcool et l'éther les dissolvent très-facilement; il en est de même de l'acide acétique à chaud. Sa solution alcoolique précipite en blanc la solution également alcoolique de l'acétate de plomb.

La dichlorhydroquinone est peu soluble dans l'acide chlorhydrique bouillant; elle se dissout à chaud dans l'acide sulfurique concentré et y cristallise par le refroidissement. L'acide nitrique la convertit immédiatement en bichloroquinone; la même transformation s'opère si l'on traite sa solution bouillante par une quantité suffisante de perchlorure de fer; mais si l'on n'ajoute ce réactif que tant que le mélange se fonce, il se sépare de petits cristaux violets ou d'un noir verdâtre d'une combinaison d'hydroquinone et de *quinone* bichlorée (tétrachloroquinhydrone). La potasse faible la dissout en formant une liqueur incolore; mais cette liqueur verdit au contact de l'air, devient ensuite rouge et laisse déposer une poudre violette. L'ammoniaque la dissout aussi. La solution est jaune, rougit à l'air et donne ensuite un précipité brunâtre qui renferme tout à la fois une substance cristalline et une substance amorphe.

— *Trichlorhydroquinone* $C^6H^3Cl^3O^2$. En nous occupant de la préparation de la trichloroquinone (v. plus haut), nous avons dit comment on obtient la trichlorhydroquinone.

La trichlorhydroquinone cristallise en gros prismes brillants qui deviennent opaques au contact de l'air. Elle fond à 134° (Städeler avait indiqué 130°). L'eau froide la dissout peu; elle est plus soluble dans l'eau chaude, dans laquelle elle fond d'abord avant de se dissoudre; l'alcool et l'éther la dissolvent très-facilement. Sa solution alcoolique rougit le tournesol. Au-dessus de son point de fusion, elle se sublime en paillettes irisées; son odeur est légèrement aromatique et sa saveur est épicée. Sa solution aqueuse brunit peu à peu à l'air et donne naissance à de l'hexachloroquinhydrone. L'acétate de plomb en précipite le composé $C^6HCl^3CO^2Pb''$, qui se dissout facilement dans l'acide acétique et brunit lorsqu'on l'expose à l'air à l'état humide.

L'hydroquinone trichlorée est en partie oxydée par l'acide azotique concentré, qui la transforme en hexachloroquinhydrone. La même oxydation s'opère encore lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent à sa solution alcoolique; le mélange abandonne alors un dépôt d'argent métallique. Le perchlorure de fer paraît aussi produire le même effet, qui est amené d'ailleurs, comme nous venons de le voir, par la simple action de l'air sur la solution aqueuse de la trichlorhydroquinone.

La lessive de potasse agit sur la trichlorhydroquinone comme sur la trichloroquinone. Chauffé dans des tubes scellés avec de l'hydrate de potassium et de l'iodure d'éthyle, ce corps donne l'éther éthylique

$$C^6HCl^3(C^2H^5)^2O^2,$$

qui, purifié par une distillation nouvelle ou par une cristallisation dans l'alcool, forme de longues aiguilles fusibles à 68°, 5, et il est analogue, par ses réactions, à l'éther éthylique de la tétrachlorhydroquinone décrit plus bas. On obtient de même de la trichlorhydroquinone diacétique $C^6HCl^3(C^2H^3O)^2O^2$, par une méthode analogue à celle que nous décrirons à propos de la tétrachlorhydroquinone diacétique. Ce corps est plus soluble dans l'alcool et l'éther que le composé tétrachloré correspondant; il fond à 153° et se sublime en aiguilles incolores.

La trichlorhydroquinone, chauffée avec deux molécules de pentachlorure de phosphore, se convertit en benzine pentachlorée et hexachlorée. Il n'est d'ailleurs pas possible de remplacer le chlore de l'hydroquinone perchloré par l'hydrogène naissant, développé au moyen de l'amalgame de sodium. Tout au plus se produit-il, dans cette réaction, des traces de dichlorhydroquinone.

— *Tétrachlorhydroquinone* ou *chlorhydranile* $C^6H^2Cl^4O^2$. Pour obtenir ce corps, on fait bouillir le chloranile avec de l'acide sulfureux jusqu'à ce que le mélange ne change plus de nuance. On recueille sur un filtre les cristaux brunâtres qu'on obtient et, après les avoir lavés à l'eau froide, puis séchés, on les fait dissoudre dans un mélange d'alcool et d'éther. On redissout le dépôt cristallin dans de l'acide acétique concentré et bouillant, et l'on filtre pour séparer une matière brunâtre et gluante dont la substance est souillée.

La tétrachlorhydroquinone forme des lames incolores et nacrées. Elle est sans odeur ni saveur. Elle est insoluble dans l'eau, fort soluble dans l'alcool et l'éther; ses solutions rougissent le tournesol.

Soumise à l'action de la chaleur, elle brunit légèrement à 160° et plus fortement vers 220°, se sublime ensuite et ne fond qu'à une température plus élevée; la matière fondue redevient cristalline par le refroidissement.

L'hydroquinone quadrichlorée, dissoute dans l'alcool, précipite en blanc l'acétate de plomb. Cette substance se dissout dans la potasse étendue et dans l'ammoniaque, d'où l'acide chlorhydrique la reprécipite à l'état cristallin. Sa solution dans la potasse caustique, saturée à chaud, abandonne, par le refroidissement, une grande quantité de cristaux prismatiques formés par un sel potassique. Ces prismes, ainsi que leur solution, rougissent rapidement à l'air.

Lorsqu'on ajoute goutte à goutte de l'eau de Javel à une solution alcoolique concentrée d'hydroquinone quadrichlorée, on obtient des aiguilles vert foncé, solubles dans l'eau et l'alcool et donnant, par la calcination, de la *quinone* perchlorée ainsi qu'un résidu de charbon.

Chauffée avec de l'eau additionnée d'acide azotique ou de chlorure ferrique, la tétrachlorhydroquinone se colore en jaune. Il en est de même lorsqu'on ajoute à chaud de l'azotate d'argent à sa solution dans l'alcool faible; il se dépose dans ce cas de l'argent réduit, et la liqueur filtrée abandonne, par le refroidissement, des paillettes rhombes de couleur jaune qui sont probablement formées par la quinhydrone octochlorée (combinaison d'hydroquinone quadrichlorée et de tétrachlorhydroquinone).

L'hydrogène de la tétrachlorhydroquinone peut être remplacé par les métaux ou par les radicaux organiques, ce qui indique que cet hydrogène y est à l'état d'oxhydryle (OH). D'après Grœbe, le sel qui cristallise au sein de la solution potassique de ce corps et dont nous avons parlé plus haut répondrait à la formule $C^6Cl^4(Ok)^2$, mais serait beaucoup trop instable pour pouvoir être préparé à l'état de pureté.

— *Diéthyl-tétrachlorhydroquinone*

$$C^6Cl^4(OC^2H^5)^2.$$

On obtient ce corps en chauffant pendant deux ou trois heures entre 130° et 140°, dans des tubes scellés à la lampe, 1 molécule de tétrachlorhydroquinone, 2 molécules d'hydrate de potassium et un peu plus de 2 molécules d'iodure d'éthyle, avec un égal volume d'alcool. A l'ouverture des tubes, on filtre, on évapore, on reprend le produit par l'eau et l'on fait cristalliser le résidu dans l'éther. Ce composé cristallise en aiguilles incolores qui fondent à 112°, se subliment sans décomposition, sont insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcoool froid, très-solubles dans l'alcool bouillant et dans l'éther. La lessive de potasse bouillante ne l'attaque pas. L'acide azotique fumant le dissout, mais l'eau le précipite inaltéré de cette solution. Chauffé entre 130° et 140° avec de l'acide iodhydrique, il donne de l'iodure d'éthyle et se reconvertit en tétrachlorhydroquinone.

— *Diacétyl-tétrachlorhydroquinone*

$$C^6Cl^4(OC^2H^3O)^2.$$

Ce corps se forme à la température ordinaire par la réaction du chlorure d'acétyle et de la tétrachlorhydroquinone, suivant l'équation

	$C^6Cl^4(OH)^2$	+	$2C^2H^3O,Cl$
	Tétrachlorhydroquinone.		Chlorure d'acétyle.
=	$2HCl$	+	$C^6Cl^4(OC^2H^3O)^2$
	Acide chlorhydrique.		Tétrachlorhydroquinone diacétique.

On complète la réaction en chauffant légèrement avec un excès de chlorure d'acétyle. On distille ensuite ce dernier et l'on purifie le produit en le lavant à l'eau et à la lessive de soude d'abord et en le sublimant ensuite. On obtient encore la tétrachlorhydroquinone diacétique en faisant agir le chlorure d'acétyle sur la trichloroquinone, ainsi que nous l'avons vu plus haut :

	$C^6HCl^3O^2$	+	$2C^2H^3O,Cl$
	Trichloroquinone.		Chlorure d'acétyle.
=	HCl	+	$C^6Cl^4(OC^2H^3O)^2$
	Acide chlorhydrique.		Tétrachlorhydroquinone diacétique.

La diacétyl-tétrachlorhydroquinone forme des aiguilles incolores et brillantes, qui fondent à 245°; elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid et l'éther, très-soluble dans l'alcool bouillant. Avec la lessive de potasse et l'acide azotique froid, ce corps se comporte comme le dérivé éthylique correspondant. L'acide azotique fumant et chaud détruit le noyau acétyle et régénère la tétrachlorhydroquinone.

— DÉRIVÉS BROMÉS DE L'HYDROQUINONE. *Tribromhydroquinone* $C^6H^3Cl^3O^2$. Ce corps se forme, en même temps que le dérivé tétrabromé, lorsqu'on fait passer un courant de gaz anhydride sulfureux à travers de l'eau bouillante tenant de la tétrabromoquinone en suspension. La tribromhydroquinone reste en solution et peut en être séparée au moyen du carbonate de plomb. On la purifie par une méthode identique à celle que nous avons décrite pour la purification de la trichlorhydroquinone. Le produit est toutefois moins abondant. La tribromhydroquinone ressemble, par ses propriétés physiques, à la trichlorhydroquinone.

Lorsqu'on évapore la solution de tribromhydroquinone et qu'on la mêle ensuite avec du dichromate de potassium et de l'acide sulfurique, il se forme un précipité jaune brunâtre qui, après recristallisation dans l'alcool étendu, offre la composition et les caractères de la *quinone* tribromée $C^6HBr^3O^2$.

— *Tétrabromhydroquinone* ou *bromhydranile* $C^6H^2Br^4O^2$. Le bromhydranile se produit en même temps que le composé précédent lorsqu'on fait agir l'acide sulfureux sur le bromanile; mais le rendement est peu considérable à cause des produits secondaires qui se forment. La quantité théorique de bromhydranile peut cependant être obtenue si l'on opère la réduction du bromanilé, non plus par l'acide sulfureux, mais par de l'acide iodhydrique contenant du phosphore en morceaux.

— *Trichlorobromhydroquinone*

$$C^6H^2Cl^3BrO^2.$$

On obtient ce corps en faisant digérer la trichlorobromoquinone déjà décrite $C^6Cl^3BrO^2$ avec de l'acide iodhydrique et du phosphore. Il est facilement soluble dans l'alcool, où il cristallise en longs prismes. Il se convertit de nouveau en trichlorobromoquinone lorsqu'on l'oxyde en le faisant bouillir avec de l'acide nitrique.

— QUINHYDRONE. Syn. *Hydroquinone verte*

$$C^6H^4O^2,C^6H^6O^2 = C^{12}H^{10}O^4.$$

La quinhydrone se précipite en cristaux verts lorsqu'on mélange une dissolution d'hydroquinone avec une dissolution de *quinone*. Les mêmes cristaux verts se forment lorsqu'on traite l'hydroquinone par le chlore aqueux, le chlorure ferrique, l'acide azotique, l'azotate d'argent ou le chromate de potassium. Si l'on emploie le sel d'argent, il se dépose en même temps de l'acide métallique; avec le chromate, il se forme un dépôt d'hydrate de sesquioxyde de chrome de couleur verte. La *quinone* fournit de son côté la même combinaison lorsqu'on mélange sa solution saturée avec du gaz sulfureux, en ayant soin de ne pas prendre celui-ci en excès, afin d'éviter la transformation de toute la *quinone* en hydroquinone.

La combinaison de *quinone* et d'hydroquinone prend enfin naissance lorsqu'on mélange une solution de *quinone* avec du protochlorure d'étain ou lorsqu'on plonge des cristaux de sulfate ferreux ou du zinc métallique dans la même solution préalablement additionnée d'acide sulfurique, ou lorsqu'on décompose celle-ci par un courant galvanique. Quelle que soit la méthode employée dans la préparation de la quinhydrone, elle revient toujours à l'union directe de la *quinone* et de l'hydroquinone. En effet, réduit-on la *quinone*, dès que la moitié de ce corps est transformée en hydroquinone, cette moitié s'unit à la moitié non encore réduite et forme de la quinhydrone; oxyde-t-on, au contraire, l'hydroquinone, dès que la moitié de celle-ci est convertie en *quinone*, elle s'unit à la moitié encore intacte de l'hydroquinone et forme ainsi l'hydroquinone verte.

L'hydroquinone verte est un des plus beaux corps de la chimie organique. Toutes les fois qu'il se forme au sein d'un liquide, il s'obtient à l'état cristallisé. Ses cristaux, verts, minces, brillants, ressemblent à ceux de la murexyde, mais sont encore plus beaux et plus brillants; on en peut comparer l'éclat à celui des escarbots dorés ou des plumes de colibri. Il a une saveur très-styptique, fond très-aisément en se volatilisant en partie et en dégageant de la *quinone*, qui se sublime en cristaux jaunes.

La quinhydrone est peu soluble dans l'eau froide; l'eau chaude la dissout en grande quantité. Par l'ébullition de sa solution aqueuse, il se développe de la *quinone* et la liqueur brune retient de l'hydroquinone, ainsi qu'une substance goudronneuse provenant d'une décomposition secondaire. L'hydroquinone verte se dissout aisément dans l'alcool et l'éther, liquides auxquels elle communique une couleur jaune. L'ammoniaque la dissout aussi : la solution, d'abord vert foncé, brunit peu à peu à l'air et laisse ensuite, lorsqu'on l'évapore, un résidu brun complètement amorphe.

La solution alcoolique de la quinhydrone n'est pas précipitée par l'acétate de plomb; l'azotate d'argent ne la précipite pas non plus; mais, par l'addition de l'ammoniaque, l'argent en est immédiatement réduit.

L'acide sulfureux la dissout aisément et la transforme complétement en hydroquinone.

— DÉRIVÉS CHLORÉS DE LA QUINHYDRONE. Les dérivés chlorés de la quinhydrone résultent de la combinaison des dérivés chlorés de la *quinone* et des dérivés chlorés de l'hydroquinone.

— *Dichloroquinhydrone*

$$C^{12}H^8Cl^2O^4 = C^6H^3ClO^2,C^6H^5ClO^2.$$

On obtient ce corps en faisant digérer de la monochloroquinone avec une solution aqueuse de monochlorhydroquinone. On peut aussi traiter l'hydroquinone monochlorée par le chlorure ferrique ou faire agir l'acide chlorhydrique concentré sur la *quinone*.

La dichloroquinhydrone se présente sous la forme d'une huile, qui se prend au bout de quelque temps en une masse cristalline d'un brun verdâtre. Enfermée dans un tube scellé à la lampe, elle se sublime sous la forme d'aiguilles brunes, déliées, qui colorent fortement la peau en pourpre. Elle rougit le tournesol et précipite en blanc la solution alcoolique de l'acétate de plomb. L'acide sulfurique concentré la décolore.

— *Tétrachloroquinhydrone*

$$C^{12}H^6Cl^4O^4 = C^6H^2Cl^2O^2C^6H^4Cl^2O^2.$$

On obtient ce corps en faisant digérer de la dichloroquinone avec une solution aqueuse d'hydroquinone bichlorée. Il se forme aussi lorsqu'on traite l'hydroquinone bichlorée par une quantité de chlorure ferrique inférieure de moitié à celle qu'exigerait la transformation complète de ce corps en *quinone* bichlorée. Enfin, la même combinaison se produit par le mélange d'une solution de dichlorhydroquinone dans l'alcool faible et d'azotate d'argent neutre : le liquide reste d'abord limpide, mais bientôt il se produit un miroir métallique et, suivant la concentration du mélange, il se dépose un précipité cristallin, tantôt violet, tantôt jaune. Les cristaux jaunes sont le composé anhydre; les cristaux violets renferment deux molécules d'eau de cristallisation qu'ils perdent soit à la température de 70°, soit lorsqu'on les abandonne sous une cloche au-dessus d'un vase renfermant de l'acide sulfurique concentré.

La combinaison hydratée forme ordinairement de petits prismes violet foncé, groupés en étoiles, ou de longues aiguilles aplaties d'un vert noir; elle se déshydrate dans l'acide sulfurique concentré, ainsi que par le contact d'un peu d'alcool en devenant jaune. La combinaison anhydre est jaune à froid; mais elle rougit lorsqu'on la chauffe au-dessus de 110°. Elle a une légère odeur semblable à celle de la *quinone* bichlorée. Sa saveur est mordicante. Elle fond à 120° en un liquide rouge et donne un sublimé composé d'un mélange de *quinone* et d'hydroquinone bichlorées.

La tétrachloroquinhydrone est très-peu soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante la dissout aisément et la dépose, par le refroidissement, soit à l'état anhydre, soit à l'état hydraté. Elle est fort soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa solution se colore en vert par l'hypochlorite sodique.

Elle se dissout dans la potasse et dans l'ammoniaque, avec une couleur verte; la solution potassique devient rapidement rouge, mais elle n'est plus alors précipitée par l'acide chlorhydrique; tandis que la combinaison ammoniacale, également devenue rouge, donne par cet acide un précipité couleur cochenille pâle.

L'acide acétique concentré et chaud dissout la tétrachloroquinhydrone avec une couleur rouge foncé et l'abanbonne, par le refroidissement, sous la forme de prismes minces, de couleur jaune foncé.

— *Hexachloroquinhydrone*

$$C^{12}H^4Cl^6O^4 = C^6HCl^3O^2,C^6H^3Cl^3O^2.$$

Ce corps se produit lorsqu'on fait bouillir la *quinone* trichlorée avec une quantité d'acide sulfureux insuffisante à sa transformation complète en trichlorhydroquinone. On l'obtient plus sûrement, toutefois, en oxydant la trichlorhydroquinone par une quantité d'acide azotique froid insuffisante à la transformation complète de ce corps en trichloroquinone. Préparée par cette dernière méthode, la quinhydrone hexachlorée cristallise en longues aiguilles noires. Au contraire, lorsqu'on opère au moyen de l'acide sulfureux, on n'obtient qu'un liquide rouge brun à la surface duquel nagent des gouttes huileuses épaisses. Un excès d'acide sulfureux transforme ce produit en hydroquinone trichlorée.

— *Octochloroquinhydrone*

$$C^{12}H^2Cl^8O^4 = C^6Cl^4O^2,C^6H^2Cl^4O^2.$$

Ce corps paraît se produire par l'action de l'azotate d'argent sur l'hydroquinone quadrichlorée, à la condition que la quantité de ce réactif ne soit pas suffisante à déterminer une oxydation complète et à transformer intégralement la tétrachlorhydroquinone en *quinone* quadrichlorée.

— DIOXYQUINONE. Syn. *Acide quinonique, acide quinoylique, acide anilique.* La dioxyquinone n'est pas connue; mais on en connaît les dérivés chlorés et bromés. Elle aurait pour formule

$$C^6H^2(OH)^2(O^2)'' = C^6H^4O^4.$$

Ce ne serait point un acide, mais un composé mixte, moitié phénol, moitié *quinone*. Les noms d'acide quinonique, d'acide quinoylique, d'acide anilique sont donc impropres et doivent être abandonnés.

— *Dichlorodioxyquinone*

$$C^6Cl^2H^2O^4 = C^6Cl^2(OH)^2(O^2)''.$$

Syn. *Acide dichloroquinonique, acide dichloroquinoylique, acide chloranilique.* La dichlorodioxyquinone prend naissance lorsqu'on traite le chloranile par la potasse. Deux équivalents de chlore sont alors remplacés par de l'oxykalium OK que les acides transforment en oxhydryle. L'équation de cette réaction est la suivante :

$$C^6Cl^4(O^2)'' + 4KOH = 2H^2O$$

Perchloroquinone. Potasse. Eau.

$$+ 2KCl + C^6Cl^2(OK)^2(O^2)''$$

Chlorure de potassium. Dichlorodioxyquinone dipotassique.

$$C^6Cl^2(OK)^2(O^2)'' + 2HCl$$

Dichlorodioxyquinone dipotassique. Acide chlorhydrique.

$$= 2KCl + C^6Cl^2(OH)^2(O^2)''$$

Chlorure de potassium. Dichlorodioxyquinone.

Pour préparer la dichlorodioxyquinone dipotassique, on humecte le chloranile avec de l'alcool et l'on délaye ce corps dans une lessive de soude très-faible renfermant 1 pour 100 d'alcali et chauffée à 50°. On agite aussi longtemps qu'il reste quelque chose à dissoudre, après quoi on filtre le liquide chaud, on le réduit par l'évaporation à la moitié de son volume et l'on y ajoute goutte à goutte de la potasse en solution concentrée, jusqu'à ce qu'un échantillon du liquide se prenne en masse cristalline par le refroidissement. En abandonnant alors le liquide à un refroidissement lent, on voit le sel, au bout de quelques heures, se déposer sous la forme de beaux prismes rouge pourpre. Ce qui reste dans les eaux mères peut en être aisément séparé. Il suffit d'évaporer ces eaux et de les soumettre à l'action d'un courant d'anhydride carbonique.

Lorsqu'on ajoute de l'acide chlorhydrique à une solution aqueuse concentrée du sel de potasse précédent, le liquide prend une teinte rouge jaunâtre, et il s'en sépare des paillettes blanc rougeâtre, d'un éclat micacé; celles-ci, recueillies sur un filtre et vues en masse, présentent la couleur du minium.

Chauffés dans un petit tube, ces cristaux se subliment en partie sans altération; une grande partie, toutefois, brunit et se décompose. Les cristaux renferment une molécule d'eau de cristallisation (H^2O), soit 7,1 pour 100, qui se dégage à 115°. Ils se dissolvent dans l'eau qu'ils colorent en violet; l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique décolorent cette solution en en précipitant la dichlorodioxyquinone, qui est infiniment moins soluble dans les acides étendus que dans l'eau pure.

Chauffée avec de l'acide azotique de 1,45 de densité, la dichlorodioxyquinone donne de l'acide oxalique et de la chloropicrine qui distille. Sous l'influence du chlore, ou mieux du chlorure d'iode, et de l'eau, elle se convertit en acide oxalique et en une huile pesante. En suspension dans l'eau, elle est également attaquée par le brome, qui la transforme en un composé cristallisable répondant à la formule $C^6Br^8Cl^3OH$. Ce composé, dont la dérivation n'est pas facile à comprendre, se dissout dans le sulfure de carbone, liquide qui, abandonné à l'évaporation spontanée, le laisse ensuite déposer en gros prismes. L'alcool le dissout aussi, mais en le décomposant; la solution étant évaporée à la température ordinaire laisse en effet une huile. Il se dissout facilement dans l'éther et la benzine, fond à 79°,5 et distille sans décomposition. L'acide sulfurique bouillant ne paraît pas l'attaquer.

— *Ethyl-dichlorodioxyquinone*

$$C^6Cl^2(OC^2H^5)^2(O^2)''.$$

Syn. *Chloranilate d'éthyle, dichloroquinonate d'éthyle, dichloroquinoylate d'éthyle.* On obtient ce corps en décomposant le dérivé diargentique par l'iodure d'éthyle. Il cristallise en prismes rouges, unis, fusibles à 107°, solubles dans la benzine, l'essence de pétrole, le sulfure de carbone et l'éther; moderément solubles dans l'alcool; quelque peu solubles dans l'eau bouillante.

— DÉRIVÉS MÉTALLIQUES DE LA DICHLORODIOXYQUINONE. Ces dérivés neutres renferment 2 atomes de métal monoatomique ou 1 atome de métal diatomique. Ce sont des sels analogues à ceux que fournissent les phénols avec les bases.

— *Dérivé ammonique neutre.* Il se forme à chaud par la réaction de la *quinone* perchlorée sur l'ammoniaque aqueuse; il est semblable au dérivé potassique par la forme de ses cristaux.

— *Dérivé potassique* $C^6Cl^2K^2O^4 + H^2O$. Nous avons vu comment on obtient ce corps par l'action de la potasse sur la *quinone* perchlorée. On le purifie par une nouvelle cristallisation dans l'eau. Les cristaux ne perdent pas d'eau à 100°. Chauffés sur une lame de platine, ils brûlent avec une petite détonation en exhalant des vapeurs pourpres. L'eau et l'alcool les dissolvent en prenant une teinte pourpre tirant sur le violet; la potasse les dissout moins facilement. Leur solution aqueuse précipite plusieurs solutions métalliques.

— *Dérivé barytique.* Il se forme par double décomposition lorsqu'on précipite la solution du dérivé potassique par le chlorure de baryum. Il forme de petites paillettes micacées, rouge brun, peu solubles dans l'eau bouillante.

— *Dérivés nickélique* et *cobaltique*. Ces sels n'ont pas été préparés à l'état de liberté ; ils sont certainement solubles, car la solution du dérivé potassique n'est précipitée ni par les sels de nickel ni par les sels de cobalt.

— *Dérivé cuivrique.* C'est un précipité brun verdâtre.

— *Dérivés de fer.* On n'en connaît qu'un, précipité noirâtre, qu'on obtient au moyen du chlorure ferrique. Les sels ferreux ne fournissent aucun précipité.

— *Dérivé plombique.* C'est un précipité brun.

— *Dérivé mercureux.* C'est un précipité blanc jaunâtre qui s'obtient avec le nitrate mercureux. Le dichlorure de mercure ne donne aucun précipité.

— *Dérivé argentique* $C^6Cl^2Ag^2O^4$. On le prépare en mélangeant une solution du dérivé potassique avec de l'azotate d'argent. C'est un précipité pulvérulent d'un brun rouge. L'eau ne le dissout que fort peu, mais le dissout cependant assez pour prendre une teinte rougeâtre.

— DÉRIVÉS AMIDÉS DE LA DICHLORODIOXYQUINONE. La dichlorodioxyquinone forme deux dérivés amidés : le dérivé monoamidé, qui résulte de la substitution d'un amidogène AzH^2 à un oxhydryle OH, et le dérivé diamidé, qui résulte de la substitution de deux amidogènes à deux oxhydryles.

— *Amidodichlorodioxyquinone.* Syn. *Acide dichloroquinonamique, acide dichloroquinoylamique, acide chloranilamique, chloranilam.*

$$C^6Cl^2(AzH^2)(OH)(O^2)'' + 5H^2O = C^6Cl^2AzH^3O^3 + 5H^2O.$$

Lorsqu'on chauffe la *quinone* perchlorée avec de l'ammoniaque aqueuse, elle s'y dissout lentement, sans effervescence, en donnant un liquide rouge de sang foncé, qui laisse déposer, par la concentration, des cristaux du dérivé ammonique de la dichlorodioxyquinone monoamidée. Si l'on mélange ce sel avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique, la liqueur prend une teinte violacée, et, par le refroidissement, il se dépose des aiguilles noir foncé, d'un éclat adamantin, qui atteignent souvent plusieurs pouces de longueur. On les purifie par une cristallisation dans l'eau bouillante. Elles sont constituées par le dérivé monoamidé. L'eau les dissout en prenant une teinte violette.

Ce corps renferme encore un oxhydryle phénique formé des dérivés métalliques à un seul atome de métal; sa solution aqueuse précipite les sels métalliques. Traitée par la potasse caustique, elle dégage de l'ammoniaque et renferme alors de la dichlorodioxyquinone dipotassique. A froid, l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique ne l'altèrent pas ; à chaud, ces acides en séparent de la dichlorodioxyquinone en formant du chlorure ou du sulfate d'ammonium.

— *Dérivé ammonique* (chloranilammon)

$$C^6(AzH^2)(OAzH^4)Cl^2O^2 + 2H^2O = C^6H^6Cl^2Az^2O^3 + 2H^2O.$$

Il forme de petites aiguilles aplaties, couleur châtain et assez brillantes. Il renferme 26,6 pour 100 d'eau qu'il dégage à 120°. Il se dissout dans l'eau, surtout à chaud, avec une couleur pourpre. Sa solution précipite les sels métalliques.

— *Dérivé barytique.* C'est un précipité brun clair que l'eau chaude dissout en se colorant en pourpre.

— *Dérivé cuivrique.* C'est un précipité brun verdâtre qu'on obtient avec l'acétate de cuivre; le sulfate de cuivre ne donne ce précipité qu'au bout de quelque temps.

— *Dérivé plombique.* C'est un précipité brun rouge.

— *Dérivé mercureux.* Il se précipite à l'état brun foncé dans l'azotate mercureux. Le chlorure mercurique ne donne aucun précipité.

— *Dérivé argentique* $C^6H^2AgCl^2AzO^3$. Il s'obtient avec l'azotate d'argent. Il forme des flocons bruns, souvent cristallins et, à ce qu'il paraît, assez altérables.

— *Diamidodichlorodioxyquinone.* Syn. *Chloranilamide, dichloroquinonamide, dichloroquinoylamide.* Quand on chauffe légèrement un mélange de *quinone* perchlorée, d'alcool et d'ammoniaque, la liqueur devient rouge brun; une partie de la matière se dissout (la liqueur renferme le dérivé ammonique de la monoamidodichlorodioxyquinone), tandis qu'une autre partie reste sous la forme d'un précipité avec de l'alcool, puis on le fait dissoudre dans ce liquide, en y ajoutant un peu de potasse et en chauffant légèrement. Aussitôt que la dissolution est opérée, on filtre s'il est nécessaire; puis, pendant qu'elle est encore chaude, on neutralise la potasse par un acide; il se forme presque immédiatement un précipité cristallin rouge brun, qui est d'autant plus beau que l'on a employé plus d'alcool et que la dissolution a été plus chaude. Il ne faut cependant pas trop chauffer, parce que la potasse détruirait le produit.

A l'état sec, la diamidodichlorodioxyquinone se présente sous la forme d'une poudre cristalline, aciculaire, cramoisi foncé et à reflet presque métallique. Elle est insoluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool et l'éther. Lorsqu'on la chauffe avec précaution sur une lame de verre, elle se sublime en partie, tandis qu'une autre portion se détruit.

L'acide chlorhydrique, même bouillant, ne l'attaque pas. L'acide sulfurique concentré la dissout, avec une couleur violacée; l'eau l'en sépare presque en totalité. L'ammoniaque ne la dissout pas. La potasse bouillante en développe de l'ammoniaque et la convertit en dichlorodioxyquinone dipotassique.

— *Dibromodioxyquinone*

$$C^6Br^2 \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ (O^2)'' \end{matrix} \right. = C^6Br^2H^2O^4.$$

Syn. *Acide bromanilique, acide dibromoquinonique, Acide dibromoquinoylique.* On prépare ce corps comme le composé chloré correspondant, auquel il ressemble beaucoup. L'acide azotique le convertit en acide oxalique et en bromopicrine. Avec les sulfites alcalins, il donne des sels d'acide disulfodibromohydroquinonique

$$C^6 \left\{ \begin{matrix} (OH)^2 \\ Br^2 \\ (SO^3H)^2 \end{matrix} \right.$$

et d'acide thiocronique,

$$C^6 \left\{ \begin{matrix} OH \\ (SO^3H)O. \\ (SO^3H)^4 \end{matrix} \right.$$

Avec l'acide sulfureux, toutefois, il ne paraît pas donner de produit de réduction analogue à celui que donne le dérivé chloré et que nous décrirons bientôt sous le nom de dichlorodioxyhydroquinone. Lorsqu'on ajoute graduellement 3 parties de brome à 1 partie de dibromodioxyquinone suspendue dans 8 parties d'eau froide, en ayant soin d'agiter fortement, la dibromodioxyquinone se dissout en formant un liquide jaune qui, après vingt-quatre ou quarante-huit heures, abandonne des cristaux du corps $C^6Br^{11}HO$. Recristallisé dans le sulfure de carbone, ce corps forme des prismes transparents, incolores, fusibles à 110°, 5, facilement solubles dans l'éther, le sulfure de carbone et la benzine, et solubles aussi dans l'alcool, mais avec décomposition.

— DIOXYHYDROQUINONE. La dioxyhydroquinone n'est pas plus connue que la dioxyquinone et l'on n'en connaît même aucun dérivé bromé. Mais M. Koch en a décrit le dérivé dichloré.

— *Dichlorodioxyhydroquinone* $C^6Cl^2(OH)^4$. Syn. *Acide hydrochloranilique, acide dichlorohydroquinonique, acide dichlorohydroquinoylique, dichlorotétrahydroxybenzine.* Ce composé prend naissance dans l'action des agents réducteurs sur la dichlorodioxyquinone, par exemple lorsqu'on traite par l'amalgame de sodium la solution aqueuse de ce corps ou de son dérivé potassique, maintenu légèrement acide par des additions d'acide chlorhydrique jusqu'à ce que le liquide soit décoloré et que l'hydrogène commence à se dégager en liberté. La dichlorodioxyhydroquinone ne tarde pas alors à cristalliser. On la purifie en la lavant à l'eau, la comprimant entre plusieurs doubles de papier buvard et la desséchant dans le vide sur l'acide sulfurique. On peut encore effectuer la réduction au moyen de l'étain et de l'acide chlorhydrique, ou au moyen de l'acide sulfureux aqueux ; dans ce dernier cas, il faut enfermer les substances qui doivent réagir dans un tube scellé à la lampe et chauffer celui-ci à 100° pendant plusieurs heures; quand le liquide est devenu incolore, on le laisse refroidir, on ouvre le tube, on chasse l'excès de gaz sulfureux au moyen d'un courant d'anhydride carbonique et on laisse cristalliser la liqueur à l'abri du contact de l'air. D'après Grœbe, ce dernier mode de préparation est de beaucoup le meilleur.

La dichlorodioxyhydroquinone forme des aiguilles incolores, facilement solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, inodores, d'une saveur brûlante et d'une réaction fortement acide. Elle est fixe lorsqu'elle est sèche; mais, à l'état humide, elle s'oxyde et se convertit en dichlorodioxyquinone. Le chlore et le brome produisent la même transformation. Avec les alcalis, elle forme des solutions qui sont d'abord incolores, mais qui rougissent au contact de l'air et abandonnent alors peu à peu des cristaux d'un dérivé alcalin de la dichlorodioxyquinone. Elle réduit rapidement les solutions d'azotate d'argent et forme, avec le chlorure de baryum et le sulfate de cuivre, par l'addition de l'ammoniaque, des précipités verts qui brunissent promptement à l'air.

— *Chlorure hydrochloranilique*

$$C^6Cl^2 \left\{ \begin{matrix} Cl^2 \\ (OH)^2 \end{matrix} \right.$$

Lorsqu'on chauffe 1 molécule d'acide hydrochloranilique (dichlorodioxyhydroquinone) avec 2 molécules de pentachlorure de phosphore, il se dégage de l'acide chlorhydrique et de l'oxychlorure de phosphore, et il reste un résidu charbonneux qui donne avec l'eau une solution jaune, au sein de laquelle, lorsqu'on l'évapore, le chlorure hydrochloranilique se dépose en aiguilles incolores. Ce composé, isomérique avec la tétrachlorhydroquinone, prend naissance suivant l'équation

$$C^6Cl^2(OH)^4 + PCl^5$$

Acide hydrochloranilique. Perchlorure de phosphore.

$$= PCl^3O + HCl + C^6Cl^2 \left\{ \begin{matrix} Cl^2 \\ (OH)^2 \end{matrix} \right.$$

Oxychlorure de phosphore. Acide chlorhydrique. Chlorure hydrochloranilique.

Le chlorure hydrochloranilique est plus stable que l'acide hydrochloranilique. L'eau et l'alcool le dissolvent en se colorant en jaune et l'abandonnent ensuite en cristaux par l'évaporation. Il se distingue de l'hydroquinone tétrachlorée par sa plus grande solubilité dans l'eau. Ses solutions aqueuses se décomposent à la longue, avec formation d'acide chloranilique (dichlorodioxyquinone), et se colorent en vert foncé par le chlorure ferrique. Chauffé à 100° dans un courant de chlore sec, ce corps se convertit, avec dégagement d'acide chlorhydrique et d'une huile volatile d'une odeur très-forte, en une masse rouge, onctueuse, qui durcit lorsqu'on l'abandonne dans le vide sur la chaux vive, mais qui tombe en déliquescence à l'air et se dissout dans l'eau, à laquelle elle communique une couleur rouge. L'azotate d'argent fait naître dans cette solution un précipité brun cristallin $C^6Cl^4Ag^2O^4$, stable à l'air, mais qui détone vivement lorsqu'on le chauffe. Le produit rouge qui résulte de l'action du chlore paraît être, d'après cela, l'acide dichlorhydrochloranilique ou tétrachlorodioxyhydroquinone

$$C^6Cl^4H^2O^4.$$

L'eau et les bases le convertissent promptement en acide chloranilique, à la température de l'ébullition.

— *Acide tétracétohydrochloranilique* ou *dichlorotétracétoxybenzine* $C^6Cl^2(C^2H^3O^2)^4$. Ce composé se forme lorsqu'on chauffe l'acide chloranilique à 100°, avec du chlorure d'acétyle, dans un tube scellé à la lampe. On chasse l'excès de chlorure d'acétyle au bain-marie; et l'on fait cristalliser le résidu dans l'alcool. La dichlorotétracétoxybenzine se sépare alors en aiguilles incolores, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid et l'éther, plus solubles dans l'alcool bouillant. Elle se sublime, sans se décomposer, en longues aiguilles fusibles à 235° et très-stables. Elle n'est attaquée ni par les agents d'oxydation ni par les lessives alcalines froides. La potasse bouillante la convertit cependant en un mélange d'acétate et de chloranilate de potassium.

L'acide chloranilique n'étant pas un acide, mais un composé mixte, moitié phénol, moitié *quinone*, l'acide hydrochloranilique n'est pas non plus un acide, mais simplement un phénol chloré. Le chlorure de Koch n'est donc pas un chlorure acide, comme suffirait d'ailleurs à le démontrer sa stabilité en présence de l'eau. D'après Grœbe, ce serait le dérivé tétrachloré de l'un des deux isomères de l'hydroquinone : la pyrocatéchine ou la résorcine. Cette opinion nous paraît probable.

— *Tétrachlorotétroxyquinhydrone.* Ce corps se forme lorsqu'on réduit incomplètement

l'acide chloranilique par l'acide sulfureux, ou lorsqu'on oxyde l'acide hydrochloranilique par une simple exposition à l'air. Il cristallise en longues aiguilles noires. L'oxydation le convertit en acide chloranilique, et l'action de l'acide sulfureux le transforme en acide hydrochloranilique. Sa formule est

$$C^{12}Cl^{4}H^{6}O^{8} = C^{6}H^{4}Cl^{2}O^{4},C^{6}H^{2}Cl^{2}O^{4}.$$

— SULFOACIDES DÉRIVÉS DES QUINONES ET DES HYDROQUINONES CHLORÉES. *Acide thiochronique* $C^6H^6S^5O^{17}$. Le sel de potassium de cet acide, que Hesse a obtenu par l'action du bisulfite de potassium sur la tétrachloroquinone s'obtient assez facilement, d'après Grœbe, en saturant une solution étendue et tiède de sulfite neutre de potassium par de la tétrachloroquinone. On sépare les cristaux jaunes qui se déposent par le refroidissement des cristaux blancs plus légers de dichlorhydroquinone-disulfate potassique formés en même temps. Puis on fait recristalliser les premiers dans l'eau et on achève de les purifier en les faisant bouillir avec de l'alcool, qui enlève les dernières traces des cristaux blancs. Le thiochronate desséché à l'air répond à la formule $C^6HS^5K^5O^{17} + 4H^2O$; il perd trois de ses quatre molécules d'eau de cristallisation à 130°. Dans la formation de ce sel, le chlore de la tétrachloroquinone est remplacé par le groupe SO^3K, et le composé qui en résulte

$$C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\(SO^3K)^4\end{matrix}\right.$$

se combine avec une molécule de sulfite de potassium en formant le thiochronate

$$C^6\left\{\begin{matrix}OH\\O(SO^3K).\\(SO^3K)^4\end{matrix}\right.$$

Chauffé avec de l'eau dans un tube scellé à la lampe, le thiochronate de potassium se résout en hydroquinone-disulfate potassique et sulfate acide de potassium, suivant l'équation

$$\underset{\text{Thiochronate potassique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}OH\\O(SO^3K)\\(SO^3K)^4\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Eau.}}{3\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O}$$

$$= \underset{\text{Hydroquinone-disulfate potassique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\H^2\\(SO^3K)^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Bisulfate de potassium.}}{3KHSO^4}$$

Le sel cristallisé subit la même décomposition lorsqu'on le chauffe vivement à 100°, et, en présence de l'acide chlorhydrique étendu, il la subit plus facilement encore. L'hydroquinone-disulfate se forme aussi aux dépens du thiochronate, en même temps qu'un sulfite acide, cette fois, par l'action des agents réducteurs; par exemple, lorsqu'on fait bouillir l'acide avec de la poudre de zinc ou lorsqu'on le traite par l'amalgame de sodium et l'acide chlorhydrique. On n'a pas réussi à préparer d'autres sels de l'acide thiochronique que celui de potassium.

— *Acide euthiochronique*. Cet acide prend naissance par l'action des alcalis sur l'acide thiochronique. Hesse lui attribue la formule

$$C^6H^6S^2O^{10};$$

mais Grœbe le considère comme l'acide dioxyquinone-disulfurique

$$C^6H^4S^2O^{10} = C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\(OH)^2\\(SO^3H)^2\end{matrix}\right.$$

La formation du sel de potassium par l'action du sel de potasse sur le thiochronate ou sur le dichlorhydroquinone-disulfate (dans ce dernier cas au contact de l'air) est représentée, si la formule de Grœbe est exacte, par les équations suivantes :

$$\underset{\text{Thiochronate potassique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)\\O(SO^3K)\\(SO^3K)^4\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Potasse.}}{2KOH}$$

$$= \underset{\text{Euthiochronate de potassium.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\(OK)^2\\(SO^3K)^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Sulfite acide de potassium.}}{3KHSO^3}$$

$$\underset{\text{Dichlorhydroquinone-disulfate potassique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\Cl^2\\(SO^3K)^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Potasse caustique.}}{2KOH} + \underset{\text{Oxygène.}}{O}$$

$$= \underset{\text{Euthiochronate potassique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\(OK)^2\\(SO^3K)^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O.}$$

On obtient l'acide euthiochronique libre en décomposant exactement son sel de baryte par l'acide sulfurique et en evaporant la liqueur dans le vide sur de l'acide sulfurique concentré. Il cristallise en aiguilles jaunes, très-solubles dans l'alcool et l'éther. On en a étudié les sels de potassium,

$$C^6S^2O^{10},K^4 + 2H^2O,$$

de sodium

$$C^6S^2O^{10}Na^4 + H^2O,$$

de baryum

$$C^6S^2O^{10}Ba^2 + 4H^2O,$$

et d'argent

$$C^6S^2O^{10}Ag^4,$$

— *Acide hydroeuthiochronique* ou *tétroxybenzine-disulfurique*

$$C^6H^6S^2O^{10} = C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^4\\(SO^3H)^2\end{matrix}\right.$$

Cet acide se produit par l'action des agents réducteurs sur l'acide euthiochronique. Le sel de potassium $C^6H^4S^2O^{10}K^2 + 2H^2O$ s'obtient en faisant bouillir l'euthiochronate potassique avec de l'acide chlorhydrique et de l'étain, jusqu'à ce que la liqueur soit décolorée, et en évaporant la liqueur filtrée. Il forme de petits prismes qui, humides, rougissent promptement en s'oxydant. Il est plus soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude et donne une solution qui s'oxyde à l'air en présence des alcalis libres, réduit l'azotate d'argent à froid et le nitrate mercureux à la température de l'ébullition, en formant un sel qui cristallise en aiguilles rouges. Le chlorure ferrique colore sa solution en rouge brun foncé; le sel sodique

$$C^6H^4S^2O^{10} + 2H^2O$$

se prépare de la même manière que le sel potassique et offre les mêmes caractères.

— *Acide hydroquinone-disulfurique*

$$C^6(OH)^2H^2(SO^3H)^2.$$

Cet acide, produit, comme nous l'avons dit plus haut, au moyen de l'acide thiochronique par l'action de l'eau ou de l'acide chlorhydrique bouillant sur ce corps, diffère de celui que Hesse a obtenu en traitant l'acide quinique par l'acide sulfurique. Grœbe désigne ce dernier sous le nom d'acide hydroquinone-disulfurique α et donne à celui qui provient de l'acide thiochronique le nom d'acide hydroquinone-disulfurique β. On obtient l'acide β libre en précipitant le sel de potassium par l'acétate de plomb, décomposant le précipité par l'hydrogène sulfuré en présence de l'eau et évaporant la liqueur filtrée jusqu'en consistance de sirop, sous une cloche et sur l'acide sulfurique. Il cristallise en tables déliquescentes, très-solubles dans l'alcool et insolubles dans l'éther. Le chlorure ferrique colore en bleu sa solution, qui est d'ailleurs très-fortement acide. Le sel de potassium

$$C^6H^4S^2O^8K^2 + 4H^2O$$

se sépare de ses solutions aqueuses en larges prismes à faces terminales obliques; il perd son eau de cristallisation sur l'acide sulfurique, se dissout très-aisément dans l'eau chaude, très-difficilement dans l'eau froide et pas du tout dans l'alcool. Sa solution est neutre aux réactifs colorés. Elle est colorée en bleu foncé par le chlorure ferrique comme celle de l'acide libre. Les chlorures de calcium et de baryum ne la précipitent pas. Avec l'aide de la chaleur, elle réduit à l'état de métal les chlorures mercureux et mercurique, l'azotate mercureux et l'azotate d'argent.

— *Acide dichlorhydroquinone-disulfurique*

$$C^6(OH)^2Cl^2(SO^3H)^2.$$

D'après les analyses de Grœbe, on doit envisager comme le dérivé dichloré de l'acide hydroquinone-disulfurique l'acide que Hesse a obtenu par l'action du sulfite acide de potassium ou d'ammonium sur la tétrachloroquinone et auquel ce chimiste avait donné, comme nous l'avons dit en nous occupant de la tétrachloroquinone, le nom d'acide dichlorodisulfosalicylique. Si la formule de Grœbe est exacte, la formation de l'acide chlorhydroquinone-disulfurique ou, plus exactement, de son sel alcalin peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Tétrachloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Sulfite acide de potassium.}}{3[H(SO^3K)]}$$

$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{Sulfite acide de potassium.}}{KHSO^4} + \underset{\text{Dichlorhyquinone-disulfate de potassium.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\Cl^2\\(SO^3K)^2\end{matrix}\right.}$$

— *Acide trichlorhydroquinone-sulfurique*

$$C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\Cl^3\\(SO^3H)\end{matrix}\right..$$

On obtient le sel de potassium

$$C^6(OH)^2Cl^3SO^3K + H^2O$$

de cet acide en même temps que l'euthiochronate du même métal lorsqu'on dissout la trichloroquinone dans le sulfite neutre de potassium. Il se sépare en cristaux microscopiques incolores. Ses réactions sont les mêmes que celles du sel potassique de l'acide hydroquinone-disulfurique, mais il est soluble dans l'alcool. Sa solution, mélangée de potasse, rougit au contact de l'air et laisse déposer graduellement le sel de potassium de l'acide monochlorodioxyquinone-sulfurique. L'acide trichloré libre $C^6H^3Cl^3SO^5$, préparé par l'action de l'acide sulfhydrique sur le sel de plomb, cristallise en aiguilles déliquescentes, très-solubles dans l'alcool et dans l'éther.

— *Monochlorodioxyquinone-sulfate de potassium* $C^6ClSO^7K^3 + 2H^2O$. Ce sel cristallise en aiguilles rouges lorsqu'on abandonne au contact de l'air une solution fortement alcaline de trichlorhydroquinone-sulfate potassique; il se forme en même temps une substance saline cristallisable en cristaux jaunes, bruns; cette substance, qui n'a pas été examinée jusqu'à ce jour, reste dans les eaux mères. Le sel rouge se dissout facilement dans l'eau, soit à chaud, soit à froid; il est moins soluble dans les liquides alcalins; l'alcool ne le dissout pas du tout. Le chlorure de calcium fait naître, dans sa solution aqueuse, un précipité rouge violacé. L'acide chlorhydrique, ajouté à sa solution concentrée, en précipite le sel acide $C^6ClH^2SO^7K$ sous la forme d'une poudre cristalline, que l'eau redissout en prenant une teinte rouge de sang et qu'elle abandonne, par l'évaporation, en lamelles jaunes. Sous l'influence de l'étain et de l'acide chlorhydrique, le sel neutre subit une réduction et se transforme en un composé incolore qui n'a pas été examiné.

— *Résumé des dérivés sulfuriques ci-dessus étudiés*. Parmi les dérivés sulfoconjugués que nous venons de passer en revue, aucun ne dérive de la *quinone*, quatre dérivent de l'hydroquinone, deux dérivent de la dioxyquinone et un de la dioxyhydroquinone.

Les quatre composés sulfoconjugués qui dérivent de l'hydroquinone sont l'acide thiochronique, l'acide hydroquinone-disulfurique, l'acide dichlorhydroquinone-disulfurique et l'acide trichloroquinone-sulfurique :

$$\underset{\text{Hydroquinone.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\H^2\\H^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide thiochronique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)\\(O,SO^3H)\\(SO^3H)^4\end{matrix}\right.}$$

$$\underset{\text{Acide hydroquinone-disulfurique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\H^2\\(SO^3H)^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide chlorhydroquinone-disulfurique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\Cl^2\\(SO^3H)^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide trichlorhydroquinone-sulfurique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\Cl^3\\(SO^3H)\end{matrix}\right.}$$

Il est à remarquer que le premier de ces acides, l'acide thiochronique, est à la fois un acide sulfoconjugué et un éther sulfurique acide d'un phénol. En effet, l'hydroquinone renfermant 2 atomes d'hydrogène phénique, c'est-à-dire à l'état d'oxhydryle OH, et 4 atomes d'hydrogène unis directement au carbone, ce résidu SO^3H se substitue, dans l'acide thiochronique, d'une part aux 4 atomes d'hydrogène unis au carbone en formant un dérivé sulfoconjugué, et, d'autre part, à l'un des deux hydrogènes phéniques en formant un éther acide. Comme il reste néanmoins un second atome d'hydrogène phénique non remplacé par le résidu acide, on peut dire que l'acide thiochronique est à la fois un acide, un éther et un phénol.

Les deux acides sulfoconjugués qui dérivent de la dioxyquinone sont l'acide euthiochronique et l'acide monochlorodioxyquinone-sulfurique.

$$\underset{\text{Dioxyquinone.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\H^2\\(OH)^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide euthiochronique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)''\\(SO^3H)^2\\(OH)^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide monochlorodioxyquinone-sulfurique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(O^2)\\Cl\\(SO^3H)\\(OH)^2\end{matrix}\right.}$$

L'acide sulfoconjugué qui dérive de la dioxyhydroquinone est l'acide hydroeuthiochronique

$$\underset{\text{Dioxyhydroquinone.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\H^2\\(OH)^2\end{matrix}\right.} \qquad \underset{\text{Acide hydroeuthiochronique.}}{C^6\left\{\begin{matrix}(OH)^2\\(SO^3H)^2\\(OH)^2\end{matrix}\right.}$$

Nous avons dit qu'aucun acide sulfoconjugué ne dérivait de la *quinone*, et, de fait, on n'en a isolé aucun; mais il est probable que, dans la formation de l'acide thiochronique, il se forme d'abord, par la substitution du groupe

$$SO^3H,$$

aux 4 atomes de chlore du chloranile, un dérivé de ce genre qui, sous l'influence du sulfite métallique acide, se convertit à son tour en acide thiochronique. Si ce composé intermédiaire existe, sa formule est

$$C^6\left\{\begin{matrix}CO^2)''\\(SO^3H)^4\end{matrix}\right.,$$

et c'est l'acide quinone-tétrasulfurique.

— CONSTITUTION DE LA QUINONE ET DE SES DÉRIVÉS. Grœbe représente la *quinone*, la tétrachloroquinone (chloranile) et l'hydroquinone par les formules suivantes :

$$\underset{\textit{Quinone.}}{C^6H^4\left\{\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right>} \qquad \underset{\text{Chloranile.}}{C^6Cl^4\left\{\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right>} \qquad \underset{\text{Hydroquinone.}}{C^6H^4\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right.}$$

Ces formules indiquent que, dans la *quinone* et les corps qui en dérivent directement, les 2 atomes d'oxygène sont unis l'un à l'autre par une de leurs affinités, de manière à constituer le groupe bivalent $(O^2)''$ qui se substitue à 2 atomes d'hydrogène de la benzine ou de ses dérivés substitués, tandis que, dans l'hydroquinone, cette union des 2 atomes d'oxygène entre eux est rompue par l'introduction de 2 atomes d'hydrogène qui transforment chaque oxygène en oxhydryle (OH). Cette constitution de la *quinone* explique pourquoi, lorsqu'on fait agir le chlore et le perchlorure de phosphore sur ce corps, on obtient de l'hexachlorobenzine C^6Cl^6, et non le composé C^6Cl^8 que l'on devrait obtenir si chacun des 2 atomes d'oxygène était uni au carbone par ses deux centres d'attraction, puisque, dans ce cas, 2 atomes de chlore devraient se substituer à chacun de ces atomes d'oxygène.

Des trois modifications connues de l'oxyphénol $C^6H^4(OH)^2$, l'hydroquinone, la pyrocatéchine et la résorcine, l'hydroquinone est la seule qui soit susceptible de se convertir en un composé renfermant H^2 de moins, la *quinone;* il paraît probable, d'après cela, que, dans l'hydroquinone, les deux groupes hydroxyles sont attachés à 2 atomes de carbone contigus. Les formules développées de la *quinone* et de l'hydroquinone seraient, dans ce cas,

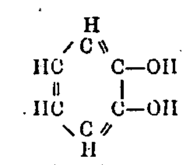

Hydroquinone.

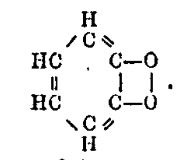

Quinone.

D'après cela, l'hydroquinone serait l'oxyphénol ortho (1 : 2), tandis que, dans la pyrocatéchine et dans la résorcine, les deux groupes oxhydryles occuperaient les positions relatives 1 : 3 ou 1 : 4, c'est-à-dire seraient unis à 2 atomes de carbone qui, au lieu d'être contigus, se trouveraient séparés par un ou deux autres atomes du même métalloïde.

Dans la tétrachloroquinone, deux des quatre atomes de chlore se laissent facilement remplacer par l'oxhydryle (OH), l'amidogène (AzH^2) et le groupe (SO^3H), en donnant naissance à la chloranilamide, à l'acide chloranilamique, etc. Ces deux atomes de chlore, facilement remplaçables, paraissent être ceux qui sont les plus rapprochés des deux atomes d'oxygène. En effet, par la comparaison d'un grand nombre d'exemples connus, Grœbe a montré que le chlore uni à un atome de carbone est très-facilement remplaçable lorsque l'atome de carbone auquel il est combiné est uni en même temps à un atome d'oxygène ou à un autre atome de carbone uni lui-même à l'oxygène.

La *quinone* est aujourd'hui le type d'une fonction chimique. Tous ou presque tous les homologues de la benzine peuvent, en effet, échanger deux atomes d'hydrogène contre de l'oxhydryle et donner des phénols diatomiques dont il existe un certain nombre d'isomères pour chaque hydrocarbure. Parmi ces phénols diatomiques isomères, il en est toujours nécessairement un dans lequel les deux atomes d'oxhydryle sont unis à des atomes de carbone voisins comme dans l'hydroquinone. Ce phénol est un homologue de l'hydroquinone et peut, par les agents oxydants, perdre, comme l'hydroquinone, ses deux atomes d'hydrogène phénique, en donnant un homologue de la *quinone*, dérivant d'un homologue de la benzine par la substitution de $(O^2)''$ à H^2, absolument comme la *quinone* proprement dite dérive de la benzine elle-même. Les *quinones* actuellement connues sont la toluquinone, la phlorone, la mésityl-quinone, le thymoïle, la naphtoquinone et l'anthraquinone.

— *Toluquinone*. Elle est décrite à son ordre alphabétique. V. TOLUQUINONE.

— *Thymoïle*. Cette *quinone* est décrite à son ordre alphabétique. V. THYMOÏLE.

— *Naphtoquinone*. Cette *quinone* est décrite au mot OXYNAPHTOQUINONE. V. ce mot.

— *Phlorone*. Cette *quinone* est décrite à son ordre alphabétique.

— *Mésityl-quinone*. La *quinone* du mésitylène $C^9H^{10}O^2$ dérive du mésitylène C^9H^{12} par substitution de O^2 à H^2, absolument comme la *quinone* ordinaire dérive de la benzine. M. Fittig l'a obtenue par l'action des agents oxydants faibles (perchlorure de fer ou solution très-étendue d'acide chromique) sur une solution aqueuse de diamidomésitylène. Elle distille avec la vapeur d'eau.

Cette *quinone* cristallise en belles aiguilles fusibles à 101°-102°, solubles dans l'alcool et dans l'éther, peu solubles dans l'eau. Ses solutions sont jaunes; les composés à réaction alcaline les colorent en rouge violet foncé, mais cette coloration est instable et disparaît sous l'influence des acides. Elle apparaît d'une manière frappante lorsqu'on agite une solution éthérée de la *quinone* avec de l'eau légèrement alcaline; l'eau se colore en rouge violet, tandis que la solution éthérée se décolore. L'inverse se produit par l'agitation de cette solution aqueuse avec de l'éther, après l'avoir fait de nouveau virer au jaune par un acide. Cette réaction est beaucoup plus sensible que celle du tournesol et du curcuma, qu'on remplacerait avec avantage par la mésithyl-quinone. Elle est extrêmement sensible avec les eaux calcaires. On ne peut l'expliquer qu'en admettant que la *quinone* mésitylénique se combine aux bases. La toluquinone se comporte de même.

L'acide sulfureux ne réduit que difficilement d'une manière complète la *quinone* mésitylénique; aussi M. Fittig n'a-t-il pu obtenir l'hydroquinone correspondante à l'état de pureté. Par contre, la quinhydrone s'obtient facilement; elle cristallise en longues aiguil-

les d'un brun foncé, à éclat métallique. Elle fond entre 142° et 143°.

M. Fittig admet que, dans le mésitylène

$$C^6H^3(CH^3)^3,$$

les trois groupes méthyles unis à la chaîne C^6 occupent la place 1.3.5, et il en conclut que le groupe $(O^2)''$ ne peut pas occuper la place 1.2 ; mais cette constitution du mésitylène est loin d'être établie. En effet, cette hypothèse est simplement basée sur une supposition ; le mésitylène provenant de l'acétone, qui elle-même représente de l'allylène + H^3O, on suppose cet hydrocarbure formé par la condensation de 3 molécules d'allylène, tout comme la benzine résulte de la condensation de 3 molécules d'acétylène. S'il en était ainsi, l'allylène étant

$$\begin{matrix} CCH^3 \\ ||| \\ CH \end{matrix} ,$$

il est évident que 3 molécules de ce corps s'unissant ensemble donneraient le composé

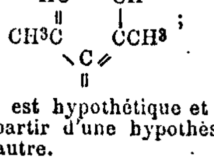

mais tout ici est hypothétique et il est bien difficile de partir d'une hypothèse pour en vérifier une autre.

— *Anthraquinone* $C^{14}H^8(O^2)''$. Syn. *Paranaphtalose* et *anthracénuse* de Laurent, *oxanthracène* d'Anderson, *oxyphotène* de Fritzsche.

L'anthraquinone est à l'anthracène $C^{14}H^{10}$ ce que la *quinone* ordinaire est à la benzine ; elle dérive de l'anthracène par la substitution du goupe diatomique $(O^2)''$ à H^2 ; elle se produit lorsqu'on oxyde l'anthracène et ses dérivés dichloré et dibromé. On l'obtient facilement en dissolvant l'anthracène dans de l'acide cristallisable modérément chaud, ajoutant à la solution 2 parties en poids de dichromate potassique et aidant l'action, dès qu'elle s'affaiblit, au moyen de la chaleur d'un bain-marie que l'on continue jusqu'à ce que le liquide ait acquis une couleur vert foncé. On étend d'eau, on lave bien le précipité qui se forme, on le dessèche et on le soumet à la distillation. L'anthraquinone distille et il reste des cendres très-riches en chrome. Quand on veut préparer l'anthraquinone sur une petite echelle, il est préférable d'employer comme mélange oxydant une solution acétique d'anhydride chromique pur ; il se forme ainsi une moins grande quantité de produits secondaires, susceptibles de se charbonner pendant la distillation.

L'anthraquinone fond à 273° et se sublime en aiguilles jaunes, souvent en prismes épais d'un jaune d'or foncé. La couleur jaune lui appartient en propre, mais varie beaucoup, comme nuance, avec l'épaisseur des cristaux. Quand cette substance est extrêmement divisée, comme, par exemple, lorsqu'on la précipite par l'eau de sa solution sulfurique ou acétique, elle paraît presque incolore. C'est une substance très-stable qui résiste à l'action des agents oxydants les plus énergiques et qui n'est attaquée ni par la potasse en solution alcoolique à 200° ni même par la potasse en fusion. Le brome ne l'attaque pas à froid, qu'elle soit d'ailleurs solide ou dissoute dans le sulfure de carbone ; mais, à 100°, il la convertit en dibromanthraquinone. Chauffée pendant quelques heures à 150° avec de l'acide iodhydrique (bouillant à 127°) et un peu de phosphore, l'anthraquinone se réduit et donne de l'anthracène en même temps qu'une petite quantité d'hydrure d'anthracène $C^{14}H^{12}$. Chauffée avec un excès de zinc en poudre, elle fournit de l'anthracène. L'hydrogène nécessaire pour opérer cette réduction est fourni par l'hydrate de zinc que la poudre de zinc renferme toujours.

— *Dibromanthraquinone* $C^{14}H^6Br^2O^2$. On obtient ce corps en chauffant pendant longtemps à 100° un mélange intime de brome et d'anthraquinone. Une autre méthode, préférable, consiste à chauffer 1 partie de tétrabromanthracène avec 2 parties de dichromate de potassium et 5 à 6 parties d'acide azotique incolore de 1,4 de densité, dans une fiole spacieuse, jusqu'à ce que tout dégagement de brome ait cessé. On étend ensuite d'eau, on recueille le précipité, on le lave, on le dessèche et on le fait cristalliser dans la benzine. L'oxydation réussit également très-bien lorsque, au lieu d'acide azotique, on emploie une solution acétique d'anhydride chromique ou de dichromate de potassium. La dibromanthraquinone cristallise en aiguilles d'un jaune tendre, se sublime sans se décomposer, se dissout très-peu dans l'alcool, mais se dissout plus facilement dans le chloroforme et la benzine. Lorsqu'on la fond avec de la potasse, elle échange ses deux atomes de brome contre deux oxhydryles et se convertit en dioxyanthraquinone (alizarine artificielle) $C^{14}H^6(HO)^2(O^2)$.

— *Dichloranthraquinone* $C^{14}H^6Cl^2O^2$. On l'obtient, mais pas tout à fait pure, par l'oxydation du tetrachloranthracène. Elle forme des aiguilles jaunes, peu solubles dans l'eau et l'éther, et un peu plus solubles dans la benzine que les cristaux du composé bromé correspondant.

— *Dinitroanthraquinone* $C^{14}H^6(AzO^2)^2O^2$ (*dinitroxanthracène* d'Anderson, *oxydinitrophotène* de Fritzsche). On obtient ce corps en même temps que l'anthraquinone elle-même en chauffant l'anthracène à 90° avec de l'acide azotique étendu. On sépare ces deux corps l'un de l'autre en les dissolvant dans de l'alcool à 95° centésimaux bouillant. Par le refroidissement, la solution abandonne le composé nitré en cristaux lamellaires et retient l'anthraquinone. La dinitroanthraquinone, connue sous le nom de *réactif de Fritzsche*, s'unit directement à tous les hydrocarbures solides de la houille et peut être d'un grand secours pour effectuer leur séparation. Par ce moyen, Fritzsche a découvert six hydrocarbures nouveaux dans les liqueurs mères de la préparation de l'anthracène (v. PHOSÈNE). Le composé de dinitroanthraquinone et d'anthracène

$$C^{14}H^{10},C^{14}H^6(AzO^2)^2O^2$$

s'obtient en lamelles violettes qui appartiennent au système monoclinique, en dissolvant 9 parties du composé nitré et 10 parties d'anthracène dans 100 parties d'huile de naphte et en abandonnant ensuite au refroidissement la liqueur filtrée chaude.

— *Acide disulfanthraquinonique*

$$C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (SO^3H)^2 \end{matrix} \right. .$$

Cet acide a été découvert par Perkin, qui l'a obtenu en chauffant fortement l'anthraquinone avec de l'acide sulfurique concentré. Chauffé à 180° environ avec de l'acide potassique, cet acide échange ses deux groupes (SO^3H) contre de l'oxhydryle (OH) et se transforme en alizarine artificielle et en sulfite acide de potassium, suivant l'équation

$$\underset{\text{Acide disulfanthraquinonique.}}{C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (SO^3H) \\ (SO^3H) \end{matrix} \right.} + \underset{\text{Hydrate potassique.}}{6KOH}$$

$$= \underset{\text{Sulfite neutre de potassium.}}{2SO^3K^2} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} + \underset{\text{Alizarate potassique.}}{C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (OK) \\ (OK) \end{matrix} \right.}$$

Il suffit d'ajouter de l'acide chlorhydrique au produit alcalin de couleur pourpre pour en précipiter l'alizarine, qui est identique dans ce cas à celle qu'on obtient en précipitant le produit alcalin qui résulte de l'action de la potasse sur la dibromanthraquinone.

L'alizarine n'est pas le produit unique de l'action de la potasse sur l'acide disulfanthraquinonique ; ce n'en est que le produit final ; mais il se forme aussi un produit intermédiaire qui se transforme ultérieurement en alizarine, l'acide sulfoxanthraquinonique

$$C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (OH) \\ (SO^3H) \end{matrix} \right. .$$

L'acide sulfoxanthraquinonique est cristallin et d'une nuance jaune orangé. Il se dissout facilement dans l'eau et donne avec les alcalis des solutions bleues ou violettes ; chauffé avec la potasse, il échange son groupe SO^3H contre de l'oxhydryle et fournit de l'alizarine. La formation de l'acide sulfoxanthraquinonique est exprimée par l'équation

$$\underset{\text{Acide disulfanthraquinonique.}}{C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (SO^3H) \\ (SO^3H) \end{matrix} \right.} + \underset{\text{Potasse.}}{4KOH}$$

$$= \underset{\text{Sulfite potassique.}}{SO^3K^2} + \underset{\text{Sulfoxanthraquinonate potassique.}}{C^{14}H^6 \left\{ \begin{matrix} (O^2)'' \\ (OK) \\ (SO^3K) \end{matrix} \right.} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

— *Alizarine.* L'alizarine, que l'on avait considérée pendant longtemps comme un dérivé de la naphtaline, est en réalité un dérivé de l'anthracène ; c'est la dioxyanthraquinone. Cette découverte sur sa composition a permis de la préparer synthétiquement. Mais le mot alizarine étant traité à son ordre alphabétique, nous renvoyons pour tous les travaux nouveaux dont ce principe colorant a été l'objet, au mot ALIZARINE du *Supplément*.

QUINOÑES (Juan DE), littérateur espagnol, né à Chinchon, près de Tolède, en 1600, mort à Madrid en 1650. Il professa la jurisprudence et remplit les fonctions de juge près la haute cour criminelle. On lui doit : *Tratado de las langostas* (Madrid, 1620, in-4°), où l'on trouve de bizarres formules pour chasser les sauterelles ; *Explicaciones de unas monedas de oro de emperadores romanos* (Madrid, 1620, in-4°) ; *Discurso contra los gitanos* (Madrid, 1631, in-4°) ; *Del monte Vesubio* (Madrid, 1632, in-4°) ; *Tratado del carbunco* (Madrid, 1634, in-4°) ; *Falsedades de Miguel de Molina* (Madrid, 1642, in-8°).

QUINONES (François DE), prélat espagnol. V. QUIGNONEZ.

QUINONIQUE adj. (ki-no-ni-ke — rad. *quinone*). Chim. *Acide quinonique*, Nom impropre de la dioxyquinone.

— **Encycl.** V. QUINONE.

QUINO-QUATERNAIRE adj. (kui-no-kouatèr-nè-re — du lat. *quini*, cinq, et de *quaternaire*). Minér. Se dit des cristaux dont la forme résulte d'un décroissement par cinq rangées et d'un autre décroissement par quatre rangées.

QUINOTANNIQUE adj. (ki-no-tan-ni-ke — de *quina*, et de *tannique*). Chim. Se dit d'un acide tannique que l'on trouve dans l'écorce de quinquina et qui diffère du tannin de la noix de galle.

— **Encycl.** L'écorce de quinquina renferme un acide tannique différent de celui de la noix de galle et qui communique à cette racine la propriété de précipiter l'émétique en jaune grisâtre, de colorer en vert les sels ferriques et de précipiter une solution de gélatine. Extrait du quinquina rouge ou quinquina brun, l'acide *quinotannique* donne avec les sels ferriques une couleur vert foncé, tandis que l'acide extrait du quinquina jaune donne un léger précipité vert clair.

— I. PRÉPARATION. On fait une décoction d'écorce de quinquina, à laquelle on ajoute une petite quantité de magnésie pour précipiter le rouge cinchonique. On filtre ensuite et l'on ajoute de l'acétate de plomb au liquide filtré. Le précipité qui se forme est recueilli sur un filtre, lavé avec soin, puis décomposé par un courant d'acide sulfurique après avoir été mis en suspension dans l'eau. On filtre le liquide, on le précipite de nouveau, mais cette fois par le sous-acétate de plomb, et l'on dissout dans l'acide acétique le précipité préalablement bien lavé. Une nouvelle quantité de rouge cinchonique reste à l'état insoluble et peut être séparée par filtration. Le liquide filtré est précipité par l'ammoniaque. On met le précipité ainsi produit, et qui est d'un jaune léger, en suspension dans de l'eau à travers laquelle on fait passer un courant d'acide sulfhydrique. On filtre et l'on précipite encore le liquide filtré par une solution alcoolique d'acétate neutre de plomb. Enfin on décompose une dernière fois le précipité plombique par l'acide sulfhydrique aqueux et l'on évapore la solution filtrée dans le vide au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique et d'un autre vase renfermant un mélange de sulfate ferreux et de potasse pilée. Quand l'évaporation est complète, il reste, comme résidu, de l'acide *quinotannique* quelquefois légèrement altéré.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *quinotannique* constitue une masse d'un jaune léger, friable, hygroscopique et susceptible de devenir électrique par le frottement. Sa saveur est aigre et quelquefois légèrement astringente, mais elle n'est jamais amère. Il se dissout dans l'eau, l'alcool et l'éther et forme avec ce dernier liquide une solution à peu près incolore (on ne peut cependant pas extraire l'acide *quinotannique* de l'écorce de quinquina au moyen de l'éther, parce qu'il y existe à l'état de sel alcalin). D'après Schwarz, il renferme 44,75 pour 100 de carbone, 5,49 d'hydrogène et 49,76 d'oxygène. Schwarz déduit de ces nombres la formule $C^{42}H^{70}O^{35}$, qui manque de contrôle.

Soumis à la distillation sèche, l'acide *quinotannique* dégage une odeur de phénol. Sa solution aqueuse absorbe rapidement l'oxygène de l'air, surtout en présence des alcalis fixes, en prenant une couleur rouge brun, due à la formation du rouge cinchonique. Une solution concentrée de l'acide, bouillie avec de l'acide chlorhydrique, laisse déposer des flocons rouges que les solutions acalines dissolvent en se colorant en vert. Si la solution de l'acide *quinotannique* est concentrée et froide, l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique en précipitent l'acide *quinotannique* en combinaison avec eux. Mais cette précipitation est plus difficile qu'avec l'acide gallotannique.

L'acide *quinotannique* donne par l'action des bases des sels métalliques qui se décomposent à l'air beaucoup plus facilement que ne le font les gallotannates, en donnant un carbonate alcalin et du rouge cinchonique.

Avec l'amidon, la gélatine et le blanc d'œuf, l'acide *quinotannique* donne les mêmes réactions que l'acide gallotannique. Il colore en vert les sels ferriques et fournit avec les solutions de l'émétique ordinaire un précipité gris jaunâtre abondant. Lorsqu'on mélange sa solution avec une solution aqueuse d'acide gallotannique et qu'on laisse évaporer le liquide, le mélange intime des deux acides reste sous la forme d'un vernis transparent.

QUINOVINE s. f. (ki-no-vi-ne — de *quina*, et de *vin*). Chim. Substance découverte dans l'écorce du faux quinquina.

— **Encycl.** La *quinovine* est une substance organique que Pelletier et Caventou ont découverte dans l'écorce du faux quinquina du commerce et que Schwarz et de Vrij ont rencontrée dans l'écorce du quinquina vrai. D'après Rochleder et Hlasiwetz, la *quinovine* (ou peut-être l'acide *quinovique*) se forme par l'action des acides ou des alcalis sur l'acide caïncique. On peut l'extraire de l'écorce du faux quinquina en faisant bouillir celle-ci avec un lait de chaux et en précipitant par l'acide chlorhydrique la solution obtenue. Pour purifier le précipité, on le dissout dans l'alcool d'où on le reprécipite par l'eau en répétant ces opérations jusqu'à ce qu'il soit totalement incolore.

D'après M. de Vrij, l'amer de quinquina brut extrait de l'écorce du quinquina vrai se divise, sous l'influence du chloroforme, en *quinovine* soluble dans ce liquide et en acide quinovique insoluble dans le chloroforme et peu soluble dans l'alcool. Ce chimiste a obtenu, d'ailleurs, l'amer de quinquina de toutes les parties du *quinquina calisaya* que l'on cultive dans l'île de Java. Les parties ligneuses de la racine lui en ont fourni 2,57 pour 100 ; l'écorce de la racine, 1,08 ; le bois des branches, 1,80 ; l'écorce des branches, 0,86 ; l'écorce des branches ligneuses, 0,68 ; les tiges herbacées, 0,85, et les feuilles desséchées 0,23. La proportion de l'amer quinique dans les divers organes, sauf les feuilles qui ne renferment pas d'alcaloïdes, est d'autant moins élevée que celle des alcaloïdes est plus forte.

La *quinovine* sèche forme des fragments qui ressemblent à la gomme. Elle a une saveur très-amère ; elle est presque insoluble dans l'eau, modérément soluble dans l'éther, très-soluble dans l'alcool, et elle ne se dépose pas à l'état cristallin de ses diverses dissolutions. Le chloroforme la dissout et donne une solution qui dévie à droite le plan de polarisation de la lumière moins énergiquement que ne le fait l'acide quinovique.

Les analyses de la *quinovine* ou amer quinique qui ont été faites par divers chimistes ne s'accordent pas très-bien entre elles, probablement parce que les produits analysés consistaient en amer quinique brut, c'est-à-dire en un mélange de *quinovine* et d'acide quinovique. Schnedermann y a trouvé 67,2 pour 100 de carbone et 9,05 pour 100 d'hydrogène. Hlasiwetz y a trouvé 66,6 pour 100 de carbone et 8,9 d'hydrogène ; ces derniers nombres s'accordent avec la formule

$$C^{30}H^{34}O^8,$$

laquelle exige 67,2 de carbone, 9,0 d'hydrogène et 11,90 d'oxygène.

A la distillation sèche, la *quinovine* donne une huile épaisse d'une forte odeur d'encens et de pétrole ; il se forme en même temps quelques cristaux brillants. Sous l'influence de l'acide azoteux, elle dégage des vapeurs rutilantes et donne une liqueur qui, par l'addition de l'eau, laisse déposer des flocons amorphes, en même temps qu'une matière résineuse. Il ne se produit pas d'acide oxanique.

Lorsqu'on fait passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers une solution alcoolique de *quinovine*, celle-ci se dédouble en acide quinovique et sucre de *quinovine*. La réaction suivant laquelle ce dédoublement s'effectue peut être exprimée par l'équation

$$\underset{\text{Quinovine.}}{C^{30}H^{48}O^8} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide quinovique.}}{C^{24}H^{38}O^4} + \underset{\text{Sucre de quinovine.}}{C^6H^{12}O^5}$$

QUINOYLAMIDE s. m. (ki-no-i-la-mi-de). Chim. Amide de l'acide quinoymique.

— **Encycl.** On connaît deux amides quinoymiques : l'acide quinoylamique et la quinoyl-amique, ou plus exactement des produits de substitution de ces deux corps.

— *Acide quinoylamique*

$$(C^6H^2O^2)'' \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ OH \end{matrix} \right. .$$

Cet acide n'est pas connu à l'état de liberté, mais on connaît son dérivé bichloré, l'acide bichloroquinoylamique

$$(C^6Cl^2O^2)'' \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ OH \end{matrix} \right. ,$$

lequel a reçu encore les noms d'acide bichloroquinonamique, de chloranilam et d'acide chloranilamique. Il a été découvert par Hertmann et étudié plus tard par Laurent. Il se forme dans l'action de l'ammoniaque aqueuse sur la perchloroquinone

$$\underset{\text{Perchloroquinone.}}{C^6Cl^4O^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Acide bichloroquinoylamique.}}{C^6H^3Cl^2AzO^3} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl}$$

Le liquide rouge résultant de cette action abandonne, lorsqu'on le concentre, des cristaux de bichloroquinoylamate d'ammonium ; lorsqu'on la mélange avec l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique, la solution saturée de ce sel donne de l'acide bichloroquinoylamique, qui se dépose par le refroidissement en aiguilles noires qui renferment 2 molécules et demie d'autres cristallisations. Ces aiguilles ont un éclat adamantin et atteignent souvent plusieurs pouces de longueur ; on peut les purifier par une nouvelle cristallisation dans l'eau bouillante.

L'acide bichloroquinoylamique est légèrement soluble dans l'eau, avec laquelle il forme une solution violette qui précipite les sels métalliques. La potasse caustique le décompose avec élimination d'ammoniaque et formation de quinoylamate de potassium bichloré. Les acides sulfurique et chlorhydrique ne l'altèrent pas à froid, mais lui font subir, à chaud, une décomposition analogue à celle qu'il éprouve sous l'influence de la potasse caustique. Le bichloroquinoylamate d'ammonium (chloranilammon)

$$C^6H^2(AzH^4)Cl^2AzO^3,2H^2O,$$

forme des aiguilles brillantes, aplaties, de couleur marron, qui se dissolvent dans l'eau tiède, à laquelle elles communiquent une couleur pourpre. Cette solution précipite les sels métalliques. Le sel de baryum est un précipité brun clair, qui se dissout dans l'eau chaude avec une couleur pourpre. Le sel de cuivre est un précipité brun verdâtre, que l'on obtient par double décomposition en

ajoutant une solution du sel ammonique à une solution l'acétate cuivrique. Le sel de plomb est un précipité rouge brun. Le sel mercureux est un précipité brun foncé. Le bichlorure de mercure ne précipite pas le bichloroquinoylamate d'ammonium. Le sel d'argent se précipite en flocons bruns, souvent cristallins et paraît être facilement décomposable.

— *Quinoyl-diamide*

$$(C^6H^2O^2)\left\{\begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right..$$

Ce corps n'est point actuellement connu. Il se produirait probablement si l'on faisait agir l'ammoniaque sur la quinone en présence de l'alcool, par une réaction semblable à celle qui donne naissance à ses dérivés. Traitée par l'ammoniaque sèche, la quinone absorbe 2 molécules de ce gaz, mais ne fournit pas la quinoyl-diamide.

— *Bichloroquinoyl-diamide.*

$$(C^6Cl^2O^2)\left\{\begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right..$$

Syn. de *chloroquinonamide* et de *chloranidamide.* Ce composé se forme par l'action de l'ammoniaque sur la perchloroquinone (chloranile) en présence de l'alcool :

$$\underset{\text{Bichloroquinone.}}{(C^6Cl^2O^2)''} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{4AzH^3}$$

$$= \underset{\text{Bichloroquinoyl-diamide.}}{(C^6ClO^2)''\left\{\begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right.} + \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{2AzH^4Cl}$$

Lorsqu'on chauffe doucement un mélange de perchloroquinone, d'ammoniaque et d'alcool, le liquide prend une couleur rouge brun, et une portion de la matière solide se dissout à l'état de dichloroquinoylate d'ammonium, tandis qu'une autre portion reste sous la forme d'un précipité rouge brun. On lave ce précipité à l'alcool, puis on le redissout dans ce liquide en y ajoutant un peu de potasse et l'on chauffe légèrement; on filtre ensuite si cela est nécessaire, on neutralise la potasse par un acide et l'on filtre de nouveau le liquide pendant qu'il est encore chaud. La dichloroquinoyl-diamide se dépose alors presque immédiatement sous la forme d'un précipité brun dont la couleur est d'autant moins foncée, que l'on a employé une quantité d'alcool plus considérable et que l'on a élevé davantage la température. Cependant, on doit éviter de pousser la température trop haut, parce que, au-dessus d'un certain degré, le produit serait décomposé par la potasse.

La dichloroquinoyl-diamide est une poudre brune qui, vue au microscope, paraît former deux prismes microscopiques d'une couleur cramoisi foncé et le plus souvent douée de l'éclat métallique. Elle est insoluble dans l'eau et presque insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Lorsqu'on la chauffe avec précaution sur une plaque de verre, une partie se sublime et l'autre se décompose. L'acide chlorhydrique ne l'attaque pas même à la température d'ébullition. L'acide sulfurique concentré la dissout en formant une liqueur violette, d'où elle est presque complètement précipitée par l'eau. La potasse, à une température suffisamment élevée, en dégage de l'ammoniaque et la convertit en dichloroquinoylate de potassium.

— *Diphénil-quinoyl-diamide.*

$$(C^6H^2O^2)''\left\{\begin{matrix} Az(C^6H^5)^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right..$$

Ce corps se produit par l'action de l'aniline sur la quinone en présence d'un grand excès d'alcool :

$$\underset{\text{Quinone.}}{3(C^6H^2O^2)'H^2} + \underset{\text{Aniline.}}{2(C^6H^5)H^2Az}$$

$$= \underset{\text{Hydroquinone.}}{2C^6H^6O^2} + \underset{\text{Diphénil-quinoyl-diamide.}}{(C^6H^2O^2)\left\{\begin{matrix} Az(C^6H^5)^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right.}.$$

La solution ainsi obtenue abandonne, en se refroidissant, la diamide sous la forme d'écailles qui présentent le plus souvent un éclat métallique. Les eaux mères, évaporées après avoir été additionnées d'acide chlorhydrique, fournissent un mélange de chlorhydrate d'anhydrine et d'inoquinone.

— *Diphénil-dichloroquinoyl-diamide.*

$$(C^6Cl^2O^2)''\left\{\begin{matrix} Az(C^6H^5)^2 \\ AzH^2 \end{matrix}\right..$$

Ce composé se produit par l'action de l'aniline sur la perchloroquinone; la réaction qui lui donne naissance est absolument semblable à celle qui donne naissance au composé précédent. Il a été obtenu d'abord par Hesse, qui l'avait considéré comme la dichloro-quinoyl-pentaphénil-diamide; mais Hoffmann a montré que la vraie formule de ce corps est celle que nous avons donnée plus haut. Cette anile forme des cristaux d'un brun noirâtre et susceptibles de se sublimer, ne se dissout ni dans l'eau, ni dans l'alcool froid, ni dans l'éther, ni dans l'acide chlorhydrique, ni dans les alcalis; mais se dissout dans la benzine, ce qui permet de la séparer des autres substances formées en même temps qu'elle dans la réaction.

QUINOYLIQUE adj. (ki-no-i-li-ke — de *quina*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Acide quinoylique, nom impropre de la dioxyquinone.

— **Encycl.** V. QUINONE.

QUINPEZÉE s. m. (kain-pe-zé). Mamm. V. CHIMPANZÉ.

QUINQUAGÉNAIRE adj. (kuain-koua-jé-nè-re — lat. *quinquagenarius;* de *quinquageni*, cinquante). Qui est âgé de cinquante ans : *Un homme, une femme* QUINQUAGÉNAIRE.

— Substantiv. Personne âgée de cinquante ans : *M. Foullepointe, ma bonne, dit Adolphe en lui présentant ce digne* QUINQUAGÉNAIRE. (Balz.)

QUINQUAGÉSIME s. f. (kuain-koua-jé-zi-me — du lat. *quinquagesimus*, cinquantième). Dimanche qui précède le premier dimanche de carême : *Le dimanche de la* QUINQUAGÉSIME. *La* QUINQUAGÉSIME. ‖ *Quinquagésime pascale*, Nom donné autrefois à la Pentecôte, qui arrive cinquante jours après Pâques.

— **Encycl.** Le dimanche qui suit le mercredi des cendres est le premier de la quarantaine du carême; aussi a-t-il reçu le nom de Quadragésime; voilà aussi pourquoi on appelle celui qui précède *Quinquagésime*, ou cinquantième, ou dimanche de la cinquantaine; en reculant ainsi de dimanche en dimanche, on arrive à la Sexagésime, à la Septuagésime, bien que ces dimanches ne tombent pas rigoureusement soixante ou soixante-dix jours avant Pâques. Autrefois, on donnait le nom de *Quinquagésime* au dimanche de la Pentecôte, parce qu'il tombe cinquante jours après Pâques; mais, pour éviter toute confusion, on ajoutait à ce mot l'adjectif *pascale.*

QUINQUAGÉSIMO adv. (kuain-koua-jé-zi-mo — mot latin formé de *quinquagesimus*, cinquantième). Cinquantièmement. Il sert à marquer le cinquantième objet d'une série, et s'écrit souvent 50°.

QUINQUAÏEUL, EULE s. (kuain-koua-ieul, eu-le — du lat. *quinque*, cinq, et de *aïeul*). Père, mère du quadrisaïeul.

QUINQUANGULAIRE adj. (kuain-kouan-gu-lè-re — du lat. *quinque*, cinq; *angulus*, angle). Qui a cinq angles.

QUINQUANGULÉ, ÉE adj. (kuain-kouan-gu-lé — du lat. *quinque*, cinq; *angulus*, angle). Bot. Qui offre cinq angles saillants.

QUINQUANNION s. m. (kuain-kouan-ni-on — du lat. *quinque*, cinq; *annus*, an). Dr. cout. Espace de cinq ans.

QUINQUARBOREUS, orientaliste français. V. CINQ-ARBRES.

QUINQUATRIES s. f. pl. (kuin-koua-trî — lat. *quinquatria;* de *quinque*, cinq, et de *quatuor*, quatre). Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Rome, tous les quatre ans, pendant cinq jours, en l'honneur de Pallas, et qui étaient imitées des panathénées athéniennes. ‖ *Petites quinquatries*, Autre fête de Minerve, qu'on célébrait aux ides de juin.

— **Encycl.** Les *quinquatries* étaient des fêtes en l'honneur de Minerve, célébrées à Rome le 14 des calendes d'avril (19 mars), qui, au dire des Romains, était l'anniversaire de la naissance de Minerve ou Pallas, déesse de la guerre et de tous les arts. Les *quinquatries* ne durèrent d'abord qu'un seul jour; plus tard, elles furent portées à cinq jours, comme on peut s'en convaincre par ce passage de Verrius Flaccus, célèbre grammairien latin. « On croit généralement, dit-il, que les *quinquatries* tirent leur nom du nombre de jours fériés qu'elles renferment; c'est une très-grosse erreur; rien dans le mot n'annonce un nombre de jours, il marque seulement que la fête a lieu le cinquième jour après les ides. *Quinquatries* vient de *quinquatrus*, espèce d'archaïsme qu'on retrouve chez plusieurs peuples de l'Italie, tels que les Tusculans, par exemple; cette fausse étymologie aura pris naissance dans l'extension donnée aux jours fériés de cette fête. » Le premier jour des *quinquatries*, qui était aussi celui de l'anniversaire de la naissance de la déesse, tous les hommes qui dans la ville exerçaient un état exigeant une dépense plus ou moins grande d'intelligence se rendaient à un petit temple de Minerve Captive, bâti sur la pente inférieure du mont Cœlius. On voyait entrer pêle-mêle dans le temple de la fille de Jupiter des astronomes, des cordonniers, des poëtes, des teinturiers, des statuaires, des tisserands, des peintres, des tourneurs, des maîtres d'éloquence, des médecins; on voit donc par là que Minerve était considérée par les Romains aussi bien comme la déesse des arts industriels que comme la protectrice des beaux-arts. Les trois jours qui suivaient étaient consacrés à Minerve déesse de la guerre; aussi étaient-ils remplis par des combats sanglants de gladiateurs, appelés *présents de gladiateurs*, ou à des combats d'hommes contre des bêtes féroces, appelés simplement *chasses.* Il était défendu de porter secours aux hommes qui tombaient dans ces jeux, lesquels étaient de véritables combats à outrance. Le cinquième jour des *quinquatries* était consacré à la lustration des trompettes qui servaient aux cérémonies religieuses et à des sacrifices. Comme le font remarquer Horace et Juvénal, les jeunes gens qui étudiaient les belles-lettres et qui, par conséquent, exerçaient leur intelligence, fêtaient les *quinquatries* par des vacances, pendant lesquelles ils apportaient leur minerval à leurs maîtres. Le jour des ides de juin, c'est-à-dire le 13 juin, on célébrait une fête appelée les *petites quinquatries.* C'était une fête en l'honneur des joueurs de flûte, qui remplirent de tout temps un rôle important dans les cérémonies civiles et religieuses. L'an 441 de la fondation de Rome, les consuls Appius Claudius, Cæcus et C. Plautius, voulant punir les musiciens de leurs mœurs irrégulières et licencieuses, leur interdirent de prendre part aux banquets sacrés célébrés dans le temple de Jupiter; les joueurs de flûte, indignés, firent comme autrefois les plébéiens : ils sortirent en masse de la ville et se rendirent à Tibur. Célébrer les cérémonies publiques sans joueurs de flûte, c'était heurter trop violemment les mœurs romaines; aussi le sénat, tout en ménageant sa dignité par des ruses habiles, fut-il obligé de rappeler les musiciens et de leur rendre leurs antiques priviléges. Aussi, à leur retour, les joueurs de flûte perpétuèrent le souvenir de cet événement en instituant les petites *quinquatries.* Ils célébraient cette fête, qui durait trois jours, d'abord en allant sacrifier dans le temple de Minerve et surtout en parcourant les différentes rues de la ville en chantant et en jouant de leurs instruments.

QUINQUE s. m. (kain-ke). Ornith. Espèce de merle de la Chine.

QUINQUE s. m. (kuain-kué — du lat. *quinque*, cinq). Mus. Morceau de musique à cinq parties. ‖ On dit aujourd'hui QUINTETTE.

QUINQUÉCENTISTE s. m. (kuain-kué-san-ti-ste). Nom donné aux classiques italiens qui ont écrit de 1500 à 1600 : *Un* QUINQUÉCENTISTE *de bonne date et de bonne conservation.* (Ch. Nodier.)

QUINQUÉDENTÉ, ÉE adj. (kuain-kué-dan-té — du lat. *quinque*, cinq; *dens*, dent). Bot. Qui est terminé par cinq dents ou dentelures.

QUINQUÉDIGITÉ, ÉE adj. (kuain-kué-di-ji-té — du lat. *quinque*, cinq; *digitus*, doigt). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinq folioles terminant le pétiole.

QUINQUÉFIDE adj. (kuain-kué-fi-de — du lat. *quinque*, cinq; *findere*, fendre). Bot. Qui est fendu en cinq parties.

QUINQUÉFLORE adj. (kuain-kué-flo-re — du lat. *quinque*, cinq; *flos*, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

QUINQUÉFOLIÉ, ÉE adj. (kuain-kué-fo-li-é — du lat. *quinque*, cinq; *folium*, feuille). Bot. Qui a cinq feuilles.

QUINQUÉFOLIOLÉ, ÉE adj. (kuain-kué-fo-li-o-lé — du lat. *quinque*, cinq, et de *foliole*). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun se termine par cinq folioles.

QUINQUÉFORÉ, ÉE adj. (kuain-kué-fo-ré — du lat. *quinque*, cinq, et de *foré*). Hist. nat. Qui porte cinq trous.

QUINQUÉJUGUÉ, ÉE adj. (kuain-kué-ju-ghé — du lat. *quinque*, cinq; *jugum*, paire). Bot. Qui porte des feuilles composées de cinq paires de folioles.

QUINQUÉLOBÉ, ÉE adj. (kuain-kué-lo-bé — du lat. *quinque*, cinq, et de *lobé*). Bot. Qui est divisé en cinq lobes.

QUINQUÉLOCULAIRE adj. (kuain-kué-lo-ku-lè-re — du lat. *quinque*, cinq; *locula*, loge). Bot. Qui renferme cinq loges.

QUINQUÉLOCULINE s. f. (kuain-kué-lo-ku-li-ne — du lat. *quinque*, cinq; *loculus*, loge). Foram. Genre de foraminifères, de l'ordre des agathistègues et de la famille des multiloculides, formé aux dépens des milioles.

QUINQUEMPOIX, village et comm. de France (Oise), canton de Saint-Just-en-Chaussée, arrond. et à 24 kilom. de Clermont, à 32 kilom. de Beauvais; 311 hab. Fabriques de toiles et de cordes; commerce de bestiaux. Le portail de l'église est orné de nombreuses sculptures.

QUINQUENELLE s. f. (kuain-ke-nè-le — lat. *quinquennium*, espace de cinq ans). Dr. cout. Délai de cinq ans, que le débiteur malheureux et de bonne foi pouvait obtenir du prince pour solder ses créanciers. ‖ Lettres qui accordaient ce délai.

QUINQUENÈRE s. m. (kuain-ke-nè-re). Ornith. Nom de la mésange, en Bourgogne.

QUINQUÉNERVÉ, ÉE adj. (kuain-kué-ner-vé — du lat. *quinque*, cinq; *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui porte cinq nervures.

QUINQUENNAL, ALE adj. (kuain-kuènn-nal, a-le — lat. *quinquennalis;* de *quinque*, cinq, et de *annus*, année). Qui dure cinq ans : *Magistrat* QUINQUENNAL. ‖ Qui se fait de cinq ans en cinq ans : *L'usage de la vie parlementaire est de ne jamais laisser une assemblée achever jusqu'au bout la période* QUINQUENNALE *écrite dans la loi d'élection.* (Balz.)

— Antiq. rom. *Fêtes quinquennales* ou *Jeux quinquennaux*, Jeux qui se célébraient tous les cinq ans.

— s. m. Antiq. rom. Magistrat des colonies et des municipes, qui avait pour cinq ans une autorité analogue à celle du censeur.

— **Encycl.** Antiq. Les jeux *quinquennaux* se célébraient tous les cinq ans, c'est-à-dire qu'ils revenaient après quatre années révolues. Les jeux Olympiques étaient des jeux *quinquennaux* ou, comme disaient les Grecs, des *pentétérides* (*pente*, cinq, *etos*, année). A l'imitation de ces fêtes, des jeux furent célébrés tous les cinq ans dans diverses villes de la Grèce et de l'Asie. En outre, des jeux *quinquennaux* se tinrent à Chio en l'honneur d'Homère. Les Romains eurent des jeux *quinquennaux*, dont les plus anciens paraissent avoir été ceux qu'institua Auguste pour célébrer sa victoire à Actium. C'était le 2 septembre, jour anniversaire de cette victoire, qu'ils avaient lieu à Nicopolis, en face d'Actium, sur la côte d'Épire; ils consistaient en concours de musique, en luttes gymnastiques et en courses de chevaux. On célébra aussi à Rome les mêmes jeux, et ils furent placés sous la direction des quatre colléges sacerdotaux. D'autres jeux se tinrent tous les cinq ans, dans les provinces, en l'honneur de Jules César et d'Auguste. Néron institua, l'année 61 de notre ère, des jeux destinés principalement à des concours littéraires de poésie et d'éloquence; il les déclara *quinquennaux;* mais, comme il s'y mettait au nombre des concurrents et s'y faisait couronner, le délai de cinq ans lui parut trop long pour la satisfaction de sa vanité; il les fit revenir plus fréquemment. L'empereur Domitien établit aussi des jeux *quinquennaux;* ce fut la restauration des anciens jeux Capitolins, qui dataient de Camille et du départ des Gaulois. Mais ces derniers jeux revenaient, à ce que l'on croit, chaque année et consistaient seulement en courses curules et équestres. Ceux de Domitien comprenaient une joute équestre, une lutte gymnastique, un concours musical et un concours littéraire pour des ouvrages en prose grecque et latine. Il y avait, en outre, une course de jeunes filles. Domitien assistait à ces jeux, en costume grec, et distribuait les prix. Il ordonna que l'on compterait par jeux Capitolins, afin de remplacer l'usage, aboli par Vespasien, de compter par lustres.

Nous devons rappeler ici les vœux *quinquennaux* qui se faisaient à Rome et par lesquels on promettait aux dieux certaines offrandes, si cinq ans après le vœu la république se trouvait dans un état prospère. Il faut aussi nommer les fêtes *quinquennales* qu'on célébrait à Rome et dans les provinces, au temps de l'empire, après les cinq premières années d'un règne, puis, dans le cours d'un même règne, de cinq ans en cinq ans.

QUINQUENNALITÉ s. f. (kuain-kuènn-na-li-té — rad. *quinquennal*). Durée de cinq années d'une fonction, d'une magistrature.

QUINQUENNIUM s. m. (kuain-kuènn-ni-omm — mot lat. formé de *quinque*, cinq, et de *annus*, an). Antiq. rom. Espace de cinq ans qui s'écoulait entre la célébration des jeux quinquennaux, ou pendant l'exercice d'une magistrature.

— Scolast. Cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie :

On convient avec lui que, dans l'instruction
D'un gradué de si grosse importance,
Le moindre temps pour le mettre en licence
Est d'un double *quinquennium.*

BOSQUILLON.

QUINQUENNOVE s. m. (kuain-ke-no-ve — du lat. *quinque*, cinq; *novem*, neuf). Ancien jeu qui se jouait avec deux dés.

— **Encycl.** Le *quinquenove* se joue avec deux dés, entre un banquier et des pontes; mais chaque joueur est banquier à son tour. Tant que celui qui tient les dés passe, c'est-à-dire gagne, il les conserve; mais aussitôt qu'il perd, il les cède à son voisin de droite. Les pontes mettent sur le tapis la somme qu'ils veulent exposer; puis le banquier couvre d'une somme égale la masse de toutes les mises, après quoi il jette les dés. S'il amène un doublet ou bien un des nombres trois ou onze qu'on appelle *hasards*, il gagne toutes les mises. S'il amène cinq ou neuf, que l'on nomme les *contraires*, il perd tout ce qu'il a mis au jeu, et les pontes se le partagent. S'il amène quatre, six, sept, huit ou dix, il ne gagne ni ne perd. Il jette alors de nouveau les dés, mais le point qu'il vient d'amener lui est acquis, et, s'il l'amène de nouveau avant cinq ou neuf, il gagne, tandis qu'il perd s'il amène plutôt un de ces derniers.

QUINQUÉPARTI, ITE adj. (kuain-kué-par-ti, i-te — du lat. *quinque*, cinq; *partitus*, partagé). Hist. nat. Qui est divisé en cinq parties. ‖ On dit aussi QUINQUÉPARTITE pour les deux genres.

QUINQUÉPLISSÉ, ÉE adj. (kuain-kué-pli-se — du lat. *quinque*, cinq, et de *plissé*). Moll. Qui offre cinq plis.

QUINQUÉPONCTUÉ, ÉE adj. (kuain-kué-pon-ktu-é — du lat. *quinque*, cinq, et de *ponctué.*) Hist. nat. Qui est marqué de cinq points.

QUINQUÉ-PORTE s. m. (kuain-kué-por-te — du lat. *quinque*, cinq, et de *porte*). Pêche. Filet du genre du verveux, à cinq entrées.

QUINQUERCE s. m. (kuain-kuèr-se — lat. *quinquertium;* de *quinque*, cinq, et de *ars*, art). Antiq. rom. Ensemble des cinq espèces de combats auxquels se livraient les athlètes.

QUINQUÉRÈME s. f. (kuain-kué-rè-me — du lat. *quinque*, cinq; *remus*, rame). Antiq. Galère qui, selon les uns, avait cinq étages de rameurs superposés, ou, selon d'autres, quatre rameurs par aviron, etc.

QUINQUÉSÉRIÉ, ÉE adj. (kuain-kué-sé-ri-é — du lat. *quinque*, cinq, et de *sérié*). Bot. Qui est disposé sur cinq rangées.

QUINQUÉSTRIÉ, ÉE adj. (kuain-kué-stri-é — du lat. *quinque*, cinq, et de *strié*). Hist. nat. Marqué de cinq raies : *Scorpion* QUINQUÉSTRIÉ.

QUINQUET s. m. (kain-kè — du nom de *Quinquet*, à qui on a attribué l'invention de cette lampe). Lampe à double courant d'air, avec réservoir d'huile supérieur à la mèche : *Le classique* QUINQUET *fut le premier appareil d'éclairage qui reçut l'application des cheminées de verre.* (L. Figuier.)

Eh bien donc! à vos rangs, Guignols et Bilboquets!
Ouvrons la grande porte, allumons les *quinquets!*
TH. DE BANVILLE.

— Pop. Œil : *Cette jeune fille a une jolie paire de* QUINQUETS.

— *Moucher le quinquet, les quinquets à quelqu'un*, Lui donner des coups sur l'œil, sur les yeux : *Allons!* MOUCHE-LUI LE QUINQUET, *ça l'esbrouffera.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** V. LAMPE.

QUINQUÉVALVE adj. (kuain-kué-val-ve — du lat. *quinque*, cinq, et de *valve*). Bot. Qui s'ouvre en cinq valves.

QUINQUÉVIGÉSIMAL, ALE adj. (kuain-kué-vi-jé-zi-mal, a-le). Minér. Qui offre vingt-cinq faces.

QUINQUÉVIR s. m. (kuain-kué-vir — du lat. *quinque*, cinq; *vir*, homme). Hist. rom. Titre donné à divers officiers ou magistrats au nombre de cinq : *L'an de Rome* 353, *des* QUINQUÉVIRS *furent chargés d'aviser au moyen d'aider le peuple à payer ses dettes.* (Complém. de l'Acad.) ‖ Nom donné à des officiers qui étaient chargés de rechercher et punir les usuriers. ‖ Nom donné à des prêtres qui faisaient des sacrifices pour les morts. ‖ Nom donné à des magistrats chargés de présider aux repas sacrés.

— **Encycl.** On appelait *quinquévirs* cinq officiers subalternes dont les fonctions consistaient à veiller, sous l'autorité des édiles plébéiens, à l'exécution des règlements de police. C'était aussi la dénomination qu'on appliquait à des magistrats chargés, au nombre de cinq, de faire exécuter quelque mesure extraordinaire, comme la réparation des murailles de la ville. Les plus connus des magistrats de ce genre, nommés dans des circonstances particulières, furent les *quinquévirs* mensaires (*quinqueviri mensarii*). Les mensaires étaient une sorte de banquiers publics nommés par l'Etat; ils différaient des *argentarii*, qui négociaient l'argent pour leur propre compte. On trouvait les banques des uns et des autres sur le Forum. Tout débiteur qui avait besoin d'emprunter pouvait s'adresser aux banques des mensaires, s'il présentait des garanties suffisantes. Le mensaire prêtait au nom du trésor public. L'Etat n'avait recours à cet expédient que dans les cas d'une grande détresse générale. Les premiers mensaires furent nommés, au nombre de cinq, par les consuls en 352 avant notre ère, à l'époque où les plébéiens se trouvèrent tellement accablés par les dettes qu'ils se virent forcés d'emprunter à de nouveaux créanciers pour payer les anciens, et se ruinèrent ainsi complètement. A diverses époques, des banquiers du même genre furent créés à Rome en vue de faciliter le payement des dettes du peuple; mais ils paraissent avoir été d'ordinaire seulement au nombre de trois; on ne les appela donc plus *quinquévirs*, mais *triumvirs*.

Quelquefois les magistrats chargés de conduire une colonie furent au nombre de cinq et, par conséquent, furent nommés *quinquévirs;* mais le plus souvent on confia cette mission à des triumvirs.

Il y eut encore d'autres *quinquévirs;* ce sont les magistrats qui présidaient aux repas sacrés, et aussi les prêtres qui étaient chargés de faire des sacrifices en souvenir des morts.

QUINQUIÈS adv. (kuain-kui-ès — mot lat. dérivé de *quinque*, cinq). Cinq fois; s'emploie après *semel*, *bis*, *ter* et *quater*.

QUINQUILLE s. f. (kain-ki-lle; *ll* mll. — du lat. *quinque*, cinq). Jeux. Hombre joué à cinq : *Une partie de* QUINQUILLE.

QUINQUINA s. m. (kain-ki-na — du péruvien *kinakina*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, type de la tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes du Pérou et au Brésil : *D'après certains auteurs, l'écorce du* QUINQUINA *aurait été employée comme fébrifuge de temps immémorial.* (P. Duchartre.) ‖ *Le* QUINQUINA *décore le flanc des Andes.* (De Salvandy.) ‖ *Quinquina aromatique*, Nom vulgaire de la cascarille.

— Pharm. Ecorce amère fébrifuge fournie par le quinquina : *Une vieille duchesse anglaise aima mieux autrefois mourir de la fièvre que de guérir avec le* QUINQUINA, *parce qu'on appelait alors ce remède* poudre des jésuites. (Volt.) *Les propriétés fébrifuges des* QUINQUINAS *ont dû engager les chimistes à rechercher le principe actif de cette écorce.* (Pelouze.) ‖ *Quinquina caraïbe*, Ecorce de l'exostemme caraïbe. ‖ *Quinquina de Pihauhy*, Ecorce de l'exostemme de Souza. ‖ *Quinquina de Rio-Janeiro*, Ecorce du cosmibuena hexandre. ‖ *Quinquina de Sainte-Lucie*, Ecorce de l'exostemme florifère. ‖ *Quinquina nova*, Ecorce de la portlandie grandiflore. ‖ *Quinquina piton*, Ecorce de l'exostemme florifère. ‖ *Quinquina de la Guyane* ou *de Virginie*, *Quinquina faux*, *Quinquina d'angusture*, Noms vulgaires de l'angusture. ‖ *Quinquina français*, Nom donné à l'écorce de plusieurs végétaux indigènes et à divers mélanges fébrifuges. ‖ *Faux quinquina*, Nom vulgaire de diverses rubiacées.

— **Encycl.** Hist. Le nom de *quinquina* fut d'abord donné par La Condamine à une plante de la famille des rubiacées dont l'écorce était connue des Indiens pour guérir de la fièvre; ce nom fut tiré du mot péruvien *quina-quina*, l'*écorce-écorce*, c'est-à-dire, dans l'idiome du Pérou, l'écorce des écorces ou l'écorce par excellence. C'est ainsi que les indigènes la désignaient. Plus tard, Linné groupa le *quinquina*, avec d'autres plantes qui s'en rapprochent, dans un genre qu'il appela le genre *cinchona*, du nom de la comtesse de Cinchon.

Le *quinquina* ne fut apporté en Europe qu'en 1640 et ne fut connu en France qu'en 1679; mais dans certaines contrées de l'Amérique, la vertu fébrifuge en était déjà connue, dit-on, de temps immémorial. En 1638, une vice-reine du Pérou, la comtesse d'El Cinchon, ayant été atteinte de fièvre rebelle, fit usage, d'après les conseils d'un corrégidor de Loxa, de poudre d'écorce de *quinquina*. Elle fut guérie, et de cette cure date la réputation aujourd'hui si grande du *quinquina*. A son retour en Europe, qui eut lieu deux ans après, la comtesse d'El Cinchon apporta avec elle une grande quantité du nouveau médicament et l'usage ne tarda pas à s'en propager à la cour d'Espagne. La poudre de *quinquina*, distribuée par la comtesse elle-même, fut alors connue sous le nom de *poudre de la comtesse*. Cependant la petite quantité qui en avait été apportée en Europe et sans doute aussi son mode de distribution ne permirent pas de l'employer communément, et ce ne fut que vers 1649 que les jésuites, qui étaient parvenus à savoir ce que c'était que la *poudre de la comtesse*, ayant fait venir du Pérou une quantité énorme d'écorces, en firent une poudre dont ils gardèrent le secret et dont ils tirèrent des revenus considérables sous le nom de *poudre des jésuites*. De ce moment, la vogue augmenta sans mesure et elle devint telle en 1679, qu'un Anglais, contemporain de Sydenham et nommé Talbot, qui, selon Mme de Sévigné, débitait à Paris de la *poudre des jésuites* à 400 pistoles la dose, vendit à Louis XIV, pour une somme fabuleuse, le secret de la fabrication de cette poudre. C'est alors seulement que, grâce à Louis XIV qui n'avait acheté le mystère que pour le livrer au public, on connut en France l'écorce de *quinquina*.

En 1736, La Condamine fut envoyé dans l'Amérique méridionale, pour mesurer un degré du méridien. Sans négliger la mission dont il était chargé, il profita de son séjour pour chercher à connaître la plante qui fournissait le *quinquina*. Suivant les indications de Joseph de Jussieu, botaniste adjoint à l'expédition, il alla à Loxa, où il décrivit et dessina sur place le premier *quinquina*. A son retour en France en 1738, il publia le résultat de ses études.

Les recherches de La Condamine furent continuées par Joseph de Jussieu, qui resta après lui au Pérou. On apprit ainsi que la précieuse écorce venait de Loxa, ville située vers le 4e degré de latitude méridionale; la plus estimée était fournie par les arbres qui croissaient aux environs de la ville, sur la montagne de Cajanuma.

Telle est l'origine de nos connaissances sur les *quinquinas*. Joseph de Jussieu étant mort peu après son arrivée en Europe et sans pouvoir publier les résultats de son séjour au Pérou, on chargea en 1776 le botaniste Dombey d'aller étudier la flore péruvienne. Mais l'expédition fut entravée par le gouvernement espagnol, sous la domination duquel se trouvait alors le Pérou. Ce gouvernement, désireux de se réserver l'honneur des découvertes, retarda le départ de Dombey pendant qu'il organisait, sous la direction de deux savants éminents, Ruiz et Pavon, une expédition du même genre. Dombey en fut réduit à se joindre aux Espagnols. Il visita les contrées à *quinquinas* et recueillit des renseignements précieux. Mais le même gouvernement qui s'était opposé à son départ l'empêcha de faire profiter la science de ses travaux; ses collections n'arrivèrent au Muséum d'histoire naturelle que détruites en partie, et il ne put publier les faits qu'il avait découverts. De leur côté, Ruiz et Pavon publièrent les résultats de leur expédition; chacun d'eux donna une *Quinologie;* tous deux firent une flore du Pérou et du Chili.

Vers la même époque, Mutis, médecin du vice-roi d'Espagne don Pedro Messia de La Cerda, s'occupait de l'étude du *quinquina* de la Nouvelle-Grenade. Il découvrit plusieurs écorces de *quinquina* aussi actives comme fébrifuges que celles des environs de Loxa. A sa mort, son œuvre fut continuée par ses élèves. Un point important à noter à l'honneur de ses travaux, c'est que les espèces qu'il désigna dès lors comme supérieures aux autres sont celles que les fabricants de quinine, principe fébrifuge du *quinquina*, recherchent le plus aujourd'hui. L'opinion de Mutis, qui considérait comme bonnes les espèces de *quinquinas* des environs de Santa, fut vivement combattue par Ruiz et Pavon, et depuis par divers savants; elle est actuellement parfaitement justifiée.

Humboldt et Bonpland contribuèrent à augmenter nos connaissances sur les *quinquinas*. Ils décrivirent quelques espèces nouvelles. Depuis ce moment, les voyageurs se sont multipliés. Nous citerons Goudot, Hartweg, Purdie, Warscewitz, Linden, Funk, Triana, Popping, Lechler; mais ces voyageurs ne se sont occupés des *quinquinas* que d'une manière en quelque sorte secondaire; M. Weddel, au contraire, chercha spécialement, dans une exploration en Bolivie, à élucider l'histoire de ces plantes remarquables. Il découvrit huit espèces nouvelles et traça une carte fort exacte des régions où l'on rencontre des forêts à *quinquinas*. Enfin, M. P. Delondre entreprit peu après, dans le but de fournir à l'industrie un approvisionnement plus facile de *quinquinas* riches en quinine, un voyage important à la suite duquel il publia, avec M. Bouchardat, une *Quinologie* très-remarquable.

L'histoire des *quinquinas* s'est, tout récemment, enrichie de documents nouveaux dus à M. Rampon, consul de France à la Nouvelle-Grenade. Outre l'intérêt scientifique qui porta les savants à s'occuper de cette question, le *quinquina* était devenu l'objet d'un tel trafic et avait pris une telle valeur, que ceux qui le récoltent, les *cascarilleros*, comme on les appelle au Pérou, ne s'astreignant à aucune règle dans leur exploitation, en dévastaient toutes les forêts et que la crainte de manquer de ce médicament si précieux n'avait pas tardé à se présenter à beaucoup d'esprits; le gouvernement hollandais d'abord, le gouvernement anglais ensuite, songèrent à acclimater dans leurs colonies la plante qui tendait à disparaître de l'Amérique du Sud et envoyèrent au Pérou des voyageurs chargés de recueillir de jeunes arbres et de les transplanter à Java et à Ceylan. Ces travaux ont permis d'étudier plus à l'aise les *quinquinas* et n'ont pas peu contribué à nous les faire bien connaître. En résumé, la haute considération dont Louis XIV entoura Talbot, les largesses dont il le combla et les ordres qu'il donna aux Facultés de s'occuper du *quinquina* lui imprimèrent une vogue inouïe; l'Europe suivit l'exemple de la France et l'écorce du Pérou devint rapidement un remède populaire; bientôt les travaux de Badus, de Morton, de Torti, de Lancisi, etc., consacrèrent sa puissance et son importance thérapeutique; en 1820, la découverte du sulfate de quinine par MM. Pelletier et Caventou en facilita l'emploi; aujourd'hui l'usage en est universel.

Le genre *cinchona* ou *quinquina* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, pourvues de stipules, toujours entières, mais très-variables dans leurs dimensions, leur forme et leur pubescence. Les fleurs, disposées en cymes généralement paniculiformes, quelquefois corymbiformes, sont blanches ou pourprées ou d'une nuance intermédiaire. Leur odeur est agréable. Elles ont un calice turbiné, à cinq dents et soudé à l'ovaire; une corolle hypocratériforme, à tube terminé par des lobes lancéolés, garnis de poils sur les bords; cinq étamines incluses, à anthères linéaires; un ovaire infère, biloculaire, renfermant de nombreux ovules anatropes, à placentation axile; un style simple et bifide. Le fruit est une capsule ovoïde, couronnée par le limbe du calice, déhiscente de bas en haut en deux valves par l'ouverture desquelles s'échappent à maturité des semences garnies d'une aile denticulée.

Les divers *cinchonas* diffèrent assez peu les uns des autres, ou plutôt ils forment une série continue entre les termes de laquelle on ne saurait indiquer que des différences légères. Ils constituent un genre très-naturel, de telle sorte que les divers auteurs diffèrent beaucoup pour la différenciation et le groupement des espèces.

Ces végétaux croissent spontanément dans une zone bien déterminée de l'Amérique méridionale. Cette zone s'étend sur les longues chaînes des Cordillères; elle forme une courbe immense dont la partie concave regarde l'orient et renferme les sources des nombreux affluents de l'Amazone; elle s'étend du 10e degré de latitude nord au 19e degré de latitude australe. Dans cette partie du continent américain, les *quinquinas* se rencontrent généralement partout où l'altitude du lieu vient à produire une température convenable pour leur développement; on les trouve d'ordinaire à des élévations comprises entre 1,600 et 2,400 mètres. Cependant quelques espèces prospèrent à une altitude moindre, 1,200 mètres par exemple; à la vérité, M. de Humboldt en a observé à 2,890 mètres et Caldas à 3,270 mètres. C'est dans les parties moyennes qu'ils acquièrent leur plus grand développement.

Les écorces des *quinquinas* sont amères, de même que les feuilles et les fleurs, mais à un degré plus prononcé, et elles sont les seules parties de la plante employées en médecine, les seules aussi qu'on importe en Europe.

Les botanistes, et parmi eux on doit ici citer surtout M. Howard, ont, dans ces derniers temps, étudié avec soin les caractères de ces écorces, dans le but de reconnaître l'origine des différentes espèces commerciales et aussi l'influence des conditions climatériques sur leur nature et leurs qualités. La plus grande obscurité règne encore sur ce point, malgré des recherches déjà nombreuses; aussi les quinologistes ont-ils quelque peine à s'entendre. On en a été réduit à diviser jusqu'ici, avec Guibourt, les *quinquinas* en quatre sortes : les *quinquinas gris*, à écorce roulée, peu fibreuse, très-astringente, peu amère, fournissant une poudre d'un gris fauve, ne renfermant que de la cinchonine (v. ce mot) et presque pas de quinine (v. ce mot); les *quinquinas jaunes*, à écorce plus volumineuse, plus fibreuse, moins astringente et plus amère, fournissant une poudre jaune ou orangée, laquelle renferme une forte proportion de quinine; les *quinquinas rouges*, à écorce parfois très-volumineuse, demi-fibreuse, amère et astringente, fournissant une poudre d'un rouge vif qui renferme à la fois de la quinine et de la cinchonine; enfin les *quinquinas blancs*, à écorce recouverte d'un épiderme blanc, uni et adhérent, fournissant une poudre grise qui renferme des traces de cinchonine et d'autres alcaloïdes analogues, mais pas de quinine. Ces *quinquinas* sont généralement nommés *faux quinquinas*. Ils ne sont presque pas fébrifuges.

Comme l'a fait remarquer M. Weddel, cette classification, basée surtout sur l'apparence des espèces, est purement artificielle et aussi éloignée que possible de celle que l'on pourrait désirer établir. Une classification de ce genre range ensemble des écorces provenant d'arbres très-différents et éloigne, au contraire, des écorces produites par des végétaux très-voisins. Il y a plus; M. Weddel a montré que presque constamment les *quinquinas* gris ne sont que les jeunes écorces des mêmes arbres qui donnent les *quinquinas* jaunes et rouges.

M. Pereira a classé les *quinquinas* d'après le lieu de leur origine. MM. Delondre et Bouchardat ont fait de même. Enfin, M. Weddel les a rangés par écorces d'après leur structure anatomique. Il a été amené ainsi à en faire une étude microscopique approfondie. Sa classification est fondée sur des considérations relatives à la nature des fibres corticales. Elle comprend trois types qui correspondent aux espèces que nous désignerons plus loin sous les noms de *cinchona calisaya*, *scrobiculata* et *pubescens*.

Ces trois types, d'après M. Planchon, forment le centre d'autant de groupes encore incomplétement déterminés, mais qui dans leur ensemble ne cadrent pas trop mal avec la distribution systématique des cinchonas. Ce qui est certain, c'est que les caractères micrographiques des écorces peuvent fournir des renseignements extrêmement utiles pour la détermination de l'espèce à laquelle elles se rapportent. Enumérons maintenant rapidement les espèces les plus connues.

Cinchona calisaya Wedd. (var. *C. vera*) du nord de la Bolivie. Il se présente sous deux formes dont nous avons expliqué l'origine, en morceaux plats et en morceaux roulés. C'est l'espèce la plus précieuse pour la fabrication de la quinine; elle renferme de 30 à 32 grammes de quinine et de 6 à 8 grammes de cinchonine par kilogramme, et même davantage.

Cinchona calisaya Wedd. (var. *josephiana*), du Pérou. Il est excellent aussi, mais assez rare.

Cinchona Condaminea Pav. On désigne sous ce nom un très-grand nombre de variétés, parmi lesquelles celle qui a été décrite par La Condamine. Les écorces sont grises et, à quelques exceptions près, plus riches en principes astringents qu'en alcaloïdes.

Cinchonia lucumæfolia Pav., des provinces de Loxa et de Cuença. Les écorces ne renferment presque pas de quinine ni de cinchonine.

Cinchona lanceolata Ruiz et Pav., du Pérou. Assez rare.

Cinchona lancifolia Mutis, du versant occidental de la Cordillère orientale. Cette espèce a beaucoup de variétés commerciales et pharmaceutiques. Elle varie beaucoup comme qualité avec le climat du lieu dans lequel elle s'est développée; son apparence elle-même change énormément. En général, on désigne son écorce dans le commerce sous le nom de *quinquina Colombia;* elle est fort recherchée des fabricants de quinine, qui la payent jusqu'à 6 et 8 francs le kilogramme.

Cinchona pitayensis Wedd., de la Nouvelle-Grenade; il est désigné par les indigènes et les commerçants sous le nom de *quinquina pitayo*. Cette espèce est à peu près disparue des régions où on l'a récoltée d'abord. Il ne nous en vient plus que fort peu dans de bonnes conditions.

Cinchona scrobiculata Wedd., des Andes du Pérou; les écorces sont souvent mélangées au calisaya et sont peu riches en alcaloïdes.

Cinchona nitida Ruiz et Pav. Espèce autrefois estimée sous le nom de huanuco, mais qui ne fournit que de la cinchonine.

Cinchona Peruviana How. Espèce qui fournit les bonnes sortes de huanuco. Son écorce ressemble à celle du calisaya; elle donne de 3 à 4 pour 100 d'alcaloïdes.

Cinchona micrantha Wedd., du Pérou. Cette espèce fournit une écorce renfermant beaucoup de cinchonine et peu de quinine.

Cinchona pubescens Wedd., de Huanuco. Il a plusieurs variétés formant des écorces as-

sez différentes; c'est dans l'une d'elles que Pelletier et Caventou ont découvert l'aricine. En général, on n'y rencontre presque pas de quinine.

Cinchona ovata Wedd., du Pérou méridional et de la Bolivie. C'est l'une des espèces les plus variables; l'écorce peut varier d'un côté à l'autre d'un même tronc. Elle est surtout employée par les fabricants de quinine; elle renferme de 3 à 4 pour 100 d'alcaloïdes.

Cinchona succirubra Pav., de la province de Quito. Ecorce rouge fort estimée, fournissant de 20 à 25 grammes de sulfate de quinine par kilogramme et moitié autant de sel de cinchonine.

Cinchona glandulifera Ruiz et Pav. Il a fourni, dit-on, un des meilleurs *quinquinas* huanuco, qui est aujourd'hui devenu très-rare.

Cinchona Humboldtiana. Il fournit une grande partie des *quinquinas* de Jaen du commerce.

Cinchona cordifolia Wedd., de la Nouvelle-Grenade et de Loxa. Espèce de qualité moyenne, meilleure que beaucoup d'autres *quinquinas* gris et fournissant de 10 grammes à 12 grammes de sulfate de cinchonine par kilogramme.

Nous terminerons en empruntant à une thèse remarquable de M. G. Planchon le tableau suivant des principales écorces du commerce, avec l'indication des espèces qui les produisent :

BOLIVIE ET PÉROU.

Quinquina calisaya	*C. calisaya vera.*
Calisayas légers du commerce	*C. calisaya morada.* *C. orata rufinervis.* *C. micrantha.* *C. amygdalifolia*, etc.

PÉROU.

1° *Ecorces de Cuzco.*

Quinquina rouge de Cuzco (un des calisayas légers)	*C. scrobiculata.*
— jaune de Cuzco — d'Arica	*C. pubescens Pelleteriana.*

2° *Quinquinas huanuco ou de Lima.*

Quinquina huanuco plat sans épiderme	*C. nitida.*
— — jaune pâle	*C. Peruviana.*
— rouge de Lima	*C. Peruviana.*
— gris brun (variété ligneuse)	*C. ovata.*
— gris brun de Lima — de Lima gris ordinaire	*C. micrantha.*

3° *Quinquinas huamalies.*

Quinquinas huamalies	*C. Condaminea.* *C. Humboldtiana.*
Quinquina jaune de Cuença	*C. Humboldtiana.*

EQUATEUR ET PÉROU.

Quinquinas de Jaen et de Loxa.

Quinquinas pâles de Jaen	*C. cordifolia.* *C. subcordata.*
Quinquinas foncés de Jaen	*C. macrocalyx.* *C. Humboldtiana.*
Quinquina de Loxa gris compacte	*C. Condaminea.*
— — brun	*C. nitida.*
— — rouge marron	*C. scrobiculata.*
— — rouge fibreux du roi d'Espagne	*C. Condaminea.*
— jaune fibreux	*C. Condaminea.*
— — du commerce	*C. macrocalyx.*
— payama de Loxa	*C. Condaminea.*
— blanc de Loxa	*C. decurrentifolia.*

EQUATEUR.

Quinquina jaune de Guayaquil	*C. coccinea.* *C. erythrantha.*
Quinquina rouge vrai	*C. succirubra.*

NOUVELLE-GRENADE.

Quinquina Columbia et Carthagène	*C. lancifolia.*
— pytayo	*C. Pitayensis.*
— almaguer	*C. Pitayensis.*
— jaune pâle	*C. cordifolia.*

Après cette énumération complète des *quinquinas* commerciaux, donnons aussi la liste des faux *quinquinas* du même auteur :

Quinquina nova	*Cascarilla magnifolia.*
Ecorce de Paraguatan	*Condaminea tinctoria.*
Quinquina blanc de Mutis	*Cascarilla macrocalyx.*
Ecorce d'Asmonich	*Lasionema roseum.*
Quinquina Piton	*Exostemma floribundum.*

Les premières recherches chimiques relatives aux *quinquinas* furent faites par Bartholdi, Armand Séguin et Vauquelin, mais ces travaux ne rapportèrent pas beaucoup à la science. Laubert, le premier, retira du *quinquina* de Loxa une substance cristallisable dont il ne poursuivit pas l'étude. Gomez et Duncan d'Edimbourg arrivèrent également à un résultat analogue; cependant le second semble être parvenu à isoler la cinchonine. C'est à Pelletier et Caventou qu'est due la découverte des principes des *quinquinas.* Leurs travaux, réunis à ceux de quelques autres chimistes, parmi lesquels il faut citer MM. Schwartz, Pasteur et Bouchardat, ont montré que les *quinquinas* renferment les principes suivants : d'abord six alcaloïdes, qui sont :

La quinine, la quinidine, la cinchonine, la cinchonidine et la quinicine $C^{40}H^{24}Az^{2}O^{2}$.

Indépendamment de ces alcaloïdes, les *quinquinas* renferment :

De l'acide quinique, acide polyatomique, monobasique;

De l'acide quinotannique, glycoside qui, par dédoublement, forme, d'un côté, de la glucose, et donne, de l'autre, les rouges cinchoniques de Pelletier et de Caventou;

Une matière colorante jaune;

Une matière grasse colorante verte;

De l'amidon, de la gomme et enfin de la cellulose.

Les bases sont combinées avec les acides quinique et quinotannique. On y trouve aussi de la chaux.

La quinine, la quinidine, la quinicine sont isomères ensemble et la cinchonidine et la cinchonicine sont isomériques avec la cinchonine. M. Pasteur, qui a découvert cette isomérie, prétend que la quinicine et la cinchonicine se forment par l'exposition prolongée des écorces au soleil, qu'elles sont le résultat d'une transformation isomérique des alcaloïdes naturels qui existeraient seuls dans le *quinquina*. Quoi qu'il en soit, les *quinquinas* sont d'autant plus estimés qu'ils renferment plus de quinine; aussi, pour déterminer par un dosage direct la quantité de cette amine, plusieurs procedés ont-ils été imaginés. Nous indiquerons plus loin celui de Glénard et Guillermond.

Les substances susindiquées ne se rencontrent pas toutes dans une même écorce; leur présence dans celle-ci varie avec l'espèce botanique. Elle varie encore avec les conditions dans lesquelles la plante s'est développée. Il y a plus, ces substances ne sont pas également répandues dans toutes les parties de l'écorce.

La quinine se rencontre surtout dans les espèces qui se rangent autour du *cinchona calisaya*, tant par leurs caractères botaniques généraux que par la structure anatomique de leurs écorces.

Les conditions climatériques les plus favorables à la production de la quinine par un même cinchona ont eté déterminées par les derniers voyageurs : les arbres qui se sont développés dans les vallées chaudes fournissent peu d'alcaloïdes; le contraire a lieu pour ceux qui ont été soumis aux froids tempérés des hauteurs.

On est moins exactement renseigné sur la distribution des alcaloïdes dans l'écorce. D'après M. Weddel, « la quinine a de préférence son siége dans le liber, ou, pour parler plus exactement, dans le tissu cellulaire interposé aux fibres du liber, et la cinchonine occupe plus particulièrement celui qui constitue la tunique ou enveloppe cellulaire proprement dite. » Les expériences de M. Howard conduisent à une conclusion opposée. Cette question demande donc des études nouvelles.

Voici ce qu'il y a de plus certain jusqu'à présent sur les propriétés chimiques des diverses espèces de *quinquina*.

Les *quinquinas* gris sont riches en cinchonine, pauvres en quinine; ils sont plutôt toniques que fébrifuges. Les *quinquinas* jaunes sont les plus riches en quinine. Les *quinquinas* rouges tiennent le milieu entre les deux sortes précédentes. Les *quinquinas* blancs contiennent soit un peu de cinchonine, soit un alcaloïde analogue.

Les écorces médicinales sont les *quinquinas* jaunes, gris, rouges. En moyenne, le calisaya jaune royal donne de 30 à 32 grammes de sulfate de quinine et de 6 à 8 grammes de sulfate de cinchonine; le rouge vif de 20 à 25 du premier, de 8 à 12 du second; le rouge pâle de 15 à 18 du premier, de 6 à 8 du second; le jaune orangé de Mutis de 15 à 16 du premier, de 4 à 8 du second; le huanuco de 6 à 7 du premier, de 10 à 12 du second; le loxa gris fin de 1 à 2 du premier, de 10 à 12 du second; le loxa Condaminea de 7 à 8 du premier, de 6 à 8 du second. Les *quinquinas* gris et jaune contiennent de la gomme. Les kinates que contiennent les *quinquinas* sont solubles dans l'eau et l'alcool faible, insolubles dans l'alcool à 36°; ils sont cristallisables et ont une saveur amère.

Les rouges cinchoniques solubles ont des caractères voisins de ceux du tannin ordinaire; les rouges cinchoniques insolubles, des caractères voisins de ceux du tannin altéré. Ils se combinent avec la quinine et la cinchonine, qui sont précipitées par les alcalis.

La quinine qui s'obtient en précipitant par l'ammoniaque les kinates (sels de quinine et de cinchonine) est cristallisable en houppes soyeuses; elle est composée de 20 atomes de carbone, 23 d'hydrogène, 2 d'azote et 2 d'oxygène. Les sels de quinine sont amers; leur aspect est nacré. La nuance de leurs dissolutions est opaline bleuâtre.

On a uni la quinine à divers acides et on a obtenu les sels suivants : le sulfate de quinine soluble dans 11 parties d'eau et dans l'alcool étendu, plus à chaud qu'à froid; le chlorhydrate de quinine, plus soluble que le sulfate et qui cristallise en aiguilles nacrées; l'acétate, qui cristallise en aiguilles soyeuses et nacrées; le citrate, le tartrate, l'oxalate et le gallate; les trois derniers sont insolubles quand ils sont neutres; ils se dissolvent par un excès d'acide. Nous citerons encore l'hydroferrocyanate de quinine, sel jaune verdâtre, en petites masses aiguillées, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; le nitrate de quinine; l'iodure iodhydrate de quinine, en paillettes verdâtres éclatantes; l'eau ne le dissout pas mais le décompose; l'iodure de fer et de quinine, en belles paillettes de couleur ambrée; le valérianate, en masses soyeuses légères, qui se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool; enfin on a obtenu le lactate, le formiate, le picrate de quinine.

Si nous examinons le second alcali du *quinquina*, nous trouvons que la cinchonine est composée de 30 atomes de carbone, 22 d'hydrogène, 1 d'oxygène. Ses cristaux sont des prismes quadrilatères à facettes obliques; elle est incolore, inodore; sa saveur est amère; ses sels, comme ceux de la quinine, sont décomposés et précipités par les bases alcalines ainsi que par le tannin, les tartrates et oxalates solubles; avec l'acide sulfurique, on obtient des sulfates de cinchonine.

Dans l'Amérique tropicale, les *quinquinas* sont l'objet d'un trafic des plus importants. Pour en donner une idée, il suffit de dire, d'après M. Weddel, que, dans les années 1850 et 1851, la Bolivie seule exporta 3 millions de livres d'écorce. Encore le gouvernement bolivien apportait-il à la récolte de nombreuses restrictions. Voici dans quelles conditions se fait cette récolte :

On nomme *cascarilleros* les Péruviens qui vont dans les forêts à la recherche des *quinquinas* et qui en recueillent les écorces. Ces cascarilleros doivent, pour l'exercice de leur profession, surmonter des difficultés inouïes. Les *quinquinas*, en effet, ne forment pas des groupes; ils croissent, au contraire, isolés dans les forêts et sont cachés le plus souvent par les arbres voisins, les lianes, etc. Il faut, pour les trouver, une habileté toute spéciale. « Souvent, dit M. Weddel dans son voyage en Bolivie, les feuilles seches que rencontre le cascarillero en regardant à terre suffisent pour lui signaler le voisinage de l'objet de ses recherches, et, si c'est le vent qui les a amenées, il saura de quel côté elles sont venues. Un Indien est intéressant à considérer dans un moment semblable, allant et venant dans les étroites percées de la forêt, dardant la vue au travers du feuillage ou semblant flairer le terrain sur lequel il marche, comme un animal qui poursuit une proie, se précipitant enfin tout à coup lorsqu'il a cru reconnaître la forme qu'il guettait, pour ne s'arrêter qu'au pied du tronc dont il avait deviné pour ainsi dire la présence. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que les recherches du cascarillero soient toujours suivies d'un résultat favorable; trop souvent il revient au camp les mains vides et ses provisions épuisées; et que de fois, lorsqu'il a découvert sur le flanc de la montagne l'indice de l'arbre, ne s'en trouve-t-il pas séparé par un torrent et par un abîme! Des journées peuvent alors se passer sans qu'il atteigne un objet que, pendant tout ce temps, il n'a pour ainsi dire pas perdu de vue. » L'arbre, abattu aussi près que possible de la racine, est alors débarrassé des lianes qui le recouvrent, puis décortiqué. Pour cela, des incisions profondes, pratiquées jusqu'au contact des couches ligneuses, circonscrivent des plaques allongées et rectangulaires que l'on détache ensuite. On les fait sécher en les exposant d'abord au soleil, puis en en formant des piles dans lesquelles les planchettes sont espacées de manière à ménager l'accès de l'air. Les écorces des jeunes branches se roulent par la dessiccation. Malgré la difficulté de la recherche du *quinquina*, le cascarillero qui a récolté l'écorce n'a encore accompli que la partie la plus facile de sa tâche : il lui faut alors former un ballot de son butin et le transporter lui-même hors de la forêt. « Il y a, dit M. Weddel, tel district où il faut que le *quinquina* soit porté de la sorte pendant quinze ou vingt jours avant de sortir des bois qui l'ont produit. » En général, les cascarilleros travaillent pour des compagnies dont les agents font un premier choix parmi les ballots au sortir de la forêt; la récolte est ensuite transportée dans des magasins où on l'emballe. On la met dans des caisses carrées; plus souvent encore, on en forme des paquets que l'on enveloppe d'un cuir frais qui se dessèche lentement; ces derniers paquets sont nommés *surons.*

Les *quinquinas* récoltés dans la république de l'Equateur, aux environs de Loxa, par exemple, sont expédiés par le port de Payta, qui fait aussi un grand commerce d'une qualité très-inférieure connue sous le nom de *quinquina de Jaen.* Dans le port de Guayaquil se trouve centralisé le commerce des *quinquinas* des environs du Chimborazo, qui sont, pour la plus grande partie, des *quinquinas* rouges très-recherchés; les *quinquinas* du bas Pérou, de Huanuco et de Cuchero, *quinquinas* gris excellents, nous viennent par Callao, port de Lima. La Nouvelle-Grenade fournit aujourd'hui à l'Europe une énorme quantité de *quinquinas* de qualités très-variables, parmi lesquels certains sont excellents. Il en arrive de 18,000 à 20,000 balles par an; cette énorme quantité est expédiée par les ports de Savanille et Carthagène, sur la mer des Antilles, de Buonaventura, sur le Pacifique. Enfin la Bolivie fournit les *quinquinas* dits *calisayas*, qui sont les plus riches en quinine; dans ce pays, le gouvernement, dans le but d'assurer l'avenir, a monopolisé la récolte; c'est lui qui se charge du commerce des *quinquinas* et qui les expédie en Europe par le port d'Arica. Quant à l'origine des *quinquinas* inférieurs ou faux, il serait assez difficile de l'établir.

Des tentatives d'acclimatation des *quinquinas*, faites par les gouvernements hollandais et anglais, permettent d'espérer que, d'ici à quelques années, le monopole des *quinquinas* sera enlevé aux contrées dont nous venons de parler. M. Haskall, directeur du Jardin botanique de Java, a, sur les ordres du gouvernement hollandais, fait en 1854 des plantations de *quinquina* dans cette île. Le transport du jeune plant, depuis les Cordillères jusqu'à Java, coûta des soins et des dépenses considérables. Ces peines n'ont point été inutiles et un certain nombre d'espèces précieuses se trouvent aujourd'hui acclimatées dans la colonie hollandaise. L'Angleterre fit les mêmes essais dans l'Inde; des plantations de *quinquinas* très-prospères, faites avec du plant de Java, existent aujourd'hui dans diverses parties des établissements de la Compagnie des Indes, sur la côte de Malabar, au Bengale, à Ceylan, etc. Enfin des essais du même genre viennent d'être faits en Algérie. On ne saurait donc plus craindre aujourd'hui de voir disparaître du globe des espèces végétales aussi précieuses.

— Thérapeut. Les corps divers que contient l'écorce de *quinquina* n'ont pas tous, à beaucoup près, la même importance thérapeutique. La quinine est le fébrifuge par excellence. La cinchonine est aussi un bon fébrifuge, mais inférieur pourtant à la quinine. En ce qui concerne la quinidine, la question n'est pas résolue; toutefois, d'après M. Rampon, certaines écorces qui ne renferment que de la quinidine sont employées dans la Nouvelle-Grenade et donnent d'excellents résultats. Il en est de même de la cinchonidine; seulement il est bon de faire ici une remarque : l'écorce des environs de Loxa, qui a fait la réputation du *quinquina*, est surtout riche en cet alcaloïde. Quant aux acides et aux rouges cinchoniques, ils agissent comme toniques et astringents. Les préparations de *quinquina* sont les remèdes les plus sûrs et les plus merveilleux de la médecine; et par quelle modification de l'économie agissent-elles de la sorte? on l'ignore. La science a écarté les idées de substitution et de révulsion. Le *quinquina* diminue la rate tuméfiée dans les fièvres intermittentes. Voilà un fait : on ne peut l'expliquer; il semble modifier l'état du sang qui est altéré, mais comment? même mystère. Ce que l'on constate, c'est son énergie d'action, son absorption, sa présence dans les urines où il se décèle par un précipité jaune quand on y verse de l'iodure de potassium. Pris à dose modérée, le *quinquina* cause dans l'estomac de la chaleur et de la pesanteur. Chez les personnes irritables, il provoque des vomissements; quelques heures après, des bourdonnements d'oreilles, des éblouissements, du mal de tête; ces effets sont dus à la quinine et à la cinchonine : le sulfate de quinine, à petite dose, ne donne pas de phénomènes notables; à haute dose, il agit fortement sur l'encéphale, il produit la titubation ou perte d'équilibre des mouvements, des vertiges, des bourdonnements d'oreilles, quelquefois la surdité passagère, le

trouble de la vue, la dilatation et l'immobilité de la pupille; enfin parfois des vomissements et comme une véritable intoxication. Il peut ralentir les mouvements du cœur, au point que le pouls devient petit et très-faible en même temps que les forces baissent.

A haute dose, le *quinquina* détermine un mouvement fébrile, ce qui peut faire supposer qu'il agit homœopathiquement, *similia similibus curantur*. Il en est de même du sulfate de quinine qui, à forte dose, peut produire des accidents mortels et, à dose modérée, n'est que bienfaisant et radicalement curatif.

« L'action physiologique du *quinquina* sur l'homme en santé, dit Trousseau, n'est pas toujours aussi innocente qu'il avait plu à quelques thérapeutistes de le proclamer. A dose modérée, le *quinquina* n'offense d'abord que le goût, à cause de son amertume extrême, et son ingestion cause un sentiment de chaleur incommode et de pesanteur dans la région de l'estomac. Chez les personnes un peu irritables, il ne peut être digéré et il provoque des vomissements. Cette propriété se rencontre surtout dans le *quinquina* rouge. Il survient quelquefois, après son administration, des bourdonnements d'oreilles, de la surdité, des éblouissements, de la céphalalgie. Par un usage prolongé, il donne lieu à des crampes d'estomac qui persistent d'habitude, bien qu'on ait cessé l'usage du médicament. Cette action doit détourner les médecins de son emploi trop prolongé dans le traitement des affections qui réclament cette écorce. En grande partie, les effets physiologiques du *quinquina* sont dus aux combinaisons des amines quinine et cinchonine ou de leurs isomères. »

L'emploi de la quinine à haute dose détermine des troubles dans la physiologie cérébrale. Trousseau cite une religieuse de Tours qui eut un accès de manie pour avoir pris en une seule fois 1gr,25 de sulfate de quinine. Après l'élimination de cette substance, le délire cessa et la raison revint.

« Un jour, par notre conseil, dit le même auteur, un malade prit en une seule fois 3 grammes de sulfate de quinine pour se guérir d'un asthme qui revenait tous les jours à heure fixe. Quatre heures après l'ingestion du médicament, il éprouva des bourdonnements d'oreilles, des étourdissements, des vertiges et d'horribles vomissements; nous le vîmes sept heures après l'administration de la quinine : il était aveugle et sourd, délirait et ne pouvait marcher, tant étaient grands les vertiges qu'il éprouvait; à chaque instant il vomissait; il était, en un mot, sous l'influence d'une véritable intoxication. Ces accidents, auxquels d'ailleurs nous n'opposâmes aucune médication active, cédèrent spontanément dans le courant de la nuit. »

Le docteur Ménière, ancien médecin des Sourds-Muets, a vu des individus qui, après l'usage longtemps prolongé du sulfate de quinine à haute dose, ont conservé des tintouins pendant plusieurs années.

Les propriétés du *quinquina* sont toniques, fébrifuges, antipériodiques et astringentes. On l'a employé dans un grand nombre de maladies, entre autres dans les fièvres, les névralgies, les rhumatismes, etc. Son action contre les fièvres intermittentes est connue depuis longtemps. Mais on n'a pas toujours été d'accord sur l'époque à laquelle on devait l'administrer. D'abord, on administrait le *quinquina* avant l'accès. Cette méthode était suivie en Italie et avait été mise en usage par les jésuites de Lima. Sydenham, au contraire, voulait que l'on commençât à donner le *quinquina* à la fin du paroxysme et jamais au début, et toutes les quatre heures il en faisait prendre une nouvelle dose jusqu'à l'heure présumée de l'accès qui devait suivre. Cullen, plus tard, revint à l'opinion de Torti (méthode des jésuites); mais, à une époque plus rapprochée, Bretonneau se rangea de nouveau à l'opinion de Sydenham. Cet habile praticien avait remarqué que le paroxysme de la fièvre était plus violent, plus douloureux pour le malade quand le *quinquina* avait été administré avant l'accès; « que pourtant l'accès suivant n'en était pas moins supprimé ou singulièrement atténué; que, en outre, on obtenait cet heureux résultat tout aussi sûrement lorsqu'on faisait prendre l'écorce du Pérou immédiatement après le paroxysme; que, par conséquent, il n'y avait que de l'inconvénient et nul avantage à suivre le mode adopté par Torti. » Il résuma la formule de sa pratique en ces termes : « Administrez le *quinquina* le plus loin possible de l'accès à venir. »

Cela se conçoit du reste. Le *quinquina* agit par un principe lentement absorbé et modifiant lentement l'organisme, et non par un principe volatil. La durée complète de cette absorption est d'au moins vingt heures; or, en donnant le *quinquina* au commencement de l'accès, on ne peut pas se proposer de le supprimer, puisque, pour que cet effet ait lieu, il faut au moins vingt heures.

Autrefois, on administrait le *quinquina* en poudre, en opiat; on le faisait prendre à doses peu fortes, répétées plusieurs fois par jour et continuées pendant un certain temps. Bretonneau veut qu'on le prenne en une seule fois, c'est-à-dire à des époques rapprochées. Nous empruntons au *Traité de thérapeutique* de Trousseau et Pidoux quelques détails sur les diverses méthodes d'administration et de posologie du *quinquina :*

— *Méthode de Torti* ou *méthode romaine*. 8 grammes de *quinquina* en une dose, ou immédiatement avant l'accès, ou au déclin de l'accès. Un ou deux jours d'intervalle, puis, deux jours de suite, 4 grammes en une seule fois. Huit jours de repos, puis 2 grammes huit jours de suite.

— *Méthode de Sydenham* ou *méthode anglaise*. 30 grammes de poudre de *quinquina*, distribués de quatre heures en quatre heures, par dose de 2gr,50, à partir de la fin de l'accès. Huit jours après le début du traitement, reprendre la même médication et y revenir deux fois encore aux mêmes intervalles et exactement de la même manière.

— *Méthode de Bretonneau* ou *méthode française*. 8 grammes de *quina* en une seule dose ou en deux doses très-rapprochées, le plus loin possible de l'accès à venir. Cinq jours d'intervalle, même dose; huit jours, même dose, et, de huit jours en huit jours, la même dose pendant un mois.

Il est un point sur lequel Bretonneau a appelé l'attention des praticiens. Lorsqu'on donne tous les jours une faible dose de poudre de *quina*, il survient bientôt de vives douleurs d'estomac, et, quand la fièvre reparaît, on ne peut plus la guérir. Par l'emploi d'une trop grande quantité de poudre, outre cette gastralgie, il survient une fièvre du type intermittent. « Cette fièvre, dit Trousseau, est une espèce de cercle vicieux dans lequel tournent très-souvent des médecins inexpérimentés, ignorants de l'action du *quinquina;* ils redoublent les doses du médicament et jettent le malade dans un état qui peut être fort grave. » Les malades s'accoutument rapidement à l'usage du *quinquina;* ils finissent par être insensibles à son action, et la fièvre continue.

Le *quinquina* s'administre ordinairement par la bouche; on peut aussi le prescrire en lavement, en cataplasmes. Pris en lavement, il doit être prescrit à plus petite dose, parce que l'absorption se fait plus vite et mieux par le gros intestin que par l'estomac.

Le *quinquina* n'agit pas tout à fait de la même manière que le sulfate de quinine. On le conçoit, du reste, par la connaissance des substances diverses qui entrent dans la constitution de cette écorce, substances dont les propriétés, comme nous l'avons dit, loin d'être identiques, varient et ont pour résultats physiologiques des actions qui s'éloignent plus ou moins de celles de la quinine. C'est ainsi que, tandis qu'au *quinquina* appartient la vertu tonique qui le fait employer si souvent, la quinine ne doit son emploi qu'à sa propriété fébrifuge.

En résumé, le *quinquina* est le meilleur des médicaments toniques, en même temps qu'il est le plus actif spécifique contre les fièvres pernicieuses. On l'emploie aussi quelquefois à l'extérieur.

On a pu conclure de ce qui précède que, si la quinine est employée spécialement contre la fièvre, les préparations diverses des écorces de *quinquina* appartiennent plus spécialement à la médication tonique. Cependant, dans ces préparations, comme les alcaloïdes conservent leurs caractères particuliers et leur part d'influence propre sans constituer toute l'action thérapeutique, on a établi ce précepte que, lorsqu'on veut combattre par elles la fièvre, il faut s'adresser aux préparations riches en alcaloïdes, telles que l'extrait alcoolique de *quinquina*, la résine de *quinquina*, etc., et que, quand on veut avoir une médication tonique, on doit employer directement le *quinquina* gris ou le *quinquina* jaune.

Ce principe posé, passons en revue les principales formes sous lesquelles on emploie le *quinquina*.

— *Poudre de quinquina*. Elle s'obtient par pulvérisation sans résidu. Elle sert souvent comme antiseptique pour saupoudrer des plaies de mauvaise nature. Avec elle, on prépare des tablettes de *quinquina*, une poudre dentifrice, des cataplasmes, des pilules.

— *Tisane de quinquina*. On traite le *quinquina* soit par macération, soit par infusion, soit par décoction. Le macéré est limpide, peu énergique; il ne contient presque pas d'amines. Le décocté est trouble, très-chargé, souvent employé; il doit être administré trouble. L'infusion donne des liqueurs moins chargées de quinine que la décoction et plus chargées que la macération. La dose du *quinquina* employé en tisane est de 8 grammes à 32 grammes par litre. Dans la décoction pour fomentations, injections ou lotions, la dose doit être double.

— *Extraits de quinquina*. 1° *Extrait alcoolique*. C'est le plus employé; il est très-riche en substances actives.

2° *Extrait aqueux*. Il possède à un haut degré la saveur amère, astringente et aromatique du *quinquina*. Il contient peu de quinine, mais est un bon tonique. L'extrait desséché constitue le sel essentiel de Lagaraye. Avec les extraits, on fait des tablettes d'extrait de quina ou sirop de *quinquina*.

— *Résine de quinquina*. Elle s'obtient en étendant d'eau le résidu alcoolique de la distillation de la teinture de *quinquina*. Elle est un médicament très-actif, pas assez employé.

— *Teinture alcoolique de quinquina*. Macération de 1 partie d'écorce avec 5 d'alcool à 56° pendant 15 jours. La teinture de *quinquina* est un médicament très-actif, que l'on peut employer comme tonique à petite dose et non comme fébrifuge, l'action de l'alcool étant opposée à celle de la quinine.

— *Sirops de quinquina*. Trois sirops sont inscrits à la phamacopée française : le sirop de *quinquina* préparé par lixiviation du *quinquina* calisaya, le sirop vineux et, enfin, le sirop de *quinquina* ferrugineux préparé avec le citrate de fer ammoniacal.

— *Saccharolé de quinquina*. Mélange de sucre et de teinture. Inusité.

— *Vins de quinquina*. Les vins de *quinquina* ont pris une place considérable dans la thérapeutique. Il est, en effet, peu de médicaments qui offrent plus d'efficacité dans un nombre infini de cas, et cela par une raison excellente, c'est que ces préparations sont généralement prises sans répugnance et même avec plaisir par les malades. Nous pourrions dire que d'habiles préparateurs ont fait de certains vins de *quinquina* une boisson fort agréable, que les personnes qui ont l'habitude de se préparer aux repas par quelque liquide apéritif prennent volontiers, en guise de vermout, de bitter ou d'absinthe, absorbant ainsi, au lieu d'un toxique, une liqueur généreuse et régénératrice.

Le vin se charge assez bien des principes actifs du *quinquina*. L'alcool qu'il contient et celui qu'on y ajoute contribuent à lui donner une propriété dissolvante remarquable. Faisons remarquer, à ce propos, que le *quinquina* décolore les gros vins du Midi; cette décoloration est due à la précipitation des bases de l'écorce par les matières tannantes du vin, d'où le conseil donné par O. Henry de se servir, pour la préparation du vin de *quinquina*, de bon vin blanc. On prépare plusieurs espèce de vin. Le vin de *quinquina* ordinaire, d'après le nouveau Codex, se fait avec : *quinquina* calisaya, 30; eau-de-vie, 60; vin rouge, 1,000. On concasse le *quinquina;* on verse l'alcool dessus; on laisse en contact dans un vase fermé pendant vingt-quatre heures; on ajoute le vin; on fait macérer pendant dix jours; on passe avec expression; on filtre.

Il se peut que le vin de *quinquina* doive une grande partie de la vogue dont il jouit, non pas tant à son alcaloïde, la quinine, qu'à son mode de préparation et au véhicule de son principe actif, un vin choisi. En effet, tous les vins ne sont pas également propres à fournir un médicament d'une action utile à l'économie, c'est-à-dire assimilable. La qualité du vin, l'excellence du cru jouent un grand rôle dans la préparation du vin de *quinquina*. C'est ce qui explique le prix élevé auquel se maintient forcément ce médicament. Un vin rouge de mauvaise qualité, additionné d'alcool pour augmenter son pouvoir dissolvant et assurer sa conservation, est trop souvent employé dans les familles pour la préparation du vin de *quinquina* ordonné par le médecin. Ce vin ordinaire, généralement acide, donne un vin de *quinquina* âpre et désagréable qui produit presque toujours une action contraire à celle que l'on est en droit d'espérer. Il provoque, chez les enfants et les personnes délicates, des sensations pénibles, des crampes d'estomac, des étourdissements. Préparé avec du vin blanc ordinaire, ses effets sont encore plus pernicieux.

Tous les pharmaciens, à peu d'exceptions près, fabriquent pour leur clientèle du vin de *quinquina*, mais en petite quantité, et ils vendent beaucoup plus des préparations faites par de quelques-uns de leurs confrères spécialistes, qui ont acquis une notoriété incontestée dans la production du vin de *quinquina*. Le nombre de ces spécialistes est assez limité, une demi-douzaine environ, mais leurs produits s'exportent dans le monde entier et le mouvement d'affaires qui en résulte peut se chiffrer à peu près à 3 millions.

Nous avons dit que le choix du vin est la base d'une bonne préparation. M. Louis Barral a choisi le vin muscat de Frontignan, dont les premiers grands crus lui appartiennent et pour lesquels, aux Expositions, il est placé hors concours. M. Thommeret-Gélis fait venir de Séville le premier cru de Xérès, le pajarette, auquel il associe le cacao pour produire le vin de *quinquina* qui porte le nom de sherry-quina. M. Barbier tire ses vins de Grenade; ce sont des muscats de Malaga qui portent dans le pays le nom de lagrima et dont le goût est délicat et parfumé. M. Jean Bourgeaud a donné également la préférence au vin de Malaga, le pedro-ximénès, qui est liquoreux, parfumé et de premier rang et dont il s'est assuré le monopole. Le cacao entre aussi dans la composition du vin de *quinquina* de M. Jean Bourgeaud. M. Chevrier a adopté le vin de Bordeaux des grands crus pour sa fabrication courante de vin de *quinquina*, sans pour cela exclure les autres vins liquoreux.

La différence entre les différents crus de vins que nous venons de nommer n'est donc, pour le consommateur, qu'une question de goût. Celui que le malade préfère est toujours le meilleur, car un médicament, quel qu'il soit, réussit et guérit d'autant mieux et plus promptement qu'il est pris avec plus de plaisir. Il est une préparation qui, sans prétendre remplacer le vin de *quinquina*, peut le suppléer dans beaucoup de circonstances; c'est le vin de coca. Deux spécialistes le préparent : M. Chevrier, avec le vin muscat de Frontignan de Barral; M. Thommeret, avec le vin de Xérès. Cette dernière production porte le nom de sherry-coca.

Le vin de *quinquina* est ordonné principalement dans la convalescence des maladies graves de longue durée, qui ont diminué les forces vitales et appauvri le sang; pendant les épidémies, comme préservatif; à la suite de la fièvre typhoïde, de la variole, de la rougeole; à la suite de l'épuisement causé par la diarrhée, la dyssenterie, l'hémorragie ou quelque grande opération chirurgicale. Pour les femmes particulièrement, son usage est très-avantageux à la suite de pertes graves ou d'un allaitement prolongé, et, pour les jeunes filles en voie de formation, il rend les plus éminents services. Enfin, les médecins le prescrivent dans les cas d'appauvrissement du sang, de débilité, d'atonie des voies digestives, de maux d'estomac, etc.

Il est entré dans la pratique médicale l'habitude d'associer le fer au *quinquina*. Nous transcrivons ici la formule du vin de *quinquina* ferrugineux du nouveau Codex : citrate de fer ammoniacal, 5; vin de *quinquina* huanuco au malaga, 1,000. On fait dissoudre le citrate de fer dans 2 fois son poids d'eau distillée; on mélange la solution au vin et on filtre. Une cuillerée à bouche de cette préparation renferme 0,10 de sel ferrique.

— *Vin d'Huxham. Teinture de quina composée*. Macération dans l'alcool de *quinquina* rouge, d'écorce d'orange amère, de serpentaire de Virginie, de safran, de cochenille. Bon médicament.

— *Vin de Seguin*. Il est à base de *quinquina*.

Comme toutes les substances d'un prix élevé, l'écorce de *quinquina* est sujette à de nombreuses sophistications. On la trouve dans le commerce mélangée aux écorces les plus diverses et les moins propres à jouer le même rôle qu'elle. Il est donc important de pouvoir reconnaître d'une manière certaine la valeur d'un *quinquina* donné, c'est-à-dire sa richesse en quinine. Une autre cause vient encore se joindre à la précédente : les fabricants de quinine ont besoin d'acheter les écorces qu'ils traitent à un prix proportionné aux qantités d'alcalis qu'ils peuvent en extraire. Les chimistes ont donc proposé de nombreux procédés de titrage des *quinquinas*. Nous nous bornerons à rapporter une méthode excellente qui est due à MM. Glénard et Guillermont, et qui est très-généralement usitée aujourd'hui.

On pulvérise 10 grammes de *quinquina* à essayer et on les mélange intimement avec 10 grammes de chaux éteinte (hydrate de chaux). Le mélange humecté d'un peu d'eau est ensuite desséché à une douce chaleur et introduit dans une allonge fermée, où on le soumet à une lixiviation pratiquée avec un volume d'éther déterminé. Prélevant alors une certaine fraction de la liqueur obtenue, on détermine, par un dosage alcalimétrique, le poids de quinine qu'elle renferme. On calcule alors le poids d'alcaloïde contenu dans les 10 grammes de la prise d'essai, puis, par contre, celui qui se trouve dans 1 kilogramme d'écorce.

Toutefois, si on obtient ainsi d'une manière exacte la quantité de quinine que renferme le *quinquina* analysé, on n'a aucun renseignement sur la nature des substances qui l'accompagnent. Or, certaines de ces substances ont une influence notable sur le résultat de la fabrication de la quinine. Aussi beaucoup de fabricants préfèrent-ils doser la quinine dans un échantillon d'écorce en faisant, en petit, une véritable fabrication de sulfate de quinine et pesant directement le produit. Ils peuvent alors apprécier beaucoup mieux la valeur de l'écorce en question.

— Bibliogr. Les lecteurs qui désireraient des renseignements plus étendus sur la plus précieuse des drogues connues consulteront avec fruit : la *Flore péruvienne* de Ruiz et Pavon; les *Quinologies* de ces mêmes auteurs; la *Flore équinoxiale* de Humboldt et Bonpland; l'article *Quinquina* du *Dictionnaire des sciences médicales;* le *Traité des fièvres pernicieuses* d'Alibert; les *Mémoires* de Pelletier et Caventou, dans le *Journal de pharmacie;* l'*Histoire des drogues simples* de Guibourt; la *Quinologie* de Delondre et Bouchardat; l'*Essai d'une monographie des quinquinas* de Bergen; l'*Histoire naturelle des quinquinas* de Weddel; la thèse *Sur les quinquinas* de M. Planchon; enfin, quelques notes de M. Rampon, publiées dans l'*Annuaire de thérapeutique pour* 1866 de M. Bouchardat.

QUINQUINATISÉ, ÉE (kain-ki-na-ti-zé) part. passé du v. Quinquinatiser : *Malade* QUINQUINATISÉ.

QUINQUINATISER v. a. ou tr. (kin-ki-na-ti-zé — rad. *quinquina*). Fam. Traiter par le quinquina : QUINQUINATISER *tous ses malades*.

Se quinquinatiser v. pr. Prendre du quinquina.

QUINQUINITÉ s. f. (kuin-kui-ni-té — du lat. *quinque*, cinq). Philos. ind. Cinq éléments : éther, air, feu, eau et terre, dont tout corps serait formé.

QUINSAC, village et comm. de France (Dordogne), canton de Champagne-de-Bélair, arrond. et à 14 kilom. de Nontron, à 37 kilom. de Périgueux, sur la rive gauche de la Dronne; 866 hab. Château de Vaugoubert, bâti au XVIIIe siècle par Armand d'Aydie, vice-roi de Castille.

QUINSAC, village et comm. de France (Gironde), canton de Créon, arrond. et à 11 kilom. de Bordeaux, dans une anse de la vallée de la Garonne; 1,230 hab. Ruines d'un château fort.

QUINSON s. m. (kain-son). Ornith. Nom vulgaire du pinson.

QUINSON, village et comm. de France (Basses-Alpes), canton de Riez, arrond. et à 60 kilom. de Digne, sur la rive droite du Verdon; 812 hab. Quinson était jadis entouré de fortifications; il en subsiste des parties flanquées de tours. Au-dessous du village, sur le Verdon, se trouve un pont de pierre dont la construction est attribuée aux Romains. A l'endroit où est jeté le pont, la rivière est resserrée entre deux bancs de rochers de l'aspect le plus pittoresque.

QUINSONAS (le chevalier François DUGAS DE), officier et poëte français, né à Lyon en 1719, mort dans la même ville en 1768. Il suivit la carrière des armes, fit diverses campagnes en Italie de 1744 à 1748, puis quitta le service et s'adonna à la culture des lettres. En 1755, il devint membre de l'Académie de Lyon. Quinsonas se fit surtout connaître par des épigrammes contre Voltaire, qui lui rendit largement la monnaie de sa pièce. Outre des pièces de vers, insérées dans le *Spectateur littéraire* de Favier, et des *Mémoires*, on lui doit : la *Capilotade, poëme ou tout ce que l'on voudra* (1745, in-8°), parodie de la *Bataille de Fontenoy* de Voltaire.

QUINT, QUINTE adj. (kain, kain-te — lat. *quintus;* de *quinque*, cinq). Cinquième : *Sixte*-QUINT. *Charles*-QUINT.

— Anc. jurispr. *Quinte et surabondante criée*, Criée qui se faisait quand il y avait quelque défaut dans les quatre criées précédentes ou que l'on procédait à une nouvelle adjudication, sans qu'il y eût à recommencer la poursuite.

— Pathol. *Fièvre quinte*, Fièvre dont les accès reviennent tous les cinq jours.

QUINT s. m. (kain — du lat. *quintus*, cinquième; formé de *quinque*, cinq). Cinquième partie d'un tout : *Percevoir le* QUINT *d'un revenu. La journée des femmes n'est estimée, en économisme, que le* QUINT *de celle de l'homme.* (Fourier.)

— Anc. jurispr. Cinquième d'une succession : *Dans la coutume de Paris, on ne pouvait disposer par testament que du* QUINT *de ses propres.*

— Féod. Droit d'un cinquième du prix de vente, qu'on payait en quelques lieux, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant. ‖ *Quint naturel*, Quotité de biens que la coutume accordait aux puînés, dans certaines coutumes. ‖ *Quint en montant*, Augmentation d'un cinquième que l'on faisait sur le prix de la vente d'un fief, pour le droit de quint attribué au seigneur féodal. ‖ *Quint et requint*, Droit d'un cinquième et du cinquième du cinquième, qui était dû au seigneur par le vassal qui vendait son fief. ‖ *Quint, demi-quint et peines de lettres*, Amende que devaient au roi ou à leur seigneur les débiteurs traduits en justice, dans le Hainaut.

— Hist. *Quints royaux*, Se disait de la cinquième partie de l'or et de l'argent tirés des mines du Pérou, portion qui appartenait au roi d'Espagne.

— Encycl. Féod. *Droit de quint et de requint.* V. DROIT.

QUINTADINER v. n. ou intr. (kain-ta-di-né — rad. *quinte*). Anc. mus. Faire entendre une quinte nasillarde. ‖ Se disait surtout en parlant des orgues.

QUINTAGE s. m. (kain-ta-je — du lat. *quintus*, cinquième). Anc. cout. Perception du droit de quint.

QUINTAINE s. f. (kain-tè-ne). Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards : *Planter une* QUINTAINE. *Courir la* QUINTAINE. ‖ Mannequin contre lequel on s'escrime avec une lance, et qui assène des coups à celui qui le frappe maladroitement : *Cette* QUINTAINE *figurait grossièrement un Anglois qui tenait à la main un fort bâton de cormier.* (P. Féval.) ‖ On dit aussi QUINTAN et FAQUIN.

— Fig. Objet d'attaques persévérantes : *Les philosophes ont fait de la fortune leur commune* QUINTAINE, *l'attaquant de toutes leurs forces et employant tout ce qu'ils ont eu d'adresse pour la faire passer tantôt pour une aveugle, tantôt pour une inconstante, qu'ils faisaient profession de braver.* (La Mothe Le Vayer.)

— *Servir de quintaine à quelqu'un*, Etre l'objet habituel de ses attaques : *Depuis plusieurs jours il* SERVAIT DE QUINTAINE *au militaire.* (G. de Nerv.)

Lasse enfin de *servir* au peuple *de quintaine*. . .
RÉGNIER.

— Blas. Meuble d'armoiries qui représente un poteau auquel un écu est attaché : *De Lezardières : D'argent, à trois* QUINTAINES *de gueules.*

— Féod. Nom d'un droit en vertu duquel les vassaux étaient tenus de courir la quintaine pour l'amusement du seigneur.

— **Encycl.** L'acception primitive de ce mot est mal éclaircie. Les sens divers qu'il a eus sont nombreux. Ce n'était pas un terme de guerre, mais un terme d'éducation militaire. Il paraît que la *quintaine* fut inventée par un certain Quintus, qui lui donna son nom. Les lois de Justinien en parlent. C'était un jeu que les lois de cet empereur ne prohibaient pas. Qu'était ce jeu? C'est ce que nous n'avons pu découvrir; mais il nous paraît n'avoir aucun rapport avec celui du moyen âge.

— Féod. *Droit de quintaine.* V. DROIT.

QUINTAL s. m. (kain-tal. — L'origine de ce mot est controversée; les uns le regardent comme un dérivé de *quint*, cinquième; d'autres le rapportent au latin *centum*, prononcé *kentum*. L'usage a longtemps subsisté, en effet, et n'est pas encore entièrement perdu de dire *un quintal* pour *un cent*). Poids de 100 livres :

Faut-il que vous trouviez étrange
Que les chats-huants d'un pays
Où le *quintal* de fer par un seul rat se mange
Enlèvent un garçon pesant un demi-cent?
LA FONTAINE.

‖ Unité de poids usitée dans un grand nombre de pays, et valant : à Lubeck, 56 kilogrammes; en Portugal, 58,71; en Espagne, 46; en Turquie, 57,4; en Angleterre, 45,35; à Aix-la-Chapelle, 33,113; à Amsterdam, 49,85; à Augsbourg, grand poids 48,85, petit poids 46,40; à Barcelone, 41,92; à Bâle, 49,18; à Livourne, pour le sucre 51,84, pour la morue et les laines 54,93; à Londres, 50,79; à Lubeck, 53,98; à Bruxelles, 46,45; à Cadix, 46,06; à Cologne, 46,77; à Constantinople, 56,122; à Francfort-sur-le-Mein, 49,95; à Lisbonne, 57,728; à Prague, 61,464; à Trieste, 56; à Vienne, 56,1. ‖ *Quintal métrique*, Poids de 100 kilogrammes.

— Par ext. Poids fort lourd : *Il n'est pas nécessaire de mettre un* QUINTAL *de beurre.*

— Fig. Grande quantité :

. . . Dans ce globe un destin trop fatal
Pour une once de bien mit cent *quintaux* de mal.
VOLTAIRE.

— Mar. *Charger au quintal*, Prendre des marchandises de plusieurs négociants, pour compléter le chargement d'un bateau, en convenant du prix du fret à tant le quintal.

— Comm. Grosse cruche de grès.

QUINTALAGE s. m. (kain-ta-la-je — rad. *quintal*). Féod. Espèce de droit de minage qu'on levait, au profit des seigneurs, sur les denrées et marchandises vendues sur leurs terres.

QUINTAN s. m. (kain-tan — rad. *quintaine*). Mannequin qui est monté sur un pivot, et qui a la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un coup sur le dos de celui qui a frappé : *Courir le* QUINTAN. ‖ On dit aussi FAQUIN et QUINTAINE.

QUINTANA, ville d'Espagne (Badajoz), à 26 kilom. S. de Villanueva-la-Serena, dans un terrain bas et inégal; 4,500 hab. On y fabrique de grosses étoffes de laine.

QUINTANA (Manuel-Jose), érudit et poëte espagnol, né à Madrid en 1772, mort en 1857. Il s'est fait un nom et par ses œuvres originales et par de savantes éditions des vieux poëtes espagnols; il a marqué aussi comme historien et comme publiciste. Sa vie, mêlée à tous les événements qui ont agité la Péninsule lors de la chute des Bourbons, de la domination française, de la Restauration, s'est ressentie de ces agitations singulières. Avocat d'abord, il ne tarda pas à entrer dans l'administration, fit partie du comité de censure des théâtres et enfin fut attaché, avec une fonction littéraire, celle de traducteur, au ministère des affaires étrangères. Lors du soulèvement de la Péninsule en 1808, il prit une part active aux mouvements insurrectionnels; ce fut lui qui rédigea la plupart des manifestes publiés par le gouvernement provisoire, qui se vit contraint de quitter Madrid devant les armes victorieuses de Napoléon. Le poëte aussi se révélait chez Quintana, sous l'influence des sentiments patriotiques. De cette époque datent ses odes *A l'Espagne libre*, son morceau lyrique à la *Bataille de Trafalgar*, ode singulière, dans laquelle, par haine du nom français, il fait semblant de croire qu'il n'y avait à ce fameux désastre que des Espagnols et des Anglais. Il ne nomme que les vainqueurs. Comme publiciste, il fit également de l'opposition à la France en fondant le *Semanario patriotico* et en rédigeant les *Variétés de sciences et de littérature* (1808-1812).

Comme écrivain et comme poëte, il s'était fait déjà remarquer bien antérieurement, et ne faisait que tenir les brillantes promesses de ses débuts. Lié avec toute la jeune école poétique (Jovellanos, Cienfuegos, Melendez-Valdez), celle chez qui dominait, en littérature, le goût français, il s'était fait connaître, dès 1791, par un *Mémoire sur le drame*, question proposée par l'Académie, où, suivant les goûts de ce petit cénacle, il se prononçait en faveur de Racine contre Lope de Vega, Calderon et Shakspeare; en 1802, il publia un volume de poésies assez faibles. Au théâtre, il s'était du premier coup placé à la tête de ses rivaux par un drame, le *Duc de Visco* (1802), et une tragédie, *Pelayo*, où il ressuscite une des vieilles traditions de l'histoire espagnole.

La chute de Napoléon, en comblant les vœux de Quintana, semblait devoir le rendre aux hautes positions qu'il avait occupées. Il n'en fut rien. Quintana n'était pas seulement un patriote, c'était aussi un libéral, et ses idées avancées firent peur au gouvernement des Bourbons. L'adversaire acharné de Napoléon fut traité avec tout autant de rigueur que Melendez-Valdez, son ami, qui s'était rallié aux Français. Tandis que celui-ci était assez heureux pour gagner l'étranger, Quintana était jeté dans une forteresse à Pampelune. Il n'en sortit qu'en 1820, à l'avénement d'un gouvernement libéral. La campagne française de 1823 le précipita de nouveau dans la disgrâce. Après avoir occupé dans l'intervalle la place de directeur général des études à l'instruction publique, il fut obligé de se retirer obscurément dans l'Estramadure, où sa famille possédait un petit domaine. Rentré en grâce lors du mariage de Ferdinand VII et de Marie-Christine, il ne cessa plus de voir s'accroître sa faveur. En 1833, la régente lui rendit son ancienne position de directeur des études; il devint président du conseil de l'instruction publique en 1836 et, en 1840, gouverneur de la reine Isabelle II jusqu'à sa majorité. Sous ce dernier règne, devenu sénateur, aimé et estimé de tous, après toute une vie consacrée à l'étude, il eut le singulier bonheur d'assister, vivant, à une sorte d'apothéose. La reine, dans une cérémonie publique, voulut lui déposer sur la tête une couronne d'or (25 mars 1855).

Quintana est surtout connu à l'étranger par ses travaux d'historien et d'érudit. Ses *Vies d'Espagnols célèbres* (1807-1834, 3 vol. in-8°) ont été traduites en allemand et en anglais; la *Vie du Cid* a seule été traduite en français. Baudry en a réimprimé le texte original en 1845. Deux recueils littéraires, *Tesoro del Parnasso español desde Juan de Mena hasta nuestros dias* et *Tesoro de los poemas españoles epicos, sagrados y burlescos*, très-goûtés en Espagne et à l'étranger, enrichis de notices judicieuses, attestent le goût et l'érudition de Quintana. Parus à Madrid, le premier en 1807, le second en 1833, ils ont été tous deux réimprimés dans la *Collection espagnole* de Baudry. Les *Lettres à lord Holland*, écrites pendant sa retraite (1824), montrent le développement des idées libérales de celui qu'on a appelé le chantre philosophe. Ses œuvres complètes forment un volume (le dix-neuvième) de la *Bibliothèque espagnole Rivadeneyra* (1852, in-4°).

QUINTANAPALLA, village d'Espagne, à 16 kilom. de Burgos. Charles II y rencontra sa fiancée, Marie-Louise de Bourbon, fille aînée du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Le mariage royal fut ratifié dans l'église du village. Aux environs se dresse une montagne calcaire sous laquelle existent des grottes considérables, d'un accès facile, avec de magnifiques stalactites.

QUINTANAR-DEL-ORDEN, ville d'Espagne (Manche), sur la Gijuela, à 70 kilom. E.-S.-E. de Tolède; 7,000 hab. Lainages et savons.

QUINTANE adj. f. (kain-ta-ne — du lat. *quintanus*, cinquième). Pathol. Se dit d'une fièvre dont les accès reviennent tous les cinq jours.

— Antiq. rom. *Porte quintane*, Porte d'un camp, située près de la tente du questeur.

— s. f. Chronol. Nom donné, dans les anciennes chartes, au premier dimanche du carême.

— Manége. Course dans laquelle on s'exerçait contre le quintan.

— Chim. Nom donné à des hydrocarbures saturés, de la série grasse, qui occupent la cinquième place dans la série homologue, c'est-à-dire qui renferment 5 atomes de carbone et 12 atomes d'hydrogène. ‖ On les appelle plus ordinairement HYDRURES D'AMYLE.

QUINTAU s. m. (kain-to — autre forme du mot *quintal*). Agric. Quantité de gerbes ou de fagots assemblés dans un champ, dans un bois, pour la commodité de la charge ou du compte.

QUINTE s. f. (kain-te — du lat. *quintus*, cinquième. Peut-être le sens toux procède-t-il du sens fièvre quinte, parce que la toux revient à intervalles réguliers comme cette fièvre). Mus. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes : *Intervalle de* QUINTE. *Monter de la* QUINTE *à la tonique. Descendre de la* QUINTE *à la médiante. Un canon à la* QUINTE. (Acad.) ‖ Nom donné autrefois à l'instrument appelé aujourd'hui ALTO. ‖ *Quinte naturelle*, Intervalle dont la valeur est de trois tons et demi. ‖ *Quinte augmentée* ou *superflue*, Celle qui est formée de quatre tons. ‖ *Quinte doublement augmentée*, Intervalle de quatre tons et demi. ‖ *Quinte diminuée*, *Fausse quinte*, Celle qui ne comprend que trois tons : *La* QUINTE DIMINUÉE *et la quinte augmentée sont regardées comme des dissonances.* (Acad.) ‖ *Quinte doublement diminuée*, Intervalle de deux tons et demi. ‖ *Quinte couverte*, Nom d'un des jeux de l'orgue.

— Géom. Soixantième partie de la quarte, comme mesure des angles, des arcs et du temps.

— Dr. cout. Banlieue de cinq milles. ‖ Etendue d'une juridiction qui renfermait cinq villages.

— Jeux. Réunion dans la même main de cinq cartes de même couleur qui se suivent sans interruption. ‖ *Quinte majeure*, Quinte composée de l'as, du roi, de la dame, du valet et du dix. ‖ *Quinte au roi*, Quinte composée du roi, de la dame, du valet, du dix et du neuf. ‖ *Quinte à la dame*, Quinte composée de la dame, du valet, du dix, du neuf et du huit. *Quinte au valet* ou *Quinte basse*, Quinte composée du valet, du dix, du neuf, du huit et du sept.

— Pop. *Quinte major*, Grand soufflet. ‖ *Renvoyer quelqu'un de quinte en quatorze*, Opposer des délais à ce qu'il demande.

— Manége. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et à la suite duquel il s'arrête tout court.

— Escrime. Cinquième garde : *Commencer de prime et achever de* QUINTE. ‖ On dit aussi QUARTE CROISÉE.

— Pathol. Accès de toux violent et prolongé.

— Fam. Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur soudaine : *Cet homme est sujet à des* QUINTES. *A travers ces boutades et ces* QUINTES *d'un cerveau tant soit peu malade, il ne cesse de solliciter auprès de tous les ministères.* (Ste-Beuve.)

Vous trouverez partout d'agréables parleuses,
Mais si vous en cherchez qui soient silencieuses,
A moins que ce ne soit par *quinte* ou par humeur,
Vous chercherez longtemps, monsieur, sur mon [honneur.
DESTOUCHES.

— Comm. Toile de lin très-claire qui se fabriquait autrefois dans plusieurs localités de la Bretagne, principalement dans la ville dont elle portait le nom; elle servait à faire des chemises, des mouchoirs, des rabats et autres articles de lingerie. ‖ On disait aussi QUINTIN.

— **Syn.** Quinte, boutade, caprice, etc. V. CAPRICE.

— **Encycl.** Mus. On nomme, en musique, *quinte* l'intervalle de deux sons correspondant à des nombres de vibrations proportionnels à 3 et à 2; tels sont les intervalles *ut-sol* et *sol-ré*. L'accord parfait se compose de trois notes dont les deux premières présentent un intervalle d'une tierce majeure, les deux dernières un intervalle d'une tierce mineure, la première et la troisième un intervalle d'une *quinte*. Par exemple, *ut-mi-sol* et *sol-si-ré*[2] forment des accords parfaits. Le nom de *quinte* donné à l'intervalle $\frac{3}{2}$ vient de ce que c'est l'intervalle de la première à la cinquième note de la gamme.

La *quinte* peut s'altérer de deux manières, savoir : en diminuant son intervalle d'un demi-ton, et alors elle devient fausse *quinte* ou *quinte* diminuée; ou en augmentant le même intervalle d'un demi-ton : elle s'appelle alors *quinte* augmentée. Pour expliquer le rapport qui existe entre la *quinte* et la quarte, il faut se rendre compte du renversement qui se produit entre ces deux termes. « Ce renversement, dit Rameau, est le nœud de toute la diversité dont l'harmonie puisse participer; il suffit d'en connaître le principe pour venir à bout des plus grandes difficultés; et cette connaissance ne consiste qu'à savoir distinguer les intervalles qui peuvent naître de la comparaison réciproque d'un nombre moyen, à chaque terme de l'octave; de sorte que si nous prenons 3, qui est le milieu arithmétique de l'octave 2, 4, pour le comparer à chacun de ces termes, il donnera d'un côté la *quinte* avec 2 et de l'autre la quarte avec 4. Or, ce grand rapport des deux sons de l'octave, lesquels se distinguent à peine de l'unisson, nous donnant à juger que 2, 4 font à peu près à l'oreille le même effet que 2, 2, doit porter en même temps à regarder comme presque égaux deux intervalles dont la différence ne consiste que dans l'un de ces termes 2, 4, en donnant seulement la préférence à celui où le son fondamental occupe sa place naturelle, comme provenant immédiatement de ce son; ce qui a donné lieu de se servir en ce cas de la proportion arithmétique, qui consiste à trouver le milieu de deux nombres proposés, comme on a trouvé 3 entre 2 et 4; ce qui a donné lieu à ceux qui ont suivi l'ordre des multiplications d'inventer la proportion qu'ils ont appelée harmonique et qui n'est autre que le renversement de la précédente; si bien que chacune de ces deux proportions étant appliquée à son objet donne la *quinte* par rapport au son grave de l'octave et la quarte par rapport au son aigu, et si l'on applique ensuite l'une de ces proportions à l'objet de l'autre, elle donnera la quarte au grave et la quinte à l'aigu. Enfin l'on peut voir, d'après le rapport de l'octave, qui est indiscutable, que sa division donne d'abord la *quinte* pour premier intervalle, puisqu'il n'est tel que par rapport au son grave et fondamental de cette octave, et qu'elle donne ensuite la quarte comme l'ombre de cette *quinte*, ce qui ne provient que du renversement de deux sons qui ont composé cette *quinte* en premier lieu par la

transposition du son grave de l'octave dans l'aigu. »

La *quinte* est donc le premier objet de tous les accords, c'est-à-dire qu'un accord ne peut subsister sans elle ou sans la quarte qui la représente. Quant à l'accord de *quinte* augmentée, il ne doit jamais se faire que sur la médiante des tons mineurs. Cet accord n'est, à proprement parler, que celui de la septième d'une dominante tonique, au-dessous duquel on ajoute un cinquième son à la distance d'une tierce. Ce n'est point dans le son ajouté qu'il faut chercher le fondement de cet accord de septième, mais dans celui qui est formé de la dominante tonique. Cet accord de septième, qui a pour fondement la dominante tonique, suivra toujours sa progression ordinaire ; la dissonance majeure montera et la mineure descendra. Cet accord sert quelquefois à rompre la cadence, en faisant monter d'un demi-ton la dominante tonique sur ce son ajouté, qui de sixième note devient médiante, en ce que le ton change par le moyen de la nouvelle note sensible qui fait la *quinte* augmentée.

— Escrime. Dans la *quinte* parée, la main est basse en pronation fortement prononcée, le fer placé parallèlement au sol et en travers du corps. Elle garantit des coups fourrés ou à bras raccourci portés vers les parties inférieures du corps par des ignorants ou des hommes emportés. Il faut, dans cette circonstance, abaisser rapidement l'épée par le travers et dans toute l'étendue où l'on est accessible et, quand on a joint celle de l'ennemi sans quitter son fer, tourner la main en supination et riposter dans cette position en ligne droite de quarte. Dans le cas où l'on se verrait menacé des coups que l'on pare, quarte croisée, si l'on avait la main dans la position de prime, il faudrait la porter sans que la direction de l'arme que vous tenez changeât d'aucune manière à la hauteur de la ceinture et parallèlement à la ligne du corps. Vous parerez, dans cette situation, tous les coups qui seront dirigés contre vous au-dessous de l'épée. Dans les anciennes théories, la cinquième parade était appelée demi-cercle. On l'exécute en prenant pour base la position de quarte. La pointe s'incline dans le dessous en décrivant un demi-cercle qui doit passer par le dehors, et cela sans que la main fasse autre chose que tourner sur place. Presque tous les professeurs ont envisagé la *quinte* à un point de vue différent. Les uns l'ont définie une position intermédiaire entre la quarte basse et la seconde, d'autres l'ont nommée quarte basse avec la modification du poignet en dehors, la pointe sur la gauche, en ligne du poignet, le tout placé horizontalement. D'autres disent que c'est une garde haute, la main en pronation.

La *quinte* couvre la ligne dans laquelle on porte le coup et a été imaginée contre les mauvais jeux ; elle s'emploie pour parer du haut en bas ; bien qu'elle nuise à la grande justesse, elle aide à riposter ; elle est excellente dans certains cas, par exemple sur les coups cavés. Si l'on pare tierce après la parade de *quinte*, on peut ramener l'épée devant la figure ; prime est beaucoup mieux.

— Pathol. V. TOUX.

QUINTE (LA), village et comm. de France (Sarthe), cant. de Conlie, arrond. et à 16 kilom. du Mans, sur le ruisseau des Clérets ; 662 hab. Voie romaine ; scories antiques.

QUINTE-CURCE (Quintus Curtius Rufus), historien latin, sur la vie duquel on ne sait absolument rien. On ignore jusqu'à l'époque à laquelle il a vécu et quelques-uns même ont prétendu que son ouvrage porte un nom supposé et n'est qu'une production du moyen âge. Au milieu des innombrables opinions émises par les érudits, on a désigné le Ier siècle de notre ère comme l'époque probable où il vécut. On a sous son nom une *Histoire d'Alexandre le Grand*, qui nous est parvenue avec des lacunes. Admiré sans réserve par le cardinal du Perron, Vossius, La Mothe Le Vayer, Rapin, Bayle, Tiraboschi, etc., cet ouvrage fut vivement critiqué par d'autres érudits, notamment Bodin, Brucker et Rollin, qui ont reproché à Quinte-Curce ses erreurs en géographie, son ignorance de la tactique, son dédain pour la chronologie, son goût pour le merveilleux, ses déclamations de rhéteur et son peu de discernement dans le choix des faits. Néanmoins l'élégance du style, la richesse des peintures, le pathétique et l'énergie de plusieurs des harangues, le charme et l'intérêt de la narration ont rendu cet ouvrage classique. Parmi les nombreux *Suppléments* qui ont été composés pour en combler les lacunes, ceux de Freinsheim (1648) sont les plus estimés et ont été souvent réimprimés. Les meilleures traductions françaises de Quinte-Curce sont celles de Vaugelas (1646), Beauzée (1781) et surtout celles de MM. Trognon, dans la collection Panckoucke (1828-1829).

QUINTÉ, ÉE (kain-té) part. passé du v. Quinter : *Des pièces d'argenterie* QUINTÉES.

QUINTEFEUILLE s. f. (kain-te-feu-lle ; *ll* mll. — lat. *quinquefolium ;* de *quinque*, cinq, et de *feuille*). Bot. Nom vulgaire de la potentille rampante et de quelques autres espèces du même genre : *Toutes les parties de la* QUINTEFEUILLE *sont usitées en médecine.* (Dict. d'hist. nat.) *On cultive pour l'ornement des jardins la* QUINTEFEUILLE *en arbre.* (V. de Bomare.) *La* QUINTEFEUILLE *étend ses pétales d'or et en forme comme une petite tente pour se mettre à couvert de la pluie ; mais, après l'orage, elle replie ses voiles et regarde le ciel.* (A. Martin.)

— Blas. Fleur à cinq pétales arrondis et montrant au centre un trou rond : *D'Aremberg : De gueules, à trois* QUINTEFEUILLES *d'or.* ‖ On dit quelquefois FLEUR DE NÉFLIER.

— s. m. Archit. Ornement d'architecture à cinq lobes.

— **Encycl.** Bot. V. POTENTILLE.

— Archit. Le *quintefeuille* est un membre d'architecture que l'on rencontre dans un grand nombre de monuments du moyen âge ; il était composé de cinq lobes circulaires en arcs brisés, inscrits dans un cercle et circonscrits à un cercle intérieur sur la circonférence duquel sont pris les centres dont la réunion forme un pentagone régulier ; les lobes sont tracés avec un rayon égal à la moitié d'un des côtés de ce pentagone et sont tangents deux à deux à leurs points de rencontre avec le cercle intérieur sur lequel ils sont inscrits. Ces *quintefeuilles* circulaires sont antérieurs au XIVe siècle ; ils sont tracés quelquefois de telle façon que les arcs de cercle ne se rencontrent pas et sont séparés par des parties droites et même circulaires. Pendant le XIVe siècle, le *quintefeuille* est parfois tracé au moyen d'arcs brisés qui ne sont autres que des ogives tiers-points ; toutefois, cette forme est rarement appliquée. Cette figure géométrique remplit habituellement les œils supérieurs des fenêtres à meneaux ; elle diminue l'espace à vitrer et elle maintient les vitraux. Les *quintefeuilles* servent aussi à décorer des murs ; mais ils sont alors simplement sculptés sur une certaine profondeur. Les extrémités de leur redan sont taillées carrément ou bien ornées de feuilles et de figures.

QUINTEL s. m. (kain-tel). Syn. de QUINTAN.

QUINTELAGE s. m. (kain-te-la-je). anc. mar. S'est dit pour LEST. ‖ Chez les Bas-Bretons, Bagage qu'un marin peut embarquer.

QUINTENAS, village et commune de France (Ardèche), cant. de Satillieu, arrond. et à 20 kilom. de Tournon, à 76 kilom. de Privas ; 1,211 hab. Ce village était défendu au moyen âge par un château fort que les Anglais brûlèrent en 1574 et dont il reste à peine quelques vestiges. L'église, dont la fondation remonte, dit-on, à Charlemagne, appartient au style roman. Elle est surmontée d'un beau clocher avec pinacles ajourés ; des mâchicoulis couronnent la façade. Aux environs, le sommet d'une colline est couronné par les restes du vieux donjon de Séray.

QUINTER v. a. ou tr. (kain-té — rad. *quint*). Dr. cout. Faire cinq parts d'un héritage, afin de disposer du cinquième.

— Législ. étrang. *Quinter l'or, l'argent*, Le marquer après avoir payé le quint revenant au roi.

— Techn. Marquer l'or après l'essai.

— v. n. ou intr. Mus. Procéder par quintes plutôt que par quartes dans le déchant, ou contre-point du XIe siècle, ce que les musiciens de l'époque exprimaient par le mot latin *diapentessare*, opposé au mot *diatessonare*, désignant une manière de procéder dans le déchant plutôt par quartes que par quintes.

Se quinter v. pr. Dr. cout. Se partager en cinq parts, en parlant d'un héritage.

QUINTÈRE s. m. (ku-ain-tè-re — du lat. *quintus*, cinquième). Anc. cout. Bien dont le fermier devait le cinquième des produits au propriétaire.

QUINTERON, ONNE s. (kain-te-ron, o-ne). Descendant d'une quarteronne et d'un blanc, d'une blanche et d'un quarteron : *Un* QUINTERON. *Une* QUINTERONNE.

QUINTESSENCE s. f. (kain-tèss-san-se — pour *quinte essence*, cinquième essence, le cinquième être de quelque chose que ce soit ayant forme et figure, et l'esprit le plus subtil tiré du corps qui le renfermait comme d'une matière trop grossière et dégagé de la surabondance des quatre éléments par la plus subtile et la dernière distillation). Philos. scolast. Substance éthérée, regardée comme le cinquième et le plus subtil des éléments essentiels.

— Alchim. *Quintessence des éléments*, Le mercure philosophal. ‖ *L'esprit de notre quintessence*, La magnésie.

— Chim. Partie la plus subtile extraite de quelques corps : QUINTESSENCE *d'absinthe*.

— Fig. Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre : *Le discours préliminaire qui est à la tête de l'*Encyclopédie *est, si l'on peut parler ainsi, la* QUINTESSENCE *des connaissances mathématiques.* (D'Alemb.) *Pour avoir la* QUINTESSENCE *des vérités, nous avons analysé, subtilisé la vérité même.* (Boiste.) *Ces quatre stances, d'une ardente beauté, contiennent la* QUINTESSENCE *de tout ce qui a été écrit sur l'amour.* (Th. Gautier.) ‖ Ce qu'il y a de meilleur, de plus excellent, de plus parfait : *Les gens d'esprit et de sens sont la* QUINTESSENCE *du genre humain.* (Frédéric le Gr.) ‖ Se dit encore de tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise : *Il a tiré toute la* QUINTESSENCE *de cette propriété.*

Qui de trente procès en perd vingt-cinq par an
Sait tirer du métier toute la *quintessence*.

REGNARD.

QUINTESSENCIATION s. f. (kain-tèss-san-si-a-si-on — rad. *quintessence*). Action de réduire en quintessence : *La* QUINTESSENCIATION *des idées.*

QUINTESSENCIÉ, ÉE (kain-tèss-san-sié) part. pass. du v. Quintessencier : *Matière* QUINTESSENCIÉE.

— Fig. Réduit en subtilité : *Cydias, après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées* QUINTESSENCIÉES *et ses raisonnements sophistiqués.* (La Bruyère.) *Il n'y a point de métaphysique* QUINTESSENCIÉE *qui puisse prévaloir contre le bon sens.* (Cousin.) *Ne va pas te perdre dans les abstractions* QUINTESSENCIÉES. (Proudh.) *Moi, faisant du platonisme le plus* QUINTESSENCIÉ, *cela ne te paraît-il pas une des choses les plus bouffonnes?* (Th. Gautier.) *Le langage philosophique, vingt fois* QUINTESSENCIÉ, *en est venu à ne rien receler.* (Renan.)

QUINTESSENCIEL, ELLE adj. (kain-tèss-san-si-èl, è-le — rad. *quintessence*). Qui se rapporte à la quintessence. ‖ Quelques auteurs, abandonnant cette orthographe rationnelle, ont écrit QUINTESSENTIEL : *Le mot de pensée, pour lui le produit* QUINTESSENTIEL *de la volonté, désignait ainsi le milieu où naissent les idées auxquelles elle sert de substance.* (Balz.)

QUINTESSENCIER v. a. ou tr. (kain-tèss-san-sié — rad. *quintessence*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du subj. prés. : *Nous quintessenciions ; que vous quintessenciiez*). Tirer la quintessence de quelque chose : QUINTESSENCIER *le parfum des fleurs.* ‖ Raffiner avec subtilité : *A l'origine du monde et du langage, l'on* QUINTESSENCIAIT *moins qu'aujourd'hui.* (Beauzée.)

Se quintessencier v. pr. Etre, pouvoir être quintessencié.

QUINTESSENCIER s. m. (kain-tèss-san-cié — rad. *quintessence*). Alchim. Celui qui cherche la quintessence, la pierre philosophale : *Les* QUINTESSENCIERS *transformaient leurs espérances en rien.* (Pasq.)

— Il s'est dit aussi pour DISTILLATEUR.

QUINTETTE s. m. (kain-tè-te — de l'ital. *quintetto*, même sens). Mus. Morceau de musique à cinq parties : *C'est un long* QUINTETTE, *commun et sans couleur.* (G. Héquet.) *En exécutant les* QUINTETTES *de Mozart et de Beethoven, certains musiciens nous font entendre de charmants concerts de violons.* (Castil-Blaze.) *Ce qui rend ce* QUINTETTE *une chose délicieuse et ravissante est un retour aux émotions ordinaires de la vie.* (Balz.) ‖ On dit aussi QUINTETTO, au pl. QUINTETTI : *Voici maintenant un* QUINTETTO *comme Rossini en sait faire.* (Balz.)

— **Encycl.** On donne le nom de *quintette* à tout morceau de musique écrit pour cinq voix ou cinq instruments obligés. Ce mot nous vient de l'italien *quintetto*, dont la signification est exactement identique ; on se servait anciennement en France, pour cet usage, du mot *quinque*, qui depuis longtemps est tout à fait abandonné, et quelquefois aussi on a employé, mais très-rarement, celui de *quintuor*.

Il va sans dire que les morceaux à cinq parties ne sont de véritables *quintettes* qu'autant que ces cinq parties concertent entre elles, ne se doublent pas l'une l'autre et sont toutes obligées.

Le *quintette* vocal est toujours soutenu par un accompagnement, soit d'orchestre, soit de piano. Dans la musique dramatique, et par le fait des diverses combinaisons de voix auxquelles il se prête, le *quintette* est susceptible d'effets multiples et variés. « Le quatuor, le *quintette*, le sextuor, dit Castil-Blaze, placés quelquefois au milieu d'un acte, comme dans *Stratonice*, *Gulnare*, *Don Juan*, le terminent le plus souvent et peuvent être considérés comme des finales. » Aucune règle particulière, autre que celles des divers morceaux d'ensemble vocal, ne régit le *quintette*, nous renvoyons donc, à ce sujet, le lecteur à ce que nous avons dit aux mots DUO et FINALE. Il y trouvera tout ce qu'il peut désirer savoir sous ce rapport.

Voici une liste des *quintettes* les plus remarquables du répertoire dramatique :

Ah ! renoncez à vos projets.	le *Mariage secret* (Cimarosa).
Plus d'égards, plus de prudence.	l'*Amant jaloux* (Grétry).
Finissez donc, monsieur le militaire.	*Félix* (Monsigny).
Bonjour, mam'zell' Justine.	*Alexis et Justine* (Dezèdes).
Oui, c'est à toi que je la vends.	*Gulnare* (Dalayrac).
Quintette du 2e acte.	le *Barbier* (Rossini).
Vi presento di mia mano.	l'*Italiana in Algeri* (Rossini).
Quand la mémoire est infidèle.	la *Fête du village voisin* (Boieldieu).
Ah ! combien au village.	la *Lettre de change* (Bochsa).
Comme le cœur me bat !	la *Barcarolle* (Auber).
Parlarti ancor.	*Il Pirata* (Bellini).
Cessez ce badinage.	l'*Etoile du Nord* (Meyerbeer).
Quintette de.	la *Forêt de Sicile* (Gresnich).
Quintette de.	*I Nemici generosi* (Cimarosa).

Le *quintette* instrumental, généralement composé pour instruments à cordes, est l'une des formes de l'art les plus parfaites et les plus accomplies. Comme le trio, comme le quatuor, il affecte l'allure générale de la symphonie et se compose, ainsi qu'elle, de trois ou quatre morceaux de genres différents, mais dans lesquels l'unité de style doit être rigoureusement observée. C'est à un musicien italien d'un génie incontestable, qui a passé la plus grande partie de sa vie en France et en Espagne, c'est à Boccherini qu'on doit l'expansion et l'on pourrait presque dire la création de ce genre de composition. Il en a écrit un grand nombre, qui resteront toujours comme des modèles de grâce, de tendresse, d'élégance, de style aimable et charmant. Ceci peut paraître d'autant plus extraordinaire que les Italiens n'ont jamais brillé dans ce genre admirable, auquel on a donné le nom de *musique de chambre*, et que depuis le grand Boccherini aucun d'entre eux ne s'est fait remarquer sous ce rapport. Un biographe intelligent, M. Picquot, a ainsi caractérisé, dans une étude sur la vie et les œuvres de cet homme célèbre, la portée de son génie en ce qui concerne le *quintette*.

« Après avoir montré dans le trio et dans le quatuor la manière de traiter ce genre si difficile, dit M. Picquot, Boccherini mit le sceau à sa gloire par la création du *quintette* pour deux violons, viole et deux violoncelles, combinaison ignorée avant lui, parce que les auteurs n'avaient compris et considéré la basse que comme partie fondamentale de l'accompagnement... C'est le *quintette* qui a rendu si populaire le nom de Boccherini. On ne peut le prononcer en effet sans réveiller dans l'esprit l'idée du *quintette*, et réciproquement. C'est qu'aussi Boccherini a brillé, dans ce genre de composition, d'un éclat incomparable et fut d'une fécondité qui tenait du prodige. Sur cent cinquante-cinq *quintettes* originaux avoués par lui, il en est bien peu de faibles ; beaucoup sont admirables... »

Baillot, le grand violoniste, appréciait ainsi, surtout au point de vue de l'emploi du violoncelle, les *quintettes* de Boccherini : « Rien, disait-il, ne surpasse le charme qui l'accompagne (le violoncelle), dans la musique de ce grand maître ; s'il le fait chanter seul, c'est avec une sensibilité profonde, une simplicité si noble, qu'on oublie l'art et l'imitation et que, pénétré d'un sentiment religieux, on s'imagine entendre une voix céleste, tant elle a une expression étrangère à tout ce qui blesse le cœur ; l'on dirait plutôt qu'elle cherche à consoler ; s'il fait parler à la fois les cinq instruments, c'est avec une harmonie pleine et auguste qui invite au recueillement, qui jette l'imagination dans une douce rêverie, ou qui la fixe sur des tableaux enchanteurs ; c'est la grâce de l'Albane, c'est la naïve sensibilité de Gessner ; et lorsque changeant de style il prend une teinte sombre et mélancolique, il va droit au cœur par des moyens si doux, que les larmes coulent sans qu'on s'en aperçoive ; s'il attriste, c'est pour mieux toucher ; s'il semble ôter à l'âme toute sa force, c'est pour la réconcilier avec elle-même, pour apaiser le tumulte des passions, y faire succéder un calme délicieux, transporter dans un monde meilleur et faire goûter les plaisirs de l'âge d'or. »

Mozart a employé une combinaison différente de celle de Boccherini pour le *quintette* d'instruments à cordes, en substituant au second violoncelle un second alto et en écrivant, par conséquent, ses œuvres de ce genre pour deux violons, deux altos et un violoncelle. Les quelques *quintettes* qu'il a conçus dans ces conditions sont des chefs-d'œuvre incomparables. Les compositeurs modernes ont adopté une troisième combinaison, en écrivant des *quintettes* pour les quatre instruments à cordes auxquels ils adjoignent un piano ; Beethoven, Weber, Robert Schumann en ont donné des exemples splendides. On a vu aussi quelques *quintettes* écrits pour le quatuor ordinaire avec adjonction d'un instrument à vent, soit cor, soit flûte, soit clarinette. Au reste, dans cet ordre d'idées, toute combinaison dépend du génie du compositeur, et Reicha a écrit des *quintettes* fort remarquables, d'un style élégant et vigoureux, pour cinq instruments à cordes de caractères et de timbres différents : flûte, hautbois, clarinette cor et basson.

QUINTEUX, EUSE s. (kain-teu, eu-ze — rad. *quinte*). Qui se produit par quintes, par accès : *La coqueluche est* QUINTEUSE.

— Fig. Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices : *Quoique Zerbine fût ordinairement d'un caractère* QUINTEUX *et assez maussade, elle se laissait faire complaisamment.* (E. Sue.) *Les femmes ont besoin d'être* QUINTEUSES, *leur faiblesse les excuse.* (Balz.) *Est-ce qu'à mon âge on n'est pas humoriste,* QUINTEUX, *bizarre?* (Scribe.) *La vanité est tellement irritable et* QUINTEUSE, *que souvent on la blesse en la voulant ca-*

cesser. (***) *Elle d'ordinaire si* QUINTEUSE *et si revêche, elle était devenue un modèle de prévenance et de politesse.* (Alex. Dumas.)

Il rêve incessamment; il est *quinteux*, bizarre.
DESTOUCHES.

— *Quinteux comme la mule du pape*, D'un caractère ombrageux, susceptible.

— Manége. Se dit d'un cheval rétif, sujet à faire des quintes : *La maudite bête qu'une mule* QUINTEUSE ! (Brueys.)

— Fauconn. *Oiseau quinteux*, Oiseau qui s'écarte trop.

— s. Qui est d'un caractère fantasque, capricieux :

Souvent j'ai beau rêver du matin jusqu'au soir,
Quand je veux dire blanc, la *quinteuse* dit noir.
BOILEAU.

QUINTIANUS STOA, écrivain italien. V. CONTI.

QUINTICLAVE s. m. (kuain-ti-kla-ve). Mus. Partie mobile du cor, qui sert à modifier les sons de cet instrument.

QUINTICOLORE adj. (kuain-ti-ko-lo-re — du lat. *quintus*, cinquième; *color*, couleur). Qui est de cinq couleurs.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont le plumage est orné de cinq couleurs.

QUINTIDI s. m. (kuain-ti-di — du lat. *quintus*, cinquième; *dies*, jour). Cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUINTIDODÉCAÈDRE adj. (kuain-ti-do-dé-ka-è-dre — du lat. *quintus*, cinquième, et de *dodécaèdre*). Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq dodécaèdres.

QUINTIER s. m. (kain-tié). Anc. cout. Celui qui administrait les biens d'une église ou d'un hôpital.

QUINTIFORME adj. (kuain-ti-for-me — du lat. *quintus*, cinquième, et de *forme*). Minér. Qui est produit par la combinaison de cinq formes différentes.

QUINTIGNY, village et commune de France (Jura), cant. de Bletterans, arrond. et à 8 kilom. de Lons-le-Saunier; 301 hab. Vins blancs assez estimés; minerai de fer; carrières de pierre à bâtir.

QUINTIL, ILE adj. (kuain-til — lat. *quintilis*, même sens, de *quintus*, cinquième). Astrol. N'est guère usité que dans cette locution : *Quintil aspect*, Position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de soixante-douze degrés.

— s. m. Littér. Stance composée de cinq vers sur deux rimes : *Le* QUINTIL *français fut inventé par Fontaine, contemporain de du Bellay.* (Compl. de l'Acad.)

QUINTILIE, comédienne romaine, qui souffrit les plus horribles tortures plutôt que de révéler ce qu'elle savait de la conjuration de Pompédius, son amant, contre Caligula. L'empereur, touché de sa constance, la fit mettre en liberté.

QUINTILIEN s. m. (kuain-ti-li-ain — lat. *quintilianus*; de *Quintilius*, chef présumé de cette classe de prêtres). Hist. rom. Membre d'une classe de prêtres qui faisait partie des luperques.

QUINTILIEN (Marcus Fabius QUINTILIANUS), célèbre rhéteur romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Les historiens de son temps ne nous ont appris ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort, ni même de quel pays il était. D'après saint Jérôme, Ausone, Eusèbe, Cassiodore et d'autres, il serait né à Calagurris (Calahorra), petite ville d'Espagne, et aurait été amené à Rome par Galba l'an 68 de notre ère. Mais d'un autre côté on a l'autorité de plusieurs autres écrivains qui en font un Romain. De toute manière, il vint fort jeune à Rome, car, en plusieurs endroits de son *Institution*, il parle des maîtres qu'il a eus, de la manière dont il a été instruit, etc., et tout ce qu'il en dit montre qu'il n'a point été élevé autre part que dans cette ville.

Il exerça d'abord la fonction d'avocat avec beaucoup de succès et se fit un grand nom dans le barreau. Il nous apprend dans son livre qu'il plaida pour la reine Bérénice devant elle-même, et il passait pour un si bon avocat que l'on écrivait ses plaidoyers afin de les vendre aux libraires. Les Romains, en le voyant faire revivre l'éloquence et le goût du siècle d'Auguste, l'engagèrent alors à enseigner un art qu'il possédait si parfaitement, et il fut le premier des rhéteurs qui donna des leçons de rhétorique aux gages de l'État. Il s'appliqua donc à former la jeunesse romaine, et exerça cet emploi pendant vingt ans avec tant d'autorité et de succès, que la plupart des écrivains de son temps et des siècles suivants, Pline, Juvénal, Martial, Ausone, saint Jérôme, Sidoine Apollinaire, Cassiodore et d'autres, ont parlé de lui comme du plus grand rhéteur et de l'homme le plus éloquent qu'on eût vu depuis Cicéron. Martial le proclame la gloire de la toge romaine,

Gloria Romanæ, Quintiliane, togæ.

Il compta parmi ses disciples Pline le Jeune et Adrien, reçut de ce dernier les ornements consulaires et fut, plus tard, choisi par Domitien comme précepteur de ses petits-neveux. Devenu vieux, il obtint de Domitien la permission de se retirer. Ce fut alors que, dans les loisirs de la retraite, pressé par ses amis de publier ses idées sur l'éloquence et de se prononcer entre les systèmes de tant de rhéteurs, il écrivit ses douze livres *De institutione oratoria*, qui sont pour nous le seul et véritable titre littéraire de Quintilien. C'est un des plus beaux monuments de la littérature latine. V. INSTITUTION ORATOIRE.

L'abbé Gédoyn a mis en tête de son excellente traduction de l'*Institution oratoire* de Quintilien une préface où il caractérise ce rhéteur en montrant la place qu'il occupe dans l'histoire de l'éloquence romaine; et ce jugement ayant probablement paru bon à Laharpe, il s'en est emparé dans son *Lycée*. Nous ne saurions donc mieux faire que de nous appuyer, pour cet article, de l'autorité de l'abbé Gédoyn, qui est un homme de mérite, et de celle de Laharpe, la fleur des rhétoriciens de la fin du siècle dernier. Seulement, nous ferons une chose, nous prendrons le commencement de ce jugement en citant Laharpe, et nous le continuerons dans les termes mêmes où s'explique Gédoyn.

Né sous Claude, dit le premier, Quintilien avait vu finir les beaux jours de l'éloquence, longtemps portée à son plus haut degré par Cicéron et Hortensius et soutenue ensuite par Messala et Polion, mais bientôt précipitée vers sa décadence par la foule des rhéteurs qui ouvraient de tous côtés des écoles d'un art qu'ils avaient dégradé. Il faut avouer aussi que la chute de la république romaine avait dû entraîner celle des beaux-arts. L'éloquence qu'on nomme délibérative, celle qui traitait des plus grands objets dans le sénat ou devant le peuple, était nécessairement devenue muette lorsqu'il ne fut plus permis à la liberté de monter sur la tribune et lorsque, dans un sénat esclave, il ne fut plus question que de déguiser avec plus ou moins d'esprit la bassesse des adulations que l'on prodiguait au despote, dont la volonté était la première des lois, ou d'envenimer avec plus ou moins d'art les lâches accusations que des délateurs à gages intentaient contre quelques citoyens vertueux que le regard ou le silence du tyran avait désignés pour victimes. Il y avait encore des tribunaux, mais ils se sentaient comme tout le reste de la dépravation générale; les grandes affaires ne s'y traitaient plus; il ne s'agissait plus d'y déférer un Verrès, un Clodius à l'indignation publique; on n'y portait que ces controverses obscures où les avocats songeaient plus au gain qu'à la renommée. Ce n'était plus le temps où le barreau était la première arène ouverte au talent qui voulait se faire connaître... L'art des orateurs n'était plus qu'un métier de jurisconsulte et d'avocat. L'éloquence s'élève ou s'abaisse en proportion des objets qu'elle traite et du théâtre où elle s'exerce. Ainsi, pour se faire remarquer dans cette lice obscure, on eut recours à de petits moyens. Les minces ressources du bel esprit, la puérile affectation des antithèses, la froide profusion des lieux communs, le ridicule abus des figures, en un mot toute l'afféterie d'un art dépravé qui veut relever de petites choses, voilà ce qu'on admirait dans cette Rome autrefois la rivale d'Athènes.

Ce tableau de la décadence de l'éloquence présente, en peu de mots, le triste état où était réduit sous les empereurs cet art que Cicéron avait porté à un si haut degré de splendeur. Laissons maintenant continuer l'abbé Gédoyn. Telle était, dit-il, l'éloquence romaine lorsque Quintilien forma le dessein de lui rendre son premier lustre. Il combattit le mauvais goût de son siècle, prit la défense des anciens, soutint hardiment qu'il était dangereux de vouloir avoir plus d'esprit que Démosthène et que Cicéron, qu'Homère, que Virgile et qu'Horace; que ces vains ornements dont on était si amoureux faisaient une éloquence fardée, qui n'avait plus rien de naturel; enfin que l'affectation, l'obscurité, l'afféterie et l'enflure étaient incompatibles avec le beau style. Lui-même il retraça aux yeux des Romains l'image d'une éloquence mâle, noble et solide, qui songe moins à plaire qu'à se rendre utile. Il la fit fleurir au barreau par ses propres plaidoyers, qui en étaient des modèles achevés. Le vrai mérite a des droits qui se font reconnaître tôt ou tard. Quintilien fut écouté à son tour; on l'applaudit, on l'admira; on revint à l'amour du naturel et du vrai, on vit en lui le restaurateur des lettres.

M. Nisard a porté sur Quintilien un jugement beaucoup moins favorable : « C'est pourtant le grave Quintilien, cet esprit si sain, si judicieux, qui avait, dit-on, conservé le dépôt du goût, qui du moins recevait d'assez gros appointements pour le conserver; c'est le défenseur officiel de toutes les bonnes traditions, qui a donné ces recettes d'éloquence, dans un style ingénieux, délicat, coloré et bien digne d'un meilleur emploi! C'est dans Quintilien que vous trouvez tous les secrets du procédé oratoire; c'est l'admirateur de l'Ulysse d'Homère, de Démosthène, de Cicéron, qui se charge de faire un homme éloquent, un orateur accompli, avec des gestes de mime, une voix de chanteur, des poses de comédien et tout un appareil de petites précautions, de petites qualités, de petites grâces, de petits mensonges. La plus grande preuve qu'il n'y a rien à faire contre les décadences littéraires, ce sont toutes ces graves prescriptions de Quintilien. Il croyait régenter son siècle, et son siècle lui imposait, en réalité, le plus puéril de ses travers! Quintilien ne défend pas l'éloquence; il n'en défend que la pantomime. Un esprit plus profond serait remonté à la source des choses et, au lieu de tant s'occuper de la tenue de l'orateur, il aurait cherché ce qui pouvait rajeunir l'éloquence dans un pays sans liberté, sans forum, où, faute d'affaires qui suscitassent naturellement l'éloquence, on en cherchait l'ombre dans des causes imaginaires... Le choix des sujets, parmi lesquels on préférait les plus bizarres et ceux où les situations étaient les plus violentes, accoutumait les jeunes gens à l'exagération ou au raffinement; de telle sorte qu'un homme élevé dans les écoles ne pouvait plus parler naturellement de la mort de sa femme ou de son fils, alors même qu'il en était accablé. » Une faute grave que l'on peut encore reprocher à Quintilien, c'est d'avoir loué Domitien, quoiqu'il l'ait fait d'une manière assez fine.

Outre l'*Institution*, Quintilien avait écrit un *Traité sur les causes de la corruption de l'éloquence*, qui ne nous est pas parvenu, car le travail que nous avons et qui porte le même titre est attribué, avec bien des raisons, par tous les savants, à Tacite, et on l'imprime ordinairement avec les œuvres de cet historien. L'*Institution oratoire* elle-même faillit disparaître. Ce fut le Pogge qui en découvrit le premier manuscrit complet dans une vieille tour de l'abbaye de Saint-Gall, où il s'était rendu pendant le concile de Constance, célèbre par le double supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Il est cependant certain que les savants du XIVe siècle possédaient des copies de cet ouvrage, mais elles étaient fort incomplètes et horriblement mutilées.

Nous avons aussi, sous le nom de Quintilien, un long recueil de cent quarante-cinq déclamations, mais on n'a aucune preuve authentique pour les lui attribuer. Il y a des manuscrits qui les rapportent à Marcus Florus; un texte de Trebellius Pollio autorise à croire qu'elles sont de Posthume le Jeune, l'un des trente tyrans; enfin on suppose avec plus de raison qu'une partie de ces déclamations appartient à Quintilien, aïeul de notre rhéteur, qui vivait sous Auguste et dont Sénèque, le père du philosophe et auteur lui même de déclamations, parle comme s'étant livré au même genre d'éloquence que lui.

QUINTILIS s. m. (kuain-ti-liss — mot lat., rad. *quintus*, cinquième). Hist. rom. Nom du mois de juillet chez les Romains, avant la réforme du calendrier par Jules César.

QUINTILIUS, nom d'une famille de l'ancienne Rome, dont les Varus forment la branche la plus connue.

QUINTILLAN, village et comm. de France (Aude), cant. de Durban, arrond. et à 47 kilom. de Narbonne, à 50 kilom. de Carcassonne; 181 hab. Filons de houille et d'antimoine.

QUINTILLE s. m. (kain-ti-lle; *ll* mll. — du lat. *quintus*, cinquième). Ancien jeu de cartes qui était ainsi nommé parce qu'il se jouait à cinq personnes. C'était un jeu de combinaison et de renvi qui tenait à la fois de la nature de l'hombre, de la bête et de la bouillotte et qui est aujourd'hui entièrement abandonné.

QUINTILLUS (Marcus Aurelius), empereur romain, mort à Aquilée en 270. Il avait fait la guerre contre les Goths et commandait des légions à Aquilée lorsque son frère, l'empereur Claude II, étant mort (270), il fut proclamé auguste par ses soldats. Sur ces entrefaites, Quintillus apprit qu'Aurélien venait d'être acclamé par le peuple et par l'armée. Voyant l'impossibilité d'entrer en lutte avec son compétiteur, il revint à Aquilée et se donna la mort en se faisant ouvrir les veines dans un bain, après un règne de dix-sept jours. Il reste des médailles en or et en bronze frappées à son effigie.

QUINTIMÈTRE s. m. (kuain-ti-mè-tre — du lat. *quintus*, cinquième, et de *mètre*). S'est dit quelquefois pour cinquième du mètre.

QUINTIN s. m. (kain-tain). Comm. V. QUINTE.

QUINTIN, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Saint-Brieuc, sur le Gouet; pop. agglom., 3,176 hab. — pop. tot., 3,411 hab. « Parler de Quintin, dit M. Gaultier du Mottay, c'est rappeler l'industrie des toiles, dont cette ville a été le centre principal pendant plusieurs siècles. Bien qu'elle ne soit plus que l'ombre de ce qu'elle a été, cette industrie est encore vivante et occupe aujourd'hui plus de trois cents tisserands qui luttent avec courage contre le travail des machines et entretiennent notamment une fabrique de linge œuvré, créée il y a quelques années et qui donne des produits dignes de rivaliser avec tout ce qui se fait de plus beau et de plus élégant en ce genre, même dans les pays étrangers. » L'intérieur de la ville est peu agréable, mais l'aspect extérieur est pittoresque, surtout quand on considère Quintin des hauteurs qui la dominent. Tous ses édifices, dit M. Pol de Courcy, parmi lesquels on distingue le château et son antique collégiale, s'étagent en amphithéâtre et dominent un bel étang, l'une des sources de la rivière du Gouet. De nombreux bosquets d'arbres forestiers encadrent des prairies protégées par une ceinture de montagnes. »

C'est Geoffroi, dit Botherel, fils puîné d'Alain, comte de Penthièvre, qui fut le fondateur de Quintin. Suivant les chroniqueurs, ce Geoffroi, qui se croisa en 1248, prit ensuite l'habit de moine au couvent de Dinan. En 1592, le duc de Mercœur vint investir Quintin, que défendait une garnison assez nombreuse, qui résista héroïquement pendant douze jours, mais dut à la fin se rendre aux ligueurs. Les Quintinois reprirent leur ville peu de temps après, grâce au hardi coup de main d'un gentilhomme nommé La Giffardière, qui, à la faveur des bois, s'approcha de la ville sans être aperçu, à la tête de 50 à 60 chevaux. Les habitants, avertis qu'il était proche, engagèrent la garde et la garnison à jouer et à boire. Tandis qu'on les amusait ainsi, La Giffardière fondit tout à coup sur eux, en tailla plusieurs en pièces, fit le reste prisonnier et s'empara sans peine de la ville et du château. Le 19 juillet 1795, 1,200 ou 1,500 chouans, détachés de Quiberon, se présentèrent devant Quintin, d'où ils expulsèrent la garnison républicaine, qui opposa peu de résistance. La division de Saint-Régeant avait été laissée à Quintin; mais, à la nouvelle du désastre de Quiberon, Saint-Régeant licencia ses hommes, qui rentrèrent momentanément dans leurs foyers.

Quintin renferme quelques édifices intéressants, dont voici la description. L'église collégiale Notre-Dame, fondée au commencement du XVe siècle, se compose de trois nefs; elle est surmontée d'une tour au-dessous de laquelle règne un porche. Les reliques de saint Thuriau, dit M. Pol de Courcy, sont conservées dans cette église, dans un buste en argent, de grandeur naturelle, coiffé d'une mitre; mais la relique la plus précieuse est un morceau de la ceinture de la Vierge, apporté de Jérusalem après la croisade de 1248. Cette ceinture est un réseau de fil blanc dont les mailles sont inégales. On la faisait porter par un prêtre aux femmes enceintes « pour en être ceintes avec révérence et obtenir un facile et heureux accouchement. Or, il advint en l'an 1600, dit l'*Historial de la bienheureuse Vierge*, que le sacriste de l'église collégiale de Quintin, qui dormait au lieu où se gardait ce trésor sacré, se mit à reposer sans esteindre sa chandelle, laquelle se prit au lit, y brusla le pauvre homme tout net; et le feu, gagnant toujours, consuma tous les meubles de la sacristie, jusqu'à fondre les calices, patènes, croix et reliquaires d'or et d'argent. Mais voici un cas bien étrange. Dieu d'un mal tira un grand bien; car, comme trois ou quatre jours après l'embrasement on se mit à remuer les cendres, on y trouva tout au beau milieu ceste précieuse relique de la benoiste Vierge, tout entière, sans avoir esté aucunement endommagée, sauf qu'en témoignage du feu elle en retient quelques vestiges sur les bords, qui sont jaunâtres. Et le fait est d'autant plus admirable, qu'estant cette ceinture gardée dans un coffret de bois, garni de fer et couvert de trois enveloppes de riches étoffes, le coffret et ses enveloppes furent bruslés sans qu'il en demeurast rien. Mais le feu n'osa toucher le dépôt sacré. » Sur l'emplacement de l'église Saint-Thuriau a été établi un cimetière qui contient un curieux ossuaire du XVIIe siècle. L'ancienne église des Carmes sert aujourd'hui de magasin. Du château, reconstruit en 1662 par Amaury de Gouyon et Henriette de La Tour d'Auvergne, il ne subsiste plus qu'un pavillon dont l'architecture rappelle le palais du Luxembourg, à Paris. Les autres parties qui se voient encore aujourd'hui ne datent que de 1775; elles n'ont aucune valeur architecturale, mais on y remarque quelques meubles du XVIIe siècle, notamment le lit ducal et la chaise armoriée du maréchal de Lorges, et de belles tapisseries des Gobelins, aux armes de France et de Navarre. Le château de Quintin renferme en outre une galerie de portraits de la famille de Lorges, parmi lesquels nous signalerons ceux de Marguerite de Gramont, de Marie de Montgommery, dame de Lorges; du maréchal de Turenne, de Marguerite de Lévis-Ventadour, du maréchal duc de Lorges et de Quintin, de Louis de Durfort, capitaine des gardes de Jacques II d'Angleterre; d'Henriette, sœur des précédents; de Julie de Durfort, petite-fille du maréchal de Duras; de Guy-Nicolas, duc de Quintin-Lorges, fils du maréchal de ce nom; de Marie-Henriette de Mesmes, d'Élisabeth-Philippine de Poitiers, etc., etc. Nous signalerons aussi quatre toiles consacrées à la gloire de Mme de Pompadour, dont Louis XV avait fait espérer la visite au duc de Lorges. Le marquis, en adroit courtisan, s'empressa de faire peindre la favorite avec les allégories de mode à son époque. « La célèbre marquise, dit M. de Courcy, est d'abord représentée assise sur un monstre marin, entourée des divinités de la mer, nymphes et tritons; puis, sous la figure d'Amphitrite, la fille de l'Océan, peut-être par allusion au nom de la marquise, née Antoinette Poisson; un cyclope, appuyé sur un arbre et tenant un chalumeau, la contemple d'un œil ardent. On la retrouve ensuite nonchalamment couchée dans un splendide jardin, où des Amours lui font un lit de roses; enfin, enlevée au ciel, au milieu d'un cortége d'Amours portant des flambeaux et suivant le char du Soleil. »

QUINTIN ou **QUENTIN**, sectaire français, né en Picardie, brûlé à Tournai en 1530. Il était tailleur d'habits lorsqu'il se mit, avec

un nommé Chopin, à la tête d'une bande d'hérétiques qui parut en Hollande et dans le Brabant en 1525. D'après ces sectaires, les anges, le paradis et l'enfer, l'immortalité de l'âme sont des inventions humaines. Il n'y a qu'un esprit dans le monde, Dieu qui fait le bien et le mal, de sorte que les hommes ne sont responsables de rien, ne doivent être, lorsqu'ils font mal, ni blâmés ni punis. Leur seule préoccupation doit être de faire de la terre un véritable paradis terrestre en vivant sans contrainte et sans entraves d'aucun genre. Ces sectaires, qui firent de nombreux prosélytes, reçurent le nom de *libertins* et furent poursuivis avec une extrême rigueur; Quintin, arrêté et jugé, se vit condamné à périr sur un bûcher.

QUINTIN (Jean), canoniste français, né à Autun en 1500, mort à Paris en 1561. Il voyagea dans le Levant, entra dans l'ordre de Malte, se fit ensuite ordonner prêtre, puis devint professeur de droit canon à Paris. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Melitæ insulæ descriptio* (Lyon, 1536, in-4°); *De juris canonici laudibus* (Paris, 1544, in-4°); *Speculum sacerdotii apostoli* (Paris, 1559, in-4°); *Repetitæ duæ duorum capitum prælectiones* (Paris, 1552, in-fol.), sur la pluralité des bénéfices et l'aristocratie de la religion chrétienne; *Joannis Zonaræ commentarii in canones conciliorum* (Paris, 1588, in-4°); *Hæreticorum catalogus et historia* (Paris, 1560, in-4°).

QUINTIN MESSIS, peintre flamand. V. METZYS.

QUINTINAIRE adj. (kain-ti-nè-re — rad. *quintine*). Bot. Qui appartient à la quintine.

QUINTINE s. f. (kain-ti-ne — du lat. *quintus*, cinquième). Bot. Cinquième enveloppe (intérieure) de l'ovule et de la graine.

QUINTINIE s. f. (kain-ti-nî — de *Quintin*, sav. franç.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, tribu des escallonièes, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et à la Nouvelle-Zélande.

QUINTINIE (LA), agronome français. V. LA QUINTINIE.

Quintinie (MADEMOISELLE DE LA), roman de George Sand. V. MADEMOISELLE DE LA QUINTINIE.

QUINTIOCTAÈDRE adj. (kuain-ti-o-kta-è-dre — du lat. *quintus*, cinquième, et de *octaèdre*). Minér. Qui offre la combinaison de cinq octaèdres différents.

QUINTISECTION s. f. (kuain-ti-sè-ksion — du lat. *quintus*, cinquième; *sectio*, section). Division en cinq parties égales.

QUINTISTERNAL, ALE adj. (kuain-ti-stèr-nal, a-le — du lat. *quintus*, cinquième, et de *sternal*). Anat. Qui appartient à la cinquième pièce osseuse du sternum.

QUINTIUS CINCINNATUS, dictateur romain. V. CINCINNATUS.

QUINTO adv. (kuain-to — mot lat. formé de *quintus*, cinquième). Cinquièmement. S'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série et s'écrit souvent 5°.

QUINTO, rivière des provinces unies de Rio-de-la-Plata. Elle se perd dans un petit lac après un cours de 650 kilom.

QUINTOMONARCHISTE s. m. (kuain-to-mo-nar-chi-ste — du lat. *quintus*, cinquième, et de *monarchiste*). Hist. relig. Nom donné à des sectaires du temps de Cromwell, qui croyaient que Jésus-Christ allait venir fonder sur la terre une monarchie destinée à succéder à celles des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains.

QUINTOYER v. n. ou intr. (kain-toi-ié ou kain-to-ié — rad. *quinte*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je quintoie; tu quintoieras*). Mus. Faire entendre, au lieu d'une note, la quinte supérieure de cette note : *La clarinette est sujette à* QUINTOYER.

QUINTUPLE adj. (kuain-tu-ple — lat. *quintuplex*; de *quintus*, cinquième). Qui est cinq fois aussi grand; qui est au nombre de cinq : *Trente est* QUINTUPLE *de six. Une étoile à* QUINTUPLES *rayons*.

— Bot. *Stigmate quintuple*, Stigmate partagé en cinq divisions.

— s. m. Nombre, quantité quintuple : *Rendre le* QUINTUPLE *d'une somme*.

— Métrol. Monnaie d'or de Naples, qui valait 64 fr. 95.

QUINTUPLÉ, ÉE (kuain-tu-plé) part. passé du v. Quintupler. Rendu cinq fois aussi grand : *Nombre* QUINTUPLÉ. *Depuis cinquante ans, la richesse nationale est* QUINTUPLÉE *en France*. (Troplong.)

— Bot. *Nervures quintuplées*, Nervures de feuilles se détachant, au nombre de deux de chaque côté, de la nervure médiane.

QUINTUPLER v. a. ou tr. (kuain-tu-plé — rad. *quintuple*). Rendre quintuple, multiplier par cinq : QUINTUPLER *son revenu*.

Se quintupler v. pr. Être quintuplé; devenir quintuple.

QUINTUPLINERVÉ, ÉE adj. (kuain-tu-pli-ner-ve — de *quintuple*, et de *nervé*). Bot. Qui a des nervures au nombre de cinq.

QUINTUS DE SMYRNE ou **CALABER**, poëte grec, dont le double surnom vient de ce que le poëme qu'on lui attribue fut découvert près d'Otrante, en Calabre, par le cardinal Bessarion (XV^e siècle), et de ce qu'il y indique Smyrne comme le lieu de son habitation. Les critiques ne s'accordent point sur le temps où il a vécu (on varie du I^er au V^e siècle). Le poëme en quatorze livres qu'on a sous son nom (*Homeri Paralipomenon* ou *Posthomerica*) est une continuation de l'*Iliade*, qui ne manque pas de mérite, sans qu'on puisse cependant la comparer à l'immortel poëme d'Homère. Quintus s'est borné à mettre en vers la légende de Troie sans se mettre en frais d'imagination. « Son œuvre, dit Léo Joubert, n'est qu'une amplification et un rajeunissement des vieux poëmes d'Arctinus et de Leschès. Il n'a pas plus inventé dans les caractères que dans les événements, et ses personnages manquent de relief et de vie; cependant, dans son Pâris et dans son Œnone, il a rencontré des traits vrais, délicats et touchants. Son style est une imitation heureuse de celui d'Homère et se distingue par la pureté, le bon goût, l'absence d'enflure et d'exagération. » « Tout lecteur impartial, dit de son côté M. Tourlet, doit convenir qu'il y a dans le style de l'auteur de la noblesse, du feu, de l'enthousiasme, du génie; qu'il règne dans l'ouvrage un goût sain, une touche nerveuse, en un mot un ton qui convient à l'épopée. » La première édition de la *Continuation d'Homère* a été donnée par Alde (Venise, 1504, in-8°). L'une des meilleures éditions est celle de M. Lehrs, collection Didot (1840); M. Tourlet en a donné (1800) une élégante, mais peu fidèle traduction française.

QUINTUS-ICILIUS, tacticien allemand. V. GUISCHARDT.

QUINZAIN adj. inv. (kain-zain — rad. *quinze*). Jeux. Qui a le même nombre de quinze points : *Nous sommes* QUINZAIN. *Quand les joueurs sont quinze à quinze, le marqueur dit :* QUINZAIN. (Acad.)

— s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or française, qui valait 15 livres.

QUINZAINE s. f. (kain-zè-ne — rad. *quinze*). Nombre de quinze environ : *Une* QUINZAINE *d'écus. Une* QUINZAINE *de personnes. Une* QUINZAINE *de jours*.

— Espace de deux semaines : *J'irai vous voir dans une* QUINZAINE. *Un cultivateur des Landes vivrait toute l'année avec le budget d'un ouvrier de Paris pendant une* QUINZAINE. (Blanqui.)

Au bout de quelque temps, sa compagne revient;
La lice lui demande encore une *quinzaine*.
LA FONTAINE.

‖ Salaire de deux semaines de travail : *Dépenser toute sa* QUINZAINE.

— Liturg. *Quinzaine de Pâques*, Espace de quinze jours qui s'écoule depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui de la Quasimodo inclusivement. ‖ Livre d'église qui contient l'office de ce temps-là.

— Gramm. Pour le cas où ce substantif est employé comme collectif, v. la note du mot COLLECTIF.

QUINZANO, écrivain italien. V. CONTI (Giovanni-Francesco).

QUINZE adj. (kain-ze — lat. *quindecim*, formé de *quinque*, cinq, et de *decem*, dix). Dix plus cinq : QUINZE *hommes*. QUINZE *francs*. QUINZE *maisons*. QUINZE *mille hommes*. QUINZE *millions de francs*. QUINZE *années*. QUINZE *jours*. QUINZE *heures*. QUINZE *minutes*. *Pendant* QUINZE *siècles, l'esprit humain a eu à souffrir autant que l'espèce humaine*. (Guizot.)

Quinze ans de mariage épuisent les paroles.
MOLIÈRE.

A cinq ans on verse des larmes,
A dix sont les jeux innocents;
A douze les tendres alarmes,
Mais pour aimer il faut *quinze* ans.
SALLENTIN.

— Quinzième : *Numéro* QUINZE. *Chapitre* QUINZE. *Page* QUINZE. *Louis* QUINZE.

— *Quinze cents*, Expression défectueuse usitée pour signifier mille cinq cents : *En l'an* QUINZE CENT.

— *Faire passer à quelqu'un quinze pour douze*, Le tromper, le flouer.

— *Faire en quinze jours quatorze lieues*, Aller fort lentement dans ce qu'on fait : *Mais ils vont fort lentement et ne* FIRENT, *comme on dit, qu'*EN QUINZE JOURS QUATORZE LIEUES. (D'Ablanc.)

— s. m. Nombre quinze : *Quatre fois* QUINZE *font soixante*. (Alex. Dum.)

— Quinzième jour d'une période : *Le* QUINZE *du mois. Nous arriverons le* QUINZE *au plus tard*.

— Jeux. Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. ‖ Au jeu de paume, Un des quatre coups dont un jeu est composé : *Il a gagné le premier* QUINZE. QUINZE *et bisque*. ‖ *Demi-quinze*, Avantage de quinze qu'on donne à prendre, de deux jeux l'un, dans tout le cours de la partie. ‖ Fam. *Avoir quinze sur la partie*, Avoir déjà quelque avantage dans l'affaire dont il s'agit. ‖ *Donner quinze et bisque*, Être fort supérieur : *Il n'y a de Manceau, si huppé qu'il puisse être, à qui vous ne* DONNIEZ *aisément* QUINZE ET BISQUE. (Campistron.)

— **Encycl.** Le jeu du *quinze* a quelque analogie avec la bouillotte et a été ainsi appelé du nombre de points que produit son coup important. Le nombre des joueurs peut être de deux, trois, quatre, cinq ou six. On y emploie deux jeux entiers, mais la règle veut qu'on réunisse ensemble, d'une part les cœurs et les carreaux des deux jeux, et d'autre part les piques et les trèfles, de façon à former un *jeu rouge* et un *jeu noir*, et l'on se sert alternativement de chacun d'eux. La valeur des cartes suit l'ordre naturel : l'as vaut un, le deux deux, le trois trois et ainsi de suite jusqu'aux figures, qui comptent chacune pour dix. Les places se tirent au sort. Si, par exemple, il y a cinq joueurs, on prend cinq cartes, roi, dame, valet, dix et neuf; on les mêle, chacun en prend une et tous se placent dans l'ordre indiqué par les cartes, la dame se mettant à la droite du roi, le valet à la droite de la dame, etc. On convient en même temps que celui qui aura telle carte donnera, en sorte que les deux choses se font à la fois. Chacun s'étant *cavé*, c'est-à-dire ayant posé sur le tapis, devant lui, la somme, en argent ou en jetons, qu'il veut risquer, le donneur, qui a mêlé et fait couper, distribue à chaque joueur une carte qu'il prend sous le jeu et non dessus, comme cela a généralement lieu. Le but que se proposent tous les joueurs étant d'arriver au point de quinze ou au nombre le plus rapproché de ce point, cette carte les détermine à passer ou à tenir le jeu. Le premier à la droite du donneur, après avoir vu sa carte, doit donc dire s'il passe, ou s'il voit simplement le jeu, ou enfin s'il propose une somme quelconque en sus des enjeux réunis. Les autres joueurs parlent ensuite chacun à son tour et les choses se passent absolument comme à la bouillotte, le second relançant le premier, etc. Tout le monde ayant parlé, le tenant, à commencer par le plus près placé à la droite du donneur, peut demander une carte, puis une deuxième, etc. Quand il en a assez, il le fait savoir en disant *basta* (il suffit), ce qui équivaut à « Je m'y tiens. » Celui qui, à la suite de ces cartes successives, dépasse quinze *crève* aussitôt et abandonne son enjeu. Enfin, lorsque tout le monde a demandé et reçu les cartes qu'il voulait, chacun décline son point, et celui qui a quinze gagne. Si personne n'a ce point, le gagnant est celui qui possède le point le plus rapproché de ce nombre. Enfin, si deux ou plusieurs joueurs ont le même point, la primauté appartient à celui qui se trouve le plus rapproché de la droite du donneur. Il arrive quelquefois que tous les joueurs passent. Dans ce cas, on ajoute une nouvelle mise à la première, les cartes distribuées sont jetées de côté et le donneur en distribue d'autres sans mêler ni faire couper.

Quinze joies du mariage (LES), traité satirique attribué à Antoine de La Salle (Lyon, 1480, in-12). Ce livre est un des plus gracieux monuments de notre vieille prose. L'auteur, quel qu'il soit, s'y révèle comme un observateur profond, un moraliste délicat, un ordonnateur habile dans l'art de la mise en scène, un écrivain rompu à toutes les finesses du métier. La Bruyère a laissé échapper sur le compte des femmes ses traits les plus vifs et ses plus grosses indiscrétions; il a résumé brièvement, avec l'égoïsme d'un grand seigneur célibataire, les inconvénients du lien conjugal. Un romancier de nos jours, qui rappelle sous certains rapports les écrivains du XV^e siècle, Balzac, le grand désenchanteur, a tracé de son pinceau impitoyable la *Physiologie du mariage*. L'auteur des *Quinze joies*, souvent égal au premier pour la délicatesse des analyses, au second pour la vérité saisissante des détails, les surpasse tous deux par la variété des tons, par la naïveté du récit et par un fonds de philosophie émue mêlée de tristesse et de résignation. Raconter les peines et les misères du ménage pour en former un traité satirique, un bréviaire conjugal moitié sérieux moitié plaisant, était une entreprise assez ingrate. L'auteur a su tirer de ce lieu commun un petit chef-d'œuvre de style et de composition, variant la forme à l'infini, jetant ici un dialogue, là un récit, ailleurs un portrait ou une sentence.

Chaque *joie* forme un chapitre ou plutôt un cercle de cet enfer conjugal, et chacun des chapitres se termine par ce refrain sinistre : « Or, il est en la nasse bien embarrassé ; là usera sa vie en languissant toujours et finira misérablement ses jours. » La victime de cette épreuve est le mari ou le bonhomme, comme l'appelle l'auteur. Il a naturellement toutes les vertus d'un souffre-douleurs : bénignité, douceur, patience, économie, frugalité, sans en excepter même cette qualité précieuse qui rapproche la dupe du mouton, la sottise. Dur à lui-même, il fait maigre chère, ne s'achète pas un habit tous les dix ans, et encore n'est-il point sûr d'éviter la misère où l'auront conduit les folles dépenses, la vanité et la coquetterie de madame. Essaye-t-il d'élever la voix, il a contre lui la formidable ligue des voisins et des chambrières. La première joie éclate quand madame veut avoir une robe neuve et joue une délicieuse scène de comédie accompagnée de soupirs, de reproches et de larmes. Elle s'est trouvée avec d'autres femmes mieux vêtues qu'elle, et si elle en a été affligée, la pauvre femme, ce n'est pas pour elle, c'est pour l'honneur de son mari. Le bonhomme rappelle doucement qu'il lui faut acheter deux bœufs pour la métairie et subir les frais d'un procès. La dame s'offense, elle invoque la mort et ne consent à s'apaiser qu'à la vue de la robe. Puis vient le temps de la grossesse, où le mari se garde bien de contrarier sa femme de peur de quelque accident. La maison est envahie par les commères du voisinage qui jasent et font bombance autour du lit de l'accouchée, tandis que le pauvre homme, rentrant le soir, ne trouve rien de chaud pour son dîner. Cependant madame a fait un vœu à Notre-Dame de Lorette. Après ses relevailles, il faut se mettre en route. Le récit de ce voyage, des exigences croissantes de la dame, de la docilité de l'époux, forme un petit tableau achevé. Tantôt c'est la mule qui a le trot dur, tantôt l'étrier qui a besoin d'être élevé ou abaissé ; le bonhomme fait les deux tiers du chemin à pied, trottant derrière sa femme, lui cueillant tout le long de la route des mûres et des cerises, ou ramassant son fouet qu'elle laisse tomber malignement. La guerre vient-elle à éclater avec l'Anglais, il faut que le bonhomme traîne avec lui toute sa famille au fond des bois ou dans quelque château voisin, que là il pourvoie à tous ses besoins, qu'il erre la nuit à tâtons parmi les haies et les fondrières. Au retour, la dame crie, se lamente et le querelle comme s'il eût dû faire la paix entre les deux rois de France et d'Angleterre. Mais la quinzième, la suprême joie, c'est quand, le cœur dévoré de jalousie, il a surpris sa femme en faute. Celle-ci, après des demi-aveux, finit par tout conter à sa mère, qui se fâche, s'emporte, puis convient d'arranger la chose avec l'aide des commères ses voisines. Elle va trouver son gendre, qui maigrit et dépérit à vue d'œil, proteste de la vertu de sa fille, invoque le témoignage des matrones qui l'ont connue toute petite, menace de sauter au visage du mari récalcitrant et arrive à lui prouver que ses yeux l'ont trompé. Un cordelier du voisinage atteste qu'il connaît madame depuis deux ans, qu'il a reçu ses confessions, et qu'il n'est pas femme plus sage au monde. Et le bonhomme de baisser la tête et de céder, quoi qu'il en ait. Ce récit des misères conjugales n'est pas à l'avantage des femmes. Cependant l'auteur affirme en terminant qu'il l'a écrit en leur honneur et à la prière de quelques-unes d'entre elles. C'est leur puissance et leur esprit qu'il a célébrés. Il eût pu faire la contre-partie et raconter les tyrannies et oppressions des hommes sur les femmes; mais il ne l'a pas voulu : l'entreprise eût été trop facile et peut-être n'eût-il pas obtenu le même succès. Le livre des *Quinze joies* a été réimprimé dans la collection elzévirienne de Jannet (Paris, 1853, in-16).

Quinze ans d'absence, vaudeville en un acte, de Merle et Brazier (théâtre des Variétés, 13 avril 1811). M. Morincourt, nouvellement promu à la dignité de sénéchal de la province, fait préparer une fête au nouveau seigneur du canton qui doit arriver dans la journée. Depuis quinze ans, il n'a vu ses frères, dont l'un, La Morinière, est militaire, et l'autre, Morin, est fermier. La Morinière se présente, sous le costume de soldat, à Mathurin, le jardinier de Morincourt, qui, connaissant la vanité de son maître, lui conseille de s'en aller comme il est venu. A peine est-il parti que Jacques et Suzette, le fils et la nièce de Morin, arrivent à pied de leur pays et demandent leur oncle le sénéchal pour qu'il les marie. Une troisième visite vient embarrasser Morincourt; c'est celle de Morin et de sa femme. Le sénéchal les reçoit fort mal, ainsi que La Morinière, qui reparaît. Ses frères lui reprochent de n'avoir pas obtenu le plus petit grade et refusent de lui donner un asile. Mais quelle est leur confusion quand ils apprennent que La Morinière est colonel, que c'est lui le nouveau seigneur de l'endroit et qu'il transmet ses biens à Jacques et à Suzette. Au dénoûment, La Morinière pardonne à ses frères et tout le monde est heureux.

QUINZE-ÉPINES s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

QUINZE-SEIZE s. m. Comm. Étoffe de soie, sorte de taffetas qui avait en largeur quinze seizièmes de l'aune : *Du* QUINZE-SEIZE *façon de Lyon*. (Scribe.)

QUINZE-VINGT s. m. Aveugle pensionnaire de l'hospice des Quinze-Vingts :

Argus pouvait passer pour un des *quinze-vingts*.
RÉGNIER.

Votre excellence saura que je deviens QUINZE-VINGT. (Volt.)

— Pêche. *Quinze-vingt*, Sorte de filet.

Quinze-Vingts (HOSPICE DES). On ignore l'époque précise de la fondation de la maison des Quinze-Vingts; mais il est certain que la création de cet établissement hospitalier remonte à une époque antérieure au règne de Louis IX. Les aveugles de Paris, imitant ce qui existait dans plusieurs villes de France, avaient formé une congrégation, sorte de société de secours mutuels, dont les membres prirent le nom de *frères*. Ils se rassemblaient dans un bois qu'on désignait d'abord sous le nom de *Garenne*, et qui prit, par la suite, le nom de *Champourri* (champ des pauvres). Saint Louis, ému de la pénurie de

la congrégation des pauvres aveugles, acheta un terrain voisin de celui qu'ils possédaient et y fit construire par l'architecte Eudes de Montreuil une vaste maison destinée à leur servir de refuge. Commencée en 1254, elle fut terminée en 1260; une chapelle, sous le vocable de Saint-Remi, y fut annexée. Ce fut probablement en l'année 1260 que saint Louis donna aux aveugles leurs statuts primordiaux, dont l'existence n'est révélée que par cette mention : *Prout alias ordinavimus*, faite dans les lettres royaux datées du mois de mars 1269. Dans ces lettres patentes, Louis IX ordonne que le nombre de trois cents pauvres soit toujours maintenu dans la maison et congrégation des aveugles; il veut qu'il soit pourvu aux vacances par son aumônier ou son successeur. A cet effet, il établit cet ecclésiastique visiteur de la maison, ce qui impliquait le droit de surveiller, d'administrer et de faire tous les actes que comportait le gouvernement de la communauté. Par le même acte, il fait aux aveugles un nouveau don de 30 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, pour fournir à leur potage, *ad opus potagii*. Telles sont les seules données certaines sur les origines de la maison des Quinze-Vingts. Il faut reléguer dans le domaine de la fable les traditions d'après lesquelles saint Louis aurait fondé l'établissement des Quinze-Vingts à son retour de Palestine, pour trois cents chevaliers donnés en otage au soudan et auxquels les Sarrasins auraient crevé les yeux. Les aveugles trouvaient dans cet établissement un asile pour la nuit, après avoir mendié toute la journée dans les rues, comme nous l'apprennent les écrivains du temps, entre autres Rutebeuf et Guillaume de Villeneuve. Ils avaient, en outre, des troncs dans toutes les églises. Les successeurs de Louis IX continuèrent à couvrir la maison de leur protection, et les papes rendirent de nombreuses bulles en sa faveur. En 1282, les aveugles achetèrent un arpent de terre contigu à leur établissement et y placèrent leur cimetière. Aux largesses royales de saint Louis, de Philippe le Long, de Jeanne d'Evreux; aux bénéfices que leur procurait, dans ces temps de piété fervente, la publication des pardons et indulgences; au produit des quêtes faites par eux dans les églises s'ajoutaient de nombreuses donations, les unes à titre gratuit, les autres pour fondations religieuses. Parmi les plus importantes, on peut citer celle de Pierre des Essarts (1342), qui consistait en une *culture* ou clos de 42 arpents, voisin de leur maison, et celle du célèbre Nicolas Flamel (1415), qui leur donna une rente de 47 sous par mois sur la fabrique de Saint-Jacques-la-Boucherie. La communauté recueillait ce que chacun de ses membres possédait à son décès. Sous le règne de François Ier, l'institution avait dégénéré à ce point que les frères quêteurs envoyés dans les provinces avaient pris l'habitude, malgré le serment qu'ils prêtaient de ne rien distraire de ce qu'ils recevraient, de s'attribuer la plus grande partie des aumônes, au préjudice de la communauté; malgré les précautions prises à plusieurs époques, il était impossible de déjouer la fraude. La plupart des aveugles, sans s'occuper de leurs autres « frères et sœurs qui mouraient de faim, » ne songeaient qu'à prendre « le revenu ou proufit, à remplir leurs bourses, disant que les pierres vives valoient mieux que les mortes, » et refusaient de faire les réparations les plus urgentes et même celles de leur église, qui tombait de vétusté. Une réforme était devenue urgente; François Ier en chargea son grand aumônier, Philippe de Moulins; celui-ci se mit immédiatement à l'œuvre. Jusqu'à cette époque, les pensionnaires des Quinze-Vingts, association libre dans le principe, avaient conservé le privilége de se gouverner eux-mêmes; sous l'autorité immédiate de l'aumônier du roi, visiteur de la maison, se trouvaient un maître, agréé par le roi, et un ministre ou receveur élu par la communauté; quatre jurés choisis par les frères et parmi eux complétaient, avec le maître et le ministre, ce qu'on appelait le chapitre. Tous les aveugles avaient droit d'assister au chapitre et de prendre part à la discussion de leurs intérêts. De nouveaux statuts ordonnèrent qu'il y aurait à l'avenir six gouverneurs n'ayant d'autre rétribution que celle qui leur sera faite « par Notre-Seigneur au royaume du paradis. » Les aveugles furent maintenus dans leur prérogative d'assister au chapitre, mais il leur fut enjoint « de eulx y contenir modestement et honnestement, sans murmurer ne mutiner » et de n'émettre leur avis que s'il leur est demandé. Les statuts de la réformation embrassent tout ce qui concerne le gouvernement de la maison, la gestion des revenus, l'admission à la fraternité, les mariages des frères et sœurs, etc. Cette réforme ne s'opéra pas sans difficulté. L'hostilité des aveugles contre une administration qui leur paraissait avoir usurpé leur droits dégénéra bientôt en injures et en violences telles, que les membres du chapitre furent plus d'une fois obligés de se séparer sans résoudre les questions mises en délibération. Pour triompher de l'obstination des aveugles, François Ier, sur la proposition du cardinal de Meudon, grand aumônier, rendit, en 1546, un édit portant que le chapitre restera toujours composé de six gouverneurs, du maître, du ministre, de quatre jurés, dont deux aveugles et deux voyants, du portier et du greffier. Cet édit ordonnait qu'à l'avenir les aveugles n'assisteraient plus au chapitre; il ne leur laissait que le droit de s'y faire représenter par huit frères, quatre aveugles et quatre voyants. Ces députés, nommés *capitulants*, devaient être élus, chaque année, comme le ministre, le procureur et les jurés, par les membres du chapitre et tous les frères présents à l'hospice. Le chapitre réunissait, comme par le passé, le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif. Au moment d'être admis comme membre de l'institution, tout aveugle devait prêter le serment de *fraternité*, qui résumait les obligations et les devoirs envers la communauté et imposait l'obligation de porter un costume spécial, avec une fleur de lis attachée au côté droit.

Deux autres articles concernant les frères voyants portaient : « Vous promettez de mener et ramener charitablement les frères aveugles allant en quête aux églises, monastères de cette ville et faubourgs de Paris et partout ailleurs, et les aider et conforter du mieux que vous pourrez, lorsqu'ils auront besoin de votre aide et que vous en serez requis. »

Ce serment, qui avait, sous plusieurs rapports, le caractère particulier des vœux prononcés dans les communautés religieuses, mettait comme condition à l'assistance donnée dans la maison des Quinze-Vingts l'observation rigoureuse des pratiques d'une dévotion monastique; cette exigence, inspirée par l'esprit d'intolérance qui faussait alors l'hospitalité, favorisait merveilleusement l'hypocrisie et les vices déshonorants qu'elle engendre.

A l'époque de la Révolution, l'administration des Quinze-Vingts était composée du grand aumônier, superintendant général; de cinq gouverneurs ou administrateurs, savoir : un conseiller clerc de la grand'chambre du parlement, auquel le grand aumônier donnait des lettres de vicaire général; un maître et un correcteur à la cour des comptes, un officier du Châtelet, un secrétaire du roi au grand collége, auxquels se réunissaient le maître et le ministre de la maison, le greffier et seize frères aveugles et voyants délégués par les aveugles.

Les Quinze-Vingts restèrent dans leur enclos de la rue Saint-Honoré jusqu'en 1780. Cet enclos et les nombreux bâtiments qui en dépendaient contenaient environ 5,000 personnes, tant aveugles que locataires étrangers; les aveugles étaient fort mal logés; une délibération du chapitre, du mois de mai 1775, en décidant qu'il convenait d'accorder tacitement aux frères la permission d'habiter dans leur famille, hors de l'hôtel, fait valoir le motif que les aveugles respireraient à la campagne un air plus salubre que celui de Paris; car le bâtiment réservé à leur habitation était infecté par les émanations du cimetière voisin. La solde des aveugles était fixée à 13 sous 6 deniers par jour, pour tout traitement, sans distinction entre ceux qui étaient mariés, ceux qui étaient chargés d'enfants et ceux qui étaient seuls; ces malheureux étaient réduits, pour vivre, à mendier dans les rues et dans les églises de Paris.

Le cardinal de Rohan, alors supérieur général des Quinze-Vingts, en sa qualité de grand aumônier de France, forma le projet d'aliéner les bâtiments de l'hospice, situé dans le quartier de Paris le plus recherché; il fut autorisé, en décembre 1779, à acheter au prix de 45,000 livres l'ancien hôtel des mousquetaires noirs, situé rue de Charenton, au faubourg Saint-Antoine, et à y établir l'hospice des Quinze-Vingts. L'ancien enclos des Quinze-Vingts fut vendu 6,000,000 de francs. Cette spéculation fut l'occasion d'un immense scandale qui précéda et prépara peut-être celui de l'affaire du collier; on parla d'un pot-de-vin considérable et on prétendit que le cardinal avait fait tourner à son profit une partie du prix de la vente. Cette affaire, dans laquelle le parlement crut devoir intervenir, ne fut jamais parfaitement élucidée. Quoi qu'il en soit, la vente eut pour résultat immédiat de doubler les revenus de l'hospice. Les quêtes dans les églises et dans les rues furent supprimées et remplacées par une allocation journalière, qui fut fixée pour les célibataires à 20 sous, pour les membres mariés à des étrangers à 26 sous, pour les frères et sœurs mariés les uns aux autres à 36 sous, et pour chacun de leurs enfants à 2 sous, jusqu'à l'âge de seize ans, époque à laquelle l'administration devait se charger de pourvoir aux frais de leur apprentissage. Les veuves eurent une pension et un logement à l'hôpital. On établit une infirmerie dans la maison pour les malades, qui, auparavant, étaient réduits à solliciter leur envoi à l'Hôtel-Dieu. Les nouvelles ressources de l'hospice permirent à l'administration de secourir un grand nombre d'aveugles qui n'appartenaient, à aucun titre, à l'institution. Après avoir amélioré considérablement la situation des trois cents aveugles résidant dans l'établissement ou à Paris, on trouva moyen : 1° de fonder vingt-cinq places pour des gentilshommes et huit pour des ecclésiastiques pauvres et aveugles; 2° de créer des pensions alimentaires de 100 livres, 150 livres et 200 livres, pour trois cents pauvres aveugles de province; 3° de donner une livre et demie de pain par jour aux cent cinquante aveugles les plus infirmes et les plus nécessiteux parmi ceux qui aspiraient à la *fraternité*; 4° de fonder un hospice de vingt-cinq lits pour les pauvres de province affligés de maladies d'yeux; 5° d'attacher d'habiles oculistes au nouvel hospice des Quinze-Vingts, pour donner, deux fois par semaine gratuitement, et leurs soins et les secours de leur art à tous ceux qui viendraient les consulter; 6° enfin, un prix annuel de 400 livres fut fondé pour le meilleur mémoire sur les maladies d'yeux, la manière de les prévenir et de les guérir.

Pendant la Révolution, des changements radicaux furent apportés dans l'administration de l'hospice des Quinze-Vingts. La loi du 28 octobre - 5 novembre 1790, confirmée par un décret du 8 avril 1791, plaça l'établissement sous l'autorité de l'administration du département de Paris. Le 12 nivôse an V, un arrêté du Directoire exécutif classa l'institution parmi les établissements nationaux et retira au département l'autorité dont il était investi sur les Quinze-Vingts, pour les mettre sous la direction et la surveillance immédiate du ministre de l'intérieur; un autre arrêté du Directoire exécutif, en date du 27 prairial an V, confiait l'administration de l'hospice à un agent général assisté de quatre jurés, pris parmi les aveugles et les voyants, ayant pour mission de veiller à la tranquillité et à la bonne tenue de la maison, et de rendre compte des infractions aux statuts. Afin de prévenir le renouvellement des troubles causés par la présence des aveugles dans les réunions capitulaires, il fut ordonné que les assemblées générales des membres de l'établissement ne pourraient avoir lieu que sur l'autorisation du ministre. Déjà, le maître et le ministre élus par les administrés étaient remplacés par des fonctionnaires dépendant du gouvernement; bientôt les Quinze-Vingts, mis à la charge du trésor public, devinrent tributaires de l'Etat, et les derniers vestiges de leur ancienne administration s'effacèrent.

Sous le Consulat et sous l'Empire, les Quinze-Vingts furent placés dans le ressort de l'administration des établissements de bienfaisance. On unit à cette maison celle des Jeunes-Aveugles et on y établit des ateliers de travail, afin de faire cesser l'état d'oisiveté dans lequel les aveugles avaient toujours vécu.

Les manufactures de tabac, de draps, de couvertures de laine, de molleton créées à l'hospice des Quinze-Vingts attirèrent l'attention publique; un grand développement fut donné aux ateliers. Une ordonnance du 8 février 1815 prononça la séparation des Jeunes-Aveugles d'avec les Quinze-Vingts et replaça cette institution, comme sous l'ancien régime, dans les attributions de la grande aumônerie. Pendant la Restauration, afin d'assurer l'exécution des règlements et de constater avec facilité l'identité des réfractaires, le conseil rétablit, avec quelques modifications, le costume, qui n'avait pas été repris depuis 1789. Cet uniforme devait être, pour les hommes, en drap gris de fer, garni de boutons de cuivre frappés d'une fleur de lis avec le chiffre 15-20; le collet était orné de deux fleurs de lis en drap jaune d'or. Pour les femmes, le costume consistait en une robe de toile peinte et une ceinture bleue avec la fleur de lis. Les aveugles ne revêtirent cette sorte de livrée qu'avec une grande répugnance; ils manifestèrent leur mécontentement en entravant autant qu'ils le pouvaient l'exécution de toutes les mesures administratives prises à leur égard.

La révolution de Juillet mit fin à cet état d'hostilité en supprimant la grande aumônerie. L'ordonnance du 31 août 1830 replaça les Quinze-Vingts dans les attributions du ministre de l'intérieur et confia l'administration de l'institution à une commission gratuite composée de cinq membres. Enfin, une ordonnance en date du 21 février 1841, encore en vigueur, décida que les établissements généraux de bienfaisance seraient administrés, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par des directeurs responsables assistés de commissions consultatives.

Depuis cette époque, l'administration des Quinze-Vingts n'a pas subi de modifications notables.

L'hôtel des mousquetaires noirs, occupé par l'institution des Quinze-Vingts, a été construit en 1699 sur les plans de l'illustre architecte Hardouin Mansart. Agrandi par des acquisitions successives, l'hospice, qui s'étend aujourd'hui sur un espace de 16,564 mètres, renferme deux cent quarante-cinq logements d'aveugles et cinquante lits d'infirmerie.

Les bâtiments se composent : d'un pavillon formant l'entrée principale, rue de Charenton; d'un corps de logis à droite, affecté à l'administration, et à proximité de la chapelle des Quinze-Vingts, qui sert d'église à la paroisse Saint-Antoine. La porte d'entrée principale donne accès à une grande cour divisée en quatre carrés, entourée de vastes constructions occupées par les aveugles. A gauche de ces bâtiments, élevés de trois étages, est le pavillon consacré à l'infirmerie et à la communauté.

La maison des Quinze-Vingts est administrée par un directeur responsable, assisté d'une commission consultative. Le personnel intérieur comprend, en outre, un receveur-économe chargé de la perception, un secrétaire du directeur, un médecin, des surveillants, des garçons de bureau et des hommes de service. Les pensionnaires se divisent en pensionnaires internes et en pensionnaires externes. Les aveugles externes reçoivent à domicile des secours annuels en argent. Ils se divisent en trois classes : la première classe a droit à une subvention de 200 fr., la seconde à une subvention de 150 fr. et la troisième à une subvention de 100 fr. Ce n'est que parmi les pensionnaires de la première classe que sont nommés les internes.

Les conditions requises pour l'admission à l'internat sont les suivantes : 1° être Français; 2° âgé de quarante ans au moins; 3° produire un certificat de cécité complète et incurable; 4° être dans un état d'indigence dûment constaté; 5° avoir passé par les trois classes de pensionnaires externes. Pour les pensions externes, il suffit d'être âgé de vingt et un ans et de remplir les autres conditions de cécité et d'indigence exigées pour l'internat.

Les aveugles membres internes reçoivent, outre l'habitation : 1° la somme de 1 fr. 40 par jour; 2° 625 grammes de pain. Ils ne sont pas nourris et vivent séparément, les célibataires à la cantine et les pensionnaires mariés dans leur chambre. Le conjoint et les enfants de l'aveugle interne peuvent demeurer avec lui dans l'hospice. Les enfants du sexe masculin sont obligés d'en sortir à l'âge de quinze ans, et les filles à vingt et un ans. Les femmes d'aveugle reçoivent un secours de 0 fr. 30 par jour, quel que soit leur âge. Les maris ne reçoivent ce secours qu'à l'âge de soixante ans. Chaque enfant d'aveugle âgé de moins de seize ans reçoit un secours de 0 fr. 15 par jour. Les veufs et les veuves d'aveugle externe reçoivent un secours de 0 fr. 50 par jour, lorsqu'ils remplissent les conditions d'âge et de séjour exigées par le règlement. Ils ne sont logés par tolérance dans l'hospice que quand il y a des chambres vacantes. Les veuves sont demandées très-fréquemment en mariage, un peu à cause du droit si large d'habitation qu'accorde cet établissement hospitalier, surtout à cause de la rente de 0 fr. 50 à laquelle elles ont droit leur vie durant.

Les revenus des Quinze-Vingts consistent : en immeubles, en rentes sur l'Etat français et en subventions de l'Etat, le tout évalué à 500,000 fr. par an. Ces revenus sont d'abord affectés à l'entretien des membres internes, à celui des bâtiments de l'enclos et des autres propriétés; le surplus est consacré aux pensionnaires externes.

Le nombre des aveugles secourus se décompose ainsi qu'il suit :

Aveugles membres internes (dont 30 environ à 250 fr., ayant refusé l'internat). . .	300
Pensionnaires à 200 fr. . . .	200
— à 150 fr. . . .	400
— à 100 fr. . . .	950
TOTAL.	1,850

Chaque aveugle célibataire coûte environ 500 à 600 fr. à l'administration; l'aveugle marié près de 800 fr. par an.

L'aveugle interne ne peut se marier sans l'autorisation du ministre. Le mariage entre deux pensionnaires est interdit. Enfin, la mendicité est interdite aux aveugles internes et à ceux de leurs parents logés dans l'établissement.

La plus grande liberté est laissée aux aveugles qui résident dans l'établissement. Quelques-uns trouvent chez des industriels du quartier un travail plus ou moins lucratif; beaucoup tournent la roue, gagnant à ce pénible exercice 1 fr. environ par jour. Ils jouent tous plus ou moins d'un instrument quelconque; quelques-uns sont accordeurs de piano, d'autres organistes, facteurs d'instruments, etc. Jadis ils avaient un orchestre célèbre, celui du café des Aveugles, mais depuis 1870 le café a été fermé et le personnel musical est aujourd'hui complétement désorganisé. L'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de l'établissement, y forma des chantres qui continuent à chanter les offices dans la chapelle de l'hospice.

L'aveugle, dit un écrivain, va et vient dans la maison, se promène presque toujours seul. Quelques-uns, les vétérans, ne se servent même pas du bâton et marchent au pas gymnastique, le nez en l'air. Les sens qui leur restent, notamment le toucher et l'ouïe, se développent au détriment du sens atrophié. Quelques aveugles sont prodigieux. En entrant dans le cabinet du directeur, l'un d'eux lui demandait quel motif l'avait déterminé à changer un meuble de place. Une longue et pénible éducation mène seule à ce résultat. Quelques aveugles écrivent au moyen de l'ingénieuse méthode de M. Foucault, un pensionnaire de la maison, mort il y a quelques années.

Les Jeunes-Aveugles reçoivent les enfants de neuf à vingt et un ans, auxquels ils donnent une instruction spéciale; et, comme l'établissement des Quinze-Vingts n'admet que les aveugles adultes âgés au moins de quarante ans, il s'ensuit tout naturellement que de vingt et un ans à quarante l'aveugle se trouve sur le pavé, où il mendie et végète le plus souvent. La création d'un troisième asile, dit des Aveugles-Travailleurs, est donc, à

notre avis, une nécessité, et nous espérons que la sollicitude du gouvernement s'emparera quelque jour de cette idée philanthropique.

Dans le personnel des Quinze-Vingts trouvent toujours moyen de se glisser deux ou trois aveugles de profession, qui jouent d'ailleurs leur petite comédie à ravir, et il est souvent bien difficile de découvrir la supercherie, alors même qu'on la soupçonne.

QUINZIÈME adj. (kain-ziè-me — rad. *quinze*). Qui occupe un rang marqué par le nombre quinze, dans une série dont les termes sont désignés par la suite naturelle des nombres : *Le* QUINZIÈME *jour. Etre dans sa* QUINZIÈME *année. Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le* QUINZIÈME *et seizième siècle.* (De Jaucourt.)

— Qui est contenu quinze fois dans le tout : *La* QUINZIÈME *partie de l'unité.*

— Substantiv. Personne ou chose qui occupe le quinzième rang : *Elle est la* QUINZIÈME *de sa classe.*

— s. m. Quinzième jour : *Il est entré dans le* QUINZIÈME *de sa maladie.*

— Quinzième partie : *Il entre pour un* QUINZIÈME *dans la faillite de cette maison.*

— s. f. Mus. Double octave. ‖ Nom d'un registre de l'orgue.

QUINZIÈMEMENT adv. (kain-ziè-me-man — rad. *quinzième*). En quinzième lieu.

QUIO s. m. (kio). Bot. Espèce de piment.

QUIOCO, principale idole des sauvages de la Virginie, qui lui donnent quelquefois le nom de *Kiousa* ou celui d'*Okos*. Cette idole n'est qu'un assemblage de pièces de bois, que l'on pare les jours de fête et que les prêtres ont soin de placer dans un lieu obscur au fond du *quiocosan* (temple), où il n'est point permis au peuple de pénétrer; là, par le moyen de cordes, ils impriment différents mouvements à cette statue informe, ce qui sert à tromper la crédulité des sauvages. Mais, chose curieuse, cette idole ne représente point la divinité à leurs yeux. Cette dernière étant juste et bonne, on considère qu'il est inutile de lui adresser des prières; les hommages du peuple sont réservés à un esprit malfaisant qui réside dans l'air, dans le tonnerre et dans les tempêtes; c'est cet esprit malin que les Virginiens ont de tout temps adoré sous le nom de *Quioco*, auquel ils ont offert les prémices de leurs récoltes, de leurs troupeaux, de leurs chasses ou de leurs pêches; on les a même accusés de lui sacrifier de jeunes garçons de douze à quinze ans, que l'on avait le soin de peindre en blanc avant de les assommer à coups de bâton, au milieu des pleurs et des gémissements de leurs mères, présentes à ces barbares cérémonies.

A cette même divinité les sauvages ont élevé des pyramides de pierre auxquelles ils ont rendu une espèce de culte.

Il faut dire que toutes ces croyances sont aujourd'hui à peu près éteintes et que le christianisme est admis par toutes les tribus sauvages, même les plus arriérées.

QUIOQUIO s. m. (ki-o-ki-o). Sorte de beurre qu'on retire de l'amande contenue dans le fruit de l'avoira, espèce de palmier de Guinée.

QUIOSSAGE s. m. (ki-o-sa-je — rad. *quiosser*). Techn. Action de quiosser, de passer les cuirs par la quiosse.

QUIOSSE s. f. (ki-o-se — autre forme du mot *queux*). Techn. Sorte de pierre dont on se sert pour enlever les ordures qui se trouvent sur le cuir.

QUIOSSÉ, ÉE (ki-os-sé) part. passé du v. Quiosser : *Cuir* QUIOSSÉ.

QUIOSSER v. a. ou tr. (ki-o-sé — rad. *quiosse*). Techn. Frotter, nettoyer avec la quiosse : QUIOSSER *les cuirs.*

QUIOT DU PASSAGE (Jérôme-Joachim, baron), général français, né à Alixan (Drôme) en 1775, mort en 1849. Il partit comme volontaire en 1791, devint capitaine dès l'année suivante, fit avec distinction les campagnes des Pyrénées-Orientales et d'Italie, reçut le grade de colonel à Austerlitz et fut blessé à Iéna. Après avoir fait la campagne de Pologne, Quiot passa en Espagne (1808), se distingua en battant Lascy dans la sierra Morena, fut attaqué à Campomayor (Portugal) par le général anglais Beresford, dut battre en retraite et, malgré les incessantes attaques d'un ennemi de beaucoup supérieur, gagna Badajoz en bon ordre. Il reçut alors le grade de général de brigade (1811). Rappelé à la grande armée en 1813, il resta pour mort sur le champ de bataille de Kulm, fut conduit à Prague, recouvra la liberté en 1814, commanda ensuite les départements de la Drôme, de la Haute-Vienne, de l'Isère, reçut en 1823 le titre de lieutenant général honoraire et fut mis à la retraite en 1830. Il avait été créé baron en 1808.

QUIOU (LE), village et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arrond. et à 15 kilom. de Dinan, à 75 kilom. de Saint-Brieuc; 514 hab. Ruines du château du Hac, qui fut construit au XVe ou au XVIe siècle.

QUIOULETTE s. f. (ki-ou-lè-te). Pêche. Manche de filet qui termine l'espèce de parc appelé pantenne ou paradière.

QUIPO s. m. (ki-po). Cordelette sur laquelle les Péruviens faisaient des nœuds, pour exprimer diverses idées, et qui leur servait comme de registre public. ‖ On dit aussi QUIPU.

— **Encycl.** Le Père Calancha donne sur les *quipos* des renseignements qui paraissent assez judicieux : « *Quipu*, dit-il, signifie à la fois nouer et dénouer parmi les Indiens; ce mot a la valeur du verbe et de l'adjectif. On donnait ce nom à des fils de laine teints de diverses couleurs; les uns étaient monochromes, les autres présentaient deux ou trois couleurs et même plus. Monochromes ou colorés de teintes variées, ces fils avaient leur signification propre. Généralement très-tordus, ils se composaient de trois ou quatre brins gros à peu près comme le signet de certains livres ou comme un petit cordon; leur longueur était d'environ trois quarts de vare; ces cordelettes s'entrelaçaient avec un autre fil en manière de frange, mais dans un ordre déterminé. »

Il paraît tout simple que l'on ait pu, à l'aide de nœuds faits à ces cordons, établir tout un système de numération, et ce fut là, probablement, le premier usage des *quipos*. Une signification étant donnée aux couleurs, l'or, par exemple, étant représenté par le jaune et l'argent par le blanc, des nœuds faits aux fils jaunes et aux fils blancs permettaient d'exposer la situation monétaire du trésor. Il pouvait en être de même pour faire le compte des armes, lances, dards, arcs, frondes, flèches, désignées chacune par une nuance différente et chaque nœud représentant des unités ou des groupes convenus. Le résultat des recensements de l'empire péruvien était consigné de la même façon. « Lorsque, dit le Père Calancha, ils recensaient les vassaux de l'empire, ils dénombraient les familles de chaque bourgade, puis réunissaient immédiatement en une masse la population totale de chaque province. Dans cet exposé, le premier fil indiquait ce qu'il y avait de vieillards âgés de soixante ans et au-dessus; le second, ceux qui avaient atteint la cinquantaine, et ainsi de suite on descendait en suivant une progression de dix ans en dix ans jusqu'aux enfants à la mamelle. Quelques-unes de ces cordelettes donnaient naissance à des fils plus menus, mais de même couleur, établissant les exceptions à ces règles générales. Ainsi, aux cordonnets destinés à exprimer un nombre quelconque d'individus des deux sexes appartenant à une série particulière, ils en attachaient d'autres propres à faire connaître combien il y en avait de mariés et s'il y en avait qui fussent veufs. »

Ce système est simple dans sa complication apparente. Mais pouvait-on, à l'aide de *quipos*, transmettre les décrets impériaux, conserver toute la série des événements historiques, écrire des annales? Quelques historiens l'affirment, en se fondant sur ce que la langue quichua se prêtait à toutes les combinaisons de l'arithmétique. Acosta admet autant de combinaisons dans les cordelettes colorées que nous en obtenons par les vingt-quatre lettres de l'alphabet, et il leur reconnaît, pour ainsi dire, une valeur phonétique; mais cette opinion ne sort pas du domaine de l'hypothèse. Les Mexicains ont encore quelques hiérogrammates; mais il n'existe plus de quipo-camayos ou d'archivistes lecteurs des nœuds colorés ni à Cuzco ni à Lima. La question paraît donc bien difficile à résoudre.

Ce qui est certain, c'est que les *quipos* étaient les archives nationales de la Chine avant l'invention des trigrammes de Fou-hi. « Les hommes de l'antiquité, dit Confucius, se servaient de nœuds de cordes pour donner des ordres. Ceux qui leur succédèrent y substituèrent des signes ou figures. » On fait encore usage des *quipos* dans certaines provinces indiennes du Chili. Les *gaïonné*, les *garthona*, les *garsuenda*, tous ces colliers commémoratifs de l'Amérique du Nord, n'en sont que des variétés.

QUIPOCAMAÏS s. m. (ki-po-ka-ma-iss). Dépositaire des lois chez les incas.

QUIPOGRAPHIE s. f. (ki-po-gra-fî — de *quipo*, et du gr. *graphô*, j'écris). Science des quipos.

QUIPROQUO s. m. (ki-pro-ko — lat. *quid pro quod*, un *quid* pour un *quod*, qu'on a ensuite altéré en *qui pro quod, qui pro quo, quiproquo*). Fam. Méprise, erreur qui fait prendre une chose pour une autre : *Faire un* QUIPROQUO. *Il fait sans cesse des* QUIPROQUOS. *La vie se passe en* QUIPROQUOS. (Dider.) *Si nous ne commençons par nous entendre sur la valeur des mots que nous employons, nous marcherons de* QUIPROQUO *en* QUIPROQUO. (L. Jourdan.)

Mettez, de grâce, un frein à votre vertigo
Et n'allez pas ici faire des *quiproquo*.

REGNARD.

Dame Fortune aime souvent à rire,
Et, nous jouant un tour de son métier,
Au lieu des biens où notre cœur aspire,
D'un *quiproquo* se plaît à nous payer.

LA FONTAINE.

— Action de confondre un objet avec un autre, de prendre ou de donner un objet pour un autre.

— **Syn. Quiproquo, méprise.** V. MÉPRISE.

— **Encycl.** Théâtre. Le *quiproquo* est par lui-même si comique, il provoque si facilement le rire de ceux qui en sont les témoins ou même les victimes, qu'il est tout naturel d'y voir un élément de la comédie. Un certain nombre de pièces sont fondées tout entières sur un *quiproquo;* dans d'autres, les auteurs se sont contentés d'en tirer quelques situations plaisantes, et il semble au premier abord que ce soit un expédient facile et toujours amusant. Il n'en est rien. M. Fr. Sarcey, dans une de ses causeries, a remarqué à ce propos, avec un grand sens, que, si le *quiproquo* provoque immanquablement le rire quand il naît spontanément, il est rare que le récit d'une semblable méprise soit aussi plaisant, et que, d'ailleurs, dans la vie réelle, un *quiproquo* ne dure jamais assez longtemps pour créer une de ces situations comme en réclame le théâtre. Dès les premiers mots l'erreur s'explique; il y a là matière à une anecdote qui pourra être drôle, mais non à une pièce, et à peine à une situation. Pour faire durer le *quiproquo* et lui faire rendre tout ce qu'il a de comique dans ses développements, l'auteur est obigé de recourir à la convention et, ce qui est plus malaisé, de la faire accepter par le spectateur. Il faut qu'il suspende vingt fois le mot qui éclaircirait l'erreur, le mot que tout le monde dirait en pareil cas, et que son subterfuge pourtant ne soit pas trop visible, sans quoi l'effet serait complétement manqué. « Cherchez, dit M. Sarcey, dans l'*Avare* de Molière, la scène célèbre de la cassette : c'est une scène de *quiproquo* qui a été vingt fois, cent fois refaite, et que Sardou vient encore de transporter dans le troisième acte du *Magot*. Vous verrez quelle industrie il a fallu à Molière pour qu'elle se prolongeât si longtemps. Vous remarquerez ces mots généraux choisis à dessein pour qu'ils puissent s'appliquer à la fois à une jeune fille et à une cassette : « Je veux que tu me rendes mon af- » faire, » dit Harpagon. Est-ce que, dans la vie réelle, il se serait servi de cette expression? Il eût dit : ma cassette, ou, plus simplement encore, mes dix mille écus. Et de même, si nous étions dans le vrai, est-ce que ce mot *affaire* n'aurait pas semblé bizarre à Valère pour désigner une jeune fille? Est-ce qu'il n'aurait pas demandé à Harpagon de qui ou de quoi il voulait parler? Et alors adieu l'effet; la scène était finie. A plus forte raison quand il s'agit d'une pièce tout entière, où sont mêlés quatre ou cinq personnages et quelquefois plus; ils tournent autour d'un *quiproquo* qui crève les yeux du public, et il faut qu'ils ne soient jamais à même de se voir ni de s'en expliquer. »

Le théâtre ancien, plus rapproché que le nôtre de la vérité, offre peu d'exemples de *quiproquos* développés de façon à servir de point de départ à une comédie; on ne cite guère que les *Ménechmes* de Térence, tant de fois imités, et par Shakspeare lui-même, qui n'a pu empêcher cette donnée invraisemblable de laisser froid le spectateur, malgré les méprises qu'elle amène; Regnard, avec tout son esprit, éveille à peine le sourire en rajeunissant ce vieux thème. Rien ne vieillit en effet comme les pièces de ce genre. Dans les autres pièces du théâtre grec ou latin, le *quiproquo* n'apparaît jamais qu'incidemment et ne donne lieu qu'à des situations de peu de durée. Le théâtre moderne s'est montré moins sobre de ce moyen scénique et l'a d'abord employé sans beaucoup d'art. Presque tous les *imbroglios* espagnols sont fondés sur des *quiproquos :* une dame voilée, que l'on prend pour une autre et qui entre malgré elle dans une intrigue dont elle n'a pas la clef; un galant, poursuivi pour un coup d'épée, qui se réfugie dans une chambre immanquablement habitée par une jolie femme et qui est pris pour un amant par l'amant lui-même, par le frère ou par le mari. Calderon et Lope de Vega se sont évertués à retourner en tous sens ces diverses combinaisons, les ont divisées à l'infini, en enchevêtrant plusieurs *quiproquos* les uns dans les autres, ce qui ne laisse pas de dégénérer en fatigue pour le lecteur occupé à débrouiller ce casse-tête chinois. Le vieux Corneille les a souvent imités, et ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux; rien qu'en regardant la liste des personnages de certaines de ses pièces et en voyant qu'on va avoir affaire pendant cinq actes à Ismène *crue* Laodice, à Phorbas *cru* Arbate, on se sent déjà pris d'une vague lassitude. Les auteurs contemporains, Scribe, Bayard, Labiche, Meilhac, Sardou, Gondinet, ont cependant quelquefois tiré un *quiproquo* bien présenté d'assez heureux effets, à condition que le spectateur ne soit pas trop exigeant et qu'il veuille bien admettre une donnée conventionnelle, généralement impossible. *Renaudin de Caen*, le *Secrétaire et la cuisinière*, la *Rue de la Lune*, le *Chef de division*, etc., sont des pièces entièrement fondées sur des *quiproquos* et qui se font pardonner, à force de gaieté ou de bouffonnerie, ce qu'elles ont de tout à fait invraisemblable.

— **Anecdotes.** Un Anglais se plaignait vivement, dans un café, d'une chute qu'il avait faite et qui lui causait de très-vives douleurs. « Monsieur, lui dit un chirurgien qui était à côté de lui, est-ce près des vertèbres que vous vous êtes fait mal? — Non, monsieur, reprit le malade, c'est près de l'*obélisque*. »

⁂

Deux curés avaient écrit à leur évêque pour demander, l'un la permission de porter perruque, et l'autre celle de prendre une servante. L'évêque répondit au premier : « Je vous l'accorde, pourvu qu'elle ait une tonsure; » et au second : « Je vous l'accorde, pourvu qu'elle ait 50 ans. » Mais il se trompa de suscription et adressa à chacun d'eux la réponse qui concernait l'autre.

⁂

Un forgeron ferrait le cheval d'un maréchal de France qui passait sur la route. Pendant l'opération, il entendit les domestiques qui appelaient l'illustre voyageur « monsieur le maréchal. » Il crut qu'il s'agissait d'un maréchal ferrant de quelque ville voisine; et quand on fut pour le payer, il refusa en disant qu'il ne prendrait rien d'un confrère.

⁂

Le savant Meibomius ayant lu cette phrase dans un itinéraire d'Italie : *Petronius exstat Bononiæ; hic integer servatur hodie, quem vidisse testor*, partit aussitôt de Lubeck et se rendit en toute hâte à Bologne afin de se faire donner communication de cette merveille, un Pétrone intact! On le conduisit dans une église. « Comment est-il possible, s'écria le savant, qu'on ait choisi un tel lieu pour y déposer un livre infâme? — Que voulez-vous dire avec votre livre infâme? interrompit le sacristain. C'est ici l'église de Saint-Pétrone, où l'on garde son corps entier, comme votre itinéraire en fait foi, et comme je vais vous le montrer à l'instant même. » Meibomius reconnut le *quiproquo* et repartit pour Lubeck.

⁂

Mme de Lesdiguières et Mme de Bourbon-Busset étaient allées chez Mme du Deffant savoir des nouvelles du chevalier de Pont-de-Vesle, qui se mourait. « Comment va le cher malade? demande l'une d'elles. — Eh! mon Dieu, j'y pensais, dit aussitôt la marquise; mais je n'ai qu'un laquais ici pour le moment, et j'allais envoyer une de mes femmes. — Madame, il pleut à torrents, répondit l'autre, et je vous supplie de la faire aller dans mon carrosse. — Ah! vous êtes infiniment bonne et je vous rends mille grâces, reprit la marquise. Mam'selle, dit-elle à une femme de chambre, vous allez savoir des nouvelles de notre petit malade. Mme la comtesse de Bourbon-Busset permet que vous alliez dans son équipage, à cause de la pluie. Je suis bien reconnaissante et bien touchée de votre intérêt pour mon favori, poursuivit-elle : il est très-aimable, il est spirituel, il est vif, il est tendre et caressant. Vous savez sûrement que c'est Mme du Châtelet qui me l'a fait avoir? »

Les deux amies se regardèrent, ne sachant que répondre à de telles confidences. On parla d'autre chose, et la voiture revint enfin. « Eh bien! comment l'avez-vous trouvé? — Madame, aussi bien que possible. — Est-ce qu'il a bien voulu manger aujourd'hui? — Il aurait voulu s'amuser à mordre dans un vieux soulier, mais le médecin n'a pas voulu. — Voilà, dit Mme de Lesdiguières, une singulière fantaisie de malade! — Enfin, marche-t-il à présent? reprit la marquise. — Ah? pour ceci, je ne saurais dire, madame, parce qu'il était couché en rond, mais j'ai bien vu qu'il me reconnaissait, car il a remué la queue. — M. de Pont-de-Vesle! s'écrièrent les visiteuses... — Allons donc! c'est mon petit chien dont il s'agit. Mais, à propos, ajouta-t-elle, vous n'oublierez pas d'envoyer demander des nouvelles du chevalier de Pont-de-Vesle! »

⁂

Le maréchal de Mouchy était le plus grave des hommes, et sa femme se livrait rarement dans le monde à un mouvement d'abandon et de gaieté. Une dame, qui les voyait souvent, désirant savoir si les deux époux conservaient le ton froid et sérieux dans leur intimité, questionna sur ce point une femme au service de la maréchale :

« Oh! mon Dieu non, madame, répondit celle-ci, lorsqu'ils sont seuls, ils se donnent de petits noms : M. le maréchal appelle madame *ma marmite*, et madame l'appelle *mon poêlon.* »

Surprise d'une chose aussi bizarre, la curieuse eut recours à des renseignements plus sûrs. Le fait est que le maréchal appelait sa femme *mon Armide*, et qu'elle l'appelait *mon Apollon*.

⁂

Un jour, en se levant de table, après déjeuner, le duc de Talleyrand dit à sa femme : « Vous aurez à dîner, à côté de vous, un homme très-remarquable. Tâchez de causer avec lui raisonnablement. Il a écrit ses voyages; passez à ma bibliothèque, feuilletez-les et amenez la conversation sur ce sujet. Allez, n'oubliez pas de demander l'ouvrage de M. Denon. » La princesse obéit, mais, en présence du bibliothécaire, elle ne peut se rappeler le nom de son futur convive et à tout hasard elle prend le biais : « Donnez-moi, je vous prie, les aventures surprenantes de ce voyageur..., dont le nom finit en *on*. » Le bibliothécaire apporte avec empressement une magnifique édition de *Robinson* avec planches, gravures, etc. Mme de Talleyrand dévore le livre, sans compter les heures; elle ne se sent pas d'aise; elle admire le parasol, le chapeau, les vêtements de peau de chèvre du héros de Foë. « Quoi! s'écrie-t-elle, je vais me trouver avec cet

étrange personnage! Que je suis heureuse de connaître d'avance sa meilleure histoire! Cette fois le prince sera content.» Lorsqu'elle descend au salon, les convives déjà sont réunis. M. Denon lui donne la main, on passe dans la salle à manger, on se place, et, d'un coup d'œil, elle avertit le prince qu'il peut compter sur elle. En effet, à peine le moment d'inévitable silence qui commence un repas s'est-il écoulé que Mme de Talleyrand, se tournant vers son voisin de droite, lui dit : «Mon Dieu! monsieur, quelle joie vous avez dû éprouver dans votre île, quand vous avez trouvé Vendredi!»

***

Pigalle, étant allé à Berlin, se rendit à la cour, où il devait être présenté à Frédéric II; on lui demanda son nom. Il répondit : «Pigalle, auteur du *Mercure.*» Le roi de Prusse donnait à souper le même soir au grand-duc de Russie et à la princesse qui lui était destinée en mariage. Le sculpteur fut introduit; mais il restait à l'entrée des portes avec une foule de spectateurs. Frédéric l'ayant distingué demanda son nom. On lui dit que c'était l'auteur du *Mercure de France.* La curiosité du monarque n'alla pas plus loin. Pigalle sortit un peu mortifié de cette indifférence. Le roi, bientôt instruit de sa méprise, fit chercher partout ce grand artiste, mais il était parti pour Dresde.

***

M. Marco de Saint-Hilaire, se présentant un jour dans une maison où il n'était point connu, donne sa carte au domestique qui, ouvrant la porte du salon, annonce : «M. le mar*quis* de Saint-Hilaire.» Sensation dans l'assemblée; mais Marco de Saint-Hilaire s'avance aussitôt et, saluant l'assistance : «De grâce, dit-il, veuillez ne point vous émouvoir; ce n'est qu'un *quis pro co.*»

***

Louis XVIII reçut un jour la députation d'une Académie de province et l'accueillit avec bonté. «Messieurs, leur dit-il, comptez-vous beaucoup d'hellénistes parmi les membres de votre société? — Des hellénistes, répond l'orateur de la députation, nous en avions quelques-uns; mais l'Académie les a chassés ignominieusement...; à peine y a-t-il dans le département trois ou quatre misérables qui regrettent le prisonnier de Sainte-Hélène.»

***

M. Casimir Bonjour, candidat à l'Académie, se présente un jour chez l'un des Quarante pour faire sa visite. Une femme de chambre vient lui ouvrir la porte : «Votre nom, monsieur?» lui dit-elle. Le candidat répond, avec son plus gracieux sourire : «Bonjour.» Flattée de cette politesse, la jeune fille répond : «Bonjour, monsieur; voulez-vous me dire votre nom? — Je vous dis : Bonjour. — Et moi aussi, bonjour, monsieur; qui faut-il que j'annonce? — Eh! Bonjour; c'est mon nom.» La caméristе comprit alors qu'au lieu de dire : Bonjour, monsieur, il fallait dire : monsieur Bonjour.

***

Dans une école de petites filles, on récite l'histoire sainte. «Noé prit une colombe et lui suspendit au col une branche d'olivier. — Ne dites pas col, c'est vieux; prononcez comme s'il y avait un *u.*» L'enfant reprend : «Et lui suspendit au...» Ici elle s'arrête, rougit et dit : «Je n'ose pas, monsieur le maître. — Allons, continuez, répond le bonhomme impatienté. — Noé prit une colombe et lui suspendit au derrière une branche d'olivier.»

***

Lors de la réception de M. Victor Hugo à l'Académie, réception qui eut lieu pendant que le procès de Mme Lafarge passionnait l'opinion, une phrase du discours de M. de Salvandy, qui répondait au récipiendaire, provoqua un *quiproquo* bizarre : «En ce temps, où l'*art scénique* a pris un développement si considérable...» Les rires universels de l'assemblée arrêtèrent l'orateur, qui, averti par son voisin, recommença sa phrase ainsi : «En ce temps, où *l'art théâtral...*»

***

On demandait à une dame, aussi aristocratique qu'ignorante : «Que dites-vous des *Lundis* de Sainte-Beuve? — Mon Dieu! le lundi est mon jour de réception, et je n'ai pas voulu changer mes habitudes ni abandonner mes lundis pour aller à ceux de M. de Sainte-Beuve. Ce n'est pas faute d'y avoir été invitée! On dit que c'est fort bien!»

***

Le capitaine des pompiers d'un village des environs de Paris étant décédé, comme c'était un ancien sous-officier décoré, la compagnie lui rendit les honneurs militaires. A cet effet, chaque pompier mit une cartouche à blanc dans son fusil, et le mort fut conduit à sa demeure dernière. Sur le bord de la fosse, le lieutenant prononça un discours dont voici la péroraison : «Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur les qualités du défunt, ce serait inutile, car vous l'avez tous connu, *feu* M. Benoît.» A ces derniers mots, la douleur des assistants et le fusil d'un pompier firent explosion. «Qui donc a tiré sans mon ordre? demanda le lieutenant d'une voix sévère. — C'est moi, répondit un pompier, homonyme du défunt; j'ai tiré parce que vous m'avez dit : *Feu*, monsieur Benoît.»

***

Un paysan se rendit au marché de Saint-Gall pour y acheter une vache. Bientôt il crut en voir une qui réunissait toutes les qualités requises; après l'avoir examinée et tâtée en tout sens, il demanda au propriétaire, qui était un malin Appenzellois, si cette vache donnait beaucoup de lait. «Si tu veux avoir beaucoup de lait, répondit le propriétaire, tu n'as qu'à l'acheter.» L'amateur comprit par ces mots que la bête donnait beaucoup de lait, et, comme c'était son affaire, il se hâta de conclure le marché. Quelques jours après, ayant rencontré celui qui lui avait vendu la vache, il se mit dans une violente colère et lui dit : «La vache que tu m'as vendue n'est point du tout ce que tu m'as dit, car elle ne donne presque pas de lait. — Tu t'es mépris sur le sens de mes paroles, répliqua celui-ci avec sang-froid; je t'ai positivement dit que, si tu voulais avoir beaucoup de lait, il fallait l'acheter..., le lait.»

***

Sous la Restauration, il y avait un député du nom de Maréchal, et comme il avait un frère, il se qualifiait : «Monsieur Maréchal aîné.»

C'était le soir de l'exécution du maréchal Ney. Dans le salon du procureur général Bellart, qui avait mis tant d'âpreté à requérir la peine de mort, douze ou quinze personnes parlaient à voix basse, encore sous le coup du sinistre événement de la matinée. Tout à coup la porte s'ouvre et le domestique annonce d'une voix forte : «Monsieur le maréchal Ney!» Il y eut un moment de stupeur, facile à comprendre; Bellart, pris d'un subit vomissement de sang, faillit en mourir. C'est à ce propos que Barthélemy écrivit ce vers, dans sa *Némésis :*

Il rendit tout le sang qu'il avait demandé.

***

Un fin maquignon est en train de vendre un cheval. «Est-il bon, au moins, me le garantissez-vous? dit l'acheteur. — Faites-le voir; il est sans défaut,» réplique le maquignon. A peine le cheval est-il entre les mains de son nouveau propriétaire que celui-ci s'aperçoit qu'il est aveugle. Il retourne, furieux, chez son vendeur : «Est-ce là de la bonne foi? lui crie-t-il aux oreilles; votre cheval est aveugle! — Je vous avais bien prévenu, lui répond le compère; je vous ai dit : Faites-le voir, et il est sans défaut.»

***

Un premier président de cour impériale, sous le second Empire, obtint d'être présenté à une soirée de l'impératrice. «Monsieur le premier président Paillard!» annonce le valet; et le magistrat va immédiatement saluer la souveraine. L'impératrice crut devoir faire un compliment au possesseur de ce nom héroïque : «Vous avez, monsieur, lui dit-elle, un nom bien difficile à porter. Le justifiez-vous toujours? — Mon Dieu, madame, répondit le magistrat tout confus, on fait ce qu'on peut.» L'impératrice avait entendu Bayard, et le malheureux Paillard ne s'était pas aperçu du *quiproquo.*

***

Gros-Jean sortit un jour de son village
Pour aller à la ville acquitter son fermage.
De son propriétaire ignorant la maison,
Maison fort grande, à triple étage,
Il cherche, cherche; enfin la trouve et sans façon,
Entre au rez-de-chaussée, où restait un notaire,
Fort occupé dans ce moment,
Avec des héritiers, à lire un testament.
«Pardon, mes bons messieurs, c'est mon propriétaire,
Monsieur Denis, que je cherche céans.
— *Plus haut,*» répond l'homme d'affaire.
Gros-Jean, de ce *plus haut* comprenant mal le sens,
S'approche et, grossissant sa voix,
Répète bien plus fort une seconde fois :
«Monsieur Denis! — *Plus haut,*» répond encore
Notre tabellion, que le dépit colore.
Gros-Jean, croyant toujours parler trop bas,
Auprès du garde-note alors vient à grands pas,
Et de tous ses poumons dans l'oreille lui crie :
«Monsieur Denis!...» Le notaire en furie
Se lève et, repoussant loin de lui le nigaud,
D'une voix de Stentor lui dit : «Plus haut, plus haut!
Entends-tu, maudit sourd?» et le jette à la porte.
Gros-Jean, confus, déconcerté,
Du notaire, en partant, disait de son côté :
«Qu'on est donc malheureux d'être sourd de la sorte!»

QUIQUENGROGNE, hameau de France (Aisne), arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Vervins; 50 hab. Verrerie célèbre, établie vers la fin du XIIIe siècle et produisant plus de 2 millions de bouteilles par an.

Quiquengrogne, nom d'une tour de Bourbon-l'Archambault, célèbre dans les légendes du pays.

QUIQUERAN DE BEAUJEU (Pierre), prélat et littérateur français, né à Arles en 1526, mort à Paris en 1550. Son père, Antoine, baron de Beaujeu, l'envoya faire ses études à Paris, où il eut pour maîtres des hommes éminents, tels que Turnèbe, Lambin, Morel, Baïf, etc. Quiqueran alla ensuite visiter l'Italie, et là il s'adonna aux arts, surtout à la musique, aux sciences naturelles et aux mathématiques. De retour en France en 1546, il obtint, bien qu'il n'eût que vingt ans, le siége épiscopal de Séez; mais, retenu à Paris par un procès, il ne put prendre possession de son évêché et fut emporté, avant d'avoir été sacré, par une attaque d'apoplexie. Il fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins de Paris, où Jean Goujon orna de sculptures son monument funèbre. Quiqueran a laissé les ouvrages suivants : *De laudibus Provinciæ libri tres* (Paris, 1551, in-fol.), ouvrage qui a été traduit en français par Fr. de Claret sous ce titre : la *Nouvelle agriculture* ou la *Provence* (Arles, 1613, in-8o), et un poëme latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules et sur son arrivée au bord du Rhône, lequel a été publié à la suite de l'ouvrage précédent, sous le titre : *De adventu Annibalis in advenam ripam Arelatensis agri, hexametri centum.*

QUIQUERAN DE BEAUJEU (Paul-Antoine DE), marin français, parent du précédent, né à Arles en 1616, mort à Bordeaux en 1678. Entré en 1637 dans l'ordre de Malte, il acquit en peu d'années la réputation d'un bon marin et d'un intrépide soldat. Les Turcs apprécièrent à leurs dépens sa valeur militaire et ses talents. Quiqueran ayant dû relâcher dans un port de l'archipel grec (janvier 1660) y fut cerné et attaqué par Mazamamet, capitan-pacha, qui commandait trente galères musulmanes. Il se défendit avec son intrépidité habituelle, mais il dut se rendre lorsqu'il eut épuisé ses munitions et perdu les trois quarts de ses marins. Mazamamet traita son prisonnier en ami plus qu'en esclave. On partit, et une violente tempête fondit sur la flotte victorieuse. Le capitan, qui connaissait les talents nautiques de Quiqueran, le pria de diriger les manœuvres. Quiqueran fit ce qu'on lui demandait et sauva son vainqueur d'une mort imminente. Mazamamet, ému de reconnaissance, résolut de sauver de Beaujeu de l'esclavage et, dans ce but, il le cacha dans la foule des captifs chrétiens; mais il fut reconnu par le grand vizir, qui l'envoya au château des Sept-Tours. Vainement on offrit une grosse rançon pour l'arracher à la captivité. Son neveu, Jacques de Quiqueran, résolut alors de l'arracher aux mains des musulmans. S'étant fait admettre dans la suite de Nointel, ambassadeur de France, il put communiquer enfin avec le prisonnier et lui apporta à diverses reprises des cordes. Au jour convenu pour l'évasion, Quiqueran se laissa glisser le long des murs du château; mais la corde se trouvant trop courte, il s'élança dans la mer. Le fugitif allait être repris par un brigantin turc, quand Jacques de Quiqueran survint dans une légère embarcation, repoussa les Turcs et conduisit son oncle sur un bâtiment français que commandait le comte d'Apremont. Le marin revit la France après une captivité de onze ans. Il était, à la fin de sa carrière, commandeur de son ordre à Bordeaux.

QUIQUERAN DE BEAUJEU (Honoré DE), prélat français, neveu du précédent, né à Arles en 1655, mort dans la même ville en 1736. Il entra dans l'ordre des Oratoriens, professa de bonne heure la théologie à Arles et à Saumur, puis fut missionnaire dans l'ouest de la France. Fléchier, évêque de Nîmes, l'ayant pris en amitié, le nomma chanoine de son église et vicaire général du diocèse. Quiqueran devint évêque d'Oléron, puis de Castres, et contribua aux dépenses relatives au grand hôpital de la ville et au chœur de la cathédrale. On a de lui une *Oraison funèbre de Louis XIV*, qu'il prononça dans la basilique de Saint-Denis. Il a fait aussi des instructions pastorales. Ce prélat était membre de l'Académie des inscriptions.

QUIQUERON s. m. (ki-ke-ron). Vidangeur. ‖ Vieux mot.

QUIQUI s. m. (ki-ki). Mamm. Mammifère carnassier, de la famille des mustéliens, qui habite le Chili.

QUIRAT s. m. (ki-ra). Comm. Part que l'on a dans la propriété d'un navire.

— Métrol. Petit poids en usage au Caire et dans toute l'Egypte.

QUIRATAIRE s. m. (ki-ra-tè-re — rad. *quirat*). Celui qui possède une part dans la propriété d'un navire.

QUIRÉE s. f. (ki-ré). Espèce de casaque de cuir que portaient autrefois les soldats.

QUIRIME s. m. (kui-ri-me). Pierre à laquelle on prêtait autrefois des propriétés merveilleuses, notamment celle de faire dire sa pensée à un homme.

QUIRIN s. m. (kui-rain). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, dont l'espèce type vit à Madagascar.

QUIRIN (SAINT-), village de l'Alsace-Lorraine, ancien département de la Meurthe (France), à 17 kilom. S. de Sarrebourg; 1,900 hab. Manufacture de glaces très-importante; verreries. Ce village fut cédé à la Prusse par le traité de Francfort (mai 1871).

QUIRINAL, ALE adj. (kui-ri-nal, a-le). Antiq. rom. Qui appartient au mont Quirinal. ‖ *Porte Quirinale*, Une des portes de Rome. ‖ *Flamine quirinal*, Prêtre de Quirinus ou Romulus.

— s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Quirinus ou Romulus, qu'on célébrait le 17 février.

— **Encycl.** La fête des *quirinales* se célébrait en l'honneur de Quirinus ou Romulus. Elle avait lieu chaque année le 13 des calendes de mars (17 février), jour dans lequel Romulus, disait-on, avait été enlevé au ciel par Mars, son père, au milieu d'un orage. On l'appelait aussi la fête des fous (*stultorum feriæ*). Voici l'origine de ce nom. Les *quirinales* succédaient aux fornacales, fête en l'honneur de Fornax, déesse des fours. Or, le grand curion annonçait chaque année, dans des tablettes exposées au Forum, la différente part que chaque curie devait prendre à la célébration des fornacales. Les personnes qui ignoraient de quelle curie elles faisaient partie étaient renvoyées au jour des *quirinales* pour accomplir les rites sacrés. On donnait en riant le nom de fous (*stulti*) à ceux qui étaient dans cette ignorance, et comme, ne pouvant participer aux fornacales, ils étaient admis aux *quirinales*, cette dernière fête devenait bien la fête des fous. On peut, à ce sujet, consulter Festus, les *Fastes* d'Ovide et Varron, dans son traité *Sur la langue latine.*

QUIRINAL (mont). Le mont Quirinal était une des collines sur lesquelles était bâtie la ville de Rome. Il était à l'extrémité nord-ouest de la ville, entre la colline Hortulane au nord et le mont Viminal au sud. Sur le Quirinal était la porte Sanqualis. Le Cœlius, l'Esquilin, le Viminal et le Quirinal formaient comme quatre promontoires qui s'allongeaient vers le Tibre et comme quatre doigts d'une main, dont la paume immense était figurée par la plaine élevée de laquelle ils se détachaient. Jusqu'à Trajan, le Quirinal tenait au Capitole par une colline intermédiaire, que cet empereur a supprimée pour établir son Forum, et dont la colonne Trajane, qui a 100 pieds romains, indique, comme l'inscription qu'elle porte en fait foi, la plus grande hauteur. Pour nous représenter la configuration primitive du sol de Rome, il faut donc rétablir cette langue de terre qui unissait le Quirinal au Capitole, le Capitole formant alors l'extrémité d'une presqu'île, tandis qu'il est assez semblable à une île depuis Trajan. Le Quirinal paraît avoir été couvert, à l'origine, par une forêt. La maison de Pomponius Atticus, située sur le Quirinal, était remarquable par ce que Cicéron appelait «une forêt (*sylva*),» et rien n'empêche de reconnaître dans le parc de l'opulent Romain un reste de la forêt primitive. D'autre part, dans les *Métamorphoses* d'Ovide, il est question d'un bois sacré sur la colline de Quirinus. Or, les bois sacrés étaient souvent un débris soigneusement conservé des forêts antiques, pour lesquelles on avait un superstitieux respect.

Il est hors de doute qu'avant Romulus les Sabins occupèrent le Quirinal et s'y établirent; car, lors de la guerre entre Romulus et Tatius, nous trouvons les Sabins en possession du Capitole et le défendant contre les Romains. Or, la possession du Capitole entraînait presque inévitablement celle du Quirinal, qui en fut une dépendance jusqu'à Trajan. Le mot *Quirinal* veut en effet dire *mont Sabin* et Niebuhr y place une ville sabine qu'il appelle Quirium. La voie Salaria conduisait du Quirinal dans le pays des Sabins; elle s'appelait Salaria, disait-on, parce que c'est par elle que les Sabins apportaient le sel des bords de la mer. Le mont Quirinal garda fort longtemps des traces de l'occupation des Sabins. Un petit sommet, maintenant disparu, attestait seul par sa dénomination, la «colline des Latins (*collis Latiaris*),» que quelques Latins ont pu y vivre isolés parmi les Sabins. Du reste, le Quirinal formait un quartier particulièrement sabin dans la grande cité qui comprenait toute la Rome actuelle, moins le Palatin et le Cœlius. Si les Sabins s'y étaient établis avant Romulus, c'est à ce premier établissement que devait se rapporter la fondation de l'ancien Capitole, qui n'est point attribuée à Tatius. Comme l'autre Capitole, ce temple était peu élevé, ce qui est un signe d'antiquité. Le temple du vieux Capitole était dédié aux trois divinités auxquelles fut plus tard dédié le nouveau : Jupiter, dieu commun de tous les peuples de l'Italie et de la Grèce; Junon et Minerve, divinités des Sabins et des peuples de même famille. Ce triple sanctuaire était sur le point culminant du Quirinal, en face d'une montée conduisant du temple de Flore, placé sur la pente occidentale du Quirinal, au vieux Capitole. Sans remonter jusqu'à l'antique occupation du Quirinal par le premier flot de l'immigration sabine, au temps des aborigènes et des Pélasges, à laquelle le vieux Capitole peut appartenir, nous trouvons sur le Quirinal de nombreuses traces de la présence des Sabins amenés par Tatius. En effet, selon la tradition, Tatius avait élevé un certain nombre d'autels à des divinités dont le culte faisait partie de la religion des Sabins ou avait été emprunté par eux aux Etrusques. Ces divinités sont en tout au nombre de quinze. Saturne, le dieu latin, s'y rencontre associé à Jupiter; mais Varron nous avertit qu'il peut se trouver là pour une autre raison et ne pas venir des Sabins. Plusieurs des autels de ces divinités étaient sur le Quirinal, à en juger par les temples qui les remplacèrent : c'étaient ceux de Flore, de Quirinus, de la déesse Salus, du dieu Saucus, temples dont on peut déterminer la situation sur le Quirinal. Nous connaissons celle du temple de Flore; nous connaissons également celle du temple de

Quirinus par le nom de *Vallis Quirini*, donné à une rue qui suivait le fond de la vallée placée entre le Quirinal et le Viminal et qui s'appelle aujourd'hui *via di San-Vitale*. Le temple qui donnait son nom à la vallée devait être au-dessus, par conséquent entre la place de Monte-Cavallo et la place delle Quattro-Fontane. Le temple de la déesse sabine Salus (la Santé), qui était assez convenablement placé dans le voisinage de celui de la Fièvre et qui donnait son nom à la porte Salutaire, devait être entre cette porte et le temple de Quirinus. La déesse Salus était honorée par divers peuples sabelliques. Quand on lui érigea un temple, au ve siècle de la république, sur le Quirinal, où son culte avait été anciennement fondé, ce fut un membre d'une illustre famille sabine, Fabius Pictor, qui peignit le temple du dieu sabin Saucus, appelé aussi Fidius (le dieu de la bonne foi), et dans lequel, à cause du caractère intègre du dieu, on conservait les traités de paix; ce temple était en face de celui de Quirinus, par conséquent du côté où s'élèvent les bâtiments actuels du palais Quirinal. Au viie siècle de notre ère, il existait une rue allant des environs de l'église de Saint-Vital jusqu'à Sainte-Suzanne. Cette rue s'appelait la « montée de Mamurius, la rue de Mamurius. » Or, Mamurius, dont le nom ressemble à celui de Mamers, un des noms sabins de Mars, est un personnage éminemment sabin. C'est lui qui aurait fabriqué les *ancilia* ou boucliers sacrés que les Sabins portaient dans les danses guerrières, instituées, disait-on, par Numa, et Mamurius était un héros national célébré dans leurs chants. Mais ce ne sont pas seulement les anciens cultes, dont les souvenirs ont subsisté longtemps sur le Quirinal, qui peuvent nous y faire reconnaître les Sabins; ceux-ci y ont laissé encore d'autres vestiges. Les Fabius, cette puissante famille qui alla avec ses clients, au nombre de trois mille, faire la guerre contre les Etrusques, avaient leur sanctuaire domestique sur le Quirinal. La grande famille des Cornelius, d'où sont sortis les Scipions et Sylla, devait être sabine, car elle eut jusqu'à Sylla l'usage de ne pas brûler ses morts. La rue et le quartier des Cornelius (*vicus Corneliorum*) étaient sur la pente du Quirinal. Il y a eu près de Monte-Cavallo une église de Saint-Sauveur, qui était appelée « des Cornelius. » Sur le Quirinal habitait encore Pomponius Atticus, de la gens Pomponia, qui prétendait descendre du père de Numa, Pompo. Martial, qui s'appelait Valerius Martialis, tenait par son nom à la gens sabine des Valerius. Properce y habitait également; il était presque Sabin, car il était Ombrien et portait le nom d'un ancien roi de Veïes, ville à moitié sabine. Jusqu'à la fin de l'empire, on voit se continuer cette préférence des familles sabines pour le Quirinal. On sait positivement par Suétone que les Flaviens étaient Sabins. Domitien naquit sur le Quirinal, et sur le Quirinal était le tombeau de famille qu'on appela le « temple des Flaviens. » La gens Aurelia, qui a donné au monde l'austère Marc-Aurèle, était d'extraction sabine, car son nom est formé d'*Auril*, en sabin « le soleil; » aussi c'est sur le Quirinal qu'Aurélien, cet aventurier dalmate, qui voulait par là sans doute se rattacher à la famille sabine des Aurelius, éleva un magnifique temple au Soleil. Enfin Constantin, qui, par Claude le Gothique, grand-oncle de son père, tenait à la famille sabine des Claudius, Constantin bâtit ses thermes sur le Quirinal.

Quirinal (PALAIS), à Rome. Ce magnifique palais fut commencé en 1574, sous le pontificat et par les ordres de Grégoire XIII, d'après les plans de Flaminio Ponzio. Continué et terminé par les architectes Octave Mascherini et Dominique Fontana, il fut ensuite agrandi et embelli à diverses reprises par Charles Maderno, du temps de Paul V; par le Bernin, au XVIIe siècle, et par Ferdinand Fuga au siècle suivant. La grande cour du palais, longue de 100 mètres, large de 55 mètres, est entourée de trois côtés par un portique soutenu par 44 pilastres. Le quatrième côté, formant façade, est d'ordre dorique et orné d'une horloge, au-dessous de laquelle on voit une mosaïque représentant la *Vierge*, d'après Carlo Maratta. Sous le portique se trouvent deux escaliers, dont l'un, celui de droite, conduit à la vaste et magnifique salle située près de la chapelle. Cette salle, pavée de marbres de différentes couleurs, a le plafond couvert de dorures et de ciselures et est ornée d'une frise due au pinceau de Veneziano et à celui de Lanfranc. La chapelle, qui communique avec cette salle, a la même grandeur et la même forme que la chapelle Sixtine. Sur la porte se trouve un bas-relief en marbre, de Landini. A l'intérieur, on admire de belles peintures du Guide, représentant les principaux faits de la vie de la Vierge. Dans une salle qui touche à la chapelle, dite des Conclaves, se trouvent de fort belles peintures, notamment : *Saint Jérôme*, par l'Espagnolet; la *Résurrection*, par Van Dyck; la *Dispute de Jésus-Christ*, par Caravage; *David et Saül*, par le Guerchin; une *Vierge*, par le Guide, etc. Dans les autres salles du palais, on remarque également de belles peintures, dues au Dominiquin, au Corrége, à Jules Romain, au Guide, à Annibal Carrache, au Guerchin; les plafonds, peints par A. Cossi et par Palagi, etc.; enfin, quelques excellents morceaux de sculpture, notamment les bas-reliefs en stuc représentant le *Triomphe d'Alexandre*, par Thorwaldsen, et le *Triomphe de Constantin*, par Finetti. Derrière le palais s'étendent de beaux jardins ayant environ 1 mille de tour. On y trouve de larges avenues, des promenades ombreuses, des statues, des fontaines dont l'une rend des sons harmonieux produits par le jeu des eaux. Au milieu se trouve un petit temple d'une construction élégante, dû à l'architecte Fuga et décoré de peintures par Massucci, Battoni, Pannini et Orizzonte.

Lorsque, après les événements de septembre 1870, Rome devint la capitale réelle de l'Italie, le Quirinal fut affecté à la résidence du roi Victor-Emmanuel. D'immenses réparations y ont été faites en 1871, 1872 et 1873, pour loger plus confortablement le roi et sa famille. Les grands appartements, autrefois occupés par le pape, sont toujours réservés aux réceptions et aux fêtes; on y a ajouté çà et là des peintures aux voûtes. Dans la salle des banquets, par exemple, on a peint sur la voûte, qui était nue, les *Provinces d'Italie venant apporter les plébiscites au roi*. La chapelle des conclaves, qui reste la chapelle du palais, a été embellie; on y a placé les six admirables tapisseries des Gobelins qui ornaient l'appartement du pape. Les salles de réception, les salons affectés au conseil des ministres, les appartements habités par le prince Humbert et la princesse Marguerite ont été restaurés et sont pour la plupart très-beaux. Dans la salle où les ministres se réunissent avant les délibérations du conseil, la voûte est curieusement peinte; elle représente emblématiquement les *Neuf ministères:* les Affaires étrangères, au bas, soutenant le faix, tenant une plume, la tête à demi enveloppée avec un air de mystère; tout en haut, la Justice, avec sa balance; les Finances, avec des tablettes à calcul, etc. Le roi a son habitation privée dans le pavillon qui est à l'extrémité de la grande aile du palais, près des quatre fontaines. Ce pavillon, qui est une demeure délicieuse, a été décoré avec le plus grand goût par le célèbre architecte Cipolla. Du belvédère, on voit se dérouler une vue admirable embrassant la campagne romaine, la mer, l'Apennin, les monts Albins, le Soracte, etc. Un corridor de 300 mètres met le pavillon en communication avec le palais proprement dit.

QUIRINI (Ange-Marie), prélat et archéologue italien. V. QUERINI.

QUIRINO (Pierre), voyageur italien, né dans l'Etat de Venise. Il vivait au XVe siècle et faisait le commerce dans l'île de Candie, lorsque, ayant armé un navire pour la Flandre (1431), il fut porté par une tempête au delà des Sorlingues. Forcé d'abandonner son bâtiment qui faisait eau de toutes parts, il dut s'embarquer sur une chaloupe et fut porté sur la côte septentrionale de Norvége, où il arriva avec neuf de ses compagnons seulement. Grâce à la bienveillance qu'il rencontra chez les habitants de ce pays, il put s'embarquer pour l'Angleterre, traversa ensuite l'Allemagne et la Suisse et arriva enfin à Venise. Il a écrit une très-curieuse et instructive relation de son voyage, laquelle a été publiée par Ramusio, sous le titre de *Viaggio del magnifico messer Pietro Quirino*, et où l'on trouve des renseignements précieux sur la Scandinavie. Cette relation a été traduite en français par Eyriès et publiée dans l'*Histoire des naufrages* (1816).

QUIRINUS s. m. (kui-ri-nuss). Hortic. Variété de tulipe.

QUIRINUS (Publius Sulpicius), consul romain, né à Lanuvium, mort en 21 de notre ère. Il se signala par ses talents militaires, devint consul l'an 12 av. J.-C., passa ensuite en Cilicie, soumit les Homonades, dans le mont Taurus, et reçut à son retour les honneurs du triomphe. Vers l'an 1er, il devint gouverneur de Caïus César, petit-fils d'Auguste, puis alla, vers l'an 5, remplir les fonctions de gouverneur de Syrie et présida alors au dénombrement du peuple juif.

QUIRITAIRE adj. (kui-ri-tè-re — rad. *quirite*). Antiq. rom. Se disait des domaines dont les citoyens seuls pouvaient acquérir la propriété : *Le droit* QUIRITAIRE *a fait périr la république romaine.* (Proudh.)

QUIRITE s. m. (kui-ri-te — lat. *quiris, quiritis*, mot qui, selon Eichhoff, signifie proprement guerrier, soldat. C'est, selon ce savant, le même mot que le sanscrit *çûra*, héros, lion, sanglier, proprement ferme, fort; de la racine *çur*, être ferme, fort, prévaloir, dominer. Au même groupe appartiennent : le grec *kurios*, maître, seigneur, *kuros*, puissance, pouvoir, d'où *kuroô*, fortifier, etc.; l'irlandais *curadh*, erse *curaidh*, *curach*, héros, guerrier, *curanta*, vaillant, *curantachd*, vaillance). Citoyen romain.

— **Encycl.** On donnait ce nom aux Romains qui résidaient à Rome, surtout par opposition à ceux qui étaient sous les armes. Suivant la plupart des historiens, ce nom dérivait de la ville de Cures Quand les habitants de Cures, après le traité conclu entre Romulus et Tatius, eurent été transférés à Rome, le nom de *quirites* devint commun aux deux peuples. Suivant quelques autres, il faut en chercher l'étymologie dans le mot sabin *queir*, signifiant lance.

Le plus souvent, on trouve le mot *quirite* employé dans la signification de citoyen, sans aucune intention épigrammatique, mais dans le sens de citoyen exerçant des droits civils ou civiques. C'est ainsi que nous le voyons chez Horace (*Odes*, I, I, 7) : « L'un est content lorsque la foule inconstante des *quirites* l'élève aux grandes charges de l'Etat; »

Hunc, si mobilium turba quiritium
Certat tergeminis tollere honoribus.

Virgile a dit de même, dans l'ingénieuse comparaison qu'il fait du roi et du peuple des abeilles avec le roi et le peuple de Rome (*Géorgiques*, IV, 201) : « Elles-mêmes produisent de nouveau un roi et de petits *quirites*, »

. . . *Ipsæ regem parvosque* Quirites
Sufficiunt. . .

Vers la fin de la république romaine, le mot *quirites* appliqué aux soldats devint une injure, une punition. Quand un général était mécontent de ses troupes, il les licenciait en les appelant *quirites;* c'était comme la marque d'une dégradation. La première fois que l'histoire nous en présente un exemple, il nous est donné par Jules César vainqueur de Pompée et distribuant des récompenses à ses partisans. Des soldats réclamaient aussi l'accomplissement de promesses oubliées et demandaient d'une voix sourde leur congé. Il monte sur son tribunal, il leur accorde la gratification à laquelle ils ont droit, mais il ajoute : « Je vous licencie; allez, *quirites.* »

« César, dit un historien, avait trouvé pour eux la plus vive offense; il les appelle citoyens, eux, ses compagnons d'armes; eux, des soldats! Les rendre citoyens, c'est les dégrader; ils aiment mieux qu'il les châtie, qu'il les décime, et ils le pressent de retirer cette flétrissante parole. On a trouvé ce mot éloquent; il nous semble jeter un triste jour sur cette époque; tout ce que nous avons dit sur la transformation des mœurs politiques est expliqué par le sens attaché à ces deux mots, soldats et citoyens, *quirites* et *commilitones;* l'homme civil n'est plus rien, l'homme de guerre est tout; le règne des armées est venu. » L'emploi du mot *quirite* dans un sens injurieux devint comme une tradition militaire. Lucain, reproduisant l'injure de César, a voulu appuyer davantage en y ajoutant une épithète qui la fît mieux ressortir :

Tradite nostra viris ignavi *signa* quirites;

« Livrez nos étendards à des hommes braves, lâches *quirites!* » Mais l'épithète peut être regardée comme inutile. La manière dont parla César lui-même montre que le simple mot *quirites* impliquait l'accusation de lâcheté. La séparation entre le citoyen et le soldat devint de plus en plus profonde, et le mépris du second pour le premier de plus en plus grand lorsque l'Etat fut la proie des chefs d'armée et le jouet des prétoriens. Plus d'une fois les empereurs, si souvent à la merci de leurs légions, mirent pourtant fin à des séditions militaires en apostrophant les révoltés par le mot : *quirites!* On ne peut se défendre ici de remarquer quelle analogie il y a entre cette arrogance militaire aux derniers siècles de Rome et l'arrogance du même genre introduite par les soldats français à la suite des longues guerres et du régime militaire que le premier Empire fit succéder à la République. Comme les choses sont toujours représentées par des mots, il y eut aussi chez nos soldats des expressions de mépris pour signifier les citoyens, et c'est ainsi que, par tradition, les soldats de nos jours donnent ce sens au mot *bourgeois*, ou mieux encore à la dénomination vulgaire, mais plus énergique, de *pékin*.

Au reste, les érudits se sont livrés à de longues discussions sur le sens du mot *quirite*. La conclusion de Becker, dans son savant ouvrage sur les *Anciens Romains*, est que l'expression : *Populus Romanus, quirites:* « Peuple romain, *quirites*, » s'employait pour signifier l'état politique des citoyens relativement à Rome même, tandis que leur état politique relativement aux étrangers était indiqué simplement par la dénomination de *Romains*. Quant au droit des *quirites* (*jus quiritium*), c'était le pur droit privé, le droit de famille et de propriété, par opposition au droit civil (*jus civitatis*) qui embrassait les choses relatives à l'Etat. La réunion de ces deux sortes de droit constituait le droit de cité dans le plus haut degré (*jus civitatis optimo jure*). Quelques municipes reçurent, sous la république, le droit *optimo jure;* mais la plupart n'eurent que le droit des *quirites*, ce qui plaçait les habitants du municipe dans la même situation que les anciens plébéiens de Rome, leur donnait le titre de citoyens, les appelait à servir dans les légions, mais ne leur permettait ni d'arriver aux charges ni de voter.

QUIRIZAO s. m. (ki-ri-za-o). Ornith. Hocco noir de la Jamaïque.

QUIRLANDO s. m. (kir-lan-do). Instrument à cordes dont jouent les nègres d'Afrique.

QUIROGA (Joseph), savant jésuite espagnol, né à Lugo (Galice) en 1707, mort à Bologne en 1784. Il se livra de bonne heure à l'étude des sciences mathématiques, entra à l'école de marine, fit plusieurs voyages sur mer, puis, poussé par sa ferveur religieuse, prit l'habit de l'ordre de Saint-Ignace. Mais, comme il avait conservé le goût des voyages, il demanda de passer en Amérique pour y prêcher l'Evangile. Peu après, le roi d'Espagne le chargea de se rendre dans l'Amérique du Sud et de visiter la terre de Magellan, afin de constater les ressources de ce pays et d'examiner les points des côtes où l'on pourrait établir des ports (1745-1746). Après avoir rempli cette mission et présidé à la délimitation des frontières entre les possessions espagnoles et portugaises de l'Amérique du Sud, Quiroga se rendit à Rome, où il rendit compte au pape de l'état des missions au Paraguay, puis alla se fixer à Bologne après la suppression de la Société de Jésus. On lui doit : *Tratado del arte verdadero de navegar per circulo paralelo a la equinoccial* (Bologne, 1784, in-4°). Le journal de son voyage en Amérique a été rédigé, d'après ses notes et observations, par le Père Locano et publié dans les *Pièces justificatives de l'histoire du Paraguay* par le Père de Charlevoix.

QUIROGA (Antoine), général et administrateur espagnol, né à Betanços (Galice) en 1784, mort en 1841. Il prit une part des plus actives à la guerre nationale contre Napoléon, devint lieutenant-colonel, favorisa, en 1815, la tentative de Porlier pour établir un gouvernement constitutionnel, fut arrêté pour ce fait et traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta, et se vit emprisonné de nouveau, en 1819, comme compromis dans le projet de soulèvement du comte d'Abisbal. Rendu à la liberté en 1820, lors du soulèvement des troupes de Riego, Quiroga consentit à prendre le commandement de l'armée constitutionnelle, enflamma l'ardeur patriotique des soldats dans l'île de Léon par de chaleureuses proclamations, fut élu, après l'établissement du régime constitutionnel, député de la Galice aux cortès, puis nommé maréchal de camp, capitaine général, commandant militaire de la Galice (1821), et se démit de ses fonctions à la suite d'un duel en 1822. Lorsque, en 1823, la France envoya en Espagne une armée pour y rétablir le gouvernement absolu, Quiroga reprit son épée, se mit à la tête de la division de La Corogne, fit plusieurs sorties, puis, voyant la cause libérale momentanément perdue, il s'embarqua pour l'Angleterre, passa ensuite dans l'Amérique du Sud et revint en Espagne en 1833, après l'amnistie d'Isabelle II. Après avoir rempli les fonctions de capitaine général de Grenade (1835), il se retira à Saint-Jacques de Compostelle, où il mourut.

QUIROGA (Juan-Facundo), président de la république Argentine, né à San-Juan, province de Rioja, vers 1790, mort en 1835. Fils d'un berger, il commença par être manœuvre et exerça, grâce à son audace, une telle influence sur ses compagnons, qu'ils se placèrent sous son patronage et lui donnèrent le surnom d'**el Padre** (le Père). Peu après, il se fit soldat; mais, la discipline lui ayant paru intolérable, il déserta. Après avoir mené quelque temps une vie de vagabondage, Quiroga partit, en 1812, avec un corps d'Argentins pour aller révolutionner le Chili. Bientôt il déserta de nouveau et commença une existence de rapines et de meurtres. A la tête d'une troupe de bandits qu'il organisa, il se mit à attaquer non-seulement les individus, mais des villes, fut poursuivi, se réfugia dans les pampas et reparut bientôt, marquant son passage par de nouveaux assassinats. Ayant été arrêté en 1818, il fut emprisonné à San-Luis. Là, il trouva des prisonniers chiliens et complota avec eux une évasion; mais, à peine délivré, il tomba sur ses compagnons, qu'il assassina. Le gouvernement de Buenos-Ayres, à qui il parvint à persuader que cette action scélérate était un acte de patriotisme, consentit à oublier son passé et lui donna un commandement dans la province de Rioja. Peu après, il assassina les membres des familles Davila et Ocampo, qui possédaient alternativement le gouvernement de la province, et s'en proclama lui-même le chef indépendant. Il exerça alors une grande influence sur les événements en devenant le promoteur et un des principaux chefs du parti fédéraliste. En 1827, Quiroga contribua à faire élire président de la république Dorrego, qui fut fusillé l'année suivante. Se mettant alors à la tête des fédéralistes, il déclara la guerre au nouveau président, Jose Paz, fut battu à La Tablada (1829), à Oncativa (1830), mais vainquit, à Charcon, Paz, qui fut renversé. Quiroga pensait qu'il allait s'emparer du pouvoir suprême, lorsque Rosas s'en rendit maître. Pour se venger de cette déception, il ravagea les provinces du centre. Ce misérable ne parvint pas moins, en 1834, à se faire proclamer président de la république Argentine. Il fit peser un joug de fer sur le pays et, comme il était un fervent catholique, il se fit le chaud défenseur de l'inquisition, dont il admirait les agissements, et s'empressa de supprimer toutes les écoles fondées dans les provinces. Il venait d'apaiser par ses procédés habituels un conflit qui s'était élevé entre les provinces de Salta et de Tucuman, lorsqu'il fut assassiné près de Cordova, le 18 février 1835, par un gaucho poussé, dit-on, par Rosas, qui devait être le digne émule de Quiroga.

QUIROS (Théodore DE), dominicain et missionnaire espagnol, né à Vivero (Galice) en 1599, mort en 1662. Après avoir enseigné la philosophie à Manille (1637), il prêcha pen-

dant dix ans l'Evangile dans l'île Formose, d'où il fut chassé par les Hollandais, et retourna alors à Manille, où il termina sa vie. Quiros a composé, dans l'idiome des Indiens Tagals, un *Dictionnaire*, une *Grammaire*, un *Catéchisme*, un *Traité de la dévotion au rosaire*, etc.

QUIROS (Hyacinthe-Bernard DE), historien espagnol, mort à Lausanne en 1758. Il entra dans l'ordre des Dominicains, professa la théologie et le droit canonique à Rome, puis abjura le catholicisme, se fit protestant et devint professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Lausanne. Nous citerons de lui : *De malis ex Ecclesiæ romanæ dogmatibus, disciplina et praxi diatribæ XII* (1752, in-4°); *Histoire de l'Eglise* (Lausanne, 1756, 3 vol. in-fol.), en allemand; *De mysterio S. Trinitatis revelato* (Berne, 1757, in-4°).

QUIROS (Lorenzo), peintre espagnol, né à Los-Santos (Estramadure) en 1717, mort à Séville en 1789. Il étudia la peinture sous la direction de German Llorente, puis se rendit à Madrid, où il fut employé par Raphaël Mengs et par Corrado aux grands travaux que ces artistes étaient chargés d'exécuter pour le roi. Quiros était membre de l'Académie de San-Fernando lorsqu'il quitta Madrid pour aller se fixer à Séville. Cet artiste, qui appartenait à une époque de décadence, a exécuté un assez grand nombre de tableaux qu'on voit à Madrid, à Grenade, à Séville, à Xérès, à la Chartreuse de Santa-Maria de las Cuevas, etc. C'était un habile artiste, qui excellait surtout à copier les œuvres des maîtres et qui s'était assimilé d'une façon étonnante la manière de Murillo. Beaucoup de tableaux, qu'on attribue à ce dernier maître comme étant des variantes de ses œuvres connues, sont dus au pinceau de Quiros.

QUIROS (Pedro-Fernandez DE), célèbre navigateur portugais. V. QUEIROS.

QUIROT (Jean-Baptiste), homme politique français, né en Franche-Comté vers 1760, mort à Lyon en 1830. Il était avocat à Besançon, lorsqu'il fut élu par ses concitoyens membre de la Convention (1792). Il vota, lors du procès du roi, pour la reclusion, se prononça en faveur des girondins le 31 mai, concourut activement à la chute de Robespierre et à la répression de la révolte de prairial an III, devint, en 1795, membre de la commission dite des Vingt et un, nommée pour examiner la conduite de Jean Lebon, et conclut dans son rapport à l'arrestation du proconsul. Cette même année, Quirot fit partie du comité de Sûreté générale, où il demanda qu'on prît des mesures sévères contre les sectionnaires de Paris lors du 13 vendémiaire. Réélu au conseil des Cinq-Cents, il continua à se montrer franchement républicain, combattit avec énergie la faction royaliste des clichyens et eut, en 1797, avec le général réactionnaire Willot, une violente altercation qui se fût terminée par un duel si le ministre de la police n'était intervenu. La vive opposition qu'il fit au coup d'Etat du 18 brumaire le fit non-seulement exclure du Corps législatif par Bonaparte, mais encore emprisonner à la Conciergerie. Rendu à la liberté, il retourna dans son département et vécut dans la retraite jusqu'en 1813. A cette époque, il devint sous-intendant militaire à Lyon et rentra définitivement dans la vie privée au retour des Bourbons.

QUIS s. m. (kiss). Minér. Pyrite de cuivre.

— Hortic. Nom donné, dans quelques cantons de la Normandie, à des pommes piquées du ver et tombées de l'arbre avant leur maturité.

QUISCALE s. m. (kui-ska-le). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sturnidées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Nord : *Les* QUISCALES *sont d'un naturel très-sociable.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ce genre est ainsi caractérisé : bec de la longueur de la tête, glabre et comprimé à la base, droit, entier, à bords anguleux et fléchis en dedans; narines ovalaires, à demi recouvertes par une membrane; tarses forts, nus, annelés; doigts robustes; queue moyenne, rectiligne, anguleuse à la pointe. Pendant longtemps ces oiseaux ont été confondus soit avec les pies et les cassiques, soit avec les troupiales. Les *quiscales* sont d'un naturel sociable; ils vivent pendant presque toute l'année en grandes troupes, pénétrant peu dans l'intérieur des bois et fréquentant plus ordinairement la lisière, d'où ils se répandent dans les champs cultivés; ils suivent volontiers le laboureur pour recueillir les graines ou les vers que la charrue met à découvert; ils se mettent parmi les troupeaux, perchant même sur le dos des bœufs, afin d'y chercher sans doute des insectes parasites. Très-familiers, ces oiseaux ne craignent pas de venir jusque dans les cours des habitations enlever une partie de leur nourriture aux volatiles domestiques. A Cuba, ils s'approchent des fabriques de sucre afin d'en manger. Des habitants dignes de foi assurent même que, lorsqu'un *quiscale* a enlevé un morceau de sucre, il vole vers la rivière la plus voisine pour faire fondre ce sucre en partie et le manger plus facilement. Vieillot rapporte que, lors de l'établissement des premiers Européens en Amérique, les *quiscales* firent de tels dégâts dans les céréales, qu'on fut obligé d'en faire une destruction presque complète; mais, l'année suivante, les larves et les insectes ayant dévoré une grande partie de la récolte, on reconnut qu'il fallait laisser revenir le *quiscale*, qui débarrassait les champs de tous ces parasites. Dès le mois de mars, le *quiscale* recherche les taillis sur la lisière des bois. Alors il s'occupe de son nid, qu'il construit avec un peu de terre gâchée, du jonc et des crins. Les nids sont placés les uns près des autres et il n'est pas rare d'en rencontrer jusqu'à une quinzaine sur le même arbre; les œufs pondus sont au nombre de six. Silencieux pendant la plus grande partie de l'année, ce n'est qu'à l'époque des amours que le *quiscale* fait entendre une sorte de chant monotone et mélancolique; ces accents ne sont pourtant pas désagréables, et M. de La Sagra a noté ce chant. Cet oiseau est répandu dans presque toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Le *quiscale versicolore*, type du genre, est d'un beau noir velouté, mais qui, suivant les jeux de lumière, présente les reflets des couleurs les plus vives, telles que le bleu, le rouge, le violet, le vert et le doré. Le *quiscale barite* se rencontre surtout dans les Grandes Antilles.

QUISCALINÉ, ÉE adj. (kui-ska-li-né — rad. *quiscale*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au quiscale.

— s. f. pl. Tribu de passereaux, de la famille des sturnidées, ayant pour type le genre quiscale.

QUISISANA, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, province de Napoli, près de Castellamare. Nombreuses maisons de campagne; beau palais où le roi de Naples passait une partie de l'été.

QUISPICANCHI, province du Pérou, bornée au N. et au N.-E. par la province de Paucartambo, à l'E. par celle de Caravaya, au S. par la province de Tinta, au S.-O. par celle de Chumbivilcas, à l'O. par celle de Paruro et au N.-O. par celle de Cuzco. Trois chaînons des Cordillères qui la traversent la divisent en autant de vallées principales, parmi lesquelles celle du Rio de Urubamba est la plus étendue, la plus belle et la plus fertile. L'éducation du bétail, très-considérable, constitue la principale ressource des habitants. Le règne minéralogique offre de l'or, de l'argent, du plomb et du sel, dont il se fait un commerce important; les fabriques fournissent de nombreuses étoffes de laine. La population de cette province s'élève à environ 35,000 habitants.

QUISQUALE s. f. (kui-skoua-le). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des combrétacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'ancien continent et de l'Océanie. ‖ On dit aussi QUISQUALIS s. m.

— **Encycl.** Les *quisquales* sont des arbrisseaux sarmenteux, grimpants, à feuilles opposées; les fleurs, groupées en épis dont la réunion constitue un corymbe axillaire ou terminal, accompagnées de bractées, présentent un calice coloré, à tube très-long et grêle, à limbe divisé en cinq segments filiformes; une corolle à cinq pétales oblongs; dix étamines saillantes; un style filiforme, terminé par un stigmate obtus; le fruit est un drupe sec, monosperme, à cinq angles. La *quisquale* de l'Inde est une très-belle plante dont les fleurs, d'abord blanches, passent ensuite au rose et au rouge vif. On l'emploie, dans son pays natal, comme vermifuge, et on mange ses feuilles crues en guise de raifort, dont elles ont la saveur. Elle est recherchée pour l'ornement de nos serres chaudes.

QUIS, QUID, UBI, QUIBUS AUXILIIS, CUR, QUOMODO, QUANDO? (*Qui? quoi? où? avec quels moyens? pourquoi? comment? quand?*), Vers technique qui renferme ce qu'en rhétorique on appelle les *circonstances*, c'est-à-dire la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la manière et le temps. Cicéron, dans son plaidoyer pour Milon, trace un magnifique tableau des circonstances : on croit être présent à l'action; Milon est accusé d'avoir tué Clodius, l'orateur veut prouver que Milon n'a fait que se défendre :

« Ils se rencontrent devant une terre de Clodius (*le lieu*), vers la onzième heure (*le temps*). Du haut d'une éminence, un grand nombre d'esclaves armés se jettent sur Milon (*les moyens*); les plus hardis tuent le cocher. Milon jette son manteau, s'élance hors de la voiture et se défend avec vigueur (*la personne*). Alors ceux qui étaient avec Clodius tirent leurs épées : les uns reviennent pour attaquer Milon par derrière; d'autres, le croyant déjà tué, se mettent à massacrer les esclaves qui l'accompagnaient; les plus fidèles et les plus dévoués résistent et, voyant que l'on combattait près de la voiture et qu'on les empêchait de secourir leur maître, entendant même Clodius crier : « Milon est » mort! » et persuadés que cela était (*les motifs*), ils font, sans que leur maître l'ordonne, sans qu'il le sache (*la manière, le fait*), ce que chacun de nous voudrait que ses esclaves fissent en pareille occasion. »

Cicéron évite de prononcer les terribles mots : *Ils tuèrent Clodius.*

« Votre Simon Valette, ou Valet, ou La Valette, paraît assez bon diable; mais je veux savoir qui est ce diable. Où l'avez-vous connu? qui répond de lui? *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?* »

VOLTAIRE.

« Je logeai dans une auberge où le dîner m'eût paru meilleur si M. l'hôte, avec ses questions ennuyeuses, ne s'était venu asseoir près de moi. Heureusement que je fus bientôt délivré par l'arrivée d'un autre voyageur qui eut à subir le même interrogatoire, toujours dans l'ordre suivant : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?* »

HENRI HEINE.

QUISSAC, bourg de France (Gard), ch.-l. de canton, arrond. et à 43 kilom. du Vigan, à 34 kilom. de Nîmes; pop. aggl., 1,418 hab. — pop. tot., 1,556 hab. Aux environs, château de Florian, où naquit le fabuliste de ce nom.

QUISTGAARD (Iver), historien danois, né dans l'île de Seeland en 1767, mort en 1829. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il visita l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Angleterre, la France, puis revint dans son pays, où il devint successivement secrétaire de chancellerie (1792), conseiller de légation (1802), conseiller d'État (1810) et maire de Copenhague (1816). Quistgaard était membre de la Société d'histoire et de littérature nationales. On lui doit un ouvrage important, intitulé : *Index chronologicus sistens fœdera pacis, defensionis, navigationis, commerciorum, subsidiorum et alia a regibus Daniæ et Norvegiæ ac comitibus Holsatiæ inita cum gentibus intra et extra Europam ab anno* 1200 *usque ad annum* 1789 (Gœttingue, 1792).

QUISTGAARD (Jeppe-Christensen), philologue et historien danois, né près de Viborg en 1781, mort à Copenhague en 1855. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, devint, en 1826, recteur au lycée de Slagelse, puis fut successivement curé de Seeland (1838), conseiller de consistoire (1841) et surintendant de Roskild. On lui doit : une *Traduction métrique danoise de quelques livres de l'*Iliade *et de l'*Enéide (Slagelse, 1822); *Traduction métrique de l'*Hercule furieux *de Sénèque* (Slagelse, 1828); *Documents sur l'histoire de l'école savante de Slagelse* (Slagelse, 1831); *De basi et fundamento dogmatum christianorum* (1826); *Contes de l'histoire des missions* (1827).

QUIS TULERIT GRACCHOS DE SEDITIONE QUERENTES? (*Qui supportera les Gracques se plaignant de la sédition?*) Juvénal, au commencement de sa deuxième satire, s'élève avec véhémence contre l'hypocrisie de certains censeurs plus corrompus que ceux qu'ils reprennent : « Celui qui marche d'un pas égal peut rire du boiteux, et le blanc Européen du noir habitant d'Ethiopie. Mais qui pourrait souffrir les Gracques déclamant contre les séditions? » On sait combien fut orageux le tribunat exercé tour à tour par les deux frères Tiberius et Caïus Gracchus, qui soulevèrent cette question, toujours grosse de désordres et de séditions, le partage des terres.

« Le hasard m'a fait tomber entre les mains un des scandales ridicules de ce siècle; c'est le mémoire de Guyot-Desfontaines. Je l'ai brûlé, en attendant mieux. Ce serait bien la chose la plus plaisante, si ce n'était la plus révoltante, qu'un Guyot-Desfontaines se plaigne qu'on lui dise des injures :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes? »

VOLTAIRE.

« Le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, ses *Mélanges*, ses romans, ses poésies fugitives, la plupart de ses ouvrages historiques et même quelques-unes de ses tragédies ne sont qu'une éternelle diatribe contre tout ce qu'on avait cru, vénéré, respecté avant lui. Et après cela, étrange contradiction de l'esprit humain, personne ne s'est élevé plus vivement et avec plus d'éloquence que Voltaire contre tout l'odieux des satires et des diatribes :

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes? »

CH. DU ROZOIR.

QUITA (Domingo DOS REIS), poëte portugais, né à Lisbonne en 1728, mort dans la même ville en 1770. Il employa les loisirs que lui laissait son métier de garçon coiffeur pour étudier les littératures portugaise, espagnole, italienne, française et anglaise et se signala tout à coup à l'attention du monde lettré par la publication des *Essais d'un moine des Açores*, dans lesquels se trouve *Licare*, belle pastorale dramatique dans le genre de Gessner. Le succès de cet ouvrage mit en évidence Quita, qui trouva des protecteurs, devint membre de l'Académie des Açores et amassa une certaine fortune anéantie lors du tremblement de terre de Lisbonne. On doit à ce poëte de talent des *Idylles*, des *Sonnets*, des *Odes;* cinq drames, dont le meilleur est intitulé *Inès de Castro*. On a réuni et publié ses *Œuvres complètes* (Lisbonne, 1781, 2 vol.).

QUITARD (Pierre-Marie), érudit et grammairien français, né à Vabres (Aveyron) en 1792. Il suivit pendant quelque temps les cours de l'école centrale de Rodez, fut pendant deux ans soldat, puis donna des leçons particulières et visita les principaux Etats de l'Europe. M. Quitard s'est essayé dans plusieurs genres, mais s'est principalement occupé de linguistique. On lui doit des poésies, des pièces de théâtre, des essais biographiques, des articles de littérature, de linguistique, de critique insérés dans le *Journal de la langue française* (1827-1838), la *Revue théâtrale* (1833), l'*Echo des écoles primaires* (1837-1842), le *Moniteur*, l'*Epoque*, etc. Enfin, il a publié les ouvrages suivants : la *Morale en action* (1828); *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes français* (1842, in-8°); *Etudes historiques, littéraires et morales sur les proverbes français* (1859).

QUITO, ville de l'Amérique du Sud, capitale de l'ancien royaume de Quito et, actuellement, de la république de l'Equateur, ch.-l. de la province de Pichincha, par 0° 13′ de latit. S. et 81° 5′ de longit O., à 2,908 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 1,200 kilom. O. de Lima; 80,000 hab. Evêché fondé en 1545, cour supérieure de justice, université, école normale, collége, bibliothèque publique. Quito, la ville la plus grande et la plus peuplée de toute la Colombie, est située dans un ravin bordé à l'O. par le volcan Pichincha, à l'E. par une série de collines appelées Penecillo, au N. et au S. par de belles et vastes plaines. Presque toutes ses rues sont escarpées, tortueuses. La plupart des maisons, qui n'ont qu'un rez-de-chaussée à cause des tremblements de terre, sont surmontées de terrasses presque toujours ornées de fleurs. Les principaux édifices publics sont la cathédrale, l'archevêché, l'hôtel de ville et le palais de justice, qui entourent la grande place (*plaza Mayor*), au milieu de laquelle s'élève une belle fontaine. Outre ces édifices, on remarque à Quito : l'ancien collége des Jésuites avec une riche bibliothèque; l'église de Sagrario et celle du couvent de Santa-Clara, remarquable par son beau dôme elliptique; le couvent des Franciscains, d'une vaste étendue et renfermant une magnifique église; le grand hôpital, dont on admire la belle architecture. Le climat délicieux de Quito réalise le printemps éternel. Les vents y sont salubres et n'ont de violence que dans les moments d'orages; mais ceux-ci y sont fréquents. On y éprouve assez souvent aussi des secousses de tremblements de terre, dont plusieurs ont été funestes au pays. En 1797, notamment, la vallée fut toute bouleversée par un de ces cataclysmes et plus de 40,000 personnes périrent. L'industrie consiste dans la fabrication de gros draps pour la consommation du pays, de *bayetas*, espèce de flanelles, de serges, de basins et autres étoffes de coton; dans celle de rubans de fil, de bas, de dentelles, d'ouvrages en or et en argent, etc. On fabrique aussi, avec le *jeve* (*siphonoa elastica*), le meilleur des caoutchoucs, dont on fait des manteaux, des matelas, des coussins et des bouteilles. Quito, dont le commerce est considérable, reçoit les produits de l'Europe par le port de Guayaquil.

Quito fut conquise par les Espagnols, commandés par Benalcazar, en 1533; comprise longtemps dans le Pérou, elle en fut détachée en 1718 pour faire partie de la Nouvelle-Grenade. En 1819, elle fut comprise dans la république de Colombie et, en 1831, dans celle de l'Equateur.

QUITO (ROYAUME DE), ancienne audience de la Nouvelle-Grenade. Comprise dans la partie S.-O. de la Colombie, elle y forma les départements de l'Assuay, de Guayaquil et de l'Equateur, c'est-à-dire à peu près toute la république actuelle de l'Equateur. La chaîne des Andes traverse le pays du S. au N. sous le nom de Cordillère de Quito; elle y est divisée en deux chaînes distinctes, dont la plus occidentale s'éloigne de la mer de 150 à 290 kilom.; un intervalle de 30 à 36 kilom. sépare les deux chaînes et forme une plaine très-élevée dans laquelle se trouve presque toute la population du pays. Les productions végétales sont très-variées. Le plateau de la Cordillère donne d'abondantes récoltes de maïs; la canne à sucre est cultivée dans les régions plus chaudes. Les terres élevées, sous l'influence d'un climat plus froid, fournissent beaucoup de blé, d'orge et autres céréales, et nourrissent d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons. On croit que les montagnes sont riches en métaux; mais, jusqu'à présent, on n'y a découvert que des mines de mercure.

Lorsqu'on a vécu, dit Humboldt, pendant quelques mois sur ce plateau élevé, où le baromètre se soutient à 0m,54 ou à 20 pouces de hauteur, on éprouve irrésistiblement une illusion extraordinaire; on oublie peu à peu que tout ce qui environne l'observateur, ces villages annonçant l'industrie d'un peuple campagnard, ces pâturages couverts à la fois de troupeaux de lamas et de brebis d'Europe, ces vergers bordés de haies vives de durauta et de barnadesia, ces champs labourés avec soin et promettant de riches moissons de céréales, se trouve suspendu dans les hautes régions de l'atmosphère; on se rappelle à peine que le sol que l'on habite est plus élevé au-dessus des côtes voisines de l'océan Pacifique que ne l'est le sommet du Canigou au-dessus de la Méditerranée. »

Lorsque les Espagnols abordèrent pour la première fois à la *côte du Pérou* en 1526,

Huana-Capac, le douzième monarque depuis la fondation de l'empire, était sur le trône. Il soumit le royaume de Quito, conquête qui doubla presque le pouvoir et l'étendue de l'empire. Il voulut résider dans la capitale de cette belle province, et, contre la loi ancienne et fondamentale de la monarchie, qui défendait de souiller le sang royal par aucune alliance étrangère, il épousa la fille du roi de Quito, qu'il avait vaincu. Il en eut un fils, nommé Atahualpa, à qui il laissa ce royaume à sa mort, qui paraît avoir eu lieu à Quito vers 1529. En 1533, tandis que Pizarre s'emparait de Cuzco, Benalcazar, l'un de ses officiers, attaquait le royaume de Quito et le soumettait à la domination espagnole. Compris longtemps dans le Pérou, il en fut détaché en 1718.

QUITTANCE s. f. (ki-tan-se — bas latin *quietantia;* de *quietus*, tranquille. La *quittance* est ce qui donne la tranquillité, ce qui met fin à tout droit de poursuite). Écrit par lequel on donne décharge à quelqu'un de ce qu'il devait : QUITTANCE *à valoir*. QUITTANCE *générale et finale. Donner* QUITTANCE. *Il ne suffit pas de décéder pour obtenir* QUITTANCE : *cette idée serait trop désespérante pour les pauvres créanciers.* (E. About.)

— Prov. *Les lunettes et les cheveux gris sont des quittances d'amour,* On ne doit plus songer à la galanterie quand on devient vieux.

— Fig. *Donner quittance à*, Tenir quitte, dispenser : *Je vous* DONNE QUITTANCE *de toute reconnaissance.*

— Fin. *Quittances comptables*, Quittances sur parchemin et par-devant notaire, qu'on fournissait aux receveurs et payeurs des droits du roi, et qu'ils devaient rapporter en rendant leurs comptes à la chambre. ‖ *Quittances de finances*, Reçus qu'on délivrait des sommes versées dans les coffres du roi.

— Jurispr. *Quittance et reconnaissance de dot*, Déclaration par laquelle le mari reconnaît avoir reçu tout ou partie de la dot constituée à sa femme.

— **Syn. Quittance, acquit, reçu.** V. ACQUIT.

— **Encycl.** Une *quittance* est un acte ayant pour objet de constater le payement d'une dette quelconque ou, plus généralement, l'exécution d'une obligation d'une nature quelconque et contenant la déclaration que le créancier en tient quitte son débiteur. La rédaction des *quittances* n'est soumise à aucune forme sacramentelle ; il suffit que l'acte énonce la somme payée et indique avec précision la créance sur laquelle s'impute le payement opéré. S'il existait plusieurs dettes distinctes du même obligé envers le même créancier et que la *quittance* n'énonçât aucune imputation particulière, la loi elle-même réglerait l'imputation d'après les dispositions de l'article 1256 du code civil. Le payement, en pareil cas, est imputé sur la créance échue préférablement à celle qui ne l'est point encore. Quand il y a exigibilité simultanée de toutes les dettes, l'imputation s'effectue sur celles dont l'obligé a le plus d'intérêt à se libérer, par exemple sur une créance hypothécaire par préférence à une créance simplement chirographaire. Toutes choses égales, l'imputation doit avoir lieu au marc le franc sur les différentes dettes coexistantes.

Les frais du payement sont à la charge du débiteur, aux termes de l'article 1248 du code civil, d'où la conséquence que c'est à lui de supporter le timbre et l'enregistrement de la *quittance* ainsi que les honoraires du notaire, si l'acte est rédigé par cet officier ministériel. L'enregistrement des *quittances* donne ouverture à un droit proportionnel de 50 centimes par 100 francs, augmenté de 2 décimes et demi. Une *quittance* sous seing privé et non enregistrée ferait-elle néanmoins foi de sa date et justifierait-elle la libération du débiteur à l'égard des créanciers de son créancier ayant pratiqué entre ses mains une saisie-arrêt ou opposition? La jurisprudence s'est prononcée pour l'affirmative (Bioche et Goujet, *Dict. de proc.*, v° saisie-arrêt, n° 118). La *quittance* non enregistrée, en effet, fait preuve entière de la libération du débiteur vis-à-vis de son créancier direct. Les propres créanciers de ce dernier, usant d'opposition à son encontre, usent simplement des droits qu'il avait lui-même; ils sont ses ayants cause, et le tiers saisi peut leur opposer victorieusement les actes de libération qu'il pourrait opposer à son créancier direct. Cette solution cesserait d'être applicable, évidemment, s'il existait un concert frauduleux entre le débiteur et son créancier, et si ce dernier avait souscrit une *quittance* simulée pour échapper aux oppositions de ses propres créanciers.

Le débiteur d'un effet de commerce négociable ne saurait se contenter, pour établir sa libération, d'une *quittance* séparée de l'effet lui-même. Il doit, en payant, retirer le titre revêtu de l'acquit du porteur. Une *quittance* par acte séparé n'aurait point du tout l'effet de libérer relativement à une lettre de change ou à un billet à ordre en circulation ; elle le laisserait sous le coup des poursuites des tiers auxquels l'effet aurait pu être négocié.

D'après la loi du 28 août 1871, les *quittances* des comptables des deniers publics, les *quittances* des sommes de plus de 10 francs envoyées par la poste, les reconnaissances des valeurs cotées sont soumises à un timbre de 25 centimes payable par le débiteur. Les *quittances*, mémoires, factures acquittées, en un mot toute pièce emportant libération d'une dette, sauf les *quittances* de 10 francs et au-dessous et les *quittances* en matière de secours, doivent recevoir un timbre de 10 centimes sous peine de 50 francs d'amende.

QUITTANCÉ, ÉE (ki-tan-sé) part. passé du v. Quittancer : *Mémoire* QUITTANCÉ.

QUITTANCER v. a. ou tr. (ki-tan-sé — rad. *quittance.* Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a, o : Il quittança ; nous quittançons*). Décharger d'une obligation, mettre quittance sur : QUITTANCER *un contrat, une obligation, un mémoire.*

QUITTE adj. (ki-te — du lat. *quietus*, tranquille, qui avait donné l'ancien français *quiet*, forme restée dans le composé *inquiet* et qui est devenue *coi.* Le latin *quietus* représente exactement, selon Eichhoff, le sanscrit *çayilas*, paisible, de la racine *çí*, se coucher, dormir, reposer, d'où aussi *çaya, çayana, çayatha*, repos, lit, et *açaya*, demeure, retraite, asile. La racine sanscrite *çí* est devenue en grec *keimai*, je me repose, d'où *koitê*, lit, tanière, *koitôn*, chambre à coucher. En germanique, où cette racine serait *hî*, on y rattache le gothique *hêthjô*, chambre à coucher. Enfin, de l'ancien slave *ci*, qui représente exactement le sanscrit *çí* dans *paciti*, reposer, on voit provenir *pokoi*, repos, *pokoiti*, mettre en repos, le lithuanien *pakajus*, paix, et le russe *pokoi*, qui, comme le polonais *pokoy*, désigne la chambre à coucher). Qui est libéré de sa dette, de son obligation; qui ne doit plus rien; qui n'est plus tenu : *Quand vous aurez payé, vous serez* QUITTE. *Reçu tant, payé tant, et partant* QUITTE. *Je suis* QUITTE *envers vous. Je vous tiens* QUITTE *de ce que vous pouvez me devoir. Il m'a vendu ce bien franc et* QUITTE *de toutes dettes et hypothèques.* (Acad.) ‖ Qui ne doit plus rien et à qui il n'est plus rien dû : *Je vous devais, je vous ai payé, nous sommes* QUITTES.

— Fig. Qui est libéré d'une obligation morale : *M. Bernard m'a donné quelques coups de bâton dont j'espère que je mourrai* QUITTE. (Dancourt.) *L'un y apporte son esprit, l'autre son argent, partant* QUITTE. (Mariv.) *On n'est jamais* QUITTE *avec ceux qui nous ont obligés, car lorsqu'on ne leur doit plus l'argent on leur doit la reconnaissance.* (Alex. Dum.) ‖ Qui est délivré, débarrassé : *Me voilà* QUITTE *de la corvée, du compliment, de la visite que j'avais à faire. Il a un procès, une affaire fâcheuse ; il voudrait bien en être* QUITTE *pour mille écus. Vous n'avez eu que trois accès de fièvre, vous en êtes* QUITTE *à bon marché. On croyait qu'il perdrait sa place; mais il en a été* QUITTE *pour une réprimande. Il a couru un grand danger; mais il en a été* QUITTE *pour la peur. Croyez-vous en être* QUITTE *pour dire que vous vous êtes trompé?* (Acad.) *Il en fut* QUITTE *pour laisser bien des plumes.* (T. des Réaux.) ‖ Qui est hors d'embarras :

> Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
> On pense en être *quitte* en accusant le sort.
>
> LA FONTAINE.

— *Quitte pour, Quitte à*, Sauf à, en subissant le seul inconvénient de : *Eh bien, vous dites que j'aurai la fièvre;* QUITTE POUR *l'avoir.* (Acad.) *En France, l'honorabilité consiste, chez beaucoup de gens, à avoir un salon splendide,* QUITTE À *coucher dans un galetas.* (E. Texier.)

— *Tenir quitte*, Déclarer exempt, dispenser : *Je vous* TIENS QUITTE *du reste.*

> De vos remercîments, monsieur, je vous *tiens quitte.*
>
> V. HUGO.

> Je *tiens quitte* Paris des beautés qu'il rassemble
> Et vous me tenez lieu de tout Paris ensemble,
>
> C. D'HARLEVILLE.

— Adverbialem. *Jouer à quitte ou à double, à quitte ou double, Jouer quitte ou double,* Jouer une dernière partie, qui doit acquitter celui qui a déjà perdu ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. ‖ Risquer, hasarder tout : *Vendôme, à qui deux assauts avaient déjà mal réussi,* JOUA QUITTE OU DOUBLE *et donna un troisième assaut.* (St-Sim.)

— *Être quitte à quitte*, Ne se devoir plus rien de part ni d'autre : *Nous voilà* QUITTE À QUITTE. *Nous* SOMMES QUITTE À QUITTE.

— Elliptiq. *Quitte à quitte*, Considérons-nous comme quittes l'un envers l'autre : *L'un vaut l'autre;* QUITTE À QUITTE, *si vous voulez.* (Mol.)

— **Syn. Quitte, acquitté.** V. ACQUITTÉ.

QUITTÉ, ÉE (ki-té) part. passé du v. Quitter. Qui est tenu quitte : *Il avait contracté de fortes dettes; mais il en est* QUITTÉ *aujourd'hui.*

— Délaissé, abandonné : *Les choses ont souvent besoin d'être* QUITTÉES *pour être senties.* (Volt.) *On ne saurait dire combien est impossible pour un Français le rôle d'amant* QUITTÉ. (H. Beyle.)

— Grav. *Taille quittée, brisée*, Taille qui ne semble pas avoir sa longueur naturelle.

QUITTEMENT adv. (ki-te-man — rad. *quitte*). Anc. jurispr. S'emploie pour indiquer que la chose qu'on vend, qu'on achète, dont on hérite, etc., est franche de toutes dettes : *On lui a vendu ce bien franchement et* QUITTEMENT. (Acad.)

— **s. m. Anc. prat. Décharge.**

QUITTER v. a. ou tr. (ki-té — rad. *quitte. Quitter* a eu d'abord le sens général, aujourd'hui restreint à quelques cas particuliers, de déclarer quitte, exempt, libéré. De l'idée de renoncer à tout droit sur une personne ou sur une chose à celle de l'abandonner, de la laisser, de s'en éloigner, le passage était facile). Décharger, tenir quitte : *Je vous* QUITTE *de tout ce que vous me devez. Je vous* QUITTE *des intérêts et du principal. Je vous en* QUITTE. (Acad.) ‖ Céder, abandonner, délaisser : QUITTER *tous ses droits, toutes ses prétentions à quelqu'un. Il lui vend,* QUITTE *et délaisse tous ses droits à ce domaine. Il lui* A QUITTÉ *tous les effets de cette succession.* QUITTER *sa place à quelqu'un. Il n'en* QUITTERAIT *pas sa part à un autre.* (Acad.)

> Ah! j'ai tort, je l'avoue, et je *quitte* la place.
>
> BOILEAU.

> Qui n'eût ri? Quant à moi,
> Je n'en *eusse quitté* ma part pour un empire.
>
> LA FONTAINE.

‖ Exempter, dispenser : *Je vous* QUITTE *de tous vos remercîments. Je vous* QUITTE *d'honorer ma grande maternité.* (Mme de Sév.) *Dieux, accordez-moi la sagesse, et je vous* QUITTE *de tout le reste.* (Laharpe.)

> Demeurez, mon cousin, vous avez compagnie;
> Je vous *quitte* aujourd'hui de la cérémonie.
>
> BOURSAULT.

— Laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui : *Je viens de le* QUITTER *à deux pas d'ici. Il est fâcheux de* QUITTER *ses amis. Il ne le* QUITTE *non plus que l'ombre fait le corps.* (Acad.) *En finissant un bon livre il semble que l'on* QUITTE *un ami.* (Volt.) *Il y a toujours deux chances pour ne pas retrouver l'ami que l'on* QUITTE : *notre mort ou la sienne.* (Chateaub.) *Messieurs, je ne vous* QUITTE *pas ; je ne resterais pas seul ici pour un empire.* (Scribe.)

> Mon pays, mes enfants, pour vous j'ai tout *quitté.*
>
> RACINE.

> Non, je vous aime trop, je ne puis vous *quitter.*
>
> REGNARD.

> Hélas! il est affreux de *quitter* ce qu'on aime.
>
> LAHARPE.

— Abandonner, délaisser, trahir : *Cet homme* A QUITTÉ *sa femme. Il était heureux en ses enfants et en ses biens ; il jouissait d'une grande fortune qu'il devait à la vertu, ce qui est bien rare, et tout cela le* QUITTE *en deux jours avec la vie.* (Bussy.) *Faut-il* QUITTER *mes livres, mes études, mon ouvrage?* (La Bruy.) *Ce précieux recueil ne me* QUITTERA *de mes jours, il sera mon manuel dans le monde où je vais entrer.* (J.-J. Rouss.) *Les jeunes Athéniens* QUITTAIENT *père et mère et renonçaient à toutes leurs parties de plaisir pour s'attacher à Socrate et pour l'entendre.* (Roll.) *Rarement les femmes* QUITTENT *leurs amants pour ne rien aimer : c'est toujours pour en aimer un autre.* (Mariv.) *L'esprit, au lieu de* QUITTER *ses erreurs, ne fait souvent qu'en changer.* (Condillac.) *La douleur commence pour les femmes avec l'existence et ne les* QUITTE *qu'au tombeau.* (Mme F. Tristan.) *Une femme qui* A QUITTÉ *son premier amant doit tôt ou tard* QUITTER *le second.* (Balz.)

> Ce temple l'importune, et son impiété
> Voudrait abandonner le Dieu qu'il *a quitté.*
>
> RACINE.

— Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister, cesser de s'y appliquer, de s'y adonner : *Il* A QUITTÉ *ce parti. Il y a quelque temps que cet officier* A QUITTÉ *le service.* QUITTER *une charge, un emploi, une profession, un métier.* QUITTER *ses études.* QUITTER *le jeu, le vin. Il y a des affaires qu'il ne faut pas* QUITTER ; *elles échappent des mains dès qu'on s'en éloigne.* (Mme de Sév.) *Lorsque les nègres sont esclaves dans les pays étrangers, ils prennent aisément la religion de leurs maîtres et la* QUITTENT *avec la même facilité.* (B. de St-P.) *Nous n'avons fait que dégénérer misérablement après que nous* AVONS QUITTÉ *l'état véritable de l'homme.* (Volt.) *Les citoyens* AVAIENT QUITTÉ *le soc pour l'épée.* (Delille.)

> Ah! pour le bien public il n'est rien qu'on ne *quitte.*
>
> BOURSAULT.

> ... Il condamne en nous tout ce qu'il *a quitté,*
> L'hymen, le nom de père et la société.
>
> VOLTAIRE.

— Ôter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser : QUITTER *ses vêtements.* QUITTER *sa robe.* QUITTER *son épée.* QUITTEZ *votre habit pour être plus à votre aise.* (Acad.) *Vous n'avez qu'à* QUITTER *votre tablier et prendre congé de notre maître.* (Le Sage.)

— Se retirer de quelque lieu, s'en éloigner : *J'*AI QUITTÉ *le haut Olympe pour t'annoncer les ordres de Jupiter.* (Fénel.) *Eschyle,* AYANT QUITTÉ *sa patrie sur la fin de sa vie, se rendit en Sicile.* (Barthél.) *J'*AI QUITTÉ *ce matin Verdun, jolie ville, agréable à d'autres yeux et triste aux miens.* (Senanc.) *J'ai de la peine à* QUITTER *Paris parce qu'il faut me séparer de mes amis, et de la peine à* QUITTER *la campagne parce qu'il faut me séparer de moi.* (Joubert.) *Il n'est pas permis à un citoyen de* QUITTER *sa patrie au moment du danger.* (J. de Maistre.)

> Je *quittai* mon pays, j'abandonnai mon père.
>
> RACINE.

> Avant la fin du jour ne *quittez* pas ces lieux.
>
> C. DELAVIGNE.

> *Quittez* les champs, vous ferez bien,
> Vos pareils y sont misérables.
>
> LA FONTAINE.

> Quoi! je vous vois, maraude!
> Vite, sortez, friponne, allons, *quittez* ces lieux.
>
> MOLIÈRE.

> Les uns *avaient quitté* les rivages du Gange,
> D'autres ceux de l'Indus...
>
> DELILLE.

‖ Se dit également des choses qui s'éloignent de quelque lieu : *Après la mère et le fils, le fleuve dévora encore trois victimes, et ce fut tout ; puis il retomba dans son lit aussi brusquement qu'il l'*AVAIT QUITTÉ. (Amiel.)

> L'amitié, que l'on regrette,
> N'a pas *quitté* nos climats ;
> Elle trinque à la guinguette,
> Assise entre deux soldats.
>
> BÉRANGER.

— Lâcher, laisser aller : *Il se tint attaché à un arbre qu'il ne* QUITTA *point jusqu'à ce qu'on le vînt secourir. Hélène n'*AVAIT *point* QUITTÉ *sa belle quenouille chargée d'une laine teinte de pourpre.* (Chateaub.)

— *Quitter sa peau*, Faire peau neuve : *Les grenouilles communes sont sujettes à* QUITTER LEUR PEAU. (Lacépède.) ‖ *Quitter ses plumes*, Se dit d'un oiseau qui mue. ‖ Fig. *Quitter sa peau*, Se dit de quelqu'un qui renonce à ses vieilles habitudes, à son ancien caractère.

— *Quitter la robe, Quitter l'épée, Quitter la soutane, le froc*, etc., Renoncer à la profession de la robe, de l'épée, à l'état ecclésiastique, à la vie religieuse, etc. :

> Il prit, *quitta*, reprit *la cuirasse et la haire.*
>
> VOLTAIRE.

‖ *Quitter le barreau, le théâtre, etc.*, Renoncer à la profession d'avocat, de comédien, etc. ‖ *Quitter le trône*, Abdiquer le pouvoir souverain : *Dioclétien eut raison de refuser l'empire qu'il* AVAIT QUITTÉ. (Christine.)

— *Ne pas quitter quelqu'un des yeux, du regard*, Avoir toujours les regards fixés sur lui : *Cloué à sa place, don José* NE LA QUITTAIT PAS DE L'ŒIL. (Méry.)

— *Son image ne me quitte pas*, Son image est sans cesse présente à mon esprit. ‖ *Ce souvenir ne me quittera jamais*, Je me souviendrai toujours de cela.

— *Quitter la partie*, Convenir que celui contre lequel on joue a gagné la partie. ‖ Se désister de quelque chose, y renoncer.

— *Quitter le commerce du monde*, Se retirer du commerce du monde :

> . . . . Il est bon de vivre enfin pour soi,
> Et de savoir *quitter le monde* qui nous quitte.
>
> VOLTAIRE.

‖ On dit, dans un sens analogue, que *Le monde nous quitte*, quand il s'éloigne de nous :

> . . . . Voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
> Au *monde* qui *la quitte* elle veut renoncer.
>
> MOLIÈRE.

‖ *Quitter le monde*, Embrasser la vie religieuse, vivre dans la retraite : *Elle se prépare à* QUITTER LE MONDE. (Fléch.)

— *Quitter la vie, Quitter la terre*, Mourir : *On est dévot durant les tracas de cette vie; comment ne le serait-on pas au moment où il faut* LA QUITTER? (J.-J. Rouss.) *On ne commence guère à comprendre la vie qu'au moment de* LA QUITTER. (Latena.) *Tu* AS QUITTÉ LA TERRE *au moment où le crime allait l'envahir.* (X. de Maistre.)

> Mes jours sont condamnés,
> Je vais *quitter la terre.*
>
> (*Romance.*)

— *Quitter la chambre*, Sortir : *Ce malade n'est pas encore assez bien pour* QUITTER LA CHAMBRE. (Acad.) ‖ *Quitter le lit*, Se lever : *Il* QUITTE LE LIT *au point du jour. Depuis un mois, il n'*A *pas* QUITTÉ LE LIT. (Acad.)

— *Quitter le droit chemin*, S'écarter de son devoir.

— *Quitter prise*, Abandonner un dessein, s'en désister : *Le moindre obstacle, la moindre résistance lui fait* QUITTER PRISE. (Acad.)

— *Quitter la place à quelqu'un*, Ne point contester, lui céder ses prétentions : *J'aimai mieux* LUI QUITTER LA PLACE, *que de disputer davantage avec un homme si déraisonnable.* (Lan.) *Il n'*A QUITTÉ LA PLACE *qu'À six cents hommes.* (Volt.)

— *La fortune l'a quitté*, Il a cessé d'être heureux.

— *Il vient un âge où nos facultés nous quittent l'une après l'autre*, Où nos facultés s'affaiblissent, s'anéantissent successivement. ‖ Dans un sens analogue : *Quand les vices nous* QUITTENT, *nous nous flattons de la créance que c'est nous qui les* QUITTONS. (La Rochef.)

— *Quand l'âme quitte le corps*, Lorsque l'âme abandonne le corps, qu'elle s'en sépare. ‖ *Quitter la lumière*, Mourir :

> Je touche aux derniers pas de ma longue carrière,
> Et *mes yeux* sans regret *quitteront la lumière.*
>
> VOLTAIRE.

— Prov. *Qui quitte sa place la perd*, Quand on a abandonné sa place, on n'y a plus droit. ‖ *Qui quitte la partie la perd*, Quand on cesse de suivre une affaire ou un projet, on ne peut réussir : QUITTER LA PARTIE, *c'est* LA PERDRE. (Vitet.) ‖ *Il n'en quittera rien que par le bon bout*, Se dit d'un homme obstinément attaché à une chose.

— Bot. *Cet arbre quitte ses feuilles*, Il se

dépouille de ses feuilles. ‖ *Ces fruits quittent le noyau*, Le noyau s'en détache facilement.

— Mar. *Quitter prise*, S'éloigner d'un bâtiment abordé : *M. de Valbelle obligea Ruyter de* QUITTER PRISE *et de se laisser tomber sur M. Gravier*. (E. Sue.)

— v. n. ou intr. A certains jeux de renvi, comme le brelan, Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir une nouvelle somme dont un des joueurs a renvié : *J'ai renvié de dix louis, je l'ai fait* QUITTER. *Il m'a fait va-tout, et j'*AI QUITTÉ. (Acad.)

— Mar. *L'ancre quitte*, L'ancre se détache, elle ne mord plus : *On fut obligé de couper les mâts de quelques vaisseaux qui étaient en rade et dont* LES ANCRES AVAIENT QUITTÉ. (Buff.)

Se quitter v. pr. S'éloigner l'un de l'autre : *La sottise et la vanité sont deux sœurs qui* SE QUITTENT *peu*. (J. de La Rochef.) *Nous allons* NOUS QUITTER *pour si longtemps qu'il ne faut pas* NOUS QUITTER *si vite*. (J.-J. Rouss.) *Les amants devraient* SE QUITTER *s'aimant encore, crainte de* SE QUITTER *ne s'aimant plus*. (A. d'Houdetot.)

— **Syn. Quitter, abandonner, délaisser**, etc. V. ABANDONNER.

QUITTERIE s. f. (ki-te-rî — rad. *quitter*). Fam. Action de quitter à la suite d'une brouillerie : *Je suis aussi opiniâtre que vous sur le jugement des* QUITTERIES. (Mlle de Scudéri.) ‖ Vieux mot.

QUITTEUR, EUSE s. (ki-teur, eu-ze — rad. *quitter*). Celui, celle qui quitte, qui abandonne, qui quitte facilement : *Les* QUITTEURS *et les* QUITTEUSES *ne laissent point leur amitié à la place de leur amour, ce qui serait toujours quelque consolation*. (Mlle de Scudéri.)

QUITUS s. m. (kui-tuss — mot du bas lat., qui a la même origine que *quitte*). Fin. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel le comptable est déclaré quitte : *Avoir le* QUITUS *d'un compte. Obtenir son* QUITUS. (Acad.)

QUITY s. m. (ki-ti). Bot. Espèce de savonnier du Brésil.

QUITZALCOAT, le dieu de l'air au Mexique. V. QUETZACOATL.

QUI-VA-LÀ ou **QUI VA LÀ** ? loc. interj. Cri d'une personne qui entend du bruit et qui craint quelque surprise : *Répondre au cri de* QUI VA LÀ?

Qui va là? heu! ma peur à chaque pas s'accroît.
MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Avoir réponse à tout, hormis à qui va là?* Etre prêt à répondre à tout, sauf à la difficulté sur laquelle on devait précisément être préparé. ‖ *C'est un homme qui a toujours réponse à qui va là?* C'est un homme qui a réponse à tout, qu'aucune difficulté n'arrête.

QUIVERASI s. m. (ki-vé-ra-zi). Jeûne solennel des Indous, au mois de février.

QUIVISIE s. f. (kui-vi-zî — de *quivi*, nom madécasse). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des méliacées, tribu des méliées, comprenant trois espèces qui croissent à Madagascar et à l'île de la Réunion.

— **Encycl.** Le genre *quivisie* comprend des arbrisseaux plus ou moins rameux, à feuilles simples, alternes ou opposées, Les fleurs, en général petites, blanches, disposées en grappes courtes, présentant un calice campanulé, à quatre ou cinq dents ; une corolle à quatre ou cinq pétales obtus, soyeux en dehors ; huit ou dix étamines, à anthères sessiles ; un ovaire libre, globuleux, strié, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate en tête ; le fruit est une petite capsule pisiforme, coriace, roussâtre, à cinq valves, à cinq loges qui renferment chacune deux graines ovales oblongues. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les îles Maurice et de la Réunion, où on les connaît sous le nom vulgaire de *quivi*. Elles ne sont guère cultivées, en Europe, que dans les serres chaudes des jardins botaniques.

QUI-VIVE ou **QUI VIVE**? loc. interj. (ki-vi-ve — de *qui*, et de *vivre*). Art milit. Cri d'un soldat en faction qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe : *Au cri de* QUI VIVE? *nous nous arrêtâmes*.

Qui vive? — Grand prévôt. — Garde à vous, senti-
[nelles!
C. DELAVIGNE.

— s. m. Action de crier : qui vive? *Répondre au* QUI-VIVE *des sentinelles*.

— Fig. Avertissement : *Relisez dans la* Nouvelle Héloïse *la description du baiser du bosquet, premier gage donné par l'amour, premier* QUI-VIVE *de la mort*. (Proudh.)

— *Etre sur le qui-vive*, Etre sur ses gardes, très-attentif à ce qui se passe : *Toujours* SUR LE QUI-VIVE, *et prompt à se soulever, l'amour-propre triomphe de tout, excepté de lui-même*. (S.-Dubay.) *Dans la solitude, l'âme retrouve toute son irritable sensibilité, le désir y est aux écoutes; la crainte et l'espérance y* SONT SUR LE QUI-VIVE, *le moindre événement y fait époque*. (Boiste.) ‖ *Se tenir sur le qui-vive*, Se tenir sur ses gardes, être prêt à tout événement.

— **Encycl.** Art milit. Depuis l'ordonnance du 1er mars 1768, ce cri a remplacé celui de *qui va là?* mais il était usité, depuis les expéditions en Italie, dans le service de campagne; de là la vieille expression : être sur le *qui-vive*. En temps de guerre, la consigne enjoint aux sentinelles de faire feu s'il n'est pas fait réponse au troisième *qui-vive*. Autrefois, la consigne des sentinelles des garnisons était la même ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui, excepté sous l'état de siége. Un caporal de consigne, un caporal de patrouille crient *qui vive?* à toute rencontre de militaires en armes, pour annoncer qu'ils vont, s'il y a lieu, les reconnaître ; ils crient, à cet effet : *Avance à l'ordre*. Au siècle dernier, il était d'usage de faire suivre le *qui-vive* du cri : *Halte-là;* mais depuis lors on a pris l'habitude de crier : *Halte-là! qui vive?* Lorsqu'un corps en marche arrive sur le glacis d'une place forte ou bien en cas de rencontre de deux corps, le tambour-major répond au *qui-vive* en indiquant le nom ou le numéro de son régiment.

QUIX (Christian), archéologue allemand, né dans le pays de Clèves en 1773, mort à Aix-la-Chapelle en 1844. Après avoir donné des leçons particulières, il fonda en 1802, à Aix-la-Chapelle, une école primaire qui devint un modèle du genre, fut de 1805 à 1822 professeur d'histoire, de géographie et de sciences naturelles au collége de la même ville, puis remplit les fonctions de bibliothécaire à Aix-la-Chapelle (1833). Nous citerons, parmi ses publications : *Description de la ville d'Aix-la-Chapelle et des principaux monuments en dedans et en dehors d'elle* (Aix-la-Chapelle, 1818, 2 vol.) ; *Description historique de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle* (Aix-la-Chapelle, 1825, in-8o) ; le *Château et l'ancienne seigneurie de Rimbourg avec l'histoire de ses possesseurs* (Aix-la-Chapelle, 1835, in-8o) ; *Documents pour servir à l'histoire et à la topographie du cercle d'Eupen* (Aix-la-Chapelle, 1837, in-8o) ; *Histoire d'Aix-la-Chapelle* (Aix-la-Chapelle, 1840-1847, 3 vol.).

QUIXOS-ET-MACAS, ancienne province de la Nouvelle-Grenade, ainsi nommée de deux peuples indigènes qui l'habitent. Elle avait au N. la province de Pasto, à l'O. la même et celle de Cuenca, au S. celle de Jaën-de-Bracomoros. 400 kilom. sur 200 ; ch.-l., Macas ou Sevilla-del-Oro. Une grande partie de cette contrée est très-montagneuse, remplie de ravins, boisée et arrosée par un assez grand nombre de rivières, toutes tributaires de l'Amazone. Le climat y est en général froid ; mais la partie S., moins montagneuse que celle du N., est très-humide et les pluies y sont très-fréquentes. Culture de coton, de tabac, de céréales, etc. Les forêts y sont épaisses et la plupart des arbres y atteignent une très-grande hauteur. Cette région est aujourd'hui comprise dans la république de l'Equateur et répartie entre les départements de l'Equateur et de l'Assuay.

QUOAILLE s. f. (koua-lle ; *ll* mll.). Comm. Laine grossière prise sur la queue des moutons.

QUOAILLER v. n. ou intr. (koua-llé ; *ll* mll.). Manége. Se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse.

QUOAITA s. m. (ko-è-ta). Mamm. V. COAITA et ATÈLE.

QUOATQUEVERAN (Auffret), linguiste français, qui vivait vers la fin du XVe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut chanoine de Tréguier. On lui doit un ouvrage, devenu extrêmement rare : le *Catholicon en troys langaiges, scavoir en breton, français et latin selon l'ordre de l'A b c d*. (Lantreguier, 1499, in-fol.). Il existe deux abrégés de ce livre important et précieux pour l'étude de la linguistique.

QUOCOLO s. m. (ko-ko-lo). Minér. Pierre qui se vitrifie sous l'action d'un feu très-vif.

QUOD DI OMEN AVERTANT! (*Que les dieux détournent ce présage!*) Cette phrase est fréquemment citée pour exprimer un souhait dans lequel celui qui parle prie les dieux ou le destin d'écarter tel ou tel malheur. Pour formuler le même souhait, on emploie également : *Di talem avertite casum*. Le texte du premier de ces deux adages est d'ailleurs souvent dénaturé par ceux qui l'emploient.

« Le grand danger dissout tous les liens. On a vu dans la grande fièvre jaune qui eut lieu à Philadelphie, vers 1792, des maris fermer à leurs femmes la porte du domicile conjugal, des enfants abandonner leur père et d'autres phénomènes pareils en grand nombre : *Quod a nobis Deus avertat*. »
BRILLAT-SAVARIN.

« Dans les formes d'un gouvernement représentatif sagement pondéré, la discussion de la tribune ne s'élèverait guère au-dessus de la discussion du barreau, car elle ne vivrait, comme l'autre, que de questions de fait et de légalité ; pour que ces ferments de la pensée qui font l'homme éloquent se retrouvent, il faut que nos sottes dissensions intérieures aient amené Philippe à nos portes : *Deus omen avertat!* »
CH. NODIER.

QUOD ERAT DEMONSTRANDUM (*Ce qui était à démontrer*). Les initiales de ces trois mots, Q. E. D., se trouvent dans un assez grand nombre de livres scientifiques ; l'auteur commence par énoncer une proposition, il la démontre et ajoute Q. E. D. : *Ce qui était à démontrer*.

« Que conclure de tout ceci? Qu'Euripide est le Voltaire de la scène grecque ; qu'il y a de grands rapports entre son siècle et le dix-huitième de notre ère ; qu'il est difficile d'être neuf par le temps qui court, et que M. de Laharpe jugeait les anciens sans les avoir lus : *Quod erat demonstrandum*. »
(*Revue de Paris*.)

« Les juifs sont infidèles aussi bien que les musulmans : cependant il y a dans le camp bien peu de médecins qui ne soient juifs, et l'on s'en sert sans scandale et sans scrupule. On peut donc également se servir des mahométans : *Quod erat demonstrandum*. »
WALTER SCOTT.

QUODLIBÉTAIRE adj. f. (ko-dli-bé-tè-re). Syn. de QUOLIBÉTAIRE.

— s. f. Thèse soutenue, non sur un sujet déterminé, mais sur toutes les parties d'une science. ‖ On dit aussi QUODLIBÉTIQUE.

QUODLIBÉTIQUE adj. (ko-dli-bé-ti-ke — rad. *quodlibet*, ancienne forme du mot *quolibet*). Scolast. Qui est laissé au choix de l'auteur de la thèse : *Questions* QUODLIBÉTIQUES.

— s. f. V. QUODLIBÉTAIRE.

QUOD SCRIPSI, SCRIPSI (*Ce que j'ai écrit est écrit*), C'est-à-dire : J'ai pris une résolution sur laquelle je ne veux pas revenir.

« Côme de Médicis, fidèle, jusqu'après la mort du pape Jean XXIII, à l'amitié qu'il lui portait, chargea Donatello de lui élever un tombeau, fit l'épitaphe lui-même, et lorsque le pape Martin V, qui avait été le compétiteur de Jean, tenta de la faire gratter, il se contenta d'adresser au pape légitime cette réponse à laquelle son laconisme n'ôtait rien de sa précision : *Quod scripsi, scripsi*. »
AL. DUMAS.

« Comment le prince le plus sage (l'archiduc Charles) s'est-il déterminé à donner une bataille (Austerlitz) contre l'avis de tous ses généraux, sur l'avis de quelques jeunes courtisans? On ne pouvait que gagner au retard ; mais non, il faut se battre : *Quod scripsi, scripsi*. »
J. DE MAISTRE.

« Tout cela ne s'explique que par cette force inexplicable qui nous pousse invariablement depuis quinze ans à faire tout ce qu'il y a de plus mal imaginé. On avait pour ce malheureux débarquement des plans qui ne souffraient pas de réplique ; on n'en a pas moins fait tout le contraire : *Quod scripsi, scripsi*. Mon courage tient difficilement contre cet anathème inconcevable. »
J. DE MAISTRE.

QUŒŒRNESS, bourg et paroisse de Norvége, diocèse de Drontheim, bailliage de Romdal. Sa population, avec celle des deux îlots Averœn et Prodin qui en dépendent, s'élève à 3,500 hab.

QUOI pr. (koi — lat. *quid*, neutre de *quis*, quel). Quelle chose, sans interrogation : *J'ignore en* QUOI *consiste ce projet. Voici de* QUOI *il s'agit. Je vois bien sur* QUOI *il compte. On désire sans savoir* QUOI. (J.-J. Rouss.) *Il n'est rien à propos de* QUOI *une partie des hommes ne cherche à tromper les autres*. (A. Karr.)

Une femme ne vit et ne meurt que d'amour ;
Elle songe une année à *quoi* l'homme un seul jour.
A. DE MUSSET.

— Quelle chose, avec interrogation : *De* QUOI *vous plaignez-vous?* QUOI *de plus grand que de voir l'homme tenir pour ainsi dire sans cesse son âme entre ses mains?* (Mass.) *Quand on arrive aux portes d'une ville fermée, on est* QUOI? *Nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation*. (Volt.) *A* QUOI *servent les cérémonies et tout l'attirail lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ses derniers moments?* (Montesq.) *Vouloir du bien à qui nous fait du mal*, QUOI *de plus grand, de plus sublime?* (Marmontel.) *A* QUOI *bon persister dans ses idées, lorsque tout change autour de nous?* (Gœthe.)

De *quoi* n'est pas capable une amante insensée?
PIRON.

A *quoi* sert de parler que pour être entendu?
BOURSAULT.

— Laquelle chose : *C'est en* QUOI *vous vous trompez. C'est de* QUOI *je doute fort. C'est par* QUOI *il faut commencer*.

— *De quoi*, Avec laquelle chose, au moyen de laquelle chose : *Donnez-moi* DE QUOI *écrire. Nous avons* DE QUOI *vivre*, DE QUOI *nous amuser*. (Acad.) *Quand on sent qu'on n'a pas* DE QUOI *se faire estimer de quelqu'un, on est bien près de le haïr*. (Vauven.) *Le faux en lui-même nous blesse et n'a pas* DE QUOI *nous toucher*. (Vauven.) *Avoir* DE QUOI *vivre dans l'indépendance, c'est le plus grand des biens*. (Volt.) *Il y a dans Voltaire* DE QUOI *faire passer six hommes à l'immortalité*. (Voisenon.) ‖ Au sujet de quelle chose : *Il n'y a pas là* DE QUOI *désespérer. Nous avons* DE QUOI *nous réjouir. Je vous remercie. — Il n'y a pas* DE QUOI. *La philosophie a* DE QUOI *être fière aussi bien que modeste*. (Guizot.)

— Pop. *Avoir de quoi*, Avoir beaucoup d'argent, être dans l'aisance :

Ami, dis-moi, que vaut-il mieux avoir
Beaucoup de bien ou beaucoup de savoir?
— Je n'en sais rien ; mais les savants je voi
Faire la cour à ceux qui *ont de quoi*.
SAINT-GELAIS.

— *A quoi bon?* A quelle chose cela est-il bon? Quel avantage cela offre-t-il : A QUOI BON *s'entêter? Je lui aurais bien répondu, mais* À QUOI BON?

A quoi bon sur les mots sans fin nous quereller?
Laissons Platon dormir et le bon vin couler.
L. BOUILHET.

— *Sans quoi*, Ou sinon : *Obéis*, SANS QUOI *tu seras châtié. C'est la résistance, c'est l'effort qui donne à l'individu la volonté;* SANS QUOI, *il n'est rien*. (Laboulaye.)

Rends-toi, *sans quoi*
C'est fait de toi.
MARMONTEL.

— Pop. *Comme quoi*, Comment, de quelle manière, que : *Prouvez-lui* COMME QUOI *il ne sait ce qu'il dit. Je vais vous montrer* COMME QUOI *la chose est possible*.

— *Je ne sais quoi*, Une chose dont j'ignore la nature ou que je ne peux définir : *Un* JE NE SAIS QUOI, *ce* JE NE SAIS QUOI *qui charme, qui séduit*. JE NE SAIS QUOI *m'avertissait que je devais me défier de lui*. (Acad.) *Il y a dans tous les arts un* JE NE SAIS QUOI *qu'il est bien difficile d'attraper*. (Volt.) *L'idéal est ce* JE NE SAIS QUOI *de plus beau, de plus grand, de plus parfait que tout ce que l'homme peut réaliser*. (Le P. Félix.)

— *Quoi que*, Quelque chose que : *Voyager est*, QUOI QU'*on en puisse dire, un des plus tristes plaisirs de la vie*. (Mme de Staël.) *Avec la liberté de la presse, la raison*, QUOI QU'*on puisse faire, doit finir par avoir raison*. (F. Arago.) *Toujours*, QUOI QUE *vous fassiez, le spirituel s'insinuera dans le temporel*. (Proudh.)

Mylord, je serai vrai, *quoi qu*'il puisse arriver.
V. HUGO.

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
BOILEAU.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, *quoi qu*'il fasse, un méchant écrivain.
BOILEAU.

Jamais un lourdaud, *quoi qu*'on fasse,
Ne saurait passer pour galant.
LA FONTAINE.

‖ *Quoi que ce soit*, Quelque chose que ce soit : *On ne sait bien* QUOI QUE CE SOIT *que bien longtemps après l'avoir appris*. (Joubert.) ‖ *Quoi qu'il en soit*, En tout état de chose : QUOI QU'IL EN SOIT, *vous avez eu tort*.

— Pratiq. *Quoi faisant, En quoi faisant*, En faisant cette chose : *L'arrêt l'a condamné à payer et à vider ses mains;* QUOI FAISANT, *il en sera valablement déchargé*. (Acad.)

— s. m. Mot *quoi* :

Les quand, les qui, les *quoi* pleuvent de tous côtés.
VOLTAIRE.

— Interj. Sert à marquer l'étonnement, l'indignation : QUOI! *cousine, personne ne t'est venu rendre visite?* (Mol.)

Quoi! vous pouvez vous taire en ce péril extrême!
RACINE.

Quoi! le traître sur vous porte ses mains hardies!
RACINE.

Quoi! le beau nom de fille est un titre, ma sœur,
Dont vous voulez quitter la charmante douceur?
MOLIÈRE.

— Loc. interj. *Eh quoi!* Sert à exprimer l'étonnement

Eh quoi! de votre erreur rien ne peut vous tirer?
RACINE.

. . . . . . *Eh quoi*, plaisant falot,
Vous jaserez toujours et je ne dirai mot?
CORNEILLE.

— **Allus. hist. Un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue**, Expression célèbre de Bossuet dans son oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre : « La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie ; la voilà telle que la mort nous l'a faite ; encore ce reste, tel quel, va-t-il disparaître ; cette ombre de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, comme parle Job, avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places. Mais ici notre imagination nous abuse encore. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent figure. Notre chair change bientôt de nature ; notre corps prend un autre nom ; même celui de cadavre, dit Tertullien, parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps ; *il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. »

Dans l'application, ces mots du grand orateur se disent d'une chose qu'il est impossible de désigner, de caractériser d'une manière quelconque.

« A vingt-cinq sous, la table d'hôte, qui jusque-là, suivant la belle expression de Bossuet, *n'avait de nom dans aucune langue*, commence à se décorer du titre de cuisine bourgeoise. Bourgeoise, soit! comme un sapeur peut se dire Osage. »

L.-D. DERVILLE.

« Le plus grand peintre de la vie est aussi le plus grand peintre de la mort. Bossuet ne s'étourdit pas à en creuser le mystère; il l'envisage sous cet aspect qui frappe l'imagination de la foule. La mort, c'est la fin de la vie, des richesses, de la gloire; c'est un cadavre qui, la veille, était roi; c'est *un je ne sais quoi sans nom*, qui remplissait tout à l'heure le monde de ses passions, de ses grandeurs, de ses qualités et de ses vices. »

NISARD.

« A cet aspect, M. Desmarets recula d'horreur. Il ne pouvait reconnaître l'élégant jeune homme dans une chose *sans nom en aucune langue*, suivant le mot de Bossuet. C'était, en effet, un cadavre à cheveux blancs; des os à peine recouverts par une peau ridée, flétrie, desséchée; des yeux blancs et sans mouvement; une bouche hideusement entr'ouverte, comme le sont celles des fous où des débauchés tués par leurs excès. »

BALZAC.

QUOIAS-MOROU s. m. (ko-ia-smo-rou). Mamm. Un des noms de l'orang-outang.

QUOIMEAU s. m. (koi-mo). Ornith. Nom vulgaire du petit butor.

QUOÏMIO s. m. (ko-i-mi-o). Bot. Nom donné aux fraisiers d'Amérique.

QUOIN, île de l'Océanie (Mélanésie), située sur la côte E. de la Terre de Van-Diémen, dans la baie de la Tempête; par 49° 6′ de latit. S. et 145° 27′ de longit. E.

QUOIQUE conj. (koi-ke — de *quoi*, et de *que*). Encore que, bien que, nonobstant cela: QUOIQUE *Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité.* (Boss.) QUOIQU'*il n'y ait rien de si naturel à l'homme que d'aimer et de connaître la vérité, il n'y a rien qu'il aime moins et qu'il cherche moins à connaître.* (Fléch.)

Mon père, *quoiqu*'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes heures.

MOLIÈRE.

‖ Le verbe être est quelquefois sous-entendu : *Les nègres,* QUOIQUE *superstitieux, changent souvent de dieux et de religion.* (B. de St-P.) QUOIQUE *très-malheureux, il est rare qu'on le soit assez pour ne pas pouvoir faire des heureux.* (Boiste.)

— Pop. *Quoique ça*, Malgré ça, néanmoins : *Elle n'est pas belle;* QUOIQUE ÇA, *elle est aimable.*

— Gramm. *Quoique* est conjonction et s'écrit en un seul mot quand on peut le remplacer par *bien que : Quoique cette famille soit très-pauvre, elle est honnête. Quoi que* en deux mots signifie *quelque chose que : Quoi qu'il arrive, je tiendrai ma promesse*, c'est-à-dire *quelque chose qu'il arrive.*

Quoique ne subit l'élision de l'*e* final que devant les mots *il, elle, ils, elles, on, un, une.* On doit donc écrire *Quoique aujourd'hui cet usage ne subsiste pas*, et non quoiqu'aujourd'hui.

On met toujours au subjonctif le verbe qui vient après *quoique* en un seul mot ou après *quoi que* en deux mots. V. la note sur le SUBJONCTIF.

QUOJA, royaume de Guinée, sur la côte de la Sierra-Leone, entre 12° 55′ et 14° de longit. O.; 70 kilom. de longueur. Sa surface est entrecoupée de collines, de plaines et de rivières, la plupart navigables pour de petits bâtiments. Le sol y est fertile et on y recueille beaucoup de riz. Les habitants ne s'adonnent point à la pêche, comme leurs voisins; ils négligent aussi la chasse, quoique les animaux, très-nombreux, pussent leur procurer une nourriture abondante.

QUOLEM s. m. (ko-lèmm). Gramm. hébr. Un des points-voyelles, qui vaut un *o* long.

QUOLIBET s. m. (ko-li-bè — du lat. *quod libet*, ce qui plaît). Façon de parler basse et triviale : *Les* QUOLIBETS *sont les bons mots du petit peuple et des mauvais plaisants.* (Sallentin.) *Un* QUOLIBET *est tout de suite compris à Paris et, par conséquent, toujours applaudi.* (V. Hugo.)

Après maints *quolibets* coup sur coup renvoyés,
L'homme crut avoir tort.....

LA FONTAINE.

— Mus. Nom donné anciennement à des morceaux d'un comique trivial. ‖ Centon musical.

— **Encycl.** Le mot *quolibet* a pris naissance dans l'enseignement scolastique du moyen âge. Cet enseignement comprenait, outre les questions sérieuses, des questions équivoques, énigmatiques, plus curieuses qu'utiles, quelquefois burlesques et ridicules, que les maîtres posaient parfois, comme distraction, aux étudiants en philosophie ou en théologie, pour exercer leur sagacité. On donnait à ces questions le nom de *quæstiones quodlibeticæ*, questions *quodlibétiques* ou *quodlibétaires*, pour montrer qu'elles étaient de pure fantaisie et que l'élève devait les traiter comme un amusement. De là vient qu'on a dit d'abord en français *quodlibet*, puis *quolibet*, de même que les mots *quodlibétique* et *quodlibétaire* se sont changés en *quolibétique* et *quolibétaire.*

Au XVII^e siècle, le mot *quolibet* n'était pas d'un usage encore fort répandu; on le trouve écrit en caractères italiques et comme une irrégularité dans les œuvres de La Bruyère. Il avait un sens plus étendu qu'aujourd'hui, se rapprochait davantage de l'étymologie. On l'appliquait aux jeux de mots de toute espèce : pointes, équivoques, calembours. « Les *quolibets* ne sont, à proprement parler, dit le P. Bouhours, que de misérables pointes qui ne tombent sur rien; ce sont des allusions froides, insipides, qui fatiguent et ennuient les personnes raisonnables. Il y a cependant des occasions où le *quolibet* peut trouver sa place; mais il faut qu'il soit bien délicat et ingénieusement appliqué; autrement, il est rampant et est la marque d'un petit esprit. » Un passage de l'*Amphitryon* de Molière peut nous apprendre mieux que Bouhours, Ménage, Furetière ou Richelet ce que voulait dire le mot *quolibet* dans la langue de l'époque. C'est dans la seconde scène du premier acte, lorsque Mercure donne un soufflet à Sosie et que celui-ci s'écrie :

Ah! ah! c'est tout de bon?

Mercure lui réplique :

Non ce n'est que pour rire
Et répondre à tes *quolibets.*

Quels sont ces quolibets dont la joue de Sosie a reçu le prix? Les voici :

MERCURE.

Quel est ton sort, dis-moi?

SOSIE.

D'être homme et de parler.

MERCURE.

Es-tu maître ou valet?

SOSIE.

Comme il me prend envie.

MERCURE.

Où s'adressent tes pas?

SOSIE.

Où j'ai dessein d'aller.

MERCURE.

Ah! ceci me déplaît.

SOSIE.

J'en ai l'âme ravie.

MERCURE.

Résolûment, par force ou par amour,
Je veux savoir de toi, traître,
Ce que tu fais, d'où tu viens avant jour,
Où tu vas, à qui tu peux être.

SOSIE.

Je fais le bien et le mal tour à tour;
Je viens de là, vais là; j'appartiens à mon maître.

On voit que ces explications n'ont pas la trivialité dont le mot *quolibet* réveille aujourd'hui l'idée et qu'elles sont d'une tournure spirituelle. Au XVII^e siècle, on appelait aussi *quolibets* les pointes galantes et les fadaises. Molière a dit :

De *quolibets* d'amour votre tête est remplie.

Le *quolibet* devient tout à fait trivial dans la lettre que M. Tibaudier écrit à la comtesse d'Escarbagnas, en lui envoyant des poires de son jardin : « Ces poires ne sont pas encore mûres; mais elles en cadrent mieux avec la dureté de votre âme, qui, par ses cruels dédains, ne me promet pas *poires molles*... Je suis d'un aussi *franc chrétien* que les poires que je vous envoie, puisque je rends le bien pour le mal; c'est-à-dire, madame, pour m'expliquer plus intelligiblement, puisque je vous présente des *poires de bon-chrétien* pour des *poires d'angoisse*, que vos cruautés me font *avaler* tous les jours. »

Si le bon goût réprouve les *quolibets*, il n'en est pas moins de si plaisants qu'ils désarment par l'énormité même de la plaisanterie. Le *Tintamarre* s'est fait une spécialité de ce genre de bouffonnerie; les *Pensées d'un emballeur* en défilent un véritable chapelet. Nous n'en citerons que deux qui sont restés les chefs-d'œuvre du genre : « J'aime mieux mon thé à la crème qu'à l'échafaud. » — « J'aime mieux être blessé à la tête de mes soldats qu'à la mienne. »

Certaines pièces de théâtre, qui ne sont aussi qu'un enchaînement de *quolibets*, ont obtenu des succès de fou rire contre lesquels la critique n'a même pas songé à protester. Le répertoire du Palais-Royal et l'ancien répertoire des Variétés abondent en pièces à *quolibets*, celles surtout qui furent écrites pour Odry, Tousez, Grassot et Sainville. Les *Saltimbanques*, dont la réussite a été si longue et qui ont gardé une juste célébrité, sont un modèle de cette littérature. Dans la scène de la répétition musicale, Bilboquet et Zéphyrine regardent la partition étendue sur le parquet : « C'est un *sol si ré*, dit Bilboquet. — C'est un *sol la si ré*, réplique Zéphyrine. — C'est un *sol fa si la si ré*, » reprend Bilboquet, etc., etc. Autant rire de cela que d'autre chose.

La petite presse, sous le nom de nouvelles à la main, s'amuse le plus souvent à débiter des *quolibets*. « On demandait à un Italien pourquoi il n'avait pas quitté Paris depuis quelques années et n'avait pris aucune part aux guerres de son pays. — Oh! dit-il, en dégustant sa tasse de café, c'est que zé préfère *le gloria* à *la gloria!...* » Un Alsacien vient d'ouvrir un bureau de nourrices, sous cette enseigne : *Au bercement de l'isthme de Suez.* — « Deux peintres, aussi officiels que médiocres, passaient hier sur le boulevard, au bras d'un puissant banquier, gras

Comme un verrat dodu de chez Véro-Dodat.

Je passais avec B... — Tiens, s'écrie-t-il en apercevant le trio; un sandwich! — Comment ça? — Oui, il est placé entre deux croûtes. » On pourrait en citer à l'infini.

Rochefort s'est servi du *quolibet*, comme de l'arme la mieux aiguisée, contre les ridicules ou les vices du jour :

« Y a-t-il au monde un spectacle plus touchant que celui d'une jeune beauté vivant continuellement entre un duc qui l'appelle « mon ange » et un carrossier qui l'appelle en police correctionnelle? »

« Les actrices du Grand-Théâtre-Parisien sont moins réussies; l'une d'elles même est tout à fait nouée. — Soyez tranquille, m'a dit un ami des auteurs; elle est comme l'action, elle se dénoue au cinquième acte. »

« Peut-être y aurait-il pour les collégiens une promenade profitable à faire, sur le coup de deux heures du matin, dans les escaliers de la Maison-d'Or. Ils perdraient ainsi dès le début des illusions qu'on ne saurait perdre trop tôt sur les petites femmes qui n'ont rien de particulier, si ce n'est les cabinets où l'on refuse parfois de les recevoir. »

« La foi transporte les montagnes, je l'admets quoique alors j'aie le droit de demander pourquoi on n'a pas usé de ce moyen de transport pour amener au bois de Boulogne les rochers qu'on est allé prendre dans la forêt de Fontainebleau. Seulement, si, en effet, la foi transporte des montagnes, la peur déplace des villages entiers. »

— **Anecdotes.** Quelques religieux s'entretenaient un jour de l'âge et des actions de Notre-Seigneur et disaient qu'il avait commencé à prêcher à la fin de sa trentième année. Un ignorant de la troupe leur demande quelle avait été la première action de Jésus-Christ après avoir atteint l'âge de trente ans; comme ils hésitaient là-dessus : « Vous voilà bien embarrassés, leur dit-il, avec tout votre savoir. Ce qu'il fit d'abord ce fut d'entrer dans son année trente et unième. »

⁂

Henri IV ceignit un jour, au milieu de ses courtisans, le baudrier à un paysan qu'il voulait récompenser de la valeur qu'il avait montrée dans un combat. La révolution que cette cérémonie causa au nouvel anobli lui fit lâcher ce qu'on devine bien..., une incongruité. La surprise et l'indignation se peignaient sur toutes les figures des grands seigneurs, lorsque le héros villageois, reprenant haleine, dit : « Sire, il fallait bien que la roture sortît par quelque endroit. »

⁂

On dit que Jodelet, allant un jour à Saint-Germain-en-Laye, rencontra en chemin deux jésuites, qui, charmés de ses plaisanteries, furent curieux de savoir son nom, et le lui demandèrent. « Mais vous-mêmes, messieurs, leur répondit-il, feignant de ne les pas connaître, peut-on vous demander qui vous êtes? »

A quoi les bons pères ayant reparti qu'ils étaient de la Compagnie de Jésus : « Oui! leur dit-il, mais est-ce de la Compagnie de Jésus naissant, ou de Jésus mourant? Car vous savez qu'il naquit entre deux bêtes et qu'il mourut entre deux larrons. »

⁂

Gui Patin, abordant Renaudot à l'issue de l'audience où celui-ci venait de perdre son procès contre lui : « Consolez-vous, lui dit-il, vous avez gagné en perdant. — Comment cela? — Vous étiez entré camus (Renaudot l'était en effet), et vous sortez avec un pied de nez. »

⁂

M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, passant à Noyon, logea aux *Trois-Rois*. Le fils du maître de la maison, nouvellement reçu avocat, crut que sa nouvelle dignité l'autorisait à aller faire la révérence à M. de Vendôme; il y va. M. de Vendôme lui demanda qui il était. « Monsieur, je suis le fils des *Trois-Rois*. — Le fils de trois rois! monsieur, je ne suis le fils que d'un; vous prendrez le fauteuil : je vous dois tout honneur et respect. »

⁂

Un jeune conseiller du parlement de Paris, étant allé à Rome, fut baiser les pieds du pape Ottoboni; celui-ci lui ayant demandé qui il était, et le jeune homme ayant répondu qu'il était un conseiller du roi de France : « *O re di Francia*, s'écria le pape, *che tu sei mal consigliato!* » Ce mot rappelle celui de ce conseiller d'État du roi Louis XIII, qui défendit de mettre sur ses billets d'enterrement sa qualité de conseiller du roi. « Il est si mal conseillé, dit-il, que j'aurais peur qu'on ne m'en demandât compte dans l'autre monde. »

⁂

Un auteur avait acheté une maison à Montmartre : « Ah! ah! dit Piron, il retourne au pays. »

⁂

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, affecté de la pierre sur la fin de sa vie, subit l'opération de la taille. Le fameux frère Cosme, chargé de cette opération, eut un plein succès. Les Parisiens firent courir le bruit que le prélat refusait de payer son chirurgien sous le prétexte que le clergé était exempt de payer la taille.

⁂

Le peuple témoigna la plus grande joie au convoi de l'abbé Terray. Lorsqu'on lui porta le viatique, les poissardes avaient déjà crié, dans leur langage énergique : « On a beau lui porter le bon Dieu, il n'empêchera pas que le diable l'emporte. »

⁂

La mère du maréchal de Gassion était une bossue, qui ne manquait pas d'esprit et faisait la goguenarde. On dit qu'un jour elle vit une femme qui boitait des deux côtés : « Holà! lui dit-elle, ma commère, vous qui allez de côté et d'autre (et en disant cela elle la contrefaisait), dites-nous un peu des nouvelles. — Dites-nous-en vous-même, vous qui portez le paquet, » lui répondit cette femme.

⁂

Le marquis de Champcenetz, officier aux gardes, caracolait à la campagne sur un cheval. Un curé des environs, trottant modestement sur un âne, vint à passer : « Comment va l'âne, monsieur l'abbé? lui cria Champcenetz. — A cheval, monsieur l'officier, à cheval! » On connaît ce trait qui court dans tous les almanachs : « Bonjour, la mère aux ânes. — Bonjour, mes enfants! » L'anecdote précédente a été également exploitée sous diverses formes dans tous les anas.

QUOLIBÉTAIRE adj. (ko-li-bé-tè-re — rad. *quolibet*). Qui est relatif aux quolibets, qui a le caractère des quolibets : *Esprit* QUOLIBÉTAIRE. *Forum* QUOLIBÉTAIRE.

QUOLIBÉTIER s. m. (ko-li-bé-tié — rad. *quolibet*). Faiseur de quolibets. ‖ Vieux mot. ‖ On dit aussi QUOLIBÉTISTE.

QUOLIBÉTIQUE adj. (ko-li-bé-ti-ke — rad. *quolibet*). Fécond en quolibets. ‖ Vieux mot.

QUOMODO VALES? (*Comment vous portez-vous?*) Sorte de salutation familière par laquelle on s'informe de la santé d'un ami. On dit mieux : *Ut vales?*

QUO NON ASCENDAM? (*Où ne monterai-je pas?*) Devise de Fouquet, placée au-dessous d'un écureuil et qui, se reproduisant partout dans le fameux château de Vaux, blessa l'orgueilleuse susceptibilité de Louis XIV et précipita la perte du surintendant.

« J'espérais ne plus parler réalisme, ce qui finit par ressembler à du radotage; mais en lisant, ces jours-ci, un roman qui m'a consterné, je n'ai pu me défendre d'une réflexion mélancolique. On connaît l'ambitieuse devise de Fouquet : *Quo non ascendam?* L'art réaliste semble avoir adopté la devise diamétralement contraire : « Où ne descendrai-je pas? » Après le boudoir interlope, la borne; après la borne, le ruisseau; après le ruisseau, l'égout; après la robe de soie élimée par le macadam, le haillon taché de graisse et ramassé dans la hotte du chiffonnier : *Quo non descendam?* »

A. DE PONTMARTIN.

« A toute époque, il y a eu une jeunesse dorée qui aimait mieux se traîner dans l'orgie que de s'élever par l'intelligence. Il ne faut donc pas, jusqu'à un certain point, accuser une époque plus qu'une autre; mais ce qu'on n'avait jamais vu, c'est l'irruption d'une nouvelle classe de femmes, qu'on peut appeler l'aristocratie du vice, aristocratie dans toute la force du terme, qui, dans l'insolence de sa honte, semble avoir pris la devise d'un ministre fameux : *Quo non ascendam?* »

E. PELLETAN.

QUORNDON, bourg d'Angleterre, dans le comté de Leicester, sur la Svar, le canal de Loughborough et le chemin de fer des comtés du centre; 1,900 hab. Fabriques de fer et de dentelles.

QUORUM s. m. (ko-romm). Politiq. Nombre de membres nécessaire pour délibérer, dans les assemblées anglaises : *Le* QUORUM *est de trois membres pour la Chambre des lords et de cinquante pour celle des communes.*

QUORUM PARS MAGNA FUI (*Où j'ai eu une grande part*) [Virgile], *Enéide*, liv. II, v. 6]. Enée commence le récit de la dernière nuit de Troie : « Tristes événements, dit-il, auxquels j'ai eu tant de part. »

« Le jour de ma réception, on a reçu trois élèves à l'Académie des médailles, et j'ai nommé M. Bourdelin pour le mien. Voilà, monseigneur, ce qui s'est passé de plus mé-

morable dans cette célèbre cérémonie, *cujus pars magna fui.* »

BOILEAU.

« Quand Victor Hugo fit représenter *Hernani*, le parterre se divisa en deux camps, chaque parti combattait pour ses dieux et pour ses foyers. On était alors animé de cette belle passion littéraire qui exalte la muse au lieu de l'effaroucher. Ce n'était point alors de petites haines qu'il s'agissait, ni de rivalités mesquines. Nous qui avons vu de près ces grandes batailles, *quorum pars magna fui*, nous sommes comme de vieux burgraves prenant en pitié les équipées des Lupus et des Hatto, race dégénérée du parterre. »

(*Revue de Paris.*)

« Ceci n'est pas une simple fantaisie, j'ai connu les héros de mes romans; mes histoires sont plus vraies que celles d'aucun historien, et je puis dire comme Enée :

Quorum pars magna fui. »

ALPH. KARR.

QUOS EGO... (*Je devrais...*, littéralement *Que je*), Menace que Neptune (Virgile, *Enéide*, liv. Ier) adresse aux Vents envoyés par Eole, à la prière de Junon, pour déchaîner une tempête contre la flotte d'Enée. Voici comment Virgile raconte cet épisode :

Cependant de ses flots, sans son ordre agités,
Neptune entend le bruit; il entend la tempête
Mugir autour d'Enée et gronder sur sa tête;
Il voit flotter épars les débris d'Ilion,
En devine la cause et reconnaît Junon.
Aussitôt appelant Eurus et le Zéphire : [empire,
« Eh quoi! sans mon aveu, quoi! dans mon propre
D'une race rebelle enfants audacieux,
Vents, vous osez troubler et la terre et les cieux!
Je devrais... mais des flots il faut calmer la rage;
Un autre châtiment suivrait un autre outrage.
Fuyez et courez dire à votre souverain
Que le sort n'a pas mis le trident en sa main,
Que moi seul en ces lieux tiens le sceptre des ondes.
Son empire est au fond de vos roches profondes;
Qu'il y tienne sa cour et, roi de vos cachots,
Que votre Eole apprenne à respecter mes flots. »

Trad. de DELILLE.

Scarron, dans son *Virgile travesti*, a traduit à sa manière ce même passage :

Par la mort!... il n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne.
« Allez, dit-il, je vous pardonne;
Une autre fois n'y venez pas. »

Racine met une réticence analogue dans la bouche d'Athalie menaçant Joad :

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.

Le *quos ego* de Neptune est l'expression d'un suprême mécontentement de la part d'un supérieur; mais le plus souvent on le rappelle pour montrer l'impuissance où l'on est de dominer certaines forces soulevées :

« Il était difficile de s'arrêter sur la pente de la réforme électorale; personne n'était capable de prononcer alors le *quos ego.* »

(*Revue de Paris.*)

« Ne croyez pas que je me paye d'une telle défaite; après le bal, je reviendrai, et alors, si vous ne faites pas ce que je veux...

» A ces mots, suspendus comme le *quos ego* de Neptune, Mme de Chantevilliers leva d'un petit air menaçant une main dont le gant accusait la forme finement potelée. »

CH. DE BERNARD.

Mais quoi! n'avez-vous pas des orateurs fervents
Qui, par un *quos ego*, savent calmer les vents?
Qui, pour le tronc du pauvre avares d'une obole,
Daignent lui prodiguer le pain de la parole?

HÉGÉSIPPE MOREAU.

Quelquefois aussi on fait une simple allusion à Neptune en courroux, sans rappeler les mots latins. C'est ainsi que Boileau a dit dans son *Art poétique :*

Que Neptune en courroux, s'élevant sur la mer,
D'un mot calme les flots, mette la paix dans l'air.

Et le marquis de Custine, en parlant de l'autocrate de toutes les Russies :

« Aussitôt que Sa Majesté a disparu, le flot des paysans se referme derrière elle. C'est toujours l'effet du sillage après le passage d'un vaisseau.

» La noble figure de Nicolas, dont la tête domine toutes les têtes, imprime le respect à cette mer agitée; c'est le *Neptune* de Virgile; on ne saurait être plus empereur qu'il ne l'est. »

Quos ego! composition de Raphaël, gravée par Marc-Antoine Raimondi. Neptune, debout sur une large coquille à laquelle sont attelés quatre chevaux marins, menace de son trident les Vents qui troublent le ciel et bouleversent les flots. La flotte troyenne, battue et dispersée par la tempête, a jonché la mer de nombreux débris. Seul, le navire qui porte les destinées de Rome résiste encore. Enée, debout au milieu de ses compagnons, tend les mains vers le ciel et implore les dieux. « L'interprétation que Raphaël a faite du récit de Virgile est très-poétique et très-largement conçue et en même temps très-fidèle, dit M. Gruyer. Le Neptune menaçant Eole fait songer au camée de Naples sur lequel on voit Jupiter terrassant les géants. C'est de part et d'autre le même mouvement, la même énergie grandiose, le même geste auquel rien ne peut résister. » Neuf sujets, empruntés également au premier livre de l'*Enéide*, encadrent le *Quos ego!* La planche gravée par Marc-Antoine fut très-admirée dès son apparition. Vasari la cite parmi les œuvres capitales de cet artiste. Landon en a publié une reproduction gravée au trait.

La galerie de Dresde possède une représentation du *Quos ego!* peinte par Rubens pour faire allusion à l'heureux voyage que le cardinal Ferdinand d'Autriche fit de Belgique en Espagne en 1633 : Neptune, debout sur son char traîné par des chevaux marins et entouré de tritons et de néréides, tient d'une main son trident et menace de l'autre la Tempête; celle-ci est personnifiée par une sorte de harpie ayant des ailes d'oiseau et des jambes en forme de serpents. Ce tableau a été gravé par Van Thulden et par J. Daullé. Un *Quos ego!* de F. Boucher a été gravé par F.-A. Aveline.

QUOS VULT PERDERE JUPITER DEMENTAT (*Ceux que veut perdre Jupiter, il les prive de leur raison*). Cette phrase, ou plutôt ce proverbe (qui n'est point un vers), a été attribué à Horace, à Virgile, à une traduction de Placide, un des traducteurs latins d'Homère, enfin à la Bible par Noël dans son *Dictionnaire latin-français*, mais ne se trouve à aucune des sources indiquées. Aussi, quand cela a été reconnu, la question mit à la torture les Saumaises de tous les temps, qui ont cherché à constater l'origine de cette phrase. Beaucoup d'autres l'ont crue inspirée par les derniers mots du passage d'Homère (l. IX, v. 337) où Achille laisse éclater sa colère contre Agamemnon : « Qu'il se livre à tous les actes insensés; je repousse désormais toute solidarité avec le tyran, soit dans le conseil, soit dans l'action. Trop longtemps j'ai été le jouet et la victime de sa duplicité, je ne veux plus entendre ses trompeuses paroles. Qu'il périsse dans sa folle imbécillité, puisque le prévoyant Jupiter l'a privé de sa raison. »

. . . . ἀλλὰ ἕκηλος
ἐῤῥέτω' ἐκ γαρ εὖ φρένας εἵλετο μητίετα Ζεύς.

Ces derniers mots ont pu, en effet, fournir cette idée, que ceux que Jupiter veut faire périr endormis dans leur folie, il les rend d'abord insensés; c'est bien un peu ce que veut dire le dernier vers cité d'Homère, que son meilleur traducteur latin rend ainsi :

. . . . *Verum stultus*
Pereat, nam ei mentem exemit providus Jupiter.

La même pensée se trouve dans un fragment d'Euripide, recueilli dans l'édition que le théologien anglais Josuah Barnes, professeur à l'université de Cambridge, a donnée de ce poëte (Cambridge, 1684, in-fol.). Parmi les *Fragmenta, Euripidis incertæ tragediæ* (frag. XXV, page 515), on lit :

Ὅταν δὲ Δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακὰ,
Τον νοῦν ἔβλαψε πρῶτον...

Ce que Barnes traduit ainsi :

At quando numen miserias parat viro,
Mens læsa primum, etc.

Mais tout cela ne donne point le *Quos vult perdere Jupiter dementat.* Cette phrase se trouve d'une façon plus explicite dans l'*Index prior* du même Barnes, sous cette forme : *Deus quos vult perdere, dementat prius* (*Incertæ*, v. 436), en commentaire d'un vers d'une tragédie inconnue d'Euripide.

Malgré le *Jupiter* placé après *perdere* au lieu de *Deus*, dans un tour plus latin et plus conforme à la pensée grecque, la phrase latine passée en proverbe est donc bien de Barnes.

Racine a éloquemment reproduit cette pensée dans l'imprécation de Joad, au premier acte d'Athalie :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur!

« Après la défaite de Pharsale, la douleur de Pompée fut grande d'avoir livré la bataille avec son armée de terre, sans utiliser sa flotte, qui faisait sa plus grande force. La même faute fut commise depuis et dans les mêmes circonstances par Brutus et Cassius : *Quos vult perdere Jupiter dementat.* »

A. DUMAS.

« N'attendez rien, ni des rhéteurs qui vous gouvernent, ni des prêtres qui vous sermonnent; leur cerveau est moulé, leurs idées sont irréformables. Ne cherchez point à les convaincre; ils ne vous croiront pas; leur mauvais génie les pousse à refuser tout : *Quos vult perdere Jupiter dementat.* »

PROUDHON.

« La fougue barbare de Buonaparte et son délire orgueilleux sont nos deux meilleurs alliés. S'il avait voulu se tenir à Berlin et nous dicter de là ses lois, il aurait disposé de toute l'Europe : *Quos vult perdere Jupiter dementat.* C'est toute notre espérance. »

J. DE MAISTRE.

« Nous croyons sincèrement que l'*Univers* s'enivre de sa parole, qu'il ne sait plus ce qu'il écrit, qu'il confond le juste et l'injuste, le bien et le mal, et que c'est lui qui est châtié par le plus complet des aveuglements : *Quos vult perdere Deus dementat.* »

HAVIN.

QUOT s. m. (kot). S'est dit pour QUOTITÉ.

— Anc. cout. *Droit de quot*, Taille imposée pour payer les messiers ou gardes des moissons et des vignes, à raison de la valeur des propriétés de chacun.

QUOTE s. f. (ko-te). Autre forme du mot COTE. ‖ Peu usité.

QUOTE-PART s. f. (ko-te-par — du lat. *quota*, combien grande, et de *part*). Part que chacun doit payer ou recevoir, dans une répartition : *Il doit payer tant pour sa* QUOTE-PART. *Il lui revient tant pour sa* QUOTE-PART. (Acad.) *La dîme est la* QUOTE-PART *à laquelle le Souverain céleste consent à limiter son droit de suzeraineté.* (Proudh.)

— Fig. Part proportionnelle : *Chacun des savants a sa légitime* QUOTE-PART *de gloire dans l'œuvre des siècles.* (F. Arago.)

QUOTIDIEN, IENNE adj. (ko-ti-di-ain, i-è-ne — lat. *quotidianus;* de *quotidie*, chaque jour; formé de *quotus*, et de *dies*, jour). De chaque jour; qui arrive, se produit chaque jour : *Notre tâche* QUOTIDIENNE.

— Qui paraît, se publie tous les jours : *Journal* QUOTIDIEN. *Feuille* QUOTIDIENNE. *Les rapides improvisations de la presse* QUOTIDIENNE *ne peuvent avoir la solidité des œuvres étudiées.* (Renan.) *Sans tribune parlementaire, la presse* QUOTIDIENNE *est un levier sans point d'appui.* (E. de Gir.) *Toute brutalité se fond au feu doux des bonnes lectures* QUOTIDIENNES. (V. Hugo.) *Rien ne convient mieux à une démocratie que la pratique* QUOTIDIENNE *du gouvernement.* (Vacherot.)

— *Pain quotidien*, Nourriture de chaque jour : *Donnez-nous aujourd'hui notre* PAIN QUOTIDIEN. (Orais. dominicale.) ‖ Fig. Se dit d'une chose qui est ordinaire, dont on use tous les jours, qu'on fait tous les jours ou très-souvent : *Il est méchant, la médisance est son* PAIN QUOTIDIEN. (Acad.) *Les journaux sont, depuis six lustres, le* PAIN QUOTIDIEN *de l'esprit.* (Boiste.)

C'est le *pain quotidien* de la pédanterie.

RÉGNIER.

— Pathol. *Fièvre quotidienne*, Fièvre qui revient tous les jours. ‖ *Fièvre quotidienne double*, Celle dont les accès se reproduisent deux fois par jour. ‖ *Type quotidien*, Marche particulière à quelques fièvres intermittentes ou autres affections périodiques, dont les phénomènes se reproduisent chaque jour de la même manière.

— s. m. Dr. canon. Distributions manuelles et petits émoluments, dans certains chapitres.

— **Syn. Quotidien, journalier.** V. JOURNALIER.

Quotidienne (LA). Ce journal fut fondé à Paris par Coutouli et Rippert, le 22 septembre 1792, et commença avec la Convention, sous le titre de la *Quotidienne* ou *Nouvelle gazette universelle.* Cette feuille, rédigée par des royalistes, dissimula quelque peu ses tendances; mais, malgré ses précautions oratoires, elle dut cesser de paraître le 18 octobre 1793. Elle changea alors de forme et de nom et prit successivement le titre de *Tableau de Paris*, de *Quotidienne* (19 février-5 obtobre 1795), de *Tableau de Paris* (7 novembre 1795-22 mars 1796), de *Bulletin politique* (23 mars-13 avril 1796), de *Feuille du jour* (14 avril-21 octobre 1796). Le 22 octobre 1796, elle reparaît encore une fois sous le nom de *Quotidienne* ou *Feuille du jour.* Michaud, qui avait été associé à la rédaction et à la propriété du journal en 1795, y attaqua avec une extrême ardeur les hommes et les choses de la Révolution. Suspendu le 4 septembre 1797, le journal reparut de nouveau sous le titre de *Bulletin de la république*, se vit supprimé (26 frimaire an VI), ne reparut pas moins quelque temps après, encore sous le nom de la *Quotidienne*, et disparut le 17 fructidor an VII. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire et sous les décrets draconiens qui régissaient la presse, les anciens rédacteurs de la *Quotidienne* se virent dans l'impossibilité de la ressusciter; mais, après la chute de l'Empire, le 1er juin 1814, on vit de nouveau reparaître la *Quotidienne* qui, pendant les Cent-Jours, du 1er avril au 6 juillet 1815, prit le nom de *Feuille du jour.* Enfin, le 7 juillet 1815, elle reprit définitivement son premier titre.

Affectant alors une allure vive et hardie, la *Quotidienne* se rendit célèbre par ses exagérations et ses violences; elle revendiqua nettement pour le roi le droit suprême de pourvoir aux vides de la constitution et d'interpréter les lois. Rédigée, sous la direction de Michaud et de Fiévée, par une bande de vaudevillistes et de chansonniers de l'Empire, elle fit une guerre furieuse à la Révolution et considéra toute opposition comme factieuse. Ses diatribes envenimées, qui accrurent les causes de mécontentement, lui valurent l'appellation de *Nonne sanglante.* Après 1822, la *Quotidienne* se mit dans la contre-opposition, l'opposition de droite; elle dirigea ses batteries contre le ministère Villèle. Ce fut la gazette officielle de l'aristocratie du privilége, surtout du clergé. D'après le *Censeur*, les rédacteurs de cette feuille, ces pieux défenseurs du trône et de l'autel, que les abonnés de province prenaient pour des abbés, passaient leurs soirées au théâtre ou autres lieux profanes. Les événements de 1830 licencièrent une partie de cette bande de faux lévites et de légitimistes enragés. Le nouveau rédacteur en chef, M. de Brian, s'entoura d'un groupe de jeunes écrivains qui avaient l'enthousiasme et la foi. Ce groupe représenta le parti de l'action. La jeune *Quotidienne* voulait un 20 mars monarchique, l'emploi des moyens matériels, l'appel aux coups de main. Toute cette bravoure fut un feu de paille. Après avoir traîné une existence obscure et, en tout cas, peu redoutable au pouvoir, la *Quotidienne* se fondit, en février 1847, avec deux autres feuilles de la même couleur, la *France* et l'*Echo français;* le journal qui sortit de cette combinaison fut l'*Union.* Les principaux rédacteurs de la *Quotidienne* furent de Fontanes, Michaud, Laharpe, de Vauxcelles, Fiévée, Gallais, Berchoux, Laurentie, Merle, Malte-Brun, Mély-Janin, J.-B. Soulié, Nodier, Darmaing, La Maisonfort, Malitourne, Bazin, Véron, Audibert, Capefigue, Mennechet, Poujoulat, P. Paris, Janin, Rabou, Nettement, etc.

QUOTIDIENNEMENT adv. (ko-ti-di-è-ne-man — rad. *quotidien*). D'une façon quotidienne, tous les jours : *Faire* QUOTIDIENNEMENT *une longue promenade.*

QUOTIDIENNETÉ s. f. (ko-ti-di-è-ne-té — rad. *quotidien*). Caractère de ce qui se reproduit tous les jours.

QUOTIENT s. m. (ko-si-an — du lat. *quoties*, combien de fois). Mathém. Quantité résultant d'une division : *Les trois termes d'une division sont le dividende, le diviseur et le* QUOTIENT.

— **Encycl.** Le *quotient* de deux nombres est le résultat que l'on obtient en les divisant l'un par l'autre; multiplié par le diviseur, il reproduit le dividende. Le *quotient* ne change pas lorsqu'on multiplie ou que l'on divise le dividende et le diviseur par un même nombre. Pour avoir le *quotient* de la division d'un nombre par une puissance de 10, il suffit de séparer sur la droite du nombre proposé autant de chiffres qu'il y a d'unités dans le degré de la puissance, ou, en d'autres termes, qu'il y a de zéros dans le diviseur à la suite de l'unité. Cette manière de procéder n'a aucun besoin d'être justifiée.

En algèbre, le *quotient* de deux monômes est positif ou négatif, selon que les monômes ont le même signe ou des signes contraires. Le coefficient du quotient s'obtient en divisant le coefficient du dividende par celui du diviseur, et chaque lettre doit avoir pour exposant l'excès de l'exposant de la même lettre dans le dividende sur son exposant dans le diviseur. Une considération bien simple suffit pour justifier toutes ces règles : c'est que le quotient peut être considéré comme un des facteurs d'un produit, le dividende, dont le diviseur serait l'autre facteur; d'où il résulte : 1° que le quotient doit avoir le même signe que le diviseur quand le dividende est positif, et un signe contraire s'il est négatif; 2° que le produit du coefficient du *quotient* par celui du diviseur doit reproduire celui du dividende; 3° que l'exposant de chaque lettre dans le *quotient*, ajoutant à l'exposant qu'elle a dans le diviseur, doit reproduire son exposant dans le dividende. Le *quotient* d'un polynôme par un monôme et celui d'un polynôme par un polynôme donneraient lieu à des considérations tout à fait analogues; mais il est inutile de nous y arrêter ici, après l'article que nous avons consacré à la division.

Ce que nous avons dit sur le *quotient* suffit pour faire comprendre la nature des questions concrètes dont il donne la solution. Le *quotient*, on le voit, peut être considéré à deux points de vue différents dont le raisonnement établit l'identité : il exprime combien de fois une quantité contient une autre quantité, ou combien de fois il faut prendre une quantité pour reproduire une quantité donnée. Il est facile, d'après cela, de voir que, dans les questions concrètes, le *quotient* est toujours de la même nature que le dividende, comme, dans la multiplication, le produit est toujours de la même nature que le multiplicande. En d'autres termes, dans le produit dont le *quotient* est un facteur, le *quotient* joue le rôle de multiplicande, c'est-à-dire qu'il est le véritable nombre concret. Cette dernière expression a besoin d'être expliquée. La multiplication, on le sait, est une véritable addition abrégée, dans laquelle le multiplicande est un nombre, le seul concret, qui doit être ajouté à lui-même; quant au multiplicateur, c'est un nombre abstrait, indiquant seulement combien de fois le multiplicande doit être ajouté à lui-même pour obtenir la somme appelée produit. C'est pourquoi le produit est toujours de la même nature que le multiplicande, la somme de parties identiques étant forcément de la même nature que ces parties. Rien n'est plus facile que d'appliquer un raisonnement tout semblable à la division.

QUOTITÉ s. f. (ko-ti-té — du lat. *quotus*, combien nombreux). Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part : *J'ai payé ma* QUOTITÉ. (Acad.)

— Fin. *Impôt de quotité*, Celui par lequel

on détermine immédiatement ce que chaque personne doit payer, proportionnellement à son avoir, et sans que le produit total de l'impôt ait été fixé d'avance. ‖ *Impôt de répartition*, Celui par lequel on détermine d'abord le produit, pour que la répartition se fasse ensuite entre les imposés.

— Féod. *Quotité du cens*, Somme à laquelle montait le cens dû par un vassal à son seigneur.

— Politiq. *Quotité de cens*, Chiffre d'impôt qu'il faut payer pour être électeur ou éligible.

— Jurispr. *Légataire d'une quotité*, Celui auquel un défunt a légué une fraction déterminée de sa succession. ‖ *Quotité disponible*, Portion de biens dont la loi permet de disposer par donation ou testament : *Les libéralités excédant la* QUOTITÉ DISPONIBLE *sont réductibles à cette quotité lors de l'ouverture de la succession.* (Cod. civ.)

— **Encycl.** Jurispr. *Quotité disponible.* L'homme, maître de disposer de toute sa fortune lorsqu'il est sans ascendants et sans enfants, n'est plus aussi libre lorsqu'il en laisse qui lui survivent. L'affection, l'intérêt de famille lui recommandent alors d'assurer à ses auteurs ou à ses descendants une portion raisonnable de ses biens. Le législateur, guidé par cette considération, a divisé le patrimoine de toute personne en deux parties : l'une, disponible au gré du propriétaire, peut être transmise par lui soit à ses héritiers légitimes, soit à toute personne qui lui est unie ou non par les liens du sang; cette partie est la *quotité* disponible. L'autre, au contraire, doit être attribuée nécessairement à certains héritiers, c'est-à-dire aux enfants ou ascendants du *de cujus;* cette portion, contre-partie de la précédente, est la réserve. Enfin, à côté de la *quotité* disponible, dont on peut gratifier un étranger au préjudice de ses enfants ou ascendants, se trouve une *quotité* disponible spéciale au conjoint et qui est, en général, plus forte que la *quotité* disponible ordinaire dans les mêmes circonstances.

Le droit romain, dans l'origine, proclama la liberté absolue de disposer à titre gratuit; mais ce principe fut plus tard restreint par la plainte d'inofficiosité, action accordée aux descendants ou ascendants du défunt injustement exhérédés et par laquelle ils demandaient la rescision des dispositions qui leur portaient préjudice. De là l'on fut conduit à déterminer une portion de biens que l'on devait laisser à ses proches parents si l'on voulait les empêcher d'intenter la plainte d'inofficiosité. Cette portion, appelée légitime, était égale au quart de la part qu'aurait eue le parent héritier dans la succession en l'absence des dispositions à titre gratuit faites par le défunt. Les principes du droit romain sur la légitime passèrent à nos pays de droit écrit et à nos pays de droit coutumier; mais, dans ces dernières provinces, à côté de la légitime, se trouvait une institution d'origine germanique, la réserve coutumière, qui ne permettait de disposer des propres de succession que jusqu'à concurrence d'un cinquième de ces propres. Le droit intermédiaire, voulant établir l'égalité absolue entre les héritiers, fixa, par la célèbre loi du 17 nivôse an II, la *quotité* disponible au dixième ou au sixième du patrimoine du disposant, suivant qu'il laisserait des héritiers en ligne directe ou seulement des collatéraux.

Nous allons examiner maintenant le montant de la *quotité* disponible et de la réserve tel que l'a établi le code civil, suivant la qualité des parents que laisse le défunt, puis les moyens de sanctionner ces dispositions, de réduire les donations et les legs dont le montant dépasse les limites fixées par la loi.

Occupons-nous d'abord de la réserve des descendants. Dans ce cas, l'article 913 du code civil porte que les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; le tiers s'il laisse deux enfants; le quart s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. Les enfants ne sont comptés pour le calcul de la réserve qu'autant qu'ils sont capables de succéder. Ainsi, l'absent ne comptera pas si l'on ne prouve qu'il était vivant au moment où est mort le *de cujus*. Les enfants renonçants comptent-ils pour la réserve? Ainsi, un père de famille a deux enfants; l'un d'eux renonce. La *quotité* disponible sera-t-elle du tiers comme elle était d'abord, ou sera-t-elle de moitié comme s'il n'y avait qu'un seul enfant? La jurisprudence admet que le disponible et la réserve sont invariablement fixés par le nombre d'enfants que le père laisse à son décès, indépendamment des renonciations postérieures, et elle s'appuie sur l'article 913, qui n'exige pas, pour que les enfants soient comptés dans la détermination de la réserve, qu'ils se portent tous héritiers. Bien des auteurs critiquent cette jurisprudence et citent des articles du code, comme l'article 746 par exemple, où les mots : « laisser des enfants, » signifient laisser des enfants héritiers. Les petits-enfants ou descendants d'un degré ultérieur ont la même réserve que celle à laquelle auraient eu droit les enfants du premier degré dont ils descendent. Ainsi, le défunt avait un fils unique, qui est décédé avant lui, laissant plusieurs enfants; la réserve n'en restera pas moins fixée à la moitié de l'hérédité. Quant aux enfants naturels, on a controversé longtemps le point de savoir s'ils devaient avoir droit à une réserve. On disait que, la loi ne leur en ayant accordé aucune, on ne pouvait en créer une par interprétation. Aujourd'hui, il est constant en jurisprudence qu'ils ont droit à une réserve comme ayant, en principe, une portion des droits attribués aux enfants légitimes dans les successions *ab intestat*. Comment se calculera cette réserve? En prenant le tiers, la moitié ou les trois quarts de la réserve à laquelle l'enfant naturel aurait droit s'il était légitime (art. 757 du code civil), suivant qu'il est en présence d'autres enfants, d'ascendants ou de collatéraux, et en imputant la part ainsi calculée sur la portion de ceux auxquels nuirait l'enfant naturel si on le supposait légitime.

La réserve des ascendants est d'un quart pour chacune des lignes paternelle et maternelle (art. 915), quels que soient le nombre et le degré des ascendants que le défunt laisse dans l'une ou l'autre ligne. On ne peut s'empêcher de remarquer le défaut d'harmonie entre cette disposition, qui attribue une réserve aux ascendants, et non aux frères et sœurs, et les principes relatifs aux successions *ab intestat*, qui font de ces derniers les héritiers du second ordre, tandis que les ascendants ne sont appelés qu'au troisième rang. Aussi ce désaccord a-t-il suscité une grande controverse pour le cas où une personne meurt laissant un légataire universel, un ascendant et des frères et sœurs. Les frères et sœurs sont écartés par le légataire universel; les ascendants, écartés à leur tour par les frères et sœurs, pourraient-ils réclamer leur réserve? Les derniers arrêts résolvent la difficulté par une distinction : si les frères et sœurs renoncent, les ascendants, se trouvant en présence du légataire universel, pourront lui demander leur réserve; s'ils ne renoncent pas, les ascendants seront exclus. Si les frères et sœurs se font payer leur renonciation, ils font par là même acte d'acceptation de l'hérédité et ne peuvent dès lors renoncer valablement. Le père adoptif n'a pas de réserve, car il n'est pas héritier *ab intestat* de son fils adoptif; il n'a qu'un droit de retour successoral sur les biens donnés par lui, dont le fils n'aurait pas disposé. Les père et mère naturels ont-ils droit à une réserve? C'est là un point fort controversé. La jurisprudence actuelle la leur refuse, en l'absence de texte qui la leur attribue, et l'on opposerait en vain la réserve que cette même jurisprudence accorde aux enfants naturels; car, s'il est juste que les père et mère naturels ne retirent aucun bénéfice d'une parenté illégitime, il ne l'est pas moins d'adoucir pour les enfants naturels les conséquences rigoureuses de la faute de leurs auteurs.

La loi, après avoir fixé le montant de la réserve des descendants et de celle des ascendants, prévoit la difficulté qui s'élèverait au cas où la disposition par acte entre vifs ou testamentaire, excédant la *quotité* disponible, serait d'un usufruit ou d'une rente viagère. Pour savoir de combien le disponible est dépassé, il faudrait logiquement se livrer à des estimations aléatoires. La loi a résolu heureusement la difficulté en décidant que les héritiers auraient l'option entre exécuter la disposition excessive et abandonner la propriété de la *quotité* disponible (art. 917). Qu'arriverait-il si les réservataires n'étaient pas d'accord sur le parti à prendre? Chacun agira à sa guise. Par exemple, s'ils sont deux, l'un abandonnera la moitié du disponible, tandis que l'autre laissera s'exercer le droit viager sur la moitié de l'immeuble légué.

La loi prévoit ensuite, dans l'article 918, une fraude que la pratique avait démontrée anciennement être souvent employée pour éluder les dispositions relatives à la réserve. Lorsqu'une aliénation est faite : 1° entre successibles en ligne directe; 2° à charge de rente viagère, ou à fonds perdu, ou avec réserve d'usufruit, en d'autres termes moyennant un droit viager, la qualité des parties, le genre de l'aliénation font présumer que ce contrat à titre onéreux est une vraie libéralité. En conséquence, il y aura lieu à réduction si la valeur en pleine propriété des biens ainsi aliénés, étant imputée sur la portion disponible, dépasse cette *quotité*. Cette présomption, comme toutes celles sur la foi desquelles la loi annule certains actes, est absolue et n'admet pas la preuve contraire. L'article 918 fournit un moyen de faire tomber cette présomption de libéralité qu'il édicte; il faut pour cela que les personnes dont le droit de réserve aurait pu être lésé par des aliénations de ce genre donnent leur consentement aux actes indiqués dans cet article.

Le code civil, après avoir posé les principes sur la *quotité* disponible et la réserve, organise la réduction comme moyen de sanction de ces principes. Nous allons voir successivement qui peut demander la réduction et qui en profite, comment l'on vérifie si les libéralités excèdent le disponible, dans quel ordre et contre qui s'exerce la réduction, et enfin quels sont les effets de la réduction une fois opérée.

Le droit de demander la réduction n'appartient qu'à ceux au profit desquels la loi a établi une réserve ou à leurs héritiers et ayants cause, en comprenant, sous le mot ayants cause, les cessionnaires des héritiers réservataires (art. 921). Les donataires et légataires du défunt et les créanciers de la succession ne peuvent ni demander la réduction ni en profiter. Pour les donataires et légataires, la raison est évidente; un donataire ne peut attaquer les donations antérieures à la sienne, car le donateur n'a pu lui donner un bien dont il s'était déjà dépouillé, ni les donations postérieures qui ne lui causent aucun préjudice. Un légataire ne saurait élever aucun droit sur les biens qui ne sont pas dans le patrimoine du testateur au décès de celui-ci. Quant aux créanciers de la succession, quoiqu'ils ne puissent, en cette qualité, exercer l'action en réduction, ils seraient admis à l'exercer au nom des héritiers qui, en acceptant la succession purement et simplement, seraient devenus leurs débiteurs personnels.

Comment vérifie-t-on si les libéralités qui ont été faites dépassent le disponible et si, par suite, il y a lieu à réduction? Il faudra d'abord former la masse des biens existant au décès du testateur, puis estimer la valeur de ces biens et en déduire le montant des dettes; ensuite déterminer le disponible eu égard à la qualité et au nombre des réservataires, enfin distinguer les libéralités à imputer sur le disponible et sur la réserve. Reprenons chacune de ces opérations : dans la formation de la masse, il faudra comprendre tous les biens corporels ou incorporels qui ont appartenu au défunt et, de plus, mais d'une manière fictive, tous les biens dont il a été disposé par donation entre vifs. Les héritiers à réserve peuvent s'opposer à ce que les créances dont la rentrée est douteuse soient comprises dans la masse, à moins que les légataires ou donataires ne leur fournissent caution pour la rentrée de ces créances. Quant aux biens donnés par le défunt, il faut les réunir fictivement à la masse sans distinguer entre les libéralités faites à des étrangers et celles qui auraient été faites à des successibles, soit en avancement d'hoirie, soit par préciput, sans s'arrêter non plus à la forme de la libéralité, que les donations soient faites en la forme ordinaire ou d'une façon déguisée. En ce qui concerne l'estimation des biens, elle se fait pour les biens laissés par le défunt d'après leur état et leur valeur au moment du décès; pour les biens donnés, également d'après leur valeur au moment du décès, mais eu égard à leur état à l'époque des donations, ce qui signifie que l'on fera abstraction, dans l'évaluation de ces biens, des améliorations ou dégradations provenant du fait des donataires et que l'on tiendra compte seulement de l'augmentation de valeur ou de la dépréciation résultant de cas fortuits. Les biens étant estimés, on additionnera les deux masses, biens existants et biens donnés, et l'on défalquera les dettes. Mais ce mode d'opérer, qui est celui qu'indique la loi, ne doit être suivi que dans le cas où le *de cujus* a laissé plus de biens que de dettes, où l'actif de la succession est supérieur au passif. Dans le cas inverse, la masse des biens existants étant absorbée par les dettes, il faudra en faire abstraction, et la réserve ne se calculera qu'eu égard à la masse des biens donnés.

La détermination du disponible se fera d'après les principes que nous avons exposés plus haut. Reste à déterminer les libéralités qui s'imputent sur *quotité* disponible. On imputera sur cette *quotité* les libéralités faites à des non-réservataires et, parmi celles qui sont faites à des réservataires, les donations faites par préciput et hors part. Les donations sans clause de préciput attribuées aux réservataires s'imputeront sur la réserve. Ici, nous rencontrons une question fameuse par l'importance qu'elle a dans la pratique et les vives controverses qu'elle a soulevées. Un enfant, ayant reçu de son père une donation en avancement d'hoirie, renonce, plus tard, à la succession paternelle; pourra-t-il retenir le don à lui fait et dans quelle mesure le pourra-t-il? Indiquons, sans les discuter, les trois opinions qui ont successivement été adoptées par les tribunaux. D'abord, on permit au renonçant de garder la donation dans la mesure, et de la *quotité* disponible, et de sa part dans la réserve : c'est ce qu'on appelle le *système du cumul;* puis il ne put retenir la libéralité que dans la mesure de la *quotité* disponible, mais en commençant par l'imputer sur la réserve, de telle sorte qu'une portion du disponible restât libre entre les mains du père de famille; aujourd'hui, d'après les derniers arrêts de la cour de cassation, l'enfant renonçant est assimilé complétement à un étranger : la libéralité qui lui est faite s'impute sur la *quotité* disponible et ne peut excéder cette *quotité*.

Une fois que l'on a constaté que la somme des libéralités faites par le *de cujus* dépasse la *quotité* disponible, il s'agit de réduire. Dans quel ordre et contre qui opérer cette réduction? Si le *de cujus* n'a fait que des donations (art. 923 du code civil), la réduction s'effectuera en commençant par la dernière libéralité et ainsi de suite en remontant des plus récentes aux plus anciennes; s'il n'a fait que des legs, comme toutes ces libéralités ont même date, on les réduira proportionnellement, et cela quelle que soit la qualité des legs, qu'ils soient universels, ou à titre universel, ou à titre particulier. S'il a fait à la fois des donations et des legs, on commencera par ces derniers et on ne touchera aux donations qu'après s'être assuré qu'ils ne suffisent pas pour parfaire la réserve.

Comment s'effectuera la réduction? En principe, elle aura lieu en nature, c'est-à-dire que les immeubles, objets des donations excessives, seront remis en nature dans la masse à partager entre les réservataires. Par exception, la réduction s'effectuera par équipollent, c'est-à-dire par la dation d'une somme d'argent équivalente à la valeur dont il faut réduire les libéralités qui excèdent le disponible, dans les cas suivants : 1° lorsque les objets compris dans la donation sont des objets fongibles, de l'argent, des denrées; 2° lorsque le donataire a aliéné les biens qui lui ont été donnés; 3° lorsque le donataire est un des héritiers réservataires, que l'immeuble qu'il a reçu n'est pas commodément partageable et qu'il a droit, en sa qualité d'héritier, à plus de la moitié de la valeur de l'immeuble (art. 866); 4° lorsque, le donataire soumis à réduction étant encore un héritier réservataire, il se trouve dans la succession d'autres biens de même nature que ceux dont le *de cujus* l'a gratifié (art. 924).

Quels seront les effets de la réduction? Quant aux legs, ils seront caducs pour le tout ou pour partie, suivant que le *de cujus* aura absorbé tout ou partie de son disponible par des libéralités entre vifs. Quant aux donations, si elles avaient pour objet des immeubles, ceux-ci seront censés n'être jamais sortis du patrimoine du donateur et ils seront francs et libres de toutes dettes ou hypothèques créées par le donataire. Ce principe reçoit une double exception : 1° le donataire a le droit de conserver les fruits qu'il a perçus jusqu'au jour du décès du donateur; celui-ci les eût probablement dépensés en augmentant ses dépenses. Quant aux fruits que le donataire a perçus depuis le décès du donateur, la loi distingue : il en doit compte si la demande en réduction a été formée contre lui dans l'année du décès; il les conserve dans le cas contraire et ne les doit que du jour de la demande ultérieurement formée contre lui (art. 928); 2° si le donataire a aliéné les biens sujets à réduction, la loi, pour favoriser la circulation des biens en assurant la sécurité de la propriété, décide qu'en principe ces aliénations sont maintenues et que la réduction s'effectue par équipollent; mais les réservataires pourront revendiquer les biens aliénés entre les mains des tiers acquéreurs s'ils établissent préalablement l'insolvabilité du donataire, ce qu'ils prouveront en faisant vendre les biens personnels de celui-ci (article 930).

Après avoir exposé les principes qui régissent la *quotité* disponible ordinaire, il nous reste à parler de la *quotité* disponible entre époux. Nous distinguerons avec la loi suivant que l'époux donateur a laissé des ascendants ou des enfants issus de son mariage avec le donataire ou légataire, ou, enfin, des enfants issus d'un précédent mariage.

Si l'époux donateur ne laisse que des ascendants, il pourra, d'après l'article 1094, laisser à son conjoint tout ce qu'il aurait pu donner à un étranger et, en outre, l'usufruit de la réserve des ascendants, c'est-à-dire la moitié ou les trois quarts en toute propriété, suivant qu'il a laissé des ascendants dans les deux lignes ou dans l'une d'elles seulement, et, de plus, l'usufruit de la moitié ou du quart formant la réserve des ascendants. Cette disposition a été justement critiquée par les auteurs; elle ne laisse aux ascendants qu'une nue propriété sur des biens dont l'usufruit appartiendra à des personnes qui auront ordinairement de moins qu'eux l'âge d'une génération.

Si l'époux disposant laisse des enfants issus de son mariage avec le conjoint auquel il a fait des libéralités, il pourra lui donner un quart en pleine propriété et un quart en usufruit ou la moitié en usufruit seulement (article 1094). Il paraît bizarre que, après avoir permis de donner un quart en propriété et un quart en usufruit, la loi dise qu'un conjoint peut, s'il le préfère, donner à son conjoint deux quarts en usufruit seulement. Il faut entendre cette disposition en ce sens que, si la libéralité faite par le donateur ne porte que sur l'usufruit de ses biens, il ne pourra donner au delà de la moitié. La loi a voulu assurer aux enfants, dans ce cas, au moins la moitié en usufruit des biens de leur père ou mère. Cette *quotité* disponible est, on le voit, tantôt plus, tantôt moins forte que la *quotité* disponible ordinaire; plus forte si le disposant laisse deux, trois enfants ou un plus grand nombre, moins forte, au contraire, s'il n'en laisse qu'un. De là s'est élevée la question de savoir si, lorsque la *quotité* disponible entre époux est moins considérable que la *quotité* ordinaire, on ne pouvait disposer envers son conjoint dans les limites de cette dernière *quotité*. Sans entrer dans les détails de cette grande controverse, disons seulement que la jurisprudence considère la *quotité* disponible entre époux comme limitativement fixée par l'article 1094 au quart en propriété et au quart en usufruit, sans que l'on ait à s'occuper du montant de la *quotité* ordinaire.

Si le *de cujus* qui a fait des libéralités à son conjoint a laissé des enfants issus d'un précédent mariage, il ne pourra donner à ce conjoint, d'après l'article 1098, qu'une part d'enfant le moins prenant, sans que cette part puisse jamais excéder le quart des biens.

Ainsi, un veuf a quatre enfants; il se remarie et meurt après avoir fait une donation à sa nouvelle épouse; cette donation ne pourra dépasser un cinquième de ses biens. Lorsque la loi parle de l'enfant le moins prenant, elle veut dire que, lorsque l'un ou plusieurs des enfants ont reçu des libéralités préciputaires, la part que peut recevoir le nouveau conjoint se calcule non sur la part de l'enfant avantagé, mais sur celle de l'enfant qui a le moins. On décide, en général, qu'en cas de plusieurs convols successifs, tous les conjoints, pris ensemble, ne doivent pas recevoir au delà d'une part d'enfant.

QUOTTEMENT s. m. (ko-te-man — rad. *quotter*). Action de quotter; résultat de cette action.

QUOTTER v. n. ou intr. (ko-té — de *cos, cotis*, caillou, d'où le provenç. *cotar*, caler, fixer avec un caillou). Techn. Se dit de la position d'une dent de roue qui porte sur l'engrenage.

QUOUETTE s. f. (kou-è-te). Autre orthographe du mot COUETTE.

QUOUS (*Apollinopolis Parva*), petite ville d'Afrique, dans la haute Egypte, sur la rive droite du Nil; commerce important. On y remarque les ruines d'un temple qui dut être autrefois très-considérable, à en juger par la magnificence de ce qui reste encore.

QUOUSQUE TANDEM (*Jusques à quand*), Premiers mots de l'apostrophe foudroyante de Cicéron à Catilina, lorsque celui-ci osa se présenter au sénat après la découverte du complot qu'il tramait contre la république : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientia nostra?* « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? »

Le *quousque tandem* de l'orateur romain n'a pas échappé à l'usage plaisant qu'on fait en général de ces mots qui rappellent des circonstances solennelles. C'est dans ces contrastes que se plaît à briller l'esprit français. Crébillon travaillait depuis trente ans à son *Catilina*, dont il avait lu des fragments à quelques amis et dont on parlait dans le monde littéraire comme d'une merveille dramatique. Le public, qui, depuis si longtemps, entendait parler de cette pièce et ne la voyait jamais, qoiqu'on la lui promît toujours, s'écriait quelquefois avec Cicéron : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientia nostra?*

Dans l'application, qui est presque toujours plaisante, on emploie indifféremment la forme latine ou la forme française :

« La députation de la Gironde, qui a donné son nom à un parti et presque à une France, appuyait Vergniaud de talents énergiques et brillants dout l'ensemble ne se reproduira jamais. Quand Louvet renouvelle dans son admirable accusation contre Robespierre le *quousque tandem* de Cicéron, je tressaille d'enthousiasme. »

CH. NODIER.

« Tout à l'entour du musicien s'ouvraient des chambrettes, des cabinets, loués ou sous-loués à des étudiants qui prenaient leurs repas chez lui. Ces messieurs, grands fumeurs, chantaient des romances, donnaient du cor ou jouaient du flageolet, en sorte que dans cette région la symphonie était permanente : *Quousque tandem!* »

TOPFFER.

« La réunion, au premier coup d'œil, était semblable aux réceptions de tous les grands jours : quelques hommes qui viennent à l'Académie uniquement pour voir les dames, qui, de leur côté, viennent chez nous uniquement pour être vues; des étrangers, des princes, des évêques, des cordons bleus, des toisons d'or, des croix de Saint-Louis et le monde à la mode, heureux et fier de répondre : « Eh! » oui, je viens de l'Académie! » Il faut compter aussi, parmi les fidèles, les quinze ou vingt aspirants à l'Académie, autant de mouches bourdonnantes qui semblent dire aux académiciens vivants ce que disait Cicéron à Catilina : « *Jusques à quand, enfin, abuserez-vous de notre patience?* »

J. JANIN.

« Le grand et unique objet vers lequel Bailly dirigeait ses vues fut la faveur populaire... Mais le masque épais de son aristocratie n'a pas tenu longtemps contre le coup d'œil profond et pénétrant de quelques citoyens observateurs... Moderne *Catilina, jusques à quand abuseras-tu de notre patience*? Te flatterais-tu donc encore de surprendre la loyauté française! Je te le prédis, plus tu crois ton triomphe assuré, plus ta chute est prochaine et terrible!... »

FRÉRON fils.

QUOUYA s. m. (kou-ia). Mamm. Syn. de MYOPOTAME.

QUOY (Jean-René-Constant), naturaliste français, né en 1790, mort à Rochefort en 1869. Il entra, sous l'Empire, dans le service de santé de la marine, devint successivement officier de santé (1821), professeur (1824), médecin en chef (1835), inspecteur général du service de santé de la marine (1848) et fut mis, dix ans plus tard, à la retraite. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences. M. Quoy a rédigé, avec M. Gaimard, la partie qui concerne la zoologie dans le *Voyage autour du monde* de Freycinet (1824-1844) et le *Voyage de l'*Astrolabe (1832) et il a publié des articles et des mémoires dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans les *Comptes rendus de l'Académie*.

QUOYA s. m. (ko-ia — de *Quoy*, natur. fr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des égiphilées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

QUVY, île de l'Océanie (Mélanésie), au N.-E. de la Terre des Papous, dans le grand Océan équinoxial; par 0° 7′ 56″ de latit. N. et 127° 45′ 43″ de longit. E.

QVALFIORD, golfe de l'océan Glacial arctique, sur la côte N. de la Norvége, au N. de l'île Qvaloe. Il présente une longueur d'environ 54 kilom. du N.-O. au S.-E., et de 22 kilom. du N.-E. au S.-O.

QVALOE (*île des Baleines*), île de la mer Glaciale, sur la côte N. de la Norvége, à l'E. de l'île de Soroe, par 78° 38′ de latit. N. et 21° 25′ de longit. E.; 24 kilom. sur 12. Elle est stérile et à peu près privée de bois, dont le manque s'y fait vivement sentir. La ville d'Hammerfest est sur sa côte occidentale.

QVANANGER-FJORD, golfe de l'océan Glacial arctique, sur la côte N. de la Norvége. Il se développe sur une longueur de 54 kilom. du N.-O. au S.-E., avec une largeur moyenne de 9 kilom.

QVARKEN, détroit du golfe de Botnie, formé par le rapprochement des côtes de la Suède et de la Finlande, entre Umea et Wasa.

QVARNBERGSSIOEN, lac de Suède, dans le gouvernement d'Oertersund, à l'E. des Dofrines. Il s'étend du N.-O. au S.-E. sur une longueur d'environ 45 kilom., avec une largeur moyenne de 46 kilom.

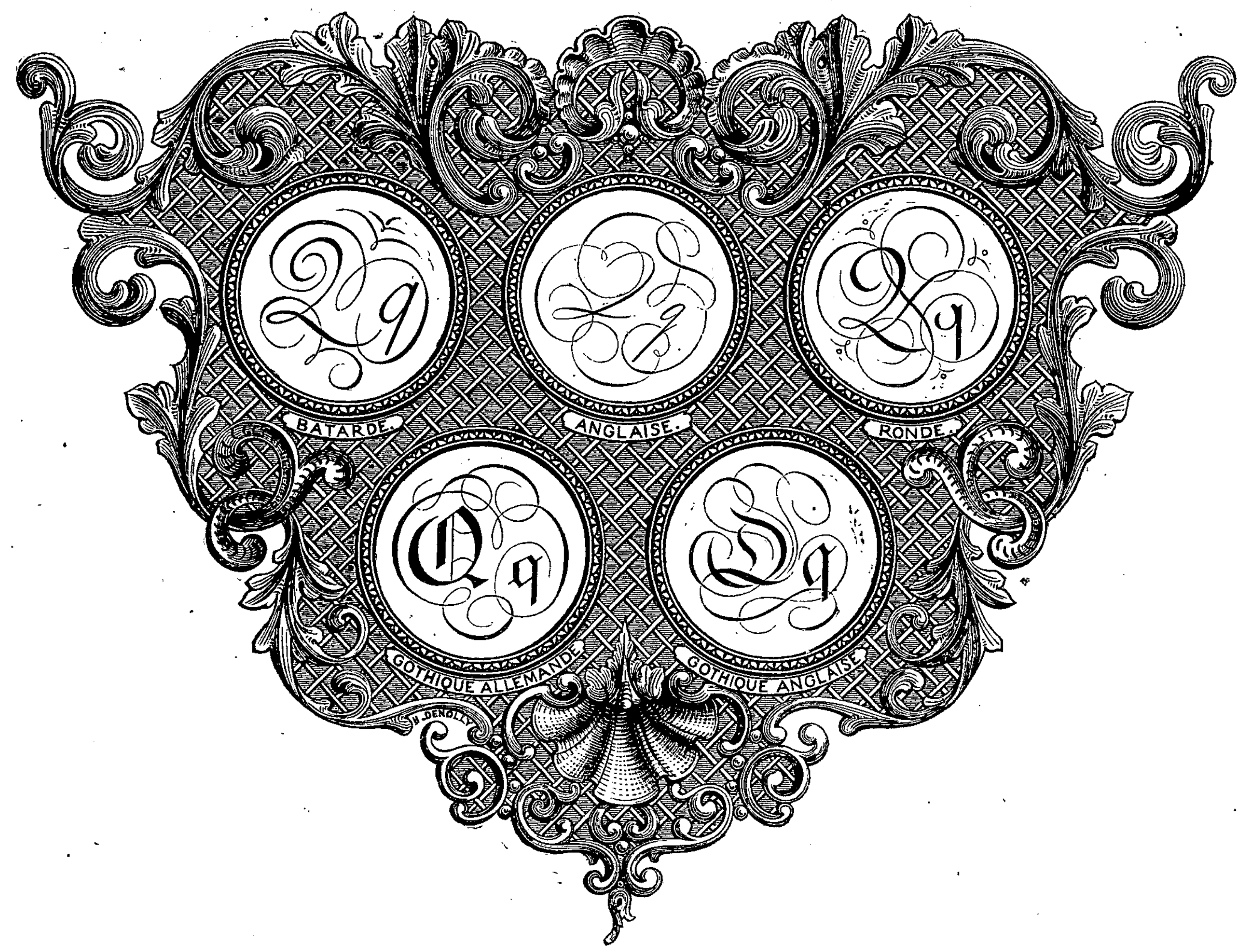

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E SIÈCLE

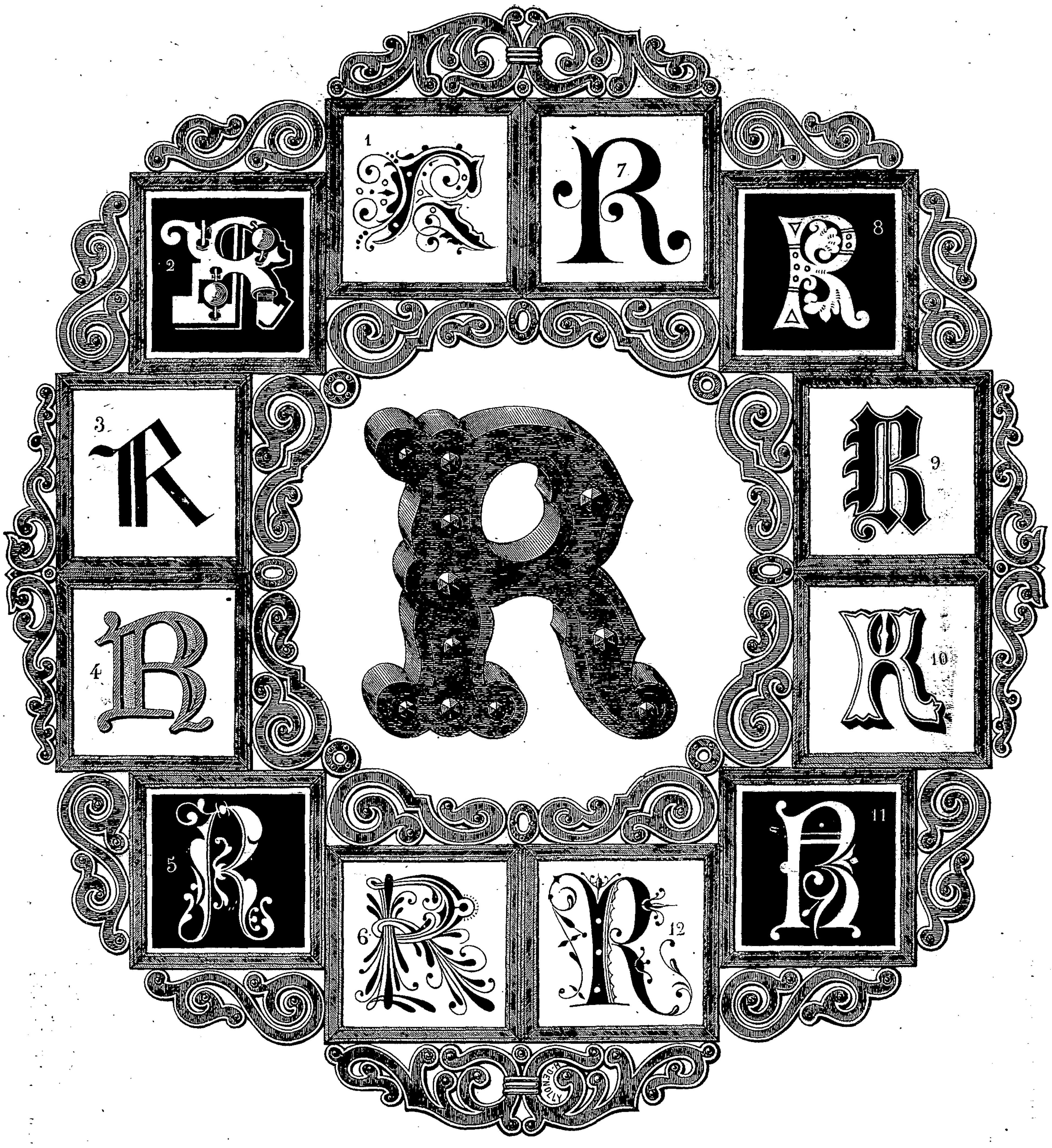

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^que royale de Munich. — XII^e siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise — XV^e siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^que royale de Munich. — XI^e siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e siècle.

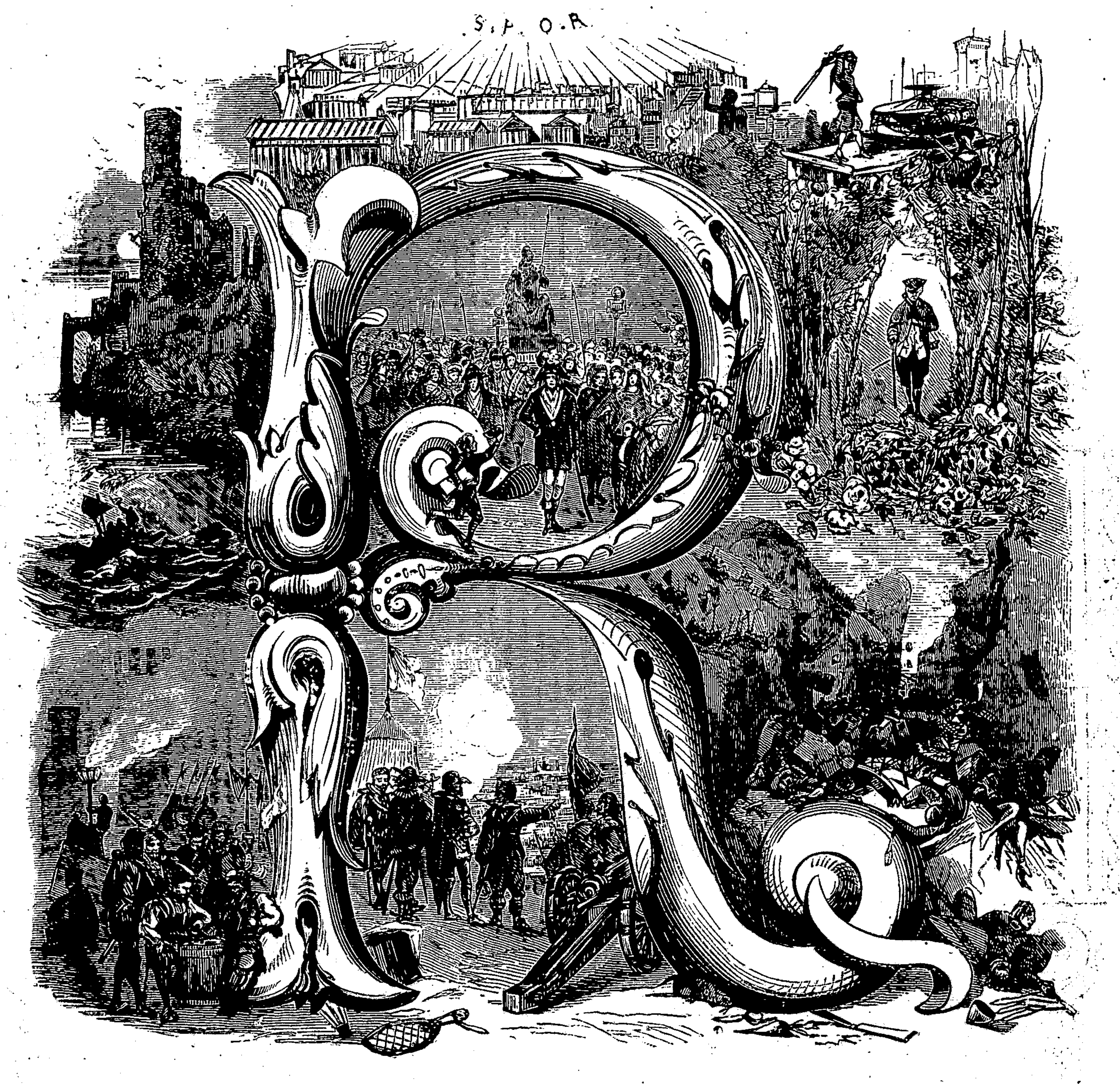

R s. f. dans l'ancien système, s. m. dans le nouveau (è-re dans l'ancienne épellation, re dans la nouvelle). Dix-huitième lettre et quatorzième consonne de l'alphabet : *Un grand* R. *Un* r *minuscule. Racan bégaye et n'a jamais pu prononcer son nom; par malheur, l'*r *et le* c *sont les deux lettres qu'il prononce le plus mal.* (Tallemant des Réaux.) *L'étourneau articule franchement la lettre* R. (Buff.) *Quelquefois le bruit qu'on entend à la région précordiale ressemble au bruit du rouet, et le son prolongé de la lettre* R *en donne la plus juste idée : r,r,r,r,r.* (Bouillaud.)

L'*r* en roulant approche; elle rend à souhait
Et le bruit de la roue et le refrain du rouet;
Elle imite surtout le fracas du tonnerre;
Vous l'entendez parfois, riante et débonnaire,
Du ruisseau qu'en sa course arrêtent les cailloux
Retracer le murmure et le léger courroux;
Mais bientôt l'Eridan, la Loire, la Garonne,
L'Euphrate, la Dordogne et le Rhin et le Rhône
La forcent d'exprimer, par ses redoublements,
La rage de leurs flots grossis de noirs torrents.
Elle roule à son gré le char et la charrette;
A mouvoir la charrue en campagne elle est prête;
Elle sait tour à tour, sur le pavé brûlant,
De Mondor diriger le carrosse brillant,
Et de Damis le fat, et de Phryné la folle
Elle emporte au hasard la bruyante carriole.
La brouette en bronchant lui doit maint soubresaut,
Et le rustre lui fait traîner son lourd chariot.
Le barbet, irrité contre un pauvre en désordre,
L'avertit par des *r* avant que de le mordre.
Le rabot par des *r* a de tout temps raclé,
Et le tambour par l'*r* est encor rappelé.

DE PIIS.

— Au commencement et dans le corps des mots, le *r* s'articule toujours : RaccouRci, *Règlement*, RiRe, Rodomont, Rhubarbe.

— *Rr* se prononce tantôt comme un *r* simple fortement articulé : *Guerre, terre;* tantôt comme deux *r* articulés plus ou moins distinctement : ARRestation. *ERRatum. IRRéligion. Il mouRRa. Nous acqueRRons. Vous couRRez.*

— Comme abréviation, R, dans les monuments romains, signifie *Regulus*, *Roma*, *Romanus*, *Rex* ou *Reges; Rationalis*, Procureur du fisc; *Recta* ou *recto*, Droit, devant; *Requictorium*, Tombeau; *Rostra*, La tribune aux harangues. ‖ RC. signifie *rescriptum*, Rescrit; R. C., *Romana civitas*, La cité romaine; REF. C., *reficiendum curavit*, A fait rétablir; REG., *regio*, Pays; RP., *respublica*, République; RET. P. XX., *retro pedes viginti*, Vingt pieds en arrière; REQ., *requiescit*, Il repose; RS., *responsum*, Réponse; ROB., *robigalia*, Fêtes en l'honneur du dieu Robigus, pour le prier de garantir les blés de la rouille; RF., *refert*, Il importe; RTD., *rotundum*, Rond; RVF., *Rufus.* ‖ R. P. signifie *Révérend Père* et se met devant les noms des religieux. ‖ R^{o} se met pour *recto* dans les livres de commerce. ‖ ℟, en liturgie, signifie Répons.

— Dans les ordonnances médicales, *R* signifie *recipe*, Prends.

— Comme lettre numérale, *R* valait à Rome 80; avec un trait dessus, *R* valait 80,000. ‖ Chez les Grecs, *R*, avec l'accent dessus, valait 100; avec l'accent dessous, 100,000. ‖ Le *resch* des Hébreux vaut 200; surmonté de deux points placés horizontalement, il vaut 200,000.

— R était la marque des monnaies frappées à Orléans, et antérieurement de celles qu'on frappait à Villeneuve-lez-Avignon.

— **Encycl.** Le *r*, que nous avons emprunté au latin, correspond au *rho* des Grecs et au *resch* des Hébreux et des Phéniciens. Tout le monde a lu la description que Molière, dans la leçon de philosophie du *Bourgeois gentilhomme*, donne du mécanisme de la prononciation de la lettre *r*. Cette description était textuellement empruntée à un *Discours sur les lettres* de l'académicien Cordemoy, qui dit que le *r* se prononce « en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais, de manière que, étant frôlée par l'air qui sort avec force, elle lui cède et revient toujours au même endroit. » Selon M. Vaïsse, cette description, toute plaisante qu'elle peut paraître dans la bouche de l'interlocuteur de M. Jourdain, n'en est pas moins préférable, au point de vue de l'exactitude, à celle qui est donnée dans l'*Encyclopédie* de Diderot, où le son de cette lettre est représenté comme « l'effet d'un frémissement fort vif de la langue dans toute sa longueur; » car c'est à l'extrémité antérieure de la langue seulement qu'ont régulièrement lieu les vibrations ou oscillations rapides de cet organe, qui, cédant et resistant alternativement, par l'effet de son élasticité naturelle, à l'effort du souffle, abandonne et reprend plusieurs fois de suite son contact avec le palais. Ce mécanisme, ajoute M. Vaïsse, a une remarquable analogie avec ce qui se passe dans le jeu de la clarinette, dont l'anche produit contre le bec l'effet du bout de la langue contre le palais. Les courts et rapides mouvements de la langue dont il est ici question sont donc produits, non pas par l'action des muscles abaisseurs de cet organe, mais bien par l'effort du souffle forçant son passage, malgré la résistance que lui oppose la langue en se roidissant contre le palais.

La lettre *r* et la lettre *l* sont quelquefois désignées sous le nom de trilles. « Toutes deux, dit Max Müller, sont susceptibles d'intonation ou sonores; autrement dit, ce sont des modifications de l'esprit doux; mais elles diffèrent des autres modifications de l'esprit doux par le rôle qu'y jouent, en se mettant à vibrer, certaines portions de la bouche. Il m'est impossible d'indiquer également bien, par la prononciation, les différentes espèces de *r*; il vaut donc mieux emprunter la description qu'en fait un des hommes qui ont, en pareille matière, la plus haute autorité, M. Ellis. Dans les trilles, écrit-il, le souffle est émis avec assez de force pour faire vibrer, non-seulement une membrane, mais quelque partie molle plus considérable, comme la luette, la langue ou les lèvres. Dans l'arabe *grh*, qui équivaut au *burr* du dialecte du Northumberland et au *r* grasseyé des Provençaux, la luette est appliquée sur la partie postérieure de la langue, dans la direction des dents, et vibre très-distinctement. Si la langue est levée davantage et si la vibration est confuse ou très-légère, on a comme résultat le *r* de l'anglais dans *more*, *poor*, tandis qu'une élévation encore plus marquée de la langue produit le *r* tel qu'on

l'entend après les voyelles palatales, dans *hear*, *mere*, *fire*. Ces trilles sont si rapprochées des voyelles qu'elles forment des syllabes distinctes, et il est difficile de les séparer des voyelles. Par suite, quand une voyelle gutturale les précède, l'effet du *r* est à peine perceptible. C'est ainsi que l'on peut à peine distinguer *laud* et *lord*, *father* et *farther*. »

Les Romains donnaient à la lettre *r* l'épithète de *canine*, ainsi qu'on le voit dans la première satire de Perse, parce qu'ils trouvaient de l'analogie entre le son de cette lettre et celui que fait entendre le chien qui gronde avant d'aboyer. On a fait observer que le *r* est d'un fréquent emploi dans les mots qui expriment une émotion soudaine violente, tels que *crainte*, *frayeur*, *courroux*, *horreur*, *terreur*, etc. On pourrait opposer les mots *douceur*, *repos*, *tranquillité* et mille autres; car rien n'est plus arbitraire que ces systèmes onomatopéiques.

Le sanscrit a le *r* voyelle, qui se prononce *ar* ou *ri*, et le *r* semi-voyelle.

Chez les Grecs, le *rho* se redouble après l'augment syllabique et après des prépositions finissant par une voyelle : *erripton*, *anarriptô*, *aporriptô*, etc. Mais les poëtes ont la faculté de conserver un *r* simple pour les besoins de la mesure. Quelques poëtes plus modernes se permettent la même licence de remplacer par un *r* simple un *r* double appartenant à la racine du mot. Au commencement d'un mot, le *rho* grec est toujours marqué de l'esprit rude, excepté chez les Eoliens, qui n'employaient jamais cet esprit; excepté aussi dans le mot *raros*, qui est marqué de l'esprit doux. Les Eoliens remplaçaient l'esprit rude par un digamma, qu'ils mettaient toujours devant le *rho*, au commencement des mots; ainsi ils disaient *frêtôr*, *frodos* pour *rhêtôr*, *rhodos*. Les habitants d'Erétrie faisaient un fréquent usage du *rho;* ils inséraient cette lettre dans presque tous les mots, si nous en croyons les auteurs anciens. Les poëtes ont inséré aussi cette lettre dans quelques mots pour obtenir un son plus rude. On ne sait si l'aspiration qui accompagnait chez les anciens l'articulation *r* la précédait ou la suivait dans la prononciation. En français, nous écrivons par *rh* les mots dérivés du grec dans lesquels le *rho* initial était marqué de l'esprit rude, tels que *rhythme*, *rhétorique*. M. William Edwards, dans ses *Recherches sur les langues celtiques*, croit devoir admettre le *r* aspiré dans son tableau des éléments alphabétiques des langues de l'Europe occidentale. Le groupe de lettres *rh* entre, en effet, dans l'orthographe du gallois et dans la langue germanique des anciens Goths. On trouve les mêmes lettres réunies dans l'ordre inverse, *hr*.

Freund remarque que, dans beaucoup de mots de la langue latine, au milieu et à la fin des mots, mais non au commencement, *r* paraît être une transformation plus récente du son primitif *s;* la tradition attribue à Appius Claudius Cæcus, consul en 446 et 457, ou à L. Papirius Crassus, consul en 417, l'introduction de *r* à la place de *s*. On cite, comme exemples de cette transformation, les mots : *asa*, *lases*, *plusima*, *meliosem*, *meliosibus*, *fœdesum*, *Fusius*, *Papisius*, *Valesius*, *janitos* devenus *ara*, *lares*, *plurima*, *meliorem*, *melioribus*, *fœderum*, *Furius*, *Papirius*, *Valerius*, *janitor*. Comparez *heri* à côté de *hesternus*. Les deux sons se trouvent concurremment employés : dans quelques substantifs de la troisième déclinaison en *or* ou *os : arbor*, *color*, *honor*, *labor*, etc., qu'on écrit aussi *arbos*, *colos*, *honos*, *labos*, etc.; dans *quæso*, *quæsumus*, maintenus à côté de *quæro*, *quærimus;* dans *nasus*, *pulvis*, conservés à côté de *naris* et *pulver*, etc. La transformation inverse de *r* en *s* paraît très-douteuse; les formes où on la suppose, comme *hesternus*, de *heri*, *festus*, de *feriæ*, *ustum*, d'*uro*, etc., s'expliquent mieux par un *s* originaire.

En latin, le *r* subit assimilation le plus souvent devant *l : libellus*, *tenellus*, *intelligo*, de *liber*, *tener*, *interlego*, et aussi devant *s*, dans *dossuarius*, de *dorsum*. Il y a suppression de *r* dans *pejero*, pour *perjuro*, et dans les formes *crebesco*, *rubesco*, *susum*, usitées concurremment avec *crebresco*, *rubresco*, *sursum*, etc.

C'est un fait bien connu que non-seulement des individus, mais des nations tout entières éprouvent de la difficulté à prononcer la lettre *r*. Aucun Chinois qui parle la langue classique ne prononce jamais cette lettre. Ils disent *Ki-li-sse-tu* au lieu de *Christ; Eulopa* au lieu d'*Europe; Ya-me-li-ka* au lieu d'*Amérique*. *R* manque également au langage des Hurons, des Mexicains, des Othomis et à d'autres dialectes américains; au cafre et à plusieurs idiomes de la Polynésie. Dans les langues polynésiennes, *Christ* se prononce *Kalaisi*. *R* permute souvent avec *l;* mais *l*, de son côté, est un son inconnu en zend, dans les inscriptions cunéiformes, dans le japonais (du moins dans plusieurs de ses dialectes) et dans plusieurs idiomes de l'Amérique et de l'Afrique.

Les Mongols et les Mandchoux, qui l'emploient quelquefois dans le corps des mots, n'en ont aucun auquel elle serve d'initiale. Les Indiens du Massachusetts, aux Etats-Unis, ainsi que les Delawares et les Tchérokis, ne pouvant prononcer cette lettre, la remplaçaient dans les noms des Anglais, avec lesquels ils étaient en rapport, par *l* ou *n*. Chez nous, les enfants, à qui cette lettre offre longtemps une grande difficulté, font parfois une substitution semblable et disent *blas*, *gland*, *plis*, pour *bras*, *grand*, *pris* A la fin du siècle dernier, le chanteur Garat avait à Paris mis à la mode un défaut de prononciation qui lui était naturel et qui consistait à supprimer complétement l'articulation *r*. On vit les merveilleux de l'époque parler de « Ga'at, » du « théât'e, » de « l'Opé'a. » Du reste, même sans chercher une prononciation excentrique, les Parisiens présentent dans leur manière de prononcer la lettre *r* quelque chose de particulier. Ils grasseyent. Le parler gras ou le grasseyement est bien plus prononcé encore en Provence, et notamment à Marseille, qu'à Paris, où, selon l'observation de Kempelen dans son *Mécanisme de la parole*, cette habitude semble moins le résultat d'un vice organique que celui d'un caprice de la mode. Et, à l'appui de cette opinion, l'on peut observer encore que cette habitude particulière de prononciation s'efface de jour en jour davantage.

Dans les mots qu'ils ont empruntés aux langues étrangères, les Espagnols et les Portugais ont quelquefois changé le *r* en *l;* mais lorsque les premiers, comme ils le font assez fréquemment, redoublent le *r*, ils font résonner cette lettre avec une force toute particulière, comme dans le mot *perro* (chien), qui ne se distingue que par son second *r* de *pero* (mais).

En anglais, ainsi que le fait remarquer le grammairien Murray, la lettre *r* a deux valeurs. Au commencement des mots, elle s'articule comme en français : *Rome*, *rage*, *risk;* mais à la fin des mots, ou même au milieu d'un mot, quand elle est suivie d'une autre consonne faisant partie de la même syllabe, elle prend une articulation moins rude et, pour ainsi dire, écrasée, qui approche beaucoup du grasseyement : *bar*, *bard*, *card*, *hard*, *hardship*, *guard*, *regard*, *regardless*, *march*, *park*, etc., etc. Dans ces sortes de mots, le *r* s'articule du fond de la gorge et se fait si peu entendre qu'on dirait presque que ces mots sont écrits : *baa*, *baad*, *caad*, *haad*, etc. Cependant ce serait une faute que de supprimer le *r* entièrement; il faut l'articuler, mais faiblement et sans le faire ronfler.

Quand, en anglais, le *r* est suivi d'un *e* muet dans une syllabe finale, il se transpose, surtout si l'accent prosodique tombe sur la syllabe précédente : *acre*, *fibre*, *theatre*, *centre*, *sceptre*, *spectre*, etc., se prononcent comme s'ils étaient écrits *é-keur*, *faïbeur*, etc. Il en est de même de *apron*, *iron*, qui se prononcent *é-peurn*, *aï-eurn*, et de *citron*, *saffran*, que l'on prononce le plus souvent *cit'eurn*, *saf'eurn*. Cette transposition du *r* est cause que les Anglais ont, en général, beaucoup de peine à s'habituer au *r* final des Français, car nous le prononçons toujours *re*, très-faiblement, au lieu qu'eux, à moins qu'ils n'y fassent grande attention, sont enclins à le prononcer *eur* et beaucoup plus fortement que nous. Par la même raison, les Français ne peuvent guère s'accoutumer au *r* final des Anglais.

Si nous considérons, dit Max Müller, que dans beaucoup de langues *r* est une gutturale et *l* une dentale, nous le pourrons comprendre dans la catégorie des sons indéterminés à laquelle appartient le son intermédiaire entre *k* et *t;* il se fait là une confusion qui a été remarquée non-seulement dans les langues polynésiennes, mais aussi dans les langues africaines. Parlant des dialectes setshuana, le docteur Bleek fait cette observation : « On est fondé à considérer *r* dans ces dialectes comme une sorte de lettre flottante, intermédiaire entre *l* et *r*, plutôt que comme un *r* nettement articulé. »

Même dans les langues classiques, on peut découvrir quelques faibles traces de cette confusion entre *r* et *l;* mais ici c'est l'exception et non pas la règle. Il est impossible de douter que les deux terminaisons latines *aris* et *alis* ne soient parfaitement identiques.

Des exemples du changement de *l* en *r* se présentent dans presque toutes les langues; ainsi, nous trouvons en anglais *lavender*, lavande, de *lavendula; colonel*, du vieux français *coronel*, qui se dit aussi *coronel* en espagnol. Nous trouvons pareillement en français *rossignol*, de *lusciniola;* en latin, *cærulus*, bleu, azuré, de *cœlum*, ciel; en grec, *kephalargia*, mal de tête, et *lethargia*, léthargie, venant de *algos*, douleur. On suppose que le valaque *dor*, désir, est le même mot que l'italien *duolo*, douleur. Dans *apôtre*, *chapitre*, *esclandre*, s'est opéré le même changement de *l* en *r*. D'autre part, *r* s'est changé en *l* dans les mots italiens *albero*, arbre, de *arbor; celebro*, cervelle, de *cerebrum; mercoledi*, mercredi, de *Mercurii dies; pellegrino*, pèlerin, de *peregrinus*, et dans le français *autel*, de *altare*.

Dans la famille des langues dravidiennes, le changement de *l* en *r* est fréquent, et le changement inverse plus fréquent encore.

Les linguales *k* et *l*, produites par le plus mobile des organes, ainsi que l'observe Chevallet, sont elles-mêmes mobiles comme l'organe qui sert à leur formation. La facilité avec laquelle ces consonnes se déplacent fait que l'on conserve la lettre, tout en se soumettant aux exigences de l'euphonie ou bien en faisant la part à la force, à la netteté, à la facilité, à la rapidité de la prononciation. Un léger coup de langue donné à propos suffit pour tout concilier.

Tous les peuples, non plus que tous les individus, ne s'accordent pas sur les diverses qualités des sons auxquels ils donnent la préférence; tel préfère l'euphonie à la force, tel autre préfère la force à l'euphonie; l'un cherche dans la prononciation une harmonieuse ampleur, l'autre ne cherche que la brièveté et la rapidité. Ainsi, les transpositions, ne s'effectuant pas toutes en vue du même but, ne peuvent pas s'accomplir toutes de la même façon. Tantôt la linguale reflue en arrière et tantôt elle se porte en avant; tantôt elle va se placer à la suite d'une consonne et tantôt à la suite d'une voyelle. De là résultent différentes sortes de transpositions qui correspondent aux fins qu'on se propose et aux divers besoins qui viennent d'être énoncés. A Paris et dans ses environs, le peuple dit *brelue*, pour *berlue; berloque*, pour *breloque; ferlaté*, pour *frelaté; ferluquet*, pour *freluquet ; pertantaine*, pour *pretantaine*. Selon le *Dictionnaire du bas langage*, on dit encore à Paris : *éberner*, pour *ébrener; précepteur*, pour *percepteur; gromand*, pour *gourmand;* selon M. Agnel : *fremer*, *frémi*, *éprévier*, pour *fermer*, *fourmi*, *épervier;* selon Boinvilliers : *breline*, pour *berline; bertelle*, pour *bretelle; fanferluche*, pour *fanfreluche; pimpernelle*, pour *pimprenelle;* selon Legoarant : *aréostat*, pour *aérostat;* selon Vadé : *blouque*, pour *boucle; cocrodille*, pour *crocodile; saquerment*, pour *sacrement*.

Des transpositions analogues se rencontrent dans la langue latine : *cerno* fait au parfait *crevi; sperno*, *sprevi; sterno*, *stravi*. *Paupertas* a donné pauvreté; *tuber*, truffe; *turbidus*, trouble; *turbo*, trombe; *pro*, pour; *glycyrrhiza*, réglisse; *Druentia*, Durance; *vervex*, brebis. On disait autrefois sans transposition, *berbiz*, qui se trouve dans les lois de Guillaume le Conquérant. La transposition n'a pas eu lieu dans *berger*, formé de *berbicarius*, mot de basse latinité dérivé de *vervex*, comme *chevrier* et *vacher* dérivent de *chèvre* et de *vache*.

De *forma*, forme pour mettre égoutter le lait caillé, on fit dans la basse latinité *formaticum*, d'où l'italien *formaggio*, et l'ancien français *formage*, qui est devenu *fromage*. *Temperare* nous a donné *tremper*. « *Tremper son vin*, dit M. Guessard, signifiait au moyen âge *temperare vinum* (*aqua*). On écrivait tantôt *temprer*, tantôt *tremper*. Cette dernière forme a prévalu et est restée dans la langue; mais on lui attribue généralement un sens qu'elle n'a pas. On s'imagine que *tremper son vin*, c'est le mouiller; erreur évidente : *tremper son vin*, c'est le *tempérer*, selon la forme moderne. On trouve dans Joinville des exemples de *temprer* et *tremper* du vin. *Bord* a formé le verbe *border* et, par transposition, *broder*, qui, pris dans une acception particulière, signifie proprement orner les *bords*.

L'origine graphique de la lettre R est inconnue. Elle présente, d'ailleurs, une difficulté curieuse. La lettre R des latins correspond, avons-nous dit, au *rho* des Grecs et au *resch* des Phéniciens et des Hébreux, qui signifie étymologiquement *tête*. La forme du *rho* sur les monuments épigraphiques n'est pourtant pas celle de notre R, mais bien celle de notre P, par l'absence du jambage incliné par lequel nous terminons la première de ces deux lettres; cependant, selon M. Waïsse, l'addition de ce jambage ne doit point être attribuée aux Latins, car ceux-ci sembleraient, au contraire, n'avoir fait que rendre à ce caractère sa forme primitive, puisqu'on rencontre le jambage final dans le *rho* de certaines inscriptions grecques fort anciennes d'Argos, de Delphes et de Syracuse. Bien plus, quelques monuments phéniciens nous montrent la même forme donnée au *resch*.

R, préfixe. V. RE.

RA s. m. (ra). Onomatopée destinée à désigner les coups de baguettes donnés sur le tambour, de manière à former un roulement très-bref : *Le pied gauche doit tomber avec le* RA. (Compl. de l'Acad.) *Le tambour-major bat la mesure des* RA *et des fla*. (Marco Saint-Hilaire.) ‖ On écrit quelquefois RRA, pour rendre l'onomatopée plus énergique : *Il n'y en a pas pour pincer un roulement comme moi. Ce n'est pas moi qui prendrai un fla pour un* RRA. (Scribe.)

RA s. m. (ra). Gramm. Nom d'une des consonnes fortes du sixième ordre, dans l'alphabet sanscrit et qui correspond au *r*. ‖ Huitième lettre de l'alphabet arménien. ‖ Dixième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Douzième lettre de l'alphabet turc.

RA, nom ancien du soleil dans la mythologie égyptienne. Il est le plus généralement représenté sous la figure d'un homme à tête d'epervier. Le dieu est tantôt immobile et debout, tantôt dans l'attitude de la marche, tantôt assis sur un trône. Ce trône était un souvenir de la royauté qu'il avait primitivement exercée en Egypte. Le soleil, dont la révolution marque le temps, était pris pour le temps lui-même. Avant son lever, il se nommait **Toum** ou **Atoum**. Sous cette forme, il était la source de l'être. Le soleil avant sa manifestation lumineuse, c'était Dieu avant qu'il se fût manifesté par ses œuvres, l'essence divine. Atoum était représenté sous la forme humaine, le corps revêtu d'une tunique verte, d'une cuirasse de bronze. La déesse du ciel s'étend au-dessus de lui, en formant une voûte avec son corps allongé. Atoum, soleil levant, sort, par un gracieux emblème, d'une fleur de lotus. Alors, en se levant, il prend le nom de **Horus**. Ra avait d'autres noms comme divinité locale. A Edfou, par exemple, il se nomme **Hout**. Pendans les heures nocturnes, il visite les royaumes infernaux, sous le nom et la forme du dieu **Noum**. A midi, parvenu au centre du corps de la déesse du ciel, au moment de sa plus grande ardeur, il prend la forme d'un griffon. La syllabe qui compose le nom du soleil, *ra*, s'ajoutait au nom des divinités qu'on voulait identifier avec cet astre, comme *Ammon-Ra*, *Hor-Ra*, *Osiris-Ra*, etc.

RAAB, en latin *Arabo*, *Arrabona*, en hongrois *Raba*, rivière des Etats autrichiens. Elle prend sa source en Styrie, à 5 kilom. N.-O. de Passall (Grätz), coule au S.-E., puis à l'E., entre en Hongrie, traverse le comitat de Güns, dans lequel elle se dirige vers le N.-E., atteint la limite du comitat d'Œdenburg et se divise en deux bras : le plus considérable continue de couler vers le N.-E., entre la limite des deux comitats, entre dans celui de Raab, et se jette dans un petit bras du Danube, par la rive droite, à Raab, en même temps que la Rabnitz; l'autre bras, nommée Petite Raab, coule au N., dans le comitat d'Œdenburg, et va, dans le Wasen-Hanschag, confondre ses eaux avec la Rabnitz. Ses principaux affluents sont la Repetze, la Güns, la Pinka, la Feistutz, la Lasnetz, la Moasczal, la Gerencze, etc.

RAAB, ville forte de Hongrie, cercle au delà du Danube, ch.-l. du comitat de même nom, au confluent du Danube et de la Raab; 21,000 hab. Siége d'un évêché catholique, séminaire épiscopal, académie, gymnase, école normale; fabrication de draps; foires très-fréquentées. En 1809, les Français, sous le commandement d'Eugène de Beauharnais, y remportèrent une victoire très-importante. V. ci-après.

Raab (BATAILLE DE), gagnée par le prince Eugène, vice-roi d'Italie, sur les Autrichiens, le 14 juin 1809. Napoléon, après avoir tracé le plan de la campagne de Wagram, ordonna au prince Eugène de venir le rejoindre en Allemagne avec son armée, afin de concourir aux opérations qu'il méditait. Le vice-roi se mit aussitôt en marche avec 35,000 hommes, franchit les Alpes et s'avança en suivant la route que le général Bonaparte avait montrée lui-même en 1797. Le 5 juin, il portait son quartier général à Œdenburg, en Hongrie; le 12, en continuant sa marche, il aperçut d'un point élevé toute l'armée autrichienne rangée en bataille. Elle ne comptait pas moins de 50,000 hommes, commandés par l'archiduc Jean. Le vice-roi s'avança alors jusqu'à Raab, où l'archiduc avait pris position sur des hauteurs, ayant sa droite appuyée à Raab et sa gauche couvrant le chemin de Komorn, autre place forte de la Hongrie. Le 14 juin, à onze heures, le prince Eugène rangea lui-même son armée en bataille, ne craignant pas, avec ses 35,000 hommes, d'en attaquer 50,000. Il disposa en avant le corps du général Grenier, formant deux échelons, tandis que le général Baraguay-d'Hilliers formait le troisième avec une division italienne, tenant en réserve la division du général Puthod. Sur la droite, s'étendaient la cavalerie du général Montbrun, la brigade Colbert et la cavalerie du général Grouchy. Le général Lauriston, soutenu par le général Sahuc, formait l'extrême gauche et observait la place de Raab.

La canonnade s'engagea à deux heures après midi et, à trois heures, le premier, le deuxième et le troisième échelon entrèrent en ligne et mêlèrent les éclats d'une fusillade meurtrière au retentissement du canon. La première ligne de l'ennemi ne tarda pas à être culbutée; la seconde arrêta plus longtemps l'impétuosité de nos soldats, mais le général Grenier ayant renforcé le premier échelon, cette seconde ligne se vit enfoncée à son tour et repoussée en désordre. Alors se présenta la réserve de l'ennemi. Le prince Eugène, qui observait tous les mouvements des Autrichiens, jugea aussitôt qu'il ne lui restait plus qu'un effort à faire. Réunissant lui-même toute sa réserve, il la lança contre celle de l'ennemi. La victoire ne resta pas longtemps indécise; les dernières positions des Autrichiens furent emportées en quelques instants et, à quatre heures, le champ de bataille était à nous, abandonné de tous côtés par l'ennemi, qui fuyait en pleine déroute. Cette victoire, qui faisait honneur aux talents militaires du vice-roi et qui célébrait dignement l'anniversaire de Marengo, nous valut 3,000 prisonniers, 6 pièces de canon, 4 drapeaux et la prise du camp retranché, près de Raab. L'ennemi laissait, de plus, 3,000 morts sur place; nous n'avions eu que 900 hommes tués ou blessés.

RAAB (COMITAT DE), comitat de Hongrie, cercle au delà du Danube, compris entre le comitat de Presbourg au N.-O., celui de Komorn au N.-E., celui de Vesprins au S., ceux d'Œdenburg et de Wieselbourg à l'O.; 113 kilom. de superficie; environ 85,000 hab. C'est un pays généralement plat. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont le Danube, la Raab et

la Czuka. On y récolte du vin, du blé, des légumes, du lin et des fruits. L'éducation du bétail, très-développée dans ce comitat, constitue la principale ressource des habitants. La pêche y donne d'excellents résultats. Les habitants s'adonnent aussi en grand nombre au commerce et à la navigation. Le chef-lieu de ce comitat est Raab.

RAAB, village d'Autriche, cercle de l'Inn; 1,500 hab. On y remarque des sources minérales, des carrières de marne et un château très-intéressant par son architecture.

RAABE (Joseph), peintre allemand, né à Deutsch-Wartenberg (Silésie) en 1780, mort à Breslau en 1849. Il renonça à la carrière des armes pour s'adonner à la peinture, devint peintre de la cour de Hesse-Darmstadt vers 1810, professeur de dessin et de peinture à l'Académie de Bonn (1814), membre de l'Académie des beaux-arts de Dresde, peintre de la cour de Saxe (1816), enfin professeur de dessin à l'Ecole des beaux-arts et d'architecture de Breslau. Raabe avait des connaissances variées, une main sûre et un goût exquis. Outre un grand nombre de copies d'après les chefs-d'œuvre des maîtres, exécutées en Italie de 1818 à 1824, on lui doit des tableaux, dont les plus remarquables sont : *Saint Pierre et saint Paul*, vaste toile qui se trouve dans l'église principale de Naumbourg-sur-la-Queiss (Silésie); la *Madone avec l'Enfant Jésus*, dans l'église de Werthau. La galerie de Dresde possède de cet artiste une série de dessins et de peintures sur l'*Antique histoire de la Germanie et de l'Allemagne au moyen âge*.

RAABE (Joseph-Louis), mathématicien et astronome allemand, né à Brody (Galicie) en 1801, mort à Zurich en 1859. Il professa les mathématiques au gymnase, à l'université et à l'Ecole polytechnique de Zurich. Raabe a simplifié les opérations du calcul intégral et différentiel et résolu plusieurs problèmes en astronomie. Ses travaux l'ont placé au rang des meilleurs mathématiciens de notre époque. Outre des articles dans le *Journal de Crelle*, pour les mathématiques pures et appliquées, et dans la *Revue des sciences physiques*, etc., on lui doit : *Calcul différentiel et intégral avec les fonctions d'une seule variable* (1839, 3 vol.); *Sur le calcul différentiel linéaire* (1856); *Communications mathématiques* (1857-1858, 2 cahiers in-8°); *Sur le mouvement progressif des centres de gravité des planètes de notre système solaire* (1858), etc.

Raaft (LE), célèbre ermitage de Suisse, dans les environs de Melchthal. C'est là que Nicolas du Rocher vécut pendant dix-neuf ans (sa mort arriva en 1487), dans une cabane qui existe encore et est adossée à une chapelle. Une autre chapelle s'élève sur l'emplacement où cet halluciné avait des visions célestes et d'où l'on découvre un magnifique panorama. L'ermitage du Raaft est visité chaque année par un nombre considérable de pèlerins. Un ermite y habite une cabane voisine.

RAASAY ou **RAAZA**, île d'Ecosse, une des Hébrides, à l'E. de Skye, par 57° 25' de lat. N. et 8° de longit. O.; 648 hectares; 1,200 hab. Elle est en général couverte de rochers, peu productive et sous un climat âpre et très-humide; il y pleut neuf mois de l'année. Dans la partie nord, il y a de grands pâturages; ailleurs, le sol est tourbeux, sablonneux et plein de gravier, et ce n'est qu'avec de grands soins qu'on est parvenu à l'améliorer. Elle renferme de très-bonnes pierres de taille, de la pierre à chaux et de très-beaux porphyres. Sur la côte E. est situé, sur un rocher composé de parties volcaniques, le château de Broichin, ancienne résidence des seigneurs de Raasay; la situation élevée de cet édifice en fait un point de reconnaissance pour les marins.

RABAB s. m. (ra-babb). Mus. Instrument de musique à cordes, dont se servent les Arabes. ‖ On écrit aussi REBAB et, par corruption, REHAB.

RABÂCHAGE s. m. (ra-bâ-cha-je — rad. *rabâcher*). Fam. Répétition des mêmes discours : *Il est sujet au* RABÂCHAGE. (Acad.) *Le vrai moyen d'éviter le* RABÂCHAGE, *c'est d'oublier le passé pour ne s'occuper que du présent ou de l'avenir.* (Buff.) *Quant aux partisans de la philosophie, ils ne seront pas moins confus de reconnaître que leur science, avec ses* RABÂCHAGES *de liberté, avait fini par asservir l'Etat civilisé à la plus plate des tyrannies.* (Fourier.) *Elle distingue en lui le bon à travers le médiocre, ce qui est de source d'avec le* RABÂCHAGE. (Ste-Beuve.) *Les idées les plus justes se déconsidèrent en tombant dans le* RABÂCHAGE. (E. de Gir.)

RABACHE s. f. (ra-ba-che — du celt. *rabe*, gras de la jambe). Sorte de caleçon qui enveloppait les cuisses et les jambes, et qui servait de grègues aux hommes de pied.

RABÂCHÉ, ÉE (ra-bâ-ché) part. passé du v. Rabâcher.

RABÂCHER v. n. ou intr. (ra-bâ-ché. — L'origine de ce mot est très-controversée; quelques-uns disent qu'il est pour *rabusser* ou *rabaisser*, revenir en bas. On le rattache aussi à *rabattre*, qui, d'après Morin, se disait autrefois pour lutiner, faire tapage, et que quelques-uns se plaisent à dériver du grec *rabattein*, mot que l'on trouve dans Hésychius avec le sens de se promener en tous sens, frapper, faire du bruit; mais, dans ce cas, mieux vaudrait citer le vieux mot *rabaster*, qui a signifié crier, faire tapage. On a aussi proposé de rattacher le mot en question à *bâche; rabâcher* signifierait alors proprement puiser et repuiser sans cesse la même eau dans une *bâche*. Génin a parfaitement fait ressortir le ridicule de cette étymologie; mais il est lui-même dans l'erreur en soutenant que *rabâcher* est tout simplement une autre prononciation de *ravasser*, fréquentatif de *rêver*. Scheler propose deux conjectures : *Rabâcher*, selon lui, répond parfaitement à un type latin *abactiare*, précédé du préfixe itératif *re*. Or, *abactiare* serait une de ces formations barbares, de ces dérivations verbales si fréquentes dans la latinité du moyen âge, telles que *suctiare*, *plictiare*, etc., et viendrait donc de *abactus*, participe de *abigere*, formé lui-même de *ab*, et de *agere*, faire, mener, de la racine sanscrite *ag*, même sens. L'autre conjecture est assurément fort ingénieuse. Scheler signale ce fait, que l'on dit en français, dans un sens qui coïncide avec celui de *rabâcher*, *seriner*, *rechanter* toujours la même chose, *chanter* sur le même ton, puis aussi, familièrement, *vieller;* en allemand, *leiern*, qui signifie proprement jouer de la vielle, s'emploie de même pour répéter toujours la même chanson, le même refrain. Pourquoi donc ne rattacherait-on pas aussi bien *rabâcher* à *rebec*, vielle, qui existait sans doute aussi sous la forme variée *rabac*, puisque le catalan a *rabaquet?* Cependant, nous trouvons dans Chevallet une explication pour le moins aussi satisfaisante. Ce savant signale l'écossais *rabhanach*, celui qui répète sans cesse les mêmes choses, rabâcheur; *rabhanachd*, répétition ennuyeuse des mêmes avis, des mêmes paroles, rabâchage, de *rabhachan*, avis, avertissement, censure, réprimande; irlandais *raahan*, avertissement, réprimande; gaélique *rhab*, reproche, réprimande, *rhabu*, réprimander, reprocher; armoricain *rebech*, reproche, *rebecha*, reprocher, et il rapporte notre verbe *rabâcher* à ce groupe celtique). Revenir sans cesse et inutilement sur ce qu'on a déjà dit : *Il ne fait que* RABÂCHER. RABÂCHER *est le faible ordinaire des femmes d'un certain âge.* (Sall.) ‖ *Rabâcher de quelqu'un, de quelque chose*, S'occuper sans cesse de quelqu'un, s'entretenir continuellement de lui; revenir toujours sur la même chose : *Les journaux continuent à* RABÂCHER DE MOI; *je ne sais quelle mouche les pique.* (Chateaub.)

> La discipline a fui la famille sans chef;
> Mais ne *rabâchons* pas *là-dessus* derechef.
>
> E. AUGIER.

— Se dit des animaux qui crient continuellement : *Les chiens ont trop bien mené pour avoir perdu la voie. D'ailleurs, on les entendrait* RABÂCHER *d'un côté ou de l'autre.* (A. Dum.)

— v. a. ou tr. : *Il* RABÂCHE *toujours la même chose. Le public veut qu'on ne lui* RABÂCHE *pas toujours les mêmes sornettes.* (Max. Du Camp.) *Allons, va ton train,* RABÂCHE-*moi de vieilles histoires.* (Balz.) *Il vous* A *sans doute* RABÂCHÉ *son histoire.* (Balz.) *Autant on aime à tracer des idées neuves, autant il est pénible de* RABÂCHER *ce qu'on a déjà écrit une fois.* (Edm. About.)

RABÂCHERIE s. f. (ra-bâ-che-rî — rad. *rabâcher*). Discours, écrit plein d'inutilités et de redites fatigantes : *J'ai lu ce discours; ce n'est qu'une* RABÂCHERIE *continuelle.* (Acad.) ‖ S'emploie plus ordinairement au pluriel : *Ce ne sont que des* RABÂCHERIES *continuelles.* (J.-J. Rouss.)

RABÂCHEUR, EUSE s. (ra-bâ-cheur, eu-ze — rad. *rabâcher*). Celui, celle qui rabâche : *On ose, à Genève, parler de patrie et de vertu sans passer pour* RABÂCHEUR. (J.-J. Rouss.) *Ce vieux* RABÂCHEUR *voit un frère dans le premier malotru de Londres.* (J. Lacroix.)

> . . . . Mais où trouver des antidotes
> Contre ce *rabâcheur* d'anciennes anecdotes?
>
> DELILLE.

— adj. : *La passion et l'erreur sont* RABÂCHEUSES; *elles redisent la même chose depuis la création.* (Boiste.)

RABADIAUX s. m. pl. (ra-ba-di-ô). Nom sous lequel on désigne, en Flandre, les pinsons auxquels on a crevé les yeux pour en faire des chanteurs infatigables, qui servent à attirer dans des piéges les oiseaux sauvages de la même espèce.

Rabagas, comédie en cinq actes, en prose, de M. Victorien Sardou; théâtre du Vaudeville, 1er février 1872. Cette pièce, annoncée avec fracas et dont la représentation causa presque des émeutes à Paris et en province, a de grandes prétentions aristophanesques. Ceux qui ont cru l'auteur sur parole doivent se faire d'Aristophane une bien pauvre idée; c'est tout au plus s'ils peuvent le mettre, en cette circonstance, à côté de M. Clairville.

La scène se passe à Monaco. Le prince régnant, qui fume son cigare, après dîner, sur la terrasse du château, constate chez son peuple une agitation sourde : on lui jette des trognons de pomme, des tessons de bouteille; on dessine sa caricature sur les murailles. Entouré de ses féaux conseillers, le commissaire de police Bricoli et le gouverneur Sottoboïo, il se demande ce qu'il pourrait bien faire. Sottoboïo préconise la charge de cavalerie, Bricoli les perquisitions judiciaires; le prince songe à faire ses malles et à regagner le boulevard des Italiens. Survient une femme, arrêtée comme suspecte dans les jardins, et qui va être l'Égérie de ce Numa fort ennuyé. Miss Eva, une jeune veuve américaine, qui voyage pour étudier les mœurs des divers pays, se fait initier aux déboires du malheureux prince. Tout le mal vient d'un cabaret, à l'enseigne du *Crapaud volant*, qui est en même temps l'officine du journal de l'opposition, la *Carmagnole*, et où se réunissent, sous la présidence de l'illustre Rabagas, une demi-douzaine de chenapans. Qu'est-ce que Rabagas? Le prince le définit : « Un avocat jovial, bon garçon et grand tarisseur de chopes, sachant tout et ayant sur toutes choses son petit discours monté comme un feu d'artifice, qui s'allume avec sa pipe, à la grande joie des badauds, pour qui ses chandelles romaines sont autant de lumières. » « Quand une civilisation est avancée, ajoute-t-il sentencieusement, l'avocat s'y met. Or, depuis que Rabagas s'y est mis, la place n'est plus tenable pour le prince. S'il se promène : « Il a donc » bien des loisirs? » Il ne se promène pas : « C'est qu'il a peur de se montrer. » Il donne un bal : « Quel luxe effréné! » Pas de bal : « Quelle avarice! » Il passe une revue : « In» timidation militaire. » Il n'en passe pas : « C'est qu'il craint l'esprit des troupes. » S'il y a des pétards à sa fête : « C'est l'argent du » peuple qui s'en va en fumée. » S'il n'y en a pas : « Rien pour les plaisirs du peuple. » Il se porte bien : « L'oisiveté. » Il se porte mal : « La débauche! » Il fait bâtir : « Gaspillage! » Il ne fait pas bâtir : « Et le prolétaire?... » La miss américaine rit de cet exposé facétieux; mais elle ne voit pas que la situation soit désespérée, engage le prince à ne pas faire ses malles et, pourvu qu'on lui donne carte blanche, s'engage à tout faire rentrer dans l'ordre.

Au second acte, on fait connaissance avec tout le personnel du *Crapaud volant :* Camerlin, cabaretier et gérant du journal; il aspire naturellement à être ministre de l'intérieur; Vuillard, le rédacteur en chef, un ancien pion qui n'est pas allé à dame, « un homme aigri, » dit Camerlin; il guette le portefeuille de l'instruction publique; Chaffiou, un professeur de billard. Ces trois individualités, augmentées d'un petit vieux qui apporte au journal un manuscrit, le *Guide-manuel de l'insurgé*, et d'un naïf, Victor Desmoulins, qui prend le nom de Camille, « afin de rappeler la grande époque, » représentent, suivant M. Sardou, toutes les nuances du parti républicain. Rabagas revient de Nice, où il a été plaider « pour un de nos frères, » dit Camerlin; ce frère est un certain Bézuchard, accusé d'avoir tué un garde champêtre à coups de sabot. Rabagas, qui l'a fait acquitter, est porté en triomphe sur une table; il explique à ses auditeurs enthousiastes que tuer un garde champêtre, ce n'est pas même un délit, que c'est « écraser un principe. » L'ovation qu'on lui fait tient du délire. Un seul se tient à l'écart, c'est Vuillard, l'homme aigri; on appelle Rabagas « le grand homme, » et c'est ce qu'il ne peut supporter : « Des grands hommes, il n'en faut plus; ça choque l'égalité! » s'écrie-t-il. Cependant, il tient complaisamment la plume tandis que Rabagas lui dicte, pour la *Carmagnole*, des entre-filets succulents. Justement, un petit fait de chronique locale vient donner de la bonne copie : un autre « frère, » un ivrogne, passant sous les fenêtres du palais, a été à moitié écrasé par un galant capitaine qui opérait au-dessus de sa tête le contraire d'une escalade. Rabagas annonce dans le journal qu'on donnera, heure par heure, le bulletin de la santé du pauvre diable et rédige une proclamation au nom de la morale outragée, pendant que deux drôlesses, Tirelirette et Théréson, qui sont les maîtresses communes de toute la bande, se partagent les débris d'un fromage, reste du déjeuner de Rabagas, et le montant d'une souscription populaire; selon l'auteur, c'est ainsi que les choses se passent dans le parti républicain. C'est au milieu de ces désordres que paraît miss Eva, bien décidée à corrompre l'avocat farouche; elle le charge d'une petite cause, et Rabagas lui démontre éloquemment son bon droit; puis, elle dit qu'elle est dame d'honneur du palais; alors Rabagas lui démontre non moins éloquemment qu'elle a tort. « Mais vos convictions? » dit la miss interdite. « Des convictions, je n'en ai pas, répond intrépidement Rabagas; c'est bien inutile, c'est même gênant. » Là-dessus, l'Américaine, en profonde diplomate, lui donne une invitation au concert de la cour et même lui laisse entrevoir à l'horizon le portefeuille de premier ministre. Rabagas s'apprête avec joie à revêtir la culotte courte, malgré les clameurs de Vuillard et de Chaffiou; mais, pour se garder à carreau, l'habile homme ménage, pour le soir même, une petite insurrection, qui démontrera au prince la nécessité d'un changement de cabinet. Rapiat, l'ivrogne écrasé, fera le cadavre, porté sur une civière, à la lueur des torches et aux cris de : « On assassine nos frères! » Rabagas doit lui-même donner le signal, du balcon du palais. Il va de soi que, admis près du prince et nommé premier ministre, Rabagas ne donne aucun signal; l'insurrection éclate tout de même, conduite par Camerlin, Vuillard et Chaffiou. Ces événements remplissent le troisième acte. Rabagas se fait fort de tout apaiser rien qu'en se montrant au balcon; mais il est hué d'importance et criblé de tessons de bouteille. Il a beau s'écrier : « Mais la révolution est opérée, puisque je suis ministre! Quels crétins! » Les huées redoublent. Alors, étant le droit, Rabagas sait être la force : « En avant la cavalerie, chargez cette canaille! Fermez le *Crapaud volant!* Brisez les presses! Balayez! balayez! » crie-t-il aux gendarmes. « Avouez qu'il n'y avait que lui pour cette besogne-là, dit miss Eva au prince. — Mais, répond celui-ci, pour faire charger la populace, Sottoboïo suffisait. » Et Rabagas s'écrie : « Déjà ingrat! »

Les deux derniers actes sont d'une faiblesse déplorable. Le *Crapaud volant* a été envahi par les gendarmes, et tout son personnel est sous clef; la rue est calme; la police fait illuminer les maisons, et de grands transparents proclament Rabagas le sauveur de la monarchie. Cependant le premier ministre sent son crédit chanceler; une nouvelle insurrection va éclater, dirigée plus encore contre lui que contre le prince. Il imagine un coup de maître; il fait venir, sous prétexte de les interroger, Camerlin, Vuillard, Chaffiou et leur annonce qu'ils sont libres, qu'il va se mettre à leur tête, que tout cela était une farce, le prélude de la vraie révolution. Il va leur livrer le prince, qui doit descendre l'escalier dans quelques moments; ils le bâillonneront, le ficelleront, et alors on proclame la république, avec Rabagas pour dictateur. Quand il est parti préparer le départ du prince, les trois amis se regardent : « Une dictature? Pourquoi pas plutôt un triumvirat? » Et les futurs triumvirs se serrent les mains, en signe d'alliance. Chaffiou s'éclipse; Vuillard et Camerlin se rapprochent : « Un triumvirat? Pourquoi pas plutôt deux consuls? » Affaire conclue. Et Camerlin, resté seul, hausse les épaules : « Deux consuls? Un consul est bien suffisant; ce sera moi. » Tous les trois sont allés se poster au bas de l'escalier et attendent le prince. Quelques minutes après, on entend le bruit d'une lutte et des cris étouffés... Justice est faite! Mais, comme le prince reparaît, sortant tranquillement de sa chambre, ce ne peut être que Rabagas que les conjurés ont enlevé. C'est, en effet, l'infortuné dictateur qui est tombé dans le piége si adroitement préparé par lui, et il n'est délivré qu'à Menton, par les gendarmes de Sottoboïo, qui rétablissent l'ordre en un tour de main. En vain Rabagas, de retour de cette fâcheuse expédition, prétend qu'il s'est livré lui-même pour sauver les jours du prince, il est trop tard et son impuissance est trop bien prouvée; il n'a plus qu'à se tenir tranquille. A tout cela se mêle un imbroglio amoureux, auquel se rattache la chute de l'officier sur la tête de l'ivrogne, et qui n'a pas le moindre intérêt : un officier aux gardes aime la fille du prince; le prince aime miss Eva; un second officier se dévoue pour son ami compromis, etc.; tout ce monde se cherche à travers des couloirs et des escaliers, pendant les cinq actes, sans parvenir à se mettre d'accord avant la dernière scène, où l'officier épouse la fille du prince. Rabagas, congédié, termine la pièce par un mot que l'auteur a cru bien méchant et qui n'est qu'absurde : « Allons, je m'expatrie; je vais dans le seul des pays où l'on apprécie les gens de ma trempe. — Où donc? — En France! »

Cette comédie n'est, d'un bout à l'autre, qu'une charge grossière, une caricature sans esprit. « La comédie politique, dit M. Sarcey, a le droit d'être un pamphlet, mais elle n'a pas le droit de n'être qu'un pamphlet. Quel que soit le détachement qu'affecte le spectateur, il ne lui est guère possible de voir traîner dans la boue, sous ses yeux, le parti dont il est sans laisser échapper un cri de révolte. C'est donc toujours un jeu dangereux à jouer; il l'était plus que jamais au lendemain de nos guerres civiles, quand les Prussiens guettaient l'heure de revenir. J'estime donc qu'il eût été plus sage et plus patriotique à Sardou de s'abstenir. Cependant, j'ai un tel respect pour les droits de l'art, qu'une fois la pièce faite, je ne lui demanderai que d'être une œuvre excellente. Si j'en veux à Sardou, ce n'est donc pas d'avoir écrit une comédie politique, c'était son droit de poëte; ce n'est pas non plus de l'avoir faite dans un sens plutôt que dans un autre, c'était son droit de citoyen; Aristophane a été le premier réactionnaire de son temps, et il était applaudi de toute la démagogie d'Athènes. Non, ce qui me fâche dans cette œuvre de Sardou, c'est qu'elle est fort médiocre; c'est qu'elle n'est qu'un pamphlet, et un pamphlet qui n'est pas du premier ordre. » Il n'y a, en effet, ni vraisemblance dans les changements d'attitude du principal personnage, ni scène vraiment spirituelle, ni mot vraiment drôle. Rabagas n'est pas un type; c'est un composé grotesque de diverses célébrités contemporaines qui n'ont rien de commun entre elles, qui constituent autant de personnalités différentes et qu'on ne peut réunir en un seul être sous peine de faire un monstre ridicule. La pièce manque de portée par son exagération même. Cependant on lui a fait l'honneur de la discuter, de s'échauffer pour et contre elle. A Paris, les premières représentations dégénérèrent presque en émeute; dans la salle, on sifflait et on applaudissait à peu près en parties égales,

et c'est à peine si la voix des acteurs dominait le tumulte; à la sortie, on se battait jusque sur le boulevard. A Marseille, *Rabagas* ne put avoir qu'une représentation; des volées de sifflets accueillirent le second acte, la troupe envahit la salle, et il y eut un certain nombre d'arrestations. Sur toutes les scènes des grandes villes *Rabagas* a été hué, et ce détestable appel aux passions réactionnaires d'une époque troublée n'a pas trouvé d'écho.

RABAILLET s. m. (ra-ba-llé; *ll* mll.). Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RABAIS s. m. (ra-bè — rad. *bas*). Diminution de prix et de valeur : *On lui a promis cent mille écus, mais il y aura bien du* RABAIS. *Il a acheté cette terre sur le pied de dix mille livres de rente; il y trouvera un grand* RABAIS. (Acad.)

— *Rabais des monnaies*, Diminution que le gouvernement fait sur la valeur nominale d'une monnaie ayant cours : *Les pièces de six francs et de trois livres ont subi un* RABAIS. (Acad.)

— Comm. Diminution du prix de toutes sortes de denrées et marchandises : *Vendre, mettre des marchandises au* RABAIS. *Obtenir un* RABAIS *sur son achat. Vous rencontrez dans cette maison de grand luxe des objets communs, laids et vils; on voit l'art au* RABAIS. (Michelet.) ‖ Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance : *Si vous voulez me faire un* RABAIS, *je vous payerai comptant.*

— *Compter au rabais*, Evaluer au chiffre le plus bas : *En* COMPTANT *même* AU RABAIS, *on peut dire que la société des castors est composée de cent cinquante à deux cents ouvriers associés.* (Buff.)

— Administr. Mode d'adjudication publique suivant lequel les travaux, les ouvrages, les fournitures sont adjugés à celui des soumissionnaires qui s'en est chargé au moindre prix : *Adjudication au* RABAIS. *Proposer un ouvrage, une entreprise au* RABAIS. *Ces ouvrages ont été donnés, adjugés au* RABAIS. *Il les a pris au* RABAIS. (Acad.) *La perception était adjugée au* RABAIS *à ceux qui offraient de percevoir à moindres frais.* (Thiers).

— Fig. *Mettre quelqu'un, quelque chose au rabais*, En parler désavantageusement; diminuer son mérite, sa valeur : *Il faut* PRENDRE *cette exagération poétique* À SON *juste* RABAIS. (St-Evrem.) *Les premiers jugements que je porte sont toujours favorables et, par suite, j'en viens* AU RABAIS. (Mme Du Deffant.) *Lorsqu'on met les places à l'enchère, on* MET *l'honneur, la liberté, les vertus* AU RABAIS. (Boiste.) ‖ *Se donner au rabais*, Se prostituer : *A mesure que les années d'une fille se multiplient, son mérite diminue et elle est contrainte de* SE DONNER AU RABAIS. (Bell.)

— Se dit de l'abaissement des eaux après une inondation : *Il y a du* RABAIS *dans la crue de la Loire.*

— **Encycl.** Comm. Le mot *rabais* a d'abord indiqué une diminution faite sur un prix convenu ou fixé par les tarifs ou mercuriales du marché, sur le total d'une facture ou d'un devis. Mais, avec l'extension du commerce des objets fabriqués tout exprès pour être vendus à bas prix, le mot *rabais*, sans perdre son ancienne signification, est devenu synonyme de bon marché. C'est ce qu'indique la formule : *Vente au rabais*, inscrite sur toutes les enseignes des bazars, et qui ne veut point dire qu'on abaisse là le prix marqué, mais simplement que le prix est le plus bas qu'il puisse être et qu'on n'en peut, par conséquent, rien diminuer.

Depuis une vingtaine d'années, les ventes au *rabais* ont pris une extension considérable, surtout en ce qui concerne les objets usuels et ustensiles de ménage, vendus dans les bazars, et les objets d'habillement dont le commerce a donné lieu à une modification complète dans les procédés de fabrication et de confection. La promesse d'un *rabais* causé par une liquidation, soit par cessation de commerce, soit par changement de domicile, soit même par faillite, fait partie de ce genre de réclame. Presque toujours, tout est mensonger dans l'annonce; il n'y a ni changement de domicile, ni cessation de commerce, ni même faillite, quoique ce dernier cas soit encore le moins rare, et le *rabais* annoncé n'est pas plus vrai que le reste. Les marchandises vendues à cette enseigne sont des produits de qualité inférieure, confectionnés à vil prix et tarifés suivant leur véritable valeur.

Il est dans les habitudes du public français de rechercher le *rabais* sans bien se rendre compte d'ailleurs de sa réalité. Quand un acheteur a contraint le marchand à accepter une diminution sur le prix fixé d'abord, il s'imagine avoir gagné quelque chose; aussi les commerçants ont-ils la coutume de fixer d'abord ce prix plus haut qu'il ne doit être et qu'ils n'espèrent que la marchandise sera payée. C'est ce qu'on appelle surfaire. Cette élévation du prix permet de le diminuer à la demande de l'acheteur et de satisfaire aux désirs et à la manie de celui-ci sans que le bénéfice en soit amoindri. Comme cette manière d'agir présente quelques ennuis et quelques difficultés quant au contrôle, lorsque la vente est faite par des commis, les grands magasins se sont accoutumés à vendre à prix fixe, c'est-à-dire suivant le prix marqué sur des étiquettes attachées aux marchandises, et sans faire aucun *rabais*. Outre l'escompte des factures payées au comptant et auquel le mot *rabais* ne s'applique point, on accorde, dans le commerce, une diminution plus ou moins importante, en raison de certaines quantités de produits achetés. La théorie de ce marché est des plus simples. Tout commerçant, en livrant des marchandises à la vente, en augmente le prix dans certaines proportions qui représentent son salaire et son bénéfice, et qu'il établit suivant un calcul de probabilités basé sur les données fournies par l'expérience. Ainsi, s'il estime que son bénéfice brut, comprenant salaire, frais généraux, etc., doive être de 10 francs par jour pour une vente moyenne de marchandises payées par lui 50 francs, la plus-value sera de 20 pour 100. Mais si un client fait un achat de 200, 300 ou 400 francs, le commerçant, pour cette opération exceptionnelle, pourra réduire son bénéfice brut de 20 pour 100 à 12 ou 15 pour 100, ce qui lui fournira encore un bénéfice respectable, et il fera bénéficier l'acheteur de la différence entre 12 ou 15 et 20 pour 100, ce qui donnera 5 ou 8 pour 100 de *rabais*.

Dans les cas de contestations pour le payement de factures ou devis de fournisseurs, constructeurs, entrepreneurs, les factures ou devis peuvent être soumis au tribunal civil ou au tribunal de commerce, suivant la nature des opérations et la qualité des parties, et, après examen ou rapport d'experts. Il est presque toujours accordé par les tribunaux des *rabais*, quelquefois même considérables. Les fournisseurs et entrepreneurs à long crédit, en prévision de ces contestations inévitables lorsque vient le quart d'heure de Rabelais, grossissent presque toujours les prix marqués sur leurs factures, afin que le *rabais* qui pourra être accordé en faveur de leur client ne leur occasionne point de perte et leur laisse même un bon bénéfice. Les fournitures et entreprises des travaux et services publics sont presque toujours accordées par adjudication au *rabais*. Il est dressé à cet effet un cahier des charges contenant indication des conditions dans lesquelles devront être faites les fournitures ou exécutés les travaux, des qualités des matières ou matériaux employés ou fournis, et enfin des charges diverses auxquelles devront se soumettre les adjudicataires. Ces cahiers sont communiqués à quiconque veut en prendre connaissance et désire soumissionner. Quelquefois les prix de devis approximatifs sont inscrits au cahier des charges et quelquefois on se borne à renvoyer aux tarifs établis par les ingénieurs des ponts et chaussées ou par l'administration municipale. Ceux qui aspirent au titre d'adjudicataire s'engagent, par soumission cachetée, à observer les clauses indiquées au cahier des charges et à livrer les fournitures ou exécuter les travaux à tant pour 100 de *rabais* sur les prix marqués ou sur les tarifs spéciaux qui régissent la matière. Adjudication est faite ensuite à celui qui, avec le plus de garantie, offre le *rabais* le plus considérable.

RABAISSÉ, ÉE (ra-bè-sé) part. pass. du v. Rabaisser. Mis plus bas : *Un cadre* RABAISSÉ *après avoir été placé trop haut.*

— Estimé au-dessous de sa valeur : *Ces marchandises ont été trop* RABAISSÉES *dans l'évaluation qu'on en a faite.*

— Fig. Déprécié, humilié, en parlant des personnes et des choses : *Quelque éclairé que soit un sujet, sa condition est toujours* RABAISSÉE *par la dépendance.* (Pascal.) *Combien, avec tant de supériorité à tous égards, un homme est* RABAISSÉ *par un moment de faiblesse!* (J.-J. Rouss.) ‖ Détourné de son but, occupé de choses infimes et basses : *Il est des âmes uniquement* RABAISSÉES *vers les plaisirs terrestres et qui se dissipent dans des jouissances corporelles.* (Virey.)

RABAISSEMENT s. m. (ra-bè-se-man — rad. *rabaisser*). Action de mettre plus bas : *Le* RABAISSEMENT *d'un cadre placé trop haut.*

— Action de rabaisser, de diminuer; s'emploie surtout en parlant de la valeur des monnaies ou du montant des impôts : *Le* RABAISSEMENT *des monnaies. Le* RABAISSEMENT *de la contribution foncière.* (Acad.)

— Fig. Action d'humilier, de ravaler : *Ils connaissent le mépris que l'on fait de ces choses et l'état de* RABAISSEMENT *où l'on met les personnes.* (Port-Royal.)

RABAISSER v. a ou tr. (ra-bè-sé — du préf. *re*, et de *abaisser*). Mettre plus bas, placer une chose au-dessous de la place qu'elle occupait : *Ce tableau est trop haut, il faut un peu le* RABAISSER. *Il faudrait* RABAISSER *cette corniche.* (Acad.)

— Diminuer : RABAISSER *le taux des denrées.* RABAISSER *la valeur des monnaies. Il fit* RABAISSER *le chiffre de ses impôts personnels.* ‖ Déprécier, estimer au-dessous de sa valeur : *Le marchand se garde bien de* RABAISSER *sa marchandise.*

— Fig. Avilir, humilier, ravaler; mettre au-dessous de son rang, de sa valeur : *Tout ce que Dieu élève, le monde se plaît à le* RABAISSER. (Boss.) *L'envie, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui tâche de le* RABAISSER. (Boileau.) *Le désir que nous faisons paraître de nous relever nous* RABAISSE *aux yeux des autres.* (Nicole.) *Toutes les fois que l'on veut trop élever un contemporain, on est sûr de trouver beaucoup de gens qui le* RABAISSENT. (Volt.) *Aurez-vous plus de mérite quand vous* AUREZ RABAISSÉ *celui de vos rivaux?* (Bell.) *Laissons leurs dédains à ces hommes qui croient se relever lorsqu'ils* RABAISSENT *tout autour d'eux.* (Lacret.) *Les occupations relatives aux pures nécessités physiques* RABAISSENT *l'homme au rang de l'animal, exclusivement concentré en elles.* (Lamenn.) *Il* AVAIT *relevé en France le parti des honnêtes gens et* RABAISSÉ *celui des méchants.* (Thiers.) *Les Anglais* RABAISSENT *systématiquement tous les peuples qu'ils craignent.* (L.-J. Larcher.)

> . . . O triste orgueil, comme la faim te dompte!
> A *rabaisser* l'esprit, ah! que la chair est prompte!
> LAPRADE.

> Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
> Porter en murmurant leurs aigles devant vous,
> Honteux de *rabaisser*, par cet indigne usage,
> Les héros dont encore elles portent l'image.
> RACINE.

‖ Réprimer : RABAISSER *l'orgueil, l'insolence, la vanité, etc., de quelqu'un. Platon* RABAISSAIT *la vanité insensée d'Alcibiade.* (Dac.)

— *Rabaisser la voix*, Elever moins la voix : *Vous parlez trop haut dans la chambre du malade*, RABAISSEZ *un peu* VOTRE VOIX. (Acad.)

— *Rabaisser son vol*, Voler plus bas, en parlant d'un oiseau : *Cet oiseau* A RABAISSÉ SON VOL. ‖ Fig. Réduire sa dépense, modérer ses prétentions : *Cet ambitieux* A RABAISSÉ SON VOL.

— Reliure. *Rabaisser le carton*, Le tailler de la grandeur convenable, ce qui se fait sur une planche de hêtre, appelée *ais à rabaisser*, et avec un outil nommé *pointe* ou *couteau à rabaisser;* après quoi on le bat sur une pierre dite *pierre à rabaisser.*

— Arboric. Diminuer la longueur d'un rameau ou d'une branche d'arbre. Syn. de RACCOURCIR ou ROGNER.

— Escrim. *Rabaisser l'épée, le fer de son adversaire*, Parer un coup en pesant de son fer sur celui de son adversaire.

— Manége. *Rabaisser les hanches d'un cheval*, Asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets ou à marcher et à travailler sur les épaules : *Chassez-le derrière avec vos jambes, retenez-le devant avec la main; vous relèverez le devant et vous* RABAISSEREZ *le derrière ou* LES HANCHES. (Acad.)

— Prov. *Rabaisser le caquet de quelqu'un, à quelqu'un*, Confondre par ses raisons ou faire taire par son autorité un homme qui parle mal à propos ou insolemment : *Je voudrais bien qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs pour rembarrer vos raisonnements et* RABAISSER VOTRE CAQUET. (Mol.) ‖ Dans le même sens, *Rabaisser le ton de quelqu'un, faire rabaisser le ton à quelqu'un.*

Se rabaisser v. pr. Etre rabaissé, descendu, placé moins haut : *Ces draperies devraient* SE RABAISSER.

— Fig. S'humilier, s'abaisser : *Personne n'a mieux pratiqué que vous cet art obligeant qui fait qu'on* SE RABAISSE *sans se dégrader et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect.* (Fléch.) RABAISSONS-NOUS *sans regret à une philosophie plus matérielle.* (Buff.) *En voulant s'élever, souvent on* SE RABAISSE. (Ch. Nodier.)

> Qui *se rabaisse* est pris au mot.
> FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

‖ S'humilier, s'avilir réciproquement : *Des amis, des amants, des époux* SE RABAISSENT *en se plaignant l'un de l'autre.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Rabaisser, abaisser, avilir,** etc. V. ABAISSER.

RABAISSEUR s. m. (ra-bè-seur. — rad. *rabaisser*). Celui qui rabaisse.

RABAISSURE s. f. (ra-bè-su-re — rad. *rabaisser*). Reliure. Action de rabaisser :

> A l'aide d'un compas, marquez la *rabaissure*.
> LESNÉ.

RABAN s. m. (ra-ban — allemand *raaband*, hollandais *raaband*, même sens; le nom germanique est lui-même formé de deux primitifs dont l'un signifie vergue et l'autre lien, attache). Mar. Cordage mince, de quelques brasses de longueur, dont en se sert pour relier ou serrer les voiles, pour amarrer les canons, etc. ‖ *Rabans de faux, d'envergure, de têtière*, Ceux qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter. ‖ *Rabans d'empointure*, Ceux qui lient les points supérieurs d'une voile à sa vergue. ‖ *Rabans d'empointure de ris*, Ceux qu'on attache aux pattes des ris, et qui servent à rapprocher de la vergue les points latéraux d'une voile. ‖ *Rabans de sabord*, Ceux qui servent à maintenir fermes les mantelets de sabord. ‖ *Rabans de hamac*, Cordage avec lequel on lie un hamac détendu, dans le sens de sa longueur. ‖ *Rabans de volée*, Ceux qui tiennent fixée contre la muraille d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre. ‖ *Rabans de ferlage*, Larges tresses plates d'un fil caret, avec lesquelles on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée. ‖ *Rabans des barres du cabestan*, Ceux qui, par un gros temps, servent à maintenir les barres en place lorsqu'elles sont montées. ‖ *Rabans des barres du gouvernail*, Ceux avec lesquels on fixe la roue tribord et bâbord.

— Pêche. Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant et, par l'autre, à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

RABAN (Louis-François), littérateur français, né à Damville (Eure) le 14 décembre 1795, mort à Paris en mars 1870. Il se rendit à Paris, s'enrôla dans l'artillerie en 1814 et concourut à la défense de cette ville contre les alliés. Raban commença à vingt et un ans à suivre la carrière des lettres. Après avoir publié des brochures, des pamphlets, des écrits historiques et biographiques, il s'adonna au roman et rivalisa presque de fécondité avec Paul de Kock, dont il adopta en partie le genre grivois, mais en y joignant des incidents dramatiques. Quelques-uns de ses romans lui attirèrent des poursuites en police correctionnelle. Raban fit paraître en outre, sous divers pseudonymes, soit des compilations, soit des ouvrages destinés à l'éducation. Bien qu'il eût considérablement écrit, il avait presque constamment végété dans un état de gêne extrême, harcelé misérablement par les besoins de chaque jour. Il n'avait jamais pu parvenir à réaliser sa constante ambition, arrivée à l'état d'idée fixe : mettre de côté l'argent nécessaire pour payer son droit d'admission à la Société des gens de lettres. Dans ses dernières années, il ne vivait plus que du chétif produit du travail de sa fille, pauvre et courageuse ouvrière, et il alla mourir à l'hôpital Necker. Parmi ses pamphlets et ses compilations, nous citerons : *Cadet Vilain* (1816); *Discussion sur le droit d'aînesse* (1816); les *Ministres en robe de chambre* (1826); le *Nain bleu* (1826); le *Nain rouge* (1826); *Histoire d'une paire de ciseaux, suivie d'une petite biographie des censeurs* (1832); *Petite biographie des pairs* (1826); *Petite biographie des députés* (1826); *Petite biographie des rois de France* (1826); *Petite biographie militaire* (1826); le *Petit jésuite* (1826); *Galerie des enfants célèbres* (1836, 2 vol. in-12). Parmi ses romans, qui forment une cinquantaine de volumes, nous citerons : le *Curé capitaine* (1819, 2 vol.); l'*Epoux parisien* (1820, 3 vol.); l'*Incrédule* (1824, 2 vol.); *Mon cousin Matthieu* (1824, 2 vol.); la *Fille du commissaire* (1824, 3 vol.); *Mémoires d'un forçat* ou les *Aventures de Vidocq* (1828-1829, 4 vol.); la *Patrouille grise* (1829, 4 vol.); le *Conscrit* (1830, 3 vol.); la *Vie d'une jolie femme* (1831, 4 vol.); la *Résurrection* (1832, 4 vol.); l'*Auberge des Adrets* (1833, 4 vol.); le *Curé de village* (1833, 4 vol.); le *Bonnet rouge* (1834, 4 vol.); la *Vie d'un garçon* (1835, 3 vol.); *Robert Macaire* (1838, 2 vol.); le *Valet du diable* (1838, 4 vol.); la *Conversation d'un mauvais sujet* (1839, 4 vol.); la *Fille d'amour* ou les *Péchés mignons* (1839); *Dix ans de la vie d'une femme* (1839); *Victoires, conquêtes et revers d'une jolie femme* (1845); les *Amours secrètes* (1849, 2 vol.); *Comme l'esprit vient aux filles* (1850, 2 vol.), etc. Sous le pseudonyme de **comte Félix**, Raban a collaboré à plusieurs ouvrages pour la plupart illustrés par Granville : les *Fleurs animées* (1846, in-8°); les *Etoiles* (1847, in-8°); l'*Astronomie des dames* (1849, in-8°); *Perles et parures* (1850, 2 vol. in-8°); *Muses et fées* (1851, in-8°), en collaboration avec Méry, etc. Il a donné, sous le nom de **sir Paul Robert**, la *Vérité sur la maison Rothschild* (1846, in-8°); *Causes célèbres politiques depuis le* XVIe *siècle* (1846, in-8°); les *Mystères du Palais-Royal* (1845, 2 vol. in-8°), etc. Sous le pseudonyme de **comte de Barins**, il a donné : *Napoléon, la France, l'Angleterre, l'Europe* (1852, in-8°); *Nouveau manuel de législation usuelle en matière commerciale, administrative, pénale, etc.* (1860, in-8°). Citons enfin de Raban : l'*Arbitre des jeux* (1847, in-32), attribué à tort à Méry, et *Plus de fraude! les falsificateurs dévoilés* (1859, in-16).

RABAN MAUR, en latin **Rabanus Maurus** et quelquefois **Hrabanus Magnentius**, savant prélat allemand, né vers 786, mort à Winfel, près de Mayence, le 4 février 856. Il était originaire de Mayence ou d'une localité voisine et fut élevé au monastère des bénédictins de Fulde, d'où il alla à Tours continuer ses études sous la direction d'Alcuin. A son retour à Fulde en 804, il se mit à professer avec éclat; mais le fanatique Ratgaire, abbé du monastère, irrité de voir le jeune maître parler des philosophes grecs, notamment d'Aristote, à ses élèves, lui défendit d'enseigner et le soumit à une rude pénitence. Quelque temps après, Ratgaire ayant été déposé, Raban put continuer ses leçons. Il fonda à Fulde une bibliothèque et y ouvrit la première école publique qui ait existé dans un couvent en Allemagne; c'est de cette école, bientôt extrêmement fréquentée, que sortirent dans la suite un grand nombre de savants, entre autres Walafried, Strabo, Ottfried, le poëte et musicien Jean, Loup Servat, abbé de Ferrières, etc. Raban fut élu, en 822, abbé de Fulde et, pendant les vingt années qu'il demeura à la tête de ce monastère, il eut la joie de voir sa savante école acquérir chaque jour une influence de plus en plus grande et il fit lui-même les plus grands efforts pour faire pénétrer partout les principes de la pure morale chrétienne. Fatigué des troubles de son époque, il renonça à sa dignité et se retira dans le prieuré de Saint-Pierre, où il espérait terminer sa vie dans le calme et se livrer paisiblement à ses travaux; mais il en fut tiré malgré lui, en 847, par son élection à l'archevêché de Mayence. Peu après, il convoqua dans cette ville un concile pour y ré-

former quelques-uns des innombrables abus qu'on trouvait dans l'Eglise. En 848, il réunit une autre assemblée conciliaire pour juger la doctrine émise sur la grâce par Gotschalk et se prononça lui-même en faveur du semi-pélagianisme, se tenant à égale distance de la prédestination divine et de la liberté humaine. Enfin, en 852, il présida un troisième concile à Mayence. Raban fonda le monastère du Mont-Saint-Pierre et restaura celui de Klingenmunster. Il se signala par son ardente charité pendant la famine de 850, en nourrissant un grand nombre de pauvres. En 853, il fut appelé à Francfort par Louis le Germanique, qui le chargea de régler un différend entre l'évêque d'Osnabruck et le monastère d'Herford. Son corps fut enterré dans l'église Saint-Alban, à Mayence. Raban fut le grand instituteur de la nation allemande, de même que saint Boniface avait été celui des prêtres; mais il est supérieur à ce dernier en ce qu'il reconnut la nécessité de mettre l'Eglise allemande à l'abri de la pernicieuse influence des pontifes de Rome, et que, pour y parvenir, il chercha à populariser l'instruction. Afin de ranimer l'étude de la Bible, il introduisit en Allemagne l'enseignement de la langue grecque; mais il s'occupa surtout de répandre et de perfectionner la langue allemande et parvint à établir que l'on devait prêcher en allemand. Il composa, entre autres ouvrages, une vaste encyclopédie intitulée *De universo* et un glossaire latin-allemand de la Bible, dont on a conservé plusieurs manuscrits et qui a été imprimé dans le *Thesaurus* de Schilter, dans le *Commentarius de Rebus Franciæ orientalis* d'Eckhardt et dans le *Diutiska* de Graffs; c'est l'un des plus précieux monuments de l'ancienne langue allemande. Les œuvres latines de Raban, qui se composent en majeure partie d'écrits théologiques, ont été publiées par Calvonerius (Cologne, 1627, 6 tomes, ordinairement reliés en 3 vol.). Deux de ses gloses, l'une sur l'*Interprétation* d'Aristote, l'autre sur l'*Isagoge* de Porphyre, et dont quelques fragments seulement ont été publiés, montrent que Raban possédait une remarquable érudition philosophique. « Jean Scot Erigène, métaphysicien vraiment extraordinaire pour son temps, n'avait pas en logique, dit M. Hauréau, le savoir et l'expérience de Raban. A côté de ce maître, qui sur tout problème dicte une solution péremptoire, Alcuin est un écolier qui bégaye timidement les premiers éléments de la science. » On peut consulter sur la vie de cet homme éminent l'*Histoire littéraire de France* par dom Rivet (tome V, pages 151-203); la dissertation de J.-F. Budæus, *De vita ac doctrina Rabani* (Iéna, 1724, in-4º); Cousin, *Fragments* (tome III).

RABANE s. f. (ra-ba-ne — du fr. *rave*). Bot. Nom vulgaire de la moutarde sauvage dans l'ouest de la France.

RABANÉ, ÉE (ra-ba-né) part. passé du v. Rabaner.

RABANEL s. m. (ra-ba-nèll). Bot. Espèce de sénevé.

RABANER v. a. ou tr. (ra-ba-né — rad. *raban*). Mar. Serrer avec un raban. ‖ Lier une voile sur sa vergue avec les rabans. ‖ Quelques-uns écrivent RABANNER. On dit aussi RABANTER.

RABANIS (Joseph-François), littérateur français, né à Chambéry (Mont-Blanc) en 1801, mort à Paris en 1860. Professeur d'histoire au collége, puis à la Faculté de Bordeaux dont il devint le doyen, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1852), il entra la même année au ministère de l'instruction publique comme chef de bureau. Nous citerons de lui : l'*Histoire de Bordeaux* (1837, in-8º), restée inachevée; *Saint Paulin de Nole, études historiques et littéraires* (1841, in-8º); *Recherches sur les dendrophores* (1841, in-8º), travail d'érudition archéologique fort remarquable. Les *Actes de l'Académie de Bordeaux* renferment divers travaux de Rabanis, notamment un *Mémoire sur les Mérovingiens d'Aquitaine et la charte d'Alaon*, réimprimé à Paris en 1856 (in-8º), avec des augmentations considérables.

RABANUS MAURUS, savant moine allemand. V. RABAN MAUR.

RABAS s. m. (ra-bass). Colon chinois, dans l'Indo-Chine.

— **Encycl.** Les *rabas* s'adonnent particulièrement à la culture, sinon exclusivement, car on en voit un certain nombre en possession de petits commerces et de petites industries. A Singapour, les plantations de poivriers que l'on rencontre çà et là sont presque toujours cultivées par les *rabas*. Ils sont bien reconnaissables à leur teint et à leurs yeux; car, bien que l'Indo-Chine et la Malaisie ne soient pas séparées par de grandes distances de l'empire du Milieu, il est remarquable que leurs habitants sont très-éloignés de ressembler au type chinois. Les *rabas* ont toutes les qualités et aussi tous les vices de la race de laquelle ils sont issus. Industrieux et fins au plus haut degré, ils sont en outre très-enclins à spéculer sur la simplicité et sur les passions des populations au milieu desquelles ils vivent. On a remarqué, en effet, que toutes les maisons de jeu, tous les établissements où se fume le *madest* (composition d'opium et de tabac) sont tenus par des Chinois ou par des créoles chinois, c'est-à-dire par des *rabas*.

RABASTEINS ou **RABASTENS**, maison ancienne de l'Albigeois, maintenant éteinte, qui a fourni des prélats et des généraux distingués, notamment : Pilfort DE RABASTEINS, né vers la fin du XIIIe siècle, mort en 1321. Il fut évêque de Pamiers (1315), de Léon, en Espagne, de Rieux, et créé cardinal (1320). — Pierre-Raymond DE RABASTEINS, petit-neveu du précédent, mort en 1380, fut successivement sénéchal de Beaucaire, de Toulouse, de la Gascogne, gouverneur de Beaucaire et d'Agen, lieutenant général en Languedoc. Il prit part à un grand nombre de combats et de siéges, combattit les Anglais avec courage et tomba entre leurs mains en 1369; mais le roi paya sa rançon, malgré la détresse du Trésor. — Bertrand DE RABASTEINS, vicomte de Paulin, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, combattit dans les rangs des protestants, fit partie, en 1568, des expéditions dirigées contre quelques places fortes du Midi et appuya la retraite de Coligny dans sa marche vers le Vivarais. Elu général des protestants pour le Castrais et l'Albigeois en 1572, il leva des troupes et eut du succès dans ses entreprises.

RABASTENS, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Tarbes, au confluent de l'Estéour et du canal d'Alaric; pop. aggl., 1,275 hab. — pop. tot., 1,320 hab. Restes de remparts en brique et d'un château fort très-ancien. L'église offre un échantillon de tous les styles, depuis celui du Xe siècle jusqu'à celui du XVe.

RABASTENS, ville de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Gaillac, à 36 kilom. d'Albi, sur la rive droite du Tarn; pop. aggl., 3,205 hab. — pop. tot., 5,317 hab. L'église, qui date du XIIIe et du XIVe siècle, est remarquable par son architecture. La façade, flanquée de deux tourelles, offre un beau portail du style roman, dont on admire surtout les chapiteaux sculptés. A l'intérieur, les murs sont couverts de magnifiques peintures murales du XIVe et du XVe siècle. Une autre église, celle de Saint-Pierre, renferme la curieuse dalle tumulaire de Pierre de Cung, chevalier mort en 1331. A l'extrémité du beau pont qui relie la ville à la rive gauche du Tarn s'élève le château de la Castagne, où le duc Henri de Montmorency fut retenu un mois par une maladie, en 1621. Les bords du Tarn, qui coule dans un lit très-encaissé, offrent des paysages pittoresques. On trouve à Rabastens des fabriques de chapeaux, de toiles de chanvre, de chaudronnerie, des clouteries, des minoteries et des tuileries.

RABAT s. m. (ra-ba — rad. *rabattre*). Anc. cout. Col fait d'une toile fine et empesée, quelquefois garni de dentelles, qui retombait sur la poitrine en laissant le cou des hommes à découvert : *J'ai remarqué encore que leurs* RABATS *ne sont pas de la bonne faiseuse.* (Mol.)

Monsieur, votre *rabat* par devant se sépare.
MOLIÈRE.

Je riais de le voir avec sa mine étique,
Son *rabat* jadis blanc et sa perruque antique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers.
BOILEAU.

— Aujourd'hui, Partie de l'habillement des ecclésiastiques consistant en un morceau de toile noire qui rabat du col sur la poitrine, et qui est divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc : *Les membres de certaines congrégations portent des* RABATS *blancs.* (Acad.) *Il y a chez le prêtre un certain mouvement du cou ou du menton pour remettre en place le* RABAT. (G. Sand.)

En amour on est Achille
Quand on porte un *rabat*.
***.

‖ Fig. Il se prend pour l'état ecclésiastique :

Le cœur d'un prêtre est toujours satisfait,
Si les plaisirs que son *rabat* condamne
Sont enlevés au séculier profane.
VOLTAIRE.

— Diminution : *Il y a un grand* RABAT *de prix.*

— Jurispr. *Rabat de défaut*, Suppression de défaut.

— Anc. cout. *Rabat en issue de cour*, Droit que devait payer au greffe la partie qui comparaissait seulement à l'issue de l'audience, et qui demandait que le défaut prononcé contre elle fût rabattu.

— Jeux. Se dit du toit d'un jeu de paume, qui sert à rejeter la balle : *Être au* RABAT, *tenir le* RABAT, et par ext. du coup qui vient du rabat : *Jouer le* RABAT. ‖ Au jeu de quilles, Se dit par opposition à *venue*, et signifie le Coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée : *Il a fait deux quilles de venue et quatre de* RABAT. *Dans quelques parties, quand on n'a rien fait de venue, on ne fait point de* RABAT. (Acad.)

— Chasse. Action de rabattre le gibier.

— Fauconn. *Lâcher le rabat*, Lâcher l'oiseau après la première secousse.

— Métallurg. Longue pièce de bois qui est placée au-dessus des gros marteaux, de manière à faire ressort et à les rabattre avec force sur l'enclume.

— Techn. Nom que l'on donne à la terre des plats et assiettes, non vernis, dont la cuisson a été manquée, et qu'on emploie pour enlever les inégalités du marbre. ‖ Morceau de toile dont le civier se sert pour rabattre ce qui s'élève de la baignoire en tournant. ‖ Outil du charron pour tracer des lignes droites. ‖ Feuilles d'une fleur artificielle qui tombent à côté des feuilles supérieures. ‖ Pièce de peau qui assemble les éclisses d'un soufflet d'orgue. ‖ Sorte de liqueur noire dont on se sert aux Gobelins pour noircir les couleurs. ‖ Opération de teinture qu'on fait subir aux étoffes de peu de valeur. ‖ Lisse sous la maille de laquelle les fils de la chaîne sont passés.

RABAT, village et commune de France (Ariége), cant. de Tarascon, arrond. et à 20 kilom. de Foix, sur la rive gauche de l'Ariége; 1,331 hab. Forges à la catalane, martinets et scieries. Ruines imposantes du château de Calames, sur une montagne escarpée.

RABATAGE s. m. V. RABATTAGE avec deux *tt*, orthographe plus conforme au radical *rabattre*.

RABAT-EAU s. m. (ra-ba-to — de *rabattre* et d'*eau*). Techn. Morceau de chapeau ou de cuir appliqué contre une meule, au-dessus de l'auge, pour empêcher l'eau de sauter au visage de l'ouvrier.

RABATH, REBAT, ARBATE ou **NOUVEAU-SALÉ**, ville forte du Maroc (Fez), sur la rive gauche et à l'embouchure du Bouregreb dans l'océan Atlantique, vis-à-vis de Salé; par 34º 5' de lat. N. et 9º 3' de long. O.; 30,000 hab. L'embouchure du Bouregreb forme le port, autrefois profond, aujourd'hui obstrué par une barre qui est à sec par la marée basse et se couvre de 3 mètres à 3m,50 d'eau par la marée haute. En deçà se trouve, dans un coude que forme la rivière, un bassin naturel et profond où les navires trouvent une eau tranquille; au delà, la mer a des fonds de 20 mètres à 40 mètres, où ils mouillent en sécurité dans les temps ordinaires. C'est dans le lit du fleuve, à l'abri des tours armées de la Kasbah et à portée de la douane qu'est placé le chantier naval, où se construisaient autrefois les bâtiments de guerre qui rendirent redoutables les pirates salétins, et d'où ne sortent aujourd'hui que les chaloupes destinées à faciliter à travers une barre dangereuse le débarquement des personnes et des marchandises. Les rues sont escarpées et incommodes; les maisons ont assez bonne apparence et il y a même quelques édifices assez bien bâtis. On y remarque particulièrement un joli palais construit en 1785 pour le sultan alors régnant. Dans sa partie orientale gisent les ruines de l'ancienne Chella, que Chénier suppose avoir été la métropole des colonies carthaginoises. Dans un autre quartier se trouve le tombeau du sultan Almanzor. Grand entrepôt de commerce; fabrique de tapis, lainages, cotonnades, maroquins, babouches, etc. Exportation de laines, céréales, bestiaux, cire, écorces, planches de thuya, etc. Tandis que Fez s'adonne principalement aux produits de luxe, Rabath fabrique plutôt les articles communs, sans que pour le mérite du travail, l'éclat et la solidité des teintures elle le cède à aucune rivale. C'est la France qui achète pour les fabriques de Lodève et de Paris la presque totalité des laines exportées de Rabath, et elles sont employées avec un entier succès aux draps de l'armée : la première qualité pour les draps dits de sous-officiers, la seconde pour les draps de soldats, la troisième pour les capotes grises et les couvertures de campagne.

RABAT-JOIE s. m. (de *rabattre* et de *joie*). Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était : *Je suis affligée de cette néphrétique qui accable ce pauvre homme à tout moment; point de jours sûrs; c'est un* RABAT-JOIE *continuel.* (Mme de Sév.)

— Fam. En parlant des personnes, Celui qui est triste, qui est ennemi de la joie des autres : *Cet homme est un véritable* RABAT-JOIE. ‖ S'emploie aussi au féminin dans ce sens : *Cette femme est une* RABAT-JOIE. ‖ S'emploie aussi quelquefois comme nom propre : *Ah! l'on chasse... Ah! l'on festine... Ah! l'on soupire ici! Place au trouble-fête.... Voici le seigneur* RABAT-JOIE. (J. Sandeau.)

. . . . Ah! voici *Rabat-joie*;
Avec ses vérités il s'en va tout gâter.
DESTOUCHES.

— Adj. Grondeur, sévère, rébarbatif, jaloux de la joie et des plaisirs des autres : *Merci à votre esprit maladif*, RABAT-JOIE. (Montaig.) *L'esprit de l'homme est* RABAT-JOIE *et trouble-fête.* (Charron.)

RABAT-JOUR s. m. (de *rabattre* et de *jour*). Crépuscule, soirée.

RABATISTE s. m. (ra-ba-ti-ste — rad. *rabat*). Néol. Celui qui porte le rabat.

RABATTAGE s. m. (ra-ba-ta-je — rad. *rabattre*). Dans quelques département, Ce qu'on diminue sur un prix en faveur du prompt payement.

— Arboric. Action de supprimer une ou plusieurs branches.

— Chasse. Action de rabattre le gibier.

— Techn. Action d'enlever à la laine qu'on peigne les nœuds ou bourrons. ‖ Opération qui consiste à resserrer les ais d'un fût.

— **Encycl.** Arboric. Le *rabattage* consiste, d'une manière générale, à tailler plus court ou plus bas que dans les circonstances ordinaires, ou même à supprimer presque complétement certains organes d'un végétal. Ainsi, quand un sujet est greffé en écusson, on rabat les parties de ce sujet qui se trouvent placées au-dessus de la greffe, afin que celle-ci profite de toute la sève fournie par les parties inférieures. Si un arbre en plein vent a une faible végétation, on rabat ses branches, et il en pousse de nouvelles, dont la végétation est plus active. C'est dans le même but que l'on rabat les branches d'un espalier, ou bien pour modifier l'ensemble de la charpente, rétablir l'équilibre entre ses divers membres, et en définitive augmenter et régulariser la production. Il arrive souvent que l'on rabat la tige d'un arbre au niveau du sol; cette opération porte le nom de recepage. V. ce mot.

RABATTEMENT s. m. (ra-ba-te-man — rad. *rabattre*). S'est dit autrefois pour Rabais, déduction.

— Anc. jurispr. *Rabattement de décret*, Droit que le parlement de Toulouse accordait, en certains cas, au débiteur dont les immeubles avaient été adjugés par décret, en remboursant à l'acquéreur le prix et les frais de vente.

— Géom. Mouvement de rotation que l'on fait subir à une figure plane, pour l'amener dans un des plans de projection.

— **Encycl.** Géom. descript. On nomme *rabattement* d'une figure plane la rotation qu'on lui fait subir pour la ramener dans l'un des plans de projection, afin de l'avoir en vraie grandeur et de pouvoir, par conséquent, opérer directement sur elle. L'axe autour duquel se fait la rotation est nécessairement la trace du plan de la figure à rabattre sur le plan de projection où on veut l'amener.

Soient xy la ligne de terre et ap, aq les traces d'un plan que l'on veuille rabattre sur

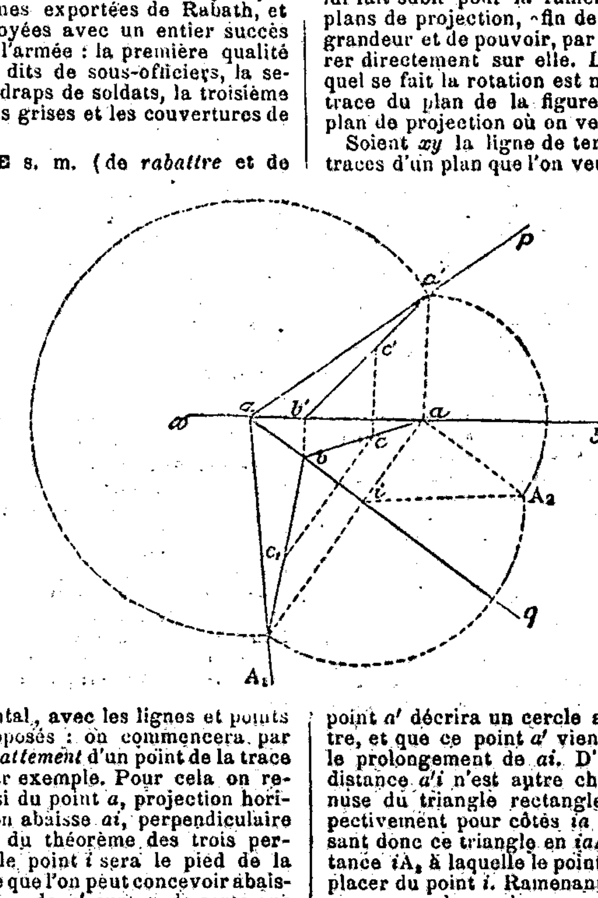

le plan horizontal, avec les lignes et points qui y sont supposés : on commencera par chercher le *rabattement* d'un point de la trace verticale, a' par exemple. Pour cela on remarquera que si du point a, projection horizontale de a', on abaisse ai, perpendiculaire à aq, en vertu du théorème des trois perpendiculaires, le point i sera le pied de la perpendiculaire que l'on peut concevoir abaissée dans l'espace de a' sur aq, de sorte que dans la rotation du plan paq autour de aq le point a' décrira un cercle ayant i pour centre, et que ce point a' viendra se placer sur le prolongement de ai. D'un autre côté, la distance $a'i$ n'est autre chose que l'hypoténuse du triangle rectangle qui aurait respectivement pour côtés ia et aa'; construisant donc ce triangle en iaA_2, on aura la distance iA_2 à laquelle le point a' doit venir se placer du point i. Ramenant alors iA_2 en iA_1, par un arc de cercle, on aura en A_1 le *rabattement* de a'. Comme la distance de a' à a ne

devait pas changer dans la rotation, on aurait pu aussi bien déterminer le point A_1 en coupant le prolongement de *ai* par un arc de cercle décrit de *α* comme centre avec *αa'* pour rayon.

En joignant αA_1, on a le *rabattement* de la trace verticale du plan.

Soit *ab*, *a'b'* une droite contenue dans le plan; pour rabattre cette droite, on rabattra la trace verticale *a'* en A_1 et il ne restera qu'à joindre bA_1.

Soit *cc'* un point quelconque du plan; pour rabattre ce point, on pourra rabattre une droite *ab*, *a'b'* menée par ce point dans le plan; le *rabattement* C_1 du point C de l'espace se trouvera en menant cc_1 perpendiculaire à *αq*.

La méthode des *rabattements* est employée toutes les fois qu'il s'agit de faire dans un plan oblique une construction dépendante d'éléments donnés dans ce plan. Cette méthode consiste à rabattre le plan et les éléments qui y sont donnés, à effectuer ensuite la construction sur le plan de *rabattement* et à relever enfin les lignes ou points obtenus comme résultats de la construction. Ainsi, par exemple, pour dessiner les projections d'un carré dont le plan et un côté seraient donnés, on rabattrait ce plan et le côté donné, on construirait le carré sur le plan de *rabattement* et on relèverait les deux derniers sommets du carré.

RABATTEUR s. m. (ra-ba-teur — rad. *rabattre*). Chasse. Celui qui rabat le gibier : *Chassées par les* RABATTEURS *dans la direction du filet, les perdrix s'y prennent d'autant mieux que durant la nuit elles volent en s'élevant fort peu.* (A. d'Houdetot.)

— Par anal. *Quelle est cette bande de drôles qui court ainsi à travers mon bois? — Ce sont les* RABATTEURS *qui fouillent le bois pour traquer le brigand.* (E. Sue.)

RABATTOIR s. m. (ra-ba-toir — rad. *rabattre*). Techn. Outil dont on se sert pour tailler les ardoises. ‖ Outil qu'on emploie pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque.

RABATTRE v. a. ou tr. (ra-ba-tre — rad. *rabais*, ou réduplication de *battre*). Rabaisser, faire descendre : RABATTRE *ses cheveux sur son front.* (Acad.) *Le vent* RABAT *toute la fumée dans l'appartement.* (E. Sue.) *Ne* RABATTEZ *pas ce capuchon sur votre visage, il n'est pas temps encore.* (G. Sand.) *Elle referma la croisée,* RABATTIT *les rideaux et s'arrangea dans un fauteuil, au coin du feu.* (Th. Gaut.) ‖ Absol. *Cette cheminée rabat*, Elle rabat la fumée, elle fume : *Gardez-vous de brûler du charbon de terre dans une cheminée qui* RABAT. (Raspail.)

— *Rabattre les plis, les coutures d'un habit, d'une robe, etc.*, Les aplatir : *Le tailleur* RABAT SES COUTURES *avec un carreau.* ‖ Fig. et Fam. *Rabattre les coutures à quelqu'un*, Le frapper sur le dos, sur les épaules : *S'il n'y a pas de pincette, il y a une bonne trique pour* RABATTRE VOS COUTURES. (G. Sand.)

— Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose, du prix qu'on en demande : *Il y a des marchands qui tiennent à honneur de ne rien* RABATTRE *de leurs prix. S'il se casse quelque chose, je m'en prendrai à vous et le* RABATTRAI *sur vos gages.* (Mol.) *Je prétendais qu'il* RABATTIT *la moitié de la somme; il jura qu'il n'en* RABATTRAIT *pas même une obole.* (Le Sage.) *Chaque fois qu'une chose lui convenait, il payait le prix demandé, sans essayer même d'en rien* RABATTRE. (Al. Dum.) ‖ Abaisser, réprimer : RABATTRE *l'orgueil, la hauteur, la fierté d'une personne. Le corps* RABAT *la sublimité de nos pensées et nous attache à la terre, nous qui ne devrions respirer que le ciel.* (Boss.) *Il n'est pas mal de* RABATTRE *un peu l'orgueil des Anglais, qui se croient souverains du théâtre comme des mers.* (Volt.) *Il est bon de voyager quelquefois; cela étend les idées et* RABAT *l'amour-propre.* (Ste-Beuve.) ‖ Dans un sens analogue, *Rabattre le caquet de quelqu'un, à quelqu'un*, Le confondre, le remettre à sa place : *La mine que le roi venait de me faire* RABATTIT *bien* MON CAQUET. (L'abbé de Choisy.)

Avant peu, je saurai *rabattre ton caquet.*
PICARD.

— Jurispr. *Rabattre un défaut*, Relever le défaut qui avait été prononcé contre une des parties : *Il se présenta à l'audience et fit* RABATTRE LE DÉFAUT *qui avait été obtenu contre lui.* (Acad.)

— Arboric. Couper les rameaux ou la tige d'un arbre à leur point d'origine : *On* RABAT *les branches d'un arbre en plein vent qui poussent faiblement, pour le rajeunir.* (Dict. d'agric.) ‖ *Rabattre une branche*, La tailler plus court que de coutume afin qu'elle produise un rameau plus vigoureux.

— Agric. *Rabattre la terre*, La rendre unie. ‖ *Rabattre les ornières, les sillons*, Les remplir de la terre qui s'est levée au bord. ‖ *Rabattre les billons*, Aplanir les billons d'une terre labourée. ‖ *Rabattre les avoines*, Faire passer un rouleau sur les avoines déjà levées, pour aplanir la terre.

— Escrime. *Rabattre un coup*, Le détourner, le rompre en rabaissant le fer de son adversaire avec le sien : *On lui porta un coup d'épée, et il le* RABATTIT. (Acad.) ‖ Fig. *Rabattre les coups*, Adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres : *Il entra comme ils se querellaient et il* RABATTIT *bien* DES COUPS. (Acad.) ‖ Calmer les mauvaises dispositions d'une personne contre une autre : *Le ministre était fort irrité contre lui, et on a bien eu de la peine à* RABATTRE LES COUPS. (Acad.)

— Manége. *Rabattre un cheval*, Le maîtriser. ‖ *Rabattre les courbettes*, Forcer un cheval de poser à terre, en un seul et même temps, les deux pieds de derrière.

— Chasse. *Rabattre le gibier*, Battre la campagne, le bois, etc., pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs : *Il s'est conduit comme un grand seigneur à qui le vilain* RABATTAIT LE GIBIER *dans les chasses.* (Ste-Beuve.)

— Mar. Virer de bord d'amont en aval : RABATTRE *un canot, une sapine.*

— Techn. Frotter le marbre avec de la terre cuite pulvérisée, pour en faire disparaître les inégalités; la soumettre à l'opération du rabat. ‖ Régler à la forge les coups de marteau à devant. ‖ Effacer à petits coups de marteau, sur une pièce dont le forgeage est terminé, les inégalités produites par les grands coups de marteau. ‖ Frapper sur un fer rouge pour le forger. ‖ *Rabattre en premier*, Se dit lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume. ‖ *Rabattre en second*, Se dit lorsqu'il y a quatre frappeurs. ‖ Former la tête d'un clou. ‖ *Rabattre court*, Frapper le plus promptement possible après le premier frappeur. ‖ Abaisser les côtes trop marquées d'une pièce d'orfèvrerie. ‖ Corriger une couleur venue trop vive à la teinture. ‖ Mettre les peaux qui doivent être tannées dans un plain mort, de huit en huit jours, pour les ramollir. ‖ Faire passer sur la rochette du fileur d'or le fil qui est sur la bobine.

— v. n. ou intr. Quitter un chemin, se détourner pour en prendre un autre : *Quand vous serez en tel lieu, vous* RABATTREZ *à main droite. Il faut* RABATTRE *par tel endroit.* (Acad.) ‖ *Rabattre sur tel endroit*, Se diriger vers cet endroit, s'y rendre : *Le régisseur, ne comprenant rien à l'arrivée du comte,* RABATTIT SUR *le château.* (Balz.) ‖ Fig. RABATTRE *de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. Il y a beaucoup à* RABATTRE *de ce qu'il dit.* (Acad.) *Je ne* RABATS *rien sur tout ce que vous me dites de votre tendresse.* (Mme de Sév.) *Je m'imaginais que du moins ils* RABATTRAIENT *de leur gravité quand ils seraient à table.* (Le Sage.) *Je sais combien il faut* RABATTRE *de ces éloges, mais ils me font plaisir.* (B. de St.-P.) *Quant à la noblesse, elle est restée la même, elle n'*A *rien* RABATTU *de sa présomption.* (Proudh.)

Un homme un peu content et qui s'en fait accroire,
Se voyant méprisé, *rabat* bien de sa gloire.
TH. CORNEILLE.

. . . Eh bien! monsieur le diplomate,
L'Espagne, est-ce un pays dont il faut qu'on *rabatte?*
Ou bien regrettez-vous ses orangers en fleur?
L. BOUILHET.

‖ *En rabattre*, Diminuer les prétentions, la valeur de quelqu'un, de quelque chose : *Il y aurait beaucoup à* EN RABATTRE *si j'étais aussi ergoteur sur les choses que tu parais l'être sur les mots.* (F. Soulié.) *Quoiqu'il trouvât leurs propositions excessives, il était décidé à les accepter s'il ne voulaient rien* EN RABATTRE. (Mignet.) *On loue beaucoup les institutions anglaises et souvent à tort : combien il* EN *faudrait* RABATTRE *si nous devions les introduire chez nous!* (L. Jourdan.) ‖ *En rabattre de moitié*, Revenir sur l'opinion favorable qu'on avait d'une personne, d'une chose :

Sachez que pour céans j'*en rabats de moitié*,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le pié.
MOLIÈRE.

— Jeux. *Rabattre à la longue paume*, Renvoyer la balle à la partie adverse, le plus pres de terre possible. ‖ Au jeu de quilles, Jeter une seconde fois la boule.

Se rabattre v. pr. Etre, pouvoir être rabattu : *Les coutures* SE RABATTENT *avec un fer chaud.* (Acad.) ‖ Retomber : *La fumée* SE RABAT.

— Chasse. Se remettre dans un endroit, s'y retirer : *Les perdrix* SE SONT RABATTUES *dans cette pièce de blé.* (Acad.)

— Quitter tout à coup la route qu'on suivait pour en prendre une autre : *L'armée, après divers mouvements,* SE RABATTIT *sur cette place.* (Acad.)

— Fig. Changer brusquement de direction dans l'application de ses idées : *La politique, pour ces grands poëtes, n'est donc qu'un pis aller; ils* S'Y RABATTENT *quand les ailes leur manquent.* (Ste-Beuve.) ‖ Changer sans transition le cours d'une conversation : *Il* SE RABATTIT *sur les nouvelles du jour.*

— Se borner, se restreindre : *Les chouettes, qui ne peuvent attraper la nuit que des chauves-souris,* SE RABATTENT *sur les papillons phalènes.* (Buff.) *Passé quarante ans, le notaire* SE RABAT *sur le whist.* (F. Soulié.)

— **Syn. Rabattre, abaisser, avilir**, etc. V. ABAISSER.

— **Rabattre, abattre.** V. ABATTRE.

RABATTU, UE (ra-ba-tu) part. passé du v. Rabattre : *Son col de chemise était* RABATTU *sur ses épaules. Pendant le dîner, à la clarté* RABATTUE *de la lampe, je remarquai que le président avait le front soucieux et qu'il nous observait d'un regard oblique et défiant.* (J. Sandeau.)

— Fig. Rabaissé, avili, humilié : *Ma vanité a été bien* RABATTUE. (Volt.) *Rien de ce qui cherche à relever l'humanité vers Dieu ne doit être* RABATTU *par la dérision.* (Lamart.) ‖ Redit à satiété : *Tu comptes les maux de l'humanité; tu ne rougis pas d'épuiser des lieux communs cent fois* RABATTUS, *et tu dis : la vie est un mal.* (J.-J. Rouss.) ‖ Ce sens a vieilli; on dit aujourd'hui REBATTU : *Avoir les oreilles* REBATTUES *de la même histoire.* ‖ Retranché :

C'est toujours de tes maux autant de *rabattu.*
CORNEILLE.

— *Chapeau rabattu*, Dont les bords retombent.

— *Epée rabattue*, Epée qui n'a ni pointe ni tranchant.

— Prov. *Tout bien compté et rabattu*, Tout bien examiné.

— Bot. Qui se penche vers la terre : *Branches* RABATTUES. *Feuilles* RABATTUES.

— Jeu. *Dames rabattues*, Sorte de jeu qui se pratique sur le tablier d'un trictrac avec les dames et les dés.

— s. m. Art de rabattre les coutures : *Ce fut Ursule qui me donna les premières notions du surjet et du* RABATTU. (G. Sand.)

— s. f. Etage, construction qui s'élève au-dessus du plat-bord d'un grand navire.

RABAUT (Paul), célèbre pasteur du désert, né à Bédarieux le 9 janvier 1718, mort à Nîmes le 25 septembre 1794. Issu d'une famille protestante, il fut vivement impressionné, dès son enfance, par la situation douloureuse de ses coreligionnaires, placés sous le coup des édits les plus barbares, et son imagination en garda un poignant souvenir. Devenu jeune homme, il résolut de se consacrer au ministère évangélique, se maria, puis se rendit à Lausanne (1740), où, trois ans plus tard, il fut ordonné ministre. De retour en France en 1743, Rabaut occupa presque aussitôt la place de pasteur de l'Eglise de Nîmes, où il exerça le ministère pendant cinquante ans environ. « Une douceur affectueuse, dit M. Peyrat dans l'*Histoire des pasteurs du désert*, paraît avoir été le noyau de cette nature souple et forte, prudente et audacieuse, tenace, intrépide, infatigable, perpétuellement militante et d'une aptitude souveraine à la domination de la république des Eglises sous la croix. Cet homme, d'un si grand courage apostolique, était d'une très-petite taille et d'une corpulence exiguë. Il avait la face longue et maigre, le teint basané, les yeux et les cheveux noirs, le nez mince, aigu et légèrement aquilin. » Ajoutons, pour compléter ce portrait, que Rabaut était doué d'une grande facilité d'élocution; sa parole ardente et convaincue était entraînante et il montrait à tous l'exemple du courage et de la fermeté. Les protestants avaient eu un moment de répit, à la suite de la guerre de la succession d'Autriche et lors de l'invasion des Autrichiens en Provence. Mais aussitôt après la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), les dragons recommencèrent leurs *missions bottées*, dispersant les assemblées, portant sur leurs pas la dévastation et l'effroi et forçant les parents réformés à faire baptiser leurs enfants à l'église catholique. Les montagnards des Cévennes, exaspérés, recoururent aux armes, décidés à se défendre jusqu'à la mort. L'intendant Saint-Priest craignit une grande insurrection et conjura Rabaut, dont il connaissait l'influence, d'apaiser ses coreligionnaires. C'était la seconde fois que le courageux pasteur évitait l'effusion du sang par de sages conseils. Les Cévenols se calmèrent à sa voix et, quant à Saint-Priest, heureux d'en être quitte pour si peu, il tempéra la rigueur des mesures prescrites par le gouvernement. Vers 1754, le pouvoir résolut de forcer Rabaut à s'expatrier. Dans ce but, on fit chez lui de fréquentes visites domiciliaires. On y joignit des conseils, des avertissements, des menaces; mais Rabaut resta ferme et continua ses voyages incessants à travers les Cévennes, errant d'asile en asile, espionné, poursuivi, habitant des huttes et des grottes, où il se voyait sans cesse relancé, car sa tête venait d'être mise à prix. En 1755, il fit à Paris un voyage dont le but n'a jamais été pénétré. De retour en Languedoc, il assista au synode national de 1756 et, à la nouvelle de l'attentat de Damiens, il publia une lettre pastorale dans laquelle il exprimait son horreur pour le régicide et les sentiments d'obéissance « que les protestants professaient à l'égard du roi. »

Cette lettre du chef vénéré des pasteurs du désert causa une grande joie au duc de Mirepoix et à Saint-Florentin, à qui elle fut envoyée. Mais tel ne fut pas l'effet d'une seconde lettre publiée peu de temps après (1758), sous ce titre : *Lettre pastorale sur l'aumône aux fidèles de l'Eglise de Nîmes.* Saint-Florentin ordonna l'arrestation de Rabaut; mais il revint bientôt sur cette mesure. En 1761, le pasteur adressa à la fille de Louis XV une pétition en faveur de François Rochette et, la même année, il publia une brochure intitulée : la *Calomnie confondue* (1761, in-8°), dans laquelle il repousse avec indignation l'accusation lancée contre les protestants, d'ordonner aux pères de mettre à mort leurs fils apostats. En 1763, Rabaut présida le synode national tenu en France par les Eglises réformées. Parvenu à un âge avancé et sentant ses forces faiblir, il se démit de ses fonctions (1785). Deux ans après, il eut la joie d'assister à la publication de l'édit de 1787 et, sept ans plus tard, celle, encore plus vive, de faire la dédicace du premier temple que les protestants eurent à Nîmes depuis la révocation. Cette cérémonie solennelle eut lieu le 20 mai 1792. Ce fut sa dernière joie; il vit son fils Rabaut-Saint-Etienne conduit à l'échafaud, ses deux autres fils proscrits; lui-même, jeté en prison, ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor. Ces malheurs le conduisirent rapidement au tombeau. Outre les opuscules déjà cités, Paul Rabaut a publié : *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité* ou *Lettre pastorale aux réformés de l'Eglise de Nîmes* (Genève, 1761, in-4°) et un *Précis du catéchisme d'Osterwald*, qui a eu un très-grand nombre d'éditions. Un sermon de lui a été publié sous ce titre : la *Livrée de l'Eglise chrétienne* (Paris, 1829, in-12).

Rabaut n'était ni un théologien ni un érudit; c'était avant tout un homme d'action, un missionnaire, le bras droit des Eglises du désert dans le cours du XVIIIe siècle.

RABAUT (Jean-Paul), dit **Rabaut-Saint-Etienne**, homme politique français, fils aîné du précédent, né à Nîmes en 1743, exécuté à Paris le 5 décembre 1793. Son enfance s'écoula au milieu des plus orageuses tribulations, entre une mère menacée d'être ensevelie dans les cachots de la tour de Constance et un père dont la tête était mise à prix. Envoyé à Genève, puis à Lausanne, pour se préparer au ministère évangélique, le jeune Rabaut eut pour professeur Court de Gébelin, qui resta toujours son ami. De retour en France, il fut nommé pasteur à Nîmes en 1765. « La douceur de ses mœurs, dit Boissy d'Anglas, la bonté de son caractère, les agréments de son esprit lui attirèrent bientôt un grand nombre de partisans et une honorable célébrité. Son éloquence était onctueuse et nourrie des principes et de l'esprit des livres sacrés, dont les orateurs protestants font toujours un fort grand emploi; il prêchait constamment, et à l'exemple de son père, la soumission et la fidélité au roi et la morale la plus touchante et la plus pure... Il y avait dans sa manière de penser et d'écrire quelque chose du précieux talent de Massillon, qu'il admirait beaucoup et qu'il étudiait sans cesse. » L'ère des persécutions contre les protestants touchait à son terme; déjà les édits rigoureux n'étaient plus exécutés. Rabaut se rendit à Paris en 1785, pour hâter, grâce à de puissantes protections, l'heure où la liberté de conscience serait enfin proclamée en France. Encouragé, accueilli avec distinction par les hommes les plus marquants de l'époque, Rabaut eut le bonheur de voir sa mission couronnée de succès; l'édit de 1787 fut donné; les protestants étaient à l'abri de la persécution. Rabaut était désormais un personnage considérable. Cependant les états généraux venaient d'être convoqués. Rabaut, qui, pendant son séjour à Paris, s'était fait une place parmi les savants, en publiant ses *Lettres à Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce* (Paris, 1787), qui avait montré, par ses *Considérations sur les droits et les devoirs du tiers état* (1788), que les questions politiques ne lui étaient pas étrangères, fut élu, à Nîmes, député des états généraux. Il arriva à Paris précédé d'une très-grande réputation, et ses amis, dans leur bienveillance exagérée, l'élevaient comme orateur même au-dessus de Mirabeau.

Les états s'ouvrirent le 5 mai 1789. Dès le début, Rabaut soutint que la vérification des pouvoirs des trois ordres devait être faite en commun et fut nommé membre d'une commission chargée de chercher les moyens d'arriver à une pacifique entente. Depuis lors, il prit très-fréquemment la parole. Le 14 juillet, il présenta un projet de déclaration des droits qui se résumait en ces trois mots : liberté, égalité, propriété. Un des plus mémorables triomphes de Rabaut à la tribune de l'Assemblée nationale fut celui qu'il remporta, au mois d'août, malgré les efforts de ses adversaires, dans la discussion qui s'éleva au sujet de la motion du comte de Castellane, que nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses ni troublé dans l'exercice de son culte. Ce jour fut celui du triomphe de la liberté de conscience en France. « Messieurs, dit-il, ce n'est pas la tolérance que je réclame, c'est la liberté. La tolérance! le support! le pardon! la clémence! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime. La tolérance! je demande qu'il soit proscrit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne. L'erreur, messieurs, n'est point un crime; celui qui la professe la prend pour la vérité; elle est la vérité pour lui; il est obligé de la professer et nul homme, nulle société n'a le droit de le lui défendre... Je demande donc, messieurs, pour les protestants français, pour tous les non-catholiques du royaume, ce que vous demandez pour vous : la liberté, l'égalité de droits. » La majorité de l'Assemblée applaudit à ce beau langage et, le 23 août, les lois d'exception qui frappaient les dissidents furent abolies. Lors de la discussion sur la

sanction royale, qui eut lieu le 29 août, Rabaut se prononça pour une monarchie tempérée. Il soutint ensuite la nécessité d'une chambre unique et permanente, que le roi ne pourrait point arrêter dans ses délibérations, et, dans la discussion qui s'engagea sur la nature du *veto* que le roi pourrait opposer aux décrets de l'Assemblée, il se prononça pour le *veto* suspensif, contrairement à Mirabeau, qui demandait le *veto* absolu.

Nommé président de l'Assemblée le 15 mars 1790, Rabaut s'occupa de l'organisation des gardes nationales et de la gendarmerie et plaida la cause des écrivains avec chaleur. En 1791, il proposa de créer les assignats de cinq livres et prit la parole au sujet de la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Lorsque l'Assemblée nationale eut terminé ses travaux, Rabaut-Saint-Etienne, rentré dans la vie privée, continua à rester à Paris. Il devint rédacteur en chef du *Moniteur* et composa son remarquable *Précis de l'histoire de la Révolution française*, destiné à « détruire les impressions qu'avaient cherché à répandre contre la France les ennemis de la liberté. » Le 30 septembre 1790, il avait fondé avec Cerutti la *Feuille villageoise*, accueillie avec faveur par le peuple et qui jouit d'un grand crédit.

Ses capacités politiques et le talent qu'il avait déployé à l'Assemblée nationale lui valurent à la Convention un siége qu'il n'avait pas ambitionné. Les électeurs de l'Aube le choisirent spontanément pour député (1792). Au mois de décembre, il présenta un projet de loi relatif à l'instruction nationale. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça contre la compétence de l'Assemblée; puis, tout en reconnaissant que Louis XVI était coupable, il vota l'appel au peuple, la détention et le bannissement à la paix. Le 23 janvier 1793, il succéda à Vergniaud comme président de la Convention. Rabaut, qui ne s'était rallié qu'assez tard à l'idée d'établir la république, se rangea dans le parti de la Gironde et s'éleva à diverses reprises contre les montagnards. Lorsque les girondins furent dispersés, Rabaut, décrété comme eux d'arrestation, se réfugia dans les environs de Versailles. Mis hors la loi le 28 juillet, il revint à Paris et trouva un asile, ainsi que son frère Rabaut-Pommier, chez des compatriotes, M. et Mme Payzac, qui étaient ses obligés. L'indiscrétion du menuisier qui avait construit leur cachette révéla le secret à Fabre d'Églantine, qui en donna connaissance au comité de Salut public. Le 4 décembre, Rabaut fut arrêté avec son frère et M. et Mme Payzac. Le lendemain même, sa tête tombait sur l'échafaud. Mme Rabaut se donna la mort en apprenant, par le crieur public, le sort de son mari.

Boissy d'Anglas a rendu à Rabaut-Saint-Etienne ce touchant témoignage : « J'ai habité à Nîmes, pendant dix ans, la même maison que lui; je l'ai vu et entretenu tous les jours pendant cette portion de ma vie; il ne s'en est pas écoulé un seul qui n'ait ajouté quelque chose à mon estime et à mon amitié pour lui. »

Outre les ouvrages déjà mentionnés, nous citerons de lui : *Triomphe de l'intolérance* ou *Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly* (Londres, 1779, in-8°), réédité sous le titre de : le *Vieux Cévenol* ou *Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly, etc.* (Paris, 1820); *Lettre sur la vie et les écrits de M. Court de Gébelin* (Paris, 1784, in-4°); *A la nation française, sur les vices de son gouvernement, sur la nécessité d'établir une constitution et sur la composition des états généraux* (1788, in-8°); *Question de droit public : Doit-on recueillir les voix dans les états généraux par ordres ou par têtes de délibérants?* (Paris, 1789, in-8°); *Prenez-y garde* ou *Avis à toutes les assemblées d'élections* (1789, in-8°); *Réflexions sur la division nouvelle du royaume; nouvelles réflexions* (1789, in-8°); *Almanach historique de la Révolution* (Paris, 1791, in-8°), souvent réimprimé sous ce titre, qui lui est resté : *Précis historique de la Révolution française; Discours et opinions de Rabaut-Saint-Etienne, précédés d'une notice sur sa vie*, par Boissy d'Anglas (Paris, 1827, 2 vol. in-18); ses *Œuvres* ont été publiées par Boissy d'Anglas (Paris, 1820-1826, 6 vol. in-18) et par Collin de Plancy (1826, 2 vol. in-8°).

RABAUT (Jacques-Antoine), dit **Rabaut-Pommier**, conventionnel, frère du précédent, né à Nîmes le 28 octobre 1744, mort à Paris le 16 mars 1820. Pasteur de l'Eglise de Montpellier lorsque la Révolution éclata, Rabaut accueillit avec joie l'ère de rénovation qui commençait. Envoyé à la Convention par le département du Gard (1792), il y passa presque inaperçu, vota la mort de Louis XVI avec sursis, se joignit aux girondins et fut compris, en 1793, au nombre des soixante-quinze députés décrétés d'arrestation. Le 4 décembre 1793, Rabaut fut arrêté avec son frère, Rabaut-Saint-Etienne, et enfermé à la Conciergerie, d'où il sortit après le 9 thermidor pour reprendre son siége à la Convention. Le 7 octobre 1795, il prononça l'éloge de son frère, et, sur sa demande, la Convention décida que les œuvres politiques de celui-ci seraient imprimées aux frais de la nation. Sous le Directoire, Rabaut-Pommier fit partie du conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Après le 18 brumaire, auquel il ne tarda pas à applaudir, il fut attaché à la trésorerie, puis devint sous-préfet de l'arrondissement du Vigan et ne renonça aux fonctions administratives qu'en 1803, pour être nommé pasteur de l'Eglise de Paris. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1815. L'année suivante, il se vit proscrit comme ayant voté la mort de Louis XVI, mais obtint, en 1818, de rentrer en France. Rabaut-Pommier passe pour avoir découvert la vaccine à peu près en même temps que Jenner. Dès 1781, il constata, en effet, que l'inoculation du virus des pustules des vaches est un puissant préservatif contre la petite vérole; enfin, il prit quelque part à l'établissement du télégraphe. On lui doit les deux écrits suivants : *Napoléon libérateur, discours religieux prononcé le 15 août* 1810 (Paris, 1810, in-8°); *Sermon d'action de grâces sur le retour de Louis XVIII* (Paris, 1814, in-8°). Rabaut-Pommier, tour à tour membre de la Convention, partisan du 18 brumaire, serviteur de l'Empire et panégyriste de Louis XVIII, donna l'exemple de la plus pitoyable versatilité.

RABAUT (Pierre-Antoine), dit **Rabaut-Dupuis**, pasteur protestant et homme politique français, frère des précédents, né à Nîmes en 1746, mort dans la même ville en 1808. Il s'adonnait au commerce, lorsqu'il fut proscrit en 1793, comme fédéraliste. Rabaut revint en France après le 9 thermidor et fut envoyé, en 1797, par les électeurs du Gard, au conseil des Anciens, où il se fit remarquer en défendant les émigrés du Bas-Rhin et du Comtat-Venaissin. Nommé, en 1799, député au Corps législatif, il en devint président en 1802 et vota pour le consulat à vie. Il sortit du Corps législatif en 1804 et se retira à Nîmes, où il remplit les fonctions de conseiller de préfecture. On a de lui : *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus, depuis la Réformation jusqu'à ce jour, pour la réunion de toutes les communions chrétiennes* (Paris, 1806, in-8°); *Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes* (1807, in-8°); *Notice historique sur la situation des Eglises chrétiennes réformées en France, depuis leur rétablissement jusqu'à ce jour* (1806), manuscrit qui se trouve entre les mains de M. Athanase Coquerel fils.

RABBA ou **RABBATH-MÔAB**, ancienne capitale des Moabites, dans la Turquie d'Asie (Palestine). Il n'en reste que quelques ruines couvrant, sur une colline en forme de demi-lune, un espace de 2 kilom. de circonférence.

RABBA, ville de la Nigritie centrale, dans le royaume de Niffé, près de la rive gauche du Quovra; elle est grande et bien peuplée. Cette ville est l'entrepôt de toutes les marchandises de fabrique étrangère et indigène.

RABBANISME, RABBANISTE. V. RABBINISME, RABBINISTE.

RABBATH-AMMON, ville capitale des Ammonites, appelée aussi quelquefois simplement *Rabbath;* elle était située de l'autre côté du Jourdain. A la suite d'une insulte faite à des ambassadeurs juifs envoyés aux Ammonites, elle fut assiégée et prise par David; mais elle ne resta pas longtemps aux mains des Israélites. A l'époque de la domination macédonienne et grecque, Ptolémée Philadelphe lui donna le nom de *Philadelphia*. C'est sous ce nouveau nom qu'elle figure assez fréquemment dans les traités de différents auteurs grecs et romains (Pline, V, 6; Ptolémée, V, 15); sur les monnaies romaines, elle porte le titre de ville arabe, capitale du district arabe de *Philadelphiné*. Cependant, elle continua à garder, chez ses habitants son nom antique de *Rabbath-Ammon*, dont la seconde partie, *Ammon*, a été conservée par les géographes arabes sous la forme très-peu altérée de *Amman*. Seetzen et Burckhardt en ont relevé les ruines près d'une petite rivière appelée encore *Moya-Amman* (littéralement l'*eau*, la rivière d'*Amman*, c'est-à-dire d'*Ammon*, ou *Rabbath-Ammon*).

RABBE (Alphonse), littérateur français, né à Riez (Basses-Alpes) en 1786, mort à Paris en 1830. Après avoir fait de brillantes études à l'école centrale des Quatre-Nations, il entra dans l'administration militaire de l'armée d'Espagne, et là, ardent, sans expérience, passionné pour le plaisir, il prit le germe d'une horrible maladie qui empoisonna son existence et le força à changer de profession. Rabbe revint à Paris, où il dut songer à tirer parti de son savoir, n'ayant d'autre moyen d'existence que sa plume. En 1808, il composa l'introduction et plusieurs autres parties du *Voyage pittoresque en Espagne* par A. de Laborde, et, quatre ans après, il fit paraître un *Précis de l'histoire de Russie* pour le *Tableau de la Russie*, publié en 1812 par son compatriote Damaze de Raymond. Quelques autres travaux obscurs lui fournirent des ressources jusqu'en 1814. Toujours souffrant, par conséquent inquiet, chagrin, irritable, il alla réclamer les soins affectueux de sa famille et respirer l'air natal. Ses parents étaient dévoués à la cause royale (1815); ils l'attirèrent dans leur parti, et Rabbe y apporta la violence maladive de son humeur. Chargé d'une mission pour les Bourbons d'Espagne, il fut arrêté à la frontière, retenu en prison et ne dut sa délivrance qu'au sanglant désastre de Waterloo. Rabbe avait donné des gages solides à la Restauration triomphante et attendait tout d'elle, mais il fut déçu dans son espoir; on ne lui offrit qu'un assez mince emploi au ministère des affaires étrangères, parce qu'il n'était ni noble ni titré. Indigné, il refusa cette faveur équivoque, se fit recevoir avocat et inscrire au barreau d'Aix, où il plaida avec quelque succès; mais, ennuyé bientôt de la procédure, Rabbe se rendit à Marseille en 1819 et publia une brochure intitulée : *De l'utilité des journaux politiques publiés dans les provinces*. En même temps, il fit paraître le premier numéro d'un journal d'opposition, le *Phocéen*, qui vécut deux ans et succomba après avoir subi plusieurs procès devant la cour d'assises d'Aix. En 1822, Rabbe reprit le chemin de Paris, où il continua à faire avec ardeur du journalisme politique, toujours dans le sens du libéralisme le plus prononcé, et il contribua au succès de l'*Album*, des *Tablettes universelles* et du *Courrier*, dont il devint rédacteur en chef. A la même époque, il travaillait pour les libraires et donnait les ouvrages suivants : *Résumé de l'histoire d'Espagne* (1823); *Résumé de l'histoire de Portugal* (1824); *Résumé de l'histoire de Russie* (1825, in-18), pour la collection des *Résumés* de Félix Bodin; l'introduction des *Mémoires sur la Grèce*, par Maxime Reybaud; l'introduction à l'*Histoire du Bas-Empire*, par Aimé Millet (1825), et une *Histoire d'Alexandre Ier, empereur de Russie* (1826, 2 vol. in-8°). Ces ouvrages, écrits avec trop de hâte, pèchent par l'exactitude; mais Rabbe y a montré, par quelques pages brillantes, ce qu'il eût pu faire avec plus de loisir et dans une condition plus heureuse. En 1827, il travailla à la *Biographie universelle et portative des contemporains*, dont il fut, mais pendant peu de temps, le directeur. On a cité de lui avec éloge les biographies de Canning, de Catherine II, de Benjamin Constant, de David, etc.

Au milieu de ses luttes contre la maladie et la pauvreté, Rabbe, au lieu d'un régime calmant, faisait un usage immodéré du café pour remonter son énergie, et, lorsque la surexcitation nerveuse lui était devenue insupportable, il la combattait par l'opium. Une inflammation du péricarde s'était déclarée vers la fin de 1829; une rechute eut lieu le 27 décembre et il s'éteignit dans la nuit qui commençait une nouvelle année. Il a ordonné que son corps fût conduit directement au champ du repos. Voici le portrait d'Alphonse Rabbe, tracé par Armand Carrel dans le premier numéro du *National* qui parut le 3 janvier 1830 : « Il était entré dans le monde à la suite de brillantes études, avec un esprit remuant, un caractère intrépide, des passions vives, une belle figure, de l'esprit, du cœur, un geste mâle et parlant, une éloquence noble, hardie, animée, entraînante. Il avait à peine vingt-six ans lorsque l'avenir que lui promettaient tant d'avantages se ferma devant lui sans retour. Il fut atteint d'une horrible maladie dont il ne sortit, au bout de deux ans, que défiguré, mutilé, rendu presque méconnaissable. Ainsi affligé, il lui fallut vivre, après avoir vainement désiré et plusieurs fois tenté de mourir; mais vivre retiré et presque caché, lui dont le besoin le plus impérieux était de communiquer avec les hommes et d'en être écouté, aimé, applaudi! La maladie avait encore eu pour effet de ruiner entièrement sa fortune; il lui fallait écrire pour exister. Vivant en grande partie séparé des affaires courantes, sans intérêt et presque sans espoir personnel dans nos luttes, il ne fit guère en politique que d'éloquents hors-d'œuvre. Il écrivit deux livres d'histoire, des abrégés, des résumés, genre qui ne convenait à aucun talent moins qu'au sien. Ce ne furent que des compilations faites avec hâte et fatigue et dans lesquelles étaient jetées des pages éloquentes, expression de ses misanthropiques douleurs. Comme tous les hommes voués à un extrême malheur, il voyait, il enviait malgré lui des heureux dans tous ceux que le sort avait moins maltraités que lui. Il avait vu successivement tous les hommes de son âge s'avancer en réputation, en situation, en bien-être, suivant les progrès naturels de la vie, et lui, immobile dans la sienne, volontairement exilé des sociétés où le talent est deviné, encouragé, poussé, récompensé, il se regardait trop facilement comme délaissé par ceux qu'à la longue il lui fallait perdre de vue. On pouvait déplorer en lui cette disposition injuste et trop cruellement expliquée par une solitude flétrie et souffrante. Mais bon, aimant, généreux, il était toujours prêt à recommencer la vie, à se reprendre à toutes sortes d'illusions avec le premier jeune homme que le hasard lui faisait rencontrer et qui annonçait quelque avenir. Il avait renoncé pour son compte à la réputation, dont il lui était si douloureux de se sentir digne. La plus douce récompense du talent, celle qui se recueille au sein d'un monde brillant et que, dans son langage figuré, il appelait *la gloire argent comptant*, devant toujours lui manquer, il n'y avait point de prix équivalent à ses yeux. « Je ne suis, disait-il peu de jours avant » de mourir, qu'un surnuméraire dans la vie, » qu'un débris d'homme; je partirai sans avoir » rien fait. Heureux si quelques amis ont su » ce que je pouvais faire! » Mais, pour tous ceux qui l'ont fréquenté, pour tous ceux qui l'ont entendu, ne fût-ce qu'une fois, il n'y eut jamais de débris plus noble et plus regrettable. Quand il parlait de lui, de sa vie; quand il peignait ses impressions, ses souffrances, quand il racontait ce qu'il avait appris ou vu, il était admirable. Alors, son langage si abondant et si riche, sa diction si virile et si noblement accentuée, sa pantomime si spontanée, si heureuse, tout, jusqu'à sa physionomie dévastée, était expression, mouvement, peinture, entraînement. » Rabbe avait dans la conversation des mots heureux, des tours brillants qu'il ne retenait pas et qu'il ne retrouvait plus lui-même la plume à la main. D'ailleurs, un trouble nerveux s'emparait de lui et le faisait souffrir quand il avait écrit un peu de temps. De là vient que sa réputation ne paraissait pas toujours justifiée par ses écrits de longue haleine. M. Jules Claretie a publié en 1866 une étude sur Alphonse Rabbe.

RABBI s. m. V. RABBIN.

RABBI, vallée du Tyrol, dans laquelle se trouvent, à 12 kilom. de Magras, des eaux ferrugineuses qui se boivent dans tout le Tyrol comme l'eau de Seltz en Allemagne, en France et en Angleterre. La vallée offre des prairies, des bois, des rochers et des sites très-pittoresques.

RABBIN s. m. (ra-bain — forme francisée du mot grec *rabbi*, calqué littéralement sur la forme hébraïque *rabbi*. C'était le titre honorifique que portaient les juges et les jurisconsultes au temps de Jésus, et, dans ce sens, il répond assez exactement au *doctor* et au *magister* du moyen âge. Le mot *rabbi* est quelquefois écrit de différentes manières en hébreu : *raban, rabi, rab;* on ne sait pas au juste si à ces différentes formes correspondent des nuances de signification. Le mot arabe *rab* ou *rebbi*, qui dérive de la même racine que le terme hébreu, veut dire maître, seigneur : *la-rebbi*, O Seigneur! ô mon Dieu! V. la dissertation de Hill, *De Hebræorum rabbinis seu magistris*). Primitivement, Savant versé dans l'Ecriture et les lois des Juifs. ‖ S'est dit particulièrement des anciens écrivains juifs qui ont publié des explications ou des commentaires sur la Bible, ou qui ont écrit sur le judaïsme : *Etre versé dans la doctrine des* RABBINS. *Sentiments des* RABBINS. *Grâce à de nombreux barbarismes, les* RABBINS *ont réussi à se former un vocabulaire assez complet.* (Renan.)

— Aujourd'hui, Docteur de la loi juive, dont la fonction est de prêcher dans la synagogue, d'y faire les prières publiques et d'interpréter la loi. En France, depuis 1831, les rabbins sont salariés par l'Etat.

— S'emploie sous la forme *rabbi* et sans article devant un nom propre, quand on parle d'un docteur juif : RABBI *ben Ezra est d'un avis différent.* ‖ S'emploie également sous cette forme pour désigner celui à qui l'on adresse la parole : *Que dites-vous*, RABBI, *de cette interprétation?* (Acad.)

— *Grand rabbin*, Chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

RABBINAGE s. m. (ra-bi-na-je — rad. *rabbin*). Etude des livres des rabbins : *C'est un homme qui passe sa vie dans le* RABBINAGE. (Acad.) ‖ S'emploie surtout sous forme de dénigrement.

RABBINAT s. m. (ra-bi-na — rad. *rabbin*). Dignité, fonction du rabbin : *En Allemagne, on n'admet au* RABBINAT *que des hommes d'un savoir éprouvé. Il serait utile que les jeunes Israélites qui se destinent au* RABBINAT *publiassent des thèses sur la philologie et l'archéologie judaïques.* (Cahen.)

RABBINIQUE adj. (ra-bi-ni-ke — rad. *rabbin*). Qui appartient aux rabbins, qui leur est particulier : *Interprétation* RABBINIQUE. *Quant au Coran, ce qui s'y trouve de saint et de juste est emprunté presque mot pour mot de nos livres sacrés; le reste est une compilation* RABBINIQUE. (Chateaub.) *Les juifs promènent par les rues leurs profils au nez crochu, à la bouche mince, leur crâne jaune et luisant coiffé d'un bonnet* RABBINIQUE *posé en arrière.* (Th. Gaut.)

— Philol. *Caractères rabbiniques*, Caractères ronds des Hébreux : *Le caractère* RABBINIQUE *est différent de l'hébreu ordinaire.* (Acad.) *Les juifs écrivent quelquefois leur langue vulgaire en caractères* RABBINIQUES. (Acad.) ‖ *Langue rabbinique*, Langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins : *L'hébreu* RABBINIQUE *est ce qu'on peut appeler une langue factice.* (Renan.)

— *Ecole rabbinique*, Ecole où l'on forme des rabbins.

RABBINISME s. m. (ra-bi-ni-sme — rad. *rabbin*). Doctrine tirée des écrits des rabbins et des traditions juives.

— **Encycl.** On appelle de ce nom une doctrine issue de la tradition judaïque et des controverses qui suivirent la destruction de la nationalité des Israélites durant la décadence romaine; aussi, le *rabbinisme* est au mosaïsme antique ce que le catholicisme actuel est au christianisme primitif, c'est-à-dire la lettre substituée à l'esprit de la religion de Moïse; c'est, du reste, une évolution commune à tous les cultes qui vieillissent. Les interprètes s'efforcent de formuler une fois pour toutes les idées qui servent de fondement aux croyances, afin de pouvoir les conserver indéfiniment. Peu à peu, les pratiques remplacent l'enseignement et il vient un moment où on se trouve en présence, d'une part, d'une scolastique abstruse et mystérieuse, et, de l'autre, d'une série d'œuvres matérielles qui ont la prétention d'être symboliques et ne sont plus que du fétichisme. Quand les

Israélites n'eurent plus à lutter contre les sectes intérieures (sadducéens et pharisiens); ils s'enfermèrent dans leurs idées comme dans une forteresse. L'hellénisme des premiers siècles de notre ère avait, il est vrai, fait plusieurs brèches dans ces doctrines exclusives. « Débarrassés, dit M. Beugnot dans les *Juifs d'Occident*, d'une salutaire, mais fatigante rivalité, les Juifs suivirent sans contrainte la pente de leur caractère, ami de tout ce qui était exagération; ils confondirent sans aucune règle les doctrines grecques avec celles qui leur venaient de Moïse. Ne reconnaissant plus pour autorité que les écarts d'une imagination naturellement exaltée, ils donnèrent dans des excès grossiers; en un mot ils créèrent le *rabbinisme*, système philosophique inconcevable, qui ne possède en propre que la seule faculté de rappeler toutes les doctrines étrangères qui ont contribué à sa formation et qui flattaient trop bien l'esprit et le caractère des Juifs pour ne pas devenir, malgré ces défectuosités choquantes, une philosophie vraiment nationale. »

Le *rabbinisme* est quelque chose qu'on peut encore comparer à l'hellénisme du temps de l'empereur Julien, une philosophie religieuse entée sur une législation devenue vieille et à moitié hors de service. C'est un produit direct du pharisaïsme contemporain de Jésus-Christ. Les docteurs de cette époque, effrayés des interprétations divergentes données aux écrits bibliques, interprétations dues à l'obscurité poétique des textes, essayèrent de définir les principes contenus dans l'Ancien Testament et dans le Talmud, afin que ces prescriptions, une fois précisées, servissent de règle immuable aux partisans de l'ancien culte.

Les fondateurs du *rabbinisme* ou judaïsme scolastique sont Hillel et Schammaï, deux commentateurs de l'époque romaine, doués d'une vaste érudition et dont l'autorité parvint à s'imposer dans les synagogues et surtout dans les écoles. Leurs procédés ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'employèrent les casuistes du moyen âge. L'Ancien Testament est le fonds sur lequel on opère. Il est reconnu, d'un commun accord, comme la source de tout devoir et de toute science; mais il s'agit de dégager les préceptes et la science qu'il contient. Dans cette œuvre de dégagement, la tradition et les coutumes servent de guide. On sait que, dans le sein du catholicisme comme chez les premiers chrétiens, à côté des doctrines écrites, il y en a d'autres purement verbales qui expliquent les premières, en indiquent la valeur et suppléent à leur silence. Il y a cela dans toutes les religions, surtout dans les religions orientales où l'initiation existe, qui contiennent des théories secretes que les simples adeptes ne sont point appelés à connaître et qu'on révèle après des épreuves suffisantes à un petit nombre de privilégiés chargés d'en transmettre le dépôt à la postérité. Le motif de ces doctrines mystérieuses pour rechercher l'ombre est que les idées s'usent par la publicité et qu'elles n'ont de chance de durée sérieuse qu'à la condition de n'être pas trop remuées. Parmi les croyances traditionnelles des Juifs non contenues dans les livres de l'Ancien Testament étaient notamment celles relatives aux bons et aux mauvais anges. A côté de celles-là, il en existait d'autres plus contestées, mais qui étaient néanmoins l'objet d'un enseignement suivi; c'étaient des hypothèses sur l'histoire du globe, sur le ciel, les sciences physiques, les qualités secrètes des minéraux et des plantes, en un mot tout cet ensemble de connaissances cachées connues dans l'Europe chrétienne sous le terme de sciences occultes, et dont la théorie porte encore chez les juifs le nom de *cabale*.

On a vu plus haut que de l'enseignement de Hillel et de Schammaï était sorti le *rabbinisme* tout entier. Les docteurs en possession du sens des Ecritures et de la tradition organisèrent dans tous les centres de population juive des écoles. A la tête de chacune d'elles fut établi un *rabbi* ou docteur ayant pour collaborateurs des assesseurs qui distribuaient la parole divine sous sa direction. Le désordre immense qui accompagna les derniers jours de la domination romaine, l'invasion germanique et plus tard l'invasion arabe, avaient détruit, dans la plupart des contrées de l'ancien monde, toute autorité politique effective. Les rabbins, en l'absence de lien national, s'emparèrent partout du gouvernement politique de leurs adeptes comme du gouvernement des âmes, et les communautés juives, dispersées à tous les vents du ciel, formèrent autant de petites républiques théocratiques dirigées par les rabbins. Le rabbin devint une sorte de truchement entre Dieu et l'homme, comme à l'origine des sociétés humaines. A la fois prêtre, législateur et roi, il administrait sa communauté en maître absolu. Naturellement, il travaillait de tous ses efforts en vue de fortifier son influence. Les maximes propagées dans son école étaient en harmonie avec ces tendances. Elles faisaient de lui un messie local, intermédiaire, irresponsable entre le ciel et la terre : « Craignez le rabbin à l'égal de Dieu; celui qui a transgressé la parole des *sopherim* (savants) a encouru la peine de mort, » disent les légendes hébraïques. Grâce à cet état de choses, la race juive conserva ses mœurs héréditaires, ses préjugés et ses vertus patriarcales; par contre, le *rabbinisme* formaliste et littéral des premiers commentateurs de la Bible et du Talmud enserra la science juive dans des limites qu'elle ne dut plus franchir. Mais, enfermés dans cette doctrine compliquée, obscure, prétentieuse et sans horizon, les juifs ne voyant rien au delà ne devaient pas être tentés d'en sortir; ils n'avaient point à résister au prestige dissolvant de théories qui leur étaient étrangères.

Quand la nation réunie en Palestine jouissait de son autonomie, un grand conseil plutôt religieux que civil, le sanhédrin, gouvernait les croyances comme la vie intérieure des citoyens. Les rabbins avaient pris les attributions de l'ancien sanhédrin, et ce n'avait pas été difficile chez un peuple façonné de temps immémorial au joug des idées religieuses. « C'étaient, dit M. Munk en parlant de la facilité des populations juives à se laisser gouverner par leurs docteurs, des usages qui s'étaient introduits peu à peu et avaient pris un caractère religieux, ou des règlements faits par les docteurs pour servir, comme ils disent, de *haies autour de la loi*. Ces usages et règlements, qui, en grande partie, étaient rattachés au texte de la loi au moyen de l'interprétation, concernaient aussi bien les lois sociales que les pratiques religieuses; quelques siècles après les Macchabées, ils furent réunis en un corps d'ouvrage qu'on appelle la *Mischna*, seconde loi ou répétition. Il est vrai que les pharisiens ne considéraient ces pratiques que comme un moyen d'entretenir le sentiment religieux et qu'ils recommandaient une vie modeste et une morale austère, ce qui fait que Josèphe les compare aux stoïciens; mais comme ils attachaient une grande importance aux cérémonies extérieures, telles que les ablutions, les jeûnes, les prières, etc., il y avait beaucoup d'hommes qui, sans être animés de vrais sentiments de piété, affectaient la vie extérieure des pharisiens et renchérissaient même sur les observances prescrites afin d'agir sur les masses ignorantes en se donnant à leurs yeux toutes les apparences d'une vie sainte. »

C'est ainsi que les rabbins avaient conquis leur pouvoir et sauvé les croyances en les entourant de pratiques minutieuses, placées comme des *haies autour de la loi*. Ils établirent successivement pour chaque individu, pour chaque condition, pour chaque jour de jeûne, pour chaque fête religieuse, des prières et des rites particuliers. Tout cela était emprunté aux souvenirs nationaux. Plus tard, on y ajouta des pratiques du même genre, mais plus mystiques, empruntées aux doctrines cabalistiques qui marquèrent l'invasion des sciences occultes en Europe. Les mystères et les sociétés secrètes de l'ancien monde avaient été le foyer de ces théories qui dominèrent durant tant de siècles la raison individuelle et collective dans les consciences. On n'a jamais pris autant de précaution pour isoler un culte et empêcher une nation dispersée de se dissoudre au contact des peuples et des croyances au milieu desquels la race juive était disséminée. Les rabbins ordonnaient de n'avoir, autant que possible, que des rapports d'affaires avec les infidèles, et les donnaient, d'ailleurs, à exploiter sans scrupule à leurs coreligionnaires. Quand un animal était tué pour être mangé, il était défendu de le distribuer avant que le rabbin eût mis son sceau sur chaque morceau de chair, et cette coutume n'est pas tombée en désuétude. On trouve, à Paris, des boucheries juives en dehors desquelles les Israélites n'ont pas le droit de s'approvisionner de viande. Il est vrai qu'une des raisons de cette prescription est le désir d'empêcher qu'on ne mange du porc, dont l'usage est défendu par la loi mosaïque. Le mépris et la haine que ces institutions avaient en vue de déverser aux yeux des fidèles sur les autres races étaient, comme on le suppose bien, la source d'une haine et d'un mépris réciproques que le nombre de ceux qui les partageaient rendait plus dangereux pour les juifs; aussi, le moyen âge les persécuta-t-il avec une ardeur et une persévérance inouïes. Constantin avait édicté des lois contre eux. Constance et ses successeurs les traitèrent mieux. Mais ils furent en butte aux rigueurs du code chez les Byzantins, à partir de Justinien. Les nations germaniques établies sur les ruines de l'empire d'Occident leur firent également subir des humiliations de tout genre. Les conciles et les rois luttaient de zèle contre ces vaincus de l'Evangile. Pour la première fois depuis longtemps, Charlemagne les toléra; le règne de Louis le Débonnaire fut pour eux un âge d'or, mais de courte durée. En Espagne, la domination mauresque leur était moins hostile que les populations chrétiennes. On leur permit de fonder à Cordoue une université, et des écoles à Grenade, Tolède, Barcelone, etc. Ils traduisirent le Talmud en arabe et le répandirent partout. La douceur employée à leur égard par les souverains musulmans leur permit de cultiver les lettres et les sciences. Leurs médecins, leurs astronomes, leurs philosophes et leurs théologiens étaient célèbres dans le monde entier. Il suffira de citer Aben-Esra, Maimonide, Averrhoès pour donner une idée de l'activité intellectuelle qu'ils déployèrent au sein de la civilisation mauresque. Partout ailleurs, ils ne s'adonnaient qu'à l'usure et au commerce, deux professions tombées depuis que l'Evangile avait semé sur elles la honte. En France, sous les Capétiens, quand les rois et les seigneurs féodaux avaient besoin d'argent, ils confisquaient les biens des juifs; quand une famine ou une épidémie sévissait, le peuple les massacrait. Comme ils disposaient de l'argent et du crédit à une époque où ces deux choses étaient rares, on comprend qu'ils aient été périodiquement en butte à l'animadversion publique. Ils avaient dès lors le monopole du trafic et de la banque. Ils en avaient fait leur spécialité et se vengeaient ainsi par l'usure de la réprobation dont ils étaient l'objet. L'Evangile les avait proscrits et ils luttaient contre l'Evangile en pratiquant l'usure défendue aux chrétiens. C'était une sorte de guerre religieuse soutenue au nom de principes contradictoires.

En Orient, les idées et les individus de race juive avaient passé par les mêmes vicissitudes qu'en Occident. Victimes des révolutions politiques, là comme ailleurs, les juifs s'étaient concentrés en eux-mêmes, séparés des mœurs et des pratiques étrangères à leur culte. Ils avaient créé une littérature et un *cérémonial* destinés à produire le même effet que dans les contrées septentrionales. Le Talmud de Babylone, recueil de commentaires fait sur les traditions par les docteurs orientaux, est très-inférieur au Talmud de Jérusalem. L'hellénisme avait pénétré celui-ci; dans l'autre, ce furent les idées arabes et sémitiques qui firent invasion.

Ce Talmud est un mélange bizarre de chaldéen, de persan, de grec et de syriaque. Les contradictions y abondent. Là, on prêche la tolérance et rejette l'usure. A côté, on rencontre des doctrines opposées et notamment le mépris de l'agriculture et des femmes, deux caractères de la civilisation arabe. « Un recueil semblable, dit M. Depping (les *Juifs au moyen âge*), ne pouvait enfanter que des rêveries et des disputes; les unes et les autres ont abondé dans les écoles juives de l'Orient. L'histoire du Talmud est une preuve déplorable des égarements de l'esprit humain. Les choses les plus simples devenaient pour les docteurs de la loi des sujets d'arguties; ils cherchaient des mystères dans les phrases les plus claires, les plus insignifiantes; ils se livraient aux conjectures les plus extravagantes; enfin, leur déraison alla jusqu'à soutenir que chaque passage de la Bible était susceptible de soixante-dix et même de six cent mille explications différentes. Aussi, ne se faisaient-ils pas faute de les multiplier » Cette manière de traiter les textes était une conséquence de la révolution mystique personnifiée dans le triomphe du christianisme. Les contemporains des docteurs juifs à qui on doit les commentaires du Talmud faisaient la même opération au nom du christianisme sur les écrits bibliques, le Nouveau Testament et les livres apostoliques. Origène, saint Augustin, saint Jérôme et d'autres énuméraient à plaisir les divers sens de la parole de Dieu, tandis que les gnostiques et les manichéens en abusaient d'une manière encore plus grotesque.

Au milieu de cette fureur d'interprétation, l'original fut oublié ou méprisé. Un commentateur célèbre compare le Pentateuque à de l'eau, le Talmud à du vin et la Gémare (commentaire du Talmud) à une liqueur aromatique. Néanmoins, on finit par sentir l'excès de cette méthode et, vers le VI^e siècle, il fut défendu d'ajouter aux commentaires existants de l'Ecriture; on y substitua des paraphrases ou *targums*, dont l'autorité, dit Michel Berr dans son ouvrage intitulé *Du rabbinisme et des traditions juives*, dura jusqu'à la Renaissance.

On peut considérer l'islamisme comme une religion issue du mosaïsme au même titre que le christianisme. Seulement, le christianisme s'était façonné à la pensée aryenne de l'Occident; mais l'islamisme, né sur une terre sémitique, avec les mêmes principes, s'appropria les instincts propres à l'esprit de l'Orient. Cette origine explique la bienveillance qui accueillit les juifs dans les pays soumis au joug de la nouvelle religion et, en particulier, l'éclat dont leur culte et leurs grands hommes brillèrent en Espagne au milieu de la civilisation mauresque. Un moment, ils furent à la tête des lumières dans l'ancien monde. Le *rabbinisme* dut cela au génie de Maimonide, qui rédigea un symbole en treize articles auquel le *rabbinisme* a depuis lors attaché sa destinée. Voici ce symbole : 1^o Dieu a créé le monde et en reste le maître; 2^o Il n'y a qu'un Dieu; 3^o Il n'a point de corps et n'est pas susceptible d'être conçu par la raison; 4^o Il est éternel; 5^o Il est nécessaire de l'adorer; 6^o Les prophètes sont ses interprètes légitimes; 7^o Moïse est le père des prophètes et le premier d'entre eux par la date de sa naissance comme par la grandeur de son œuvre; 8^o Les livres juifs sont réellement l'œuvre de Moïse; 9^o Cette œuvre est unique et la vérité qu'elle contient ne changera pas; 10^o La connaissance de Dieu s'étend à tous les actes et à toutes les pensées de l'homme; 11^o Il récompense les bons et punit les méchants; 12^o Le Messie viendra et il importe de l'attendre aussi longtemps qu'il faudra; 13^o Il y a une vie au delà du tombeau, c'est-à-dire que les morts ressusciteront.

Maimonide menaça d'exclure de la communauté judaïque ceux qui n'accepteraient pas ce symbole en entier. Les orthodoxes doivent les tenir pour hérétiques et apostats, par conséquent avoir pour eux les sentiments que ces titres commandent.

Maimonide n'innovait point; il formulait des principes admis par tous autour de lui. Les juifs modernes le considèrent comme un second Moïse. S'il n'a pas droit à un surnom si ambitieux, au moins peut-il être regardé comme le législateur suprême du *rabbinisme*, dont il fut le chef et le représentant le plus illustre. Maimonide était d'ailleurs un grand esprit, aux yeux duquel les pratiques et les traditions secondaires des Israélites étaient méprisables. Il ne les condamne point, mais garde sur elles un silence absolu. On ne trouve dans ses écrits aucune allusion aux sciences rabbiniques connues sous le nom d'*angélologie* et de *démonologie*. En fait, les pratiques et les légendes rabbiniques conservent tout leur prestige, depuis Maimonide comme auparavant, dans le sein du judaïsme. Le *rabbinisme* avait désormais pris son caractère définitif et il ne changea plus. Quelques sectes, il est vrai, naquirent à l'ombre de ses principes. La principale est celle des *caraïtes*, issue des doctrines professées par Joseph Albo, un des disciples de Maimonide, qui essaya d'abréger le symbole de ce dernier en le réduisant à trois articles : 1^o l'existence de Dieu et de ses attributs; 2^o la véracité de la révélation mosaïque; 3^o le dogme des récompenses et des peines futures. Il y a encore des caraïtes dans les provinces méridionales de la Russie.

Depuis le moyen âge, le *rabbinisme* est stationnaire, c'est-à-dire en décadence, et la vie intellectuelle à peu près éteinte chez les docteurs de la nation juive. Au XVI^e siècle, quelques érudits s'efforcèrent inutilement de dégager la littérature hébraïque des scories sous lesquelles elle végétait et de la faire connaître par des traductions. Ils ne réussirent qu'imparfaitement. Au $XVIII^e$ siècle et en Allemagne, Mendelssohn voulut aussi faire profiter le *rabbinisme* des lumières philosophiques du temps; cette tentative avorta également. Le *rabbinisme* est, de nos jours, une doctrine historique, au même titre que le sabéisme des Parsis de l'Asie centrale. C'est un monument sans autre importance actuelle que celle d'exister et d'avoir une longue tradition derrière lui. Aussi, le judaïsme pourra vivre encore des siècles, mais il a fini d'agiter les esprits, et il est sorti définitivement du domaine de la spéculation.

Outre les ouvrages déjà nommés, on peut consulter : Wolf, *Bibliotheca hebræa;* Lambert, *Histoire des Hébreux* (Paris, 1841, in-8°); Cahen, *Archives israélites* (passim); Bartholoni de Celleno, *Bibliotheca rabbinica;* Alfr. Maury, article RABBINISME, dans l'*Encyclopédie moderne*.

RABBINISTE s. m. (ra-bi-ni-ste — rad. *rabbin*). Celui qui étudie les livres des rabbins, qui ajoute foi à leur doctrine.

RABDO, préfixe qui provient du grec *rhabdos*, baguette, lequel correspond sans doute au sanscrit *rada*, dent, pointe, baguette, de la racine *rad*, rompre, fendre, devenue en grec *rassô*, en latin *rodo*, en allemand *rotten*, en anglais *to rout*, même sens.

RABDOÏDE adj. (ra-bdo-i-de — du gr. *rhabdos*, baguette; *eidos*, forme). Qui a la forme d'une baguette. ‖ *Suture rabdoïde*, Nom sous lequel on désignait autrefois la suture sagittale.

RABDOLOGIE s. f. (ra-bdo-lo-jî — du gr. *rhabdos*, baguette; *logos*, calcul). Sorte d'arithmétique consistant à faire des calculs au moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits des nombres simples.

RABDOLOGIQUE adj. (ra-bdo-lo-ji-ke — rad. *rabdologie*). Qui a rapport à la rabdologie.

RABDOMANCIE s. f. (ra-bdo-man-sî — du gr. *rhabdos*, baguette; *manteia*, divination). Prétendue divination qui se pratiquait au moyen d'une baguette. ‖ Se dit surtout d'une divination par laquelle, au moyen d'une baguette de coudrier, certains charlatans prétendent découvrir une source, un trésor caché, etc. ‖ On a dit aussi RABDOMANCE.

— Encycl. V. BAGUETTE DIVINATOIRE.

RABDOMANCIEN, IENNE adj. (ra-bdo-man-si-ain, i-è-ne — rad. *rabdomancie*). Qui a rapport à la rabdomancie. ‖ On dit quelquefois RABDOMANCIQUE.

RABDONOME s. m. (ra-bdo-no-me — du gr. *rhabdonomos;* de *rhabdos*, baguette, *nomos*, loi). Antiq. gr. Celui qui, dans les jeux publics, décernait le prix au vainqueur.

RABDOPHORE s. m. (rab-do-fo-re — du gr. *rhabdophoros;* de *rhabdos*, baguette, *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Officier qui était chargé de maintenir l'ordre dans les jeux publics.

RABDOTE s. f. (rab-do-te — du gr. *rhabdotes*, semblable à une baguette). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant deux espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

RABE s. m. (ra-be — du lat. *rapa*, rave). Bot. Nom vulgaire des raves dans quelques pays.

RABEC (Jean), frère mineur français, converti au protestantisme, né dans le diocèse de Coutances, brûlé vif le 24 avril 1556. Il sortit

du convent des Frères-Mineurs pour aller à Lausanne étudier la théologie et revint en France prêcher la Réforme. Arrêté à Château-Gontier le 1er août 1555, il fut jeté en prison et soumis à de nombreux interrogatoires touchant les points délicats et controversés du dogme catholique. Rabec en écrivit un résumé, que Crispin a publié dans son *Martyrologe*. L'évêque d'Angers, dont il était justiciable, le déclara excommunié, hérétique, schismatique et apostat, par sentence du 24 octobre 1555. Rabec en appela comme d'abus au parlement de Paris; mais le roi ordonna que la sentence fût exécutée quand même et le malheureux fut brûlé vif, après avoir eu la langue arrachée et avoir été traîné sur une claie.

RABEL (Jean), peintre et graveur français, né à Beauvais vers le milieu du XVe siècle, mort à Paris en 1603. Il s'adonna avec succès à la peinture et grava au burin les portraits de *François Ier*, *Henri II*, *Henri III*, *Henri IV*, *Jeanne d'Albret*, *Marie Stuart*, *Catherine de Médicis*, *Elisabeth d'Angleterre*, etc. On lui doit les dessins du livre intulé les *Antiquitez et singularitez de Paris*, qu'on lui attribue tout entier. Rabel avait de son temps beaucoup de réputation. L'Estoile le regarde comme l'un des premiers artistes de l'époque et Malherbe lui a consacré un sonnet.

RABEL (Daniel), peintre et graveur français, fils du précédent, né vers 1578, mort vers 1640. Marie de Médicis le chargea d'aller faire le portrait de la fiancée de Louis XIII, Anne d'Autriche, et Rabel a retracé cet acte mémorable de sa vie dans une de ses plus jolies gravures : le *Peintre, agenouillé sur un coussin, dessinant la jeune princesse assise et entourée de trois dames d'honneur*. Suivant Mariette, Rabel peignait des fleurs et des insectes avec un grand talent et faisait avec non moins d'habileté les dessins à la plume et les caricatures. Ses estampes sont souvent confondues avec celles de son père.

RABELAIS (François), écrivain français, un des premiers prosateurs par ordre de date comme par ordre de mérite, né à Chinon, en Touraine, vers 1495, mort à Paris vers 1553. Son père, Thomas Rabelais, exerçait à Chinon, suivant les uns, la profession d'apothicaire, suivant d'autres celle d'aubergiste, à l'enseigne de la *Lamproie*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il possédait dans cette ville une maison qui, du temps de l'historien de Thou, était devenue un cabaret et, aux environs, le clos de la Devinière, renommé pour l'excellent vin blanc qu'il produisait. « *O lacryma-christi*, fait-il dire à ses buveurs (*Gargantua*, chap. V), c'est de la Devinière, c'est vin pineau! Ah le gentil vin blanc, par mon âme, ce n'est que vin de taffetas! » A dix ans, Rabelais fut mis chez les bénédictins de l'abbaye de Seully pour y faire ses premières études, et, comme il n'y apprenait rien, on l'envoya au couvent de la Baumette, près d'Angers, où il se lia d'amitié avec les frères du Bellay, dont l'un devint cardinal et le couvrit plus tard de sa protection dans des circonstances difficiles. Jeune encore, par la volonté de son père, il prit l'habit des cordeliers à Fontenay-le-Comte, en bas Poitou. Il répara dans le cloître le temps perdu dans les classes, étudia avec ardeur, particulièrement les langues, et fut ordonné prêtre vers 1519. Son ardeur pour les sciences profanes, peut-être aussi quelques facéties burlesques comme la tradition lui en prête un si grand nombre, lui attirèrent l'inimitié de ses confrères. Condamné à l'*in-pace*, il en fut délivré par les habitants de Fontenay et, après avoir obtenu l'autorisation de passer dans l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye de Maillezais, avec le titre de chanoine régulier, il finit par jeter le froc aux orties pour courir le monde en habit de prêtre séculier. Il serait difficile de le suivre à travers toutes ses pérégrinations aventureuses, et il ne le serait pas moins de dégager sa véritable histoire du fatras d'anecdotes burlesques dont la tradition populaire a enrichi la légende rabelaisienne. Les meilleurs esprits, et notamment Voltaire, ont rejeté avec incrédulité une partie de ces anecdotes, qui ne sont pourtant pas toutes indignes de la spirituelle bouffonnerie de l'auteur de *Gargantua* et *Pantagruel*. Au milieu des étranges péripéties de son existence, Rabelais cultivait toutes les sciences et surtout la philologie avec une puissance d'assimilation que peu d'hommes ont possédée au même degré. En 1530, il prit sa première inscription à la Faculté de médecine de Montpellier. Pour remplir l'obligation imposée aux bacheliers de faire des cours pendant trois mois, il expliqua les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars parva* de Galien, tirant parti de ses études philologiques pour rectifier le texte grec d'après un manuscrit qu'il possédait. Il ne fut reçu docteur que le 22 mai 1537; mais, depuis 1531, il exerçait et professait la médecine avec succès. Il publia une édition latine de quelques écrits d'Hippocrate, estimée des médecins et des lettrés, ainsi que plusieurs ouvrages d'érudition et des *Almanachs* qui eurent une grande vogue. On rapporte aussi à cette époque l'éclosion du premier ouvrage pantagruélique, qui parut à Lyon sous ce titre : les *Grandes et inestimables chroniques du grand et énorme géant Gargantua, etc.* (1532 ou 1533). Depuis lors, les éditions se succédèrent en se corrigeant et s'amplifiant sous sa main, sans préjudice de ses autres fonctions ou études; car ce n'est que successivement et livre par livre que Rabelais dota la langue française de ce *Livre seigneurial*, comme il l'appelle, héroïde la plus bouffonne, la plus large et la plus puissante qui ait jamais été écrite dans aucune langue. Les cinq livres qui composent l'œuvre parurent à diverses époques et sous des titres différents : la *Vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par l'abstracteur de quintessence; livre plein de pantagruélisme* (Lyon, 1535); le *Quart livre des faitz et ditz du bon Pantagruel* (1552), etc. Au milieu des événements du XVIe siècle, au moment où la grande scission religieuse préparait les guerres civiles et allumait les bûchers, les saillies de Rabelais firent une diversion aux luttes acharnées des partis. Etrange et puissante époque! le mouvement prodigieux des esprits produit la Renaissance; la science et les arts éclosent et fleurissent, la philosophie naît, le moyen âge expire, la pensée nouvelle est en germe, les bûchers pétillent, le sang ruisselle de toutes parts, et, au milieu de ces contrastes et de ces antagonismes, on entend retentir l'immense éclat de rire de ce Démocrite gaulois, de cet Homère bouffon, dont l'œuvre monumentale ne périra pas, non-seulement à cause de sa puissante originalité, non-seulement parce qu'on y trouve les origines de notre langue, mais encore parce que, sous les crudités du langage, derrière le scepticisme, les moqueries irréligieuses et les folles imaginations, on y sent une critique supérieure et des jugements exquis, un vif amour de l'humanité, la passion de la justice et le culte de la science et de l'art. C'est lui qui recommande « de rompre l'os pour en sucer la moelle. »

La composition de l'ouvrage qui l'a rendu immortel, mais qu'il ne considérait que comme une facétie, n'y employant autre temps, dit-il, que « celluy qui estoit estably à prendre sa réfection corporelle, sçavoir en buvant et mangeant, » ne l'empêchait pas de se livrer à des travaux plus sérieux. De 1525 à 1530, il fit un cours à la Faculté de médecine de Montpellier sur les *Aphorismes* d'Hippocrate; puis, s'étant rendu à Lyon (1530-1585), il aida Etienne Dolet et Sébastien Gryphe dans la publication de leurs éditions grecques et latines. Le tome second des *Epîtres médicales*, de J. Menardi de Ferrare, édité par Gryphe (Lyon, 1532, in-8°), est précédé d'une épître dédicatoire signée de Rabelais; divers traités d'Hippocrate et de Galien, également édités par Gryphe (1531, in-16 de 417 pages), ont été collationnés par Rabelais sur les manuscrits, et leurs textes sont corrigés avec un grand soin. C'est aussi à Lyon qu'il fit imprimer la première édition des *Chroniques de Gargantua* et qu'il commença la série, aujourd'hui introuvable, de ses almanachs. Le premier porte ce titre : *Pantagruéline pronostication certaine, véritable et infaillible, pour l'an* 1533, *nouvellement composée au profit et pour l'advisement des gens estourdis et musars de nature, par Me Alcofribas, architriclin dudit Pantagruel* (in-8° de 8 feuilles, sans lieu ni date). Cet opuscule est probablement de 1532 et Rabelais en fit paraître un nouveau chaque année pendant longtemps, chez le libraire François Juste. Quelques-uns seulement nous sont parvenus. Une chose remarquable, c'est que, dès lors, quoique simple bachelier, il prenait le titre de docteur en médecine. Les *Aphorismes* d'Hippocrate (Gryphe, 1531) portent ce sous-titre : *Revus par François Rabelais, médecin accompli dans tous ses grades*, et l'éditeur de *la Pantagruéline pronostication* a ajouté au titre : *publiée par François Rabelais, docteur en médecine et professeur en astrologie.*

Le cardinal du Bellay, nommé ambassadeur à Rome, emmena Rabelais avec lui, peut-être comme médecin. Le joyeux compagnon profita de son séjour dans la ville éternelle pour obtenir l'absolution de toutes ses fredaines (1536) et s'assura ainsi une vieillesse abritée et le loisir nécessaire à l'achèvement de ses études et de ses livres. Des biographes ont raconté des facéties assez hardies que maître Rabelais se permit à la cour du pape. En voici quelques-unes, qui sont assez curieuses pour être rapportées ici. Il est ordinaire aux ambassadeurs d'aller baiser les pieds de Sa Sainteté, ce qu'aucuns appellent adoration. Le cardinal du Bellay l'ayant fait et ceux de sa suite, il ne resta que Rabelais, lequel, se tenant contre un pilier, dit assez haut que, puisque son maître, qui était grand seigneur en France, n'était digne que de baiser les pieds du pape, partant qu'on lui fit baisser ses chausses et laver le derrière, afin qu'il l'allât baiser. Une seconde fois, le cardinal du Bellay l'ayant mené avec toute sa famille pour demander quelque grâce au pape et étant requis de faire sa demande, il dit qu'il ne demandait rien au pape, sinon qu'il l'excommuniât. Cette demande impertinente étant mal reçue, il fut pressé de dire pourquoi, et alors il dit : « Saint-père, je suis François et d'une petite ville nommée Chinon, qu'on tient être fort sujette au fagot; on y a déjà brûlé quantité de gens de bien et de mes parents; or, si Votre Sainteté m'avoit excommunié, je ne brûlerois jamais et ma raison est que, venant ces jours avec monsieur le cardinal du Bellay en cette ville, nous passâmes par les Tarentaises, où les froidures étoient fort grandes. Et, ayant atteint une petite case où une pauvre femme habitoit, nous la priâmes de faire du feu à quelque prix que ce fût; pour allumer un fagot, elle brûla de son lit et, ne pouvant avoir du feu, elle se mit à faire des imprécations et à dire : sans doute, ce fagot est excommunié de la propre gueule du pape, puisqu'il ne peut brûler; et nous fûmes contraints de passer outre sans nous chauffer. Ainsi donc, s'il plaisoit à Votre Sainteté de m'excommunier, je m'en irois sain et libre en ma patrie. » Ces faits ne sont pas invraisemblables de la part de Rabelais. Et, d'ailleurs, le pape auquel il s'adressait n'était autre que Clément VIII, dont Brantôme parle quelque part. On sait qu'il ne montrait pas, en fait de bienséances, une réserve qui semble avoir été inconnue à cette époque. Dans un voyage qu'il fit plus tard, Rabelais se trouva à Lyon, sans argent et fort embarrassé pour faire le voyage de Paris. Ici se place une anecdote fort diversement racontée et interprétée par les commentateurs et les biographes, qui la donnent comme une explication du mot populaire le *quart d'heure de Rabelais*, qui exprime, comme on sait, le moment de compter avec son hôte. Il imagina de faire écrire par un enfant les étiquettes suivantes, qu'il collait à mesure sur de petits sachets : *Poison pour le roi; Poison pour la reine; Poison pour le dauphin*, etc. Arrêté, suivant ses prévisions, il fut amené à Paris aux frais de l'Etat et, sur sa demande, conduit devant François Ier, qui rit beaucoup avec lui du stratagème. Voltaire rejette avec mépris cette historiette et en démontre la ridicule invraisemblance.

En 1535, François Rabelais publia à Lyon un nouvel *Almanach*, qui a été retrouvé, et une nouvelle édition de *Gargantua*. Il est à remarquer que ce fut l'époque des persécutions dirigées contre Dolet, son ami, et contre Cl. Marot, qui se trouvait aussi à Lyon et que Rabelais y connut certainement. Pendant que Dolet était jeté en prison et que Marot se réfugiait à la cour de la reine de Navarre, Rabelais, également suspect d'hérésie ou tout au moins de libre parler, s'enfuit aussi et retourna à Rome. On a de lui quelques lettres datées de Rome, janvier et février 1536, adressées à Godefroy d'Estissac, évêque de Maillezais. En 1537, il revint en France, reprit ses cours à Montpellier et se fit recevoir docteur. Le registre de la Faculté de médecine contient cette mention : « 22 mai 1537; le docteur François Rabelais, pour sa thèse, a choisi le livre des *Pronostics* d'Hippocrate, qu'il a expliqués en grec. » On y trouve aussi cette autre mention : « 1538; reçu de M. Schyron un écu d'or pour une leçon d'anatomie expliquée par le docteur François Rabelais. »

Sa robe de docteur, ou du moins celle que l'on prétend avoir été la sienne, a été conservée jusqu'à nos jours à la Faculté de Montpellier et il est d'usage que les récipiendaires la revêtent, après avoir passé leur thèse.

Peu de temps après, il était médecin au grand hôpital de Lyon; mais il a été impossible d'y retrouver ses traces et l'époque précise de son entrée en fonction, ni l'époque où, quittant la pratique officielle de la médecine, il rentra dans les ordres. Tout ce que l'on sait, c'est que, comme médecin, il s'adonna surtout à l'étude et à la cure de la syphilis, qui alors faisait les plus terribles ravages, et qu'il suivait la méthode de l'Italien G. Torella. Cette méthode consistait à faire suer les malades dans des fours en les soumettant, pendant quinze jours, à une diète absolue. La bibliothèque de Lyon possède un exemplaire, peut-être unique, moitié sérieux, moitié drolatique, d'un traité composé par Rabelais sur la syphilis et sur ses méthodes curatives, le *Triumphe* (1538, in-4°). Les malheureux soignés par lui passaient de bien mauvais moments dans leurs étuves, et c'est pour les distraire, comme on sait, que Rabelais écrivait ses prodigieuses facéties; il ne manque pas de le dire dans les prologues des diverses parties du *Gargantua* et du *Pantagruel*, en des termes qu'il est inutile de rappeler.

De Lyon, Rabelais vint à Paris; peut-être fit-il un nouveau voyage en Italie, ou tout au moins dans le Piémont, en compagnie de Guillaume du Bellay, et de petits séjours à Castres et à Narbonne. Il revit aussi Chinon et les cordeliers de son ancien couvent; mais la plus grande incertitude règne sur toute cette période de sa vie. En 1546, il était probablement à Paris où parut le troisième livre du *Pantagruel*, chez Chrestien Vecchel, rue Saint-Jacques, à l'*Ecu de Basle*. Un quatrième livre parut à Lyon (1547); mais Rabelais le désavoua comme apocryphe. Cette même année, une lettre latine de J. Sturm, recteur du gymnase de Strasbourg, témoigne que Rabelais était à Metz; mais on n'a que très-peu de renseignements sur toutes ces pérégrinations.

Ce qui est certain, c'est qu'il eut l'art de se ménager des protecteurs dans les plus hautes sphères de la société et de l'Eglise, et de s'assurer ainsi la tolérance pour ses hardiesses satiriques, une vieillesse abritée et le loisir nécessaire à ses études et à ses travaux. Il obtint, par le crédit du cardinal du Bellay, une prébende dans l'abbaye de Saint-Maur, et enfin, vers 1550, la cure de Meudon. Trois ans plus tard, il fit paraître le quatrième livre du *Pantagruel*. Quelle que soit la réalité des jovialités traditionnelles de sa vie, il desservit sa cure avec autant de zèle que de régularité. Il paraît qu'il la résigna vers la fin de sa vie et qu'il vint mourir à Paris, peu de temps après la publication du quatrième livre de *Pantagruel*. Dans les nombreuses versions qu'on donne de sa mort, nous trouvons celle-ci. Le cardinal de Châtillon ayant envoyé un page s'informer de sa santé, il répondit : « Dis à monseigneur en quelle galante humeur tu me vois. Je vais querir un grand *peut-être*. Il est au nid de la pie : dis-lui qu'il s'y tienne; et pour toi, tu ne seras jamais qu'un fou. » Puis il rendit l'âme dans un grand éclat de rire accompagné de ces paroles : « Tirez le rideau; la farce est jouée. » Mais, suivant d'autres témoignages, Rabelais serait mort avec plus de gravité et dans des sentiments chrétiens. « Il est certain, dit Colletet, que, sur la fin de ses jours, rentrant en soy-mesme, reconnoissant ses péchez et ayant recours à l'infinie miséricorde de Dieu, il rendit son esprit en fidèle chrestien. Ainsy tous ces contes ridicules que l'on a faits de luy, et toutes ces paroles libertines qu'on luy a attribuées n'ont esté que de vaines chimères et des faussetées punissables, inventées à plaisir pour le rendre plus odieux au monde. »

On a raconté aussi qu'au lit de mort il se fit revêtir d'un domino, et, comme son confesseur le reprenait de son irrévérence dans un si grave moment, Rabelais lui aurait fermé la bouche par cette citation de l'Ecriture : *Beati qui in* DOMINO *moriuntur*.

Les *Œuvres* de Rabelais ont donné lieu à d'innombrables travaux critiques et bibliographiques. Touchant le *Gargantua* et le *Pantagruel*, on peut consulter un travail spécial de J.-Ch. Brunet : *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais* (Paris, 1852, in-8°). L'édition des quatre livres réunis du *Pantagruel* et du *Gargantua* est de 1553; elle fut suivie de plusieurs autres éditions, et c'est dans celle de 1558 que se montre, pour la première fois, le cinquième livre, dont l'authenticité a été l'objet de controverses. La première édition critique de l'épopée rabelaisienne est celle de Jacques Le Duchat (Amsterdam, 1711, 5 vol. petit in-8°). La plus volumineuse des éditions de Rabelais est celle dite *Variorum* (Paris, Dalibon, 1823-1826, 9 vol. in-8°). Une des bonnes éditions du *Gargantua* et du *Pantagruel* a été donnée par MM. Burgaud des Marets et Rathery (Paris, 1857-1858, in-8°), et M. Gustave Doré a illustré avec beaucoup d'originalité une édition publiée avec luxe (1860, 2 vol. in-8°). Le crayon du dessinateur s'est donné libre carrière dans ce livre de haute fantaisie; ce ne sont que personnages gigantesques, accoutrements bizarres, trognes rubicondes de moines, grandes dames à falbalas, architectures capricieuses présentant un pittoresque fouillis de tourelles en poivrière, de donjons crénelés, d'échauguettes et de mâchicoulis. Tout est soigné, dans ces curieuses illustrations, non-seulement les grandes pages représentant les faits principaux du livre, comme l'enfant de Gargantua à qui sa nourrice fait passer une couple de vaches, à bras tendus, par-dessus le mur des étables; Gargantua menant les ambassadeurs voir ses chevaux par des escaliers qui n'en finissent pas; les combats de Gargantua et de ses compagnons; les aventures de Pantagruel et de Panurge, etc., mais même les têtes de page, les simples culs-de-lampe, où G. Doré a ébauché d'excellents croquis. Lemerre a terminé en 1875 la publication des *Œuvres complètes* de Rabelais (5 vol. in-8°), avec notes et glossaire par M. Ch. Marty-Laveaux. Cette belle édition est une des meilleures et des plus soignées de ce temps-ci.

Le roman de Rabelais a fourni le sujet de plusieurs pièces de théâtre. Montauban, échevin de Paris, a fait deux comédies : l'une, *Pantagruel*, imprimée en 1654; l'autre, les *Aventures de Panurge*, non imprimée, mais représentée en 1674. On doit à Autreau *Panurge à marier* et *Panurge dans les espaces imaginaires*. Citons encore *Panurge dans l'île des Lanternes*, opéra attribué à Morel Chefdeville. Le *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais, renferme plusieurs idées empruntées à Rabelais. Divers romanciers et conteurs modernes ont fait figurer dans leurs récits le curé de Meudon. On le rencontre dans les romans du bibliophile Jacob, dans les *Contes drolatiques* de Balzac. Dumersan a donné au théâtre des Variétés, en 1813, *Gargantua* ou *Rabelais en voyage*, comédie.

Rabelais a été traduit et imité par les étrangers; Burton l'avait lu et relu avant d'écrire son *Anatomy of melancholy*; Swift l'a souvent mis à contribution; Sterne s'en est inspiré pour écrire son *Tristram Shandy*; Southey l'a pris à certains égards pour modèle, dans le singulier ouvrage qu'il a intitulé *The Doctor*, et le célèbre Jean-Paul Richter a été surnommé *le Rabelais de la métaphysique*.

Voici le jugement que Geruzez a porté sur l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel* : « Rabelais est le type populaire du cynisme bouffon; c'est à ce titre que sa mémoire est chargée d'une foule de faits plaisants dont il demeure responsable aux yeux de la postérité. Mais ce masque n'est qu'une enveloppe qu'il faut percer pour passer outre et atteindre ce qu'elle recouvre. Or, en dépouillant Rabelais de cet étrange costume, on met à nu l'érudition la plus profonde et la plus variée et la philosophie la plus audacieuse

Rabelais ouvre le XVIe siècle comme Voltaire a fermé le XVIIIe siècle : c'est la même étendue d'intelligence, la même audace contre l'ordre religieux. Tous deux, armés du ridicule, aiguisé chez l'un par la colère, tempéré chez l'autre par la guieté, ils font même guerre ; et tous deux, soit prudence, soit conviction, respectent l'ordre politique et se font de la royauté un rempart contre le ressentiment du clergé. Toutefois, Rabelais s'attaquait à plus forte partie, et son siècle, qu'il voulait émanciper, ne l'aurait pas protégé dans une guerre ouverte; la royauté elle-même l'eût sacrifié, bien qu'à regret. Ce n'était donc pas assez qu'il fût le courtisan, il fallait encore qu'il se fît le fou du roi et de la nation; ses témérités ne pouvaient passer qu'à ce prix : le philosophe devait prendre la marotte et les grelots de Caillette et de Triboulet pour écarter et étourdir ses adversaires. Voltaire en fut quitte à meilleur compte; il lui suffit d'être courtisan déterminé et de faire une ou deux fois, authentiquement, acte d'orthodoxie. »

Le nom si populaire de Rabelais, qui semble résumer tout l'esprit et tout le scepticisme du XVIe siècle, est devenu un nom générique pour désigner un homme, un écrivain qui se fait remarquer par un mélange de verve, d'incrédulité et de cynisme railleur.

« Swift, prêtre, curé, docteur, recteur, prédicateur et, ce qui est bien au-dessus, le *Rabelais* de l'Angleterre, disait un jour en chaire, devant une nombreuse assemblée : « Il y a » trois sortes d'orgueil : l'orgueil de la nais- » sance, celui de la richesse, celui de l'esprit. » Je ne vous parlerai pas du dernier; il n'y a » personne parmi vous qui ait à se reprocher » un vice aussi condamnable. »

(*Etrennes d'Apollon.*)

« La philosophie allemande aurait déjà eu son *Rabalais*, si ce n'était pas un châtiment assez humiliant pour elle que de n'avoir apporté au monde aucun principe nouveau et d'être morte un beau matin de la main même de ses enfants, au milieu de l'indifférence générale. »

LANFREY.

— Iconogr. Hopwood a gravé sur acier, d'après une miniature de la Bibliothèque nationale, un petit portrait de Rabelais, vu de profil et coiffé d'une toque : les traits ne manquent pas de beauté; le nez est légèrement aquilin; la physionomie est jeune et spirituelle. Un portrait au crayon, attribué à Janet Clouet et qui a fait partie de la collection du chevalier Alexandre Lenoir, nous montre Rabelais arrivé à l'âge mûr, ayant une barbe abondante qui lui descend sur la poitrine, coiffé d'une toque et vêtu d'une sorte de manteau monacal; son visage, vu de face, a une expression sérieuse; les regards observent; la bouche est légèrement entr'ouverte; le front est vaste. Ce portrait a été lithographié par M.-A. Prieur, de la grandeur de l'original. Il y a au musée d'Orléans un portrait de Rabelais qui passe pour être la copie d'un tableau d'Holbein; mais l'original de cet ouvrage n'existe nulle part et il n'est rien moins que certain que le spirituel curé de Meudon ait été peint par le maître allemand. Une eau-forte, datée de 1770, marquée des initiales D. M. et portant l'inscription *Léonard de Vinci pt.*, représente Rabelais, en buste et de trois quarts, la bouche ouverte, la mine joyeuse et sardonique, coiffé d'un bonnet orné d'une médaille par devant, et ayant un vêtement ouvert au col. Léonard de Vinci n'est pour rien, sans doute, dans la composition de ce portrait, qui est la reproduction exacte d'une gravure en manière noire exécutée au commencement du XVIIIe siècle par Jean Sarrabat. Cette gravure, qui attribue à Rabelais un type quelque peu rustique, mais empreint de bonne humeur et de malice, a été copiée encore plus ou moins fidèlement par P. Savart (1777), N. de Launay, A. Ribault, Howood (pour une publication de Furne), J. Beaume (lithographie), etc. Un portrait, qui a beaucoup d'analogie avec celui qu'a publié Sarrabat, est une peinture anonyme appartenant à l'Ecole de médecine de Montpellier; il a été gravé, il y a quelques années, par Ambroise Tardieu et doit avoir servi de modèle pour une estampe éditée par Crépy (rue Saint-Jacques, au *Lion d'argent*), vers la fin du XVIIe siècle; sur cette estampe, ainsi que sur plusieurs autres, le nom de l'auteur du *Pantagruel* est écrit : « François Rabelais, docteur en médecine de Montpellier, » et on y lit cette courte biographie : « Il fut capucin, puis bénédictin, chanoine de Saint-Maur et enfin curé de Meudon; il a composé plusieurs ouvrages de médecine et de critique divertissante. » Michel Lasne a gravé, vers le milieu du XVIIe siècle, un portrait de Rabelais qui s'éloigne assez peu du type donné par le tableau de Montpellier, mais qui en diffère par le costume : le curé de Meudon a ici un vêtement boutonné par devant et est coiffé d'un bonnet carré. Un portrait ayant beaucoup de rapport avec celui de Lasne a été édité à peu près à la même époque par Moncornet; on y lit six vers, dont voici les trois premiers :

> Cet esprit, et rare et subtil,
> Charmant, jovial et gentil
> Ne nous paraît-il pas sur ce riant visage?

Des portraits analogues ont été gravés par N. Hubert (1699), E. Desrochers, Scriven, Landon, W. de Broen, etc. L'estampe de Desrochers nous montre Rabelais tenant un verre à la main et ayant près de lui un vaste flacon; au-dessous sont écrits ces vers de Gacon :

> Rabelais, ce Varron françois,
> Dans son agréable satire,
> Pinçant peuples, prélats et rois,
> Trouve l'art de nous faire rire.
> Heureux si ses écrits plaisants,
> Et qu'avec justice l'on prise,
> Etaient eux-mêmes plus exempts
> Des vices qu'il y satirise.

Dans une bonne gravure exécutée par P. Tanjé en 1739, Rabelais a les traits plus réguliers et plus nobles que dans les estampes de Sarrabat et de Lasne; sa physionomie est aussi plus sérieuse, quoique toujours très-fine. Une estampe de François Chauveau le représente coiffé du bonnet carré, assis à sa table de travail, dans sa bibliothèque. D'autres portraits ont été gravés par Demouchy, Giroux (d'après un dessin de L. Massard), H. Brevière (d'après Théodore Frère, pour la *Touraine ancienne et moderne*), Normand fils (d'après une médaille de Gatteaux), etc. Un portrait de Rabelais, peint par Eugène Delacroix, pour la bibliothèque de Chinon, a été exposé au Salon de 1834. Une statuette a été exposée par Machault au Salon de 1868 et une statue de pierre a été sculptée par Elias Robert, pour la décoration extérieure du nouveau Louvre.

Edouard Hamman a peint *Rabelais à la cour de François Ier, faisant une lecture pantagruélique* (Salon de 1848); F.-A. Corps, *Rabelais écrivant Pantagruel* (Salon de 1845); H.-J. Vetter, le *Quart d'heure de Rabelais* (Exposition universelle de 1855). Ce dernier tableau est exécuté avec beaucoup de finesse : Rabelais, debout contre la fenêtre de l'hôtellerie et maintenu par un lansquenet, rit sous cape du succès de son stratagème; les gens de justice instrumentent, les médecins analysent avec précaution le contenu des fioles; la maigre valise du voyageur est fouillée jusque dans ses plus intimes profondeurs; un peu en arrière, on voit l'hôtelier et sa femme stupéfaits d'avoir hébergé un si grand scélérat; des marmitons curieux se pressent au vitrage du fond. M. Vetter a représenté, dans une autre toile, *Rabelais se reposant sous une treille* (Salon de 1850). Enfin, une composition, gravée par J. Folkema, représente le *Temps découvrant le portrait de Rabelais.*

RABELAISERIE s. f. (ra-be-lè-ze-rî). Plaisanterie libre dans le genre de celles qu'on trouve dans les ouvrages de Rabelais : *M. de Thou reproche à Marnix, sieur de Sainte-Aldegonde, d'avoir mis la religion en* RABELAISERIES. (Noël.)

RABELAISIEN, IENNE adj. (ra-be-lè-zi-ain, i-è-ne). Littér. Qui appartient, qui est propre à Rabelais : *Style* RABELAISIEN.

— Qui rappelle le genre de Rabelais : *Rire* RABELAISIEN. *Plaisanterie* RABELAISIENNE.

RABENER (Théophile-Guillaume), écrivain satirique allemand, né à Wachau, près de Leipzig, en 1714, mort en 1771. Il remplit, entre autres fonctions, celles d'inspecteur des douanes (1741), puis reçut le titre de conseiller à Dresde. Rabener contribua beaucoup par ses écrits à la transformation de la littérature allemande. Ses satires, dans lesquelles il n'introduisit jamais de personnalités, sont écrites d'un style agréable, facile, et retracent avec autant d'esprit que de bon goût les travers des classes moyennes. Ses *Œuvres satiriques complètes* (Leipzig, 1751-1755, 4 vol.) ont eu un très-grand nombre d'éditions, dont la plus récente est celle de Stuttgard (1840, 4 vol.). Elles ont été traduites en plusieurs langues, notamment en français par Boispréaux, sous le titre de *Satires* (Paris, 1754), et par N. T. sous celui de *Mélanges amusants, récréatifs et satiriques* (1779, 4 vol.). F. Weisse a publié la *Correspondance de Rabener avec ses amis* (1772).

Rabenstein, château de Bavière, dans la Suisse franconienne. Détruit pendant la guerre de Trente ans, il a été reconstruit dans les temps modernes et domine la profonde vallée de l'Ahorn. On y conserve de belles ammonites et des ossements d'animaux antédiluviens, trouvés dans les grottes du voisinage. Mais ce qui attire particulièrement l'attention, ce ne sont pas ses ruines, très-intéressantes pourtant au point de vue archéologique, c'est sa grotte ou caverne de Sophie, la plus remarquable, à plusieurs points de vue, que l'on trouve dans toute la Suisse franconienne.

RABES s. f. pl. (ra-be). Pêche. Œufs de morue salés et mis en barrique. ‖ On dit aussi RAVES.

RABÊTI, IE (ra-bê-ti, î) part. passé du v. Rabêtir : *Peuple* RABÊTI *par la superstition.*

RABÊTIR v. a. ou tr. (du préf. *r*, et de *abêtir*). Rendre bête, stupide : *Les mauvais traitements* RABÊTISSENT *les enfants.*

— v. n. ou intr. Devenir bête, stupide : *Cet enfant* RABÊTIT *de plus en plus.*

— **Syn. Rabêtir, abêtir.** V. ABÊTIR.

RABETTE s. f. (ra-bè-te — dimin. de *rave*, qui se dit *rabe* dans certains patois). Bot. Nom vulgaire des choux-raves, et particulièrement de l'espèce connue aussi sous le nom de NAVETTE. ‖ On dit aussi RAVETTE.

RABIAU s. m. (ra-biô). Vivres, vin, eau-de-vie, café, riz, biscuit, viande, etc., qui restent après la distribution faite à une escouade. ‖ Prélèvement sur les rations que s'approprie un fourrier, soit qu'il ait reçu une trop grande quantité d'aliments ou de boisson, soit qu'il ait frauduleusement écourté la part qui devait revenir à ses hommes.

— Pop. Invalide d'hôpital. ‖ V. RABIOT.

RABIAUTER v. n. ou intr. (ra-biô-té — rad. *rabiau*). S'approprier le rabiau.

RABIBOCHER v. a. ou tr. (ra-bi-bo-ché). Pop. Réparer, rétablir : *Un zouave blessé à l'épaule me dit : « Ils n'auront pas ma peau, cette fois du moins, je vais me faire* RABIBOCHER *cette aile-là. »* (V. Paulin.)

Rabida (LA), couvent d'Espagne, aux environs de Huelva, situé au sommet d'une colline. Il est précédé d'une petite esplanade au milieu de laquelle s'élève une croix. C'est sur les degrés de cette croix que Colomb, succombant à la faim et à la fatigue, vint demander l'hospitalité aux moines de la Rabida. On entre par une porte à plein cintre, dans un *patio* entouré d'arcades qui portent une galerie sur laquelle ouvrent des cellules. Par un large escalier qui conduit à l'étage supérieur, on pénètre sur la galerie d'un second *patio* également entouré de cellules, dont les fenêtres donnent sur le magnifique panorama de l'Océan, de la rivière de Huelva et de la sierra d'Aroche. Une grande salle carrée qui ouvre sur cette galerie, et qui occupe l'un des angles du bâtiment, est l'ancienne habitation du prieur Juan Perez de Marchena, qui accueillit Christophe Colomb, reçut de lui la confidence de ses projets et lui en facilita la réussite. « Cette salle, dit M. Germond de Lavigne, a eu la plus grande part dans l'œuvre de la restauration du couvent de la Rabida, qui fut un instant transformé en caserne d'invalides après l'expulsion des moines. Restauration n'est peut-être pas le mot propre; mais, du moins, à ce coin de mur reconstruit, à cette toiture réparée, à cette salle mise à l'abri des atteintes de la mauvaise saison, il y a la preuve d'un intérêt protecteur, d'une pensée donnée aux vieilles gloires de l'Espagne. C'est M. le duc de Montpensier qui a voulu recueillir ce souvenir tout près de disparaître. Dans la salle du prieur, le prince a fait placer un portrait de Colomb et quatre tableaux peints par un artiste de Séville, et qui représentent : *Colomb venant demander, en* 1486, *le pain et l'eau à la Rabida; Colomb expliquant ses projets au prieur;* la *Publication à Palos, en* 1492, *de l'ordre royal relatif à l'armement des caravelles; Colomb prenant congé du prieur le* 3 *août* 1492. Sur la table qui occupe le milieu de la salle sont le registre où s'inscrivent les visiteurs et des albums sur lesquels sont transcrits, d'abord, le récit de l'inauguration de cette restauration, puis une foule de poésies et d'odes en l'honneur de Colomb et en mémoire de la découverte de l'Amérique, signées de noms connus ou inconnus. Aucune de ces poésies ne vaut, à coup sûr, ces cinq vers que nous avons lus, écrits au crayon, sur le mur d'une des cellules voisines de la grande salle, et qui étaient signés *un cautivo* « un prisonnier. »

> *De aqui un mundo nacio; santa memoria*
> *Y es posible que occupe pobre espacio*
> *Del augusto Colon la excelsa gloria?*
> *En templo de zafir, de oro y topaces*
> *Guardara otra nacion tan alta historia.*

« D'ici naquit un monde. Saint souvenir! Se peut-il qu'un si pauvre espace soit seul à consacrer l'immense gloire de l'illustre Colomb? Chez une autre nation, on élèverait à un si grand fait un temple d'or, de topazes et de saphirs. »

RABIÉIQUE adj. (ra-bi-é-i-ke). Syn. de RABIQUE.

RABI-EL-AKHER s. m. (ra-bi-è-la-kèr). Chronol. Quatrième mois de l'année musulmane, commençant le 24 août et se terminant le 24 septembre.

RABI-EL-EWEL s. m. (ra-bi-è-lé-ouèl). Chronol. Troisième mois de l'année musulmane, commençant le 24 juillet et se terminant le 24 août.

RABIEN, IENNE adj. (ra-bi-ain, i-è-ne). Syn. de RABIQUE.

RABINAL, bourg des Etats-Unis de l'Amérique centrale, Etat de Guatemala, district de Vera-Paz, sur le Polochie; 3,000 hab.

RABINE s. f. (ra-bi-ne). Nom que l'on donne, dans le Morbihan, aux avenues en arbres de futaie.

— Agric. Variété de poire.

RABINEAU (Victor), chansonnier français, né à Sablé (Sarthe) en 1816, mort à Paris en janvier 1869. Il reçut d'un de ses oncles, curé dans le pays, une instruction classique à peu près complète. Le prêtre voulait faire de son neveu son héritier s'il consentait à embrasser l'état ecclésiastique. Rabineau préféra venir à Paris et y apprendre auprès de son père la profession de marbrier. Il avait alors vingt ans. Ses premiers essais poétiques datent de cette époque. En 1848, ses chansons avaient acquis à son nom une certaine notoriété, et on les chantait déjà dans toutes les réunions populaires. On les voit figurer à partir de ce moment dans les petits cahiers à deux sous que les chanteurs ambulants vendent dans les rues. Les *Malthusiens*, la *Gloire militaire*, la *Prison cellulaire*, les *Vieux tambours*, le *Juif errant*, les *Vieux papillons*, méritent une mention; elles jouirent d'une vogue qui fut dépassée encore par sa romance de la *Locomotive*, un instant célèbre, et qui ne manque ni de verve ni de chaleur :

> O ma locomotive!
> Quand ton âme captive
> En vapeur fugitive
> Sort de tes flancs
> Brûlants,
> Tu pars, belle d'audace,
> Tu dévores l'espace,
> Et ta colonne passe
> Comme un éclair
> Dans l'air.

A la suite des événements de juin 1848, Rabineau fut arrêté, retenu en prison, puis rendu à la liberté après quelques mois de captivité. Depuis lors, sa santé chancelante ne lui permit plus d'exercer son état de marbrier. Marié à une institutrice, malade elle-même et qui ne pouvait lui être d'aucun secours, il chercha une ressource dans la profession de photographe; mais le travail manquant trop souvent, les privations devenaient chaque jour plus nombreuses; la faim amena bientôt l'épuisement et enfin la mort. Transporté à l'hôpital La Riboisière, il y succomba fidèle aux convictions de toute sa vie; suivant sa recommandation expresse, aucun prêtre ne parut à son enterrement, qui fut fait par les soins de la Société des libres penseurs, au milieu d'un concours d'environ huit cents travailleurs. Quoique n'exerçant plus son premier état, Rabineau avait été maintenu, pendant cinq années, par les ouvriers de la corporation comme membre des prud'hommes et choisi pour président de la Société de secours mutuels des ouvriers marbriers. « Rabineau a mérité, dans le sens le plus relevé de cette expression, l'épithète de chansonnier populaire, disait le journal le *Réveil* en lui consacrant une notice nécrologique. Toutes ses œuvres sont inspirées par des sentiments honnêtes et élevés, par les convictions démocratiques et socialistes les plus généreuses; la forme est plus correcte que dans la plupart des productions du même genre; l'expression toujours juste; l'idée et l'image sont originales. Il n'a rien de commun ni dans ses œuvres, qui furent honnêtes, ni dans sa vie, qui fut pauvre, avec les rimeurs et avec les chanteurs soi-disant populaires que la sottise et la dépravation publiques se plaisent à enrichir et à applaudir depuis quelques années. » Un seul volume des productions de ce chansonnier a été publié, et il s'apprêtait à faire paraître le second lorsque la mort est venue interrompre son travail.

RABIOLE ou **RABIOLLE** s. f. (ra-bi-o-le — du lat. *rapa*, rave). Bot. Un des noms du chou-rave et d'une variété du chou-navet : *Potage aux* RABIOLES. *On cultive en grand la rave plate ou turneps, que les habitants de la Creuse nomment* RABIOLE *et qui sert principalement à la nourriture des bestiaux.* (V. Hugo.) ‖ On dit aussi RABIOULE.

RABIOT s. m. (ra-bi-o). Argot. Temps que les soldats passent en prison : *C'est ce que les troupiers appellent faire du* RABIOT, *le temps passé à purger une condamnation prononcée par un conseil de guerre ne comptant pas pour la durée du service.* (A. Gandon.)

— Pop. Invalide d'hôpital à qui ses infirmités permettent de rendre certains services.

— **Encycl.** On distingue ainsi dans un hôpital un individu qui s'y est fait admettre pour quelqu'une de ces maladies qui n'en sont pas, en la compagnie desquelles un homme parvient à la soixantaine, mais qui, par cela même qu'elles constituent des anomalies étranges et parfois monstrueuses qui ne dérangent en rien l'économie animale, sont précieuses pour un chef de clinique et font la réputation d'une salle. Cet heureux mortel, regardé comme un phénomène, a son pain et son gîte assurés pour le restant de ses jours. Insinuant auprès des sœurs et plein de zèle à leur endroit, il traite bientôt d'égal à égal avec l'infirmier, qui est une grande puissance. Il aide au service, fait les lits, porte les potions et devient petit à petit un personnage et l'oracle des autres malades. Ses théories sur la médecine sont précieuses à recueillir : selon lui, un amputé de la veille peut manger un pain de 2 livres s'il n'est pas *malade de cœur.* Il a aussi sa manière à lui de désigner les choses : dans sa bouche, le laudanum se transforme en *eau d'anum;* le sirop antiscorbutique en *antique et scorbutique.* Il sait poser les *éventouses* et les *vessicatoires;* il a *évu* les plus célèbres professeurs et sait sur Dupuytren une foule d'anecdotes; c'est lui qui conseille de panser les cancers avec de la viande crue : le cancer ronge la viande et néglige le malade pendant ce temps-là, rien n'est plus logique. Possesseur, au bout de quelques années, d'un petit pécule qu'il s'est amassé en procurant en cachette aux malades tout ce qu'ils peuvent désirer, le *rabiot* ne quitte pas pour cela l'hôpital dont il est devenu partie intégrante; il meurt laissant sous son oreiller un

vieux bas bien garni qui trouvera son héritier, et il a l'avantage d'être inséré dans la *Revue médicale* sous la rubrique : *Cas rare.*

RABIOULE s. f. (ra-biou-le). Bot. V. RABIOLE.

RABIQUE adj. (ra-bi-ke — du lat. *rabies*, rage). Pathol. Qui a rapport à la rage : *Quelques médecins ont été portés à croire que le virus* RABIQUE *n'est pas absorbé, mais déposé simplement dans les parties molles qui l'ont reçu.* (Chomel.)

RABIRIUS (Caïus), chevalier romain, partisan de l'aristocratie. Il vivait dans le Ier siècle avant l'ère chrétienne. A l'instigation de César, qui voulait se rendre populaire en excitant les plébéiens contre les patriciens, il fut accusé du meurtre de Quintus Labienus, trente-six ans après l'événement. Condamné à mort, il en appela au peuple, eut pour défenseurs Hortensius et Cicéron, alors consul (63 av. J.-C.), et fut sauvé grâce à l'intervention du préteur Metellus. La défense de Rabirius fait partie des plaidoyers qui nous restent de Cicéron.

RABIRIUS (Caïus), poëte latin, contemporain de Virgile. Il vivait dans la seconde moitié du Ier siècle avant J.-C. Velleius Paterculus et Ovide vantent beaucoup ses talents; mais il n'en est pas de même de Quintilien. Rabirius avait composé un poëme sur la bataille d'Actium. On en trouve des fragments dans les *Opera et fragmenta veterum poetarum latinorum* de Maittaire (Londres, 1713, in-fol.) et dans les *Volumina herculanensia* (Naples, 1809, in-fol.). Les fragments recueillis dans les fouilles d'Herculanum ont été aussi publiés par Kreyssig et traduits en italien par G. Montanari.

RABIRIUS, architecte romain qui vivait au IIIe siècle. Il construisit le superbe palais de Dioclétien, dont on voit encore des restes.

RABIROLLE s. f. (ra-bi-ro-le). Ornith. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

RABLAY, village et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Thouarcé, arrond. et à 23 kilom. d'Angers, sur un coteau qui domine la rive gauche du Laryon ; 594 hab. Les vignobles de Rablay produisent un vin blanc estimé. Dans l'église, curieux retable de la Renaissance.

RÂBLE s. m. (râ-ble. — Ce mot est tiré par Ménage de *rapulum*, dérivé de *rapum*, auquel il prête le sens de queue, en alléguant l'espagnol *rabo*, queue; mais cette étymologie n'a aucune probabilité). Partie de certains quadrupèdes, surtout du lièvre et du lapin, qui s'étend du bas des épaules à la queue : *J'ai des poulets, des pigeons, un* RÂBLE *de lièvre excellent, des lapins.* (Dider.)

— Fam. Partie du dos d'une personne située entre la poitrine et les fesses : *Il a les épaules larges et le* RÂBLE *épais.* (Acad.)

— Mar. Pièce de bois des bateaux plats, sur laquelle on cloue les bordages du fond.

— Techn. Outil au moyen duquel on étend le plomb coulé en table, afin de lui donner partout une égale épaisseur. ‖ Instrument à manche de bois, servant à remuer la braise, le charbon dans le four, à remuer les tisons. ‖ Pelle emmanchée avec une perche, au moyen de laquelle les charbonniers enlèvent la terre dont leurs meules étaient couvertes pendant la cuisson. ‖ Ecumoire du fondeur de cloches. ‖ Boîte sans fond dont font usage les facteurs d'orgues et les plombiers, pour couler le plomb et l'étain.

RÂBLÉ, ÉE adj. (râ-blé — rad. *râble*). Qui a le râble épais et court : *C'est un propriétaire* RÂBLÉ. (L. Gozlan.) *Il y avait autrefois une certaine baronne de Paimpadeuc, Bretonne* RÂBLÉE, *brune, accorte.* (F. Soulié.)

RÂBLÉ, ÉE (râ-blé) part. passé du v. Râbler.

— Remué avec un râble : *Feu* RÂBLÉ.

— *Plâtre râblé*, Plâtre purgé du charbon qu'il contenait.

RÂBLER v. a. ou tr. (râ-blé — rad. *râble*). Techn. Remuer avec le râble : RÂBLER *le feu.* ‖ *Râbler le plâtre*, Le débarrasser du charbon qui s'y trouve mêlé. ‖ *Râbler la poêle*, Nettoyer la poêle où l'on fait le sel.

RÂBLOT s. m. (râ-blo — rad. *râble*). Techn. Petit râble servant à tisonner le feu.

RÂBLU, UE adj. (râ-blu, û — rad. *râble*). Qui a le râble bien épais : *Lièvre* RÂBLU. *Une grosse servante, courte et* RÂBLUE.

RÂBLURE s. f. (râ-blu-re — rad. *râble*). Mar. Rainure triangulaire, pratiquée dans la quille ou l'étrave, pour recevoir les bordages.

RABOBELINER v. a. ou tr. (ra-bo-be-li-né — du vieux fr. *bobelin*, bout de cuir à mettre aux souliers). Arranger d'une manière grossière, malpropre; raccommoder tant bien que mal. ‖ Vieux mot.

RABOBELINEUR s. m. (ra-bo-be-li-neur — rad. *rabobeliner*). Mauvais arrangeur, celui qui fait des raccommodages maladroits. ‖ Vieux mot.

RABOBINER v. a ou tr. (ra-bo-bi-né — du vieux fr. *bobelin*, bout de cuir qu'on met à un soulier). Arranger tant bien que mal. ‖ Vieux mot.

RABODANGES, village et comm. de France (Orne), canton de Putanges, arrond. et à 30 kilom. d'Argentan, à 80 kilom. d'Alençon ; 553 hab. Commerce de grains, de chevaux, de bestiaux, de laine et de lin. Beau château moderne.

RABODEAU, torrent assez considérable de France. Il descend des Vosges, passe à Petit-Raon, à Senones, à Moyenmoutier, alimente plusieurs scieries et se perd dans la Meurthe, après un cours d'environ 30 kilom.

RABOLANE s. f. (ra-bo-la-ne). Ornith. Nom vulgaire du lagopède.

RABONNI, IE (ra-bo-ni, 1) part. passé du v. Rabonnir. Rendu meilleur : *Vin* RABONNI. *Liqueur* RABONNIE.

RABONNIR v. a. ou tr. (ra-bo-nir — du préf. *r*, et de *abonnir*). Rendre meilleur, rendre ses qualités à : *Les bonnes caves* RABONNISSENT *le vin.* (Acad.) *Il faut laisser à la populace ses amusemenents; il faut lui laisser son saint Rabonni, qui* RABONNIT *les mauvais maris ou qui les fait mourir au bout de l'année.* (Volt.)

— v. n. ou intr. Devenir meilleur : *Le vin* RABONNIT *en bouteille.* (Acad.)

Se rabonnir v. pr. Devenir meilleur : *Vin qui* SE RABONNIT *en bouteille.*

RABORDÉ, ÉE (ra-bor-dé) part. passé du v. Raborder : *Bordage* RABORDÉ.

RABORDER v. a. ou tr. (ra-bor-dé). Mar. Employer d'une autre manière, retourner, en parlant d'un bordage.

RABOT s. m. (ra-bo — v. RABOTER). Techn. Espèce de ciseau ajusté à un fût de bois et servant à dresser, à aplanir et à unir une surface : RABOT *à moulures.* RABOT *à plates-bandes.* RABOT *à replanir l'ivoire.* RABOT *à redresser le fer. L'usage du monde fait sur nos manières ce que le* RABOT *et la lime font sur le bois et sur les métaux.* (Vigée.) ‖ Espèce de racle formée d'une planche en bois très-dur, qui sert, dans le coulage des glaces, à nettoyer les parties sur lesquelles on la passe. ‖ Fer tranchant du coupoir, au moyen duquel le fondeur enlève les parties superflues des caractères d'imprimerie. ‖ Monture en acier du diamant à couper le verre : *Le* RABOT *sert de guide pour maintenir le diamant sur le sens de sa coupe.* ‖ Morceau de bois très-dur dont on se sert pour frotter le marbre. ‖ Outil qui sert à couper le poil du velours-soie et des peluches, pendant le tissage : *Le* RABOT *est formé d'une platine de fer contre laquelle est assujettie une petite lame bien tranchante, qu'on nomme pince.* (Falcot.) ‖ Instrument en forme de T, composé d'un morceau de bois avec un long manche, en usage pour remuer la chaux, quand on la détrempe. ‖ Instrument avec lequel on agite le minerai dans les eaux de lavage. ‖ Outil employé pour étendre la poudre au sortir du grainoir. ‖ Râteau fixé à un long manche, que l'on fait avec un chanteau, pour l'usage des ciriers. ‖ Pierre dure employée au pavage. ‖ Pierre mince placée de champ, comme le blocage.

— Fig. *Coups de rabot*, Travail qui donne le dernier fini : *Il faut attendre une seconde édition; c'est alors qu'on donne des* COUPS DE RABOT *avec le plus de plaisir.* (Volt.)

— Pêche. Instrument au moyen duquel les pêcheurs troublent l'eau, pour prendre le poisson plus facilement.

— Hortic. Outil en bois, composé d'une douve à laquelle on adapte un long manche, et qui sert à unir un terrain labouré à la bêche et sur lequel on a passé le râteau. ‖ *Rabot à raies*, Instrument au moyen duquel on rabat l'arête que forme la charrue lors du labour, et l'on aplanit la surface du sol entre les sillons.

— **Encycl.** Le *rabot* sert à dresser le bois dans le sens des fibres et à obtenir des surfaces plates. Il se compose d'un fer de ciseau incliné, que l'on place dans l'ouverture d'un prisme de bois, en le serrant par un coin, après l'avoir laissé dépasser d'une petite quantité sous la semelle inférieure. Ce fer de ciseau coupe et retourne les fibres du bois, et la surface du prisme, qui le guide en s'appliquant sur la surface à dresser, l'empêche de pénétrer à des profondeurs irrégulières et plus grandes que sa saillie. L'inclinaison du fer est d'autant moindre que le *rabot* doit débiter davantage; aussi est-elle de 43° à 50° pour les varlopes et demi-varlopes ou *rabots longs*, qui servent à commencer le travail, et de 50° à 55° pour les *rabots* appelés à travailler les bois noueux. Le fer du *rabot* prend deux positions distinctes, suivant qu'on veut enlever de minces copeaux ou faire des rainures dans le bois. Pour le premier objet, le tranchant est en avant et la face inclinée est couchée en arrière. Dans le second cas, l'outil est retourné et la face inclinée est placée en avant, presque verticalement. Les *rabots* prennent des formes diverses pour produire les moulures de tout genre; on leur donne alors les noms de *feuilleret*, *mouchettes* et *bouvet*. On emploie encore le *rabot denté*, pour raboter la superficie des planches que l'on veut coller à plat l'une contre l'autre.

RABOTAGE s. m. (ra-bo-ta-je — rad. *rabot*). Techn. Action de raboter; résultat de cette action.

RABOTE s. f. (ra-bo-te). Sorte de gâteau qu'on fait, à Genève et dans les Ardennes, avec une pomme entourée de pâte.

RABOTÉ, ÉE (ra-bo-té) part. passé du v. Raboter. Dressé, uni au moyen du rabot : *Planche* RABOTÉE.

— Fig. Corrigé, modifié, poli : *Si cette épître était* RABOTÉE, *je la regarderais comme le meilleur de vos ouvrages.* (Volt.)

RABOTEAU (Pierre-Paul), littérateur français, né à La Rochelle en 1765, mort dans la même ville en 1828. A peine âgé de vingt-deux ans, il fut nommé membre de l'Académie des belles-lettres de sa ville natale, puis il vint fixer sa résidence à Paris (1797), composa des pièces de théâtre et devint en 1815 sous-chef de bureau au ministère de la police. Nous citerons de lui les comédies suivantes : l'*Avare et son ami* (1801), un acte, avec Radet; la *Ville et le village* (1802); *Lasthénie* ou *Une journée d'Alcibiade* (1802), *Attendre et courir* (1803), ces deux pièces avec Lachabeaussière; *Urbain et Joséphine* (1803); enfin, on lui doit un poëme : les *Jeux de l'enfance* (1803), écrit avec talent et sensibilité, et un grand nombre de fables et d'autres poésies.

RABOTEMENT s. m. (ra-bo-te-man — rad. *raboter*). Action de raboter.

RABOTER v. a. ou tr. (ra-bo-té. — D'après Diez, ce verbe est pour *rabouter* et n'est autre chose qu'un composé de *bouter*, pousser, avec le préfixe *re*. Comparez le provençal *rebotar*, l'italien *ributtare*, repousser. Cette signification première, dit M. Diez, est plus sensible dans l'adjectif *raboteux*, dont la signification propre serait qui *présente des reliefs, des objets qui repoussent*, et dans le moyen néerlandais *rebot*, obstacle. Scheler ne croit pas que Diez ait rencontré juste; il fait observer que dans les arts et métiers on dit aussi *rabattre* pour *aplanir, raboter*; il y aurait donc lieu, selon lui, d'examiner si *rabot* n'est pas une variante dialectale de *rabat*. Il est vrai, d'un autre côté, que *rabattre* pourrait précisément fournir un argument en faveur de l'origine prêtée à *raboter* par Diez. Scheler avait d'abord proposé d'expliquer *raboter* en le regardant comme un adoucissement de *raspoter*, *rapoter*, mais il a plus tard abandonné cette explication. Citons encore, à titre de curiosité, l'explication de Nicot, qui faisait venir *rabot* de *radendo bosco*, en rasant le bois, et celle de Ménage qui procède ainsi : *radere, raser, radum, radutum, rabutum, rabot*). Aplanir, rendre uni au moyen du rabot : RABOTER *une planche, un parquet. Que dirait-on d'un menuisier qui, au lieu de* RABOTER *sa planche,* RABOTERAIT *son équerre?* (E. de Gir.)

— Fig. Polir, corriger, donner le fini à : RABOTER *des vers. Il y a bien à* RABOTER *dans cet ouvrage.*

— Techn. *Machine à raboter*, Appareil au moyen duquel on opère mécaniquement le travail du rabot sur le bois ou celui de la lime sur les métaux.

— Art vétér. Passer la râpe sur le sabot d'un cheval, pour le rendre uni.

Se raboter v. pr. Etre raboté : *Planche qui ne peut* SE RABOTER *à cause de ses nœuds.*

— **Syn. Raboter, châtier, corriger**, etc. V. CHÂTIER.

RABOTEUR, EUSE s. (ra-bo-teur, eu-ze — rad. *raboter*). Personne qui rabote, qui sait raboter : *Un habile* RABOTEUR.

— s. m. Ichthyol. Espèce de parnague.

— s. f. Erpét. Espèce de tortue qui habite les marais de la Caroline.

RABOTEUX, EUSE adj. (ra-bo-teu, eu-ze — rad. *rabot*). Inégal, rempli de nœuds, couvert d'aspérités : *Bois* RABOTEUX. *Planche* RABOTEUSE. *Sentier* RABOTEUX. *Il peut arriver que, par suite d'une affection pathologique, les surfaces naturellement polies deviennent* RABOTEUSES. (Richerand.)

— Fig. Rude, grossier, inégal : *Style* RABOTEUX. *Vers* RABOTEUX. *Phrase* RABOTEUSE. *En poésie, on ne doit jamais se servir de mots* RABOTEUX. (Volt.) *J'aime mieux une surface anguleuse et* RABOTEUSE *que le poli maussade et commun de tous ces gens du monde.* (Dider.)

> Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
> Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
> Intéressa le cœur dans toute l'action,
> Des vers trop *raboteux* polit l'expression.
>
> BOILEAU.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre cotte, qui habite la Méditerranée et la mer des Indes.

RABOTIER s. m. (ra-bo-tié — rad. *rabot*). Techn. Table sur laquelle ont été marqués des sillons où le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre. ‖ On dit aussi RABOTIÈRE s. f.

RABOTURE s. f. (ra-bo-tu-re — rad. *raboter*). Copeaux, matière enlevée par le rabot.

RABOU, village et comm. de France (Hautes-Alpes), canton, arrond. et à 11 kilom. de Gap, entre les montagnes de Charance et d'Aurouze ; 291 hab. On y voit quelques restes de fortifications attribuées aux Sarrasins.

RABOU (Charles-Félix-Henri), littérateur, né à Paris le 5 septembre 1803. Reçu avocat à Dijon, il se fit inscrire au barreau de Paris, mais abandonna bientôt la procédure pour le journalisme et donna des articles politiques, littéraires et artistiques à divers journaux : le *Messager des Chambres*, la *Quotidienne*, le *Nouvelliste*, le *Journal de Paris*, la *Charte de* 1830, etc. En 1830, il prit la direction de la *Revue de Paris*, qu'il laissa en 1833 à M. Pichot, puis fonda la *Cour d'assises* et collabora en 1848 à l'*Assemblée nationale*, organe du parti qui voulait la fusion monarchique. En dehors de ses travaux de journaliste, M. Rabou a composé des romans qui l'ont fait avantageusement connaître et dans lesquels il a déployé un véritable talent d'écrivain et une imagination réelle. Ce fut sous le pseudonyme d'**Emile de Palman** qu'il fit paraître son œuvre de début en ce genre, l'*Histoire de tout le monde* (1829, 3 vol.), avec M. Regnier-Destourbet ; puis il écrivit, en collaboration avec Philarète Chasles et H. de Balzac, les *Contes bruns, par une tête à l'envers* (1831), recueil de nouvelles. Très-lié depuis cette époque avec l'illustre auteur de la *Comédie humaine*, M. Rabou fut chargé par Balzac mourant de terminer des romans qu'il laissait à l'état d'ébauche : le *Député d'Arcis* (1854, 4 vol.) ; le *Comte de Sallenave* (1855) ; la *Famille Beauvisage* (1855) ; les *Petits bourgeois de Paris* (1856-1857). Parmi les romans de M. Rabou, nous citerons : *Louison d'Arquien* (1840, in-8°); le *Pauvre de Montlhéry* (1842, in-8°); le *Capitaine Lambert* (1843, 2 vol. in-8°); la *Reine d'un jour* (1845, 3 vol. in-8°); l'*Allée des veuves* (1846, 3 vol. in-8°); *Mme de Chaumergis* (1854, 2 vol. in-8°); le *Cabinet noir* (1866, 5 vol. in-8°); la *Fille sanglante* (1857, 4 vol. in-8°); les *Frères de la mort* (1857, 5 vol. in-8°); le *Marquis de Lupiano* (1858, 6 vol. in-8°); les *Tribulations et métamorphoses posthumes de maître Fabricius* (1860, in-8°); la *Grande armée* (1860, in-8°); les *Grands danseurs du roi* (1860, 3 vol. in-8°), etc.

RABOUGRI, IE (ra-bou-gri, 1) part. passé du v. Rabougrir. Qui est chétif, incomplétement développé : *Plant* RABOUGRI. *Arbre* RABOUGRI. *L'Egypte présente un grand nombre de plantes tellement caractéristiques, que leur simple aspect, maigre et* RABOUGRI, *suffit pour en faire reconnaître la patrie.* (M.-Br.) *Les arbres* RABOUGRIS *grossissent et même s'élèvent, mais c'est avec tant de lenteur, qu'il n'est jamais de l'intérêt du propriétaire de les conserver.* (Baudrillart.) *Voyez, parmi les villes de luxe, ces individus grêles,* RABOUGRIS, *sans énergie, sans cervelle, végétant dans la mollesse.* (Virey.) *On rencontre, par groupes, dans certaines villes du Nord, des enfants scrofuleux et* RABOUGRIS. (Blanqui.)

— Mar. Se dit d'un navire dont les formes manquent de l'ampleur nécessaire.

RABOUGRIR v. a. ou tr. (ra-bou-grir. — Il faudrait supposer comme primitif un adjectif *bougre* ayant la valeur de débile, étiolé; mais cet adjectif est purement hypothétique. Ménage, par un de ces tours de force qui lui sont habituels, arrive à une solution de la manière suivante : *abortus*, avorton, *abortire, abortrire, abultrire, naboltrire, raboltritus, raboudri*, d'où enfin *rabougri!* Scheler propose de regarder *rabougrir* comme une transposition de *ragroubis* et *ragroubir*, du primitif germanique *krub, krup, krumb*, courbe. Pour appuyer cette explication, il signale ce fait que, en allemand, l'on traduit *rabougrir* par *verkrüppeln*. Il compare aussi le champenois *se ragroubiller*, se blottir). Ne pas profiter, ne pas prendre son accroissement normal : *Les grandes gelées font* RABOUGRIR *le jeune bois.* (Acad.)

— v. n. ou tr. Arrêter, empêcher la croissance : *Le grand froid* RABOUGRIT *les arbres.*

Se rabougrir v. pr. Devenir rabougri : *Quand les racines touchent le tuf, les arbres* SE RABOUGRISSENT. (Acad.)

— Fig. Perdre ses qualités, végéter.

RABOUGRISSEMENT s. m. (ra-bou-grise-man — rad. *rabougri*). Etat d'une personne ou d'une chose rabougrie : *Le grand nombre des réserves n'a point prospéré et a occasionné le* RABOUGRISSEMENT *des taillis.* (Morogues.)

RABOUILLAGE s. m. (ra-bou-lla-je ; *ll* mll.). Pêche. Action de troubler l'eau avec une branche d'arbre : *Je gagne cinq sous par jour pendant toute la saison du* RABOUILLAGE; *je vais rabouiller jusque dans la Braisne.* (Balz.)

RABOUILLER v. n. ou intr. (ra-bou-llé ; *ll* mll.). Troubler avec une branche d'arbre, pour prendre plus facilement les poissons : RABOUILLER *l'eau.* RABOUILLER *un étang. Eh bien! qu'as-tu donc, Flore? tu causes? au lieu de* RABOUILLER. (Balz.) RABOUILLER *est un mot berrichon qui peint admirablement ce qu'il veut exprimer : l'action de troubler l'eau d'un ruisseau en la faisant bouillonner à l'aide d'une grosse branche d'arbre dont les rameaux sont disposés en forme de raquette. Les écrevisses, effrayées par cette opération, remontent précipitamment le cours d'eau et, dans leur trouble, se jettent au milieu des engins que le pêcheur a placés à une distance convenable.* (Balz.)

RABOUILLÈRE s. f. (ra-bou-llè-re ; *ll* mll. — Ce mot se rapporte à un radical *rab*, dont la signification primitive est inconnue, mais qui est aussi dans l'anglais *rabbit*, lapin). Chasse. Terrier que les lapins se creusent à l'écart, où ils viennent se réfugier lorsqu'ils sont poursuivis, et où les femelles mettent

bas : *Le blaireau perce les* RABOUILLÈRES *des lapins et prend les jeunes lapereaux.* (Buff.)

— Fam. Coin, recoin : *Il n'y a* RABOUILLÈRE *en tout mon corps où ce vin ne furette la soif.* (Rabelais.)

RABOUILLOIR s. m. (ra-bou-lloir; *ll* mll. — rad. *rabouiller*). Branche d'arbre qui sert à rabouiller, c'est-à-dire à chasser les écrevisses, les poissons : *Flore Brazur tenait à la main son* RABOUILLOIR *avec la grâce naturelle à l'innocence.* (Balz.)

RABOUIN s. m. (ra-bou-ain). Argot. Diable.

RABOULO s. m. (ra-bou-lo). Bot. Un des noms de la cuscute.

RABOUQUIN s. m. (ra-bou-kain). Espèce de guitare à trois cordes des Hottentots.

RABOUTER v. a. ou tr. (ra-bou-té). Syn. de RABOUTIR.

RABOUTI, IE (ra-bou-ti, 1) part. passé du v. Raboutir. Mis bout à bout : *Morceaux de drap* RABOUTIS.

RABOUTIR v. a. ou tr. (ra-bou-tir — du préf. *r*, et de *about*). Pop. Joindre bout à bout.

RABOUTISSAGE s. m. (ra-bou-ti-sa-je — rad. *raboutir*). Action de raboutir.

RABOUTISSEUSE s. f. (ra-bou-ti-seu-ze — rad. *raboutir*). Ouvrière qui fait le raboutissage des dentelles.

RABRAQUÉ, ÉE (ra-bra-ké) part. passé du v. Rabraquer. Abraqué de nouveau : *Cordage* RABRAQUÉ.

RABRAQUER v. a. ou tr. (ra-bra-ké — du préf. *r*, et de *abraquer*). Mar. Reprendre un cordage.

RABROUANT, ANTE adj. (ra-brou-an, an-te — rad. *rabrouer*). Qui rabroue, qui a l'habitude de rabrouer.

RABROUÉ, ÉE (ra-brou-é) part. passé du v. Rabrouer. Repris avec rudesse : *Ah! je n'ai pas besoin d'être* RABROUÉE; *ma tête s'affaiblit tous les jours, je deviens comme les enfants, j'ai besoin d'être caressée.* (Mme du Deffant.)

RABROUÉE s. f. (ra-brou-é — rad. *rabrouer*). Action de rabrouer, d'accueillir rudement. ‖ Vieux mot.

— *Jouer aux rabrouées*, Jouer sans argent et à la charge d'endurer, en cas de perte, quelques reproches plaisants.

RABROUEMENT s. m. (ra-broû-man — rad. *rabrouer*). Action de rabrouer.

RABROUER v. a. ou tr. (ra-brou-é — On fait venir ce mot du préf. *re*, et de *brave*. Le sens ne semble pas convenir; mais *brave*, qui paraît s'être dit *brau* ou *brou*, a eu le sens de violent). Fam. Accueillir, traiter avec rudesse : RABROUER *les gens*. RABROUER *tout le monde. Je suis à l'âge où l'on ne se corrige guère; mais si les premiers qui se sont adressés à moi m'*AVAIENT RABROUÉ *comme tu as fait, peut-être en serais-je devenu meilleur.* (Dider.)

RABROUEUR, EUSE adj. (ra-brou-eur, eu-ze — rad. *rabrouer*). Qui traite les gens avec brusquerie, avec rudesse : *Brantôme dit que le connétable de Montmorency était un grand* RABROUEUR.

RABRUTIR v. a. ou tr. (ra-bru-tir — du préf. *r*, et de *abrutir*). Abrutir encore plus :

> Et la fumée épaisse, abrutissante,
> *Rabrutissait* leur tête non pensante.
>
> VOLTAIRE.

RABSACE, un des principaux officiers de Sennachérib, roi d'Assyrie (VIIIe siècle avant notre ère). Chargé par son maître d'aller sommer Ézéchias, roi de Jérusalem, de redevenir tributaire des Assyriens (714 av. J.-C.), il remplit sa mission avec insolence, et, suivant la Bible, un ange exterminateur tua en une seule nuit 185,000 hommes de l'armée de Sennachérib. Josèphe attribue un si grand désastre à une épidémie.

RABTER-RAS s. m. (ra-btèr-rass). Coiffure que portent les femmes égyptiennes.

RABULAS ou **RHAMBULAS**, évêque d'Édesse, né dans cette ville, mort en 435. Païen riche et considéré, il embrassa le christianisme, quitta sa femme et ses enfants, donna son bien aux pauvres et se retira dans une solitude. Elu évêque d'Edesse en 407, il exerça une immense influence sur la Syrie, l'Arménie, la Perse, etc. Au concile d'Ephèse (431), Rabulas se prononça d'abord contre Cyrille; mais bientôt après il se convainquit de l'orthodoxie de ce saint et devint un de ses plus ardents champions. Il fulmina publiquement l'anathème contre Théodore, évêque de Mopsueste, le véritable auteur du nestorianisme, et contre ses adhérents, puis chassa de son Eglise avec une rigueur inexorable tous ceux qui ne se soumirent pas à sa sentence. Cette arrêt produisit une perturbation notable dans l'Eglise d'Orient. Une grande portion de son propre clergé, ayant Ibas à sa tête, se sépara de lui, l'accusa d'hérésie parce qu'il enseignait une nature dans le Christ, et le patriarche d'Antioche publia un décret qui l'excluait de la communauté ecclésiastique. Rabulas s'adressa à Cyrille d'Alexandrie, qui l'exhorta à persévérer. En 432, les partisans de Nestorius, chassés de leurs siéges, répandirent sa doctrine en Syrie, en Perse et en Arménie. Rabulas s'éleva de nouveau contre eux et mourut au milieu de toutes ces agitations. Depuis longtemps il avait perdu la vue. Rabulas a composé une collection très-estimée de canons ecclésiastiques, dont divers passages se trouvent cités dans le *Nomocanon* de Bar-Hebræus (t. X).

RABUS (Pierre), littérateur hollandais, né à Rotterdam en 1660, mort dans la même ville en 1702. Il enseigna les humanités au collége d'Erasme. On lui doit des *Récréations grecques, latines et flamandes* (1688); la *Grande-Bretagne délivrée*, poëme hollandais (1689); la *Bibliothèque de l'Europe*, journal littéraire dont il commença la publication en 1692, et diverses éditions.

RABUTAUX (Augustin-Philippe-Edouard), écrivain, né à Paris en 1814. Il a collaboré à divers journaux et ouvrages, à la *Revue de province*, à la *France départementale*, au *Journal de la jeunesse*, à l'*Encyclopédie moderne*, etc., et a rédigé la table de la *Bibliographie de la France*, de 1854 à 1856. On lui doit un ouvrage intéressant, intitulé : *De la prostitution en Europe depuis l'antiquité jusqu'à la fin du* XVIe *siècle* (1851, in-4o), réédité en 1865.

RABUTEAU (Antoine-Athanase), médecin français, né à Saffres (Côte-d'Or) en 1836. Après avoir été maître d'étude au collége de Cluny (1856), puis maître répétiteur et préparateur de chimie au lycée de Colmar (1857-1860), il se rendit à Paris, où, tout en faisant pour vivre des cours particuliers, il se fit recevoir licencié ès sciences physiques (1862), licencié ès sciences naturelles (1866) et docteur en médecine (1867). M. Rabuteau s'est fait connaître particulièrement par d'intéressantes recherches sur le mode d'absorption et d'élimination de diverses substances introduites dans l'organisme. Nous citerons ses travaux sur l'absorption des ferrugineux, sur le mode d'action des purgatifs salins, sur le bromoforme, etc. On lui doit aussi la découverte du brome normal et celle de la loi atomique relative aux effets des substances métalliques sur l'organisme. M. Rabuteau est devenu membre de la Société de biologie en 1869 et il a obtenu, cette même année, de l'Institut, le prix Barbier. Il a publié : *Eléments de thérapeutique et de pharmacie* (Paris, 1872); *Eléments de toxicologie* (1874); *Eléments d'urologie* ou *Analyse des urines* (1875).

RABUTIN (François DE), capitaine et écrivain français, mort en 1582. Il appartenait à une des plus anciennes familles du Charolais. Rabutin prit une part active aux guerres contre les Espagnols et les protestants et écrivit en un style simple d'intéressants *Commentaires des guerres entre Henri II et Charles-Quint* (Paris, 1555, in-4o). Son petit-fils fut le célèbre Bussy-Rabutin. V. BUSSY.

RABUTINADE s. f. (ra-bu-ti-na-de). Trait à la manière de Bussy-Rabutin. ‖ Mot de Mme de Sévigné.

RABUTINEMENT adv. (ra-bu-ti-ne-man). A la manière de Bussy-Rabutin : *Hier au soir, il me pria de lui prêter mon portrait; je le refusai* RABUTINEMENT *et lui dis que je l'avais refusé à Mademoiselle.* (Mme de Sév.) ‖ Mot de Mme de Sévigné.

RABUZE s. f. (ra-bu-ze). Art vétér. Maladie des moutons.

RAC s. m. (rak). Navig. Etat d'immobilité. ‖ *Marcher en rac*, Marcher tranquillement, sans manœuvre forcée, sans difficulté.

RACA s. m. (ra-ka — mot syriaque qui se trouve dans saint Matthieu : « Celui qui aura dit à son frère *raca* méritera d'être condamné par le conseil. » Le Père Bouhours a traduit ce mot par homme de peu de sens; il est certain que *raca* est un terme de mépris. La plupart des commentateurs le dérivent de l'hébreu *rek*, qui signifie proprement vide, et, au figuré, homme de peu de sens, imbécile; comme qui dirait un cerveau vide, une tête sans cervelle. Les talmudistes se servent souvent du mot *reka* avec cette signification. Quelques interprètes, néanmoins, font venir *raca* du verbe chaldéen et syriaque *rekak* ou *rak*, cracher, et ils l'expliquent par *vil, abject, méprisable*. Cette explication est plus conforme à l'analogie grammaticale et convient très-bien au passage de l'évangéliste Matthieu). Mot injurieux employé parfois par les écrivains français : *Je me sens plus tenté d'appeler frère le pauvre enfant perdu de la sauvagerie que de lui crier* RACA. (Toussenel.)

RACAGE s. m. (ra-ca-je. — Ce mot provient du germanique : danois *rakke*, racage; suédois *rack*, hollandais *rak*, allemand *rackwerk*, proprement ouvrage). Mar. Espèce de collier composé de pommes de bois enfilées ou d'un cercle de fer, qu'on dispose autour d'un mât, pour diminuer le frottement des vergues.

RACAGNI (Giovanni, en religion Giuseppe-Maria), barnabite et physicien italien, né à La Tarazza, près de Voghera (Etats sardes), en 1741, mort à Milan en 1822. Il professa lés mathématiques à Milan, la physique à Brera, visita l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Par son testament, il fonda un prix annuel de 2,000 livres pour celui des élèves milanais qui se distinguerait le plus dans les sciences physiques. On doit à ce savant distingué : *Teoria de' fluidi* (Milan, 1779, in-8o) et plusieurs mémoires insérés dans les *Actes de la Société italienne* et les *Mémoires* de l'Institut italien.

RACAHOUT s. m. (ra-ka-ou). Préparation alimentaire et médicamenteuse dans laquelle il entre du salep de Perse, du cacao, des glands doux, du sucre, de la vanille, de la fécule de pommes de terre et de la farine de riz.

— Bot. Nom vulgaire de divers végétaux, tels que le cadaba à fleurs de jasmin, la salvadore de Perse, le rack torride, etc.

— Encycl. Le *racahout* est un mélange de fécules alimentaires assez en usage chez les Turcs et les Arabes. Ce mélange varie beaucoup de composition avec les pays et même avec le goût de ceux qui le préparent. Le cacao, les glands et le riz y sont toujours en grande quantité. On prétend que les Turcs, avant de mélanger ces substances, les enfouissent dans la terre pendant quelque temps et leur font ainsi perdre leur âcreté. Les préparations de ce genre sont d'ailleurs fort estimées des Orientaux; le palamoud est, comme le *racahout*, d'un usage asez répandu.

On a essayé en Europe de reproduire plus ou moins parfaitement ces mélanges. Un brevet aujourd'hui expiré avait été pris pour la préparation d'un *racahout* des Arabes; c'était un mélange de 15 grammes de salep, 60 grammes de cacao, 60 grammes de glands doux, 45 grammes de fécule de pomme de terre, 60 grammes de farine de riz, 250 grammes de sucre et 0gr,50 de vanille. D'autres spéculateurs ont fait des mélanges analogues : le tanakoub de l'Inde, la palmyrène, l'allataïn du harem, le wakaka des Indes, etc.

RACAILLE s. f. (ra-ka-lle; *ll* mll. — Ce mot vient très-probablement du germanique : ancien anglais *rack*, chien, scandinave *raki*, *racki*, ancien allemand *rakel*, *reckel*, hollandais *rekel*. Comparez *canaille*, du latin *canis*, chien. Selon quelques autres, qui ont la fureur des étymologies hébraïques, le mot *racaille* est formé du mot hébreu *raca*). Rebut de la société, ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable : *Il court ici une pièce fort secrète touchant le mérite de quelques-uns de nos docteurs qui ont, par la cabale de Guinaut, signé que l'antimoine est un excellent remède; à vous dire vrai, tous ces maîtres seigneurs sont le fretin et la* RACAILLE *de l'école.* (Gui Patin.) *Disons raca et même* RACAILLE *de qui n'est pas ardent, jeune, beau et passionné.* (Balz.)

> Vous n'êtes que *racaille*,
> Gens grossiers, sans esprit, à qui l'on n'apprend rien.
>
> LA FONTAINE.

— Chose de rebut : *On a pris tout ce qu'il y avait de bon, et on n'a laissé que de la* RACAILLE, *que la* RACAILLE. (Acad.)

RACALMUTO, ville d'Italie, dans l'île de Sicile, sur le penchant d'une montagne, d'où l'on tire du sel, du soufre, du mercure, du gypse, de l'argile et des pierres de taille; 8,000 hab.

RACAMA s. m. (ra-ka-ma). Ornith. Genre de rapaces diurnes, de la famille des vulturidées, type de la tribu des racaminées, voisin des cathartes, dont l'espèce type vit à Angola.

RACAMAZ s. m. (ra-ka-maz). Ancienne étoffe brodée.

RACAMBEAU s. m. (ra-kan-bo). Navig. Anneau de fer qui fixe au grand mât la vergue d'une chaloupe.

RACAMINÉ, ÉE adj. (ra-ka-mi-né — rad. *racama*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au racama.

— s. f. pl. Tribu de rapaces diurnes, de la famille des vulturidées, ayant pour type le genre racama.

RACAN (Honorat DE BUEIL, marquis DE), poëte français, né au château de La Roche-Racan (Touraine) en 1589, mort en février 1670. Son père était maréchal de camp, mais en mourant il lui laissa une fortune embarrassée. Destiné au métier des armes, Racan fut élevé dans une grande liberté, au sein d'une contrée des plus poétiques de la France et dont les sites riants et les images gracieuses semblent avoir déterminé son goût pour la poésie. En 1605, alors qu'il était devenu orphelin, le duc de Bellegarde, qui avait épousé une de ses cousines, le fit entrer dans les pages de la chambre du roi. A la cour de Henri IV, il fit connaissance avec Malherbe, apprit de lui l'art de faire des vers et bientôt devint son émule en même temps que son ami. En sortant des pages, Racan suivit la carrière des armes et prit part à presque toutes les expéditions de Louis XIII. De retour de sa première campagne, ayant consulté Malherbe sur le choix d'un état, celui-ci lui répondit par l'apologue de Poggio Bracciolini, dont La Fontaine devait tirer plus tard la fable du *Meunier, son fils et l'âne*. En 1625, Racan avait achevé l'ouvrage qui lui valut sa réputation, les *Bergeries*. C'est une espèce de tragédie pastorale, où règnent à la fois ce ton de galanterie si fort à la mode à la cour de Henri IV et cette métaphysique amoureuse goûtée par les précieuses de l'hôtel de Rambouillet. En 1628, il commandait la compagnie du maréchal d'Effiat au siége de La Rochelle. Il se maria la même année, à l'âge de trente-neuf ans, et peu après la duchesse de Bellegarde, étant morte sans enfants, lui laissa 20,000 livres de rente, avec lesquelles il alla vivre en gentilhomme campagnard dans sa terre de La Roche-Racan. La mort de Malherbe l'affligea tellement que sa verve sembla devoir à jamais l'abandonner; il resta près de vingt ans sans rien produire. Lors de la fondation de l'Académie française, Racan fut un des premiers choisis par le cardinal de Richelieu. Lorsqu'il se présenta pour sa réception, il ne prononça pas le discours ou compliment d'usage. « J'avais, dit-il à ses collègues, préparé un discours de plus de six feuillets pour vous remercier, mais je l'ai laissé sur ma table et mon grand lévrier blanc l'a mangé. Vous voudrez bien m'excuser, messieurs. »

Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux fourmillent d'anecdotes de ce genre concernant Racan, ses distractions, son sans-gêne de gentilhomme un peu hautain et ses bonnes fortunes. On y trouve aussi quelques traits malins lancés contre lui; car le chroniqueur ne se fait pas faute de railler sa mauvaise prononciation et sa tournure, qui manquait d'élégance. Voici le portrait peu flatté qu'il en fait : « Hors ses vers, il semble qu'il n'ait pas le sens commun; il a la mine d'un fermier, il bégaye et n'a jamais pu prononcer son nom, car par malheur l'*r* et le *c* sont les deux lettres qu'il prononce le plus mal. Plusieurs fois il a été contraint d'écrire son nom pour le faire entendre. Bon homme, du reste, et sans finesse. » Tallemant a dû un peu charger ce portrait; mais l'histoire des trois Racan qu'il raconte et dont on a fait une comédie est un chef-d'œuvre. « Estant fait comme je viens de dire, poursuit le conteur, le chevalier de Bueil (un de ses parents) et Yvrande, sachant que Racan devoit aller, sur les trois heures, remercier Mlle de Gournay de son livre de l'*Ombre*, qu'elle lui avoit envoyé, s'avisèrent de lui faire une malice et à la pauvre pucelle aussi. Le chevalier s'y en va vers une heure; il heurte. Jamin va dire à mademoiselle qu'un gentilhomme la demande. Elle faisoit des vers et, en se levant, elle dit : « Cette pensée étoit belle, mais » elle pourra revenir et ce cavalier peut-être » ne reviendroit pas. » Il dit qu'il est Racan; elle, qui ne le connaissoit que de réputation, le crut. Elle lui fit mille civilités à sa mode et le remercia surtout de ce que, étant jeune et bien fait, il ne dédaignoit pas de venir visiter la pauvre vieille; le chevalier, qui avoit de l'esprit, lui fit bien des contes. Elle étoit ravie de le voir de si belle humeur et disoit à Jamin, voyant que sa chatte miauloit : « Jamin, faites taire ma mie Piaillon, pour » écouter M. de Racan. » Dès que le chevalier fut parti, Yvrande arrive qui, trouvant la porte entr'ouverte, dit en se glissant : « J'entre bien librement, mais l'illustre Mlle de » Gournay ne doit pas être traitée comme le » commun. — Ce compliment me plaît, répli» qua la pucelle; Jamin, mes tablettes, que » je le marque. — Je viens vous remercier, » mademoiselle, de l'honneur que vous m'a» vez fait de me donner votre livre. — Moi, » monsieur? reprit-elle; je ne vous l'ai pas » donné, mais je devrois l'avoir fait. Jamin, » une *Ombre* pour ce gentilhomme. — J'en ai » une, mademoiselle, et, pour vous montrer » cela, il y a telle chose en tel chapitre. » Après, il lui dit qu'en revanche il lui apportoit des vers de sa façon. Elle les prend et les lit. « Voilà qui est gentil; cela est par» fait; ici vous malherbisez, ici vous colom» bisez; ne saurois-je point votre nom? — » Mademoiselle, je m'appelle Racan. — Mon» sieur, vous vous moquez de moi. — Moi, » mademoiselle, me moquer de cette héroïne, » de la fille d'alliance du grand Montaigne? » — Bien, bien, dit-elle, celui qui vient de » sortir a donc voulu se moquer de moi. Mais » n'importe; je suis toujours bien aise d'avoir » vu deux gentilshommes si bien faits et si » spirituels. » Et là-dessus ils se séparèrent. Un moment après, voilà le vrai Racan qui entre tout essoufflé; il estoit un peu asthmatique et la demoiselle demeuroit au troisième étage. « Mademoiselle, lui dit-il sans céréмо» nie, excusez si je prends un siége. » Il dit cela de fort mauvaise grâce et en bégayant. « Oh! la ridicule figure, Jamin, » dit Mlle de Gournay. « Mademoiselle, dans un quart » d'heure je vous dirai pourquoi je suis venu » ici, quand j'aurai repris mon haleine. Où » diable vous êtes-vous venue loger si haut? » Ah! disoit-il en soufflant, qu'il y a haut! » Mademoiselle, je vous rends grâces de votre » présent de votre *Omble*, que vous m'avez » donnée; je vous en suis bien obligé. » La pucelle, cependant, regardoit cet homme avec un air dédaigneux. « Jamin, dit-elle, désabu» sez ce pauvre gentilhomme; je n'en ai donné » qu'à tel et tel, à M. de Malherbe, à M. de » Racan. — Eh! mademoiselle, c'est moi! — » Voyez, Jamin, le joli personnage! au moins » les deux autres étoient-ils plaisants. Mais » celui-ci est un méchant bouffon. — Made» moiselle, je suis le vrai Racan. — Je ne » sais pas qui vous êtes, mais vous êtes le » plus sot des trois! » Elle crie au voleur, des gens montent; Racan se pend à la corde de la montée et se laisse glisser en bas. Le jour même elle apprit toute l'histoire et alla le trouver le lendemain de bonne heure. Racan étoit encore au lit; elle tire le rideau, il l'aperçoit et se sauve dans un cabinet; il fallut capituler pour l'en faire sortir. Depuis, ils furent les meilleurs amis du monde, car elle lui en demanda cent fois pardon. Boisrobert joue cela admirablement; on appelle cette

pièce les *Trois Racan*. Il les a joués devant Racan lui-même, qui en rioit jusqu'aux larmes et disoit : Il dit vlai ! il dit vlai ! » Boisrobert fit également de cette historiette une comédie, les *Trois Oronte* (1654, in-4°).

Racan, à défaut de discours de réception, fit lire à l'Académie un *Discours contre les sciences*, sujet que devait plus tard reprendre Rousseau et que le poëte des *Bergeries* traita dans le même sens. Son discours n'est qu'une suite de paradoxes, un thème de bel esprit, sans grande portée. Ses pastorales restent sa meilleure œuvre ; le mérite de Racan consiste surtout dans l'expression ; son vers sait rendre d'un façon ingénue et touchante les sentiments naturels. Ceux où il peint la rapidité de la vie, l'inconstance de la fortune, le néant de la gloire ont une élégance et une pureté que Malherbe se plaignait de rencontrer rarement sous sa plume. Il a moins de pompe, plus de simplicité que Malherbe ; il suffit de comparer leurs deux traductions d'une même pensée d'Horace :

Pallida mors
Æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres. . . .

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois,
Et là garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.
MALHERBE.

Les lois de la mort sont fatales
Aussi bien aux maisons royales
Qu'aux taudis couverts de roseaux ;
Tous nos jours sont sujets aux Parques ;
Ceux des bergers et des monarques
Sont coupés des mêmes ciseaux.
RACAN.

La pièce la plus connue de Racan est celle où se trouve cette belle strophe :

Thyrsis, il faut songer à faire la retraite ;
La course de nos jours est plus qu'à demy faite ;
L'âge insensiblement nous conduit à la mort :
Nous avons assez veu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents nostre nef vagabonde ;
Il est temps de jouir des délices du port.

Sur ses vieux jours, le poëte essaya de racheter les tableaux parfois un peu vifs des *Bergeries* par des compositions sacrées. Il traduisit en vers les *Sept psaumes de la pénitence* (1631, in-8°), fit des *Odes sacrées*, imitées des psaumes de David (1651, in-8°), et ajouta à ses *Dernières poésies* des *Poésies chrétiennes* (1660). Le disciple et rival souvent heureux de Malherbe mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans, ayant survécu aux mœurs, aux idées, au langage même qu'il avait trouvés à la cour dans sa jeunesse, et, bien que la postérité commençât pour lui de son vivant, elle n'altéra en rien sa gloire. Boileau, le persécuteur de tant de renommées littéraires, respecta celle de Racan et trois fois dans ses vers il le nomme avec éloge. Racan eut un fils, qu'il perdit à l'âge de seize ans et dont il fit l'épitaphe. Ses œuvres ont été réunies par Coustelier (Paris, 1724, 2 vol. in-12), et M. Tenant de Latour en donna une nouvelle édition plus complète dans la collection elzévirienne du libraire Jannet (Paris, 1857, 2 vol. in-16).

RACANETTE s. f. (ra-ka-nè-te). Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle et d'un petit canard de passage.

RACCA, ville de la Turquie d'Asie (Al-Djejireh), dans l'eyalet d'Alep, à 200 kilom. S.-S.-O. de Diarbékir, au confluent du Beles et de l'Euphrate. Elle a été fondée, selon Pline, par Alexandre le Grand, et on la croit bâtie sur l'emplacement de l'ancien Nicephorium. On y remarque les ruines d'un palais du célèbre Haroun-al-Raschid, qui en avait fait sa résidence.

RACCAFORTE (Innocent), littérateur et historien sicilien, né à Palerme vers 1640. Il devint chanoine de Catane. On lui doit un ouvrage très-intéressant : *Journal historique de la Sicile*, depuis la création du monde jusqu'à l'année 1700 (Palerme, 1704), et quelques poésies écrites dans le patois de son pays, qu'on trouve dans plusieurs recueils de poésies siciliennes.

RACCASTILLAGE s. m. (ra-ka-sti-lla-je ; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *accastillage*). Mar. Réparation de tout ou partie de l'accastillage d'un navire.

RACCASTILLER v. a. ou tr. (ra-ka-sti-llé ; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *accastiller*). Mar. Réparer l'accastillage de : RACCASTILLER *une frégate*.

RACCHETTI (Vincent), médecin italien. V. RACHETTI.

RACCOINTER v. a. ou tr. (ra-kouain-té — du préf. *r*, et de *accointer*). Accointer de nouveau : *Un parent, un ami qui aura plaisir à me* RACCOINTER. (Montaigne.)

RACCOISÉ, ÉE (ra-koi-zé) part. passé du v. Raccoiser. Apaisé, calmé : *Remettons la partie, les choses nous sembleront autres quand nous serons* RACCOISÉS *et refroidis*. (Montaigne.)

RACCOISER v. a. ou tr. (ra-koi-zé — rad. *coi*). Rendre calme, apaiser. ‖ Vieux mot.

Se raccoiser v. pr. Se calmer : *La rumeur commençant à* SE RACCOISER (Sat. Ménippée.)

RACCOLT s. m. (ra-koltt — de l'ital. *raccolto*, ramassé). Manége. Pas de côté ou raccourci. ‖ Vieux mot.

RACCOMMODAGE s. m. (ra-ko-mo-da-je — rad. *raccommoder*). Action de raccommoder ; travail fait en raccommodant : RACCOMMODAGE *d'un habit, d'un meuble. Un* RACCOMMODAGE *bien fait*.

RACCOMMODÉ, ÉE (ra-ko-mo-dé) part. passé du v. Raccommoder. Réparé, qui a subi un raccommodage : *Habit* RACCOMMODÉ. *Meuble* RACCOMMODÉ.

— Réconcilié : *Nous sommes* RACCOMMODÉS.

RACCOMMODEMENT s. m. (ra-ko-mo-de-man — rad. *raccommoder*). Réconciliation après une brouille : *Les querelles sont vives et fréquentes, les brouilleries longues, les* RACCOMMODEMENTS *froids*. (Desmahis.)

Quoi ! je ne serais plus grondé ! quoi ! mon amie,
Il faudrait renoncer aux *raccommodements* !
DEMOUSTIER.

Les *raccommodements* rendent l'hymen plus tendre,
Et réveillent ses feux endormis sous la cendre.
DEMOUSTIER.

— **Syn. Raccommodement, accommodement.** V. ACCOMMODEMENT.

RACCOMMODER v. a. ou tr. (ra-ko-mo-dé — du préf. *r*, et de *accommoder*). Réparer, en parlant d'un objet usé ou détérioré : RACCOMMODER *une muraille, un plancher*. RACCOMMODER *une voiture, une selle*. RACCOMMODER *des pistolets, une montre, un habit, une chaussure. Ce n'est pas avec un bâton qu'on* RACCOMMODE *la vaisselle, ni avec des cris qu'on accorde un violon*. (De Jussieu.) *Le grand Linné* RACCOMMODAIT *ses vieux souliers avec des morceaux de carton*. (A. Karr.)

— Remettre en ordre, ranger : RACCOMMODER *ses cheveux, sa coiffure. Le roi* RACCOMMODAIT *ses chausses*. (St-Sim.)

— Corriger, amender, réformer : *Il y a trop à* RACCOMMODER *à ce discours, il vaut mieux en faire un autre*. (Acad.)

— Remettre en meilleur état : RACCOMMODER *ses affaires, sa fortune. L'affaire était en bon train, mais il l'a gâtée et je ne sais comment on pourra la* RACCOMMODER. (Acad.) *L'on* RACCOMMODE, *avec du régime, ce que les soupers ont gâté*. (Volt.) *Le Gascon est fin et rusé ; mais aussi il est spirituel, actif, ingénieux ; il sait fort bien se tirer d'un mauvais pas et* RACCOMMODER *une mauvaise affaire*. (De Jussieu.)

— Réconcilier, remettre l'accord entre : *Il y avait entre eux de la mésintelligence, on les a* RACCOMMODÉS. *On cherche à nous* RACCOMMODER.

Se raccommoder v. pr. Etre raccommodé : *Bottes qui ne peuvent* SE RACCOMMODER. *Au printemps, mon tapis de verdure* SE RACCOMMODE *de soi-même*. (A. Karr.)

— Se réconcilier, se remettre d'accord : SE RACCOMMODER *avec quelqu'un. Le mari et la femme* SE SONT RACCOMMODÉS. (Acad.) *Le dépit doit céder au plaisir de* SE RACCOMMODER. (Mol.)

— **Syn. Raccommoder, accorder, réconcilier.** V. ACCORDER.

RACCOMMODEUR, EUSE s. (ra-ko-mo-deur, eu-ze — rad. *raccommoder*). Personne qui raccommode, qui sait raccommoder : RACCOMMODEUR *de faïence*. RACCOMMODEUSE *de dentelle*.

— Min. Ouvrier attaché au service d'entretien des voies de roulage.

RACCONIGI, ville d'Italie, à 51 kilom. S. de Turin. Le château était le séjour de prédilection du roi Charles-Albert, qui le fit restaurer et embellir. Les jardins furent renouvelés par ses soins.

RACCORD s. m. (ra-kor — du préf. *r*, et de *accord*). Accord que l'on établit entre deux parties d'un ouvrage présentant quelque disparate : *Faire le* RACCORD *de deux corps de bâtiment. Joindre par un* RACCORD *deux planchers de niveau différent*. ‖ Transition ménagée entre des parties différentes : *Il a fait dans son poëme, dans sa partition, quelques* RACCORDS *heureux*. (Acad.)

— Techn. Nom des pièces de cuivre qui servent à réunir les garnitures avec la bâche d'une pompe à incendie, ou deux demi-garnitures entre elles.

RACCORDÉ, ÉE (ra-kor-dé) part. passé du v. Raccorder. Réuni au moyen d'un raccord : *Sections de chemin de fer* RACCORDÉES *au moyen d'une courbe*.

RACCORDEMENT s. m. (ra-kor-de-man — rad. *raccord*). Action de raccorder, d'unir par un raccord : *Le* RACCORDEMENT *de deux bâtiments de différents styles. Le* RACCORDEMENT *de deux voies à l'aide d'une rampe*.

— *Courbe de raccordement*, Courbe servant à passer, sans ressaut, d'un alignement à un autre.

— Chem. de fer. *Voie de raccordement*, Voie servant à relier l'un à l'autre deux chemins.

— Techn. Jonction de deux tuyaux inégaux, au moyen d'un tambour de plomb ou d'un collet.

— Artill. Partie de l'âme d'une bouche à feu qui est raccordée avec la chambre où l'on met la poudre.

— **Encycl.** Géom. *Raccordement des surfaces*. On dit que deux surfaces se raccordent le long d'une courbe commune lorsqu'elles ont les mêmes plans tangents en tous les points de cette courbe. Cette courbe peut se réduire à une ligne droite ; on dit alors que les deux surfaces se raccordent tout le long d'une génératrice rectiligne.

Ce cas se présente le plus souvent dans les surfaces développables ; celles-ci se raccordent dès qu'elles ont un même plan tangent en un point quelconque d'une génératrice commune, puisque toute surface développable est tangente en un même plan le long de chacune des droites qui y sont situées, ces droites étant à chaque instant les caractéristiques des plans mobiles dont la surface est l'enveloppe.

Deux surfaces non réglées peuvent se raccorder le long d'une courbe déterminée ; deux surfaces de révolution se raccordent tout le long d'un parallèle, lorsqu'elles sont engendrées par deux courbes tangentes en un point. On comprend, dès lors, la possibilité d'avoir des surfaces qui, se succédant par *raccordement*, arrivent à offrir l'aspect d'une surface unique continue ; nous verrons que de pareils raccords sont très-souvent employés en architecture et ils sont aussi très-utiles dans les arts industriels.

On trouve des cas fort intéressants de *raccordement* de surfaces quelconques et de surfaces développables dans la détermination des surfaces d'ombre et de pénombre. On comprend, en effet, que, si une aire opaque B arrête les rayons émis par une aire lumineuse A, l'enveloppe des cônes dont les sommets sont aux différents points de A et qui ont pour directrice la courbe B, c'est-à-dire la développable circonscrite aux deux courbes A et B, déterminera l'étendue de l'ombre et celle de la pénombre. Elle se divise en deux parties : la développable externe et la développable alterne, enveloppes respectives des plans qui touchent les deux périmètres en laissant les aires les unes d'un même côté, les autres de côtés différents. La première surface limite l'ombre, la seconde la pénombre.

La surface générale de l'ombre ne sera pas modifiée si l'on remplace les aires par des corps dont les surfaces lui soient inscrites. L'ombre d'un corps opaque par un corps lumineux est donc limitée par l'enveloppe des positions d'un plan qui se meut en les touchant toujours et en les laissant d'un même côté. Si, au contraire, le plan mobile touche les corps en les laissant de côtés différents, son enveloppe forme la pénombre.

Chacune de ces deux surfaces enveloppes se raccorde à la fois avec le corps lumineux et avec le corps qui reçoit la lumière. L'enveloppe externe se raccorde suivant des courbes qu'on pourrait appeler, sur la surface lumineuse, contour d'éclairement externe ; sur la surface illuminée, périmètre éclairé externe ; on réserverait les noms de contour d'éclairement alterne et de périmètre éclairé alterne aux courbes de *raccordement* de l'enveloppe alterne.

Lorsque la surface lumineuse se réduit à un point, ces enveloppes deviennent des cônes et il apparaît alors comme évident que d'un point quelconque, comme sommet, on peut mener à une surface un cône dont tous les plans tangents soient tangents à la surface donnée, et on peut déduire de là, pour certaines surfaces, les courbes seules possibles de *raccordement* conique, c'est-à-dire la forme que doit affecter une courbe sur une surface pour que tous les plans tangents menés le long de cette courbe à la surface concourent au même point.

Deux surfaces gauches peuvent, ainsi que deux surfaces développables, se raccorder tout le long d'une génératrice rectiligne ; il faut et il suffit que les deux surfaces aient même plan tangent en trois points de cette génératrice.

En effet, soit A cette droite commune : par les points de contact on peut mener trois plans sécants par rapport aux deux surfaces. Les courbes de section seront tangentes entre elles. Or, la génératrice de l'une des surfaces S est uniquement assujettie à s'appuyer sur trois courbes de la surface ; il en est de même pour la génératrice de la surface S′. Donc, la génératrice infiniment voisine de A sur S rencontre la génératrice infiniment voisine de A sur S′, car elle s'appuie sur trois courbes tangentes aux courbes qui définissent S′ infiniment près des points de contact. Les deux surfaces ont donc deux génératrices infiniment voisines communes. Un même plan les coupera suivant deux courbes qui auront deux points communs infiniment rapprochés, c'est-à-dire suivant deux courbes tangentes, ce qui revient à ce qui était à démontrer.

La théorie des droites conjuguées permet de démontrer très-simplement le même théorème capital dans l'étude des surfaces gauches. En effet, le long d'une génératrice rectiligne d'une surface gauche, toutes les normales s'appuient sur une même droite dite conjuguée de la génératrice, et, comme elles sont perpendiculaires à celle-ci, elles forment un paraboloïde hyperbolique qu'on désigne sous le nom de paraboloïde des normales. Si le long d'une même génératrice deux surfaces ont trois plans tangents communs, les deux paraboloïdes des normales ont trois génératrices du même système communes ; donc ils se confondent, ce qui démontre la propriété énoncée.

L'un des points de contact communs pouvant être rejeté à l'infini, le théorème s'énoncera dans ce cas de la manière suivante : deux surfaces gauches se raccordent le long d'une génératrice rectiligne lorsqu'elles ont les mêmes plans tangents en deux points de cette ligne et que leurs cônes directeurs ont des plans tangents parallèles le long des génératrices correspondantes.

Nous remarquerons que ce cas ramène à la considération de deux paraboloïdes qui auraient un plan directeur commun et deux génératrices de l'autre système communes. Ils se confondent.

Lorsque deux surfaces gauches ont un même cône directeur ou un même plan directeur, il suffit, pour qu'elles se raccordent le long d'une génératrice commune, qu'elles aient les mêmes plans tangents en deux points de cette génératrice.

Dans la recherche des plans tangents en des points quelconques d'une surface gauche, il arrive souvent que la définition même de la surface permet d'employer avantageusement les paraboloïdes de *raccordement*. Si, en effet, on coupe une surface gauche par une série de plans parallèles à un même plan, les tangentes de toutes les sections aux points situés sur une même génératrice forment un paraboloïde. Ceci résulte de ce que trois des tangentes peuvent être prises comme génératrices de la surface cherchée et que ces droites sont parallèles à un même plan. Or, ce paraboloïde se raccorde avec la surface et il a pour plans directeurs un plan parallèle aux plans sécants et un plan parallèle à la génératrice de *raccordement* et à une génératrice infiniment voisine de la surface, c'est-à-dire au plan tangent au cône directeur de la surface donnée le long de la génératrice correspondante. Ce plan directeur est fixe, mais le premier peut être un quelconque des plans sécants menés par la génératrice de la surface. La surface a, donc, le long d'une même droite, une infinité de paraboloïdes de *raccordement*.

La considération de ces paraboloïdes conduit au théorème suivant : tout plan contenant une génératrice d'une surface gauche est tangent en un point à cette surface et coupe cette surface suivant une courbe qui passe au point de contact. Lorsque le plan tourne de 180° autour de la génératrice, le point de contact parcourt la longueur indéfinie de la droite.

Deux surfaces A et A′ peuvent se raccorder de quatre manières différentes le long des génératrices G et G′, lorsque ces génératrices ont même paramètre, c'est-à-dire lorsque, à partir d'une position déterminée du plan tangent et du point de contact, l'espace parcouru par ce point est une fonction identique dans les deux surfaces de l'angle de rotation décrit par le plan autour de la génératrice de contact. En effet, raccordons-les d'une première manière, puis faisons tourner A′ de 180° autour de la normale commune au point central (sommet du paraboloïde des normales) : il y aura encore *raccordement*, car les plans tangents situés de part et d'autre du point central et à égales distances ont des obliquités égales et de sens opposés sur le plan tangent en ce point. Considérant ensuite les surfaces dans l'une de ces deux positions et faisant tourner A′ de 180° autour de la génératrice commune, on obtient une nouvelle position de *raccordement*, car chaque plan tangent opère une demi-révolution ; d'où résulte le théorème.

Lorsqu'une surface est définie par trois courbes, une génératrice rectiligne rencontre chacune de ces courbes en un point auquel la tangente de la courbe est connue. La surface obtenue en prenant ces trois tangentes comme directrices est, en général, un hyperboloïde qui se raccorde avec la surface gauche tout le long de la génératrice considérée.

Si les trois tangentes sont dans le même plan, cet hyperboloïde se réduit à un plan qui se raccorde avec la surface tout le long de la génératrice.

Si les trois tangentes sont parallèles à un même plan, la surface de *raccordement* est un paraboloïde.

Dans le cas général, si, deux des tangentes données restant fixes, la troisième se meut dans le plan tangent de la surface auquel elle appartient, elle détermine une infinité d'hyperboloïdes avec les tangentes fixes. Tous ces hyperboloïdes seront de *raccordement*. Celui dans lequel la tangente mobile est parallèle à l'intersection du plan tangent dans lequel elle est contenue et d'un plan parallèle aux deux autres tangentes est un paraboloïde de *raccordement*. Nous nous bornerons à l'énoncé des théorèmes suivants :

Une surface gauche se raccorde avec une infinité d'hyperboloïdes de révolution le long d'une même génératrice ; les centres de ces hyperboloïdes sont sur la normale au point central.

Quand deux surfaces gauches se raccordent le long d'une génératrice, elles se coupent, en général, suivant une courbe que rencontre la droite de contact en deux points, et les surfaces sont osculatrices en ces points.

M. Charles Dupin a établi le théorème suivant sur le *raccordement* de deux surfaces d'espèce quelconque.

Quand deux surfaces ont leurs plans tangents communs tout le long d'une courbe, leurs sections par un plan tangent à cette courbe ont un contact du troisième ordre.

La démonstration de ce théorème consiste à faire passer un plan sécant par deux points de la ligne de contact : les sections des deux

surfaces seront tangentes en ces points; elles auront en chacun d'eux deux points communs. Si on déplace le plan jusqu'à le rendre tangent à la ligne de contact, les deux points de cette ligne se confondent en un seul, auquel les sections par le plan des deux surfaces ont quatre points communs, c'est-à-dire un contact du troisième ordre.

Parmi les surfaces de *raccordement* employées, nous citerons encore l'hélicoïde de la vis à filet triangulaire dont on se sert dans l'étude des surfaces ayant une directrice rectiligne que toutes ses génératrices rencontrent sous des angles égaux. La surface de vis est d'un usage indispensable dans l'étude théorique et graphique des propriétés des surfaces hélicoïdes non réglées.

Les surfaces de *raccordement* employées en architecture constituent ce qu'on appelle les moulures (v. MOULURE). Le plus souvent les surfaces raccordées ont, suivant la ligne de *raccordement*, leurs courbures en sens opposé; c'est ce qui a lieu principalement dans les ornements appelés talons et dans les doucines. Les moulures qui se succèdent se raccordent toujours suivant une ligne droite, dans les constructions rectilignes comme les corniches, et suivant un cercle ou une courbe de même genre dans les ornements arrondis tels que les colonnes. Lorsque l'une des surfaces est plane, le *raccordement* se fait toujours suivant une portion de cylindre droit à base circulaire ou suivant une portion de tore. Elle prend le nom de filet lorsque les deux moulures à raccorder sont des plans perpendiculaires entre eux, ou bien un plan et un cylindre à génératrices normales.

— Ponts et chaussées. *Raccordement des lignes.* On donne le nom de *raccordement*, dans la construction des routes, aux courbes que l'on emploie pour relier deux alignements droits, ou, par suite, un alignement droit et un alignement courbe dont la forme est nécessitée par les conditions d'établissement de la route. Les courbes que l'on emploie sont le cercle et la parabole, rarement l'ellipse. Les *raccordements* circulaires sont seuls employés dans les chemins de fer; mais on emploie aussi les *raccordements* paraboliques dans le tracé des routes ordinaires. Ces *raccordements* peuvent unir deux courbes de même sens ou de sens opposé, suivant que leurs courbures sont dirigées du même côté du *raccordement* ou de côtés différents. Les *raccordements* ne doivent pas être des courbes dont le rayon de courbure soit au-dessous de certaines limites, car ils auraient pour effet de placer le moteur dans des conditions tout à fait défavorables. Dans les voitures à deux roues, l'essieu est fixé à la voiture, qui peut parcourir une courbe sans qu'il résulte d'augmentation de tirage; encore faut-il remarquer que la roue extérieure tourne plus vite que l'autre.

Dans certaines voitures à quatre roues, l'avant-train, relié au reste du véhicule par une cheville ouvrière autour de laquelle l'essieu peut tourner, peut prendre le degré de convergence nécessaire pour que les deux essieux soient dirigés vers le centre de courbure de la courbe, pourvu que les roues puissent s'engager sous le véhicule, et le tirage n'est pas augmenté.

Il n'en est pas de même quand l'avant-train n'est pas assez mobile; le tirage devient alors oblique sur l'essieu; il en résulte qu'une composante de la force produite par le cheval est perdue et que même elle ne sert qu'à user la roue ou la voiture.

Si l'attelage est nombreux et la courbe de petit rayon, l'effort de traction des chevaux de tête tend à roidir la ligne de tirage, et les chevaux, tirant toujours suivant la tangente à la courbe, tendent à entraîner suivant la corde les chevaux intermédiaires. Ceux-ci consacrent alors une partie de leur action à résister à cet effet et il en résulte une perte de tirage. Toutefois, les courbes à petit rayon étant généralement rares et courtes, elles ne nécessitent pas de réduction dans les charges. Mais il convient de ne pas descendre au-dessous de 30 mètres pour les rayons de courbure des routes situées en rase campagne, à moins de nécessité absolue. Les petits rayons sont surtout dangereux dans les pentes tracées à flanc de coteau, et ils occasionnent parfois des accidents qui tiennent presque toujours à ce que l'enrayage fait défaut.

Dans le tracé des chemins de fer, les courbes de *raccordement* ont eu pendant longtemps pour limite le rayon de 1,000 mètres; mais depuis le perfectionnement des moteurs, on est descendu à 300 mètres en voie courante et à 80 mètres dans les gares; dans quelques chemins économiques, on rencontre des *raccordements* opérés à l'aide de courbes ayant des rayons de 40 mètres et de 60 mètres en voie courante. Parmi ceux-ci, on peut citer celui du mont Cenis, sur lequel circulent les machines de M. Fell à roues horizontales et verticales, les premières procurant une adhérence de pression sur un rail central, et les deuxièmes une adhérence de poids sur les rails extérieurs. Voici quelques exemples de *raccordements* les plus employés, avec leur mode de calcul et de tracé sur le terrain :

1° *Raccordement de deux alignements droits* CA et DB. Après avoir mesuré l'angle ω des deux alignements TC, TD, comme le rayon AO $= r$ est généralement choisi d'après la configuration du sol, la nature et l'importance de la voie, il y a lieu de déterminer les points de contact A et B, c'est-à-dire leur dis-

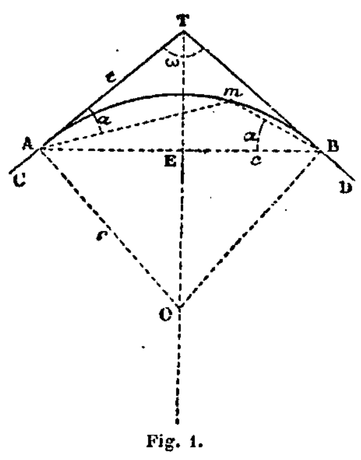

Fig. 1.

tance t au point de concours T des alignements. Or, le triangle rectangle OAT donne :

$$t = r \text{ tang AOT} = \frac{r}{\text{tang} \frac{1}{2}\omega}.$$

Si l'on avait donné la longueur des tangentes t ou AT et TB, on aurait

$$r = t \text{ tang} \frac{1}{2}\omega.$$

Représentant la corde AB par $2c$, les deux triangles rectangles semblables OAE et OTA donnent

$$\frac{c}{t} = \frac{r}{\text{OT}} = \frac{r}{\sqrt{r^2+t^2}},$$

d'où

$$c = \frac{rt}{\sqrt{r^2+t^2}}.$$

Pour tracer l'arc AB, on remarque que, pour un point quelconque m de cet arc, les deux angles α faits l'un par Am avec la tangente AT et l'autre par Bm avec la corde AB sont égaux. Il en résulte que l'on peut opérer de la manière suivante à l'aide d'un ou de deux graphomètres : on établit un de ces derniers en A, on dirige son alidade fixe suivant AT, et avec son alidade mobile on fait poser sur le prolongement de Am un jalon qui détermine un alignement Am faisant avec AT un angle α donné. On établit alors le graphomètre en B, on dirige son alidade fixe suivant BA, et avec son alidade mobile on fait placer sur le prolongement de Bm un second jalon qui détermine l'alignement Bm faisant avec BA l'angle $m\text{BA} = m\text{AT} = \alpha$. Un opérateur placé en A et un autre en B font alors poser par un aide un jalon à la rencontre des deux alignements Am et Bm, ce qui donne le point m. On détermine ainsi autant de points que l'on veut de l'arc AmB. On peut aussi déterminer les points de l'arc de *raccordement* AB à l'aide de leurs coordonnées. 1° En prenant

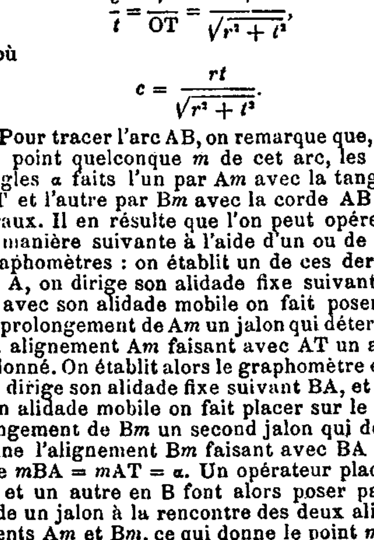

Fig. 2.

AO pour axe des x et AT pour celui des y, on a, pour un point quelconque m,

$$y^2 = x(2r - x),$$

d'où

$$y = \sqrt{x(2r - x)}.$$

Donnant à x différentes valeurs, on calcule, à l'aide de cette formule, les valeurs correspondantes de y, et l'on détermine ainsi autant de points que l'on veut de la courbe. 2° En prenant la corde AB pour axe des x et la bissectrice OT pour axe des y, on a, pour un point quelconque m,

$$y = \text{EF} = \text{OF} - \text{OE};$$

le triangle rectangle OFm donnant

$$\text{OF} = \sqrt{y^2 - x^2},$$

et le triangle OAT

$$r^2 = \text{OE} \times \text{OT},$$

d'où

$$\text{OE} = \frac{r^2}{\text{OT}} = \frac{r^2}{\sqrt{r^2 - t^2}},$$

on a donc

$$y = \sqrt{r^2 - x^2} - \frac{r^2}{\sqrt{r^2 - t^2}}.$$

Les courbures uniformes étant les plus favorables à l'action des moteurs et à la facilité de la circulation, on donne toujours la préférence aux *raccordements* par arcs de cercle; mais la présence d'obstacles, tels qu'un cours d'eau, des constructions, ne permettent pas toujours de faire les tangentes TA, TB égales entre elles. On a alors recours à un arc de parabole, que l'on trace par points d'après cette

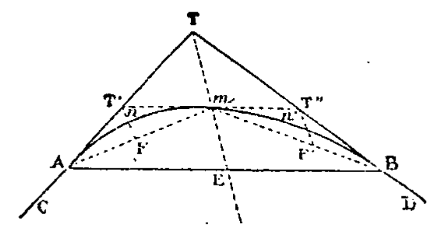

Fig. 3.

propriété de la parabole que le point m, milieu de la droite qui joint le point de concours T de deux tangentes au milieu E de la corde AB des contacts, appartient à la courbe et que, de plus, la tangente en ce point est parallèle à AB; en répétant pour les points T', T'' la construction qui a donné le point m, on obtient les points n, n' appartenant aussi à la parabole, et en continuant de même on trouve autant de points que l'on veut de la courbe. Dans la pratique, pour les tracés en grand et principalement pour raccorder sur le terrain deux alignements droits par un arc de parabole qui leur soit tangent, on a très-souvent recours au procédé suivant, qui est simple et donne une courbe suffisamment exacte. AB

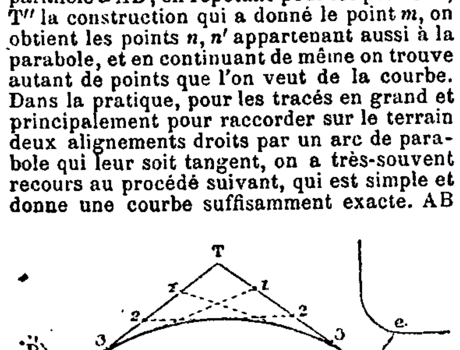

Fig. 4.

et BT étant les deux alignements à raccorder par une parabole qui leur soit tangente en C et en D, on divise CT et DT en un même nombre de parties égales; on joint les points de division de même rang, et, traçant une courbe qui soit tangente à AC au point C et à BD au point D, et aux droites 1.1, 2.2, 3.3, on a la parabole demandée. Le même procédé permet de tracer un arc de parabole rencontrant normalement deux droites CE, DF en

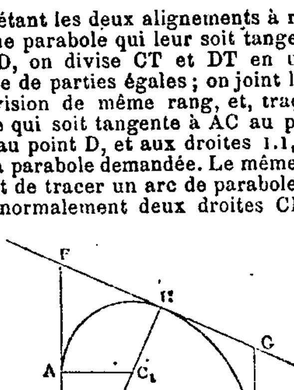

Fig. 5.

deux points donnés C et D. Pour raccorder deux alignements parallèles AB, DE, jusqu'à la sécante FG, au milieu H de la droite déterminée par les points de rencontre F, G, on élève une perpendiculaire indéfinie HI à FG, puis on porte FH de F en A et GH de G en E. Par A et E ainsi déterminés, on élève des perpendiculaires aux parallèles; celles-ci rencontreront HI en des points C_1 C_2 qui sont les centres de *raccordement* AH,HE dont les rayons respectifs sont

$$\text{AC}_1 = \text{C}_1\text{H}, \quad \text{et} \quad \text{C}_2\text{H} = \text{C}_2\text{E}.$$

On fait encore usage d'un grand nombre d'autres méthodes de tracé de *raccordement*, pour lesquelles nous renvoyons aux ouvrages spéciaux de géométrie.

RACCORDER v. a. ou tr. (ra-kor-dé — rad. *raccord*). Joindre par un raccord : RACCORDER *deux chemins de fer.* RACCORDER *deux bâtiments.*

— Servir de raccord à : *Une plate-bande qui, n'étant point parallèle,* RACCORDE *un angle droit dans un compartiment.* (Quatremère.)

— Faire des transitions entre des parties différentes : *Il a fait beaucoup de coupures dans les trois premiers actes de sa pièce, il faut maintenant* RACCORDER *tout cela.* (Acad.)

— Peint. Réparer un tableau gâté, de façon que la nouvelle peinture ne soit pas en désaccord avec l'ancienne : *Il ne faut pas un talent médiocre pour* RACCORDER *les beaux ouvrages de peinture.* (Millin.)

— Techn. *Raccorder une peinture*, Y remplacer les parties détruites, en reproduisant le ton de la partie conservée. ‖ *Raccorder une dorure*, En refaire les parties détruites. ‖ *Raccorder le pavé*, Boucher un trou d'étai; réparer une partie de pavé détériorée; faire une petite partie de pavé autour d'une borne.

Se raccorder v. pr. Etre uni, raccordé : *Les segments de chemins de fer* SE RACCORDENT *le plus souvent à l'aide d'un arc de cercle.*

RACCORDEUR s. m. (ra-kor-deur — rad. *raccorder*). Celui qui fait, qui sait faire des raccords : *Ce peintre est un habile* RACCORDEUR.

RACCOUPLÉ, ÉE (ra-kou-plé) part. passé du v. Raccoupler. Accouplé de nouveau : *Chiens* RACCOUPLÉS.

RACCOUPLEMENT s. m. (ra-kou-ple-man — rad. *raccoupler*). Action de raccoupler.

RACCOUPLER v. a. ou tr. (ra-kou-plé — du préf. *r*, et de *accoupler*). Accoupler de nouveau : RACCOUPLER *des chiens.* RACCOUPLER *des bas dépariés.*

RACCOURCI, IE (ra-kour-si, i) part. passé du v. Raccourcir. Rendu plus court : *Manteau* RACCOURCI. *Jupe* RACCOURCIE. *Table* RACCOURCIE.

— Devenu plus court : *Les jours sont* RACCOURCIS *d'une demi-heure depuis un mois.* (Acad.)

— Trop court : *Taille* RACCOURCIE.

— Fig. Abrégé : *Cet historien n'a présenté qu'un tableau* RACCOURCI *de tous ces grands événements.* (Acad.) ‖ Devenu moins puissant : *Le bras de Dieu n'est pas* RACCOURCI. (Mass.)

— Blas. Se dit des pièces honorables qui n'atteignent pas le bord de l'écu : *Bâton* RACCOURCI. *Bande* RACCOURCIE.

— Techn. *Petites eaux raccourcies*, Eaux qui ne contiennent plus qu'une faible quantité de sucre.

— Minér. Se dit d'un cristal à prisme rhomboïdal, dont les arêtes verticales sont remplacées par des facettes qui font paraître le prisme moins long.

— s. m. Abrégé : *Un* RACCOURCI *des événements. Je suis un* RACCOURCI *de la misère humaine.* (Scarron.)

— B.-arts. Procédé par lequel on rend l'aspect des objets dont certaines dimensions sont réduites par l'effet de la perspective linéaire : *Les Grecs regardaient le* RACCOURCI *comme l'une des parties les plus difficiles de la peinture.* (Millin.)

— Loc. adv. *En raccourci*, Avec des dimensions réduites par la perspective : *Un bras vu* EN RACCOURCI. *Dans une tête vue de face, la largeur des oreilles s'aperçoit* EN RACCOURCI. (Millin.) *Dans une figure debout, le pied qui se présente par la pointe au spectateur est vu* EN RACCOURCI. (Millin.)

— En abrégé, en petit : *Voici,* EN RACCOURCI, *ce qui s'est passé. Un bal de noce, c'est le monde* EN RACCOURCI. (Balz.) *La famille est la société* EN RACCOURCI. (Lamart.)

— *A bras raccourci*, De toute sa force : *Tomber sur son adversaire* À BRAS RACCOURCI. *Frapper* À BRAS RACCOURCI.

— **Syn. Raccourci, abrégé, analyse,** etc. V. ABRÉGÉ.

— **Encycl.** B.-arts. On nomme *raccourci*, dans la langue des beaux-arts, le dessin de certains objets et notamment des diverses parties du corps humain vues en perspective et présentées de façon à faire illusion, à paraître saillir, s'avancer, grâce à certains artifices. On donne ce nom à cette sorte de dessin parce qu'en effet les objets ne s'y présentent pas dans leur longueur ni de manière que cette longueur puisse être appréciée, mais bien de face ou dans une obliquité telle qu'elle modifie toutes les proportions habituelles et de telle façon que ces objets sont très-*raccourcis*. On désigne sous ce nom, non pas le dessin tout entier dans lequel se trouve ce motif, mais seulement l'objet même vu en perspective. Un seul dessin peut donc contenir plusieurs *raccourcis*. Le *raccourci* ne peut exister, naturellement, que dans les arts d'imitation qui représentent sur des surfaces planes ou à peu près des objets en saillie, c'est-à-dire dans le dessin, la peinture, et même dans le bas-relief, qui est un dessin creusé. Mais dans la statuaire le *raccourci* n'existe point, puisque les objets ont le même relief, la même saillie, le même développement que dans la nature. Elle présente des *raccourcis* à l'œil du spectateur, mais elle n'en a réellement pas. Cependant, et justement parce que, sans en avoir en réalité, elle en présente à l'œil du spectateur, suivant la place occupée par la statue, la position dans laquelle elle se trouve et le mouvement qu'elle affecte, l'étude des *raccourcis* fait partie de la science du sculpteur comme de celle du dessinateur et du peintre. Le premier doit tenir compte des effets qui résulteront de la perspective et combiner pour ce résultat les proportions, toujours un peu variables, qu'il doit choisir et donner aux diverses parties du morceau. La perspective altère toujours quelque peu les formes et les proportions et, en nous les présentant telles que nous ne sommes pas accoutumés à les voir, elle les rend indécises, confuses, désagréables, les allonge ou les rétrécit et leur donne des défauts qu'elles n'ont pas en réalité et qui disparaissent quand on les regarde à un point de vue différent et plus normal. Quand la statue a une place précise qui lui est assignée et qui est soumise à une perspective particulière, le sculpteur doit donc faire subir à certaines formes diverses modifications qui remédient par avance aux altérations qui résulteront de l'exposition. Ainsi, on comprend

que les statues placées dans les parties supérieures d'un monument ont, généralement du moins, des proportions différentes des figures sculptées qui ornent les niches inférieures ou sont dressées sur des piédestaux à peu de hauteur du sol. Non-seulement il faut modifier les proportions, mais il faut encore choisir les attitudes et les mouvements de telle sorte que la statue vue du bas ne présente pas des *raccourcis* désagréables ou incompréhensibles. C'est surtout dans la statuaire architecturale que ces règles doivent être observées, parce qu'ici la statue n'est plus indépendante, isolée et destinée à être vue sous toutes ses faces et à un grand nombre de points de vue; elle tient, au contraire, à un ensemble dont elle ne doit point contrarier les grandes lignes et l'effet général; elle n'est, si l'on peut ainsi dire, qu'un dessin en relief, qui ne présente que peu de faces à l'œil du spectateur, en raison de la hauteur à laquelle elle est placée et du lieu qu'elle occupe, où elle est en quelque sorte enchâssée. Les sculpteurs de l'art gothique et de la Renaissance tinrent grand compte de cette observation fournie par l'expérience, et leurs œuvres, celles des premiers surtout, qui paraissent, lorsqu'elles sont descendues de leur niche ou moulées et vues de près, quelque peu gauches et de proportions inexactes, produisent le meilleur effet si on les regarde placées où elles doivent être, à l'endroit pour lequel elles ont été faites. Le sculpteur a, quand il s'agit de bas-relief, non plus à tenir compte des *raccourcis* que produira la perspective, mais à en exécuter lui-même à peu près de la même manière que le dessinateur. Dans le bas-relief, on le sait, les ombres sont produites par le modelé et les saillies, mais celles-ci sont peu prononcées, en quelque sorte conventionnelles, et n'ont pas le développement qu'on trouve dans la réalité. Dans la statuaire, le *raccourci* d'un bras provient de ce que ce membre, qui, vu de profil, a la longueur normale, naturelle, c'est-à-dire de $0^m,65$ à $0^m,70$, ne laisse plus voir, de face, qu'une superposition de rondeurs et de plans en perspective, cachés à demi les uns par les autres et qu'on peut reproduire exactement par le dessin dans un carré de $0^m,30$ à $0^m,40$ au plus. Ici, c'est le point de vue qui a produit le *raccourci;* mais dans le bas-relief, où l'on n'a guère que $0^m,20$ à $0^m,30$ de profondeur pour reproduire quelquefois plusieurs personnages et plusieurs objets, il est fatal qu'on ne puisse donner aux diverses parties des figures ou des objets leur développement normal. Et ce n'est plus alors le point de vue qui produira le *raccourci*, c'est l'artiste lui-même qui l'exécutera de la même façon que le dessinateur ou le peintre, sauf cependant la différence des procédés propres à chaque art; mais s'il s'agit d'un bras, ce membre ne pourra plus être vu tantôt de profil, c'est-à-dire dans toute sa longueur, tantôt de trois quarts et tantôt de face ou tout à fait en *raccourci*, suivant que le spectateur change de place; il ne se présentera qu'en *raccourci* dans le bas-relief, que le spectateur s'en éloigne ou s'en rapproche, qu'il le regarde d'un côté ou d'un autre. Il va sans dire que nous ne parlons ici que des bas-reliefs méplats, tels que ceux dont on décore les frises, les tympans, les stylobates des fûts de colonnes et non point des bas-reliefs ronde bosse comme ceux, par exemple, de l'arc de triomphe de l'Etoile, qu'on pourrait appeler des rondes bosses engagées. On n'abuse point en général des *raccourcis* dans les bas-reliefs et l'on a raison de ne pas le faire. Cependant, quelque intelligence qu'on apporte dans la composition, quelque ingéniosité qu'on y déploie, on est souvent forcé d'y recourir. Il faut pour cela autant de tact dans la composition que d'habileté dans l'exécution. Comme on ne peut, dans un bas-relief rempli par un certain nombre de figures, les placer toutes l'une derrière l'autre et de profil à la façon syrienne, il devient nécessaire, pour donner du mouvement aux groupes, de placer certains personnages dans les attitudes qu'on nomme, en langue d'atelier, trois quarts, profil perdu, et qui produisent nécessairement des *raccourcis*. Mais on évite de les présenter de face, ce qui donnerait lieu à un dessin ou à un modelé perspectif trop exagéré et toujours défectueux.

En peinture, on obtient le *raccourci* tout à la fois par le dessin et par la couleur, mais c'est le dessin qui joue ici le principal rôle. Si habilement que soit peint un *raccourci*, si le dessin en est incorrect, l'imitation sera toujours très-sensiblement imparfaite et l'effet résultant de cette perspective particulière sera incompréhensible et désagréable. Le *raccourci* est fréquent en peinture, quoiqu'il ne faille pas en abuser; dans les décorations qu'on nomme *trompe-l'œil* et les apothéoses peintes sur les plafonds, il arrive souvent qu'on représente les figures comme elles le seraient si elles étaient réelles et vues par le spectateur qui est au-dessous; c'est-à-dire qu'elles sont mises en perspective, ce qui offre de nombreux *raccourcis;* on dit alors de ces figures qu'elles *plafonnent*. Il y a de très-curieux exemples de ces plafonnements dans la décadence de l'art italien et notamment dans les œuvres décoratives des Carrache; une figure d'homme entre autres, placée debout sur une balustrade, est dessinée de telle sorte qu'on n'aperçoit que les talons, la partie saillante des mollets, l'attache des cuisses et le bassin, puis la rondeur des épaules et des omoplates et, enfin, un peu de la tête penchée en arrière, sans que l'œil puisse suivre les lignes qui relient toutes ces parties superposées à peu près comme des circonférences ayant un même centre et des diamètres différents. Les maîtres de la peinture décorative italienne, Michel-Ange, Raphaël et Véronèse, avaient usé du plafonnement et du *raccourci* quand ils l'avaient cru utile à la composition, à l'effet général et à la perspective de l'ensemble, mais jamais ils n'étaient tombés dans ces excès. Les artistes de la décadence abusèrent de ces effets et en firent un jeu qui leur était rendu facile, il faut le reconnaître, par une science complète du dessin et de ses ressources et une prodigieuse habileté. Les peintres français du siècle de Louis XIV, tels que Le Brun, sans imiter les Carrache dans leur recherche de la bizarrerie, firent plafonner leurs figures et usèrent amplement du *raccourci*, mais en revenant aux traditions léguées par Raphaël et Michel-Ange. Avec l'école de David et du classicisme qui copiait, sous prétexte de fidélité archéologique, les médailles et bas-reliefs de l'antiquité, on en vint à peindre dans les plafonds des scènes vues et dessinées de la même manière que si la toile avait dû être suspendue verticalement contre le mur et, outre les figures ainsi dessinées, des monuments se dressaient derrière les personnages, présentant leur élévation sur un plan horizontal et, ce qu'il y a de plus étrange, mis en perspective en prenant pour point de vue un des spectateurs du tableau. On peut facilement s'imaginer le bizarre effet produit par ces plafonds peints qui déroutaient l'œil, et où un amas de figures, d'objets, de monuments dont il était difficile à première vue de distinguer la forme altérée par la perspective naturelle, semblait prêt à tomber sur la tête du spectateur et à l'écraser. On est enfin revenu de ces errements de l'école classique qui domina l'art en France, depuis l'époque du Directoire jusqu'aux premières années du règne de Louis-Philippe, et l'on s'est inspiré de la logique de la tradition laissée par les deux maîtres italiens du grand art décoratif. Delacroix, dans le fameux plafond du Louvre, le *Triomphe d'Apollon*, donna pour fond à son tableau des nuées et fit plafonner les figures, sans pourtant exagérer la perspective et sans abuser du *raccourci*. Aussi, cette toile, qui satisfait l'œil dans la position qu'elle occupe, pourrait être placée verticalement, mais à une certaine hauteur, sans qu'elle choquât la vue. Michel-Ange et Raphaël, qu'on peut toujours citer comme modèles quand il s'agit de l'entente décorative, avaient pris ce parti très-intelligent, de modifier d'une façon peu sensible la perspective quand ils peignaient une grande fresque sur une partie quelconque d'un monument, assez cependant pour que l'œil ne fût pas dérouté, et ils réservaient la perspective à peu près rigoureuse, avec ses *raccourcis* et ses plafonnements, pour les figures ou les objets qui étaient peints isolément dans un écoinçon, un tympan, un pendentif, et afin que ce morceau décoratif ne fût pas en désaccord avec les lignes architecturales qui l'entouraient.

Les mots *raccourci* et plafonnement ont un sens quelque peu distinct. Le *raccourci* est le dessin d'un objet vu de face et de telle sorte qu'une extrémité cache en partie tout ce qui est compris entre les deux extrémités; tandis que le plafonnement est le dessin d'un objet vu de bas en haut et présentant à peu près le même aspect que le précédent. Ainsi, une espingole, vue de telle façon que l'embouchure du canon apparaîtrait dans toute la largeur de sa circonférence et cacherait presque entièrement le corps du canon et une partie de la crosse, offrirait un *raccourci;* la même espingole, suspendue assez haut pour qu'un spectateur placé dessous la vît à peu près de la même façon en levant les yeux, offrirait un plafonnement. Ce dernier est donc en réalité un *raccourci* vu d'une manière différente. Le dessin du *raccourci* est considéré, non sans raison, comme l'une des choses les plus difficiles. Il n'y a pas à indiquer de procédé particulier pour l'obtenir et en assurer l'exactitude; une main et un œil exercés, une grande habitude de l'observation des proportions et des formes suppléent à tout procédé et ne peuvent être remplacés par aucun. Pourtant, on peut procéder dans le dessin du *raccourci* de deux façons : 1° en dessinant l'ensemble d'une façon quelque peu géométrique, avec des lignes courbes concentriques qu'on épure et modifie ensuite, ou dans lesquelles on inscrit les contours sinueux propres à l'objet qu'on veut représenter; 2° en mettant le dessin *aux carreaux*, opération qui consiste à dresser devant l'objet qu'on veut reproduire un verre sur lequel sont tracées des lignes horizontales et verticales formant des carrés reproduits, soit plus petits, soit plus grands, soit égaux, mais dans les mêmes proportions, sur le papier ou la toile qui portera le dessin (v. DÉCALQUE). On rend ainsi plus facile le dessin et la constatation de l'exactitude des proportions toutes particulières qui résultent de la perspective du *raccourci*.

Parmi les *raccourcis* les plus célèbres, on peut citer le *Saint Tite prêchant* de Raphaël, vu de face, avec le bras étendu en avant et les doigts écartés, éclairés par un jour frisant; la *Muse* dans le portrait de Cherubini, d'Ingres; les deux femmes jetant des couronnes dans l'*Hémicycle* des Beaux-Arts, par Paul Delaroche; les *Titans* de Paul Véronèse et une assez grande quantité de figures d'A. Carrache et de Le Brun.

— Blas. Lorsque les pièces de longueur, comme le pal, la bande, le chevron, la cotice, le filet, la barre, etc., ne vont pas jusqu'au bord inférieur de l'écu, et quand elles laissent voir un espace vide et carré du champ, entre la pointe et leurs extrémités inférieures, on les dit *retraites*, par opposition au mot *raccourci*.

Une pièce horizontale, comme une fasce, une divise, etc., est dite *raccourcie* lorsque sa longueur manque vers le flanc dextre, et *retraite* lorsqu'elle manque vers le flanc sénestre.

Les pièces *raccourcies*, lorsqu'elles sont seules dans l'écu, doivent avoir au moins les trois quarts de leur longueur ordinaire; si elles n'en avaient que la moitié, on l'exprimerait par le mot *mouvant*.

Lorsqu'une pièce est à la fois *raccourcie* et *retraite*, on la nomme *alaisée*.

Les pièces *raccourcies* ou *retraites* diffèrent des pièces faillies, en ce que ces dernières ne sont proprement que cassées en deux, ces deux parties paraissant dans l'écu, au lieu que les premières manquent en leur longueur jusqu'au bord de l'écu.

Nancy de Contrisson, en Lorraine : d'azur, à la bande *raccourcie* d'hermine, surmontée à l'angle dextre supérieur d'un croissant et accostée de trois molettes d'éperon mal ordonnées, le tout du même. — **Gotho**, en Provence : de gueules à trois bandes *raccourcies* d'or. — **Fontaine de la Fage**, en Normandie : de gueules, à trois bandes *raccourcies* d'or, surmontées de trois fermaux du même; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.

RACCOURCIR v. a. ou tr. (ra-kour-sir — du préf. *r*, et de *accourcir*). Rendre plus court : RACCOURCIR *une corde, un manteau, une jupe. Si l'on* RACCOURCIT *l'une des deux cordes de moitié, elle éprouve une fois plus de vibrations, produit un son une fois plus aigre ou supérieur d'une octave.* (Richerand.)

— Diminuer l'étendue ou la durée de : RACCOURCIR *un chemin.* RACCOURCIR *un discours. Souvent on améliore un ouvrage en le* RACCOURCISSANT. (Acad.) *Les grandes afflictions semblent* RACCOURCIR *les heures, comme les grandes joies.* (Chateaub.) *Le chagrin allonge nos nuits, mais* RACCOURCIT *nos journées.* (Mme de Blessington.) *L'intempérance* RACCOURCIT *considérablement la vie.* (Tourtelle.)

— Fig. Amoindrir, faire paraître moins grand : *Rien ne* RACCOURCIT *plus les grands hommes que leur amour de l'encensoir.* (Cazot.)

— Pop. Guillotiner, couper la tête à : *C'est aujourd'hui qu'on* RACCOURCIT *le condamné.*

— Chasse. *Raccourcir un cerf*, Donner un relais bas et roide, ou bien enlever les chiens pour les rapprocher de la bête qui a de l'avance. ‖ *Raccourcir une enceinte*, La traverser au lieu de la tourner.

— Manége. *Raccourcir les demi-voltes*, Les faire dans un moindre espace. ‖ *Raccourcir un cheval*, Ralentir son allure en le retenant dans la main, en le rassemblant sous le cavalier.

— Hortic. *Raccourcir la taille*, Enlever des branches ou des fruits d'un arbre chargé de bois ou de fruits.

— v. n. ou intr. Devenir plus court : *Les jours* RACCOURCISSENT, *commencent à* RACCOURCIR. (Acad.) *Cette toile* RACCOURCIT *beaucoup au blanchissage.* (Acad.)

— Prendre un chemin plus court : *Villars fut obligé de* RACCOURCIR *à tire-d'aile vers le Rhin, pour s'opposer aux troupes impériales.* (Ste-Beuve.)

Se raccourcir v. pr. Devenir plus court : *Cette pièce de toile* S'EST RACCOURCIE *d'un demi-mètre au blanchissage.* (Acad.) *Nous voici arrivés à l'époque où les jours* SE RACCOURCISSENT. (Acad.)

— Se replier, se ramasser sur soi-même : *Ces deux athlètes se saisissent et se serrent; tantôt ils* SE RACCOURCISSENT, *tantôt ils s'allongent.* (Acad.)

— S'amoindrir, perdre de son étendue : *L'esprit de chaque homme s'étend ou* SE RACCOURCIT *suivant l'application ou l'inapplication où il vit.* (Fén.)

— **Syn. Raccourcir, abréger, accourcir.** V. ABRÉGER.

RACCOURCISSEMENT s. m. (ra-kour-si-se-man — rad. *raccourcir*.) Action de raccourcir; résultat de cette action : RACCOURCISSEMENT *d'un habit.* RACCOURCISSEMENT *du pendule.*

RACCOURCISSEUR, EUSE s. (ra-kour-si-seur, eu-ze — rad. *raccourcir*). Personne qui raccourcit.

RACCOURIR v. n. ou intr. (ra-kou-rir — du préf. *r*, et de *accourir*). Revenir en courant. ‖ Vieux mot.

RACCOURS s. m. (ra-kour — rad. *raccourir*). Techn. Diminution de longueur dans une pièce d'étoffe mal fabriquée.

RACCOUTRAGE s. m. (ra-kou-tra-je — rad. *raccoutrer*). Action de raccoutrer.

— Techn. Nettoyage des vitres en panneaux.

RACCOUTRÉ, ÉE (ra-kou-tré) part. passé du v. Raccoutrer. Raccommodé : *Habit* RACCOUTRÉ.

RACCOUTREMENT s. m. (ra-kou-tre-man — rad. *raccoutrer*). Action de raccoutrer; résultat de cette action.

RACCOUTRER v. a. ou tr. (ra-kou-tré — du préf. *r*, et de *accoutrer*). Raccommoder : RACCOUTRER *un habit, un manteau.* ‖ Vieux mot.

RACCOUTREUR, EUSE s. (ra-kou-treur, eu-ze — rad. *raccoutrer*.). Personne qui raccommode des habits. ‖ Vieux mot.

RACCOUTUMER (SE) v. pr. (ra-kou-tu-mé — du préf. *r*, et de *accoutumer*). Reprendre une habitude : SE RACCOUTUMER *à une personne, à sa manière de vivre. Votre sœur commence à* SE RACCOUTUMER *avec nous, non pas avec le monde, dont elle paraît toujours fort dégoûtée.* (Racine.) *Petit à petit, j'ai ôté ces défauts et le public* S'EST RACCOUTUMÉ *à moi.* (Volt.)

RACCROC s. m. (ra-kro — du préf. *r*, et de *accroc*). Coup inattendu, servant à réparer un coup manqué, dans un jeu d'adresse. ‖ Coup où il y a plus de bonheur que d'adresse : *C'est un* RACCROC. *Se sauver par un coup de* RACCROC. *Faire une bille par un* RACCROC, *par* RACCROC, *de* RACCROC.

— Coup de hasard : *Sa maladresse fait florès, et le voilà tout affriolé par cet effet de* RACCROC. (J. Janin.)

RACCROCHÉ, ÉE (ra-kro-ché) part. passé du v. Raccrocher. Accroché de nouveau : *Tableau mal* RACCROCHÉ.

— Sollicité dans la rue par une fille publique.

RACCROCHER v. a. ou tr. (ra-kro-ché — du préf. *r*, et de *accrocher*). Accrocher de nouveau : RACCROCHER *un tableau.* RACCROCHER *une tapisserie.*

— Fam. Recouvrer, ressaisir : *Quand j'eus repris mes sens, je voulus revenir, pour tâcher de* RACCROCHER *quelque chose.* (Piron.)

. . . . Enfin, je vous *raccroche*,
Mon argent bien-aimé, rentrez dedans ma poche.
MOLIÈRE.

— Arrêter et solliciter dans les rues, en parlant des filles publiques : RACCROCHER *les passants.*

— Absol. : *Ça nous embête de nous dire que, sur cent pauvres filles qui* RACCROCHENT, *le soir, sur les trottoirs, il y en a quatre-vingt-quinze que la misère a réduites là.* (E. Sue.)

— v. n. ou intr. Faire des raccrocs au jeu : *Ne faire que* RACCROCHER.

Se raccrocher v. pr. Etre accroché de nouveau.

— Saisir un objet pour se tenir, pour s'y affermir : SE RACCROCHER *à une branche.*

— S'attacher à un objet comme ressource : SE RACCROCHER *à une espérance. Quand on le presse, il* SE RACCROCHE *à des prétextes.* (Acad.)

— Fam. *Se raccrocher au service*, Reprendre le service après l'avoir quitté.

— *Se raccrocher à quelqu'un*, S'attacher de nouveau à lui, soit par amitié, soit par amour : *Oh! çà, en bonne foi, est-ce que, tout de bon, vous êtes résolu de* VOUS RACCROCHER *à cette femme?* (Brueys.)

— Absol. Regagner un avantage perdu : *Laissez-le faire, il trouvera bien moyen de* SE RACCROCHER. (Acad.)

Cet homme me rompt tout ! — Oui, mais cela n'est rien ;
Et de *vous raccrocher* vous trouverez moyen.
MOLIÈRE.

RACCROCHEUR, EUSE (ra-kro-cheur, eu-ze — rad. *raccrocher*). Personne qui raccroche.

— Personne qui fait des raccrocs au jeu.

— s. f. Femme de mauvaise vie qui raccroche les passants.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre ranelle.

RACCROUPIR (SE) v. pr. (ra-krou-pir — du préf. *r*, et de *accroupir*). S'accroupir de nouveau.

RACE s. f. (ra-se. — La forme italienne correspondante, *razza*, ne permet pas de rattacher ce mot au latin *radix*, racine, et il faut très-probablement le rapporter au vieux haut allemand *reiza*, ligne, qui se rapporte, sans doute, au même radical que le gothique *raihtr*, anglo-saxon *rith*, scandinave *rettr*, ancien allemand *reht*, en ligne droite; latin *rectus*, persan *rasta*, etc., savoir, la racine sanscrite *rag*, *arg*, se mouvoir en ligne droite. Dans quelques dialectes, ce mot est encore une exclamation de colère contre un polisson; c'est une des plus grosses injures qu'une mère bourguignonne ou lorraine puisse dire à son fils. *Race*, dans cette acception, est synonyme de *racaille* et vient, comme ce dernier mot, du vieux haut allemand *raki*, chien, si ce n'est un emprunt fait immédiatement à l'italien, qui dit communément : *razza di cane*, race de chien). Ascendants et descendants originaires d'une même famille ou d'un même peuple : *Etre d'une bonne* RACE, *de bonne* RACE, *d'une* RACE *illustre, d'une* RACE *ancienne. Sortir, venir d'une noble* RACE. *Etre de* RACE *royale. C'était une chose fatale à la* RACE *de Brutus de délivrer la république.* (Vaugelas.) *On ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa* RACE *un fameux fléau de l'huma-*

nité. (Duclos.) *La maladie qui vicie les humeurs devient maladie originelle et peut gâter toute une* RACE. (J. de Maistre.) *L'habitude du travail forme des* RACES *vigoureuses.* (Maquel.) *La* RACE *anglaise ne s'associe jamais avec aucune autre, ni par les intérêts, ni par les idées.* (L. Faucher.) *La tendance des peuples est de se grouper par* RACES *pour en venir à se grouper par continents.* (V. Hugo.)

— Variété de l'espèce humaine, qui se perpétue par la génération : RACE *caucasique.* RACE *mongole.* RACE *malaise.* RACE *blanche.* RACE *indo-européenne.* RACE *jaune.* RACE *américaine.* RACE *noire. Les* RACES *du nouveau monde s'effacent devant le progrès des blancs.* (Proudh.) *On a cru remarquer que, dans la* RACE *blanche, le bassin, le foie, le cœur sont toujours de forme ovale.* (A. Maury.) *La* RACE *caucasique est plus grande que la* RACE *mongolique.* (Maquel.) *C'est la terreur seule qui a fait des esclaves parmi les hommes de toutes les* RACES. (A. Thierry.)

— Descendant, fils ou fille :

> Adieu, prince; vivez, digne *race* des dieux.
>
> RACINE.

— Variété d'une espèce d'animaux, qui se maintient par la génération : *Chien, cheval de bonne* RACE. *Pour faire* RACE, *il faut choisir de bonnes cavales.* (Acad.) *Toutes les* RACES *de chiens composent l'espèce du chien.* (Flourens.) *Notre* RACE *percheronne jouit en Europe, en Angleterre même, d'une assez belle réputation.* (F. Pillon.) *On est toujours sûr de former des* RACES *lorsqu'on prend soin d'accoupler constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire les caractères de ces* RACES. (F. Cuvier.)

— Catégorie de personnes : *La* RACE *des avocats, des financiers. La* RACE *des usuriers. La* RACE *des pédants. La* RACE *des fripons. Il existe deux* RACES *: la* RACE *égoïste de l'intérêt pur, la* RACE *sympathique du devoir et du droit.* (Lamenn.) *Il y a trois* RACES *d'hommes : ceux qui vendent, ceux qui achètent et ceux qui servent d'intermédiaires.* (G. Sand.)

> ... Les dragons, *race* assez peu dévote,
> Ne parlaient là que langue de gargote.
>
> GRESSET.

— Pop. Terme injurieux qu'on adresse à de petits enfants : *Méchante* RACE. *Méchante petite* RACE. *Ces petites* RACES*-là font un bruit perpétuel.* (Acad.)

— *Race mortelle, Race humaine,* Hommes en général : *La* RACE *humaine est perpétuelle comme la lune; mais elle nous présente tantôt une face, tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein.* (Galiani.) *Il y a une grande loi de solidarité pour la* RACE *humaine dans le progrès comme dans la détérioration* (F. Bastiat.) *L'autorité et la liberté sont aussi anciennes dans le monde que la* RACE *humaine.* (Proudh.)

— Poétiq. *La race future, Les races futures,* Les hommes qui viendront après nous, la postérité :

> Et son nom paraîtra, dans la *race future,*
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.
>
> RACINE.

> Tu fis, ô Gutenberg, à la *race future,*
> Le don d'un sublime avenir.
>
> A. BARBIER.

— *Noble de race,* Celui qui descend de parents nobles, par opposition à celui que l'on a anobli.

— *Race de vipères,* Gens funestes, méchants, pernicieux ; cette expression est empruntée à l'Evangile.

— *Cheval de race,* Cheval de bonne race : *La gracilité des membres des chevaux de* RACE *serait, nous le savons, un peu maigre pour de la peinture monumentale.* (Th. Gaut.) ‖ *Cheval qui a de la race,* Cheval dont la conformation annonce qu'il est de bonne race.

— *Chasser de race,* Avoir les vertus ou les vices de ses parents.

— Prov. *Bon chien chasse de race,* Les enfants ont ordinairement les mœurs et les inclinations, les qualités, les défauts de leurs parents.

— **Syn. Race, famille, lignée, etc.** V. FAMILLE.

— **Encycl.** Anthropol. La science qui étudie les *races* humaines s'appelle *anthropologie.* L'anthropologie se divise en trois branches principales : 1° l'anthropologie zoologique, comparaison des espèces humaines et des autres espèces animales ; 2° l'anthropologie générale : hérédité, atavisme, etc. ; 3° anthropologie ethnologique ou étude des *races* humaines en particulier.

La philologie comparée et l'ethnographie sont des sciences accessoires qui se rattachent intimement à l'anthropologie.

L'anthropologie est une science toute récente ; cependant les progrès qu'elle a déjà accomplis sont prodigieux. D'ailleurs, comme toutes les sciences qui naissent, elle jouit d'une grande vogue dans l'ancien et le nouveau monde ; mais l'anthropologie française, nous pouvons le dire avec orgueil, tient le premier rang et les autres nations n'ont pas, croyons-nous, de noms à opposer à ceux de Lartet, de M. le professeur Broca, etc.

L'homme, et ce sont des savants tels que Godman, Dugès, Broca qui parlent, l'homme, disons-nous, constitue moins qu'un ordre et plus qu'un genre ; il forme à lui seul une famille de primates.

Dans la grande division des vertébrés dont il fait partie, il appartient à la classe des mammifères. Ainsi, au point de vue de l'histoire naturelle, c'est un animal dont la femelle est vivipare et allaite ses enfants. Que l'idée de donner une place à l'homme dans la série zoologique ait choqué certains littérateurs, il n'y a peut-être pas lieu de s'en étonner ; mais qu'un physiologiste se soit refusé à considérer l'homme comme un animal et qu'il ait la prétention d'en faire un être tout à fait à part dans la création, c'est ce qui paraîtra plus difficile à concevoir à qui aura suivi quelques leçons d'anatomie. L'homme est donc un simple animal ; mais appartient-il comme les autres animaux à des espèces différentes ? Et d'abord, qu'est-ce que l'espèce ? C'est, suivant l'opinion la plus orthodoxe, « l'ensemble des individus qui descendent en droite ligne et sans mélange d'un couple unique et primordial. » Rien de plus faux que cette définition ; elle repose sur un dogme qui n'est pas du domaine de la science.

La science est l'ensemble des faits acquis par l'observation ou démontrés par le raisonnement. Or, ce n'est ni l'observation ni le raisonnement qui a établi que tous les hommes sont issus d'Adam ou de Noé et que tous les chiens proviennent d'un seul couple échappé au déluge ! L'espèce, et nous sommes obligés de donner à nos mots un sens très-général, est, il est vrai, un ensemble d'individus qui ont plus de rapports entre eux qu'ils n'en ont avec le reste ; mais l'unité de l'espèce et la permanence de l'espèce sont des hypothèses purement cléricales et l'on peut affirmer avec le savant professeur Broca, le fondateur, on peut le dire sans exagération, de l'anthropologie française, que les espèces sont multiples, que chaque pays a eu sa faune comme il a eu sa flore, en un mot qu'il existe des espèces autochthones.

Mais venons-en à la division principale de l'espèce, à la *race.* Qu'appelle-t-on *race?*

On donne le nom de *race* à toute collection d'individus de même espèce qui présentent un ensemble de différences de même ordre que dans la variété, différences prononcées et qui une fois produites se reproduisent dans un certain nombre de circonstances qui ne sont pas complètement identiques. On donne quelquefois le nom de *sous-espèces* aux collections d'individus qui diffèrent dans les mêmes rapports que les variétés et *races,* mais d'une manière caractéristique et très-prononcée, de telle sorte que les différences se perpétuent dans toutes les circonstances où les individus choisis comme types de l'espèce peuvent vivre. C'est Littré qui parle.

« La *race,* dit M. de Quatrefages, a pour point de départ une variété primitive dont les caractères sont devenus héréditaires. Toute *race* se rattache donc à une espèce, comme la branche ou le rameau se rattachent au tronc qui les porte, et réciproquement. L'espèce comprend toutes les variétés et les *races* issues du type primitif, comme l'arbre comprend avec le tronc toutes les branches, rameaux et ramuscules qui en émanent médiatement et immédiatement. » On voit percer ici les idées monogénistes de M. de Quatrefages : l'arbre, c'est l'unité de *race.* M. le professeur Broca va nous expliquer au juste ce que nous devons entendre par le mot *race.* Le mot *race* a, dans le langage des auteurs, deux significations bien différentes : l'une particulière et exacte, l'autre générale et trompeuse. Pris dans le premier sens, il désigne l'ensemble des individus assez semblables entre eux pour que, sans rien préjuger de leur origine, sans décider s'ils sont issus d'un ou de plusieurs couples primitifs, on puisse admettre au besoin, comme chose théoriquement possible, qu'ils descendent de parents communs. Telles sont, par exemple, parmi les *races* blanches, celle des Arabes, puis celles des Basques, des Celtes, des Kymris, des Germains, des Berbères, etc. ; parmi les *races* noires, celle des nègres éthiopiens proprement dits, celles des Cafres, des Tasmaniens, des Australiens, des Papous. Pris dans le second sens, dans le sens général, le mot *race* désigne l'ensemble de tous les individus qui ont un certain nombre de caractères communs et qui, bien que différents par les autres caractères, bien que divisés en un nombre indéterminé de groupes naturels ou de *races* proprement dites, ont entre eux plus d'affinité morphologique qu'ils n'en ont avec le reste du genre humain.

Le mot *race,* on le voit, a été pris dans plusieurs acceptions différentes. Les uns ont englobé dans la même signification les mots *race* et espèce, les autres en ont fait une division de l'espèce. Pour nous, qui sommes polygéniste, nous considérons le mot *race* comme un terme trop abstrait. En effet, où commence une *race,* où finit-elle ? Les classificateurs ont bien vite fait de délimiter une catégorie d'hommes ; mais sur les limites qu'ils tracent combien d'hommes qui n'entrent ni dans une *race* ni dans la *race* voisine ! Il vaut bien mieux, croyons-nous, admettre une certaine quantité de types dont les hommes se rapprochent plus ou moins. « Les polygénistes, dit M. Broca, après avoir proclamé la multiplicité des origines de l'humanité et reconnu l'impossibilité de déterminer le nombre et les caractères des souches primitives, ont évité avec juste raison de diviser méthodiquement le genre humain en espèces. Je comprends, en effet, combien on doit hésiter en anthropologie avant d'employer le mot espèce ; on ne pourrait le faire avec sécurité que si la science avait nettement circonscrit les limites de chaque espèce d'hommes ; ce moment n'est pas venu et ne viendra probablement jamais ; car au milieu des changements nombreux introduits par les croisements, par les migrations et les conquêtes, et lorsqu'il est certain que plusieurs *races* ou même un grand nombre ont entièrement disparu avant et depuis les temps historiques, il paraît impossible d'apprécier le degré de pureté de certaines *races,* d'en découvrir l'origine, de savoir si elles sont autochthones ou exotiques, si elles appartenaient primitivement à telle ou telle faune et de rétablir l'ethnologie de la planète telle qu'elle devait être aux époques de la création. Fixer le nombre primitif des espèces d'hommes ou seulement le nombre des espèces actuelles est un problème insoluble pour nous et peut-être aussi pour nos successeurs. De plus, les mots espèce ou *race* ont, dans le langage classique, une acception absolue qui implique à la fois l'idée d'une conformation spéciale et celle d'une origine spéciale. Or, si quelques *races,* comme la *race* australienne, par exemple, réunissent ces deux conditions à un degré suffisant pour constituer des espèces nettement circonscrites, beaucoup d'autres *races* pures ou mélangées échappent, sous ce rapport, à une appréciation rigoureuse. »

Le mot *race* pris dans son sens général est donc un terme vague, et nous devrons, quand nous nous occuperons des classifications anthropologiques, bien considérer dans quelle acception les auteurs l'ont pris.

Maintenant que nous nous sommes mis en garde contre une mauvaise interprétation du mot *race* et que nous l'avons accepté dans son sens le plus restreint, venons-en à l'étude des *races* humaines.

D'où viennent les *races* humaines ? quelle est leur descendance ? Ici nous entrons dans le vif de la question et nous soulevons un débat philosophique très-important.

Parmi les anthropologistes, les uns prétendent que l'espèce est une, c'est-à-dire que tous les hommes descendent, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'un couple unique et primordial : ce sont les monogénistes.

Les autres démontrent, au contraire, que les espèces sont multiples ; que non-seulement il existe sur notre globe une multitude d'espèces dont les origines sont diverses, mais qu'il a existé autrefois une grande quantité d'espèces disparues ; en un mot, ils prouvent que chaque pays a sa faune comme il a sa flore et qu'il existe des *races* autochthones, nées du pays, pour traduire littéralement le sens du mot autochthone ; ce sont les polygénistes.

Comme on le voit déjà, le débat peut se résumer à celui-ci : défendre l'autorité de la Bible et par conséquent prétendre que tous les hommes descendent d'Adam et d'Eve et viennent d'un plateau asiatique, ou admettre, sans souci d'Eve ni d'Adam, qu'il y a des espèces très-multiples et d'origines très-diverses.

C'est donc, après tout, l'inévitable question religieuse qui apparaît dans tout ce débat scientifique. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les monogénistes s'appuient depuis quelques temps sur les théories darwiniennes, qui les avaient naguère tant effrayés. Il n'existe qu'une espèce, disent-ils ; si nous trouvons des types humains si différents les uns des autres, c'est que l'influence du milieu et les sélections opèrent ces phénomènes surprenants, et ils citent à l'appui les belles démonstrations de Darwin pour prouver la variabilité de l'espèce humaine. Déjà Flourens avait affirmé que le négrillon naissait blanc ; mais Benet et Dumontier, qui ont assisté à plusieurs accouchements de négresses, ont constaté que l'Ethiopien est marron au sortir du sein de sa mère. En fût-il autrement, on ne pourrait attribuer à la lumière la coloration de ce négrillon, puisqu'il noircit tout aussi bien sous les vêtements qu'à la lumière. D'ailleurs, de l'équateur au pôle, la *race* mongolique conserve sa couleur caractéristique, et il existe en Afrique une tribu qui descend des Vandales envahisseurs, les Aurès, et qui a gardé tous les caractères des peuples blonds.

Après Flourens, Prichard, etc., les anthropologistes monogénistes se sont appuyés sur les données nouvelles apportées par Darwin et c'est sur ce terrain qu'ils ont actuellement porté la question. N'allez pas cependant leur dire : « Eh ! bien oui, nous acceptons la variabilité des espèces, car, en effet, l'homme n'est qu'une modification des anthropoïdes, modification opérée par la sélection et l'influence des milieux. » A de telles paroles, vous les verriez se retrancher derrière de grands mots philosophiques sans signification ; ils vous parleraient de dignité humaine, d'âme, etc. En un mot, ils veulent bien admettre la décadence des *races* et des êtres, c'est-à-dire que Dieu créa un couple parfait d'où tout le genre humain est sorti, mais ils n'admettent pas la progression des êtres ; ils prennent, qu'on nous passe l'expression, les théories de Darwin au rebours. Malgré tous leurs efforts, cependant, le polygénisme s'affirme de plus en plus. Les savants défenseurs de cette idée ont démontré victorieusement l'existence des *races* autochthones, soit actuelles, soit disparues. De plus, le retour par phénomène d'atavisme à des types très-anciens qu'on observe chez certains peuples est un fait qui n'est pas du tout en faveur de la variabilité de l'espèce ; les *races* ne disparaissent point les unes dans les autres aussi facilement que semblent le croire les monogénistes. Il y a une question très-importante de climat ; il faut en second lieu qu'il y ait entre les deux *races* qui se trouvent en présence une énorme différence sous le rapport de l'intelligence et de l'état social ; il faut que l'une soit sauvage ou presque sauvage, que l'autre ait une organisation politique déjà avancée, des armes puissantes, des procédés d'agriculture qui lui permettent de conquérir le sol. Cette persistance des *races* est un argument puissant contre le monogénisme qui veut tout expliquer par métissage. Certes, nous ne rejetons pas le métissage ; nous l'admettons, au contraire, même pour des espèces différentes d'animaux ; mais il est à peu près prouvé que les descendants des métis humains reviennent à un de leurs types primitifs.

Mais ceci est une autre question qui touche de très-près aux théories darwiniennes et qui nous entraînerait plus loin que ne le comporte notre cadre. Passons donc à la classification des *races* humaines.

Les *races* humaines renferment environ 1,200 millions d'individus sans compter les métis, soit mulâtres, soit autres, savoir : 403 millions de l'espèce blanche, plus 160 millions de la *race* indoue et 10 millions d'Abyssins ; 520 millions de l'espèce dite mongole ou jaune ; 9,500,000 de l'espèce américaine ; environ 100 millions de l'espèce nègre ; 1 million 500,000 des espèces mélanésienne et australienne. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Pour classer scientifiquement ces *races,* il faut exactement connaître leurs caractères distinctifs ; nous allons donc exposer brièvement en premier lieu les principales conditions anatomiques et physiologiques qui servent de caractères distinctifs entre les hommes.

Ces caractères distinctifs, on les a tirés de la forme et de la capacité de la tête osseuse, de la configuration des autres parties du squelette, de la force musculaire, de la stature, de la couleur de la peau et de l'iris, des traits de la face et de la disposition du système pileux. On a aussi pris en considération le genre de vie, l'état intellectuel ou social et enfin les rapports ou les différences dans les langues parlées par différents peuples ; mais ce dernier ordre de recherches n'a que de rares points de contact avec la science dont nous nous occupons, c'est-à-dire l'anthropologie.

— I. CARACTÈRES TIRÉS DE LA FORME ET DE LA CAPACITÉ DE LA TÊTE OSSEUSE. Ils sont très-nombreux et chaque jour la science s'enrichit de nouveaux mémoires et de nouveaux tableaux comparés. Les principaux sont :

1° *L'angle facial de Camper.* Il se mesure, comme on le sait, par l'écartement que laissent entre elles deux lignes qui, partant toutes deux de l'épine nasale antérieure, se dirigent ensuite l'une presque horizontalement en arrière, de manière à passer par le trou auditif, l'autre en haut, de manière à toucher la partie la plus avancée du front. L'angle compris entre les deux lignes ne s'élève pas au-dessus de 70° chez les Ethiopiens, et il s'ouvre jusqu'à 80° chez les Européens. MM. Jacquard et Broca ont inventé des instruments très-ingénieux pour mesurer l'angle facial de Camper.

2° *Angle occipital de Daubenton.* Il se mesure de la manière suivante : une ligne est conduite de la partie supérieure du trou occipital à la partie inférieure de l'orbite ; une autre ligne, suivant le plan de ce trou, est prolongée en avant et en bas. Or, si le trou est placé horizontalement à la base du crâne, les deux lignes s'écarteront peu l'une de l'autre et, chez l'homme, par exemple, il n'y aura que 3° d'ouverture de l'angle compris entre ces lignes. Mais si le trou occipital est dirigé de telle sorte que la partie postérieure de sa circonférence soit plus élevée que l'antérieure, comme chez les animaux, l'angle sera sensiblement ouvert. M. le professeur Broca vient de publier un mémoire très-remarquable, dans la *Revue d'anthropologie,* sur l'angle occipital de Daubenton.

3° *Norma verticalis de Blumenbach.* Voici en quoi elle consiste. Soient trois têtes, l'une de Géorgien, l'autre d'Ethiopien, l'autre de Mongol. Dans la tête du Géorgien les dimensions de l'ovale supérieur, par conséquent du crâne (quand on se place de façon à embrasser cet ovale supérieur), masqueront presque toutes les autres parties de la tête, y compris la face.

Sur la tête de l'Ethiopien, l'ovale plus allongé, mais plus étroit surtout en avant, sera dépassé de beaucoup dans ce sens par l'arcade alvéolaire supérieure ; de plus, on apercevra en avant les saillies des os malaires, et enfin, entre la face temporale et l'arcade zygomatique, vous verrez un vide, car le crâne n'est pas assez large dans le sens transver-

sal pour couvrir et masquer ce vide. Enfin, l'ovale supérieur de la tête du Mongol, moins allongé que celui du nègre, moins régulier que celui du Géorgien, sera notablement dépassé en avant par les pommettes élargies en même temps que saillantes, et sera séparé de l'apophyse zygomatique par un intervalle plus considérable d'avant en arrière.

4° *Mesure de la base du crâne.* C'est la contre-épreuve de la *norma verticalis.* Elle consiste à regarder la tête par en bas au lieu de la regarder par en haut. Ce mode d'examen a été conseillé par M. Owen.

5° *Mesure des aires du crâne et de la face*, de Cuvier.

6° *Conformation du frontal et de l'os maxillaire supérieur.* C'est Blumenbach qui a insisté le premier sur la valeur de ce caractère. MM. Pucheran, Serres, Maslieurat, Lagimard et surtout M. Broca ont publié des travaux très-remarquables. Le frontal suit toujours les modifications du crâne; il s'élargit en avant avec le crâne; sa direction indique celle du front, qui tantôt est haut et tantôt fuyant; quant à l'os maxillaire supérieur, tous les os venant se grouper autour de lui, les particularités de sa forme donnent à la tête des aspects divers; par exemple, quand l'arcade alvéolaire plus saillante et dirigée en avant communique cette direction aux incisives, qui elles-mêmes repoussent les lèvres, on a, pour cette partie de la face, l'aspect du museau d'un quadrupède, comme on l'observe chez les Ethiopiens.

7° *La forme et la situation du trou occipital.*

8° *La position du trou auditif.*

9° *Le développement proportionnel des parties de la tête qui sont en rapport avec les appétits et l'intelligence.* Dans les têtes qui dénotent une prédominance de ce qui est purement animal sur ce qui est intellectuel, on observe plusieurs particularités très-significatives. Les mâchoires saillantes, les bords alvéolaires et les dents, inclinés en avant, constituent le prognathisme ; la disposition contraire, l'orthognatisme ; la saillie des apophyses zygomatiques, l'érygnathisme. La forme prognathe s'observe chez les Australiens, les Ethiopiens, les nègres océaniens, etc. M. le docteur Toppinard vient de publier récemment dans la *Revue d'anthropologie* un mémoire très-remarquable sur le prognathisme.

10° *Ampleur du crâne, sa capacité.* Nous voici en présence de caractères très-distincts pour les diverses *races* et qui ont été pour les anthropologistes actuels un objet de recherches actives; la capacité comparée et relative des crânes peut devenir une base sérieuse de classification; d'un autre côté, la dolichocéphalie et la brachycéphalie sont des caractères d'une importance capitale. Tout en renvoyant nos lecteurs aux travaux si remarquables et si nombreux de M. le professeur Broca, nous allons indiquer brièvement ce que l'on entend par dolichocéphalie et brachycéphalie. Retzius a donné le nom de dolichocéphales aux *races* humaines dont la boîte cranienne vue par sa partie supérieure est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur. Il a appelé brachycéphales les *races* dont la boîte cranienne vue d'en haut présente la forme d'un œuf, mais plus courte ou tronquée et arrondie en arrière; sa plus grande longueur ne dépasse pas sa plus grande largeur de plus d'un huitième. En outre, M. le professeur Broca a publié sur l'*Indice nasal* un mémoire suivi d'un tableau qui est un document très-précieux pour une classification générale, si précieux qu'on pourrait le considérer déjà comme préférable à la plupart des classifications.

— II. Caractères tirés des autres parties du système osseux et de la stature. Ces deux chefs sont ici réunis parce que la stature est représentée par les dimensions du squelette. La forme du bassin, les rapports proportionnels des membres avec le tronc, ou des diverses sections des membres les unes avec les autres, ont particulièrement attiré l'attention des anatomistes et des anthropologistes. Relativement aux différences tirées de la stature, il convient de faire observer que l'élévation de la taille ou sa réduction ne peuvent être considérées comme caractères de *race.* En effet, il n'y a pas de peuples géants, car tout s'élève contre l'hypothèse de la dégradation physique de l'espèce humaine. Il n'y a pas non plus de peuples nains. Les hommes les plus grands sont les habitants de la Patagonie, de la Pologne, de la Livonie, de l'Ukraine. Les anciens Guanches étaient aussi des hommes grands. Les hommes les plus petits sont les Lapons, les Esquimaux, les Samoyèdes, etc., qui vivent près du pôle boréal, et les Boschimans, qui occupent une petite partie de l'extrémité australe de l'Afrique.

— III. Différences dans la force musculaire. Péron a comparé sous ce rapport les Européens à plusieurs nations sauvages. Il a expérimenté avec le dynamomètre sur douze natifs de la terre de Van-Diémen, sur soixante et dix Australiens, sur soixante et dix individus de l'île de Timor, sur soixante et dix Français et sur quatorze Anglais. Voici les moyennes : habitants de Van-Diémen, 50,6 ; de la Nouvelle-Hollande, 50,6 ; de Timor, 58,7 ; Français, 69,2 ; Anglais, 71,4. Ce tableau, dit Lawrence, est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui disent que la civilisation va dégradant nos facultés physiques.

— IV. Différences provenant de la couleur de la peau et de l'iris. « Sous ce rapport, dit Bérard, certaines *races* d'hommes sont très-distinctes les unes des autres, et j'accorde, je l'avoue, une très-grande importance aux caractères que l'on peut tirer de la coloration. » Bérard appuie sur cette différence de couleur, mais Prichard, grand défenseur du monogénisme, enregistre partout avec prédilection les peuplades qui ne sont ni blanches ni noires; elles existent en réalité, mais elles sont loin d'avoir l'importance que Prichard veut leur donner.

On a admis quatre couleurs principales : la noire, la blanche, la rouge cuivrée et la jaune; mais il y a encore d'autres teintes dans les *races* humaines. La peau est noire chez les Ethiopiens, les Cafres, les Papous et généralement dans ces groupes d'îles dont l'ensemble a reçu, à cause de la couleur de la peau de ses habitants, le nom de Mélanésie.

La peau est blanche, avec des nuances très-variées, dans les *races* germanique, celtique, caucasienne, etc. Il est à remarquer que, parmi les peuples à peau blanche, il en est chez lesquels le réseau capillaire des joues s'injecte avec facilité ou pâlit, sous l'empire des émotions morales.

La peau est rouge de cuivre chez un grand nombre d'Indiens de l'Amérique septentrionale, mais non chez tous. La couleur de café cru ou de café brûlé de toutes les nuances se remarque chez les habitants de la Chine, de la Corée, du Japon, etc.

La peau est couleur d'écrevisse vivante chez les Kouriliens, jaune bistre ou feuille morte chez les Hottentots, jaunâtre chez les Malais et olivâtre chez un grand nombre de Polynésiens.

Il existe un certain rapport entre la couleur de l'iris et celle de la peau, celle des cheveux et celle des sourcils. Aristote avait observé le fait chez l'homme et J. Hunter l'a étudié dans les différentes espèces animales, dont la peau et les poils ont une couleur uniforme. Claire, en général, à la naissance, elle se fonce en même temps que les cheveux et redevient un peu plus claire dans la vieillesse.

L'iris pourtant n'est pas noir, mais bien marron chez l'Ethiopien; il est noir dans les autres *races* colorées et même dans plusieurs *races* blanches à cheveux noirs; il est bleu, bleu pâle, verdâtre, chez les *races* blondes ou rousses. L'absence complète de coloration à la peau, à l'iris et aux poils constitue l'albinisme ; mais l'albinisme n'est point un caractère de *race*, c'est un état anomal qu'on trouve aussi bien chez les *races* blanches que chez les *races* colorées.

— V. Différences dans le système pileux. On peut rapporter à cinq chefs les différences provenant de la disposition des poils : couleur, état lisse ou crépu, longueur, souplesse ou roideur, abondance.

Toutes les *races* noires ont les cheveux noirs; toutes les *races* qui, sans être noires, sont cependant colorées, ont les cheveux noirs. Parmi les *races* blanches, il en est encore dont les cheveux sont noirs (Etrusco-Pélasges, Caucasiens), etc. La couleur blonde ou blanc de lin, ou rousse, ou rouge appartient aux *races* qui dérivent de l'espèce scythique.

On nomme cheveux crépus ceux qui sont entremêlés comme une toison; on les a encore nommés laineux, mais ils n'ont pas la conformation anatomique des filaments d'une toison. Ceux-ci, examinés au microscope, sont rugueux à la surface; ils sont plus épais vers le bout libre que du côté de la peau. Le cheveu du nègre est uni à la surface (bien qu'on ne le range pas dans la catégorie des cheveux lisses) et il va plutôt en diminuant d'épaisseur vers le bout. D'après Bory de Saint-Vincent, les *races* à cheveux crépus ou ulotriques sont bien moins nombreuses que les *races* à cheveux lisses ou léiotriques. Plusieurs tribus de nègres ont les cheveux plus ou moins lisses. Les cheveux crépus atteignent rarement une grande longueur; il n'en est pas de même des cheveux lisses.

Tantôt il sont roides, gros et sans disposition à boucler comme chez les Mongols, tantôt fins et soyeux. Enfin entre les Aïnos, les Perses, qui sont extrêmement velus, et les Chinois, les Japonais, quelques peuplades américaines dont la peau est presque glabre ailleurs qu'à la tête, il y a une foule de degrés intermédiaires.

— VI. Caractères tirés du langage. Leibniz est, d'après quelques auteurs, le premier qui ait compris la possibilité d'établir la communauté d'origine de différents peuples par la considération de leur langage. La science qui a pour objet ce genre de recherches et qu'on nomme étymologique ou philologie comparée ne rentre pas dans notre cadre absolument anthropologique, dans le sens le plus général de ce mot. Quelques aperçus seulement sur ce sujet.

Lorsque, chez deux peuples éloignés l'un de l'autre, on trouve désignées de la même manière les choses qui partout ont dû recevoir une dénomination, comme homme, femme, mère, frère, sœur, etc., on est conduit à penser qu'ils ont une même origine.

Milne Edwards a étudié, sous un autre rapport, les applications de la linguistique à l'étude des *races* humaines. C'est de l'accent qu'il tient compte, accent qui survit dans une nation à son ancienne langue.

Outre les divers caractères dont nous venons de parler, certains autres existent, moins précis; tels sont : l'ensemble de la face, la direction des yeux ou plutôt des paupières, la forme, la saillie, la longueur ou l'aplatissement du nez, la couleur de la sclérotique, la forme des lèvres, la direction des dents, la situation du pavillon de l'oreille, diverses particularités relatives aux organes génitaux, la subtilité dans les organes des sens, le développement intellectuel et la perfectibilité, qui ne paraissent pas les mêmes dans toutes les *races;* enfin, le genre de vie, qui aujourd'hui encore est si différent dans les divers points du globe. Certaines tribus vivent de fruits; d'autres s'attachent à la culture du sol; d'autres sont nomades ou pasteurs; d'autres enfin ont porté à un degré éminent le culte de la philosophie, des sciences et des arts.

Tels sont les caractères principaux sur lesquels se fondent les nombreuses classifications des *races* humaines. Nous allons maintenant entrer dans l'étude des classifications elles-mêmes. Bien qu'elles aient rendu presque toutes de grands services à la science, nulle, il faut bien l'avouer, n'est arrivée à embrasser complétement toutes les *races* disparues ou qui peuplent encore le monde. De tous les caractères qui distinguent les *races* humaines, les plus apparents sont ceux qui résultent des différences si marquées de la coloration de la peau. Les caractères de couleur devaient donc fixer, avant tous les autres, l'attention des naturalistes, et ce sont eux, en effet, qui ont servi de base aux premières classifications anthropologiques. L'homme rougeâtre (*rufus*), le blanc (*albus*), le basané (*luridus*) et le noir (*niger*), telle est la classification de Linné, qui donne pour habitat à la première de ces *races* l'Amérique, à la seconde l'Europe, à la troisième l'Asie et à la quatrième l'Afrique. Autant de parties du monde, autant de couleurs, et autant de couleurs, autant de *races.*

Cette classification a été adoptée dans le XVIIIe siècle par un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels il suffira de citer l'illustre Kant. La plupart, toutefois, ont rectifié la distribution géographique admise par Linné, qui, du reste, n'avait jamais entendu la donner comme exacte. C'était pour lui un à peu près provisoirement admissible, rien de plus.

C'est aussi sur les différences de coloration que Buffon fonde particulièrement sa division du genre humain en six variétés principales, et lui-même le dit expressément : « La première et la plus remarquable des variétés (différences) est celle de la couleur, la seconde est celle de la forme et de la grandeur.

La question de la diversité des espèces humaines n'avait pas encore passionné le public scientifique; mais à mesure que nous avançons vers des temps plus éclairés, nous la voyons peu à peu surgir.

Déjà Cuvier dit : « Quoique l'espèce humaine paraisse unique, on y remarque de certaines conformations héréditaires qui constituent ce qu'on nomme des *races.* » Il en admet trois.

1° *La blanche* ou *caucasique*, à laquelle il donne pour berceau le groupe de montagnes situé entre la mer Caspienne et la mer Noire. Il en dérive au midi les Assyriens, les Chaldéens, les Egyptiens, les Arabes qui ont produit les Phéniciens, les Juifs et les Abyssins. Ces peuples forment le rameau araméen. Un second rameau, l'indien, a fourni les Indous, les Perses, les Grecs, les Romains, les Germains, les Slaves et avait été précédé en Europe par les Celtes, venus du nord, et les Cantabres, passés d'Afrique en Espagne. Enfin, un troisième rameau, le rameau scythique et tartare, comprend les anciens Scythes, les Parthes, les Turcs, les Finlandais et les Hongrois.

2° *La race mongolique*, dont Cuvier place l'origine dans les monts Altaï.

3° *La race nègre*, qu'il confine au midi de l'Atlas. Prichard, comme Cuvier, n'admet qu'une espèce et trois grandes *races;* mais, au lieu de mettre leur berceau sur des montagnes, il le place « dans de grandes vallées parcourues par des rivières navigables et fertilisées par des canaux nombreux. »

Ces trois *races* ne sont pas celles de Cuvier. Ce sont :

1° *La race syro-arabe, race* des Sémites ou des Skémites, dont le pays s'étendait vers le N. jusqu'au Pont-Euxin, confinait à l'E. à l'Arménie et à la Perse, s'étendait au S. jusqu'à l'océan Indien, comprenant les pays arrosés par les grandes rivières de la Mésopotamie et de plus la Syrie, la Palestine et l'Arabie, et peut-être même quelques portions de l'Afrique. Cette *race*, qui parlait, suivant les localités, le syriaque, le chaldéen, l'hébreu, le chananéen ou phénicien, l'arabe, le maugrebin, répond, comme on le voit, au rameau de la *race* caucasique de Cuvier; mais Prichard n'y fait pas rentrer les Egyptiens.

2° *La race Egyptienne.* Prichard, qui s'efforce de prouver que les anciens Egyptiens, bien que leur crâne présentât la forme ovale et complétement développée qui est commune à tous les peuples avancés en civilisation, avaient pourtant dans leurs traits quelque parenté avec les *races* nègres, insinue que les nègres et les Egyptiens sont une même *race*, modifiée chez les premiers par l'état de barbarie, chez les seconds par la civilisation. Aussi la *race* égyptienne aurait une compréhension beaucoup plus vaste qu'on ne le soupçonnerait, et elle répond en quelque sorte à la *race* nègre de Cuvier.

3° *Race* des Aryas. Cette *race* comprend toutes les nations que, dans la doctrine reçue des migrations des peuples, on nomme indo-européennes. Elle comprendrait, en Asie, les Indous, les Persans, les Afghans, les Kourdes, les Arméniens, et elle aurait envoyé en Europe les colonies que nous connaissons sous les noms de Celtes, Germains, Pélasges, Slaves, etc. Cette *race*, on le voit, répond au rameau indien de la *race* caucasique de Cuvier.

On remarque avec stupéfaction que toute une partie du genre humain, et en particulier la *race* mongolique, est en dehors de la classification de Prichard.

Les trois *races* dont nous venons de parler reçoivent quelquefois les noms de sémitique, chamite et japétique. La première dénomination s'applique à la *race* syro-arabe, la deuxième à la *race* nègre et la troisième à la *race* des Aryas.

Blumenbach porte le nombre des *races* à cinq et fait rentrer dans sa classification une plus grande partie du genre humain que ne l'ont fait Cuvier et Prichard; mais il se prononce aussi pour l'unité de l'espèce et emploie le mot variété de préférence au mot *race.* Ces variétés sont la caucasienne, la mongolienne, l'éthiopienne, l'américaine et la malaise. Il regarde la variété caucasienne comme la souche primitive. Les déviations extrêmes de ce type seraient d'un côté le type mongolique, de l'autre le type éthiopien. Le type américain tient le milieu entre le caucasien et le mongolique; le type malais serait intermédiaire au caucasien et à l'éthiopien.

Blumenbach, en outre, rapporte à la variété caucasique quelques Africains du nord, non-seulement ceux qui occupent le nord du grand désert, mais encore quelques tribus plus rapprochées du sud, les Egyptiens, les Abyssins et les Guanches.

Quelques anthropologistes français ont enfin osé mettre le mot espèce au pluriel, en l'appliquant à l'homme et, une fois la barrière franchie, ils ont décrit plus d'espèces que leurs prédécesseurs n'avaient signalé de *races.*

M. Bory de Saint-Vincent reconnaît quinze espèces d'hommes. Ce sont : 1° l'espèce japétique, qui renferme les *races* caucasique, pélasge, celtique et germanique; on voit qu'ici le mot germanique est pris dans un sens restreint; 2° l'espèce arabique, comprenant deux *races* qu'il nomme atlantique et adamique (les Berbers, les Kabyles, les Guanches sont de la première, les Arabes et les Bédouins sont de la seconde); 3° l'espèce indoue; 4° l'espèce scythique, dans laquelle il fait entrer à tort les Mongols proprement dits et dont il retranche les Germains et les Finnois; 5° l'espèce sinique ou chinoise; 6° l'espèce hyperboréenne; 7° l'espèce neptunienne, comprenant trois *races*, la malaise, l'océanique et la papoue; 8° l'espèce australienne; 9° l'espèce colombique; 10° l'espèce américaine; 11° l'espèce patagonne ; 12° l'espèce éthiopienne; 13° l'espèce cafre; 14° l'espèce mélanésienne; 15° l'espèce hottentote, dans laquelle il comprend les Boschimans.

Desmoulins a porté à seize le nombre des espèces et ses sous-divisions ou *races* sont encore plus nombreuses que celles de Bory de Saint-Vincent. Il ne les a pas toutes décrites, mais il en a présenté le tableau général. En voici le dénombrement : 1° l'espèce scythique, comprenant trois *races*, l'indo-germaine, la finnoise et la turque; 2° l'espèce caucasienne, prise encore ici dans un sens restreint; 3° l'espèce sémitique, à laquelle il rapporte trois *races*, la *race* arabe, la *race* étrusco-pélasge et la *race* celtique (il y a ici innovation, et Desmoulins montre bien peu de respect pour la linguistique en rapprochant les sémites de deux nations aryennes); 4° l'espèce atlantique (ce sont les Guanches); 5° l'espèce indoue; 6° l'espèce mongolique, divisée en trois *races*, l'indo-sinique, la mongole et l'hyperboréenne; 7° l'espèce kourilienne; 8° l'espèce éthiopienne; 9° l'espèce euro-africaine (Cafres et nègres de Mozambique); 10° l'espèce austro-africaine, qui comprend la *race* hottentote et la *race* honzouanas ou boschimane ; 11° l'espèce malaise ou océanique (il y fait rentrer tous les Polynésiens et les Ovas de Madagascar); 12° l'espèce papoue; 13° l'espèce nègre océanienne; 14° l'espèce australienne; 15° l'espèce colombienne; 16° l'espèce américaine. En comprenant ainsi plusieurs *races* dans certaines espèces, Desmoulins ne s'explique pas sur la signification qu'il donne à ce mot, ou plutôt il y a lieu de supposer que, pour lui, ces *races* ont une existence primitive distincte, et alors on ne voit plus pourquoi il ne leur a pas donné le nom d'espèce.

Nous arrivons à la remarquable classification de Bérard. Si elle laisse à désirer à de nombreux points de vue, elle renferme déjà en germe des idées fécondes. « Je ne prononcerai encore, dit-il, les mots ni de *race* ni d'espèce, ou, s'ils se rencontrent sous ma plume, je n'entends leur donner, pour le mo-

ment, aucune signification qui préjuge la question de l'unité de l'espèce ou de la multiplicité originaire des types. » Laissant de côté les discussions théoriques, il entre en plein dans l'étude des faits. Que lui importe, pour le moment, la question d'espèce ou de *race?* Il existe des types, c'est un fait indéniable, et ces types il les décrit en débutant par l'extrémité australe de l'Afrique.

1° *Types hottentot* et *boschiman*, aux environs du Cap.

2° *Type éthiopien* (Afrique). On peut ranger sous ce type les Cafres, les Foulhas, Fellans, Fellutahs, les Yolofs, les Mandingues, les Serraires, les Yolas, les Touklors, les Sarracolets, les Abyssins, les Gallas.

3° *Type berbère :* les Guanches, les Kabyles (Atlas).

4° *Type arabe :* les Arabes orientaux, les occidentaux, les Bédouins, les Maures.

5° *Type celtique :* les Gaëls, les Kymris.

6° *Type pélasge.*

7° *Type scythique :* Germains, Slaves Finnois, Turcs.

8° *Type caucasique.*

9° *Type indou.*

10° *Type mongolique.*

11° *Type kourilien* ou *aïnos.*

12° *Type mélanésien ;* trois variétés : la variété négro-océanienne, la variété papoue, la variété australienne.

13° *Type polynésien;* trois variétés : la variété polynésienne, la variété micronésienne, la variété malaise.

14° *Type des Américains du Nord*, Algonquins, Iroquois, etc.

Pour les *races* ando-péruvienne, pampéenne et brasiléo-guaranienne, Bérard ne les rapporte pas à un seul type, mais nous ne pouvons entrer dans les détails de sa classification.

« En anthropologie, dit M. de Quatrefages, l'espèce humaine est l'unité, les *races* en sont les fractions. » On le voit, nous sommes ici en face d'un monogéniste catégorique; aussi commence-t-il par distinguer les *races* en *races* pures ou considérées comme telles et en *races* mixtes, c'est-à-dire celles qui toujours, d'après lui, soit par suite du métissage, soit par suite des actions de milieu, présentent des caractères intermédiaires qui les rattachent à deux ou à plusieurs des précédentes. M. de Quatrefages part donc de l'espèce humaine qu'il appelle souche. La souche se divise en trois troncs : 1° blanc ou caucasique; 2° jaune ou mongolique; 3° nègre ou éthiopique.

Les troncs se divisent en branches, les branches en rameaux, les rameaux en familles, les familles en groupes, les groupes en exemples.

Nous n'irons que jusqu'aux rameaux inclusivement et nous mentionnerons les *races* que M. de Quatrefages considère comme pures.

1° *Tronc nègre* ou *éthiopique*, trois branches : la nigrito-malésienne, qui se subdivise en malaise et mincopie; la branche africaine, qui se subdivise en tarnétane, cafre-guinéenne; la branche saab (Boschimans, Hottentots).

2° *Tronc jaune* ou *mongolique*, deux branches : la mongole ou méridionale, qui se subdivise en sinique et touranienne; la branche ougrienne ou boréale (Ougrien).

3° *Tronc blanc* ou *caucasique*, trois branches : la branche allophyle, qui se subivise en rameaux sabmi, tchoude, caucasien, euscarien; la branche sémitique, qui se subdivise en rameaux sémite et libyen; la branche aryane, qui se subdivise en rameaux slave, germain et celte.

A côté de ces *races*, considérées par l'auteur comme pures, se trouvent placées des *races* appelées mixtes qui, soit dans le nouveau, soit dans l'ancien continent, se rapprochent plus ou moins du tronc jaune. Une autre classification qui, quoique imparfaite, est faite dans un sens très-large, comprend sept espèces et un grand nombre de *races;* c'est la classification de M. Littré. Les sept espèces sont : l'espèce caucasique, la mongole, l'américaine, la polynésienne, la nègre, la mélanésienne ou nègre océanienne, l'australienne.

1° *Espèce caucasique.* Front développé, visage ovale, bouche petite ou moyenne, lèvres minces bien dessinées, incisives verticales, nez long, pommettes peu saillantes, cheveux blonds ou bruns, lisses ou bouclés; barbe généralement fournie, peau blanche ou basanée jusqu'au brun.

Cette espèce se subdivise en onze *races* qui comprennent elles-mêmes plusieurs familles. Ces *races* sont : la caucasique, la celtique (anciens habitants des Gaules, entre le Rhône, la Garonne et la Belgique), la sémitique (Arabes, Juifs), la pélasge (anciens habitants de l'Archipel, de la Sicile et de l'Italie), la saxonne (Scandinaves, Germains, Teutons, Danois, Normands, Cimbres, Goths), la *race* slave (Russes, Polonais), la *race* finnoise (Tchudes, anciens Scythes), la *race* turque, la *race* aïnos ou kourilienne, la *race* persane, la *race* indoue (Himalaya, Indes), teint bronzé.

2° *Espèce mongole.* Pommettes saillantes, visage anguleux, front bas, nez long et élargi à la pointe, narines ouvertes ou nez épaté; yeux moins ouverts et obliques; paupières larges, plissées, cils plus courts; bouche grande, lèvres grosses et arquées; incisives larges, proclives; angle facial de 75° à 80°; mamelles coniques; pieds et mains petits; poils rares à la face et au corps; cheveux gros, rudes et plats; membres gros, charnus et mal dessinés. *Race* indo-sinique : peau jaunâtre ou blanc mat (Cochinchinois, Tonkinois, Chinois, Coréens, Japonais); *race* hyperboréenne (Samoyèdes, Iakoutes, Lapons, que quelques-uns considèrent comme une *race* de l'espèce précédente, voisine des Finnois : peau jaunâtre ou jaune bistre, tous brachycéphales et orthognathes).

3° *Espèce américaine.* Nez arqué, mais non aquilin; peu ou pas de barbe; liotrique; grand développement des fosses nasales; front peu élevé, quelquefois fuyant, d'autres fois bombé; yeux horizontaux, sauf quelques individus chez les Botocudos, presque tous un peu prognathes. Cinq *races :* la *race* américaine du Nord ou colombienne, formant peut-être espèce; peau cuivrée (Peaux-Rouges) ou brunâtre; la *race* brasiléo-guaranienne (Caraïbes, Guaranis, Botocudos, Brésiliens indigènes), peau jaunâtre; la *race* pampéenne (Patagons, Chawnas), peau brun olivâtre; ces deux dernières *races* sont probablement des espèces distinctes; *race* groenlandaise et des Esquimaux, considérée aussi par quelques-uns comme appartenant à la *race* hyperboréenne de la variété mongole par la constitution anatomique; mais pourtant ces hommes sont dolichocéphales prognathes et leur langage est américain.

4° *Espèce polynésienne.* Formes et traits réguliers; liotriques, dolichocéphales prognathes; teint brun ou jaune de pain viennois plus ou moins clair : *race* polynésienne et micronésienne; *race* malaise, peau jaune rhubarbe, brune ou rouge brique; nez un peu épaté; lèvres renversées, un peu grosses.

5° *Espèce nègre.* Front étroit, comprimé aux tempes; vertex aplati; lèvres grosses; prognathisme prononcé; nez aplati, court; angle facial de 60° à 75°; apophyses montantes de la mâchoire supérieure convergentes; os du nez n'atteignant pas le frontal; organes génitaux volumineux; mamelles allongées, piriformes; poils rares; ulotriques; muqueuses violacées; trois *races :* la *race* éthiopienne, la *race* hottentote et boschimane, peau feuille morte ou jaune enfumé; la *race* cafre (Cafres et Foulhas).

Les Nubiens, Abyssins, Berbères et Guanches, tous dolichocéphales orthognathes, n'appartiennent pas à la *race* nègre, mais forment plutôt des *races* à part, voisines de la *race* sémitique.

6° *Espèce mélanésienne* ou *nègre océanienne :* brachycéphales; prognathes dans quelqus *races;* ulotriques; nez épaté; peau très-noire; tête et chevelure volumineuses (Nouvelle-Calédonie, île des Amis, etc.).

7° *Espèce australienne :* dolichocéphales, prognathes, liotriques; peau couleur de suie ou de chocolat; lèvres minces; nez non épaté; membres grêles. Les Papous, qui sont ulotriques brachycéphales, formant peut-être une *race* de l'espèce australienne, sont considérés comme métis des Polynésiens et des Australiens. Les espèces polynésiennes, mélanésiennes sont peu nombreuses en individus. Un fait analogue s'observe dans beaucoup de genres d'animaux dont les espèces peu nombreuses en individus se trouvent, dans tel ou tel milieu, sans mélange ou presque sans mélange avec les autres espèces du même genre.

Cette classification a le grave défaut de diviser le genre humain en espèces et les espèces en *races*. Aussi voit-on telles et telles *races* de la même espèce différer autant entre elles que deux espèces.

De plus l'auteur est obligé de laisser les Guanches, les Berbères, etc., pour ainsi dire de côté.

La classification qui suit est sans contredit de beaucoup supérieure à celle-ci.

En effet, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, laissant de côté le mot espèce, admet des types; il divise ses types en *races*, mais il donne alors au mot *race* un sens bien plus précis. Depuis Blumenbach, dont nous avons cité plus haut la classification, la plupart des anthropologistes avaient admis et décrit trois types : le type caucasique, le type mongolique et le type éthiopique. Ils ramenaient toutes les *races* humaines à ces types principaux. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en a, lui, admis quatre, savoir : les trois ordinairement admis et le type hottentot. Une si grande valeur attribuée à ce dernier type paraîtra, sans nul doute, au premier aspect, exagérée et paradoxale, mais M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a démontré que ce type, qu'on a tantôt considéré comme éthiopique, tantôt comme mongolique, non-seulement s'éloigne de ces derniers par des caractères très-importants, mais que de plus il ne présente pas même les traits par lesquels on a expressément caractérisé d'une part la *race* éthiopique et de l'autre la mongolique. Peut-on, en effet, placer les Hottentots, qui sont basanés et jaunâtres, dans la *race* éthiopique? Peut-on, avec leurs cheveux très-crépus, les placer dans la race mongolique, qu'on a toujours caractérisée par ses cheveux lisses en même temps que par ses pommettes élargies et sa couleur jaunâtre?

C'est par l'extension à l'anthropologie d'un principe incontesté en zoologie et en botanique, *ponderare non numerare*, c'est par son application à la détermination de la valeur taxonomique des divers groupes du genre humain qu'on est conduit à placer le type hottentot à côté des types caucasique, mongolique et éthiopique comme un dernier terme de la série anthropologique, comme le terme inférieur; car ce qui le distingue, c'est précisément la réunion chez lui des caractères qui font, comparés à ceux des caucasiques, l'infériorité des mongoliques et celle des éthiopiques.

C'est dans la conformation générale de la tête, particulièrement dans les rapports du crâne et de la face, qu'il faut chercher les caractères essentiels des types humains et les conditions de leur supériorité ou de leur infériorité relative.

Plus les parties supérieures, le crâne et le cerveau, sont richement développées, plus la *race* s'élève anatomiquement, physiologiquement et, par conséquent, psychologiquement; plus se développent, au contraire, les parties inférieures, c'est-à-dire les organes des sens et les mâchoires, plus le type s'abaisse. C'est chez le caucasique qu'est le maximum du développement cranien ou supérieur; c'est chez le hottentot que se trouve le maximum du développement facial ou inférieur.

Dans le type caucasique, le développement supérieur est si grand, qu'il y a prédominance de la région cranienne et cérébrale. C'est ici que se présente surtout un des traits qui, étant par excellence humains, existent d'autant plus dans le genre humain qu'on s'y élève plus haut, savoir : l'étendue très-grande du front.

Chez les caucasiques, le front est à la fois haut et large, et ce caractère est en quelque sorte, chez eux, la traduction extérieure d'un autre caractère intérieur bien plus important encore : le développement considérable de la partie antérieure et supérieure des hémisphères cérébraux.

Cette prédominance des parties supérieures s'efface dans les autres *races ;* et c'est la face qui à son tour tend à prédominer sur le crâne, mais à des degrés inégaux, moins chez la mongolique, plus chez l'éthiopique, et, fait très-digne d'attention, chez l'une et l'autre par des modifications de deux genres différents. Dans le type mongolique, c'est la région moyenne qui se développe; dans l'éthiopique, c'est la région inférieure. Par suite, dans le premier de ces deux types, le développement se fait en large, et l'agrandissement du diamètre transversal, au niveau des pommettes, en est le trait principal; dans le second, au contraire, le développement se fait en long, par la projection en avant des mâchoires.

Ces caractères étant posés, ceux du type hottentot sont très-faciles à exprimer : ce sont à la fois et combinés entre eux ceux du type mongolique et ceux du type éthiopique; par conséquent, non plus seulement le développement de la région moyenne de la tête, ou, ce qui revient au même, de la portion supérieure, mais celui de l'une et de l'autre en même temps, ou de toute la face. Et de même ce n'est plus le développement ou en large ou en long, mais à la fois en large et en long. D'où la prédominance faciale ou inférieure (sens et mâchoire) aussi prononcée dans ce type que la prédominance cranienne et cérébrale, ou en un mot supérieure, dans la race caucasique. Ces deux types constituent donc les extrêmes du genre humain; et les types mongolique et éthiopique sont, à des points de vue différents, les passages de l'un à l'autre.

Ce qu'on peut exprimer ainsi :

Le type caucasique n'est ni prognathe ni eurygnathe.

Le type mongolique est eurygnathe.

Le type éthiopique est prognathe.

Le type hottentot est à la fois prognathé et eurygnathe.

› Parmi les dispositions organiques qui distinguent les Hottentots, il faut encore mentionner l'aplatissement extrême du nez et la grosseur des lèvres, l'insertion circulaire des cheveux, le développement des nymphes (le tablier) et celui de la région fessière, caractères depuis longtemps connus et, en réalité, plus singuliers qu'importants; et deux autres sur lesquels, au contraire, l'attention n'a été que tout récemment appelée, mais qui sont de beaucoup les plus remarquables : le décroissement graduel des orteils, qui aboutissent tous sensiblement à une ligne droite oblique, comme les tuyaux de la flûte de Pan, et la simplicité, la non-bifurcation des apophyses épineuses des vertèbres cervicales. Ces caractères font assurément des Hottentots la branche anthropologique la plus profondément séparée du tronc commun.

Les quatre types principaux étant déterminés, un second problème se présente aussitôt : quelles *races* humaines viennent se grouper autour de ces types et en occuper l'intervalle? Ces *races* sont au nombre de douze, savoir :

Parmi les hommes à cheveux lisses, la *race* caucasique et l'alleghanienne qui, se rapprochant à beaucoup d'égards de la précédente, est la *race* américaine supérieure, comme la caucasique est la *race* supérieure de l'ancien continent; l'hyperboréenne, la malaise et l'américaine, la mongolique, la paraboréenne, et, comme dernier terme dans cette première série, l'australienne. Toutes ces *races* avaient été déjà admises par un grand nombre d'auteurs, à l'exception de la paraboréenne, composée de peuplades habitant les régions arctiques, comme les Hyperboréens. Cette similitude d'habitat les avait fait confondre avec ces derniers. Mais elles s'en distinguent par des caractères importants, qui sont, pour la plupart, des caractères d'infériorité. Leur face est projetée en avant et en même temps beaucoup plus large en bas que ne l'est la partie supérieure du crâne. En outre, chez les Paraboréens, la tête n'a pas, dans son ensemble, d'avant en arrière, la brièveté caractéristique des Lapons et d'autres peuples hyperboréens, ainsi qu'on peut le vérifier par l'examen des crânes et des moules du Muséum. Parmi les hommes à cheveux crépus insérés angulairement, sont les *races* cafre, éthiopique et mélanienne. Parmi les hommes à cheveux crépus insérés circulairement, on ne connaît que la *race* hottentote. Il est remarquable que les *races* à cheveux crépus appartiennent particulièrement à l'hémisphère austral.

Telle est la classification de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Quoique nous ayons marqué nos préférences pour elle, nous sommes loin, il faut l'avouer, de la considérer comme parfaite. En effet, comme on a pu le voir et comme l'auteur le dit lui-même, c'est plutôt un cadre destiné à être rempli qu'une classification complète. D'ailleurs, à quoi bon le cacherions-nous? non-seulement aucune des classifications que nous venons d'exposer n'est définitive, mais toutes sont très-imparfaites; bien des points y sont incertains et mal connus. En effet, la question des *races* n'est pas soluble par les seules forces de la biologie; les savants qui s'en occupent doivent prendre connaissance des affinités des langues entre les familles humaines. Ces affinités sont une lumière qui, sans pouvoir à elle seule fournir toutes les indications, dirige et assure les procédés de l'anthropologie. Quelques auteurs superficiels, frappés de cette importance du langage, ont prétendu que la science étymologique, la philologie comparée, suffisait à elle seule pour établir une classification des *races* humaines. C'est aller trop loin.

Voici une de ces classifications, que nous donnons plutôt à titre de curiosité qu'à tout autre titre. Elle a été publiée par M. Frédéric Müller dans son *Ethnographie générale*. M. Müller adopte d'abord la classification de Hœckel, qui se règle principalement sur la forme des cheveux. Hœckel divise le genre humain en deux grandes classes, les hommes à cheveux laineux et les hommes à cheveux lisses :

1° *Hommes à cheveux laineux.* Cheveux en forme de touffes : Hottentots, Papous; cheveux en forme de toison : nègres d'Afrique, Cafres.

2° *Hommes à cheveux lisses.* Cheveux roides : Australiens, Hyperboréens ou habitants des régions arctiques, Américains, Malais, Mongols; hommes à cheveux bouclés : Dravidiens, Nubiens, Méditerranéens.

M. Frédéric Müller divise ensuite cette classification en familles, mais en prenant alors le langage pour point de départ et pour critérium. Deux de ces *races* seules, les Cafres et les Malais, correspondent chacune à une famille de langues; peut-être en est-il de même des Papous et des Australiens; mais les matériaux dont on dispose, dit-il, sont encore trop peu nombreux pour que la question puisse être élucidée.

A part ces *races*, toutes les autres sont polyglottes, c'est-à-dire composées de familles parlant des langues radicalement distinctes et réunies uniquement par la ressemblance de leur conformation physique. Ainsi, les Hottentots forment deux familles; les nègres d'Afrique, vingt et une; les Hyperboréens, cinq; les Américains, vingt-six; les Mongols, quatre; les Dravidiens, trois; les Nubiens, deux; les Méditerranéens, quatre : 1° basque; 2° langues du Caucase; 3° langue kamito-sémitique; 4° langues indo-européennes. Sans entrer dans tous les détails de la classification Müller, donnons seulement le classement des peuples de la famille indo-européenne, qui est la nôtre.

1° *Groupe indou.* Ancien indou ou sanscrit, pâli, prâcrit; langues modernes de l'Inde, langues des Siapohs, des Dardus et des Tsiganes (bohémiens).

2° *Groupe iranien.* Ancien perse, pehlvi, parsi, persan, kurde, beloutche, zend, afghan, ossète, arménien.

3° *Groupe celtique.* Gallois, breton, galéique d'Irlande et d'Ecosse.

4° *Groupe italique.* Etrusque, ombrien, latin et langues néo-latines, italien, espagnol, portugais, français, roumanche et roumain.

5° *Groupe thraco-illyrien.* Albanais.

6° *Groupe grec.* Ancien grec, grec moderne.

7° *Groupe letto-slave.* Ancien slave, bulgare serbe, slovène, russe, polabe, tchèque, polonais, ancien prussien, lithuanien, letton.

8° *Groupe germanique.* Langues scandinaves, ancien norrois, suédois, danois; langues germaniques : gothique, haut allemand, bas allemand, anglo-saxon, anglais, frison, néerlandais.

Telle est cette classification, absolument basée sur la philologie comparée. Encore une fois, nous ne nions pas l'énorme rôle que doit jouer la linguistique dans la science anthropologique, mais le langage seul est loin de suffire si l'on veut édifier une bonne classification; trop de caractères sont laissés de côté.

Aurons-nous jamais une classification complète? Il serait prétentieux peut-être de répondre par l'affirmative; toutefois, il est certain que la science anthropologique, à peine née, marche à pas de géant; des hommes très-remarquables, et surtout M. le professeur Broca, cherchent sans relâche, dans la comparaison des caractères anatomiques, des points de repère plus certains, plus scientifiques que ceux de leurs prédécesseurs. Déjà de nombreux tableaux comparatifs ont été publiés qui, sans être des classifications, seront bientôt, croyons-nous, les éléments d'une vaste synthèse.

Ainsi, pour ne parler que des indices céphaliques, Retzius avait, il y a quelques années, publié un tableau comparatif des peuples dolichocéphales et brachycéphales; le voici :

— *Dolichocéphales.* 1° Dolichocéphales orthognathes : Suédois, Norvégiens, Danois, Germains, Scandinaves, Bretons, Irlandais, Français, pour l'Europe; Indous, Géorgiens, en Asie; Nubiens, Abyssins, Berbères, en Afrique; 2° Dolichocéphales prognathes : Chinois, Japonais, pour l'Asie; Australiens, Amboiniens, Sandwichiens, dans la mer du Sud; nègres, Cafres, Hottentots et Coptes, en Afrique; Groenlandais, Esquimaux, Kolonches, Iroquois, Hurons, Ottogamis, etc., dans l'Amérique du Nord; Botocudos, Caraïbes, Guaranches, Aymaras, Huanches, Lyapatagons, pour l'Amérique du Sud.

— *Brachycéphales.* Brachycéphales orthognathes : Lapons, Slaves, Russes, Polonais, Avares, Hongrois, Turcs, Tchoudes ou Finnois, pour l'Europe, etc. Brachycéphales prognathes : il n'en existe ni en Europe ni en Afrique; Tartares, Malais, Mongols, en Asie, etc.

M. le professeur Broca, avec des documents, des vues et des procédés nouveaux, vient de publier un travail fort remarquable sur les indices céphaliques. Il divise les crânes qu'il a mesurés en dolichocéphales vrais, sous-dolichocéphales mésaticéphales, sous-brachycéphales, brachycéphales.

Quand des travaux de ce genre auront été faits sur tous les caractères anatomiques de l'homme; quand les relations ethnologiques et ethnographiques se seront accumulées; quand la linguistique aura fait de nouveaux progrès et quand les documents des âges préhistoriques viendront entièrement dévoiler l'existence des *races* disparues, alors, sans nul doute, une classification nette et féconde s'imposera à tous les esprits. Jusqu'ici, nous n'avons presque toujours considéré que les *races* encore existantes qui peuplent notre globe; personne cependant n'ignore qu'il existe des *races* disparues, et sans doute en très-grand nombre.

On a démontré, en utilisant tour à tour les faits historiques, linguistiques, archéologiques ou anthropologiques, que toutes les terres continentales et un grand nombre d'îles ont été habitées à toutes les époques accessibles à l'investigation scientifique et que, dans toutes les migrations connues, à l'exception de quelques migrations maritimes, le peuple envahisseur a trouvé le sol occupé par des *races* indigènes, des *races* autochthones; or, ces *races* autochthones ont presque toutes disparu; deux seulement existent encore en Europe, la *race* basque et la *race* finnoise. Il est des *races* éteintes depuis un nombre incommensurable d'années, *races* dont les noms sont à jamais perdus; d'autres se sont éteintes dans la période historique et même à des époques toutes récentes; tels sont les Caraïbes des Antilles, les Tasmaniens de l'île de Van-Diémen et beaucoup de nations de l'Amérique du Nord et du Sud; les Espagnols envahisseurs en détruisirent quelques-unes. De nos jours encore, nous voyons certaines *races* s'éteindre visiblement. Dans quelques années, par exemple, il n'existera plus de Néo-Calédoniens.

D'autres *races* ne doivent plus leur salut qu'à des retraites presque inaccessibles aux Européens. Cette incessante disparition des *races* humaines fait qu'il y a dans les sciences anthropologiques des lacunes regrettables. Aussi recherche-t-on avec ardeur les débris humains enfouis dans les couches géologiques; et déjà les documents sont assez considérables pour apporter de nouvelles lumières à la science.

MM. de Quatrefages et Hamy ont entrepris la rédaction d'un important ouvrage : *Crania ethnica*, les *Crânes des races humaines décrits et figurés d'après les collections du Muséum d'histoire naturelle, de la Société d'anthropologie de Paris et des principales collections de la France et de l'étranger.* Les premières livraisons ont déjà paru. Il y a une douzaine d'années, le livre qu'ils publient aujourd'hui n'eût pu décrire que les *races* contemporaines; il n'en est plus de même aujourd'hui : les *races* préhistoriques et les *races* fossiles doivent tenir, dans la description du *Crania ethnica*, une place qu'il leur eût été impossible de remplir alors, et fournir des éléments de classification et peut-être même de filiation qui manquaient à leurs devanciers. « Nous croyons, disent les auteurs, qu'il est désormais impossible d'aborder le problème des origines européennes sans tenir compte de ces hommes qui, dans notre propre patrie, furent les contemporains des éléphants et des rennes; ces hommes n'ont pu disparaître en totalité et leurs descendants vivent certainement encore au milieu de nous. »

On voit que MM. de Quatrefages et Hamy se proposent de décrire et figurer les *races* humaines les plus anciennes et d'arriver aux *races* modernes en passant par toute la série chronologique des découvertes récentes et en rapprochant les éléments épars, les fragments osseux que nous livrent les dépôts quaternaires, les cavernes et les grottes.

L'époque géologique tertiaire ne nous a pas encore fourni de documents bien certains. Aucune pièce osseuse, sauf peut-être une mâchoire trouvée à Savone par M. Snel, et sur l'authenticité de laquelle MM. de Quatrefages et Hamy ne se prononcent pas, ne nous renseigne exactement sur la faune humaine de cette époque; il est pourtant bien certain que des *races* humaines peuplaient alors notre planète; leur existence est établie par les silex et les os incisés de Saint-Priest, du val d'Arno, etc.

Quant à la période quaternaire, les auteurs reconnaissent l'existence de trois *races* quaternaires au moins, associées à des débris d'animaux aujourd'hui disparus, le mammouth, le rhinocéros, etc.

A la première de ces *races*, la *race* de Canstad, sont rattachés le crâne de Canstad, près de Stuttgard, découvert en 1700; le crâne d'Eguisheim (Bas-Rhin), celui de Brux (Bohême), celui de Néanderthal (Prusse rhénane), tous masculins, et enfin ceux de Stœngenœs, de l'Olmo et de Clichy; ces crânes, qui constituent les éléments fondamentaux de la craniologie quaternaire, offrent des caractères manifestes d'affinité; si l'on superpose leurs contours, on voit qu'ils ne diffèrent que fort legèrement et sur les mêmes points, tandis que, sur la plus grande partie de leur circonférence, ils se confondent (toujours d'après MM. de Quatrefages et Hamy); les crânes féminins surtout offrent des profils presque rigoureusement identiques. Aussi les auteurs ont-ils constitué la *race* de Canstad. Cette *race* fossile aurait encore parmi nous des représentants, qui reparaissent çà et là, par voie d'atavisme, sur une vaste étendue de l'ancien monde; elle se caractérise par l'élongation du crâne, la longueur et l'aplatissement du frontal, ce qui en fait un crâne dolicho-platycéphale, le développement considérable des arcades sourcilières, le volume des sinus frontaux, la pauvreté des empreintes des circonvolutions cérébrales, etc., en un mot tous les caractères distinctifs du célèbre crâne de Néanderthal, que chacun a pu voir figuré ou moulé.

Le fait que des ossements fossiles aient offert en assez grand nombre des caractères de même genre nous laisse peu de doute que les *races* quaternaires les plus anciennes en étaient essentiellement composées.

Le deuxième type des *races* quaternaires est décrit par MM. de Quatrefages et Hamy sous le nom de *Cromagnon*, emprunté à celui d'une caverne découverte en 1868, par M. Louis Lartet, sur les bords de la Vezère. Disons en passant que le nom de Lartet appartient à deux anthropologistes distingués. Les auteurs rapprochent les crânes de Cromagnon des crânes trouvés dans les cavernes d'Engis et d'Engikoul par M. Schmerling, ainsi que des crânes de Bruniquel, de Grenelle, de Laugerie, de Solutré et de Menton.

Tous ces ossements semblent appartenir à une période intermédiaire à l'âge du mammouth fossile, qui caractérise la *race* de Canstad, et à l'âge du renne.

Il s'agit encore ici de crânes dolichocéphales, mais d'une dolichocéphalie bien différente de la précédente. D'ailleurs, nos lecteurs trouveront dans le *Crania ethnica* des renseignements très-complets sur cette *race*, ainsi que sur la *race* post-glaciaire, de l'âge du renne.

Evidemment, cette classification des *races* fossiles est loin d'être définitive; ce serait d'ailleurs être trop exigeant que de demander davantage. Les auteurs ont très-bien utilisé tous les matériaux qu'il leur a été possible de rassembler; nous devons donc les féliciter vivement de leur tentative, qui fait honneur à notre pays. D'un autre côté, M. le professeur Broca et d'autres anthropologistes ont publié toute une série de mémoires très-intéressants sur les divers crânes fossiles que renferment nos collections. S'ils n'ont pas encore classé ces *races* fossiles, c'est qu'ils n'ont pas jugé, croyons-nous, le moment opportun et qu'ils attendent que des découvertes nouvelles de débris fossiles viennent élargir l'horizon scientifique. Pourtant, M. le professeur Broca a publié dans la *Revue scientifique* du 16 novembre 1872 une conférence très-importante sur les Troglodytes de la Vezère. Nous renvoyons nos lecteurs à cet article précieux, qui est l'histoire abrégée, il est vrai, mais complète de l'homme fossile qui nous a précédés il y a des milliers et des milliers d'années sur ce sol. « Car, dit l'auteur, ce n'est ni par années, ni par siècles, ni par milliers d'années qu'on peut mesurer ces périodes immenses qu'on appelle une époque géologique; mais on peut déterminer l'ordre suivant lequel se sont succédé les époques géologiques et les périodes dont chacune d'elles se compose. Ce sont là les dates de l'histoire de la planète et les éléments de ce qu'Edouard Lartet a appelé la chronologie paléontologique. » Où est l'autorité de la Bible, cette autorité qui fit brûler tant d'hommes remarquables? Où sont les pauvres six mille ans de la création humaine et ce bon couple primordial qui mangeait des pommes au paradis terrestre? Toutes ces fables dangereuses se sont écroulées devant les preuves incontestables de la science.

Et, maintenant que nous avons parcouru, hélas! trop brièvement, les diverses classifications des *races* humaines, qu'il nous soit permis de résumer notre opinion sur la question que nous venons de traiter :

1° L'homme est un animal de l'ordre des primates.

2° Il y a plus de différence entre certaines *races* sauvages et certaines *races* civilisées qu'entre ces *races* sauvages et les anthropoïdes.

3° L'unité de *race*, le couple unique et primordial, est une absurdité inventée pour soutenir l'autorité de la Bible.

4° Non-seulement il existe en ce moment, peuplant notre globe, des espèces très-multiples et très-diverses; mais, de plus, il est aujourd'hui certain qu'un nombre très-considérable de *races*, dont on retrouve encore çà et là par atavisme des représentants, ont complétement disparu.

5° Chaque pays a sa faune comme il a sa flore; il existe donc des *races* autochthones dont la plupart ont disparu ou tendent à disparaître.

6° L'anthropologie, ce mot étant pris dans sa plus large acception, peut seule donner une classification des *races* humaines.

— Hist. natur. Le mot *race* est d'un usage beaucoup plus général en zoologie qu'en botanique. Quant à la définition même du mot *race*, elle est assez confuse et souvent très-différente, selon les auteurs. La *race* est une variété douée de la propriété de se perpétuer par la génération. Lorsque, sous l'influence de circonstances particulières, les espèces se trouvent modifiées, tout en conservant les caractères fondamentaux du type spécifique, elles constituent des variétés individuelles, souvent dues à la nourriture, au climat, à la domesticité ou à la culture et se manifestant dans la forme, le développement général, la finesse ou l'épaisseur du poil chez les animaux; la couleur, la disparition des organes principaux de la reproduction et leur remplacement par des enveloppes florales chez les plantes. La *race* est une variété qui, sous l'influence de certaines circonstances, se perpétue par la génération, mais sans constituer en aucun cas un type d'organisation réellement distinct.

Il est souvent difficile de distinguer les *races* des espèces. Elles peuvent être considérées comme des sous-types et renfermer un nombre plus ou moins considérable de formes secondaires ou de sous-variétés; de même qu'une espèce peut comprendre un nombre plus ou moins grand de *races* particulières; ainsi les *races* de pois, haricots, laitues, etc., contiennent chacune diverses sous-races, qui elles-mêmes comprennent un certain nombre de variétés.

Tout ce qui précède peut également s'appliquer aux *races* animales. Dans un cas comme dans l'autre, la *race* prend sa source dans une variété accidentelle de l'espèce, perpétuée par la génération dans les descendants. Il suit de là que, si les subdivisions d'une même espèce peuvent être le produit du hasard dans l'état de nature, elles sont plus souvent le fruit de la culture et des soins spéciaux. Le plus grand nombre des *races* existent chez les animaux domestiques directement soumis à l'influence de l'homme. « On est toujours sûr de former des *races*, a dit Frédéric Cuvier, lorsqu'on prend le soin d'accoupler constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire le caractère de ces *races*. Après quelques générations, ces caractères, produits d'abord accidentellement, se seront si fortement enracinés qu'ils ne pourront plus être détruits que par le concours de circonstances très-puissantes; et les qualités intellectuelles s'affermissent ainsi, comme les qualités physiques; seulement, comme il dépend de nous de développer les premières, jusqu'à un certain point, par l'éducation, et non pas les secondes, nous sommes pour ainsi dire absolument les maîtres de créer des *races* en modifiant l'intelligence. C'est ainsi que les chiens se sont formés pour la chasse par une éducation dont les effets se propagent, mais qui a besoin d'être entretenue pour qu'ils ne dégénèrent pas. »

Nous devons ajouter ici, bien que Frédéric Cuvier ait semblé croire le contraire, que le pouvoir de l'homme s'exerce aussi bien sur le physique des animaux domestiques que sur leur intelligence. Depuis Bakewel, il n'est plus permis de dire que l'homme ne domine pas sur le physique des espèces. Aujourd'hui, tout éleveur sait parfaitement qu'il est en son pouvoir de déterminer, chez les espèces domestiques, les particularités qu'il recherche, comme de les fixer ensuite par la génération, de manière à créer une *race* nouvelle. Parmi les nombreux types qui existent aujourd'hui, quelques-uns doivent, à la vérité, leur origine au hasard, qui se fait ainsi le collaborateur de l'homme; mais la plupart doivent à la volonté persévérante des éleveurs non-seulement leur constitution, mais encore leur origine.

Après avoir dit ce qu'est la *race* en général, il est important de bien définir quels peuvent être ses caractères essentiels. Les animaux des différents types appartenant à une même espèce peuvent présenter des variations très-sensibles quant aux dimensions, aux formes, aux qualités, aux dispositions, aux aptitudes. Cependant l'espèce est une, parce que, à travers les diverses modifications qu'elle subit, on distingue toujours les traits primordiaux et dominants qui la constituent. De même, la *race* est souvent multiple par les nuances diverses qu'elle présente, mais elle ne cesse pas d'être une tant que les caractères qui lui ont donné naissance restent dominants. Les zootechniciens de l'école moderne discutent depuis longtemps sur la question de savoir si les types nouvellement créés méritent le nom de *races* ou s'ils sont simplement des variétés du type dont ils dérivent. Les uns et les autres ont parfois poussé les choses à l'extrême. Pour ceux-ci, toute famille née d'hier était une *race*, et l'on a vu ainsi apparaître à chaque concours des noms nouveaux, usurpant un titre qui ne leur appartenait pas. On a de la sorte porté dans la zootechnie un désordre aussi préjudiciable aux éleveurs qu'à la science elle-même. D'autres, au contraire, prenaient le parti de nier la possibilité de former des *races* nouvelles et ils n'accordaient le titre, ailleurs si imprudemment prodigué, de *race* qu'à d'anciennes familles dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Entre ces opinions extrêmes, la vérité doit se trouver. Qu'est-ce, en effet, qui constitue la *race?* C'est la fixité de certaines formes, de certains caractères, de certaines aptitudes. Du moment que ces formes, ces caractères, ces aptitudes, en possession d'une véritable stabilité, ont une importance telle qu'ils dénaturent tout à fait le type ou les types dont ils dérivent et donnent un type absolument différent, ayant un caractère propre, constant et bien défini, une *race* nouvelle existe. Il n'est pas possible de le nier.

Comme toutes choses en ce monde, les *races* naissent, grandissent, prospèrent et s'éteignent ou se transforment tour à tour. Leur existence est intimement liée à leur utilité. Si elles ne répondent plus aux besoins du moment, elles perdent bientôt leur valeur et leur existence. Mais il n'en est ainsi que dans les pays où l'agriculture est florissante. Dans les pays pauvres, où les *races* sont le produit forcé du sol ou du climat, elles durent quelquefois plus longtemps; on les retrouve encore, sinon florissantes, au moins très-vivaces, après que leur insuffisance a été démontrée. Néanmoins, dès cette époque, leurs jours sont comptés et, pour peu que les circonstances le permettent, nous les verrons successivement disparaître. L'homme redeviendra le maître; il modifiera ou arrangera à son gré les influences auxquelles obéissent les corps organisés.

Dans l'état actuel de l'agriculture chez la plupart des nations civilisées, les *races* ont besoin, pour se former, croître et durer, du secours continuel de l'homme. Après les avoir fait naître par la sélection et la reproduction consanguine, il les fixe, c'est-à-dire qu'il leur donne le pouvoir de conserver indéfiniment les caractères acquis. Mais cette stabilité n'est pas absolue. Celui qui l'a créée peut la faire cesser jusqu'à un certain point en développant des caractères tout différents. Bien plus, livrée à elle-même et privée, pour une cause ou pour une autre, des soins spéciaux et des conditions culturales qui ont présidé à son développement, la *race* s'affaisse et laisse s'en aller une à une les propriétés qui la distinguaient. La destruction marche d'autant plus vite que la *race* était plus jeune et que son type s'éloignait davantage de celui de l'espèce considérée à l'état sauvage.

Le nombre des *races* qui peuvent provenir d'une même espèce est indéfini. De plus, ces *races* primaires, sorties immédiatement de l'espèce commune, sont à leur tour susceptibles d'éprouver des modifications qui peuvent devenir transmissibles par génération; de là naissent des *races* secondaires, et le même phénomène peut se répéter indéfiniment. Toutes ces *races* peuvent se former dans des conditions fort différentes, mais qui se ramènent à trois principales : ou bien les types sont restés sauvages, et alors les modifications héréditaires sont dues uniquement aux agents naturels; ou bien ces types sont domestiqués ou cultivés, et les *races* se forment sous l'influence de l'homme; ou bien enfin, après avoir passé un temps plus ou moins long en domesticité, ils reviennent à l'état sauvage et se modifient de nouveau. On a ainsi, dans le premier cas, les *races naturelles* ou *sauvages;* dans le second, les *races artificielles*, *domestiques* ou *cultivées;* enfin, dans le troisième, les *races libres* ou *marronnes*.

Dans tous les cas, les *races* se forment surtout sous l'influence du *milieu*, en entendant par ce mot l'ensemble des conditions ou des influences quelconques qui peuvent agir sur les êtres organisés. « Ainsi compris, dit M. de Quatrefages, le *milieu* est quelque chose de très-complexe sans doute, et il arrive souvent que nous ne pouvons en distinguer tous les éléments. Souvent aussi l'action que ceux-ci exercent est tellement indirecte que, même lorsque nous sommes certains de

leur existence, nous méconnaissons leur influence et que les relations de cause à effet nous échappent. Enfin, tous les éléments du milieu agissant à la fois, leur action se traduit nécessairement par une résultante très-composée, et il est presque toujours impossible d'attribuer à chacun la part exacte qui lui revient dans l'effet total. Ce n'est guère que lorsque l'un de ces éléments prédomine d'une manière marquée qu'on peut remonter jusqu'à lui. Il est alors possible parfois d'interpréter les phénomènes en s'appuyant sur les lois de la physiologie et de rattacher les effets aux causes. Ces lois font comprendre, par exemple, pourquoi le pelage des animaux devient plus fourni dans les pays froids, plus rare dans les pays chauds. »

Si certains faits sont encore inexpliqués, on ne saurait pour cela nier l'influence du milieu, son mode général d'action et ses effets en ce qui concerne la formation des *races*. On comprend, en effet, que, cette action venant s'ajouter, s'accumuler pour ainsi dire à chaque génération nouvelle, il en résulte qu'une modification, d'abord individuelle et passagère, devient fixe, stable et susceptible de se transmettre des parents aux enfants. On voit souvent, en zoologie comme en botanique, deux espèces très-distinctes rattachées entre elles par de nombreux intermédiaires qui établissent une transition insensible de l'une à l'autre et dont la plupart sont dus à l'action du climat, à la nature ou à la richesse du sol, en un mot au milieu.

Les *races* domestiques sont dues à la transmission héréditaire d'altérations, de dégénérescences, de modifications, qui déguisent le type primitif, souvent à un tel point qu'il en devient méconnaissable. Les plantes cultivées au point de vue de l'utilité ou de l'agrément sont très-nombreuses, et très-nombreuses aussi sont les *races* issues de quelques-unes d'entre elles ; on ne saurait, toutefois, donner ce nom à la plupart des variétés que présentent certaines espèces, telles que les poiriers, les pommiers, les rosiers, les vignes, etc., mais seulement à celles dont les caractères se transmettent franchement par la voie du semis. On sait combien le chou sauvage a produit de *races* distinctes, lesquelles ont donné des *races* secondaires; toutes ensemble peuvent être évaluées à une centaine.

Le nombre des espèces et des *races*, si considérable dans les plantes cultivées, est beaucoup moindre chez les animaux domestiques; néanmoins, on trouve des faits remarquables à citer. Le dindon, suivant la remarque d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, est un exemple qui montre comment les *races* naissent à côté de l'homme, sans qu'il s'en mêle pour ainsi dire et à son insu, par le seul fait des conditions diverses qu'il crée autour de lui. Que sera-ce donc quand il voudra y ajouter son action directe? Alors les *races* se modifient, se multiplient tellement qu'il devient très-difficile de remonter au type primitif et qu'on trouve des *races* tellement éloignées les unes des autres, qu'elles répugnent presque autant à s'accoupler ensemble que des espèces bien distinctes; tels sont la levrette et le barbet. Cette observation pourrait aussi s'appliquer à certaines plantes, telles que le froment. Ainsi l'influence de l'homme explique à elle seule des écarts assez grands pour éloigner certaines *races* de toutes les espèces connues et en faire des êtres exceptionnels, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse des croisements.

Les *races libres* ou *marronnes* ont été fort peu étudiées. On a bien rarement fait des expériences directes sur ce sujet, et ce n'est guère que par l'effet du hasard qu'elles ont pu se produire. Quelques animaux domestiques échappés ou lâchés, quelques végétaux cultivés dont les graines ont été disséminées par des causes diverses ont produit, en revenant à l'état sauvage ou spontané, des *races* nouvelles. En général, celles-ci perdent quelques-uns des caractères qu'elles devaient à l'influence de l'homme et se rapprochent du type primitif. C'est ce qui est arrivé pour les chevaux des steppes et des pampas, pour les pigeons échappés et redevenus des bisets; la carotte et le navet, abandonnés à eux-mêmes, reprennent leur forme grêle; les fleurs doubles redeviennent simples; les fruits perdent de leurs qualités. En un mot, ici encore le milieu exerce une action incontestable.

— **Allus. littér. Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...**, Vers de Berchoux, qui sert de complément à cet autre vers :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

dans l'unique *Élégie* que composa le chantre aimable de la *Gastronomie*. On connaît trop la sanglante célébrité des Atrides et l'abus qu'en ont fait les tragiques pour qu'il nous soit besoin de commenter ce vers. Dans l'application, il désigne une succession d'hommes appartenant à la même famille et qui se distinguent par des succès du même genre. C'est dans ce sens qu'un ancien proviseur de Louis-le-Grand, qui voyait depuis cinq ou six années les premiers prix du concours général remportés par les frères Taillandier, du lycée Charlemagne, s'écria un jour comiquement :

Race de Taillandier, qui ne finis jamais...

RACÉMATE s. m. (ra-sé-ma-te — du lat. *racemus*, grappe de raisin). Sel produit par la combinaison de l'acide racémique avec une base.

— **Encycl.** V. RACÉMIQUE.

RACÈME s. m. (ra-sè-me — lat. *racemus*, grappe; du gr. *rax*, grain de raisin). Bot. Nom scientifique de la grappe. ‖ Peu usité.

RACÉMEUX, EUSE adj. (ra-sé-meu, eu-ze — lat. *racemosus;* de *racemus*, grappe). Bot. Qui a les fleurs disposées en grappes.

RACÉMIDE s. f. (ra-sé-mi-de — du lat. *racemus*, grappe, et du gr. *eidos*, aspect). Acal. Genre d'acalèphes, formé aux dépens des physsophores, et dont l'espèce type habite la Méditerranée.

RACÉMIFÈRE adj. (ra-sé-mi-fè-re — du lat. *racemus*, grappe; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs en grappes.

RACÉMIFLORE adj. (ra-sé-mi-flo-re — du lat. *racemus*, grappe; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont en grappes.

RACÉMIFORME adj. (ra-sé-mi-for-me — du lat. *racemus*, grappe, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à une grappe : *Thyrse* RACÉMIFORME.

RACÉMIQUE adj. (ra-sé-mi-ke — du lat. *racemus*, grappe de raisin). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide tartrique, dont il se distingue surtout par ses propriétés optiques et par sa cristallisation; se dit aussi des éthers dérivés de cet acide. ‖ *Camphre racémique*, Camphre composé par parties égales de camphre ordinaire et de camphre de matricaire.

— **Encycl.** L'acide *racémique*

$$C^4H^6O^6 = \left.\begin{matrix}(C^4H^2O^2)^{IV}\\ H^4\end{matrix}\right\} O^4$$

est un acide de même composition que l'acide tartrique, dont il se distingue surtout par ses propriétés optiques et sa forme cristalline. L'acide tartrique est, en effet, hémièdre, tandis que l'acide *racémique* ne présente pas d'hémiédrie dans ses cristaux. En outre, l'acide tartrique incline à droite le plan de polarisation de la lumière, tandis que l'acide *racémique* est inactif et peut, dans certaines conditions, se dédoubler en deux acides tartriques, l'un lévogyre, l'autre dextrogyre, qui se compensent. Il existe aussi une autre modification de l'acide tartrique également inactive, mais que l'on distingue de l'acide *racémique* en ce qu'elle ne peut pas être dédoublée en deux acides actifs, en ce que, en un mot, elle est essentiellement inactive, et non point inactive par compensation.

L'acide *racémique* existe tout formé dans certains tartres, et a été découvert, en 1822, par Kestern, manufacturier de Thann, dans les Vosges, qui l'obtint en grande quantité au moyen des tartres des récoltes de 1822, de 1823 et de 1824. Depuis lors, Kestner et d'autres chimistes l'ont rencontré dans les tartres bruts d'Autriche, de Hongrie, de Saintonge et principalement d'Italie. Mais jamais on ne l'y trouve en proportion aussi grande que dans les substances dont il a été extrait pour la première fois en 1822, en 1823 et en 1824.

L'acide *racémique* se produit artificiellement dans un certain nombre de réactions : 1° il se forme par la combinaison directe de l'acide lévotartrique et de l'acide dextrotartrique; 2° il prend naissance par l'action de la chaleur sur l'éther tartrique ou sur le tartrate droit ou gauche de quinine ou de cinchonine; 3° il se forme encore lorsqu'on chauffe à 200° l'acide tartrique inactif ou qu'on fait bouillir ce dernier avec de l'acide chlorhydrique; 4° enfin le sucre de canne et quelques autres hydrates de carbone, tels que la mannite, la dulcite, la sorbine, l'acide mucique, l'acide saccharique, fournissent, lorsqu'on les oxyde par l'acide azotique, de l'acide *racémique*, tantôt seul, tantôt mélangé d'acide tartrique. Cette dernière observation confirme l'idée émise par Liebig et par Heintz et d'après laquelle la production de l'acide tartrique, par l'oxydation des sucres et matières analogues, serait précédée par celle de l'acide saccharique, tandis que la formation de l'acide *racémique* serait précédée par celle de l'acide mucique. 5° Il se produit de l'acide paratartrique lorsqu'on fait bouillir le dibromosuccinate d'argent avec de l'eau :

$$\underset{\text{Dibromosuccinate d'argent.}}{C^4H^2Ag^2Br^2O^4} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Bromure d'argent.}}{2AgBr} + \underset{\text{Acide racémique.}}{C^4H^6O^6}$$

6° Löwig a obtenu l'acide *racémique* en faisant chauffer une solution aqueuse d'acide désoxalique, ou racémocarbonique, ou bien encore une solution étendue de son éther éthylique légèrement acidulée par de l'acide sulfurique. Il enfermait ce mélange dans un tube scellé et maintenait la température à 100° pendant un temps considérable :

$$\underset{\text{Acide désoxalique.}}{C^5H^6O^8} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Acide racémique.}}{C^4H^6O^6}$$

Toutefois, l'acide obtenu par ces deux dernières méthodes n'a point encore été dédoublé en acides tartriques droit et gauche. Par suite, il est possible que l'on ait là plutôt affaire à de l'acide tartrique actif qu'à de l'acide *racémique*. On a également observé d'ailleurs que le sel de chaux de l'acide obtenu par le moyen du dibromosuccinate d'argent diffère sous quelques aspects de celui qu'on prépare au moyen de l'acide naturel.

L'acide *racémique* est souvent encore désigné sous le nom d'acide paratartrique et quelquefois, mais plus rarement, sous le nom d'acide uvique.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen du tartre brut.* Lorsqu'on raffine le tartre, le racémate de potassium s'accumule dans les eaux mères; ces liqueurs étant traitées par de la craie fournissent un racémate de calcium insoluble que l'on recueille, qu'on lave et qu'on décompose enfin par l'acide sulfurique étendu. On obtient ainsi un liquide acide qui fournit, lorsqu'on le concentre, des cristaux d'acide *racémique* et des cristaux d'acide tartrique. Dans la plupart des cas, l'acide tartrique forme même la portion la plus abondante du produit; il se présente en larges cristaux transparents, séparés entre eux par de petites aiguilles blanches et opaques d'acide *racémique*. On sépare mécaniquement ces aiguilles au moyen d'une petite pince, on les redissout dans l'eau et l'on abandonne la liqueur à l'évaporation spontanée. On obtient ainsi l'acide *racémique* en gros cristaux.

2° *Au moyen du tartrate de cinchonine.* Lorsqu'on soumet à une température graduellement croissante soit le tartrate droit, soit le tartrate gauche de cinchonine, ce sel se transforme d'abord en tartrate de cinchonicine; si l'on continue l'action de la chaleur, la cinchonicine perd de l'eau et se convertit en cinchonidine. En même temps, l'acide tartrique éprouve lui-même une modification et, si l'on a soin de maintenir pendant six heures environ une température de 70°, il se transforme partiellement en acide *racémique*. Pour extraire cet acide de la masse résineuse noire qui reste comme résidu, on épuise celle-ci par l'eau bouillante, on filtre, on précipite le liquide filtré par le chlorure de calcium et l'on termine l'opération en traitant le sel de calcium de la même manière que dans l'opération précédente.

Dans ce mode de préparation, une portion de l'acide *racémique* se détruit à son tour et se transforme en acide tartrique inactif. Si, lorsqu'on traite la solution par le chlorure de calcium, on filtre d'une manière immédiate, le tartrate de chaux inactif, qui est plus soluble, reste en dissolution et se sépare au bout de vingt-quatre heures seulement, tout à fait exempt d'acide *racémique*. En décomposant ce dernier sel par l'acide sulfurique comme ci-dessus et en évaporant la liqueur acide, on obtient l'acide tartrique inactif en cristaux.

Dessaignes, d'un autre côté, a découvert, en 1865, que l'acide tartrique inactif se convertit partiellement en acide *racémique* sous l'influence de la chaleur, bien que, dans les mêmes conditions, les racémates de certains alcaloïdes subissent une transformation inverse. Si l'on chauffe à 200° dans une cornue de l'acide tartrique inactif préalablement bien desséché, jusqu'à ce que le tiers environ ait passé à la distillation sous la forme de produits volatils, ces derniers produits sont surtout constitués par de l'acide pyroracémique, tandis que le résidu de la cornue est formé par un mélange d'acide tartrique inactif resté inaltéré et d'acide *racémique*. En dissolvant dans l'eau ce résidu et neutralisant à moitié la liqueur par de l'ammoniaque, on obtient d'abord des cristaux de racématacide d'ammonium, tandis que le sel de l'acide inactif, qui est beaucoup plus soluble et qui constitue à peu près les deux tiers du produit, reste dans les eaux mères. Enfin on parvient encore à transformer l'acide tartrique inactif en acide *racémique* en le faisant bouillir avec de l'acide chlorhydrique.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *racémique* forme des cristaux qui renferment 1 molécule d'eau et qui appartiennent au système triclinique. Ces cristaux ont une densité de 1,690; ils sont efflorescents lorsqu'on les expose à l'air et perdent à 100° la totalité de leur eau de cristallisation. Ils se dissolvent dans 5,7 parties d'eau à 15°, et dans 48 parties d'alcool froid d'une densité de 0,809. Sous ce rapport, l'acide *racémique* diffère considérablement de l'acide tartrique, lequel forme des cristaux monocliniques anhydres beaucoup plus solubles dans l'eau que ceux de l'acide *racémique*.

Sous l'influence des réactifs, l'acide *racémique* se comporte le plus souvent comme l'acide tartrique. Son sel de chaux est cependant moins soluble que celui de ce dernier acide, ce qui permet à l'acide *racémique* de précipiter les solutions de gypse que l'acide tartrique ne précipite pas. Le racémate de calcium refuse également de se dissoudre dans l'acide acétique, tandis que le tartrate de calcium s'y dissout. Lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à une solution chlorhydrique de racémate de calcium, il se forme en moins de quelques secondes un précipité cristallin. Avec le tartrate, au contraire, cette précipitation exige plusieurs heures.

Lorsqu'à une solution neutre de racémate d'ammonium on ajoute une décoction de levûre de bière ou un autre corps albumineux, tel qu'un extrait végétal ou un liquide animal, et qu'on expose le tout à la température de 30°, une fermentation a lieu. L'effet de cette fermentation est de détruire complétement l'acide tartrique droit que l'acide *racémique* renferme et de laisser l'acide tartrique gauche complétement inaltéré. La même transformation se produit encore lorsqu'on fait fermenter le racémate acide d'ammonium par l'action du *penicillium glaucum*. Elle fournit un moyen facile de préparer l'acide tartrique gauche au moyen de l'acide *racémique*.

— III. RACÉMATES. L'acide *racémique* est tétratomique et bibasique comme l'acide tartrique. Il en résulte que ceux de ses sels qui renferment des métaux monoatomiques ont pour formules générales :

$$(C^2H^2)^{IV}\left\{\begin{matrix}CO,OH\\ CO,OM'\\ OH\\ OH\end{matrix}\right.$$

Sels acides.

$$(C^2H^2)^{IV}\left\{\begin{matrix}CO,OM'\\ CO,OM''\\ OH\\ OH\end{matrix}\right.$$

Sels neutres.

La formule générale des racémates neutres d'acides bibasiques est

$$(C^2H^2)^{IV}\left\{\begin{matrix}\left.\begin{matrix}CO,O\\ CO,O\end{matrix}\right\} M''.\\ OH\\ OH\end{matrix}\right.$$

Les racémates sont excessivement semblables aux tartrates, mais leurs formes cristallines sont souvent holoèdres et leurs solutions n'exercent pas d'action sur la lumière polarisée, tandis que les tartrates sont hémièdres et dévient le plan de polarisation de la lumière. On observe donc entre les sels des acides *racémique* et tartrique les mêmes différences qu'entre les acides libres. La plupart des racémates ont été analysés par Frésénius.

— *Racémates d'ammonium.* Le sel neutre $C^4H^4(AzH^4)^2O^6$ peut être obtenu par l'évaporation spontanée d'une solution de l'acide neutralisé par l'ammoniaque. Il cristallise en prismes rhombiques. Exposés à l'air, ces cristaux deviennent opaques en perdant de l'ammoniaque; ils sont très-solubles dans l'eau et presque insolubles dans l'alcool. Le sel acide $C^4H^5(AzH^4)O^6$ est une poudre cristalline qui se précipite lorsqu'on sature une partie d'acide *racémique* par l'ammoniaque et qu'on ajoute à la liqueur une quantité d'acide *racémique* égale à celle qu'elle contient déjà. Il se dissout dans 100 parties d'eau à 20° et dans une quantité beaucoup plus faible d'eau bouillante. Il rougit le tournesol. L'alcool ne le dissout pas. Ces solutions aqueuses, par un refroidissement lent, l'abandonnent en prismes monocliniques. Nous avons déjà dit plus haut comment ce sel se décompose par la fermentation.

— *Racémates de potassium.* Le sel neutre $C^4H^4K^2O^6,2H^2O$ cristallise par une évaporation lente en tables à six côtés, qui appartiennent au système trimétrique. Il se dissout dans 0,97 d'eau à 25°, et il est presque insoluble dans l'alcool. À 100°, il perd la totalité de son eau de cristallisation. Lorsqu'on ajoute un acide minéral ou de l'acide *racémique* à sa solution, il se précipite du racémate acide. Le sel acide, obtenu comme le sel d'ammonium correspondant, forme des cristaux qui se dissolvent dans 189 parties d'eau à 19°, dans 139 parties d'eau à 25° et dans 14,3 parties d'eau bouillante. Il est insoluble dans l'alcool, mais se dissout facilement dans les acides minéraux.

On obtient un racémate double de potassium et d'ammonium $C^4H^4K(AzH^4)O^6$ en saturant une solution bouillante de racémate acide de potassium par de l'ammoniaque et en faisant évaporer la liqueur. Ce sel cristallise en prismes rhombiques aciculaires, striés longitudinalement.

Il se forme aussi un racémoborate de potassium lorsqu'on évapore à 100° de l'eau tenant en dissolution 1 molécule d'acide borique pour 2 molécules de racémate acide de potassium. Il forme une masse blanche acide, friable, presque toujours cristalline, très-soluble, mais non déliquescente. On obtient des produits semblables en remplaçant l'acide borique par le borax et le racémate de potassium par le racémate de sodium.

— *Racémate de sodium.* Le sel neutre

$$C^4H^4Na^2O^6$$

cristallise facilement en prismes rhombiques anhydres, solubles à 25° dans 2,63 parties d'eau et insolubles dans l'alcool. Le sel acide se précipite lorsqu'on ajoute de l'alcool à sa solution aqueuse préparée par l'addition au sel neutre d'une quantité d'acide égale à celle qu'il renferme déjà. Sa formule est

$$C^4H^5NaO^6,H^2O.$$

Recristallisé dans l'eau, il forme des prismes monocliniques dont les faces sont striées; sa saveur est acide, mais agréable; il se dissout à 19° dans 11,3 parties d'eau; l'eau bouillante le dissout beaucoup plus; l'alcool ne le dissout pas. Il perd son eau de cristallisation à 100°.

Les racémates sodico-potassique et sodico-ammonique n'existent qu'en solution. Lorsqu'on cherche à les faire cristalliser, ils se dédoublent dans les deux sels constituants.

— *Racémate de thallium.* Ce sel forme de petits cristaux fortement agrégés qui res-

semblent beaucoup au sel neutre d'ammonium.

— *Racémate d'argent* $C^4H^4AgO^6$. Lorsqu'on ajoute une solution aqueuse d'azotate d'argent à la température de 80° ou 85° à une solution également tiède et modérément concentrée de racémate potassique acide, il se forme par le refroidissement de fines écailles brillantes de racémate d'argent, moins solubles dans l'eau que le tartrate et solubles dans l'ammoniaque.

— *Racémate de baryum* $(C^4H^4Ba''O^6)^2,5H^2O$. L'acide *racémique* forme, avec l'eau de baryte, des flocons blancs qui se dissolvent dans un excès d'acide; la solution, toutefois, se trouble rapidement et abandonne la totalité du sel barytique à l'état de précipité cristallin. On obtient le même corps par voie de double décomposition lorsqu'on traite le racémate sodique par le chlorure de baryum.

— *Racémate de calcium* $C^4H^4Ca''O^6,4H^2O$. On l'obtient de la même manière que le sel de baryum. L'acide *racémique* précipite aussi au bout de quelque temps une solution aqueuse de gypse. Le précipité est tantôt amorphe, tantôt formé d'un amas de fines aiguilles cristallines. Ce sel perd son eau de cristallisation à 200°; il est presque insoluble dans l'eau, mais il se dissout dans l'acide chlorhydrique d'où l'ammoniaque le précipite. Il est insoluble dans l'acide acétique et ne se dissout pas non plus dans l'acide *racémique* en excès lorsqu'il est devenu cristallin. Le sel de calcium de l'acide *racémique* artificiel obtenu par l'acide dibromosuccinique cristallise en cubes qui renferment seulement 3 molécules de cristallisation, tandis que le sel de l'acide naturel en renferme 4 molécules et cristallise en prismes. Le racémate artificiel, toutefois, donne aussi des prismes à 4 molécules d'eau lorsqu'on le dissout dans l'acide chlorhydrique et qu'on le précipite par l'ammoniaque. Mais il suffit de redissoudre ces prismes dans l'eau bouillante pour les ramener à l'état cubique. Le racémate artificiel est aussi un peu plus soluble que le racémate naturel.

— *Racémate de strontium* $C^4H^4Sr''O^6,4H^2O$. On l'obtient sous la forme d'un précipité blanc, floconneux et amorphe, en neutralisant l'acide *racémique* par une solution aqueuse de strontiane, et sous la forme d'un précipité cristallin en traitant le chlorure de strontium par le racémate de potassium. Il perd son eau de cristallisation à 100°, se dissout à peine dans l'eau froide, ne se dissout que fort peu dans l'eau bouillante, se dissout, au contraire, facilement dans l'acide chlorhydrique, mais ne se dissout pas dans l'acide acétique.

— *Racémate de magnésium*

$$C^4H^4Mg''O^6,5H^2O.$$

Ce sel se dépose sous la forme de petits prismes rhomboïdaux droits, lorsqu'on laisse refroidir lentement une solution de carbonate de magnésie dans l'acide *racémique;* par un refroidissement rapide ou par une évaporation continue, il se dépose à l'état amorphe. Le racémate de magnésium s'effleurit à l'air, perd 4 molécules d'eau à 100° et ne perd le reste qu'à 200°, température à laquelle il commence déjà à se décomposer. A 19°, il se dissout dans 120 parties d'eau, l'eau bouillante le dissout davantage, l'alcool ne le dissout pas, l'acide *racémique* le dissout, mais sans former un sel acide; en effet, lorsqu'on évapore la solution, ce qui cristallise n'est point un composé défini, mais un mélange d'acide libre et de sel neutre.

Lorsqu'on sature une solution de racémate alcalin acide par du carbonate de magnésie et qu'on évapore lentement, il finit par rester un sel double amorphe d'où l'eau n'extrait plus que des traces de sel alcalin, même à la température de l'ébullition.

— *Racémate de zinc.* Le zinc se dissout avec dégagement d'hydrogène dans l'acide *racémique* aqueux, et la solution donne, en s'évaporant, des aiguilles incolores de racémate de zinc. Avec l'acétate de zinc, l'acide *racémique* fournit un précipité gélatineux presque insoluble dans l'eau et d'une dessiccation très-difficile.

— *Racémate de manganèse* $C^4H^4MnO^6,H^2O$. On l'obtient en mélangeant de l'acide *racémique* avec une solution d'acétate manganeux et en évaporant la liqueur. Il forme des cristaux blanc jaunâtre, inaltérables à l'air même à 100°, très-peu solubles dans l'eau et facilement solubles dans les acides et les alcalis.

— *Racémate de cobalt.* Lorsqu'on dissout de l'hydrate de cobalt récemment précipité dans une solution aqueuse d'acide *racémique* et qu'on évapore la liqueur, il se forme une croûte cristalline rouge de cette liqueur. Le racémate de cobalt se dissout dans l'eau acidulée par de l'acide *racémique;* la potasse concentrée le dissout aussi en formant une liqueur violette d'où l'eau précipite une masse bleu foncé.

— *Racémate de nickel* $C^4H^4Ni''O^6,5H^2O$. On l'obtient comme le sel manganeux. Il forme des aiguilles vertes qui s'effleurissent lentement à la température ordinaire et rapidement à 100°. L'eau pure ne le dissout que fort peu; l'eau chargée d'acide *racémique* le dissout un peu mieux. La potasse le dissout en se colorant en vert; il en est de même des solutions aqueuses chaudes des carbonates de sodium. Ces derniers liquides se solidifient par le refroidissement en une masse gélatineuse.

— *Racémate de plomb* $C^4H^4Pb''O^6$ (à 100°). Lorsqu'on ajoute goutte à goutte de l'acide *racémique* à une solution bouillante d'acétate neutre de plomb, aussi longtemps que le précipité se redissout, et qu'on laisse ensuite refroidir le liquide après l'avoir filtré, le sel de plomb se dépose en grains brillants ou en petites aiguilles qui se dissolvent à chaud dans des solutions aqueuses d'acide *racémique.*

— *Racémates de cuivre,* α. On obtient le sel cuivreux en faisant digérer de l'oxydule de cuivre avec de l'acide *racémique* dans un vase bien bouché. C'est un sel modérément soluble dans l'eau, d'où il se dépose par le refroidissement en prismes rhomboïdaux incolores. A l'air, il se convertit en sel cuivrique.

β. *Racémates cuivriques.* Lorsqu'on mélange à chaud une solution aqueuse d'acide *racémique* et une solution de sulfate cuivrique, il se dépose, au bout de quelque temps, des cristaux tabulaires vert pâle. Lorsqu'on remplace le sulfate par l'acétate de cuivre, les cristaux prennent la forme d'aiguilles bleu pâle et renferment $C^4H^4Cu''O^6,2H^2O$. Ce sel perd son eau à 100°, est peu soluble dans l'eau et se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique. Sa solution acquiert une couleur bleue très-fine sous l'influence de la potasse, couleur qui ne disparaît pas même à la température d'ébullition. Les racémates alcalins précipitent en vert les sels cuivriques.

Le racémate cuivrique se dissout dans les alcalis caustiques et carbonatés. Lorsqu'on ajoute de l'alcool à sa solution dans l'hydrate de soude, il se dépose des aiguilles cristallines bleu foncé qui s'attachent aux parois du vase tandis qu'au fond de celui-ci il se forme des tablettes d'un bleu tendre. Les aiguilles, comme les tablettes, renferment

$$C^4H^4Na^2O^6,Cu''O,4H^2O.$$

Ce dernier sel est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante et donne un précipité d'oxydule de cuivre lorsqu'on le fait bouillir avec un excès d'alcali.

— *Racémate de mercure.* L'acide *racémique* fait naître dans la solution de racémate mercureux un précipité lourd et blanc qui se colore à la lumière. Ce précipité est soluble dans l'acide azotique, mais ne se dissout ni dans l'eau ni dans l'acide *racémique.*

— *Racémate d'étain.* C'est un corps cristallisable bien soluble.

— *Racémates de fer.* L'hydrate ferrique se dissout dans l'acide *racémique* en formant un sel basique insoluble. La solution évaporée laisse une masse amorphe et brune friable, très-soluble dans l'eau, d'où les alcalis ne la précipitent pas. Sous l'influence de la potasse, le racémate ferrique forme un sel double, granulaire, brun foncé et déliquescent, qui se dissout dans l'acide *racémique.*

— *Racémates de chrome.* L'hydrate chromique forme, avec l'acide *racémique*, une solution violette qui laisse, lorsqu'on l'évapore, une masse cristalline violette soluble dans l'eau. L'alcool, ajouté à cette solution, en précipite un sous-sel violet, qui noircit quand on le dessèche et qui ne se dissout pas dans l'eau à moins qu'on n'y ajoute de l'acide *racémique.* Le racémate de chrome forme avec la potasse une solution qui laisse, en s'évaporant, une masse d'un violet foncé. L'eau de son précipite complétement cette solution.

— *Racémate d'antimoine.* C'est un précipité blanc grenu, que l'on obtient en ajoutant de l'alcool à une solution d'hydrate antimonieux dans l'acide *racémique.*

— *Racémate antimonieux potassique.*

$$2C^4H^4(SbO)KO^6,H^2O.$$

On l'obtient en saturant une solution bouillante de racémate acide de potassium par l'hydrate antimonieux. Sa solution, en se refroidissant, l'abandonne sous la forme de prismes monocliniques terminés par les facettes d'un octaèdre très-obtus. Comme l'émétique, il perd encore 5,5 pour 100 d'eau à 260° après avoir été desséché à 100°. Il forme ainsi le sel $C^4H^2KSb'''O^6$, dans lequel l'acide fonctionne comme tétratomique.

— *Racémates d'arsenic et des métaux alcalins.* Pour préparer ces sels, on fait une solution bouillante d'un racémate neutre alcalin, à laquelle on ajoute alternativement de petites quantités d'anhydride arsénieux et d'acide *racémique* jusqu'à ce que la liqueur renferme une quantité suffisante de sel double en même temps que beaucoup de racémate alcalin acide. Par l'évaporation lente, ces cristaux se déposent en cristaux séparés.

Sel d'ammonium $2C^4H^4(AsO)(AzH^4)O^6,H^2O$. Ce sel forme de petits cristaux efflorescents solubles dans 10,5 parties d'eau à 15°. Lorsqu'on évapore sa solution, il se dédouble en anhydride ammonieux et en racémate acide d'ammonium.

Sel de potassium $2C^4H^4(AsO)KO^6,3H^2O$. Ce sel forme des cristaux nacrés bien définis qui perdent 4,23 pour 100 d'eau à 100°, et le reste de leur eau de cristallisation entre 155° et 170°. Le sel anhydre peut subir une température de 255° sans se décomposer; mais, au-dessus de cette température, il dégage de l'eau et des produits empyreumatiques. Il se dissout dans une très-petite quantité d'eau chaude, mais la solution se décompose en partie quand on l'évapore et abandonne des cristaux de racémate acide de potassium, tandis que de l'anhydride arsénieux reste dissous. A 16°, les cristaux exigent pour se dissoudre 7,96 parties d'eau.

Sel de sodium $2C^4H^4(AsO)NaO^6,5H^2O$. Ce sel forme de gros cristaux non efflorescents, qui se dissolvent dans 14,6 parties d'eau à 19°. Ces cristaux perdent les quatre cinquièmes de leur eau de cristallisation à 100°, et le reste à 130°.

— IV. ÉTHER RACÉMIQUE. Les sels composés connus de cet ordre sont les racémates acides d'éthyle et de méthyle.

— *Acide éthyl-racémique* ou *racémovinique* $C^4H^5(C^2H^5)O^6$. On obtient ce corps en faisant bouillir 4 parties d'alcool absolu avec 1 partie d'acide *racémique* dans un appareil à reflux; jusqu'à ce que la matière évaporée ne laisse plus de résidu solide. On étend alors d'eau, on neutralise la liqueur par du carbonate de baryum et l'on filtre. Le liquide, évaporé à 50° ou 60°, abandonne des cristaux d'éthyle racémate de baryum que l'on décompose par l'acide sulfurique.

L'acide éthyl-*racémique* libre cristallise en prismes incolores allongés qui sont inclinés sur leur base. Il est très-déliquescent, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool et insoluble dans l'éther. La solution aqueuse est sans action sur la lumière polarisée; lorsqu'on la fait bouillir, elle se décompose en acide *racémique* et en alcool.

Soumis à la distillation sèche, l'acide éthyl-*racémique* se décompose avec production d'alcool, d'eau, d'acétate, d'éthyle, d'acide acétique, de gaz éthylène et d'acide pyroracémique. L'acide azotique le convertit en acides acétique, carbonique et oxalique. La solution dissout le zinc et le fer avec dégagement d'hydrogène; elle donne, avec la potasse, un précipité cristallin, et avec la soude un précipité couleur opale, qui commence à se former dès que le liquide est neutre pour augmenter ensuite au fur et à mesure de l'alcali. Lorsqu'on ajoute goutte à goutte de l'acide éthyl-*racémique* à de l'eau de baryte, le précipité qui se forme d'abord diminue à mesure que le liquide approche de la neutralité, mais reparaît si l'on ajoute un excès d'acide. Ce précipité est soluble dans l'acide azotique. Avec la chaux, l'acide *racémique* forme un précipité insoluble dans l'eau et dans un excès d'acide, mais soluble dans l'acide azotique. L'acide ne produit, du reste, aucun trouble avec les sulfates sodiques ou calciques; il précipite en blanc l'acétate de plomb et les solutions concentrées d'azotate d'argent.

L'*acide éthyl-racémique est monobasique*; il forme avec les bases des sels qui cristallisent, mais avec moins de facilité, toutefois, que les sels correspondants de l'acide tartrique. Plusieurs de ces sels renferment de l'eau de cristallisation, qu'ils perdent lorsqu'on les expose dans le vide. Le sel de baryum

$$C^6H^4(C^2H^5)O^6 \left\{ \begin{array}{l} 2Ba'' \\ 2H^2O. \end{array} \right.$$

cristallise en petits prismes groupés, se dissout beaucoup plus facilement dans l'eau chaude que dans l'eau froide et ne se dissout ni dans l'alcool ni dans l'éther. Le sel de potassium $C^4H^4(C^2H^5)KO^6,H^2O$ forme des prismes qui paraissent monocliniques et qui perdent 7,56 pour 100 d'eau de cristallisation dans le vide. Le sel d'argent $C^4H^4(C^2H^5)AgO^6$ cristallise en prismes peu solubles dans l'eau froide et décomposables à 100°.

— *Acide méthyl-racémique* $C^4H^5(CH^3)O^6$. On le prépare en chauffant ensemble parties égales d'acide *racémique* et d'alcool méthylique; on évapore à consistance sirupeuse à une température inférieure à 100°, puis on *abandonne le sirop à lui-même* et l'on dessèche dans le vide les cristaux qui s'y déposent. Cet éther cristallise en prismes rectangulaires incolores, tronqués sur les arêtes latérales. Il se dissout facilement dans l'eau, l'alcool et l'esprit de bois, mais très-peu dans l'éther. Bouilli avec de l'eau, il se résout en alcool méthylique et acide *racémique.* Ses solutions aqueuses dissolvent le fer et le zinc avec dégagement d'hydrogène. Avec l'eau de baryte, il forme un précipité soluble dans un excès d'acide et dans l'eau. Avec l'eau de chaux, il forme un précipité de prismes aciculaires groupés, qui sont insolubles dans un excès d'acide. Il ne précipite ni la soude ni le carbonate de sodium.

Le sel de baryum renferme 4 molécules d'eau de cristallisation, qu'il abandonne en partie par la simple exposition à l'air. Il forme des prismes monocliniques. Lorsqu'il n'est pas effleuri, il se ramollit à 60° et dégage à 100° des vapeurs qui se condensent en belles lames cristallines. L'eau le dissout beaucoup plus à chaud qu'à froid; il est insoluble dans l'alcool et dans l'éther.

Le sel de plomb se forme lorsqu'on verse l'acide méthyl-*racémique* dans une solution d'acétate de plomb. Le précipité se dissout dans un excès d'acide. Le sel de potassium forme des prismes rectangulaires, qu'une ébullition prolongée décompose en racémate acide de potassium et alcool méthylique. L'acide méthyl-*racémique*, ajouté à une solution aqueuse de potasse, fait naître un précipité qu'un grand excès d'eau redissout. Le sel d'argent se précipite lorsqu'on ajoute de l'acide méthyl-*racémique* à une solution modérément concentrée d'azotate d'argent. Il est insoluble dans un excès d'acide *racémique.*

— V. ACIDE NITRORACÉMIQUE

$$C^4H^4(AzO^2)^2O^6.$$

On prépare cet acide en dissolvant de l'acide *racémique* parfaitement sec et finement pulvérisé avec de l'acide azotique tiède d'une densité de 1,52 et en mélangeant la solution décantée avec de l'acide sulfurique concentré. Le magma ainsi formé est mis à dessécher sur des briques sous une cloche; il se forme ainsi une masse soyeuse qui, dissoute dans l'eau tiède et refroidie à 0°, donne des prismes nacrés plus minces et plus courts que ceux de l'acide nitrotartrique. Ce corps n'a aucune action sur la lumière polarisée. Sa solution aqueuse se décompose spontanément en fournissant de l'acide tartronique ainsi que quelques autres produits de décomposition. Il se dissout sans altération dans l'alcool absolu et il cristallise par l'évaporation spontanée en petites plaques formées de cristaux microscopiques. Il précipite le sous-acétate de plomb, mais non l'acétate de potassium, l'acétate de calcium, l'acétate neutre de plomb et l'azotate neutre d'argent. Son sel d'ammonium, décomposé par l'acide sulfhydrique, donne de l'acide *racémique* et de l'acide tartrique.

RACÉMOCARBONIQUE adj. (ra-sé-mo-kar-bo-ni-ke — de *racémique*, et de *carbonique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'amalgame de sodium sur l'éther oxalique.

— **Encycl.** L'acide *racémocarbonique*

$$(C^5H^3O^5)'''(OH)^3$$

est un corps qui représente de l'acide racémique dans lequel un atome d'hydrogène aurait été remplacé par un carboxyle CO^2H. Il renferme donc les éléments de l'acide racémique et de l'anhydride carbonique. Il se produit à l'état d'éther éthylique par l'action de l'amalgame de sodium sur l'oxalate d'éthyle. On peut admettre qu'il prend naissance par suite d'une désoxydation de l'acide oxalique, d'où son nom d'acide désoxalique. On a, en effet,

$$\underset{\text{Acide oxalique.}}{5\,C^2H^2O^4} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} - \underset{\text{Oxygène.}}{O^5} = \underset{\text{Acide désoxalique.}}{2\,C^5H^6O^8}$$

La réaction est, toutefois, compliquée de plusieurs autres réactions concomitantes; car il se forme une foule d'autres produits qui n'ont pas été étudiés jusqu'à ce jour.

— I. PRÉPARATION. On fait un amalgame de sodium en dissolvant à chaud 30 grammes de ce métal dans environ 1 kilogramme de mercure et en laissant ensuite refroidir. On agite cet amalgame dans un tube de verre avec à peu près son volume d'oxalate d'éthyle; il faut avoir soin de le refroidir constamment en plongeant le tube dans un vase plein d'eau. Il se forme ainsi une masse onctueuse, que l'on agite à plusieurs reprises avec de l'éther en séparant chaque fois le liquide éthéré dans le mercure. On laisse déposer les solutions éthérées, et lorsqu'elles sont devenues claires, on les décante pour en séparer les sédiments. On les agite ensuite violemment et à plusieurs reprises avec de petites quantités d'eau, jusqu'à ce qu'il ne s'en sépare plus aucune masse pâteuse et que l'éther monte à la surface du liquide tout à fait incolore. Débarrassé d'éther par distillation au bain-marie, puis abandonné pendant quelque temps dans un endroit chaud, le liquide laisse déposer de gros cristaux brillants transparents de racémocarbonate d'éthyle. Ces cristaux augmentent en quantité par une évaporation plus complète, en même temps que la liqueur s'épaissit par la présence d'une autre matière qui, elle, est incristallisable.

En chauffant les cristaux de racémocarbonate d'éthyle avec du carbonate de soude ou en les traitant par la potasse caustique, on les saponifie avec production d'alcool et de racémocarbonate alcalin soluble. La solution de ce sel traitée par l'acétate de plomb donne un précipité de racémocarbonate de plomb. On recueille ce précipité sur un filtre, on le lave, on le met en suspension dans l'eau et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique. Le plomb se sépare alors à l'état de sulfure, tandis que l'acide *racémocarbonique* reste en dissolution. On filtre et l'on évapore d'abord au bain-marie, puis dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique jusqu'à ce que l'acide cristallise.

— II. PROPRIÉTÉS ET RÉACTIONS. L'acide *racémocarbonique* obtenu comme nous venons de le dire est une masse cristalline qui donne une poudre d'un blanc éclatant. L'eau et l'alcool le dissolvent abondamment; il est déliquescent à l'air. A la température du bain-marie, il commence à se ramollir, et, si la chaleur devient plus intense, il brunit, se boursoufle, répand une odeur analogue à celle de l'acide tartrique brûlé, puis se carbonise et brûle avec une flamme peu lumineuse sans laisser de résidu. Lorsqu'on fait chauffer pendant longtemps sa solution aqueuse à 100° dans un tube scellé à la lampe, il perd de l'anhydride carbonique et se transforme en acide racémique.

— III. RACÉMOCARBONATE. L'acide *racémocarbonique* est tribasique; la formule de ses sels neutres est $C^5H^3M^3O^8$; il forme égale-

ment des sels acides et des sels basiques. Le sel neutre de potassium $C^5K^3O^8$ se forme par neutralisation directe ou par la décomposition de l'ether éthylique au moyen de la potasse caustique, ou bien encore par la saponification du même éther au moyen du carbonate de potassium EHO. Lorsqu'on abandonne ces solutions à l'évaporation spontanée, il reste sous la forme d'une masse gommeuse qui, laissée pendant longtemps sous une cloche au-dessus de l'acide sulfurique, finit par devenir cristalline; quand l'évaporation a lieu à 100°, il reste sous la forme d'une masse poreuse. Par double décomposition, sa solution aqueuse permet de préparer les sels de baryum, de plomb, d'argent. En décomposant l'éther éthylique par une solution de potasse dans l'alcool absolu, on obtient un sel acide de potassium $C^5H^4K^2O^8$, sous la forme d'une masse visqueuse formant, lorsqu'elle est sèche, une poussière d'un blanc brillant qui devient rapidement humide au contact de l'air. On obtient le même sel en croûte cristalline blanche brillante lorsqu'on ajoute de l'acide acétique au racémocarbonate neutre de potassium. Ce sel a une légère saveur acide, se dissout dans 19,4 parties d'eau à 16° et ne se décompose pas, à moins qu'on ne le chauffe au-dessus de 100°. Le sel neutre de sodium est très-soluble et se décompose à 130°. Le sel neutre de baryum $(C^5H^3O^8)^2Ba''^3$ et le sel de calcium $(C^5H^3O^8)^2Ca''^2$ sont des précipités blancs. Lorsque, après avoir précipité l'acide *racémocarbonique* par un excès d'eau de chaux, on redissout le précipité dans l'acide chlorhydrique et qu'on sature la liqueur filtrée par l'ammoniaque, le racémocarbonate calcique se précipite en flocons. Dans les mêmes circonstances, le racémate calcique forme un précipité cristallin qui met quelque temps à se déposer. Le sel neutre de plomb $(C^5H^3O^8)Pb''^3$ est une poudre d'un blanc brillant, qui n'est pas tout à fait insoluble dans l'eau chaude et qui paraît retenir une molécule d'eau de cristallisation à 100°. On obtient un sel de plomb basique en chauffant l'éther *racémocarbonique* avec ou sans acétate de plomb. Le sel neutre d'argent

$$C^5H^3O^8Ag^3$$

est un précipité blanc qui noircit rapidement lorsqu'il est humide; il se dissout très-peu dans l'eau, plus abondamment dans l'acide azotique ou dans l'acide *racémocarbonique* étendu. Cette dernière solution ne tarde pas à abandonner un dépôt miroitant d'argent métallique. On connaît aussi un racémocarbonate acide d'argent $C^5H^4Ag^2O^8$, qui se précipite par l'action de l'azotate d'argent sur le sel de potassium correspondant. Les précipités formés, dans la solution du sel neutre potassique, par les sulfates de zinc, de cuivre et de manganèse se dissolvent dans un excès du précipitant.

— IV. Racémocarbonate d'éthyle

$$C^5H^3O^8(C^2H^5)^3.$$

Nous avons déjà décrit la préparation de ce corps. Il se présente en gros cristaux incolores d'un grand éclat, qui rappellent par leur aspect le chlorate de sodium, mais qui ne paraissent pas appartenir au système régulier. On peut les conserver pendant des mois sans qu'ils perdent leur éclat. Ils se dissolvent dans 10 parties d'eau à 16°, ainsi que dans l'alcool et dans l'éther. Ils sont inodores, présentent une saveur simplement amère, fondent à 85° et n'offrent pas le phénomène de la surfusion. Si toutefois on abandonne la masse en fusion pendant quelque temps à la température d'un bain-marie, elle se transforme en une huile épaisse qui ne se solidifie plus qu'après un temps fort long. On peut sublimer cet éther en le chauffant avec précaution dans un tube de verre; mais si on le maintient pendant quelque temps à la température de 120° ou 130°, il se convertit sans perdre de son poids en un sirop très-amer et tout à fait incolore, qui ne se solidifie plus par le refroidissement. Distillé dans une cornue, il laisse à peine des traces d'un résidu charbonneux; le produit de la distillation est huileux, fort amer et ne paraît plus contenir d'acide *racémocarbonique*. Lorsqu'on chauffe du racémocarbonate d'éthyle avec de la baryte, des alcalis caustiques ou des alcalis carbonatés, il se forme des alcools et un racémocarbonate correspondant. Si l'on chauffe à 100°, dans un tube scellé, une solution étendue de cet éther aiguisé d'acide sulfurique ou chlorhydrique, il se saponifie d'abord, mais l'acide *racémocarbonique* formé se résout en acide racémique et anhydride carbonique. Si au lieu d'une solution étendue on chauffe une solution concentrée, la décomposition n'est pas complète. Löwig pense qu'il se forme dans ce cas un acide intermédiaire entre l'acide *racémocarbonique* et l'acide racémique, ou peut-être une combinaison de ces deux corps. Lorsqu'on fait bouillir dans une capsule de platine une dissolution de racémocarbonarte éthylique, il ne se dégage pas sensiblement de gaz tant qu'on remplace l'eau qui s'évapore. Mais lorsqu'on laisse la liqueur se concentrer, elle brunit et commence alors à dégager des gaz. Cette réaction n'a lieu que si le liquide est aiguisé d'un peu d'acide sulfurique ou chlorhydrique. Quand on emploie ce dernier, il reste, lorsqu'il a été complétement expulsé par l'évaporation, un liquide sirupeux, qui, par le refroidissement, se prend en une masse friable facilement soluble dans l'eau. La solution aqueuse de ce nouveau corps donne, par l'évaporation spontanée, une cristallisation abondante d'acide racémique. La plus grande partie, cependant, reste sous la forme d'un sirop, qui se dessèche dans le vide en une masse translucide et que l'on peut transformer en un sel d'argent qui présente la composition du racémate argentique.

Le sirop jaune obtenu en même temps que les cristaux dans la préparation du racémocarbonate d'éthyle est une modification incristallisable de ce composé. Lorsqu'on le chauffe avec de l'acide chlorhydrique concentré et qu'on chasse ensuite la totalité de cet acide par l'évaporation, il reste un sirop très-acide qui se dessèche dans le vide en une masse amorphe, transparente et très-soluble dans l'eau. L'acide ainsi obtenu est isomère avec l'acide racémique. Il se distingue de ce dernier acide et de l'acide *racémocarbonique* en ce que la solution chlorhydrique de son sel de chaux n'est point précipitée par l'ammoniaque. En outre, il ne forme pas avec la potasse de sel acide peu soluble.

RACÉMULEUX, EUSE adj. (ra-sé-mu-leu, eu-ze — dimin. du lat. *racemus*, grappe). Bot. Dont les fleurs sont en petites grappes.

RACENPORT s. m. (ra-sain-por). Antiq. dan. Oriflamme des Danois, que ce peuple regardait comme un signe certain de la victoire.

RACER v. n. ou intr. (ra-sé — rad. *race*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je raçai, nous raçons*). Faire race, produire des individus entièrement semblables à soi. Se dit particulièrement des petits oiseaux élevés en captivité.

RACER s. m. (rè-seur — de l'angl. *to race*, courir vite, lutter à la course). Turf. Cheval qui prend part aux courses, coureur.

RACHAIDIB, célèbre alchimiste arabe, surnommé **le Philosophe du roi des Perses**; il vivait vers l'an 1200. On trouve un écrit de Rachaidib dans un recueil imprimé à Bâle et intitulé : *Rachaidibi, Veradiani, Khodiani et Kanidis philosophorum regis Persarum, de materia philosophici lapidis, acutissime loquentium fragmentum* (Bâle, 1610). Dans ce fragment, Rachaidib prescrit aux adeptes de convertir les métaux en or avec la teinture de safran. Rachaidib ne mériterait guère d'être cité s'il n'avait composé un ouvrage allégorique, resté célèbre, qu'on trouve dans la collection connue sous le nom de *Gynécée chimique*. Fort admirée durant le moyen âge, cette allégorie a beaucoup excité la sagacité des adeptes; on la connaissait sous le nom d'*Allégorie de Merlin*, bien que le célèbre enchanteur n'ait rien eu de commun avec les alchimistes. Longtemps, l'auteur de ce remarquable morceau littéraire resta inconnu; seule, la couleur orientale de son style lui avait fait attribuer une origine arabe. Cette opinion a été confirmée depuis par la découverte des œuvres de Rachaidib. Dans la prose énigmatique de l'*Allégorie de Merlin*, on ne trouve en réalité que les deux principaux procédés de l'analyse chimique, la voie sèche et la voie humide, le feu et l'eau. Le style, qui en lui-même est fort remarquable, rappelle le style grec ou syriaque du Nouveau Testament. Sans aucune valeur scientifique, ce morceau doit être pourtant cité comme un document authentique sur les origines de la science. On en trouvera le texte latin dans le *Gynécée chimique*, dans le *Theatrum chymicum britannicum* d'Ashmole, dans la *Bibliotheca chymica Mangeti*, dans le recueil de Gratarole, *Veræ alchimiæ scriptor*.

RACHAIS (mont), montagne de France (Isère), qui est séparée du massif de la Grande-Chartreuse par la profonde vallée de la Vence. Du sommet, qui atteint 1,053 mètres, on jouit d'une vue magnifique sur Grenoble, la vallée de l'Isère, le Graisivaudan et les Alpes de la Savoie et du Dauphiné.

RACHALANDAGE s. m. (ra-cha-lan-da-je — rad. *rachalander*). Action de rachalander; effet de cette action.

RACHALANDÉ, ÉE (ra-cha-lan-dé) part. passé du v. Rachalander. Où l'on a fait revenir les chalands : *Boutique* RACHALANDÉE.

RACHALANDER v. a. ou tr. (ra-cha-lan-dé — du préf. *r*, et de *achalander*). Ramener les chalands, les acheteurs à : RACHALANDER *une boutique*.

Se rachalander v. pr. Etre rachalandé : *Boutique qui* SE RACHALANDE.

RACHAT s. m. (ra-cha — du préf. *r*, et de *achat*). Action de racheter ce qu'on avait vendu : *Vendre avec faculté de* RACHAT.

— Extinction d'une obligation au moyen d'une indemnité : *Le* RACHAT *d'une rente, d'une pension, d'une servitude. En* 1762, *on s'occupa, en Savoie, du* RACHAT *de la taillabilité personnelle.* (A. Blanc.)

— Délivrance, rédemption au moyen d'une rançon : RACHAT *des captifs. Notre-Seigneur a donné son sang pour le* RACHAT *du genre humain.* (Acad.) *Le travail, qui est une peine et un châtiment, est devenu un moyen ou un gage de* RACHAT. (Ste-Beuve.)

— Jurispr. *Faculté de rachat*, Faculté que se réserve le vendeur de recouvrer la chose vendue, en remboursant, dans un certain délai, à l'acquéreur, le prix et les loyaux coûts que ce dernier a payés. ‖ *Rachat de marchandises*, Somme que l'on devait payer à un corsaire pour obtenir de lui la remise des marchandises qu'il avait capturées en mer.

— Féod. *Droit de rachat* ou *de relief*, Droit dû au seigneur féodal pour toutes mutations qui avaient lieu de la part du vassal, et consistant en une année de revenu du fief ou en une somme d'argent, au choix du seigneur dominant.

— **Encycl. Jurispr.** D'après l'article 1659 du code civil, « le pacte de *rachat* est une clause par laquelle le vendeur se réserve, dans le contrat de vente, la faculté de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix et le payement des indemnités mentionnées à l'article 1673. » Cette définition ne caractérise pas, à elle seule, la nature de la clause de *rachat*. La clause de *rachat* ou de réméré est un pacte résolutoire, en vertu duquel le vendeur se réserve le droit de résoudre le contrat, en restituant le prix et divers accessoires. Pothier ne donnait pas la même définition : « La clause de réméré, disait-il, est une clause par laquelle le vendeur se réserve la faculté de racheter la chose vendue. Par cette clause, l'acheteur contracte l'obligation de rendre au vendeur la chose vendue, lorsqu'il lui plaira de la racheter, en satisfaisant aux conditions du *rachat*. » Si cette définition eût été exacte, elle eût conduit, à l'époque de Pothier, à des conséquences que ce jurisconsulte n'admettait pas. Ainsi, pour être conséquent avec lui-même, il aurait dû décider : 1° que l'exercice de cette faculté donnerait lieu aux profits seigneuriaux et à la perception de nouveaux droits fiscaux ; 2° que l'exercice du réméré ne pourrait pas préjudicier aux droits réels que l'acheteur aurait constitués dans l'intervalle; car le vendeur n'était pas propriétaire sous condition suspensive, mais seulement créancier. Pothier n'acceptait pas ces conséquences logiques de la définition qu'il donnait du pacte de *rachat;* le code a suivi en cela Pothier et a décidé que l'exercice du pacte de réméré ne donnerait pas lieu à la perception de nouveaux droits fiscaux et qu'il résoudrait les droits réels consentis par l'acheteur. C'est ce qui nous fait dire que la clause de *rachat* est une condition résolutoire à laquelle est soumise la vente. La vente à réméré est souvent un moyen de se procurer de l'argent, sans perdre l'espoir de reprendre la propriété de la chose vendue. Elle est l'expression d'un sentiment bien naturel quand l'aliénation a été faite sous la pression de certains besoins. Quelquefois, dans la pratique, elle poursuit un autre but; elle a pour objet de déguiser un contrat pignoratif. Le vendeur à réméré n'est alors qu'un emprunteur, qui donne en gage le bien dont il transfère la propriété conditionnelle à son prêteur. Ce contrat pignoratif déguisé est le plus souvent entaché d'usure; dans tous les cas, il doit être déclaré nul aux termes de l'article 2088 : « Le créancier ne devient point propriétaire de l'immeuble par le seul défaut de payement au terme convenu; toute clause contraire est nulle; » et aux termes de l'article 2078, qui défend au créancier de disposer du gage et de le faire vendre sans se soumettre aux formes requises par le code de procédure.

— *Conditions auxquelles est soumise la clause de rachat*. Le code n'a pas laissé aux parties une liberté complète dans la stipulation de la clause de *rachat*. Dans l'ancien droit, elle pouvait être stipulée pour un temps très-long, pour quarante, cinquante et même cent ans. Aujourd'hui, la plus longue durée qu'il soit permis de fixer à cette clause est une durée de cinq ans. C'est là une dérogation aux principes généraux du droit; car, en règle générale, on peut apposer à la vente toutes les conditions résolutoires autres que le réméré qu'il plaît aux parties d'insérer dans le contrat. Le motif rationnel de cette dérogation est difficile à trouver; on a dit que le *rachat*, étant une condition résolutoire, apporte des entraves au crédit public et empêche l'amélioration des propriétés. Cette raison est sérieuse, mais elle n'est pas spéciale à notre matière et n'explique pas la différence qui existe entre le réméré et les autres conditions résolutoires. Ce qu'on peut dire de plus exact et de plus spécial, c'est que le législateur a dû prévoir et limiter la faculté de *rachat*, de préférence aux autres conditions résolutoires, parce qu'elle est plus fréquente que les autres conditions résolutoires. Si la faculté de *rachat* a été stipulée pour plus de cinq ans, elle est réduite au terme fixé par l'article 1660. On s'est demandé si les parties, après avoir fixé le délai dans la convention, pourraient le proroger. Sur ce point, plusieurs opinions ont été produites.

Première opinion. Le délai ne peut être prorogé qu'à la condition de ne pas dépasser le délai maximum fixé par la loi. Si nous supposons, par exemple, que les parties, après avoir décidé que le *rachat* serait possible pendant deux ans, font une convention nouvelle et ajoutent à ce délai un nouveau délai de cinq ans, la prorogation ne sera valable que jusqu'à concurrence de trois ans. En effet, ce laps de temps ajouté au premier terme forme une durée de cinq ans, durée que la loi défend d'excéder.

Deuxième opinion. La prorogation du délai peut toujours avoir lieu pourvu qu'elle n'excède pas cinq ans. Elle ne prolonge pas à proprement parler la faculté de résoudre la première vente; elle constitue un nouveau contrat; c'est une promesse de revente consentie par l'acheteur. Voici quels sont les effets de cette promesse. S'il s'agit d'un immeuble, elle n'est pas opposable aux tiers qui ont acquis des droits réels sur cet immeuble, à moins qu'elle n'ait été transcrite et, dans ce cas, seulement du jour de la transcription. Elle n'est pas opposable à ceux qui ont acquis des hypothèques, des servitudes avant la transcription. Ainsi, que l'acheteur ait consenti des hypothèques sur l'immeuble pendant le délai primitif, ces hypothèques, inscrites avant la promesse de revente, seront valables contre le vendeur, qui n'a pas exercé sa faculté de *rachat* pendant le premier délai. En effet, au moment où elles ont été acquises, le droit de l'acheteur n'était soumis qu'à une condition résolutoire, celle de l'exercice du réméré pendant le premier délai stipulé dans la convention; ce délai passé, la chance de résolution avait disparu. Pour les auteurs qui admettent que la promesse unilatérale de vente produit seulement un droit de créance, la prorogation ne peut influer en rien sur les droits réels consentis par l'acheteur, qu'ils aient été consentis avant ou après la transcription. Pour nous, qui pensons qu'elle transfère la propriété sous condition, nous distinguons suivant que la constitution des droits réels est ou non antérieure à la transcription de la promesse. Mais laissons de côté cette question un peu trop théorique et venons aux détails pratiques. D'après l'article 1661 : « Le terme fixé est de rigueur et ne peut être prolongé par le juge. » D'après l'article 1662 : « Faute par le vendeur d'avoir exercé son action de réméré dans le terme prescrit, l'acquéreur demeure propriétaire irrévocable. » Cette décision déroge à l'ancien droit. Pothier dit que : « La jurisprudence a établi que le droit de réméré n'est pas éteint par l'expiration du temps de la prescription conventionnelle, et qu'il faut, pour l'éteindre, qu'après l'expiration de ce temps l'acheteur sujet au réméré obtienne contre le vendeur ou ses successeurs, à qui le droit de réméré appartient, une sentence qui les en déclare déchus. » Ainsi il fallait une sentence judiciaire pour prononcer la déchéance du droit de réméré. D'après notre code, elle est encourue de plein droit par cela seul que le vendeur n'a pas exercé le réméré dans le délai conventionnel. Pourquoi ce changement? C'est que notre législation actuelle n'est pas favorable aux ventes à réméré, tandis que notre ancien droit les voyait avec moins de défaveur. Que doit faire le vendeur pour éviter la déchéance? Si, pour répondre à cette question, nous ne consultions que l'article 1662, il semblerait que le vendeur dût exercer son action en justice. Mais il est évident que telle n'est pas la pensée de la loi; en effet, en rapprochant de notre texte les articles 1668 et 1669, on demeure convaincu que le mot *action* ne doit pas être pris dans son sens propre et que les rédacteurs du code ont employé ces termes : *Faute d'avoir exercé son action en réméré*, comme équivalents de ceux-ci : *Faute d'avoir usé du pacte de réméré.* D'ailleurs, nous nous trouvons en présence d'une condition résolutoire, et dans cette position nous devons appliquer l'article 1175. Or, aux termes de cet article, la condition doit être accomplie d'après la volonté des parties. Et ici la volonté des parties n'est pas douteuse. La cour de cassation n'hésite pas à admettre que le vendeur n'a pas besoin d'exercer son action pour conserver son droit de réméré et qu'il lui suffit de faire des offres même purement verbales, pourvu qu'elles soient sincères, c'est-à-dire que le vendeur soit en mesure de les réaliser immédiatement.

Le vendeur qui veut exercer la faculté de *rachat* doit rembourser à l'acheteur : 1° le prix de la vente; il n'est pas nécessaire qu'il restitue les intérêts, car ils se compensent avec les fruits que l'acheteur a le droit de conserver; 2° les frais et les loyaux coûts du contrat, ainsi que les frais d'enlèvement et de transport de la chose vendue; 3° les impenses nécessaires et utiles que l'acheteur a faites, les premières pour la totalité, les secondes jusqu'à concurrence de la plus-value. L'acheteur ne peut réclamer ni les dépenses d'entretien, qui sont une charge des fruits qu'il a perçus et qu'il conserve, ni les dépenses voluptuaires. Ce n'est qu'après avoir satisfait à toutes ces obligations que le vendeur peut réclamer le délaissement. De son côté, l'acheteur est tenu de restituer la chose avec tous les accessoires qu'elle avait lors de la vente; il doit aussi restituer les accessoires qu'elle a reçus depuis le contrat; il est responsable des dégradations qui résultent de son fait ou de sa faute; il doit tenir compte des fruits qu'il a perçus dans le courant de l'année où le *rachat* est effectué, dans la proportion du nombre de jours qui se sont écoulés depuis le jour correspondant à celui de la vente jusqu'à celui du *rachat*.

— *Effet de l'exercice du pacte de rachat*. L'effet principal de l'exercice du pacte de *rachat* est de faire tomber tous les droits dont l'immeuble était grevé du chef de l'acheteur. Le vendeur reprend son immeuble franc et quitte de toutes les hypothèques, servitudes et autres droits que l'acheteur a essayé d'y asseoir. *Une exception*, toutefois, a été admise

dans l'intérêt des deux parties ; le vendeur est obligé de respecter les baux faits sans fraude par l'acheteur. Cette exception est utile au vendeur et à l'acheteur ; car il serait difficile, même impossible, de louer avantageusement si le preneur pouvait craindre d'être expulsé par suite de l'exercice du réméré. Si la vente à réméré a pour objet un immeuble et que l'acheteur l'ait revendu, le vendeur peut exercer son droit de *rachat* contre le second acheteur. Le premier acheteur, n'ayant qu'un droit révocable, n'a pu transmettre un droit irrévocable. Si l'objet vendu est mobilier, le *rachat* ne peut être exercé contre un second acheteur ; parce qu'il est protégé par la maxime de l'article 2279 : « En fait de meuble, possession vaut titre. » Toutefois, si cet acquéreur est de mauvaise foi ; s'il a eu connaissance de la clause de *rachat* qui affecte la propriété de son vendeur, il n'est plus protégé par la règle susénoncée et le *rachat* peut être exercé contre lui. Quand le *rachat* est exercé contre un sous-acquéreur, le vendeur n'a à payer que le prix qu'il a reçu de son acheteur, quand même le prix de la seconde vente serait supérieur.

Rachat des prisonniers (LE), tableau de Granet, au Louvre. V. PRISONNIER (iconogr.).

RACHAVA s. m. (ra-ka-va). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites, dont l'espèce type habite la Guyane.

RACHE s. f. (ra-che — d'un type *rasica*, dérivé du latin *rasis*, poix brute, probablement du même radical que *resina*, résine, irlandais *roisin*, *roisid*, erse *roisead*, kymrique *rhwsyn*, armoricain *rousin*, persan *rashinah*, de *rashidan*, verser. En sanscrit *rasa* signifie exsudation, suc, fluide, eau ; *rasika*, succulent ; *rasin*, qui a du suc, etc. Au sens de teigne, quelques-uns tirent ce mot du vieux français *rascher*, gratter, du latin *rasicare*, forme inusitée provenue de *rasum*, supin de *radere*, raser. Cependant Chevallet le rattache au celtique ; armoricain *rach*, teigne, gale, *rac'ha*, ôter la peau, peler, écorcher, écossais *sgrath*, irlandais *sgreab*, gale, teigne, kymrique *craç* et *crach*, même sens. On pourrait encore rapprocher *rache*, lie de goudron, du provençal *raca*, marc de raisin, qui a donné *racar*, vomir, et qui vient évidemment du grec *rax*, grain de raisin). Mar. Lie du mauvais goudron et de l'huile.

— Constr. Trait que l'on fait sur une pièce de bois avec un compas.

— Anc. métrol. Poids de sel d'environ 25 kilogrammes.

— Pathol. Ancien nom de la teigne, encore usité dans le Midi.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du claveau.

— Bot. Nom que l'on donne dans le Midi à la cuscute considérée comme une sorte de teigne végétale.

RACHÉ, ÉE (ra-ché) part. passé du v. Racher : *Broderie* RACHÉE. *Pièce de bois* RACHÉE.

RACHECOURT-SUR-MARNE, village et commune de France (Haute-Marne), cant. de Chevillon, arrond. et à 12 kilom. de Wassy-sur-Blaise, à 61 kilom. de Chaumont ; 557 hab. Hauts fourneaux, forges et laminoirs.

RACHÉE s. f. (ra-ché — rad. *rache*, pour signifier un objet rasé). Souche de bois coupée, qui donne des branches nouvelles.

RACHEL, expression figurée qui, dans le langage poétique, sert à désigner le peuple juif.

Dans ses *Lamentations* éloquentes, le prophète Jérémie pleure sur les malheurs du peuple juif, dont les plus jeunes et les plus vaillants ont été emmenés en captivité à Babylone : « Une voix a été entendue sur les hauteurs ; voix de lamentation, de deuil et de larmes : c'est la voix de *Rachel pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus.* »

Saint Matthieu (chap. II, verset 18), après avoir rapporté le massacre des innocents, reproduit ce cri douloureux de Rachel.

Le style de l'Ecriture est souvent métaphorique ; beaucoup de mots cachent un sens mystique et ne doivent pas être pris dans le sens propre. C'est ainsi qu'il y a deux Jérusalem : la Jérusalem terrestre, la ville embellie par David et Salomon, celle que Titus a prise et détruite ; et, par analogie, la Jérusalem céleste, qui n'est plus la ville, mais la phalange des élus qui jouissent de la béatitude éternelle au ciel et dans le sein de Dieu.

Rachel, ce nom privilégié de la Bible, est aussi dans ce cas. Au figuré, Rachel n'est plus la fille de Laban, l'épouse préférée de Jacob, l'heureuse mère de Joseph et de Benjamin ; c'est le peuple juif tout entier, ou plutôt c'est la femme juive, la mère israélite ; c'est Jérusalem pleurant sur ses propres ruines et sur ses enfants captifs, qui ont suspendu leur lyre aux saules du fleuve de Babylone. Voilà ce que les Ecritures entendent par cette *Rachel qui pleure et qui ne veut pas être consolée.*

« Je vais donc demander le triste abri de son toit à une mère à laquelle il ne reste plus que sa douleur. En échange d'une nuit hospitalière, je verserai quelques paroles de paix dans ce cœur ravagé ; paroles sans doute impuissantes auprès de cette *Rachel, qui ne voudra pas se laisser consoler, parce que son enfant n'est plus.* »

KÉRATRY.

« M. de Pont-Thibaud, qui voulait à tout prix distraire sa femme de cette douleur profonde, ouvrit ses salons à Paris, comme il avait fait à Stuttgard et à Copenhague.

» Mais Antonie était comme cette mère dont parle la Bible : *elle ne voulait pas être consolée.* »

AMÉDÉE ACHARD.

« Figurez-vous un ciel d'où a disparu l'étoile qui dit au voyageur où il va ; voilà sa vie ! Sa fille, c'était son avenir ; mais c'était plus encore pour sa déplorable mère, elle qui n'a ni la gloire, ni le bruit, ni les couronnes, ni les applaudissements de la tribune, ni les vers qui semblent enlever la douleur en l'exhalant, ni l'admiration du monde, pour étouffer de temps en temps cette voix qui monte dans le vide du cœur, la voix de *Rachel qui ne veut pas être consolée, parce que ses enfants ne sont plus.* »

NISARD.

RACHEL (mot hébreu, qui signifie *mouton* ou *agneau*), la seconde fille de Laban, la femme du patriarche Jacob. D'après la Bible, Jacob étant parti de Béthel pour se rendre auprès de son oncle Laban, aperçut près d'un puits sa cousine Rachel qui venait faire boire son troupeau ; comme elle était fort belle, Jacob en devint amoureux et consentit à être pendant sept ans le domestique de son oncle. Ce temps écoulé, Laban, usant de subterfuge, donna à Jacob, qui croyait épouser Rachel, la sœur aînée de celle-ci, la laide et chassieuse Lia. Jacob se plaignit amèrement d'avoir été trompé. Laban allégua la coutume de marier les sœurs aînées avant les plus jeunes et offrit à son gendre de lui donner, au bout de huit jours, sa seconde fille, s'il s'engageait à le servir encore pendant sept ans. Le marché fut conclu et, au bout de la semaine, Jacob était le mari des deux sœurs. Lia eut quatre enfants, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, pendant que Rachel restait stérile. Jalouse de la fécondité de sa sœur, Rachel, d'après la Bible, dit à son mari : « Rends-moi mère, ou je mourrai. » Jacob en colère répondit : « Me prends-tu donc pour un dieu ? est-ce moi qui t'ôte le fruit de ton ventre ? » Rachel lui dit : « J'ai Bala, ma servante, aie commerce avec elle ; qu'elle enfante sur mes genoux et que j'aie des fils d'elle. » Le pieux patriarche s'empressa de suivre le conseil de sa femme. Il prit pour maîtresse Bala, dont il eut deux enfants, Dan et Nepthali. De son côté, Lia voyant qu'elle n'avait plus d'enfants suivit l'exemple de sa sœur et offrit à Jacob sa servante, Zelpha, qui devint mère de Gad et d'Aza.

Par la suite, le jeune Ruben ayant trouvé des mandragores, Rachel eut envie d'en manger et dit à Lia : « Donne-moi de tes mandragores. » Lia répondit : « N'est-ce pas assez que tu m'aies pris mon mari, sans vouloir encore manger les mandragores que mon fils m'a apportées ? » Rachel lui dit : « Eh bien ! je te cède mon mari ; qu'il dorme avec toi cette nuit et donne-moi des mandragores. » Lia alla donc au-devant de Jacob, qui revenait des champs, et lui dit : « Tu passeras près de moi cette nuit parce que je l'ai achetée pour prix de mes mandragores. » Jacob coucha avec elle et Lia eut un cinquième fils. Lorsque Jacob quitta Laban, emmenant avec lui ses femmes, ses concubines et ses enfants, Rachel vola les idoles de son père et elle usa d'un assez singulier subterfuge pour empêcher Laban, qui s'était lancé à leur poursuite, de trouver ces idoles. Rien de plus écœurant que cet épisode biblique, dans lequel le patriarche choisi par Jéhovah pour être « le père de plusieurs nations » épouse en même temps les deux sœurs et fait entrer dans son lit leurs servantes. Quant à Rachel, Dieu, toujours d'après la Bible, eut pitié d'elle. Elle devint au bout de quelques années mère de Joseph et, seize ans plus tard, elle eut un second fils, dont la naissance lui coûta la vie. Elle lui donna le nom de Benoni (fils de ma douleur), mais Jacob l'appela Benjamin, c'est-à-dire fils de ma droite. Elle fut enterrée sur le bord du chemin qui mène à Ephrata (Bethléem), et son mari mit une pierre sur le lieu de sa sépulture.

— Iconogr. Nous avons signalé dans l'iconographie de Jacob (v. ce nom) les principales œuvres d'art qui se rapportent à ce patriarche et à la fille de Laban. Raphaël, dans les loges du Vatican, a peint Rachel placée à côté de Jacob, qui, pour obtenir sa main, s'engage à servir sept années chez Laban, tandis que Lia, honteuse et baissant les yeux, se retire derrière le fils d'Isaac. Cette peinture a beaucoup souffert ; elle a été gravée par S. Badalocchio, Fr. Villamena, N. Chaperon, O. Borgiani, C. Fantetti, Ch. de Meulemester, Volpato, etc. Une gracieuse composition d'Ary Scheffer, représentant la première *Entrevue de Jacob et de Rachel*, a été gravée par J.-G. Levasseur. Il y a une gravure de Fr.-Ed. Eichens sur le même sujet. Santi-Pacini a peint à fresque, dans l'église de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Florence, *Rachel pleurant ses enfants :* « Et l'on entendit dans Rama une voix très-amère de lamentations et de plaintes : c'est Rachel qui pleure ses enfants, et elle ne peut se consoler, parce qu'ils ne sont plus. » Cette scène de désolation maternelle a été représentée, il y a quelques années, par M. S. Norblin (Salon de 1849). Cignaroli a peint la *Mort de Rachel* (pinacothèque de Venise).

RACHEL (Joachim), poëte satirique allemand, né à Lunden (Holstein) en 1618, mort en 1669. Il fut recteur de divers colléges et en dernier lieu de celui de Slesvig, où il mourut. Outre des poésies latines, on lui doit des *Poésies satiriques* (Francfort, 1664), dont la plus récente édition et la plus complète est celle d'Altona (1828). Ces satires, qui lui ont valu le surnom de **Régnier allemand**, ont une importance particulière dans l'histoire littéraire de l'Allemagne, car il est le premier qui ait cherché à imiter les poëtes latins dans un genre de poésie jusqu'alors traité d'une façon triviale et même grossière. On y trouve de la vigueur, un esprit mordant, de la vivacité et du naturel dans les peintures, enfin un style pur et nerveux. La plus remarquable de ses dix satires est intitulée la *Femme poétique.*

RACHEL (Elisa FÉLIX, dite), célèbre tragédienne française, née à Munf, village du canton d'Argovie (Suisse), le 28 février 1821, morte au Cannet, près de Cannes (Var), le 3 janvier 1858. Son père, Jacques Félix, et sa mère, Esther Haya, étaient Français, l'un né à Metz, l'autre à Guers (Bas-Rhin), tous les deux Israélites et exerçant la profession de marchands forains. A Lyon, en 1831, la petite Elisa était chanteuse des rues en compagnie de Sophie, sa sœur aînée, connue depuis sous le nom de Sarah. Choron, qui se trouvait alors de passage à Lyon, ayant entendu chanter cette enfant, fut frappé du timbre de sa voix. Il l'aborda et s'informa de sa famille, alla chez le père, qu'il trouva alité dans une pauvre mansarde et lui proposa de prendre sa fille à l'Institution de musique classique dont il était le directeur. L'offre fut acceptée et un mois après la famille Félix vint s'installer à Paris. Celui qui avait déjà découvert et formé un grand nombre de chanteurs et de cantatrices, sentait une autre Falcon poindre dans sa petite Israélite. Ne trouvant pas que le nom d'Elisa fût un nom prédestiné, il lui fit prendre celui de **Rachel**. Mais elle ne tarda pas à perdre sa voix et il lui fallut renoncer à la scène lyrique ; elle passa alors de l'école de Choron dans la classe de Saint-Aulaire pour y faire ses études dramatiques. Saint-Aulaire, vieux comédien découragé, tenait avec négligence ses emplois de père noble et de confident ; mais il n'en aimait pas moins son art et il le professait avec goût. Il avait un théâtre à lui, la salle Molière, où il donnait à ses élèves l'enseignement pratique de la tragédie et de la comédie. Dans les années 1834, 1835 et 1836, Rachel joua sur le théâtre Molière neuf rôles de soubrettes, un rôle de caractère (Philaminte), onze rôles de jeunes premières ou de premiers rôles et treize de tragédie. Après avoir joué Hermione, Iphigénie ou Marie Stuart, elle jouait Célimène, Marinette ou Lisette ; sa réputation commençait, et, lorsque son nom était sur le programme, les billets, très-recherchés, se vendaient clandestinement chez les concierges du voisinage. Un jour, M. Védel, alors caissier du Théâtre-Français, fit une apparition à la salle Molière pour y voir une soubrette en espérance. Il allait se retirer, quand Saint-Aulaire le retint pour lui montrer Hermione jouée par une jeune fille extraordinaire. Cette enfant ne ressemblait à aucune des écolières qu'il eût encore vues. Extérieurement, la nature avait peu fait pour elle. Elle était petite, maigre et noire. Elle avait la voix dure et voilée, mais posée et juste ; en sorte que l'impression désagréable qu'elle produisait de prime abord disparaissait presque aussitôt. Cette petite fille grêle et pauvre avait l'air imposant ; sa démarche, son attitude lui étaient propres ; on devinait en elle un génie naissant. Après la représentation, M. Védel complimenta la jeune tragédienne et lui offrit ses bons offices. Il parla d'elle à M. Jouslin de La Salle, directeur du Théâtre-Français, qui, après l'avoir vue dans *Tancrède*, arrangea une audition, où M. Samson et M^lle^ Mars formèrent avec lui un comité officieux, devant lequel l'écolière ne se démentit pas. M^lle^ Mars trouva qu'elle rappelait M^lle^ Maillart, restée encore dans le souvenir des vieux amateurs du théâtre, et, comme on objectait la petite taille de la future tragédienne : « Rachel grandira ! » dit-elle. Sur un rapport de M. Jouslin de La Salle adressé au ministre de l'intérieur, Rachel fut admise au Conservatoire le 28 octobre 1836 dans la classe de M. Michelot avec une pension de 1,200 francs, que M. Félix père ne toucha point, afin de ne pas engager l'avenir. Cette admission privilégiée fut régularisée par le jury d'examen devant lequel Rachel se présenta le 20 décembre suivant. Elle n'avait alors que quinze ans. Dans cette épreuve, Rachel déclama le rôle de Junie et voici quelle fut l'opinion de chacun de ses juges, d'après les registres du Conservatoire. M. Cherubini : « Elle a contre elle la voix et la taille ; mais elle a infiniment d'intelligence. » M. d'Henneville : « Pauvre physique, mais déjà beaucoup de talent. » M. Michelot, son professeur : « Des qualités remarquables et déjà des progrès marqués depuis deux mois. » M. Samson : « Absence de qualités physiques, mais une admirable organisation théâtrale. A admettre définitivement. » M. Provost : « Progrès sensibles. A conserver. » Rachel entra dans la classe de M. Samson, sous lequel ses progrès dans l'art de la déclamation furent très-rapides. Mais elle donna sa démission le 24 janvier 1837 pour contracter un engagement avec le Gymnase, au prix de 3,000 francs par an. Elle débuta sur cette scène le 24 juillet suivant dans la *Vendéenne*, pièce de M. Paul Duport, qui avait écrit cette pièce exprès pour qu'elle pût y déployer ses moyens. Mais la *Vendéenne* passa vite et le succès de la débutante fit peu de bruit. Après cette pièce, elle ne joua plus au Gymnase que le rôle de Suzette dans le *Mariage de raison.* L'épreuve ne lui fut pas favorable et elle retourna étudier sous ses maîtres. Rachel rompit son engagement avec le Gymnase le 1^er^ mai 1838 pour entrer, sur la recommandation de M. Samson, au Théâtre-Français, où elle débuta, le 12 juin de la même année, par le rôle de Camille dans *Horace.* Le succès de cette épreuve répondit à l'attente du théâtre ; il y eut une recette de 752 francs, chiffre que la tragédie ne donnait pas ordinairement alors. Joanny jouait le rôle du vieil Horace, Geffroy celui du fils ; M^lle^ Rabut, qui venait également de débuter, jouait celui de Sabine, et le succès parut même se balancer entre Sabine et Camille. Pour les habitués de la Comédie-Française, ce début n'était pas ordinaire. On était en présence d'une enfant petite et grêle, médiocrement jolie, les pommettes des joues saillantes, le menton aminci, le front singulièrement convexe ; mais, au-dessous de ce front, étincelaient deux yeux tour à tour ardents comme la colère et profonds comme la pensée. Le cou maigre et noir élevait la tête avec une remarquable dignité ; les bras minces, qui se rejoignaient par les deux mains, dessinaient en tombant devant elle deux lignes gracieuses, et quand elle s'avançait, un mouvement particulier de ses épaules marquait pour ainsi dire le rhythme de ses pas. Sa voix était grave et voilée, mais voilée par une fièvre intérieure. Si calme qu'elle parût, elle exhalait un feu qui se communiquait à toute la salle. Du reste aucun effort, aucun éclat qui passât la mesure. Rachel n'avait qu'à parler, et cette voix si ferme, posée si sûrement, si fortement accentuée se faisait entendre avec une netteté, avec une autorité extraordinaire. Elle traduisait parfaitement les sentiments de son personnage et leur donnait l'accent de la vérité et de la vie. Le public était surpris de retrouver la logique hardie, le raisonnement serré de la passion, ses mouvements, ses retours, les subtilités et l'énergie de son éloquence. Après la chute du rideau, l'auteur d'*Agamemnon* entrait au foyer des artistes, s'écriant avec enthousiasme : « Elle n'est pas jolie, mais quel talent, mais quelle intelligence supérieure et quelle espérance ! » Le succès de la débutante se fit d'abord dans les coulisses du Théâtre-Français, dans le foyer des artistes et à l'orchestre. La presse ne s'en mêla que plus tard, et ce fut M. Jules Janin qui, le premier, dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 10 septembre 1838, célébra en style pompeux la nouvelle interprète de Corneille et de Racine. Bientôt les salons du faubourg Saint-Germain reçurent et applaudirent la jeune tragédienne, tandis que le gouvernement de Juillet, qui avait la prétention d'encourager et de protéger les arts, donnait à la jeune Hermione une bibliothèque composée d'auteurs classiques. Vers le même temps, le bruit se répandit que Rachel ne serait pas longtemps conservée à la scène et qu'elle était menacée d'une maladie de poitrine. La fatigue éprouvée par la grande tragédienne est facile à comprendre, quand on la voit se faire connaître dans sept rôles en quelques mois, avec une supériorité qui ne se démentit pas. Ce sont ceux de Camille dans *Horace*, le 12 juin ; d'Emilie dans *Cinna*, le 16 juin ; d'Hermione dans *Andromaque*, le 21 juin ; d'Eriphile dans *Iphigénie*, le 16 août ; d'Aménaïde dans *Tancrède*, le 9 septembre ; de Monime dans *Mithridate*, le 5 octobre ; de Roxane dans *Bajazet*, le 23 novembre. Six de ces rôles sont restés le plus riche fonds de son répertoire. Quelle façon inattendue d'attaquer les fureurs de Camille en relevant le dernier mot d'Horace et en lui renvoyant le nom de Rome avec un point d'interrogation et de mépris :

Rome ? l'unique objet de mon ressentiment ?

Et l'ironie écrasante d'Emilie ! et le monologue, et la suprême insolence de la sortie du quatrième acte : *Allons, Fulvie, allons !* et l'ironie poignante d'Hermione :

Me quitter ! me reprendre ! et revenir encor
De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector !

Et le *je vous connais !* de Monime, dit avec un calme qui la met si au-dessus de Mithridate et si au-dessus de la mort ! Ce n'était pas la tragédie, c'était Rachel que l'on écoutait. Elle parlait et toute la salle tressaillait aux moindres nuances de sa diction. « Qui ne se souvient, dit M. Paul de Saint-Victor, de l'étrange contraste de vie et de mort qu'offrait chacune des représentations de la tragédienne ? Tant qu'elle était en scène, la tra-

gédie, marchait, vivait, passionnait, exaltait la foule; dès qu'elle l'avait quittée, le froid de marbre qui tombe de la voûte des nécropoles reprenait l'action et ses personnages. »

Fière de Rachel, la Comédie-Française lui fit don d'un diadème en orfèvrerie. Voici les termes de la délibération du comité relative à cet acte si honorable pour tout le monde :

« Samedi 5 janvier 1839. Informé que plusieurs sociétaires ont manifesté le vœu qu'il fût offert à Mlle Rachel, au nom de la Société du Théâtre-Français, un gage de son estime et de son admiration pour ce jeune talent, le comité a pensé que cet hommage devait rappeler et consacrer le souvenir des circonstances qui l'ont inspiré et retracer sans cesse à cette actrice le beau début par lequel elle a signalé son entrée dans la carrière; une somme de (la somme généreusement laissée en blanc) a donc été mise à la disposition de M. le directeur, avec prière de faire exécuter en orfèvrerie un bandeau de reine, sur lequel seront gravés ces mots : *A Mlle Rachel, la Comédie-Française.* » L'année suivante, dans le premier voyage qu'elle fit à Londres, la jeune tragédienne excita l'enthousiasme chez les Anglais en interprétant Corneille et Racine. La reine de la Grande-Bretagne lui donna un bracelet avec ces mots tracés en pierres précieuses : *Victoria, reine, à Rachel.* Celle-ci écrivait à M. Carré, le 17 mai 1841 : « Me voici à Londres; avec un succès des plus brillants, puisqu'ils disent tous n'en avoir jamais vu un pareil au mien... J'ai fait un premier début sur le théâtre anglais par *Andromaque*, et je vous assure qu'à ma première entrée en scène je n'étais pas très-solide sur mes pieds, et je serais, je crois, tombée de frayeur, si un tonnerre d'applaudissements n'était venu me soutenir et me faire comprendre encore davantage tout ce qu'il me fallait faire pour mériter cet accueil qui n'était que bienveillant, puisqu'ils n'avaient pas encore entendu... Les bravos et les applaudissements m'ont accompagnée jusqu'à la fin de mon rôle, puis on m'a rappelée. Les chapeaux et les mouchoirs s'agitaient hors des loges, et plusieurs bouquets sont tombés à mes pieds... Un engagement magnifique vient de m'être offert pour la saison prochaine de 1842.

« Voilà, belle Emilie, à quel point nous en sommes! »

RACHEL.

Encouragée par tous ces témoignages d'admiration, l'interprète d'Hermione voulut aborder les rôles les plus forts de la scène tragique. Elle joua celui de Pauline dans *Polyeucte*, le 15 mai 1840, et celui de Phèdre le 21 janvier 1843. Chaque création nouvelle semblait accroître l'engouement du public pour la jeune tragédienne, et M. Félix, jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa majorité, sut faire tourner à son profit la popularité de sa fille. Avant de jouer *Phèdre* et *Polyeucte*, elle s'était montrée dans *Esther* le 28 février 1839; dans *Nicomède*, le 9 avril suivant; dans *Tartufe*, le 30 avril 1840, où elle joua le rôle de Dorine; dans *Marie Stuart*, le 22 décembre; dans le *Cid*, le 19 janvier 1842; dans *Ariane*, le 7 mai; dans *Frédégonde et Brunehaut*, le 5 novembre. Mme de Girardin avait fait exprès pour Rachel sa tragédie de *Judith*, qui fut représentée le 24 avril 1843; mais cette pièce ne permit pas de prévoir l'effet que la jeune tragédienne pourrait produire dans l'interprétation d'œuvres nouvelles. D'ailleurs Rachel était inquiète et timide; elle avait peur de compromettre sa réputation et ne voulait rien hasarder. Elle reculait toujours devant une pièce nouvelle et sa préférence fut constamment pour des reprises. Après beaucoup d'indécision, elle joua *Catherine II*, de M. Romand, le 1er juillet 1844; *Virginie*, le 5 avril 1845; le *Vieux de la montagne*, le 6 février 1847; *Cléopâtre*, de Mme de Girardin, le 13 novembre; le *Moineau de Lesbie*, le 22 mars 1849; *Adrienne Lecouvreur*, le 13 avril; *Horace et Lydie*, le 19 juin 1850; *Lady Tartufe*, de Mme de Girardin, le 10 février 1853; *Rosemonde*, le 21 novembre 1854; enfin, la *Czarine*, qui fut sa dernière création, le 15 janvier 1855. Après *Phèdre*, elle reprit de l'ancien répertoire : *Bérénice*, le 6 janvier 1844; *Don Sanche d'Aragon*, le 17 février; le *Dépit amoureux*, le 1er juillet; *Oreste*, le 6 décembre 1845; *Athalie*, le 5 avril 1847, et *Britannicus*, le 11 octobre 1848; et, parmi les œuvres du théâtre contemporain : *Jeanne Darc*, de Soumet, le 4 mars 1846; *Lucrèce*, de Ponsard, le 24 mars 1848; *Mademoiselle de Belle-Isle*, d'A. Dumas, le 25 janvier 1850; *Angelo*, de V. Hugo, le 18 mai; *Valéria*, de J. Lacroix, le 28 février 1851; *Diane*, d'Emile Augier, le 19 février, et *Louise de Lignerolles*, de M. E. Legouvé, le 6 mai. Ainsi Rachel, au Théâtre-Français, joua dans quarante ouvrages; mais, dans ce nombre, il y eut bien des rôles essayés et abandonnés presque aussitôt : Aménaïde, pourtant un de ses meilleurs, Esther, Laodice, Chimène, Ariane, Frédégonde, Judith, Bérénice, Isabelle, Catherine II, Electre, Fatime, Cléopâtre, Agrippine, et, à partir de 1841, presque autant de succès mal assis que de premières représentations, pour finir par la chute de *Rosemonde* et celle de la *Czarine*. D'ailleurs, Rachel ne réussissait jamais complétement le soir d'une première représentation. Elle se montrait hésitante, réservée, timide et désespérait ainsi les auteurs qui lui confiaient des créations. Elle échoua presque dans la reprise de *Mademoiselle de Belle-Isle* et dans celle d'*Angelo*, où, ayant à ses côtés sa sœur Rebecca dans le rôle de Catarina Bragadini, elle en fut presque écrasée. Le soir de la première représentation de *Diane*, M. Emile Augier était consterné. Il en fut de même pour *Lady Tartufe*, pièce bizarre, qui avait grand besoin, pour être du premier coup saisie, de l'énergique appui des artistes.

Notons en passant, en 1848, une de ses créations les plus originales, la *Marseillaise*. Après la révolution de Février, Rachel, qui jouait si peu sous M. Buloz, se déclare prête à jouer trop! On peut l'afficher tous les deux jours..., tous les jours même! Un soir, dans un entr'acte d'*Horace*, elle dit à M. Lockroy, qui se trouvait dans sa loge : « J'ai rêvé quelque chose d'extraordinaire... une affiche qui fera courir tout Paris! — Quoi donc? — La *Marseillaise*...—Comment! la *Marseillaise?*— Oui! je la chanterai! — Vous chanterez la *Marseillaise*, vous chantez donc? — Non... mais c'est égal... Je crois avoir trouvé un moyen, une mélopée...vous verrez! — Quand? — Ce soir, à souper; vous serez là trois ou quatre qui entendrez cela... vous me direz franchement ce que vous en pensez... et si ça va, alors... — J'annoncerai que Mlle Rachel chantera la *Marseillaise?* au Théâtre-Français?... — Eh bien! est-ce que vous ne pensez pas que ça fera de l'argent, à une époque où l'on déserte les théâtres? — C'est selon!... il faut entendre! — Eh bien, vous entendrez! » Et, en effet, en rentrant, elle poussa toute sa famille au fond du salon, et, le piano tenu derrière elle, un drapeau tricolore à la main, elle attaqua le chant célèbre qu'elle avait sournoisement étudié vers par vers, mot par mot, note par note. On sait ce qu'elle en fit! Ce n'était pas, à proprement parler, un chant d'intonations sonores, de modulations retentissantes; mais, comme elle l'avait dit, une sorte de mélopée lyrique, où la force de l'accentuation et la puissance de l'expression suppléaient à la tonalité seulement indiquée. C'était à faire frissonner, frémir! Le succès fut aussi grand que la conception avait été hardie... On fit recette avec la *Marseillaise* autant qu'avec toute une tragédie!

Le nombre des rôles qu'elle refusa, après les avoir d'abord acceptés, témoigne de ses constantes hésitations, de sa frayeur d'être au-dessous d'elle-même dans des créations nouvelles. Rachel avait d'abord accepté le rôle de Médée, écrit pour elle par M. Legouvé, dans la pièce du même nom; mais, à la veille des répétitions, soit que la mort de sa sœur Rebecca, qui devait jouer Créuse, l'eût trop vivement impressionnée, soit, comme elle le disait encore, qu'elle n'eût pas dans son talent la fibre maternelle, soit enfin que la *Czarine* de Scribe semblât lui promettre plus de succès, elle refusa de s'exécuter. Il en coûta 6,000 francs au Théâtre-Français par sentence judiciaire, sans compter la chute de la *Czarine*. Le Théâtre-Français dut également payer une indemnité à MM. Duhomme et Sauvage pour la non-représentation de la *Servante du roi*, que Rachel avait promis de jouer. Elle refusa aussi de jouer, en 1850, *Charlotte Corday*, un des chefs-d'œuvre de Ponsard, et le rôle de Pénélope dans l'*Ulysse* du même auteur. Il faut dire aussi que les préventions de son excellent maître, Samson, contre le répertoire moderne ne furent pas étrangères au parti pris de Rachel. Samson n'aimait vraiment que la tragédie et il conserva jusqu'à la fin, malgré quelques brouilles passagères, la plus grande autorité sur son illustre élève; il en eut, pour ainsi dire, la direction spirituelle, et leur correspondance, car ils s'écrivaient continuellement, quoiqu'ils se vissent tous les jours, montre que Rachel eut toujours besoin de son maître pour sentir un rôle, le comprendre et lui donner toute sa valeur. Jusqu'à quel point est-on donc redevable à Samson du génie de Rachel? c'est là une question délicate; elle a été traitée avec une grande justesse par M. Legouvé, dans une *Matinée littéraire* consacrée à Samson et ses élèves (*Temps*, 27 janvier 1875). « Tous les grands rôles anciens et modernes de Mlle Rachel, Phèdre et Judith, Esther et Athalie, Cléopâtre de Mme de Girardin et Cléopâtre de *Rodogune*, donnent lieu à autant de lettres d'une élève qui demande, non des conseils, mais des leçons. En quoi consistaient ces leçons? Voici la réponse sortant des lèvres mêmes de Mlle Rachel et toute frémissante comme un cri d'admiration et de reconnaissance pour son maître. Elle avait vingt-six ans. Je ne sais quelle cause l'avait brouillée avec M. Samson. Un de ses amis arrive chez elle; il la trouve toute noyée de larmes : « J'ai tout perdu, s'écria-t-elle, en perdant » M. Samson; j'en mourrai; je veux quitter le » théâtre! Je ne puis rien sans lui! — Comment, rien sans lui! répond vivement son » ami, et votre génie? — Mon génie!... mon » génie!... Oui, je me sens née pour aller très-» haut, mais je ne peux pas m'élever seule. Je » trouve bien des effets isolés, des mots de » passion, des accents de vérité, mais l'ensem-» ble d'un rôle m'épouvante. M. Samson, avec » son esprit si lumineux, si élevé, me guidait » sans me gêner jamais; il me donnait des » idées qui m'en donnaient d'autres. Loin de » lui, je travaillais encore avec lui. Je me re-» disais sans cesse tout ce qu'il m'avait dit, et » le soir, sur la scène, ses intonations me re-» venaient à la mémoire, et je le reproduisais » à ma manière, comme par inspiration. » Nous tenons, continue M. E. Legouvé, la solution du problème; voilà l'explication de cette alliance mystérieuse et sans analogue, je crois, dans l'histoire de l'art, entre le maître et l'élève, entre l'initiateur et l'initié. Autant de mots, autants de traits de lumière. Le génie était en elle, mais s'y débattant comme un captif, enchaîné par une puissance étrange; elle a le talent des détails, des effets isolés, mais le dessin général lui échappe; elle a des idées à elle, mais qui se complètent par ses idées à lui. Enfin, une fois sur la scène, elle transfigure à sa manière, elle refrappe à son empreinte les intonations de son maître et les rend comme par inspiration. Je ne sais pas de mot plus expressif, plus profond, plus caractéristique. Certes, bien aveugles et bien ingrats seraient ceux qui ne voudraient voir dans cette merveilleuse artiste qu'un écho de son maître. La preuve du contraire est bien simple. Il a soufflé ses intonations et ses intentions à bien d'autres et il n'a produit qu'elle de semblable à elle. Non, M. Samson n'a pas créé Mlle Rachel, mais il l'a évoquée; il ne lui a pas donné ses ailes, mais il leur a ouvert l'espace. Elle n'avait pas besoin de lui pour devenir une artiste du premier ordre; sans lui elle eût peut-être été au-dessus des Dorval, des Desclée, des Mlle Georges, mais elle n'aurait pas été Rachel. La nature avait fait d'elle une grande tragédienne; M. Samson en a fait une Muse. » La cause ordinaire des brouilles qui divisaient continuellement l'élève et le maître était surtout dans cette avidité dont Rachel a donné tant de preuves, avidité que rien ne pouvait satisfaire, qui lui faisait déchirer tous les contrats au gré de ses intérêts; ne jouer, le plus souvent, que d'après ses caprices; entreprendre, loin de Paris, en province ou à l'étranger, des excursions fructueuses, mais qui la tuaient. Samson aurait voulu la voir penser plus à l'art et moins à l'argent; il y perdit sa peine.

Rachel était âpre au gain et savait utiliser ses congés. Dans une lettre au *Bourgeois de Paris*, elle dresse l'itinéraire d'un voyage qu'elle entreprit au mois de juin 1849. Voici cette curieuse odyssée, le *Roman tragique*, qui exigeait, pour être accompli dans les délais voulus, une incroyable force de volonté et une indomptable énergie physique : Orléans, 3 représentations; Tours, 2; Poitiers, 2; Niort, 1; La Rochelle, 2; Saintes, 2; Cognac, 2; Angoulême, 4; Périgueux, 2; Libourne, 2; Mont-de-Marsan, 1; Bayonne, 4; Pau, 2; Tarbes, 2; Bagnères, 1; Auch, 2; Toulouse, 4; Narbonne, 1; Perpignan, 4; Carcassonne, 2; Cahors, 2; Aurillac, 2; Clermont, 2; Moulins, 2; Nevers, 1; Bourges, 1; Blois, 2; Le Mans, 2; Laval, 1; Rennes, 2; Saint-Malo, 1; Jersey, 3; Guernesey, 2; Caen, 5... et elle ajoutait : « Quelle route! quelle fatigue! Mais quelle dot!... » s'écrie-t-elle en finissant. Oui, pauvre Rachel! 74 représentations en 90 jours avec les voyages!... quelle dot! C'est vrai... Mais, vous le disiez aussi : quelle fatigue! Vous en êtes morte, pauvre femme, de cette fatigue insensée, coupable... On la lui reprochait parmi ses amis, et elle écrivait : « Ces voyages me font plus de bien que de mal; le mouvement, l'agitation chassent les malaises, les mauvaises pensées et font taire les mauvais penchants. » Les congés, c'était le mouvement, la vie nomade; la voiture qui l'attendait au sortir de la représentation et l'emportait de nuit vers une autre ville; la répétition à l'arrivée, le spectacle le soir; la frénésie des admirateurs nouveaux, l'argent à pleine caisse, les bouquets, les cadeaux des souverains à Londres, à Potsdam, à Bruxelles, à Saint-Pétersbourg

Rachel, qui était entrée au Théâtre-Français avec 4,000 francs d'appointements, les vit bientôt élevés au chiffre de 8,000 francs. Devenue sociétaire de la Comédie-Française à partir du 1er avril 1842, elle fut bientôt lasse de l'être. Jouant quand on n'avait pas besoin d'elle, se dérobant quand on la réclamait, changeant les spectacles annoncés, opprimant et persécutant autour d'elle, l'artiste indisciplinée, ingouvernable n'en faisait qu'à sa tête et rendait toute administration régulière impossible. Elle fit rompre son engagement devant les tribunaux en 1849, sous prétexte que sa santé ne lui permettait pas de le remplir. Mais, quelques jours après, elle reparut sur la scène de la rue Richelieu, comme pensionnaire, avec 42,000 francs d'appointements, sans compter les feux, les bénéfices et un congé de six mois. Il lui avait plu de rentrer dans la Société en 1851, et elle y fut admise avec les mêmes avantages. Cela ne lui suffit pas. Son frère Raphaël, le directeur en titre de ses congés, avait rêvé un voyage transatlantique avec une troupe de tragédie ayant Rachel pour premier sujet, et qui devait lui rapporter plusieurs millions. Rachel fut longtemps indécise; mais l'apparition à la salle Ventadour d'une tragédienne étrangère, la Ristori, que le public avait l'audace d'applaudir, lui fit accepter l'engagement proposé. Le Théâtre-Français fut encore la dupe de ce caprice et il dut laisser partir Rachel, qu'il ne revit plus. La dernière représentation qu'elle donna sur cette scène eut lieu le 23 juillet 1855; elle joua *Andromaque* et le *Moineau de Lesbie*, au bénéfice de Mlle Judith. M. Léon Beauvallet a raconté l'odyssée de sa dernière campagne dans un volume intitulé *Rachel et le nouveau monde*. Rachel devait donner, dans l'espace de quinze mois, deux cents représentations, à raison de 6,000 francs chacune, qui devaient lui rapporter net 1 million 200,000 francs. La troupe avait à sa tête M. Raphaël Félix et comptait dans ses rangs Mlles Lia et Dinah Félix. Elle quitta Paris le vendredi 27 juillet 1855, donna en passant quelques représentations à Londres, s'embarqua à Liverpool sur le *Pacific* le 10 août et arriva le 21 à à New-York, où elle donna sa première représentation le 3 septembre. C'est toujours par le rôle de Camille que Rachel débutait dans une ville; ainsi fit-elle à New-York; mais son succès n'approcha pas de celui de Jenny Lind. Les Américains ne la comprenaient pas. « Ce qui fait le plus d'effet chez nous, dit M. Léon Beauvallet, sa diction magnifique, ses jeux de physionomie, son geste admirable, tout cela passa à peu près inaperçu. Les seules choses qui excitèrent de vrais applaudissements furent les tirades chaudes, les scènes d'action, où la marche devient plus animée, le geste plus vif, où la voix quitte le diapason ordinaire. Ainsi, dans *Horace*, toute la scène des imprécations fit un effet monstre et décida du succès de la représentation. » Avec *Horace*, les autres pieces jouées à New-York par Rachel furent : *Phèdre*, *Adrienne Lecouvreur*, *Marie Stuart*, *Andromaque*, *Angelo*, *Bajazet*, *Polyeucte*, *Jeanne Darc*, *Lady Tartufe*, *Virginie* et *Mlle de Belle-Isle.* Elle donna un jour, à Boston, le *Moineau de Lesbie* après *Polyeucte*. Des représentations furent encore données à Philadelphie et à Charlestown, où Rachel joua *Adrienne Lecouvreur* pour la dernière fois en Amérique, le 17 décembre 1855. S'embarquant pour Cuba le surlendemain, le 21 elle fait une courte halte à la Floride et, le 23, elle se trouvait à La Havane, où la troupe était impatiemment attendue. Mais c'en était fait de la malheureuse artiste; un refroidissement dont elle avait été saisie à Philadelphie porta le dernier coup à sa santé. Le 1er janvier 1856, elle rompit son engagement, en s'opposant à ce que ses camarades donnassent sans elle une seule représentation aux Antilles. L'exploitation Raphaël Félix, au lieu de gain, fit quelques pertes bien méritées. Rachel revint à la hâte et se retira dans sa petite maison de Meulan. Elle se promettait de disputer à la Ristori le terrain qu'elle avait dû gagner durant son absence; mais c'était en vain. La fièvre qui lui avait toujours allumé le sang arrivait à le tarir et la phthisie, sans pitié pour son talent, la traînait au tombeau.

Les médecins lui conseillèrent le séjour de l'Egypte. Rachel partit pour Le Caire, d'où elle fut chassée par l'ennui. Elle revint se fixer dans le midi de la France, au Cannet, désespérée de mourir sans avoir pu reconquérir le sceptre échappé de sa main. Elle succomba à trente-sept ans. Le Théâtre-Français fut fermé le 5 janvier 1858, à l'occasion de ce triste événement. Les obsèques eurent lieu le 11, à Paris, où le corps de Rachel avait été transporté, et le Théâtre-Français fit relâche une seconde fois. On voulait un dernier triomphe pour la grande tragédienne, on n'eut qu'un immense concours de curieux. Ainsi finit une femme dont le nom restera parmi les plus illustres de la Comédie-Française.

Bien souvent on fit courir le bruit du mariage de Rachel, et la dernière fois ce fut lors de son retour d'Amérique. A ce sujet, elle adressa au correspondant parisien de l'*Indépendance belge* une lettre charmante qui ne sera point déplacée ici : « J'ai ouï dire à bon nombre de gens d'esprit qu'il valait mieux être maltraité par la presse que de subir son silence et son oubli. Je viens donc vous remercier encore du souvenir que vous me donnez dans... Mais pourquoi, cher ami, ne vous préoccupez-vous depuis longtemps que des *toccades* de mariage que vous m'inventez pour m'en blâmer, et aujourd'hui encore pourquoi me supposez-vous cette inutilité? J'ai deux fils que j'adore; j'ai trente-deux ans sur mon acte de naissance; j'en ai cinquante sur ma figure; je ne dirai pas combien a le reste. Dix-huit ans de tirades passionnées exhumées sur le théâtre, des courses folles au bout de tous les mondes, des hivers de Moskow, des trahisons de Waterloo, la mer perfide, la terre ingrate, voilà qui vieillit vite un pauvre petit bout de femme comme moi! Mais Dieu protège les braves, et il semble avoir créé tout exprès pour moi un petit coin inconnu de toutes les géographies, où je puis oublier mes fatigues, mes peines, ma vieillesse prématurée...; et pourtant vous lancez votre vilain canard au milieu des oiseaux qui perchent sur mes branches et qui me chantent les petites et bonnes chansons du retour! le mien invraisemblable, et celui du printemps!

» Si j'étais morte en Amérique, vous eussiez, oh! j'en suis bien sûre, été le premier à me consacrer (digne de votre esprit et de votre cœur) un de vos plus chaleureux feuilletons. Et parce que je suis ressuscitée d'une façon miraculeuse, parce que je puis espérer de vous revoir, de vous serrer la main comme à un ancien ami, vous vous dites : « Elle vit, » c'est bien, et grâce à Dieu! Maintenant taquinons-la! » Alors vous voilà reparti à irriter mes nerfs trop susceptibles et à amu-

ser les gens aux dépens de la pauvre petite Rachel ! Le beau triomphe pour votre esprit, comme si les victimes lui manquaient ! Est-ce ainsi que vous devez agir avec une pauvre créature qui revient bien véritablement de *l'autre monde?* Allons, soyez juste et bon, et accusez-vous bien vite de taquinerie invétérée à mon pauvre égard, pour que bien vite aussi je vous pardonne... de nouveau, et que j'espère bientôt vous revoir à Paris ou à la campagne !

» Par Jupiter, je me trouve considérablement gentille d'agir ainsi avec vous, car cette lettre n'est certainement pas écrite par une *grande tragédienne*, mais par un bon enfant qui s'appelle

» RACHEL.

» 11 mars 1856. »

Rachel fut une grande tragédienne parce qu'elle mettait toute son âme à traduire ses rôles. Presque chaque fois qu'elle jouait le rôle de Camille dans *Horace*, la grande scène de la fin du quatrième acte, où elle reproche si furieusement à son frère la mort de Curiace, était pour elle une épreuve pénible. Après ce dernier vers :

Moi seule en être cause, et *mourir de plaisir !*

c'était plutôt à croire qu'elle allait *mourir de fatigue*, car elle tombait épuisée dans la coulisse, et il fallait le plus souvent l'emporter à bras dans sa loge, et presque toujours il lui était impossible d'articuler le mot : « Ah ! traître ! » par lequel elle répond au coup d'épée d'Horace, qui la poursuit pour la tuer, et qui la trouvait déjà terrassée par la fatigue, l'émotion, l'ébranlement nerveux.

« Mlle Rachel, sans avoir de connaissances ni de goûts plastiques, dit Théophile Gautier, possédait instinctivement un sentiment profond de la statuaire. Ses poses, ses attitudes, ses gestes s'arrangeaient naturellement d'une façon sculpturale et se décomposaient en une suite de bas-reliefs. Les draperies se plissaient, comme fripées par la main de Phidias, sur son corps long, élégant et souple; aucun mouvement moderne ne troublait l'harmonie et le rhythme de sa démarche; elle était née antique, et sa chair pâle semblait faite avec du marbre grec. Sa beauté méconnue, car elle était admirablement belle, n'avait rien de coquet, de joli, de français, en un mot; longtemps même elle passa pour laide, tandis que les artistes étudiaient avec amour et reproduisaient comme un type de perfection ce masque aux yeux noirs, détaché de la face même de Melpomène !... Seule, elle a fait vivre pendant dix-huit ans une forme morte, non pas en la rajeunissant, comme on pourrait le croire, mais en la rendant antique de surannée qu'elle était peut-être; sa voix grave, profonde, vibrante, ménagère d'éclats et de cris, allait bien avec son jeu contenu et d'une tranquillité souveraine. Personne n'eut moins recours aux contorsions épileptiques, aux rauquements convulsifs du mélodrame, ou du drame, si vous l'aimez mieux. Quelquefois même on l'accusa de manquer de sensibilité, reproche inintelligent à coup sûr; Mlle Rachel fut froide comme l'antiquité, qui trouvait indécentes les manifestations exagérées de la douleur, permettant à peine au Laocoon de se tordre entre les nœuds des serpents, et aux Niobides de se contracter sous les flèches d'Apollon et de Diane... Mlle Rachel eut donc raison de ne pas avoir, comme on dit, de larmes dans la voix, et de ne pas faire trembloter et chevroter l'alexandrin avec la sensiblerie moderne. La haine, la colère, la vengeance, la révolte contre la destinée, la passion, mais terrible et farouche, l'amour aux fureurs implacables, l'ironie sanglante, le désespoir hautain, l'égarement fatal, voilà les sentiments que doit et peut exprimer la tragédie, mais comme le feraient des bas-reliefs de marbre aux parois d'un palais ou d'un temple, sans violenter les lignes de la sculpture et en gardant l'éternelle sérénité de l'art. Aucune actrice mieux que Mlle Rachel n'a rendu ces expressions synthétiques de la passion humaine personnifiées par la tragédie sous l'apparence de dieux, de héros, de rois, de princes et de princesses, comme pour mieux les éloigner de la réalité vulgaire et du petit détail prosaïque. Elle fut simple, belle, grande et mâle comme l'art grec, qu'elle représentait à travers la tragédie française. »

M. P. de Saint-Victor l'a jugée à peu près au même point de vue : « L'entrée de Mlle Rachel au théâtre, lorsqu'au milieu des licences poétiques du nouveau drame elle apparut subitement, drapée dans la tunique des statues, fut une révélation et un enchantement, quelque chose de semblable à l'effet que produisit cette grande Vénus trouvée à Milo, qui, à peine tirée de la poussière, réduisit au rang inférieur les prétendus chefs-d'œuvre de l'art. La beauté classique, si longtemps méconnue et défigurée, s'était incarnée dans cette enfant d'élection. Ce n'était pas seulement Corneille et Racine, c'était Eschyle et Sophocle qu'elle faisait revivre. La tragédie française se dépouillait avec elle de ses airs d'emprunt et de convention et reprenait sa grandeur antique. On avait l'illusion d'un type athénien égaré dans le monde moderne et continuant sa vie idéale au milieu de nos dissonances et de nos laideurs. Qui ne se rappelle ce masque délicat et terrible, ces yeux pleins d'une flamme noire, ce geste parfait et rare, ces attitudes d'une si haute sculpture, cette démarche tantôt impérieuse comme l'entrée d'une reine, tantôt glissante comme l'allure d'une divinité ! Comme le vers résonnait sous cette voix mordante qui frappait l'alexandrin à l'effigie des médailles ! Quelle attention profonde, quel calme dominateur; quelle vie rapide circulant à travers les silences, les mouvements, les regards et l'air même ! Quelle façon souveraine d'entrer, de s'asseoir, d'interpeller, de sourire ! A quelle dignité plastique elle élevait et maintenait les plus violentes passions de ses rôles ! Vous souvient-il de la pudeur brûlante dont elle voilait les désirs de Phèdre, des magnifiques colères d'Hermione, de la rapide explosion de foi qui, au dénoûment de *Polyeucte*, illuminait son front d'un feu d'auréole; de ses imprécations de Camille, pareilles au sourd grondement de la louve romaine, et de la grâce loyale avec laquelle, au dénoûment de *Cinna*, elle désarmait son âme et la rendait à Auguste comme une guerrière qui rend son épée? »

Les anecdotes ont foisonné sur Rachel; nous nous contenterons d'en citer quelques-unes qui se rapportent à son talent et à son caractère.

Rachel était assurément *avide*, mais elle n'était pas *avare*. Elle aimait beaucoup à *recevoir*, elle aimait un peu à *donner;* elle aimait surtout à *promettre.* Cette manie était devenue insupportable pour les personnes qui l'approchaient au théâtre, c'est-à-dire loin du lieu où il eût fallu s'exécuter. Parlait-on d'un bijou qu'elle portait? « Je vous en ferai faire un pareil !... disait-elle. Celui-ci est un cadeau de tel duc ou prince, je ne puis m'en séparer. »

Parfois, donnant réellement quelque chose à quelqu'un, elle l'allait reprendre. Pourtant, un soir qu'on donnait *Adrienne Lecouvreur*, Mme Allan avait oublié chez elle la bague qu'elle devait avoir au premier acte. Rachel se retira du doigt un superbe anneau rubis et diamants, qu'elle portait dans ce rôle, et, le présentant à Mme Allan, elle lui dit : « Madame, veuillez me faire le plaisir de vous servir de celle-ci... et de la garder ! — Pas toujours? — Si fait, toujours... car en vous la redemandant je vous reprendrais aussi le plaisir que j'aurais à vous la voir porter !... »

***

Un jeune auteur fort pauvre, et pourtant déjà connu par un succès poétique, venait de terminer une comédie en trois actes et en vers. Il la lit au comité du Théâtre-Français; il est reçu à corrections. Il corrige selon ses propres idées, en parle à Rachel et la prie d'assister à la nouvelle épreuve. Elle consent. La pièce est rejetée par sept boules noires contre quatre blanches... Désolation, désespoir du poëte. Rachel l'aborde à part : « Votre manuscrit est-il de votre main? — Entièrement ! et écrit avec quel amour ! — Eh bien ! apportez-le-moi dans deux heures... nous causerons. » Elle part. Deux heures après le jeune auteur est exact. « Je connais un Anglais très-amateur d'autographes... de manuscrits inédits... voulez-vous lui céder le vôtre pour 1,000 francs? » Le poëte croit rêver ! Il n'a pas de mots assez rapides pour exprimer son consentement, son contentement. Rachel lui tend un billet de 1,000 francs et le garde à dîner. Huit jours après, le manuscrit prenait place, relié, dans sa bibliothèque de bois sculpté.

***

On cite rarement de pareils actes de générosité de Rachel. Il en est encore deux cependant qui méritent d'être signalés. Lors de son passage en Amérique, elle donna 800 francs aux matelots du *Pacific* pour les veuves et les orphelins, et à New-York 5,000 francs pour les malheureux atteints de la fièvre jaune à Norfolk.

***

Au théâtre, Rachel manquait rarement, dans le cours de la soirée, de passer au foyer des artistes. Elle cherchait, par des grâces de langage qui lui coûtaient peu, a s'y maintenir en bons rapports avec ses camarades, contre lesquels elle tenait autant que possible à ne paraître lutter qu'administrativement. Mais ces grâces de forme ne les abusaient pas sur l'âpreté et le despotisme de ses actes. Chez eux, l'expérience était venue vite, et ses chatteries étaient perdues. On ne la jugeait plus sur ce qu'elle disait, mais bien sur ce qu'elle faisait. Pour tout dire, il n'y a au théâtre personne qui, ayant eu avec elle des contacts scéniques, n'ait eu à s'en plaindre. Avide d'argent, de cette déplorable façon qui a entraîné sa perte, elle était d'un despotisme absolu dans tout ce qui concernait ses représentations, ses rôles. Que de gens elle a blessés, désespérés ! Le personnel tragique et dramatique en a vu de cruelles sous ce qu'on peut appeler sa dictature à travers les rois fainéants qui régnaient à la direction, tandis qu'elle gouvernait. Tous les tragédiens d'une véritable valeur ont tour à tour été brisés, éloignés ou opprimés par elle... La liste en est longue ! Saint-Aulaire, son maître; David, Joanny, Desmousseaux, Ligier ont dû s'amoindrir, céder ou partir. Beauvallet seul a résisté. C'est qu'il avait contre elle une arme terrible, dont il n'hésitait pas au besoin à se servir pour la réduire. Cette arme... c'était sa voix ! « Rachel a été méchante? disait-il à ses camarades. C'est bien !... nous allons voir ce soir ! » Et dans *Andromaque, Horace, Polyeucte, Marie Stuart*, dans toutes les scènes où il était côte à côte avec elle, dans ces duos alexandrins où les passions tragiques échangent leurs explosions ardentes, Beauvallet, dont l'organe était, comme on sait, l'un des plus formidables qu'on ait vus ailleurs que dans l'art lyrique, lançait dans les ondes sonores de la salle des accents si puissants et si métalliques, que la pauvre Rachel, luttant contre ce clavier d'orgue, s'épuisait en efforts, en cris, en accents... et bientôt écrasée, vaincue dans ce duel à l'organe, elle rentrait épuisée dans la coulisse.

Malgré ces taquineries un peu vives de la part de Beauvallet, elle avait de l'affection pour lui et lui demandait fréquemment des conseils sur son art. C'est lui qui, fort bon dessinateur, lui combinait ses costumes. En reconnaissance de ses soins, elle lui fit don d'un magnifique sabre turc qu'on lui avait donné. « Elle ne me le reprendra pas, dit Beauvallet; j'y mettrai une chaîne ! »

***

Rachel aimait sa famille, mais elle avait une plus grande tendresse pour sa sœur Rebecca, dont la gentillesse l'amusait autant que la flattait déjà son talent. A la suite de son succès dans le rôle de Catarina Bragadini, de l'*Angelo* de Victor Hugo, Mlle Rebecca avait été reçue sociétaire du Théâtre-Français. Un soir que les deux sœurs venaient de jouer cet ouvrage, et comme elles rentraient dans la coulisse après un rappel enthousiaste, Rachel dit à sa sœur : « Ma chère enfant, tu as joué comme un ange... Je veux t'en récompenser, allons souper chez toi ! — Chez moi ! » exclama la jeune actrice, encore tout émue de la soirée et de l'ovation. « Tu veux dire chez nos parents? — Non, non ! reprit Rachel, c'est *chez toi* que je te dis... Es-tu donc embarrassée? Eh bien... tiens ! voici *ta clef !* » Et la Thisbé remit à la Catarina une clef... qui n'était pas celle que lui avait confiée le podestat Angelo. On partit, Mlle Rebecca tout intriguée. Le coupé de Rachel déposa les deux sœurs devant une jolie maison de la rue Mogador, à deux pas du ravissant hôtel qu'habitait la grande tragédienne, dans la rue Trudon. Mlle Rebecca croyait rêver, ou jouer, à son insu, quelque rôle dans une fantastique comédie ! On monte deux étages... « Allons !... ouvre, dit Rachel, nous y sommes ! » Mlle Rebecca allait obéir; mais déjà, au bruit de la sonnette, la porte tourne et une duègne au sourire bienveillant apparaît, un flambeau à la main. « Tiens ! Marguerite ! s'écrie la jeune artiste, stupéfaite et contente de rencontrer cette vieille amie de son enfance. — Oui... elle est à toi, répond la sœur. Entrons ! » Mlle Rebecca, stupéfaite, attendrie, émerveillée, franchit une charmante antichambre, décorée avec un goût spécial, et entre dans la salle à manger, où un souper délicat est préparé; puis elle suit sa sœur dans un joli salon meublé d'une façon tout artistique; partout elle s'exclame, se récrie. Mais la fée créatrice l'introduit dans une chambre à coucher d'un confort ingénieux, que suit un cabinet de toilette plein de toutes les prévoyances possibles. Enfin, il n'y a pas jusqu'à la cuisine, où brillent les cuivres, où fume en tournant un perdreau, rouge de chair et noir de truffes, qui ne provoque des cris de surprise et de joie chez la charmante jeune fille ! Et l'on revient sur ses pas, et l'on procède à un examen de détail, après la première ardeur du parcours de l'ensemble : rien ne manque ! L'armoire à glace est pleine de linge de corps, comme le buffet est bourré de linge de table. Mille accessoires charmants, une foule de ces riens qui entourent la vie des femmes, sont distribués avec une adorable sollicitude sur tous les points; on dirait l'appartement déjà habité par une personne pleine de soin d'elle-même et de bon goût. « Il y a du bois au grenier, du vin à la cave, et le loyer est payé pour un an, dit Rachel; soupons... et à toi de faire les honneurs ! » On devine l'attendrissement et la joie de la jeune artiste ! Rachel avait cru que le moment était venu où l'avenir dramatique de sa jeune sœur, les soins d'une réputation qui se fondait, le besoin de tranquillité dans l'étude de ses rôles exigeaient cette liberté du *chez soi*, incompatible avec la vie du prosaïsme de famille, toute hérissée de petites sœurs et d'incompatibilités d'humeur. Elle la plaçait là, à deux pas d'elle-même, pour la ramener souvent du théâtre dans sa propre voiture, et sous la vigilante affection d'une brave femme dévouée. Rachel avait dépensé 10,000 francs pour réaliser cette prévenance. Mais on avouera que la somme n'était rien ici, et que la forme l'emportait de beaucoup sur le fond... ou sur les fonds, si l'on peut dire ! Mais la pauvre jeune artiste, qui donnait de grandes espérances comme tragédienne, ne jouit pas longtemps de ce petit chez soi. Elle est morte en 1854, après avoir appartenu cinq ans à la Comédie-Française.

J. Janin a publié une grande étude sur Rachel : *Rachel et la tragédie*, avec dix photographies représentant l'illustre actrice dans ses principaux rôles (1858, gr. in-4°); l'*Autographe* a inséré un grand nombre de ses lettres, et il a paru dans la *Liberté* quelques articles sur sa correspondance avec Mme de Girardin.

Rachel a laissé plusieurs enfants; l'un d'eux a été reconnu par le comte Walewski, ministre d'Etat de Napoléon III, et porte le nom de son père.

— Iconogr. Il a été fait un nombre considérable de portraits de Rachel; ses traits, délicats et fins au repos, puisaient, dans l'expression scénique des passions et dans son type de race juive, une élévation et une pureté de lignes presque antiques. Horace Vernet, grand voyageur en Orient et observateur sagace, disait un soir dans son salon de Versailles, en rentrant d'une représentation qu'elle avait donnée là au bénéfice de quelqu'un... des siens :

« J'ai vu des milliers de visages juifs orientaux, Mlle Rachel a seule approché de l'idéal que je m'étais créé pour une Rebecca à la fontaine. Si cela avait pu s'offrir à un tel modèle, je l'eusse payé mille francs l'heure ! »

Aussi est-il peu de femmes dont la célébrité et le genre de beauté aient autant inspiré toutes les formes de l'art imitateur. En fait de lithographies déjà anciennes, la seule à citer est celle que fit le célèbre Grévedon, beau-père de M. Régnier de la Comédie-Française. L'œuvre de Grévedon, de toute rareté aujourd'hui, la représentait dans le rôle de *Roxane;* l'artiste était fort ressemblante et ce portrait eut un immense succès.

La première œuvre d'art entreprise d'après Rachel fut, dès 1838, une statuette en plâtre, haute de 0m,42, la représentant dans *Hermione.* Elle a la tête pensive, les mains croisées pour ramener le manteau. Cette statuette était de Paul Gayrard.

Après cette statuette, la première œuvre importante fut un grand portrait peint par M. A. Charpentier, en toilette de ville, de velours noir, avec une parure de corail. Ce portrait puisait dans une sorte de férocité d'expression incompatible avec le costume l'imperfection de sa ressemblance. Il fut exposé au Salon de 1839 et n'eut qu'un succès de curiosité auprès des gens qui ne connaissaient qu'à longueur de lorgnette, ou même de nom seulement, la jeune gloire inscrite au livret. Ce portrait a été gravé à la manière noire, grand format, par M. Sixdeniers. On l'a vu pendant longtemps à tous les étalages, d'où il n'a disparu qu'à mesure que l'âge du modèle en modifiait la ressemblance, déjà contestable à l'origine.

Vint en même temps à la même Exposition le buste en marbre de Dantan aîné. La jeune tragédienne s'offrait dans *Phèdre*, la tête droite et fixe d'expression; un poignard planté dans le péplum à bordure grecque. La ressemblance est parfaite et l'œuvre artistique des plus distinguées. Un très petit nombre d'épreuves en plâtre de ce marbre sont sorties de l'atelier de M. Dantan, pour prendre place chez quelques amateurs. Rachel, dans ses jours d'aimable vanité donnait des : *Bon pour un buste...* à l'ordre de quelque ami et payable chez Dantan aîné. Mais quand le compte courant du plâtre parut suffisant à l'artiste auquel le ministère et la tragédie avaient laissé le marbre, il l'arrêta.

Vers la même époque parut un petit buste, signé Dantan jeune. Rachel, craignant que l'artiste ne fît sa charge, avait refusé de poser et Dantan jeune fut obligé d'achever de mémoire. Or, ce qu'il est bien curieux de noter, c'est que ce petit buste, bientôt lancé dans le commerce, était si complétement réussi, d'une ressemblance si inexplicable et d'un goût si parfait, que le succès en fut immense et qu'il s'en écoula des milliers d'exemplaires. Rachel, ravisée, un peu honteuse et le confessant avec grâce, en fit elle-même acheter un bon nombre qu'elle distribua à ses amis. Au bas d'une épreuve en plâtre, on lit, tracé à l'encre :

« Mon portrait ressemblant malgré moi, offert à M. Romieu par l'ingrate

» RACHEL. »

Lors du premier voyage de la grande tragédienne à Bruxelles, le sculpteur Pollet fit d'elle un buste grand comme nature, d'une ressemblance un peu impitoyable et conséquemment dépourvu de cet idéal dont l'art ne saurait se passer pour lui-même, ni priver les modèles de cet ordre qui s'offrent à lui. Ce buste est peu connu en France. Rachel possédait l'original, qui depuis a passé dans une collection d'amateur.

En 1851, elle posa pour M. Lehmann, qui fit d'elle un joli dessin, un peu mignard, tout à fait étranger aux expressions tragiques et n'offrant que les lignes aimables de la femme souriante. Ce dessin a été magnifiquement gravé par Henriquel-Dupont (1852). Ici se place la date d'un portrait à l'huile, par M. Muller, l'auteur de l'*Appel des condamnés;* ce portrait n'a rien de remarquable. L'artiste a montré plus de talent dans la décoration de l'hôtel de la tragédienne, rue Trudon, où il a peint dans les panneaux du salon et la chambre à coucher des groupes d'Amours, dans le goût du Corrége.

De toutes les représentations de Rachel, la statuette de Barre est l'œuvre la plus exquise et la plus populaire : la tragédienne est représentée dans le rôle d'*Hermione.* C'est un petit chef-d'œuvre de sévérité antique et pourtant de grâce coquette. Rachel relevant de sa main droite le manteau de laine, et tenant son visage appuyé sur l'extrémité de la main droite, est dans une attitude pleine d'expression et d'élégance, le visage est de

la plus charmante ressemblance, et le corps, dans ses lignes, sa fluidité et son mouvement est des plus heureusement saisis.

Rachel désirait se faire peindre de quelque façon magistrale, afin de léguer un jour cette image à la Comédie-Française, dont le foyer des artistes est une sorte de curieux musée de tous les grands talents qui ont illustré cette scène, depuis Molière et Molé jusqu'à Mars et Talma. Elle profita d'une rencontre avec Ingres pour le prier d'être son peintre. Ingres la regarda fixement pendant quelques minutes sans lui répondre... Comprenant son investigation, son étude, elle s'y prêta avec la bonne grâce et l'enjouement qu'elle avait dans le monde, dons charmants qui, contrastant avec la nature magistrale et austère de son talent, la rendaient parfois irrésistible. « Il me faudra cinquante séances de chacune deux ou trois heures! » finit par répondre le peintre de Bertin l'aîné et de Chérubini. « Et en combien de temps ces cinquante séances? demanda Rachel. — En cinq ou six ans... — Miséricorde! je serai morte avant... que vous m'ayez rendue immortelle! — Madame, dit rudement le peintre, vous n'avez pas besoin de moi pour cela... vous avez su faire vos affaires vous-même! » Il ne fut plus question du portrait, surtout lorsque Rachel sut bien positivement que Ingres ne plaisantait pas avec ses cinq ou six ans, et qu'il avait, en effet, mis tout près de dix ans à parachever le portrait de Mme Meitessier, bien qu'il eût accompli beaucoup plus rapidement ceux de Mme d'Haussonville et de Mme la baronne de Rothschild. « On a le temps d'être grand'mère avant d'être accrochée dans son salon! dit-elle, et le pinceau doit toujours être occupé à vieillir ce qu'il a fait! » Elle songea alors à Winterhalter, le peintre des têtes couronnées, et dont les opinions sont naturellement comme sa palette. Un soir, comme Rachel jouait *Phèdre*, un ami de la grande artiste pria le peintre de venir au théâtre. C'était durant la scène avec Hippolyte. L'artiste s'effraya de la difficulté d'exprimer sur un seul visage tant de passions accumulées; il se déroba à la visite et Rachel, prenant bien la chose, en fut plutôt flattée. Un autre grand nom fut mis en cause vers 1850. M. Goupil, l'éditeur bien connu des œuvres gravées de Paul Delaroche, pensa qu'un bon portrait buriné de l'illustre artiste ferait merveilleusement dans son populaire étalage du boulevard. Il en parla à son peintre ordinaire, qui accepta avec empressement la mission de fixer sur la toile cette tête à la fois magistrale et charmante, et on fit comprendre à Rachel combien ce pourrait être là le portrait à léguer un jour à son théâtre; lorsque Paul Delaroche, information prise, traîna l'affaire en longueur. Il lui parut difficile d'obtenir du modèle les séances nécessaires à une œuvre véritablement étudiée, et déjà Rachel rêvait son voyage de Russie! Sans être précisément abandonné, le projet languit; l'un attendit, l'autre n'avança point. La mort est venue briser le pinceau... et le modèle!

La statue de Clésinger, la *Tragédie*, doit être placée parmi les portraits de Rachel; ce beau marbre, aujourd'hui placé dans le foyer du Théâtre-Français, offre, en effet, le masque de la grande artiste, un masque effrayant de passion énergique et concentrée; mais le corps est plus ample que celui de Rachel. On doit aussi à Clésinger deux bustes allégoriques, *Camille* et *Lesbie*, qui reproduisent la physionomie de Rachel, l'un dans un rôle tragique, l'autre dans un rôle de comédie.

Nous citerons encore les deux portraits peints par Mme O'Connell. Rachel daigna poser sept ou huit fois, amenant toujours des amis pour babiller et tromper l'ennui de la corvée. Elle était enchantée! Elle avait choisi un costume de ville noir : robe de velours, dentelles, quelques bijoux. La main droite était posée sur le socle d'un buste de Corneille, que prêta expressément le Théâtre-Français. Tout cela avait grand air, austérité, noblesse. La ressemblance était vive; c'était une œuvre magistrale. Rachel en fut si contente, qu'elle demanda à Mme O'Connell d'ébaucher sur-le-champ un autre portrait, presque en pied, à l'aide de celui-là, et elle dit qu'elle viendrait poser quelques séances pour la dernière main. Elle choisit cette fois un costume moitié scénique, moitié mondain, imité de celui qu'elle portait dans *Diane*, d'Émile Augier : robe de satin blanc, guipures, nœuds mauve, parure de perles, le tout s'enlevant sur un ciel bleu. Ce portrait, auquel quelques années ont déjà donné un vernis spécial et tout favorable à l'harmonie des teintes, est aujourd'hui l'ornement principal d'un salon bien connu de la plupart des écrivains et des artistes. Il est peut-être destiné à prendre place un jour dans le musée du Théâtre-Français, puisqu'il reste la seule œuvre d'importante dimension qui soit sortie des tentatives de Rachel pour arriver à ce but, qu'il ne semblait pas lui être donné de pouvoir personnellement réaliser. L'autre portrait du même peintre, le noir, dirons-nous, est aujourd'hui en Hollande, dans le cabinet d'un amateur de peinture et de tragédie.

M. Geoffroy, sociétaire du Théâtre-Français, est, on le sait, aussi excellent peintre qu'il est comédien éminent. Le foyer, déjà plusieurs fois cité, possède de lui un vaste et beau tableau représentant, groupées dans un salon, toute la génération passée et une partie de la génération actuelle du Théâtre-Français. Cette œuvre, exposée en 1840, fut achetée par la Comédie-Française, qui la mit à la place d'honneur de son foyer. Rachel y est représentée au premier plan, avec Mlle Mars. M. Louis Véron, ayant vu cette vaste et curieuse composition, en désira une copie et s'entendit à cet effet avec M. Geoffroy. Quelques modifications furent faites. Au lieu d'y figurer avec le costume antique, Rachel prit la galante toilette de *Lesbie*, dans l'églogue scénique d'Armand Barthet. Derrière elle s'harmonise, dans sa barbe blonde en éventail, la pâle figure du directeur qui ramena, en 1849, l'artiste dans le giron social : M. Arsène Houssaye. M. Véron avait placé ce tableau dans un premier salon, où sa contemplation arrêtait les visiteurs au passage. C'est la seule image, avec le buste de Clésinger cité plus haut, qui offre l'artiste dans la comédie et avec une expression riante. Il était donné à M. Geoffroy de la peindre encore, et deux fois, dans son costume bleu brodé d'or, avec le manteau d'hermine sur les épaules, rôle de la *Czarine*, dernière et faible création de Rachel. Elle écrivait au sujet de son premier portrait en czarine : « Le portrait durera plus que la pièce, que la femme, que le souvenir peut-être de tous les deux. » Tous ces portraits sont d'une rare ressemblance, et le mérite d'exécution est tout ce qu'on peut attendre d'excellent du peintre de *Molière et le caractère de ses comédies*, œuvre exposée en 1857 par le célèbre comédien et achetée par l'État. Le dernier portrait important de l'illustre artiste fut celui qu'exposa, en 1855, M. Amaury-Duval. Cette œuvre, dans le style archaïque, aux lignes sévères, aux teintes sobrement indiquées, représentait à la fois et la tragédie grecque et sa personnification moderne dans des traits systématiquement sans relief.

Nous trouvons encore diverses images propres à compléter cette nomenclature. Ce fut d'abord un dessin de M. Edouard Dubuffe, fait à Londres pour l'éditeur Mitchell, entrepreneur du théâtre Sains-James et gravé par Richardson-Jackson. Rachel est en tragédienne, vêtue de blanc, et vue de face, une main appuyée sur une chaise antique et l'autre relevée au sinus de sa tunique. Puis un beau dessin de M. Hippolyte Ravergie, pour lequel l'artiste a posé plusieurs fois et qui est resté la propriété du peintre. Puis une miniature sur ivoire, de Mme Clémence Dimier, exposée avec un portrait de Mlle Rebecca en 1846. Puis un émail en camaïeu gris bleu, peint d'après une photographie et monté en bracelet pour Mme Félix. Puis une autre miniature, petit médaillon monté en breloque, travail charmant, qui fut volé à la mère de Rachel et qu'on a assuré depuis avoir été vu pendu à la chaîne de montre d'un Anglais. Puis enfin un autre émail, un petit chef-d'œuvre, par Mme Pauline Laurent, de la manufacture de Sèvres, et posé en fond de montre Louis XV, avec entourage de brillants, propriété d'un ami de Rachel. Nous citerons enfin une autre image, une épreuve daguerrienne sur plaque, une rareté. Il faut dire dans quelles circonstances elle fut faite.

Rachel étudiait le double rôle de *Valeria*, de Jules Lacroix et Auguste Maquet. Au troisième acte, la courtisane Lisisca est enfermée avec le danseur Mnester, par une ruse d'Agrippine, laquelle, abusant de l'étrange ressemblance qui rapproche la courtisane de l'impératrice, tend à tromper Claude sur la fidélité de Valeria. Cette scène de galanterie et d'ivresse préoccupait, inquiétait énormément Rachel. Quittant sa pourpre et son diadème, elle devait prendre le costume provocateur et imprévu de la double et étrange figure qu'elle représentait. Une scène arrivait, scène périlleuse et brûlante, où Lisisca, s'enivrant avec le danseur, assise sur la table du festin et brandissant la coupe où mousse le falerne, chante des couplets sur l'amour et provoque l'amant, effrayé par la crainte et le bonheur d'être en pareil tête-à-tête avec l'impératrice! C'est dans cette pose qu'elle étudiait chez elle, dans l'intervalle des répétitions, que le daguerréotype a saisi Rachel. Seulement, on y voit la tunique fendue à l'antique sur le genou... et, sous les plis ouverts, la jambe élégante et fine se balançant dans le laisser-aller du rhythme d'un chant bachique et voluptueux! Rachel ne donna pas de suite à cet essai trop antique... et cette plaque seule a gardé le piquant souvenir d'un caprice presque aussitôt abandonné que conçu. Rachel a joué en tunique longue.

Il resterait à mentionner une foule de photographies; mais ici la recherche s'égare. La plupart offrent l'éminente artiste en costume de ville. Il y en a de délicieuses. Quelques-unes sont en vente; pourtant, elles furent presque toutes faites pour elle, sa famille, ses amis, pour des souvenirs à éparpiller dans ses voyages. Une des meilleures a été traduite, d'après la photographie de MM. Mayer et Pierson, en gravure *héliographique*, par M. A. Riffaut. Mlle Rachel est représentée dans le rôle de *Phèdre*. C'est, au point de vue scénique, la meilleure image qui existe de l'illustre tragédienne.

Rachel (LA), tragédie de don Vicente Garcia de La Huerta, poëte espagnol du XVIIIe siècle, sur un sujet assez singulier et fort dramatique, fourni par les anciennes chroniques. Le roi Alphonse VIII s'éprit tellement d'une belle juive, Rachel, qu'il abandonna entièrement les soins de son royaume et qu'enfermé dans son palais de Tolède, il fut invisible, même pour ses gentilshommes, pendant onze ans. Quelques historiens ont même profité de ce long espace d'une vie royale demeurée inconnue, chose assez rare, pour faire supposer qu'Alphonse VIII avait pu, pendant ce temps, quitter l'Espagne, sans que personne s'en aperçût, et prendre part en terre sainte à la croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion. C'est le sujet d'un poëme de Lope de Vega, la *Jérusalem conquise*. Toujours est-il que les hidalgos, humiliés du joug que subissait leur maître, pénétrèrent dans le palais et massacrèrent la belle juive. Luis de Ulloa s'inspira de cet épisode dramatique dans un poëme qui n'est pas sans beauté; Diamante en fit une tragédie qui offre quelques belles situations, la *Juive de Tolède;* mais la meilleure production espagnole sur ce sujet est la pièce de Garcia de La Huerta. Il a su mettre en opposition, dans des scènes pathétiques, des caractères vigoureusement tracés : la juive, pleine de séduction et de charme, un Hébreu rusé, Ruben, qui la conseille dans sa résistance, l'affermit dans la lutte et la mène fatalement à sa perte; des gentilshommes pleins de loyauté, comme Garcia et Alvar Fanez, mais inflexibles pour ce qui regarde la juive et exigeant impérieusement son éloignement; d'autres plus souples, qui se sont résignés, comme Manrique, et se courbent aux pieds de la favorite. Du palais, le mécontentement est descendu dans les masses, le peuple soulevé demande la mort de Rachel. Celle-ci, sûre de son ascendant, menace ceux de ces fiers gentilshommes qui osent relever la tête. « Menaces vaines, lui répond Garcia; les vassaux qui comme moi confirment leur loyauté par tant de preuves, qui versent leur sang au service d'Alphonse, qui portent écrite la chronique de leurs hauts faits en sanglants caractères de blessures sur le parchemin de leur poitrine, ceux-là ne craignent ni les menaces ni les calomnies! » Cependant Alphonse veut faire mettre à mort Garcia, accusé par Manrique d'avoir provoqué le soulèvement. Garcia se présente fièrement et se disculpe dans un si noble langage qu'il arrive à faire honte au roi de sa faiblesse. La partie n'est pas gagnée pourtant. Placé entre ses gentilshommes et sa maîtresse, Alphonse pardonne aux uns leurs remontrances et ne peut se décider à quitter l'autre. La situation est pathétique, émouvante. Dès qu'ils sont en scène, la fierté, la rudesse des gentilshommes vous entraîne, ils vous font partager leurs sentiments virils; mais à la scène suivante, les plaintes de Rachel vous émeuvent et l'on se prend à partager les incertitudes d'Alphonse. Cependant celui-ci finit par consentir à son éloignement; il la décide elle-même au départ, les mécontentements s'apaisent; puis, par un brusque revirement, Rachel, soutenue de Ruben et de Manrique, dans une scène admirable de développement, ressaisit tout son empire sur le monarque. Sa beauté, ses larmes, le souvenir d'une longue passion, asservissent de nouveau le prince et plus fortement. Loin de l'éloigner, il abdique en sa faveur et entend que désormais on obéisse à elle seule; c'est la reine! La stupeur des gentilshommes est à son comble; l'insolence de la belle juive, qui se croit enfin reine, et qui exile les premiers du royaume, fait déborder le mécontentement. Tolède est soulevée de nouveau, le palais est assiégé. Rachel va être infailliblement massacrée lorsque Garcia se présente à elle et la supplie d'accepter sa sauvegarde. Elle refuse, croyant à un piége, et une troupe de révoltés et de gentilshommes se jette sur elle l'épée nue. Pour ne pas se souiller de son sang, ils la font poignarder par Ruben, son conseiller, placé dans l'alternative d'être massacré ou de servir de bourreau; Alphonse, qui survient en ce moment, tue Ruben à coups d'épée; mais c'est là un surcroît d'horreur dont le poëte eût pu se dispenser.

Le vers de La Huerta est généralement robuste, vigoureux, avec une tendance à l'emphase; mais la pompe de l'expression est si conforme au goût espagnol que ce défaut est certainement pour beaucoup dans le renom de cette œuvre toujours appréciée. Ce poëte, plein de souffle et d'ampleur, n'eut que le tort de trop se plier au goût français et de s'asservir à la règle des unités. Il passait pour maniaque. Iriarte, qui le poursuivit de ses sarcasmes jusque dans le tombeau, composa ainsi son épitaphe : « A court de jugement, sinon d'esprit, l'audacieux Huerta jouit ici du repos; il laissa une place vacante au Parnasse et une loge vide à Saragosse, » le Charenton espagnol.

RACHÉMORPHE s. m. (ra-ké-mor-fe — de *rachis*, et du gr. *morphé*, forme). Bot. Axe florifère des graminées ayant les fleurs en épi.

RACHÉOMYÉLITE s. f. (ra-ké-o-mi-é-li-te — du gr. *rachis*, épine du dos, et de *myélite*). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

RACHÉOSAURE s. m. (ra-ké-o-sô-re — du gr. *rachis*, épine dorsale; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des crocodiles, connu seulement par ses ossements fossiles qu'on a trouvés dans les schistes de Solenhofen.

— **Encycl.** Les *rachéosaures* sont caractérisés par des vertèbres longues, munies d'apophyses épineuses très-larges; les côtes s'étendent jusque vers le bassin, de sorte qu'il y a à peine une vertèbre lombaire. Elles sont élargies vers les extrémités, où elles sont articulées avec un petit fragment de même forme, qui s'étend jusqu'à la ligne médiane du corps pour fortifier les côtes. Le fémur est fort, mais la jambe n'a que le tiers de sa longueur; le métatarse est aussi long que le tibia. On ne connaît ni la tête, ni le cou, ni les membres postérieurs de ces animaux. Le *racheosaurus gracilis* a été trouvé dans les schistes de Monheim (*coral-rag*).

RACHER v. a. ou tr. (ra-ché — rad. *rache*). Constr. Marquer de lignes tracées au compas et destinées à indiquer un travail à exécuter : RACHER *une pièce de bois*.

— Techn. *Racher une broderie*, La terminer par des points symétriques.

RACHES, village et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 7 kilom. de Douai, à 26 kilom. de Lille, sur la Scarpe; 1,554 hab. Fabriques de sucre, verreries, distilleries, raffinerie de sel; fabriques de pannes et d'huile.

RACHOSE s. f. (ra-kô-ze — du gr. *rachoô*, je déchire). Pathol. Relâchement de la peau du scrotum.

RACHETABLE adj. (ra-che-ta-ble — rad. *racheter*). Qui peut être racheté : *Rente* RACHETABLE. *Propriété* RACHETABLE. *Droit* RACHETABLE. *Rachetons nos fautes, rachetons nos erreurs, rachetons nos crimes! Tout est* RACHETABLE. (Balz.)

— Réparable au moyen d'un correctif, d'une compensation : *Les fautes ne sont* RACHETABLES *qu'à force de beautés.* (Laharpe.)

RACHETÉ, ÉE (ra-che-té) part. passé du v. Racheter. Acheté après avoir été vendu : *Domaine* RACHETÉ.

— Dont on s'est libéré à prix d'argent : *Droit* RACHETÉ. *Servitude* RACHETÉE.

— Délivré par une rançon : *Prisonniers de guerre* RACHETÉS. *Notre âme*, RACHETÉE *par le sang de Jésus-Christ, sera-t-elle donc la proie de l'ennemi?* (Laharpe.)

— Fig. Compensé, balancé : *Des défauts* RACHETÉS *par de grandes beautés. Toute espèce de supériorité sociale doit être* RACHETÉE *par des qualités aimables ou utiles, si l'on ne veut être odieux et délaissé.* (Boiste.)

— Archit. Corrigé : *Cette irrégularité de terrain est* RACHETÉE *par une rampe.* (Acad.)

RACHETER v. a. ou tr. (ra-che-té — du préf. *r*, et de *acheter*. Il change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je rachète; tu rachèteras*). Acheter après avoir vendu : RACHETER *un cheval. On* RACHETA *chèrement le même blé qu'on avait vendu à un prix médiocre.* (Volt.) ‖ Acheter de nouveau : *Je n'ai plus d'encre, il faut que j'en* RACHÈTE; *je n'ai plus de plumes, il faut que j'en* RACHÈTE. (V. Hugo.)

— Se libérer à prix d'argent de : RACHETER *un droit, une rente, une servitude.* ‖ Délivrer à prix d'argent du service militaire : *Il s'est ruiné pour* RACHETER *son fils.*

— Délivrer en payant une rançon ou en offrant une compensation : RACHETER *des prisonniers. Dieu a voulu* RACHETER *les hommes et ouvrir le salut à ceux qui le chercheraient.* (Pascal.) *Dieu s'est incarné pour* RACHETER *l'homme.* (L. Veuillot.)

— Obtenir par échange : *Les Gaulois, nos ancêtres, s'imaginaient qu'on pouvait apaiser la colère des dieux et* RACHETER *sa vie par celle d'un autre homme.* (Sainte-Croix.) *Au* XVIIIe *siècle, les nobles de Rome faisaient encore des pèlerinages, pieds nus et la hart au cou, pour* RACHETER *le pardon d'un assassinat.* (Chateaub.)

— Acheter le pardon de : *Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées?* RACHETEZ-*les par l'aumône.* (Boss.) *Elle* A RACHETÉ *ses péchés par les aumônes qu'elle a répandues.* (Fléch.)

— Soustraire, délivrer : *Le pain* A RACHETÉ *l'homme de la faim.* (E. Pelletan.)

— Compenser, balancer, faire oublier : RACHETER *ses défauts par ses agréments, ses vices par ses vertus. Un si grand bonheur* RACHÈTE *bien des peines.* (Acad.) *Chez les hommes, un bon cœur* RACHÈTE *tous les défauts.* (Boiste.) *L'excuse ne* RACHÈTE *pas l'incapacité.* (Proudh.) *La jeunesse* RACHÈTE *et au delà l'inexpérience.* (J. Janin.)

Il n'est point de vertu qui *rachète* des vices.
VOLTAIRE.

Un jour de dévouement *rachète* bien des fautes,
La mort a bien lavé des taches ici-bas,
A. BARBIER.

— Archit. Corriger, pallier, rendre moins sensible à l'aide de certains artifices : *On a donné la forme octogone à cette cour, afin de* RACHETER *l'irrégularité des bâtiments.* (Acad.) *On a* RACHETÉ *la forme irrégulière de cette pièce par des pans coupés.* (Acad.) ‖ Raccorder, faire la transition de : *Un cul-de-lampe* RACHÈTE *un berceau, lorsque le berceau y vient faire lunette.* (Quatrem.) *Quatre pendentifs* RACHÈTENT *une voûte sphérique, ou la tour ronde d'un dôme, parce qu'ils se raccordent avec leur plan circulaire.* (Quatrem.)

Se racheter v. pr. Etre, pouvoir être racheté : *Propriété qui ne peut* SE RACHETER. *Ces droits-là ne* SE RACHÈTENT *pas.*

— Etre compensé, être balancé : *Ces défauts* SE RACHETAIENT *en lui par de bonnes qualités.* (Acad.) *Cette fatigue* SE RACHÈTE *par beaucoup d'avantages.* (Acad.) *La laideur peut devenir plus aimable et plus aimée que la beauté, lorsqu'elle* SE RACHÈTE *par la bonté.* (Boiste.)

— Payer une rançon pour recouvrer sa liberté : SE RACHETER *de captivité. A Athènes, les esclaves avaient la faculté de* SE RACHETER. (Acad.) *Il* S'EST RACHETÉ *des pirates moyennant une forte rançon.* (Acad.)

— Se soustraire à une charge, moyennant certaines conditions : SE RACHETER *du service militaire.* SE RACHETER *d'une peine.* SE RACHETER *du pillage. L'homme ne* SE RACHÈTE *de la condition des bêtes que par l'éducation.* (Grimm.) *Chez les Germains, l'homicide* SE RACHETAIT *par une certaine quantité de bétail, que l'on donnait à la famille du mort.* (Raynal.) *Par le travail, l'homme* S'EST RACHETÉ *de l'esclavage; par la science, il* SE RACHÈTERA *du travail.* (E. de Gir.) ‖ Se soustraire à prix d'argent au service militaire : *Il économise dans le but de* SE RACHETER.

— Jeux. Payer, au trente-et-un, une certaine somme, pour rentrer en possession d'un jeton qu'on avait perdu.

RACHETEUR, EUSE s. (ra-che-teur, eu-ze — rad. *acheteur*). Personne qui rachète un objet : *Les* RACHETEURS *de reconnaissances du mont-de-piété.* (A. Frémy.)

RACHETTI ou **RACCHETTI** (Vincent), médecin italien, né à Crema en 1777, mort dans la même ville en 1819. Il fut professeur de pathologie et de médecine légale à l'université de Pavie et obtint un grand renom par la publication de son ouvrage sur la structure, les fonctions et les maladies de la moelle épinière, *Della struttura, delle funzioni e delle malattie della midolla spinale* (Milan, 1816, in-8°). On lui doit encore : *Della teoria della prosperità fisica delle nazioni* (1802, in-8°) et *Trattato della milizia dei Greci antichi* (1802, 2 vol. in-8°).

RACHEUX, EUSE adj. (ra-cheu, eu-ze — rad. *rache*). Anc. pathol. Atteint de la rache, teigneux.

— Techn. Noueux, difficile à polir : *Bois* RACHEUX.

RACHEVAGE s. m. (ra-che-va-je — rad. *rachever*). Action de rachever.

— Techn. Ensemble d'opérations qui ont pour but de perfectionner, finir, orner ou compléter une pièce de poterie déjà ébauchée ou préparée par des opérations précédentes : *Le* RACHEVAGE *exige, en général, de l'adresse, de la finesse de main et de travail, du goût et un talent plus voisin de celui de l'artiste que de celui de l'artisan.* (Brongniart.)

RACHEVÉ, ÉE (ra-che-vé) part. passé du v. Rachever. A quoi on a donné la dernière façon : *Poterie* RACHEVÉE. *Chandelle* RACHEVÉE.

RACHÈVEMENT s. m. (ra-chè-ve-man — rad. *rachever*). Techn. Action de rachever. ‖ Dernière couche donnée aux chandelles à la baguette.

RACHEVER v. a. ou tr. (ra-che-vé — du préf. *r*, et de *achever*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je rachève; nous rachèverons*). Techn. Donner la dernière façon à : RACHEVER *un ouvrage.* RACHEVER *des poteries.* ‖ *Rachever des chandelles à la baguette*, Leur donner la dernière couche.

RACHEVEUR, EUSE s. (ra-che-veur, eu-ze — rad. *rachever*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui termine un ouvrage.

RACHEYA, bourg de la Turquie d'Asie (Palestine), à 36 kilom. de Damas, sur le penchant d'une colline, au milieu de vignobles et d'oliviers; 3,000 hab. On y voit un beau château crénelé. Ce bourg domine la vallée de Wadi-et-Teim, dont les eaux, réunies à la source d'Hasbeya, constituent le Jourdain supérieur.

RACHIALGIE s. f. (ra-chi-al-jî — du gr. *rhachis*, épine du dos; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans la colonne vertébrale. ‖ Carie vertébrale. ‖ Ancien nom de la colique saturnine.

— **Encycl.** Employé autrefois tantôt pour désigner la colique saturnine (Astruc et Sauvages), tantôt comme synonyme de carie vertébrale (Larrey), ce mot ne se prend plus aujourd'hui que dans le sens étymologique. On appelle ainsi toute douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. C'est un symptôme commun à beaucoup de maladies, les unes locales, les autres générales. On trouve de la *rachialgie* dans le rhumatisme arthritique vertébral, dans la carie du rachis, dans les affections de la moelle épinière et de ses enveloppes, etc. Limitée à la région lombaire et jointe à d'autres signes, tels qu'une fièvre violente, elle peut faire reconnaître la période d'invasion de la variole. Elle est enfin très-fréquente dans la fièvre typhoïde.

RACHIALGIQUE adj. (ra-chi-al-ji-que — rad. *rachialgie*). Pathol. Qui a rapport à la rachialgie : *Symptômes* RACHIALGIQUES.

RACHIALGITE s. f. (ra-chi-al-ji-te — rad. *rachialgie*). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

RACHIDIEN, IENNE adj. (ra-chi-di-ain, i-è-ne — rad. *rachis*). Anat. Qui a rapport ou qui appartient à la colonne vertébrale : *Nerfs* RACHIDIENS. *Trous* RACHIDIENS. *Artères, veines* RACHIDIENNES. *Canal* RACHIDIEN.

— Erpét. Se dit, chez les tortues, des plaques symétriques placées le long de la ligne médiane de la carapace.

— **Encycl.** Anat. *Trous rachidiens.* On leur donne encore le nom de trous de conjugaison de la colonne vertébrale. Ce sont des ouvertures arrondies que forment en se réunissant deux à deux les échancrures des apophyses transverses des vertèbres. Elles sont, en général, plus considérables inférieurement que supérieurement, et proportionnelles non-seulement au volume des ganglions vertébraux, mais encore au calibre des sinus veineux qui établissent une communication entre les veines intérieures et les veines extérieures du rachis.

— *Nerfs rachidiens* ou *spinaux*. Ce sont ceux qui proviennent de la moelle épinière et qui sortent par les trous *rachidiens*. Il en existe trente et une paires, savoir : huit paires cervicales; la première passe entre l'occipital et l'atlas; douze paires dorsales; cinq paires lombaires; six paires sacrées. Les nerfs *rachidiens* naissent de la moelle épinière par deux racines, l'une antérieure destinée au mouvement, l'autre postérieure destinée à la sensibilité. Elles sont séparées l'une de l'autre par le ligament dentelé et convergent vers les trous de conjugaison correspondants. Elles se réunissent alors dans une enveloppe commune que leur fournit la dure-mère. Les racines postérieures sont partout plus volumineuses que les racines antérieures, et chacune d'elles présente avant de s'engager dans le canal de la dure-mère *rachidienne* un petit renflement ganglionnaire. Ces ganglions, exclusivement affectés aux racines postérieures, sont situés au niveau des trous de conjugaison, excepté à la région sacrée, où ils sont renfermés dans le canal sacré. En se réunissant et s'accolant, les racines antérieures et postérieures forment les nerfs *rachidiens* proprement dits, qui, au sortir des trous de conjugaison, se divisent chacun en trois branches principales : 1° une branche postérieure qui se distribue à la partie postérieure du tronc; 2° une branche antérieure, plus volumineuse, qui fournit aux membres, ainsi qu'aux parties latérales et antérieures du tronc; 3° des branches qui s'anastomosent avec les ganglions du grand sympathique échelonnés le long de la colonne vertébrale sous la forme d'un double cordon noueux.

— *Veines rachidiennes.* Elles constituent un appareil particulier et peuvent se diviser en veines intra-*rachidiennes* antérieures et postérieures, veines extra-*rachidiennes* antérieures et postérieures. Les premières occupent toute la longueur du canal *rachidien* et reçoivent le sang des vertèbres, de la moelle épinière et de ses méninges. Situées les unes entre les vertèbres et le ligament vertébral commun postérieur, les autres entre la dure-mère et les arcs vertébraux, elles forment de nombreux plexus et des anneaux veineux complets au niveau de chaque vertèbre. Elles s'anastomosent avec les veines extra-*rachidiennes*. Celles-ci se divisent en un système antérieur et un système postérieur fort distincts. Le premier comprend les veines qui se jettent dans les troncs veineux brachio-céphaliques (veine vertébrale ou trachélienne externe, veine cervicale profonde ou vertébrale superficielle), celles qui se jettent dans les iliaques primitives (iléo-lombaires, sacrées latérales et sacrée moyenne), celles enfin qui établissent une large communication entre les deux veines caves (veine azygos avec ses branches d'origine et ses importantes collatérales).

RACHIDION s. m. (ra-chi-di-on, — dimin. de *rachis*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil.

RACHIMBOURG s. m. (ra-chain-bour). Nom donné aux hommes libres qui, chez les Francs, assistaient aux plaids et avaient le droit de délibérer sur les affaires générales et de rendre la justice.

— **Encycl.** Les *rachimbourgs* (hommes du droit) étaient des juges ou plutôt des jurés qui étaient chargés de prononcer sur les crimes ou délits déférés à leur tribunal. La loi salique mentionne souvent les *rachimbourgs*. Ainsi, au titre LIX : « Si quelqu'un refuse de faire ce que les *rachimbourgs* lui auront ordonné... ; » et au titre LX : « Si lorsque les *rachimbourgs* sont assis au Malberg, après qu'une cause a été discutée, le demandeur leur adresse ces paroles : « Dites-moi la loi salique, » et qu'ils refusent de répondre, le demandeur doit encore leur dire : « Je vous adjure de me dire la loi salique. » Cette prière est répétée plusieurs fois. S'ils persistent dans leur refus, le demandeur leur dit : « Je vous adjure jusqu'à » ce que vous me disiez la loi salique. » Alors pour les sept *rachimbourgs* le jour est fixé, et chacun d'eux est condamné à payer 9 sous. Si, au jour fixé, ils refusent encore de dire la loi, de payer l'amende et de s'y opposer par serment, un autre jour est fixé, et chacun des *rachimbourgs* est condamné à payer 15 sous. Dans le cas où les *rachimbourgs* ne prononcent pas une sentence conforme à la loi salique, ils sont condamnés à payer 15 sous à ceux contre lesquels ils ont porté un jugement. Que si les *rachimbourgs* ont dit la loi, et que celui contre lequel ils ont prononcé les contredise et soutienne qu'ils ont jugé contrairement à la loi, sans pouvoir le prouver, il devra payer à chacun des *rachimbourgs* 600 deniers qui font 15 sous. » Ces titres de la loi salique prouvent que les *rachimbourgs* remplissaient les fonctions de juges ou jurés et siégeaient au nombre de sept. On a donné plusieurs étymologies de ce mot germanique. La plupart des écrivains le font dériver de *recht* et de *bürger* (hommes du droit) et regardent les *rachimbourgs* comme des juges ou des jurés chargés de prononcer sur les faits soumis à leur jugement. M. de Savigny pense que le mot de *rachimbourg* vient de l'allemand *reek* qui signifie *grand, puissant*, et que les *rachimbourgs* n'étaient autre chose que les grands réunis, au Malberg ou Colline du mallus. Le nom de *rachimbourgs* est quelquefois remplacé par celui de *boni homines*, qui ne s'appliquait pas à une magistrature spéciale, mais qui désignait les hommes libres en général. Les *rachimbourgs* assistaient aux contrats et leur donnaient, par leur présence, une plus grande autorité. Les formules de Marculfe en fournissent la preuve.

RACHIODE s. m. (ra-chi-o-de — du gr. *rachiodès*, semblable à un bâton épineux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, dont l'espèce type habite l'Australie.

RACHIS s. m. (ra-chiss — gr. *rhachis*, même sens). Anat. Colonne vertébrale.

— Bot. Axe central de l'épi des graminées, des chatons, des grappes, du régime des palmiers, des folioles dans les feuilles composées.

— **Encycl.** Anat. Le *rachis* ou colonne vertébrale est composé de vingt-quatre vertèbres superposées et de deux os terminaux inférieurs appelés, l'un le sacrum, et l'autre le coccyx. De ces vingt-quatre vertèbres, les sept vertèbres supérieures, qui occupent la région du cou, sont dites cervicales, les douze suivantes sont nommées dorsales et les cinq dernières lombaires. Le *rachis* mesure toute la longueur du tronc, sert de soutien à la tête et aux côtes, d'étui protecteur à la moelle épinière; il constitue enfin le levier principal du corps. Il est situé sur la ligne médiane, derrière les organes digestifs, respiratoires et circulatoires. Sa direction chez l'homme est verticale, avec plusieurs courbures alternatives. Chez les autres vertébrés, il se rapproche de l'horizontale et il se trouve situé au-dessus du canal alimentaire. V. VERTÈBRE et COLONNE VERTÉBRALE.

— Bot. Le pétiole commun des feuilles composées présente des particularités assez remarquables pour qu'on l'ait désigné sous un nom spécial. C'est dans la famille des légumineuses qu'on peut le mieux étudier le *rachis*; c'est un axe plus ou moins long, portant de chaque côté des folioles disposées avec plus ou moins de symétrie. Il se termine quelquefois par une foliole impaire, comme dans le robinier; d'autres fois, par une vrille rameuse, comme dans les gesses; il peut même arriver que la feuille soit réduite au *rachis*, comme dans la gesse sans feuilles (*lathyrus aphaca*); enfin cet organe peut se terminer en épine, comme dans les astragales. Le *rachis* acquiert un grand développement dans les feuilles des cycadées et des palmiers; ceux du dattier servent à faire des cannes.

RACHISAGRE s. f. (ra-chi-za-gre — de *rachis*, épine dorsale; *agra*, prise). Pathol. Rhumatisme goutteux de l'épine dorsale.

RACHITIQUE adj. (ra-chi-ti-ke — du grec *rachitis*, moelle épinière, provenu de *rachis*, épine du dos, qui répond peut-être au sanscrit *rauhas, rauhis*, plante, épine, de la racine *ruh*, surgir, croître). Pathol. Affecté de rachitisme : *Enfant* RACHITIQUE. *Pope et le maréchal de Luxembourg n'en ont pas moins été de grands hommes pour avoir été* RACHITIQUES. (Kératry.) ‖ Qui tient du rachitisme : *Affection* RACHITIQUE.

— Se dit des végétaux qui ne se sont développés que d'une manière incomplète : *Blé* RACHITIQUE. *Une croûte de sel recouvrait l'arène et présentait comme un champ de neige, d'où s'élevaient quelques arbustes* RACHITIQUES. (Chateaub.)

— Substantiv. Personne rachitique : *Un* RACHITIQUE. *Une* RACHITIQUE.

— **Encycl.** V. RACHITISME.

RACHITIS s. m. (ra-chi-tiss — rad. *rachis*). Pathol. Courbure anomale de la colonne vertébrale.

— Bot. Maladie du riz.

RACHITISME s. m. (ra-chi-ti-sme — rad. *rachis*). Pathol. Défaut de nutrition qui arrête le développement des os et produit souvent des courbures anomales du rachis.

— Bot. Développement incomplet d'une plante.

— **Encycl.** Pathol. Le *rachitisme* est une maladie propre à l'enfance et qui est caractérisée par une altération générale ou partielle dans la direction, la longueur, le volume et la structure des os, avec affaiblissement de la constitution (Grisolle). Chez ces malades, la colonne vertébrale se courbe, le crâne se distend par écartement des sutures, les côtes se dépriment, le thorax se resserre, le bassin se déforme et les os longs qui supportent le poids du corps fléchissent en même temps qu'ils se gonflent à leurs extrémités articulaires. Le squelette s'infiltre d'abord d'une grande quantité de sang noir, qui ruisselle quand on coupe les os et qui prend avec le temps une consistance gélatineuse. Si le mal s'aggrave, le ramollissement augmente et le tissu osseux normal se transforme en tissu maladif, rougeâtre, réticulaire, appelé tissu *spongoïde*. Celui-ci peut se résorber et disparaître ultérieurement ou prendre une densité anomale et persister avec la dureté de l'ivoire. On dit alors qu'il y a *éburnation*. Dans des cas moins heureux, les os réduits à une mince coque pleine de moelle graisseuse se fracturent avec une facilité extrême.

C'est surtout d'un à trois ans que les enfants deviennent rachitiques. La maladie est plus fréquente chez les enfants de la classe ouvrière que chez ceux des classes aisées. Une habitation humide et froide, le défaut d'exercice, un sevrage prématuré, une alimentation insuffisante, grossière ou trop substantielle et trop animalisée sont les causes les plus communes du *rachitisme*. Dès qu'ils en sont atteints, les enfants languissent et deviennent tristes; ils maigrissent et accusent des douleurs dans tous les membres. Ils perdent le sommeil et l'appétit; leurs urines laissent déposer un sédiment calcaire plus ou moins abondant. Bientôt leurs membres se déforment, surtout ceux qui supportent le poids du corps. Les os se courbent de diverses manières et subissent en même temps un arrêt de développement. Les individus deviennent ainsi bancals, bossus, cagneux et noués, suivant les expressions vulgaires, à des degrés différents et variables. La déviation de leur épine dorsale diminue leur taille et, en déformant leur thorax les prédispose aux maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux. Chez eux, la respiration se trouve gênée et les maladies de l'appareil pulmonaire ont toujours une gravité exceptionnelle. Si le *rachitisme* a déformé le bassin de la femme, elle se trouve exposée aux plus grands périls dans le cas où elle devient mère. La filière pelvienne que doit suivre l'enfant dans l'acte de la parturition se trouvant très-rétrécie, les opérations obstétricales les plus graves et même l'opération césarienne peuvent devenir nécessaires pour l'extraction du fœtus.

Le pronostic du *rachitisme* est donc des plus sérieux. A un degré léger, la maladie peut guérir sans laisser après elle, si elle a été convenablement traitée, aucune déviation osseuse. Mais le plus souvent il n'en est pas ainsi, et si les enfants ne meurent pas de bonne heure de consomption, ils restent pour toute la vie infirmes, et souvent valétudinaires. Leur démarche est pénible et mal assurée, leurs membres demeurent grêles et faibles, ils ont tendance à devenir emphysémateux et dyspnéiques. Ils meurent souvent suffoqués et n'atteignent presque jamais un âge avancé.

Chose remarquable, malgré de tels désordres, malgré la maigreur extrême de leur corps, malgré la diarrhée et les sueurs qui les épuisent si fréquemment, les enfants rachitiques conservent, dans la majorité des cas, une face pleine et bien nourrie avec un teint vermeil. Leur activité sensorielle n'a d'égale que la pénétration et la vivacité de leur esprit. Ces phénomènes s'expliquent du reste par l'augmentation de volume de leur crâne et l'exubérance du cerveau qui en est le résultat.

Nous ne connaissons pas plus la nature intime du *rachitisme* que celle du plus grand nombre des maladies. Dire, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'il provient d'une vérole dégénérée par le fait de la transmission héréditaire, c'est se contenter d'une hypothèse toujours gratuite et souvent inadmissible. Le seul fait capital qu'il nous soit permis de constater consiste dans un arrêt du travail de l'ossification survenant au moment où le tissu osseux est sur le point d'acquérir son organisation définitive.

Le traitement du *rachitisme*, quand il est simple, doit être surtout hygiénique. On conseillera le séjour à la campagne dans un lieu bien exposé; l'allaitement par une bonne nourrice si le sevrage a été prématuré; l'usage des bouillons, des œufs frais et des potages gras, s'il y a lieu de donner à l'enfant une nourriture plus substantielle. On peut aussi administrer avec avantage un peu de vin de Bordeaux coupé avec des eaux ferrugineuses, des amers et des toniques, tels que le quinquina et la gentiane. Mais si on a recours aux moyens pharmaceutiques, on ne devra pas perdre de vue la suprématie incontestable de l'huile de foie de morue dans le cas qui nous occupe. Au traitement interne on pourra adjoindre l'emploi des frictions et embrocations stimulantes faites sur les membres malades, les bains de mer et les bains sulfureux. Au moment où les os ramollis sont le plus sujets à se déformer, on laissera les malades couchés sur un lit de plantes aromatiques pour que leurs mouvements et le poids de leur corps n'agissent pas d'une manière fâcheuse. Plus tard, quand le squelette aura cessé d'être aussi flexible, on pourra recourir avec

chance de succès à une gymnastique modérée et à des manœuvres orthopédiques appropriées.

— Art vétér. Cette maladie est bien moins caractérisée et aussi plus rare, surtout chez le cheval, dans les espèces brutes que dans l'homme. Le *rachitisme* paraît sévir de préférence sur les jeunes bêtes qui habitent des lieux froids, humides, marécageux, exposés aux brouillards, et qui respirent au milieu d'un air impur; sur de jeunes bêtes sous l'influence de la malpropreté, de l'inaction, du défaut de nourriture, de l'usage d'aliments de mauvaise qualité; sur de jeunes bêtes dont la constitution est molle et lymphatique, qui sont faibles, issues de père et de mère mal conformés, affectés de vice farcineux ou morveux, d'affection tuberculeuse, cancéreuse, etc., ou rachitiques eux-mêmes. Le *rachitisme* se rencontre bien plus rarement chez les animaux adultes que chez les jeunes; on l'observe chez le chien, le cochon, les gros ruminants et même le cheval.

La maladie s'annonce par la pâleur des muqueuses, la mollesse des muscles, l'amaigrissement progressif et la tuméfaction des paupières. Dans cet état, les animaux mangent beaucoup, ce qui est opposé à ce qu'on voit dans l'enfant; mais ils n'acquièrent point d'embonpoint, ils deviennent tristes, apathiques, stupides et fuient le mouvement; ils restent peu développés, petits, rabougris, maigres; le volume du ventre est considérable; la ganache est pleine et très-développée; la tête est triste, tombante; la dentition est lente et tardive, les muscles sont faibles; les articulations des membres sont tuméfiées et les autres régions des extrémités sont quelquefois amaigries; les côtes s'aplatissent; la colonne vertébrale se dévie; les déjections alvines sont fréquentes et liquides. Si, à l'époque où l'animal devient adulte, le *rachitisme* ne tend pas à disparaître, il s'aggrave, devient très-dangereux et le principe d'accidents mortels. Il est même des individus qui n'arrivent pas jusqu'à cette époque et qui meurent dans la première ou la deuxième année de leur âge des suites de l'affection; ce sont ceux qu'en termes de pays (Boulonais) on appelle *démusqués*. Ces jeunes animaux deviennent si faibles qu'ils ne peuvent plus se soutenir; alors la fièvre hectique survient, la circulation s'accélère, la peau se sèche, la diarrhée augmente et la mort ne tarde pas à arriver.

On ne peut opposer avec succès au *rachitisme* que les moyens prophylactiques propres à en arrêter le développement : nourriture saine, habitation dans les lieux secs et élevés, soin d'éloigner de la reproduction les animaux atteints de la maladie, ainsi que ceux qui seulement possèdent une mauvaise constitution, etc. Dès le début de la maladie, il faut réveiller la vitalité par une médication stimulante et tonique longtemps continuée, bien que cette méthode n'offre que peu de chances de succès. Si déjà la déviation existe, on tente de la faire disparaître par divers moyens mécaniques. Mais ces moyens sont d'une application extrêmement difficile chez les animaux, et de plus, dans ce cas, ces animaux ont déjà trop perdu de leur valeur pour qu'il y ait avantage à les employer, même avec quelque espoir de guérison. La seule ressource que l'on ait alors, quand il s'agit d'animaux de boucherie, est d'en tirer parti pour la consommation avant que la maladie leur ait totalement fait perdre leur embonpoint et qu'elle ait altéré leur santé. Quant aux autres espèces, il faut les sacrifier. Du reste, l'usage de la chair des jeunes animaux rachitiques n'est pas nuisible à la santé.

RACHITOME s. m. (ra-chi-to-me — de *rachis*, et du gr. *tomê*, section). Anat. Scalpel employé pour ouvrir la colonne vertébrale.

RACHO (SAINT-), village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arrond. et à 25 kilom. de Charcelles, à 57 kilom. de Mâcon; 911 hab. Ce village portait autrefois le nom de Dun-le-Roi et le titre de ville. Il était défendu par une forteresse que Philippe-Auguste prit et ruina en 1187.

RACHOVA, bourg de la Grèce occidentale, sur la pente du Parnasse, renommé pour l'excellente qualité de ses vins. Aux environs se trouve l'antre Corycius, assez vaste pour contenir plus de trois mille personnes; on y remarque une grande salle de 330 pas de longueur sur 200 de largeur, toute remplie de stalactites et de stalagmites superbes.

RACHUS s. m. (ra-kuss). Arachn. Nom scientifique du genre RACK.

RACHYS s. m. (ra-kiss). Entom. Syn. de CATASARQUE.

RACIBORSKI (Adam), médecin, né à Radom (Pologne russe) en 1807, mort à Paris en 1871. Il fit de brillantes études à l'université de Varsovie, fut nommé médecin-major de l'armée nationale polonaise en 1830 et récompensé de ses services dans la campagne de 1830-1831 par la médaille de l'ordre du Mérite militaire. Réfugié en France en 1831, il fut reçu docteur à Paris en 1834 et devint chef de clinique de la Faculté de médecine. Il s'est surtout distingué en remportant un grand nombre de prix et en publiant plusieurs ouvrages dans lesquels on reconnaît un praticien perspicace et érudit, un observateur sagace et scrupuleux. Les ouvrages du docteur Raciborski sont : *Essai sur les tumeurs ou concrétions stercorales* (Paris, 1834, in-4°); *Nouveau manuel complet d'auscultation et de percussion* (Bruxelles, 1835, in-18); *Précis pratique et raisonné de diagnostic* (1837, in-18), ouvrage traduit en anglais (1835), en allemand (1836) et en russe (1843); *Histoire des découvertes relatives au système veineux, depuis Morgagni jusqu'à nos jours* (1844, in-4°); *De la puberté et de l'âge critique chez les femmes et de la perte périodique chez la femme et les mammifères* (1843, in-12); *Du rôle de la menstruation dans la pathologie et la thérapeutique* (1856, in-8°); *De l'exfoliation de la membrane interne de l'utérus* (1857, in-8°); *Traité de la menstruation*, avec deux tabl. chromolithogr. (1868). Il a fait paraître, en polonais : *O stycznosci medycyny ze sztukami pieknemi i literatura* (Paris, 1858).

RACIEN s. m. (ra-si-ain). Numism. Ancienne monnaie des archevêques de Reims.

RACINAGE s. m. (ra-si-na-je — rad. *racine*). Econ. domest. Racines alimentaires.

— Techn. Décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, employée pour la teinture. ‖ Dessin que l'on fait sur les couvertures des livres et qui imite les veines des bois de racines.

RACINAL s. m. (ra-si-nal — rad. *racine*). Archit. Grosse pièce de bois servant à affermir des terres ou à soutenir d'autres pièces : RACINAUX *d'un comble, d'un pont, d'une écluse, d'une grue*. RACINAUX *d'une mangeoire d'écurie*. ‖ Nom donné aux lambourdes qui forment plate-forme au-dessus des pilotis.

— **Encycl.** Les *racinaux* sont des pièces de charpente méplates de $0^{m},30$ sur $0^{m},12$, que l'on emploie surtout pour exécuter une fondation sur un terrain compressible. On pose ces pièces bien de niveau sur le sol, en les espaçant de 1 mètre environ et l'on fixe dessus, avec de forts clous ou des chevillettes, des madriers de chêne de $0^{m},08$ sur $0^{m},09$, de manière à former une espèce de plancher sur lequel on élève les fondations. Avant de fixer cette plate-forme, on remplit les intervalles des *racinaux* avec des moellons posés à bain de mortier ou avec du béton, afin de les maintenir bien en place. Ce système de fondation s'applique avec avantage quand le sol est très-compressible, après, toutefois, lui avoir donné un certain degré de solidité, soit en le chargeant de pierres, qui s'y enfoncent, soit en y faisant pénétrer des pieux par le gros bout, afin que le sol ne les soulève pas par l'effet de son élasticité, soit encore en combinant ces deux moyens. Sur le sol ainsi préparé, on pose ensuite, soit la plate-forme en bois, soit la couche de béton, si l'on ne craint pas sa rupture.

RACINE s. f. (ra-si-ne — d'un type *radicina*, dérivé du latin *radix*, racine. Ce dernier mot est rapproché par Eichhoff du sanscrit *radas*, pointe, piquant; d'où aussi, selon lui, le grec *riza* et l'anglais *root*, racine. Le sanscrit *radas* se rapporte à la racine *rad*, rompre, fendre, devenue en grec *rassô*, en latin *rodo*, en allemand *rotte* et en anglais *to root*). Bot. Partie par laquelle la plupart des plantes tiennent à la terre et en tirent leur nourriture : *Prendre* RACINE. *Arbre malade dans ses* RACINES, *séché dans sa* RACINE. *Repousser de* RACINES. RACINE *de chicorée, de persil, de chiendent*. RACINE *bulbeuse, pivotante, traçante*. *Les fonctions des* RACINES *sont de la plus haute importance pour la vie de la plante*. (P. Duchartre.) *Il y a une action réciproque entre les feuilles et les* RACINES. (Thouin.) *Les fonctions des* RACINES *et la manière dont elles s'exécutent ne nous sont encore que fort peu connues*. (V. de Bomare.) *Il y a des* RACINES *éphémères, annuelles, vivaces*. (T. de Berneaud.) ‖ Nom vulgaire des rhizomes. ‖ *Racine amidonnière*, Nom vulgaire de l'arum ou gouet. ‖ *Racine à odeur de rose*, Nom vulgaire de la rhodiole. ‖ *Racine à pain*, Nom vulgaire du manioc. ‖ *Racine blanche*, Nom vulgaire du panais. ‖ *Racine du Brésil*, Un des noms de l'ipécacuana. ‖ *Racine d'abondance*, Nom vulgaire de la betterave. ‖ *Racine d'Amérique*, Nom vulgaire du mabouier. ‖ *Racine d'Arménie*, Nom vulgaire de la garance de Smyrne. ‖ *Racine de camomille*, Un des noms de la racine de pyrèthre. ‖ *Racine de champignon*, Espèce de polypore. ‖ *Racine de charcis*, Nom vulgaire de la contra-yerva et de la psoralée à feuilles de noisetier. ‖ *Racine de Chine*, Racine de la salsepareille de Chine. ‖ *Racine de Columbo* ou *Colombo*, Racine de la coccule palmée. ‖ *Racine de femme battue*, Nom vulgaire du tamier commun. ‖ *Racine de disette*, Variété de betterave. ‖ *Racine de Drake*, Nom vulgaire de la contra-yerva. ‖ *Racine de Florence*, Synonyme d'iris de Florence. ‖ *Racine de méchoacan*, Nom vulgaire d'une espèce de liseron. ‖ *Racine de peste*, Ancien nom du tussilage. ‖ *Racine de Rhodes*, Nom vulgaire de la rhodiole. ‖ *Racine des Philippines*, Nom vulgaire de la contra-yerva. ‖ *Racine de serpent*, Nom vulgaire des racines de mungo et de sénéga. ‖ *Racine de soler*, Racine d'une espèce de gouet. ‖ *Racine des chrétiens*, Espèce d'astragale. ‖ *Racine de safran*, Nom vulgaire du curcuma de l'Inde. ‖ *Racine de Saint-Charles*, Nom vulgaire de deux liserons, le méchoacan et la scammonée de Syrie. ‖ *Racine de Sainte-Hélène*, Nom vulgaire de l'acore odorant et du souchet d'Amérique. ‖ *Racine de Virginie*, Nom vulgaire de l'ipomée tubéreuse. ‖ *Racine d'or*, Nom vulgaire du pigamon tubéreux. ‖ *Racine douce*, Un des noms de la réglisse. ‖ *Racine du Bengale*, Racine d'une espèce d'amome. ‖ *Racine du Brésil*, Nom vulgaire de l'ipécacuana. ‖ *Racine du Saint-Esprit*, Nom vulgaire de l'angélique. ‖ *Racine jaune*, Racine d'une espèce de pigamon de la Chine. ‖ *Racine salivaire*, Nom vulgaire du pyrèthre. ‖ *Racine vierge*, Nom vulgaire de la bryone et du tamne.

— Par ext. Base d'un objet enfouie dans le sol : *Toutes les îles ne sont que les sommets de vastes montagnes dont le pied et les* RACINES *sont couverts de l'élément liquide*. (Buff.)

— Fig. Principe, base, origine, fondement : *Couper le mal dans sa* RACINE. *Tout mal a pour* RACINE *quelque erreur, comme tout bien émane de quelque vérité*. (B. de St-P.) *La propriété a ses* RACINES *dans l'homme même; elle est le besoin de son être, le véhicule de son intelligence, le lien de la société, le droit du travail*. (A. Martin.) *Tout ce qui fait notre grandeur a sa* RACINE *dans ce qui fait notre faiblesse*. (F. Bastiat.) *Une erreur a toujours pour* RACINE *une vérité*. (Ballanche.) *Le droit est sacré, puisqu'il est le principe conservateur de l'individu, élément primitif de la société et sa* RACINE *nécessaire*. (Lamenn.) *Le présent a pour* RACINE *le passé*. (E. Souvestre.) *Guérir l'intempérance serait attaquer à sa* RACINE *le mal social*. (Renan.) *La liberté religieuse, c'est la* RACINE *de toutes les autres libertés*. (E. Laboulaye.) ‖ Lien, attache, cause d'union ou de stabilité : *Ce parti a de profondes* RACINES *dans le pays. Les partis ont des* RACINES *que les plus violentes secousses n'extirpent pas complétement*. (Guizot.) *Le pouvoir qui entreprendrait sur le droit commun serait un pouvoir sans* RACINES *en France*. (E. de Gir.)

— *Prendre racine*, Commencer à se nourrir par les racines, en parlant d'un végétal nouvellement transplanté. ‖ Fig. S'implanter, acquérir une situation solide, durable : *La philosophie ne peut jamais prendre* RACINE *parmi les hommes sans les éclairer et les rendre meilleurs*. (Grimm.) *Toute religion nouvelle ne peut prendre* RACINE *que chez un peuple ignorant*. (L. Pinel.)

— Econ. domest. Plante alimentaire dont on mange les racines : *Faire cuire des* RACINES. *Potage aux* RACINES. *Ne vivre que de* RACINES. *Saint François de Paule n'avait que des* RACINES *pour vivre et un cilice pour se couvrir*. (Fléch.) *La plus fade confiture paraît délicieuse quand on a mangé longtemps des* RACINES *et du pain sec*. (H. Taine.)

— Techn. Bois pris dans les racines ou le collet d'un arbre, pour faire certains ouvrages : *Meuble en* RACINE *de noyer. Tabatière en* RACINE *de buis. Pipe en* RACINE *de bruyère*. ‖ Marbrure de la couverture des livres, imitant les veines des bois de racine.

— Jurispr. *Fruits pendants par racines*, Fruits qui, n'étant encore ni coupés ni cueillis, sont considérés comme faisant partie du fonds.

— Gramm. Mot primitif d'une langue, qui a donné naissance à d'autres mots, soit dans la même langue, soit dans des langues dérivées : *Les mots scientifiques ont, en général, des* RACINES *faciles à indiquer*. (Boissonade.) ‖ Se dit particulièrement aujourd'hui des éléments irréductibles qui ont fourni des mots par l'addition de suffixes soumis à certaines flexions : *Une* RACINE, *en philologie, est un tuf dans lequel aucune infiltration n'a pu pénétrer*. (Renan.) *Les* RACINES *sont en philologie ce que les corps simples sont en chimie*. (Renan.)

— Mathém. Quantité qui, multipliée par elle-même et servant ainsi deux ou plusieurs fois de facteur, donne une autre quantité appelée puissance. ‖ *Degré d'une racine*, Nombre indiquant combien de fois la racine est facteur dans la puissance. ‖ *Racine carrée* ou *Racine deuxième*, Racine prise deux fois pour facteur de la puissance. ‖ *Racine cubique* ou *Racine troisième*, Racine prise trois fois pour facteur dans la puissance. ‖ *Extraire une racine*, Calculer la racine d'une puissance donnée.

— Astron. Epoque à partir de laquelle on commence à compter les mouvements des planètes.

— Fam. *Prendre racine*, S'installer pour longtemps : *Vous le voyez planté, et qui* A PRIS RACINE *au milieu de ses tulipes*. (La Bruy.) *Les bons serviteurs ne* PRENNENT *point* RACINE *où il y a mauvaise table*. (Joigneaux.)

> Pour moi, qui n'*ai* point *pris racine* sur la terre,
> Je m'en vais sans effort, comme l'herbe légère
> Qu'enlève le souffle du soir.
>
> LAMARTINE.

— Anat. Partie par laquelle certains organes sont implantés et prennent leur nourriture : RACINE *des ongles, des dents, des cheveux. La peau, se retirant sur elle-même, fera dresser les cheveux, dont elle enferme la* RACINE, *et causera le mouvement qu'on appelle horreur*. (Boss.) ‖ Point d'insertion d'un nerf sur un centre nerveux.

— Chir. Prolongements que certaines tumeurs morbides projettent dans les parties voisines de celles où elles se forment : RACINES *d'un squirre, d'un cancer. Couper un cor jusqu'à la* RACINE.

— **Minér.** *Racine d'émeraude*, Nom vulgaire d'une espèce de prase.

— Pêche. Filament transparent sur lequel on monte l'hameçon, et qu'on fabrique en étirant les deux parties du corps d'un ver à soie près de filer son cocon. ‖ On l'appelle aussi CRIN DE FLORENCE.

— **Encycl.** Linguist. On appelle *racine* ou *radical* tout ce qui, dans une langue ou famille de langues, ne peut se réduire à une forme plus simple ou plus primitive. Les *racines* sont donc les éléments constitutifs du langage.

L'opinion générale, il est vrai, regarde les voyelles et les consonnes comme constituant les éléments du langage. Si cependant, ainsi que le fait observer Max Müller, dont les savantes études sur la science du langage nous serviront particulièrement de guide en ce travail, nous nommons éléments ces substances primitives dont la combinaison suffit pour expliquer les choses telles qu'elles sont réellement, il est clair que nous ne pouvons pas bien appeler les lettres les éléments du langage, car nous pourrions agiter ces lettres indéfiniment sans jamais produire un dictionnaire, encore moins une grammaire. Il est certainement vrai qu'en réunissant les vingt trois ou vingt-quatre lettres dans toutes les combinaisons possibles, on arriverait à produire tous les mots qui aient jamais été en usage dans toutes les langues du monde. Le nombre de ces mots, en prenant vingt-trois lettres pour base de notre calcul, serait

25,852,016,738,884,976,640,000,

ou, si nous prenons vingt-quatre lettres,

620,448,401,733,239,439,360,000.

Mais ces milliards de millions de sons ne seraient pas des mots, car il leur manquerait le principe le plus important, ce qui fait qu'un mot est un mot, savoir : les différentes idées qui les ont fait naître et qui sont exprimées d'une manière différente dans les différentes langues. Les lettres ne sont donc pas les éléments constitutifs du langage.

Les parties les plus simples que donne l'analyse du langage sont les *racines*, lesquelles ne peuvent pas subir une nouvelle réduction sans que la nature du langage soit détruite; car le langage n'est pas simplement le son, mais toujours le son exprimant la pensée. Il peut, comme nous le verrons tout à l'heure, y avoir des *racines* consistant en une seule voyelle, comme *i*, aller, en sanscrit, ou *i*, un, en chinois; mais cela prouverait seulement qu'une *racine* peut être une lettre, et non pas qu'une lettre peut être une *racine*. Si nous voulions diviser des *racines* comme le sanscrit *chi*, rassembler, et le chinois *tchi*, beaucoup, en *tch* et *i*, nous quitterions le domaine du langage pour entrer dans celui de la phonétique ou science des sons.

Les *racines* ou éléments constitutifs du langage qui restent dans notre creuset après une analyse grammaticale complète sont de deux espèces : les *racines* attributives et les *racines* démonstratives.

Ainsi, si nous rapprochons les mots : latin *arare*, grec *aroûn*, irlandais *ar*, lithuanien *arti*, russe *orati*, gothique *arjan*, anglo-saxon *er-jan*, anglais *ear*, etc., labourer, latin *aratrum*, charrue, grec *arotron*, bohémien *oradlo*, lithuanien *arklas*, cornique *aradar*, gallois *arad*, ancien norrois *ardhr*, charrue; sanscrit *aritra*, le gouvernail, avec lequel on sillonne la mer; grec *era*, sanscrit *ira*, ancien haut allemand *ēro*, gaélique *ire*, *irionn*, terre, la terre labourée; grec *aroura*, latin *arvum*, champ, *armentum*, l'animal propre au labourage, la bête de somme, etc., etc., nous pourrons facilement reconnaître un élément radical AR, qui a évidemment signifié labourer; tout le reste n'est qu'une série d'éléments formels employés pour modifier en diverses manières le sens de la *racine*. On appelle cette *racine*, AR, *racine* attributive, parce que, dans quelque composé qu'elle entre, elle attribue à l'être qu'elle désigne une même qualité première; elle traduit, elle rappelle une seule et même conception, l'idée de la charrue ou du gouvernail, du bœuf ou du champ. Telle est la merveilleuse puissance du langage, qu'avec quelques éléments simples de ce genre il a pu créer une variété de mots que surpasse à peine l'inépuisable fécondité de la nature elle-même. C'est surtout à ces éléments que l'on applique le nom de *racines*.

Une *racine* est nécessairement monosyllabique. On peut toujours prouver que les *racines* composées de plus d'une syllabe sont dérivées, et, même dans les *racines* monosyllabiques, Max Müller distingue les *racines* premières, les *racines* secondaires et les *racines* tertiaires.

Les *racines* premières se composent :

1° D'une voyelle; par exemple *i*, aller;

2° D'une voyelle et d'une consonne; par exemple *ad*, nager, *ar*, labourer;

3° D'une consonne et d'une voyelle; par exemple *dâ*, donner.

Les *racines* secondaires se composent :

D'une consonne, une voyelle et une consonne; par exemple *tud*, frapper.

Dans ces *racines*, la première ou la dernière consonne est modificative, c'est-à-dire sert, par les modifications qu'elle subit, à marquer les différentes nuances du sens général que conserve l'idée première que rappelle la *racine* en question.

Les *racines* tertiaires se composent :

1° D'une consonne, une consonne et une voyelle; par exemple *pla*, couler;

2° D'une voyelle, une consonne et une consonne; par exemple *ard*, blesser;

3° D'une consonne, une consonne, une voyelle et une consonne; par exemple *spas*, regarder;

4° D'une consonne, une consonne, une voyelle, une consonne et une consonne; par exemple *spand*, trembler.

Les *racines* premières sont les plus importantes pour l'histoire des commencements du langage; mais leur force d'affirmation étant généralement trop indéterminée pour satisfaire aux progrès de la pensée, elles ont bientôt été envahies et presque supplantées par les *racines* secondaires et tertiaires.

Dans les *racines* secondaires, on peut souvent observer que l'une des consonnes, et généralement la finale dans les langues aryennes, est sujette à changement. La *racine* conserve sa signification générale, qui est légèrement modifiée et déterminée par les changements de cette consonne. Ainsi, outre *tud*, le sanscrit a *tup*, *tubh*, *tuph*, frapper, *tuj*, *tur*, frapper, exciter, *tûr*, blesser, *tuh*, affliger, chagriner, *tus*, frapper, etc. Bien que l'on puisse donner le nom de *racines* à tous ces thèmes verbaux, elles sont, par rapport à la première classe, à peu près ce que sont les *racines* sémitiques trilitères aux *racines* bilitères plus primitives.

Dans la troisième classe, Max Müller remarque que l'une des consonnes est toujours une semi-voyelle nasale ou sifflante, attendu que ces consonnes sont plus mobiles les unes que les autres et l'on peut presque toujours en indiquer une comme étant d'origine plus récente et ajoutée à une *racine* à deux consonnes pour en particulariser la signification. Ainsi, outre *spas*, nous avons *pas*, que Pott a même fait remonter à une *racine* plus primitive, *as*.

Les grammairiens sanscrits ont attribué à dix-sept cent vingt *racines* toute la floraison si riche et si variée de leur langue; c'est là le nombre de radicaux irréductibles qu'ils ont cru reconnaître et desquels ils prétendent tirer, selon leur système de dérivation grammaticale, tous les noms, verbes, adjectifs, pronoms, prépositions, adverbes et conjonctions qui se rencontrent en sanscrit. Mais, d'après la définition que nous avons donnée de ce qu'il faut appeler une *racine*, ce nombre devrait être considérablement réduit et, tout en ajoutant quelques *racines* nouvelles qui ont échappé aux grammairiens sanscrits, le nombre de sons primitifs ayant des significations définies et nécessaires pour l'analyse étymologique de tout le dictionnaire sanscrit ne s'élèverait pas au tiers de celui qui a été donné. Les *racines* de l'hébreu ont été réduites à environ cinq cents, et il n'en faut, sans doute, pas davantage pour le sanscrit. Ce fait prouve une sage économie dans le langage primitif, car la facilité de créer de nouvelles *racines* pour toutes les impressions nouvelles était presque infinie. Même en ne prenant que vingt-quatre lettres, le nombre possible des *racines* bilitères et trilitères monterait à quatorze mille quatre cents. Le chinois, bien que n'admettant ni la composition ni la dérivation et demandant, par conséquent, plus de *racines* qu'aucune autre langue, s'est contenté d'environ quatre cent cinquante (Morrison donne le chiffre de quatre cent onze, et Edkins celui de cinq cent trente-deux, différence qui provient surtout de ce que Morrison ne compte pas à part les mots aspirés et les mots non aspirés; le nombre de ces mots serait beaucoup plus grand si le *m* final et les lettres initiales douces, *g*, *d*, *b*, *v*, existaient encore, comme sous la dynastie mongole; il y aurait alors au moins sept cents radicaux). Avec ces quatre cent cinquante sons, que la diversité d'accents et d'intonations a portés à douze cent soixante-trois, les Chinois ont créé un vocabulaire de quarante à cinquante mille mots. (Benloew évalue à six cents les *racines* nécessaires du gothique et à deux cent cinquante celles de l'allemand moderne; Pott pense que chacune de ces langues a environ mille *racines*; Grimm a dressé pour la *famille teutonique* une liste de quatre cent soixante-deux verbes forts. Dobrowsky donne pour les langues slaves mille six cent cinq *racines*.)

Il est clair cependant qu'outre ces *racines* attributives il faut une autre classe d'éléments radicaux pour nous permettre d'expliquer l'entier développement du langage. Avec ces quatre ou cinq cents *racines* à sa disposition, le langage n'eût pas été embarrassé pour donner des noms à toutes les choses qui peuvent tomber sous notre connaissance. La parole humaine est comme une bonne ménagère; que l'on considère la multiplicité d'idées qu'elle a exprimées, par exemple, par la seule *racine spas* (espèce, spectacle, respect, etc.), et l'on verra qu'avec cinq cents *racines* partielles elle arriverait à former un dictionnaire suffisant pour satisfaire aux exigences, même excessives, de l'esprit humain, aux besoins duquel elle a été chargée de pourvoir. Si chaque *racine* donnait cinquante dérivés, nous aurions vingt-cinq mille mots. Or, un ecclésiastique de campagne anglais assure que plusieurs de ses paroissiens n'avaient pas un vocabulaire composé de plus de trois cents mots. Les inscriptions cunéiformes de Perse ne contiennent que trois cent soixante-dix-neuf mots, dont cent trente et un sont des noms propres. Le vocabulaire des anciens sages de l'Egypte, autant du moins que nous le connaissons par les inscriptions hiéroglyphiques, ne monte, d'après Bunsen, qu'à environ six cent cinquante-huit mots. Le *libretto* d'un opéra italien offre rarement une plus grande variété. Un homme instruit, qui lit les classiques, les journaux et se tient au fait de la littérature courante, n'emploie guère dans la conversation plus de trois ou quatre mille mots. Les personnes qui aiment les pensées exactes et les raisonnements serrés, et qui, écartant les expressions vagues et générales, ne se contentent que du mot propre, ont une provision beaucoup plus grande de mots, et des orateurs éloquents en peuvent avoir dix mille à leur disposition. Shakspeare, qui a probablement déployé une plus grande variété d'expressions qu'aucun autre auteur dans aucune langue, a composé toutes ses pièces avec environ quinze mille mots. Les ouvrages de Milton n'en contiennent qu'environ huit mille, et l'Ancien Testament dit tout ce qu'il a à dire avec cinq mille six cent quarante-deux.

Cinq cents *racines*, vu leur fécondité et leur souplesse, étaient donc plus que suffisantes pour le dictionnaire de nos premiers ancêtres. Et cependant il leur fallait encore quelque chose. S'ils avaient une *racine* exprimant la lumière et l'éclat, elle pouvait être la *racine* attributive dans les noms du soleil, de la lune, des étoiles, du ciel, du jour, du matin, de l'aurore, du printemps, de la joie, de la beauté, de la majesté, de l'amour, de l'amitié, de l'or, de la richesse, etc. Mais s'ils avaient voulu dire *ici* et *là*, *qui*, *quoi*, *ceci*, *cela*, *tu*, *lui*, il leur eût été impossible de trouver des *racines* attributives pour le faire. On a cherché, il est vrai, à faire remonter ces mots à des *racines* attributives, mais Max Müller croit que, même dans nos langues modernes, les pronoms et les particules démonstratives sont d'une nature trop primitive et trop indépendante pour qu'une interprétation aussi artificielle soit acceptable. Le son *ta* ou *sa*, exprimant ceci ou là, est une expression aussi involontaire, aussi naturelle et aussi indépendante qu'aucune *racine* attributive, et bien qu'on puisse faire remonter à une *racine* attributive quelques-unes de ces *racines* démonstratives pronominales ou locales (car toutes ces dénominations leur ont été données), il faut, sans doute, admettre une petite classe de *racines* indépendantes, non pas attributives dans le sens ordinaire du mot, mais indiquant ou exprimant simplement l'existence dans certaines limites plus ou moins définies de temps ou d'espace.

Nous allons donner un exemple d'une *racine* pronominale et de son influence sur la formation des mots. Dans certaines langues et surtout en chinois, la même *racine* attributive peut être employée comme adverbe, comme nom, comme adjectif ou comme adverbe. Mais dans d'autres langues, et particulièrement dans les langues aryennes, aucune *racine* attributive ne peut, à elle seule, former un mot. Ainsi, il y a en latin la *racine luc*, briller; pour avoir un substantif comme lumière, il fallait ajouter une *racine* pronominale ou démonstrative, qui déterminât le sujet général auquel était attribuée la qualité marquée par la *racine*. Ainsi, par l'addition de l'élément pronominal *s*, nous avons le latin *luc-s* (lux), lumière, littéralement, brillant-là. Introduisons-y un pronom personnel et nous avons le verbe *luc-e-s*, brillant-tu, tu brilles. Ajoutons d'autres dérivés pronominaux et nous obtenons les adjectifs *lucidus*, *luculentus*, *lucerna*, etc.

Ce serait cependant une grande erreur que de supposer qu'on puisse faire remonter à des *racines* pronominales tous les éléments formatifs, tout ce qui resté d'un mot après qu'on en a dégagé la *racine* attributive. Il suffit de regarder quelques-uns de nos dérivés modernes pour nous convaincre que beaucoup d'entre eux étaient originairement des *racines* attributives qui se sont soudées à la *racine* attributive principale et qui ont fini par se réduire à n'être plus que de simples suffixes. Toutefois, la plupart des désinences des déclinaisons et des conjugaisons sont des *racines* démonstratives.

Toutes les langues, sans aucune exception, qui ont passé par le creuset de la grammaire comparée se sont trouvées composées de ces deux éléments constitutifs, les *racines* attributives et les *racines* démonstratives. Dans la famille sémitique, ces deux éléments sont même plus faciles encore à distinguer qu'en sanscrit et en grec. Avant la découverte du sanscrit et la naissance de la philologie comparée, les savants versés dans la connaissance des langues sémitiques avaient déjà dérivé tout le dictionnaire hébreu et arabe d'un petit nombre de *racines*, et comme dans ces langues chaque *racine* se compose de trois consonnes, on a quelquefois donné aux langues sémitiques le nom de trilitères.

Mais dans la famille touranienne les éléments constitutifs apparaissent bien mieux encore à la surface, pour ainsi dire, du langage. C'est un des traits caractéristiques de ces langues que, quel que soit le nombre des préfixes et des suffixes, la *racine* doit toujours être en relief et n'être jamais obscurcie par son contact avec les éléments formels. Il y a une langue, le chinois, dans laquelle aucune analyse n'est requise pour en dégager les éléments. C'est une langue où nulle fusion de *racines* n'a eu lieu, où tous les mots sont des *racines* et toutes les *racines* des mots. Elle nous présente, en fait, l'état le plus primitif où nous puissions nous imaginer que le langage ait existé, et elle nous offre le mécanisme que nous nous serions naturellement attendus à trouver dans toutes les langues.

Comme toutes les langues, toutes celles du moins que l'on a étudiées, peuvent se réduire en dernière analyse à des *racines* attributives et à des *racines* démonstratives, il est manifeste que, selon la manière dont les *racines* sont unies, nous pouvons nous attendre à trouver trois espèces de langues, ou trois périodes dans la formation graduelle du langage :

1° Les *racines* peuvent être employées comme des mots, chaque *racine* conservant toute son indépendance;

2° Deux *racines* peuvent être jointes ensemble pour former des mots, et, dans ces composés, l'une des *racines* peut perdre son indépendance;

3° Deux *racines* peuvent être réunies pour former des mots et, dans ces composés, perdre toutes les deux leur indépendance.

Ce qui s'applique à deux *racines* s'applique également à trois ou quatre ou plus encore. Le principe est le même; seulement il mènerait à une subdivision plus variée.

La première période, celle où chaque *racine* conserve son indépendance et où il n'y a pas de distinction formelle entre une *racine* et un mot, est la période des *racines*; elle nous est représentée surtout par l'ancien chinois, et les langues qu'elle comprend ont quelquefois été appelées monosyllabiques ou isolantes.

La seconde période, celle où deux ou plusieurs *racines* s'agglutinent pour former un mot, l'une conservant son indépendance radicale et l'autre se réduisant à une simple désinence, ainsi que cela a lieu dans la famille touranienne, est la période des désinences, et les langues qui y sont comprises ont pris le nom d'agglutinantes, de *gluten*, glu.

Enfin, la troisième période, celle dans laquelle les *racines* se fondent de telle sorte qu'aucune d'elles ne conserve son indépendance, comme nous le voyons dans les familles aryenne et sémitique, est la période des flexions, et les langues qui en font partie ont quelquefois été distinguées par le nom d'organiques ou amalgamantes.

La première période exclut toute altération phonétique.

La seconde exclut l'altération phonétique de la *racine* principale, mais l'admet dans les éléments secondaires ou déterminatifs.

La troisième admet l'altération phonétique dans la *racine* principale et dans les désinences.

Dans la première période, représentée par le chinois, chaque mot est une *racine* avec sa signification indépendante.

Dans la seconde période, représentée par les langues touraniennes, les mots se prêtent toujours à une décomposition facile, et bien qu'il s'en faille de beaucoup que les terminaisons aient toujours conservé leur valeur significative comme mots indépendants, on sent encore qu'elles sont des syllabes modificatives, distinctes des *racines* auxquelles elles s'ajoutent.

Dans la troisième période, représentée par les langues aryennes et sémitiques, les modifications des mots comprises sous les noms de déclinaison et conjugaison étaient aussi exprimées dans l'origine au moyen de l'agglutination. Mais les parties constituantes ne tardèrent pas à se fondre de manière à former un tout, sujet ensuite à l'altération phonétique, au point qu'il devenait impossible, après un certain laps de temps, de distinguer la *racine* de l'élément formatif qui s'y était ajouté.

Cette division en trois périodes, division reposant sur les divers modes dont les *racines* sont unies, est ce que Max Müller appelle la classification morphologique du langage, classification dont le principal caractère est de pouvoir s'appliquer à toutes les langues et d'épuiser tous les cas possibles.

Quand on décompose scientifiquement le langage, il reste donc partout en dernière analyse, comme seul résidu inexplicable, ce que nous avons appelé les *racines*, lesquelles composent les éléments constitutifs de toutes les langues connues.

Plusieurs savants ont remarqué que, si la définition donnée des *racines* était vraie, les *racines* seraient de pures abstractions et, comme telles, impropres à fournir l'explication des faits réels du langage. A cela Max Müller répond qu'il est parfaitement vrai qu'à un point de vue on peut considérer une *racine* comme étant une pure abstraction. Une *racine* est une cause, et toute cause, dans l'acception logique de ce mot, est une abstraction. En tant que cause, une *racine* ne saurait prétendre à une existence réelle et vulgaire, si nous réservons uniquement ce mot réel pour ce qui peut être l'objet de la perception extérieure, c'est-à-dire pour ce qui peut tomber sous nos sens. Dans le langage réel, nous n'entendons jamais une *racine*; nous ne rencontrons que les effets des *racines*, savoir des mots. C'est ainsi que les grammairiens indous ont compris la nature des *racines* sanscrites, et ils se sont donné la plus grande peine pour montrer qu'une *racine*, comme telle, ne peut jamais s'élever à la surface du langage réel, mais que, quand elle y parvient, c'est toujours un mot, un effet, une substance couverte du vêtement de la dérivation grammaticale. Les Indous appellent une *racine dhâtu*, de la *racine dhâ*, supporter ou nourrir, et ils appliquent le même mot à leurs cinq éléments, ce qui montre que, comme les Grecs, ils considéraient ces éléments et les éléments du langage comme étant ce qui soutient et alimente les choses réelles et les mots réels. Dès le IVe siècle av. J.-C., les Indous possédaient des listes complètes, non seulement de leurs *racines*, mais encore de tous les éléments formatifs, lesquels, en s'adjoignant aux *racines*, élèvent les *racines* à l'état de mots réels. Il est vrai qu'en sanscrit la *racine* elle-même semble se montrer comme mot; mais, si conséquents à leurs principes étaient les grammairiens indiens, qu'ils ont été jusqu'à imaginer une classe de suffixes dérivatifs, dont l'unique rôle est de s'ajouter à une *racine*, à la seule fin d'être ensuite rejetée. C'est là assurément de la logique rigoureuse, mais c'est de la grammaire bien compliquée, et Max Müller croit, pour sa part, qu'au point de vue historique nous sommes autorisés à négliger ces circonlocutions et à considérer les *racines* comme des mots réels. Pour nous, en effet, qui parlons des langues à flexions et des langues qui ont reçu la culture la plus raffinée, les *racines* sont, avant tout, ce qui reste comme dernier résidu après une analyse complète de notre propre idiome ou de tous les idiomes qui forment ensemble la grande masse du langage aryen. Mais si notre analyse est faite exactement, ce qui est pour nous aujourd'hui un simple résidu a dû, dans le cours naturel des choses, être primitivement un germe véritable, et, dans une période primitive du langage, ces formes germinales ont dû suffire à tous les besoins. Il ne faut pas oublier qu'il y a des langues, le chinois par exemple, qui sont restées dans cet état rudimentaire et dans lesquelles, aujourd'hui encore, il n'existe aucune distinction apparente entre une *racine* et un mot. Et il y a sans doute eu dans le développement du langage une période où cette distinction nette et tranchée, que nous faisons entre les différentes parties du discours, n'avait pas encore été établie et où même cette distinction fondamentale du sujet et de l'attribut, qui est la base sur laquelle reposent toutes les parties du discours, n'avait pas encore été pleinement réalisée et n'avait point reçu d'expression extérieure.

Une vue légèrement différente est proposée par M. Pott, lorsqu'il dit : « Il faut observer que les *racines*, en tant que *racines*, ne sont pas marquées au coin des mots et que par suite elles n'ont pas de titre pour circuler dans le langage avec la valeur réelle de ces derniers. Il n'est pas absolument nécessaire qu'elles soient entrées tout d'abord dans le langage nues et sans forme; il suffit que, sans être prononcées, elles aient flotté devant l'âme humaine comme de petites images, continuellement revêtues dans la bouche, tantôt d'une forme, tantôt d'une autre, et abandonnées à l'air pour être emportées en cent combinaisons et arrangements différents. »

On pourrait dire que, dès qu'une *racine* est prononcée, dès qu'elle fait partie d'une phrase, elle cesse d'être une *racine* et devient soit un sujet, soit un attribut, ou, comme on dit dans le langage grammatical, un nom ou un verbe. Cependant cette distinction même semble artificielle. Pour un Chinois, le son *ta*, alors même qu'il est prononcé, est une simple *racine*; ce n'est ni un nom, ni un verbe, distinctions qui, dans la forme sous laquelle nous les concevons, n'existent aucunement pour un Chinois.

Si donc on admet que toutes les langues à flexions ont traversé une période monosyllabique et une période agglutinante, il semble s'ensuivre qu'à une époque ou à une autre les éléments constitutifs de ces langues, savoir les *racines*, ont été bien effectivement et à tous égards des mots réels et ont été employés comme tels dans la pensée et dans le langage. Les *racines* ne sont donc pas d'aussi pures abstractions qu'on les suppose quelquefois et, tant qu'on n'a pas réussi à rattacher à leurs *racines* tous les mots des langues à flexions, on ne les a pas fait remonter à leur origine véritable.

Maintenant, quelle est la phase de notre esprit à laquelle répondent ces *racines*, envisagées comme les germes de la parole humaine?

Deux solutions ont été proposées pour ce problème : la théorie de l'onomatopée ou imitation et celle de l'interjection. Dans la première hypothèse, les *racines* seraient des imitations de sons; dans la seconde, elles seraient des interjections ou des cris volontaires. La théorie de l'onomatopée fut longtemps en grande faveur et elle est encore adoptée par beaucoup de savants et de philosophes distingués. On suppose que l'homme, étant encore dans l'état de mutisme, entendit les cris des oiseaux et des animaux, le mugissement de la mer, le bruissement de la forêt, le murmure du ruisseau, le souffle de la brise et le grondement du tonnerre. Il s'efforça d'imiter ces bruits et, trouvant que ces cris imitatifs étaient utiles comme signes des ob-

jets qui les avaient suggérés, il poursuivit cette idée et élabora le langage; mais Max Müller remarque que, si toutes les langues possèdent un certain nombre de mots formés par onomatopée, ces mots ne constituent, dans chaque langue, qu'une bien faible minorité du vocabulaire entier; ce sont les jouets et non les outils du langage et, d'après lui, toute tentative pour ramener à des *racines* imitatives les mots les plus communs et les plus nécessaires se fera toujours en pure perte; il ne nie pas la possibilité de la formation d'une langue par le procédé de l'imitation, mais il affirme que jusqu'à présent on n'a découvert aucune langue qui ait été ainsi formée. Quant à la théorie de l'interjection, d'après laquelle les gémissements et les cris divers qu'arrachent à l'homme la douleur, la crainte ou la joie seraient le commencement naturel et réel du langage, elle n'est pas plus fondée selon lui. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait dans toutes les langues des interjections, dont quelques-unes peuvent devenir traditionnelles et entrer dans la composition des mots. Mais ces interjections se trouvent sur les confins et non pas dans le cœur même du langage véritable. Le langage commence là où finit l'emploi des interjections.

Il est manifeste, du reste, que, si la faculté d'avoir des idées générales est ce qui établit une parfaite distinction entre l'homme et la brute, un langage qui serait formé d'interjections ou par l'imitation des cris des animaux ne pourrait prétendre, en aucune façon, à être le signe extérieur de cette prérogative distinctive de l'homme. Tous les mots, sinon plus tard, au moins à leur création, auraient été les signes de perceptions individuelles et ne seraient arrivés que graduellement à exprimer des idées générales. Or, une telle hypothèse est directement opposée, selon Max Müller, au fait que nous révèle l'analyse du langage conduite d'après les principes de la philologie comparée. Nous avons vu, effectivement, que les *racines* composent le résidu donné par cette analyse; or, chacune de ces *racines* exprime une idée générale, et non pas individuelle; tous les noms contiennent un attribut par lequel étaient connus les objets qu'ils désignent, et cet attribut, que ce fût une qualité ou une action, était représenté nécessairement par une idée générale. Aussi, quand on suit un mot à travers toutes ses étapes jusqu'à son point de départ, ne trouve-t-on à la fin ou plutôt au commencement que des *racines* ayant le sens le plus vague et le plus général, comme aller, se mouvoir, courir, faire; c'est de ces conceptions vagues et ternes que l'homme a pu tirer des mots pour rendre jusqu'aux plus délicates nuances de la pensée et du sentiment.

Maintenant, comment les *racines* sont-elles devenues les signes d'idées générales? Plusieurs savants, ainsi que nous l'avons dit, considèrent les *racines* comme ayant été dans le principe soit des interjections, soit des onomatopées, et ayant ainsi exprimé des idées spéciales avant de représenter des idées générales. Cependant, Max Müller croit pour sa part que les quatre ou cinq cents *racines* qui nous restent, après l'analyse la plus minutieuse, comme éléments constitutifs des différentes familles de langues ne sont ni des interjections ni des onomatopées; il se contente de les regarder comme des types phonétiques produits par une puissance inhérente à l'esprit humain. « Ces racines ont été créées par la nature, comme dirait Platon. » Il y a dans le monde physique une loi presque universelle : tout ce qui est frappé résonne. Chaque substance rend un son particulier. Nous pouvons reconnaître la pureté plus ou moins grande, la composition plus ou moins parfaite des métaux à leurs vibrations, à la réponse qu'ils nous donnent. L'or ne sonne pas comme l'étain, le bois ne sonne pas comme la pierre et des sons différents sont produits par différentes percussions. Cette même loi atteint également l'homme, la plus délicatement organisée de toutes les œuvres de la nature. L'homme rend aussi des sons. Dans son état primitif et parfait, il n'était pas seulement doué de la puissance de traduire ces perceptions par des onomatopées, ni, ainsi que le font les bêtes, d'exprimer sa pensée par des cris. Il possédait, en outre, la faculté de donner une expression articulée aux conceptions de sa raison. Cette faculté, il ne se l'était pas donnée à lui-même. C'était un instinct, un instinct mental tout aussi irrésistible que tout autre. En tant qu'il a été produit par cet instinct, le langage appartient clairement au domaine de la nature. Mais l'homme perd ses instincts à mesure qu'ils lui deviennent inutiles, et ses sens s'atrophient dès qu'ils cessent d'être exercés. Ainsi la faculté créatrice qui donna une expression articulée à toutes les conceptions de notre esprit, lors de leur première éclosion, cette faculté, dis-je, disparut sitôt qu'elle fut dénuée d'objet. »

Toutefois, Max Müller reconnaît lui-même que des spéculations de cette espèce sont quelque peu aventurées et qu'il n'a pas le droit de présenter de vagues analogies comme une solution du problème de l'origine des *racines*. Tout ce qu'on a le droit d'affirmer, ajoute-t-il, c'est que le langage débute par des *racines* et que ces *racines* ne sont ni plus ni moins que des types phonétiques ou des sons typiques. Ce qu'il y a au delà n'est plus ou, pour suivre l'ordre historique, n'est pas encore du langage, quelque intérêt que ces éléments primordiaux puissent avoir pour les recherches psychologiques. Mais tout ce qui existe dans le langage réel n'est autre chose que des tiges sorties de ces *racines*. Les mots sont des épreuves tirées au moyen de ces moules phonétiques et variées en diverses manières, ou, si on l'aime mieux, des variétés et des modifications, parfaitement intelligibles dans leur structure, de ces sons typiques en lesquels on reconnaît ce qu'il y a au fond de tout langage humain, les corps simples qui résistent à toute décomposition.

Aux premiers âges de l'humanité, le nombre de ces types phonétiques a dû être presque infini; c'est seulement peu à peu et au moyen de ce procédé d'élimination naturelle, dont l'histoire primitive des mots nous fournit un autre exemple, que les groupes de *racines* plus ou moins synonymes se sont réduits à un seul type déterminé. Loin de dériver toutes les langues de neuf *racines*, avec le docteur Murray, ou d'une seule *racine*, ainsi qu'a prétendu le faire le docteur Schmidt, qui dérive tous les mots grecs de la *racine e* et tous les mots latins du radical *hi*, Max Müller suppose que l'élection définitive du langage fut précédée d'une période de végétation luxuriante, premier printemps du parler humain auquel devaient succéder tant d'automnes.

Avec ce procédé de l'élimination ou de l'adoption de certaines *racines* à l'exclusion des autres, l'élément historique entre dans la science du langage. Tout primitif que soit le chinois, en comparaison des langues agglutinantes et des langues à flexions, il est manifeste que ses *racines* ou mots ont traversé une longue période pendant laquelle ils ont cherché, si l'on peut ainsi parler, à s'étouffer et à se remplacer l'un l'autre. Le rôle de la tradition est évident même dans le chinois. Les Chinois eux-mêmes distinguent entre les *racines* pleines et les *racines* vides, les premières étant attributives, les autres répondant à nos particules qui modifient le sens des *racines* pleines et déterminent leurs rapports entre elles. Ce n'est que par la tradition que des *racines* deviennent vides. Dans l'origine, toutes les *racines*, soit attributives, soit démonstratives, ont été pleines, et puisqu'il y a en chinois des mots vides qu'il n'est pas possible de faire remonter aux mots pleins, qui furent leurs prototypes, nous devons en conclure que le chinois, même dans sa forme la plus archaïque, avait déjà traversé différentes époques de développement. Les commentateurs chinois admettent que tous les mots vides ont été primitivement des mots pleins, de même que les grammairiens indiens reconnaissent que tout ce qui est aujourd'hui formel dans la grammaire a commencé par être indépendant et substantiel. La preuve la plus convaincante des phases diverses qu'a dû traverser même une langue aussi primitive que le chinois nous est fournie par le nombre comparativement restreint de ses *racines* et par la signification précise et déterminée qui est attachée à chacune d'elles, résultat qui n'a pu être donné que par cette longue lutte entre les mots dont nous parlions plus haut.

Bien qu'il nous soit impossible d'attribuer uniquement à l'opération de la nature ou de nos instincts naturels ce triage des *racines* et surtout la combinaison subséquente des *racines* conservées, nous sommes encore moins fondés à supposer que ces faits furent produits par un art réfléchi et prémédité. « Il n'est pas besoin, dit à ce sujet Max Müller, d'intervention entre les sages pour rendre compte des réalités du parler humain. Tout ce qui est formel dans le langage est le produit de combinaisons rationnelles; tout ce qui est substantiel, tout ce que nous avons appelé *racines* attributives, est le produit d'un instinct mental, d'une puissance innée qui ne se révèle plus à nous directement et ne se laisse plus guère étudier que dans ses effets. Dans l'étonnante fécondité de la première émission des sons instinctifs et naturels, et dans le triage différent de ces *racines* que firent ensuite différentes tribus, nous pouvons trouver l'explication la plus complète de la divergence de langues toutes issues d'une même source. »

— Philol. La connaissance des *racines*, dans l'étude des langues, joue un rôle si important que les philologues et les professeurs se sont ingéniés de toutes les façons à imaginer des systèmes qui permissent de se rendre compte de toutes les *racines* d'une langue et de les rapprocher de leurs dérivés. Ils n'ont pas été moins ingénieux dans les moyens qu'ils préconisent pour les faire retenir. Ces sortes d'ouvrages, s'ils étaient bien faits, seraient à vrai dire les clefs de tous les idiomes. « Pour savoir une langue, dit Dumarsais, il faut en entendre les mots; ce principe ne peut être contesté de personne. Leur signification est donc ce qu'il faut commencer d'apprendre aux enfants. Ils ont de la mémoire, et cette étude ne demande qu'une médiocre application. » Pour parvenir à ce but, Dumarsais, dont la méthode excellente est encore aujourd'hui suivie, faisait copier les verbes latins à ses élèves en quatre colonnes et par ordre alphabétique. Par cet exercice souvent répété, ils apprenaient, sans s'en apercevoir, les prétérits, les supins des verbes et leur signification. Il avait grand soin de faire observer les mots *racines* quand il s'en rencontrait. « Les étymologies, disait-il, servent à faire entendre la force des mots et à les retenir, par la liaison qui se trouve entre les mots primitifs et les mots dérivés. De plus, elles donnent de la justesse dans le choix de l'expression. »

Il n'est pas inutile de rappeler ces principes de méthode des anciens maîtres, aujourd'hui que la négligence des élèves et l'indulgence excessive des maîtres tendent à supprimer les études elles-mêmes, sous prétexte d'en diminuer les dégoûts.

Tous les anciens auteurs de traités de *racines* grecques ou latines ont suivi le système de Lancelot, qui imagina de réunir les différents groupes en décades rimées. C'est le procédé adopté par Etienne Fourmont dans ses *Racines de la langue latine*, mises en vers français (Paris, Lemercier, 1706, in-12), sur le plan du *Jardin des racines grecques* de Port-Royal. Cet ouvrage contient cent quatre-vingt-quatre décades au-dessous desquelles sont donnés, en petit texte, les arguments, additions et dérivés indistinctement. On trouve à la fin du livre une table alphabétique des dérivés avec renvoi à la stance et à la *racine*. Cette table forme un petit vocabulaire d'autant plus utile que les lexiques latins n'indiquent pas les *racines* des mots. L'approbation donnée à ce petit livre par la censure, à la date du 27 août 1705, est d'une remarquable concision : « J'ay lu, par l'ordre de Monseigneur le chancelier, les *Racines de la langue latine*. A Paris, ce 27 aoust 1705. Signé : Raguet. » Et le privilége du roi n'est accordé que pour trois ans. Médiocre récompense pour le premier savant français qui paraisse s'être avisé de faire imprimer un recueil des *racines* latines. L'auteur ne fut pas plus heureux après sa mort; car son ouvrage a été réimprimé en 1789 (copié mot à mot, suivant Quérard, et dans le même format), sous le nom de l'abbé de Sucre du Plan.

C'est aussi le système adopté dans les *Racines latines* de Joseph Villier, de l'Oratoire (Paris, Barbou, 1779, 1 vol. pet. in-8°). Ce livre, d'une rédaction très-soignée, d'un texte très-pur, imprimé avec beaucoup de netteté sur papier vergé et supérieur à beaucoup d'égards au *Jardin des racines grecques* de Lancelot, n'a cependant pas atteint la réputation de ce dernier ouvrage et n'a jamais été d'un grand usage dans l'Université. Il fut destiné spécialement à l'usage des écoles royales militaires et des colléges de la congrégation de l'Oratoire. L'auteur était, en effet, un religieux de cette congrégation, comme Lancelot. Il ne fait que suivre la tradition de son ordre, en appliquant à l'étude de la langue latine la méthode que messieurs de Port-Royal ont, dit-il, appliquée avec tant de succès à l'étude de la langue grecque, et le P. Houbigant, aussi de l'Oratoire, à la langue hébraïque. « Quoique j'aie fait tous mes efforts pendant l'espace de dix années, dit le P. Villier, pour donner à cet ouvrage toute la perfection dont il est susceptible, je suis bien éloigné de le croire sans défauts; aussi je prie les instituteurs éclairés qui s'en serviront de l'examiner avec la plus scrupuleuse attention et de me faire ensuite part de leurs observations. Ce sera un service important qu'ils rendront à la patrie !... »

Les *Racines latines* du P. Villier sont classées par sixains, au nombre de trois cent dix-huit. M. Courtaud-Diverneresse a suivi la même division dans le projet d'un nouveau *Jardin des racines grecques*, soumis par lui à l'acceptation ministérielle en 1863. La plupart des *racines* données par le P. Villier sont réellement des mots *racines* indépendants les uns des autres, et l'usage de son livre pourrait être encore recommandé de nos jours dans les termes de l'approbation rédigée par le professeur royal Lourdet, à la date du 21 mars 1779. Ce censeur déclare y avoir vu exécuté avec succès un plan d'instruction élémentaire depuis longtemps imaginé et sur lequel cependant on n'avait eu encore que quelques légers essais. « Cet ouvrage, ajoute Lourdet, me semble devoir être regardé, à juste titre, comme un guide sûr dans l'étude et l'analyse de la langue latine. » La partie des dérivés est surtout traitée d'une manière très-complète et très-solide.

Nous avons déjà rendu compte des ouvrages du même genre qui portent le titre de *Jardin* (v. JARDIN DES RACINES GRECQUES, de Lancelot; JARDIN DES RACINES LATINES et JARDIN DES RACINES GRECQUES, de M. P. Larousse). Nous citerons encore l'excellent *Traité de la formation et de la composition des mots dans la langue grecque* de M. Ad. Regnier (Paris, 1855, 2e édit.) et la dissertation *De nominum græcorum formatione, linguarum cognatarum ratione habita*, de M. G. Curtius (Berlin, 1842).

Aux lecteurs qui voudraient approfondir cette étude, il faut signaler en outre : Pott, *Recherches étymologiques* (1859-1861, 2e édit.); Benfey, *Lexique des racines grecques* (1839); Benfey et Max Müller, *Glossaire sanscrit* (1867); Bopp, *Glossaire sanscrit* (1840-1847); Westergaard, les *Racines sanscrites* (Bonn, 1841); Bopp (F.), *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. par M. Bréal (Paris, Hachette, 1866-1867); Léo Meyer, *Grammaire comparée des langues grecque et latine* (Berlin, 1861-1866, 3 vol. in-8°), en allemand; Schleicher, *Compendium de la grammaire comparée des langues indo-germaniques* (Leipzig, 1858-1859, 1 vol. in-8°), en allemand; Egger, *Notions élémentaires de grammaire comparée* (Paris, 1866, 6e édit.); Max Müller, *Leçons sur la science du langage*, traduites par MM. Harris et Perrot (Paris, 1867, 2e édition); G. Curtius, *Principes d'étymologie grecque* (Leipzig, 1866, 2e édit.), l'un des plus beaux ouvrages produits par l'école philologique allemande contemporaine; Anatole Bailly et E. Egger, *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines, avec une liste des principaux dérivés français* (Paris, 1869).

— Bot. La *racine* constitue la partie inférieure ou le système descendant de l'axe du végétal; elle se dirige vers l'intérieur du sol et ne peut, par suite, être confondue avec les tiges aériennes. D'un autre côté, elle ne présente ni angles extérieurs ni coloration verte et ne porte, du moins à l'état naturel, ni feuilles ni bourgeons; ces caractères la distinguent suffisamment des organes souterrains, tels que les rhizomes ou les tubercules, avec lesquels elle offre, au premier coup d'œil, une certaine ressemblance. L'étude de la structure interne nous fournit encore d'autres caractères très-importants.

La *racine* a son origine ordinaire dans cette partie de l'embryon qu'on nomme radicule. Dans les dicotylédones, cette radicule, située à découvert, se développe simplement pour former la *racine*, d'où le nom d'exorhizes. Dans les monocotylédones, elle est renfermée dans une membrane (coléorhize) ou une sorte de sac, qu'elle est obligée de percer pour s'allonger, ce qui a fait appeler ces végétaux endorhizes. Dans les cotylédones ou cryptogames, où il n'y a pas d'embryon et par conséquent pas de véritable radicule, la *racine* est formée par l'accroissement des cellules inférieures, ce qui les a fait nommer acrorhizes. Enfin, les végétaux inférieurs n'ont pas de *racines* proprement dites et ont été, pour ce motif, appelés arhizes.

Dans les dicotylédones, la *racine* est simple et consiste en un axe principal nommé souche ou pivot, présentant des radicelles ou ramifications latérales de divers degrés. Quelquefois le pivot s'enfonce à une profondeur plus ou moins grande; d'autres fois, au contraire, il s'arrête de bonne heure; alors ses ramifications se développent beaucoup et rampent horizontalement dans la couche superficielle du sol, ce qui justifie la distinction entre les *racines* pivotantes et traçantes. Dans les monocotylédones, il n'y a pas d'axe principal, mais plusieurs axes secondaires à peu près égaux en grosseur, qui peuvent rester indivis ou se ramifier un peu plus bas; ces *racines* ont été nommées composées, fasciculées ou fibreuses.

Ces distinctions sont de la plus haute importance dans les applications culturales. Citons-en quelques exemples. Quand on plante des arbres sur le bord des chemins, on doit préférer les essences à *racines* pivotantes, qui ne gênent pas les cultures voisines. Il en est de même quand on veut faire des abris dans les localités exposées aux vents. Mais, dans ces deux cas, il faut transplanter les sujets assez jeunes pour que leur pivot ne soit pas encore trop développé. Par contre, les végétaux à *racines* traçantes supportent beaucoup mieux la transplantation. Dans les assolements, on fait succéder aux espèces pivotantes d'autres espèces traçantes, afin que ce ne soit pas toujours la même couche du sol qui fournisse les sucs nourriciers. Si, au contraire, on veut établir des assolements dits simultanés, on sème ou l'on plante en même temps des espèces des deux catégories. On comprend sans peine que le degré de profondeur et de division de la couche arable devra influer aussi sur le choix des essences à cultiver, et que les labours devront être plus ou moins profonds suivant les cas. Enfin, nous ferons remarquer qu'on doit arroser au pied les plantes à *racines* pivotantes et à une certaine distance celles qui ont des *racines* traçantes ou fasciculées.

On appelle fibrilles les divisions extrêmes, les plus ténues, des *racines*, dont l'ensemble constitue le chevelu. L'extrémité des *racines* simples en est souvent toute couverte; quelquefois même elles paraissent constituer à elles seules la *racine*; d'autres fois, au contraire, celle-ci en est presque complétement dépourvue. Au reste, ces organes n'ont qu'une existence temporaire; ils se dessèchent et meurent sur les parties anciennes de la *racine* et il s'en produit de nouveaux vers les extrémités les plus récentes.

En général, la suppression du pivot force la végétation à produire des *racines* latérales et du chevelu; l'ablation partielle d'une grosse *racine* produit un résultat analogue; on transforme ainsi une plante à *racines* pivotantes en une plante à *racines* fasciculées, ce qui est très-avantageux pour les transplantations. L'état des couches inférieures du sol influe beaucoup aussi sur la formation du chevelu; avec un sous-sol meuble on en obtient beaucoup plus qu'avec un sous-sol compacte. On a remarqué aussi que les *racines* annuelles étaient en général plus garnies de fibrilles que les bisannuelles.

La forme extérieure de la *racine* est très-variable; c'est souvent celle d'un cône allongé ou d'un cylindre plus ou moins épais, assez souvent régulier, mais présentant quel-

quefois des renflements dont les apparences diverses ont reçu des noms particuliers. C'est ainsi que la *racine* est dite fusiforme ou en forme de fuseau dans la carotte, napiforme ou trochiforme (en forme de toupie) dans le navet, tubéreuse dans la filipendule, etc. Il ne faut pas confondre ces dernières avec les tubercules proprement dits, comme ceux de la pomme de terre, du topinambour, etc., qui sont de véritables rameaux souterrains. Dans le chou-rave, ce qu'on prend souvent pour une *racine* n'est autre chose que le renflement de la partie inférieure de la tige.

Outre les *racines* ordinaires, résultant du développement normal de la radicule, il peut s'en produire d'autres sur certains points du végétal, la tige ou les rameaux, par exemple. Celles-ci ont reçu le nom de *racines* adventives. On les remarque surtout dans les végétaux des régions tropicales, tels que le banian, les dragonniers, les palmiers, les pandanus, les fougères en arbre, etc. Elles s'observent aussi, bien qu'à un moindre degré, dans un grand nombre de plantes de nos climats. Dans les graminées, comme en général dans les monocotylédones, les premières *racines*, celles qui proviennent de la radicule, périssent au bout de peu de temps; mais alors il s'est déjà produit aux premiers nœuds de la tige des *racines* adventives qui doivent nourrir la plante. On peut d'ailleurs, dans bien des cas, produire à volonté ces sortes de *racines* à l'aide de diverses opérations culturales, telles que le bouturage, le marcottage, le buttage, la culture en billons, etc.

Des *racines* ayant une même origine peuvent, suivant les circonstances dans lesquelles elles se développent, affecter des formes diverses et devenir presque des organes différents. Dans certains végétaux grimpants, tels que le lierre, les bignones, etc., des *racines* adventives se développent sur divers points de la tige. Si le sujet grimpe le long d'un mur ou d'un arbre, ces *racines* restent courtes, s'enfoncent dans le corps qui lui sert d'appui et l'y fixent solidement; ce sont des sortes de crampons, aussi leur donne-t-on souvent ce nom; elles ne servent alors qu'à soutenir la plante et ne la nourrissent point. Si, au contraire, celle-ci rampe sur le sol, ces *racines* adventives s'allongent beaucoup, s'enfoncent dans la terre et absorbent les sucs nourriciers; c'est ce qu'on peut aisément vérifier sur les lierres cultivés en bordure dans les jardins.

Les *racines* sont le plus souvent implantées dans la terre, certaines sur les murs ou les rochers, comme dans la giroflée, le muflier, etc. Il est aussi des espèces qui végètent sur d'autres plantes et dont les *racines* pénètrent, tantôt simplement dans l'écorce, comme le lierre, les mousses, tantôt dans l'intérieur même des tissus, où elles trouvent des matériaux nutritifs tout élaborés, comme le gui, l'orobanche, l'hypociste; ce sont, dans le premier cas, de fausses parasites ou épiphytes; dans le second, de vraies parasites ou entophytes. Enfin, il y a des plantes qui vivent dans l'eau; quelques-unes présentent des *racines* flottant librement dans ce liquide; telles sont les lentilles d'eau (*lemna*); mais la plupart, entre autres le ményanthe ou trèfle d'eau, les nénufars, l'utriculaire, la renoncule aquatique, etc., ont des racines de deux sortes, les unes enfoncées dans la vase et destinées à fixer la plante au sol, les autres libres et flottantes dans l'eau; ces dernières naissent ordinairement de la base des feuilles. On a donc, suivant la station, des *racines* terrestres, aériennes, épiphytes, parasites et aquatiques.

Relativement à sa consistance, la *racine* est charnue dans la carotte, féculente dans le dahlia, ligneuse dans le chêne. Quant à sa durée, elle peut être annuelle, bisannuelle ou vivace. Les *racines* annuelles vivent un an au plus, comme dans le blé; les bisannuelles ont leur développement réparti sur deux années, comme dans la carotte; les vivaces persistent plusieurs années, comme dans la luzerne. A ce dernier groupe se rapportent aussi les *racines* des arbres et des arbrisseaux, qui ont une consistance beaucoup plus solide et en général une longue durée.

Nous avons dit que la *racine* ne porte ni feuilles ni bourgeons; si toutefois, en rampant à la surface du sol, elle se trouve exposée à l'action de l'air ou de la lumière, et surtout si elle a éprouvé une piqûre, une légère lésion, une hypertrophie partielle, etc., les mêmes parties qui dans le sol auraient donné naissance à du chevelu produiront des feuilles et des rameaux. Ce fait, bien démontré par l'observation journalière et par des expériences scientifiques, s'explique par l'existence dans toutes ou presque toutes les parties du végétal de germes latents, qui restent ordinairement à l'état inerte et ne se développent que lorsqu'une cause extérieure a excité sur tel ou tel point la vitalité du tissu cellulaire. Duhamel en a fait une application aussi curieuse qu'intéressante; après avoir déplanté un jeune arbre, il l'a replanté la tête en bas; il a vu les rameaux s'enraciner et les *racines*, au contraire, émettre des feuilles et des rameaux.

La *racine*, quand elle commence à se développer, est, comme toutes les parties du végétal, entièrement composée de parenchyme. Plus tard, les cellules du centre s'organisent en fibres et en vaisseaux. Les *racines* présentent alors dans les dicotylédones, en allant de dedans en dehors, trois zones distinctes : les faisceaux fibro-vasculaires, le parenchyme cortical et l'épiderme. Dans les plantes annuelles ou bisannuelles, le développement s'arrête en général à ce terme ou même ne l'atteint pas. Dans les plantes à *racines* alimentaires, la culture a pour but et pour résultat de développer surtout le parenchyme; ainsi, tandis que la carotte sauvage est dure et ligneuse, la même racine, cultivée dans les champs ou les jardins potagers, est charnue et tendre, pourvu toutefois qu'on la cueille la première année; si on laisse passer ce terme, la plante monte, c'est-à-dire que sa tige se développe et le centre de la *racine* présente un tissu ligneux très-abondant et très-épais; c'est ce qui arrive en général dans les plantes bisannuelles.

Les *racines* vivaces présentent dans la première année de leur développement une organisation analogue; mais dans la suite cette structure subit des changements notables. Chaque année, entre le bois et l'écorce, ou, si on l'aime mieux, entre le tissu fibro-vasculaire et le parenchyme, il se forme une nouvelle couche qui se dédouble, la partie intérieure appartenant au système ligneux, l'extérieure au système cortical. On observe quelquefois, mais très-rarement, au centre de la *racine* un petit cylindre de tissu cellulaire qui paraît représenter la moelle, parfois accompagné de vaisseaux réticulés, mais jamais de véritables trachées.

Si maintenant nous prenons une *racine* ligneuse âgée de quelques années et que nous examinions, de dedans en dehors, ses diverses parties, voici ce que nous trouverons : 1° Le bois est essentiellement formé de fibres entremêlées de vaisseaux rayés et de vaisseaux ponctués, le tout disposé en couches concentriques séparées entre elles par des zones minces de parenchyme; d'autres lames de tissu cellulaire, appelées rayons médullaires, rayonnent du centre à la circonférence et partagent la masse en secteurs très-étroits. 2° L'écorce présente en dedans des feuillets superposés, formés par les fibres corticales et les vaisseaux laticifères, et au dehors une zone plus ou moins épaisse de tissu cellulaire dépourvu de matière verte, mais renfermant souvent de la fécule ou des matières colorantes. 3° L'épiderme ne présente ni poils ni stomates, à l'inverse de ce qui s'observe dans les parties aériennes de la plante.

Dans les *racines* des monocotylédones, les faisceaux fibro-vasculaires sont réunis vers la partie centrale en une zone cylindrique et fort petite, formant une sorte d'étui dont tout l'intérieur est occupé par des tubes fibreux; chaque faisceau se compose de vaisseaux rayés et de trachées toujours situées en dehors et ne se déroulant pas aussi complétement que celles de la tige, ce qui doit les faire regarder comme étant plutôt de fausses trachées. Dans les *racines* des acotylédones, un faisceau fibro-vasculaire cylindrique ou cannelé forme l'axe, entouré d'une couche cellulaire que revêt une autre couche brun noirâtre. Enfin, les *racines* aériennes ou adventives ont la même organisation que les *racines* souterraines.

Examinons maintenant les fonctions physiologiques des *racines*. D'abord elles servent à fixer au sol la plupart des végétaux; cette fonction paraît même être à peu près la seule qu'elles remplissent dans certaines plantes, notamment les plantes grasses et succulentes, telles que les cactées. Les cierges, entre autres, qui s'accroissent rapidement et atteignent un volume énorme, vivent souvent sur des rochers, où ils ne trouvent qu'une quantité insignifiante de terre végétale; dans nos cultures, ces végétaux prospèrent dans des pots ou des caisses de très-petite dimension; on peut en conclure que les *racines* jouent ici un rôle à peine appréciable dans l'acte de la nutrition. Mais ce cas, il faut le dire, se présente rarement.

Il est à peine besoin de faire observer à ce sujet que les végétaux ont une assiette plus ou moins solide, suivant la disposition pivotante ou traçante de leurs *racines*. Le chêne, par exemple, dont le pivot s'enfonce profondément, est plutôt rompu que déraciné par les grands vents, tandis que l'épicéa, dont les *racines* tracent à la surface du sol, est aisément arraché par ces mêmes vents. Quand on repique des arbres dans les pépinières, on supprime ordinairement le pivot, afin de rendre leur extraction plus facile quand on voudra les planter à demeure. Il ne faut pas croire, du reste, que les *racines* des végétaux soient toujours proportionnées à la dimension des tiges qu'elles supportent. La plupart des conifères et des palmiers, dont la tige atteint quelquefois et dépasse même la hauteur de 40 mètres, ont des *racines* courtes, qui pénètrent peu dans le sol et n'y fixent l'arbre que faiblement. Des plantes herbacées, au contraire, dont la tige courte et grêle meurt chaque année, telles que la bugrane, la luzerne, la réglisse, ont souvent des *racines* d'une force et d'une longueur considérables par rapport à la tige.

La fonction la plus importante des *racines* est l'absorption de l'aliment. C'est surtout par elles qu'elle s'exerce, et avec bien plus d'intensité par l'extrémité des radicelles. Si l'on prend deux plantes pareilles et qu'on les dispose dans des vases de telle manière que l'une plonge dans l'eau par les seules extrémités des radicelles et que l'autre ait toutes ses racines dans le liquide, à l'exception de ces mêmes extrémités, la première continuera à végéter activement; la seconde, au contraire, languira et finira même par succomber. La véritable cause, longtemps ignorée, de ce phénomène est l'endosmose V. ABSORPTION et ENDOSMOSE.

Vers la fin de l'hiver, avant le développement des bourgeons, il se produit sur les *racines* de nouvelles fibrilles dont l'extrémité, formée d'un tissu naissant et gorgée de sucs très-denses, se trouve dans les conditions les plus favorables à l'endosmose. Le liquide extérieur est de l'eau tenant en dissolution quelques matières salines; ce liquide, moins dense que celui qui est renfermé dans la première cellule, y pénètre et en diminue ainsi la densité. Celui-ci se trouve alors dans les mêmes conditions par rapport à la seconde cellule, et l'endosmose a lieu ainsi de proche en proche, de cellule à cellule, jusqu'à ce que le liquide rencontre les ouvertures des vaisseaux. Plus l'excès de densité du liquide intérieur est considérable, plus le liquide extérieur pénètre aisément et rapidement dans les cellules; ainsi l'eau pure est absorbée plus facilement que les dissolutions salines ou autres et la faculté de pénétration de celles-ci est en raison inverse de leur viscosité.

Les circonstances extérieures qui influent sur l'absorption de l'aliment des plantes sont la composition chimique, les propriétés physiques et le degré d'humidité du sol. Les opérations de la culture ont pour objet de modifier avantageusement ces conditions, soit par l'emploi des amendements, des stimulants et des engrais, soit par les défoncements, les labours, les irrigations ou le drainage. Quant à l'état des matières absorbées, on peut, des nombreuses expériences de Saussure à cet égard, conclure les faits suivants : Les plantes n'absorbent que les substances en dissolution; les faits très-rares qui semblent contredire cette opinion s'expliquent par cette circonstance que l'extrémité des radicelles n'était pas intacte; les plantes absorbent toutes les substances dissoutes, mais elles ne les absorbent pas en égale quantité; il y a un rapport moléculaire entre les membranes et les substances; c'est une propriété physique inhérente à la *racine* et non une affinité élective ou d'instinct.

Dès les premiers commencements de la germination, les *racines* tendent à descendre. On peut retourner une graine plusieurs fois, la radicule reprend toujours la direction descendante; elle périrait plutôt que de se diriger autrement. Ce phénomène n'est dû ni à l'humidité du sol, ni à l'action de la lumière, comme on l'avait cru d'abord, mais à la pesanteur ou, si l'on aime mieux, à l'attraction qui force tous les corps à se diriger vers le centre de la terre. Les expériences de Knight l'ont parfaitement démontré. On n'a guère constaté d'exception à cette loi que pour quelques plantes parasites croissant sur les arbres, telles que le gui et les autres végétaux de la famille des loranthacées. Ici, la graine s'attache à l'écorce par la matière visqueuse dont elle est entourée, germe dans cette position et dirige toujours sa radicule vers le centre de la tige ou du rameau. Placée sur la vitre d'une fenêtre, soit en dedans, soit au dehors, elle tend toujours vers l'intérieur de l'appartement. En un mot, c'est toujours vers l'obscurité que la radicule paraît se diriger.

On a cru pendant longtemps que les *racines* recherchent la bonne terre et passent au besoin sous des murs ou des fossés pour aller la trouver. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elles se développent avec d'autant plus de force et de rapidité que la terre est plus substantielle; alors elles s'allongent beaucoup. Aussi y a-t-il avantage à ce que le sol soit assez divisé pour permettre l'accès de l'air. Ce n'est pas que les *racines* ne puissent, au moins dans certains cas, pénétrer dans des sols pauvres et compactes, tels que le tuf, par exemple; mais toutes n'ont pas la même force de pénétration. Duhamel a vu une *racine* de vigne s'enfoncer profondément dans un tuf très-dur, tandis qu'une *racine* d'orme, arrêtée par la dureté de cette couche, avait en quelque sorte rebroussé chemin. On a souvent occasion d'observer un phénomène analogue sur les plantes cultivées en pots dans les jardins. Quand le pot est trop petit, la plante continue à se développer, mais sa *racine* se contourne en tire-bouchon le long des parois.

Une autre opinion, encore assez répandue, est que les *racines* rejettent, par leurs extrémités, des matières excrémentitielles impropres ou même nuisibles à la nutrition des végétaux auxquels elles appartiennent, mais non à celle d'autres espèces. On avait même fondé là-dessus une théorie des assolements ou de la succession des cultures. Mais ici encore on avait été induit en erreur, même dans les expériences scientifiques, par ce fait que, l'extrémité de quelques radicelles étant rompue, l'ouverture des vaisseaux était mise à nu, qu'il se produisait de véritables plaies par lesquelles pouvaient s'écouler des sucs amers, mucilagineux ou autres. Aujourd'hui la théorie des excrétions radicellaires, avec ses conséquences, est complétement abandonnée.

Les usages des *racines* sont aussi importants que variés. Beaucoup d'entre elles sont avantageusement employées pour la nourriture de l'homme et des animaux domestiques; il nous suffira de citer la betterave, la carotte, le navet, le panais, le salsifis, le radis, etc. Ces *racines* renferment un sucre identique avec le sucre de canne, et dans la première surtout il est assez abondant pour avoir donné naissance à une de nos plus grandes industries; le suc fermenté produit de l'alcool. D'autres contiennent des matières colorantes qui les font employer dans la teinture; telles sont l'orcanette, l'épine-vinette, etc. D'autres encore, notamment celles du chêne vert et du chêne au kermès, sont assez riches en tannin pour être appliquées avec succès à la préparation des cuirs. Les *racines* de certains arbres et arbrisseaux servent à l'ébénisterie, à la marqueterie, au placage.

Mais c'est surtout à la thérapeutique que les *racines* fournissent un grand nombre de substances précieuses. Sous le rapport médical, on distingue les *racines* en fades, à principe muqueux ou amylacé (guimauve, consoude), douces et sucrées (réglisse), peu sapides ou légèrement amères (bardane, patience), aromatiques et odorantes (angélique, benoîte, raifort, serpentaire), amères (grande gentiane, rhubarbe, chicorée sauvage), acerbes (bistorte, tormentille), âcres et nauséeuses (ipécacuana, cabaret, ellébore, jalap, etc.).

Certains végétaux émettent des *racines* qui tracent, se ramifient et s'étendent à des distances plus ou moins grandes; on en a tiré un très-bon parti pour consolider les terrains mouvants, les dunes, les plages, les berges sablonneuses, les talus; tels sont l'arbousier, les saules, le genêt d'Espagne, etc. Enfin, les *racines* servent fréquemment de moyens de multiplication; on les divise en fragments pour en faire des boutures et parfois on y greffe directement certaines espèces bonnes à propager.

— Mathém. On dit habituellement que la *racine* carrée, ou cubique, etc., d'un nombre est le nombre qui, élevé au carré, ou au cube, etc., reproduirait le proposé. L'exposant de la puissance est l'indice de la *racine* et la détermine. Cette définition ne fournit, à proprement parler, qu'un moyen de reconnaître, en un nombre donné, la *racine* d'indice désigné d'un autre nombre donné; car il n'existe pas toujours de nombre assignable dont une puissance désignée puisse reproduire un autre nombre donné. Toutes les puissances d'une fraction irréductible étant des fractions irréductibles, il en résulte, en effet, qu'un nombre entier, qui n'est pas le carré, ou le cube, etc., d'un autre nombre entier, ne saurait être non plus le carré, ou le cube, etc., d'une fraction; et que toute fraction irréductible dont les deux termes ne sont pas à la fois des carrés, ou des cubes, etc., ne saurait être le carré, ou le cube, etc., d'un nombre soit entier, soit fractionnaire.

En appliquant à la lettre les termes mêmes de la définition, on en viendrait donc à conclure que la plupart des nombres manquent de *racine*, soit carrée, soit cubique, etc.

Pour éclaircir cette définition, on la modifie habituellement en ces termes : la *racine* $m^{\text{ième}}$ d'un nombre, provisoirement définie par à peu près, parce qu'on ne compterait pas en obtenir exactement l'expression numérique, serait le nombre dont la puissance $m^{\text{ième}}$ différerait suffisamment peu du nombre proposé. Cette *racine* approchée serait par défaut ou par excès, suivant qu'en en formant la $m^{\text{ième}}$ puissance on obtiendrait un résultat plus petit ou plus grand que le nombre proposé, et elle serait en erreur de moins de $\frac{1}{n}$ lorsque, diminuée ou augmentée de $\frac{1}{n}$, suivant qu'elle aurait été prise trop grande ou trop petite, elle deviendrait, au contraire, trop petite ou trop grande. La *racine* $m^{\text{ième}}$ d'un nombre, si on pouvait la concevoir nettement sous cette définition, serait donc la limite commune de nombres croissants dont la puissance m resterait inférieure à ce nombre et de nombres croissants dont la puissance m le surpasserait. Généralement incapable d'une représentation exacte, puisqu'elle serait incommensurable, on ne pourrait pas en donner de définition arithmétique plus complète.

Mais celle-ci n'est pas suffisante : les mots *nombre* et *incommensurable* se repoussent; l'incommensurabilité ne s'applique qu'à la grandeur, et un nombre ne mesure approximativement une grandeur incommensurable avec son unité qu'en ce qu'il représente une autre grandeur de même espèce qui en diffère peu et qui se trouve incommensurable avec cette même unité. S'il est impossible de définir directement la *racine* carrée, ou cubique, etc., d'un nombre qui n'est pas carré ou cube, etc., il est du moins facile de définir la grandeur dont cette *racine* devrait être la mesure. Les géomètres grecs imaginèrent, de la façon la plus simple possible, les équivalents de ce que nous nommons aujourd'hui *racine* carrée, cubique, etc., et leur manière de les définir restera toujours la plus claire.

Si $(m + 1)$ grandeurs de même espèce

$$A, B, C, D, \ldots, K, L,$$

dont les mesures, la première étant prise pour unité, soient

$$1,\ b,\ c,\ d,\ldots,\ k,\ l,$$

sont continûment proportionnelles, de telle sorte que les rapports

$$\frac{A}{B},\ \frac{B}{C},\ \frac{C}{D},\ldots,\ \frac{K}{L}$$

soient tous égaux entre eux, la mesure b de la seconde est la *racine* $m^{\text{ième}}$ de la mesure l de la dernière ; la mesure de la troisième serait le carré de cette *racine* $m^{\text{ième}}$; la mesure de la quatrième en serait le cube, etc.

Ainsi la grandeur X, dont la mesure serait la *racine* carrée de la mesure a d'une grandeur A rapportée à une autre grandeur de même espèce U, prise pour unité, serait définie par la proportion

$$U : X :: X : A.$$

La grandeur Y, dont la mesure y serait la *racine* cubique de a, serait de même définie par la suite

$$U : Y :: Y : Y' :: Y' : A,$$

la racine quatrième de a le serait par la suite

$$U : Z :: Z : Z' :: Z' : Z'' :: Z'' : A,$$

et ainsi de suite.

Cette définition comprend la définition usuelle ; car si, par exemple, nous prenons la suite

$$U : T :: T : T' :: T' : T'' :: T'' : T''' :: T''' : A,$$

qui définirait la grandeur T dont la mesure t serait la racine cinquième de a, nous en tirerons

$$1 : t :: t : t' :: t' : t'' :: t'' : t''' :: t''' : a,$$

d'où

$$t' = t^2,\ t'' = t^3,\ t''' = t^4,\ a = t^5.$$

Ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, la substitution du point de vue concret au point de vue abstrait fait évanouir toute difficulté. En effet, pour concevoir nettement la *racine* $m^{\text{ième}}$ r du rapport d'une grandeur A à une autre U, ou les $(m-1)$ moyennes proportionnelles

$$R,\ R_1,\ R_2,\ldots,\ R_{m-2}$$

qu'il faudrait insérer entre U et A pour obtenir cette *racine* $m^{\text{ième}}$, il suffit d'imaginer une grandeur R′ s'éloignant d'une manière continue de U, en se rapprochant de A, et servant à déterminer à chaque instant les grandeurs $R'_1, R'_2, \ldots, R'_{m-2}$ définies par les égalités

$$\frac{U}{R'} = \frac{R'}{R'_1} = \frac{R'_1}{R'_2} = \ldots = \frac{R'_{m-3}}{R'_{m-2}} = \frac{R'_{m-2}}{A'}.$$

R, croissant ou décroissant d'une manière continue, $R'_1, R'_2, \ldots, R'_{m-2}$, A′ croîtraient ou décroîtraient en même temps tous dans le même sens que R′, d'une manière continue ; A′ à un certain instant arriverait à la valeur A ; à cet instant précis, R′ serait arrivé à la valeur cherchée R.

— *Extraction des racines des nombres.* Le calcul d'une *racine* d'indice marqué d'un nombre donné ou défini, s'il est incommensurable, ne pouvant la fournir exactement que dans des cas exceptionnels, nous supposerons d'abord qu'il ne s'agisse que d'obtenir cette *racine* à une approximation donnée. Le calcul, comme on va voir, se ramènera toujours aisément à la recherche de la partie entière d'une *racine* de même indice d'un nombre entier, toujours aisé à obtenir ; de sorte que nous n'aurons plus ensuite à nous occuper que des nombres entiers.

Soit x le plus grand nombre de $m^{\text{ièmes}}$ que contienne la *racine* p de N, les fractions $\frac{x}{m}$ et $\frac{x+1}{m}$ comprendront entre elles cette *racine*, ou plutôt les $p^{\text{ièmes}}$ puissances de $\frac{x}{m}$ et de $\frac{x+1}{m}$ comprendront entre elles le nombre donné N :

$$\left(\frac{x}{p}\right)^m,\ \text{N et } \left(\frac{x+1}{m}\right)^p$$

ou

$$\frac{x^p}{m^p},\ \text{N et } \frac{(x+1)^p}{m^p}$$

seront rangés par ordre de grandeur croissante.

En multipliant par m^p ces trois nombres, les produits qu'ils donneront resteront encore rangés par ordre de grandeur ; on aura donc

$$x^p < \text{N}m^p < (x+1)^p ;$$

cette double inégalité, traduite en langage ordinaire, signifie que le nombre cherché x est la *racine* de la plus grande $p^{\text{ième}}$ puissance entière contenue dans Nm^p, ou du plus grand nombre entier, $p^{\text{ième}}$ puissance exacte contenue dans Nm^p, c'est-à-dire dans la partie entière de ce produit, car un nombre entier, moindre qu'un nombre fractionnaire, peut être tout au plus égal à la partie entière de ce dernier.

On conclut de là cette règle que, *pour obtenir à moins de* $\frac{1}{m}$ *par défaut la racine* p$^{\text{ième}}$ *d'un nombre, il faut multiplier ce nombre par la* p$^{\text{ième}}$ *puissance du dénominateur* m *de l'approximation demandée, prendre la partie entière du produit et extraire la racine de la plus grande* p$^{\text{ième}}$ *puissance entière contenue dans cette partie entière ou en extraire la racine* p$^{\text{ième}}$ *à une unité près.*

Ainsi, dans quelques conditions que soit proposée l'extraction d'une *racine*, la question se ramènera toujours à l'extraction, à une unité près, d'une *racine* de même indice d'un nombre entier. Il ne reste donc à traiter que cette question de la recherche de la plus grande $p^{\text{ième}}$ puissance entière contenue dans un nombre entier donné.

Pour trouver le plus grand nombre entier dont la $p^{\text{ième}}$ puissance ne dépasserait pas un nombre entier donné, on pourrait faire les $p^{\text{ièmes}}$ puissances des nombres entiers consécutifs jusqu'à ce qu'on arrivât au premier de ceux dont la $p^{\text{ième}}$ puissance dépasserait le nombre donné : le précédent serait le nombre cherché. Une table des carrés, des cubes, etc., des nombres entiers donnerait donc immédiatement les *racines* carrées, cubiques, etc., de tous les nombres entiers contenus dans les limites de cette table. A défaut de tables, on pourrait former les $p^{\text{ièmes}}$ puissances de nombres entiers, que l'on augmenterait ou qu'on diminuerait selon qu'ils auraient fourni des résultats inférieurs ou supérieurs au nombre proposé. En jugeant approximativement de l'écart qu'on devrait faire, d'après la différence obtenue entre la $p^{\text{ième}}$ puissance du nombre précédemment essayé et le nombre proposé, on arriverait au résultat par des tâtonnements qui pourraient n'être pas trop longs. On pourrait, d'ailleurs, régulariser ces tâtonnements en ne les employant qu'à la détermination d'un seul chiffre à la fois de la *racine*, à partir de celui de l'ordre le plus élevé. C'est, du reste, à peu près là la marche que l'on suit.

Les $p^{\text{ièmes}}$ puissances des nombres

$$1,\ 10,\ 100,\ 1000$$

étant

$$1,\ 10^p,\ 10^{2p},\ 10^{3p},$$

il en résulte que si un nombre est compris entre 1 et 10^p, ou entre 10^p et 10^{2p}, ou entre 10^{2p} et 10^{3p}, etc., c'est-à-dire s'il a de 1 à p chiffres, ou de $p+1$ à $2p$ chiffres, ou de $2p+1$ à $3p$ chiffres, etc., sa *racine* p est comprise entre 1 et 10, ou entre 10 et 100, ou entre 100 et 1000, etc., c'est-à-dire qu'elle a 1, ou 2, ou 3, etc., chiffres. Ainsi, un nombre a autant de chiffres à sa *racine* $p^{\text{ième}}$ qu'il a lui-même de tranches de p chiffres, la dernière pouvant être incomplète.

D'ailleurs, si la *racine* $p^{\text{ième}}$ d'un nombre doit, par exemple, avoir cinq chiffres, et qu'on ait décomposé ce nombre en tranches de p chiffres, à partir de la droite, ce qui aura dû donner cinq tranches, dont la dernière à gauche pourra être incomplète, le premier chiffre de la *racine* sera évidemment la *racine* du nombre composant la première tranche ; les deux premiers chiffres de la *racine* formeront de même la *racine* du nombre composé des deux premières tranches, et ainsi de suite. Car, par exemple, si les deux premiers chiffres de la *racine* devaient être 3 et 7, on jugerait de leur exactitude, sans connaître les trois derniers, à ce que les $p^{\text{ièmes}}$ puissances de 37,000 et de 38,000 seraient l'une inférieure et l'autre supérieure au nombre proposé. Or, ces $p^{\text{ièmes}}$ puissances seraient les $p^{\text{ièmes}}$ puissances de 37 et de 38 suivies de $3p$ zéros, et, pour qu'elles fussent l'une plus grande et l'autre moindre que le nombre proposé, il faudrait évidemment que les deux premières tranches de ce nombre formassent un nombre compris entre 37^p et 38^p.

Ainsi, la comparaison de la première tranche du nombre proposé à la liste des $p^{\text{ièmes}}$ puissances des 9 premiers nombres, liste qu'il sera toujours nécessaire de former à l'avance, fournira immédiatement le premier chiffre de la *racine* cherchée. Les suivants s'obtiendront successivement tous par un même procédé qu'il suffira d'indiquer dans une hypothèse générale.

Supposons, par exemple, qu'on ait obtenu déjà les trois premiers chiffres de la *racine p* du nombre donné et qu'on veuille obtenir le suivant ; les quatre premiers chiffres de la *racine* du nombre proposé formant la *racine* du nombre composé de ses quatre premières tranches, imaginons qu'on ait isolé ces quatre tranches et supposons qu'il ait été question seulement de trouver la *racine* $p^{\text{ième}}$ du nombre qu'elles forment : le nombre formé des trois chiffres déjà trouvés exprimera celui des dizaines de la *racine* et il ne s'agira plus que d'en chercher les unités.

Or, le nombre formé des quatre premières tranches du nombre proposé étant plus grand que la $p^{\text{ième}}$ puissance de sa *racine* prise par défaut ou au moins égal à la $p^{\text{ième}}$ puissance de cette racine, si elle devait être exacte, sera à plus forte raison plus grand que la somme formée de la $p^{\text{ième}}$ puissance des dizaines de cette *racine* et du produit de p fois la $(p-1)^{\text{ième}}$ puissance de ces mêmes dizaines par les unités inconnues, qui ne forment que les deux premières parties de la $p^{\text{ième}}$ puissance de la *racine*.

Si donc on a retranché du nombre formé par les quatre premières tranches considérées la $p^{\text{ième}}$ puissance du nombre formé des trois premiers chiffres de la *racine* et d'un zéro placé à leur droite, la différence surpassera le produit de p fois la $(p-1)^{\text{ième}}$ puissance du nombre formé des trois premiers chiffres et d'un zéro placé à leur droite par le chiffre suivant ; on obtiendra donc une limite supérieure de ce chiffre en divisant la différence obtenue par p fois la $(p-1)^{\text{ième}}$ puissance du nombre formé des chiffres déjà connus et d'un zéro placé à leur droite. La limite trouvée pourra dépasser le chiffre inconnu ; on aura donc à faire quelques tâtonnements pour le déterminer, mais seulement à partir de cette limite, en descendant.

En retranchant du reste précédemment obtenu le complément de la $p^{\text{ième}}$ puissance du nombre formé par les quatre premiers chiffres de la *racine*, on préparera par là même la recherche du chiffre immédiatement suivant.

Si N_m désigne le nombre formé des m premières tranches à gauche du nombre proposé, que a_m désigne la racine obtenue de N_m suivie d'un zéro, et x le chiffre suivant de la *racine* du nombre total,

$$N_{m+1} \underset{>}{=} (a_m + x)^p \underset{>}{=} a_m^p + pa_m^{p-1}x + \frac{p(p-1)}{1,2}a_m^{p-2}x^2 + \ldots$$

(v. BINÔME DE NEWTON). Il en résulte

$$N_{m+1} - a_m^p > pa_m^{p-1}x,$$

d'où

$$x < \frac{N_{m+1} - a_m^p}{pa_m^{p-1}}.$$

Pour essayer le quotient obtenu, il ne reste à faire que la somme

$$pa_m^{p-1}x + \frac{p(p-1)}{1,2}a_m^{p-2}x^2 + \ldots$$

et à la comparer à $N_{m+1} - a_m^p$ pour s'assurer qu'elle ne dépasse pas ce reste. La soustraction, d'ailleurs, donne le reste qui doit ensuite servir à déterminer le chiffre suivant.

Quand il s'agit d'une *racine* carrée, les formules se simplifient considérablement ; celle qui donne le $(m+1)^{\text{ième}}$ chiffre x devient

$$x < \frac{N_{m+1} - a_m^2}{2a_m},$$

et pour essayer ce chiffre on n'a qu'à comparer à $N_{m+1} - a_m^2$ la somme

$$2a_m x + x^2 \text{ ou le produit } (2a_m + x)x.$$

Or $2a_m + x$ se forme simplement en plaçant le chiffre essayé x à la droite des m premiers chiffres connus.

Quand il s'agit d'une *racine* cubique, la formule qui donne le $(m+1)^{\text{ième}}$ chiffre est

$$x < \frac{N_{m+1} - a_m^3}{3a_m^2}$$

et pour essayer ce chiffre il faut comparer à $N_{m+1} - a_m^3$ la somme

$$3a_m^2 x + 3a_m x^2 + x^3.$$

— *Approximations correspondantes des nombres et de leurs racines.* Nous avons supposé, dans ce qui précède, les nombres dont on demandait les *racines* donnés exactement, ou donnés, du moins, dans des formules qui permissent de les calculer avec une approximation aussi grande que cela serait nécessaire pour qu'il n'en résultât pas d'erreur dans la *racine* prise à l'approximation désirée. Mais, la plupart du temps, le nombre proposé ne pourra être connu qu'à une certaine approximation ; par conséquent, il sera impossible d'en obtenir la *racine p* à un degré illimité d'approximation. L'incertitude dans le nombre entraînera une incertitude correspondante dans sa *racine*, et il serait vain de chercher à évaluer cette *racine* à un degré d'approximation qui dépassât la limite de l'erreur qu'elle portera en elle-même. Il est donc utile, en supposant un nombre donné par excès ou par défaut, ou avec erreur de moins d'une quantité assignée, de rechercher quelle sera la limite de l'incertitude qui pèsera en conséquence sur sa *racine* d'un indice désigné.

Les *racines* des nombres, même supposés exacts, ne pouvant pas être habituellement évaluées d'une manière entièrement exacte, l'erreur dont sera entachée la *racine* d'un nombre déjà imparfaitement donné résultera à la fois de l'erreur commise dans l'évaluation de ce nombre et de l'erreur commise dans l'évaluation de sa *racine*, calculée comme s'il était exact. Mais la *racine* d'un nombre supposé exact pouvant toujours être calculée avec une approximation aussi grande qu'on le veut, on pourra toujours, en fait, réduire l'une des causes d'erreur à presque rien en comparaison de l'autre ; et par conséquent, en logique, on pourra la négliger. Dans ce qui va suivre, en partant de la *racine* d'un nombre, nous entendrons parler de sa *racine* indéfiniment approchée, et nous raisonnerons comme s'il était possible de l'obtenir exactement.

Soit A la valeur approchée par défaut, par exemple, d'un nombre qui devrait être A + α, α étant ainsi l'erreur commise dans l'évaluation de ce nombre ; soient a la *racine* $p^{\text{ième}}$ de A, approchée autant qu'on le voudra, et $a + x$ celle de A + α ; a^p sera égal à A, ou du moins en différera indéfiniment peu, et $(a+x)^p$ sera de même égal à A + α : α sera donc égal à $(a+x)^p - a^p$, et par conséquent on aura

$$\alpha > pa^{p-1}x,$$

c'est-à-dire

$$x < \frac{\alpha}{pa^{p-1}};$$

si l'on divise les deux membres de cette inégalité par a, il vient

$$\frac{x}{a} < \frac{\alpha}{pa^p}$$

ou

$$\frac{x}{a} < \frac{1}{p}\,\frac{\alpha}{A}.$$

Cette formule signifie que l'erreur relative de la *racine p* d'un nombre est moindre qu'un $p^{\text{ième}}$ de l'erreur relative du nombre. On en conclut que l'on peut toujours compter au moins sur autant de chiffres exacts, à la *racine* d'un nombre, qu'on donne de chiffres exacts de ce nombre lui-même.

— *Methode abrégée de calcul pour l'extraction de la racine carrée.* Cette méthode est fondée sur cette remarque qu'à mesure qu'augmente le nombre des chiffres déjà connus de la *racine p* d'un nombre entier, la partie encore inconnue diminuant, le reste de l'opération arrêtée où l'on en est diffère de moins en moins, proportionnellement, de p fois le produit de la $(p-1)^{\text{ième}}$ puissance de la partie déjà connue par la partie encore inconnue ; par suite, le quotient de ce reste par p fois la $(p-1)^{\text{ième}}$ puissance de la partie connue doit différer de moins en moins de la partie inconnue. De sorte qu'il doit arriver un moment où la différence devienne moindre qu'une unité ; or, à ce moment, la partie inconnue serait obtenue, à moins d'une unité près, par une simple division.

Pour pouvoir préciser les circonstances où l'on pourra ainsi remplacer le calcul direct des derniers chiffres de la *racine* par une simple division, il faudrait tenir compte en son entier du développement de la puissance, marquée par l'indice de la *racine* à extraire, de la somme des parties connue et inconnue de la *racine*. Ces recherches n'ayant pas d'utilité pratique, nous nous bornerons au cas de la *racine* carrée.

Soient N le nombre entier dont on veut avoir la *racine* carrée, a la partie déjà connue de cette *racine* et x la partie inconnue, indéfiniment approchée ; N sera égal au carré de $(a+x)$, c'est-à-dire à $a^2 + 2ax + x^2$; en faisant l'opération, on aura retranché a^2 de N et obtenu un reste R qui sera donc égal à $2ax + x^2$. Si l'on divise R par $2a$, que q soit la partie entière du quotient de cette division et r le reste, on conclut

$$q + \frac{r}{2a} = x + \frac{x^2}{2a};$$

d'où se déduit l'égalité suivante :

$$q - x = \frac{x^2}{2a} - \frac{r}{2a};$$

et si cette différence entre $\frac{x^2}{2a}$ et $\frac{r}{2a}$ est moindre qu'une unité, q et x différeront aussi entre eux de moins d'une unité. Or, $\frac{r}{2a}$ sera toujours moindre que 1 ; le moment donc où $\frac{x^2}{2a}$ deviendra moindre que 1 sera celui où la méthode de calcul pourra changer.

Cela posé, il ne reste plus qu'à savoir ce que doivent être l'un par rapport à l'autre les nombres de chiffres connus et inconnus de la *racine* pour qu'on puisse affirmer que le double de la partie connue surpasse le carré de la partie inconnue. Il convient de distinguer à cet égard les deux cas où le nombre des chiffres de la *racine* cherchée doit être impair ou pair.

Soit $2n+1$ le nombre des chiffres de la *racine* et supposons qu'on en connaisse déjà $n+1$, la partie inconnue n'ayant au plus que n chiffres, son carré ne pourra pas en avoir plus de $2n$, tandis que la partie connue, en tenant compte des n zéros qui doivent y tenir la place des chiffres manquants, et, à plus forte raison, le double de cette partie, en aura $2n+1$. Le double de la partie connue surpassera donc alors le carré de la partie inconnue.

Si, en second lieu, le nombre des chiffres de la *racine* est pair, $2n$, et qu'on en connaisse $n+1$, la partie inconnue n'ayant plus que $n-1$ chiffres, son carré en aura au plus $2n-1$, tandis que le double de la partie connue en aura $2n$ ou $2n+1$. Le double de la partie connue surpassera donc encore le carré de la partie inconnue. Ainsi, en résumé, quand on a calculé plus de la moitié des chif-

fres de la *racine* carrée d'un nombre, on peut trouver les autres par la simple division du reste de l'opération, arrêtée où elle en est, par le double de la partie déjà connue de la *racine*.

Le quotient fournit la partie inconnue à une unité près, en plus ou en moins; on peut, d'ailleurs, toujours savoir s'il est trop fort ou trop faible. En effet, l'égalité

$$x = q + \frac{r}{2a} - \frac{x^2}{2a}$$

montre que x surpassera q, lui sera égal ou inférieur, suivant que r sera supérieur, égal ou inférieur à x^2, c'est-à-dire suivant que r sera supérieur, égal ou inférieur à q^2.

Lorsqu'un nombre entier a beaucoup de chiffres et qu'on veut en calculer autant à sa *racine*, on peut en calculer d'abord directement trois, par exemple, et se servir de ces trois pour obtenir les deux suivants par une division, puis se servir des cinq trouvés pour en calculer quatre autres par une nouvelle division, et ainsi de suite. Il faut pour cela rétablir chaque fois le reste de l'opération tel qu'il eût été si on l'avait faite directement. Cette réduction ne présente aucune difficulté; dans l'opération même on avait déjà retranché a^2 de N; en faisant la division de R par $2a$ on a retranché $2ax$ de R, ce qui a donné r; il reste à retrancher x^2 de r et c'est précisément l'opération nécessaire pour vérifier x.

— *Racines des polynômes.* La *racine* $m^{\text{ième}}$ d'un polynôme est le polynôme qui, élevé à la puissance m, reproduirait le proposé. Si ce polynôme proposé n'est pas la puissance m d'un autre polynôme, sa *racine* ne peut pas être exprimée algébriquement d'une manière complète, elle ne pourrait l'être que sous forme de série; quand donc on se propose d'extraire la *racine* $m^{\text{ième}}$ d'un polynôme, on suppose que cette *racine* peut se mettre sous la forme d'un polynôme et, dès que l'opération commencée fournit la preuve que l'hypothèse manquait de réalité, on abandonne les calculs.

Soient $P = A + B + C + \ldots + K + L$ le polynôme proposé ordonné par rapport aux puissances décroissantes d'une variable x, et $p = a + b + c + \ldots$ sa *racine* ordonnée de la même manière. Le premier terme a de la *racine* s'obtiendra évidemment en extrayant la *racine* $m^{\text{ième}}$ du premier terme A du polynôme proposé. En effet, dans le développement de p^m, développement qui devra reproduire identiquement P, a^m sera le terme du plus fort degré en x; a^m devra donc donner A et, par conséquent, a sera la *racine* $m^{\text{ième}}$ de A. La méthode à suivre pour obtenir successivement tous les autres termes de la *racine* restant toujours la même, quel que soit le terme auquel on est parvenu, nous supposerons que l'on en connaisse déjà x et qu'il s'agisse de trouver le $(x+1)^{\text{ième}}$. Soient

$$u = a + b + \ldots + f$$

la partie connue de la *racine* et

$$v = g + h + \ldots$$

la partie encore inconnue; p étant représenté par $u + v$, p^m le sera par $(u+v)^m$ ou par

$$p^m = u^m + mu^{m-1}v + \frac{m(m-1)}{1,2}u^{m-2}v^2 + \ldots = P;$$

u^m pouvant être formé, puisque u est connu, on pourra le retrancher de P et le reste $P - u^m$ sera égal à

$$P - u^m = mu^{m-1}v + \frac{m(m-1)}{1,2}u^{m-2}v^2 + \ldots$$

Or, il est facile de voir, d'une part, que, dans un terme quelconque du second membre développé et ordonné, le premier monôme est celui qui est formé des puissances de a et de g auxquelles entrent respectivement u et v dans ce terme, et, de l'autre, que le degré de ce premier monôme diminue lorsqu'on passe d'un terme du développement au suivant. Il en résulte que le premier terme de

$$mu^{m-1}v + \frac{m(m-1)}{1,2}u^{m-2}v^2 + \ldots$$

est

$$ma^{m-1}g;$$

ce premier terme devant d'ailleurs fournir identiquement le premier terme du reste connu $P - u^m$, on obtiendra g en divisant le premier terme de $P - u^m$ par ma^{m-1}. Ainsi, quel que soit le nombre des termes déjà connus à la *racine*, le suivant s'obtiendra toujours en divisant par m fois la $(m-1)^{\text{ième}}$ puissance du premier, le premier terme du reste obtenu en retranchant du polynôme proposé la $m^{\text{ième}}$ puissance de la partie déjà trouvée à la *racine*.

La série même des opérations qu'il faudrait effectuer pour arriver à la *racine*, si elle pouvait s'obtenir exactement, fait toujours connaître si le polynôme proposé est effectivement une puissance m exacte. En effet, si toutes les divisions successives se font exactement et que, parvenu au terme de la *racine* dont le degré soit la $m^{\text{ième}}$ partie du degré du dernier terme du polynôme proposé, on trouve un reste nul, la *racine* est obtenue, les opérations sont terminées. Si, au contraire, une des divisions à effectuer se présente dans des conditions impossibles, l'opération entière est arrêtée; on peut en conclure que le polynôme proposé n'est pas une puissance $m^{\text{ième}}$ exacte; et si, les divisions successives ayant pu toutes se faire, on est cependant parvenu au terme qui devrait être le dernier de la *racine* sans que le reste correspondant soit nul, on peut porter le même jugement.

— *Racines des équations.* Le nom de *racine* attribué aux valeurs d'une inconnue, tirées d'une équation, vient sans doute de ce que l'on a cru d'abord à la possibilité de les obtenir toujours en extrayant des deux membres des équations, convenablement préparées, des *racines* d'indices convenables. Cette croyance dispensait en quelque sorte de définir bien exactement ce qu'on doit entendre par résoudre une équation, ou en trouver les *racines*, et de fait on s'en est peu préoccupé jusqu'ici. Cette négligence a produit dans les idées une confusion telle qu'il serait impossible à un grand nombre de mathématiciens de dire ce qu'ils entendent par *racines* d'une équation, ni ce qu'ils cherchent en se proposant de la résoudre.

On ne peut évidemment pas se borner à dire que la résolution d'un système d'équations consiste dans la recherche des valeurs des inconnues qui y satisfont, puisque souvent le calcul conduit à des expressions contenant l'indication d'opérations impossibles à effectuer, qui, par conséquent, ne fournissent pas de valeurs proprement dites pour les inconnues. D'un autre côté, pour pouvoir prétendre avoir eu en vue ces solutions singulières, il faudrait les avoir prévues, tandis qu'au contraire on a butté dessus; il faudrait avoir deviné la manière dont elles satisferaient aux équations, c'est-à-dire les règles à suivre pour les substituer, tandis qu'au contraire ces règles ne se peuvent déduire que des propriétés inconnues à l'avance des solutions dont il s'agit, qui, ne présentant rien de réel, ne peuvent par cela même tomber sous le raisonnement direct.

Dans le principe, on ne s'occupait que d'équations numériques et on se bornait à en chercher les solutions actuelles; l'origine des solutions singulières se trouve dans la résolution des équations littérales. Comme le nombre des solutions effectives d'un problème pouvait changer avec les données, on a dû chercher les formules qui donneraient ces solutions dans le cas où elles existeraient, et naturellement il est arrivé que ces formules contenaient l'indication d'opérations possibles toutes ou partiellement impossibles selon que les solutions correspondantes existaient ou non. On a ensuite senti le besoin de savoir, lorsque l'on avait affaire à des équations numériques, ce qu'elles eussent donné si on les avait traitées comme des équations littérales, c'est-à-dire si, les ayant fait rentrer dans des équations littérales, on avait appliqué les formules trouvées pour ces dernières, en y remplaçant simplement les lettres par les nombres qu'elles devaient représenter. Mais il est impossible de concevoir autrement des solutions non arithmétiques d'équations numériques.

On ne doit donc pas se proposer de résoudre directement les équations numériques, on leur applique seulement les formules obtenues en traitant les équations littérales. Encore ce dernier point même exige-t-il de nouvelles explications, car on ne résout pas plus les équations littérales particulières que les équations numériques : on ne résout que les équations les plus générales de chaque type. Ainsi, il ne servirait à rien, par exemple, de substituer l'équation

$$x^2 + a = 0$$

à l'équation

$$x^2 + 1 = 0;$$

l'impossibilité est également évidente dans les deux, et c'est du reste tout ce qu'elles offrent de clair à l'esprit. En ce qui concerne les équations algébriques, on les classe par leurs degrés et l'on fait rentrer chaque équation numérique dans l'équation littérale complète du même degré.

Cela posé, résoudre une équation littérale, et il faut entendre par là l'équation la plus générale de son espèce, c'est chercher les formules qui en fourniraient les diverses solutions dans le cas où elles existeraient toutes ensemble, de sorte que l'hypothèse que ces solutions existent toutes est indispensable pour donner des bases au raisonnement.

On démontre sans peine qu'*une équation peut avoir autant de solutions qu'il y a d'unités dans son degré et ne peut en avoir davantage*. En effet, pour établir d'abord qu'une équation de degré m peut avoir m solutions, il suffit d'en former une qui soit dans ce cas. Or si l'on voulait, par exemple, former une équation du cinquième degré qui eût cinq solutions, il suffirait d'égaler à zéro le produit de cinq binômes de la forme $x - a$. Ainsi l'équation du cinquième degré

$$\left(x - \frac{2}{3}\right)(x - \sqrt{2})(x-7)(x-4)(x-1) = 0$$

admet évidemment pour solutions

$$x = \frac{2}{3},\ x = \sqrt{2},\ x = 7,\ x = 4,\ x = 1.$$

Une équation de degré m peut donc avoir m solutions; pour démontrer qu'elle ne saurait en avoir davantage, supposons qu'il s'agisse encore d'une équation du cinquième degré et qu'on lui connaisse déjà cinq solutions a, b, c, d, e, il est aisé de voir qu'on pourra la mettre sous la forme

$$(x-a)(x-b)(x-c)(x-d)(x-e) = 0.$$

En effet, cette équation étant donnée sous la forme

$$x^5 + Ax^4 + Bx^3 + Cx^2 + E = 0,$$

puisque a en est une solution, le premier membre sera divisible par $x - a$; on pourra donc mettre l'équation sous la forme

$$(x-a)(x^4 + A'x^3 + B'x^2 + C'x + D') = 0.$$

$x = b$ étant une seconde solution, b mis à la place de x devra annuler le produit

$$(x-a)(x^4 + A'x^3 + R'x^2 + C'x + D');$$

mais b différant de a, la substitution n'annulera pas $x - a$, ce sera donc l'autre facteur qu'elle devra annuler; par conséquent, $x - b$ divisera $x^4 + A'x^3 + B'x^2 + C'x + D'$, c'est-à-dire que ce polynôme du quatrième degré pourra se mettre sous la forme

$$(x-b)(x^3 + A''x^2 + B''x + C'')$$

et l'équation proposée sous la forme

$$(x-a)(x-b)(x^3 + A''x^2 + B''x + C'') = 0.$$

En continuant de même, on fera sortir successivement les facteurs $x - c$, $x - d$, et le dernier quotient alors devra être identiquement $x - e$, puisqu'il devra s'annuler pour $x = e$; on aura donc mis l'équation proposée sous la forme

$$(x-a)(x-b)(x-c)(x-d)(x-e) = 0;$$

mais sous cette forme elle est résolue; il est évident qu'elle ne saurait avoir d'autres solutions que a, b, c, d et e, puisque tout autre nombre mis à la place de x, n'annulant aucun des facteurs du premier membre, ne saurait annuler ce premier membre.

Le raisonnement ici est clair et précis parce qu'il porte sur des objets saisissables; il ne pourrait pas être répété sur des valeurs incompréhensibles de x. Quoi qu'il en soit, le théorème étant établi, il en résulte que la résolution de l'équation générale du degré m doit avoir pour objet la recherche des m formules qui en donneraient les m solutions dans le cas où elles existeraient. Ces m formules sont les m racines de l'équation; ainsi une équation de degré m a m racines et seulement m.

— *De la forme arithmétique des racines des équations algébriques entières à coefficients réels ou imaginaires.* Ne pouvant pas résoudre algébriquement les équations littérales de degrés supérieurs, on a cherché les moyens d'obtenir par approximation les *racines* des équations numériques. Il résulte des explications précédentes que la résolution d'une équation numérique de degré m comporte la détermination de m valeurs de l'inconnue; mais la première question à résoudre avant d'entamer la recherche de ces m *racines* était d'en définir la forme arithmétique pour pouvoir ensuite soumettre à des appréciations séparées les différents nombres qui pourraient y entrer sous des signes d'opérations impossibles.

Les équations du second degré avaient fourni, pour les solutions des problèmes impossibles de ce degré, des expressions imaginaires de la forme $a + b\sqrt{-1}$, et l'on avait pu constater que toutes les opérations pratiquées sur des expressions de ce genre en reproduisaient d'autres de même forme. On en avait induit depuis longtemps que l'algèbre ne saurait fournir d'expressions où l'impossibilité s'élevât à un degré plus fort, et que, par conséquent, les valeurs arithmétiques des *racines* d'une équation algébrique entière à coefficients réels ou imaginaires devaient aussi rentrer dans le type $a + b\sqrt{-1}$, qui comprend le type réel, en faisant b nul. Toutefois, la question restait plus ou moins entière; c'est à M. Cauchy qu'on doit l'éclaircissement définitif de ce point important de la théorie des équations. Il convient cependant de remarquer que, M. Cauchy entendant par *racines* d'une équation les quantités de la forme $a + b\sqrt{-1}$ qui, substituées à x dans l'équation, en rendent les deux membres identiques, les calculs étant d'ailleurs faits d'après les règles en usage, ce n'était pas pour lui la forme, mais le nombre des *racines* qui se trouvait en question. Cette manière de procéder était absolument antiphilosophique. En définissant les *racines* d'une équation comme l'a fait M. Cauchy, d'une part on ne leur laisse qu'une existence purement conventionnelle, et comme, d'un autre côté, on a toujours entendu d'instinct par *racines* d'une équation les valeurs tant bonnes que fausses de l'inconnue auxquelles conduisaient ou conduiraient les transformations nécessaires pour la résoudre, la question de savoir quelles formes peuvent recevoir ces *racines* restait toujours entière, puisque ce n'est pas d'elles qu'il était question dans le théorème proposé. Mais il n'est pas difficile de restituer à ce théorème le sens qu'il doit avoir : si une équation du degré m, à coefficients numériques, a toujours m solutions de la forme $a + b\sqrt{-1}$ et n'en a que m, il y aura m formules pour les exprimer dans l'équation littérale du degré m, et ces formules ne pourront pas différer des m *racines* proprement dites. En effet, soit Φ l'une de ces formules; elle jouira de cette propriété que, quels que soient les coefficients de l'équation, sa valeur arithmétique substituée à x rend identiquement nul le premier membre de l'équation, pourvu que les calculs soient faits conformément aux règles déduites de la théorie des équations du second degré; mais si cette identification arithmétique de l'équation a lieu pour toutes les valeurs arithmétiques des coefficients, elle aura aussi lieu lorsqu'on laissera les *coefficients littéraux*; or, la *formule* Φ, qui prendra des valeurs imaginaires pour certaines valeurs des coefficients, recevra des valeurs réelles et positives pour d'autres valeurs des mêmes coefficients, et la substitution de cette formule reviendra alors à la *substitution arithmétique* de sa valeur positive; cette valeur positive sera donc une solution arithmétique de l'équation. La formule Φ sera donc celle d'une solution éventuelle de l'équation; ce sera donc une *racine* de cette équation.

Le théorème de M. Cauchy, dont nous allons donner la démonstration, consiste en ce qu'il existe toujours un nombre imaginaire de la forme $a + b\sqrt{-1}$ qui, mis à la place de x dans une équation numérique de degré quelconque m, en rende le premier membre identiquement nul. Ce théorème établi, on en conclura aisément que le nombre des solutions du même genre est m, car en divisant le premier membre de l'équation par le binôme $(x - a - b\sqrt{-1})$, correspondant à la solution trouvée, on donnera à cette équation la forme

$$(x - a - b\sqrt{-1})(Ax^{m-1} + B'x^{m-2} + \ldots) = 0;$$

mais l'équation

$$Ax^{m-1} + B'x^{m-2} + \ldots = 0$$

en vertu du même théorème aura aussi une solution $a_1 + b_1\sqrt{-1}$; son premier membre pourra donc se mettre sous la forme

$$(x - a_1 - b_1\sqrt{-1})(Ax^{m-2} + B''x^{m-3} + \ldots) = 0,$$

et, par suite, l'équation proposée pourra s'écrire

$$(x - a - b\sqrt{-1})(x - a_1 - b_1\sqrt{-1})(Ax^{m-2} + B''x^{m-3} + \ldots) = 0.$$

En continuant de même, on décomposera le premier membre de l'équation proposée en m facteurs binômes de la forme $x - a - b\sqrt{-1}$, et, le produit de ces facteurs ne pouvant être nul qu'autant que l'un deux le serait, on aura bientôt trouvé les m seules solutions de la forme $a + b\sqrt{-1}$ que puisse comporter l'équation.

— *Théorème de Cauchy.* Soient

$$X = x^m + A_1x^{m-1} + \ldots + A_m = 0$$

l'équation proposée; $x = a + b\sqrt{-1}$ une valeur arbitraire attribuée à x; $P + Q\sqrt{-1}$ le résultat de la substitution et R le module de ce résultat : il s'agit d'établir que R peut devenir nul; or, il est toujours positif et, s'il n'a pas de limite inférieure, il pourra devenir nul. Tout se réduit donc à établir que, quel que soit R, on pourra toujours lui faire prendre une valeur plus petite.

Pour cela, faisons $x = a + b\sqrt{-1} + z$: il s'agira de démontrer qu'on pourrait toujours trouver pour z une valeur telle que le module du résultat de la nouvelle substitution fût moindre que R. Or, ce nouveau résultat sera de la forme

$$P + Q\sqrt{-1} + z^n(R_n + S_n\sqrt{-1}) + z^{n+1}(R^{n+1} + S_{n+1}\sqrt{-1}) + \ldots,$$

en supposant pour plus de généralité que les premières dérivées de X s'annulent pour $x = a + b\sqrt{-1}$. Dans ce développement, la somme des deux premières parties s'annulerait pour

$$z^n = -\frac{P + Q\sqrt{-1}}{R_n + S_n\sqrt{-1}}.$$

Nommons z' une des *racines* de cette équation binôme, qui, on le sait, se ramènent toutes à la forme $a + b\sqrt{-1}$, et posons $z = z'e$, e désignant un nombre positif très-petit : le résultat de la substitution prendra la forme

$$(P + Q\sqrt{-1})(1 - e^n + He^{n+1} + \ldots).$$

Or, le module de la somme

$$1 - e^n + He^{n+1} + \ldots$$

sera moindre que la somme

$$(1 - e^n) - e^{n+1} \bmod H + \ldots$$

des modules de ses parties, et il suffit de mettre cette somme sous la forme

$$1 - e^n(1 - e \bmod H + \ldots)$$

pour voir qu'elle sera moindre que 1 si l'on

prend e assez petit. Le module du nouveau résultat

$$(P+Q\sqrt{-1})(1-e^n+He^{n+1}+....),$$

qui n'est que le produit des modules de

$$P+Q\sqrt{-1}$$

et de

$$(1-e^n+He^{n+1}+....),$$

sera donc moindre que celui de $P+Q\sqrt{-1}$ ou que R.

La forme arithmétique des *racines* imaginaires des équations algébriques étant maintenant connue, il est possible d'en ramener la détermination à celle des *racines* réelles d'autres équations. En effet, si dans l'équation que l'on veut résoudre, $f(x)=0$, on remplace x par $y+z\sqrt{-1}$, qu'on développe le premier membre, ce qui donnera un résultat de la forme

$$\varphi(y,z)+\psi(y,z)\sqrt{-1},$$

et qu'on égale à zéro les deux expressions

$$\varphi(x,y) \text{ et } \psi(x,y),$$

on aura les deux équations à résoudre pour trouver les parties réelles et imaginaires des différentes valeurs de x.

Cette méthode supprime la recherche directe des *racines* imaginaires, mais elle ne paraît pas devoir prévaloir; on cherche, au contraire, aujourd'hui, à étendre aux *racines* imaginaires les théorèmes antérieurement établis pour les *racines* réelles, de façon à arriver à des procédés directs pour le calcul de ces *racines* imaginaires considérées dans leur ensemble. Les efforts faits jusqu'ici dans ce sens ont eu assez de succès pour donner l'espoir d'une pleine réussite. Quoi qu'il en soit, nous commencerons par ce qui concerne les *racines* réelles des équations à coefficients réels.

Le nombre des *racines* imaginaires d'une équation à coefficients réels est toujours pair et ces *racines* sont conjuguées deux à deux, c'est-à-dire telles que $a+b\sqrt{-1}$ et $a-b\sqrt{-1}$. En effet, les substitutions de $a+b\sqrt{-1}$ et de $a-b\sqrt{-1}$, dans le premier membre, donnent des résultats conjugués $P+Q\sqrt{-1}$ et $P-Q\sqrt{-1}$. Or, si $a+b\sqrt{-1}$ est une *racine*, P et Q sont nuls; $a-b\sqrt{-1}$ est donc aussi *racine*. L'équation admettant ainsi les deux *racines* $a\pm b\sqrt{-1}$, son premier membre est divisible par $(x-a)^2+b^2$, et le quotient ayant encore tous ses coefficients réels, on peut répéter l'emploi du même raisonnement, en cas que l'une des *racines* $a\pm b\sqrt{-1}$ se trouve double ou triple dans l'équation proposée.

Le théorème qu'on vient de démontrer peut servir à certifier l'existence d'une nouvelle *racine* réelle dans une équation où l'on en a déjà trouvé un nombre de parité différente à celle de son degré.

Le premier membre d'une équation algébrique ramenée à la forme entière étant une fonction essentiellement continue, ce premier membre ne peut changer de signe qu'en passant par zéro; il en résulte que, si deux nombres, substitués successivement à x dans une équation, ont donné des résultats de signes contraires, ces deux nombres doivent comprendre entre eux au moins une *racine* réelle de l'équation. On conclut de là qu'une équation de degré impair a toujours au moins une *racine* réelle de signe contraire à celui de son dernier terme, et qu'une équation de degré pair dont le dernier terme est négatif (on suppose toujours le premier positif) a au moins une *racine* positive et une *racine* négative. En effet, si l'équation est de degré impair, les substitutions de $+\infty$ et $-\infty$ donnent des résultats de signes contraires, le premier positif et le second négatif, et celle de zéro donne le dernier terme. Si donc le dernier terme a le signe $+$, il y a changement de signe dans le passage de $x=-\infty$ à $x=0$, et, dans le cas contraire, le changement arrive entre $x=0$ et $x=+\infty$. En second lieu, si l'équation est de degré pair et a son dernier terme négatif, les substitutions de $+\infty$ et de $-\infty$ donnent des résultats tous deux positifs, tandis que celle de zéro donne un résultat négatif; il y a donc deux changements de signe, l'un de $-\infty$ à 0 et l'autre de 0 à $+\infty$. Réciproquement, deux nombres qui comprennent un nombre pair ou un nombre impair de *racines* donnent des résultats de même signe ou des résultats de signes contraires. (Il faut, pour entendre exactement l'énoncé, considérer une *racine* multiple comme répétée autant de fois qu'il y a d'unités dans son degré de multiplicité.) En effet, le premier membre de l'équation peut se mettre sous la forme

$$(x-a)(x-b)(x-c)\ \ldots.\ (x-l)\varphi(x),$$

$a, b, c,\ldots, l$ désignant les *racines* réelles de cette équation, rangées par ordre de grandeur, et $\varphi(x)$ le produit des facteurs correspondants aux *racines* imaginaires. Or, ce produit ne peut jamais changer de signe, puisqu'il se compose de facteurs tels que

$$(x-\alpha)^2+\beta^2,$$

toujours essentiellement positifs. D'un autre côté, les substitutions successives de deux nombres qui comprennent quelques-unes des *racines* donnent des résultats de signes contraires pour les facteurs correspondants, tandis que les autres facteurs conservent les mêmes signes dans les deux cas. Les deux substitutions, dans le premier membre complet, donnent donc des résultats de mêmes signes ou de signes contraires, selon que les deux nombres substitués comprennent un nombre pair ou un nombre impair de *racines* réelles.

L'utilité pratique des deux théorèmes précédents est évidente. Les changements de signe du premier membre indiqueront la présence des *racines* réelles, et des substitutions intercalaires, pratiquées toujours dans chacun des intervalles où chaque changement de signe aura persisté, permettront d'approcher indéfiniment de ces *racines*. Mais la pratique exigera évidemment que l'équation ait été débarrassée à l'avance de ses *racines* égales; car, si elle avait une *racine* d'un degré de multiplicité pair, jamais cette *racine* ne pourrait être séparée.

— *Racines égales.* La présence de *racines* égales dans une équation est annoncée par l'existence d'un commun diviseur entre son premier membre et la dérivée de ce premier membre. Le plus grand commun diviseur de ces deux fonctions est le produit des facteurs multiples élevés chacun à une puissance moindre d'une unité que celle à laquelle il entrait dans l'équation proposée. En effet, la dérivée d'un produit

$$(x-a)^n(x-b)^p(x-c)\ \ldots.\ (x-l)$$

est

$$(x-a)^{n-1}(x-b)^{p-1}\left\{\begin{array}{l}(x-b)(x-c)\ \ldots.\ (x-l)\times n\\ +(x-a)(x-c)\ \ldots.\ (x-l)\times p\\ +(x-a)(x-b)\ \ldots.\ (x-l)\\ +\ \ldots\ldots\ldots\ldots\end{array}\right\}.$$

Cette dérivée ne contient aucun des facteurs simples et les degrés des facteurs multiples y sont abaissés d'une unité

On déduit aisément de cette remarque un moyen de décomposer le premier membre d'une équation en facteurs correspondants aux *racines* des différents degrés de multiplicité, prises chacune une fois seulement.

En effet, soit

$$X_1X_2{}^2X_3{}^3X_4{}^4=0=P,$$

une équation ayant des *racines* simples, doubles, triples et quadruples, contenues séparément dans

$$X_1=0,\ X_2=0,\ X_3=0,\ X_4=0.$$

Si l'on cherche le plus grand commun diviseur entre P et sa dérivée P′, il sera composé de

$$X_2X_3{}^2X_4{}^3=Q;$$

de même le p. gr. c. diviseur entre Q et Q′ sera

$$X_3X_4{}^2=R;$$

enfin le p. gr. c. diviseur entre R et R′ sera

$$X_4=S.$$

Cela posé, en divisant P par Q, on aura

$$X_1X_2X_3X_4=\frac{Q}{R}=T;$$

de même on obtiendra

$$X_2X_3X_4=\frac{P}{Q}=U,$$

$$X_3X_4=\frac{R}{S}=V,$$

$$X_4=S.$$

En divisant encore chaque quotient par le suivant, on aura

$$X_1=\frac{T}{U},\ X_2=\frac{U}{V},\ X\ =\frac{V}{S},\ X_4=S.$$

Une équation etant ainsi débarrassée de ses *racines* égales, il reste à en séparer les *racines* réelles.

— *Détermination du nombre des racines réelles.* Descartes est le premier qui ait fourni une règle accusant avec certitude, dans certains cas, la présence de *racines* imaginaires. Cette règle, connue sous le nom de règle des signes de Descartes, consiste en ce qu'une équation algébrique entière à coefficients réels ne peut pas avoir plus de *racines* positives qu'il n'y a de variations de signes entre les termes consécutifs de son premier membre ordonné, ni plus de *racines* négatives qu'il n'y a de variations dans le premier membre de l'équation obtenue en changeant x en $-x$ dans la proposée (v. RÈGLE DES SIGNES DE DESCARTES). Cette règle permet, lorsqu'il y a lieu, d'arrêter les recherches lorsqu'on a séparé un nombre de *racines* égal à celui que la méthode indique comme une limite, mais il peut exister plus de *racines* imaginaires que la règle n'en dénonce.

Rolle, qui avait d'abord contesté la justesse du théorème de Descartes, a donné une première methode, qu'on suit encore avec avantage dans la pratique, pour découvrir toutes les *racines* réelles d'une équation numérique. Cette méthode est fondée sur ce théorème, qui porte le nom de l'auteur, qu'une équation ne saurait avoir plus d'une *racine* réelle comprise entre deux *racines* réelles consécutives de sa dérivée. Cette proposition est presque évidente : $f(x)$ étant le premier membre de l'équation proposée, que l'on suppose ramenée à la forme entière, la courbe $y=f(x)$ s'étend continûment de $x=-\infty$ à $x=+\infty$ et présente des maxima et des minima aux points dont les abscisses sont les *racines* réelles de $f'(x)=0$; or la courbe ne peut pas couper plus d'une fois l'axe des x entre un maximum et un minimum consécutifs. Ainsi, si la dérivée d'une équation de degré m n'a que n *racines* réelles, la proposée ne peut en avoir que $n+1$, savoir $n-1$ comprises dans les $n-1$ intervalles des *racines* de la dérivée, une en deçà de la plus petite *racine* de cette dérivée et une au delà de la plus grande. Cela étant, Rolle proposait de dériver l'équation proposée jusqu'à ce qu'on tombât sur une équation qu'on sût résoudre, ou au moins dont on pût séparer toutes les *racines* réelles, et de remonter ensuite de proche en proche jusqu'à l'équation proposée elle-même. Des substitutions faites, pour chaque équation, entre deux *racines* consécutives de sa dérivée devaient assurer la séparation des siennes propres.

Cette méthode a été jugée insuffisante par Lagrange, qui objectait que, dans les cas où la courbe $y=f(x)$ présenterait un minimum positif ou un maximum négatif très-voisin de zéro, on ne pourrait jamais affirmer que la courbe ne coupait pas l'axe des x et que, quoiqu'on n'obtînt pas de changement de signe de $f(x)$, on n'aurait cependant jamais la certitude que l'équation $f(x)=0$ ne comportât pas deux *racines* réelles extrêmement voisines de la valeur correspondante au maximum ou au minimum, parce que, cette valeur étant généralement incommensurable, on ne pourrait jamais être certain d'avoir poussé assez loin l'approximation pour être en droit d'abandonner la recherche.

Mais cette objection a été levée, ou plutôt la méthode a été complétée par l'addition d'un procédé qui permet de lever tous les doutes. Soient, sur la courbe $y=f(x)$, P un point minimum ayant son ordonnée très-petite et positive, M et N deux points dont les abscisses commensurables séparent l'abscisse incommensurable du point minimum : les ordonnées des points M et N pouvant être calculées exactement, on pourra former aussi exactement les équations des tangentes en M et N à la courbe et calculer encore exactement les abscisses des points de rencontre R et U de ces tangentes avec l'axe des x; or, tant que les deux tangentes ne se croiseront pas au-dessus de l'axe des x, c'est-à-dire tant que le point R restera à gauche du point U, on ne pourra évidemment rien affirmer; mais dès que le contraire arrivera par l'effet des rapprochements successifs des points M et N, on pourra en conclure que l'équation $f(x)=0$ n'a pas de *racines* réelles entre le minimum P et les deux maxima voisins. D'ailleurs il est clair qu'en faisant tendre toujours M et N vers P on finira ou par trouver les deux changements de signe cherchés de $f(x)$, ou par voir les points R et U s'intervertir.

Quoique la méthode de Rolle soit ainsi inattaquable, on n'en a pas moins cherché à séparer les *racines* d'une façon plus directe. Lagrange et M. Sturm ont donné pour cela deux méthodes sûres, qui tranchent totalement sur la maniere exclusivement pratique de Rolle. Ces deux méthodes, qui vont bien au delà du but étroit d'un calcul par approximations successives, fournissent jusqu'aux conditions de réalité des *racines*, exprimées sous forme littérale.

Lagrange remarque que, si l'on pouvait trouver un nombre inférieur à la plus petite des différences existant entre les *racines* réelles consécutives d'une équation préalablement débarrassée de ses *racines* égales, en substituant dans le premier membre de cette équation les termes d'une progression par différence ayant pour raison le nombre trouvé et commençant à la limite inférieure des *racines* pour se terminer à la limite supérieure (v. LIMITE), on serait assuré de séparer toutes les *racines*, parce que deux termes de la progression qui donneraient des résultats de signes contraires ne pourraient en comprendre qu'un seul et que deux termes qui donneraient deux résultats de mêmes signes n'en comprendraient certainement pas. Pour réaliser cette idée, Lagrange forme l'équation dont les *racines* seraient les carrés des différences deux à deux de celles de la proposée (v. ÉQUATION), et il n'a plus qu'à prendre la limite inférieure des *racines* positives de cette équation et à en extraire la *racine* carrée, car la limite inférieure des *racines* positives de l'équation aux carrés des différences est moindre que le carré de la plus petite différence cherchée et sa *racine* prise par défaut est moindre, à plus forte raison, que cette plus petite différence.

Lorsqu'une équation a toutes ses *racines* réelles, l'équation aux carrés des différences de ses *racines* n'a que des *racines* positives. Au contraire, à chaque couple de *racines* imaginaires conjuguées de la proposée, il correspond dans l'équation, aux carrés des differences, une *racine* negative égale au quadruple du carre de la partie imaginaire commune. Il en résulte que les conditions de réalité des *racines* d'une équation sont que l'équation aux carrés des differences de ses *racines* n'ait que des *racines* positives ou qu'elle ne présente que des variations. On peut appliquer ce procédé aux équations littérales et en conclure les conditions le réalité des *racines* des équations de tous les degrés.

Si l'on n'avait pas eu soin de débarrasser l'équation proposée de ses *racines* égales, l'équation aux carrés des différences de ses *racines* aurait des *racines* nulles, dont on ne tiendrait pas compte, et la méthode s'appliquerait encore; mais la réduction préalable de l'équation proposée simplifie beaucoup les calculs, toujours très-laborieux, des coefficients de l'équation aux carrés des différences.

L'équation aux carrés des différences est du degré $\frac{m(m-1)}{2}$ lorsque la proposée est du degré m; il en résulte que la méthode de Lagrange fournit $\frac{m(m-1)}{2}$ conditions de réalité des *racines* de l'équation de degré m, tandis que ces conditions ne devraient être qu'au nombre de $\frac{m}{2}$ ou de $\frac{m-1}{2}$ selon que m serait pair ou impair, puisqu'une *racine* ne peut pas passer de l'état imaginaire à l'état réel sans que sa conjuguée subisse la même transformation. Les $\frac{m(m-1)}{2}$ conditions fournies par la méthode de Lagrange se réduisent bien effectivement à $\frac{m}{2}$ ou à $\frac{m-1}{2}$, mais l'addition des conditions superflues dénonce évidemment une trop grande complication dans la méthode de calcul.

Le théorème de Sturm fournit plus simplement des résultats plus complets. Ce théorème fameux s'énonce de la manière suivante : X désignant le premier membre de l'équation proposée et X′ sa dérivée, si l'on effectue sur X et X′ les opérations nécessaires pour en obtenir le plus grand commun diviseur, en ayant soin, toutefois, de changer le signe de chacun des restes avant de le prendre à son tour comme diviseur, la différence des nombres de variations de signes fournies par les résultats des substitutions successives de deux nombres arbitraires dans la suite des polynômes X, X′ et tous les restes obtenus, changés de signes, sera exactement le nombre des *racines* réelles de l'équation proposée comprises entre les deux nombres substitués, chaque *racine* multiple ne comptant toutefois que pour une seule (v. STURM). Ce beau théorème résout complétement, comme on voit, le problème de la séparation des *racines*; il fournit aussi les conditions de réalité. En effet, pour que les *racines* d'une équation soient toutes réelles, il suffit que la substitution de $-\infty$ dans la suite des $m+1$ polynômes X, X′, etc., ne fournisse que des variations, c'est-à-dire que les coefficients des premiers termes de ces polynômes soient tous positifs, car alors la substitution de $+\infty$ ne donnant que des permanences, le nombre des variations perdues de $-\infty$ à $+\infty$ sera m. Le nombre des conditions fournies de cette manière est m; il est encore double de ce qu'il devrait être, mais il est bien inférieur à celui que donnait le procédé de Lagrange.

La séparation des *racines* réelles étant opérée par l'une des méthodes indiquées dans ce qui précède, on en approche ensuite autant qu'on le veut par la méthode de Newton V. NEWTON.

Le calcul direct des *racines* imaginaires exigeait avant tout l'invention d'un principe qui pût servir à la séparation de ces *racines* : lorsque l'équation algébrique $f(x)=0$ a tous ses coefficients réels, si deux nombres a et b comprennent entre eux p *racines* réelles $\alpha, \alpha',\ldots$, le premier membre change $2p$ fois de signe lorsque x passe par valeurs réelles et croissantes de a à b et revient ensuite, par valeurs décroissantes, de b à a; si quelques-unes des *racines* $\alpha, \alpha',\ldots,$ sont égales entre elles, quelques changements de signe du premier membre disparaissent à la fois pendant la marche ascendante de x et pendant sa marche descendante, mais il paraît évident *à priori* que si, pour aller de a à b et revenir de b à a, on faisait prendre à x des valeurs dont la partie imaginaire restât, pour n'introduire aucune complication inutile, toujours infiniment petite, les changements de signe de la partie réelle du premier membre reparaîtraient en nombre double de celui des *racines* comprises de a à b, en tenant compte même de leur degré de multiplicité, car cet artifice aurait dû avoir pour effet de séparer ce qui se trouvait confondu. M. Cauchy a généralisé cette idée. L'énoncé proposé par l'illustre analyste peut se traduire ainsi : si P et Q désignent les parties réelle et imaginaire du premier membre, x partant d'une valeur initiale et y revenant par un chemin quelconque, $\frac{P}{Q}$ passera un certain nombre de fois par zéro et son signe pourra alors passer soit de $+$ à $-$ soit de $-$ à $+$; or, le nombre de fois que $\frac{P}{Q}$ en s'évanouissant passera du positif au négatif et le nombre de fois qu'il passera du negatif au positif en s'évanouissant encore fourniront toujours une différence paire, et la moitié de la différence donnera le nombre de *racines* de l'equation proposée que la suite des valeurs données à x devrait nécessairement traverser en se rétrécissant, si l'on voulait la réduire à une

seule valeur qui ne fût pas *racine* de cette équation.

L'énoncé ne suppose aucunement que les coefficients de l'équation proposée soient réels.

MM. Liouville et Sturm ont donné de ce principe une démonstration élémentaire très-simple et très-élégante, qui se réduit essentiellement aux trois remarques suivantes :

1° Si $a + b\sqrt{-1}$ désigne une *racine* simple de l'équation $f(x) = 0$, et qu'on donne à x une valeur voisine $a + b\sqrt{-1} + h$, h désignant une variable imaginaire toujours infiniment petite, le premier membre de l'équation pourra être considéré comme réduit à son premier terme

$$f'(a + b\sqrt{-1})h,$$

qu'on pourra mettre sous la forme

$$R(\cos\Phi + \sqrt{-1}\sin\Phi) \times r(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi),$$

ou

$$Rr[\cos(\Phi + \varphi) + \sqrt{-1}\sin(\Phi + \varphi)];$$

de sorte que $\frac{P}{Q}$ pourra s'écrire

$$\cot(\Phi + \varphi),$$

expression où n'entre que la seule variable φ.

Cela posé, on enveloppera complétement la *racine* $a + b\sqrt{-1}$ dans un contour fermé, en faisant passer φ, par valeurs croissantes, d'une valeur initiale arbitraire φ_0 à la valeur $\varphi_0 + 2\pi$ et il est aisé de voir qu'alors

$$\cot(\Phi + \varphi)$$

passera deux fois d'une valeur positive à une valeur négative, en s'évanouissant, dans quelque quadrant que tombe d'ailleurs l'angle $\Phi + \varphi$.

2° Si $a + b\sqrt{-1}$ désigne une *racine* dont le degré de multiplicité soit n et qu'on donne encore à x une valeur voisine $a + b\sqrt{-1} + h$, le premier membre de l'équation, réduit à son premier terme, se présentera sous la forme

$$\frac{1}{1, 2, \ldots, n} f_n(a + b\sqrt{-1})h^n,$$

ou

$$R(\cos\Phi + \sqrt{-1}\sin\Phi) \times r^n(\cos n\varphi + \sqrt{-1}\sin n\varphi),$$

c'est-à-dire

$$Rr^n[\cos(\Phi + n\varphi) + \sqrt{-1}\sin(\Phi + n\varphi)];$$

de sorte que $\frac{P}{Q}$ pourra alors s'écrire

$$\cot(\Phi + n\varphi).$$

On enveloppe encore dans ce cas la *racine* $a + b\sqrt{-1}$ dans un contour fermé en faisant passer φ de φ_0 à $\varphi_0 + 2\pi$, mais alors $n\varphi$ passera de $n\varphi_0$ à $n\varphi_0 + 2n\pi$, et par suite $\cot(\Phi + n\varphi)$ passera $2n$ fois du positif au négatif en s'évanouissant.

3° Si deux contours fermés ont une partie commune et qu'ils doivent être parcourus tous deux successivement dans le même sens, l'arc commun sera parcouru deux fois dans des sens différents, et par suite les changements de signe de $\frac{P}{Q}$, de + à −, le long de cet arc, seront contre-balancés par des changements de signe de − à +, aux mêmes points, dans le retour. On pourra donc supprimer la partie doublée du contour fermé, sans changer la différence des nombres de changements de signe de $\frac{P}{Q}$ distingués dans l'énoncé. Cette remarque permet évidemment d'étendre autant qu'on le veut le contour fermé auquel s'applique cet énoncé. Quand le contour, qui ne comprenait d'abord qu'une *racine* $a + b\sqrt{-1}$ sera près d'en atteindre une autre, on entourera cette nouvelle *racine* dans un petit contour qu'on joindra au précédent par l'artifice qui vient d'être indiqué; le contour pourra ainsi envelopper successivement toutes les *racines* de l'équation proposée sans que la relation indiquée dans l'énoncé cesse d'être vérifiée.

RACINE, ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur la rive orientale du lac Michigan, à 62 milles au N. de Melvaukee, à l'embouchure du Root; 15,000 hab. Le port, l'un des meilleurs du lac, peut recevoir des bâtiments d'un tirant de 4 mètres d'eau. Un réseau de chemins de fer part de cette ville et la met en communication avec les principaux points du lac et avec la grande ligne du Mississipi. La production manufacturière consiste principalement en machines à vapeur, locomotives, wagons, machines et outils agricoles, quincaillerie, articles en bronze, feuilles de fer, d'étain et de cuivre, farine, bière, boissellerie, vêtements et chaussures. On l'évalue à un chiffre de 5 à 6 millions de francs. Parmi les principaux articles de commerce, il convient de citer le bois de charpente qui, par suite du développement des constructions à l'intérieur et dans les Etats voisins, a pris une extension prodigieuse.

RACINE (Jean-Baptiste), un des plus illustres poëtes tragiques français, né à La Ferté-Milon le 21 décembre 1639, mort à Paris le 26 avril 1699. Il appartenait à une famille de la bourgeoisie; son père était procureur au bailliage, son grand-père et son bisaïeul avaient été contrôleurs du grenier à sel de La Ferté-Milon et de Crespy-en-Valois. Ils avaient reçu, en cette qualité, des lettres de noblesse, et l'on vit longtemps, sur la façade de la maison de Racine, rue de la Pêcherie, leur écusson héraldique : *D'azur, au rat et au cygne d'argent*. Racine ne conserva que le cygne dans ses armes, que l'on peut voir sur sa pierre tombale, à Saint-Etienne-du-Mont. Orphelin à l'âge de quatre ans, il passa sous la tutelle de son grand-père maternel, puis sous celle de sa grand'mère et de sa tante, toutes deux rigides jansénistes, qui vivaient en recluses à Port-Royal-des-Champs. A dix ans, il fut envoyé au collége de Beauvais, où il commença ses études; il les acheva à Port-Royal, sous la direction de Lancelot et de Lemaistre, qui firent de lui un helléniste consommé. Port-Royal lui inspira aussi ses premiers vers, une série d'odes dans le goût de Ronsard, sur les bois, les prés, les étangs, les jardins du silencieux monastère; mais il se cachait de ces travaux frivoles, l'abbé de Saint-Cyran, pour l'en dégoûter, lui ayant représenté que Virgile était fort probablement damné, en punition de ses beaux vers. Il fut aussi vertement tancé par ses professeurs pour avoir lu le roman grec des *Amours de Théagène et de Chariclée*, quoiqu'il le lût en grec, ce qui était une atténuation. Racine quitta les pieux solitaires à dix-neuf ans, pour faire sa philosophie au collége d'Harcourt, puis fit son entrée dans le monde sous le patronage d'un de ses oncles, un bon vivant, qui lui prêtait de l'argent, lui faisait composer des madrigaux et l'envoyait se dégourdir, en compagnie d'un abbé de cour, chez les comédiennes. Cet oncle, Nicolas Vitart, était intendant du duc de Luynes et habitait l'hôtel de Luynes, rue Git-le-Cœur; il prit avec lui son neveu, qui l'aida dans sa gérance, et il le présenta à Chapelain, qui était alors le dispensateur de toutes les grâces et pensions littéraires. Une ode composée par Racine à l'occasion du mariage du roi, les *Nymphes de la Seine* (1660), plut à Chapelain, qui fit donner au jeune poëte une gratification de 600 livres; en outre, Racine acheva rapidement, pour une actrice du théâtre du Marais, dont il était épris, deux petites comédies, *Amasie* et les *Amours d'Ovide*, qui ont été perdues. Il s'était lié vers cette époque avec La Fontaine, qui lui faisait passer dans les cabarets, au *Mouton-Blanc*, à la *Pomme-de-Pin*, à la *Croix-de-Lorraine*, tout le temps qu'il ne passait pas avec sa comédienne adorée; sa famille s'effraya. Elle rêvait de faire de lui un digne abbé, pourvu de quelque gras bénéfice, et entreprit de le retirer de cette vie de débauche. On l'envoya dans le Midi, à Uzès, chez un bon chanoine, le R. P. Sconin, vicaire général de la cathédrale; ce révérend père était le frère de sa mère. Il essaya de le tourner vers la religion qui prit sur la fin de sa vie tant d'empire sur le poëte; mais celui-ci regardait les jolies filles du pays avec des yeux bien profanes, à en juger par cette lettre adressée d'Uzès à La Fontaine :

« Toutes les femmes ici sont éclatantes et s'y ajustent d'une façon qui est la plus naturelle du monde. Et pour ce qui est de leur personne,

Color verus, corpus solidum et succi plenum.

Mais comme c'est la première chose dont on m'a dit de me donner garde, je ne veux pas en parler davantage. Aussi bien ce serait profaner la maison d'un bénéficier comme celle où je suis que d'y faire de longs discours sur cette matière; *domus mea orationis;* c'est pourquoi vous devez vous attendre que je ne vous en parlerai pas du tout. On m'a dit : Soyez aveugle; si je ne puis l'être tout à fait, il faut du moins que je sois muet, car, voyez-vous, il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été loup avec vous et les autres loups vos compères. »

La vie intime de Racine est généralement obscure; presque toute sa correspondance familière a été perdue ou plutôt brûlée par des mains pieuses. Il n'est pas difficile de présager, par la vérité même des peintures achevées qu'il sut faire de l'amour, qu'il dut éprouver les plus vives passions. Un excès de pruderie a engagé la plupart des biographes à voiler ce côté délicat de la vie du poëte, comme si l'on pouvait impunément rayer l'amour de l'existence de l'homme qui a créé Hermione et Phèdre.

Que ne possède-t-on les lettres, d'un style sans doute aussi agréable, mais certainement empreintes d'un sentiment plus profond, qu'il dut écrire dans la période d'*Andromaque* à *Phèdre*, et qui fut remplie par sa passion pour la Champmeslé! Malheureusement, on n'a sur ce sujet que les indiscrétions, trop courtes, de Mme de Sévigné et une épigramme de Boileau, épigramme spirituelle, quoique un peu cynique, mais bien impropre à nous donner l'idée d'un amour tendre et élégiaque comme fut celui de Racine (v. CHAMPMESLÉ). Boileau, par grâce d'état, ne connaissait rien à ces choses-là.

Les espérances de sa famille furent momentanément déçues; le R. P. Sconin ne réussit pas à faire pourvoir son neveu du bénéfice qu'il convoitait pour lui, et Racine, qui était sur le point d'entrer dans les ordres, revint à Paris et rentra dans le monde. Il fut présenté à la cour et assista au lever du roi (1663), retrouva La Fontaine, fit connaissance de Boileau et de Molière et se mit résolûment à travailler pour le théâtre. Sa première tragédie, la *Thébaïde* (1664), fut jouée au Palais-Royal, par la troupe de Molière, ainsi que la seconde, *Alexandre* (1665); de cette époque date aussi la scène comique, la *Perruque de Chapelain*, parodie du *Cid*, qui figure dans les œuvres de Boileau et qui fut improvisée gaiement, au cabaret du *Mouton-Blanc*, par Boileau, Racine, Molière et Chapelle. L'*Alexandre* fut cause d'une brouille sérieuse entre Molière et Racine; tous deux aimaient la même femme, une actrice de la troupe, Mlle Duparc, qui jouait dans cette tragédie le rôle d'Axiane; Racine l'enleva à son ami et la fit entrer dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où, par la même occasion, il transporta sa pièce; l'on vit alors une chose singulière, l'*Alexandre* joué plusieurs soirs de suite et en même temps par les deux troupes rivales. Mlle Duparc mourut en couche peu de temps après; plus tard, en 1680, la Voisin accusa Racine de l'avoir empoisonnée, accusation absurde, dont le poëte n'eut même pas à se défendre, mais qui témoigne au moins des rumeurs qui avaient couru dans le public sur sa liaison amoureuse et sur son dénoûment prématuré. En même temps, il se brouillait avec ses amis de Port-Royal, à l'occasion d'un petit livre de Nicole, les *Visionnaires* (1666), dans lequel cet austère janséniste traitait tous les poëtes, et en particulier les poëtes dramatiques, d'empoisonneurs. Racine crut devoir relever le gant et il écrivit deux lettres très-mordantes, très-fines sur les pieux solitaires. La première seule fut imprimée; Boileau lui fit observer qu'il livrait à la risée publique d'honnêtes gens persécutés par les jésuites, et Racine, toujours docile aux conseils, supprima la seconde, qui ne vit le jour qu'après sa mort.

Une circonstance peu connue, mais cependant hors de doute, c'est que Racine, tout en rentrant dans le monde, n'avait pas renoncé à poursuivre sa carrière de bénéficier, mal commencée à Uzès. En même temps qu'il écrivait pour la scène, il obtenait le prieuré de l'Espinay, bénéfice du diocèse d'Angers (1667), puis ceux de Saint-Jacques de La Ferté et de Saint-Nicolas de Chésy (diocèse de Poitiers). Dans le privilége d'*Andromaque*, il est appelé prieur de l'Espinay.

La *Thébaïde* et *Alexandre* n'étaient que des ébauches; le véritable début de Racine comme poëte dramatique fut *Andromaque* (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1667), qui produisit une impression profonde et provoqua la plus légitime admiration. A partir de cette époque, Racine ne produisit plus que des chefs-d'œuvre. Cette grande œuvre tragique fut suivie de la comédie des *Plaideurs* (1668), charmante et spirituelle imitation des *Guêpes* d'Aristophane, d'abord compromise par le goût faussé du public, mais sauvée par les rires de Louis XIV; *Britannicus* (1669), tragédie accueillie froidement, mais qui n'en reste pas moins, comme le lui assurait Boileau, un de ses meilleurs ouvrages et où il se montre digne de lutter avec Tacite et Corneille; *Bérénice* (1670), composée à la prière d'Henriette d'Angleterre, et où il éclipsa Corneille, qui avait traité le même sujet; *Bajazet* (1672); *Mithridate* (1673), où il semble avoir voulu lutter de grandeur avec Juvénal; *Iphigénie* (1674), que Voltaire regardait comme le chef-d'œuvre de la scène française; enfin *Phèdre* (1677), l'une des plus admirables productions de notre théâtre. Des distinctions honorifiques et des charges lucratives l'avaient récompensé à chaque pas de sa carrière; en 1675, après *Iphigénie*, il fut nommé par Colbert conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Moulins. De Guilleragues lui rappelle, dans une de ses lettres, que cette charge lui confère le titre de chevalier et le droit d'être enterré avec des éperons d'or à ses bottes, chose dont Racine se souciait sans doute médiocrement. Boileau dit que Moulins « s'honora d'avoir un magistrat de cette force; » or, Racine ne se rendit jamais dans sa généralité et se contenta de toucher les appointements de sa charge. Il avait bien d'autres affaires à Paris.

On sait à quelles intrigues donna lieu la représentation de *Phèdre*. Une cabale, à la tête de laquelle étaient le duc de Nevers et la duchesse de Bouillon, entreprit de faire tomber la *Phèdre* de Racine en lui opposant la *Phèdre* de Pradon. Vivement affecté du succès éphémère de son indigne rival et des attaques réitérées de ses ennemis, qui partageaient l'opinion de Mme de Sévigné (v. plus loin RACINE PASSERA COMME LE CAFÉ), Racine quitta le théâtre dans tout l'éclat de sa gloire et demanda à la religion des consolations aux blessures morales que lui avaient faites les outrages de la médiocrité et de l'envie. Il voulut même se faire chartreux et on ne le détourna de ce dessein qu'avec beaucoup de peine. On lui conseilla de se marier. Après une vive résistance, il suivit ce conseil, en épousant la fille d'un trésorier du bureau des finances d'Amiens. A partir de cette époque, son temps fut partagé entre ses devoirs de chrétien et ceux de ses charges à la cour, les soins de sa famille et le commerce d'amitié qu'il entretenait avec Boileau. Peu de temps après, il fut nommé historiographe du roi, avec Boileau, et les deux poëtes suivirent l'armée durant la campagne de Flandre (1678). A cette occasion, ils furent tous les deux accablés de brocards, tant par les gens de guerre, qui les trouvaient de bien petits bourgeois pour être les historiens de grands faits d'armes, que par les gens de lettres, qui les jalousaient. Bussy, dans ses lettres à Mme de Sévigné, se moque agréablement des deux poëtes, montés sur des bêtes poussives, crottés jusqu'aux oreilles et se gardant bien d'approcher des endroits où l'on se bat. Pradon leur décocha une satire où il leur reproche de ne pas gagner leurs appointements :

C'est ce que dit un jour un commis de finances:
Nous n'avons encor vu rien d'eux que leurs quittances;
Que ce qu'ils ont écrit soit bien ou mal conçu,
Ils écrivent fort bien du moins un « J'ai reçu. »

Depuis 1673, Racine était entré à l'Académie française. Après un silence de douze années, il fut arraché à son oisiveté par les prières de Mme de Maintenon et composa pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr *Esther* et *Athalie*. Ces deux chefs-d'œuvre, tirés de l'histoire sacrée, n'étaient point à ses yeux une violation de l'engagement qu'il avait pris devant Dieu de ne plus travailler pour le théâtre, mais bien plutôt un hommage de son génie à la religion et comme une sanctification de l'art profane qu'il avait abjuré. Néanmoins, il fut très-sensible à l'indifférence injuste avec laquelle *Athalie* fut accueillie du public, et lui-même a écrit que « la plus mauvaise critique lui avait toujours causé plus de chagrin que toutes les louanges ne lui avaient fait de plaisir. » Ce fut la dernière de ses œuvres dramatiques, et elle est restée la plus sublime et la plus parfaite. Il avait été nommé gentilhomme de la chambre. Ayant, à l'instigation de Mme de Maintenon, racontent quelques biographes, écrit au roi un mémoire sur les misères publiques, il encourut le mécontentement du monarque et fut tellement affecté de cette disgrâce qu'il ne fit plus que languir et qu'il en mourut de chagrin deux ans plus tard. Sans méconnaître l'exquise sensibilité de l'auteur d'*Andromaque*, il n'est pas inutile de rappeler que son chagrin très-réel était compliqué d'une grave maladie de foie, qui en fut sans doute aggravée, mais qui même sans cet auxiliaire laissait peu d'espoir de guérison. C'est d'ailleurs une légende dont M. Paul Mesnard a fait justice dans sa savante biographie de Racine (les *Grands écrivains de la France; Racine*, 1865-1874, 8 vol. in-8°); elle fut mise en circulation par Louis Racine à une époque où l'on écrivait les biographies des contemporains absolument comme le poëte lui-même peignait les héros de l'antiquité, non tels qu'ils étaient, mais tels qu'ils auraient pu être. Le prétendu mémoire sur les misères du peuple était tout simplement une demande en dégrèvement sur les charges des secrétaires du roi. Racine possédait une de ces charges et plaidait ainsi pour son intérêt personnel; c'est ce qui lui rendit plus sensible l'accueil glacial du roi. Quant au bien public, il ne s'en préoccupa jamais outre mesure.

On a encore de ce grand poëte des odes, des épigrammes très-mordantes, des cantiques spirituels dont Fénelon ne parlait qu'avec enthousiasme, mais qui sont loin d'avoir la grâce et l'élévation lyriques des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*; un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, des *Lettres* et quelques morceaux historiques sur les campagnes de Louis XIV. Racine eut sept enfants, cinq filles et deux garçons, dont le dernier seul nous occupera dans l'article suivant.

Racine avait désiré être inhumé à Port-Royal-des-Champs, au pied de la tombe d'un de ses maîtres, M. Hamon; son vœu fut accompli. Il s'était, quelques années auparavant, réconcilié avec les pieux solitaires, que sa *Lettre* de 1666 avait gravement offensés, mais qui ne lui tinrent pas rancune. Lorsque l'abbaye fut détruite en 1709, ses restes furent transportés à Paris, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont; sur la pierre brisée qui les recouvre, on peut lire une longue épitaphe latine, composée en français par Boileau et traduite par Dodart.

Nous citerons l'opinion de divers critiques sur notre grand poëte, en commençant par M. Victor Cousin : « Racine assurément ne peut être comparé à Corneille pour le génie dramatique; il est plus homme de lettres, il n'a pas l'âme tragique; il n'aime ni ne connaît la politique et la guerre. Quand il imite Corneille, par exemple dans *Alexandre* et même dans *Mithridate*, il l'imite assez mal... Racine n'était pas né pour peindre les héros, mais il peint admirablement l'homme avec ses passions naturelles, et la plus naturelle comme la plus touchante de toutes, l'amour. Aussi excelle-t-il particulièrement dans les caractères de femmes. Pour les hommes, il a besoin d'être soutenu par Tacite ou par l'Ecriture sainte. Avec les femmes, il est à son aise et il les fait penser et parler avec une vérité parfaite, relevée par un art exquis. Ne lui demandez ni Emilie, ni Cornélie, ni Pauline; mais écoutez Andromaque, Monime, Bérénice, Phèdre! Là, même en imitant, il est original et il laisse les anciens bien loin derrière lui. Qui lui a enseigné cette délicatesse charmante, ces troubles gracieux, cette pureté dans la faiblesse même, cette mélancolie, quelquefois même cette profondeur, avec cette langue merveilleuse qui semble l'accent naturel du cœur de la femme? On s'en va répétant que Racine écrit mieux que Corneille : dites seulement qu'ils écrivent tous deux très-différemment et comme on

écrivait dans les deux époques si différentes où ils ont vécu. »

« L'admiration n'a rien laissé à dire d'essentiel sur le langage de Racine, dit M. Nisard. La variété de ce style, qui en est la qualité la plus éminente ; ce mérite de force où il en faut, d'éclat tempéré ; ces grâces, cette vigueur, cette souplesse, cette mollesse même où la situation le veut, qu'est-ce autre chose que la conformité du langage dramatique avec la vie ? La langue de Racine est celle de ses personnages. Il l'a tirée du fond de ces cœurs que troublent des passions si diverses et qui sont à la fois les plus agités et les plus exercés à lire en eux-mêmes. On a dit qu'il avait prodigieusement créé de rapports de mots ; qu'il avait été tout à la fois le plus hardi et le plus sage des novateurs ; qu'aucun n'a plus risqué que lui, qu'il excelle dans le style elliptique... L'harmonie de Racine, comme la douceur de Virgile, n'amollit ni les sentiments qui veulent de l'énergie ni les situations qui demandent de la force ; mais les proportions sont si parfaites, les nuances si justes, les parties si étroitement liées que, même en passant, on ne sent mieux la puissance de l'art et du génie que devant ces débris d'où rien n'a pu effacer l'empreinte de la main qui s'y est posée autrefois pour leur donner la vie avec la forme. La forme a été brisée, mais la vie éclate encore dans ces restes épars. Sur cette création, à moitié rentrée dans le chaos d'où le génie l'avait fait sortir, plane encore le souffle qui l'avait autrefois suscitée ; il semble même par moments qu'on va la voir de nouveau surgir dans sa glorieuse intégrité ; mais bientôt on s'aperçoit combien l'imagination est impuissante à restaurer ces chefs-d'œuvre de l'art antique. Le regret de l'irréparable, l'attrait d'un problème insoluble ajoutent alors pour nous à la beauté de ces statues le seul charme qui leur ait manqué dans le temps de leur gloire, la poésie du mystère et de l'infini. Le sentiment qu'elles font naître tient à la fois de la tendresse et de l'admiration pour la beauté humaine, de l'enthousiasme pour le génie, du respect pour l'antiquité, de la tristesse qui s'attache aux ruines, de la curiosité pour une énigme et de l'inquiétude d'un désir irréalisable. »

Lamennais a jugé Racine de la manière suivante : « Il peignit la nature humaine, immuable en soi, variable, selon les époques et les lieux, dans ses manifestations. Il dut se conformer, sous ce dernier rapport, aux habitudes, aux exigences du monde au milieu duquel il vivait. De là vient que ses personnages en parlent tous plus ou moins le langage. Dans son plus extrême abandon, dans sa plus grande violence, la passion chez eux conserve toujours une certaine retenue, une certaine bienséance que les mœurs alors commandaient, et l'on y discerne surtout une influence de l'esprit chrétien, très-sensible aussi dans Corneille ; car le poëte lui-même est toujours individuellement un reflet de son siècle. Celui que Racine illustra imposait à l'art des conditions particulières dont il lui était impossible de s'affranchir. La tragédie, sous Louis XIV, ne pouvait pas plus être la tragédie antique, ou le drame de Shakspeare, que l'épopée n'aurait pu être l'épopée d'Homère ou de Milton... Le travail, l'effort ne se sent nulle part dans ce vers si savant où l'art, porté à son dernier terme, redevient la nature, la nature idéale que l'esprit contemple avec ravissement. Et quel regard jeté dans les abîmes du cœur ! Comme il en pénètre les mystères, en démêle les contradictions, les ruses secrètes, les mouvements variés, les soudains élans et les brusques retours ! Puis, de ce cœur si mobile, si caché à lui-même, sort tout à coup un de ces mots simples où se révèle la mère, l'épouse, l'amante, un de ces accents que l'on prendrait pour le son même de l'âme. Racine est le Raphaël du drame. Expression, dessin, couleur à la fois brillante et sobre, il réunit toutes les qualités distinctives de ce grand maître, en qui le sentiment du beau antique se mêlait au génie chrétien, affaibli cependant et moins naïf que dans le moyen âge. »

« La tragédie de Racine, dit de son côté M. P. de Saint-Victor, est plus exclusive et plus idéale encore que celle de Corneille. Née au milieu des féeries d'une cour enchantée, soumise à des règles que l'on dirait calquées sur l'étiquette de Versailles, composée pour des oreilles que le rhythme même devait aduler, elle ne s'adresse qu'à une élite presque impossible à reformer aujourd'hui. Son royaume n'est pas du monde où les passions libres s'agitent au soleil ; il est là où la vie, raréfiée par sa hauteur même, ne peut admettre des bruits de la terre que la louange, de ses émotions que le respect, de ses parfums qu'une odeur d'encens. Il est là où les instincts refoulés ont appris de bonne heure à obéir à une loi sévère ; là où la pensée s'enveloppe des voiles délicats de la réticence, où le moindre geste en dit plus qu'un action d'en bas, où la moindre parole emprunte aux échos qui la répètent une valeur infinie, une portée immense. Elle ne répond qu'aux destinées à part, aux existences transcendantes, aux douleurs qui se consument en brillant sur les élévations de la vie. »

Parmi les éditions des *Œuvres poétiques* de Racine, nous citerons celle de l'abbé d'Olivet (Amsterdam, 1713, ou Paris, 1750, 3 vol. in-12, fig. de Boulongne), puis celles de Paris (1760, 3 vol. in-4°, fig. ; 1768, 7 vol. in-8°, fig. de Gravelot ; 1796, 4 vol. gr. in-8°, fig. de Le Barbier ; 1801-1805, Pierre Didot, 3 vol. gr. in-fol., fig. de Gérard, de Girodet, etc. ; c'est un des chefs-d'œuvre de la typographie française ; Paris, 1807, 5 vol. in-8°, fig. de Moreau jeune ; 1807, 7 vol. in-8°, avec les commentaires de Laharpe ; 1808, 7 vol. in-8°, avec les commentaires de Geoffroy). Les principales éditions des *Œuvres complètes* sont celles de Ch. Nodier (1820, 8 vol. in-18), d'Aimé Martin (1820-1821, 6 vol. in-8°, fig. de Gérard, Girodet et Prud'hon), de Tissot (1826-1827, 5 vol. in-8°).

Il a été fait de nos jours trois belles éditions de Racine. Celle de la collection des *Grands écrivains de la France* (Hachette, 1865-1873, 8 vol. in-8°) est complète ; elle contient des morceaux inédits et renferme la musique des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* et des cantiques spirituels. Pour la correction du texte, le choix des variantes, la justesse et l'érudition des notes, elle ne laisse rien à désirer. Elle est précédée d'une étude sur Racine, par M. Paul Mesnard, qui a rassemblé avec soin tous les éléments de la biographie du poëte, les a soumis à une critique sévère et en a fait sortir des renseignements précis ; c'est tout un tableau de mœurs de la vie de famille dans la haute bourgeoisie au XVIIe siècle. L'édition Lemerre (1875, 5 vol. in-16) est également très-soignée ; elle offre l'exacte reproduction typographique de l'édition de 1697, mise en vente *chez Pierre Trabouillet, dans la galerie des prisonniers, à l'image de saint Hubert ;* elle est aussi précédée d'une excellente notice de M. A. France et accompagnée de nombreuses variantes. L'édition Jouaust (1874, in-16) offre le texte seul, sans variantes, d'après les éditions de 1687 et 1697 ; les volumes sont accompagnés d'eaux-fortes, par M. Hillemacher.

— **Allus. hist. Racine passera comme le café**, Phrase attribuée à Mme de Sévigné et qu'elle n'a jamais écrite. A l'époque où Mme de Sévigné écrivit les paroles qui servirent d'éléments à cette phrase proverbiale, le café était loin de jouir de la vogue universelle dont il est aujourd'hui en possession. Voltaire et Fontenelle ne l'avaient point encore mis à la mode ; Delille ne l'avait point encore célébré dans les vers si connus :

> Il est une liqueur au poëte plus chère,
> Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire ;
> C'est toi, divin café. . . . .

Les établissements de ce nom n'existaient point, et quelques rares amateurs qui en faisaient usage passaient plutôt pour originaux que pour gourmets. Il n'est donc pas étonnant que Mme de Sévigné n'ait point cru aux brillantes destinées du moka ; elle a pu en parler ainsi sans irrévérence. Mais Racine ? Eh bien, Racine n'avait encore écrit ni *Britannicus*, ni *Phèdre*, ni *Athalie*. Il est vrai qu'*Andromaque* avait arraché déjà bien des larmes, et l'on a droit de s'étonner que la femme à qui l'amour maternel a fait écrire tant de pages éloquentes soit restée insensible aux douleurs de la mère d'Astyanax. Il ne faut pas oublier que Mme de Sévigné était enthousiaste de Corneille, qu'elle partageait les préventions et l'antipathie du vieux tragique à l'égard de son jeune rival ; et puis Racine avait figuré dans une folie de jeunesse où s'étaient aussi rencontrés le fils de Mme de Sévigné et la Champmeslé : voilà bien des circonstances atténuantes. Mais laissez le temps emporter les nuages qui obscurcissent son jugement, laissez venir *Phèdre* et *Athalie*, et Mme de Sévigné battra des mains plus fort que les admirateurs les plus passionnés de Racine. Ne prêtons donc pas trop vite un aphorisme ridicule à une femme d'esprit, d'autant plus que, si elle est coupable du fond de la pensée, elle ne lui a jamais du moins donné la forme péremptoire qui l'a fait passer en locution proverbiale ; c'est à Voltaire, puis à Laharpe qu'en revient la responsabilité.

En 1672, Mme de Sévigné disait, alors qu'elle subissait les préventions que nous avons constatées : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé, *ce n'est pas pour les siècles à venir ;* si jamais il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre *vieil ami* Corneille ! » Ainsi, nous avons déjà la première partie de la proposition posée en termes qui ne ressemblent guère à un aphorisme. Quatre ans après, elle écrivait à sa fille : « Vous voilà donc bien revenue du *café ;* Mlle de Méri l'a aussi chassé. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune ? » Ce second terme est encore bien moins explicite que le premier

« Il y avait quatre-vingts ans, dit M. Géruzez, que ces deux petites phrases reposaient à distance respectueuse, chacune à sa place et dans son entourage qui la modifie, lorsque Voltaire s'avisa de les rapprocher en les altérant : « Mme de Sévigné croit toujours que » Racine *n'ira pas loin ;* elle en jugeait comme » du café, dont elle disait *qu'on se désabuse» rait bientôt...* » Laharpe ne trouva pas à cette idée un air assez sentencieux ; brochant sur les paroles de son maître, il rapprocha encore les deux termes de la proposition et lui donna cette forme brève et incisive qui est devenue sacramentelle : « *Racine passera » comme le café.* »

» M. Suard adopta la phrase ainsi formulée, et les moutons de Panurge vinrent ensuite. C'est ainsi que s'est composé ce petit mensonge historique, qui sera longtemps encore une vérité pour bien des gens. »

Mais on ne doit pas mettre à la charge de Mme de Sévigné les souvenirs incomplets d'un écrivain spirituel et le ton dogmatique d'un rhéteur ; comme nous l'avons déjà dit, le titre d'amie de Corneille et d'ennemie de Racine peut l'absoudre d'une injustice passagère, dont, au reste, la postérité a bien vengé un de nos plus grands poëtes. Quant au café, il doit plus volontiers se consoler de l'erreur de Mme de Sévigné et se passer de notre apologie ; il lui reste encore plus d'amis qu'à Racine.

« M. Pommier ne veut que des gens d'une santé douteuse, ni trop gras, ni trop maigres ; ni trop gais, ni trop sérieux ; ni savants, ni ignares ; en un mot, il s'est créé un lecteur idéal et il n'en veut pas d'autre. Et notez ce point important, ce lecteur, ce phénix ne doit ni jouer au billard ni admirer Béranger. C'est un double cas d'exclusion qui s'appliquera à bien des gens, aujourd'hui surtout, car je crains fort qu'il n'en soit de Béranger et du billard *comme de Racine et du café.* »

VICTOR CHAUVIN.

« Ne me parlez pas de vos chemins de fer
» des environs de Paris, me disait l'autre jour
» un pessimiste : des jambes cassées, de la
» fumée, du charbon dans les yeux, un bruit
» à rendre les gens sourds. Vous verrez que
» nous en reviendrons aux coucous et que
» cela passera comme les tables tournantes.
» — Dites plutôt, répondis-je, comme *Racine*
» *et comme le café.* »

(*Petite Gazette.*)

Racine (LEXIQUE DE), par M. P. Mesnard (1873, in-8°). Cet ouvrage forme le tome VIII des *Œuvres de Racine* dans la belle collection des *Grands écrivains de la France*, entreprise par M. Ad. Regnier (Hachette, 1868-1873, 8 vol. in-8°). C'est un travail fort étendu, très-minutieux et fait avec le soin apporté par les mêmes éditeurs aux lexiques de Malherbe et de Corneille, parus précédemment. A mesure que l'on se rapproche de l'époque moderne, ce genre de travail présente à la fois moins d'intérêt et plus de complication ; pour Racine en particulier, qui fut surtout un épurateur de la langue, la tâche de réunir les mots, les tournures qui lui appartiennent en propre offrait de grandes difficultés et ne pouvait être menée à bien qu'à l'aide des lexiques aussi soigneusement faits des écrivains qui l'ont précédé. M. Mesnard a pu reconnaître ainsi que bon nombre de locutions, de tours, de figures hardies, dont on faisait honneur à Racine dans tous les cours de littérature, parce que Racine a été plus étudié et plus approfondi, se trouvaient déjà dans Corneille. Dans la préface du volume, rédigée par M. Marty-Laveaux et qui donne un aperçu critique de la langue de Racine, on trouvera une longue énumération de ces locutions qui appartiennent, non au poëte lui-même, quoiqu'elles lui doivent peut-être d'avoir passé définitivement dans la langue, mais à son époque. Le *Lexique* en lui-même n'en forme pas moins un ensemble copieux, presque formidable, de près de six cents pages ; mais ce ne sont pas seulement ses tragédies qui ont fourni ce vocabulaire, ce sont aussi ses œuvres en prose, ses lettres, ses fragments d'histoire et jusqu'aux notes éparses trouvées dans ses papiers. D'ailleurs la méthode d'analyse scrupuleuse à laquelle M. P. Mesnard a soumis d'abord tous les vers du poëte, puis la moindre ligne échappée à sa plume, ne pouvait manquer de donner matière à une foule de remarques et à des citations nombreuses. Les plus intéressantes de ces remarques ont été consignées par l'auteur dans une *Etude sur le style de Racine* et une *Introduction grammaticale*, qui accompagnent le *Lexique*. Ce sont deux chapitres très-curieux. Dans le premier, M. P. Mesnard suit tous les progrès du poëte, de la *Thébaïde* à *Athalie*, relève ses procédés de style, distingue ce qui leur appartient en propre dans la langue dont il se sert, le compare à ses devanciers et à ses successeurs et fixe définitivement la physionomie de l'écrivain. Dans l'*Introduction grammaticale*, descendant aux plus petits détails, il classe les moindres particularités du style racinien : l'emploi ou la suppression de l'article, le déplacement du pronom, les latinismes, les constructions hardies et quelquefois défectueuses ; il compte combien de fois Racine a donné un verbe pour régime direct ou indirect à un autre verbe, combien de fois il a pratiqué ou négligé l'accord du verbe avec un sujet double, comment il l'effectue avec un mot collectif pour sujet ; il énumère tous les cas où il a fait usage du pléonasme, de l'ellipse, de la syllepse (accord en nombre ou en genre avec l'idée et non avec le mot), note ses inversions, etc. Tout cela est bien minutieux, mais pour un écrivain qui fait autorité on ne saurait y regarder de trop près. Il ressort de cet examen que Racine prenait avec la langue des libertés qui passeraient aujourd'hui pour des fautes et que, par conséquent, il n'est pas en tout bon à imiter. On a reproché à Scribe de ne pas savoir le français parce qu'il a dit :

> Que l'on a pour se repentir
> Le temps où l'on n'en peut commettre.

Qu'on ne se hâte pas de crier haro sur le baudet ; ce n'est qu'une ellipse un peu forte et Racine en a commis une centaine, patiemment relevées par M. P. Mesnard ; quant à ses syllepses, il ne faudrait conseiller à personne de les imiter :

> Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour [juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre et comme *eux* or- [phelin.
> (*Athalie*, III, 682.)

« Nestor coupe *du poil* dessus la tête de la génisse, et puis *les* jette dans le feu. » (*Rem. sur l'Odyssée.*) « Il n'y a de *bon poëte* que *ceux* qui le sont naturellement. » (*Rem. sur Pindare.*)

> Un jour, il m'en souvient, *le sénat* équitable
> Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable.
> Vous résistiez, seigneur, à *leur* sévérité.
> (*Britannicus*, II, 329.)

Pour l'accord, Racine n'a pas de règle fixe ; parfois il suit les règles qui ont prévalu :

> Je les aurais sauvés ou combattus tous deux ;

parfois il s'en exonère et dit, en parlant d'Athalie :

> Tantôt à son aspect je l'ai *vu* s'émouvoir ;
> (*Athalie*, III, 693.)

ou, en parlant de Junie :

> Je l'ai *laissé* passer dans son appartement.
> (*Britannicus*, II, 274.)

Le volume se termine par un intéressant tableau comparatif des représentations de Corneille et de Racine, de 1680 à 1870. Ce travail est l'œuvre de M. Eug. Despois. Il tient peu de place, mais il a dû coûter beaucoup de recherches ; il a fallu dépouiller les 200 volumes in-folio des archives de la Comédie-Française et les contrôler, pour l'époque antérieure à la Révolution, par la collection du *Mercure*. Le total, pour Racine, s'élève à un chiffre considérable, celui de 5,606 représentations.

Racine et Shakspeare, par Stendhal (1823, in-8°). Ce petit livre est formé de deux brochures publiées par Stendhal au commencement de la grande lutte des classiques et des romantiques. Stendhal se déclara romantique et se mit à traiter cavalièrement la tragédie classique et le vers alexandrin. Il en voulait surtout à la tragédie et au vers héroïque français, et il a pris soin de nous dire pourquoi dans ces deux brochures. Voici les reproches qu'il leur faisait, tels que M. Caro les a résumés dans ses *Etudes littéraires :* « Rien, disait Stendhal, ne ressemble moins que nous aux marquis couverts d'habits brodés, et de perruques noires, coûtant mille écus, qui jugèrent vers 1670 les pièces de Racine et de Molière. Ces grands hommes cherchèrent à flatter le goût de ces marquis et travaillèrent pour eux. Il faut désormais faire des tragédies pour nous, jeunes gens raisonneurs, sérieux et un peu envieux de l'an de grâce 1823. Ces tragédies-là doivent être en prose. De nos jours, le vers alexandrin n'est le plus souvent qu'un cache-sottise. Les règnes de Charles VI, de Charles VII, du noble François Ier doivent être féconds pour nous en tragédies nationales d'un intérêt profond et durable. Mais comment peindre avec quelque vérité les catastrophes sanglantes narrées par Philippe de Commines et la chronique scandaleuse de Jean de Troyes, si le mot *pistolet* ne peut absolument pas entrer dans un vers tragique ? — Tout porte à croire que nous sommes à la veille d'une révolution semblable en poésie. Jusqu'au jour du succès, nous autres défenseurs du genre romantique, nous serons accablés d'injures. Enfin ce grand jour arrivera, la jeunesse française se réveillera ; elle sera étonnée, cette noble jeunesse, d'avoir applaudi si longtemps et avec tant de sérieux à de si grandes niaiseries. La question se pose nettement en ces termes : Pour faire des tragédies qui puissent intéresser le public en 1823, faut-il suivre les errements de Racine ou de Shakspeare ? Le romanticisme est l'unique salut du théâtre aux abois. Le romanticisme est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. Le classicisme, au contraire, leur présente la littérature qui donnait le plus grand plaisir à leurs arrière-grands-pères. »

M. Caro, qui se pique ordinairement d'une si grande impartialité dans l'exposition des doctrines de ses adversaires, nous semble ici avoir jeté, peut-être à son insu, quelque ridicule sur les opinions de Stendhal. La querelle a bien vieilli, sans doute. Nous sommes loin de l'époque où les brochures de Stendhal nous transportent. Mais n'est-ce pas une raison de plus pour reconnaître, en juges désintéressés, qu'après tout Stendhal avait raison, à part quelques exagérations de détail ?

Racine et ses ennemis, par M. Deltour (1859, in-8°). Au premier abord, le sujet choisi par l'auteur de cette étude littéraire semble étrange ; il y a si longtemps que la gloire de Racine est incontestée qu'on ne sait plus au juste s'il a eu des ennemis ; on en a perdu

le souvenir, grâce à ses admirateurs, qui pendant près de deux siècles ont, au nom de ses tragédies, barré le passage à toute innovation dramatique. Mais le fait est que Racine fut lui-même un novateur, qu'il lui fallut lutter à outrance contre les partisans de Corneille, comme contre les partisans de Pradon ; que chacune de ses pièces fut l'occasion d'une mêlée, d'une bataille et que, de désespoir, il abandonna la partie, à l'heure de sa pleine maturité, quand il pouvait encore doter la scène française d'une douzaine de chefs-d'œuvre. M. Deltour a bien fait de remettre en mémoire ces vieilles querelles oubliées, de montrer Racine lapidé de son temps avec Corneille, Scudéri et même Claveret, comme de nos jours on a lapidé Victor Hugo avec Racine. Son travail se trouve être, par les dimensions qu'il lui a données, une histoire générale du théâtre au XVII^{e} siècle.

L'ouvrage se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur passe en revue les principaux rivaux de Racine, les poëtes en vogue qu'il allait éclipser : Quinault, Boyer, Leclerc, Boursault, Pradon, Pierre et Thomas Corneille. P. Corneille, qui ne pouvait se consoler de décroître à mesure que Racine grandissait, est l'objet d'un chapitre spécial ; puis viennent Fontenelle, Virey, Robinet ; la coterie de M^{lle} de Scudéri, de M^{me} Deshoulières et de l'abbé Cotin ; M^{me} de Montausier, M^{me} de Nemours, M^{me} de Longueville, M^{me} de La Fayette, M^{me} de Sévigné, la duchesse de Bouillon, toutes plus ou moins hostiles au nouveau venu. Cette revue générale, qui ne s'arrête qu'à la mort du poëte, est faite d'une manière large et lucide. Une foule de faits épars dans les *Ménagiana*, les *Ségrésiana* et autres sont ingénieusement groupés et forment un chapitre d'histoire littéraire plein d'enseignement et d'intérêt.

Dans la seconde partie, M. Deltour prend une à une toutes les tragédies de Racine et résume les diverses attaques dont chacune d'elles a été l'objet. Il fait connaître, le plus souvent au moyen de citations, les articles de journaux, les passages de livres, les parodies, les épigrammes, les couplets dont elles furent l'occasion. Une connaissance plus approfondie du génie même de Racine sort de cette histoire critique et anecdotique.

Racine, comédie en un acte et en vers, par Brizeux et Ph. Busoni (Théâtre-Français, 27 décembre 1827). Cette petite pièce, tout à fait anodine, met en scène une anecdote quelconque où figure Racine ; c'est à peu près tout ce qu'on en peut dire. L'amour du comédien Floridor pour la fille du propriétaire d'une maison que le poëte habite en forme le nœud ; les bons offices de Racine, qui rapproche les amoureux et engage le père à consentir au mariage, en amènent le dénoûment.

Ce petit acte est spirituellement et facilement versifié, bien que les auteurs aient eu l'audace d'y faire parler en vers, non-seulement Racine, mais encore Despréaux, Chapelle et La Fontaine. Dans les quatre ou cinq scènes épisodiques qui composent en quelque sorte toute la pièce, ils viennent l'un après l'autre réciter des tirades dont le principal défaut est de ne rappeler que de très-loin leur manière.

La comédie anecdotique, quoiqu'un peu passée de mode, est cependant un genre tout aussi vrai et qui pourrait être tout aussi intéressant qu'un autre, si le langage des personnages mis en scène, quand ce sont des écrivains célèbres, ne contrastait pas trop, en prose ou en vers, avec ce que l'on connaît de leur propre langage.

Racine. Iconogr. Les portraits de Racine sont rares. Il y en a un de Rigaud au musée de Toulouse. Racine est représenté au moment où il vient d'écrire une lettre ; sa belle tête, au long nez aquilin, à la bouche expressive, au menton gras et très-développé, a un air plus majestueux que poétique ; les accessoires et les étoffes sont traités avec beaucoup d'habileté. Le musée de Langres possède un tableau d'auteur inconnu, ayant appartenu à M^{lle} d'Ablancourt, petite-nièce de Racine, qui a habité cette ville. Le poëte, vu en buste, a la physionomie songeuse et un peu triste ; il a ici une fine moustache, tandis que dans tous ses autres portraits il est sans barbe. Le portrait qui a été le plus souvent reproduit et qui est le plus populaire est celui qu'a peint J.-B. Santerre : il nous montre Racine, en buste, coiffé de la majestueuse perruque Louis XIV, vêtu d'une robe de chambre et d'une chemise brodée entr'ouverte au col. Ce portrait appartenait, il y a une quinzaine d'années, à M. de Naurois, arrière-petit-fils de Racine, ainsi que nous l'apprend une inscription d'une gravure qu'en a faite J.-A. Pierron. Sur une planche, gravée antérieurement avec beaucoup de finesse par Aug. Saint-Aubin, on lit ces vers de Boileau :

> Du théâtre français l'honneur et la merveille,
> Il sut ressusciter Sophocle en ses écrits
> Et, dans l'art d'enchanter les cœurs et les esprits,
> Surpasser Euripide et balancer Corneille.

D'autres gravures du tableau de Santerre ont été exécutées par C.-S. Gaucher, L.-J. Cathelins, Joseph Collyer, R. Delvaux (1786), P. Dupin, Dupréel, Ingouf le jeune, Hopwood (l'encadrement est supporté par le masque de la Tragédie et par celui de la Comédie), Landon (au trait), P. Savart (1772), etc. Celui-ci et C.-S. Gaucher ont placé, au-dessous de l'ovale contenant le portrait du poëte, un petit génie tenant une lyre et divers accessoires dramatiques, une torche allumée, un poignard, un casque, une couronne royale, une mitre orientale, un laurier, une guirlande de roses, les œuvres d'Euripide, etc. Dans les gravures dues aux divers artistes que nous avons nommés, la tête, vue de trois quarts, est légèrement tournée vers l'épaule et les yeux sont dirigés vers le spectateur ; d'autres portraits sont tournés en sens contraire, mais l'identité du costume et de l'expression permet de croire qu'ils ont été exécutés d'après Santerre ; toutefois, il semble que le poëte y soit plus âgé que dans les autres. Le prototype de cette seconde série est une estampe d'Edelinck, dont il y a deux états ; c'est une pièce d'assez grande dimension et d'une exécution remarquable, comme tout ce qui est dû au même burin. Elle a été plus ou moins fidèlement reproduite par J. Daullé (1752), J.-B. Compagnie, Éd. Desrochers, P. Duflos, Lorieux, Jacques-Et. Pannier (très-fine exécution, Salon de 1844), Pauquet, G.-E. Petit, J. Schawberg, Soliman, P. Yver, etc. Le portrait de Santerre a été gravé en couleur par P.-M. Alix. D'autres gravures ont été exécutées par N. Habert, Bonvoisin (d'après un dessin de Desenne), Ab. Girardet (d'après un autre dessin de Desenne, représentant deux Renommées debout aux côtés du médaillon du poëte et le couronnant), Bertonnier (d'après un dessin de Deveria), Gustave Lévy (d'après Sandoz, Salon de 1872), Giroux (d'après un tableau du temps), etc. Des lithographies ont été publiées par Julien, Blaisot (*Galerie universelle*), M^{me} Landrieux, Rulmann, P. Sudre, Bonnart, etc. N. Ponce a gravé, d'après C.-P. Marillier, un portrait de Racine entouré de sept petites compositions dont les sujets sont tirés des principales pièces du poëte. Charon a gravé en manière noire, d'après un dessin de Bouchot, *Racine faisant la lecture à Louis XIV*. Au musée de Caen est un tableau de R. Tournières, qui représente *Chapelle et Racine* attablés, le premier plongé dans une sombre rêverie, le second regardant le spectateur en riant : on raconte que Chapelle, le spirituel auteur du *Voyage en Provence*, avait un penchant pour l'ivrognerie auquel il se laissait facilement entraîner et qu'il avait d'ailleurs le vin triste et sermonneur ; on ajoute que Racine, lui ayant tenu tête un jour, le verre en main, il finit par être touché de ses pieuses remontrances et foula aux pieds ses propres ouvrages, comme indignes et condamnables. J.-B. Marais a gravé, d'après Prudh'on, le *Triomphe de Racine*, composition allégorique où le poëte accompagné par les Muses est couronné par la Gloire.

Racine (STATUE DE), par David d'Angers, à La Ferté-Milon. Le poëte est debout, la poitrine et les jambes nues, le torse enveloppé d'une ample draperie ; il tient d'une main des tablettes et de l'autre un style et paraît écouter la voix intérieure et surnaturelle de son génie. A ses pieds est un socle sur le revers duquel on lit le nom de ses principaux chefs-d'œuvre et au bas duquel on voit une couronne de laurier négligemment jetée ; une lampe antique, emblème du travail nocturne, est posée sur ce socle.

Cette œuvre, une des premières qui aient révélé le talent magistral de David, unit à des qualités du premier ordre un défaut inhérent à l'époque où elle parut (Salon de 1824) : l'imitation de l'antique y jure avec des détails modernes ; la figure, demi-nue et drapée, est coiffée d'une perruque à la Louis XIV. A la vérité, les tragédies de Racine offrent elles-mêmes trop souvent des héros moitié grecs, moitié français ; mais on ne saurait prétendre que David ait voulu rappeler le défaut du grand poëte par un défaut semblable. Telle qu'elle est, sa statue fut très-admirée lors de son apparition ; nous lisons dans une *Revue critique du Salon de* 1824 (publiée chez J.-G. Dentu, 1825, in-8°) : « Le sculpteur s'est évidemment mis à la hauteur de son modèle, car rien n'est plus beau, plus grand, plus poétique et je dirai même plus solennel que ce morceau (la statue). Le goût et le parfum de l'antique s'y font sentir avec le même degré d'atticisme que dans les ouvrages du divin poëte.... Le jet en est admirable, la pose simple et solennelle ; le dessin en est grand, hardi, vigoureux, et la draperie pleine de noblesse et de dignité. Il semble, toutefois, que le caractère de la méditation, si bien indiqué par l'énergie de presque tous les membres, n'est pas assez prononcé dans la tête du grand homme.... » Suivant Gustave Planche, au contraire, « une fois qu'on a pris son parti sur l'erreur de composition dans laquelle l'auteur est tombé, on ne peut contester la poétique élévation du visage et la finesse avec laquelle l'artiste a su rendre les principaux détails de son ouvrage. » Le *Racine* de David d'Angers, érigé en 1833 sur la place publique de La Ferté-Milon, a été gravé par J.-M. Leroux (Salon de 1835) et lithographié par Marc.

Une statue de Racine, par Lemaire, est au musée de Versailles ; elle a été gravée par Bernardi dans le recueil de Gavard. Un buste sculpté par Boizot décore le foyer de la Comédie-Française ; il y en a une copie en marbre par Matte, dans les galeries de Versailles ; il a été lithographié. D'autres bustes ont été exécutés par Espercieux (Salon de 1806), Le Harivel-Durocher (École normale de Paris), par Girardon (gravé par Aug. Saint-Aubin), etc.

RACINE (Louis), poëte français, fils du précédent, né à Paris en 1692, mort dans cette ville en 1763. Il avait seulement six ans et demi à la mort de son père, qui peu de temps auparavant l'avait recommandé aux soins de Rollin, alors principal du collége de Beauvais. Là, il manifesta un vif penchant pour la poésie et il fit des vers, malgré les remontrances de Boileau, qui lui dit un jour : « Il faut que vous soyez bien hardi, pour oser faire des vers avec le nom que vous portez ! Ce n'est pas que je regarde comme impossible que vous deveniez un jour capable d'en faire de bons ; mais je me méfie de ce qui est sans exemple, et depuis que le monde est monde on n'a pas vu de grand poëte fils de grand poëte. » Au sortir du collége, Louis Racine étudia le droit et fut reçu avocat. Mais il n'avait pas de goût pour cette profession et bientôt il entra chez les oratoriens de la rue Notre-Dame-des-Vertus, où il passa trois années, durant lesquelles il composa le poëme de la *Grâce*. Il se sentait entraîné vers la tragédie ; mais, « ayant toujours devant les yeux l'*Œdipe* de Sophocle et *Athalie*, il n'eut pas la hardiesse de commencer une scène. » Protégé par le chancelier d'Aguesseau, il l'accompagna dans son exil au château de Fresnes et ne revint à Paris qu'avec lui. En 1719, il fut reçu de l'Académie des inscriptions et, peu après, il se mit sur les rangs pour une place vacante à l'Académie française. Mais son poëme de la *Grâce* était quelque peu entaché des doctrines jansénistes, ce qui pouvait compromettre son élection. L'évêque de Fréjus, Fleury, manda Racine et lui promit, contre son désistement, une place plus utile que celle d'académicien, vu l'état de sa fortune réduite de moitié par la chute du système de Law. Il se soumit aux volontés du prélat et partit pour Marseille en 1722, avec le titre d'inspecteur général des fermes. Dans cet emploi, puis dans celui de directeur des fermes, il passa successivement à Salins, à Moulins et à Lyon. Nommé en 1732 directeur des gabelles à Soissons, il y demeura quinze ans et fut reçu maître particulier des eaux et forêts du duché de Valois. En 1728, il avait épousé, à Moulins, Marie de Presle de L'Écluse, fille d'un conseiller en la cour des monnaies de Lyon. Cette union assura sa fortune. Après avoir été vingt-cinq ans dans les finances, il demanda sa retraite et revint à Paris, afin de se livrer tout entier au culte qu'il n'ait jamais cessé de rendre à la poésie. En 1750, il se présenta de nouveau pour une place vacante à l'Académie française, mais il retira encore sa candidature avant l'élection. Il venait de terminer la traduction en prose du *Paradis perdu*, quand il reçut la nouvelle de la mort de son fils unique. Cet infortuné avait été emporté par les flots sur la chaussée de Cadix, où il se trouvait lors de l'inondation causée par le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne. Ce coup terrible brisa le cœur de Louis Racine. Il vendit sa bibliothèque et une collection d'estampes qu'il avait formée, ne gardant que les livres qui l'entretenaient d'une autre vie. Il renonça même à tout travail poétique, ne se permettant d'autre distraction que la culture des fleurs dans un petit jardin qu'il avait loué au faubourg Saint-Denis. Ce fut dans cette retraite qu'il accueillit Delille, Lebrun et d'autres jeunes poëtes. Quelques atteintes d'apoplexie l'avertirent de sa fin prochaine, à laquelle il se prépara en chrétien. Il succomba à l'âge de soixante-dix ans. Louis Racine était d'un caractère simple et vrai, sans jalousie comme sans malice, bon, obligeant et d'une grande modestie. On sait qu'il se fit peindre, les œuvres de son père à la main, ayant le regard fixé sur ce vers de *Phèdre* :

> Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père.

Il avait l'air froid et la physionomie peu avenante ; ce qui faisait dire de lui : « C'est un saint qui a la figure d'un réprouvé. » Avec le poëme de la *Grâce*, on doit à Louis Racine celui de la *Religion* (1742, in-12). Ce poëme est, selon J.-B. Rousseau, un des ouvrages les plus estimables de la langue française. Le sujet, dit Laharpe, en est parfaitement tracé ; les preuves sont bien choisies, fortifiées par leur enchaînement et déduites dans un ordre lumineux. Rien ne manque à la partie didactique ; mais le plan n'a rien de cette imagination qui invente, et la poésie n'a pas non plus assez de cette poésie qui anime et vivifie tout. Malgré ces défauts, il n'y a point de chant dans lequel on ne trouve des traits excellents et un grand nombre de vers admirables. Ce poëme a été traduit en vers en anglais, en allemand, en italien et en latin. Les autres œuvres de Louis Racine sont : les *Odes*, tirées des livres saints ; les *Épîtres sur l'homme* et des poésies variées ; l'*Ode sur l'harmonie*, où le précepte et l'exemple sont joints heureusement ; les *Réflexions sur la poésie* (1742, 2 vol. in-12) ; les *Mémoires sur la vie de J. Racine* (1747, 2 vol. in-12) ; les *Remarques sur les tragédies de Racine*, avec un *Traité de la poésie ancienne et moderne* (1752, 3 vol. in-12) ; enfin divers mémoires dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*. On a publié, en 1784, sous le nom de Louis Racine, des *Poésies fugitives* que sa veuve et ses amis ont désavouées.

RACINE (Bonaventure), historien français, de la famille des précédents, né à Chauny en 1708, mort à Paris en 1755. Appelé à la direction du collége de Rabasteins (1729), il dut le quitter en 1731, à cause de ses doctrines jansénistes. La persécution le chassa également du collége de Lunel, puis de celui d'Harcourt (1734). Il vivait dans la retraite, lorsque Caylus, évêque d'Auxerre, lui donna un canonicat et lui conféra les ordres sacrés. On lui doit : un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* (1748-1756, 13 vol. in-4° ou in-12) auquel on joint les *Lettres à Morenas* (1 vol.) et une *Suite* que l'on attribue à l'abbé Troia d'Assigny (1762, 3 vol.) ; *Réflexions sur l'histoire ecclésiastique* (2 vol. in-12), abrégé de sa grande histoire.

RACINÉ, ÉE (ra-si-né) part. passé du v. Raciner. Où l'on a fait un racinage : *Livre* RACINÉ.

— Teint en couleur fauve : *Laines* RACINÉES.

RACINEAU s. m. (ra-si-nô — rad. *racine*). Agric. Petit pieu que l'on enfonce en terre auprès des plantes pour les soutenir.

RACINER v. n. ou intr. (ra-si-né — rad. *racine*). Agric. Pousser des racines.

— v. a. ou tr. Techn. Faire un racinage sur : *De la célérité qu'on emploie en* RACINANT *ou en marbrant les couvertures des livres dépend la réussite de cette opération.* (Lenormant.) ‖ Teindre en couleur fauve.

— Absol. : *Pour* RACINER, *il est important que tout ce dont on peut avoir besoin soit disposé d'avance et sous la main, afin d'opérer le plus promptement qu'il est possible.* (Lenormant.) *Avant de* RACINER *ou de marbrer, il faut que la couverture ait été collée avec de la colle de parchemin bien limpide.* (Lenormant.)

RACINEUR s. m. (ra-si-neur — rad. *raciner*). Ouvrier qui racine les livres.

RACINEUSE (LA), village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arrond. et à 25 kilom. de Louhans, à 83 kilom. de Mâcon ; 342 hab. Ruines imposantes d'un château fort.

RACINIEN, IENNE adj. (ra-si-ni-ain, i-è-ne). Qui est dans le goût, dans le genre de Racine : *Style* RACINIEN. *Style, élégance* RACINIENNE. *Poésie* RACINIENNE. *Vers* RACINIEN.

RACINIER s. m. (ra-si-nié — rad. *racine*). Bot. Espèce d'agaric remarquable par sa racine grosse et pivotante.

RACINOPHOBE adj. (ra-ci-no-fo-be — de *Racine*, et du gr. *phobos*, crainte). Ennemi de Racine : *M. Carré fut jadis un romantique à tous crins, hugolâtre et racinophobe.* (Th. Gaut.)

RACK s. m. (rak). Liqueur spiritueuse qu'on extrait de la canne à sucre.

— Arachn. Genre d'aranéides, de la tribu des araignées, formé aux dépens des pholques, et comprenant deux espèces qui habitent le midi de la France et l'Algérie.

— Bot. Syn. d'AVICENNIE.

— **Encycl.** Cette liqueur est enivrante ; elle produit, par suite d'un usage immodéré, des maladies nerveuses qui offrent les plus grands dangers ; ce qui n'empêche pas les Anglais de l'aimer à la passion, d'en faire venir dans leur pays des quantités considérables, qui leur servent à fabriquer leur meilleur punch (*rack-punch*).

Le *rack* s'obtient de plusieurs manières, outre celle qui consiste à l'extraire de la canne à sucre.

1° Par la fermentation et la distillation du suc du palmier areka et du riz.

2° Du sucre de palmier ordinaire et du riz.

3° Du suc de noix de coco et d'autres produits végétaux. Les meilleures espèces de *rack* qui viennent des Indes orientales sont celles de Goa, de Batavia, de la côte de Coromandel. Amsterdam en est le principal entrepôt. La Jamaïque, la Guadeloupe et Saint-Domingue sont les îles des Indes occidentales qui en produisent le plus, et le *rack* de ces provenances est l'objet d'un commerce important. Il paraît que, dans sa fraîcheur, cette liqueur possède des propriétés purgatives et que ce n'est qu'en vieillissant qu'elle devient capiteuse.

RACK (Edmond), poëte anglais, né à Ellingham (Norfolk) en 1735, mort à Bath en 1787. Après avoir amassé une petite fortune dans le commerce, il se retira à Bath, où il fonda une société d'agriculture dont il fut secrétaire. On a de lui : *Poems* (Bath, 1775, in-8°) ; *Mentor's letters* (1777) ; *Miscellanies* (1781, in-8°.).

RACKA s. m. (ra-ka). Bot. Genre de verbénacées.

RACKASIRA s. m. (ra-ka-si-ra). Pharm. Espèce de baumier d'Afrique.

RACKLAN s. m. (ra-klan). Ornith. Variété de coq de bruyère qui habite la Suède.

RACLAGE s. m. (ra-kla-je — rad. *racler*). Action de racler.

— Eaux et for. Éclaircissement des taillis.

— Techn. Préparation qu'on fait subir aux fils destinés à couvrir des fils métalliques, et qui a pour but de les lisser.

— Comm. *Fagots de raclage*, Bourrées dans lesquelles il n'y a pas de gros bois.

— **Encycl.** Techn. Le *raclage* ou la tonte des fils de laine, de coton, ou autres dont on couvre les fils de fer ou de cuivre, à l'usage des passementiers, des guimpiers, des tireurs d'or et d'argent, des fabricants de ganses, de cordes harmoniques, des appareils électriques et autres, est une opération très-délicate, très-difficile, qui ne peut être effectuée convenablement qu'à la machine. M. Caron, mécanicien à Paris, est le premier qui ait adapté à ses machines à couvrir les fils un appareil spécial pour opérer ce *raclage*. Sur un châssis horizontal mobile, devant recevoir un mouvement rectiligne alternatif dont la course est très-limitée, on dispose un grand nombre de petites bobines, qui sont toutes indépendantes les unes des autres et sur lesquelles on fait passer successivement, et en faisant un tour sur la circonférence de chacune d'elles, les fils que l'on veut tondre ou *racler*. Dans le mouvement alternatif imprimé au châssis, ces petites bobines tournent sur elles-mêmes, en même temps qu'elles vont et viennent, et comme les fils qui les entourent se touchent, les fibres ou les petits filaments qui saillissent à leur surface se coupent, se tondent et présentent alors un fil très-uni, très-lisse, dans l'état où on le désire.

RACLARE s. m. (re-kla-re). Pêche. Sorte de filet.

RACLE s. f. (ra-kle — rad. *racler*). Appareil qui, dans certains pays, remplace le heurtoir des portes des maisons : *La* RACLE, *qu'on appelle aussi racloir, consiste en un anneau de fer tortillé, mobile dans une main en fer pareillement tortillée et posée verticalement; le bruit produit par ces deux fers tortillés, quand on les frotte l'un sur l'autre, équivaut au coup du heurtoir.* (Landrin.)

— Mar. Instrument tranchant servant à gratter les vaisseaux.

— Navig. fluv. Sorte de bassin naturel entre deux obstacles, qui sert de station aux bateaux.

— Techn. Outil dont on se sert pour aplanir la terre avec laquelle on fabrique les tuiles.

— Métrol. Etat des mesures pour les grains, lorsque la mesure est pleine au niveau du bord seulement, au lieu d'être comble.

— Bot. Nom vulgaire des cenchrus, genre de graminées, qu'on appelle aussi BARDANETTES.

RACLE (Léonard), architecte et ingénieur français, né à Dijon en 1736, mort à Pont-de-Vaux (Ain) en 1791. Sans instruction classique, mais doué d'une intelligence peu commune et d'une grande activité, il conçut ou exécuta des travaux importants, fonda Ferney-Voltaire, établit à Versoix une manufacture de faïence, qu'il transféra à Pont-de-Vaux, et inventa une composition en terre, propre à revêtir les murailles et les parquets, que Voltaire, son ami, désignait sous le nom d'argile-marbre. Devenu ingénieur de l'Ain, il fit construire le canal de la Reyssouze. On lui doit : *Réflexions sur le cours de la rivière de l'Ain et les moyens de le fixer* (Bourg, 1790, in-8°) et plusieurs ouvrages manuscrits.

RACLÉ, ÉE (ra-klé) part. passé du v. Racler. Ratiné : *Peau* RACLÉE.

— Fam. Enlevé, ravi : *La première chose que fit le corsaire fut de nous fouiller et de prendre ce que nous avions d'argent; tout fut* RACLÉ *sans miséricorde.* (Le Sage.)

— Eaux et for. Eclairci : *Taillis* RACLÉ.

— Ichthyol. *Nageoire raclée*, Nageoire qui paraît unie comme si on l'avait raclée.

RACLE-DENIER s. m. Avare. ‖ Vieux mot faisant allusion à l'action des avares qui raclaient les pièces d'or.

RACLÉE s. f. (ra-klé — rad. *racler*). Pop. Volée de coups : *Recevoir une bonne* RACLÉE.

— Agric. Binage dans lequel on ne fait que racler le sol avec la houe.

RACLEMENT s. m. (ra-kle-man — rad. *racler*). Action de racler.

RACLER v. a. ou tr. (ra-klé. — M. Boniface fait venir *racler* de *rasteler*, formé de *rastel* ou *râteau*. Racler, du vieux français *rascler*, italien *raschiare*, catalan *rasclar*, est probablement une forme diminutive de *racher*, gratter; italien, portugais, provençal *rascar*. Ces dernières formes se rapportent à un type latin *rascare*, dérivé de *rasum*, supin de *radere*, gratter, qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *ris*, couper, trancher, d'où aussi, selon lui, le grec *raiô*, *rêssô*, l'allemand *reifsen* et le lithuanien *rezu*, russe *riezu*, même sens. On pourrait aussi rattacher le latin *radere* à la racine sanscrite *rad*, rompre, fendre, d'où le grec *rassô*, l'allemand *rotten* et l'anglais *to rout*, même signification). Enlever des parties de la superficie d'un corps, en le grattant avec un instrument : RACLER *des peaux, du parchemin, de l'ivoire, de la corne. On peut enlever les écailles de la queue du castor et les racler au couteau.* (Buff.)

— Frotter rudement, avec effort : *Ces filets* RACLENT *et balayent le fond de la mer.* (Vitet.)

— *Racler le gosier*, Produire sur le gosier une impression rude et désagréable : *Ce vin* RACLE LE GOSIER.

— *Racler les boyaux*, Donner des tranchées, produire une impression douloureuse sur les intestins.

— *Racler le violon, la guitare, la basse, le boyau*, Jouer maladroitement d'un instrument à cordes quelconque : *L'hôte, grand homme sec et déjà suranné,* RACLAIT UNE *mauvaise* GUITARE. (Le Sage.) *Allons, vous allez déchiffrer?... Laissons-les* RACLER LEURS VIOLONS, *et allons faire un tour de promenade!* (G. Sand.) ‖ *Racler un air*, L'écorcher, le jouer maladroitement sur un instrument à cordes.

— *Racler une mesure*, Passer une racloire sur une mesure, pour enlever ce qui en dépasse les bords.

— Eaux et for. *Racler un taillis*, L'éclaircir.

— **Encycl.** Mus. Jadis on employait le mot *racler* dans l'ancienne acception de *vieller*, c'est-à-dire jouer des instruments à cordes et à archet, quelquefois même aussi des instruments à cordes pincées, comme la guitare. Aujourd'hui, le mot *racler* fait partie du style trivial et ne s'applique plus qu'en mauvaise part; on dira d'un mauvais musicien, d'un ménétrier, d'un piètre violon, qu'il *racle le boyau*, pour indiquer qu'il s'en sert mal et par allusion aux cordes de boyau dont l'instrument est garni, et sur lesquelles un archet inexpérimenté passe et repasse gauchement, rudement, comme s'il se livrait simplement à l'action de *racler*.

Les Italiens disent dans le même sens *scier le violon* (*segare il violino*), et les Allemands, au lieu de scier et de *racler*, disent *gratter : Die Geigen tratzen*, gratter le violon.

RACLERIE s. f. (râ-kle-rî — rad. *racler*). Fam. Action de racler un instrument à cordes, d'en jouer maladroitement.

— Comm. Petits ouvrages de bois exécutés en forêt.

RACLETTE s. f. (ra-klè-te — dimin. de *racle*). Outil dont se servent les ramoneurs pour racler la suie dans les tuyaux de cheminée.

RACLEUR s. m. (ra-kleur). Celui qui racle : *Ils couraient les rues, le matin, faits comme des* RACLEURS *de cheminée.* (Piron.)

— *Racleur de boyau* ou simplement *Racleur*, Mauvais joueur d'instrument à cordes : *Ce n'est qu'un* RACLEUR. *Lulli avait abandonné le violon; le seul moyen de lui en faire jouer encore était d'en racler en sa présence; alors le poëte musicien arrachait l'instrument des mains du* RACLEUR *et ne le quittait qu'à regret.* (Sallentin.)

RACLOIR s. m. (ra-kloir — rad. *racler*). Techn. Nom de divers instruments dont on se sert pour racler : RACLOIR *de tonnelier, de parcheminier, d'arquebusier, de fondeur.*

RACLOIRE s. f. (ra-kloi-re — rad. *racler*). Anneau de fer servant aux mêmes usages que le heurtoir. ‖ V. RACLE.

— Techn. Planchette que l'on passe sur une mesure de grain, pour enlever ce qui dépasse les bords. ‖ Lame tranchante des deux côtés, montée sur un manche, en usage en horlogerie.

— Chir. Instrument dont on se sert pour enlever les matières qui se trouvent sur la langue.

RACLON s. m. (ra-klon — rad. *racler*). Agric. Engrais fait avec du gazon pourri. ‖ Boue que l'on ramasse dans les villes ou sur les routes. ‖ Résidu qui reste dans le poêlon où l'on a fait la bouillie.

RACLURE s. f. (ra-klu-re — rad. *racler*). Ce qu'on enlève de la surperficie d'un corps en le raclant : RACLURE *de corne, d'ivoire, d'ongles, de parchemin.*

— Métall. Grattage du minerai.

RACNITZ (Joseph-Frédéric, baron DE), militaire et littérateur allemand, mort en 1818. Après avoir servi dans l'armée de l'électeur de Saxe, il se démit de son grade (1763) et devint successivement chambellan de ce prince, directeur de la chapelle, grand maître d'hôtel, grand maréchal du palais. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur les arts* (1792, in-4°); *Histoire du goût chez les principaux peuples, sous le rapport de l'architecture et de l'ornementation intérieure des appartements* (1796, in-4°, fig.); *Essai critique sur divers tableaux de la galerie royale de Dresde* (1811); *Esquisse d'une histoire des beaux-arts en Saxe, particulièrement de la peinture* (1812).

RACOCZY, prince de Transylvanie. V. RAKOCZY.

RACODIACÉ, ÉE adj. (ra-ko-di-a-sé). Bot. Qui ressemble à un racodion.

— s. f. pl. Famille de champignons, qui a pour type le genre racodion.

RACODION s. m. (ra-ko-di-on — du gr. *rakôdês*, déchiré). Bot. Genre de champignons.

RACOLAGE s. m. (ra-ko-la-je — rad. *racoler*). Action de racoler. ‖ Métier de racoleur.

RACOLÉ, ÉE (ra-ko-lé) part. passé du v. Racoler. Enrôlé comme soldat : *Ce valet de chambre était un militaire retraité,* RACOLÉ *par le baron.* (Balz.)

RACOLER v. a. ou tr. (ra-ko-lé — du préf. *r*, et de *accoler*). Engager comme soldat.

— Fam. Recruter, se procurer : RACOLER *des partisans. A coup d'annonces, à force de voyageurs, en offrant des avantages illusoires aux abonnés, on en* AVAIT RACOLÉ *deux mille.* (Balz.)

RACOLEUR s. m. (ra-ko-leur — rad. *racoler*). Celui qui était chargé de racoler des soldats : *Le public en use avec les gens de lettres comme les* RACOLEURS *du pont Saint-Michel avec ceux qu'ils enrôlent.* (Chamfort.)

— **Encycl.** On désignait sous ce nom, au XVII^e siècle et même dans la première moitié du XVIII^e, des hommes qui cumulaient le métier de bretteur et celui de recruteur pour le compte du roi, moitié *bravi*, moitié soldats, habiles à reconnaître le provincial jeune et naïf, bayant aux corneilles dans les rues, à le faire asseoir au cabaret et, entre deux brocs de vin, à lui extorquer un bon engagement en due forme. Placés par les chefs de corps, à fonctions permanentes, dans les grandes villes, les *racoleurs*, dit le général Bardin, « outre un salaire fixe, avaient, par chaque soldat qu'ils enrôlaient, un profit proportionné à la taille et à la beauté de l'homme de recrue... Les plus anciennes ordonnances de Louis XIV défendirent d'enrôler pour moins d'un an; c'était du moins un minimum connu. La loi accrut successivement la durée du service; il fut de trois ans et ensuite de huit. Cette durée prolongée rendit et plus difficile l'enrôlement et plus chers la prime et les pourboires; de là toutes les hideuses supercheries des *racoleurs*. » Le siége principal de leur industrie, à Paris, se trouvait sur le quai voisin du pont Neuf, en cette ancienne vallée de Misère que l'étalage des marchands de fer encombrait déjà en 1616 et à laquelle ce nouveau commerce avait valu le nom de quai de la Ferraille. Les *racoleurs* se tenaient ordinairement dans des cabarets borgnes, voisins de l'arche Marion, que l'on appelait des fours. C'est de là, rapporte un historien, qu'ils sortaient, tenant d'une main un broc et de l'autre un sac dont ils faisaient tinter les écus aux oreilles des passants. Le commerce était bon, et rarement une journée se passait sans que des dupes tombassent dans les filets habilement tendus des *racoleurs*. Quand la victime guignée par eux résistait aux caresses, aux cajoleries même, il arrivait souvent que les marchands de chair humaine en appelaient à la violence. Sous le *racoleur*, le bretteur reparaissait; une bonne querelle était bientôt cherchée, et la victime avait le choix entre la signature de son engagement ou un bon coup d'épée, généralement mortel. Quelquefois les *racoleurs* mangeaient, comme dit le proverbe, à deux râteliers. Quelqu'un de puissant et qui avait besoin de se débarrasser d'un pauvre diable s'adressait à eux. Le lendemain, le malheureux était enrôlé et les *racoleurs* touchaient double prime, d'abord de la personne intéressée à la disparition, ensuite du capitaine dont la compagnie s'enrichissait de la nouvelle recrue. En 1676, nous apprennent les *Mémoires* de l'abbé Blache, un pauvre garçon, nommé Paste, dont le témoignage pouvait nuire dans une affaire qui intéressait M. d'Acqueville, fut ainsi enlevé et enrôlé. « Il se vit, dit l'abbé Blache, enveloppé au bout du pont Neuf par des bretteurs qui le livrèrent à M. Milon, capitaine au régiment de Normandie, qui l'enrôla. J'appris le lieu où il était par quelques indices que me donna le concierge de la maison seigneuriale où logeait le chanoine à Rueil, qui dit qu'il avait coûté 12 louis pour cette prise. Enfin, moyennant 6 louis, ce malheureux eut son congé. »

Le comte de Chesnel a tracé des *racoleurs* un portrait qui mérite d'être connu : « On les distinguait, dit-il, à leur air matamore, leur chapeau sur l'oreille et leur épée sur la hanche. Ils faisaient appel à tous les jeunes gens qui passaient, et souvent, placés devant leur tente, ils adressaient au public des allocutions dans le genre de la suivante : « Par » l'autorisation de Sa Majesté, je viens ici » pour expliquer aux sujets du roi de France » les avantages qu'il leur fait en les admet» tant dans ses colonies. Jeunes gens qui m'en» tourez, vous n'êtes pas sans avoir entendu » parler du pays de Cocagne; c'est dans » l'Inde qu'il faut aller pour trouver ce for» tuné pays; c'est là que l'on a tout à gogo. » Souhaitez-vous de l'or, des perles, des dia» mants? Les chemins en sont pavés; il n'y » a qu'à se baisser pour en prendre, et en» core ne vous baissez-vous pas, les sauvages » les ramassent pour vous. Je ne vous parle » pas du café, des limons, des grenades, des » oranges, des ananas et de mille fruits dé» licieux qui viennent sans culture comme » dans le paradis terrestre. Si je m'adressais à » des femmes ou à des enfants, je pourrais leur » vanter toutes ces friandises, mais je m'ex» plique devant des hommes. Fils de famille, je » n'ignore pas les efforts que font ordinaire» ment les parents pour détourner les jeunes » gens de la voie qui doit les conduire à la » fortune; mais soyez plus raisonnables que » les papas et surtout que les mamans. Ne » les écoutez pas quand ils vous diront que » les sauvages mangent les Européens à la » croque-au-sel. Tout cela était bon du temps » de Christophe Colomb et de Robinson Cru» soé. »

Une comédie de Dancourt, oubliée aujourd'hui, la *Gazette* (1693), met plaisamment en scène un *racoleur* qui, ayant besoin d'hommes pour compléter la compagnie de Clitandre et ne trouvant rien dans les fours, fait main basse sur tous les individus, jeunes ou vieux, qui sont un obstacle pour le mariage de son capitaine. La scène, bien qu'inventée à plaisir, n'a rien d'exagéré. L'époque où elle se passe fut le meilleur temps du racolage. Louis XIV avait alors grand besoin de soldats, et la nécessité le contraignait à fermer les yeux sur les moyens arbitraires dont on lui en procurait. La violence était arrivée à son paroxysme, et bientôt les plaintes furent telles que force fut à l'autorité d'y mettre ordre. Mais les mesures de répression n'empêchèrent pas les *racoleurs* de poursuivre, plus discrètement il est vrai, leur lucrative industrie. Au XVIII^e siècle, arborant pour devise le fameux vers de la *Mérope* de Voltaire :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

on ne les vit plus se promener sur le pont Neuf et sur le quai de la Ferraille qu'avec un large drapeau portant pour inscription ce vers. Ils faisaient encore de nombreuses victimes, mais ce n'étaient plus les vulgaires coquins de sac et de corde dont parlent les *Joyeulsetés* de Techener : « *truchant dans les piolles* (mendiant dans les auberges), toujours aux aguets pour *mouchailler* (regarder) s'ils trouveroient quelque chose à découvert pour le *doubler;* tantôt allant sur le pont Neuf engager les passants à jouer avec eux, les amorçant par la perte de quelques parties et finissant par les renvoyer plumés à vif. »

Les *racoleurs*, au XVIII^e siècle, étaient devenus des recruteurs, et leur métier, pour n'être pas plus moral, n'offrait plus ce cumul ignoble de l'aigrefin et du spadassin. Etendant le siége de leurs manœuvres, ils ne prirent plus le quai de la Ferraille pour leur quartier général exclusif; Neuilly et les Porcherons devinrent pour eux un champ riche à exploiter et fertile en héros forcés. C'est là que brillaient leurs enseignes en banderoles au-dessus de la tente de toile bariolée; là enfin que l'hyperbolique citation du vers de *Mérope*, badigeonnée au-dessus de l'une de ces tavernes ambulantes, prenait le mieux à son appât les niais ambitieux du port au Foin et de la place Maubert. « Mais, dit M. Francisque Michel dans sa curieuse *Histoire des cabarets*, ce qui faisait le plus pour amener des dupes dans les piéges des *racoleurs*, c'était la brillante revue que le roi passait tous les ans dans la plaine des Sablons. Ce jour-là, plus de 100 héros, jusque-là fainéants et badauds, se révélaient à eux-mêmes. C'était autant de pris pour le *racoleur*, qui n'avait qu'à faire un peu politesse au Turenne improvisé et qu'à humecter de quelques verres de vin sa vocation guerrière, pour le griser tout à fait d'ambition et de gloire et l'enrôler sous les drapeaux. » Mercier, dans son *Tableau de Paris*, nous représente avec une indignation concentrée cet ouvrier qui s'est vendu 10 écus, grâce aux promesses hyperboliques que lui a faites le *racoleur :* nourriture exquise, voyages en voiture, vin à discrétion, liberté absolue. On se met en route : « Mon bon ami, dit le recruteur, j'attendais la voiture du régiment; elle ne vient pas, je ne sais pourquoi, mais il fait si beau! marchons à pied; nous gagnerons de l'appétit. » Au lieu d'entrer à l'auberge promise, on entre dans une maison nue, et l'éloquent recruteur ajoute : « Mes amis, le roi vous fait servir de la chair crue, parce que chacun suivra ses goûts : l'un l'aime rôtie, l'autre bouillie, celui-ci un peu cuite. Faites rôtir votre viande. Voici un pot de vin nouveau; c'est assez pour vous rafraîchir. Le vin nouveau, d'ailleurs, vaut bien le vieux. » Enfin, on arrive au régiment : « Mon ami, dit le recruteur le lendemain, vous avez parcouru hier la ville; quand vous vous promèneriez encore demain, vous verriez toujours la même chose. Autant vaut vous amuser autrement. Allez vous mettre à la muraille. » Un des derniers *racoleurs*, et qui laissa un souvenir, fut un certain Tricot qui mourut le 10 juin 1784. Ses camarades, pour témoigner de leur douleur, voulurent lui faire un convoi pompeux; mais, comme ils avaient prévenu le curé de Saint-Martin-des-Champs qu'ils entendaient que la cérémonie fût gratuite, le curé refusa d'ouvrir ses portes à ces généreux amis. Mais sur la menace de les enfoncer, elles s'ouvrirent néanmoins, à la condition expresse que le convoi se bornerait à traverser seulement l'église. Une fois entrés, les dignes amis du défunt, sans tenir compte de leur promesse, placèrent le cercueil sur deux chaises, en firent trois fois le tour en chantant à tue-tête, comme *De profundis*, la chanson de Marlborough; après quoi, ils se décidèrent à partir. Il fallut la Révolution et le puissant enthousiasme militaire qu'elle produisit pour mettre fin d'une manière absolue au racolage, qu'elle annula en le rendant inutile. On peut consulter encore avec intérêt sur cette curieuse industrie disparue, indépendamment des écrivains déjà cités par nous, les *Souvenirs de deux militaires*, de M. Fortia de Piles. On y trouvera plus d'une anecdote et d'un souvenir intéressants.

Racoleurs (LES), opéra-comique en un acte, par Vadé; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 11 mars 1756. Toupet, garçon perruquier gascon, a demandé en mariage Javotte, fille de M^me Saumon, qui vend du poisson dans l'un des marchés de Paris.

Mais il ne cherche à épouser Javotte que parce qu'elle aura une bonne dot, car il ne l'aime pas et il méprise même son ton poissard. La jeune fille, de son côté, n'aime pas davantage Toupet. Elle lui préfère de La Brèche, sergent d'infanterie, qui lui fait la cour, à l'insu de sa mère. Voulant empêcher que Toupet n'épouse Javotte, Jolibois, La Ramée et Sans-Regret, soldats du même régiment que de La Brèche, imaginent de faire racoler le garçon perruquier, et, pour y parvenir, ils l'invitent à boire avec eux, ainsi que Javotte, sa jeune sœur Toinon et Marie-Jeanne, nièce de Mme Saumon. Jolibois se déguise en marchand de billets de loterie, et, sous prétexte d'en vendre un en société aux soldats et aux poissardes, qui disent ne savoir point écrire, il fait signer un papier blanc à Toupet, afin d'avoir le nom d'une personne de la société, et bientôt le blanc seing se trouve transformé en engagement. Toupet furieux se répand en invectives contre les poissardes, sans en excepter Mme Saumon qui arrive, l'accable à son tour d'injures et ne veut plus de lui pour gendre. Elle a appris que de La Brèche aime Javotte et en est aimé. Or, le sergent vient de la sortir saine et sauve d'une querelle pendant laquelle, sans lui, elle eût été criblée de coups. Pour récompenser de La Brèche, elle lui donne Javotte, et Toupet, à qui le sergent veut rendre son engagement, le refuse. N'ayant pu avoir la fille et l'argent de Mme Saumon, il se décide à joindre le régiment. Tous les personnages de cette pièce s'expriment en langage poissard, excepté Toupet, qui parle gascon. Vadé y a épuisé toute l'éloquence des halles, ce qui fait qu'il est souvent peu intelligible. La pièce est, d'ailleurs, bien faite. Parmi plusieurs scènes plaisantes, la meilleure est celle de la dispute académique qui s'élève entre deux soldats, dont l'un est ivre.

RACOMITRE s. m. (ra-ko-mi-tre — du gr. *rakoeis*, déchiré; *mitra*, coiffe). Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des trichostomes, et dont les espèces peu nombreuses croissent en dehors des tropiques.

RACONIS (Charles-François D'ABRA DE), théologien français, né au château de Raconis, près de Chartres, en 1580, mort en 1646. Il professa la philosophie à Paris, puis devint évêque de Lavaur (1637). On lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : *Traité pour se trouver en conférence avec les hérétiques* (Paris, 1618, in-12); *Théologie latine* (in-8°).

RACONTABLE adj. (ra-kon-ta-ble — rad. *raconter*). Qui est de nature à être raconté : *Muettes caresses, gonflements si douloureux du cœur, soupirs entrecoupés, larmes brûlantes, voilà quels furent les seuls détails* RACONTABLES *de cette entrevue.* (Alex. Dum.)

RACONTAGE s. m. (ra-kon-ta-je — rad. *raconter*). Médisances, petits contes faits à plaisir : RACONTAGES *des journaux. Tous ces* RACONTAGES *étaient tombés dans un oubli profond.* (V. Hugo.)

RACONTAR s. m. (ra-kon-tar — rad. *raconter*). Pop. Racontage, récits dépourvus de bon sens : *Tels sont les* RACONTARS *de la chronique locale, que les laboureurs se redisent en coupant leur blé de Turquie.* (H. Rochefort.)

RACONTÉ, ÉE (ra-kon-té) part. passé du v. Raconter. Narré; dont on fait, dont on a fait le récit : *Événement* RACONTÉ *par un historien. Aventure* RACONTÉE *dans tous ses détails.*

RACONTEMENT s. m. (ra-kon-te-man — rad. *raconter*). Action de raconter. ‖ Vieux mot.

RACONTER v. a. ou tr. (ra-kon-té — du préf. *r*, et de *aconter*, qui s'est dit pour *conter*). Faire le récit de : RACONTER *une histoire, un fait.* RACONTER *ses voyages, ses combats, ses aventures. Une chose arrive aujourd'hui et presque sous nos yeux; cent personnes qui l'ont vue la* RACONTENT *en cent façons différentes.* (La Bruy.) *L'histoire* RACONTE *les faiblesses comme les vertus.* (Volt.) *Chaque historien a empreint de son génie l'histoire qu'il* A RACONTÉE. (De Barante.) *Les historiens n'inventent point les faits; ils les* RACONTENT *et les apprécient.* (Guéroult.)

A *raconter* ses maux souvent on les soulage.
CORNEILLE.

— Exposer, traduire, exprimer, faire connaître par le détail : *Les cieux* RACONTENT *la gloire de Dieu.* (Psaumes.) *La musique est comme une langue universelle qui* RACONTE *harmonieusement toutes les sensations de la vie.* (Mme Cottin.) *Son costume n'avait, dans ses plis négligés, aucun mensonge des modes européennes; il* RACONTAIT *sans détour ce que la pudeur lui confiait.* (Méry.)

— Absol. : *Je n'enseigne point, je* RACONTE. (Montaigne.) *L'homme a un penchant naturel à entendre* RACONTER. (Laharpe.) *Lorsqu'on veut toucher le cœur, il ne faut pas disserter, il faut* RACONTER *et peindre.* (J. de Sacy.) *Il faut agir dans la jeunesse et* RACONTER *dans la vieillesse.* (St-Marc Girard.) *En* RACONTANT, *l'histoire accuse; le peuple formule le jugement.* (H Castille.) *La loi de la raison commande, la loi de l'expérience* RACONTE. (J. Simon.)

— *En raconter*, Raconter beaucoup de choses : *Quand il est arrivé de son voyage, il ne finissait pas d'*EN RACONTER. (Acad.)

Se raconter v. pr. Etre, pouvoir être, devoir être raconté : *Le fait* SE RACONTE *partout. Ce sont des choses qui ne* SE RACONTENT *pas devant les enfants.*

— Se faire connaître soi-même, parler de soi : *Le fat ne s'épanche pas, il* SE RACONTE. (Mme C. Bachi.)

— Raconter à soi-même : *C'est une histoire qu'elle a pris plaisir à* SE RACONTER *à elle-même dans les mortels ennuis de sa prison.* (A. Houssaye.)

— **Syn. Raconter, conter, narrer.** V. CONTER.

RACONTEUR, EUSE s. (ra-kon-teur, eu-ze — rad. *raconter*). Personne qui raconte, qui aime à raconter : *Ennuyeux* RACONTEUR. *Brantôme,* RACONTEUR *cynique, moulait les vices des grands hommes comme on prend l'empreinte du visage des morts.* (Chateaub.) *Bussy est un satirique; Tallemant n'est qu'un conteur ou* RACONTEUR. (Ste-Beuve.)

— adj. Qui raconte, qui aime à raconter : *Un esprit* RACONTEUR.

RACOPILE s. m. (ra-ko-pi-le — du gr. *rakoeis*, déchiré; *pilos*, bonnet). Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des hypnes, et comprenant plusieurs espèces qui croissent entre les tropiques.

RACOPLAQUE s. f. (ra-ko-pla-ke — du gr. *rakoeis*, déchiré; *plax*, croûte). Bot. Genre de lichens, qui paraît devoir être réuni aux strigules.

RACORNI, IE (ra-kor-ni) part. passé du v. Racornir. Qui a acquis une consistance qui se rapproche de la corne : *Viande* RACORNIE *par un feu trop ardent.*

— Fam. Rabougri, ratatiné : *Ce pauvre homme est si* RACORNI, *si vieux, que vous lui donneriez quatre-vingts ans.* (Balz.)

— Fig. Endurci, rendu inerte : *Je sens que les traces de mes vieilles idées,* RACORNIES *dans mon cerveau, ne permettent plus à des idées si nouvelles d'y faire de fortes impressions.* (J.-J. Rouss.)

RACORNIR v. a. ou tr. (ra-kor-nir — du préf. *r*, et du v. inus. *acornir*, formé de *à*, et de *corne*). Rendu dur comme de la corne : *Le toucher du violon, du violoncelle* RACORNIT *l'extrémité des doigts.* (Acad.) *Le feu* A RACORNI *ce cuir, ce parchemin.* (Acad.) *Le feu* A *tout* RACORNI *cette viande.* (Acad.)

Se racornir v. pr. Devenir dur comme de la corne : *Le cuir* SE RACORNIT *au feu.* (Acad.) *La viande* SE RACORNIT *à force de cuire.* (Acad.)

— Fam. Se ratatiner, devenir maigre et sec : *Cette vieille* SE RACORNIT *tous les jours.*

— Fig. S'endurcir, perdre de sa sensibilité : *Depuis ces jours où j'avais vu passer les grandes révolutions et les grands révolutionnaires, tout* S'ÉTAIT *bien* RACORNI. (Chateaub.)

RACORNISSEMENT s. m. (ra-kor-ni-se-man — rad. *racornir*). Action de racornir; état de ce qui est racorni : RACORNISSEMENT *de la viande, du cuir.*

RACOUET s. m. (ra-kou-è). Bot. Nom vulgaire du vulpin des champs.

RACQUE s. m. (ra-ke. — V. RACHE). Marc de raisin, avec lequel on fabrique le verdet. ‖ Les dictionnaires font ce mot masculin, bien qu'il soit féminin en provençal.

RACQUÉRIR v. a. ou tr. (ra-ké-rir — du préf. *r*, et de *acquérir*). Acquérir de nouveau : *Ce qui distingue le fluide atmosphérique, c'est son élasticité, c'est-à-dire la faculté qu'il a d'être composé de parties qui, se laissant réduire à de moindres dimensions par une force quelconque, tendent à surmonter cette pression et à* RACQUÉRIR *leur première étendue, en réagissant contre les corps qui les compriment.* (Libes.)

RACQUET s. m. (ra-kè). Ornith. Nom vulgaire du castagneux ou petit grèbe.

RACQUIT s. m. (ra-ki — rad. *racquérir*). Jeux. Action de regagner tout ce qu'on a perdu.

RACQUITTABLE adj. (ra-ki-ta-ble — rad. *racquitter*). Qui peut être racquitté : *Rente, obligation* RACQUITTABLE.

RACQUITTÉ, ÉE (ra-ki-té) part. passé du v. Racquitter. Acquitté, racheté d'une perte, rendu quitte : *Personne* RACQUITTÉE. *Somme* RACQUITTÉE.

RACQUITTER v. a. ou tr. (ra-ki-té — du préf. *re*, et de *acquitter*). Acquitter, délivrer par un gain d'une perte subie, d'une dette ou d'une obligation contractée : *J'avais beaucoup perdu au baccarat, mais ce coup me* RACQUITTA.

Se racquitter v. pr. Regagner ce qu'on avait perdu : *Il avait perdu tout son argent, mais il* S'EST RACQUITTÉ. (Acad.)

— Se dédommager d'une perte : *Il avait perdu dans son premier marché, il* S'EST RACQUITTÉ *dans le second.* (Acad.)

RACUACANGA s. m. (ra-koua-kan-ga). Bot. Un des noms du balisier.

RACZKEVI, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), dans l'île de Csépel, sur le Danube, à 39 kilom. S. de Pesth; 4,000 hab. On y remarque un beau château construit par le prince Eugène de Savoie et appartenant à la famille impériale.

RACZYNSKI (Ignace), jésuite et prélat polonais, né dans la Posnanie en 1741, mort en 1823. Il devint successivement chanoine de Posen, évêque de cette ville (1793) et archevêque de Gnesen (1801). Après la formation du grand-duché de Varsovie (1807), il en fut nommé prince primat, et, après 1815, habita tour à tour l'Italie et la Galicie. On a de lui : *Sermons sur le luxe* (Varsovie, 1782); *Adresse aux présidents d'assemblées religieuses* (Varsovie, 1808); *Correspondance entretenue pendant six ans entre les autorités religieuses et les autorités laïques du grand-duché de Varsovie, pour servir à l'histoire de l'Eglise de Pologne* (1818, in-8°), etc.

RACZYNSKI (Edouard, comte NALENCZ DE RACZYN), historien polonais, né à Posen en 1786, mort en 1845. Après l'entrée de Napoléon en Pologne (1807), il prit du service dans l'armée polonaise, se distingua à plusieurs batailles, puis fut élu nonce à la diète convoquée en 1812 à Varsovie. Lorsque les espérances conçues au sujet du rétablissement de la Pologne se furent entièrement évanouies, il chercha à se distraire en voyageant. Il entreprit, en 1814, une grande excursion à Constantinople et sur les côtes de l'Asie Mineure. Persuadé que la littérature devait être l'un des principaux éléments du rétablissement de la nationalité polonaise, il s'occupa dès lors d'en activer l'essor par tous les moyens possibles, mais surtout par la publication d'un grand nombre des chefs-d'œuvre et des ouvrages historiques de cette littérature. Parmi ceux qu'il édita ainsi, il faut mentionner : les *Lettres du roi Jean Sobieski*, trad. en allemand par Œchsle (Heilbronn, 1827); les *Mémoires* de Passek, du prince Albert Radziwill, de Wybicki, de Kitowicz, etc.; le précieux recueil intitulé : *Tableau de la Pologne et des Polonais* (Posen, 1840, 21 vol.); une *Bibliothèque de classiques latins* (8 vol.), etc. Il écrivit lui-même : *Voyage pittoresque dans l'empire ottoman* (1825); le magnifique ouvrage intitulé : *Cabinet des médailles polonaises*, qui fut publié à la fois en polonais et en français (1841-1845, 4 vol.), et des *Souvenirs de la Grande-Pologne* (1842-1843, 2 vol. in-8°, avec atlas). Il fit en outre don à la ville de Posen de sa bibliothèque, qui comptait 21,000 volumes. En 1840, lors des fêtes du couronnement du roi Frédéric-Guillaume IV à Kœnigsberg, il eut le courage d'exposer ouvertement à ce prince les réclamations et les désirs des Polonais. Mais les attaques nombreuses qu'il eut à endurer et la tournure de plus en plus sombre des événements politiques dans sa patrie lui rendirent l'existence insupportable et il se tua d'un coup de pistolet. La comtesse Raczynski, qui lui survécut, était la veuve du comte Jean Potocki, qui s'était également suicidé trente ans auparavant, en 1815. — Son fils unique, Roger-Maurice-François-Stanislas RACZYNSKI, né en 1820, mort en 1864, se fit aussi remarquer par son amour éclairé pour les lettres et les arts et par sa philanthropie. Dès qu'il eut hérité de la fortune considérable de son père, il affranchit de toute redevance ses paysans, qui étaient au nombre de 4,000 environ, et les éleva ainsi au rang de propriétaires libres.

RACZYNSKI (Athanase), diplomate et littérateur polonais, frère du précédent, né le 2 mai 1788. Entré de bonne heure dans la diplomatie, il représenta successivement la Prusse à Copenhague, à Lisbonne et enfin à Madrid jusqu'en 1853. L'année suivante, il devint membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Berlin. Dans de fréquents voyages en Allemagne, en France et en Italie, il fit une étude toute particulière des beaux-arts et acquit bientôt une grande sûreté de goût. On a de lui, en français, des ouvrages très-estimés : *Histoire de l'art moderne en Allemagne* (Paris, 1836-1842, 3 vol. in-8°); les *Arts en Portugal* (1846) et *Dictionnaire historique et artistique du Portugal* (1847).

RADA Y DELGADO (Juan DE LA), jurisconsulte et littérateur espagnol, né à Almeria en 1827. Il se fit recevoir docteur en droit, professa l'archéologie à l'Ecole supérieure de diplomatique à Madrid, puis fut appelé à occuper une chaire de jurisprudence à l'université de cette ville. Outre des articles insérés dans le *Museo universal* et la *Revista universitaria*, on lui doit : *Eléments de droit romain* (1856-1857, 2 vol.); le *Droit civil et pratique des écrivains* et des ouvrages purement littéraires, des drames : *Un amour d'esclave* et *Christophe Colomb;* une comédie : *Trois en un;* des nouvelles historiques : *Don Ramon de Berenguer; Wifred II, comte de Barcelone*, etc.

RADAGAISE, chef de Germains, mort en 406. Après avoir pris part, en 401, à l'expédition d'Alaric en Italie, il rassembla une armée de 200,000 Suèves, Vandales, Bourguignons, Alains et Goths, suivie d'un nombre égal de femmes et d'enfants, et pénétra en Italie, pillant et massacrant tout sur son passage. Il assiégeait Florence, lorsque Stilicon, ministre d'Honorius, tailla en pièces une partie de l'armée barbare, poursuivit Radagaise dans les montagnes de Fésule, le fit prisonnier et ordonna de lui trancher la tête. Un corps de 12,000 Goths qui avaient suivi sa fortune entra au service de l'empire et le reste des bandes de Radagaise fut réduit en esclavage.

RADAMA Ier, roi de Madagascar, né en 1791, mort en 1828. Très-jeune encore, il fut appelé, par droit héréditaire, au commandement des Hovas, le peuple le plus puissant de Madagascar. Désireux de civiliser son peuple, il envoya en Angleterre vingt jeunes Hovas pour y recevoir l'éducation européenne, et, au bout de quelques années, ces insulaires, qui rapportèrent à Madagascar l'idée des institutions britanniques, devinrent les chefs d'une armée régulière que Radama organisa, disciplina et habilla à l'anglaise. Quoiqu'il subît l'influence politique de ce pays et qu'il eût confié le commandement supérieur de son armée à un officier de la garnison de Maurice, nommé Hastee, Radama, qui avait pour secrétaire un Français, le sergent Robin, ne parlait et n'écrivait que le français, et il affectait de suivre les usages de France. Après avoir soumis les tribus qui s'opposaient à ses projets d'unité, il poussa ses conquêtes vers l'est et au nord, s'empara des établissements français de Foulpointe et de Tamatave (1825), du port de Tintingue (1826), en sorte que la France ne possédait plus dans ces parages que la petite île de Sainte-Marie, dont le commandement fut donné, en 1828, au capitaine d'artillerie Schœll. Celui-ci entama, aussitôt son arrivée, des relations avec les Hovas, et Radama, las de la tutelle anglaise qui pesait lourdement sur lui, se disposait à traiter avec les Français, lorsqu'il mourut à trente-sept ans. Sa mort fut pour Madagascar comme une calamité publique, et des soupçons d'empoisonnement s'élevèrent de toutes parts. Radama était brave, généreux, habile et civilisateur. Il attira à sa cour, non-seulement des militaires anglais et français, mais encore des architectes, des savants, des artistes et des industriels de tous les pays. C'est à lui que l'on doit la fondation de Tananarive, dont il fit sa capitale et où il établit une université, des colléges, des écoles, des hôpitaux, des usines, une imprimerie, des manufactures d'armes et même une fonderie de canons. Il n'a manqué à ce prince qu'une scène plus vaste pour y développer son génie et acquérir une célébrité universelle. Sa femme, Ranavolo, gouverna après lui.

RADAMA II ou RAKOTO-RADAMA, roi de Madagascar, né vers 1830, mort en 1864. Fils de la reine Ranavolo, il vint au monde plus de deux ans après la mort de Radama Ier et fut cependant accepté comme fils du roi défunt, sur l'affirmation de sa mère, qui attribua sa naissance à un miracle. Elevé dans la religion catholique et professant des idées libérales, ce prince était, pour ce double motif, mal vu de l'ancien parti hova, qui tenta plusieurs fois de le faire assassiner; mais il avait pour lui la masse du peuple. Lorsqu'il succéda à Ranavolo (1861), l'aristocratie lui suscita un compétiteur dans la personne de Ramboasalam, fils d'une sœur de Ranavolo. Mais il comprima la révolte et fit subir à son rival le supplice de la faim. Radama choisit pour ministres les hommes qui l'avaient élevé, abolit tous les droits de douanes pendant les six mois du deuil royal, rapporta les édits de sa mère contre les étrangers et proclama la liberté du commerce dans ses Etats. Il fit admettre les produits de Madagascar à l'Exposition de Londres et envoya en Europe M. Lambert pour nouer, en son nom, des relations avec les gouvernements français et anglais, et ramener à Madagascar des missionnaires et des sœurs de charité pour y fonder des écoles et des hôpitaux. A la fin de 1862, il conclut un traité d'amitié et de commerce avec la France, à laquelle il céda le fort de Diego-Suarez. Mais le parti vaincu organisa de nouvelles conspirations, et Radama II fut assassiné le 12 mai 1864. Son règne fut déclaré non avenu; on suspendit ses traités avec les Européens et sa veuve Rabodo monta sur le trône. Quelques mois après, le bruit que le roi Radama n'était pas mort se répandit et un soulèvement éclata en sa faveur; mais c'en était fait, le vieux parti hova triomphait, et avec lui l'influence anglaise à la cour de Madagascar.

RADAR s. m. (ra-dar). Soldat d'une milice persane chargée de protéger les voyageurs.

RADARIE s. f. (ra-da-rî — rad. *radar*). Droit prélevé en Perse sur les marchandises, pour les mettre sous la protection des radars.

RADARISTE s. m. (ra-da-ri-ste). Hist. relig. Membre d'une secte turque.

RADAUTZ, l'un des haras autrichiens, situé dans la Bukovine et qui date de 1792. Son territoire, très-vaste, plus de 100,000 hectares, se compose, pour les quatre cinquièmes, de forêts; les chevaux que l'on y élève sont de race anglo-arabe.

RADBERT (Paschase), abbé de Corbie, né à Soissons, mort à l'abbaye de Saint-Riquier vers l'an 865. Il vécut d'abord dans la dissipation, puis embrassa l'état monastique et acquit une vaste érudition. En 831, Louis le Débonnaire l'employa dans diverses négociations, et il eut part à l'établissement de la

Nouvelle-Corbie ou Corvey, en Saxe. En 844, dans un âge déjà très-avancé, Radbert, qui n'était que diacre, fut élu abbé de Corbie, fonctions dont il se démit au bout de sept ans. Étant abbé, il avait présenté à Charles le Chauve son traité de l'eucharistie, *De sacramento corporis et sanguinis Domini nostri Jesu-Christi*, où il établit le dogme de la présence réelle et qui devint plus tard l'objet de tant de disputes. Le Père Sirmond a donné une édition des *Œuvres* de ce théologien (Paris, 1618, in-fol.). Outre le traité précité, on y trouve un *Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu;* cinq livres sur les *Lamentations* de Jérémie; un traité *Sur la foi, l'espérance et la charité* et un traité de l'enfantement de la Vierge, *De partu Virginis*, etc.

RADBOD, évêque d'Utrecht, né dans la seconde moitié du IXe siècle, mort le 29 novembre 918. Il fut élevé à l'école du palais de Charles le Chauve, devint, en 899, évêque d'Utrecht et se signala par la grande austérité de ses mœurs. Il reste de lui un fragment de chronique, imprimé par Guillaume Heda, de petits poëmes, des sermons, des homélies et des panégyriques de saints.

RADCLIFFE (Jean), médecin anglais, né à Wakefield (Yorkshire) en 1650, mort à Carshalton, près de Londres, en 1714. Reçu docteur en 1682, il se fixa, deux ans plus tard, à Londres, où il acquit bientôt une grande réputation, devint premier médecin de la princesse Anne de Danemark (1686) et ne se signala pas moins par le tour original et agressif de son esprit, qui lui fit beaucoup d'ennemis, que par son savoir comme praticien. Il lui arriva souvent de mécontenter le roi et la reine par ses libertés. Guillaume III lui ayant demandé, dans sa dernière maladie : « Que pensez-vous de mon état? — Ma foi, sire, répliqua Radcliffe, je ne troquerais pas vos deux jambes pour vos trois royaumes. » Bien qu'il eût une science réelle, plusieurs de ses contemporains l'ont traité comme un charlatan, et il a donné quelque peu prise à cette opinion par son langage. « Tenez, dit-il un jour à Mead, je vais vous donner un secret infaillible pour faire fortune : traitez tous les hommes comme s'ils étaient malades. » Radcliffe devint, en 1713, député de Buckingham. Il laissa une fortune considérable dont, selon son caprice, il faisait un usage mesquin ou généreux. Après avoir assuré des rentes viagères à quelques-uns de ses parents, il disposa de tout ce qu'il possédait en faveur d'établissements publics. On a de lui : *Practical disquisitions containing a complete body of prescriptions fitted for all diseases internal and external* (Londres, 1718, in-8°), ouvrage qui a été plusieurs fois réimprimé et traduit en allemand.

RADCLIFFE (Anne WARD, Mme), célèbre romancière anglaise, née à Londres le 9 juillet 1764, morte dans la même ville le 7 février 1823. Fille unique d'un commerçant, elle reçut une excellente éducation et, vers l'âge de vingt-trois ans, elle épousa William Radcliffe, gradué de l'université d'Oxford, qui abandonna la carrière du barreau pour diriger le journal *The English Chronicle*. Mme Radcliffe se livra dès lors à la culture des lettres. En 1789, elle publia sous le voile de l'anonyme, comme elle le fit toujours depuis, son premier roman, intitulé : *The Castles of Athlin and Dunbayne*, qui passa inaperçu. L'année suivante, elle en donna un second : *The Sicilian*, qui excita vivement la curiosité publique et qui a été traduit sous le titre de *Julia* ou les *Souterrains de Manzini*. C'est un tissu de tableaux et d'aventures, remarquable par une abondance et une fertilité d'invention peu communes, le tout rendu avec des teintes vigoureuses et dans un style d'une richesse d'images dont la poésie seule avait jusque-là gardé le privilége. Fielding et Richardson, ainsi que le fait remarquer Walter Scott, n'ont été que des prosateurs dans le roman, tandis que Mme Radcliffe y a introduit l'élément poétique. *The romance of the forest*, qui parut en 1791, marque un progrès sensible dans la manière de l'auteur; il offre un plan régulier et les caractères y sont bien étudiés et bien rendus. Il a été traduit sous le titre de la *Forêt de l'abbaye de Sainte-Claire*. En 1794, Mme Radcliffe fit, sans son mari, un voyage sur les bords du Rhin, puis elle revint habiter sa maison de Londres, où elle continua ses travaux littéraires. *The Mysteries of Udolpho* (1794) et *The Italian* (1797) mirent le sceau à sa réputation. Ces ouvrages eurent un tel succès, que des spéculateurs firent paraître, comme étant du même auteur, quantité de productions indignes de Mme Radcliffe, et c'est, dit-on, pour se soustraire à cette manœuvre indélicate qu'elle cessa tout à coup d'écrire. Elle avait trente-trois ans lorsqu'elle se condamna au silence. On a prétendu depuis qu'elle était sans cesse occupée des visions et des scènes effrayantes qu'elle a décrites; on a même dit qu'elle avait perdu la raison et qu'elle mourut dans une maison d'aliénés. Ces faits sont entièrement faux. Elle passa la plus grande partie de sa vie dans une campagne aux environs de Londres, et elle succomba à l'âge de cinquante-neuf ans à un asthme spasmodique qui la faisait souffrir depuis douze ans. Anne Radcliffe était « petite, mais non sans grâce; » comme dit Sapho en parlant d'elle-même; elle était brune, avait de grands yeux très-beaux, très-vifs, que ne démentait pas sa conversation agréable et spirituelle. Elle était bonne aussi, douce, bienveillante et étrangère à toute rivalité de femme et d'auteur. Le genre qu'elle mit à la mode avait été déjà ébauché par Lewis et Maturin, mais aucun de ses imitateurs ne l'a égalée. « Les divers romans d'Anne Radcliffe offrent, dit Chénier, des caractères fortement prononcés, des situations terribles, de belles descriptions de l'Italie et du midi de la France, d'énergiques tableaux, de vrais coups de théâtre et même quelques tons de Shakspeare, le génie éminemment anglais qui, depuis deux siècles, féconde encore dans sa patrie tous les champs de l'imagination. Ces romans, considérés dans leur ensemble, se rattachent à une seule idée d'un grand sens. Partout le merveilleux domine : dans les bois, dans les châteaux, dans les cloîtres, on se croit environné de revenants, de spectres, d'esprits célestes ou infernaux; la terreur croît, les prestiges s'entassent, l'apparence acquiert presque la certitude, et quand le dénoûment arrive, tout s'explique par des causes naturelles. Délivrer les esprits crédules du besoin de croire aux prodiges est un but très-philosophique; mais les plans n'ont pas l'étendue et la portée dont ils étaient susceptibles. L'exécution en serait tout à la fois plus originale et plus utile si le lecteur était forcé de rire des choses mêmes qui lui ont fait peur. Tout ce qui blesse la raison, tout ce qui tend à la dégrader est justiciable du ridicule : ses traits sont les plus fortes armes contre les sottises importantes. Horace l'a dit et Voltaire l'a prouvé. Le genre d'Anne Radcliffe exige des facultés médiocres; aussi n'a-t-elle pas manqué d'imitateurs. » Chénier est dans l'erreur quand il suppose un but philosophique à Anne Radcliffe; il est évident pour tous ceux qui ont lu ses ouvrages qu'il n'y a aucune intention de ce genre; l'imagination toute seule s'y montre; elle cherche à produire des effets, et non à appuyer des doctrines; à créer des illusions et non à les détruire; à peindre, et non à prouver. Le plan est assez bien fait, les événements bien conduits et l'intérêt adroitement ménagé; mais tout cela frappe plutôt l'esprit qu'il n'excite la sensibilité. Le style est correct et a beaucoup de rapidité et de chaleur. On a encore de Mme Radcliffe : *Voyage fait dans l'été de 1794, en Hollande et sur la frontière d'Allemagne, etc.* (Londres, 1795, in-4°), trad. en français par Cantwell (2e édit., Paris, 1799, 2 vol. in-8°); *Gaston de Blondeville*, roman posthume (1826), et des œuvres poétiques réunies en 1843. On a attribué au même auteur : l'*Avocat des femmes* ou la *Tentative pour recouvrer les droits des femmes usurpés par les hommes;* les *Visions du château des Pyrénées*, roman de M. G. R.; le *Tombeau*, d'Hector Chaussier et Bizet; l'*Ermite de la tombe mystérieuse*, du baron de La Mothe-Houdancourt; le *Couvent de Sainte-Catherine;* la *Forêt de Montalbano*, etc.

RADDE (Gustave-Ferdinand-Richard), voyageur et naturaliste allemand, né à Dantzig en 1831. Il a visité aux frais de diverses sociétés savantes la Crimée (1852), la Sibérie orientale (1855), la Daourie russe (1856), les rives de l'Amour (1857 et 1858), la partie orientale des monts Sajan (1859) et il est, depuis 1863, directeur du muséum d'histoire naturelle de Tiflis, d'où il a fait plusieurs excursions dans les régions caucasiques. Nous citerons de lui : la *Vie animale sur la mer Noire* (1854); *Essai d'une physionomie de la flore de la Tauride* (1855); *Documents pour l'ornithologie de la Russie méridionale* (1855); *Voyage dans le sud de la Sibérie* (1862, 2 vol.), etc. On trouve, en outre, des relations de ses voyages dans les *Documents pour la connaissance de l'empire russe*, de Baer (1862), les *Communications* de Petermann (1855), etc.

RADDI (Giuseppe), botaniste italien, né à Florence en 1770, mort à Rhodes en 1829. Il apprit la botanique chez un apothicaire, s'adonna avec passion à cette science et parcourut, tout jeune, une grande partie de la Toscane pour former un herbier contenant les plantes de ce pays. Après avoir aidé dans leurs travaux plusieurs savants naturalistes, Raddi obtint un emploi au musée de physique de Florence. En 1817, il visita le Brésil, où il recueillit de belles collections. Onze ans plus tard, il fit partie d'une commission présidée par Champollion et chargée d'examiner les hiéroglyphes d'Egypte. Raddi mourut à son retour, des suites d'une dyssenterie. On a de lui divers écrits sur les plantes cryptogames du Brésil et de l'Italie et de nombreux mémoires publiés dans les *Mémoires de la Société italienne*, dans l'*Anthologie de Florence*, le *Journal de Pise*, etc.

RADDIE s. f. (rad-dî — de *Raddi*, botan. ital.). Bot. Syn. d'OLYRE, genre de graminées.

RADDISIE s. f. (ra-di-zi). Bot. Syn. de TONTÉLÉE.

RADE s. f. (ra-de — du germanique : ancien scandinave *reida*, équipement, armement des vaisseaux; allemand *rhede, reede, rade*, rade; danois *reed*, suédois *redd*, hollandais *reede*. D'après l'étymologie, la *rade* est donc proprement le lieu où l'on charge et arme les vaisseaux). Mar. Partie de mer enfoncée dans les terres, à l'abri de certains vents, et où les vaisseaux peuvent tenir à l'ancre : *Entrer en* RADE. *Se mettre en* RADE. *Mouiller dans la* RADE. *L'armée navale des Perses mouillait dans la* RADE *de Phalère.* (Barthél.) ‖ *Rade foraine*, Rade mal fermée, où les vaisseaux ne sont pas en sûreté contre les grands vents du large. ‖ *Bonne rade de*, Rade bien abritée contre les vents de : BONNE RADE DE *l'est*. BONNE RADE DU *nord*. ‖ *Être en grande rade*, Être en mouillage dans la partie de la rade la plus éloignée du port. ‖ *Être en petite rade*, Être à proximité du port. ‖ *Mettre en rade*, Sortir du port pour passer dans la rade.

— **Encycl.** Une *rade* est un grand bassin formé, en général, par la nature, ayant issue vers la mer et où les bâtiments trouvent de bons mouillages, soit en sortant du port qui est voisin, soit en y entrant en venant du large. Ces mouillages sont d'autant plus commodes qu'ils sont mieux abrités, soit par des pointes de terre, soit par des ouvrages artificiels. Souvent, dans une *rade*, la partie la plus rapprochée de la mer s'appelle la *grande rade*, et la partie la plus rapprochée de la terre reçoit le nom de *petite rade*. Dans la grande *rade* se rendent ordinairement les navires qui appareillent. Un navire qui reste à l'ancre dans une *rade*, sans aller à la mer, fait ce qu'on appelle *campagne de rade*. Outre les rades naturelles, il en est d'autres qui sont l'ouvrage des hommes et où la sécurité du mouillage est due à de grands travaux, tels que des digues, des môles ou des jetées. Telle est, notamment, la *rade* de Cherbourg.

Les *rades* servent aux grands navires lorsqu'ils veulent se mettre à l'abri de certains vents, sans prendre port. On appelle *rade foraine* celle où tous les bâtiments peuvent mouiller sans craindre le canon d'aucune forteresse; on donne encore le même nom à une *rade* en pleine côte qui n'est à l'abri que des vents de terre et dans laquelle peuvent mouiller un certain nombre de navires à distance les uns des autres; ils ne doivent pas se rapprocher, parce qu'ils y sont ordinairement ballottés par la vague et en butte aux vents de mer.

Une bonne *rade* est celle où le fond n'a pas de roches, où l'on est à l'abri du vent et où l'on peut facilement jeter l'ancre. Par rapport au vent, on dit une bonne *rade* d'est pour désigner une rade où l'on est à l'abri du vent d'est; on dit de même une bonne *rade* du sud, du nord, etc.

Les *rades*, qui sont toujours moins sûres que les ports, ont sur ces derniers le double avantage d'être en communication plus facile et plus directe avec la mer et d'offrir aux navires beaucoup plus d'espace. Une des plus belles *rades* de l'Europe est celle de Spithead, formée par la Manche, à l'entrée du port de Portsmouth. Nous n'avons guère de bonnes *rades* en France; c'est à peine si nous pouvons citer celles de Brest et de Toulon; car nous ne parlerons pas de certaines *rades* de ports de commerce, comme celle de La Rochelle, qui sont la moitié du temps à sec. Notre pays est tellement pauvre sous ce rapport, que l'on a dû créer à Cherbourg une *rade* artificielle et que, pour le port de guerre de Rochefort, c'est la Charente qui sert de *rade*. Aux environs se trouve cependant une *rade* assez sûre, quoique basse et vaseuse; c'est celle que forme l'île de Ré.

En Algérie, notre meilleure *rade* est celle de Mers-el-Kébir, qui sert d'avant-port à Oran.

Les côtes de l'Angleterre offrent un grand nombre de *rades* sûres et profondes, où des flottes peuvent mouiller en tout temps.

RADÉ, ÉE (ra-dé) part. passé du v. Rader. Mis en rade, entré en rade : *Bâtiment* RADÉ.

RADÉ, ÉE (ra-dé) part. passé du v. Rader. Mesuré au moyen d'un instrument qui enlève le trop-plein : *Grain, sel* RADÉ.

RADEAU s. m. (ra-do — de l'ancien français *radel*, d'un type *ratellus*, qui est un diminutif du latin *ratis*, de même origine que l'erse *rath* et le composé sanscrit *vâriratha*, radeau, littéralement char d'eau, de *vara*, eau, et de *ratha*, char et roue). Mar. Assemblage de pièces de bois liées ensemble, au moyen desquelles on forme une espèce de plancher pouvant servir à la navigation : *Quand nous rencontrions un fleuve, nous le passions sur un* RADEAU *ou à la nage.* (Chateaub.) ‖ Assemblage régulier de poutres encadrées sur les quatre faces par des cordages, dont on fait usage lorsqu'on a à réparer les parties inférieures de la coque d'un navire. ‖ *Radeau de fortune*, Radeau improvisé, en cas de naufrage ou d'avaries graves, avec les pièces de bois dont on peut disposer. ‖ *Radeau plongeur*, Espèce de radeau employé pour le remorquage.

— Fig. Endroit où l'on se réfugie comme sur un radeau dans un naufrage : *La petite île de Jersey a été le* RADEAU *de tous les naufragés français.* (Vacquerie.)

— Navig. fluv. Train de bois à brûler, que l'on fait descendre à flot sur une rivière.

— Art milit. *Pont de radeaux*, Pont volant construit sur des radeaux.

— Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des porpites, dont l'espèce type habite l'Atlantique.

— Encycl. Les *radeaux* d'arbres se construisent à l'eau; si on les établissait à terre ils tendraient à se désunir lorsqu'on les immergerait, chaque pièce cherchant alors à prendre sa position d'équilibre dans le fleuve. Pour qu'un *radeau* présente assez de stabilité, il faut qu'il ait au moins 12 mètres de longueur. Si les arbres ne sont pas assez longs, on les ente bout à bout, sur deux longueurs, avec des clameaux, des harts, des chevilles, etc. Dans les courants rapides, on fait les *radeaux* plus étroits, pour pouvoir les manœuvrer avec plus de facilité. Pour construire un *radeau*, on place alternativement le gros bout des arbres à la tête et à la queue, en ayant soin de mettre les plus longs au centre; on rassemble les arbres en flotte et on les serre ensemble au moyen de deux amarres fixées à la rive. On pose ensuite, perpendiculairement aux arbres, des madriers ou d'autres arbres plus courts que l'on cloue ou que l'on lie sur les précédents avec des harts. Les vides sont remplis avec des branchages assemblés comme les fascines; le plus souvent tout cet ensemble, qui peut atteindre jusqu'à 0m,40 d'épaisseur au maximum, est supporté par des tonneaux vides hermétiquement fermés, qui servent à maintenir l'équilibre dans les courants rapides. On transporte en *radeau* les bois de chauffage et les bois de construction, soit en arbres, soit en poutres, soit en madriers.

— *Force des radeaux d'arbres.* L étant la longueur en mètres d'un arbre, R et r les rayons des extrémités, P le poids en kilogrammes du mètre cube de bois; π le rapport de la circonférence en diamètre, V le volume en mètres cubes, C la circonférence du milieu de l'arbre, on a

$$V = \frac{\pi}{3} L(R^2 + r^2 + Rr,$$

ou, par approximation,

$$V = \frac{\pi}{4} L(R + r)^2;$$

ou encore

$$V = 0{,}0795 C^2 L,$$

la surface du cercle dont la circonférence est égale à un mètre étant de 0mq,0795; la charge nécessaire pour submerger l'arbre

$$Q = V(1{,}000 \text{ kil.} - P);$$

la distance du centre de gravité de l'arbre à son gros bout

$$x = \frac{L}{4}\left(\frac{(R + r)^2 + 2r^2}{(R + r)^2 - Rr}\right).$$

Soit B le poids du plus lourd fardeau qui doit charger le *radeau*, x_1 le nombre d'arbres qu'il faut employer, on doit avoir

$$x_1 = \frac{B}{V(1{,}000 - P)}.$$

Pour avoir promptement la charge Q capable de submerger un arbre du volume V, on prend un volume v de ce bois, on le met dans l'eau, et l'on cherche le poids p qui l'enfonce entièrement; on a

$$Q = \frac{V}{v} p.$$

Pour déterminer la moyenne de Q, il faut faire l'expérience sur plusieurs échantillons.

Pour connaître, sans calcul, le centre de gravité d'un *radeau*, il suffit de charger l'arrière de quelques hommes et de les faire marcher jusqu'à ce que l'avant commence à baisser. Un *radeau* doit toujours être établi avec un excès de résistance, parce que le poids des bois augmente avec la durée de l'immersion. Dans l'évaluation du poids P de l'arbre, il faut remarquer que les bois vieux sont plus légers, mais qu'ils s'imbibent davantage et qu'au temps de la séve les bois sont plus lourds.

Radeau de la Méduse (LE). V. MÉDUSE.

RADEBERG, ville de Saxe, cercle de Misnie, à 12 kilom. de Dresde, sur la rive droite de la Rœder; 2,400 hab. Aux environs se trouve le bain d'Auguste (*Augustusbad*), dont les eaux ferrugineuses jouissent d'une réputation méritée.

RADEGAST, dieu slave, adoré surtout dans la capitale des Varègues, divinité planétaire, le soleil dans toute sa bienfaisante efficacité. La chronique saxonne rapporte que sa statue était en or et son lit en pourpre; il avait à la main une lance, sur la tête un coq ou un aigle aux ailes déployées, et sur la poitrine un bouclier sur lequel était figurée la tête d'un bœuf. Radegast faisait partie de la trinité dont Prono et Siewa étaient les deux autres membres. Son culte était le même que celui de Swantevit, et souvent on a confondu ces deux divinités. Radegast avait aussi un coursier que l'on consultait avant d'entrer en campagne et on immolait devant sa statue des prisonniers chrétiens. ‖ Radegast est aussi le nom d'un roi qui régna à Rhetia vers 405.

RADEGONDE (SAINTE-), village et commune de France (Aveyron), cant., arrond. et à 6 kilom. de Rodez, sur un affluent de l'Aveyron; 541 hab. On y trouve quelques monuments druidiques. Au XIVe siècle, ce village était défendu par une imposante forteresse dont les ruines sont encore considérables.

RADEGONDE (SAINTE-), village et commune de France (Charente-Inférieure), cant. de Saint-Porchaire, arrond. et à 10 kilom. de Saintes; 288 hab. L'église est fort ancienne

et très-intéressante au point de vue architectural; elle est très-bien conservée.

RADEGONDE (SAINTE-), village et commune de France (Gironde), cant. de Pujols, arrond. et à 24 kilom. de Libourne, à 46 kilom. de Bordeaux; 589 hab. Le coteau de Morney, qui domine le village, porte les ruines d'un château fort. Henri IV fit élever à Sainte-Radegonde une redoute dont on peut voir encore les restes. Dans le voisinage de cette redoute, on a découvert deux vastes fosses remplies d'ossements et de débris d'armures.

RADEGONDE (SAINTE-), village et commune de France (Indre-et-Loire), cant., arrond. et à 3 kilom. de Tours, sur la rive droite de la Loire; 566 hab. Le territoire de cette commune produit de bons vins rouges et blancs. L'église paroissiale est un curieux spécimen du style roman; le clocher date du XIe siècle, et l'abside du Xe. C'est sur cette commune que se trouvait la célèbre abbaye de Marmoutier. « Fondée par saint Martin dans la seconde moitié du IVe siècle, souvent pillée ou détruite par les Normands, les comtes de Blois, les protestants, l'abbaye de Marmoutier, dit M. Ad. Joanne, fut enfin sécularisée et détruite pendant la Révolution. Un pensionnat de demoiselles y a été établi récemment par les dames religieuses du Sacré-Cœur. On remarque surtout, parmi les débris des anciennes constructions, le pittoresque portail de la Crosse (XIIIe siècle), massif de maçonnerie percé d'une large porte en ogive et qui sert de support à une longue salle aux fenêtres étroites et s'ouvrant presque toutes du côté de la Loire. A l'O. s'élèvent le donjon et ses deux tourelles, dont la principale est surmontée d'une flèche élégante. Plusieurs moines de Marmoutier ont pris part aux immenses travaux historiques qui ont illustré le nom des bénédictins. L'un d'eux, dom Ursin Durand, fut le collaborateur de dom Martin pour l'*Art de vérifier les dates.* »

RADEGONDE (sainte), femme du roi des Francs Clotaire Ier, fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix, à Poitiers, née en 521, morte à Poitiers le 13 août 587. Clotaire Ier, roi de Neustrie, et son frère Thierry, roi d'Austrasie, ayant saccagé en 529 le pays des Thuringiens, firent entre eux le partage du butin et des prisonniers. Dans le lot de Clotaire se trouva comprise Radegonde, fille de Berthaire, l'avant-dernier roi de Thuringe, que son frère Hermanfroi avait assassiné pour s'emparer de ses Etats. Radegonde était alors une enfant de huit ans; mais sa beauté exquise fit naître en l'esprit du roi la pensée de la faire élever pour l'admettre plus tard au nombre de ses épouses. La jeune prisonnière, gardée avec soin dans la maison royale d'Athies sur la Somme, y reçut l'éducation la plus soignée. « A tous les travaux élégants des femmes civilisées, dit Augustin Thierry, on lui fit joindre l'étude des lettres latines et grecques, la lecture des poëtes profanes et des écrivains ecclésiastiques. Soit que son intelligence fût naturellement ouverte à toutes les impressions délicates, soit que la ruine de son pays et de sa famille et les scènes de la vie barbare dont elle avait été témoin l'eussent frappée de tristesse et de dégoût, elle se prit à aimer les livres comme s'ils lui eussent ouvert un monde idéal, meilleur que celui qui l'entourait. En lisant l'Ecriture et les vies des saints, elle pleurait et souhaitait le martyre, et probablement des rêves moins sombres, des rêves de paix et de liberté, accompagnaient ses autres lectures... Détournant de plus en plus sa pensée des hommes et des choses de ce siècle de violence et de brutalité, elle vit approcher avec terreur le moment d'appartenir comme femme au roi dont elle était la captive. » Ce moment arriva cependant; on vint chercher Radegonde dans son couvent; mais pendant la nuit elle avait fui; on se mit à sa poursuite, on l'atteignit et, ramenée à Soissons, on en fit une reine des Francs neustriens (538). Radegonde, pour se dérober aux devoirs de sa condition, avait fait transformer en hospice le domaine royal d'Athies, où elle avait été élevée et qu'elle avait reçu en dot; c'est là qu'elle allait se cacher pour y pleurer, pour y soigner de ses mains les pauvres malades. D'après les *Acta sanctorum* des bollandistes, les fêtes de la cour de Neustrie, les banquets bruyants, les chasses périlleuses, les revues et les joutes guerrières, la société des vassaux à l'esprit inculte et à la voix rude la fatiguaient et la rendaient triste. Mais s'il survenait quelque évêque ou quelque clerc prieur et lettré, un homme de paix et de conversation douce, sur-le-champ elle abandonnait toute autre compagnie pour la sienne, elle s'attachait à lui durant de longues heures et, quand venait l'instant de son départ, elle le chargeait de cadeaux, lui disait mille fois adieu et retombait dans sa tristesse. On comprend qu'aucune sympathie n'était possible entre Clotaire, le roi barbare, et cette jeune femme à l'esprit délicat et cultivé, ouvert à toutes les idées nobles et grandes. La chronique raconte que l'heure des repas qu'elle devait prendre avec son mari la trouvait toujours en retard, soit par oubli, soit à dessein, et absorbée dans ses lectures ou dans ses exercices de piété. Il fallait qu'on l'avertît plusieurs fois, et le roi, ennuyé d'attendre, lui faisait de violentes querelles sans réussir à la rendre plus empressée ni plus exacte; la nuit, sous un prétexte quelconque, elle se levait d'auprès de lui et s'en allait se coucher à terre sur une simple natte ou un cilice, ne revenant au lit conjugal que transie de froid. A tous ces signes de dégoût, Clotaire, peu scrupuleux, se contentait de dire : « C'est une nonne que j'ai là, ce n'est pas une reine. »

Radegonde aspirait ardemment à vivre éloignée de cet homme, qui ne lui inspirait que du dégoût; mais elle n'osait briser cette chaîne. Il fallait une circonstance imprévue pour lui donner le courage qui lui manquait. Son frère, retenu prisonnier comme elle, fut égorgé par ordre de Clotaire, à qui il avait reproché ses débauches. Il lui devenait impossible d'appartenir plus longtemps au meurtrier. Cependant elle dissimula et, sous prétexte de chercher des consolations à sa douleur, elle demanda au roi la permission d'aller voir Médard, évêque de Noyon. Clotaire, qui ne soupçonnait rien, non-seulement l'y autorisa, mais commanda lui-même les préparatifs du voyage; importuné des larmes de la reine, il espérait la voir revenir à lui moins sombre et calmée (544). « Radegonde, dit Augustin Thierry, trouva l'évêque de Noyon dans son église, officiant à l'autel. Lorsqu'elle se vit en sa présence, les sentiments qui l'agitaient et qu'elle avait contenus jusque-là s'exhalèrent et ses premiers mots furent un cri de détresse : « Très-saint père, je veux » quitter le siècle et changer d'habit! Je t'en » supplie, très-saint père, consacre-moi au » Seigneur! » Malgré l'intrépidité de sa foi et la ferveur de son prosélytisme, l'évêque, surpris de cette brusque requête, hésita et demanda le temps de réfléchir. Il s'agissait, en effet, de prendre une décision périlleuse, de rompre un mariage royal contracté selon la loi salique et d'après les mœurs germaines, mœurs que l'Eglise, tout en les abhorrant, tolérait encore par crainte de s'aliéner l'esprit des barbares. Bien plus, à cette lutte intérieure entre la prudence et le zèle, se joignit aussitôt, pour saint Médard, un combat d'un tout autre genre. Les seigneurs et les guerriers francs qui avaient suivi la reine l'entourèrent en lui criant avec des gestes de menace : « Ne t'avise pas de donner le voile » à une femme qui s'est unie au roi! Prêtre, » garde-toi d'enlever au prince une reine » épousée solennellement. » Les plus furieux, mettant la main sur lui, l'entraînèrent avec violence des degrés de l'autel jusque dans la nef de l'église, pendant que la reine, effrayée du tumulte, cherchait avec ses femmes un refuge dans la sacristie. Mais là, recueillant ses esprits, au lieu de s'abandonner au désespoir, elle conçut un expédient où l'adresse féminine avait autant de part que la force de volonté. Pour mettre à la plus rude épreuve le zèle religieux de l'évêque, elle jeta sur ses vêtements royaux un costume de recluse et marcha ainsi travestie vers le sanctuaire où saint Médard était assis, triste, pensif, irrésolu : « Si tu tardes à me consacrer, lui dit» elle d'une voix ferme, et que tu craignes » plus les hommes que Dieu, tu auras à ren» dre compte, et le pasteur te redemandera » l'âme de sa brebis. » Ce spectacle imprévu et ces paroles mystiques frappèrent l'imagination du vieil évêque et ranimèrent tout à coup sa volonté défaillante. Elevant sa conscience de prêtre au-dessus des craintes humaines et des ménagements politiques, il ne balança plus, et, de son autorité propre, il rompit le mariage de Radegonde en la consacrant diaconesse par l'imposition des mains. Les seigneurs et les vassaux francs eurent aussi leur part d'entraînement; ils n'osèrent ramener de force à la résidence royale celle qui avait désormais le caractère de femme consacrée à Dieu. Radegonde songea alors à se mettre à l'abri de tout danger par une prompte fuite. Libre de choisir sa route, elle se dirigea vers le Midi, s'éloignant du centre de la domination franque par l'instinct de sa sûreté et peut-être aussi par un instinct plus délicat qui l'attirait vers les régions de la Gaule; elle gagna la ville d'Orléans, puis celle de Tours, enfin celle de Poitiers, menant la vie inquiète, agitée des proscrits, réfugiée à l'ombre des basiliques, envoyant au roi des requêtes tantôt fières, tantôt suppliantes.

Cependant Clotaire, toujours violemment épris, réclamait ses droits d'époux, menaçait d'enlever Radegonde par la force; un jour même il vint jusqu'à Tours pour exécuter ses menaces, mais il fut arrêté par les remontrances énergiques de l'évêque Germain. Enfin, rebuté, découragé, le barbare consentit à ce que la reine de Neustrie fondât à Poitiers un monastère de femmes pour y passer le reste de ses jours. Vers 550, l'édifice, auquel Radegonde consacra tout ce qu'elle avait reçu de son mari, fut achevé. Elle avait environ trente ans lorsqu'elle inaugura l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, ainsi nommée d'une relique que cette princesse reçut de l'empereur Justin, et elle commença alors la vie de retraite qu'elle avait si longtemps désirée. « Cette vie selon ses rêves, dit Augustin Thierry, était la paix du cloître, l'austérité monastique unie à quelques-uns des goûts de la société civilisée. L'étude des lettres figurait au premier rang des occupations imposées à toute la communauté; on devait y consacrer deux heures chaque jour et le reste du temps était donné aux exercices religieux, à la lecture des livres saints, à des ouvrages de femme. L'abstinence de la viande et du vin était de prescription rigoureuse, mais la règle permettait quelques douceurs mondaines; l'usage fréquent du bain dans de vastes piscines; divers amusements, entre autres le jeu de dés, étaient permis. La fondatrice et les dignitaires du couvent recevaient dans leur compagnie, non-seulement les évêques et les membres du clergé, mais les laïques de distinction. Une table était souvent dressée, raconte Grégoire de Tours, pour les visiteurs et pour les amis; on leur servait des collations délicates et quelquefois de véritables festins dont la reine faisait les honneurs par courtoisie, tout en s'abstenant d'y prendre part. » La règle fort douce qu'elle avait donnée aux deux cents religieuses réunies autour d'elle était celle de saint Césaire, qu'elle modifia à son gré. Au bout de quelques années, elle se démit de ses fonctions d'abbesse en faveur d'Agnès, jeune fille pour laquelle elle avait une vive affection, et se mit, comme les autres religieuses, à faire la cuisine, à balayer le monastère, etc.

Vers 565 ou 566, le monastère de Sainte-Croix reçut un hôte illustre qui allait devenir le familier de la maison, le maître et l'ami de Radegonde : c'est Venantius Fortunatus ou Fortunat. Le célèbre poëte italien faisait alors à travers la Gaule un voyage de plaisir et de dévotion; attiré par la réputation du monastère et surtout de sa fondatrice, il alla la visiter. L'aimable poëte trouva un tel accueil, trouva des sympathies si vives, qu'il ne songea plus à poursuivre son voyage. Il resta près de Radegonde et d'Agnès, s'établit à Poitiers, y prit les ordres et fut attaché comme prêtre à l'église métropolitaine. « Facilitées par son changement d'état, les relations de Fortunatus et de ses deux amies, qu'il appelait du nom de sœur et de mère, devinrent plus assidues, dit Leroux de Lincy; il s'établit entre le poëte et les deux recluses un échange journalier de bons offices, de petits soins, de petits présents et de lettres pleines de sentiments affectueux. Fortunatus, devenu presque l'intendant général de la communauté, se chargeait, dans ses intérêts, de toutes les négociations, de toutes les démarches que rendait nécessaires la conservation de ses riches domaines et qui exigeaient l'active vigilance d'un homme. Son influence absolue sur les affaires extérieures ne l'était guère moins sur l'ordre intérieur et la police de la maison. Il était l'arbitre des petites querelles, le modérateur des passions rivales et des emportements féminins. Les adoucissements à la règle, les grâces, les repas d'exception s'obtenaient par son entremise et à sa demande. Il avait même jusqu'à un certain point la direction des consciences, et ses avis, donnés quelquefois en vers, inclinaient toujours du côté le moins rigide. Du reste, Fortunat alliait à une grande souplesse d'esprit une assez grande facilité de mœurs. Chrétien surtout par l'imagination, son orthodoxie était irréprochable; mais, dans la pratique de la vie, ses habitudes étaient molles et sensuelles. Habiles comme le sont toutes les femmes à retenir et à s'attacher un ami par les faiblesses de son caractère, Radegonde et Agnès rivalisèrent de complaisance pour les penchants du poëte, de même qu'elles caressaient en lui un penchant plus noble, celui de la vanité littéraire. De là, ces charmants soupers offerts à un poëte chrétien par deux recluses mortes pour le monde et dans lesquels il y avait comme une ombre des élégances de la société antique. » La vive affection qui unissait ces trois personnages, les mots : « ma vie, ma lumière, délices de mon âme, » qui reparaissent à chaque instant dans les vers adressés aux deux religieuses par Fortunat, donnèrent lieu, surtout en ce qui concerne la jeune Agnès, à des accusations que le poëte a repoussées avec une grande énergie dans une de ses pièces de vers.

Les malheurs de sa jeunesse avaient jeté dans l'âme de Radegonde une mélancolie profonde qui ne fit que s'accroître avec l'âge et dont témoignent quelques pièces de Fortunat. Grégoire de Tours, qui a longuement parlé d'elle, présida à ses funérailles. Elle fut inhumée dans l'église du monastère qu'elle avait fondé. Son tombeau, placé dans une crypte sous le maître-autel de cette église, existe encore aujourd'hui. Radegonde fut canonisée, et la légende de cette sainte a été représentée, au XIIIe siècle, dans des médaillons peints sur verre qui ornent les fenêtres de l'église consacrée à son culte. L'Eglise honore cette sainte le 13 août.

RADELGISE Ier, prince de Bénévent, dont le règne fut une époque funeste pour l'Italie méridionale, mort en 851. Il fut élu prince de ce pays après la mort violente de Sicard (839). Ayant à se défendre contre Siconolfe, prince de Salerne, frère de son prédécesseur, et contre Landolfe, prince de Capoue, il appela en Italie les Sarrasins qui, depuis peu d'années, avaient conquis la Sicile. Après dix ans d'une guerre pendant laquelle ces barbares dévastèrent le plus beau pays du monde, Radelgise fut réduit aux contrées situées sur la mer Adriatique, et les provinces de la Méditerranée échurent en partage au prince de Salerne.

RADELGISE II, dernier prince de Bénévent de 881 à 900. Il monta sur le trône de son père en 881, lorsque son cousin Gaiderise en fut chassé. Mais sa lâcheté excita l'indignation du peuple, qui le chassa à son tour en 884. Après douze ans d'exil, Radelgise fut rétabli dans sa principauté par l'empereur Gui, mari de sa sœur Ageltrude, régna péniblement de 896 à 900 et fut alors livré par les Bénéventins à Aténolphe Ier, prince de Capoue, qu'ils reconnurent pour souverain. Avec Radelgise II finit la principauté de Bénévent.

RADEMACHER (Jean-Godefroi), médecin allemand, né à Hamm (Westphalie) en 1772, mort en 1850. Il exerça pendant quarante ans l'art de guérir à Goch, près de Dusseldorf. Adversaire du brownisme et des théories alors dominantes en médecine, il fit une étude particulière de Paracelse et des médecins de son école et fut amené à faire l'essai d'un grand nombre de remèdes en partie oubliés, en partie nouveaux. Partisan de l'empirisme, Rademacher s'attachait à guérir les malades par des essais, par une sorte de tact pratique et surtout en comparant les effets produits par différents remèdes. Il a exposé ses idées dans un ouvrage devenu célèbre : *Justification des théories de médecine expérimentale des anciens médecins alchimistes, théories fondées sur le bon sens et qui ont été méconnues par les savants* (Berlin, 1841). On lui doit, en outre, divers écrits d'une importance secondaire.

RADEMACHIE s. f. (ra-de-ma-chî). Bot. Syn. d'ARTOCARPUS, JACQUIER OU ARBRE À PAIN.

RADEMAKER (Gherard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1673, mort dans la même ville en 1711. Elève de son père, qui était architecte, puis de Van Goor, il fut bientôt à même d'enseigner son art, accompagna en Italie l'évêque de Sébaste, dont il épousa la nièce, et y perfectionna son talent. Rademaker avait une imagination fertile, une grande facilité d'exécution. Bien qu'il soit mort à trente-huit ans, on lui doit un nombre considérable de tableaux que possèdent pour la plupart les galeries de la Hollande. Il a peint le tableau allégorique de la régence d'Amsterdam, qui se trouve à l'hôtel de ville de cette cité. On regarde Rademaker comme un des meilleurs peintres de l'école hollandaise; son style a une certaine grandeur, qui décèle un talent cultivé par l'étude des meilleurs modèles.

RADEMAKER (Abraham), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1675, mort à Harlem en 1735. Fils d'un pauvre vitrier, il travaillait le jour avec son père et consacrait une partie de la nuit à dessiner, puis à peindre. Ayant pris des leçons de perspective et d'architecture, il devint un bon paysagiste. En 1730, il alla se fixer à Harlem. Ses petits tableaux sont composés avec art et peints avec facilité; sa couleur vigoureuse répare la sécheresse de son dessin. Le musée du Louvre possède de cet artiste un dessin à la plume lavé à l'encre de Chine, qui représente l'hiver. Rademaker a gravé de main de maître, d'après ses propres dessins, une suite des vues les plus intéressantes des monuments de l'antiquité répandues dans les Provinces-Unies. Ce recueil, composé de trois cents estampes, a été publié à Amsterdam en 1725 (in-4o), sans texte et, en 1727 et 1733, avec texte hollandais, français et anglais. On doit encore à ce graveur plusieurs autres séries d'estampes qui ont été réunies en 2 vol. in-8o.

RADENAC, village et commune de France (Morbihan), cant. de Rohan, arrond. et à 30 kilom. de Ploërmel, à 64 kilom. de Vannes, près de l'Evel; 957 hab. Sur le territoire de cette commune se voient les restes de fortifications dont les fossés ont, sur certains points, jusqu'à 9 mètres de profondeur. La tradition prétend que ces fortifications désignent l'emplacement d'une ville. La chapelle Saint-Fiacre a conservé des restes de curieux vitraux.

RADEPONT, village et commune de France (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arrond. et à 13 kilom. des Andelys, à 50 kilom. d'Evreux, dans la charmante vallée de l'Andelle, que dominent des collines boisées et qui offre de délicieuses prairies; 906 hab. Filatures de coton, fabriques d'indiennes, moulins à blé. La commune de Radepont est l'ancienne station romaine de Ritumagus, indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme étant à 9 milles gaulois à l'E. de Rothomagus (Rouen). Les vestiges de l'ancienne voie romaine font reconnaître le lieu où elle traversait la rivière; c'est sur ce point que devait être la station de Ritumagus. Après l'invasion normande, ce premier nom disparut et la localité fut appelée Ratepont, Redepont, Ratispons et Regidus-Pons. En 1187, Reginald de Pavilly fonda à Radepont le prieuré de Fumeçon. Vers la fin de ce siècle, la terre de Radepont, qui appartenait aux moines de Préaux, passa à Robert du Plessis, dit le Chambellan. Richard Cœur de Lion fit construire à Radepont un château dont les travaux commencèrent avant 1194, sous la direction de Guillaume Tyrel. On y entretint une garnison et on y transporta une grande quantité de munitions de guerre par les ordres de Jean sans Terre. Philippe-Auguste s'en empara en 1202 et rendit la terre de Radepont à la famille de Poissy, qui la détenait par suite d'un mariage avec la fille de Robert du Plessis. Cette terre passa ensuite à Hervé de Léon (vers 1275), puis à Jean, vicomte de Rohan (1374), et, vers

1380, elle retourna à la famille de Poissy. Après la bataille d'Azincourt, Henri V, d'Angleterre la donna à Jean Possemer, l'un des chefs de son armée. Dans la première moitié du XVIe siècle, la terre de Radepont fut acquise par les Dubosc, qui prirent depuis le titre de marquis de Radepont et la conservèrent jusqu'en 1821, époque où ils la vendirent en partie à un grand filateur normand, le baron Jacques Levavasseur, dont le fils Charles acheta, un peu plus tard l'autre portion de cette ancienne seigneurie. L'église de Radepont est ornée des écussons des anciens seigneurs, d'un très-beau retable provenant de l'abbaye de Fontaine-Guérard, de statues et du tombeau de Jean-Baptiste Dubosc de Radepont, ancien maréchal de camp, mort en 1806. Au-dessous de l'église, sur la rive droite d'une petite rivière, s'élève le joli château moderne de Radepont. Du perron, on jouit d'une vue admirable. Les ruines du vieux château couronnent une motte escarpée qui s'élève dans le parc et offrent un aspect très-pittoresque. Quelques tours sont encore debout, notamment la tour dite de Jean-sans-Terre et la grosse tour appelée Richard-Cœur-de-Lion. Près de ces ruines jaillissent trois sources abondantes qui forment de délicieuses cascades. Un peu plus loin se montrent les ruines pittoresques de l'abbaye de Fontaine-Guérard, qui date du temps de saint Louis. « L'église, dit M. Joanne, a conservé ses fenêtres à lancettes, des débris de voûtes, des restes de peintures murales et, dans une chapelle latérale, l'arc cintré du tombeau de Marie de Ferrières. Près du chœur de l'église se voit un long édifice dans lequel on remarque des galeries formées par des colonnettes aux chapiteaux à crochets et supportant des voûtes élégantes du XIIIe siècle. On remarque aussi deux remises ogivales et une grande pièce qui paraît avoir servi de cloître. » Le parc de Radepont, avec ses ruines, ses prairies, ses rochers, ses sources, ses cascades et ses arbres de haute futaie, est peut-être un des plus beaux qui existent en France.

RADER v. a. ou tr. (ra-dé — rad. *rade*). Mar. Mettre en rade : RADER *un navire*.

RADER v. a. ou tr. (ra-dé — du lat. *radere*, raser). Mesurer ras, à l'aide d'une règle qu'on passe sur les bords de la mesure : RADER *des grains*. RADER *du sel*.

— Constr. *Rader un bloc*, Le diviser avec le ciseau, de manière à obtenir deux tranchées en dessus et en dessous.

RADER (Matthieu), savant allemand, né à Inichingen (Tyrol) en 1561, mort à Munich en 1634. Entré dans l'ordre des jésuites, il enseigna la rhétorique et l'éloquence avec beaucoup de succès. Outre des commentaires très-étendus sur Martial et Quinte-Curce et des traductions latines, on a de lui, entre autres ouvrages : *Viridarium sanctorum* (Augsbourg, 1604-1612, 3 vol. in-8o); *Bavaria sancta* (1615, 1624, 1627, 3 vol. in-fol.). Cet ouvrage, auquel on joint un quatrième volume, *Bavaria pia* (1628), n'est plus guère recherché qu'à cause des belles gravures de Sadeler dont il est orné.

RADESYGE s. m. (ra-de-zi-je). Pathol. Sorte de lèpre ou de pian observée en Norvége.

RADET (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Dijon en 1751, mort à Paris en 1830. Bien que, à la suite d'un accident, il eût perdu, dès son enfance, l'usage de la main droite, il vint à Paris pour étudier la peinture et fit quelques tableaux pour plusieurs villes de la Bourgogne. Ayant critiqué sous forme de vaudeville et avec infiniment d'esprit une exposition de peinture, il se fit de nombreux ennemis et vit qu'il lui fallait renoncer à suivre la carrière artistique. Heureusement, sa piquante satire avait plu à la duchesse de Villeroi, qui l'accueillit dans son hôtel, le prit pour secrétaire et lui confia le soin de sa bibliothèque. Cette dame ayant émigré à l'époque de la Révolution, le logement que Radet occupait à l'hôtel de Villeroi lui fut laissé par l'administration du télégraphe jusqu'à la Restauration. La modique sinécure dont jouissait Radet lui laissait le loisir de se livrer à son goût pour la littérature dramatique. Ce fut au théâtre d'Audinot, qui devint plus tard l'Ambigu-Comique, qu'il donna son premier essai vers 1780 : les *Audiences de la mode*, vaudeville en un acte, qui fut suivi d'autres pièces : le *Pauvre voyageur*, proverbe; les *Petites-Maisons de l'amour;* le *Repas des clercs*, etc., où l'on remarqua un style sans prétention et de jolis couplets. Puis il fit représenter à la Comédie-Italienne des parodies et des vaudevilles, le plus souvent en collaboration avec Barré. Lors de la création du Vaudeville, Radet se voua tout entier à cette scène, dirigée par son ami Barré. Il y donna, entre autres pièces : le *Prix* ou l'*Embarras du choix* (1792); la *Bonne aubaine* (1793); les *Deux Henriette* (1795); *Honorine* ou la *Femme difficile à vivre* (1795); le *Dîner au Pré-Saint-Gervais; Pauline* ou la *Fille naturelle* (1796); le *Testament* (1797); *C'est l'un ou l'autre* ou la *Sympathie en défaut* (1799); *Phrosine* ou la *Dernière venue* (1800); les *Préventions d'une femme*, en trois actes (1802); les *Amants sans amour* (1805); l'*Inconnu* (1806); l'*Étourderie* (1808); *Garrick et les comédiens français* (1815), etc. Quoique ces pièces aient été représentées et imprimées sous le nom seul de Radet, on sait qu'il a été souvent aidé dans son travail par une dame de beaucoup d'esprit, de goût et de modestie et qui a persisté à garder l'anonyme. C'est Mme Kennens, dont on reconnaît en plus d'un endroit la touche féminine, pleine de délicatesse et de sentiment. Radet a donné au même théâtre, avec divers collaborateurs, près de cent autres pièces qui, pour la plupart, ont eu un succès de vogue. Il donna avec Desfontaines et Barré, en 1792 : *Arlequin afficheur ;* le *Projet manqué* ou *Arlequin taquin*, parodie de *Lucrèce; Arlequin cruel*, parodie d'*Othello;* en 1793, la *Chaste Suzanne*, pièce en deux actes, pour laquelle les auteurs furent incarcérés pendant plusieurs mois, comme ayant voulu dans une phrase faire allusion au procès de Louis XVI. Durant sa détention, Radet fit avec Desfontaines la *Fête de l'Égalité*, puis il composa avec le même diverses autres pièces dont l'une, la *Tragédie au Vaudeville* (1801), suivie de *Après la confession la pénitence*, petit épilogue à l'occasion d'un grand prologue, valut à chacun des auteurs une pension de 4,000 fr., qui fut réduite à 1,000 fr. après la Restauration, sous prétexte que c'était payer assez cher les trompettes de Bonaparte. Celle de Radet fut portée à 1,200 fr. depuis le règne de Charles X. Le dernier ouvrage de Radet paraît être la *Maison en loterie*, qu'il a fait représenter avec Picard, au Gymnase-Dramatique, en 1820. Cet auteur fécond avait de la finesse et de l'esprit dans le dialogue et tournait lestement le couplet. Il a été l'un des fondateurs de la Société des dîners du Vaudeville, dont les recueils contiennent plusieurs de ses chansons; mais il n'a point fait partie du Caveau moderne. Devenu aveugle sur la fin de sa vie, Radet ne garda pas moins son inaltérable gaieté.

RADET (Etienne), général français, né à Stenay en 1762, mort à Varennes en 1825. Il fut chargé, au commencement de l'Empire, d'organiser la gendarmerie en Corse, en Piémont et à Gênes, devint général de brigade de cette arme, puis général de division et reçut, en 1809, la mission d'enlever le pape de Rome. Pie VII, en lutte avec Napoléon et peu rassuré sur sa sûreté personnelle, se tenait renfermé dans le palais du Quirinal. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, Radet, suivi d'une troupe armée, escalada le château au moyen d'échelles et parvint, avec effraction, jusqu'à l'appartement du souverain pontife, auquel il intima l'ordre de renoncer à son domaine temporel. Le pape s'y refusa avec une inébranlable fermeté, en ajoutant : « Voilà donc la reconnaissance qui m'est réservée pour tout ce que j'ai fait en faveur de votre empereur! Voilà donc la récompense de ma grande condescendance pour lui et pour l'Église gallicane! Mais peut-être suis-je, à cet égard, coupable devant Dieu; il veut m'en punir; je me soumets avec humilité. » Le général français ne lui laissa qu'une demi-heure pour ses préparatifs de voyage, après quoi il le fit monter en voiture avec le seul cardinal Pacca et l'accompagna jusqu'à Florence. Radet était l'homme des missions pénibles. L'empereur, au retour de l'île d'Elbe, le chargea aussi de conduire à Cette le duc d'Angoulême, qui devait s'y embarquer pour l'Espagne. Nommé inspecteur général de gendarmerie et grand prévôt de l'armée en juin 1815, il fut arrêté l'année suivante et condamné par un conseil de guerre à neuf ans de détention. Une ordonnance royale du mois de mars 1818 le rendit à la liberté, et il se retira alors à Varennes.

RADETZKY DE RADETZ (Joseph-Wenceslas, comte), feld-maréchal autrichien, né à Trzebnitz (Bohême) le 5 novembre 1766, mort à Milan le 5 janvier 1858. Entré en 1784 comme cadet dans un régiment de cuirassiers, il fit, en 1788 et 1789, la guerre contre les Turcs, prit part, de 1792 à 1795, aux campagnes dans les Pays-Bas et sur le Rhin, puis devint, en 1796, aide de camp de Beaulieu. Pendant la guerre de 1799, Radetzky fut promu lieutenant-colonel, puis colonel et aide de camp de Mélas. En 1800, il se distingua, à la tête d'un régiment de cuirassiers, à la bataille de Hohenlinden. Envoyé en Italie en 1805, avec le grade de major général, il fut attaché, en 1809, au 5e corps d'armée, commanda dans diverses batailles l'avant-garde et l'arrière-garde, devint feld-maréchal lieutenant après le combat d'Aspern et se signala encore à Wagram, ainsi que pendant la retraite de l'armée autrichienne. Nommé, après la conclusion de la paix, chef d'état-major, il contribua efficacement, en cette qualité, à la réorganisation de l'armée et fit avec éclat les campagnes de 1813 à 1815. Ce n'est pas à lui, mais au général de Langenau, qu'il faut attribuer la disposition défectueuse, et que l'on a si souvent blâmée, de la bataille de Leipzig, dans laquelle il fut grièvement blessé. De 1815 à 1821, il commanda successivement à Œdenburg et à Bude et fut alors promu général de cavalerie en même temps que commandant de la forteresse d'Olmütz. De là, il fut envoyé, en 1831, en Italie, où il remplaça le général Frimont dans le commandement des troupes autrichiennes, déploya dans ces nouvelles fonctions la plus grande activité et fut promu, en 1836, feld-maréchal. Dès le début de l'agitation patriotique qui eut lieu en Italie en 1847, Radetzky prévit ce qui allait arriver; mais il ne put disposer de moyens suffisants pour en arrêter l'explosion en fortifiant les points les plus importants du territoire de la Lombardie. Lorsque éclata le soulèvement de Milan (18 mars 1848), il soutint pendant plusieurs jours une lutte acharnée dans les rues de cette ville; mais, craignant d'avoir ses communications coupées, il évacua Milan dans la nuit du 23 mars et se retira sur Vérone, en mettant tout à feu et à sang. Tandis que le roi Charles-Albert franchissait le Mincio avec les troupes italiennes, Radetzky rejoignait à Vérone le corps de Nugent, qui s'avançait du côté du nord, et, profitant de l'inaction de son adversaire, il reprit l'offensive dès le 27 mai. Sorti de Mantoue, où il avait concentré toutes ses forces, il franchit le Mincio et enleva les lignes de Curtatone; mais, quoique occupant une meilleure position stratégique que son adversaire, il fut battu à Goïto et se vit forcé de se rapprocher de Mantoue. En même temps, les Italiens s'emparèrent de Peschiera (30 mai) et des hauteurs de Rivoli et, s'étant ainsi frayé la route par l'Adige, menacèrent Vérone, la place la plus importante de l'Autriche en Lombardie. Dans l'intervalle, Radetzky s'était emparé de Vicence, de Trévise, de Padoue, etc.; mais sa position n'en était pas moins excessivement difficile. Le plus important pour lui était de débloquer Mantoue, entourée et pressée par les troupes italiennes. Ayant reçu des renforts considérables qui portèrent son armée à 82,000 hommes, il battit l'aile droite de l'armée sarde sous les ordres de Sonnaz (22 juillet), enleva les hauteurs de Sona et de Custozza, et, dominant ainsi les mouvements de l'ennemi le long du Mincio, il livra, le 25 juillet, la bataille de Custozza. Le roi Charles-Albert, complétement battu, parvint à atteindre, après une retraite des plus désastreuses, la ville de Milan, qu'il dut abandonner le 6 août après un combat de quelques heures. Trois jours plus tard, le général autrichien conclut avec le major général sarde l'armistice de Salasco, en vertu duquel les Piémontais durent évacuer les places qu'ils occupaient encore en dehors de leurs anciennes frontières et rendre tous les prisonniers autrichiens. Tandis que Radetzky s'occupait de soumettre complétement la contrée, séquestrait les biens des riches Lombards ou les frappait d'énormes contributions et faisait le siége de Venise, le roi dénonça brusquement l'armistice (16 mars 1849). Radetzky rassemble aussitôt la majeure partie de ses troupes près de Pavie, franchit le Tessin (20 mars) et, faisant avancer son armée en trois colonnes, dont celle de droite commandée par le général d'Aspre, rencontre, le 21 mars, l'ennemi près de Vigerano, tandis que la colonne du milieu occupe Mortara le lendemain. Battus et coupés dans leur ligne de retraite, les Piémontais essuient, le 23 mars, à Novare une défaite décisive. Charles-Albert, ayant demandé une suspension d'armes qui lui fut refusée, abdiqua alors en faveur de son fils Victor-Emmanuel. Par la rapidité de ses mouvements, Radetzky avait terminé en trois jours une campagne dont les débuts semblaient présager une lutte longue et acharnée. Le 25 mars fut conclu avec le nouveau roi, Victor-Emmanuel, un armistice qui précéda, de quelques jours seulement, une paix définitive. Nommé alors gouverneur général et commandant militaire du royaume Lombard-Vénitien, Radetzky s'occupa, avec son énergie et son activité accoutumées, d'y calmer jusqu'aux moindres apparences de troubles. Sans perdre de temps, il marcha sur Brescia, qui fut réduite par Haynau, son chef d'état-major, et ensuite sur Venise, qu'il prit le 27 août, après un bombardement de vingt-quatre jours. Il fixa le siége du gouvernement général à Vérone, ayant ses lieutenants à Milan et à Venise. En 1850, il empêcha la guerre d'éclater entre l'Autriche et la Prusse en la traitant de fratricide entre deux peuples allemands. Le 6 février 1853, un mouvement révolutionnaire s'étant produit à Milan, le vieux maréchal retourna dans cette ville pour y exercer une plus active surveillance. Il séquestra les biens des chefs des dernières révoltes et plaça un cordon militaire à la frontière du canton du Tessin, principal refuge des proscrits italiens. Radetzky ne prit sa retraite que le 28 février 1857, après 73 ans de service. Des cinq fils et des trois filles qu'il avait eus de son mariage avec la comtesse Françoise Strassoldo-Grafenberg, qu'il avait épousée en 1798 et qui mourut en 1854, le seul survivant aujourd'hui est le comte Théodore RADETZKY, chambellan et général en retraite. Le feld-maréchal Radetzky a publié divers traités militaires, entre autres : *Du but des champs de manœuvre pendant la paix* (1816); *Considérations sur les forteresses* (1827); *Examen militaire de la situation de l'Autriche* (1828), etc.

Soldat intrépide, tacticien habile et d'un caractère solidement trempé, le maréchal Radetzky a été nommé le Wellington de l'Autriche; mais il préférait être comparé au maréchal Bugeaud. Il avait, en effet, avec le héros de la rue Transnonain plusieurs points de ressemblance : causticité du langage, une gaieté humoristique, une rudesse mêlée de bonhomie et surtout une haine implacable contre les idées libérales. L'un et l'autre ne pouvaient être aimés que des soldats, dont ils savaient, à l'occasion, remonter le moral par des mots à effet. La mémoire du maréchal Radetzky ne se lavera jamais des atrocités qu'il a commises en Italie; ses rigueurs inouïes, sa cruauté barbare envers un peuple opprimé sont plutôt le fait d'un chef de sauvages que d'un capitaine d'une nation civilisée. « Trente heures de carnage à Milan pour avoir trente ans de repos, » écrit-il un jour dans un accès de rage sanguinaire. De telles paroles mettent celui qui les a prononcées au ban de l'humanité et suffisent pour stigmatiser sa mémoire.

RADEUR s. m. (ra-deur — rad. *rader*). Mesureur de sel chargé de rader le minot.

RÂDHÂ, une des maîtresses de Crichna, dans la mythologie indoue. Elle est l'objet des chants des poëtes érotiques, célébrant les premières amours de ce dieu. C'était la femme d'un berger de Gocoula, où habita Crichna dans sa jeunesse. Il la séduisit et l'entraîna dans la forêt qui était sur les bords de l'Yamoura, jusqu'au moment où Œrdjouna vint l'en arracher pour le mener aux combats. Râdhâ a été déifiée avec son amant et on l'honore aux fêtes de Crichna.

RADI-B-ILLAZ (Abi-el-Abbas-Mohammed ER), calife abbasside de Bagdad, né vers 909, mort en 940. Emprisonné par son oncle Mohammed-Caher-b-illaz, qui s'était emparé du califat, il fut délivré par les émirs et appelé à régner (933); mais il dut composer avec eux et créer la charge d'émir-el-omraz (émir des émirs), espèce de maire du palais, qui réunissait dans ses mains toutes les branches de l'administration. Cette concession porta un coup mortel au pouvoir des califes. Radi, qui était un poëte élégant, mourut des suites de son intempérance. C'est sous ce prince que fut passé, avec les Carmathes, le traité honteux obligeant les musulmans de l'empire abbasside qui voulaient faire le pèlerinage de La Mecque à payer un tribut onéreux à ces sectaires.

RADIABLE adj. (ra-di-a-ble — rad. *radier*). Qui peut être radié : *Noms* RADIABLES *de la liste électorale*.

— s. m. Techn. Planche de bois emmanchée, à l'usage des savonniers.

RADIAIRE adj. (ra-di-è-re — du lat. *radius*, rayon). Hist. nat. Qui a une forme rayonnée.

— s. m. pl. Zooph. Groupe de zoophytes ou rayonnés, comprenant les classes des acalèphes et des échinodermes.

— Bot. Syn. d'ASTRANCE, genre d'ombellifères.

— **Encycl.** Zooph. Les *radiaires*, ainsi nommés par Lamarck à cause de la disposition rayonnée de la plupart de leurs organes, sont tous dépourvus de tête, d'yeux et de moelle épinière; quelques-uns seulement présentent des traces de système nerveux. Ils manquent aussi de centre de circulation. Leurs organes digestifs consistent en une bouche souvent armée de dents, un estomac et souvent aussi un anus distinct de la bouche. Ils ont aussi des organes particuliers pour la respiration et la génération. Tous les animaux de cette classe sont libres et vivent dans la mer. Ils paraissent doués de peu de sensibilité; mais toutes leurs parties molles sont fort irritables et très-contractiles. On les divise en deux groupes, dont les auteurs modernes ont formé deux classes distinctes : les *échinodermes* et les *mollasses*, plus connus sous le nom d'*acalèphes*. V. ces mots.

RADIAL, ALE adj. (ra-di-al, a-le — lat. *radialis;* de *radius*, rayon). Disposé en rayon, de forme rayonnée.

— Antiq. *Couronne radiale*, Couronne formée d'un cercle entouré de rayons, qui servait d'attribut aux empereurs romains mis au rang des dieux.

— Géom. Se dit d'une courbe dont les ordonnées vont toutes se terminer au même point.

— Mécan. *Machine à percer radiale* ou substantiv. *Radiale*, Machine à percer dont le porte-outil peut se déplacer latéralement en tous sens, de façon à percer plusieurs trous sans déplacer la pièce.

— Anat. Qui a rapport au radius : *Muscle* RADIAL. *Nerfs* RADIAUX. *Veine, artère* RADIALES. *Bord* RADIAL *du bras. Région* RADIALE. ‖ s. m. Muscle ou nerf radial. ‖ s. f. Veine ou artère radiale.

— Entom. *Cellule radiale*, Aréole radiante.

— **Encycl.** Anat. *Artère radiale*. On donne ce nom à la branche externe de bifurcation de l'artère humérale qui commence un peu au-dessous du pli du coude et s'étend jusqu'à la paume de la main. Là, elle se recourbe et forme l'arcade *radiale* ou palmaire profonde. A l'avant-bras, elle occupe en haut l'interstice qui sépare le long supinateur du rond pronateur. A sa partie moyenne et inférieure, elle devient sous-aponévrotique; en bas, elle repose sur le carré pronateur. On peut facilement la sentir battre en la comprimant légèrement contre le plan osseux du radius qui lui est postérieur; aussi est-ce à cet endroit que les médecins ont coutume de tâter le pouls. Deux veines lui sont accolées, l'une en dedans et l'autre en dehors. Au poignet, l'artère *radiale* est appliquée sur le carpe, où elle arrive après avoir contourné l'apophyse styloïde du radius. Elle fournit sept branches collatérales importantes : 1o à l'avant-bras, la récurrente *radiale* antérieure, la trans-

verse antérieure du carpe et la radio-palmaire; 2° au poignet, l'artère transversale dorsale du carpe, la dorsale du métacarpe, l'interosseuse dorsale du premier espace et l'artère collatérale externe du pouce.

— *Nerf radial.* C'est la plus volumineuse des branches de terminaison du plexus brachial. Il provient principalement des cinquième, sixième et septième paires cervicales et de la première dorsale. Il descend le long du bras, passe entre les trois portions du muscle triceps derrière l'humérus, devient ensuite externe et antérieur, et, arrivé au niveau de l'articulation du coude, il se partage en deux branches terminales, l'une antérieure et superficielle, l'autre postérieure et profonde. Pendant son trajet, il fournit au bras le petit rameau cutané *radial* interne, divers rameaux musculaires, le rameau cutané brachial externe et les deux branches qui se jettent l'une dans le muscle anconé et l'autre dans la portion externe du triceps.

— *Radial antérieur*, encore appelé palmaire grêle, long ou grand palmaire (épitrochlo-métacarpien de Chaussier). Il s'étend de la tubérosité interne de l'humérus à l'aponévrose palmaire, au ligament annulaire du carpe et à la partie antérieure de l'extrémité supérieure du second métacarpien.

— *Radial court externe* (épicondylo-susmétacarpien de Chaussier), muscle qui s'insère, d'une part, supérieurement au ligament annulaire du radius et au condyle externe de l'humérus, d'autre part inférieurement à la base du troisième métacarpien.

— *Radial long externe* (huméro-susmétacarpien de Chaussier). Ce muscle s'étend du condyle externe et du bord externe de l'humérus à la base du second os du métacarpe.

— Mécan. On donne le nom de *radiales* aux machines à percer dans lesquelles le porte-outil ou le porte-foret n'est pas seulement susceptible de descendre ou de monter, comme dans les perceuses ordinaires, mais encore de s'avancer ou de se reculer et de marcher à volonté, parallèlement à lui-même, pour aller chercher une partie de la pièce qui reste fixe et qui doit être percée dans plusieurs endroits différents. La première *radiale* qui ait paru en France était construite par MM. Sharp et Cie, de Manchester. Elle se compose d'une colonne verticale sur laquelle est monté un fort bras horizontal, pouvant pivoter pour occuper différentes positions. Cette machine se place contre un mur ou contre une colonne. MM. Withworth, de Manchester, Calla et Decoster, de Paris, sont les constructeurs qui, de nos jours, ont amené les *radiales* à rendre les services importants que l'on en tire dans les ateliers de construction, et particulièrement dans ceux de chemins de fer. Dans ces machines, l'arbre porte-foret reçoit deux mouvements, dont l'un est circulaire et l'autre rectiligne. Le mouvement de rotation continu est plus ou moins rapide, suivant les dimensions du foret ou de la mèche et, par suite, suivant le diamètre des trous à percer. Il est généralement transmis à l'arbre par un cône et plusieurs paires de roues d'angle. Le mouvement rectiligne descensionnel est obtenu par un mécanisme fort simple et très-ingénieux, employé pour la première fois par M. Withworth dans ses machines à percer. Il consiste en deux espèces de roulettes ou galets à gorge, à denture hélicoïde sur toute leur circonférence pour engrener avec les filets arrondis formés sur l'arbre vertical. Ces galets sont fixés sur des axes qui, supportés par des douilles venues de fonte avec le porte-outil, sont embrassés par des coussinets qui forment une sorte de frein au moyen duquel on force les galets à rester en place et à ne pas tourner malgré la rotation de l'arbre vertical; ils forment alors écrou à cet arbre qui, en tournant, est obligé de descendre. L'effet contraire a lieu lorsqu'il s'agit de faire remonter l'arbre vertical; cette dernière opération s'effectue quand la machine est arrêtée et que l'on veut remonter le porte-foret pour le préparer à percer d'autres trous.

RADIANCE s. f. (ra-di-an-se — du lat. *radius*, rayon). Épanouissement, rayonnement.

RADIANT, ANTE adj. (ra-di-an, an-te — lat. *radians;* de *radiare*, rayonner). Physiq. Qui rayonne, qui émet des rayons : *Chaleur* RADIANTE. *Point* RADIANT.

— Entom. *Aréole radiante*, Aréole arrondie d'une aile d'insecte, d'où partent plusieurs autres aréoles allongées et divergentes.

— Bot. *Couronne radiante*, Couronne de synanthérée dépassant en longueur les fleurs du disque.

RADIATIFLORE adj. (ra-di-a-ti-flo-re — du lat. *radiatus*, rayonné; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont radiées.

RADIATIFORME s. f. (ra-di-a-ti-for-me — du lat. *radius*, rayon; *forma*, forme). Bot. Disposé en forme de rayon : *Calathide* RADIATIFORME.

RADIATION s. f. (ra-di-a-si-on — du bas lat. *radiare*, rayer). Pratiq. Action de rayer, soit par autorité de justice ou par ordre d'une administration, un article d'un compte, un acte, ou quelques parties d'un écrit, afin de les annuler : *Article sujet à* RADIATION. RADIATION *de compte.* RADIATION *d'inscription hypothécaire.*

— Raie que l'on passe sur un article de compte pour l'effacer : *Faire plusieurs* RADIATIONS *sur un compte, sur un mémoire.*

— Action d'effacer une personne d'une liste sur laquelle elle avait été portée injustement ou par erreur, ou sur laquelle elle n'a plus le droit de figurer : *Demander, solliciter, obtenir la* RADIATION *d'un rôle de contributions. Décider la* RADIATION *d'une personne de la liste électorale. En* 1800, *quelques émigrés rentrèrent en France; les* RADIATIONS *des noms inscrits sur les fatales listes s'obtenaient assez facilement.* (Balz.)

RADIATION s. f. (ra-di-a-si-on — du lat. *radius*, rayon). Action d'un corps lançant des rayons de lumière : RADIATION *du soleil.* ‖ Lumière ou calorique émis par rayonnement.

— **Encycl.** Physiq. Ce mot sert à désigner l'émanation des rayons lumineux ou calorifiques qui s'échappent des corps placés dans des conditions convenables. Tous les corps échauffés émettent des *radiations*. Elles ne sont jamais simples, mais constituent au contraire un mélange de rayons dont la réfrangibilité varie en même temps que la température. Au-dessous de 100°, ils n'émettent que des rayons traversant difficilement le sel gemme; au-dessus et en s'éloignant de ce terme, ce sont des *radiations* encore obscures, mais se rapprochant du spectre visible. A 525°, d'après Draper, elles sont rouges et commencent à devenir lumineuses. Vers 720°, elles comprennent toutes les couleurs comprises entre les raies A et C du spectre. A 780°, elles s'étendent jusqu'à G, et enfin, à 1,165°, elles dépassent la raie H, c'est-à-dire vont jusqu'au rouge blanc. Il en est de même pour les rayons chimiques émis en même temps et dont les réfrangibilités croissent de plus en plus avec la température.

La *radiation* des molécules composées est toujours bien plus considérable que celle des atomes simples. Si l'on transporte un poids déterminé d'oxygène sec et le même poids de vapeur d'eau au sommet d'une montagne, si ensuite on porte le gaz et la vapeur à la température de l'eau bouillante, on observera que la *radiation* de ces deux masses gazeuses sera bien différente. La chaleur rayonnante perdue par la vapeur d'eau dans un temps donné est au moins neuf mille fois plus grande que la chaleur perdue dans le même temps par l'oxygène. Chaque substance chauffée a des périodes définies de vibrations, auxquelles correspondent les couleurs qu'elle prend aux diverses températures. Ainsi, la vapeur d'argent donne une lumière verte; la vapeur de l'eau ne peut aller jusqu'à la chaleur blanche. La flamme d'oxygène et d'hydrogène consiste en vapeur aqueuse chaude. Cette flamme est à peine visible et le serait encore moins si l'atmosphère était pure. Et cependant sa température est énorme. Elle fond les métaux les plus réfractaires.

Si, au lieu d'exposer de la vapeur chaude au sommet d'une montagne, sans rien mettre au-dessus, nous étendons une couche de vapeur aqueuse entre elle et le firmament, la lumière des étoiles n'est pas affectée par cette couche qu'elle traverse, mais il n'en est pas de même pour les rayons calorifiques émis par la vapeur chaude placée au-dessous. Les molécules de cette vapeur et celles de la couche placée au-dessus se mettent en quelque sorte à l'unisson, et le mouvement vibratoire, au lieu d'être transmis à l'espace, est transmis aux molécules de la vapeur placée au-dessus. Le mouvement est ainsi intercepté, c'est-à-dire que la chaleur est absorbée. La couche supérieure de vapeur s'échauffe d'abord à sa surface inférieure, puis, par une progression graduelle, dans toute sa masse; mais alors cette couche rayonne dans toutes les directions et elle renvoie à la source d'où elle l'a reçue une partie de la chaleur qui lui a été communiquée.

La vapeur d'eau ne peut pas émettre sensiblement de lumière blanche, elle ne peut pas non plus absorber cette lumière; elle n'absorbe pas les rayons lumineux du soleil, mais elle absorbe en grande quantité les rayons obscurs de la terre. L'eau, la glace et toutes les substances transparentes ne peuvent elles-mêmes absorber les rayons lumineux; de là provient leur transparence. Les molécules de semblables substances ne peuvent pas se mettre à l'unisson des ondes lumineuses, et ces ondes les traversent sans modifier leur état moléculaire. Théoriquement, un rayon de lumière ne peut pas faire fondre la plus petite parcelle de glace. Les rayons lumineux du soleil tombant sur les champs de glace ou de neige sont réfléchis de cristal en cristal, mais ne peuvent pas se loger à l'intérieur. Ils ne sont pas absorbés et dès lors restent inactifs; mais le soleil émet de puissants rayons obscurs et ce sont ces rayons qui fondent les glaciers et font disparaître les neiges.

Nous avons dit que les atomes élémentaires ne possèdent qu'un faible pouvoir sous le rapport de la *radiation* et de l'absorption. L'une des plus singulières preuves qu'on puisse en donner est l'exemple du phosphore. On peut l'exposer à la *radiation* intense d'un feu ordinaire sans qu'il s'enflamme. On peut le placer pendant vingt ou trente secondes, sans qu'il se mette à brûler, au foyer de rayons obscurs, alors que dans le même espace de temps le platine sera porté à la chaleur blanche. Malgré l'énergie des ondes éthérées concentrées à ce foyer, malgré le caractère éminemment inflammable du corps simple exposé à leur action, les atomes de ce corps refusent de partager le mouvement de ces ondes et ne peuvent par conséquent être affectés par leur chaleur.

Benjamin Franklin fit une expérience célèbre : il plaça sur la neige, exposés aux rayons du soleil, des morceaux d'étoffe de différentes couleurs et remarqua que ces étoffes s'enfonçaient plus ou moins dans la neige. L'étoffe noire s'enfonçait le plus profondément, l'étoffe blanche ne s'enfonçait pas du tout. Franklin déduisit de son expérience que les corps noirs absorbent le mieux et les corps blancs le moins bien la chaleur rayonnante. Cette conclusion est erronée.

Voici deux cartes, l'une recouverte de poudre très-foncée, l'autre recouverte d'une poudre blanche. Plaçons-les devant le feu du côté où elles sont recouvertes de poudre et au bout de quelque temps pressons-les sur notre joue. La carte recouverte de poudre blanche est très-chaude, l'autre est froide. Prenons deux thermomètres très-sensibles suspendus à égale distance d'une même flamme. La boule de l'un est recouverte d'une substance noire, celle de l'autre d'une substance blanche. Les deux boules reçoivent le *radiation* de la même flamme, mais la boule blanche a absorbé plus de chaleur, et le mercure dans ce thermomètre est plus élevé que dans l'autre.

Dans l'expérience de Franklin, étudions d'abord le morceau d'étoffe blanche. Ce que nous avons vu nous permet de penser qu'après une exposition suffisamment longue, nous trouverons le morceau d'étoffe sur une éminence au lieu de le trouver dans un creux, qu'au lieu d'une dépression nous aurons une élévation relative de ce morceau d'étoffe; car, par rapport aux rayons lumineux du soleil, étoffe et neige sont aussi impuissantes l'une que l'autre; l'une ne peut s'échauffer, l'autre ne peut se fondre sous l'influence de ces rayons. Étoffe et neige sont blanches parce que leur masse moléculaire ne peut absorber de rayons lumineux. Ce sont donc les seuls rayons obscurs du soleil qui feront enfoncer ou non l'étoffe dans la neige. Or, de toutes les substances, la glace, ou la neige, qui est simplement de la glace en poudre, est celle qui absorbe les rayons obscurs du soleil avec la plus grande activité. Moins de chaleur sera donc absorbée par l'étoffe que par la neige environnante. L'étoffe jouera donc, par rapport à la neige sur laquelle elle est placée, le rôle d'un bouclier, et, comme la neige qui l'entoure fondra plus rapidement, l'étoffe au bout de quelque temps se trouvera sur une éminence comme une table de glacier.

Examinons maintenant l'étoffe noire, que nous suppososons être identiquement semblable, et comme tissu et comme matière première, à l'étoffe blanche. L'étoffe elle-même, sans parler de la teinture, absorbe presque aussi bien la chaleur que la neige qui l'entoure. Mais à l'absorption des rayons obscurs par l'étoffe blanche s'ajoute actuellement l'absorption de tous les rayons lumineux, et ce grand accroissement de chaleur est plus que suffisant pour faire enfoncer le morceau noir dans la neige. La somme de ses actions sur les rayons obscurs et sur les rayons lumineux excède l'action de la neige sur les rayons obscurs seuls.

Le pouvoir rayonnant des corps ne tient pas à leur couleur, ainsi qu'on l'a cru longtemps avec Melloni. Les expériences de Tyndall ont prouvé d'une façon décisive que c'est à d'autres causes qu'il faut le rapporter.

Prenons deux poudres ayant la même apparence physique; l'une d'elles est un composé de mercure et l'autre un composé de plomb. Deux des surfaces d'un cube sont recouvertes de ces poudres d'un rouge brillant sans vernis d'aucune espèce. On remplit le cube d'eau bouillante et on détermine la *radiation* des deux surfaces. L'une d'elles émet 39 unités de chaleur, tandis que l'autre en émet 74. C'est une grande différence. Voici maintenant un second cube; deux de ses surfaces sont revêtues des mêmes poudres, la seule différence est que, dans le cas présent, ces poudres sont fixées au moyen d'un vernis transparent à la gomme. Les deux surfaces ont actuellement le même pouvoir rayonnant. Toutes deux émettent un peu plus de chaleur que n'en émettait chacune des deux poudres sans vernis, parce que la gomme employée a un pouvoir de *radiation* plus grand que chacune d'elles. Si l'on supprime le vernis et si l'on compare les poudres blanches entre elles, on trouve de grandes différences; si on compare entre elles les poudres noires, on trouve aussi des différences; si enfin on compare les poudres blanches aux poudres noires, on trouve que, dans quelques cas, les poudres blanches rayonnent beaucoup plus que les noires, et que, d'autres fois, c'est l'inverse. Si on détermine le pouvoir d'absorption de ces poudres, on le trouve équivalent à leur pouvoir rayonnant. Il résulte de là qu'en ce qui concerne la *radiation* et l'absorption des rayons calorifiques obscurs, la couleur ne nous enseigne rien, et que, la *radiation* du soleil elle-même consistant principalement en rayons obscurs, toute conclusion quant à la couleur peut être trompeuse.

Les *radiations* se transforment de plusieurs façons. Si, par exemple, on fait tomber sur une plaque métallique noircie, qui les absorbe, des rayons lumineux simples bien définis, il se produit quatre phénomènes successifs et distincts : d'abord, la plaque absorbe la *radiation* incidente; puis elle s'échauffe, puis elle rayonne même après qu'elle a cessé de recevoir de la lumière; enfin elle émet de la chaleur obscure. Comme les *radiations* calorifiques et lumineuses sont des vibrations, ces phénomènes successifs s'expliquent en admettant que la somme de force vive apportée par ces vibrations est absorbée et s'accumule dans la plaque, laquelle l'abandonne ensuite sous la forme d'un rayonnement nouveau dont la longueur d'onde est différente et qui remet en circulation la quantité de force vive momentanément emmagasinée dans la plaque.

Toutes les *radiations* ultra-violettes éprouvent, quand elles rencontrent certaines substances, une action tout à fait comparable. La substance les absorbe d'abord; ensuite elle devient peu à peu lumineuse, puis elle continue de luire même après que le flux incident a cessé; enfin elle renvoie des rayons différents de ceux qu'elle a reçus. Les corps qui jouissent de cette propriété se divisent en deux catégories : les uns peuvent absorber beaucoup de rayons ultra-violets, devenir et rester lumineux pendant longtemps; on dit qu'ils sont phosphorescents (v. le mot PHOSPHORESCENCE); les autres ne mettent aucun temps appréciable à transformer des *radiations* très-réfrangibles en d'autres qui le sont moins. On les nomme fluorescents. V. le mot FLUORESCENCE.

RADIATULE s. f. (ra-di-a-tu-le — du lat. *radius*, rayon). Zooph. Sorte de polypier fossile.

RADICAL, ALE adj. (ra-di-kal, a-le — du lat. *radix*, racine). Bot. Qui appartient à la racine, qui en provient ou semble en provenir : *Fibres* RADICALES. *Pédoncules* RADICAUX. *Fleurs* RADICALES.

— Anc. physiol. *Humide radical*, Espèce de fluide que les médecins supposaient autrefois être le principe de la vie.

— Méd. *Vice radical*, Vice existant dans l'économie, et qui donne naissance à d'autres : *Le médecin, en attaquant le* VICE RADICAL, *joue à croix ou pile la vie de son patient.* (Diderot.) ‖ *Guérison, cure radicale*, Guérison qui détruit le mal dans sa racine.

— Jurispr. *Nullité radicale*, Nullité qui vicie tellement un acte que, dans aucun cas, il ne peut être validé.

— Gramm. *Terme radical*, Mot qui sert de racine à plusieurs autres. ‖ *Lettres radicales*, Lettres du primitif, que l'on conserve dans les dérivés.

— Alg. *Signe radical*, Signe que l'on place devant les quantités dont on doit extraire la racine. ‖ *Quantité radicale*, Quantité précédée du signe radical.

— Chim. *Vinaigre radical*, Acide acétique.

— Fig. Qui est le principe, l'essence d'une chose, ou qui a rapport à ce principe, à cette essence : *Les engagements volontaires sont le principe* RADICAL *de l'armée.* (Royer-Collard.) *Le vice* RADICAL *de tout syllogisme est que la majeure est une hypothèse qui, loin de donner la certitude à la conséquence, la reçoit d'elle au contraire.* (Proudh.) *Entre le vendeur et l'acheteur, il existe un antagonisme* RADICAL. (Bastiat.) *Dans les libres caprices de leur inspiration, que les écrivains respectent toujours les lois* RADICALES *de la langue.* (V. Hugo.) *Le pape est la négation* RADICALE *du genre humain.* (Ch. Dollfus.) ‖ Politiq. Qui est partisan d'une réforme démocratique complète : *Parti* RADICAL. *Écrivain, journaliste* RADICAL. *Ses opinions sont des plus* RADICALES. (Proudh.) *On dira que je suis* RADICAL, *on l'a déjà dit. Ce nom m'effraye si peu que je l'accepte comme un éloge.* (Éd. Laboulaye.) *Rien de plus* RADICAL *et de plus conservateur que le bon sens.* (E. de Gir.) *Les mesures immédiates ne peuvent pas être* RADICALES, *les mesures* RADICALES *ne peuvent pas être immédiates.* (E. Littré.) *Je suis* RADICAL *et très-sincèrement affectionné à mes amis politiques.* (Cormenin.) *Être* RADICAL, *c'est, comme l'étymologie du mot l'indique, aller à la racine des choses, c'est se préoccuper du fond, à la différence de ceux qui se contentent de la forme et s'arrêtent à la surface.* (L. Blanc.)

— s. m. Chim. Corps composé qui se comporte comme un corps simple dans les combinaisons : *Le carbone, le soufre et le phosphore sont les* RADICAUX *de l'acide carbonique, de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique.* (Acad.) *Le potassium est le* RADICAL *de la potasse.* (Acad.) ‖ *Radical fondamental*, Hydrogène carboné qui forme la base des combinaisons organiques. ‖ *Radical dérivé*, Celui qu'on obtient par la modification du radical fondamental, en remplaçant l'hydrogène par du chlore, du brome, de l'oxygène, des métaux ou des groupes remplissant les fonctions de corps simples.

— Gramm. Mot d'une langue qui donne naissance à plusieurs autres : *Quel est le* RADICAL *de cette famille de mots?* (Acad.) *Les* RADICAUX *essentiels des langues primitives ne furent en général composés que d'une seule syllabe.* (Renan.) *L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses* RADICAUX *ou parties composantes.* (E. Littré.) ‖ *Radical d'un mot,* Partie invariable de ce mot, par opposition aux différentes terminaisons qu'il peut recevoir : Chant *est le* RADICAL *du verbe* chanter.

— Politiq. Celui qui demande une réforme démocratique complète de la constitution, des lois d'un pays : *Les* RADICAUX *sont ceux qui vont jusqu'au bout de leurs idées et de leurs principes, que ces principes soient monarchiques ou républicains.* (Eug. Véron.)

— Mathém. Signe qui indique qu'il faut extraire une certaine racine de la quantité qu'il affecte : *L'indice de la racine se place entre les deux branches du* RADICAL. ‖ Expression affectée d'un radical : *Le calcul des* RADICAUX.

— **Encycl.** Chim. Les chimistes donnent aujourd'hui le nom de *radicaux* à des corps particuliers dont la nature complexe peut être facilement mise en évidence par diverses réactions et décompositions, mais qui néanmoins offrent tous les caractères, toutes les allures des corps simples et remplissent exactement les mêmes fonctions que ceux-ci.

Cette expression a varié plusieurs fois de signification. Elle a été introduite pour la première fois dans la science par Lavoisier, et cet illustre chimiste lui donnait un sens assez peu différent de celui qu'on lui prête aujourd'hui. Ayant reconnu, par un nombre considérable d'analyses extrêmement ingénieuses, que les substances végétales, les substances organiques sont composées de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, Lavoisier, qui venait de reconnaître le rôle prépondérant que joue l'oxygène en chimie minérale pour former les acides et les bases, émit l'idée que, dans les matières organiques, l'oxygène joue le même rôle que dans les acides et dans les bases et que, uni à du carbone et à de l'hydrogène, il forme une sorte de *radical* composé. Pour lui, « les oxydes et les acides végétaux sont des oxydes et des acides hydrocarboneux ; » de telle sorte que les matières d'origine végétale ne différeraient entre elles que par la nature du *radical* qu'elles renferment. Il admettait : dans l'acide acétique, le *radical* acéteux ; dans l'acide malique, le *radical* malique ; dans l'acide citrique, le *radical* citrique ; dans l'acide benzoïque, le *radical* benzoïque, etc., et les acides eux-mêmes n'étaient qu'un oxyde acéteux, un oxyde citrique, un oxyde malique, un oxyde benzoïque, etc. Il pensait que ces acides étaient des oxydes très-oxygénés et que les protoxydes des *radicaux* n'étaient pas des acides ; que l'on pouvait faire passer les *radicaux* de l'état d'oxyde à celui d'acide en leur combinant une nouvelle proportion d'oxygène et former de cette manière, « suivant le degré d'oxygénation et la proportion de l'hydrogène et du carbone, les différents acides végétaux. » Pour les corps azotés, il admettait que le *radical* renfermait quatre éléments : oxygène, carbone, hydrogène et azote, mais que d'ailleurs tout se passait comme pour les composés à *radicaux* ternaires.

Un peu plus tard, Berzélius, voulant expliquer dans la théorie électro-chimique la constitution et la formation des composés organiques, eut besoin de reconnaître à ceux-ci une constitution binaire ; il fut conduit ainsi à reprendre l'idée de Lavoisier. Pour l'illustre Suédois, les composés organiques étaient le résultat de la combinaison d'un corps simple, oxygène, soufre, chlore, etc., jouant le rôle électro-négatif, avec un *radical* hydrocarboné jouant le rôle électro-positif.

Enfin, en 1828, MM. Dumas et Boulay étendirent singulièrement cette idée, et, supposant dans les composés organiques l'existence de divers *radicaux*, ils comparèrent d'une manière fort ingénieuse les composés organiques aux composés minéraux. C'est à propos de leurs recherches sur l'alcool que ces chimistes développèrent cette idée. Admettant dans l'alcool $C^4H^6O^2$ le *radical* C^4H^4, qu'ils nommèrent *éthérine* et que nous appelons aujourd'hui *éthylène*, ils établirent le parallèle suivant entre les dérivés de l'éthérine et les dérivés de l'ammoniaque :

C^4H^4 Ethérine.	—	AzH^3 Ammoniaque.
C^4H^4,HO Ether.	—	AzH^3,HO Ammoniaque hydratée.
$C^4H^4,2HO$ Alcool.	—	$AzH^3,2HO$ Ammoniaque hydratée.
C^4H^4,HCl Ether chlorhydrique.	—	AzH^3,HCl Chlorhydrate d'ammoniaque.
C^4H^4,HI Ether iodhydrique.	—	AzH^3,HI Iodhydrate d'ammoniaque.
$C^4H^4,2HS$ Mercaptan.	—	$AzH^3,2HS$ Bisulfhydrate d'ammoniaque.
$C^4H^4,(C^4H^3O^3,HO)$ Ether acétique.	—	$AzH^3,(C^4H^3O^3,HO)$ Acétate d'ammoniaque.
$C^4H^42(SO^3,HO)$ Acide sulfovinique.	—	$AzH^32(SO^3,HO)$ Sulfate acide d'ammoniaque.

C'était, on le voit, la manière de concevoir les faits qu'avait indiquée Berzélius, mais considérablement élargie. Une nouvelle extension fut encore donnée à la théorie des *radicaux*, peu de temps après, par MM. Wöhler et Liebig. Dans un travail remarquable, publié en 1832 et relatif à l'essence d'amandes amères, ces chimistes furent conduits à admettre dans ce produit l'existence d'un *radical* oxygéné, et non pas seulement hydrocarboné, comme avaient fait Berzélius et M. Dumas. Ils reconnurent en effet que, si on suppose dans l'essence d'amandes amères $C^{14}H^6O^2$ l'existence d'un *radical* $C^{14}H^5O^2$, qu'ils appelèrent *benzoïle*, on peut concevoir d'une manière très-simple et très-claire la formation des principaux dérivés de l'essence d'amandes amères. Avec ce produit, qui est, dans l'hypothèse en question, de l'hydrure de benzoïle $C^{14}H^5O^2 + H$, on peut, en effet, préparer :

Chlorure de benzoïle . . . . . $C^{14}H^5O^2 + Cl$;
Iodure de benzoïle. . . . . . . $C^{14}H^5O^2 + I$;
Cyanure de benzoïle . . . . . $C^{14}H^5O^2 + Cy$;
Sulfure de benzoïle. . . . . . $C^{14}H^5O^2 + S$;
Hydrate d'oxyde de benzoïle (acide benzoïque). . . . . $C^{14}H^5O^2 + O + HO$.

Berzélius, revenant alors sur les dérivés de l'alcool qu'avait étudiés M. Dumas et leur appliquant sous une autre forme ses premières idées, les assimila complétement aux oxydes métalliques. Il supposa dans l'alcool, non pas, comme M. Dumas, le *radical* éthérine C^4H^4, mais le *radical* éthyle C^4H^5, et il put dès lors tracer un admirable parallèle entre les composés métalliques et les composés de ce *radical* :

C^4H^5 Éthyle.	—	K Potassium.
C^4H^5,O Oxyde d'éthyle (éther).	—	KO Oxyde de potassium.
C^4H^5,O,HO Hydrate d'oxyde d'éthyle (alcool).	—	KO,HO Hydrate d'oxyde de potassium.
C^4H^5,Cl Chlorure d'éthyle.	—	KCl Chlorure de potassium.
C^4H^5,I Iodure d'éthyle.	—	KI Iodure de potassium.
C^4H^5,S Sulfure d'éthyle.	—	KS Sulfure de potassium.
$C^4H^5,S + HS$ Sulfhydrate de sulfure d'éthyle.	—	KS + HS Sulfhydrate de sulfure de potassium.
$C^4H^5,O + C^4H^3O^3$ Acétate d'éthyle.	—	$KO + C^4H^3O^3$ Acétate d'oxyde de potassium.
$C^4H^5O,SO^3 + SO^3,HO$ Bisulfate d'oxyde d'éthyle.	—	$KO,SO^3 + SO^3,HO$ Bisulfate d'oxyde de potassium.

Cette interprétation est celle qui a le plus généralement cours dans la science aujourd'hui.

La théorie des substitutions, qui fut connue quelques années après, vint mettre momentanément quelque obscurité dans les idées relatives aux *radicaux*, et Berzélius, par des changements d'opinion rapides et parfois peu heureux, ne contribua pas peu à produire la confusion. Mais bientôt on reconnut que cette nouvelle théorie devait être un point d'appui pour l'ancienne. C'est ce qui fut fort habilement développé par Gerhardt dans son remarquable *Traité de chimie organique*, l'un des livres qui ont le plus contribué aux progrès de la chimie dans ces derniers temps.

D'après Gerhardt, toutes les réactions sont des « doubles décompositions ; » le chlorure de benzoïle et l'ammoniaque donnent de la benzamide et de l'acide chlorhydrique :

$$C^{14}H^5O^2Cl + AzH^3 = C^{14}H^7AzO^2 + HCl;$$

c'est que le chlorure de benzoïle échange les éléments $C^{14}H^5O^2$ du *radical* benzoïle pour H, tandis que l'ammoniaque échange H pour le *radical* benzoïle $C^{14}H^5O^2$:

$$Cl,C^{14}H^5O^2 + Az\left\{\begin{matrix}H\\H\\H\end{matrix}\right. = Cl,H + Az\left\{\begin{matrix}C^{14}H^5O^2\\H\\H\end{matrix}\right. .$$

L'acide benzoïque anhydre et l'ammoniaque donnent de la benzamide et de l'eau :

$$C^{28}H^{10}O^6 + 2AzH^3 = 2C^{14}H^7AzO^2 + H^2O^2;$$

c'est que l'acide benzoïque anhydre échange les éléments du *radical* benzoïle $C^{14}H^5O^2$ pour H, tandis que l'ammoniaque échange H pour le *radical* benzoïle $C^{14}H^5O^2$:

$$O^2\left\{\begin{matrix}C^{14}H^5O^2\\C^{14}H^5O^2\end{matrix}\right. + 2Az\left\{\begin{matrix}H\\H\\H\end{matrix}\right. = O^2\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right. + 2Az\left\{\begin{matrix}C^{14}H^5O^2\\H\\H\end{matrix}\right. ,$$

et ainsi de toutes les réactions organiques.

Gerhardt appelle « *radicaux* ou *résidus* les éléments de tout corps qui peuvent être ainsi transportés dans un autre corps par l'effet d'une double décomposition ou qui y ont été introduits par une semblable réaction. Ainsi, le chlorure de benzoïle, l'acide benzoïque anhydre, la benzamide renferment le *radical* benzoïle $C^{14}H^5O^2$; l'ammoniaque, l'eau renferment le *radical* hydrogène H. » Et comme la même observation est applicable au chlore et à l'azote, ces corps eux-mêmes peuvent être considérés comme des *radicaux*. « On voit, d'après cela, dit Gerhardt, que, contrairement à la plupart des chimistes, je prends l'expression de *radical* dans le sens de *rapport* et non dans celui de *corps isolable* ou *isolé*. Je distingue donc le *radical* hydrogène du gaz hydrogène, le *radical* chlore du chlore libre. Bien mieux, si l'on veut représenter par des formules rationnelles l'hydrogène ou le chlore libres, l'étude des réactions conduit à écrire le gaz hydrogène par les deux *radicaux* HH et le gaz chlore par les deux *radicaux* ClCl. Dans la nomenclature usuelle, le gaz hydrogène serait donc l'hydrure d'hydrogène et le gaz chlore serait le chlorure de chlore. Cela veut dire que le gaz chlore et le gaz hydrogène résultent de doubles décompositions ou peuvent donner lieu à des doubles décompositions entièrement semblables à celles qui ont fait appeler l'essence d'amandes amères hydrure de benzoïle… Il est donc bien entendu qu'en parlant d'un *radical* je ne désigne aucun corps sous la forme et avec les propriétés qu'il aurait à l'état isolé, mais je distingue simplement le rapport suivant lequel se substituent ou se transportent d'un corps à l'autre, dans la double décomposition, certains éléments ou groupes d'éléments. »

Les *radicaux* ne jouant pas tous le même rôle dans les composés, Gerhardt proposa de les rapporter tous au *radical* hydrogène et de les appeler *monoatomiques*, *biatomiques*, *triatomiques*,…, suivant la quantité d'équivalents d'hydrogène qu'ils sont susceptibles de remplacer, suivant qu'ils sont l'équivalent d'un, de deux, de trois,…, atomes du *radical* hydrogène. De plus, il nomma *radicaux homologues* des *radicaux* qui ne diffèrent dans leur composition que par nC^2H^2, n étant un nombre entier. Ces *radicaux* homologues engendrent des composés homologues (V. HOMOLOGUE). Enfin il imagina les *radicaux conjugués*, c'est-à-dire composés de plusieurs *radicaux* dont chacun rappelle un système particulier de double décomposition. Un *radical* conjugué peut être formé par addition ; il renferme alors tous les éléments de deux ou plusieurs autres *radicaux* simples.

Ainsi, le mercur-éthyle $Hg^2(C^4H^5)$ est un *radical* conjugué, formé par addition du *radical* mercure Hg et du *radical* éthyle C^4H^5. Ainsi encore, le sulfo-phényle $C^{12}H^5(SO^4)$ est un *radical* conjugué, formé par addition du *radical* phényle et du *radical* sulfuryle SO^4, etc.

Les *radicaux* conjugués peuvent encore être formés par substitution ; en ce cas, ils contiennent tous les éléments d'un *radical* et une partie seulement des éléments d'un autre *radical*, le premier jouant alors le rôle des éléments qui manquent dans le second. Ainsi, le nitrobenzoïle $C^{14}H^4(AzO^4)O^2$ se compose du *radical* benzoïle $C^{14}H^5O^2$, dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le *radical* nitryle AzO^4, etc.

On a été amené, par ces conceptions, à admettre l'existence d'une foule de *radicaux*. Parmi ceux-ci, il en est que l'on connaît à l'état d'isolement, que l'on peut faire entrer dans les combinaisons ou extraire des combinaisons, à volonté ; les *radicaux* organo-métalliques, le cyanogène, le cacodyle, etc., sont dans ce cas. Mais la grande majorité des *radicaux* supposés n'a jamais été isolée et on ne saurait oublier que leur existence est purement hypothétique ; les *radicaux* d'alcools, l'acétyle, le benzoïle, l'ammonium, etc., sont des *radicaux* de ce genre. Si on cherche, par exemple, à isoler les *radicaux* d'alcools, on ne les obtient jamais à l'état de liberté, mais seulement combinés à eux-mêmes. Ainsi, lorsqu'on traite de l'éther iodhydrique ou iodure d'éthyle par du sodium, il se fait de l'iodure de sodium, mais le *radical* éthyle se combine à lui-même aussitôt en donnant du di-éthyle

$$2C^4H^5I + 2Na = 2NaI + (C^4H^5)^2.$$

En résumé, les *radicaux* ou résidus dérivent de combinaisons saturées par la perte d'un seul ou de plusieurs éléments ; ils sont donc d'autant plus incomplets, c'est-à-dire d'une atomicité d'autant plus avancée qu'ils diffèrent par un plus grand nombre d'éléments monoatomiques du composé complet dont ils dérivent. Ils peuvent alors saturer eux-mêmes des corps d'une atomicité plus ou moins avancée. C'est ce qui explique comment, étant mis en liberté, ils se saturent eux-mêmes en donnant des composés complets.

Dans tous les cas, si les *radicaux* peuvent servir à rendre plus claires l'explication et la conception d'un grand nombre de problèmes de chimie, il est utile de ne pas perdre de vue tout ce qu'il y a d'hypothétique dans l'existence d'un grand nombre d'entre eux.

— Gramm. Dans la langue grecque, où les modifications de désinences sont très-nombreuses, la syllabe *lu* du verbe *luô* (délier) est le *radical* ; elle reste invariable, malgré les accidents de la flexion, malgré l'augment et le redoublement : *lu-eis*, *lu-ôn*, *e-lu-on*, *e-lu-sa*, *le-lu-ka*, *ele-lu-kein*. La racine diffère du *radical* en ce qu'elle est la partie du mot qui reste après la suppression de tout ce qui sert, soit à la dérivation, soit à la flexion, et après qu'on a effacé toutes les altérations qu'une racine peut subir pour passer à l'état de mot. Ainsi, prenant encore notre exemple dans la langue grecque, où ce qui tient à la racine comme au *radical* est bien plus facilement appréciable que dans les langues modernes, nous verrons que, pour trouver la racine de *lambanô* (prendre), il faut supprimer : 1° la désinence de conjugaison *ô* ; 2° le suffixe verbal *an*. Cette suppression faite, il reste *lamb*, mais il faut encore faire disparaître une autre altération, qui consiste dans l'insertion de la nasale *m* devant la dernière consonne de la racine. Il reste alors *lab*, qui est la véritable racine. Le *radical*, bien différent ici de la racine, est *lamban*. C'est là, en effet, la partie du mot qui reste après la suppression de tout ce qui sert à la flexion du mot, c'est-à-dire des désinences, des augments, des redoublements. Parmi les verbes grecs, les uns ont un seul et même *radical* pour tous les temps ; dans d'autres, le *radical* varie selon les temps. Le verbe *lu-ô*, par exemple, a pour *radical* *lu* à tous ses temps. Le verbe *lamban-ô*, au contraire, a trois *radicaux* divers : l'un pour l'aoriste second, qui est *lab*, comme la racine (*e-lab-on*) ; un autre pour le présent et l'imparfait, qui est *lamban* (*lamban-ô*, *e-lamban-on*) ; le troisième pour le futur et le parfait, qui est *lêb* (*lêpsomai* pour *lêb-somai*, *ei-lêpha* pour *ei-lêb-ha*). Ce changement de *radical* dans un même verbe se présente aussi en latin et même quelquefois en français. Le verbe *mourir* a les trois *radicaux* *mor*, *meur* et *mour*. Dans les substantifs grecs et latins, il faut chercher le *radical* au génitif singulier, parce qu'au nominatif la fin du *radical* se trouve souvent altérée d'une manière plus ou moins sensible. Ainsi, le *radical* d'*elpis* (espérance) est *elpid*, qui se trouve au génitif *elpidos*.

Les langues qui n'ont ni augment, ni redoublement, ni lettre de moins au nominatif, comme le français, laissent voir le *radical* aussitôt qu'on a supprimé ce qui fait partie de la désinence. *Aim* est le *radical* d'*aim-er* ; *aimer*, d'*aimer-ai* ; *consider*, de *considér-er*, de *considér-ant*, de *considér-é*. On pourrait multiplier les exemples sans trouver plus de difficultés que dans ceux qui précèdent.

— Mathém. On nomme *radical* le signe $\sqrt{}$, qu'on emploie pour indiquer une racine à extraire. Le nombre ou l'expression algébrique dont on veut extraire la racine se placent sous le signe de la manière suivante :

$$\sqrt{317}, \quad \sqrt{\frac{7}{5}}, \quad \sqrt{a^2b-c^2}.$$

L'indice du *radical* est le nombre qui indique le degré de la racine à extraire ; il se place comme le montrent les exemples suivants :

$$\sqrt[2]{317}, \quad \sqrt[3]{\frac{7}{5}}, \quad \sqrt[m]{a^2b-} \quad .$$

Le calcul des *radicaux* se fonde sur les quelques théorèmes suivants : *Pour extraire une racine d'un produit, on peut extraire les racines de même indice des facteurs de ce produit et multiplier ces racines entre elles :*

$$\sqrt[m]{abc} = \sqrt[m]{a}, \ \sqrt[m]{b}, \ \sqrt[m]{c}.$$

Cet énoncé signifie que, les racines étant prises avec une suffisante approximation et les opérations indiquées dans les deux membres étant effectuées, les résultats différeraient aussi peu qu'on le voudrait l'un de l'autre ; c'est-à-dire que les racines $m^{i\grave{e}mes}$ de a, de b et de c, ayant été calculées avec une approximation suffisante, le produit de ces racines donnerait la racine $m^{i\grave{e}me}$ aussi approchée qu'on le voudrait du produit abc, ou encore que la $m^{i\grave{e}me}$ puissance du produit des racines suffisamment approchées de a, de b et de c donnerait un résultat aussi peu différent qu'on le voudrait de abc. Or, la $m^{i\grave{e}me}$ puissance du produit des racines $m^{i\grave{e}mes}$ approchées de a, de b et de c pourra se former du produit des $m^{i\grave{e}mes}$ puissances de ces racines ; mais ces $m^{i\grave{e}mes}$ puissances différeront indéfiniment peu respectivement de a, de b et de c : le produit qu'elles donneront différera donc lui-même indéfiniment peu de $a \times b \times c$.

On peut énoncer autrement le théorème qui vient d'être démontré : *Pour multiplier des* radicaux *de même indice, on peut multiplier les quantités placées sous ces* radicaux *et affecter le produit du* radical *commun*. Ces théorèmes comportent un corollaire important : *Si l'on a sous un* radical *un facteur élevé à une puissance marquée par l'indice du* radical, *on peut l'en faire sortir en en extrayant la racine indiquée*. Réciproquement : *On peut faire passer un facteur sous un* radical *en l'élevant à la puissance marquée par l'indice de ce* radical. Ainsi :

$$\sqrt[m]{a^m,b,c} = a\sqrt[m]{b,c}.$$

Pour extraire une racine d'un quotient, on peut extraire les racines de même indice du dividende et du diviseur et les diviser l'une par l'autre, et, réciproquement, *Pour diviser deux* radicaux *de même indice, on peut diviser l'une par l'autre les quantités placées sous ces* radicaux *et affecter le quotient obtenu du* radical *commun :*

$$\sqrt[m]{\frac{a}{b}} = \frac{\sqrt[m]{a}}{\sqrt[m]{b}}.$$

Cette proposition n'est que l'inverse de la première et s'en déduit sans démonstration.

On peut multiplier l'indice d'un radical *par un nombre entier quelconque en élevant en même temps la quantité soumise à ce* radical *à la puissance marquée par le même nombre*

entier. Et réciproquement : *On peut supprimer tout facteur commun à l'indice d'un* radical *et à l'exposant de la puissance à laquelle est élevée la quantité soumise à ce* radical :

$$\sqrt[m]{a} = \sqrt[mn]{a^n},$$
$$\sqrt[m]{a^p} = \sqrt[mn]{a^{np}}.$$

Il suffit, pour vérifier le fait, d'élever les deux membres à la puissance mn.

Pour extraire d'un nombre une racine d'indice composé, on peut en extraire la racine marquée par le premier facteur de l'indice; du résultat obtenu extraire la racine marquée par le second facteur, et ainsi de suite. Et réciproquement : *A une suite de* radicaux *superposés on peut substituer un seul* radical *d'indice marqué par le produit des indices des* radicaux *proposés :*

$$\sqrt[m]{\sqrt[n]{\sqrt[p]{A}}} = \sqrt[mnp]{A}.$$

En effet, si l'on élève les deux membres à la puissance mnp, on tombe sur l'identité $A = A$.

Pour réduire différents radicaux *au même indice, on opère sur les exposants des quantités soumises à ces* radicaux *et sur les indices comme s'il s'agissait de réduire au même dénominateur les fractions qui auraient pour numérateurs et dénominateurs ces exposants et ces indices.* Ainsi

$$\sqrt[m]{a^\alpha},\ \sqrt[n]{b^\beta},\ \sqrt[p]{c^\gamma}$$

se ramèneront à

$$\sqrt[mnp]{a^{\alpha np}},\ \sqrt[mnp]{b^{\beta mp}},\ \sqrt[mnp]{c^{\gamma mn}}.$$

Ce théorème fournit le moyen de multiplier entre eux ou de diviser des *radicaux* d'indices différents.

Radical (LE), journal politique, fondé en 1871 par Jules Mottu, ancien maire du XI[e] arrondissement pendant le siége, et depuis élu à la fois par trois quartiers de cet arrondissement membre du conseil municipal de Paris. V. MOTTU.

Le premier numéro du *Radical* porte la date du 15 octobre 1871. En réalité, il avait paru la veille, l'usage, l'abus consacré étant alors et encore aujourd'hui, pour la plupart des journaux de Paris, de donner aux numéros la date du lendemain pour les gratifier de vingt-quatre heures de jeunesse artificielle.

Le *Radical*, fondé au fort de la réaction qui suivit les terribles événements de la Commune, fut à la fois un journal de principe et un journal de combat. Consacré à la défense de la République, du suffrage universel et de la grande cause de l'émancipation populaire, il eut à lutter en même temps et contre le modérantisme et contre la réaction. Menacé à chaque instant de suppression, car la presse subissait alors la servitude de l'état de siége et du pouvoir militaire, il n'en continua pas moins sa lutte quotidienne et il contribua, en ces heures difficiles, à relever l'esprit public et le parti républicain.

Les principaux rédacteurs du *Radical* étaient, MM. Yves Guyot, Alfred Deberle, Sigismond Lacroix, Louis Combes, Louis Asseline, qui furent nommés membres du conseil municipal de Paris aux élections de 1874; Cantagrel, Ed. Lockroy, Allain-Targé, alors conseillers municipaux, y publièrent quelques articles; enfin, Emile Accolas, le docteur Robinet, G. Puissant, Francis Enne, Léon Bienvenu, Monprofit, Pourret et d'autres écrivains y collaborèrent également.

Après la catastrophe qui frappa M. Mottu et après sa condamnation (5 avril 1872), la publication du journal se continua sous une direction nouvelle, celle de M. Armand Adam, qui s'en était rendu acquéreur. La ligne politique resta la même ainsi que la rédaction.

Le *Radical* fut supprimé, en vertu de l'état de siége, par un arrêté du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, en date du 28 juin 1872. La collection se compose de 78 numéros pour l'année 1871 et de 181 pour l'année 1872. Par une erreur typographique, le numéro daté du 1[er] janvier 1872 et paru le 31 décembre est numéroté 80, et celui du lendemain, commençant la deuxième année, est numéroté 2. En tout, il y a 259 numéros.

On essaya de le faire revivre sous le titre : la *Résurrection;* mais cette nouvelle feuille fut supprimée à son deuxième numéro comme étant notoirement la continuation du *Radical*.

RADICALEMENT adv. (ra-di-ka-le-man — rad. *radical*). Dans son principe, dans sa source, dans son essence : *Guérir* RADICALEMENT *une maladie. Acte* RADICALEMENT *nul. Raisonnement* RADICALEMENT *vicieux. Quelques alchimistes prétendaient dissoudre* RADICALEMENT *les métaux.* (Acad.) *Combien n'est-il pas de maladies dont ceux qui en ont été atteints ne se croient jamais* RADICALEMENT *guéris?* (Piorry.) ‖ Au point de vue de son origine : *Le mot progrès signifie* RADICALEMENT *une marche en avant.* (Félix.)

— Fig. Tout à fait, complétement : *Je suis ravi que tu sois* RADICALEMENT *guéri de la rage d'écrire.* (Le Sage.) *Vous arrangez tout pour le mieux, et je me suis dit tout cela sans pouvoir me le persuader* RADICALEMENT. (G. Sand.)

RADICALISME s. m. (ra-di-ka-li-sme — rad. *radical*). Politiq. Système des partisans d'une réforme politique complète : *M*[me] *de Girardin était une femme du meilleur monde, parlant au besoin toilette plutôt que* RADICALISME. (J. Lecomte.) *Peu à peu, le* RADICALISME *se dégagea du libéralisme, avec lequel il s'était d'abord confondu.* (D. Stern.)

— **Encycl.** On s'est, depuis quelques années surtout, largement servi des termes *radical* et *radicalisme*. Les partis rétrogrades en ont fait un emploi excessif. Après avoir qualifié de radicaux ceux qui, sous le dernier Empire, se refusèrent à exécuter le mouvement de conversion si bien commencé par quelques fortes têtes du libéralisme, les royalistes et les bonapartistes de toute nuance en sont venus à qualifier de radicaux ceux qui, pour conserver le pouvoir aux mains des classes dirigeantes, ont accepté la République dite conservatrice. La même épithète a été appliquée par eux à Gambetta aussi bien qu'à Thiers et à Casimir Périer; elle est devenue dans leur bouche une injure qu'ils ont prodiguée à tort et à travers, aux républicains éprouvés de la veille comme aux ralliés sortis du camp de l'orléanisme.

Qu'est-ce donc que le *radicalisme?*

Dans son acception la plus générale et en dehors du langage politique, ce mot désigne un système dans lequel, un principe étant donné, on tire toutes les conséquences qu'il comporte, sans qu'aucune d'elles puisse être écartée sous n'importe quel prétexte, pour n'importe quelle raison. Est donc radical tout individu, légitimiste ou républicain, croyant ou athée, qui, partant d'un principe, en tire toutes les conséquences logiques et repousse toute transaction ou compromis avec les partis intermédiaires. Comme on le voit par ce qui précède, on peut trouver des radicaux dans les deux camps les plus opposés, et c'est avec raison qu'on a donné le nom de radicaux blancs aux intransigeants de la légitimité.

Les républicains qui poursuivent l'application immédiate de certaines réformes et la suppression des institutions monarchiques qui ont pu survivre à la chute de la monarchie sont appelés radicaux. Les républicains modérés ou non radicaux se différencient des radicaux non par le but à atteindre, du moins si on les en croit, mais sur les moyens à employer pour arriver à une suppression qu'ils déclarent désirer. Ils demandent du temps pour substituer un ordre de choses nouveau à celui qu'ils reconnaissent mauvais; tandis que les radicaux, persuadés que la conservation des institutions monarchiques peut et doit ramener à la monarchie, réclament un remaniement immédiat.

Dans d'autres pays, et notamment aux Etats-Unis et en Espagne, l'épithète de radical s'applique à des partis qui n'ont rien de commun ni dans les idées qu'ils développent ni dans le but qu'ils poursuivent avec les radicaux républicains de France. Nous en dirons quelques mots à la fin de cet article. Pour l'instant, restons chez nous.

En face des radicaux républicains se trouve, nous l'avons déjà indiqué, un petit groupe de radicaux légitimistes et cléricaux. Nous n'en parlerons que pour mémoire, car ceux qui le composent rejettent fort loin l'épithète en question; ils se montrent cependant beaucoup plus intransigeants que les radicaux républicains et méritent autant que ces derniers une appellation qui n'indique après tout, chez ceux auxquels on l'applique, que la ferme volonté d'être logiques avec leurs principes. Les chefs de ce petit groupe sont les serviteurs les plus dévoués du pape et de M. de Chambord, ces deux représentants de l'absolutisme religieux et politique.

Ces divisions établies, examinons rapidement la valeur des reproches faits aux républicains radicaux par les républicains modérés, sans nous occuper, bien entendu, des insanités que débitent contre eux les monarchistes de toute nuance. Pour faire cet examen d'une façon impartiale, il convient de passer rapidement en revue le rôle joué par ces deux partis si voisins l'un de l'autre et dans lesquels, empressons-nous de le dire, on rencontre des hommes qui s'estiment et qui, modérés ou radicaux, dès l'instant qu'ils sont républicains, ne peuvent nous inspirer que de sincères sympathies.

Aux radicaux, les républicains convaincus mais timides reprochent de compromettre le salut de la République par leurs exigences, d'effrayer par la menace de l'exécution immédiate d'un programme qui affirme la nécessité de prompts et importants changements dans un ordre de choses monarchiquement établi; enfin, et ce dernier reproche est le plus grave, de faire le vide autour de l'idée à laquelle ils veulent rallier les masses et d'entraver ainsi la marche vers le progrès et la liberté. Ces reproches sont, il faut le dire, loin d'être mérités, et la sage conduite des hommes politiques qui figurent en tête des radicaux donne, surtout depuis quelques années, la preuve que le *radicalisme* est beaucoup plus traitable qu'on ne l'aurait supposé. S'il est exact de dire, en effet, que les radicaux, sous l'Empire, se sont refusés à tout compromis avec l'homme du 2 décembre, on ne saurait soutenir que, depuis 1871, les plus grandes concessions n'aient été faites par ceux qui s'étaient, quelques années auparavant, déclarés irréconciliables. Nul aujourd'hui n'oserait, croyons-nous, reprocher au *radicalisme* de 1869, par exemple, d'avoir obstinément refusé d'accepter l'Empire sorti du coup d'Etat. Parmi ceux qui figuraient à cette date au nombre des libéraux ralliés au ministère Ollivier vers 1870, il ne se trouverait point en 1875, nous en sommes certain, un homme capable de faire aux radicaux de l'ex-Corps législatif un crime de s'être tenus sur le terrain républicain, ce qui, l'expérience l'a démontré, fut au moins une preuve d'habileté et de clairvoyance. Les libéraux auxquels on peut reprocher de n'avoir point attendu un an pour se livrer se repentent trop aujourd'hui de leur impatience, pour blâmer des hommes qu'ils voudraient avoir imités.

Depuis que la situation est changée, le *radicalisme*, qui devait rester inflexible sous l'Empire, a transigé, et, tout en maintenant fermement son programme, a cru devoir faire de nombreuses concessions, à l'effet de rallier les timides et de rendre possible la constitution d'une République conservatrice, c'est-à-dire entourée d'institutions monarchiques et administrée par les anciens serviteurs de la monarchie constitutionnelle. On sait que, depuis lors, les concessions faites par les radicaux ont dépassé tout ce qu'on pouvait attendre et ont été telles, que plus d'un républicain de la veille s'est demandé si l'on ne faisait pas fausse route.

Cet exposé succinct des transactions acceptées par les hommes du parti radical, sous les présidents de république Thiers et Mac-Mahon, prouve que les radicaux ne sont point aussi entiers qu'on le supposait et qu'ils savent, quand les circonstances l'exigent ou que l'intérêt du pays et de la liberté le permet, faire des concessions.

Mais, dira-t-on, les irréconciliables de 1869 ont cessé d'être radicaux et leur conduite ne prouve point que la mise en pratique des théories radicales ne doive point aboutir à une catastrophe ou tout au moins faire manquer le but que visent de concert les républicains de toute nuance, but qui est l'établissement de la République.

A cela il est bien facile de répondre que le *radicalisme* est bien près de n'être plus qu'un mythe si ceux qu'on pouvait à bon droit regarder comme ses représentants attitrés savent, le moment venu, plier leur roideur aux exigences d'une situation donnée toutes les fois qu'ils peuvent faire ce sacrifice sans compromettre le salut de leurs idées. Du reste, nous laissons volontiers ce premier argument de côté pour soutenir que le *radicalisme*, loin de mener aux abîmes, nous en eût préservés s'il avait été le maître. Il nous serait facile, en effet, de tirer de notre histoire contemporaine autant de preuves qu'on voudra de la sagacité politique des radicaux, et d'établir que, dans de nombreuses circonstances, de grands malheurs eussent été évités à notre patrie si les conseils donnés par eux avaient été suivis. Pour ne citer qu'un fait, mais typique celui-là, si la demande de mise en accusation du président de la république Bonaparte, demande déposée le 12 mai 1849 par les radicaux de l'Assemblée nationale de 1848, avait été appuyée par la majorité, nous eussions évité l'Empire et les désastres qui en ont été la conséquence naturelle. La guerre eût été épargnée si la majorité docile du Corps législatif de 1870 eût suivi le conseil des radicaux qui, dans une des premières séances de juillet 1870, demandaient la production de cette fameuse dépêche Benedetti reçue par M. de Grammont, alors ministre des affaires étrangères. De nos jours enfin, et dès le payement de l'indemnité de guerre effectué, la France aurait été dotée d'un gouvernement sérieusement républicain si la dissolution de la Chambre de 1871, proposée par les radicaux, avait eu la majorité. L'Empire, qui menace encore la France, n'aurait pu relever impudemment la tête et nul n'oserait songer à le tirer de la boue de Sedan, où il semblait à jamais enseveli... Disons enfin que c'est aux radicaux de 1848 qu'est dû en grande partie l'établissement du suffrage universel en France et la puissante impulsion qui a été donnée au mouvement démocratique de notre pays.

Tels sont les services rendus par les radicaux; tels sont les malheurs qui eussent été évités, les embarras dont on serait sorti, si leurs idées avaient prévalu.

Comme complément à ce que nous venons de dire et pour établir une sorte de parallèle entre la conduite des modérés et des radicaux, convient-il que nous consultions l'histoire et que nous montrions les modérés tremblant, après 1848, au seul mot de République, abandonnant cette campagne des banquets au dernier moment et rêvant une régence au moment où le peuple se battait pour la liberté? Poursuivant notre revue, faut-il les montrer appuyant la mesure néfaste proposée par M. de Falloux à propos des ateliers nationaux, rejetant un amendement qui ne demandait qu'un sursis et provoquant ainsi la funeste insurrection de Juin? Convient-il que nous leur reprochions enfin de s'être associés à presque toutes les mesures réactionnaires prises par la Législative et d'avoir secondé par peur une majorité si profondément hostile à la République? Nous aimons mieux ne point insister sur cette époque douloureuse de notre histoire, nous taire sur ce que firent les modérés sous l'Empire, auquel plusieurs d'entre eux se rallièrent plus ou moins tard, et ne point examiner de trop près leur conduite dans les événements qui ont marqué les années 1870, 1871 et les suivantes. Mieux vaut, puisqu'en 1875 l'accord s'est fait entre toutes les fractions du parti sincèrement libéral, ne point raviver de vieilles rancunes, ne plus parler du passé et ne penser qu'à l'avenir.

Mais qu'on nous permette au moins de rendre aux radicaux, tant conspués, cette justice qu'ils ont su, sous le despotisme de Bonaparte, maintenir, mieux que tout autre parti, haut et ferme le drapeau du droit et de la liberté. Qu'on nous permette de dire qu'alors que tant d'autres, retirés dans leurs domaines ou dans leurs cabinets de travail, se contentaient de faire, dans les salons ou dans des revues aristocratiques, cette petite opposition anodine que l'on sait, les radicaux se lançaient bravement dans l'arène et ne reculaient ni devant les amendes qui les ruinaient ni devant les mois de prison qui pleuvaient sur eux dru comme grêle.

Or, tandis que les radicaux se déclaraient irréconciliables, quelle conduite tenaient les modérés? Ils se précipitaient dans les ministères, et leurs chefs, les Talhouët, les Daru, les Prévost-Paradol, prenaient ou semblaient prendre l'Empire libéral au sérieux. Si le gouvernement du 2 décembre eût vécu deux ans de plus, tout le parti libéral y passait!

Mais il est inutile de pousser plus loin cette étude comparative. Mentionnons seulement la fière attitude prise en province par le chef des irréconciliables et disons ici que ce grand citoyen, qui, jusqu'à la dernière heure, ne désespéra pas du salut de la France, sut, quoique radical, sauver l'honneur du pays, si follement compromis par ces modérés qui avaient voté le plébiscite et cessé de croire une défense possible au lendemain du jour où Bonaparte et Bazaine avaient livré nos armées.

Terminons la partie de cet article qui concerne le *radicalisme* et les radicaux français en empruntant à Louis Blanc un exposé du programme radical.

« Etre du parti radical, dit cet écrivain éminent, c'est vouloir :

» Que la République, appuyée sur le suffrage universel, ait pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique du sort de tous;

» Que le renouvellement fréquent des assemblées mandataires de la souveraineté nationale les tienne en communication continuelle avec l'opinion publique et empêche les élus du peuple de devenir ses maîtres;

» Que, pour épargner au pouvoir émané de la nation la nécessité de frapper ou le danger de subir un coup d'Etat, on ne mette en face de ce pouvoir aucune autorité rivale;

» Que l'instruction primaire soit obligatoire, gratuite et laïque;

» Que l'enseignement soit dirigé de manière à favoriser l'éclosion des aptitudes diverses et à développer la première des libertés, celle des vocations;

» Que tout citoyen soit appelé à porter les armes pour son pays aussi longtemps que le dévouement guerrier sera nécessaire dans le monde;

» Que la peine de mort cesse d'ensanglanter nos codes;

» Qu'on introduise dans l'administration de la justice cette gratuité sans laquelle l'égalité de la loi est illusoire;

» Qu'on maintienne la centralisation politique, qui est la force dans l'unité; mais qu'à la centralisation administrative, qui est le despotisme et l'étouffement, on substitue la vie et la liberté communales;

» Qu'on s'étudie à fonder, par l'établissement d'un impôt unique, le régime de la vraie proportionnalité des charges;

» Qu'on protége, au lieu de l'entraver, tout effort, soit individuel, soit collectif, ayant pour objet de faire graduellement disparaître le prolétariat, d'élever le travailleur de la condition de salarié à celle d'associé et de rendre de plus en plus accessible au travail la jouissance du droit de propriété, droit fondamental qui, comme l'a fort bien dit M. Thiers, est inhérent à la nature humaine;

» Que le régime des privilèges, qui ajoute aux inégalités naturelles des inégalités conventionnelles, fasse place peu à peu à un régime qui assurerait à tous l'égal développement de leurs facultés inégales;

» Et, enfin, qu'on tienne pour absolument inviolables la liberté de la presse, la liberté de conscience et de suffrage, la liberté de réunion et d'association, toutes les libertés au moyen desquelles la minorité peut devenir majorité à son tour quand elle a raison et qu'elle le prouve.

» Telles sont, ajoute M. Louis Blanc, les réformes impliquées par les doctrines du parti qu'on désigne sous le nom de parti radical; et si c'est par allusion à leur portée et à leur enchaînement logique qu'on les nomme radicales, je le répète, on a raison. Mais on a tort si l'on prétend par cette désignation dénoncer le parti qui les professe comme un parti ardent à l'excès, intolérant, incapable de se plier aux circonstances et impatient

d'atteindre d'un bond aux dernières limites de son idéal. »

On peut après cela apprécier l'équité des attaques dirigées par les ennemis de la République contre le parti radical.

Mais laissons encore la parole à M. Louis Blanc : « Ce que les mandataires de ce parti ont le droit de dire bien haut, c'est que la diffusion rapide du sentiment républicain en France et le succès de l'emprunt témoignent en faveur de la politique qu'ils ont suivie ; ce qu'ils ont le droit de dire bien haut, c'est qu'ils ne sont pas sans avoir contribué à ces deux grands résultats : l'affermissement de la République et la libération du territoire. Maintenant, qu'on attaque les républicains tant qu'on voudra, qu'on calomnie leurs intentions, qu'on défigure leurs paroles : on ne parviendra pas à faire prendre le change sur ce que leur attitude a eu de calme, de patient et de mesuré. Tant que la République a été militante, les vertus qu'elle demandait à ses fidèles, et qu'ils déployèrent, étaient celles du combat : le courage, la généreuse impatience de vaincre, l'ardeur, l'énergie, le dévouement. Ces vertus sont excellentes à conserver ; mais elles ne suffisent pas : le parti républicain l'a compris. La République n'est plus, en effet, ni l'utopie dont de prétendus maîtres de la science se moquaient, ni l'idéal que des publicistes myopes déclaraient impossible à réaliser : elle est un fait. Elle n'existe plus seulement à l'état de force opposante, elle existe à l'état de pouvoir. Et c'est pourquoi ceux qui professent son culte n'ignorent pas qu'il faut mettre à son service des vertus en rapport avec ce grand changement, c'est-à-dire la modération, la fermeté tranquille, l'amour de l'étude, l'application aux affaires, la tolérance, qui fait les convertis, et l'esprit pratique qui tient compte des circonstances, procède par réformes successives et marche au but sans brûler l'étape. C'est ainsi que nous arriverons à constituer une République de plus en plus conforme à nos aspirations. Mais on espérerait en vain y parvenir graduellement et paisiblement, si la nation n'était pas mise en possession complète de cet indispensable instrument de tout progrès pacifique : la liberté.

» Pour que le suffrage universel soit le suprême tribunal accepté par tous, encore faut-il que tous puissent plaider devant lui, sans obstacle et sans contrainte, la cause de leurs convictions diverses ou contradictoires.

» Pour que les séditions soient à jamais remplacées par l'appel aux urnes et qu'il n'y ait plus d'autre bataille possible que la discussion, encore faut-il que la discussion soit libre.

» Pour qu'il soit coupé court définitivement aux manœuvres, aux sociétés secrètes et aux complots, encore faut-il que les droits de réunion publique et d'association soient consacrés.

» O fatal abus des mots ! quand donc se décidera-t-on à définir ceux qu'à chaque instant l'on emploie ? Si par le mot *révolutionnaire* on entend ce qui menace l'ordre, l'ordre véritable, et par le mot *conservateur* ce qui le protége, je ne connais rien de plus révolutionnaire que la tyrannie, et rien de plus conservateur que la liberté. »

Certains peuples, avons-nous dit au début de cet article, ont introduit le mot *radical* dans leur langage politique. Tels sont les Américains du Nord, les Espagnols, les Anglais et les Danois. Aux États-Unis, les radicaux sont les républicains les plus avancés. Ils se séparent du reste des républicains ordinaires sur peu de points et se confondent très-souvent avec ces derniers dans les luttes électorales. Leurs adversaires ordinaires et obligés sont les démocrates, qui de l'autre côté de l'Atlantique constituent le parti conservateur et aristocratique.

En Espagne, où l'on compte non-seulement autant de partis que de prétendants, mais autant de partis qu'il y a de généraux capables de faire cette bonne affaire que de ce côté des Pyrénées on nomme un pronunciamiento, les radicaux se prétendent plus libéraux que les progressistes, ce qui ne les empêche point d'accepter un portefeuille du roi, sans trop se demander si ce monarque s'appelle Isabelle, Amédée ou Alphonse XII. On ne serait pas surpris de voir ces radicaux d'un nouveau genre accepter de don Carlos, ou de tout autre monarque arrivé à la suite du prochain pronunciamiento, la direction des affaires. C'est assez dire que les radicaux espagnols, dont le programme est d'un libéralisme fort modéré, sont gens à faire toutes les concessions voulues. A la prochaine bonne affaire (lisez pronunciamiento), entreprise avec succès par le premier capitaine général venu, les radicaux, qu'Alphonse XII semble délaisser en 1875, auront probablement plus de chance.

Des radicaux du Danemark, nous ne dirons rien ; ils n'ont joué dans l'histoire de ce pays qu'un rôle effacé et se confondent avec les libéraux constitutionnels.

L'Angleterre possède, elle aussi, des radicaux. Ce parti réclame l'instruction obligatoire. Il demande de sérieuses réformes et, notamment, la réforme électorale. C'est, comme on le voit, un parti sérieux.

Aucun des partis radicaux dont nous venons de parler ne possède sur les pays que nous venons de citer la puissance dont dispose en France le parti avancé qui domine dans les grandes villes, comme aussi dans les villes du second ordre. Bien que persécuté par tous les gouvernements, libéraux ou autres, qui se sont succédé en France, le parti radical a constamment gagné du terrain. Les générations nouvelles lui appartiennent et son avénement au pouvoir dans notre pays ne saurait être longtemps retardé.

RADICANT, E adj. (ra-di-kan, an-te — du lat. *radix*, racine). Bot. Se dit des tiges qui émettent des racines sur différents points de leur longueur, comme dans le lierre, le fraisier, etc. ‖ *Plante radicante*, Celle dont les branches s'accrochent à la surface du sol, aux arbres, aux murs, etc., par des racines adventices : *Le lierre est une plante* RADICANTE.

RADICATI (Alberto), philosophe italien. V. PASSERANI.

RADICATION s. f. (ra-di-ka-si-on — du lat. *radicare*, pousser des racines). Bot. Disposition des racines au point de vue de leur ensemble. ‖ Action en vertu de laquelle les plantes poussent des racines.

RADICÉ, ÉE adj. (ra-di-sé — du lat. *radix*, racine). Bot. Dont les racines sont très-longues.

RADICELLAIRE adj. (ra-di-sè-lè-re — rad. *radicelle*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la racine ou aux radicelles. ‖ Qui a la forme d'une petite racine.

RADICELLE s. f. (ra-di-sè-le — dimin. du lat. *radix*, racine). Bot. Nom donné aux plus petites parties d'une racine ou à des racines très-petites : *La constitution de la* RADICELLE *est telle que son enlèvement compromet l'existence de la plante.* (T. de Berneaud). *Certaines plantes cryptogames aquatiques se fixent dans la vase par des* RADICELLES *très-fines.* (Figuier).

RADICICOLE adj. (ra-di-si-ko-le — du lat. *radix*, racine ; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît sur les racines.

RADICIFLORE adj. (ra-di-si-flo-re — du lat. *radix*, racine ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent de la racine ou d'une souche radiciforme.

RADICIFORME adj. (ra-di-si-for-me — du lat. *radix*, racine ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une racine, à un paquet de racines.

RADICIVORE adj. (ra-di-si-vo-re — du lat. *radix*, racine ; *voro*, je dévore). Entom. Qui dévore les racines des plantes : *Insecte* RADICIVORE.

RADICOFANI, bourg d'Italie (Toscane), bâti sur une colline et au pied d'une roche basaltique, dont l'épanchement se lie aux phénomènes volcaniques qui ont contribué au relief de certaines parties de la Toscane. Ce rocher est couronné par les ruines d'un château fort, détruit dans le siècle dernier par l'explosion d'une poudrière.

RADICULAIRE adj. (ra-di-ku-lè-re — rad. *radicule*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la radicule.

RADICULE s. f. (ra-di-ku-le — dimin. du lat. *radix*, racine). Bot. Partie inférieure de l'axe de l'embryon, qui, en se développant, forme la racine du végétal : *La* RADICULE *prend le nom de racine dès qu'elle s'est consolidée.* (Bosc). ‖ Variété du raifort cultivé, plus connue sous le nom de radis. ‖ Nom donné par les anciens à plusieurs espèces de nasturce.

RADICULEUX, EUSE adj. (ra-di-ku-leu, eu-ze — rad. *radicule*). Bot. Qui a une longue radicule. ‖ Qui pousse des racines.

RADICULIFORME adj. (ra-di-ku-li-for-me — de *radicule*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une petite racine.

RADIÉ, ÉE adj. (ra-di-é, ée — du lat. *radius*, rayon). Qui présente un plus ou moins grand nombre de lignes : *Une pendule au cadran* RADIÉ. (Th. Gaut.). *La structure des grands continents est en quelque sorte* RADIÉE *vers le sud.* (L. Figuier.)

— Bot. Syn. de rayonné : *Les hélianthes ont des fleurs* RADIÉES. (Dict. d'agric.)

— Numism. Qui a des rayons, signe de l'apothéose sur les médailles.

— Moll. *Opercule radié*, Opercule dont les éléments concentriques sont coupés par des stries qui passent, en rayonnant, du sommet marginal à la base.

— Blas. *Couronne radiée*, Couronne qui a des rayons.

— s. m. pl. Zooph. Un des noms de la classe des radiaires.

— s. f. pl. Bot. Grande division de la famille des composées, comprenant les genres dont les capitules présentent des fleurons au centre et des demi-fleurons à la circonférence, comme dans la pâquerette. Elle correspond à peu près aux corymbifères.

— **Encycl.** Bot. Le groupe naturel des plantes, désigné par Tournefort sous le nom de *composées* et qui est devenu aujourd'hui la famille de ce nom, a été divisé en trois grandes sections d'après un caractère bien facile à observer : les *flosculeuses*, les *semi-flosculeuses* et les *radiées*. Ces dernières sont caractérisées par des calathides ou capitules présentant au centre des fleurs en tube, et au pourtour des fleurs en languette. On en a des exemples familiers dans la pâquerette, le chrysanthème des moissons, le soleil ou hélianthe, etc. Mais souvent ces fleurs sont modifiées par la culture, de telle sorte que celles du centre sont devenues des fleurs en languette ; c'est ce qu'on observe dans les dahlias, les reines-marguerites ou les chrysanthèmes cultivés dans nos jardins. Le groupe des *radiées*, qui renferme tant de plantes d'ornement, correspond à peu près à la tribu des *corymbifères*. V. ce mot.

RADIÉ, ÉE (ra-di-é) part. passé du v. Radier. Dont le nom a été rayé d'une liste : *Je suis émigré, mais j'espère être* RADIÉ *de la liste par le premier consul.* (Balz.)

RADIEN, divinité de la mythologie laponne, qui ouvre le ciel aux âmes pieuses. Radien Athcié est le dieu suprême qui, invisible, immobile, roulé sur lui-même, ne s'occupe jamais de ce qui se passe dans le monde. Il laisse gouverner à sa place son fils Radien Kieddé.

RADIER v. a. ou tr. (ra-di-é — du lat. *radicare*, rayer. Prend deux *i* à la prem. et à la deux. pers. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous radiions, vous radiiez ; que nous radiions, que vous radiiez*). Faire opérer une radiation, rayer d'une liste : RADIER *un nom sur une liste d'émigrés.*

— Absol. : *Aujourd'hui on met autant d'étourderie à* RADIER *qu'on en avait mis à inscrire, et les émigrés sont par milliers rétablis dans tous leurs droits.* (Thiers.)

— Rayer une inscription hypothécaire.

RADIER v. n. ou intr. (ra-di-é — du lat. *radius*, rayon). Rayonner : *La figure du saint* RADIE. ‖ Briller de joie, de satisfaction : *Toute sa figure* RADIAIT.

RADIER s. m. (ra-dié — d'un type *ratarius*, dérivé du latin *ratis*, radeau, poutres liées ensemble). Archit. hydraul. Revêtement qui protége une construction contre le travail des eaux. ‖ Plancher de maçonnerie ou de charpente sur lequel on asseoit une construction hydraulique. ‖ Plancher en pierre ou en bois, construit au fond de l'eau, entre les piles d'un pont ou les bajoyers d'une écluse, pour prévenir les affouillements. ‖ Plate-forme en charpente ou en maçonnerie, sur laquelle tournent les portes d'un bassin de radoub ; fond du bassin lui-même.

— **Encycl.** Cette construction s'emploie particulièrement dans les ponceaux et les aqueducs, chaque fois que l'ouverture donnée à ces ouvrages est assez faible pour que l'eau y prenne une vitesse suffisante pour affouiller le sol. Lorsque les grands ponts sont établis sur des rivières dont le lit change constamment à cause de la nature sablonneuse du terrain sur lequel elles coulent, on construit des *radiers* en maçonnerie que l'on prolonge en amont et en aval pour éviter les affouillements inévitables produits par une trop grande vitesse de l'eau et par les remous. Dans les canaux, on établit des *radiers* dans le sas des écluses et en aval de celles-ci, pour éviter que les remous et la vitesse de l'eau, tombant d'une certaine hauteur et sortant par un orifice étroit, ne viennent affouiller les pieds des bajoyers et causer leur renversement. Les *radiers* sont plans ou courbes ; dans les deux cas, ce sont de véritables voûtes résistant à la poussée occasionnée par la sous-pression de l'eau ; aussi calcule-t-on leur épaisseur comme telle. On peut les considérer comme une solive encastrée à ses deux extrémités sous les bajoyers et sollicitée uniformément sur toute sa longueur par la différence entre son propre poids, qui la sollicite de haut en bas, et celui de la colonne d'eau qui tend à la soulever. Cela suppose que le sas est vide et que les eaux des sources ou des biefs environnants transmettent sous toute la surface du *radier* une sous-pression due à la hauteur du niveau de l'eau dans ces sources ou biefs au-dessus de la surface inférieure du *radier*. En amont et en aval, on termine cette construction par des plates-bandes en pierre de taille faisant voûte du côté du *radier* de manière à le défendre. On donne le nom d'*avant-radier* au *radier d'amont* et celui d'*arrière-radier* à celui d'aval.

RADIER (DREUX DU), écrivain français. V. DREUX DU RADIER.

RADIEUX, EUSE adj. (ra-di-eu, eu-ze — du lat. *radius*, rayon). Brillant, qui jette des rayons de lumière : *Corps* RADIEUX. *Je n'avais jamais vu de soleil plus* RADIEUX. (Acad.) *Les derniers rayons de son orbe étincelant diamantaient le sombre feuillage des arbres antiques et perçaient à travers leurs rameaux en gerbes éblouissantes, en colonnes* RADIEUSES. (Jauffret.)

Un jour plus *radieux* va commencer d'éclore.
J.-B. ROUSSEAU.

Mortels, rassurez-vous : un cercle *radieux*,
Pour consoler vos maux, va briller dans les cieux.
MICHAUD.

— Phys. *Point radieux*, Point d'où émanent des rayons lumineux.

— Fig. Brillant, éclatant : *Eclat* RADIEUX. *Point* RADIEUX. *Beauté* RADIEUSE. *Notre monde social a ses mornes hivers et ses* RADIEUX *étés.* (Ch. de Rémusat.)

Le Beau, c'est vers le Bien un sentier *radieux*,
C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux.
BRIZEUX.

‖ En parlant des personnes, Qui a un air de profonde satisfaction : *Je l'ai trouvé tout* RADIEUX. *Il s'élança* RADIEUX *en de* RADIEUX *triomphes.* (Balz.)

Le prélat *radieux*,
Découvert au grand jour, attirait tous les yeux.
BOILEAU.

‖ *Avoir le visage, l'air radieux*, Avoir un air heureux et satisfait.

— s. m. Ichthyol. Espèce de poisson d'Amboine, remarquable par les rayons qui sortent de ses rayons.

— **Syn. Radieux, rayonnant.** *Radieux* marque un état constant, un éclat que rien n'obscurcit. *Rayonnant* marque seulement un fait qui peut n'être que passager. Un visage *radieux* annonce une joie complète, sûre d'elle-même et sereine ; un visage *rayonnant* témoigne le contentement qu'on éprouve à l'occasion d'un fait particulier. A midi, quand le ciel est pur, le soleil est *radieux ;* il est déjà *rayonnant* quand il se lève, il l'est encore le soir, quand il est déjà à moitié caché sous l'horizon.

RADIGUET (Maximilien-René), voyageur et littérateur français, né à Landerneau (Finistère) en 1816. Il fit partie comme secrétaire, en 1838, de la mission envoyée par Louis-Philippe à Haïti, puis fut attaché au même titre à l'amiral Dupetit-Thouars, lors de sa campagne dans l'Océanie sur la frégate la *Reine-Blanche* (1841-1845). Outre des poésies insérées dans la *Revue de Paris*, des articles de voyages publiés dans le *Musée des Familles*, le *Magasin pittoresque*, l'*Illustration*, etc., on lui doit : *Album de voyages de la Reine-Blanche* (3 vol. in-fol.), que possède le dépôt des cartes et plans de la marine ; *Souvenirs de l'Amérique espagnole* (1856, in-18) ; les *Derniers sauvages, souvenirs de l'occupation française aux îles Marquises* (1861, in-12) ; *Etudes de mœurs sur l'Amérique du Nord* (1857) ; *A travers la Bretagne* (1865), etc.

RADINGHEM, village et commune de France (Nord), cant. d'Haubourdin, arrond. et à 12 kilom. de Lille ; 1,170 hab. Blanchisseries de toiles ; moulins à huile et à farine.

RADIO-BINAIRE adj. (ra-di-o-bi-nè-re — du lat. *radius*, rayon ; *binus*, double). Qui a lieu dans le sens de deux rayons.

RADIO-CARPIEN, IENNE adj. (ra-di-o-kar-pi-ain, è-ne — de *radius*, et de *carpien*). Anat. Qui a rapport au radius et au carpe : *Région* RADIO-CARPIENNE. *Articulation* RADIO-CARPIENNE.

— s. m. Muscle radio-carpien.

— s. f. Articulation radio-carpienne.

— **Encycl.** Anat. L'articulation *radio-carpienne* est une articulation condyléenne, formée par les os de l'avant-bras et de la première rangée du carpe. En examinant ses surfaces articulaires, on trouve : 1° du côté de l'avant-bras, une surface articulaire concave, une sorte de cavité glénoïde formée par la face articulaire de l'extrémité inférieure du radius et par la face inférieure du ligament triangulaire de l'articulation radio-cubitale inférieure qui sépare la tête du cubitus du pyramidal. On voit aussi le sommet de l'apophyse styloïde du cubitus revêtu de cartilage pour s'articuler avec le pyramidal. Cette cavité glénoïde, oblique de dedans en dehors et de haut en bas, se termine en pointe aux deux extrémités sur les apophyses styloïdes du radius et du cubitus. Elle présente un tiers interne fibreux et deux tiers externes osseux. Sur la partie osseuse, une crête antéro-postérieure sépare deux facettes : l'une externe, triangulaire, qui s'articule avec le scaphoïde ; l'autre interne, quadrilatère, qui s'articule avec le semi-lunaire. 2° On trouve, du côté du carpe, trois os de la première rangée se réunissant pour former un condyle brisé. Ces os sont : le scaphoïde, le semi-lunaire et le pyramidal. Ils sont séparés par des interstices qui laissent passer les prolongements de la synoviale. Leur face articulaire est plus étendue en arrière ; le scaphoïde et le semi-lunaire correspondent au radius, le pyramidal au cubitus ; mais il faut bien remarquer que le sommet de l'apophyse est seul articulé avec cet os.

Les moyens d'union sont quatre ligaments, dits : antérieur, postérieur et latéraux. Le ligament antérieur est formé de deux faisceaux qui s'étendent de chacun des os de l'avant-bras du carpe : l'un, très-fort, vient du radius, *radio-carpien ;* l'autre, plus petit, vient du cubitus, cubito-carpien. Le faisceau *radio-carpien* s'insère en haut sur le bord antérieur rugueux de la surface articulaire du radius et sur l'apophyse styloïde de cet os. Il se dirige obliquement en bas et en dedans en s'épanouissant sur les os du carpe et s'insère plus particulièrement au semi-lunaire, à l'os crochu et au grand os. Le faisceau cubito-carpien s'insère en haut, entre l'apophyse styloïde et la tête du cubitus, dans l'angle rentrant formé par ces deux parties, en arrière du tendon et du muscle cubital antérieur. Il se fixe, en outre, au bord antérieur du ligament triangulaire et à la partie interne du bord antérieur rugueux de la facette articulaire du radius. De là, ses fibres se dirigent en bas et un peu en dehors, s'entre-croisent en partie avec celles du faisceau *radio-carpien* et vont s'insérer principalement au pyramidal et au semi-lunaire. Ce faisceau se confond par son bord supérieur avec le ligament antérieur de l'articulation radio-cubitale inférieure. Le ligament postérieur

est formé par quelques fibres qui s'étendent en haut sur la partie moyenne de l'apophyse styloïde du cubitus, qu'il embrasse; en bas, sur le piriforme par sa branche de bifurcation antérieure, et sur la face postérieure du pyramidal par sa branche de bifurcation postérieure. Le ligament latéral interne a la forme d'une gouttière dont la concavité regarde l'articulation avec laquelle elle communique. Le sommet de l'apophyse styloïde est placé au milieu de cette gouttière. Simple en haut, bifurqué en bas, il s'insère en haut sur la partie moyenne de l'apophyse styloïde du cubitus, qu'il embrasse; en bas, sur le piriforme par sa branche de bifurcation antérieure, et sur la face postérieure du pyramidal par sa branche de bifurcation postérieure.

La synoviale de cette articulation est un peu lâche en arrière. Elle communique quelquefois avec celle de l'articulation radio-cubitale inférieure à travers un petit trou situé entre le ligament triangulaire et la cavité sigmoïde du radius. Elle envoie des prolongements entre le scaphoïde et le semi-lunaire d'une part, entre celui-ci et le pyramidal d'autre part. Ces prolongements communiquent rarement avec les synoviales du carpe et avec celles des articulations carpo métacarpiennes. Souvent la synoviale *radio-carpienne* envoie un prolongement dans l'articulation du pyramidal et du piriforme.

Les artères viennent de la dorsale du carpe, de l'artère transverse antérieure du carpe et des interosseuses de l'avant-bras.

Les nerfs viennent de la terminaison du musculo-cutané. Ils sont fournis aussi par l'interosseux, rameau du médian.

Les rapports de cette articulation sont nombreux et importants. Elle est entourée de nombreux tendons qui la renforcent, de séreuses tendineuses qui facilitent le glissement de ces tendons, d'artères et de nerfs. En avant, on y remarque : 1° les tendons des muscles fléchisseurs, comme le tendon superficiel et profond des doigts, et celui du muscle fléchisseur propre du pouce, avec le prolongement supérieur d'une séreuse tendineuse qui facilite leur glissement au devant du carpe; 2° le tendon du muscle cubital antérieur, qui glisse en avant du cubitus; 3° les tendons des muscles grand palmaire et petit palmaire; 4° le nerf médian placé en avant et en dehors, à $0^m,01$ en dedans de l'apophyse du radius. L'artère cubitale et le nerf cubital sont placés en avant et en dedans de la tête du cubitus. En arrière, l'articulation est recouverte par les tendons des muscles, qui passent dans les gouttières de l'extrémité inférieure du radius, c'est-à-dire de dehors en dedans, par le long abducteur, le court extenseur du pouce, les deux radiaux externes, le long extenseur du pouce et les extenseurs communs et propres des doigts. On y trouve aussi les tendons du cubital postérieur derrière l'apophyse styloïde du cubitus. Ces tendons passent dans des gaînes fibreuses et glissent au moyen de séreuses. L'artère radiale est située en dehors et en arrière.

Les mouvements de cette articulation sont au nombre de cinq. Ils sont moins prononcés qu'on ne le croirait de prime abord, car ils se passent en partie dans les articulations des os du carpe entre eux. Les muscles grand palmaire, petit palmaire et cubital antérieur déterminent directement la flexion de la main. Dans ce mouvement, la surface articulaire des os du carpe glisse d'avant en arrière sur les os de l'avant-bras. Le ligament antérieur est relâché, le postérieur est tendu. D'autres muscles sont fléchisseurs, mais indirectement; ce sont le muscle fléchisseur du pouce et les muscles fléchisseurs communs des doigts qui agissent sur l'articulation du poignet après avoir fléchi les doigts. L'extension est placée sous l'influence des muscles extenseurs des doigts et radiaux externes qui agissent indirectement sur le poignet. L'adduction est déterminée par le muscle cubital postérieur. L'abduction est déterminée par le long abducteur du pouce, et la circumduction, par la contraction successive de ces divers muscles, contraction qui fait passer l'articulation par tous les mouvements qui précèdent.

Il faut remarquer que tous les muscles, excepté le cubital antérieur, s'insèrent bien au-dessous de l'articulation et qu'ils agissent sur les articulations phalangiennes, métacarpo-phalangiennes, carpo-métacarpiennes et carpo-carpiennes avant d'agir sur l'articulation du poignet.

RADIO-CUBITAL, ALE adj. (ra-di-o-ku-bi-tal, a-le — de *radial*, et de *cubital*). Anat. Qui a rapport au radius et au cubitus : *Articulation* RADIO-CUBITALE.

— **Encycl.** L'articulation *radio-cubitale* supérieure appartient au genre des articulations pivotantes ou trochoïdes. Si l'on examine les surfaces articulaires, on trouve : 1° du côté du radius, une surface articulaire et circulaire qui contourne la tête de l'os et se continue avec celle de la cupule qui s'articule avec l'humérus; cette surface est un peu plus étendue à la partie interne; 2° du côté du cubitus, une petite cavité articulaire appelée petite cavité sigmoïde, ovalaire et à grand diamètre antéro-postérieur. Un seul ligament existe pour cette articulation, encore ne s'insère-t-il pas au radius. Ce ligament, ou ligament annulaire, représente les trois quarts d'un anneau, l'autre quart étant formé par la petite cavité sigmoïde. Il s'insère, par ses deux extrémités, aux deux extrémités de la petite cavité sigmoïde. Sa face externe est en contact avec l'anconé, le brachial antérieur et le court supinateur, qui y prennent quelques insertions. Sa face interne, en contact avec le radius, est encroûtée de cartilage. Son bord supérieur reçoit l'insertion du ligament externe et du ligament antérieur de l'articulation du coude. Son bord inférieur, beaucoup plus étroit, étrangle pour ainsi dire le col du radius. La synoviale du coude envoie autour de la tête du radius un prolongement qui forme entre l'os et le ligament annulaire une sorte de gouttière circulaire qui descend jusqu'au milieu du col du radius. Cette articulation est en rapport : en avant, avec le brachial antérieur et le biceps; en arrière, avec les muscles épicondyliens. Les artères viennent des récurrentes radiales antérieure et postérieure, et de la collatérale externe ou humérale profonde. Les nerfs sont fournis par le radial.

L'articulation radio-carpienne inférieure appartient au même genre que la précédente. Ses surfaces articulaires sont : sur le radius, une petite cavité sigmoïde, analogue à celle de l'extrémité supérieure du cubitus; sur le cubitus, une tête arrondie. Les moyens d'union sont deux ligaments, un antérieur et un postérieur. Le ligament antérieur s'insère en dehors sur la partie antérieure de la cavité sigmoïde, et en dedans sur la partie antérieure de l'apophyse styloïde du cubitus. Le ligament postérieur, analogue au précédent, s'insère à la partie postérieure de la cavité sigmoïde du radius et à la partie postérieure de l'apophyse styloïde du cubitus, de sorte que ces ligaments représenteraient un ligament annulaire interrompu par l'apophyse styloïde du cubitus. Il y a encore dans cette articulation un ligament interarticulaire qui se nomme ligament triangulaire. Il est situé entre le radius et le cubitus et a la forme d'un triangle. Son épaisseur est de $0^m,002$ à $0^m,003$. Il s'insère par son sommet dans la rainure qui existe entre l'apophyse styloïde et la tête du cubitus, et par sa base sur le bord inférieur de la cavité sigmoïde du radius. Il sépare complétement le cubitus du pyramidal. Les moyens de glissement sont une synoviale qui communique quelquefois avec celle du carpe par une petite perforation qu'on trouve à la base du ligament triangulaire; elle existe entre le ligament triangulaire et la tête du cubitus. Il n'y a dans cette articulation qu'un mouvement, la rotation. La rotation en dedans prend le nom de pronation, la rotation en dehors celui de supination. La pronation est déterminée par le rond pronateur, le carré pronateur et le long supinateur. La supination est produite par le court supinateur, un peu par le long supinateur et le biceps. Tous les auteurs enseignent que dans ces mouvements le cubitus reste fixe et que le radius tourne seul. Dans la pronation, l'extrémité supérieure du radius tournerait sur son axe dans le ligament annulaire, tandis que l'extrémité inférieure décrirait un arc de cercle autour de l'extrémité inférieure du cubitus, de dehors en dedans. Dans la supination, un mouvement en arc de cercle en sens opposé serait exécuté par le radius. Duchenne, de Boulogne, nie l'immobilité du cubitus, qui serait doué, d'après lui, de mouvements de latéralité. D'après ce savant observateur, le radius et le cubitus décrivent deux arcs de cercle égaux en sens contraire, et les mouvements du cubitus paraissent passifs.

RADIOLE s. f. (ra-di-o-le — dimin. du lat. *radius*, rayon). Bot. Genre de plantes, de la famille des linées, formé aux dépens des lins, et dont l'espèce type croît en France, dans les bois : *La* RADIOLE *à feuilles de lin est annuelle*. (T. de Berneaud.)

RADIOLÉ, ÉE adj. (ra-di-o-lé — dimin. du lat. *radius*, rayon). Zool. Syn. de RADIÉ, RADIAIRE OU RAYONNÉ.

— s. f. pl. Foram. Groupe de foraminifères, caractérisé par une coquille discoïde à loges rayonnantes, et comprenant les genres lenticulaire, placentule et rotalie, qu'on regardait autrefois comme des céphalopodes polythalames.

RADIOLITHE s. f. (ra-di-o-li-te — du lat. *radius*, rayon, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Genre de mollusques acéphales, de la famille des rudistes, réuni aujourd'hui aux sphérulites, et comprenant trois espèces fossiles des terrains crétacés.

— Minér. Espèce de natrolithe, qu'on trouve à Brevig, en Norvége.

RADIOMÈTRE s. m. (ra-di-o-mè-tre — du lat. *radius*, rayon, et du gr. *metron*, mesure). Anc. astron. Instrument employé autrefois sur mer pour prendre la hauteur méridienne du soleil. ‖ On l'appelait aussi ARBALESTRILLE.

RADIO-PALMAIRE adj. (ra-di-o-pal-mè-re — de *radius*, et de *palmaire*). Anat. Qui appartient au radius, à la paume de la main : *Artère* RADIO-PALMAIRE.

RADIO-PHALANGETTIEN adj. (ra-di-o-fa-lan-jé-ti-ain — de *radius*, et de *phalangettien*). Anat. Qui appartient au radius et à la seconde phalange du pouce : *Muscle* RADIO-PHALANGETTIEN.

— s. m. Muscle radio-phalangettien.

RADIO-SUS-PALMAIRE adj. (ra-di-o-su-spal-mè-re — de *radius*, de *sus*, et de *palmaire*). Anat. Qui va du radius au dos de la main : *Muscle* RADIO-SUS-PALMAIRE.

— s. m. Muscle radio-sus-palmaire.

RADIS s. m. (ra-di — du lat. *radix*, racine. Le nom latin du *radis*, *raphanus*, est très-probablement emprunté au grec. Le français a pris simplement le mot *radix*, racine, et, par ce procédé, s'est singulièrement rapproché du sanscrit, qui, entre autres dénominations, appelle le radis et aussi la carotte *mûlaka*, c'est-à-dire petite racine; il l'appelle aussi par métaphore *hastidanta*, dent d'éléphant. Le latin *radix* est passé directement dans le plus grand nombre des langues européennes; nous le retrouvons sous les formes : *rædig* en anglo-saxon, *redikka* en scandinave, *ratih* en ancien allemand, *radies* en allemand moderne, *raidhis* en irlandais, *rjedika* en russe, *rzodkiew* en polonais, etc.). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de crucifères à racines comestibles, appartenant surtout au genre raifort : *On possède dans les jardins de nombreuses variétés de* RADIS. (P. Duchartre.) *Les* RADIS *d'été nous viennent de la Chine*. (Joigneaux.) ‖ *Radis de cheval*, Nom vulgaire du raifort commun.

— s. m. Moll. Nom vulgaire de diverses coquilles, des genres pourpre et buccin.

— **Encycl.** Les *radis* sont des plantes annuelles ou bisannuelles, en général plus ou moins velues ou hispides, à feuilles inférieures très-découpées, pennatifides, les supérieures presque entières, oblongues, incisées ou dentées. Les fleurs, blanches, jaunâtres ou violettes, marquées de veines plus foncées, sont réunies en grappes terminales et présentent les caractères généraux des crucifères. Le fruit est une silique indéhiscente, oblongue ou linéaire, renflée ou moniliforme, spongieuse, charnue, partagée transversalement en plusieurs articles arrondis, dont chacun renferme une graine globuleuse. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent pour la plupart les régions tempérées de l'ancien continent, et plusieurs d'entre elles nous intéressent à des titres divers.

Le *radis* commun ou *radis* cultivé, appelé aussi quelquefois *raifort* ou *rave*, est une plante annuelle ou bisannuelle, à tige haute de $0^m,40$ à $0^m,80$, dressée, rameuse, glabre ou plus ou moins hérissée, ainsi que les feuilles, et à fleurs blanches ou violettes, veinées de violet foncé; la silique est ventrue, presque vésiculeuse, glabre, terminée en bec conique. La racine, renflée et charnue, varie beaucoup pour le volume, la forme, la couleur, la consistance et la saveur de la chair. On reconnaît à cet égard deux types principaux, le *radis* ordinaire et le *radis* noir, que plusieurs auteurs ont élevés au rang d'espèces distinctes.

Le *radis* proprement dit, appelé aussi *ravette* ou *petite rave*, est caractérisé par sa racine petite, à chair blanche, tendre, de saveur piquante, à peau blanche, jaune, rose ou violette, et par sa graine d'un jaune gris rougeâtre. Il présente d'assez nombreuses variétés, dont les principales sont : le *radis* rond rose ou saumoné, presque sphérique, hâtif; rond rose hâtif, plus précoce que le précédent, bon pour les semis sur couche, mais difficile à botteler; demi-long rose, cylindrique ou allongé en forme d'olive, très-hâtif, préféré par les jardiniers de Paris pour les semis sur couche; demi-long rose de Vaugirard, plus mince et plus allongé que le précédent, précoce, très-tendre, d'excellente qualité, très-estimé sur le marché de Paris; demi-long écarlate, fusiforme, hâtif, moins sujet à se creuser que les précédents et préférable pour les semis d'été; demi-long blanc, cylindrique, hâtif; rond blanc, un peu plus doux, mais plus tardif que le rond rose; rond blanc hâtif, plus petit et moins précoce que le rond rose hâtif; rond violet, un peu plus tardif que le rond rose; rond violet hâtif, moins précoce que le rond rose hâtif; jaune hâtif, presque sphérique, à peau fine, à chair compacte et assez piquante, plus tardif que le rond rose; jaune d'été ou roux, assez semblable au précédent; gris d'été rond, presque sphérique, à peau un peu rugueuse, à chair piquante, demi-tardif; gris d'été oblong, un peu plus allongé, etc.

Ces dernières variétés forment le passage à un groupe qu'on a désigné sous le nom impropre de *raves*, bien qu'elles n'aient rien de commun avec les véritables raves, qui appartiennent au genre *brassica* (chou). Nous noterons ici la rave rose ou saumonée, très-longue, assez tendre et cassante, un peu tardive, moins piquante que le *radis* rond rose; rose à collet court, meilleure et plus précoce; violette, même qualité que la rose; violette hâtive, un peu plus petite; blanche à collet vert, blanche à collet violet, ne différant de la rose que par la couleur; tortillée du Mans, très-allongée, presque cylindrique, ordinairement contournée irrégulièrement ou en tire-bouchon, à peau blanche, lisse, à chair peu serrée, piquante, etc.

Le *radis* noir, vulgairement nommé *raifort*, est caractérisé par sa racine volumineuse, ordinairement noire, à chair très-ferme, de saveur très-piquante et même âcre. Il présente les variétés suivantes : *radis* noir hâtif, presque sphérique, à peau rugueuse, d'un noir foncé, terne, à chair serrée et de saveur piquante; noir d'hiver rond (raifort d'hiver ou de Strasbourg), allongé, presque cylindrique, plus piquant que le précédent, très-tardif; noir d'hiver long, plus allongé, en forme de carotte; violet d'hiver, presque sphérique, à peau légèrement rugueuse, noir violacé, à chair serrée et piquante, très-tardif; blanc d'Augsbourg ou d'automne, cylindro-conique, à peau légèrement rugueuse, blanche, à chair très-piquante, très-tardif. On peut encore rattacher à ce type le *radis* rose d'hiver, de Chine, à saveur moins piquante, ainsi que ses variétés violette et blanche.

Tous ces *radis* sont plus ou moins cultivés dans nos jardins potagers. On les sème en pleine terre, à la volée, en échelonnant les semis depuis mars jusqu'en août. A mesure que la température s'élève, les bassinages doivent être de plus en plus fréquents. Ainsi traités, ils végètent rapidement et on peut les récolter vingt-cinq jours après le semis, ce qui permet d'utiliser les planches momentanément sans emploi. On peut même faire un dernier semis en septembre, sur ados, sauf à le recouvrir avec des paillassons s'il survient des nuits froides, et on récolte en novembre ou au commencement de décembre. Les *radis* noirs et autres variétés à grosses racines se sèment depuis la fin d'avril jusqu'au commencement de juillet; on éclaircit et on arrose par les grandes chaleurs. On arrache avant les gelées ceux qu'on destine aux provisions d'hiver et on les met en jauge après en avoir supprimé les feuilles. Pour la culture forcée, on sème en décembre, sous châssis, sur des couches déjà occupées par d'autres légumes; on peut encore semer en février, non plus sous châssis, mais sur couches abritées par de simples paillassons. La culture des porte-graines n'offre rien de particulier.

Les usages culinaires des *radis* sont bien connus; on peut dire que c'est le hors-d'œuvre par excellence. Mais il faut consommer les racines quand elles sont encore jeunes; si l'on attend trop longtemps, leur chair devient filandreuse, cotonneuse, spongieuse, et ils finissent par se creuser à mesure que la tige se développe. Il ne faut pas non plus en manger avec excès; il ne faut pas oublier que le *radis* est un stimulant, un condiment, si l'on veut, mais non un aliment proprement dit; sa chair est assez indigeste et les estomacs faibles doivent en être très-sobres; elle occasionne des rapports désagréables, que l'on peut éviter, d'après quelques amateurs, en mangeant en même temps quelques-unes des jeunes feuilles de la plante. Ces feuilles, plus développées, se consomment crues, en salade, dans certains pays; d'autres fois, on les fait cuire, en guise d'épinards ou autrement. On extrait des racines de ces plantes, et surtout de celles du *radis* noir, une fécule analogue à celle du manioc, et de leurs graines une huile grasse, de très-bonne qualité, tandis que les racines renferment une huile essentiellement âcre et piquante; mais ces derniers produits sont peu usités.

En médecine, les *radis* sont employés quelquefois comme stimulants et antiscorbutiques; mais c'est surtout la médecine homœopathique qui en tire parti. La décoction a été vantée, à l'extérieur, contre les engelures et produit d'assez bons effets, surtout si l'on y ajoute une petite quantité de vinaigre. La racine du *radis* noir, râpée, a été employée seule, ou additionnée de sel marin ou de vinaigre, comme un rubéfiant actif qu'on peut avantageusement appliquer en plusieurs circonstances. Mise en contact direct avec la peau, cette pulpe produit la rubéfaction, comme le ferait un sinapisme de moutarde. En médecine vétérinaire, on administre comme apéritifs le suc de cette racine ou son infusion dans du vin.

Nous devons dire ici quelques mots d'une espèce ou d'une variété dont on a beaucoup parlé dans ces derniers temps. Le *radis* de Madras, appelé aussi *radis à queue* ou *à silique comestible*, est une plante annuelle, qui, par son port et son aspect, rappelle beaucoup nos *radis* ordinaires. Elle a été signalée par M. Courtois-Gérard au jardin botanique d'Edimbourg, où on la regardait comme le *radis* à queue de Linné. Néanmoins, quelques botanistes la regardent comme une simple variété du *radis* commun, très-voisine du *radis* noir. Elle se cultive de la même manière; sa racine est comestible. Mais ce qui caractérise surtout cette plante, c'est la dimension considérable et la saveur piquante des siliques, qui, récoltées à un certain âge, peuvent remplacer les *radis* comme hors-d'œuvre ou bien encore être confites au sel ou au vinaigre, comme les cornichons; on les désigne quelquefois sous le nom de *mougris*. V. ce mot.

Le *radis* sauvage, ou ravenelle, est une plante annuelle, à racine grêle, à tige dressée, haute de $0^m,30$ à $0^m,60$, velue, hérissée, ainsi que les feuilles, à fleurs blanches ou jaunâtres, veinées de violet. Il est très-commun dans les moissons, les lieux cultivés, les décombres, au voisinage des habitations, etc. Il devient souvent nuisible par son abondance et on fait bien de le détruire dans les cultures. Les moutons et les vaches le broutent, mais sans le rechercher. Quand ses graines sont mélangées au pain en trop grande abondance, elles produisent une cruelle maladie, assez analogue à l'ergotisme ou à la pellagre et qui consiste en contractions des muscles, convulsions et douleurs violentes périodiques. Pour la guérir, il faut faire ces-

ser l'usage du pain contenant de la farine de ravenelle et administrer les antispasmodiques. M. Carrière a cherché à tirer parti de cette plante, en l'améliorant par des semis successifs, et il assure avoir obtenu, au bout de quelques générations ou sélections, des racines grosses, charnues, comestibles, assez analogues à celles du *radis* noir et qu'il a nommées *raphanodes*.

Quelques autres espèces méritent d'être mentionnées. Le *radis* maritime est une plante bisannuelle ou vivace, à racine épaisse, charnue et à fleurs jaunes, veinées; il atteint la hauteur de 1 mètre et croît sur les rochers de nos côtes du sud-ouest et de la Méditerranée. Le *radis* lyré, ainsi nommé de la forme de ses feuilles, croît en Orient, où on l'appelle vulgairement *cresson du désert*; ses racines et ses feuilles sont comestibles. Le *radis* fausse roquette est caractérisé par ses siliques ovales, gibbeuses, terminées par un long bec; il croît en Italie, ainsi que le *radis* à queue, qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce ou la variété citée plus haut sous ce nom. Le *radis* de Sibérie a des feuilles linéaires, pennatifides, et des siliques arrondies, torses, velues. On a désigné à tort sous le nom de *radis* des espèces d'autres genres.

RADIURE s. m. (ra-di-u-re — du lat. *radius*, rayon). Entom. Première nervure du bord externe de l'aile des insectes.

RADIUS s. m. (ra-di-uss — du lat. *radius*, rayon). Anat. Os externe de l'avant-bras.

— Entom. Première nervure du bord externe de l'aile, chez les insectes.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des ovules.

— **Encycl.** Un peu moins volumineux que le cubitus, à la partie externe duquel il est situé, le *radius* s'articule supérieurement avec l'humérus ou os du bras et inférieurement avec deux petits os du carpe, le semi-lunaire et le scaphoïde. Son corps, ou partie moyenne, est allongé, prismatique, triangulaire et légèrement courbé à sa partie moyenne. Il donne attache par ses faces et ses bords aux masses musculaires de l'avant-bras. Son extrémité supérieure, évasée en forme de cupule, répond par une surface articulaire au condyle de l'humérus. Elle est supportée par une partie rétrécie qui porte le nom de *col*. Un peu au-dessous se trouve la tubérosité bicipitale du *radius*, à laquelle s'insère le biceps, c'est-à-dire le principal muscle fléchisseur de l'avant-bras sur le bras. L'extrémité inférieure ou carpienne est la plus volumineuse et de forme irrégulièrement quadrilatère, articulaire avec le carpe par sa face inférieure et avec le cubitus par une petite facette excavée qui regarde en dedans. En dehors, on trouve l'apophyse styloïde, qui donne attache à l'extrémité supérieure du ligament latéral externe de l'articulation de l'avant-bras avec le carpe. Quant à la circonférence de l'extrémité inférieure du *radius*, elle donne attache en avant au ligament antérieur de l'articulation de l'avant-bras avec le carpe, et en arrière elle est sillonnée de gouttières destinées au passage de nombreux tendons des muscles de la face externe et postérieure de l'avant-bras. Cet os, qui se développe par trois points d'ossification, un pour le corps et un pour chaque extrémité, est compacte à sa partie moyenne et celluleux à ses deux bouts.

Le *radius* concourt à peu près autant que le cubitus au mécanisme des mouvements de l'avant-bras. Si ce dernier os forme la plus grande partie de l'articulation du coude, le premier forme la plus grande partie de l'articulation du poignet.

— *Fractures du radius.* Elles sont fréquentes et peuvent survenir dans tous les points de la longueur de l'os. Toutefois, les fractures de l'extrémité supérieure sont rares, à cause de la mobilité de la tête du *radius* et de l'épaisseur des parties molles qui la recouvrent et la protégent contre le choc direct. Les fractures de la partie moyenne sont plus fréquentes. Elles se produisent par des causes directes, des chutes sur la main et quelquefois par la contraction musculaire. La déformation varie dans ce cas, suivant que les fragments chevauchent l'un sur l'autre ou restent engrenés. Souvent le membre est déprimé dans le point fracturé et on observe l'étranglement de son diamètre transversal. Les mouvements de pronation et de supination sont difficiles et permettent souvent de sentir la crépitation. Le traitement consiste à ramener les fragments à une bonne position. Pour maintenir l'espace interosseux, on dispose le long des deux faces de l'avant-bras des compresses graduées un peu moins longues que le membre, on ajoute une attelle supérieure et une inférieure et on maintient le tout au moyen d'une bande roulée (Boyer), ou de bandelettes de diachylon (Malgaigne). Pendant le temps nécessaire à la formation du cal, la main doit être dans une demi-pronation et l'avant-bras dans la demi-flexion. Il y a lieu de surveiller le membre avec soin par crainte d'une gangrène possible. En effet, on a vu maintes fois cet accident survenir à la suite d'une compression trop forte des artères radiale et cubitale par l'appareil contre les plans osseux du *radius* et du cubitus.

Les fractures de l'extrémité inférieure du *radius* sont les plus fréquentes. Elles sont quelquefois intra-articulaires et partant très-graves; car, indépendamment des méprises de diagnostic auxquelles elles peuvent donner lieu, elles exposent d'une façon spéciale le blessé à une ankylose consécutive du poignet ou articulation radio-carpienne. Le déplacement des fragments est tantôt nul, et tantôt il a lieu par enclavement du fragment supérieur dans l'inférieur. Cette fracture est rarement la conséquence d'un choc direct; dans le plus grand nombre des cas, elle se produit par une chute sur la paume ou sur le dos de la main. Les symptômes varient suivant qu'il y a ou non déplacement des fragments du *radius*. Dans ce dernier cas, on peut n'observer autre chose qu'une vive douleur au poignet et un léger gonflement sans déformation de la région. Dans le cas contraire, la figure de l'avant-bras et de la main présente quelque ressemblance avec le dos d'une fourchette. Cette comparaison, devenue classique, donne une idée très-nette des rapports mutuels de la saillie et de la dépression que l'on constate alors à l'extrémité inférieure de l'avant-bras. Pour réduire cette fracture, on fait embrasser la partie supérieure du membre par un aide et pratiquer l'extension sur le poignet par un autre aide; le chirurgien se charge lui-même de la coaptation, qu'il exécute en repoussant les fragments en sens opposé. L'appareil ordinaire des fractures de l'avant-bras est suffisant pour la contention, dans les cas où le *radius* est seul intéressé.

— *Luxations du radius.* L'extrémité supérieure du *radius* peut se déplacer, soit en avant, soit en arrière, soit en dehors directement, soit à la fois en dehors et en avant, soit enfin en dehors et en arrière. Qu'elle soit complète ou non, la luxation en avant reconnaît le plus souvent pour causes: une chute sur la main, l'avant-bras étendu, une chute sur le coude, une traction exercée sur la main portée en supination, un effort pour soulever avec la main un pesant fardeau. Ainsi, c'est elle qui se produit le plus souvent lorsqu'on retient un enfant par le poignet pour l'empêcher de tomber ou lorsqu'on le soulève de la même manière pour lui faire sauter un ruisseau. Dans ces cas, la main est en pronation directe et l'avant-bras légèrement fléchi. Les mouvements de l'avant-bras sont douloureux et la flexion au delà de l'angle droit impossible. En arrière et en dehors du coude, on trouve, au-dessous du condyle huméral, une dépression due à ce que la tête du *radius* proémine en avant et un peu en dedans du condyle. Si la luxation est complète, le ligament annulaire du *radius* est forcément rompu; il peut demeurer intact dans la luxation incomplète. La réduction est généralement facile et la guérison ordinaire. Si le mal a été abandonné à lui-même, les mouvements de l'avant-bras restent limités. Pour pratiquer la réduction, il faut étendre entièrement l'avant-bras et le tourner dans la supination. On presse ensuite avec le pouce, au pli du coude, sur la tête du *radius* qu'on reporte ainsi en arrière et en dehors. Le petit craquement qui se fait entendre témoigne du succès de l'opération.

La luxation en arrière est la plus fréquente. Elle est surtout produite par une chute sur le coude ou sur la main. Au moment de l'accident, le malade sent un craquement articulaire. Son bras, demi-fléchi, demeure dans la pronation. La supination est à la fois douloureuse et presque impossible. Enfin, et c'est là le fait caractéristique, l'extrémité supérieure du *radius* forme une saillie manifeste derrière le condyle huméral et laisse un enfoncement anomal à l'endroit qu'elle doit occuper régulièrement. Pour faire la réduction, le blessé est assis sur une chaise; un aide tient le bras au-dessus du coude, un autre fait sur la main une extension modérée, tandis que le chirurgien exerce une pression directe sur la tête du *radius* avec le pouce. Dès que la réduction est effectuée, le membre recouvre la facilité naturelle des mouvements de flexion, de pronation et de supination.

La luxation du *radius* directement en dehors est très-rare; elle a lieu plus fréquemment en dehors et en arrière. Dans ces cas, on remarque une saillie particulière des muscles supinateurs et radiaux et au-dessous on peut sentir la tête du *radius* séparée de l'olécrâne par un intervalle qui excède d'un travers de doigt celui de l'autre bras. Cette luxation se réduit en faisant l'extension sur l'avant-bras fléchi à angle droit et en repoussant avec les pouces le *radius* en dedans.

RADJABAN s. m. (radd-ja-ban). Ichthyol. Espèce d'holocentre.

RADJADRICHTI s. m. (ra-dja-dri-chti). Une des trois espèces de mauvais regard, chez les Indous.

— **Encycl.** Le mot *radjadrichti* signifie proprement *regard du roi*; il s'applique également, toutefois, aux regards de tous les grands dignitaires et de toutes les personnes en charge. Ainsi, qu'un roi considère une personne et ses belles qualités avec admiration, avec étonnement ou avec désir, cette personne ne tarde pas à tomber malade et se trouve en grand danger de mourir si l'on n'a pas soin de faire promptement la cérémonie destinée à écarter le *mauvais regard*. En effet, disent les Indous, les rois pouvant concevoir de plus hautes pensées que les autres hommes, leur regard devient beaucoup plus dangereux s'il est accompagné d'admiration, d'étonnement ou de désir; c'est pourquoi ceux qui fréquentent les cours des rois et des princes ne manquent jamais, aussitôt qu'ils sont de retour à leur maison, de faire la cérémonie destinée à écarter le *mauvais regard*. Un voyageur contemporain, parfaitement digne de foi, raconte qu'un brahmane lui raconta qu'un roi, dont il avait obtenu l'amitié, le pria un jour de lui présenter son fils. Comme cet enfant était plein d'esprit et de gentillesse, le roi fut charmé de ses heureuses dispositions; après avoir joué quelque temps avec lui, il avertit le père, en le reconduisant, de tirer promptement à son fils l'*œillade* qu'il lui avait jetée. Le brahmane ne manqua pas de faire les cérémonies accoutumées, mais son fils n'en fut pas moins malade pendant trois mois. On ne saurait trop expliquer quelle fut l'origine de cette bizarre superstition, non pas du *mauvais regard*, que l'on retrouve chez presque tous les peuples, mais du *mauvais regard royal*, de cette aggravation de danger qui se trouve dans l'œillade du souverain.

RADJAH s. m. (rad-dja). Titre des princes de race indoue. V. RAJAH.

RADJAKWESSIE, ville de l'Océanie (Malaisie), province ou résidence de Rembœng, dans l'île de Java.

RADJAMANDRI, ville de l'Inde anglaise, province des Circas du Nord, présidence de Madras, sur le Godavery, qui, près de la ville, atteint 4 kilom. de largeur et se divise en deux branches pour former un delta. Le tissage du coton et la fabrication du sucre constituent la principale ressource des habitants.

RADJAMANDRI ou **RAJUMNDRY** (DISTRICT DE), district de l'Inde anglaise, présidence de Madras, province des Circars du Nord. Il est borné au N.-O. par le royaume de Nizam, au N.-E. par Orissa, à l'E. par Vizagapatam, à l'O. par Mazulipatam et au S. par le golfe de Bengale. Ce district produit beaucoup de sucre. Le long du Godavery, qui y a son embouchure, se trouvent de superbes forêts de teck. Les villes les plus importantes sont Radjamandri, Madapollan et Koringa.

RADJAPOUR, ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, province d'Aurengabad. Elle est située au fond d'une baie parsemée d'îlots. Chantiers pour la construction et le radoub des navires, établis par les Anglais

RADJAH-POURSON s. m. (ra-dja-pour-son). Chef des prêtres, dans la langue des Indiens du Cambodge.

— **Encycl.** Le *radjah-pourson* est le chef de tous les prêtres (*talapoins*) dans le royaume de Cambodge. Il réside à Sombrapoor et a pour vicaire un substitut appelé *tivinia*. Il est aidé par un conseil sacerdotal qu'il préside et qui décide souverainement de toutes les matières de sa compétence, tant civiles que religieuses.

RADJASCHI s. m. (ra-djas-chi). Riche de la troisième classe, chez les Indous.

RADJEGHAR, ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, province de Gundwane, résidence du rajah radjepoute de Tchandail.

RADJEHAHI, district de l'Inde, présidence de Calcutta, province du Bengale, borné au N. par Dinadjepour et Moymansingh, Dakka-Djélapour à l'E., Naddia-Birboum au S., Birboum et Boglipour à l'O.; 104 milles et demi carrés géographiques. La population de ce district s'élève à près de 2 millions d'habitants. Le Gange et ses affluents l'arrosent et l'inondent souvent, à cause de sa situation. Les villes les plus importantes sont Nattore, Balteh et Radjémahal.

RADJEMAL ou **RADJÉMAHAL**, c'est-à-dire résidence royale, ville de l'Indoustan anglais (Bengale), à 110 kilom. N.-O. de Mourchidabad, sur la rive gauche du Gange; 36,000 hab. On y remarque un palais en grande partie en ruine. Il s'y fait un commerce peu considérable avec les habitants des montagnes voisines, qui y fournissent des meules de moulin et des pierres pour le pavage. Selon la tradition indoue, cette ville fut, dans des temps très-reculés, le siége du gouvernement des Indous et se nommait Radje-Girhi; les historiens mahométans ne la citent que depuis 1576, sous le nom d'Agmahel. En 1592, le rajah Mansing, gouverneur du Bahar et du Bengale, en fit la capitale de ces provinces, la fortifia et y bâtit un palais; elle devint alors très-importante. L'invasion du S.-E. du Bengale par les Portugais, vers 1608, fit transporter le siége du gouvernement de ces provinces à Dacca; mais ce fut pour peu de temps, car, en 1639, Radjemal reprit son titre et sa splendeur sous Choudjaa, fils de l'empereur Schah-Dejehan, qui y construisit un très-beau palais et augmenta les fortifications; l'année suivante, un terrible incendie la détruisit presque entièrement, et, peu de temps après, un des bras du Gange, ayant changé de lit, emporta encore un assez grand nombre d'édifices échappés à l'incendie. Ces malheurs, réunis aux dommages considérables qu'y causèrent les troupes d'Aureng-Zeyb, qui la prirent après un court siége, firent transférer de nouveau à Dacca la résidence du gouverneur mogol. Depuis cette époque, Radjemal n'a cessé de tomber en décadence.

RADJOUR, principauté du royaume de Lahore, région du Kouhistan. Il s'étend au N.-E. du pays de Gakkers; c'est une contrée très-vaste, mais peu connue. ‖ Ville du royaume de Lahore, ch.-l. de la principauté du même nom, située au pied de montagnes et défendue par un fort.

RADJPOUTES ou **RADJEPOUTES**, une des nations les plus belliqueuses et les plus redoutables de l'Inde anglaise et l'une de celles qui opposèrent la plus vive résistance à la Compagnie des Indes. Le pays des Radjpoutes comprend l'espace qui sépare les Seikhs des Mahrattes. Ce peuple ne se livre ni au commerce ni à l'industrie; ce sont les Djattes qui cultivent les champs des Radjpoutes. La condition des femmes est très-pénible; elles ne paraissent jamais en public. Dès qu'une jeune fille a passé l'âge de dix ans, elle ne peut plus voir d'hommes, si ce n'est ses proches parents. Les mésalliances privent les enfants du droit d'héritage; aussi les Radjpoutes ont-ils soin de faire des mariages assortis. L'orgueil perpétua longtemps dans cette province l'horrible coutume de l'infanticide, que les Anglais eurent beaucoup de peine à abolir. La race, en général, n'est pas belle et l'usage de l'opium la rend peu intelligente. Le costume des Radjpoutes offre quelques particularités par lesquelles il est plus facile de les reconnaître que par les traits de leur visage. Leur turban est plus haut que dans les autres provinces de l'Indoustan; il est blanc, ou rouge, ou bariolé de ces deux couleurs, et roulé autour d'une coiffe qui s'élève en pointe sur l'un des côtés. C'est une coiffure très-élégante. Elle est plissée avec beaucoup d'art; souvent même elle est cousue. La plupart portent, en outre, un mouchoir blanc passé sous le menton et noué par-dessus le turban, et destiné à cacher les oreilles et les joues. Une veste à manches étroites, de toile de coton imprimée, indienne ou anglaise, est serrée autour de la taille par une ceinture rouge ou blanche. Au-dessous de la ceinture tombe une sorte de jupon qui descend à mi-jambe et forme une immense quantité de plis verticaux; il est de mousseline blanche commune. Les uns ont les jambes nues sous ce jupon; d'autres portent des pantalons étroits. Dans les rues, à pied, chaque homme est muni d'un sabre ou d'un *kandjar* persan passé dans sa ceinture. A cheval, le bouclier rond de cuir, pendu au dos, est une partie nécessaire du costume. En général, les soldats portent une barbe de longueur médiocre, séparée sur la ligne moyenne du menton et dirigée horizontalement à droite et à gauche. Plus elle est noire, roide et plate, plus elle est laide enfin, et plus elle est admirée. Le nom de Radjpoutes (issus de roi) a été donné, dit-on, à ce peuple, à cause du sentiment d'orgueil national et de fière indépendance qui le caractérise. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Radjpoutes sont comptés parmi les meilleurs soldats de l'armée anglo-indienne.

RADL (Antoine), peintre et graveur allemand, né à Vienne en 1772; mort à Francfort-sur-le-Mein en 1852. Fils d'un peintre en bâtiments, il fit ses études artistiques à l'Académie de dessin de Vienne, quitta bientôt cette ville pour ne pas être enrôlé dans l'armée et, après diverses pérégrinations, il se fixa à Francfort-sur-le-Mein (1794). Il a peint des paysages à l'huile, à la gouache, à l'aquarelle, et fait des gravures à l'aqua-tinta. Il excellait à représenter la nature, surtout la solitude des forêts. Radl a aussi peint et gravé des vues des villes hanséatiques du Nord, des principaux châteaux des bords du Mein et plusieurs points remarquables de Francfort et de ses environs. Il avait débuté dans la gravure par la reproduction d'un certain nombre de tableaux de grands maîtres, entre autres: le *Bœuf blanc*, de Potter; la *Chasse à l'ours*, d'après Sneyer, et des *Paysages du Rhin*, d'après Schütz, etc.

RADNITZ, petite ville de Bohême, cercle de Pilsen; 1,500 hab. environ. Fabriques de rubans, d'acide sulfurique, et forges; important commerce de chevaux et de bestiaux.

RADNOR, comté d'Angleterre (pays de Galles), situé entre ceux de Montgomery au N., de Cardigan à l'O., de Brecknock au S., de Hereford à l'E. et de Shrop au N.-E.; superficie, 102,056 hectares; 40,000 hab. Capitale, Presteign; villes principales, New-Radnor, Knighton. Sa surface est montagneuse, particulièrement au centre, qui est couvert de bruyères; mais les flancs des montagnes et les parties basses offrent de nombreux et excellents pâturages. Ses principales rivières sont: la Wye et ses affluents, l'Elau, l'Iton, l'Edda, la Mackwy, la Terne, la Lug et l'Arow. Le comté renferme quelques petits lacs ou étangs fort pittoresques. Le sol y varie beaucoup, et à peu près les deux tiers sont incultes. On recueille dans la partie S.-E. des grains dont il s'exporte une certaine quantité; mais les habitants se livrent principalement à l'éducation du gros et du menu bétail et des chevaux. Quant à l'industrie manufacturière, elle n'y a pour objet que des fabriques de flanelles et d'étoffes communes, destinées à la consommation du pays. On y trouve un peu de plomb et de cuivre et d'excellente chaux; mais, en général, les productions minérales de ce pays sont peu importantes. On en exporte du malt, du fromage et des chevaux.

RADNOR (NEW-) ou **MAESYFELD-NEWYOLD**, ville d'Angleterre, au centre du pays de Galles, dans le comté de Radnor, à 20 kilom. N.-N.-E. de Brecknock, à 11 kilom. O. de Presteign, par 52° 16′ 2″ de latit. N. et 5° 31′ 3″ de longit. E.; 600 hab. Elle était autrefois importante et paraît avoir donné son nom au comté; mais elle est aujourd'hui tout à fait déchue.

RADOGALA, groupe d'îles de la chaîne de Ralik, dans l'archipel de Malgrave (Polynésie), par 14° de latit. N. et 64° 42′ de longit. orientale.

RADOGOST, dieu de l'hospitalité chez les anciens Slaves. Son nom vient de deux mots slaves qui signifient *agréable aux étrangers.* Opposé à Harewit, le dieu de la guerre, il ordonnait de bien traiter ses amis, de recevoir fraternellement l'étranger et de se montrer poli et prévenant pour le voyageur. On rendait un culte particulier à ce dieu dans la ville de Retra, que les Allemands appellent aujourd'hui Mecklembourg; on y voyait sa statue en or pur, qui le représentait avec une couronne sur la tête, où était perché un moineau prêt à prendre son vol, et il était monté sur un taureau recouvert d'écarlate. Sa couronne fut autrefois enchâssée dans une fenêtre de l'église de Gadebusch, ville du Mecklembourg.

RADOIRE s. f. (ra-doi-re — du lat. *radere*, raser). Instrument que le mesureur passe sur le bord de la mesure et qui fait tomber tout ce qui excède la mesure rase.

RADOLFZELL, ville du grand-duché de Bade, cercle du Lac, au bord de l'Untersee; 1,200 hab. Commerce important de grains avec la Suisse.

RADOM, ville de la Pologne russe, capitale du gouvernement de son nom, sur la petite rivière Mleczna, à 11 kilom. S. de Varsovie; 11,075 hab. Résidence du gouverneur civil et criminel; gymnase. Les monuments les plus curieux de la ville sont l'église Sainte-Catherine et le couvent du même nom, construits au XVe siècle. Fabriques de fer-blanc, d'huile, de vinaigre; tannerie; deux foires annuelles. Sigismond III institua dans cette ville, en 1613, un tribunal qui siégea jusqu'en 1766. Pendant les guerres du XVIIe siècle entre la Suède et la Pologne, Radom fut ruiné et il ne resta que trente-sept maisons debout; mais il s'est relevé de ses ruines dans les siècles suivants. Cette ville est le siége du gouvernement de Radom.

RADOM (GOUVERNEMENT DE). Créé en 1845, ce gouvernement, situé entre l'ancien gouvernement de Varsovie au N. et au N.-O., la Prusse à l'O., la Gallicie au S., l'ancien gouvernement de Lublin à l'E., avait une superficie de 24,955 kilom. carrés et 967,000 hab. Il a été supprimé en 1867 et remplacé alors par le gouvernement actuel du même nom, situé entre le gouvernement de Varsovie au N., celui de Siedlce au N.-E., celui de Lublin à l'E., la Gallicie et le gouvernement de Kielce au S., le gouvernement de Piotrkow à l'O.; superficie, 13,323 kilom. carrés; 540,271 hab., dont 263,624 hommes et 276,647 femmes. Ce gouvernement comprend 146 communes et est subdivisé en 7 districts, savoir : ceux de Radom, Ilza, Kozienice, Konski, Opatow, Opoczno, Sandomir. Le sol est généralement fertile, rocailleux dans la partie sud. Les prairies occupent 75,000 hectares et produisent environ 70 millions de kilogrammes de foin. On récolte beaucoup de pommes de terre, du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine. Au 1er janvier 1871, on comptait, dans le gouvernement de Radom, 189,797 bêtes à cornes, 318,230 moutons, 82,088 porcs, 69,828 chevaux, 690 chèvres. On y trouve 442 moulins, 66 fabriques de laine, 38 tanneries, 40 fabriques de bière, 20 d'huile, 6 de goudron et de térébenthine, 3 de sucre, 3 de graisse, 2 d'amidon et 2 de vinaigre.

RADOMYSL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kief, sur la petite rivière Teterof, à 102 kilom. de Kief; 5,905 hab.

RADOMYSL, chez les Wendes et les Slaves, la déesse qui inspire les bonnes pensées.

RADONVILLIERS (Claude-François LYSARDE DE), littérateur français, né à Paris en 1709, mort dans la même ville en 1789. Après s'être adonné à l'enseignement chez les jésuites, il quitta cet ordre, devint secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld, ambassadeur de France à Rome, puis sous-précepteur des enfants de Louis XV et succéda, en 1763, à Marivaux comme membre de l'Académie française. Louis XVI récompensa ses services en le nommant conseiller d'Etat. Son principal ouvrage est un traité, *De la manière d'apprendre les langues* (1768), qui suffit à lui assurer un rang honorable parmi les grammairiens. Ses *Œuvres diverses* ont été réunies par Noël (Paris, 1807, 3 vol. in-8°).

RADOSLAW, troisième roi de Serbie de la dynastie des Némanïa, mort en 1230. V. NÉMANÏA.

RADOSZYCE, ville de la Pologne russe, gouvernement de Radom, district de Konsk; 2,786 hab. Mine de fer exploitée par le gouvernement; tannerie; six foires par an.

RADOTAGE s. m. (ra-do-ta-je — rad. *radoter*). Discours sans suite, dénué de bon sens et de raison : *Le grand parleur est bien près du* RADOTAGE; *mais, quand il n'y tomberait pas, il produirait inévitablement l'ennui.* (Vernier.)

— Répétition fatigante d'un même fait, d'un même discours : *Tu ne m'aimes pas, répéta-t-il, selon cet éternel* RADOTAGE *de l'amour.* (P. Féval.)

— Etat de celui qui radote : *Tomber dans le* RADOTAGE.

RADOTEMENT s. m. (ra-do-te-man — rad. *radoter*). Action de radoter. ‖ Vieux mot.

RADOTER v. n. ou intr. (ra-do-té. — Génin tire ce mot de *redos*, vieux mot que nous avons remplacé par *recul*, un peu moins honnête, assurément. On disait *marcher à redos*, c'est-à-dire à reculons; *vous êtes redoté*, vous tournez le dos au but, et, par métaphore, *vous déraisonnez de vieillesse*, vous retournez en enfance. Génin appuie cette explication de quelques passages pris dans les vieux auteurs :

> Carles li magnes vielz est *redoté*.
>
> ROLAND.

> JEUNESSE A VIEILLESSE, SA MÈRE.
>
> N'oseray-je aler à l'esbat
> Pour cette vieille *redotée?...*
> C'est quant que faites que honguer!
> Vous êtes toute *radotée*.
>
> (*Moralité de charité.*)

Mais les étymologistes rapportent, de préférence, ce mot au germanique : vieux flamand *doten*, *dutten*, radoter, extravaguer; ancien allemand *datten*, anglais *to dote*. Les préfixes latins *re* et *ad* sont venus s'ajouter à l'élément germanique. Casaubon ne craignait pas de faire venir *radoter* d'*Hérodote*, extravaguer comme Hérodote; si c'est une plaisanterie, elle est d'un goût douteux; mais Casaubon accueille sérieusement cette étymologie). Tenir des discours sans suite, sans raison : *J'ai toujours peur de* RADOTER *en m'abandonnant trop à mes idées.* (Volt.) *Un vieillard qui* RADOTE *est né radoteur et a au moins été bavard dans sa jeunesse.* (A. Karr.) *Les hommes qui ont cultivé les sciences et les arts sont beaucoup moins sujets à* RADOTER *que ceux qui n'ont exercé leur intelligence que pour les besoins ordinaires de la vie.* (Reydel.) ‖ Se répéter d'une façon insipide; redire sans cesse les mêmes choses.

RADOTERIE s. f. (ra-do-te-rî — rad. *radoter*). Action de radoter : *Tomber dans la* RADOTERIE. *La* RADOTERIE *est une faiblesse dans le jugement, qui se fait remarquer par des discours insignifiants, vides de sens, ou par la manière dont on s'appesantit sur les mêmes objets, en rappelant longuement, sans règle ni mesure, les circonstances les plus inutiles et les plus minutieuses.* (Vernier.) ‖ Discours de radoteur : *N'écoutez pas toutes ces* RADOTERIES.

RADOTEUR, EUSE s. (ra-do-teur, eu-ze — rad. *radoter*). Personne qui radote, qui a l'habitude de radoter : *Vieux* RADOTEUR. *Vieille* RADOTEUSE.

> Faut-il croire ce qu'elle dit?
> C'est une *radoteuse*; elle a perdu l'esprit.
>
> LA FONTAINE.

> La science aujourd'hui marche splendide et forte,
> Ecartant de sa route et mettant à la porte
> Les *radoteurs* d'hier et les sots d'aujourd'hui.
>
> FRANCK.

— Adjectiv. : *Il n'est pas si* RADOTEUR *que vous le dites.* (Volt.)

RADOUB s. m. (ra-doubb, d'après l'Académie, ou mieux, ra-dou, suivant l'usage des marins. V. *radouber*). Mar. Réparation faite au corps d'un bâtiment : *Bassin de* RADOUB. *Donner un* RADOUB *à un navire. Travailler au* RADOUB *de son navire. Cette île offrait tout ce qui peut servir à la nourriture, aux commodités de la vie et au* RADOUB *des vaisseaux.* (Volt.) ‖ Réparation des voiles : *Nos voiles ont besoin d'un* RADOUB, *d'un bon* RADOUB. (Acad.)

— Techn. Action de radouber la poudre. ‖ *Poudre de radoub*, Poudre radoubée.

— **Encycl.** Mar. Pour réparer les carènes des navires, on établit dans les ports des bassins spéciaux, auxquels on donne le nom de *formes de radoub.* Ces constructions, d'une importance considérable, sont établies en contre-bas du sol des quais et leur radier est à un niveau assez bas pour permettre aux navires d'entrer dans ces formes à la marée montante et d'en sortir de même. Ce sont des bassins épousant la forme du bâtiment qu'ils doivent recevoir et entourés par des marches d'escalier, à l'aide desquelles on peut facilement approcher de la carène et vérifier son état. Ces formes, que l'on vide à l'aide de pompes très-puissantes, sont fermées par des portes d'écluse ou par des bateaux-portes. Parmi les plus belles formes de *radoub*, on peut citer celle de Brest, qui a été construite sur l'emplacement d'un contrefort qu'on a dérasé au niveau des quais, et qui peut être scindée par un bateau-porte en deux parties, constituant chacune un bassin qu'on peut remplir ou vider isolément. La longueur de cette forme de *radoub* est de 253m,35; sa largeur d'écluse est de 28 mètres à l'une de ses extrémités et de 21m,63 à l'autre et, pour l'écluse intermédiaire, de 31m,26. La hauteur d'eau varie de 7m,50 à 10m,50, suivant les marées, sur le radier de la première entrée, et de 8m,50 à 11m,50 sur le radier de l'écluse opposée. L'ensemble des ouvrages, non compris le dérasement du rocher, a coûté environ 4,500,000 francs. Le port de Liverpool possède vingt-quatre formes de *radoub;* celles de construction récente ont 238 mètres de longueur et 26 mètres de largeur. La construction et l'exploitation de ces formes étant fort coûteuses, on a établi, depuis quelques années, des bassins flottants en fer, sur lesquels on radoube les navires; ces bassins flottants sont formés d'un ponton de fond et de murs latéraux, divisés par de nombreuses cloisons établissant des compartiments étanches. Quand cette forme de *radoub* est libre, la partie supérieure du ponton de fond est au-dessus de la ligne d'eau; pour le mettre à même de recevoir un navire, on le fait enfoncer en admettant l'eau dans un certain nombre de compartiments; on le relève ensuite lorsque la quille du navire repose sur son fond, en vidant l'eau introduite au moyen de pompes à vapeur. On amène ainsi le plancher de la forme à une certaine élévation au-dessus de l'eau et on peut faire aisément toutes les réparations nécessaires au navire qu'il porte, après avoir eu la précaution de l'étayer de tous côtés, comme dans les formes en maçonnerie. Ces bassins flottants atteignent des longueurs considérables; parmi les plus grands, on peut citer : 1° celui qui fut construit par M. Rennie, de Londres, lequel a les dimensions suivantes : longueur, 122 mètres; largeur intérieure, 27m,40; largeur extérieure, 36m,50; déplacement des chambres à air, 18,500 tonnes; poids du bassin, 7,000 tonnes; tirant d'eau, 8m,50; poids du navire qu'il peut lever, 10,000 tonnes; 2° celui qu'a fait construire le gouvernement français pour les nouveaux établissements français en Cochinchine, à Saïgon : longueur, 91m,50; largeur intérieure, 21m,33; largeur extérieure, 28m,65; hauteur, 12m,80; prix, 800,000 francs.

On ne saurait passer sous silence les services éminents que rendent les formes de *radoub* flottantes dans le port de Carthagène en Espagne. Lorsque la forme a soulevé un navire, on le remorque dans un bassin à l'extrémité duquel sont établies trois cales de halage de 228 mètres de longueur, ayant chacune quatre rangées de rails. On place la forme en face d'une de ces cales et on la fait descendre jusqu'à ce qu'elle touche le fond du bassin à flot, de manière à mettre les rails de la cale de niveau avec les rails établis sur le fond de la forme. Le navire reposant sur ce dernier par l'intermédiaire d'un chariot à galets, on le hisse sur la cale à l'aide de presses hydrauliques. La mise à l'eau du navire après sa réparation se fait par l'opération inverse. L'ensemble de ces travaux et la fourniture de la forme de *radoub* flottante coûtent au gouvernement espagnol 1,303,000 fr., c'est-à-dire environ moitié moins cher que ne coûterait une seule forme de *radoub* en maçonnerie. Chaque cale fixe pouvant recevoir deux navires, avec ce système on peut avoir en même temps sept navires en réparation, savoir : six sur les cales et un sur le bassin flottant et, par suite, faire sept fois plus de travail qu'avec une seule forme de *radoub.*

— Dr. marit. Lorsqu'un capitaine est obligé de faire radouber son navire pendant un voyage, l'affréteur est tenu d'attendre ou de payer le fret entier. Si le navire ne peut être radoubé, le capitaine doit en louer un autre. S'il ne peut y parvenir, le fret n'est dû qu'à proportion de la partie du voyage déjà effectuée. Le fret n'est point dû lorsque les passagers ont été obligés de revenir au point de départ. Si l'affréteur prouve que, lorsque le navire a fait voile, il était hors d'état de naviguer, le capitaine perd son fret et il est passible de dommages-intérêts envers l'affréteur, qui sera admis à faire cette preuve, nonobstant et contre les certificats de visite au départ.

Quand le retard nécessité par le *radoub* peut entraîner la perte du chargement, il doit être assimilé à la rupture forcée du voyage, et l'affréteur peut retirer la marchandise en payant le fret à proportion seulement du voyage commencé. (Cass., 15 mars 1859; code de comm., art. 296.)

Les sommes dues aux créanciers pour *radoub*, avant le départ du navire, sont privilégiées. (Art. 191 du code de comm.)

En cas de perte du navire résultant d'un échouement avec bris, soit parce que le navire n'a pu être relevé, soit parce qu'il n'était pas susceptible de *radoub*, il y a lieu au délaissement de la marchandise sauvée, qu'elle ait été ou non avariée par suite de ce naufrage. (Rouen, 14 août 1818.)

Quand le navire ne peut plus être remis à flot, l'échouement sans bris donne ouverture au délaissement du navire, mais ce n'est qu'à titre d'innavigabilité. Alors même qu'à la suite d'échouement le navire pourrait être relevé et réparé, s'il n'existait à proximité de l'endroit où le sinistre est arrivé ni matériaux nécessaires pour le *radoub*, ni ouvriers capables de l'effectuer, le délaissement pourrait avoir lieu à titre d'innavigabilité. L'échouement avec bris d'un navire qui a été relevé, mais qui avait besoin d'un *radoub* considérable, donne ouverture à l'abandon pour cause d'innavigabilité, lorsqu'il a été impossible de se procurer les objets nécessaires au *radoub* et que, par suite, le navire n'a pu être mis en état de continuer sa route pour le lieu de sa destination. Dans ce cas, l'innavigabilité peut être constatée autrement que par jugement; par exemple, par un rapport d'expert et par le consulat du capitaine. (Marseille, 4 décembre 1820.)

On ne doit point considérer comme un voyage le fait du départ d'un navire qui n'irait dans un port voisin que pour se faire radouber, quelque temps qui se fût écoulé depuis le départ.

RADOUBÉ, ÉE (ra-dou-bé) part. passé du v. Radouber. Se dit d'un navire dont le corps a été réparé : *Vaisseau* RADOUBÉ. *Frégate* RADOUBÉE. *Mon vaisseau eut besoin d'être* RADOUBÉ *vers les côtes de Golconde.* (Volt.)

RADOUBER v. a. ou tr. (ra-dou-bé — du préf. *r*, et de *adouber*, qui signifiait anciennement armer chevalier. Ce dernier mot doit son origine à une des cérémonies qui étaient en usage en pareille circonstance. Elle consistait à frapper trois coups du plat de l'épée sur le cou du nouveau chevalier. C'est ce qu'on appelait *donner la colée.* Dans la basse latinité, on disait *adobare* dans le même sens que nos pères disaient *adouber*. Dans la suite, *adouber* se prit dans le sens d'armer quelqu'un, le revêtir de ses armes, l'équiper, et l'on a dit *s'adouber* pour s'armer soi-même, s'équiper. Enfin, *adouber* passa de la signification d'équiper à celle d'ajuster, accommoder, arranger, embellir, orner, parer; c'est le sens qu'a conservé l'italien *adobare, addobbare*, et le provençal *adoubar*. Nous disons encore *adouber*, en termes de trictrac et de jeu d'échecs, pour signifier toucher à une pièce pour l'arranger, non pour jouer. Quant à l'origine d'*adouber*, il se rattache probablement au germanique : anglo-saxon *dublan*, frapper quelqu'un du plat de l'épée pour lui conférer un ordre de chevalerie militaire; ancien scandinave *dubba*, anglais *to dub*. On aura joint au primitif germanique le préfixe *ad*, pour former *addobare*, adouber. Les formes germaniques se rapportent à la racine sanscrite *tup*, frapper, devenue en persan *tabidan*, en grec *tuptô*, en ancien slave *tepsti*, russe *topati*, battre, polonais *tapac*, *tupac*, frapper du pied. Le sanscrit *tup* et ses analogues sont sans doute des onomatopées, comme notre mot *taper*). Mar. Réparer la carène de : *Anson cingle vers la Chine, à Macao, pour* RADOUBER *le seul vaisseau qui lui reste.* (Volt.) *Celui qui brûle ses vaisseaux n'aime pas à voir son voisin* RADOUBER *les siens.* (A. d'Houdetot.)

> On court, on monte, et la dame redit
> De point en point comment elle s'y prit
> Pour *radouber* sa barque délabrée.
>
> VOLTAIRE.

‖ *Radouber une voile.* La raccommoder. Peu usité.

— Fam. Réparer la toilette de : *Elles tâchaient de* RADOUBER *la Monsery dans une autre chambre.* (Hamilton.)

— Techn. *Radouber la poudre*, Soumettre la poudre à tirer à des manipulations destinées à lui rendre les qualités qu'elle avait perdues.

Se radouber v. pr. Etre radoubé : *Vaisseau qui peut* SE RADOUBER *sans difficulté.*

— Fam. Réparer une perte, un dommage qu'on avait souffert; reprendre de la santé, de l'embonpoint : *La fortune le réduisit à chercher un asile pour* SE RADOUBER. (Raynal.)

— **Encycl.** *Radouber* des poudres avariées, c'est leur restituer le salpêtre qu'elles ont perdu en les rabattant, afin qu'elles puissent être employées pour le service. On est souvent forcé de *radouber* les poudres, parce qu'elles s'avarient assez facilement. Voici le moyen qu'on emploie pour faire cette opération. Les poudres sont susceptibles d'être *radoubées*, lorsqu'elles ne sont pas mélangées avec du gravier ou avec d'autres corps étrangers dont la trituration pourrait occasionner des accidents. Si elles contiennent des substances étrangères ou qu'elles soient privées d'une trop grande partie de leur salpêtre, on n'en saurait tirer d'autre parti que d'en extraire le peu de salpêtre qui leur reste; mais lorsque la poudre n'a éprouvé que peu d'humidité, on se contente de l'étendre au soleil sur des toiles, de la remuer pour la faire sécher également et de la mettre en baril après l'avoir éprouvée. Comme on pense, sa portée est réduite de beaucoup. Si la dessiccation ne rend pas à la poudre une force suffisante, qu'on aperçoive sur les grains de petits cristaux brillants qui annoncent que le mélange intime n'existe plus, ou si une partie des grains s'est agglomérée et mise en roche, la poudre doit être *radoubée* dans les moulins où l'on rétablit son dosage, sa granulation et son séchage, comme si l'on faisait de la poudre neuve.

RADOUBEUR s. m. (ra-dou-beur — rad. *radouber*). Mar. Ouvrier qui travaille au radoub. ‖ On l'appelle plus ordinairement CALFATEUR.

RADOUCI, IE (ra-dou-ci) part. passé du v. Radoucir. Devenu plus doux : *Temps* RADOUCI.

— Fig. Devenu moins aigre, moins rude : *Avec ses airs passionnés, son ton* RADOUCI, *sa face minaudière, je le crois un grand comédien.* (Le Sage.)

> Et ses roulements d'yeux et son ton *radouci*
> N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.
>
> MOLIÈRE.

Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton *radouci* que prend la médisance.

BOILEAU.

RADOUCIR v. a. ou tr. (ra-dou-cir — du préf. r, et de *adoucir*). Rendre plus doux : *La pluie a* RADOUCI *le temps.* (Acad.)

— Fig. Rendre plus doux, plus conciliant, moins irascible : *Les bons traitements n'ont pu le* RADOUCIR.

— Métall. Rendre moins aigre, moins cassant : *On* RADOUCIT *les métaux par une fonte réitérée.* (Acad.)

Se radoucir v. pr. Devenir plus doux : *Le temps* S'EST *bien* RADOUCI.

— Fig. Devenir plus doux, moins irascible : *Comme il* SE RADOUCIT ! (Moll.) *Il était aussi prompt à* SE RADOUCIR *qu'il l'était à s'emporter.* (G. Sand.)

— Syn. **Radoucir, adoucir.** V. ADOUCIR.

RADOUCISSEMENT s. m. (ra-dou-si-se-man — rad. *radoucir*). Action de radoucir, de se radoucir ; évolution de ce qui se radoucit : *Le* RADOUCISSEMENT *du temps. Le* RADOUCISSEMENT *de la fièvre. Le* RADOUCISSEMENT *du caractère, des mœurs.*

RADOVICHE, ville de la Turquie d'Europe (Salonique), à 80 kilom. S.-O. de Giustendil, près de la source du Radoviche ou Stroumnitza (affluent du Strouma) ; 2,000 hab.

RADOWITZ (Joseph DE), général et homme d'Etat prussien, né à Blankenbourg en 1797, mort à Berlin en 1853. Il était fils d'un seigneur catholique d'origine hongroise. Radowitz fit ses études à Paris et à l'Ecole militaire de Cassel, puis entra, en 1812, comme officier, dans l'artillerie westphalienne. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Leipzig, il passa, après la dissolution du royaume de Westphalie, au service de l'électeur de Hesse, fit la campagne de France, devint, à la paix, professeur de mathématiques et d'art militaire à l'Institut des cadets de Cassel et fut chargé de l'instruction militaire du prince Frédéric-Guillaume, depuis électeur de Hesse. Admis en 1823 dans l'état-major de l'armée prussienne, il fut nommé, peu de temps après, précepteur du prince Albert et épousa, en 1828, la comtesse Marie de Voss, ce qui le fit entrer dans les rangs de la haute aristocratie prussienne, de laquelle le rapprochaient déjà ses convictions politiques et religieuses. Chef de l'état-major général de l'artillerie en 1830, il devint bientôt la personnalité la plus importante parmi les propagateurs des idées contre-révolutionnaires et prit, de 1831 à 1837, une part active à la rédaction de la *Feuille politique hebdomadaire* de Berlin. Son instruction variée et étendue, la façon originale et spirituelle avec laquelle il traitait les questions politiques, et surtout ses idées en religion et en politique lui valurent l'amitié du prince royal, plus tard roi sous le nom de Frédéric-Guillaume IV, et l'étroite liaison qu'il contracta avec ce prince ne fut rompue que par sa mort. Nommé en 1836 plénipotentiaire militaire de la Prusse à l'assemblée de la Confédération germanique, Radowitz fut, en outre, promu colonel en 1840, devint, deux ans plus tard, envoyé et ministre plénipotentiaire près des cours de Carlsruhe, de Darmstadt et de Nassau et reçut, en 1845, le grade de major général. La part qu'il prit aux affaires publiques devint dès lors de plus en plus importante. Confident préféré de la politique du roi Frédéric-Guillaume IV, il soutint de tout son pouvoir les plans de ce prince relativement à une réforme de la Confédération germanique, ainsi que le prouve sa brochure intitulée : *l'Allemagne et Frédéric-Guillaume IV* (Hambourg, 1848).

Radowitz remplissait une mission relative aux affaires de Suisse et à la réforme de la Confédération, lorque éclata la révolution de 1848. Elu membre de l'assemblée nationale allemande, il s'y fit le chef de l'extrême droite, y acquit bientôt une influence illimitée, fut rappelé à Berlin, vers la fin d'avril 1849, et ce fut surtout sous son impulsion qu'eut lieu la tentative de l'union des trois rois, par laquelle la Prusse espérait donner une constitution à l'Allemagne. Placé d'abord à la tête de l'administration provisoire de la Confédération, il prit bientôt après la direction des affaires de l'Union, dont il défendit les intérêts d'abord devant les Chambres prussiennes, puis devant le parlement convoqué à Erfurt, en mai 1850 ; mais il ne réussit pas à empêcher la chute de l'Union. Le 27 septembre de la même année, il fut mis en possession du ministère des affaires étrangères, qu'il dirigeait de fait depuis plus d'un an, et publia un programme basé essentiellement sur une opposition ouverte à la politique de l'Autriche. Il fit, à la même époque, en Angleterre un voyage qui, sous l'apparence d'une mission militaire, cachait un but purement politique, mais que la convention d'Olmütz rendit sans effet. La carrière politique de Radowitz était dès lors terminée. Après avoir vécu quelque temps dans la retraite à Erfurt, il fut nommé, en 1852, directeur de l'instruction militaire et ne s'occupa plus que de travaux littéraires et scientifiques, jusqu'à sa mort. Nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Manuel pour l'application des mathématiques pures* (1827) ; *Sur la théorie de la certitude des observations et des essais, etc.* (1827) ; le *Théâtre de la guerre en Turquie* (1829) ; la *Théorie des ricochets* (1835) ; *Iconographie des saints* (1834) ; la *Question de la succession d'Espagne* (1839) ; *Conversations d'un contemporain sur l'Etat et sur l'Eglise* (1846), écrit qui fit beaucoup de bruit ; *A qui l'héritage du Slesvig?* (1846) ; *Nouvelles conversations d'un contemporain* (1851, 2 vol.), etc. Il avait lui-même publié la collection de ses *Œuvres complètes* (1852-1853, 5 vol.).

RADSTADT, petite ville des Etats autrichiens, duché et cercle de Salzbourg, sur l'Ens ; 1,000 hab. Fromageries.

RADSTADT, ville du grand-duché de Bade. V. RASTADT.

RADULE s. m. (ra-du-le — du lat. *radula*, racloire). Bot. Genre de champignons, voisin des hydnes.

— s. f. Genre d'hépatiques, formé aux dépens des jongermannes, et comprenant plus de vingt espèces, dont deux habitent l'Europe : *Les* RADULES *rampent sur les écorces des arbres.* (C. Montagne.)

RADULIROSTRE adj. (ra-du-li-ro-stre — du lat. *radula*, ratissoire ; *rostrum*, bec). Ornith. Dont le bec est en forme de ratissoire.

RADULOTYPE s. m. (ra-du-lo-ti-pe — de *radule*, et de *type*). Bot. Syn. de RADULE, genre d'hépatiques.

RADWANSKI (Félix), architecte et écrivain polonais, né à Cracovie en 1789, mort en 1861. Il servit dans l'artillerie polonaise, fut fait prisonnier lors de la capitulation de Dresde et, rendu à la liberté, il retourna dans sa ville natale (1814), où il s'adonna à la pratique et à l'enseignement de l'architecture. C'est à lui qu'on doit le remarquable tombeau de Kosciusko à Cracovie. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la polychromie dans l'architecture ancienne* (1837) ; la *Science de l'architecture* (1844) et divers écrits politiques : *Pensées sur l'affranchissement des paysans en Pologne* (1315) ; *Esquisse de la position actuelle de la république de Cracovie* (1822), etc.

RADWANSKI (André), naturaliste et physicien polonais, né à Tyniec en 1800, mort à Varsovie en 1860. Docteur en philosophie en 1826, il devint ensuite professeur à Kielce, au gymnase et à l'Ecole polytechnique de Varsovie. Ce savant distingué fonda en 1829 le recueil technologique, intitulé *Piast*, dont il a rédigé 18 volumes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Principes de physique* (1837) ; *Chimie organique* (1841) ; *Pensées snr l'organisation des écoles supérieures* (1851) ; *Géographie universelle* (1852) ; *Dictionnaire de la conversation étrangère-polonaise* (1854), etc.

RADY-BILLAH, calife abbasside de Bagdad. V. RADI-B-ILLAZ.

RADZISZ, dieu des bons conseils, dans la mythologie slave. On le représentait sous la forme d'un homme au visage plein de sagesse, à la chevelure blanchissante, et habitant, sur une haute montagne, une chaumière toute blanche. Radzisz était présent à toutes les solennités, aux conseils des princes et partout où l'on réclamait sa présence ; en temps de guerre, il se tenait avec Harewit à côté du général. C'était de lui que provenaient toutes les bonnes résolutions que l'on prenait dans les circonstances critiques.

RADZISZEWSKI (François), écrivain polonais, né en 1827. D'abord professeur d'histoire en Livonie, il devint ensuite traducteur près du ministère de l'intérieur à Saint-Pétersbourg (1851), et il est, depuis 1857, bibliothécaire à Wisniowiec. Nous citerons de lui : *Etude historique sur les jésuites de la Russie Blanche ; Coup d'œil sur les sources de la biographie des écrivains polonais* (1845) ; *Dictionnaire des écrivains polonais et des étrangers qui ont écrit en Pologne ou sur la Pologne*, etc.

RADZIWILL (Nicolas), palatin de Wilna, né en 1366, mort en 1466. Il est le chef d'une maison des plus riches et des plus puissantes de la Lithuanie. Le nom de Radziwill était donné à un grand prêtre ; *radzi* signifie *qui conseille ; will* est une abréviation de Wilna. Après s'être distingué dans une expédition militaire en 1384, sous les ordres de Jagellon, grand-duc de Lithuanie, il accompagna ce prince à Cracovie en 1386, lors de son mariage avec la reine Hedwige, et il y reçut en même temps que lui le baptême selon le rit romain. Staroste de Grodno en 1395, il combattit à Grunwald en 1410, devint maréchal de la cour en 1418, palatin de Vilna en 1433 et montra dans ces dernières fonctions les qualités de l'homme d'Etat aussi bien que celles du guerrier.

RADZIWILL (Nicolas), palatin de Wilna, né en 1470, mort en 1522. Il fut d'abord grand échanson de Lithuanie, puis staroste de Biala, se distingua dans la guerre contre les Moscovites (1500) et dut à son courage et à ses capacités les charges de palatin de Wilna et de grand chancelier de Lithuanie (1509). En 1515, il assista au congrès proposé par l'empereur d'Autriche pour régler le différend survenu entre la Russie et la Pologne, et reçut de Maximilien le titre de prince du saint-empire. De retour en Pologne, il repoussa, en 1519, les Moscovites et les Tartares qui avaient de nouveau envahi le pays.

RADZIWILL (Georges), grand général de Lithuanie, né en 1480, mort en 1541. Il devint vice-grand général de Lithuanie en 1508, battit, en 1511, avec 6,000 hommes, 20,000 Tartares au delà de Kiev et autant à Lopuszno, en Podolie, et remporta en 1514, avec Ostrogsti, sur les Russes qui avaient envahi la Lithuanie, une éclatante victoire entre Orsza et Dubrowna. En 1519, il repoussa une nouvelle invasion moscovite à Krewo et à Molodeczno, et en 1534 il défit encore les Moscovites à Starodub, à Poczapow et près de Smolensk. En 1527, Georges Radziwill, dont le talent et la valeur ont illustré le règne de Sigismond Ier, fut nommé par ce prince castellan de Wilna, maréchal de la cour et, en 1533, grand général de Lithuanie. Georges Radziwill avait été victorieux dans trente batailles. Sa fille, Barbe Radzivill, épousa le roi Sigismond-Auguste.

RADZIWILL (Nicolas), prince de Nieswiez, surnommé **le Noir**, frère du précédent, né en 1515, mort en 1565. Il fut grand maréchal de Lithuanie, palatin de Troki, grand chancelier de Lithuanie et palatin de Wilna. Nul gentilhomme ne le surpassait en adresse aux exercices du corps, et la réputation de sa bravoure s'étendait dans toutes les cours de l'Europe. Il contribua, en 1548, à faire épouser sa nièce Barbe Radziwill au roi Sigismond-Auguste, qui ne cessait de le combler de marques d'amitié, reçut de l'empereur d'Allemagne, cette même année, le titre de prince de Nieswiez et, en 1551, après la mort de la reine Barbe, il fut envoyé par Sigismond en ambassade à Vienne, pour demander la main de l'archiduchesse Catherine. Radziwill se distingua dans la guerre contre les chevaliers teutoniques, devint gouverneur de la Livonie et tailla en pièces, en 1565, les Russes qui s'étaient emparés de la Lithuanie sans aucune déclaration de guerre. Un des premiers en Pologne, il embrassa la Réforme. Il fonda dans ce pays plusieurs temples et des écoles. Le premier synode des réformés polonais fut tenu dans son palais de Wilna (1557). Il établit à Brzescie-Litewski un atelier typographique, d'où sortirent plusieurs ouvrages ascétiques et une traduction de la Bible en polonais (1563), dont les exemplaires, devenus très-rares, se payent aujourd'hui un prix exagéré.

RADZIWILL (Nicolas-Christophe), surnommé **l'Orphelin**, duc D'OLICA et DE NIESWIEZ, fils du précédent, né en 1549, mort en 1616. Après la mort de son père, il abjura le luthéranisme, alla ensuite en Italie, où le pape Pie V l'accueillit avec bonté, fit en 1578 la campagne contre les Moscovites et fut blessé à la bataille de Polotsk (1580). En 1582, pour remplir un vœu, il partit pour la terre sainte, d'où il revint en 1584. Il devint ensuite maréchal de la cour, puis voïvode de Troka et de Wida. Il a écrit en latin la relation de son *Voyage à Jérusalem*, qui a été traduite en polonais par Wargoçki.

RADZIWILL (Christophe-Nicolas), surnommé **la Foudre**, grand général de Lithuanie, né en 1547, mort en 1603. Nommé par le roi Etienne Bathori vice-grand général de Lithuanie, il se couvrit de gloire contre les Moscovites, en 1579 et 1580, aux siéges de Polotsk et de Wielkieluki, en Ruthénie Blanche, battit, près de Sokol, 40,000 Russes, fit prisonnier leur chef Tschérémétef et contribua, en 1581, à une nouvelle victoire sur les mêmes ennemis, près des rives du Volga. Nommé grand général de Lithuanie, en 1588, par Sigismond III, Radziwill se distingua contre les Suédois qui avaient envahi la Livonie.

RADZIWILL (Christophe), grand général de Lithuanie, fils du précédent, né en 1585, mort en 1640. Il assista son père dans la guerre de Livonie contre les Suédois, fut nommé, en 1615, vice-grand général de Lithuanie et, pendant cinq ans, tint Gustave-Adolphe en échec en Livonie et en Courlande. A la mort de Sigismond III (1632), Radziwill contribua à confirmer l'élection de Vladislas IV et alla aussitôt se mettre à la tête des troupes pour combattre les Russes qui venaient d'envahir la Pologne, les battit et força le czar à signer la paix à Polanow (15 juin 1634). Radziwill, qui avait été le principal plénipotentiaire dans les négociations de ce traité, reçut pour récompense le bâton de connétable (1er janvier 1635). Il fit peu après une nouvelle expédition en Livonie et y battit les Suédois.

RADZIWILL (Ursule-Françoise), femme auteur polonaise, née en 1705, morte en 1753. Elle était fille du prince Janus Koributt Wisniowiecki, castellan de Cracovie, et elle épousa le prince Michel-Casimir Radziwill, palatin de Wilna et grand maréchal de Lithuanie. Elle composa en polonais des tragédies et des comédies, publiées toutes ensemble en 1754, un *Traité des devoirs du soldat chrétien* (1748) et une *Instruction* à ses enfants.

RADZIWILL (Ulric), grand connétable de Lithuanie. Il vivait dans le XVIIIe siècle. Il cultiva la poésie, publia plusieurs poëmes en polonais et traduisit aussi en vers polonais la *Thébaïde* de Racine. Son poëme, intitulé *Des peines des hommes dans toutes les conditions de la vie*, parut en 1741 (in-8).

RADZIWILL (Charles-Stanislas), palatin de Wilna, né en 1734, mort en 1790. Il fut successivement nonce aux diètes, colonel dans l'armée, maréchal des confédérations et palatin de Wilna. Principal héritier de l'immense fortune des Radziwill, il déployait un luxe inouï. Ardent patriote, il soutint courageusement la confédération de Bar contre Catherine II et fut, à plusieurs reprises, obligé de s'exiler. Il voyagea en Turquie, en Italie, en Allemagne et en France, et séjourna à Paris, où il fit construire le passage qui porte encore aujourd'hui son nom. Pendant trois ans, il assista à la mémorable diète constituante de Varsovie ; mais il ne vit pas achever la nouvelle constitution qui fut proclamée le 3 mai 1791.

RADZIWILL (Antoine-Henri), administrateur, musicien et graveur polonais, né à Nieswiez en 1775, mort à Berlin en 1833. Il épousa, en 1796, la princesse Louise-Frédérique de Prusse. Il servit dans l'armée prussienne jusqu'en 1806. En 1813, il devint chef du majorat de Nieswiez et d'Olyka, mais continua à habiter l'Allemagne. Nommé, en 1815, gouverneur général prussien dans le grand-duché de Posen, il conserva ce poste jusqu'en 1828. Antoine Radziwill fut un des premiers violoncellistes de l'époque, et, en outre, un remarquable compositeur de musique. Il a composé la musique et les chœurs pour le *Faust* de Gœthe (Berlin, 1825-1826). En outre, il a dessiné et gravé plusieurs portraits d'hommes d'Etat et d'artistes et plusieurs scènes du *Faust*.

RADZIWILL (Michel-Géron), général polonais, frère du précédent, né à Nieswiez en 1778, mort à Dresde en 1850. En 1792, il s'enrôla dans l'armée de l'indépendance, où il servit sous Kosciusko jusqu'en 1794. En 1812, il marcha contre la Russie à la tête d'un régiment polonais et se conduisit si brillamment à la prise de Smolensk et aux combats de Witepsk et de Polotsk, que Napoléon le fit général de brigade sur le champ de bataille même. Après la première campagne de France, il se retira en Pologne et, en 1815, il fut nommé général de division et sénateur palatin du nouveau royaume. Lors de l'insurrection de 1830, il devint, après la dictature de Chlopiçki, généralissime des armées polonaises (21 janvier 1831). La gloire des sanglantes journées de Dobra, de Milowna, de Grochow, en février, et de Praga, le 1er avril, lui revient en partie. C'est sur sa demande que la diète, dans sa séance du 26 février 1831, nomma Skrzyneçki général en chef de l'armée polonaise. Après la chute de Varsovie, Michel Radziwill fut transporté dans l'intérieur de la Russie, où il fut retenu prisonnier jusqu'en 1836. Il se retira à Dresde l'année suivante, et il y vécut étranger à la politique.

RADZIWILL (Dominique), patriote polonais, né en 1787, mort en 1813. Héritier de l'immense fortune de son oncle Charles-Stanislas, il se voua dès sa jeunesse aux intérêts de sa patrie, leva à ses frais, en 1812, un régiment de lanciers à la tête duquel il fit la campagne de Moscou et fut attaché peu après à la personne de Napoléon avec le grade de lieutenant-colonel. Pendant la campagne de 1813, il fut grièvement blessé à Hanau et mourut à Lautereich.

RADZIWILL (Léon), prince DE KLECH, général russe, né en 1808. Officier de la garde royale polonaise au moment où éclata l'insurrection de 1830, il accompagna le grand-duc Constantin dans sa retraite et se battit dans les rangs de l'armée russe, contre ses compatriotes, durant toute la campagne de 1831. Le czar le nomma son officier d'ordonnance et lui fit don, en 1833, lors de son mariage avec la jeune princesse Auroussoff, des domaines qui avaient été confisqués à son oncle Michel Radziwill. Nicolas lui confia souvent des missions diplomatiques et militaires. En 1849, il le nomma général-major et l'envoya à Constantinople pour réclamer l'extradition des réfugiés hongrois ; mais sa démarche n'eut aucun succès. Le général Radziwill est un des plus grands propriétaires qu'il y ait en Russie ; sa fortune est évaluée à plus de 10 millions de roubles (40 millions de francs).

RADZIWILL (Barbe). V. BARBE RADZIWILL et BARBARA RADZIWILL.

RADZIWILOW, ville de la Russie d'Europe (Volhynie), à 26 kilom. O.-N.-O. de Kaminiec, près des frontières de la Gallicie ; 7,350 hab. Grand commerce de laine avec l'Autriche.

RADZYN, en russe *Radin*, ville de la Pologne russe, gouvernement de Siedlce ; 2,500 hab. Beau château construit vers la fin du règne d'Auguste III. Eglise du XVIIe siècle contenant un mausolée en marbre rouge d'un travail artistique très-remarquable et qu'on croit avoir été construit par ordre du fondateur de l'église, de la famille Mniszech.

RÆBOSCÈLE s. m. (ré-boss-sè-le). Entom. V. RÉBOSCÈLE.

RAEBURN (Henri), peintre anglais, né près d'Edimbourg en 1756, mort dans cette ville en 1823. Il apprit l'orfévrerie, la miniature, dans laquelle il devint très-habile, puis la peinture à l'huile, et s'adonna avec succès au genre du portrait. En 1779, il se maria, puis se rendit à Londres et, de là, passa en Italie pour s'y perfectionner. De retour à Edimbourg en 1787, il acquit dans le portrait une célébrité méritée et devint membre de plusieurs académies anglaises et étrangères. Lorsque George IV visita l'Ecosse en 1822, il donna à Raeburn des lettres de noblesse et, l'année *suivante*, le nomma son peintre de portrait. Parmi les meilleures productions de

ce peintre, on remarque les portraits de lord Eldon, sir Walter Scott, Dugald-Stewart, Playfair, James Watt, Francis Jeffrey, Henry Mackenzie, John Rennie et Francis Chantrey. Son style est ferme, son dessin correct, sa couleur riche et harmonieuse, et la ressemblance de ses portraits est frappante.

RÆDER (Jacob-Tode), écrivain militaire danois, né à Gaarden-Næss (Norvége) en 1798. Elève de l'Ecole des cadets, il devint officier en 1814 et prit du service en Danemark. Ingénieur en 1821, il fut chargé de travaux géodésiques de 1822 à 1830 et devint, en 1833, professeur à l'Ecole militaire. Ses principaux ouvrages sont : *Sur l'armée prussienne comparée à l'armée danoise* (1832) ; *Organisation de l'armée danoise* (1837) ; *Histoire militaire et politique du Danemark de* 1807 *à* 1809 (1845-1852, 3 vol.).

RÆMOND ou **RÆMOUND**, historien français du XVIe siècle. V. RÉMOND.

RAEPSAET (Jean-Joseph), homme d'Etat et historien belge, né à Oudenarde en 1750, mort dans la même ville en 1832. Greffier de la châtellenie d'Audenarde (1773), puis secrétaire des *Hauts peintres* de cette ville, il signa pour la Flandre, comme député, l'acte de confédération de 1787 et fut emprisonné à Bruxelles en 1789. Raepsaet refusa plus tard les fonctions de conseiller de l'empereur François II ; mais il consentit à diriger les modifications apportées dans la magistrature de la Flandre et siégea de nouveau. Sous la domination française, Raepsaet se montra hostile à la Convention et au Directoire et fut envoyé comme otage à Paris en 1798. Après avoir siégé au Corps législatif de 1803 à 1813, il fit partie, en 1815, de la commission chargée de rédiger une constitution et devint plus tard conseiller d'Etat extraordinaire. Raepsaet consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire des antiquités et du droit de l'ancienne Flandre. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Gand (1838-1840, 6 vol. in-8o). Son principal ouvrage est intitulé : *Analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges et Gaulois, sous les périodes gauloise, romaine, franque, féodale et coutumière.*

RÆTHEL (Wolfgang-Christophe), théologien allemand, né à Selbitz en 1663, mort à Neustadt en 1729. Il fut successivement gouverneur des pages du margrave de Baireuth, professeur au gymnase de cette ville (1689), superintendant à Neustadt. Après avoir suivi comme aumônier le margrave Chrétien-Ernest pendant la guerre de 1702, il fut nommé conseiller ecclésiastique et enfin pasteur à Neustadt. On a de Ræthel plus de soixante-dix ouvrages et dissertations, parmi lesquels on cite : *De bibliothecis universalibus præsertim theologicis* (Neustadt, 1714, in-fol.) ; *De historia literaria vitæque scriptoribus* (1721, in-fol.) ; *De bibliotheca Patrum* (1726, in-fol.).

RÆVARDUS (Jacobus), jurisconsulte belge. V. RAEWAERD.

RAEWAERD (Jacques), en latin **Ræwardus**, jurisconsulte belge, né près de Bruges vers 1534, mort dans cette ville en 1568. Il reçut à Orléans le diplôme de docteur, professa le droit à Douai avec un grand éclat (1565-1566) et reçut de Juste-Lipse le surnom de **Papinien des Pays-Bas**. Ses ouvrages ont été publiés sous le titre de *Rævardi opera* (Francfort, 1622, 2 vol. in-12).

RAF s. m. (raf). Mar. Marée forte et rapide.

Rafaele, drame allemand, en vers, de Raupach (1828). Le sujet de ce drame est emprunté à l'insurrection des Hellènes en 1820 ; mais les idées de liberté religieuse et politique n'y jouent pas le rôle que les événements réels leur ont assigné. Abdallah, riche mahométan, a élevé chez lui Rafaele, jeune orpheline grecque dont le père était, de son vivant, associé à ses entreprises commerciales. Il veut marier sa fille Ykéloula au pacha de Kiertahga ; d'un autre côté, son fils Osmin lui demande inutilement la main de la jeune Rafaele. Bientôt le mahométan apprend la perte de ses trois vaisseaux, qui devaient lui apporter de quoi doter richement sa fille. Il doit renoncer à ce projet, à moins de prendre les biens de Rafaele, et cela, il ne le peut qu'en la mariant à son fils Osmin. Celui-ci est passionnément épris de Rafaele, mais il n'est pas payé de retour. L'orpheline grecque a écouté les vœux du jeune Héliodore, issu du sang des Comnènes, et lui a engagé sa foi. Elle refuse donc les propositions d'Abdallah qui, furieux, jure qu'elle lui obéira. Rafaele s'adresse en vain au cadi pour obtenir secours et protection ; Abdallah sait effrayer le juge et, devenu plus maître que jamais de la jeune orpheline, il exige que son fils ne l'épouse que pour deux ans et l'abandonne après. Mais Osmin ne saurait souscrire à une pareille condition, et, comme ses hommages sont dédaignés, il prend la résolution d'enlever cette amante rebelle. Il se met en embuscade dans le jardin ; au même moment arrive Héliodore qui, de son côté, a tout préparé pour la fuite de celle qu'il aime. Osmin et son domestique se précipitent sur Héliodore ; celui-ci poignarde son rival et tombe lui-même sous les coups du serviteur. Abdallah, apprenant la mort de son fils, ordonne que l'on creuse une fosse dans le jardin et qu'après avoir poignardé Rafaele on l'enterre à côté du cadavre d'Osmin. Or, sa fille Ykéloula, voulant soustraire son amie Rafaele à la honte d'un enlèvement, l'avait cachée dans sa chambre, et elle-même était allée se reposer sur le lit de l'orpheline. Les serviteurs d'Abdallah, au milieu des ténèbres, ne reconnaissent pas la fille de leur maître et tuent Ykéloula, puis l'enterrent. Quand le père infortuné connaît toute la grandeur de son malheur, il tombe en démence et Rafaele se retire dans un couvent.

RAFAELLINO (Raphaël DAL COLLE, dit), peintre italien. V. COLLE.

RAFALE s. f. (ra-fa-le — probablement d'un verbe *raffaler*, composé de *affaler*, terme de marine qui signifie pousser un bâtiment vers la côte ; de *affale*, qui est le commandement aux gens de mer pour faire baisser quelques manœuvres. *Affaler* signifie donc proprement *abaisser* les itagues ou les cargues et, par suite, pousser le bâtiment vers la côte, ce qui est le résultat de cette manœuvre ; *raffaler* est un renforcement de *affaler*, formé avec *re*, préfixe, et la *rafale* est ce qui repousse le bâtiment vers la côte. *Affale* et *affaler* viennent du germanique : hollandais *afhalers*, tirer en bas, abaisser, composé de *af*, en bas, et de *halers*, tirer, attirer, ancien haut allemand *halôn*, tirer, attirer, scandinave *hala*, allemand *holen*, de la racine sanscrite *keal*, appeler, attirer). Mar. Coup de vent qui se fait sentir dans le voisinage des montagnes ou des côtes élevées ; coup de vent brusque et de peu de durée : *Il arrive quelquefois qu'un coup de vent souffle aux* RAFALES ; *c'est un signe posthume de tempête ; ces* RAFALES *sont aussi ordinaires en printemps qu'en automne.* (Buff.) *On éprouve souvent des* RAFALES *à l'abri des hautes terres.* (Lecomte.) *Une* RAFALE *peut démâter un navire.* (Lecomte.) ‖ Pénurie, dans l'argot des marins.

— Fig. Accident brusque et malheureux : *Les* RAFALES *de la vie.*

RAFALÉ, ÉE adj. (ra-fa-lé — rad. *rafale*). Mar. Qui a subi des rafales : *Navire* RAFALÉ.

— Fig. Qui a subi des revers de fortune : *Homme* RAFALÉ.

— Substantiv. Personne rafalée, qui est dans le dénûment par suite de revers : *M. de La Brive se trouve être un* RAFALÉ *de la Bohême boursicotière.* (Th. Gaut.)

RAFAR s. m. (ra-far). Vitic. Variété de raisin.

RAFAZI s. m. (ra-fa-zi). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane que les Turcs regardent comme hérétique.

RAFEL s. m. (ra-fèl). Moll. Coquille du genre volute, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

RAFF s. m. (raf). Pêche. Nageoires de flet, qu'on détache avec la peau grasse environnante, et qui sont considérées comme un mets délicat.

RAFF (Antoine), célèbre chanteur allemand, né à Bonn en 1710, mort en 1790. Il fut un des meilleurs élèves du Bernacchi et se fit une grande réputation en Italie et en Bavière. Ginguené rapporte, sur cet artiste, l'anecdote suivante, comme un des merveilleux effets de la musique. La princesse napolitaine Belmonte avait perdu son mari et, depuis un mois, en proie à une douleur concentrée, elle ne pouvait ni pleurer ni proférer une seule plainte. Chaque jour on la voyait dépérir, sans espoir de la sauver, car elle ne voulait prendre aucune distraction. Ses amis la décidèrent pourtant à entendre Raff, alors à Naples. Le chanteur sut choisir un sujet si touchant, il mit tant de mélodie dans sa voix, que les larmes coulèrent des yeux de la princesse et avec une telle abondance, qu'elle fut en peu de temps ramenée à la santé.

RAFF (Joachim), compositeur suisse, né à Lachen, sur le bord du lac de Zurich, le 22 mai 1822. Tout en étudiant la musique et le piano, il s'occupa principalement d'abord de littérature et de sciences. Lorsqu'il eut vingt et un ans, la musique devint pour lui une véritable passion. M. Raff se mit alors à composer un assez grand nombre de morceaux pour le piano, caprices, fantaisies, romances sans paroles, etc., puis il habita diverses villes des bords du Rhin, où on le vit à la fois s'adonner à l'enseignement, à la composition et collaborer à des journaux de musique. Dans un voyage qu'il fit à Weimar, il entra en relation avec Liszt et composa un opéra : le *Roi Alfred*, qui fut joué sans aucun succès sur le théâtre de cette ville. Vers 1862, il s'est fixé à Wiesbaden. M. Raff s'est rangé parmi les plus chauds partisans de Richard Wagner et a écrit pour le défendre un ouvrage intitulé : la *Question de Wagner*. Comme compositeur, il passe pour un des représentants les plus distingués de la nouvelle Allemagne musicale. On lui doit des lieders, des duos pour piano et violoncelle, pour violon et piano, des chants pour voix d'hommes, etc., et des symphonies, notamment celle qui a pour titre : *Dans la forêt*, et que M. Pasdeloup a fait entendre dans un de ses concerts en novembre 1873. Dans cette œuvre, M. Raff procède à la fois de Mendelssohn et de Berlioz. C'est une symphonie imitative et descriptive, où l'on trouve quelques morceaux d'une jolie couleur avec de charmants effets d'instrumentation.

RAFFAELLI (Joseph), jurisconsulte italien, né à Catanzaro (Calabre) en 1750, mort à Naples en 1826. Il débuta, à vingt ans, à Naples en défendant une femme accusée de sorcellerie et la fit acquitter. Son plaidoyer, qui fit grand bruit, fut inséré par ordre du roi dans la *Collezione delle scritture di regia giurisdizione* (tome IX), et bientôt Raffaelli devint un des avocats les plus occupés de Naples. Exilé en 1799, lors de la rentrée des Bourbons à Naples, il alla s'établir à Milan, où, en 1801, il succéda à Beccaria dans la chaire de droit public, fit, en 1805, partie de la commission législative du royaume d'Italie, fut rappelé à Naples, en 1808, par Murat et devint procureur général près la cour de cassation, puis conseiller d'Etat. Le conseil d'Etat ayant été supprimé par les Bourbons en 1814, Raffaelli passa au conseil des grâces. A partir de 1819, il vécut dans la retraite. On lui doit un grand ouvrage sur les délits et les peines, dont les trois premières parties ont été publiées sous ce titre : *Nomotesia penale* (Naples, 1820-1825, 5 vol. in-8o). A défaut d'idées neuves, on y trouve une morale douce et un grand amour de l'humanité.

RAFFAELLINO DA REGGIO, peintre de l'école de Modène. V. MOTTA.

RAFFAELLINO DEL GARBO, peintre italien, né à Florence en 1466, mort en 1524. Il eut pour maître Filippino Lippi. Surchargé de famille, il travailla vite, à vil prix et mourut dans la misère. La plupart de ses fresques à Florence n'existent plus. Son chef-d'œuvre en ce genre est à Rome, dans l'église de la Minerva. A la voûte de la chapelle Caraffa, il a peint un *Chœur d'anges* qui justifie le surnom de **del Garbo** (de la grâce), qui lui avait été décerné par ses contemporains. On cite de cet artiste une peinture datée de 1501 et signée **Raffaellino Karli** ; si la signature est authentique, son vrai nom serait donc **Karli**. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons : A Florence, dans la galerie publique, une *Madone dans un paysage* et, à Sainte-Marie-des-Anges, *Saint Roch* et *Saint Ignace ;* à Rome, la *Séparation d'Esaü et de Jacob ;* au Louvre, un *Couronnement de la Vierge ;* enfin, au musée de Berlin, trois *Madones* et un *Christ au tombeau entre saint Jérôme et saint François.*

RAFFAISSÉ, ÉE (ra-fè-sé) part. passé du v. Se raffaisser. Affaissé de nouveau : *Bâtiment, édifice* RAFFAISSÉ.

RAFFAISSER (SE) v. pr. (ra-fè-sé — rad. *affaisser*). S'affaisser de nouveau : *Terrain qui* SE RAFFAISSE.

RAFFANELLI (Louis), célèbre chanteur italien, né dans la province de Lecce (royaume de Naples) en 1752, mort en 1822. Il entra au théâtre à l'âge de vingt-deux ans et ne tarda pas à exceller dans les rôles bouffes. Après avoir fait les délices des Napolitains, il parut successivement sur les théâtres de Rome (1779), de Parme, de Padoue, à Venise et enfin à Milan (1784). Au printemps de cette même année, il avait épousé la cantatrice Julie Moroni, qui chanta avec lui sur plusieurs grands théâtres. En 1789, Raffanelli fit partie de la troupe d'élite du théâtre de Monsieur (salle Feydeau), fondé par Viotti et Léonard, coiffeur de Marie-Antoinette. Raffanelli et Mandini étaient rivaux de théâtre, quoique leurs talents fussent d'un genre bien différent. A la répétition de *Le Geliose Villane*, opéra de Sarti (avril 1790), ils eurent ensemble une altercation qui finit par des mots injurieux. Au sortir du théâtre, Mandini reçut un cartel dans lequel Raffanelli exigeait un duel au canon, et il faillit en mourir de peur ; mais Cherubini et quelques autres amis de la maison arrangèrent l'affaire avec une dinde truffée. Il quitta Paris en 1792, se rendit à Vienne, puis en Italie, en Angleterre et revint à Paris en 1802. On n'a pas oublié la manière dont il jouait le docteur Bartholo dans *Il Barbiere di Siviglia*, de Paisiello ; le rôle du sourd, dans *Il Matrimonio segretto*, de Cimarosa, et enfin le rôle de ministre, du *Roi Théodore*. Il retourna en 1804 en Italie et conserva jusque dans un âge très-avancé ses moyens extraordinaires d'acteur. Comme Préville, à qui on l'a comparé, il avait ce masque comique qui prend la physionomie de tous les caractères et fait rire sans avoir recours à la charge. Ajoutons que ce chanteur, qui voulait se battre au canon avec Mandini, était d'un naturel charmant dans la vie privée.

RAFFAULT s. m. (ra-fô). Bot. Nom vulgaire d'un agaric vénéneux. ‖ On dit aussi RAFFOULT.

RAFFAUX adj. m. pl. (ra-fô). Arboric. Rabougris, mal venus : *La gelée a rendu ces arbres* RAFFAUX.

RAFFE s. f. (ra-fe). Bot. V. RAFLE.

RAFFENEAU - DELILE (Alire), botaniste français, né à Versailles en 1778, mort à Montpellier en 1850. Admis par la voie du concours à l'Ecole de santé de Paris en 1796, il fut attaché, en 1798, au corps de savants qui fit partie de l'expédition d'Egypte, dirigea le jardin d'agriculture et de naturalisation du Caire et s'occupa en même temps de recueillir les éléments de la *Flore d'Egypte*, qui a fait sa réputation. En 1802, il se rendit à Vilmington (Caroline du Nord), en qualité de sous-commissaire des relations commerciales, et eut bientôt pour mission spéciale de recueillir toutes les plantes qui pouvaient offrir de l'intérêt pour la France, tant sous le rapport de l'agrément que sous celui de l'utilité. En 1806, il se démit de ses fonctions et passa à New-York, où il se fit recevoir docteur avec une thèse écrite en anglais : *On pulmonary consumption* (New-York, 1807, in-8o). Deux années après, il soutint devant l'Académie de médecine de Paris une autre thèse justement estimée : *Sur les effets d'un poison de Java appelé upas tieuté et sur la noix vomique, la fève de saint Ignace, le* strychnos potatorum *et la pomme de Vontac* et alla occuper, en 1819, à la Faculté de médecine de Montpellier, une chaire de botanique. Outre ses thèses et la *Flore d'Egypte*, Raffeneau a publié un grand nombre de mémoires dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris*, les *Mémoires du Muséum*, les *Annales des sciences naturelles*, les *Mémoires de l'Institut* (savants étrangers) ; le *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault*, etc.

RAFFENEL (Claude-Denis), voyageur et historien français, né dans le Jura vers 1797, mort à Athènes en 1827. Il voyagea en Afrique et dans le Levant, fut attaché à un consulat français dans les Echelles et fonda à Smyrne l'*Observateur oriental*. De retour à Paris, il se lia avec les libéraux, fit l'éducation des petits-fils de La Fayette, s'enflamma pour la cause des Grecs, accompagna le général Fabvier à Athènes et fut tué par un boulet turc dans le château de cette ville. On a de lui : *Histoire des Grecs modernes* (1824, in-12) ; *Histoire complète des événements de la Grèce, depuis les premiers troubles jusqu'à ce jour* (2e édit., 1825, 3 vol. in-8o) ; *Résumé de l'histoire de la Perse* (1825, in-18) ; *Résumé de l'histoire du Bas-Empire* (1826, in-18), etc.

RAFFENEL (Jean-Baptiste-Anne), voyageur français, né à Versailles en 1809, mort à Sainte-Marie de Madagascar en 1858. Entré dans l'administration de la marine en 1825, il ne tarda pas à quitter la vie sédentaire des bureaux pour celle du voyageur et, de 1826 à 1842, il visita les Antilles, le Brésil, les Etats-Unis, Alger, Madagascar, Bourbon, les côtes d'Afrique, etc. En 1843 et 1844, Raffenel fit un voyage au Sénégal, en qualité de membre d'une commission chargée d'explorer l'intérieur de cette colonie. De retour en France après avoir contribué à la conclusion d'un traité de commerce avec l'almany du Bondou et à l'établissement d'un comptoir sur la Falémé, il fut chargé par le ministre de la marine de coordonner les travaux de la commission, qu'il publia sous le titre de *Voyage dans l'Afrique occidentale* (Paris, 1846, in-8o, atlas in-4o et fig. color.). En 1850, Raffenel reçut la mission de traverser le continent africain de l'ouest à l'est, entre les parallèles de 10o à 15o de latitude nord, c'est-à-dire dans la zone la moins connue de cette partie du monde. Il pénétra jusqu'au bas Niger et au royaume de Ségo, puis vers Tombouctou sur le haut Niger ; mais parvenu aux limites du Ségo, il fut livré par ses guides aux Kaartans et ne recouvra la liberté qu'au bout de huit mois, après avoir été dépouillé de tout ce qu'il avait comme moyens d'échange (1852). Pendant sa captivité, il rédigea son *Nouveau voyage au pays des nègres, suivi d'études sur la colonie du Sénégal et de documents géographiques, historiques et scientifiques* (Paris, 1856, 2 vol. in-4o). De retour en France, Raffenel fut nommé gouverneur de Sainte-Marie de Madagascar (1855).

RAFFERMI, IE (ra-fer-mi, î) part. passé du v. Raffermir. Rendu plus ferme, plus solide : *Terrain* RAFFERMI.

— Fig. Remis dans un état meilleur, plus stable qu'auparavant : *Votre santé est, dit-on,* RAFFERMIE, *quand la mienne est rongée par le temps.*

L'escadron *raffermi*
Rit du honteux départ d'un si faible ennemi.
BOILEAU.

Quoi ! par l'un de vous deux mon trône *raffermi*
Deviendrait dans mes mains le don d'un ennemi ?
RACINE.

‖ Affermi de plus en plus :

Non que ta sagesse, endormie
Au temps de tes prospérités,
Eût besoin d'être *raffermie*
Par de dures fatalités.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Qui a repris courage :

C'est par lui que déjà mon âme *raffermie*
A pu voir sans effroi sur tes traits enchanteurs
Se faner du printemps les brillantes couleurs.
LAMARTINE.

RAFFERMIR v. a. ou tr. (ra-fèr-mir — rad. *affermir*). Rendre plus ferme, plus solide : *Le soleil, le beau temps* A RAFFERMI *les chemins.* (Acad.) *Cet opiat* RAFFERMIT *les dents et les gencives.* (Acad.) *On verra ça, dit le sous-officier en* RAFFERMISSANT *son tricorne sur sa tête et lui donnant une inclinaison de 45 degrés de crânerie.* (E. Sue.)

— Fig. Remettre dans un état meilleur, plus stable : *Cet événement* RAFFERMIT *son autorité, sa puissance.* (Acad.) *Son discours* RAFFERMIT *le courage des soldats.* (Acad.) *Quand le calme et la solitude de nos montagnes auront* RAFFERMI *ma santé chancelante, je reviendrai vers vous.* (A. Brot.) ‖ Affermir de plus en plus : *Il était ébranlé, mes observations l'ont* RAFFERMI *dans son projet, dans sa résolution.* (Acad.)

Raffermis ma vertu, qu'ébranlent tes soupirs.
BOILEAU.

— Céram. *Raffermir une pâte*, La débarrasser d'une partie de l'eau qu'elle contient. Synonyme de RESSUER.

Se raffermir v. pr. Devenir plus ferme, plus solide : *Les chairs qui entourent la plaie* SE RAFFERMISSENT. (Acad.)

— Fig. Se consolider : *Sa santé* SE RAFFERMIT *tous les jours.* (Acad.) *Son crédit, son autorité* SE RAFFERMIT *de jour en jour.* (Acad.) ‖ S'affermir de plus en plus : SE RAFFERMIR *dans sa résolution. Huriel parut surmonter un moment de chagrin et* SE RAFFERMIR *en lui-même pour parler.* (G. Sand.)

— **Syn. Raffermir, affermir, cimenter,** etc. V. AFFERMIR.

RAFFÉRMISSEMENT s. m. (ra-fer-mi-se-man — rad. *raffermir*). Etat de ce qui est raffermi : *Le* RAFFERMISSEMENT *des chairs. Le* RAFFERMISSEMENT *du sol, des chemins.*

— Fig. Se dit de même au moral : RAFFERMISSEMENT *de la puissance, de l'autorité, du crédit public.*

— Céram. *Raffermissement des pâtes*, Action de les débarrasser de l'eau en excès qu'elles contiennent. ‖ On dit aussi RESSUAGE.

— **Encycl.** Céram. Pour la fabrication des poteries grossières, on met la pâte en œuvre après l'avoir simplement malaxée. Mais dans la fabrication des faïences fines on ne peut agir aussi simplement. Les pâtes s'obtiennent alors en mélangeant les matériaux qui les constituent sous forme de bouillies claires ; la matière avant d'être façonnée doit donc être ramenée à l'état pâteux. C'est précisément là le but du *raffermissement.*

On pratique cette opération de différentes manières : chaque fabrique suit une méthode particulière. On peut abandonner la pâte à l'air et la laisser se dessécher spontanément; on la dispose pour cela sous des hangars où elle peut subir l'action des rayons solaires, tout en étant préservée de la pluie. C'est cette méthode fort lente qui est en usage en Suède. Quelques fabriques anglaises emploient un procédé beaucoup plus rapide ; la pâte est placée dans des caissons métalliques que l'on introduit dans des fours de grande dimension chauffés par la chaleur perdue de quelque autre four.

Une méthode assez suivie consiste à répandre la pâte dans des vases plats en plâtre, très-absorbants : le plâtre enlève à la pâte l'eau qu'elle contient et peut ensuite la perdre par la dessiccation.

Le même effet, ou à peu près, peut être obtenu par une sorte de filtration pratiquée sur des toiles tendues. Il est utile dans ce cas, pour hâter l'opération, d'exercer à la surface de la pâte une certaine pression, ou, au-dessous de la toile, une aspiration. On peut même, pour aller plus vite encore, envelopper la pâte dans des toiles et la mettre à la presse. Ces méthodes mécaniques donnent un résultat bien préférable à l'évaporation par la chaleur; elles fournissent des pâtes d'une plasticité plus parfaite. Aussi, bien que l'emploi des procédés mécaniques soit plus cher à cause du prix d'établissement des appareils et de l'usure des toiles, on commence à les employer presque partout. On a même construit en Angleterre, dans des fabriques fort importantes, des appareils très-perfectionnés et en même temps d'une simplicité remarquable. Ils transforment très-rapidement la bouillie claire en pâte propre à être travaillée.

Voici le principe de leur construction. Entre une vingtaine de châssis ou claies, superposées verticalement, se trouvent attachés des sacs en toile résistante entourés d'une étoffe de coton qui a pour effet d'entraîner par capillarité le liquide qui s'écoulera des sacs. Ces sacs sont fermés et communiquent avec un tuyau logé dans l'épaisseur du châssis et destiné à amener dans l'intérieur du sac la pâte liquide à raffermir. Le premier et le dernier châssis sont réunis l'un à l'autre par quatre vis qui permettent de serrer ou de desserrer les châssis intermédiaires et par contre les sacs qui se trouvent entre eux. Pour opérer, on fait arriver par les tubes un peu de barbotine dans les sacs au moyen d'une pompe; l'eau filtre au travers de la toile et s'écoule par des ouvertures pratiquées sur le bord des châssis. A mesure que l'eau s'écoule, les sacs se trouvent de nouveau remplis ; enfin on les vide en arrêtant l'opération lorsqu'ils sont entièrement garnis de pâte pressée. Avec un semblable appareil, deux hommes peuvent fabriquer trois tonnes de pâte raffermie en une journée.

L'inconvénient de ce système réside, avons-nous dit, dans l'usure des sacs; cet inconvénient est cependant moins marqué ici qu'avec la presse hydraulique. On peut d'ailleurs protéger un peu la toile en la graissant exactement.

RAFFES s. f. pl. (ra-fe). Techn. Rognures des peaux que préparent les tanneurs et les mégissiers.

RAFFET (Denis-Auguste-Marie), dessinateur et lithographe, né à Paris le 1er mars 1804, mort à Gênes le 16 février 1860. Il avait à peine dix ans lorsque son père, employé des postes, fut assassiné au bois de Boulogne. Resté seul avec sa mère et dans une situation voisine de la misère, il fut mis en apprentissage chez un tourneur en bois. Le soir il fréquentait des cours de dessin, où il fit des connaissances utiles; ses maîtres ayant remarqué ses progrès le mirent en rapport avec Cabanel qui le prit comme apprenti peintre décorateur sur porcelaine. Raffet se concilia l'affection du premier peintre de la maison, M. Riban, qui l'aida de ses conseils. Son nouveau genre de travail, sympathique à sa nature et suffisamment rétribué, ne put cependant satisfaire ses aspirations. Il rêvait déjà de peinture et d'atelier. Peu après, il entra chez Suisse. De là chez Charlet la distance n'était pas infranchissable, et ce fut de Rudder, peintre d'histoire, qui lui rendit le service de le présenter à ce maître et de lui enseigner les premiers éléments de la lithographie (1824). Le 11 octobre de la même année, Raffet était admis à l'Ecole des beaux-arts. Après avoir été élève de Charlet pendant cinq ans, il passa dans l'atelier de Gros. L'auteur des *Pestiférés* eut d'abord sur lui une grande influence, car il le dirigea vers la peinture classique. Raffet, l'homme d'imagination, le dessinateur original, se mit en effet à peindre d'après l'antique et à songer sérieusement au prix de Rome. Mais ses tentatives n'eurent d'autre résultat que de le décourager un moment. Toutefois, cette impression fâcheuse ne fut pas de longue durée. Après son dernier concours à l'Ecole des beaux-arts en 1830, il reprit bravement le crayon et jeta sur la pierre ses rapides improvisations : les *Adieux de la garnison*, le *Bal*, la *Revue*, *Lutzen* et *Waterloo* (1830-1831). Ce qu'il y avait d'entrain, de patriotisme, d'à-propos et d'humour dans ces lithographies vigoureuses frappa tout le monde. L'éloge fut unanime, le succès immense. Ses dessins furent recherchés des libraires et Raffet illustra les *Chansons de Béranger*, la *Némésis*, *Napoléon en Egypte*, les *Journées de la Révolution*, *Walter Scott*, *Chateaubriand*, l'*Histoire de Napoléon* par Norvins et l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers. Mais pendant les rares loisirs que lui laissait l'exécution de ses commandes, il continuait à produire ces magnifiques dessins de batailles où le sentiment et la poésie arrivent au sublime. Il suffit de citer ses *Grognards*, son *Bataillon sacré de Waterloo* et sa fameuse *Grande revue* ou la *Nuit du cinq mai* (1848), page merveilleuse où l'on sent du Shakspeare, du Milton, de l'Hoffmann dans le lyrisme de la mise en scène, où l'émotion est si profonde et si grande la pensée ! Mais Raffet ne s'est pas tenu toujours à ces hauteurs, tout en gardant le charme exquis de sa personnalité. Ainsi le *Siége de Rome* et les épisodes de la *Campagne d'Italie de* 1859 ne sont pas comparables aux créations précédentes. Il y a des morceaux d'un plus haut intérêt dans les albums qu'il publia au retour des expéditions dirigées par le comte Demidoff dans les Principautés danubiennes, la Crimée et sur les côtes d'Espagne (1837 et 1849). Une grande vivacité d'impression, beaucoup de couleur locale et cette finesse incomparable de sentiment qu'on trouve en ses moindres croquis, tels sont les mérites principaux de ces lithographies charmantes. En 1860, quelques mois après sa mort, tous les dessins, toutes les études de son atelier furent vendus à l'hôtel Drouot avec les aquarelles que l'éminent artiste avait exécutées pour la maison Furne. L'empressement des amateurs, en cette triste circonstance, fut énorme, et les moindres esquisses, les indications les plus légères furent vendues à des prix très-élevés. La mort de Raffet, aussi regrettable que prématurée, a laissé dans l'art contemporain un vide qui n'est pas encore comblé. Le genre qu'il avait créé et dont il reste la plus haute expression n'a encore tenté personne. Les deux premières planches tracées sur la pierre par Raffet : *Attaque d'un village* et *Prise d'un retranchement*, furent éditées en 1825 par Frérot. Depuis cette époque, il fit presque chaque année paraître un album de lithographies, parmi lesquelles nous remarquerons : en 1826, des *Sujets et des costumes militaires;* de 1828 à 1829, des *Croquis pour les enfants.* Nous citerons encore de lui, outre les œuvres déjà mentionnées : *Vive la République! Serrez les rangs; Attention;* l'*Empereur a l'œil sur nous; Marche d'une division;* les *Bonnes petites filles;* le *Beau chanteur* (1832); la belle suite consacrée au *Siége de la citadelle d'Anvers* (1833); la *Prise du fort Malgrave;* la *Dernière charge des lanciers rouges à Waterloo; Vive l'empereur!* (1834); l'*Expédition de Constantine* (1838); le *Réveil;* le *Cri de Waterloo* (1848). En 1847, Raffet fit les dessins du *Voyage en Espagne;* mais son œuvre la plus complète et la plus achevée est le *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée* (1839-1841), qu'il exécuta pour le prince Anatole Demidoff. La suite des lithographies du *Siége de Rome*, son dernier ouvrage, n'a pas été terminée. Raffet retournait en Italie pour chercher sur le théâtre du combat les inspirations de sa dernière pensée, lorsqu'il mourut en passant à Gênes. Son corps a été ramené à Paris et enterré au cimetière du Montparnasse. Raffet tenta à plusieurs reprises la gravure à l'eau-forte; mais il en revint toujours à ses crayons. Deux ouvrages ont été consacrés à la biographie de cet artiste : *Raffet, sa vie et ses œuvres*, par Aug. Bry (Paris, 1861, in-8°, portr.); *Raffet, son œuvre lithographique et ses eaux-fortes*, suivi de la bibliographie complète des ouvrages illustrés de vignettes d'après ses dessins, par H. Giacomelli (1862, in-8°, portr.).

RAFFETOT, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Bolbec, arrond. et à 40 kilom. du Havre, à 58 kilom. de Rouen, dans l'une des plus belles plaines du pays de Caux; 605 hab. L'église, dont l'architecture intéresse les archéologues, offre une élégante piscine, une pierre tombale de la Renaissance, des restes de vitraux et des fonts baptismaux sculptés.

RAFFILÉ, ÉE (ra-fi-lé) part. passé du v. Raffiler. Techn. Arrondi : *Doigt de gant* RAFFILÉ.

RAFFILER v. a. ou tr. (ra-fi-lé — rad. *affiler*). Techn. Arrondir le bout des doigts d'un gant. ‖ Dresser le tranchant d'une pierre à fusil.

Se raffiler v. pr. Etre raffilé.

RAFFINADE s. f. (ra-fi-na-de — rad. *raffiner*). Comm. La plus belle et la plus pure espèce de sucre.

RAFFINAGE s. m. (ra-fi-na-je — rad. *raffiner*). Techn. Action de raffiner une substance; résultat de cette action : RAFFINAGE *du salpêtre.* RAFFINAGE *du sucre.* RAFFINAGE *du soufre.*

— Rem. L'épuration des métaux s'appelle aujourd'hui AFFINAGE, et non RAFFINAGE.

— Papet. Opération consistant à donner le dernier fini à la pâte à papier.

RAFFINÉ, ÉE (ra-fi-né) part. passé du v. Raffiner. Rendu plus fin, plus pur : *Sucre* RAFFINÉ. *Salpêtre* RAFFINÉ. *Sel* RAFFINÉ.

— Fig. Subtil, adroit, rusé : *C'était un homme assez docte, d'un esprit pliant et plus fertile en distinctions que les scolastiques les plus* RAFFINÉS. (Bossuet.) *Je confesse le plus humblement du monde que je n'ai pas assez d'esprit pour entrer dans les quintessences de nos politiques* RAFFINÉS. (Cormenin.) *Il s'imagine être un profond jurisconsulte, un grand capitaine et un politique des plus* RAFFINÉS. (Le Sage.) *Les gens qu'on dit être de bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont le vice est plus* RAFFINÉ. (Montesquieu.) *Un esprit* RAFFINÉ *peut avoir plus de tendance à la ruse, à la dissimulation, qu'à la prudence unie à la bonne foi.* (Dufey.) ‖ Fin, délicat : *Le thé est un breuvage* RAFFINÉ. (Custine.) *Tallemant est encore le meilleur témoin de l'hôtel Rambouillet et de ce monde* RAFFINÉ. (Ste-Beuve.) *Il est donné à l'homme industrieux de balancer le goût du lucre par d'autres goûts plus* RAFFINÉS *et plus nobles.* (Michel Chevalier.) *J'ai toujours remarqué qu'une certaine philosophie* RAFFINÉE *est toujours mieux comprise par les femmes que par les hommes.* (Renan.)

Virgile, Homère savent plaire :
L'un est plus riche et l'autre plus orné;
On trouve plus d'or dans Homère,
Et dans Virgile il est plus *raffiné.*
(*Alman. des Muses.*)

— Econ. dom. *Fromage raffiné*, Nom donné, dans certaines parties de la Normandie, au fromage qui a subi une fermentation, par opposition au fromage frais.

— s. m. Celui qui a un goût fin et délicat, en matière d'art et de littérature : *C'est un des meilleurs tableaux. Les* RAFFINÉS *seuls pourraient désirer une touche un peu moins mince.* (Th. Gaut.)

— Celui qui, en certaines matières, affecte des sentiments plus recherchés que d'autres personnes de la même classe : *Sur trente amants de femmes mariées, il y a un* RAFFINÉ *tout au plus qui se formalise du partage; le reste ne demande qu'à partager.* (Rigault.)

— Hist. Nom donné, vers la fin du XVIe siècle, à des élégants, duellistes et débauchés qui affectaient une grande délicatesse sur le point d'honneur : *Les mignons de Henri III étaient des* RAFFINÉS *du premier ordre.* (Dufey.) *Les* RAFFINÉS *d'honneur juraient par la lame de leur épée.* (E. Briffault.) *Jarente avait comme duelliste une réputation méritée; il faisait partie de l'association des* RAFFINÉS, *dont Saint-Georges était le président.* (A. de Gondrec.) *Il est de l'école des* RAFFINÉS *de Louis XIII, des roués de la Régence, des talons rouges du règne de Louis XV.* (X. de Montépin.)

— Techn. Pâte à papier amenée au point convenable pour être mise en œuvre. ‖ On l'appelle aussi OUVRAGE.

RAFFINEMENT s. m. (ra-fi-ne-man — rad. *fin*). Action de rendre un produit plus fin, plus pur.

— Fig. Trop grande subtilité : RAFFINEMENT *de politique, de spiritualité. La délicatesse du langage ne doit point aller jusqu'au* RAFFINEMENT. (Acad.) *En fait de style, le* RAFFINEMENT *est la pire de toutes les affectations.* (P. Bouhours.) *Tous les* RAFFINEMENTS *de la politique ont-ils jamais poussé si loin l'art de régner et de conduire les peuples?* (Mass.) *Le* RAFFINEMENT *moderne consiste dans la délicatesse des mots et dans l'indélicatesse des pensées et des actions.* (Csse de Blessington.) *Les recherches de la parole peuvent seules exprimer certains* RAFFINEMENTS *de l'esprit et des mœurs.* (P. de St-Victor.)

Toute femme est coquette, ou par *raffinement*,
Ou par ambition, ou par tempérament.
DESTOUCHES.

‖ Recherche froide et réfléchie : RAFFINEMENT *de méchanceté, de perfidie, de cruauté.* ‖ Trop grande recherche dans les usages, les habitudes de la vie : RAFFINEMENTS *du luxe, de la sensualité, de la volupté. Les riches s'amollissent par des* RAFFINEMENTS *de volupté.* (Fén.) *Dieu a égard aux siècles; il pardonne aux uns leur grossièreté, aux autres leurs* RAFFINEMENTS. (Joubert.) *L'ignorance, au milieu des* RAFFINEMENTS *de la société, est le plus odieux de tous les mélanges.* (Mme de Staël.) *Par un* RAFFINEMENT *confortable des plus singuliers. Vénus est mollement couchée sur un sofa Louis XV.* (Th. Gaut.)

Plus de simplicité! le vain *raffinement*
Partout règne avec l'imposture.
PIRON.

— **Syn. Raffinement, subtilité.** Le *raffinement* ne se trouve que dans les personnes, ou du moins il fait toujours penser à la personne qui raffine; la *subtilité* se trouve dans les personnes et les choses. De plus, *subtilité* renchérit sur *raffinement;* on raffine dès qu'on cesse de présenter ou de voir les choses dans leur état naturel, on ne devient *subtil* que lorsque le *raffinement* est poussé jusqu'à l'excès, jusqu'à la minutie.

RAFFINER v. a. ou tr. (ra-fi-né — renforcement de *affiner*, qui signifie proprement *rendre fin*, renforcement produit par le préfixe *re*). Donner plus de finesse, de pureté à : RAFFINER *du sucre, du salpêtre.*

— Fig. Perfectionner : *Je* RAFFINAIS *tous les jours mon industrie, en l'exerçant.* (Le Sage.) ‖ Rendre plus fin, plus subtil : *J'espère que l'air du pays va me* RAFFINER *de moitié, car je vous assure qu'on y est fin et délié.* (Racine.) *Ce que les hommes* ONT *le plus* RAFFINÉ, *c'est l'abaissement.* (Ch. Nodier.)

Se priver pour mieux jouir,
C'est *raffiner* le plaisir.
SALLENTIN.

— Absol. : *Je ne sais pas si j'explique ma pensée; quand je veux* RAFFINER, *je m'exprime mal, mais vous savez aider à la lettre.* (Mme Du Deffant.) *Marivaux* RAFFINE *sans doute et il subtilise; il note le soupir, il distille une larme, il égrène le mot, il volatilise la pensée; on doit le respirer et non s'en nourrir.* (Paul de St-Victor.) *Schiller* RAFFINAIT *beaucoup dans ses conceptions dramatiques.* (St-Marc Girardin.)

— Techn. Réduire la matière du chiffon préalablement effilochée au degré de ténuité nécessaire pour la fabrication du papier. ‖ Chauffer fortement le four, quand on s'aperçoit que le verre se gâte pendant le travail. ‖ *Raffiner le carton*, Coller une bande de papier du côté du mors, afin de le rendre plus propre et plus solide. ‖ *Raffiner du fromage*, Lui donner un goût plus fin.

— v. n. ou intr. Aimer, chercher des subtilités : RAFFINER *sur tout.* RAFFINER *sur le point d'honneur. Il ne faut pas tant* RAFFINER *sur le langage.* (Ablancourt.) *Philippe déjà vieux* RAFFINE *sur la propreté et sur la mollesse.* (La Bruyère.) *Des imaginations souillées par le vice rendent l'oreille délicate et forcent de* RAFFINER *sans cesse sur les expressions.* (J.-J. Rousseau.) *Le jeu l'avait introduit dans ces repaires de la bonne compagnie où l'on* RAFFINE *sur les vices de la mauvaise.* (Ch. Nodier.)

Mais vous qui *raffinez* sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on regarde les vôtres?
BOILEAU.

— *Raffiner dans une chose*, Y exceller :

Quand on parle de sauce, il faut qu'on y *raffine.*
BOILEAU.

Se raffiner v. pr. Etre raffiné : *Le sucre* SE RAFFINE *mieux par les procédés modernes.* (***.)

— Fig. Devenir plus fin, moins simple, en parlant des personnes et des choses : *Quand il vint à Paris il était bien neuf, mais il* S'EST RAFFINÉ. (Acad.) *On n'arrive à vanter l'effet littéraire de la simplicité que lorsqu'on* S'EST RAFFINÉ *plus que de raison.* (H. Rigault.) *Les moyens de jouissance* SE SONT RAFFINÉS *de mille manières et multipliés à l'infini.* (Renan.) *L'âme se gâte à mesure qu'elle* SE RAFFINE. (Ste-Beuve.)

Je vois qu'à tous égards le siècle *se raffine*,
Et les filles surtout ont fait de grands progrès.
DESTOUCHES.

RAFFINERIE s. f. (ra-fi-ne-rî — rad. *raffiner*). Etablissement où l'on raffine certaines substances, surtout le sucre : RAFFINERIE *de poudre.* RAFFINERIE *de sel.* RAFFINERIE *de soude.* RAFFINERIE *de blanc de baleine. La ville de Hambourg comptait autrefois dans son sein plus de quatre cents* RAFFINERIES *de sucre.* (Chaptal.) *C'est surtout sous forme de résidu des* RAFFINERIES *de sucre que le sang est souvent employé comme engrais.* (Math. de Dombasle.)

— Art. Industrie du raffinage : *La* RAFFINERIE *occupe à Paris, à Lille et dans les ports de mer des capitaux considérables en usines, main-d'œuvre et en travaux accessoires de toute espèce.* (Rodet.)

— **Encycl.** Le raffinage du sucre ne commença guère à devenir une industrie sérieuse qu'en 1815. Lorsque Achard, le vrai promoteur du sucre européen, arriva à obtenir, en 1790, de la betterave, du sucre comestible en quantité suffisante et à un prix assez rémunérateur pour constituer une production commerciale, la question du sucre prit une importance politique considérable. La guerre avec l'Angleterre, commencée sous le règne

de Louis XVI, était devenue l'état normal de la France; toutes les relations avec les colonies étaient interrompues; le prix du sucre de canne dépassait déjà 20 francs le kilogr. Bientôt le blocus continental vint rendre encore plus étroites les barrières qui empêchaient l'introduction du sucre des colonies. Le sucre raffiné n'existait plus, pour ainsi dire, qu'à l'état de curiosité. En 1814, le sucre de betterave brut coûtait encore 12 fr. le kilogr.; mais, en 1815, il se vendait tout raffiné 1 fr. 40 le kilogr.

Les sucres sont extraits de la canne et de la betterave. On exprime de ces plantes le jus, qui est ensuite déféqué, clarifié, filtré, décoloré; puis on l'évapore dans divers appareils pour le faire cristalliser; après quoi, il est épuré plus ou moins, suivant les qualités qu'on veut en obtenir, et l'on a des sucres bruts et de la mélasse. Les sucres bruts passent ensuite à la *raffinerie* pour y être convertis en sucre en pains ou en poudre. Ils sont d'abord fondus avec de l'eau, de manière à former un sirop peu dense. Ce sirop est clarifié, filtré, décoloré, évaporé, cristallisé, mis en formes et séché dans des étuves (v. SUCRE). Il est alors livré à la consommation.

Les raffineurs achètent les sucres bruts, soit aux armateurs, soit aux fabricants de sucre indigène, soit à des commissionnaires. Ces sucres bruts ont été classés en dix-huit types, qui parcourent la gamme des nuances depuis le brun jusqu'au blanc. Depuis 1865 environ, le mode d'achat suivant le titrage saccharimétrique a remplacé dans les transactions le mode d'achat suivant la nuance; cet usage commence même à se généraliser pour les achats du sucre exotique, qui a longtemps tenu pour l'ancien système.

Le système des types, considéré aujourd'hui comme très-défectueux et facilitant la fraude, a été adopté lors de la convention commerciale signée en 1864 entre la France, l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, et qui doit prendre fin le 1er juillet 1875. D'après cette convention, on admit dix-huit types pour l'exportation et on fixa comme suit les rendements supposés de ces types :

Du type 1 au type 6.	67	pour 100
De 7 à 9.	80	—
De 10 à 14	88	—
De 15 à 18	96	—

et ces approximations de rendement ont servi de base de drawback.

Longtemps la *raffinerie* française ne produisit qu'une quantité de sucre à peine suffisante à la consommation intérieure. La grande *raffinerie* ne date que de 1848. Peu à peu, en augmentant constamment l'importance du matériel de leurs usines et par la construction d'appareils de plus en plus puissants, les raffineurs sont arrivés à produire des quantités de pains de sucre dont le nombre semble vouloir défier l'imagination et qui, de jour en jour, tend encore à augmenter. Les plus grands progrès dans le raffinage ont été surtout accomplis depuis 1857. Ils ont consisté dans l'application du clairçage, dans la succion d'une partie de la clairce des pains, dans l'emploi des appareils centrifuges; mais les progrès les plus importants sont ceux qui concernent la diminution des frais généraux par la concentration du travail dans de grands établissements. En dehors de ces progrès généraux, il en est assurément d'autres, d'importance relative, mais qui sont le secret de chaque usine en particulier.

Il n'est peut-être pas de fabrication où la matière première soit, en aussi peu de temps, entièrement transformée et livrable à la consommation directe. Vingt-quatre heures suffisent pour convertir la betterave en sucre brut, et la conversion du sucre brut en sucre raffiné ne demande plus que onze jours. Autrefois, il fallait vingt-cinq jours pour cette dernière opération. La transformation du sucre brut en sucre raffiné nécessite l'emploi de 500 grammes de houille par chaque kilogramme de sucre en pain. Depuis 1872, la *raffinerie* a acquis un développement de production des plus significatifs. En 1867, lors de la grande Exposition, son chiffre d'affaires était évalué approximativement à 400 millions; en 1875, il dépasse 600 millions. Par ces données, d'une éloquence irréfutable, on voit que la *raffinerie* est l'une des grandes industries de la France.

Déjà, en 1867, notre sucre raffiné s'exportait en Angleterre, en Suisse, en Amérique, en Algérie, en Italie et en Turquie. Aujourd'hui, c'est dans le monde entier qu'il parvient. Ainsi, par exemple, l'Italie, où notre sucre raffiné arrivait grevé des frais de transport par navires et qui, par économie, ne consommait guère que du sucre brut, l'Italie, depuis le percement du mont Cenis, reçoit nos sucres raffinés aussi commodément et à presque aussi bon compte que n'importe lequel de nos départements. Les wagons, chargés de sucre à Paris, arrivent à destination sans autres frais que le parcours.

D'après la loi du 7 mai 1864, le sucre raffiné supportait, au profit du Trésor, une taxe de 42 francs par 100 kilogr. Les lois du 8 juillet 1871, 22 janvier 1872 et 30 décembre 1873 l'ont encore surtaxé de 31 fr. 32; de sorte que le sucre raffiné acquitte aujourd'hui 73 fr. 32 de droits par 100 kilogr. Ainsi, c'est le Trésor seul qui a bénéficié de toutes les inventions, perfectionnements et progrès accomplis dans cette industrie depuis plus d'un demi-siècle, puisque, en 1815, le sucre se vendait 1 fr. 40 le kilogr.

En 1873, le sucre raffiné valait en moyenne

Les 100 kilogr.		fr. 156,13
Le sucre brut . . .	fr. 61,19	134,51
Les droits perçus .	73,32	
L'écart, qui était de.		fr. 21,62

représentait le déchet, les frais de manutention et le bénéfice du raffineur par 100 kilogr. de sucre, soit environ 2 fr. 65 par pain de sucre de 12 kilogr.

Le sucre raffiné est produit en France par deux industries qui sont soumises à deux régimes différents, au point de vue de la perception de l'impôt. Les *raffineries* proprement dites payent à l'entrée de l'usine les droits sur les sucres bruts suivant leur nuance, et, quelques résultats qu'elles obtiennent en sucres raffinés, elles les livrent à la consommation sans que le fisc s'inquiète des excédants possibles et réclame sur ces excédants aucun droit nouveau. Les fabriques-*raffineries*, au contraire, ont été de tout temps exercées et, indépendamment des droits mis à leur charge sur le sucre avant raffinage, elles payent des droits supplémentaires sur les excédants de rendement constatés à la sortie des sucres raffinés. Cet état de choses a donné lieu à de vives réclamations. Le sucre, qui devait fournir au Trésor, d'après les prévisions budgétaires, 170 millions en 1872, n'ayant rendu que 105 millions, on demanda qu'on soumît à l'exercice les raffineurs aussi bien que les fabricants et l'on fut amené, en même temps, à reconnaître combien était vicieux pour reconnaître la matière saccharine le système des types; car souvent le sucre jaune foncé renferme plus de matière saccharine que le sucre jaune clair. A la suite de longues discussions publiques, l'Assemblée nationale a décidé, le 21 mars 1874, qu'à partir du 1er juillet 1875 les *raffineries* seraient soumises à l'exercice dans des conditions identiques à celles des fabriques et que le gouvernement poursuivrait la révision du traité de commerce de 1864, d'une part pour que les sucres raffinés en France fussent traités sur le même pied que les sucres raffinés à l'étranger, de l'autre pour qu'on substituât au système des types celui de la saccharimétrie, tel qu'il est indiqué par les plus récents perfectionnements de la science. Ce dernier système est le seul, en effet, qui permette de mettre un terme à la fraude résultant de la coloration du produit.

La dernière statistique officielle de la *raffinerie* donne les chiffres suivants, qu'il est utile d'enregistrer comme point de comparaison pour les années à venir :

	Tonnes de 1,000 kilogr.
1871. Production indigène du sucre brut	307,884
Raffiné, consommé	283,892
— exporté	86,667

Droits perçus : 87 millions de francs.
Cours du raffiné : 147 fr. 53 les 100 kilogr.

	Tonnes de 1,000 kilogr.
1872. Production indigène du sucre brut	375,378
Raffiné, consommé	185,437
— exporté	141,135

Droits perçus : 59 millions de francs.
Cours du raffiné : 157 fr. 98 les 100 kilogr.

	Tonnes de 1,000 kilogr.
1873. Production indigène du sucre brut	415,652
Raffiné, consommé	244,224
— exporté	153,185

Droits perçus : 97 millions de francs.
Cours du raffiné : 156 fr. 13 les 100 kilogr.

Paris compte huit *raffineries* qui peuvent fournir au delà de la quantité nécessaire à la consommation de la France. Parmi ces diverses marques, il en est qui obtiennent une prime sur tous les marchés du monde; d'autres qui sont plus spécialement préférées par les casseurs de sucre à la mécanique, pour les cafés; d'autres généralement recherchées par les confiseurs et les liquoristes.

L'importance d'une *raffinerie* s'estime d'après la quantité de pains de sucre qu'elle peut livrer chaque jour à la consommation (le pain de sucre pèse en moyenne 12 kilogr.), et cette quantité de pains de sucre est subordonnée naturellement à la quantité de sacs de sucre brut employé (le sac pèse 100 kilogr., et 500 sacs de sucre brut sont estimés devoir fournir 4,000 pains de sucre raffiné).

Raffinerie Say.

Emploi : 2,000 à 2,500 sacs par jour.
Production : 16,000 à 20,000 pains de sucre.

Raffinerie Lebaudy frères.

Emploi : 1,500 à 2,000 sacs.
Production : 12,000 à 16,000 pains.

Raffinerie A. Sommier et Cie.

Emploi : 800 à 1,000 sacs.
Production : 6,000 à 8,000 pains.

Raffinerie Jeantit-Prévost.

Comme la précédente.

Raffinerie Sarrebourse, d'Audeville et Cie.

Emploi : environ 600 sacs.
Production : environ 5,000 pains

Raffinerie A. Guillon et fils.

Emploi : 400 sacs.
Production : 3,000 pains.

Raffinerie française.

En formation. Production inégale.

Dans la nuit du 27 au 28 février 1873, un incendie considérable détruisit une grande usine, connue sous le nom de *Raffinerie parisienne*, qui était l'une des principales de Paris, et qui avait le troisième rang comme importance de production. Ce sinistre amena une hausse de 2 francs sur les raffinés. M. G. Halphen, le directeur et le propriétaire pour les trois quarts de l'usine incendiée, la releva aussitôt. Transférée à Saint-Ouen dans un emplacement dont la situation, contiguë au canal et au chemin de fer, ne laisse rien à désirer sous le rapport des facilités de communication, la *Raffinerie parisienne*, montée d'après les procédés les plus nouveaux et avec le profit d'une haute expérience, se trouve aujourd'hui dans des conditions à pouvoir employer plus de 3,000 sacs de sucre brut et produire par jour 25,000 pains de sucre.

On peut se faire une idée de l'importance des capitaux engagés dans une *raffinerie* quand on sait que les appareils seuls coûtent à établir 1 million par 1,000 sacs de sucre brut à raffiner.

Outre les huit *raffineries* de Paris, la France compte vingt-sept *raffineries* établies dans les départements. Nantes en a 7, Bordeaux 5, Marseille 3, Le Havre 3, Lille 3, et les autres villes : Chantenay-sur-Loire, Douai, Honfleur, Lourdes, Denain et Epinal, chacune une.

RAFFINEUR s. m. (ra-fi-neur — rad. *raffiner*). Celui qui exerce l'industrie du raffinage : RAFFINEUR *de sucre, de salpêtre. Le chômage est presque nul pour les* RAFFINEURS *de sucre.* (P. Vinçard.)

— Fig. Celui qui est recherché à l'excès dans ses manières, son langage, etc. : *Les* RAFFINEURS *présument avantageusement d'un homme qui est souvent moins que médiocre.* (Guez de Balz.)

— s. f. Femme qui exploite une raffinerie de sucre. ‖ Techn. Pile qui a pour objet d'achever la trituration du chiffon pour le transformer en pâte propre à la fabrication du papier. ‖ Adjectiv. : *Pile* RAFFINEUSE.

RAFFINODE s. m. (ra-fi-no-de — rad. *raffiner*). Anc. comm. Sucre superfin.

RAFFLE s. f. (ra-fle). V. RAFLE.

RAFFLES (sir Thomas STAMFORD), administrateur et orientaliste anglais, né à bord d'un navire en 1781, mort en 1826. Il entra à quatorze ans comme expéditionnaire dans les bureaux de la Compagnie des Indes et fut nommé, en 1805, secrétaire du gouvernement de l'île de Poulo-Pinang, où son expérience et son savoir le rendirent très-utile au gouvernement. Forcé d'aller à Malacca (1808) pour y rétablir sa santé, Raffles entra en relation avec un grand nombre de naturels des différentes parties de l'Archipel et apprit à connaître leurs langues et leurs mœurs. En 1809, il publia son premier essai littéraire, *On the Malay nation*, qui attira sur lui l'attention de lord Minto, gouverneur général de l'Inde. Nommé, en 1811, lieutenant-gouverneur de Java et de ses dépendances, dont les Anglais s'étaient emparés d'après ses conseils, il conserva ce poste jusqu'en 1816. Durant son administration, il s'attacha à augmenter le bien-être des indigènes. Il organisa la justice, fonda des écoles, abolit l'esclavage et laissa à son départ la colonie dans l'état le plus prospère. De retour en Angleterre, il mit en ordre les matériaux qu'il avait réunis sur les productions naturelles, les antiquités, les habitants de Java et publia un ouvrage très-important sous le titre de *History of Java* (1817, 2 vol. in-4°), qui lui valut le titre de chevalier et le poste de lieutenant-gouverneur du fort Marlborough, siége du gouvernement anglais à Bencoulen, dans l'île de Sumatra. En 1818, il se rendit à son nouveau poste, où il resta six ans. Son administration obtint dans cette île le même succès qu'à Java, quoiqu'il n'eût pas toujours été soutenu par la Compagnie des Indes, surtout lorsqu'il proclama la liberté des esclaves. Ce fut à lui que l'on dut l'établissement de la colonie de Singapore, qui était destinée à devenir l'entrepôt du commerce anglais dans l'archipel indien et où il fonda un collége pour l'encouragement de la littérature anglo-chinoise et malaise. En 1824, il venait de s'embarquer pour l'Angleterre lorsque, le vaisseau qu'il montait ayant pris feu, il perdit la plus grande partie de ses précieuses collections de plantes et d'animaux indigènes, ainsi que beaucoup de volumes manuscrits. De retour à Londres, il fonda la Société zoologique, dont il fut le premier président, et mourut avant d'avoir eu le temps de mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait réunis. Sa veuve fit paraître plus tard des *Mémoires sur la vie et les services publics de sir Thomas Stamford-Raffles* (Londres, 1830).

RAFFLES (Thomas), littérateur anglais, né à Londres en 1788. Pasteur à Hammersmith, puis à Liverpool, qu'il n'a cessé d'administrer depuis 1812, il est un des ministres les plus influents de la secte des non-conformistes. On lui doit des *Lettres durant un voyage à travers la France, la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas* (1817); *Entretiens sur des sujets religieux* (2 vol.); des *Sermons*, des *Poésies* et de nombreux articles disséminés dans des recueils littéraires.

RAFFLÉSIACÉ, ÉE adj. (ra-flé-zi-a-sé — rad. *rafflésie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rafflésie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rafflésie : *La place des* RAFFLÉSIACÉES *dans la série des familles naturelles est une question très-délicate.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *rafflésiacées* sont des plantes herbacées, généralement parasites, dépourvues de tige, à feuilles réduites à des écailles ou nulles. Les fleurs, en général unisexuées, solitaires ou réunies en grappes, sont dépourvues de corolle; elles présentent un calice adhérent, rarement libre, campanulé ou tubuleux, de trois à six sépales pétaloïdes; des étamines en nombre indéfini, à filets monadelphes, adhérents au style ou au rudiment de style, à anthères extrorses, s'ouvrant par des pores; un pistil composé de plusieurs carpelles soudés, à placentas pariétaux, surmonté d'un nombre égal de styles soudés à la base et distincts au sommet. Le fruit est bacciforme, dur et coriace au dehors, pulpeux en dedans, à une seule loge, renfermant des graines très-nombreuses, à embryon droit, petit, entouré d'un albumen charnu ou corné. Cette famille comprend les genres rafflésie, brugmansie et frostie, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

RAFFLÉSIE s. f. (ra-flé-zî — de *Raffles*, homme d'Etat angl.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des rafflésiacées, dont l'espèce type croît en parasite sur les racines de certains arbres, dans l'île de Java.

— **Encycl.** Les *rafflésies* sont des végétaux dont la tige et les feuilles sont réduites à leur plus simple expression. Les fleurs, dioïques par avortement, présentent un périanthe double; l'extérieur à une seule pièce; l'intérieur pétaloïde, à cinq divisions égales, reposant sur un tube large, court, ventru, offrant à son orifice une couronne charnue, nectarifère, recourbée en dedans au sommet; des étamines nombreuses, disposées sur un seul verticille, soudées par leurs filets et par leurs anthères, qui sont presque globuleuses et s'ouvrent par un pore terminal; un ovaire uniloculaire, à plusieurs placentas pariétaux, multiovulés, surmonté de plusieurs styles soudés à la base et distincts au sommet. Ces végétaux singuliers, qui paraissent consister en une fleur unique, vivent en parasites sur les racines des ampélidées (vignes, cissus) et de quelques autres dicotylédones. On en connaît trois espèces, qui croissent à Java et à Sumatra. La *rafflésie d'Arnold* est l'espèce la plus remarquable et la plus anciennement connue; sa tige, courte et grêle, partant d'une racine cylindrique, horizontale, porte quelques écailles, qui sont des rudiments de feuilles, et se termine par une fleur unique, d'un rouge de brique, couverte de protubérances blanches. Le bouton est d'un brun foncé et rappelle assez, par sa forme, son volume et son aspect, un gros chou pommé. La fleur épanouie a 1 mètre de diamètre et dépasse le poids de 7 kilogr.; son nectaire contient 12 litres d'eau. La *rafflésie Patma* est employée par les Javanais pour faciliter les accouchements laborieux et pour combattre les hémorroïdes.

RAFFLÉSIÉ, ÉE adj. (ra-flé-zi-é — rad. *rafflésie*). Bot. Syn. de RAFFLÉSIACÉ, mais avec une acception plus restreinte.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rafflésiacées, ayant plus particulièrement pour type le genre rafflésie.

RAFFOLÉ, ÉE (ra-fo-lé) part. passé du v. Raffoler. Rendu passionné, fou de quelqu'un ou de quelque chose : *Mme de Maintenon était* RAFFOLÉE *du comte d'Ayen malade.*

RAFFOLEMENT s. m. (ra-fo-le-man — rad. *raffoler*). Action de raffoler de quelqu'un ou de quelque chose : *Tu en raffolais si fort que, dans ton* RAFFOLEMENT, *tu lui donnais le nom que tu avais écrit un jour sur la table du cabaret.* (E. Sue.)

RAFFOLER v. n. ou intr. (ra-fo-lé — rad. *raffoler*). Se passionner follement pour une personne ou pour une chose : RAFFOLER *de la danse, de la musique. Vers le milieu du* XVIIe *siècle, les Hollandais apportèrent le café en Europe; Soliman-Aga, ce Turc puissant dont* RAFFOLÈRENT *nos trisaïeules, leur en fit prendre les premières tasses en* 1660. (Brill.-Sav.) *Il dit fort naturellement les plus jolies choses du monde; les femmes en* RAFFOLENT, *parce qu'il les fait rire; je ne vois pas grand mal à cela.* (Th. Leclercq.) *Les Grecs* RAFFOLENT *de musique.* (E. About.) *Tom Pouce est à la mode; c'est le tigre de la saison : les femmes en* RAFFOLENT. (Th. Gaut.) *On commence à* RAFFOLER *de la peinture espagnole.* (Cousin.) *Il* RAFFOLE *des énigmes, des rébus, des hiéroglyphes.* (Baudelaire.) *Le lézard, emblème de l'innocence,* RAFFOLE *de la flûte.* (Toussenel.)

Il éprouve pour elle un amour insensé;
Il en parle toujours; enfin il en *raffole.*

DESTOUCHES.

RAFFOLIR v. n. ou intr. (ra-fo-lir — rad. *fol*). Devenir fou : *Pour un peu, avec vos grands*

airs et vos grandes prétentions à l'élégance, mon fils, vous me feriez RAFFOLIR. (Mistr. Edgew.) ‖ Peu usité.

RAFFORT (Etienne), peintre francais, né à Chalon-sur-Saône vers 1806. Il s'adonna de bonne heure au paysage et, à partir de 1829, il fit de nombreux voyages, visitant successivement l'Italie, l'Algérie, le nord de la France, la Suisse et la Turquie. M. Raffort exposa pour la première fois des tableaux au Salon de 1831, et, depuis cette époque jusqu'en 1857, il a fait de nombreux envois à nos expositions. Peintre habile, joignant un coloris agréable et chaud à une grande prestesse d'exécution, il a produit bon nombre d'œuvres estimables, dont quelques-unes ont eu du succès et lui ont valu une troisième médaille en 1837, une seconde en 1840 et une première en 1843. Son œuvre capitale est l'*Entrée de Henri IV à Venise*, aux groupes bien agencés, à l'aspect charmant et d'une remarquable exécution. Parmi ses tableaux et ses aquarelles, nous nous bornerons à citer : les *Vues de Palerme, de Partinico et de Gênes* (1831); *Vue de Châlons;* la *Place du gouvernement à Alger* (1833); *Vue de Saint-Malo; Chemin montagneux en Bourgogne; Vue d'Auxerre* (1834); *Vue de Nantes;* la *Porte Babazoun, à Alger;* la *Poudrière de Saint-Malo* (1835); *Vues de Palerme, de Montereau, de Dieppe, du Havre* (1836); *Chalon-sur-Saône;* la *Plage de Saint-Malo* (1837); *Cour de ferme en Bourgogne* (1838); le *Grand canal et l'église della Salute, à Venise* (1840); *Vue prise à Thun* (1841); *Entrée de Henri IV à Venise* (1843); *Place et fontaine de Top-Hané, à Constantinople* (1846); *Vue de Naples;* la *Cathédrale de Palerme;* le *Palais ducal, à Venise; Vue d'un canal à Venise* (1848); le *Port de Constantinople* (1849); *Fontaine du Sérail, à Constantinople; Murailles de Constantinople; Mosquée et fontaine à Scutari* (1850); *Mosquée de Mahmoud II, à Constantinople; Fontaine d'Eyoub*, dans la même ville (1857). Depuis cette époque, M. Raffort n'a plus rien exposé.

RAFFRANCHI, IE (ra-fran-chi, I) part. passé du v. Raffranchir : *Pommier* RAFFRANCHI.

RAFFRANCHIR v. a. ou tr. (ra-fran-chir — rad. *affranchir*). Arboric. Rendre franc de nouveau : RAFFRANCHIR *un prunier*.

RAFFUBLÉ, ÉE (ra-fu-blé) part. passé du v. Raffubler.

RAFFUBLER v. a. ou tr. (ra-fu-blé — rad. *affubler*). Affubler de nouveau.

Se raffubler v. pr. S'affubler de nouveau.

RAFFÛTAGE s. m. (ra-fu-ta-je — du préf. *r*, et de *affûtage*). Techn. Façon entière que l'on donne à un chapeau. ‖ Action de donner le fil à un outil : RAFFÛTAGE *d'un ciseau.*

RAFFÛTÉ, ÉE (ra-fû-té) part. passé du v. Raffûter. Raccommodé entièrement : *Chapeau* RAFFÛTÉ. ‖ A quoi on a donné le fil : *Ciseau* RAFFÛTÉ. *Outil* RAFFÛTÉ.

RAFFÛTER v. a. ou tr. (ra-fû-té — du préf. *r*, et de *affûter*). Techn. Raccommoder en entier un chapeau. ‖ Donner le fil à des outils : RAFFÛTER *un ciseau.*

RAFI s. m. (ra-fi). Excellent fromage que l'on fabrique à Tucuman, province de la confédération Argentine.

RAFIAU s. m. (ra-fiô). Mar. Petite embarcation à rames, gréée d'une voile à antenne, sur un mât portant un foc : *Tout à coup apparaissent quelques barques chargées de monde; tous les canots des navires, tous les* RAFIAUX *publics les suivent à la file.* ‖ Par ext. Nom que les marins du Nord donnent au plus léger de leurs canots.

RAFINEL, duc d'Aquitaine et de Toulouse. V. RAYMOND.

RAFISTOLAGE s. m. (ra-fi-sto-la-je). Action de rafistoler, résultat de cette action : *Voilà un joli* RAFISTOLAGE.

RAFISTOLÉ, ÉE (ra-fi-sto-lé) part. passé du v. Rafistoler. Raccommodé grossièrement : *J'éprouve aussi le besoin d'être* RAFISTOLÉ, *d'avoir une veste plus cossue.* (Bayard.)

RAFISTOLER v. a. ou tr. (ra-fi-sto-lé). Raccommoder grossièrement : RAFISTOLER *un vêtement, ses chaussures. Je ne suis pas fier, je* RAFISTOLE *une marche de mon escalier.* (Balzac.)

RAFLADE s. f. (ra-fla-de — rad. *rafle*). Mot qui s'est employé autrefois pour rafle : *Léon IV rétablit les églises de Rome, qui, par une* RAFLADE *de Sarrasins, avaient été violées, pillées et saccagées.*

RAFLAGE s. m. (ra-fla-je). Techn. Etat d'un pain de sucre dont la superficie est raboteuse.

RAFLE s. f. (ra-fle — ital. *rappa*, même sens). Bot. Nom donné à l'axe simple ou ramifié des épis ou des grappes, quand il est dépouillé de ses fruits : *Le vin peut se boire plus tôt quand on égrène les raisins et qu'on ne met point la* RAFLE *dans la cuve.* (Acad.) *Les vignes ont coulé; il n'y a presque point de grains, il n'y a que la* RAFLE. (Acad.) ‖ Quelques-uns disent RAFFE ou RÂPE. ‖ Partie des grappes qui sert de chapeau, et qui recouvre une cuvée pleine de raisin en fermentation.

— Bot. Epi du maïs.

RAFLE s. f. (ra-fle — v. RAFLER). Action d'enlever, de rafler : *Faire une* RAFLE *complète. Louis de Bade avait calculé sur notre éloignement qu'il aurait le loisir de faire une* RAFLE *en Allemagne.*

— *Faire rafle*, Enlever tout ce qu'il y a dans un lieu : *Les voleurs sont entrés dans cette maison et y* ONT FAIT UNE RAFLE. (Acad.) *Mariette s'était jetée sur le marché pour y* FAIRE UNE RAFLE *générale.* (Balz.) *Ce qu'il cherche, ce sont des entreprises, des coups de bourse, des* RAFLES *comme à la roulette.* (Proudhon.)

> Vous allez chaque jour, d'une ardeur vagabonde,
> *Faisant rafle* partout de la brune à la blonde.
> RÉGNIER.

— Jeux. Le même point amené par les deux dés : RAFLE *d'as.* RAFLE *de six. Amener* RAFLE. *Faire* RAFLE. *Il y en a un qui a eu* RAFLE *de six.* (Volt.) ‖ *Partie de rafle*, Partie dans laquelle on ne compte que les rafles.

— Pêche. Filet garni d'ailes et dont chaque extrémité présente plusieurs ouvertures.

— Chasse. Espèce de filet ou de tramail contre-maillé, que l'on emploie quand on veut prendre de petits oiseaux.

— **Encycl.** Jeux. Voici comment se joue la partie de *rafle*. Les joueurs commencent par déposer une somme, qui est la même pour tous, puis ils conviennent de ce qui devra être payé pour chacune des *rafles* que l'on amènera, lesquelles sont au nombre de six, savoir : double-as, double-deux, double-trois, double-quatre, double-cinq et double-six. Cela fait, chacun des joueurs jette les dés à son tour. S'il fait *rafle*, il prélève sur la masse des mises la somme attribuée à la *rafle* qu'il a amenée. S'il ne fait pas *rafle*, il paye à la masse des mises une amende qui a été fixée d'avance. Le jeu continue de la même manière jusqu'à ce que le fonds des mises, augmenté des amendes, soit entièrement épuisé. Quelquefois, pour varier le jeu, on ajoute le pari à la *rafle*. On donne alors le nom de *rafle déterminée* à toute *rafle* qui a été pariée avant de jeter les dés.

RAFLE s. f. (ra-fle — du holl. *rappe*, teigne). Art vétér. Eruption de pustules qui forment abcès et se dessèchent sans prurit, chez les bêtes bovines. ‖ On l'appelle aussi RAVE, FEU D'HERBE et ÉCHAUBOULURE.

— **Encycl.** La *rafle* est une maladie éruptive, particulière à la vache. Elle a été observée pour la première fois en 1802 aux environs de Paris et dans quelques contrées de Normandie. Lorsque cette maladie s'est manifestée dans une étable, presque toutes les bêtes qui habitent le même logement la contractent en même temps. C'est vers la fin de l'été et au commencement de l'automne qu'elle se montre. « Il semble que le nom de *rafle*, dit d'Arboval, vienne de ce qu'on aurait vu la maladie ainsi nommée se développer à la suite de l'usage des *rafles* de grappes de raisin données à manger aux vaches; cependant, la vérité est que ce sont surtout les feuilles de la vigne qu'on présente comme aliment à ces animaux. Au reste, ce nom est certainement impropre; mais, comme il est jusqu'à présent le seul connu et que, pour le moment, nous n'en connaissons pas d'autre à y substituer, nous sommes obligés de le conserver. » Les causes de cette maladie sont non-seulement attribuées aux *rafles* des grappes de raisin, mais encore aux feuilles de vigne, à la luzerne verte, aux sarclures des jardins et des vignes et à l'usage des aliments savoureux, excitants et stimulants.

La maladie est caractérisée par une éruption de pustules qui suppurent et se dessèchent sans déterminer de prurit. Les animaux sont tristes, sans appétit, nonchalants; la tête est lourde, les muqueuses sont injectées; la bouche est chaude, ainsi que les cornes, les oreilles et toute la peau. Les veines sous-cutanées sont gonflées; la respiration est pénible et fréquente; le mouvement des flancs est accéléré; le pouls est dur et vite; la rumination est suspendue, la sécrétion du lait diminuée; la bête est anxieuse, mugit. Enfin, vers le quatrième ou cinquième jour après le début de ces symptômes, l'éruption se manifeste à la face interne des membres postérieurs et antérieurs, à partir de la couronne jusqu'au haut du membre et quelquefois jusqu'aux mamelles et sous le ventre; d'autres fois les pustules se montrent en même temps aux lèvres. Les pustules débutent par de petits engorgements durs, peu étendus et peu saillants que l'on sent sous le doigt; ils s'élèvent et augmentent peu à peu de volume et finissent par constituer de petites tumeurs rouges, dont le sommet blanchit; l'épiderme cède le premier, la peau se fend ensuite et la petite plaie fournit alors une matière purulente, quelquefois séreuse ou sanieuse. Cette matière se dessèche, forme des croûtes qui tombent au bout d'un certain temps et la maladie disparaît. A mesure que l'éruption se complète, les symptômes diminuent d'intensité et, lorsqu'elle est achevée, l'animal reprend son premier état de santé; sauf l'engorgement des extrémités, qui se dissipe quelque temps après. Lorsque les diverses fonctions se rétablissent, les animaux peuvent être considérés comme guéris.

La *rafle* n'est pas une maladie grave; on remarque seulement que, pendant la durée de l'état fébrile, toutes les fonctions sont dérangées; mais, dès que l'éruption commence, tout tend à revenir à l'état normal. La durée ordinaire est de quinze à seize jours. Certains vétérinaires soutiennent que cette maladie est contagieuse; d'autres pensent le contraire et peuvent bien avoir raison; tout ce qu'on peut faire dans l'état actuel de la question, c'est de la laisser indécise.

Le traitement préservatif de cette maladie consiste à modifier les différentes causes connues ou présumées, suspendre l'usage des aliments auxquels on attribue la production de la maladie, ou du moins en donner une moins grande quantité et mélangée avec d'autres substances, afin d'y accoutumer insensiblement les organes de la digestion.

Lorsque la maladie s'est manifestée, il faut mettre l'animal à la diète et ne lui donner que de l'eau blanche, dans laquelle on ajoute quelques poignées de sel marin et de nitrate de potasse; en outre, on lui donnera des breuvages mucilagineux et des lavements émollients. On lotionnera les parties où siége l'éruption avec de l'eau de son tiède, de l'eau de mauve, de guimauve ou de sureau; on tiendra l'animal couvert, on le pansera et on le promènera plusieurs fois par jour.

Enfin, lorsque la rumination est rétablie, on donne à l'animal du son frisé, saupoudré de sel, et on augmentera peu à peu la nourriture, jusqu'à ce que la guérison soit complète.

RAFLÉ, ÉE (ra-flé) part. passé du v. Rafler. Enlevé : *Tout a été* RAFLÉ.

RAFLER v. a. ou tr. (ra-flé — du germanique : ancien haut allemand *rafsjan*, enlever vivement, ravir, rafler; anglo-saxon *ræfan*, *riefian*, ancien allemand *reffen*, allemand *raffen*, saisir, proprement de la racine sanscrite *rap*, prendre, d'où aussi le latin *rapere*, même sens). Emporter rapidement tout ce que l'on trouve sous sa main : *Les voleurs sont entrés dans cette maison et* ONT *tout* RAFLÉ. (Acad.) *La police est entrée dans cette maison de jeu et elle* A *tout* RAFLÉ, *cartes, joueurs et enjeux.*

— Enlever des pièces à son adversaire, au jeu de dames : *Si je prends à gauche, il me* RAFLE *cinq pions.* (H. Murger.)

— v. n. ou intr. Jouer aux dés, afin de décider la partie par la première rafle.

RAFLEUX, EUSE adj. (ra-fleu, eu-ze). Techn. Dont la surface est inégale et raboteuse : *Sucre* RAFLEUX.

RAFLOUAGE, RAFLOUÉ, RAFLOUEMENT, RAFLOUER. V. RENFLOUAGE, etc.

RAFN (Charles-Chrétien), philologue et archéologue danois, né à Brahesborg (Fionie) en 1796, mort en 1864. Il étudia d'abord le droit, se consacra exclusivement ensuite à l'histoire et à la poésie de l'ancienne Scandinavie, fut nommé, en 1821, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de l'université de Copenhague, puis devint conseiller d'Etat. Rafn parvint à amener, en 1825, la création de la Société archéologique du Nord, dont le but principal était la publication des œuvres encore inédites de l'ancienne littérature des peuples du Nord. Ce fut à ces travaux qu'il voua désormais toute sa vie. En qualité de secrétaire de cette société, il fut chargé de la révision et de la rédaction de tous les anciens manuscrits qu'elle édita. Parmi les ouvrages qu'il a lui-même publiés, on doit citer la traduction danoise des *Histoires héroïques* ou *Sagas mythiques et romantiques du Nord* (1829-1830, 3 vol., 2e édit.); le *Krakumal* ou *Chant de mort du célèbre pirate Ragnar Lodbrog*, enrichi de remarques philologiques et critiques (1826); les *Fornaldar-sægur nordrlanda*, collection complète d'après des manuscrits inédits, pour la plupart, des sagas mythiques et historiques du Nord (1829-1830, 3 vol.); le *Fœreyinga saga* ou *Histoire des îles Féroë*, texte islandais, avec la traduction féroenne et danoise (1832). Il fut, en outre, le directeur et l'un des collaborateurs les plus actifs de l'édition des *Fornmanna-sægur* ou *Sagas des anciens* (1828 et ann. suiv., 12 vol.). Dans son magnifique ouvrage, intitulé *Antiquitates americanæ* (1837, in-4°), il est parvenu à établir d'une façon évidente que les Scandinaves avaient découvert l'Amérique au Xe siècle. Outre des études insérées dans les *Groenlands historike mindesmaerker* ou *Mémoires historiques du Groenland* (1838-1845, 3 vol.) et dans les *Antiquités russes et orientales* (en français, 1850-1854, 3 vol.), dont il a été le collaborateur le plus actif, on lui doit un grand nombre de mémoires d'une grande valeur pour la connaissance et l'explication des runes scandinaves.

RAFNIA s. m. (raf-ni-a). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RAFRAÎCHI, IE (ra-frê-chi) part. passé du v. Rafraîchir. Rendu frais : *Vin* RAFRAÎCHI. *Eau* RAFRAÎCHIE. ‖ Devenu frais : *L'air est* RAFRAÎCHI *par un léger zéphyr. La terre, ainsi* RAFRAÎCHIE *et humectée, donnait sans cesse de nouvelles fleurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Reposé, qui a pris de nouvelles forces : *Il se réveilla* RAFRAÎCHI *et avide de nouveaux plaisirs.* (A. de Wailly.) ‖ Qu'on a réparé, restauré : *On voit que cette peinture a été* RAFRAÎCHIE. ‖ En parlant d'une place assiégée, d'une flotte qui a reçu des provisions fraîches : *L'escadre a été* RAFRAÎCHIE. *L'armée française fut battue; mais la ville* RAFRAÎCHIE *fut manquée.* (Volt.)

— s. m. Techn. Caisse placée sous des boyaux qu'on ourdit, pour les empêcher de se salir en traînant par terre.

RAFRAÎCHIR v. a. ou tr. (ra-frê-chir — du préf. *re*, et de *frais, fraîche*). Rendre frais : RAFRAÎCHIR *le vin, l'eau.*

> . . . Le monde, épuisé par une ardente fièvre,
> N'a plus un souffle pur pour *rafraîchir* sa lèvre.
> BRIZEUX.

— Diminuer la chaleur : *Il est venu une pluie qui* A RAFRAÎCHI *l'air.* (Acad.) *Ouvrez les fenêtres pour* RAFRAÎCHIR *l'appartement.* (Acad.) *Les arbres nous donnent leur ombre pour nous* RAFRAÎCHIR. (Fén.) *Le souffle du vent* RAFRAÎCHIT *le climat brûlant de la Sicile.* (Villem.)

— Réparer, remettre en meilleur état : *Elle* RAFRAÎCHIT *quelques parties de son mobilier, tendit à nouveau son appartement.* (Balz.) ‖ *Rafraîchir un tableau*, Le nettoyer et le vernir pour lui faire reprendre la vivacité de ses couleurs. ‖ *Rafraîchir une tapisserie*, La raccommoder aux endroits où elle est endommagée. ‖ S'emploie d'une manière analogue en parlant des corrections que l'on fait à un ouvrage de littérature : *La pièce est renouvelée; elle a repeint ses tableaux et* RAFRAÎCHI *ses lazzi.* (P. de St-Victor.) ‖ *Rafraîchir un mur*, Y mettre un meilleur enduit.

— Couper, tailler l'extrémité d'une chose : RAFRAÎCHIR *les cheveux.* RAFRAÎCHIR *le bord d'un chapeau.* RAFRAÎCHIR *un manteau.* RAFRAÎCHIR *les bordures d'un parterre.*

— *Rafraîchir le sang*, Le rendre plus calme au moyen des remèdes que l'on prend ou du régime que l'on suit : *L'usage du lait lui* A RAFRAÎCHI LE SANG. (Acad.) *Les légumes verts ont la propriété de rendre* LE SANG *plus léger et de* LE RAFRAÎCHIR. (L. Cruveilhier.) ‖ Fig. Donner du plaisir, calmer les inquiétudes, donner de la tranquillité : *Il n'y a rien qui* RAFRAÎCHISSE LE SANG *comme une bonne action.* (La Bruy.) *Rien ne* RAFRAÎCHIT LE SANG *comme de secourir les malheureux.* (Volt.) *L'espérance est un baume qui* RAFRAÎCHIT LE SANG. (J. Droz.)

— *Rafraîchir à quelqu'un la mémoire d'une chose*, Lui en rappeler le souvenir : *Cette méthode* RAFRAÎCHIT LA MÉMOIRE *et empêche le goût de se rouiller.* (Volt.)

> Je l'avais oublié;
> Mais le diable m'en *a rafraîchi la mémoire.*
> REGNARD.

— Absol. Diminuer la chaleur que l'on éprouve : *Cette boisson* RAFRAÎCHIT. (Acad.)

— Constr. Tailler de nouveau d'anciens joints ou d'anciens lits de pierres. ‖ Verser de l'eau ou un lait de chaux dans un mortier quand il est devenu trop ferme.

— Art milit. Rétablir les troupes par la bonne nourriture et le repos : *Ces troupes sont fatiguées, il faut les mettre dans de bons quartiers pour les* RAFRAÎCHIR. (Acad.) *C'était un pays propre pour* RAFRAÎCHIR *les troupes.* (Vaugelas.) ‖ *Rafraîchir une place, Rafraîchir une place d'hommes et de munitions*, Y faire entrer de nouvelles troupes et de nouvelles munitions. ‖ *Rafraîchir un canon*, En humecter l'intérieur avec de l'eau et du vinaigre, après avoir tiré un certain nombre de coups.

— Mar. *Rafraîchir une flotte, une escadre*, Lui faire prendre des provisions fraîches. ‖ *Rafraîchir une amarre*, Remplacer la fourrure qui la garantissait des frottements, en enlever la partie usée.

— Agric. *Rafraîchir la terre*, Lui donner un nouveau labour. ‖ *Rafraîchir les racines*, Couper avec un instrument tranchant les extrémités des racines : *On* RAFRAÎCHIT *les racines dont l'extrémité a été desséchée par le hâle.* (Dict. d'agric.)

— Techn. *Rafraîchir le tympan*, Placer sur le tympan, devenu humide dans le cours de l'impression, quelques feuilles de papier pour en absorber l'humidité. ‖ *Rafraîchir le grain*, Lui donner de l'eau nouvelle quand il a été moitié trempé pour faire de la bière. ‖ *Rafraîchir les pains terrés*, Dans les sucreries, Couvrir l'ancienne terre d'une nouvelle couche.

— v. n. ou intr. Devenir frais : *Tandis que le vin* RAFRAÎCHIT, *chantons un hymne à nos libérateurs.* (***.)

— Boire un coup et faire un léger repas. *Faites* RAFRAÎCHIR *vos gens, vos chevaux.* (Acad.) *Le voiturier s'arrête pour* RAFRAÎCHIR *à une auberge du chemin.* (Ste-Beuve.)

— Mar. Augmenter d'intensité, en parlant du vent : *Dans ce temps, le vent* RAFRAÎCHISSANT *beaucoup, et la tête des ennemis ployant toujours, je me trouvai hors d'espérance d'un plus grand avantage.* (Arch. mar.)

Se rafraîchir v. pr. Devenir plus frais : *L'air, le temps* SE RAFRAÎCHIT. (Acad.) *L'eau* SE RAFRAÎCHIT *promptement dans la glace, dans un courant d'air.* (Acad.)

— Boire un coup, faire un léger repas. *Venez* VOUS RAFRAÎCHIR. (Acad.) *J'entrai dans un cabaret, je me reposai et* JE ME RAFRAÎCHIS. (Diderot.)

— Etre rétabli par le repos, par une bonne nourriture : *Ces troupes* SE SONT RAFRAÎCHIES, *ont besoin de* SE RAFRAÎCHIR *dans de bons quartiers.* (Acad.)

— Fig. *Se rafraîchir la tête, l'esprit*, Se reposer la tête, se calmer l'esprit : *Je vais*

ME *délasser et* RAFRAÎCHIR LA TÊTE *à écrire à ma chère fille.* (Mme de Sév.) *On* SE RAFRAÎCHIT L'ESPRIT *en changeant de lecture.* (Chateaub.)

RAFRAÎCHISSANT, ANTE adj. (ra-frê-chi-san, an-te — rad. *rafraîchir*). Qui rafraîchit, qui donne de la fraîcheur, qui diminue la chaleur de l'atmosphère : *Brise* RAFRAÎCHISSANTE.

— Propre à rafraîchir le corps, à en diminuer la trop grande chaleur : *Tisane, potion* RAFRAÎCHISSANTE. *Plante* RAFRAÎCHISSANTE. *L'oranger, le citronnier fournissent à la fois des boissons* RAFRAÎCHISSANTES *avec quelque nourriture.* (Volt.)

— s. m. Substance propre à rafraîchir : *Donner des* RAFRAÎCHISSANTS *à un malade.* ‖ Substance qui relâche le ventre.

RAFRAÎCHISSEMENT s. m. (ra-frê-chi-se-man — rad. *rafraîchir*). Action de rafraîchir, de rendre ou de devenir frais : *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *des boissons. Le* RAFRAÎCHISSEMENT *de l'atmosphère.*

— Action de se rafraîchir, effet produit par ce qui rafraîchit : *Avoir besoin de* RAFRAÎCHISSEMENT. *Cela vous causera trop de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Acad.) *Le trop de* RAFRAÎCHISSEMENT *est nuisible.* (Acad.) ‖ Effet laxatif produit par certaines substances.

— Boisson ou aliment qu'on prend pour se rafraîchir : *Vous auriez besoin de prendre des* RAFRAÎCHISSEMENTS.

— Action de redonner de l'éclat à ce qui est usé, passé, fané : *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *d'une peinture.*

— Collation que l'on offre dans certaines circonstances spéciales : *Offrir des* RAFRAÎCHISSEMENTS *à des troupes de passage. Servir des* RAFRAÎCHISSEMENTS *dans une soirée.*

— Fig. Ce qui soulage, restaure : *Dépouillé de tout en achevant ma course, ma tombe ne sera pas un temple, mais un lieu de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Chateaub.) ‖ Ce qui renouvelle, fait revivre : *Le* RAFRAÎCHISSEMENT *de la mémoire.*

— Art milit. Recouvrement des forces par le repos et la bonne nourriture : *L'armée a besoin de* RAFRAÎCHISSEMENT. (Acad.) ‖ Vivres employés à rafraîchir une place, une armée : *Et les* RAFRAÎCHISSEMENTS *nous arrivèrent bientôt.* (Vauban.) *On se saisit de dix-huit grandes barques chargées de munitions de toute espèce et de* RAFRAÎCHISSEMENTS *que les villes envoyaient aux assiégés.* (Volt.) ‖ *Quartier de rafraîchissement,* Lieu où se rafraîchissent les troupes : *On envoya la cavalerie en* QUARTIER DE RAFRAÎCHISSEMENT. (Acad.)

— Mar. Vivres frais que l'on embarque : *Envoyer des* RAFRAÎCHISSEMENTS *à des vaisseaux. Faire les* RAFRAÎCHISSEMENTS. *Aborder dans une île pour y prendre des* RAFRAÎCHISSEMENTS. *La flotte aborda à Maurice, mais seulement pour y prendre des* RAFRAÎCHISSEMENTS. (Dumont-d'Urv.)

— Métall. *Rafraîchissement du cuivre,* Opération par laquelle on allie trois parties de cuivre avec une partie de plomb.

RAFRAÎCHISSEUR s. m. (ra-frê-chi-seur — rad. *rafraîchir*). Econ. domest. Vase à rafraîchir les boissons et les aliments. ‖ On dit aussi RAFRAÎCHISSOIR.

— Techn. Grand vaisseau de bois plein d'eau dont on se sert pour rafraîchir le serpentin de l'alambic. ‖ On dit aussi RAFRAÎCHISSOIR.

RAFRAÎCHISSOIR s. m. (ra-frê-chi-soir — rad. *rafraîchir*). Econ. domest. Vase dans lequel on fait rafraîchir les boissons et les aliments. ‖ On dit aussi RAFRAÎCHISSEUR.

— Techn. Vaisseau de bois plein d'eau dans lequel on fait passer le serpentin d'un alambic, pour refroidir et condenser les vapeurs. ‖ Vase que le fabricant de sucre emploie pour refroidir les sirops. ‖ Chambre close dans laquelle on faisait autrefois refroidir la farine moulue en grosse.

— Pop. Rafraîchissement : *Je paye le coup de* RAFRAÎCHISSOIR! *Ohé! le traiteur!* (Labiche.)

RAFUSTÉ, ÉE (ra-fu-sté) part. passé du v. Rafuster. Remis à neuf : *Chapeau* RAFUSTÉ.

RAFUSTER v. a. ou tr. (ra-fu-sté). Techn. Remettre à neuf : RAFUSTER *un chapeau.*

RAGA s. m. (ra-ga). Mus. Air indou.

— Bot. Nom indigène d'un sapin de l'Himalaya.

— **Encycl.** Mus. Les *rayas* sont les trente-six airs auxquels se réduit la musique des Indiens ; encore le plus grand nombre de leur musiciens ignorent-ils plus de la moitié de ces *ragas.* Cette musique, soit vocale, soit instrumentale, est fort appréciée des indigènes; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle produise le même plaisir à tout Européen qui a l'oreille délicate. Cependant, les musiciens de l'Inde apprennent méthodiquement à jouer et à chanter ; ils savent bien garder la mesure et ont, ainsi que nous, diverses intonations. Malgré cela, leur chant est insipide et monotone, et leurs instruments ne font guère entendre que des sons durs, aigres et perçants. La musique des Indous est aujourd'hui ce qu'elle était à sa naissance; ainsi que leurs autres arts, elle n'a subi aucune altération, mais aussi n'a reçu aucun perfectionnement. Pour battre la mesure, l'individu qui remplit les fonctions de chef d'orchestre frappe avec les doigts sur les deux côtés d'un tambour étroit. On voit alors sa tête, ses épaules, ses bras, ses cuisses, enfin toutes les parties de son corps exécuter des mouvements successifs, et il pousse en même temps des sons inarticulés, animant ainsi les musiciens qu'il dirige de la voix et du geste. On dirait parfois, à le voir, qu'il est agité de violentes convulsions.

RAGACHE s. f. (ra-ga-che). Ornith. Nom vulgaire de la pie, de la pie-grièche et des fauvettes grisette et babillarde.

RAGAILLARDI, IE (ra-ga-llar-di, î; *ll* mll.) part. passé du v. Ragaillardir. Rendu plus gaillard, plus gai, plus dispos : *Le vieil usurier* RAGAILLARDI *avait l'air d'un général en retraite qui raconte ses batailles.* (E. Souvestre.)

RAGAILLARDIR v. a. ou tr. (ra-ga-llar-dir; *ll* mll. — rad. *gaillard*). Fam. Rendre gaillard, redonner de la gaieté à : *Allons, bonhomme, buvez ce petit coup, cela vous* RAGAILLARDIRA *un peu.* (Acad.) *Elle prenait par an quatre médecines à faire crever sa jument, mais qui la* RAGAILLARDISSAIENT. (Balz.)

— Raviver, ranimer : *Cinq ou six coups de bâton, entre gens qui s'aiment, ne font que* RAGAILLARDIR *l'affection.* (Mol.)

— Absol. : *Je ne vois que des gens heureux ; cela* RAGAILLARDIT. (Volt.)

RAGANA s. f. (ra-ga-na). Mythol. Divinité de l'ancienne Lithuanie analogue aux hamadryades des Grecs. ‖ Nom donné aux sorcières dans le même pays.

— **Encycl.** Les *raganas* répondaient aux hamadryades de la mythologie grecque. Chaque arbre en avait une particulière qui veillait à sa conservation et à sa croissance. Elles rendaient de nombreux services aux hommes qui épargnaient leurs arbres, mais elles se vengeaient des méchants en privant leurs bras et leurs jambes de toute vigueur, en courbant leurs membres ou en leur envoyant la peste. Aujourd'hui, dans les contes populaires, on donne le nom de *raganas* aux sorcières qui peuvent se métamorphoser en chats et en pies. Au printemps, lorsque la bécasse, en volant au haut des airs, fait entendre son cri, qui présente quelque analogie avec celui du bouc, le peuple lithuanien croit que c'est la *ragana* qui vole, portée par un bouc, qu'elle tourmente avec ses griffes jusqu'à ce que la douleur le fasse crier.

RAGATZ, bourg de Suisse, canton de Saint-Gall, dominé par les ruines du Nydberg et situé à l'entrée de la gorge d'où sort la Tamina. Aux environs se trouve l'établissement thermal de Pfœffers, où l'eau est amenée par des canaux de 4 kilom. de longueur et conserve néanmoins une température de 34° à 36° centigr.

RAGAU, grande plaine d'Asie, près du Tigre et de l'Euphrate, célèbre par la victoire de Nabuchodonosor Ier sur Phraorte, roi des Mèdes, qui fut tué en 655 av. J.-C.

RAGE s. f. (ra-je — latin *rabies,* le même, selon Eichhoff, que le grec *raga,* l'allemand *rasen* et le sanscrit *ragas,* proprement élan, passion, de la racine sanscrite *rag* ou *rang,* animer). Pathol. Délire furieux, revenant par accès, généralement accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre : *Animal sujet à la* RAGE. *Accès de* RAGE. RAGE *communiquée.* RAGE *spontanée. La* RAGE *est une épouvantable maladie qui change l'homme en brute et le fait périr dans d'atroces convulsions.* (Toussenel.) ‖ *Rage blanche,* Celle où l'animal enragé écume et mord. ‖ *Rage mue,* Rage dans laquelle l'animal malade écume et ne mord point.

— Par ext. Douleur violente : RAGE *de dents.*

— Fig. Violent transport : *Exercer sa* RAGE *contre quelqu'un. Assouvir sa* RAGE. *Ecumer de* RAGE. *Avoir la* RAGE *dans le cœur. Etouffer de* RAGE. *C'est un spectacle terrible que cette agonie de la tigresse se tordant de douleur et de* RAGE *sous la défense de l'éléphant.* (Th. Gaut.)

> Si je verse des pleurs, ce sont des pleurs de *rage.*
>
> CORNEILLE.

> De l'esprit de parti je sais quelle est la *rage.*
>
> VOLTAIRE.

> La *rage* alors se trouve à son faîte montée.
>
> LA FONTAINE.

> . . . . . . L'amour qu'un long mépris outrage,
> Las enfin de souffrir, se convertit en *rage.*
>
> CORNEILLE.

> Patience et longueur de temps
> Font plus que force ni que *rage.*
>
> LA FONTAINE.

‖ Violente passion : *Avoir la* RAGE *du jeu, la* RAGE *d'écrire. Combien la* RAGE *de dire des choses nouvelles a-t-elle fait dire de choses extravagantes!* (Volt.) *Le siècle de Louis XIV eut la* RAGE *de noter, de consigner, de raconter, d'écrire, de confier au papier ce qui ne se disait pas même à l'oreille.* (P. de St-Victor.)

> Une ambition folle a mis dans tous les cœurs
> La *rage* de briller et la soif des grandeurs.
>
> VIENNET.

— Poétiq. Agitation furieuse, mouvement impétueux :

> Mer terrible, en ton lit quelle main te resserre?
> Pour forcer ta prison tu fais de vains efforts,
> La *rage* de tes flots expire sur tes bords.
>
> L. RACINE.

— *Faire rage,* Causer un grand désordre : *Les soldats ont été chez lui, et ils y ont* FAIT RAGE. (Acad.) *Quand ses enfants arrivaient de l'école, ils* FAISAIENT RAGE *et brisaient tout sans qu'il s'émût.* (Tripier.) ‖ Etre très-violent : *Le vent et la pluie* FAISAIENT RAGE (G. Sand.) *Nous observâmes aussi que, quoique la tempête continuât à* FAIRE RAGE *sans accalmie, nous ne découvrions plus aucune apparence du ressac et des moutons qui nous avaient accompagnés jusque-là.* (Baudelaire.)

> Et dehors, cependant, la bise *faisait rage,*
> Et la neige à flocons aux vitres s'entassait.
>
> SAINTE-BEUVE.

‖ Faire tout son possible, faire de grands efforts : *L'avocat, en plaidant,* A FAIT RAGE *contre la partie adverse.* (Acad.) *Ce soldat* A FAIT RAGE *dans le combat.* (Acad.)

> Haranguez de méchants soldats,
> Ils promettent de *faire rage.*
>
> LA FONTAINE.

— *Dire rage de quelqu'un,* En dire beaucoup de mal.

— Prov. et Fig. *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage,* Quand on veut nuire à quelqu'un, on lui impute des défauts, des vices et des torts qu'il n'a pas.

— Hortic. Maladie particulière des pois chiches.

— Loc. adv. *A la rage,* D'une façon violente, excessive : *Aimer quelqu'un* A LA RAGE, *Etre jaloux* A LA RAGE.

— **Syn. Rage, fureur, furie.** V. FUREUR.

— **Encycl.** La *rage* est une maladie particulière aux animaux du genre chien et chat et contagieuse à l'homme, ainsi qu'à tous les animaux. Elle est caractérisée principalement par un sentiment d'ardeur et de constriction à la gorge et à la poitrine, ordinairement par l'horreur des liquides, par des accès de convulsions, même de fureur et enfin par une mort plus ou moins prompte.

Son histoire est très-obscure. Elle paraît cependant avoir été connue de très-bonne heure chez les Grecs, car on a cru en retrouver des traces dans les écrits d'Homère et de Xénophon. Hippocrate n'en parle que d'une manière vague. Aristote, au contraire, la signale avec précision. Mais il faut arriver à Celse pour en trouver une description détaillée et surtout l'opinion de sa transmissibilité du chien à l'homme, dont les anciens paraissent n'avoir eu aucune notion. L'histoire retrace les nombreux ravages qu'elle a exercés à diverses époques en Europe. Mais c'est Boerhaave qui, le premier, par des observations rigoureuses, a donné quelques renseignements précis sur la *rage* des chiens. Depuis lors, une foule d'écrits ont été accumulés sur cette question et, malgré tout, on ne connaît sur la *rage* que ses symptômes et ses propriétés contagieuses.

Les opinions les plus diverses ont été émises sur la nature de la *rage.* Les uns ont considéré cette maladie comme une névrose, d'autres comme une angine, d'autres encore comme une gastrite très-intense, et on l'a confondue avec l'hydrophobie, bien que ce mot ne désigne que la crainte ou l'horreur des liquides, un des accidents les plus constants de la *rage,* mais qui peut exister sans elle. A une autre époque, on a cru que la *rage* était due à l'irritation d'abord aiguë et manifeste, puis latente, des nerfs de la partie blessée et à l'inflammation de leurs membranes, etc. Mais ce dont on est certain, c'est que la *rage* possède la funeste propriété de se transmettre par inoculation, qu'elle peut naître spontanément chez le chien et que, lorsqu'elle s'attaque à d'autres animaux que ceux des espèces *canis* et *felis,* elle leur a été transmise.

Mais la *rage* peut encore être transmise par d'autres animaux que le chien, tels que le chat, le loup, le chacal. Le chat contracte assez rarement cette maladie. Cependant elle doit être plus fréquente sur les animaux domestiques de l'espèce féline que ne l'implique la rareté des cas observés, car cette rareté est surtout due à la difficulté de s'emparer des malades qui, dès le début du mal, s'échappent de la maison où on les nourrit et s'en vont mourir dans quelque recoin obscur. Cependant, malgré tout, la *rage* est bien plus rare sur le chat que sur le chien. Quant au loup, de tous les animaux qui peuvent contracter la *rage* et la transmettre, sa morsure est la plus redoutable, parce que le virus rabique semble être plus actif chez cet animal que chez les animaux des autres espèces. En effet, la mortalité par la *rage* sur les bestiaux attaqués par les loups enragés est plus grande que celle qui résulte des morsures infligées par les chiens en proie à un accès rabique. M. Boudin rapporte, d'après M. Camescasse, médecin en Turquie, l'histoire de quarante-sept personnes mordues par un seul loup enragé, et, sur ces quarante-sept, quarante-cinq succombèrent.

Outre ces sources de *rage,* il en est d'autres encore dont il faut tenir un certain compte, bien qu'elles soient infiniment moins redoutables : ce sont les herbivores qui ont contracté cette maladie à la suite d'une inoculation (ils ne peuvent la contracter que de cette manière) et qui peuvent aussi la transmettre. Ce fait est prouvé par les expériences de M. Rey, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, et par celles de Renault, à l'Ecole d'Alfort. Mais les dangers de cette transmission sont pour l'homme infiniment moins redoutables que ceux qu'entraîne la *rage* du chien ; d'abord, parce que, en passant dans l'organisme des herbivores, le virus rabique a incontestablement perdu de son activité ; il s'est atténué, souvent même il s'est annulé. Les expériences infructueuses d'inoculation le démontrent. « Mais, dit M. Bouley, une autre cause des dangers moindres de la *rage* des herbivores, c'est que ces animaux ne s'attaquent que très-rarement à l'homme, dans la première période de leur maladie, et que, quand, avec leur mal accru, ils sont déterminés fatalement à l'agression, faisant alors usage de leurs armes naturelles, les uns de leurs cornes frontales, les autres de leurs sabots, les coups qu'ils peuvent porter ne sauraient être dangereux que par eux-mêmes et, non pas, comme les atteintes du chien et du loup, par les inoculations qui les suivent. Le cheval enragé se sert cependant de ses mâchoires comme moyen d'attaque, mais c'est quand sa maladie est arrivée à sa plus haute période ; et encore, si le sujet malade était d'un naturel doux et docile, souvent dans ses accès les plus furieux il demeure inoffensif pour les hommes qui l'approchent. » Toutes ces raisons font que la *rage* du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf, du mouton, de la chèvre, du lapin et des oiseaux de basse-cour ne constitue pas pour l'espèce humaine un danger véritable.

Le porc n'est pas non plus susceptible de contracter la *rage* spontanément.

Mais la *rage* peut-elle se communiquer seulement par la morsure? M. Boudin répond à cette question par des faits cités par Marschall et Garey, desquels il résulte que des personnes auraient contracté la *rage* pour s'être laissé lécher par des chiens la main ou la figure légèrement excoriées. Il invoque, en outre, le témoignage d'une des célébrités vétérinaire de l'Angleterre, Youatt, qui affirme avoir vu plus de vingt fois la *rage* se développer sur des chevaux auxquels des chiens dalmates, leurs compagnons d'écurie, avaient léché le nez. Cette dernière assertion est sans aucune valeur, attendu que rien ne prouve que ces chiens n'ont pas mordu les chevaux en question. Mais il est incontestable que le virus rabique peut pénétrer dans l'organisme et produire ses terribles conséquences lorsqu'il est déposé par la langue humide du chien sur une partie fraîchement excoriée. Ainsi Youatt rapporte qu'une dame perdit la vie pour avoir souffert que son chien la léchât sur un bouton qu'elle portait au menton.

On n'a pas encore pu démontrer en quoi consiste la disposition qui, dans les animaux susceptibles de contracter spontanément la *rage,* le chien en particulier, donne naissance à la *rage* spontanée, ni quelles sont les circonstances, les conditions nécessaires pour qu'il en soit ainsi. En admettant ces dispositions, on ignore encore les causes qui peuvent les mettre en jeu pour produire le virus rabique. Cependant on n'a pas manqué d'en signaler plusieurs, tant c'est un besoin si naturel à notre esprit que celui qui nous porte à remonter de l'effet à la cause. C'est ainsi qu'on a attribué le développement de la *rage* à un excès de chaleur ou de froid, aux climats brûlants, à la privation de nourriture, aux aliments en putréfaction, à la soif prolongée, au défaut de sueur dans le chien, à la colère, à la non-satisfaction des désirs vénériens chez les mâles, etc. Dans les régions à température extrême, comme les régions tropicales et les régions glaciales, la *rage* est très-rare, tandis qu'elle est fréquente dans les pays tempérés, principalement en Europe ; c'est en France, en Allemagne, dans la haute Italie et en Hollande qu'elle se montre le plus souvent. Elle est rare en Espagne et presque inconnue en Portugal. Elle était inconnue en Algérie, au temps de l'occupation du pays par les Arabes, bien qu'il y ait dans ce pays un nombre de chiens considérable ; il en est de même à Constantinople. La *rage* s'est montrée en Algérie après que les soldats français y eurent introduit, avec leurs chiens, les habitudes européennes. Il semble que le chien des appartements est disposé plus que tout autre à contracter cette terrible maladie. « Si la *rage* existe dans les climats très-chauds, dit d'Arboval, elle y est, du moins, très-rare, comme aussi dans les climats très-froids. Elle se manifeste chez les chiens bien nourris, de même que chez ceux qui ne le sont pas assez. Ceux qui vivent de charognes ne sont pas plus exposés à devenir enragés que les autres. On voit de ces animaux mourir de faim et de soif, au point de s'entre-dévorer, et cependant ne pas contracter la *rage.* Le défaut de sueur considéré comme cause de la maladie n'est qu'une supposition ; il n'est pas, d'ailleurs, prouvé que le chien ne transpire pas, et la crasse onctueuse, d'une odeur si pénétrante, dont ses poils sont imbus ne permet guère de douter qu'il ne le fasse. Au reste, quand la respiration cutanée serait rare ou nulle chez lui, les évacuations réitérées d'urine qu'il exécute à chaque instant ne pourraient-elles pas, jusqu'à un certain point, lui tenir lieu de transpiration insensible? Le produit de l'excrétion qui se fait à sa langue, à la suite d'une longue course, ne doit-il pas entrer en compensation? L'abondante sécrétion

salivaire ordinaire au chien ne peut-elle pas suppléer à la sueur? La colère n'est pas la cause proprement dite de la *rage*; elle peut seulement y prédisposer, comme elle prédispose à toutes les maladies convulsives. On pourrait en dire autant du besoin du coït; du moins, on a cru remarquer que c'est après la saison de l'œstre vénérien que la *rage* est plus commune chez les animaux. » Cependant, en 1818, Grœve, Bachelet et Froussart ont soutenu que la *rage* spontanée réside dans la non-satisfaction des besoins dont les organes de la génération sont le sujet, et le maréchal Vaillant s'est rangé à cet avis dans une discussion à l'Académie des sciences en 1870. Par tout ce qui précède, on voit combien peu nous sommes avancés sur la question des causes de la *rage*, qui sont encore ignorées ou, du moins, très-peu connues.

La *rage* est-elle plus fréquente dans certaines saisons que dans d'autres? C'est une opinion très-répandue, trop répandue même, puisqu'elle est inexacte, que la *rage* exerce ses plus grands ravages à l'époque des plus grandes chaleurs de l'année, dans les mois de juin, juillet et août. La police contribue elle-même à affirmer cette idée dans l'esprit des populations, en renouvelant ses prescriptions et en faisant afficher ses ordonnances au retour de la saison supposée la plus menaçante. C'est là un préjugé dangereux, parce que, passé la période de l'année seule réputée redoutable, les populations s'endorment dans une sécurité trompeuse. La *rage* canine est menaçante dans toutes les saisons; dans toutes, il faut se tenir en garde contre son apparition possible et non pas réserver les mesures de prudence exclusivement pour les saisons chaudes. Les jours caniculaires sont, à ce point de vue, bien moins dangereux, quoi qu'en dise le préjugé vulgaire, que les mois de janvier, de mars et surtout d'avril.

Il est maintenant démontré de la manière la plus certaine que la salive seule des animaux enragés possède des propriétés virulentes. Cette vérité scientifique est due aux savantes recherches et aux expériences nombreuses de Renault (d'Alfort). Jamais, en effet, la *rage* n'a pu être transmise par l'insertion d'aucune autre matière animale que la salive; l'inoculation du sang de chien enragé, notamment, est d'une innocuité parfaite.

L'action du virus contenu dans la salive du chien enragé ou, pour mieux dire, l'action contagieuse de cette salive n'est pas telle qu'elle soit capable de transmettre infailliblement la maladie. C'est là, dans l'histoire de la *rage*, un fait extrêmement important. Ainsi il résulte de tous les faits, rassemblés et observés dans des conditions différentes ou obtenus expérimentalement par des auteurs très-compétents, que « les deux tiers des individus mordus par des chiens de rue enragés ou supposés tels ne contractent pas la *rage*; » d'un autre côté, que, dans le cas même où le virus a été positivement inoculé, un tiers au moins des sujets échappe à son action. « Un des résultats les plus frappants du fait dont il s'agit, dit M. Sanson, c'est l'explication extrêmement plausible qu'il donne de la confiance si absolue que tant de personnes de bonne foi et même éclairées accordent à ces panacées qui, en si grand nombre, sont préconisées à titre de moyen préservatif de la *rage*.... Il est facile de voir, dès maintenant, que, pour les observateurs vulgaires, ce moyen bénéficie nécessairement de tous les cas dans lesquels, naturellement, la maladie ne se serait point montrée, parce que les individus y étaient réfractaires, ou parce que les conditions de l'inoculation ne se sont point trouvées réunies. »

Quelle est la durée de l'incubation de la *rage* chez les animaux?

Chez le chien, la *rage* se manifeste le plus ordinairement entre la sixième et la douzième semaine après son inoculation. Pour le cheval, la durée ordinaire de l'inoculation est à peu près la même.

L'idée de la *rage* chez le chien implique, en général, celle d'une maladie qui se caractérise nécessairement par des accès de fureur, des envies de mordre, etc. C'est là un préjugé bien redoutable et, de tous ceux qui sont accrédités au sujet de cette maladie, le plus fécond en conséquences désastreuses, car on demeure sans défiance en présence d'un chien malade qui ne cherche pas à mordre et cependant sa maladie peut très-bien être la *rage*. Il est donc prudent de se méfier du chien qui commence à ne plus présenter les caractères de la santé.

Quoique obscurs encore, les premiers symptômes de la *rage* du chien sont déjà significatifs pour qui sait observer. Ils consistent dans une humeur sombre et une agitation inquiète qui se traduit par un changement continuel de position. Le chien cherche à fuir ses maîtres, il se retire dans les lieux obscurs, sous les meubles, dans les recoins; il tient sa tête cachée sous sa poitrine et ses pattes de devant. Si on l'appelle, il n'obéit plus qu'avec lenteur et comme à regret. Bientôt il s'inquiète, quitte sa place pour en chercher une autre et jette autour de lui un regard dont l'expression est étrange. Son attitude est sombre et suspecte, dit Youatt; il va d'un membre de la famille à l'autre, fixe sur chacun des yeux résolus et semble demander à tous, alternativement, un remède contre le mal qu'il ressent. Ces symptômes, qui cependant ne sont pas pathognomoniques, doivent suffire cependant pour faire naître la pensée et la crainte de cette affreuse maladie. « Mais une des particularités les plus curieuses et les plus importantes à connaître de la *rage* du chien, c'est la persévérance, chez cet animal, dit M. Bouley, même dans les périodes les plus avancées de sa maladie, des sentiments d'affection envers les personnes auxquelles il est attaché. Ces sentiments demeurent si forts en lui que le malheureux animal s'abstient souvent de diriger ses atteintes contre ceux qu'il aime, alors même qu'il est en pleine *rage*. De là des illusions fréquentes que les propriétaires des chiens enragés se font sur la nature de la maladie de ces animaux. Comment croire à la *rage*, en concevoir même l'idée, chez un chien que l'on trouve toujours affectueux, docile et dont la maladie se traduit seulement par de la tristesse, de l'agitation et une sauvagerie inaccoutumée! Illusions redoutables; car ce chien, dont on ne se méfie pas, peut, malgré lui-même, faire une morsure fatale, sous l'influence d'une contrariété, ou, comme il arrive souvent, à la suite d'une correction que son maître aura cru devoir lui infliger, soit pour n'avoir pas obéi assez vite, soit pour avoir répondu à une première menace par un geste agressif aussitôt contenu. » Ainsi donc, le plus ordinairement, le chien enragé ne mord point ceux qu'il affectionne.

Youatt a signalé le premier chez le chien, dans les intermittences des accès de *rage*, une espèce de délire caractérisé par des mouvements étranges qui dénotent que le chien malade voit des objets et entend des bruits qui n'existent que dans ce que l'on est bien en droit d'appeler son imagination. Tantôt, en effet, l'animal se tient immobile, aux aguets, pour ensuite se lancer et mordre tout à coup dans l'air, comme s'il voulait attraper une mouche au vol; tantôt, au contraire, il se lance furieux contre un mur, comme s'il entendait des bruits de l'autre côté. Mais ces symptômes sont très-fugaces, et la voix du maître les fait disparaître instantanément. « Dispersés, dit Youatt, par cette influence magique, tous ces objets de terreur s'évanouissent et l'animal rampe vers son maître avec l'expression d'attachement qui lui est particulière. Alors vient un moment de repos; les yeux se ferment lentement, la tête se penche, les membres de devant semblent se dérober sous le corps et l'animal est prêt à tomber. Mais, tout à coup, il se redresse; de nouveaux fantômes viennent l'assiéger, il regarde autour de lui avec une expression sauvage, happe comme pour saisir un objet à la portée de sa dent et se lance à l'extrémité de sa chaîne, à la rencontre d'un ennemi qui n'existe que dans son imagination. » Tels sont les symptômes qui caractérisent la période initiale de la *rage* chez le chien.

A une période plus avancée de la maladie, l'animal est plus inquiet, il change continuellement de position. Il refoule sa litière avec son museau, l'amoncelle en tas et tout à coup il rejette tout loin de lui, fouille tous les coins et recoins de l'endroit où il se trouve, comme s'il était à la recherche de quelque chose. Et, fait remarquable, même à cette période, loin d'avoir diminué, l'attachement pour leurs maîtres semble avoir augmenté chez beaucoup de chiens. Mais il est un prétendu symptôme de la *rage*, l'hydrophobie, mot devenu même le synonyme de *rage*, symptôme qui a donné lieu au préjugé le plus dangereux qui règne à l'égard de la *rage* canine. Le chien enragé boit très-bien quand on lui offre à boire, il ne recule pas épouvanté, il n'a pas horreur de l'eau. « Loin de là, dit encore M. Bouley, il s'approche du vase; il lape le liquide avec sa langue; il le déglutit souvent, surtout dans les premières périodes de sa maladie et, lorsque la constriction de sa gorge rend la déglutition difficile, il n'en essaye pas moins de boire et alors ses lapements sont d'autant plus répétés et prolongés, qu'ils demeurent plus inefficaces. Souvent même, en désespoir de cause, on le voit plonger le museau tout entier dans le vase et mordre, pour ainsi dire, l'eau qu'il ne peut parvenir à pomper, suivant le mode physiologique habituel. » Quant aux aliments solides, le chien enragé ne les refuse pas toujours au début de sa maladie, mais il s'en dégoûte promptement. Et, chose remarquable et caractéristique, on voit l'animal saisir avec ses dents, déchirer, broyer et déglutir enfin une foule de corps étrangers à l'alimentation, tels que le linge, la laine, le cuir, le gazon, la terre, les pierres, le verre, la fiente des chevaux, celle de l'homme, la sienne même; tout y passe. Aussi, lorsqu'à l'autopsie d'un chien on rencontre tous ces corps disparates dans l'estomac, on est en droit de présumer que l'animal est mort enragé.

Les chiens enragés ont la gueule plus ou moins remplie d'une bave écumeuse, surtout pendant les accès. Mais cette bave, par son abondance exagérée, ne constitue pas un signe caractéristique de la *rage* du chien, car le symptôme ne se fait pas observer. Quelquefois la sécheresse de la bouche et de l'arrière-bouche est telle, que le chien fait avec ses pattes de devant des gestes qui semblent indiquer qu'un corps étranger, un os, s'est arrêté dans sa gorge. Il en est de même quand la gueule est béante, comme cela a lieu dans la variété de la *rage* que l'on appelle la *rage* mue, ou à une période avancée de la *rage* furieuse. C'est alors que les maîtres des chiens, croyant à la présence d'un os dans la gorge de leur chien, ont recours à des manœuvres dans lesquelles ils peuvent se blesser contre les dents du chien enragé et s'inoculer cette épouvantable maladie. Il faut donc se tenir en garde contre les chiens qui, par leurs gestes, semblent indiquer que, chez eux, la déglutition est gênée par la présence d'un os dans l'arrière-bouche.

Le vomissement se montre aussi quelquefois au début de la *rage*. Parfois les matières rejetées sont sanguinolentes et même formées par du sang pur qui provient, sans doute, de blessures faites à l'estomac par des corps durs, à pointes acérées, que l'animal a pu déglutir.

Chez le chien enragé, il est un symptôme tout à fait caractéristique, c'est l'aboiement. Il est si caractéristique qu'il suffit de l'avoir entendu une seule fois pour se le rappeler toujours et ne se méprendre jamais sur sa signification. La voix du chien enragé est remarquablement modifiée. « Au lieu d'éclater avec sa sonorité normale, dit M. Bouley, et de consister dans une succession d'émissions égales en durée et en intensité, l'aboiement est rauque, voilé, plus bas de ton, et, à un premier aboiement fait à pleine gueule, succède immédiatement une série de trois ou quatre hurlements décroissants qui partent du fond de la gorge et pendant l'émission desquels les mâchoires ne se rapprochent qu'incomplétement, au lieu de se fermer à chaque coup, comme dans l'aboiement franc. » L'aboiement du chien a beaucoup de rapport alors avec le cri du coq.

Une particularité très-curieuse de l'état rabique, c'est que les chiens frappés de la *rage* ne perçoivent pas les sensations douloureuses au même degré qu'à l'état normal. Ainsi, on peut frapper, piquer, blesser, brûler même le chien enragé sans qu'il pousse un seul cri; il est muet sous la douleur; non pas qu'il soit insensible, car il cherche fort bien à éviter les coups et les atteintes de toute sorte, mais sa sensibilité est moindre que dans l'état physiologique. C'est ce qui explique comment il peut arriver que les chiens assouvissent leur fureur jusque sur eux-mêmes.

La *rage* se caractérise encore par une particularité très-curieuse et très-importante à noter : c'est l'impression qu'exerce, sur un chien affecté de la *rage*, la vue d'un animal de son espèce. La présence de ce dernier donne immédiatement lieu à un accès. Le chien peut donc être considéré comme le réactif certain à l'aide duquel on peut déceler la *rage* encore latente dans l'animal qui la couve. Il en est de même pour tous les animaux enragés, à quelque espèce qu'ils appartiennent. Tous entrent en fureur à la vue du chien, se lancent sur lui et l'attaquent avec leurs armes naturelles. Il est à remarquer aussi que les chiens affectés de la *rage* inspirent une telle horreur et une telle frayeur aux autres, que les plus petits de ces animaux se jettent sur les plus gros, sans que ceux-ci cherchent seulement à user de la supériorité de leurs forces.

L'état rabique offre une particularité dont la connaissance pourrait prévenir bien des malheurs. Très-souvent le chien ressent les premiers symptômes de la *rage*, disparaît et fuit ceux auxquels il est attaché, abandonne ses maîtres pour aller mourir dans quelque endroit retiré, s'il ne trouve la mort en route. Mais trop souvent encore, après avoir erré un jour ou deux, le malheureux animal revient dans la maison de ses maîtres. C'est alors que les malheurs arrivent, car l'animal répond quelquefois par des morsures aux caresses qu'on lui fait et aux soins qu'on veut lui donner. Il est donc prudent de tenir pour suspect le chien qui, après s'être absenté pendant un jour ou deux, revient au toit domestique.

Tels sont les symptômes, les signes et les particularités qui signalent la *rage* chez le chien. On peut donc voir, par ce qui précède, que la *rage* du chien n'est pas une maladie caractérisée par une fureur continuelle, telle que la conçoivent généralement trop de personnes, qui ne reconnaissent cette terrible affection que par les manifestations de sa dernière période. Mais avant que ces dernières se produisent, un assez long délai s'écoule pendant lequel l'animal demeure inoffensif, bien que déjà sa maladie soit nettement déclarée.

Quand une fois la maladie est arrivée à la période que l'on peut appeler véritablement rabique, c'est-à-dire à celle qui se caractérise par des accès de fureur, la physionomie du chien est épouvantable. « Son œil brille d'une lueur sombre et qui inspire l'effroi, dit M. Bouley, même lorsqu'on observe l'animal à travers la grille de la cage où on le tient enfermé. Là, il s'agite sans cesse; à la moindre excitation, il se lance vers vous, poussant un hurlement caractéristique. Furieux, il mord les barreaux de sa niche et y fait éclater ses dents. Si on lui présente une tige de bois ou de fer, il se jette sur elle, la saisit à pleines mâchoires et y mord à coups répétés. A cet état d'excitation succède bientôt une profonde lassitude; l'animal, épuisé, se retire au fond de sa niche et, là, il demeure quelque temps insensible à tout ce qu'on peut faire pour l'irriter. Puis, tout à coup, il se réveille, bondit en avant et entre dans un nouvel accès. » Lorsque le chien enragé est libre, il marche droit devant lui, s'attaque à tous les êtres vivants qu'il rencontre, mais de préférence au chien plutôt qu'à tous les autres. Il a la gueule enflammée et écumeuse, il éprouve des envies immodérées de mordre, ainsi que des convulsions à l'aspect de l'eau, des autres liquides et des corps polis, sur lesquels il se jette avec fureur pour les mordre. Il happe de même tous les objets que sa dent peut atteindre et lâche prise presque aussitôt pour recommencer de nouveau, ce qui a lieu pendant toute la durée de l'accès. Mais bientôt l'animal, épuisé par les fatigues de ses courses, par les accès de fureur auxquels il s'est livré, par la faim, par la soif et, sans doute, par la maladie elle-même, ne tarde pas à faiblir sur ses membres. Alors, il ralentit sa marche et s'avance en vacillant. Il a la queue pendante, la tête inclinée, la gueule béante, d'où s'échappe une langue bleuâtre et recouverte de poussière. Alors, il est bien moins redoutable qu'au moment de ses premiers accès, il n'attaque plus que les animaux qui se trouvent à sa portée, car il n'est plus assez excitable pour changer de direction et aller à leur rencontre. « Bientôt, dit toujours M. Bouley, son épuisement est tel, qu'il est forcé de s'arrêter. Alors, il s'accroupit dans les fossés des routes et y reste somnolent pendant de longues heures. Malheur à l'imprudent qui ne respecte pas son sommeil; l'animal, réveillé de sa torpeur, récupère souvent assez de force pour lui faire une morsure. La fin du chien enragé est toujours la paralysie. »

Si, après avoir étudié la *rage* chez le chien, nous jetons un rapide coup d'œil sur les symptômes qui la caractérisent chez les autres espèces animales, nous voyons que, chez le cheval, la *rage* commence comme dans le chien par la tristesse, le dégoût, etc., mais que la succession des phénomènes n'est ni aussi notable ni aussi facile à saisir. L'accès survient presque immédiatement après qu'on s'est aperçu des premiers phénomènes; l'animal frappe du pied, hennit, rue, secoue la tête et se livre à des mouvements désordonnés; il a, dans quelques cas, des envies de mordre, se mord lui-même et bave considérablement; quelquefois, il a aussi horreur de l'eau; souvent il se jette avec fureur sur ce liquide et cherche à le mordre. Il a aussi une ardeur sexuelle très-prononcée; il couvre continuellement les autres et mord à droite et à gauche en courant parmi le troupeau; mais, vers le cinquième ou le septième jour, une paralysie survient, comme chez le chien, dans le train de derrière et l'animal succombe.

Chez le bœuf, les symptômes sont beaucoup plus alarmants et se succèdent plus rapidement. L'animal est inquiet, fait entendre des mugissements ou plutôt des beuglements rauques; il a les yeux hagards, cherche à attaquer avec ses cornes les personnes qui entrent dans l'étable; il monte sur la crèche, s'accroche au râtelier, etc. S'il est en liberté, il court après les autres. On observe une grande excitation à l'accouplement, au point que les sujets affectés mettent souvent le désordre parmi tout le troupeau. Au quatrième jour, la plupart restent couchés; le train postérieur commence à se montrer paralysé; une salive considérable s'accumule à la partie antérieure de la bouche; le ventre se gonfle, les matières fécales et les urines sont rendues involontairement; enfin les animaux ne tardent pas à expirer.

La marche de la maladie est la même chez le mouton; elle se reconnaît à la démarche chancelante et à la paralysie de la région sacrée. L'animal est triste, porté au coït, mais point hydrophobe; il tourmente tout le troupeau, monte sur les bêtes qui l'entourent; il lutte continuellement et attaque de la tête; ses yeux et sa bouche sont enflammés; il bave quelquefois un peu comme le bœuf et ne cherche pas à mordre.

Quant aux porcs, ils ne mangent plus lorsqu'ils sont atteints de la *rage*, restent tranquilles, ont la région sacrée paralysée vers le septième jour et meurent avec gonflement du ventre. On a remarqué chez quelques porcs enragés une grande envie de mordre. La sécrétion salivaire est faible chez ces animaux.

Les autopsies cadavériques n'ont encore rien appris de positif sur la nature et le siége des lésions qui donnent lieu aux phénomènes de la *rage*; aucun organe ne paraît essentiellement lésé. On rencontre quelquefois, mais pas constamment, des traces inflammatoires au pharynx, à la trachée, aux bronches, à l'œsophage, à l'estomac; mais rien de précis, de déterminé, qui puisse indiquer positivement les véritables caractères de la maladie. Chez le chien, on trouve souvent, dans l'estomac, des corps étrangers, tels que de la paille, de la terre, des pierres, des noyaux, etc.; mais on ne peut rien inférer de là.

Quant au pronostic de la *rage*, il est toujours fâcheux et de tout temps la blessure faite par un animal enragé a été regardée comme très-dangereuse. Cependant elle l'est plus ou moins, suivant les circonstances qui l'accompagnent. Une blessure qui a beaucoup saigné et qui ne s'est cicatrisée qu'après une suppuration abondante laisse moins à craindre pour les suites qu'un simple coup de dent qui a pénétré profondément, n'a presque pas saigné et s'est cicatrisé avec une grande promptitude. C'est sûrement ce qui a fait observer que plus les plaies sont petites, plus elles ont de gravité. Ce qui est certain, c'est que plus elles sont nombreuses, plus il y a

de danger, surtout si elles sont faites dans le voisinage d'une organe important. Il est peut-être possible de prévenir le développement de la *rage* dans les animaux mordus en leur appliquant les moyens convenables immédiatement après la morsure ; quelques faits attestent même cette possibilité ; mais dès qu'une fois la maladie est déclarée, elle ne peut être guérie et l'on doit la regarder alors comme au-dessus de toutes les ressources de l'art et de la nature.

Quand un animal a été mordu par un autre animal enragé ou soupçonné enragé, s'il est de peu de valeur ou inutile, le plus prudent est de le sacrifier avant la manifestation des symptômes de la *rage;* mais s'il est utile et qu'on ait intérêt à le conserver, on peut essayer de le préserver, en usant toutefois des moyens d'isolement convenables, afin que, en cas d'accident, il ne puisse nuire aux autres ni à qui que ce soit, en aucune façon. Mais lorsque l'animal mordu offre tous les caractères de la *rage*, tout traitement est inutile ; il faut le sacrifier, à moins qu'on ne veuille observer chez lui tous les phénomènes de la maladie, toutes les expériences de traitement, ou reconnaître les altérations pathologiques que son cadavre peut offrir après que la maladie, abandonnée à elle-même, a parcouru toutes ses phases.

Un chirurgien des Andelys, M. Beudon, a proposé de traiter par le vinaigre les animaux atteints de la *rage*. Son traitement consistait à mettre dans la loge de l'animal enfermé une chaudière contenant des pots de fort vinaigre chauffé et exhalant sa vapeur et de la soupe faite avec du beurre, du pain, avec de l'eau contenant une moitié de vinaigre chaud. M. Beudon a fait subir pendant un mois ce traitement à deux chiens et à un cochon qui, d'après lui, guérirent. On a proposé également d'appliquer à la destruction du virus rabique le perchlorure de fer en solution aqueuse très-étendue. Une expérience curieuse, faite à Alfort en 1862, a prouvé que la *rage* est héréditaire. Les petits de deux chiennes enragées sont morts de convulsions ayant la nature de la *rage*.

On a constaté que le sexe mâle, dans l'espèce canine, est plus sujet à la *rage* que l'autre, dans la proportion de 2,5 à 1.

En 1874, M. Bourrel a proposé un moyen radical pour mettre le public et les animaux à l'abri des chiens enragés ; il consiste à limer les dents pointues du chien et à leur donner la forme des molaires des ruminants. A cette condition, dit-il, tout danger de transmission disparaît, et il appuie cette assertion sur des expériences faites sur lui-même ; mais il est probable qu'on trouverait chez les propriétaires de chiens la plus vive résistance, s'il s'agissait de mettre pareille mesure à exécution.

Nous avons indiqué au mot CHIEN (tome IV, page 89) les mesures de police prises pour préserver des atteintes des animaux enragés et qui se trouvent résumées dans l'ordonnance du 27 mai 1845. Mais cette ordonnance, qui oblige à museler les chiens, a été fort critiquée et elle est à peu près tombée aujourd'hui en désuétude. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. MUSELIÈRE), il faudrait modifier essentiellement la forme de la muselière, telle qu'elle est actuellement, si on veut la maintenir. Du reste, comme le fait remarquer avec raison un écrivain, cette question si controversée de la muselière et des mesures de police qui se rattachent aux chiens ne peut être résolue que d'une façon, par les chiffres. Voici donc ceux que nous empruntons à un des hommes qui ont le plus justement honoré la science et la profession vétérinaires en France, à M. Renault, père du préfet de police. M. Renault a, dans l'espace de 24 ans (1836-1860), inoculé la *rage* à 131 chiens ; 68 de ces animaux sont devenus enragés ; la période d'incubation, autrement dit le temps qui s'est écoulé entre l'inoculation et le développement de la *rage*, a été le plus souvent de 40 jours ; mais elle a été parfois de 45, de 50, 55, 60, 65, 120 jours. L'illustre vétérinaire concluait de ces chiffres que, vu la difficulté de séquestrer ces chiens pendant un temps aussi long, il était de rigueur d'abattre tout chien mordu ou même seulement attaqué par un chien enragé.

Voilà pour les précautions radicales.

Voici maintenant pour la muselière. Les chiffres cités sont encore dus à M. Renault.

De 1845 à 1853, on a amené à l'Ecole vétérinaire de Berlin 378 chiens enragés. A cette époque, la plus grande liberté était laissée aux chiens.

En 1854, une ordonnance de police prescrivit la muselière, et cette ordonnance fut exécutée, disait M. Renault, à la prussienne. Nous avons appris depuis ce que cela veut dire.

En 1854, année de l'apparition de l'ordonnance en question, le nombre des chiens enragés qu'on observa à l'Ecole vétérinaire fut de 4.

En 1855, il y eut 1 chien.

En 1856, 1.

De 1857 à 1861, 0.

Ces chiffres sont de nature à faire hésiter les personnes qui jusqu'ici avaient cru devoir se prononcer contre la muselière.

— Pathol. hum. Arrivons maintenant à la *rage*, telle qu'elle se produit chez l'homme lorsqu'elle lui est communiquée par certaines espèces d'animaux, particulièrement par le chien. On ne trouve, chez les sujets qui succombent, aucune lésion anatomique constante, mais seulement les altérations consécutives à l'asphyxie et aux convulsions prolongées. L'empoisonnement du sang, dans cette redoutable maladie, ne se révèle que par les troubles fonctionnels ou symptomatiques ; mais si la lésion organique nous échappe, elle ne saurait être mise en doute par la médecine positive, qui n'admet pas de désordres dans les fonctions sans lésion concomitante des organes. L'existence du virus rabique a été démontrée par de nombreuses inoculations, mais sa nature nous est encore inconnue. Nous savons seulement qu'il n'existe que dans la bave des animaux enragés ; leur sang, leur lait, leurs diverses humeurs ont été inoculés sans accident ; leur chair a pu servir d'aliment inoffensif. Il est encore très-douteux que la maladie soit transmissible de l'homme à l'homme. Du reste, tous les individus mordus par des animaux enragés ne contractent pas la *rage*, ce qui tient autant à des idiosyncrasies particulières qu'à des circonstances fortuites qui auront empêché la pénétration du virus. Il peut en être ainsi, par exemple, si l'animal mord une partie protégée par des vêtements épais et si ses dents imprégnées de bave n'arrivent aux chairs qu'après avoir été parfaitement essuyées. M. Bouley, dans un rapport fait à l'Académie des sciences le 11 avril 1870, a constaté que, sur 320 personnes mordues dans les départements, de 1863 à 1869, il y avait eu 129 cas de *rage* tous mortels ; 123 morsures n'avaient pas eu de résultat fâcheux ; 68 cas avaient été douteux ; 206 hommes avaient été mordus et seulement 81 femmes. Il a constaté, en outre, que 89 cas avaient eu lieu au printemps, 74 en été, 64 en automne et 75 en hiver, ce qui tend à prouver que ce n'est pas en été, comme on le croit généralement, que la *rage* se développe le plus facilement.

Il s'écoule ordinairement de vingt à quarante jours entre le moment de la morsure et celui des premiers accidents. On a pourtant vu la période d'incubation ne durer que quinze jours, comme on l'a vue aussi, dans des cas exceptionnels, se prolonger pendant plusieurs mois. Toutefois, d'après M. Bouley, au bout du quatre-vingt-dixième jour, la grande somme de probabilité est en faveur de l'immunité ; on n'a observé qu'un seul cas de *rage* après six mois. L'insolation, la fatigue, les excès, les préoccupations, les coups sur la cicatrice peuvent hâter l'explosion du mal. Puisque nous parlons de cicatrices, disons que les morsures d'animaux enragés guérissent avec la même rapidité que les morsures simples.

Lorsque l'état hydrophobique est près de se déclarer, on voit les cicatrices se rouvrir, se gonfler, changer de couleur ou seulement devenir douloureuses. Le malade devient abattu, mélancolique, inquiet ; des rêves épouvantables troublent son sommeil et le réveillent en sursaut ; sa figure exprime l'anxiété ; il frissonne et ressent un malaise vague. L'accès se termine presque constamment par la mort, tantôt après vingt-quatre heures, tantôt au bout de deux, trois, quatre ou cinq jours au plus de souffrances sans espoir. Dès le début, il survient de la douleur à la gorge, des convulsions du pharynx à l'approche des liquides, dont le malade ne peut souvent supporter même la vue. Il survient un crachotement qui se lie intimement à un symptôme constant, la dysphagie. Ce crachotement, qui se montre dès qu'elle devient absolue, disparaît avec elle dans la dernière période. La face devient vultueuse, les yeux s'injectent, des signes d'asphyxie se montrent d'une manière passagère et les convulsions se généralisent à la moindre cause occasionnelle. Le plus léger bruit, la lumière la plus douce, la moindre agitation de l'air causent de vives douleurs et jettent parfois les malades dans une excitation maniaque, furieuse. Les uns sont en proie au délire et aux hallucinations ; les autres demeurent calmes, affectueux et portent seulement sur leur physionomie une expression d'indicible terreur, bien naturelle dans une maladie dont ils comprennent l'affreuse gravité. Il en est qui pressentent leurs moments de fureur et demandent qu'on les attache. Puis surviennent des intervalles de rémission de plus en plus rares et de moins en moins complets. L'hydrophobie proprement dite ou répulsion pour les liquides n'est pas d'ailleurs un fait constant. On a vu de ces malades prendre sans trop de répugnance des bains et même absorber sans trop de peine du vin et du bouillon. Ces cas sont pourtant exceptionnels. Les derniers accès sont remarquables par la fréquence des paroxysmes, l'apparition des sueurs froides, de la cyanose et de la faiblesse du pouls. L'asphyxie survient enfin et termine cette lutte sans espoir, si pénible pour le patient et pour les assistants. Jusqu'ici, en effet, la *rage* confirmée a été une maladie tout à fait incurable, en dépit des nombreux moyens essayés contre elle.

Le traitement rationnel ne peut être que préventif ; mais, envisagé à ce point de vue, il est de la plus haute importance. Comme l'absorption du virus rabique se fait avec une promptitude extraordinaire, tout moyen qui n'opère pas immédiatement la destruction de la matière morbifique est inefficace. Pour retarder la pénétration du virus dans le torrent circulatoire, l'individu mordu par un animal suspect doit commencer par appliquer aussi vite que possible, si la conformation anatomique le permet, une ligature très-serrée entre la plaie et le cœur. On doit alors laver les plaies à grande eau, faciliter le plus possible l'écoulement du sang ou pratiquer la succion des plaies ; il y a innocuité absolue à faire cette succion, à condition que la membrane muqueuse soit exempte d'excoriation. En tout cas, il importe de rejeter immédiatement le liquide aspiré. Après cette opération, qu'on peut remplacer, si c'est possible, par l'application d'une ventouse, on doit exprimer les plaies avec énergie. Dès le premier moment, on doit mettre au feu un fer que l'on fait rougir. On s'en sert pour cautériser largement et profondément, si le trop grand nombre des morsures ou leur situation dans des régions à ménager ne s'y opposent pas d'une manière absolue. Le cas échéant, on ne devra pas craindre de débrider les plaies sinueuses et d'en exciser les lambeaux pour assurer une cautérisation complète, seule chance de salut pour le blessé. La *rage* une fois déclarée, la médecine se trouve sans ressource. La mort est fatale, et l'on ne peut qu'en adoucir les angoisses au moyen des anesthésiques.

Une foule de remèdes ont été proposés et recommandés pour préserver de la *rage*, les uns pour être administrés à l'intérieur, les autres pour être appliqués sur les morsures faites par des animaux enragés. Les trois règnes de la nature ont été mis à contribution dans cette intention, ainsi que toutes les ressources de l'art. Mais aucun de ces nombreux remèdes n'est véritablement spécifique contre le développement de la *rage;* aucun fait positif ne démontre qu'ils aient préservé de cette maladie, et encore moins guéri. « Lorsqu'on examine froidement, dit M. Sanson, la constitution pharmacologique de ces remèdes, composés le plus ordinairement de jus ou de décoctions de plantes, mêlés à divers ingrédients, souvent fort singuliers ; quand on est en mesure de s'apercevoir des incompatibilités nombreuses, des actions physiologiques inverses, de l'inanité complète des parties composantes desdits remèdes ; quand enfin on songe que la maladie qu'il s'agit de combattre nous est absolument inconnue dans sa nature, il demeure tout à fait impossible de comprendre comment une efficacité quelconque pourrait en résulter. Cependant le nombre est grand des gens, même éclairés, qui ont de cette efficacité la conviction la plus absolue. Ils s'embarrassent peu de savoir pourquoi ou comment les individus qui prennent le remède après avoir été mordus doivent être préservés de la *rage;* ce qui les intéresse, c'est que, un certain nombre de fois, cela soit arrivé ; c'est-à-dire que l'évolution de la *rage* ne se soit point faite chez les sujets mordus qui avaient pris le remède. »

Nous allons citer, à titre de curiosité, quelques-uns des nombreux remèdes qu'on a proposés et qui sont purement empiriques.

D'après un article publié dans le journal la *Ferme*, en février 1869, M. le docteur Buisson, appelé pour donner des soins à une hydrophobe qui touchait à la crise finale de la maladie, la saigna et s'essuya les mains avec un mouchoir imprégné de la salive de la mourante. Au doigt indicateur de la main gauche, il avait une petite plaie où la chair était à nu : il reconnut aussitôt son imprudence ; mais confiant dans le procédé qu'il venait de découvrir récemment, il se contenta de se laver avec de l'eau.

« Croyant, dit M. Buisson, que la maladie ne se déclarerait qu'au quarantième jour et ayant beaucoup de malades à visiter, je remettais de jour en jour à prendre mon remède, c'est-à-dire des bains de vapeur. Le neuvième jour, étant dans mon cabinet, je sentis tout à coup une douleur à la gorge et une plus grande encore dans les yeux ; mon corps me paraissait si léger que je croyais qu'en sautant j'aurais pu m'élancer à une hauteur prodigieuse, ou qu'en m'élançant d'une croisée j'aurais pu me soutenir dans l'air ; mes cheveux étaient si sensibles qu'il me semblait que, sans les voir, j'aurais pu les compter ; la salive me venait continuellement à la bouche ; l'impression de l'air me faisait un mal affreux, et j'évitais de regarder les corps brillants ; j'avais une envie continuelle de courir et de mordre, non les hommes, mais les animaux et tout ce qui m'entourait.

» Je buvais avec peine, et j'ai remarqué que la vue de l'eau me fatiguait plus que la douleur de gorge ; je crois qu'en fermant les yeux un hydrophobe peut toujours boire. Les accès me venaient de cinq minutes en cinq minutes, et je sentais alors la douleur partir du doigt indicateur et se prolonger le long des nerfs jusqu'à l'épaule.

» Pensant que mon moyen n'était que préservatif et non curatif, je pris un bain de vapeur, non dans l'intention de me guérir, mais pour m'étouffer. Lorsque le bain fut à une chaleur de 52 degrés centigrades, tous les symptômes disparurent comme par enchantement ; depuis je n'ai jamais rien ressenti. J'ai donné des soins à plus de quatre-vingts personnes mordues par des animaux enragés : toutes ont été préservées par ce moyen.

» Quand une personne a été mordue par un chien enragé, il faut lui faire prendre sept bains de vapeur, un par jour, dits à la russe, de 57 à 63 degrés. C'est là le remède préservatif. Quand la maladie est déclarée, il ne faut qu'un bain de vapeur, monté rapidement à 57 degrés centigrades, puis lentement à 63 degrés. Le malade doit se tenir bien enfermé dans sa chambre jusqu'à ce qu'il soit complétement guéri. »

Le *Courrier des Familles* a indiqué contre la *rage* le remède suivant : « Prendre chez le pharmacien trois poignées de *datura stramonium* (pomme épineuse), les faire bouillir dans un litre d'eau jusqu'à réduction de moitié, puis faire prendre cette boisson tout d'une fois au malade. Une *rage* violente survient bientôt, mais de courte durée ; une sueur abondante y succède. Au bout de vingt-quatre, heures le malade est complétement guéri.

» Ce remède a été communiqué par le révérend Père Legrand, missionnaire, qui a évangélisé pendant plusieurs années l'empire d'Annam et de Tonking. Le révérend Père en a fait lui-même l'expérience, et, sur soixante malades auxquels il l'a fait prendre, il a obtenu soixante guérisons. Une lettre écrite de Vélarme, le 19 août 1860, par l'instituteur Gallin, fait connaître qu'un chien, mordu gravement par un autre chien enragé, auquel il avait administré le remède, avait été préservé de la *rage* après avoir mordu sa chaîne et sué beaucoup. Il ne faut pas négliger la cautérisation, sauf à recourir en même temps au *datura stramonium*. On pourrait aussi essayer le remède seul sur des animaux. »

En 1866, le *Journal de Leipzig* annonça qu'un garde forestier saxon avait, pendant cinquante ans, appliqué avec succès contre la *rage* le traitement suivant : Prendre, immédiatement après la morsure, du vinaigre chaud et de l'eau tiède, bien laver la blessure, la laisser sécher, puis verser sur la plaie quelques gouttes d'acide hydrochlorique, les acides minéraux détruisant le venin de la salive. Ce traitement suffirait à neutraliser complétement le danger.

D'après M. le conseiller Lewshin, le plantain d'eau (*alisma plantago*) serait un spécifique contre la *rage*. Voici, sans commentaire, l'extrait de la communication que le savant russe a faite à l'Académie : « Il y avait, au village de Sokorolotewo, dans le cercle de Belewski, gouvernement de Tula, un ancien soldat qu'on me disait avoir souvent guéri des hommes et des animaux qui avaient été mordus par des chiens enragés. Je m'informai et j'appris qu'il réduisait en poudre une racine semblable à un oignon, et qu'après en avoir saupoudré une tranche de pain couverte de beurre, il la faisait prendre ainsi à ses malades. Quoiqu'il m'assurât qu'il les avait toujours guéris par ce remède, j'y ajoutai peu de foi, jusqu'au moment où un accident m'en fournit la preuve. Un des chiens de chasse de mon frère mordit un chasseur. On fit l'opération ordinaire pour empêcher la propagation du venin ; la plaie se guérit, et l'on n'eut plus d'inquiétude sur les suites de l'accident ; mais, au bout de quelques semaines, tous les symptômes de l'hydrophobie se manifestèrent et l'on fut obligé d'attacher le chasseur avec beaucoup de précaution. Comme il n'y avait point de médecin dans le voisinage, je conseillai de conduire le malade auprès du soldat. Celui-ci lui donna deux doses de son remède, l'une le soir, l'autre le matin, et dit que l'on pouvait détacher le malade et le conduire chez lui sans danger. Le malade éprouva de la faiblesse, mais il n'eut pas d'accès de délire ni d'hydrophobie. Au bout de quelques jours, il se trouva parfaitement guéri et il a encore vécu dix-huit années sans éprouver la moindre rechute. Le soldat m'a dit que, lorsqu'il était au service, il avait appris cette recette d'un paysan d'Arkhangel. »

En 1868, M. de Saint-Paul, alors directeur général au ministère de l'intérieur, publia dans le *Figaro* une recette qu'il tenait de la famille d'Ambais, et qui, d'après lui, l'avait empêché d'être atteint de la *rage* lorsqu'il était enfant. Voici cette recette :

« Prenez de la rue, de la sauge, des marguerites sauvages et de la marguerite à feuilles de fenouil (une bonne pincée de chacune) ; prenez de la racine d'églantier et de la scorsonère (à proportion) ; hachez ces racines bien menu ; ajoutez à cela cinq ou six bulbes d'ail. Pilez premièrement l'églantier, puis le reste. Ajoutez une bonne pincée de gros sel, et jetez sur ce marc, dans le mortier, un demi-verre de vin blanc. Mêlez bien et passez, avec expression à travers un linge, puis faites boire à jeun, pendant neuf jours de suite, observant de ne laisser manger que trois heures après. On peut substituer le lait au vin pour les animaux.

» *Nota*. Ce remède préservatif peut être pris efficacement dans les quarante premiers jours de la morsure. » Et M. de Saint-Paul ajoute : « L'efficacité de cette recette est absolue ; il n'est pas d'exemple où son action ait été impuissante. »

Dans une lettre publiée peu après dans les journaux, en 1868, M. le marquis de Lastic Saint-Jal a signalé quelques *omissions* dans la recette précitée et en a indiqué d'une manière plus précise la préparation et l'administration. Voici la formule donnée par lui :

« Prendre une poignée de rue (galéga officinal), une poignée de la seconde peau d'é-

glantier, après avoir enlevé la première; une poignée de grandes pâquerettes, racines et feuilles bien lavées; dix gousses d'ail, dix blancs de fiente de poule, une forte cuillerée de sel marin, trois blancs de poireau. Piler le tout dans un mortier de pierre, ajouter vingt cuillerées de fort vinaigre de vin pur et verser le mélange dans un bocal hermétiquement bouché. Laisser infuser à froid pendant vingt-quatre heures et passer dans un linge avec expression.

» Doses à donner à jeun : pour un homme fort, 5 cuillerées; pour un adulte, 4; pour une femme, 4; pour une femme enceinte, 3; pour un enfant de plus de dix ans, 3; pour un enfant de moins de dix ans, 1.

» Quand le malade a absorbé le remède, il faut le faire courir pendant une demi-heure environ et ne lui permettre de manger que deux heures, au plus tôt, après avoir pris la potion. On met le marc sur les plaies quand elles sont encore saignantes et on les scarifie. Si les plaies remontent à une époque éloignée, on les saupoudre de cantharides avant d'y appliquer le marc. Les personnes qui auront pris ce remède ne mangeront dans ce jour ni lait, ni fromage, ni crudité. Il est efficace même après le second accès de *rage.* »

Toutes ces recettes, répétons-le, sont purement empiriques et n'ont pas plus de valeur aux yeux de la science que l'omelette de douze œufs que les paysans de la Saintonge font avaler au malade et qui l'étouffe invariablement, ou bien encore que le spécifique suivant, publié dans le *Vrai médecin des pauvres :*

« *Oraison à saint Hubert contre les bêtes enragées, les serpents, vipères, scorpions, basilics et autres animaux venimeux.*

» O grand saint Hubert, veillez sur nous, et qu'aucune bête enragée ou venimeuse ne puisse nuire à nous, à nos parents, amis ou connaissances.

O grand saint Hubert, préservez-nous de tous dangers par les champs, par les chemins, par les prés, par les bois, par les vallées, par les monts et en tous autres lieux.

» O grand saint Hubert, préservez aussi toutes les bêtes de notre maison, et qu'aucune d'elles ne soit atteinte ou mordue.

» O grand saint Hubert, guérissez-nous, soufflez de votre esprit sur la plaie et sur le venin, que la plaie se ferme et que le venin se dissipe. »

Certes, si l'apôtre des Ardennes résistait à un pareil langage, il aurait le cœur dur; cependant, comme il y a des exemples que ceux qui l'ont invoqué n'ont pas toujours été guéris, l'auteur de notre livret a cru nécessaire d'ajouter en observation :

« Le dernier verset ne doit être prononcé que quand la personne a été mordue, après avoir bien lavé avec de l'eau et du sel la plaie faite par la morsure, sur toute l'étendue de laquelle on appliquera en appuyant fortement à plusieurs reprises une grosse clef de fer rougie au feu; pendant qu'on fera cette opération, on récitera le *Miséréré.* »

— *Rage de tête.* On a donné ce nom à une sorte de méningite épidémique qui a régné particulièrement en France en 1481. D'après un chroniqueur, « au mois d'avril de cette année, on commença fort à mourir à Metz et en plusieurs autres contrées, tant en France comme autre part; cela venoit d'une chaude maladie de fièvre et de *rage de tête;* les malades devenoient égarés et à demi hors de leur entendement, et au bout de quatre ou cinq jours quelques-uns étoient guéris, mais les autres et la plupart succomboient. »

RAGENCER v. a. ou tr. (ra-jan-sé — du préf. *r*, et de *agencer.* Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o : J'agençais; nous agençons*). Agencer de nouveau.

RAGER v. n. ou intr. (ra-jé — rad. *rage.* Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Nous rageons; je rageais*). Se fâcher, s'irriter : *Villeroy confondu, Villars* RAGEANT, *Effiat roulant les yeux, Estrées hors de lui de surprise, furent les plus remarqués.* (St-Sim.)

— Fig. Faire rage, être très-violent : *Je n'eus qu'une petite tempête qui dura peu, mais, dans ce court moment,* RAGEA *avec une furie singulière.*

RAGEUR, EUSE s. (ra-jeur, eu-ze — rad. *rage*). Personne qui rage, qui s'irrite facilement : *C'est un* RAGEUR, *une petite* RAGEUSE.

— adj. Qui se fâche aisément : *Matthieu était soumis et* RAGEUR, *parce que la force physique lui manquait.* (E. Sue.) *Il est* RAGEUR, *votre petit!* (Balz.) *Il était enfant de Paris et* RAGEUR *par conséquent.* (L. Reybaud.)

— Qui est fait avec colère : *Valérie fit à peine attention à la* RAGEUSE *entrée du baron.* (Balz.) *Elle attendit une seconde quinzaine et s'arma d'une patience* RAGEUSE. (E. About.)

Il se fait un plaisir violent et *rageur*
De haïr ce qu'il aime et de bouder son cœur.
E. AUGIER.

RAGEUSEMENT adv. (ra-jeu-ze-man — rad. *rageur*). D'une façon rageuse : *Il se mit à frapper* RAGEUSEMENT *les dormeurs.* (Balz.) *Il prit son sabre à deux mains et fondit* RAGEUSEMENT *sur le colonel.* (Balz.)

RAGGI (Nicolas-Bernard), statuaire d'origine italienne, né à Carrare en 1790, naturalisé Français en juillet 1828, mort à Paris en 1862. Il étudia d'abord à Carrare sous la direction de Bartolini, puis à Florence, où il remporta en 1810 un prix fondé par Elisa Bonaparte, et, après avoir essayé pendant quelque temps de la carrière du commerce, il se rendit à Paris, où il suivit les leçons de Bosio et les cours de l'Ecole des beaux-arts (1814). Des relations de parenté lui ayant assuré la protection d'un membre influent de la famille Bonaparte, il put dès lors compter sur l'avenir. Raggi exposa successivement : *Un jeune homme lançant le disque* (1817), qui attira sur lui l'attention du public; *Henri IV*, en bronze, pour la ville de Nérac; *Montesquieu méditant l'*Esprit des lois, statue en marbre, qui orne la place des Quinconces à Bordeaux; l'*Amour s'approchant du lit de Psyché* (1819); *Bayard mourant*, statue colossale en bronze, pour la ville de Grenoble; *Hercule retirant de la mer le corps d'Icare* (1824), groupe de beaucoup supérieur aux morceaux précédents; *Louis XVI*, statue colossale en bronze destinée à la ville de Bordeaux; *Louis XIV*, statue équestre commandée sous Charles X pour la ville de Rennes (1831); *Hugues Capet* et le *Maréchal de Boucicaut*, statues au musée de Versailles; *Saint Michel* et *Saint Vincent de Paul*, qu'on voit à la Madeleine (1840); *Henri IV*, remarquable statue en marbre pour la ville de Pau (1842). Le chef-d'œuvre de Raggi est un groupe en marbre représentant *Metabus, roi des Volsques, fugitif, tenant sur ses genoux sa fille endormie*, qui fut exposé au Salon de 1830 et que l'on vit de nouveau à l'Exposition universelle de 1855. Bien qu'un peu théâtral, ce morceau est d'un aspect saisissant, dramatique, d'un mouvement heureux, d'une élégance incontestable; la figure de femme est très-réussie, mais elle nous semble faible d'exécution; le modelé en est rond et mou, et les contours manquent de fermeté. La figure d'homme est meilleure; enfin les draperies ont de l'ampleur et sont traitées avec goût.

RAGHIB-PACHA (Mohammed), grand vizir ottoman, né vers 1702, mort en 1768. Son goût précoce pour l'étude lui valut le surnom de **Raghib** (le *Studieux*). Admis dans les bureaux du grand vizir, il remplit avec distinction différents emplois, devint secrétaire d'Etat du grand vizir en 1736, assista comme plénipotentiaire au congrès de Niemirov (1737), reçut la dignité de pacha et occupa successivement les gouvernements d'Aïdin, d'Alep et du Caire. Nommé grand vizir par le sultan Osman III (1757), il mit sur le trône, à la mort de ce prince, Mustapha III, dont il fut non-seulement le ministre, mais encore l'ami, le confident et le beau-frère. Raghib se débarrassa, avec la cruauté orientale, des hommes qui lui portaient ombrage. Très-peu belliqueux, il détourna toujours son maître de déclarer la guerre à la Russie dans l'intérêt de la Pologne. Cet homme d'Etat était habile, éloquent et fort instruit. On a de lui un recueil de *Lettres* concernant les négociations, les actes ou les intrigues de son vizirat; des mélanges en langue arabe, intitulés : *Séfinei Raghib* ou *Vaisseau des gens studieux*, traitant de différentes matières de religion, de morale, de philosophie; un *Divan* ou *Recueil de poésies* et le *Mounte Kalat* ou *Choix de mots remarquables et de sentences.* En 1762, ce vizir fonda à ses frais, à Constantinople, une bibliothèque et une école publiques, qui portent son nom.

RAGHINIS, nom des trente déesses qui président à la musique chez les Indous. Elles conduisent autour du Soleil la danse des astres, des saisons et des mois.

RAGINFRED, maire du palais du royaume de Neustrie. V. RAINFROI.

RAGLAN s. m. (ra-glan — nom d'homme). Sorte de manteau d'homme, qu'on porta après la guerre de Russie, en 1855 : *Bah! je vais chercher un domicile, je dirai que mon meuble est à recouvrir, et qu'en attendant je couche dans mon* RAGLAN. (Cormon.)

RAGLAN (James-Henri FITZROY-SOMERSET, baron), général anglais, né en 1788, mort devant Sébastopol en 1855. Elève de l'école de Westminster, il entra à seize ans dans l'armée, accompagna, en 1807, sir Arthur Paget dans son ambassade à Constantinople, et cette même année il fut attaché à l'état-major du général Arthur Wellesley, plus tard duc de Wellington, dont peu après il devint aide de camp. Après s'être brillamment conduit en Espagne, il suivit Wellington à Waterloo, où il fut atteint d'une balle au bras droit, qui nécessita l'amputation de ce membre. En récompense de ses services militaires, il reçut le grade de colonel et le titre de commandant de l'ordre du Bain. Pendant la première Restauration, il remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade à Paris, dans lesquelles il fut réintégré après les Cent-Jours, et devint, en 1818, membre de la Chambre des communes. Nommé, en 1819, secrétaire militaire de Wellington, il l'accompagna aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Vérone (1822) et à Saint-Pétersbourg (1826). A partir de 1827, ce dernier se reposa sur lui de tout ce qui concernait l'armée. Aussi, à la mort de Wellington, il fut nommé maître général de l'artillerie et élevé à la pairie sous le nom de baron Raglan. Il était maître de l'artillerie depuis un peu plus d'une année, quand la guerre éclata entre la Russie d'un côté et l'Angleterre et la France de l'autre. Appelé au commandement des forces anglaises envoyées en Orient, avec le titre de général en chef, lord Raglan quitta l'Angleterre au mois de mars 1854 et débarqua en Crimée au mois de septembre suivant. A la bataille de l'Alma, lord Raglan prit une part décisive au succès de la journée. Il voulait marcher immédiatement sur Sébastopol pour s'en emparer par un coup de main; mais, par malheur, son opinion ne prévalut pas dans le conseil de guerre tenu par les généraux. Le siége ayant duré plus longtemps qu'on ne l'avait prévu, l'armée alliée, insuffisamment pourvue de vivres et d'habillements, souffrit beaucoup durant l'hiver de 1854-1855. Lord Raglan soutint avec dignité le poids du commandement, mais le dénûment de ses soldats et les attaques de la presse anglaise contre un état de choses auquel il ne pouvait point remédier l'affectèrent vivement. Atteint du choléra au mois de juin suivant, il mourut à son quartier général. La Chambre des lords accorda à la veuve de ce brave soldat, de ce général habile, une pension de 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.) et une autre de 2,000 liv. à son fils Richard-Henri, qui lui a succédé à la Chambre des lords.

RAGNAR-LODBROK, héros scandinave, fils du roi de Danemark Sigurd-Hring, et dont l'existence légendaire se trouve racontée dans une des sagas les plus anciennes et les plus populaires de l'Islande. D'après cette saga, il existait autrefois en Gothland un roi puissant qui avait une fille charmante appelée Thora. Il lui apporta un jour un joli serpent d'une rare espèce; Thora le reçut avec joie, le posa sur un lingot d'or et l'enferma dans une cage; mais bientôt le serpent grandit d'une manière effrayante. Il brisa sa porte, sortit et toucha aux deux extrémités de la salle, puis aux deux extrémités de la maison et il en vint à enlacer dans sa puissante étreinte toutes les murailles du château. Avec lui le lingot grandissait aussi, et le serpent était là, accroupi sur son or, l'œil enflammé, effrayant à voir. Le roi promit sa fille à celui qui tuerait le monstre. C'est alors que Ragnar, fils de Sigurd, se présenta, lutta contre le dragon et le perça de sa lance. Il épousa ensuite Thora, mais elle mourut peu de temps après, et Ragnar, pour se consoler, s'en alla guerroyer de côté et d'autre.

Il arrive un jour en Norvége; ses compagnons découvrent dans une pauvre chaumière une jeune fille d'une beauté merveilleuse; ils en parlent avec enthousiasme à Ragnar, qui leur pose une de ces énigmes si fréquentes dans la poésie du Nord : « Si cette jeune fille est aussi belle que vous dites, amenez-la moi; mais il faut qu'elle vienne ici sans être habillée et cependant sans être nue, qu'elle n'ait rien mangé et qu'elle ne soit pas à jeun, qu'elle n'arrive pas seule et qu'elle ne soit accompagnée de personne. » La jeune fille, nommée Kraka, résout immédiatement l'énigme : elle laisse tomber ses longs cheveux blonds autour de son corps et s'enveloppe dans un filet de pêche; elle goûte un peu de poireau (le mot *lauk*, poireau, signifie aussi graisse de viande) et se fait accompagner, non d'un homme, mais d'un chien. Ragnar, en la voyant, devint amoureux d'elle et l'épousa. Mais, par la suite, il lui devint infidèle et se fiança, en Suède, à Ingeborg, la fille du roi. Lorsqu'il revint en Danemark, Kraka lui reprocha violemment sa trahison et lui apprit qu'elle n'était pas fille d'un paysan, qu'elle était Aslanga, la fille de Sigurd, le meurtrier de Fafnir, et « pour preuve, ajouta-t-elle, il te naîtra bientôt un fils dans les yeux duquel sera peinte l'image d'un dragon. » Ragnar refusa alors d'épouser Ingeborg, et une guerre terrible commença entre la Suède et le Danemark. Cette guerre dura de longues années; les fils de Ragnar s'y couvrirent de gloire; dans leurs courses guerrières, dit la saga, ils allèrent jusqu'en Helvétie et seraient allés jusqu'à Rome s'ils en avaient connu le chemin.

Dans une autre guerre contre Elli, roi d'Angleterre, Ragnar fut pris et jeté dans une fosse remplie de vipères. La saga rapporte le magnifique chant de mort entonné par le vieux guerrier durant cet horrible supplice. Après sa mort, ses fils le vengèrent comme il l'avait espéré. Ils débarquèrent en Angleterre; après quelques combats, l'un d'eux, Ivar, alla trouver Elli : « Je te promets, lui dit-il, de ne jamais porter les armes contre toi si tu veux me donner dans ton royaume autant de terre que peut en contenir une peau de bœuf. » Le roi sourit d'une prière si humble et lui accorde ce qu'il demande. Ivar coupe la peau de bœuf par fines lanières, enveloppe une vaste étendue de terrain et y construit la forteresse de Londres. Ses frères s'emparent ensuite d'Elli et le font expirer dans les tortures. Ivar, dit la saga, régna longtemps en Angleterre. La saga de Ragnar-Lodbrok et surtout son chant de mort sont encore populaires en Islande. Une édition en a été publiée à Copenhague. (1826, 1 vol. in-8°).

RAGNAROKR. Dans la mythologie scandinave, on désigne sous ce nom, qui signifie *crépuscule des dieux,* la fin du monde, le moment solennel où la terre disparaît dans un immense incendie et où les dieux eux-mêmes périssent dans une lutte acharnée avec leurs ennemis. Voici le récit détaillé de cet événement, tel qu'il est décrit dans l'*Edda*.

Premièrement viendra le grand hiver, Finbulwetter, pendant lequel la neige tombera des quatre coins du monde. La gelée sera forte, la tempête violente et dangereuse, et le soleil cachera son éclat. Trois hivers pareils se suivront sans qu'aucun été les tempère. Trois autres se passeront aussi, pendant lesquels le monde sera livré à une guerre terrible; les frères se tueront les uns les autres; les parents et les enfants oublieront les droits du sang et les malheurs se suivront jusqu'à la chute du monde. Alors il se passera des choses prodigieuses. Le loup Skade dévorera le soleil. Le loup Hate engloutira la lune, qu'il a poursuivie depuis des siècles, et les étoiles s'évanouiront dans le ciel. La terre et les montagnes seront violemment ébranlées; on verra les arbres arrachés de la terre, les montagnes chancelantes s'écrouler. Alors le loup Fenris brisera ses chaînes, la mer s'élancera sur la terre et le grand serpent Iormoungandour apparaîtra sur le rivage. Le vaisseau *Naglefare*, fait avec les ongles des hommes morts, est alors mis à flot. Le pilote de ce vaisseau, que la mer débordée entraîne, est le géant Rymer. Le loup Fenris s'avance ouvrant sa gueule énorme; sa mâchoire d'en bas touche la terre, celle d'en haut atteint le ciel et irait plus loin encore s'il y avait place. Le feu sort brûlant de ses yeux et de ses naseaux; le grand serpent vomit des flots de venin; il se tient à côté du loup. Les fils de Muspel, les génies du feu, ayant à leur tête Surtus, armé de sa brillante épée, arrivent à cheval. Toute cette armée passe sur le pont Bifrost, qui, sous un tel poids, s'écroule, et va camper dans la plaine de Vigrid, qui a 100 lieues carrées. Fenris, le serpent, Loke et tous les monstres de l'enfer viennent les rejoindre. Rymer commande à tous les géants, qui sont impatients de livrer cette bataille décisive. Les fils de Muspel marchent les premiers en ordre de bataille. Heimdal, le dieu chargé de veiller à l'entrée du pont Bifrost, a vu le danger; il a soufflé dans sa corne Giallar et tous les Ases se sont levés. Odin monte à cheval et va à la fontaine de Mimer pour lui demander conseil sur ce qu'il doit faire. Le grand frêne Ygdrasil est ébranlé jusque dans ses racines; les dieux s'arment. Odin, couvert d'un casque d'or et d'une brillante cuirasse, prend sa bonne lance Gugner et marche droit au loup Fenris. Thor et Frey sont à ses côtés, mais ils ne peuvent le secourir, étant eux-mêmes occupés à combattre leurs terribles adversaires. Le loup Fenris dévore Odin, et le père des dieux périt, mais son fils Vidar venge immédiatement son trépas. Appuyant son pied sur la mâchoire inférieure du monstre, il prend l'autre de sa main et le déchire ainsi jusqu'à ce qu'il meure. Loke et Heimdal en viennent aux mains et se tuent réciproquement. Le chien Garmar, qui avait été attaché dans l'empire de Hela, attaque Tyr; après une terrible lutte, les deux combattants périssent. Thor terrasse le grand serpent et lui broie la tête avec son marteau, mais en même temps il tombe mort par terre, étouffé par les flots du venin que le monstre a vomi sur lui. Frey tient tête à Surtur, et, de part et d'autre, on se porte de grands coups, jusqu'à ce que Frey tombe; il devait en être ainsi, parce qu'il était privé de sa merveilleuse épée, qu'il avait donnée à son écuyer Skyrner. Quand tout est fini, Surtur lance des feux sur toute la terre, et le monde entier est bientôt consumé. Mais il sortira bientôt de la mer une autre terre, couverte de verdure et de champs, où le grain croîtra de lui-même et sans qu'on le sème. Vidar et Vale, l'éternité et l'âme, y vivront, parce que ni l'inondation ni l'incendie ne leur auront fait de mal; ils habiteront dans les plaines d'Ida, où était auparavant la demeure des dieux; là se rendent les fils de Thor, Mode et Magni; là viennent aussi Balder et Hoder du séjour des morts. Ils se rappellent leurs adversités passées. Tandis que le feu devorait tout, deux personnes de l'espèce humaine s'étaient cachées sous une colline; c'étaient un homme et une femme qui s'appelaient Lif et Lifthraser; ils se nourrissent tous les deux de la rosée du matin et produisent une si nombreuse postérité que la terre est bientôt couverte de nouveaux habitants. Sunna (le soleil), avant d'être dévorée, a produit une fille aussi belle et aussi brillante qu'elle-même, qui marchera dans la route décrite autrefois par sa mere. Il y aura dans le monde, enfin, plusieurs demeures agréables et plusieurs mauvaises. La meilleure de toutes, ce sera Gimle (le ciel), où l'on pourra avoir toutes sortes de boissons dans la salle nommée Brymer, située dans le pays d'Okolm. Sur les montagnes d'Ida se trouve bâti un palais en or brillant, dans lequel demeureront les hommes bons et justes. Dans Nostrand, au contraire, dit la Voluspa, il y a une demeure éloignée du soleil, dont les portes regardent le nord; elle est construite de cadavres de serpents, et des gouttes de venin pleuvent par les fenêtres. Tout ce venin forme des fleuves dans lesquels nagent les parjures, les assassins et ceux qui cherchent a seduire les femmes d'autrui. Dans un autre lieu leur condition est pire encore; car un loup, un monstre dévorant, y tourmente les corps qui y sont envoyés. Tel est le récit que nous fait l'*Edda* sur la fin du premier monde.

On voit que, suivant les légendes des peuples scandinaves, la nature était dans un état

de combat et de travail continuels. Sa vigueur se consumait ainsi peu à peu et son dépérissement devait de jour en jour être plus sensible. Enfin le dérangement des saisons, un hiver long et extraordinaire seront les dernières marques de sa caducité. Le monde moral ne sera pas moins troublé que le monde physique. Alors toutes les puissances ennemies que les dieux tenaient enchaînées avec beaucoup de peine, rompant leurs fers, achèveront de plonger l'univers dans la confusion. En vain les dieux seront soutenus par l'armée des guerriers de Valhalla, ils n'en périront pas moins en détruisant leurs ennemis; c'est-à-dire que, dans ce grand jour, les divinités inférieures, soit bonnes, soit mauvaises, retomberont, en se combattant, dans le sein de la grande divinité, d'où toutes choses sont émanées et qui survit à toutes choses. Après cela, le monde devient la proie des flammes, destinées plutôt à le purifier qu'à le détruire, puisqu'il reparaît dans la suite plus beau, plus agréable et plus fécond. Ce qui est tout à fait digne de remarque, c'est que la tradition scandinave n'est presque autre chose que la doctrine de Zénon et des stoïciens. La philosophie du Portique établissait une divinité éternelle, répandue dans toutes les parties du monde et qui était l'âme et le moteur universel de la matière. De cette divinité étaient émanées, avec le monde, des intelligences destinées à le gouverner sous ses ordres et qui devaient subir les mêmes révolutions que lui au jour fixé pour le renouvellement de cet univers. Le feu caché dans les veines de la terre en consumait sans cesse l'humidité et devait enfin l'embraser entièrement. « Un temps arrivera, dit Sénèque dans sa *Consolatio ad Marciam*, où le monde prêt à se renouveler sera enflammé, où les forces opposées se détruiront en se combattant, où les étoiles iront heurter les étoiles, et où tout l'univers précipité dans le même feu sera brûlé. » Ce bouleversement devait être précédé d'une inondation, et à cet égard l'*Edda* s'accorde encore très-bien avec Zénon. Sénèque traite au long de ce déluge futur dans ses *Questions naturelles*. « Il devait, dit-il, contribuer à purifier la terre préparée pour de nouveaux habitants plus vertueux et plus innocents que nous. » La preuve la plus forte de l'identité des deux systèmes, c'est que cette destruction du monde devait entraîner celle des dieux, c'est-à-dire des divinités créées ou inférieures. Ils n'étaient point détruits proprement, mais ils se réunissaient en se résolvant dans l'âme du monde, en se fondant dans cette intelligence de feu, dans ce principe éternel et universel dont ils étaient émanés. Ce qui rend enfin le parallèle complet et frappant, c'est que, dans l'école du Portique comme dans les légendes des Islandais, la scène effrayante de la fin était suivie d'une nouvelle création dont parle Sénèque. Il y a loin assurément des pays du Nord jusqu'aux lieux où la philosophie stoïcienne avait cours, et, d'un autre côté, le système dont il est question n'est pas de ceux auxquels tout homme peut arriver seul. Il paraît donc vraisemblable que tous ceux qui l'ont adopté l'ont tenu de la même main et particulièrement des Perses. On sait qu'Odin et les Ases sont originaires de quelque contrée de l'Asie. Zénon, à son tour, était né à Chypre, de parents phéniciens, et avait probablement emprunté des mages et des idées de Zoroastre les principaux points de sa doctrine.

A ces observations générales nous ajouterons quelques détails caractéristiques. *Brymer*, littéralement traduit, veut dire une salle bien chauffée, et *Okolm* signifie un lieu inaccessible au froid. Au dernier jour, ces calamités devaient commencer par un grand hiver; les portes et les fenêtres de l'enfer étaient ouvertes du côté du nord. On voit bien que tout cela a été imaginé dans un pays froid. *Lif*, enfin, le nom de l'homme qui survit, signifie la vie, ce qui prouve que la fable allégorique voulait dire qu'il restait dans la terre un principe, un germe de vie propre à réparer la perte du genre humain.

RAGNETRUDE, une des nombreuses concubines du roi Dagobert, dont il eut Sigebert, roi d'Austrasie, et qui vivait au VII^e siècle. On sait que le Salomon des Francs, comme le Salomon des Juifs, peuplait ses palais de belles femmes et partageait son temps entre les plaisirs de l'amour et les exercices religieux. Frédégaire dit (ch. CX) : *Luxuriæ supra modum deditus, tres habebat, ad instar Salomonis, reginas, maxime et plurimas concubinas... Nomina concubinarum, eo quod plures fuissent, increvit huic chronicæ inseri.*

RAGNINA (Dominique), poëte serbe, né à Raguse en 1536, mort dans la même ville en 1607. Après avoir habité la Sicile, il se rendit en 1563 à Florence, où il devint conseiller intime du grand-duc de Toscane. Une intrigue amoureuse qu'il eut avec une personne désignée sous le nom de Rose la Florentine le força à quitter précipitamment cette ville. Ragnina visita alors plusieurs villes d'Italie, puis retourna à Raguse, où il remplit plusieurs fois la charge de recteur ou président de la république. Il fut le Tibulle et le Clément Marot de la pléiade de poëtes qui constituent la période ragusaine de la littérature serbe. On lui doit : *Poésies variées* (Florence, 1563, 1 vol.); des *Arguments moraux à l'usage des enfants*, des *Panégyriques* et des traductions serbes de *Tibulle*, *Properce*, *Martial*, etc.

RAGOBÂÏ, prince mahratte. V. RAGONÂTH-RAOU.

RAGOCZI, nom de plusieurs princes de Transylvanie. V. RAKOCZY.

RAGOCZY-PFEIFE s. m. (ra-go-zi-pfêï-fe). Sorte de fifre hongrois. V. TARAGATO-SIP.

RAGOIS (Claude, abbé LE), pédagogue français. V. LE RAGOIS.

RAGON (Jean-Marie), écrivain français, né à Bray-sur-Seine en 1781, mort à Paris en 1862. D'abord caissier de la recette générale à Bruges, il fut nommé, après 1814, chef de bureau au ministère de l'intérieur. A vingt et un ans, Ragon s'était fait recevoir franc-maçon. Quelques années plus tard, il devint le fondateur des trois ateliers des trinosophes, qu'il présida avec une grande distinction. Il a écrit sur la franc-maçonnerie, qu'il regardait comme devant conduire l'humanité vers des destinées meilleures, un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il a fait preuve d'une remarquable érudition. Ses principaux écrits sont : *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes* (Paris, 1841, in-8°); la *Messe et ses mystères comparés aux mystères anciens, etc.* (Nancy, 1842, in-8°), ouvrage curieux et estimé; *Maçonnerie occulte* (1853, in-8°); l'*Orthodoxie maçonnique* (Paris, 1853, in-8°), histoire du développement et de la marche de la grande initiation depuis l'antiquité la plus reculée; une collection de quinze *Rituels maçonniques* (1860-1861, in-8°); *Ordre chapitral* (1860, in-8°); *Manuel complet de la franc-maçonnerie d'adoption* (1861, in-8°); *Tuileur général de la franc-maçonnerie* ou *Manuel de l'unité* (1861, in-8°), etc.

RAGON (Félix), historien français, né à Avallon (Yonne) en 1795. Elève de l'Ecole normale (1813), il a été professeur d'histoire au collége Bourbon, inspecteur de l'académie de Paris et inspecteur général des études (1849-1852). Outre des traductions en vers d'Horace (1831), des *Lusiades* (1842), etc., on lui doit des ouvrages d'enseignement, dont plusieurs ont été souvent réédités. Nous citerons de lui : *Abrégé de l'histoire générale des temps modernes* (1824-1826, 3 vol. in-8°); *Précis élémentaire de l'histoire de France* (1835, in-18); *Précis de l'histoire moderne* (1846); *Essai de poésies bibliques* (1849), etc.

RAGONÂTH-RÂOU, appelé aussi quelquefois **Ragobaï** et **Rakoubah**, peischwah ou régent des Mahrattes, mort vers 1786. A la mort de son père, Badjy-Râou, qui avait détrôné le rajah Sahou pour gouverner à sa place, Ragonâth aida de ses talents militaires son frère aîné, Balâdjy-Râou, qui avait succédé à son père (1759), et conquit pour son propre compte la moitié du Guzarate. A la mort de son frère, qui laissait deux jeunes fils, il devint régent du royaume (1761); mais, emprisonné peu après par sa belle-sœur, il ne recouvra sa liberté qu'à la mort de son neveu, Madhou-Râou (1772). Il reprit alors les rênes du gouvernement sous Naraîn-Râou, second fils de Balâdjy; mais, ayant été de nouveau dépouillé de son autorité, il fit assassiner le jeune roi et s'empara du trône (1773). Ce crime, inouï chez les Mahrattes, le rendit odieux à ce peuple. La veuve de Naraîn étant accouchée d'un fils huit mois après la mort de son époux, les grands le reconnurent pour souverain, sous la tutelle d'un conseil de régence. Renversé du pouvoir, Ragonâth se réfugia à Bombay, obtint des Anglais un corps de troupes avec lequel il s'empara de Baroche, de l'île Salcette, mais fut complétement battu en 1775. Après avoir demandé vainement des secours aux Français et aux Portugais et mené la vie d'un chef de brigands, Ragonâth obtint des Anglais, en 1778, une armée de 10,000 hommes, marcha contre les Mahrattes, qui se levèrent en masse, et, le 16 janvier 1779, son armée, enveloppée près de Wargaoun, fut forcée de se rendre à discrétion, après un combat très-meurtrier. Conduit prisonnier à Pounah, Ragonâth s'échappa six mois plus tard pour recommencer la guerre avec l'armée anglaise du Bengale; enfin, après un traité conclu entre les Anglais et les Mahrattes à Salbey (1782), la régence de Pounah assigna pour résidence au chef vaincu un grand domaine situé sur les bords du Godavéry.

RAGONYCHE s. m. (ra-go-ni-che — du gr. *ragas*, fente; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, tribu des téléphorites, comprenant deux espèces qui habitent le nord de l'Europe.

RAGOT, OTE adj. (ra-go, o-te. — L'acception de grosse rave peut s'expliquer, à la rigueur, par le latin *rapus*, rave, par l'intermédiaire d'un type *rapicus*, *rapicotus*, d'où *rapcottus*, *racotus*. Scheler rapproche *ragot*, cochon de lait et jeune sanglier, du wallon *roguin*, jeune cochon; nous serions assez porté à croire que ces noms sont formés par une onomatopée tirée du grognement des jeunes cochons, bien qu'il se rapporte au radical contenu dans le gothique *rukian*, gronder, ancien allemand *rohôn*, rugir, allemand moderne *rauschen*, irlandais *racaim*, bruire, babiller, *racan*, bruit; kymrique *rhochi*, gronder; armoricain *raka*, coasser; lithuanien *rêkti*, *rêkia*, crier; ancien slave *rehsci*, parler; russe *rycza*, *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement; latin *rugire*, rugir; grec *rôkaô*, grincer des dents; persan *rakidan*, murmurer de colère. Ce radical n'est autre que le sanscrit *arc*, *ark*, *raç*, retentir, gronder; racine formée par onomatopée et répandue au loin dans les langues aryennes. Il est possible aussi qu'il faille rapporter à la même racine *ragot*, au sens d'un homme d'humeur chagrine, d'homme qui grogne sans cesse, et *ragoter*, murmurer. Quant à *ragot*, crampon de fer, nous ignorons absolument d'où il peut provenir). Gros et court : *Homme* RAGOT. *Femme* RAGOTE. *M*^{lle} *Price était ronde et* RAGOTE *et par conséquent ne dansait point.* (Hamilton.)

— Manége. Qui a les jambes courtes, la taille moyenne, étoffée, renforcée, avec une croupe large et un cou fort et court : *Cheval* RAGOT. *Jument* RAGOTE.

— Substantiv. Homme gros et court : *Un* RAGOT. *Une petite* RAGOTE. *Celui auprès de qui j'étais était un petit* RAGOT *grassouillet et rond comme une boule.* (Hamilton.)

— Manége. Cheval, jument de taille ramassée, bien prise, à cou très-court : *Ce cheval est un bon* RAGOT. *Cette jument est une solide* RAGOTE.

— s. m. Pop. Bavardage insignifiant, sans suite ni liaison : *Oh! je ne sais pas... à cause d'un tas de* RAGOTS *que l'on a faits.* (Delacour.)

— Chasse. Sanglier qui ne va plus dans les compagnies, et qui cependant n'a pas encore trois ans.

— Techn. Crampon de fer que l'on attache aux limonières des voitures.

— **Syn. Ragot, nabot, trapu.** V. NABOT.

RAGOTER v. n. ou intr. (ra-go-té — rad. *ragot*). Pop. Faire des ragots, des médisances ridicules : *Ils sont si bavards dans le village, faut toujours qu'ils* RAGOTENT. (Delacour.)

— v. a. ou tr. Murmurer contre, faire des reproches à : *Elle* RAGOTE *sans cesse son mari.*

RAGOTIN s. m. (ra-go-tain — de *Ragotin*, un des personnages du *Roman comique* de Scarron). Homme ridicule et contrefait.

RAGOTZKY, nom de plusieurs princes de Transylvanie. V. RAKOCZY.

RAGOUISTE s. m. (ra-gou-i-ste — rad. *ragoût*). Art culin. Cuisinier qui fait de bons ragoûts. ‖ Ce mot barbare est peu usité.

RAGOULE s. f. (ra-gou-le). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric.

RAGOUMIER s. m. (ra-gou-mié). Bot. Nom vulgaire du cerisier du Canada. ‖ On dit aussi RAGOUMINIER.

— **Encycl.** Le *ragoumier* ou *ragouminier*, appelé aussi *cerisier nain* ou *du Canada*, est un arbrisseau de 2 à 3 mètres au plus, à rameaux grêles et penchés, portant des feuilles oblongues, étroites, lancéolées, glauques en dessous; ses fleurs, petites et blanches, disposées en corymbes axillaires, paraissent en avril et mai; le fruit est petit et noir. Cet arbrisseau croît dans l'Amérique du Nord; on le cultive assez souvent dans nos jardins, et il vient très-bien sous notre climat. Quand il est franc de pied, il offre peu d'agrément, parce que ses branches traînent sur le sol; mais lorsqu'il est greffé sur mahaleb à quelques pieds de terre, il a un aspect assez pittoresque. Ses fruits, quoique fortement acerbes, peuvent se manger. Les oiseaux les recherchent beaucoup; aussi y aurait-il quelque avantage à propager cet arbrisseau dans les remises.

RAGOUNEAU (A.-M.), économiste, né à Paris vers 1760, mort à Chaillot, près de cette ville, en 1811. Il fut commissaire de l'octroi de Strasbourg, contrôleur des droits réunis à Charleroi et inspecteur dans la Nièvre. On a de lui : *Recherches sur l'état actuel des sociétés politiques* (1803, in-8°); *Introduction à l'histoire de France* (1811, in-8°), avec tableaux.

RAGOUNER v. n. ou intr. (ra-gou-né). Pop. Murmurer sourdement entre les dents.

RAGOÛT s. m. (ra-goû — du lat. *regustatus*, goûté plusieurs fois). Art culin. Plat avec sauce et viandes du poisson ou des légumes coupés en morceaux : RAGOÛT *de poitrine de veau. Aimer les* RAGOÛTS. *Les* RAGOÛTS *ne valent rien pour la santé.* (Acad.)

Le *ragoût* le plus fin que l'art puisse produire,
S'il est froid et glacé, ne saurait me séduire.
BERCHOUX.

J'aime le plat bien cuit que m'apprête un esclave
Mieux qu'un *ragoût* manqué par le fils de César.
L. BOUILHET.

‖ Assaisonnement de haut goût : *Il faut donc borner vos repas aux viandes les meilleures, mais apprêtées sans aucun* RAGOÛT. (Fén.)

— Fig. Ce qui excite, irrite les désirs : *La difficulté est une espèce de* RAGOÛT. (Acad.) *Il y a un* RAGOÛT *dans la nouveauté.* (Acad.) *Les* RAGOÛTS *de l'amour-propre se tournent en peines.* (Fén.) *Ces feintes pudicités donnent beaucoup de* RAGOÛT *à la dépravation véritable.* (Th. Gautier.) *Quel plaisir de baiser ces lèvres qui vous disent : Je t'abhorre! Cela a plus de* RAGOÛT *que cet éternel et fade : Je t'aime! dont les femmes vous écœurent.* (Th. Gautier.)

Une humeur un peu bizarre
Sert de *ragoût* en amour.
LA SABLIÈRE.

‖ Plaisir, attrait : *Quel* RAGOÛT *trouvez-vous à cela?* (Acad.)

— Peint. Coloris à reflets harmonieux et piquants : *Ce peintre a du* RAGOÛT *dans sa couleur.* (Acad.) *Le* RAGOÛT *est une sorte de badinage qui témoigne beaucoup de facilité dans l'artiste.* (Millin.)

RAGOÛTANT, ANTE adj. (ra-goû-tan, an-te — rad. *ragoûter*). Qui plaît au goût, qui est propre à exciter l'appétit : *Mets* RAGOÛTANT.

— Fig. Qui plaît, qui est agréable, attrayant, appétissant : *La mère me paraissait encore très-*RAGOÛTANTE; *mais je ne voyais rien de comparable à la fille.* (Le Sage.) *La* RAGOÛTANTE *propreté des deux vieillards réjouissait la vue.* (H. Berthoud.)

— *Peu ragoûtant*, Qui repousse, qui inspire de la répugnance, du dégoût : *L'affaire est* PEU RAGOÛTANTE.

— B.-arts. Qui flatte l'œil, qui a du ragoût, du charme, du piquant, de l'originalité.

RAGOÛTÉ, ÉE (ra-goû-té) part. passé du v. Ragoûter. Remis en appétit : *Personne* RAGOÛTÉE.

RAGOÛTER v. a. ou tr. (ra-goû-té — rad. *ragoût*). Redonner du goût, de l'appétit à : RAGOÛTER *un malade. Il a perdu l'appétit, il faut essayer de le* RAGOÛTER. (Acad.)

— Fig. Exciter, réveiller les sensations de : *Il est tellement blasé, qu'on ne trouve rien de nouveau pour le* RAGOÛTER. (Acad.)

— *Ne pas ragoûter*, Exciter le dégoût de : *Le métier d'argousin* NE ME RAGOÛTE PAS. (Th. Gaut.)

Se ragoûter v. pr. Se remettre en appétit : *Faire tout ce qu'on peut pour* SE RAGOÛTER.

RAGOUTIS, dieu de la mythologie lithuanienne. C'était le patron des gardiens de ruches, des fabricants d'hydromel et des brasseurs, et les cérémonies de son culte se célébraient par de grands festins et des orgies. On l'appelait aussi Bublos et Babilos. Il avait des temples, des statues et des prêtres. Les anciens chroniqueurs établissent une différence entre Ragoutis et Babilos; le premier était le dieu des boissons acides, et le second celui des boissons douces. Par ces dernières on entendait l'hydromel, tandis que les autres étaient celles qui avaient aigri par la fermentation.

RAGOÛTISTE s. m. (ra-goû-ti-ste — rad. *ragoût*). Art culin. Cuisinier qui fait, qui sait faire des ragoûts : *Un habile* RAGOÛTISTE.

RAGRAFÉ, ÉE (ra-gra-fé) part. passé du v. Ragrafer. Agrafé de nouveau : *Habit* RAGRAFÉ. *Robe, ceinture* RAGRAFÉE.

RAGRAFER v. a. ou tr. (ra-gra-fé — du préf. *r*, et de *agrafer*). Agrafer de nouveau : RAGRAFER *son habit, sa robe, sa ceinture.*

RAGRANDI, IE (ra-gran-di) part. passé du v. Ragrandir. Rendu plus grand : *Trou* RAGRANDI.

RAGRANDIR v. a. ou tr. (ra-gran-dir — du préf. *r*, et de *agrandir*). Rendre plus grand : RAGRANDIR *une maison.* RAGRANDIR *un trou.*

Se ragrandir v. pr. Etre ragrandi, devenir plus grand : *L'ouverture* S'EST RAGRANDIE. (Acad.)

RAGRÉAGE s. m. (ra-gré-a-je — rad. *ragréer*). Action de ragréer : *Le* RAGRÉAGE *d'un mur, d'une façade.*

RAGRÉÉ (ra-gré-é) part. passé du v. Ragréer : *Bâtiment* RAGRÉÉ.

RAGRÉEMENT, ÉÉE s. m. V. RAGRÉMENT.

RAGRÉER v. a. ou tr. (ra-gré-é — du préf. *r*, et de *agréer*). Constr. Racler, polir, finir après la construction : RAGRÉER *une façade.* ‖ Remettre à neuf : RAGRÉER *une maison.* RAGRÉER *un vieux mur.*

— Fig. Rendre de l'éclat à : *Dès qu'il fait des efforts pour* RAGRÉER *sa réputation, il faut bien le rabattre sur son fauteuil.* (Linguet.)

— Techn. Polir, limer, finir au moyen d'un travail destiné à faire disparaître les inégalités des surfaces : RAGRÉER *un meuble.* RAGRÉER *une serrure.*

— Mar. Gréer de nouveau.

— Hortic. *Ragréer un arbre*, Enlever avec la serpette la superficie des moignons des branches que l'on a sciées.

Se ragréer v. pr. Etre ragréé.

— Mar. *Se ragréer de*, Remplacer, se pourvoir de : SE RAGRÉER D'*une grande vergue*, D'*un mât d'artimon.*

RAGRÉMENT s. m. (ra-gré-man). Action de ragréer, résultat de cette action. ‖ On écrit aussi RAGRÉEMENT.

RAGRET s. m. (ra-grè — rad. *ragréer*). Techn. Petits travaux de détail exécutés sur une reliure, pour faire disparaître certains défauts.

RAGUE s. f. (ra-ghe). Mar. Boule percée. ‖ *Rague goujée*, Boule qui a deux entailles à angle droit sur sa surface.

RAGUÉ, ÉE (ra-ghé) part. passé du v. Raguer. Usé, altéré par le frottement : *Câble* RAGUÉ.

RAGUEAU (François), jurisconsulte français, né à Bourges, mort dans cette ville en 1605. Il était lieutenant général au bailliage de Mehun-sur-Yèvre lorsque, en 1584, Cujas, dont il avait été l'élève, le fit nommer professeur de droit civil à Bourges. On lui doit un glossaire de la langue barbare dont la jurisprudence du moyen âge fit usage : *Indice des droits royaux et seigneuriaux, des plus notables dictions, termes et phrases de l'Estat et de la justice recueillis des lois, coustumes et ordonnances, arretz, annales et histoires du royaume de France et d'ailleurs* (Paris, 1583, in-fol.), ouvrage qui eut un grand succès et que Laurière a refondu sous le titre de *Glossaire du droit français* (1704, 2 vol. in-4°). Il a laissé, en outre : *Commentaire sur les constitutions de Justinien* (1610, in-4°); les *Coutumes de Berry, avec un commentaire* (1615, in-fol.), etc.

RAGUENAU DE LA CHAINAYE (Armand-Henri), littérateur, né à Paris en 1777, mort vers 1850. Il composa un certain nombre de vaudevilles fort médiocres et qui ne méritent pas d'être cités; mais il a laissé un recueil anonyme fort estimé, l'*Annuaire dramatique*, qui contient l'indication du personnel des théâtres, le répertoire des tragédies, comédies, opéras et ballets et des notices nécrologiques sur les auteurs, chanteurs, etc. (1804-1822, 17 vol. in-32). Audiffret a pris part à la rédaction de cet *Annuaire*, qui est devenu rare et s'adjuge à des prix élevés dans les ventes publiques. Raguenau a collaboré à l'*Histoire critique des théâtres de Paris* (1821), publiée par Châlons d'Argé.

RAGUENEAU (François ou Cyprien), pâtissier poëte et comédien français, mort à Lyon en 1654. Maître Ragueneau, que nous croyons Lyonnais, tint boutique de pâtissier, de 1640 à 1650, dans la rue Saint-Honoré, à Paris, et il paraît que son établissement était en même temps une rôtisserie et un cabaret fréquenté par les cabotins et les bohêmes littéraires. Ragueneau, payé en quatrains et en billets de comédie, dut fermer boutique et, qui pis est, aller en prison, probablement pour avoir suivi vis-à-vis de son propriétaire le mauvais exemple que ses pratiques lui donnaient. « Ce fut, dit le burlesque Dassoucy, un jour marqué de noir pour MM. les poëtes, que dès l'aube du jour on rencontra par les rues se torchant le bec, après avoir pris chez luy le dernier déjeuner. » Ragueneau resta un an en prison et mit ce temps à profit en se livrant au culte des Muses, pour lesquelles la fréquentation de ses clients lui avait inspiré un goût malheureux. Au sortir de captivité, il n'était riche que de vers composés à la façon de Théophile, et ce fut en vain que, pour les faire imprimer, il alla frapper à la porte des libraires. Le pire de l'aventure, c'est que Ragueneau avait femme et enfants. Il les mit « sur un petit âne tout chargé d'épigrammes » et s'achemina tristement vers le Languedoc. En route, il rencontra une troupe de comédiens ambulants, leur offrit ses services et fut admis, dit Dassoucy, « en qualité de valet de carreau de la comédie, où, quoy que son rolle ne fust jamais tout au plus que de quatre vers, il s'en acquitta si bien qu'en moins d'un an qu'il fist ce métier il acquit la réputation du plus méchant comédien du monde; de sorte que les comédiens, ne sachant à quoy l'employer, le voulaient faire moucheur de chandelles; mais il ne voulut point accepter cette condition, comme répugnante à l'honneur et à la qualité de poëte. » Cette troupe, c'est Grimarest qui le dit, n'était autre que celle de Molière, alors dans le midi de la France. Ragueneau passa ensuite dans une autre troupe, où on le vit « mouchant les chandelles fort proprement. » A partir de ce moment, on perd la trace de Ragueneau, surnommé **de l'Estang**, et dont la fille, Marie ou Marotte, épousa le comédien La Grange, qui donna, en 1682, la première édition des *Œuvres* de Molière. Vers 1652, Ragueneau adressa à Adam Billault, menuisier-poëte, le sonnet suivant :

> Je croyois estre seul de tous les artisans
> Qui fust favorisé des dons de Calliope,
> Mais je me range, Adam, parmi tes partisans
> Et veux que mon rouleau le cède à ta varlope.
>
> Je commence à connoistre, après plus de dix ans,
> Que dessous moi Pégase est un cheval qui chope;
> Je vais donc mettre en paste et perdrix et faisans,
> Et contre le fourneau me noircir en cyclope.
>
> Puisque c'est ton mestier de fréquenter la cour,
> Donne-moi tes outils pour eschaufer mon four,
> Car tes Muses ont mis les miennes en déroute.
>
> Tu souffriras pourtant que je me flatte un peu;
> Avecque plus de bruit tu travailles sans doute,
> Mais, pour moy, je travaille avecque plus de feu.

Adam Billaut a inséré cette pièce en tête de ses *Chevilles* (Rouen, 1654).

RAGUENEL (Epiphanie ou Tiphaine), femme de Bertrand Du Guesclin, née à Dinan vers 1322, morte vers 1372. Elle était fille de Robert Raguenel, seigneur de Chastel-Oger, et de Jeanne de Dinan, vicomtesse de La Bellière. Tiphaine s'occupait d'astrologie judiciaire. Voyant ses concitoyens inquiets du sort de Du Guesclin, qui se préparait à sortir de leurs murs pour se rendre à un combat singulier, elle déclara sans hésiter que Bertrand reviendrait vainqueur; ce qui arriva effectivement. Le bon chevalier ressentit beaucoup de joie de la confiance que la belle jeune fille avait eue dans son étoile, et il éprouva bientôt pour elle un sentiment profond d'amour. Peu d'années après, Charles de Blois le maria avec Tiphaine et donna au chevalier le château de La Roche-Darien. Les douceurs de cette union firent oublier pendant quelques mois à Du Guesclin le bruit des armes. Mais la jeune femme était digne du héros qu'elle avait pour époux; voyant qu'il hésitait à se remettre en campagne, elle-même fut la première à le blâmer en lui disant : « La France doit retrouver par vous son ancienne splendeur, et voilà que pour l'amour de moi vous voulez perdre la gloire qui vous estoit acquise. Certes, je ne le souffrirai pas, car celle qui attend de vous sa gloire seroit aussi cause de son humiliation. Sachez-le bien, si vous ne poursuivez pas vos beaux faits d'armes, vous perdrez l'amour des honnêtes femmes. » En entendant ce viril langage, Du Guesclin reprit son épée et continua le cours de ses exploits. Ayant été fait prisonnier par le prince de Galles en 1370, il obtint la permission de venir en Bretagne pour y chercher le prix de sa rançon. En arrivant à La Roche-Darien, il s'empressa de demander à sa femme une somme de 100,000 livres qu'avant son départ pour l'Espagne il avait enfermée dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel et qui ne s'y trouvait plus. « Dame, dit-il, je voudrois savoir ce que vous avez fait de mon trésor. — Monseigneur, reprit doucement Tiphaine, je l'ai donné à vos chevaliers qui sont venus me le demander pour payer leur rançon ou l'équipement qu'ils avoient perdu. Il ne m'en reste plus rien. » Du Guesclin se contenta de lui répondre : « Dame, vous avez bien agi. » Tiphaine mourut avant le connétable, dont elle n'avait pas eu d'enfant.

RAGUENET s. m. (ra-gue-nè). Ornith. Nom vulgaire de la petite linotte rouge.

RAGUENET (François), littérateur, né à Rouen vers 1660, mort en 1722. Il choisit l'état ecclésiastique, devint précepteur des neveux du cardinal de Bouillon et prit part avec succès aux concours de l'Académie française. En 1698, il accompagna à Rome le cardinal de Bouillon, étudia les chefs-d'œuvre de l'art des palais et des églises et publia ensuite : les *Monuments de Rome* ou *Description des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture et d'architecture, etc.* (Paris, 1700, in-12), ouvrage qui lui valut le titre de citoyen romain, honneur que depuis Montaigne aucun Français n'avait obtenu. Parmi les autres ouvrages de l'abbé Raguenet, nous citerons : *Histoire d'Olivier Cromwell* (Paris, 1691, in-4°); *Syroës, histoire persane* (1692 et 1698, 2 vol. in-12); *Parallèle des Italiens et des Français en ce qui touche la musique et l'opéra* (1702, in-12); *Histoire abrégée de l'Ancien Testament* (1708); *Histoire du vicomte de Turenne* (La Haye, Paris, 1738, in-12).

RAGUER v. a. ou tr. (ra-ghé. — Scheler tire ce verbe du bas latin *rascare*, gratter, de l'inusité *rasicare*, de *rasum*, supin de *radere*, frotter). Déchirer ou user par le frottement.

— v. n. ou intr. S'user ou se déchirer par le frottement.

Se raguer v. pr. Etre ragué, usé ou déchiré par le frottement.

RAGUET s. m. (ra-ghè). Pêche. Morue de rebut.

RAGUET (Gilles-Bernard), érudit belge, né à Namur en 1666, mort à Paris en 1748. Il fit sa théologie au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, et fut ordonné prêtre. Grâce au prélat Fleury, dont il avait acquis les bonnes grâces, il obtint le prieuré d'Argenteuil et fut chargé de la direction spirituelle de la Compagnie des Indes. Outre des articles publiés dans le *Journal des savants*, de 1701 à 1721, on lui doit la traduction de la *Nouvelle Atlantide* de Bacon (Paris, 1702, in-12); *Histoire des contestations sur la* Diplomatique *de Mabillon, avec l'analyse de cet ouvrage* (1708, in-12), etc.

RAGUETTE s. f. (ra-ghè-te). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'oseille.

RAGUIN, INE s. (ra-ghain, i-ne). Econ. rur. Nom que l'on donne à l'agneau mâle et à l'agneau femelle, quand ils sont arrivés à la fin de leur première année.

RAGUS s. m. (ra-guss). Art vétér. Nom de la pourriture des moutons, dans la Haute-Garonne.

RAGUSA, ville d'Italie (Sicile), intendance de Syracuse, sur une montagne et près de la rivière de son nom; 16,000 hab. Fabriques de draps et d'étoffes de laine. L'église des Capucins est ornée de beaux tableaux. Aux environs, carrières et cavernes.

RAGUSA (Jérôme), littérateur et jésuite italien, né à Modica (Sicile) en 1655, mort à Syracuse vers 1715. Il professa tour à tour la philosophie, la théologie et les belles-lettres et publia, entre autres ouvrages : *Elogia Siculorum qui veteri memoria litteris floruerunt* (Lyon, 1690, in-12); *Fragmenta progymnasmatum diversorum* (Venise, 1706, in-8°); *Problemata philosophica* (1706, in-12).

RAGUSAIN, AINE s. et adj. (ra-gu-zain, è-ne). Géogr. Habitant de Raguse; qui appartient à Raguse ou à ses habitants : *Les* RAGUSAINS. *Une* RAGUSAINE. *La population* RAGUSAINE. *Les* RAGUSAINS *eurent l'idée d'offrir au Grand Seigneur* 14,000 *sequins par an.* (V. Hugo.) ‖ On dit aussi RAGUSAIS, AISE.

RAGUSE (*Rhausium, Dubrownik*), ville de Dalmatie, ch.-l. du cercle du même nom, ancienne capitale d'une petite république aristocratique, sur un petit golfe; 7,000 hab. environ. Commerce important; son industrie consiste principalement dans la fabrication du savon, du drap, du tabac, des étoffes de soie et la construction des vaisseaux. Cette ville est le siége d'un évêché; elle a un gymnase, une école principale et un institut philosophique. Ses fortifications sont importantes. A 4 kilom. N.-O. et en face de la presqu'île qu'elle occupe se trouve le port de Gravosa, avec un chantier pour la construction des navires, et dans lequel les plus gros navires de l'Adriatique pourraient mouiller commodément. Le commerce se fait surtout avec l'Herzegovine. Raguse jouit, en outre, du privilége de recevoir des caravanes turques. Elles y apportent de la laine, de la cire, du fer, des peaux brutes, des animaux de boucherie, des chevaux, des vivres, des tuyaux de pipe, du bois et du charbon, et prennent en retour des denrées coloniales et des articles de manufacture, de la farine, du plomb, du cuivre, du laiton, du verre, des bois de teinture et, dans les mauvaises années, aussi des grains. Mais le chiffre du commerce de ce port n'excède pas annuellement 2 millions de francs. Pour le favoriser, le gouvernement autrichien a établi une route de Raguse à la frontière turque, assigné aux gens de l'Herzegovine un marché spécial à l'une des barrières du fort qui s'élève en dehors de l'enceinte des murs de la ville et simplifié pour eux les formalités de douane.

Raguse, que l'on appelait autrefois la Venise slave, a eu deux époques de splendeur, au XVe siècle et au XVIIIe siècle. Elle était alors l'entrepôt de la Turquie d'Europe et faisait, comme Venise, des gains énormes sur les transports maritimes effectués pour le compte des autres nations. Sa constitution était calquée sur la constitution vénitienne. Elle périt, ainsi que sa rivale de l'Adriatique, dans les événements européens qui suivirent la Révolution française. En 1806, les Français occupèrent la Dalmatie. Ils s'emparèrent alors de Raguse et y battirent, le 5 juillet, les Russes et les Monténégrins qui étaient venus les y assiéger et la joignirent en 1810 aux provinces Illyriennes. Les traités de 1815 la donnèrent à l'Autriche.

Raguse a beaucoup souffert de fréquents tremblements de terre, parmi lesquels on cite ceux de 1634 et de 1667; ce dernier la ruina presque entièrement. Napoléon Ier l'érigea en duché en faveur de Marmont (1809). Les constructions de Raguse sont généralement massives; on remarque parmi elles l'ancien palais des doges, la bibliothèque et l'hôpital. Il y a de belles promenades et d'anciennes églises.

RAGUSE (CERCLE DE), division administrative des Etats autrichiens (Dalmatie). Situé entre les cercles de Spalatro au N., des Bouches-du-Cattaro au S., l'Adriatique à l'O. et l'empire ottoman à l'E., le cercle de Raguse se compose d'une langue de terre resserrée entre la mer et une haute chaîne de montagnes et de plusieurs îles, dont les principales sont Cuzzola, Meleda, Lagosta, Giupana, Mezzo et Calamatta. Il a 1,372 kilom. carrés et 52,000 hab. Le sol n'offre, en général, qu'un terrain calcaire, nu et pierreux et qui produit à peine le grain nécessaire à la consommation des habitants pendant trois mois, tandis que les districts du S.-O. sont couverts de vignobles et d'oliviers. Ses principales productions consistent en vin, huile, blé et maïs, dont les récoltes seraient toutefois plus abondantes si l'agriculture y était moins arriérée. Les légumes et les fruits n'y viennent que très-difficilement, faute de pluie. Le bois de chauffage y est rare et on y supplée par du charbon de bois que l'on tire de la Bosnie. On y élève du gros et du menu bétail, des porcs, des mulets et des ânes. L'industrie manufacturière n'y a pour objet que quelques tanneries et la fabrication de housses, de couvertures et de souliers pour le peuple; encore se trouve-t-elle presque entièrement concentrée dans la ville de Raguse. Les habitants, la plupart marins, font quelque commerce en vin et huile qu'ils échangent contre des grains. Quoique ce cercle n'ait qu'une population peu considérable, il existe cependant une différence remarquable dans les mœurs des habitants de chaque district et même de chaque canton. Il est divisé en 9 districts subdivisés en 176 cantons, qui comprennent 23 communes, dont 15 en terre ferme et dans la presqu'île de Sabioncello et 8 dans les îles.

RAGUSE (VIEUX-), en italien *Ragusa Vecchia*, bourg de Etats autrichiens (Dalmatie), à 25 kilom. S.-E. de Raguse, sur l'Adriatique, à l'entrée méridionale de la baie de Breno. C'est l'ancienne *Epidaure*, détruite par les Slaves au VIIe siècle.

RAGUSE, ville de Sicile, sur la rive droite de la petite rivière de son nom, à 48 kilom. O.-S.-O. de Syracuse; 25,000 hab. Eglises et couvent. Soieries, draps, commerce de grains, huile, vin, etc. (province de Noto). On la croit bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Hybla Hera* ou *Hybla Minor*.

RAGUSE (duc DE), titre donné au maréchal Marmont par Napoléon Ier. V. MARMONT.

RAHAB, femme de Jéricho, rendue célèbre par un épisode de la Bible (*Josué*, II, 1 et suiv.). Voici comment le fait est raconté : « Après la mort de Moïse, il arriva que Dieu parla à Josué, fils de Nun, et lui dit : Mon serviteur Moïse est mort. Lève-toi, passe le Jourdain, toi et tout le peuple avec toi... Tous les lieux où tu mettras les pieds, je te les donnerai, comme je l'ai promis à Moïse, depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate; nul ne pourra te résister tant que tu vivras. Josué, fils de Nun, envoya donc secrètement de Setim deux espions... Ils partirent et entrèrent à Jéricho, dans la maison d'une prostituée nommée Rahab, et ils dormirent près d'elle. Le roi de Jéricho en fut averti; il envoya chez Rahab la prostituée, disant : Amène-nous les espions qui sont dans ta maison. Mais cette femme les cacha, et dit : Ils sont sortis quand on fermait les portes, et je ne sais où il sont allés. Les envoyés du roi la crurent et sortirent de la ville pour poursuivre ces deux espions. Rahab, qui les avait fait monter sur la terrasse de sa maison et qui les avait cachés sous des bottes de lin, alla les trouver et, après leur avoir marqué la confiance et la foi qu'elle avait dans le Dieu des Israélites, elle leur fit jurer qu'ils useraient de miséricorde envers elle et envers son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et toute sa famille lorsqu'ils se seraient rendus maîtres de la ville, et les engagea à lui donner un signal pour la distinguer des autres habitants. Après que ces deux espions lui eurent promis d'exécuter ce qu'elle demandait, elle les descendit par une corde qu'elle attacha à une fenêtre de sa maison, qui était sur les murs de la ville, et leur indiqua le chemin qu'ils devaient tenir pour n'être point rencontrés par ceux qui étaient partis pour les poursuivre... On tint parole à cette femme, et lorsque l'armée des Israélites fut arrivée devant Jéricho, Josué l'excepta avec tout ce qui se trouvait dans sa maison de l'anathème qu'il prononça contre tout le reste de la ville. Elle suspendit à sa fenêtre la corde dont les espions s'étaient servis pour se sauver, ce qui était le signal dont ils étaient convenus... Dieu lui-même avait demandé à Josué la vie de la prostituée. Ne sauvez, avait-il dit, que la prostituée Rahab, avec tous ceux qui seront dans sa maison... Et ils tuèrent tout ce qui était en Jéricho, hommes, femmes, enfants, vieillards, bœufs, brebis, ânes; ils les frappèrent du glaive... Après cela, ils brûlèrent la ville et tout ce qui était dedans. Or, Josué sauva Rahab la prostituée et la maison de son père, avec tout ce qu'il avait, et ils ont habité au milieu d'Israël jusqu'aujourd'hui. » Rahab épousa Salmon, prince de Juda, de qui elle eut Booz; ce dernier fut père d'Oreb, et celui-ci d'Isaï, père de David. Jésus-Christ, fils de David, est donc un descendant de Rahab.

« Les critiques, dit Voltaire, demandent pourquoi, Dieu ayant juré à Josué, fils de Nun, qu'il serait toujours avec lui, Josué prend cependant la précaution d'envoyer deux espions chez une *meretrix;* quel besoin avait-il de cette misérable, quand Dieu lui avait promis son secours de sa propre bouche et quand il était à la tête d'une armée de 600,000 hommes? M. Fréret traite dom Calmet d'imbécile et se moque de lui de ce qu'il perd son temps à examiner si le mot *zonah* (traduit par *meretrix* dans la Vulgate) signifie toujours une femme débauchée et si Rahab ne pouvait pas être regardée seulement comme une cabaretière. Le crime abominable de trahir sa patrie pour des espions d'un peuple barbare dont elle ne pouvait comprendre la langue méritait le dernier supplice; ce qui n'a pas empêché dom Calmet de dire que Rahab ne pouvait prendre un parti ni plus équitable ni plus conforme aux lois de la sagesse. Nous savons que le Nouveau Testament compte cette Rahab au nombre des aïeules de Jésus-Christ; mais il descend aussi de Bethsabée et de Thamar, qui n'étaient pas moins criminelles. Il a voulu nous faire connaître que sa naissance effaçait tous les crimes. »

RAHAD, rivière d'Afrique. Elle naît en Abyssinie (Amhara), au N.-O. du lac Dembea, parcourt l'E. de la Nubie supérieure, parallèlement au Dender, et afflue à la droite du Bahr-el-Azrek, entre Ouâd-Modeyn et Abou-Ahraze, à 90 kilom. de Sennaar. Elle a un cours de 450 kilom. au N.-O. et 200 pas de largeur vers son confluent; elle est très-rapide et bien encaissée; les rives en sont fertiles et bien boisées. La Rahad forme, avec le Bahr-el-Azrek, le Nil et le Tacazzé, la presqu'île de Méroé.

RAHATIDJANE s. f. (ra-a-ti-dja-ne). Gelée ou sirop de raisin, mêlé avec de la glace concassée, qui fait les délices des Boukhares.

RAHAY, village et comm. de France (Sarthe), canton, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Calais, à 50 kilom. du Mans; 629 hab. Commerce de céréales, légumes et fruits. On y remarque une église ogivale du XVIe siècle, plusieurs châteaux et une motte féodale très-élevée.

RAHBECK (Knud-Lyne), littérateur danois, né à Copenhague en 1760, mort en 1830. Après avoir fait des voyages à Kiel, Leipzig, Prague, Munich, Vienne et Paris, il fut successivement professeur d'esthétique à Copenhague (1790-1798), d'histoire à l'institut

de Christiania, directeur de l'école dramatique (1806-1816) et membre de la commission des théâtres (1809). En 1817, il reprit sa chaire à l'université. Il avait débuté, dès 1780, dans la littérature par une petite comédie, le *Jeune Darby;* mais les œuvres qui contribuèrent surtout à établir sa réputation de poëte furent ses *Poésies lyriques* (1794-1802, 2 vol.) et ses *Comédies nationales* (1809-1813, 3 vol.). Un succès général accueillit aussi ses *Essais en prose* (1785-1806, 8 vol.) et son *Recueil de contes* (1804-1814, 4 vol.). Rahbeck exerça une grande influence sur la littérature danoise de son temps, en fondant divers recueils périodiques, tels que : la *Minerve danoise* (1785-1809 et 1815-1816), l'*Hesperus* (1819-1823), *Tritogenia* (1828-1830), mais surtout le *Spectateur danois* (1791-1806), conçu et rédigé sur le plan du *Spectateur* d'Addison, et qui, par la part active qu'il prit à la politique, devint rapidement un des organes les plus populaires. On doit encore à Rahbeck : *Lettres d'un ancien comédien à son fils* (1782); *Recueil d'écrits dramatiques* (1788-1794, 3 vol.); *Agenda pour les comédiens* (1788); *Articles de dramaturgie et de littérature* (1792-1793, 2 vol.); *Essai sur le style danois* (1801); *Manuel de l'histoire politique de l'Europe* (1803); *Chants historiques danois et norvégiens* (1810); *Louis Holberg* (1815-1816, 2 vol.), etc. Il avait, en outre, publié avec Nyerup une *Histoire de la poésie danoise*, avec Nyerup et Abrahamson un *Choix de poésies danoises du moyen âge* (1812-1824, 5 vol.), et seul des éditions des œuvres de plusieurs poëtes danois. Enfin, il avait traduit en danois divers ouvrages français et allemands. Comme poëte, dit M. Xav. Marmier dans son *Essai sur la littérature scandinave*, Rahbeck n'eut qu'un talent du second ordre, mais un talent aimable et enjoué. Comme critique, il n'avait ni une grande élévation dans ses aperçus ni beaucoup de profondeur dans la pensée; mais il avait un coup d'œil droit, un jugement net, une âme honnête. De plus, il était doué d'une souplesse d'esprit remarquable et d'une rare facilité. Ce fut lui qui familiarisa ses compatriotes avec les principes littéraires de Lessing, qui leur fit comprendre Shakspeare et qui les prépara à goûter les drames d'Œhlenschlæger. Sa vie fut une vie d'étude, de patience, d'efforts intelligents, une vie dirigée constamment vers un noble but, soutenue par une volonté ferme, une vie peu éclatante, mais utile et louable. »

RAHDEN (Guillaume, baron DE), général et écrivain militaire allemand, né près de Breslau en 1793, mort en 1859. Il prit du service en Prusse (1809), fit les campagnes de Saxe, de France (1814), de Belgique (1815), puis servit successivement en Hollande, en Russie, en Espagne, où il combattit dans les rangs des carlistes (1837-1840), rentra dans l'armée prussienne avec le grade de général en 1849 et assista aux campagnes de Bade et du Sleswig-Holstein. On lui doit : *Cabrera, sa vie et ses campagnes* (1840); *Excursions d'un vieux militaire* (1846-1851, 3 vol.); *Notes sur la guerre du Sleswig-Holstein* (1854).

RAHIN, rivière de France (Haute-Saône). Elle naît sur les limites du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Saône, traverse la forêt de Saint-Antoine et se jette dans l'Oignon, après un cours d'environ 55 kilom.

RAHL (Charles-Henri), graveur allemand, né à Hofen, près de Heidelberg, en 1779, mort à Vienne en 1843. D'abord apprenti chez un orfévre, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la gravure sur cuivre, se rendit en 1799 à Vienne, pour y étudier sous la direction de Fuger, et parvint rapidement à une grande sûreté d'exécution. Après avoir fait ses premières œuvres à la gravure pointillée, il renonça à ce genre pour la gravure au burin, où il fut bientôt sans rival en Allemagne. Nommé en 1815 membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne, il devint en 1830 graveur de la cour d'Autriche et en 1836 professeur à l'Académie. Deux ans plus tard, il passa à Florence avec le titre de professeur de première classe. Ses planches les plus remarquables sont : *Job* et *Bélisaire aveugle*, d'après Eberhard Wæchter; plusieurs grands *Paysages* du Poussin; une *Madone* du Dominiquin; la *Sainte Marguerite* de Raphaël; la *Nuit*, la *Madone* et la *Sainte Madeleine* du Corrége; la *Madone* du Pérugin, etc.

RAHL (Charles), célèbre peintre allemand, fils du précédent, né à Vienne en 1812, mort en 1865. A quinze ans, il fut admis comme élève à l'Académie de sa ville natale et, quatre ans plus tard, il remporta le prix de Rome; mais, à cause de sa trop grande jeunesse, il dut se contenter de l'honneur de ce triomphe, sans en obtenir les avantages. Parmi les premières œuvres qu'il exécuta ensuite, nous citerons : le *Mariage de la Vierge* et *Hagen près de la bière de Siegfried*, toile où se révélaient déjà toutes les qualités d'un peintre d'histoire consommé. En 1836, il partit pour l'Italie et, après s'être arrêté quelque temps à Venise, se rendit à Rome. Ce fut pendant un séjour de sept années dans cette ville qu'il peignit plusieurs de ses toiles les plus remarquables, entre autres : le *Serment sur le Rutli; Manfred trouvé par Charles d'Anjou sur le champ de bataille de Bénévent;* l'*Entrée de Manfred à Lucérie; Leucothoé présentant son voile à Ulysse au milieu de la tempête*, et plusieurs portraits, genre dans lequel il a toujours excellé. Il fut rappelé à Vienne, en 1843, par la mort de son père; mais, dès l'année suivante, il se rendit à Kiel, pour y exécuter un grand nombre de portraits, vint ensuite à Paris, où il s'occupa de faire des copies des chefs-d'œuvre de Titien, de Véronèse et de Rubens, puis il fit un court séjour à Rome et se rendit en Danemark.

Lors des événements politiques de 1848, Rahl, qui avait des idées démocratiques fort avancées, fut député par la légion académique de Vienne à l'assemblée des étudiants d'Eisenach. Après l'insurrection de Vienne, il se retira à Munich, où il résida jusqu'en 1850. Il fut nommé à cette époque, à titre provisoire seulement, professeur à l'Académie de Vienne; mais ses tendances artistiques et politiques déplurent tellement au gouvernement que, au bout de six mois, il donna sa démission et fonda une école particulière, où le suivirent vingt-cinq de ses élèves de l'Académie. Cette école fut bientôt dans l'état le plus florissant. Outre un nombre prodigieux de portraits (plus de 400) et une foule de têtes d'étude, Rahl exécuta des œuvres monumentales, dont il ouvrit la série, en 1852, par ses esquisses pour le musée d'armes de l'Arsenal de Vienne. Mais pendant qu'il se rendait en toute hâte en Italie pour y exécuter les cartons de ses esquisses, le vent de la faveur tourna encore contre lui à Vienne, et l'exécution de l'œuvre fut donnée à Charles Blaas. Cependant, le baron de Sina lui fit obtenir d'autres travaux importants. La même année, il peignit les tableaux de la façade de l'église située sur l'ancien Marché des bouchers et, dans le vestibule de cet édifice, une fresque sur fond d'or. Il exécuta en outre, pour le palais de son protecteur, quatre tableaux, empruntés à la mythologie grecque : *Persée*, *Jason*, *Hélène* et *Iphigénie*, etc., et représenta les *Quatre éléments* dans la salle à manger de ce palais. Il peignit ensuite au palais Drasche : les *Arts de la paix et de la civilisation personnifiés*, et au palais Todesko plusieurs épisodes du *Mythe de Pâris.* Le baron de Sina avait fait présent à la municipalité d'Athènes d'une somme d'argent considérable, que les donataires destinaient à faire les frais d'une grande composition historique en forme de frise et représentant l'*Histoire de la civilisation de la Grèce.* Rahl, à qui l'exécution de cette œuvre était réservée, en traça les esquisses coloriées et la majeure partie des cartons. Tant de travaux si remarquables finirent par vaincre l'antipathie du gouvernement. En 1863, l'éminent artiste fut nommé professeur à l'Académie, et on le chargea de décorer l'escalier du musée des Armes. Il peignit trois fresques colossales et trois autres tableaux au-dessus des fenêtres. Ces compositions représentent, sous l'allégorie de femmes accompagnées de génies, les vertus et les forces intellectuelles de l'homme unies à la force des armes. Rahl eut encore le temps de terminer avant sa mort les esquisses de l'Opéra, dont l'achèvement devait être confié, d'après sa volonté testamentaire, à deux de ses élèves favoris. Il faut encore citer de ce grand artiste, enlevé aux beaux-arts dans toute la force du talent, deux grandes compositions : la *Marche triomphale de Néron à travers l'incendie de Rome* et la *Bataille des Cimbres.*

RAHMANYEH, petite ville de la basse Egypte, province de Damanhour, importante à cause de sa situation sur le grand canal de Mahmoudy, qui joint le Nil au vieux port d'Alexandrie. Ses maisons, qui sont construites, faute de pierres, en briques de terre noire, lui donnent un air sombre. Les Français s'y fortifièrent, mais ils furent obligés de se rendre aux forces supérieures des Anglais en 1801.

RAHN (Jean-Henri), historien et biographe suisse, né à Zurich en 1646, mort dans la même ville en 1708. Il fut trésorier de sa ville natale, où il fonda en 1679 le *Collegium philomusorum.* Chargé depuis 1666 du soin de la bibliothèque de Zurich, il avait formé un immense recueil (160 vol. manuscrits) de notes et observations concernant la Suisse. On lui doit : *Methodus studii historico-politici Helvetici; Biologia historico-helvetica*, biographie de 218 auteurs dont Rahn cite et juge quelquefois les ouvrages; *Historia belli burgundici; Histoire de la Suisse*, en allemand, son ouvrage le plus important. Il n'a été imprimé de tous ces ouvrages qu'un *Abrégé* du dernier (Zurich, 1690, in-8° de 1,172 p.).

RAHN (Jean-Henri), médecin suisse, de la famille du précédent, né à Zurich en 1749, mort dans cette ville en 1812. Reçu docteur à Gœttingue, il retourna dans sa patrie et fit des cours de physique médicale. Rahn fonda successivement à Zurich l'Institut médico-chirurgical (1782), une école médicale pour l'instruction des médecins de campagne et pour les sages-femmes (1783) et la Société des médecins et chirurgiens (1788). Il devint député à l'Assemblée helvétique et reçut le titre d'électeur palatin. Ses principaux ouvrages sont : *De miro inter caput et viscera abdominis commercio* (Gœttingue, 1771); *Adversaria medico-pratica* (Zurich, 1779); *Archives de physique* (Zurich, 1787-1791); *Exercitationum physicarum de causis miræ tum in homine, tum inter homines et cætera naturæ corpora sympathiæ* (Zurich, 1788-1797, 7 vol. in-4°).

RAHON, village et comm. de France (Jura), canton de Chaussin, arrond. et à 13 kilom. de Dôle, à 41 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la rive droite de l'Orain; 834 hab. Patrie de Jacques Molay, le dernier grand maître de l'ordre des Templiers.

RAHOVA ou **ORCHAVA**, ville de la Turquie d'Europe (eyalet de Viddin), à 70 kilom. O. de Nikopoli, sur la rive droite du Danube; 5,000 hab., la plupart pêcheurs. Elle fut en partie brûlée durant les guerres de Passavan-Oglou.

RÂHU, héros d'une curieuse légende indienne qui appartient au brahmanisme. Sinhikâ, l'une des cinquante filles de Daxa, né du pouce droit de Brahma, enfanta, dit le *Mahâbhârata*, un fils, Râhu, *qui broie le soleil et la lune.* Râhu portait aussi le nom caractéristique de **Graha**, qui signifie *saisie* ou *celui qui saisit* (comparez l'allemand *greifen*, même sens) et qui est, du reste, parfaitement en rapport avec ses attributions. On connaît la guerre, célèbre dans les fastes religieux de l'Inde, que les Dânavas, réunis aux Daïtyas, firent aux Adityas, guerre dont les Grecs ont conservé eux-mêmes le souvenir fabuleux dans leur lutte des dieux et des géants. Les Adityas et leurs alliés furent désignés par le surnom générique de Dêvas ou Suras (*dieux*), tandis que leurs adversaires furent appelés Asuras ou *ennemis des Suras* (*a* privatif). Râhu joue un rôle important dans cette guerre et figure parmi les chefs des Asuras. Le motif de cette guerre est la possession de l'*amrita* ou *ambroisie*, breuvage d'immortalité. Les dieux eux-mêmes avaient besoin de ce breuvage, et, pour se le procurer, ils se mirent, sur le conseil de Brahma, à baratter la mer. Afin d'exécuter ce barattement colossal, les dieux prirent le mont Mandara, y enroulèrent le serpent Vâsuki comme une corde, puis Suras et Asuras, tirant les uns d'un côté, les autres de l'autre, commencèrent à battre énergiquement les eaux de la mer. Dès que l'*amrita* se fut dégagé, une lutte terrible s'engagea entre les Suras et les Asuras, et ces derniers ayant eu le dessous, Râhu se transforma en Sura pour boire traîtreusement avec les vainqueurs le précieux breuvage. Mais le soleil et la lune, témoins de la fraude, la dénoncèrent, et, au moment où l'*amrita* touchait les lèvres de Râhu, Vichnou saisit son disque et en frappa l'audacieux intrus. La tête de l'Asura, semblable au sommet d'une montagne, tranchée par le disque, s'éleva, dit le *Mahâbhârata*, dans les airs en poussant un cri épouvantable. Dès lors, la tête de Râhu voua une haine irréconciliable au soleil et à la lune, et, aujourd'hui encore, elle cherche à les dévorer. Ce sont ces tentatives qui déterminent les éclipses de ces deux astres.

On voit par ces quelques détails que le mythe de Râhu, comme la majorité, pour ne pas dire la totalité, des mythes indiens, n'est pas autre chose que la personnification d'un phénomène naturel; en effet, la religion primitive des anciens Aryens peut se ramener à une série d'observations soit météorologiques, soit astronomiques. Le nom même de Râhu pourrait peut-être jeter quelque lumière sur l'origine de cette personnification. Son nom de *Graha* est parfaitement approprié à ses fonctions et s'interprète sans aucune difficulté. Quant à celui de *Râhu*, les brahmanes le font dériver de la racine *rah*, abandonner. M. Feer fait quelques restrictions à propos de cette étymologie. « On peut trouver étrange, dit-il, que ce monstre, dont la fonction est de saisir le soleil et la lune, soit désigné par un mot qui exprime l'*abandon;* ce serait une sorte d'euphémisme. » M. Feer cherche à trouver une autre interprétation plus plausible. Nous allons la soumettre à nos lecteurs, sans cependant la partager personnellement, comme on le verra plus bas. M. Feer remarque que les Thibétains, généralement très-fidèles dans leurs traductions de noms propres sanscrits, traduisent le nom de Râhu par *Sgra-Gehan*, ce qui signifie, à peu près, *doué de voix, retentissant, sonore*, et n'a évidemment aucun rapport avec l'explication donnée par les brahmanes. On constate, d'autre part, une coïncidence curieuse. Les Bohémiens de Norvége ont un dieu appelé *Dundra*, qui, sous le nom d'*Alako*, habite dans la lune, où il a à lutter contre des ennemis redoutables. De là les éclipses de lune. Or, ce nom d'Alako ou d'Arako se rattache justement à une racine nationale *rake*, signifiant parole, et n'est pas très-éloigné, par sa forme extérieure, de celui de Râhu, dont il se rapproche encore davantage par sa signification.

Les rapprochements effectués par M. Feer sont incontestablement fort ingénieux, ainsi que les inductions qu'il en tire; mais nous croyons cependant qu'il n'est pas besoin d'aller chercher si loin la solution du problème. Le nom de Râhu est le terme technique, astronomique, désignant le phénomène de l'éclipse; il correspond exactement pour le sens au grec *ekleipsis*, *éclipse* dérivé, de *ekleipô*, abandonner, laisser; le nom *Graha* est, au contraire, le terme symbolique figuré, légendaire. La manière positive d'envisager le phénomène est très-naturelle et n'a pas besoin de commentaires; plus tard, à l'observation scientifique est venue s'annexer, s'identifier une interprétation fabuleuse. C'est exactement comme si les Grecs, voyant pour la première fois une éclipse, donnaient à ce phénomène le nom de *perte*, *ekleipsis;* ensuite, sous l'influence de tendances religieuses, ils auraient voulu voir dans ce phénomène le résultat d'une *saisie*, d'une prise de *possession* par un être fantastique; c'est alors que le mot de *graha* aurait reçu son application; enfin, l'*ekleipsis* aurait été personnifié en Dieu, abstraction faite du sens originaire du mot, et aurait groupé autour de lui une foule d'attributions, même incompatibles avec ce sens originaire. On sait du reste, comme l'a parfaitement démontré l'école linguistique moderne, et entre autres Max Müller, que la mythologie est une véritable série de contre-sens linguistiques, *numina*, *nomina*. Dès lors on peut comprendre sans peine qu'on ait dit d'un dieu *éclipse* ou *Râhu* (laissa) qu'il prend, qu'il saisit (*Graha*).

Les bouddhistes ont emprunté au brahmanisme le thème de cette curieuse légende et lui ont fait subir des transformations et des additions considérables. M. Feer distingue dans l'histoire du développement de cette légende chez les bouddhistes trois périodes qu'on ne saurait préciser par des dates, mais qui paraissent se déterminer d'elles-mêmes par la comparaison de divers récits. Elles sont caractérisées : la première par la simplicité et un bon sens relatif; la deuxième par l'exagération et la fantaisie poussées aux dernières limites; la troisième par l'absence de Bouddha Câkiamuni, les rôles étant donnés soit à des religieux, soit à des Bouddhas imaginaires. Après avoir analysé chacune de ces périodes et avoir suivi pas à pas les phases par lesquelles ce mythe a passé, M. Feer ajoute : « On l'a vu se modifier, s'altérer de plus en plus, selon les temps, les peuples, les institutions, les écoles, mais retenir toujours les données fondamentales, y revenir sans cesse et les reproduire même d'une manière plus minutieuse dans les développements les plus récents. La tradition indienne est comme une source vivante et féconde, où va se retremper l'imagination des peuples. Spectacle étrange et curieux que celui de ces mythes brahmaniques adoptés par le bouddhisme, portés par lui à des peuples étrangers, retravaillés de diverses façons, mais attestant toujours, sous les formes qu'ils revêtent, la fascination exercée par le génie indien, la puissance intellectuelle, religieuse et morale de la race aryenne.

RAHUN, rivière de France (Morbihan). Elle prend sa source dans la commune de Réminiac et se perd dans l'Aff, affluent de la Vilaine.

RAÏ, village et comm. de France (Orne), canton de Laigle, arrond. et à 35 kilom. de Mortagne, à 60 kilom. d'Alençon, dans la vallée de la Rille; 593 hab. Commerce de grains, de chevaux, de bestiaux et de cidre; papeterie mécanique, fonderie, martinets, tréfilerie de cuivre. De nombreux débris de l'époque romane sont épars sur le territoire de cette commune. La tour de l'église remonte au XIII[e] siècle.

RAÏA s. m. (ra-ia — mot turc qui signif. *troupeau*). Sujet non musulman du gouvernement turc.

— **Encycl.** Les *raïas* sont soumis à un tribut (*kharadj*), mais ils conservent le libre exercice de leur religion, leurs lois civiles et leurs tribunaux. La religion musulmane n'eut jamais l'esprit de prosélytisme de la religion chrétienne, et nulle part les mahométans ne songèrent à convertir par la force les peuples qu'ils avaient vaincus. « Faites la guerre, dit le prophète, à ceux des *kitabi* (nations qui ont reçu des livres, *kitab*, soit de Jésus-Christ, soit de Moïse ou d'un autre prophète) qui ne professent pas la vraie religion, jusqu'à ce que, humiliés, ils payent le tribut de leurs propres mains. » — « Travaille, paye et prie comme tu voudras, » telle fut la maxime constante suivie à l'égard des peuples conquis. Telle fut la substance de la capitulation accordée par le calife Omar à Sophronius, patriarche de Jérusalem, et de toutes les conventions qui furent conclues ensuite entre musulmans et chrétiens. Les Ottomans, après la prise de Constantinople, ne se conduisirent pas autrement. Toutefois, ils astreignirent les chrétiens à porter un costume différent du leur et leur interdirent l'usage des chevaux et des armes, affectant une prééminence journalière sur eux, non à titre de maîtres, mais à titre de disciples de la vraie religion. « Le *zimmi* ou *raïa* doit se distinguer du *muslim* (musulman) par l'habillement, la monture et le harnais; il ne doit pas monter des chevaux ni porter des armes; il doit mettre en évidence une ceinture de laine; sa selle doit être un bât. Les femmes des *raïas* doivent être distinguées dans la rue et au bain, et leurs maisons signalées, pour que le muslim n'aille pas y chercher de secours. » Telles étaient les prescriptions établies à l'égard des *raïas*. Les musulmans ne leur épargnaient ni les vexations ni le mépris. Leur condition ne différait guère de celle des juifs dans les contrées de l'Europe chrétienne. Le mot d'avanie (*avaniah*), resté depuis dans les langues européennes, servit à désigner les calamités de toute nature que le vainqueur, sans violer ouvertement le texte de la loi, peut accumuler sur la tête du vaincu. La do-

mination des Turcs devint ainsi odieuse aux *raïas*, par suite d'une disposition naturelle et innée à ressentir une insulte plus vivement qu'une injustice, et ces derniers s'attachèrent d'autant plus à leur foi qu'ils la virent, non pas précisément opprimée, mais avilie par leurs maîtres. Ainsi se conserva l'individualité des races, avec la haine toujours vivace au cœur du vaincu et le désir de la vengeance. C'est seulement en 1839, après la terrible leçon donnée par la guerre de l'indépendance hellénique, que la Porte proclama l'égalité civile entre tous les sujets de l'empire, musulmans ou *raïas*, et commença à s'efforcer d'introduire l'unité dans l'empire en rapprochant les races. Ce rapprochement paraît presque impossible aujourd'hui.

Les *raïas*, ou sujets non musulmans, se divisent en cinq groupes ou corps de nation, désignés, en style officiel, sous le titre de *milleti khamsa* (les cinq communautés), gouvernés, sous la surveillance de la Porte, par leurs patriarches respectifs et par le grand rabbin des israélites. Ce sont :

1° La nation ou communauté grecque (*roum milleti*), composée de tous les sujets ottomans professant la religion dite grecque orthodoxe, au nombre de 6 millions environ;

2° La nation ou communauté arménienne (*ermeni milleti*), comprenant 2,400,000 individus;

3° La nation ou communauté arménienne unie (*ermeni qatoliki milleti*), détachée de la précédente en 1829 et composée de catholiques arméniens, dont le nombre ne dépasse pas 75,000;

4° La nation ou communauté latine (*roum qatoliki milleti*), composée de tous les sujets ottomans du rit latin autres que les Arméniens, au nombre d'environ 800,000;

5° Enfin, la nation ou communauté israélite (*ïehondi milleti*), qui compte 150,000 membres.

RAÏATEA, île de la Polynésie, dans l'archipel de Taïti, par 16° 44′ 45″ de latit. S. et 153° 52′ 30″ de longit. O. Hamaneno en est le principal port.

RAIBOLINI (François), peintre italien. V. FRANCIA.

RAICHÉ, ÉE (ré-ché) part. passé du v. Raicher : *Fruit* RAICHÉ.

RAICHER v. a. ou tr. (ré-ché). Glaner dans les arbres après la récolte des fruits : RAICHER *des pommes.* ‖ Mot usité en Normandie.

RAIDE adj. V. ROIDE.

RAIDEL (George-Martin), savant bibliographe allemand, né à Nuremberg en 1702, mort dans la même ville en 1741. Il devint diacre à Altorf et à Nuremberg. Son principal ouvrage, intitulé : *Commentatio critico litteraria de Cl. Ptolomæi geographia, ejusque codicibus tam manuscriptis quam typis expressis* (Nuremberg, 1737, in-4°), contient de savantes recherches sur la vie et les écrits de Ptolémée.

RAIDI, IE part. passé du v. Raidir. V ROIDI.

RAIDILLON s. m. V. ROIDILLON.

RAIDIR v. a. ou tr. V. ROIDIR.

RAIDISSEUR s. m. V. ROIDISSEUR.

RAIE s. f. (rê. — Scherer distingue *raie*, sillon, de *raie*, trait tiré en long; il regarde celui-ci comme une forme féminine du vieux français *rai*, qu'il tire du latin *radius*, rayon, tandis que *raie*, sillon, se rapporterait au bas latin *riga*, substantif verbal de *rigare*, arroser, ou bien à *rega*, primitif inusité de *regula*, règle, de la racine sanscrite *rag*, mouvoir en ligne droite, restée vivante dans la plupart des langues aryennes. Chevallet croit que *raie*, ligne, et *raie*, sillon, ne font qu'un seul mot, qu'il rapporte au vieux français *rége* et au bas latin *riga*, sillon; mais il fait venir celui-ci du celtique-armoricain *rega*, fouir la terre, labourer légèrement avec la charrue, *regi*, *rogi*, rompre, déchirer; kymrique *rhigaw*, tailler, creuser, *rhig*, raie creuse, rainure, *rhigol*, sillon, tranchée, rigole, fossé). Ligne tracée avec une substance colorante ou avec un instrument qui entame la surface : *Tirer, faire une* RAIE *sur une feuille de papier, sur un plancher, sur une muraille. Tirer une* RAIE *sur un mot, sur une phrase pour les effacer.* ‖ Ligne quelconque, bande étroite, sillon peu profond : *Les* RAIES *de la peau du zèbre. Étoffe à grandes* RAIES. *Les* RAIES *du plat de la main. La* RAIE *du dos.*

— Séparation des cheveux, qui laisse voir la peau du crâne : *Aujourd'hui les élégants se font faire une* RAIE *au milieu de la tête comme les femmes.* (A. Karr.)

— Taches allongées et blanches que l'on remarque sur la cornée.

— Physiq. *Raies du spectre*, Lignes obscures qui divisent transversalement les couleurs du spectre solaire.

— Art milit. Rainure spirale pratiquée dans certaines carabines.

— Agric. Ligne qui sépare deux sillons : *On ne sème sous* RAIE *que les graines qui demandent à être enterrées un peu profondément.* (M. de Dombasle.) *Le laboureur tire des* RAIES *debout, pour fixer la ligne sur laquelle la charrue doit piquer ou sortir de terre.* (M. de Dombasle.)

— Art vétér. *Raie de misère*, Sillon qui se creuse sur la fesse des chevaux vieux, maigres et épuisés. ‖ *Raie de mulet*, Ligne de couleur foncée, qui s'étend de la crinière à la queue, chez certains chevaux.

— Loc. adv. *A la raie*, L'un portant l'autre : *Ces chevaux valent deux cents francs* À LA RAIE. (Compl. de l'Acad.) ‖ Vieille loc.

— **Encycl.** Physiq. *Raies du spectre.* On observe dans le spectre solaire un grand nombre de *raies* obscures, parallèles aux lignes idéales de séparation des teintes. Ces *raies* ont été aperçues d'abord par Wollaston dans l'observation à travers un prisme du spectre d'une fente éclairée par la lumière diffuse des nuées; mais ce physicien n'attacha que fort peu d'importance à cette découverte, qui a eu depuis des conséquences si étendues. C'est Frauenhofer qui, découvrant de nouveau les *raies* du spectre quelques années après Wollaston, en fit le premier l'objet d'une étude attentive, les dénombra et en mesura les distances mutuelles. Depuis Frauenhofer, on a reconnu qu'à la place de *raies* obscures les spectres des solides et des liquides incandescents présentent des *raies* brillantes, caractéristiques de chaque substance, et l'observation de ces *raies* est devenue l'un des moyens les plus sensibles de déceler dans un mélange la présence des différents corps qui le composent. V. SPECTRE.

RAIE s. f. (rê — du lat. *raja*, même sens). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des sélaciens : *La* RAIE *transportée est meilleure que celle que l'on mange sur les bords de la mer.* (V. de Bomare.) *Les* RAIES *sont très-nombreuses et si rusées qu'elles échappent aux piéges les plus adroits de l'homme.* (A. Guichenot.) *Quelques poissons, comme la* RAIE, *n'ont pas de langue.* (J. Macé.) ‖ *Raie pêcheresse*, Nom vulgaire de la baudroie.

— **Encycl.** Zool. Les *raies* ont pour caractères essentiels : un corps large, aplati horizontalement et comme discoïde; la bouche large, située en travers sous le museau; les mâchoires armées de dents menues, serrées et disposées en quinconce; les nageoires pectorales, très-larges, amples et charnues, se joignent en avant entre elles ou avec le museau, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire du cou, et s'étendent en arrière des deux côtés de l'abdomen jusque vers la base des nageoires ventrales; la queue, le plus souvent longue et grêle, est munie, vers sa pointe, de deux petites nageoires dorsales. L'organisation de ces singuliers poissons présente, en outre, quelques particularités remarquables que nous rappellerons sommairement.

La peau des *raies* n'est jamais recouverte d'écailles imbriquées, mais bien d'aiguillons; elle est même complétement lisse dans quelques espèces; fortement adhérente aux muscles, elle est sillonnée de vaisseaux excréteurs qui s'ouvrent sur toute la surface du corps par d'innombrables pores qui laissent suinter une humeur visqueuse. Il n'y a pas de ligne latérale. Les dents tiennent à la peau qui recouvre les mâchoires et ne sont jamais implantées dans des alvéoles. Le squelette reste toujours cartilagineux; il en résulte que le crâne ne présente aucune suture; certaines articulations manquent même complétement, entre autres celles des vertèbres. Il n'y a pas de poitrine proprement dite, toute la cavité du tronc, occupée par les viscères de l'abdomen, n'étant point entourée de côtes. La face n'est articulée avec le crâne qu'au moyen de l'os carré; les os maxillaires et intermaxillaires supérieurs manquent; les branches de la mâchoire inférieure ne sont formées que d'une seule pièce. Les nageoires pectorales ont des rayons très-nombreux, très-rapprochés et à articles multipliés.

Le cerveau des *raies* est très-petit et ne remplit pas la cavité du crâne; il est formé de différents lobes placés à la file et offrant dans leur ensemble une sorte de double chapelet. L'oreille a un conduit auditif interne. Les yeux, généralement articulés avec une tige cartilagineuse fixée au fond de l'orbite, sont dépourvus de paupières et d'appareil lacrymal. La pulpe acoustique est renfermée dans une sorte de labyrinthe membraneux, en forme de sac triangulaire et qui présente, en outre, trois canaux semi-circulaires. Les fosses nasales sont de simples cavités creusées dans les parois de la face et ne communiquant point avec la bouche. La langue manque complétement; le dessus et le dessous de la gueule sont lisses.

« Une autre particularité qui appartient encore aux poissons qui nous occupent, dit A. Guichenot, c'est qu'il existe chez eux une sorte de cloaque où se rendent les œufs et la laite, les urines et les excréments solides. Il se fait une intromission réelle de semence; les femelles ont des oviductes très-bien organisés, qui tiennent lieu de matrice à celles dont les petits éclosent dans le corps. On observe que les mâles ont, de chaque côté de la queue, des appendices que plusieurs auteurs regardent comme destinés à arrêter la femelle pendant l'accouplement et que d'autres regardent comme propres à les exciter en s'introduisant dans le cloaque et qui, suivant Cuvier, servent à la natation. »

Les *raies* sillonnent les mers et fendent les flots à l'aide, non pas de leur queue, trop faible pour cela, mais de leurs larges et fortes nageoires pectorales; grâce à la vigueur de ces organes, elles se meuvent assez rapidement pour atteindre presque toujours la proie qu'elles poursuivent. Mais elles s'en rendent maîtresses par ruse plutôt que par violence; le plus souvent elles se tiennent cachées dans la vase, l'œil aux aguets, pour épier leur victime et la saisir dès qu'elle se trouve à leur portée. Elles se nourrissent surtout de poissons et de crustacés. Leur force les protége contre la plupart des animaux marins et leurs instincts rusés leur permettent d'échapper aux piéges de l'homme; aussi, malgré leur fécondité bornée et la guerre incessante qu'on leur fait, sont-elles très-nombreuses.

Les *raies* habitent toutes la mer et se tiennent, pendant l'hiver, dans ses profondeurs. En été, elles se rapprochent des côtes; les unes, vivipares, y mettent bas leurs petits; les autres, ovipares, dispersent leurs œufs au hasard le long du rivage. Ces œufs, très-singuliers de forme, représentent chacun une sorte de poche formée d'une membrane forte et transparente, quadrangulaire, presque carrée, assez semblable à un coussin et terminée à chacun de ses quatre coins par un appendice que l'on pourrait comparer aux cordons d'une bourse. Ces œufs, peu nombreux dans le corps des femelles, ne s'y développent pas tous à la fois; les plus rapprochés de l'ovaire sont les premiers fécondés; lorsqu'ils sont devenus assez lourds pour gêner la mère, celle-ci, avertie pour ainsi dire, s'approche du rivage et y cherche les conditions les plus convenables d'asile et de nourriture.

« Alors, dit encore A. Guichenot, le mâle la recherche, la saisit, la retourne avec soin, se place auprès d'elle de manière que leurs côtés inférieurs se correspondent, se colle en quelque sorte à son corps, s'accroche à elle par le moyen des appendices dont nous avons parlé plus haut, la serre avec ses nageoires ventrales et pectorales, la retient avec force pendant un temps plus ou moins long, réalise un véritable accouplement et, se tenant placé de manière que son anus soit voisin de celui de sa femelle, il laisse échapper la liqueur fécondante qui, pénétrant jusqu'à l'ovaire de celle-ci, y féconde les œufs qui sont assez développés pour en recevoir l'influence. Lorsque enfin les fœtus renfermés dans les coques qui ont reçu du mâle le principe de vie sont parvenus au degré de force et de grandeur qui leur est nécessaire pour sortir de leur enveloppe, ils la déchirent et parviennent à la lumière tout formés; alors une seconde fécondation doit avoir lieu. La femelle souffre de nouveau l'approche du mâle, et toutes les opérations que nous venons d'exposer se renouvellent et se succèdent jusqu'au moment où les ovaires sont entièrement débarrassés de coques ou d'œufs trop gros pour la capacité de ces organes. » La fécondité des *raies* est assez faible; elles ne produisent guère que douze à quinze petits par année.

Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; elles ont été réparties en plusieurs sous-genres qui sont, outre les *raies* proprement dites, les *céphaloptères*, les *mourines*, les *pastenagues*, les *rhinobates*, etc.

Les *raies* proprement dites, les seules dont nous ayons à parler ici, se distinguent par leur corps plus ou moins carré; leur queue mince, à base étroite, longue, armée à son extrémité de deux épines fortes et pointues. Elles ont, pour la plupart, la peau garnie d'aspérités et souvent d'aiguillons qui leur servent de défense. Elles sont assez communes dans toutes les mers et se cachent souvent dans la vase; grâce à la couleur sombre de leur corps, qui se confond avec celle du fond de la mer, elles cachent leur présence même aux animaux les plus défiants, se jettent sur eux dès qu'ils passent à leur portée et les frappent de leurs épines caudales. Les *raies* se nourrissent surtout de petits poissons. On les prend dans les pêches de fond, aux cordes flottantes, avec les folles, les demi-folles et avec les seines. Leur chair est assez bonne, bien qu'elle soit dure et d'une odeur désagréable au moment où l'animal sort de l'eau; mais elle perd ces deux mauvaises qualités lorsqu'on la garde quelque temps avant de la manger et surtout quand elle a voyagé; elle est meilleure en hiver qu'en été; néanmoins, elle est toujours un peu lourde et indigeste. Le foie, dans certaines espèces, est un mets assez estimé.

La *raie bouclée*, appelée dans le Midi *clavelade*, a le corps presque carré, un peu plus large que long, très-aplati, hérissé sur deux faces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé; la tête déprimée, un peu allongée; le museau pointu; la queue longue, déliée, un peu aplatie en dessous. Elle atteint de très-grandes dimensions; son dos est bleuâtre et parsemé de taches blanches et arrondies. On la trouve dans toutes les mers de l'Europe; elle est très-vorace et se nourrit de poissons et de crustacés; elle préfère les lieux abrités. Sa chair est très-recherchée; son foie est un mets délicat; la *raie* au beurre noir est un plat bien connu des Parisiens et qui se sert sur les meilleures tables.

La *raie ronce* est celle qui présente les aiguillons les plus forts et les plus nombreux, d'où son nom vulgaire; aussi est-elle la plus puissante pour attaquer ou pour se défendre. Sa peau est d'un gris cendré et sa chair un peu dure. La *raie blanche* ou *cendrée*, appelée aussi *batis*, est l'espèce qui atteint les plus grandes dimensions; il n'est pas rare d'en trouver des individus du poids de 100 kilogrammes; on la pêche dans presque toutes les mers, mais surtout dans les eaux vaseuses, le long des côtes; sa chair est la plus estimée et on retire de son foie une huile de très-bonne qualité. La *raie lisse* ou *à miroir*, appelée aussi *miraillet*, est une des plus petites espèces; sa chair est dure, mais son foie est exquis. La *raie cardaire*, *chardon* ou *foulon* a le museau long et aigu et le corps hérissé de petites épines; elle se défend bien quand on l'attaque. On peut citer encore les *raies âpre* et *églantier*.

— Art culin. « Excepté la morue nouvelle, dit Grimod de La Reynière, on voit au mois de juin peu de bons poissons de mer. Cependant, la *raie*, qui arrive à Paris tous les jours de l'année et dont on ne se lasse jamais, étant plus mortifiée en été et presque le seul poisson qui brave l'élévation du thermomètre, on se réserve dans cette saison le plaisir de la servir. Il y en a de deux espèces, également bonnes : la *raie* bouclée et la grosse *raie* ou *raie* de turbot. Il n'y a guère que deux manières fort usitées de la faire paraître sur nos tables : à la sauce blanche, lorsqu'elle est fraîche; au beurre noir, entourée de persil, dans le cas contraire. Cependant un cuisinier habile rougirait de se borner à ces deux préparations vulgaires, et il vous servira la *raie* à la Sainte-Menehould, à la sauce de son propre foie, à la sauce Robert, en ragoût et même frite. Cette dernière manière est la seule dont on use avec les *raies* de la Méditerranée, beaucoup plus petites que celles de l'Océan et bien moins savoureuses, quoi qu'en puissent dire les Languedociens. »

— *Raie au beurre noir.* Le poisson est d'abord ébarbé, lavé et cuit à l'eau dans un plat à sauter. A l'eau qui doit couvrir entièrement le poisson, on ajoute un oignon coupé en tranches, un peu de persil, un verre de vinaigre, une once de sel, une pincée de poivre. Dès le premier bouillon, on retire le plat de dessus le feu pour ne plus faire cuire qu'à bouillons imperceptibles. Cuite, la *raie* est égouttée, débarrassée de sa peau; on ébarbe le bas de ses arêtes; on la met sur le plat avec un peu de persil frit; on la sale, on la poivre et on l'arrose au moment de servir avec un demi-litre de beurre noir.

— *Raie à la sauce aux câpres.* La *raie* est préparée et cuite comme précédemment. On verse dessus un demi-litre de sauce blanche avec deux cuillerées à bouche de câpres. A défaut de câpres, le *raie* est dite à la sauce blanche.

— *Raie à la sauce hachée.* Ce poisson est servi avec une sauce espagnole, grasse ou maigre, à laquelle on ajoute beurre d'anchois, câpres, persil, échalotes hachées.

En résumé, la *raie* est un poisson médiocre. « Fraîche, dit Paul Gaubert, la *raie* est dure; prise à point, elle a un montant qui n'est pas du goût de tout le monde. Ce poisson, dont il se fait une grande consommation, n'a pas le goût délicat des bons poissons, mais il donne une alimentation chaude, assez réparatrice; son foie est justement estimé. »

Les petites *raies*, appelées *raietons*, se servent ordinairement en friture. On les sépare en deux, on leur enlève la tête et la peau de chaque côté. Après les avoir lavées dans plusieurs eaux, on les égoutte, on les éponge sur un linge, on les met dans une terrine avec du sel, du poivre, du persil en branche, du thym, du laurier, des oignons émincés, de l'huile d'olive et du vinaigre. Les petites *raies* sont laissées dans cette marinade jusqu'au moment d'être mises dans la friture; alors, on les sèche dans un linge, on les enfarine et on les fait frire jusqu'à ce qu'elles aient pris une belle couleur. Elles se servent dressées sur un buisson de persil frit. Elles peuvent être accompagnées d'une sauce hachée servie à part.

RAIETON s. m. (rê-ton — dimin. de *raie*). Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes raies bouclées. ‖ On dit aussi RAIETEAU.

RAIFORT s. m. (rè-for — du lat. *radix*, racine; *fortis*, forte). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des raphanées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe et l'Asie : *Les* RAIFORTS *proprement dits ne se sèment que vers le milieu de l'été.* (Bosc.) *Une terre légère, profonde, fraîche et bien préparée convient essentiellement à toutes les espèces de* RAIFORTS. (T. de Berneaud.) ‖ *Raifort d'eau*, Nom vulgaire du nasturce amphibie. ‖ *Raifort sauvage*, Nom vulgaire du cochléaria ou cranson.

— **Encycl.** V. RADIS et COCHLÉARIA.

RAIGE-DELORME (Jacques), médecin et bibliophile français, né à Montargis en 1795. Il fut reçu docteur à Paris en 1819, devint bibliothécaire adjoint de la Faculté de médecine en 1836 et fut nommé bibliothécaire en 1852. Rédacteur des *Archives générales de médecine* (1823-1854) et du *Dictionnaire lexicographique et descriptif des sciences médicales et vétérinaires* (1863), il a collaboré activement, en outre, au *Dictionnaire encyclopé-*

dique des sciences médicales. M. Raige-Delorme possède une grande érudition médicale.

RAIGEOIR s. m. (rè-joir). Agric. Charrue à deux oreilles et à avant-train, en usage dans l'Orléanais.

RAI-GRASS s. m. Bot. V. RAY-GRASS.

RAÏGROD, ville de Russie (Pologne), gouvernement de Lomza, sur le lac de son nom et la petite rivière Iegrznia; 3,153 hab., juifs en grande partie. Commerce de blé et de poisson.

RAIGUE s. m. (rè-ghe). Econ. rur. Race de moutons du Dauphiné, que l'on classe parmi les races du Piémont : *Les* RAIGUES *se trouvent en plus grand nombre au midi de Valence, du côté du Gapençois.* (Morogues.)

RAIGUILLER v. a. ou tr. (rè-gui-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *aiguille*). Coudre à grands points, avec de la ficelle.

RAIGUISER v. a. au tr. (rè-gui-zé — du préf. *r*, et de *aiguiser*). Pop. Aiguiser : *Faire* RAIGUISER *des couteaux.*

RAIIS s. m. (ré-iss). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des salmonidées, formé aux dépens des salmones, et comprenant plusieurs espèces qui habitent le Nil et les fleuves de l'Amérique.

RAIKEM (Antoine-François-Joseph), médecin belge, né à Liége en 1783, mort en 1862. Reçu docteur à Paris en 1807, il devint médecin des enfants du prince de Lucques (1810), exerça son art en Toscane de 1815 à 1836 et, de retour dans son pays, fut nommé médecin du roi, professeur d'hygiène et d'anatomie à Liége. Outre de nombreux mémoires et dissertations, on lui doit un ouvrage estimé : *Recherches expérimentales* (1848, in-8°).

RAIL s. m. (ral, *ll* mll., ou rèl, à l'anglaise — mot anglais qui signifie proprement barrière, barreau, balustre. Scheler croit que ce mot appartient au fonds roman et qu'il est pour *raiel*, représentant soit le diminutif de *rai*, rayon de roue, soit celui de *raie*, sillon; mais il faudrait pour cela que l'acception primitive fût celle d'ornière, ce qui n'est pas. Nous croyons qu'il vaudrait mieux regarder le mot anglais *rail* comme une corruption de la forme anglo-saxonne, qui devait correspondre à l'ancien allemand *rigil*, allemand moderne *riegel*, verrou, barre, le même que le sanscrit *argala, argada, argalika*, verrou, cheville pour fermer la porte, de la racine *arg, rag*, être fixe. On peut aussi comparer l'irlandais *rugaire* avec *rugair*, verrou, barre, pour *urgaire*, et aussi *argaire* et *argad*, obstacle, empêchement.) Nom donné à des bandes de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière, qui sont posées sur le sol d'une chaussée et destinées à être parcourues par les roues des voitures : *Le but des* RAILS *est de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante.* (L. Tourneux.) *Les* RAILS *ne durent pas plus de dix ou douze ans.* (Proudh.)

— Fig. Voie, direction : *Une fois la conversation dans ce* RAIL, *il faudrait être bien maladroit pour n'en pas profiter.* (Balz.) *Hors des* RAILS *de la constitution, nous n'apercevons qu'explosions et que catastrophes.* (E. de Gir.) *L'instinct est une sorte de* RAIL *où la nature fatale entraîne la brute.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Techn. Les *rails* sont des barres de fer, quelquefois d'acier, encastrées ou posées sur plusieurs appuis solidement établis, de façon à résister à l'effort exercé par les charges roulant à leur partie supérieure. Après tous les tâtonnements, l'expérience et la théorie ont conduit à donner à leur section transversale une forme qui rappelle le double T. Le plus souvent les deux branches de ce T sont égales et symétriques (fig. 1); toute foison utilise encore des *rails* à simple champignon (fig. 2). Le *rail* à champignons égaux

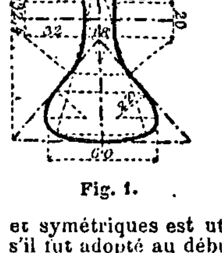

Fig. 1.

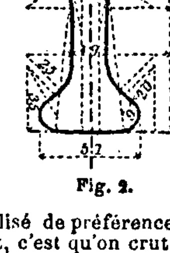

Fig. 2.

et symétriques est utilisé de préférence, et, s'il fut adopté au début, c'est qu'on crut possible de réaliser par son emploi une économie considérable. On espérait, en effet, que, le *rail* étant usé sur une de ses deux faces, il serait possible de le retourner. L'expérience a démontré que, lorsqu'une des faces était usée, le fer de toute la masse était désagrégé et ne présentait plus ni la même souplesse ni la même résistance à l'usure par frottement. Le *rail* retourné se déformait rapidement, s'écrasait et ne donnait enfin que de pauvres résultats. On a, malgré ces inconvénients, conservé en France et en Angleterre presque exclusivement le *rail* à champignons égaux et symétriques. Il a sur le *rail* à simple champignon l'avantage de présenter une plus grande résistance à la flexion. Il se pose mieux et la pression qui s'exerce sur le coussinet se reporte sur une plus grande surface et par suite l'use et le fatigue moins.

La surface de roulement des *rails* doit être tracée en vue de la forme des bandages des roues qui la parcourent. Il doit être également tenu compte des phénomènes qui se produisent durant la traction, et notamment lorsque la route présente des courbes. Nous renvoyons pour ces différentes questions à la partie mathématique de cet article; qu'il nous suffise de dire ici que pour les courbes on incline le *rail* sur la verticale de la même quantité que la surface des bandages sur l'horizontale, ce qui permet de faire équilibre aux efforts latéraux qui tendent à son renversement ou à l'arrachement des chevillettes.

A l'article COUSSINET nous avons exposé la façon dont le *rail* y est encastré; nous n'y reviendrons pas ici.

La plate-forme sur laquelle roule la charge se termine latéralement par des courbes de 0m,008 à 0m,014 de rayon, qui forment les bourrelets du champignon. L'épaisseur de l'âme varie de 0m,022 à 0m,014. La hauteur du *rail* varie assez fréquemment. Elle doit être aussi grande que possible. Elle est comprise ordinairement entre 0m,115 et 0m,134.

La longueur moyenne d'un *rail* est aujourd'hui de 6m,00; on laisse au fabricant une tolérance de 0m,0015 en plus ou en moins. Les joints étant les parties faibles de la voie, comme l'expérience l'a démontré, on a tout intérêt à en diminuer le nombre et par suite à augmenter la longueur du *rail*. Toutefois, l'impossibilité de transporter une marchandise aussi courante que les *rails* si on leur donnait des dimensions doubles de celles qu'ils ont aujourd'hui, par exemple, a fait renoncer à l'emploi de *rails* de plus grande dimension. Les exploitations de chemins de fer acceptent dans leurs fournitures des *rails* de 5m,96 dans la proportion de 1/20 de la fourniture totale. Des *rails* un peu plus courts sont employés dans les courbes à racheter la différence de longueur qui existe entre les *rails* intérieurs et les *rails* extérieurs.

Le poids des *rails* a beaucoup varié depuis l'établissement des chemins de fer. Toutefois, on a reconnu la nécessité d'augmenter considérablement le poids du mètre linéaire du *rail*. Fixé à 13 kilogrammes par mètre linéaire pour les premiers installés sur la voie de Lyon à Saint-Etienne, ce poids est de 37 kilogrammes aujourd'hui. C'est presque le triple de ce qu'il était au début. Quelques exploitations, notamment celle du chemin de Londres à Brighton, utilisent des *rails* qui pèsent 46 kilogrammes le mètre linéaire.

— *Fabrication des rails.* La fabrication des *rails* est une des parties les plus importantes de l'industrie des chemins de fer. Les voies ferrées quelque peu fréquentées doivent renouveler leurs *rails* au bout de dix ans au plus et quelques-unes d'entre elles sont obligées de remplacer cette partie de leur matériel en l'espace de sept ou huit ans.

On comprendra dès lors combien il est important d'étudier avec soin la fabrication des *rails* et de chercher notamment s'il ne serait pas possible de remplacer par l'acier, comme on l'a fait plusieurs fois dans ces dernières années, un produit qui, comme le fer, s'use avec une grande rapidité. Ce renouvellement des *rails* pour une compagnie du premier ordre équivaut à 20 millions de dépense par an si la voie ferrée doit être remise à neuf en une période de douze ans.

La fabrication des *rails* nécessite les opérations suivantes :

1° Composition des paquets. Cette opération a pour but de souder ensemble deux espèces de fer. La partie qui doit résister au frottement des roues, celle qui constitue la surface de roulement, doit avoir une grande ténacité pour ne point s'écraser sous le poids de la charge. On la compose avec du fer à grain connu sous le nom de fer n° 2 ou corroyé et passé deux fois au laminoir; l'intérieur du *rail* est formé avec du fer n° 1 ou fer nerveux. Les paquets sont donc composés d'abord de deux feuilles en fer à grain, laminées à plat, ayant environ 0m,16 de largeur et 0m,012 à 0m,014 d'épaisseur, puis d'une masse de fer brut. Ce fer sort des laminoirs en deux échantillons de 0m,081 ou de 0m,054 de largeur. Les barres, comme le paquet, ont 0m,80. Ces masses de fer différent travaillées à part sont soudées ensemble. Cette opération est peut-être la partie la plus difficile de la fabrication des *rails*. Il arrive souvent, en effet, que les diverses sortes de fer ont des points de soudure assez différents; alors ils se soudent mal, et on ne s'aperçoit du vice de cette fabrication que lorsque le *rail* est en service depuis quelques mois sur une ligne assez fréquentée. Le fer s'effeuille et, petit à petit, la couverte sur laquelle s'exerce la pression lors du passage du train se détache du corps du *rail* ou glisse de côté et enfin doit être relevée. En voyant combien il était difficile d'obtenir de bonnes soudures, on tenta de fabriquer des *rails* d'un même fer, et l'on employa le fer puddlé n° 1, avec lequel on obtint d'excellents résultats en Angleterre.

2° Chauffage au rouge blanc dans un four à réverbère.

3° Laminage et soudage au marteau-pilon. Toutes les fois que le soudage est effectué, une seconde cuisson est nécessaire.

4° Dressement et dégauchissement des *rails*.

5° Coupage des bouts à la scie circulaire.

Lorsque toutes ces opérations sont exécutées, les employés de chemin de fer délégués par leurs compagnies se présentent aux usines où les *rails* ont été fabriqués, et les essais commencent. On place notamment les *rails* sur deux appuis et on les charge à leur centre d'un poids considérable. Le *rail* ne doit point, après cette opération, conserver de courbure. On essaye ensuite avec un mouton pesant 300 kilogrammes, sous le choc duquel le *rail* ne doit point se détériorer. Telles sont les épreuves auxquelles sont soumis les *rails* avant la livraison. Il va de soi, du reste, que chaque compagnie impose à ses fournisseurs des essais spéciaux, selon qu'elle croit utile de le faire. V. plus loin *Essais mécaniques.*

En dépit de toutes les précautions prises et de toutes les exigences formulées par les cahiers des charges imposés aux fournisseurs des grandes compagnies, les résultats donnés par les *rails* en fer soudé ne sont que satisfaisants. Aussi a-t-on songé à faire mieux et à demander à la métallurgie du fer et de l'acier un produit plus résistant et de meilleure durée.

On a, dans cette voie, successivement expérimenté plusieurs systèmes et tenté de réaliser des améliorations : 1° par l'introduction de lames d'acier dans la construction des paquets dont nous avons parlé plus haut; 2° en soumettant la surface des *rails* à la cémentation dans un four construit *ad hoc*; 3° par le coulage d'une mise en acier sur la surface des *rails*, portés pour le cas à une assez haute température; 4° par l'emploi de l'acier puddlé, de l'acier fondu et enfin du métal Bessemer, ou acier obtenu au moyen de fonte en fusion à travers laquelle on fait passer un courant d'air.

Ces divers produits, mal fabriqués au début, c'est-à-dire au moment où l'on songea à remplacer les *rails* en fer par des *rails* plus résistants, il y a de cela vingt ans à peine, furent assez mal accueillis. La difficulté qu'on éprouvait à les obtenir homogènes, leur prix élevé, tout contribuait à les faire rejeter. Plus récemment on revint au *rail* d'acier, et aujourd'hui certaines compagnies les emploient pour les points où les frottements, en raison de l'inclinaison du sol de la voie, sont plus énergiques. On les utilise encore aux abords des gares fréquentées et sur les points où ont lieu, pour le service, de fréquentes manœuvres. Elles coûtent environ 42 francs les 100 kilogrammes.

Le *rail* d'acier semble appelé du reste, dans un avenir plus ou moins éloigné, à remplacer les *rails* de fer. Il a ses chauds partisans, et dans un rapport fait à l'occasion de l'Exposition de Vienne (1873), sur les avantages qu'offrait le *rail* d'acier, on lit ceci :

« Le premier avantage des *rails* en acier sur les *rails* en fer résulte de ce qu'ils s'usent parallèlement et avec lenteur, tandis que les meilleurs *rails* en fer se détériorent sous l'influence de la circulation et se trouvent la plupart du temps hors de service avant d'avoir perdu, par une usure régulière, une notable partie de leur poids.

» Les expériences faites par la compagnie du Nord sur des *rails* en fer de toute provenance ont démontré que les meilleurs d'entre eux ne résistaient pas, sur son réseau, à une circulation de plus de 20 millions de tonnes; pour ceux de qualité ordinaire, ce chiffre ne dépasse même pas 14 millions.

» Pour les *rails* en acier, tous les essais faits démontrent que leur champignon s'use uniformément de 0m,001 d'épaisseur pour une circulation de 20 millions de tonnes, et comme ces *rails* sont étudiés en vue d'une usure de 0m,010, on peut estimer que la durée des *rails* en acier répondra à une circulation d'au moins 200 millions de tonnes, c'est-à-dire que leur durée dépassera dix fois celle des meilleurs *rails* en fer.

» Le deuxième avantage des *rails* en acier résulte de ce qu'ils sont laminés avec une matière offrant une résistance plus forte et plus régulière que celle présentée par les matériaux qui composent les *rails* en fer. Des expériences faites pour comparer les deux matières, il résulte en effet qu'aux essais à la pression les *rails* en fer conservent des déformations permanentes, sensibles dès que les compressions et tensions des fibres atteignent 17 à 18 kilogrammes par millimètre carré; pour les *rails* en acier, ce chiffre dépasse 38 kilogrammes.

» Aux essais de traction directe, la matière composant les champignons des *rails* en fer de bonne qualité est caractérisée par une résistance à la rupture comprise entre 28 et 36 kilogrammes par millimètre carré; pour les *rails* en acier, ce chiffre est compris entre 65 et 75 kilogrammes.

» Enfin les *rails* en fer essayés au choc à l'appareil dit du chemin de fer de Lyon ne résistent pas en moyenne à une puissance vive dépassant 400 kilogrammètres. Pour les *rails* en acier, cette résistance dépasse 900 kilogrammètres.

» Chaque *rail* d'acier soumis à l'essai, placé de champ sur deux points d'appui espacés de 1m,10, doit supporter pendant cinq minutes, au milieu de l'intervalle des points d'appui :

» 1° Une pression de 20,000 kilogrammes sans dépasser une flèche de 0m,025 après l'épreuve.

» Chacune des deux moitiés de barre, placée de champ sur deux supports espacés de 1m,10, lesquels seront fixés sur une enclume de 10,000 kilogrammes, devra supporter sans se rompre le choc d'un mouton de 300 kilogrammes tombant de 2 mètres de hauteur sur la barre, au milieu de l'intervalle des points d'appui. »

Quoi qu'il en soit de ces avantages et bien qu'il soit incontestable que le *rail* d'acier est plus élastique et s'écrase moins que le fer, on ne saurait encore conclure des expériences faites que ce produit, dont le prix est plus élevé, offrira par ses plus longs services une compensation suffisante de la plus-value de son prix. C'est sur la voie elle-même et lorsqu'ils auront été soumis aux intempéries de l'air, aux chocs brusques qu'ils subissent durant le service et enfin à toutes les causes de destruction et d'usure qui détruisent les *rails*, qu'on saura si les aciers présentent de réels avantages sur les fers employés jusqu'ici. Constatons cependant que les expériences faites sur les lignes du Nord, par exemple, donnent jusqu'ici de bons résultats.

Les *rails* sont, comme on sait, posés sur des traverses et maintenus en place par des coussinets fixés sur ces traverses au moyen de chevillettes. Cette partie ayant été traitée aux mots COUSSINET et CHEVILLETTE, nous y renvoyons le lecteur.

Plusieurs constructeurs ont eu l'idée de supprimer les coussinets, et, pour atteindre ce but, ils ont construit plusieurs *rails* qui diffèrent de celui que nous avons décrit au début de cet article.

Parmi les plus usités, on distingue le *rail* à patin ou *rail* Vignole. Il diffère du *rail* à double champignon en ce que le champignon inférieur est remplacé par un empatement analogue à celui des fers en T renversé (voir fig. 3). Son poids ne diffère guère du

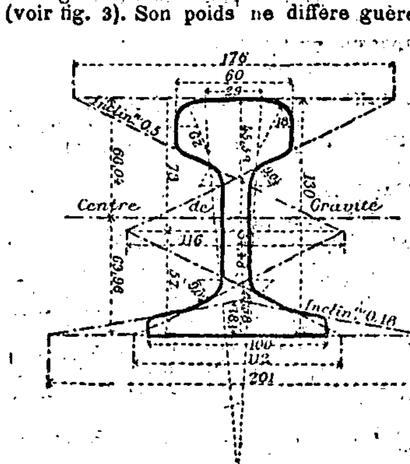

Fig. 3.

rail ordinaire, mais le métal est mieux réparti. Sa résistance est plus grande que celle du *rail* à double champignon. Il repose directement sur les traverses, qui doivent être en bon chêne, et y est maintenu par deux crampons de fer. Les partisans du *rail* à patin lui attribuent les avantages suivants :

1° Résistance plus grande à poids égal, en raison de la meilleure disposition du métal;

2° Composition plus simple de la voie et meilleur éclissage;

3° Economie de frais d'établissement de 4,000 à 5,000 francs par kilomètre, et, de plus, économie de frais d'entretien;

4° Enfin, plus grande solidité.

En fait le *rail* à patin doit être plus avantageux que le *rail* à double champignon, car il tend de plus en plus à se substituer au premier système établi. C'est ainsi que la compagnie du Nord, pour ne parler que de la France, a décidé que ce *rail* serait à l'avenir le seul employé par elle. Tous les chemins de fer allemands utilisent le *rail* à patin.

Nous mentionnerons pour mémoire, en terminant cet article, un système de *rails* connus sous le nom de *rails* Brunel. Ce constructeur soutenait ses *rails* dans toute leur longueur au lieu de les placer sur des traverses, ce qui lui permettait de réduire dans une très-forte proportion le poids des *rails*. Ce système présentait de graves inconvénients lorsqu'il était nécessaire de faire des réparations à la voie. Aussi a-t-il été presque totalement abandonné. A côté de ces divers systèmes, qui ont été appliqués en grand, on en a imaginé un grand nombre d'autres, qui ont été peu ou point soumis à des expériences concluantes; nous n'en dirons rien et nous nous contenterons de faire observer que le problème a déjà reçu une solution très-satisfaisante par la substitution du *rail* d'acier au *rail* de fer et par l'emploi du *rail* à patin, qui semble devoir se substituer au *rail* à double champignon.

— Mécan. On comprend facilement que la forme, la nature, la disposition des *rails* in-

fluent considérablement sur leurs qualités mécaniques, c'est-à-dire sur leur capacité de résistance aux divers efforts auxquels ils peuvent être soumis.

— *Forme des rails.* Comme beaucoup de problèmes, qui paraissent devoir être très-simples et offrent néanmoins de grandes difficultés lorsqu'on en vient aux solutions pratiques, la construction d'une voie exige des soins très-délicats, et on arrive difficilement à l'établir de la manière la plus convenable. On est le plus souvent obligé de s'en rapporter à l'expérience, qui décide seule de la valeur des différents systèmes. Aussi, dans le but d'éviter des expériences coûteuses et infructueuses, on s'est pendant longtemps borné en France à appliquer un système anglais dont le seul perfectionnement possible consiste dans l'augmentation de poids des essieux et des *rails;* ceci peut être sans grand inconvénient lorsqu'on n'envisage que les essieux, mais constitue un vice radical pour les *rails*, dont on rend ainsi plus lourd le mètre courant, unité qui est destinée à se reproduire presque à l'infini.

Les ingénieurs allemands ont fait au sujet de la forme des *rails* et de l'établissement des voies des expériences longues et nombreuses, et il est remarquable qu'ils soient arrivés presque tous aux mêmes conclusions. Après avoir essayé sous toutes les formes le *rail* symétrique, le *rail* à champignons inégaux, le *rail* en Ω, le *rail* américain ou Vignole, posé sur des traverses ou établi sur des longrines, c'est au *rail* Vignole avec traverses qu'ils se sont depuis longtemps arrêtés.

Les *rails* posés sur des appuis discontinus sont soumis à des efforts qui tendent : 1° à les faire glisser sur l'extérieur de la voie; 2° à détruire leur surface de roulement; 3° à les fléchir et à les rompre.

La forme générale du *rail* résulte de cette dernière considération : on est amené à lui donner le profil d'un double T, puisque c'est celui qui convient le mieux aux solides chargés transversalement. Pour ce qui est de la résistance aux autres efforts, on peut en faire une condition pour la détermination de la forme du *rail*, ou fixer celle-ci sans s'inquiéter de la stabilité; pourvu qu'on puisse pourvoir à celle-ci par d'autres moyens.

Dans le premier système, on doit assurer au *rail* lui-même une stabilité suffisante sur ses appuis; dans le second, on s'inquiète surtout de faire des *rails* pour lesquels la répartition des résistances transversales soit la plus avantageuse. La première manière de voir a donné naissance au *rail* Vignole, la seconde au *rail* à double champignon.

Des recherches très-complètes sur la résistance transversale furent faites par les ingénieurs prussiens sous la direction de Weishaupt, pour qu'on pût être sûr que les avantages du *rail* Vignole ne sont pas achetés au prix d'une diminution de résistance. Ces expériences ont conduit aux résultats suivants.

— ***Résistance aux efforts verticaux.*** Un *rail* à champignons inégaux résiste beaucoup moins à la rupture dans la position normale (gros champignon en haut) que dans la position inverse; or, cette différence justifie la dissymétrie, puisqu'elle prouve l'inégalité des résistances élémentaires (extension et compression); mais on en conclut aussi que l'excès de métal devrait se trouver en bas, et, par conséquent, si le renflement plus prononcé du champignon supérieur est motivé, ce n'est nullement au point de vue de la résistance transversale. Pour les *rails* américains, on a toujours trouvé une plus grande résistance dans la position normale, ce qui prouve que l'influence de la quantité de métal pour ceux qui ont moins de métal au pied qu'à la tête est masquée par celle de la forme; au reste, il était à prévoir que la plus grande résistance correspond à la position dans laquelle la partie amincie du profil travaille par extension.

On a toujours vérifié que la rupture se produisait d'abord au pied du *rail*, et comme la résistance à la rupture décroît plus rapidement que le poids, on doit en conclure la supériorité du *rail* à base plate sur le *rail* à simple champignon. Ces premières expériences amenèrent donc à adopter un type dans lequel le pied renferme autant de métal que la tête.

A égalité de section, on peut avoir divers renflements supérieurs. Une nouvelle série d'expériences a permis de constater que le *rail* à base plate résiste mieux à la rupture, tandis que le *rail* symétrique ne contracte une déformation permanente que sous un effort plus considérable.

— ***Inconvénient des coussinets.*** Les coussinets, qui forment un article de dépense important, près de 4 francs par mètre de simple voie, ont l'inconvénient d'être fragiles. Un simple déraillement partiel suffit pour les briser par centaines. On a reconnu, d'autre part, que les gros coins en bois qu'exigent ces *rails* à champignons ne sont nullement nécessaires pour la solidité de la voie.

En effet, en écartant du même coup le corps fragile et le corps compressible, on n'a nullement compromis la liaison des autres éléments de la voie.

Quant à ce qui est du renversement latéral, le *rail* sans coussinets possède par lui-même, malgré le rapport plus grand de la hauteur à la demi-largeur de sa base, une stabilité suffisante pour que la résistance longitudinale des attaches intérieures ne soit jamais mise en jeu.

— *Proportions des rails.* Pour régler les proportions du *rail* à coussinets, on donne aux deux champignons des sections et un écartement appropriés au poids du matériel roulant; il suffit ensuite de donner au corps une épaisseur assez grande pour assurer la solidarité de flexion des champignons et pour que le corps lui-même ne s'affaisse pas au droit des appuis. Comme le *rail* est soutenu par les joues des coussinets, la roideur horizontale s'ensuit suffisamment, et il en est de même de la résistance aux efforts verticaux. La grande largeur de la semelle du coussinet suffit à assurer la stabilité de rotation.

Il n'en est pas de même pour le *rail* Vignole; la largeur du pied et l'aire commune du champignon et du pied étant données, il faut adopter pour le corps une épaisseur assez grande et une hauteur assez faible pour ne compromettre ni la solidarité des deux renflements ni la stabilité de rotation du *rail;* le premier danger est peu à craindre; quant au second, on ne parvient à l'éviter que par des tâtonnements qui permettent de fixer la hauteur à laquelle il convient de s'arrêter pour une largeur donnée de base.

M. Weishaupt a donné comme conclusion de ses recherches les deux profils suivants, que nous donnerons comme une moyenne très-convenable dans l'application aux réseaux à courbes de grand rayon.

HAUTEUR en centimètres.	LARGEUR du pied en centimètres.	RAPPORT de la hauteur à la demi-largeur.	LONGUEUR du champignon en centimètres.	ÉPAISSEUR du corps.	POIDS du mètre courant.
					kilogr.
11,80	9	2,62	5,6	1,3	•
13,10	9	2,91	5,6	1,5	35,15

Dans les réseaux américains, on s'est presque toujours prononcé pour les *rails* légers et les formes ramassées. Il y a, du reste, avantage à employer ces *rails* dans les chemins de fer de l'Amérique, où les voies sont dans un état généralement imparfait par suite de l'épaisseur insuffisante et de la qualité médiocre du ballast. Ces *rails* flexibles se modèlent en quelque sorte sur les inégalités des supports, et la recherche de la flexibilité peut seule expliquer les formes à gros champignons (*pear head*) des *rails* américains.

— *Bombement du champignon.* Les premiers *rails* anglais avaient le champignon large et plat; cette forme ayant donné de mauvais résultats, on est arrivé peu à peu à donner un fort bombement au champignon, bien que le mal fût en réalité seulement dans l'exagération de longueur de la ligne droite. L'avantage d'un fort bombement consiste à réduire la portée du bandage à une zone assez étroite de la région moyenne du champignon et surtout à soustraire à l'action immédiate de la charge les parties en porte à faux du champignon. L'usure du *rail* ayant pour effet de refouler le métal vers l'extérieur, si le champignon est trop plat, la charge s'applique surtout au bourrelet formé vers l'extérieur du champignon, et la force pousse vers le vide, ce qui désorganise bien plus rapidement le *rail* que si la charge appliquée vers le bord intérieur poussait vers l'extérieur du *rail*.

Mais cela n'exige pas que la partie moyenne du champignon ait une forte courbure; elle peut même être plate à condition que les bords fuient rapidement. Cette forme a été adoptée dans la compagnie de Paris-Méditerranée. Une largeur de 0m,01 se raccorde de chaque côté avec une anse de panier dont les rayons sont successivement : 0m,0715, 0m,016, 0m,012.

En résumé, la seule condition importante est de combiner une largeur de contact et une flèche de champignon suffisantes. Si cette condition n'est pas remplie, les mentonnets ne peuvent empêcher que la destruction du bout extérieur du champignon ne soit plus rapide que celle du bout intérieur.

— *Inclinaison des rails.* La conicité des bandages et l'inclinaison des *rails* qui en résulte ont été employées depuis fort longtemps; les avantages qu'on en tire dans la circulation en courbes ressortent clairement de l'introduction dans ces parcours des actions centrifuges. On a discuté l'utilité de l'inclinaison des *rails* dans les alignements droits. Elle a pour avantage de combattre les causes multiples qui tendent à faire prendre aux essieux une position oblique relativement à la voie et à maintenir l'un et l'autre des mentonnets des deux roues conjuguées contre le bord du *rail*. Elle a pour inconvénient d'exiger l'inégalité des rayons de roulement des deux roues solidaires, ce qui entraîne des oscillations de l'essieu normales à la voie de part et d'autre de la position moyenne qu'il doit occuper. Aussi, afin d'éviter ces oscillations amplifiées pour la caisse par le jeu des ressorts de suspension, il convient de ne pas dépasser une certaine limite pour l'inclinaison des *rails*.

On a en général adopté 0,05 comme limite inférieure et on a remarqué que, si on descend au-dessous avec des *rails* dont la surface de roulement est large, on détermine la production de glissements très-nuisibles aux jantes.

— *Mode d'attache des rails.* La fonction essentielle des attaches est de s'opposer au glissement transversal des *rails*, et aussi de maintenir le patin intimement appliqué contre la traverse, ce qui empêche le claquement si nuisible à la conservation du bois. Aussi a-t-on généralement employé des crampons et des tire-fonds. En fixant ces attaches extérieurement au patin, on supprime les trous dans le *rail*, on donne à la résistance longitudinale son bras de levier maximum et, au point de vue des traverses, on leur réserve une liberté complète de répartition. Des expériences faites sur les lignes de l'Est ont fait voir que la résistance à l'arrachement d'un crampon non fileté est bien moins réduite que celle d'un tire-fond fileté par des arrachements successifs.

Les fouettements verticaux des bouts de *rail* produisent en ces points la tendance à l'arrachement lorsque les *rails* ne sont pas éclissés, et il en résulte bientôt la destruction de la traverse de joint par cela même que la condition de contact n'est plus remplie au point où elle est plus indispensable encore qu'ailleurs. Aussi a-t-on dû recourir, comme à un complément nécessaire, à l'application d'éclisses spéciales, plaques de fer qui rendent les attaches solidaires et rendent plus parfaite la coïncidence des champignons des *rails* consécutifs. Ces plaques ont été remplacées dans les *rails* Vignole par des plates-bandes rapportées, serrées sur les patins par des boulons à écrou.

— *Sections de rupture.* Les éclisses logées dans les gorges du *rail* fléchissent avec lui, et grâce à elles le bout du *rail* soumis à la charge entraîne dans sa flexion le *rail* conjugué avant que celui-ci soit atteint par la roue, et le prépare ainsi à recevoir à son tour la charge sans choc violent. Néanmoins, les joints sont toujours des sections de moindre résistance du système rendu continu. La position du joint relativement aux appuis pour un espacement donné de ceux-ci n'est donc pas indifférente; elle a au contraire une très-grande influence.

Le joint, section de moindre résistance, ne doit pas coïncider avec les sections de rupture, auxquelles correspondent les maxima d'efforts moléculaires. La position de ces dernières sections dépend essentiellement des conditions dans lesquelles le *rail* est placé sur les appuis.

On est dans l'usage d'admettre l'encastrement des portées intermédiaires, et on doit l'admettre pour les portées extrêmes, car elle réalise suffisamment l'invariabilité de la tangente sur les appuis extrêmes.

Nous allons déterminer la position des sections de rupture dans un solide encastré aux deux bouts et soumis à l'action d'une charge mobile.

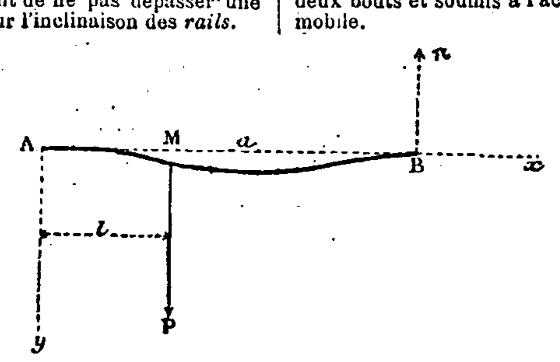

Fig. 4.

Soient a la longueur du solide, I le moment d'inertie de la section relativement à l'axe horizontal passant par le centre de gravité, l une position quelconque de la charge mobile P relativement à l'extrémité A; ρ étant le rayon de courbure en un point quelconque, μ le moment de rupture en B, E le coefficient d'élasticité de la substance, π la réaction verticale de l'appui au même point (ce qui est l'effort tranchant puisque la travée est supposée unique), on a pour un point compris entre A et M :

$$\frac{EI}{\rho} = P(l-x) - \pi(a-x) + \mu.$$

Si on remplace ρ par sa valeur approchée $\dfrac{1}{\frac{d^2y}{dx^2}}$, en remarquant que pour $x = a$ on doit avoir

$$\frac{dy}{dx} = 0 \quad \text{et} \quad y = 0,$$

on obtiendra deux équations d'où l'on peu tirer les valeurs de μ et de π :

$$\pi = P\frac{l^2}{a^2}\left(3 - 2\frac{l}{a}\right), \quad \mu = P\left(\frac{l^2}{a} - \frac{l^3}{a^2}\right);$$

ce qui, reporté dans (1), donne la valeur suivante de $\frac{EI}{\rho}$:

$$P\left(l - 2\frac{l^2}{a} + \frac{l^3}{a^2}\right) - Px\left(1 - \frac{3l^2}{a^2} + \frac{2l^3}{a^3}\right).$$

La plus grande valeur de $\frac{1}{\rho}$ correspond donc à l'une des valeurs extrêmes de x, c'est-à-dire soit à $x = 0$ pour lequel

$$\frac{1}{\rho'} = \frac{Pl}{EI}\left(1 - \frac{2l}{a} + \frac{l^2}{a^2}\right),$$

soit à $x = l$ pour lequel

$$\frac{1}{\rho''} = \frac{-2Pl^2}{EIa}\left(1 - \frac{2l}{a} + \frac{l^2}{a^2}\right).$$

Si on ne tient pas compte du signe, qui est relatif seulement au sens de la courbure, et si on remarque que les efforts R′, R″ développés dans les fibres extrêmes de ces sections supposées égales sont en raison inverse des rayons de courbure, on en déduit

$$\frac{R'}{R''} = \frac{a}{2l} = \frac{\frac{a}{2}}{l}.$$

Ainsi la section de rupture de AM est en A tant que $l < \frac{a}{2}$ et en M dès que $l > \frac{a}{2}$. Mais alors la section de rupture du segment MB est en B; il y a donc toujours une section absolue de rupture au point d'encastrement le plus voisin de la charge.

Si on désigne par V la demi-hauteur du *rail*, on a constamment la relation

$$R = \frac{EV}{\rho},$$

et par suite

$$R = \frac{VPl}{I}\left(1 - \frac{2l}{a} + \frac{l^2}{a^2}\right).$$

Le maximum de cet effort a lieu pour $\frac{l}{a} = \frac{1}{3}$, valeur convenable puisqu'elle correspond à $l < \frac{a}{2}$, et on a alors

$$(\alpha) \qquad R = \frac{4}{27}\frac{VPa}{I}.$$

L'une des sections extrêmes est donc dans toutes les positions de la charge celle qui fatigue le plus; c'est à l'instant où la charge passe au tiers de la longueur que l'effort est maximum, et c'est à l'encastrement voisin qu'il se développe. Ainsi, quand on admet qu'il y a encastrement, la conséquence devrait être de placer le joint en porte-à-faux au milieu et non sur un appui. Mais en général on se contente de considérer une charge appliquée au milieu de la portée et les ingénieurs regardent comme indifférent, au point de vue de la fatigue théorique du joint, de le placer soit sur un appui, soit au milieu. L'effort maximum peut alors s'abaisser jusqu'à $\frac{1}{8}\frac{VPa}{I}$.

Pour les *rails* ordinairement employés on a en moyenne R = 1,000 P.

Lorsque deux travées contiguës seulement sont chargées, on peut supposer l'encastrement sur l'appui intermédiaire, mais il vaut mieux regarder le solide comme libre sur les deux autres appuis, et, comme cette l'hypothèse est plus défavorable que celle de l'encastrement, on peut l'adopter sans inconvénient. Elle consiste à faire $\mu = 0$ dans les équations précédentes. Supposons que a' soit la longueur de la travée dans ces nouvelles conditions. On trouve que le maximum absolu a lieu soit pour $x = 0$ qui donne,

$$\frac{EI}{\rho} = Pl\left(1 - \frac{3l}{2a'} + \frac{1}{2}\frac{l^2}{a'^2}\right),$$

soit pour $x = l$, qui donne

$$\frac{EI}{\rho} = Pl\left(-\frac{3}{2}\frac{l}{a'} + \frac{2l^2}{a'^2} - \frac{1}{2}\frac{l^3}{a'^3}\right).$$

Ces deux valeurs conduisent à deux maxima de R dont le plus grand correspond à la première formule; ainsi le plus grand effort a lieu à l'encastrement à l'instant où la charge est à la distance 0,422 a' et sa valeur est

$$(\beta) \qquad R = 0{,}1928\frac{VPa'}{I}.$$

Si l'on supposait la travée simplement posée aux deux bouts, sa section de rupture coïnci-

derait à chaque instant avec la section d'application de la charge, et l'effort maximum serait appliqué au milieu ; il aurait pour valeur

$$(\gamma) \qquad R = 0{,}25\frac{VPa'}{I}.$$

Si on cherche les efforts maxima des fibres des milieux, on trouve par la même méthode, dans les cas correspondants que nous indiquons par la similitude des lettres caractéristiques,

$$(\alpha') \qquad R = 0{,}125\frac{VPa}{I},$$

$$(\beta') \qquad R = 0{,}156\frac{VPa'}{I},$$

$$(\gamma') \qquad R = 0{,}25\frac{VPa'}{I}.$$

Si donc on met à part le cas correspondant aux solides simplement posés par les deux bouts (formules γ, γ'), l'effort des fibres extrêmes au droit des points d'appui pourra s'élever jusqu'à $0{,}1928\frac{VPa}{I}$ et celui des fibres du milieu jusqu'à $0{,}156\frac{VPa}{I}$. Il vaudra donc mieux placer le joint au milieu en porte-à-faux.

Dans l'hypothèse qu'à un instant le solide puisse se trouver dans les conditions d'un solide posé, il faudrait au contraire placer le joint aux appuis, puisqu'au milieu l'effort s'élèverait jusqu'à $0{,}25\frac{PVa}{I}$.

En résumé, si a désigne la longueur de la portée moyenne encastrée par hypothèse aux deux bouts, et a' la longueur de la portée extrême encastrée seulement à un bout, on aura, pour réaliser les conditions les plus favorables,

$$0{,}148a = 0{,}1928a',$$

ce qui revient à

$$\frac{a}{a'} = 1{,}312.$$

En général, on prend un rapport beaucoup plus grand 1,5 ; c'est qu'on attache plus d'importance à atténuer le ressaut du joint qu'à égaliser les efforts maxima.

— *Eclissage des rails.* L'inclinaison trop faible sur la verticale des faces intérieures du champignon peut rendre l'éclissage solide très-difficile à réaliser. Les éclisses se faussent, les boulons subissent une tension excessive, et on ne peut dans la pratique éviter simultanément ces deux inconvénients qu'en diminuant l'angle dangereux. Dans les différents réseaux, on a adopté comme angle limite de 75° à 150° ; on est descendu jusqu'à 68° sur une portion de la ligne de Paris à Strasbourg ; on n'a pas cru devoir prendre au-dessus de 159° pour les *rails* Bessemer autrichiens.

Il faut en effet remplir les deux conditions de résistance du *rail* et de solidité dans l'éclissage. On sacrifie la première par l'adoption d'un angle trop aigu et l'autre par l'adoption d'un angle trop ouvert ; une inclinaison de 110° paraît une moyenne convenable. Il est clair du reste que ceci s'applique seulement au champignon de roulement, l'autre ou le pied pouvant se rapprocher beaucoup plus de l'horizontalité.

Nous ne donnerons pas ici les considérations mécaniques qui ont pu amener diverses modifications dans les éclisses, mais nous ferons remarquer qu'il est très-important de ne pas les faire très-faibles relativement aux *rails*, car il en résulte une disproportion exagérée entre les efforts maxima développés dans les *rails* et les éclisses, efforts qui devraient être les mêmes dans des conditions parfaites d'établissement de la voie. Mais cela exigerait (v. plus haut) qu'on eût

$$\frac{a'}{a} = \frac{I'V}{IV'},$$

I' étant le moment d'inertie des deux éclisses par rapport à l'axe du centre de gravité, V' leur demi-hauteur. Or, on en déduirait pour le rapport $\frac{a'}{a}$ un maximum de 0,25, tandis que dans la pratique il atteint et dépasse souvent 0,67. Cette valeur est celle qu'on a adoptée au chemin de fer du Nord pour les *rails* avec joint en porte-à-faux. La théorie assignait pour valeur 0,228.

— *Déplacement longitudinal des rails.* Les roues des véhicules tendent à communiquer aux *rails* un entraînement longitudinal qu'on s'explique par les faits suivants. Deux forces égales sollicitent en effet les *rails* sous un train à vitesse uniforme en alignement droit : l'effort tangentiel des roues motrices tend à faire reculer, l'effort tangentiel des roues porteuses tend à faire avancer les *rails* sur lesquels elles agissent. Mais le premier effort s'exerce sur une seule paire de *rails*, l'autre sur toutes celles qui supportent le train. Il est vrai que l'entraînement ne saurait être occasionné même par la première force, car elle peut tout au plus s'élever jusqu'au frottement du *rail* sur ses appuis, frottement auquel s'ajoute celui qui provient des coins ou de la pression des crampons, etc.

En courbe, si le matériel roulant est trop rigide et le rayon de la courbure un peu trop faible pour l'écartement forcé des essieux, les mentonnets de la roue antérieure ne cessent de solliciter le *rail* extérieur, tandis que le *rail* intérieur est sollicité par les mentonnets de la roue d'arrière.

Outre cela, une vitesse trop grande presse les mentonnets contre les *rails* extérieurs et une vitesse trop faible les presse contre le *rail* intérieur. Quoi qu'il en soit, en courbe et même en alignement droit les roues impriment aux bouts des *rails* des impulsions d'autant plus grandes que la vitesse est elle-même plus considérable ; elles sont évidemment dues à la flexion des *rails* et au ressaut des bouts. On s'explique même ce fait curieux que les entraînements sont plus sensibles dans les alignements droits si on remarque que les courbes de petit rayon sont parcourues avec une vitesse réduite. Les mêmes motifs font comprendre que sur les rampes très-fortes les entraînements sont moins sensibles que pour de faibles inclinaisons.

Le seul moyen de combattre victorieusement ces causes de désorganisation est le perfectionnement de l'éclissage, car seul il peut limiter et réduire la dénivellation des joints, cause prédominante des déplacements.

— *Epreuves mécaniques des rails.* Lorsqu'on a à effectuer la réception des *rails*, on leur fait subir un certain nombre d'épreuves portant sur la résistance à la flexion statique, la résistance à la rupture statique, la résistance dynamique.

On s'est arrêté, pour les deux premières épreuves, à des chiffres très-rapprochés, en général, des suivants qu'ont adoptés les compagnies du Nord et de l'Est :

1° Le *rail* posé sur deux appuis opposés de 1m,10, ayant supporté pendant cinq minutes une charge de 12,000 kilogrammes en son milieu, ne doit avoir, après l'enlèvement de la charge, aucune flèche permanente.

2° Placé dans les mêmes conditions, il doit supporter sans rupture, pendant cinq minutes, une charge de 30,000 kilogrammes.

Cette seconde épreuve ayant été poursuivie jusqu'à la rupture, la troisième consiste à prendre une des moitiés de la barre rompue ; elle doit supporter sans se rompre le choc d'un mouton de 300 kilogrammes tombant de 2 mètres.

Il serait peut-être bon d'ajouter comme condition une flèche maximum, car sans cela on pourrait être conduit à accepter et même à favoriser dans les *rails* une trop grande flexibilité, un *rail* cédant à un choc pouvant être meilleur qu'un autre qui lui résiste en prenant une flexion exagérée.

— *Rails d'acier.* Nous ne ferons qu'indiquer les qualités mécaniques que ces *rails* ont présentées et les inconvénients qu'ils ont permis d'éviter sous l'action des efforts auxquels les *rails* sont généralement soumis. Ils présentent des garanties d'unité qu'un paquet même soudé au marteau ne saurait offrir au même degré ; aussi n'a-t-on plus à craindre les dessoudures, les exfoliations, les flexions exagérées qui se produisent avec les *rails* en fer. L'expérience a prouvé que ces *rails* ne déterminaient pas une diminution de l'adhérence, mais que de leur usage résulte une notable diminution de traction.

Les épreuves auxquelles on les soumet constatent leurs qualités statiques et leurs avantages dynamiques. Voici une moyenne générale adoptée par Paris-Méditerranée :

1° Le *rail* de champ sur deux appuis espacés de 1 mètre doit supporter au milieu, pendant cinq minutes, 20,000 kilogrammes sans conserver, après l'épreuve, une flèche de plus de 0m,025.

2° Le *rail* ne doit pas rompre sous une charge de 40,000 kilogrammes.

3° La moitié de ce *rail* rompu par excès de charge ne doit pas se rompre sous le choc d'un mouton de 300 kilogrammes tombant de 2 mètres.

On a constaté que pour les *rails* en acier la résistance à la rupture par compression est plus grande que la résistance à la rupture par traction, et elle l'emporte d'autant plus sur celle-ci que l'acier a une plus grande teneur en carbone. Ces résultats sont d'accord avec les faits suivants : dans le fer, les deux résistances sont sensiblement égales ; dans la fonte, la résistance par compression l'emporte très-notablement sur la résistance par traction.

RAILÉ, ÉE adj. (rè-lé). Véner. Se dit des chiens qui sont tous de même taille.

RAILLARDE s. f. (ra-llar-de — de *Raillard*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent aux îles Sandwich.

RAILLE s. f. (ra-lle ; *ll* mll.). Argot. Police : *Ah! le gredin! comme la* RAILLE *vous forme un voleur!* (Balz.) *La* RAILLE *est là, laisse-la couper dans le pont.* (Balz.)

— Techn. Outil dont on se sert pour remuer la braise d'un fourneau. ‖ Râteau à long manche, en usage dans les salines.

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserole.

RAILLÉ, ÉE (ra-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Railler. Qui est l'objet de railleries : *Il y a de petits défauts dont nous ne haïssons pas d'être* RAILLÉS ; *et ce sont ceux-là seuls qu'il faut choisir pour railler les autres.* (La Bruy.) *L'amour-propre consent bien à être blâmé, mais il ne peut souffrir d'être* RAILLÉ. (Villem.)

RAILLENCOURT, village et commune de France (Nord), cant., arrond. et à 5 kilom. de Cambrai, à 57 kilom. de Lille ; 1,022 hab. Fabriques de sucre, moulins à farine et à huile.

RAILLER v. a. ou tr. (ra-llé ; *ll* mll. — Frich rapporte ce mot au hollandais *raecklen*, qui répond au français *racler*. *Railler* vient plus probablement d'un type latin *radulare*, gratiller, du latin *radere*, gratter, frotter. « Que le primitif immédiat soit *radiculare* ou *radulare*, dit Scheler, l'acception du verbe *railler* est sans aucun doute une métaphore tirée du sens primitif gratter, déchirer, blesser. » Scheler compare le vieux français *ramponner*, railler, le français *brocard*, le flamand *schrobben*, allemand *schrauben*, proprement frotter, gratter, au figuré *railler*, et le flamand *scheersen*, allemand *scherzen*, railler, plaisanter, dérivé de *scheren*, tondre, raser, de la racine sanscrite *kshur*, *khur*, fendre, raser, que l'on trouve dans le Dhâtupatha, à côté de la racine *chur*, couper, restée en usage). Plaisanter, tourner en ridicule : *Quiconque* RAILLE *un homme qu'il dit aimer est assurément un effronté menteur.* (J.-J. Rouss.) *Que de gens se sont ruinés pour qu'on ne les* RAILLÂT *pas sur leur économie!* (De Ségur.)

Tel vous semble applaudir qui vous *raille* et vous [joue.
BOILEAU.

— Tourner en dérision : *Boileau avait la haine d'un sot livre et ne pouvait se tenir de le* RAILLER. (Ste-Beuve.)

— Fig. Rendre ridicule : *La vieillesse des arbres* RAILLE *notre vie d'un moment.* (Mme L. Colet.)

— Absol. : *Les personnes qui ont besoin de médire et qui aiment à* RAILLER *ont dans le cœur une malignité secrète.* (Mme de Lambert.)

Nous voulons bien *railler*, mais non pas qu'on nous [raille.
COLLIN D'HARLEVILLE.

De tous les sots métiers, *railler* est le plus sot ;
On y perd vingt amis pour placer un bon mot.
VILLEFRÉ.

— v. n. ou intr. Parler par moquerie ou par badinage : *On ne sait s'il* RAILLE *ou s'il parle sérieusement.* (Acad.)

— *Railler de*, Plaisanter au sujet de : RAILLER *de tout le monde.* RAILLER *de tout.*

Ne *raillons* point ici de la magistrature.
RACINE.

Se railler v. pr. Etre raillé : *Le ridicule ne saurait trop* SE RAILLER ; *on ne le guérit que par lui-même.* (Boiste.)

— Se moquer, parler par manière de plaisanterie : *Ne voyez-vous pas qu'il* SE RAILLE ? (Acad.) *Vous* VOUS RAILLEZ *de moi.* (Acad.) SE RAILLER *de ce qu'on aime, c'est être Français.* (Balz.)

RAILLERIE s. f. (ra-lle-rî ; *ll* mll. — rad. *railler*). Action de railler ; plaisanterie moqueuse : *Fine* RAILLERIE. RAILLERIE *offensante, trop forte. Faire des* RAILLERIES *d'une aventure. Tourner une chose en* RAILLERIE. *La* RAILLERIE *est souvent une marque de la stérilité de l'esprit ; elle vient au secours quand elle manque de bonnes raisons.* (La Rochef.) *On souffre aisément des répréhensions, mais on ne souffre pas la* RAILLERIE. (Mol.) *Evitez la* RAILLERIE, *c'est un piége que votre esprit tend à votre repos.* (Saint-Evrem.) *De la plus douce* RAILLERIE *à l'offense, il n'y a qu'un pas à faire.* (Mme de Lambert.) *Ceux qui tourneront les sottises de ce monde en* RAILLERIE *seront toujours les plus heureux.* (Volt.) *La* RAILLERIE *est l'épreuve de l'amour-propre.* (Vauven.) *La* RAILLERIE *la plus piquante est celle dont on ne peut se fâcher sans se rendre encore plus ridicule.* (Cœuilhé.) *La* RAILLERIE *est toujours indécente.* (Mme de Puisieux.) *La* RAILLERIE *est l'expression irrévocable du dédain.* (Villem.) *La* RAILLERIE *ne supporte guère la médiocrité.* (Prévost-Paradol.) *Il y a trois sortes de* RAILLERIE : *l'une chatouille, l'autre pince et la troisième égratigne.* (Noël.) *La* RAILLERIE *est le principal travers du caractère français et le plus incorrigible.* (E. de Gir.) *La fierté dédaigne la* RAILLERIE *d'un sot ; la vanité s'en venge.* (Latena.)

— Chose qui n'est pas dite sérieusement : *Vous ne pensez pas cela ; c'est une* RAILLERIE.

— *Raillerie à part*, *Sans raillerie*, Sérieusement.

— *Entendre la raillerie*, Avoir le talent de railler : *Peu de personnes* ENTENDENT LA *fine et innocente* RAILLERIE. (Bouhours.) ‖ *Entendre la raillerie*, *Entendre raillerie*, Ne point s'offenser des railleries dont on est l'objet : *J'aime à me réjouir avec les gens qui* ENTENDENT RAILLERIE. (Bussy-Rabutin.)

— *N'entendre pas raillerie*, Etre très-sévère, ne rien passer : *Ne négligez pas ce qu'il vous a ordonné, il* N'ENTEND PAS RAILLERIE. (Acad.) ‖ Etre très-pointilleux, très-susceptible sur un point déterminé : *Ne lui parlez pas de cette affaire, il* N'ENTEND POINT RAILLERIE *sur ce chapitre.* (Acad.) *Nous* N'ENTENDONS PAS RAILLERIE *sur les matières de l'honneur.* (Mol.) *Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme ; sur ce sujet, il* N'ENTEND *pas* RAILLERIE. (Boiste.)

— Fam. *Passer la raillerie*, Etre fort, être important, ne pouvoir être pris en plaisantant :

Ah! ah! mais ceci *passe* un peu *la raillerie*.
LA CHAUSSÉE.

— **Syn. Raillerie, dérision, ironie.** V. DÉRISION.

RAILLEUR, EUSE adj. (ra-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *railler*). Qui raille, qui aime à railler : *Homme* RAILLEUR. *Femme* RAILLEUSE. *Esprit* RAILLEUR. *Humeur* RAILLEUSE.

Quand on fait, comme vous, métier d'être *railleur*,
Il faudrait savoir mieux payer de sa personne.
C. D'HARLEVILLE.

Pour se faire honorer dans ce monde *railleur*,
L'argent est un moyen vieux, mais c'est le meilleur.
C. DOUCET.

— Qui a le caractère de la raillerie, qui est empreint de raillerie : *Discours* RAILLEUR. *Ton* RAILLEUR. *Une certaine coquetterie maligne et* RAILLEUSE *désoriente encore plus les soupirants que le silence ou le mépris.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne railleuse : *Le* RAILLEUR *sera raillé, et il aura sur les doigts.* (Mol.) *Tout* RAILLEUR *est vain ou méchant.* (Brueys.) *Le* RAILLEUR *a toujours le cœur froid et souvent l'esprit faux.* (Boiste.)

Sais-tu que les *railleurs* et les mauvais plaisants
D'ordinaire avec moi passent fort mal leur temps?
REGNARD.

— Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*, Ceux qui ont l'habitude de se moquer deviennent souvent l'objet des moqueries des autres.

— Personne qui ne parle pas sérieusement, qui raille : *Oh! oh! je ne crois pas cela, vous êtes un* RAILLEUR.

RAILLEUSEMENT adv. (ra-lleu-ze-man ; *ll* mll. — rad. *railleur*). En raillant, d'une manière railleuse : *Il n'y a pas de théorie, il n'y a que la pratique dans ce métier, avait dit* RAILLEUSEMENT *Lisbeth.* (Balz.) *Depuis quand un grand médecin n'est-il plus un devin? demanda* RAILLEUSEMENT *la duchesse.* (Balz.)

RAILLICOURT, village et comm. de France (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arrond. et à 20 kilom. de Mézières, sur la Vence ; 349 hab. Minerai de fer. Ruines d'un ancien château fort que l'on dit être celui de Crèvecœur.

RAILLON s. m. (ra-llon ; *ll* mll.). Anc. art milit. Espèce de flèche.

RAILLON (Jacques), prélat et poëte français, né à Bourgoin (Dauphiné) en 1762, mort à Hyères (Var) en 1835. Curé de Montaigu à l'époque de la Révolution, il quitta sa paroisse, par suite de refus du serment, et se retira à Paris, où il prit la défense des prêtres insermentés dans son *Appel au peuple catholique* (1792, in-8°). Peu après, il émigra, revint en France en 1804 et devint successivement professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Paris (1809), chanoine titulaire de Notre-Dame, évêque d'Orléans (1810), dont il administra le diocèse sans avoir reçu ses bulles d'intronisation, évêque de Dijon (1829) et archevêque d'Aix (1830). M. Dupanloup, évêque d'Orléans, ayant avec acrimonie outragé la mémoire de Raillon, M. Jacques Molroguier, un des neveux du prélat, protesta publiquement dans une brochure intitulée : *Monseigneur Raillon et Monseigneur Dupanloup.* Outre de nombreux mandements, on a de Raillon : des *Idylles* (1803, in-18), pastorale à la manière de Gessner, et un poëme en prose, le *Temple de l'Amitié.*

RAILLONNADE s. f. (ra-llo-na-de ; *ll* mll. — rad. *raillon*). Anc. art milit. Coup de flèche.

RAILROAD s. m. (rall-rod, *ll* mll., ou rèl-rod — mot angl. formé de *rail*, barre, et de *road*, chemin). Chemin de fer. ‖ Peu usité.

RAILROUTE s. f. (rall-rou-te, *ll* mll., ou rèl-rou-te — de *rail*, et de *route*). Chemin de fer, railway. ‖ Inus.

RAILURE s. f. (rè-lu-re). Techn. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille.

RAILWAY s. m. (rall-ouè, *ll* mll., ou rèl-ouè — mot angl. formé de *rail*, barre, et de *way*, chemin). Chemin de fer : *Le service d'un* RAILWAY *exige d'abord l'entretien et la sécurité de la voie.* (Proudh.)

RAIMBACH (Abraham), graveur anglais, né à Londres en 1776, mort dans cette ville en 1843. Elève du graveur J. Hall, il entra ensuite à l'Académie royale, où il s'appliqua avec un égal succès à la peinture en miniature et à la gravure, mais se consacra bientôt uniquement à ce dernier art. En 1802, il fit un voyage à Paris, pour y étudier les chefs-d'œuvre que les victoires des armées françaises avaient accumulés au musée du Louvre, et se lia, trois ans plus tard, avec le peintre Wilkie, dont, à partir de 1812, il grava presque exclusivement toutes les toiles. On cite, parmi ses planches les plus estimées : les *Politiques de village*, le *Jour de la rente*, le *Doigt coupé*, le *Petit messager*, le *Colin-maillard*, la *Saisie pour la redevance*, le *Bedeau parisien*, la *Mère et l'enfant espagnol*, etc. Il avait, en outre, illustré l'édition donnée par Smirke et Forster des *Nuits arabes* (1802). On a de lui : *Mémoires et souvenirs de feu Abraham Raimbach* (1843), qui ont été publiés par son fils.

RAIMBAUX (Adèle GAVAUDAN, dame), can-

tatrice, née à Paris en 1807. Elle est fille du chanteur J.-B. Gavaudan. Sous l'habile direction de Garcia, sa belle voix de contralto prit tout son développement. En 1831, Mme Raimbaux commença sa réputation de cantatrice en paraissant dans des concerts, et se fit surtout applaudir en chantant le duo de la *Sémiramide,* avec Mme Malibran, et le trio des femmes du *Matrimonio segreto,* avec Mmes Dorus-Gras et Malibran. Elle se rendit ensuite à Londres, où elle eut un vif succès. Engagée plus tard au Théâtre-Italien de Paris, Mme Raimbaux y fut très-applaudie, principalement dans le *Barbier de Séville* et dans la *Cenerentola.* Depuis lors jusqu'au moment où elle a quitté la scène, elle a joué sur divers théâtres étrangers. Le médium était la partie faible de l'organe de cette artiste; elle forçait les sons au lieu de les nourrir. Toutefois, docile à de sages conseils, Mme Raimbaux épura son talent par d'opiniâtres études et obtint, à l'étranger, des triomphes dont les dilettanti parisiens avaient donné le signal.

RAIMBEAUCOURT, village et comm. de France (Nord), cant., arrond. et à 10 kilom. de Douai, à 25 kilom. de Lille; pop. aggl., 2,053 hab. — pop. tot., 2,287 hab. Fabriques d'allumettes, brasseries, moulins à huile et à blé.

RAIMER v. a. ou tr. (rè-mé — du préf. *r,* et de *aimer*). Aimer de nouveau :

> S'il est ainsi, si, dans votre misère,
> Vous la *raimez,* n'ayant pas mieux à faire,
> De Croupillac le conseil était bon.
>
> VOLTAIRE.

RAIMOND, nom de divers princes, écrivains, savants, etc. V. RAYMOND.

RAIMOND DE SALAS, poëte provençal, qui, d'après Papon, vivait à la fin du XIIe siècle. Raimond de Salas, que Crescimbeni appelle **Raimondo di Sala,** était un bourgeois de Marseille, fort à l'aise, et qui fut poëte amateur. L'art des vers étant pour lui un simple amusement, il ne chercha la renommée que dans le cercle de ses amis. Cette renommée est pourtant arrivée jusqu'à nous. On connaît de lui quatre pièces. Deux sont des plaintes contre l'amour, qui le rend plus malheureux qu'un serf; une troisième est un dialogue entre une dame et lui. Il y déclare que, amoureux d'une personne de haut parage, il meurt faute d'oser déclarer sa passion. Cette dame lui répond qu'en amour il faut de la hardiesse et qu'elle lui conseille de faire connaître ses sentiments. La quatrième composition poétique du troubadour marseillais est un dialogue entre Raimond de Salas et Rambaude de Baux, dans lequel celle-ci lui apprend qu'il est aimé et qu'il ne peut y avoir de joie pour elle qu'en l'aimant.

RAIMONDI (Marc-Antoine), le plus illustre des graveurs de la Renaissance italienne, né à Bologne vers 1475, mort dans la même ville vers 1530. Il fut l'élève de Francia, l'orfévre ciseleur, frère du peintre du même nom, et jouissant comme lui d'une grande célébrité; mais l'immortel graveur, comme tous les hommes de génie, s'est développé surtout sous l'influence occulte des milieux qu'il a traversés, des grands esprits avec lesquels il a vécu. La première révélation qu'il eut des grandeurs de son art lui vint d'Albert Dürer dont quelques planches lui étaient passées sous les yeux. Il les copia sur-le-champ avec une si grande perfection qu'Albert Dürer, fort mécontent, obtint un arrêt du sénat de Venise qui condamna Marc-Antoine comme contrefacteur. Le jeune graveur bolonais n'avait rien trouvé de mieux que d'aller vendre ses copies à Venise comme des gravures d'Albert Dürer (1510). Ce ne fut qu'un péché de jeunesse : Marc-Antoine devait prouver bientôt qu'il y avait en lui tout autre chose qu'un imitateur habile. Pour le moment, cependant, la sentence des sénateurs lui faisait une position si difficile qu'il revint dans son pays. Mais Venise lui avait découvert déjà des horizons nouveaux. Il songeait à aller à Rome, voir Michel-Ange et Raphaël, et ce désir le poursuivait avec tant de persistance qu'un beau matin il se mit en route. A Florence, il fit une halte. Cette ville possédait alors, en son Palais-Vieux, le fameux carton de Michel-Ange, détruit depuis, la *Guerre de Pise,* dont un fragment est surtout célèbre, celui des *Grimpeurs.* Marc-Antoine fut ébloui par ce miracle de puissance et de composition; il en fit un dessin, qu'il grava dès son arrivée à Rome, à la fin de 1510. Une épreuve passa sous les yeux de Raphaël, et le peintre d'Urbin accourut chez l'auteur : « Cette gravure, disait-il, est la plus belle que j'aie vue, la plus belle que l'on puisse voir! » Ces deux hommes se comprirent; frères par le génie, ils devinrent amis. La seconde gravure de Marc-Antoine fut *Lucrèce se poignardant,* d'après un dessin de Raphaël. On a dit que Raphaël travailla lui-même à cette planche; cela n'a rien d'invraisemblable, car on possède au Cabinet des estampes de Vienne une gravure de Marc-Antoine, le *Triomphe de Galatée,* retouchée à la plume par Raphaël avec une patience incroyable. La gravure de *Lucrèce* est supérieure au dessin lui-même; Marc-Antoine, entre autres facultés de son beau génie, avait celle de bien voir et de faire admirablement ressortir les beautés et les splendeurs des œuvres d'autrui. Il le prouva d'une façon plus éclatante vis-à-vis de peintres moins puissants et dont on peut l'accuser de n'avoir pas donné une idée juste, tant il l'a donnée belle dans ses gravures. Depuis la *Lucrèce,* le peintre d'Urbin et le graveur de Bologne furent intimement liés, cela est certain, quoiqu'il n'existe de leur liaison aucun témoignage écrit; il ne faut que voir, pour n'en pas douter, la place d'honneur que Raphaël donne à Marc-Antoine dans *Héliodore chassé du temple;* il l'y a figuré portant avec Jules Romain, son plus cher élève, le brancard sur lequel est assis le pape Jules II. L'œuvre du graveur, presque entièrement consacré à Raphaël, l'attesterait encore mieux. Immédiatement après la *Lucrèce,* Marc-Antoine grava les plus belles œuvres de Raphaël : le *Jugement de Pâris,* le *Massacre des innocents, Saint Paul prêchant à Athènes,* la *Cène,* le *Parnasse,* la *Poésie,* etc. L'Italie était alors enthousiaste des choses de l'art; Marc-Antoine eut dans le public des triomphes presque égaux à ceux de Raphaël et la cour de Rome le combla de faveurs. Sa renommée pénétra jusqu'en Allemagne et Albert Dürer, voulant effacer la mauvaise impression qu'avait laissée dans le monde des arts sa poursuite judiciaire contre Marc-Antoine, écrivit à Raphaël pour le supplier de lui envoyer quelques épreuves de Marc-Antoine, « le grand artiste. » Raphaël envoya toute une collection. Peu de temps après, tant l'impression produite en Allemagne par ces chefs-d'œuvre avait été profonde, on vit venir à Rome un grand nombre d'artistes de ces contrées; ils se firent tous élèves de Marc-Antoine. Deux sont devenus des graveurs éminents que l'on doit citer immédiatement après Dürer : ce sont Georges Pencz et Barthélemy Bekam.

Cette phase de la carrière du maître qui s'ouvrit si brillante en 1510, et qui durant les dix années qui suivirent ne compta que des triomphes, se ferme à peu près en 1520, à la mort de Raphaël. En perdant son ami, il crut avoir tout perdu et, dit Jules Romain, il laissa tomber le burin pour ne plus le reprendre. D'énergiques sollicitations le firent revenir à une résolution plus mâle. Il accepta donc, vers 1521, un travail assez important, la gravure du *Martyre de saint Laurent* de Baccio Bandinelli. Mais Vasari raconte qu'obéissant à son instinct le graveur modifia dans sa planche la silhouette lourde, sans distinction, de certaines figures. A la première épreuve qui passa sous les yeux de Bandinelli, ce peintre le prit de très-haut, blâmant la liberté grande de l'interprète. L'affaire devenue grave fut portée devant Clément VII, qui, choisi pour expert et juge définitif, donna raison à Marc-Antoine en mettant le tableau bien au-dessous de la gravure. La modestie de Baccio n'en fut pas moins mise à si rude épreuve, qu'il cessa dès lors toutes relations avec l'illustre graveur. Pourtant cette planche, bien que fort belle, est une des faibles de l'œuvre de Marc-Antoine; l'artiste a laissé aller son burin avec une insouciance qu'on ne rencontre jamais dans ses œuvres antérieures. C'est un travail exécuté sans plaisir, sans verve; on y sent le découragement, la tristesse et l'ennui.

Peut-être fut-ce pour réagir contre cet affaissement moral que Jules Romain, un bon vivant, offrit à son ami de graver des dessins d'une gaieté réelle, mais par trop obscènes; nous voulons parler de la suite de seize gravures destinées à être mises en tête des fameux *Sonetti lussuriosi* de P. Arétin; ce travail, considérable d'ailleurs, convenait si peu à la gravité naturelle de Marc-Antoine, qu'il ne l'eût jamais entrepris, s'il fût resté dans son état normal. Seize d'entre elles furent gravées et publiées confidentiellement. Mais le silence ne fut pas assez bien gardé, le mystère ne fut pas assez profond pour que les auteurs eussent le bénéfice de l'impunité. On les poursuivit à outrance : l'Arétin se cacha, Jules Romain s'enfuit, Marc-Antoine se laissa arrêter; il fut condamné à mort, afin sans doute de laisser au cardinal Hippolyte de Médicis, un de ses amis, l'occasion d'obtenir sa grâce. Quant à l'ouvrage, il fut détruit tout entier, dit-on. Cependant on en rencontre çà et là quelques planches qui paraissent authentiques, et on en trouva il y a quelques années, dans un couvent de femmes à Mexico, un exemplaire complet et fort beau. Des amateurs d'un goût sûr et éclairé affirment que tout dans ce recueil prouve que c'est bien l'œuvre de Marc-Antoine et de Jules Romain.

Les dernières années de la carrière de l'illustre graveur sont pleines d'obscurité. Les uns disent qu'au sac de Rome par le connétable de Bourbon, en 1527, Marc-Antoine fuyant laissa au vainqueur et sa fortune et ses planches; d'autres affirment qu'à cette époque il n'était déjà plus, qu'il avait été emporté, vers 1523, par une maladie de langueur causée par le chagrin de la mort de Raphaël.

Les épreuves signalées au courant de cette notice sont toutes d'après des peintures ou dessins d'autrui. Marc-Antoine grava néanmoins une assez grande quantité de morceaux d'après ses propres dessins; Mariette les énumère dans son excellent catalogue; ce sont : « une *Bacchanale,* où l'on voit, dit-il, au milieu Silène couronné de lierre et appuyé sur les épaules de deux faunes, avec une foule de satyres et bacchantes. Marc-Antoine a gravé cette pièce d'après un bas-relief antique qui était à Rome dans l'église de Saint-Marc. Il en a fait deux planches en différents temps, qui toutes deux sont ici d'une grande perfection d'épreuve. La première est celle où l'on voit seulement sa marque au pied du dieu Terme; elle est extrêmement rare, mais cependant celle qui est au-dessous, et qui est sans contredit la mieux exécutée, l'est encore bien davantage; il n'y a pas longtemps que cette même épreuve qui est ici a été achetée en France, par mon grand-père, pour la somme de 100 livres, à l'inventaire de M. Loger. Aussi n'en peut-on désirer une plus parfaite.... *Deux faunes, l'un jeune et l'autre vieux, portant un enfant dans une corbeille.* Il ne se peut rien désirer de plus parfait, tant pour le dessin que pour la gravure, que cette estampe de Marc-Antoine; la manière de graver en est la même que celle de son *Adam et Eve,* et l'on conjecture qu'il l'a faite dans le même temps d'après un bas-relief antique... »

Mariette compte ainsi plus de trente planches. Il en est qui ne reproduisent aucun bas-relief antique, aucune figure connue, et dont on hésite cependant à lui attribuer la propriété exclusive, quoiqu'il soit prouvé surabondamment que Marc-Antoine dessinait comme Léonard de Vinci ou Daniel de Volterre; nous n'ajoutons pas Raphaël, parce que Marc-Antoine a souvent montré dans ses dessins une énergie, une hardiesse, une science que le peintre d'Urbin n'eut pas au même degré. Les gravures de Marc-Antoine atteignent aujourd'hui des prix fabuleux. Son œuvre se compose d'environ 652 pièces, mais il faut remarquer que les gravures de deux de ses élèves, Agostino Veneziano et Marco da Ravenna, sont comprises dans ce nombre. Les morceaux les plus rares dus au burin de Marc-Antoine sont : la *Chute d'Adam; David coupant la tête à Goliath;* une épreuve de cette estampe a été payée 45 liv. (1,125 fr.) à la vente de sir M. Sykes en 1824; la *Vierge au bras nu;* le *Massacre des innocents;* le *Martyre de saint Laurent,* dont les belles épreuves sont estimées à 2,500 fr.; la *Peste,* dont il ne reste que trois épreuves connues; la *Danse des Amours,* petite estampe vendue 57 liv. (1,425 fr.); le *Jugement de Pâris,* dont une jolie épreuve a atteint à la vente de M. Johnson, en 1860, le prix de 7,000 fr.

RAIMONDI (Jean-Baptiste), orientaliste et imprimeur italien, né à Crémone vers 1540, mort vers 1610. Pendant un long voyage en Asie, il apprit plusieurs langues de l'Orient, se fit connaître à son retour en Italie par de savantes traductions et fut mis par le cardinal de Médicis à la tête d'un atelier de typographie orientale que ce prélat venait de fonder à Rome. Parmi les ouvrages qu'il imprima, les plus importants sont : les *Evangiles,* en arabe, avec la traduction latine interlinéaire (1591); la *Géographie* d'Edrisi (1592), l'*Avicenne* (1593) et l'*Euclide* (1594), aussi en arabe; une *Grammaire arabe,* traitant surtout de la conjugaison des verbes, qui fut très-répandue en Asie sous le titre de *Liber Tasriphi.* L'imprimerie que dirigeait Raimondi devint par la suite la propriété de la congrégation de la Propagation de la foi.

RAIMONDI (Pierre), célèbre compositeur et professeur de contre-point, né à Rome en 1786, mort dans la même ville en 1853. Orphelin à onze ans et sans aucune fortune, il fut élevé par une tante, qui consentit à l'envoyer étudier la musique à Naples. Raimondi entra au Conservatoire de cette ville, où il eut pour professeurs La Barbara et Tritto, sous la direction desquels il travailla pendant six ans et acquit une connaissance approfondie de son art. Ses études terminées, il se vit privé de la mince pension que lui faisait sa tante et se trouva sans ressource. Il se rendit alors à Florence, à Rome et à Gênes, où habitait sa mère, qui s'était remariée. Bientôt il se fit connaître comme artiste de mérite. Son premier opéra fut représenté dans cette ville en 1807. Le brillant succès de plusieurs de ses ouvrages lui valut bientôt une réputation méritée. En 1824, Raimondi devint directeur de la musique des théâtres royaux de Naples. Nommé professeur de composition au Conservatoire de Palerme en 1832, il fut la gloire de cette institution pendant plus de dix-huit ans. La place de maître de chapelle de la basilique de Saint-Pierre du Vatican étant devenue vacante au mois de mars 1850, ce fut Raimondi qui l'obtint. Il n'y avait pas de compositeur en Italie qui pût entrer en comparaison avec lui pour l'étendue et la profondeur des connaissances dans l'art sérieux. « Son talent, dit Fétis, n'était pas de nature à produire de grands effets dramatiques, car c'est moins par le brillant de l'imagination et par l'audace de la fantaisie que son nom s'est ajouté à la liste des compositeurs illustres, que par le génie de la combinaison des sons; génie en son genre non moins rare que tout autre et que cet artiste a possédé au degré le plus éminent. » Raimondi avait donné soixante-deux opéras sur les théâtres principaux de l'Italie, vingt et un grands ballets en deux et trois actes; de plus, il avait écrit cinq oratorios, lorsque l'auteur de tant d'œuvres où brillent beaucoup d'inventions nouvelles, et surtout l'esprit de combinaison le plus extraordinaire qui ait jamais existé, voulut terminer sa carrière par un effort plus surprenant encore. Il prépara l'exécution de son dernier ouvrage, l'oratorio de *Joseph,* œuvre colossale, composée de trois oratorios intitulés *Putiphar, Joseph* et *Jacob,* susceptibles de cinq combinaisons, que le poëte sicilien Joseph Sapio avait disposés pour ce tour de force inouï du compositeur, fruit de plusieurs années d'un travail d'une difficulté extrême (1844-1848). Lorsque l'assemblée qui encombrait la salle du théâtre Argentina entendit les trois orchestres, les trois chœurs et les chanteurs solistes des trois oratorios *Putiphar, Joseph et Jacob* se réunir en un seul corps d'environ 400 musiciens dans l'exécution simultanée de ces trois ouvrages, « saisie par la majesté de cet ensemble, dont les détails conservaient toute leur clarté, dit M. Fétis, cette assemblée fut émue de la suprême force de tête qui avait combiné de pareils effets; tout le monde se leva spontanément, jetant des cris d'admiration; une agitation impossible à décrire régna dans toute la salle et des hourras enthousiastes éclatèrent de toutes parts. » Raimondi ne put supporter l'émotion de l'incomparable succès qui venait couronner sa vieillesse; il s'évanouit et l'on fut obligé de l'emporter hors de la scène. Non-seulement aucune œuvre semblable n'avait jamais été essayée, mais sa possibilité ne s'était présentée à l'idée d'aucun compositeur. On ne peut s'empêcher de rendre un éclatant hommage au génie unique en son genre qui a pu concevoir et réaliser une entreprise si gigantesque. Voici la liste des œuvres principales de Raimondi, musique religieuse et instrumentale : neuf *Messes;* quatre *Vêpres;* un *Credo* à seize voix; un *Libera,* pour les obsèques de la reine Caroline de Naples; les *Sept paroles de Jésus-Christ,* à troix voix; les cent cinquante *Psaumes* de David, à quatre, cinq, six, sept et huit voix, dans le style *alla Palestrina,* forment une collection de 15 volumes; un nouveau genre de composition scientifique, inventé par l'auteur et démontré en douze morceaux très-remarquables; quatre fugues à quatre voix, écrites en des tons différents, mais qui peuvent être réunies en une seule fugue à seize voix; ce chef-d'œuvre de combinaison a été imprimé à la typographie Tiberina de Rome; vingt-quatre fugues à quatre, cinq, six, sept et huit voix, etc. Théâtre : le *Bizzarie d'amore* (1807); *Eloisa Werner,* opéra-bouffe (Florence, 1810); l'*Oracolo di Delfo* (théâtre San-Carlo de Naples, 1811), le premier ouvrage dans lequel Raimondi mit en évidence sa rare habileté dans l'art d'écrire pour les voix et pour l'orchestre; *Il Fanatico deluso* (1815); *Amurat secondo* (Rome, 1813); la *Lavandaja* (Naples, 1813); *Il Trionfo di Tito* (Turin); *Andromacca* (Palerme); *Il Sacrifizio d'Abramo* (Naples); *Ciro in Babilonia* (Rome); la *Donna colonella* (Naples); la *Caccia d'Enrico IV* (Naples); *Il Disertore* (Naples); *Berenice in Roma* (Naples); *Argia* (Milan); *Il Castellino dei Fiori* (Naples); *Il Principe feudatario* (Reggio); l'*Infanzia accusatrice* (Naples); *I Minatori Scozzesi* (Messine); *Il Ventaglio* (Naples, 1832), le chef-d'œuvre de Raimondi; on y trouve de ravissantes et nombreuses mélodies; *I Parenti ridicoli* (Naples); *Il Tramonto del sole* (Naples); *Ruth,* oratorio (Naples); *Isabella degli Abenanti* (Naples); *Il Trionfo dell' amore; Rafaello d'Urbino* (Rome); *Gli artifizi d'amore* (Naples); *Francesco Donato* (Palerme); *Il Trionfo delle donne* (Palerme); *Il Giudizio universale,* oratorio (Palerme, 1843); *Mosè al Sinaï,* oratorio (1844), etc. On lui doit enfin de nombreux ballets.

RAIMUND (Ferdinand), acteur et auteur dramatique allemand, né à Vienne en 1791, mort en 1836. Il était commis chez un confiseur, lorsqu'il entra dans la carrière du théâtre. Après avoir débuté à Presbourg, il parut sur les scènes d'Œdenbourg, de Raab (1809), fut engagé, en 1413, au théâtre de la Josephstadt, à Vienne, passa en 1817 au théâtre de la Leopoldstadt et devint alors rapidement l'âme de cette scène populaire. Raimund quitta ce théâtre en 1830, après l'avoir dirigé pendant deux ans, y reparut de nouveau en 1834 et joua en 1836 sur les scènes de Munich, de Prague et de Hambourg. Ayant été mordu par son chien, il crut que cet animal était atteint de la rage, se tira un coup de pistolet et mourut de la blessure qu'il s'était faite. Depuis 1823, il s'était fait connaître comme auteur dramatique et avait écrit un assez grand nombre de pièces, de féeries particulièrement, dont il créa lui-même les principaux rôles et parmi lesquelles on cite : le *Fabricant de baromètres dans l'île des Merveilles* (1823); le *Diamant du roi des Esprits* (1824); le *Paysan millionnaire* (1826); l'*Imprécation merveilleuse de Moisasur* (1827); la *Fantaisie enchaînée* (1828); le *Roi des Alpes et l'ennemi des hommes* (1828); la *Couronne merveilleuse qui porte malheur* (1829); les *Prodigues,* la dernière et la meilleure de ses productions (1833). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Vogl (1837, 4 vol. in-8°).

RAIN s. m. (rain. — Ce mot nous est venu du germanique : allemand *rain,* hollandais *rein,* vieux scandinave *rên,* anglais *rain,* lisière d'un bois, limite, frontière, mots qui correspondent peut-être au sanscrit *aranya,* forêt, dont la voyelle aurait été supprimée. Suivant Bœhtlink et Roth, ce mot dérive de *arana,* lointain, étranger, de la racine *ar,* aller, et signifie proprement le désert, la région qui n'est ni cultivée ni pâturée. Pictet

doute de cette provenance de la racine *ar*, dont le sens est trop général. Si l'on compare, selon lui, *arani*, avarice, *ari*, *arâya*, avare, de *a* privatif et de *râ*, donner, on pourrait y chercher la notion de stérilité, d'improductivité; mais, ajoute-t-il, on peut présumer aussi un composé de *a* négatif et de *ran*, retentir, d'où *rana*, bruit, car le silence du désert est une des impressions qui frappent le plus vivement. *Arani*, dans l'acception de soleil, et de *premna spinosa*, bois qui servait à allumer le feu par la friction, se rapporterait mieux à la racine *ar*, dans le sens de s'élever ou d'exciter). Eaux et for. Lisière d'un bois.

— Anc. jurispr. *Mettre à possession d'un héritage par rain*, Mettre à la main de l'acquéreur un rameau ou un petit bâton, comme symbole du droit de propriété.

RAINALDI (Jérôme), architecte italien, né à Rome en 1570, mort dans la même ville en 1655. Son père, Adrien Rainaldi, était peintre et architecte. Il étudia l'architecture sous Dominique Fontana et il acquit dans cet art une réputation brillante. Chargé par Sixte-Quint de construire une église à Montalte, sa patrie, Fontana confia secrètement à Jérôme le soin de cette entreprise et ne révéla au pape le nom du véritable auteur du monument que le jour où le succès du constructeur était assuré. Jérôme acquit alors la faveur du pape, qui lui confia l'achèvement du palais sénatorial, commencé par Michel-Ange et continué par Giacomo della Porta. Sous Paul V, il construisit le port de Fano. Parmi les autres édifices que Rainaldi a élevés, on cite le palais ducal de Parme, le casino de la Villa-Taverna, à Frascati; l'église des Carmes Dechaussés, à Caprarole; le palais Pamphili et le palais Verospi, à Rome; la maison professe des jésuites, dans la même ville, leur collége de Sainte-Lucie, à Bologne, et le pont de Terni, sur la Néra, dont l'arche unique est très-hardie. Il fut inhumé à Rome dans l'église de Sainte-Martine. Ses créations ont de la noblesse et de la grandeur, mais l'abondance exagérée des ornements annonce déjà la décadence et le mauvais goût de l'âge suivant.

RAINALDI (Charles), architecte italien, fils du précédent, né à Rome en 1611, mort en 1691. Aux leçons d'architecture qu'il reçut de son père il joignit de fortes études littéraires. Il exécuta également de beaux travaux à Rome, notamment : l'église Sainte-Agnès, l'église Santa-Maria-in-Campitelli (1658), celles de Santa-Maria-de-Miracoli, de Santa-Maria-del-Monte-Santo, la façade de l'église de Jean-et-Marie, au Corso; l'ancienne Académie de France, etc. Citons encore de lui : l'église de Monte-Porzio, la cathédrale de Ronciglione, les villas Mondragone et Finciana. Il avait peu d'imagination, mais ses constructions présentent un ensemble qui rappelle le charme et l'élégance de l'architecture du siècle précédent. Toutefois, il ne sut pas assez résister à l'envahissement du mauvais goût de son époque.

RAINCEAU s. m. (rain-so). V. RINCEAU.

RAINCHEVAL, village et comm. de France (Somme), cant. d'Acheux, arrond. et à 13 kilom. de Doullens, à 24 kilom. d'Amiens; 867 hab. Chaussée romaine, attribuée à Agrippa.

RAINCY (LE), village de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 44 kilom. de Pontoise, à 22 kilom. E. de Paris. Ce village, de création toute récente, s'est accru très-rapidement et forme avec Livry la commune de Livry-Raincy, qui renferme 2,341 hab. Il a été érigé en paroisse et possède une église peu intéressante au point de vue architectural, mais admirablement située au bord d'un étang ombragé d'arbres. Une abbaye, appelée *Rinsiacum*, fut fondée dans cette localité vers le XIIe siècle, et reçut des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Elle fut remplacée, au XVIIe siècle, par un château construit pour le conseiller Jacques Bordier et qui ne coûta pas moins de 4,500,000 livres. Ce château passa ensuite dans les mains de la princesse Palatine, mère du Régent, puis dans la famille des Sanguin, marquis de Livry. En 1750, il retourna à la maison d'Orléans. Le duc d'Orléans, grand-père du roi Louis-Philippe, voulant faire du Raincy une résidence princière, fit disparaître l'ancienne distribution du parc et la remplaça par un vaste jardin anglais. Il ne laissa subsister qu'une majestueuse allée de peupliers, conduisant au château, plantée à double rang et composée d'arbres d'une hauteur et d'une grosseur rares. Lors de la Révolution, le château du Raincy fut compris dans le décret qui ordonnait de conserver les maisons royales et de les entretenir aux dépens de la République « pour former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts. » Il n'en fut pas moins vendu peu de temps après et acquis par un descendant de ses seconds possesseurs, le marquis Sanguin de Livry, qui pendant les dernières années du Directoire y donna souvent des fêtes brillantes que traversèrent les déesses d'alors, Mmes Tallien et Récamier. Le Raincy, à la Restauration, rentra dans la maison d'Orléans. En 1852, à la suite du décret qui confisqua les biens des d'Orléans, le château fut détruit; le parc, déboisé et vendu par lots, fut couvert depuis d'un grand nombre de chalets de villégiature.

Il ne faut pas confondre l'abbaye du Raincy, sur l'emplacement de laquelle s'élevait l'ancien château, avec l'abbaye de Livry, qui devait son origine à la chapelle élevée près de Livry par Guillaume de Garlande et sa femme en 1186. L'abbaye de Livry, qui produisit un certain nombre de savants et d'historiens, fut détruite pendant la Révolution et vendue comme bien national.

Au début de l'investissement de Paris, en septembre 1870, les Prussiens s'emparèrent du Raincy, où ils massèrent leur artillerie. Par la suite, ils y établirent trois batteries qui contribuèrent, à partir du 27 décembre, au bombardement du fort de Rosny.

RAINE s. f. (rè-ne — latin *rana*, armoricain *ran*, grenouille, probablement de la racine sanscrite *ran*, crier, retentir. Comparez l'irlandais *ran*, cri. Cette racine imitative se trouve aussi dans l'hébreu *rânan*, il a crié, arabe *ranama*, d'où *ranam*, son, chant, cri de la cigale, et il est curieux qu'il en dérive également en arabe un nom de la grenouille, *ranan*). Erpét. Ancien nom des grenouilles, appliqué aujourd'hui aux rainettes : *Cette* RAINE *est la meilleure sauteuse de toutes les grenouilles.* (V. de Bomare.) *La présence des pelotes que les* RAINES *portent aux doigts suffit pour les distinguer des grenouilles.* (E. Desmarest.)

— Fam. *Il n'est pas cause que les raines n'ont pas de queue*, C'est un innocent, un benêt.

— **Encycl.** V. RAINETTE.

RAINÉ, ÉE (rè-né) part. passé du v. Rainer. Marqué de rainures : *Planche* RAINÉE.

RAINEAU s. f. (rè-no — rad. *rain*). Techn. Pièce de charpente au moyen de laquelle on lie les têtes de pilotis dans une digue.

RAINER v. a. ou tr. (rè-né. — L'origine de ce mot est controversée; quelques-uns le rapportent à un type latin *radinare*, de *radere*; mais cette explication est peu admissible. Scheler propose de le rattacher à l'ancien français *rain*, limite, bord, ou bien de le regarder comme provenu d'une forme *raisner*, pour *raisener*, du vieux français *raise*, rigole, qui correspond au vieux scandinave *râs*, anglo-saxon *raes*, anglais *race*. On dit *railure* d'une aiguille pour *rainure*, et l'on ne peut disconvenir que cette forme ne soit favorable à une conjecture qui verrait dans *rainer* une altération de *raieler*, et par là une dérivation de *raie*). Techn. Faire une rainure dans : RAINER *une planche.*

RAINETTE s. f. (rè-nè-te — dimin. de *raine*. D'après Ménage, la pomme rainette est ainsi appelée parce que sa peau est marquée de petites taches comme celle de la grenouille. D'autres étymologistes voient dans ce mot un diminutif de *reine*, ce qui justifierait la forme *reinette*, que l'Académie paraît préférer). Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des grenouilles, et comprenant plus de soixante espèces, dont une seule habite l'Europe : *Quoique les* RAINETTES *préfèrent le voisinage des eaux, elles s'en éloignent quelquefois.* (P. Gervais.) *Les* RAINETTES *vivent pendant l'été sur les feuilles des arbres, dans les bois humides.* (E. Desmarest.)

— Arboric. Variété de pomme très-estimée. ‖ On écrit aussi REINETTE.

— **Encycl.** Les *raines* ou *rainettes* ont le corps lisse, comme poli, souvent de forme svelte; presque toujours un sac vocal sous la gorge ou de chaque côté du cou, chez les mâles; la langue courte, épaisse, arrondie, entière ou à peine échancrée; des dents vomériennes; les pattes antérieures à quatre doigts, les postérieures fort longues et à cinq doigts; tous les doigts dépourvus d'ongle, mais terminés par des pelotes arrondies et visqueuses; pas de queue. Ces batraciens, par leur organisation et leurs mœurs, ressemblent beaucoup aux grenouilles; mais ils s'en distinguent par leurs formes en général moins trapues, moins ramassées et surtout par les pelotes dont leurs doigts sont munis. Ces organes leur permettent de se tenir sur les corps les plus lisses, de grimper lestement sur les arbres et de se maintenir même sur les feuilles agitées par le vent; elles sautent et nagent d'ailleurs très-bien.

Les *rainettes* vivent généralement, pendant l'été, dans les lieux humides ou au bord des eaux; elles se tiennent de préférence sur les arbres, les buissons ou les grandes herbes; dans le jour, elles se cachent sous les feuilles et restent comme fixées, pendant des heures entières, à la même place; de là elles guettent leur proie, qui consiste en vers et en insectes. A leur tour, elles ont pour ennemis les oiseaux de proie ou aquatiques, quelques mammifères et surtout les serpents. Elles sont, du reste, si peu méfiantes qu'on peut aisément les prendre avec la main. Dès qu'arrive le soir, elles se mettent en mouvement, grimpent sur les arbres et sautent d'une feuille à l'autre. Leur coassement rappelle celui des grenouilles, mais il est moins aigre. On l'entend surtout le soir, dans les belles nuits d'été et par les temps pluvieux; le moindre bruit qu'on produit en approchant les fait taire; mais dès que l'une d'elles recommence, toutes les autres lui répondent. Comme elles sont souvent très-nombreuses, leur coassement s'entend quelquefois à une lieue de distance, et on a pu le comparer à l'aboiement lointain d'une meute de chiens. Elles passent la mauvaise saison au fond des eaux, où elles s'accouplent et déposent leurs œufs au printemps; c'est vers le mois de mai qu'on les voit reparaître.

Ce genre comprend près de quarante espèces, dont la plupart appartiennent à l'Amérique et quelques-unes à l'Océanie; l'Europe n'en possède qu'une seule : la *rainette* verte ou commune, appelée aussi grasset ou grenouille d'arbre. Elle a généralement le corps d'un beau vert en dessus et blanc en dessous. Elle varie, du reste, beaucoup par la coloration, et il paraît même, d'après l'observation de Crespon, qu'un même individu peut, comme le caméléon, changer de nuance et prendre la teinte des objets sur lesquels on le place. Cette espèce est répandue dans l'Europe centrale et méridionale, l'Asie Mineure, le nord de l'Afrique. C'est à elle surtout que s'appliquent les détails de mœurs que nous avons donnés à propos du genre. C'est un très-joli petit animal, nullement nuisible et qui nous rend, au contraire, des services comme insectivore. On peut la conserver très-longtemps en captivité, et elle est devenue une sorte de baromètre populaire; on la met dans un bocal haut de forme, avec un peu d'eau dans le fond et une petite échelle; quand la *rainette* monte, elle passe pour présager le beau temps, tandis que son séjour prolongé au fond du vase passe pour un signe de pluie.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons surtout la *rainette* tinctoriale ou à tapirer; on prétend que, si, après avoir arraché à des perroquets quelques grosses plumes vertes, on frotte la peau avec le sang de ce batracien, les plumes qui repoussent sont jaunes ou rouges. Citons encore les *rainettes* francrayée, fémorale, squirelle, bigarrée, bicolore, verruqueuse, etc.

RAINETTE s. f. (rè-nè-te — rad. *rainer*). Techn. Instrument employé par le charpentier pour tracer des lignes et donner de la voie aux scies. ‖ Outil du fondeur en caractères. ‖ On écrit aussi RÉNETTE.

— Art vétér. Instrument à diviser l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAINFROI ou **RAGINFRED**, maire du palais de Neustrie, né dans l'Anjou, mort à Angers en 731. Acclamé maire du palais par les Neustriens, il tira du cloître Chilpéric II, qu'il mit sur le trône, montra beaucoup d'activité et d'énergie dans ses tentatives pour affranchir la Neustrie de la domination austrasienne, pénétra dans l'Austrasie, fit le siége de Cologne, mais fut écrasé par Charles-Martel à la bataille de Vinci (717), puis devant Soissons (719). Il se soumit alors au vainqueur, renonça à la mairie du palais et reçut le comté d'Anjou.

RAINGO (Germain-Benoît-Joseph), écrivain belge, né à Mons en 1794. Successivement directeur de l'Ecole normale (1829), inspecteur (1827), principal du collége de Mons (1831), il s'est fait avantageusement connaître par des ouvrages d'enseignement dont les principaux sont : *Traité d'arithmétique* (1818); *Cours de langue hollandaise* (1824); *Précis de l'histoire des Pays-Bas* (1825); *Eléments d'agriculture* (1849), etc. On lui doit, en outre, deux recueils périodiques : *Bibliothèque des institutions* (1819-1832); *Annales du Hainaut* (1838-1840).

RAINNEVILLE (Joseph, vicomte DE), homme politique français, né à Allonville, près d'Amiens, en 1833. Il se rendit en 1860 à Rome et s'enrôla dans l'armée du pape, dont Lamoricière venait de recevoir le commandement. Peu après, il devenait aide de camp du général de Pimodan, auprès duquel il assistait à la bataille de Castelfidardo (18 septembre 1860). De retour en France, il habita son château d'Allonville, publia divers écrits et devint un des administrateurs du chemin de fer de Lyon. Lors de la guerre de 1870-1871, M. de Rainneville commanda un bataillon des mobiles de la Somme. Nommé, le 8 février 1871, député du département de la Somme, le cinquième sur onze, il alla siéger à l'Assemblée nationale parmi le groupe du centre droit. En 1871, il vota pour la paix, pour la dissolution des gardes nationales, pour les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, en faveur de la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la république, etc., et prononça un discours en faveur du projet de loi tendant à faire payer à toute la France les dommages de l'invasion. En 1872, M. de Rainneville appuya pendant quelque temps encore de ses votes la politique de M. Thiers; mais lorsque celui-ci manifesta l'intention de concourir à l'affermissement de la république, il s'associa aux efforts de la coalition monarchique qui essaya vainement, le 29 novembre 1872, de renverser le chef du pouvoir et qui parvint à son but le 24 mai 1873. M. de Rainneville fit acte d'adhésion complète à la politique de compression qu'inaugura alors M. de Broglie et vota imperturbablement en faveur des mesures les plus réactionnaires. Après l'avortement des intrigues qui eurent pour objet une restauration, il aida à l'établissement du septennat (19 novembre). Cette même année, il fit un rapport sur les actes diplomatiques du gouvernement de la Défense, un autre sur le budget des affaires étrangères et prit à diverses reprises la parole lors de la discussion de ce budget. En 1874, M. de Rainneville continua à voter avec le parti orléaniste et clérical, en prenant pour chef de file M. de Broglie, qu'il soutint lors du scrutin qui amena la chute de ce dernier (16 mai), puis vota contre la proposition Casimir Périer sur les pouvoirs publics (23 juillet) et contre la proposition de dissolution de l'Assemblée présentée par M. de Malleville (29 juillet). En 1875, le député de la Somme s'est prononcé contre le premier amendement Wallon, qui a implicitement constitué la république (30 janvier); mais, le 2 février suivant, il a voté le second amendement Wallon, concourant au même but. On doit à M. de Rainneville les écrits suivants : *Monsieur Ed. About et sa* Lettre à M. Keller (1861, in-8°); *Lettre d'un gentilhomme à M. Émile Augier, auteur du* Fils de Giboyer (1862, in-8°); *Réplique à la circulaire sur les volontaires pontificaux de M. de Persigny* (1862, in-8°); *Catholiques tolérants et légitimistes libéraux* (1862, in-12); la *Femme dans l'antiquité et d'après la morale naturelle* (1865, in-8°), etc.

RAINOIRE s. f. (rè-noi-re — rad. *rainer*). Techn. Rabot dont les layetiers se servent pour rainer le bois.

RAINOISE s. f. (rè-noi-ze). Anc. art milit. Espèce de fusil à canon rayé.

RAINOLFE ou **RAINULF**, aventurier normand, mort en 1059. Il fut le premier comte d'Averse (entre Naples et Capoue), dont la ville et le territoire lui furent concédés en 1029 par Sergius, duc de Naples, qu'il avait secouru contre le prince de Capoue. Feudataire des Napolitains, il changea cependant souvent de parti dans les révolutions fréquentes de l'Italie méridionale. En 1047, il fut définitivement reconnu comme prince indépendant par Henri III.

Rainouart au Tinel, chanson de geste qui se rattache incidemment au cycle de Guillaume au Court-Nez. Rainouart est un géant burlesque, très-beau, invincible à la guerre, mais simple d'esprit, ivrogne et glouton d'habitude. Après la bataille d'Alescham, Guillaume l'avait remarqué dans les cuisines du roi, où le jeune géant était alors marmiton. On découvre qu'il est fils de l'émir de Cordoue. Rainouart, emmené par Guillaume, reçoit le baptême et, sans souci des liens du sang, combat contre son père; il défait pour ainsi dire à lui seul l'armée des infidèles; pour toute arme, il a une énorme massue qu'il appelle « Tinel, » avec laquelle il assomme une multitude de Sarrasins. Après la victoire, Rainouart épouse la belle Aelis, dont il a pour fils un autre géant nommé Maillefer. Ici finit la première branche de *Rainouart;* elle comprend six mille vers.

Dans la seconde partie, nous voyons les démons et les fées jouer un rôle important, chose très-rare dans les poëmes carlovingiens; c'est un emprunt fait aux romans de la Table Ronde. Rainouart tue en combat singulier le géant sarrasin Loquifer. Un autre duel a lieu entre l'émir de Cordoue, père de Rainouart, et Guillaume au Court-Nez; le Sarrasin est vaincu et tué après trois jours de lutte; Rainouart ne dissimule pas sa joie et plante la tête de son père au-dessus de la porte de son château; mais cette tête amène de si furieux orages, qu'il se voit contraint de la jeter à la mer. Cependant Aelis est morte et le jeune Maillefer a disparu, enlevé par les païens; Rainouart est inconsolable. Une distraction pourtant lui est offerte. Les fées le transportent un beau soir dans l'île d'Avalon, le pays des enchantements; là, il voit le roi Artus, Roland, Gauvain, Perceval et devient l'amant de la fée Morgane. Au bout de quinze jours, le bon géant s'ennuie de toutes ces merveilles et part d'Avalon pour se rendre à Odierne, où il espère retrouver Maillefer. Mais Morgane, furieuse, fait échouer le navire; heureusement, les sirènes, que la beauté de Rainouart a séduites, le recueillent et le déposent sur le rivage d'Odierne. Maillefer n'y était plus; Rainouart revient dans son château.

La troisième partie de la légende de Rainouart, versifiée par Guillaume de Bapaume, est intitulée : *Moniage de Rainouart.* Le guerrier finit comme Guillaume au Court-Nez, comme Bernard de Naisil et bien d'autres; il se fait moine pour expier ses péchés; il entre à l'abbaye de Brioude. Mais bientôt il effraye ses paisibles compagnons par son étrange voracité, son mépris de la discipline et son indifférence pour les offices. Les moines essayent plusieurs ruses pour se débarrasser de cet homme terrible, mais ils n'y peuvent parvenir. Rainouart reste malgré tout à Brioude, où il finit sa longue et aventureuse carrière. Il y a çà et là dans ces trois poëmes des éclairs de gaieté et d'esprit, mais souvent aussi des lieux communs et des longueurs.

RAINSSANT (Pierre), numismate français, né à Reims vers 1640, mort à Versailles en 1689. Il professait la médecine dans sa ville natale, lorsque la découverte d'une urne remplie de médailles décida sa vocation pour la numismatique. Il alla s'établir à Paris, devint antiquaire et garde des médailles du roi (1684), fit partie de l'Académie des inscriptions. Outre des articles dans le *Journal des savants*, on a de lui : *Sur l'origine des fleurs de lis* (1678, in-4°); *Sur douze médailles des jeux séculaires de l'empereur Domitien* (1684, in-4°), etc.

RAINULF, aventurier normand. V. RAINOLFE.

RAINURE s. f. (rè-nu-re — rad. *rainer*). Techn. Entaille longue pratiquée dans une pièce, pour recevoir une languette ou une partie saillante ménagée sur une autre pièce.
— Anat. Sillon que l'on remarque sur la surface de certains os : RAINURE *mastoïdienne du temporal.*

— **Encycl.** Techn. Les *rainures*, que l'on emploie pour assembler entre elles les planches de faible épaisseur, mais de grande longueur, se faisaient autrefois à la main, au moyen d'un rabot spécial. La machine a aujourd'hui remplacé ce travail long et pénible, et la quantité de bois œuvré qu'elle débite est considérable. Les machines à faire les *rainures* se composent d'un bâti principal formé de deux montants verticaux, réunis, d'une part, à leur extrémité par des traverses, et, d'autre part, au moyen d'entretoises en fer; l'arbre de la transmission de mouvement est supporté par ce bâti. L'un des montants a son bord supérieur dressé parfaitement plat, tandis que l'autre montant, qui lui est parallèle, présente une arête saillante triangulaire, dans laquelle pénètre une *rainure* de même forme, pratiquée sous une table en fonte. Celle-ci se meut librement sur les bords du bâti, guidée dans son mouvement de va-et-vient par l'arête saillante qui assure sa marche bien droite et bien parallèle. Sur le côté de ce premier bâti, un châssis ou banc est boulonné et recouvert d'une table parfaitement dressée, munie de rebords aux deux extrémités et d'une partie saillante vers le milieu. Les deux rebords des extrémités sont dressés perpendiculairement à la face horizontale de la table, et les deux côtés de la partie saillante sont inclinés intérieurement pour recevoir les patins d'un support vertical et celui d'une poupée, dont on règle exactement la position sur la table du banc au moyen de vis. La grande table du bâti porte quatre *rainures* longitudinales dans lesquelles on place les griffes et les équerres qui servent à maintenir solidement et à placer convenablement les bois à œuvrer. La table est animée d'un mouvement de va-et-vient obtenu par une combinaison de poulies et de roues dentées; sa vitesse au retour est triple de celle de l'aller, afin d'éviter autant que possible les pertes de temps, les outils ne pouvant fonctionner que pendant que la table avance dans l'une de ces directions. Pour pratiquer des *rainures*, les poupées porte-outil sont munies de petites lames dont le taillant est droit ou incliné, selon que les *rainures* doivent être droites ou inclinées. Pour faire les feuillures avec *rainures* servant à l'encastrement de panneaux, on remplace les lames par un porte-outils composé de quatre branches, deux garnies de rabots disposés sur des faces inclinées et deux autres munies de lames étroites engagées dans des *rainures* pratiquées dans leur épaisseur. Ces petites lames, minces et étroites, sont disposées sur le porte-outils, de façon que leur taillant corresponde à l'angle que forme le saillant des rabots, afin qu'elles puissent pratiquer de ce côté une fente qui remplace le trait de scie pour éviter l'éclat du bois. La vitesse de rotation communiquée aux arbres sur lesquels sont fixés les porte-outils est d'environ 1,700 tours par minute. L'avancement rectiligne de la table, quand les outils travaillent, est seulement de $2^m,252$ environ par minute, et, quand elle revient à son point de départ, sa vitesse est triple, c'est-à-dire qu'elle marche avec une vitesse de $6^m,755$ par minute. Dans ces machines, le bois fixé sur la table est mobile horizontalement et les outils se meuvent circulairement. Les systèmes de machines à *rainures* varient avec les constructeurs; mais elles reposent toutes sur le même principe; les plus estimées dans les grands ateliers sont celles de l'usine de Graffenstaden, de M. Perrin, de M. Gérard, etc.

RAINVILLERS, village et comm. de France (Oise), cant. d'Auneuil, arrond. et à 8 kilom. de Beauvais; 399 hab. En 1839, on découvrit sur le territoire de cette commune une villa romaine, dont les murs conservaient un enduit peint de diverses couleurs.

RAINY, lac de l'Amérique anglaise (bas Canada), sur la frontière des États-Unis; 110 kilom. sur 16. Il reçoit au S.-E. les eaux d'un grand nombre de lacs et s'écoule à l'O. par Rainy river, qui le fait communiquer avec le lac des Bois. Il est parsemé d'un grand nombre d'îles rocailleuses et abonde en saumons, esturgeons et brochets. Les arbres qui y croissent sont principalement des pins et des sapins; le sol y est en général très-bon et propre au froment, au maïs, aux pommes de terre.

RAINY-RIVER, rivière de l'Amérique anglaise (bas Canada), sur la frontière des États-Unis. Elle sort de la partie occidentale du lac Rainy et se jette, après un cours de 160 kilom. à l'O.-N.-O., dans le lac des Bois.

RAIPONCE s. f. (rè-pon-se — italien *raperonza*, *rampozola*, romagnol *raponzal*, espagnol *reponche*, *raiponche*, allemand *rapunzel*, toutes formes provenant, au moyen de suffixes italiens, du latin *rapa*, rave). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule comestible. ‖ Nom vulgaire des *phyteumes*, genre de campanulacées. ‖ Nom donné à la mâche, dans certains pays.

— Loc. pop. *Manger des raiponces*, Se ruiner en cautionnant les autres, en répondant pour eux.

— **Encycl.** On confond, sous le nom vulgaire de *raiponce*, plusieurs plantes appartenant à la famille des campanulacées et qu'on mange communément en salade. La plus connue est la campanule *raiponce*, dont nous avons parlé à l'article CAMPANULE. On lui associe quelquefois la campanule miroir de Vénus, jolie plante à fleurs violacées, qui croît dans les moissons et qui est rapportée aujourd'hui, suivant les divers auteurs, aux genre prismatocarpe ou spéculaire. Enfin on a désigné sous le nom de *raiponce* le genre dont le nom scientifique est phyteuma. Il renferme des plantes herbacées, à fleurs bleues, groupées en épis ou en capitules terminaux. On les mange souvent en salade avec d'autres herbes. *Leurs racines sont fusiformes*, succulentes, d'une saveur douce et agréable. En médecine, elles passent pour apéritives et rafraîchissantes.

RAIRE v. a. ou tr. (rè-re — lat. *radere*, même sens). Raser, tondre. ‖ Vieux mot.
— Prov. *A barbe de fou on apprend à raire*, Il faut être fou pour se prêter aux expériences dont on peut avoir à souffrir, et dont les autres profitent pour s'instruire. ‖ *Un barbier rait l'autre*, On se rend de mutuels services.

RAIRE v. n. ou intr. (rè-re — d'un type latin *ragire*, formé du même radical que *rugire*, rugir, gothique *rukian*, gronder, ancien allemand *rohdn*, allemand moderne *rauschen*, irlandais *racain*, bruire, babiller, *racan* bruit, kymrique *rhochi*, gronder, armoricain *raka*, coasser, lithuanien *rékti*, *rékin*, crier, ancien slave *reshei*, parler, russe *ryczu*, *rykati*, gronder, rugir, polonais *rzekot*, coassement, grec *rôkaô*, grincer des dents, persan *rokidan*, murmurer de colère. Toutes ces formes se rapportent à la racine sanscrite *arc*, *ark*, *raç*, retentir, gronder, racine de son formée par onomatopée. Se conjugue comme TRAIRE). Véner. Bramer, crier, en parlant de la bête : *Les cerfs* RAIENT *quand ils sont en rut.* (Acad.) *Dès le mois d'août, les cerfs* RAIENT *d'une voix forte.* (Buff.) *Les chevreuils ne* RAIENT *pas aussi fréquemment ni d'un cri aussi fort que les cerfs.* (Buff.) ‖ On dit aussi RÉER.

RAIS s. m. (rê — lat. *radius*, même sens). Rayon :

Combien de fois la lune a leurs pas éclairés
Et, couvrant de ses *rais* l'émail de la prairie,
Les a vus à l'envi fouler l'herbe fleurie.
LA FONTAINE.

— Blas. Nom donné aux pointes ou rayons des étoiles : *De Baux : De gueules, à une étoile à seize* RAIS *d'argent.* ‖ *Rais d'escarboucle*, Bâtons ou rayons du meuble appelé escarboucle : *De Giry : D'azur, à l'escarboucle à huit* RAIS POMMETÉS *d'or.*
— Archit. *Rais de cœur*, Ornement en forme de cœur, qu'on emploie dans certaines moulures.
— Techn. Chacune des pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue et par l'autre dans les jantes : *Remettre un* RAIS, *des* RAIS *à une roue.*

RAIS, AISE (rê, rê-ze) part. passé du v. Raire. Rasé.
— Substantiv. Personne rasée : *Ne se soucier ni des rais ni des tondus*, Ne s'inquiéter de personne.

RAIS (Gilles DE), maréchal de France. V. RETZ.

RAISIN s. m. (rè-zain — bas lat. *racenius*; du lat. *racemus*, même sens). Bot. Fruit de la vigne : *Grappe de* RAISIN. *Grain de* RAISIN. RAISIN *muscat.* RAISIN *blanc.* RAISIN *noir.* RAISINS *secs. Souvent ce n'est pas le meilleur* RAISIN *qui fait le meilleur vin.* (Acad.) *Les femmes n'aiment ni le* RAISIN *ni les fruits mûrs.* (Balz.) *L'oïdium Tuckerii confisque les* RAISINS *et boit le vin en herbe.* (A. Karr.) *Je donnerais toutes les découvertes de Lavoisier pour celle de Noé, qui le premier fit fermenter le* RAISIN. (Proudh.) ‖ *Raisin perlé*, Variété de raisin cultivée en Roumanie. ‖ *Raisin du roi* ou *Kœnigstrauben*, Variété de très-beaux raisins connue en Allemagne. ‖ *Raisin barbu*, Nom donné aux raisins couverts de cuscute. ‖ *Raisin coudre*, Fruit du raisinier des Antilles. ‖ *Raisin d'Autriche*, Nom vulgaire et impropre d'une espèce de vigne originaire du Canada. ‖ *Raisin d'Amérique* ou *du Canada*, Nom vulgaire de la phytolaque décandre. ‖ *Raisin de bois*, Nom vulgaire des fruits de l'airelle. ‖ *Raisin de mer*, Nom vulgaire de l'éphèdre ou uvette et du sargasse. ‖ *Raisin des tropiques*, Nom vulgaire du sargasse baccifère. ‖ *Raisin d'ours*, Nom vulgaire de la phytolaque décandre et de la busserole, espèce d'arbousier. ‖ *Raisin de renard*, Nom vulgaire de la parisette. ‖ *Raisin de chèvre*, Nom vulgaire du nerprun purgatif. ‖ *Raisin de corneille*, Nom vulgaire des fruits de la camarine. ‖ *Raisin de loup*, Nom vulgaire des fruits de la morelle noire. ‖ *Raisin de perroquet*, Nom vulgaire des fruits du brésillet bâtard. ‖ *Raisin du Tropique*, Espèce de varech. ‖ *Raisin noir des bois*, Nom vulgaire des fruits de l'airelle. ‖ *Raisin impérial*, Espèce de varech.
— Loc. fam. *Moitié figue, moitié raisin*, Moitié de gré, moitié de force : *Il y a consenti*, MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN. (Acad.) ‖ En partie bien, en partie mal : *Ils vivent ensemble* MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN. (Acad.) ‖ Partie sérieusement, partie en plaisantant : *Il nous a conté cela*, MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN. (Acad.)
— Comm. *Raisins de caisse*, Raisins secs qui s'expédient en caisses. ‖ *Raisins de Corinthe*, Raisins secs, à très-petits grains, qui viennent des îles Ioniennes. ‖ *Raisins de Damas*, Raisins secs de Syrie. ‖ *Grand raisin*, Espèce de papier employé ordinairement dans les impressions de luxe.
— Féod. *Quart*, *tiers raisin* ou *Demi-raisin*, Redevances qui consistaient dans le quart, le tiers ou la moitié du produit des vignes.
— Moll. *Raisin de mer*, Nom vulgaire des œufs de seiche, qui sont disposés en grappes.
— Entom. *Raisin de chêne*, Nom donné aux galles produites par des cynips sur diverses espèces de chênes.

— **Encycl.** Le *raisin* se compose de baies disposées en grappes sur un pédoncule commun; ces baies sont globuleuses, à deux loges renfermant une ou deux graines à test dur et osseux. Les baies ou grains sont d'abord verts et acerbes; mais ils deviennent acidulés et plus ou moins doux ou sucrés. Ils sont ronds ou ovales, plus ou moins gros, plus ou moins savoureux, verdâtres, dorés, rouge pourpre, ou presque noirs, selon les pays, les procédés de culture et surtout selon les variétés, qui sont très-nombreuses et pour lesquelles nous renverrons au mot CÉPAGE.

La maturité des *raisins*, dans les années chaudes et sèches, se constate dès le mois d'août. Le bois change de couleur; de vert clair et vif qu'il était, le ralentissement de la séve le fait devenir pâle et cassant; les feuilles perdent de leur éclat, et le vigneron peut remarquer chaque jour de nouveaux *progrès dans le changement de la couleur* des grumes, surtout à la suite des nuits ordinairement tièdes du mois d'août, durant lesquelles le thermomètre monte parfois jusqu'à *20° ou 25° centigrades.*

Tout le monde connaît les usages du *raisin* et les produits qu'il fournit à la vie domestique, aux arts et à la chimie; il donne le vin, le vinaigre, l'alcool et le tartre; on en fait du raisiné et du sirop; en outre, frais, conservé et séché, il sert d'aliment à l'homme.

Les qualités recherchées pour la table sont tout à fait opposées à celles que doit avoir le *raisin* dont on veut tirer du bon vin. En effet, le meilleur *raisin* à manger, le chasselas de Fontainebleau, ne produit que du vin détestable. Voici comment on classe les *raisins* de table.

Chasselas rose ou royal, mûr fin d'août.
Muscat d'Alexandrie, mûr en septembre.
Chasselas de Fontainebleau, fin septembre.
Frankenthal, mûr au commencement d'octobre.
Gromier du Cantal, mûr mi-octobre.
Panse jaune, mûr en octobre; etc.

Avant d'expédier les *raisins* frais, on a soin de les emballer dans de la fougère sèche; avant de les enfermer dans cette fougère, on épluche soigneusement les grappes, en supprimant les grains malsains, ceux qui sont très-petits et enfin les bouts de queue inutiles. Le *raisin* ne doit pas occuper plus du tiers de la capacité du panier.

Pour les expéditions lointaines, on emballe le *raisin* dans une boîte, avec du son bien sec et débarrassé de toute farine. Les grappes sont disposées les unes à côté des autres, sur une première couche de son, puis on ajoute du son jusqu'à ce que tous les grains soient recouverts; on met une seconde couche de *raisin*, et ainsi de suite, en terminant par une couche de son. Il faut que le couvercle presse assez fort sur le *raisin* pour qu'il soit un peu comprimé. Le *raisin* ainsi emballé peut faire 1,000 kilomètres sans aucun danger. On peut remplacer le son par de la sciure de peuplier bien sèche, ou par des rognures de papier, et même emballer le *raisin* seul, comme cela se pratique pour les chasselas qu'on envoie de Montauban à Paris. Mais, dans ce cas, on n'emploie que des boîtes plates, ne contenant qu'une seule rangée de grappes.

Si l'on désire manger le *raisin* dans la vigne, il faut le choisir bien mûr et même trop mûr; mais le *raisin* cueilli la veille est meilleur que celui que l'on mange au pied de la vigne, parce qu'il a perdu un peu de la surabondance de son eau de végétation, et que le sucre s'y est développé. C'est principalement pendant la plus grande chaleur du jour qu'il faut cueillir le *raisin* destiné à être mangé le lendemain.

— *Conservation des raisins de table.* Voici comment les cultivateurs de Thomery conservent leurs *raisins* en grande quantité jusqu'en mai et même en avril. On choisit les grappes qui ont été le mieux abritées contre l'humidité atmosphérique; on les visite, on les épluche, on les débarrasse de tout grain pourri ou défectueux. Les grains doivent être peu serrés et peu mûrs; aussi fait-on la cueillette un peu avant les vendanges. Ces *raisins* sont transportés dans une fruiterie, où se trouvent des tablettes superposées qui offrent une largeur de $0^m,80$ et qui couvrent les murailles depuis le sol jusqu'au plafond. Au milieu et à $0^m,80$ des tablettes latérales, une autre série de tablettes s'élève également jusqu'au plafond. Ces tablettes sont composées d'un cadre en bois rempli par un grillage en fil de fer, recouvert lui-même d'une couche de feuilles de fougère cueillies vertes et séchées à l'ombre. Sur ces feuilles s'étendent les *raisins*, que l'on visite souvent pour les éplucher et enlever les grains qui s'altèrent. Lorsqu'on n'a que peu de *raisins* à conserver, on les suspend la queue en bas à des cerceaux suspendus eux-mêmes au plafond de la fruiterie et rendus mobiles par de petites poulies. Pour perdre moins d'espace, on remplace les cerceaux par des châssis en bois.

Voici encore une autre méthode. On prépare un local ayant toutes les qualités d'une *fruiterie. Les murailles sont garnies de tablettes*, disposées par lignes superposées, distantes de $0^m,30$ les unes des autres et coupées par de nombreuses entailles dans lesquelles on introduit le goulot d'une petite bouteille. Cette fiole est remplie aux trois quarts d'eau ordinaire à laquelle on ajoute une pincée de charbon de bois en poudre, pour empêcher l'eau de se putréfier. On récolte le *raisin* à l'époque ordinaire, en choisissant les grappes les plus belles et les plus saines. On coupe les sarments qui portent deux grappes et l'on place la base de chacun de ces sarments dans une des bouteilles. On supprime de temps en temps avec des ciseaux les grains altérés. Le succès de cette opération est tel, qu'au mois d'avril les grains des *raisins* ne sont pas plus ridés et la rafle de la grappe est aussi verte que le jour où on les a détachés du cep.

Les vignerons du Midi sont dans l'usage de couper quelques sarments bien garnis de grappes pour les conserver; mais les *raisins* ne tardent guère à se dessécher.

— *Raisins secs.* Les *raisins* secs ont de tout temps fait partie de l'alimentation des hommes, principalement chez les peuples pauvres. Dès les premiers âges, ils formaient un article d'échange, et les premiers navires qui sillonnèrent les mers en transportaient dans les climats où la vigne était inconnue. Déjà, l'Egypte, la Syrie, l'Asie Mineure, la Grèce, la Sicile, l'Italie, la Provence et l'Espagne du littoral de la Méditerranée exploitaient cette branche de l'agriculture, qui est encore aujourd'hui un objet important de consommation et d'échange.

Mais, dans nos pays septentrionaux, le raffinement de nos goûts ou plutôt les besoins subtantiels que le climat nous impose ne nous permettent pas de considérer les *raisins* secs comme un mets principal; ce n'est, pour nous, qu'un accessoire ou un assaisonnement. Dans beaucoup de ménages du Midi et même du centre de la France, on prépare les *raisins* secs pour l'usage de la famille; dans les pays chauds, on se contente de les exposer sur des claies au soleil en les retournant plusieurs fois par jour et en les rentrant chaque soir; mais dans les pays moins chauds, comme dans la Charente, par exemple, on les met quelques instants dans un four dont on vient de retirer le pain. Une parfaite maturité est la condition préparatoire la plus essentielle pour avoir de bons *raisins* secs.

Les principales sortes de *raisin* sec qu'on trouve dans le commerce sont les suivantes: 1° *raisin de Damas*, le plus recherché autrefois pour l'usage thérapeutique, assez rare aujourd'hui; 2° *raisin de Malaga*, le plus estimé aujourd'hui pour la table; 3° *raisin d'Espagne*, appelé aussi *raisin au soleil*; 4° *raisin de Provence*, dit aussi *raisin de caisse* ou *au jubis*, à saveur sucrée et acidule; 5° *raisin de Samos*, assez semblable au précédent, mais plus petit, plus sucré et musqué; 6° *raisin de Smyrne*, employé de préférence pour la pâtisserie; 7° *raisin de Corinthe*, très-anciennement connu, un peu astringent, recherché surtout en Angleterre pour préparer le plum-pudding et autres pâtisseries; 8° *raisin de Calabre*, très-doux, mais moins soigné dans sa fabrication; 9° *raisin de Lipari*, acidule, généralement très-mal préparé.

— Thérap. *Cure au raisin.* Il est un système de thérapeutique fort en vigueur depuis longtemps déjà de l'autre côté du Rhin et en Suisse, c'est la cure au *raisin*. Si nous en croyons les mémoires produits aux Académies des sciences et de médecine, le *raisin*, considéré comme moyen curatif, est appelé à régénérer l'espèce humaine. « Êtes-vous échauffé, mangez du *raisin*; êtes-vous languissant, mangez du *raisin*; dormez-vous trop, mangez du *raisin*; le sommeil vous fuit-il, mangez du *raisin*; êtes-vous trop maigre, êtes-vous obèse, faites une débauche de chasselas et, après une quinzaine de jours de ce traitement dans le premier cas, vous prenez de l'embonpoint et, dans le second, vous perdez l'excès de ventre qui vous gêne. »

Malheureusement, nous sommes si routiniers que nous hésitons à vouloir reconnaître que, en fait de médication par le *raisin*, nous l'emportons sous tous les rapports sur nos voisins les Allemands et les Suisses. Nous allons dans leur pays chercher la santé par la cure au *raisin* quand nous la trouverions chez nous sans autant de fatigue et de déplacement, sans autant de dépense et presque sans perte de temps. Il est vrai que nulle part en France on n'a songé à organiser à cet effet des « stations d'été; » partout absence de distractions et d'agréments. Nos voisins ont été plus habiles : « Leur toile

était médiocre, ils l'ont ornée d'un beau cadre; la nôtre vaut mieux, mais le cadre manque tout à fait. »

— **Allus. littér. Le Renard et les Raisins,** Titre d'une fable de La Fontaine, qui marque un mépris affecté pour une chose que l'on ne peut arriver à posséder. V. VERT.

RAISIN (Jacques SIRET. dit), comédien et auteur dramatique français, né à Troyes (Champagne) en 1654, mort en 1698. Après avoir joué assez longtemps en province, il débuta à Paris, en 1684, à la Comédie-Française, où il remplit, avec un certain succès, des rôles comiques et tragiques jusqu'en 1694, époque où il se retira du théâtre. Il savait la musique et composa celle des divertissements de plusieurs petites comédies jouées de son temps. On lui doit quelques comédies en un acte et en prose, qui ont été représentées à la Comédie-Française, mais qu'il ne fit pas imprimer, entre autres : le *Niais de Sologne* (1686); le *Petit homme de la foire* (1687); le *Faux Gascon* (1688); *Merlin gascon* (1690), le chef-d'œuvre de l'auteur. Le sujet est original, les détails amusants et le style plein de verve et d'esprit.

RAISIN (Jean-Baptiste SIRET, dit), comédien français, frère du précédent, né à Troyes en 1656, mort à Paris en 1693. Il fit partie, dans sa première jeunesse, de la troupe des petits comédiens du Dauphin, joua ensuite en province et fut admis avec sa femme au théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1679. Raisin le cadet fut un des plus grands acteurs que la Comédie-Française eût encore possédés. Il excellait dans presque tous les emplois de la comédie. Personne ne joua plus parfaitement que lui les rôles à manteau, ceux de valets brillants, de petits-maîtres, d'ivrognes et autres rôles de caractère. C'était un vrai protée, non-seulement dans chaque rôle, mais dans chaque situation de ses rôles. A ces talents supérieurs Raisin joignait beaucoup d'esprit et de gaieté; aussi était-il répandu dans les meilleures compagnies de la cour et de la ville. Jamais acteur n'étudia plus son art. Il y rapportait tout, et, lorsqu'il avait saisi dans le monde quelque chose qui avait trait à ses rôles, il savait en faire un bon usage au théâtre. Il donna des sujets de comédie aux auteurs de son temps et contribua beaucoup par ses rares talents au succès de plusieurs ouvrages hardis pour l'époque, notamment de la pièce de Boursault, *Esope à la ville*, jouée en 1690. Il eut de sa femme, Françoise Pitel, deux fils et deux filles. Quoiqu'il l'aimât beaucoup, il semble qu'il aimait encore plus le bon vin, puisque, suivant l'expression plaisante de M. de Tralage, il y avait des moments où il aurait donné sa femme pour une bouteille de vin de Champagne. Il était d'une taille médiocre, mais bien prise, d'une belle figure, aux traits de laquelle il savait donner une expression reellement admirable. Raisin voyait devant lui la carrière la plus brillante, lorsqu'après un grand souper où il avait un peu trop sacrifié à Bacchus, et mangé beaucoup de cerneaux, il s'avisa d'aller se baigner : ce bain lui causa une indigestion si violente qu'il en mourut. Le vin ayant manqué dans l'année où Raisin mourut, on fit l'épigramme suivante, que nous croyons devoir reproduire pour les amateurs de calembours.

> Quel astre pervers et malin,
> Par une maudite influence,
> Empêche désormais qu'en France
> On puisse recueillir du vin ?
> C'est avec raison que l'on crie
> Contre la rigueur du destin,
> Qui nous ôte jusqu'au *Raisin*
> De notre pauvre comédie.

RAISIN (Françoise PITEL, dame), actrice française, femme du précédent, née en 1661 ou 1662, morte en 1721. Elle parut très-jeune sur la scène, dans une troupe de comédiens nomades. dont son père était directeur, fit un voyage en Angleterre et, de retour en France, elle épousa l'excellent comédien Raisin, avec qui elle débuta à l'hôtel de Bourgogne (1679). Après la mort de Raisin, le grand dauphin, fils de Louis XIV, s'éprit des charmes de Françoise Pitel, qui eut de lui une fille. Vers 1701, le roi lui offrit une rente viagère de 10,000 livres, à la condition qu'elle cesserait de servir à l'amusement du public, et elle quitta le théâtre. Le dauphin étant mort en 1711, Louis XIV supprima la rente; mais, en 1716, le régent lui accorda 2,000 livres de pension, et, vers 1719, elle se retira en basse Normandie. « Cette actrice, dit Parfaict, était belle, grande, bien faite et pleine de grâces naturelles. Ses yeux étaient charmants. Elle avait la bouche un peu grande, mais ce défaut était réparé par la beauté de ses dents et l'agrément de son sourire. Elle était d'un caractère facile et fort charitable. »

RAISINÉ s. m. (ré-zi-né — rad. *raisin*). Confiture liquide, que l'on fait avec du vin doux, auquel on joint des poires ou d'autres fruits : RAISINÉ *de Bourgogne. Ils nous servirent des légumes cuits à l'eau et du riz accommodé au miel et au* RAISINÉ. (Chateaub.)

— Fig. Autref. et par corruption du mot *résigné*, *Ne vouloir point tâter du raisiné*, Se refuser à résigner une charge, un bénéfice.

— Argot. *Faire du raisiné*, Saigner du nez.

— **Encycl.** La confiture connue sous le nom de *raisiné* jouit dans tous les pays vignobles d'une grande réputation, que les Parisiens ne peuvent juger sur le *raisiné* vendu à la halle de Paris. « Le *raisiné* dans la préparation duquel entrent des pommes, des betteraves et de la citrouille, dit M. P. Joigneaux, est de très-médiocre qualité et se vend à bas prix sur la place de Paris, où il représente à peu près cette autre confiture grossière qu'en Belgique on nomme poiré. Le véritable *raisiné* ne contient que du vin réduit, des poires de martin-sec ou de messire-jean et un peu de coings. » M. Joigneaux se trompe : le véritable *raisiné*, celui qui était connu des anciens et qui est encore en grande réputation dans les vignobles du Midi, ne contient que du raisin. Par économie et aussi dans le but de donner plus de corps à la préparation, on a imaginé d'y ajouter un mélange de divers fruits. « On ne peut trouver, dit Bosc, une confiture plus saine, plus susceptible de se conserver, plus appropriée à la fortune des cultivateurs que le *raisiné*. Toutes les mères de famille devraient en avoir en provision pour l'usage de leurs enfants et de leurs malades, surtout pendant les chaleurs de l'été, époque où les fièvres se développent, où les maladies putrides sont à craindre. »

Toutes sortes de raisin peuvent être employées à la confection du *raisiné;* mais il est cependant bon de choisir. Dans le midi de la France, les variétés trop sucrées donnent un *raisiné* trop doux, qui répugne à beaucoup de personnes; il faut donc préférer celles qui le sont moins ou cueillir les premières avant la maturité. Dans le Nord, c'est tout le contraire : les variétés sucrées sont préférables et il faut les cueillir dans leur plus grande maturité possible. C'est parce qu'on ne sait pas partout éviter ces deux extrêmes que le *raisiné* de Bourgogne, qui est intermédiaire, et par conséquent au point convenable, est si recherché. Le pineau est la variété avec laquelle on le confectionne.

En quelques pays, on suit une méthode défectueuse pour fabriquer le *raisiné*. On prend tout simplement le moût dans la cuve et on le fait évaporer dans un chaudron; ce moût, produit par des raisins de toutes les qualités et par des grains verts aussi bien que par des grains pourris, se ressent de son origine et il conserve toujours une saveur vineuse, provenant du commencement de fermentation qu'il a subie. Ailleurs, on égrappe le raisin et on met dans le chaudron les grains entiers. Dans ce cas, le moût s'imprègne de la matière acerbe des pepins et de la peau et il est fort difficile de l'empêcher de prendre le goût de brûlé. Voici comment il faut opérer. On choisit des raisins peu mûrs, dans le Midi, très-mûrs dans le Nord ; on les laisse deux ou trois jours étendus sur de la paille ou sur des planches, puis on enlève, un à un, tous les grains pourris ; enfin, on écrase les grappes, soit à la main, soit au pilon, soit par le foulage. Aussitôt que le jus est exprimé, on le passe à travers une étoffe claire, on le met dans un chaudron, dans une marmite ou dans une bassine de cuivre bien étamé et l'on procède à l'évaporation par le feu. Le vase, à demi plein de moût, est placé sur le feu, et, lorsqu'il commence à monter, on l'abaisse à diverses reprises en y jetant du moût froid. Il faut avoir soin de bien écumer. Si le raisin était peu mûr, on projetterait dans le moût de la craie en poudre, en remuant continuellement; à chaque fois que la craie est jetée sur le moût, elle produit l'effervescence que l'on n'eût pas obtenue sans son aide; dès que cette effervescence a cessé, on écume et on ajoute une nouvelle quantité de craie. On agit ainsi jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence. La craie fait, en outre, disparaître l'acidité du moût. Il est inutile de l'employer lorsque les raisins sont bien mûrs. La conduite du feu est importante : il faut qu'il soit régulier et ni trop fort ni trop doux ; on doit craindre surtout le brûlé. Une autre attention qu'il faut avoir est de faire cuire le moût à point. Trop cuit, le *raisiné* est peu agréable; pas assez cuit, il ne se conserve pas. Lorsqu'il est suffisamment cuit, on le retire de la bassine et on le met dans des vases en terre non vernissée. Lorsqu'il est refroidi, on recouvre les pots qui le contiennent avec une feuille de papier et une feuillledeparchemin, pour le garder en lieu sec, à l'abri de la lumière.

Dans les vignobles du Nord, comme les raisins contiennent peu de sucre et beaucoup de tartre, on n'opère pas tout à fait de la même façon. Quand le moût est cuit aux deux tiers, on le retire de la bassine et on le verse bouillant dans des terrines non vernissées et évasées. On le laisse reposer deux jours dans une cave ou dans un cellier ; il se forme sur le moût une croûte de tartre qu'il faut enlever avec l'écumoire, opération qui diminue l'acidité de la confiture et augmente la puissance du sucre. Après cela, on continue la cuisson comme nous avons déjà dit. Dans l'un et l'autre cas, on reconnaît que le *raisiné* est assez cuit lorsque, déposé par petites portions sur une assiette, il se prend, en refroidissant, comme une gelée. De tous les *raisinés* simples, le plus réputé est celui de Montpellier ; il est obtenu avec la variété de raisin appelée aspirant ou spirant ; on l'aromatise avec des écorces de citron ou de cédrat râpées ou divisées en lanières.

Mais c'est en Bourgogne que se fabrique le meilleur *raisiné* composé. Courtenay (Yonne) est peut-être l'endroit de France où l'on en fait le plus et où on le fait le mieux. « Voici, dit M. Pierre Joigneaux, comment nous procédons : nous prenons du moût de raisin blanc, c'est-à-dire du moût recueilli au moment de la première pressée ; nous mettons ce vin dans un chaudron de cuivre parfaitement nettoyé et le faisons bouillir à petit feu pendant huit ou dix heures, jusqu'à ce qu'il soit réduit des trois quarts. A ce moment, nous prenons des poires de messire-jean ou de martin-sec et quelques coings ; nous pelons ces fruits, nous les divisons par tranches ou quartiers ; nous enlevons les pepins ou les parties pierreuses ; puis, ainsi divisés, nous les faisons cuire dans le moût réduit. Dès que la cuisson est complète, autrement dit dès qu'on peut faire pénétrer facilement un fétu de paille dans la chair de ces quartiers de fruit, le *raisiné* est cuit à point et il ne reste plus qu'à le mettre en pots pour le soigner et le conserver ainsi que les autres confitures.

» En procédant de la sorte, il arrive souvent que le *raisiné* est acide et désagréable ; aussi beaucoup de personnes ont soin d'y ajouter du sucre. On peut cependant se dispenser de l'addition de cette substance par le moyen que voici : avant de mettre le vin doux sur le feu, on le divise en deux parties égales et l'on fait bouillir l'une de ces parties pendant un quart d'heure ou une demi-heure, soit avec une cuillerée de marbre en poudre par 8 ou 10 litres de jus, soit, ce qui est plus simple et plus pratique, avec une demi-pelletée de cendres de bois. Le carbonate de chaux du marbre ou le carbonate de potasse des cendres est décomposé par les acides libres du jus de raisin, et le moût se trouve ainsi parfaitement adouci. Alors, on le tire au clair, autrement dit on le décante, et, après l'avoir décanté, on le verse dans l'autre moitié du vin doux et l'on fait bouillir le tout jusqu'à la réduction que nous avons indiquée. »

Dans le Midi, on préfère introduire dans le *raisiné* des fruits acides pour en relever la saveur. Le messire-jean, poire sucrée, ne convient que dans les vignobles du Nord.

Nous empruntons les lignes suivantes à M. Millet-Robinet, qui a fait connaître les quantités de fruits à mettre dans le vin doux bouillant : « Il est difficile de préciser, dit-il, la proportion des fruits à mettre relativement à la quantité de jus, parce qu'il y a des poires plus ou moins fondantes ; cependant, il faut, lorsqu'on les jette dans le jus, qu'elles s'élèvent à peu près à moitié de la hauteur qu'occupait le jus dans le chaudron lorsqu'il a commencé à entrer en ébullition.

» On peut mettre les coings avec les poires ; ils parfument agréablement le *raisiné*, mais il n'en faut pas mettre plus de la valeur d'un huitième des poires ; leur goût dominerait trop si l'on en mettait davantage. On les met une heure avant les poires, parce qu'ils sont plus longs à cuire. Les pommes ne peuvent guère remplacer les poires dans le *raisiné ;* elles sont trop acides à l'époque où l'on fait le *raisiné* et, d'ailleurs, elles fermentent plus facilement que les poires ; cependant, on pourrait en mettre dans une faible proportion, en choisissant de bonnes espèces, comme les reinettes et les calvilles. »

A défaut de fruits, on peut ajouter au moût la citrouille de l'espèce appelée bonnet de Turc, dont la chair est compacte, farineuse, exempte de filaments et très-sucrée. On la pèle, on la coupe par morceaux et l'on agit comme pour les poires. Si l'on employait une autre espèce de citrouille, qui n'aurait pas les qualités du bonnet de Turc, il conviendrait de la faire cuire à l'avance et de la jeter sur un tamis afin d'en extraire l'eau avant de joindre la pulpe au *raisiné;* alors il faudrait moins de cuisson. Si l'on adopte la citrouille bonnet de Turc, il en reste, lorsque le *raisiné* est cuit, quelques morceaux qui sont agréables ; mais les autres espèces, trop molles, se dissolvent entièrement.

On met aussi des betteraves dans le *raisiné;* mais il faut choisir de bonnes qualités, notamment de l'espèce appelée blanche de Silésie. Elle demande plus de temps de cuisson que la poire ; il lui faut au moins cinq heures ; on la pèle avec soin et on la coupe par morceaux de la grosseur des quartiers de poire ou bien en tranches minces.

Mais cela ne vaut déjà plus grand'chose ; ce qui suit ne vaut rien ; nous touchons à la sophistication. C'est avec des raisins secs qui ne sont plus de vente, de vieilles figues, des poires tapées dont le client ne veut plus que les spéculateurs parisiens fabriquent du *raisiné;* ils y ajoutent aussi de mauvais miel, de mauvaise mélasse, ils font recuire le tout, et les Parisiens trouvent ensuite que le *raisiné* est une confiture malsaine et de mauvais goût. Dame ! le vin non plus ne vaut rien quand on substitue au suc du raisin une décoction de bois de Campêche ; et le miel pas davantage, quand cette abeille industrieuse de la grande ruche parisienne, qu'on appelle un épicier, le distille, non point avec le suc des fleurs, comme ferait l'insecte de Narbonne, mais avec de la gelée de coing avariée additionnée de farine.

RAISINER v. n. ou intr. (ré-zi-né — rad. *raisin*). Boire du vin. ‖ Vieux mot.

RAISINIER s. m. (ré-zi-nié — rad. *raisin*, par allus. à la forme du fruit). Bot. Nom vulgaire du genre coccoloba.

— **Encycl.** Ce genre ayant été déjà décrit au mot COCCOLOBA, nous nous bornerons à ajouter ici quelques détails sommaires. Le *raisinier uvifère* croît aux Antilles, particulièrement sur les côtes maritimes, quelquefois aussi sur les montagnes, où on pense qu'il a été transplanté. Son bois, rouge, dur, compacte, est employé à Saint-Domingue pour les ouvrages de charronnage ; on emploie ses fruits en médecine, contre la dyssenterie ; ses racines servent aussi à faire des tisanes astringentes. Ses fleurs ont une odeur suave. Ses feuilles servent, dit-on, de papier chez certains peuples de l'Amérique ; on écrit dessus avec un stylet. On appelle *raisinier de montagne* un arbre qui ne croît que dans les mornes, à Saint-Domingue ; son bois est rougeâtre, mais tendre et léger ; ses fruits sont rafraîchissants, et les créoles les aiment beancoup, ainsi que ceux du *raisinier de coudre*.

RAISINIÈRE s. f. (ré-zi-niè-re — rad. *raisin*). Petite tumeur granuleuse et noirâtre qui se forme quelquefois à la surface de la cornée : *La* RAISINIÈRE *est une forme de la hernie ou procidence de l'iris.* (Littré.)

RAISMES, bourg et commune de France (Nord), canton de Saint-Amand, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes, à 46 kilom. de Lille ; pop. aggl., 3,091 hab. — pop. tot., 4,519 hab. Forges, hauts fourneaux, laminoirs, clouterie, fabriques de sucre, brasseries ; mines de houille au hameau de Vicoigne. D'abord simple rendez-vous de chasse, Raismes devint plus tard le siége d'une seigneurie possédée tour à tour par les comtes de Hainaut, l'empereur d'Allemagne Henri VII, le roi René d'Anjou, le chancelier Rollin et la famille de Cernay. Le général Dampierre y fut mortellement blessé en 1793, dans un combat qu'il livra contre les Autrichiens. Le château de Raismes a presque complétement disparu aujourd'hui ; il n'en reste que d'insignifiants débris. L'église renferme quelques bons tableaux et plusieurs inscriptions tumulaires.

RAISON s. f. (rè-zon — du latin *ratio*, raison, le même que le gothique *rathio* et l'allemand *rath*, même sens. Eichhoff rattache ces formes au sanscrit *artis*, marche, tendance, de la grande racine de mouvement *ar*, aller, atteindre, se mouvoir, etc. Cette racine est une des plus répandues et des plus fécondes dans les langues de la famille indo-européenne. On peut aussi rattacher le latin *ratio* et ses analogues à la racine sanscrite *râ* ou *ras*, éprouver, admettre, devenue en grec *rezô*, et en latin *reor*, et d'où aussi le sanscrit *ras*, chose, latin *res* et le sanscrit *ratas*, réel, latin *ratus*, gothique *rathis*, gaélique *rad*). Faculté au moyen de laquelle l'homme peut connaître et juger : *La* RAISON *humaine est bornée.* (Acad.) *La* RAISON *est un pot à deux anses, qu'on peut saisir à gauche et à dextre.* (Montaigne.) *Les animaux ont une* RAISON *naturelle, mais elle est faible et trouble.* (Amyot.) *La juste et divine* RAISON *est une lumière de l'âme qui lui fait voir les choses comme elles sont.* (La Rochef.) *La* RAISON *est une parcelle de la divinité du créateur.* (J. Casanova.) *On ne persuade pas facilement aux hommes de mettre leur* RAISON *à la place de leurs yeux.* (Fontenelle.) *Notre belle* RAISON *corrompue a tout corrompu.* (Pasc.) *La* RAISON *tient à la vérité.* (La Bruy.) *Quels plaisirs surpassent ceux de l'esprit? L'esprit, c'est-à-dire la* RAISON *brillante, la* RAISON *enjouée et vive.* (Frédéric le Grand.) *L'opinion est si bien la reine du monde, que, lorsque la* RAISON *veut la combattre, la* RAISON *est condamnée à mort.* (Volt.) *Si c'est la* RAISON *qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit.* (J.-J. Rouss.) *La* RAISON *est le préservatif de l'intolérance et du fanatisme.* (J.-J. Rouss.) *La* RAISON *doit précéder l'imagination dans l'ordre de nos facultés.* (D'Alembert.) *Il y a intention de despotisme, toutes les fois que l'on veut interdire aux hommes l'usage de la* RAISON. (Mme de Staël.) *Si vous ne voulez pas écouter la* RAISON, *elle ne manquera pas de se faire sentir.* (Franklin.) *La partie intelligente de l'homme se compose de* RAISON, *de sentiment et d'imagination.* (J. Droz.) *Le propre de la* RAISON *est de découvrir les principes.* (Portalis.) *La* RAISON *est dans l'homme le supplément universel de l'impuissance de la nature.* (J. Joubert.) *La* RAISON *est la faculté intellectuelle qui distingue l'homme de la brute, et par laquelle il s'élève jusqu'à la connaissance de Dieu, de lui-même et du monde moral.* (Artaud.) *La* RAISON, *c'est l'accord de la conscience et de la volonté.* (Scipion Pinel.) *Guidée par le christianisme d'abord, la* RAISON *humaine l'a dépassé.* (Lamennais.) *La* RAISON *fait l'homme, la foi fait le chrétien.* (Lacordaire.) *L'autorité de la* RAISON *est la nécessité de notre époque.* (Proudh.) *Le mysticisme n'est pas autre chose qu'un acte de désespoir de la* RAISON *humaine.* (Cousin.) *La* RAISON *et la vérité ont été faites l'une pour l'autre.* (J. Sim.) *La* RAISON *est la lumière de l'âme.* (Latena.) *La* RAISON *est la lumière que Dieu a donnée à l'homme pour le conduire.* (De Bonald.) *Les religions sont du domaine de la foi et non du domaine de la* RAISON. (L. Pinel.) *La* RAISON *est la base et la garantie de la vertu.* (Lévis.) *Luther a planté d'une main ferme l'étendard de la liberté de la* RAISON *humaine.* (St-Marc Girard.) *L'instinct agit sans connaître ; l'intelligence agit et connaît ; et la* RAISON, *la* RAISON *seule, connaît et se connaît.* (Flourens.) *La* RAISON *est appelée à débattre, la liberté à*

choisir. (Guizot.) *La* RAISON *n'est pas la* RAISON *quand on lui impose des limites.* (Taxile Delord.) *La véritable grâce de Dieu, c'est la* RAISON. (V. Hugo.) *La* RAISON *n'est que le regard de l'esprit.* (Bautain.)

A ta faible *raison* garde-toi de te rendre,
Dieu t'a fait pour l'aimer, et non pour le comprendre.

VOLTAIRE.

— Intelligence, considérée comme susceptible d'accroissement ou de déclin, de force ou de faiblesse : *La* RAISON *s'affaiblit. La* RAISON *s'égare. Recouvrer sa* RAISON. *La* RAISON *vient tard aux gouvernements comme aux hommes.* (Volt.) *La* RAISON, *pouvant diriger bien ou mal les opérations de l'âme, peut être forte ou faible, saine ou corrompue, pure ou dépravée; elle s'accroît et s'affaiblit; elle se trompe, elle s'égare; elle demande à être cultivée.* (J.-J. Rouss.) *On ne craint point l'affaiblissement de sa* RAISON. (Barth.) *De toutes les facultés de l'homme, la* RAISON, *qui n'est, pour ainsi dire, qu'un composé de toutes les autres, est celle qui se développe le plus difficilement et le plus tard.* (J.-J. Rouss.) *La* RAISON *ne vient aux enfants que par degrés.* (Buff.) *La* RAISON *et le temps vont toujours de niveau.* (Montesquieu.) *La* RAISON *se forme par l'enseignement.* (Lacordaire.) *Dès que la* RAISON *humaine a une fois reçu le réveil, elle n'a jamais rétrogradé.* (Cousin.) *La* RAISON, *chez l'enfant, est plus précoce qu'on ne croit.* (Rigault.) *La* RAISON *se perfectionne, l'instinct est immuable.* (Beauchêne.)

C'en est assez pour moi, mon étroite *raison*
Ne saurait embrasser un plus vaste horizon.

DELILLE.

— Faculté intellectuelle, considérée comme règle de nos actions : *La* RAISON *nous est donnée pour nous conduire.* (Acad.) *Souvent, la* RAISON *est bien faible contre les passions.* (Acad.) *Un homme sage veut que la* RAISON *gouverne seule, et toujours.* (La Bruy.) *La* RAISON *n'est jamais si faible que lorsque le plaisir domine.* (Bossuet.) *Quand la* RAISON *est contre l'intérêt d'un égoïste, il ne manque jamais d'être contre la* RAISON. (Hobbes.) *La passion entraîne et la* RAISON *conduit.* (Grimm.) *Le règne de la* RAISON *avance; mais, plus elle fait de progrès, plus le fanatisme s'arme contre elle.* (Volt.) *Les hommes sont toujours contre la* RAISON *quand la* RAISON *est contre eux.* (Helvétius.) *La* RAISON *veut que nous laissions beaucoup de choses au hasard.* (J.-J. Rouss.) *La monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de* RAISON. (Chateaub.) *La* RAISON *fait le bien, les passions font le mal.* (Droz.) *L'enthousiasme fait en un jour ce que la* RAISON *fait en plusieurs siècles.* (Alibert.) *Chacun a son destin qui tôt ou tard l'entraîne : c'est fureur ou génie, quelquefois* RAISON. (Ste-Beuve.) *Désintéresser l'amour-propre, c'est délivrer la* RAISON *de son plus redoutable ennemi.* (Latena.) *La liberté est essentiellement d'instinct humain et de* RAISON *pratique.* (C. Renouvier.) *Le fanatisme, c'est la* RAISON *des dévots.* (Raspail.) *L'homme de* RAISON *ne comprend point les austérités de l'homme spirituel.* (Ratisbonne.)

La *raison*, trop farouche au milieu des plaisirs,
D'un remords importun vient brider mes désirs.

BOILEAU.

Il est d'autres erreurs dont l'aimable poison
D'un charme bien plus doux enivre la *raison*.

RACINE.

Un obstacle est quelquefois bon
S'en plaindre, c'est sottise, en profiter, *raison*.

LEMONTEY.

Raison, toujours aimable et belle,
Et seule digne de charmer,
Seule que la race mortelle
Devrait suivre et devrait aimer,
C'est toi qui fais vivre tranquilles
Les sociétés et les villes;
C'est toi qui formes leurs liens
Et qui donnes des lois certaines
Pour faire moins sentir les peines,
Pour faire mieux goûter les biens.

REGNIER-DESMARAIS.

— *Age de raison*, Age où les enfants commencent à avoir conscience de leurs actes : *A en croire le catéchisme, l'*ÂGE DE RAISON *commence à sept ans. Avant l'*ÂGE DE RAISON, *l'enfant ne reçoit pas des idées, mais des images.* (J.-J. Rouss.) *On commence d'ordinaire ses folies quand vient l'*ÂGE DE LA RAISON. (A. d'Houdetot.)

— *Perdre la raison*, Devenir fou. ‖ Par exagération, Faire une chose contraire à la raison, au bon sens : *Quoi! vous avez fait ce mauvais marché; il faut que vous* AYEZ PERDU LA RAISON. (Acad.)

— Bon sens, justesse d'esprit : *N'avoir point de* RAISON. *Etre sans* RAISON. *Manquer de* RAISON. *Il n'y a point de* RAISON *à lui de se conduire comme il fait. En appeler à la* RAISON *de quelqu'un. Avoir plus de* RAISON *que d'imagination. Vous ne sauriez avoir tort, et vous êtes tout* RAISON. (Mol.) *C'est le triomphe de la* RAISON *que de bien vivre avec les gens qui n'en ont pas.* (Volt.) *On cède à la folie par faiblesse; on ne revient à la* RAISON *qu'à l'aide d'un effort.* (B. Constant.) *La France a beaucoup moins d'imagination et beaucoup plus de* RAISON *qu'elle ne paraît en avoir.* (Hippolyte Rigault.) *La* RAISON *n'a pas de prise sur les esprits faux.* (De Lévis.)

... La *raison* n'est pas ce qui règle l'amour.

MOLIÈRE.

Faites choix d'un censeur solide et salutaire,
Que la *raison* conduise et le savoir éclaire.

BOILEAU.

La *raison* d'ordinaire
N'habite pas longtemps chez les gens séquestrés.

LA FONTAINE.

L'avis du plus grand nombre est souvent le moins bon
Et rarement conforme à la droite *raison*.

DESTOUCHES.

— Art de raisonner : *La* RAISON *a eu son enfance ainsi que les autres arts.* (Barth.) *Cet ouvrage est parfaitement fait, les intérêts de la raison y sont discutés avec une force de* RAISON *et d'éloquence qui naît de l'évidence et de la simplicité des objets.* (Rayn.) *Les religions voient des ennemis dans tous ceux qui usent vis-à-vis d'elles des droits les plus simples de la* RAISON. (Renan.)

— Ce qu'on peut considérer comme un devoir, comme un droit, comme une chose conforme à l'équité, à la justice : *Se rendre à la* RAISON. *Se mettre à la* RAISON. *Mettre la* RAISON *de son côté. Votre fils n'est pas si étrange que vous le dites, et il se met à la* RAISON. (Mol.) *Nulle destinée ne triomphe à la longue qu'elle ne soit fondée en* RAISON *et en justice.* (Chateaub.)

Et qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?
— Qui je veux? la *raison*, mon bon droit, l'équité.

MOLIÈRE.

— Preuve que l'on appuie d'un raisonnement : *Grande, forte, puissante* RAISON. RAISON *démonstrative, décisive, péremptoire. Faible* RAISON. RAISON *frivole.* RAISON *fausse.* RAISON *plausible.* RAISON *spécieuse. Développer ses* RAISONS. *Donner de bonnes* RAISONS. *Appuyer son opinion de bonnes* RAISONS. *Etre frappé, touché des* RAISONS *de quelqu'un. Se rendre aux* RAISONS *de quelqu'un. Payer quelqu'un de bonnes* RAISONS, *de mauvaises* RAISONS. *Les meilleures* RAISONS *ne pouvaient pas plus sur lui que sur un loup affamé.* (Volt.) *Quand on a de bonnes* RAISONS *à dire, on ne doit pas employer les invectives.* (Grimm.) *Les injures sont les* RAISONS *de ceux qui ont tort.* (J.-J. Rouss.) *On peut convaincre les autres par ses propres* RAISONS, *mais on ne les persuade que par les leurs.* (J. Joubert.) *Un ton poli rend les bonnes* RAISONS *meilleures et fait passer les mauvaises.* (Chateaub.) *Il porta tour à tour à la tribune les* RAISONS *d'un homme d'affaires et les aperçus d'un homme d'Etat.* (Mignet.)

On ne demande point de *raisons* aux tyrans,
Et la force est toujours le droit des conquérants.

GILBERT.

— Cause, motif d'une chose : *Reprendre quelqu'un avec* RAISON. *Attaquer quelqu'un sans* RAISON. *Le cœur a ses* RAISONS, *que la raison ne connaît pas : on le sent en mille manières.* (Pasc.) *Il n'est que trop vrai qu'il n'y a point de coupable qui n'ait ses* RAISONS. (Boss.) *On dit que le bonheur est une chose fort rare, et c'est par cette* RAISON-*là même que je le crois fait pour vous.* (Volt.) *Vous savez mieux que moi les* RAISONS *qui vous ont déterminé.* (D'Alembert.) *La nécessité de mourir n'est à l'homme sage qu'une* RAISON *pour supporter les peines de la vie.* (J.-J. Rouss.) *La gloire a ses hasards, ou plutôt elle a ses mystères, car il y a une* RAISON *à tout.* (Lamart.)

On aime sans *raison*, et sans *raison* l'on hait.

REGNARD.

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
— Pour les trouver ainsi, vous avez vos *raisons*.

MOLIÈRE.

Chercher *raison* de tout, ce sont soins superflus;
Dieu fit bien ce qu'il fit, et je n'en sais pas plus.

LA FONTAINE.

Il faut que le plus faible ait, dans son infortune,
Pour fléchir le plus fort, trente *raisons* pour une.

BOURSAULT.

Colonel à treize ans, je pense avec *raison*
Que l'on peut à trente ans m'honorer du bâton.

VOLTAIRE.

— Contentement relatif à une chose que l'on demande ou que l'on prétend : *Je vous ferai avoir* RAISON *de vos prétentions.* (Acad.) *Faites-moi* RAISON *de la part que j'ai dans cette succession.* (Acad.) *Je ne saurais tirer* RAISON *de ce débiteur.* (Acad.)

— Réparation d'un outrage, d'un affront, d'une injustice : *Tirer* RAISON *d'une offense. Obtenir que l'offenseur fasse* RAISON *d'un outrage. Faire* RAISON *à son adversaire l'épée à la main. Demander à quelqu'un* RAISON *de l'insolence de ses gens. Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir* RAISON. (Proudh.) *Si vous n'êtes pas un lâche, vous me rendrez* RAISON *de votre indigne conduite.* (F. Soulié.) ‖ *Faire raison de*, Venger de : *Une bonne potence me* FERA RAISON DE *ton audace.* (Molière.) *Tibère appelait ses crimes au secours de ses vices, et la terreur lui* FAISAIT RAISON DU *mépris.* (Chateaub.) ‖ *Rendre raison à quelqu'un*, Se battre avec quelqu'un qu'on a offensé. ‖ *Demander à quelqu'un raison d'une chose*, Demander compte à quelqu'un d'une chose qu'il a faite ou dite, des motifs qui l'ont fait parler ou agir : *Je vous ai dit ce qui se passe, et je vous* DEMANDE RAISON DE *cette affaire-là.* (Mol.)

Allons subitement
Lui *demander raison* de cet enlèvement.

RACINE.

‖ *Rendre raison de quelque chose*, En expliquer les causes, les motifs : *Etre prêt à* RENDRE RAISON DE *sa conduite. Je ne puis vous* RENDRE RAISON DE *la conduite de Mme de Guerchy; je me suis enfin lassée d'envoyer et de me faire écrire chez elle.* (Mme Du Deffant.) *On ne* REND *point* RAISON DES *caprices du cœur.* (Mme de Fontaines.)

— Fam. *Mettre quelqu'un à la raison*, Le réduire par la force : *Si Desroches est si féru, que ne s'adresse-t-il aux lois et que ne* MET-*il cette femme* À LA RAISON? (Diderot.)

Quand le malheur ne serait bon
Qu'à *mettre* un *sot à la raison*
Toujours serait-ce à juste cause
Qu'on le dit bon à quelque chose.

LA FONTAINE.

— *Etre de raison*, Etre qui n'existe que dans l'imagination, dans l'esprit : *Une montagne d'or, un palais de diamant sont* DES ÊTRES DE RAISON. (Acad.) *Sans certaines vertus, l'amitié est un* ÊTRE DE RAISON. (Volt.)

— *Mariage de raison*, Mariage dans lequel on a plus consulté les convenances, les rapports d'état et de fortune que l'inclination : *Il voulait épouser une jeune fille pauvre qu'il aimait; mais sa famille lui a imposé un* MARIAGE DE RAISON.

— *La dernière raison*, Le motif le plus puissant : *La* DERNIÈRE RAISON *des déterminaisons libres de la volonté est en elle-même.* (Royer-Collard.) *La flamme des bûchers fut pendant quelques siècles la* DERNIÈRE RAISON *des docteurs, comme l'artillerie est la* DERNIÈRE RAISON *des rois.* (A. Mart.) ‖ Cette locution correspond à l'*ultima ratio* des Latins.

— *La dernière raison des choses, des sciences*, Ce qui serait nécessaire pour en avoir une connaissance parfaite : *Il n'appartient à aucune science humaine de donner* LA DERNIÈRE RAISON DES CHOSES. (Bastiat.) *C'est le christianisme qui a apporté aux hommes ce vague et profond besoin de poursuivre sans relâche* LA DERNIÈRE RAISON DES SCIENCES. (Laurentie.)

— *Parler raison*, Parler avec sagesse, d'une manière vraisemblable : *Il faut, autant qu'on peut,* PARLER RAISON *aux enfants.* (Acad.) *Je ne suis pas toujours raisonnable, mais j'aime toujours qu'on me* PARLE RAISON. (J.-J. Rouss.) ‖ Devenir accommodant, raisonnable : *C'est* PARLER RAISON *cela.* (Acad.) *Voilà* PARLER RAISON. (Acad.)

— *Avoir raison*, Avoir des motifs solides pour parler ou agir comme l'on fait : *Les gens heureux croient toujours* AVOIR RAISON *quand la fortune soutient leur mauvaise conduite.* (La Rochef.) *Il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'*AVOIR RAISON. (La Bruy.) *Quoique riche et jeune, il ne voulait point toujours* AVOIR RAISON. (Volt.) *On* A RAISON *d'exclure les femmes des affaires politiques et civiles.* (Mme de Staël.) *Ceux qui veulent toujours* AVOIR RAISON *sont presque toujours des gens peu raisonnables.* (Ancelot.) *C'est* AVOIR *deux fois* RAISON *que de céder à quelqu'un qui a tort.* (Petit-Senn.) *Fontenelle était si réservé dans ses assertions, que Crébillon a dit de lui qu'il craignait d'*AVOIR RAISON. (Noël.) *Quand Voltaire* A RAISON, *il n'y a que lui pour avoir la raison si facile et si légère.* (Ste-Beuve.) *Il n'est pas très-prudent d'*AVOIR RAISON *trop tôt, ni d'*AVOIR RAISON *contre tout le monde.* (A. Karr.)

Le droit est au plus fort, en amour comme en guerre,
Et la femme qu'on aime *aura* toujours *raison*.

A. DE MUSSET.

— *Avoir raison d'un homme, d'un animal*, Le ramener à de meilleurs sentiments, vaincre sa résistance : *J'ai dompté des chevaux dont personne ne pouvait* AVOIR RAISON. (J. Sandeau.) *Par la bienveillance et la sévérité, j'*AI *presque toujours* EU RAISON *des ouvriers sans conduite.* (L.-J. Larcher.) ‖ Fig. Prévaloir : *La prudence et la ténacité* ONT RAISON, *à la longue, du génie et de la force qui abuse d'elle-même.* (Ste-Beuve.) *Les idées justes* ONT *vite* RAISON *des idées fausses.* (E. de Gir.) *Il est impossible que la modération et la patience ne finissent pas par* AVOIR RAISON. (E. de Gir.) *Il n'y a pas d'armée d'agression* DONT *un peuple militaire ne finisse par* AVOIR RAISON. (Vacherot.)

— *Donner raison à quelqu'un*, Se décider en sa faveur, parce qu'on croit qu'il a pour lui la justice : *Il* DONNE *toujours* RAISON *au dernier qui lui parle.* (Acad.) *La philosophie sera au terme de sa tâche quand elle* AURA DONNÉ RAISON *au bon sens.* (Géruzez.) *Pourtant, si j'étais ergoteur, je vous dirais que vous me* DONNEZ RAISON. (G. Sand.) *La Chambre parut goûter mes raisons et me* DONNA RAISON. (Guizot.)

— *Entendre raison*, Consentir à une chose que l'on regarde comme juste et raisonnable : *Ne vouloir jamais* ENTENDRE RAISON. *Ne pouvoir faire* ENTENDRE RAISON *à quelqu'un. Il n'y a pas moyen de lui faire* ENTENDRE RAISON. (Molière.) *La vanité n'*ENTEND RAISON *que lorsqu'elle est contente.* (J. Joubert.) ‖ *Il n'entend pas raison là-dessus*, Il est inflexible, opiniâtre sur cette matière, et est toujours prêt à se formaliser si l'on n'est pas de son avis.

— *Avoir des raisons avec quelqu'un*, Avoir des difficultés, une querelle avec quelqu'un.

— *Conter ses raisons à quelqu'un*, L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts. ‖ *Conter ses raisons à une femme*, L'entretenir de l'amour qu'on a pour elle.

— *Se faire raison soi-même, à soi-même*, Se faire justice de sa propre autorité : *Il n'est pas permis de* SE FAIRE RAISON SOI-MÊME. (Acad.)

Enseigne-moi, de grâce,
De mon voleur, lui dit-il, la maison,
Que de ce pas *je me fasse raison*.

LA FONTAINE.

— *Faire raison à quelqu'un d'une santé qu'il a portée*, Boire avec lui à la santé de la personne qu'il a nommée : *Je ne pus me défendre de me mettre à table avec eux et même de* FAIRE RAISON À UNE SANTÉ *qu'ils me portèrent.* (Le Sage.)

On vous *fera raison* avec du malvoisie.

C. DELAVIGNE.

‖ *Faire raison à quelqu'un*, Boire ou manger autant que lui : *En même temps, il versait du vin dans mon verre et m'excitait à lui* FAIRE RAISON. (Le Sage.)

— *Se faire une raison*, Prendre une détermination comme par résignation, pour en finir : *Il vient de se marier; il faut bien* SE FAIRE UNE RAISON.

— *Ce n'est pas raison*, Expression qui a vieilli et que l'on employait pour : Il n'est pas raisonnable; ce n'est pas un motif pour : *Je suis moi-même la matière de mon livre;* CE N'EST PAS RAISON *que tu emploies ton loisir en un sujet si frivole et si vain.* (Montaigne.)

— *Comme de raison*, Comme il est juste et raisonnable de faire : *Le capitaine cessa de parler en cet endroit, et le lieutenant,* COMME DE RAISON, *prit la parole après lui.* (Le Sage.)

— *Plus que de raison*, Plus qu'il n'est raisonnable de le faire : *Boire* PLUS QUE DE RAISON. *Allons, ne vous affligez pas* PLUS QUE DE RAISON. (Dancourt.) *On n'arrive à vanter l'effet littéraire de la simplicité que lorsqu'on s'est raffiné* PLUS QUE DE RAISON. (H. Rigault.)

— Fam. *Point tant de raisons*, En voilà assez, pas tant d'explications inutiles.

— *A plus forte raison*, Par un motif d'autant plus fort : *Si l'on est obligé de faire du bien aux étrangers,* À PLUS FORTE RAISON *en doit-on faire à ses parents.* (Acad.) *L'appétit vient, dit-on, en mangeant ;* À PLUS FORTE RAISON *il vient en ne mangeant pas.* (Dupin.)

— *Pour raison à moi connue*, Pour un motif que je ne veux pas divulguer : *Je ne ferai pas ce que vous voulez,* POUR RAISON À MOI CONNUE. (Acad.) ‖ On dit d'une manière analogue : *Pour raison à vous connue*, Pour un motif que vous connaissez et qu'il n'est pas nécessaire que je vous explique : *Je n'en dirai pas davantage,* POUR RAISON À VOUS CONNUE. (Acad.)

— Jurispr. Titres et prétentions d'une personne : *Céder ses droits, noms,* RAISONS *et actions. Etre subrogé aux droits, noms,* RAISONS *et actions de quelqu'un.*

— Prat. *Pour valoir, pour servir ce que de raison, Pour être ordonné ce que de raison*, Pour valoir, pour être ordonné conformément à ce qu'exige la justice, l'équité.

— Polit. *Raison d'Etat*, Considération d'intérêt que l'on invoque dans un Etat quand on fait des choses contraires à la justice : *Il allait d'un pas intrépide où la* RAISON D'ÉTAT *le déterminait.* (Boss.) *La* RAISON D'ÉTAT *est une raison mystérieuse inventée par les politiques, pour autoriser ce qu'ils font sans raison.* (St-Evremont.) *La prétendue* RAISON D'ÉTAT *est un mot vide de sens.* (Chateaub.) *Il n'y a plus d'autre* RAISON D'ÉTAT *que le droit, puisque le droit est souverain.* (Proudh.) *Quand les jésuites faisaient assassiner Guillaume d'Orange, Henri III et Henri IV, ils agissaient par* RAISON D'ÉTAT. (Proudh.)

Mais la *raison d'Etat* connaît peu ces caprices.

VOLTAIRE.

‖ On dit, d'une manière analogue, *Raison de famille : C'est une* RAISON DE FAMILLE *qui a fait ce mariage.* (Acad.) *Autrefois on forçait, par* RAISON DE FAMILLE, *une fille à se faire religieuse.* (Lav.)

— Mathém. Rapport qui existe entre une quantité et une autre quantité : RAISON *arithmétique.* RAISON *géométrique.* RAISON *multiple.* RAISON *double, triple.* RAISON *composée. L'intensité de la lumière est* EN RAISON INVERSE DES CARRÉS DE LA DISTANCE *du corps lumineux, diminue dans le même rapport que ces carrés croissent. Newton posa ce principe si simple et si fécond, que tous les corps s'attirent d'autant plus qu'ils sont plus proches et qu'ils ont plus de masse, ou, pour parler le langage des géomètres, que l'attraction est* EN RAISON INVERSE *du carré des distances et* EN RAISON DIRECTE *des masses.* (Bailly.) ‖ Ces expressions, *En raison directe, En raison inverse*, s'emploient dans un sens analogue dans le langage ordinaire : *Chez le parleur, le flux du discours est toujours en* RAISON DIRECTE *de la pauvreté de la pensée.* (Proudh.) *La vigueur et l'agilité des reptiles sont* EN RAISON DIRECTE *de la hauteur du soleil sur l'horizon.* (Toussenel.) *L'aisance d'un peuple est* EN RAISON DIRECTE *de sa liberté.* (E. Pelletan.) ‖ *Premières et dernières raisons des accroissements*, Théorie établie par Newton. ‖ *Raison égale*, Proportion ou égalité de rapports. ‖ *Moyenne et extrême raison*, Proportion dans laquelle un tout est à une de ses deux parties comme celle-ci est à la seconde.

— Comm. Nom donné à la réunion des noms des associés rangés et énoncés de la manière fixée par l'acte d'association pour signer la correspondance, les effets de commerce : *La maison de banque connue sous la* RAISON *Jacques Laffitte et compagnie.* ‖ S'em-

ploie quelquefois, par analogie, dans des phrases où il n'est pas question de commerce : *Nous jetterons un coup d'œil rapide sur la* RAISON SOCIALE *des deux gentilshommes qui doivent occuper le premier plan de ce récit.* (R. de Beauvoir.) *La guerre n'est que la vengeance par commandite et le meurtre sous* RAISON SOCIALE. (Th. Gaut.)

> Elle exploitait à très-gros intérêts,
> *Sous la raison :* Mensonge et calomnie,
> Une fabrique de pamphlets.
>
> VIENNET.

‖ Part d'un associé dans le fonds d'une société de commerce : *La* RAISON *de cet associé est d'un tiers, d'un cinquième.* Aujourd'hui on dit plutôt, en ce sens, INTÉRÊT OU MISE DE FONDS. ‖ *Livre de raison*, Registre sur lequel un négociant porte tous ses comptes, l'une des pages étant consacrée au *débit* ou *doit*, et la page en regard au *crédit* ou *avoir*. Ce registre est aujourd'hui désigné sous le nom de GRAND LIVRE.

— Dr. comm. Personne juridique qui représente une société commerciale ou industrielle.

— Philos. *Raison suffisante*, Loi de l'intelligence en vertu de laquelle nous jugeons qu'aucun fait ne peut exister, à moins qu'il n'y ait un motif suffisant pour qu'il soit d'une manière plutôt que d'une autre. ‖ *Raison d'être*, Nécessité en vertu de laquelle une chose existe : *Le plus pauvre intéressé dans cette association a sa place, son travail, sa* RAISON D'ÊTRE. (Em. Souv.) *Si l'homme ne jouissait pas du libre arbitre, il n'aurait pas de* RAISON D'ÊTRE. (L.-J. Larcher.) *La papauté meurt parce qu'elle n'a plus de* RAISON D'ÊTRE. (Larcher.) *Les hommes qui groupent uniquement des faits, sans chercher leur* RAISON D'ÊTRE, *peuvent se passer de philosophie.* (A. Michiels.) *La royauté n'a d'autre* RAISON D'ÊTRE *que l'intérêt et la volonté du peuple.* (J. Simon.) ‖ *Raison philosophique*, Principes de justice et d'équité empruntés à la philosophie : *Le progrès du droit et de la liberté ne peut se poursuivre qu'à l'aide de la* RAISON PHILOSOPHIQUE. (Proudh.) ‖ *Formes de la raison*, Nom donné, par les péripatéticiens, aux conditions en vertu desquelles la raison humaine imprime au contingent et à l'individuel le caractère de la nécessité et de l'universalité. ‖ *Raison empirique*, Intelligence opérant sur les éléments fournis par la sensation. ‖ *Evidence de raison*, Celle qu'on se procure par le raisonnement : *C'est une évidence de fait, qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles, et c'est une* ÉVIDENCE DE RAISON *que ces révolutions peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil ou par tous les deux.* (Condill.) ‖ Dans le système de Kant, la *raison* est la Faculté de l'esprit qui opère par le raisonnement pour produire l'unité des jugements. ‖ *Raison pure*, Raison considérée comme pure de toute donnée expérimentale. ‖ *Raison théorique* ou *spéculative*, Pour Kant, c'est l'intelligence humaine agissant sur deux éléments primitifs, les intuitions et les notions *à priori*. ‖ *Raison pratique*, Nom donné par Kant aux principes déterminants de la volonté.

— Mor. *Raison publique*, Principes de justice et d'équité admis publiquement par la saine partie du peuple : *L'empire de la* RAISON PUBLIQUE *est le vrai fondement de la liberté.* (J.-J. Rouss.) *La* RAISON PUBLIQUE *a seule le droit de gouverner la société.* (Guizot.) ‖ *Raison générale*, Raison de la masse du genre humain, abstraction faite de celle qui appartient aux individus : *Le véritable guide du suffrage universel est cette* RAISON GÉNÉRALE, *impersonnelle, synthétique qui jaillit de toutes les idées en conflit.* (Proudh.) ‖ *Raison individuelle*, Degré de raison propre à chaque homme : *La* RAISON INDIVIDUELLE *se forme et se développe à l'aide de la raison générale.* (Lamenn.)

— Hist. *Culte de la Raison*, Religion allégorique, dont Chaumette est l'auteur. ‖ *Fête de la Raison*, Fête célébrée en 1794, et dans laquelle figurait une femme revêtue des attributs allégoriques de la déesse de la Raison.

— Mus. *Raison des intervalles*, Rapport qui existe entre les deux termes d'un intervalle.

— Techn. *Mettre les pièces de bois en leur raison*, Mettre chaque pièce à sa place.

— Loc. adv. *A telle fin que de raison*, Sert à exprimer d'une manière indéterminée qu'une chose est faite parce qu'on croit qu'elle pourra être utile : *Il fit faire un procès-verbal de l'état des lieux*, À TELLE FIN QUE DE RAISON. (Acad.) ‖ A tout événement : *Je vous prie*, À TELLE FIN QUE DE RAISON, *de vouloir bien déclarer que cet écrit n'est pas de moi.* (P.-L. Cour.) *Je commençai à exercer mon ministère*, À TELLE FIN QUE DE RAISON. (Le Sage.)

— *Pour raison de quoi*, A cause de quoi.

— *A raison de*, A proportion de, sur le pied de : *Payer un ouvrier à* RAISON DE *l'ouvrage qu'il a fait. Payer une étoffe* À RAISON DE *dix francs le mètre. Être payé* EN RAISON DU *temps qu'on a mis à un ouvrage. Les pays ne sont pas cultivés* EN RAISON DE *leur fertilité, mais* EN RAISON DE *leur liberté.* (Montesq.) *Il ne faut pas toujours s'estimer* EN RAISON DES *applaudissements que l'on reçoit.* (Mlle Clairon.) *La durée des corps organisés n'est point comme celle des minéraux,* EN RAISON DES *masses et* DES *densités.* (Richerand.) *La gloire d'un État doit être* EN RAISON DE *sa grandeur.* (Proudh. *On aime son pays* EN RAISON DE *ce qu'on lui donne.* (E. Legouvé.) ‖ Vu, en considération de : EN RAISON DE *son extrême jeunesse.* EN RAISON DES *circonstances.*

— *Il n'y a ni rime ni raison*, On ne trouve aucune raison, aucune marque de bon sens : IL N'Y A NI RIME NI RAISON *à ce que dit cet orateur. Discours, écrit qui n'*A NI RIME NI RAISON.

> Remettons ce discours pour une autre saison ;
> Monsieur n'y trouverait *ni rime ni raison.*
>
> MOLIÈRE.

‖ *Selon Dieu et raison*, En homme de bien : *Vivre* SELON DIEU ET RAISON. ‖ *Il y a raison partout, pour tout*, Il faut éviter les excès; il doit y avoir des bornes à tout : *Je ne défends pas qu'on se divertisse, mais* IL Y A RAISON PARTOUT. (Acad.)

— Prov. *Où force domine, raison n'a point de lieu*, La force l'emporte sur la raison. ‖ *C'est la raison que chacun soit maître en sa maison*, Il est juste que chacun dispose sa vie comme il l'entend.

— **Syn. Raison, jugement, sens.** V. JUGEMENT.

— **Encycl.** Philos. *Raison* est un des termes les plus usités et les plus populaires de la langue philosophique, un de ceux pourtant qui demandent le plus d'explications et qui prêtent le plus souvent à des confusions de langage ou d'idées. Avant de présenter aucune des théories psychologiques, logiques et métaphysiques relatives à la *raison*, essayons de démêler et de fixer les sens divers de ce mot et la manière dont il convient de les employer.

— *Premier sens du mot raison.* On emploie d'abord ce mot pour désigner l'ensemble des facultés spirituelles qui distinguent l'homme des animaux. La *raison*, en ce sens, est tout ce qui fait que l'homme est homme ; c'est sa pensée, son intelligence, sa conscience, sa volonté, ses facultés supérieures prises dans leur généralité. Dans cette première acception, le mot *raison* a un adjectif, *raisonnable*, doué de *raison*, qui sert à désigner les êtres de cet ordre supérieur en qui apparaît la lumière de la vie suprasensible.

— *Second sens du mot raison.* En philosophie, on n'appelle pas *raison* l'ensemble de nos facultés spirituelles ; on désigne par là une seule de ces facultés, celle qui nous donne la connaissance des idées absolues, des vérités premières, de l'absolu, de l'idéal, du parfait. C'est la faculté de nous élever non-seulement au-dessus des sens, mais au-dessus de l'expérience pour concevoir *à priori* l'infini dans l'une ou l'autre de ses manifestations. C'est en ce sens que Kant et les Allemands emploient le mot *raison pure*, c'est-à-dire pure de toute donnée expérimentale. La raison ainsi entendue a pour adjectif correspondant non pas *raisonnable*, mais *rationnel*. On dit : les idées *rationnelles*, par opposition aux notions *expérimentales* ou *empiriques*. V. EMPIRISME, etc.

— *Troisième sens du mot raison.* On prend, en religion surtout, le mot *raison* dans une autre acception. On entend par là les facultés naturelles de l'homme opposées à de prétendues lumières surnaturelles ou révélées. En ce sens, la raison s'oppose à la *foi*. La *raison*, c'est l'esprit humain dans l'ensemble de ses moyens de connaissance et d'activité naturelle, sans aucun secours miraculeux dû à une révélation surnaturelle. L'épithète la plus usitée qui soit formée du mot *raison* pris dans cette dernière signification est celle de *rationaliste*, qui s'emploie surtout dans la théologie.

Nous ne parlons pas d'une quatrième manière d'interpréter le mot *raison*, qui est simplement une erreur et un abus de langage. C'est quand on fait *raison* synonyme de *raisonnement*, abus dont suffirait à faire justice le vers célèbre de Chrysale, qui se lamente de voir son ménage aller de travers, précisément par ce fait :

> Que le *raisonnement* en bannit la *raison.*

Reprenons maintenant les différents sens de ce mot *raison*, et indiquons sommairement les principales questions qui s'y rattachent.

La *raison*, considérée comme synonyme de bon sens ou d'esprit humain, ne donne lieu qu'à un petit nombre de discussions. C'est un fait patent que l'homme est doué de facultés tellement supérieures à celles des animaux qu'on ne peut se dispenser de les désigner par un nom spécial, et c'est à quoi sert ce mot *raison*, réservé comme son plus bel apanage à l'espèce humaine. La difficulté et les dissidences d'opinion ne commencent que quand on veut expliquer cette supériorité de l'homme sur l'animal. Alors les uns voient dans la *raison* une sorte de révélation naturelle faite par Dieu à tous les hommes ; les autres ne la considèrent que comme le développement et le plus haut degré des mêmes instincts, des mêmes facultés que possède l'animal. La *raison* humaine ne se distinguerait plus de l'intelligence des bêtes que par une différence graduelle, et non par une différence spécifique. Il nous suffit d'indiquer ici le problème sans le traiter *in extenso* ; on le trouvera exposé plus au long dans nos divers articles philosophiques spéciaux.

De plus minutieux débats s'engagent au sujet de la *raison* comme faculté de percevoir l'infini. Sans redire ici ce qu'on trouvera aux articles EMPIRISME, IDÉALISME, etc., rappelons que, de tout temps, la philosophie a été partagée à ce sujet en deux écoles, l'une admettant, l'autre niant, chacune avec d'innombrables nuances d'exposition, l'existence de cette faculté *sui generis* nommée la *raison* pure. On appelle *idéalisme* le système fondé sur la foi à cette faculté, et *empirisme* le système qui la rejette. Les partisans de la *raison* comme Platon, les réalistes du moyen âge, Malebranche, Fénelon, etc., soutiennent que les idées d'infini, d'absolu, de nécessaire, d'éternel, d'universel, de parfait, etc., sont non-seulement des idées positives, mais les plus positives de toutes, celles qui nous mettent en contact avec d'invincibles et suprêmes réalités, infiniment plus réelles que les choses d'ici-bas. D'après eux, ce n'est pas par un effort, par un travail quelconque de l'esprit, c'est de prime saut et par une vive aperception que nous avons l'intime connaissance de tout ce monde des idées (idées innées ou *à priori*). L'expérience n'en est pas la source ; au contraire, elle nous serait impossible sans la présence antérieure de ces idées premières, cause et condition indispensables de toute la vie intellectuelle. Dans ce système, les objets de la *raison*, par exemple les idées de causalité, de substance, de temps et d'espace infini, de bien, de vrai et de beau absolus, etc., ne sont tous que les manifestations d'une seule et toute parfaite réalité, qui n'est autre que Dieu lui-même ; et il ne faut pas songer à les faire dériver à aucun degré des facultés inférieures, sensation, perception, raisonnement, abstraction, etc. Dans le système contraire, la *raison* n'est plus cette faculté maîtresse, cette « lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, » suivant le langage de l'idéaliste Malebranche. C'est tout simplement une faculté de généralisation, une sorte de synthèse de toutes les expériences, qui ne nous révèle rien de nouveau, mais qui se borne à nous faire classer, coordonner, systématiser en grand les notions éparses que nous devons à l'expérience interne ou externe. Tel est le système d'Aristote, des nominalistes du moyen âge, de Locke, de Hume, des positivistes modernes, dont un surtout s'est chargé de refaire à ce point de vue la théorie logique, M. Stuart-Mill. D'après tous ces penseurs, les idées plus haut énumérées ne sont pas des connaissances exceptionnelles et *sui generis*. L'idée de cause, de substance ou d'infini ne sont pas des révélations de Dieu ; ce sont des fruits de l'induction, des résultats de l'expérience, en un mot ce ne sont pas des idées absolues, mais des idées générales ; ce ne sont pas des objets perçus par intuition, ce sont des notions conçues par un travail artificiel de l'esprit ; enfin ce sont des abstractions, et non plus des réalités. On trouvera ailleurs l'exposé contradictoire des motifs et arguments allégués de part et d'autre. Ici nous résumons les deux points de vue généraux sur la nature, l'origine et la distinction de la *raison*.

Enfin, quant à la troisième acception de ce même terme, on y pourrait tout naturellement rattacher toutes les discussions théologiques anciennes et contemporaines. Suivant la théologie dite orthodoxe (catholique, protestante ou juive), la *raison* humaine est un flambeau vacillant, plus propre à nous égarer par de fausses lueurs qu'à nous guider utilement. Tous les théologiens orthodoxes sont, sur ce point, de l'avis de Calvin : *Nulla deterior est pestis quam humana ratio.* « Il n'y a pas de peste plus pernicieuse que la *raison humaine*. » Dans cette théorie, il faut expliquer et justifier cette étonnante infirmité de notre nature : comment pourrait-on nous accuser de n'y pas voir assez clair, si l'on reconnaît que Dieu lui-même nous a donné de mauvais yeux et nous a condamnés aux ténèbres ? Aussi, pour établir que la *raison* est si profondément impuissante, faut-il admettre le péché originel, qui explique comme une déchéance cette infirmité naturelle. Cela fait, on ne peut manquer de se proposer pour but le rétablissement de notre nature déchue, chose impossible sans un secours surnaturel, puisque la nature corrompue serait hors d'état de se refaire et de s'améliorer elle-même. On le voit donc, par cela seul que la *raison* est considérée comme faible, insuffisante et aveugle, tout le supranaturalisme est nécessaire. Dans la théologie libérale, au contraire, la nature est considérée comme imparfaite, sans doute, mais bonne et capable de progrès. Aussi n'y attend-on pas de secours surnaturel pour relever et sauver l'homme. Tandis que, d'après l'orthodoxie, la *raison* ne peut rien sans la foi, la théologie libérale admet, au contraire, que la meilleure foi, c'est l'obéissance à la nature et particulièrement à la *raison*, seul moyen qu'ait l'homme d'atteindre la vérité. Cette théologie ne fait donc plus de la *raison* une sorte d'instrument déformé et faussé ; elle la tient, à défaut de meilleures facultés et d'attributs plus parfaits, pour un excellent organe dont Dieu a doué l'homme pour son bien.

Une question fort débattue dans les écoles théologiques et philosophiques, à propos de la *raison*, est celle-ci : Y a-t-il une *raison impersonnelle ?* ou bien toute *raison* est-elle celle d'un individu, différente par là même de celle de tous les autres individus ? D'après les idéalistes et les rationalistes, la *raison* est une faculté essentiellement impersonnelle ; le stoïcien Cléanthe parlait déjà de la *raison* universelle, du *koinos logos*. Le mot même de *sens commun* indique, comme le remarquait Descartes, que c'est la faculté la plus également répartie dans l'espèce humaine. Cependant il est bien difficile de se faire une idée juste de ce que peut être cette sorte d'intelligence collective, commune à tous et résidant chez tous, mais à des degrés divers. Et l'empirisme s'est vivement saisi de cette difficulté pour nier l'impersonnalité de la *raison* et pour présenter chaque esprit comme doué du pouvoir de penser d'après des règles constitutives qui sont le seul fonds commun entre tous les esprits et toutes les pensées humaines. Ce problème se rattache, du reste, très-intimement à celui de l'individuation.

Nous venons de voir comment les philosophes de toutes les écoles expliquent la *raison*. Mais si nous nous attachons au sens spécial que donnent au mot *raison* les libres penseurs modernes, il reste à traiter une question d'une haute importance : c'est la question de l'autorité de la *raison*, de la légitimité du droit qu'elle prétend posséder d'imposer ses décisions comme souveraines et indiscutables. Si tout ce que proclame la *raison*, telle que la conçoit la libre pensée, est nécessairement vrai, c'est qu'il y a entre cette faculté et la réalité des choses un lien, un rapport nécessaire. Quel est ce rapport, ce lien ? En d'autres termes, comment un libre penseur, qui ne peut pas croire à l'existence de la *raison* impersonnelle et qui n'a pas la ressource d'appuyer l'autorité de la *raison* sur celle de Dieu lui-même, qui l'aurait donnée à l'homme comme moyen d'atteindre la vérité, peut-il se représenter sa *raison* individuelle comme essentiellement liée à la réalité extérieure ? Nous croyons qu'à cette question l'unique réponse possible est celle que nous allons essayer de formuler. Les décisions de notre *raison* sont des jugements individuels, et tout jugement se résout au mouvement intérieur de certaines idées qui se portent l'une vers l'autre quand le jugement est affirmatif, qui s'éloignent l'une de l'autre quand le jugement est négatif. Mais nos idées elles-mêmes, que sont-elles ? Ce sont des représentations plus ou moins exactes des choses du dehors. Si ces représentations étaient d'une exactitude parfaite, les mouvements de nos idées pourraient n'être que la représentation fidèle et souvent anticipée de tous les mouvements qui se font ou se feront entre les choses du dehors ; tel est le vrai lien qui unit la *raison* à la réalité. Ce que la *raison* découvre ou juge par le mouvement intérieur des idées est vrai, c'est-à-dire conforme aux faits qui s'accomplissent hors de notre vue ou qui s'accompliront plus tard, dans la limite même de la fidélité avec laquelle ces idées représentent les choses extérieures. Si un homme pouvait être sûr que toutes ses idées sont parfaitement exactes, il ne lui manquerait plus qu'une chose pour lui donner le droit de poser comme certaines toutes les décisions de sa *raison*, ce serait d'être sûr en même temps qu'il a des idées de tout ce qui existe, sans exception ; car, s'il existe au dehors des choses dont il n'a pas l'idée, ces choses peuvent avoir une influence perturbatrice sur les résultats, et sa *raison* ne peut pas deviner cette influence. Malheureusement, cette condition de posséder des idées de tout, sans exception, est énorme, et il est douteux qu'il puisse se trouver un homme assez orgueilleux pour se vanter de tout connaître. Ainsi, deux causes s'opposent et s'opposeront toujours à ce que les décisions d'une *raison* individuelle puissent s'imposer à toutes les autres *raisons* individuelles comme des vérités indiscutables : ce qu'il y a d'incomplet dans la représentation du monde extérieur par les idées de l'individu, et ce qu'il y a souvent d'inexact dans cette même représentation. Cependant il reste toujours vrai que chacun de nous possède en soi des idées qui représentent une grande partie des objets composant le monde extérieur et qui les représentent avec un certain degré d'exactitude ; d'où il résulte qu'en laissant se combiner entre elles nos idées, telles qu'elles sont, ce qui n'est autre chose qu'écouter le langage que parle en nous notre *raison*, nous avons le droit de penser qu'il y aura toujours au moins une part de vérité dans les jugements que nous porterons. Une part de vérité, voilà tout ce que la *raison* peut se vanter d'atteindre ; c'est quelque chose sans doute, mais cela reste bien au-dessous des prétentions des rationalistes ; car cette part de vérité, nulle *raison* individuelle ne peut la déterminer elle-même, et dans les discussions ce sont toujours les adversaires qui se chargent de la déterminer, en s'arrangeant, bien entendu, de manière à rejeter tout ce qui se trouve en désaccord avec leur opinion particulière.

Puisque la *raison* nous permet au moins d'atteindre une partie de la réalité qui échappe à nos sens, soit parce que cette réalité est trop loin de nous, soit parce qu'elle se rapporte à un temps futur, il serait aussi ridicule de la dédaigner qu'il l'est d'exalter outre mesure sa puissance. La lumière qu'elle nous procure est loin d'égaler la clarté du jour ; ce n'est qu'une sorte de crépuscule, assez faible peut-être ; mais quand on marche dans un chemin semé d'obstacles et de précipices, la plus faible lueur est mille fois préférable à l'obscurité d'une nuit profonde.

— *Raison suffisante.* On appelle en philosophie *raison* suffisante un principe particulier dont nous allons donner l'explication avec Leibniz.

Leibniz, dans sa *Théodicée*, suppose le monde créé par un être parfait; mais en ce monde le mal existe, dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral; l'existence du mal est l'objection la plus forte que l'on ait invoquée de tout temps contre la Providence. Comment, en effet, admettre que le monde a été créé par un être parfait qui le gouverne avec sagesse, si le mal éclate aux yeux de quelque côté que l'on se tourne? La philosophie doit donc concilier l'imperfection, au moins apparente, du monde avec la perfection divine.

Il est deux manières de résoudre cette importante difficulté et de concilier ce qui semble au premier abord inconciliable. Ou bien il faut admettre dans l'homme la liberté d'indifférence; dans ce cas, on résout assez facilement le problème, en faisant remarquer que la liberté est l'origine du mal et qu'un être privé de liberté serait moins parfait qu'avec la liberté. Ou bien il faut admettre, et c'est ce que fait Leibniz, qu'aucun être ne peut se déterminer sans une *raison* suffisante, et ce principe amena une théorie de la liberté qui n'est que celle de Spinoza sous des formes plus douces.

« Leibniz, en effet, dit M. Renouvier, le profond interprète de la pensée leibnizienne, nia la conscience intérieure de la liberté que Descartes avait reconnue, et ainsi n'eut aucune peine à concilier la prescience divine avec la liberté humaine, puisqu'un des côtés du mystérieux rapport était détruit. En tout cela, Leibniz aurait donc été parfaitement spinoziste, sans sa croyance à la volonté de la nature divine, qu'il concevait comme analogue à celle de l'homme et capable de se déterminer par le principe de la *raison* suffisante. Cette dernière loi lui fit regarder l'indifférence en Dieu comme une chimère, aussi bien que l'indifférence en l'homme; or, cette indifférence ne consistait, aux yeux de Descartes, ainsi que, nous le pensons, que dans la conscience que Dieu doit avoir, ainsi que l'homme, de pouvoir se déterminer autrement qu'il ne le fait actuellement, conscience qui s'étend à tout pour Dieu et qui, pour l'homme, souffre l'exception des vérités nécessaires, et nous ne comprenons pas comment Leibniz put nier cette conscience sans tomber dans la divinité aveugle de Spinoza, dont toutes les déterminations et tous les actes sont pleinement nécessaires. »

Mais revenons à l'existence du mal. Leibniz remarquait que la *raison* suffisante de *l'être parfait doit être la meilleure possible*; de cette considération, il concluait que notre monde est le meilleur des mondes possibles, et il donnait ainsi une valeur absolue à la solution indiquée par Descartes, dans sa quatrième *Méditation métaphysique*, et par Malebranche, dans son *Traité de la nature et de la grâce*, solution que, du reste, on paraît avoir entrevue dans tous les temps, à savoir que, si, quittant les détails infiniment petits du monde, où le désordre peut apparaître à *nos sens imparfaits*, on s'élève à la considération, à la contemplation totale de l'ensemble, le désordre disparaît à nos yeux pour *faire place à un ordre admirable*, à une harmonie universelle. Mais, remarquons-le, l'intervention de la *raison* suffisante dans l'entendement divin ne résout pas la question. Que nous importe que Dieu prenne ses résolutions par une *raison* suffisante et que cette *raison soit la meilleure possible*? Est-ce détruire le mal que nous, créatures, nous éprouvons à notre point de vue propre? Ce n'est donc là qu'une simple subtilité métaphysique, qu'une argutie d'un esprit aux abois en présence d'une question insoluble.

Pour expliquer l'existence du mal, besoin n'est pas d'une *raison* suffisante. Il faut recourir au mystère du fini dans l'infini. Laissons encore la parole à M. Renouvier : « Le fini ne peut être qu'à la condition d'une imperfection ou d'une négation par rapport au bien même, c'est-à-dire qu'à la condition d'une nature mêlée de bien et de mal. De là ressort toute sa vie, son développement, son progrès. Vouloir comprendre comment l'infini, qui est tout bien et toute puissance, ne fait pas le fini semblable à lui, c'est vouloir comprendre comment il n'existe pas seul, et, en effet, cela est pleinement impossible à qui *le contemple*; *mais l'infini* est de même incompréhensible à qui contemple le fini; car quel être peut exister sans relations? quelles relations peuvent être sans modifications? quelles modifications sans changement et *sans passage du néant* à l'être ou de l'être au néant? Du reste, il n'est pas étonnant que l'esprit, procédant du fini à l'infini, considérant des ensembles de plus en plus grands et *complets, voie l'ordre* augmenter et les imperfections s'effacer; mais cela n'arrive précisément que parce qu'il s'éloigne du fini jusqu'à le perdre enfin de vue; c'est là le vrai côté de l'optimisme leibnizien. » V. CERTITUDE.

— *Théorie de la raison impersonnelle.* Cette théorie joue un grand rôle dans la philosophie éclectique. Elle y a été introduite par Victor Cousin. C'est par la *raison impersonnelle*, qu'il prétendait saisir dans l'aperception spontanée, que Cousin se flattait d'échapper au principe criticiste de la subjectivité, ou, comme disait Hamilton, de la relativité de la connaissance. Voici en quels termes il a exposé ses vues sur l'impersonnalité de la *raison* :

« Plus que jamais fidèle à la méthode psychologique, au lieu de sortir de l'observation, je m'y enfonçai davantage, et, à un degré où Kant n'avait pas pénétré, sous la relativité et la subjectivité apparentes des principes nécessaires, j'atteignis et démêlai le fait instantané, mais réel, de l'aperception spontanée de la vérité, aperception qui, ne se réfléchissant point immédiatement elle-même, passe inaperçue dans les profondeurs de la conscience, y est la base véritable de ce qui, plus tard, sous une forme logique et entre les mains de la réflexion, devient une conception nécessaire. Toute subjectivité avec toute réflexivité expire dans la spontanéité de l'aperception. Mais l'aperception spontanée est si pure qu'elle nous échappe; c'est la lumière réfléchie qui nous frappe, mais souvent en offusquant de son éclat infidèle la pureté de la lumière primitive... La *raison* est en quelque sorte le pont jeté entre la psychologie et l'ontologie, entre la conscience et l'être; elle pose à la fois sur l'une et sur l'autre; elle descend de Dieu et s'incline vers l'homme; elle apparaît à la conscience comme un hôte qui lui apporte des nouvelles d'un monde inconnu, dont il lui donne à la fois et l'idée et le besoin. Si la *raison* était personnelle, elle serait de nulle valeur et sans aucune autorité hors du sujet et du moi individuel. Si elle restait à l'état de substance non manifestée, elle serait comme si elle n'était pas pour le moi qui ne se connaîtrait pas lui-même. Il faut donc que la substance intelligente se manifeste, et cette manifestation est l'apparition de la *raison* dans la conscience. La *raison* est donc à la lettre une révélation, une révélation nécessaire et universelle, qui n'a manqué à aucun homme et a éclairé tout homme à sa venue en ce monde : *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* La *raison* est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, ce λόγος de Pythagore et de Platon, ce *verbe* fait chair qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme à la fois et Dieu tout ensemble... Si Kant, sous sa profonde analyse, avait vu la source de toute analyse, si sous la réflexion, il avait vu le fait primitif et certain de l'affirmation, il aurait vu que rien n'est moins personnel que la *raison*, surtout dans le phénomène de l'affirmation pure; que par conséquent rien n'est moins subjectif, et que les vérités qui nous sont ainsi données sont des vérités absolues, subjectives, j'en conviens, par leur rapport au moi dans le phénomène total de la conscience, mais objectives en ce qu'elles en sont indépendantes... La *raison* n'est pas subjective; le sujet, c'est moi, c'est la personne, la liberté, la volonté. La *raison* n'a aucun caractère de personnalité et de liberté. Qui a jamais dit : « Ma vérité, votre vérité? »... Il a suffi d'une seule erreur psychologique pour jeter Kant dans une route qui conduit à l'abîme... Ce grand homme n'a pas vu que c'était particulièrement aux phénomènes de l'activité volontaire et libre qu'était attachée la personnalité, et que la *raison*, bien qu'unie à la personnalité, en est profondément distincte. Si la *raison* est personnelle, comme l'attention et la volonté, il s'ensuit que toutes les conceptions qu'elle nous suggère sont personnelles aussi, que toutes les vérités qu'elle nous découvre sont purement relatives à notre manière de concevoir, et que les objets prétendus réels, les choses, les êtres, les substances, dont cette raison nous révèle l'existence, ne peuvent avoir qu'une valeur subjective. »

Quel psychologue que le maître de l'éclectisme! De quelles métaphores superbes il accable la philosophie critique! Comme il la regarde de haut et quelle autorité dans le reproche qu'il lui adresse de manquer de profondeur! Sur quel ton il le prend avec ce pauvre Kant, qu'une erreur de psychologie a conduit à un *abîme*, qui a fait tristement *naufrage* contre le grand problème de la philosophie moderne et qui, pour n'avoir pas pénétré assez profondément dans l'intimité de la conscience, n'a pas su voir le *pont* jeté par la *raison* entre la psychologie et l'ontologie! Grâce à Dieu et au génie de Cousin, ce pont est aujourd'hui découvert; nous échappons à l'abîme; nous sommes sauvés du naufrage; nous ne ommes plus enfermés dans l'enceinte de la subjectivité; nous sortons de la prison du moi; nous passons triomphants de la conscience à l'être; nous comprenons que la *raison* n'est pas un organe propre à notre intelligence, un œil distinct de la vérité absolue et pouvant la dénaturer en nous la transmettant, mais Dieu lui-même en nous, Dieu avec qui nous sommes en une nécessaire participation; notre analyse creuse jusqu'au tuf de la spontanéité et notre savoir, afin d'être assuré, réel et absolu, n'est plus réduit à une simple et humiliante nécessité de croire. La théorie de la *raison* impersonnelle, liée à la distinction de la spontanéité et de la réflexion, vient rendre à la métaphysique ses droits et forcer le scepticisme dans son dernier retranchement! Voilà de bien hautes prétentions; il n'est pas difficile de montrer qu'elles n'ont rien de sérieux, que cette *raison* impersonnelle ne supporte pas l'examen, qu'on ne peut, sans la nier par là même, lui refuser ou lui reconnaître des rapports quelconques au moi, et que l'auteur de cette belle découverte n'a pas même compris le principe auquel il l'oppose avec une si naïve assurance.

La subjectivité ou relativité de la connaissance consiste en ceci, que l'objet de la connaissance est nécessairement déterminé comme tel par les facultés du sujet connaissant, par la constitution de l'esprit; que nos jugements quelconques, particuliers ou universels, dépendent de notre nature mentale et n'ont pas, ne peuvent pas avoir, en fin de compte, d'autre garantie. Il n'y a pas à distinguer entre l'affirmation primitive et spontanée et l'affirmation réfléchie. La première est subjective, comme la seconde, puisqu'elle est, comme la seconde, un produit du sujet connaissant. N'est-ce pas en vertu des lois de notre esprit, de notre nature mentale, que nous apercevons, que nous jugeons, que nous affirmons, dans le premier moment, dans le moment de l'intuition spontanée, comme dans celui de la réflexion? Ce sont les lois de l'esprit, de la nature mentale, ce n'est pas l'intervention de la volonté et de la réflexion, qui déterminent la forme de la pensée et qui donnent à nos connaissances le caractère subjectif dont parle Kant. C'est donc à cette nature, à ces lois qu'il faudrait s'attaquer pour triompher du principe de Kant; c'est à cette nature, à ces lois qu'il faudrait soustraire cette *raison* spontanée qu'on va chercher au fond de la conscience, et il ne sert à rien de dire qu'elle échappe à l'action de la volonté. Ces lois de l'esprit, la réflexion les analyse, les formule, les classe, mais ne les crée pas; elle ne crée pas davantage, mais se borne à saisir et à constater le caractère subjectif de la connaissance. Cousin veut à toute force qu'elle le crée, confondant ainsi, ce qui semble à peine croyable, la subjectivité de la connaissance avec la connaissance de la subjectivité. Il y a eu, dit-il, un moment où l'esprit apercevait la vérité sans retour sur soi, sur ses lois, sur son action. En ce moment, la connaissance n'était pas subjective. Elle n'est devenue subjective que lorsque l'esprit, se repliant sur lui-même, a essayé, sans y parvenir, de révoquer en doute la vérité d'abord spontanément aperçue, et s'est assuré du rapport nécessaire qu'elle avait avec ses facultés; en d'autres termes, elle n'est devenue subjective que lorsque la réflexion l'a montrée telle. De telles confusions ne sont pas d'un philosophe, mais d'un rhéteur qui ne cherche ni à regarder de près les choses, ni à les présenter sous leur vrai jour.

Tout l'effort de Cousin, et rien n'est plus embarrassé ni plus malheureux que cet effort, est de justifier la restriction qu'il lui plaît d'imposer au sens kantiste des mots *sujet, subjectif, subjectivité.* Il faut que la *raison* nous donne toute sûreté contre le scepticisme, et c'est pourquoi on veut qu'elle atteigne l'absolu, l'existence en soi, le noumène; et c'est pourquoi on ne peut souffrir qu'elle soit subjective, personnelle. Il s'agit donc de la mettre hors du moi, pour qu'elle garde ses prétentions, tout en la laissant cependant dans la conscience pour qu'elle reste saisissable. Voilà le tour de force à exécuter. Rien de plus simple, si l'on peut faire tenir le sujet, le moi tout entier dans une seule faculté, dans l'activité volontaire. C'est le point qui importe et dont tout dépend. Et Cousin de répéter sur tous les tons dans ses livres et ses préfaces, que « les faits volontaires sont seuls marqués aux yeux de la conscience du caractère d'imputabilité et de personnalité; » que « la volonté seule est la personne ou le moi; » que « les mouvements de la sensibilité, les passions, loin de constituer la personnalité, la détruisent; que la *raison* est si peu individuelle que son caractère est précisément le contraire de l'individualité, savoir l'universalité et la nécessité; » qu'en réalité « le moi se trouve dans un monde étranger, entre deux ordres de phénomènes qui ne lui appartiennent pas, » ce qui n'empêche pas ces deux ordres de phénomènes d'être étroitement unis aux faits volontaires « dans l'indivisible unité de la conscience. »

Mais répéter n'est pas démontrer. Le système est bâti d'équivoques pitoyables. Cousin a découvert et vient nous apprendre avec une risible solennité qu'il n'y a d'imputables que les actes volontaires; que les vérités rationnelles ne dépendent pas de notre bon plaisir; que la passion est en lutte avec la personnalité morale. Et là-dessus, triomphant : « Vous voyez bien, fait-il, que la *raison* n'est pas subjective! » Mais, à ce compte, il faudrait dire cette énormité, que la sensibilité, la passion ne l'est pas davantage; et cependant, la passion ne se caractérise pas par l'universalité et la nécessité. C'est la négation même de la nature mentale, c'est-à-dire de la synthèse vivante de fonctions que les philosophes comprennent sous les noms d'*esprit*, de *sujet*, de *moi*. En réalité, vous jouez sur les mots *personne, personnel*, lesquels ont plusieurs sens. Kant vous parle du sujet connaissant, du moi psychologique; vous répondez en prenant le mot *personne* au sens moral, avec une hardiesse naïve et imprudente, Cousin appelle la langue à son secours. On ne dit pas *ma vérité!* remarque-t-il. Soit. Mais il s'agit de l'impersonnalité de la *raison* et de la sensibilité : ne dit-on pas ma *raison*, mon jugement, mon aperception, mon plaisir, ma douleur, mon souvenir? La langue même témoigne contre cette assertion, que les faits volontaires sont les seuls que nous rapportions à notre personne. Est-ce que mes idées et mes sentiments ne m'appartiennent pas? Est-ce que je ne les rapporte pas à ma personne? Est-ce qu'ils ne font partie de moi-même? Le mot *conscience* suffit pour vous condamner; on est *consciens sui*, et, sous peine de contradiction dans les termes, il faut reconnaître que le moi, pris en son acception ordinaire, qui est en même temps le sens philosophique, est, diraient les Anglais, *coextensif* à la conscience. Vous parlez de l'unité indivisible de la conscience dont les trois classes de faits, rationnels, sensibles et volontaires, forment trois éléments intégrants et inséparables : comment conciliez-vous cette unité de la conscience avec votre système? Si elle est indivisible, pourquoi la divisez-vous en deux parties, l'une constituant le moi, l'autre étrangère au moi?

Nul souci des définitions précises et du style exact, nul scrupule sur la valeur fixe des signes employés, pas d'habitudes scientifiques : c'est le trait qui frappe quand on lit les écrits de Cousin et de ses disciples. Il a pris chez ses maîtres allemands le goût des grands substantifs abstraits. Il n'a pas appris des philosophes anglais et français du XVIIIe siècle à les traduire et réduire en propriétés et en attributs. Comme les philosophes des premiers temps, il en fait des êtres métaphysiques, détachés et indépendants des réalités, et qu'il substitue, sans s'en apercevoir, aux réalités. Pour un analyste, la conscience n'est pas autre chose que le moi conscient, la *raison* n'est pas autre chose que l'esprit saisissant les principes et les rapports généraux. Cela est simple et clair. La *raison* impersonnelle de Cousin et des éclectiques n'est qu'une abstraction réalisée.

— Dr. comm. *Raison sociale.* Toute société, commerciale ou même civile, forme une personne juridique, distincte des associés considérés individuellement, ou même considérés dans leur agrégation numérique. Cette personnalité collective n'est qu'un être de raison créé par une fiction de la loi. Néanmoins, elle existe juridiquement; elle a un patrimoine à elle propre, formé de la réunion des apports sociaux; elle a la capacité de s'obliger et d'obliger les tiers envers elle; elle a enfin un nom qui la désigne et une signature qu'elle appose aux engagements qu'elle souscrit. Ce nom est ce que l'on appelle la *raison sociale*, dénomination composite, formée du nom d'un ou de plusieurs des associés, gérants et responsables, auquel on ajoute ordinairement les mots consacrés par l'usage : *et compagnie;* par exemple, la *Société Martin père et fils et compagnie.*

La *raison sociale* est propre aux sociétés de commerce qui constituent une personne juridique, à part des associés, et distincte de ces derniers. Sur ce point, pas de doute possible. Les associés en matière commerciale sont, en effet, tenus chacun solidairement des engagements contractés au nom de la société. D'autre part, l'article 529 du code civil dispose que les intérêts ou les actions dans les sociétés d'industrie ou de finance sont meubles dans tous les cas et alors même que la compagnie serait, comme telle, propriétaire de biens immobiliers. La doctrine des auteurs reconnaît à bon droit, dans cette disposition, une preuve manifeste de la distinction, de la dualité entre la personnalité des associés d'un côté et la personne sociale de l'autre, puisque cette dernière peut posséder des propriétés immobilières, auxquelles les associés individuellement ne sont censés avoir aucune participation tant que la société fonctionne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de sa liquidation. La personnalité juridique, inhérente au corps moral de l'association, peut donc être discutée en matière de société purement civile, mais son existence est incontestable et incontestée quand il s'agit de société de commerce. La *raison* sociale est le nom propre, le nom commercial de cette personne fictive.

Il y a toutefois, relativement à la nécessité de la *raison* sociale, une distinction à établir entre les différentes espèces de sociétés de commerce. La *raison* sociale est un des éléments constitutifs et une des conditions nécessaires d'existence : 1° des sociétés de commerce en nom collectif (art. 20, C. comm.); 2° des sociétés de même nature en commandite. Les sociétés en nom collectif, en effet, opèrent sous la responsabilité indéfinie et solidaire de tous les associés; les sociétés en commandite font le commerce également sous la responsabilité solidaire des associés ou du moins sous la responsabilité indéfinie d'un gérant qui peut être unique, et il n'y a que les commanditaires innomés dont les obligations soient limitées au montant de leurs mises. Dans de semblables conditions, les sociétés de ces deux espèces ne peuvent pas plus se passer d'un nom qui les désigne au public et d'une signature collective que ne peut se passer de son nom patronymique toute personne se livrant individuellement au négoce. L'adoption d'une *raison* sociale est donc une clause substantielle de tout contrat de société commerciale en nom collectif ou en commandite, et son omission entraînerait la nullité de l'acte. Non-seulement le

contrat intervenu entre les sociétaires doit déterminer la *raison* sociale, mais les noms qui entrent dans sa composition et, en un mot, la formule qui l'exprime doivent être portés à la connaissance des tiers et mentionnés tant sur l'affiche apposée durant trois mois dans la salle d'audience du tribunal de commerce que dans les insertions par extraits de l'acte de société qui doivent être publiées par les journaux désignés à cette fin, d'après l'article 42 du code de commerce. Cette publicité ainsi donnée, tant aux clauses principales de l'acte qu'à la *raison* sociale elle-même, est prescrite à peine de nullité du contrat de société.

Certaines sociétés d'industrie ou de commerce n'ont néanmoins pas de *raison* sociale. Ce sont d'abord les sociétés anonymes, associations de capitaux plutôt que de personnes et n'offrant au public que la garantie purement matérielle de leur capital social, c'est-à-dire de leur caisse. Les simples sociétés en participation n'ont pas non plus de *raison* sociale. Ces sociétés, en effet, se forment entre un négociant qui agit seul ostensiblement et se révèle seul au public, et un participant qui partage le bénéfice ou contribue à la perte, sans apparaître nominalement dans les opérations. La participation se liquide entre eux au moyen de l'apurement de leurs comptes particuliers; mais nulle solidarité, nulle collectivité n'est offerte aux tiers, et l'adoption d'une *raison* sociale serait manifestement sans objet dans des agissements de cette nature.

La *raison* sociale est la signature collective et elle engage solidairement tous les associés en nom collectif ou tous les associés d'une commandite, bien qu'elle n'ait été apposée aux actes que par un seul d'entre eux (art. 22, C. com.). Un contrat, bien que passé dans l'intérêt de la société, n'obligerait en conséquence que l'associé contractant, si ce dernier n'avait signé que de son nom, et non de la *raison* ou signature sociale. Néanmoins, cette solution recevrait un tempérament dans le cas où la société, quoique non contractante, aurait bénéficié du résultat de l'opération. On appliquerait alors le principe d'équité consacré par l'art. 1375 du code civil.

— Polit. *Raison d'Etat*. La *raison* d'Etat est l'argument au moyen duquel un pouvoir prétend justifier certains de ses actes inspirés par des motifs autres que ceux qui sont considérés comme dictant ordinairement sa conduite. Devant la *raison* d'Etat, suivant la plupart des hommes politiques, tous les obstacles doivent disparaître : la *raison* d'Etat doit primer même la justice. C'est le *salus populi suprema lex esto* des Romains.

On a de tout temps fait un fréquent usage de ce mot, et nous devons dire tout d'abord qu'il n'est pas de tyran ayant commandé sur une simple petite ville ou sur un important royaume, qui n'en ait abusé.

Sous les républiques anciennes, où régnait en faveur d'une classe privilégiée, celle des citoyens, une certaine liberté, la *raison* d'Etat ou, pour être plus clair, l'intérêt de l'Etat servit à justifier tous les abus de force commis par une république puissante au détriment d'un peuple allié, mais faible. C'est au nom de la *raison* d'Etat que les traités conclus par la république romaine, par exemple, au lendemain de revers inattendus ou écrasants, étaient annulés et considérés comme ne liant pas le peuple romain. C'est au nom de cette même *raison* d'Etat, enfin, que les peuples alliés étaient, sous les plus futiles prétextes, assimilés aux peuples conquis et traités comme tels. L'esclavage, cette tache des civilisations antiques, ne se justifiait que par la *raison* d'Etat, et l'argument semblait si fort aux philosophes grecs, que pas un d'entre eux ne réclama contre cette monstruosité et ne sembla voir dans le troupeau humain condamné à l'esclavage autre chose qu'une marchandise assimilable aux objets d'un commun usage.

Lorsque les tribunes grecques et romaines eurent été brisées par les tyrans et que l'Agora et le Forum furent déserts, la *raison* d'Etat fit place au bon plaisir des empereurs romains. Ces tyrans, n'ayant pas à justifier leurs actes et n'ayant à fournir aucun raison de leur conduite, se dispensèrent de motiver les faits les plus injustes au moyen de la *raison* d'Etat. C'était logique.

Pour voir reparaître dans l'histoire ce que de nos jours on appelle la *raison* d'Etat, il faut passer sur l'invasion des barbares, sur la chute de l'empire romain, sur le moyen âge, cette période si sombre où la force prima le droit avec une impudence que ne dépassa point celle qu'étalaient les Xerxès et les Alexandre. C'est au XVIe siècle qu'il faut arriver pour retrouver la *raison* d'Etat. François Ier s'appuie sur elle pour refuser de tenir sa parole donnée à Madrid, où l'avait conduit la désastreuse bataille de Pavie (1525). Il fait approuver son parjure par les états assemblés et sauve ainsi l'intégrité du territoire de son royaume. Sous les princes qui prirent la succession de François Ier, on fit fréquemmunt usage de la *raison* d'Etat, et toutes les mesures exceptionnelles prises depuis 1547 jusqu'à 1789 ne furent pas motivées officiellement sur autre chose. C'est la *raison* d'Etat qui dicta, plus que le fanatisme peut-être, la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut tout au moins à l'abri de ces mots tant de fois employés qu'on plaça ces atrocités, et bon nombre d'historiens et de publicistes appartenant au parti royaliste et clérical ont, depuis lors et même jusqu'à notre époque, tenté de justifier ces sanglantes mesures par l'argument dont nous nous occupons ici.

De nos jours, la *raison* d'Etat s'est transformée. Ces mots ont presque disparu du langage politique, et c'est au nom du péril social que les mesures les plus arbitraires sont prises par les pouvoirs qui se succèdent en notre pays. Les gouvernants qui jadis mettaient à la Bastille ou envoyaient à la potence leurs ennemis politiques ou simplement ceux qui les gênaient, le tout au nom de la *raison* d'Etat, ont été remplacés par des personnages qui, comme le héros du 2 décembre, fusillèrent ou déportèrent leurs adversaires, à l'effet de sauver la société. « Les mots ont changé, la chose est restée même. »

La *raison* d'Etat ou, pour être plus exact, l'intérêt de l'Etat peut-il motiver en certains cas une dérogation aux règles de la justice? Cette question a souvent été débattue par les philosophes ou hommes d'Etat, et presque toujours on s'est prononcé pour l'affirmative. Nous n'examinerons pas ici l'opinion de ceux qui, admettant la légitimité du pouvoir, lorsqu'il s'appuie sur l'hérédité et sur le despotisme plus ou moins avoué qui est la conséquence de ce principe, reconnaissent en toute circonstance la légitimité de la *raison* d'Etat. Ces serviteurs plus ou moins dévoués de tous les despotismes ne sauraient blâmer une injustice commise au nom de l'Etat, alors qu'ils applaudissent à celles que commettent les princes pour leur satisfaction personnelle ou celle de leurs courtisans. De l'opinion de ces hommes d'Etat comme de celle des philosophes qui les ont inspirés ou approuvés, nous ne dirons rien. Le régime du bon plaisir ne se discute pas. Mais, à côté des apologistes décidés de la *raison* d'Etat, on rencontre çà et là quelques écrivains qui, sans repousser absolument cet argument favori du despotisme, n'en admettent la légitimité qu'en certains cas parfaitement définis et déclarent que la *raison* d'Etat ne peut être légitimement invoquée que pour cause d'utilité publique et pour conserver l'intégrité de la nation. Cette manière de voir est généralement reçue. Quant à nous, il nous paraît difficile de tracer la ligne de démarcation qui, sous un prince, sépare l'utilité publique de l'utilité dynastique; par exemple, il nous semble si malaisé qu'un prince, si libéral qu'on le suppose d'ailleurs, ne tende point à considérer le salut de sa dynastie comme une mesure d'utilité publique, que nous ne pouvons accorder qu'on se retranche, pour violer la loi, derrière la *raison* d'Etat.

S'agit-il de l'intégrité du royaume? le cas paraît d'abord de nature à tout permettre. Cependant, en allant au fond même de la question, on reconnaîtra que c'est se préparer de grands embarras pour l'avenir et autoriser ses voisins à ne tenir aucun compte des engagements pris, que de déclarer *à priori* qu'une paix souscrite sous le coup d'une nécessité impérieuse peut, par *raison* d'Etat, être considérée, à certain moment, comme non avenue. De nos jours, et bien que la force règle encore les rapports internationaux, un peuple qui afficherait hautement la prétention de ne pas plus tenir compte des traités que ses ancêtres du moyen âge ne l'ont fait, serait mis au ban de l'Europe et verrait se former contre lui une ligue qui pourrait l'obliger par la force à respecter la parole donnée. En admettant donc que l'intégrité du territoire, intégrité qu'il faut conserver à tout prix, légitimât la *raison* d'Etat, on voit que le recours à cet argument aurait pour effet à peu près certain d'amener la chute du pouvoir qui tenterait de l'appliquer aux relations avec ses voisins.

Donc, dans le premier cas, celui de l'utilité publique, danger de voir le prince user de la *raison* d'Etat à son profit; dans le second, celui de l'intégrité du pays, péril pour le peuple qui, sous prétexte de *raison* d'Etat, viole les traités conclus et affirme le droit qu'il a de les violer toutes les fois qu'ils lui semblent désavantageux.

Nous avons admis dans ce qui précède que les choses se passent dans un pays monarchique. Dans une république digne de ce nom, c'est-à-dire dans un pays où les pouvoirs établis reposent sur la volonté du peuple, sont constitués par elle pour une courte durée et dépendent enfin de la nation, la *raison* d'Etat, en tant qu'exception aux règles de la justice, n'a rien à voir. Les actes du pouvoir, approuvés par la majorité des citoyens, discutés par tous, n'ont pas besoin de recourir, pour se légitimer, à l'argument du despotisme.

En somme, et pour résumer notre opinion sur la *raison* d'Etat, nous pensons que cet argument si familier aux despotes ne peut être invoqué dans un pays libre et digne de la liberté. En effet, ou cette *raison* d'Etat se confond avec la justice, et alors pourquoi se servir de ces mots qu'ont rendu odieux les despotes et les tyrans de tous les âges? ou la *raison* d'Etat est un accroc à la justice, et alors elle doit être écartée, non pas seulement au nom de la justice, mais au nom de l'habileté. Epargner à la république qui serait tentée de se servir de cet argument déloyal les calamités qui, de ce fait, ne manqueraient point de l'accabler dans l'avenir, tel doit être le but des hommes d'Etat qui, investis de la confiance des citoyens, sont appelés à diriger les affaires publiques.

— Arithm. On nomme *raison* d'une progression par différence la différence constante qui existe entre les termes consécutifs de cette progression, et *raison* d'une progression par quotient le rapport constant qui existe entre les termes consécutifs de cette progression. Dans ces deux cas, le mot est *pris dans le sens de rapport*, *rapport par différence*, *rapport par quotient*.

— Géom. Le mot *raison* a aussi le sens de rapport dans la langue géométrique. Diviser une droite en moyenne et extrême *raison*, c'est la partager en deux parties telles, que le rapport de la ligne entière à l'une des parties soit égal au rapport de cette partie à l'autre. On nomme *raison* composée le produit de deux rapports : ainsi on dit que deux rectangles sont en *raison* composée de leurs bases et de leurs hauteurs, ce qui veut dire que le rapport de deux rectangles quelconques est le produit du rapport de leurs bases par le rapport de leurs hauteurs.

— Mus. *Raison des intervalles*. On appelle *raison* d'un intervalle le rapport qui existe entre ses deux termes comparés l'un à l'autre. Il y a deux sortes de *raisons* : 1° la *raison* d'égalité, lorsque les deux termes ne contiennent pas plus de parties l'un que l'autre, comme 1 : 1 — 2 : 2 — 8 : 8; 2° la *raison* d'inégalité, lorsqu'un des termes est plus grand et contient plus de parties que l'autre, comme

$$4:2 - 8:4 - 16:8, \text{ etc.}$$

Voici le tableau général des *raisons* de tous les intervalles.

RAISONS NATURELLES ET ALTÉRÉES DE TOUS LES INTERVALLES.

NOM DES INTERVALLES ENGENDRÉS LES PREMIERS.	RAISONS NATURELLES SELON LES DIVISIONS.	RAISONS ALTÉRÉES D'UN COMMA.	NOM DES INTERVALLES RENVERSÉS DES PREMIERS.	RAISONS NATURELLES DES INTERVALLES RENVERSÉS.	RAISONS ALTÉRÉES D'UN COMMA DES INTERVALLES RENVERSÉS.
Comma diminué.	2025 2048	Ces cinq intervalles n'ont qu'une raison et ne se renversent point; c'est de leur addition que les autres sont composés.			
Comma.	80 81				
Dièse mineur ou enharmonique.	125 148				
Dièse majeur.	243 250				
Semi-ton moindre.	625 648				
Semi-ton mineur selon la théorie ou unisson augmenté selon la pratique.	24 25	Semi-ton moyen qui excède d'un comma le semi-ton majeur. 128 135	Octave diminuée.	25 48	135 256 Diminuée d'un comma.
Semi-ton majeur selon la théorie ou seconde mineure selon la pratique.	15 16	Semi-ton maxime qui excède d'un comma le semi-ton majeur. 25 27	Septième augmentée ou majeure.	8 15	
Ton majeur selon la théorie ou seconde selon la pratique.	8 9	Ton mineur qui a un comma de moins que le demi-ton majeur. 9 10	Septième.	9 16	5 9 Excédant d'un comma.
Ton augmenté ou tierce diminuée.	225 256	125 144 Excédant.	Sixte augmentée.	128 225	72 125 Diminuée.
Seconde augmentée.	64 75	108 125 Diminuée.	Septième diminuée.	75 128	125 216 Excédant.
Tierce mineure.	5 6	27 32 Diminuée.	Sixte majeure.	3 5	16 27 Excédant.
Tierce majeure.	4 5	81 100 Diminuée.	Sixte mineure.	5 8	50 81 Excédant.
Quinte.	2 3	27 40 Diminuée.	Quarte.	3 4	20 27 Excédant.
Quinte augmentée.	16 25	81 125 Diminuée.	Quarte diminuée.	25 32	125 162 Excédant.
Quinte diminuée.	25 36	45 64 Excédant.	Tritas ou quarte augmentée.	18 25	32 64 Diminuée.

Toutes ces *raisons* peuvent nous servir à trouver nous-mêmes celles de quelque intervalle que ce soit, les plus grands se formant de la multiplication des plus petits, et ceux-ci de la soustraction des plus grands. Par exemple :

Le dièse mineur se forme de la multiplication des *raisons* de deux commas.

Le dièse majeur, de la multiplication du dièse mineur avec celle de 15552 à 15625, cette dernière *raison* ne nous donnant qu'une très-petite partie du comma.

Le demi-ton moindre est formé de la multiplication des *raisons* du dièse mineur et du comma.

Le demi-ton mineur est formé de la multiplication des *raisons* du dièse majeur et du comma.

Le demi-ton moyen est formé de la multiplication des *raisons* du demi-ton mineur et du comma.

Le demi-ton majeur est formé de la multiplication des *raisons* du demi-ton mineur et du dièse mineur.

Le demi-ton maxime, de la multiplication des *raisons* du demi-ton majeur et du comma.

Le ton mineur est formé de la multiplication des *raisons* des demi-tons majeurs et mineurs.

Le ton majeur est formé de la multiplication des *raisons* du ton mineur et du comma.

Pouvant s'instruire par ce moyen de la quantité des commas qui composent le ton, on peut pousser cette multiplication jusqu'à l'octave.

Le demi-ton mineur se forme de la différence de tous les intervalles qui se distinguent eux-mêmes en majeurs, mineurs, justes, augmentés et diminués.

Tierce majeure	4	X	5
Tierce mineure	5		6
Demi-ton mineur	24		25

Quinte	2	X	3
Quinte diminuée	25		36
Semi-ton mineur	72		75
Quinte	2	X	3
Quinte augmentée	16		25
Demi-ton mineur	48		50

Septième	9	X	16
Septième diminuée	75		128
Demi-ton mineur	1152		1200
Septième	5	X	9
Septième augmentée	8		15
Demi-ton mineur	72		75

Le rapport de la tierce majeure étant représenté par $\frac{4}{5}$, et celui de la tierce mineure par $\frac{5}{6}$, la différence de ces deux rapports s'obtient en divisant l'une par l'autre les deux fractions précédentes ; or, comme pour effectuer une division de fractions il faut renverser l'une d'elles et multiplier ensuite numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur, on obtient le résultat suivant :

$$\frac{5}{6} : \frac{4}{5} = \frac{6}{5} \times \frac{4}{5} = \frac{6 \times 4}{5 \times 5};$$

donc le rapport du demi-ton mineur résulte, comme nous l'indique le tableau précédent, de la multiplication :

$$\frac{6}{5} \times \frac{4}{5} = \frac{24}{25}.$$

On procède de la même manière pour tous les calculs indiqués :

$$\frac{2}{3} : \frac{25}{36} = \frac{72}{75} = \frac{24}{25}, \text{ etc.}$$

De quelque façon qu'on opère le calcul, soit par intervalles majeurs et mineurs, soit par les intervalles justes, augmentés ou diminués, le rapport sera toujours le même et égal, par conséquent, à $\frac{24}{25}$.

Le demi-ton moyen et le dièse majeur peuvent encore faire la différence de ces intervalles, selon les *raisons* qu'on emploie. Comme la plupart de ces demi-tons sont absolument nécessaires dans la partition des orgues et des instruments de cette nature, on en a établi le système.

SYSTÈME CHROMATIQUE.

Il y a :

d'*ut* à *ut* ♯	un demi-ton mineur	24 à 25
d'*ut* ♯ à *ré*	un demi-ton majeur	15 à 16
de *ré* à *mi* ♭	un demi-ton maxime	25 à 27
de *mi* ♭ à *mi* ♮	un demi-ton mineur	24 à 25
de *mi* ♮ à *fa* ♮	un demi-ton majeur	15 à 16
de *fa* ♮ à *fa* ♯	un demi-ton mineur	comme 24 à 25
de *fa* ♯ à *sol* ♮	un demi-ton maxime	15 à 27
de *sol* ♮ à *sol* ♯	un demi-ton mineur	24 à 25
de *sol* ♯ à *la* ♮	un demi-ton majeur	15 à 16
de *la* ♮ à *la* ♯	un demi-ton maxime	25 à 27
de *la* ♯ à *si* ♮	un demi-ton mineur	24 à 25
de *si* ♮ à *ut* ♮	un demi-ton majeur	15 à 16

Il sera facile de trouver dans le système les deux différentes *raisons* de chaque intervalle pris sur différentes notes ; d'où l'on pourra juger de la liberté que l'on a de se servir indifféremment de l'une de ces *raisons*, selon les notes dont on veut former un intervalle.

— **Allus. littér. La raison du plus fort est toujours la meilleure**, Morale de la fable de La Fontaine, le *Loup et l'Agneau*, par laquelle le fabuliste a voulu montrer que la *raison* du plus fort est, non pas la plus juste, mais la plus péremptoire, celle qui s'impose d'autorité. C'est en ce sens qu'il faut comprendre que *la raison du plus fort est toujours la meilleure.*

« Saint Paul nous apprend qu'il faut obéir aux puissances, j'obéirai donc ; vous voyez que le saint se rencontre ici avec notre bon La Fontaine, qui dit : *La raison du plus fort est toujours la meilleure.* De plus, cette grande lumière des gentils ne fait que nous montrer ce que nous enseigne le vieux proverbe : Dieu est pour les gros bataillons. »

C. DESMOULINS.

Raison (FÊTES DE LA). Ces solennités d'un culte nouveau se rattachent au grand mouvement anticatholique qui se produisit en 1793 et qui fut la conséquence des violences du clergé réfractaire, de son acharnement à susciter partout la guerre civile contre la patrie et la Révolution, aussi bien que des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle. Le clergé constitutionnel lui-même n'était pas exempt d'intolérance, et beaucoup d'évêques élus, notamment, persécutaient de mille manières les nombreux prêtres qui avaient profité de la liberté légale pour se marier.

Cet exemple avait été donné dès l'année 1790 ; en mai de cette année, Remi Vinchon, curé d'Herbisse, dans le district d'Arcis-sur-Aube, s'était marié, et d'autres curés et prêtres l'avaient imité. Depuis, le mouvement n'avait fait que s'accentuer, et, dans une foule de départements, c'est par milliers que l'on comptait les prêtres mariés. A Bourges, l'évêque Torné et tout le chapitre de la cathédrale étaient mariés ; dans la Corrèze, l'évêque Jumel l'était également. On pourrait emplir des colonnes de citations semblables. Cela paraissait alors un acte patriotique, un retour à la nature et aux bonnes mœurs.

En outre, beaucoup de prêtres philosophes et patriotes ne voyaient plus dans l'exercice de leur ministère qu'un enseignement de morale plutôt que de théologie.

A plusieurs reprises, on avait proposé la suppression du budget des cultes, à la condition d'assurer la subsistance des ministres en exercice ; mais on n'avait pas donné suite à ces propositions, dans la crainte surtout d'augmenter le nombre des ennemis de la Révolution.

Néanmoins, l'idée de la suppression de tout culte officiel gagnait du terrain de jour en jour, et, dans l'état de lutte acharnée où se trouvait la nation, elle devait se confondre nécessairement avec l'idée d'extinction du catholicisme, ou plutôt d'élimination de la corporation cléricale. On avait marché dans ce sens depuis le début de la Révolution, et par l'abolition des dîmes, des priviléges du clergé, des vœux monastiques, et par l'attribution à la nation des biens ecclésiastiques, et par la constitution civile du clergé.

A diverses reprises et en vertu des décrets, des saisies légales avaient été opérées sur les objets précieux des églises et des couvents. Tout cela était nécessairement compris dans les biens.

Les nécessités de la défense nationale faisaient chercher des ressources de tous les côtés ; on fondit une partie des cloches pour faire de la monnaie de billon, puis, en juillet 1793, pour fabriquer des canons. On requit le linge des églises et maisons religieuses pour le service des hôpitaux militaires ; enfin on fondit les cercueils de plomb pour en faire des balles.

Au plus fort des dangers de la patrie et dans une si grande pénurie, les communes et les citoyens songèrent à utiliser pour les besoins publics l'immense ressource des objets précieux et ornements de toute nature que les églises et établissements religieux possédaient encore. A partir du commencement d'octobre 1793, les représentants en mission, les villes et les communes rurales, en vertu d'arrêtés réguliers, commencèrent à envoyer à la Convention les saints d'or et d'argent, les châsses précieuses, les ornements sacerdotaux, etc.

Il en arrivait journellement des monceaux. La Convention accueillait avec faveur ces envois, dont les représentants Isoré, Dumont, Cavaignac, Laignelot, Dartigoite, Lequinio, Bo, Ruhl, Fouché, etc., étaient les intermédiaires ou les promoteurs. Ruhl, l'énergique patriote alsacien, avait, de sa main, dans une solennité publique, brisé la sainte ampoule, la fiole légendaire qui servait au sacre des rois.

Fouché, en mission dans la Nièvre et l'Allier, envoya des quantités considérables de ces objets sacrés, qui passaient aussitôt au « creuset épuratoire » de la Monnaie, comme on disait alors ; en outre, il activa avec la plus grande énergie le mouvement contre le culte, donna l'exemple de ce que nous appelons aujourd'hui des enterrements civils et même prit un arrêté pour imposer le mariage aux prêtres, sous peine d'être considérés comme démissionnaires.

En bien d'autres endroits, des scènes analogues se produisaient. La petite commune de Ris, près de Corbeil, qui la première, en 1789, avait organisé sa municipalité, donna à cette époque le premier exemple de la fermeture de son église.

Ainsi, les départements donnaient le signal. Aussitôt Paris agit. Le moment semblait venu de frapper les grands coups, et les révolutionnaires ardents, fils du XVIIIe siècle, se croyant assurés que la Convention accepterait l'abolition de l'ancien culte, se mirent à l'œuvre. Anacharsis Cloots, Chaumette et d'autres, en présence du mouvement général, s'attachèrent à persuader à l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, que l'heure était venue de donner un grand exemple en déposant solennellement ses fonctions. Gobel était philosophe et patriote ; il se rendit aux raisons qui lui furent données. D'ailleurs, l'entraînement était tel que toute résistance eût été vaine. Il fut convenu que lui et tout son clergé donneraient leur démission à la barre de l'Assemblée.

Le lendemain 17 brumaire an II (7 nov. 1793), Gobel, accompagné de ses vicaires et de son clergé, coiffés du bonnet rouge, précédés du maire de Paris Pache, du procureur syndic Chaumette, enfin des autorités constituées de la Commune et du département, se présenta à la barre de la Convention et, après une profession de foi chaleureusement républicaine, déclara qu'il obéissait à la volonté du peuple souverain en renonçant à exercer les fonctions de ministre du culte catholique et en déposant ses titres. Mais il n'*abjura* aucune doctrine, comme on l'a répété, et il se borna à se démettre de son ministère. En même temps, il déposa sur l'autel de la patrie sa croix et son anneau. Ses vicaires et ses prêtres l'imitent ; le curé de Vaugirard vient à son tour, d'autres encore ; enfin des membres de l'Assemblée, Couppé (de l'Oise), curé de Sermaise ; Thomas Lindet, évêque de l'Eure ; Julien (de Toulouse), ministre protestant ; Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne ; Lalande, évêque de la Meurthe, et d'autres évêques ou curés font les mêmes déclarations et dans les termes les plus énergiques. C'était comme une nouvelle nuit du 4 août.

On sait que cet exemple fut suivi par des milliers de prêtres dans toute la France ; c'est ce qu'on a nommé la *déprêtrisation.*

La Convention accueillit ces démonstrations avec enthousiasme, et le président donna l'accolade à l'ex-évêque. Mais on n'entendait nullement violenter les consciences. Grégoire, évêque de Blois, poussé peut-être par le parti de Robespierre, vint à la tribune déclarer nettement qu'il était chrétien et qu'il refusait de se démettre. Sa fermeté ne souleva aucune objection.

Après cette manifestation, la Commune et le département ordonnèrent qu'une fête à la Raison serait célébrée le 20 brumaire (10 novembre), dans l'église même de Notre-Dame, au lieu et place du culte supprimé et sur son autel.

Une montagne symbolique fut élevée dans le chœur, surmontée du temple de la Philosophie, qu'ornaient les bustes des philosophes et des bienfaiteurs de l'humanité. Sur un rocher brûlait le flambeau de la Vérité. Point de force armée dans le temple ; rien que le peuple, les autorités de Paris et des rangées de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de chêne, qui, d'une voix fraîche et pure, chantaient l'hymne à la Raison, poésie de Chénier, musique de Gossec. Un orchestre placé au pied de la montagne soutenait le chœur et exécutait des morceaux ; la musique de la garde nationale et l'Opéra entier étaient là.

Ce fut une idée très-noble de la Révolution de faire participer aux jouissances délicates des beaux-arts, dans les fêtes publiques, le peuple entier, pauvres comme riches. Que l'on compare ces grandes solennités, où le patriotisme, le dévouement à la chose publique, l'amour de la justice et de la liberté, tous les plus nobles sentiments, étaient surexcités au milieu de pompes éclatantes auxquelles tous les arts étaient appelés à concourir ; que l'on compare à ces fêtes les fêtes grossières de l'ancien régime, où, du haut d'une estrade, des mercenaires jetaient des lambeaux de charcuterie frelatée à la foule, qui se les arrachait en des luttes hideuses, comme une vile pâture que des animaux se disputent dans un cirque.

Comme symbole de la Raison et de la Liberté, on avait préféré à un simulacre fixe, pouvant créer une autre idolâtrie, une représentation vivante devant changer à chaque fête et ne pouvant ainsi devenir un objet de superstition.

Il était, d'ailleurs, formellement recommandé à tous ceux qui voudraient célébrer ces fêtes civiques en d'autres villes de choisir, pour représenter la Raison ou la Liberté, des personnes dont le caractère respectable et la sévérité de mœurs n'inspirassent que des sentiments honnêtes et purs.

A Notre-Dame, la Raison fut représentée par Mlle Aubry, artiste honnête et estimée de l'Opéra ; elle était vêtue d'un manteau d'azur, d'une robe blanche et du bonnet rouge (les couleurs nationales) ; demain, ce sera la respectable épouse de Momoro, membre de la Commune. « Ce furent généralement, dit Michelet, des demoiselles de familles estimées... J'en ai connu une dans sa vieillesse, qui n'avait jamais été belle, sinon de taille et de stature ; c'était une femme sérieuse et d'une vie irréprochable. La Raison fut représentée à Saint-Sulpice par la femme d'un des premiers magistrats de Paris. »

On se souvient aussi de la chanson de Béranger :

> Est-ce bien vous, vous que je vis si belle,
> Quand tout un peuple entourant votre char
> Vous saluait du nom de l'immortelle
> Dont votre main brandissait l'étendard ?
> *De nos respects*, de nos cris d'allégresse,
> De votre gloire et de votre beauté,
> Vous marchiez fière ; oui vous étiez déesse,
> Déesse de la Liberté !

Après la fête de Notre-Dame, nommée dès lors temple de la Raison, le cortége se rendit en procession civique à la Convention nationale, où il fut accueilli en grande pompe ; l'Assemblée en corps, escortée des sections, des autorités et de tout le peuple, se rendit ensuite au temple de la Raison, où l'on célébra de nouveau le triomphe de la philosophie, la mort de la superstition, au milieu des éclats d'une joie d'autant plus vive, que Barère venait d'annoncer une victoire complète sur les rebelles de Noirmoutier.

Le mouvement se propagea avec une rapidité d'autant plus grande qu'il était déjà commencé dans les départements, comme nous l'avons dit plus haut. Les sections, les communes environnantes apportaient à l'envi sur l'autel de la patrie les dépouilles de leurs églises, à l'imitation d'ailleurs de toute la France. Il se produisait contre les emblèmes religieux la même réaction que contre les insignes féodaux dans la première période de la Révolution ; en outre, on y trouvait une ressource considérable pour les besoins de l'Etat. Les juifs mêmes s'associaient au mouvement antireligieux et fraternisaient dans les temples de la Raison avec les ministres catholiques et protestants. Un registre avait été ouvert à la commune pour recevoir les renonciations de prêtres et de tout officier public d'un culte quelconque. Le 23 novembre (3 frimaire), le conseil général prit un arrêté pour la fermeture des églises. La Convention s'était associée à l'initiative de la Commune ; le 16 novembre, elle avait décrété, sur la proposition de Cambon : « Qu'en principe, les bâtiments consacrés au culte et au logement de ses ministres devaient servir d'asile aux pauvres et d'établissements pour l'instruction publique. »

L'Assemblée avait d'ailleurs assuré, par une pension annuelle, la subsistance des ecclésiastiques qui abdiquaient leurs fonctions. Les autres continuaient à toucher fort exactement leur traitement.

Le nouveau culte civique s'établissait partout sous l'impulsion des municipalités et des représentants en mission ; les églises se transformaient en temples de la Raison et beaucoup de ces temples étaient employés pour des services publics ; les prêtres abjuraient en foule ; enfin ce mouvement avait pris les vastes proportions d'une révolution nationale.

On n'en saurait méconnaître la grandeur et l'originalité, quelque opinion qu'on ait sur le fond des choses. Mais il fut enrayé, arrêté dans son développement par Robespierre, qui disposait alors d'une grande influence et pesait sur les Jacobins, sur les comités de gouvernement et sur la Convention. Disciple de Rousseau, déiste convaincu et fort intolérant, il ne voulut voir dans ce mouvement qui le dépassait que les saturnales de l'athéisme et du philosophisme, comme il le disait avec mépris. Dès le 1er frimaire (21 novembre), il avait parlé dans ce sens aux Jacobins, avec amertume, assurant d'un ton impérieux que la Convention n'entendait point toucher au culte catholique, qu'elle ne ferait

jamais cette démarche téméraire, etc.; et cela au moment même où l'Assemblée s'associait si ouvertement à la réaction antireligieuse.

Les préventions de Robespierre étaient encore alimentées par sa haine contre le parti de la Commune et ceux qu'on nommait avec plus ou moins de justesse les *hébertistes*. Comme première mesure d'intimidation, il *demanda et il obtint l'épuration* de la Société, c'est-à-dire en réalité l'exclusion de ses adversaires. C'était alors une chose fort grave que d'être exclu des Jacobins; car la radiation d'un membre le faisait passer en quelque sorte à l'état de suspect. Inquiets pour eux-mêmes, Danton et Desmoulins se prononcèrent contre les novateurs. Enfin Robespierre sut exploiter encore les dispositions peu bienveillantes des comités de gouvernement à l'égard de la Commune, et il agit sur la Convention en invoquant la liberté des cultes et la nécessité de ne pas passer aux yeux de l'Europe pour un peuple d'athées. Suivant les habitudes invétérées de son esprit soupçonneux, il représenta judaïquement le mouvement contre le culte comme une conspiration, et il arracha à l'Assemblée (6 décembre, 16 frimaire) un décret garantissant la liberté des cultes et consacrant ainsi l'existence officielle du catholicisme.

Le moment n'était pas éloigné où les promoteurs du culte de la Raison, Cloots, Chaumette, Gobel, etc., allaient expier leur tentative et leurs opinions philosophiques sur l'échafaud.

Mais le mouvement était si puissant que, quoique étouffé à Paris, il se prolongea longtemps encore dans les départements et jusqu'au milieu des armées.

Raison d'État (LA), traité politique, par Botero (1589). Voyant qu'on abusait et de l'*Histoire* de Tacite et des maximes de Machiavel au détriment des nations, Botero résolut de tracer un art politique d'après les véritables principes du christianisme, qu'il considérait comme étant ceux de la justice et de l'humanité. Il envisage les hommes tels qu'ils devraient être et, dans cette hypothèse, il imagine un système parfait de société; on ne peut l'accuser néanmoins d'avoir fait une utopie. C'est un esprit sage, supérieur et connaissant mieux les cours de son temps que Machiavel lui-même. Botero veut qu'on apprenne à diriger les opinions erronées, les passions même qui répugnent à la morale, au lieu de les persécuter inutilement. Les passions égoïstes sont parfois des stimulants plus énergiques que la vertu toute pure. Ecclésiastique, il attaque les vices de l'Eglise; il n'accorde au clergé d'autre autorité que celle qui dérive de la modération et du désintéressement. Parlant des peines, il se rencontre avec les réformateurs modernes du code criminel; il veut la peine de mort très-rare et un châtiment afflictif et infamant à la fois. On devine ses raisons. Examinant l'art de la guerre, il en borne l'usage à la défense de l'État; si elle a tout autre but, la guerre est l'art des brigands et des assassins. Botero préfère l'infanterie à la cavalerie et se prononce contre les armées nombreuses, qui ne peuvent être ni bien commandées ni bien entretenues. Il propose l'institution d'une milice nationale, qui se rendrait utile en temps de paix par l'exécution de grands travaux publics, si toutefois une milice est nécessaire. Admettant les forces maritimes, il borne leur emploi à la défense des ports et à la protection du commerce, et les proportionne à l'étendue et à la puissance des Etats. Botero traite ensuite un sujet tout à fait nouveau pour son temps, l'économie politique. Il exprime des opinions aussi hardies que justes en parlant de la richesse des nations. Il définit le luxe: la préférence donnée aux objets agréables sur les objets utiles ou nécessaires. Quand ce vice est poussé à l'excès et que les fortunes s'accumulent dans les mains d'une caste privilégiée, la population doit nécessairement décroître. L'oisiveté étant la principale cause de la misère et de la faiblesse des peuples, les gouvernements doivent encourager l'agriculture. Le commerce, lien commun des sociétés, est aussi le moyen le plus propre à utiliser le superflu des denrées nationales ou à écarter la disette. La seule exportation nuisible à l'industrie d'un peuple est celle des denrées brutes ou matières premières, surtout si ce peuple peut les manufacturer lui-même. Attaquant comme pernicieux les vastes domaines des souverains et les trésors royaux, il met la richesse du prince dans la richesse de ses sujets. Les impositions personnelles et mobilières lui paraissent odieuses; il condamne avec force les impositions en nature. Reconnaissant l'influence des climats, il en fixe les limites d'après la morale et la politique. Il attend le bien des bonnes institutions fondées sur la justice et l'intérêt. Il veut qu'on remédie à la longueur des formalités judiciaires. Voyant dans les parcs seigneuriaux autant de terres perdues pour la fortune nationale et voulant atténuer les vices de l'institution de la noblesse, Botero propose de distribuer des terres à tous les citoyens. Il regarde les véritables savants comme les instituteurs et les maîtres de l'esprit public, et déclare qu'un bon gouvernement doit avant tout les consulter et les respecter. Penseur profond, il calcule la puissance réelle des empires et il prévoit leurs destinées; ainsi, il annonce la décadence de la Turquie et de l'Espagne. Le premier, il propose l'équilibre politique de l'Europe, pour avoir une paix sûre et durable.

Quelques Italiens placent Botero à un rang plus élevé que Montesquieu; mais toute comparaison tombe par cela même que l'auteur de l'*Esprit des lois* prend les hommes tels qu'ils sont. Botero peut quelquefois disputer à Machiavel le premier rang; il a une connaissance plus profonde des intérêts et des ressources des peuples à son époque; il traite avec quelque étendue de l'économie politique, de laquelle Machiavel ne parle pas. Plus occupé de ses idées que de la manière de les exprimer, Botero se répète; clair et dégagé de toute affectation, il est quelquefois diffus et incorrect. Son livre compte un très-grand nombre d'éditions et de traductions; il a été traduit deux fois en français (Paris, 1599 et 1606). Il mériterait encore d'obtenir une partie de la faveur dont il était jadis en possession.

Raison d'Etat (HISTOIRE DE LA), par J. Ferrari (Paris, 1860). Cet ouvrage, fruit de vastes recherches sur l'histoire d'Italie, est divisé en deux parties : la première est intitulée *Politique des peuples*, la seconde *Politique des savants*. Voici le résumé de cet important travail. L'unique loi de la nature, dit l'auteur, est le règne de la force. L'homme, fils de la nature, subit et applique cette loi suprême. Dans la famille, le mari commande à la femme, le père aux enfants, le maître aux serviteurs. Dans les Etats, le gouvernement appartient toujours au plus fort, qui donne aux vaincus le nom de rebelles. Dans l'humanité, le blanc asservit le nègre, toutes les races se disputent la terre les armes à la main. Les premiers noms qui apparaissent dans l'histoire sont Fou-Hi, Sésostris, Ninus, Sémiramis, et la Bible attribue la fondation des villes aux descendants de Caïn. Les mêmes phénomènes se manifestent dans le nouveau continent, où la civilisation est guidée par les anciens empires du Mexique et du Pérou. Chaque cité est une œuvre de guerre, chaque capitale un centre de conquête, auquel viennent se rattacher toutes les cités secondaires, avec une multitude de forts, de routes, de canaux. La démocratie est inséparable du despotisme, dit Ferrari, parce que ordinairement les multitudes ont avantage au gouvernement d'un seul, comme en Chine. A l'intérieur, deux formes de gouvernement, la monarchie et la république, qui se traduisent à l'extérieur par l'unité et la fédération. Dans les républiques, les révolutions commencent sous la forme monarchique et s'accomplissent sous la forme républicaine; le contraire a lieu dans les monarchies. Tout révolutionnaire est l'allié des ennemis de sa patrie et se sert d'eux pour accomplir la révolution. Le premier peuple qui fit appel aux armes obligea les autres à combattre, et chaque peuple, unitaire ou fédéraliste, de la Norvége au Japon, est obligé de se mettre au niveau des autres pour n'être pas détruit. L'auteur examine l'histoire du monde depuis l'an 2500 avant notre ère, c'est-à-dire à partir de ce qu'on a appelé la vocation d'Abraham et de l'époque certaine de Chou-King. Tous les cinq cents ans, le monde politique est renouvelé en passant par quatre périodes de cent vingt à cent vingt-cinq ans. Chaque période est composée de quatre phases de trente ans, qui correspondent à une génération. Chaque génération cherche à faire régner ses propres idées et produit ce que l'on appelle mutation ou révolution, et chaque révolution se compose de deux temps, l'un pour détruire le gouvernement traditionnel, l'autre pour le reconstruire avec de nouveaux hommes et de nouvelles idées. Toute révolution est suivie d'une réaction. Ces quatre moments forment la période, et quatre périodes forment le cycle de cinq cents ans. C'est en 2500 av. J.-C. que le genre humain fait sa première apparition historique. On manque de documents pour déterminer le mouvement de l'an 2000; mais vers 1500 apparaissent Sésostris, Moïse, les grands législateurs; vers l'an 1000, la Grèce se soulève contre les rois et la civilisation asiatiques; vers 500 a lieu la chute de Babylone; l'invasion de Xerxès est repoussée par des victoires immortelles; les Tarquins sont chassés de Rome. Dans les premières années de notre ère, le temple de Janus est fermé et les peuples sont réunis à l'empire romain pour recevoir la bonne nouvelle. Cinq cents ans plus tard, les barbares viennent prendre leur part à la civilisation occidentale. En 1000, la papauté déjà fortement constituée et l'empire rétabli commencent à fonder les bases de l'Europe moderne. En 1500, l'Europe renouvelle sa religion, conquiert l'Amérique et refoule les Tartares dans la Chine. Aucun événement postérieur, pas même la Révolution française, n'a produit une telle commotion. « On a beaucoup exagéré, dit l'auteur, l'importance de cet événement; elle (la Révolution) n'a pourtant détruit ni les documents, ni les traditions nationales, ni les gouvernements historiques, ni la géographie politique, ni les anciennes capitales, ni la force comparative des Etats; nous sommes toujours l'Europe de 1500 et même celle de l'an 1000. Il faut attendre jusqu'à l'an 2000 pour voir les effets de la reconstitution des nations latines, de la liberté de l'Allemagne, de la force des Slaves et du travail des Chinois. Alors les grandes voies de communication seront achevées, presque toutes les terres cultivées, et l'on aura une nouvelle industrie, un nouveau commerce, une nouvelle science et une nouvelle religion. » Pour arriver à ce résultat, il faut encore traverser plus d'une période de cent vingt-cinq ans, avec les deux phases de révolution et les deux phases de réaction. Alors, dans la lutte universelle, la liberté et la fédération seront représentées par l'Occident, et la monarchie et l'unité par l'Orient ayant à sa tête la Russie. Enfin l'on peut espérer pour l'an 3500 la civilisation de tout le globe avec les républiques dans un hémisphère et la monarchie dans l'autre. Jusqu'ici l'Océan a empêché l'Amérique de participer aux révolutions de l'ancien continent; en 1500, le Pérou et le Mexique étaient encore à l'âge mythique et cherchaient l'avenir dans les entrailles des victimes humaines. Les écrivains n'ont rien compris à cette marche de l'humanité. Ils sont ordinairement révolutionnaires et proposent toujours une idée en contradiction avec les faits, en combattant le gouvernement qui les opprime. L'auteur restreint ici ses investigations et, au lieu de rechercher les théories chinoises, indiennes, juives, grecques, latines sur l'art de gouverner, il se borne à l'Italie moderne. C'est que l'Italie, patrie des révolutions, est devenue par cela même la patrie de la politique. Selon M. Ferrari, la politique n'est pas la réalisation du droit et de la justice, mais l'art de faire vivre les Etats. L'antiquité avait sacrifié de nombreuses victimes à la terrible divinité du salut public sans en laisser un code spécial. Il était réservé aux modernes d'en faire une science et à Mgr della Casa, qui voulait la combattre, de lui donner le nom de *raison d'Etat*. Elle a fait l'objet des élucubrations de quatre cent vingt-quatre écrivains italiens et de quatre cent soixante-dix étrangers qui les suivirent. Elle prétend enseigner à guider les rois, surprendre les peuples, aduler les chefs, soumettre les rebelles, en un mot dominer les événements. Au XIIIe siècle apparaissent l'*Oculus pastoralis* d'un auteur inconnu, qui enseigne aux puissants l'art de feindre pour gouverner; le livre de saint Thomas, *De regimine principum*, dans lequel l'idée d'une monarchie guelfe est mise en avant; celui de Dante, *De monarchia*, qui soutient l'empire gibelin; et enfin celui d'Egidio Colonna, qui propose une monarchie quelconque, mais juste. Au XIVe siècle apparaît une école classique qui aurait voulu voir réunies dans le prince les vertus de César et de Brutus et qui eut pour adeptes Bartolo, Platina, Pontanus, Caraffa, Patrizzi. C'était l'époque des seigneurs qui représentaient une sorte de monarchie tribunitienne sans foi ni loi. Au XVe siècle, la corruption commence, et Gino Capponi laisse à son fils des *Mémoires* empreints d'égoïsme et d'hypocrisie. En vain Savonarole invoque le ciel pour la conjurer, la corruption trouve son législateur en Machiavel. C'est avec une égale indifférence et sans autre préoccupation que celle du succès que ce dernier enseigne à fonder ou à renverser une monarchie ou une république et qu'il trace le type du roi, du tribun, du pape ou du révolutionnaire. Au XVIe siècle, l'Italie devient esclave sous Charles-Quint; en revanche, la politique commence à célébrer la liberté républicaine. Venise produit Contarini, Gariberto, et Florence son dernier défenseur, Giannotti. Puis surgissent des politiques solitaires comme Guichardin, Cardano, et l'art de faire la cour plutôt que de régner ne tarde pas à occuper les esprits. Vers 1576, la réaction catholique justifie Machiavel par l'organe de Botero. Celui-ci, tout en disant que les Etats doivent être fondés sur le droit et sur la bonne foi, approuve hautement le massacre de la Saint-Barthélemy, l'expulsion des Maures de l'Espagne, les cruautés de Cortez dans le nouveau monde. Mais à la justification de Machiavel succède aussitôt celle de la fédération italienne presque détruite par l'Espagne; cette tâche est accomplie par Ammirato, Tassoni, Boccalini, qui sont aidés par les républicains vénitiens Sarpi, Paruta, Contarini, Manuce. Avant d'arriver à la décadence absolue des écrivains italiens, il ne reste à mentionner que Campanella, qui, sous le prétexte d'étendre la monarchie espagnole et la religion catholique, propose la monarchie universelle et le socialisme, et Sanmarco, qui, le premier, écrit sur les révolutions un ouvrage spécial, où il étend ses observations à tous les peuples. A la paix de Westphalie, les écrivains cessent de soutenir la raison d'Etat, et Doria, contemporain et ami de Vico, croit à la justice, qu'il voit gravée dans les cœurs des peuples et leur imposant ses lois. Au XVIIIe siècle, Filangieri et Beccaria soutiennent qu'il suffit d'énoncer la vérité pour la voir propagée et mise en pratique sur toute la terre; et la presse tue la raison d'Etat, devenue l'objet des malédictions de tous les écrits et de toutes les tribunes. Quels enseignements nous a-t-elle laissés? Que la nature vit de contrastes et que l'homme lui obéit non comme individu, mais comme parti, comme multitude, en se croyant libre lorsqu'il ne l'est pas. Le sens d'une évolution historique nous échappe tant qu'elle n'est pas accomplie. La justice n'est qu'une illusion et ne sert qu'à produire des révolutions. Alors l'individu, qui est moins qu'un atome, se sent une force nouvelle; il est législateur, grand prêtre. Il attaque et détruit le gouvernement traditionnel; mais, si ses idées triomphent en partie, lui périt misérablement, car nous avons vu les révolutions ne devenir légitimes que lorsqu'elles sont sanctionnées par une réaction. L'homme n'a donc reçu d'autre enseignement de la raison d'Etat (qu'en vain l'on dit morte) que d'opposer contraste à contraste : *contraria contrariis*. Avec les pacifiques, il faut être guerrier, avec les guerriers pacifique, clément avec les faibles, sévère avec les forts. La science ne peut que donner de la prévoyance pour découvrir la marche que la nature voudra suivre, et ainsi le don de la prophétie que les âges mythiques ont obscurci pourra être moins rare chez les hommes. Il est toutefois indispensable que l'homme éminent qui aspire à ce don s'élève au-dessus de tous les intérêts matériels pour envisager les événements avec désintéressement. Mais ce même homme ne pourra éloigner de l'humanité ni une douleur ni un désastre, parce qu'elle doit poursuivre son chemin au milieu du sang et des ruines. Telle est l'affligeante conclusion du livre de M. Ferrari, conclusion que nous repoussons, en dépit des faits qui semblent lui donner raison chaque jour. Nous sommes loin encore du jour où les différends se videront autrement que par les armes, mais cette période lointaine viendra enfin, et l'éternel honneur des républicains sera de l'avoir annoncée et préparée.

Raison poétique (DE LA), traité d'esthétique, par Gravina (1708; *trad. française*, 1754). Possédant une profonde connaissance de l'antiquité et un vif sentiment des beautés de l'art, Gravina s'est montré supérieur à tous les écrivains italiens qui avaient traité le même sujet avant lui ou qui l'ont traité depuis. Il cherche le grand principe de l'art dans l'imitation la plus vraie et la plus expressive de la nature, soit à l'égard des objets qu'on veut retracer, soit relativement à celui qui les retrace. En d'autres termes, il faut peindre la nature ou telle qu'elle est, ou telle que la voit celui qui la contemple d'un œil abusé par la passion. Partant de là, le critique fait ressortir l'origine, le caractère et la diversité des différents genres de poésie. Il raisonne sur cette matière avec autant de profondeur que d'originalité; ce qui le distingue, c'est l'esprit de liberté qu'il porte dans ces discussions. Aussi ennemi des pédants et des rhéteurs qu'admirateur des philosophes anciens, il s'efforce de détourner ses compatriotes de ces règles puériles et gênantes que les premiers avaient multipliées et de les rappeler aux vrais principes de l'art et de la raison que les autres avaient signalés. Il proscrit également cette foule de pétrarquistes qui ne voyaient rien au delà de la sphère des images ou plutôt des locutions de leur maître. Il ne tolère pas davantage l'extravagance de ceux qui excèdent les bornes du vrai et du beau, de ceux qui n'observent pas la mesure naturelle des choses. Mais c'est surtout dans le *Traité de la tragédie* (imprimé en 1715) que Gravina se révolte contre les commentateurs d'Aristote, qui avaient fait de ses observations particulières le prétendu *Art poétique*. Ces formules arbitraires ont fini par dessécher la poésie. Jaloux de rendre à l'art la liberté que la nature lui avait donnée, il cherche dans les chefs-d'œuvre mêmes du théâtre grec les inspirations primitives qui les avaient produits, plutôt que dans les règles d'Aristote formulées d'après ces chefs-d'œuvre. Il soutient de plus que ces prétendues règles poétiques ne tendent qu'à rabaisser le vrai mérite des poëtes grecs et à multiplier les difficultés pour les modernes. Il croit nécessaire de déterminer le vrai type de la tragédie grecque. Inventée pour amuser les spectateurs, la tragédie fut bientôt employée comme un moyen de les instruire également. Elle sortit de la poésie dithyrambique et parut d'abord sous la forme de la satire; prenant, dans la suite, l'aspect d'une action réelle ou d'une imitation exemplaire, elle devint une leçon de morale publique, appropriée aux besoins et aux intérêts politiques de la nation. Examinant le code aristotélique, Gravina rejette plusieurs de ses prescriptions, par exemple le conseil de ne donner au héros de la pièce qu'une vertu mêlée d'imperfections; il trouve des héros vertueux et parfaits, d'autres fort méchants dans des pièces qu'il regarde comme excellentes. Il expose très-bien ce qui se rapporte à l'économie et à l'exécution d'une pièce. Tout en recommandant la raison et la liberté, il ne cesse de poursuivre les fanatiques partisans de l'école *marinesque* ou plutôt espagnole, qui préféraient le néologisme de pensées et d'expressions romanesques. Il ne pardonne pas non plus au Tasse et à Guarini, dont les innovations servaient d'autorité et d'excuse à leurs maladroits imitateurs. Excellent critique, le maître de Métastase établit une solide philosophie de l'art, au prix de quelques erreurs cependant. Il ne laisse pas bien voir comment, de la seule idée de l'imitation convenable, tout le reste se déduit virtuellement. Trop d'ornements accompagnent ses préceptes, car il semble qu'il ait voulu disserter en poëte sur la poésie.

Raison impersonnelle (THÉORIE DE LA), ouvrage philosophique, publié par M. Francisque Bouillier (1844, in-8°). L'objet de ce livre est de développer la théorie de la raison impersonnelle introduite dans la philosophie éclectique. M. Bouillier ne voit rien de plus considérable dans l'éclectisme que cette théorie. Il commence par rappeler les efforts d'où elle est sortie. Laromiguière et Maine de Biran s'étaient bornés à remettre en lumière le fait de l'activité essentielle de l'âme. Royer-Collard, le premier, en suivant les traces de Reid et de Dugald-Stewart, reconnut dans l'âme humaine et analysa quelques-uns des faits qui doivent servir de base à une théorie de la raison impersonnelle; mais lui-même il n'éleva pas cette théorie et il ne chercha pas à remonter jusqu'au principe de ces faits. Cette tâche échut à Cousin. Dans ses divers écrits, Cousin a considéré surtout la raison impersonnelle au point de vue psychologique, c'est-à-dire dans ses manifestations au sein de la conscience. Il restait à la considérer sous le point de vue ontologique, c'est-à-dire dans son essence, dans sa nature même et dans ses rapports avec Dieu. C'est précisément le but que s'est proposé M. Bouillier en écrivant un ouvrage sur la question. Voici comment il rend lui-même compte de cet ouvrage : « J'y passe, dit-il, successivement en revue les idées qui dérivent de la raison, les idées d'infini, de cause, d'espace, de temps, d'ordre, de bien et de beauté. Après avoir rapidement constaté l'existence de ces idées au sein de l'intelligence et décrit leur caractère, je recherche quel est leur objet, et j'arrive à ce résultat, que toutes les idées de la raison se ramènent à une seule et même idée, à savoir l'idée de l'infini, et n'ont qu'un seul et même objet, à savoir l'être infini. Je m'appuie sur la démonstration préalable de l'unité de toutes ces idées pour déterminer la nature de la raison. Je montre que, sans aucune espèce de métaphore, la raison est divine, car elle est l'essence de Dieu même présente en nous en vertu de son infinité. Je définis la connaissance de l'infini la conscience qu'a de sa nature infinie Dieu présent en nous, Dieu principe de notre être. Enfin, je tire les conséquences de cette théorie relativement à la question de la certitude et à la question des rapports de Dieu avec le monde. »

La thèse de M. Francisque Bouillier peut se résumer dans les trois propositions suivantes : 1° On doit reconnaître dans l'intelligence humaine l'existence d'une faculté par laquelle elle perçoit l'infini et l'absolu. 2° Cette faculté, en raison de son objet, ne saurait être considérée comme semblable par sa nature à toutes les autres facultés, comme un organe, un pouvoir propre et personnel de notre intelligence; en d'autres termes, la raison qui perçoit l'infini ne peut être qu'impersonnelle. 3° Cette raison impersonnelle, qui perçoit l'infini, c'est la raison divine, c'est la raison de l'infini même présent en nous. L'auteur s'efforce d'établir la première proposition en montrant que les idées de cause, d'espace, de temps, d'ordre, de bien, de beau, qui appartiennent à la raison, se ramènent et se réduisent à celle de l'infini. La seconde proposition se rattache logiquement à la première. En effet, si la raison est une faculté spéciale, un œil, un organe de notre esprit fini et limité, elle ne peut avoir aucun caractère d'infinité, elle est nécessairement finie et limitée. Mais si la raison n'est pas infinie dans son essence, si elle a des bornes, elle est par là même condamnée à ne jamais voir, à ne jamais connaître ce qui n'a pas de bornes; elle est condamnée à ne jamais s'élever au-dessus de la connaissance de ce qui est fini. Comment quelque chose de fini pourra-t-il saisir, embrasser, connaître quelque chose d'infini et d'absolu? Donc la raison n'est pas une faculté spéciale nous appartenant en propre; elle n'est pas, pour ainsi dire, une fenêtre de notre intelligence ouverte sur l'infini, comme nos sens sont ouverts sur le fini. La troisième proposition est inséparable de la seconde. Pourquoi la raison est-elle impersonnelle? Parce qu'une raison personnelle à un être fini est impuissante à percevoir l'infini. Si, pour percevoir l'infini, la raison doit correspondre à son objet, il faut nécessairement qu'elle soit divine. La divinité de la raison résulte d'ailleurs de l'existence réelle de l'infini et de ses rapports nécessaires avec le fini. « Quiconque, dit M. Bouillier, affirme l'existence de l'être infini ou de Dieu, ou bien ne sait pas ce qu'il affirme et ne prononce le mot *infini* que comme un mot vide de sens, auquel il n'attache aucune espèce d'idée, ou bien affirme par là même que Dieu est en toutes choses ou plutôt que toutes choses sont en Dieu. Comment, en effet, exclure d'un seul point de l'espace l'être infini? Comment le confiner en certaines limites? Comment imaginer des êtres particuliers qui soient séparés de lui, qui ne participent pas de lui, qui n'aient pas leurs racines en lui? Donc, pour tous les êtres finis en général, et en conséquence pour l'homme et son intelligence, la participation permanente avec Dieu se déduit immédiatement de l'idée même de l'être infini. En ce qui concerne l'intelligence humaine, cette déduction *à priori* se confirme en quelque sorte *à posteriori* par l'existence de notions marquées des caractères de l'universalité et de l'absoluité, qui ne peuvent être ni son ouvrage, ni le reflet de sa nature bornée et contingente. Donc il est certain, soit *à priori*, soit *à posteriori*, qu'il y a un rapport entre notre intelligence finie et l'être infini; il est certain que nous sommes dans une participation permanente avec l'être infini. Nous existons, encore une fois, en lui et par lui; nous sommes en lui, il est en nous; il est le principe et le fondement de notre être. Il est en nous, il est en notre intelligence, non d'une façon métaphorique, mais d'une manière réelle, par une présence substantielle. Le nier serait nier l'infinité de Dieu.

La théorie de la raison impersonnelle, qui a la prétention de nous donner la certitude absolue, ne soutient pas un examen philosophique sérieux. Il nous suffit de faire observer d'abord que la raison en nous est la faculté de percevoir des rapports, des lois, non la faculté de percevoir l'infini, par cette excellente raison que l'idée d'infini est contradictoire; ensuite que la raison en nous ne saurait être impersonnelle qu'à la condition de nous être étrangère, attendu qu'elle ne saurait se manifester sans tomber sous l'action de nos facultés, c'est-à-dire sans nous devenir relative et personnelle.

RAISONNABLE adj. (rè-zo-na-ble — rad. *raison*). Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner : *L'homme a été défini : un animal* RAISONNABLE. *Je ne puis être* RAISONNABLE *sans le savoir ni libre sans le vouloir.* (Gratry.) *L'ennui est un privilége de l'être* RAISONNABLE, *car il naît de la réflexion.* (L'abbé Bautain.) *L'homme est sensible,* RAISONNABLE *et libre : parce qu'il est sensible, il est* RAISONNABLE; *parce qu'il est* RAISONNABLE, *il est libre.* (E. Alaux.) *La femme est* RAISONNABLE, *puisqu'elle a la notion du vrai et du faux.* (Mme de Rémusat.) *La seule autorité qui ait pouvoir sur l'être* RAISONNABLE, *c'est la raison.* (De Bonald.)

— Qui agit, qui se gouverne selon la droite raison : *Il ne peut y avoir de liaisons solides qu'entre gens* RAISONNABLES. (Mme Du Deffant.) *Nous touchons au temps où tous les hommes vont commencer à être* RAISONNABLES. (Volt.) *Je ne suis pas toujours* RAISONNABLE; *mais j'aime toujours qu'on me parle raison.* (J.-J. Rouss.) *Il faut rendre les enfants* RAISONNABLES, *mais non les rendre raisonneurs.* (J. Joubert.) *On ne se fâcherait jamais mal à propos si l'on savait sentir le plaisir d'être plus* RAISONNABLE *que les autres.* (Cœuilhé.) *En un sens éminent, il n'y a qu'un seul devoir, celui de rester* RAISONNABLE. (V. Cousin.) *Il semble qu'une femme* RAISONNABLE *ne doit tout accorder à son amant que quand elle ne peut plus se défendre.* (H. Beyle.)

Rien n'est plus assommant que les gens *raisonnables*.
DESTOUCHES.

Va, va, dans sa douleur le sexe est *raisonnable*,
Et je n'ai jamais vu de femme inconsolable.
C. D'HARLEVILLE.

— Qui est en âge de raison, qui a atteint l'âge où l'on comprend les choses, où l'on raisonne : *Cet enfant se conduit, parle comme une personne* RAISONNABLE.

— Qui est conforme à la droite raison : *Une conduite peu* RAISONNABLE. *La vie la plus* RAISONNABLE *est la plus libre : par l'appétit nous sommes esclaves; c'est la raison qui nous relève et nous affranchit.* (Spinoza.) *Je n'ai fait qu'une chose de* RAISONNABLE *dans ma vie, c'est de cultiver la terre.* (Volt.) *L'amitié éclairée et* RAISONNABLE *ne doit point influer sur les jugements.* (Grimm.) *Le panthéisme est évidemment plus* RAISONNABLE *que l'athéisme.* (B. Const.) *La liberté de conscience est le seul fondement d'une religion* RAISONNABLE. (Forster.) *Les seules idées* RAISONNABLES *sont celles qui contribuent à notre bonheur.* (J. Droz.) *Il est souvent fort peu* RAISONNABLE *d'avoir trop tôt ou trop complétement raison.* (D. Stern.) *L'amour, d'ordinaire, ne dure que jusqu'au moment où il allait devenir* RAISONNABLE *et fondé sur quelque chose.* (A. Karr.)

— Qui est suffisant, convenable, acceptable; qui n'a rien d'outré, d'exagéré : *Un prix* RAISONNABLE.

Il était, quand je l'eus, de grosseur *raisonnable*.
LA FONTAINE.

RAISONNABLEMENT adv. (rè-zo-na-ble-man — rad. *raisonnable*). D'une manière raisonnable, conforme à la raison : *On ne se connaît jamais assez bien pour se peindre* RAISONNABLEMENT *soi-même.* (Cal de Retz.) *Il faut parler à une fille de sept ans aussi* RAISONNABLEMENT *qu'à une de vingt ans.* (Mme de Maint.) *Un esprit médiocre croit écrire divinement; un bon esprit croit écrire* RAISONNABLEMENT. (La Bruy.) *Le nombre des gens qui pensent* RAISONNABLEMENT *se multiplie tous les jours.* (Volt.) *Tout ce que les femmes peuvent* RAISONNABLEMENT *promettre, c'est de ne pas chercher les occasions.* (Lévis.) *Nous ne moralisons pas plus* RAISONNABLEMENT *que Confucius.* (Lamart.)

— Passablement, suffisamment, convenablement : *Il a du bien* RAISONNABLEMENT. *C'est* RAISONNABLEMENT *payé. Il n'est pas bien malade, car il mange et boit* RAISONNABLEMENT. (Acad.)

RAISONNAILLERIE s. f. (rè-zo-na-lle-rî; *ll* mil. — rad. *raisonner*). Manie de raisonner, abus du raisonnement : *La* RAISONNAILLERIE, *si l'on peut se servir de ce terme, est semblable au raisonnement.* (Nicole.)

RAISONNANT, ANTE adj. (rè-zo-nan, an-te — rad. *raisonner*). Fam. Qui a l'habitude ou la manie de raisonner, de répliquer, de discuter : *Je vous trouve aujourd'hui bien* RAISONNANTE. (Mol.) *La foi, de sa nature, n'est pas* RAISONNANTE. (Boss.) *La devise du catholicisme est une foi* RAISONNANTE *et une raison croyante.* (Le P. Ventura.) *L'âme est le principe immatériel, pensant,* RAISONNANT, *agissant.* (Lepelletier.)

— Pathol. *Folie raisonnante*, Forme de folie dans laquelle le malade, tout en montrant des penchants incompatibles avec la possession de la raison, a, dans ses idées et dans ses actes, une suite logique qui pourrait faire croire à une vraie lucidité d'esprit.

RAISONNÉ, ÉE (rè-zo-né) part. passé du v. Raisonner. A quoi l'on applique les règles du raisonnement : *Problème bien* RAISONNÉ. *Platon regarde comme une précaution très-importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule* RAISONNÉ *qui en montre la justice et l'utilité.* (J.-J. Rouss.)

— Fondé sur le raisonnement; combiné d'après des principes logiques, rationnels : *Une science est une connaissance* RAISONNÉE *et systématique de faits réguliers et nécessaires.* (Proudh.) *La gymnastique est la science* RAISONNÉE *des mouvements du corps.* (Mme Monmarson.) *La science est la connaissance* RAISONNÉE *des êtres et de leurs rapports.* (Lamenn.) *L'héroïsme, sans être* RAISONNÉ, *doit toujours être raisonnable.* (V. Cousin.)

— Dont on déduit les raisons, qui est accompagné de raisonnements : *Analyse* RAISONNÉE. *Exposition* RAISONNÉE.

— s. m. Ce qui est raisonné : *Il y aura toujours de l'esprit dans la nation; il y aura du* RAISONNÉ, *et malheureusement beaucoup trop, et même du* RAISONNÉ *fort obscur.* (Volt.)

RAISONNEMENT s. m. (rè-zo-ne-man — rad. *raisonner*). Faculté, action ou manière de raisonner : *C'est un homme qui a le* RAISONNEMENT *bon. C'est un homme d'un* RAISONNEMENT *profond. Il y a dans cet ouvrage une grande force de* RAISONNEMENT. (Acad.) *Il faut contracter par l'exercice l'habitude du* RAISONNEMENT. (Cicéron.) *Le* RAISONNEMENT *est le tâtonnement de la raison.* (Rivarol.) *En matière de* RAISONNEMENT, *les hommes peuvent rester longtemps plongés dans l'erreur : des* RAISONNEMENTS *plus solides les en feront sortir.* (Rigault.) *Le* RAISONNEMENT *ne découvre aucune vérité nouvelle; il lie seulement entre elles les vérités antérieurement perçues, connues.* (Lamenn.) *Le* RAISONNEMENT *est l'arme de l'intelligence et non l'intelligence elle-même.* (A. Martin.) *L'homme n'estime que les produits de la réflexion et du* RAISONNEMENT. (Proudh.) *Le* RAISONNEMENT *n'est qu'un instrument, aussi bon pour l'erreur que pour la vérité.* (V. Cousin.)

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le *raisonnement* en bannit la raison.
MOLIÈRE.

— Enchaînement de raisons déduites les unes des autres pour arriver à une démonstration : *Un mauvais* RAISONNEMENT *fait moins de tort qu'un terme impropre.* (Vaugelas.) *Tous les* RAISONNEMENTS *du monde ne vaudront jamais l'expérience d'un fait.* (Mme Monmarson.) *Tous les* RAISONNEMENTS *des hommes ne valent pas un sentiment des femmes.* (Volt.) *Le* RAISONNEMENT *est une suite de jugements enchaînés par des liens particuliers.* (Garnier.) *Des faits prouvent plus que les* RAISONNEMENTS. (B. Const.) *C'est par l'organe souvent plus que par les* RAISONNEMENTS *qu'on agit sur une assemblée.* (Cormen.) *La démonstration est la forme achevée du* RAISONNEMENT. (B. St-Hilaire.) *Les fous mettent quelquefois beaucoup de suite dans leurs* RAISONNEMENTS. (Lamenn.) *Rien n'est moins simple qu'un* RAISONNEMENT, *quel qu'il soit, parce qu'un* RAISONNEMENT *en engendre mille.* (Lacordaire.) *Il y a toujours un* RAISONNEMENT *contre un* RAISONNEMENT. (S. de Sacy.) *Une belle vie est plus puissante que le plus rigoureux* RAISONNEMENT. (Balz.) *Aucun* RAISONNEMENT *ne peut faire que ce qui est ne soit pas.* (J. Simon.) *Une religion ne se fonde ni ne se renverse par des* RAISONNEMENTS. (Renan.)

De longs *raisonnements* les Muses s'effarouchent.
DELILLE.

D'une fausse philosophie
Je hais les vains *raisonnements*.
GRESSET.

— Fam. *Raisonnements à perte de vue*, Longs raisonnements qui ne concluent rien.

— *Point tant de raisonnements*, *Point de raisonnement*, Ne raisonnez pas, ne discutez pas les ordres que je vous donne, les observations que je vous adresse.

— Philos. *Raisonnement catégorique, hypothétique, disjonctif*, Raisonnement dont la majeure est catégorique, hypothétique, disjonctive. ‖ *Raisonnement cryptique*, Celui dans lequel les prémisses sont transposées ou dans lequel une d'elles est omise. ‖ *Raisonnement formel*, Celui dans lequel toutes les parties sont intégralement exprimées. ‖ *Formes du raisonnement*, Trois idées *à priori* qui servent à ramener les jugements à l'unité pour en former des raisonnements.

— **Encycl.** L'homme a deux moyens principaux de connaître la vérité : l'intuition et le *raisonnement*. Par l'intuition, il saisit directement la vérité, sans intermédiaire, comme lorsqu'il perçoit le monde extérieur, lorsqu'il a conscience des phénomènes internes, lorsqu'il conçoit certains principes rationnels, tels que le principe de la causalité et le principe des substances. Dans ce cas, la vérité est immédiate, elle saute aux yeux, pour ainsi dire; l'esprit la conçoit sans qu'il soit besoin d'aucun effort de sa part. Par le *raisonnement*, au contraire, nous saisissons la vérité, non plus directement, immédiatement, mais à l'aide d'un ou de plusieurs intermédiaires; nous partons d'une de ces vérités que l'intuition nous révèle pour aller plus loin dans le champ de l'inconnu. On peut donc définir le *raisonnement* en général la faculté par laquelle nous allons du connu à l'inconnu. Dans cette définition subjective, substituez le mot *procédé* ou *ensemble de procédés* au mot *faculté*, et vous aurez la définition logique du *raisonnement*, qui sera alors les procédés ou l'ensemble des procédés par lesquels l'esprit va du connu à l'inconnu. Ainsi, tout *raisonnement* implique une proposition antérieure. On voit par là qu'il est faux de dire que raisonner et déduire sont une seule et même chose; car la déduction n'est pas le seul procédé que nous ayons pour aller du connu à l'inconnu. Le sens du mot *raisonnement* est plus large; il comprend à la fois la déduction et l'induction. Nous traiterons séparément du *raisonnement* déductif et du *raisonnement* inductif, sans appuyer sur les procédés particuliers à ces deux modes de *raisonnement*, renvoyant nos lecteurs aux mots DÉDUCTION et INDUCTION, où ces procédés ont été exposés en détail.

— *Raisonnement déductif.* Distinguons d'abord le *raisonnement* déductif du jugement; bien que la faculté de juger et celle de raisonner aient entre elles la connexion la plus intime et que, dans le cours de la vie commune, on les prenne souvent l'une pour l'autre, il y a cependant une différence réelle entre raisonner et juger. Raisonner est ce procédé de l'esprit par lequel nous passons d'un premier jugement à un autre qui en est la conséquence. Le *raisonnement* déductif implique donc une proposition antérieure et une proposition déduite. La proposition déduite s'appelle *conclusion*, et l'ensemble des propositions antérieures d'où elle est tirée porte le nom de *prémisses* (v. SYLLOGISME). Le *raisonnement* peut avoir plusieurs degrés, une première conclusion pouvant devenir la prémisse d'une seconde, celle-ci d'une troisième, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion finale; il y a alors *sorite* ou entassement de syllogismes (v. SORITE). Sous cette forme, le *raisonnement* se distingue sans peine du jugement, le jugement ne renfermant qu'une seule proposition, et le *raisonnement* offrant une série, un enchaînement régulier de propositions. Mais, lorsque la conclusion est immédiate, la distinction est moins apparente et le procédé reçoit indifféremment le nom de jugement ou de *raisonnement* dans le langage vulgaire. « Cette confusion n'a rien d'extraordinaire, dit Thomas Reid, puisque, dans plus d'un cas, les logiciens eux-mêmes la commettent. La logique nous enseigne que le jugement est exprimé par une seule proposition et le *raisonnement* par plusieurs. Or, telle est la souplesse du langage, qu'il exprime la même chose tantôt par une seule, tantôt par deux ou par trois propositions. Ainsi, l'on peut dire : « Dieu est juste, donc les hommes » justes seront heureux; » c'est là un *raisonnement* de l'espèce que les logiciens appellent enthymème; il est composé d'une proposition antécédente et d'une conclusion. Mais ce *raisonnement* peut être traduit par cette phrase : « Puisque Dieu est juste, les hommes justes » seront heureux. » Sous cette forme, il devient une proposition causale, qui n'exprime jamais, selon les logiciens, qu'un simple jugement; cependant, il n'y a rien de plus dans l'enthymème, qui est un *raisonnement*. »

Tous les philosophes ont regardé à juste titre le *raisonnement* comme une des prérogatives de la nature humaine; sans lui, en effet, un grand nombre de vérités nous demeureraient inconnues, inaccessibles, et pourtant, à un autre point de vue, le *raisonnement* peut être considéré comme une marque, comme une preuve de notre faiblesse. Ne serait-il pas, en effet, plus grand, plus noble de saisir toutes les vérités d'intuition, sans aucun travail de l'esprit? Ne sommes-nous pas forcés d'admettre qu'une intelligence supérieure à la nôtre apercevrait immédiatement, sans intermédiaire, toutes les vérités que nous ne découvrons qu'à l'aide de la déduction? Aussi pouvons-nous bien attribuer à Dieu, si nous admettons son existence, la faculté de juger, mais non pas celle de raisonner, car ce serait admettre que l'entendement de l'Être suprême est limité comme l'entendement humain; aussi trouvons-nous absurde de démontrer par le *raisonnement* des choses évidentes par elles-mêmes; « C'est, dit Reid, comme si l'on se servait de béquilles quand on peut marcher avec ses jambes. »

Pour savoir ce que c'est que le *raisonnement* déductif, il faut avoir non-seulement raisonné, mais encore être capable de réfléchir sur les opérations de son esprit. Sans la réflexion, nous ne pourrions jamais saisir le mécanisme de cette opération. Si la réflexion nous éclaire sur les opérations du *raisonne-*

ment, c'est à la nature seule que nous devons la capacité de raisonner; ni l'art ni l'éducation ne peuvent nous la donner si elle nous a été refusée. Mais elle peut sommeiller en nous pendant toute la vie, comme une semence que la chaleur et l'humidité absentes ne font ni germer ni croître. C'est très-probablement ce qui arrive chez les sauvages les plus grossiers. Mais cette capacité, venue originairement de la nature elle-même, se développe par l'usage, par l'éducation, comme celle de marcher ou de parler. Ses premiers efforts en nous se perdent dans la nuit des temps et nous sommes incapables de les discerner chez les autres. Faible d'abord, elle a besoin d'être soutenue par l'exemple et enhardie par l'autorité; peu à peu, l'imitation et l'exercice lui donnent de la confiance et de la force.

Dans une suite de *raisonnements* enchaînés les uns aux autres, il faut que l'évidence de chaque *raisonnement* particulier soit immédiatement perceptible à tout homme d'un esprit mûr qui conçoit directement et qui compare entre elles les prémisses et la conclusion. L'aptitude à embrasser d'une seule vue la série entière des *raisonnements* particuliers est plus rare et paraît exiger une capacité naturelle plus grande; cette faculté se développe par l'habitude. « Mais, dit Reid, ce qu'il y a de plus élevé dans le talent de raisonner, c'est l'invention des preuves ou des propositions intermédiaires qui doivent rendre évidente une conclusion très-éloignée des prémisses. Ici, comme dans tous les travaux de l'intelligence, l'invention est la chose importante; elle implique une connaissance étendue de tout ce qui se rapporte à la matière et un discernement rapide des circonstances qui peuvent être utiles à la fin que l'on poursuit. Dans tout travail intellectuel, on se propose un but; l'invention est la découverte de la route qui y conduit. Le talent de faire cette découverte et la propriété d'avoir des conceptions vives et distinctes me paraissent les deux éléments principaux de cette supériorité intellectuelle qu'on appelle le génie. »

Nous devons distinguer les *raisonnements* déductifs en *raisonnements* démonstratifs et en *raisonnements* probables. Dans le *raisonnement* démonstratif, chaque proposition est la conséquence nécessaire de la précédente, de telle sorte que la conclusion nous paraît sortir invinciblement des premisses. Dans le *raisonnement* probable, au contraire, il n'y a pas de connexion nécessaire entre les prémisses et la conclusion; en d'autres termes, nous ne voyons pas d'impossibilité à ce que la conclusion soit fausse, les prémisses étant vraies. De là il résulte que la force du *raisonnement* démonstratif n'est pas susceptible de plus ou de moins. Une démonstration peut être plus aisée à comprendre qu'une autre, mais elle ne peut pas produire une plus grande évidence. Toute démonstration communique la même évidence à la proposition démontrée; elle ne lui laisse aucun moyen d'être fausse.

Aristote, dans sa *Logique*, a pensé que le *raisonnement* démonstratif ne peut s'appliquer qu'aux vérités nécessaires et que son domaine ne s'étend pas jusqu'aux vérités contingentes. Il a raison. L'existence et les attributs de toutes les choses soi-disant créées et, par conséquent, les rapports qui en résultent sont, dans cette hypothèse, des faits contingents. On peut seulement constater qu'ils sont ou qu'ils ne sont pas : on ne saurait le démontrer; nous saisissons leur existence par une aperception immédiate, par une intuition. Le *raisonnement* démonstratif ne s'applique donc qu'aux rapports des choses abstraites, c'est-à-dire des choses conçues, abstraction faite de l'existence. Comme ce sont là de pures conceptions de l'esprit, qui ne contiennent que ce que nous y mettons, nous pouvons en avoir une notion claire et parfaitement adéquate; de là vient aussi que les attributs en sont nécessaires et immuables. Parmi ces conceptions, il en est beaucoup qui ne peuvent engendrer de longs *raisonnements*. Quoiqu'elles soient exactement définies et parfaitement comprises, leurs relations sont si évidentes et si peu nombreuses, que nous les saisissons immédiatement. Nous pouvons, en partant de ces idées, en déduire deux ou trois conséquences; mais la matière est vite épuisée. Il en est d'autres, au contraire, qui sont très-fécondes en conséquences éloignées et inattendues et que l'esprit ne peut atteindre qu'à la suite d'une longue série de déductions.

Tous les *raisonnements* démonstratifs, comme le fait remarquer Reid, peuvent se ramener à deux classes : les *raisonnements* métaphysiques et les *raisonnements* mathématiques. La chaîne des *raisonnements* métaphysiques est toujours très-courte : la conclusion n'est jamais bien loin du principe qui la renferme, et les différentes conclusions ne s'engendrent pas l'une l'autre. Il n'en est pas de même des *raisonnements* mathématiques. Ici, le champ de la déduction est illimité. Une proposition conduit à une autre, celle-ci à une troisième, et ainsi de suite à l'infini. La géométrie n'est qu'un immense sorite. Mais d'où vient que la carrière du *raisonnement* est si vaste en mathématiques tandis qu'elle est si étroite dans les autres sphères de l'abstraction? Je crois qu'il faut en chercher la raison dans la nature de la quantité, qui fait le sujet des mathématiques. Chaque quantité étant une grandeur et chaque grandeur étant divisible à l'infini, chaque quantité a un rapport déterminé avec toute autre quantité de même espèce; elle est la moitié de l'une, le tiers de l'autre, le dixième de celle-ci, le double ou le triple de celle-là, et ainsi de suite. Ces relations entre les quantités sont innombrables. Le nombre, malgré ses puissantes propriétés, est incapable de les exprimer toutes; il en est une foule qu'il lui est impossible de traduire : tels sont les rapports du côté du carré à la diagonale et de la circonférence du cercle au diamètre. Or, toutes ces relations peuvent être conçues par l'esprit avec une telle clarté et exprimées avec une telle précision, qu'il est impossible de les confondre l'une avec l'autre. Les quantités étendues, comme les lignes, les surfaces, les solides, outre la multiplicité des rapports qu'elles soutiennent comme grandeurs, en soutiennent un aussi grand nombre comme figures, et il en est des figures mathématiques comme des grandeurs : chacune peut être exactement définie et, par conséquent, peut être parfaitement distinguée de toute autre. Rien de semblable ne se présente, ne se rencontre dans les autres objets du *raisonnement* abstrait. Quelques-uns sont susceptibles de degrés; mais ils ne le sont point de mesure et n'ont point de rapports exactement assignables avec les objets de même espèce. Ils sont ou simples, ou composés d'un petit nombre de parties indivisibles, ce qui fait qu'ils ne peuvent pour ainsi dire se toucher qu'en quelques points; au lieu que les quantités mathématiques, étant composées d'une infinité de parties, se touchent par une infinité de points et peuvent être comparées d'une infinité de manières différentes.

Nous n'insisterons pas sur le *raisonnement* déductif probable; nous renvoyons nos lecteurs au mot PROBABILITÉ.

Mais quel est au juste le rôle du *raisonnement* déductif? Est-ce de nous faire trouver des vérités nouvelles? C'est ce qu'il s'agit d'examiner maintenant. Le *raisonnement* déductif part, avons-nous dit, d'une vérité acquise, révélée par l'intuition ou démontrée antérieurement, et de cette vérité il descend par voie de conséquence à une autre vérité. La conclusion est-elle bien une découverte que fait l'esprit humain? Il n'en saurait être ainsi. Examinons, en effet, le mécanisme de la déduction. Le syllogisme, instrument propre de cette opération, se compose de trois propositions et de trois termes qui, pris deux à deux, constituent les trois propositions. La première exprime une vérité générale; la seconde une vérité plus particulière, puisqu'elle est comprise dans la première; la troisième enfin, ou conclusion, une vérité encore plus particulière, puisqu'elle rentre toujours dans la première, non plus cette fois directement, mais par l'intermédiaire de la seconde proposition. Ainsi, la conclusion était renfermée dans les prémisses et le but du *raisonnement* déductif était précisément de l'en extraire. Mais, s'il en est ainsi, le *raisonnement* déductif ne nous donne rien autre chose que ce qui est renfermé dans les prémisses; lors donc que nous concevons distinctement les prémisses, nous avons par là même conçu directement la conclusion; peut-être elle n'apparaît pas clairement à notre esprit, et le rôle de la déduction sera de la mettre en évidence; mais toujours est-il, quelque longue que puisse être la chaîne des *raisonnements* successifs, que chaque *raisonnement* ne nous découvre aucune vérité nouvelle. Ainsi, la géométrie tout entière est renfermée dans les quelques définitions par lesquelles elle débute. De ces définitions on fera sortir successivement une longue suite de théorèmes; mais chaque théorème nouveau ne sera pas une nouvelle découverte : ce sera, pour ainsi parler, l'extraction d'une vérité particulière.

— *Raisonnement inductif.* Il n'en est pas de même du *raisonnement* inductif. Celui-là nous fait réellement connaître des vérités nouvelles. Cela tient à ce que, loin de descendre du général au particulier comme le *raisonnement* déductif, il s'élève, au contraire, du particulier au général. Voyons d'abord quel est le mécanisme de ce mode de raisonner. Le domaine propre de la déduction, c'étaient les mathématiques et tous les rapports abstraits. Le domaine propre de l'induction, c'est le concret, la nature extérieure avec ses phénomènes. La nature extérieure nous offre des objets juxtaposés dans l'espace et des états de ces objets se succédant dans le temps. L'effort de la science doit être de réduire cette juxtaposition et cette succession à l'unité. Elle atteint ce but à l'aide de l'induction. L'induction, en effet, part des faits particuliers bien et dûment observés par l'expérience, pour s'élever aux lois qui régissent ces faits, et elle le fait directement, d'un bond pour ainsi dire, sans passer par une longue série d'intermédiaires. On peut dire en un sens que la conclusion était renfermée dans les prémisses, qui sont ici des faits, puisque, sans l'observation de ces faits, on n'aurait pas pu conclure la loi; mais elle est plus générale que les prémisses, puisque la loi est universelle quand les faits sont particuliers, puisqu'elle est nécessaire, simple, intelligible quand les faits sont contingents, multiples et sensibles. Ainsi, véritablement l'induction est un procédé de découverte.

Quelques logiciens ont voulu ramener le *raisonnement* inductif au *raisonnement* déductif. Voici les raisons qu'ils allèguent. Dans le *raisonnement* déductif, disent-ils, vous concluez d'une vérité générale à une vérité particulière, en plaçant entre les deux une vérité moyenne, intermédiaire. Dans le *raisonnement* inductif, vous concluez d'un ensemble de faits particuliers à une loi générale. Mais, quant à la forme, du moins, n'est-ce pas la même chose? Tout syllogisme peut être ramené à cette forme simple : Tout homme est mortel; or, Pierre est homme; donc Pierre est mortel. Toute induction peut se réduire à ces deux propositions : Le soleil s'est levé aujourd'hui et les jours précédents; donc il se lèvera demain et les jours suivants. Mais n'est-ce pas là un véritable enthymème? La majeure sous-entendue de ce syllogisme est celle-ci : Les lois de la nature sont immuables. Et en rétablissant cette majeure vous arrivez à un véritable syllogisme de cette forme : Les lois de la nature sont immuables; or, le soleil,..., etc.; donc, il,..., etc. On peut dire que cette majeure sous-entendue, cette croyance à la stabilité des lois de la nature, est commune à tous les *raisonnements* inductifs, d'où l'on peut conclure que tous ces *raisonnements* peuvent se ramener à la forme syllogistique, forme propre du *raisonnement* déductif, et que dans le *raisonnement*, en général, il n'y a pas lieu de distinguer deux procédés distincts.

Ce n'est là qu'une pure subtilité de langage, à laquelle on peut d'abord répondre par une autre subtilité. Cette proposition : *Les lois de la nature sont immuables*, n'est pas la majeure sous-entendue d'un enthymème; c'est la preuve de la seconde proposition d'un épichérème que l'on peut écrire sous cette forme : Le soleil s'est levé,..., etc.; donc il se lèvera,..., etc.; car les lois de la nature sont immuables. Mais la question est bien supérieure à ces vaines subtilités d'école. Il s'agit de savoir si l'induction peut se ramener à la déduction. Eh bien! le seul moyen de résoudre cette question est de chercher si la dualité de la science en sciences *a priori*, dont le procédé est la déduction, et en sciences *a posteriori*, dont la méthode est l'induction, est absolue. Si ces deux formes de la science peuvent s'identifier, il n'y aura plus lieu de distinguer d'une manière absolue deux formes distinctes du raisonnement. Nous donnerons à cette haute et difficile question une solution métaphysique qui n'a pas encore cours dans la science philosophique, mais qui ne nous en semble pas moins renfermer une grande part de vérité.

Il nous faut prendre la question de haut. Et d'abord, qu'est-ce que la science? La science, c'est l'explication des choses. Qu'est-ce qu'expliquer? Expliquer les choses, c'est montrer de quoi elles sont faites, c'est-à-dire les décomposer par l'analyse en leurs éléments constitutifs, en d'autres termes c'est aller du composé au simple. Mais aller du composé au simple, c'est aller en même temps du particulier au général, car la loi est plus générale que les faits qu'elle régit, puisqu'elle s'étend à tous les faits de la même espèce, abstraction faite de l'espace et du temps. Aller du composé au simple, du particulier au général, c'est aller aussi du contingent au nécessaire, car lorsque le fait a été résolu en loi, la production de ce fait est nécessaire relativement à la loi; si cette loi peut elle-même se résoudre en une autre plus générale, cette dernière est nécessaire par rapport à la première, et ainsi de suite à l'infini. Enfin cette transformation des faits en lois présente un dernier caractère, le plus important de tous. Au premier abord, entre l'homme et la nature il existe un abîme qui paraît infranchissable : la nature semble essentiellement distincte de l'être raisonnable; en effet la nature est sensible, visible, palpable, matérielle; l'homme au contraire est substantiellement une pensée. Entre cette pensée et cette nature sensible, qu'elle soit une réalité ou simplement un fantôme, une apparence, la sensation ne nous fait percevoir aucun rapport. Tant que nous restons dans la sensation, le dualisme de la nature et de l'esprit persiste; mais à mesure que nous nous élevons dans la recherche et dans la conception des lois, cet abîme se comble, ce dualisme s'efface, et même il disparaîtrait complétement si nous parvenions à saisir la loi unique, universelle, qui doit régir l'ensemble des choses. En effet, à mesure que les faits se résolvent en lois, ils se transforment pour ainsi dire en pensées; alors le fait ne s'impose plus du dehors à notre esprit; il n'est plus une simple sensation; nous avons par les lois de quoi le recomposer, et l'opération logique par laquelle nous recomposons ainsi les faits avec des lois intelligibles s'accomplit dans la nature en même temps qu'elle s'accomplit dans notre esprit; le fait naguère sensible est devenu une formule; nous pouvons maintenant fermer les yeux et, avec cette seule formule et une opération purement logique, nous arrivons au fait que nous donnait primitivement la sensation : la nature est devenue intelligible.

Mais dans quelle science s'accomplit ce passage complet du composé au simple, du particulier au général, du contingent au nécessaire, du sensible à l'intelligible? Dans les mathématiques, dans la géométrie. Dans cette science, en effet, les principes sont d'une simplicité absolue, puisqu'ils sont le point et l'espace, et qu'il est impossible de trouver rien de plus absolument simple. L'espace nous donne aussi l'universel absolu, car toutes les parties de l'espace, qu'on le considère comme réellement existant ou comme une simple forme de la sensibilité, étant homogènes, un rapport démontré pour deux côtés d'une même figure ou pour deux figures semblables est démontré pour l'espace tout entier. De cette universalité absolue résulte aussi l'absolue nécessité des propositions et des démonstrations mathématiques, car il est nécessaire, par suite de l'homogénéité de l'espace, qu'une mesure prise sur une partie de l'espace soit vraie partout ailleurs. Enfin dans la géométrie, tout est intelligible, car la géométrie se compose essentiellement de pensées, et tout travail de l'esprit ne sort pas de l'esprit lui-même. Mais si dans l'espace on ne considère que le point immobile, on restera éternellement au point et à l'espace. Il faut dire qu'à ces deux principes s'ajoute le mouvement, qui fait marcher le point dans l'espace et détermine par là même les différentes lignes et les différentes figures. Nous avons donc une science simple, universelle, nécessaire, intelligible, dans laquelle tout peut se ramener au mouvement. Cette science procède *a priori*, par déduction. Voyons maintenant si les sciences physiques peuvent se transformer en géométrie et en mécanique; nous verrons par là même si l'induction peut se transformer en déduction.

Quelles sont les sciences de la nature? Elles sont au nombre de quatre : l'astronomie, la physique, la chimie et l'histoire naturelle proprement dite. Demandons à l'histoire de ces sciences si elles peuvent se réduire à la mécanique. Pour la première, la réponse n'est pas douteuse. L'astronomie n'est aujourd'hui qu'une mécanique céleste. Mais ne nous y trompons pas, cette transformation résulte du caractère propre de cette science. L'astronomie, en effet, n'étudie pas la constitution physique des astres, mais seulement les mouvements qu'ils décrivent, les révolutions qu'ils accomplissent; elle se fonde donc tout entière sur l'idée de mouvement; par conséquent ses formules doivent être des formules de mécanique. Toutefois, science d'observation à l'origine, elle est devenue science naturelle. La physique, elle aussi, tend à se transformer; tous les phénomènes se laissent ramener à quelques groupes que l'on attribue à certains agents comme à des causes : la pesanteur, la chaleur, l'électricité, la lumière et le magnétisme. Mais attribuer tel phénomène à tel agent, à l'électricité par exemple, c'est faire intervenir une sorte de cause occulte sans avoir pénétré pour cela dans le domaine de l'intelligible. Aussi, pour arriver à cet intelligible, la physique tend-elle chaque jour à se confondre avec la mécanique. Pour ce qui est des phénomènes attribués à la pesanteur, la chose est facile, puisque cet agent se manifeste par des attractions et des mouvements. Pour la chaleur et la lumière, la chose est plus difficile. On peut identifier les phénomènes de la chaleur et de la lumière. Or, les effets de la lumière se calculent mathématiquement; la chaleur, elle aussi, peut donc se trouver ramenée à la mécanique. Il en est de même pour la théorie du magnétisme et de l'électricité. Cette tendance à se rapprocher des mathématiques est moins sensible en chimie et en histoire naturelle. C'est que ces deux sciences dépassent les manifestations extérieures des êtres et pénètrent dans leur structure intime; mais là elles rencontrent un tissu de phénomènes si multiples, si entrelacés les uns aux autres, qu'ils semblent rendre impossible toute réduction à l'unité. Quoi qu'il en soit, les sciences physiques, et c'est là un fait qu'on ne peut nier, sont en marche vers la mécanique.

Atteindront-elles ce but, but suprême où la science pourrait se reposer enfin dans une grandiose unité? Au premier abord on répondra : oui; quelque éloigné que soit le but, on doit l'atteindre, le premier pas une fois fait; c'est la loi du progrès. Mais qu'on y regarde de près, et la réponse sera différente. Transformer les sciences de la nature en géométrie et en mécanique, ce serait arriver au simple, à l'universel, au nécessaire, à l'intelligible absolus. Le résultat des recherches physiques est une loi; une loi est plus simple, moins particulière, moins contingente, plus intelligible que les faits qu'elle embrasse. Mais à coup sûr elle n'est l'absolu ni dans le simple, ni dans l'universel, ni dans le nécessaire, ni dans l'intelligible. Mais de la loi physique au mouvement géométrique la distance est immense, puisque l'une reste dans le composé et que l'autre part du simple sans en sortir, et il semble que cette distance ne sera jamais franchie. Qu'on essaye, en effet, en partant du sensible d'arriver à la simplicité absolue, ce sera une tentative irréalisable, car jamais on n'atteindra quelque chose qui n'ait ni couleur, ni saveur, etc. Jamais on n'arrivera à de pures déterminations de l'espace. Dans les corps, l'expérience retrouve toujours des corps. D'ailleurs, comment admettre que les apparences sensibles disparaissent tout à coup? Ce serait la disparition du monde sensible lui-même. D'autre part, qu'on multiplie les figures géométriques à l'infini, jamais on n'arrivera à une sensation. Ainsi ces deux choses qui semblent toujours se rapprocher ne se réunissent jamais; ainsi la transformation des sciences de la nature

en sciences mathématiques est impossible. Il résulte de là que, les sciences qui emploient le *raisonnement* déductif ne pouvant se confondre avec celles dont le procédé est l'induction, le *raisonnement* déductif reste et restera distinct du *raisonnement* inductif.

RAISONNER v. n. ou intr. (rè-zo-né — rad. *raison*). Se servir de sa raison pour discuter, apprécier, juger : RAISONNER *juste*. RAISONNER *faux*. RAISONNER, *prouver une chose moins claire par une autre plus claire.* (Boss.) *Il y a des hommes qui conçoivent très-distinctement et qui ne* RAISONNENT *pas conséquemment.* (Vauven.) *Les hommes sont peu capables de* RAISONNER *contre ce qu'ils croient.* (Condill.) *Quand on commence à* RAISONNER, *on cesse de sentir* (J.-J. Rouss.) *Avant de* RAISONNER, *il faut admettre une infinité de choses sans démonstration et sans raison.* (Le P. Ventura.) *C'est une très-méchante manière de* RAISONNER *que de rejeter ce qu'on ne peut comprendre.* (Chateaub.) *Un très-grand nombre d'hommes* RAISONNENT *plus et mieux à douze ans qu'à cinquante.* (C. Renouvier.) *La femme* RAISONNE *peu; sa raison est toute de sentiment.* (P. Janet.) *On appelle l'âme raison en tant qu'elle* RAISONNE, *et jugement en tant qu'elle juge.* (L. Pinel.) RAISONNER, *c'est tirer un jugement d'un autre par déduction, par analogie ou par induction.* (Géruzez.) *Les fous qui* RAISONNENT *le mieux sont les plus complets.* (Vinet.) *Le talent poétique naît dans les âmes vives de l'impuissance de* RAISONNER. (J. Joubert.) *Un fameux financier disait d'un homme de lettres : « Cela veut* RAISONNER, *et cela n'a pas le sou. »* (Noël.) RAISONNER, *c'est établir une suite d'équations et de non-équations.* (E. Alletz.) *Peu d'hommes sont en état de bien* RAISONNER, *et nul ne l'est de bien* RAISONNER *sur tout.* (J. de Maistre.) *A trente ans, les femmes commencent à* RAISONNER; *à quarante, elles raisonnent ; à cinquante, elles platonisent.* (P. Lanfrey.) RAISONNER, *c'est chercher.* (Lamenn.) RAISONNER *là où il faut sentir est le propre des âmes sans portée.* (Balz.) *L'âme a cette aptitude étrange de* RAISONNER *presque froidement dans les extrémités les plus violentes.* (V. Hugo.) *Plus l'homme* RAISONNE, *moins il a besoin de prier.* (Proudh.) RAISONNER, *c'est classer.* (Proudh.) *Il n'y a pas plus de crime et de délit à* RAISONNER *faux dans un journal qu'à chanter faux dans un concert.* (E. de Gir.)

> *Raisonner* sur l'amour, c'est perdre la raison.
> BOUFFLERS.

> On *raisonne* de tout, et toujours de travers.
> C. D'HARLEVILLE.

> *Raisonner* est l'emploi de toute ma maison,
> Et le raisonnement en bannit la raison.
> MOLIÈRE.

> Dans un couvent se confiner,
> Dans l'hymen aller s'enfourner,
> Se jeter dans un précipice,
> Sont trois choses, disait Maurice,
> Qu'il faut faire sans *raisonner*.
> BARATON.

— Répliquer, alléguer des excuses, au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes : *Ne* RAISONNONS *point, et obéissons. Les maîtres veulent qu'on ne* RAISONNE *pas et qu'on obéisse.* (Acad.) *Il n'est pire valet que celui qui* RAISONNE. (P.-L. Courier.) *Silence, bourgeois, répondait le gendarme, n'ayons pas la déraison de* RAISONNER *avec l'autorité, qui ne* RAISONNE *pas, puisqu'elle a toujours raison.* (Ed. Laboulaye.)

— Loc. fam. *Raisonner comme une pantoufle, Raisonner pantoufle*, Raisonner de travers. ‖ On dit aussi *Raisonner comme un tambour mouillé*, parce que, dans cet état, un tambour *résonne* mal.

— Mar. *Faire raisonner un bâtiment*, L'envoyer reconnaître, lui faire montrer ses papiers de bord. ‖ *Raisonner à la chaloupe*, Montrer ses papiers à la chaloupe dépêchée dans ce but par un autre bâtiment.

— v. a. ou tr. Discuter, appliquer le raisonnement à : *Une lecture bien faite est celle que l'on* RAISONNE. (Lamenn.) *Le courage* RAISONNE *le danger qu'il brave.* (La Rochef.-Doud.) *L'humanité agit avant de* RAISONNER *son action.* (Proudh.) *C'est un des privilèges de l'homme de* RAISONNER *la nécessité, de la combattre même avant de s'y soumettre.* (Proudh.) *Quiconque* RAISONNE *son amour, celui-là n'aime déjà plus.* (Guéroult.)

> Le suicide enfin, *raisonnant* ses fureurs,
> Atteste par le sang le désordre des mœurs.
> GILBERT.

— Discourir, converser sur ; le complément qui suit se met sans article : RAISONNER *politique, philosophie.*

— Chercher à persuader, à faire entendre raison à : *Il n'est pas méchant, tâchez de le* RAISONNER. *On entraîne les masses et l'on* RAISONNE *les individus.* (La Rochef.-Doud.)

— Mar. Interroger sur son nom, sa nationalité, sa route : *Au sortir de la rade, un bâtiment stationnaire les héla et les* RAISONNA. (E. Sue.)

Se raisonner v. pr. Etre discuté : *Un ordre supérieur ne* SE RAISONNE *point.* (Ch. Nod.) *L'honneur se sent et ne* SE RAISONNE *pas : encore moins peut-il se commander.* (Cte Ferrand.)

— S'alléguer à soi-même des raisons, discuter avec soi-même : *J'étais d'accord avec moi-même autrefois; maintenant je* ME RAISONNE *sans cesse, comme si j'avais quelqu'un à convaincre.* (Mme de Staël.)

— s. m. Action ou manie de raisonner :

> Le *raisonner* tristement s'accrédite.
> VOLTAIRE.

RAISONNEUR, EUSE s. (rè-zo-neur, eu-ze — rad. *raisonner*). Personne qui raisonne : *C'est un bon, un solide, un excellent* RAISONNEUR. *Il y a des gens qui se croient de grands* RAISONNEURS *parce qu'ils sont pesants.* (Helvét.) *Ah! ces tristes* RAISONNEURS, *quels doux ravissements leurs cœurs n'ont jamais sentis ni donnés!* (J.-J. Rouss.) *Les grands* RAISONNEURS *et les sous-*RAISONNEURS *de notre siècle en feront et en diront tant qu'ils finiront par m'envoyer à confesse.* (Duclos.)

> . . . C'est l'esprit qui surtout ensorcelle
> Nos *raisonneurs* à petite cervelle,
> Lynx dans le rien, taupes dans le réel.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Personne qui veut raisonner sur tout, qui abuse du raisonnement : *Les gens d'esprit tournent les* RAISONNEURS *en ridicule.* (Fonten.) *L'homme raisonnable se tait souvent, le* RAISONNEUR *ne déparle pas.* (Dider.)

— Personne qui discute, qui raisonne les ordres qu'on lui donne ou les observations qu'on lui fait : *Mêle-toi de donner à teter à ton enfant sans faire tant la* RAISONNEUSE. (Mol.) *Taisez-vous, petit* RAISONNEUR ! (C. Delavigne.)

— Théâtre. Nom donné, dans l'ancienne comédie, aux emplois des personnages sérieux, qui discutaient, qui faisaient de la morale : *Les* RAISONNEURS *de Molière sont l'idéal du bon sens français au* XVIIe *siècle.* (Ph. Chasles.)

— Adjectiv. Qui raisonne : *L'homme est un animal raisonnable ou plutôt un animal* RAISONNEUR. (L. Pinel.) *En devenant trop* RAISONNEUR, *notre vieux monde a cessé d'être croyant.* (Le P. Ventura.)

— Qui discute les ordres ou les réprimandes qu'il reçoit : *Oui, l'on doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable, mais non pas un valet* RAISONNEUR. (Brueys.) *Il faut rendre les enfants raisonnables, mais non les rendre* RAISONNEURS. (J. Joubert.) *De l'heure où la foi se fait* RAISONNEUSE, *elle entre dans la voie de sa perte.* (Ch. Dollfus.) *La passion vraie est essentiellement* RAISONNEUSE. (Rigault.) *C'est souvent le propre et l'illusion des esprits réfléchis et* RAISONNEURS, *de croire que leurs entraînements ont été des calculs.* (Ch. de Rémusat.)

RAISSAC, village et commune de France (Ariége), cant. de Lavelanet, arrond. et à 18 kilom. de Foix ; 75 hab. Dans les environs jaillit une source très-abondante qui forme une jolie cascade.

RAISSAC D'AUDE, village et commune de France (Aude), cant., arrond. et à 15 kilom. de Narbonne, à 49 kilom. de Carcassonne, sur la rive droite de l'Aude; 444 hab. Il s'y fait un important commerce de figues estimées et surtout de miel dit de Narbonne.

RAISSON (François-Etienne-Jacques), homme politique, né à Paris en 1760, mort à Sens en 1835. Son père était limonadier, sous-secrétaire des commandements du prince de Conti. Au début de la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, fut nommé successivement secrétaire général du département de Paris (1792), directeur de la fabrication des tabacs (1793), administrateur général des subsistances et chef de division à la police. L'un des fondateurs et secrétaire du fameux club des Jacobins, il attira sur lui l'attention publique par des pétitions pleines de hardiesse qu'il adressa à la Convention. Opposé à la réaction de Thermidor, il fut arrêté en 1795, subit un emprisonnement au fort de Ham, d'où il sortit un peu avant le 13 vendémiaire et s'efforça alors de rétablir les clubs. Envoyé en mission à Turin en 1799, il fut placé ensuite comme rédacteur dans l'administration de la police générale. Il prit sa retraite en 1820 et alla s'établir à Sens, où il termina paisiblement sa carrière.

RAISSON (Horace-Napoléon), laborieux compilateur, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort en 1854. Après avoir occupé, de 1818 à 1822, un emploi au ministère des finances, il s'adonna entièrement à la littérature. Raisson a collaboré aux journaux libéraux sous la Restauration, puis à l'*Artiste*, à la *Gazette des tribunaux*, et publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart médiocres, mais dont quelques-uns eurent un succès de circonstance. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Histoire impartiale des jésuites* (Paris, 1824, in-18), en société avec Balzac; *Code des gens honnêtes* ou l'*Art de ne pas être dupe des fripons* (1825, in-18), attribué quelquefois à Balzac; *Code gourmand, manuel complet de gastronomie* (1827, in-18); *Histoire de la guerre d'Espagne en* 1823 (1827, in-18); *Code civil, manuel de la politesse* (1828, in-18) ; *Code conjugal, Code de la toilette, Code galant*, etc., ouvrages d'une forme spirituelle, légère et piquante ; le *Cordon bleu* ou *Nouvelle cuisinière bourgeoise, par Mlle Marguerite* (1827, in-32), qui eut depuis de nombreuses éditions; *Marie Stuart*, roman (1828, 4 vol. in-12) ; *Histoire populaire de Napoléon et de la grande armée* (1829-1830, 10 vol. in-18, fig.); *Histoire de la révolution de* 1830 (1830, in-18) ; *Histoire populaire de la Révolution française* (1830, 8 vol. in-18); *Histoire populaire de la garde nationale de Paris* (1832, in-8°); la *Chronique du Palais de justice* (1838, 2 vol. in-8°); on y trouve l'histoire des anciens avocats et des morts tragiques; *Histoire de la police de Paris de* 1697 *à* 1844 (1843, in-8°); *Une sombre histoire* (1845, 2 vol. in-8°), sous le pseudonyme de **Mortonval**, etc.

RAÏTSCH, historien serbe, né à Karlovitz en 1726, mort à Kovilié (Hongrie) en 1801. Il embrassa l'état monastique, entreprit plusieurs voyages dans les provinces turques et au mont Athos, pour faire des recherches sur l'histoire ancienne des Slaves méridionaux, et devint professeur de philosophie à Karlovitz, puis à Témesvar. L'archevêque de Neusatz le nomma archimandrite et le mit à la tête du monastère de Kovilié. C'est à ce moine que revient l'honneur d'avoir substitué au slavon la langue nationale, le serbe, le plus riche des dialectes slaves, et d'avoir ainsi opéré une révolution littéraire dans son pays. Son principal ouvrage est une *Histoire des Slaves méridionaux et des Serbes en particulier* (Vienne, 1794-1795, 4 vol. in-8°). On lui doit, en outre, une *Relation de ses voyages*, des *Fragments pour servir à l'histoire de la Servie*, etc. Enfin Raïtsch, qui avait cultivé la poésie, a laissé : *Combat du dragon avec les aigles*, poëme qu'il donna vers 1791 ; une tragédie de l'empereur *Ouroch*, pièce fort estimée en Servie, et un recueil de poésies posthumes, le *Bouquet*.

RAIUS, nom latinisé de RAY ou WRAY (Jean), botaniste anglais. V. RAY.

RAJACHOUIMÉDA s. m. (ra-ja-chou-i-mé-da). Sorte de sacrifice usité dans l'Inde.

— **Encycl.** Le *rajachouiméda*, un des sacrifices les plus solennels pratiqués dans l'Inde, est aujourd'hui tombé en désuétude à cause des frais immenses qu'il occasionnait. Il se distinguait du grand *ekiam* ordinaire en ce que la victime immolée, au lieu d'être un bélier, était un éléphant. On ne peut guère se faire une idée de la prodigalité extraordinaire que déployaient, en ces circonstances solennelles, les rois ou les riches dévots, par ostentation et par sot orgueil plus que par piété. L'histoire fabuleuse des Indous parle beaucoup de ces somptueux sacrifices et des avantages qu'ils procuraient à ceux qui les faisaient faire, et dont un des moindres était de leur procurer une victoire infaillible sur leurs ennemis; les brahmes y accouraient de toutes parts. Les solennités du *rajachouiméda* étant terminées, le prince au nom de qui on l'avait célébré se tenait, pendant quarante-huit heures, assis sur un trône élevé, et les brahmes, pendant ce temps-là, pouvaient lui adresser telle demande qu'il leur plaisait; le prince, de son côté, était tenu de satisfaire à leurs prétentions, quelque exagérées qu'elles fussent, lui eût-on demandé son royaume, sa femme et tout ce qu'il avait de plus cher. S'il eût éconduit par un refus un seul de ces nombreux postulants, le sacrifice n'aurait produit aucun effet. Un ancien roi, dit une chronique indoue, ayant fait faire le *rajachouiméda* avant d'entreprendre une guerre qu'il méditait contre un prince voisin, donna un boisseau de perles à chacun des brahmes présents, dont le nombre s'élevait à trente mille. Quant aux diverses cérémonies de ce sacrifice, elles sont les mêmes que celles du grand *ekiam* ordinaire.

RAJAH s. m. (ra-ja). Nom des princes indous, autrefois vassaux de l'empereur du Mogol. ‖ On écrit aussi RAJA et RADJAH.

— **Encycl.** Le mot *rajah* signifie roi absolu; mais ce terme changea de signification lorsque les musulmans s'emparèrent de l'Inde, parce qu'alors la plupart des princes souverains de ce pays, obligés de se soumettre à leurs vainqueurs, devinrent des vassaux tributaires et ne rendirent plus de décrets qu'au nom des mahométans. Quelques *rajahs*, mus par un sentiment d'indépendance, se retirèrent dans les montagnes inaccessibles et y donnèrent naissance aux *radjapoudras* ou *radjepoutes* (fils de *rajahs*), qui n'ont jamais su courber le front sous le joug étranger. Toujours prêts à entrer au service du Grand Mogol, ils se sont distingués par leur valeur et par la discipline sévère qu'ils ont maintenue dans leurs troupes. Le plus considérable de ces *rajahs* était celui de Sedussia, dont la capitale était Usépour. Il avait la prétention de descendre de Porus, l'adversaire malheureux d'Alexandre le Grand ; tous les princes de sa famille prenaient le titre de *rama* (homme de bonne mine). Ce *rajah* pouvait mettre 250,000 hommes sur pied ; mais il n'était pas le seul puissant *rajah* que l'on connût dans les Indes, car ceux de Chaga et de Rator pouvaient lutter avec lui. Depuis la conquête des Indes par les Européens, l'esprit d'indépendance s'est peu à peu perdu dans l'Inde. Les *rajahs* sont devenus des tributaires de l'Angleterre, après l'avoir été des empereurs mahométans et du Grand Mogol. Cette révolution ne se fit pas sans des guerres sanglantes, auxquelles la rivalité des Français et des Anglais vint donner un nouvel aliment. Au commencement du XVIIIe siècle, les radjepoutes se séparèrent de l'empire mogol et cherchèrent à fonder un Etat dont l'indépendance devait tomber devant les armes de l'Angleterre. A la fin du même siècle, un *rajah* devenu fameux, Hyder-Aly, régnait dans le Mysore, dont il s'était emparé en profitant des luttes survenues entre le *rajah* son prédécesseur et ses ministres. Tippoo Saëb, son fils, qui continua la guerre, fut tué dans une bataille, son empire divisé, et les Anglais mirent à la tête de ce qui resta du royaume de Mysore un descendant des anciens *rajahs*, auquel ils eurent soin de ne laisser qu'une ombre d'indépendance. Depuis cette époque, les *rajahs* ne sont plus que des rois fainéants, auxquels les Anglais servent de maires du palais. Les radjepoutes eux-mêmes ont dû accepter le protectorat des Anglais. Un titre supérieur à celui de *rajah* est celui de *maharadjah* (grand roi), réservé jadis aux rois de l'Inde qui en avaient d'autres sous leur suzeraineté et qu'ont porté jusqu'à ce jour les rois de Lahore.

Dans les Indes orientales, quelques *rajahs* ont encore su conserver leur indépendance.

Il ne faut pas confondre le titre de *rajah* avec le nom de *raïas* ou *rayahs*, que la Porte Ottomane donne à ses sujets non musulmans.

Rajah de Mysore (LE), opérette en un acte, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Charles Lecoq; représentée au théâtre des Bouffes-Parisiens le 21 septembre 1869. Il y avait dans la donnée de cette pièce, empruntée à un vieux conte allemand, de quoi faire un charmant ouvrage. Les auteurs ont forcé les détails et ont trop sacrifié à Momus et aux satyres; cette manie de farce à outrance gâte tout. Un rajah ne se contente pas d'être le plus heureux des souverains, il veut être immortel. Son médecin lui administre une drogue et le voilà passé immortel. Il dort, et à son réveil on lui persuade qu'il a dormi dix-huit ans; sa femme est morte, tout a vieilli autour de lui ; il veut épouser la jeune sœur de sa femme qu'il trouve trop jeune pour lui. Il renonce à l'immortalité et veut reprendre les conditions de la vie commune ; pendant un second sommeil, tout reprend son aspect accoutumé ; il retrouve sa femme vivante, ses amis, son médecin et se contente d'être le plus heureux des rajahs. Sans les vulgarités du dialogue, les grossièretés qu'y ajoutent encore les acteurs, cette pièce serait fort agréable. La musique est spirituelle, bien faite et fort mélodique. Ce n'est pas le compositeur qui a été en faute. Son ouverture est charmante. Je signalerai une valse chantée par Dilarah, les couplets du médecin et le chœur qui les accompagne. Cet ouvrage a été joué par Désiré, Bonnet, Mme Thierret et Mlle Raymonde.

RAJANIE s. f. (ra-ja-nî — de *Jean Rai*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des dioscorées, dont les espèces principales croissent aux Antilles.

— **Encycl.** Les *rajanies* sont des plantes à rhizome ordinairement tubéreux, à tiges grimpantes et sarmenteuses, portant des feuilles alternes, en général cordiformes, à nervures plus ou moins ramifiées. Les fleurs sont dioïques et groupées en épis axillaires ; elles présentent un périanthe à six divisions soudées à la base. Le fruit est une capsule, à une seule loge monosperme, munie d'une aile latérale oblique. Ce genre renferme plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale et aux Antilles. Leurs rhizomes féculents entrent dans la consommation, comme ceux des ignames. Les graines donnent, par expression, une huile jaune, fréquemment employée dans le pays contre les rhumatismes. On cultive quelquefois ces plantes dans nos jardins, comme les dioscorées ou ignames, qui appartiennent à un genre voisin.

RAJECZ, en slave *Rajec*, ville de Hongrie, comitat et à 56 kilom. de Trencsin, sur la rive gauche de la Zsilincza, affluent du Vag ; 5,000 hab. Eglise catholique, synagogue. Lin, chanvre, cordouan, maroquin. Sources thermales alcalines et bains.

RAJEUNI, IE (ra-jeu-ni) part. passé du v. Rajeunir. Redevenu jeune, rendu plus jeune : *Un homme* RAJEUNI. *Cette dame semble* RAJEUNIE.

— Qui a pris une nouvelle fraîcheur, à qui l'on a donné un air de nouveauté : *Vieilles locutions* RAJEUNIES.

> Quel œil n'est pas sensible au riant appareil
> De l'herbe *rajeunie* et du bouton vermeil?
> CASTEL.

> Ces serments, ces parfums, ces baisers infinis
> Renaîtront-ils d'un gouffre interdit à nos sondes,
> Comme montent au ciel les soleils *rajeunis ?*
> BAUDELAIRE.

— Fig. Qui jouit des priviléges de la jeunesse : *On n'a rien à craindre du temps quand on peut être* RAJEUNI *par la gloire.* (Chateaub.)

RAJEUNIR v. a. ou tr. (ra-jeu-nir — du préf. *r*, et de l'inusité *ajeunir*, rendre jeune). Rendre jeune, ramener à l'état de jeunesse : *Selon la Fable, Médée* RAJEUNIT *Eson. Cet alchimiste se vantait d'avoir trouvé le secret de* RAJEUNIR *les vieillards.* (Acad.) *Je crois que la dame d'Estrées* RAJEUNISSAIT *son mari, et que le bonhomme la vieillissait.* (Bussy-Rabutin.) *Les filles de Jason déchirèrent leur père pour le* RAJEUNIR. (Chateaub.)

> Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera?
> Nous, vieillards nés d'hier, qui nous *rajeunira ?*
> A. DE MUSSET.

— Donner les qualités de la jeunesse : *Le triomphe* RAJEUNIT *les hommes énervés par d'incessantes luttes.* (Balz.)

— Faire paraître jeune, donner un air de jeunesse à : *Cette coiffure vous* RAJEUNIT. *Les barbiers écrivent sur leur enseigne : Ici l'on* RAJEUNIT. *La joie* RAJEUNIT : *l'homme gai ne pèse pas son âge.* (Descuret.)

— Dire plus jeune, diminuer l'âge de : *J'ai trente ans, ne me* RAJEUNISSEZ *donc pas.*

— Restaurer, donner un air de fraîcheur, de nouveauté à : *Le printemps* RAJEUNIT *les champs.*

. . . . Quel talent merveilleux
A si bien *rajeuni* le toit de mes aïeux?
OSTROWSKI.

Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, *rajeunit* les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages.
MICHAUD.

— Arboric. *Rajeunir un arbre, un arbuste,* En couper les branches ou les tiges quand elles commencent à donner des signes de dépérissement, pour en faire pousser de nouvelles plus jeunes et plus vigoureuses : *Il est des pays où l'usage de* RAJEUNIR *les arbres est général.* (Bosc.)

— v. n. ou intr. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse : *Il semble que cette femme* RAJEUNISSE. *Depuis son mariage, il* A RAJEUNI. *Le serpent* RAJEUNIT *en quittant sa peau.* (Acad.) *Jamais homme sensé n'a souhaité de* RAJEUNIR. (Swift.)

— Reprendre une nouvelle vigueur : *Tout vieillit, excepté la terre seule; elle* RAJEUNIT *chaque année au printemps.* (Fén.) *Nos désirs* RAJEUNISSENT *sans cesse.* (Montesq.)

Se rajeunir v. pr. Se rendre jeune; se donner un air, une apparence de jeunesse : *Il croit* SE RAJEUNIR *en portant perruque.* (Acad.)

— Reprendre une vigueur nouvelle : *La terre* SE RAJEUNIT *chaque année au printemps.* (Fén.) *On dit que tout* SE RAJEUNIT *autour de nous, ce qui signifie qu'autour de nous tout meurt.* (A. Fée.) *Le présent s'écoule dans le passé et* SE RAJEUNIT *dans l'avenir.* (A. Fée.) *Les partis ne* SE RAJEUNISSENT *pas dans le triomphe, mais dans les luttes.* (Balz.)

Point de procès si vieux qu'il ne *se rajeunisse.*
BOILEAU.

— Fam. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement : *On reconnaît aux femmes le droit de* SE RAJEUNIR.

— Gramm. Employé comme verbe neutre, *rajeunir* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il marque l'action seule; il prend l'auxiliaire *être* quand la pensée embrasse, outre l'action, l'état plus ou moins prolongé qui en est la suite.

RAJEUNISSANT, ANTE adj. (ra-jeu-ni-san, an-te — rad. *rajeunir*). Qui rajeunit, qui a la propriété de rajeunir : *Des peuples pleins d'une séve nouvelle, vivante et* RAJEUNISSANTE. (Michelet.)

RAJEUNISSEMENT s. m. (ra-jeu-ni-se-man — rad. *rajeunir*). Action de rajeunir; état de ce qui est ou paraît rajeuni : *Le* RAJEUNISSEMENT *d'Eson.*

— Action de restaurer, de réparer, de rafraîchir, de donner ou de reprendre de la vigueur : *Le* RAJEUNISSEMENT *de la nature au printemps. Ils se rendirent chez des brocanteurs de leur connaissance, afin d'y procéder au* RAJEUNISSEMENT *de leur toilette quelque peu délabrée.* (X. de Montépin.) *Le progrès consiste dans le travail de dissolution, de fusion, de* RAJEUNISSEMENT *des partis.* (Guizot.) *N'importe! ceux qui arrivent ainsi, avec la séve du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de* RAJEUNISSEMENT, *tout au moins un grand effort.* (Michelet.)

— Arboric. Action de rajeunir les arbres et les arbrisseaux : *Il est des arbres qui se prêtent fort bien au* RAJEUNISSEMENT. (Bosc.)

— **Encycl.** Quand les tiges ou les branches des arbres ou des arbrisseaux fruitiers ou d'agrément commencent à donner des signes de décrépitude, on peut les rabattre de manière à en faire pousser de nouvelles qui aient toute la vigueur de la jeunesse. C'est ce qu'on appelle *rajeunir* ou *restaurer* un arbre ou un arbrisseau. Les nouvelles tiges ou branches sont plus droites et ont des vaisseaux plus larges, de telle sorte que la séve y circule plus aisément; elles ont aussi l'écorce plus tendre et se prêtent mieux à la distension que lui cause la formation des nouvelles couches ligneuses annuelles. Il en résulte que toutes les parties du végétal, bourgeons, feuilles, fleurs et fruits, ont une dimension plus grande et une santé que n'avaient pas les anciennes. L'usage de rajeunir les arbres, très-répandu dans certains pays, est à peine connu dans d'autres.

On reproche, il est vrai, à cette opération de hâter la mort du sujet quand celui-ci n'a plus assez de vigueur; on peut répondre que ce sujet était déjà fatalement condamné, puisqu'il était malade dans ses racines et qu'on n'aurait pu prolonger sa vie de quelques années qu'en déchaussant les racines et les entourant d'engrais et de terres neuves, ce qui nécessite toujours de la main-d'œuvre et des dépenses. Un reproche plus sérieux est de supprimer pendant deux ou trois ans la production sur les arbres fruitiers ainsi traités, puis de la diminuer notablement pendant les années suivantes. On peut remédier à cet inconvénient, du moins en partie, dès la seconde année, en courbant légèrement les branches. D'ailleurs, il est des cas où cette opération devient nécessaire, quand les branches ont été détruites par la gelée ou la grêle.

Toutes les espèces d'arbres fruitiers ne se prêtent pas également bien au *rajeunissement.* On peut placer au premier rang des arbres qu'on peut rajeunir le poirier, le pommier, le sorbier; viennent ensuite le noyer, le châtaignier, le prunier, le cerisier, le figuier, enfin le pêcher et l'abricotier, pour lesquels cette opération a le moins de succès. Les tailles annuelles qu'on fait subir aux arbres fruitiers cultivés dans les jardins, la coupe des taillis, la suppression des branches des arbres forestiers ou d'avenue, sont autant d'opérations qui ont pour but principal la récolte d'un produit, mais qui offrent encore ce résultat secondaire de rajeunir l'arbre jusqu'à un certain point. Nous devons ajouter que la pratique du *rajeunissement* a perdu de son importance depuis qu'on a découvert des procédés plus expéditifs pour propager les arbres et pour les mettre à fruit.

RAJEUNISSEUR, EUSE s. (ra-jeu-ni-seur, eu-ze — rad. *rajeunir*). Personne qui rajeunit, qui rend jeune.

RAJOULEN s. m. (ra-jou-lain). Vitic. Variété de raisin.

RAJOUTER v. a. ou tr. (ra-jou-té — du préf. *r*, et de *ajouter*). Fam. Ajouter par surcroît : *Quand un mot est sifflé, les auteurs s'empressent de dire à leurs amis : Vous savez, c'est l'acteur qui l'*A RAJOUTÉ. *Le mot* RAJOUTÉ *n'est pas très-français, mais il le serait que, j'en suis convaincu, les auteurs l'emploieraient tout de même.* (H. Rochefort.)

RAJUSTÉ, ÉE (ra-ju-sté) part. passé du v. Rajuster. Ajusté de nouveau, réparé, remis sur place : *Serrure* RAJUSTÉE. *Habit* RAJUSTÉ. *Perruque* RAJUSTÉE. ‖ Dont les vêtements sont remis en bon état : *Séchés et* RAJUSTÉS, *nous allons rejoindre le maître de la maison.* (J.-J. Rouss.)

RAJUSTEMENT s. m. (ra-ju-ste-man — rad. *rajuster*). Action de rajuster; résultat de cette action : *Le* RAJUSTEMENT *d'une montre détraquée.*

RAJUSTER v. a. ou tr. (ra-ju-sté — du préf. *r*, et de *ajuster*). Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état : RAJUSTER *une serrure.* RAJUSTER *sa toilette, sa perruque.*

— Fig. Améliorer, raccommoder :

Un peu d'encens brûlé *rajuste* bien des choses.
CYRANO DE BERGERAC.

Une belle, d'un mot, *rajuste* bien des choses.
MOLIÈRE.

‖ Apaiser, calmer, faire cesser par une réconciliation : *Ils ont eu une querelle; cela est difficile à* RAJUSTER. (Acad.)

Se rajuster v. pr. Etre rajusté : *Cette serrure ne pourra* SE RAJUSTER.

— Raccommoder, remettre en ordre son ajustement : RAJUSTEZ-VOUS *avant de sortir.*

— Se réconcilier après une brouille :

Ils goûtent le plaisir de *s'être rajustés.*
MOLIÈRE.

RÂKCHASA ou **RAKSASA**, mauvais génie de la mythologie indoue, qu'on représente de diverses manières : tantôt c'est un être d'un pouvoir surnaturel, comme Ravana; tantôt c'est un subordonné du dieu Kouvera et gardien de ses trésors; ou bien c'est une espèce de vampire, avide de chair humaine, hantant les cimetières, déterrant les corps morts et dévorant même les vivants. Ces génies prennent la forme qu'ils veulent : chevaux, tigres, lions, buffles, monstres à cent têtes ou ayant beaucoup de bras. Les sacrifices sont troublés par leur présence; on leur jette leur portion de riz pour les apaiser et ils viennent la chercher sous la forme d'oiseaux. Parmi les Râkchasas, les uns descendent de Kasyapa, les autres, comme Ravana, de Poulastya, fils de Brahma. Le régent du Sud-Ouest est Nêrrita, et c'est un Râkchasa. Il est à remarquer qu'il est brahmane. Il paraîtrait que les poëtes ont désigné par ce nom des races de peuples voleurs, et entre autres ceux de l'île de Ceylan et de la partie méridionale de la presqu'île.

RAKHLÉH, village de la Turquie d'Asie (Palestine), dans une gorge sauvage, entre Damas et Racheya. On y remarque les débris d'un vaste temple qui mesurait 30 mètres de largeur sur 57 mètres de longueur. La hauteur des colonnes était de 7 mètres. « Sur le linteau de la grande porte, dit M. Joanne, on voit un aigle, les ailes étendues, comme ceux de Balbek et de Palmyre. Du côté ouest régnait une abside, d'où partaient deux rangées de colonnes dirigées vers l'entrée, divisant l'édifice en trois nefs. Le mur du sud présente une grande figure sculptée en médaillon, sans doute celle de Baal. Une petite colline au nord-est du village porte encore les ruines d'un temple; les rochers des environs sont creusés d'un grand nombre de grottes sépulcrales, et dans un petit ravin au sud se voient les ruines d'un autre édifice. »

RAKI s. m. (ra-ki). Espèce de cidre distillé, qu'on prépare en Hongrie : *Les Pérotes et les Grecs boivent de grands verres d'eau blanchie de* RAKI, *l'absinthe locale.* (Th. Gaut.)

RAKKA, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de l'eyalet de son nom, sur la rive gauche de l'Euphrate, près de l'embouchure du Belès. On y remarque des ruines fort curieuses, notamment celles du palais d'Haroun-al-Raschid.

RAKKA (EYALET DE), eyalet de la Turquie d'Asie, comprenant la partie de l'ancienne Mésopotamie appelée Modzar. Il confine au N.-O. avec Marasch, au N.-E. avec Diarbékir, à l'E. avec Mossoul et Bagdad, au S. et au S.-O. avec l'Arabie, à l'O. avec Alep.; 1,725 mil. géogr. car. de superficie. Villes principales : Rakka, chef-lieu; Orfa, Bir, Tor et Khabour. « La partie septentrionale, dit M. Ennery, depuis le Taurus jusqu'à la ville de Rakka, est montueuse, boisée, coupée de vallées fertiles, offrant un sol volcanique, mais productif; elle est arrosée par l'Euphrate et a un climat tempéré en hiver, chaud en été. La partie méridionale n'est qu'une plaine sablonneuse et aride, véritable désert qui n'offre quelque végétation que sur les bords de l'Euphrate et de son affluent le Khabour, qui la traversent. L'agriculture est négligée, et cependant la région septentrionale, cultivée avec soin, serait une des plus fertiles provinces de l'Asie ottomane. On plante principalement du blé, du maïs, du douro. L'olivier, la vigne, le mûrier réussissent parfaitement; mais le sol appartient aux nombreux troupeaux de bétail, de buffles, de moutons, de chevaux, d'ânes et de chameaux, dont l'éducation occupe principalement les habitants. » Des bêtes féroces peuplent les déserts de la portion méridionale. La population est très-mélangée.

RAKOCZY ou **RAGOTZKY** (Georges Ier), prince de Transylvanie, né en 1591, mort en 1648. Il était fils d'un puissant magnat hongrois, Sigismond Rakoczy, qui avait été élu contre sa volonté prince de Transylvanie en 1607 et avait abdiqué l'année suivante. Après la mort de Bethel Gabor, le cousin de ce dernier, Etienne, offrit le trône de Transylvanie à Georges Rakoczy, qui l'accepta (1629) et refusa d'abdiquer lorsqu'il apprit que les Etats venaient d'élire Etienne. Une diète, convoquée à Segesvar pour se prononcer entre les deux compétiteurs (1631), élut Rakoczy presque à l'unanimité. Georges Ier se rendit bientôt odieux par sa cupidité et persécuta Etienne, qui passa en Turquie (1636) et obtint du sultan qu'il déclarât la guerre au prince de Transylvanie. Après de courtes hostilités, Rakoczy fit un traité qui lui assurait la Transylvanie, mais rendit à Etienne les biens qu'il lui avait confisqués. En 1643, les Hongrois, voulant secouer le joug de l'Autriche, lui offrirent le trône s'il consentait à combattre avec eux. Rakoczy accepta, obtint dans ce but une armée de la Suède, remporta quelques avantages, mais fut forcé, par l'intervention des Turcs, de signer la paix avec l'empereur Ferdinand (1645). Peu après, il refusa de payer à la Porte le tribut qu'elle exigeait de la Transylvanie. Le sultan Ibrahim allait entrer avec une armée en Transylvanie, lorsqu'il mourut subitement, et son successeur, Mohammed IV, renonça à faire la guerre. Le trône de Pologne étant devenu vacant en 1648, Rakoczy eut l'ambition d'être roi de ce pays; il avait dans ce but envoyé des émissaires, chargés de lui recruter à prix d'or des partisans. Quand il mourut, ce prince, qui avait ajouté les deux Valachies à ses Etats, s'était rendu odieux à la plupart de ses sujets par sa cupidité, qu'il cherchait à satisfaire même par les plus grandes injustices. M. A. Szilgye a publié : *Actes et documents pour servir à l'histoire de Georges Rakoczy, prince de Transylvanie, avec les Français et les Suédois dans la guerre de* 30 *ans, par ordre de l'Académie des sciences hongroise* (Bude, 1874, in-8°).

RAKOCZY (Georges II), prince de Transylvanie, fils du précédent, né vers 1615, mort en 1660. Il succéda à son père en 1648 et se fit élire roi de Pologne en 1655; mais les difficultés qu'il rencontra lui inspirèrent contre les Polonais une haine qui le rendit l'allié de leurs ennemis. En 1657, après avoir conclu un traité d'alliance avec Charles-Gustave, roi de Suède, il s'empara de Cracovie. La Porte lui ayant intimé l'ordre de rappeler ses troupes, il refusa d'obéir; mais, abandonné par le roi de Suède, il fut complétement battu en 1657 par les Polonais et les impériaux réunis et contraint de signer la paix. Le sultan Mohammed IV, offensé de la conduite de Rakoczy, ordonna aux Transylvains d'élire un autre prince. Pour ne pas subir une déposition, Rakoczy abdiqua (1658); mais, peu après, il se fit réintégrer sur le trône par la diète et battit les Turcs. Le grand vizir Koproli étant entré en Transylvanie avec 100,000 hommes, il dut prendre la fuite et fut remplacé par Achaz Barczai. Après le départ de Koproli, Rakoczy revint en Transylvanie, se fit de nouveau réintégrer dans son autorité par la diète, fut vaincu par le pacha de Bude et mourut des blessures qu'il avait reçues dans sa dernière défaite.

RAKOCZY (François), fils du précédent et de Sophie Batori, mort en 1676. Il s'attacha à se concilier les protestants, qui se montraient mécontents de la domination autrichienne, entra dans une conspiration contre le gouvernement impérial; mais le complot fut découvert, et Rakoczy n'eut la vie sauve que sur l'intervention de sa mère, Sophie Batori (1668). Dans la retraite où il vécut ensuite, il composa un livre de prières, très-répandu en Hongrie et connu sous le titre d'*Officium Racoczianum.*

RAKOCZY (François-Léopold), prince de Transylvanie, fils du précédent et d'Hélène Zriniy, né au château de Borshi, près de Patak, en 1676, mort en 1735. Il perdit son père l'année même de sa naissance, fut élevé en Bohême chez les jésuites, épousa la princesse de Hesse-Reinfels et vécut sans se mêler à la politique tantôt à Vienne, tantôt en Hongrie. Accusé d'exciter les Hongrois à la révolte et d'entretenir dans ce but des intelligences avec la cour de Versailles, Rakoczy fut arrêté par ordre de l'empereur Léopold (1701), enfermé dans la forteresse de Wiener-Neustadt, d'où il parvint à s'évader. Pendant qu'il s'enfuyait à Varsovie, il était condamné à être écartelé; ses biens étaient confisqués et sa tête mise à prix. En 1703, sur la demande d'insurgés hongrois, qui tentaient de secouer le joug de l'Autriche, il alla se mettre à leur tête, s'empara de plusieurs villes et décida par ce premier succès le soulèvement de toute la Hongrie. N'acceptant pas de bataille rangée, il fatigua par des escarmouches multipliées les troupes du général impérial Heister, et ses terribles bandes de partisans, les *Kuruczes*, pénétrèrent jusque dans les faubourgs de Vienne, pillant et incendiant tout sur leur passage. L'empereur Léopold fit alors proposer un accommodement à Rakoczy. Mais celui-ci ayant posé pour condition du traité le rétablissement des priviléges de la nation hongroise, les négociations restèrent sans résultat. Rakoczy venait d'être battu près de Tyrnau, lorsque Joseph Ier succéda à Léopold (1705) et manifesta l'intention d'adopter envers les Hongrois une politique de conciliation et d'apaisement. La guerre continua néanmoins et Rakoczy éprouva deux nouvelles défaites, à Padmeritz et Zzibo. Peu après, sur l'initiative de l'Angleterre et de la Hollande, s'ouvrit le congrès de Tyrnau pour amener un accord; mais Rakoczy montra de telles exigences que la guerre dut recommencer. Il se fit alors élire prince de Transylvanie, obtint de la convention d'Onod la déchéance de Joseph, comme roi de Hongrie, et fut complétement battu par les impériaux (1708). Ne pouvant lutter plus longtemps, Rakoczy gagna la Pologne (1710), et la diète réunie à Nagy-Karoly accepta les propositions d'accord faites par Joseph, ce qui mit fin à la guerre. En 1713, Rakoczy se rendit en France, où il fut très-bien accueilli par Louis XIV, qui lui assigna une pension considérable; puis il passa en Turquie (1718) et fut, lors de la paix de Passarowitz, interné à Rodosto, en Asie, où il adopta pour lui et les siens un genre de vie presque monacal et termina son existence. On a de lui plusieurs ouvrages ascétiques et des *Mémoires* publiés dans les tomes V et VI de l'*Histoire des révolutions de Hongrie*, par l'abbé Bremier.

Rakoczy (MARCHE DE), air national des Madgyars. La tradition prétend que cette mélodie guerrière fut composée au XVIIe siècle par un Bohémien. François II de Rakoczy, l'un des plus redoutables adversaires de l'Autriche, se prit de passion pour ces accents à la fois si forts et si doux, si plaintifs et si terribles, qui répondaient à tous les mouvements de son cœur. Chaque fois qu'il se préparait à livrer bataille aux impériaux, il faisait jouer la marche du Bohémien et l'exaltation patriotique s'emparait de toutes les âmes. La *Marche de Rakoczy* est devenue si chère aux Hongrois, elle excite chez tous de tels frémissements, que le gouvernement autrichien, à de certaines époques, a proscrit cet air comme un agent de sédition. Cette proscription a duré de 1830 à 1840 et elle a été renouvelée naturellement en 1849. Les poëtes contemporains de la Hongrie font souvent allusion à cet hymne magique : « Ne joue pas, Bohémien, s'écrie quelque part Charles Bérezy, ne joue pas ainsi parmi nous la marche de Rakoczy! Mon cœur se fend, mon cœur éclate lorsque j'entends la chanson hongroise, lorsque j'entends retentir la marche! Ah! brise-le plutôt, ce violon qui sanglote, et va l'ensevelir dans la *Puszta* (steppe). Pourquoi le garder encore?... Il ne peut plus que désoler nos âmes. »

RAKOLNIK s. m. (ra-kol-nik). Hist. relig. Nom donné, en Russie, à tous ceux qui ne font point partie de l'Eglise orthodoxe.

RAKONITZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), dans l'ancien cercle de son nom, entre le Rakonitz et la Gelden, à 40 kilom. O. de Prague, par 50° 6' de latit. N. et 10° 43' de longit. E.; 3,000 hab. Fabrique de cotonnades et de bière estimée et papeteries; exploitation de houille, usines à fer et verreries aux environs. ‖ Le cercle de Rakonitz, ch.-l. Schlan, avait 224 kilom. carr. et 180,000 hab. Il fait aujourd'hui partie de celui de Prague.

RAKOTO-RADAMA, roi de Madagascar. V. RADAMA II.

RAKOUBAH, prince mahratte. V. RAGONÂTH-RÂOU.

RAKOW, ville de la Pologne russe, gouvernement de Radom, district d'*Opatow*, sur la Czarna; 1,916 hab. Les sociniens, qui en avaient fait leur siége principal, y avaient établi un gymnase et une imprimerie et fondé de nombreuses fabriques. L'expulsion des sociniens, en 1637, lui porta un coup mortel.

RAKOWIECKI (Ignace-Benoît), philologue et archéologue polonais, né en 1782, mort en 1839. Il s'occupa dès sa jeunesse de l'étude des antiquités slaves, sur lesquelles il a publié plusieurs ouvrages importants, qu'il éditait lui-même dans une imprimerie établie par lui à Varsovie. Il fut successivement membre de la Société des amis des sciences (1821), curateur des écoles de la vojévodie de Podlachie, inspecteur des écoles de district et enfin greffier de la goubernie de Masovie. Nous citerons de lui : *Lettre à une mère désireuse de donner une bonne éducation à son fils* (Varsovie, 1811); *Suite chronologique des princes qui ont régné en Russie depuis Rurik jusqu'à Pierre le Grand* (Varsovie, 1822); *Des moyens de vulgariser les connaissances agronomiques* (1823); *Des moyens de moraliser le peuple polonais* (1830); *Œuvres diverses* (Varsovie, 1835, 3 vol. in-8°); *De l'état civil des anciens Slaves*, etc.

RÂLANT, ANTE adj. (râ-lan, an-te — rad. *râler*). Qui a le râle ; qui offre les caractères du râle : *Blessé* RÂLANT. *Voix* RÂLANTE.

RÂLE s. m. (râ-le — du germanique : haut allemand *rasseln*, faire du bruit; anglais *rattle*, flamand, *ratelen*, râler. Quant au nom de l'oiseau, on le fait venir de *râler*, l'oiseau qui râle ; mais cette origine n'est pas certaine). Action de râler; bruit qu'on fait en râlant : *Le* RÂLE *de la mort, de l'agonie. Il va mourir, il a déjà le* RÂLE. *J'entends un bruit sinistre, semblable au* RÂLE *d'un homme qu'on égorgerait.* (Ballanche.) *Et un rire affreux, un rire de démon, un rire de folle, acheva la phrase et se perdit dans un* RÂLE *sanglant.* (Alex. Dum.) ‖ Murmure, bruit quelconque contre nature, qui se fait dans les voies respiratoires, au passage de l'air : *Les enfants ont assez souvent une espèce de* RÂLE *causé par l'abondance des mucosités de la trachée.* (Hérat.)

— Bruit imitant la voix d'une personne qui râle : *Une locomotive passe dans le lointain avec son* RÂLE *et son long panache de fumée.* (Th. Gaut.)

— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers macrodactyles, type de la famille des rallidées, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe : *Le régime des* RÂLES *est à la fois animal et végétal.* (L. Gerbe.) *Le* RÂLE *de terre est de la grosseur de la caille.* (Bosc.) *Les* RÂLES *ont le vol court, les ailes fort concaves.* (V. de Bomare). *Le* RÂLE *voyage la nuit au temps du départ.* (Mauduyt.) *Dans les marais Pontins, on trouve des canards et des sarcelles, des macreuses, des* RÂLES. (L. Viardot.)

— **Syn. Râle, râlement.** Le *râle* est ce qu'on voit ou ce qu'on entend quand on se trouve en présence d'une personne qui *râle;* c'est le bruit d'une respiration pénible, c'est l'état presque désespéré dont cette respiration nous donne l'idée. Le *râlement* est l'état, la crise où se trouve la personne. *Un moribond a le* RÂLE, cela marque l'impression qu'il fait sur nous; *il est en proie au* RÂLEMENT, cela peint une position où il se trouve lui-même.

— **Encycl.** Pathol. Laënnec et les médecins qui l'ont suivi appellent *râle* tous les bruits contre nature que le passage de l'air pendant l'acte respiratoire peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches ou dans le tissu pulmonaire, soit à raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. On en distingue plusieurs espèces différentes, dont l'étude est de la plus haute importance en auscultation. M. Andral a proposé de les diviser d'après leur siége anatomique en : 1° *râles* vésiculaires, qui se produisent dans les cellules du poumon; 2° *râles* bronchiques, dans les bronches, et 3° *râles* caverneux, qui naissent dans des cavités pulmonaires accidentelles. Excellente en théorie, cette division ne satisfait pas aux nécessités de la pratique, et on lui préfère généralement celle de MM. Barth et Roger, qui établit deux groupes principaux, l'un formé par les *râles* secs ou vibrants, le second par les *râles* humides ou bulleux.

Les *râles* secs, sonores ou vibrants comprennent deux variétés principales : l'une de tonalité aiguë, c'est le *râle* sibilant; l'autre de tonalité grave, c'est le *râle* ronflant. Ils peuvent accompagner ou masquer le murmure respiratoire. Quelquefois ils sont assez bruyants pour être entendus à distance, et alors si on applique la main sur la poitrine du malade, on sent une vibration particulière des parois thoraciques produite par le passage de l'air à son entrée et à sa sortie des poumons. Les sifflements et ronflements ainsi produits sont plus ou moins aigus, plus ou moins graves, et ils occupent en général les deux côtés de la poitrine à la fois. S'ils sont faibles, on est obligé d'appliquer l'oreille sur le thorax du malade pour les percevoir. Ils sont dus à la présence dans les bronches de mucosités plus ou moins abondantes et plus ou moins visqueuses, que l'air fait vibrer au moment de l'inspiration et de l'expiration. On les entend surtout dans les cas de bronchite aiguë ou chronique et d'emphysème pulmonaire. Plus rarement, on les observe encore dans la compression des bronches par des tumeurs.

Les *râles* humides ou bulleux comprennent les *râles* crépitants, sous-crépitants et caverneux.

Le *râle* crépitant, encore appelé vésiculaire, ressemble au bruit que produit du sel lorsqu'il est chauffé à une douce chaleur. Le froissement léger d'une mèche de cheveux approchée de l'oreille, le bruit d'expansion d'une éponge mouillée qu'on cesse de comprimer en donnent aussi une bonne idée. Il est formé par le passage de l'air à travers les liquides sécrétés dans les vésicules pulmonaires et paraît dû au craquement de très-petites bulles. On ne l'observe jamais que dans l'inspiration, et il a le plus souvent son siége à la base du poumon, d'un seul côté et en arrière. On ne peut le confondre qu'avec le frottement pleurétique et le *râle* sous-crépitant, mais ces derniers bruits pathologiques sont moins fins et moins réguliers. C'est dans la pneumonie ou fluxion de poitrine que le *râle* crépitant se produit le plus souvent et avec ses caractères les plus tranchés. Il apparaît d'abord lorsque la maladie est au premier degré (période d'engouement); il disparaît à mesure que se forme l'hépatisation rouge et se montre de nouveau lorsque l'inflammation pulmonaire marche vers la résolution. On lui donne alors le nom de *râle crépitant de retour*. On l'observe aussi dans les congestions pulmonaires tant actives que passives, dans l'œdème et dans l'apoplexie du poumon. Toutefois, en raison de l'extrême fréquence de la pneumonie comparée à la rareté de l'œdème et de l'apoplexie, quand le *râle* crépitant persistera avec des caractères bien nets, on devra le considérer, à moins de raisons spéciales, comme le signe d'une fluxion de poitrine au premier degré.

Le *râle* sous-crépitant, encore nommé *râle* bronchique humide, est dû au passage de l'air inspiré et expiré à travers des mucosités, du sang ou du pus exhalés dans les bronches. On peut le produire expérimentalement sur le cadavre en faisant passer un courant de gaz au travers des bronches injectées au préalable avec une quantité convenable de liquide. On peut le comparer au bruit qu'on produit en soufflant avec une paille dans de l'eau de savon. Du reste, les bulles du *râle* sous-crépitant peuvent être plus ou moins fines et se rapprocher ainsi du *râle* crépitant. Leur intensité est proportionnelle à la quantité de mucosité exhalée dans les bronches, à la grosseur des rameaux bronchiques envahis, au degré de viscosité du mucus, et enfin à la vitesse du courant d'inspiration et d'expiration. Il peut se trouver mélangé aux *râles* caverneux, sonores et même crépitants, desquels il importe de le bien distinguer. Les deux maladies dans lesquelles on l'observe le plus fréquemment sont la bronchite à sa seconde période et les tubercules à l'état de ramollissement. Dans la bronchite capillaire, c'est le sous-crépitant fin qu'on observe surtout; dans la dilatation des bronches, au contraire, c'est le gros *râle* sous-crépitant. Il en est de même dans la bronchorrée ou bronchite chronique. S'il est localisé, s'il persiste un certain temps au sommet d'un ou des deux poumons, le *râle* sous-crépitant doit faire redouter une tuberculose en voie d'évolution, ou une bronchite tuberculeuse. On l'observe encore, enfin, dans l'hémoptysie et dans certaines formes de congestion et d'apoplexie pulmonaires.

Le *râle* caverneux, ou gargouillement de quelques auteurs, ne peut annoncer qu'une excavation pulmonaire ou une dilatation des bronches en ampoule. Le premier cas est beaucoup plus commun que le second. Pour qu'il se produise, il faut qu'il existe dans le poumon une ou plusieurs cavités accidentelles, contenant des liquides et des gaz mélangés en certaines proportions. Dans ces conditions, l'air expiré peut former de grosses bulles qui déterminent en crevant le bruit anomal qui nous occupe. Le médecin peut quelquefois le percevoir à distance et le malade l'entend lui-même. Dans les cas de tuberculisation, c'est le plus souvent au sommet des poumons qu'il prend naissance; dans les cas de dilatation bronchique, c'est au contraire du côté de la racine de cet organe.

Le vulgaire attache au mot *râle* un sens effrayant qu'il ne comporte pas toujours. Les gens du monde ne connaissent, en effet, qu'un seul *râle*, le *râle* trachéal qui se développe dans la trachée, le larynx et les gros tuyaux bronchiques au moment de l'agonie, à la suite des accès d'épilepsie et dans quelques autres circonstances fort graves. Pour ces motifs, le médecin, quand il parlera devant ses malades, fera bien de remplacer le mot qui nous occupe par l'expression latine *rhoncus*, également expressive et qui ne peut être prise en mauvaise part.

— Ornith. Les *râles* ont pour caractères : un bec grêle, droit, épaissi à sa base, comprimé sur les côtés; la mandibule supérieure offrant de chaque côté un sillon longitudinal, dans lequel s'ouvrent les narines, qui sont oblongues et à demi cachées par une membrane; le corps comprimé latéralement; les ailes concaves et arrondies; la queue très-courte; les jambes dénuées de plumes au-dessus du genou; les pieds longs et robustes; quatre doigts, dont trois antérieurs, longs, libres entre eux, et un postérieur, articulé sur le tarse. On les divise en deux groupes, suivant qu'ils ont le bec plus long ou plus court que la tête. Ces derniers, rapportés par quelques auteurs aux gallinules ou poules d'eau, s'en distinguent aisément en ce qu'ils n'ont pas, à la base de la mandibule supérieure, la plaque frontale nue, qui caractérise les vraies poules d'eau.

Les *râles* ont un vol lourd, peu soutenu, en ligne droite ou à peu près; la disposition de leurs ailes, la brièveté de leur queue, qui ne leur permet guère les changements de direction, contribuent à faire ranger ces oiseaux parmi les plus mauvais voiliers que l'on connaisse; en volant, ils ont les jambes pendantes. Ils se perchent quelquefois sur les branches basses des buissons, mais rarement sur les arbres et seulement lorsqu'ils sont poursuivis par quelque mammifère carnassier. Par contre, lorsqu'ils sont à terre, ils se font remarquer par la grâce et l'agilité de leurs mouvements. Ils marchent et courent, la tête penchée et les pieds infléchis, avec une vitesse qui est devenue proverbiale. Grâce à la forme comprimée de leur corps, ils peuvent pénétrer facilement dans les herbes et les broussailles les plus serrées, les touffes de joncs ou d'autres plantes qui tallent si abondamment dans les prés et les marécages. Quand ils sont inquiétés, ils lèvent le cou, comme les poules. Bien que leurs pieds ne soient pas palmés, ils peuvent nager au besoin.

Ces oiseaux vivent, en général, le long des eaux stagnantes, dans les endroits herbeux; ils fréquentent surtout les terres vaseuses ou tourbeuses, et se hasardent rarement sur les plages et les terrains sablonneux et découverts. Pendant le jour, ils se cachent dans les herbes ou les buissons; le matin et le soir, ils vont au bord des eaux chercher leur nourriture, qui consiste en insectes, vers, petits mollusques, graines et plantes aquatiques; mais ils n'entrent pas très-avant dans l'eau. Ce sont pour la plupart des oiseaux de passage, solitaires, jamais réunis en troupes ou en familles. Ils nichent à terre, dans les herbes; leur ponte est peu abondante. Les petits quittent le nid dès leur naissance, suivent leur mère et saisissent eux-mêmes la nourriture qu'elle leur indique. Les nombreuses espèces de ce genre sont répandues dans toutes les parties du monde.

Le *râle* d'eau a environ 0^{m},25 de longueur totale et 0^{m},35 d'envergure; il a la gorgerette blanchâtre; les côtés de la tête, le cou la poitrine et le ventre d'un cendré bleuâtre; les flancs noirs, rayés de blanc en travers, d'un roux olivâtre en dessus, avec une tache noire au centre de chaque plume; le bec rouge à la base et noir dans le reste de sa longueur; l'iris rouge orangé; les pieds couleur de chair rembrunie. Cet oiseau est très-répandu en France; on en trouve beaucoup à l'époque de ses passages de printemps et d'automne; mais des individus assez nombreux restent toute l'année chez nous, surtout dans le Midi. Il vit au bord des marécages et des eaux stagnantes, au milieu des touffes de joncs ou d'autres plantes aquatiques. Il suit ordinairement les petits sentiers, pratiqués le plus souvent par les allées et venues des rats d'eau, et souvent même il se retire dans les trous creusés par ces derniers. Dans les temps de forte gelée, on voit souvent ces oiseaux se rassembler auprès des sources chaudes.

Le *râle* d'eau reste ordinairement caché pendant le jour et ne sort guère que le soir pour chercher sa nourriture. Il est très-rusé, très-vif, léger à la course, se tapit quand il est poursuivi par les chiens, passe souvent l'eau à la nage et se soutient sur les larges feuilles flottantes, telles que celles des nénufars. Dans la nuit, il fait entendre son cri, qu'on peut exprimer par la syllabe *kri*, répétée plusieurs fois de suite. Il ne s'envole qu'à la dernière extrémité. Bien qu'herbivore, au moins en partie, il ne produit pas de dégâts sensibles dans les cultures. Sa ponte est de six à huit œufs jaunâtres marqués de taches d'un rouge brun. On le chasse soit au lacet, soit au filet, au moyen d'un tramail ou d'un hallier, soit enfin au fusil, à l'aide d'un chien d'arrêt dressé exprès pour cette chasse. C'est surtout à l'automne et en hiver qu'on le poursuit, parce qu'alors il est plus abondant et plus estimé comme gibier.

Le *râle* de genêt est de la taille du précédent; son plumage est d'un brun foncé depuis le haut de la tête jusqu'au croupion; chaque plume est bordée de roux et de cendré; il a la face d'un gris cendré clair; les rémiges et les couvertures de la queue d'un jaune olivâtre; les flancs de même couleur, mais rayés de blanc; le ventre blanc, lavé de roux; le bec brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous; l'iris brun clair; les pieds d'un brun rougeâtre. Il est très-répandu en France et jusque fort avant dans les contrées du Nord. Moins sédentaire que le précédent, il est de passage chez nous en mai et en septembre; comme son arrivée et son départ coïncident avec ceux des cailles, on a cru à tort qu'il servait de guide et de chef à ces dernières, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *roi des cailles*.

D'un autre côté, le *râle* de genêt, par sa manière de vivre, se rapproche des cailles autant qu'il s'éloigne de ses congénères. Au lieu de rechercher, comme ceux-ci, les localités aquatiques ou marécageuses, il habite de préférence l'intérieur des terres, les prairies sèches, les vignes, les champs ensemencés, les bois taillis et quelquefois même les hautes futaies des régions montueuses. Son cri peut s'exprimer par la syllabe *crex;* on l'entend toute la journée. Ce *râle* se nourrit surtout d'insectes. Il niche à terre, dans des enfoncements qu'il garnit d'herbes et de mousse. La femelle pond de huit à dix œufs d'un brun jaunâtre, parsemés de taches d'un roux ferrugineux vif et de diverses grandeurs.

« Lorsqu'on fauche les prairies, dit V. de Bomare, ces *râles* se réfugient dans les avoines, dans les pièces de blé et surtout dans les friches couvertes de genêt, ce qui leur a fait donner le nom de *râles de genêt*. Il n'est peut-être point de gibier que le chien poursuive avec tant d'ardeur; quelquefois on le prend à la main, et quelquefois aussi le chien s'emporte et passe par-dessus; l'oiseau ne part qu'à la dernière extrémité; son vol est pesant et court; en s'abattant, il se sauve en courant à travers les plantes, et il faut trouver la voie de nouveau. » Du reste, il est rusé et habile à déjouer les poursuites. C'est surtout en septembre qu'on lui fait la chasse; il est alors fort recherché des gourmets. Il passe avec raison pour un excellent gibier; les amateurs le comparent à la perdrix, mais lui trouvent un goût plus agréable et plus délicat.

Le *râle* poussin atteint à peine 0^{m},20 de longueur totale; il est d'un olivâtre cendré en dessus, avec le haut du dos d'un brun noirâtre, une rangée longitudinale de plumes noires et quelques taches blanches sur les ailes; la gorge, les côtés de la tête et le dessous jusqu'à l'abdomen d'un gris bleuâtre sans taches. Son bec est verdâtre, lavé de jaune à la base et de brun sur le reste de sa longueur; l'iris est rouge et les pieds sont nuancés de jaunâtre. La femelle se distingue surtout par la nuance cendré roussâtre de ses parties inférieures. Cette espèce habite surtout l'Europe orientale; elle arrive dans nos climats vers la fin de mars, mais disparaît bientôt, pour ne revenir que l'année suivante. Elle vit habituellement dans les marais, mais visite volontiers les champs et s'abat même assez souvent dans les jardins et les basses-cours de l'intérieur des villes. Sa course rapide et ses nombreux détours, quand on poursuit cet oiseau, lui ont valu, dans le Midi, le nom populaire et expressif de *crève-chiens*. Il pond sept ou huit œufs jaunâtres, parsemés de taches longitudinales olivâtres.

Le *râle* baillon a 0^{m},17 de longueur; le plumage roux olivâtre en dessus, varié de stries noires sur la tête et de taches blanches sur le reste; gris bleuâtre en dessous, avec des bandes noires et blanches sur les flancs, l'abdomen et la queue; le bec vert foncé et l'iris rougeâtre. Il ressemble beaucoup au précédent par son habitat et ses mœurs, et, comme lui, est bien plus répandu dans le Midi que dans le Nord. Il niche toujours le plus près possible des eaux; sa ponte est de sept ou huit œufs olivâtres. Sa chair est un mets délicat, surtout à l'automne; aussi lui fait-on une chasse assidue.

Nous citerons encore, dans ce genre, la *marouette* (v. ce mot); le *râle* bleuâtre, du Cap de Bonne-Espérance; les *râles* de Cayenne, de la Jamaïque, de New-York, de la Caroline, de Pensylvanie, de Virginie, des Philippines, etc. Il existe quelques autres espèces ou variétés moins connues et mal déterminées.

RÂLE s. f. (râ-le — altér. du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Espèce de grenouille de couleur rousse, marquée de taches noires.

RALEIGH, ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, ch.-l. de l'Etat de la Caroline du Nord et du comté de Wake, à quelque distance de la rive droite de la Neuse, dans une situation élevée et agréable, à 43 kilom. N.-O. de Smithfield, par 35° 47′ de latit. N. et 18° 8′ de longit. O.; 3,000 hab. Siége de l'assemblée générale, tribunal supérieur, musée, banque, théâtre. Cette ville est divisée en quatre parties par autant de rues qui viennent se réunir à la belle place de l'Union et qui ont chacune 90 pieds de largeur; les autres en ont 60. On y remarque l'hôtel de l'Etat, où l'on voit la belle statue de Washington, ouvrage de Canova. Commerce actif avec Fayetteville, Newbern et Petersburg. Elle fut fondée en 1791 en l'honneur de Walter Raleigh. Cette ville, autrefois beaucoup plus considérable, a été détruite en grande partie en 1831 par un violent incendie. Le palais de l'Etat et celui du gouverneur, le théâtre et plusieurs autres beaux monuments devinrent la proie des flammes.

RALEIGH (Walter), célèbre favori de la reine Elisabeth, homme d'Etat, diplomate, navigateur et l'un des premiers écrivains de l'époque de formation de la langue anglaise, né à Hayes, paroisse de Budleigh (Devonshire), en 1552, mort décapité à Londres le 29 octobre 1618. Peu d'hommes ont eu une vie plus agitée et plus singulière, plus mêlée aux événements de leur temps, que ce gentilhomme de haute race, qui apporta dans les positions les plus élevées le tempérament et les ardeurs d'un aventurier. Nature exceptionnelle, il fut excessif en tout sens. C'était, dit Hakluyt, « le plus accompli gentilhomme de son temps (*the completest gentleman*) ; » Ben Johnson, son contemporain, a dit de lui « qu'il estimait la gloire plus que sa conscience. » Hume l'a défini « une âme confuse. » C'était un de ces caractères shakspeariens, brillants, chevaleresques, réunissant toutes les passions et tout l'esprit inquiet, turbulent du XVI^{e} siècle. Son caractère seul ne fut pas à la hauteur de son génie.

Walter était le second enfant né d'un troisième mariage de sir Walter Raleigh, seigneur de Fardel, près de Plymouth; sa mère était fille de Philippe Campernon et elle était veuve elle-même de sir Othon Gilbert, de Compton. Sa famille paternelle était de sang anglo-saxon, noble avant la conquête. Ses trois frères utérins, John, Humphrey et Adrian Gilbert, se firent remarquer dans les entreprises maritimes du temps, et l'un d'eux même suivit Walter Raleigh dans sa fortune et dans ses aventureuses expéditions. Il grandit jusqu'à seize ans sous les yeux de son père et passa de ses mains au collége d'Oxford, où il resta un an à peine; il y acquit néanmoins, dit un de ses biographes, la réputation de « bon rhétoricien et philosophe, » ce qui témoigne en faveur des fortes études qu'il avait faites sous le toit paternel. Tout jeune, il composait des vers, dont quelques-uns font partie du recueil de ses poëmes. A peine âgé de dix-sept ans, il passa en France, avec un oncle maternel, et prit du service dans l'armée calviniste; il y resta un peu plus de six ans, sous l'amiral Coligny, et se trouvait à Paris dans la nuit de la Saint-Barthelemy; il put entendre ce tocsin lugubre qu'un catholique a lui-même appelé « les sons piteux de la grande boucherie » et assister au massacre. Les impressions qu'il en ressentit confirmèrent profondément sa haine pour le papisme, qui inspirait ou ratifiait de tels actes, et pour les Espagnols, qui faisaient du catholicisme un instrument de domination politique. Cette haine fut un des grands mobiles de sa vie, car il chercha toujours et partout à l'assouvir, soit comme favori de la reine, soit comme diplomate, soit comme marin, lorsqu'il dirigeait les coups les plus audacieux contre les colonies et la marine espagnoles; elle fut aussi cause de sa mort, car Jacques I^er^ ne le fit décapiter que pour donner une satisfaction politique à l'Espagne.

Rentré dans son pays en 1576, il suivit les cours de droit de Middle-Temple; mais la carrière du barreau ne pouvait convenir aux ardeurs de ce caractère inquiet et fougueux, Aussi le voyons-nous, en 1577, combattant dans les Pays-Bas sous les ordres de sir John Harris, qu'Elisabeth avait envoyé au secours de Guillaume d'Orange dans sa lutte contre Philippe II et le sanguinaire duc d'Albe (1578). L'année suivante, son frère Humphrey Gilbert, poussé par cette fièvre d'aventures qui agitait tous les esprits à la suite de la découverte du nouveau monde, ayant entrepris de coloniser Terre-Neuve, Walter Raleigh fit partie de l'expédition. Elle échoua et même Walter faillit être capturé par les Espagnols avec le vaisseau qu'il montait; c'était la première fois qu'il se mesurait avec eux et il se promit bien de les revoir. En 1580, il faisait partie, en qualité de capitaine et sous les ordres du comte Grey, de l'expédition dirigée par Elisabeth contre l'Irlande révoltée. Spencer, avec lequel il s'était lié, le loue des actes de férocité qu'il y commit, tristes représailles des massacres de la Saint-Barthélemy, fureurs communes aux deux partis dans ces terribles guerres religieuses du XVI^e^ siècle. Raleigh resta trois années en Irlande. Un vague désir l'attirait à Londres et vers la cour, qu'il n'avait fait cependant qu'entrevoir, mais où son instinct lui révélait qu'il jouerait quelque rôle. Peut-être, connaissant les goûts de la reine Elisabeth, comptait-il autant pour y réussir sur sa bonne mine que sur son esprit. Toujours est-il qu'il souffrait beaucoup dans cette Irlande, qu'il appelle dans une de ses lettres la communauté de commune misère (*the common wealth of common woe*). Le seul désir de se distinguer lui faisait supporter les ennuis d'une situation inférieure et d'un grade obscur dans une guerre de barbares. « J'aimerais mieux garder le bétail en Angleterre, » écrivait-il à Leicester; car déjà il avait su se mettre en d'assez bons termes avec cet heureux favori de la reine pour lui écrire familièrement. Une occasion de sortir de cette situation s'offrit à lui et il la saisit avidement. Son habileté, son courage, sa fermeté lui avaient fait confier une sorte de commandement dans la province de Munster; il était en relation directe avec les ministres, qui prêtaient assez d'attention à ses actes. Se trouvant en désaccord avec le général en chef, lord Grey, sur les moyens à employer pour la pacification, il en écrivit à Leicester en termes tels que sa lettre, communiquée à la reine, fit naître chez Elisabeth le désir de décider elle-même le différend. Walter Raleigh et lord Grey furent mandés à Londres; le cabinet royal s'ouvrit devant eux et le jeune capitaine plaida sa cause avec tant d'adresse et surtout de bonne grâce, tant de courtoisie même pour son adversaire, il eut soin de flatter si démesurément cette reine vieillissante, mais toujours heureuse d'être adulée plus encore comme femme que comme reine, qu'il gagna sans peine. « La reine fut séduite, dit Nauton (*The queen's ear was taken*). »

Elisabeth avait alors près de cinquante ans. Couverte de perles et de diamants, le cou environné d'une immense fraise empesée, les joues sillonnées de rides et de fard, elle vit devant elle avec plaisir ce jeune homme debout, le front haut, l'œil vif et fier, robuste et élégant à la fois, d'une taille au-dessus de la moyenne, lui parlant avec une éloquence fleurie, mêlée de flatteries fines et délicates.

Admis à la cour après cette audience, le brillant aventurier eut bientôt accès jusque dans le boudoir et le cabinet de travail de la reine. On sait qu'elle était fort savante et se piquait de l'être. Quelque temps auparavant, elle avait montré à Colignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, une traduction latine qu'elle avait faite d'une tragédie de Sophocle et de deux harangues de Démosthène; elle lui avait même permis de prendre copie d'une épigramme grecque de sa façon, tout en lui demandant son avis sur certains passages de Lycophron, qu'elle se proposait de traduire. Walter Raleigh n'était pas moins savant; il était même très-versé dans l'érudition grecque et latine; Elisabeth se plut à s'entretenir avec lui, et la littérature fut pour eux le moyen d'épancher des sentiments plus intimes et plus tendres. C'est dans ces entretiens que s'affirma la passion de la reine et que prit naissance la faveur de Raleigh; il reçut d'elle les premiers encouragements et vit s'ouvrir devant ses yeux la perspective d'une haute fortune. Un jour, à la promenade, comme la reine hésitait, après une pluie, à avancer ses pieds chaussés de satin blanc sur un terrain légèrement détrempé et faisait mine de rebrousser chemin, Raleigh détacha galamment le riche manteau de velours qu'il portait sur ses épaules et l'etendit comme un tapis sous les pieds de sa souveraine, qui put franchir l'obstacle et le remercia d'un sourire. Une autre fois, se trouvant seul avec elle près d'une fenêtre du palais, il osa écrire sur la vitre, avec le diamant d'une bague, ce vers significatif :

Fain would I climb, yet fear I to faill.

« Volontiers je voudrais m'élever, mais j'ai peur de tomber. »

La reine lui répondit hardiment en achevant le distique :

If thy heart fail thee, climb not at all.

« Si le cœur te manque, ne monte pas. »

Raleigh, sans doute, prit du cœur et osa davantage; on peut du moins le conjecturer, malgré le silence ou la discrétion de ses contemporains. « A cette époque, dit l'un d'eux, le chroniqueur Auberi, on le voyait tous les jours en pourpoint de satin blanc bordé de perles et portant au cou une chaîne de perles de la plus belle eau et de la première grosseur et un manteau de pourpre brodé d'or. » C'était peut-être le fameux manteau qu'il avait mis sous les pieds de la reine et que la légende, la peinture et la gravure ont rendu historique. Elisabeth, en vraie fille de Henri VIII, qui était à la fois pape et sultan, la *Vierge des îles occidentales*, comme elle se nommait elle-même, ressemblait fort à Catherine la Grande. Les rapports des ambassadeurs étrangers, accrédités à sa cour, sont loin d'attester cette réserve virginale à laquelle les écrivains anglais, protestants, ont fait semblant d'ajouter foi. Ils parlent fort librement, dans leurs correspondances particulières, de ses faiblesses que le complaisant chancelier Bacon appelait des attendrissements (*her softnesses*), des querelles, des larmes, des raccommodements auxquels ces émotions diverses donnaient lieu; ils désignent fort clairement cette chambre à coucher, voisine de celle de la reine, où logèrent successivement Dudley (Leicester), Dudley dont la faible santé l'avait touchée, disait-elle, Essex, sir Blount, Walter Raleigh et quelques autres encore. Ils nous montrent cette reine, à l'œil perçant, au nez crochu, proclamée une Vénus par tous ses courtisans, vierge seulement dans l'exergue de ses médailles et ayant, à la connaissance de toute l'Europe, changé d'amants avec une facilité et une rapidité sans égales. Raleigh, au moment où la reine s'éprit de lui avec une passion que l'âge augmentait encore, partageait d'ailleurs les faveurs royales avec Leicester et sir Charles Blount; mais, amant sans amour, il ne perdit point son temps en rivalités oiseuses, en prétentions inutiles; il ne songea qu'à sa fortune, en même temps qu'à la grandeur de l'Angleterre, dont il apercevait clairement la future puissance maritime, et, élevé au premier rang, il se servit surtout de la faveur royale pour essayer de doter son pays de riches colonies sur les débris de la puissance espagnole, qu'il aurait voulu anéantir.

C'était le moment où les découvertes lointaines passionnaient tous les esprits, où l'on ne s'entretenait que des merveilleuses conquêtes des Fernand Cortez et des Pizarre, où l'on ne parlait que de s'ouvrir de nouvelles voies dans ce monde inconnu, où tant de richesses étaient à prendre, tant de royautés à conquérir. Devenu, grâce à la faveur royale, l'un des plus riches seigneurs du royaume, possesseur de domaines considérables, dès la première année de son séjour à la cour il obtint des lettres patentes qui lui concédaient, à lui et à ses héritiers, la juridiction royale dans toutes les contrées qu'il pourrait conquérir, et, pour venger l'insuccès de la première entreprise de son frère sur Terre-Neuve, il l'aida à équiper une flottille destinée aux mêmes parages. Cette seconde expédition ne fut pas plus heureuse. Une tempête dispersa tous les navires et Humphrey Gilbert y périt. Raleigh ne se découragea pas et, aidé de l'argent de Richard Granville et de William Saunderson, il équipa de nouveau une petite flotte qu'il envoya, sous la conduite des capitaines Armadas et Barlowe, explorer les côtes qu'il supposait, avec raison, exister entre Terre-Neuve et la Floride, découverte par les Espagnols. Ces audacieux marins atterrirent à l'embouchure de la Roanoak, dans la grande baie d'Albermale, parages encore tout à fait inconnus; ils prirent possession de ces territoires et, à leur retour, Raleigh les offrit à Elisabeth sous le nom de royaume de Virginia, par allusion à son surnom de Vierge des îles occidentales. Notons ici que ces territoires ne composent pas l'Etat actuel de Virginie; ils sont situés sur les confins méridionaux de cet Etat. La capitale actuelle de la Caroline du Nord, fondée récemment sous le nom de Raleigh, doit se trouver à peu près sur l'emplacement d'une ville indienne que les deux amis de Walter ont désignée, dans leur relation, sous le nom de Skicoak. En récompense de ces découvertes, la reine créa Raleigh chevalier et lui concéda un droit de vente de vin dans tout le royaume, concession qui lui donna un revenu considérable. Trois autres expéditions, dirigées toujours aux frais de Raleigh sur la Roanoak, les deux premières sous le commandement de sir Robert et de sir Richard Greenville, la troisième sous celui de Jean Wright, eurent pour but de coloniser les territoires de la baie de Chesapeak (1586-1588) et engloutirent des sommes considérables, pendant que Raleigh, comme membre du Parlement, rendait à sa souveraine des services non moins considérables. Celle-ci s'efforça d'augmenter sa fortune et tout au moins de réparer les brèches qu'il y faisait, dans un but élevé d'ambition, en lui donnant les biens confisqués sur Babington, à la suite de sa conjuration en faveur de Marie Stuart, en le créant surintendant des mines d'étain de Cornouailles, sénéchal de ce duché et enfin capitaine de ses gardes. Tant de faveurs ne pouvaient s'accumuler sur une seule tête sans exciter beaucoup d'envie; Leicester, qui se sentait vieillir, n'essaya pas de lutter contre l'ascendant du nouveau favori, mais il sut perpétuer son pouvoir en introduisant à la cour le jeune comte d'Essex, son beau-fils, qui, sans la moindre expérience des affaires, n'égalait Raleigh ni par les aptitudes ni par le travail, mais le surpassait en jeunesse et en bonne grâce. Dès son admission dans l'intimité de la reine, Essex fut tout-puissant. Loin de se rebuter, Raleigh, avec son vaste et entreprenant génie, entreprit de surpasser son rival sur un autre terrain, en rendant encore à Elisabeth des services plus signalés; l'avance perdue d'un côté, il la regagnait de l'autre. D'ailleurs, la reine, bien loin d'éconduire l'ancien amant au profit du nouveau, semblait s'exercer à tenir, entre toutes les rivalités qui s'agitaient autour d'elle, une balance égale et à exciter une sorte d'émulation entre ses favoris. Raleigh, ayant seulement pris soin de mettre de son côté le chancelier Robert Cecil, afin de ne pas laisser la place tout à fait libre au comte d'Essex, s'embarqua sur une flottille équipée à ses frais et alla combattre les Espagnols, dont l'Armada venait d'être dispersée. Malgré les ordres d'Elisabeth, qui, après l'avoir autorisé à lever l'ancre, l'avait rappelé, il cingla vers la route que suivaient d'ordinaire les galions qui venaient du Mexique et du Pérou, les rencontra et eut le bonheur d'en capturer un des plus riches, la *Madre de Dios*, qu'il ramena à Londres (1592). Elisabeth pardonna la désobéissance en faveur du succès, ne dédaigna pas d'accepter une part royale de la prise et fit présent à Raleigh d'une chaîne d'or. Celui-ci paraissait avoir reconquis tout son ascendant, lorsqu'un hasard lui fit momentanément tout perdre. La reine découvrit qu'il aimait une de ses filles d'honneur, Elisabeth Trockmorton, et, qui plus est, qu'il en était aimé. Sa fureur ne connut plus de bornes. Le sang de Henri VIII ne coulait pas impunément dans ses veines et elle était aussi despotique que son père, dans le sérail de ses favoris; elle eut une de ces rages qui trahissaient à tous les yeux, comme dit un historien, les déportements de la vieille Bess; elle fit enfermer le coupable et sa complice à la Tour de Londres et les y garda deux mois. Sa rancune ne tint pas cependant contre une lettre flatteuse, adressée par le prisonnier à Robert Cecil et dans laquelle il exprimait ses regrets : « Moi qui avais l'habitude, disait-il, de la voir à cheval comme Alexandre, ou chassant comme Diane, lorsque le souffle de l'ouest faisait voltiger ses cheveux sur ses joues, fraîches comme celles d'une nymphe, ou assise sous la feuillée ombreuse, semblable à une déesse et chantant comme un ange en modulant comme Orphée!... Faut-il, hélas! qu'une seule faute m'ait ravi tant de bonheur. » La vieille Bess, qui avait alors soixante ans, se laissa prendre à ces louanges dont l'hyperbole dépassait toute mesure (Raleigh savait bien ce qu'il faisait) et daigna pardonner. Ajoutons que, dans sa prison même, il avait épousé Elisabeth Trockmorton et la tendresse dont sa jeune épouse le paya toute sa vie montre qu'au moins il avait su faire un bon choix.

Raleigh, quoique gracié, ne reparut pas aussitôt à la cour; il voulut faire oublier sa faute par quelque action d'éclat et s'embarqua pour le nouveau monde, à la recherche de cet Eldorado que les explorateurs précédemment envoyés par lui faisaient reluire à tous les yeux comme un mirage éblouissant. C'est dans le bassin compris entre l'Amazone et l'Orénoque, vaste région qu'on désignait alors sous le nom de Guyane et qu'il ne faut pas confondre avec la Guyane actuelle, que Raleigh plaçait cette terre promise, dont la capitale Manoa, située au bord d'un lac intérieur, était toute resplendissante d'argent et d'or. Il mit à la voile le 5 février 1595, aborda à la Trinité, dont le fort et la garnison espagnole qui le défendait tombèrent entre ses mains, et, remontant le cours de l'Orénoque, pénétra d'une centaine de lieues dans l'intérieur des terres. Là, les ressources lui manquèrent, quoiqu'il fût en plein dans le pays de l'or, et les hommes lui firent défaut encore plus; il eut grand'peine à regagner ses vaisseaux, qu'il avait laissés dans la baie de la Trinité, et dut se contenter de placer les jalons d'une expédition plus vaste qu'il projetait, en même temps qu'il s'enivrait des récits merveilleux des caciques et ne désespérait pas de toucher enfin du doigt cet Eldorado tant cherché. A son retour à Londres, il publia le récit de son voyage dans un livre qui, malgré les fables dont il est rempli, reste toujours digne d'intérêt et doit surtout être considéré comme un des meilleurs modèles de la prose anglaise au XVI^e^ siècle. Il porte ce titre : *Découverte du vaste, riche et bel empire de la Guyane et de la grande ville d'or de Manoa* (Londres, 1597). Raleigh croyait-il à tout ce qu'il raconte dans ce livre? Evidemment, non; mais il croyait parfaitement aux mines d'or qu'il allait chercher, seule richesse que l'on avait alors en vue, et la meilleure preuve de sa bonne foi, c'est qu'il engloutit dans ces entreprises la plus claire partie de sa fortune et que, dès qu'il le put, il remit à la voile pour marcher encore à la découverte de ces trésors. S'il crut devoir rapporter tant de fables, c'est qu'il voulait échauffer l'imagination, éveiller la cupidité de ses contemporains et les lancer dans des entreprises où il entrevoyait vaguement la grandeur future de sa patrie. Isolée au milieu des mers, c'est sur la mer que l'Angleterre devait étendre son empire, c'est par des colonies puissantes qu'elle pouvait devenir la reine du monde, et Raleigh, qui, en homme de génie, prévoyait les résultats, y attirait ses compatriotes par l'appât le plus puissant, le seul qui eût alors quelque valeur, l'appât de l'or. Il faut ajouter aussi que sa relation est exacte dans les points principaux; qu'il décrit fort bien et fort judicieusement ce qu'il a vu et observé lui-même, ainsi qu'en font foi les navigateurs qui ont marché sur ses traces; qu'enfin l'élément merveilleux, les hommes sans tête, les montagnes d'or et de perles, les tribus d'Amazones, etc., toutes ces belles choses sont données comme vraies, sans doute, mais aussi comme ayant pour seul garant la véracité des indigènes, de la bouche desquels Raleigh et ses compagnons tenaient ces récits. Quant aux immenses territoires sillonnés de fleuves semblables à des mers, aux forêts vierges, aux savanes, aux oiseaux de mille couleurs, aux rochers resplendissant d'un éclat métallique, tout le monde sait aujourd'hui que ce ne sont pas des fables. V. ELDORADO.

Raleigh fit partir d'Angleterre deux grandes expéditions, dirigées sur la Guyane et destinées à frayer encore une fois le chemin. La première, dans laquelle Robert Cecil mit, avec lui, des sommes considérables, fut confiée à Laurent Keymis (1596), la seconde, même année, à Thomas Masham. Ces explorateurs relevèrent la côte américaine, de l'Amazone à l'Orénoque, notèrent sur ce parcours les embouchures de cinquante-deux rivières et firent connaître les diverses nations qui vivaient sur la rive. Pendant ce temps, Raleigh servait son pays d'une manière plus directe; il contribuait à la prise de Cadix, avec le titre de contre-amiral (1596), et à l'expédition navale des Açores, où il s'empara de Fayal (1597). La faveur souveraine lui était entièrement revenue, au point d'exciter la jalousie violente d'Essex et de jeter ce malheureux dans les emportements, les fausses démarches et les tentatives insensées qui devaient lui coûter la tête (1601). Raleigh eut le tort de se montrer, comme capitaine des gardes, au pied de l'échafaud de son rival; puis, ne pouvant supporter la vue de l'exécution, de se réfugier dans une salle voisine, ce qui fut interprété d'une façon défavorable; on l'accusa, en effet, de s'être réfugié là pour jouir du spectacle tout à son aise, sans être vu. Essex était aimé du peuple, de la foule, et il en était tout autrement de Raleigh, dont les manières un peu hautes éloignaient la sympathie. La défaveur se changea subitement en haine, et telle était la situation des esprits lorsque, Elisabeth étant morte, Jacques I^er^ lui succéda (1603). L'avénement du roi d'Ecosse irrita les Anglais; stupide avec des prétentions en littérature, à la fois dévot et libertin, ayant ses mignons comme Henri III, ainsi que le prouvent suffisamment la jeunesse et la beauté corporelle de ses favoris, il inaugurait, en outre, une nouveauté dans l'ordre de la succession, puisqu'il unissait les deux couronnes d'Angleterre et d'Ecosse. Raleigh se jeta tout d'abord dans l'opposition taquine de l'aristocratie anglaise. Auberi, chroniqueur contemporain, le montre au milieu d'une assemblée de seigneurs, réunie à White-Hall, attaquant non-seulement Jacques I^er^, mais le trône même. « Gardons pour nous le sceptre, s'y était-il écrié, et ne laissons pas une nation de mendiants affamés (les Ecossais) dominer l'Angleterre » Auberi

croit que Raleigh et ses adhérents voulaient profiter de la circonstance pour écarter la royauté et fonder la république (*to set up a common wealth*). Le règne du fils de la catholique Marie Stuart, détesté comme Ecossais, méprisé comme homme, pouvait, en effet, encourager à tendre vers ce but un esprit hardi comme sir Walter. Il n'est donc pas impossible qu'il ait conspiré. Déclaré d'abord déchu de ses fonctions de capitaine des gardes, ce qui le jeta de plus en plus dans le parti des mécontents, il fut bientôt emprisonné à la Tour comme impliqué dans le complot des lords Grey et Cobham, soupçonnés d'avoir voulu renverser Jacques au profit de miss Arabella Stuart, issue, comme le roi, de Henri VII. Il est hors de doute que Raleigh avait connu le complot; on n'a pas de preuves qu'il y ait prêté les mains et l'entreprise était trop insensée pour un homme d'un esprit droit et d'un jugement net comme le sien. Tout son crime consista sans doute dans la non-révélation de ce qu'il savait. La seule charge qu'il eût contre lui fut la dénonciation de lord Cobham, qui, se croyant livré par lui, l'accusa, puis, mieux renseigné, rétracta sa première allégation et revint enfin à ses premiers dires, sous promesse d'avoir la vie sauve, ce qui n'empêcha pas sa tête de tomber. Tant de tergiversations prouvent plutôt en faveur de Raleigh que contre lui. Mais on voulait le trouver coupable; Jacques et Robert Car, duc de Somerset, son favori, poursuivaient en lui le favori du règne précédent, impopulaire, à tort ou à raison, parmi le peuple anglais, auquel on donnait ainsi une sorte de satisfaction; ses immenses domaines de Shelborne, qu'Elisabeth lui avait donnés, et dont la confiscation, si Raleigh était reconnu coupable, devait enrichir Robert Car, étaient aussi un appât puissant. De plus, sir Walter s'aliéna Robert Cécil et indisposa le roi lui-même en lui soumettant un projet d'invasion en Espagne, en publiant à ce sujet une brochure virulente, où il démontrait victorieusement que tel était l'intérêt national, au moment même où Jacques négociait secrètement la paix avec cette puissance; Raleigh n'avait pas montré en cette occasion son flair habituel de courtisan. On le traduisit devant une commission composée uniquement de ses ennemis. La condamnation était inévitable; mais, par un revirement ordinaire de l'opinion, toute la faveur de la foule lui fut acquise dès qu'il fut persécuté; les iniquités de la procédure, le refus acharné de le confronter avec lord Cobham, son seul accusateur, les violences odieuses du procureur royal, Edouard Coke, chargé de soutenir l'accusation, et, en face de ces violences et de ces dénis de justice, la noblesse des manières, la dignité, l'éloquence sereine et persuasive de l'accusé, qui ne se départit pas un seul moment du plus grand calme, lui concilièrent tous les esprits. Non content de le poursuivre sur des preuves douteuses, Coke l'insultait, l'appelait athée et scélérat, araignée d'enfer, vil et abject, traître, etc.; dans sa rage, il le tutoyait, comme si Raleigh eût été un vagabond. Hume, pour excuser Coke, a prétendu que ce langage était conforme aux mœurs du temps; il choqua tellement, au contraire, que Shakspeare y fait évidemment allusion dans la *Douzième nuit*. Le poëte fait dire à l'un de ses personnages : « Ecris hardiment, il n'est pas nécessaire d'être spirituel, pourvu que tu dises bien des injures; il suffit d'employer le simple tutoiement. » Shakspeare avait certainement en vue cette apostrophe de Coke : « Oui, Cobham a agi à ton instigation, entends-tu, vipère, car *je te tutoie, toi*, traître! » Ainsi, au lieu de donner satisfaction aux haines populaires en abattant Raleigh, on les exaspérait contre soi, tant les moyens employés étaient odieux. Jacques Ier ne sut plus que faire de cette condamnation à mort, obtenue au prix de tant d'iniquités, et ordonna qu'il serait sursis à son exécution. Le condamné fut transféré à la Tour le 15 décembre 1603 et commença de ce jour une captivité qui devait durer douze ans. Ses biens furent en partie confisqués et donnés à sir Robert Car; la seule faveur qu'il obtint fut que sa femme, nouvelle Eponine, partagerait sa captivité; elle s'y dévoua et même lui donna dans cette prison un second fils, Carew, qui, par la mort de son aîné, hérita plus tard des débris de la fortune paternelle et perpétua honorablement le nom de Raleigh. Le favori, tombé de si haut, adoucit les ennuis de sa longue séquestration et donna un aliment à sa dévorante activité en se livrant à l'étude et aux lettres. C'est là qu'il écrivit son *Histoire du monde* ou *Histoire universelle*, qui est, avec sa *Découverte de la Guyane*, son principal titre de gloire littéraire. Le premier volume parut en 1614 et lui concilia la sympathie publique. Outre que le style fait de cet ouvrage un des plus curieux monuments de la langue anglaise et que la variété des connaissances, des études qu'il révèle est fort remarquable pour le temps, la situation de l'auteur inspirait le plus grand intérêt. Raleigh, prisonnier, persécuté, n'avait plus d'ennemis; on ne voyait plus en lui que le brillant gentilhomme, le hardi marin qui avait essayé de doter sa patrie de colonies merveilleusement riches, sacrifié sa fortune dans un but national et combattu héroïquement l'Espagne sur des flottes que, la plupart du temps, il équipait à ses risques et périls. Le fils de Jacques, l'héritier présomptif, mort prématurément, et même des souverains étrangers, le roi de Danemark entre autres, intercédaient pour l'illustre captif. Jacques permit que les portes de sa prison s'ouvrissent; toutefois, ce ne fut pas grâce à ces hautes interventions que Raleigh recouvra sa liberté; il acheta, au prix de 1,500 livres sterling, la protection toute-puissante d'un nouveau favori du roi, Buckingham.

A peine libre, c'est à son grand projet de colonisation, à l'Eldorado tant de fois cherché, qu'il projette de consacrer toute son activité et les restes de sa fortune. Il équipe une escadre de 12 vaisseaux et met à la voile le 18 mars 1617. Cette expédition lui fut fatale. Inquiète dès le commencement des préparatifs, l'Espagne avait tout fait, à l'aide de son agent Gondomar, pour peser sur les déterminations de Jacques Ier et lui faire retirer l'autorisation qu'il avait donnée. Jacques se contenta d'insérer dans la licence octroyée à Raleigh une clause portant qu'il n'attaquerait aucune des nations européennes amies; or l'Angleterre était bien en paix avec l'Espagne, mais seulement sur le continent européen. On a dit que, de plus, il se fit livrer le plan de Raleigh et le communiqua à Gondomar, qui put avertir ses commettants et leur faire opposer à temps des forces considérables aux tentatives du hardi marin. Quoi qu'il en soit, Raleigh aborda les côtes de la Guyane au milieu du mois de décembre suivant, et, confiant dans son bon droit, puisqu'il avait effectué, bien antérieurement à l'Espagne, une prise de possession de ces territoires, il attaqua Saint-Thomé, ville indienne où les Espagnols s'étaient établis et qu'ils avaient fortifiée, les en délogea dans une action sanglante où périt son fils aîné, Walter, et poursuivit son exploration. Le succès ne répondit pas à ce vaillant début; Raleigh tomba malade, les troupes se mutinèrent, un de ses lieutenants, Keymis, se donna la mort. On fut obligé de se rembarquer. A peine revenu en rade à Plymouth, Raleigh se vit arrêté par ordre du roi et traduit devant le conseil privé, comme ayant attaqué une nation amie. Gondomar demandait hautement que sa tête tombât sur un échafaud. Il eût été si difficile de trouver une violation du droit des gens dans cette expédition entreprise pour chasser les Espagnols indûment établis sur des territoires découverts par les lieutenants de Raleigh; il était si clair que les Espagnols étaient eux-mêmes les premiers violateurs du droit, qu'on ne songea point à faire prononcer contre lui une condamnation nouvelle; on exhuma l'ancienne, prononcée quatorze ans auparavant et qu'on devait croire bien et dûment anéantie par le sursis accordé, puis par sa mise en liberté. En vain des juristes objectèrent que Raleigh, ayant été pourvu par le roi d'un commandement en chef, d'une autorité qui lui donnait des droits régaliens dans le gouvernement de la colonie future, ne pouvait être, en remplissant ces fonctions, sous le coup d'une condamnation à mort, que cette investiture l'absolvait de plein droit; Jacques Ier, qui voulait satisfaire les Espagnols, resta inflexible. Raleigh vit bien qu'il était perdu et se contenta de dire mélancoliquement : « Le sang d'un homme leur paraît devoir faire marcher le commerce. »

Quelques jours avant le supplice, il écrivit à sa femme cette lettre touchante : « Vous recevrez, ma chère femme, mes paroles suprêmes dans ces dernières lignes. Je vous les envoie pour que vous en gardiez la souvenance après ma mort et qu'elles vous guident quand je ne serai plus. Je ne veux pas vous dire mes peines, chère Elisabeth; qu'elles descendent au sépulcre avec moi. Recevez tous les remercîments que peut concevoir une âme et que les paroles ne peuvent exprimer, pour tous les soins et toutes les fatigues que je vous ai causés. S'ils n'ont pas eu le succès que vous désiriez, ma dette n'en est pas moindre, mais l'acquitter en ce monde m'est impossible.

» Je vous supplie, au nom de l'amour que vous m'avez porté vivant, de ne pas vous condamner à une longue retraite. J'espère que mon sang éteindra le mauvais vouloir de ceux qui désiraient ma ruine et qu'ils ne voudront pas tuer vous et les vôtres par l'excès de la misère. A quel ami vous adresserais-je? Je ne sais; tous les miens m'ont abandonné au moment de l'épreuve. Je suis bien affligé de ne pas vous laisser un patrimoine plus considérable, étant ainsi surpris par la mort. Si vous pouvez vivre exempte de besoins, ne désirez pas davantage. Le reste n'est que vanité.

» Quand je serai mort, sans nul doute vous serez fort recherchée, car le monde pense que j'étais fort riche. Prenez garde aux faux-semblants. Nul plus grand malheur ne peut vous arriver, que de devenir la proie du monde et d'être ensuite méprisée de lui. Je ne parle pas ainsi (Dieu le sait!) pour vous détourner du mariage; c'est le parti le meilleur pour vous, devant Dieu et devant le monde. Quant à moi, je ne suis plus vôtre, vous n'êtes plus mienne. Dieu nous a séparés, Dieu m'a retranché du monde et m'arrache à vous. Souvenez-vous de votre pauvre enfant, pour l'amour de son père, qui vous aima dans sa meilleure fortune. Si j'ai désiré vivre, Dieu sait que je l'ai désiré pour vous et votre enfant; mais sachez, chère femme, qu'il est le fils d'un homme digne du nom d'homme, qui méprise la mort sous ses plus odieuses formes. Je ne puis en écrire bien long. Dieu sait que je n'ai pas beaucoup de loisir et que j'ai peine à dérober quelques heures de la nuit pendant que tout le monde dort. Il est aussi temps que je détache mes pensées de la terre. Je ne puis vous en dire davantage. Le temps et la mort m'appellent.

» WALTER RALEIGH. »

Après avoir écrit la nuit, dans son cachot, avec tout son cœur, cette tendre et forte lettre à celle qu'il avait seule aimée et qui l'avait payé de son amour par un dévouement absolu, il s'aperçut que la lumière qui l'éclairait, une simple chandelle de suif, allait s'éteindre; il griffonna quatre vers anglais qui sont rendus presque mot à mot dans la traduction suivante :

A quoi bon conserver cette mèche obscurcie,
Un reste de lumière, un lumignon fumeux?
Le lâche craint la mort, l'homme brave aime mieux
Eteindre d'un seul coup sa splendeur et sa vie.

Il souffla la lumière et se coucha.

Ses derniers moments témoignèrent de sa fermeté en face du supplice. « Lorsque je commençai à le préparer à la mort, dit Transon, alors doyen de Westminster, plus tard évêque de Salisbury, il se montra si tranquille sur ce point que j'en fus étonné. Lui ayant dit que des serviteurs de Dieu, dans une meilleure cause, avaient tremblé, il m'avoua que lui aussi mourait avec répugnance, mais que, Dieu merci, il ne craignait pas la mort; car, ajouta-t-il, j'aime mieux mourir comme cela que d'une fièvre chaude. »

Le 29 octobre 1618, dans le vieux palais de Westminster, en face de la salle du Parlement, Walter Raleigh fut conduit par les juges du comté de Middlesex vers l'échafaud où devait tomber sa tête. Il montra un calme et une dignité de maintien qui frappèrent tous les assistants. Il portait un pourpoint de satin brun, un gilet de soie noire broché d'argent, des bas de soie gris perle et un manteau de velours noir broché d'argent. « Son ancienne élégance, dit un de ses biographes, reparaissait dans la sévérité même de ce costume funèbre. » Quand le shérif eut, selon l'usage, crié silence, il dit, s'adressant au public : « Je désire que l'on m'écoute, quoique je parle très-bas; j'ai la fièvre tierce et c'est aujourd'hui le jour et l'heure de ma maladie; si je montre quelque faiblesse, qu'elle soit attribuée à ma maladie. » Apercevant lord Arundel et lord Doncaster à une fenêtre : « Je remercie Dieu, dit-il en les regardant, de ce qu'il me permet de ne pas mourir dans les ténèbres, mais en présence de gens honorables. Je hausserai la voix, gentilshommes, pour être entendu de vos seigneuries. — Nous descendrons sur l'échafaud, » dit Arundel. En effet, Arundel, Doncaster et quelques autres seigneurs prirent place autour de Raleigh. Il leur serra la main et continua de parler, se disculpant de plusieurs imputations dont on l'avait chargé. Quelques-unes de ses assertions furent solennellement confirmées par Arundel. Il demanda pardon de ses fautes, déclarant aux assistants que, sans doute, ses péchés étaient grands et nombreux, mais que sa mort n'était qu'une satisfaction politique donnée à l'Espagne. « J'ai marché, dit-il, dans la route de l'orgueil, ayant été successivement, et souvent à la fois, homme de cour, soldat, capitaine, amiral, général et marin, tous états où les vices abondent. » Il finit par ces mots : « Je prends congé de vous, faisant ma paix avec Dieu. » Puis il saisit la hache, en examina le tranchant et dit : « Le remède est aigu, mais il guérit de tous les maux. » Sur quoi il salua amicalement le bourreau, lui pardonna et le pria de frapper, au signal donné, vite et juste.

Le bourreau lui-même parut touché de l'attitude du patient. Lorsque la tête fut tombée, il la montra au peuple, en se taisant, contre l'usage, et sans dire : « Dieu conserve le roi! »

Ainsi mourut cet homme, plein de qualités éminentes, d'un génie audacieux, d'un esprit cultivé et agréable, qui a marqué profondément son empreinte dans l'histoire de son siècle, dont il est un des représentants les plus complets. Sa vie est un roman d'aventures et ses expéditions lointaines, les relations brillantes qu'il en a rapportées eussent suffi pour lui donner une belle place parmi les hommes de son temps.

On a de Walter Raleigh : la *Découverte du riche empire de la Guyane*, ouvrage signalé plus haut et dont voici le titre complet en anglais : *The Discoverie of the large, rich and beautiful empire of Guiana, with a relation of the great and golden city of Manoa, and of the provinces of Emeria, Arromaia, Amapaia, etc., performed in the year* 1595 (Londres, 1597); l'*Histoire du monde* (*History of the World, with the life of the author by Will. Oldys and his trial*) [Londres, 1736, 2 vol. in-fol.], avec un beau portrait de Raleigh par Vertue.

Ses poésies diverses, longtemps inédites, ont été publiées seulement de nos jours : *Poems vith introduction by Brydges* (Londres, 1813). Enfin, une édition complète des œuvres de Raleigh a été faite en 1820, avec la plus grande correction, sous ce titre : *The works of sir Walter Raleigh (History of the World, poems, letters and miscellaneous pieces) now first collected; to wich are prefixed the lives of the author by Oldys and Birc* (Oxford, 1829, 8 vol. in-8°).

RÂLEMENT s. m. (râ-le-man — rad. *râler*). Action de râler, râle prolongé : *La plupart des naturalistes ont désigné le bihoreau sous le nom de corbeau de nuit, à cause du* RÂLEMENT *effrayant et lugubre qu'il fait entendre la nuit.* (Buff.) *Un agonisant a le râle, et vous voyez sa poitrine oppressée, sa gorge embarrassée, sa respiration troublée par le* RÂLEMENT. (Roubaud.)

— **Syn. Râlement, râle.** V. RÂLE.

RALENTI, IE (ra-lan-ti, î) part. passé du v. Ralentir. Rendu plus lent : *Mouvement* RALENTI. *Notre course était fort* RALENTIE. (Chateaub.)

RALENTIR v. a. ou tr. (ra-lan-tir — du préf. *r*, et de *alentir*). Rendre lent, plus lent : RALENTIR *sa marche, sa course.* RALENTIR *sa prononciation. Je marchais d'un pas précipité, que la réflexion* RALENTIT *en approchant de la maison.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Diminuer l'action, le progrès : *La force des masses indisciplinées est dans leur impétuosité : qui les* RALENTIT *les perd.* (Lamart.) *Veut-on* RALENTIR *dans sa marche le socialisme, il faut l'aider dans ses essais.* (E. de Gir.).

— Manége. *Ralentir un cheval*, Modérer son mouvement.

— v. n. ou intr. Devenir plus lent : *Le mouvement* RALENTIT *de plus en plus.* ‖ Peu usité.

Se ralentir v. pr. Devenir plus lent, moins rapide ou moins actif : *Ce mouvement* S'EST RALENTI.

— Fig. Perdre de son activité, de son intensité : *J'ai peur que cette ferveur ne* SE RALENTISSE. *Les passions de la jeunesse* SE RALENTISSENT *avec le temps.* (Acad.) *Un zèle qui ne se dément et ne* SE RALENTIT *jamais dans l'homme, c'est le zèle pour ses intérêts.* (S. Dubay.)

Leur fougue impétueuse enfin *se ralentit.*
RACINE.

— Avec ellipse du pronom : *Il ne songea qu'à profiter de cette première ardeur de sa faction, qu'il ne fallait pas laisser* RALENTIR. (Volt.)

— Manége. Se dit d'un cheval qui diminue la vitesse de son allure sans y être excité par son cavalier.

RALENTISSEMENT s. m. (ra-lan-ti-se-man — rad. *ralentir*). Diminution de mouvement : *Le* RALENTISSEMENT *du mouvement d'une machine.* ‖ Diminution d'activité : *Le* RALENTISSEMENT *des travaux. Il y a un air de* RALENTISSEMENT *dans tout le mouvement de la guerre.* (Mme de Sév.)

— Fig. Diminution d'énergie, d'intensité : *Le* RALENTISSEMENT *de son zèle, de son ardeur.*

RÂLER v. n. ou intr. (râ-lé — rad. *râle*). Faire entendre un râle, un bruit particulier, causé par le passage de l'air expiré à travers des mucosités accumulées : *Il est très-mal, sa poitrine s'emplit, il commence à* RÂLER. (Acad.)

— Fig. Etre sur le point d'expirer; être dans d'horribles angoisses : *Partout l'humanité* RÂLE *sous les pieds de quelques monstres imbéciles.* (Lamenn.) *On sent que la liberté et la civilisation* RÂLENT *sous cette pression féroce.* (T. Delord.)

— Pop. Marchander sans acheter : *Finissez donc de* RÂLER.

— v. a. ou tr. Dire en râlant : *Lâche!....* RÂLAIT *Gabriel, qui chancelait sous la main de Mazurke.* (P. Féval.)

RÂLEUR, EUSE s. (râ-leur, eu-ze — rad. *râler*). Personne qui râle, qui marchande sans acheter, ou qui offre de la marchandise un prix bien inférieur à celui qu'elle vaut.

— Marchand ou marchande qui va offrir de la volaille de maison en maison : *Dans les halles et marchés, les* RÂLEURS *n'achètent en général que les bêtes de rebut, celles qui sont ou étiques, ou trop mûres, ou détériorées pour avoir voyagé dans une position malsaine.*

— s. f. Marchande du Temple, chargée d'attirer les chalands : *La Bourse du marché du Temple était située contre la rotonde; là se rassemblaient les beauces et les beauceresses, patrons et patronnes; les chineurs, marchands d'habits ambulants; les rebouiseurs ou ressuceurs, qui achetaient les vieilles hardes pour les remettre à neuf; les* RÂLEUSES *ou courtières; les cambrousiers, qui faisaient indistinctement commerce de linge ou de meubles, d'objets de toilette ou de ferraille.* (La Bédollière.) *Nous les appelons* RÂLEUSES *parce qu'à crier le long des rues dans tous les temps et pas toujours les pieds bien secs, elles finissent par s'attraper une voix qu'on dirait des mourants qui s'en vont.* (Desbuards.)

RALINGUE s. f. (ra-lain-ghe — mot venu du germanique : ancien haut allemand *rá*, perche, vergue, anglo-saxon *rah*, allemand *roa*, suédois *rao*, et ancien haut allemand *lina*, corde, anglo-saxon *line*, allemand *lien*, suédois *lina*, etc. On trouve *raalingue* et *reelingue* au XIIe siècle dans le roman de *Rou* et dans celui de *Brut*). Mar. Cordage que l'on coud autour des voiles, pour en renforcer les bords. ‖ *Voile en ralingue*, Voile dont le plan se trouve dans la direction du vent qui souffle. ‖ *Mettre en ralingue, Venir en ralin-*

gue, Amener le plan des voiles dans la direction du vent.

— Pêche. Corde dont on borde un filet pour le fortifier.

RALINGUÉ, ÉE (ra-lain-ghé) part. passé du v. Ralinguer : *Voile* RALINGUÉE.

RALINGUER v. a. ou tr. (ra-lain-ghé — rad. *ralingue*). Mar. et pêche. Garnir de ralingues : RALINGUER *une voile, un filet*.

— v. n. ou intr. Orienter la voile de façon à amener la ralingue latérale dans le lit du vent : *Mais lorsque nous fûmes sur la passe, les vents sautèrent; en sorte qu'il fallut* RALINGUER *et même mettre le vent sur les voiles.* (La Pérouse.)

RALLA-MAROUET s. m. (ra-la-ma-rou-è — de *râle*, et de *marouette*). Ornith. Variété d'oiseaux, intermédiaire entre le râle et la marouette, et qui vit dans les Pyrénées.

RALLENTANDO adv. (ra-lain-tan-do — mot ital.). Mus. En ralentissant, d'un mouvement progressivement ralenti.

RALLER v. n. ou intr. (ra-lé — du préf. *r*, et de *aller*). Aller de nouveau :

> . . . . Mon cœur vole,
> Va, vient, *reva*, revient tout comme ma parole.
> DUFRESNY.

‖ Inus.

— Véner. Syn. de RAIRE ou RÉER.

RALLIDÉ, ÉE adj. (ral-li-dé — du lat. *rallus*, râle, et du gr. *eidos*, aspect.) Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au râle.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre râle.

— **Encycl.** La famille des *rallidées* présente comme caractères principaux : un bec comprimé latéralement; des narines nues, ouvertes; un corps fortement comprimé (par suite de l'étroitesse remarquable du sternum) et couvert d'un plumage rigide et moelleux en même temps; les ailes médiocres, concaves, arrondies; la queue courte; les jambes écailleuses, de longueur médiocre; le poignet ordinairement armé d'un ongle ou d'un tubercule corné; les doigts longs, munis d'ongles assez courts et peu robustes. Cette famille comprend les genres *râle*, *gallinule* ou *poule d'eau*, *foulque* et *héliorne* ou *grébifoulque*. Ces oiseaux fréquentent exclusivement les prairies, les lieux humides, les bords des rivières et des ruisseaux; souvent ils se tiennent en grande partie dans l'eau. Leur chair est en général recherchée comme aliment.

RALLIÉ, ÉE (ra-li-é) part. passé du v. Rallier. Réuni après avoir été dispersé : *Troupes* RALLIÉES.

— Fig. Qui a donné son adhésion à un parti, à une cause : *Des députés* RALLIÉS *au gouvernement.*

RALLIEMENT s. m. (ra-li-man — rad. *rallier*). Art milit. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent : *Le* RALLIEMENT *d'une flotte, d'une armée navale.* (Acad.) ‖ *Mot de ralliement*, Mot qu'un chef de troupes donne aux soldats pour qu'ils se rallient en cas de déroute et de séparation; mot que l'on donne à la suite du mot d'ordre : *Les sentinelles doivent connaître le* MOT DE RALLIEMENT, *afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles.* Dans le langage ordinaire, Mot exprimant ou déguisant l'idée sur laquelle se fait l'accord d'un parti, d'une coterie : *L'ordre moral devint, en* 1871, *le* MOT DE RALLIEMENT *des monarchistes. La vérité n'a point de noms de parti; l'erreur peut admettre des* MOTS DE RALLIEMENT. (Volt.) *Le nom de Crébillon était le* MOT DE RALLIEMENT *des ennemis de Voltaire.* (Marmontel.) ‖ *Point de ralliement*, Endroit assigné aux troupes pour se rallier : *Le* POINT DE RALLIEMENT *était à cinquante lieues à l'ouest du cap Saint-Vincent.* (Thiers.) Dans le langage ordinaire, Lieu de réunion, endroit où des personnes sont convenues de se réunir. ‖ *Signe de ralliement*, Signe dont on convient pour se reconnaître.

RALLIER v. a. ou tr. (ra-li-é — proprement allier de nouveau, de *re*, préfixe itératif. Prend un *e* avant le *r* de la terminaison au futur et au conditionnel : *Je rallierai; vous rallieriez.* En outre, prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous ralliions; que vous ralliiez*). Rassembler, réunir, ramener en groupes ceux qui s'étaient dispersés; se dit particulièrement en termes de stratégie militaire : RALLIER *ses troupes.* RALLIER *ses escadrons épars. L'amiral* RALLIA *ses vaisseaux dispersés par la tempête. On vit presque en même temps le duc d'Enghien pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée,* RALLIER *le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, et porter partout la terreur.* (Boss.) *Pour* RALLIER *une armée débandée que faut-il? — Un homme.* (E. de Gir.)

> Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,
> *Rallia* d'un regard leurs colonnes craintives.
> BOILEAU.

— Fig. Ramener à un sentiment, à une cause, à une opinion, à un principe : *Les institutions* RALLIENT *les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances.* (Mme de Staël.) *Bonaparte était très-habile dans l'art de commander une armée; mais il ne lui était pas donné de* RALLIER *une nation.* (Mme de Staël.) *On ne peut* RALLIER *les partis qu'en les éclairant.* (Ch. Nodier.) *Les religions n'ont point de symbole qui puisse* RALLIER *tous les esprits.* (E. Littré.) ‖ Mettre d'accord : *Ces chaleureuses paroles* RALLIÈRENT *tous les sentiments.*

— Mar. *Rallier son poste*, Manœuvrer pour le reprendre, après l'avoir quitté. ‖ *Rallier le bord*, Rentrer, rejoindre son bâtiment : *Le comte d'Estrées fit demander son canot pour* RALLIER SON BORD. (E. Sue.) ‖ *Rallier la terre*, Faire route vers la terre. ‖ *Rallier au vent*, *Rallier le vent*, Serrer le vent, gouverner au plus près.

— Véner. Arrêter les chiens et les ramener avec ceux qui chassent leur cerf, quand les premiers chassent du change.

— Hist. *Rallie!* Cri de guerre des anciens comtes d'Anjou : *Flamand crie Arras, et Angevin* RALLIE!

Se rallier v. pr. Se rassembler, se réunir, se remettre ensemble : *Ils* SE RALLIÈRENT *derrière l'infanterie. Les vaisseaux égarés* SE SONT RALLIÉS *au reste de l'escadre.* (Acad.) *Ils plient de toutes parts, sans* SE RALLIER *en aucun endroit.* (D'Ablancourt.)

— Fig. Se mettre d'accord, se rattacher au même sentiment, à la même opinion : RALLIONS-NOUS *d'un bout de la France à l'autre contre les ennemis de nos libertés.* (Chateaub.) *Le pays a levé la bannière, il faut la tenir ferme et haute, pour que tous* S'Y RALLIENT. (Guizot.) *Comme il* SE RALLIE *à l'humanité par un amour excessif de l'argent, j'ai saigné en sa faveur ma ceinture de piastres espagnoles.* (Méry.) ‖ Absol. : *Lors de la révolution de Juillet, elle* S'ÉTAIT RALLIÉE. (E. Sue.)

— Mar. *Se rallier à la terre*, S'en approcher.

RALLIER (Louis-Antoine-Esprit), homme politique et écrivain français, né à Fougères en 1749, mort en 1839. Capitaine du génie lorsque éclata la Révolution, il se démit de son grade, devint administrateur de son district, membre du conseil des Anciens (1795), du conseil des Cinq-Cents (1799), s'occupa beaucoup de législation et de finances et se prononça pour les mesures réactionnaires. Après le coup d'État du 18 brumaire, il entra au Corps législatif, dont il fit presque constamment partie jusqu'en 1815, et représenta Fougères à la Chambre des députés de 1827 à 1829. Outre des mémoires, on lui doit : *Recueil de chants moraux et patriotiques* (1799); *Œuvres poétiques et morales* (1813).

RALLIER DES OURMES (Jean-Joseph), mathématicien français, né en Bretagne en 1701, mort en 1771. Il devint conseiller au présidial de Rennes et se livra à l'agriculture et aux sciences mathématiques. En 1757, il fut l'un des fondateurs de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne. Ses nombreux écrits se trouvent disséminés en différents recueils, notamment dans l'*Encyclopédie*, où il a fourni de bons articles sur l'arithmétique, et dans les *Mémoires des savants étrangers*, de l'Académie des sciences.

RALLINÉ, ÉE adj. (ra-li-né — du lat. *rallus*, râle). Ornith. Syn. de RALLIDÉ, ÉE, mais avec une acception plus restreinte.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rallidées, ayant plus particulièrement pour type le genre râle.

RALLONGE s. f. (ra-lon-je — rad. *rallonger*). Ce qui sert à rallonger une chose : *Mettre une* RALLONGE *à un vêtement. Une table à* RALLONGES.

— Fig. Augmentation, accroissement : *Dans de certains cas, l'instruction et la lumière peuvent servir de* RALLONGE *au mal.* (V. Hugo.) *Il faut toujours qu'une bonne parole serve de* RALLONGE *à une bonne action.* (E. H.)

RALLONGÉ, ÉE (ra-lon-jé) part. passé du v. Rallonger. Rendu plus long : *Cette jupe n'est pas assez* RALLONGÉE.

RALLONGEMENT s. m. (ra-lon-je-man — rad. *rallonger*). Action de rallonger; résultat de cette action.

RALLONGER v. a. ou tr. (ra-lon-gé — du préf. *re*, et de *allonger*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *Il rallongea; nous rallongeons*). Rendre une chose plus longue en y ajoutant quelque pièce : *Ce rideau est trop court, il faut le* RALLONGER. RALLONGER *un habit.* RALLONGER *une jupe.* RALLONGER *une table.* (Acad.) ‖ S'emploie quelquefois simplement pour Allonger : RALLONGEZ *ces étrivières, ces étriers.* (Acad.)

Se rallonger v. pr. Devenir plus long :

> Ses griffes, vainement par Pussort accourcies,
> *Se rallongent* déjà, toujours d'encre noircies.
> BOILEAU.

RALLUMÉ, ÉE (ra-lu-mé) part. passé du v. Rallumer. Allumer de nouveau : *Ce feu a besoin d'être* RALLUMÉ. *La lumière fut* RALLUMÉE.

— Fig. Qui reprend une nouvelle activité, une nouvelle ardeur :

> On a peine à haïr ce qu'on a bien aimé,
> Et le feu mal éteint est bientôt *rallumé*.
> TH. CORNEILLE.

> Ce spectacle agréable égayait leurs vieux ans,
> Et leur sang, *rallumé* dans leurs veines glacées,
> Leur rendait l'espérance et de jeunes pensées.
> SAINT-LAMBERT.

RALLUMER v. a. ou tr. (ra-lu-mé — du préf. *re*, et de *allumer*). Allumer de nouveau : *Il se recoucha tranquillement après* AVOIR RALLUMÉ *sa cigarette.* (G. Sand.) *A l'aide du papier qui venait de s'enflammer, il* RALLUMA *la bougie restée sur le guéridon.* (Scribe.) *La Fable rapporte qu'il y avait à Dodone une fontaine qui* RALLUMAIT *les flambeaux; l'enseignement est notre fontaine de Dodone.* (Ed. Texier.)

> Ils *rallument* le feu de leur bougie éteinte.
> BOILEAU.

— Fig. Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force à quelque chose : RALLUMER *la guerre. Cet événement* RALLUMA *la sédition. La présence de son ennemi* RALLUMA *sa colère. La vue de sa maîtresse* RALLUMA *sa passion, qui était presque éteinte.*

> Et je bénis déjà cette heureuse froideur
> Qui de notre amitié va *rallumer* l'ardeur.
> RACINE.

> En vendant des prières,
> Vite, soufflons, soufflons, morbleu!
> Eteignons les lumières
> Et *rallumons* le feu!
> BÉRANGER.

Se rallumer v. pr. S'allumer, être allumé de nouveau : *Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout à coup à* SE RALLUMER. (Acad.) *Il est des soleils qui paraissent, disparaissent et semblent alternativement* SE RALLUMER *et s'éteindre.* (Buff.)

— Reprendre une nouvelle force, une nouvelle activité : *A la vue d'Idoménée, les alliés sentirent que leur courroux* SE RALLUMAIT. (Fénel.) *Si les premières passions ne sont pas toutes à l'épreuve du temps, du moins ce sont des feux mal éteints, qui peuvent aisément* SE RALLUMER. (Le Sage.)

> . . . De vos jours prêts à se consumer
> Le flambeau dure encore et peut *se rallumer*.
> RACINE.

RALLUS s. m. (ral-luss). Ornith. Nom scientifique latin du genre râle.

RALMENZ BISTORS ou **BISTORZ**, poëte provençal, né à Arles. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. Crescemboni (*Istoria della volgar poesia*) présume, mais un peu gratuitement, qu'il avait pris part à une croisade et que son nom de Ralmenz avait pu venir de ramiers, titre qu'on donnait aux pèlerins revenant de la terre sainte, à cause de la palme dont ils se paraient en signe de leur heureux retour.

Il nous reste de Ralmenz cinq poésies, toutes consacrées à la louange de la dame dont il s'était fait le chevalier, à Constance d'Est, fille d'Azon VI. « Qui veut voir réunis, dit-il, une parfaite beauté, une noble prestance, un air décent et qui se fait respecter, la grâce avec la jeunesse, la vertu avec l'esprit, vienne voir ma dame, la dame Constance,

Vegna ver ma dompna, ma Costansa. »

« Que ne puis-je, ma chère dame, dit-il ailleurs, posséder un seul jour votre beauté, et que ne pouvez-vous un seul jour éprouver ma passion et mes souffrances!.. Je recevrais bientôt de vous le secours que j'ambitionne. »

RALPATCHAN, roi de Thibet. V. KHRI-SRONG-DEHOU-TSAN.

RALPH (James), littérateur anglais, né à Philadelphie (Etats-Unis), mort à Chiswick en 1762. D'abord maître d'école, puis commis marchand, il vint, en 1725, en Angleterre en même temps que son compatriote Benjamin Franklin, qui le peint comme un garçon adroit, expéditif, affable, beau parleur, mais sans honneur. Lorsqu'il eut épuisé ses ressources, il vécut en aventurier, entra dans le journalisme, vendit sa plume à la fois aux torys et aux whigs et s'attira le mépris public. Pope l'a cloué au pilori de sa *Dunciade*. Ralph finit par s'attacher au parti du prince de Galles et obtint une pension vers la fin de sa vie. Il connaissait le latin, le français, l'italien, avait de l'esprit et écrivait avec verve en prose. Nous citerons de lui : la *Nuit* (1728) et *Zeuma* (1729), poëmes; l'*Usage et l'abus des parlements* (1744, 2 vol.). Son principal ouvrage est une *Histoire d'Angleterre durant les règnes du roi Guillaume, de la reine Anne et du roi George Ier* (Londres, 1744-1746, 2 vol. in-fol.). Ce travail, systématiquement hostile à Guillaume III, est écrit avec esprit et critique, contient beaucoup de faits nouveaux, tirés de sources authentiques, et corrige les vues des précédents historiens.

RAM (Pierre-François-Xavier DE), historien et théologien belge, né à Louvain en 1804, mort dans la même ville en 1865. Il était archiviste de l'archevêché de Malines lorsqu'il se fit ordonner prêtre (1827). Ram devint ensuite, dans cette ville, professeur de philosophie et d'histoire ecclésiastique (1829), docteur *in utroque jure*, recteur de l'université de Malines, puis de celle de Louvain (1835) et membre de l'Académie de Belgique (1837). Directeur du *Nouveau conservateur belge* (1830-1835), puis de l'*Annuaire de l'université de Louvain* (1837-1856, 20 vol.), Ram a édité plusieurs ouvrages importants et fait paraître divers livres dont les principaux sont : *Vies des principaux saints et personnages célèbres des Pays-Bas* (Malines, 1824); *Synodicon belgicum* (1828-1858, 4 vol. in-4o); *Historia philosophiæ* (1832); *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain* (1851); *Hagiographie nationale* (1864).

RAMA, ville de l'ancienne Palestine. V. ARIMATHIE.

RAMA, une des incarnations de Vichnou, célèbre héros de l'épopée indienne, qu'on fait naître vers le XVe siècle av. J.-C. Son père était Daçaratha, roi d'Aoude, et sa mère Raoucalia. Il eut trois frères. Son berceau, comme celui de tous les hommes merveilleux et légendaires, est entouré de prodiges. Comme Hercule, il fut enlacé tout enfant par un immense serpent, dont le délivra Garouda, sorte d'aigle à tête d'homme, à corps d'oiseau, qui sert de monture à Vichnou. Ce serpent était issu du front de Bavana, géant à dix têtes, qui plus tard devait être tué par Rama dans une guerre qui fait le sujet du *Ramayana*. Rama, protégé par l'oiseau de Vichnou, fut aussi protégé par Brahma lui-même, incarné dans l'oiseau Raka-Bonçoudha, corbeau merveilleux qui assista aux trois premiers âges, chanta la guerre entre Bhavani et les Daïtias et fut le plus grand des prophètes. Un jour qu'il jouait avec ce jeune prince, le corbeau pris de peur s'envola, mais fut arrêté par le bras de Rama. Le corbeau, étant alors entré dans sa bouche, y vit tous les mondes en germe. Mais cette vision de l'oiseau n'était qu'un rêve qui cessa dès que la main de Rama se fut appliquée sur son front. C'est que Rama n'était autre que Vichnou qui, pour combattre les Rakchasas ou mauvais esprits et leur roi Ravana, s'était incarné dans un homme; car, autrefois, Ravana avait, par ruse, obtenu des dieux qu'il ne pourrait pas périr d'une main humaine. Rama fut envoyé par son père, le roi Daçaratha vers le sage Viçvamitra, qui était tourmenté par les Rakchasas; le sage instruisit Rama et lui fit don d'armes enchantées pour combattre les mauvais esprits. Ces armes permirent à Rama d'exterminer toute une armée de Rakchasas, envoyée contre lui par Ravana. Après quoi, le sage Viçvamitra conduisit le glorieux Rama à la cour du roi de Mithilâ, nommé Djanaka, prince d'une grande piété et d'une grande instruction. Il était le père adoptif de Sita qui, pour cette raison, portait le nom de Djanakî. Rama vit Sita et en tomba amoureux; mais, pour la mériter, il fallait tendre l'arc énorme de Siva. Rama tendit l'arc jusqu'à le briser et, après avoir reçu Sita pour épouse, il revint avec elle à la cour de son père. Le peuple d'Aoude (*Ayodhyà*) était tellement enthousiaste de son jeune prince, qu'il l'appela à exercer l'autorité royale en même temps que son père, Daçaratha. Mais Rama n'était point au bout de ses épreuves. Dieu incarné et rédempteur, il fallait, comme tous les dieux incarnés et rédempteurs, qu'après avoir accompli la tâche qui lui était dévolue il mourût; c'est la loi fondamentale de l'incarnation mythique et épique chez les Indous. Au moment où le le roi Daçaratha allait se démettre en faveur de son fils d'une partie de son autorité, une des épouses du vieux roi, profitant d'une promesse inconsidérée que lui avait faite celui-ci, exigea que le jeune héros fût exilé pour dix ans. Alors, accompagné de sa femme et de son frère Lackhmana, il se retira dans une forêt, où il vécut en ascète et en héros, accomplissant les rites prescrits et combattant les ennemis des dieux. Cependant son père mourut de chagrin d'avoir exilé son fils. Sur ces entrefaites, le Rakchasa Ravana, qui descendait de Brahma par Poulastya et qui avait dépossédé son frère Rouvisa du royaume de Lanka (aujourd'hui Ceylan), enleva à Rama son épouse Sita. Ici commencent à s'accomplir les destinées du rédempteur Rama. Furieux de l'enlèvement de son épouse, il veut s'en venger : il appelle à son secours les singes, qui ont pour roi Sougriva, sorte d'Agamemnon de l'épopée indienne, dont Hanourat est le Diomède. Non-seulement les singes se joignent à Rama, mais encore les ours, commandés par le roi Djambouvana. C'est avec une pareille armée que Rama descendit vers l'île de Lanka, où son ennemi s'était réfugié.

Il faut lire dans le *Ramayana* le récit de de cette guerre prodigieuse et gigantesque, dont tant d'épisodes se retrouvent, non-seulement dans l'*Iliade*, mais dans les traditions épiques de presque tous les peuples appartenant à la race aryenne. On a voulu voir, et avec raison sans doute, dans cette guerre épique le souvenir d'une guerre très-ancienne entre la race des Aryas et celle des Dwidjas, qui occupaient avant les premiers le territoire de l'Inde et qui, dans les lois de Manou, sont relégués avec mépris dans la cinquième classe. Cette race, qui était probablement noire et demi-sauvage, aurait été symbolisée par les traditions légendaires des mauvais esprits, appelés Rakchasas. D'après une autre hypothèse, il existait dans l'Inde, à une époque antéhistorique, trois peuples, dont l'un, le peuple indigène, représenté dans l'épopée par les singes et les ours, aurait appelé à son secours contre les invasions d'un peuple désigné sous le nom de Rakchasas la race aryenne symbolisée par Rama; laquelle race, après avoir chassé les Rakchasas, aurait fini par subjuguer à son tour le peuple indigène des Dwidjas, qui l'aurait imprudemment appelée à son secours. Tel est, selon les derniers résultats de la philologie et de la mythologie comparées, le sens qu'on est autorisé à trouver sous les mythes de l'épopée indienne.

Rama, à la tête des singes et des ours, finit par s'emparer de Lanka et par retrouver sa femme (v. RAMAYANA); mais, avant de la reprendre, il dut la faire passer par l'épreuve du feu, pour savoir si elle était pure encore. Sita supporta dignement l'épreuve et en sortit victorieuse. Après quoi, Rama rentra dans ses Etats. Sita, reléguée dans les bois par suite des calomnies persistantes dont elle était l'objet, y accoucha de deux jumeaux, Kousa ou Koucha et Lava, qui plus tard furent reconnus par Rama dans un sacrifice où ces deux jumeaux lui chantèrent le récit de ses propres aventures, c'est-à-dire le *Ramayana* de Valmiki. Rama ayant maltraité son frère dans un moment de mauvaise humeur, celui-ci, de chagrin, se jeta dans la rivière de Sarayou. Rama s'y jeta aussi, laissant son empire en héritage à ses deux fils Kousa et Lava. Il habite, avec la belle Sita, le paradis de Vichnou, le Vaikounta, d'où il exerce encore sa bonté en faveur de la race humaine. On attribue à Rama une grande influence civilisatrice. La légende de Rama devint plus tard la légende de Crichna, qui n'est autre chose que Rama modifié, selon quelques-uns, par l'influence de l'esprit chrétien sur la religion indienne.

Tous les ans, au commencement de chaque nouvelle année, on célèbre dans les champs de Bénarès la représentation dramatique de l'histoire de Rama; cette représentation dure dix jours. Les prêtres s'assemblent dans la plaine et déclament à haute voix le *Ramayana*, poëme à la fois religieux et épique, recomposé sous une forme populaire par Culsi Das, vers 1574. Pendant cette récitation solennelle, une troupe très-nombreuse d'acteurs traduit successivement en action tous les événements de la vie de Rama, que déroule le livre sacré. Les acteurs ne doivent s'exprimer que par gestes; mais les mouvements de tant de personnages, leurs méprises, les cris de ceux qui les dirigent, les exclamations et les conversations de la multitude qui regarde se confondent en un bourdonnement continu qui couvre et étouffe la voix des prêtres. Il faut ajouter, comme l'un des caractères singuliers de ce drame gigantesque, que toute la pantomime ne se joue pas dans une même enceinte; chacune des parties de la pièce a un théâtre particulier. Suivant que, dans le poëme, l'action se passe au bord de l'eau, dans des jardins, sur une montagne ou dans la ville, prêtres, acteurs, spectateurs, vont d'un lieu à l'autre, cherchant les décorations naturelles les mieux appropriées aux divers incidents. Les nuits mêmes n'interrompent pas ces pèlerinages; on imite, à la lueur des torches, les événements nocturnes. Le drame se termine par le triomphe définitif de Rama et la mort du géant Ravana, aux acclamations de la multitude des spectateurs qui frappe des mains et fait retentir l'air de ses cris; puis le fort de Lanka, la principale pièce de la décoration, lance des pièces d'artifice; une figure gigantesque qu'il renferme fait explosion et termine la fête. Le rajah ne manque jamais d'assister à cette fête sacrée, à la tête de ses éléphants de guerre, et il ne rentre à Bénarès que quand tout est terminé. Rien de plus étrange pour un Européen que le spectacle de cette multitude d'acteurs gesticulant, dansant, se livrant à toutes sortes de pantomimes. Quand la nuit est venue surtout et que ces bizarres exercices se continuent à la lueur des torches, l'effet qu'ils produisent est indescriptible. Rien dans notre civilisation occidentale ne saurait donner une idée de cette fête étrange. Un Européen, transporté tout à coup dans les champs de Bénarès, la nuit, pendant l'une des dernières scènes de la pantomime religieuse de Rama, se croirait certainement le jouet d'un épouvantable songe ou enlevé loin de la terre sur une autre planète, au milieu d'êtres qui n'auraient jamais eu rien de commun avec la race humaine. Il lui serait d'autant plus impossible de se rendre bien compte de la situation, qu'il ne comprendrait absolument rien à ce qui se passerait sous ses yeux.

RAMA (PARAÇOU-), héros de la mythologie indienne. V. PARAÇOU-RAMA.

Rama-Tcharitra, drame indou, attribué au célèbre poëte Rhavabhoûti, qui vivait au VIII^e siècle de notre ère. Le sujet du *Rama-Tcharitra* est l'histoire de Rama, au moment où il revient de la guerre dans Ayodhya, sa capitale. Il est en sept actes. Rama vient de vaincre dans Lanka son ennemi, l'ennemi des dieux, le Racksasa Ravana; il a reconquis Sita, qui avait été enlevée par ce mauvais esprit, dans la forêt de Dandaka, près du Gange, où il s'était retiré. Le prologue, comme la plupart des prologues des pièces indiennes, est un discours dans lequel le directeur du théâtre vient raconter sommairement les événements antérieurs au drame qu'il va faire représenter. Nous sommes à l'époque du couronnement de Rama, qui vient d'anéantir la race de Poulastya. Les chefs des singes, les alliés et tous les guerriers amis de Rama sont retournés chez eux; de saints personnages, en grand nombre, arrivent à leur place. Des soupçons s'élèvent contre la pureté de Sita, à cause de son séjour dans le palais du Racksasa Ravana. Le roi est obligé de soumettre sa femme à l'épreuve du feu pour témoigner de sa pureté: c'est une partie de l'histoire de Rama que le poëte a dramatisée, en lui faisant subir quelques modifications nécessaires à la forme dramatique. Le même poëte avait transporté également sur le théâtre indien la première partie de l'histoire de Rama, dans son drame intitulé *Maha-Viratcharitra* ou histoire du grand héros. Une analyse de ce dernier drame a été donnée par M. Langlois dans le deuxième volume du *Théâtre indien*, où l'on trouvera également une traduction complète du drame *Rama-Tcharitra*.

RAMADAN s. m. (ra-ma-dan — de l'ar. *ramdhan*, fait de *rhamana*, avoir miséricorde). Neuvième mois de l'année turque, pendant lequel les mahométans observent un jeûne fort rigoureux : *Pendant le* RAMADAN, *on ne mange point avant le coucher du soleil.* (Acad.) *La première de ces fêtes arrive le premier de la lune qui suit celle du* RAMADAN, *ou carême des Turcs.* (L. R.) ‖ On dit aussi RAMAZAN.

A-t-il du *ramazan* rompu le jeûne austère?
V. HUGO.

Les poules sont sujettes à cette loi commune; elles sont alors inquiètes et malades. Elles cessent de chanter et de pondre, elles font alors leur RAMAZAN. (François de Nantes.)

— **Encycl.** Le *ramadan* est tout entier consacré au jeûne et à l'abstinence. Le mois de l'année musulmane étant un mois lunaire, le *ramadan* n'a pas d'époque fixe, et ce n'est qu'après une période de trente-trois ans qu'il tombe de nouveau au mois de juin. Le *ramadan* est le carême de l'islamisme, et la sévérité avec laquelle il est observé dépasse de beaucoup tout ce que peut inspirer la ferveur à la dévote la plus catholique.

Du lever au coucher du soleil, pendant les trente jours que dure le *ramadan*, les mahométans ne prennent aucune espèce de nourriture. Toute boisson leur est interdite d'une façon absolue; ils ne fument pas et lorsque, dans une ville, ils passent à côté d'un infidèle ayant aux lèvres son cigare ou sa cigarette, ils portent la main à leur bouche pour empêcher qu'un atome de fumée n'y pénètre. Quand le soleil a disparu derrière l'horizon, un coup de canon, si l'on est dans un centre habité; le chant d'un marabout, si l'on est dans la campagne, annonce aux musulmans que l'heure est venue où ils peuvent se sustenter. Ils se jettent alors sur les aliments; ils remplissent les cafés maures; c'est une curée qui dure toute la nuit.

Le *ramadan* se termine par une fête appelée beiram. On distingue deux sortes de beiram : le grand, qui arrive le premier jour de la lune qui suit le *ramadan*, et le petit que l'on célèbre soixante-dix jours après le premier. Le premier beiram dure trois jours, le second quatre. Les réjouissances publiques ont lieu pendant le premier, ce qui lui a fait donner le nom de grand; le second ou petit beiram est plus solennel sous le rapport religieux. Pendant les trois jours qui suivent la fin du *ramadan*, tout travail cesse; on se fait mutuellement des présents et de tous côtés on se livre au plaisir. Si, le jour où le beiram doit commencer, le temps est couvert, la fête est remise au lendemain; mais, ce jour-là, elle a toujours lieu, alors même que la lune serait couverte par les nuages. La fête s'annonce au bruit du canon, au son des trompettes et des tambours. Les mosquées regorgent de monde, empressement justifié par les distributions que l'on y fait. Des prières sont célébrées et c'est là que, en dépit des traités d'alliance et d'amitié, le sultan demande chaque année à Allah d'étendre partout l'islamisme en exterminant les princes chétiens. Les mêmes vœux sont formulés, en Algérie, dans les colléges arabes-français, sous les yeux du directeur et des maîtres nommés et payés par le gouvernement français. Comme pour se dédommager de l'abstinence du *ramadan*, riches et pauvres se livrent sans réserve au plaisir de la table : ce sont des repas pantagruéliques. Nous avons assisté à l'une de ces débauches de victuailles. Pour trois personnes, on nous servit soixante-cinq plats. Il n'est pas de tente, il n'est pas de gourbi si misérable qui ne tue son mouton. Quelques voyageurs ont vu dans cette coutume un souvenir de l'agneau pascal des Hébreux. Il n'en est rien. Le mouton du beiram rappelle celui que l'ange Gabriel apporta du ciel et plaça sous le couteau d'Abraham, mouton qui sauva la vie à Isaac.

RAMADE s. f. (ra-ma-de). Nom que les bergers pyrénéens donnent à une réunion de plusieurs centaines de moutons.

RAMADOUER v. a. ou tr. (ra-ma-doué — du préf. *r*, et de *amadouer*). Radoucir quelqu'un en le caressant.

Se ramadouer v. pr. Se radoucir.

RAMADOUX s. m. (ra-ma-dou). Mamm. Espèce de rat qu'on trouve dans les grandes Indes.

RAMAGE s. m. (ra-ma-je. — Ce mot a signifié d'abord branchage, feuillage, de *rame*, rameau; il s'est employé aussi, par ellipse, pour chant, *cantus silvestris*. La dernière signification se rattache à un ancien adjectif *ramage*, provenu d'un type latin *ramaticus*, du primitif latin *ramus*, branche, rameau, et qui a signifié jadis *silvestris*). Rameau, branchage :

Dans ce parc un vallon secret
Tout voilé de *ramages* sombres...
THÉOPHILE.

‖ Vieux en ce sens.

— Généal. Rameau d'une ligne de parenté : *Quand le* RAMAGE *fait défaut, le lignage succède.* (Anc. prov.)

— Dr. cout. Redevance que l'on devait payer au seigneur pour pouvoir prendre ou ramasser les branches d'arbres ou rameaux de ses bois.

— Véner. A désigné autrefois les branches du bois d'un cerf.

— Par ext. Représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe : *Velours à* RAMAGE. *Damas à* RAMAGE, *à grands* RAMAGES, *à petits* RAMAGES. (Acad.) *Cette estrade était décorée de deux courtines de moire verte à grands dessins brillants, nommés* RAMAGES, *peut-être parce que les oiseaux qu'ils représentent sont censés chanter.* (Balz.) *Le président, les mains enfoncées dans les poches de sa robe de chambre à* RAMAGES, *m'envisageait d'un œil inquisiteur qui ne promettait rien de bon.* (J. Sandeau.)

— Chant de divers petits oiseaux qui se tiennent dans les branches des arbres ou des buissons : *Le serin peut parler et siffler; le rossignol méprise la parole autant que le sifflet et revient sans cesse à son brillant* RAMAGE. (Buff.) *J'entends un* RAMAGE *bruyant et confus, et j'aperçois assez peu d'oiseaux; je comprends que vous avez une volière.* (J.-J. Rouss.)

L'oiseau prêt à mourir se plaint en son *ramage*.
LA FONTAINE.

Pour entendre vos doux accents,
Les oiseaux cessent leur *ramage*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. et fam. Se dit du babil des enfants et de certains discours dénués de sens : *Le style de Dussault est un agréable* RAMAGE, *où l'on ne peut démêler aucun air déterminé.* (Joubert.) *Le* RAMAGE *de M. l'abbé de Voisenon est assez joli dans les pièces fugitives.* (Grimm.) *Cette espèce de touristes comprend plusieurs variétés qu'on distingue au* RAMAGE, *au plumage et à la démarche* (H. Taine.) *C'était un* RAMAGE *à n'y rien comprendre, de turc, de grec, d'arménien, d'italien, de français et d'anglais.* (Th. Gaut.) ‖ Se prend quelquefois en bonne part : *Ceux qui ont du goût reconnaîtront encore dans sa versification, malgré le symptôme de la faiblesse, le* RAMAGE *du premier poëte du siècle.* (Grimm.) *Tu seras recherchée par de plus riches que toi, qui t'aiment pour tes beaux yeux et ton joli* RAMAGE. (G. Sand.)

— **Allus. littér..... Si votre ramage Se rapporte à votre plumage, Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois,** Vers de La Fontaine dans la fable le *Corbeau et le Renard* :

Hé! bonjour, monsieur du Corbeau!
Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!
Sans mentir, *si votre ramage*
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.

« A la suite d'une foule de déductions et de raisonnements, nous croyons pouvoir poser ce nouvel axiome : que chez la gent humaine, comme chez la gent volatile, *le ramage répond au plumage*, et qu'on peut dire, en entendant chanter un homme : C'est un brave, un sournois ou un sot; comme à la simple audition de leur chant on dit : C'est un coq, un corbeau ou un serin. »
ALB. CLERC.

« Un vieil examinateur, très-peu soigné dans sa mise, vit un jour s'avancer à la barre un jeune candidat dont la toilette était ridicule à force d'être recherchée; cheveux luisants et frisés, exhalant le jasmin, gants jaunes, chaîne d'or et breloques, lorgnon à l'œil, etc. Le professeur, avec un sourire plein de malice, lui dit : Ah! monsieur,

Si votre ramage
Se rapporte à votre plumage... »

RAMAGE s. m. (ra-ma-je — rad. *rame*). Technol. Opération de la fabrication du drap qui suit le foulage et qui a pour objet de sécher l'étoffe au moyen de la tension, en lui donnant en même temps une largeur déterminée et régulière sur toute la longueur.

RAMAGÉ, ÉE (ra-ma-jé) part. passé du v. Ramager. Se dit des étoffes à ramages : *Ce costume est plus éclatant, plus fleuri, plus* RAMAGÉ, *plus épanoui, plus chargé de clinquant et de fanfreluches que dans les autres provinces.* (T. Gaut.)

RAMAGER v. n. ou intr. (ra-ma-jé — rad. *ramage*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *Il ramagea; nous ramageons*). Faire entendre son ramage : *Nos poëtes veulent toujours faire* RAMAGER *les oiseaux, murmurer les ruisseaux, rugir les flots et gémir les échos.* (Clément XIV.)

— Fam. Chanter : *Tiens! Est-ce la première fois, par hasard, que tu entends Claudie? elle* RAMAGE *du matin au soir, comme un oiseau sous la feuillée.* (F. Guillermet.)

RAMAIGRI, IE (ra-mé-gri) part. passé du v. Ramaigrir. Redevenu maigre : *Enfant* RAMAIGRI.

RAMAIGRIR v. a. ou tr. (ra-mè-grir — du préf. *r*, et de *amaigrir*). Rendre maigre de nouveau : *Ce cheval s'était bien refait, mais ce long voyage l'*A RAMAIGRI. (Acad.)

— v. n. ou intr. Redevenir maigre : *Il avait repris son embonpoint; mais depuis quelque temps il* RAMAIGRIT *tous les jours.* (Acad.)

RAMAIGRISSEMENT s. m. (ra-mè-gri-seman — rad. *ramaigrir*). Action de ramaigrir; état de celui qui est ramaigri.

RAMAILLAGE s. m. (ra-ma-lla-je; *ll* mll. — rad. *ramailler*). Techn. Action de ramailler; résultat de cette action.

RAMAILLÉ, ÉE (ra-ma-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Ramailler : *Peaux* RAMAILLÉES.

RAMAILLER v. a. ou tr. (ra-ma-llé; *ll* mll.). Techn. Donner une certaine façon aux peaux de chèvre et de bouc, pour les passer en chamois.

— Refaire, réparer les mailles de : RAMAILLER *de vieux bas.* RAMAILLER *un filet.* ‖ On dit aussi REMMAILLER.

RAMAIRE adj. (ra-mè-re — du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui est attaché, qui appartient aux rameaux.

— s. f. Section du genre clavaire, comprenant des espèces rameuses et qui croissent surtout sur le tronc des arbres.

RAMALHO-ORTIGÃO (Jose-Duarte), littérateur portugais, né à Porto en 1836. Dès l'âge de dix-huit ans, il entra dans le journalisme et depuis lors il a donné à diverses feuilles et revues un grand nombre d'articles de polémique et de critique d'art. M. Ramalho-Ortigão ne tarda pas à se faire remarquer par la tournure originale de son esprit, par sa verve mordante et par la hardiesse de ses idées. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : *Histoires couleur de rose*, où il a montré de brillantes qualités de style; *A Paris*, ouvrage dans lequel il juge la société française à la fin du second Empire; le *Mystère de la route de Cintra*, roman en collaboration avec M. Eça de Queiroz, qui a obtenu un très-grand succès, tant à cause de l'intérêt du récit que de l'exactitude des descriptions. En 1871, M. Ramalho-Ortigão a fondé avec M. Eça de Queiroz *As tarpas* (les flèches), chronique mensuelle, politique et littéraire. Ce recueil, qu'il dirige seul depuis 1872, n'est pas sans analogie avec les *Guêpes* d'Alphonse Karr, mais on y trouve une critique beaucoup plus large et plus acérée, aux idées très-avancées et touchant à tous les faits de la politique, de la littérature et de la science.

RAMALIES s. f. pl. (ra-ma-lî — lat. *ramalia*; de *ramus*, rameau). Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Ariane et de Bacchus, et dans lesquelles on portait des ceps de vigne chargés de raisins.

RAMALINE s. f. (ra-ma-li-ne — dimin. du lat. *ramale*, branchages secs). Bot. Genre de lichens, de la tribu des parméliacées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées : *Les* RAMALINES *croissent sur les branches mortes.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *ramalines* ont une fronde cartilagineuse, comprimée, à ramifications laciniées; le réceptacle assez solide, un peu cotonneux et blanchâtre à l'intérieur; les apothécies scutelliformes, un peu épaisses, planes, bordées, presque sessiles. Ce sont de petites plantes glabres, d'un vert glauque pâle, très-polymorphes, ce qui rend bien difficile la délimitation des espèces. Elles sont répandues dans toutes les régions du globe; on les trouve sur les rochers, les écorces rugueuses des vieux arbres, les branches mortes, les vieilles planches, etc. Elles possèdent les propriétés générales du groupe des lichénées. Parmi les espèces assez nombreuses de ce genre, nous citerons : la *ramaline des rochers*, très-polymorphe et qui croît sur les rochers de nos côtes maritimes; la *ramaline du frêne*, qui se trouve, sous forme de lanières rugueuses, sur les grands arbres de nos avenues; la *ramaline orseille*, qui vient du Pérou et a quelque analogie avec l'orseille, etc.

RAMALINÉ, ÉE adj. (ra-ma-li-né — rad. *ramaline*). Bot. Qui ressemble à une ramaline.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre ramaline.

RAMANANDA, philosophe indou qui vivait vers la fin du XIV^e siècle ou au commencement du XV^e siècle de notre ère. Il se sépara de l'école de Ramanoudja et alla s'établir à Bénarès, où il ouvrit une école et fonda des couvents. Ramananda affranchit ses disciples de toute pratique particulière relativement aux ablutions. Ses sectateurs adorent Vichnou sous la forme de Ramatchandra. Ils vénèrent toutes les autres incarnations de ce dieu; mais ils prétendent que celle de Rama est la principale dans l'âge actuel.

RAMANDOT s. m. (ra-man-do). Techn. Croûte formée par le poussier qui s'attache aux tonnes, dans le lissage de la poudre. ‖ Dans quelques localités du centre et de l'Ouest, Surplus, quantité d'une chose donnée en sus de la quantité convenue.

RAMANOUDJA, philosophe indou, partisan de Vichnou et adversaire des djaïnas et des bouddhistes, né, suivant Wilson, à Pérambour, dans la province de Madras, vers le X^e siècle de notre ère. Il voyagea pour disputer avec les chefs de secte, consacra à Vichnou beaucoup de temples dédiés jusque-là à Siva, quitta la ville de Sri-Ranya, où il n'était plus en sûreté, et se retira chez le roi de Mysore. Ramanoudja convertit le roi à sa doctrine, après avoir chassé le malin esprit dont sa fille était possédée, et demeura douze ans à sa cour, où il était l'objet de la vénération générale. Le principal dogme de la secte fondée par Ramanoudja est que Vichnou est Brahma; qu'il existait avant tous les mondes et qu'il est le créateur de toute chose.

C'est Vichnou seul qui a tout créé et qui se multiplie à l'infini par un acte de sa volonté. Le plus remarquable des ouvrages de Ramanoudja est un commentaire sur les *Soûtous* ou *Aphorismes de Sariraka.*

RAMAPO, ville des Etats-Unis, Etat et à 64 kilom. N. de New-York; 4,000 hab. Importantes usines à fer.

RAMART s. m. (ra-mar — du lat. *rex maris*, roi de la mer). Ichthyol. Syn. de RÉGALEC OU ROI DES HARENGS.

RAMAS s. m. (ra-mâ — du préf. *r*, et de *amas*). Assemblage confus de diverses choses : *Il a fait un* RAMAS *de toutes sortes de vieux livres, de toutes sortes de curiosités.* (Acad.) *Mon livre n'étant qu'un* RAMAS *de sottises, chaque sot y trouvera un petit caractère de ce qu'il est, s'il n'est pas trop aveuglé de l'amour-propre.* (Scarron.) *Les langues ne sont pas un* RAMAS *d'expressions prises au hasard.* (Condill.)

Il est par les faubourgs un *ramas* de maisons
Dont les murs verts ont l'air de suer des poisons.
TH. GAUTIER.

— Réunion de personnes méprisables : *Il mit en pièces toute la famille, qu'il me montra comme un* RAMAS *de canailles indignes de moi.* (Dider.)

Mais de nos saints autels qu'elle tienne éloignée
D'un *ramas* d'étrangers l'indiscrète fureur.
RACINE.

— Eaux et for. Action délictueuse de celui qui ramasse dans les forêts du bois, des feuilles mortes, des faînes ou des glands.

— **Syn. Ramas, collection, compilation**, etc. V. COLLECTION.

RAMASITOA s. m. (ra-ma-zi-to-a). Fête solennelle des anciens Péruviens.

RAMASSAGE s. m. (ra-ma-sa-je — rad. *ramasser*). Action de ramasser : *Le* RAMASSAGE *du bois. Le* RAMASSAGE *des épis. Le* RAMASSAGE *des feuilles.*

RAMASSE s. f. (ra-ma-se — ital. *ramazza;* de *ramus*, rameau). Sorte de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent les montagnes couvertes de neige : *Il descendit le mont Cenis en* RAMASSE, *dans une* RAMASSE. (Acad.)

— Jeux. Sorte de jeu usité dans le Dauphiné, et qui consiste à se lancer, sur une planchette, le long des pentes couvertes de neige.

— Techn. Verge d'acier ronde et munie de dents, avec laquelle on élargit le canal de la baguette des armes à feu portatives. ‖ Verge de fer ayant à un de ses bouts un renflement cylindrique taillé en hélice, dont on se sert pour nettoyer l'intérieur des canons de fusil. ‖ Vieux foret dont le tranchant est usé et que l'on passe dans les canons de fusil pour les décrasser.

RAMASSÉ, ÉE (ra-ma-sé) part. passé du v. Ramasser. Réuni, mis ensemble, après avoir été dispersé : *Des signatures* RAMASSÉES *de toutes parts.*

— Relevé de terre : *Une pierre* RAMASSÉE *dans le chemin. Un ivrogne* RAMASSÉ *par des passants.*

— Arrêté, appréhendé au corps : *Je ne comprends pas comment je ne fus pas une seule fois* RAMASSÉ *par la garde.* (G. Sand.)

Ici, ne reste pas à rôder, prends-y garde;
Ou tu seras bientôt *ramassé* par la garde.
DE LA VILLE.

— Pris, recruté, en parlant d'une personne méprisable : *Rome, dépeuplée de Romains, se recrutait d'affranchis* RAMASSÉS *dans tous les coins du monde.* (Nisard.) *Un oncle à succession ne se conduit pas ainsi, sans des intentions, envers une petite morveuse* RAMASSÉE *dans la rue.* (Balz.) ‖ Recueilli çà et là : *La belle chose de faire entrer aux conversations du Louvre de vieilles équivoques,* RAMASSÉES *parmi les boues des halles et de la place Maubert.* (Mol.) ‖ Relevé, utilisé, employé : *En ce temps-ci, comme vous savez, il ne tombe pas une parole à terre; tout est* RAMASSÉ. (Rancé.)

— Epais, trapu : *Un cheval* RAMASSÉ. *Une taille* RAMASSÉE. *Les Japonais ont la taille* RAMASSÉE. (Buff.)

Et son corps, *ramassé* dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
BOILEAU.

— Replié sur soi-même : *Le curé,* RAMASSÉ *dans son fauteuil, se caressait le menton par ce geste commun aux valets de théâtre, aux mathématiciens, aux prêtres, et qui trahit quelque méditation sur un problème difficile à résoudre.* (Balz.)

— Bot. Il se dit des feuilles, des fleurs et de toutes les parties des plantes qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres.

RAMASSER v. a. ou tr. (ra-ma-sé — du préf. *r*, et de *amasser*). Réunir, mettre en amas : RAMASSER *des faînes dans la forêt. Il* A RAMASSÉ *tout ce qui lui était dû en plusieurs endroits, et il a fait une grosse somme. A l'aspect de l'orage, la poule* RAMASSE *ses poussins sous ses ailes.* (Acad.) *On rencontre souvent sur le bord des routes de pauvres gens qui préparent de l'amadou avec les agarics qu'ils* ONT RAMASSÉS *près de là.* (Brard.) *On* RAMASSE *les curiosités et on les met dans les musées pour la conservation.* (L. Veuillot.)

Je n'ai pas des billets comme monsieur en brasse,
Mais quinze cents francs, da! ça vaut qu'on les *ra-*
[*masse.*
PONSARD.

— Recueillir, collectionner : *Il s'applique à* RAMASSER *tout ce que les anciens ont dit de plus curieux sur cette matière.* (Acad.)

— Condenser par un effort : *Quand il ne faut être grand qu'un certain moment, la nature* RAMASSE *toutes ses forces.* (Mass.) *Le travail* RAMASSE *les forces de l'âme.* (Volt.)

— Prendre à terre, relever de terre : RAMASSER *son chapeau qui était tombé.* RAMASSER *des pierres pour mettre un chien en fuite.* RAMASSER *les blessés,* RAMASSER *les morts sur un champ de bataille. Vinslow, ayant trop étudié l'anatomie déliée de nos fibres, n'osait se baisser pour* RAMASSER *une épingle, dans la crainte de se rompre une fibrille à lui connue.* (Mercier.)

Nous suivant, il n'a pas *ramassé* mon bouquet.
— Tu l'avais donc laissé tomber? — Oui, par mégarde.
E. AUGIER.

— Recueillir dans l'abandon, emmener avec soi : *Où* AVEZ-VOUS RAMASSÉ *cet homme-là? Cette femme est si charitable, qu'elle* RAMASSE *tous les pauvres qu'elle rencontre.* (Acad.)

— Arrêter, emmener prisonnier : *La garde arriva et* RAMASSA *tous ceux qui étaient dans le cabaret.*

— Maltraiter de coups ou de paroles : *S'il le trouve sous sa main, il le* RAMASSERA *d'une étrange sorte.* (Acad.)

— Recueillir pour user de : *Cette réponse ne tomba pas à terre; son adversaire se hâta de la* RAMASSER.

— Jeux. *Ramasser les cartes,* Les réunir, les rassembler après qu'elles ont été jouées.

— Techn. *Ramasser l'émail,* Prendre l'émail en fusion dans la cuiller de fer, pour en faire des filets.

Se ramasser v. pr. Etre ramassé : *Les charlatans sèment les erreurs agréables; ils savent qu'elles* SE RAMASSENT *avec plus d'empressement que les vérités utiles.* (Boiste.)

— Se réunir, se rassembler de divers côtés : *Le peuple* SE RAMASSAIT *devant le palais.*

— Se replier sur soi-même, se pelotonner : *Le hérisson, la chenille* SE RAMASSENT *dès qu'on les touche.* (Acad.)

— Fig. Recueillir, condenser ses forces pour quelque effort extraordinaire : *Je me rappelle que, dans ce malheur accompli, un jour, un jeudi matin, je* ME RAMASSAI *sur moi-même.* (Michelet.) *L'orgueil n'est que la forme de l'égoïsme, la passion du néant qui* SE RAMASSE *en soi et qui veut opprimer tout le reste.* (Lacord.)

— Pop. Se relever après une chute : *Tu vas tomber. — Eh bien! je* ME RAMASSERAI.

— s. m. Action de ramasser : *Cela ne vaut pas le* RAMASSER.

RAMASSER v. a. ou tr. (ra-ma-sé — rad. *ramasse*). Traîner dans une ramasse : *Quand il fut sur la montagne, il se fit* RAMASSER, *on le* RAMASSA. (Acad.)

RAMASSE-TON-BRAS s. m. Fam. Fanfaron. ‖ Vieux mot.

RAMASSETTE s. f. (ra-ma-sè-te — rad. *ramasser*). Techn. Léger clayonnage dont on garnit les faux, pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR, EUSE s. (ra-ma-seur, eu-ze — rad. *ramasser*). Personne qui ramasse : *Il prétendait que Brulette n'était qu'une* RAMASSEUSE *de bois mort.* (G. Sand.) *Mais à l'heure qu'il est; quelle est votre profession? —* RAMASSEUR *de bouts de cigare, en attendant mieux.* (P. Audebrand.)

— Compilateur : *Escobar est un* RAMASSEUR *peu exact.* (Le Père Daniel.) ‖ Vieux en ce sens.

— *Ramasseur de sacs,* Individu qui recueille les sacs de farine vides et les porte aux chemins de fer, qui les rapporte gratuitement au lieu d'expédition des sacs pleins.

— s. m. Celui qui conduit une ramasse.

— Techn. Partie d'une machine à broyer destinée à ramener sous les meules les graines qui s'en écartent.

— Adjectiv. *Couteau ramasseur,* Couteau qui ramène sous la meule la pâte de cacao.

RAMASSIÈRE s. f. (ra-ma-siè-re — de l'ital. *ramazza*, balai). S'est dit autrefois pour SORCIÈRE.

RAMASSIS s. m. (ra-ma-si — rad. *amas*). Ramas confus de personnes ou de choses viles : *Un* RAMASSIS *de brigands. Un* RAMASSIS *de livres n'est pas une bibliothèque. C'était un pauvre* RAMASSIS *de cahutes qu'en tout autre lieu on n'eût pas songé à baptiser du nom de hameau.* (Th. Gaut.) *J'ai droit d'écrire aujourd'hui que la Sorbonne est un* RAMASSIS *de pédants parvenus par l'intrigue.* (Raspail.)

— Agric. Menues branches ou ramilles, qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées.

— **Syn. Ramassis, collection, compilation**, etc. V. COLLECTION.

RAMASSOIR s. m. (ra-ma-soir — rad. *ramasser*). Techn. Tringle de bois dont on se sert pour marbrer le papier.

RAMASSOIRE s. f. (ra-ma-soi-re). Techn. Planchette servant à nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

RAMASTIQUE s. (ra-ma-sti-ke — rad. *ramasser*). Argot. Celui, celle qui feint de trouver un objet placé là à dessein, et qui le cède, pour une somme plus ou moins forte, à un badaud, qui, trompé par l'apparence, croit à une trouvaille importante. ‖ On dit aussi RAMASTIQUEUR, RAMASTIQUEUSE.

— **Encycl.** Les *ramastiques* opèrent sur la voie publique, le plus souvent par couples. Ils examinent avec soin les allants et venants. Quand ils aperçoivent un individu qu'ils jugent, à la physionomie et au costume, aussi crédule qu'intéressé, l'un d'eux l'aborde et lui adresse une de ces questions dont la réponse doit faire connaître à l'interrogateur l'état des finances de l'interrogé. Si les renseignements sont favorables, l'escroc fait signe à son compère qu'il est temps d'agir. Celui-ci prend alors les devants et laisse tomber de sa poche une petite boîte ou un petit paquet, de manière que l'étranger ne puisse faire autrement que de remarquer l'objet. C'est en effet ce qui arrive. Au moment où la dupe se baisse pour ramasser la trouvaille, sa nouvelle connaissance s'écrie : « Part à deux. » On s'empresse de se mettre à l'écart, on ouvre la boîte, et on y trouve une bague ou une épingle magnifique, accompagnée d'une facture qui constate qu'un tel, bijoutier, a reçu d'un domestique une somme assez forte pour prix d'un bijou qu'il envoie à monsieur le marquis ou à monsieur le comte. « Nous ne rendrons pas cela, dit le *ramastique;* un marquis ou un comte a bien le moyen de perdre quelque chose, et nous serions de grands niais si nous ne profitions de l'aubaine que le ciel nous envoie. » Le badaud ne pense pas autrement, mais comment s'arranger? On ne peut songer à vendre ce bijou, car il va être signalé aux joailliers, et puis le marchand ne voudrait payer qu'à domicile. « Ecoutez, dit alors le fripon, vous me paraissez un honnête homme et je vais vous donner une marque de confiance dont, je l'espère, vous vous montrerez digne. Gardez le bijou, mais, comme j'ai absolument besoin d'argent, donnez-moi telle somme et je viendrai chercher le reste chez vous. » La dupe, qui déjà est déterminée à tromper son compagnon, accepte la proposition, donne une fausse adresse et ne reconnaît le tour qu'on lui a joué que lorsque, ayant fait estimer le bijou par un joaillier, il apprend qu'il a payé quelques centaines de francs un objet qui en vaut à peine une vingtaine.

RAMASTRE s. m. (ra-ma-stre — lat. *ramastrum;* de *ramus*, rameau). Bot. Ramification du pétiole. ‖ Chacun des pétioles d'une feuille pennée.

RAMATUELLE s. m. (ra-ma-tu-è-le — de *Ramatuel*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

Râmayana, grand poëme sanscrit, dont la rédaction est généralement attribuée à Valmiki. Ce poëme appartient au genre épique et peut être considéré avec le *Mahabharata* (v. ce mot) comme l'*Iliade* et l'*Odyssée* de l'Inde. Voici, d'après M. Adolphe d'Avril, qui dans sa *Chanson de Roland* passe rapidement en revue les grandes épopées des peuples aryas, le thème de l'immense poëme indien, dégagé de ses épisodes, qui dans la traduction complète de M. H. Fauche ne compte pas moins de neuf volumes. Le *Râmayana*, dit M. Adolphe d'Avril, est de tous les poëmes connus celui où l'on peut le mieux reconnaître l'idée indo-européenne, surtout si on laisse de côté les épisodes et si l'on néglige la partie sentimentale et pittoresque, pour essayer de dégager le sens mythique dans sa pureté. Voici en peu de mots quel est le point de départ du *Râmayana.* Les mauvais génies ou démons, et entre autres les Raksasas, avaient fait la guerre aux dieux, comme les Titans de la Grèce. Les dieux ont été vainqueurs avec le secours des bons génies; ils ont été aussi aidés dans cette lutte par quelques mortels et même par des animaux. L'un des démons vaincus, le Raksasâ Ravana, s'étant livré à des macérations extraordinaires, a conquis des mérites proportionnés et a demandé à Brahma, l'être existant par lui-même, « que ni les dieux, ni les anachorètes, ni les Gandharvas, ni les Yaksas, ni les Raksasas, ni les Nagas mêmes ne pussent lui donner la mort. » Brahma, contraint par le mérite des macérations, n'a pu lui refuser cette faveur, que Ravana tourne au mal. Les dieux vont alors trouver Brahma et lui adressent cette prière : « Nous, par qui ta parole est respectée, nous avons tout supporté de ce Ravana, qui écrase de sa tyrannie les trois mondes où il promène l'injure impunément. Enorgueilli de ce don victorieux, il opprime indignement les dieux, les anachorètes, les Asouras et les enfants de Manou (les hommes). Là où se tient Ravana, la peur empêche le soleil d'échauffer, le vent craint de souffler et le feu n'ose flamboyer. Accablé par sa vigueur indomptable, Kouvéra, défait, lui a cédé Lanka (l'île de Ceylan). Sauve-nous de Ravana, le fléau des mondes. Daigne, ô toi qui souris aux vœux du suppliant, daigne imaginer un expédient pour ôter la vie à ce cruel démon. » Tel est le cri qui s'élève vers Brahma. Le sujet du poëme y est clairement indiqué; c'est un dernier épisode de la guerre des Titans et des dieux, et il s'agit d'imaginer un moyen de se défaire de Ravana. Brahma l'indique, en faisant remarquer que le démon a omis, par orgueil, de demander à être préservé des coups des hommes. « C'est donc par la main d'un homme, dit Brahma, qu'il faut immoler ce méchant. » Mais où trouver un homme capable de lutter contre Ravana? En ce moment survient Vichnou, l'un des membres de la trinité indienne. C'est à lui que Brahma avait pensé dans son âme pour la mort du tyran des mondes. Il invite Vichnou à une héroïque incarnation. Or, pendant que cette scène se passait dans le ciel, le roi d'Aoude, nommé Daçaratha, offrait un grand sacrifice pour obtenir des dieux la grâce d'avoir des fils. C'était un de ces hommes qui avaient aidé autrefois les dieux contre les démons. Vichnou consent à s'incarner comme fils de Daçaratha. Ce fils sera Rama. Mais, pour engager la grande lutte, il était nécessaire de préparer à Rama ses compagnons futurs; sur l'invitation de Brahma, « tous les dieux se mettent à procréer des fils d'une vigueur égale à celle qu'ils possédaient eux-mêmes. C'étaient d'héroïques singes, capables de se métamorphoser comme ils voulaient... Tous les généraux se distinguaient par leur immense vigueur au milieu des armées. » Malgré leur puissance extraordinaire, ces singes sont des êtres inférieurs, mais associés à la grande œuvre pour laquelle Vichnou s'est incarné en Rama. Rama, de son côté, ne peut accomplir son œuvre sans le secours de ces êtres qui lui sont inférieurs, comme les Myrmidons d'Achille et les nains de Sigurd. Il y a là une grande leçon d'harmonie sociale. Cependant Rama grandit; il a déjà reçu des dieux des armes surnaturelles; le moment est venu de lui choisir une femme; celle dont il va rechercher la main est Sita. La naissance de Sita a présenté des circonstances extraordinaires; elle n'a pas reçu le jour dans le sein d'une femme; cette femme charmante est née d'un sillon ouvert pour le sacrifice. Rama l'épouse après l'épreuve de l'arc que personne n'a pu tendre et qu'il brise par sa force prodigieuse. Mais bientôt le roi Daçaratha, à la suite d'un vœu imprudent, est contraint par l'une de ses femmes de priver son fils aîné de sa succession et de l'exiler dans les bois. Rama obéit. Sita, qui est un modèle de dévouement, de piété et de tendresse, l'accompagne dans cet exil. Rama, pendant qu'il erre dans les bois, a occasion de punir sévèrement une Raksasa, qui pour se venger excite dans le cœur de son frère le désir de posséder Sita. Or ce frère, c'est Ravana lui-même. A l'aide d'un stratagème dont Rama est dupé par la faute de sa femme, Ravana enlève Sita et l'emporte à Lanka, malgré la résistance du roi des vautours, un vieil ami du roi Daçaratha. Cet enlèvement est le nœud de l'action, comme celui d'Hélène dans les poëmes homériques. Alors Rama rencontre des auxiliaires que lui ont préparés les dieux. Le roi des singes, Bali, a enlevé la femme de son frère Sougriva. Rama fait alliance avec Sougriva, tue Bâli, rend à Sougriva sa femme et entraîne les singes à la conquête de Lanka. Cet épisode a beaucoup de rapports avec l'*Iliade.* Rama n'a pas reculé devant le rôle de condottiere, ce qui est du reste parfaitement dans les mœurs de l'épopée aryenne et des temps chevaleresques, puisque le Cid et Du Guesclin ont eu des aventures de ce genre. Un singe ou un ours, nommé Djambavat, un vétéran de la guerre des Titans, a le caractère de Nestor; un autre, nommé Hanoumat, joue le rôle d'Ulysse. Rama a construit avec les singes un pont qui l'amène sous les remparts de Lanka. Les combats commencent après qu'un prétendant au trône de Lanka a montré et nommé à Rama les chefs des Raksasas, dans une scène qui rappelle encore l'*Iliade.* Ici se place une aventure qui est très-caractéristique de la donnée générale de l'épopée indo-européenne ou aryenne. Rama et son frère Lakshmana, le Patrocle de l'Achille indien, ont été pendant le combat percés par des serpents que la magie a transformés en flèches. Ces serpents tiennent les deux héros couchés et comme enchaînés. On chante leur mort dans Lanka, on la pleure dans le camp des alliés. « Mais au même instant, le dieu du vent s'approcha des héros gisants et leur souffla ces mots à l'oreille : « O Rama, Rama aux longs bras! souviens-toi dans ton cœur de toi-même. Tu es Vichnou, le bienheureux incarné dans ce monde pour le sauver des Raksasas! Rappelle-toi seulement l'oiseau Garouda, à l'immense vigueur, qui dévore les serpents, et soudain il viendra ici vous dégager l'un et l'autre de cet affreux lien où vous ont enchaînés les serpents. » Rama entendit le langage du Vent et pensa au céleste Garouda, la terreur des serpents. Au même moment il s'élève un vent avec des nuages accompagnés d'éclairs. Un instant s'était à peine écoulé que Garouda flamboyait au milieu du ciel. A la vue de l'oiseau, tous les reptiles s'enfuirent. Et les serpents qui se tenaient sous la forme de flèches sur les corps de ces deux frères disparaissent dans la terre. Enfin Rama engage une lutte suprême avec Ravana. Voici quelle part y prennent les dieux : « Ravana s'était retiré à l'écart et, par la vertu de sa magie, il avait créé un char éblouissant pareil au feu,

muni complétement de projectiles et d'armes, aussi épouvantable à voir que Yama (Pluton), le trépas et la mort. » Monté dans ce char, le roi décacéphale assaillit Rama. « Il est inégal, disent les Gandharvas, les Danavas et les dieux, ce combat où Rama est à pied sur la terre et Ravana monté dans un char. » Aux paroles des immortels, Indra envoya sur-le-champ à Rama son char conduit par son cocher Matali... Alors Matali, cocher de l'immortel, adressa à Rama ces paroles : « Indra t'envoie pour la victoire ce char fortuné, exterminateur des ennemis, et le grand arc fait à sa main, et cette cuirasse pareille au feu, et ces flèches semblables au soleil, et ces lances de fer, luisantes, acérées. Monte donc, héros, dans ce char céleste, et, conduit par moi, tue le démon Ravana, comme jadis, avec moi pour cocher, Indra fit mordre la poussière aux démons. » Rama, après avoir adoré les dieux, monta dans le char. Alors eut lieu, char contre char, un terrible, un prodigieux combat. Aussitôt les Asouras et les dieux (comme les dieux de l'Olympe au jour de la mort d'Hector) rallumèrent entre eux leur ancienne guerre et poussèrent des acclamations passionnées : « Victoire à toi, Ravana ! » s'écriaient d'un côté les Asouras. « Victoire à toi, Rama ! » s'écriaient d'un autre côté les dieux. Bientôt les Rishi (anachorètes) du plus haut rang, les Siddhas, les Gandharvas et les dieux intéressés à la mort de Ravana se rassemblent pour contempler ce duel formidable. En même temps se produisent des prodiges terribles, épouvantables, qui annoncent la défaite de Ravana et le triomphe de Rama. (Suit le récit de ces prodiges.) Rama, versé dans la science des présages, fut transporté d'une joie suprême à la vue de ces heureux augures, et, l'esprit en repos, il déploya dans la bataille une irrésistible vigueur. Enfin conseillé par le cocher Matali, Rama décoche à Ravana le trait d'Indra et le tue. « Au moment où fut tué le Raksasa, l'ennemi du monde, le tambour des dieux résonna bruyamment au milieu des airs. Un immense cri s'éleva du sein même du ciel : « Victoire ! » et le vent chargé de parfums célestes souffla de sa plus ravissante haleine. Une pluie de fleurs tomba du firmament sur la terre et le char de Rama fut tout inondé de fleurs diverses aux suaves odeurs; les mélodieuses voix des immortels joyeux criaient au milieu des airs : « Bien ! » bien ! » Sita est délivrée ; mais, considérée comme impure, elle subit victorieusement l'épreuve du feu avec l'intervention des dieux. » Ainsi s'est accomplie la rédemption du monde. Le dieu incarné, qui en est l'instrument, a souffert pour s'être uni à Sita. A la vérité, dans la version qui nous est parvenue, il ne meurt pas ; mais cette circonstance obligée de l'aventure du rédempteur aryen est représentée par l'épisode cité de Garouda, qui est probablement le reflet de quelque tradition plus ancienne sur la captivité de Rama, sa descente aux enfers et sa mort.

A propos des ressemblances extrêmement curieuses que l'on constate entre le plan du *Râmayana* et celui des deux grandes épopées grecques, M. Adolphe d'Avril ajoute les réflexions suivantes : « Le souvenir de la lutte des Titans et des dieux domine toute la mythologie grecque, comme nous l'avons signalé dans celles de l'Inde et de la Perse. Le héros lumineux, le dieu de la lumière, combat le serpent ou dragon de la terre et des ténèbres. Il en est vainqueur; mais, d'après une tradition presque générale, il meurt de ses blessures et descend aux enfers pour renaître plus glorieux. Phœbus-Apollon est le type des premiers héros de la Grèce. On a souvent comparé Rama à l'Hercule grec. Hercule meurt victime de la femme inférieure à laquelle il s'est uni ; Jason marche à la conquête du trésor maudit, de la toison d'or; Médée, la femme fatale, le fait périr. Persée descend de Jupiter, ses armes sont surnaturelles; il a pour monture le cheval Pégase, presque un demi-dieu; il conquiert aussi le trésor gardé par un serpent et finit de mort tragique. Achille est petit-fils de Jupiter. Le destin l'entraîne dans les combats. Il s'allie à Ménélas pour reconquérir la femme fatale, comme Rama s'est fait l'auxiliaire du roi des singes ; ses armes sont merveilleuses, ses chevaux aussi. La donnée de l'*Iliade* est bien inférieure à celles qui précèdent, surtout à celle d'Apollon ; elle est singulièrement humanisée. La tradition est descendue des hauteurs du mythe pour se renfermer dans le cercle plus étroit et moins élevé d'une ancienne chronique nationale. Elle a cependant tant d'analogies avec l'épopée des bords du Gange, que, lorsque les Grecs disaient qu'on avait traduit Homère dans l'Inde, on est tenté de croire qu'ils avaient lu l'œuvre de Valmiki. Les rapprochements qui viennent d'être signalés ne peuvent être attribués ni au hasard, qui n'a jamais rien produit de pareil, ni à une imitation servile où il n'y aurait pas cette variété. Ces rapprochements supposent l'existence d'une tradition commune, ou historique ou purement mythique, également recueillie, mais diversement développée par les différents peuples d'origine indo-européenne. Un fait dorénavant hors de doute, c'est que le mythe ou la donnée épique, quelle qu'en soit l'origine première, avaient déjà pris une forme anthropomorphique avant la dispersion des peuples aryens, et cela à cause des ressemblances, trop frappantes pour être fortuites, qui existent dans la manière dont tous les peuples ont reproduit dans leurs mythes et dans leurs épopées la donnée originelle, que cette donnée repose sur l'observation météorologique comme le veut l'école allemande, ou sur une révélation primitive comme le pensent Ozanam, M. Adolphe d'Avril et plusieurs autres. Il est incontestable également que, dans tous les poëmes aryens, cette donnée a été rattachée à un fait historique, mais il est encore bien difficile de reconnaître si c'est un fait unique, accompli avant la dispersion de la race, ou bien si chaque branche de la race européenne, emportant avec elle l'impression mythique pure et sans mélange historique, l'a adaptée séparément à un grand événement de ses annales particulières. Cette dernière supposition est la plus probable, et c'est justement celle qui résulte de la comparaison partielle de l'*Iliade* et du *Râmayana*.

Le *Râmayana*, qui est écrit en langue sanscrite, renferme 50,000 vers. Il a été traduit en latin par G. Schlegel (Bonn, 1820-1826), en français par Hippolyte Fauche (1854-1855, 4 vol. in-18); en anglais par Corey et Marshman (1806-1819), etc.

RAMAZAN s. m. (ra-ma-zan). Syn. de RAMADAN.

RAMAZZINI (Bernardin), médecin italien, né à Carpi, près de Modène, en 1633, mort à Venise en 1714. Reçu docteur à Parme en 1659, il alla se perfectionner à Rome et, après avoir exercé son art dans diverses villes, il professa avec une grande distinction la médecine à Modène (1682-1700) et à Padoue, où il devint recteur de l'université en 1708. Bon observateur, praticien habile, très-érudit, ce médecin jouit d'une grande célébrité. Il fit partie de l'Académie des curieux de la nature sous le nom d'**Hippocrate III**. Parmi ses ouvrages, qui ont été réunis sous le titre d'*Opera omnia* (Londres, 1717, in-4°), nous citerons : *De morbis artificum diatriba* (Modène, 1701, in-8°), traité des maladies des diverses classes d'ouvriers, lequel a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe ; *De principum valetudine tuenda* (Padoue, 1710, in-4°) ; *Annotatibnes in librum Ludovici Cornari de vitæ sobriæ commodis* (Padoue, 1713); *De contagiosa epidemia quæ in Patavino agro et tota fere Veneta ditione in boves irrepsit* (Padoue, 1712), etc.

RAMBACH (Frédéric-Everard), poëte et littérateur allemand, né à Quedlinbourg en 1767, mort en 1826. Après avoir été second recteur dans un lycée de Berlin, il professa l'archéologie à l'Académie des beaux-arts de cette ville (1794) et les sciences économiques à l'université de Dorpat (1805). De 1795 à 1798, il fut rédacteur en chef d'une revue de Berlin, les *Archives du temps et du goût*. Outre quelques traités sur l'antiquité classique et sur la mythologie, on a de lui des drames historiques : le *Grand électeur devant la ville de Rathenow* (1795), *Othon à la flèche* (1797), *Frédéric de Hohenzollern* (1798), réunis sous le titre de *Drames patriotiques* (1798, 2 vol. in-8°) ; une *Histoire de l'université de Dorpat* (1805), etc.

RAMBACH (Auguste-Jacques), hymnologue allemand, frère du précédent, né à Quedlinbourg en 1777, mort en 1851. Il fut doyen des pasteurs de Hambourg (1834) et inspecteur général scolaire. Outre des sermons, on doit à Rambach un ouvrage des plus remarquables, intitulé : *Anthologie des cantiques spirituels de tous les siècles de l'Eglise chrétienne, par ordre chronologique et avec des notes historiques* (Altona, 1817 à 1835, 6 vol.). Les volumes V et VI parurent aussi séparément sous le titre de *Cantiques spirituels des Allemands, depuis Gellert et Klopstock.*

RAMBADE s. f. (ram-ba-de). Mar. Pont de bois que l'on établissait, à l'avant des galères, par-dessus les bouches à feu, pour protéger les canonniers contre les coups plongeants de l'ennemi. ‖ On disait aussi RAMBATE. ‖ Sorte de garde-fou placé au-dessus des fronteaux des gaillards et de la dunette des grands bâtiments marchands.

RAMBAUD, village et commune de France (Hautes-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arrond. et à 6 kilom. de Gap ; 228 hab. Ce village était défendu, au moyen âge, par un château fort très-imposant, dont il subsiste encore une tour assez bien conservée.

RAMBERG (Jean-Henri), peintre et graveur allemand, né à Hanovre en 1763, mort dans la même ville en 1840. Devenu peintre de l'Académie des beaux-arts de Londres en 1779, il exécuta des tableaux pour la salle des Poëtes dans Westminster-Hall ; pour la chapelle de Saint-James, où l'on voit de lui un *Christ au jardin des Oliviers* et une *Résurrection;* pour Carleton-House, où il représenta le *Passage du Granique par Alexandre le Grand*, etc. Après avoir voyagé dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie, de 1788 à 1790, il revint à Hanovre, où il reçut le titre de peintre de la cour. Outre les portraits de tous les princes et princesses contemporains de l'Angleterre, ainsi que ceux d'autres personnagnes, on doit à ce fécond artiste : la *Mort de Germanicus*, *Héro et Léandre* et un grand nombre de tableaux de genre. Il a aussi dessiné et gravé des portraits, des paysages, des scènes historiques et de genre et illustré un nombre considérable d'ouvrages allemands.

RAMBERG (Arthur-Georges, baron de), peintre allemand, fils du précédent, né à Vienne en 1819, mort à Munich en février 1875. Il commença à se faire avantageusement connaître par des tableaux de genre, qu'il exposa à Munich en 1850. Nommé en 1860 professeur à l'École des beaux-arts de Weimar, il passa cinq ans plus tard à Munich et il enseigne avec un grand succès la peinture à l'Académie de cette ville. Parmi ses tableaux de genre, remarquables par la science du dessin et l'originalité des figures, nous citerons : le *Bouquet de fleurs* (1856) ; la *Promenade avec le précepteur* (1857) ; la *Cachette* (1857) ; *Après le bal masqué* (1858), etc. Ramberg s'est également adonné à la peinture d'histoire. Il a exécuté notamment pour le Maximilianeum de Munich une vaste toile, représentant l'*Empereur Frédéric II recevant des ambassadeurs sarrasins,* et il a peint avec Pauwels les fresques qui décorent la partie de la Wartbourg habitée jadis par Luther.

RAMBERGE s. f. (ran-ber-je). Mar. Ancienne espèce de navire de guerre en usage sur la Méditerranée.

— Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

RAMBERT (SAINT-), bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. de Belley, à 41 kilom. de Bourg, sur la rive droite de l'Albarine ; pop. aggl., 1,464 hab. — pop. tot., 2,537 hab. Filatures de soie et de laine, papeterie, fabrique de linge de table et de faux. Ce bourg est fort ancien, comme le prouvent les nombreuses antiquités celtiques et gallo-romaines découvertes dans ses environs. Du XVIe au XVIIIe siècle, il fut le chef-lieu d'un marquisat qui appartint quelque temps à la maison de Savoie. Saint-Rambert figurait, après Belley et avant Nantua, dans les assemblées provinciales. En 1814, les habitants de Saint-Rambert fournirent la majeure partie d'une poignée de braves qui défendirent pendant plusieurs jours le défilé de ce nom, entre Saint-Germain et Tarcieu, contre l'armée autrichienne. De l'ancien château de Saint-Rambert, démoli sur l'ordre de Henri IV, il ne subsiste que des débris sans caractère. Ce bourg possédait autrefois une abbaye de bénédictins, bâtie dans le vallon étroit où le Brevon tombe en plusieurs cascades ; il n'en reste que des débris insignifiants.

RAMBERT (SAINT-), bourg et com. de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Montbrison, à 18 kilom. de Saint-Étienne, sur le Bouron, affluent de la Loire ; pop. aggl., 1,248 hab. — pop. tot., 2,400 hab. C'est un bourg très-ancien, environné d'épaisses murailles, flanquées de tourelles en ruine. L'église, bâtie au Xe siècle, s'élève, dit-on, sur les ruines d'un édifice romain. Son architecture intéresse vivement les archéologues. A l'intérieur, qui se divise en trois nefs, on remarque surtout les piliers carrés qui supportent les voûtes. Les chapiteaux du porche offrent les sculptures les plus bizarres. Près de l'église se voient encore quelques vestiges du prieuré de Saint-André. Saint-Rambert fait le commerce de grains et de fourrages ; il possède des ateliers de construction pour les bateaux qui transportent la houille.

RAMBERT-D'ALBON (SAINT-), village et commune de France (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arrond. et à 44 kilom. de Valence ; 1,304 hab. Ce village, d'où part un embranchement de chemin de fer pour Grenoble, se compose d'une longue et large rue et a conservé quelques vestiges d'une forteresse féodale.

RAMBERT-L'ILE-BARBE (SAINT-), village et commune de France (Rhône), cant. de Limonest, arrond. et à 4 kilom de Lyon, sur la rive droite de la Saône ; 1,523 hab. Importante fabrique d'étoffes de soie. Sur le territoire de Saint-Rambert se trouve l'île Barbe qui partage la Saône en deux bras et où se voient les ruines d'une église romane très-ancienne, une chapelle du XIIe siècle, un château construit sur les rochers de la pointe de l'île et un puits fort curieux attribué à Charlemagne.

RAMBERVILLERS, ville de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. d'Épinal ; pop. aggl., 4,768 hab. — pop. tot., 5,310 hab. Papeterie considérable, forges, tanneries, féculeries, brasseries, fabrique importante de briques creuses ou pleines et surtout de tuyaux pour conduite d'eau ; culture du houblon.

— *Histoire.* La petite ville de Rambervillers est fort ancienne. Les rois de France y possédaient, au IXe siècle, une résidence. Plus tard elle appartint à des seigneurs particuliers, qui la cédèrent en 1120 à Étienne de Bar, évêque de Metz. Ce dernier y construisit un château et entoura la ville d'une enceinte en partie palissadée. Deux siècles plus tard, un des héritiers de l'évêque, Jacques de Lorraine, compléta la défense de la ville par une muraille flanquée de vingt-quatre tours. Les impériaux dévastèrent Rambervillers en 1557. Les Français s'en rendirent maîtres en 1635 et le duc de Lorraine Charles IV le reprit et la rançonna. La ville fut réunie définitivement à la France à la mort de Stanislas.

Chaque année, le 26 décembre, a lieu à Rambervillers une foire des plus singulières, dite *Foire de la loue*, exclusivement consacrée à l'engagement des domestiques des deux sexes, surtout pour les exploitations rurales. « Cette foire, dit M. Joanne, reste des traditions de servage d'un autre temps, remonte à une époque fort reculée et existe non-seulement à Rambervillers, mais dans plusieurs autres localités des Vosges et de l'Alsace. Le jour de la foire, tous les serviteurs ruraux, garçons et filles de ferme, bergers, etc., qui n'ont pas d'engagement, se réunissent sur la place du marché pour offrir leurs services aux cultivateurs. Ceux-ci les passent en revue, les examinent, les interrogent ; on débat le taux des gages et l'on conclut le traité. »

— *Monuments.* Rambervillers possède une remarquable église du XIe siècle, qui, malgré de nombreux remaniements et restaurations exécutés à des époques postérieures, a conservé néanmoins son caractère d'unité. Le porche, élevé de plusieurs marches, est intérieurement décoré de nervures délicates aux arêtes des voûtes et surmonté d'une élégante galerie. Il est en quelque sorte adossé à une tour à deux étages, terminée par une flèche en ardoise, ornée de clochetons aux angles et présentant sur la galerie une large fenêtre ogivale divisée en plusieurs compartiments. L'église de Rambervillers possède de fort beaux vitraux.

Il faut encore citer : l'hôtel de ville, construit en 1581 aux frais des habitants et qui a remplacé l'ancienne maison commune incendiée par les impériaux en 1557 ; enfin une assez jolie fontaine à double vasque, décorant la place principale de la ville. Il reste encore quelques débris des anciens remparts de la ville, notamment un certain nombre de tours de défense. Quant aux fossés qui l'entouraient, ils ont été comblés depuis longtemps et convertis en champs et en jardins.

Rambervillers a vu naître : le jésuite Nicolas Serrière (1555-1606), savant linguiste, auteur d'une *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Mayence,* et Charles-Michel (1743-1793), l'un des plus habiles orfèvres du siècle dernier.

RAMBHA, apsara ou nymphe céleste de la mythologie indienne. Elle devint l'épouse du fils du dieu Couvera et fut enlevée par Ravana, frère de Couvera et, par conséquent, oncle de celle qu'il outrageait ainsi. Couvera le maudit, et le feu sortait de ses dix têtes à la fois. A la prière de Brahma, son supplice fut adouci, mais il lui fut annoncé que, s'il attentait encore à la vertu d'une femme, il perdrait toute sa puissance. Il oublia cette menace, enleva encore Sita et fut alors puni de tous les crimes qu'il avait commis.

RAMBLA, ville d'Espagne (Andalousie), province et à 30 kilom. S.-E. de Cordoue ; 9,300 hab. Fabrique d'alcarazas.

RAMBLUZIN, village et commune de France (Meuse), cant. de Souilly, arrond. et à 25 kilom. de Verdun, à 35 kilom. de Bar-le-Duc ; 479 hab. Église fort ancienne, sites pittoresques.

RAMBOSSON (Jules), savant français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) en 1827. Ses études terminées, il vint à Paris, professa les mathématiques et les sciences, fonda de nombreux cours et conférences et entra dans la presse. A peine âgé de vingt-cinq ans, il fut chargé, dès l'année 1852, de la rédaction du *Bulletin scientifique* de la *Gazette de France,* bulletin qu'il dirige encore aujourd'hui. Il a pris part à la fondation et aux travaux des revues : le *Cosmos*, la *Science*, le *Journal général de l'instruction publique*, la *Revue des sociétés savantes*, le *Correspondant*, etc., etc. Il a été pendant plusieurs années rédacteur en chef de la *Science pour tous*, journal de vulgarisation scientifique, qui eut un certain retentissement. Membre de presque toutes les sociétés savantes de France, il a été, en 1855, président de la classe des sciences de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Paris. M. J. Rambosson a fait de très-grands voyages d'explorations, principalement en Afrique, et a parcouru la plus grande partie du globe dans un but d'observations scientifiques, philosophiques et anthropologiques.

Les écrits de M. Rambosson sont nombreux ; nous citerons : le *Langage mimique comme langage universel* (1853, in-8°) ; les *Colonies françaises, géographie, histoire, productions, administration et commerce* (in-8°, avec cartes) ; *Cours de mathématiques, accompagné de tableaux synoptiques* (1855, in-12) ; la *Science populaire* ou *Revue des progrès des connaissances et de leurs applications aux arts et à l'industrie* (1863-1865, 7 vol. in-12) ; *Cosmographie* (1865, in-32) ; *Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses* (gr. in-8°) ; les *Pierres précieuses et les principaux ornements* (gr. in-8°), ouvrage qui traite principalement de la formation des pierres précieuses, le diamant, le rubis, l'émeraude, le saphir, la topaze, l'opale, la turquoise, l'améthyste, la tourmaline, le grenat, le lapis-lazuli, l'agate, etc. ; puis des matières précieuses que recèle la mer, la perle, la nacre, le corail ; il expose également des notions exactes sur l'ambre, le jais, l'ivoire, l'or, l'argent, le platine, l'aluminium, et se termine par l'histoire

succincte des principaux ornements; *Histoire des météores et des grands phénomènes de la nature* (1 vol. gr. in-8°), avec gravures et chromolithographies; l'*Éducation maternelle d'après les indications de la nature* (1871, broch. gr. in-18), auquel a fait suite l'*Éducation maternelle pratique* ou *Album encyclopédique accompagné de notes* (1875); les *Lois de la vie et l'art de prolonger ses jours* (1871, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; ce livre traite des questions suivantes : Essence de la vie; Ses principales lois; Durée de la vie de l'homme; Moyen de prolonger ses jours; Lois générales qui régissent l'alimentation; Influence du sol et de ses produits sur l'homme; Influence des causes météorologiques et des lieux sur l'homme; De l'hérédité chez les plantes, chez les animaux et chez l'homme; Alliances consanguines; Influence du physique sur le moral; Premiers débuts de la vie; Mortalité des nouveau-nés; Phénomènes que présentent la vieillesse et la mort; De la vieillesse et de la mort au point de vue hygiénique et philosophique; Des inhumations précipitées et des moyens de les prévenir; l'*Histoire des astres*, astronomie pour tous (1874, gr. in-8°), avec cartes, planches en couleur et gravures, le plus important des ouvrages de l'auteur; *Loi absolue du devoir et la destinée humaine au point de vue de la science comparée* (1875, in-8°).

M. J. Rambosson est, en outre, auteur d'un grand nombre de mémoires, lus ou communiqués à l'Académie des sciences, à l'Académie des sciences morales et politiques et à l'Académie de médecine, sur l'éducation, sur les alliances consanguines, sur les ouragans, sur l'influence des aliments sur l'état physique et moral de l'homme, sur l'état moral naturel de l'homme, sur la formation des prédispositions et des tendances morales, sur la nature du libre arbitre, enfin sur l'influence spéciale des aliments sur le système nerveux; en présentant ce dernier mémoire à l'Académie de médecine, M. Béclard, secrétaire perpétuel, s'est exprimé ainsi : « Si les principes sur l'alimentation formulés par M. Rambosson se confirment, ils renferment une des plus grandes découvertes physiologiques faites jusqu'à ce jour. »

M. J. Rambosson a été, à plusieurs reprises, lauréat de l'Institut de France (Académie française et Académie des sciences) et cinq fois lauréat d'autres sociétés savantes. Il est officier d'académie depuis 1870.

RAMBOT (Gustave), littérateur et économiste français, né à Aix (Provence) en 1796, mort en 1859. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis devint caissier de la Caisse d'amortissement. On a de lui : *Des moyens de multiplier et améliorer les races de chevaux indigènes* (1837, in-8°); *De la richesse publique* (1846, in-8°), et quelques comédies de salon.

RAMBOUILLET, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 32 kilom. S.-O. de Versailles, à 48 kilom. de Paris, par le chemin de fer de l'Ouest; pop. aggl., 3,234 hab. — pop. tot., 4,725 hab. Sous-préfecture, tribunal de 1re instance, bibliothèque publique, société archéologique, chambre et société d'agriculture, hospice; commerce de grains, farines, bois, bestiaux, laines. Cette ville, située dans une belle vallée au sud de la forêt de Rambouillet, est bien percée, propre et bien bâtie. L'église paroissiale, assez grande, mais peu remarquable, a été construite à plusieurs époques; elle servait autrefois de lieu de sépulture à la famille d'Angennes. L'hôtel de ville, qui date de 1787, possède deux beaux portraits attribués à Mignard; l'hospice a été construit en 1731 par le comte de Toulouse. Le seul monument important de Rambouillet est son château, situé dans un enfoncement, entouré d'eaux et de forêts, et auquel on parvient par une belle avenue. A gauche règne un bâtiment neuf décoré de trois avant-corps : là étaient jadis la capitainerie, les cuisines, les offices et les écuries. Ce bâtiment et un autre construit plus tard forment des communs beaucoup plus considérables que le château lui-même, car ils contiennent des logements pour 40 officiers, 1,100 hommes de peine et de livrée et des écuries pour 600 chevaux. La principale écurie, qui peut contenir 102 chevaux, est ornée de 204 têtes de cerf, sculptées et coloriées par Desportes. Les bois en sont naturels. Le château proprement dit a reçu, depuis son origine, qui date du XVe siècle, des modifications nombreuses, grâce aux différents séjours qu'y ont faits à diverses époques les princes de la famille royale. Tel qu'il est aujourd'hui, il se compose d'un bâtiment construit partie en brique, d'un plan irrégulier, flanqué de cinq grosses tours. La cour, étroite et petite, était fermée jadis du côté de l'avenue par une riche grille en fer forgé. Le rez-de-chaussée est peu élevé; au-dessus de l'étage principal règne un deuxième étage placé en partie dans les combles. L'intérieur des appartements se ressent de l'irrégularité de l'édifice et ne présente rien qui mérite d'être cité. Ils étaient autrefois somptueusement meublés, notamment celui du roi, qui contenait, entre autres richesses, le portrait de François Ier, son casque, son épée et sa cotte d'armes; les portraits de Louis XIV, du grand dauphin, du dauphin, du roi d'Espagne et de Louis XV. On remarque dans les appartements du bas une magnifique salle à manger, bien qu'un peu basse. Dans une énorme tour à créneaux et mâchecoulis, qui s'élève à l'angle de deux corps de logis, mourut François Ier, en 1547. Quant aux jardins, ils ont été dessinés par Le Nôtre et, bien que manquant d'unité par le plan, ils se lient très-bien avec le parc et la forêt qui les entourent. On y remarque principalement une admirable pièce d'eau en forme de trapèze, de 45 hectares de superficie, partagée en plusieurs canaux par quatre grandes îles et deux petites, plantées d'arbres touffus et couvertes de gazon. Le parc a été également dessiné par Le Nôtre; on en est redevable au premier duc de Penthièvre. Il renferme une laiterie, petit pavillon qu'affectionnait Marie-Antoinette en souvenir de Trianon, et au fond duquel, dans le creux d'un rocher, se voit une assez médiocre statue d'Andromède. Cette statue a remplacé celle de Jullien, représentant une figure groupée avec une chèvre et qui se trouve aujourd'hui au Luxembourg. Deux sarcophages antiques, placés au milieu de la futaie épaisse, y produisent un effet pittoresque. Plus loin est le parc de chasse, la faisanderie, et la fameuse ferme modèle dont l'idée première appartient à Louis XVI et qui fut destinée à l'établissement d'un troupeau de béliers mérinos. En 1811, l'administration y introduisit celui qui servit depuis de souche aux races pures et métisses, et qu'elle avait fait venir d'Espagne. La forêt de Rambouillet, tenant au parc, a une superficie de 12,818 hectares. Elle est percée dans toute son étendue de belles routes, d'avenues et de promenades des plus agréables.

Rambouillet (ancien *Rambolium*, *Rambolitum*) était, au XVIe siècle, une seigneurie appartenant à la famille d'Angennes. Le village qui s'y forma d'abord n'avait qu'une seule rue, une église et un marché, et ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'elle a pris un véritable développement et de l'importance. Le comte de Salisbury l'assiégea en 1425. La seigneurie de Rambouillet, érigée en marquisat, passa successivement de la maison d'Angennes à celles de Sainte-Maure Montausier et d'Uzès. En 1711, d'Armenonville la vendit au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, qui l'érigea cette même année en duché-pairie. En 1778, Louis XVI l'acquit de la maison de Penthièvre et la réunit au domaine. Ce fut à Rambouillet qu'en juillet 1830 Charles X, chassé de Paris par la révolution, se réfugia après avoir quitté Saint-Cloud. Il était parvenu à y rallier environ 12,000 hommes; mais, à la nouvelle que les patriotes, au nombre de 15,000 environ, marchaient contre lui, conduits par le général Pajol, il se décida à partir sans tenter de résister et se dirigea sur Cherbourg, où il s'embarqua. Peu après l'investissement de Paris, le 4 octobre 1870, un combat eut lieu à Rambouillet entre les Français et les Allemands, qui restèrent maîtres de la ville jusqu'après la signature des préliminaires de paix.

Rambouillet a vu naître Mme de La Sablière, la spirituelle protectrice de La Fontaine, et la belle Julie d'Angennes, en l'honneur de qui les poëtes du XVIIe siècle composèrent la fameuse *Guirlande*.

RAMBOUILLET, famille noble française. V. ANGENNES.

RAMBOUILLET (Catherine DE VIVONNE, marquise DE), une des illustrations féminines du XVIIe siècle, née à Rome en 1588, morte à Paris en 1665. Son père était Jean de Vivonne, marquis de Pisani, ambassadeur de France à Rome, et sa mère une dame romaine de grande maison, Giulia Savelli. En 1600, à l'âge de douze ans, elle fut mariée à Charles d'Angennes, alors capitaine d'une des compagnies de cent gentilshommes de la maison de Henri IV et qui devint marquis de Rambouillet en 1611, à la mort de son père; il occupa successivement sous Louis XIII les fonctions de grand maître de la garde-robe, de maréchal de camp, puis fut ambassadeur de France à Turin en 1620, et à Madrid en 1627. C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais infatué de sa fortune, de sa noblesse, de ses hautes positions. Sa femme, après avoir paru quelque temps à la cour de Henri IV, dans les premières années de son mariage, se dégoûta vite de l'existence fiévreuse que l'on y menait, des intrigues qui sont la vie même des courtisans, et, fuyant tout ce bruit, se retira chez son père, le marquis de Pisani, qui aimait à s'entourer de savants, de gens de lettres et qui avait commencé à grouper autour de lui le petit cénacle que la marquise de Rambouillet devait rendre célèbre. Celle-ci, d'une santé toujours chancelante, sujette à des défaillances qui lui permettaient à peine de sortir, et seulement en voiture ou en litière, sentit de bonne heure la nécessité, puisqu'elle ne pouvait aller dans le monde, de faire que le monde vînt chez elle. Ce fut vers 1615 que l'hôtel Pisani, devenu l'hôtel de Rambouillet (v. l'art. ci-après), commença d'acquérir une certaine célébrité, et, jusqu'à la mort de la maîtresse de la maison, là se réunit tout ce que Paris comptait d'illustrations en tous les genres.

Il ne nous reste pas de portraits de Mme de Rambouillet; ceux qu'avaient peints Ducayer et Van Moll sont perdus; mais Mlle de Scudéri, dans son *Grand Cyrus*, en a fait un en style précieux, qui sera ici tout à fait à sa place : « Imaginez-vous la beauté même, si vous voulez concevoir celle de cette adorable personne. Je ne dis point que vous vous figuriez celle que nos peintres donnent à Vénus pour comprendre la sienne, car elle ne seroit pas assez modeste; ni celle de Pallas, parce qu'elle seroit trop fière; ni celle de Junon, qui ne seroit pas assez charmante; ni celle de Diane, qui seroit un peu trop sauvage; mais je vous dirai que, pour représenter Cléomire, il faudroit prendre de toutes les figures qu'on donne à ces déesses ce qu'elles ont de beau et l'on en feroit peut-être une passable peinture. Cléomire est grande et bien faite; tous les traits de son visage sont admirables; la délicatesse de son teint ne se peut exprimer; la majesté de toute sa personne est digne d'admiration, et il sort je ne sçais quoi de ses yeux qui imprime le respect dans l'âme de tous ceux qui la regardent, et, pour moi, je vous avoue que je n'ai jamais pu approcher Cléomire sans sentir dans mon cœur je ne sçais quelle crainte respectueuse qui m'a obligé de songer plus à moi, étant auprès d'elle, qu'en nul autre lieu du monde où j'aie jamais été. Au reste, les yeux de Cléomire sont si admirablement beaux, qu'on ne les a jamais pu bien représenter; ce sont pourtant des yeux qui, en donnant de l'admiration, n'ont pas produit ce que les autres beaux yeux ont accoutumé de produire dans le cœur de ceux qui les voient; car enfin, en donnant de l'amour, ils ont toujours donné en même temps de la crainte et du respect, et, par un privilége particulier, ils ont purifié tous les cœurs qu'ils ont embrasés. Il y a même parmi leur éclat et parmi leur douceur une modestie si grande, qu'elle se communique à ceux qui la voient, et je suis fortement persuadé qu'il n'y a point d'homme au monde qui eût l'audace d'avoir une pensée criminelle en la présence de Cléomire. Sa physionomie est la plus belle et la plus noble que je vis jamais, et il paroît une tranquillité sur son visage qui fait voir clairement quelle est celle de son âme. On voit même que toutes ses passions sont soumises à la raison et ne font point de guerre intestine dans son cœur; en effet, je ne pense point que l'incarnat qu'on voit sur ses joues ait jamais passé ces limites et se soit épanché sur tout son visage, si ce n'a été par la chaleur de l'été ou par la pudeur, mais jamais par la colère ni par aucun déréglement de l'âme; ainsi, Cléomire, étant toujours également tranquille, est toujours également belle... Au reste, l'esprit et l'âme de cette merveilleuse personne surpassent de beaucoup sa beauté; le premier n'a point de bornes dans son étendue et l'autre n'a point d'égale en générosité, en constance, en bonté, en justice et en pureté. L'esprit de Cléomire n'est pas un de ces esprits qui n'ont de lumière que celle que la nature leur donne, car elle l'a cultivé soigneusement, et je pense pouvoir dire qu'il n'est point de belles connoissances qu'elle n'ait acquises. Elle sçait diverses langues et n'ignore presque rien de ce qui mérite d'être sçu; mais elle le sçait sans faire semblant de le sçavoir, et on diroit, à l'entendre parler, tant elle est modeste, qu'elle ne parle de toutes choses admirablement, comme elle le fait, que par le simple sens commun et par le seul usage du monde. Cependant elle se connoît à tout; les sciences les plus élevées ne passent pas sa connoissance, les arts les plus difficiles sont connus d'elle parfaitement... Jamais personne n'a eu une connoissance si délicate qu'elle pour les beaux ouvrages de prose ni pour les vers; elle en juge pourtant avec une modération merveilleuse, ne quittant jamais la bienséance de son sexe, quoiqu'elle soit beaucoup au-dessus... »

Presque tous les écrivains du XVIIe siècle, de Balzac à Fléchier, se sont plu à renchérir sur ce portrait; il est donc hors de doute que la marquise de Rambouillet fut une femme extrêmement remarquable; l'influence que son salon, devenu une véritable Académie, eut sur les lettres françaises pendant plus d'un demi-siècle témoigne encore plus que tous les portraits de son goût pour les choses de l'esprit et du tact tout féminin avec lequel elle sut faire vivre en paix autour d'elle tant de gens enclins aux plus ardentes rivalités.

Diverses anecdotes, celle entre autres où on lui fait jouer un assez beau rôle vis-à-vis de Richelieu, la montrent sous un jour favorable. Richelieu avait été un des fidèles de son salon avant d'être premier ministre de Louis XIII; arrivé au pouvoir, il n'était pas sans inquiétude à l'égard de ce salon célèbre qui pouvait être un redoutable foyer d'opposition. « Le cardinal, dit Victor Cousin, avait beaucoup de considération pour la marquise; mais, entouré de sourdes inimitiés et même de tragiques complots, il étendait partout l'œil de sa police et aurait bien voulu savoir ce qui se passait et ce qu'on disait de lui dans une compagnie telle que celle de l'hôtel de Rambouillet. Un de ses émissaires en toucha quelque chose à la marquise, qui se tira de ce mauvais pas avec sa dignité accoutumée. Segrais et Tallemant racontent tous deux cette anecdote un peu diversement, mais d'une manière également honorable pour Mme de Rambouillet. Selon Segrais, l'émissaire de Richelieu aurait été Boisrobert; il aurait dit à la marquise « que le cardinal la prioit en » amie de lui donner avis de ceux qui par» loient de lui dans les assemblées qui se te» noient chez elle. » Elle répondit « qu'ils » étoient si fortement persuadés de la consi» dération et de l'amitié qu'elle avoit pour » Son Eminence, qu'il n'y en avoit pas un » seul qui eût la hardiesse de parler mal de » lui en sa présence, et ainsi qu'elle n'auroit » jamais occasion de lui donner de sembla» bles avis. » Dans Tallemant, il s'agirait du cardinal de La Valette et de la princesse de Condé, très-assidus à l'hôtel de Rambouillet et dont le soupçonneux cardinal aurait désiré connaître les véritables relations, et, pour cela, il aurait envoyé le Père Joseph à Mme de Rambouillet pendant que son mari était ambassadeur en Espagne. « Celui-ci, sans faire » semblant de rien, dit Tallemant, la mit sur » le discours de cette ambassade, et après » lui dit que, son mari étant employé à une » négociation importante, M. le cardinal pou» voit prendre son temps de faire quelque » chose de considérable pour lui, mais qu'il » falloit qu'elle y contribuât de son côté et » qu'elle donnât à Son Eminence une petite » satisfaction qu'il désiroit d'elle; qu'un pre» mier ministre ne pouvoit prendre trop de » précautions; en un mot, que M. le cardinal » souhaitoit de savoir par son moyen les in» trigues de Mme la princesse et de M. le » cardinal de La Valette. — Mon Père, lui dit» elle, je ne crois point que Mme la princesse » et M. le cardinal de La Valette aient aucu» nes intrigues; mais, quand ils en auroient, » je ne serois pas trop propre à faire le métier » d'espion. » A l'hôtel de Rambouillet, le sérieux n'était pas toujours de rigueur, et l'on ne passait pas toutes les journées soit à lire des madrigaux, soit à forger des périphrases, soit à décider, en majestueux appareil, l'introduction d'un nouveau mot dans la langue. Il y avait des passe-temps plus gais. Tallemant, Segrais, l'abbé Arnauld en ont raconté quelques-uns. Un jour, la marquise veut faire une bonne plaisanterie à l'abbé Cospeau, homme de mœurs austères et à qui une femme un peu décolletée faisait baisser les yeux; elle lui demande de l'accompagner dans le parc du château de Rambouillet, où toute sa société était alors réunie, et dirige sa promenade vers les rochers. « Quand ils furent, dit Tallemant, assez près de ces roches pour entrevoir à travers les feuilles des arbres, l'abbé aperçut en divers endroits je ne sais quoi de brillant. Etant plus proche, il lui sembla qu'il discerna des femmes et qu'elles étaient vêtues en nymphes. La marquise faisoit semblant de ne rien voir de ce qu'il voyoit; enfin, étant parvenus jusqu'aux roches, ils trouvèrent Mlles de Rambouillet et toutes les demoiselles de la maison vêtues effectivement en nymphes, qui, assises sur les roches, faisoient le plus agréable spectacle du monde. Le bonhomme en fut si charmé, que depuis il ne voyoit jamais la marquise sans lui parler des rochers de Rambouillet. »

L'abbé Arnauld d'Andilly en raconte une autre. « Ce n'estoit tous les jours, dit-il dans ses mémoires, que jeux d'esprit et parties galantes. Un jour que nous étions à Pomponne, Mme la marquise de Rambouillet, avec une troupe choisie, résolut d'y venir surprendre mon père. M. Godeau en était; il ne pensoit point en ce temps-là devenir prince de l'Eglise, comme il le fut quelques années après. Ceux qui l'ont connu savent qu'il estoit fort petit, et à l'hôtel de Rambouillet on l'appeloit ponr cette raison le nain de la princesse Julie. Ils partirent de Paris en deux carrosses, et, sur les cinq heures du soir, deux ou trois cavaliers viennent à Pomponne, comme s'ils eussent été des maréchaux des logis, et demandent à faire le logement. Aussitôt on court au château avertir M. d'Andilly qui, n'étant pas accoutumé à recevoir ces sortes d'hôtes, vint fort échauffé trouver ces messieurs, les interrogea de leur ordre, s'étonna qu'on lui ait voulu causer ce déplaisir et les pria de ne rien faire qu'il n'ait parlé à leurs officiers. Pendant qu'il raisonne avec eux, on entend sonner la trompette; il s'avance croyant que ce fût la compagnie; mais il fut étrangement surpris de voir le nain de la princesse Julie, lequel, armé à l'antique et monté sur un grand coursier, sans lui donner le temps de le reconnoître, pousse sur lui à toute bride et lui rompt au milieu de l'estomac une lance de paille qu'il avoit mise en arrêt, lui jetant en même temps un cartel de défi en vers fort galants. Il ne fut pas longtemps à revenir de l'étonnement où cette surprise l'avoit jeté, car les deux carrosses parurent aussitôt et les éclats de rire lui firent perdre sa mauvaise humeur. Il reçut cette agréable compagnie de meilleur cœur qu'il n'auroit fait l'autre; mais ce ne fut pas sans avoir puni par quelques soufflets ce petit nain audacieux de sa téméraire entreprise. »

Des demoiselles de Rambouillet dont parle l'abbé Arnauld, la plus célèbre est la belle Julie d'Angennes, qui épousa le duc de Montausier et qui, après la mort de la marquise, continua de tenir son salon. C'est plutôt de son règne que de celui de sa mère que date l'ère des précieuses ridiculisées par Molière. Elle eut quatre sœurs, dont trois furent religieuses; deux devinrent abbesses du couvent d'Hières, près de Paris; l'autre fut supérieure de l'abbaye de Saint-Etienne de Reims; la quatrième épousa le comte de Grignan. La marquise de Rambouillet avait eu aussi un fils, Pompée d'Angennes, marquis de Pisani, tué, en 1645, à la bataille de Nordlingen.

Rambouillet (HÔTEL DE). Cet hôtel était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre; il attenait d'un côté aux Quinze-Vingts et de l'autre à l'hôtel de Chevreuse et avait été bâti, d'après les indications de la marquise de Rambouillet elle-même, sur l'emplacament de l'ancien hôtel d'O et de Noirmoutiers, devenu hôtel Pisani. Il a disparu, ainsi que la rue où il était situé, lors de l'achèvement du Louvre. On n'en a pas de description précise; il faut se contenter de l'indication emphatique donnée par Mlle de Scudéri : « Cléomire, dit-elle, s'est fait faire un palais de son dessin, qui est un des mieux entendus du monde, et elle a trouvé moyen de faire en une place d'une médiocre grandeur un palais d'une vaste étendue. L'ordre, la régularité et la propreté sont dans tous ses appartements et à tous ses meubles; tout y est magnifique chez elle et même particulier; les lampes y sont différentes des autres lieux; ses cabinets y sont pleins de mille raretés qui font voir le jugement de celle qui les a choisies; l'air est toujours parfumé dans son palais; diverses corbeilles magnifiques pleines de fleurs font un printemps continuel dans sa chambre, et le lieu où on la voit d'ordinaire est si agréable et si bien imaginé, qu'on croit être dans un enchantement lorsqu'on y est auprès d'elle. » Mlle de Montpensier, dans sa *Princesse de Paphlagonie*, ajoute à cette description sommaire quelques particularités; cette fois, Mme de Rambouillet ne s'appelle plus Cléomire; c'est la « déesse d'Athènes, » joli échantillon du langage qui avait cours alors : « L'antre de la déesse d'Athènes est entouré de grands vases de cristal, pleins des plus belles fleurs du printemps, qui durent toujours dans les jardins qui sont auprès de son temple pour lui produire ce qui lui est agréable. Autour d'elle, il y a force tableaux de toutes les personnes qu'elle aime; ses regards sur ces portraits portent toute bénédiction aux originaux; il y a aussi force livres sur des tablettes qui sont dans cette grotte; on peut juger qu'ils ne traitent rien de commun. » Enfin Tallemant des Réaux, Segrais, Voiture parlent souvent et longuement de la fameuse chambre bleue, ainsi nommée de sa tenture de velours bleu, rehaussée d'or et d'argent, qui la tapissait, et qui était le lieu le plus habituel des réunions.

C'est là que se succédèrent, d'abord sous la direction de la marquise de Rambouillet, puis sous celle de sa fille, Julie d'Angennes, deux générations de beaux esprits. Il est certain que l'hôtel de Rambouillet rendit d'abord quelques services aux lettres.

A l'époque où les journaux, les sociétés savantes et les assemblées politiques ne donnaient aucun essor à l'expression de l'opinion publique, tandis que le travail qui se faisait partout dans les esprits réclamait la satisfaction de ce besoin devenu si impérieux aujourd'hui, les sociétés privées, les salons littéraires tinrent lieu de ces institutions et devinrent des centres plus ou moins célèbres où convergèrent les illustrations de tout genre. « Le XVIe siècle, dit M. Demogeot, n'avait laissé manquer notre littérature que d'une seule chose : la beauté des formes, la perfection et l'élégance du langage. Les *précieuses*, c'est le nom respecté alors qu'on donnait aux dames de cette société d'élite, reprirent sans y songer l'œuvre de la Pléiade, mais avec tout le tact, toute la justesse de sentiment qui appartient à leur sexe. Elles se proposèrent de dévulgariser la langue. Mais, au lieu de s'adresser gauchement aux langues mortes, elles tirèrent toutes leurs images d'objets connus ou ordinaires. C'était concilier Ronsard avec Malherbe; c'était faire plus encore, c'était mettre en circulation et révéler à tous ce qui avait été jusque-là le secret de quelques écrivains. Dès lors, la société connut le charme de la conversation, les lettrés purent compter sur un public. Eux-mêmes devinrent hommes du monde; ils furent admis, pour la première fois, comme des égaux aux réunions les plus illustres; dans ce commerce tout nouveau, ils prêtèrent et reçurent. Ainsi se préparait lentement l'heureuse fusion des idées et des formes, de la science avec la vie qui devait s'accomplir si merveilleusement sous le règne de Louis le Grand. »

« L'hôtel de Rambouillet, dit d'un autre côté M. Géruzez, continua le travail de Malherbe sur la langue française; celui-ci avait donné à notre idiome la force et la noblesse; ses continuateurs l'assouplirent, l'affinèrent et ajoutèrent aux qualités qu'il avait déjà la finesse et la délicatesse. Il faut encore rapporter à ce cercle ingénieux l'art de converser, qui fut une des principales gloires de la France et d'où découlèrent la politesse, l'urbanité et le savoir-vivre, dont le nom même n'existait pas avant cette époque. »

Les beaux esprits et les femmes les plus distinguées briguèrent l'honneur d'être admis à ces réunions, dont les circonstances extérieures favorisèrent l'accroissement. Grâce à l'indifférence littéraire de Louis XIII et des divers ministres qui se succédèrent jusqu'à Richelieu, l'hôtel de Rambouillet eut bientôt le patronage exclusif et la direction des lettres et exerça une influence qui fut longtemps sans rivale. Nous n'énumérerons pas toutes les célébrités du XVIIe siècle qui vinrent faire leur cour à la marquise dans la fameuse chambre bleue. On y vit successivement Malherbe, Racan, le cavalier Marini, Richelieu, le cardinal de La Valette, le marquis de Vigean, le maréchal de Souvré, Condé, Montausier, Bussy, Balzac, Voiture, La Rochefoucauld, Pellisson, Vaugelas et, parmi les femmes, Charlotte de Montmorency, Mme de Sablé, Mlle de Scudéri, Mlle de Montpensier, etc. Corneille y lut son *Polyeucte;* Bossuet y débuta, un soir, comme prédicateur. Là se tressa cette fameuse guirlande poétique en l'honneur de la belle Julie, fille de la marquise de Rambouillet; là se rencontraient chaque jour Sarasin, Cotin, l'abbé de Pure, La Calprenède, Godeau, Ménage, Chapelain; et si la plupart ont passé sous les fourches caudines de Boileau, ils n'en ont pas moins enrichi le vocabulaire d'un grand nombre de locutions que l'usage a consacrées : *Cheveux d'un blond hardi*, pour ne pas dire *roux; N'avoir que le masque de la vertu; Revêtir ses pensées d'expressions nobles; Etre sobre dans ses discours; Tenir bureau d'esprit; Danser proprement;* le mot énergique *S'encanailler*, etc. »

Cependant, malgré l'excellence de ses intentions, l'hôtel de Rambouillet ne put échapper à la loi qui domine les coteries littéraires. Ces réunions exclusives se font toujours des idées et un langage à part, de sorte que ceux qui les fréquentent sont des initiés et les étrangers des profanes. Les femmes qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet prirent, on le sait, comme un titre d'honneur et un diplôme de bel esprit et de pureté de mœurs, le nom de *Précieuses*. Les *précieuses* se divisaient, suivant l'âge, en jeunes et anciennes, et, dans l'ordre moral, elles se classaient en *galantes* ou *spirituelles*, selon leur vocation pour les délicatesses du sentiment ou les finesses de l'esprit. Les hommes s'appelaient *Esprits doux*.

Ce monde à part s'était fait un langage de convention dont le sieur de Saumaise a composé son *Dictionnaire des Précieuses*. Paris s'était transformé en Athènes; l'île Notre-Dame se nommait Délos; la place Royale, place Dorique; Poitiers était Argos; Tours, Césarée; Lyon, Milet; Aix, Corinthe; on n'était plus en France, mais en Grèce; les hommes étaient débaptisés comme les villes : Louis XIV avait échangé son nom contre celui d'Alexandre, le grand Condé contre celui de Scipion; Richelieu était devenu Sénèque; Mazarin, Caton; Voiture, Valère; Sarasin, Sésostris; La Calprenède, Calpurnius; Scudéri, Sarraïdès.

Généraliser le bon ton et le bon goût, voilà le service que l'hôtel de Rambouillet, dans son beau moment, rendit à la langue et à la société, et Fléchier n'était que juste lorsque, en 1672, dans l'oraison funèbre de la fille de Mme de Rambouillet, la célèbre Julie d'Angennes, devenue duchesse de Montausier, il disait : « Souvenez-vous, mes frères, de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifiait, où la vertu était révérée sous le nom de l'*incomparable Arthénice*, où se rendaient tant de personnages de qualité et de mérite, qui composaient une cour choisie, nombreuse sans confusion, modeste sans contrainte, savante sans orgueil, polie sans affectation. »

Le besoin de se distinguer engendre nécessairement la manière et l'affectation, et l'hôtel Rambouillet pouvait d'autant moins s'y soustraire que, dans l'indifférence de la cour et l'ignorance du peuple, aucun contact extérieur, aucun avertissement du dehors ne pouvait le réprimer dans ses écarts. Alors vinrent les discussions futiles, l'importance des petites choses, le sérieux des bagatelles; ce fut la fortune des billets galants, des rondeaux, des madrigaux, des énigmes, des acrostiches; l'on se forma en camps ennemis à l'occasion de deux sonnets, et Voiture et Benserade tinrent le monde littéraire en suspens entre *Job* et *Uranie*. Les pédants, les Trissotins, les Vadius et les Caritidès se faufilèrent dans le cercle et l'infestèrent de cette science fausse et guindée; on se pâma d'aise aux élucubrations gothiques de quelques savants en *us*, on s'embrassa *pour l'amour du grec;* afin d'éviter l'emploi des termes vulgaires, on eut recours à des métaphores outrées et à des périphrases inintelligibles : le *miroir* devint le *conseiller des Grâces;* on *n'approcha plus les fauteuils*, on *voitura les commodités de la conversation;* le prosaïque *bonnet de nuit* disparut sous les ornements d'une pompeuse périphrase.

Le nom de *précieuse* fut d'abord un titre d'honneur et comme un diplôme de bel esprit et de pureté morale; mais, lorsque la pédanterie et l'affectation eurent commencé à éveiller contre elles la malignité des satiriques, les précieuses ne tardèrent pas à tomber du piédestal qu'elles s'étaient dressé; on accola à leur nom l'épithète de *ridicules;* puis vint Molière, l'ennemi-né de tous les travers, dont l'implacable ironie frappa de mort l'hôtel de Rambouillet en le livrant en pâture à la risée publique dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes*.

La Bruyère aussi leur chercha querelle : « On a vu, dit-il, il n'y a pas longtemps, un cercle de personnes des deux sexes liées ensemble par la conversation et par un commerce d'esprit. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière intelligible. Une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vraies énigmes, toujours suivies de longs applaudissements. Par tout ce qu'ils appelaient délicatesse, sentiment et finesse d'expression, ils étaient enfin parvenus à n'être plus entendus et à ne s'entendre pas eux-mêmes. Il ne fallait, pour servir à ces entretiens, ni bon sens ni mémoire, ni la moindre capacité; il fallait de l'esprit et pas du meilleur, mais de celui qui est faux et où l'imagination a le plus de part. » La Bruyère n'entendait pas sans doute se moquer indistinctement de toutes les femmes qui avaient porté ce titre, d'abord si recherché, de précieuses, et de même Molière ne s'attaquait pas à toutes les personnes qui avaient fait partie de l'hôtel de Rambouillet; il n'entendait pas jouer les véritables *précieuses*, mais les *ridicules*, qui les imitent mal. Quoi qu'il en soit, l'hôtel de Rambouillet a été enveloppé dans le ridicule que le grand comique destinait seulement à des parodistes sans esprit et sans goût, et le nom dont s'honoraient les Longueville, les La Fayette, les Sévigné et les Deshoulières n'est plus aujourd'hui qu'un sobriquet injurieux.

« Nous passons sans transition du style *Rambouillet* ou de la périphrase byronienne au vocabulaire à peine mitigé des femmes de la halle. Et tiens, pas plus tard qu'hier, cette femme dont tu as admiré souvent le naturel choix de langage, elle appelait ma voiture un berlingot! »

OCTAVE FEUILLET.

« La caravane de mademoiselle Contat était des plus distinguées, tant par les belles manières et la naissance que par les grâces de l'esprit et les ressources de la fortune. La grande comédienne avait sa cour et son *hôtel Rambouillet*. Rien n'était plus coquet et plus amusant que ses petits soupers. »

ROGER DE BEAUVOIR.

RAMBOUR s. m. (ran-bour). Arboric. Variété de pomme et de pommier.

— **Encycl.** Le *rambour* vient admirablement dans les vergers; c'est un arbre qui semble réclamer le grand air. On en connaît deux espèces : 1° le *rambour d'été* ou *rambour franc*, qui est aussi vigoureux que fertile et dont le fruit, aussi large et même souvent plus large que haut, de bonne grosseur, mûrit en octobre et présente des raies roses sur un fond lavé de rose clair. C'est une pomme dite au couteau; mais elle ne se conserve pas, devient fade et farineuse et n'est plus bonne qu'à composer des compotes et des pâtisseries.

2° Le *rambour d'hiver*, arbre plus sauvage, est en tout semblable au précédent; son fruit, un peu plus allongé, un peu plus jaune, est rouge de sang.

RAMBOUR ou **RAMBURES**, village et com. de France (Somme), cant. de Gamaches, arrond. et à 22 kilom. d'Abbeville, à 46 kilom. d'Amiens; 823 hab. Beau château du XIVe siècle, classé parmi les monuments historiques. C'est de là que la pomme appelée *rambour* tire son nom.

RAMBOUR ou **RAMBOURS** (Abraham), théologien protestant français, né à Sedan vers 1590, mort dans cette ville en 1651. Pasteur à Francheval en 1610, il devint rapidement célèbre comme prédicateur et fut appelé, en 1620, à occuper la chaire de théologie et d'hébreu à l'Académie de Sedan. En 1628, il accompagna Elisabeth aux eaux de Spa et s'acquitta avec succès de diverses missions que lui conférèrent les Eglises. Ses principaux ouvrages sont : *De potestate Ecclesiæ in constituenda politia externa* (Sedan, 1608, in-4°); *Theses theologicæ de Christo redemptore* (1620, in-4°); *Traité de l'adoration des images* (1635, in-8°).

RAMBURES, village de France. V. RAMBOUR.

RAMBUTEAU s. m. (ran-bu-to — de *Rambuteau*, préfet de la Seine, sous l'administration duquel parurent ces constructions). Pop. Sorte de guérite de forme cylindrique, servant d'urinoir, à Paris.

RAMBUTEAU (Claude-Philibert BARTHELOT, comte DE), administrateur, né à Charnay (Saône-et-Loire) le 9 novembre 1781, mort au château de Rambuteau, près de Mâcon, le 23 avril 1869. M. de Rambuteau fut, on ne l'a pas oublié, l'Haussmann du gouvernement de Louis-Philippe, mais un Haussmann raisonnable et modéré, moins audacieux, moins aventureux, plus sérieusement administrateur, plus économe des deniers des contribuables, enfin moins dédaigneux de l'opinion de ses administrés, comme il convenait à un régime constitutionnel.

Il appartenait à une famille noble de Bourgogne. Son mariage avec la fille du comte de Narbonne lui ouvrit l'accès des emplois de cour. En 1809, il fut nommé chambellan de Napoléon Ier, dont on connaît le faible pour les vieilles familles nobiliaires et pour les noms d'ancien régime. Deux ans plus tard, il fut chargé d'une mission en Westphalie, puis nommé préfet du Simplon, enfin préfet de la Loire en janvier 1814. Lors de l'invasion, il organisa quatre bataillons de garde nationale mobile, communiqua la plus grande activité à la manufacture d'armes de Saint-Etienne et contribua de la manière la plus honorable à la défense de son département, qui tint un des derniers (on sait que Roanne ne capitula que le 11 avril, après Paris, Lyon et Toulouse). La Restauration eut la pudeur de ne pas le punir de son patriotisme et de le laisser à la tête de son administration. Il acquit de nouveaux titres à l'estime publique en participant à la liquidation de plus de 200 millions de créances sur l'Etat; aussi les électeurs de la Loire le nommèrent-ils, pendant les Cent-Jours et presque à l'unanimité, député à la Chambre des représentants. Il siégea peu, d'ailleurs, ayant été chargé de l'administration des départements de l'Allier et de l'Aude, avec des pouvoirs extraordinaires pour comprimer le royalisme à Montauban.

Honoré d'une destitution par la seconde Restauration, il rentra dans la vie privée et s'occupa de travaux agricoles dans ses terres patrimoniales de Charnay. Douze ans s'écoulèrent ainsi dans le calme de la vie domestique, lorsque, en 1827, ses compatriotes de l'arrondissement de Mâcon l'arrachèrent à son repos en le nommant leur représentant à la Chambre des députés. Il siégea à gauche et servit l'opposition libérale avec constance et fermeté, mais plus par son vote que par sa parole. Signataire de l'adresse des 221, il contribua ainsi pour sa part à la révolution de Juillet et se dévoua, dès lors, à la monarchie nouvelle. Il continua de siéger à la Chambre jusqu'en 1833, époque où il fut appelé à la préfecture de la Seine. Il se maintint dans ce poste important jusqu'à la révolution de Février. Dans l'intervalle, il fut nommé, en outre, conseiller d'Etat, pair de France (1835), membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. de Chabrol (1843), enfin grand officier de la Légion d'honneur (1844).

Son administration a été vigoureusement attaquée, et s'il y avait quelque intérêt à analyser les détails de cette histoire morte, peut-être reconnaîtrait-on que les critiques de l'opposition n'étaient pas toujours mal fondées; mais, outre qu'il s'agit de questions d'édilité qui ne sont plus aujourd'hui que des souvenirs de petite érudition, en ce sens que les résultats seuls comptent et que les détails administratifs, qui touchaient surtout les contemporains, sont depuis longtemps oubliés, Paris a subi depuis de bien autres bouleversements, des transformations bien autrement importantes, accomplies sans contrôle sérieux de la part du public et, on peut bien le dire, par voie dictatoriale. Les travaux de M. de Rambuteau, qui ont soulevé peut-être plus de critiques qu'ils n'ont recueilli d'éloges, ont été bien effacés par ceux de l'administration préfectorale du second Empire; ils n'en ont pas moins eu, pour la plupart, un caractère plus marqué d'utilité; moins exclusivement stratégiques ou somptueux, maintenus dans les limites raisonnables des ressources réelles de la ville, ils ont eu moins d'éclat, mais n'ont pas du moins follement engagé l'avenir. Il est vrai que l'administration n'était pas alors armée de lois d'expropriation aussi favorables à l'exécution de ses volontés et de ses projets.

Quoi qu'il en soit, l'énumération des principaux résultats fera juger de l'importance capitale de ces travaux. En voici l'esquisse, nécessairement incomplète.

Rectification d'un nombre considérable de rues peu praticables; reconstruction ou remaniement de 120 kilom. d'égouts; nivellement des boulevards; percement des boulevards extérieurs; plantation d'arbres sur les quais et les places; généralisation de l'éclairage au gaz dans les rues de Paris; achèvement de la grande ligne des quais; aération des quartiers malsains par de larges déblayements dans la Cité, autour de l'Hôtel de ville et des halles, par le percement d'une grande voie, la rue de Rambuteau, à travers un réseau de ruelles infectes; amélioration des places de la Concorde, de la Bastille, des Champs-Elysées, qui se couvrirent d'hôtels somptueux; mise en valeur de vastes terrains vagues au clos Saint-Lazare, au faubourg Saint-Martin, etc., où d'année en année des milliers de maisons furent construites; enfin construction. restauration ou achèvement d'une grande quantité d'édifices, l'arc de triomphe de l'Etoile, Notre-Dame-de-Lorette, la Madeleine, Saint-Vincent-de-Paul, la bibliothèque Sainte-Geneviève, l'hôpital La Riboisière, Sainte-Clotilde, les ponts Louis-Philippe et du Carrousel, le Conservatoire des arts et métiers, les fontaines Molière, Cuvier et Saint-Sulpice, les prisons de Mazas et de la Roquette, etc., etc.

En résumé, une administration qui a produit de tels résultats n'a pas été sans gloire et sans éclat, il faut bien le reconnaître. Sans doute M. Haussmann a fait plus, à peu près dans le même espace de temps, mais avec des moyens bien plus considérables et des pouvoirs pour ainsi dire illimités.

En outre, M. de Rambuteau conserve cet avantage, qui doit peser d'un certain poids dans la mémoire des Parisiens, de n'avoir pas augmenté outre mesure les charges des contribuables, de n'avoir pas obéré les finances de la ville et chargé l'avenir de dettes énormes qu'un demi-siècle ne suffira pas à liquider.

Rambuteau (RUE DE). Cette rue de Paris, qui commence à la rue du Chaume et finit à la rue Montorgueil, devant les halles centrales, a été percée en vertu d'une ordonnance

du 5 mars 1838 et a une largeur de 13 mètres. Ce fut sur la demande des habitants des quartiers traversés par cette grande voie que l'administration lui donna, le 12 novembre 1839, le nom du préfet de la Seine, dont on trouvera plus haut la biographie et qui avait pris l'initiative du percement. Cette rue a coupé en deux un des plus vieux quartiers de Paris. L'enceinte de Philippe-Auguste passait autrefois, d'un côté rue du Chaume, de l'autre à Saint-Eustache, c'est-à-dire au commencement et à la fin de la rue de Rambuteau. L'espace enserré par cette portion d'enceinte comprenait jadis le couvent des religieux de Saint-Magloire, celui de Sainte-Avoie et le grand chantier du Temple, où par la suite le connétable Olivier de Clisson fit construire un hôtel, devant lequel il faillit être assassiné le 13 juin 1391. Cet hôtel est devenu plus tard l'hôtel de Guise, puis celui de Soubise, et il est occupé aujourd'hui par les Archives de France. Sur l'emplacement de la rue de Rambuteau, entre la rue Saint-Avoie et la rue Saint-Martin, se trouvait la maison de Jacques Cœur. Sur la façade de la maison portant le n° 49 se trouve un buste du célèbre argentier. La rue de Rambuteau a fait disparaître la rue des Ménétriers, appelée successivement rue aux Joueurs-de-Vielle (1225), puis rue des Jugleours, au XIIIe siècle rue aux Jongleurs, plus tard rue des Ménestrels et, depuis 1482, rue des Ménestriers. Les ménestriers étaient des chanteurs errants, dont deux, Jacques Grure et Hugues le Lorrain, fondèrent l'église Saint-Julien et y annexèrent un hôpital pour la confrérie, instituée le 23 novembre 1321. Les ménestriers finirent par être bannis pour libertinage; la confrérie se dispersa et se divisa en bateleurs et ménestrels. Le duc de Vendôme, fils de Henri IV, père du célèbre roi des halles, naquit dans un petit hôtel voisin de la rue Quincampoix, presque à l'angle de la rue de Rambuteau. La nouvelle rue a fait disparaître encore la vieille rue de la Chanvrerie, appelée au XIIIe siècle Canaberie et où Henri IV passa de longues heures avec la belle Gabrielle. On voit que l'ouverture de la rue de Rambuteau a dispersé bien des souvenirs.

RAME s. f. (ra-me — du lat. *ramus*, rameau). Hortic. Rameau de bois sec ou étai de nature quelconque, qu'on met auprès des plantes dont la tige est trop faible, afin de la soutenir : *La* RAME *doit être fortement fichée en terre.* (Rozier.)

Jadis d'un vain dégoût nos poëtes esclaves
N'entraient dans les jardins qu'embarrassés d'entraves;
Phébus ne nommait pas sans un tour recherché
Le haricot grimpant à la *rame* attaché.
CASTEL.

‖ *Goût de rame* ou *de ramberge*, Goût désagréable que les melons contractent quelquefois.

— Techn. Appareil sur lequel on sèche et on tend les draps : *Les* RAMES *sont des châssis en bois que l'on établit verticalement en plein air, et auxquels on donne une longueur et une hauteur suffisantes pour qu'on puisse y tendre les draps de toutes les dimensions en usage.* (W. Maigne.) ‖ Ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubanier. ‖ Outil que le faïencier emploie pour remuer la terre dans les baquets.

— **Encycl.** Hortic. Les *rames* sur lesquelles on fait monter les plantes grimpantes, comme pois, haricots, etc., pourrissent rapidement; il est rare qu'elles puissent servir plus de deux ans. Il est préférable, si l'on a beaucoup de bois à sa disposition, de brûler les *rames* qui ont servi une année; elles chauffent bien le four, tandis qu'au bout de deux ans elles sont pourries et ne sont plus aussi profitables. Tous les arbres ne sont pas également propres à fournir des *rames*. Celles qui proviennent des pousses d'orme de l'année précédente sont les meilleures; aussi conseille-t-on aux propriétaires de réserver quelques pieds de vieux ormes coupés au ras de la terre, pour leur en fournir annuellement.

La *rame*, pour résister aux coups de vent, demande à être fortement enfoncée en terre. Elle doit être bien branchue, afin d'offrir plus de prise aux vrilles des plantes. Quelques jardiniers inclinent les *rames* du côté de la planche, dans le but de rendre praticables leurs sentiers; mais alors les rangs intérieurs sont étouffés. Bosc conseille de les placer perpendiculairement. Une autre méthode, qui nous paraît bonne, consiste à incliner dans un sens toutes celles du même rang et celles du rang suivant en sens inverse, de façon que les *rames* se croisent un peu au-dessous de leur sommet; on les rattache les unes aux autres par des liens de jonc ou d'osier, à tous leurs points de rencontre; de cette façon, elles sont plus solides et résistent mieux au vent, qui a beaucoup de prise contre elles lorsqu'elles sont chargées de plantes.

RAME s. f. (ra-me. — Scheler croit que ce mot, au sens d'aviron, est le même que *rame*, branche. Pour appuyer cette explication, il signale ce fait que, dans plusieurs métiers, le mot *rame* exprime un instrument, un bâton servant à remuer des matières en fusion ou liquides. Quant à la dérivation du latin *remus*, rame, Scheler refuse de l'admettre, sous prétexte que ce primitif aurait fait *rein*, comme *ramus* a fait dans l'ancien français *rain*. La ressemblance de *rame* avec *remus* serait donc fortuite. Malheureusement pour cette explication, le provençal a *rem*, l'espagnol et l'italien *remo*, rame, qui dérivent évidemment de *remus;* et, de plus, la forme *rein*, demandée par Scheler, a existé dans le vieux français. Il n'y a donc pas de doute possible). Mar. Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire marcher une embarcation : *Manier la* RAME. *Aller à la* RAME. *Galère à trois rangs de* RAMES.

Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos *rames*.
RACINE.

Et tel au gouvernail a présidé sans peine
Qui, la *rame* à la main, dut servir à la chaîne.
VOLTAIRE.

Le vent qui nous flattait nous laissa dans le port;
Il fallut s'arrêter, et la *rame* inutile
Fatigua vainement une mer immobile.
RACINE.

En vain ma *rame* avec effort
Fatigue la vague plaintive,
Toujours ma nacelle dérive.
SAINTE-BEUVE.

‖ *Faire force de rames*, Ramer avec énergie, pour imprimer une marche rapide à une embarcation. Fig. Pousser les choses très-vivement, déployer une grande activité. ‖ *Lève rames!* Commandement que le patron d'un canot fait à ses rameurs lorsqu'il veut suspendre la nage ou rendre les honneurs à un officier d'un grade supérieur au sien. ‖ *Mariniers de rames*, Hommes qui se louaient pour servir sur les galères pendant un certain temps. On les appelait aussi BONNES-VOGLIES, par opposition aux forçats.

— Fam. *Etre à la rame, Tirer à la rame*, Travailler beaucoup, être dans un emploi très-pénible : *Avant que de venir à bout de ce dessein, il faudra bien* TIRER À LA RAME. *C'est* ÊTRE À LA RAME *que de servir des maîtres si avares et si défiants. C'est* TIRER À LA RAME *que d'avoir affaire à des gens entêtés et de peu d'esprit.* (Acad.)

— Poétiq. Nageoire de poisson; aile d'oiseau : *Qui a donné aux animaux et aux poissons ces* RAMES *naturelles qui leur font fendre les eaux et l'air?* (Boss.)

— **Encycl.** Navig. La *rame* a une extrémité large, appelée *pale*, qui plonge dans l'eau, et l'autre extrémité, nommée *manche*, se trouve en dedans de l'embarcation et est poussée de l'arrière à l'avant par le rameur, qui met ainsi l'embarcation en mouvement.

Pour augmenter la force de la *rame*, les mathématiciens nous apprennent qu'on doit la disposer de telle sorte, sur le bord de l'embarcation, qu'elle soit divisée en deux parties égales par le point autour duquel elle se meut. Cependant le savant Euler n'est pas de cet avis : il veut que la partie extérieure excède l'autre. D'ailleurs, les nombreux calculs que l'on a faits à ce sujet, pendant le siècle dernier, n'ont plus ni valeur ni intérêt depuis l'adoption des machines à vapeur.

On attribue généralement l'invention de la *rame* aux Copes, peuple de la Béotie. C'est, du reste, un instrument tout primitif, qui a dû devancer de beaucoup l'emploi de la voile.

Les Corinthiens furent les premiers qui introduisirent l'usage de plusieurs rangs de *rames*.

Les *rames* se manœuvraient concurremment avec la voile. Dans les temps de calme, la *rame* seule pouvait servir; elle était employée comme de nos jours l'hélice ou les roues des bateaux à vapeur; mais quelle différence comme force produite! Deux cents *rames* ne produisaient pas la même puissance de répulsion qu'une de nos hélices.

Les trirèmes possédaient trois rangs de *rames* disposés soit selon la longueur du navire, soit élevés les uns au-dessus des autres, comme on les voit dans quelques figures de navires représentés sur la colonne Trajane. Il y avait aussi des navires à un plus grand nombre de *rames*, puisque l'histoire ancienne nous apprend que la flotte de Démétrius, dans sa guerre contre les Egyptiens, possédait un grand nombre de vaisseaux qui comptaient cinq, six et sept rangs de *rames* peu élevés les uns au-dessus des autres.

Athénée, parlant des vaisseaux dont était composée la flotte de Philadelphe, successeur de Démétrius, nous apprend qu'entre « les plus grands de ces navires on comptait deux trentirèmes et une vingtirème. » Il ajoute : « Il y en avait quatre de quatorze rangs de *rames*, deux de douze, quatorze de onze, trente de neuf, trente-sept de sept, cinq de six et dix-sept quinquérèmes. » Il nous parle ensuite du grand nombre de trirèmes et de quatrirèmes qui entraient dans la composition de la flotte.

Dans l'antiquité romaine, ceux qui maniaient les *rames* (rameurs) étaient des esclaves que l'on avait mis en liberté et que l'on enrôlait comme soldats. Ils prêtaient serment entre les mains des chefs, comme les soldats ordinaires. Dans les temps où la guerre prenait des proportions extraordinaires et où le trésor était épuisé, on forçait les particuliers à donner leurs esclaves, que l'on mettait à la *rame*, et cet usage fut suivi par les empereurs. On mettait quelquefois, mais rarement, des malfaiteurs aux *rames*.

Les Latins appelaient les *rames remi* et quelquefois *palmæ* ou *palmulæ;* on leur a aussi donné le nom de *tonsæ*, parce qu'elles frappent les flots en les coupant :

. . . *Et in lento luctantur marmore tonsæ.*

Un quatrième nom qu'avaient les *rames* dans l'antiquité était celui de *scalme*, qui signifie cheville, parce qu'il y avait une cheville pour chaque *rame*. C'est dans ce sens que Plutarque dit, en parlant de César, qu'il « s'embarqua à Brindes pour passer un trajet de mer sur une barque à douze scalmes (douze chevilles). »

Jusqu'au XVIe siècle, la *rame* fut employée concurremment avec les voiles pour la conduite des navires de grande dimension. A cette époque, les voyages au long cours se multipliant, il fallut abandonner les *rames*, qui demandaient l'emploi de beaucoup d'hommes. Il fallait emporter avec soi une grande quantité d'approvisionnements, qui se détérioraient le plus souvent pendant la longueur de la traversée, et l'équipage risquait fort de mourir de faim. L'usage exclusif des voiles obviait à cet inconvénient. L'Espagne, qui l'adopta la première, lui dut sa grande puissance maritime, puissance dont l'Angleterre a hérité en perfectionnant l'emploi des voiles.

Les *rames* ne furent absolument abandonnées qu'après l'invention des machines à vapeur, qui les remplacèrent. Jusque-là, dans les temps calmes, on était encore obligé de les employer. V. GALÈRE, GALÉRIEN, etc.

De nos jours, on ne se sert plus guère de la *rame* que pour la conduite des petites embarcations appelées *canots*. Les *rames* de ces embarcations ont pris le nom d'*aviron* (v. ce mot). Les Turcs et quelques peuples arriérés de l'Asie furent les derniers à conserver l'usage de la *rame* et des galères. Il y a trois quarts de siècle, les Turcs ne connaissaient qu'imparfaitement l'usage des voiles et ne s'en servaient pas. L'état d'abaissement où ce peuple est tombé a ouvert les yeux aux hommes qui le dirigent et l'on a perdu l'habitude des galères manœuvrées par des esclaves chrétiens.

RAME s. f. (ra-me. — D'après Souza, la *rame* de papier vient de l'arabe *razmah*, faisceau d'habits, que Freitag écrit *rezmah;* mais cette étymologie n'a pas une bien grande probabilité. Muratori dérive l'italien *risma*, qui correspond à notre mot *rame*, du grec *arithmos*, nombre, mot que les Italiens prononçaient *arismos*, comme le fait présumer le vieux mot italien *arismetica*. Par l'aphérèse fréquente de l'*a* initial se serait produite la forme *rismos*, puis *risma*. A Florence, on appelle encore *risma* un certain nombre de personnes assemblées. Mais il n'est pas absolument certain que le français *rame* soit, comme voudrait l'établir Diez, le correspondant littéral de l'italien *risma*, et Scheler est assez porté à trouver une parenté entre le mot français et l'équivalent anglais *reams*, qui, selon lui, doit certainement tenir de la famille de l'allemand *riemen*, attache, courroie, puis liasse, balle de papier. Il est curieux, en tout cas, de voir le même mot allemand *riemen* avoir aussi l'acception de *rame*, aviron). Comm. Vingt mains de papier de vingt-cinq feuilles chacune : *La* RAME *de papier contient cinq cents feuilles. On a employé pour l'impression de cet ouvrage soixante* RAMES *de papier.* (Acad.) *Gilbert usait des* RAMES *entières de papier à la composition d'une ode de huit ou dix strophes.* (Sallentin.) *Pour être pamphlétaire, il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, avec* 10 *francs pour acheter une* RAME *de papier et* 30 *francs pour solder une feuille de composition.* (Cormen.) ‖ Vingt rouleaux de papier de tenture. ‖ *Mettre un livre à la rame*, Le vendre au poids du papier. ‖ *Coton de rames*, Coton filé de médiocre qualité, qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

— Techn. Réunion de deux porses des cuves de pâte à papier. ‖ Grain moulu qui sort de dessous la meule. ‖ *Farine de rame* ou simplement *Rame*, Farine mêlée avec le son, avant le blutage.

— Navig. Convoi de bateaux naviguant ensemble sur un canal.

RAMÉ, ÉE (ra-mé) part. passé du v. Ramer. Hortic. Soutenu aves des rames : *Des pois, des haricots* RAMÉS.

— Véner. Il se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.

— Blas. Se dit du cerf, du daim, quand on veut exprimer l'émail de son bois : *D'Ugues de Villetrux : D'azur, au cerf passant d'argent*, RAMÉ *d'or.*

— Artill. Se dit de deux projectiles unis l'un à l'autre par une barre de fer, une chaîne, un fil d'archal : *Boulets* RAMÉS. *Balles* RAMÉES.

— Comm. *Lin ramé*, Sorte de lin très-fin.

— Ornith. *Vol ramé*, Vol dans lequel les ailes font office de rames, manœuvrent à la manière des rames.

RAMÉ (François-Alfred), archéologue français, né à Rennes en 1826. Après avoir été élève de l'Ecole d'administration en 1848, il a exercé la profession d'avocat dans sa ville natale et est entré dans la magistrature. En 1847, M. Ramé fut nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Outre des articles insérés dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, les *Annales archéologiques*, le *Bulletin* de M. de Caumont, etc., on lui doit : *Classification des monnaies de Bretagne du* IXe *siècle au* XVIe *siècle* (1846, in-8°); l'*Art au* XIXe *siècle* (1851); *Notes sur quelques châteaux de l'Alsace* (1855, in-8°); *Histoire de la céramique au moyen âge* (1856-1857, in-8°), etc.

RAMÉAIRE adj. (ra-mé-è-re — du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui naît sur les rameaux : *Racines* RAMÉAIRES.

RAMÉAL, ALE adj. (ra-mé-al, a-le — du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui est placé sur les rameaux. ‖ Qui est de la nature des rameaux.

RAMEAU s. m. (ra-mo — anciennement *ramel*, d'un type latin *ramellus*, diminutif de *ramus*, branche). Petite branche, division d'une branche : RAMEAU *d'olivier.* RAMEAU *de chêne. Détacher un* RAMEAU. *Le myrte paraît l'emblème de la volupté, par ses* RAMEAUX *flexibles et odorants.* (B. de St-P.)

Du *rameau* sans feuillage aucun nid n'est jaloux.
SAINTE-BEUVE.

Les oiseaux dans les bois, par couples réunis,
Suspendent aux *rameaux* la mousse de leurs nids.
LEMIERRE.

— Subdivision d'un objet qui se partage dans son cours et prend des directions diverses : *Ce chemin de fer se partage en deux branches dont chacune a plusieurs* RAMEAUX. *Le filon, à cet endroit, jette à droite et à gauche des* RAMEAUX *puissants.*

— Fig. Subdivision des parties d'un objet déjà divisé : *La langue chilienne est un* RAMEAU *des langues guaranies.* (A. Maury.) *Le groupe slave a conservé assez intact le caractère des langues aryennes; il comprend deux* RAMEAUX : *le celtique ou lithuanien et le slave.* (A. Maury.) *Même dans leurs* RAMEAUX *les plus écartés, les langues sémitiques conservent toujours le sceau immuable de leur unité.* (Renan.)

— Généal. Subdivision d'une des branches d'une famille : *L'émigration sémitique de Tharé traversant le pays y laissa plusieurs de ses* RAMEAUX. (Renan.)

— Liturg. *Dimanche des Rameaux, Jour des Rameaux*, Le dimanche avant Pâques, ainsi appelé à cause des rameaux qu'on porte ce jour-là à la procession, en mémoire de l'entrée de Jésus à Jérusalem.

— Art milit. Galerie de petite dimension, qui établit une communication entre une galerie principale et un fourneau de mine.

— Géogr. Nom donné aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes en suivant des directions diverses.

— Anat. Subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf : *Cette veine a plusieurs* RAMEAUX. *Cette artère, ce nerf se partagent en plusieurs* RAMEAUX. (Acad.)

— Bot. *Rameau d'or*, Nom vulgaire de la giroflée à fleurs doubles.

— **Encycl.** Bot. Les *rameaux* sont les divisions secondaires de la tige d'un végétal. C'est ordinairement le seul terme que l'on emploie pour les arbrisseaux et en général pour les végétaux de petite taille; mais, quand il s'agit de grands arbres, on donne aux divisions principales le nom de *branches*, et aux plus petites celui de *ramilles* ou *ramuscules*. On voit donc que ce terme a une signification un peu vague et qu'il serait difficile de dire où commence et où finit ce qu'il faut entendre par *rameaux*. Les bourgeons d'un végétal étant presque toujours situés à l'aisselle d'une feuille, si tous se développaient en *rameaux*, il est évident que la disposition de ceux-ci serait absolument la même que celle des feuilles; mais il n'en est pas toujours ainsi, et l'avortement d'un certain nombre de bourgeons concourt, avec le développement des bourgeons adventices, à modifier cette disposition primitive.

Quelquefois cet avortement se fait avec une certaine régularité, et, par conséquent, les *rameaux* présentent une série régulière, quoique différente de celle des feuilles. Souvent le bourgeon terminal se développe seul, et alors il n'y a pas de *rameaux* latéraux; la tige est au plus haut degré simple. Ce cas, très-rare dans les dicotylédones, est, au contraire, fort commun dans les deux autres grandes divisions du règne végétal; les palmiers et les fougères en arbre en présentent des exemples frappants. D'autres fois, au contraire, la pousse terminale avorte et les bourgeons latéraux se développent seuls; alors la tige est dite *composée*, bien qu'en réalité la véritable tige soit très-courte ou presque nulle. Enfin, dans la plupart des cas, les bourgeons terminaux et latéraux se développent en même temps et la tige est plus ou moins ramifiée.

La position des *rameaux* sur la tige est très-variable : ils peuvent être, comme les feuilles, alternes, distiques, opposés ou verticillés. Il en est de même de leur direction : ils sont dressés dans le peuplier d'Italie, obliques dans le chêne, étalés dans le sapin, pendants dans le saule et le sophora pleureurs; mais remarquons entre ces deux derniers exemples une notable différence : dans le saule pleureur, les *rameaux*, assez grêles, se courbent sous leur propre poids; dans le sophora pleureur, ils se dirigent, presque dès leur naissance, vers le sol. La longueur relative des *rameaux* détermine aussi une grande diversité dans l'aspect général d'un arbre : suivant que les plus longs se trouvent à la base, au milieu ou au sommet, la cime sera pyramidale comme dans le sapin, ovoïde

comme dans le marronnier, en parasol comme dans le pin pignon.

Les *rameaux* peuvent présenter encore de nombreuses modifications : quelquefois ils s'aplatissent et affectent la forme et la couleur des feuilles, comme dans les cactus et les fragons; d'autres fois ils se développent sous terre, deviennent charnus ou féculents et constituent des tubercules ou des bulbilles; d'autres fois, encore, ils se substituent à la tige principale et rampent sur le sol en émettant, de distance en distance, des feuilles et des racines, et prennent alors le nom de *stolons* ou de *coulants*, comme dans le fraisier. Souvent, au lieu de se développer à l'extérieur, ils restent renfermés sous l'écorce et produisent des sphéroïdes irréguliers, ligneux, formés d'un certain nombre de couches annuelles et appelés *nodules*, *loupes* ou *broussins;* souvent aussi, ils se transforment en épines plus ou moins chargées de feuilles, comme dans le févier, l'ajonc, etc.

Les caractères des *rameaux* subissent des modifications plus marquées encore dans les végétaux cultivés, notamment dans les arbres fruitiers. On les distingue en *rameaux à bois*, *rameaux à fruit* et *rameaux mixtes*, suivant qu'ils portent ou des feuilles (produisant le bois), ou des fleurs (et, par conséquent, des fruits), ou des unes et des autres. Suivant leur forme, leur volume, leur direction, etc., ils prennent les noms de *brindilles*, *dards*, *bourses*, *lambourdes*, *gourmands*, *surgeons*, *rejetons*, *drageons*, etc. (v., pour la définition de ces différents termes, leurs articles respectifs). Les *rameaux* jouent un grand rôle en arboriculture et en horticulture. Indépendamment de leurs fonctions physiologiques, ils fournissent les boutures, les marcottes et la plupart des greffes. Habilement dirigés, ils servent à former des berceaux, à couvrir les murs, à ombrager les tonnelles, etc.

— Liturg. *Dimanche des Rameaux*, en latin *dominica Palmarum*. Ce nom a été donné, dans l'Eglise, au dimanche qui précède le jour de Pâques; il commence la semaine sainte et est le dernier dimanche du carême. Il doit son nom à l'usage, établi dès les premiers siècles parmi les fidèles, de porter ce jour-là, en procession et pendant l'office, des palmes ou des *rameaux* d'arbres en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Les Evangiles nous racontent, en effet, que le peuple de Jérusalem, averti de l'arrivée de Jésus, huit jours avant la pâque, alla au-devant de lui; que les uns étendirent leurs vêtements sous ses pas, que les autres couvrirent le chemin de feuilles et de branches de palmier, et qu'ainsi ils l'accompagnèrent jusque dans le temple en criant : « Hosannah! hosannah au Fils de David! Beni soit celui qui vient au nom du Très-Haut! » (Matt., XXI; Marc, XI; Luc, XIX.) En plusieurs endroits, cette fête est appelée Pâques fleuries.

Les *rameaux* qui sont portés ce jour-là à l'église par les fidèles sont bénits par le prêtre officiant, qui prie le Seigneur d'agréer l'hommage des fidèles qui viennent l'honorer comme leur roi. Cet usage est très-ancien. Dès avant la fin du VII^e siècle, on célébrait le dimanche des *Rameaux* en Gaule et en Espagne; mais rien ne nous indique qu'on l'ait célébré dans les siècles précédents. Un curieux détail sur les premières années où l'on célébrait les *Rameaux:* nous trouvons dans les *Offices divins* d'Alcuin que l'on avait l'habitude de placer l'Evangile sur un fauteuil, lequel était porté en triomphe, à la procession, par deux diacres, afin de représenter le triomphe de Jésus-Christ par le livre qu'il avait inspiré.

Le dimanche des *Rameaux* s'appelait aussi, autrefois, *dominica competentium*, « le dimanche des demandeurs, » parce que, ce jour-là, les catéchumènes venaient demander tous ensemble à l'évêque la grâce du baptême qui devait être administré le dimanche suivant. Afin de les préparer à recevoir ce sacrement, et pour que les saintes huiles ne tombassent que sur des têtes bien propres, on leur lavait la tête ce jour-là pendant l'office, en sorte que l'on donnait aussi à ce dimanche le nom de *Capitilavium* ou, en français, « jour du lavement des têtes. »

Enfin, la coutume des empereurs et des patriarches d'accorder des grâces et des indulgences ce jour-là le fit surnommer le dimanche d'indulgences.

Les protestants ne célèbrent pas le dimanche des *Rameaux* comme les catholiques. Ils n'apportent point de *rameaux*, ce culte ayant une sorte d'horreur pour tout ce qui est extérieur et formalisme. Ils se contentent de lire, à l'office du matin, le récit de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, et le culte se célèbre comme tous les autres dimanches. Les pasteurs s'efforcent seulement de préparer les cœurs des fidèles à la fête de Pâques.

— **Allus. littér. Le rameau d'or d'Enée.** Au VI^e livre de l'*Enéide*, Enée veut descendre aux enfers pour interroger son père sur ses futures destinées. La sibylle de Cumes, qu'il va consulter dans son antre et qui doit l'accompagner sur les rives du Styx, lui conseille d'aller cueillir un rameau d'or consacré à Junon, qu'il trouvera dans une sombre forêt au milieu d'un arbre touffu. Il part, et deux colombes, messagères de Vénus, sa mère, prennent leur vol devant lui et vont se reposer sur l'arbre qui cache le précieux rameau. Enée s'en empare, et, armé de ce talisman, le héros troyen se présente avec la sibylle devant Caron. Le vieux nocher s'irrite à la vue d'un vivant, qui ose renouveler l'audacieuse tentative du grand Alcide et de Thésée; mais alors la sibylle l'apaise en lui montrant le rameau enchanté.

Dans l'application, le rameau d'or d'Enée est la puissance secrète, le talisman qui fait céder toutes les volontés contraires :

« Loin de chanceler dans le doute, le philosophe païen s'y retire en paix, comme dans sa demeure naturelle. Le front assuré, il s'avance au milieu des fantômes de l'opinion, comme *Enée* avec le *rameau d'or* au milieu des ombres du Styx; il les brave, il les disperse. Dans chaque espoir qu'il foule aux pieds, il s'applaudit de déconcerter l'enchantement du sophisme, de briser la servitude des vaines terreurs. »

QUINET.

Ne craignez pas Thémis : devant le *rameau d'or*,
Cerbère à triple gueule, elle s'apaise et dort.

H. MOREAU.

RAMEAU (Jean-Philippe), célèbre compositeur français, né à Dijon en 1683, mort à Paris en 1764. Son nom rappelle la première transformation subie chez nous par l'art musical. Rameau était fils d'un organiste et fut lui-même organiste pendant la première moitié de sa carrière. A dix-huit ans, comptant sur sa bonne étoile et sachant un peu jouer du violon, il se rendit en Italie et essaya de vivre de ses talents de virtuose. Après avoir mené pendant plusieurs années une existence précaire et s'être ensuite associé à une bande d'artistes nomades qui parcourait le midi de la France, il vint à Paris, et, vaincu dans un concours avec Daquin pour une place d'organiste à Saint-Paul, il accepta d'aller tenir l'orgue à Lille, puis à Clermont. Il mit à profit cette période de sécurité dans son existence et de solitude autour de lui pour étudier à fond l'harmonie et mûrir les réformes qu'il méditait dans l'art musical. Il approchait déjà de l'âge de quarante ans et n'avait encore presque rien composé, absorbé qu'il était par ses études théoriques; quelques morceaux pour orgue et clavecin, qu'il écrivit à cette époque, attestent néanmoins l'originalité de ses idées. Son *Traité d'harmonie* achevé, il n'eut plus qu'un but, retourner à Paris et tenter de nouveau la fortune; mais il était lié par un contrat avec les chanoines de la cathédrale, et voici ce qu'il imagina pour obtenir son congé. L'évêque, auquel il avait demandé de consentir à son départ, lui avait répondu que la supériorité de ses talents le rendait trop difficile à remplacer. A partir de ce moment, Rameau se plut à ne tirer de l'orgue que des sons dissonants et désagréables, ou à quitter brusquement son poste au beau milieu des offices. Le chapitre lui fit faire des reproches; mais sa réponse fut qu'il ne jouerait jamais autrement tant qu'on ne lui aurait pas rendu sa liberté; de sorte que l'engagement fut bientôt résilié d'un commun accord. Le jour de son départ, le grand artiste retrouva, comme par enchantement, tous ses moyens et laissa dans son auditoire les plus vifs regrets.

Arrivé à Paris en 1721, il livra à l'impression son livre, qui souleva aussitôt des discussions et appela un peu sur lui la lumière; en même temps, il écrivait pour la scène quelques bluettes, et il parvint à obtenir la place de maître de clavecin chez un riche financier, La Popelinière, qui fut son Mécène. Voltaire lui confia le libretto d'un opéra, *Samson*, dont le clergé parvint à arrêter la représentation, sous prétexte que le sujet, emprunté à la Bible, ne pouvait décemment être mis en scène; le compositeur, désespéré, s'adressa à l'abbé Pellegrin, fournisseur ordinaire de l'Opéra, et il obtint de lui le poëme d'*Hippolyte et Aricie*, moyennant une obligation de 500 livres, car l'abbé se souciait peu de subir un échec avec un compositeur inconnu et prenait d'avance ses garanties. Pourtant, lorsqu'il entendit, chez La Popelinière, une répétition de l'œuvre, il en fut si charmé, qu'il déchira l'obligation et traita dès lors l'artiste suivant son mérite. *Hippolyte et Aricie* échoua presque complétement (1732); comparée à l'*Armide* de Lulli, la nouvelle musique inaugurée par cet ouvrage était jugée trop savante, trop difficile. On en fit des chansons sur le pauvre réformateur et il courut contre lui l'épigramme suivante :

Si le difficile est le beau,
C'est un grand homme que Rameau;
Mais si le beau, par aventure,
N'était que la simple nature,
Quel petit homme que Rameau!

Ces épigrammes et la froideur du public faillirent désespérer le compositeur qui, poussé plus spécialement vers les études théoriques, aurait volontiers renoncé à la scène pour se livrer à ses spéculations favorites, si ses amis ne l'eussent encouragé. Il se remit au travail et, de 1733 à 1760, ce fut lui qui tint véritablement le sceptre à l'Opéra. Durant cette période, il fit représenter trente-deux ouvrages, dont le plus célèbre est *Castor et Pollux*. Les *Indes galantes*, sur un canevas de Marmontel; les *Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, ballet héroïque en trois actes; *Pygmalion*, opéra, dont le poëme avait été écrit par [illegible], et surtout *Dardanus* obtinrent également du succès et habituèrent peu à peu le public à une musique plus savante que celle de Lulli. Ce ne fut cependant qu'après sa mort, et pour être opposé à Gluck, que Rameau jouit de la plénitude de sa renommée.

C'était, au reste, un homme singulier que Rameau, tout entier à son art et lui subordonnant tout, hommes et choses. Les anecdotes suivantes, empruntées aux recueils et aux journaux du temps, le peignent au vif.

Lorsqu'il faisait répéter son *Hippolyte et Aricie*, cette musique, qui avait alors un caractère tout neuf, effraya les exécutants. L'auteur, né très-vif et très-sensible, ainsi que le sont toujours les hommes supérieurs, s'agitait et criait de son mieux pour faire comprendre ses intentions au directeur qui, ce jour-là, conduisait l'orchestre. Le directeur perdit patience à la multitude de choses que le compositeur lui recommandait d'observer, et, dans un moment d'humeur, il jeta son bâton d'orchestre sur le théâtre. Ce malheureux bâton vint frapper les jambes sèches et décharnées de Rameau, qui, du plus grand sang-froid, le repoussa du pied jusque sous le nez du directeur. « Apprenez, monsieur, lui dit-il fièrement, que je suis l'architecte et que vous n'êtes que le maçon. »

A la répétition des *Paladins*, il dit à une des actrices : « Mademoiselle, allez plus vite. — Si je vais plus vite, répondit-elle, on n'entendra plus les paroles. — Eh qu'importe, dit Rameau, pourvu qu'on entende la musique! » Il attachait si peu d'importance à l'action et aux paroles du livret de ses opéras, qu'il se vantait de mettre en musique, quand on voudrait, un numéro de la *Gazette de Hollande*. Dans un autre opéra, un fameux danseur trouve un air trop difficile; le compositeur, furieux, met son habit bas et le danse lui-même.

Un anachronisme qu'il commit un beau jour dans une réunion de lettrés lui attira quelques railleries. Piqué de dépit, il se lève, va droit au clavecin, et ses doigts, errants comme au hasard, rencontrent des combinaisons admirables. Se tournant alors vers l'assistance : « Je crois, messieurs, dit-il, qu'il est plus beau de trouver de tels accords que de savoir précisément dans quelle année Mérovée, Mérouée ou Mérouite est mort. Vous savez, et moi je crée; je pense que le savoir ne vaut pas le génie. »

Toutes ces anecdotes concordent assez bien avec ce que Diderot rapporte de notre compositeur dans le livre singulier qui a pour titre le *Neveu de Rameau :* « C'est un philosophe dans son espèce; il ne pense qu'à lui, le reste de l'univers lui est comme un clou à un soufflet. Sa fille et sa femme n'ont qu'à mourir quand elles voudront, pourvu que les cloches de la paroisse qui sonneront pour elles continuent à résonner la douzième et la dix-septième, tout sera bien. »

Rameau mourut le 12 septembre 1764, âgé de quatre-vingt-trois ans. Le curé de Saint-Eustache voulut le sermonner au dernier moment; mais le compositeur l'interrompit en lui disant : « Que diable venez-vous me chanter? Vous avez la voix fausse. »

Il était aussi fort avare. Le roi l'avait créé chevalier de Saint-Michel, mais il n'en retira jamais le brevet, parce que cela lui aurait coûté de l'argent. Louis XV, apprenant cette particularité, offrit de payer les frais sur sa cassette; Rameau lui fit dire que c'était bien inutile et qu'il aimerait cent fois mieux avoir l'argent. D'autres narrateurs racontent autrement cette anecdote et donnent au refus de Rameau un motif plus noble. Il se serait écrié : « A quoi bon un titre? *Castor* et *Dardanus* me suffisent. »

Ses travaux théoriques, auxquels il attachait une grande importance, au point de ne considérer ses opéras que comme de simples accessoires, ont aujourd'hui perdu à peu près toute leur valeur. Le plus célèbre est son *Traité de l'harmonie* (1722, in-4°), qu'il fit suivre d'une foule de dissertations destinées à le compléter et à l'éclaircir en même temps qu'à réfuter les objections de ses adversaires. M. Fétis, qui a analysé tous ces travaux, conclut en disant qu'on ne peut refuser son admiration à un homme qui, dans l'état où se trouvait, à cette époque, la science musicale, a donné une base solide à l'harmonie et fait de véritables découvertes; mais quelques-unes de ses théories ont été reconnues fausses, et, quant aux autres, elles ont été bien dépassées depuis.

Sa gloire, comme compositeur, est restée plus intacte. Ses pièces de clavecin, estimables pour l'époque, étaient cependant moins remarquables que celles de Couperin, qui écrivait un demi-siècle auparavant. Quant à ses partitions, elles n'ont été gravées qu'avec une réduction pour le clavecin et quelques traits d'orchestre indiqués de loin en loin. Ses grandes partitions, avec leurs parties d'orchestre, furent toutes brûlées dans un incendie de l'Opéra; on manquait donc des éléments nécessaires pour étudier son instrumentation. La seule partition complète que l'on eût était celle de *Castor et Pollux*, qui appartient à la bibliothèque du Conservatoire; mais l'orchestration en a été refaite par Francœur, qui y a ajouté des cors et des clarinettes, instruments inconnus à l'époque où fut composé cet opéra. En 1843, on fit don à la Bibliothèque du roi d'une collection complète des grandes partitions des opéras de Rameau; elle est aujourd'hui à la bibliothèque du Conservatoire. Adolphe Adam, qui a pris la peine de les étudier, a émis sur Rameau le jugement suivant, qu'on peut considérer comme définitif : « Quoique Rameau ait passé pour savant dans son temps, il était mauvais harmoniste dans la pratique et n'avait aucune connaissance du contre-point. Il écrit en général fort incorrectement. Il fait un abus incroyable des dissonances, dont la résolution n'est pas toujours heureuse, et son style manque tout à fait de largeur et de pureté; mais il est rempli d'invention. Quand on veut juger un ancien compositeur, il faut tâcher d'oublier toutes les œuvres qui ont été composées depuis lui et se rappeler celles qui ont précédé ses ouvrages; on peut alors juger sainement du degré d'invention qu'il y a chez un musicien. On verra, par ce moyen, la distance énorme qu'il y a entre Rameau et Lulli; les morceaux les plus travaillés de ce dernier sont d'une naïveté et d'une simplicité presque enfantines, comparés au premier opéra de Rameau. C'est tout un autre style, un autre orchestre, des dispositions différentes, des coupes neuves, des rhythmes inconnus; enfin, à l'exception de l'ouverture et des grands chœurs fugués, taillés sur l'ancien patron, il y a toute une révolution, et la distance est aussi grande de Rameau à Lulli que de Gluck à Rameau. Ses airs de danse sont charmants, surtout si l'on en dégage les mélodies de l'harmonie tourmentée dont elles sont accompagnées; les chœurs ont souvent beaucoup d'effet, mais c'est surtout dans les petits airs que Rameau est remarquable; quelques-uns sont d'une fraîcheur et d'un coloris ravissants. Les récitatifs sont inférieurs à ceux de Lulli; ils récitent si peu qu'on ne sait souvent où commence l'air et où il finit; le chant est surchargé d'ornements du plus mauvais goût; il n'y a pas une mesure où l'on ne rencontre un trille, un *tremblé*, un *flatté*, nuances alors à la mode, sur deux ou trois notes; les parties d'accompagnement en sont également surchargées. Malgré ces défauts, qui appartiennent en grande partie à cette époque mignarde et poudrée, Rameau restera toujours placé au premier rang des compositeurs français, parce qu'il a beaucoup inventé. »

Voici la liste des opéras de Rameau : *Hippolyte et Aricie*, tragédie lyrique en cinq actes, de l'abbé Pellegrin (Opéra, 1^er octobre 1733); les *Indes galantes*, ballet héroïque en trois actes, de Marmontel (Opéra, 23 août 1735); les *Sauvages*, entrée ajoutée à l'ouvrage précédent (10 mars 1736); le duo : *Sombres forêts*, de l'acte des *Sauvages*, eut un succès prodigieux. L'accompagnement de ce morceau était la *Marche des sauvages*, que Rameau avait déjà publiée sous ce titre dans un de ses livres de clavecin; *Castor et Pollux*, tragédie lyrique en cinq actes, de Gentil-Bernard (Opéra, 24 octobre 1737); c'est le chef-d'œuvre de Rameau. On y admira le chœur : *Que tout gémisse*, écrit en *fa* mineur et immédiatement suivi du bel air : *Tristes apprêts, pâles flambeaux*, qui est en *mi* bémol. Rameau a lié ensemble ces deux morceaux de tons si éloignés par une hardiesse qui eut un succès inouï. Après le dernier accord en *fa* mineur, il y a un long silence, puis les basses font entendre lentement et à l'unisson ces trois notes : *fa, la, mi;* alors commence immédiatement la ritournelle de l'air en *mi* bémol. « Cela est si simple, remarque Adolphe Adam, que l'on est tenté, à l'analyse, de croire que c'est une niaiserie; mais, à l'effet, cette transition est excellente et le succès en fut tel, que, pendant bien longtemps, on cita comme un trait de génie le *fa, la, mi*, de *Castor et Pollux*. » Les *Fêtes d'Hébé* ou les *Talents lyriques*, ballet en trois actes, de Mondorge (Opéra, 21 mai 1739); *Dardanus*, tragédie lyrique en cinq actes de La Bruère (Opéra, 19 novembre 1739); le *Temple de la Gloire*, opéra en trois actes, de Voltaire (Opéra, 7 décembre 1745); *Zaïs*, ballet héroïque en quatre actes, de Cahusac (Opéra, 29 février 1748); *Pygmalion*, acte du *Triomphe des arts* (Opéra, 27 août 1748); les *Fêtes de l'Hymen et de l'Amour* ou les *Dieux d'Egypte*, ballet héroïque en trois actes, de Cahusac (Opéra, 5 novembre 1748); *Platée* ou *Junon jalouse*, opéra-bouffon d'Autreau (1749); *Naïs*, opéra-ballet de Cahusac (1749); *Zoroastre*, tragédie lyrique en cinq actes, de Cahusac (1749); la *Guirlande*, acte ajouté aux *Indes galantes* de Marmontel (1751); *Acanthe et Céphise*, pastorale de Marmontel (1751); *Daphnis et Eglé*, opéra-ballet de Collé (1753); *Lysis et Délie*, opéra-ballet de Marmontel (1753); la *Naissance d'Osiris*, opéra-ballet de Cahusac (1754); *Anacréon*, opéra-ballet de Cahusac, ainsi que *Zéphire*, *Nélée et Myrthis* et *Io* (1754); le *Retour d'Astrée*, prologue; les *Surprises de l'Amour*, opéra-ballet de Bernard; les *Sybarites*, opéra-ballet de Marmontel (1757); les *Paladins*, opéra-ballet de Monticour (1760); quelques ouvrages non représentés : deux tragédies lyriques, *Abaris* ou les *Boréales* et *Linus*, et un opéra-comique, le *Procureur dupé*. Rameau a écrit, en outre, un assez grand nombre de cantates, des motets à grand chœur et plusieurs livres de pièces de clavecin.

Comme théoricien, Rameau n'a pas été moins fécond. Outre le *Traité de l'harmonie*, on lui doit : *Nouveau système de musique théorique... pour servir d'introduction au Traité de l'harmonie* (1726, in-4°); *Dissertation sur*

les différentes méthodes d'accompagnement pour le clavecin ou pour l'orgue (1731, in-4°); *Génération harmonique* (1737, in-8°); *Démonstration du principe de l'harmonie* (1750, in-8°); *Nouvelles réflexions sur la démonstration du principe de l'harmonie* (1752, in-8°); *Réponse à une lettre d'Euler sur l'identité des octaves* (1753, in-8°); *Observations sur notre instinct pour la musique et sur son principe* (1754, in-8°); *Erreurs sur la musique pratique dans l'Encyclopédie* (1755 et 1756, 2 parties in-8°); *Réponse aux éditeurs de l'Encyclopédie sur leur dernier avertissement* (du tome VI) (1757, in-8°); *Code de musique pratique et nouvelles réflexions sur le principe sonore* (1760, in-4°); *Origine des sciences*, suivi d'une *Controverse sur le même sujet* (1761, in-4°). Cet ouvrage est excessivement rare; M. Anders, le savant musicographe de la Bibliothèque nationale, l'a cherché pendant plus de quarante ans sans avoir pu en découvrir un exemplaire. On trouve aussi quelques dissertations et lettres de Rameau insérées dans le *Mercure de France*, l'*Année littéraire* et le *Journal de Trévoux*. Il a laissé en manuscrit : *Vérités intéressantes et peu connues jusqu'à nos jours* et *Des avantages que la musique doit retirer des nouvelles découvertes*. Ce dernier ouvrage est resté inachevé. Il y a quelques années, M. Adolphe Grange, conservateur adjoint de la bibliothèque de Dijon, possédait le manuscrit original des *Vérités intéressantes*, trouvé dans les papiers de Voltaire, à qui Rameau l'avait communiqué, et une copie manuscrite de l'*Origine des sciences*.

Rameau (LE NEVEU DE), ouvrage de Diderot, V. NEVEU DE RAMEAU (le).

Rameau (LA FIN D'UN MONDE ET DU NEVEU DE), roman de Jules Janin. V. NEVEU DE RAMEAU.

RAMEAU (Charles-Victor CHEVREY-), homme politique, né à Paris le 26 janvier 1809. Son père, officier d'état-major, appartenait à une famille bourguignonne, unie par alliance à l'illustre compositeur Rameau. Lorsqu'il eut terminé ses études, M. Victor Rameau suivit les cours de l'Ecole de droit de Paris et fut reçu licencié en 1830, peu après la révolution qui chassa Charles X. Quatre ans plus tard, il achetait à Versailles une charge d'avoué, qu'il devait occuper pendant vingt-six ans. Peu après, il fut nommé membre du conseil municipal de cette ville, où, grâce à son caractère, à ses talents administratifs, à ses idées politiques extrêmement libérales, il acquit l'estime de tous. En même temps, il se faisait connaître par divers écrits sur des matières juridiques et autres, et il avait l'honneur d'être élu président de la conférence des avoués de France. De 1862 à 1867, M. Rameau fit gratuitement, à Versailles, un cours de législation usuelle pour l'instruction professionnelle des ouvriers. Il était, en outre, depuis plusieurs années, administrateur du lycée de cette ville et officier de l'Université. Depuis quelques mois, il s'était démis de sa charge d'avoué, lorsque eut lieu la révolution du 4 septembre 1870. Nommé alors maire de Versailles, il vit s'établir peu après, dans cette cité, le quartier général de l'armée allemande. Pendant les longs mois de l'occupation étrangère, M. Rameau fut la tête et l'âme du conseil municipal, qui, déployant la plus patriotique fermeté, résista pied à pied aux exigences injustes de l'ennemi, brava les menaces et se multiplia pour défendre les intérêts de ses concitoyens. Aux funérailles d'un lieutenant français nommé Godard (décembre 1870), en présence d'un vainqueur arrogant et vindicatif, M. Rameau prononça ces paroles, qui produisirent une vive émotion : « Avant de terminer cette triste, mais glorieuse cérémonie, permettez-moi d'en tirer deux enseignements : le premier, c'est qu'il est beau de mourir pour la défense de la patrie, car l'ennemi lui-même rend hommage à une pareille mort; le second, c'est que la guerre de conquête est une chose impie; oui, impie! Quand une nation se jette sur une autre nation, par qui est-elle conduite? Par de grands enfants qu'on a tort d'appeler des hommes, puisqu'ils brisent leurs jouets et pleurent ensuite de ce qu'ils les ont brisés. Espérons qu'avant peu les Etats unis d'Europe proclameront et soutiendront le principe du respect de la vie humaine. » Jeté en prison par l'autorité allemande pour avoir résisté à ses exigences, il demanda au conseil municipal de ne pas se laisser intimider par ces rigueurs et de persister dans la ligne qu'il avait suivie. En un mot, selon les termes du décret qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 5 septembre 1871, « il comprit et remplit tous les devoirs du courage civil et de l'honneur désarmé. »

Le 8 février 1871, M. Rameau fut élu, par 40,437 électeurs de Seine-et-Oise, député à l'Assemblée nationale. Il alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine, dont il a été pendant quelque temps le président, et s'est fait remarquer par son assiduité et par sa capacité pour les affaires. A diverses reprises, il a prononcé des discours, notamment sur le projet de loi relatif aux loyers, sur la proposition touchant à l'organisation du pouvoir exécutif (1871); sur l'organisation de la magistrature, sur l'enregistrement (1872); sur la levée de l'état de siége dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, sur le budget des travaux publics (1873), etc. Pendant la Commune de Paris, il fit partie de la commission de quinze membres chargés d'assister le gouvernement. Modéré, mais toujours indépendant, il soutint en général le gouvernement de M. Thiers, surtout lorsque cet homme d'Etat comprit la nécessité d'établir définitivement la République. Après le triomphe de la coalition monarchique (24 août 1873), il vota contre les mesures de compression présentées par le cabinet de Broglie pour préparer les voies à une restauration et affirma hautement ses convictions républicaines. Il n'en fallut pas davantage pour que cet homme, qui s'était acquis la considération universelle, fût, après le vote sur la loi des maires, destitué de ses fonctions de maire de Versailles (2 février 1874). Après l'élection de M. Valentin, M. Rameau a adressé, le 11 février 1875, aux électeurs de Seine-et-Oise, avec les députés républicains de ce département, une circulaire dans laquelle il dit : « Vous avez rempli les espérances de la France en manifestant de nouveau votre horreur de l'Empire et votre résolution de maintenir la République, qui est aujourd'hui la seule garantie de l'ordre, de la prospérité et de l'honneur du pays. »

M. Rameau a voté pour la paix, pour la loi départementale, contre l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la nomination de M. Thiers comme président de la République; contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le maintien des traités de commerce, contre l'impôt sur les matières premières; pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la levée de l'état de siége, pour la dissolution de l'Assemblée; contre l'ordre du jour Ernoul, qui amena la chute de M. Thiers (24 mai 1873); contre le ministère, au sujet de la circulaire Beulé-Pascal; contre les arrêts administratifs relatifs aux enterrements civils; contre la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon (19 novembre 1873); contre la priorité à donner à la loi électorale politique, ce qui amena la chute du ministère de Broglie (16 mai 1874); pour la proposition Périer relative aux pouvoirs publics, pour la proposition Malleville demandant la dissolution de l'Assemblée (29 juillet 1874); pour la loi constituant le gouvernement de la République (3 février 1875); pour la nomination du Sénat par le suffrage universel, etc.

Outre des articles insérés dans la *Gazette des tribunaux* et dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, on doit à M. Rameau : *Du jury en matière civile* (1848, in-8°); *Observations sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire* (1848, in-8°); *De la nécessité d'une loi sur les réunions préparatoires électorales* (1849, in-8°); *De la justice civile pour les indigents* (1849, in-8°); *De la saisie immobilière et particulièrement de la clause dite de voie parée* (1860, in-8°); *Cours de législation usuelle pour l'instruction professionnelle des ouvriers* (1862, in-8°); *Réponse à la proposition relative au rétablissement de la taxe du pain à Versailles* (1868, in-8°), etc.

RAMÉE s. f. (ra-mé — du lat. *ramus*, rameau). Assemblage de branches entrelacées : *Une verte* RAMÉE. *Danser sous la* RAMÉE. (Acad.) *Les fauvettes se posent sous la* RAMÉE. (Buff.)

— Branches d'arbres coupées, garnies de feuilles, pour servir au chauffage ou au pâturage : *Feu de* RAMÉE. *Donner la* RAMÉE *aux moutons.*

Un pauvre bûcheron tout couvert de *ramée*.
LA FONTAINE.

— Nom donné quelquefois à une grande branche garnie de rameaux latéraux, dont on fait une bouture.

— Agric. Nom donné, dans le Bourbonnais, à de petites meules de foin qu'on dresse tous les soirs et qu'on éparpille tous les matins, jusqu'à ce que l'herbe soit complétement sèche : *Le faucheur est retenu par la fraîche odeur des* RAMÉES. (A. Houssaye.)

— **Encycl.** On désigne en arboriculture, sous le nom de *ramée*, une grande branche couverte dans toute sa longueur de rameaux latéraux. Elle fournit un moyen très-expéditif de multiplication pour certaines espèces; si l'on couche une *ramée* horizontalement, ou mieux un peu obliquement, dans le sol, de manière à laisser sortir de 0m,10 environ l'extrémité des rameaux, on obtient ce que l'on appelle une *bouture en ramée*. En pratiquant ce bouturage vers la fin de l'hiver, sur des saules, des aunes, des peupliers, des chalefs, etc., les rameaux se développeront dans le cours du printemps et fourniront autant de nouveaux et vigoureux sujets. On l'emploie avec avantage pour garnir les berges des marais et des cours d'eau, exhausser et affermir le sol, former des haies ou des pépinières, etc.

RAMÉE (Joseph-Jacques), architecte français, né à Charlemont (Ardennes) en 1764, mort en 1842. Il devint à seize ans inspecteur dans les bureaux des bâtiments du comte d'Artois et fut chargé d'ériger, en 1790, le premier autel de la fédération au Champ-de-Mars. En 1792, il servit dans l'armée de Dumouriez comme officier d'état-major, puis il passa en Allemagne (1794), fit de fréquentes excursions en Danemark, exécuta de nombreux travaux à Schwerin et construisit à Hambourg le palais de la Bourse. S'étant rendu aux États-Unis en 1811, Ramée donna le plan de plusieurs villes et bâtit, à Shenectady, le beau collége de l'Union. Après diverses pérégrinations à Hambourg, en Belgique et dans le nord de la France, il s'établit à Paris en 1823. On doit à Ramée : *Jardins irréguliers et maisons de campagne* (1830, in-4°), recueil dont il n'a paru que quelques livraisons.

RAMÉE (Daniel), architecte et écrivain français, fils du précédent, né à Hambourg en 1806. Tout enfant, il suivit son père dans ses pérégrinations aux Etats-Unis, en Belgique, dans le nord de la France, enfin à Paris (1823) et s'adonna avec succès à l'architecture. Devenu membre de la commission des monuments historiques, il fut chargé de restaurer un grand nombre d'édifices du moyen âge, notamment les cathédrales de Senlis, de Noyon, de Beauvais, les abbayes de Saint-Riquier et de Saint-Wulfrand, à Abbeville, etc. En 1832, il partit pour l'Italie, qu'il a visitée ensuite à diverses reprises, et il a fait depuis lors des voyages artistiques en Angleterre et en Allemagne. Chaud partisan des idées républicaines, M. Ramée se mêla activement à la politique après la révolution de 1848 et collabora pendant quelque temps au journal le *Peuple*, de Proudhon. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue britannique*, dans les *Monuments anciens et modernes*, de Gailhabaud, de *Cartes* d'Orient, etc., on lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Cours de dessin* (1840); *Manuel général de l'histoire de l'architecture chez tous les peuples* (1843, 2 vol. in-8°; 1860, 2 vol. in-4°), livre remarquable; *Introduction au moyen âge monumental et archéologique* (1843, in-fol.); l'*Ornement* (1848); *Théologie cosmogonique* (1853), où il a exposé ses idées politiques; *Histoire des carrosses* (1856); *Action de Jésus sur le monde* (1864); *Sculptures décoratives* (1864, 2 vol. in-fol.); l'*Architecture et la construction pratique* (1868, in-18); *Dictionnaire général des termes d'architecture* (1868, in-8°); le *Plébiscite* (1870, in-8°), etc. Outre des traductions d'ouvrages anglais, on lui doit un livre ayant pour titre : la *République, son développement dans l'Etat et dans la société* (1872, in-18), rempli de faits intéressants et d'aperçus originaux.

RAMÉE (LA), célèbre philosophe. V. RAMUS.

RAMÉEN, ÉENNE adj. (ra-mé-ain, é-è-ne — du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui provient d'un rameau.

RAMEL (Pierre), homme politique et général français, né à Cahors en 1761, mort en 1794. Il fut nommé, en 1791, député à l'Assemblée législative, y vota avec les modérés, prit le parti des armes à la fin de la session et devint général de brigade en 1793. Dénoncé comme partisan secret de la cause royaliste, il fut arrêté pendant qu'il servait à l'armée des Pyrénées-Orientales et condamné à mort par un conseil de guerre. On l'entraîna secrètement dans un lieu écarté, où il fut exécuté.

RAMEL (Jean-Pierre), maréchal de camp, frère du précédent, né à Cahors le 6 octobre 1768, mort à Toulouse le 17 août 1815. Il s'engagea à l'âge de quinze ans et devint chef de bataillon en l'an II. Il partagea l'impopularité de son frère et il était menacé du même sort, lorsque le général Dugommier, appelé au commandement de l'armée des Pyrénées, le fit rendre à la liberté. Nommé adjudant général le 14 frimaire an IV, il fit en cette qualité la campagne du Rhin, sous les ordres de Moreau, défendit la place de Kehl contre l'archiduc Charles, et fut appelé au commandement de la garde des deux conseils, sous le Directoire. Les efforts qu'il fit, au 18 fructidor, pour défendre le Corps législatif lui valurent d'être compris parmi les proscrits de cette journée. Déporté à Sinnamari, il s'en évada avec sept autres le 3 juin 1798, rentra à Paris après le 18 brumaire, prit part à l'expédition de Saint-Domingue, sous Rochambeau, combattit en Italie et en Espagne, reçut de Louis XVIII, en 1814, le grade de maréchal de camp et, en 1815, le commandement du département de la Haute-Garonne. Il reçut l'ordre de désarmer les compagnies d'assassins connues sous le nom de *Verdets* et dont le pouvoir royal, une seconde fois restauré, n'avait plus besoin. L'exécution de cette mesure exaspéra tous les bandits qu'elle frappait. Le 15 août, à sept heures du soir, ils égorgèrent la sentinelle du général, pénétrèrent chez lui aux cris de « Vive le roi! à bas Ramel! » et le blessèrent au bas-ventre, d'un coup de feu tiré à bout portant. Repoussés de l'hôtel, ils se répandent dans les rues de Toulouse pour y recruter des complices, reviennent bientôt plus nombreux, se précipitent, au milieu d'horribles vociférations, sur l'infortuné Ramel, étendu mourant sur son lit, le frappent avec rage de mille coups de poignard et n'abandonnent leur victime que lorsque son corps n'est plus qu'une plaie et que les lambeaux de chair gisent sur le plancher. Ce ne fut qu'au bout de deux jours que la mort mit fin à la cruelle agonie du général. Le gouvernement n'osa d'abord diriger aucune poursuite contre les meurtriers, bien connus dans la ville. En 1817, pourtant, six d'entre eux furent traduits devant la cour prévôtale de Pau; il y en eut quatre d'acquittés et deux condamnés à la reclusion, les nommés d'Ossonne et Carrière. Il a été publié à Londres, en 1799, *Journal ou témoignages de l'adjudant général Ramel* (in-8°), ouvrage plein de particularités intéressantes sur le 18 fructidor et les déportés à la Guyane; il fut souvent réimprimé; on en attribue la rédaction au général Matthieu Dumas.

RAMEL DE NOGARET (Jacques), homme d'Etat, conventionnel français, né à Carcassonne en 1760, mort à Bruxelles en 1819. Avocat avant la Révolution, il fut élu député aux états généraux; il se montra favorable aux idées nouvelles, remplit une mission en Bretagne (1791) et devint un des secrétaires de l'Assemblée; nommé membre de la Convention en septembre 1792, Nogaret vota en ces termes lors du procès de Louis XVI : « Louis XVI est convaincu de conspiration contre la liberté. Dans tous les temps, un pareil crime mérite la mort; je la prononce, mais je veux que la nation sanctionne ce jugement. » Il prit part à de nombreuses discussions, principalement en ce qui touchait les matières financières, et se prononça contre la banqueroute et le maximum. Appelé à faire partie du comité de Salut public, Nogaret s'y prononça pour la modération, contre les arrestations arbitraires, et proposa d'établir une commission de citoyens chargés d'examiner la conduite des prévenus avant de les citer devant les tribunaux. Ce fut lui qui fit, le 19 août 1793, le rapport relatif à l'emprunt forcé de 1 milliard, puis il remplit une mission en Hollande. Entré au conseil des Cinq-Cents, il fut appelé par le Directoire, en 1796, au ministère des finances, où il fut remplacé en 1799 par Robert Lindet. Si l'administration de Nogaret ne se distingua point par des mesures d'une grande portée, on doit au moins lui tenir compte de quelques améliorations utiles; c'est à lui qu'appartiennent la première idée du cadastre et la réforme de la répartition des contributions Sous le Consulat et l'Empire, Nogaret vécut à l'écart, dans une modeste aisance et non point, comme on l'a dit, enrichi par suite de connivences avec les fournisseurs. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé préfet du Calvados (mai 1815). Après la seconde Restauration, Nogaret, frappé par la loi dite d'amnistie, dut, comme régicide, quitter la France et se réfugier en Belgique, où il mourut. Outre des *Mémoires*, des *Rapports*, des *Discours*, on lui doit : *Des finances de la République française* (1801, in-8°); *Du change, du cours des effets publics et de l'intérêt de l'argent* (1807-1810, in-8°).

RAMELLE s. f. (ra-mè-le — dimin. du lat. *ramus*, rameau). Bot. Nom donné aux subdivisions des pétioles secondaires, dans les feuilles pennées.

RAMELLI (Augustin), ingénieur italien, né à Maranzana (Milanais) vers 1531, mort à Paris en 1590. Il avait servi avec bravoure dans l'armée impériale, sous les ordres du maréchal de Marignan, lorsqu'il vint en France (1555). Ramelli devint alors ingénieur du duc d'Anjou, qui, parvenu au trône sous le nom de Henri III, le garda auprès de lui et lui fit une pension considérable. C'est à ce prince que Ramelli a dédié son curieux ouvrage : *Le Diverse ed artificiose machine, etc.* (Paris, 1588, in-fol., avec 195 pl.), où l'on trouve plusieurs machines inventées ou perfectionnées par Ramelli, pour élever les eaux, soulever les fardeaux, construire des ponts, lancer des traits et des grenades enflammées, etc., avec la description en italien et en français.

RAMELPOT s. m. (ra-mèl-po). Nom donné par les Hollandais à un tambour des Hottentots, fait d'un tronc d'arbre évidé, couvert d'une peau de mouton tannée.

RAMENABLE adj. (ra-me-na-ble — rad. *ramener*). Qui est susceptible d'être ramené.

— Fig. Qui peut être corrigé, amendé, converti.

RAMENDABLE adj. (ra-man-da-ble — rad. *ramender*). Qui peut être ramendé, réparé.

RAMENDAGE s. m. (ra-man-da-je — rad. *ramender*). Techn. Action de ramender, de réparer. ‖ Morceau de feuille d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDÉ, ÉE (ra-man-dé) part. passé du v. Ramender : *Pré* RAMENDÉ.

RAMENDER v. a. ou tr. (ra-man-dé — du préf. *r*, et de *amender*). Amender, fumer de nouveau : RAMENDER *un champ.*

— Techn. Réparer dans les parties où la dorure était détériorée : RAMENDER *un cadre.*

— v. a. ou tr. Pop. Diminuer le prix de : *Les boulangers* ONT RAMENDÉ *le pain.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Baisser, diminuer de prix : *Le blé, le vin, tout* RAMENDE.

Se ramender v. pr. Etre ramendé.

RAMENDEUR s. m. (ra-man-deur — rad. *ramender*). Ouvrier qui raccommode un genre d'ouvrage quelconque. ‖ Vieux mot.

RAMENÉ, ÉE (ra-me-né) part. passé du v. Ramener. Amené de nouveau, reconduit : *Il fut vendu, racheté,* RAMENÉ *dans sa patrie.* (Barthél.)

— Relevé, porté, amené par un déplacement : *Les bouts de sa cravate étaient* RAMENÉS *sur ses épaules. Le pont-levis sur lequel avait passé le carrosse avait été* RAMENÉ. (Th. Gaut.)

— **Fig.** Reporté, rétabli : *Nous voilà* RAME-

NÉS *au point de départ de la discussion. La civilisation, c'est l'univers morcelé par la guerre,* RAMENÉ *à l'unité par la paix.* (E. de Gir.) ‖ Réduit : *Problème* RAMENÉ *à la recherche d'une inconnue. Les enfants saisissent mieux la vérité* RAMENÉE *à une formule abstraite que grossie d'un volume de dissertations.* (Proudh.)

RAMÈNEMENT s. m. (ra-mè-ne-man — rad. *ramener*). Action de ramener. ‖ Vieux mot.

RAMENER v. a. ou tr. (ra-me-né — du préf. *r*, et de *amener*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je ramène; tu ramèneras*). Amener de nouveau : *Vous m'aviez amené tel homme, je vous prie de me le* RAMENER (Acad.)

— Reconduire, faire revenir, amener au lieu d'où l'on était parti : *Les voitures publiques mènent et* RAMÈNENT *les voyageurs. Ce soldat avait déserté; les gendarmes l'ont repris et l'*ONT RAMENÉ *à son régiment. Son détachement était de quinze cents hommes, il n'en* A RAMENÉ *que cinq cents. Il* A RAMENÉ *deux fois les troupes à l'assaut. Vous m'aviez confié ce jeune homme, je vous le* RAMÈNE. *Allez avec lui, vous* RAMÈNEREZ *la voiture.* ‖ Attirer de nouveau : *Il cherche à* RAMENER *ses clients.* ‖ Etre cause du retour de : *Quelle raison vous* RAMÈNE ?

— Apporter, amener au retour : *Ce charretier avait emmené du vin, et il* A RAMENÉ *des cerceaux. Il a vendu son cheval à vingt lieues d'ici, et en* A RAMENÉ *un meilleur. Il est allé à mon ancien logement et m'*A RAMENÉ *mes effets, mes hardes, mes meubles.* (Acad.)

— Relever, porter, amener par un déplacement : *Elle s'était levée pour partir; elle* RAMENAIT *son châle sur ses épaules.* (G. Sand.) *Il* RAMENA *son chapeau sur ses yeux et s'en alla s'asseoir au balcon, devant la loge de la marquise.* (P. Féval.) ‖ Retirer vers soi : *Il* RAMENA *vivement son épée pour parer le coup.*

— Porter, faire tourner de nouveau : RAMENER *l'aiguille d'une montre à midi.* RAMENER *ses regards dans une direction.*

— Rétablir, amener à un meilleur état : *Ce médecin* A *parfaitement* RAMENÉ *son malade. Rien ne pourra* RAMENER *nos affaires. La partie semblait perdue, mais il a su la* RAMENER.

— Fig. Reproduire, remettre après un écart : RAMENER *la question sur son véritable terrain.* ‖ Faire revenir : RAMENER *quelqu'un à la raison, à son devoir.* RAMENER *les autres à son opinion.* RAMENER *les esprits. Le flatteur enhardit la timidité du crime et lui ôte la seule ressource qui pouvait le* RAMENER *à la pudeur de l'ordre et de la raison.* (Mass.) *Rectifier l'esprit, ce n'est que le* RAMENER *à la raison et à la nature.* (Marmont.) *Il n'appartient qu'aux hommes extraordinaires de* RAMENER *les autres au vrai.* (Vauven.) *Le temps, qui affaiblit les sentiments criminels,* RAMÈNE *aux affections légitimes.* (Mme de Staël.) *La tyrannie de la faim peut* RAMENER *l'homme aux appétits des bêtes carnassières.* (Barbaste.) *Il faut entrer dans les idées d'un fou pour le* RAMENER *à la raison.* (La Rochef.-Doud.) *C'est l'extrême liberté de notre raison, non l'inertie de notre intelligence, qui nous* RAMÈNE *sans cesse à l'indifférentisme.* (Proudh.) *Il faut* RAMENER *à l'agriculture une partie des forces qui s'en étaient éloignées.* (J. Simon.) *Dante, irrité contre les guerres civiles des Florentins et des Pisans, leur adressa un magnifique discours et* RAMENA *ces deux peuples à des sentiments de paix et d'union.* (Méry.)

On peut dans son devoir *ramener* le parjure.
RACINE.

Ah! quel père offensé se souvient de sa haine
Pour des fils égarés que l'amour lui *ramène!*
DE BELLOY.

‖ Faire renaître, rétablir : *La paix* A RAMENÉ *l'abondance. Le retour de ce ministre* A RAMENÉ *la confiance, la tranquillité. Cette mesure* A RAMENÉ *l'ordre. Le printemps* RAMÈNE *les beaux jours.* (Acad.) *C'est un détestable calcul que de vouloir* RAMENER *le bien par l'excès même du mal.* (Mme de Staël.) *Le despotisme* RAMÈNE *les ténèbres au milieu du jour.* (Mme de Staël.) *Toute liberté qui mène à l'anarchie* RAMÈNE *le despotisme.* (E. de Gir.)

Le soir *ramène* le silence.
LAMARTINE.

Tout ce que prête l'art à nos beautés fanées
Ne nous *ramène* point nos premières années.
CORNEILLE.

‖ Remettre en vogue, en usage : RAMENER *une vieille mode.* ‖ Soumettre, assujettir, réduire; amener par un travail, un artifice : RAMENER *une fraction à sa plus simple expression.* RAMENER *une discussion à un seul principe. Pendant que le matérialiste s'efforce de* RAMENER *toutes les lois de la nature à une attraction aveugle, l'animal réclame en faveur de l'harmonie fraternelle.* (B. de St-P.) *On peut* RAMENER *à trois écoles différentes les systèmes philosophiques qui partagent aujourd'hui les esprits.* (De Bonald.) *La femme* RAMÈNE *tout à l'amour.* (Proudh.) *La science est universelle quand elle* RAMÈNE *toutes les vérités à une même unité.* (E. Quinet.) ‖ Corriger, amender, rectifier : RAMENER *l'opinion. Je suis convaincu que, si j'avais eu de l'amour pour Ellénore, j'*AURAIS RAMENÉ *l'opinion sur elle et sur moi.* (B. Const.) ‖ Rendre de nouveau favorable : *Louis XIV* RAMENA *souvent, par son approbation, la cour et la ville aux pièces de Molière.* (Vauven.) ‖ Inspirer de nouveau des sentiments bienveillants : *Il ne vous aime plus, mais je vous le* RAMÈNERAI. ‖ Faire revenir à de meilleurs sentiments : *Les bienfaits qui ne* RAMÈNENT *pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir.* (Duclos.)

On égare le peuple, il le faut *ramener*.
ANDRIEUX.

Un éclat indiscret ne fait qu'aliéner
Un cœur que la douceur aurait pu *ramener*.
LA CHAUSSÉE.

— *Ramener sur lui-même, à lui-même,* Faire réfléchir, faire rentrer en soi-même : *Molière me fait plus rire de mes voisins; La Fontaine me* RAMÈNE PLUS À MOI-MÊME. (Chamfort.) *Le travail de la réflexion tend beaucoup moins à* NOUS RAMENER SUR NOUS-MÊMES *qu'à nous en écarter.* (Mme Guizot.) *Les plus grands penseurs sont ceux qui ont le pouvoir de* RAMENER *leur pensée* SUR ELLE-MÊME. (Ch. Dollfus.) *Le propre effet de la misère est de* RAMENER *sans cesse le pauvre* SUR LUI-MÊME. (Cormen.)

— Jeux. *Ramener un coup*, ou Absol. *Ramener*, Rechasser un coup de volée, au jeu de peaume : *Il* A *bien* RAMENÉ CE COUP-*là. Ce joueur* RAMÈNE *bien.*

— Manége. *Ramener un cheval*, Lui faire baisser le nez, lorsqu'il porte au vent : *On a mis une martingale à ce cheval pour le* RAMENER. (Acad.)

Se ramener v. pr. Etre ramené : *Le pan de sa mante* SE RAMENAIT *avec coquetterie sur son épaule gauche.*

— Fig. Se rapporter, se résumer, aboutir : *Toutes les fonctions de la pensée* SE RAMÈNENT *à un seul art : juger.* (L'abbé Bautain.)

— Manége. Porter sa tête d'une certaine façon : *Ce cheval* SE RAMÈNE *bien.*

— **Syn. Ramener, amener, emmener,** etc. V. AMENER.

RAMENERET s. m. (ra-me-ne-rè). Constr. Trait fait au cordeau, pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit.

RAMENEUR, EUSE adj. (ra-me-neur, eu-ze — rad. *ramener*). Qui ramène, qui sert à ramener.

— s. m. Pop. Homme presque chauve qui, pour déguiser sa calvitie, ramène sur le devant de la tête le peu de cheveux qu'il a encore : *Bien des cheveux ont déserté déjà, et malgré le soin que le* RAMENEUR *prend à emprunter aux mèches latérales un qui vaut dix sur le sommet du crâne, il ne dissimule qu'à moitié sa hâtive calvitie.* (Ed. Siebecker.)

RAMENGHI (Bartolomeo), peintre italien. V. BAGNACAVALLO.

RAMENTACÉ, ÉE adj. (ra-man-ta-sé — du lat. *ramentum*, raclure). Bot. Se dit des tiges ou des autres parties des plantes qui sont couvertes de petites écailles sèches, membraneuses et éparses.

RAMENTER v. a. ou tr. (ra-man-té — du préf. *r*, de *à*, et du lat. *mens*, esprit). Rappeler, remettre en mémoire. ‖ Vieux mot.

RAMENTEUR, EUSE adj. (ra-man-teur — rad. *ramenter*). Qui remet en mémoire, qui rappelle. ‖ Vieux mot.

RAMENTEVOIR v. a. ou tr. (ra-man-te-voir — du préf. *r*, de *a*, du lat. *mens*, esprit, et de *avoir*. Se conjugue comme *recevoir*). Remettre en mémoire, rappeler au souvenir :

Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense.
MOLIÈRE.

Et ces grands mouvements d'éternelle mémoire
Ne s'élèvent pas tant pour maintenir la gloire,
Que pour *ramentevoir* aux autres qu'ils sont morts.
MALLEVILLE.

Lorsque je me retrouve en ces belles demeures
Où les jours les plus longs ne m'étaient que des heures,
Cela ne sert de rien qu'à me *ramentevoir*
Que je n'y verrai plus ce que j'y voulais voir.
RACAN.

‖ Vieux mot.

Se ramentevoir v. pr. Se ressouvenir.

— Etre rappelé au souvenir.

RAMENTUM s. m. (ra-main-tomm — mot lat. qui signif. *raclure*). Bot. Nom donné aux très-petites écailles membraneuses qui se trouvent sur le pétiole des fougères.

RAMEQUIN s. m. (ra-me-kain. — Ce mot dérive du germanique : allemand *rahmchen*, diminutif de *rham*, crème; hollandais *roons*, danois *ræmme*, etc., etc.). Petite pâtisserie qui se prépare avec de la pâte à choux dans laquelle on remplace le zeste de citron et le sucre par du fromage râpé et un peu de poivre.

— **Encycl.** Le *ramequin* est une pièce de pâtisserie à peu près oubliée aujourd'hui à Paris; Bailleux, dans son *Traité de la pâtisserie française* (1860), n'en parle déjà plus. Au siècle dernier, les *ramequins* étaient des sortes de timbales de pâtisserie que l'on faisait avec des rognons hachés, du persil, de l'ail, un jaune d'œuf, le tout étendu sur du pain et fricassé dans une poêle ou rôti sur le gril; c'était un mets aussi indigeste que possible. En 1803, un gourmet parisien, voyageant en Bourgogne, eut l'occasion de goûter les *ramequins* de ce pays, les trouva délicieux et introduisit dans la cuisine parisienne le *ramequin bourguignon*, dont l'apparition fit date. « Il avait rassemblé chez lui, dit Grimod de La Reynière, un jury de gourmands dignes d'apprécier le fromage sous toutes ses formes, et ce *ramequin*, mangé jusqu'à la dernière parcelle, fut ce jour-là la cause de plusieurs indigestions. Cette aventure se répandit bien vite parmi les amateurs qui accoururent en foule chez le pâtissier (Rouget) qui s'était chargé de la confection du susdit *ramequin*, et ce pâtissier peut à peine suffire à fournir tous ceux qu'on lui commande, quoique son atelier ait 120 pieds de longueur et que ses deux fours soient assez grands pour y cacher une petite armée. »

La grande vogue des *ramequins* n'a pas tardé à décliner; mais M. Rouget eut le temps d'en tirer une fortune considérable. Il fabriquait ses *ramequins* avec du beurre, l'écorce d'un citron coupée menu, du sucre et de l'eau; lorsque le tout avait bouilli, il ôtait les zestes du citron, ajoutait des œufs, du fromage de Gruyère ou du parmesan en grande quantité; quelquefois même on mettait des deux sortes de fromage. Du sucre, que l'on y ajoutait, adoucissait l'âpreté du fromage; on étendait le tout par couches dans un plat et on mettait cuire au four comme on fait du macaroni. Il fallait le servir chaud, autrement il perdait de sa qualité.

RAMER v. a. ou tr. (ra-mé — du fr. *rame*). Agric. Maintenir, à l'aide de rames, en parlant des tiges trop faibles pour se soutenir seules : RAMER *des pois, des haricots. Il y a un art à bien* RAMER. (Rozier.)

— Techn. *Ramer du drap*, Etendre le drap sur des rames.

— Fam. *Il s'y entend comme à ramer des choux*, Il ne s'y entend pas du tout.

Se ramer v. pr. Etre ramé : *Les choux ne* SE RAMENT *pas.*

RAMER v. n. ou intr. (ra-mé — rad. *rame*). Manœuvrer la rame : *Ce jeune mousse ne sait pas encore* RAMER. *A force de* RAMER, *la chaloupe atteignit le vaisseau.* (Acad.) *Nous voulons, contre vent et marée, arriver à Nantes; nous* RAMONS *tous.* (Mme de Sév.)

Ces chevaliers étaient des garnements
Qui, dans Paris payés pour leur mérite,
Allaient *ramer* sur le dos d'Amphitrite.
VOLTAIRE.

— Fig. Prendre beaucoup de peine, se donner beaucoup de fatigue : *Il aura bien à* RAMER *avant que de parvenir où il veut. Il* A *bien* RAMÉ *pour faire sa fortune.* (Acad.)

Mordez vos doigts, *ramez* comme corsaires,
Pour mériter de pareils protecteurs!
J.-B. ROUSSEAU.

Les uns aux autres enchaînés,
A *ramer* ici-bas nous sommes condamnés.
SALLENTIN.

Qu'importe? Il faut rompre le câble;
Il faut voguer, voguer toujours,
Ramer d'un bras infatigable,
Comme vers un port secourable,
Vers le gouffre où tombent nos jours!
SAINTE-BEUVE.

— *Ramer contre le fil de l'eau, contre le courant*, Prendre une affaire à rebours : *Contrarier la nature, c'est* RAMER CONTRE LE COURANT. (Beauchêne.)

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux rames.

RAMEREAU ou **RAMEROT** s. m. (ra-me-ro — dimin. de *ramier*). Ornith. Nom vulgaire du jeune ramier.

RAMERON s. m. (ra-me-ron — rad. *ramier*). Ornith. Pigeon du Cap de Bonne-Espérance.

RAMERUPT, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. d'Arcis, à 37 kilom. de Troyes, dans la vallée de l'Aube; pop. aggl., 589 hab. — pop. tot., 592 hab. Voie romaine et cimetière gallo-romain. L'église renferme un beau retable du XVIe siècle. Ce bourg, qui remonte à une haute antiquité, était fortifié au moyen âge. L'enceinte de fossés, encore visible, remonte au XIIIe siècle.

RAMESCENCE s. f. (ra-mès-san-se — du lat. *ramus*, rameau). Hist. nat. Disposition en forme de rameaux.

RAMESSÈS, nom de plusieurs rois égyptiens. V. RAMSÈS.

RAMETTE s. f. (ra-mè-te — dimin. de *rame*). Papet. Vingt cahiers de papier à lettres.

RAMETTE s. f. Typogr. Châssis qui n'est point divisé par une barre, et qu'on emploie pour les ouvrages de format atlantique, ainsi que pour les travaux typographiques appelés d'une manière générale ouvrages de ville.

RAMEUR s. m. (ra-meur — rad. *ramer*). Celui qui rame, qui manœuvre la rame : *Un banc, un rang de* RAMEURS. *Beaucoup d'écrivains allemands suivent la marche des* RAMEURS, *qui tournent le dos au but vers lequel ils tendent.* (Lamberg.)

— Fauconn. Oiseau de haut vol.

— Ichthyol. Nom vulgaire du zée ou gal.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hémiptères, comprenant les espèces qui nagent à la surface de l'eau, telles que les genres hydromètre, gerride et vélie.

— Adj. *Oiseaux rameurs*, Oiseaux à ailes minces, peu convexes, fortement tendues quand elles sont déployées.

— Hist. *Chevaliers rameurs*, Société androgyne fondée à Rouen en 1738.

RAMEUTÉ, ÉE (ra-meu-té) part. passé du v. Rameuter : *Foule* RAMEUTÉE.

— Véner. Arrêté, rappelé, remis en meute : *Une fois* RAMEUTÉS, *les chiens chassent ensemble et à plus grand bruit.* (E. Chapus.)

RAMEUTEMENT s. m. (ra-meu-te-man — rad. *rameuter*). Action de rameuter.

RAMEUTER v. a. ou tr. (ra-meu-té — du préf. *r*, et de *ameuter*). Ameuter de nouveau : RAMEUTER *la foule.*

— Véner. *Rameuter les chiens*, Les remettre en meute, les rappeler, les arrêter, pour attendre ceux qui suivent de loin et les faire chasser ensemble.

Se rameuter v. pr. Etre ameuté de nouveau.

RAMEUX, EUSE adj. (ra-meu, eu-ze — lat. *ramosus*; de *ramus*, rameau). Qui est divisé en rameaux; qui a beaucoup de rameaux : *Le romarin est une plante fort* RAMEUSE. (Acad.) *On reconnaît l'armoise à sa tige cannelée,* RAMEUSE, *rougeâtre.* (H. Berthoud.)

— Qui a des ramifications comme les branches des arbres : *Le bois* RAMEUX *du cerf.*

— Philos. *Matière rameuse*, Matière d'une conformation rameuse, que Descartes avait imaginée pour expliquer la formation des corps.

RAMEY (Claude), sculpteur français, né à Dijon en 1754, mort à Paris en 1838. Il quitta sa ville natale, où il avait fait ses premières études artistiques, pour se rendre à Paris (1780) et il entra alors dans l'atelier de Gois, dont il devint un des meilleurs élèves. Admis ensuite à l'Ecole des beaux-arts, il remporta le grand prix de Rome, concurremment avec Chardigny (1782). Enthousiaste des traditions classiques, cet artiste pensait que l'art moderne doit s'attacher uniquement à se rapprocher le plus possible des modèles que nous ont laissés les Grecs et les Romains. Aussi ses œuvres, qui portent la marque d'une science réelle, sont-elles dépourvues d'originalité. Ramey a exécuté une longue série de travaux officiels et lucratifs qui lui procurèrent la fortune, sans compter les distinctions et les honneurs qui en sont la conséquence. Bien qu'il soit malaisé de faire un choix dans un ensemble de travaux dont tous les morceaux se ressemblent et qui offrent tous, à peu de chose près, les mêmes défauts et les mêmes qualités, nous citerons parmi ses œuvres : le buste de *Scipion l'Africain* (1801); *Sapho assise;* la statue de *Richelieu*, qui est aujourd'hui au palais de Versailles; *Napoléon Ier en grand costume* et *Eugène de Beauharnais*, dont le seul mérite est dans l'exécution. Ces morceaux ne sortent pas de la banalité et ne présentent pas le moindre caractère. Malgré son intimité avec Napoléon Ier, qui était son idéal de souverain, ce sculpteur profita de la bienveillance de Louis XVIII pour se faire ouvrir les portes de l'Institut en 1816. Huit ans plus tard, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. Seul, le gouvernement de Juillet ne fit rien pour lui. Citons encore de Ramey : la *Naïade* de la fontaine Médicis, au jardin du Luxembourg; la *Prudence*, qui décore le portail de la Banque de France, et l'*Entrevue d'Austerlitz*, l'un des bas-reliefs de l'arc de triomphe du Carrousel. Les bustes de contemporains qu'il a exposés ressemblent à autant de Romains de la décadence.

RAMEY (Etienne-Jules), statuaire, fils du précédent, né à Paris en 1796, mort en 1852. Elève de son père, il en fut le docile continuateur. A dix-huit ans, il obtint un second grand prix de sculpture et, en 1815, il remporta le grand prix de Rome avec un morceau représentant *Ulysse reconnu par son chien.* Pendant son séjour en Italie, Ramey exécuta, entre autres travaux : un bas-relief, *Hector soulevant un rocher qu'il se dispose à lancer dans les retranchements des Grecs* (1816), et une copie (marbre) de la *Vénus Anadyomène*, qui n'arriva à Paris qu'en 1820. En 1822, il exposait avec succès : l'*Innocence pleurant la mort d'un serpent;* le modèle d'un *Christ à la colonne*, d'un *Thésée combattant le Minotaure* et plusieurs *Bustes.* En 1824, on voyait de lui la *Tragédie et la Gloire*, énorme bas-relief destiné à la cour du Louvre et qui en a été enlevé; en 1827, la *Gloire et la Paix.* Il exécuta aussi le fronton de l'église de Saint-Germain-en-Laye, représentant la *Religion entourée de Vertus;* un *Saint Luc*, à la Madeleine, et *Saint Pierre* et *Saint Paul* de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Son œuvre capitale est le *Thésée combattant le Minotaure*, du jardin des Tuileries. Il y a du mouvement dans ce groupe; mais on lui reproche d'être conventionnel et de manquer de verve. Un autre groupe colossal aurait peut-être donné de son talent une idée plus grande si la mort ne l'avait surpris au moment où il l'achevait : nous voulons parler de la *Religion soutenant les derniers moments de Richelieu.* Nommé membre de l'Institut en 1829 à la place de Houdon, il était déjà depuis longtemps chevalier de la Légion d'honneur.

RAMGANGA ou **RAMGONGA**, rivière de l'Indoustan septentrional. Elle naît dans les monts du Ghéroual, arrose les parties orientales du Delhi et de l'Agra et, sur un espace de quelques kilomètres seulement, la partie occidentale de l'Aoude, et afflue à la

gauche du Gange, à 8 kilom. N.-E. de Kanodge, après un cours de 450 kilom., d'abord au S.-O., puis au S.-E. Elle reçoit, à droite, le Koroula et, à gauche, la Kosila, la Goula et la Douah-Gorrah. Morad-Abad est la principale ville qu'elle baigne. Dans la partie supérieure de son cours, elle est rapide et encaissée entre des rochers d'une hauteur prodigieuse.

RAMGHAR ou **RAMGHUR**, district de l'Inde, présidence de Calcutta, province de Béhar. Elle confine au N. avec Béhar, à l'E. avec Bardwan et Boglipour, au S. avec Jushpour, Sirgonjah et Billounga; 1,011 milles carrés géographiques. C'est une contrée montagneuse et couverte en partie de forêts et de landes. On y exploite du fer et du salpêtre. Tchittra et Ramghar sont les principales villes de ce district.

RAMGHAR, petite ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, province de Béhar, dans le district de même nom, sur la Dammoudah.

RAMGHAR, ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, province d'Orissa, sur le Mahanaddy. Elle est bien fortifiée.

RAMI-MÉHÉMET, grand vizir ottoman, né à Constantinople dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il chantait dans les tavernes et composait des vers, lorsque le fameux poëte Nabi-Effendi, secrétaire du divan, le fit renoncer à ce genre de vie et mit ses talents en évidence. Nommé musahib, puis reis effendi, il travailla en cette qualité, avec Maurocordato, à la paix de Carlowitz (1699), dut au succès de cette négociation la faveur du sultan Mustapha II, et en profita pour renverser le grand vizir Daltaben, dont il prit la place. Lors de la révolte qui amena en 1702 la déposition de Mustapha II, Rami-Méhémet parvint à se cacher, puis devint, sous le règne d'Achmet III, pacha en Egypte et en Chypre. Ses puissants ennemis décidèrent le sultan à lui envoyer le fatal cordon, et il expira de saisissement pendant les préparatifs de son supplice. L'Académie des poëtes lui donna le surnom de **Rami**, qui signifie *satirique*.

RAMICORNE adj. (ra-mi-kor-ne — du lat. *ramus*, rameau, et de *corne*). Zool. Qui a les cornes ramifiées.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, tribu des réduviides, caractérisé par des antennes ramifiées.

RAMID, kanat du Turkestan, situé au N. du kanat d'Abi-Gherm; ch.-l. Ramid, résidence d'un kan.

RAMIE s. f. (ra-mî). Bot. Espèce du genre bœhmérie, famille des urticées, qui fournit une sorte de coton.

RAMIER s. m. (ra-mié — du lat. *ramus*, rameau). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pigeon. ‖ Genre de pigeons ayant pour type le ramier commun : *Le biset, le* RAMIER *et la tourterelle ne se mêlent pas dans les bois, parce que chacun y trouve la femelle qui lui convient le mieux.* (Buff.) *Les* RAMIERS, *à l'état naturel, sont les oiseaux des bois les plus défiants et les plus farouches.* (Toussenel.)

Et l'amoureux *ramier* roucoulant sous l'ormeau.
DELILLE.

Je riais de le voir, avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers
Et nos pigeons cauchois en superbes *ramiers*.
BOILEAU.

Sur les coupoles de Venise
Deux *ramiers* blancs aux pieds rosés,
Au nid où l'amour s'éternise,
Un soir de mai se sont posés.
TH. GAUTIER.

‖ Adjectiv. : *Le nombre des pigeons* RAMIERS *qui arrivent dans le midi de la France, vers la fin du mois d'octobre, est considérable.* (Guérin.)

— Hist relig. Nom donné à des pèlerins qui revenaient d'Orient, portant des rameaux et des palmes.

— Econ. rur. Grand amas de branches et de tiges rassemblées pour être mises en fagots.

— Mar. Espace ouvert qui existait, dans les galères, entre le pont et l'arbalétrière.

— **Encycl.** Les *ramiers* forment, dans le grand genre pigeon, une section assez naturelle, caractérisée par un bec faible et grêle, la queue carrée ou arrondie, les pieds assez courts. Le pigeon *ramier* proprement dit, qui forme le type du groupe, a près de 0m,50 de longueur totale; la tête cendrée; le dessus et les côtés du cou d'un vert doré à reflets bleus ou cuivrés; le dos et les ailes d'un cendré brunâtre; la poitrine et le haut du ventre d'un roux vineux à reflets chatoyants; le ventre et l'abdomen cendré blanchâtre; la queue marquée de noir à l'extrémité; la peau du bec comme saupoudrée de blanc; l'iris jaunâtre et les pieds rouges. La femelle se distingue par des couleurs généralement plus pâles. Ces pigeons ont un roucoulement plus fort que les autres; ils paraissent aussi d'un naturel plus sauvage; aussi est-il très-difficile de les élever et de les propager en captivité.

Les *ramiers* sont répandus dans toute l'Europe, mais plus dans le Midi que dans le Nord, car ils préfèrent les climats chauds ou tempérés. Aux mois d'octobre et de novembre, ils émigrent en grand nombre vers les contrées méridionales; quelques couples seulement restent chez nous pendant l'hiver; il n'est pas rare d'en trouver dans les bois des environs de Paris; on en connaît même qui n'abandonnent jamais les jardins publics de l'intérieur de la capitale. En février, ils arrivent de nouveau, par petites bandes ou par paires, quelquefois par individus isolés. Ils fréquentent les forêts, surtout les hautes futaies, et se plaisent de préférence dans celles qui sont peuplées de chênes. « Ils aiment, dit M. Z Gerbe, à se percher sur les branches dépouillées de verdure qui sont à la cime des hauts arbres. C'est surtout au lever du soleil et pendant les froides matinées de novembre, décembre et janvier qu'on les voit immobiles, durant des heures entières, attendre sur les plus hautes cimes qu'un rayon vivificateur vienne leur rendre un peu de souplesse et de vigueur. Pendant la belle saison, ils se plaisent dans les arbres feuillus. »

Le *ramier* se nourrit de glands, de faînes, de fraises, dont il est très-friand, de graines et même de jeunes pousses de diverses plantes, notamment du blé; il se jette sur les jeunes semis ou sur les jeunes céréales versées par l'effet des vents et y cause des dégâts considérables. On a observé que, comme la plupart des colombins et des gallinacés, il pâture à des heures fixes et se repose le reste du temps. Il niche sur les grands arbres touffus. C'est le mâle qui apporte les matériaux, qui consistent surtout en bûchettes mortes et sèches; toutefois, il ne ramasse pas celles qui gisent à terre; il les prend tenant encore à l'arbre, les détache avec les pieds ou avec le bec, les porte à la femelle et continue son manége jusqu'à ce qu'il en ait ramassé une quantité suffisante. Pendant ce temps, la femelle dispose les matériaux; mais son nid, de forme plate, est fait grossièrement et sans art; il offrirait même très-peu de solidité s'il n'était appuyé sur le tronc ou sur une grosse branche; néanmoins, il arrive quelquefois qu'il est complétement détruit avant que les petits l'aient quitté.

Les *ramiers* s'accouplent peu de temps après leur arrivée; la ponte est de deux œufs, rarement de trois, entièrement blancs; quelquefois, il y a une seconde ponte en juin. La durée de l'incubation est de quatorze jours. Dans les premiers temps, la femelle reste constamment sur les petits pour les réchauffer; plus tard, elle se tient à quelque distance, mais sans les perdre de vue. La mâle, qui, à cette époque, fait entendre un roucoulement fort et plaintif, l'assiste et la relève quand elle est fatiguée. Tous deux apportent à leurs petits la nourriture à des moments réglés, le matin, vers huit heures, et le soir, de trois à quatre heures. Au bout d'une quinzaine de jours, les jeunes *ramereaux* peuvent voler, quitter le nid et pourvoir eux-mêmes à leurs besoins.

Le *ramier* à l'état sauvage, comme on peut l'observer dans les forêts et loin des lieux habités, est d'un naturel défiant, soupçonneux et farouche; mais si on le prend au nid et qu'on prenne la peine de l'élever, il se familiarise aisément et ne cherche même pas à s'envoler. Ceux de nos jardins publics sont devenus tellement familiers qu'ils ne s'effarouchent nullement du voisinage de l'homme. Ils vivent sur les grands arbres, en compagnie des corneilles et d'autres oiseaux, et vaquent à leurs diverses fonctions à peu de distance des promeneurs. On les voit même s'abattre sur le gazon pour manger les miettes de pain qu'on leur jette; on a pu, à diverses époques, voir à Paris, notamment aux Tuileries, des charmeurs d'oiseaux.

Toutefois, cette espèce ne s'est pas reproduite jusqu'à présent en captivité. D'après Mauduit, pour essayer d'obtenir ce résultat, il faudrait prendre de jeunes *ramiers* dans le nid, leur donner plus de liberté qu'on n'a coutume de le faire, les placer d'abord dans des taillis enfermés dans des filets et resserrer par degrés les entraves des générations qui se succéderaient. On assure que les anciens savaient les faire mutiplier en domesticité et on doit regretter que les procédés de cet art soient perdus, car cet oiseau constitue un excellent gibier. Les jeunes surtout passent pour un mets délicieux; on les mange de préférence à la broche, mais presque saignants. La chair des vieux individus est noire et un peu coriace. En tout cas, leur abondance, à l'époque de leurs passages, et surtout de celui d'automne, leur fait faire une chasse active, dont les procédés varient suivant les pays. D'après Lalande, on élève et on apprivoise en Italie des pigeons appelés *mandarins*, qui vont au-devant des *ramiers* et les attirent dans la forêt et sur les arbres mêmes où les chasseurs les attendent.

« Dans les Pyrénées, dit V. de Bomare, particulièrement dans la Navarre, où des nuées de *ramiers* couvrent les forêts dans la saison où les arbres commencent à se dépouiller de leurs feuilles, cette chasse consiste à dresser de distance en distance le long d'une gorge, quelquefois pendant l'espace de plus d'une demi-lieue, des espèces de trépieds enfoncés en terre pour les soutenir et qui sont composés de trois perches les plus longues qu'on a pu trouver; à l'endroit où elles se croisent au plus haut, on bâtit une cabane de verdure, où un homme se tient caché avec une provision de morceaux de bois blanchis faits en palette ou raquette; dès qu'il aperçoit un vol de palombes ou *ramiers*, qui sont comme repoussés par la chaîne des Pyrénées qui s'élève brusquement, il leur jette une de ces palettes, qui leur présente l'image d'un épervier ou d'un autre oiseau de proie; souvent c'est une flèche empennée avec des plumes de la queue d'un oiseau de proie. Aussitôt la frayeur leur fait baisser leur vol près de la terre, qu'ils rasent pendant quelque temps, comme s'ils cherchaient à se garantir de ce redoutable ennemi; à peine, faiblement rassurés, reprennent-ils leur vol vers la moyenne région de l'air que le même artifice les en fait descendre; ainsi, de distance en distance, suivant qu'ils s'écartent, on les rapproche par la même voie et on les conduit où l'on veut; à l'extrémité de la gorge, il faut qu'il y ait cinq ou six grands arbres rangés de ligne; on y tend des filets depuis le haut jusqu'en bas, assujettis par des poids et des poulies; dès qu'un homme caché sous une ramée lâche une détente, ces filets tombent aussitôt, et les palombes, effrayées par les palettes ou flèches empennées qu'on leur a lancées, se précipitent et viennent se prendre dans les filets qu'on a opposés à leur passage; on en prend quelquefois plus d'un cent d'un seul coup de filet. »

Le petit *ramier*, appelé aussi *pigeon commun* ou *colombin*, mais qu'il ne faut pas confondre avec le pigeon domestique, est d'un quart plus petit que le précédent, auquel, du reste, il ressemble beaucoup par le port, les allures et presque par les couleurs. Il s'en rapproche également par les mœurs; comme lui, il vit dans les grands bois, se nourrit de graines et de petits fruits, abonde surtout dans les contrées méridionales et fait ses passages réguliers en France en automne et au printemps. Toutefois, il fait son nid, non dans l'enfourchure des branches, mais dans les trous des arbres. Dans le midi de la France, on le désigne sous le nom impropre de *biset*, qui appartient à une autre espèce (v. PIGEON). On le trouve encore en Allemagne et dans le nord de l'Afrique.

« C'est, dit Crespon, par bandes de plusieurs centaines d'individus que les colombins entreprennent leurs voyages; leur vol est haut et puissant; ils se soutiennent longtemps dans les airs. C'est en octobre qu'on les voit apparaître chez nous; d'autres ne commencent leurs pérégrinations que vers la mi-décembre, alors que l'hiver s'annonce par quelques froides journées qui sont ordinairement occasionnées par le vent du nord-ouest; c'est un signe précurseur que la température va devenir rigoureuse, et les oiseaux ont l'instinct de le pressentir. Mais si le vent domine pendant leurs courses à travers l'atmosphère, alors ils volent bas et se rapprochent de terre, en suivant toujours le niveau du terrain, et, si l'on se trouve sur leur chemin, il arrive qu'ils ne cherchent point à changer de direction et s'exposent de cette sorte au fusil du chasseur. »

Quelques auteurs citent encore, comme appartenant à ce groupe, le pigeon *ramier* de Cayenne, appelé aussi *ramier pintade* ou *ramiret*, et le pigeon *ramier* de Madagascar.

RAMIÈRE s. f. (ra-miè-re — du lat. *ramus*, rameau). Nom donné, dans certaines parties de la Provence, à des taillis de peupliers, d'obiers, de saules, qui bordent les rivières et les torrents.

RAMIFÈRE adj. (ra-mi-fè-re — du lat. *ramus*, rameau; *fero*, je porte). Bot. Se dit de tout organe qui porte des rameaux et aussi des bourgeons qui ne doivent porter que des feuilles.

RAMIFICATION s. f. (ra-mi-fi-ka-si-on — rad. *ramifier*). Ensemble des divisions d'un organe ramifié; chacune de ces divisions : *La* RAMIFICATION *d'une tige. Les* RAMIFICATIONS *d'un bois de cerf. Les* RAMIFICATIONS *d'une veine. Les* RAMIFICATIONS *d'un chemin de fer.* ‖ Ordre et mode de disposition qu'affectent les rameaux.

— Fig. Ensemble de divisions et de subdivisions d'un objet quelconque; chacune des divisions ou des subdivisions; chacune des conséquences qui découlent d'un principe; effet derivé : *Les* RAMIFICATIONS *d'une science. Rien n'est à négliger pour le souverain; les plus petits objets ont des* RAMIFICATIONS *qui tiennent aux grosses racines.* (Clément XIV.) *La magnificence est une des* RAMIFICATIONS *nombreuses de l'orgueil; son luxe, ses richesses, ses dépenses causent plus d'étonnement que d'admiration.* (Vernier.) *L'esprit humain a des folies trop nombreuses pour les suivre dans toutes leurs* RAMIFICATIONS. (Chateaub.) *Les mots primitifs qui représentent les objets sonores et bruyants atteignent par des* RAMIFICATIONS *infinies les idées les plus éloignées de l'ordre physique et matériel.* (Boissonade.) ‖ Et aussi en parlant d'un complot, d'une conspiration : *Les* RAMIFICATIONS *de ce complot s'étendaient fort loin.* (Acad.)

— **Encycl.** Le mot *ramification* se prend, en botanique, dans des acceptions assez diverses. Tantôt il est pris comme synonyme de *rameau*, tantôt comme désignant l'ensemble des branches et des rameaux; d'autres fois encore, il exprime le phénomène par lequel le végétal se ramifie. Enfin, dans son acception la plus usuelle, qu'il nous reste à développer, la *ramification* consiste dans l'ordre et le mode de disposition qu'affectent les rameaux. Elle se lie intimement au développement des bourgeons et présente quelquefois des particularités remarquables, souvent assez importantes pour faire donner des noms spéciaux aux organes sur lesquels elles se produisent.

Ainsi, dans certaines plantes vivaces, comme l'asperge, la pousse produite par le bourgeon terminal meurt dans le cours de la première année; alors un bourgeon latéral continue la tige et émet au printemps un axe épais et charnu, qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles; c'est ce qu'on nomme un turion. Un phénomène analogue, mais un peu plus compliqué, se produit sur les tiges aériennes, même sur des végétaux ligneux. Si l'on considère avec attention une tige, ou, pour mieux dire, un axe de phytolaque, de ricin ou de vigne, on voit qu'il est constitué, non pas par une tige unique, mais par la réunion, en ligne à peu près droite, d'un grand nombre d'axes successifs. En effet, à chaque nœud, un bourgeon latéral, plus fort que la pousse terminale, la rejette de côté en se redressant lui-même et usurpe sa place; on a ainsi sur un des côtés de l'axe une feuille, sur l'autre une vrille ou un bouquet de fleurs, organes qui, pour le dire en passant, ne sont que des rameaux transformés ou avortés. Le rameau paraît donc ici être opposé aux feuilles, au lieu de naître à leur aisselle; mais cette anomalie n'est qu'apparente.

Quand une tige souterraine, au lieu d'émettre au dehors les pousses annuelles qui la continuent, s'allonge en restant dans le sol, comme dans le sceau de Salomon, elle présente l'apparence d'une racine; de là le nom de rhizome; mais, en réalité, c'est bien une véritable tige, produisant en dessus des feuilles ou des rameaux, en dessous des racines fibreuses ou fasciculées. Le bulbe est une autre modification de la tige des plantes vivaces; on ne l'observe guère que dans les monocotylédones; la partie inférieure de cette tige produit latéralement un bourgeon épais et charnu au centre et couvert de feuilles plus ou moins nombreuses, réduites à l'état d'écailles ou de gaînes; l'oignon, le lis, le colchique présentent des exemples familiers de bulbes et de bulbilles.

La position normale des rameaux est à l'aisselle des feuilles; mais quelquefois ils naissent à une certaine distance de celle-ci et sont appelés, pour cette raison, extra-axillaires. Cette disposition tient quelquefois à l'avortement complet de certaines feuilles; mais le plus souvent elle provient de ce que la tige est soudée soit avec la base du pétiole, soit avec la partie inferieure du rameau, de telle sorte que l'origine de celui-ci semble reportée, dans le premier cas, plus bas que la feuille, et plus haut dans le second. La *ramification* peut encore être modifiée soit par l'avortement des bourgeons, soit, au contraire, par leur multiplication; il se produit ainsi quelquefois plusieurs rameaux à l'aisselle d'une feuille; d'autres fois il se forme des rameaux adventifs par le développement des germes latents situés près de la surface. V. RAMEAU.

RAMIFIÉ, ÉE (ra-mi-fi-é) part. passé du v. Ramifier. Qui a des ramifications : *Tige* RAMIFIÉE. *Veine* RAMIFIÉE.

RAMIFIER v. a. ou tr. (ra-mi-fi-é — du lat. *ramus*, rameau; *facio*, je fais. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ramifiions; que vous ramifiiez*). Partager, diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux; faire des ramifications dans : *La séve envahit les canaux, gonfle les bourgeons*, RAMIFIE *la tige.*

Se ramifier v. pr. Se diviser en branches, en ramifications : *Le bois dans le cerf ressemble au bois des arbres par la manière dont il* SE RAMIFIE. (Buff.)

— Fig. Se diviser et se subdiviser : *Les idées de Leibniz sont vastes; elles partent d'abord d'une grande universalité, qui en est comme le tronc, et ensuite se divisent, se subdivisent et* SE RAMIFIENT *presque à l'infini.* (Fonten.) *Les familles, en se dispersant*, SE RAMIFIENT. (P. Janet.)

RAMIFLORE adj. (ra-mi-flo-re — du lat. *ramus*, rameau; *flos*, fleur). Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs naissent sur les rameaux : *Le nerprun* RAMIFLORE.

RAMIFORME adj. (ra-mi-for-me — du lat. *ramus*, rameau, et de *forme*). Hist. nat. Se dit de tout organe qui ressemble à un rameau ou à une branche.

RAMILLE s. f. (ra-mi-lle; *ll* mll. — du lat. *ramulus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Nom donné aux plus petites et dernières divisions des rameaux : *Les belles oranges et les cédrats énormes se balançaient autour des* RAMILLES *vertes.* (Ed. About.) ‖ Scion surchargé d'une ou de deux générations de nouveaux scions anticipés.

— Agric. Bourgeon produit par la dernière séve, qui a cessé de croître en longueur et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

— Econom. rur. Nom donné à de petites branches sèches propres à faire des fagots.

RAMILLIES, village de Belgique (Brabant méridional), arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Louvain, près de la source de la Petite-

Ghette; 500 hab. Cette localité est célèbre par la victoire que Marlborough y remporta sur le maréchal de Villeroi en 1706. V. l'article suivant.

Ramillies (BATAILLE DE), gagnée par Marlborough sur le maréchal de Villeroi le 23 mai 1706. La période des revers était arrivée pour Louis XIV; mais il faut reconnaître que ce prince n'écoutait plus depuis longtemps déjà à cette époque que les inspirations de son orgueil et sa faiblesse pour les généraux courtisans. C'est ainsi qu'il opposa, dans les Pays-Bas, le présomptueux et incapable Villeroi au redoutable Marlborough, avec ordre de livrer bataille si le général anglais tentait de s'opposer à ses opérations. Or, Marlborough n'était pas homme à assister l'arme au bras aux exploits d'un Villeroi, et celui-ci trouva la bataille plus tôt qu'il ne l'avait cru. Les Français s'avançaient avec une telle négligence qu'ils ne se doutaient pas que l'armée ennemie, qui s'était concentrée entre Tongres et Maëstricht, était elle-même en marche, et ce fut avec le plus profond étonnement que, le 23 mai 1706, ils la découvrirent tout à coup dans l'étroit espace qui sépare la vallée de la Mehaigne, affluent de la Meuse, et les vallées des deux Ghettes, qui vont au Demer, une des ramifications du bassin de l'Escaut. Villeroi se forma aussitôt en bataille, mais avec une imprévoyance et une incapacité qui accusaient la surprise dont il allait être victime. Il appuya sa droite à Taviers, sur la Mehaigne, occupant Taviers et un petit marais voisin avec 5 bataillons. A gauche de la cavalerie française se plaçait l'infanterie, ayant devant son front le village de Ramillies. L'armée française comptait 74 bataillons et 128 escadrons; l'armée ennemie, 80 bataillons et 123 escadrons.

Dès que l'attaque eut été commencée, les gardes du roi, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires et les grenadiers à cheval, composant la première ligne de notre aile droite, percèrent et enfoncèrent quatre lignes de l'aile gauche des ennemis, firent quelques prisonniers et prirent 6 pièces de canon. Mais les dispositions du général français étaient si radicalement vicieuses, que Marlborough ne s'émut pas de cet échec partiel. 5 bataillons et quelques régiments de dragons établis à Taviers ne pouvaient que faiblement protéger la droite de Villeroi. D'un autre côté, un marais impraticable entre l'aile gauche française et l'aile droite de l'ennemi empêchait qu'elles ne pussent agir l'une contre l'autre. En conséquence, Marlborough, jugeant qu'il ne risquait rien en se dégarnissant sur ce point, tira 50 escadrons de sa droite pour fortifier sa gauche, de sorte que la maison du roi, qui venait d'enfoncer quatre lignes ennemies, vit tout à coup se dresser devant elle 50 escadrons tout frais, derrière lesquels allèrent se reformer les lignes qu'elle avait battues et dispersées. En même temps, le général anglais fit attaquer par des forces écrasantes les troupes françaises établies à Taviers; celles-ci ne purent résister au choc, se débandèrent et laissèrent à découvert tout un côté de notre aile droite. La cavalerie de la seconde ligne de cette aile se porta en avant pour rétablir le combat; mais elle fut aussitôt prise en flanc, culbutée et mise en fuite. La maison du roi, enveloppée de toutes parts, réussit néanmoins à se faire jour et à se rallier à l'aile gauche. Rien n'était désespéré, surtout si les généraux français avaient la bonne inspiration d'imiter l'exemple de Marlborough, c'est-à-dire de dégarnir leur gauche pour fortifier leur droite. Mais il n'y avait là que des chefs incapables, Villeroi en tête. Les pertes étaient à peu près égales de part et d'autre, 2,000 hommes environ pour chacune des deux armées. Les ennemis ne songeaient pas à nous poursuivre, et jusque-là ils n'avaient remporté de cette action que le stérile honneur de rester maîtres du champ de bataille. Notre aile gauche avec la maison du roi, l'infanterie et la cavalerie de l'aile droite, quoique battues, suivaient un assez bel ordre de retraite, lorsqu'un accident imprévu, comme il s'en produit tant à la guerre, rendit cette journée désastreuse pour la France. L'armée se retirait lentement et en bon ordre sur un plateau assez étroit, bordé sur deux côtés de ravins profonds. La cavalerie ennemie la suivait au petit pas, comme sur un champ de manœuvre, et la lutte paraissait entièrement terminée, lorsqu'un escadron anglais, s'approchant de deux bataillons français, se mit à tirailler. Ces deux bataillons, croyant à un renouvellement d'attaque générale, font volte-face; mais à l'instant les troupes françaises, saisies d'une terreur panique, lâchent pied honteusement. La cavalerie s'enfuit au galop, tandis que l'infanterie s'engouffre dans les ravins au milieu du plus effroyable désordre. En un instant, l'armée française, dispersée, paraît fondue, anéantie. A cet aspect, Marlborough lance ses dragons sur ces troupes en déroute; les cavaliers ennemis sabrent de tous côtés et ne font de prisonniers que lorsqu'ils sont las de tuer. Artillerie, caissons, bagages, tout fut la proie du vainqueur. « Cet événement, dit le maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*, porte un éclatant démenti à une maxime assez généralement reçue parmi les gens de guerre, qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui se retire. Quand on a jugé opportun de livrer une bataille et qu'on a eu le bonheur de la gagner, il faut poursuivre chaudement la retraite; alors ces retraites, qu'on trouve si belles, se changent en déroutes complètes. »

La nuit seule arrêta l'ardente poursuite des ennemis. La bataille de Ramillies avait enlevé 15,000 hommes à l'armée française. Villeroi, au désespoir, n'osait annoncer au roi cette terrible nouvelle; il resta cinq jours sans envoyer de courrier. Il lui fallut bien, enfin, se résigner à confirmer sa défaite, que le bruit public avait déjà portée aux oreilles de Louis XIV. Mais comme le maréchal était le favori du grand roi, il en fut quitte, quand il reparut à la cour, pour s'entendre adresser ce délicat compliment de condoléance : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. » Toutefois, ce que le maître ne voulait pas dire, la malignité publique le faisait cruellement sentir au présomptueux maréchal, et c'est après un succès de ce genre qu'on avait fait courir contre lui une chanson satirique qui avait pour refrain :

> Villeroi, Villeroi
> A fort bien servi le roi...
> Guillaume, Guillaume.

Et les faiseurs de poétique prétendent que l'enjambement est contraire aux règles de la versification française. Nous défions tous les professeurs de l'Université de nous en montrer un seul dans Homère, Sophocle, Euripide, Virgile, Horace, etc., qui soit aussi bien amené que celui-là dans son intention satirique.

RAMINAGROBIS, nom appliqué par Rabelais au poëte Guillaume Cretin, par La Fontaine à un vieux chat. Nicot disait que c'était un mot de gaudisserie, forgé à plaisir pour tourner en ridicule un homme grave. Borel y voyait une corruption de *domine grobis*. *Grobis* est un vieux mot français signifiant homme fier, important. Selon Le Duchat, c'est un composé de *ra*, abrégé de *raoul*, matou, *hermine* ou *mine*, et *grobis*; le mot signifierait donc soit le matou qui fait le grobis sous la fourrure d'hermine, soit le matou à mine de grobis.

Ramina, selon Ménage, était un mot exprimant le contentement, une sorte d'expression explétive ne signifiant rien d'ailleurs par elle-même.

RAMINGUE adj. (ra-main-ghe. — Ce mot, qui a désigné d'abord un jeune faucon volant de branche en branche, de *ramus*, branche, avec un suffixe germanique, s'est appliqué ensuite à un cheval têtu, rétif). Manége. Qui se défend de l'éperon, qui refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir : *Cheval* RAMINGUE. *Jument* RAMINGUE.

RAMIPARE adj. (ra-mi-pa-re — du lat. *ramus*, rameau, *pario*, je produis). Zool. Syn. de FISSIPARE.

— Bot. Syn. de VIVIPARE et de RAMIFÈRE.

RAMIRE, nom de plusieurs rois de Léon et d'Aragon. V. RAMIRO.

RAMIRET s. m. (ra-mi-rè — dimin. de *ramier*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pigeon de la Guyane.

RAMIREZ DE LA CASA DEZA (Louis), historien espagnol, né à Cordoue en 1806. Tout en exerçant la médecine près de Cordoue, il étudia l'histoire et les antiquités de sa province, publia des poésies dans divers journaux et devint, en 1842, professeur d'histoire à l'institut de sa ville natale. M. Ramirez fait partie de plusieurs sociétés savantes de son pays. Ses principaux ouvrages sont: *Topographie de Pozoblanco; Chorographie de la province de Cordoue; Traité de géographie de la province de Cordoue; Histoire de Cordoue; Biographie des hommes illustres que Cordoue a produits*, etc.

RAMIREZ DE LOSADO (Nicolas), publiciste et littérateur espagnol, né dans la province de Tolède en 1817. Doué de beaucoup d'esprit et de verve, il entra de bonne heure dans le journalisme, où, sous le pseudonyme de **baron d'Illescas**, il a publié, notamment dans *El Clamor publico*, un grand nombre d'articles humoristiques qui ont été très-goûtés. On lui doit, en outre : *Chronique du siècle actuel*; les *Chevaliers d'industrie*, roman; les *Portraits*, ouvrage dans lequel il a esquissé, avec beaucoup de vérité et un intérêt piquant, les portraits des principaux hommes politiques de l'Espagne, etc.

RAMIRO ou **RAMIRE Ier**, roi de Léon et des Asturies, mort à Oviedo en 850. Fils du roi Bermudes, il succéda en 842 à son cousin Alphonse II. Ce prince triompha d'un compétiteur, Népotien, à qui il fit crever les yeux, et lutta pendant tout son règne contre les Maures et les invasions des Normands.

Don Ramiro conquit Albaïda et Calahorra et laissa le trône à son fils Ordoño Ier.

RAMIRO II, roi de Léon et des Asturies, mort en 950. Son frère Alphonse IV, qui avait abdiqué en sa faveur (927), essaya de ressaisir la couronne. Il l'assiégea dans la ville de Léon et lui fit crever les yeux. Il tourna ensuite ses armes contre les Maures, prit Madrid en 931 et remporta sur Abdérame III, calife de Cordoue, la mémorable victoire de Simancas (939). Ce prince réunit le comté de Castille sous sa domination, fit construire un grand nombre d'églises et de monastères et mourut en revenant d'une expédition en Portugal. C'était un prince plein de valeur et de prudence, mais qui se montra, en maintes circonstances, d'une grande cruauté. Il eut pour successeur son fils Ordono III.

RAMIRO III, roi de Léon et des Asturies, né en 962, mort en 982. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il succéda à son père Sancho Ier. Ce prince subit successivement l'influence de sa mère et celle de sa femme Urraca, et eut à combattre son cousin Bermudes II, proclamé roi par les comtes de Galice et qui, toutefois, ne lui succéda qu'après sa mort.

RAMIRO Ier, roi d'Aragon, mort en 1063. Il était fils naturel de Sancho III, dit le Grand, qui partagea l'Espagne entre ses enfants et lui donna en apanage le royaume d'Aragon (1034). Ramiro épousa en 1036 une fille du comte de Carcassonne, Bernard Roger, s'empara de la Sobrarve (1038) et s'allia aux musulmans pour enlever la Navarre à son frère Garcias III; mais il fut défait sous les murs de Tafalla. Ce prince périt dans une bataille pendant une guerre contre les émirs de Huesca et de Saragosse. Pour gagner la protection du pape, il promit au concile de Jacca d'envoyer chaque année à Rome le dixième du butin qu'il prendrait aux Sarrasins. Son fils Sancho Ier lui succéda.

RAMIRO II, dit **le Moine**, roi d'Aragon, mort en 1147. Il était fils de Sancho Ier. Ramiro se fit moine, et il était évêque lorsque, à la mort de son frère Alphonse Ier (1134), il fut élu roi d'Aragon. Bien qu'il ne fût plus jeune, il épousa, avec une dispense du pape, la fille du duc d'Aquitaine, Guillaume IX, eut une fille appelée Pétronille, qu'il maria à Raymond-Bérenger IV, abdiqua après trois ans de règne (1137) et reprit alors la robe de moine.

RAMISME s. m. (ra-mi-sme). Doctrine de Ramus. V. ce nom.

RAMISSERAM ou **RAMANANCOR**, île de l'Indoustan anglais (Madras), dans le détroit de Palk et le golfe de Manaar, à 2 kilom. du continent, par 9° 17′ de latit. N. et 77° 1′ de longit. E.; 18 kilom. sur 10. Ch.-l., Panban. Le sol est peu fertile; le Ramanan-Cotta est la principale rivière qui l'arrose. Elle est célèbre par une ancienne pagode et par un observatoire où les astronomes indous font passer leur premier méridien par 77° 1′ 55″ de longit. E. Le temple, situé vers le N. de l'île, a un portail majestueux de 100 pieds de hauteur, construit en grosses pierres, sur plusieurs desquelles il y a des bas-reliefs représentant des divinités indoues. L'architecture de ce temple ressemble à celle des Egyptiens. Un grand concours de pèlerins viennent y visiter tous les ans l'image du dieu Rama et y font des offrandes considérables, dont une partie sert aux frais du temple. Quoique les Anglais soient depuis longtemps maîtres de cette île, il ne leur a jamais été permis d'entrer dans le temple. Les mahométans prirent Ramisseram dans le XIVe siècle et y érigèrent aussi une mosquée. L'île est jointe à celles de Ceylan et de Manaar par des récifs, que les Portugais appellent pont d'Adam et les indigènes pont de Rama, parce que Rama aurait suivi cette route pour conquérir Lanka ou Ceylan.

RAMISTE s. m. (ra-mi-ste). Partisan de la doctrine philosophique de Ramus.

— Partisan du système musical de Rameau.

— adj. Gramm. *Consonnes ramistes*, Consonnes *j* et *v*, qu'on appelait *i* consonne et *u* consonne, et que Ramus distingua le premier des voyelles de même nom.

RAMLÉH ou **RAMLA**, ville de Syrie, Palestine, sur la route de Jaffa à Jérusalem, à 12 kilom. de Jaffa; 3,000 hab. Commerce de coton filé et de savon. L'origine de Ramléh est musulmane. On s'accorde à faire remonter sa fondation à 716 de J.-C. Au XIIe siècle, elle avait acquis une certaine importance commerciale. Les croisés s'en emparèrent en 1099. Prise par Saladin en 1187, elle devint ensuite le quartier général de Richard Cœur de Lion. Les chrétiens la possédèrent pendant quelques années, mais la conquête du sultan Bibars la replaça sous le joug musulman. Le couvent latin fondé en 1240 par Philippe le Bon, restauré par les libéralités de Louis XIV, est vaste et bien distribué. C'est là que logent ordinairement les voyageurs. On y montre la chambre où coucha Bonaparte avant d'aller assiéger Saint-Jean-d'Acre. La principale mosquée est une fort belle église bâtie au XIIe siècle par les croisés.

On suppose que cette ville est bâtie sur les ruines de l'ancienne Rama ou Arimathéa du Nouveau Testament.

RAMLER (Charles-Guillaume), poëte allemand, né à Colberg en 1725, mort en 1798. Professeur de logique et de belles-lettres à l'Ecole des cadets de Berlin en 1748, il conserva cet emploi jusqu'en 1790, où il y renonça, pour partager avec Engel la direction du théâtre national de Berlin, qu'il administra seul de 1794 à 1796. Ramler se fit connaître comme poëte lyrique à une époque peu féconde en chefs-d'œuvre poétiques et il attacha son nom à ceux des héros de son siècle. Il s'essaya aussi avec succès dans l'imitation des anciens et, par son style correct et élégant, contribua beaucoup à l'essor et au développement de la langue allemande. Il peut être regardé comme le créateur de l'art de la traduction en Allemagne, et celle qu'il a donnée des *Odes d'Horace* (Berlin, 1769) doit être citée comme un modèle, si l'on tient compte de l'époque à laquelle elle fut publiée. Il réussit moins bien, par exemple, lorsqu'il entreprit de mettre en vers hexamètres les *Idylles* de Gessner et ne fut pas plus heureux dans ses corrections des ouvrages de différents auteurs, tels que Gœtz, Weisse, Lessing, Nicolai, etc., qui, cependant, l'avaient eux-mêmes prié de revoir leur prose. On cite, parmi les ouvrages dont il s'est fait l'éditeur : la *Collection des meilleures épigrammes des poëtes allemands* (1766, 8 vol.); les *Chants des Allemands* (Berlin, 1766-1768, 2 vol.); les *Fleurs lyriques* (Leipzig, 1774-1778, 2 vol.); les *Epigrammes de Wernike* (1780), etc. Parmi ses œuvres originales, il faut surtout mentionner des odes et des cantates dont l'une, la *Mort de Jésus*, est devenue célèbre par la musique de Graun. Sa *Mythologie abrégée* (Berlin, 1790) obtint beaucoup de succès et fut longtemps employée comme un ouvrage classique; son *Introduction à l'étude des beaux-arts* (Leipzig, 1758, 4 vol.; 1803, 5e édit.) n'est qu'une traduction développée du livre de l'abbé Batteux, intitulé: les *Beaux-arts réduits à un principe*. Ramler avait, en outre, traduit les *Morceaux choisis de Catulle* (1793); les *Epigrammes de Martia* (1787-1791); les *Facéties d'Hiéroclès* (1782) Les *Œuvres poétiques de Ramler* ont ét publiées par Gœcking (Berlin, 1800-1801 2 vol.).

RAMMELSBERG (le), montagne de Prusse (Hanovre), une des mines d'argent les plus importantes du Harz. « Le gîte du Rammelsberg, dit Burat, n'est ni une couche ni un filon; c'est un amas qui présente, en coupe horizontale, une forme lenticulaire et dont la puissance diminue à mesure qu'elle s'approfondit. On présume qu'il se termine en coin, et l'on a même fait à Clausthal un modèle ou le gîte est complétement limité à la profondeur indiquée par le rapprochement gradué des terrains qui le comprennent. Dans cette mine, le feu est employé pour abattre la roche qui, brusquement chauffée, se dilate et se fend en perdant l'eau dont elle est pénétrée. C'est le samedi soir, moment où les mineurs quittent les travaux, qu'on procède à cette opération. On entasse le bois en bûchers, on y met le feu, et les flammes échauffent les parois du rocher. C'est un magnifique spectacle que cette illumination souterraine, et les curieux qui voyagent dans le Harz font toujours en sorte d'arriver au Rammelsberg le samedi pour assister à cet incendie d'un nouveau genre. On calcule que le gîte métallifère peut encore donner lieu pendant deux cents ans à une extraction égale à celle qui se fait aujourd'hui. La production annuelle de cette mine est de 11 marcs d'or, 4,000 marcs d'argent, 615,000 kilogrammes de plomb et de litharge et 246,000 kilogrammes de cuivre. On y obtient aussi un peu de zinc, mais on n'exploite pas la mine pour le zinc lui-même. »

RAMMELSBERG (Charles-Frédéric), chimiste allemand, né à Berlin en 1813. Successivement docteur (1837), agrégé à l'université de Berlin (1840), professeur en titre (1845), il a été appelé en 1851 à la chaire de chimie et de minéralogie de l'Ecole industrielle de la même ville et chargé de faire des cours à l'Ecole forestière. Il est depuis 1855 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Ce savant s'est surtout attaché à déterminer la nature chimique des minéraux. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les *Annales* de Poggendorff, on lui doit des ouvrages très-estimés, notamment : *Vocabulaire de la partie chimique de la minéralogie* (Berlin, 1841-1849, 5 vol.), remanié sous le titre de *Manuel de chimie minérale* (1860); *Manuel de stœchiométrie* (1842); *Manuel de cristallographie* (1852); *Manuel de chimie cristallographique* (1855); *Manuel théorique de chimie minérale* (1860); *Abrégé de chimie inorganique* (1867), etc.

RAMMELSBERGITE s. f. (ra-mèl-sbèr-ji-te — de *Rammelsberg*, nom propre d'homme). Minér. Nom donné par Haidinger à toutes les nickelines blanches, tandis que Dana, Delafosse et autres le réservent à la variété quadratique et appliquent celui de CHLOANTHITE à la variété cubique.

RAM-MOHUN-ROY, en indoustan **Râm Mohan Raé** ou **Râjâ Ram Mohan**, célèbre philosophe indou, né dans le district de Bardivan (Bengale) en 1780, mort à Stapleton-Grove, près de Bristol, en 1833. Il descendait d'une longue suite de brahmanes d'un ordre élevé. Envoyé de bonne heure à l'école musulmane de Patna, il y apprit l'arabe et le persan, puis il alla à Bénarès, ou, selon d'autres, à Calcutta, pour étudier le sanscrit, les sciences indoues, l'hébreu. La lecture qu'il fit des Védas et de la Bible lui donna une triste idée des relgions dites révélées. Sa famille, le voyant abandonner le boudhisme, rompit avec lui et ne voulut plus le voir. Il se mit alors à voyager et alla passer deux ou trois ans chez les bouddhistes du Thibet. De retour dans l'Inde en 1800, Ram-Mohun se lia avec des Européens, apprit la langue anglaise et devint bientôt un partisan déclaré de la domination britannique. « Je crois, écrivait-il à ce sujet, que ce joug

étranger, tout pesant qu'il pût être, concourrait efficacement à l'amélioration de mes compatriotes. » Il ne cessa, dès lors, d'attaquer les brahmanes, de leur reprocher leurs superstitions et l'affreuse coutume de brûler les veuves. En 1803, son père mourut en le déshéritant; mais alors le gouvernement anglais le nomma divan auprès du receveur de Rangpour. L'année suivante, Ram-Mohun déclara formellement qu'il abjurait l'idolâtrie brahmanique et commença à faire tous ses efforts pour réformer la religion de sa nation. Il se fixa en 1814 à Calcutta, où il devint collecteur des deniers publics, et il ne cessa, depuis ce temps, par ses écrits, par ses discours et par ses actes, de propager la réforme qu'il rêvait et qui consistait à substituer le pur déisme à toutes les religions enseignées. Les ardentes attaques dont il fut l'objet ne le troublèrent en rien. L'imprimerie venait d'être introduite dans l'Inde; il publia plusieurs ouvrages, tant en anglais qu'en sanscrit, qui finirent par lui aliéner tout le monde, non-seulement ses anciens coreligionnaires, mais aussi les chrétiens. « La thèse que je soutenais, dit-il, le but et le fondement de mon argumentation, n'était pas que la religion brahmanique fût fausse en elle-même, mais qu'on l'avait pervertie. Je cherchais à prouver que l'idolâtrie des brahmanes actuels était contraire à la doctrine et à la pratique de leurs ancêtres, et que ces livres anciens qu'ils affectent de vénérer renferment la condamnation complète et la réfutation des dogmes qu'ils enseignent aujourd'hui. » Suivant lui, les doctrines primitives du brahmanisme étaient le déisme pur, et il trouvait qu'il en était de même dans le mahométisme et dans le christianisme. Il voyait dans la doctrine de Jésus quelque chose de plus pur, de plus moral et de plus complet que les dogmes symboliques des *Védas* et de Mahomet. Séparant les miracles de la doctrine morale, il publia en 1820 un extrait de l'Evangile sous ce titre : *Jésus servant de guide vers la paix et vers le bonheur.* Les missionnaires s'élevèrent contre lui, et Ram-Mohun leur répondit par plusieurs *Traités*, dans lesquels il établissait que les théories de la Trinité, de l'Esprit saint, de la communion, de la rédemption et plusieurs autres n'étaient indiquées ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, et que ces dogmes symboliques, empruntés au gnosticisme oriental, avaient, au contraire, leur source éloignée dans la vieille métaphysique de l'Inde et de la Perse. Un zélé missionnaire baptiste, Williams Adam, fut, dit-on, converti par Ram-Mohun et devint unitaire. En même temps, ce dernier fondait deux journaux, le *Caumûdi* et le *Bengal Herald*, pour la propagation de ses idées. Ce fut dans ces feuilles qu'il s'attacha à combattre l'idolâtrie et la superstition avec les armes de l'esprit et du bon sens et qu'il s'éleva avec fruit contre la barbare pratique des sutti, qu'il avait déjà stigmatisée, en 1810, dans un petit écrit en bengali. A la fin de 1830, Ram-Mohun accepta de la cour de Delhi la mission d'aller porter à Londres des réclamations contre le gouvernement anglais de l'Inde. Accueilli avec distinction par les directeurs de la Compagnie des Indes, il fut présenté à Guillaume IV, qui écouta favorablement sa requête. Il resta un an et demi à Londres, fréquentant la haute société, assistant aux réunions politiques, religieuses, littéraires et autres, recherché partout à cause de son esprit, de l'affabilité de son caractère et de son exquise politesse. Il vint en France à la fin de 1832 passer quelques mois, puis retourna en Angleterre, où il mourut. Le souvenir de Ram-Mohun-Roy est toujours vivant dans l'Inde, malgré les anathèmes lancés contre lui par les prêtres bouddhistes et autres, et ses doctrines ont converti de nombreux sectateurs. Au fond, c'était la régénération complète de l'Inde que visait Ram-Mohun, et voici quelle était sa pensée intime : Tant que les Indiens conserveront leur religion, ils seront incapables de se gouverner par leurs propres lois et de relever la tête; s'ils adoptaient aveuglément le christianisme de leurs maîtres, ils deviendraient de toute nécessité les vassaux de ces maîtres. Supposez, au contraire, une croyance pure, jointe aux ressources empruntées à l'industrie des peuples occidentaux, il est impossible que, dans un espace de temps donné, l'antique Indoustan ne se relève et ne fleurisse pas. Telles étaient les vues secrètes du réformateur. Ram-Mohun a écrit, outre ses ouvrages philosophiques, des brochures politiques, des traités sur les finances, sur les impôts, sur le monopole du sel, sur la loi des héritages dans l'Inde, une traduction anglaise des principaux livres des *Védas*, etc.

RAMMON, REMMON ou **RIMMON**, idole de Syrie, particulièrement de la ville de Damas; Vénus, à ce qu'on présume, ou quelque autre divinité analogue. Naaman, général des troupes du roi de Syrie, guéri de la lèpre par Elisée, qui lui avait prescrit de se laver sept fois dans les eaux du Jourdain, lui dit : « Ton serviteur n'offrira plus désormais d'holocauste ni de victime, si ce n'est au Seigneur. Voici seulement de quoi tu supplieras le Seigneur pour ton serviteur : que lorsque le roi, mon maître, entrera dans le temple de Rammon, pour adorer, et en s'appuyant sur ma main, si j'ai adoré dans le temple de Rammon, lui adorant dans le même lieu, le Seigneur pardonne à ton serviteur pour cette action. » (*Reg.*, lib. IV, cap. v, 17, 18).

RAMNES ou **RAMNENSES**, une des tribus de l'ancienne Rome. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle était composée de chevaliers romains. Cornelius Nepos dit en parlant de Romulus : *Tres equitum centurias instituit, quas a suo nomine Ramnenses, a Tito Tatio Tatienses, à Lucumone Luceres appellavit.* On ignore ce qui distinguait les Ramnes des autres tribus.

RAMODJOU s. m. (ra-mo-djou). Membre d'une secte de dévots indous.

— **Encycl.** Les *ramodjous* diffèrent des autres sectateurs de Vichnou par quelques caractères particuliers; ils ont leurs mystères propres, leurs sacrifices, enfin quelque chose de différent dans leurs rites, ainsi que dans leurs croyances. Les chefs des *ramodjous* détestent et fuient soigneusement les chefs des autres sectes de Vichnou et sont souvent en dispute avec eux sur les points de doctrine qui les divisent. Il oublient cependant ou suspendent leurs débats et font cause commune avec leurs adversaires lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la secte en général, dans les disputes qui s'élèvent quelquefois entre les partisans de Vichnou et ceux de Siva. Ces disputes se terminent souvent par des batailles et finiraient par embraser tout le pays et par amener des persécutions sanglantes, semblables à celles que le fanatisme a produites durant plusieurs siècles, en Europe ou ailleurs, sans le caractère naturellement doux et timide des Indous et sans cette circonstance spéciale que la plupart d'entre eux, faisant avec leur conscience des accommodements, rendent à Vichnou et à Siva des honneurs égaux. Du reste, à part les quelques différences que nous avons signalées, les *ramodjous* suivent les mêmes pratiques que les autres adorateurs de Vichnou. Comme eux, ils portent, comme marque distinctive, l'obscène *nahman* et un costume bizarre fait en toile, d'un jaune très-foncé, tirant sur le rouge. Cette couleur, appelée câvy, est portée, du reste, non-seulement par les dévots de Vichnou, mais encore par ceux de Siva, par tous ceux qui ont fait vœu de pénitence, en dehors de ces deux sectes, par les gourous ou prêtres et, en général, par tout le clergé indou. Les *ramodjous* portent, en outre, sur leurs épaules, en guise de manteau, une espèce de couverture piquée, faite de morceaux de toutes couleurs. Le turban qu'ils ont sur la tête offre aussi trois ou quatre couleurs entremêlées; quelques-uns, au lieu de couverture, se mettent sur les épaules une peau de tigre qui descend jusqu'à terre. La plupart ont le cou entortillé d'un long chapelet de grains noirs, de la grosseur d'une noix. Lorsqu'ils voyagent ou qu'ils vont demander l'aumône, ce qui est leur principale affaire et leur grande ressource, ils portent toujours avec eux, comme tous les sectateurs de Vichnou, une grande plaque ronde de bronze et un gros coquillage appelé saugou; ces deux objets leur servent à annoncer leur approche. Tandis que d'une main ils frappent avec une petite baguette sur la plaque de bronze, qui rend un son semblable à celui d'une cloche, de l'autre main ils portent à la bouche le saugou, avec lequel ils produisent, en y soufflant par un bout, des sons monotones, aigus et perçants.

RAMOINDRIR v. a. ou tr. (ra-moin-drir — du préf. *r*, et de *amoindrir*). Rendre moindre. ‖ Ce mot, qui existait dans les anciennes éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, a été supprimé dans les nouvelles.

RAMOIR s. m. (ra-moir). Techn. Outil de coffretier, propre à tailler et à polir le bois.

RAMOITIR v. a. ou tr. (ra-moi-tir — du préf. *r*, de *à*, et de *moite*). Rendre moite de nouveau : *Ce brouillard* A RAMOITI *le linge qui était déjà séché.* (Acad.)

— Typogr. Humecter avec une éponge imbibée d'eau : RAMOITIR *les balles, le tympan, le papier.*

RAMOITISSEMENT s. m. (ra-moi-ti-se-man — rad. *ramoitir*). Action de ramoitir; état de ce qui est ramoiti.

RAMOLLI, IE (ra-mo-li) part. passé du v. Ramollir. Rendu mou ou plus mou : *Terrain* RAMOLLI *par la pluie. Les viscères détendus, trop* RAMOLLIS *par ces ingurgitations de liquides plus ou moins relâchants, tombent dans la dyspepsie.* (Virey.) *Hors de l'eau, le suc visqueux des poissons se dessèche et leurs écailles ne sont plus* RAMOLLIES *par cette substance huileuse.* (Lacép.)

— Fig. Enervé, efféminé, rendu flasque, lent, inactif : *Un esprit puissant est rapidement* RAMOLLI *par l'oisiveté.*

— Fam. Qui a un ramollissement du cerveau; qui est réduit à un état d'imbécillité.

— Substantiv. Personne ramollie, qui a un ramollissement du cerveau. ‖ Sot, imbécile : *C'est un vieux* RAMOLLI.

RAMOLLIR v. a. ou tr. (ra-mo-lir — du préf. *r*, et de *amollir*). Rendre mou ou plus mou : *La chaleur* RAMOLLIT *la cire. Les pluies* RAMOLLISSENT *la terre.* RAMOLLIR *du cuir, du parchemin.* (Acad.) *Les bains chauds* RAMOLLISSENT *les chairs.* (Maquel.)

— Fig. Enerver, efféminer, relâcher : *Sésostris fut le premier à* RAMOLLIR, *après ses conquêtes, les mœurs des Egyptiens.* (Boss.) *L'oisiveté* RAMOLLIT *les courages.* (Vaugelas.) *Il est un soin excessif de sa personne qui dégénère en efféminatíon, qui tend à* RAMOLLIR *extrêmement le corps et l'âme.* (Virey.)

— Fam. Donner un ramollissement de cerveau à : *Un travail excessif l'*A RAMOLLI. ‖ Rendre idiot, hébété : *Les jouissances excessives ont fini par le* RAMOLLIR.

— Fauconn. *Ramollir un oiseau*, Redresser son pennage avec une éponge imbibée d'eau.

Se ramollir v. pr. S'amollir, devenir mou : *L'asphalte* SE RAMOLLIT *sous un soleil ardent.*

— Fig. Perdre son énergie, sa vigueur : *Dans le repos, les plus fiers courages* SE RAMOLLISSENT. ‖ S'adoucir, devenir moins rude, moins sévère.

— Fam. Contracter un ramollissement du cerveau. ‖ Devenir sot, hébété, perdre la vivacité de son intelligence, l'activité de son esprit.

— **Syn. Ramollir, amollir.** V. AMOLLIR.

RAMOLLISSABLE adj. (ra-mo-li-sa-ble — rad. *ramollir*). Qui est susceptible de se ramollir : *Ce silicate est plus ou moins soluble et* RAMOLLISSABLE *dans l'eau, suivant la quantité de base qu'il contient.* (L. Figuier.)

RAMOLLISSANT, ANTE adj. (ra-mo-li-san, an-te — rad. *ramollir*). Méd. Qui ramollit, qui relâche, qui détend : *Remède* RAMOLLISSANT.

— Fig. Qui adoucit : *Que d'huiles* RAMOLLISSANTES, *que de douces fomentations nous avons mises sur ce cœur! Et il ne s'est pas amolli et sa dureté ne s'est pas fléchie.* (Boss.)

— s. m. Substance qui ramollit : *La guimauve, la graine de lin, les oignons de lis sont des* RAMOLLISSANTS. (Acad.)

RAMOLLISSEMENT s. m. (ra-mo-li-se-man — rad. *ramollir*). Etat de ce qui est ramolli : *Dans les grandes chaleurs, les substances grasses sont sujettes au* RAMOLLISSEMENT.

— Pathol. Altération particulière de la nutrition caractérisée par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu. ‖ *Ramollissement du cerveau*, Lésion très-grave du cerveau, caractérisée par une altération profonde des facultés intellectuelles.

— **Encycl.** Pathol. Le *ramollissement* peut se montrer à des degrés très-divers et jusqu'à production d'une véritable pulpe qu'on enlève avec le dos du scalpel ou qu'un filet d'eau entraîne. Il peut envahir une partie ou la totalité d'un organe. C'est ainsi que tantôt la muqueuse stomacale est seule ramollie (c'est le cas le plus fréquent), tantôt toutes les tuniques le sont. Il s'effectue généralement d'une manière graduelle et n'a que dans des cas rares une marche foudroyante. On doit le considérer comme la conséquence d'un trouble de nutrition inconnu dans son essence.

RAMON s. m. (ra-mon — v. RAMONEUR). Se disait autrefois pour BALAI.

— Hortic. Balai fait de rameaux d'arbre, dont on se sert pour nettoyer les allées d'un jardin.

RAMON (Alphonse), hagiographe espagnol, né à Vara-de-Rey, diocèse de Cuença, mort dans la première moitié du XVII^e siècle. Il fit profession chez les religieux de la Merci et devint un prédicateur remarquable. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : la *Espada sagrada y arte para los nuevos predicadores* (Madrid, 1616, in-8°); *Interpretatio nominum quæ in Bibliis hebraice et græce leguntur* (1617, in-4°); *Historia general de la orden de Nuestra Senora de la Merced* (1618-1633, 2 vol. in-fol.); *Gobierno humano ajustado al divino* (1624, in-4°).

RAMON DE LA CRUZ, poëte espagnol. V. CRUZ.

RAMON DE LA SAGRA, économiste espagnol. V. SAGRA.

RAMONAGE s. m. (ra-mo-na-je — rad. *ramon*). Action de ramoner; résultat de cette action : *Le* RAMONAGE *est souvent à la charge du locataire. Ce* RAMONAGE *a été très-malfait.*

RAMONCHAMP, village et comm. de France (Vosges), cant. du Thillot, arrond. et à 24 kilom. de Remiremont, à 50 kilom. d'Epinal, près de la Moselle; 1,440 hab. Ce village était, avant la Révolution, le chef-lieu d'un ban considérable. L'église renfermait de nombreuses reliques et était le but d'un pèlerinage très-fréquenté.

RAMOND DE CARBONNIÈRES (Louis-François-Elisabeth, baron), homme politique et géologue français, né à Strasbourg en 1755, mort à Paris en 1827. Conseiller intime du cardinal de Rohan, il lui fut très-utile dans la fameuse affaire du collier. En 1791, Ramond fut nommé député à l'Assemblée législative, où il joua un rôle assez brillant dans les rangs du parti royaliste constitutionnel. Il combattit les mesures rigoureuses prises contre les émigrés et les prêtres réfractaires, insista sur la nécessité de salarier les ministres de tous les cultes. La vigueur qu'il mit à demander la punition des auteurs de la journée du 20 juin 1792, la chaleur avec laquelle il embrassa ensuite la cause de La Fayette, qu'il qualifiait de *fils aîné de la Liberté*, attirèrent sur lui la haine des révolutionnaires; aussi dut-il abandonner son poste après le 10 août. Pendant la Terreur, il fit un voyage scientifique dans les Hautes-Pyrénées, devint, en 1796, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Tarbes et député au Corps législatif (1800-1806). En 1804, il composa, à la demande de Napoléon, une brochure intitulée *Naturel et légitime*, pour démontrer la nécessité de la transformation du consulat en empire. Il reçut pour récompense le titre de commandeur de la Légion d'honneur, celui de baron et, en 1806, la préfecture du Puy-de-Dôme, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé par Louis XVIII maître des requêtes (1815) et conseiller d'Etat (1818). Comme savant, Ramond a contribué à la création de la géologie moderne par ses recherches profondes sur la constitution des Pyrénées, consignées dans un livre qui a pour titre : *Voyage au mont Perdu* (1801, in-8°). Nous citerons, parmi ses autres ouvrages : *Observations faites dans les Pyrénées* (1789); *Opinion sur les lois constitutionnelles* (1799); *Lettres à M. de Chateaubriand sur le* Génie du christianisme (in-8°); *Coup d'œil général et comparatif sur les Alpes et les Pyrénées* (1834), etc.

RAMONDIE s. f. (ra-mon-dî — de *Ramond*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des cyrtandracées ou à celle des hydrophyllées, et dont l'espèce type croît sur les montagnes de l'Europe occidentale.

— Syn. d'HYDROGLOSSE ou OPHIOGLOSSE, genre de fougères.

RAMONDINI (Vincent), naturaliste italien, né à Messine en 1758, mort à Naples en 1811. Reçu docteur à Naples, il enseigna l'anatomie et la physiologie en même temps qu'il poursuivait ses études de chimie et de minéralogie. En 1789, il reçut la mission d'aller étudier dans différentes contrées de l'Europe les procédés employés pour l'extraction des minéraux et revint à Naples en 1796. Après avoir dressé avec Savaresi la carte géographique et physique des Calabres (1801), il occupa une chaire à l'université de Naples et y dirigea le musée de minéralogie. On lui doit la découverte d'une nouvelle substance vomie par le Vésuve et à laquelle il donna le nom de *zurlite* en l'honneur du comte de Zurlo, alors ministre d'Etat, son protecteur. Il a laissé un *Traité élémentaire de minéralogie*, une *Lettre sur la nitrière naturelle de Pulo* (1788), etc.

RAMONÉ, ÉE (ra-mo-né) part. passé du v. Ramoner. Dont a fait tomber la suie : *Cheminée bien, mal* RAMONÉE.

RAMONELLE s. f. (ra-mo-nè-le). Bot. Ancien nom de la roquette.

RAMONER v. a. ou tr. (ra-mo-né. — V. RAMONEUR). Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en faire tomber la suie : *C'est des marmottes, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour* RAMONER *les cheminées.* (Buff.) *Tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les* RAMONER *descend peut-être de ces fiers Gaulois qui escaladèrent le Capitole.* (B. de St-P.)

— Absol. : *Cet enfant n'est pas encore en âge de* RAMONER.

— Fig. et par plaisanter. Gronder, adresser de vives réprimandes à : *Je l'*AI RAMONÉ *de la belle façon.*

Se ramoner v. pr. Etre ramoné : *La prudence exige que les cheminées* SE RAMONENT *tous les ans.*

RAMONERIE s. f. (ra-mo-ne-rî — rad. *ramon*). Techn. Appareil destiné à nettoyer les grains, et qui se compose de brosses fixées à des disques horizontaux tournant au-dessus d'une meule ordinaire, ou à des arbres horizontaux qui tournent rapidement dans l'intérieur soit d'un cylindre, soit d'un cône fixe.

RAMONEUR s. m. (ra-mo-neur — de *ramon*, balai, dérivé du latin *ramus*, branche, par seconde formation, car *ramus* fait proprement *rame*, *rameau*; la langue française abonde ainsi en mots latins qui, sous des déguisements divers, sont entrés à plusieurs reprises dans son vocabulaire. Ils arrivèrent une première fois avec les légions qui s'établirent en Gaule, et dont les dialectes, plus ou moins éloignés du latin classique, se substituèrent à l'idiome celtique du pays. Ils furent apportés ensuite par les missionnaires chrétiens, et enfin nombre d'entre eux furent introduits à diverses époques par les savants des siècles suivants. *Ramon* était très-employé dans l'ancienne langue française : « De neuf *ramon* femme maison nettoye et du vieux sa raison. » (*Adages et proverbes.*)

> Bons remedes y sera mis,
> On les chassera d'un *ramon*.
>
> EUSTACHE DESCHAMPS.

« Adoncques voyant frere Jean le desarroy et tumulte ouvre les portes de sa truye et sort avecque ses bons souldars, les ungs portant broches de fer, les aultres tenant landiers, courehastiers, paelles, pales, cocquasses, grisles, fourgons, tenailles, lichefretes, *ramons*... » [Rabelais, *Pantagruel*]). Celui qui fait métier de ramoner les cheminées : *La partie pauvre de cette population émigre en masse pour aller exercer dans les pays voisins les industries de* RAMONEUR *de cheminées, de maçon et de forgeron.* (Encycl.) *La plupart des petits* RAMONEURS *intéressent par leur gentillesse et leur gaieté, sous leurs vêtements noirs et délabrés.* (Mérat.) *On donne aux petits Savoyards la caisse où dort la*

marmotte, après leur avoir enseigné à tenir les outils du RAMONEUR. (A. Guiraud.)

— Adjectiv. D'un brun noirâtre : *Couleur* RAMONEUR. *Pour les hommes, ils portaient tous le chapeau pointu et l'inévitable manteau de couleur tabac ou* RAMONEUR. (Th. Gaut.)

— s. f. Machine à ramoner les cheminées.

RAMONNETTE s. f. (ra-mo-nè-te). Nom que portait autrefois une sorte de brosse.

RAMONURE s. f. (ra-mo-nu-re — rad. *ramon*). S'est dit pour balayure, immondices.

RAMORINO ou **REMORINO** (Jérôme), général et patriote italien, né à Gênes le 8 avril 1790, fusillé sur le champ de Mars de Turin, le 22 mai 1849. Le *Dictionnaire de la conversation* le dit fils naturel du maréchal Lannes. En réalité, son père légitime était Jean-Pierre Ramorino, directeur de la police de Livourne (sous Elisa Bonaparte), qui lui fit obtenir une bourse à La Flèche par la protection du duc de Bassano. Sorti de l'école en 1807, il entra dans l'armée française et fit honorablement les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Russie. La campagne de 1812 le vit capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur. A Waterloo, à l'âge de vingt-cinq ans, il était colonel attaché à l'état-major de l'empereur. Il prit sa retraite au retour des Bourbons, passa en Italie et, en 1821, prit une part active au soulèvement du Piémont, qui avorta, et à divers autres mouvements qui éclatèrent dans la péninsule. Réfugié ensuite en France, il reprit les armes en 1831 dans les rangs des Polonais insurgés, servit cette cause avec autant de bravoure que d'éclat et fut nommé général de division. Un de ses faits d'armes est resté célèbre. Un peu avant la capitulation de Varsovie, il franchit la Vistule sous le feu des Russes, qu'il battit dans une action sanglante, enleva les magasins, munitions et approvisionnements de l'ennemi et rentra triomphant à Varsovie avec son butin. Quand la malheureuse ville eut été obligée de capituler, Ramorino parvint à se replier sur la Gallicie autrichienne avec 22,000 hommes, qu'il sauva ainsi des mains des Russes.

Il se réfugia alors de nouveau en France. Depuis cette guerre de Pologne, où sa conduite avait été si brillante, il était le héros de la jeunesse italienne, et sa renommée l'imposa en quelque sorte à Mazzini, lorsque, en 1833, le célèbre chef de la *Jeune Italie* tenta de nouveaux mouvements révolutionnaires dans la péninsule. Ramorino devait commander une colonne qui partirait de Lyon; mais de nombreux obstacles retardèrent l'expédition, qui ne fut tentée qu'en janvier 1834 par la Suisse et qui échoua complétement.

Ramorino, fixé à Paris après ces échecs qui l'avaient rendu suspect aux patriotes, sans aucun doute injustement, ne reparut plus sur la scène qu'en 1848. A cette époque, il alla se fixer en Piémont, auprès et sur l'invitation du roi Charles-Albert, son ancien complice en carbonarisme, fut nommé député au Parlement et, enfin, reçut un commandement dans l'armée qui envahit la Lombardie. Dans la reprise d'armes de 1849, il partagea avec toute l'armée la funeste défaite de Novare (23 mars). On lui attribua aussitôt la part principale dans la malheureuse issue de la guerre, pour n'avoir point fait prendre à sa division une position indiquée. Il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé au champ de Mars de Turin. Il commanda lui-même le feu et mourut avec le plus ferme courage, après avoir hautement protesté de son innocence.

A la distance où nous sommes et privés des éléments de la certitude, nous ne pouvons nous prononcer; mais beaucoup d'Italiens sont encore convaincus que le malheureux général n'a été ni lâche, ni traître, ni incapable, et qu'il n'a été que le bouc émissaire de la défaite.

RAMOS (Henri), militaire et littérateur espagnol, né à Alicante en 1738, mort à Madrid en 1801. Il se distingua dans les guerres d'Alger (1772), de Gibraltar (1780), contre la république française (1794) et parvint au grade de maréchal de camp. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Eléments sur l'instruction et la discipline de l'infanterie* (Madrid, 1776, in-8°); *Instruction pour les élèves d'artillerie* (1787, in-4°); *Gusman* (1780) et *Pélage* (1784), tragédies; le *Triomphe de la vérité* (1796, in-8°), poëme en douze chants, qui a mérité l'éloge des critiques espagnols, etc.

RAMOS PAREJA (Barthélemi), réformateur de la musique, né à Baeza vers 1435, mort à Bologne vers 1510. Appelé en 1482 à la chaire de musique fondée à Bologne par le pape Nicolas V, il combattit le système de Guido d'Arezzo et publia son *Traité de la musique*, réimprimé en 1595, qui, vivement combattu par les *guidistes*, n'en fut pas moins adopté dans toute l'Europe. Il avait aussi composé de savants morceaux, *Motets, Psaumes, Cantiques*, etc.

RAMOTH, ancienne ville de Palestine, près du torrent de Jabok, dans le pays de Galaad. Ce fut là que le roi Achab périt dans une bataille contre les Syriens. Ramoth porte aujourd'hui le nom de *Zarca*.

RAMOUZENS, village et comm. de France (Gers), cant. d'Eauze, arrond. et à 30 kilom. de Condom, à 41 kilom. d'Auch; 556 hab. Source d'eau minérale sulfureuse et ferrugineuse.

RAMPALLE, littérateur français, mort vers 1660. Tout ce qu'on sait sur sa vie c'est qu'il fut attaché à la maison de Tournon et qu'il assista au siége de Philipsbourg (1644). C'était un homme instruit et qui connaissait plusieurs langues, mais un médiocre écrivain. Nous citerons de lui : l'*Hermaphrodite*, poëme (Paris, 1639, in-4°); l'*Erreur combattue* (1641, in-8°), discours dans lequel Rampalle s'attache à prouver que, contrairement à l'opinion généralement reçue, le monde ne va point de mal en pis; *Discours académiques* (1747, in-8°), dont le dernier est intitulé : *De l'inutilité des gens de lettres; Idylles* (1648, in-4° et in-12). Il traduisit : les *Evénements prodigieux de l'amour*, de Juan Perez de Montalvano (1644, 2 vol. in-8°); la *Chiromancie naturelle*, de Romphile (1653, in-12). On croit que Rampalle est le véritable auteur de *Bélinde*, tragi-comédie (Lyon, 1630, in-8°), et de *Sainte Dorothée* ou la *Suzanne chrétienne* (Lyon, 1658).

RAMPANT, ANTE adj. (ran-pan, an-te — rad. *ramper*). Qui rampe, qui a l'habitude de ramper, en parlant des animaux : *Animal* RAMPANT. *Insecte* RAMPANT.

En replis tortueux le ver *rampant* se traîne.
DELILLE.

. . . . Un ver, une fourmi,
Un insecte *rampant* qui ne vit qu'à demi.
BOILEAU.

. . . Sur le dos de ces monstres *rampants*,
Du bec vengeur de l'aigle il imprime la trace.
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit de même en parlant des choses :

Soudain à leurs regards une lueur *rampante*
En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente.
V. HUGO.

— Fig. Qui s'abaisse trop devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois, etc. : *Un homme vil et* RAMPANT. *On les voit aussi* RAMPANTS *qu'ils ont été hautains.* (Fén.) *Plus les hommes sont misérables, plus ils sont vils, crédules et* RAMPANTS. (B. de St-P.)

Médiocre et *rampant*, et l'on arrive à tout.
SCRIBE.

‖ Qui n'éprouve ou ne dénote que des sentiments bas, abjects : *Qu'on nous dise après cela que c'est le vice des grandes âmes; c'est le caractère d'un cœur lâche et* RAMPANT, *c'est le trait le plus marqué d'une âme vile.* (Mass.) *Il s'accommoda fort de mes manières* RAMPANTES *et me dit qu'il ne laisserait échapper aucune occasion de me faire plaisir.* (Le Sage.) *L'âme vile et* RAMPANTE *de l'hypocrite est semblable à un cadavre où l'on ne trouve plus ni feu, ni chaleur, ni ressource à la vie.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Se dit des tiges qui sont couchées et étalées sur le sol et des racines qui courent horizontalement entre deux terres. Se dit aussi, par extension, des plantes dont les tiges rampent : *Le nombre des plantes* RAMPANTES *qui se cultivent en France se réduit à un petit nombre d'espèces.* (Dict. d'agric.) ‖ *Racine rampante*, Celle qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges. ‖ *Tige rampante*, Tige qui est étalée sur le sol, dans lequel elle jette des ramifications de distance en distance : *Les fraisiers se reproduisent par leurs* TIGES RAMPANTES.

— Littér. Se dit d'un style bas et plat : *La simplicité de son style n'a rien de bas ni de* RAMPANT.

— Chir. Se dit d'un bandage composé d'une simple bande et qui, appliqué sur une partie arrondie du corps, y trace des circonvolutions en spirale, laissant entre elles des espaces découverts.

— Archit. Qui n'est pas de niveau, qui va en pente, comme sont les deux parties inclinées d'un fronton, les appuis d'un petit mur de terrasse en descente ou les parties d'un arc qui suit une semblable inclinaison : *Un arc* RAMPANT. ‖ S'emploie aussi substantivement dans ce sens : *Le* RAMPANT *d'une voûte, d'un fronton.*

— Techn. *Limon rampant*, Limon d'un escalier tournant que n'interrompt aucun palier. ‖ *Pièce rampante*, Pièce de menuiserie posée en inclinaison.

— Blas. Se dit de tout quadrupède qui paraît dressé sur les pattes de derrière, le corps incliné en avant dans le sens de la bande.

— s. m. Métall. Sorte de conduit pratiqué entre la voûte d'un fourneau à réverbère et la cheminée, et qui donne issue à la fumée.

— **Encycl.** Blas. En armoiries, ce mot a une acception toute particulière et signifie tout le contraire de *ramper*. Il s'applique aux animaux à quatre pieds et indique qu'ils ont la tête et la patte de devant élevées vers l'angle dextre de l'écu, comme s'ils voulaient, dit-on, s'élever et monter le long d'une rampe. Telle est l'étymologie que les héraldistes donnent à ce mot. Au reste, quoique cette attitude soit, dans le blason, celle de la plupart des quadrupèdes, le mot *rampant* ne se dit guère que du chien, du lévrier et du renard, la même position dans les autres animaux étant exprimée par un autre mot qui lui est propre.

La position du lion *rampant* ne s'exprime point, parce que c'est là la position ordinaire du lion. Quand il est passant, on le lit *lion léopardé.*

Le léopard, quand il est *rampant*, s'appelle *lionné.*

Le loup *rampant* s'appelle *ravissant.*

Le cheval à moitié levé sur ses jambes de derrière se nomme *cabré;* tout droit, *effaré.*

Le taureau *rampant* est appelé *furieux.*

La licorne, le bélier, le bouc, la chèvre, le chamois *rampants* sont dit *saillants.*

L'ours *rampant* est dit *levé.*

Le chat *rampant* est dit *effarouché.*

Chapelain de Bedos, en Gévaudan : d'argent, au lévrier *rampant* de sable, au chef d'azur. — **Auderic de Lastours**, en Provence : d'argent, à l'arbre de sinople, à senestre un chien de sable *rampant*, les pattes de devant appuyées sur le fût de l'arbre; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Montreguard** : de gueules au renard *rampant* d'or.

RAMPE s. f. (ran-pe — rad. *ramper*). Constr. Partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre : *Cette* RAMPE *a plus de degrés que les autres. Les marches de cette* RAMPE *sont trop hautes.* (Acad.) *Entre les deux* RAMPES *de l'escalier s'ouvre une niche où apparaît le modèle colossal en plâtre de la Bavière, debout sur un char triomphal traîné par un formidable quadrige léonin.* (Th. Gautier.) ‖ Balustrade de fer, de pierre ou de bois qu'on met le long de l'escalier pour empêcher de tomber, pour servir d'appui à ceux qui montent ou qui descendent : *Prenez la* RAMPE. *Tenez-vous à la* RAMPE. (Acad.) ‖ Plan incliné sur lequel sont établis les degrés ou marches d'un escalier. ‖ Plan incliné par lequel on monte et l'on descend et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les places fortes, etc. : *Ce sont les Français qui ont construit à Rome ces* RAMPES *admirables qui, du niveau de la place du Peuple, conduisent au sommet du Monte-Pincio.* (Beyle.) ‖ Pente : *Tout en devisant ainsi, nous descendions les* RAMPES *rocailleuses du village.* (Lamart.) *Le brigadier, suivi de son gendarme, gravit les* RAMPES *du Guyer-Mort et s'arrêta devant une espèce de hutte isolée et située à la lisière des derniers sapins.* (J. Sandeau.) *Les brouillards qui flottaient sur les* RAMPES *inférieures se déchiraient peu à peu.* (Em. Souv.) *La route est une* RAMPE *étroite entre un rocher à pic et un précipice.* (Ed. About.)

En face d'un parterre au palais opposé
Est un amphithéâtre en *rampes* divisé.
LA FONTAINE.

— Constr. *Rampe de chevrons*, Inclinaison des chevrons d'un comble : *Faire un exhaussement au-dessus d'un dernier plancher, jusque sous la* RAMPE DES CHEVRONS.

— Anat. *Rampe de limaçon*, Chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon.

— Loc. fam. *Lâcher la rampe*, Mourir : *Ton oncle s'est laissé mourir? — Le pauvre cher homme! il vient de* LÂCHER LA RAMPE.

— Théâtre. Rangée de lampes et de becs de gaz qui est placée sur le bord de l'avant-scène, et qui est principalement destinée à éclairer la scène et les acteurs : *La manière de se placer en scène plus ou moins près de la* RAMPE *donne à la physionomie une expression plus ou moins prononcée. Les gens qui n'ont jamais franchi la* RAMPE *se font les plus étranges illusions sur les comédiens et les actrices.* (Th. Gautier.)

— **Encycl.** P. et chauss. Les *rampes* sont plus ou moins inclinées, suivant l'usage que l'on doit en faire. Dans les ports de mer, elles prennent quelquefois le nom de *cales* et elles servent à monter du bateau dont on sort sur le quai qu'elles desservent. Sur le bord des rivières encaissées, ou soumises à un régime nécessaire pour la navigation, on établit des *rampes*, à l'aide desquelles on peut faire parvenir sur le quai les marchandises débarquées sur la grève. Ces *rampes* sont généralement établies avec beaucoup de soin. Le plus généralement parallèles au mur de quai, ces constructions, comme ce dernier, sont bordées de parapets, de garde-corps ou de bahuts. Leur inclinaison est environ de $0^{m},03$ par mètre, et leur chaussée est établie comme celles qu'elles desservent. On les a quelquefois construites suivant un tracé courbe, mais la difficulté que ce dernier présente pour la circulation des voitures qui se croisent, ainsi que l'augmentation de résistance, a fait rejeter ce système et adopter définitivement les alignements droits.

Les rampes jouent un rôle important dans la construction des routes et des chemins de fer, ainsi que dans l'exécution des grands terrassements et le transport des déblais, tant à la brouette qu'au tombereau. Les résistances considérables qu'elles créent font que, dans la pratique, on est amené à les réduire autant que possible et à tenir compte de la nature des matériaux qui composent la chaussée. Sur les routes, la *rampe* maximum est fixée à $0^{m},05$ par mètre, à moins qu'il ne s'agisse de chemins d'exploitation de faible importance, pour lesquels on peut descendre jusqu'à $0^{m},10$ et même $0^{m},12$ par mètre; sur des *rampes* aussi fortes, les chevaux refusent de monter.

On adoucit les *rampes* en leur donnant une longue étendue, ce qui diminue d'autant l'élévation proportionnelle. Pour certaines villes placées sur une hauteur, montagne ou côte, on ne peut faire autrement que de construire des *rampes;* on se borne à les adoucir autant qu'on le peut, et pour y parvenir on les fait tourner en spirale ou en colimaçon. On rend ainsi l'ascension possible au roulage et aux voitures de toutes sortes; mais on n'y parvient qu'avec de grands travaux et en allongeant le voyage d'un temps parfois relativement considérable.

Pour se convaincre de l'influence des *rampes* sur les transports, on peut rechercher la *rampe* maxima sur laquelle la résistance ferait équilibre à la puissance; à cet effet, admettant qu'en produisant un effort de traction de 70 kilogrammes un cheval chargé et marchant au pas puisse traîner 700 kilogrammes en terrain horizontal, sur une route parfaitement entretenue et pour laquelle le rapport de la force de traction à la charge traînée soit égal à 0,033, on a pour la valeur de l'angle et de la *rampe* avec l'horizon :

$$\sin\alpha = \frac{70 \text{ kil} - 0{,}033 \times 700}{700} = 0^{m},067.$$

Ainsi la *rampe* maxima serait de $0^{m},067$ par mètre. D'un autre côté, si l'on recherche la charge qu'un cheval peut traîner sur des *rampes* de $0^{m},10$ et de $0^{m},12$, en admettant les mêmes conditions, on trouve : pour $0^{m},10$ 527 kilogr., et pour $0^{m},12$, 457 kilogr.; valeurs qui deviennent très-petites si l'on retranche le poids du véhicule, qui est le plus souvent le tiers ou le quart de la charge traînée.

Dans les chemins de fer, les *rampes* fortes nécessitent l'emploi de machines lourdes et puissantes; leur maximum varie de $0^{m},008$ à $0^{m},01$; mais, sur quelques lignes secondaires, on a élevé ces chiffres à $0^{m},015$ et $0^{m},025$. Des machines spéciales, à roues horizontales, agissant sur un rail central, permettent de remonter les *rampes* de $0^{m},08$ que présente le chemin de fer établi sur la route du mont Cenis.

Dans le transport des terres, il est évident qu'une *rampe* ascendante, du déblai au remblai, augmente ce travail, puisque, outre le travail dépensé pour le transport horizontal, il faut encore élever les matériaux. La *rampe* de $\frac{2^{m},50}{20}$ ou d'un huitième exigeant un travail au-dessus des forces de l'homme, il convient d'adopter, comme dans les travaux du génie militaire, une *rampe* d'un douzième et de considérer comme équivalent de la distance horizontale de 30 mètres une *rampe* de 20 mètres de base sur $1^{m},65$ de hauteur. Dans le transport au tombereau, les *rampes* ne doivent être inclinées qu'au vingtième, et l'on ne prend encore pour l'équivalent d'un relais horizontal de 30 mètres qu'une portion de *rampe* de 20 mètres de base et, par conséquent, de 1 mètre de hauteur.

— Constr. Les *rampes* d'escalier étaient nommées autrefois des *appuiements*, parce qu'elles servent, en effet, d'appui. Le nom de *rampe* a prévalu, désignant d'abord simplement la barre d'appui placée d'un côté ou des deux côtés de l'escalier; ensuite les balustres de pierre, de bois, de fer, ronds ou carrés, droits ou tournés, qui ornent les escaliers de toutes sortes et soutiennent la barre d'appui. En général, les *rampes* sont de fer fondu ou forgé, fixées par une branche au bout de chaque marche; ces branches sont reliées entre elles par la barre d'appui, également en fer, avec laquelle elles sont vissées, et aussi quelquefois par des ornements ou rinceaux en fer forgé ou repoussé; enfin, la barre d'appui en fer est recouverte le plus souvent d'une forte moulure en noyer ou en tout autre bois poli et verni.

On nomme *rampe courbe* une portion d'escalier à vis suspendue ou à noyau, dont les marches portent sur le délardement, pour former une coquille, et sont posées sur une voûte rampante.

Dans la charpente, on désigne sous le nom de *rampe de chevrons* l'inclinaison des chevrons des combles, depuis le faîte de la toiture jusqu'au dernier plancher. La *rampe* de menuiserie est celle qui, formée ordinairement de panneaux assemblés, pleins ou à jour, fait partie d'un escalier droit en bois, non enclavé dans la maçonnerie et formant en quelque sorte le développement d'un marchepied. Les *rampes* de menuiserie rondes sont celles qui tournent autour d'un pilier et sont formées de panneaux courbes. Telles sont les *rampes* qui entourent les chaires des églises; ce sont les ouvrages les plus difficiles de la menuiserie et qui exigent le plus de connaissances pratiques, d'habileté dans les assemblages et d'exactitude dans les ajustements.

— **Théâtre.** L'éclairage d'un théâtre se divise en deux parts bien distinctes : celui de la salle et celui de la scène. Le premier s'obtient, généralement, à l'aide d'un ou de plusieurs lustres suspendus au plafond et projetant sur toutes les parties de la salle une lumière brillante, augmentée encore par l'éclat de girandoles placées ordinairement contre les balustrades d'une des galeries et de chaque côté de la scène; dans certains théâtres nouveaux, le lustre est remplacé par une puissance éclairante très-intense, placée au-

dessus du plafond, lequel, construit en verre, est absolument transparent. Quant à l'éclairage de la scène, il se fractionne en trois parts et s'obtient : 1° par des jets lumineux, placés derrière chacun des portants qui soutiennent les coulisses; 2° par des herses garnies de becs de gaz, traversant la scène à la hauteur du cintre et cachées par des frises; 3° enfin par la *rampe* lumineuse qui s'étend sur le plancher du théâtre, d'un côté à l'autre de l'avant-scène, brisée seulement au milieu pour laisser place au trou du souffleur.

L'éclairage ayant subi au théâtre toutes les modifications qu'il a dû subir ailleurs, en raison des progrès opérés, a passé naturellement par des phases diverses et successives. La *rampe* en est une preuve, et comme c'est la seule partie de l'éclairage de la scène qui soit visible au public, celui-ci a toujours été à même de constater les changements.

Sur le théâtre établi à l'hôtel de Bourgogne par les confrères de la Passion, à la fin du XVIe siècle, l'avant-scène était éclairée par une double rangée de lampions fumeux, dont l'odeur suffirait aujourd'hui pour faire déserter le théâtre à l'amateur le plus enragé. Un peu plus tard, les lampions furent remplacés par des chandelles; c'était un progrès déjà; mais les chandelles présentaient un inconvénient fâcheux dans le besoin où l'on était de les moucher incessamment, de telle sorte que souvent, au beau milieu d'une scène touchante et pathétique, le moucheur, jugeant qu'on n'y voyait plus suffisamment, entrait en scène sans que les acteurs songeassent à s'interrompre et remplissait tranquillement son office. Habitude prise pourtant, on n'y pensa plus. Les bougies vinrent ensuite se substituer aux chandelles dans les théâtres soucieux de leur dignité; mais bientôt l'invention d'un nommé Quinquet, qui imagina l'espèce de lampe connue sous son nom, vint révolutionner l'éclairage de la *rampe* et opérer un progrès utile et véritable. Cette invention date de la Révolution et le quinquet régna sans partage au théâtre jusque vers 1830, époque à laquelle le gaz fit irruption. Beaucoup d'administrations théâtrales cependant, tout en transformant leur lustre et en l'éclairant au gaz, restèrent longtemps rebelles à la modification de la *rampe*, prétendant, non sans raison, que la lumière brillante et crue du gaz frappant droit sur les yeux des acteurs devait être fatale à leur vue, ou tout au moins la fatiguer d'une façon considérable. Tous cédèrent cependant peu à peu, et, depuis la disparition du petit théâtre Bobino, le dernier rempart de l'huile et du quinquet, tous les théâtres de Paris ont leur *rampe* éclairée au gaz.

RAMPEAU s. m. (ran-po). Jeux. Coup que l'on joue, à certains jeux, comme revanche, après un premier coup joué. Se dit particulièrement aux quilles.

RAMPECON s. m. (ran-pe-kon). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPELOGO ou **RAMPELOCO** (Antoine), théologien italien de l'ordre de Saint-Augustin, né à Gênes. Il vivait au XVe siècle, passait pour un des controversistes les plus instruits de son temps et se signala, en 1412, en discutant contre les hussites au concile de Constance. Rampelogo est l'auteur d'un livre qui, sous les différents titres d'*Aurea Biblia*, *Figuræ bibliorum*, *Repertorium biblicum*, obtint un grand succès, quoiqu'il renfermât beaucoup d'erreurs contre la foi. Clément VIII le mit au nombre des ouvrages prohibés et il ne leva la défense qu'en 1628, lorsqu'on en eut fait disparaître les erreurs.

RAMPEMENT s. m. (ran-pe-man — rad. *ramper*). Action de ramper : *Le* RAMPEMENT *de la chenille, du serpent.*

RAMPER v. n. ou intr. (ran-pé. — La plupart des étymologistes font venir ce mot du latin *repere*, par l'insertion d'un *m* dans le corps du mot. Le latin *repere* est rattaché par Eichhoff à la racine sanscrite *raip*, aller, mouvoir, d'où aussi, selon lui, le grec *repein*, *rembein*, ramper. Scheler prétend que l'acception actuelle de *ramper* est déduite de l'ancienne signification gravir, grimper, encore propre à l'anglais *to ramp*, et à laquelle se rattachent le substantif *rampe*, montée, et le terme héraldique *lion rampant*, montant. Scheler croit que *ramper*, grimper, tient à la même famille que l'italien *rampa*, griffe, *rampare*, donner des coups de griffe, et *rampo*, crochet, et il rattache toutes ces formes au bas allemand *rapen*, bavarois *rampfen*, s'accrocher. L'enchaînement des significations serait donc : s'accrocher, grimper, gravir, aller à quatre pattes, ramper. Scheler reconnaît cependant que le latin *repere* a bien pu exercer quelque influence sur la production du sens moderne de *ramper*). Se traîner sur le ventre : *Dieu condamna le serpent à* RAMPER. (Acad.) *Qu'est-ce qu'on appelle le lustre des anciennes familles? la trace luisante que les limaces laissent derrière elles en* RAMPANT. (Lamenn.)

> C'était un beau sujet de guerre
> Qu'un logis où lui-même il n'entrait qu'en *rampant*.
> LA FONTAINE.

> L'homme a le même sort que tous les animaux
> Qui *rampent* dans la fange ou glissent sous les eaux.
> A. BARBIER.

> L'enfant respire à peine, il souffre, il pleure, il crie;
> Il tente pour marcher des efforts longtemps vains;
> Débile quadrupède, il *rampe* sur ses mains.
> DESAINTANGE.

— S'avancer, se déplacer lentement sur une surface : *La voiture, qui* RAMPAIT *péniblement le long des pentes escarpées, nous rejoignit enfin.* (Th. Gaut.) *En Hollande la vapeur, semblable aux fumées d'une chaudière,* RAMPE *incessamment sur l'horizon.* (H. Taine.)

— Se développer sur le sol, au lieu de pousser des tiges aériennes; s'étaler sur un corps, au lieu de croître isolément : *Le lierre* RAMPE *à terre,* RAMPE *contre les murailles,* RAMPE *autour des arbres.* (Acad.)

— S'étaler en se ramifiant : *Les veines* RAMPENT *sous la peau.*

— Fig. Vivre dans un état abject, obscur ou humiliant : *Nos petits-maîtres sont l'espèce la plus ridicule qui* RAMPE *avec orgueil sur la surface de la terre.* (Volt.) *La foule* RAMPE *dans la misère.* (J.-J. Rouss.) *Que tout ce qui* RAMPE *se console, car tout ce qui s'élève tombe.* (Dupaty.)

> Tel qui *rampait* s'élève et nous étonne.
> LAMOTTE.

> Ce qui *rampe* est jaloux de ce qui prend l'essor.
> BARRILLOT.

> On m'ignore, et je *rampe* encore à l'âge heureux
> Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.
> PIRON.

> Je *rampe* sous la chaîne
> Du plus modique emploi.
> BÉRANGER.

‖ Garder une attitude basse, humiliante : *Du même fonds d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on* RAMPE *vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi.* (La Bruy.) *De toutes les démences, la démence la plus ridicule est de s'aller faire esclave quand on est libre, et d'aller* RAMPER *ailleurs quand on n'a personne au-dessus de soi dans le coin du monde qu'on habite.* (Volt.) *L'âme vile* RAMPE *dans l'adversité et se fait craindre dans la prospérité.* (La Rochef.-Doud.) *Bien des hommes* RAMPENT *pour arriver au commandement.* (J. Simon.)

> D'en être digne ou non, bien fou qui s'embarrasse;
> Sachez flatter, *ramper*, vous aurez une place.
> PICARD.

‖ Manquer d'élévation dans le style, les idées : *Cet auteur rampe, il ne fait que* RAMPER. *L'orateur croyait* RAMPER *si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues.* (Mass.)

> L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop [nue;
> L'autre a peur de *ramper* et se perd dans la nue.
> BOILEAU.

> Sous tous ces ornements, le vers tombe en langueur,
> La poésie est morte ou *rampe* sans vigueur.
> BOILEAU.

— Archit. Se développer sur une pente.

RAMPHASTIDÉ, ÉE adj. (ran-fa-sti-dé — rad. *ramphastos*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au toucan. ‖ On dit aussi RAMPHASTIDIDÉ et RAMPHASTIDINÉ.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant les genres toucan et aracari.

RAMPHASTOS s. m. (ran-fa-stoss — du gr. *ramphos*, bec). Ornith. Nom scientifique du genre toucan.

RAMPHE s. m. (ran-fe). Entom. Syn. de RAMPHUS.

RAMPHICARPE s. m. (ran-fi-kar-pe — du gr. *ramphos*, bec; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des buchnérées, dont l'espèce type habite l'Afrique tropicale.

RAMPHIDE adj. (ran-fi-de — de *ramphus*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au ramphus.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des charançons, comprenant les genres ramphus et tachygone.

RAMPHIDIE s. f. (ran-fi-dî — du gr. *ramphidion*, petit bec). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, tribu des terricoles, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale.

RAMPHIDONIE s. f. (ran-fi-do-nî — du gr. *ramphis*, espèce de navire). Crust. Genre de crustacés cirrhipèdes.

RAMPHINE s. f. (ran-fi-ne — dimin. du gr. *ramphos*, bec). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant deux espèces qui habitent surtout l'Allemagne.

RAMPHOCÈLE s. m. (ran-fo-sè-le — du gr. *ramphos*, bec; *kêlê*, tumeur). Ornith. Syn. de JACAPA, genre d'oiseaux, formé aux dépens du genre tangara.

RAMPHOCÈNE s. m. (ran-fo-sè-ne — du gr. *ramphos*, bec; *kenos*, vide). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des myothérés, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil et aux Antilles : *La place que doivent occuper les* RAMPHOCÈNES *n'est pas parfaitement fixée.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *ramphocènes* sont caractérisés par un bec très-long, droit, aplati latéralement depuis la base jusqu'au milieu, ensuite étroit et très-grêle; la mandibule supérieure arrondie en dessus, crochue et un peu échancrée à la pointe; le sommet de la tête aplati et au niveau du bec; les narines larges, oblongues, couvertes d'une membrane en dessus, à ouverture longitudinale et linéaire; les ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde, ayant les cinq premières rémiges étagées. Le *ramphocène* à queue noire, espèce type du genre, a le plumage roux brun, sombre en dessus, blanc en dessous, avec les ailes brunes et la queue noire, lisérées de jaune; cet oiseau vit au Brésil, où il se tient caché dans les buissons et les broussailles, pour y prendre les insectes qui constituent sa principale nourriture. On peut citer encore le *ramphocène* de la Trinité.

RAMPHOCOPTE adj. (ran-fo-ko-pte — du gr. *ramphos*, bec; *koptô*, je coupe). Ornith. Qui a le bec tranchant. Syn. de CULTRIROSTRE.

RAMPHODON s. m. (ran-fo-don — du gr. *ramphos*, bec; *odous*, dent). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des colibris ou des oiseaux-mouches.

RAMPHOLITE adj. (ran-fo-li-te — du gr. *ramphos*, bec; *litos*, grêle). Ornith. Qui a le bec grêle.

— s. m. pl. Famille d'échassiers, à bec très-grêle, comprenant les genres avocette, bécasse, courlis, pluvier et vanneau.

RAMPHOPLATE adj. (ran-fo-pla-te — du gr. *ramphos*, bec; *platus*, large). Ornith. Qui a le bec large.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, à bec large, comprenant les genres flamant, spatule et savacou.

RAMPHORHYNQUE s. m. (ran-fo-rain-ke — du gr. *ramphos*, bec; *rugchos*, museau). Erpét. Genre de sauriens fossiles.

— **Encycl.** Ces reptiles, de l'ordre des ptérodactyliens, n'ont pas de dents vers l'extrémité antérieure de leurs mâchoires, qui était probablement recouverte par un bec corné. Leur omoplate et leurs os coracoïdiens sont soudés ensemble. Leur queue est longue et roide, composée d'environ trente vertèbres. Ils ont quatre articulations au doigt qui porte l'aile. On n'en a trouvé que dans les terrains jurassiques. Le *ramphorhynque* macronyx, du lias de Lyme-Regis et de celui de Bavière, est caractérisé par des dents petites, comprimées et à deux tranchants, par un cou long et par de grandes phalanges unguéales. Les autres espèces proviennent des schistes lithographiques de Bavière. Le *ramphorhynque Gemingii* est connu par un squelette presque complet : les arcades orbitaires sont très-grandes; les dents, au nombre de 9/7, sont éloignées et faiblement courbées; la queue est longue et composée d'au moins dix-neuf vertèbres soudées entre elles.

RAMPHOSPERME s. m. (ran-fo-spèr-me — du gr. *ramphos*, bec; *sperma*, graine). Bot. Syn. de MOUTARDE.

RAMPHOSTÈNE adj. (ran-fo-stè-ne — du gr. *ramphos*, bec; *stenos*, étroit). Ornith. Qui a le bec étroit.

— s. m. pl. Famille d'échassiers, à bec étroit, comprenant les genres jacana, foulque, gallinule, râle et huîtrier.

RAMPHOTHÈQUE s. f. (ran-fo-tè-ke — du gr. *ramphos*, bec; *thêkê*, boîte). Ornith. Tégument corné ou cutané, qui enveloppe tout le bec des oiseaux et qui y adhère.

RAMPHUS s. m. (ran-fuss — du gr. *ramphos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type du groupe des ramphides, comprenant trois espèces, qui habitent l'Europe centrale.

RAMPICHET s. m. (ran-pi-chè). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPILLON, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arrond. et à 19 kilom. de Provins, à 31 kilom. de Melun; 694 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, date du XIIIe siècle et offre un beau portail sculpté.

RAMPIN adj. m. (ran-pain — rad. *ramper*). Manége. Se dit du pied du cheval, quand il traîne ou rampe à terre, au lieu de s'élever à la hauteur voulue.

RAMPISTE s. m. (ran-pi-ste — rad. *rampe*). Ouvrier tourneur qui fait des rampes d'escalier.

RAMPON (Antoine-Guillaume), général français, comte de l'empire, pair de France, né à Saint-Fortunat (Ardèche) en 1759, mort à Paris en 1842. Il entra au service à seize ans, devint lieutenant au commencement de la Révolution et chef de brigade (colonel) en 1794. A la bataille de Montenotte (11 avril 1796), il commandait la 32e demi-brigade, l'une des plus vaillantes de l'armée. Chargé de défendre une redoute à la conservation de laquelle était attaché le succès de la journée, il fit jurer à ses soldats, qui n'étaient qu'au nombre de 1,500, de périr tous plutôt que de céder. Bientôt 15,000 Autrichiens, commandés par Beaulieu, les entourent : trois fois l'ennemi monte à l'assaut, mais trois fois il est repoussé avec des pertes énormes. Cette action, héroïque entre toutes dans nos fastes militaires, valut à Rampon le grade de général de brigade. Il montra la même valeur dans le reste de la campagne d'Italie, en Suisse, sous Brune, et en Egypte, où il fut nommé général de division. Napoléon le combla d'honneurs, lui donna la sénatorerie de Rouen et lui confia, en 1805, le commandement des gardes nationales du Nord. En 1813, il fut envoyé en Hollande et se retira dans la ville de Gorcum, où il se défendit avec vigueur avant de capituler. Rampon se rallia à Louis XVIII, qui le créa pair de France, puis de nouveau à l'empereur pendant les Cent-Jours; la seconde Restauration le raya de la liste des pairs, et il n'y fut réintégré que le 5 mars 1819.

RAMPON (Joachim-Achille, comte), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1806. Après avoir été pendant quelque temps officier de cavalerie, il donna sa démission et fut nommé, par Louis-Philippe, général de la garde nationale de Paris. En 1836, le comte Rampon alla siéger à la Chambre comme député de l'arrondissement de Privas et vota avec l'opposition libérale de la nuance Odilon Barrot. Rentré dans la vie privée, il ne prit aucune part aux affaires publiques sous la République de 1848 et après l'établissement de l'Empire, auquel il ne voulut jamais se rallier. En 1867, il fut élu, par le canton de Tournon, membre du conseil général de l'Ardèche et se porta, en 1869, candidat de l'opposition au Corps législatif contre M. de La Tourrette, mais il n'obtint que 6,000 voix. Nommé, le 30 novembre 1870, colonel de la troisième légion des mobilisés de l'Ardèche, il concourut aux opérations de l'armée de l'Est. Le 8 février 1871, il fut élu, le premier de la liste, par 44,709 suffrages, député de l'Ardèche à l'Assemblée nationale. Convaincu que la république est le seul gouvernement possible en France, il s'y rallia complétement, se joignit au groupe des républicains conservateurs, dont il a été pendant longtemps le président, puis il a pris place au centre gauche. A diverses reprises, il est monté à la tribune, où son langage vigoureux et son accent de sincérité ont produit une vive impression. Il a parlé, notamment, sur le projet de former des bataillons de volontaires au début de la Commune de Paris, sur l'abrogation des lois d'exil, sur la classe de 1870 (1871), sur la loi de recrutement de l'armée (1872), sur la loi des pouvoirs publics, sur la loi relative aux allumettes, sur la suppression des corsaires, sur un incident soulevé au sujet de la lecture du rapport sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (1873), etc. Partisan de la politique de M. Thiers, il vota contre son renversement et contre sa démission (24 mai 1873) et, le 25 octobre suivant, il écrivit au rédacteur de la *Liberté* pour qu'on l'inscrivît sur la liste des députés résolus à repousser la proposition qui pourrait être faite à l'Assemblée de rétablir la monarchie. Le *Journal de l'Ardèche* l'ayant appelé le chef du parti radical dans ce département, il lui répondit en décembre 1873 : « Je veux toujours la république conservatrice modérée, ouverte à tous. » La politique désastreuse de réaction à outrance, inaugurée par le cabinet de Broglie, a toujours trouvé dans le comte Rampon un adversaire déclaré. M. de Broglie, alors président du conseil, ayant affecté un jour de ne parler qu'à une fraction de l'Assemblée, à cette majorité qui avait fait le 24 mai, le député de l'Ardèche rappela rudement le ministre aux convenances parlementaires. Le comte Rampon a voté pour la paix, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour une deuxième Chambre, contre la dissolution (1872), contre la circulaire Pascal, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon (19 novembre 1873), contre M. de Broglie dans le scrutin de priorité à donner à la loi électorale politique, ce qui amena la chute de ce ministre; pour la proposition Casimir Perier, relativement à l'organisation de la république (23 juillet 1874); pour la dissolution de la Chambre, proposée par M. de Malleville (29 juillet 1874); pour la loi organisant les pouvoirs publics (3 février 1875), etc. Membre du conseil général de l'Ardèche (8 octobre 1871), M. Rampon fut nommé président de ce conseil, dont il n'a cessé depuis de faire partie.

RAMPONEAU s. m. (ran-po-no). Jouet consistant en une figurine de moelle de sureau, munie à sa partie inférieure d'une petite masse de plomb, à l'aide de laquelle elle se relève lorsqu'on la renverse.

— Sorte de petit couteau.

RAMPONNEAU (Jean), fameux cabaretier des Porcherons, à la Courtille, né à Argenteuil, mort vers 1765. Il acquit une vogue extraordinaire par sa jovialité, sa face rubiconde, sa rotondité de Silène, et en vendant le vin moitié moins cher que ses concurrents. Son cabaret, avant de devenir le restaurant à la mode, où les impures vinrent étaler leurs équipages et leurs toilettes, était surtout fréquenté par des comédiens. « Sa réputation était telle, dit M. de La Bédollière, qu'on avait fait de son nom le verbe *ramponner* (boire outre mesure), et que Gaudon, montreur de marionnettes, lui proposa 12 francs par jour, à la condition de paraître, pendant trois mois, sur son théâtre. Les jansénistes firent un scrupule à Ramponneau de se produire sur la scène; la conscience de Ramponneau fut alarmée; il avait reçu de l'argent, il ne voulut pas le rendre, de là procès. Voltaire écrivit à ce propos une facétie intitulée : *Plaidoyer de Ramponneau, prononcé par*

lui-même devant ses juges. Ramponneau avait été arrêté beaucoup moins par ses scrupules religieux, comme il le plaida, que parce qu'il venait de vendre son fonds, *moyennant* 1,500 livres de rente, à la condition de continuer à le tenir lui-même, pour conserver la clientèle. Sa vogue prit alors des proportions phénoménales au milieu de la frivolité parisienne. Il fut célébré par la poésie et la peinture; des grandes dames et des grands seigneurs, voire même des princes, se pressèrent dans sa guinguette. Sa gloire *même lui* survécut, et il a été reproduit comme un *type* consacré dans une multitude de chansons, d'opéras-comiques et de vaudevilles grivois.

Ramponneau (CABARET DE), cabaret fameux au XVIII^e siècle, situé en face des Porcherons, à la Courtille, et fondé par l'homme dont la biographie précède. C'était une espèce de caveau, décoré à l'extérieur d'une treille peinte et d'une enseigne : *Au tambour royal*, où était représenté le maître de l'établissement à califourchon sur un tonneau. Avant de devenir un restaurant à la mode, ce cabaret de la banlieue n'était meublé à l'intérieur que de bancs de bois et de tables boiteuses; des dessins grotesques en couvraient les murs et furent respectés, par tradition, quand vint l'époque de la splendeur; c'étaient : une oie gigantesque, avec la légende *Monnoye fait tout;* une femme, dénommée au bas *Camargot Belhumeur*, et dont la bouche dessinait le plus gracieux sourire; une reproduction de l'enseigne du cabaret; une vue de la salle de l'établissement avec ses bancs de bois peuplés de gardes-françaises, de musiciens et de filles vidant des brocs; près du comptoir, où trône une femme majestueuse, se tient *Ramponneau*, qui promène le coup d'œil du maître sur ses clients bigarrés. De vieilles estampes reproduisent ce dessin grossier ; on lit généralement au bas des vers dans le genre de ceux-ci :

Au sein de la paix goûter le plaisir,
Chez soi s'amuser dans un doux loisir,
Ou bien chez Magny s'aller divertir,
C'était la vieille méthode;
On voit aujourd'hui courir nos badauds,
Sans les achever quitter leurs travaux;
Pourquoi? C'est qu'ils vont chez mons Ramponneau.
Voilà la taverne à la mode.

« L'année 1770, dit Grimm, est marquée dans les fastes des badauds en *Parisis par la* réputation soudaine et éclatante de Ramponneau. » La cour et la ville se ruèrent chez le cabaretier, qui s'arrondit et dont l'établissement devint un restaurant à la *mode sans* pour cela cesser de recevoir son ancienne clientèle; il en résultait, dit une *vieille* chanson, mainte réjouissante aventure :

C'qui doit apprendre à ben des filles
Qui vont chez Ramponneau pour faire les gentilles
A n'pas mépriser les p'tit' gens,
D'peur d'y rencontrer d'leux parents.

La vogue du cabaret Ramponneau cessa quelques années avant la Révolution.

RAMPONNER v. *n.* ou *intr.* (ran-po-né — de *Ramponneau* n. pr.). Pop. Boire dans un cabaret, s'enivrer.

RAMPONNER v. a. ou tr. (ran-po-*né*. — Ce mot correspond à l'italien *rampognare*, tirailler, pincer, injurier, puis gronder, gourmander, réprimander. *Rampognare* est un dérivé du substantif *rampone*, croc, griffe, dérivé de *rampa*, griffe, qui se rattache au bas allemand *rapen*, bavarois *rampfen*, s'accrocher). Railler, injurier. ‖ Vieux mot.

RAMPONT-LECHIN (Germain), homme politique français, né à Chablis (Yonne) en 1809. Etudiant *en médecine* à *Paris*, lorsque éclata la révolution de Juillet, il fit partie des combattants qui renversèrent Charles X. En 1834, il prit le grade *de docteur* et alla exercer son art dans son département, où il devint bientôt un des *chefs* de *l'opposition*. Après la révolution de 1848, *les électeurs de l'Yonne* envoyèrent M. Rampont à l'Assemblée constituante, où il fit *partie* des républicains modérés. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie *privée et dut* à ses idées républicaines d'être *persécuté lors* du coup d'Etat du 2 décembre. Elu, en 1861, membre du conseil général, M. Rampont recommença alors à s'occuper *activement* de politique et fit, plus tard, partie de la rédaction du *Courrier français.* En 1866, il se porta candidat de l'*opposition* dans la première circonscription de l'Yonne; mais il échoua avec 12,503 voix *contre M.* Frémy, qui fut élu député par 17,600 voix. Plus heureux lors des élections générales de 1869, M. Rampont l'emporta au second tour de scrutin sur *M. Frémy. Il* alla siéger au Corps législatif parmi les *députés* républicains et vota notamment avec eux contre le gouvernement *lorsqu'il déclara* follement la guerre à la Prusse. *Après* la révolution du 4 septembre 1870, M. Rampont fut nommé, par le *gouvernement* de la *Défense* nationale, directeur général des *postes*. Peu après, les armées prussiennes vinrent investir Paris, qui se trouva privé *de tout* moyen de communication avec la province. Pour remédier autant que possible à cet état de choses, M. Rampont résolut *d'employer* la voie de l'air, créa un service de *ballons et* organisa avec M. Steenackers le service des pigeons voyageurs, chargés de *porter de la* province à Paris des dépêches *et des* reproductions de journaux au moyen de la photographie microscopique. Le 8 février 1871, le directeur des postes fut nommé député à l'Assemblée nationale par son département *et conservé dans* ses fonctions par M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif (17 février). *Le 30 mars* suivant, la Commune de Paris lui ayant intimé l'ordre de cesser toute relation avec le gouvernement nommé par l'*Assemblée*, il quitta Paris et transporta à Versailles l'administration des postes, qui fut alors complétement désorganisée. Pendant que *M. Theisz* s'occupait activement de la réorganisation des communications postales à *Paris*, *M.* Rampont centralisait le service à Versailles et établissait autour de la capitale un service de voitures reliant tous les chemins de fer à la ville où siégeait l'Assemblée. Le 24 mai, à la suite des troupes qui avaient pénétré à Paris, il put reprendre possession de l'Hôtel des postes, où il saisit des pièces importantes laissées par les communalistes. Pendant deux ans, il continua à diriger l'administration des postes et prit une part importante aux négociations qui eurent lieu pour établir des conventions postales, notamment avec l'Allemagne. Peu après la chute de M. Thiers du pouvoir, le 9 août 1873, M. Rampont fut destitué par le cabinet de Broglie. Comme député, M. Rampont a siégé et voté avec le groupe de la gauche républicaine. Il a pris la parole au sujet des conventions postales, du transport des journaux, de la convention postale avec l'Allemagne, du budget des postes, des cartes postales, etc.

RAMPOSTAN s. m. (ran-po-stan). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de litchi, arbre qui croît dans les forêts de Java et de la Cochinchine, et dont les fruits ont une saveur agréable.

RAMPOUR, ville de l'Indoustan anglais (province Nord-Ouest), à 180 kilom. E.-N.-E. de Delhi, sur la Kosila, par 31° 27′ de latit. N. et 75° 58′ de longit. E.; 30,000 hab. La montagne sur laquelle elle s'élève est couronnée par trois forts. Elle était autrefois bien bâtie et florissante; mais étant tombée, vers la fin du dernier siècle, au pouvoir des Gorkhalis, peuple voisin, elle n'a fait depuis lors que déchoir, et la plupart de ses maisons sont aujourd'hui en ruine. On y remarque cependant encore deux résidences royales et plusieurs temples assez bien construits, qui y attirent toujours une grande affluence de pèlerins. Au temps de sa prospérité, elle était à la fois l'entrepôt des marchandises de l'In*doustan et de* celles du Cachemire, du Petit-*Thibet*, du Kachegar, du Yarkand, etc. Après la conquête du pays par le nabab Choudja-Addaoula en 1774, cette ville et son territoire furent cédés *comme fiefs* au nabab *Firouzla*-Khan, fils d'Aly-Mohammed, qui les *fit* prospérer quelque temps, mais qui fut ensuite assassiné par son frère Ghoulam-*Mohammed*; ce dernier ne tarda pas à être puni de *cet* attentat par les Anglais. Ce fut en 1802 que Rampour tomba sous la domination *immédiate* de ceux-ci.

RAMPSINIT, roi d'Égypte. V. RHAMPSINIT.

RAMS s. m. (ramss). Nom d'un jeu de cartes. ‖ *Faire rams*, Empêcher un des joueurs de faire une levée et l'obliger ainsi à prendre cinq jetons : *Celui qui est* FAIT RAMS *doit prendre cinq jetons.*

— **Encycl.** Le *rams* se joue de diverses manières, suivant les lieux et aussi selon qu'on y joue de l'argent ou un objet *déterminé*. Les joueurs sont au nombre de trois, de quatre ou de cinq. On se sert d'un jeu ordinaire de trente-deux cartes dont la valeur est la même qu'à l'écarté, *le roi étant* la plus forte et l'as se plaçant entre le valet et le dix. Les joueurs commencent par fixer la somme que le perdant payera au gagnant, puis ils prennent chacun un égal nombre de jetons, cinq au moins, dix au *plus*, et, enfin, ils tirent à la plus haute carte à *qui* aura la donne, car donner est un avantage. Après avoir fait couper, le donneur distribue à chacun et à lui-même cinq cartes, par deux et trois ou par trois et deux, à *son choix*. Il retourne ensuite la première carte du *talon*, laquelle indique la couleur de l'atout. Tout le monde ayant vu cette *retourne*, le *donneur* écarte une de ses cartes, sans la *montrer*, et prend la retourne en échange, mais il ne peut écarter que lorsqu'il tient le jeu; *il faut donc*, pour qu'il use de ce droit, qu'il *attende* que les autres joueurs aient parlé. La parole appartient d'abord à celui qui *se trouve immédiatement* à la droite du donneur. Suivant *que son jeu lui paraît* bon ou mauvais, il annonce s'y tenir ou passer. Les autres joueurs agissent successivement de même. Si tout le monde passe, le donneur est dit *faire rams;* dans ce cas, il prend cinq des jetons placés devant lui, sur la table, et les met dans une *petite* corbeille destinée à les recevoir. Si tout le monde passe, excepté un seul joueur, le premier en cartes peut revenir sur sa pa*role et tenir* contre le tenant; mais ce droit n'appartient qu'à lui seul. Enfin, quand un seul joueur tient, quel que soit son rang, il *fait également rams.* Lorsque tout le monde a parlé, le premier de ceux qui tiennent joue *telle carte* que bon lui semble. Chacun des *autres* est tenu de fournir et de forcer, ou de couper et même de surcouper, si, n'ayant pas de la couleur demandée et quelqu'un ayant déjà coupé, il peut couper de plus haut. Dans toute circonstance possible, *on est obligé* de prendre quand on le peut et de jouer atout quand on n'a pas de la *couleur demandée*. A la fin du coup, chaque joueur se débarrasse d'autant de jetons qu'il a fait de levées. Si celui qui a tenu n'a fait *aucune* levée, nonseulement il garde tous ses jetons, mais encore il *en prend cinq nouveaux*; c'est ce que l'on nomme *être ramsé*. Quant à ceux qui ont passé et qui, par conséquent, n'ont pu faire de levées, ils *ne prennent pas d'autres* jetons; ils se contentent de conserver ceux qu'ils ont. A mesure qu'un joueur réussit à se défaire de tous ses jetons, il se *retire et la* partie *continue entre* les autres, en sorte que la question de savoir qui sera définitivement le *perdant ne* se décide qu'entre les deux derniers qui restent. Le perdant est alors celui *de ceux-ci* qui possède encore un ou plusieurs *jetons*, son adversaire n'en ayant plus. Quant au gagnant, c'est celui qui s'est débarrassé le *premier de tous* ses jetons. On peut également convenir que le *perdant* payera une certaine somme à chacun des joueurs qui se sont retirés.

Outre les règles qui précèdent, il en est *encore* quelques autres qu'il importe de connaître. Quand un joueur passe, il doit jeter *ses cartes au talon* sans les faire voir. Quand, avant la fin d'un coup, un des joueurs réunit assez de levées pour pouvoir se retirer, il est tenu de *continuer* le jeu jusqu'à la fin de ce coup. Il n'en est plus de même quand la partie n'a lieu qu'entre deux joueurs. Dans ce cas, le *premier des deux* qui a fait suffisamment de levées pour se débarrasser de ses jetons n'est pas obligé de jouer toutes ses cartes, parce que cette obligation ne changerait rien au jeu, attendu que ce joueur compterait toujours ses levées avant son adversaire.

RAMSAY, ville d'Angleterre, comté et à 16 kilom. d'Huntington, par 52° 27′ 57″ de latit. N. et 2° 26′ 24″ de long. E.; 3,000 hab. Elle est au milieu de marais et ne se compose principalement que d'une très-longue rue. L'église est assez vaste et a une tour à créneaux. Le marché, qui se tient le samedi, est très-fréquenté. Elle avait anciennement une vaste et riche abbaye de bénédictins, fondée par le duc d'Ailwin, sous le règne d'Edgar; il ne reste des bâtiments qu'un portail d'une assez belle architecture et le tombeau du fondateur, ainsi que sa statue, monuments précieux de l'architecture de cette époque.

RAMSAY, ville d'Angleterre; sur la côte N.-E. de l'île de Man, à 18 kilom. N.-N.-E. de Douglas; au fond d'une baie spacieuse, où l'on trouve un bon ancrage; 2,000 hab. Siége d'une cour de justice pour le district septentrional. Commerce peu animé.

RAMSAY, petite île d'Angleterre, sur la côte de la principauté de Galles (Pembroke), dans le canal de Saint-George, près de Saint-David, à 2 kilom. de la côte, par 51° 53′ de la*tit.* N. et 7° 40′ de long. O. Un peu au nord *sont* quatre autres petites îles appelées le *Bishop and his Clerks.*

RAMSAY (Allan), poëte écossais, né à Leadhills, comté de Lanark, en 1685, mort en 1758. De bonne heure orphelin, il fut placé, à l'âge de quinze ans, comme apprenti, chez un barbier d'Edimbourg. Plus tard, il ouvrit lui-même une boutique et consacra ses loisirs à la poésie. Le succès qu'obtinrent ses premiers essais le mit à même de renoncer à son premier métier et d'acheter une librairie. Il se trouva de la sorte mis en relation avec les littérateurs et les savants de son époque et put, grâce à leurs conseils, perfectionner son éducation, qui était restée fort incomplète. Son œuvre la plus remarquable est une pastorale comique, intitulée le *Gentil berger* (1729) et écrite dans le dialecte écossais. Il publia, en outre, des chansons, des fables et des contes, qui furent fort bien accueillis, ainsi que deux recueils intitulés : l'*Arbre toujours vert*, *recueil de poëmes écossais écrits avant l'an* 1600 (1724) et les *Mélanges de la table de thé* ou *Choix de chansons écossaises et anglaises* (1724, 4 vol.). On lui a reproché, pour ces deux derniers ouvrages, d'avoir altéré le texte des manuscrits originaux et d'y avoir inséré un grand nombre de vers composés par lui ou par ses amis. Cependant on estime assez sa continuation du vieux poëme écossais : l'*Eglise du Christ dans la prairie*, où il a imité avec assez de bonheur le style simple et naïf du premier auteur. La meilleure édition des *Œuvres* de Ramsay est celle de George Chalmers (Edimbourg, 1800, 2 vol.; 1865, 3 vol., nouv. édit.).

RAMSAY (Allan), peintre anglais, fils du précédent, né à Edimbourg en 1709, mort à Douvres en 1784. Il alla étudier la peinture en Italie sous Solimena et Imperiali, revint ensuite à Edimbourg, puis alla s'établir à Londres, où lord Bute le présenta au prince de Galles, qui devint plus tard George III. Ramsay peignit deux portraits de ce prince, et, à la mort de Shakelton (1767), il fut nommé premier peintre du roi, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort. Quoique d'un talent assez médiocre, il fut cependant supérieur à la plupart des peintres anglais qui ont précédé Reynolds; du reste, son art ne l'occupait pas tout entier et il était assez versé dans la connaissance des langues grecque, latine, française et italienne. Il avait même publié quelques brochures politiques, qu'il a réunies sous le titre d'*Investigator*.

RAMSAY (André-Michel, chevalier DE), littérateur français, d'origine écossaise, né à Ayr (Ecosse) en 1686, mort en 1743. Il était précepteur dans une famille noble lorsque, vivement préoccupé des questions théologiques, dont les solutions ne lui paraissaient point satisfaisantes, il se mit en relation, pour sortir du doute absolu dans lequel il était tombé, avec les principaux théologiens de son pays, de la Hollande et de la France. Fénelon, dont il devint l'ami, parvint à lui faire partager ses doctrines et Ramsay se *convertit* au catholicisme. Fixé dès lors en France, il y devint précepteur du duc de Château-Thierry et du prince de Turenne. Plus tard (1724), il alla à Rome remplir les mêmes fonctions auprès du fils de Jacques III (le *prétendant*); mais, peu après, il obtint un saufconduit qui lui permit de revoir l'Ecosse, passa quelques années chez le duc d'Argyle et fut reçu docteur d'Oxford en 1730, malgré sa qualité de catholique romain. King fit cesser toute opposition en prononçant ces paroles : « Je vous présente l'élève du grand Fénelon, *ce seul titre répond à tout.* » De retour en France, Ramsay devint intendant du prince de Turenne. Il était lié avec J.-B. Rousseau et Louis Racine. Enfin, il contribua à propager la franc-maçonnerie, dont il était un des grands dignitaires. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, écrits dans un style très-pur et très-remarquable pour un étranger. Parmi les principaux, nous citerons : *Discours sur la poésie épique*, en tête de l'édition de *Télémaque* (Paris, 1717, in-12); *Essai de politique* (La Haye, 1719, 2 vol. in-12), réédité sous ce titre : *Essai philosophique sur le gouvernement civil selon les principes de Fénelon* (Londres, 1721, in-12); *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon* (La Haye, 1723, in-12); les *Voyages de Cyrus, avec un discours sur la mythologie et une lettre de Fréret sur la chronologie de cet ouvrage* (Londres et Paris, 1727, 2 vol. in-8°); *Histoire de Turenne depuis* 1643 *jusqu'en* 1675 (Paris, 1735, 2 vol. in-8°, avec cartes).

RAMSAY (Charles-Louis), littérateur anglais, très-probablement de la *famille* du précédent, qui vivait à la fin du XVII^e siècle. Il s'occupa surtout de chimie et de médecine. Son principal ouvrage *est* la *Tachéographie* ou l'*Art d'écrire aussi vite qu'on parle* (1678), en latin et en français; c'est la reproduction, à peu de chose près, des méthodes de Cross et de Shelton.

RAMSAY (David), historien américain, né dans la Pensylvanie en 1749, mort à Charleston en 1815. Il se fit recevoir médecin et fixa sa résidence à Charleston. Patriote en*thousiaste*, il assista en qualité de chirurgien militaire au siége de Savannah, puis fut membre du Congrès de 1782 à 1785. Il professait les idées et les opinions politiques de Franklin. Ses principaux ouvrages sont : *History of the revolution in South Carolina* (Charleston, 1785, 2 vol. in-8°), trad. en français (1687); *History of the american revolution* (Philadelphie, 1790, 2 vol. in-8°); *Life of Washington* (Philadelphie, 1801, in-8°), trad. en français (1819); *History of South Carolina* (Charleston, 1808, 2 vol. in-8°); *History of the United States from their first settlement as english colonies in* 1808 (Philadelphie, 1816); *Universal history* (1819, 12 vol. in-8°), fruit de quarante années de travail.

RAMSBURG, bourg d'Angleterre (*Wilt*), à 48 kilom. N. de Salisbury; 4,000 hab. Autrefois siége de l'évêché transféré à *Salisbury*. On y remarque l'église, et il y a des brasseries dont les produits sont très-estimés.

RAMSDEN (Jessé), célèbre opticien anglais, « le plus grand de tous les artistes, » dit Delambre, né près d'Halifax, comté d'York, en 1735, mort à Brighton en 1800. Il fut d'abord graveur, mais s'occupa ensuite exclusivement de la construction des instruments de mathématiques et d'optique. Le théodolite est entièrement de son invention; sa machine à diviser lui valut une gratification du bureau des longitudes; ses quarts de cercle ont été recherchés par tous les astronomes de la fin du dernier siècle. Il fut reçu membre de la Société royale de Londres en 1786. Le temps que ne réclamaient pas de lui les travaux de sa profession était consacré à la lecture d'ouvrages de science et de littérature. Sa mémoire était remarquable, et, arrivé à un âge avancé, il apprit assez le français pour comprendre Molière et Boileau. La fortune qu'il possédait au moment de sa mort n'était pas fort considérable, et, par son testament, il en laissa une bonne part qui devait être distribuée à ses ouvriers.

RAMSÉ, ÉE adj. (ramm-sé — rad. *rams*). Se dit, au rams, du joueur qui, ayant tenu, n'a fait aucune levée : *Etre* RAMSÉ. *J'ai été* RAMSÉ *trois fois de suite dans cette partie.*

RAMSÈS ou **RAMESSÈS**, en égyptien **Ramisl** ou **Ramesé**, c'est-à-dire *enfant du Soleil.* Nom commun à sept rois *égyptiens* appartenant aux dynasties thébaines et qui régnèrent du XVI^e au XIII^e siècle av. J.-C. C'est, croit-on, sous le règne de ces *princes* que l'Egypte parvint au plus haut degré de splendeur.

RAMSÈS I^er, RAMESSU RA-MEN PEH sur les monuments, quatre-cent-vingtième roi d'Egypte, onzième de la dix-huitième dynastie. Il vivait au XVI^e siècle avant notre ère. Fils d'Horus, il *succéda*, en l'an 1590, à sa

sœur Chencherès. Les historiens lui donnent ordinairement le nom d'Athoris, qui précède celui de Ramsès sur les inscriptions d'Abydos. Il fut remplacé, en 1582, par son fils Achencherès.

RAMSÈS II, quatre-cent-vingt-quatrième roi d'Egypte, quinzième de la dix-huitième dynastie. Il succéda, en 1554 av. J.-C., à Armaïs, qui était sans doute son frère.

RAMSÈS III, surnommé **Miamoun**, c'est-à-dire *aimé d'Ammon ou de Jupiter*. Il devint roi d'Egypte en 1553 av. J.-C., alors qu'il était encore en bas âge. La durée de son règne fut de soixante-six ans et quatre mois. Ramsès III est représenté plusieurs fois, dans les ruines de Thèbes, sur les murailles d'édifices construits probablement sur ses ordres. On l'y voit monté sur un char de bataille, vainqueur d'ennemis qui fuient au loin devant lui. C'est sous le règne de ce prince qu'eurent lieu les émigrations de Cadmus en 1516 et de Danaüs en 1511 av. J.-C. Ramsès III mourut en l'an 1487, laissant la couronne à son fils Aménophis II ou Ramsès IV.

RAMSÈS IV, fils de Ramsès Miamoun. Il est nommé Aménophis II par Manéthon. Ce prince monta sur le trône en 1487 av. J.-C. et régna dix-neuf ans et demi, durant lesquels il fit de grandes conquêtes dans l'Ethiopie.

RAMSÈS V, fils du précédent. Il est plus célèbre sous le nom de Sésostris. V. cet article.

RAMSÈS VI, fils du précédent, quatre-cent-vingt-huitième roi d'Egypte, le deuxième de la dix-neuvième dynastie. Il devint roi en l'année 1414 av. J.-C. Manéthon l'appelle **Rampsès**, Diodore de Sicile **Sesoosis**, et Hérodote **Phéron**, altération du mot *phouro*, qui signifie *roi*. Ce prince fut des plus pacifiques et sous son règne, qui dura soixante-six ans, la tranquillité de l'Egypte ne fut point troublée. On lui attribue l'érection de deux obélisques de la plus grande dimension, placés devant le temple du Soleil à Héliopolis. Il eut pour successeur Aménophis ou Ménophrès (1349).

RAMSÈS VII, quatrième roi de la dix-neuvième dynastie. Il succéda, en l'an 1310 av. J.-C., à Ménophrès. Son règne fut de vingt ans. Il fut remplacé par Ammenemès IV (1291).

RAMSGATE, ville d'Angleterre, comté de Kent, sur la côte orientale de l'île de Thanet, entre deux promontoires, l'un au N. et l'autre au S., à 104 kilom. E.-S.-E. de Londres, à 24 kilom. E.-N.-E. de Cantorbéry; par 51° 19′ 49″ de latit. N. et 0° 56′ 11″ de longit. O.; 11,800 hab. Bibliothèque, hôpital, maisons de charité; commerce assez considérable avec la France et les ports de la Baltique, où s'importent des charbons de Newcastle et de Sunderland. Echelonnée le long de la mer, cette ville est bien percée et bien bâtie. Simple village de pêcheurs il y a peu d'années, Ramsgate est devenue relativement importante, grâce à ses bains de mer qui attirent de nombreux visiteurs pendant la belle saison. Le seul édifice de Ramsgate digne d'être mentionné est l'église Saint-Lawrence, qui sert de paroisse à un faubourg assez important. C'est un édifice assez ancien, mais dont le style primitif disparaît sous les nombreuses restaurations qu'il a subies. Le port, construit de 1748 à 1773, rend de grands services aux bâtiments surpris par la tempête sur une des côtes les plus dangereuses de la Grande-Bretagne. Le port de Ramsgate a été presque complétement transformé par l'ingénieur Smeaton; son entrée n'a aujourd'hui pas moins de 72 mètres de largeur, et des travaux considérables le mettent définitivement à l'abri des ensablements. Deux jetées, l'une longue de 900 mèt., l'autre de 450, et terminées, l'une par un phare, l'autre par une petite forteresse, forment une promenade pittoresque pour les habitants de la ville. Près du port se trouvent des chantiers de construction et des bassins pour la réparation des navires. C'est dans la baie de Pegwell (Pegwell-Bay) qu'abordèrent en 446, si l'on en croit la tradition locale, Hengist et Horsa. Aux environs se trouve Broodstairs, dont la plage est très-recherchée pendant la belle saison par les baigneurs. Ces environs sont parsemés de monticules, de cavernes et de falaises qui donnent à Ramsgate l'attrait pittoresque des stations les plus élégantes du littoral français.

RAMTILLE s. f. (ramm-ti-lle; *ll* mll.). Bot. Syn. de GUIZOTIE, genre de composées.

RAMULAIRE s. f. (ra-mu-lè-re — du lat. *ramulus*, petit rameau). Bot. Genre d'algues formé aux dépens des ulves.

RAMULE s. m. (ra-mu-le — dimin. du lat. *ramus*, rameau). Bot. Nom donné aux organes foliacés des asperges et des fragons, qu'on prend généralement pour des feuilles et qui ne sont, en réalité, que des rameaux transformés ou modifiés. ‖ Se dit quelquefois pour RAMILLE.

RAMULEUX, EUSE adj. (ra-mu-leu, eu-ze — rad. *ramule*). Hist. nat. Qui se divise en petits rameaux.

RAMULIFLORE adj. (ra-mu-li-flo-re — du lat. *ramulus*, ramule; *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur les ramules: *L'élianthème* RAMULIFLORE.

RAMUNCULE s. m. (ra-mon-ku-le — dimin. du lat. *ramus*, rameau). Bot. Très-petit rameau.

RAMURE s. f. (ra-mu-re — du lat. *ramus*, rameau). Ensemble des branches et des rameaux d'un arbre:

D'un faisceau de *ramure* en un bois allumée
Sortaient des tourbillons de flamme et de fumée.
LACHAMBEAUDIE.

Qui dira le sens des murmures
Qu'éveille à travers les *ramures*
Le vent d'automne dans les bois?
SAINTE-BEUVE.

— Bois d'un ruminant à cornes ramifiées: RAMURE *de cerf, de daim, de renne. La* RAMURE *du cerf est ronde. La* RAMURE *du daim est plate.* (Acad.) *Comme on compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs* RAMURES, *on peut compter les places d'un homme par le nombre de ses serments.* (Chateaub.)

RAMUS (Pierre LA RAMÉE, plus connu sous son nom latin de), un des plus savants humanistes du XVIe siècle, né à Cuth (Vermandois) en 1515, tué à Paris le 26 août 1572, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il était fils d'un gentilhomme du pays de Liége, qui, ruiné par les guerres, vivait, réfugié en Picardie, de la fabrication du charbon de bois. Le désir de s'instruire le conduisit à Paris dès l'âge de huit ans; mais la misère l'en chassa presque aussitôt. Sans se laisser abattre, le studieux enfant tenta un second voyage dans la capitale l'année suivante, n'y fut pas plus heureux que la première fois et retourna de nouveau dans son village. Enfin, sa persévérance fut récompensée. De retour à Paris, il trouva dans son oncle maternel un protecteur généreux, quoique pauvre, et cette fois, du moins, il ne souffrit pas de la faim comme précédemment. A douze ans, il entra comme valet au collége de Navarre. Il donnait le jour à ses humbles fonctions, la nuit à l'étude. En peu d'années, il acquit, par son opiniâtreté au travail, des connaissances assez étendues pour gagner brillamment le titre de maître ès arts, en soutenant, en 1536, des opinions très-avancées, paradoxales même pour l'époque, touchant le docteur par excellence, le maître infaillible et divin, le philosophe incomparable, Aristote, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Le jeune écolier eut l'audace d'avancer que *tout ce qu'Aristote a dit est fausseté et mensonge*, et, chose plus étrange encore, il eut le mérite de le prouver assez bien pour que des juges qui ne juraient que par le philosophe de Stagyre fussent obligés de conférer le titre de maître ès arts à l'audacieux novateur. A l'opposé de la plupart des docteurs scolastiques, qui portaient à sa plus haute perfection l'art de parler pour ne rien dire, Ramus s'appliqua à tenir un langage compréhensible aux écoliers nombreux qui suivirent ses leçons d'éloquence et de philosophie au collége de l'Ave-Maria. Nouveauté surprenante à cette époque et qui parut dangereuse, il leur apprit qu'au-dessus de l'autorité d'Aristote s'élevait l'autorité de la raison, « reine et maîtresse de l'autorité. » Frappé depuis longtemps des niaises et stériles puérilités de la scolastique, il s'attacha particulièrement à la logique, qu'il s'appliqua à débarrasser de toutes les discussions obscures et oiseuses; et, afin qu'on ne perdît pas le souvenir des arguments dont il s'était servi avec avantage lors de la discussion de sa thèse, il résolut de donner à ses idées une forme durable en publiant coup sur coup, en 1543, deux ouvrages remarquables: ses *Dialecticæ partitiones* et ses *Aristotelicæ animadversiones*. La statue d'Aristote était cette fois abattue de son piédestal. Le vieux philosophe était lui-même traité de sophiste et d'impie; sa dialectique, telle qu'on l'enseignait, était qualifiée de fatras inutile, bon tout au plus à embrouiller les idées; et, quant à ses écrits, Ramus en contestait l'authenticité. La Sorbonne s'émut de tant d'audace et dénonça le profane à François Ier. Ce roi, surnommé le *Père des lettres*, mais qui ne sut que les maltraiter dans la personne de Marot, de Berquin, de Lefèvre d'Etaples et de tant d'autres, agit à l'égard de Ramus comme avec les précédents. Il demanda qu'une discussion publique eût lieu entre Ramus et son adversaire, Antoine Govea, fougueux péripatéticien. Cinq commissaires furent choisis pour prononcer entre eux, mais trois sur cinq étaient les amis de Govea. La discussion était inutile. Ramus, indigné, abandonna la partie. Il fut déféré au parlement et l'affaire fut évoquée au conseil du roi, qui rendit, le 1er mars 1544, un arrêt déclarant Ramus « téméraire, arrogant et impudent, pour avoir osé réprouver et condamner le train et art de logique reçu de toutes les nations; ordonnant la suppression de son ouvrage, comme entaché d'assertions fausses et étranges, et faisant défense à l'auteur d'écrire ou même d'enseigner contrairement à la doctrine d'Aristote, cela à peine de punition corporelle. » En conséquence, ses deux livres furent supprimés et François Ier s'empressa d'aggraver cette sentence, déjà sévère, en défendant à Ramus de professer la philosophie. Les sorbonnistes triomphants exhalèrent leur joie en termes des plus injurieux. Ramus fut par eux tourné en ridicule, bafoué par la populace ameutée, représenté sur le théâtre comme un fou. Il souffrit tout sans se plaindre et professa les mathématiques et la littérature, en attendant des jours meilleurs. Du reste, et ce lui fut une consolation contre les pasquinades des cuistres, le nombre de ses auditeurs n'était pas diminué.

En 1545, la peste ravageait Paris. Ramus s'était éloigné, lorsqu'il reçut une lettre du principal du collége de Presle, qui lui offrait de le suppléer. Il accepta, obtint l'autorisation de remplir ces fonctions, malgré les cabales de la Sorbonne, et, en peu de temps, le collége redevint florissant, par le nombre des écoliers qui le fréquentèrent. Cependant, en dépit des nombreuses calomnies et des attaques violentes auxquelles il avait été en butte, Ramus s'était fait de puissants protecteurs par la noblesse de son caractère, la franchise de ses opinions et l'étendue de ses connaissances. Le cardinal de Lorraine surtout lui portait un vif intérêt; il fit annuler en 1547, par Henri II, l'injuste interdiction qui pesait sur le savant professeur, et celui-ci s'empressa de reprendre l'enseignement de la philosophie et de faire réimprimer ses deux ouvrages en y introduisant d'importants développements. Grâce à son protecteur, il obtint, en 1551, une chaire de philosophie et d'éloquence au Collége royal. Ce nouveau titre ne mit point un terme aux intrigues et aux outrages de ses ennemis; mais, généreux dans le succès comme il avait été résigné dans la disgrâce, Ramus dédaigna de relever les accusations dont il était l'objet; il employa son influence à réformer les abus qui entravaient la marche de l'enseignement public; il retoucha les ouvrages d'Aristote et continua à les enseigner, après les avoir rendus plus conformes à l'état actuel des connaissances; il composa de nouvelles grammaires pour l'étude des langues grecque, latine et française, et rectifia, autant qu'il lui fut possible, les fautes et les abus qui s'étaient introduits dans l'enseignement de la première de ces langues, surtout dans sa prononciation. Cette fois encore la Sorbonne s'agita beaucoup pour faire prévaloir son esprit routinier; mais elle fut encore battue.

Ramus avait acquis une grande influence dans l'Université; député plusieurs fois près du roi, il avait su gagner sa confiance et venait d'être nommé membre d'une commission chargée de réformer l'université, lorsque ce prince mourut (1559). Néanmoins, il conserva tout son crédit et il continua sans entraves son enseignement. Tout semblait lui présager alors une existence calme et brillante; mais, avec son caractère loyal et son esprit indépendant, il ne pouvait rester étranger aux grandes discussions qui agitaient l'Europe. Ennemi juré des abus, il ne pouvait rester attaché au catholicisme. Après le colloque de Poissy (1561), il se jeta dans le parti des réformateurs. Son premier acte de protestantisme fut de s'opposer à la protestation de l'Université contre l'édit de Janvier; il alla même, dit-on, jusqu'à faire briser les images de la chapelle de son collége, ce qui lui attira de nouveaux ennemis et de nouvelles persécutions. La première guerre civile ayant éclaté, les protestants furent chassés de Paris. Obligé de quitter cette ville, Ramus se retira d'abord à Fontainebleau; mais ses ennemis, qui avaient pillé sa maison et incendié sa riche bibliothèque, découvrirent son asile et il ne leur échappa que par une prompte fuite. Il trouva un refuge dans le château même de Vincennes, qu'il fut bientôt forcé de quitter aussi. Enfin, en 1563, après la paix d'Amboise, l'illustre fugitif put remonter dans sa chaire du Collége royal et obtint la permission de suivre la religion qu'il avait adoptée. A cette époque, Ramus refusa une chaire qu'on lui offrait à Bologne et combattit les prétentions des jésuites qui voulaient prendre pied dans l'Université. Le calme dont il jouissait ne fut pas de longue durée; la cour ne remplit presque aucune des conditions du traité de paix et les protestants reprirent de nouveau les armes. En 1567, Ramus quitta encore Paris et alla se ranger sous les drapeaux de Coligny et de Condé, qui l'accueillirent avec une extrême bienveillance. Brantôme affirme que c'est lui qui, par son éloquence, décida les reîtres à se contenter des 30,000 écus que l'armée huguenote put leur offrir. La paix lui permit de rentrer à Paris (1568); mais, prévoyant la prochaine reprise des hostilités, il entreprit un voyage à travers les universités d'Allemagne et reçut partout l'accueil le plus flatteur. Dans quelques pays, on lui fit même des offres brillantes pour le retenir; mais il aimait sa patrie: *Amo patriam, ejusque præclaras laudes celebrari maxime cupio.* Il résista aux instances du roi de Pologne, qui voulait l'attirer à Cracovie, et à celles du roi de Hongrie, qui désirait le mettre à la tête de l'université de Weissemberg. Toutefois, il paraît qu'il se serait volontiers fixé à Genève; mais, à Genève comme à Paris, on tenait Aristote en grande vénération; sur ce point, Théodore de Bèze se rencontrait avec Govea. Ramus avait donné quelques leçons dans cette ville; les péripatéticiens alarmés, Th. de Bèze à leur tête, l'avaient aussitôt engagé à changer de méthode, ce qu'il refusa de faire, croyant savoir aussi bien qu'eux « la manière qu'il fallait suivre. »

Revenu à Paris après la paix de Saint-Germain (1570), Ramus trouva ses ennemis triomphants. Le roi consentit à lui laisser le titre et le traitement de professeur et de principal; il lui permit même, dit-on, de nommer son successeur au collége de Presles, mais il n'eut plus le droit d'enseigner. Dès lors, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires et de théologie, et c'est au milieu de ces travaux qu'une mort horrible vint le frapper.

Le massacre des protestants venait d'être décidé. Dans la nuit du 24 août et les jours suivants, les meurtriers, répandus à travers Paris, exécutèrent les ordres de Catherine de Médicis. Ramus était alors dans son collége de Presles. Des assassins, soudoyés par Charpentier, son implacable ennemi, forcent l'entrée du collége, découvrent Ramus dans son cabinet de travail, l'égorgent, le précipitent du cinquième étage et le traînent enfin dans la Seine. Ainsi périt le plus savant professeur du XVIe siècle.

M. Waddington, dans le savant ouvrage qu'il a consacré à Ramus, en donne le portrait suivant: « Ramus était un homme grand, bien fait et de bonne mine. Il avait la tête forte, la barbe et les cheveux noirs, le front vaste, le nez aquilin, les yeux noirs et vifs, le visage pâle et brun et d'une beauté mâle. Sa bouche, tantôt sévère, tantôt souriante, était d'une grâce peu commune; sa voix était à la fois grave et douce.... Il était plein d'ardeur pour l'étude et infatigable au travail. Il fuyait tous les plaisirs des sens comme l'appât de tous les vices et le fléau d'une vie studieuse. Il se traitait durement, ne couchant que sur la paille, debout avant le chant du coq, passant toute sa journée à lire, à écrire et à méditer, usant dans ses repas de la plus grande sobriété.... Il avait l'âme forte et préparée à tout événement; sans orgueil dans la prospérité, le malheur ne pouvait l'abattre ni lui enlever son inébranlable confiance en Dieu. Il savait pardonner les injures et il avait l'habitude difficile de ne point répondre à ses adversaires, s'efforçant de surmonter par une longue patience l'extrême emportement de leurs attaques.... Une piété éclairée couronnait toutes ces vertus. » Les auteurs de la *France protestante* nous donnent le revers de la médaille: « A une humeur trop irritable, à une opiniâtreté excessive, à un trop grand amour de la contradiction, se joignaient chez Ramus un défaut de circonspection et une présomption extrême, qui lui attirèrent en partie ses malheurs. » Quant à la portée de l'œuvre de Ramus, M. Franck l'a caractérisée en ces termes (compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, août et sept. 1855): « Ramus est un de ces esprits hardis, de ces réformateurs entreprenants du XVIe siècle qui ont touché à tout, qui ont tout remué et qui, s'ils n'ont pas fondé la science, la littérature nouvelle, destinées à naître un siècle plus tard, ont du moins le mérite de leur avoir préparé la voie en nous délivrant de la vieille barbarie, en mettant un terme aux stériles discussions de la scolastique, en appelant l'esprit humain à ces vastes espérances, à ces idées de progrès et de perfectibilité que les âmes généreuses n'abandonneront jamais et dont se compose en quelque sorte le fonds même de l'esprit humain. Mais Ramus a d'autres titres à notre reconnaissance que d'avoir été un des adversaires et des adversaires victorieux du moyen âge; il a étudié avec amour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il a renouvelé l'enseignement des lettres, en introduisant le premier dans nos colléges, à côté du latin, la seule langue en usage dans l'université, l'étude alors nouvelle du grec, et en composant pour la jeunesse des écoles des grammaires qui, un siècle plus tard, obtenaient les éloges des maîtres de Port-Royal. Il n'a pas moins fait pour les sciences: professeur au collége de France, où il enseignait avec un rare éclat, où sa parole éloquente attirait au pied de sa chaire des milliers d'auditeurs, il a créé, pour ainsi dire, l'enseignement des mathématiques et de l'astronomie, soit par ses propres leçons, soit par la fondation d'une chaire qui fut remplie jusqu'à la Révolution française par plus d'un savant illustre. Enfin, il a écrit en latin et en français des traités de grammaire, de rhétorique, de logique, d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, qui furent accueillis, traduits, commentés dans presque toutes les universités de l'Europe. »

En proclamant la raison comme le criterium de la vérité, Ramus fut le précurseur de Descartes et le promoteur de l'émancipation de la philosophie. Il apporta aussi des améliorations considérables dans la logique, la rhétorique et la grammaire, et vit triompher quelques-unes de ses idées sur l'orthographe et la prononciation française. C'est lui, notamment, qui établit la distinction du *j* et du *v*, confondus alors dans l'usage avec l'*i* et l'*u*. En physique, il était ennemi des hypothèses et des abstractions. Le système de Copernic le compta parmi ses premiers adhérents. Ses traités d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre étaient encore en usage au siècle suivant.

Ramus a laissé un grand nombre d'ouvrages. Il en périt beaucoup dans le pillage de sa bibliothèque. Cependant, la liste de ceux qui nous sont parvenus est encore considérable. Nous citerons seulement les plus importants: *Dialecticæ partitiones* (Paris, 1543, in-8°), réimprimé sous le titre de *Dialecticæ institutiones* (1543, in-8°), souvent réimprimé depuis; *Aristotelicæ animadversiones* (1543, in-8°), 3e édition sous ce titre: *Animadversionum Aristotelicarum libri XX* (1548, in-8°);

Dialectique (1555, in-4o), le plus important ouvrage qui, avant Descartes, ait été publié en français sur la philosophie; *Dialecticæ libri II* (1556, in-8o); *De moribus veterum Gallorum* (1559-1562, in-8o); *Rudimenta grammaticæ* (1559, in-8o); *Rudimenta grammaticæ græcæ* (1560-1565, in-8o); *Præmium reformandæ Parisiensis academiæ ad regem* (1562, in-8o); *Commentariorum de religione christiana libri IV* (Francof., 1576, in-8o), traité divisé en deux parties: la foi qui justifie et les œuvres qu'elle produit; *Scholæ in liberales artes* (Bâle, 1569, in-fol.), etc.

Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions, par M. Charles Waddington (Paris, 1855, in-8o). Cet ouvrage est, sous une forme différente, la thèse agrandie et développée que soutint en latin l'auteur pour son doctorat en 1848. M. Waddington a divisé son livre en trois parties: la première traite spécialement de la biographie de Ramus; la seconde expose le système qu'il a fondé sous le nom de ramisme, et, enfin, la troisième comprend le catalogue de ses écrits et quelques extraits. Dans cet ouvrage intéressant, l'auteur s'est principalement attaché à étudier Ramus comme philosophe et, à ce point de vue, il a pu dire, sans exagération, que Ramus était le plus grand penseur français du XVIe siècle: « Sa philosophie, longtemps florissante en plusieurs pays de l'Europe, était l'expression la plus complète de la Renaissance; sa méthode fut comme un pressentiment de celle de Descartes; sa dialectique servit de guide et souvent de modèle à Gassendi et aux auteurs de la logique de Port-Royal. Le système qui porte son nom mérite encore de nos jours l'estime des philosophes et surtout des logiciens. » M. Waddington s'est contenté de caractériser brièvement les réformes tentées par Ramus et n'est pas entré dans tous les détails de sa doctrine, de peur d'effaroucher le public auquel il s'adresse. Les gens qui ont fait de l'histoire de la philosophie leur spécialité, ou qui sont poussés par un goût déterminé, trouveront dans le livre de M. Waddington toutes les indications nécessaires pour l'étude du système de Ramus. Il leur sera facile de se reporter aux ouvrages mêmes du philosophe, dont, grâce à la méthode et au talent de l'écrivain, la lecture est facile et même agréable. « Chez Ramus, dit M. Waddington, l'éloquence est unie au savoir; on y voit partout comme un reflet de l'aimable sagesse de Socrate. Ses écrits, polis et élégants, leçons et modèles de goût tout ensemble, étaient lus avidement dans toute l'Europe; plusieurs ont eu vingt, trente et même quarante éditions dans un siècle. » Mais il serait difficile de trouver aujourd'hui une collection complète de tous ces ouvrages, dispersés çà et là dans les bibliothèques. M. Waddington a essayé d'en dresser un catalogue complet, qui n'existait point avant lui. Il a joint à ce catalogue des lettres inédites, dont il a dû la communication à MM. Schmidt et Bartholmest; enfin, pour que chacun pût avoir comme un spécimen du style de Ramus, M. Waddington a réimprimé dans son étude quelques extraits de sa dialectique, de sa grammaire et de ses discours français. M. Waddington n'a pas tenté seulement de fournir des documents à une appréciation raisonnée de l'œuvre de Ramus; il a voulu aussi faire revivre l'homme, et l'homme le méritait tant par la place qu'il a occupée dans son siècle que par l'héroïsme et la pureté de son caractère.

RAMUS (Jean TACK, en latin), jurisconsulte hollandais, né à Ter-Goes (Zélande) en 1535, mort en 1578. Docteur en droit en 1559, il enseigna le droit romain à Louvain et à Douai. Outre des épigrammes latines, on lui doit: *Œconomia seu dispositio regularum utriusque juris* (Louvain, 1557, in-12); *Commentarii methodici* (1641, in-4o), etc.

RAMUS (Christian), numismate danois, né à Maribo, île de Laaland, en 1765, mort en 1832. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, il s'établit en 1794 à Copenhague, où il devint professeur à l'université (1802), bibliothécaire et directeur du cabinet des médailles. Ramus est le fondateur de la numismatique de son pays. Il s'est fait connaître surtout par son *Catalogus nummorum veterum græcorum et latinorum musei regis Daniæ* (Copenhague, 1816, 2 vol.). Cet ouvrage, qui a été vivement critiqué par Sestini, Eckhel et autres numismates, a valu à Ramus les distinctions les plus flatteuses des empereurs d'Autriche et de Russie. On lui doit, en outre, des notices importantes sur les monnaies, médailles et pierres gravées dans le Danemark, notices qui ont été insérées dans le *Musée scandinave* (1800-1803), les *Mémoires de la Société littéraire scandinave* (1805, 1807, 1822 et 1823), etc. Enfin, il a publié des dissertations sur l'*Immortalité de l'âme chez les anciens* (1788); les *Sermons funèbres des Athéniens* (1793), etc.

RAMUS (Christian), mathématicien danois, neveu du précédent, né à Nykiœbing, île de Faelstter, en 1806, mort en 1856. Il fut professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique (1831) et à l'université de Copenhague (1833). Outre des mémoires scientifiques et des articles littéraires publiés dans divers recueils, nous citerons de lui: la *Philosophie des mathématiques à l'occasion des formes, de l'origine et des variations des fonctions* (Copenhague, 1832); des *Manuels d'algèbre* (1840), *de trigonométrie* (1837), *de calcul différentiel et intégral* (1844).

RAMUS (Joseph-Mariûs), sculpteur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 19 juin 1805. Après avoir remporté tous les prix à l'Ecole des arts et métiers de sa ville natale, il vint à Paris en 1822, entra à l'atelier de Cortot et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, où il travailla avec ardeur. En 1830, M. Ramus remporta le deuxième grand prix de sculpture et, l'année suivante, il fit ses débuts au Salon en exposant le buste du *Comte de Forbin*, qui lui valut une seconde médaille. Quelque temps après, il reçut la mission d'aller mouler à Florence les principaux chefs-d'œuvre des musées de cette ville pour le palais des Beaux-Arts. Depuis cette époque, M. Ramus a produit un grand nombre d'œuvres qui prouvent une tendance marquée vers l'élévation du style, une grande habileté d'exécution, mais qui laissent à désirer au point de vue de l'expression et de l'originalité. Cet artiste habile a obtenu une première médaille en 1839, une mention à l'Exposition universelle de 1855 et a été décoré de la Légion d'honneur en 1852. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons: *Daphnis et Chloé*, groupe au musée d'Aix; le buste de *Tourville*, au musée de la marine, et celui de *Vauvenargues*, à Aix (1834); l'*Innocence*, statue (1835); les bustes de *Benvenuto* et de *Forbin* (1837); *Sainte Geneviève*, statue en plâtre, et le buste de *Tournefort*, pour le musée d'Aix (1838); *Céphale et Procris*, groupe en marbre (1839) qui renferme de bonnes qualités de composition et d'exécution et qui lui valut une première médaille; le buste d'*Adanson* (1840); *Sainte Geneviève*, statue en marbre, et deux bustes (1842); *Portalis*, statue en marbre pour la Chambre des pairs; la *Bienfaisance* et les *Arts*, statues en marbre (1844); *Une première pensée* (1845), gracieuse statue en marbre qui figure au musée de Marseille; *Gassendi*, statue en bronze, à Digne (1846); le *Comte Siméon*, statue colossale en marbre pour le palais de justice d'Aix; *Anne d'Autriche*, pour le jardin du palais du Luxembourg (1847); le buste de *M. Puget*, à Marseille (1848); *Saint Laurent*, statue; *Virgile* et l'*Archevêque Sibour*, buste (1849); *Philippe de Champagne*, statue; l'*Archevêque Sibour*, statuette en bronze; le buste de *M. Carbonel* (1850); le *Monument d'Adam de Craponne à Salon* (1854); *Saint Jean* et la statue en marbre de *Puget*, pour Marseille, à l'Exposition universelle de 1855; les *Marguerites*, joli groupe en marbre; les bustes de *MM. Rayer* et *Sibour* (1857); *Jeune pâtre jouant avec un chevreau*, groupe en marbre; *David*, statue en marbre; les bustes de *Frédéric Bérut* et de *M. Besson* (1859); *Didon*, statue en marbre pour le Louvre; l'*Evêque Mazenod*, statue pour Notre-Dame-de-la-Garde; *Isaïe* et *Saint Jean*, statues en pierre pour la même église; *Bacchus enfant tourmenté par une nymphe*, groupe qui peut être rangé parmi les meilleures productions de M. Ramus; les bustes de *MM. Delangle* et *Chalandon* (1861); *Judith*, statue en marbre; les *Enfants au lézard*, excellent groupe en marbre (1866); *Jeune fille caressant un chevreau*, groupe en marbre; *Pêcheur jetant son épervier* (1872); *Faucheur au repos*, la *Pêche*, groupe (1873); le buste de *M. Darblay* (1874). Citons encore de M. Ramus les bustes de *Pereisc* et de *M. Thiers*, à Aix; les statues de *La Fontaine* et de *Séguier*; le *Fronton* du palais de justice de Montpellier; *Saint Michel* et *Saint Gabriel*, statues en marbre pour l'église Saint-Eustache, à Paris, etc.

RAMUSCULE s. m. (ra-mu-sku-le — lat. *ramusculus*, dimin. de *ramus*, rameau). Très-petit rameau.

RAMUSIE s. f. (ra-mu-zî — de *Ramus*, n. pr.). Bot. Genre peu connu de plantes, de la famille des acanthacées.

RAMUSIO ou **RAMNUSIO** (Jean-Baptiste), historien, voyageur et géographe italien, né à Venise en 1485, mort à Padoue en 1557. Après avoir rempli diverses missions en France, en Suisse et à Rome, il fut récompensé de ses services par la charge importante de secrétaire du conseil des Dix. Très-versé dans la géographie, il donna, en italien, une collection de voyages intitulée: *Navigations et voyages* (Venise, 1550-1559, 3 vol. in-fol.). Ce recueil est encore très-estimé. Temporal en a traduit une partie en français dans la *Description de l'Afrique* (Lyon, 1556, in-fol.).

RAN s. m. (ran — du germanique: ancien haut allemand *ram*, anglo-saxon et anglais *rans*, allemand *ramm*, même sens. L'origine de ces mots nous est inconnue). Nom donné quelquefois au bélier.

— Agric. Nom donné, dans quelques vignobles, aux fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA, la femme du dieu géant de l'Océan, Eger, dans la mythologie scandinave. Elle-même passe pour déesse de la mer.

RANACÉ, ÉE adj. (ra-na-sé — du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui ressemble à une grenouille.

— s. m. pl. Syn. de BATRACIENS, chez quelques auteurs.

RANAIRE adj. (ra-nè-re — du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui a des rapports avec la grenouille.

— s. m. pl. Famille de reptiles, comprenant les grenouilles.

RANALLI (Ferdinand), écrivain italien, né dans les Abruzzes vers 1810. Ses opinions politiques l'ayant forcé à quitter le royaume de Naples, il vint se fixer à Florence, où il est devenu professeur à l'institut des études supérieures pratiques et de perfectionnement. On doit à cet écrivain distingué plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont: la *Letteratura nazionale* (1 vol.); *Ammaestramenti di letteratura* (4 vol.); *Le Istorie italiane dal* 1846 *al* 1853 (4 vol.); *Storia delle belle arti in Italia*, son ouvrage capital; *Del riordinamento d'Italia* (1 vol.), etc.

RANATITE s. m. (ra-na-ti-te — du lat. *rana*, grenouille). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires juifs qui rendaient un culte aux grenouilles, en mémoire de celles qui désolèrent l'Egypte.

RANATRE s. f. (ra-na-tre — du lat. *rana*, grenouille). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des népiens, tribu des népides, formé aux dépens des nèpes, et comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent dans les eaux douces des diverses régions du globe: *Les* RANATRES *sont extrêmement carnassières.* (Blanchard.) *Les* RANATRES *ont reçu le nom vulgaire de scorpions aquatiques.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *ranatres* se distinguent par un corps étroit, linéaire; des antennes courtes; des pattes très-longues, avec des hanches grêles et allongées; des jambes courtes repliées sur la cuisse et munies, à leur extrémité, d'un long crochet. La tête, petite, à bec avancé, pointu, porte des yeux saillants et globuleux. Les *ranatres*, dont les pattes antérieures sont préhensiles, ont paru avoir une grande analogie avec les scorpions; de là le nom de *scorpion aquatique* que Geoffroy avait donné à l'espèce type. Elles sont lourdes, nagent lentement et se tiennent ordinairement dans l'eau, où elles font une chasse terrible aux autres insectes. Quand elles se sont emparées de l'un d'eux, elles le percent de leur bec et le sucent pendant qu'elles le tiennent entre les pinces de leurs pattes. Les œufs de ces insectes sont blancs, allongés et ont à une de leurs deux extrémités deux fils ou deux poils. Ils restent environ quinze jours au fond de l'eau. Il sort ensuite de ces œufs des larves qui diffèrent de l'insecte primitif en ce qu'elles n'ont ni ailes ni élytres. Malgré leur forme allongée, ces hémiptères sont remarquables par la centralisation de leur système nerveux. On connaît un petit nombre d'espèces de *ranatres* qui, d'ailleurs, sont dispersées un peu dans toutes les contrées. L'espèce d'Europe la plus étudiée est la *ranatre linéaire* ou scorpion aquatique. Tout le corps est d'un brun verdâtre, l'abdomen rouge en dessus; les élytres, longs, étroits, sont croisés et recouvrent les ailes. Elle habite les eaux stagnantes.

RANAVALO-MANJOKA, reine de Madagascar, née vers 1800, morte en 1861. Très-jeune, elle avait épousé Radama, roi des Hovas. Radama n'ayant laissé que des neveux, un certain nombre de chefs madécasses reconnurent le pouvoir de la reine Ranavalo. A peine couronnée, elle fit assassiner les principaux membres de la famille royale, prit pour premier ministre son amant, un jeune Madécasse nommé Andimiase, et chassa de ses Etats tous les Français. Le gouvernement francais s'étant emparé de la presqu'île de Tintingue, Ranavalo, qui disposait d'une armée nombreuse et disciplinée à l'européenne, lui déclara la guerre, battit les Français qui venaient de prendre Tamatave et Ambatou-Malouine (17 et 20 octobre 1829), mais éprouva peu après, au combat de la Pointe-Carrée, une défaite à la suite de laquelle un armistice fut conclu entre les belligérants. Les maladies et la famine causée par le gaspillage des fournitures destinées à l'expédition rendirent cette cessation d'hostilités plus fatale à l'armée française que la guerre. Réduite des trois quarts, bloquée dans ses positions, elle dut évacuer Tintingue après avoir fait sauter ses forts, incendié son hôpital, ses casernes, etc. Ranavalo, débarrassée de ses ennemis, châtia non-seulement les peuples qui s'étaient déclarés contre elle, mais encore ceux qui avaient cru devoir rester neutres, soumit les tribus des côtes et de l'intérieur et chassa de son territoire tous les étrangers qui ne voulurent pas se faire Madécasses et fit preuve de la plus sauvage cruauté. En 1845, le capitaine Romain-Desfossés, chargé d'obtenir une réparation, se contenta de bombarder Tamatave. En 1854, le prince de Nossi-Bé ayant cédé à la France son territoire sur lequel M. d'Arvoy éleva un fort, Ranavalo fit attaquer le fort, qui tomba entre ses mains. M. d'Arvoy fut assassiné, ses compagnons massacrés ou emmenés prisonniers et cette dernière insulte ne donna suite à aucune réclamation. Ranavalo termina paisiblement son règne souillé de crimes et de débauches. Son fils Rakout lui a succédé sous le nom de Radama II.

RANC (Jean), peintre français, né à Montpellier en 1674, mort à Madrid en 1735. Il était fils d'un peintre, Antoine Ranc, qui avait exécuté des tableaux pour la cathédrale de Montpellier. Elève de Hyacinthe Rigaud, dont il épousa la nièce, il imita avec bonheur la manière de son maître et devint, en 1703, membre de l'Académie. Nommé peintre de la chambre de Philippe V, il accompagna le roi dans un voyage que fit ce prince sur la frontière du Portugal et fut chargé d'aller à Lisbonne pour exécuter les portraits de la famille royale de Portugal.

RANC (Arthur), publiciste et homme politique, né à Poitiers en 1831. Il fit des études brillantes au collége de sa ville natale et vint à Paris en 1849 pour y faire son droit. Entraîné dès lors par les nobles passions du temps, par la résurrection de la République, la fondation du suffrage universel, les idées d'affranchissement populaire, il se jeta avec passion dans le mouvement démocratique, avec l'élite de la jeunesse des écoles, et fit partie d'un groupe d'où sont sortis quelques hommes qui ont marqué dans les lettres et la politique, Jules Vallès, Chassin, Arthur Arnould, Castagnary et autres.

Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il combattit pour la République et pour le droit, et il eut le bonheur d'échapper aux proscriptions.

Bientôt il rentra dans la lutte avec la jeunesse républicaine et il joua un rôle actif dans le double complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. Cette affaire, qui eut alors un très-grand retentissement, échoua. Ranc passa en cour d'assises (1853), fut acquitté, mais retenu en prison pour avoir à répondre devant la police correctionnelle du délit de société secrète; il fut condamné à un an de prison, qu'il fit à Sainte-Pélagie, où il connut Delescluze, qui bientôt allait partir pour Cayenne.

A sa sortie de prison, Ranc reprit ses études de droit, et en même temps, pour se créer des ressources devenues nécessaires, il collaborait à des ouvrages de science et d'enseignement, notamment au *Dictionnaire de géographie* de Bescherelle, dont il dirigea un moment la rédaction.

A cette époque, un individu du nom de Bellemare, qui avait été quelque temps prisonnier à Belle-Ile-en-Mer, vint trouver Ranc, en se recommandant de quelque ami, et en s'adressant à sa bienveillance pour trouver un emploi. Quelques jours plus tard, cet individu, dont la cervelle était quelque peu dérangée, tirait un coup de pistolet, devant le Théâtre-Italien, sur la voiture des dames d'honneur de l'impératrice. Cela passa pour une tentative de régicide, et Bellemare disparut sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Ceci avait lieu le 8 septembre 1855.

La nuit suivante, Ranc fut arrêté, jeté à la Conciergerie et, quoiqu'il fût absolument étranger à la tentative plus ou moins sérieuse de Bellemare, transporté sans jugement en Afrique. Il arriva à Lambessa (Lambèse) à la fin de janvier 1856. Le 24 juin suivant, il s'évada avec deux de ses compagnons de captivité, Balland et Sourd, dont le dernier est devenu caissier du journal la *République française*, lors de sa fondation. Ranc a donné lui-même un récit pittoresque de cette évasion à la fin de son roman *Sous l'Empire*.

Après des traverses sans nombre, les fugitifs arrivèrent à Tunis le 24 août, deux mois après leur départ. De là ils gagnèrent Gênes, puis la Suisse. Ranc devint alors directeur des études dans un pensionnat important à Cully, près de Genève. A l'amnistie de 1859, il rentra en France, fut un moment correcteur à l'*Opinion nationale* et chargé ensuite de diverses correspondances de journaux, dont la plus importante fut celle qu'il adressait à l'*Escaut*, d'Anvers, et qui est remplie d'anecdotes piquantes, de portraits et de détails intéressants sur cette période de l'histoire de l'Empire.

En novembre 1865, il entra à la rédaction du *Nain jaune*, espèce de revue du monde boulevardier, comme on disait à cette époque, et qui devint dès lors une feuille satirique et républicaine qui se plaça rapidement au premier rang dans la presse parisienne. Bien avant les *Lanternes* et dans des conditions alors bien plus difficiles, le *Nain jaune*, journal simplement littéraire, mais qui, sous ce pavillon, faisait constamment de la politique avec autant de dextérité que d'audace, fit à l'Empire, à ses institutions et à ses hommes une guerre d'avant-garde extrêmement vive et qui a laissé sa trace. Ranc, qui était un des principaux rédacteurs, avait là pour collaborateurs Castagnary, J.-J. Weiss, depuis conseiller d'Etat, Eug. Spuller, Louis Combes, Frédéric Morin, Siebecker, Francisque Sarcey, Alfred Deberle et tant d'autres.

Comme écrivain, Ranc était dès lors apprécié par tous les gens de goût et classé comme une des meilleures plumes de Paris; soit qu'il fît de la chronique théâtrale ou des articles variés, sa langue sobre, précise, exempte de manière, sa verve voltairienne, son esprit étincelant, sa veine satirique, son énergie naturelle et sans aucune emphase avaient établi solidement sa réputation.

Mais cette guerre d'aventures n'était pas sans danger. Il fut condamné à quatre mois de prison pour un article où il flétrissait les cruelles répressions de juin 1848.

C'est pendant qu'il subissait cette peine à Sainte-Pélagie (octobre 1867-février 1868)

qu'il conçut le plan de son livre le *Roman d'une conspiration*, qui passa en feuilletons dans le *Temps*, et non pas dans le *Réveil*, comme Vapereau le rapporte par erreur.

Il collabora successivement ensuite à l'*Encyclopédie générale*, ainsi qu'aux feuilles périodiques le *Réveil*, le *Journal de Paris*, le *Diable à quatre*, la *Marseillaise*, et publia, en collaboration avec Castagnary, Paschal Grousset et Sarcey, un volume, le *Bilan de l'année* 1868, où il fit la critique des livres avec autant de discernement que de verve et de goût. Enfin il donna, à la même époque, une nouvelle édition de l'*Histoire de la conspiration de Babeuf*, par Buonarotti, avec une remarquable préface et des notes judicieuses.

Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé maire du IXe arrondissement, s'occupa avec une grande activité de l'armement des citoyens et, par sa fermeté, sa modération et ses qualités administratives, conquit une juste popularité dans son arrondissement.

Mais quand les préparatifs de défense furent terminés, il sentit tout l'avantage qu'il y avait à quitter Paris pour aller soulever la province. En partant avec Spuller, Gambetta lui laissa l'ordre de prendre un des premiers ballons pour venir se mettre à la disposition de la délégation de Tours. Il partit en effet, le 14 octobre, dans le ballon le *Jean-Bart* et, malgré les balles des Prussiens, descendit près de Nogent-sur-Seine, à quelques kilomètres de l'ennemi.

A son arrivée à Tours, il fut nommé directeur de la sûreté générale et de la police de la République. Dans ce poste important, il fit preuve des plus rares qualités, la sagesse, la prudence, le sang-froid et l'énergie. Il eut tout à créer, tout à organiser dans son service. Ses correspondances avec les préfets, ses dépêches témoignent de l'activité, de l'étendue de sa surveillance. Le gouvernement, dont il fut un des fonctionnaires les plus éminents, se reposait entièrement sur lui et s'en trouvait bien. Il conduisait son immense service avec une aisance parfaite, sans bruit, sans étalage, avec discrétion et calcul, avec la raison la plus ferme et la plus éprouvée.

On a beaucoup parlé d'un acte de son administration, l'arrestation du prince de Joinville, venu secrètement en France et cherchant à s'introduire sous un pseudonyme dans l'armée de l'Ouest. Ranc traversa, en effet, ces menées orléanistes si coupables en présence de l'ennemi; il fit arrêter le prince et appliqua les lois existantes en le reconduisant lui-même, d'ailleurs avec la plus grande courtoisie, à Saint-Malo, où il le fit embarquer pour l'Angleterre.

Le 6 février 1871, lorsque Gambetta se retira du pouvoir, Ranc donna sa démission. Deux jours plus tard, il était élu représentant par le département de la Seine. Il vota contre les préliminaires de la paix, puis résigna son mandat en même temps que Gambetta et autres, pour ne pas s'associer à la mutilation de la patrie.

Il revint à Paris, où il arriva le 20 mars, ignorant encore les détails de la révolution qui avait éclaté le 18. Il se réunit aussitôt à quelques citoyens dévoués à la cause démocratique afin d'organiser un comité de conciliation dont les efforts, malheureusement, n'aboutirent pas.

Aux élections de la Commune (26 mars), il fut élu par la presque unanimité des voix dans ce IXe arrondissement qui n'avait pas perdu le souvenir de ses services. Il poursuivit à l'Hôtel de ville ses tentatives de conciliation; mais, ayant perdu tout espoir, il donna sa démission le 6 avril, à l'occasion du vote du décret relatif aux otages.

Il travailla alors, avec d'autres citoyens, à la création d'une force qui pût s'interposer entre les combattants et s'associa, dans ce but, à la fondation de la Ligue républicaine des droits de Paris.

Pendant ces terribles événements, il vécut dans la capitale et dans une réserve absolue.

Après la fin de la guerre civile et lors des élections municipales, il fut élu le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil pour le quartier Sainte-Marguerite (XIe arrondissement). En même temps il était porté par le quartier Rochechouart. Au conseil municipal, il donna de nouvelles preuves de ses solides qualités d'administrateur et de sa fidélité à ses opinions démocratiques.

Sa réapparition dans la vie publique, le rôle important que lui donnait la confiance de ses concitoyens soulevèrent contre lui toutes les fureurs de la réaction. Toute la presse vénale et déshonorée, le *Figaro* en tête, s'acharna après lui avec une rage dont il y a peu d'exemples. Dénoncé, calomnié, traîné dans la boue par tout ce que le bas journalisme a de plus vil, cet honnête homme, ce courageux républicain, n'accueillit ces attaques qu'avec le dédain de la force et le stoïcisme du mépris. Une fois seulement, il honora ses méprisables adversaires d'une réponse, et, dans un article magistral, les qualifia de leur vrai nom, *les journalistes de sang*. Toute cette meute enragée recula un moment, mais reprit bientôt ses attaques. Le but était de faire poursuivre, fusiller ou tout au moins déporter Ranc, sous le prétexte de sa prétendue participation aux actes de la Commune.

Le gouvernement de M. Thiers s'honora en demeurant sourd à ces ignobles excitations, bien qu'à deux reprises de vives interpellations eussent été faites à l'Assemblée pour provoquer des poursuites.

En novembre 1871, le journal la *République française* avait été fondé et Ranc en était un des principaux rédacteurs. Il y fit remarquer de nouveau cette vigueur de polémiste, ce talent d'écrivain, cet esprit mordant, ce bon sens exquis, cette verve si française, cette allure si libre, ce cachet si personnel et si caractéristique qui l'ont placé au premier rang parmi les écrivains politiques de notre temps. Il publia aussi dans le même journal un roman politique, *Sous l'Empire*, qui eut un succès sérieux et qui fut réimprimé en édition illustrée.

Sa déposition devant la commission d'enquête sur le 4 septembre a fait quelque sensation. Il soutint énergiquement les actes de la délégation, la politique de la défense nationale à outrance, réfuta les calomnies répandues contre le gouvernement républicain et ruina notamment la fable de prétendues listes de proscription dont on l'accusait d'avoir été l'un des principaux rédacteurs.

Après l'élection de l'ancien maire de Lyon à Paris, M. Barodet, Ranc fut élu député du Rhône à une grande majorité (1873).

Cette élection redoubla la rage de ses ennemis. Le renversement de M. Thiers, le triomphe de la coalition monarchique leur permirent d'assouvir leurs basses rancunes. Sur la demande du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, l'Assemblée fut saisie d'une demande en autorisation de poursuites (juin 1873). Le garde des sceaux, Ernoul, un Poitevin, ami d'enfance de Ranc, déposa la demande; M. Raoul Duval la soutint (il l'avait pour ainsi dire déjà proposée à diverses reprises lui-même par ses violentes interpellations); M. Baragnon fut le rapporteur. La demande fut autorisée à une grande majorité. Poursuivi devant les conseils de guerre, Ranc fut condamné par contumace à la peine de mort (13 oct. 1873). Il était parvenu à s'échapper et à gagner la Belgique. Dans une lettre admirable publiée par l'*Indépendance belge* et reproduite par la presse française, il réduisit à néant les stupides accusations dont il était l'objet.

A peine arrivé à Bruxelles, il avait dû répondre à une provocation, suite de polémiques avec M. Paul de Cassagnac. Les deux adversaires furent blessés. L'année précédente, Ranc avait eu déjà une rencontre avec un journaliste bonapartiste, M. Ivan de Woestine, qu'il avait blessé.

Depuis son exil forcé, Ranc vit à Bruxelles dans le travail et la retraite (février 1875).

RANCAGUA s. m. (ran-ka-goua). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

RANCANCA s. m. (ran-kan-ka — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, de la famille des falconidées, formé aux dépens des caracaras, et dont l'espèce type habite la Guyane et le Brésil : *Les* RANCANCAS *sont très-peu farouches; aussi les approche-t-on facilement.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par un bec droit, convexe en dessus, à mandibule supérieure crochue à l'extrémité et à bords droits et lisses; des narines ovalaires, presque obliques; des tarses nus, réticulés, courts et forts; des ongles peu crochus, presque égaux, pointus. Mais le caractère distinctif de ce genre, c'est que les joues, le haut du cou et le jabot sont, dans les oiseaux qui le composent, dépourvus de plumes et garnis seulement de poils rares.

Si les *rancancas* se séparent par leurs caractères génériques des autres oiseaux de proie, ils ne s'en distinguent pas moins par leurs mœurs et leurs habitudes. Ils n'ont ni le vol élevé, ni la vue perçante, ni les goûts sanguinaires des rapaces, ni leur indomptable audace; ils sont doux et paisibles et ne se nourrissent presque exclusivement que de fruits et d'insectes. Les *rancancas* sont très-peu farouches, aussi les approche-t-on facilement. Ils font entendre des cris rauques, forts et discordants, qu'ils redoublent lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un ou qu'un objet nouveau les affecte; ils font entre eux un bruit effroyable, fuient les lieux habités et habitent les forêts solitaires; ils volent en troupes, voyagent en compagnie et accompagnent ordinairement les toucans, parce que probablement ils se nourrissent des mêmes substances; c'est pourquoi les créoles et les nègres les appellent les capitaines des gros-becs, ce dernier nom étant celui qu'ils donnent aux toucans. Ils établissent leur nid sur les arbres et pondent trois à cinq œufs ronds et blancs. On ignore la manière dont les petits sont nourris dans le nid. Le genre *rancanca* n'est composé que d'une espèce qui habite l'Amérique méridionale et qui est le *rancanca* à ventre bleu. Il a tout le plumage d'un noir bleu foncé à l'exception du ventre et des couvertures inférieures de la gorge qui sont blancs; la peau nue de la gorge, et du devant du cou est d'un rouge pourpre; le bec est jaune, les tarses sont rouges et il existe des cils longs et roides aux yeux. Cet oiseau habite le Brésil et la Guyane.

RANCART s. m. (ran-kar. — Ce mot, dans l'ancienne langue, désignait le lieu où l'on met les chevaux boiteux; de l'ancien français *ranc*, *rant*, que l'on trouve dans les vieux auteurs avec l'acception de boiteux :

> Ice ne vois-je pas querant.
> Or voire au deable le *rant* :
> Ge le voldroie avoir perdu,
> Que si m'a mon poivre espandu.
> (*Roman de la Rose.*)

Le vieux français *ranc*, boiteux, italien *ranco*, provient, selon Chevallet, du germanique : ancien haut allemand *hank*, boiteux, danois *rænke*, boiteux, *rænke*, rendre boiteux, formes provenues du gothique *vraiqns*, tortu, tordu, allemand *rank*, courbure, sinuosité, *ranken*, tordre, hollandais *wringen*, anglais *to wring*, soit de la racine sanscrite *vrag*, *vrang*, tourner, tordre, qui est sans doute alliée à *var*, entourer, soit de la racine sanscrite *vark*, tirer, tirailler, traîner, soit enfin de la racine *rank*, *lank*, courber, alliée peut-être à *ank*, et d'où l'ancien slave *leshti*, lithuanien *lenkti*, courber, avec beaucoup de dérivés. D'après une autre opinion assez répandue, mais très-peu probable, *rancart* serait une variante orthographique de *rang quart*, quatrième rang, pour désigner un objet du quatrième ordre, c'est-à-dire de nulle valeur). Rebut. N'est usité que dans la locution *Mettre au rancart.*

RANCE adj. (ran-se — lat. *rancidus;* du gr. *rhin*, nez, dérivé du sanscrit *ghrâna*, même sens). Qui a contracté une odeur forte et un goût désagréable dû à la présence de certains acides : *Serait-ce un grand crime de manger un morceau de lard* RANCE *avec notre pain bis?* (Volt.)

— Qui est passé, détérioré par le temps : *Cette baronne était une de ces vertus* RANCES *qui ont passé vingt ans de leur vie à préparer, à rembourrer, à capitonner le fossé où elle devait choir un jour.* (Alex. Dum.)

— Comm. Se dit d'un marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

— s. m. Goût et odeur de ce qui est rance : *Cette huile sent le* RANCE.

— s. f. Techn. Pièce de bois servant de chantier pour les futailles.

— Mar. Nom donné à des pièces de bois ajustées à angle droit et appliquées sur les bordages d'un vieux bâtiment, pour le consolider.

— s. m. Goût moelleux de l'eau-de-vie vieille qui a perdu de sa force primitive. ‖ On dit aussi RANCIO.

RANCE, rivière de France (Ille-et-Vilaine). Elle descend des monts Menez, s'élargit en un vaste estuaire, au delà de Dinan, pour former les ports de Saint-Servan et de Saint-Malo et débouche dans la Manche, après un cours de 110 kilom. Elle reçoit le Lenoir et le canal d'Ille-et-Rance. Les principales localités qu'elle baigne sont : Saint-Jouan-de-l'Isle, Évran, Dinan où elle passe sous un magnifique viaduc, Saint-Servan et Saint-Malo. La vallée de la Rance est une des plus belles de la Bretagne; elle est surtout renommée pour la fraîcheur et la grâce de ses paysages. La Rance est navigable sur un parcours de 18 kilom. Les bâtiments de 160 tonnes remontent jusqu'à l'écluse du Châtelier; ceux de 70 tonnes jusqu'à Dinan.

RANCE, rivière de France (Cantal). Elle naît près du hameau de Siryes et se jette dans la Cellé, à Aurières, après un cours de 32 kilom. Elle reçoit le Bouygues, le Mouzat, le Mouleyre, l'Anès, le Névolès et l'Arcambée.

RANCÉ, rivière de France (Aveyron). Elle prend sa source près de Confouleux, au pied du signal de Merdelou, se grossit de la Toudoure, du Merdanson et du Gos et se perd dans le Tarn, après un cours de 64 kilom. Elle baigne Prohencoux, Belmont, Saint-Cernin et Plaisance.

RANCÉ (Armand-Jean LE BOUTHILLIER DE), célèbre réformateur de la Trappe, né à Paris le 9 janvier 1626, mort à Soligny-la-Trappe, près de Mortagne, le 27 octobre 1700. Il appartenait à une ancienne famille bretonne, qui devait son nom à la charge d'échanson (bouthillier) que plusieurs de ses membres avaient exercée à la cour des ducs de Bretagne. Son père, le président Denis Le Bouthillier, remplissait les fonctions de secrétaire de Marie de Médicis et lui avait choisi pour parrain le cardinal de Richelieu. Le jeune Rancé avait neuf ans lorsque, son frère aîné étant mort, son père décida qu'il entrerait dans les ordres et le fit tonsurer (1635), afin qu'il pût posséder les riches bénéfices laissés vacants par la mort de son premier fils. Doué d'une très-vive intelligence, il apprit avec une telle rapidité les langues classiques qu'à treize ans il composait en grec et publiait un *Commentaire* et une édition des poésies d'Anacréon (1639, in-8°). Rancé continua ses études au collége d'Harcourt, soutint avec éclat ses thèses de philosophie, puis prit ses degrés en Sorbonne et, bien qu'il n'eût rien que les ordres mineurs, il obtint l'autorisation de prêcher. Il avait vingt-cinq ans lorsque, en 1650, son père mourut en lui laissant une fortune considérable. A cette époque, depuis longtemps déjà, il était chanoine à Notre-Dame et possédait, à titre de bénéfices, les abbayes de Saint-Symphorien de Beauvais, du Val, de la Trappe, les prieurés de Saint-Clément et de Boulogne, qui lui donnaient un revenu annuel de plus de 15,000 livres. Extrêmement riche, jeune, d'une figure charmante, spirituel, ardent au plaisir, Rancé s'adonna à toute la fougue de ses passions. On le vit alors partager son temps entre les amusements de la cour, la chasse, l'amour, la prédication et l'étude; car, très-ambitieux, aspirant aux plus hautes dignités de l'Église, sa vie plus que mondaine ne lui faisait point négliger ce qui pouvait le pousser dans la voie des honneurs. Voulant succéder à son oncle, qui était archevêque de Tours, il se fit ordonner prêtre (1651), devint archidiacre en titre de cette ville et refusa l'évêché de Léon comme trop peu important. Son oncle le fit nommer député à l'assemblée du clergé qui eut lieu en 1655. Là il se fit remarquer par son activité, par son éloquence, défendit les prérogatives du cardinal de Retz contre Mazarin, ce qui le mit au plus mal avec ce dernier, mais il conquit les bonnes grâces du duc d'Orléans, dont il devint l'aumônier. Rancé vivait joyeusement tantôt à Paris, tantôt dans sa belle terre de Véret, lorsque sa maîtresse, Mme de Montbazon, mourut de la rougeole (28 avril 1657). Cette mort produisit sur lui la plus vive impression. Peu après, il perdit son plus puissant protecteur, le duc d'Orléans. Atteint à la fois dans ses affections et ses rêves d'ambition, éprouvant tous les désenchantements et tous les mécomptes qu'entraîne une vie de désordres, Rancé, avec sa vive imagination, passa tout à coup d'un extrême à l'autre. Il déserta complétement la cour, se retira dans sa terre de Véret, d'où il bannit le luxe et les plaisirs, refusa la coadjutorerie de Tours et, après de longues méditations, il résolut de racheter le scandale de sa vie passée en se livrant à la vie monacale la plus austère. On le vit alors vendre tous ses biens, donner 100,000 écus à l'Hôtel-Dieu de Paris, une somme à peu près égale aux pauvres, ne conserver qu'une rente de 3,000 livres et se démettre de tous ses bénéfices, à l'exception du prieuré de Boulogne et de l'abbaye de la Trappe, qu'il conserva, non plus à titre de commende, mais comme abbé régulier. Arrivé à la Trappe en 1662, Rancé y trouva six religieux qui, selon les mœurs monacales du temps, vivaient grassement et joyeusement. Voulant imposer aux autres les austérités qu'il s'imposait à lui-même à titre de pénitence, il essaya de faire revivre dans l'abbaye la sévérité de l'ancienne discipline depuis longtemps tombée en désuétude; mais il trouva dans les religieux la plus vive opposition. Ne pouvant user de la force, il permit à ces derniers de vivre dans un quartier séparé ou d'aller dans d'autres couvents, se rendit à l'abbaye de Perseigne, où il fut admis au noviciat (1663) et y fit, l'année suivante, profession. De retour à la Trappe, il imposa aux quelques religieux qu'il réunit autour de lui les règles les plus rigoureuses et partit presque aussitôt pour Rome, avec l'abbé du Val-Richer, pour demander au pape de réformer l'ordre de Cîteaux tout entier et de lui imposer les règles de la plus étroite observance. Arrivé à Rome le 16 novembre 1664, il quitta cette ville le 25 mars 1666, sans avoir rien pu obtenir. De retour dans son abbaye, il reprit son œuvre réformatrice, voulut faire de la Trappe une véritable Thébaïde. Ne se bornant pas à imposer aux religieux la vie la plus frugale, un travail manuel constant, le silence le plus rigoureux, à proscrire les récréations les plus inoffensives, il pensa que le meilleur moyen d'aller au ciel était de prendre à la lettre le mot de Pascal : « Abêtissons-nous. » En conséquence, il poursuivit comme dangereuse toute étude et la remplaça par des oraisons et par la lecture de l'Écriture sainte. Dans l'ardeur de son zèle ascétique, il essaya de propager sa réforme, se rendit, dans ce but, à diverses reprises, à Paris; mais tous les efforts de son éloquence furent sans résultat. Sa tentative, fort admirée par les uns, ne fut pas sans trouver dans beaucoup d'autres des détracteurs. On l'accusa de compromettre la santé de ses religieux par la sévérité outrée de sa règle; on prétendit qu'en l'établissant il avait moins consulté l'intérêt de la religion que le désir de se poser en réformateur; enfin, les partisans de la laborieuse congrégation de Saint-Maur combattirent son système d'« abêtissement » en lui opposant les travaux bien autrement méritoires des Bénédictins. A ce sujet, il eut une assez vive polémique avec le savant Mabillon. Enfermé à la Trappe, de Rancé y composa plusieurs traités et intervint dans quelques controverses du temps. S'étant prononcé contre les jansénistes, il fut vivement attaqué par ces derniers dans des brochures satiriques. Les lettres qu'il écrivit au sujet des démêlés théologiques qui eurent lieu entre Bossuet et Fénelon lui attirèrent quelques traits piquants. Il n'en continua pas moins son œuvre et dirigea son monastère jusqu'en 1695. A cette époque, ses nombreuses infirmités le forcèrent à se démettre de ses fonctions d'abbé. Il choisit pour successeur dom Zosime, qui mourut en 1696 et fut remplacé par dom Gervaise. Ce dernier ayant mis, par son intempérance, le trouble dans l'abbaye, de Rancé le força à donner sa démission et le remplaça par Jacques de La Cour. Il avait soixante-quinze ans lorsqu'il s'éteignit couché sur la cendre et sur la paille, après avoir fait à l'évêque de Séez une confession générale de sa vie agitée. Les ouvrages qu'il a

laissés sont écrits dans un style facile, élégant, chaleureux, mais trop prolixe. Outre l'édition avec commentaire d'Anacréon, on lui doit : *Lettre sur le sujet des humiliations et autres pratiques de la religion* (Paris, 1677, in-12) ; *De la sainteté et des devoirs de l'état monastique* (1683, in-4°), traité dans lequel il s'est attaché à décrier, pour mieux faire valoir sa réforme, les règles des autres congrégations monastiques, et qui lui attira de très-vives attaques ; *Eclaircissements de quelques difficultés qu'on a formées contre le Traité des devoirs* (1685, in-4°) ; *Instructions de saint Dorothée*, traduites en français (1686, in-8°) ; la *Règle de saint Benoît, traduite et expliquée* (1689, 2 vol. in-4°) ; *Réponse au* Traité des études monastiques *de Mabillon* (1692, in-4°) ; *Relation de la vie et de la mort de quelques religieux de la Trappe* (1696, 4 vol. in-12) ; *Conduite chrétienne* (1697, in-12) ; *Réflexions morales sur les quatre Evangiles* (1699, in-12) ; *Conférences* ou *Instructions sur les Epîtres et Evangiles* (1699, in-12) ; *Règlements généraux pour l'abbaye de la Trappe* (1701, 2 vol. in-12) ; *Lettres de piété écrites à différentes personnes* (1701-1702, 2 vol. in-12) ; *Instructions et maximes* (in-12), etc. Les *Lettres* de l'abbé de Rancé ont été réunies et publiées par Gonod (1845, in-8°). On peut consulter sur ce réformateur : la *Vie de Rancé*, par Marsollier ; la *Vie de Rancé*, par Tellemont ; l'*Histoire de l'abbé de Rancé*, par d'Exauvillez, et la *Vie de Rancé*, par Chateaubriand, dont nous allons parler.

Rancé (VIE DE), par Chateaubriand (Paris, 1844, in-8°). L'auteur du *Génie du christianisme* écrivit cet ouvrage sur la demande du Père Séguin, son confesseur. « Chateaubriand, dit Villemain, avait devant soi ce qu'il connaissait bien, ce qu'il avait éprouvé, le roman et l'histoire de la vie, le rêve des passions et le tourment ou le repos de la pénitence. Ces peintures et ces leçons se personnifiaient pour lui sous une physionomie originale, celle du précoce traducteur d'Anacréon, du contemporain des grandes dames de la Fronde, de l'austère abbé de la Trappe, de l'ami de Bossuet et de Saint-Simon, et, par là, communiquant encore avec tout ce siècle qu'il avait fui. Il faut le regretter, mais ce sujet n'a pas été rempli, malgré les conditions mêmes de génie, de satiété mélancolique, d'âge et de solitude qui semblaient le mieux y répondre. » Chateaubriand, très-sceptique au fond, malgré l'apparence contraire, n'avait qu'un goût médiocre pour Rancé devenu réformateur et trappiste. Le livre qu'il lui a consacré est une agréable causerie dans laquelle il s'arrête avec complaisance aux jours de la jeunesse bruyante et joyeuse de Rancé et glisse sur le moment de sa conversion, sur cette immolation de tous les souvenirs, de tous les sentiments humains.

La meilleure partie de l'ouvrage, comme intérêt et comme style, est la chronique scandaleuse de la cour de Louis XIII ; elle se distingue par la vivacité, la causticité et le trait ; la fin est moins bonne ; elle semble avoir été écrite à contre-cœur par un homme peu convaincu. Dans une piquante dissertation qui termine la *Vie de Rancé*, Chateaubriand a analysé avec beaucoup d'agrément la marche ordinaire d'une correspondance d'amour. Elle forme un curieux et inattendu contraste avec la vie de macération et d'étouffement que l'auteur vient de décrire.

RANCENNES, village et commune de France (Ardennes), cant. de Givet, arrond. et à 42 kilom. de Rocroi, à 49 kilom. de Mézières ; 239 hab. Minerai de fer, carrières, fonderie de cuivre.

RANCER v. a. ou tr. (ran-sé — rad. *rance*. Prend une cédille sous le *c*, devant les voyelles *a, o : Il rança ; nous rançons*). Mar. Fortifier avec des rances : RANCER *un vaisseau*.

RANCES, village et commune de France (Aube), cant. de Brienne, arrond. et à 33 kilom. de Bar-sur-Aube, à 44 kilom. de Troyes, sur la Voire ; 127 hab. L'église, du XIIIe, du XVIe et du XVIIIe siècle, renferme de curieuses pierres tombales sur lesquelles sont gravées des figures de chevaliers.

RANCESCIBLE adj. (ran-sèss-si-ble — rad. *rancir*). Susceptible de rancir : *Huiles* RANCESCIBLES.

RANCETTE s. f. (ran-sè-te). Techn. Tôle qu'on emploie pour faire des tuyaux de poêle.

RANCHAL, village et commune de France (Rhône), cant. de La Mure, arrond. et à 35 kilom. de Villefranche, à 62 kilom. de Lyon ; 1,403 hab. Toileries, coton en bourre et en fil, quincaillerie, mercerie.

RANCHE s. f. (ran-che — du latin *ramex*, branche, provenu de *ramus*, même sens). Constr. Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent une pièce de bois, pour servir d'échelons.

RANCHER s. m. (ran-ché). Techn. Pièce de bois carrée qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette. ‖ Pièce de bois garnie de chevilles et servant d'échelle. ‖ Pièce de bois traversée de ranches, qu'on pose en arc-boutant pour monter au haut d'une grue.

RANCHERIE s. f. (ran-che-rî — de l'espagn. *rancheria*, cabane). Village indien, dans certaines parties de l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi RANCHO s. m. et RANCHERIA s. f., mots espagnols qui signifient réunion de cabanes.

RANCHET s. m. (ran-chè — rad. *ranche*). Artill. Chacun des montants de fer qui réunissent les ridelles au brancard, dans une voiture d'artillerie.

RANCHICOURT, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arrond. et à 15 kilom. de Béthune, à 24 kilom. d'Arras ; 134 hab. Commerce de grains, huile, lin. Ce village possède un beau château entouré d'un parc magnifique.

RANCHIER s. m. (ran-chié). Blas. Meuble de l'écu représentant un fer de faux. ‖ On dit aussi RANGIER.

RANCHIN (François), médecin français, né à Montpellier en 1565, mort dans cette ville en 1641. Reçu docteur en 1592, il fut nommé professeur à Montpellier en 1605 et chancelier en 1612. On lui doit des ouvrages remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Questions françaises sur la chirurgie de Gui de Chauliac* (Paris, 1604) ; *Opuscula medica utili jucundaque rerum varietate referta* (Lyon, 1627) ; *Œuvres pharmaceutiques* (Lyon, 1628) ; *Opuscules* ou *Traités divers et curieux en médecine* (Lyon, 1640) ; *De morbis ante partum, in partu et post partum, et de purificatione rerum infectarum post pestilentiam* (Lyon, 1645, in-12).

RANCHIN (Jacques), poëte et magistrat français qui vivait vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. Dans sa jeunesse, ce « poëte agréable, » comme le dit fort justement Tallemant des Réaux, fit des vers spirituels et très-bien tournés, qui parurent dans divers recueils. Ranchin devint conseiller à la chambre des édits, composée mi-partie de protestants et de catholiques. Tallemant des Réaux, dont il fut l'ami, nous apprend que le grave magistrat figurait parmi les amants de Mme de Gironde ou « la belle Gironde. » Ce fut probablement en l'honneur de cette dame qu'il composa le *roi des triolets*, comme l'appelle Ménage. Le voici :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie ;
Je vous vis et je vous aimai
Le premier jour du mois de mai.
Le beau dessein que je formai !
Si ce dessein vous plaît, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

RANCHY, village et commune de France (Calvados), cant., arrond. et à 5 kilom. de Bayeux, à 32 kilom. de Caen ; 287 hab. On y remarque une belle tour carrée, et un monument funéraire, en forme de temple, dans le cimetière.

RANCI, IE (ran-si, Ì) part. passé du v. Rancir. Devenu rance : *Lard* RANCI.

RANCIDITÉ s. f. (ran-si-di-té — du lat. *rancidus*, rance). Etat de ce qui est rance : *Chaque bouvier porte sa nourriture et celle de ses bœufs ; la sienne consiste en du pain de seigle ou de maïs très-cuit, qu'il assaisonne avec des sardines, dont le plus grand mérite, à ses yeux, est une excessive* RANCIDITÉ. (A. Hugo.)

— Peint. Tache provenant de la mauvaise qualité de l'huile dont le peintre s'est servi : *L'aspect de cette peinture est tendre et lumineusement mat ; aucune* RANCIDITÉ *n'en jaunit les nuances roses, azurées et blanches.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Rancidité, rancissure.** La *rancidité* est simplement l'état d'une chose qui est rance. La *rancissure* est l'état où est arrivée la matière qui a ranci. Le premier désigne une mauvaise qualité sans faire penser à un état plus sain qui aurait précédé ; le second peint le changement qui s'est accompli.

RANCIO adj. m. (ran-sio — mot espagn. qui signif. proprement *rance*). Se dit d'un vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaune en vieillissant.

— s. m. Vin particulier qui a jauni en vieillissant.

— Eau-de-vie qui a perdu sa force et a pris du moelleux par l'effet de la vieillesse.

— **Encycl.** Le vin dit *rancio* est originaire d'Espagne et principalement de Navarre. Ce vin, qui se récolte aux environs de Tudela et de Peralta, est estimé des gourmets, lorsqu'il a acquis, en vieillissant, un goût particulier semblable à celui du paxarète.

Le *rancio* français n'est autre que du grenache vieilli.

A Torremilla, près de Perpignan, on fabrique des *rancios* secs, que l'on considère comme les madères français. Le vin, de noir qu'il est la première année, devient jaune à quinze ans et paille doré au delà de cet âge, par le travail lent et continu de son dépouillement en futaille. On le met en bouteille à quinze ou vingt ans ; c'est le moment de le boire ; mais on peut le conserver indéfiniment. On en récolte aussi à Esparron, à Piat, à Canet, etc., localités voisines de Perpignan.

RANCIR v. n. ou intr. (ran-sir — rad. *rance*). Devenir rance : *Ce lard commence à* RANCIR.

— Fig. Perdre de ses qualités par l'effet du temps : *Il est des esprits qui* RANCISSENT *comme le mauvais lard.*

— Peint. Se dit d'une couleur qui devient jaunâtre par l'effet des huiles qui ressortent.

Se rancir v. pr. Devenir rance.

— Fig. Vieillir, se corrompre, se dénaturer : *On laisse quelquefois un beau talent* SE RANCIR. (Merc.) *Ne laissez pas vos idées* SE RANCIR *en province.* (Balz.)

RANCISSURE s. f. (ran-si-su-re — rad. *rancir*). Etat de ce qui est rance.

— **Syn. Rancissure, rancidité.** V. RANCIDITÉ.

RANCŒUR ou **RANCUEUR** s. f. (ran-keur — lat. *rancor*, même sens). Haine, rancune, ressentiment : *La colère dont le siége est dans les nerfs passe plus vite et plus entièrement que celle dont le siége est dans les humeurs ; celle-ci laisse de plus profondes traces ; plus longue, plus inutile, elle a pour suite des* RANCŒURS. (J. Joubert.)

Exerce, par pitié, ma jalouse *rancœur*.
RÉGNIER.

Arrière, vaines chimères
De haines et de *rancœurs* ;
Eloignez-vous de nos cœurs.
MALHERBE.

Pour noyer la *rancœur* et bercer l'indolence
De tous ces vieux maudits qui meurent en silence,
Dieu, saisi de remords, avait fait le sommeil ;
L'homme ajouta le vin, fils sacré du Soleil !
BAUDELAIRE.

‖ Vieux mot qu'on pourrait reprendre.

RANCOGNE, village et comm. de France (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arrond. et à 23 kilom. d'Angoulême, sur la Tardoire ; 410 hab. L'église, qui date du XIIe siècle, est bâtie sur une colline rocheuse. La vallée de la Tardoire abonde en sites pittoresques aux environs de Rancogne. Les grottes des Carmes de La Rochefoucauld, qui s'ouvrent dans le rocher, un peu au-dessus de la rivière, offrent des stalactites et des stalagmites semblables à celles des autres grottes, mais leurs salles ont une rare étendue et renferment des précipices sans fond où coule une rivière inconnue. Au-dessus des grottes s'élève un joli château du XVIe siècle flanqué d'une tour carrée. Il ne reste que quelques débris du château féodal de Cressies, bâti au IXe siècle.

RANCON s. m. (ran-kon — de l'ital. *rancone*, petite faux, ou du lat. *runcina*, instrument tranchant). Anc. art milit. Hallebarde dont le fer avait de chaque côté une courbure en forme d'hameçon.

— **Encycl.** Le *rancon* était un fauchon à hampe, une serpe d'armes à long manche. Rabelais le mentionne au nombre des armes de longueur de son temps. On s'en est servi quelquefois comme d'une arme d'abordage, et quelquefois comme on se servait des hallebardes au temps de Louis XI. Le *rancon* était à fourche ou à croc. On l'a comparé à un *angon*.

RANÇON s. f. (ran-son — du vieux français *raançon*, venu lui-même du latin *redemptio*, rachat, qui nous a donné aussi *rédemption*. Le latin *redemptio* vient de *redimere*, racheter, lequel est formé de *re*, préfixe itératif et de *emere*, acheter, qui signifie proprement prendre, comme le prouvent déjà les composés *demo*, *adimo*, *perimo*, etc. Tel est aussi le sens de l'ancien slave *imati*, *iemati* ou *iêti*, prendre, lequel prend avec *na*, contre, *naimati*, *naiêti*, l'acception de *mercede conducere*, et, avec *za*, pour, *zaiemati*, celle de *mutuari*. De là le polonais *naiem*, loyer, bail, et le russe *zaemû*, emprunt, prêt. Le russe *emetsu*, homme vénal, nous rapproche plus encore de la signification latine spéciale). Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre : *Forte, grosse* RANÇON. *Payer* RANÇON. *Exiger une* RANÇON. *Que désirez-vous de moi pour* RANÇON ? *Parlez.* (Alex. Dum.)

— *Mettre à rançon*, Mettre à contribution, rançonner : *Ces bandits vont me* METTRE À RANÇON. (Alex. Dum.) ‖ *Recevoir à rançon*, Accepter le prix qu'un prisonnier offre en échange de sa vie ou de sa liberté.

— *C'est la rançon d'un roi*, Se dit d'une somme qui semble hors de toute proportion avec la valeur qu'elle représente : *Un million, dites-vous ? mais* C'EST LA RANÇON D'UN ROI.

— Fig. Prix, expiation : *Tôt ou tard la Providence demande la* RANÇON *d'un crime.* (Balz.) *Tout peuple qui se croit souverain paye de sa liberté la* RANÇON *de sa prétendue souveraineté.* (De Montalembert.) *Nous ne serons pas plus sévères que Dieu, qui reçoit toutes nos fautes à* RANÇON. (J. Sandeau.) *La* RANÇON *du despotisme, c'est la corruption.* (E. Laboulaye.)

— Mar. Composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé.

— **Encycl.** Hist. La *rançon* d'un prisonnier de guerre consiste dans la somme d'argent exigée de lui ; et, en général, dans toutes les conditions onéreuses qui lui sont imposées pour prix du rachat de sa liberté. On nomme également *rançon* les compositions moyennant lesquelles les corsaires ou autres capteurs consentent à relâcher les navires et les cargaisons dont ils se sont emparés. L'idée de mettre pécuniairement à composition un ennemi vaincu et captif ne répugnait point aux vieilles mœurs et au point d'honneur chevaleresque ; l'ancien droit coutumier présentait sur cette matière, qu'il traitait fort sérieusement, des dispositions multiples. Charlemagne défend, dans ses capitulaires, de se racheter par l'abandon du faucon ou de l'épée. Toute autre valeur pouvait être cédée. Au XVIe siècle, Boérius enseignait dans ses *Decisiones* que c'était un devoir pour un vassal opulent de payer la *rançon* de son seigneur fait prisonnier en loyale guerre. Mornac, paraphrasant l'authentique *Si captivi*, décidait que la personne qui avait fait l'avance des deniers de la *rançon* avait un privilége primant tout autre créance, et lui donnant priorité, même sur le douaire de la veuve. L'ordonnance de la marine de 1681, enfin, disposait qu'un fils mineur pouvait valablement s'obliger pour payer la *rançon* de son père, et n'était point restituable, pour cause de minorité, contre un semblable engagement.

L'histoire du moyen âge nous montre sans cesse des princes dont la capture, soit dans un combat, soit par trahison, était l'objet d'une *rançon* en or ou en domaines. Les seigneurs s'entre-dépouillaient ainsi. Parmi les *rançons* célèbres, nous citerons celle de Louis IX, qui donna la ville de Damiette pour lui-même et 400,000 besants pour ses compagnons de captivité ; celles de Du Guesclin, de Bayard, du roi Jean qui paya aux Anglais 3 millions d'écus d'or, et enfin celle de François Ier, qui se composait d'argent et de domaines.

Les *rançons* avaient quelque chose d'odieux ; néanmoins, en un temps où les mœurs étaient encore barbares, elles n'étaient pas sans utilité pour le vaincu ; en effet, si le système des *rançons* n'eût pas existé, le vainqueur, ne sachant que faire de son ennemi, l'aurait tué sans pitié le plus souvent. Les prisonniers étaient un butin ; ils avaient une valeur qui les faisait respecter dans leur personne. Sans ce mobile d'intérêt, les guerres du moyen âge auraient pris un caractère plus féroce au milieu de la barbarie croissante et de la misère générale. La manière de procéder des Suisses vient à l'appui de ce que nous disons ici. Accoutumés à leurs cruelles guerres contre les Autrichiens, ils n'avaient jamais su ce que c'était que mettre à *rançon*. Ils n'accordaient merci à personne. De nos jours, les Berbères ont cette même façon de combattre. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils fissent des prisonniers rachetables ? En dépit des nombreux écrivains qui n'ont vu dans les *rançons* que leur côté d'extorsion odieuse, nous sommes d'avis qu'elles furent un progrès à leur époque. Les auteurs de l'*Encyclopédie*, au mot PRISONNIER DE GUERRE, partagent cette opinion lorsqu'ils disent : « Il y a quelque apparence que la raison pour laquelle les nations avaient établi la pratique de faire des esclaves dans la guerre était principalement de porter les troupes à s'abstenir du carnage, par le profit qu'on retirait de la possession des esclaves ; aussi les historiens remarquent que les guerres civiles étaient beaucoup plus cruelles que les autres ; en ce que, le plus souvent, on tuait les prisonniers, parce qu'on n'en pouvait pas faire des esclaves. »

Les prisonniers furent longtemps la propriété de ceux qui les avaient pris ; mais, comme il était souvent utile à l'État que les personnages importants ne pussent recouvrer leur liberté, il fut plusieurs fois ordonné de ne pas les relâcher sans autorisation. Au moyen âge, l'appât des *rançons* fut souvent le seul mobile des guerres privées.

Il n'a jamais existé réellement de droit écrit au sujet des *rançons*, et ce qu'on alléguerait comme absolu en fait de coutumes pourrait être démenti par mille exemples irrécusables. Cependant la *rançon* était une des aides dites aux quatre cas, c'est-à-dire qu'un suzerain tombé par les chances de la guerre aux mains de l'ennemi était en droit de lever dans son fief une taille pour son rachat.

Après le moyen âge et la grande féodalité, les *rançons* n'avaient plus de raison d'être, les temps n'étant plus aussi barbares. L'usage s'en maintint cependant, et Jeanne Darc faillit payer *rançon*. Elle fut réclamée par Henri d'Angleterre, se prétendant alors roi de France, et qui, dans l'espoir d'en tirer *rançon*, requit, en vertu de coutumes anciennes, la possession de cette prisonnière, comme butin royal. « Quand Guignes (la ville) fut prise, dit Brantôme, milord Grey y fut pris. Le roi et M. de Guise le donnèrent à Strozzi pour en tirer *rançon*. Il se tint plus content de ce présent que si on lui eust fait un don de dix fois plus ; car il ne tira de ce prisonnier que 8,000 escus. »

En 1475, le prince d'Orange tomba aux mains du bailli de Lyon, qui le céda au roi moyennant 40,000 écus d'or. Une des fautes de Louvois fut de rendre à raison de 3 francs par tête les prisonniers de guerre hollandais. Le cartel de ces *rançons*, rédigé en français, est daté de 1673. Au XVIe siècle, la *rançon* se montait ordinairement pour les officiers au quart de leur solde d'une année. De là les expressions : « Mettre ou recevoir à quartier ; faire ou ne point faire quartier. »

Au siècle dernier, on convenait dans les guerres de certains arrangements relatifs aux *rançons* des chefs d'armée ou des officiers. Ainsi, en vertu d'un traité signé à Francfort entre la France et l'Angleterre, le 18 juin 1743, la *rançon* d'un maréchal de France se payait à raison de 50,000 livres ; celle d'un

lieutenant général, de 15,000 livres. A cette même époque, un capitaine étant propriétaire de ses soldats devait payer leur *rançon;* sinon, un autre capitaine qui en soldait le rachat en devenait le propriétaire, sans que le premier eût à se plaindre.

En 1780, la France et l'Angleterre conclurent un traité pour l'échange des prisonniers. Par ce traité, qui spécifiait les rapports des différents grades entre eux et les sommes à payer comme *rançon*, un vice-amiral français, un amiral commandant en chef anglais, un maréchal de France ou un feld-maréchal anglais étaient estimés la valeur de soixante matelots ou simples soldats. La somme à payer pour un simple soldat était 25 francs, et elle augmentait en raison du grade. Un soldat valant 25 francs et un maréchal valant 60 soldats, cela faisait 1,500 francs pour un maréchal. Ce traité subsista jusqu'à la Révolution. A cette époque, on ne connaissait pas les petits trafics. Le traité fut dénoncé et l'on n'échangea plus de prisonniers qu'à égalité de grade. De nos jours, les prisonniers sont, en général, retenus jusqu'à la paix et relâchés alors sans *rançon*, ou bien encore, pendant les hostilités, les parties belligérantes procèdent par échanges. Souvent même les officiers pris pendant la guerre sont renvoyés dans leur pays sur parole, c'est-à-dire sur leur engagement d'honneur de ne prendre personnellement à la suite des hostilités aucune part active.

— **Législ.** C'est uniquement en matière de prises maritimes qu'il est encore question de *rançon* dans notre droit actuel, dont les règles sur cet objet sont empreintes d'une remarquable sévérité et témoignent d'une défaveur croissante à l'égard de ces spéculations de la cupidité qui ont si souvent déshonoré la guerre. Les dispositions régissant cette matière sont consignées aux articles 40 et suivants du règlement du 2 prairial an XI, dont voici à peu près la substance. La première règle est que la délivrance d'une lettre de marque n'emporte point de plein droit pour le corsaire, la faculté de mettre à *rançon* les navires qu'il a capturés. Il peut donner la chasse aux bâtiments marchands des nations ennemies, s'en emparer, les amener dans un port français et les faire déclarer de bonne prise par la juridiction compétente; tout ceci est un fait de guerre que comporte de soi un armement en course régulièrement autorisé. Mais la mise à composition des navires capturés est soumise à des conditions spéciales. Le capitaine n'a le droit de conclure des pactes de cette nature qu'autant que l'armateur a fait à cet égard une déclaration formelle au bureau de l'inscription maritime du port d'armement. Sur cette déclaration, il lui est délivré, à ce même bureau, le nombre par lui demandé de traités de *rançon*, traités rédigés à l'avance par l'administration, sauf certaines clauses de détail et les chiffres laissés en blanc. Ces traités sont les seuls dont le capitaine puisse faire usage dans les conditions qu'il stipule avec les officiers des navires par lui capturés. Au retour, le capitaine restitue à l'inscription maritime les exemplaires des traités qu'il n'a pas employés et représente les originaux de ceux qu'il a conclus et dont les stipulations sont ainsi soumises au contrôle de l'autorité, qui s'assure si elles ne présentent rien de vexatoire et d'abusif. En outre, le règlement de prairial an XI oblige le capitaine relâchant, sur composition, un bâtiment capturé, à prendre à son bord le capitaine et quelques hommes de l'équipage de ce bâtiment, qui servent ainsi d'otages ou de garants à la composition. Aussitôt débarqués, ceux-ci doivent être interrogés sur le point de savoir si le traité ne renferme pas quelque clause secrète attribuant au capteur certains avantages ou émoluments particuliers dissimulés dans l'acte ostensible. Le capitaine de corsaire convaincu d'avoir conclu un pacte secret et de mauvais aloi est privé de toute part dans la prise, déchu du droit de commander aucun bâtiment armé en course, et il peut même être condamné à servir, durant un certain laps de temps, dans la marine de l'Etat, comme simple matelot à la basse paye.

Quelques autres dispositions de nos lois s'occupent encore de la *rançon* des navires ou des marchandises capturées en mer. L'article 400 du code de commerce classe ces compositions dans la catégorie des avaries grosses ou communes, c'est-à-dire au nombre de celles qui doivent être supportées au marc le franc par tous les chargeurs et, dans la même proportion, par l'armateur sur la moitié de la valeur du bâtiment et du fret. A ce même titre d'avaries grosses ou communes, les compositions stipulées pour retirer le navire ou le chargement des mains des pirates ou des corsaires doivent, en définitive, rester à la charge de ceux qui ont assuré soit le bâtiment, soit la cargaison.

RANÇON, village et comm. de France (Haute-Vienne), cant. de Châteauponsac, arrond. et à 12 kilom. de Bellac, à 39 kilom. de Limoges, sur la rive gauche de la Gartempe; 1,972 hab. Rançon est peut-être le chef-lieu des *Andecamulenses*, dont le nom est conservé par une inscription encastrée dans la façade d'une maison moderne. L'église date de l'époque de transition; dans le cimetière se voit une lanterne des morts, du XII^e siècle. L'inscription dont nous venons de parler est ainsi conçue :

NUMINIBUS AUG. FANUM PLUTONIS ANDECAMULENSES DE SUO POSUERE.

RANCONET (Aimar DE), magistrat et érudit français, né à Périgueux vers 1498, mort à Paris en 1559. Conseiller au parlement de Bordeaux, puis à celui de Paris, il devint ensuite président aux enquêtes. Ranconet finit tristement sa carrière. Accusé par ses ennemis d'inceste avec sa fille, il fut enfermé à la Bastille, où il ne tarda pas à succomber de chagrin. Un historien attribue sa captivité au cardinal de Lorraine, qui n'avait pu pardonner à Ranconet d'avoir osé en plein parlement invoquer des mesures de clémence à l'égard des protestants. Une terrible fatalité semble avoir poursuivi la famille de ce magistrat : sa femme fut tuée d'un coup de tonnerre, son fils périt sur l'échafaud et sa fille mourut de misère. Ranconet était bon jurisconsulte et versé dans l'antiquité sacrée et profane, la philosophie et les mathématiques. On lui doit : *Trésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, revu et augmenté par Jean Nicot (Paris, 1606, in-fol., et Rouen, 1618, in-4°), et, en collaboration avec Barnabé Brisson : *De verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX* (1557, in-fol.); *De formulis* (Paris, 1583, in-fol.). On lui attribue le *Dictionarium poeticum*, imprimé sous le nom de Charles Estienne (1553, in-4°).

RANÇONNÉ, ÉE (ran-so-né) part. passé du v. Rançonner. Mis à Rançon, à contribution : *Les habitants, déjà* RANÇONNÉS *par le roi de Suède, le furent encore davantage par Auguste. Les Eduens furent* RANÇONNÉS *et contraints de fournir des vivres sans rétribution.* (Anquetil.)

RANÇONNEMENT s. m. (ran-so-ne-man — rad. *rançon*). Action de mettre à rançon, à contribution.

— Fig. Exaction, obligation de payer un prix exorbitant.

RANÇONNER v. a. ou tr. (ran-so-né — rad. *rançon*). Mettre à rançon : *Autrefois les gens de guerre* RANÇONNAIENT *leurs prisonniers.*

— Par ext. Se dit de l'action d'exiger par la force une chose qui n'est pas due : *Cette route est infestée de voleurs qui* RANÇONNENT *les passants.* (Acad.) *Des hordes d'Arabes entraient à cheval jusqu'au pied de l'autel pour* RANÇONNER *les religieux.* (Lamart.) ‖ Exiger de quelqu'un plus qu'il n'est dû légitimement pour quelque chose, en se prévalant du besoin où il se trouve ou du pouvoir qu'on a sur lui : *C'est une hôtellerie où l'on* RANÇONNE *les passants.* (Scarron.) *C'est un honnête aubergiste, qui* RANÇONNE *les Anglais et fait crédit à nos compatriotes.* (Scribe.) *Autant il se montrait modeste et généreux envers les pauvres, autant il* RANÇONNAIT *les riches.* (G. Sand.) *Chaque drôle qui veut* RANÇONNER *un étranger trouve aussitôt vingt compères dans les rues de Naples.* (M^me L. Colet.)

— Mar. Mettre à rançon, en parlant d'un vaisseau de guerre ou d'un corsaire qui relâche un bâtiment marchand moyennant une certaine somme : *Cet armateur, dans sa course,* A RANÇONNÉ *tant de bâtiments marchands.* (Acad.)

RANÇONNEUR, EUSE s. (ran-so-neur, eu-ze — rad. *rançonner*). Celui, celle qui rançonne, en exigeant plus qu'il ne faut pour le prix ou pour le loyer d'une chose dont on a besoin : *Cet aubergiste est un* RANÇONNEUR. *L'hôtesse est une* RANÇONNEUSE. (Acad.)

RANÇONNIER (Jean ou Jacques), missionnaire et jésuite français, né dans la Franche-Comté en 1600, mort au Paraguay vers 1640. Il se rendit au Paraguay en 1625, puis alla évangéliser en 1632 les Itatines, dont il fut l'apôtre et le législateur. On a de lui : *Litteræ annuæ* (1626 et 1627) *provinciæ Paraguariæ societatis Jesu* (Anvers, 1636, in-8°), traduites en français sous le titre de *Relation des progrès de la religion chrétienne faits au Paraguay* (Paris, 1638, in-8°).

RANCUNE s. f. (ran-ku-ne — du lat. *rancus*, rance). Haine invétérée, ressentiment qu'on garde de quelque offense : *C'est une vieille* RANCUNE. *Avoir une* RANCUNE, *de la* RANCUNE *contre quelqu'un. La* RANCUNE *est un sentiment bas et honteux; elle procède de la lie de tous les défauts.* (M^me Monmarson.) *Sa* RANCUNE *n'a jamais tenu contre le bon vin et une jolie femme.* (Dider.) *Les gens flegmatiques savent déguiser, nourrir leur* RANCUNE *jusqu'à ce que le moment de l'assouvir se présente.* (J.-J. Rouss.) *Les* RANCUNES *les plus profondes sont inspirées par les torts des personnes que l'on a le plus sincèrement aimées.* (Latena.) *Le pardon est un baume pour les blessures faites par la méchanceté, tandis que la* RANCUNE *ne sert qu'à les alimenter.* (Cesse de Blessington.) *La* RANCUNE, *c'est la haine qui médite secrètement et patiemment la vengeance.* (Théry.) *Il fallait épouser ses* RANCUNES, *satisfaire ses haines.* (L. Reybaud.) *Profonde misère, profonde* RANCUNE. (V. Hugo.) *Les* Mémoires *de Chateaubriand, dans leur partie politique, n'ont pas pris le temps de se calmer, de cuver leur* RANCUNE. (Ste-Beuve.) *La* RANCUNE *la plus implacable est celle de la fierté blessée.* (Renan.) *Les rois ne se perdent que parce qu'ils se souviennent; les* RANCUNES *sont leur écueil.* (E. de Gir.)

Ami, je viens à toi : mon dernier mot me pèse;
Tu ne me gardes pas *rancune?* . . .

PONSARD.

Au fond d'un cœur féminin
La *rancune* est un vieux levain :
Plus il s'aigrit, plus il fermente.

DEMOUSTIER.

— Fam. *Sans rancune, Point de rancune,* Oublions les anciens torts, les sujets que nous pouvons avoir de nous plaindre l'un de l'autre : *Adieu,* SANS RANCUNE! (Marivaux.) ‖ *Rancune à part*, Tout ressentiment, toute pensée hostile qu'on peut avoir contre quelqu'un étant mise de côté pour un certain temps. ‖ *Rancune tenante* ou *Rancune tenant*, Se dit pour faire entendre qu'on veut bien se rapprocher, mais sans oublier son ressentiment : *Comptez sur moi comme sur vous-même dans ce moment, mais* RANCUNE TENANT *toujours.* (Volt.)

— *Rancune de prêtre*, Qui ne s'efface jamais. ‖ Se dit familièrement d'une Etoffe, d'une pièce quelconque d'une solidité à toute épreuve : *Prenez-moi ce drap : c'est de la* RANCUNE DE PRÊTRE.

— **Syn. Rancune, animosité, inimitié, etc.** V. ANIMOSITÉ.

RANCUNEUX, EUSE s. et adj. (ran-ku-neu, eu-ze — rad. *rancune*). Qui a de la rancune : *Oh! mon cher ami, vous êtes aussi trop* RANCUNEUX *envers lui; cependant il n'existe plus; comment peut-on conserver tant de rancune contre les morts?* (J. de Maistre.) *Le* RANCUNEUX *barbier avait aussi l'air consterné, mais content en dessous.* (V. Hugo.) ‖ On dit mieux RANCUNIER.

RANCUNIER, IÈRE adj. (ran-ku-nié, iè-re — rad. *rancune*). Qui est sujet à la rancune, qui garde sa rancune : *L'enfant maussade devient sournois, grondeur,* RANCUNIER, *envieux, méchant.* (M^me Monmarson.) *Je ne suis pas* RANCUNIER *avec les génies.* (Volt.) *Si je ne pardonne point à mes ennemis, je ne leur fais aucun mal; je suis* RANCUNIER *et je ne suis point vindicatif.* (Chateaub.) *Jeanne, ma mignonne, lui dit-il, ne soyez pas* RANCUNIÈRE *et donnez-moi la main.* (Balz.) *Je n'oublierai jamais que je suis faite pour vous obéir, madame, répliqua Nelly avec une intonation sèche et* RANCUNIÈRE. (J. Lacroix.)

— Substantiv. Celui, celle qui a de la rancune : *Il n'y a pas d'apparence, mon cher et respectable ami, que les* RANCUNIERS *perdent leur rancune.* (Volt.)

RANDABLETTE s. f. (ran-da-blè-te). Féod. Obligation de remettre un château ou une forteresse entre les mains du seigneur suzerain.

RANDALIE s. f. (ran-da-lî). Bot. Syn. de ÉRIOCAULE, genre de plantes.

RANDALL (lady), femme de lettres anglaise. Elle a publié : *Lettre aux femmes d'Angleterre sur l'injustice de la subordination intellectuelle.* C'est un vrai plaidoyer, écrit non sans esprit et quelquefois non sans éloquence sur la question éternelle de l'égalité entre les deux sexes; elle cherche à prouver que les facultés intellectuelles des femmes ne sont pas inférieures à celles des hommes lorsqu'elles sont cultivées, et à l'appui elle cite un grand nombre de femmes célèbres. « Avec l'éducation que nous recevons, dit-elle, égaler les hommes, c'est les surpasser. » En vérité, M^me Randall a raison, mais son plaidoyer n'est-il pas jeté au vent? Est-ce que l'égalité qu'elle réclame n'est pas établie au moins en fait, sinon tout à fait en droit? Et n'est-il pas éloigné de nous le temps où un concile refusait une âme à la femme, et où, parlant d'elle, on disait : *Vas infirmius?*

RANDAN, petite ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Riom; pop. aggl., 1,744 hab. — pop. tot., 1,790 hab. Les rues de la ville sont larges, propres et aérées. Les maisons, agréables à l'œil, ont été construites en briques rouges alternées de losanges noirs. L'église, toute moderne et placée sous l'invocation de saint Paul, se compose d'une tour carrée percée d'ogives et surmontée d'une balustrade en pierre et à jour. Randan possède un château qui a appartenu à Madame Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe, et dont le propriétaire actuel est le duc de Galiera. On arrive au château par une avenue ombragée de platanes; la cour d'honneur est fermée de grilles encastrées dans deux colonnes surmontées de lions de bronze mordant des serpents. L'habitation se compose d'un principal corps de logis avec pavillons carrés, en retour sur la cour, et flanqué, sur le parc qui s'étend derrière, de deux grosses tours rondes; le tout est couvert en ardoise. Deux clochetons aigus surchargent le toit. La brique, alternativement rose et grise, a été employée pour la construction. Cette mosaïque sourit à la vue; mais il faut avouer cependant que l'aspect général est lourd, étroit, écrasé et qu'il manque de grandiose et de noblesse. Les jardins sont intéressants; les arbres de haute futaie y mêlent leurs branches touffues; partout des allées aisées, des massifs d'arbustes, des pièces d'eau, des éclaircies pratiquées avec un art infini, d'admirables échappées de vue. On ne saurait rencontrer un parc anglais mieux aménagé.

Randan (*Randanum*) avait jadis un couvent de bénédictins, fondé en 540, et dont il est question dans Grégoire de Tours. Il ne reste plus de vestiges ni du couvent ni du château féodal qui fut élevé vers le X^e siècle. Par la suite, la seigneurie de Randan appartint à la famille Polignac, d'où elle passa dans celle de La Rochefoucauld, en 1518. Erigée en duché-pairie en 1661, la terre de Randan devint par la suite la propriété de la famille Choiseul-Praslin, qui la vendit, en 1821, à Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe.

RANDAN (Gui-Michel DE DURFORT DE LORGES, duc DE), maréchal de France, né en 1704, mort en 1773. Il était petit-fils du maréchal duc de Lorges, mort en 1702. Colonel de cavalerie à l'âge de dix-neuf ans, il fit la guerre en Lombardie, en Allemagne, en Flandre et devint maréchal de camp en 1740, lieutenant général en 1745. Il prit une part active à la guerre de Sept ans et obtint par ancienneté le bâton de maréchal de France. En 1728, il avait pris le titre de duc de Durfort qu'il quitta en 1733 pour celui de duc de Randan, sous lequel il est généralement connu.

RANDANITE s. f. (ran-da-ni-te). Silice gélatineuse que l'on trouve à Randan, en Auvergne.

RANDAZZO, ville d'Italie (Sicile), intendance de Messine, dans une vaste plaine très-riche en céréales, au pied de l'Etna; 5,930 hab. Commerce de blé et de champignons. Elle est regardée comme l'ancienne Tissa, qui eut beaucoup à souffrir de la rapacité de Verrès. « L'aspect général de la ville, dit M. J. Du Pays, est curieux à cause de la construction de ses maisons en lave noire; elle possède des monuments du moyen âge qui présentent de l'intérêt. L'architecture de la cathédrale, dédiée à sainte Marie, est arabo-normande. On y voit six peintures de Velazquez. » Signalons aussi l'église San-Niccolo, qui possède une belle statue par Gagini, et l'église Saint-Martin, décorée d'une *Nativité de la Vierge* attribuée à Anemolo.

RANDERS, ville de Danemark (Jutland), dans le diocèse et à 33 kilom N.-N.-O. d'Aarhuus, sur le Guden-Aa, à son embouchure dans le Randen-Fjord; par 56° 27′ de latit. N. et 7° 43′ de longit. E.; 10,000 hab. Arsenal, école classique, maison de correction. Fabrique de gants, de noir de fumée et de poterie; raffineries de sucre, distilleries, tanneries. Commerce considérable de grains, eau-de-vie, viande salée, suif, beurre, toiles, drap, laine, saumon, charcuterie, etc. Les bâtiments sont obligés de s'arrêter à 12 kilom. de là, près de Mellerup.

RANDIE s. f. (ran-dî — de *Rand*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans les régions équatoriales des deux continents. ‖ On dit aussi RANDIA s. m.

— **Encycl.** Les *randies* sont des arbrisseaux très-rameux, souvent épineux, à feuilles opposées ou verticillées, sessiles ou brièvement pétiolées, munies de stipules; les fleurs, généralement solitaires et presque sessiles à l'aisselle des feuilles, ont un calice et une corolle à cinq divisions, cinq étamines et un ovaire à deux loges; le fruit est une baie couronnée, presque sèche, à deux loges polyspermes. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, qui croissent dans les contrées tropicales des deux continents. Nous citerons particulièrement la *randie couronnée* et celle *des marais*, assez communes le long des rivières et dans les marécages de l'Inde; les *randies inerme* et *épineuse*, qui croissent en Amérique, où leurs fruits fournissent une bonne teinture bleue. Sous nos climats, les *randies* ne peuvent être cultivées qu'en serre chaude.

RANDOLPH, ville des Etats-Unis (Massachusetts), à 24 kilom. S. de Boston; 4,000 hab.

RANDOLPH, bourg des Etats-Unis (Vermont), à 45 kilom. S. de Montpellier; 3,000 hab.

RANDOLPH (Thomas), diplomate anglais, né dans le comté de Kent en 1523, mort à Londres en 1590. Notaire, puis principal du collége de Broadgate, à Oxford (1549-1553), il fut persécuté comme protestant sous Marie Tudor et gagna la faveur de la reine Elisabeth. Après avoir été chargé de différentes ambassades en Ecosse, où par ses intrigues et ses ruses il attisa le feu de la discorde, il remplit, en 1560, en Russie une mission qui aboutit à un traité de commerce avantageux pour les marchands anglais de la *Russia Company.* La reine lui donna des lettres de noblesse, les fonctions de chambellan de l'Echiquier et de directeur des postes et quelques petits domaines. Sa correspondance est conservée en grande partie au British Museum et à la bibliothèque de Cambridge. Quelques-unes de ses lettres ont été publiées dans les *Œuvres* de Buchanan, les *Annales* de Strype, l'*Histoire d'Ecosse* de Robertson, etc.

RANDOLPH (Thomas), poëte anglais, né à Badby (Northamptonshire) en 1605, mort à Blatherwicke en 1635. Agrégé à l'université d'Oxford en 1631, il vint peu de temps après à Londres, où ses premiers essais poétiques lui valurent l'amitié de Ben Johnson, qui l'appelait « son fils, » et le mirent en rapport avec les esprits distingués de l'époque. Mais les espérances qu'avaient fait concevoir ses débuts furent en partie anéanties par ses habi-

tudes de débauche et de dissipation, qui abrégèrent son existence. On a de lui des pièces de théâtre, savoir : *Aristippe* et le *Colporteur entêté*, publiées ensemble en 1630; les *Amants jaloux* (1632, in-4°); le *Miroir des Muses* (1638, in-4°); *Amyntas* (1638). Ses œuvres dramatiques furent, en outre, publiées réunies à ses *Poésies* et à ses *Traductions* (Londres, 1634, in-4°). On lui attribue encore : *Vive l'honneur! à bas la friponnerie!* et l'*Ecolier prodigue*, comédies, ainsi que le *Tonneau cornélien*, pièce écrite en latin dans le style de Plaute. Les écrits de Randolph annoncent un esprit profondément versé dans la littérature classique, et dans beaucoup d'endroits il a imité avec bonheur les auteurs anciens. Il faisait les vers latins avec une grande facilité et il a élégamment traduit en anglais les œuvres de Claudien; mais ses œuvres originales ne sont pas exemptes des défauts reprochés aux écrivains de son époque et sont souvent défigurées par des mots obscènes et des pensées obscures ou affectées qui ne prouvent pas un goût très-pur. La plus populaire parmi ses comédies est le *Miroir des Muses*, qui a été remis sur la scène dans le cours du siècle dernier.

RANDOLPH (Jean), homme politique américain, né à Cawson (Virginie) en 1773, mort à Philadelphie en 1833. Fils d'un riche planteur et planteur lui-même, il représenta pendant plus de trente ans au congrès, à partir de 1799, les électeurs du comté de Charlotte et devint bientôt un des chefs du parti républicain. Appartenant à l'école de Jefferson, il soutint ses principales mesures. Toutefois, il combattit, plus tard l'embargo, les actes de *not intercourse*, la guerre de 1812 avec la Grande-Bretagne et le compromis du Missouri en 1820. Randolph devint quelque temps après membre du sénat, donna sa démission en 1829, fit alors partie de la convention de Virginie chargée de reviser la constitution de l'Etat et s'opposa aux changements que l'on voulait y apporter. Sous la présidence du général Jackson, il remplit, en 1830 et 1831, les fonctions de ministre plénipotentiaire en Russie. De retour en Virginie, il combattit, dans les assemblées populaires de cet Etat, la proclamation de Jackson contre la *nullification* prononcée par la Caroline du Sud. Bien qu'appartenant au parti républicain, il défendit constamment la doctrine de la souveraineté des Etats, qui devait amener la terrible guerre de la sécession. Nerveux, impressionnable, excentrique, Randolph ne parla jamais au congrès sans faire sensation; mais, emporté par son goût pour la satire et l'invective, il s'y fit de nombreux ennemis et eût avec Henry Clay, qu'il avait injurié, un duel célèbre dans les annales des Etats-Unis. En mourant, il affranchit ses trois cents esclaves.

RANDOLPH (Edouard), homme d'Etat américain, frère du précédent, mort vers 1835. Avocat distingué dans la Virginie, il prit les armes pendant la guerre de l'indépendance, fut nommé, après la signature de la paix, secrétaire de la convention de Virginie, procureur général de l'Union, et il succéda à Jefferson dans l'emploi de secrétaire d'Etat. Il était aussi attaché à la France que son frère le fut à l'Angleterre. Compromis dans les dépêches que l'ambassadeur de France en Amérique adressait à son gouvernement et qui furent interceptées par les Anglais (1794), il donna sa démission et continua à exercer la profession d'avocat dans la Virginie.

RANDON s. m. (ran-don). Source qui se fraye un passage à travers un rocher; torrent impétueux ; grande pluie :

Monceaux de neige et grands *randons* de pluie.
LA FONTAINE.

RANDON, petite ville de France. V. CHÂTEAUNEUF-RANDON.

RANDON (Charles-Joseph), comte DE PULLY, général français, né à Paris en 1751, mort dans cette ville en 1832. Lieutenant-colonel du Royal-cravate lorsque éclata la Révolution, il servit avec éclat sous Dumouriez, obtint en 1792 le grade de général de brigade, s'empara peu après des hauteurs de Hamm, hérissées de canons et défendues par 3,000 Autrichiens, fut promu général de division (1793). Il reçut alors le commandement de l'armée des Vosges, mais fut destitué peu après. Randon rentra dans le service actif à la suite des événements de brumaire, prit part à la seconde campagne d'Italie (1800) et aux principales guerres de l'Empire, fut nommé gouverneur du palais de Meudon en 1812 et reçut en 1813 le titre de comte. Il fut mis à la retraite en 1815.

RANDON (Jacques-Louis-César-Alexandre, comte), maréchal de France, né à Grenoble en 1795, mort à Genève le 15 janvier 1871. Neveu du général Marchand, il quitta en 1811 la maison de commerce de son père pour entrer dans l'armée comme engagé volontaire, dut à sa belle conduite à la bataille de la Moskowa le grade de sous-lieutenant (1812), fut blessé à Lutzen et promu capitaine en 1813. Mal noté comme bonapartiste sous la Restauration, Randon n'obtint aucun avancement; mais, après la révolution de Juillet 1830, il fut nommé chef d'escadron de hussards, lieutenant-colonel en 1835, colonel en 1838, passa alors en Afrique, prit part à diverses expéditions contre Abd-el-Kader et devint maréchal de camp en 1841, commandant de la subdivision de Bone, général de division en 1847. L'année suivante, il était chargé de la direction des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre et mis peu après à la tête de la 3e division militaire. Nommé ministre de la guerre le 24 janvier 1851, il occupa ce poste jusqu'au 25 octobre suivant, donna sa démission au coup d'Etat du 2 décembre, fut nommé gouverneur général de l'Algérie le 11 du même mois, sénateur en 1852, grand-croix de la Légion d'honneur en 1853 et reçut en 1856 le bâton de maréchal de France, bien qu'aucun fait d'armes saillant n'eût signalé sa carrière. Comme gouverneur général de l'Algérie, Randon ne prit l'initiative d'aucune grande mesure. Il se borna à pacifier la grande Kabylie (1857), fit construire dans ce pays le fort Napoléon, exécuter des routes par les soldats, creuser des puits artésiens; provoqua, par ordre du ministre de la guerre, l'établissement d'un réseau de chemins de fer et se démit de ses fonctions en 1858, époque où le prince Napoléon fut chargé du ministère de l'Algérie et des colonies. Nommé major général de l'armée des Alpes lorsque éclata la guerre d'Italie (1859), il fut remplacé presque aussitôt dans ce poste par le maréchal Vaillant et fut chargé, le 9 mai, du portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'en 1867. Ce fut pendant son administration qu'eut lieu la déplorable expédition du Mexique, dont les résultats furent si funestes pour notre pays. Pour dissimuler les frais énormes qu'elle nous avait coûtés, le gouvernement dont faisait partie le maréchal Randon désorganisa l'armée, réduisit l'effectif des régiments à 1,200 hommes, ne s'occupa plus de mettre notre armement à la hauteur de celui de la Prusse, laissa nos magasins vides, de sorte que, lorsque le maréchal Randon quitta le ministère de la guerre, nos forces militaires se trouvaient dans le plus pitoyable état.

RANDON (Gilbert), caricaturiste français, né à Lyon le 8 octobre 1814. Tour à tour clerc d'avoué, apprenti verrier, commis libraire, puis apprenti lithographe, Randon s'engagea à seize ans dans un régiment de cavalerie, où il ne tarda pas à obtenir le grade de maréchal des logis. La carrière militaire ayant cessé de lui sourire, il se fit dessinateur de vignettes, cultiva la photographie à Lyon de 1842 à 1848 et vint en 1850 à Paris, où l'appelait son cousin, le plus Parisien des Lyonnais, l'ami de tout Paris, Nadar, comme lui journaliste, dessinateur comique, photographe et, de plus, aéronaute. Randon entra de plein pied dans la rédaction du *Journal pour rire*, alors dirigé par le vieux Philipon, le bonhomme quinteux, maussade et charmant qui créa avec un autre Lyonnais, Traviès, la légende cynique de *Monsieur Mayeux, nom de D...!* et, avec le grand Daumier, les types immortels de l'*Illustre Robert Macaire et de son ami Bertrand*. Le *Journal pour rire* était républicain par tradition et faisait la petite guerre à coups de plume et de crayon. Randon prit pour objectif le nez présidentiel et s'en donna à cœur joie jusqu'au moment où le coup d'Etat fit taire les rieurs. Le silence forcé que dut garder l'artiste est d'autant plus regrettable que la charge politique aurait certainement trouvé dans Randon un interprète du premier ordre, car chez lui l'esprit d'observation, le trait comique se joignent aux convictions les plus sincères. Privé du nez de son président, l'ancien chasseur à cheval s'égaya doucement, lui et ses lecteurs, aux dépens de ses anciens camarades de l'armée. Par un singulier privilége, c'est parmi les militaires, dont il s'est tant moqué, que Randon a trouvé les plus nombreuses et les plus ferventes sympathies. Il connaît son troupier comme pas un, et si l'on veut le juger à sa véritable valeur, on n'a qu'à lui comparer les autres artistes qui ont voulu faire ce que l'on est convenu d'appeler la charge militaire. Sa supériorité paraîtra écrasante. Au reste, nous avons déjà apprécié son talent au mot CARICATURE. On reproche souvent à Randon une certaine roideur de dessin, des procédés d'une précision trop grande pour la caricature; mais la plus grande part de ces reproches revient au genre particulier de gravure, la zincographie, employé pour un journal peu coûteux. Ses dessins originaux sont tout autres et paraîtraient presque d'une autre main. Depuis vingt ans, l'infatigable artiste produit presque toutes les semaines des pages entières de charges militaires, toutes amusantes, et dont quelques-unes, esprit et dessin, sont de petits chefs-d'œuvre.

Randon s'est essayé, à la suite de Gavarni, à des études d'observation sur les enfants et a publié une collection très-réussie sous le titre de *Il n'y a plus d'enfants*. L'amour des bêtes est chez notre artiste une véritable passion. Membre de la Société protectrice des animaux, organisateur de sociétés hippophagiques, Randon a publié au commencement de 1866 un journal intitulé l'*Ami des animaux*, qui, malgré les excellentes intentions de l'auteur, malgré tout son zèle et son double talent d'artiste et d'écrivain, n'a pu vaincre l'indifférence du public. Il a publié dans cet ordre d'idées une série très-amusante et très-morale : l'*Esprit des bêtes*. Ajoutons comme dernier trait, pour peindre entièrement cet homme d'esprit et ce brave cœur, qu'il tourne avec la grâce et souvent l'impertinence d'un poëte galant du XVIIIe siècle la chanson risquée et qu'il a fait des chansons politiques d'une énergie admirable, malheureusement encore inédites.

RANDON-DULAULOY (Charles-François, comte), général français, né à Laon en 1764, mort en 1832. Elève de l'Ecole d'artillerie, il devint capitaine en 1788 et colonel en 1793. La bravoure et le talent dont il fit preuve en Vendée, dans les combats d'Angers, de Baugé et de Savigny, où il fut blessé, puis aux siéges d'Ypres, de Nieuport, de Bois-le-Duc, etc., lui méritèrent le grade de général de brigade (1794). Après avoir été chef d'artillerie aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et de l'Ouest, il fut chargé de l'organisation de l'école d'artillerie de Metz. Promu général de division (1803), il se distingua successivement en Hanovre, en Italie, à Eylau, à Friedland, commanda l'artillerie du 2e corps de l'armée d'Espagne, fit les campagnes de 1811 et 1812 et prit une part glorieuse aux batailles de Lützen, de Bautzen, de Dresde et de Leipzig. Comte de l'empire en 1808, il fut nommé, en 1813, conseiller d'Etat et chambellan de l'empereur. La Restauration l'employa à diverses inspections générales. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon l'appela à la pairie et lui confia le commandement de la ville de Lyon, dont il se démit, pour cause de santé, en 1815.

RANDONNÉE s. f. (ran-do-né — de l'anc. verbe fr. *randonner*, courir rapidement, dérivé de *randon*, course impétueuse). Chasse. Circuit plus ou moins long que fait le lièvre ou tout autre animal autour de l'endroit où il a été lancé : *Si vous avez affaire à un bouquin du pays, confiant en ses forces, après quelques détours, il partira pour décrire une longue* RANDONNÉE. (Jos. La Vallée.) *Les lièvres mâles font de plus grandes* RANDONNÉES *que les hases.* (Baudrill.)

— Fam. et par ext. *Faire une grande, une longue randonnée*, Marcher longtemps sans s'arrêter : *Il m'a fait* FAIRE UNE RANDONNÉE *qui n'aboutissait à rien.* (Acad.) ‖ Vieux dans ce sens.

RANDONNER v. n. ou intr. (ran-do-né — rad. *randon*). En parlant d'un lièvre, d'un cerf, etc., Tourner, battre et entourer le canton dans lequel il a été attaqué.

RANE s. f. (ra-ne — lat. *rana*, même sens). Erpét. S'est dit pour grenouille.

Ranelagh (LE), un des plus anciens bals publics de Paris. Ce bal, situé au bois de Boulogne, près de la Muette, a joui de la faveur publique jusqu'au jour où l'expropriation l'a supprimé pour faire place aux élégants pavillons particuliers qui ornent ce côté du bois de Boulogne (1854 environ). Le Ranelagh fut fondé en 1774 par un sieur Morisan, garde de la porte du bois de Boulogne, qui obtint le droit d'enclore le lieu destiné à la danse et d'y construire un café, un restaurant et une salle de spectacle. Le Ranelagh ouvrit solennellement le 25 juillet 1774; on était en pleine anglomanie; le nouveau bal se conforma au goût du jour et emprunta le nom d'un établissement du même genre établi à Chelsea, près de Londres. Ajoutons, pour satisfaire les amateurs d'étymologies, que ce nom fut dans l'origine celui d'un lord irlandais, fondateur de concerts. Le Ranelagh prospéra. Deux circonstances contribuèrent à sa vogue : le séjour de Marie-Antoinette au château de la Muette (1780) et la réception de Franklin comme franc-maçon dans la salle du Ranelagh, transformée en loge. La reine se laissa aller plus d'une fois à « honorer » le bal du Ranelagh de sa présence. Mais la Révolution arriva et le public changea; plus de grands seigneurs poudrés, d'élégantes grandes dames; plus rien qu'un public populaire en carmagnole et chantant le *Ça ira*. Finalement le Ranelagh ferma. Il rouvrit sous le Directoire, en 1796. Il fut, en 1797, le théâtre d'une lutte sanglante entre un bataillon de la garde du Directoire et un certain nombre de muscadins qui faisaient au pouvoir une opposition ouverte. Le Ranelagh dut fermer de nouveau à la suite de cette échauffourée. L'Empire le vit ressusciter plus brillant que jamais; là apparut Trénitz, danseur célèbre qui a laissé son nom à une figure de contredanse. Mmes Tallien et Récamier ont traversé le Ranelagh. En 1814, le Ranelagh servit de campement et d'écuries à un détachement de troupes alliées. On en fit une ambulance en 1815, à la seconde invasion. Ces événements ruinèrent la famille Morisan, qui avait continué à posséder et à diriger le Ranelagh. Lors de la Restauration, elle eut grand'peine à rentrer même en possession de ses anciens droits. Cependant le Ranelagh put rouvrir; la duchesse de Berry y vint même une fois, comme si elle voulait retrouver là un souvenir de la reine Marie-Antoinette. Sous Louis-Philippe, les concerts y alternèrent avec les bals. En 1834, une colonie d'artistes, parmi lesquels on comptait Derivis, Mme Raimbaut, etc., rendit au Ranelagh une vogue étourdissante. Puis les bals seuls reprirent leur cours et enfin le Ranelagh disparut devant une expropriation forcée.

RANELLE s. f. (ra-nè-le — dimin. du lat. *rana*, grenouille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des murex, et comprenant une quarantaine d'espèces vivant dans les diverses mers, et quelques autres fossiles des terrains tertiaires : *La* RANELLE *géante habite la Méditerranée.* (A. Rousseau.)

— **Encycl.** Les *ranelles* sont caractérisées par une coquille ovalaire, un peu déprimée, canaliculée à la base, offrant deux rangées de bourrelets droits ou obliques, mutiques, épineux ou tuberculeux à intervalle d'un demi-tour, à ouverture ovalaire. Au moment de leur formation, ces bourrelets sont creux intérieurement et ne s'épaississent que par suite du dépôt de la couche interne du test. Les espèces vivantes sont au nombre d'une dizaine; nous citerons la *ranelle grenouille*, répandue dans nos mers, et la *ranelle réticulée*, qui habite les mers des Indes, de la Chine et de l'Australie. Quelques espèces fossiles sont propres aux terrains tertiaires, moyens et supérieurs; mais on n'en a pas signalé dans ceux des environs de Paris.

RÂNES, bourg et commune de France (Orne), cant. d'Ecouché, arrond. et à 23 kilom. d'Argentan, à 50 kilom. d'Alençon; pop. aggl., 551 hab. — pop. tot., 2,104 hab. Ce bourg possède un château très-important, sous les murs duquel, s'il faut en croire la tradition, eut lieu, en 1432, entre trente Français et trente Anglais, un combat à outrance dans lequel la victoire fut favorable aux premiers. Ce château, bâti sur une éminence plantée d'arbres, offre une belle tour carrée, percée de longues ouvertures et couronnée de créneaux. Cette tour paraît dater du XVe siècle. De magnifiques communs entourent la cour d'honneur. Sur le territoire de la commune jaillit une source minérale.

RANETTE s. f. (ra-nè-te — dimin. de *rane*). Erpét. Ancien nom de la grenouille.

RANFAING (Marie-Elisabeth DE), fondatrice d'ordre française, connue sous le nom d'**Elisabeth de la Croix de Jésus**, née à Remiremont en 1592, morte à Nancy en 1649. Elle épousa un gentilhomme, nommé Dubois, qui la rendit très-malheureuse et mourut en 1616, laissant à sa veuve trois filles et beaucoup de dettes. Mme Dubois fit vœu de se consacrer à Dieu et rompit tout commerce avec le monde. Un médecin du pays ressentit pour elle une vive passion, qu'il résolut de satisfaire en lui faisant prendre un narcotique. Accusé d'avoir employé des sortiléges, il fut jugé par ordre de l'évêque de Toul et condamné à être brûlé comme sorcier (1622). Après sa guérison, Mme Dubois voulait entrer dans un couvent, mais ayant rencontré quelques obstacles, elle résolut d'accueillir dans sa maison les pauvres filles qui voulaient quitter leur vie de débauche pour mener une vie plus régulière et en peu de temps leur nombre devint assez considérable; l'évêque de Toul érigea alors la maison d'Elisabeth de Ranfaing en une communauté religieuse, qui prit le nom de Notre-Dame-du-Refuge. En 1634, Urbain VIII approuva la communauté fondée par Mme Dubois, qui avait pris, avec ses filles, l'habit monastique.

RANFT (Michel), historien polonais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il n'est connu que par ses ouvrages, qui sont écrits en allemand et dont le plus important est une *Vie de Stanislas Ier* (1735, in-8°), remarquable par l'exactitude des faits et par l'impartialité des jugements. On lui doit aussi des *Vies de Flemming* et *de Watzdorf, ministres du roi Auguste II*, et *des maréchaux de France Maurice de Saxe* et *Lœventhal* (Amsterdam, 1738, 2 vol.), qui renferment beaucoup de documents pour l'histoire de la Pologne au XVIIIe siècle.

RANG s. m. (ran. — Ce mot paraît être d'origine germanique : ancien haut allemand *hring*, allemand *rang*, suédois *rang*, anglais *rank*. Cependant Scheler penche pour une forme nasalisée d'un latin fictif *rega*, d'où il dérive *regula*, règle). Suite de personnes ou de choses disposées sur une même ligne : *Un* RANG *d'hommes. Un* RANG *d'arbres. Un* RANG *de colonnes. Un* RANG *de siéges. Un* RANG *de perles. Un* RANG *de dents. Garniture à deux* RANGS, *à trois* RANGS, *à double* RANG, *à triple* RANG. (Acad.)

— Place qui appartient ou convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs : RANG *d'ancienneté. Prendre séance chacun selon son* RANG, *chacun à son* RANG. *Chacun d'eux marchait selon son* RANG. *On a* RANG *selon l'ordre de sa réception. Garder son* RANG. *Sortir de son* RANG. *Sortir de* RANG. *Prendre* RANG. *Perdre son* RANG. *Reprendre son* RANG. *Donner, régler, fixer les* RANGS. *Etablir des* RANGS. *Remettre un livre en son* RANG, *à son* RANG. (Acad.) ‖ Classe sociale à laquelle appartient une personne : *Plus le* RANG *est élevé, plus les devoirs se multiplient.* (Mass.) *Honorez votre état de femme et, dans quelque* RANG *que le ciel vous place, vous serez toujours une femme de bien.* (J.-J. Rouss.) *S'estimer grand par le* RANG *et les richesses, c'est s'imaginer que le piédestal fait le héros.* (Marie Lesczinska.) *La fierté de la naissance et du* RANG *est souvent la fierté des dupes.* (Duclos.) *Il est des mésalliances d'esprits aussi bien que des mésalliances de mœurs et de* RANG. (Balz.) *Sur les champs de bataille, l'honneur et le péril nivellent les* RANGS. (Chateaub.)

Souvent au plus haut *rang* est le cœur le plus bas.
DELILLE.

Le *rang* est un hasard, et non pas un mérite.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Le mérite suffit pour remplir la distance
Que met entre deux cœurs le *rang* et la naissance.
CORNEILLE.

Nous naissons tous égaux; la nature, ingénue,
Ne reconnut jamais les *rangs* qu'on s'attribue.
PIRON.

‖ Ordre de noblesse, de dignité, d'estime, de réputation : *Platon et Aristote tiennent le premier* RANG *parmi les anciens philosophes. Le talent de parler tient le premier* RANG *dans l'art de plaire.* (J.-J. Rouss.) *Les saillies tiennent en quelque sorte dans l'esprit le même* RANG *que l'humeur peut avoir dans les passions.* (Vauven.) *L'agriculture occupe, d'un commun accord, le premier* RANG *chez les peuples civilisés.* (Matth. de Dombasle.) *Le génie rêve un ordre de choses où les* RANGS *seraient assignés par la nature et par la vertu.* (Lamart.) *Le gouvernement républicain assigne aux intelligences leur* RANG *naturel.* (Chateaub.)

Déchoir du premier *rang*, c'est tomber au dernier.
LAHARPE.

En vain aux conquérants
L'erreur, parmi les rois, donne les premiers *rangs*.
BOILEAU.

Aux yeux de l'équité tous ont le même *rang;*
Pesons les droits réels. La plus haute naissance
Ne doit pas faire un grain de plus dans la balance.
LA CHAUSSÉE.

— Pl. Parti, coterie, association, compagnie; classe, catégorie : *J'ai combattu, j'ai servi dans vos* RANGS. *Nous l'avons admis dans nos* RANGS. *Les déclassés comptent dans leurs* RANGS *un assez joli nombre de rois.* (E. Texier.)

— *Au rang de*, Parmi, au nombre, dans la classe de : *J'aimerais mieux être* AU RANG DES *ignorants que me voir savant comme certaines gens.* (Mol.) *Les Romains mettaient* AU RANG DES *dieux les monstres qui les avaient dévorés.* (Chateaub.)

Ils mettront ma vengeance *au rang des* parricides.
RACINE.

Je mets *au rang des* biens l'esprit et le savoir.
BOILEAU.

— *Rang de taille*, Disposition donnée à des personnes ou à des objets, d'après leur taille respective : *Placer des soldats par* RANG DE TAILLE. *Classer des livres par* RANG DE TAILLE.

— *En rang d'oignons*, Sur une seule ligne, à la file. V. OIGNON.

— *Serrer les rangs*, Se rapprocher de façon à occuper moins de place :

Serrez vos rangs! Qu'on se soutienne!
Marchons! Chaque enfant de Paris,
De sa cartouche citoyenne,
Fait une offrande à son pays.
C. DELAVIGNE.

‖ Fig. S'unir d'une façon plus intime, pour se tenir prêt à se soutenir mutuellement : SERRONS NOS RANGS, *oublions nos petites dissidences.* (Chateaub.)

— *Etre sur les rangs*, Etre au nombre des concurrents : *Cette place est à donner, tels et tels* SONT SUR LES RANGS. (Acad.) ‖ *Se mettre sur les rangs*, Se mettre au nombre des concurrents : *Si* TU TE METS SUR LES RANGS, *il ne me reste plus qu'à battre en retraite.* (L. Laya.)

Il vaque une ambassade et même un ministère;
Mais qui nommera-t-on? C'est encore un mystère.
Comme un autre je puis *me mettre sur les rangs.*
ETIENNE.

— *Prendre rang*, Compter, avoir sa place assignée : *La langue égyptienne mérite à peine de* PRENDRE RANG *parmi les langues à flexion.* (Renan.)

— Prov. *Mettre une chose au rang des vieux péchés, au rang des péchés oubliés*, Ne plus s'en souvenir, ne plus s'en préoccuper.

— Art milit. Suite de soldats sur une même ligne : *Le* RANG *est de flanc en flanc, et la file de la tête à la queue. Mettre une troupe sur deux* RANGS, *sur trois* RANGS. *A vos* RANGS. *Serrez vos* RANGS. *Ouvrez vos* RANGS. *Rompez vos* RANGS. *Sortez des* RANGS. ‖ *Compagnies hors rang*, Compagnies d'administration ne comprenant que des non-combattants.

— Mar. Degré de force ou d'importance des grands bâtiments. ‖ *Vaisseau de premier rang*, Vaisseau à trois ponts. ‖ *Vaisseau de second rang*, Vaisseau à deux ponts, armé de 80 à 100 canons. ‖ *Vaisseau de troisième rang*, Vaisseau à deux ponts, armé de 72 canons. ‖ *Rang de vitesse*, Ordre de bataille dans lequel chaque navire prend la place où il a pu arriver avant les autres. ‖ *Rangs*, Ensemble des forçats qui ramaient sur une galère : *Les* RANGS *se révoltèrent.* ‖ *Rang d'avant*, Grande soute dans laquelle couche l'équipage, et où l'on serre les cordages. ‖ *Faux rang*, Vide dans l'arrimage.

— Pêche. *Grand rang*, Nom donné, par les pêcheurs de la Manche, à une grande soute dans laquelle ils mettent le poisson qui ne peut pas tenir sur le pont.

— Manége. Endroit du manége où les élèves se tiennent à cheval l'un à côté de l'autre, et d'où ils sortent pour travailler tour à tour. ‖ *Rang d'écurie*, Suite de chevaux attachés à un même râtelier. ‖ *Grand rang*, Rang le plus nombreux ou qui est formé des plus beaux chevaux.

— Constr. Assise : *Un* RANG *de briques.*

— Typogr. Sorte de tréteau en forme de pupitre sur lequel on place la casse pendant le travail de la composition : *Un* RANG *est disposé pour deux compositeurs.*

— **Syn. Rang, rangée.** Le premier de ces mots marque simplement l'idée d'ordre; le second fait penser à l'action de ranger ou aux objets rangés. On ne dirait pas *une rangée de dents*, parce que les dents forment un *rang* par leur position naturelle; en parlant d'arbres, on ne dirait pas si bien *un beau rang* que *une belle rangée*, parce qu'ici les arbres sont successivement présents à la pensée.

— **Encycl.** Art milit. Le *rang* tactique est l'élément de l'arrangement des hommes. Les *rangs* sont parallèles au front et perpendiculaires aux files. Autrefois certaines revues consistaient à compter les *rangs*. Les condottieri ont les premiers ressuscité des règles relatives à la disposition des *rangs*.

Dans la cavalerie, l'étendue des *rangs* a été et est encore très-variable. La cavalerie de la milice grecque fut disposée d'abord sur huit *rangs*. Plus tard, on les diminua de moitié et la cavalerie de la milice romaine se forma, en général, aussi sur quatre *rangs*. Au moyen âge, les quadrilles des tournois avaient ce même nombre de *rangs*. Puis on ne combattit que sur un *rang*, principalement en France. Lorsqu'il y avait deux *rangs*, comme à Bouvines, par exemple, le second *rang* ne se composait que de cavaliers d'une classe inférieure, archers ou valets. Les étrangers, Allemands, Espagnols, Anglais, Sarrasins, nous donnèrent l'exemple de la cavalerie épaisse. Charles-Quint, à la manière des Maures, tenait la sienne sur huit ou dix *rangs* et Maurice de Nassau l'imita. Vers le milieu du règne de Henri II, ce roi, voyant avec quelle facilité les reîtres renversaient le *rang* des chevaliers français, passa brusquement de l'ordre en haie à l'ordre profond et établit ses chevaux sur dix *rangs*. Les escadrons de cavalerie exécutaient des charges par le départ successif de leurs *rangs*. Le *rang* qui avait chargé venait par une volte se reformer en arrière. Henri IV réduisit la hauteur des escadrons à huit *rangs*, puis à six et même à cinq. Toute la cavalerie de Gustave Adolphe fut amincie à cinq, à quatre, à trois et même à deux *rangs*, quand la faiblesse de l'effectif y contraignait. On a prétendu que cet amincissement lui valut quelques succès, principalement à Lutzen et à Leipzig. Montecuculli se prononça pour la formation sur trois *rangs*. Les Autrichiens conservèrent les derniers l'ordre profond.

L'instruction du 14 mai 1753 voulait que la cavalerie française fût exercée sur deux et sur trois *rangs*. Les règlements postérieurs n'en ont plus reconnu que deux. Les Kurdes, les Cosaques, les Tartares ne manœuvrent que sur un *rang* et défilent ainsi par pelotons de dix-huit à trente hommes.

Dans l'infanterie, les *rangs* ont varié à l'infini. On a prétendu, mais sans preuve, que les Egyptiens se formaient sur cent *rangs*. Homère nous apprend que la phalange primitive était un carré de trente *rangs*. Cette profondeur fut diminuée lorsque la tactique se perfectionna. Les oplites lacédémoniens se formèrent sur douze, puis sur huit *rangs*. Philippe et Alexandre instituèrent seize *rangs*, qui, au besoin, s'épaississaient de huit *rangs* de peltastes. Ce système appartient à l'époque où la milice grecque était dans tout son éclat. Avant la création des manipules, la milice romaine était organisée à la grecque; mais lorsqu'on eut adopté le système manipulaire, les hastaires furent placés sur dix *rangs*, les princes sur dix, les triaires sur cinq, six et sept. Au moment de la décadence, les *rangs* étaient portés à dix, à six, à trois. Il est à peu près impossible de parler de l'infanterie du moyen âge. Les Suisses s'ordonnaient le plus généralement en bataillons carrés à centre plein, de vingt *rangs* de piquiers, ayant en avant du premier *rang* ses capitaines. Les Hollandais établirent le nombre de leurs *rangs* à dix. D'ailleurs la tactique variait beaucoup. Ainsi, les piquiers se rangeaient sur dix ou douze *rangs;* les arquebusiers, escopettiers, mousquetaires, sur sept ou huit *rangs*. Ces usages étaient encore pratiqués à la bataille de Rocroy. On eut douze, dix et huit *rangs*, tant qu'on fut obligé de se servir de piques. Lorsqu'on les eut abandonnées, on se contenta de six, quatre, trois et même de deux *rangs*. Quand les bandes ou enseignes étaient sur huit *rangs*, le premier s'appelait chef de file, le quatrième serre-demi-file; le cinquième demi-file et le dernier serre-file. Quand elles étaient sur six *rangs*, le troisième s'appelait serre-demi-file. L'ordonnance du 2 mars 1703 disposa les fusiliers sur quatre et sur trois *rangs*. Celle du 7 mai 1750 mit les fantassins français sur quatre *rangs* et voulut qu'ils fissent feu tous les quatre à la fois. L'instruction du 11 juin 1774 admit encore l'ordre sur six *rangs;* mais un règlement qui parut presque immédiatement après se prononça pour les manœuvres à trois *rangs*. En 1791, l'infanterie n'avait que trois et deux *rangs*. Une ordonnance du 13 mai 1818 prescrivit aux troupes en route de marcher sur trois *rangs*, bien qu'un règlement du 1er août 1771 voulût qu'en marche l'infanterie légère fût sur deux *rangs*. C'est depuis cette époque que l'abolition du troisième *rang*, admise en principe dans plusieurs infanteries, est devenue une question si débattue, si irrésolue. L'ordonnance du 4 mars 1831 tolère la formation sur deux *rangs*. On reproche à ce système d'occuper un grand espace de terrain, immense désavantage, puisque déjà les lignes de bataille sont trop frêles à trois *rangs*. On a fait remarquer que la formation sur trois *rangs* offre plus de ressource contre le choc de la cavalerie, surtout si le premier *rang* s'agenouille, non pour tirer, mais pour présenter la baïonnette, tandis que le second et le troisième *rang* font feu. Mais elle a bien aussi ses désavantages.

— *Rang de taille.* La formation par *rang* de taille est l'opération préliminaire du pelotonnement. Placer dans les *rangs* les hommes en raison de leur stature est une coutume peu ancienne, dont l'exemple est dû à la milice prussienne. Ce système a été tour à tour admis en France, aboli, rétabli, modifié. Le *rang* de taille n'était pas encore pratiqué dans l'armée française en 1750. L'ordonnance du 6 mai 1755 admettait encore la formation par *rang* d'ancienneté, c'est-à-dire que la première escouade qui tenait la droite dans les formations était composée des sept plus anciens soldats, et ainsi de suite; le plus ancien soldat tenait la droite, les moins anciens occupaient le second *rang*. Cet arrangement était moins agréable à l'œil; la symétrie y perdait. L'ordonnance du 20 mars 1764 adopta le *rang* de taille. En 1771 (19 juin), on ne reconnut le *rang* de taille que par escouade. Le *rang* de taille reprit faveur dans l'instruction du 11 juin 1774. Le règlement du 1er juin 1776 voulait le placement en raison des tailles en formant une seule haie, les hommes les plus grands placés progressivement à droite. L'instruction du 20 mai 1788 voulut que, dans chaque *rang*, la taille allât en décroissant vers le centre. Dans les armées étrangères, la cavalerie observe encore ce système par rapport à l'arrangement des chevaux de chaque escadron; c'est l'inverse dans la cavalerie anglaise. L'ordonnance du 4 mars 1831 forma le *rang* de taille par files, non par *rangs;* elle plaçait l'homme le plus grand à la droite du premier *rang;* celui qui le suivait par la taille, à la droite du troisième *rang;* le troisième homme, à la droite du second *rang*, etc.; on a beaucoup critiqué le *rang* de taille, en le comparant à l'ancien *rang* d'ancienneté; ce n'est point à nous de trancher la question. Quelques auteurs ont proposé de le changer complètement et de mettre les plus petits hommes devant, cet ordre en glacis leur paraissant se mieux prêter au jeu de la mousqueterie. Les caporaux, quoiqu'ils soient hommes de *rang*, ne sont pas rigoureusement placés par *rang* de taille; mais ils sont aux ailes du premier et du troisième *rang*, de la manière la plus analogue à leur stature, sans y prendre numéro avec les soldats. Pour les revues administratives, on forme les haies par *rang* d'ancienneté, et non de taille.

RANG (Paul SANDER ou Alexandre), naturaliste hollandais, né à Utrecht en 1784, mort à Paris en 1859. Il servit dans la marine française et devint, vers 1836, directeur du port d'Alger. Les travaux qu'il fit sur l'histoire naturelle lui ouvrirent les portes de l'Académie de Bruxelles et de la Société d'histoire naturelle de Paris. On lui doit : *Description de trois genres de coquilles fossiles de Bruxelles* (Bruxelles, 1828, in-8°), avec Desmoulins; *Manuel de l'histoire naturelle des mollusques* (Paris, 1828, in-18), dans la collection Roret; *Histoire naturelle des aplysiens* (Paris, 1830, 4 livr. in-4°), restée inachevée, etc. Il a publié, avec M. Ferd. Denis, *Fondation de la régence d'Alger* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°), traduction d'un manuscrit arabe du XVIe siècle, intitulé *Gazewat Aroudj vé Khaïreddin* et contenant l'histoire de ces deux chefs corsaires.

RANGABÉ ou **RHANGABÉ** (Alexandre-Rizos), homme d'Etat et littérateur grec, né à Constantinople en 1810. Son père, Jean-Rizos, était un homme fort instruit, qui mourut en 1855, après avoir publié des poésies et une remarquable description de la Grèce ancienne et moderne, intitulée *Hellenica*. Le jeune Alexandre commença par être sous-lieutenant d'artillerie en Bavière (1829), puis il revint en Grèce, où il servit avec son grade; mais il ne tarda pas à quitter l'armée pour suivre la carrière administrative et se livrer en même temps à son goût pour les travaux littéraires. M. Rangabé devint successivement conseiller au ministère de l'instruction publique (1833) et de l'intérieur, directeur de l'imprimerie royale à Athènes (1841), professeur d'archéologie (1844). En 1850, il fit un voyage en Angleterre, avec sa femme, sœur de l'écrivain George Finlay, et, de retour en Grèce, il présida, avec l'archéologue allemand Bursian, à des fouilles opérées sur l'emplacement du temple de Junon à Argos, fouilles qui amenèrent la découverte d'œuvres d'art intéressantes. En 1856, sur la demande du conseil municipal d'Athènes, il prononça à l'Acropole l'éloge du général Fabvier et fut nommé, cette même année, ministre des affaires étrangères et de la maison du roi. Peu après, il signa, en cette qualité, un traité avec la Turquie pour la répression du brigandage sur les frontières, défendit ce traité devant les Chambres et rendit, en 1857, publiquement témoignage de la bonne conduite des troupes alliées pendant la période d'occupation. S'étant démis de son portefeuille, il reprit son siége à la Chambre des représentants, où il avait été élu par l'université, et continua à prendre une part active aux affaires politiques de son pays. Les encouragements donnés par la Grèce à l'insurrection crétoise ayant amené un refroidissement (1866), puis une rupture dans les relations diplomatiques entre les cabinets d'Athènes et de Constantinople (1868), les grandes puissances intervinrent pour empêcher un conflit imminent, et M. Rangabé fut chargé par le roi George de se rendre à Paris, afin de s'entendre sur les négociations poursuivies. Ce diplomate s'acquitta avec habileté de sa mission et retourna en France, au mois de janvier 1869, en qualité de ministre plénipotentiaire, pour prendre part à la conférence diplomatique convoquée *ad hoc* à Paris; mais, dès la première séance, il crut devoir se retirer par suite du refus de lui donner voix délibérative, comme au plénipotentiaire de la Turquie. Lorsque le cabinet d'Athènes eut adhéré aux arrangements pris par la conférence, M. Rangabé fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople, où il resta jusqu'en 1871. A cette époque, il est revenu à Paris comme représentant diplomatique de la Grèce.

M. Rangabé n'est pas seulement un homme d'Etat plein d'habileté et de souplesse, c'est un des écrivains les plus éminents de son pays, à la fois le Musset et le Mérimée de la Grèce moderne. Poëte, conteur, archéologue, il produit des œuvres remarquables et est membre des principales Académies de l'Europe, notamment de notre Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre de nombreux mémoires archéologiques, écrits pour la plupart en français, notamment *Lettre à M. de Saulcy sur quelques découvertes récentes* (1845); *Théâtre d'Hérode Atticus* (1849); *Tournée archéologique en Arcadie* (1855); *Mémoire sur trois inscriptions grecques inédites* (1863, in-4°), nous citerons de lui : *Poésies diverses* (Athènes, 1837-1840, 2 vol.), qui contient *Phrosyne* et la *Veille*, drames en cinq actes; l'*Imposteur*, poëme, adressé lord à Byron; des traductions, etc.; *Antiquités helléniques* ou *Répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce* (Athènes, 1842-1855, 2 vol. in-4°); le *Mariage de Kutrulis* (1845), comédie aristophanesque, qui a eu un très-grand succès et qui a été publiée sous le pseudonyme de **Christophanos Neologidès**; *Contes et nouvelles* (1855-1857, 2 vol. in-8°); le *Prince de Morée*, roman remarquable, traduit en français en 1873.

M. Rangabé a publié, en outre, un volume de tragédies (1851); six drames, dont l'un, les *Trente tyrans*, a été représenté avec un grand succès à Constantinople; *Esquisses d'une grammaire du grec actuel* (1857, in-12); des traductions en grec moderne de l'*Histoire de la Grèce* de Goldsmith, des *Œuvres* de Sophocle et d'Aristophane (1860), des *Vies* de Plutarque (1864-1866), etc. Quelques-uns de ses petits poëmes, imités des rapsodes épirotes, le *Départ*, le *Courrier*, le *Repas du Klephte*, les *Voyageurs*, passent pour des modèles du genre.

RANGE s. f. (ran-je — rad. *rang*). Constr. Ligne de pavés d'égal échantillon : *Une* RANGE *de pavés.*

RANGÉ, ÉE (ran-jé) part. passé du v. Ranger. Disposé en ordre : *Des planches* RANGÉES *le long du mur. Des livres* RANGÉS *dans une bibliothèque. Cette foule de livres méthodiquement* RANGÉS *ressemblent aux momies égyptiennes, couvertes de caractères que personne ne lit.* (Walpole.) *Les femmes, toutes en blanc, étaient* RANGÉES *les unes à côté des autres, sans aucune distinction.* (Mme de Staël.)

Vingt muids *rangés* chez moi font ma bibliothèque.
BOILEAU.

Il était sur son char, ses gardes affligés
Imitaient son silence, autour de lui *rangés*.
RACINE.

— Qui s'est écarté pour livrer la place, pour laisser passer : *J'étais* RANGÉ *sur le bord de la route.*

— Fam. Arrangé, accommodé, accoutré : *Comme vous voilà* RANGÉ *ce matin!*

— Fig. Qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires : *Un homme* RANGÉ. *Les Français ressemblent à ces gens* RANGÉS *qui se dérangent une fois par an, la veille du mercredi des cendres.* (Rigault.) *Une jolie femme n'est pas toujours aussi* RANGÉE *qu'une autre.* (G. Sand.)

— *Rangé à*, Soumis : *Des enfants* RANGÉS *à leur devoir.*

— Blas. Se dit des pièces ou meubles de longueur, posés sur une ligne horizontale : *Hugon du Prat : D'azur, à deux lions* RANGÉS *d'or, armés et lampassés de gueules.*

— Art milit. *Bataille rangée*, Combat général entre deux armées en ordre de bataille.

— Mar. *Rangé à*, Qui s'est pris à souffler de la direction de : *Vent* RANGÉ À *l'est.*

— **Syn. Rangé, réglé.** Le premier se rapporte aux occupations et à la dépense; le second aux mœurs. L'homme *réglé* connaît la règle que prescrit la sagesse et il s'y conforme; l'homme *rangé* ne se laisse point entraîner à perdre son temps ou à dissiper sa fortune.

RANGÉE s. f. (ran-jé — rad. *rang*). Suite

d'objets disposés en rang : *Une* RANGÉE *de tilleuls. Une* RANGÉE *de fauteuils. Une* RANGÉE *de maisons. Une* RANGÉE *de canons. Cannes est un nid abrité par une double* RANGÉE *de montagnes.* (E. Texier.)

— **Syn. Rangée, rang.** V. RANG.

RANGEMENT s. m. (ran-je-man — rad. *ranger*). Action de ranger; disposition de ce qui est rangé.

RANGER s. m. (ran-jé). Ancienne forme du mot RENNE, conservée dans le blason. On disait également RANGIER.

RANGER v. a. ou tr. (ran-jé — rad. *rang*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il rangea; nous rangeons*). Mettre en rang, disposer dans un certain ordre : RANGER *des livres.* RANGER *des papiers.* RANGER *des meubles.* RANGER *des troupes en bataille.*

— Mettre de l'ordre dans : RANGER *une chambre, un cabinet, une bibliothèque. Corrige tes affections déréglées et ne brûle pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la* RANGER. (J.-J. Rouss.)

— Arranger :

Elle tombe et, tombant, *range* ses vêtements,
Dernier trait de pudeur en ses derniers moments.
LA FONTAINE.

— Ecarter, mettre de côté, détourner pour rendre la place libre : RANGEZ *cette table, cette chaise.* RANGEZ *un peu cet enfant, de crainte qu'on ne le blesse. Cocher,* RANGEZ *votre voiture. Les gardes firent* RANGER *la foule.* (Acad.)

— Classer, mettre : *On* RANGE *ordinairement ce poëte parmi les auteurs classiques.* (Acad.) *Le christianisme* A RANGÉ *le péché de Sodome parmi ceux qui crient vengeance contre le ciel.* (Proudh.)

— Fig. Soumettre au devoir, à l'obéissance : RANGEZ *votre fils. S'il fait le méchant, je saurai bien le* RANGER. (Acad.) *Votre père vous* RANGERA, *donnez-vous patience.* (Danc.)

Il faut avec vigueur *ranger* les jeunes gens.
MOLIÈRE.

‖ Soumettre avec contrainte : RANGER *sous sa domination, sous sa puissance, sous ses lois une ville, une province, etc.* RANGER *ses enfants à l'obéissance. La seule main qui soit digne aujourd'hui de* RANGER *les peuples sous un sceptre n'est pas celle qui tendra l'arc de Nemrod, c'est celle qui brisera le fer de la guillotine.* (Ch. Nod.)

Allez, seigneur, *rangez* l'univers sous vos lois.
RACINE.

— Pop. *Ranger sa voiture*, Changer de conduite, revenir au bien, reprendre une conduite d'ordre.

— Mar. Longer, raser, passer près de : *Colomb* RANGEAIT *les côtes le plus près possible et touchait à tous les lieux qui étaient accessibles.* (Raynal.) *Heureusement le flot porta nos frégates dans la baie, nous faisant* RANGER *les roches à demi-portée de pistolet.* (La Pérouse.) ‖ *Ranger à l'honneur*, Passer le plus près possible de : RANGER À L'HONNEUR *un bâtiment, une côte.* ‖ *Ranger le vent*, Le tenir le plus près possible. ‖ *Range!* Commandement d'avertissement qui précédait autrefois tous les ordres de l'officier de quart : RANGE *à larguer, border et hisser les huniers, toute la barre à tribord!* (E. Sue.)

— Techn. Abattre, au moyen de la pointe ou de tout autre instrument, les écots ou saillies que les blocs, en se détachant, ont laissés adhérents à la masse. Se dit dans les ardoisières d'Angers. ‖ *Ranger le poil du drap*, Coucher le poil du drap avec la brosse, après qu'il a été tondu.

Se ranger v. pr. Etre rangé, mis en rang : *Ces livres ne doivent pas* SE RANGER *ainsi.*

— Se placer dans un certain ordre; s'écarter pour laisser la place libre : SE RANGER *autour du feu.* RANGEZ-VOUS, *voici le convoi. St! paix!* RANGEONS-NOUS *chacune immédiatement contre un des côtés de la porte.* (Mol.) *Le chien vient en tremblant* SE RANGER *entre les jambes de son maître.* (Buff.)

— S'enrôler, s'engager : SE RANGER *sous les étendards, sous les enseignes, sous les drapeaux d'un prince. Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on* S'Y RANGE *en foule et elle a un nombreux parti qui l'emporte sur celui des savants.* (La Bruy.) *On* SE RANGE *du côté des succès.* (Chateaub.) *En général, l'Eglise* S'EST RANGÉE *du côté du despotisme.* (Guizot.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune.
RACINE.

‖ Se soumettre, se plier : SE RANGER *sous l'obéissance de quelqu'un. Quand la beauté plaide pour la vertu, le vice honteux déserte ses propres bannières et* SE RANGE *sous celle de son ennemie.* (Hume.) ‖ Adhérer, donner son assentiment : SE RANGER *à un avis, à une opinion. Le croyant poursuit de son indignation et de sa pitié ceux qui ne* SE RANGENT *pas à ce qu'il croit.* (Guizot.)

— Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière : *C'était un libertin, un dissipateur, mais il* S'EST RANGÉ. (Acad.)

Mes amis, je *me range;* ah! oui, c'est décidé.
C. D'HARLEVILLE.

— Mar. Tourner, commencer à souffler dans la direction de : *Le vent* SE RANGE *au nord. Le vent* S'ÉTAIT RANGÉ *au sud et la marée continuait à nous élever dans l'ouest.* (Bougainville.) ‖ Se placer par le flanc : SE RANGER *à quai,* SE RANGER *à bord.*

— **Syn. Ranger, arranger.** V. ARRANGER.

RANGETTE s. f. (ran-jè-te — rad. *ranger*). Jeux. Nom d'un jeu de billes. ‖ On dit aussi RANGÉE, CERCLE OU TRIANGLE.

— Techn. Sorte de fer forgé. ‖ Tôle pour tuyaux de poêle.

— Loc. adv. *A la rangette.* A l'improviste :

A la rangette,
L'amour les prend
Dans une plaine,
Dans un couvent,
L'un sans mitaine,
L'autre sans vert.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Jeux. Le nombre des joueurs est indéterminé. S'il est pair, chacun joue pour soi; s'il est impair, on forme des sociétés ou compagnies, chacune composée de deux ou trois associés. Sur un terrain aussi uni que possible, on trace une figure quelconque, ordinairement un cercle ou un triangle, et chaque joueur dépose dans cette figure le nombre de billes convenu pour la mise. On marque ensuite un but à une distance de 3 ou 4 mètres, puis on tire au sort pour savoir dans quel ordre chacun devra jouer. Les rangs ainsi assignés, le jeu commence. Il consiste à frapper avec une bille les billes de la figure, de manière à les faire sortir de cette dernière, mais en observant certaines règles. Ainsi, tous les joueurs doivent jouer leur premier coup du but, et ils sont libres de rouler leurs billes ou de caler. Pour les autres coups, ils sont tenus de jouer de l'endroit ou ils se trouvent; de plus, ils sont obligés de caler. Toute bille chassée de la figure appartient à celui qui l'a frappée et il continue de jouer tant qu'il gagne. Si sa propre bille reste dans la figure, il doit y remettre les billes qu'il a conquises et, de plus, il ne peut jouer de nouveau, lorsque son tour revient, qu'en allant se placer au but. Tout joueur dont la bille est touchée par celle d'un de ses adversaires est simplement condamné à aller jouer du but, s'ils n'ont rien gagné ni l'un ni l'autre; mais il est tué, c'est-à-dire hors de jeu pour le reste de la partie, si celui qui l'a atteint a déjà pris quelque chose; enfin, s'il a conquis lui-même quelques billes, il doit les donner à son vainqueur. Le joueur qui, par maladresse ou autrement, envoie sa bille au delà du but a le droit de jouer le coup suivant du but lui-même. La partie se termine ordinairement quand toutes les billes de la figure ont été gagnées, à moins qu'on n'ait convenu d'avance qu'il y aura poursuite. Dans ce cas, tous les joueurs qui possèdent des billes gagnées visent alternativement l'un sur l'autre, chacun cherchant à frapper la bille d'un adversaire, et le vaincu donnant au vainqueur le butin qu'il a fait. La lutte se continue ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux joueurs. Enfin, l'un des survivants réussit à battre son adversaire, de façon qu'il se trouve possesseur de toutes les billes déposées primitivement dans la figure.

RANGEUR, EUSE s. (ran-jeur, eu-ze — rad. *ranger*). Personne qui range, qui est employée à ranger.

— *Rangeur de ballots*, Homme qui est chargé de mettre en place, dans un magasin, les divers colis.

RANGIAOWIA, ville de la Nouvelle-Zélande, capitale des Maoris. V. ce mot.

RANGIE s. f. (ran-jî — de *Rang*, natur. fr.). Moll. Syn. de GNATHODON.

RANGIER s. m. (ran-jié). Mamm. Ancien nom du renne.

— Blas. Syn de RANGER. ‖ Fer d'une faux : *De Fourbin : De gueules, à trois* RANGIERS *d'argent.*

RANGIFÈRE s. m. (ran-ji-fè-re). Mamm. Nom scientifique du renne et de la section du genre cerf à laquelle il sert de type.

RANGLIER s. m. (ran-glié). Mamm. Ancien nom du renne.

RANGOUN, ville forte de l'Indo-Chine anglaise, dans l'ancien royaume de Pégu, province de Talong, port sur la rive gauche de l'Iraouaddy, à 50 kilom. de son embouchure, dans la province et à 80 kilom. S.-S.-O. de Pégu, par 16° 45′ de latit. N. et 94° 4′ 45″ de longit. E.; 40,000 hab. Elle est de forme carrée, environnée d'une enceinte de hautes palissades, avec un fossé et un pont-levis dans la partie septentrionale. Ses rues sont droites, propres, bien pavées et pourvues, la plupart, de petits canaux destinés à l'écoulement des eaux. Les maisons, toutes construites en bois, sont bâties sur pilotis; celles qui se trouvent sur le bord de la rivière ne sont guère que de misérables cabanes. Il n'y a de remarquable que de petites pagodes dont les flèches dorées apparaissent au milieu des arbres. Rangoun est une place extrêmement bien située pour le commerce et elle est, non-seulement l'entrepôt naturel de la contrée environnante, mais celui de toute la Birmanie. Accessible à des navires jaugeant jusqu'à 1,200 tonneaux, qui y arrivent avec l'assistance des pilotes indigènes, sans courir le moindre danger, elle commande tout le cours de l'Iraouaddy, par lequel la navigation remonte au nord dans l'intérieur, sur un espace de 300 milles anglais, jusqu'à la ville d'Umérapoura. Comme les environs de Rangoun offrent les plus belles forêts de bois de teck, qu'il est facile d'y amener par eau, cette circonstance a dû naturellement y imprimer une grande activité aux constructions navales. Déjà dans les trente-huit années qui précédèrent la prise de la ville par les Anglais, il n'y avait pas été construit moins de 111 navires à l'européenne, d'un jaugeage total de 35,000 tonnes, comprenant des bâtiments de 800 à 1,000 tonneaux. Sous une direction européenne, les ouvriers constructeurs birmans se montrent beaucoup plus laborieux et plus habiles que ceux des autres ports de l'Inde anglaise. En même temps, Rangoun offre, pour le ravitaillement, deux marchés où l'on trouve toujours du riz, du poisson et de la volaille en grande abondance et à bon marché. Exportations : ivoire, coton, laque, bois de teck, cachou, cire, piments, pierres et métaux précieux. Rangoun trafique avec tous les principaux ports de la côte de Coromandel, mais surtout avec Calcutta, avec les îles Nicolas et Poulo-Penang, occasionnellement aussi avec le golfe Persique et la mer Rouge. C'est à Calcutta qu'elle expédie ses bois de teck et là aussi qu'elle trouve le plus de facilité pour son approvisionnement de cotonnades anglaises. Le commerce britannique domine naturellement à Rangoun; mais, comme il n'y jouit d'aucune faveur spéciale, cette place ouvre un vaste champ à la concurrence de toutes les nations qui auraient des produits à y apporter ou trouveraient convenance à y charger ceux du pays. Fondée en 1753 par Alompra, Rangoun souffrit beaucoup dans les guerres entre les Birmans et les Pégouans. Les Anglais, qui la prirent en 1824, la rendirent aux Birmans en 1836 et la reprirent en 1852. Un incendie en avait détruit une grande partie en 1851. On y trouve des Mongols, des Perses, des Arméniens, des Malabares, des Anglais, des Portugais, des Chinois, etc. La pagode voisine de Chin-Dagoun, située sur une montagne et à laquelle on parvient par des degrés que décorent une quantité innombrable de statues de Gaudama, est célèbre dans la contrée.

RANGPOUR (*Rungpoor*), ville de l'Inde trangangétique anglaise, dans le district d'Assam, entre deux petites rivières qui se jettent dans le Disong, à 1,000 kilom. N.-E. de Calcutta, par 25° 55′ de latit. N. et 86° 58′ de longit. E.

RANGPOUR, ville de l'Indoustan anglais (Bengale), sur la rive gauche de la Goggot, à 475 kilom. N.-N.-E. de Calcutta, par 25° 47′ de latit. N. et 86° 45′ de longit. E. Il s'y fait un commerce de riz, soie, indigo, tabac avec le Boutan, l'Assam et Calcutta.

RANGUILLON s. m. (ran-ghi-llon; *ll* mll.). Typogr. Petite pointe de fer qui avance sur le tympan de la presse, et qui fait la pointure.

— Pêche. Petit crochet, barbelure d'un hameçon.

RANICEPS s. m. (ra-ni-sèpss). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des gades.

RANIERI (Antoine), écrivain italien, né à Naples en 1806. Fort jeune encore, il quitta son pays pour fuir les persécutions et pour achever ses études. Il vécut successivement à Rome, à Bologne, à Florence après 1820. Dans cette dernière ville, il entra en relation avec des hommes éminents toscans ou proscrits et collabora avec eux à l'*Anthologie* de M. Vieusseux. M. Ranieri se rendit ensuite à Bologne, où le fameux Mezzofanti, qui savait trente-trois langues ou dialectes, le dirigea dans ses études philologiques; puis il vint à Paris, qu'il habita pendant les dernières années de la Restauration. Lié avec Lamennais, protégé par Benjamin Constant et encouragé par La Fayette, Ranieri suivait les cours de MM. Guizot, Villemain et Cousin et fréquentait en même temps les réfugiés italiens. Il assista à la révolution de 1830. Il alla ensuite étudier en Angleterre les institutions des pays libres. Enfin il visita l'Allemagne, apprit à l'université de Berlin la philosophie de l'histoire, et comme, en son absence, on l'avait exilé de Naples, il revint à Florence, où sa vie d'étude ne discontinua pas. Là, il se lia d'une étroite amitié avec Leopardi, pauvre, malade et malheureux, et se dévoua entièrement à cette amitié restée célèbre, qui ne finit qu'avec la vie du poëte, en 1837. Ce fut lui qui réunit les chefs-d'œuvre épars et encore peu connus de Leopardi; il les publia en deux volumes, avec une notice sur la vie et l'œuvre de l'écrivain. Il dut défendre, avec Gioberti, la mémoire de son illustre ami, attaqué par les jésuites.

Ranieri, qui avait étudié avec attention en Angleterre les institutions de bienfaisance, voulut connaître les asiles et les hospices de Naples, surtout celui des enfants trouvés. Il les trouva dans le plus pitoyable état et dénonça les abus qu'il avait constatés dans un roman intitulé *Ginevra* ou l'*Orfanella dell' Annunziata* (1839, 2 vol.). Traduit pour la publication de cet ouvrage devant les tribunaux, l'auteur fut acquitté, mais n'en subit pas moins quarante-cinq jours de prison. Toutefois, il gagna doublement sa cause, car l'hospice fut presque aussitôt réformé et assaini. Deux ans plus tard, en réponse à un écrit de Carlo Troya, il publia son œuvre capitale, *Della storia d'Italia del quinto al novo secolo, ovvero da Teodosio a Carlomagno* (Bruxelles, 1841, 2 vol.). Cette histoire d'Italie est un livre de politique militante dans lequel l'auteur défend, contre le sacerdoce et l'empire, la bonne cause et le bon droit des Lombards. Il est précédé d'un *Discours sur la manière de considérer les actions humaines par rapport à la conscience et à l'histoire.* Plus tard, M. Ranieri publia un second discours pour exposer sa méthode historique. Il y démontre avec une grande autorité que tout se tient dans le monde moral comme dans le monde physique, et affirme que tout fait historique est universel, remontant ainsi des faits aux lois et devançant, dans cet ordre d'idées, M. Edgar Quinet qui, comme lui d'ailleurs, procède de Vico et de Herder. Ranieri publia ensuite une *Histoire de Naples* par livraisons (1842); un petit livre de morale, *Frate Rocco* (1814), au bénéfice des asiles de l'enfance, et un *Journal de mœurs* où il tâche de corriger certains ridicules de son pays. La censure mutila le livre de *Frate Rocco* dès qu'elle sut le nom de l'auteur, et on biffa même des feuilles entières déjà acceptées (1844); quant au *Journal de mœurs*, elle le supprima dès les premiers numéros; l'*Histoire de Naples* eut le même sort dès la livraison neuvième.

Découragé par la malveillance du pouvoir, M. Ranieri s'est renfermé pendant longtemps dans l'exercice de la profession d'avocat. L'affranchissement de sa patrie lui a rendu une place digne de lui; la ville de Naples l'a élu, en 1861, au nombre de ses députés au parlement italien.

RANIFORME adj. (ra-ni-for-me — du lat. *rana*, grenouille, et de *forme*). Erpét. Qui a la forme de la grenouille.

— s. m. pl. Famille de batraciens anoures, comprenant les grenouilles et tous les genres qui leur ressemblent par la forme : *L'Amérique est le pays le plus riche en batraciens* RANIFORMES. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *raniformes* constituent un groupe assez naturel dans l'ordre des batraciens anoures; ils se distinguent des crapauds en ce qu'ils ont des dents à la mâchoire supérieure; des rainettes, en ce qu'ils sont dépourvus de pelotes digitales; enfin, des pipas et des dactylèthres, par la présence d'une langue. Les grenouilles communes peuvent être considérées comme le type de ce groupe; mais tous les *raniformes* n'ont pas la même agilité que celles-ci, et il en est beaucoup qui, par leur extérieur et leur aspect trapu, rappellent à première vue la physionomie des bufoniformes ou crapauds. Ce groupe comprend les genres grenouille, pseudis, oxyglosse, cystignathe, léiupère, discoglosse, cératophrys, pyxicéphale, calyptocéphale, cycloramphe, mégalophrys, alyte, pélodyte, scaphiope, pélobate et sonneur.

RANILIE s. f. (ra-ni-lî — dimin. du lat. *rana*, grenouille). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, tribu des raniniens : *La* RANILIE *muriquée.*

— **Encycl.** Les crustacés de ce genre ont une forme générale qui rappelle tout à fait celle des ranines, si ce n'est que le bord antérieur de la carapace est très-courbé. Les orbites sont dirigées très-obliquement en bas et en avant, de manière à représenter, par leur réunion, un V renversé. Les antennes externes sont dirigées en avant, et les pattes et les pattes-mâchoires externes ont à peu près la même forme que chez les ranines. Le plastron sternal présente aussi en avant la même disposition, puis devient linéaire et s'élargit de nouveau en arrière en formant un disque hexagonal un peu concave. Les pattes sont aussi comme chez les ranines. Ce genre, si remarquable par son organisation, ne renferme jusqu'à présent qu'une seule espèce, la *ranilie muriquée*, dont la patrie et les mœurs ne sont pas connues.

RANIMABLE adj. (ra-ni-ma-ble — rad. *ranimer*). Qui peut être ranimé : *La jeune fille lui causa ces sensations extrêmes qu'il ne croyait plus* RANIMABLES. (Balz.)

RANIMÉ, ÉE (ra-ni-mé) part. passé du v. Ranimer. Rendu à la vie : *Mortels* RANIMÉS. *Elle s'est évanouie et n'a pu être encore* RANIMÉE.

— A qui l'on a rendu son activité : *Parmi ceux qui nous écoutent, il en est toujours dont la charité tiède et indolente a besoin d'être* RANIMÉE. (Mass.)

Vois comme la nature, heureuse et *ranimée*,
En suaves tableaux se déroule à nos yeux.
A. GUIRAUD.

RANIMER v. a. ou tr. (ra-ni-mé — du préf. *r*, et de *animer*). Rendre, redonner la vie : *Dieu seul peut* RANIMER *les morts.* (Acad.) *Saint François de Paule* RANIME *un enfant mourant.* (Fléch.)

— Redonner de la vigueur et du mouvement à : RANIMER *un bras paralysé par des frictions, par des drogues spiritueuses.* (Acad.)

— Faire revenir d'une langueur de corps ou d'esprit : *Le malade, dans la rude saison des hivers, rêve le printemps et les douces brises qui le ranimeront.* (Lamenn.)

. . . . . . Les larmes sont un don;
Souvent les pleurs, après l'erreur et l'abandon,
Raniment nos forces brisées.
V. HUGO.

— Redonner de l'ardeur, du courage à : *Ce*

discours RANIMA *les troupes,* RANIMA *le soldat.* (Acad.)

— Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat : RANIMER *les couleurs d'un tableau. Le printemps* RANIME *la nature. Une femme mondaine ne* RANIME-*t-elle pas un visage flétri et suranné par mille artifices?* (Mass.) *Les plaisirs pris modérément sont comme la rosée sur les plantes; ils* RANIMENT *tout.* (Mme de Puisieux.) *Ayez quelque maxime qui, au besoin,* RANIME *votre raison, et qui fortifie vos principes.* (Mme Lambert.) *On ne rafraîchit point les esprits épuisés ou les âmes flétries comme on* RANIME *la terre en l'abreuvant.* (Prévost-Paradol.)

> Le doux printemps revient et *ranime* à la fois
> Les oiseaux, les zéphyrs et les fleurs et ma voix.
> DELILLE.

> La sage ménagère à ses humbles foyers
> *Ranime* en haletant la flamme qui sommeille.
> DELILLE.

Se ranimer v. pr. Etre ranimé, rendu à la vie : *Les morts* SE RANIMAIENT *à sa voix.*

— Reprendre de nouvelles forces, de la vigueur, de l'activité : *Le commerce est languissant, mais prêt à* SE RANIMER. (Volt.) *La nature qui* SE RANIME *me ranime aussi.* (J.-J. Rouss.) *Une âme intrépide se fatigue dans l'attente et* SE RANIME *en présence du danger.* (Latena.) *La colère, dans les vieillards, est le seul vice de la jeunesse qui* SE RANIME *par l'extinction des autres.* (Duclos.) *La vie* SE RANIME *au sein du sommeil.* (Lamenn.)

RANIN, INE adj. (ra-nain, i-ne — du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui tient de la grenouille.

— Anat. *Veines ranines*, Nom donné à deux veines situées sous la langue.

— s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, type de la tribu des raniniens, formé aux dépens des albunées, et dont l'espèce type habite la mer des Indes.

— **Encycl.** Crust. Les *ranines* ont une carapace en forme de triangle renversé et un peu arrondie en arrière; sa surface est un peu bombée et inégale; son bord antérieur est très-long, à peu près droit et armé de fortes dents, dont la dent médiane constitue un petit rostre; les bords latéraux se recourbent régulièrement en dedans. Les antennes externes sont grosses et très-courtes; le cadre buccal étroit et fermé complétement par les pattes-mâchoires externes; les pattes antérieures très-fortes et terminées par une main très-aplatie et armée d'une pince très-infléchie. La *ranine dentée*, espèce type du genre, habite les mers de l'Inde et se trouve aussi à l'île de France. D'après Rumphius, elle viendrait à terre et aurait l'habitude de grimper jusque sur le faîte des maisons, ce que Latreille a révoqué en doute. On regarde les *ranines*, d'après leur organisation, comme de bons nageurs.

RANINIEN, IENNE adj. (ra-ni-ni-ain, i-è-ne — rad. *ranine*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ranine.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, ayant pour type le genre ranine.

RANINOÏDE s. f. (ra-ni-no-i-de — de *ranine*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, tribu des raniniens, formé aux dépens des ranines : *La* RANINOÏDE *lisse.*

RANISHKA, en chinois **Ria-ni-sse-Kia**, célèbre roi indou, sous qui s'est tenu, dans la quatre-centième année après le Nirvana du Tathâgata ou la mort de Bouddha, un célèbre concile bouddhiste qui, sous la présidence de ce roi et de Vasoumitra, fut appelé le concile des cinq cents sages. C'est dans ce concile qu'on rassembla et qu'on fixa définitivement les écritures des *Trois recueils*, qui contiennent la morale, la métaphysique et la religion du bouddhisme.

RANISTE adj. (ra-ni-ste — du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui ressemble à une grenouille.

— s. m. pl. Famille de reptiles, comprenant les grenouilles.

RANIVORE adj. (ra-ni-vo-re — du lat. *rana*, grenouille; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de grenouilles.

RANK (Joseph), écrivain allemand, né à Friedrichstal (Bohême) en 1825. Il abandonna l'étude du droit pour suivre ses goûts littéraires et ne tarda pas à se faire remarquer par d'intéressantes publications, par des romans dans lesquels il s'est attaché à peindre les mœurs et la vie intime du peuple allemand. Elu membre du parlement de Francfort en 1848, il y siégea dans les rangs des démocrates modérés. Nous citerons de lui : *Récits de la forêt de Bohême* (Leipzig, 1843); *Nouveaux récits de la forêt de Bohême* (Vienne, 1845); *Fleurs d'aubépine* (1846); *Une mère de campagne* (1848); *Florian* (1853); *Histoire de pauvres gens* (1853); la *Belle Minna* (1854); les *Amis* (1854); *Goton* (1854); l'*Autobiographie* de l'auteur (1864), etc.

RANKE (Léopold DE), célèbre historien allemand, né à Wiehe (Thuringe) le 21 décembre 1795. Il se rendit à l'université de Leipzig où, sous la direction d'Hermann, il se pénétra à fond des principes de la critique philologique moderne et fit son étude de prédilection des œuvres de Thucydide, de Luther et de Fichte. Outre Thucydide, ce furent Niebuhr et Savigny qui lui servirent de modèles pour ses travaux historiques. Ses deux premiers ouvrages, l'*Histoire des peuples romans et germains de* 1494 à 1535 (Berlin, 1824, t. Ier) et l'*Essai sur la critique des historiens modernes* (1824) excitèrent l'attention générale et firent passer leur auteur de Francfort-sur-l'Oder, où, depuis 1818, il était professeur au gymnase, à Berlin, où il fut nommé professeur extraordinaire à l'université (1825). Dans cette ville, M. Ranke se lia d'une étroite amitié avec Bœckh, Alexandre de Humboldt, Ritter et particulièrement avec Savigny. Ses cours attirèrent, dès leur ouverture, un concours d'élèves qui ne fit que s'accroître progressivement. En même temps, il publiait des ouvrages extrêmement remarquables sur l'époque où s'est établie la Réforme. La méthode de recherche et d'exposition de l'auteur est exempte de toute partialité et ne tend qu'à ce seul but : mettre dans leur véritable jour les hauts enseignements que les événements portent avec eux. C'est grâce à cette méthode, qui fait consister la valeur des études historiques uniquement dans la recherche et la mise en œuvre des sources authentiques, que M. Ranke a pu publier une foule de documents d'une grande valeur pour la connaissance ou pour la confirmation des événements historiques. Dès l'époque de ses premiers travaux, le jeune historien avait été à même de juger, dans les archives de Berlin, de la grande importance historique des rapports que les ambassadeurs vénitiens étaient obligés d'adresser au conseil des Dix et ce fut en s'appuyant sur ces documents, qu'il écrivit son livre, intitulé les *Princes et les peuples du sud de l'Europe au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Berlin, 1827, t. Ier; 1857, 4e éd.), dans lequel il fait l'histoire de l'empire ottoman et de la monarchie espagnole. Après avoir consacré quatre années à explorer les bibliothèques publiques et particulières de Vienne, de Venise, de Rome et de Florence, il publia son *Histoire de la Serbie et de la révolution serbe* (Berlin, 1829), que Niebuhr regardait comme la production historique la plus remarquable de notre époque. Il entreprit ensuite avec Savigny et plusieurs autres la publication d'un *Journal d'histoire et de politique* (1832-1836) et inaugura à la même époque ses grands travaux d'histoire par l'ouvrage intitulé les *Papes de Rome, leur Eglise et leurs Etats au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Berlin, 1834, 1847; 5e édit., Leipzig, 1866-1867), qui obtint un succès éclatant en Europe et en Amérique. Parmi ses autres ouvrages, il faut surtout citer : *Histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réformation* (Berlin, 1839-1846, 6 vol.; 4e édit., Leipzig, 1867); *Neuf livres de l'histoire de la Prusse* (1847-1848, 3 vol.); *Histoire de la France, particulièrement au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Stuttgard, 1852-1861, 5 vol.; 2e édit., 1857-1862); *Histoire de l'Angleterre au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Berlin et Leipzig, 1861-1867, tomes Ier à VI). On a encore de lui quelques ouvrages d'une moindre étendue, notamment une *Histoire de la conspiration contre Venise en* 1688 (Berlin, 1831) et des *Leçons de poésie italienne* (1837). Depuis quelques années, il s'occupe de publier une édition complète de ses *Œuvres* (Leipzig, 1867 et ann. suiv., 36 vol.). M. Ranke est, depuis 1834, professeur ordinaire d'histoire à l'université de Berlin et, depuis 1841, historiographe du royaume de Prusse. Elu, en 1848, représentant à l'assemblée nationale de Francfort, il vota le plus souvent avec le parti qui reconnaissait M. de Gagern pour chef, fut un de ceux qui offrirent le vicariat de l'empire à l'archiduc Jean et s'attacha à concilier son attachement à la Prusse avec son amour pour la liberté et le désir de constituer la nationalité allemande. En 1866, il a reçu des lettres de noblesse. Le roi de Bavière Maximilien l'avait chargé de présider la commission historique qu'il avait établie à Munich. M. Ranke est incontestablement un des premiers historiens de notre temps. Il a fondé l'école historique qui porte son nom.

RANKE (Frédéric-Henri), théologien allemand, frère du précédent, né en 1797. Il a été successivement pasteur à Ruckersdorf, près de Nuremberg, conseiller du consistoire de Thurnau, professeur de dogmatique à Erlangen (1840), conseiller des consistoires de Baireuth (1841) et d'Anspach (1842); il est devenu en dernier lieu conseiller supérieur du consistoire de Munich. Il s'est acquis une grande réputation comme prédicateur et a publié, sous différents titres, une dizaine de volumes de sermons, dont plusieurs ont eu une seconde édition. On lui doit, en outre, des *Recherches sur le Pentateuque* (Erlangen, 1834-1840, 2 vol. in-8o); *Témoignage touchant le Christ* (1845-1858, 2 vol.); *Jésus-Christ* (1852), etc.

RANKE (Charles-Ferdinand), érudit allemand, frère des précédents, né en 1802. Il a dirigé successivement les gymnases de Quedlinbourg, de Gœttingue, l'école professionnelle d'Elisabeth à Berlin (1842) et l'école normale de Gœttingue, où il a obtneu une chaire de littérature ancienne à l'université. On lui doit : *De Lexici Hesychiani vera origine et genuina forma* (Quedlinbourg, 1831); *Pollux et Lucianus* (1831); *De Hesiodi operibus et diebus* (Gœttingue, 1838); *De Aristophanis vita* (1845); des opuscules sur l'histoire de la ville de Quedlinbourg, etc.

RANKE (Ernest), un autre frère des précédents, né en 1814. Il a été pasteur de Buchau, en Franconie, et est, depuis 1851, professeur de théologie à l'université de Marbourg. Il a publié de savantes recherches *Sur le système des péricopes ecclésiastiques*, ainsi que des éditions du recueil complet des chants de l'Eglise de Marbourg.

RAN-NAN s. m. (ran-nan). Instrument de musique siamois, qui se compose de planchettes de bois sonore, rondes à la partie supérieure et plates à la partie inférieure, suspendues au-dessus d'une caisse d'harmonie en forme de jonque, et qu'on frappe avec un petit maillet.

RANNEKIN ou **RANNEQUIN**, constructeur de la machine de Marly. V. RENKIN (Swalm).

RANOÏDE adj. (ra-no-i-de — du lat. *rana*, grenouille, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Syn. de RANIFORME.

RANS, village et comm. de France (Jura), canton de Dampierre, arrond. et à 21 kilom. de Dôle, à 72 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la rive gauche du Doubs; 816 hab. Hauts fourneaux produisant annuellement 12,000 tonnes de fonte. Le château, ancienne propriété des sénéchaux de Bourgogne, occupe le sommet d'une colline d'où l'on découvre une belle vue. Il n'en reste que le donjon, l'aile orientale et une partie du côté nord. Vers le milieu s'élève une tour quadangulaire qui s'ouvre sur la cour. Aux deux extrémités extérieures de l'aile nord sont encore deux des anciennes tours. On y retrouve le style roman tertiaire, le style ogival et le style de la Renaissance. Dans le cimetière s'élève une belle croix du XIVe siècle.

RANS (Bertrand DE), faux comte de Flandre. V. REIMS.

RANSART, ville de Belgique, à 8 kilom. de Charleroi; 3,140 hab. La clouterie est l'industrie principale.

RANSIJAT (BOSREDON DE), chevalier de Malte. V. BOSREDON.

RANSONNETTE (Pierre-Nicolas), graveur français, né en 1745, mort en 1810. Elève de P.-P. Chauffard, il devint dessinateur et graveur de Monsieur, frère du roi. On lui doit un grand nombre de planches pour l'*Encyclopédie des arts et métiers* et l'*Expédition d'Egypte*, celles de l'*Histoire de la Sainte-Chapelle*, par le chanoine Morand; les *Maisons et hôtels de Paris*; plusieurs sujets tirés de l'*Histoire de Henri IV* et une *Vue de la clinique de l'Ecole de médecine* (1800).

RANSONNETTE (Charles-Nicolas), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1797. Il reçut les leçons du peintre Victor Bertin, remporta, en 1814, le premier prix de gravure au dépôt général de la guerre et devint dessinateur et graveur en titre de la duchesse de Berry. Parmi les œuvres exposées par cet habile artiste, nous citerons : des *Paysages*, d'après Bertin (1822), d'après Claude Lorrain (1824); *Vues du royaume de Naples* (1827); *Vue de Procida* (1831); *Louis VII attaqué dans les défilés de Laodicée*, d'après Boisselier (1831), belle gravure qui lui valut au Salon une médaille de 2e classe; *Trois vues prises à Navarin* (1833); une *Vue de la cathédrale de Bourges*, destinée aux *Monuments de la France* d'Alexandre de Laborde (1836); *Jésus et la Samaritaine*, d'après Aligny, et trois sujets pour les *Jardins* de Delille, d'après Thénot (1844). A partir de cette année, il tenta de faire des envois aux Salons. Parmi les autres planches de M. Ransonnette, nous citerons : l'*Enfance de Sixte-Quint*, d'après André Gigoux; ses planches pour le *Voyage en Grèce* de Choiseul-Gouffier, le *Voyage en Abyssinie* de Jomard, le *Voyage en Crimée* de Blois; les *Monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe*, par le duc de Luynes, etc.

RANSPACH, ancien village et comm. de France (Haut-Rhin), cant. de Saint-Amarin, arrond. et à 48 kilom. de Belfort, à 53 kilom. de Colmar; 1,445 hab. Cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. L'église ogivale moderne est surmontée d'un élégant clocher. Ranspach est agréablement situé au débouché d'un joli vallon.

RANTON, village et comm. de France (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arrond. et à 10 kilom. de Loudun, à 69 kilom. de Poitiers; 447 hab. Commerce de vins blancs et de chanvre. Le château fort de Ranton, dont la porte est flanquée de deux hautes tours à mâchicoulis, offre une vaste enceinte octogonale, protégée par des tours et entourée de douves larges et profondes. Les parois de ces douves, creusées dans le tuffeau, sont percées de nombreuses grottes servant d'habitation. La chapelle de la Bonne-Dame de Ranton est visitée chaque année par un nombre considérable de pèlerins.

RANTUS s. m. (ran-tuss — du gr. *ranis*, pluie, par allus. aux petits points dont les élytres sont parsemés). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe.

RANTZAU (Jean, comte DE), célèbre général danois, né dans le Holstein en 1492, mort en 1565. Dès l'âge de treize ans, il suivit le métier des armes, visita en 1516 et 1517 une partie de l'Europe, devint ensuite gouverneur du prince de Holstein et se fit protestant après avoir assisté à la diète de Worms. Rantzau prit la plus grande part à l'élévation de Frédéric Ier, duc de Holstein, sur le trône de Danemark (1522), lui soumit le Jutland, la Fionie, l'île Seeland (1523), réduisit Copenhague (1524), battit les Norvégiens et fut constamment victorieux dans le cours de sa longue carrière. Lorsque son ancien élève Christian III monta sur le trône de Danemark, Rantzau devint gouverneur des duchés de Slesvig et de Holstein et acquit le plus haut degré dans la faveur royale. Néanmoins, en 1545, mécontent de la politique du roi, il se démit de ses emplois; mais, avant de mourir, Christian les lui rendit (1559) et le vieux capitaine reprit encore une fois son épée pour faire la conquête du pays des Dithmarses.

RANTZAU (Henri DE), homme d'Etat danois, fils du précédent, né en 1526, mort en 1598. Il fut gouverneur du Slesvig-Holstein et chargé d'importantes négociations, notamment de prendre part au traité de Lubeck (1570). Rantzau, dont la fortune était immense, fit des prêts considérables à divers souverains et vint généreusement en aide aux savants et aux gens de lettres dans le besoin. Lui-même a composé un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De origine et rebus gestis Cimbrorum* (1594, in-8o); *Cimbricæ Chersonesi descriptio* (1739, in-fol.); *Epigrammata et carmina* (1592), recueil de vers; *Tractatus astrologicus* (1593).

RANTZAU (Josias, comte DE), de la même famille que les précédents, maréchal de France, né dans le Holstein en 1609, mort le 4 septembre 1650. Dans sa jeunesse, il se distingua au service de la Suède, suivit le chancelier Oxenstiern en France (1535) et s'attacha au service de Louis XIII, qui le nomma maréchal de camp et colonel de deux régiments allemands. Il se couvrit de gloire au siége de Dôle, où il perdit un œil, fit toutes les campagnes de Flandre et d'Allemagne, perdit une jambe au siége d'Arras (1640) et fut estropié d'une main. Au combat d'Hannecourt, il reçut quatre blessures et resta au nombre des prisonniers. Il contribua à la victoire de Rocroi, remplaça le maréchal de Guébriant, qui venait d'être blessé, et se laissa surprendre par Jean de Wert, qui le battit à Tutlingen (1643). Il fut nommé lieutenant général en 1644, se signala en Flandre et en Picardie, prit Cassel d'assaut, puis assiégea et prit Gravelines (1645) et reçut la même année le bâton de maréchal de France, sous la promesse d'abjurer le luthéranisme. De 1647 à 1649, il acheva de s'emparer de toutes les villes maritimes de la Flandre. Mais, soupçonné par Mazarin d'entretenir des intelligences avec les mécontents, il fut plongé dans les cachots de la Bastille, où il resta enfermé pendant onze mois. Son innocence fut à la fin reconnue; mais ce débris mutilé de toutes nos guerres, après avoir affronté cent combats, mourut d'une hydropisie, qu'il avait contractée dans sa prison (1650) Avec toutes les qualités d'un grand général, le cœur, la bravoure et l'esprit, Rantzau avait quelques-uns des défauts des races du Nord et notamment une passion invincible pour le vin. Il avait été tellement mutilé pendant sa glorieuse carrière, qu'on a pu mettre cette épitaphe sur son tombeau :

> Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts :
> L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.
> Il dispersa partout ses membres et sa gloire.
> Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur;
> Son sang fut en cent lieux le prix de la victoire
> Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

RANUCCIO (Roland), pape. V. ALEXANDRE III.

RANULAIRE adj. (ra-nu-lè-re — du lat. *rana*, grenouille). Anat. Syn. de RANINE, selon l'Académie. Ce mot est inusité.

RANULE s. f. (ra-nu-le — dimin. du lat. *rana*, grenouile). Pathol. Nom donné anciennement à une tumeur généralement appelée aujourd'hui GRENOUILLETTE.

— Arachn. Genre d'aranéides, formé aux dépens du genre thomise.

RANUNCULACÉ, ÉE adj. (ra-non-ku-la-sé). Bot. Syn. de RENONCULACÉ.

RANUNCULE s. f. (ra-non-ku-le). Bot. Syn. de RENONCULE.

RANUNCULÉ, ÉE adj. (ra-non-ku-lé). Bot. Syn. de RENONCULÉ, ÉE.

RANUNCULUS s. m. (ra-nun-ku-luss). Bot. Nom scientifique du genre renoncule.

RANVIER (Gabriel), membre de la Commune de Paris, né à Bougy, près de Bourges, le 8 juillet 1828. Il se rendit à Paris, où il devint un habile peintre décorateur sur faïence et sur laque. Ayant reproduit, en 1866, un dessin qui appartenait à l'éditeur Goupil, il fut poursuivi par ce dernier et, à la suite d'un procès ruineux, il dut déposer son bilan. Deux ans plus tard, M. Ranvier attira sur lui l'attention par les discours qu'il prononça dans les réunions publiques, surtout à Belleville. Il ne tarda pas à devenir un des orateurs les plus ardents et les plus populaires de ces réunions, et fut condamné à la prison, au mois de juillet 1870, pour excitation au reu-

versement du gouvernement. Après la révolution du 4 septembre, M. Ranvier sortit de Mazas, où il était enfermé, et fut élu peu après chef du 141e bataillon de la garde nationale. Dans les clubs, il fit la plus vive opposition au gouvernement de la Défense nationale, réclama l'élection d'une commune révolutionnaire et se rendit à l'Hôtel de ville lors de la journée du 31 octobre. Son nom figura alors sur la liste des membres du comité de Salut public, proposée par Flourens et acclamée par les envahisseurs; mais presque aussitôt l'Hôtel de ville fut repris et Ranvier le quitta en même temps que Flourens, Blanqui et Millière. Le lendemain, il fut arrêté et révoqué de ses fonctions de chef de bataillon; mais le 5 novembre, les élections municipales ayant eu lieu, il fut nommé par 7,535 voix maire du XXe arrondissement. Le gouvernement fit casser cette élection, en se fondant sur ce que M. Ranvier était un failli non réhabilité, puis il le relâcha. Pendant le reste du siége, M. Ranvier fit peu parler de lui. Lors des élections du 8 février 1871, il se porta candidat à l'Assemblée nationale, mais il n'obtint que 40,865 voix. Peu après, il fut traduit, pour sa participation à la journée du 31 octobre, devant le 4e conseil de guerre de Paris, qui l'acquitta le 10 mars.

Dès le début de l'organisation du comité central de la garde nationale, Ranvier avait été appelé à en faire partie. Il prit à ce titre une part active au mouvement du 18 mars 1871, fut installé, comme maire, à la mairie du XXe arrondissement et apposa sa signature sur plusieurs des proclamations du comité central, devenu maître du pouvoir. Lors des tentatives faites par un certain nombre de députés et de maires de Paris pour amener une entente au sujet de la fixation du jour des élections, il fut délégué auprès d'eux avec Arnold par le comité central pour cette négociation et, le 25 mars, il adressa, comme maire, à ses administrés une proclamation dans laquelle il les invitait à voter le lendemain. Le 26 mars, il était nommé dans son arrondissement membre de la Commune par 15,049 voix. Lors de la formation des commissions, il fut appelé à faire partie de la commission militaire (30 mars). Le 2 avril, il se joignit avec son bataillon, dont il avait repris le commandement, à la colonne qui marcha sur Versailles sous la conduite de Flourens. Dans les séances de la Commune, il se rangea dans le groupe le plus nombreux et le plus ardent. Toutefois, il n'y joua un rôle important qu'à partir de la création du comité de Salut public, pour lequel il vota en ces termes : « Je vote pour, parce que l'indécision depuis un mois nous a compromis et qu'une plus longue hésitation à prendre des mesures énergiques perdrait la Commune et la République. » Le jour même (1er mai), il fut élu un des cinq membres de ce comité par 27 voix et fut réélu, le 10 mai, lors de la formation du second comité de Salut public. A ce titre, il signa le décret ordonnant de raser la maison de M. Thiers et de saisir ses biens meubles (10 mai). Six jours plus tard, lorsqu'on renversa la colonne Vendôme, il prononça ces paroles : « La colonne Vendôme, la maison de M. Thiers, la chapelle expiatoire ne sont que des exécutions matérielles; mais le tour des traîtres et des royalistes viendra inévitablement si la Commune y est forcée. » Le 18 mai, il prit avec ses collègues un arrêté qui supprimait dix journaux et interdisait la publication de toute feuille politique nouvelle jusqu'à la fin de la guerre. Lorsque l'armée de Versailles pénétra dans Paris, Ranvier organisa la résistance avec Delescluze et avec ses collègues du comité, Arnaud, Billoray, Eudes et Gambon (22 mai); signa, le 23, les proclamations adressées au peuple, à la garde nationale, à l'armée qui avançait; autorisa le même jour les chefs de barricades à réquisitionner tous les vivres et objets utiles à la défense, puis quitta l'Hôtel de ville pour se retirer à la mairie de Belleville. D'après l'acte d'accusation du procès relatif au massacre de la rue Haxo, des otages furent conduits à cette mairie et Ranvier « donna l'ordre d'aller les fusiller au rempart en leur laissant seulement un quart d'heure pour faire leur testament et leurs derniers adieux » (26 mai). Le lendemain, il quitta la mairie qui était minée, après s'être écrié, d'après M. Claretie : « Mettez le feu à la mèche, » puis il parvint à franchir les lignes prussiennes et arriva en Angleterre. Ranvier, qui avait été un adversaire de l'Internationale sous l'Empire, se fit admettre à Londres dans cette association fameuse et fut nommé, le 3 septembre 1872, président du congrès de l'Internationale qui ouvrit alors sa session à La Haye. Il s'efforça inutilement d'obtenir l'organisation politique de cette association et quitta le congrès le 7, après avoir blâmé vivement la translation du conseil général de la société en Amérique. Ranvier a été condamné par contumace, le 23 novembre 1871, par le 5e conseil de guerre, à vingt ans de travaux forcés, 5,000 fr. d'amende et à la dégradation civique pour sa participation à la démolition de l'hôtel de M. Thiers, et, en 1873, à la peine de mort comme ayant donné l'ordre « d'incendier les maisons suspectes et les monuments publics. » — Son frère fut nommé, le 23 mars 1871, directeur de la prison de Sainte-Pélagie, et il remplissait ces fonctions lorsque, le 23 mai, Raoul Rigaut se rendit à cette prison et y fit fusiller Gustave Chaudey. Le lendemain, il s'enfuit de Sainte-Pélagie et disparut.

RANVILLE, village et comm. de France (Calvados), cant. de Troarn, arrond. et à 11 kilom. de Caen; 720 hab. La tour de l'église est remarquable par son architecture. On a découvert à Ranville des sépultures très-anciennes. Château de la famille Guernon de Ranville.

RANZ s. m. (ranss). Mus. Nom donné en Suisse à des airs pastoraux : *Partout les pasteurs faisaient résonner de leurs longs chalumeaux d'écorce de bouleau, d'aune ou de saule le* RANZ *pastoral des vaches.* (Bouch.) *C'étaient les armayers qui appelaient leurs vaches avec cette espèce de* RANZ *helvétique.* (X. Marmier.) *Le* RANZ *des vaches, villanelle sans art, n'en a pas moins une des conditions voulues pour toute musique, l'art de toucher.* (Denne-Baron.)

Du *ranz* accoutumé les notes languissantes
Rappellent au bercail les vaches mugissantes.
M.-J. CHÉNIER.

— **Encycl.** *Ranz des vaches.* C'est une mélodie populaire que les bouviers de la Suisse jouent sur la cornemuse en menant paître leurs troupeaux sur les montagnes. Les bouviers de chaque canton ont le leur, qui diffère assez sensiblement de celui du canton voisin. Les plus célèbres *ranz des vaches* sont : celui d'Appenzell, et celui de Berne, appelé aussi *Ranz des vaches* de Sibenthal. Cette mélodie est devenue française, européenne même, par les effets sympathiques qu'elle exerçait sur les montagnards helvétiens. Dans les régiments suisses à la solde de la France, sitôt que la cornemuse s'enflait pour jouer le *Ranz des vaches*, une douce joie brillait dans les yeux des soldats; aussitôt qu'ils avaient entendu ces sons rustiques si connus, qu'avaient répétés tant de fois les échos de leurs riantes vallées, une profonde mélancolie succédait à cette première joie et plusieurs fois on fut obligé d'en interdire l'exécution dans les régiments.

Un spirituel vaudevilliste de nos jours a appelé le *Ranz des vaches* la *Marseillaise des bestiaux.*

Le *Ranz des vaches* commence par un adagio sentimental et plaintif, que suit un allegro dont la vivacité contraste avec les premières mesures. Successivement reviennent un nouvel adagio et un nouvel allegro, et enfin un adagio final, qui n'a pas moins d'une vingtaine de mesures. L'effet du *Ranz des vaches*, même dans les morceaux de grande musique instrumentale, est tout à fait extraordinaire. Rossini a presque exactement reproduit, dans le premier acte de *Guillaume Tell*, la phrase caractéristique du *Ranz des vaches* de Sibenthal : *Sibenthal! Sibenthal! oui, tes sommets, tes vallons.* Meyerbeer n'a point dédaigné de transcrire le *Ranz des vaches* d'Appenzell et il en a fait une merveille de grâce, de fraîcheur et de coloris.

RANZ DES VACHES DE SIBENTHAL.

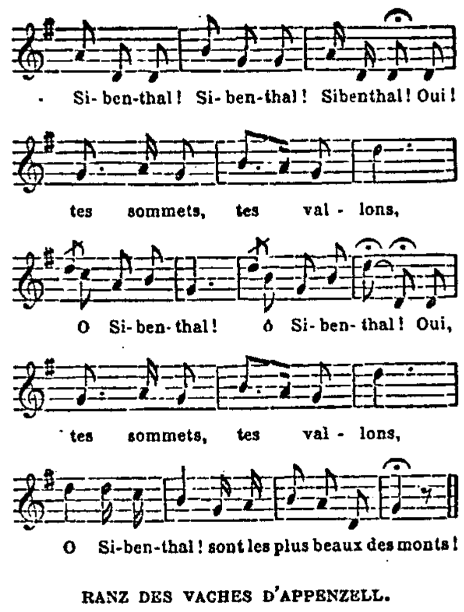

RANZ DES VACHES D'APPENZELL.

1er COUPLET. *Allegretto molto moderato.*

Variante du 1er couplet, au signe △ :

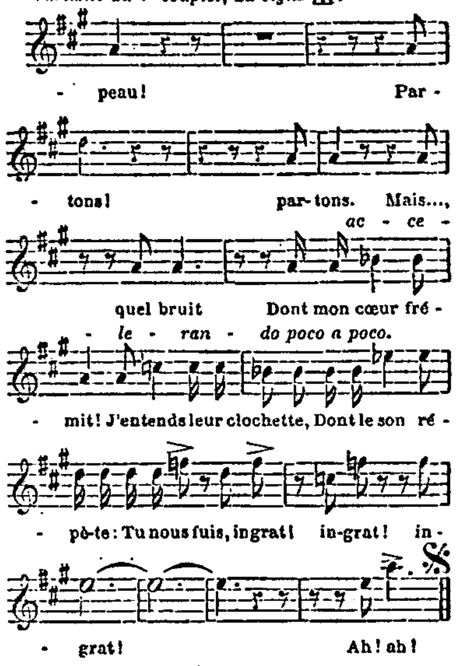

DEUXIÈME COUPLET.

Mais, de ce rocher,
Qui vois-je approcher? (*bis*)
Étranger, sans doute,
Tu cherches ta route?
Jean te conduira! (*bis*)
Ah! ah! fais sonner, etc.

TROISIÈME COUPLET.

L'ÉTRANGER.

Voudrais-tu, berger,
De destin changer? (*bis*)
Si tu veux me suivre,
Gaîment tu peux vivre.

LE BERGER.

Moi, quitter cela! (*bis*)
Ah! ah! fais sonner, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

LE BERGER.

Vois donc ce beau ciel,
Le ciel d'Appenzell! (*bis*)
Là, c'est ma patrie!
Là, ma douce amie
Souvent me chanta. (*bis*)
Ah! ah! fais sonner, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

L'ÉTRANGER.

Tu peux, au retour,
L'enrichir un jour. (*bis*)
Tiens! voici d'avance,
Cent écus de France!

LE BERGER.

Eh quoi! les voilà! (*bis*)
Ah! ah!
Notre fortune est faite. (*ter*)
Quittons le hameau. (*bis*)
Adieu (*quater*), ma Jeannette!
Adieu (*bis*), mon troupeau! ah!

Finale au signe 𝄋 :

Tiens! reprends (*quater*) ta richesse!
Je reste (*ter*) au hameau.
Tiens! reprends (*quater*) ta richesse!
Je reste (*ter*) au hameau,
Avec ma maîtresse, } (*bis*)
Avec mon troupeau. }
Je reste, reste, reste! ah!

RANZANI (Camille), naturaliste italien, né à Bologne en 1775, mort dans cette ville en 1841. Successivement professeur de logique à Fano (1797), conservateur du jardin zoologique de Bologne (1798), professeur d'histoire naturelle à l'université de cette ville, il se lia en 1810 avec Cuvier, qui lui fit obtenir l'autorisation de se rendre à Paris, où il resta deux ans. En 1824, Ranzani, qui était prêtre, fut nommé par le pape recteur de l'université de Bologne, où il fit, à partir de 1836, un cours de géologie. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans des recueils scientifiques d'Italie, de France, d'Allemagne, on lui doit un ouvrage considérable, *Elementi de zoologia* (1819 et suiv., 13 vol.), qu'il laissa inachevé.

RANZEVELLE, village et commune de France (Haute-Saône), canton de Jussey, arrond. et à 42 kilom. de Vesoul, sur la rive droite de la Saône; 63 hab. Château seigneurial et chapelle d'une haute antiquité.

RANZO s. m. (ran-zo). Lie de vin desséchée.

RAON-AUX-BOIS, village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 13 kilom. de Remiremont, à 18 kilom. d'Epinal, sur un ruisseau; 1,896 hab. L'étang du Milieu-du-Monde, qui se trouve sur le territoire de cette commune, verse ses eaux, d'un côté dans un affluent de la Saône et, de l'autre, dans un affluent de la Moselle. Commerce de bétail; importante fabrique de calicots.

RAON-L'ÉTAPE, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de *Saint-Dié*, à 46 kilom. d'Epinal, au confluent de la Plaine et de la Meurthe, sur la

rive droite de cette dernière rivière; pop. aggl., 3,424 hab. — pop. tot., 3,775 hab. Filature, fabrique de poinçons. « Raon-l'Etape, dit M. Ad. Joanne, doit son surnom à sa position comme point intermédiaire de station ou d'étape sur l'une des principales routes de communication entre la Lorraine et l'Alsace. Ce bourg occupe une situation charmante au débouché de la vallée de Celles et à l'entrée de l'un des défilés les plus pittoresques que présente la vallée de la Meurthe. En face de Raon se dresse un magnifique massif de montagnes très-boisées, présentant, du côté de la Meurthe, des escarpements hardis et se terminant en pentes douces vers l'O. Raon, qui existait dès 1367, était autrefois fortifié et entouré de fossés. Sur une colline située au N.-E. du bourg, à gauche et à l'entrée de la vallée de Celles, s'élevait le château fort de Beauregard, construit au XIIIe siècle et démoli en partie en 1636, puis entièrement détruit en 1789. Il subsiste quelques vestiges des fortifications de Raon-l'Etape : des débris de murailles et les restes d'une tour. » On y remarque aussi une église moderne, un hôtel de ville et de belles halles.

Le 6 octobre 1870, un combat acharné se livra aux environs de Raon-l'Etape, entre les Français et les Badois. Après la reddition de Strasbourg, le général de Werder reçut l'ordre de se porter dans les Vosges avec le 14e corps allemand, formant un effectif de 50,000 hommes, pour disperser les concentrations de francs-tireurs et de gardes mobiles qui s'y étaient formées, menaçant d'intercepter les communications de l'ennemi. Tandis qu'il marchait lui-même sur Epinal à travers les Vosges, il chargea le général Degenfeld de se porter sur Raon-l'Etape, où se rassemblaient des troupes françaises. Degenfeld partit aussitôt avec une colonne comprenant 5 bataillons, 2 escadrons et 12 bouches à feu. Il arriva le 6 octobre au sud de Raon-l'Etape et trouva les Français établis à la Bourgonce, entre Etival et Nompatelize. Nous avions là quelques bataillons de ligne, les mobiles des Deux-Sèvres et des francs-tireurs bretons et provençaux. Degenfeld remontait le cours de la Meurthe lorsqu'il se vit brusquement assailli sur son flanc droit. Il fit aussitôt face à l'attaque, et alors s'engagea une lutte sanglante qui ne dura pas moins de sept heures, avec des vicissitudes diverses. Les mobiles des Deux-Sèvres déployèrent dans cette circonstance autant de bravoure que de solidité. Néanmoins, à six heures du soir, nos troupes durent battre en retraite, les unes sur Rambervillers et les autres sur Bruyères, dans le camp de la légion bretonne. Nous avions perdu environ dans cette affaire 700 hommes tombés sur le champ de bataille et 600 prisonniers; les Badois eurent de leur côtés 500 hommes tués ou blessés, dont 22 officiers. Si nos jeunes troupes n'avaient pas pu barrer le passage à l'ennemi, elles l'avaient du moins empêché d'arriver ce même jour à Saint-Dié. Raon-l'Etape a subi l'occupation allemande jusqu'au 28 juillet 1873.

RAON-SUR-PLAINE, village et commune de France (Vosges), cant. de Raon-l'Etape, arrond. et à 44 kilom. de Saint-Dié, à 70 kilom. d'Epinal, sur un des versants du Donon; 644 hab. Scieries, moulins. On y a découvert de nombreuses antiquités romaines, notamment des débris de monuments, des vases, des tuiles, des bas-reliefs, des statues et des pierres tumulaires. Ce village, abandonné à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871), fut rétrocédé à la France par la convention du 12 novembre suivant. La loi du 31 mai 1873 l'a rattaché au canton de Raon-l'Etape.

RAOUL ou **RODOLPHE** (Radulphus, Raoux, Roux), duc de Bourgogne, roi de France, mort à Auxerre le 15 janvier 936. Il avait épousé Emma, fille du duc de France Robert, avec lequel il marcha, à la tête des seigneurs soulevés, contre le roi Charles III. Après la bataille de Soissons (923), dans laquelle périt Robert, Raoul fut sacré roi à Soissons (13 juillet 923), du consentement de son beau-frère, Hugues, duc de France. Bien qu'il fût plein d'énergie et d'activité, Raoul ne put soumettre à son autorité les grands vassaux, qui étaient alors autant de souverains indépendants. En 925, il marcha contre les Normands, qui venaient d'envahir la Bourgogne, les battit d'abord; puis fut vaincu et blessé près d'Arras, et dut chèrement acheter la paix (926). Peu après, un de ses beaux-frères, le comte de Vermandois, qui retenait Charles le Simple prisonnier, menaça Raoul de rendre la liberté à ce dernier s'il ne lui donnait le comté de Laon et obtint, à la suite d'un commencement de guerre civile, le fief qu'il réclamait. En 932, Raoul parvint à faire reconnaître son autorité dans l'Aquitaine et la Gascogne. Cette même année, il fit la guerre au comte de Vermandois, qu'il dépouilla de ses possessions; mais celui-ci, ayant appelé à son secours les Allemands, fut réintegré dans ses domaines en vertu du traité de Soissons (935), et la Lorraine passa alors au roi de Germanie. Raoul mourut dans la force de l'âge et fut enseveli à Sainte-Colombe de Sens. Comme il n'avait point d'enfants, son frere, Hugues le Noir, recueillit son héritage de Bourgogne, et les grands vassaux appelèrent au trône de France le jeune fils de Charles le Simple, Louis II, surnommé d'Outre-mer.

RAOUL, dit **Raoul de Caen**, historien, né à Caen vers 1080. Il partit en 1096 pour la croisade, s'attacha au célèbre Tancrède et écrivit l'histoire de cette croisade, qu'il intitula : *Gestes de Tancrède*, parce que son dessein principal était de célébrer les exploits de ce héros. Le récit s'arrête au siége d'Apamée en 1105. Ecrite sur les lieux, sous les yeux des acteurs et des témoins, cette relation passe pour très-authentique, et l'on y trouve des faits et des circonstances qui ne sont pas ailleurs. Elle a été publiée par Martène (*Anecdota*, t. III), par Muratori et par Guizot, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

RAOUL, abbé de Saint-Trond, né à Moutier-sur-Sambre, mort à Saint-Trond en 1138. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, fut grand prévôt d'une abbaye près d'Aix-la-Chapelle, puis passa à l'abbaye de Saint-Trond, dont il fut prieur et abbé (1108). On a de lui : *Gesta abbatum Trudonensium*, dans le *Spicilegium* de Luc d'Achery (t. VII); *De susceptione puerorum in monasteriis*, dans les *Analecta* de Mabillon, etc.

RAOUL, moine du monastère de Flaix (diocèse de Beauvais). Il vivait au XIIe siècle. On lui doit des *Commentaires* sur le *Lévitique*, sur le *Livre des proverbes*, sur les *Epîtres* de saint Paul, sur le prophète Nahum, sur l'*Apocalypse*, etc. Sanders mentionne, parmi les œuvres de Raoul de Flaix, une somme théologique : *Summa Radulfi Flaviacensis*, et un traité, *De amore carnis et de odio carnis*.

RAOUL (Fanny), femme de lettres française, née à Saint-Pol-de-Léon, près de Morlaix, en 1779. Jeune encore, elle aimait les lettres avec passion; mais ce n'est qu'à l'âge de trente ans qu'elle osa en embrasser la carrière, et encore ne le fit-elle que cachée sous le voile de l'anonyme. Son premier ouvrage, intitulé : *Opinion d'une femme sur les femmes* (Paris, 1801, in-12), a été revu par la princesse Constance de Salm. On lui doit aussi : *Fragments philosophiques et littéraires* (1813); *Flaminie* ou les *Erreurs d'une femme sensible* (1813, 2 vol. in-12); *Réflexions sur les brochures de MM. Bergasse et Grégoire par une Française* (1814, in-8o); *Réponse à l'écrit de M. Barruel*, Du principe et de l'obstination des jacobins, *en réponse au sénateur Grégoire, par une Française; Réponse à M. Philogène Lebon* (1814 et 1815, in-8o). Mlle Raoul avait fondé un journal intitulé le *Véridique*, qui eut peu de succès et cessa de paraître après seize numéros (1814-1815). On lit dans le *Répertoire* de Prudhomme que quelques années après la publication de son *Opinion sur les femmes* Mlle Raoul fit remettre au comité de lecture du théâtre de l'Odéon, dont Duval était alors directeur, le manuscrit d'une pièce, la *Tyrannomanie*, qu ne fut point représentée, mais dont elle crut reconnaître le plan dans le *Tyran domestique* du même Duval.

RAOUL DE CAMBRAI, personnage semi-historique des chroniques et des légendes carlovingiennes. Il est le héros d'un des plus beaux poëmes du cycle des douze pairs, et, quoique les trouvères aient sans doute exagéré ses aventures, il peut néanmoins avoir quelque réalité Il est souvent question de lui dans les chroniques et les chansons de geste; il est cité dans la chronique rimée qui a pour titre : la *Croisade contre les albigeois* (XIIIe siècle). Philippe Mousques, dans sa *Chronique rimée*, l'appelle Raoul le Cuviert :

> . . . . Raoul le Cuviert,
> Ki guerroia les fieus Herbiert
> De Saint-Quentin et Bierneçon,
> Féri el ciel par coutençon.
> Si arst les nonnains d'Origni;
> Mais puis l'en avuint-il eusi,
> S'en fu ocis et dépéciés,
> Quar il ot fait maus et péciés.

Raoul de Cambrai est encore cité dans la *Chanson d'Auberis li Bourgonis* :

> Plus ot doulor en cel petit moustier,
> Que il n'ot mi a Saint-Geri moustier
> Où mist le feu Raol li Losengier.

Le trouvère confond le couvent d'Origni, incendié par Raoul, avec le moutier Saint-Géri, résidence ordinaire des comtes de Cambrai.

Il est aussi parlé de Raoul dans le *Roman des Lorrains* :

> D'icel lignage, seignor dont je vos di
> Li cueus Raols de Cambray issi,
> Qui guerroia les quatre Herbers fils;
> Dont Berneçons, puis en un jour l'ocist.
> Icil Raols, seignor, dont je vous di,
> De la seror fu le roi hoois.

Que son lignage soit imaginaire ou réel, Raoul de Cambrai avait pour père un autre héros, Raoul Taillefer, fils de Baudoin, comte de Flandre. Baudoin avait eu trois fils : l'aîné, Charles, mourut au berceau; le second, Baudoin le Chauve, lui succéda, et Raoul Taillefer, le troisième, eut pour apanage le Cambrésis; on estimait sa vaillance et sa fierté, qui lui firent donner son surnom :

> Taillefer fut clamé pour sa fiéror.

En 897, il se ligua avec son frère Baudoin le Chauve pour le roi de France Charles le Simple, contre Eudes, comte de Paris, prit Péronne et Saint-Quentin, puis fut assiégé dans cette dernière ville par Eudes lui-même, qui lui reprit les deux forteresses, grâce au secours des Angevins. La guerre continua, une guerre d'escarmouches et d'embuscades dans laquelle Raoul fut tué un beau jour. Quelques chroniqueurs content qu'il périt de la main du comte de Vermandois.

Il avait épousé Alaïs ou Adélaïde de France, mère de celui qui fut nommé Raoul de Cambrai, et qui a quelquefois été confondu avec son père. On le qualifie aussi dans les chroniques de « châtelain de Gui en Arrouaise. » Sa lutte contre les fils d'Herbert de Vermandois paraît la continuation des guerres de son père. L'incendie d'Origni, où il montra tant de férocité et qui est un épisode saillant du poëme qui lui est consacré, la mort qu'il reçut des mains de Bernier paraissent des faits acceptables par l'histoire. On croit qu'il fut tué en 943. Il serait mort sans postérité selon la légende, n'étant encore que fiancé à la belle Helvis. Gautelet, son neveu, aurait recueilli sa succession, à charge de le venger. On lui donne pourtant un fils que les chroniqueurs nomment Baudoin Balzo ou Brevis.

Raoul de Cambrai et Bernier (LI ROMANS DE), chanson de geste du XIIIe siècle, une des plus remarquables du cycle carlovingien. Elle a pour auteur Bertolais de Laon et forme un ensemble de sept mille cinq cents vers, rimés d'une façon régulière. A plusieurs titres, c'est un des monuments les plus précieux de notre ancienne poésie héroïque. Elle a été éditée, d'après un manuscrit unique de notre Bibliothèque nationale, par M. Edward Le Glay (Paris, 1840, in-8o). Ce manuscrit paraît être du commencement du XIIIe siècle, date probable de la réduction définitive du livre, qui a été remanié plusieurs fois. Les jongleurs qui la déclamaient l'auront accommodée au goût du jour et au langage de leur auditoire. « Tous les jongleurs, dit M. Le Glay, étaient plus ou moins poëtes et ils se permettaient, suivant les temps et les lieux, de notables changements aux œuvres dont ils étaient les interprètes. C'étaient, comme du temps de Pindare, des *chantres de vers cousus*. »

Dépouillé contre tout droit par le roi Louis du comté de Cambrai, son héritage, Raoul reçoit en compensation le comté de Vermandois, dont le possesseur, le fameux Herbert, venait de mourir. Mais Herbert a laissé quatre fils contre lesquels il faut guerroyer, à quoi se détermine facilement le bouillant Raoul. Il réunit ses guerriers; parmi eux se trouve celui qui deviendra son adversaire acharné, Bernier, le cousin et l'ami particulier de Raoul, qui d'abord en a fait son écuyer et qui, depuis, l'a armé chevalier. Dans les habitudes du temps, Bernier, en vertu de cette adoption militaire, est devenu l'homme de Raoul; il doit lui porter secours envers et contre tous, même contre ses parents les plus proches; c'est de cette situation que sortira naturellement le principal intérêt du récit. Raoul entre dans le Vermandois, qu'il ravage impitoyablement. Il envoie une partie de son armée devant Origni-l'Abbaye, avec ordre de placer sa tente au milieu de l'église, de faire du porche une écurie pour ses chevaux, de dresser ses éperviers sur les croix d'or et de préparer son lit devant l'autel. Les chevaliers se disposent à obéir, lorsqu'ils entendent la cloche du moutier; la crainte les saisit; Raoul lui-même se laisse ébranler par les instances de son oncle Gérin et de la mère de Bernier. Mais le meurtre de quelques-uns de ses soldats par les bourgeois d'Origni ranime sa colère; il met le feu au bourg et au monastère; la mère de Bernier périt dans les flammes; Bernier se déclare alors dégagé de tout service vis-à-vis de Raoul.

Après quelques tentatives d'accommodement repoussées par Raoul, les deux armées se rencontrent sous les murs de Saint-Quentin. Le récit de cette bataille est un des plus complets et des plus variés que présentent les chansons de geste. C'est, comme dans Homère, une suite nombreuse de combats singuliers, accompagnés de curieux détails. L'épisode le plus saillant est le combat de Raoul de Cambrai contre Bernier, qui succède à une foule de vaillants chevaliers, tous mis à mort par le héros. Bernier est vainqueur et Raoul succombe. Le roman ne s'arrête pas là; Gautier, le Gautelet des chroniqueurs, continue la guerre. Les batailles, les assauts, les combats singuliers se succèdent; puis les deux partis rivaux concluent une paix scellée par le mariage de Bernier avec la fille de Gérin, oncle du mort. Plusieurs années s'écoulent; Gérin pourtant ne peut bannir de sa mémoire le souvenir des vieilles haines. Il propose à Bernier d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et, chemin faisant, comme les deux chevaliers passaient à Origni, le vieillard, en voyant la place où est mort son neveu, ne peut retenir sa colère. Bernier regardait son cheval s'abreuver; Gérin s'avance doucement derrière lui, lui brise le crâne et pousse le cadavre à l'eau. La guerre se rallume; assiégé dans Arras, Gérin va être pris par les deux fils de Bernier; mais il parvient à s'échapper et se réfugie dans un ermitage, où il expie ses crimes.

Ce poëme, plein d'invention et d'un intérêt dramatique, est habilement composé; il est écrit en français-wallon d'une interprétation facile, et l'auteur, homme d'une imagination singulière, manifeste partout une connaissance approfondie des mœurs féodales, ce qui rend son œuvre encore plus curieuse à étudier.

RAOUL DE COUCY, homme de guerre français. V. COUCY.

RAOUL DE MONTFIQUET, auteur ascétique français. V. MONTFIQUET.

RAOUL-ROCHETTE, archéologue français. V. ROCHETTE.

Raoul, sire de Créqui, comédie lyrique en trois actes, paroles de Monvel, musique de Dalayrac, représentée aux Italiens le 31 octobre 1789. Cette pièce offre du mouvement et de l'intérêt, à l'exception d'une scène inconvenante dans laquelle les fils d'un geôlier enivrent leur père pour délivrer un prisonnier. La partition renferme de jolis motifs; nous citerons les plus saillants : la romance : *De vos bontés, de son amour, chaque instant m'est un nouveau gage;* la mélodie en est bien faite et l'harmonie fort régulière; le petit duo des deux frères : *Je brûle de voir ce château;* la romance de Raoul, qui est d'un sentiment très-fin : *Une lumière vive et pure;* enfin les couplets en *ut* de Bathilde et de Ludger, suivis d'un trio d'un bon effet. La chanson : *Un jour Lisette allait au champ*, que nous donnons ici, est restée longtemps populaire. Cet ouvrage, moyennant quelques changements dans le livret, serait entendu avec plaisir.

Raoul Barbe-Bleue, de Sedaine, musique de Grétry. V. BARBE-BLEUE (Raoul).

RAOULET (Jean), capitaine français, né dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort dans le XVe. Après avoir servi dans le comté de Foix, il alla combattre les Anglais en Normandie (1417) et se rendit, par ses exactions, odieux à ceux qu'il devait protéger, particulièrement aux Rouennais, qui se soulevèrent contre lui en 1419. Raoulet fut successivement capitaine de Verdun (1420), de Beaumont et de Mouzon, en Argonne (1421), et prit part, cette même année, au combat de Mons-en-Vimeu (30 août 1421). Il devint ensuite chef de routiers. On ignore l'époque de sa mort. Vallet de Viriville a publié, à la suite de la *Chronique* de Jean Chartier (Paris, 1859, in-16), une autre chronique du XVe siècle, qui a principalement pour objet de retracer les actions militaires de Jean Raoulet.

RAOUSSET-BOULBON (Gaston RAOULX, comte DE), aventurier français, né à Avi-

gnon le 2 décembre 1817, fusillé à Guaymas (Mexique) le 12 août 1854. Il appartenait à une ancienne famille de Provence. Sa mère étant morte, il passa sa première jeunesse chez son aïeule maternelle, en Gascogne. Son caractère indiscipliné lui valut, dès l'âge de sept ans, le surnom de **Petit loup**. Contrarié un jour dans ses volontés, il s'échappa et on ne le retrouva que le soir, à trois lieues du château. Peu de temps après, son père étant venu le chercher pour le conduire chez les jésuites à Fribourg, il prit une seconde fois la fuite et passa deux nuits dans les bois, où on le découvrit à demi mort de faim et de froid. Après huit années passées à Fribourg, il se vit condamné, pour une infraction, à s'agenouiller et préféra quitter le pensionnat plutôt que de subir cette humiliation. Son père l'accueillit avec froideur et étiquette, lui rendit ses comptes de tutelle, l'émancipa et le mit en possession de la fortune maternelle. Gaston, étouffant à côté de ce vieillard, qui des ruines de son château de Boulbon évoquait avec amertume un passé dont la Révolution avait fait justice, partit pour Paris à dix-neuf ans. La vie bouillonnait en lui. Ecuyer intrépide, prévôt d'escrime, adroit tireur, chantant, dessinant et faisant des vers, il se jeta dans les plaisirs et fut de toutes les fêtes. Les jésuites en avaient fait un royaliste et un catholique; sa raison fit bon marché des fictions caduques et, tout en gaspillant sa fortune avec une insouciance sans exemple, il prêta l'oreille aux bruits nouveaux qui montaient des foules. Donnant tout à la fantaisie, au caprice, à l'imprévu, on le vit un jour abandonner sa villa d'Auteuil, acheter un bateau à vapeur et passer trois mois sur la Seine, avec des violons et un fin cuisinier enlevé à l'ambassade anglaise. Plus tard, il achète une maison à Rouen, l'habite trois mois, revient à Paris, où nous le retrouvons à la tête du plus élégant hôtel, rue de Rivoli. Des poésies retrouvées en grand nombre dans ses papiers attestent que son activité fiévreuse se consumait par elle-même. Il en est une où, dominé par des pensées sérieuses, il tire son horoscope. Une bohémienne lui prédit qu'il perdra tout, fortune, amis; elle ajoute :

« . . . . Loin, par delà les flots,
Qui sait, qui pourra dire où dormiront tes os?
Est-ce la bête fauve ou la blanche colombe
Qui dans l'ombre des nuits visitera ta tombe? »

Vers le même temps, un soir de folie, à table, il fit ce refrain, que les événements ont rendu prophétique :

Mon cœur en désespéré
Court la pretentaine,
Qui *peut savoir si j'irai*
Jusqu'à la trentaine?
Mais que l'avenir soit gai
Ou qu'on me fusille...,
Baisez-moi, Camille, ô gué
Baisez-moi, Camille!

En 1845, à demi ruiné, fatigué d'oisiveté et de plaisirs, il partit pour l'Algérie et se fit colon. La mort de son père lui permit de monter une vaste entreprise agricole. Mais il n'avait pas laissé en France ses goûts de prodigalité. On le vit imaginer contre les bêtes fauves des chasses excentriques, prendre part à des expéditions militaires, tenir table de roi. Epris de sa nouvelle patrie et jugeant avec bon sens de ce qui était à faire, il publia une brochure qui fit sensation et dans laquelle il revendiquait avec énergie les droits de la population civile : *De la colonisation et des institutions civiles en Algérie*, par le comte G. de R.-B., colon algérien (Paris, 1847). Il allait voir ses désirs comblés, lorsque la révolution de Février brisa sa fortune renaissante. Cependant il salua la République avec enthousiasme, réalisa ce qui lui restait et accourut dans sa province mettre au service des idées nouvelles sa jeunesse et sa vaillance. Ses professions de foi, ses discours dans les clubs, ses articles dans le journal qu'il fonda le 10 mars et dirigea pendant un an, la *Liberté*, sont pleins de foi et d'ardeur. Lorsqu'il se montrait dans les clubs de Vaucluse en habit noir, en gants blancs, les portefaix disaient : *Va qui lou conté!* « Voici le comte! » C'est qu'à Avignon, comme plus tard à San-Francisco, en Sonora et jusqu'à son dernier jour, il est resté pour tous le *comte*, quelle que fût sa fortune. Il échoua aux élections générales et échoua encore aux élections pour l'Assemblée législative. Revenu à Paris et ruiné en mai 1850, à l'époque où la Californie tournait toutes les têtes, il prit courageusement, à bord d'un steamer anglais, un hamac de 3e classe et débarqua à San-Francisco le 22 août 1850. Sa carabine lui procura ses premiers repas; ensuite il se fit pêcheur, puis se mit à décharger les colis des navires qui arrivaient en rade, s'associa avec un Français pour ce rude métier, qu'il fallut bientôt abandonner à cause de la concurrence. Les deux amis prirent un troisième associé et entreprirent le commerce des bestiaux. Il s'agissait d'aller à deux cents lieues chercher un troupeau de vaches et de revenir le vendre à San-Francisco. On fit plusieurs fois ce long, pénible et dangereux voyage, ce qui permit à Raousset de bien connaître le pays; puis, le prix des vaches ayant baissé, on dut renoncer à ce commerce. On se sépara. Raousset avait conçu depuis longtemps une idée qu'il voulut enfin mettre à exécution. Le Mexique, en proie aux déchirements politiques, menaçait de disparaître, province à province, dans l'Union américaine. D'autre part, l'émigration française végétait, disséminée sans lien, méprisée. Centralisée, elle pouvait devenir féconde. Quelques essais avaient été tentés; 150 hommes, sous les ordres de M. Le Pindray, avaient pénétré en Sonora; mais leur chef ayant été assassiné, ils s'étaient dispersés. Prendre possession d'un point du pays, y attirer les émigrants, élever contre l'invasion américaine une barrière française, telle était l'idée du comte. Il s'aboucha avec une riche maison de banque de Mexico, et la compagnie Restauradora fut fondée. Le 17 février 1852, la république mexicaine concéda à cette compagnie les mines d'Arizona, abandonnées à cause du voisinage dangereux des Apaches. Raousset s'engagea à débarquer à Guaymas, en Sonora, avec une compagnie française, armée et équipée en guerre; le gouvernement devait protéger sa marche. Les plus hauts personnages s'intéressaient à l'entreprise, et les peuples de la Sonora la considéraient comme un bienfait. Muni de recommandations pour les fonctionnaires mexicains, il leva une compagnie de 270 hommes qui, le 1er juin 1852, débarquait à Guaymas aux applaudissements de la population. Mais, pendant la traversée, une société rivale s'était formée et prétendait à la propriété d'Arizona. A sa tête figuraient précisément ceux qui avaient appuyé Raousset; la seconde société leur ayant offert certains avantages, ils s'étaient laissé corrompre et, faisant bon marché de la loi et du droit, ils prétendirent s'opposer au passage de Raousset et de ses hommes. Le général Blanco, entre autres, donna ordre à la petite troupe de ne pas dépasser Guaymas. Au milieu des difficultés et des dangers de toutes sortes, le comte prit le chemin des plaines et envoya un aide de camp au général, qui répondit par des propositions humiliantes. Trahi en même temps par le colonel Gimenez, qui l'accompagnait comme représentant de Restauradora, il ne lui restait plus qu'à retourner à San-Francisco ou à tirer l'épée. Il écrivit à ses co-intéressés de Mexico des lettres pressantes; un homme sûr fut expédié à San-Françisco pour aller chercher des renforts; un autre partit dans le même but pour Mazatlan et, le 23 septembre, la compagnie rétrograda vers Hermosillo. Le 29, elle campait à San-Lorenzo et le lendemain à La Madelaine, où ont lieu chaque année des fêtes célèbres dans le pays et qui permirent aux Français de se mettre en rapport avec la Sonora tout entière par les nombreux visiteurs accourus de tous les points. De nouvelles communications officielles furent adressées à Raousset, que l'on menaça de traiter en pirate; mais, en même temps, des ouvertures lui étaient faites par les chefs des pueblos du Nord, exaspérés contre leurs gouvernants qui sacrifiaient à des entreprises personnelles l'argent destiné à protéger la Sonora contre les Indiens. Les intérêts et la sécurité de ses compagnons l'engageant à se créer des partisans, il accepta ces ouvertures. Si la lutte avait lieu, les pueblos proclameraient l'indépendance de la Sonora, et le gouvernement nouveau appellerait à lui l'émigration française de Californie. Mais comment compter sur le concours d'une population rompue à l'obéissance passive, ignorante et craintive? Raousset n'avait pas à choisir. Il prit à marches forcées la route du sud, avec 253 hommes, dont 42 formaient la cavalerie; l'artillerie, desservie par 26 hommes, presque tous marins, avait 2 pierriers et 2 pièces de bronze d'un faible calibre. Cette petite armée, mal vêtue, mais bien instruite, bien disciplinée, bien armée, commandée par des chefs intrépides, s'avança sur la ville d'Hermosillo; marchant presque tous pieds nus, ces braves soldats firent cinquante-deux lieues espagnoles en sept jours. L'ennemi les attendait; Indiens, gardes nationaux, troupes régulières gardaient la ville. Hermosillo, forte de 12,000 âmes, protégée par un pont et des murailles, fut attaquée sur dix points à la fois avec une audace incroyable et emportée à la baïonnette. 17 hommes furent tués, parmi lesquels la plupart des officiers à la tête de leurs sections, et 25 blessés. Les Mexicains eurent environ 200 hommes hors de combat; ils laissèrent entre les mains de Raousset un matériel considérable et beaucoup de prisonniers. Cette victoire eut un grand retentissement dans les deux mondes. Contre toutes les prévisions, elle fut stérile. L'homme influent qui devait donner aux pueblos le signal du soulèvement trahit l'attente générale. Les pueblos attendirent en vain, et, au moment où Raousset allait agir par lui-même, il fut terrassé par la maladie, ou peut-être par le poison. Les vainqueurs, par prudence, résolurent de se replier sur Guaymas et d'y attendre des renforts. La compagnie se mit en marche, Raousset mourant était porté en litière. Le 29 octobre dans l'après-midi, elle campait à trois lieues de Guaymas, lorsqu'on vint apporter à Raousset une lettre de l'agent consulaire de France le priant de voir le général et de traiter avec lui. Le général, de son côté, exprimait le même désir. Raousset, sentant que les progrès de la maladie allaient lui rendre impossible la continuation du commandement, écarta ses répugnances et se fit porter, à deux lieues de son camp, dans un endroit où se trouvait le général avec une centaine de cavaliers et de fantassins. On se sépara sans rien conclure. Le soir même, Raousset tombait dans une prostration physique absolue. Pendant trois semaines qu'il lutta contre la mort, les intrigues redoublèrent, et la compagnie traita directement avec le général Blanco. On lui donnait 40,000 piastres d'indemnité et elle consentait à évacuer la Sonora. Raousset n'eut connaissance de ce traité que longtemps après; il y demeura étranger. Et quand il partit pour Mazatlan, à peine convalescent, il put, sans forfaire à sa parole, dire au revoir à cette Sonora qu'il avait un moment occupée en maître. De toutes parts, des volontaires s'organisaient pour l'aller rejoindre. 600 hommes étaient équipés et prêts à partir, lorsque arriva la nouvelle du traité conclu. Raousset revint à San-Francisco et y fut accueilli en triomphateur.

Pendant ce temps, l'insurrection éclatait de tous côtés. Le moment était favorable pour retourner en Sonora, mais Raousset voulait cette fois un millier de soldats au moins. Walker lui offrit une association avec ses flibustiers, il la refusa. Le général Santa-Anna, qui venait de reprendre la présidence, l'appela à Mexico, lui promit de réparer l'injustice de ses prédécesseurs, lui demanda un plan, le paya en belles paroles et ajourna indéfiniment sa réponse. Un premier traité eut lieu ensuite et fut annulé sous un prétexte dérisoire. Raousset perdit patience; on lui offrit alors un régiment dans l'armée mexicaine : il répondit qu'il ne demandait pas des faveurs, mais justice. Santa-Anna se fâcha. Le désir de se venger de ce dernier entraîna Raousset dans un complot tramé avec les généraux mécontents. Il allait être arrêté lorsque, averti à temps, il s'échappa. De retour à San-Francisco, il s'occupa d'enrôlements, trouva des capitaux et s'apprêta à partir. Tout à coup on apprit que Santa-Anna vendait la Sonora aux Etats-Unis. C'était le renversement de ses projets. Trahi alors par un individu qui livra sa correspondance avec les généraux compromis, mis hors la loi, il vit annuler les traités conclus avec lui. Enfin, après bien des mécomptes, il put se trouver à la tête de 300 hommes; mais il fallait arriver sur la côte du Mexique en échappant aux croiseurs, parcourir 800 lieues qui le séparaient de Guaymas. Le 24 mai 1854, au moment où un mandat d'amener était lancé contre lui, il quittait San-Francisco par un temps horrible; ses compagnons étaient partis dès le 2 avril, il les retrouva six semaines après occupant une caserne au milieu de la population tranquille de Guaymas. Mais cette tranquillité dura peu; les troupes mexicaines, d'abord sympathiques aux Français, ne tardèrent pas à montrer de l'irritation contre eux. Raousset tenta de voir le successeur du général Blanco, le général Yanès, qui fut d'abord fort aimable; mais les calomnies les plus absurdes répandues à dessein amenèrent des rixes fréquentes, des Français furent assassinés, d'autres attaqués par les soldats mexicains renforcés de troupes venues de l'intérieur. Enfin le moment arriva où il ne fut plus possible de demeurer tranquille, et Raousset, voyant le danger où se trouvaient ses compagnons, donna un jour l'ordre d'attaquer au pas de charge la caserne mexicaine et l'hôtel de Sonora; mais accablée par le nombre, la petite troupe, après trois heures d'une lutte acharnée, dut battre en retraite. Raousset, entraîné au consulat de France, fut placé par ses compagnons sous la sauvegarde de M. Calvo, vice-consul. Les pourparlers commencèrent entre ce dernier et le général, qui promit la vie sauve à tous les Français. Une heure après, ces derniers, désarmés, étaient écroués dans les prisons de la ville. Le soir, on se saisissait du comte. Traduit devant un conseil de guerre sans que M. Calvo protestât, il fut condamné à être passé par les armes. Raousset entendit sa sentence avec calme; il écrivit à sa famille et, lorsque sa dernière heure fut arrivée, commanda lui-même le feu. La nouvelle de sa mort produisit en Californie une impression profonde. Son arrestation dans un consulat de France excluait l'idée d'un dénoûment tragique; aussi le gouvernement a-t-il fait ouvrir une enquête dont les résultats sont restés malheureusement aussi inconnus que stériles. On s'est demandé si ce bouillant aventurier n'était point secrètement soutenu dans cette entreprise extraordinaire par celui qui devait aider à fonder l'empire éphémère de Maximilien.

Raousset-Boulbon avait laissé en France divers essais dramatiques, entre autres *Bianca Capello* et les *Albigeois*, pièces dont les manuscrits existent. Le journal la *Presse* a publié, vers l'époque de sa mort, un roman intitulé : *Une conversion*, mis ensuite en volume (Paris, 1855, in-16), dans lequel l'auteur s'est peint à grands traits. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin a donné, sous le titre : les *Flibustiers de la Sonora*, en 1864, un drame dans lequel le comte de Raousset-Boulbon a été mis en scène sous le nom d'Horace. Enfin, M. Henri de La Madelène a consacré au fameux aventurier un volume intitulé : le *Comte Gaston de Raousset-Boulbon, sa vie et ses aventures*, d'après ses papiers et sa correspondance (2e édit., Paris, 1859). Raousset était cousin de M. Armand de Pontmartin, l'écrivain catholique et royaliste.

RAOUT s. m. (routt, ou mieux raoutt — anglais *rout*, qu'on fait venir du vieux français *route*, troupe, bande). Réunion, fête où l'on invite des personnes du grand monde : *Donner un* RAOUT. *Quand elle n'allait pas à des* RAOUTS *diplomatiques ou à des bals chez de riches étrangers, la comtesse allait presque tous les soirs dans le monde.* (Balz.)

On eût dit qu'il sortait de voir *Robert le Diable*
Ou la *Tentation*, ou d'un *raout* fashionable.
TH. GAUTIER.

A-t-elle au dernier *raout* fait tourner plus de têtes?
TH. GAUTIER.

‖ On écrit quelquefois ROUT, à l'anglaise.

RAOUX (Jean), peintre français, né à Montpellier en 1677, mort à Paris en 1734. Il commença à Montpellier ses études artistiques, qu'il termina à Paris, sous la direction de Bon Boulogne, remporta le prix de peinture en 1704 et partit alors pour l'Italie. De retour à Paris, il obtint la protection du grand prieur de Vendôme, dont il fit le portrait, devint membre de l'Académie en 1717 et refusa pour raison de santé l'emploi de premier peintre du roi d'Espagne Philippe V. En 1720, il fit un voyage en Angleterre, où il séjourna pendant quelques mois. Parmi les tableaux de cet artiste, on cite : *Pygmalion amoureux de sa statue*; la *Continence de Scipion; Alexandre malade, avec son médecin Philippe*, pour l'électeur palatin, et *Télémaque dans l'île de Calypso*, qu'on voit au Louvre. Malgré ses succès, Raoux n'a obtenu dans le genre historique qu'une réputation secondaire. Ses compositions sont faibles, son dessin est incorrect et son style sans élévation; mais son coloris ne manque ni de brillant ni de finesse. On connaît de lui un grand nombre de portraits remarquables sous le rapport de l'arrangement des accessoires. Il représentait le plus souvent ses modèles sous des figures allégoriques et peignait de préférence les femmes. En substituant au naturel des grâces de convention, il a été en quelque sorte le précurseur de Boucher. Raoux a peint en outre des noces de village et autres sujets de genre; mais ces ouvrages, qui ont eu de la vogue au commencement du XVIIIe siècle, sont peu recherchés aujourd'hui.

RAOUX (Adrien-Philippe), avocat et antiquaire belge, né à Ath en 1758, mort en 1839. Avocat distingué du barreau de Mons, il fut nommé par Joseph II commissaire de l'intendance à Mons (1787) et membre du conseil souverain de Hainaut (1789). Après l'annexion de la Belgique à la France, il exerça à Bruxelles sa profession d'avocat, y acquit une fortune considérable et devint, en 1815, conseiller d'Etat. Raoux était membre de l'Académie royale de Belgique, dont le recueil contient de lui une *Dissertation historique sur le nom de Belge* et plusieurs autres mémoires d'archéologie. Il a publié, en outre : *Réflexions politiques sur la guerre d'Allemagne* (Berlin, 1780, in-8°).

RAOUX (Scipion-Edouard), littérateur français, né à Mens (Isère) en 1817. Reçu docteur en philosophie à Leipzig en 1844, il fut nommé en 1848 professeur à l'Académie de Lausanne. Outre des articles insérés dans le *Courrier de la Drôme*, la *Semaine*, la *Liberté de penser*, la *Libre recherche*, etc., on lui doit un ouvrage remarquable, intitulé : la *Destinée de l'homme d'après les lois de sa nature* (1845, in-8°), dans lequel il expose sous une forme agréable des idées purement philosophiques, et *Orthographe rationnelle* ou *Écriture phonétique* (Lausanne, 1865, in-12).

RAPACE adj. (ra-pa-se — latin *rapax*, du radical sanscrit *rap*, prendre, qui est dans le latin *rapere*, prendre, saisir, et quelques autres langues; Eichhoff rattache *rapere* à la racine *raph* ou *riph*, remuer, briser, d'où aussi, selon lui, le grec *riptô*, *rophaô*, le gothique *raubôn*, *raupian*, allemand *rauben*, l'anglais *rob*, *reap* et le russe *rublin*. D'après ce savant, le latin *rapax* serait le même mot que l'allemand *räuber*, l'anglais *robber*, le russe *rubacz* et le sanscrit *raiphas*, *ripras*, proprement destructeur). Avide, ardent à la proie : *Le vautour est* RAPACE.

— Enclin à la rapine : *Un usurier* RAPACE. *Nulle statue, pour peu qu'elle fût précieuse, n'échappait aux mains* RAPACES *de Verrès.* (Rollin.)

— Métall. Se dit des substances qui non-seulement se dissipent elles-mêmes par l'action du feu, mais encore qui contribuent à l'élimination des autres : *Les mines chargées d'arsenic sont* RAPACES. (Acad.)

— s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui sont particulièrement organisés pour se nourrir de proies vivantes : RAPACES *diurnes*. RAPACES *nocturnes*.

— Entom. Famille d'insectes hyménoptères.

— **Encycl.** Ornith. Les *rapaces*, appelés aussi *oiseaux de proie*, *accipitres*, etc., sont des oiseaux de grande ou de moyenne taille, présentant comme caractères principaux : un bec fort et crochu; des narines ouvertes dans une membrane (*cire*) qui recouvre toute la base du bec; les ailes généralement grandes; les cuisses, les jambes et les pieds gros et courts; quatre doigts, armés de serres puissantes et acérées, un en arrière, trois en avant, l'externe versatile et uni au médian par une membrane courte, souple et extensible. *Ils présentent* aussi quelques particulari-

tés anatomiques remarquables; leur estomac est mince et comme membraneux; le sternum est très-développé et non échancré sur les côtés; il donne insertion à des muscles très-puissants qui favorisent beaucoup l'action des organes du vol. La femelle, chez les *rapaces*, est fréquemment bien plus grosse que le mâle. Le plumage de ces oiseaux n'offre que des couleurs sombres et ternes. Leur aspect, redoutable ou hideux, n'a en général rien d'agréable ou de sympathique.

Les *rapaces* se font remarquer, entre tous les oiseaux, par leur force musculaire et la puissance de leur vol; ils ont des ongles robustes et rétractiles; leur ouïe est très-fine et leur vue perçante; mais beaucoup d'entre eux ne peuvent exercer ce dernier sens que durant la nuit; la lumière du jour les aveugle, et ils restent cachés tant que le soleil est sur l'horizon. Ils n'ont pas de chant proprement dit. Leur voix consiste en cris rauques et sauvages, ou en modulations bizarres et plaintives, qui produisent une certaine impression quand on les entend dans les ténèbres. Dans leur vie errante et aventureuse, ils fuient généralement la société de leurs semblables; ils peuvent s'élever dans les airs à des hauteurs considérables et parcourir rapidement des espaces immenses. Quelquefois, cependant, ils se réunissent par paires ou par bandes plus ou moins nombreuses, pour la chasse ou le festin.

Les *rapaces* sont des animaux de proie, vivant surtout de rapine et se nourrissant de matières animales; sous ce rapport, ils représentent, dans la classe des oiseaux, l'ordre des mammifères carnassiers. Les uns se nourrissent de proie vivante, soit de mammifères et d'oiseaux, soit de reptiles et de poissons, soit enfin d'insectes et de vers, suivant les espèces; les autres s'attachent aux animaux morts, ou même aux charognes, et purgent ainsi le sol des cadavres dont la décomposition lente pourrait vicier l'atmosphère. Ceux-ci dévorent ordinairement leur pâture sur place; mais en général les *rapaces*, grâce à leurs robustes serres, enlèvent leurs victimes, les emportent dans leur repaire, où ils peuvent les dépecer et les déchirer à leur aise. Les *rapaces* nocturnes ont à cet égard un grand avantage; la mollesse de leur plumage leur permet de voler sans le moindre bruit et de surprendre aisément les petits animaux dont ils font leur pâture. En somme, si les oiseaux de proie détruisent du gibier ou même des animaux domestiques, inconvénient auquel on peut remédier avec un peu de vigilance et des clôtures suffisantes, ils rendent de très-grands services à l'agriculture, en délivrant nos récoltes d'une foule d'espèces nuisibles.

Les oiseaux de proie vivent ordinairement dans les endroits élevés et déserts, les cimes inaccessibles, les rochers, les ruines isolées, les tours ou les clochers peu fréquentés, ou sur les grands arbres des forêts; c'est là aussi qu'ils nichent de préférence. Leur nid, qui est en général de grande dimension, porte le nom d'*aire*. Leur fécondité est assez bornée; les plus grandes espèces ne pondent qu'un œuf ou deux, les autres cinq ou six au plus. Les petits naissent nus et les yeux fermés, et ne peuvent, pendant un temps plus moins long, se passer du secours de leurs parents. Il semble que la nature ait voulu mettre tous les obstacles possibles à la propagation exagérée de ces espèces.

L'ordre des *rapaces* a été pendant longtemps regardé comme devant former la tête de la série ornithologique. Aujourd'hui, suivant la plupart des naturalistes, ils doivent céder cette place aux *préhenseurs* (perroquets) et sont ainsi relégués au second rang. Ils se divisent, d'après leur organisation et leur manière de vivre, en deux familles très-naturelles, les diurnes et les nocturnes. Les premiers, depuis longtemps connus par les services qu'ils rendaient à la fauconnerie, étaient divisés, sous ce rapport, en oiseaux nobles et ignobles, distinction qui n'a rien de scientifique. Ils forment aujourd'hui quatre tribus : *vulturidés* (vautour, catharte, percnoptère, sarcoramphe, etc.); *gypaétinés* (gypaète); *falconidés* (aigle, faucon, autour, epervier, milan, buse); *serpentarinés* (messager, secrétaire ou serpentaire). Les nocturnes forment une seule tribu, comprenant les genres : hibou, chouette, effraie, duc, chevêche, etc. V. ces mots.

RAPACITÉ s. f. (ra-pa-si-té — rad. *rapace*). Avidité d'un animal rapace : *La* RAPACITÉ *du loup, du vautour.*

— Avidité d'une personne rapace, encline à la rapine : *Les campagnes sont abandonnées à la* RAPACITÉ *des traitants.* (Volt.) *La* RAPACITÉ *la plus âpre était le mobile de toutes les actions de Marlborough.* (P. de St-Victor.)

RÂPAGE s. m. (râ-pa-je — rad. *râper*). Action de râper; résultat de cette action : *Le* RÂPAGE *des betteraves.*

RAPAILLER s. m. (ra-pa-llé; *ll* mll.). Eaux et for. Nom donné à des bois de peu de valeur, à des espèces de broussailles.

RAPAISER v. a. ou tr. (ra-pè-zé — du préf. *r*, et de *apaiser*). Apaiser de nouveau, calmer :

Je viens prendre le temps de *rapaiser* Alcmène.
MOLIÈRE.

‖ Vieux mot.

Se rapaiser v. pr. Se calmer, s'adoucir.

RAPALER v. a. ou tr. (ra-pa-lé). Anc. cout. Rappeler, lever, faire cesser : RAPALER *un interdit.*

RAPALLO, ville d'Italie, province de la Riviera-di-Levante, dans l'ex-duché de Gênes; 9,000 hab., qui se livrent à l'agriculture et à la pêche du thon et du corail, qu'ils vont aujourd'hui chercher jusque sur les côtes d'Afrique. « Les femmes, dit M. Du Pays, dont on a remarqué la beauté des mains, travaillent devant leur porte à faire de la dentelle. Ce travail est moins profitable depuis la concurrence des dentelles de soie et de coton fabriquées à la mécanique. En 1549, le corsaire Dragut pilla cette ville et emmena beaucoup d'habitants en captivité. »

RAPANE s. f. (ra-pa-ne — du lat. *rapa*, rave, par allus. à la forme). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des pyrules et des buccins.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ardisiacées.

RAPANÉE s. f. (ra-pa-né — du lat. *rapa*, rave). Bot. Syn. de MYRSINE, genre d'arbrisseaux de la Guyane.

RAPARIEMENT s. m. (ra-pa-rî-man — rad. *raparier*). Action de raparier, résultat de cette action.

RAPARIER v. a. ou tr. (ra-pa-ri-é — du préf. *r*, et de *aparier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous rapariions; que vous rapariiez*). Aparier de nouveau : RAPARIER *des gants, des chaussures.*

RAPATÉE s. f. (ra-pa-té). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi RAPATE.

RAPATELLE s. f. (ra-pa-tè-le). Comm. Sorte de toile claire, faite de crin de cheval, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de la basse Normandie, et que l'on employait pour faire des sas et des tamis. ‖ On l'appelait aussi TOILE À TAMIS et TOILE À SAS.

RAPATRIAGE s. m. (ra-pa-tri-a-je — rad. *rapatrier*). Action de rapatrier, de réconcilier : *Je suis brouillé avec eux; mais le* RAPATRIAGE *sera facile.* (E. Augier.)

Hé bien, tu vois, Cléanthis, ce ménage;
Veux-tu qu'à leur exemple, ici,
Nous fassions entre nous un peu de paix aussi,
Quelque petit *rapatriage?*
MOLIÈRE.

RAPATRIÉ, ÉE (ra-pa-tri-é) part. passé du v. Rapatrier. Rendu à sa patrie : *Émigrés* RAPATRIÉS.

— Réconcilié : *Amants* RAPATRIÉS.

RAPATRIEMENT s. m. (ra-pa-trî-man — rad. *rapatrier*). Action de rapatrier, de rendre quelqu'un à sa patrie : *Le* RAPATRIEMENT *des prisonniers de guerre.*

— Réconciliation : *Le* RAPATRIEMENT *de deux frères.*

— **Encycl.** Le *rapatriement* est, dans la législation maritime, un droit accordé au marin, éloigné de son quartier, et l'administration doit y pourvoir, quelle que soit la cause, même celle de désertion d'un navire marchand. Seulement les frais de retour ne restent pas toujours à la charge de l'État; c'est tantôt l'armateur, tantôt le capitaine, tantôt le matelot expatrié qui les doit, suivant les cas. Tout navire français, prêt à faire voile pour l'un des ports de la république ou pour une colonie française, est tenu, à la réquisition du consul, de recevoir les matelots à rapatrier. Les conditions du passage sont réglées conformément aux ordonnances des 29 octobre 1833 et 12 mai 1836. Il n'est point payé de conduite si le marin peut gagner des salaires dans le navire qui doit le ramener. Les dépenses faites à l'extérieur pour rapatrier les marins naufragés peuvent être acquittées en traites sur le trésor public. Ces traites, payables après le visa d'acceptation du ministre de la marine, sont émises par le trésorier colonial, le consul ou, dans les pays où il n'existe pas de consul, par les officiers commandant, conjointement avec les commis d'administration. Ces traites ne peuvent être émises qu'après liquidation des dépenses.

On rapatrie aussi les enfants abandonnés et les aliénés, soit d'un pays étranger en France, soit de France à un pays étranger. Dans ces divers cas, c'est aux préfets qu'il appartient de traiter avec le gouvernement étranger, par l'entremise du ministre des affaires étrangères. Les dépenses doivent être remboursées au pays qui en a fait les avances. En cas de contestation entre un gouvernement étranger et un département au sujet de ces dépenses, les préfets doivent en référer au ministre de l'intérieur.

La législation de tous les pays sur le *rapatriement* des nationaux est à peu de chose près la même qu'en France.

RAPATRIER v. a. ou tr. (ra-pa-tri-é — du préf. *r*, de *à* et de *patrie*, proprement réconcilier avec la patrie et la famille qu'on avait quittées, puis réconcilier en général. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous rapatriions; que vous rapatriiez*). Ramener dans la patrie : RAPATRIER *des soldats après une expédition à l'étranger.*

— Réconcilier, raccommoder après une brouille : *Il est impossible de la* RAPATRIER *avec Arthur.* (Balz.)

Se rapatrier v. pr. Se réconcilier :

Ils *se rapatrîront* et nous n'aurons rien fait.
PIRON.

Pour couper tout chemin à *nous rapatrier*,
Il faut rompre la paille.
MOLIÈRE.

RAPATRONNAGE s. m. (ra-pa-tro-na-je — du préf. *r*, de *à*, et de *patron*). Eaux et for. Réunion qu'on fait du tronc d'un arbre coupé à une souche qui est restée en terre, pour vérifier si l'un provient de l'autre : *Le* RAPATRONNAGE *est nécessaire, ou au moins une reconnaissance de la souche, pour constater l'identité du bois.* (Baudrillat.)

RÂPE s. f. (râ-pe. — V. RÂPER). Ustensile fait d'une plaque de métal hérissée d'aspérités, avec lequel on met en poudre diverses substances.

— Fam. Surface rude au toucher : *C'est une véritable* RÂPE *que votre barbe.*

— *Donner à quelqu'un de la râpe douce*, Le flatter.

— *Râpe à tabac*, Râpe plate dont on se servait autrefois pour mettre en poudre du tabac.

— Techn. Espèce de grosse lime dont se servent les sculpteurs et certains autres ouvriers : RÂPE *de cordonnier, de tourneur, de tabletier, de plombier.* (Acad.) ‖ Outil avec lequel on enlève le sable attaché ou brasé aux objets soudés en métal. ‖ Outil avec lequel on gratte la pierre après l'avoir taillée. ‖ Sorte de règle métallique et à jour, avec laquelle on dresse le fil de fer destiné à la fabrication des aiguilles.

— Pathol. *Bruit de râpe*, Bruit que l'on perçoit par l'auscultation, dans certaines maladies, et qui est comparable à celui que produit une râpe.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre peigne.

— Bot. Syn. de RAFLE.

— **Encycl.** Techn. Le râpage a pour but de déchirer le tissu cellulaire qui, dans les betteraves, contient le suc liquide, et de réduire la pomme de terre en fécule. Cette opération s'effectue au moyen d'une *râpe*, qui divise les racines en parties aussi menues que possible, car il est reconnu que plus ces particules sont divisées, plus le rendement est grand. De toutes les machines connues, c'est le tambour cylindrique à lames dentées qui a donné et donne encore les meilleurs résultats. Autrefois ces *râpes* étaient mues à la main; c'est M. Cambray, mécanicien à Paris, qui fit la première application aux *râpes* des poussoirs ou sabots marchant mécaniquement, sans le secours de la main. Après lui, MM. Derosne et Cail, Tresel, Dewilde perfectionnèrent ce système afin de le mettre à même d'opérer rapidement et avec une grande régularité. Toutes les *râpes* à mouvement continu consistent en un tambour en bois, en tôle ou en fonte, creux, monté sur un axe horizontal, auquel on imprime une rotation rapide par une poulie ajustée à l'une de ses extrémités. Sur toute la circonférence du cylindre sont rapportées des lames minces, dentelées comme des scies et séparées par des cales en bois ou en fer. Une table inclinée en fonte est placée près du tambour pour recevoir les tubercules, qui sont pressés contre la surface par des sabots ou poussoirs en bois dur ajustés entre les pièces verticales de la table. Chacun de ces sabots est muni d'une platine en fer dans laquelle on agrafe les crochets de bielles en fer forgé assemblées directement à charnière à un arbre coudé, qui reçoit un mouvement de rotation très-lent. A chaque révolution de l'axe coudé, l'un des poussoirs s'avance contre le tambour pendant que l'autre s'en écarte, et réciproquement, ce qui permet de mettre des betteraves sur une partie de la table, pendant que celles qui se trouvent sur la seconde partie sont poussées contre les lames de scie et successivement déchirées par leurs dentures. Toute la pulpe tombe, au fur et à mesure qu'elle est produite, sur un plan incliné et au delà dans une auge, d'où on la prend pour la mettre dans des sacs ou des étendelles et la transporter aux presses qui doivent en extraire le jus. Les tambours de ces *râpes* sont animés d'une vitesse de 800 à 900 tours par minute, et quelquefois plus; les poussoirs ne s'avancent contre la circonférence du tambour que six fois pendant ce temps; la marche extrêmement lente de ces appareils est très-favorable au travail de la machine, en ce qu'on obtient des pulpes extrêmement fines, et par suite plus de rendement en jus lorsqu'il s'agit de betteraves, ou plus de fécule lorsqu'il s'agit de pommes de terre. Avec les *râpes* mécaniques on peut obtenir environ 600 hectolitres de jus par jour, tandis qu'avec les *râpes* anciennes mues à la main on obtenait à peine la moitié de ce chiffre par vingt-deux heures de travail.

— Pathol. *Bruit de râpe.* On observe le bruit de *râpe* dans les maladies organiques du cœur, telles que les rétrécissements, les insuffisances des orifices et les altérations valvulaires par concrétions ossiformes ou athéromateuses. Il constitue aussi une variété du bruit de frottement pleurétique ou péricardique. S'il est dû à une pleurésie, on peut l'entendre dans les deux temps de la respiration, quelquefois seulement dans le premier ou le second. Il reconnaît alors pour cause le frottement l'un contre l'autre des deux feuillets pleuraux dépolis et parfois recouverts de fausses membranes, lors des mouvements d'élévation et d'abaissement des côtes. S'il est lié à l'existence d'une péricardite, il est simple ou double, mais toujours plus fréquent et plus prononcé dans la systole que dans la diastole. Il est la conséquence des frottements des feuillets viscéral et pulmonaire du péricarde devenus rugueux.

RÂPÉ, ÉE (râ-pé) part. passé du v. Râper. Divisé à l'aide de la râpe : *Fromage* RÂPÉ. *Betteraves* RÂPÉES.

— Fam. Usé jusqu'à la corde : *À peine apercevait-on son habit noir* RÂPÉ, *sa poitrine débraillée.* (Lamart.) ‖ Personne dont les vêtements sont usés jusqu'à la corde :

Dame, mon cher! il faut renoncer aux conquêtes;
Les amoureux *râpés* font peu tourner les têtes.
PONSARD.

RÂPÉ s. m. (râ-pé — rad. *râpe*, rafle). Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin, quand il se gâte : *Passer du vin par le* RÂPÉ, *sur le* RÂPÉ. ‖ Vin ainsi raccommodé. ‖ Vin raccommodé à l'aide de raisins secs avec lesquels on le fait macérer. ‖ Boisson qu'on fabrique avec de l'eau jetée sur le marc de raisin. ‖ Copeaux que l'on met dans les tonneaux pour éclaircir les vins. ‖ Restes de vins divers que l'on mélange, dans les cabarets, pour les servir aux clients.

— Hist. *Râpé*, Nom donné à des officiers des ordres du roi qui achetaient leur charge pour la revendre presque aussitôt et en garder le titre.

— **Encycl.** Hist. On appelait *râpés* des officiers des ordres du roi qui gardaient leurs charges peu de temps, mais les revendaient en conservant le droit de se parer de l'ordre et de se faire appeler *commandeurs des ordres du roi*. Il faut se rappeler que certaines dignités des ordres royaux, comme celles de greffier et de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, étaient vénales et que les titulaires ne comptaient pas parmi les cent chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit; ils avaient néanmoins quelques-uns des priviléges des chevaliers. Saint-Simon, qui connaissait si bien ces détails d'étiquette et qui suivait avec une inquiète jalousie les progrès des officiers de justice qui achetaient souvent ces charges, explique dans le passage suivant l'origine du nom de *râpé* (*Mémoires, IV*, 52-53) : « Ce sobriquet ou ce nom est pris de l'eau qu'on passe sur le marc de raisin, après qu'il a été pressé, et tout le jus ou le moût tiré qui est le vin; cette eau fermentée sur ce marc y prend une couleur et une impression de petit vin ou piquette, et cela s'appelle un *râpé* de vin. On va voir que la comparaison est juste et le nom bien appliqué. Voici la belle invention qui a été trouvée par les grands officiers de l'ordre : Pierre, par exemple, a une charge de l'ordre depuis quelques années; il la vend à Paul et obtient le brevet ordinaire. Jean se trouve en place et veut se parer de l'ordre sans bourse délier. Avec l'agrément du roi et le marché fait et déclaré avec Paul, Jean se met entre Pierre et lui, fait un achat simulé de la charge de Pierre et y est reçu par le roi. Quelques semaines après, il donne sa démission, fait une vente simulée à Paul et obtient le brevet accoutumé, et Paul est reçu dans la charge. Avec cette invention, on a vu pendant la dernière régence jusqu'à seize officiers vétérans ou *râpés* de l'ordre vivant tous en même temps. Ces vétérans et ces *râpés* prennent tous sans difficulté la qualité de commandeur des ordres du roi, sans mention même de la charge qui la leur a donnée, mais qui à la vérité n'a pu la leur laisser, non plus que le brevet de promesse et de permission qu'ils obtiennent à leur confrère. À la vérité, ni vétérans ni *râpés* ne font nombre dans les cent dont l'ordre est composé. »

RAPEDIUS DE BERG (Ferdinand-Pierre), magistrat belge, né à Bruxelles en 1740, mort à Vienne (Autriche) en 1800. Il se fit recevoir avocat en 1759 et, après avoir visité la France et l'Italie, il devint successivement substitut du procureur général (1770), amman de Bruxelles (775-1786), intendant du cercle de Brabant (1787), directeur général de la police des Pays-Bas, enfin membre du conseil général et du conseil privé. Rapedius prit part à l'introduction des réformes tentées par Joseph II. Après la seconde invasion française, il quitta sa patrie et se réfugia à Vienne. Il a composé une vingtaine de dissertations ou mémoires, qui sont pour la plupart restés inédits. Nous citerons de lui : *Mémoire sur la question : Depuis quand le droit romain est-il connu dans les provinces des Pays-Bas autrichiens et depuis quand y a-t-il force de loi?* (Bruxelles, 1783, in-4°), ouvrage couronné par l'Académie de Bruxelles, dont il devint membre en 1784. M. Gérard a publié sur Rapedius de Berg des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842-1843, 2 vol. in-8°).

Râpée (QUAI DE LA). Ce quai de Paris commence au boulevard de Bercy et finit à la place Mazas. C'était autrefois un chemin qui côtoyait la Seine et qui devait son nom à M. de La Râpée, commissaire général des troupes, qui y fit construire une des premières maisons. Avant 1860, il existait à la nais-

sance du quai de la Râpée une barrière qui consistait en deux pavillons construits en 1840 par l'architecte Jay. La Râpée, comme Bercy, surtout au siècle dernier, avait des cabarets fréquentés non-seulement par des gens du port, mais encore par de jeunes nobles qui venaient s'y divertir. Vadé, dans le *Déjeuné de la Râpée* ou *Discours des halles et des ports*, nous montre un marquis qui, au sortir de l'Opéra et après avoir traversé les halles, se rend en nombreuse compagnie chez Chapelot, à la Râpée. Aujourd'hui, ce quai est habité principalement par des marchands de bois et des marchands de vin.

RÂPER v. a. ou tr. (râ-pé — du germanique : vieux haut allemand *raspôn*, ramasser, ratisser, allemand *raspeln*, hollandais *raspen*, anglais *to rasp*. Il est possible que ces formes se rattachent à la racine sanscrite *raph* ou *riph*, remuer, briser, ou plutôt à la racine *rish*, briser, broyer, frapper, ou même à la racine *rag*, avec un *g* palatal, frapper, briser, racler). Mettre en poudre avec la râpe : RÂPER *du sucre*. RÂPER *de la muscade*. RÂPER *du fromage*. RÂPER *du tabac*.

— User avec la lime appelée râpe : RÂPER *un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir*. (Acad.)

— Fam. User jusqu'à la corde, en parlant d'un vêtement :

> Le temps, au bruit des fêtes enivrantes,
> *Râpait, râpait* l'habit du chansonnier.
> BÉRANGER.

RÂPERIE s. f. (râ-pe-rî — rad. *râper*). Atelier où l'on râpe les betteraves destinées à la fabrication du sucre.

— s. f. pl. Hist. Nom donné à des bandes de brigands qui ravageaient l'Irlande.

RÂPES s. f. pl. (râ-pe). Art vétér. Crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval : *Les* RÂPES *diffèrent des malandres, en ce que les unes sont transversales et les autres longitudinales*. (Acad.)

RAPET (Jean-Jacques), écrivain français, né à Mirebel en 1805. Il s'est adonné pendant plusieurs années à l'enseignement, puis il a rempli les fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique. On lui doit : *De l'influence de la suppression des tours dans les hospices d'enfants trouvés sur le nombre des infanticides* (1846, in-8°); *Manuel populaire de morale et d'économie politique* (1858, in-12), plusieurs fois réédité; *Manuel de législation et d'administration de l'instruction publique* (1860, in-12); *Cours d'études des écoles primaires* (1862, in-8°), etc. En outre, il a publié avec M. Michel : *Principes de grammaire française* (1852, in-12) et *Cours élémentaire de langue française* (1852, 4 vol. in-12).

RAPETASSAGE s. m. (ra-pe-ta-sa-je — rad. *rapetasser*). Action de rapetasser; résultat de cette action.

— Fig. Corrections successives, qui dénaturent un ouvrage : *Tous ces* RAPETASSAGES *ont fait du livre une œuvre informe*.

RAPETASSÉ, ÉE (ra-pe-ta-sé) part. passé du v. Rapetasser. Qu'on a raccommodé en y mettant des pièces : *Un habit tout* RAPETASSÉ. *Meuble tout* RAPETASSÉ. *Ces deux personnes, stoïquement debout comme des statues dans leurs vieux vêtements* RAPETASSÉS, *devaient être le grand-père et la grand'mère du condamné*. (Balz.)

> Décrirai-je ses bas en trente endroits percés,
> Ses souliers grimaçants vingt fois *rapetassés?*
> BOILEAU.

— Fig. Qui a subi des corrections, des retouches nombreuses : *Il n'y a que vos excessives bontés qui puissent combattre le dégoût que doit vous donner une œuvre tant* RAPETASSÉE. (Volt.)

RAPETASSER v. a. ou tr. (ra-pe-ta-sé — du préf. *r*, et de *apetasser*, forme inusitée dont le primitif est dans le languedocien *petas*, lambeau; provençal *pedas*, remplissage; espagnol *pedazo*, morceau. Diez croit que toutes ces formes se rattachent au *pittacium* des Latins, morceau de papier, de toile ou de cuir). Raccommoder grossièrement avec des pièces : *Je ne me sens pas d'humeur à porter des enfants sur mes bras toute la journée et à* RAPETASSER *les haillons d'un homme*. (Balz.)

— Fig. Faire de nombreuses corrections à : *Je vous avoue que je ne suis guère en train de* RAPETASSER *une tragédie*. (Volt.) *Certes nous sommes de grands inventeurs ; nous ravaudons les vieilles comédies, nous* RAPETASSONS *les anciennes tragédies, et nous réparons la bande de pourpre des vieux manteaux*. (J. Janin.)

— Absol. : *Non, messieurs, nous n'avons rien inventé; nous n'avons fait que* RAPETASSER. (Volt.) *C'est une terrible affaire que la création; vous avez très-bien fait de vous borner à* RAPETASSER. (Volt.)

Se rapetasser v. pr. Être rapetassé : *Cet habit ne peut plus* SE RAPETASSER.

— Rapetasser ses vêtements : *Elle est en train de* SE RAPETASSER.

— **Syn. Rapetasser, rapiécer, rapiéceter.** L'idée de mettre une pièce ou des pièces à un vêtement, à du linge, est exprimée purement et simplement par le verbe *rapiécer*. *Rapiéceter*, c'est mettre beaucoup de petites pièces, ou mettre souvent des pièces à ce qui a déjà été rapiécé. Enfin, *rapetasser* veut dire mettre grossièrement des pièces, uniquement pour boucher des trous et sans tenir compte de l'élégance ni même de la propreté.

RAPETASSEUR, EUSE s. (ra-pe-ta-seur, eu-ze — rad. *rapetasser*). Personne qui rapetasse ou sait rapetasser : *Ces boutiques montraient au passant soit une vendeuse de mou de veau, soit un* RAPETASSEUR, *soit une marchande de petite marée*. (Balz.)

— Fig. et adjectiv. Compilateur, arrangeur : *Quelques moines* RAPETASSEURS *de vieilles gloses*. (E. Pasquier.)

RAPETISSÉ, ÉE (ra-pe-ti-sé) part. passé du v. Rapetisser. Rendu, devenu plus petit : *Je ne sais pas si c'est l'idée : il me semble maigri et* RAPETISSÉ. (Scribe.)

— Fig. Qui a perdu de son mérite, de sa valeur : *La race des hommes d'État américains est singulièrement* RAPETISSÉE *depuis un demi-siècle*. (De Tocqueville.)

RAPETISSEMENT s. m. (ra-pe-ti-se-man — rad. *rapetisser*). Action de rapetisser; résultat de cette action : *Le* RAPETISSEMENT *de la langue est un symptôme dans le typhus*. (Chomel.)

— Fig. Perte de mérite, de valeur, d'importance : *Je m'aperçois moins du* RAPETISSEMENT *de la société actuelle lorsque je me trouve seul*. (Chateaub.)

RAPETISSER v. a. ou tr. (ra-pe-ti-sé — du préf. *r*, et de *apetisser*, formé de *à*, et de *petit*). Rendre plus petit : RAPETISSER *un manteau*. RAPETISSER *une salle*.

— Faire paraître plus petit : *La distance* RAPETISSE *les objets à l'œil*. (Acad.) *La lunette qui* RAPETISSE *les objets n'est pas plus vraie que celle qui les grossit*. (A. Karr.)

— Fig. Diminuer le mérite ou l'importance de : *Le propre de l'esprit minutieux est d'agrandir ce qui est petit et de* RAPETISSER *ce qui est grand*. (S.-Dubay.) *Rien ne* RAPETISSE *l'homme comme les petits plaisirs*. (J. Joubert.) *Il est des hommes qui paraissent plus grands que les autres dans le danger, parce que la peur* A RAPETISSÉ *tout ce qui les entoure, excepté eux*. (Beauchêne.) *L'esclavage* RAPETISSE *l'âme*. (Pouqueville.) *La tristesse resserre le cœur et le* RAPETISSE. (Lacordaire.) *Réduire l'art à une question de forme, c'est le* RAPETISSER *et le rétrécir outre mesure*. (Ste-Beuve.) *La vanité* RAPETISSE *même le plus juste orgueil*. (Villemain.) RAPETISSER *les questions est rarement le bon moyen de les apprécier*. (E. de Gir.)

> Ne pourrait-on prouver à tous tant que nous sommes
> Combien la vanité *rapetisse* les hommes?
> LA CHAUSSÉE.

— v. n. ou intr. Devenir plus petit, plus court : *Les jours* RAPETISSENT.

> Pourquoi, toujours *rapetissant*,
> De lune devient-il croissant?
> SAINT-AMAND.

Se rapetisser v. pr. Devenir plus petit : *Les animaux* SE RAPETISSENT *sous ce ciel avare*. (Buff.)

— Fig. Perdre de son mérite, de son importance, de sa valeur : *La servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et* SE RAPETISSE *en quelque sorte*. (Boileau.) *Faute d'exercice, les passions* SE RAPETISSENT *en grandissant des choses minimes*. (Balz.) *Les plus grands hommes* SE RAPETISSENT *quand ils se mesurent avec de fausses situations*. (Lamart.)

> Tout *s'est rapetissé* chez nous, hommes et choses.
> ANCELOT.

— **Syn. Rapetisser, apetisser.** V. APETISSER.

RÂPETTE s. f. (râ-pè-te — dimin. de *râpe*). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des borragées, dont l'espèce type est très-commune en France : *On estime la* RÂPETTE *rampante vulnéraire et détersive*. (Bosc). ‖ Nom vulgaire de la buglose commune ou officinale.

— **Encycl.** La *râpette rampante*, appelée aussi *aparine*, *porte-feuille*, *asperugo*, est une plante annuelle, à tige rampante, rameuse, hérissée de poils et rude au toucher, ainsi que les feuilles, qui sont alternes, pétiolées, ovales, lancéolées; ses fleurs, petites, sessiles, presque solitaires à l'aisselle des feuilles, sont d'un bleu violacé; le calice s'accroît beaucoup après la floraison et persiste autour du fruit. Cette plante croît dans les champs, autour des habitations, sur tous les sols fertiles et bien fumés. Elle est, comme les autres borraginées, béchique, détersive et vulnéraire, mais à un faible degré. Tous les bestiaux la mangent, et, comme toutes ses parties sont épaisses et succulentes, elle améliore beaucoup le sol dans lequel on l'enfouit par un labour. Quand elle est très-abondante dans un champ, elle devient nuisible aux céréales.

RAPETTI (Louis-Nicolas), juriste et publiciste, né à Bergame, en 1812, d'une famille originaire du Montferrat. Son père, chirurgien militaire et probablement naturalisé Français, le fit étudier au collége de Toulon, puis l'envoya faire son droit à Paris. M. Rapetti fut reçu docteur en droit à Rennes, avec une thèse qui attira sur lui l'attention, *Sur la condition des étrangers en France*. Il était déjà versé alors dans la connaissance des législations anciennes et modernes, et telle était l'idée qu'il avait donnée de sa capacité, qu'il fut nommé, l'année suivante (1841), suppléant de Lerminier pour la chaire de législation comparée au collége de France. En décembre de cette même année, il commença un cours de droit romain au moyen âge et continua d'année en année, en comprenant dans son enseignement la formation du droit français, le droit canonique, la législation comparée, etc. Ces cours n'ont jamais été publiés. Dans le même temps, il collaborait à l'*Encyclopédie nouvelle*, recueil philosophique publié par Pierre Leroux et Jean Reynaud; à l'*Encyclopédie du droit*, à la *Revue de législation*, au *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de Lebas, etc., ainsi qu'à plusieurs journaux politiques de l'opposition. Après la révolution de Février, le ministre de l'instruction publique, Carnot, ayant formé une école d'administration, M. Rapetti, qui, par ses écrits, avait donné des gages à l'opinion démocratique, y fut appelé en qualité de maître de conférences. Mais on sait que cette utile institution fut supprimée l'année suivante. M. Rapetti se rallia alors à la politique napoléonienne; le 2 décembre trouva en lui un serviteur docile. L'étude du droit, paraît-il, ne lui avait pas appris à mépriser les triomphes de la force pure et la violation de toutes les espèces de légalité. On crut l'honorer en le chargeant de compiler et de rassembler en un recueil les adhésions adressées au vainqueur par les pouvoirs publics, les particuliers, etc. L'ancien professeur de droit accomplit sérieusement cette étrange besogne et forma 6 volumes in-4° de ces monuments du servilisme humain. On le récompensa de son zèle en lui donnant une place dans la commission de colportage ; enfin, en 1854, il fut nommé chef de bureau de la commission chargée de réunir et de publier la correspondance de Napoléon Ier. En outre, il a été employé en Italie lors de l'annexion de la Savoie et des Alpes-Maritimes.

M. Rapetti a publié dans le *Moniteur universel* des études remarquables sur la législation des Douze Tables; les *Frères du Temple* (1854); une *Réfutation des* Mémoires *du duc de Raguse* (1857); *Antoine Lemaistre et son nouvel historien* (1857, in-16); la *Défection de Marmont en* 1814 (1858, in-8°); *Quelques mots sur les origines des Bonaparte* (1858, in-12). Il a donné aussi des articles à la *Nouvelle biographie générale* (Didot), entre autres *Napoléon Ier*, travail pour ainsi dire officiel, et une édition de *Li livres de jostice et de plet* (1840, in-4°).

RÂPEUR, EUSE s. (râ-peur, eu-ze — rad. *râper*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui râpe quelque substance : *Des* RÂPEURS *de tabac*.

RÂPEUX, EUSE adj. (râ-peu, eu-ze — rad. *râpe*). Qui est rude comme une râpe : *Surface* RÂPEUSE. *Le chat a la langue* RÂPEUSE.

— *Bruit râpeux*, Bruit qui ressemble à celui que fait une râpe.

RAPHAËL s. m. (ra-fa-èl). Tableau peint par Raphaël : *Tous les amateurs restent charmés devant un* RAPHAËL. (Balz.) *Oui, cousine, on ne refera plus certaines marqueteries, certaines porcelaines, comme on ne refera plus des* RAPHAËL, *des Titien, ni des Rembrandt, ni des Van Eyck, ni des Cranach, etc.* (Balz.)

RAPHAËL (SAINT-), village et comm. de France (Var), cant. de Fréjus, arrond. et à 33 kilom. de Draguignan, sur un golfe de la Méditerranée, qui y forme un petit port; 1,143 hab. Sous-quartier maritime; bancs de pierre calcaire; productions volcaniques; entrepôt maritime; salaison d'anchois. Le golfe forme une sorte de demi-ellipse. La côte, bordée d'écueils au N.-E., se développe en ligne droite vers une falaise hardie, que prolongent en mer deux magnifiques rochers rouges nommés, à cause de leur forme, le Lion de terre et le Lion de mer. On voit sur le premier les restes d'une antique tour qui passe pour avoir servi de phare aux Romains. La rade peut contenir une escadre; quant au port, il est peu profond, mal protégé par un môle de 90 mètres de longueur, et n'est abrité que contre les vents du sud. Les principaux articles d'importation sont : le riz, le liége et le bois; le vin s'exporte en petite quantité.

C'est à Saint-Raphaël que Bonaparte débarqua en 1799, lors de son retour d'Egypte, et qu'il s'embarqua pour l'île d'Elbe, le 28 avril 1814. Saint-Raphaël a vu naître Agricola, beau-père de Tacite, et l'abbé Sieyès.

RAPHAËL, un des sept archanges qui sont devant le trône de Dieu. Dans l'histoire de Tobie, c'est lui qui, sous la forme d'un guide, conduisit le jeune Tobie au pays des Mèdes, lui ordonna de prendre le fiel et le foie d'un poisson pour en frotter les yeux de son père et le guérir de sa cécité, et lui fit ensuite épouser Sara, fille de Raguel.

Raphaël quittant Tobie (L'ANGE), tableau de Rembrandt (musée du Louvre, n° 404). L'archange radieux s'élance dans les airs, offrant dans ses mouvements autant de noblesse que de grâce et de légèreté. Tobie et sa famille sont sortis de leur demeure. Le patriarche s'est jeté à genoux, la tête inclinée vers le sol. A côté de lui, son fils, un genou en terre, est saisi de crainte et de respect. Anne et Sara, restées près de la porte, accompagnent du regard le beau Raphaël. Une vive lumière se répand sur le groupe entier. La tête, les épaules et les mains du vieillard, personnage principal, en sont vivement éclairées; les figures du jeune Tobie, de sa femme et de sa mère reçoivent une lumière moins éclatante et graduée avec art; des ombres fermes et de larges demi-teintes jetées sur les draperies laissent briller les parties animées, siége de l'expression. L'ange domine, par l'éclat de son coloris, toute cette magnifique composition, où l'on retrouve les beautés inimitables de Rembrandt. Ce tableau est peint sur bois; il faisait partie de l'ancienne collection royale.

RAPHAËL (Rafaelo SANZIO), célèbre peintre, architecte et sculpteur de l'école romaine, en qui s'est incarné, avec Léonard de Vinci et Michel-Ange, le génie de la Renaissance, né à Urbino le 6 avril 1483, mort à Rome le 6 avril 1520. Une remarque d'abord à propos de son nom. Raphaël a signé ses lettres **Rafaelo** ou **Raffaello da Urbino**; ses tableaux portent quelquefois l'une et l'autre de ces signatures, mais le plus souvent celle de **Raphael Urbinas P.** ou **Raphael Sanctius Urbinas P.** Son nom de famille est écrit dans les actes : **Sante, Del Sante** et **Santi**, en latin **Sanctius**, d'où les Italiens ont fait **Sanzio**.

Le père de Raphaël, Giovanni Santi, appartenait à une famille de condition moyenne, moitié bourgeoise, moitié artiste. Il était lui-même peintre et poëte. On conserve au Vatican une chronique rimée qu'il écrivit en l'honneur du duc d'Urbin, Federico di Montefeltro, son protecteur. Ces vers ne sont pas sans mérite; ils dénotent beaucoup de discernement; bien que l'un des plus fervents adeptes de l'école ombrienne, Giovanni Santi parle avec enthousiasme d'André Mantegna, de Signorelli et même de Léonard de Vinci, qu'il admire à l'égal du Pérugin. Comme peintre, à en juger par ceux de ses ouvrages qui se trouvent encore à Urbin et dans les environs de cette ville, ainsi que par son *Annonciation* de la galerie de Brera et par sa *Madone* du musée de Berlin, il mérite d'être placé au nombre des meilleurs peintres de l'école ombrienne. Il éleva son fils avec un grand soin. « Homme de sens et de jugement, dit Vasari, il savait combien il importe de ne pas confier à des mains étrangères un enfant qui pourrait contracter des habitudes basses et grossières parmi des gens sans éducation. Aussi voulut-il que ce fils unique et désiré fût nourri du lait de sa mère et pût, dès les premiers instants de sa vie, s'accoutumer aux mœurs paternelles. » Giovanni fut le premier maître de son fils. De très-bonne heure, le jeune Raphaël l'aida dans ses travaux et, s'il a plus tard imité la disposition et les types du Pérugin, on reconnaît cependant dans ses premiers ouvrages un sentiment vrai, un goût pur qui rappelle la manière de son père. Sa mère était pour lui mieux qu'une mère, une *madonna!* A l'âge où les impressions sont ineffaçables, il respira au foyer paternel l'enthousiasme mystique qui, dans l'école d'Ombrie, était une religion plutôt qu'une tradition d'art. Mais bientôt il perdit sa mère, Magia Ciarla, morte en 1491; son père la suivit trois ans plus tard, le 1er août 1494. Raphaël n'était alors âgé que de onze ans et quatre mois. Il demeura dans sa ville natale, confié aux soins de son oncle maternel, Simone di Battista Ciarla; mais il n'abandonna point ses études. La précocité de son talent lui valut d'entrer chez le Pérugin, à Pérouse, vers la fin de 1495 ou en 1496, et non du vivant de son père, comme l'affirme Vasari, en ajoutant toutefois à sa narration un détail qui n'a rien d'improbable : « Lorsque Pietro vit les dessins de Raphaël, sa jolie figure, ses gentilles manières et son air naïf et gracieux, il en porta d'avance le jugement que la postérité a ratifié. »

A l'époque où Raphaël entra dans son école, le Pérugin était dans toute sa force. Le jeune Sanzio, jusqu'en 1504, paraît s'être conformé à cette tyrannie d'une peinture impersonnelle et hiératique qu'enseignait son maître. Pendant les six ou huit années qu'il passa près de lui, il composa un certain nombre d'ouvrages qui sont si bien dans le goût du Pérugin, qu'il serait permis de confondre plusieurs tableaux de l'élève avec ceux du maître. Entouré d'amis de son choix, jeunes peintres comme lui qui suivaient les mêmes leçons, Raphaël, qu'on appelait *il Graziosissimo*, prolongeait son adolescence sans paraître désirer d'essayer de trop bonne heure ses propres forces. Il ne restait pas inactif cependant, car on connaît de lui une vingtaine de tableaux, au moins, qu'il faut rapporter à cette première période. Déjà ses productions avaient cette facilité, cette aisance de facture dont il donna plus tard de si étonnants exemples et, à défaut d'originalité dans les compositions, qui rappellent trop celles du Pérugin, une suavité et une grâce qui font pressentir le Raphaël de Florence et de Rome.

Les œuvres du Pérugin où la collaboration de Raphaël est certaine sont : la *Résurrection du Christ*, peinte pour un couvent de Pérouse et qui est actuellement au Vatican; quelques parties des fresques de la *Stanza del cambio*, dans la même ville; de la *Transfiguration* et des décorations de la voûte de la chapelle, entre autres les *Quatre Evangélistes*. Il a aussi pris part à l'exécution d'un retable à six compartiments, demandé au Pérugin pour la chartreuse de Pavie.

Dès l'année 1500, pendant un séjour que le Pérugin fit à Florence, Raphaël se rendit,

avec quelques-uns de ses amis, à Città-di-Castello et y fit plusieurs tableaux, auxquels leur date donne un intérêt particulier : le *Couronnement de saint Nicolas* (église des Augustins); la *Trinité, avec saint Sébastien et saint Roch*, et la *Création d'Eve* (église de la Trinité). Le *Couronnement de saint Nicolas de Tolentino par la Vierge et par saint Augustin* a été vu par Lanzi dans son intégrité avant que Pie VI eût fait séparer du reste le haut du tableau, qui représentait le *Père éternel entouré d'anges;* il est malheureusement perdu. D'après les études pour cette composition, qui existent au musée de Lille, on peut voir toutefois que Raphaël s'écarte déjà de l'école ombrienne en donnant à ses personnages plus de mouvement, et, quoique Vasari dise que, si ce tableau n'était pas signé, on le croirait du Pérugin, Lanzi remarque avec beaucoup de raison que, si le style est encore celui du maître, c'est à l'élève qu'appartient la disposition du sujet. De la même année, d'après Passavant, de 1504 seulement, selon Rumohr, serait le *Christ en croix*, qui a passé de la galerie Fesch dans celle de lord Ward. L'*Assomption*, ou plus exactement le *Couronnement de la Vierge*, en trois compartiments, du musée du Vatican, que le Louvre a possédé de 1797 à 1815, appartiendrait à l'année 1502.

De retour à Pérouse, Raphaël exécuta sur deux volets destinés à couvrir une *Madone* du Pérugin la *Madeleine* et *Sainte Catherine* (ces peintures sont passées de la galerie Camuccini au Vatican); la *Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus*, une *Adoration des mages*, une *Madone*, trois tableaux qui sont actuellement au musée de Berlin; la *Madone* connue sous le nom de *Vierge au livre* (galerie Staffa, à Pérouse, gravée par Richomme), le *Couronnement de la Vierge* (musée du Vatican) et la *Vision de saint Georges*, gracieuse composition représentant un guerrier endormi entre deux figures de femmes, et qui a passé de la galerie Borghèse à la National Gallery de Londres. Tous ces tableaux datent de 1502 et 1503. Mais, de tous les ouvrages que Raphaël exécuta dans cette première période, son *Sposalizio*, du musée de Brera (à Milan), signé et daté de 1504, et que la belle gravure de Longhi a popularisé, indique d'une manière très-précise que le jeune peintre d'Urbin était loin de s'être encore affranchi de la tutelle de son maître. Le *Mariage de la Vierge* est une œuvre charmante, dont s'enorgueillit à juste titre le musée de Milan; mais elle n'est point originale; c'est une répétition presque textuelle du beau tableau que le Pérugin fit en 1495 pour la cathédrale de Pérouse et qui se trouve aujourd'hui au musée de Caen. C'est encore pendant cette année 1504, après avoir quitté l'école de Vannucci et être retourné pour quelque temps à Urbin, qu'il fit pour le duc Guidobaldo les deux petits tableaux du Louvre, le *Saint Georges* et le *Saint Michel*, dont il ne faut pas mesurer l'importance à la dimension. Dans le *Saint Georges* surtout, le feu, la vivacité de l'action, la justesse des mouvements, la beauté du cheval et du cavalier, l'harmonie des lignes générales, la délicatesse de la couleur, le charme du paysage, la vigueur, l'aisance, la grâce de toute la composition font pressentir le style que Raphaël allait adopter, et ce n'est pas sans émotion que l'on considère dans cette œuvre juvénile et déjà parfaite le début d'une carrière qui devait aboutir aux *Chambres* du Vatican, aux *Sibylles* de la Pace et à la *Transfiguration*. Quant à la part que Raphaël a prise aux travaux que le Pinturicchio exécuta, de 1502 à 1506, à la *Libreria* ou bibliothèque de la cathédrale de Sienne, elle est loin d'avoir l'importance que Vasari et les traditions locales lui donnent. Il n'est pas même certain que Raphaël soit allé à Sienne dans les premières années du XVIe siècle, et, si ce n'était son dessin de l'Académie de Venise, d'après le groupe antique qui se trouve à la bibliothèque, et son tableau des *Trois Grâces*, qui en est évidemment inspiré, rien n'indiquerait qu'il ait fait dans cette ville un séjour que ses contemporains ne mentionnent pas. Raphaël est assez riche de sa propre gloire pour qu'on ne prive pas d'un honneur mérité le Pinturicchio. Sa tâche s'est probablement bornée à la confection de quelques cartons que le Pinturicchio lui demanda; deux de ces cartons nous sont parvenus : le *Cardinal Ænea Sylvio Piccolomini* (Pie II) *traversant les Alpes, Rencontre de Frédéric III avec Eléonore de Portugal;* ces cartons de la main de Raphaël sont, le premier au musée de Florence, le second à Pérouse (collection Baldeschi); ils sont reproduits, avec quelques changements, dans les fresques de la *Libreria*, et tout porte à croire que Raphaël exécuta aussi les cartons des huit autres compositions qui ornent la salle.

Raphaël se rendit à Florence à la fin de 1504, avec une lettre de recommandation de la duchesse d'Urbin, Jeanne de La Rovère, pour le gonfalonier Soderini. Il ne semble pas que le gonfalonier, très-occupé alors des travaux qu'il faisait exécuter au Palais-Vieux par Léonard de Vinci et Michel-Ange, ait donné grande attention à cette lettre. Raphaël, de son côté, qui venait de passer sans transition de l'existence tranquille qu'il menait dans les montagnes de l'Ombrie à la vie agitée de Florence, et qui contemplait pour la première fois les chefs-d'œuvre d'un art dont il n'avait nulle idée, dut éprouver un moment de trouble et d'incertitude en voyant ce qui lui manquait et désirer reprendre ses études plutôt que d'entrer en lice avec des concurrents qu'il ne pouvait pas espérer d'égaler encore. Rien n'indique, d'autre part, qu'il ait cherché à se rapprocher de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, et, bien qu'il ait sans doute connu ce dernier, très-lié avec le Pérugin, on comprend qu'il éprouvât peu de sympathie pour les deux athlètes de l'art toscan, dont les tendances excessives contrastaient si vivement avec ce qu'il avait vu en Ombrie et devaient effrayer une nature délicate et féminine comme la sienne. Il étudia et copia les fresques de Masaccio au Carmine, l'école obligée de tous les jeunes peintres à cette époque. Il vit les antiques que Laurent de Médicis avait rassemblés dans les jardins de Saint-Marc et se lia très-intimement avec quelques jeunes gens de son âge, entre autres avec Ridolfo Ghirlandajo et Giuliano da San-Gallo. Toutefois, celui qui agit le plus puissamment sur lui, ce fut Fra Bartolommeo. Son enthousiasme religieux, la nature des sujets qu'il traitait devaient attirer Raphaël, qui avait apporté dans la ville des Médicis les convictions de son enfance, et la peinture austère et brillante du pieux moine était bien faite pour initier l'élève du Pérugin à la science florentine et lui permettre d'apprécier une école si différente de celle qu'il venait à peine de quitter. En même temps qu'il complétait ses études, il développait son esprit dans la société du savant Taddeo Taddei, qui l'avait reçu comme un fils, lui avait offert sa table et sa maison, et le mit plus tard en relation avec quelques-uns des hommes les plus distingués de l'Italie, entre autres avec Baldassare Castiglione, Bibiena et Pietro Bembo. De 1504 à 1508, à part deux ou trois séjours de peu de durée qu'il fit à Pérouse, à Urbin et peut-être à Bologne, Raphaël ne quitta pas Florence, et c'est pendant ces quatre années que son talent, dont on peut suivre pas à pas le développement, arriva à sa pleine maturité. Pendant l'année 1505 néanmoins, il se borna à terminer quelques tableaux qu'il avait probablement ébauchés avant son départ et qui se ressentent encore beaucoup du style péruginesque. Vasari en mentionne deux : une *Vierge, avec saint Jean-Baptiste et saint Nicolas*, pour l'église des Servites, et une autre *Madone*, qui fut commandée par les religieuses de Saint-Antoine de Padoue, avec recommandation formelle à l'artiste d'habiller le petit Jésus, volonté qu'il respecta scrupuleusement, du reste. Ce tableau, peu connu, est conservé dans les appartements particuliers du palais Royal, à Naples, où on le nomme la *Vierge au baldaquin;* mais il n'a rien de commun avec le tableau du même nom du palais Pitti, à Florence. On rapporte à cette même année 1505 la *Madonna del Granduca*, ainsi nommée parce qu'elle fut peinte pour le grand-duc Ferdinand III, et qui, à en juger par le ton des chairs et des draperies, le dessin déjà ample et savant du corps de l'enfant, appartient bien évidemment à l'époque florentine, quoiqu'on y trouve, surtout dans la tête de la Vierge, des traces encore bien sensibles du style du Pérugin. C'est ce tableau qu'on regarde comme le dernier ouvrage qu'il fit sous l'influence de son maître et avant de se posséder complétement lui-même. Dans la belle fresque de San-Severo, à Pérouse, qui est datée de cette même année, Raphaël se montre, en effet, débarrassé de toute préoccupation d'école. Cet ouvrage a d'autant plus d'intérêt, que c'est la première peinture murale qu'exécuta le jeune maître d'Urbin, et qu'on y reconnaît les germes de la composition qu'il développa plus tard dans la *Dispute du saint sacrement*. Une grande fresque, la *Cène*, retrouvée en 1845 sur les parois d'un atelier de voitures installé dans le réfectoire de l'ancien couvent de Saint-Onuphre, à Florence, serait la seconde. Quand elle eut été découverte et nettoyée, on l'attribua d'abord au Spagna; mais on parvint à déchiffrer sur la bordure cette inscription : RAP. VRS. *anno* MDV, qui leva tous les doutes.

La plupart des tableaux que Raphaël fit à Florence sont de grandeur et d'importance moyennes. Il n'aborda qu'une seule fois, avant de venir à Rome, la peinture dramatique, dans la *Mise au tombeau*, du palais Borghèse, et cet ouvrage, exécuté en 1508, précéda de très-peu de temps son séjour à Rome. La *Vierge au baldaquin* du palais Pitti, celles de la *casa* Tempi, au musée de Munich, de la *casa* Colonna, à Berlin, la *Madone au palmier* de la collection Bridgewater, la *Sainte Catherine* de la Galerie nationale de Londres, la *Vierge* de la galerie Delessert, appartiennent sans conteste au séjour de Raphaël à Florence. Ces œuvres jumelles, qu'il a tant multipliées, ont des caractères communs qui rendent superflue l'étude de chacune d'elles. Nous dirons seulement quelques mots de la *Belle jardinière*, de la *Vierge au chardonneret* et de la *Vierge au voile*, qui sont les plus célèbres. La *Belle jardinière*, qui avait été commandée à Raphaël par un gentilhomme siennois, à qui elle fut achetée par François Ier, ne fut peinte qu'en 1508, très-peu de temps avant le départ de Sanzio pour Rome. Ce serait donc le dernier des ouvrages qu'il aurait exécutés en Toscane, et Vasari dit même qu'il laissa inachevée la draperie bleue de la Vierge, en chargeant Ridolfo Ghirlandajo de la terminer. Ce tableau, admirablement conservé, à tous égards l'un des plus précieux que possède le Louvre, est loin cependant d'être aussi avancé, au point de vue technique, que la *Vierge au chardonneret* et la *Vierge au voile*. La couleur, claire, ambrée, est égale et sans vigueur; le dessin, très-juste, n'est ni serré ni précis; mais la disposition est naturelle, facile, heureuse, poétique. C'est une de ces compositions qui naissent spontanément dans l'imagination d'un peintre tel que Raphaël, qu'aucune hésitation, aucune trace d'effort ne dépare, et auxquelles le goût le plus sévère ne saurait rien reprendre. Dans ces trois ouvrages, au reste, la préoccupation de Sanzio est manifeste. Ces *Vierges* ne sont point les mères qui semblent divines à force de tendresse et de beauté de la *Sainte Famille* de François Ier ou du musée de Madrid; encore moins les madones triomphantes, les glorieuses reines du ciel de Saint-Sixte ou de Foligno, mais des jeunes filles pures et chastes, celles que l'on rêve à l'âge que Raphaël avait à cette époque. Chastes, heureuses, souriantes, elles ont les formes idéales qui répondent aux premières impressions de la vie.

Pendant un séjour qu'il fit à Urbino en 1506, il peignit pour le duc de Guidobaldo, qui venait de recevoir l'ordre de la Jarretière, un *Saint Georges* que le duc fit porter à Londres et qui fut rendu lors de la dispersion de la galerie de Charles Ier. C'est maintenant une des toiles les plus précieuses du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; il est devenu l'objet d'une véritable dévotion et l'on entretient devant lui une lampe allumée. En 1506, Raphaël peignit encore celui de ses portraits qui se trouve au musée de Florence, une des *Madones* du musée de l'Ermitage et les *Trois Grâces* de la collection de lord Ward. Les années 1507 et 1508 furent remplies par l'exécution de divers portraits, de la *Sainte Famille* de la pinacothèque de Munich, de celle du musée de Madrid, la *Mise au tombeau* dont nous avons parlé plus haut et qui fut peinte pour la chapelle Baglioni, dans l'église des Franciscains, à Pérouse; la predella à trois compartiments ovales qui était au bas de ce tableau et où étaient représentées les trois Vertus théologales est au musée du Vatican.

Dès lors, on voit le jeune maître s'affranchir tout à fait des règles de l'école d'Ombrie pour se mesurer avec Léonard de Vinci et Michel-Ange. Après le succès obtenu par ses tableaux de chevalet, il n'avait pas l'intention de quitter Florence, où il était retourné; car il écrivait, en date du 11 avril 1508, à l'un de ses oncles, une lettre où il lui demande de lui procurer une lettre de recommandation du magistrat d'Urbin pour Soderini, afin d'être chargé par le gonfalonier de peindre une salle du Palais-Vieux. Il dut renoncer à ce projet. Bramante avait parlé de lui à Jules II et il fut appelé à Rome pour prendre part aux immenses travaux du Vatican. Raphaël y arriva vers le milieu de l'année 1508; il avait alors vingt-cinq ans. Grâce aux bons offices de son compatriote Bramante, il fut immédiatement chargé par le pape de décorer de quatre grandes fresques la salle du Vatican, dite de la Signature. Il se mit aussitôt à l'œuvre, car au mois de septembre de cette même année il était déjà surchargé de travaux et écrivait à Francia pour le remercier de lui avoir envoyé son portrait, « qui est si beau et si vivant qu'il croit le voir et lui parler; » il s'excuse de n'avoir pu remplir sa promesse en lui faisant tenir le sien. « Mes occupations graves et incessantes, dit-il, m'ont empêché de le peindre de ma propre main, suivant notre convention. J'aurais pu le faire exécuter par un de mes élèves et le retoucher, mais cela n'eût pas été convenable. » (Bottari, *Lettere pittoriche*, I, n° 51, p. 114.) On trouve une autre preuve des excellentes relations qui existaient entre les deux peintres dans le sonnet de Francia sur Raphaël rapporté dans Passavant. Le projet que Raphaël proposa à Jules II, et que celui-ci adopta, était l'un des plus grandioses qu'un artiste eût encore imaginés. Il s'agissait de représenter dans quatre vastes compositions allégoriques la Religion, la Science, les Beaux-Arts et le Droit. Raphaël ne se dissimulait pas qu'en choisissant de pareils sujets il serait forcé de rompre avec toute tradition, de se passer d'exemples, de marcher seul dans une route nouvelle. Il faut dire aussi que le spectacle de Rome, avec tous ses superbes monuments et ses innombrables vestiges de l'art antique, était fait pour produire une vive impression sur son esprit. D'autre part, le vieux pape, jaloux de rendre son ancien lustre à la ville éternelle et de contribuer à la gloire de l'Italie, avait attiré à Rome les savants, les poëtes, les artistes les plus célèbres de ce temps. Raphaël était lié avec les Castiglione, les Bembo, les Giovio. Sa bonne grâce, son aménité, son talent lui attiraient chaque jour de nouveaux amis qui mettaient à sa disposition des idées, des conseils, des renseignements de toute sorte, les plus propres à surexciter son intelligence et à faciliter son travail. D'un autre côté, les salles de l'étage inférieur du Vatican étaient ornées de fresques importantes du Pinturicchio. Celles où il travaillait lui-même avaient été décorées par le Pérugin, par Signorelli, par Piero della Francesca et par d'autres peintres célèbres de l'âge précédent. A quelques pas des *Stanze*, Michel-Ange commençait ses gigantesques travaux de la Sixtine, et ces motifs d'émulation, en venant se joindre à un concours inouï de circonstances heureuses, lui donnaient le désir et le pouvoir de se surpasser lui-même. Toutefois, dans cet ouvrage, Raphaël n'est pas sorti d'abord des habitudes de l'art consacré. La fresque de la Religion, appelée communément la *Dispute du saint sacrement*, peinte dans le courant de 1509, rappelle, par son ordonnance générale, la composition des mosaïques dont il avait vu de si beaux modèles à Florence et à Rome. Ses préoccupations de l'art sacerdotal se retrouvent non-seulement dans la disposition symétrique de l'ensemble, mais aussi dans l'application de l'or à quelques détails d'ornementation et dans le caractère des têtes, qui rappellent les portraits des maîtres primitifs; mais ce qui est bien de Raphaël dans cette fresque célèbre, c'est l'unité d'impression, l'harmonie des lignes générales, la beauté des types, parmi lesquels figurent Dante, Savonarole et Bramante, à côté des quatre docteurs de l'Eglise latine, des saints, des Pères de l'Eglise, discutant avec animation sur le dogme mystérieux. La seconde fresque, représentant la Science et connue sous le nom de l'*Ecole d'Athènes*, est une conception complétement originale et sans aucun antécédent. Jamais aucun peintre, avant Raphaël, n'avait imaginé d'exprimer dans une œuvre de cette importance une idée aussi complexe par une allégorie aussi vague, et c'est par des prodiges d'habileté qu'il a pu rendre intéressante une scène de ce genre. La troisième des compositions qui ornent la salle de la Signature, le *Parnasse*, ou mieux *Apollon au milieu des Muses*, fut exécutée en 1511 et ne porte aucune trace non plus de la manière des maîtres primitifs : c'est l'antiquité dans ce qu'elle a de plus poétique et de plus gracieux, mais l'antiquité vue, comprise et sentie par Raphaël. L'espace qu'occupe la quatrième fresque, la *Jurisprudence*, est percé d'une fenêtre comme celui sur lequel est représenté le Parnasse, et qui lui fait face. Raphaël tourna cette difficulté en divisant son sujet en trois compositions distinctes, mais également belles et d'une magnifique inspiration. Tel fut, d'ailleurs, le succès de ces diverses peintures, que Jules II confia aussitôt à Raphaël la décoration d'une nouvelle salle qui prit le nom de *Salle d'Héliodore* de la plus importante des fresques que le Sanzio y exécuta. Raphaël se mit au travail en 1512 et, en février 1513, il avait terminé la *Messe de Bolsène* et *Héliodore*. Les deux autres compositions, la *Délivrance de saint Pierre* et l'*Attila*, dans lesquelles le peintre a introduit le portrait de Léon X, comme il avait déjà fait de celui de Jules dans les deux autres, ne furent commencées qu'après l'élévation de Jean de Médicis au trône pontifical. Ces décorations font le contraste le plus complet avec celles de la salle de la Signature. Autant les premières sont abstraites, conçues en dehors de toutes préoccupations du temps, autant celles-ci sont dramatiques, passionnées, pleines d'allusions aux événements d'alors, de flatteries à l'adresse des deux papes, et la force de la couleur, la bizarrerie des effets semblent également refléter la violence des sentiments qui les inspirèrent. Une fois cette donnée admise, quelle variété, quelle richesse, quelles ressources d'invention ne trouvera-t-on pas dans ces peintures! Quelle énergie et quelle passion dans les trois femmes qui sont à genoux sur le devant du tableau d'*Héliodore!* Quel mouvement dans le cavalier et les deux anges qui l'accompagnent!... A propos de ces trois femmes nues, on remarque la Fornarina, vue de dos et qui tourne la tête. Elle apparaît là, pour la première fois, dans les compositions du Sanzio. Depuis cette époque, il mit la Fornarina dans presque tous ses ouvrages de grand caractère. (Où eût-il trouvé un plus beau modèle?) On la reconnaît dans l'*Incendie du bourg*, dans la *Vierge au poisson*, dans celle de *Saint Sixte*, dans la mère du possédé de la *Transfiguration*, etc.

Entre les fresques de la salle de la Signature et celles de la salle d'Héliodore, Raphaël accomplit encore des travaux considérables : le *Prophète Isaïe*, dans l'église Saint-Augustin; la *Madone* dite *de Loreto*, peinte pour Santa-Maria-del-Popolo et dont l'original est perdu; le Louvre en possède une copie; le portrait de Jules II, celui de Frédéric de Mantoue et celui du *Jeune homme appuyé sur le coude* (galerie du Louvre), qui passe à tort pour son propre portrait; la *Vierge de la maison d'Albe* (musée de l'Ermitage); la *Vierge à l'œillet*, peinte pour un Aldobrandini et maintenant à Londres; la *Vierge* dite *de Foligno*, la plus exquise de toutes celles que Raphaël exécuta dans sa seconde manière (musée du Vatican); le portrait de la Fornarina (tribune de Florence), que quelques critiques assurent, du reste, n'être pas de lui, mais bien de Sebastiano del Piombo ou du Giorgione et représenter la duchesse Béatrice de Ferrare; la *Madonna dell' impannata* (palais Pitti); diverses autres madones, la *Sainte Famille* du musée de Naples et enfin les fresques de Santa-Maria-della-Pace, dont il dessina au moins les cartons

sur la demande du banquier Agostino Chigi; sont peints de sa main les fameuses *Sibylles* et les quatre prophètes *David*, *Daniel*, *Jonas*, *Osée*, œuvres grandioses qui se rapprochent du faire de Michel-Ange.

Quoique Raphaël eût déjà de très-nombreux élèves auxquels il faisait exécuter les parties accessoires de ses compositions, on pense qu'il peignit, au moins en très-grande partie, de sa propre main les sujets principaux de la salle d'Héliodore. Il n'en est pas de même pour la suivante, celle de Charlemagne, peinte en 1516 et 1517, et qui le fut presque entièrement par ses élèves, car, excepté dans la composition de l'*Incendie du bourg*, la seule importante d'ailleurs parmi les quatre fresques qui la décorent, il est impossible de reconnaître l'auteur du *Parnasse* et de l'*Héliodore*.

A l'époque où nous sommes parvenus, le jeune maître d'Urbin, surchargé de travaux, à part quelques ouvrages importants dont il se réservait l'exécution, ne pouvait plus guère dès lors que préparer les dessins que peignaient sous son inspiration immédiate une légion d'élèves, dont quelques-uns étaient des artistes distingués, et qui étaient venus non-seulement de toutes les parties de l'Italie, mais de tous les pays de l'Europe, se placer sous sa direction. « Il avait su établir parmi eux, dit Vasari, une telle harmonie que jamais la moindre jalousie ne vint troubler leur union... Il mettait une complaisance extrême à initier aux mystères de l'art ses disciples; qu'il aimait comme ses enfants. Aussi, lorsqu'il sortait pour aller à la cour, où il occupait une place de gentilhomme de la chambre, il avait toujours un cortége de cinquante peintres, hommes intelligents et vaillants qui l'accompagnaient. » La salle de Constantin, la dernière de celles que Raphaël devait décorer au Vatican et pour laquelle il avait préparé quelques dessins en 1519 et 1520, ne fut peinte qu'après sa mort par ses élèves et presque entièrement, à ce qu'il semble, par Jules Romain. Deux figures seulement, la *Justice* et la *Prudence*, sont de la main de l'Urbinate. Elles se trouvent à droite et à gauche de l'une des fresques de cette salle et n'ont d'autre intérêt que d'être la seule tentative qu'ait faite Raphaël de peindre à l'huile sur préparation à la chaux, à l'exemple de Sébastien del Piombo. Cependant, les *Stanze*, pour être un monument unique dans l'histoire de l'art et, dans leur ensemble, l'œuvre la plus considérable de Raphaël, celle qui donne la plus haute idée de l'élévation et de la souplesse de son génie, ne sont pas les seules peintures décoratives qu'il ait exécutées au Vatican. En 1514, Bramante étant mort sans avoir terminé les galeries qui entourent de trois côtés la cour de Saint-Damassus, Raphaël fut chargé par Léon X d'achever cette construction et d'en diriger l'ornementation. On avait déblayé depuis quelques années les chambres enfouies des Thermes de Titus et retrouvé dans toute leur fraîcheur les peintures et les stucs qui les décoraient. Raphaël comprit aussitôt le parti qu'on pourrait tirer de ces gracieux motifs. Il prit les arabesques antiques pour point de départ et, en les modifiant au gré de son imagination, en y introduisant des emblèmes, des figures détachées, une foule de petits sujets, jusqu'à des fleurs et des fruits, il créa un genre nouveau qui n'est pas une des moindres preuves de la souplesse de son esprit. Il fut, du reste, merveilleusement secondé dans ce travail par plusieurs de ses élèves, surtout par Jean d'Udine, et c'est à l'écolier autant qu'au maître, qui ne fit qu'inspirer ces ornements exquis, que revient l'honneur d'un si bel ouvrage. Néanmoins, c'est bien lui qui composa le plafond de la galerie du second étage. Les cinquante-deux petits tableaux qui forment cet ensemble représentent les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et sont connus sous le nom de *Bible de Raphaël*. « Michel-Ange, dont le témoignage en pareille matière a sa valeur, s'émerveillait, dit Condivi, de l'ardeur infatigable que Raphaël mettait à dessiner de mille manières ses compositions avant de les exécuter, à copier les antiques, à esquisser continuellement de nouvelles inventions. » On ne peut se dissimuler cependant que bien des traces de lassitude se remarquent dans quelques parties de ces grands ouvrages. L'esprit de Raphaël était plus intelligent et ingénieux que créateur et spontané. Guidé par un admirable instinct de la beauté qui fut son vrai génie, il comprenait tout, s'assimilait tout, transformait tout en œuvres accomplies; mais une inspiration personnelle ne vivifie pas toujours à un égal degré les diverses parties de son œuvre. « Génie plus intelligent que créateur, dit M. Ch. Clément, il se transforme sans parti pris, à mesure que l'âge et les circonstances modifient ses impressions. Tout jeune, à Pérouse, il suit docilement l'exemple de son maître; à Florence, il voit les œuvres des peintres de l'école toscane, il vit dans un milieu nouveau et se laisse pénétrer par de nouvelles influences. Plus tard, à Rome, au milieu des monuments de l'art antique, chargé d'exécuter de vastes ouvrages concurremment avec Michel-Ange, sa manière s'agrandira, son style prendra plus d'ampleur et il trouvera ces types où la grâce, trait distinctif et persistant de son génie, s'unit à tant de grandeur et de majesté; mais ces évolutions de son talent ne présentent pas de changements systématiques et raisonnés. C'est un arbre qui suit sa croissance naturelle et qui, d'abord plante aux feuilles molles et aux formes indécises, devient une tige flexible, élégante et gracieuse, puis un tronc robuste et élevé. Il étudia Fra Bartolommeo, Mantegna, Michel-Ange et Léonard de Vinci, la nature et l'antiquité, et sut toujours rester Raphaël. Son esprit était un merveilleux creuset où les doctrines les plus diverses venaient se combiner et se fondre, pour en sortir œuvres parfaites et ornées de beautés qui, jusque-là, ne s'étaient jamais trouvées réunies. Ces œuvres n'entraînent, ne subjuguent ni ne passionnent comme celles de Michel-Ange, elles n'attachent ni ne séduisent comme celles de Léonard, mais elles pénètrent doucement l'âme, et l'impression qu'on en reçoit, pour n'être ni violente ni soudaine, n'en est pas moins profonde. Toutes les créations de Raphaël, à quelque époque de sa vie qu'elles appartiennent, ont un air de famille, une saveur particulière qui ne permet pas de les méconnaître, et aucun des maîtres du grand siècle de l'art n'a donné à ses œuvres plus d'unité qu'il n'a su en mettre dans les siennes en s'abandonnant à la pente naturelle de son génie. »

Michel-Ange et le peintre d'Urbin se rendaient mutuellement pleine justice; mais leurs idées, leur genre de talent, leur manière de vivre présentaient de telles différences, qu'il n'est pas étonnant qu'une sorte de rivalité, envenimée par les discussions passionnées de leurs élèves et de leurs partisans, ait existé entre eux et qu'il en soit résulté des rapports peu courtois de part et d'autre, et qui se traduisirent plus d'une fois en paroles amères. Raphaël, jeune, élégant, heureux, faisait un contraste frappant avec l'austère et sombre Michel-Ange. « Il ne vivait pas comme un peintre, dit Vasari, mais comme un prince. » Et cette existence bruyante d'un homme qu'il appréciait, mais en le jugeant, inquiétait et irritait le Florentin. On raconte qu'un jour, les deux artistes s'étant rencontrés dans la cour du Vatican, l'un entouré de son cortége d'élèves, allant aux *Stanze*, l'autre se rendant solitairement à la chapelle Sixtine, Michel-Ange dit à Raphaël : « Vous marchez avec une grande suite, comme un général; » à quoi Raphaël avait répondu : « Et vous, vous allez seul, comme le bourreau. » Le mécontentement, l'humeur de Michel-Ange se montrèrent clairement dans la protection qu'il donna, s'il faut en croire Vasari, à Sébastien del Piombo, avec le désir de l'opposer à Raphaël dans la peinture à l'huile et de chevalet, qu'il n'avait lui-même que peu ou point pratiquée et pour laquelle il témoigna toujours un profond mépris. On a beaucoup exagéré, d'ailleurs, cette rivalité entre Michel-Ange et Raphaël.

C'est en 1514 que Raphaël exécuta pour Agostino Chigi les *Sibylles* de la Pace. C'est cette même année qu'il fit pour ce riche banquier le *Triomphe de Galatée* à la Farnésine, et, s'il était besoin de prouver par un nouvel exemple la souplesse de son esprit et la diversité de son génie, il suffirait de rappeler que l'un de ses plus sévères et l'un de ses plus gracieux ouvrages furent faits en même temps. En outre, Raphaël devait décorer la galerie principale de ce palais; mais il n'exécuta que le *Triomphe de Galatée* et ce ne fut que plusieurs années plus tard qu'il fit les beaux dessins de l'*Amour et Psyché*, d'après la fable d'Apulée, et que ses élèves peignirent sous sa direction le plafond, les voussures et les lunettes de la *Loggia* de la Farnésine. On comprend, en voyant ces belles et gracieuses peintures, avec quelle sympathie et quel soin Raphaël avait étudié l'art, l'antique. On sait qu'il s'entourait d'une foule de renseignements, qu'il devait soit à ses savants amis, Castiglione, le cardinal Bibiena, l'Arioste, dont il avait fait la connaissance en 1516 et qui lui indiqua, dit-on, le sujet de l'*Amour et Psyché*, soit à des dessinateurs qu'il avait envoyés en Sicile et jusqu'en Grèce. « Il avait coutume de dire, rapporte Zuccaro, que le peintre doit représenter les choses, non pas comme les fait la nature, mais comme elle devrait les faire; » et il commente lui-même cette pensée dans la célèbre lettre écrite à Castiglione précisément à propos de *Galatée* : « Quant à la *Galatée*, dit-il, je me tiendrais pour un grand maître si elle avait seulement la moitié des mérites dont vous me parlez dans votre lettre; mais j'attribue vos éloges à l'amitié que vous me portez. Je sais que, pour peindre une belle personne, il me faudrait en voir plusieurs et que vous fussiez avec moi pour m'aider à choisir celle qui conviendrait le mieux; mais il y a si peu de bons juges et de beaux modèles que je travaille d'après une certaine idée que j'ai dans l'esprit. J'ignore si cette idée a quelque excellence, mais je m'efforce de la réaliser. » Cette idée que Raphaël avait dans l'esprit, et qu'il s'efforçait de réaliser, n'est-elle pas la loi suprême de l'art? L'Urbinate avait puisé son idéalisme chez les platoniciens de Florence; jugeant la beauté supérieure à la réalité, il peignit l'*idée*, comme tous les grands artistes depuis Phidias, et en poursuivant sa forme idéale il créa une œuvre immortelle. D'ailleurs, plus qu'aucun peintre, le Sanzio a gardé jusqu'à sa mort cette fleur de jeunesse, cette fraîcheur, cette vivacité d'impression qui ne sont moins évidentes dans les ouvrages de la seconde partie de sa carrière que parce que des qualités plus mâles les font jusqu'à un certain point oublier. Dans les tableaux de chevalet qu'il exécuta pendant son séjour à Rome, il suivit le même courant d'idées et obéit à la même impulsion qui, dans ses fresques, l'avaient fait passer de l'art représentatif à l'art dramatique; de compositions où l'ordonnance est simple, la scène, les pantomimes et les expressions tranquilles, à des ouvrages plus énergiques et plus passionnés. Aussi peut-on classer ses tableaux de l'époque romaine en deux séries : la première, qui, à de rares exceptions près, ne renferme que ceux dont l'action est calme, fut peinte, de 1509 à 1514, sous l'influence des mêmes impressions qui lui dictaient ses fresques de la salle de la Signature et dans laquelle on compte quelques-unes de ses plus belles œuvres, la *Vierge de Foligno*, la *Vierge au poisson* et la *Sainte Cécile*; la seconde, allant de 1514 à 1519, formée de compositions dramatiques, telles que les cartons de Hampton-Court, la *Vision d'Ezéchiel* et le *Spasimo di Sicilia*, qui correspondent d'une manière assez précise aux peintures dramatiques des dernières salles du Vatican et aux décorations de l'église de la Pace. Sans être d'une rigoureuse exactitude, cette classification nous a paru bonne à indiquer. Parmi les ouvrages de transition, on cite la charmante *Vierge* appartenant à lord Gravagh et que l'on nomme le *Raphaël Aldobrandini*. La *Vierge au voile*, du musée de Paris, a encore cette fleur d'innocence et de jeunesse qu'on admire dans les premières madones du divin Raphaël. La *Vierge de Foligno*, l'un des plus beaux ornements du musée du Vatican, a été peinte vers 1511 et se place par sa date en tête de ces madones glorieuses dont la *Vierge de saint Sixte*, du musée de Dresde, est la dernière et la plus sublime expression. Ce n'est plus la charmante jeune mère inclinée vers les deux beaux enfants, telle que le peintre l'a comprise jusqu'ici; assise sur les nuages, c'est une reine céleste qui montre au monde son Fils divin. La *Vierge au poisson*, du musée de Madrid, est de cette même époque, entre 1512 et 1513. La *Sainte Cécile* de la pinacothèque de Bologne date de 1515; Raphaël l'envoya à son vieil ami Francia, qui ne mourut point de jalousie et de dépit en voyant cette peinture, comme on l'a dit à tort. *Sainte Cécile* est, à coup sûr, une des compositions les plus poétiques, les plus élevées et on peut dire les plus religieuses qu'ait imaginées le divin Raphaël. Enfin, les cartons pour la tapisserie de la chapelle Sixtine, dont les sujets sont empruntés aux *Actes* des apôtres, doivent encore être placés au premier rang parmi ses ouvrages dramatiques. On y trouve une grande élévation de style, une vive originalité, beaucoup d'abondance, de force, d'imprévu dans l'invention et de spontanéité dans l'exécution. Ces cartons, commandés par Léon X pour servir de modèles aux tapisseries destinées à orner, dans certains jours, les murs du presbytère dans la chapelle Sixtine, et que le pape voulait faire exécuter dans les célèbres fabriques de Flandre, furent commencés en 1514 et terminés l'année suivante. Ils étaient au nombre de dix et même de onze, en y comprenant le *Couronnement de la Vierge*; mais trois d'entre eux, *Saint Paul en prison*, le *Martyre de saint Etienne* et la *Conversion de saint Paul*, sont perdus. Heureusement les tapisseries ornant la galerie dite *degli Arazzi* au Vatican nous sont parvenues dans un assez bon état de conservation et permettent de compléter cette lacune et de se représenter d'une manière suffisante cet admirable ensemble. Les sept cartons qui nous restent, et qui sont le plus bel ornement de la galerie d'Hampton-Court, ont malheureusement beaucoup souffert. Les ouvriers d'Arras les avaient découpés en morceaux pour faciliter leur travail; les cartons restèrent entre leurs mains jusqu'au moment où Charles I[er] les acheta; ils furent mis en vente avec les autres ouvrages d'art appartenant à ce prince et Cromwell en ordonna l'acquisition; mais ce ne fut que sous le roi Guillaume qu'on en réunit les fragments et qu'on les mit dans l'état où ils sont aujourd'hui; ce sont : *Saint Paul prêchant à Athènes*, le *Sacrifice de Lystra*, la *Pêche miraculeuse*, le *Christ et saint Pierre*, la *Guérison du paralytique*, la *Mort d'Ananie*, le *Magicien Elymas frappé de cécité*. Les sujets de ces cartons sont empreints d'une grandeur que l'art n'a plus retrouvée. Mais, parmi toutes les compositions où Raphaël a exprimé les émotions les plus intimes et les plus violentes de l'âme, la plus émouvante, la plus pathétique est, sans contredit, la *Portement de croix* du musée de Madrid, connu sous le nom de *Spasimo di Sicilia*. Ce tableau, exécuté en 1517, était destiné à un monastère de Palerme, où la Vierge était invoquée contre les convulsions. Le navire qui le portait périt corps et biens sur la côte de Gênes; la caisse qui le renfermait fut jetée sur le rivage : la peinture était intacte, ce qui fut regardé comme un miracle. Les Génois ne voulaient pas entendre parler de rendre le chef-d'œuvre et il fallut l'intervention de Léon X pour le faire restituer au monastère de Palerme. Au commencement du XVII[e] siècle, Philippe IV le fit secrètement enlever et dédommagea le couvent par une rente perpétuelle de 1,000 écus. Apporté à Paris, il fut mis sur toile en 1810, puis rendu à l'Espagne en 1814.

On a dit que tous les grands peintres étaient de grands portraitistes, et, si à quelques égards Raphaël est resté au-dessous des Holbein, des Van Dyck, des Titien et des Velazquez, pour ce qui regarde l'expression de la vérité psychologique et morale, il a certainement égalé des peintres qui sont les maîtres en ce genre. Que l'on parcoure les portraits qu'il a exécutés presque depuis le commencement jusqu'à la fin de sa carrière, depuis ceux de *Maddalena* et d'*Angelo Doni*, de la galerie Pitti, jusqu'à l'admirable *Joueur de violon* du palais Sciarra, à la *Fornarina* de la Tribune, à l'*Altoviti* de Munich, au *Castiglione* du Louvre, enfin à son chef-d'œuvre dans cet ordre de sujets, le *Léon X avec les deux cardinaux* de Florence, et l'on verra qu'il a possédé à un degré vraiment extraordinaire cette compréhension du caractère particulier de chaque individu, de sa nature personnelle, de sa vie intérieure, de son âme. L'œuvre de Raphaël est si varié, si immense, que l'on passe facilement sur quelques-uns de ses travaux qui eussent suffi à illustrer d'autres que lui; mais il ne faut pas oublier que l'auteur de l'*Ecole d'Athènes*, des cartons d'Hampton-Court, de la *Vision d'Ezéchiel*, ce trésor du palais Pitti, a traité avec sa supériorité ordinaire les sujets de toute sorte dont il s'est occupé, et que c'est au même artiste qui créa ces compositions sublimes que nous devons tant de paysages gracieux ou sévères, depuis celui du petit *Saint Georges* jusqu'à ceux des cartons et du *Spasimo*, qu'il a mis comme fonds dans la plupart de ses tableaux. Voici la liste des principaux portraits qu'il a exécutés : *Portrait d'un jeune homme de la famille Riccio Altoviti* (pinacothèque de Munich); *Portraits de deux religieux, Dom Blaise et Dom Balthazar*, de l'abbaye de Vallombreuse (Académie de Florence); *Portraits de Jules II*, d'*Angelo et de Maddalena Doni*, du latiniste *Tomaso Inghirami*, du *cardinal Bibiena*, de *Léon X entouré du cardinal Jules de Médicis et du cardinal de Rossi* (palais Pitti); *Portrait d'une dame florentine; Portrait de la Fornarina* (tribune de la galerie des Offices); *Portrait de jeune homme*, surnommé le *Joueur de violon* (palais Sciarra, à Rome); *Portraits d'un gentilhomme italien, d'un cardinal* (peut-être Jules de Médicis) et d'un *Jurisconsulte* dans lequel on croit reconnaître Barthole (musée de Madrid); *Portrait de Balthazar Castiglione*, celui de *Jeanne d'Aragon*, *Portrait de jeune homme accoudé*, deux *Portraits d'hommes*, dans un même cadre et surnommés à tort *Raphaël et son maître d'armes* (musée du Louvre); le *Portrait de Jeanne d'Aragon* est attribué aujourd'hui à Jules Romain et les deux *Portraits d'hommes* à Pontormo. Nous consacrons plus bas un article spécial à ses propres portraits. A la mort de Bramante, qui l'avait recommandé au pape, Léon nomma Raphaël architecte en chef de la fabrique de Saint-Pierre (1515). Celui-ci, d'ailleurs, n'en était pas à son coup d'essai, car il avait déjà dirigé la construction de la cour de Saint-Damassus, au Vatican. Il se mit aussitôt à l'œuvre. Avant même sa nomination, il avait fait, semble-t-il, un plan pour Saint-Pierre, qui avait eu l'agrément du pontife. Malgré ses relations avec Bramante, ignorait-il le beau projet de cet architecte qui fut repris par Michel-Ange? ou bien faut-il penser que son goût élégant le porta à préférer la croix latine à la croix grecque, plus noble, plus sévère, plus convenable pour un édifice qui devait être surmonté d'une coupole? Il est probable qu'il faut attribuer cette erreur à quelque fantaisie de Léon X plutôt qu'au libre choix de Raphaël, car il ne paraît guère vraisemblable qu'il se soit trompé à ce point, ni qu'il ait ignoré le projet de son protecteur et de son ami. Il sentait, du reste, la gravité de la tâche qu'il avait acceptée et il écrivait à Baldassare Castiglione : « Notre saint-père m'a mis un grand fardeau sur les épaules en me chargeant de la construction de Saint-Pierre. J'espère ne pas y succomber. Ce qui me rassure, c'est que le modèle que j'ai fait plaît à Sa Sainteté et a le suffrage de beaucoup d'habiles gens; mais je porte mes vues plus haut. Je voudrais trouver les belles formes des édifices antiques. Mon vol sera-t-il celui d'Icare? Vitruve me donne sans doute de grandes lumières, mais pas autant qu'il m'en faudrait. » A la fin de cette même année 1515, il suivit le pape à Florence et prit part, avec les deux Sansovino, Antonio da San-Gallo et peut-être Léonard de Vinci, au concours pour la façade de Saint-Laurent, dans lequel Michel-Ange demeura vainqueur. C'est probablement pendant ce séjour qu'il donna les plans des palais Uguccioni, sur la place du Palais-Vieux, et Gandolfini, dans la rue San-Gallo, qui lui sont attribués. A Rome, il construisit en tout ou en partie la villa Madama, le palais Stoppani, près de Sant'-Andrea-della-Valle, l'église de la Navicella, sur le mont Cœlius, et, dit-on, le gracieux monument qui est situé dans le jardin de la Farnésine, près du Tibre, et qui soutient la comparaison avec l'un des chefs-d'œuvre de Baldassare Peruzzi. C'est encore lui qui donna les plans de la chapelle Chigi, à Sainte-Marie-du-Peuple, et qui fit le modèle de la statue de Jonas, qui s'y trouve à gauche de l'autel. S'il fallait en croire une tradition, l'exécution même de cette figure lui appartiendrait, et cet ouvrage a tant de grâce, une beauté si suave, tant de *morbidesse*, que cette supposition n'a rien d'invraisemblable. Raphaël a

certainement fait de la sculpture, car on lit dans une lettre de Castiglione à son intendant : « Je désire savoir si Jules Romain a encore le jeune garçon en marbre de la main de Raphaël et le prix auquel il me le laisserait. » (Bottari, *Lettere pittoriche*, V, nº 81, p. 245.) Nommé en 1516 surintendant des édifices de Rome, Raphaël porta dans ces nouvelles fonctions une activité, une ardeur, une intelligence dont témoignent les fragments du beau rapport à Léon X trouvé dans les papiers de Baldassare Castiglione et qui est bien certainement de Raphaël. Le bref de nomination le charge non-seulement, comme architecte de Saint-Pierre, « de l'inspection générale de toutes les fouilles et découvertes de pierres et de marbres qui se feront dorénavant à Rome et dans une circonférence de dix milles, » afin qu'il achète « ce qui pourra convenir à la construction du nouveau temple, » mais lui donne mission de recueillir les inscriptions et les marbres antiques que Léon mettait alors beaucoup de zèle à rassembler au Vatican. « Comme il m'a été rapporté, lit-on dans cette pièce, que les marbriers emploient inconsidérément et taillent des marbres antiques sans égard aux inscriptions qui y sont gravées et qui sont des monuments importants à conserver pour l'étude de l'érudition et de la langue latine, je fais défense à tous ceux de cette profession de scier ou de tailler aucune pierre écrite sans votre ordre ou permission, voulant, s'ils ne s'y conforment, qu'ils encourent la peine susdite (de 100 à 300 écus d'or). » Sa position officielle lui permit de voir l'un des premiers les peintures des Thermes de Titus, et l'on a vu qu'il les imita dans la décoration des Loges, au Vatican. Il ne se renferma pas, du reste, dans son rôle de conservateur. Les historiens contemporains assurent qu'il dessina et restitua la plupart des monuments antiques de la ville ; mais ces ouvrages périrent, à l'exception de quelques fragments, lors du sac de Rome en 1527 et des troubles qui le suivirent. D'autre part, Raphaël exécuta, pendant les deux dernières années de sa vie, trois ouvrages qui, par leur importance et par leur perfection, résument sa peinture de chevalet dans ce qu'elle a de plus puissant et de plus élevé. Nous voulons parler de la *Vierge de François Ier*, au musée du Louvre, de la *Madone de saint Sixte* de la galerie de Dresde, et de la *Transfiguration*, que la mort l'empêcha d'achever. La *Vierge de François Ier* (v. FAMILLE [sainte]) passe avec raison pour l'ouvrage le plus parfait de Raphaël dans ce genre. Il est impossible, en effet, d'imaginer une composition plus riche, plus pleine, plus heureuse, des types plus purs et plus variés, une exécution plus irréprochable, plus soutenue, plus soignée dans les moindres détails. Quelques-unes des parties de ce tableau, entre autres les draperies du bras et de la jambe gauches de la Vierge, sont parmi les choses les plus magistrales que Raphaël ait faites. La *Madone entre saint Sixte et sainte Barbe*, de la galerie de Dresde, surpasse toutefois cette *Sainte Famille* par la grandeur de la conception, par son caractère de simplicité sublime. Cette Vierge triomphante n'a plus rien de terrestre ; c'est une divinité sous la forme humaine ; sa figure rappelle encore le type bien connu de la Fornarine, mais idéalisé et purifié. La *Transfiguration* fut le dernier ouvrage de Raphaël, et même la mort le surprit-elle avant qu'il l'eût complétement achevé. Elle lui fut commandée, en même temps que la *Résurrection de Lazare* à Sébastien del Piombo, par le cardinal Jules de Médicis, plus tard pape sous le nom de Clément VII, pour l'église principale de son évêché de Narbonne. On peut supposer que Raphaël conçut la partie inférieure de sa composition dans des données violentes, afin de lutter avec Sébastien, qu'il savait protégé et aidé par Michel-Ange. De là viennent la disparate et le désaccord pénibles qui existent, et dans la peinture elle-même, et dans la composition des deux moitiés de l'œuvre, malgré la science du clair-obscur que le maître y a montrée plus que dans aucun autre de ses ouvrages. Ainsi l'impression d'unité, nécessaire dans toute œuvre d'art, est détruite ; l'esprit reste en suspens, et quoique Raphaël ait fait les plus grands efforts pour se surpasser lui-même dans cette composition et qu'on y trouve des beautés du premier ordre, on ne peut pas dire malheureusement qu'il ait atteint le but qu'il se proposait, ni que le dernier de ses ouvrages ait la même valeur que ceux qui le précèdent immédiatement.

Telle fut la carrière, telle est l'œuvre du plus grand artiste des temps modernes. Les soucis d'une fortune prodigieuse troublèrent seuls les dernières années de sa vie. Calcagnini le nomme *vir prædives* (homme puissamment riche). Il était gentilhomme de la chambre (*cubicularius*) ; il menait grand train et tenait à la liberté de sa vie d'artiste. Depuis bien des années, le cardinal Bibiena le pressait d'épouser sa nièce. Raphaël avait demandé trois ou quatre ans pour réfléchir, puis s'était engagé. Déjà, en 1514, il écrivait à son oncle Simone Ciarla « qu'il remerciait Dieu d'être encore garçon, qu'il croyait avoir plus de raisons de refuser les offres qu'on lui a faites que son oncle n'en avait de lui conseiller de se marier. » Il ajoute que « le cardinal Bibiena lui avait offert une de ses parentes et qu'il lui a promis de l'épouser avec l'agrément de ses deux oncles. » Il mentionne également d'autres propositions de la même nature. Bibiena le sommait de tenir sa promesse ; mais, d'un autre côté, Léon X lui faisait espérer le chapeau de cardinal aussitôt qu'il aurait achevé les salles du Vatican. Il devait de grosses sommes à Raphaël et prétendait, dit-on, s'acquitter ainsi sans bourse délier ; toutefois, Pungileoni révoque en doute cette histoire, rapportée par Vasari, et dit que Léon s'acquitta de tout ce qu'il lui devait. Enfin le grand peintre vivait subjugué par l'amour d'une femme qu'il a rendue célèbre, la Fornarina. Pendant qu'il travaillait à la *Galatée*, il abandonnait si souvent sa peinture pour aller chez sa maîtresse, qu'Agostino Chigi, désespérant de le fixer autrement, avait installé cette femme à la Farnésine. Il restait indécis entre son ambition, son amour et l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de Bibiena au sujet du mariage avec sa nièce, lorsque la mort l'emporta, après une courte maladie, le 6 avril 1520, jour anniversaire de sa naissance. Il avait trente-sept ans. Vasari attribue la mort de Raphaël à des excès de plaisirs, mais l'ignorance des médecins italiens y est aussi pour une forte dose. « Un jour, dit-il, il rentra chez lui avec une grosse fièvre ; les médecins crurent qu'il s'était refroidi. Il leur cacha les excès qui étaient la cause de sa maladie, de sorte que ceux-ci le saignèrent abondamment et l'affaiblirent, tandis qu'il aurait fallu le fortifier. » L'exactitude de ce récit paraît heureusement contestable. La longue durée de la liaison de Raphaël avec la Fornarina donne peu de vraisemblance à des désordres du genre de ceux dont parle le biographe. D'ailleurs, il semble naturel de penser que la vie de Raphaël, ruinée par des travaux immenses, par une dépense exagérée des forces de l'intelligence, par de véritables excès de génie, ait pu se briser au premier choc, et les renseignements communiqués par Missirini à Longhena et publiés par celui-ci donnent, sur la mort de Raphaël, des détails qui sont empreints d'un cachet de vérité qu'il semble impossible de méconnaître. « Raffaelo Sanzio était d'une nature très-distinguée et délicate ; sa vie ne tenait qu'à un fil excessivement ténu quant à ce qui regardait son corps, car il était tout esprit, outre que ses forces s'étaient beaucoup amoindries et qu'il est extraordinaire qu'elles aient pu le soutenir pendant sa courte vie. Etant très-affaibli, un jour qu'il se trouvait à la Farnésine, il reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ à la cour. Il se mit à courir pour n'être pas en retard, et, pendant qu'il parlait longuement de la fabrique de Saint-Pierre, la sueur se sécha sur son corps et il fut pris d'un mal subit. Etant rentré chez lui, il fut saisi d'une sorte de fièvre pernicieuse, qui l'emporta malheureusement dans la tombe. » Raphaël se sentit mourir. Il ordonna de renvoyer sa maîtresse, à qui il laissa par testament de quoi vivre honnêtement, et il partagea le reste de son bien entre Jules Romain, François Penni (il Fattore), l'un de ses oncles, qui était prêtre à Urbin, et laissa au cardinal Bibiena sa maison située près du Vatican. Il fut enterré, suivant sa volonté, dans une des chapelles du Panthéon, qu'il avait chargé Baldassare Turini, l'un de ses exécuteurs testamentaires, de faire réparer, et qu'il dota d'une somme de 1,000 écus d'or. On a montré longtemps, à l'Académie de Saint-Luc, un crâne qu'on disait être celui de Raphaël et qu'on prétendait avoir été enlevé du caveau sépulcral lorsque Carle Maratte fit placer, en 1674, le buste du peintre, sculpté par Naldini, dans l'une des niches qui se trouvent au-dessus de sa chapelle, à la Minerve, avec une épitaphe composée par Bembo. Ce crâne, objet d'une sorte de culte et que les peintres allaient visiter processionnellement et toucher le jour de la fête de Saint-Luc, était surtout remarquable par son exiguïté. Ce n'était point celui de Raphaël. Dans le courant de l'année 1833, on pratiqua des fouilles dans le soubassement de la statue de la Vierge dont Lorenzo Lotti avait décoré, d'après le désir qu'il en avait exprimé, le tombeau de son maître. On trouva dans une voûte en brique, construite au niveau du sol, précisément au pied de la statue de Lotti, le squelette du grand artiste, parfaitement intact. On lit dans une lettre adressée à Quatremère de Quincy par l'un des membres de la commission chargée de suivre l'enquête : « Le corps est bien proportionné ; il est haut de 5 pieds 2 pouces 3 lignes ; la tête bien conservée a toutes les dents, encore belles, au nombre de trente et une. La trente-deuxième, de la mâchoire inférieure à gauche, n'était pas encore sortie de l'alvéole. On revoit les linéaments exacts du portrait de l'*Ecole d'Athènes*. Le cou était long, les bras et la poitrine délicats ; le creux marqué par l'apophyse du bras droit paraît avoir été une suite du grand exercice de ce bras dans la peinture. » Et Passavant, qui vit chez le sculpteur Fabris le moule en plâtre du crâne de Raphaël, le décrit ainsi : « Le front s'avance en saillie au-dessus des yeux, mais il n'est pas large et n'offre pas une hauteur considérable. Par contre, la partie occipitale du crâne forme un bel arc d'une ampleur extraordinaire. En général, toutes les parties de la tête présentent un développement égal, sans que l'une prédomine sur l'autre. » Ces renseignements complètent le portrait que Bellori trace de Raphaël : « Il était d'une complexion très-grêle et délicate qui ne permettait pas une longue vie, car il avait le cou long et mal placé. Ces mauvaises dispositions physiques, la fatigue résultant d'études continuelles et son goût pour le plaisir durent abréger sa vie. » Du reste, les traits de Raphaël nous sont connus ; il s'est peint plusieurs fois, entre autres dans le *Parnasse*, du même côté que Dante et Virgile. Son visage agréable et quasi féminin est loin d'être régulier : le nez est grand et fin, les lèvres sont pleines, la mâchoire inférieure avancée ; mais les yeux sont très-beaux, bien ouverts, doux et bienveillants ; les cheveux sont bruns comme les yeux, le teint olivâtre et très-particulier.

Comme on l'a vu, les habitudes de Raphaël étaient celles d'un grand seigneur ; il vivait sur un pied d'égalité complète avec les plus illustres personnages de Rome. Sa modestie, dont parlent trop unanimement les contemporains pour qu'elle puisse être mise en doute, n'allait cependant pas jusqu'à le rendre aveugle sur son mérite, ni indifférent à l'immense réputation dont il jouissait. Il écrivait à Simone Ciarla en 1514 : « Vous voyez, très-cher oncle, que je fais honneur à vous, à tous nos parents et à ma patrie. Il n'en est pas moins vrai que je garde votre souvenir dans le plus profond de mon cœur et que, lorsque je vous entends nommer, il me semble que j'entends nommer mon père. » Et il ajoute : « Je vous prie d'aller trouver le duc et la duchesse et de leur dire, ce qu'ils auront du plaisir à apprendre, que l'un de leurs serviteurs leur fait honneur. » Il était un ami et une sorte de frère aîné et de protecteur pour ses élèves plutôt qu'un maître ; il les aidait de sa bourse, de son crédit, de ses conseils et sut maintenir entre eux, par la seule force de l'affection qu'ils lui portaient, la plus parfaite harmonie. « Bien loin de concevoir le moindre orgueil, dit Calcagnini, il est affable pour tout le monde, prévenant et toujours prêt à écouter les avis et les discours d'autrui, surtout ceux de Fabius de Ravenne, vieillard d'une probité stoïque, mais aussi aimable que savant. Raphaël, qui l'a recueilli et qui l'entretient, a soin de lui comme de son maître ou de son père. Il le consulte en tout et défère à ses conseils. » Sa bienveillance avait désarmé la jalousie ; sa nature douce, aimable, sympathique lui avait rallié tous les cœurs. Aussi sa mort causa-t-elle des regrets unanimes et un deuil public. Le peuple de Rome suivit ses restes, comme il devait faire plus tard pour Michel-Ange, et la foule, si indifférente d'ordinaire aux événements de cette nature, sentit le coup qui la frappait. Ses amis étaient inconsolables, et Castiglione écrivait à sa mère : « Je suis en bonne santé, mais il me semble que je ne suis pas dans Rome, puisque mon pauvre Raphaël n'y est plus. Que son âme soit bénie au sein de Dieu !... » Le tombeau de Marie Bibiena était, comme celui de Raphaël, dans l'église de la Minerve. Dans une épitaphe rapportée par Vasari, qui se trouvait au-dessus de celle de Raphaël et que Carle Maratte fit disparaître pour mettre à sa place le buste du peintre, elle est nommée *Sponsa ejus*. D'après le texte, elle serait morte avant le Sanzio ; mais suivant Pungileoni, elle lui survécut. Cette épitaphe a été retrouvée en 1833, près de la tombe de Raphaël.

Quelques-uns des ouvrages longtemps attribués à Raphaël lui sont contestés aujourd'hui ; nous en avons dit un mot dans le courant de cet article. En revanche, des œuvres du maître, perdues de vue pendant plusieurs siècles, ont été retrouvées et remises en honneur. Tel est, entre autres, un *Saint Sébastien* provenant des collections de l'ancienne monarchie française, donné par Louis XVIII à un église de village et revendu par celle-ci pour la modique somme de 59 francs ; il a fait retour au Louvre en 1838 et, dignement restauré par M. Reiset, figure maintenant dans la grande galerie. Telle est aussi la fresque dite de la *Magliana*, peinte par Raphaël pour la villa papale de ce nom, sous le pontificat de Jules II ou sous celui de Léon X, et qui a été achetée pour le musée du Louvre, en 1872, au prix de 206,500 francs. Elle avait déjà été copiée en mosaïque par les frères Balze (1838) pour l'Ecole des beaux-arts. V. MAGLIANA.

« Les titres qui ont mérité à Raphaël, dit M. Louis Ménard, d'occuper le premier rang dans l'histoire de l'art sont de plusieurs sortes. On a souvent répété qu'inférieur par certains côtés à d'autres maîtres il avait réuni plus qu'aucun d'eux les qualités qui constituent le grand artiste. Cela est hors de doute ; mais cet équilibre de qualités se retrouve, quoiqu'à un degré moins éminent, dans les Carrache, qu'on n'a jamais songé à mettre au-dessus de Michel-Ange, du Titien et du Corrége. Raphaël a d'autres mérites dont il faut tenir compte poun expliquer sa royauté incontestée. Le premier est d'avoir su, mieux qu'aucun autre artiste moderne, associer dans une juste mesure l'étude consciencieuse de la nature et la recherche de l'idéal. Par les dessins et les études qu'il faisait pour ses tableaux et dont un très-grand nombre ont été conservés, on voit que jusqu'à la fin de sa vie il a pris la vérité pour point de départ. Comme l'a fait plus tard David, il dessinait ses figures nues avant de les draper ; c'est d'après ce modèle vivant qu'il s'élevait, par des tâtonnements successifs ou des corrections réfléchies, à ces types de beauté que nous admirons dans ses peintures. On peut s'en convaincre en comparant les portraits de la Fornarina avec les Vierges pour lesquelles la même tête a servi de modèle, ou bien en rapprochant les études qu'il avait faites pour sa *Transfiguration* avec les mêmes figures telles qu'il les a introduites dans ce tableau, la dernière de ses œuvres. On peut se convaincre aussi, en analysant cette admirable peinture, qu'il a raisonné, comme le dit Mengs, tous les plis de ses draperies, que tous ont une cause, soit dans le poids de l'étoffe, soit dans le mouvement des membres qui en sont couverts ; souvent ils indiquent la position de ces membres dans l'instant qui a précédé.

» Dégager l'idéal du réel en ramenant chaque forme à son type, tel était le principe de l'art grec ; tel fut aussi celui de Raphaël. Le souvenir des anciens se manifeste dans tout son œuvre ; il s'en rapproche par son goût exquis dans le choix des formes, par une grâce qui n'exclut jamais l'énergie, par l'ingénuité dans le geste, par le sentiment naïf de la nature. On dit quelquefois que Raphaël a mis la forme antique au service de l'idéal chrétien ; c'est manquer de justice non-seulement pour l'art grec, qui n'était pas uniquement un art de forme et qui apparemment avait bien aussi son idéal, mais même pour Raphaël, à qui on enlève la moitié de sa gloire, toutes ses œuvres païennes, la *Galatée*, les *Trois Grâces*, l'*Amour et Psyché*, le *Parnasse*, l'*Ecole d'Athènes*. Dans ses tableaux chrétiens, Raphaël est aussi loin de l'ascétisme du moyen âge que de la sensualité des peintres de la décadence. La *Madone de saint Sixte*, la *Madone de Foligno*, la *Vierge à la chaise* sont pures et chastes, mais elles n'ont rien du mysticisme d'Angelico de Fiesole ; elles ont été dessinées nues d'après nature, ce que Savonarole et les théologiens de l'art immatériel auraient regardé comme une profanation. Raphaël est chrétien sans cesser d'être le disciple des Grecs ; il est même quelque chose de plus que leur disciple, il est l'un d'entre eux. Il ne renie jamais leur idéal, qui est la beauté, il en donne une traduction nouvelle, il ajoute une divinité de plus à leur Panthéon. »

Parmi les divers ouvrages auxquels nous avons eu recours pour cette notice, nous citerons particulièrement : Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël* (Paris, 1833, in-4º) ; *Raphaël d'Urbin et son père Giovanni Santi*, par Passavant (Paris, 1860, 2 vol. in-8º), et enfin *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, avec des catalogues raisonnés, historiques et bibliographiques, par Charles Clément (Paris, 1867, in-18). L'étude de M. Ch. Clément se recommande surtout par l'exactitude et l'abondance des faits, la nouveauté des aperçus et de la critique.

Pour la biographie de Raphaël, consulter : G. Vasari, *Vita di Raffaelo Sanzio da Urbino* (Rome, 1751, in-fol. ; trad. franç. par P. Daret, Paris, 1607, in-4º) ; Angelo Comolli, *Vita inedita di Raffaelo da Urbino* (Rome, 1791, in-4º) ; J. Reynolds, *Life of Raffaelo Sanzio da Urbino, and the character of the most celebrated painters of Italy* (Londres, 1815, in-8º) ; G.-C. Braun, *Raphael's Leben und Wirken* (Wiesbaden, 1815, in-8º) ; Fuessli, *Uber das Leben und die Wirke Raphael Sanzio's* (Zurich, 1815, in-8º) ; Kiefhaber, *Leben Raphael* (Munich, 1817, in-8º) ; C. Fea, *Notizie intorno Raffaelo Sanzio da Urbino* (Rome, 1822, in-8º) ; Rehberg, *Raphael Sanzio aus Urbino* (Munich, 1824, 2 vol. in-fol.) ; L. Pungileoni, *Elogio storico di Raffaelo Santi da Urbino* (Urbino, 1829, 2 vol. in-8º) ; Luigi Cicconi, *Raffaelo e le belle arti sotto Leone X, scene storiche* (Milan, 1845, in-18) ; P. Odescalchi, *Istoria del ritrovamento delle spoglie mortale di Raffaelo Sanzio da Urbino* (Rome, 1833, in-8º).

Raphaël (PORTRAITS DE). Dans une chapelle de l'église des Dominicains, à Cagli, Giovanni Santi, père de Raphaël, a exécuté, en 1492, une fresque représentant la Vierge sur un trône, aux côtés duquel se trouvent deux anges ; celui de gauche rappelle beaucoup les traits de Raphaël, qui était alors âgé de neuf ans, et une tradition constante veut que ce soit là, en effet, le portrait du divin artiste. Il y en a une gravure dans les *Mémoires* de Dennistoun (p. 462), une autre dans l'édition allemande du livre de Passavant sur Raphaël (pl. III, gr. par Anton Krueger), une troisième par L. Ceroni (Salon de 1857). La galerie Borghèse, à Rome, possède un petit portrait en buste d'un enfant de douze ans, coiffé d'une barrette noire et ayant un vêtement brun, que l'on dit être Raphaël peint par lui-même, et que Passavant suppose avoir été exécuté par Timoteo Viti ou delle Vite ; il a été gravé par C. Kappes et lithographié par F. Rehberg. Il existe plusieurs portraits de Raphaël qui lui sont attribués. La collection d'Oxford en possède un qu'il aurait dessiné à l'âge de quinze ans ; ce dernier a été lithographié en fac-simile par Ludwig Zöllner, dans l'édition allemande de l'ouvrage de Passavant (pl. IV).

Le *Portrait d'un jeune homme* du musée du Louvre (nº 335), qui est regardé par quelques auteurs comme représentant Raphaël lui-même à l'âge de quinze ou seize ans, est une œuvre pleine de charme ; il nous montre un jeune adolescent, aux cheveux blonds recouverts d'une barrette noire, qui, le coude appuyé sur une table et la tête appuyée sur sa main, regarde le spectateur ; son vêtement,

d'une étoffe vert sombre, se détache vigoureusement sur un fond de même couleur, mais plus clair. Mariette a dit de cet ouvrage : « Parmi quelques-uns, il passe pour être le portrait de ce peintre (Raphaël); mais on a peine à se persuader que, dans un âge si peu avancé que l'est le jeune homme représenté dans ce tableau, Raphaël fût déjà aussi éloigné de sa première manière qu'il le paraît dans l'ouvrage dont nous parlons. » Après avoir cité ce passage, M. Villot ajoute : « En effet, cette peinture, évidemment de la troisième manière du peintre, a dû être exécutée de 1515 à 1520 et ne peut, par conséquent, représenter ses traits. » Emeric David, au contraire, est d'avis que « ce tableau, quelque beau qu'il soit, n'excède point les rares talents dont Raphaël avait déjà donné des preuves à l'âge de seize ou peut-être de dix-sept ans. Le faire est sans doute très-délicat, les couleurs sont liées et fondues avec beaucoup de soin; mais on sait que cette manière d'imiter la nature était familière à l'élève du Pérugin dès ses plus jeunes années, et il dut particulièrement s'y attacher dans cette occasion, où il voulait représenter le coloris d'un adolescent. Ce portrait présente, d'ailleurs, quelques imperfections qui semblent annoncer l'ouvrage d'un jeune homme : l'œil gauche, la main, le poignet ne sont pas dessinés correctement; les cheveux manquent de légèreté. De semblables erreurs n'auraient point échappé à Raphaël dans un âge plus avancé. Nous retrouvons ici, au surplus, la grâce qui distingue tous les ouvrages de ce grand peintre. Son dessin acquit successivement de la correction, son coloris de la vigueur; la grâce lui était naturelle. » Le délicieux *Jeune homme* du Louvre a été souvent copié à l'huile, au pastel, en miniature, sur porcelaine, sur émail, et souvent reproduit par la gravure et la lithographie. Parmi les gravures, nous citerons celles de Nicolas Edelink (pour le *Cabinet Crozat*), de M. Gandolfi (*Musée français*), de Boutrois (*Musée Filhol*), d'E. Demarteau (de la grandeur de l'original), de F. Forster (1843), de Pannier (1844).

Le *Portrait de Raphaël* du musée de Florence est non moins populaire que celui du Louvre. Raphaël s'y est représenté à l'âge de vingt-trois ans environ, en buste, tourné vers la gauche, la tête un peu renversée en arrière et coiffé d'une barrette noire, le visage sans barbe, les cheveux châtains formant de grosses boucles sur la nuque, les regards dirigés vers le spectateur avec une expression de douce mélancolie. Il a un vêtement noir, presque collant, d'où sort le bord de la chemise. Son teint est pâle, ses yeux sont bruns. L'homme de génie apparaît dans ce portrait. « Une intelligence supérieure éclate dans le front bien développé, dit M. Lavice (*Musées d'Italie*). Le nez, d'une forme parfaite, le menton rond, proéminent et fendu dénotent l'énergie et le jugement. Quel charme dans cette bouche aussi éloquente que bonne et dans l'attitude de ce cou flexible et gracieux! Quelle distinction, quelle délicatesse dans l'ensemble! » Il est à croire, suivant Passavant, que Raphaël fit ce portrait en 1506, pour le laisser comme souvenir à ses parents, dans sa ville natale. Il est resté à Urbin jusqu'à l'époque où il fut transféré dans l'Académie de Saint-Luc, à Rome, fondée en 1588 par Federico Zuccheri. L'Académie le vendit, avec d'autres tableaux, au cardinal Léopold de Médicis, et, depuis, il figure dans la célèbre galerie des Offices. Ce portrait, peint d'une pâte très-légère, a subi quelques nettoyages et quelques retouches regrettables. Il en existe plusieurs copies anciennes, dont l'une est au palais Albani, à Urbin. Il a été gravé par C.-M. Preisler (d'après un dessin de Campiglia, pour le *Museo Fiorentino*, 1741); Jac. Frey, Antonio Morghen, Strange (1787); F. Muller (d'après un dessin de Steinla), V. Biondi (1816); Fr. Forster (d'après un dessin de Desnoyers, 1836); Lud. Grüner (pl. v de l'édition allemande du livre de Passavant); V.-H. Schnorr de Karosfeld (eau-forte, 1809); W. Holl, J.-C. Dietsch, Pannier, Joh.-H. Lips (1776); Alph. Boilly, Bertrand, Bosselman, Coiny, etc.

Un *Portrait de Raphaël*, de la collection du prince Czartoryski (à Paris), nous montre le grand artiste à l'âge de vingt-cinq ans environ, dans tout l'éclat de sa beauté, aussi séduisante que son génie. Il est assis devant une fenêtre ouverte sur la campagne, près d'une table recouverte d'un tapis, sur laquelle il appuie son bras droit en laissant pendre sa main, tandis que de la main gauche, placée sur la poitrine, il tient son manteau garni de fourrures; ses cheveux bruns, séparés sur le front, tombent en longues boucles sur ses épaules. Il est coiffé d'une barrette noire, posée en biais et un peu en arrière. Son visage, d'un ovale élégant et pur, a une grâce presque féminine, rehaussée par une expression noble et sereine. Il a le nez long et fin, la bouche spirituelle et voluptueuse, le menton assez développé, les sourcils mollement arqués, le regard doux et pénétrant, dirigé vers le spectateur. Le beau contour de sa joue a cette maigreur particulière qu'un tempérament ardent entretient souvent dans une nature pleine de force et de jeunesse. Ce magnifique portrait était autrefois chez le signor Niccolo Antonioli, à Venise, et il a été gravé au trait, à cette époque, par Felice Zeliani. Il a été acheté à Venise, en 1807, par le prince Czartoryski, et il a été gravé depuis par F. Girard, pour la traduction française du livre de Passavant (1860). Waagen ne doute pas que ce ne soit une œuvre originale de Raphaël. Scanelli (*Microcosmo della pittura*, *etc.*, 1657) mentionne un portrait analogue comme étant, de son temps, dans la galerie de Modène, et une *Description* de cette galerie, publiée en 1744, nous apprend qu'il s'y trouvait encore à cette époque; il se pourrait que ce fût le tableau de la collection Czartoryski. Paul Pontius a gravé un portrait tout à fait conforme à celui que nous venons de décrire, d'après une peinture qne la tradition dit avoir appartenu à Van Dyck. Six vers latins accompagnent cette estampe, qui a été copiée plus ou moins fidèlement par Ant. Gransignani, G.-W. Knorr (le buste seulement), P. Peiroleri (le buste seulement), B. Moncornet, Odieuvre, S. Gribelin, Giacomo Zatta, etc. Un tableau, qui a été vu, il y a quelques années, en Angleterre et dans les Pays-Bas et qui appartient aujourd'hui à M. Reghellini de Schio, reproduit le portrait gravé par Pontius; il en a été fait une gravure par P. Devlamynck, avec une légende indiquant qu'il était autrefois dans la galerie ducale de Mantoue, où il avait été porté par Jules Romain. Un portrait de Raphaël, debout et à mi-corps, la main sur la poitrine, coiffé d'une barrette et ayant de longs cheveux bouclés, a été gravé par Fusinati en 1826; il se rapproche du type qui a été gravé par Pontius.

Raphaël s'est représenté encore lui-même dan l'*Ecole d'Athènes*, à côté de son maître, le Pérugin, et dans le tableau de *Saint Luc peignant la Vierge*, qui appartient à l'Académie de Saint-Luc, à Rome; le premier de ces portraits a été gravé par F. Dien, Paolo Fidanza, Dom. Cunego, Riepenhausen, Michele Bisi, P. Fontana; le deuxième, par C. Bloemaert, S. Langlois, Piccioni. Une estampe de Marc-Antoine Raimondi, dont il a été fait plusieurs copies, représente *Raphaël méditant dans son atelier;* il est assis sur un escabeau, tourné à gauche et les regards dirigés vers la droite; il a de longs cheveux séparés sur le front et un peu de barbe. Il est coiffé d'une barrette posée en arrière. Trois godets de couleurs et une palette sont à gauche, et, à droite, un tableau est appuyé contre le mur. Une gravure de Giulio Bonasone représente Raphaël en buste, le visage très-plein et vu presque de face, avec une barbe courte et les cheveux séparés. A ce dernier portrait ressemble beaucoup le plus jeune des personnages du tableau du Louvre (n° 386), qu'on a longtemps désigné comme représentant *Raphaël et son maître d'armes* et que les connaisseurs attribuent, les uns à Raphaël lui-même, les autres à Sébastien del Piombo, d'autres au Pontormo. Le Père Dan, qui est de ces derniers, prétend même que le Pontormo serait le personnage représenté au premier plan, derrière un mur d'appui, tenant de la main gauche la garde de son épée (ce qui l'a fait prendre pour un maître d'armes) et tendant l'autre main en avant, comme pour désigner un objet placé hors du tableau. Mariette reconnaît qu'il y a, dans l'opinion du Père Dan, quelque apparence de vérité. Mais, suivant Passavant, « la manière énergique dont est peinte la figure du premier plan et le faire en général empêchent d'y reconnaître la main de Pontormo. de n'est pas non plus son portrait, puisque, à la mort de Raphaël, il n'était âgé que de vingt-sept ans et que le personnage représenté paraît en avoir au moins dix de plus. Quant à la figure qui est dans le fond, on peut y retrouver les traits de Raphaël à la dernière époque de sa vie : la forme du nez, les lèvres pleines, les larges paupières, le beau front découvert se rapportent bien aux portraits authentiques qui existent de lui. Seulement, les traits sont ici un peu plus forts et les yeux n'ont pas autant de vivacité que dans les autres portraits. Le ton général de la peinture est lourd; les chairs tournent au brun rouge; le pinceau en est gras et large; toutes choses qui ne se rapportent guère à la manière de Raphaël. Néanmoins, cette peinture est une production très-distinguée. » Rappelons encore qu'on a voulu voir dans ce tableau Marc-Antoine au lieu de Raphaël. Nicolas de Larmessin a gravé cette composition dans le *Cabinet Crozat*, et P. Audouin dans le *Musée français* (1805); la tête seul de Raphaël a été gravée par J.-L. Potrelle.

W. Hollar a gravé en 1651, comme étant un portrait de Raphaël peint par lui-même, une figure d'homme jeune, à mi-corps et presque de face, ayant les cheveux séparés sur le front, une barbe courte, la main devant la poitrine. On ne reconnaît guère Raphaël dans ce portrait. On a quelque peine aussi à retrouver sa ressemblance dans une estampe ancienne où le Titien est désigné comme ayant fait la peinture d'après laquelle elle a été exécutée; le personnage représenté ici est vu à mi-corps, ayant de longs cheveux et des moustaches, habillé d'une riche étoffe à ramages et coiffé d'une toque tailladée. Il y a une reproduction de cette gravure par Larmessin. Hollar a gravé encore, d'après un dessin attribué à Léonard de Vinci et conservé dans la collection Arundel, un prétendu portrait de Raphaël. On désigne, comme représentant *Raphaël et sa maîtresse*, deux figures gravées en clair-obscur par Hugo da Carpi.

Des portraits de Raphaël sont intercalés dans les éditions anciennes des ouvrages de Vasari et de Sandrart. D'autres encore, d'une exactitude plus ou moins contestable, ont été gravés par Chapron, P. Woeriot, Matham, Jean Baron, Pool, Denon, G. Luederitz, etc. Citons encore les lithographies de Monanteuil, Planat, etc.

Un bas-relief en faïence émaillée de Luca della Robbia, représentant Raphaël de profil, coiffé d'une barrette, avec de longs cheveux et sans barbe, fait partie de la collection Récappé (à Paris); il a été gravé dans l'*Ornementation usuelle*. Une médaille, qui a été frappée en l'honneur de Raphaël au commencement du siècle dernier et qui se voit au musée Casali, à Rome, a été gravée dans le *Museum Mazzuchellianum*, dans le V[e] volume des *Vies* de Vasari (édition de Sienne, 1792) et dans le livre de Fr. Rehberg sur *Raphaël d'Urbin* (Munich, 1824). D'après un dessin de Carle Maratte, Paolo Naldini exécuta, en 1674, un buste en marbre de Raphaël, qui décora d'abord la chapelle sépulcrale de ce grand artiste, au Panthéon, et qui se voit aujourd'hui dans la protomothèque du Capitole; il y en a une gravure de 1695, d'autres par Frey, Sec. Bianchi, Giov. Brunetti. Des statues de Raphaël ont été exécutées, en France, par Feuchère (marbre, Salon de 1835) et par L. Rochet (bronze argenté, Salon de 1869); l'œuvre de ce dernier artiste représente Raphaël dans sa jeunesse, alors qu'il étudiait sous le Pérugin.

Cornelius a consacré à Raphaël une de ses loges de la pinacothèque de Munich. Au centre de la coupole, il l'a représenté adorant la Vierge et l'Enfant Jésus; autour de cette scène idéale, il le montre travaillant dans l'atelier de son père, étudiant ensuite chez le Pérugin, puis présentant ses dessins à Jules II et enfin décorant, avec ses élèves, les chambres du Vatican. Dans la lunette est figurée la *Mort de Raphaël :* ce divin artiste est étendu sur un lit de parade au-dessus duquel est exposé son dernier tableau, la *Transfiguration;* le pape Léon X, le cardinal Bembo, Jules Romain, Francesco Penni, Marc-Antoine entourent la couche funèbre, sur laquelle se jette la Fornarina éplorée.

Parmi les nombreuses compositions relatives à Raphaël, nous citerons encore : *Raphaël chez le Pérugin*, de M. Nicolas Chrétien (Salon de 1845); le *Jeune Raphaël méditant dans son atelier*, d'Eugène Delacroix (Salon de 1831); le *Rêve de Raphaël* (Raphaël voyant en songe la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean que lui montre un ange, anecdote racontée par Quatremère de Quincy dans sa *Vie de Raphaël*), par J.-F. Boisselat (Salon de 1841); *Raphaël présenté par Bramante à Léonard de Vinci*, de M[me] Brune-Pagès (gravé par P.-P. Allais, Salon de 1850); l'*Atelier de Raphaël*, de de Keyser (gravé par Allais, Salon de 1872); *Raphaël donnant des conseils de perspective à Fra Bartolommeo*, de Tito Marzocchi di Bellucci (Salon de 1841); *Raphaël dessinant dans la campagne de Rome*, d'Al.-M. Colin (Salon de 1857); *Raphaël faisant le portrait de Jeanne d'Aragon*, de Pignerolle (gravé par Allais, Salon de 1859); *Raphaël travaillant à la Madone de S. Sixte*, de Jalabert (gravé par Ed. Girardet, Salon de 1857); *Raphaël apercevant la Fornarina pour la première fois*, de L. Benouville (Salon de 1857; vendu 4,100 francs à la vente Pereire en 1872); *Raphaël et la Fornarina*, tableaux de Fr.-Ed. Picot (gravé par F. Garnier, en 1824, et par Réveil), d'Ingres (gravé par Forster), de Clérian (Salon de 1836), d'Anatole Dauvergne (Salon de 1841), de Jeanron (Salon de 1857), de G. Housez (Salon de 1864); *Raphaël au Vatican*, d'Horace Vernet (gravé par Jazet); la *Dernière visite de Raphaël à son atelier*, d'Henri Decaisne (Salon de 1849); les *Honneurs rendus à Raphaël après sa mort*, de P.-N. Bergeret (Salon de 1806; gravé à l'eau-forte par Pauquet en 1812).

Raphaël (HONNEURS RENDUS À), tableau de Bergeret Raphaël mort est exposé chez lui, selon l'usage du temps et du pays. La foule nombreuse de ses admirateurs et de ses élèves se presse, émue et recueillie, autour du lit d'apparat. Le pape Léon X, debout près de la couche funèbre, y répand des fleurs qu'il prend dans une corbeille tenue par un page superbement vêtu. Un autre personnage dépose une couronne sur le lit. Derrière le pape, à gauche, un clerc porte une grande croix, près d'un petit autel sur lequel une statue de la Vierge se dresse entre deux cierges allumés. Plus à gauche sont groupés divers personnages, grands seigneurs et artistes; d'autres arrivent par une porte qui s'ouvre sur une colonnade. A droite, à la tête du lit, se tiennent les élèves chéris de Raphaël, parmi lesquels on distingue, au premier plan, Jules Romain, qui se détourne pour cacher ses larmes. Derrière lui, un autre disciple montre du doigt le tableau de la *Transfiguration*, qui n'avait pas encore quitté l'atelier du maître. Les regards de plusieurs des assistants se dirigent vers cette immortelle création de l'art, vers cette image resplendissante et en quelque sorte vivante, ainsi rapprochée par le hasard de son auteur inanimé.

Ce tableau, le meilleur qu'ait exécuté Bergeret, est bien pensé, bien composé et peint avec soin dans toutes ses parties; la plupart des têtes ont une expression juste; quelques figures, celle du page notamment, sont élégantes de tournure et bien drapées. N'était une certaine sécheresse d'exécution, l'œuvre mériterait tous les éloges. Elle a été exposée au Salon de 1806 et a valu à l'auteur la grande médaille. Placée d'abord au château de la Malmaison, elle passa ensuite à Munich et fut vendue, après la mort du prince Eugène, à un amateur belge. Elle a été gravée, en 1812, par Pauquet et Sixdeniers, et reproduite au trait dans la *Galerie des arts* de Réveil.

Raphaël au Vatican, tableau d'Horace Vernet (Salon de 1833). Quelques lignes de Quatremère de Quincy ont fourni à Horace Vernet le sujet de ce tableau : Michel-Ange, rencontrant Raphaël dans le Vatican, avec ses élèves, lui dit : « Vous marchez entouré d'une *suite nombreuse, ainsi qu'un général*. — Et vous, répondit Raphaël au peintre du *Jugement dernier*, vous allez seul, comme le bourreau. » Cette anecdote permit au peintre de *réunir sur une même toile Jules II*, Raphaël et Michel-Ange. Le Sanzio est occupé à peindre une *Sainte Famille* devant le pape et ses élèves; un modèle pose devant lui et Michel-Ange, arrêté près de lui, semble lui adresser la parole. « *Chose singulière, dit G. Planche*, le maître, au lieu de suivre les traits de son crayon ou d'épier les lignes et les contours d'un visage, *semble regarder le spectateur*. Où est le modèle qu'il copie? Ce n'est pas chose facile à deviner. Pourtant, je découvre, à gauche, une femme endormie qui tient un enfant; il est vrai que, placé comme il l'est, le peintre ne la voit pas... Que signifie cette figure à mi-corps, enfouie dans la bordure, coiffée d'un bonnet rouge et portant l'*Ecorché* de Michel-Ange? Serait-ce l'auteur du *Jugement?* Il ne ressemble guère à la médaille de ce personnage... Que fait ce nouvel acteur? A qui s'adresse-t-il? A Raphaël, qu'il ne voit pas et qui ne le voit pas? Or, ici, je vois tout simplement quelqu'un qui s'en va et quelqu'un qui demeure; d'interlocuteurs, il n'y a pas trace. Y a-t-il dans l'exécution les qualités solides qui distinguent les grandes œuvres de l'école espagnole ou italienne et suppléent par la valeur des morceaux à l'absence de combinaison dramatique? Non. C'est partout une facilité déplorable, une indication superficielle et hâtée, une petite manière coquette, propre, nette, inoffensive, une ébauche du premier coup, sûre d'elle-même, qui se croit trouvée et qui n'est pas même cherchée. Rarement ai-je vu réuni, sur une toile de pareille dimension, un tel nombre de qualités négatives : couleur convenue, sans ardeur et sans vivacité; lignes possibles, mais non pas nécessaires; attitudes froides, mais claires, d'autant plus intelligibles qu'elles sont moins significatives. » Malgré ces critiques, auxquelles il faut joindre celles de MM. Ch. Blanc et Lenormant, on doit reconnaître dans cette composition le faire habile qui causa son succès et lui valut l'honneur de la gravure.

RAPHAËL VOLTERRAN, érudit italien. V. MAFFEI.

Raphaël, pages de la vingtième année, par Lamartine (1850, in-8°). C'est un fragment des *Confidences*, l'épisode qui fait suite à celui de *Graziella*. Lamartine y raconte sa liaison avec la jeune femme qu'il a si souvent chantée sous le nom d'Elvire et qui dans ce volume est appelée Julie. Afin d'avoir plus de liberté, l'auteur a placé ce récit dans la bouche d'un autre, un jeune homme désenchanté de tout, dévoré de mélancolie, cachant, « sous ses traits de vingt-quatre ans, la précoce sénilité de l'âme et le détachement de la terre d'un homme mûr et fatigué de jours; » mais c'est bien Lamartine qui est sous ce Raphaël, ainsi nommé par ses amis, parce qu'il ressemble

Au jeune homme accoudé qu'on voit aux galeries,

gracieux portrait qu'on a cru longtemps celui de Raphaël lui-même. Le deguisement pseudonymique ne sert qu'à l'entrée en scène et Lamartine le rend bien transparent en attribuant à son héros l'aventure qui fait le sujet de *Graziella*, épisode où il s'est fait figurer lui-même sans le moindre déguisement.

Cela étant, on peut trouver quelque fatuité dans le portrait que Lamartine trace de Raphaël, c'est-à-dire de lui-même, car Raphaël représente les plus idéales et les plus exquises perfections physiques et morales, le tout enveloppé d'une grâce de langueur et de mélancolie qui, en effet, est toujours restée le trait distinctif du poëte. La scène est placée dans la vallée d'Aix et sur le lac du Bourget, théâtre véritable des amours de Lamartine. Raphaël y rencontre une jeune créole, atteinte comme lui de langueur et se mourant de consomption. Le hasard d'une promenade sur le lac, où Julie manque de se noyer, les rapproche et l'amour se met bien vite de la partie. C'est, du reste, un amour tout idéal et platonique, une fusion de deux âmes dans le rêve, dans des aspirations séraphiques; les deux amoureux dolents et contemplatifs passent de longues heures en barque, sur les flots du lac ou à dos de mulet, dans la montagne. « Nous passions, dit Raphaël, la journée tout entière presque sans nous parler, tant nous nous entendions complétement sans paroles. Tantôt occupés à contempler la lumineuse vallée de Chambéry qui semblait se creuser et s'élargir à mesure que nous nous élevions davantage; tantôt à

nous arrêter sur le bord des cascades dont la fumée colorée par le soleil nous enveloppait d'arcs-en-ciel ondoyants, qui nous semblaient l'encadrement surnaturel et l'auréole mystérieuse de notre bonheur; tantôt à cueillir les dernières fleurs de la terre sur les prés en pente des chalets; à échanger ces fleurs entre nous comme des lettres à jamais intelligibles pour nous seuls de cet alphabet embaumé de la nature; tantôt à ramasser les châtaignes oubliées au pied des châtaigniers, à les écosser pour les faire cuire le soir, au feu de sa chambre; tantôt à nous asseoir sous les derniers chalets des montagnes déjà abandonnés par leurs habitants. Nous nous disions combien seraient heureux deux êtres comme nous, relégués par le hasard dans une de ces masures désertes, formées de quelques troncs d'arbres et de quelques planches, à la proximité des étoiles, au murmure des vents dans les sapins, aux frissons des glaciers et des neiges, mais séparés des hommes par la solitude et ne remplissant que d'eux-mêmes une vie pleine et débordante d'un seul sentiment. »

Ces amours vagues, ces clairs de lune remplissent les deux tiers du volume, non sans charme; car Lamartine a répandu une grande poésie et une grande fraîcheur sur ces souvenirs de sa jeunesse et sur les paysages qui leur servent de cadre. Mais Julie est rappelée à Paris au moment même où l'amour et les courses dans les bois allaient achever sa guérison. Les deux amants se séparent après avoir fait ensemble un pieux pèlerinage aux Charmettes, où Julie, en souvenir de Jean-Jacques et de Mme de Warens, est bien près de succomber, elle aussi, à sa passion; ce pèlerinage est le plus poétique épisode du livre. Les pages qui suivent sont intéressantes au point de vue de la biographie du poëte; Raphaël y raconte son entrée dans le monde, à Paris; ses relations avec la famille de Julie, qui lui fait connaître toutes les sommités littéraires et politiques de l'époque; c'est la biographie même de Lamartine. On y suit le développement de ses aptitudes dans ses lectures, son admiration pour les historiens et les orateurs. On y assiste à ses débuts comme poëte, aux difficultés qu'il rencontra d'abord. Voici comment Firmin Didot, à qui il avait timidement porté le manuscrit des premières *Méditations*, le lui rendit : « J'ai lu vos vers, monsieur, lui dit-il; ils ne sont pas sans talent, mais ils sont sans étude. Ils ne ressemblent à rien de ce qui est reçu et recherché dans nos poëtes. On ne sait où vous avez pris la langue, les idées, les images de cette poésie. Elle ne se classe dans aucun genre défini; c'est dommage : il y a de l'harmonie. Renoncez à ces nouveautés qui dépayseraient le génie français. Lisez nos maîtres, Delille, Parny, Michaud, Raynouard, Luce de Lancival, Fontanes; voilà des poëtes chéris du public. Ressemblez à quelqu'un si vous voulez qu'on vous reconnaisse. Je vous donnerais un mauvais conseil en vous engageant à publier ce volume et je vous rendrais mauvais service en le publiant à mes frais. »

Lamartine ne se découragea pas, mais ce n'est pas dans *Raphaël* qu'on le voit s'assurer enfin du public. Le roman se termine par un second voyage au lac du Bourget; Raphaël y attend Julie, qui doit venir l'y retrouver, et il reçoit un matin une lettre cachetée de noir : Julie est morte au moment de partir. Lui-même traîne dès lors une vie languissante et, après avoir revu tous les endroits autrefois parcourus au bras de celle qu'il aimait, il vient s'éteindre, de misère et de désespoir, dans une masure abandonnée. Ces derniers chapitres sont tout romanesques; la fiction y remplace l'autobiographie.

RAPHAÉLESQUE adj. (ra-fa-é-lè-ske — rad. *Raphaël*, n. pr.). B.-arts. Qui a le caractère, les qualités de Raphaël : *L'œuvre d'Overbeck brille entre toutes les toiles de la pinacothèque par un sentiment de grâce exquise et par une suavité toute* RAPHAÉLESQUE. (Th. Gaut.)

— Qui rappelle la peinture de Raphaël, les types peints par Raphaël : *Est-ce que je sais ce que je dis en admirant une tête* RAPHAÉLESQUE *comme la vôtre?* (Balz.)

RAPHANÉ, ÉE adj. (ra-fa-né — du lat. *raphanus*, raifort). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au raifort.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre raifort.

RAPHANÉDON s. m. (ra-fa-né-don — du gr. *raphanis*, rave; *eidos*, aspect). Chir. Fracture transversale d'un os long.

RAPHANELLE s. f. (ra-fa-nè-le — dimin. du gr. *raphanos*, raifort). Infus. Genre d'infusoires gymnodés, de la famille des cercariées, formé aux dépens des cercaires : *Les* RAPHANELLES *protéines sont des animaux très-contractiles.* (A. Rousseau.)

— **Encycl.** Les *raphanelles* sont caractérisées par un corps cylindrique, contractile au point d'être parfois polymorphe, aminci en arrière en un appendice caudiforme non flexueux. On les divise en deux sections, les *protéides* et les *pupellines*. Les *raphanelles protéides* sont très-contractiles et changent de forme sous l'œil même de l'observateur. Les *raphanelles protée* et *urbicole* sont deux espèces assez remarquables, qui se rencontrent à la surface des eaux bourbeuses et que l'on prend ordinairement pour cette matière verte qui s'y trouve. Les *raphanelles pupellines* sont moins contractiles et ne changent pas de forme; on les trouve dans les infusions. Ces dernières surtout justifient le nom du genre par leur forme, qui rappelle plus ou moins celle d'une petite rave.

RAPHANIE s. f. (ra-fa-nî — du gr. *raphanis*, raifort). Pathol. Espèce d'ergotisme qu'on attribue à la présence, dans les blés, des graines d'une espèce de raphanus.

— **Encycl.** Linné a décrit sous ce nom une maladie convulsive assez commune en Allemagne et en Suède. Elle était caractérisée surtout par des contractures très-douloureuses des membres et par les symptômes principaux de l'affection connue en France sous le nom d'ergotisme. Seulement, on l'attribuait à l'usage alimentaire des semences du *raphanus raphanistrum* (L.), plante crucifère qui vient souvent au milieu des blés, et non à la présence de l'ergot de seigle.

RAPHANIS s. m. (ra-fa-niss — gr. *raphanis*, raifort). Bot. Section du genre raifort, ayant pour type le raifort cultivé ou radis.

RAPHANISTRUM s. m. (ra-fa-ni-stromm — altér. du lat. *raphanus*, raifort). Bot. Section du genre raifort, ayant pour type le raifort sauvage ou ravenelle.

RAPHANUS s. m. (ra-fa-nuss — gr. *raphanos*, lat. *raphanus*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre raifort.

RAPHE s. m. (ra-fe). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cyprin, qui vit dans les rivières du nord de l'Europe.

— **Encycl.** Le *raphe*, appelé aussi *aspe*, atteint, dit-on, jusqu'à 1 mètre de longueur, sur environ 0m,10 de largeur. Il a la tête un peu aiguë, de grosseur médiocre et d'un blanc noirâtre sur le sommet; la gueule bien ouverte et le museau un peu échancré; les écailles de moyenne grandeur, noirâtres sur le dos, bleuâtres sur les flancs, blanchâtres sous le ventre; les nageoires dorsale et anale blanchâtres; les pectorales rougeâtres ponctuées de noir; les ventrales d'un rouge clair; la caudale fourchue, blanche ou noirâtre. Ce poisson est répandu dans les lacs et les rivières du nord de l'Europe, notamment de la Suède; il atteint quelquefois le poids de 5 à 6 kilogrammes, et sa chair blanche ferait un excellent mets si elle n'avait pas autant d'arêtes. Il est à peu près inconnu dans l'Europe centrale.

RAPHÉ s. m. (ra-fé — du gr. *raphê*, suture; de *raptein*, coudre). Anat. Petite saillie imitant une suture, et particulièrement Petite ligne saillante qui, divisant le périnée et le scrotum, se prolonge depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge : *On trouve entre les deux cuisses le* RAPHÉ *proprement dit.*

— Bot. Petit cordon qui continue le funicule, et qui court entre les deux enveloppes de la graine, en faisant communiquer le hile et la chalaze : *Le* RAPHÉ *est d'une extrême ténuité dans les millepertuis, tandis qu'il se montre épais et proéminent dans l'aconit et les ellébores.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les vaisseaux nourriciers du placenta s'introduisent toujours par le hile dans le tégument propre de la graine; lorsque le faisceau vasculaire se continue pendant quelque temps entre les deux enveloppes avant de se ramifier, il forme une ligne saillante qu'on désigne sous le nom de *raphé* ou de *vasiducte*, et qui se termine, dans l'intérieur, à la chalaze ou hile interne. Le *raphé* est souvent peu apparent à l'extérieur et on ne le découvre qu'en disséquant la graine, comme dans les euphorbiacées; dans les orangers, au contraire, il est très-visible et occupe toute la longueur de la graine. Le *raphé* n'existe que dans les graines qui succèdent à des ovules anatropes, c'est-à-dire qui sont développés inégalement sur leurs deux côtés. Il n'y a pas de *raphé* quand les ovules sont orthotropes.

RAPHÉAL, ALE adj. (ra-fé-al, a-le — rad. *raphé*). Anat. Qui a rapport au raphé : *Saillie* RAPHÉALE.

RAPHEL (Jean-Joseph-Claude-Vincent), publiciste français, né au Puymeras (Comtat-Venaissin) vers 1743. Il fut successivement procureur (1765-1774), consul (1789) et président du tribunal à Carpentras (1792). Raphel fonda dans cette ville une imprimerie qu'il transporta à Avignon. On ignore l'époque de sa mort. Il rédigea et fonda plusieurs journaux : les *Annales patriotiques du comté Venaissin* (1790); l'*Observateur du Midi* (1792-1793); le *Journal du Midi* (1795), etc., et publia, entre autres ouvrages : *Considérations sur la directe universelle dans le comté Venaissin* (1787, in-4°); *Esprit, maximes et principes de J.-J. Rousseau* (1795, 2 vol. in-12).

RAPHELENG ou **RAVLENGHIEN** (François), en latin **Raphelengius**, hébraïsant et imprimeur belge, né à Lannoy (Flandre wallonne) en 1539, mort à Leyde en 1597. Il abandonna le commerce pour étudier les langues anciennes et l'hébreu, se rendit dans ce but à Paris, puis en Angleterre, où il enseigna le grec à Cambridge et, de retour dans les Pays-Bas, il entra comme correcteur chez le célèbre Plantin, dont il épousa une des filles (1565). Après avoir dirigé l'imprimerie d'Anvers pour son beau père, qui était passé à Leyde, il eut en héritage l'imprimerie établie par Plantin dans cette dernière ville, et devint enfin professeur d'hébreu et d'arabe à Leipzig. Rapheleng a enrichi de préfaces et de notes plusieurs éditions de Plantin, notamment la *Bible polyglotte* de 1571. Parmi ses travaux, nous citerons : *Lexicon arabicum* (Leyde, 1599, in-8°), tiré en grande partie du *Thesaurus arabicus* de J.-J. Scaliger; *Grammatica hebrææ; Dictionarium chaldaicum; Thesauri linguæ hebraicæ Sanctis Pagnini epitome* (Anvers, 1575, in-8°), etc. — Son fils aîné, François RAPHELENG, né à Anvers en 1566, a laissé, outre des poésies et des travaux d'érudition : *Elogia carmine elegiaco in imagines quinquaginta doctorum virorum* (Leyde, 1587, in-fol.).

RAPHIA s. m. (ra-fi-a — du gr. *raphis*, chou sauvage). Bot. Syn. de SAGOUTIER, genre de palmiers.

RAPHIA, ancienne ville et port de la Palestine, près de la frontière d'Égypte, au sud de Gaza. Ce fut à Raphia, appelée aujourd'hui *Rhéta* ou *Réfah*, que Ptolémée IV battit Antiochus le Grand en 216 av. J.-C.

RAPHICÈRE s. m. (ra-fi-sè-re — du gr. *raphê*, suture; *keras*, corne). Mamm. Division du genre antilope.

RAPHIDE s. f. (ra-fi-de — du gr. *raphis*, aiguille; *eidos*, aspect). Bot. Corps grêle, en forme d'aiguille, qui se trouve dans les cellules de la tige et de la racine : *Les* RAPHIDES *ne sont que des cristaux, soit d'oxalate, soit de phosphate de chaux, très-allongés.* (A. Richard.)

RAPHIDÈRE s. m. (ra-fi-dè-re — du gr. *raphis*, aiguille; *derê*, cou). Entom. Genre d'orthoptères, de la famille des spectres, dont le corselet est parsemé d'épines. ‖ On les appelle aussi ACANTHODÈRES.

RAPHIDIDE adj. (ra-fi-di-de — de *raphidie*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la raphidie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des raphidiens, ayant pour type le genre raphidie.

RAPHIDIE s. f. (ra-fi-dî — du gr. *raphis*, aiguille; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des raphidiens et de la tribu des raphidides, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent le midi de l'Europe : *Les larves des* RAPHIDIES *ont une forme allongée et étroite.* (Blanchard.) *La* RAPHIDIE *a les antennes filiformes.* (Geoffroy.)

— **Encycl.** Le genre *raphidie* est caractérisé par un corps allongé; la tête longue, rétrécie en arrière; les antennes écartées à peu près de la longueur du corselet, composées d'une trentaine d'articles cylindriformes; les mandibules petites, robustes, étroites, terminées en pointe aiguë; les palpes courtes, filiformes; le corselet étroit, cylindrique, un peu plus étroit antérieurement; l'abdomen allongé, comprimé; les pattes grêles, à jambes cylindriques et à tarses de quatre articles. Ces insectes ont l'apparence d'orthoptères par leurs pattes ravisseuses; mais la forme du corselet, la présence d'une tarière chez les femelles, la disposition des nervures des ailes montrent bien que ce sont des névroptères. Les *raphidies* sont de médiocre dimension. On les rencontre dans le voisinage des bois; leurs espèces, assez peu nombreuses, proviennent du midi de l'Europe. La *raphidie ophiopside*, par la forme allongée de sa tête et de son corselet, ainsi que par la facilité avec laquelle elle contourne son corps en tous sens, a mérité vulgairement la dénomination de mouche-serpent. Cette espèce, qui a environ 0m,015 de longueur et qui se rencontre parfois dans nos environs, est noire, a les ailes blanches diaphanes, avec une tache noire vers l'extrémité. Les larves de ces névroptères vivent sous les écorces d'arbres ou dans les bois sous la mousse. Elles ont une forme allongée et étroite, avec la partie abdominale pubescente et moins solide que la portion céphalique et thoracique. Les mâchoires sont robustes, acuminées; les pattes courtes; les yeux, situés à la base des antennes, ressemblent à des ocelles. Elles marchent lentement, mais sautent et se meuvent avec rapidité lorsqu'on vient à les inquiéter; elles paraissent se nourrir principalement d'insectes. Elle choisissent de petites cavités pour y subir leurs transformations. Les nymphes ne sont pas enfermées dans un cocon. Celles-ci, sans pouvoir se déplacer et chercher leur nourriture, comme la plupart des nymphes des névroptères aquatiques, semblent conserver cependant une assez grande agilité, ce qui a fait dire à certains observateurs que les nymphes des *raphidies* étaient immobiles, tandis que d'autres ont assuré qu'elles jouissaient de la faculté de marcher. On a cherché à concilier ces deux observations en faisant remarquer que cette nymphe, à quelques égards, ressemble aux nymphes actives, ne pouvant toutefois être considérée comme telle avant le moment de subir sa dernière métamorphose, l'insecte ayant acquis seulement alors assez de force pour marcher, enfermé cependant dans la peau de la nymphe, qui est extrêmement mince. M. Westwood ajoute une remarque tendant à prouver que la nymphe est inactive dans les premiers temps, parce que les jambes de derrière sont en partie converties en ailes.

RAPHIDIEN, IENNE adj. (ra-fi-di-ain, i-è-ne — rad. *raphidie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la raphidie.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre raphidie.

— **Encycl.** Les *raphidiens* ont la tête ou plutôt la bouche un peu avancée en forme de bec; les antennes sétacées; le corselet très-long; les ailes presque égales, planes, pourvues de nervures transversales, peu nombreuses; les tarses ordinairement composés de cinq articles. Ce sont des névroptères de taille variable et encore assez peu connus. Les espèces, peu nombreuses, mais représentées dans presque toutes les parties du globe, ne sont pas très-abondantes en individus. Leurs larves sont beaucoup plus allongées que celles de myrméléoniens et n'ont pas tout à fait le même genre de vie; en effet, elles habitent tantôt sous les mousses humides, tantôt dans l'eau; mais, au reste, on ne peut rien dire d'un peu général au sujet de ces insectes, car s'ils présentent quelques caractères extérieurs analogues, ils offrent aussi des différences typiques, selon qu'ils appartiennent aux trois groupes qu'on y a formés (mantispidés, raphididés et semblidés) et qui, selon quelques auteurs, portent le nom de tribus. Si les mantispes et les raphidies doivent être rapprochées, comme cela est certain, les semblis devront sans doute en être séparées complétement. Les deux premiers types semblent se lier aux panorpiens, tandis que le troisième présente des affinités avec les perliens et les hémérobes.

RAPHIDIM, lieu de l'Arabie Pétrée, situé à peu de distance du mont Horeb. Ce fut là que les Hébreux, après avoir quitté l'Egypte sous la conduite de Moïse, établirent leur onzième campement. Moïse y fit jaillir l'eau d'un rocher. Les Amalécites y furent vaincus par Josué.

RAPHIDIN, INE adj. (ra-fi-dain, i-ne). Entom. Syn. de RAPHIDIDE.

RAPHIDOPALPE s. m. (ra-fi-do-pal-pe — du gr. *raphis*, aiguille, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galérucites, comprenant une douzaine d'espèces, dont une seule habite l'Europe.

RAPHIDOPHORE s. m. (ra-fi-do-fo-re — du gr. *raphis*, aiguille; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, dont l'espèce type habite Java.

RAPHIGNATHE s. m. (ra-fi-ghna-te — du gr. *raphê*, suture; *gnathos*, mâchoire). Arachn. Genre d'arachnides acariens, dont l'espèce type habite le midi de la France.

RAPHILITHE ou **RAPHILITE** s. f. (ra-fi-li-te — du gr. *raphis*, aiguille; *lithos*, pierre). Minér. Pierre siliceuse, formée de masses aciculaires qu'on trouve au Canada.

— **Encycl.** La *raphilithe* se compose essentiellement de silicate de chaux et de potasse, mélangé de quantités appréciables d'alumine, de magnésie et de protoxyde de fer, quelquefois avec des traces de protoxyde de manganèse. Elle se présente sous la forme d'une substance blanche, nuancée de bleu verdâtre, d'un éclat vitreux, en masse composée d'aiguilles cristallines divergentes, obliques, prismatiques, flexibles, se séparant aisément les unes des autres. Sa densité est 3,75 et sa dureté tout juste assez grande pour rayer le gypse. On ne l'a trouvée jusqu'à présent qu'à Perth, dans le haut Canada. Elle est sans usages connus et même assez rare dans les collections. Elle offre quelques affinités avec l'apophyllite et la stilbite.

RAPHIOCÈRE s. m. (ra-fi-o-sè-re — du gr. *raphê*, suture; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des notacanthes, tribu des stratyomides, dont l'espèce type vit au Brésil.

RAPHIOLÉPIS s. m. (ra-fi-o-lé-piss — du gr. *raphê*, suture; *lepis*, écaille). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, comprenant quatre espèces qui croissent dans l'Inde et en Chine : *Les* RAPHIOLÉPIS *sont des arbres ou des arbrisseaux inermes.* (Jussieu.)

RAPHION s. m. (ra-fi-on — du gr. *raphis*, aiguille). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des dolichopodes, comprenant une dizaine d'espèces qui presque toutes habitent la France et l'Allemagne.

RAPHIONÈME s. m. (du gr. *raphis*, aiguille; *nêma*, filament). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RAPHIORAMPHE adj. (ra-fi-o-ran-fe — du gr. *raphis*, aiguille; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme d'aiguille.

— s. m. pl. Famille de passereaux, caractérisée par un bec flexible, à base étroite et arrondie, et comprenant les genres manakin, mésange, alouette et bec-fin.

RAPHIORHYNQUE s. m. (ra-fi-o-rain-ke — du gr. *raphis*, aiguille; *rugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tabaniens, dont l'espèce type vit au Brésil.

RAPHIOSAURE s. m. (ra-fi-o-sô-re — du gr. *raphis*, aiguille; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans les terrains crétacés.

— **Encycl.** Le *raphiosaure* n'est connu que par une portion de mâchoire inférieure, contenant vingt-deux dents rapprochées et soudées à un os maxillaire dont le bord externe est plus élevé que le bord interne. On l'a trouvée dans la craie de Cambridge.

RAPHIPODE s. m. (ra-fi-po-de — du gr. *raphê*, suture; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite Bornéo.

RAPHIPTÈRE s. m. (ra-fi-ptè-re — du gr. *raphis*, aiguille; *pteron*, aile). Ornith. Syn. de MERGANETTE, genre d'oiseaux.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit au Brésil.

RAPHIRE s. m. (ra-fi-re — du gr. *raphê*, suture). Entom. Syn. ou section du genre QUÉDIE.

RAPHIRHIN s. m. (ra-fi-rain — du gr. *raphis*, aiguille; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, formé aux dépens des tettigonies, et comprenant plusieurs espèces qui habitent le Brésil.

RAPHIRHYNQUE s. m. (ra-fi-rain-ke — du gr. *raphis*, aiguille; *rugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brenthides, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

RAPHISANTHE s. m. (ra-fi-zan-te — du gr. *raphis*, aiguille; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de CAJOPHORE, genre de loasées.

RAPHISTEMME s. m. (ra-fi-stè-me — du gr. *raphis*, aiguille; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire de l'Inde.

RAPHITÈLE s. m. (ra-fi-tè-le — du gr. *raphis*, aiguille; *telos*, extrémité). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, tribu des chalcidites, groupe des osmocérites.

RAPHOE (*Rapotum*), bourg et province d'Irlande, comté et à 36 kilom. N.-E. de Donegal et à 21 kilom. S.-O. de Londonderry, baronnie de son nom; 9,000 hab. Son évêché a été supprimé en 1835; bibliothèque. La cathédrale y fut érigée dans le XI[e] siècle. Dans la rebellion de 1641, ce bourg soutint un siége long et rigoureux; on l'a depuis restauré et embelli quatre fois.

RAPHSON (Jean), géomètre anglais qui vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, du temps de Newton. Il est connu pour avoir donné, en même temps que son illustre compatriote, une méthode pour l'approximation des racines des équations numériques. Cette méthode, peu différente de celle de Newton, a été exposée par Wallis dans son *Algèbre*. Son principal ouvrage est intitulé : *Analysis æquationum universalis* (Londres, 1697).

RAPHUS s. m. (ra-fuss — du gr. *raphê*, suture). Ornith. Nom scientifique du genre dronte.

RAPIAT, ATE adj. (ra-pia, a-te — du lat. *rapere*, enlever par rapine). Pop. Avide, cupide : *Je la crois un peu* RAPIATE.

— Substantiv. Argot. Auvergnat : *Je les connais tous ces* RAPIATS-*là*. (Balz.)

RAPICAUDE adj. (ra-pi-kô-de — du lat. *rapa*, rave; *cauda*, queue). Erpét. Qui a la queue en forme de rave.

RAPIDAN, rivière des Etats-Unis (Virginie). Elle prend sa source dans les montagnes Bleues et se jette dans le Rappahanoc, après un cours d'environ 115 kilom.

RAPIDE adj. (ra-pi-de — lat. *rapidus*, mot rattaché par quelques-uns à *rapere*, prendre, saisir, de la racine sanscrite *rap*, même sens. Peut-être vaudrait-il mieux le rapporter à la racine sanscrite *rab* ou *rav*, jaillir, qui est une forme secondaire de la racine de mouvement, *ra*, d'où *ravana*, mobile). Se dit d'un mouvement qui a lieu avec une grande vitesse : *Mouvement* RAPIDE. *Marche, course* RAPIDE. ‖ Qui se meut, qui se déplace avec une grande vitesse : *Un coursier* RAPIDE.

> Il court, plus *rapide*
> Qu'un cheval sans frein.
>
> V. HUGO.

— Qui se fait, se produit, s'écoule avec une grande rapidité : *De* RAPIDES *événements. Des progrès* RAPIDES. *C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et* RAPIDE. (Mass.) *Il y a tel long jour qui renferme moins d'événements que telle* RAPIDE *minute.* (A. Karr.) *On pardonne une fortune* RAPIDE *à celui qui en fait un bon usage.* (Petit-Senn.)

> Je vois mes *rapides* années
> S'accumuler derrière moi,
> Comme le chêne autour de soi
> Voit tomber les feuilles fanées.
>
> LAMARTINE.

— Qui est prompt, qui agit promptement : *Intelligence* RAPIDE. *Imagination* RAPIDE. *Conception* RAPIDE.

— Qui est très-incliné : *Pente* RAPIDE. *Coteau* RAPIDE. *Escalier* RAPIDE. *Rampe* RAPIDE.

— Fig. Très-enclin, vivement porté : *Il faut arrêter la pente d'une nature toujours* RAPIDE *vers le mal.* (Mass.)

— Littér. Se dit d'un style où les idées se pressent, qui n'est point embarrassé par des expressions oiseuses ou traînantes : *Style* RAPIDE. *Narration* RAPIDE. *Eloquence* RAPIDE. *Montesquieu, qui, dans son système, donne de l'importance à tous les faits, les exprime tous avec soin, et son style est aussi achevé que naturel et* RAPIDE. (Villemain.)

— s. m. Courant d'un cours d'eau qui a une grande vitesse : *Les* RAPIDES *du Saint-Laurent. La Seine fait là, entre le pont Notre-Dame et le pont au Change d'une part, et d'autre part entre le quai de la Mégisserie et le quai aux Fleurs, une sorte de lac carré traversé par un* RAPIDE. (V. Hugo.)

— Train de chemin de fer plus rapide que l'express : *Partir par le* RAPIDE.

RAPIDE, rivière des Etats-Unis (Nebraska). Elle prend sa source dans les Black-Hills, coule au S.-E., à l'E., puis au N.-E. et se jette dans le Missouri, par 42° 32′ de latit. N. et 102° 2′ de longit. E., après un cours de 730 kilom. Elle a 150 mètres de largeur à son confluent avec le Missouri et seulement 4 pieds de profondeur. Des bancs de sable, de nombreuses îles et la rapidité du courant rendent très-difficile la navigation de cette rivière.

RAPIDEMENT adv. (ra-pi-de-man — rad. *rapide*). Avec rapidité, d'une manière rapide : *Tout nous échappe, tout fuit, tout court* RAPIDEMENT *se précipiter dans le néant.* (Mass.) *La force de l'exemple communique plus* RAPIDEMENT *encore le vice des manières que le vice des sentiments.* (Théry.) *Les arbres qui croissent* RAPIDEMENT *ont un bois moins dur et vivent moins longtemps.* (Maquel.) *La plaine se dépeuple aussi* RAPIDEMENT *que la forêt.* (Toussenel.) *Nulle contagion ne se propage aussi* RAPIDEMENT *que celle de l'anarchie.* (Guizot.) *Nul art ne se modifie aussi* RAPIDEMENT *que la musique.* (Th. Gaut.) *Le blé épuise* RAPIDEMENT *la richesse amassée dans le sol.* (Mich. Chev.)

RAPIDITÉ s. f. (ra-pi-di-té — rad. *rapide*). Célérité, grande vitesse : *La* RAPIDITÉ *du vent. La* RAPIDITÉ *d'un cours d'eau. La terre est emportée avec une* RAPIDITÉ *inconcevable autour du soleil.* (La Bruy.) *Tout est emporté par la* RAPIDITÉ *du temps.* (Boss.) *Une fatale révolution, une* RAPIDITÉ *que rien n'arrête entraîne tout dans les abîmes de l'éternité.* (Mass.) *Tout retrace à nos yeux la* RAPIDITÉ *du temps et nous ne savons pas l'employer.* (Pétiet.) *On trouve très-rarement chez les Allemandes la* RAPIDITÉ *d'esprit qui anime l'entretien et met en mouvement toutes les idées.* (M[me] de Staël.)

> Dans la *rapidité* d'une course bornée,
> Sommes-nous assez sûrs de notre destinée
> Pour la remettre au lendemain?
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Forte inclinaison : *La* RAPIDITÉ *d'une pente. La* RAPIDITÉ *d'un coteau. La* RAPIDITÉ *d'un escalier.*

— Littér. Mouvement rapide du style : *La* RAPIDITÉ *des récits veut que les phrases soient courtes et qu'on élague tous les détails inutiles à l'objet qu'on a en vue.* (Condill.)

— **Syn. Rapidité, activité, célérité**, etc. V. ACTIVITÉ.

RAPIÉCÉ, ÉE (ra-pié-sé) part. passé du v. Rapiécer. Réparé avec des pièces : *Vêtement* RAPIÉCÉ. *Meuble* RAPIÉCÉ.

— Fig. Composé de parties disparates : *La république française du* XIX[e] *siècle doit être un gouvernement neuf; elle ne doit pas être un gouvernement* RAPIÉCÉ. (E. de Gir.)

RAPIÉCEMENT s. m. (ra-pié-se-man — rad. *rapiécer*). Action de rapiécer; résultat de cette action.

— Fig. Composé formé de choses disparates : *L'homme, en tout et partout, n'est que* RAPIÉCEMENT *et bigarrure.* (Montaigne.)

RAPIÉCER v. a. ou tr. (ra-pié-cé — du préfixe *r*, et de *apiécer*, formé de *a*, et de *pièce*. Prend une cédille sous le *c*, devant les voyelles *a, o : Il rapiéça; nous rapiéçons*). Raccommoder, réparer avec des pièces : RAPIÉCER *un manteau.* RAPIÉCER *un meuble.*

> Mon linge est dans l'état le plus piteux du monde.
> — Bien. Je ferai venir une femme demain.
> — Ma mère m'aurait tout *rapiécé* de sa main!
>
> E. AUGIER.

— Fig. Réparer grossièrement : *La censure avait taillé dans la pièce; il fallut la* RAPIÉCER.

— **Syn. Rapiécer, rapetasser, rapiéceter.** V. RAPETASSER.

RAPIÉCETAGE s. m. (ra-pié-se-ta-je — rad. *rapiéceter*). Action de rapiéceter; travail fait en rapiéçetant : *Un* RAPIÉCETAGE *mal fait.*

RAPIÉCETÉ, ÉE (ra-pié-se-té) part. passé du v. Rapiéceter. Raccommoder avec de petites pièces : *Chaussure* RAPIÉCETÉE.

RAPIÉCETER v. a. ou tr. (ra-pié-se-té — du préf. *r*, de *a*, et de *piécette*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je rapiécette, nous rapiécetterons*). Raccommoder avec beaucoup de pièces : RAPIÉCETER *des meubles, des habits.*

— Fig. Faire beaucoup de petites corrections à : RAPIÉCETER *un drame.*

Se rapiéceter v. pr. Etre rapiéceté.

— Rapiéceter ses vêtements : *Passer la journée à* SE RAPIÉCETER.

— **Syn. Rapiéceter, rapetasser, rapiécer.** V. RAPETASSER.

RAPIÈRE s. f. (ra-piè-re. — Chevallet rattache ce mot et les formes germaniques correspondantes : ancien allemand *rapier*, longue épée, brette, danois *rapiir*, allemand, anglais, hollandais *rapier*, fleuret, à l'ancien haut allemand *rap*, bâton, anglo-saxon *repel*, dont nous ignorons l'origine; mais d'autres ramènent toutes ces formes à la famille de l'allemand *rappen, raffen*, arracher, probablement du même radical que le latin *rapere*, saisir, savoir la racine sanscrite *rap*, même sens, ou à celle du gothique *raupian*, arracher, *raubôn*, dépouiller, anglo-saxon *rypan*, vieux haut allemand *roufan*, ancien allemand *raufjan*, arracher, scandinave *rinfâ*, rompre, allemand moderne *raufen*, arracher, de la racine sanscrite *rup, lup*, rompre, briser, qui est restée dans la plupart des langues aryennes : lithuanien *lupti*, écorcher, peler, polonais *lupac, lupic*, rompre, fendre, peler, piller, russe *lupiti*, grec *lepô*, latin *rumpere*, *rupi*, rompre, briser, etc. Diez, insistant sur le caractère méprisant du mot *rapière*, est disposé à le dériver, comme l'avait fait le Père Labbé, du substantif *râpe* : la *rapière*, pour *raspière*, serait donc proprement une lame usée, ébréchée). Nom donné, à la fin du XV[e] siècle, à une épée dont la lame était longue et effilée, et qui avait pour garde une coquille hémisphérique, ordinairement percée de petits trous pour arrêter la pointe de l'épée de l'ennemi : *La* RAPIÈRE *n'était guère qu'une arme de duel; on la portait au côté, mais sa longueur obligeait de lui donner une forte inclinaison, ce qui la rendait très-incommode pour la marche. Vers la vingtième année d'Elisabeth, les nobles quittèrent le bouclier et l'épée à deux mains pour la* RAPIÈRE. (H. Taine.)

> C'est un franc compagnon avec longue *rapière*.
>
> MOLIÈRE.

> J'ai des archers de nuit vu briller les *rapières*.
>
> V. HUGO.

> Leur culotte de peau, trop large,
> Fait mille plis sur leur fémur,
> Et leur *rapière*, lourde charge,
> Embarrasse leur pied peu sûr.
>
> TH. GAUTIER.

RAPIFORME adj. (ra-pi-for-me — du lat. *rapa*, rave, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une rave.

RAPILLO s. m. (ra-pi-llo; *ll* mll. — corrupt. de l'ital. *lapillo*, petite pierre). Géol. Amas de petits fragments de lave poreuse.

RAPILLON s. m. (ra-pi-llon; *ll* mll.). Econ. rur. Ver à soie qui a la gattine.

RAPILLY, village et commune de France (Calvados), cant., arrond. et à 12 kilom. de Falaise, à 41 kilom. de Caen; 172 hab. L'église, en partie du style roman, renferme une tombe seigneuriale et des restes de vitraux.

RAPIN s. m. (ra-pain. — Ce mot est peut-être pour *raspin*, râpeur ou broyeur de couleurs). Jeune élève que l'on charge, dans un atelier de peinture, des travaux les plus grossiers et des commissions. ‖ Elève peintre en général :

> . . . Eh! pour Dieu, laisse aux sots
> Tes quolibets usés, tes mauvais jeux de mots.
> Il n'est plus d'atelier où l'on ose les dire,
> Et le dernier *rapin* les écoute sans rire.
>
> ROLLAND et DU BOYS

— Par ext. Peintre dépourvu de talent : *Les* RAPINS *portraitent des gens qu'on ne reconnaît qu'à leur mise.* (Petit-Senn.) *Où diable la fierté va-t-elle se nicher? se dit le vicomte; depuis qu'un empereur a ramassé le pinceau du Titien, il n'est pas de* RAPIN *qui ne se prenne pour un grand seigneur.* (J. Sandeau.) *Rubens, qui n'était pas un* RAPIN, *demandait un florin par heure et ne se croyait nullement déshonoré pour cela.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Ce mot est un de ces enfants trouvés du vocabulaire, auxquels on ne connaît aucun ancêtre et qui s'installent un beau jour, on ne sait comment, dans le langage de tout le monde. Est-il un dérivé du verbe *rapiner?* Vient-il de râpé? Quoi qu'il en soit, le *rapin* a de douze à dix-huit ans. Autrefois, c'était le souffre-douleur de l'atelier : on s'amusait à le mystifier, à le molester; il était le jouet des artistes, le point de mire des charges et des facéties les plus barbares. Insensiblement il a cessé d'être un esclave, un salarié qu'on ne payait pas, qu'on nourrissait avec des pommes de terre frites et des coups de pied dans le derrière. Il est devenu un élève, un aspirant artiste, l'espoir de l'art et le désespoir du bourgeois. Il aime la peinture, ou du moins il croit l'aimer; mais le plus souvent, dût-il s'en fâcher, il faut le lui dire, le plus souvent, ce qu'il rêve avant tout, c'est cette existence échevelée, fiévreuse, émaillée de chopes de bière et de pipes culottées, que l'on est convenu d'appeler une existence d'artiste. Ce qu'il veut, c'est arborer la vareuse, le béret rouge, se plonger dans l'argot. La seule idée qu'il peindra la belle nature vivante, les hanches, le torse, et cætera, d'une foule de Vénus absolument dépourvues de feuilles de vigne, lui fait battre le cœur; encore un peu, l'on serait forcé de le faire cercler de fer comme le prince Henri. La réalité, il est vrai, ne tarde pas à arranger les choses d'une tout autre manière. Il se résigne et supporte héroïquement cette vie tourmentée, sans compensation aucune, qui est celle du *rapin* sans fortune. Quelle existence que la sienne! n'avoir rien à soi, ne rien faire pour soi, n'être aimé de personne, pas même d'un chien, puisqu'il faudrait le nourrir et que c'est tout au plus si le *rapin* a une pâture suffisante pour lui-même; triste condition! Mais ce qui le console, c'est l'espérance qu'elle aura un terme. Le rôle de *rapin*, dans un atelier, appartient toujours au dernier venu; donc le jour où un remplaçant lui arrivera, le nôtre passera immédiatement au rang des élèves et, dès lors, son sort sera bien différent. Lui qui, la veille, était un pauvre garçon hué et conspué par tout son entourage, il deviendra tout à coup, dans la hiérarchie artiste, quelque chose d'assez important; il aura à son tour un *rapin* à faire trotter par les rues comme un groom nègre; il pourra engager des conversations avec les modèles qui viendront chez son maître; il peignera enfin sa chevelure mérovingienne, ne sera plus barbouillé de couleurs et d'huile et songera définitivement au prix de Rome et à la gloire. Le voilà bien près d'être à tu et à toi avec la célébrité. Sois piocheur, ô *rapin*, et Dieu fasse de toi un Michel-Ange, un Rubens, un Poussin, nous en avons besoin.

Le *rapin* a eu ses biographes et ses historiens. Nous citerons : *Feuillets de l'album d'un jeune rapin*, par Théophile Gautier; le *Rapin*, par Chaudes-Aigues; *Paris-rapin*, par les auteurs des *Mémoires de Bilboquet* (1855); *Artistes et rapins*, par Louis Leroy (1868). De ce dernier ouvrage nous détacherons le fragment suivant. C'est du *rapin* piocheur qu'il s'agit : « Il s'installe à l'atelier avant l'heure. C'est toujours lui qui allume le poêle, toujours lui qui l'éteint. Jamais il ne laissera ses figures inachevées. Le professeur l'estime, s'intéresse à ses efforts et voudrait le voir percer. Il est si docile, si peu raisonneur! Le piocheur et le modèle de femme vivent rarement en bonne intelligence. Leurs chicanes sur les repos sont interminables. L'un voudrait toujours travailler; l'autre se donne pour mission de ne poser que le moins possible. Arrangez cela. « Voyons, Esther, restez-donc tranquille. — » Tiens, je n'ai peut-être plus le droit de me » moucher. — Vous ne faites que cela depuis » ce matin. — Est-ce ma faute si j'ai un » rhume de cerveau?... J'en souffre assez. — » C'est convenu, vous en mourrez. En attendant, ne bougeons plus. — Quel photographe, que ce monsieur Ravinet! — Je ne » vous demande pas ce que je suis; mais » j'exige que vous posiez convenablement. — » Vous seriez joliment vexé si je posais convenablement. — Et pourquoi, s'il vous plaît? » — Parce que je serais habillée, au lieu de... » Mâtin! qu'il fait froid ici... Tenez, je suis » pétrifiée. — Finissez-donc, Esther, vous vibrez comme une corde de piano. — Je ne » vibre pas, je grelotte. — Et on étouffe, ici. » Le poêle est rouge. — Connu! on vient de » peindre la porte avec du vermillon. — Quelle » bêtise! — Il faut que j'aille voir ça. — Esther, je vous somme de vous immobiliser! » — Oui, monsieur Ravinet, un marbre. » La statue descend de sa table et va, en trottinant, s'assurer de l'état du poêle, qu'elle gorge à faire éclater la fonte. L'opération terminée, Esther retourne à son poste en s'écriant : « Est-ce mal outillé, chez vous! Ah! » c'est bien la dernière fois qu'on me reprend » à poser dans une baraque à élèves. Quelle » cassine! sur quarante que vous êtes ici, je » parie qu'il n'y a pas seulement deux millionnaires... La peinture devrait être interdite aux gens pauvres; à quoi que ça leur » sert? à être plus panés encore. — Mais taisez-vous donc! rugit Ravinet, on ne s'entend plus travailler. » L'entrée du professeur fait cesser le feu. Il passe derrière chaque élève en indiquant, d'une phrase nette, le défaut de la figure. Quand vient le tour de Ravinet, le professeur s'assied devant la toile en hochant la tête d'un air de satisfaction : « Bien, très-bien... C'est cherché et » trouvé. Monsieur Ravinet, vous êtes un » exemple frappant de ce que peut un travail » acharné. Vos dispositions étaient douteuses » et cependant vous êtes arrivé, à force de » persévérance, à un résultat tout à fait satisfaisant, etc. »

RAPIN (Nicolas), poëte et magistrat français, né à Fontenay-le-Comte vers 1540, mort à Poitiers en 1608. Il fit ses études à Poitiers, où il se lia d'une franche amitié avec Louis et Scévole de Sainte-Marthe. Reçu avocat au parlement de Paris, il devint vice-sénéchal de Fontenay et parvint, non sans peine, à échapper à la mort lorsque les protestants, dont il s'était attiré l'inimitié, s'emparèrent de cette ville (1570). En 1579, il assista aux Grands jours de Poitiers, prit part au tournoi poétique, dont la *Puce de M[lle] Desroches* fut le sujet, et sortit vainqueur. Charmé de son esprit, le président Achille de Harlay le fit venir à Paris, où il fut nommé lieutenant de robe courte, puis grand prevôt de la connétablie. Son intégrité lui attira bientôt des inimitiés puissantes et il se vit révoqué de ses fonctions et banni de Paris; mais Henri III reconnut bientôt son innocence et le réintégra dans sa charge. Après avoir fidèlement servi ce prince, il embrassa le parti du Béar-

nais, se distingua dans plusieurs combats, notamment à Ivry, et couvrit de ridicule les ligueurs dans la fameuse *Satire Ménippée*, à la composition de laquelle il prit une large part. On lui attribue les harangues de l'archevêque de Lyon, du recteur Roze et d'Engoulevent, les trois plus beaux passages de ce chef-d'œuvre de la langue française au XVIe siècle. Lorsque son parti eut définitivement triomphé, il se démit de sa place et se retira dans une petite maison, qu'il s'était fait construire près de sa ville natale. En 1608, il résolut d'aller revoir les amis qu'il avait laissés à Paris et se mit en route en plein hiver; mais il tomba malade à Poitiers et y mourut. Il avait eu neuf enfants, dont l'aîné, jeune homme de grande espérance, fut tué au siége de Paris. Scévole de Sainte-Marthe et Jacques Gillot, chargés par Rapin de rassembler ses poésies et de les publier, en ont fait paraître un recueil, sous le titre d'*Œuvres latines et françoises de N. Rapin* (Paris, 1620, in-4°). Ce volume contient deux livres d'épigrammes, des élégies et autres poésies latines estimées; des poésies françaises, qui consistent en traductions ou imitations des psaumes de la pénitence, de satires, d'épîtres et d'odes d'Horace, en vers mesurés, rimés et non rimés, odes anacréontiques et saphiques, et enfin quelques morceaux en prose. Les poésies de Rapin ne brillent ni par l'imagination ni par le mouvement lyrique; mais elles offrent, en revanche, une fermeté de pensée et de style vraiment remarquable.

RAPIN (René), littérateur et théologien français, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687. Il entra, à dix-huit ans, dans la Compagnie de Jésus, enseigna les humanités, puis s'occupa de la composition de divers ouvrages de piété et de littérature. Ses contemporains ont rendu hommage à la douceur et à la politesse de ses mœurs ; néanmoins, il attaqua avec une grande âpreté les jansénistes, eut de très-vifs démêlés avec le Père Maimbourg et le Père Vavasseur, au sujet des anciens, et traita fort durement Duperrier et Santeuil, qui l'avaient fait juge du mérite de leurs poésies. La réputation littéraire de Rapin commença avec la publication des *Eglogæ sacræ* (Paris, 1659, in-4°), qui lui firent donner par Costar le nom de **Théocrite second.** Son chef-d'œuvre, le poëme des jardins, *Hortorum libri IV* (1665, in-4°; 1666, in-12), est d'une latinité élégante. « L'agrément des descriptions, dit l'abbé Desfontaines, y fait disparaître la sécheresse des préceptes, et l'imagination du poëte sait délasser le lecteur par des fables presque toujours riantes. » Mais le poëme est plein d'incohérence; nulle entente dans le plan, nulle union dans l'ensemble. Quoi qu'il en soit, ces quatre chants présentent une si grande supériorité sur les autres poésies de Rapin, qu'on a prétendu qu'il ne les avait pas composés et qu'il les avait pris dans un manuscrit lombard, que possédait un prince de Naples. Le poëme des *Jardins* a été traduit, en vers anglais, par J. Evelyn fils (Londres, 1673, in-8°) et par James Gardener (Cambridge, 1706, in-8°), et en vers français par Gazon-Dourxigné (Paris, 1773, in-12), par Voiron et Gabiot (1782 et 1803, in-8°). Parmi les ouvrages de critique du Père Rapin, nous citerons : *Observations sur les poëmes d'Horace et de Virgile* (1669, in-12); *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps* (1672, in-12); *Réflexions sur la* Poétique *d'Aristote et sur les ouvrages des poëtes anciens et modernes* (1674, in-12), ouvrage très-estimé. Sur les matières religieuses, on cite de Rapin : *De nova doctrina dissertatio, seu Evangelium jansenistarum* (Paris, 1656, in-8°); l'*Esprit du christianisme* (1672, in-12); la *Perfection du christianisme* (1673, in-12); la *Foi des derniers siècles* (1679, in-12), etc. Les écrits religieux et littéraires du Père Rapin ont été réunis et publiés à Amsterdam (1693, 2 vol. in-12; 1709-1710, 3 vol. in-12; La Haye, 1725, 3 vol. in-12).

RAPIN-THOYRAS (Paul DE), historien français, né à Castres en 1661, mort à Wesel (Hollande) en 1723. Il était d'une famille protestante, originaire de Savoie. Rapin se fit recevoir avocat en 1679 et se livra à l'étude de la littérature, des mathématiques et de la musique. L'édit de Nantes ayant été révoqué, il passa en Angleterre (1686), se rendit ensuite en Hollande, où il fut admis dans une compagnie de gentilshommes français, suivit, en 1688, le stathouder en Angleterre et devint aide de camp du général Douglas, qui commandait en Irlande. Blessé grièvement au siége de Limerick, il revint en Angleterre et fut nommé gouverneur du jeune duc de Portland, qu'il suivit successivement en Allemagne, en Italie et en France. Quand l'éducation du jeune duc fut terminée, Rapin se rendit à La Haye, qu'il quitta pour se fixer à Wesel en 1707. C'est là qu'il écrivit l'*Histoire d'Angleterre* (La Haye, 1724, 8 vol. in-4°), ouvrage pour lequel il avait recueilli d'immenses et précieux matériaux. C'était un homme d'un vaste savoir. Il parlait l'anglais, l'italien, l'espagnol, lisait couramment les anciens et possédait des connaissances approfondies en histoire et en mathématiques. Bien que son *Histoire d'Angleterre* ait été l'objet d'assez vives critiques, « on s'accorde néanmoins, dit M. Haag, à reconnaître que les faits y sont bien classés, les événements racontés avec exactitude; que le style est vif, net, quelquefois brillant, et qu'il n'avait pas encore paru sur l'Angleterre une histoire aussi complète que la sienne, ni, ajouterons-nous, aussi fidèle, aussi impartiale. »

Voltaire dit d'autre part : « L'Angleterre lui fut longtemps redevable de la seule bonne histoire complète qu'on eût faite de ce royaume et de la seule impartiale qu'on eût d'un pays où l'on n'écrivait que par esprit de parti; c'était même la seule histoire qu'on pût citer en Europe, comme approchant de la perfection qu'on exige de ces ouvrages. »

David Durand a continué l'histoire de Rapin jusqu'à la mort de Guillaume III. La meilleure édition est celle de La Haye (Paris, 1749 et suiv., 16 vol. in-4°). On a encore de Rapin une *Dissertation sur les whigs et les tories* (La Haye, 1717, in-12).

RAPINAT, administrateur français, né à Colmar vers 1750, mort dans cette ville en 1818. Avocat au conseil souverain d'Alsace lorsque la Révolution éclata, il devint, grâce à son beau-frère Rewbell, employé aux archives du directoire et commissaire ordonnateur adjoint en Suisse, lors de l'invasion de ce pays (1797). Rapinat mit les scellés sur toutes les caisses publiques à Lucerne, à Zurich et dans le Valais, confisqua les magasins et arsenaux, fit une foule de réquisitions, imposa les nobles et excita, par ses spoliations, l'indignation de la Suisse entière. En outre, il exigea la démission de deux directeurs helvétiques, Bay et Pfiffer, celle du ministre des affaires étrangères, la dissolution des chambres administratives de Berne et de Lucerne et lança contre la Suisse une foule d'ordonnances tyranniques. Le Directoire, dans la crainte d'un soulèvement, consentit enfin à rappeler ce commissaire rapace, qui alla jouir en Alsace des fruits de ses dilapidations.

Ce fut alors que Saint-Albin composa le quatrain suivant :

> Un bon Suisse, que l'on ruine,
> Voudrait bien que l'on décidât
> Si Rapinat vient de rapine,
> Ou rapine de Rapinat.

Il publia un *Précis des opérations du citoyen Rapinat en Helvétie* (1799, in-8°), qui est un panégyrique de son administration, mais que le gouvernement helvétique n'eut pas beaucoup de peine à réfuter. Nommé, en 1805, conseiller à la cour de Colmar, Rapinat exerça ces fonctions jusqu'à la Restauration.

RAPINE s. f. (ra-pi-ne — lat. *rapina;* de *rapere*, prendre, saisir, de la racine sanscrite *rap*, même sens, qui est restée avec cette signification dans plusieurs langues aryennes). Action de ravir quelque chose par violence : *C'est un animal né pour la* RAPINE. (Acad.)

— Ce qui est ravi par violence : *Vivre de* RAPINES.

— Pillage, volerie, larcin, concussion : *Le prince qui s'est une fois livré à la* RAPINE *trouve toujours, pour s'emparer du bien de ses sujets, des raisons et des moyens à sa portée.* (Machiavel.) *Les peuples engraissés des* RAPINES *du monde veulent avoir le droit de répudier et de flétrir leurs instruments.* (Lamart.) *La* RAPINE *a banni la sécurité du monde.* (Lamenn.) *La* RAPINE *a été de tout temps inhérente au métier des armes.* (Proudh.)

> La *rapine* et l'orgueil sont les dieux de la terre.
> VOLTAIRE.

RAPINE (Charles), historien français qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des récollets et il a écrit en latin et en français sur des matières de religion. Parmi ses nombreuses productions, on remarque : *Histoire générale des frères mineurs, appelés récollets, réformés ou déchaux* (Paris, 1631, in-fol.); *Annales ecclésiastiques de Châlons, en Champagne* (Paris, 1636, in-8°).

RAPINÉ, ÉE (ra-pi-né) part. passé du v. Rapiner : *Une laide cuisinière, qui comptait vingt années de plus que lui, lui montra le contrat d'une rente assez ronde,* RAPINÉE *Dieu sait dans quelles voies.* (Cl. Robert.)

RAPINER v. n. ou intr. (ra-pi-né — rad. *rapine*). Prendre par rapine, par concussion : *Ce valet* RAPINE *sur tout ce qu'il achète. C'est un concussionnaire qui* A RAPINÉ *sur toute la province.* (Acad.)

— v. a. ou tr. : *Partout où il va, il faut qu'il* RAPINE *quelque chose.*

RAPINERIE s. f. (ra-pi-ne-rî — rad. *rapiner*). Fam. Action de rapiner, acte de rapine : *La crainte leur fit tolérer ses premières* RAPINERIES. (Mme de Noyer.)

RAPINEUR, EUSE s. (ra-pi-neur, eu-ze — rad. *rapiner*). Personne qui commet des actes de rapine.

RAPINEUX, EUSE adj. (ra-pi-neu, eu-ze — rad. *rapiner*). Enclin à la rapine : *Homme turbulent,* RAPINEUX *et sujet à la pince.* (Brantôme.)

RAPINIE s. f. (ra-pi-nî — de *Rapin*, poëte fr.). Bot. Syn. de PONGATI ou PONGATION, genre de plantes de l'Inde.

RAPIQUER v. n. ou intr. (ra-pi-ké — du préf. *r*, de *à*, et de *piquer*). Mar. Diriger le navire au plus près du vent, après qu'il s'en est écarté. ‖ On dit aussi REPIQUER.

RAPISTRE s. m. (ra-pi-stre — altér. du lat. *rapa*, rave). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des raphanées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Le* RAPISTRE *rugueux*. ‖ Syn. de CALÉPINE et de NESLIE, autres genres de crucifères.

RAPOESTIR v. a. ou tr. (ra-po-è-stir — du préf. *r*, de *à*, et de *poeste*, qui s'est dit pour pouvoir). Anc. cout. Remettre entre les mains de son juge naturel : RAPOESTIR *un criminel.*

RAPOINTIR v. a. ou tr. (ra-poin-tir — du préf. *r*, de *à*, et de *pointe*). Techn. Refaire une pointe à : RAPOINTIR *une alêne.*

RAPOLANO, petite ville d'Italie, entre Sienne et Chiusi, sur le penchant d'une colline. Dans le voisinage sont les eaux thermales sulfureuses dites *Bagni di Rapolano* et les eaux minérales d'Armajolo.

RAPOLLA, ville du royaume d'Italie (Basilicate), à 6 kilom. S.-S.-O. de Melfi; 4,000 hab. Cathédrale très-belle. Elle était, avant que Melfi fût fondée, le siége d'un évêché qui fut transféré dans cette ville en 1528.

RAPONCULE s. f. (ra-pon-ku-le). Bot. Syn. de RAIPONCE.

RAPONDI (Dino ou Jodino), célèbre marchand italien, né à Lucques avant 1350, mort à Bruges en 1414 ou 1415. Venu de bonne heure en France, il s'y livra au commerce le plus varié et le plus étendu, y joignit le change et la banque, fonda des maisons à Paris, à Montpellier et à Bruges, et étendit son immense trafic dans le midi de l'Europe et dans les Echelles du Levant. Rapondi devint le fournisseur de la cour de France et des princes, prêta, en 1369, des sommes considérables à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui le nomma maître d'hôtel et conseiller, accompagna, en 1389, le roi Charles VI dans le midi de la France, fournit, en 1396, la rançon du duc de Nevers, depuis Jean sans Peur, que les Turcs avaient fait prisonnier, et acquit alors la faveur de ce prince, qui, devenu duc de Bourgogne (1404), l'admit dans son intimité. Tel fut l'attachement de Rapondi pour le duc de Bourgogne, qu'il n'hésita point à lui prêter son concours pour l'assassinat du duc d'Orléans, bien qu'il fût le fournisseur de ce dernier et que ce meurtre dût le ruiner presque entièrement. Rapondi alla terminer ses jours à Bruges.

RAPONTIC s. m. (ra-pon-tik). Bot. V. RHAPONTIC.

RAPONTIQUE s. f. (ra-pon-ti-ke). Bot. Syn. de RHAPONTIC. ‖ *Rapontique de montagne*, Nom vulgaire de la patience. ‖ *Rapontique vulgaire*, Nom vulgaire de la centaurée jacée.

RAPOPORT (Salomon-Jehuda), écrivain et hébraïsant allemand, né à Lemberg en 1790, mort à Prague en 1867. Elevé dans la religion juive, il acquit de bonne heure une connaissance approfondie de la Bible et de la littérature hébraïque, y joignit celle des littératures classiques, de plusieurs langues modernes et consacra les loisirs que lui laissait un emploi de teneur de livres à la composition de plusieurs ouvrages. En 1837, Rapoport devint rabbin du cercle de Tarsiopol et fut appelé, trois ans plus tard, au poste de premier rabbin et de jurisconsulte à Prague. Comme écrivain, il débuta, en 1820, par la publication de biographies de juifs contemporains dans l'annuaire intitulé *Bikkure Haittim* (Vienne, 1820-1831, 12 vol.); dans le journal *Kerem Chemed* (Vienne, 1833-1845), etc.; fit paraître, en outre, en hébreu, des travaux sur l'histoire, la philologie et l'archéologie, des études sur l'époque alexandrine, sur le rabbin Jehuda Ha-Nassi, etc., et donna, entre autres ouvrages : *Description de la ville de Paris et de l'île d'Elbe* (1841); *Lettre d'un rabbin à l'assemblée des rabbins à Francfort* (1844); les *Pensées d'un rabbin sur la circoncision* (1844); *Schene Hameoroth* (1847); *Nachlah Leisrael* (1851); *Erech Millin* (1852), commencement d'une sorte d'encyclopédie rabbinique, etc. On lui doit encore des essais poétiques dans l'idiome hébreu, qu'il manie avec une rare habileté, et plusieurs traductions.

RAPOURÉA s. m. (ra-pou-ré-a). (Bot. Genre d'arbustes, dont la place dans la classification n'est pas encore fixée, et qui comprend des espèces originaires de la Guyane.

RAPP (Georges), sectaire religieux et philanthrope allemand, né près de Herrenberg (Wurtemberg) vers 1766, mort à New-Economy (Pensylvanie) en 1848 ou 1849. Simple paysan, il appartenait à une secte de piétistes dont beaucoup émigrèrent en Amérique lors de l'avénement de Bonaparte au consulat. Rapp se rendit, en 1804, en Pensylvanie, puis, vers 1810, alla fonder sur les bords du Wabash (Etat d'Indiana) la colonie appelée New-Harmony. Son établissement avait pour base le principe de la communauté des biens, mais non des femmes. Rapp devint le grand prêtre, le gérant et le financier de la communauté. Au bout de dix à douze ans, là où régnait autrefois un désert, plusieurs kilomètres carrés de terrain en plein rapport offraient à la vue l'aspect le plus riant. En 1825, Rapp vendit à Robert Owen les terres défrichées de New-Harmony, réalisa de grands bénéfices dans cette affaire, puis alla s'établir sur la rive droite de l'Ohio, à 15 milles au-dessous de Pittsburg. Sous sa direction intelligente, la nouvelle colonie, qui s'appela New-Economy, prospéra comme l'ancienne. Tous les dimanches, Rapp faisait des sermons dans l'église de bois construite à frais communs, et le reste de la journée était consacré à la lecture. Comme à New-Harmony, chaque famille avait sa petite maison avec son jardin. Chaque membre de la communauté donnait douze heures de travail en été et quatorze en hiver. Les produits étaient vendus au marché de Pittsburg et les sommes réalisées entraient dans la caisse commune, administrée par Rapp, qui, après avoir prélevé la part pour le fonds de réserve, les employait à acheter de nouveaux terrains, à élever de nouvelles constructions, à créer des manufactures de draps et de soie, une bibliothèque, une imprimerie, un musée, un jardin de plantes médicinales. Poëte et musicien, il composa deux livres de cantiques : le premier, intitulé *Livre de cantiques de l'Harmonie* (1827, in-8°); le second, *Livre des sections* ou *Charbons ardents des flammes ascendantes de l'amour et de la sagesse* (1826, in-8°). Pour attirer les émigrants allemands, Rapp écrivit, en outre, un traité allemand *Sur les destinées de l'humanité, surtout dans les temps actuels* (1824), qui fut aussi traduit en anglais.

RAPP (Jean, comte), général de cavalerie, comte de l'Empire et pair de France, né à Colmar en 1772, mort à Rheinwiller (duché de Bade) en 1821. Engagé à l'âge de seize ans, il fit comme simple cavalier les premières guerres de la République, et il était, en l'an III, lieutenant au 10e régiment de chasseurs. Desaix le prit pour aide de camp, l'emmena en Allemagne et en Egypte, où son intelligence et son intrépidité le firent remarquer. De brillantes affaires, à Sediman et près de Thèbes, lui valurent successivement les grades de chef d'escadron et de colonel. A Marengo, il était près de Desaix lorsque celui-ci fut mortellement frappé, et il vint annoncer la fâcheuse nouvelle à Bonaparte, qui le nomma aussitôt son aide de camp. Peu de temps après, le premier consul, le transformant en diplomate, l'envoya en Suisse proposer aux cantons, en proie à la guerre civile, la médiation de la France (1802), puis il fut chargé de préparer la défense des bords de l'Elbe, où l'on craignait le débarquement d'un corps d'armée anglais. La période de 1805 à 1812 fut la plus brillante de toute sa carrière militaire. A la bataille d'Austerlitz, il dégagea deux régiments que de fausses manœuvres avaient livrés, sur les hauteurs de Pratzen, à la garde impériale russe et qui avaient été forcés de se rendre après avoir été décimés. A la tête d'un escadron de mameluks, Rapp fit reculer la garde russe, ramena les débris de ces régiments et fit prisonnier le comte Repnin. Ce fait d'armes lui valut le grade de général de division. Il se distingua également dans la campagne de Pologne (1807), où il fut blessé au combat de Golymin. De Varsovie, où il avait été se faire soigner, Napoléon l'envoya remplacer le maréchal Lefebvre dans le gouvernement de Dantzig, poste qu'il occupa près de deux ans (1807-1809). Rappelé à l'armée pendant la campagne de 1809, il contribua au gain de la bataille d'Essling, en emportant le village de ce nom de concert avec le général Mouton. Durant la campagne de Russie, il prit part à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé, et à celle de Malojaroslavetz, où il eut un cheval tué sous lui; mais il eut l'heureuse chance de ne pas assister à la désastreuse retraite de Moscou : Napoléon l'envoya reprendre le commandement de Dantzig, où Rapp soutint un des siéges les plus mémorables du siècle (janvier 1813 - janvier 1814). Il déploya la plus grande activité à mettre la place en état de défense, recueillit une partie des débris de l'armée échappés à la Bérézina et aux lances des Cosaques, et se trouva, au moment de l'investissement, à la tête d'environ 35,000 hommes dont Napoléon fit le 10e corps d'armée et dont il lui confia le commandement en chef. Malgré l'opiniâtreté de la défense (v. DANTZIG [siége de]), Rapp se vit obligé de capituler, après avoir supporté huit mois de blocus et quatre mois de siége en règle. Toutes les ressources de la ville étaient épuisées et la garnison se trouvait réduite à 14,000 hommes valides, qui furent emmenés prisonniers de guerre à Kiev. Rapp ne recouvra la liberté qu'après la chute de l'Empire; Louis XVIII, auquel il envoya son adhésion, le nomma chevalier de Saint-Louis, dès son retour en France, et lui confia un des corps d'armée envoyés contre Napoléon, débarqué de l'île d'Elbe; mais ses troupes se rallièrent à celles que Napoléon avait déjà réunies autour de lui, et Rapp suivit le mouvement. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé pair de France et reçut le commandement de la 5e division militaire. Au moment où Napoléon perdait la bataille de Waterloo, il était à la tête de l'armée du Rhin, chargée de garder la chaîne des Vosges, de Belfort à Bitche. Quoiqu'il n'eût que peu de forces, 13,000 à 15,000 hommes environ, Rapp ne sut pas s'en servir et se montra en cette circonstance tout à fait au-dessous de sa réputation; immobile dans les lignes de Wissembourg, il laissa les Bavarois passer le Rhin sous ses yeux à Guermersheim et recula jusque sous les fortifications de Strasbourg sans

tenter de combattre. Son corps d'armée, exaspéré d'une suspension d'armes qu'il conclut alors avec le général autrichien Hohenzollern, se souleva tout à fait lorsqu'il apprit que son commandant venait de faire sa soumission à Louis XVIII. L'ordre de licenciement étant arrivé, les troupes refusèrent de rendre leurs armes avant d'avoir reçu un arriéré de trois mois de solde; Rapp, fait prisonnier par ses propres soldats, fut gardé à vue, tandis qu'un simple sergent, Dalouzy, qui fut depuis commandant en chef de l'artillerie turque, prenait le commandement du corps d'armée, rétablissait la discipline, faisait régner l'ordre dans Strasbourg et dans le camp et obtenait du gouvernement le payement de la solde. Rapp et les principaux officiers détenus avec lui furent alors remis en liberté : il avait eu l'humiliation de voir un simple sergent lui montrer son devoir. Retiré d'abord dans une des terres qu'il tenait de la munificence impériale, le château de Wildenstein, en Argovie, il parut vouloir rentrer dans l'obscurité; mais, quatre ans après, en 1819, il reparut à la cour, fut replacé dans les cadres de l'armée et nommé pair de France, puis chambellan et maître de la garde-robe. Un procès, que lui intenta vers cette époque un négociant de Dantzig qui l'accusait de détournement de fournitures militaires, le mit en scène d'une façon désavantageuse; il gagna son procès devant les juges et le perdit devant l'opinion publique. Il se retira alors dans un autre de ses châteaux, à Rheinviller, près de Bade, où il mourut.

La ville de Colmar lui a érigé une statue en 1856. On doit au général Rapp des *Mémoires* peu intéressants sur les principaux événements auxquels il a pris part (Paris, 1823, in-8°).

RAPPAHANNOCK, rivière des Etats-Unis (Virginie). Elle prend sa source dans les Blue-Mountains, près et au N.-O. de Warengton, coule au S.-E. et se jette dans la baie de Chesapeake, par 37° 31' de latit. N., après un cours de 280 kilom. Ses principaux affluents sont la Rapidan et la Hedgeman-River.

RAPPAREILLEMENT s. m. (ra-pa-rè-lle-man; *ll* mll. — rad. *rappareiller*). Action de rappareiller; résultat de cette action.

RAPPAREILLER v. a. ou tr. (ra-pa-rè-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *appareiller*). Remettre avec une ou plusieurs choses pareilles destinées à aller ensemble : RAPPAREILLER *des volumes*. RAPPAREILLER *des chaises*. RAPPAREILLER *des chevaux*.

RAPPARIEMENT s. m. (ra-pa-ri-man — rad. *rapparier*). Action de rapparier; résultat de cette action.

RAPPARIER v. a. ou tr. (ra-pa-ri-é — du préf. *r*, et de *apparier*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous rappariions; que vous rappariiez*). Remettre par paires, recomposer les paires avec : RAPPARIER *des souliers, des bas, des gants*. RAPPARIER *des bœufs*. RAPPARIER *des tourterelles*.

RAPPE s. f. (ra-pe). Métrol. Monnaie de compte suisse, valant environ 1 centime. ‖ Pl. RAPPEN.

RAPPÉ adj. m. (ra-pé). Comm. *Demi-muid rappé*, Barrique de Bourgogne d'une contenance un peu supérieure à celle de la feuillette.

RAPPEL s. m. (ra-pèl — du préf. *r*, et de *appel*). Action de rappeler : *Le* RAPPEL *des exilés. Cet ambassadeur a obtenu son* RAPPEL. *Il a obéi par la crainte du* RAPPEL. (Acad.)

— Ce qui rappelle, invite à revenir à une chose : *Il est des priviléges apparents qui ne sont que des* RAPPELS *d'l'égalité proportionnelle*. (Portalis.) ‖ Action de rappeler, d'inviter à revenir à une chose : RAPPEL *au règlement*. RAPPEL *à la question*.

— Ce qui rappelle, renouvelle, fait revivre une chose : *La mémoire est le* RAPPEL *d'une impression intellectualisée*. (Alibert.)

— *Rappel de médaille*, Décision qui déclare digne de la médaille un exposant qui ne peut obtenir cette récompense à cause d'une récompense égale ou supérieure obtenue dans une exposition précédente.

— Théâtre. Action de rappeler un acteur pour l'applaudir de nouveau.

— Peint. *Rappel de lumière*, Distribution de la lumière sur les divers objets qui composent un tableau, proportionnée à la valeur relative que ces objets doivent avoir.

— Hist. *Rappel de ban*, Lettres du prince par lesquelles il rappelait quelqu'un du bannissement : *Cet exilé a obtenu un* RAPPEL DE BAN.

— Politiq. *Rappel à l'ordre*, Action d'un président qui rappelle un orateur à l'ordre pour lui infliger un blâme.

— Dr. cout. *Rappel dans le cas d'exclusion coutumière d'une fille dotée*, Déclaration que faisait un ascendant, en constituant une dot à sa fille, qu'il n'entendait pas pour cela l'exclure de sa succession. ‖ *Rappel dans le cas de la renonciation expresse des filles dotées*, Faculté dont jouissaient les ascendants de relever leur fille de la renonciation à une succession future qu'ils lui avaient imposée par son contrat de mariage en la dotant.

— Jurispr. *Rappel à succession*, Disposition qui appelle à une succession des parents qui en étaient naturellement exclus.

— Fin. Action de payer à quelqu'un une portion d'appointements qui était restée en suspens. ‖ Action de payer un supplément à quelqu'un, d'après une décision ou une vérification ultérieure : *Les appointements venant d'être augmentés à partir de telle époque, il a droit à un* RAPPEL.

— Art milit. Manière de battre le tambour ou de sonner les clairons, pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau : *Entends-tu le* RAPPEL *qui bat?* (Scribe.) *Pourquoi, au seize avril, avoir fait battre le* RAPPEL? (Proudh.) ‖ *Rappel pécuniaire*, Prestations pécuniaires qui, n'ayant pu être servies, sont l'objet d'un décompte réglé au profit des militaires isolés, de ceux en congé ou qui rentrent au corps, s'ils représentent une feuille de route en règle.

— Techn. Disposition particulière que l'ouvrier tisseur donne à certaines parties du métier, pour faire exécuter une rotation rétrograde au cylindre.

— **Encycl.** Art milit. Le *rappel*, sorte de batterie et de sonnerie qui a pour objet de donner l'ordre à des militaires ou à des troupes de se rassembler, répond à ce que les Italiens appelaient *chiamata*, qu'on a traduit, mais sous un autre sens, par chamade. Autrefois, les instruments de musique accompagnaient le *rappel* des tambours et, jusqu'à l'ordonnance du 1er janvier 1766, c'était une batterie d'évolutions comparable aux signaux que donnaient les buccines des anciens. Le *rappel* était la quatrième batterie de départ, la troisième de corvée en caserne. C'était aussi un genre de salut, une batterie d'honneur vis-à-vis des généraux de division, une sonnerie d'infanterie. L'officier commandant qui veut faire rappeler en donne le signal en mettant la lame de l'épée sur l'épaule droite; le tambour-major fait un signe analogue. A tout *rappel* battu, le devoir des caporaux est de faire partir incontinent les hommes commandés.

On donne le nom de *rappel aux consignés* à celui dont l'objet est de rassembler les consignés, soit pour en constater la présence, soit pour les employer aux corvées de propreté. Cette batterie, bien connue parce qu'elle donne le signal du balayage de grande corvée, consiste en un roulement, une breloque, un *rappel*.

— Théâtre. Les comédiens, plus encore que tous les autres artistes, sont friands des éloges du public. Cela tient à ce que ces éloges s'adressent non pas à une œuvre, à une production quelconque, mais à eux-mêmes personnellement, et qu'ils leur sont décernés sous la forme saisissante, bruyante et démonstrative de l'applaudissement. Aussi les comédiens ont-ils inventé la claque, qui, sans eux, n'eût peut-être jamais existé. Quant au *rappel*, on ne sait si c'est à eux aussi qu'en est due l'innovation; mais il faut convenir qu'on a fini par faire un fâcheux abus de cet usage singulier. On sait en quoi consiste le *rappel* : c'est une acclamation plus ou moins unanime du public (ou simplement des claqueurs) qui oblige l'artiste sorti de scène à y reparaître de nouveau pour y recevoir une flatteuse ovation. Jadis, on ne rappelait un artiste qu'à la fin d'un acte, alors que la toile était tombée; aujourd'hui, on fait plus : on rappelle à l'issue d'une scène, d'un air, d'une tirade; on interrompt l'action, on détruit sottement l'illusion scénique pour avoir le plaisir d'applaudir un virtuose ou un comédien qui a fait preuve de talent ou de poumons. Jadis encore, on ne rappelait ainsi qu'un artiste; aujourd'hui, il n'est pas rare de voir rappeler tous ceux qui ont concouru à l'exécution d'une scène ou d'un ouvrage; la claque s'égosille à crier : « Tous! tous! tous! » Tous reparaissent, en effet; quelques applaudissements se font entendre, et cette louange, banale par sa fréquence même, est devenue sans valeur.

Les Italiens surtout, dont les habitudes sont très-expansives, ont poussé cette manie jusqu'à l'extrême, jusqu'au ridicule. Ils rappellent un artiste dix, quinze et vingt fois dans le cours d'une soirée; celui-ci n'a garde de manquer à cet appel, qu'il considère comme flatteur; il reparaît sur la scène, met la main sur son cœur, salue modestement, puis se retire avec grâce jusqu'à la prochaine manifestation. Le public péninsulaire ne se borne pas, du reste, à rappeler les chanteurs; il rappelle avec la même énergie les compositeurs, et, comme nous le disions, cette louange est devenue banale à ce point, que, lorsque, à la première représentation d'un ouvrage, le musicien n'obtient que dix ou douze *rappels*, on juge immédiatement qu'il a fait four. En France aussi on a cherché à implanter le *rappel* des auteurs; mais, grâce au bon goût, le fait est très-rare, bien que déjà ancien. M. Arthur Pougin s'exprime ainsi, en effet, dans son *Etude sur F. Halévy écrivain* : « Voltaire parut le premier, à la demande du public, sur la scène de la Comédie-Française, à l'issue de la représentation de *Mérope*, en 1743; la présence de Philidor fut réclamée de même à la Comédie-Italienne, après l'éclatant succès du *Sorcier*; enfin, le même honneur fut fait à Floquet, le 7 septembre 1773, jour de la première représentation de son opéra-ballet, l'*Union de l'Amour et des Arts*, à l'Académie de musique. »

M. Charles Maurice, dans son *Histoire anecdotique du théâtre et de la littérature*, a écrit les lignes suivantes au sujet du *rappel* : « Pour désigner le *rappel* des comédiens qui viennent de jouer leur rôle en présence des spectateurs, c'est moi qui ai fabriqué le mot *redemandage*. Je conseille son admission dans le dictionnaire de notre langue, parce qu'aucun autre substantif ne dira mieux ce que celui-ci veut dire. Les gens de goût le comprennent et les claqueurs l'ont ingénument adopté. Du reste, si le mot est nouveau, la chose est bien ancienne. Le 9 avril 1791, un nouvel acteur de l'Opéra-Comique venait de jouer Gessler dans le *Guillaume Tell* de Sedaine et Grétry; il fut *redemandé*, et, comme il ne revenait pas, le public fit tapage et déchira même le rideau d'avant-scène. A ce sujet, on imprima que ce *rappel* « n'était plus » une marque d'honneur, *à force d'avoir été* » *avili*, tant pour les auteurs que pour les » acteurs. » L'ovation a dû se détériorer bien davantage depuis soixante-quatre ans. »

Assurément, on ne rencontrerait plus aujourd'hui de comédiens assez naïfs pour se soustraire à l'*honneur* d'un *rappel* et pour tenir rigueur au public en semblable occurrence. Terminons en constatant que le souhait de M. Charles Maurice ne s'est pas réalisé, que le mot *redemandage* n'est point passé dans nos habitudes et que celui de *rappel* continue de prévaloir.

— Politiq. En Angleterre, on désigne sous le nom de *rappel* l'abrogation d'une loi. Cette expression est devenue fameuse dans l'histoire parlementaire de ce pays depuis que le grand agitateur irlandais O'Connell a créé, vers 1841, l'association du *rappel* de l'Union. Cette association avait pour but d'obtenir l'abrogation de l'acte d'union législative qui, en 1799, avait confondu en un seul Parlement les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. V. O'CONNELL.

— *Rappel à l'ordre*. V. ORDRE.

Rappel (LE), journal politique quotidien, un des plus vaillants organes de la démocratie française paraissant à Paris. Il fut fondé le 4 mai 1869. On était à la veille d'élections générales. La majorité du Corps législatif dévouée au gouvernement impérial allait recevoir du ministère de l'intérieur une nouvelle investiture. Le suffrage universel, confisqué en fait par le héros de décembre, allait, pour la quatrième fois, être appelé à jouer sa partie dans la comédie gouvernementale. Le renouvellement du Corps législatif paraissait cependant devoir ne pas s'exécuter aussi facilement qu'autrefois et, depuis 1863, un énorme progrès s'était accompli dans l'esprit des habitants des villes, jusque-là soumis, à quelques exceptions près, aux préfets à poigne. Le moment où le *Rappel* se lançait dans la mêlée était donc bien choisi. On allait combattre à outrance. Il fallait engager résolûment la lutte et continuer dans la presse quotidienne la tâche si bien commencée par Rochefort dans sa spirituelle et mordante *Lanterne*.

Pour mener à bien une pareille entreprise, but évident des fondateurs du *Rappel*, Victor Hugo, Charles et François Hugo, Vacquerie, Paul Meurice, Rochefort se partagèrent la rédaction; le nouvel organe fut accueilli par le public avec une sympathie que n'avait rencontrée jusque-là aucun journal. Bien que l'Empire, prévoyant un semblable succès, eût, sans même attendre l'apparition du premier numéro, interdit la voie publique à la nouvelle feuille, le *Rappel* tira, dès le début, à un nombre considérable d'exemplaires et trouva moyen de pénétrer partout. Cette interdiction ne lui causa aucun tort, tant était grand l'attrait qu'exerçaient sur le public les noms des fondateurs et, en particulier, nous devons le dire, ceux de Victor Hugo et de Rochefort. Le premier avait, dans une lettre qui parut en tête du premier numéro du *Rappel*, développé le programme du nouveau journal; la haine du grand poëte contre l'Empire était bien connue, et l'on s'attendait de sa part à des attaques violentes et sans merci. Victor Hugo ne pouvait manquer de parler à la génération nouvelle du crime de décembre, et cette génération, à laquelle on avait pour ainsi dire soustrait l'histoire de cette période, allait apprendre la vérité. Rochefort, l'écrivain hardi et si profondément sympathique à la jeunesse, qui aimait cette nature si franche et si courageuse, eût à lui seul, comme il avait fait pour d'autres journaux, assuré le succès de la nouvelle feuille. Associé à tant d'autres écrivains remarquables à plus d'un titre, il devait contribuer à donner au nouveau journal son caractère de feuille irréconciliable et attirer au *Rappel* les innombrables lecteurs de la *Lanterne*.

A côté des hommes que nous venons de citer vinrent successivement se grouper des écrivains qui, depuis, ont eu des sorts bien divers et qui tous se recommandaient alors par leur ardent dévouement à la liberté, par leur ardent désir de voir renaître la république. Parmi eux on voyait Arthur Arnould, Édouard Laferrière, Jules Claretie. Nous avons dit plus haut que l'Empire avait interdit la voie publique au *Rappel* avant son apparition. Voyant que cette mesure n'empêchait point ce journal de tirer à un nombre d'exemplaires bien supérieur à celui qu'atteignaient tous les journaux officieux ou agréables, l'Empire comprit que, pour tuer cette feuille, il fallait d'autres armes. Il eut recours aux procès et aux saisies. Nous ne donnerons pas ici cette longue série de poursuites qui commence au douzième numéro du *Rappel* et se continue sans interruption jusqu'au mois d'août 1870. Ce serait long et fastidieux; qu'il nous suffise de dire que, dans l'espace de deux mois, ceux d'août et septembre 1869, le *Rappel* recevait quinze communiqués et plusieurs assignations à comparaître devant la police correctionnelle, chargée d'achever légalement la besogne commencée par le ministère de l'intérieur et son fidèle auxiliaire, le préfet de police.

A l'époque des élections législatives de 1869, le *Rappel* soutint avec la plus grande énergie les candidatures radicales. Rochefort, le spirituel auteur des *Chroniques de partout* publiées par ce journal, fut soutenu naturellement par le *Rappel* qui, aux élections complémentaires des 21 et 22 novembre 1869, appuya les candidatures insermentées de Ledru-Rollin, Barbès et Félix Pyat. Pendant que, par le choix des candidats qu'il soutenait, le *Rappel* accentuait sa ligne de conduite et son hostilité irréconciliable contre l'Empire, sa rédaction, qui s'était accrue de Félix Pyat, de Lockroy, publiait des articles d'une grande vigueur et qui éveillaient dans le cœur de la jeunesse une profonde haine contre le despotisme impérial. Des articles comme ceux qui parurent les 3 et 4 décembre 1869, articles signés le premier par Victor Hugo, le second par Charles Hugo, étaient accueillis avec avidité par les jeunes, désireux de connaître l'histoire contemporaine, si audacieusement falsifiée par les courtisans de l'Empire, les seuls qui eussent pu jusque-là parler librement du coup d'Etat. L'article les *Parias*, daté du 4 décembre, fut poursuivi et son auteur condamné à quatre mois de prison. Quelques jours après, l'Empire inaugurait le parlementarisme, restauré par Emile Ollivier, cet avocat transfuge sorti du camp des républicains. Le 10 janvier 1870, MM. Hugo et Félix Pyat étaient de nouveau condamnés à quatre mois de prison pour un article intitulé les *Soldats*.

Dans l'affaire de Victor Noir, assassiné par le prince Pierre Bonaparte, le *Rappel*, que la *Marseillaise* de Rochefort, devenu député, dépassait en vigueur, flétrit énergiquement le crime dont tout Paris s'occupait. Vint le plébiscite; cette immense duperie, à laquelle se laissèrent prendre tant de naïfs, fut l'objet de critiques excessivement vives de la part du *Rappel*. Un article publié le 19 avril 1870, sous la signature de M. Vacquerie, et ayant pour titre ces mots : *C'est pour l'enfant*, mots popularisés par une chanson que tout le monde connaissait alors, fut très-remarqué. Sous cette forme plaisante, le mot de la situation avait été dit : c'était « pour l'enfant, » en effet, c'est-à-dire pour un intérêt dynastique, que la France allait être livrée à l'invasion étrangère! La guerre déclarée par le ministère au « cœur léger » éclate, et les désastres se succèdent sans relâche et amènent cette explosion formidable d'où sort la République. A peine le gouvernement de la Défense nationale est-il installé, que certaines objections s'élèvent parmi les radicaux contre sa composition, trop exclusivement modérée. Le *Rappel*, à ce moment, prêche la concorde; puis bientôt, par la plume de M. Lockroy, reproche, à la date du 1er novembre, leur impéritie et leur coupable lenteur aux généraux chargés de la défense de la capitale. Les avertissements deviennent plus nombreux vers la fin de l'année et l'on sent à partir du commencement de décembre que le *Rappel* n'a plus grande confiance en MM. Picard et Trochu. Cependant, au nom de la concorde, il désapprouve les manifestations qui ont pour but soit d'imposer au pouvoir des mesures énergiques, soit même d'appeler d'autres hommes au gouvernement. Vient la chute et l'armistice signé par le gouvernement dans les conditions que l'on sait; le *Rappel* se met à l'œuvre et porte pour les élections de février 1871 la liste radicale. Le 11 mars 1871, M. Vinoy, gouverneur de Paris, supprime six journaux d'un seul coup. Le *Rappel*, au risque d'encourir la colère de l'état de siége, blâme cette mesure. Le 18 mars arrive, les journaux supprimés réparaissent et le *Rappel*, un instant redevenu un journal d'avant-gande, passe sur le second rang, éclipsé qu'il est par le *Mot d'ordre*, le *Combat*, etc. Au 30 mars, sommé par la presse plus avancée d'opter entre Paris et Versailles, le *Rappel* se déclare pour Paris. Les tristes événements que l'on sait s'accomplissent dans la capitale et autour de son enceinte deux fois assiégée, et nous sommes aux sombres journées qui suivirent le 22 mai 1871. Le *Rappel* suspend sa publication désormais impossible, ses rédacteurs sont arrêtés et quelques-uns d'entre eux envoyés sur les pontons, où ils passent celui-ci deux mois, celui-là quatre, cet autre huit.

Au 1er novembre 1871, le *Rappel* reparaît; il dure peu, et M. Thiers, déjà converti à la République conservatrice, mais pas encore à la liberté de la presse, autorise sa suspension. Au 1er mars de l'année suivante, le *Rappel* reparaît et vit à travers mille difficultés et de nouvelles suspensions qui durent de quinze jours à deux mois.

Fondé sous le patronage d'un grand citoyen qui s'est entre tous distingué par sa haine contre le despotisme triomphant, le

Rappel a été digne de ce patronage. Il a lutté courageusement et avec la plus grande vigueur contre l'Empire, et nous ne croyons pas exagérer en disant que les articles dus à ses rédacteurs ordinaires comme à ceux qui de temps à autre lui en adressaient, Louis Blanc entre autres, ont puissamment contribué à former la jeunesse et à réveiller chez les hommes mûrs la haine du despotisme. En un mot, le *Rappel* a rendu de réels services à la démocratie. C'est, à notre sens, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un journal républicain. Le *Rappel* a toujours tenu à honneur, surtout en période électorale, de rester à la tête du mouvement. On l'a vu opposer fermement aux monarchistes de la veille, républicains quelque peu suspects du lendemain, des hommes dont le passé offrait de sérieuses garanties. Vaincu avec la démocratie parisienne à l'époque de l'élection Vautrain, il a pris, comme elle, une brillante revanche lors de l'élection Barodet et, plus tard encore, lors des élections municipales du 29 novembre 1874.

Pour soutenir la lutte périlleuse entreprise et continuée avec tant de vigueur, le *Rappel* groupe, en 1875, une brillante pléiade de journalistes, parmi lesquels nous citerons, outre M. Vacquerie, un des fondateurs, Edouard Lockroy, le brillant fantaisiste, Camille Pelletan, dont les comptes rendus de la Chambre sont si souvent réussis, MM. Gaulier, Asseline, A. Lefèvre, Pelleport, Ernest Blum et tant d'autres qui contribuent dans des mesures diverses au succès de la feuille républicaine.

Rappel des glaneuses (LE), tableau de Jules Breton; musée du Luxembourg. Le soir est venu : quelques lueurs roses et dorées marquent dans le ciel qui pâlit la trace du soleil disparu; le crépuscule étend une gaze fauve sur la plaine, au fond de laquelle on distingue la lisière d'un bois. Des paysannes, dispersées dans les champs, se hâtent de ramasser les épis oubliés; quelques-unes nouent leurs glanes; d'autres sont déjà en route pour regagner leur chaumière; assis sur une borne, le garde champêtre sonne la retraite dans le creux de sa main. Cette scène rustique a été rendue par le peintre avec une élégance de style qui n'exclut pas la sincérité. « La façon dont ces femmes sont groupées, a dit M. Louis Jourdan, leurs poses naturelles ont quelque chose d'attique qui attire le regard et captive l'attention. Celle qui porte une gerbe sur sa tête a la fière allure des femmes de Léopold Robert. C'est doux et fort à la fois, harmonieux de ton et sans éclat cependant, à cause de cela même plein de charme. » Ce tableau, un des meilleurs qu'ait produits M. Breton, a paru au Salon de 1859 et a été réexposé au Champ-de-Mars en 1867.

RAPPELABLE adj. (ra-pe-la-ble — du préf. *r*, et de *appel*). Qui peut être, qui doit être rappelé.

RAPPELANT, ANTE adj. (ra-pe-lan, an-te — rad. *rappeler*). Qui se grave dans la mémoire : *Je n'emportai pas de cette ville des souvenirs bien* RAPPELANTS. (J.-J. Rouss.)

RAPPELÉ, ÉE (ra-pe-lé) part. passé du v. Rappeler. Qui est appelé de nouveau : *Mais il fut tout à coup* RAPPELÉ *à Tunis : sa mère, atteinte d'un mal sans remède, voulait embrasser son fils et le bénir avant d'abandonner la vie.* (Chateaub.) *Mme Alboni a été applaudie,* RAPPELÉE, *bombardée de bouquets.* (T. Gautier.) ‖ Que l'on fait revenir :

Quand viendra ce printemps, par qui tant d'exilés
Dans les champs paternels se verront *rappelés.*
L. RACINE.

— Fig. Tiré de la distraction, du trouble, de la confusion des idées : *Ecoutez-moi un seul moment, madame! s'écria le moine,* RAPPELÉ *à lui par l'urgence du danger.* (L. de Wailly.) ‖ Revenu :

Souffrez que ma vertu, dans mon cœur *rappelée,*
Vous consacre une foi lâchement violée.
CORNEILLE.

— *Rappelé à l'ordre* ou simplement *Rappelé*, Dans une assemblée, Se dit d'un membre qui a reçu un avertissement du président : *Lorsqu'un membre de la législature trouble l'ordre, il est* RAPPELÉ *nominativement par le président.* (Dict. polit.)

RAPPELER v. a. ou tr. (ra-pe-lé — du préf. *re*, et de *appeler*. Double la consonne *l* devant un e muet : *Je rappelle; nous rappellerons*). Appeler de nouveau : *Il ne vous a point entendu l'appeler,* RAPPELEZ-*le.* (Acad.) ‖ Faire revenir une personne qui s'en va, bien qu'on ne l'ait pas encore appelée : *Je m'en allais, et il m'*A RAPPELÉ, *il m'a fait* RAPPELER. *On me* RAPPELLE. (Acad.) *Il s'en allait, peut-être fâché, et en tout cas attristé; je le* RAPPELAI. (G. Saurin.)

Oh! courez, et craignez que je ne vous *rapelle.*
RACINE.

Qu'on *rappelle* mon fils, qu'il vienne se défendre,
Qu'il vienne me parler, je suis prêt à l'entendre.
RACINE.

‖ Appeler fréquemment : *Au printemps, le mâle a un chant ou cri d'amour qu'il répète souvent; c'est ainsi qu'il* RAPPELLE *sa femelle.*

— Faire revenir, pour quelque motif que ce soit, une personne d'un lieu où elle avait été envoyée pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi : *La guerre étant déclarée entre ces deux princes, ils* ONT RAPPELÉ *leurs ambassadeurs. Cet ambassadeur a demandé lui-même qu'on le* RAPPELÂT. *La mauvaise conduite, les malversations de ce commissaire sont cause qu'on l'*A RAPPELÉ. (Acad.)

Enfin le ciel près de vous me *rappelle.*
RACINE.

Athènes dans ses murs maintenant vous *rappelle.*
RACINE.

Achille était absent, et son père Pélée,
D'un voisin ennemi redoutant les efforts,
L'*avait*, tu t'en souviens, *rappelé* de ces bords.
RACINE.

‖ Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés ou exilés : *Il avait été disgracié, mais le roi l'*A RAPPELÉ. *La cour* RAPPELLE *en vain M. Le Tellier.* (Boss.) *Agrippine fit* RAPPELER *Sénèque de son bannissement.* (D'Ablancourt.)

Un heureux changement vous *rappelle* au palais.
RACINE.

— Mettre dans la nécessité, obliger de retourner en quelque endroit : *Bientôt les affaires chancelantes forcèrent la cour de* RAPPELER *Condé en Flandre.* (Volt.) *Il me parlait avec inquiétude de son voyage à Rome et des indignes attachements qui l'y* RAPPELAIENT *malgré lui.* (J.-J. Rouss.) *L'honneur et mon pays me* RAPPELÈRENT *sur le champ de bataille.* (Chateaub.)

Le soin de tes sujets te *rappelle* à Versailles.
BOILEAU.

— Fig. Ramener : *Vous l'avez vu à Steinkerque,* RAPPELANT *la victoire qui nous échappait.* (Mass.) *Les réactions contre les idées rendent les révolutions infructueuses, car elles* RAPPELLENT *les abus.* (B. Const.)

Quelle voix salutaire ordonne que je vive
Et *rappelle* en mon sein mon âme fugitive.
RACINE.

‖ Changer les sentiments, les dispositions en faveur de : *Grand Dieu! ce qui nous éloigne de vous est cela même qui devrait nous* RAPPELER *à vous.* (Mass.) *Dieu l'*A RAPPELÉ *à lui par les devoirs de la religion.* (Montesq.)

— Essayer de faire revenir une chose passée :

Quand le plaisir s'enfuit, en vain on le *rappelle;*
La flamme de l'amour ne peut être éternelle.
HELVÉTIUS.

— Faire revenir dans la mémoire : *Il faut que la négligence de son extérieur* RAPPELLE *sa honte.* (Barth.) *Je voulais* RAPPELER *des temps qu'il faut oublier.* (J.-J. Rouss.) *Les succès couvrent les fautes, les revers les* RAPPELLENT. (Lévis.) *Une âme grande n'aime point à* RAPPELER *les services oubliés ou méconnus.* (Bautain.) *La plupart des nobles* RAPPELLENT *leurs ancêtres à peu près comme un cicerone d'Italie rappelle Cicéron.* (Chamfort.) *Le travail et la douleur* RAPPELLENT *à l'homme les dangers et le but de son passage sur la terre.* (Maquel.) *Le nom de la Suisse* RAPPELLE *cinq siècles de bonheur privé et de loyauté publique.* (B. Constant.) *Sa parole forte et drue* RAPPELAIT *le tempérament de certaines femmes de Molière.* (Ste-Beuve.)

Ne me *rappelez* point une trop chère idée.
RACINE.

Rappeler nos malheurs, c'est les entretenir;
L'oubli seul du passé garantit l'avenir.
VIENNET.

‖ Dans le même sens, *Rappeler la mémoire, le souvenir de quelque chose,* En représenter le souvenir à l'esprit : *Quand on est arrivé au port, il est doux de* RAPPELER LE SOUVENIR *des orages et de la tempête.* (Mass.) *Ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui* RAPPELER LE *triste* SOUVENIR *d'Ulysse.* (Fén.) *La vue de tout ce qui est beau, dans la nature et dans les arts,* RAPPELLE LE SOUVENIR *de ce qu'on aime.* (Beyle.) ‖ *Rappeler sa mémoire,* Tâcher de se ressouvenir : *Il fit de vains efforts pour* RAPPELER SA MÉMOIRE, *il ne put jamais retrouver ce nom.* (Acad.)

— Par exagér. Se dit quelquefois des choses futures : RAPPELEZ *ce moment terrible, vous y viendrez, et le jour peut-être n'est pas loin; peut-être y touchez-vous déjà.* (Mass.)

— Reproduire l'image, la ressemblance d'une personne, d'une chose, soit au physique, soit au moral : *L'architecture de Prague* RAPPELLE *une ville de la Renaissance.* (Chateaub.) *Chez les femmes, il n'est pas rare de voir les enfants d'un second mariage* RAPPELER *les traits du premier mari.* (Maquel.) *Vérone a un amphithéâtre qui* RAPPELLE *en miniature le Colisée de Rome.* (Ad. Paul.) *L'ensemble de sa personne* RAPPELAIT *un honnête paysan arraché à sa glèbe.* (Lamart.)

Je veux qu'en nos vieux ans, l'un près de l'autre assis,
Nous soyons de l'amour une image touchante,
Et que nous *rappelions* Philémon et Baucis.
DESMAHIS.

— *Rappeler une chose à son origine,* En reporter l'idée jusqu'à son origine, jusqu'à ses commencements : *N'est-ce pas un peu* RAPPELER *l'art des vers* À SON ORIGINE, *que de faire parler à Apollon le langage de la philosophie?* (Volt.) *En* RAPPELANT *nos erreurs* À L'ORIGINE *que je viens d'indiquer, on les enferme dans une cause unique.* (Condill.) *Tout ce qui* RAPPELLE *l'homme* À SON ORIGINE *le rappelle en même temps à sa fin.* (Mass.)

— *Dieu l'a rappelé à lui* ou simplement *Dieu l'a rappelé,* Il est mort : DIEU *vient de* LE RAPPELER À LUI.

Mais à peine *le ciel eut rappelé* mon père...
RACINE.

— *Rappeler quelqu'un à la vie,* Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir : *On le croyait mort, cet élixir l'*A RAPPELÉ À LA VIE. (Acad.)

Ismène tout en pleurs le *rappelle à la vie.*
RACINE.

‖ Dans le même sens :

Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous *rappeler.*
RACINE.

— *Rappeler ses sens, Rappeler ses esprits, Rappeler son courage,* Reprendre ses esprits, ses sens, son courage : RAPPELEZ *tout* VOTRE COURAGE. (Fén.) *Ma fille,* RAPPELEZ VOS SENS, *reconnaissez-moi.* (Dest.) *Son ami* RAPPELA SES SENS *avec un peu de mauvais vinaigre qui se trouva par hasard dans l'étable.* (Volt.) RAPPELLE TA FERMETÉ, *sache supporter l'infortune, et sois homme.* (J.-J. Rouss.)

Enfin, j'*ai*, ce matin, *rappelé ma constance.*
RACINE.

— *Rappeler quelqu'un à son devoir, à l'honneur, à la vertu, etc.,* Le faire rentrer dans le devoir, dans les principes de l'honneur, de la vertu, etc. : RAPPELER *les hommes* AUX MAXIMES *démocratiques, c'est ordinairement les* RAPPELER À LA VERTU. *Dans la société même qui me plaît le plus, tout ce qui a l'air d'une discussion me* RAPPELLE AU SILENCE. (Bergasse.) ‖ Absol. Dans un sens analogue :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris;
Il veut les *rappeler*, et sa voix les effraie.
RACINE.

— Fam. *Ce vin rappelle son buveur,* Il excite à en boire encore, il est excellent : *Il faut qu'un livre rappelle son lecteur, comme on dit que* LE *bon* VIN RAPPELLE LE BUVEUR; *or, il ne peut le rappeler que par l'agrément.* (Joubert.)

— Politiq. *Rappeler quelqu'un à l'ordre,* Réprimander un membre d'une assemblée; l'admonester, pour s'être écarté du bon ordre, des bienséances. ‖ *Rappeler à la question,* Inviter un orateur à rentrer dans la question, à ne pas s'en écarter. ‖ Fam. et par ext. : *Cet enfant a souvent besoin qu'on le* RAPPELLE À L'ORDRE. *Il faut toujours* RAPPELER *un bavard* À LA QUESTION. ‖ *Rappeler au règlement,* Réclamer contre une violation du règlement, et rappeler ce qu'il prescrit dans cette circonstance : *Quand une discussion ou un orateur se dévoient, chaque membre a droit de* RAPPELER AU RÈGLEMENT. (Dict. polit.)

— Arboric. *Rappeler un arbre,* Tailler plus court, afin de lui donner plus de vigueur, un arbre qui a été pendant quelque temps abandonné à lui-même.

— Peint. *Rappeler la lumière,* La faire rejaillir comme par échos des figures principales sur les objets accessoires.

— Jurispr. *Le testateur a rappelé un de ses parents à sa succession,* Par testament, il a ordonné que ce parent aurait part à sa succession, quoiqu'il en fût exclu par la coutume ou la loi.

— Administr. et Comptab. *Rappeler une somme,* Donner comme gratification une certaine somme, à laquelle celui qui la reçoit n'aurait droit qu'en vertu de titres antérieurs aux titres actuels : *En lui payant sa pension, on en* A RAPPELÉ UN QUARTIER.

— Anc. cout. *Rappeler une bourse,* Faire le retrait lignager d'un héritage vendu, en remboursant à l'acquéreur le prix au comptant.

— Techn. En termes de tisseur, Marcher à retour pour retrouver la dernière duite.

— Art milit. Dans un sens absolu, Battre le tambour, sonner le clairon d'une certaine manière, pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau, ou pour rendre honneur à certaines personnes : *On* A RAPPELÉ *à cette heure. Les troupes battent aux champs pour le roi; mais, pour les princes, elles ne font que* RAPPELER. (Acad.)

Se rappeler v. pr. Rappeler à soi le souvenir, se ressouvenir de : *Vous devez* VOUS RAPPELER *que ma fille est la vertu même.* (Mol.) *On ne peut réfléchir sur les mœurs, qu'on ne se plaise à* SE RAPPELER *l'image de la simplicité des premiers temps.* (J.-J. Rouss.) *Il passait des heures entières à* SE RAPPELER *des riens, à comparer sa vie passée à sa vie présente.* (Balz.)

— Etre ramené, réduit : *Toutes les lois de la syntaxe, tous les rapports des mots peuvent* SE RAPPELER *à deux : le rapport d'identité et le rapport de détermination.* (Duclos.)

— Etre rappelé, ramené, rétabli : *L'innocence échappée ne* SE RAPPELLE *plus.* (Boiste.)

— Gramm. Le verbe pronominal *se rappeler* veut un complément direct; on se rappelle quelque chose, et non pas de quelque chose. La préposition *de* ne peut donc être placée entre ce verbe et le nom de la chose même qui revient en mémoire. Ainsi on ne peut pas dire : *Je me rappelle des conseils que vous m'avez donnés;* il faut : *Je me rappelle les conseils.* Il résulte de là que le pronom *en* ne peut pas être employé avant *se rappeler*, à moins que ce pronom ne soit le complément du substantif même qui suit *se rappeler*. Il y aurait une faute dans : *Cela est arrivé peut-être, mais je ne m'en rappelle pas;* il n'y en aurait pas si l'on disait : *Je m'en rappelle parfaitement toutes les circonstances,* parce que cela veut dire les circonstances de cela, et *en* mis pour *de cela* complète circonstances.

RAPPERSWYL, ville de Suisse, canton et à 58 kilom. S.-O. de Saint-Gall, sur le bord oriental du lac de Zurich; 2,800 hab. On y remarque un des ponts les plus longs qui existent dans le monde entier. Ce pont, reconstruit de 1818 à 1820, a 1,600 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. On y jouit d'une belle vue. L'éminence sur laquelle la ville est bâtie est couronnée d'un côté par le couvent des capucins et la maison du tir, de l'autre par l'église paroissiale et par l'antique château fort des Habsbourg. Ce château, restauré en grande partie par le comte Ladislas Plater, est devenu le musée national de la Pologne. Là se trouvent réunis de précieuses collections artistiques, archéologiques, numismatiques, de nombreux souvenirs historiques disséminés jusqu'alors en Europe, des autographes et des documents d'un grand prix, etc. Rapperswyl possède un bon port, une fabrique de mousselines et de broderies, une papeterie, des carrières de grès. Fondée en 1091 par le comte Rappert, auquel elle doit son nom, elle fut prise par les Zurichois en 1350 et passa, trois ans plus tard, sous la domination de la maison d'Autriche. Assiégée par des habitants du canton de Schwytz en 1444, elle entra en 1458 dans la Confédération helvétique; elle souffrit des guerres civiles de 1636 et de 1712. Depuis 1802, elle fait partie du canton de Saint-Gall.

RAPPLIQUER v. a. ou tr. (ra-pli-ké — du préf. *r*, et de *appliquer*). Techn. Appliquer de nouveau.

Se rappliquer v. pr. Etre rappliqué.

RAPPOINTEMENT s. m. (ra-poin-te-man — du préf. *r*, et de *appointer*). Raccommodement, réconciliation : *Il s'est opéré un* RAPPOINTEMENT *entre eux.*

RAPPOINTIS s. m. (ra-poin-ti — rad. *pointe*). Constr. Morceau de fer pointu, enfoncé dans un bois que doit recouvrir un enduit et qui sert à retenir le plâtre.

— s. m. pl. Se dit de menus ouvrages de serrurerie : *Les clous, les broches, les patères, les chevilles, les crochets sont des* RAPPOINTIS.

— **Encycl.** Les *rappointis* sont de vieilles tiges de fer de différentes formes, dressées et appointies, dont la longueur varie de $0^m,06$ à $0^m,18$. On les emploie dans les constructions pour retenir le plâtre placé sous des charges extraordinaires; dès que l'épaisseur de plâtre atteint $0^m,07$, on en fait usage pour être assuré de la solidité. Dans les bandes de trémie, on larde les chevêtres de *rappointis*, ainsi que les saillies d'entablement sur pans de bois.

Rappolstein (CHÂTEAU DE), château d'Alsace (Haut-Rhin), dans les environs de Ribeauvillé. Les ruines de cette imposante forteresse remontent à différentes époques, sans être antérieures au XIVe siècle. La construction primitive datait d'une époque bien plus reculée, car ce château est mentionné dans les actes du XIe siècle, et l'on présume qu'il fut bâti par les comtes d'Enguisheim. L'empereur Rodolphe de Habsbourg y séjourna en 1280 et 1284. Parmi les restes de cette célèbre forteresse, on remarque surtout une tour cylindrique, fondée sur le rocher et construite en grès vosgien. Du côté de la vallée du Rhin, où le roc forme une muraille à pic, le niveau a été rétabli, à la base de la tour, entre deux crêtes de rocher, au moyen d'un arc qui simule une fausse porte. « Ce moyen de supporter la partie saillante du cylindre de la tour, là où la roche était échancrée et droite, mérite d'être remarqué, dit M. de Caumont; il est d'autant plus ingénieux qu'on l'a fait servir à la décoration de l'édifice. Vue à distance, cette arcade produit l'effet de la porte principale de la tour. » Ce donjon est entouré de constructions ruinées.

RAPPORT s. m. (ra-por. — V. RAPPORTER). Revenu, produit d'un fonds : *Ce champ, cette vigne, ce pré est d'un grand* RAPPORT, *d'un bon* RAPPORT. *Cette terre est de meilleur* RAPPORT *que l'autre.* (Acad.) ‖ Profit, bénéfice, émolument : *Cette place, cet emploi est de grand* RAPPORT, *d'un grand* RAPPORT. ‖ Etat d'un fonds qui donne un produit, un revenu : *Terre en* RAPPORT, *en plein* RAPPORT.

— Récit, témoignage, déclaration : *Il ne faut pas s'en fier au* RAPPORT *de cet homme, il est trop intéressé dans l'affaire. Suivant son* RAPPORT, *selon son* RAPPORT, *d'après son* RAPPORT, *la chose s'est passée ainsi. Au* RAPPORT *de Tacite, les Germains étaient le peuple de la terre qui aimait le plus à exercer l'hospitalité.* (Montesq.) *Je ne croirai désormais aucun* RAPPORT; *je ne veux me fier qu'à moi-même, à mon propre jugement.* (Scribe.)

On nous faisait, Arbate, un fidèle *rapport.*
RACINE.

— Compte que l'on rend d'une mission qu'on avait reçue, d'une chose dont on était chargé, d'un examen qu'on avait à faire : RAPPORT *d'experts.* RAPPORT *médico-légal. Le* RAPPORT *du capitaine d'un navire. Le* RAPPORT *du juge d'instruction à la chambre du conseil. Le* RAPPORT *d'un officier de police. Un* RAPPORT *d'espion. Il se fait en France un million de* RAPPORTS *écrits par année, aussi la bureaucratie règne-t-elle.* (Balz.) ‖ Action de faire connaître, de répéter indiscrètement ce qu'on a

vu ou entendu, ce qu'on prétend avoir vu ou entendu : *Faire de faux* RAPPORTS, *de mauvais* RAPPORTS. *Ajouter foi aux* RAPPORTS. *Aimer à faire des* RAPPORTS. *On les a brouillés ensemble par de faux* RAPPORTS. *Il ne faut quelquefois qu'un faux* RAPPORT *pour brouiller deux amis.* (Acad.) *Le remède souverain contre les faux* RAPPORTS *est de les punir.* (Boss.) *Les* RAPPORTS *nuisent toujours à celui qui les fait et à celui à qui on les fait, et à celui ou à celle de qui on les fait.* (Fléch.)

Les *rapports* font toujours plus de mal que de bien.
GRESSET.

Un *rapport* clandestin n'est pas d'un honnête homme.
GRESSET.

‖ Exposé des conclusions proposées au sujet d'un projet de loi ou de règlement : *Voter les conclusions du* RAPPORT. *Faire un* RAPPORT *sur des pétitions. On a ordonné l'impression de ce* RAPPORT. (Acad.)

— Convenance, affinité, analogie : *Il y a un grand* RAPPORT *d'humeurs entre ces deux hommes. Les* RAPPORTS *de caractère font plus pour l'amitié que les* RAPPORTS *de l'esprit.* (Acad.) *L'intelligence est la faculté de pénétrer, par la pensée, dans la nature des choses et d'en découvrir les* RAPPORTS *ou les différences.* (Latena.) *La tête des quadrumanes est remarquable par de très-grands* RAPPORTS *avec celle de l'homme.* (G. St-Hilaire.) ‖ Accord, correspondance, harmonie entre des parties : *Il y a un* RAPPORT *parfait entre la masse et les détails de cet édifice. Le style n'est pas en* RAPPORT *avec le sujet, avec les idées.* (Acad.) *En poésie, rien n'est beau que par les* RAPPORTS *des détails avec l'ensemble.* (Marmontel.) ‖ Liaison, connexion, relation : *Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les* RAPPORTS *nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* (Montesq.) *La vérité n'est qu'un* RAPPORT *aperçu entre deux idées.* (Condill.) *Celui qui voit les* RAPPORTS *tels qu'ils sont est un esprit juste; celui qui les apprécie mal est un esprit faux.* (J.-J. Rouss.) *La vérité n'est ni fille de l'homme ni fille de la nature; elle est le* RAPPORT *de l'homme et de la nature.* (Mesnard.) *Le cervelet, organe de coordination, a des* RAPPORTS *intimes avec le nerf de l'audition.* (Gratiolet.) *Le* RAPPORT *de la cause à l'effet ne peut être conçu que dans le temps.* (Royer-Collard.) *L'instinct est un* RAPPORT *intime entre l'organisation et les besoins de l'animal.* (Kératry.) *Le* RAPPORT *du moi au non-moi est un* RAPPORT *d'opposition réciproque.* (V. Cousin.) *Trouver le* RAPPORT, *voilà tout le secret de la science.* (Vacherot.)

— Commerce, relation : RAPPORTS *d'affaires, d'intérêt, de parenté, d'amitié, de confraternité. Je n'ai jamais eu aucun* RAPPORT *avec lui.* (Acad.) *Le pillage formait souvent la base des* RAPPORTS *des juifs avec les étrangers.* (L. Louvet.) *Les lois de la morale découlent des* RAPPORTS *mutuels et nécessaires des hommes en société.* (Cabanis.) *La religion est le* RAPPORT *de la divinité avec l'homme.* (B. Const.) *Le pouvoir absolu ne vaut pas mieux dans les* RAPPORTS *des nations que dans leur régime intérieur.* (Guizot.) *La vraie boussole des* RAPPORTS *de l'homme à l'homme est l'égoïsme.* (Proudh.) *La liberté consiste à rendre faciles les* RAPPORTS *naturels, et non pas à les troubler.* (J. Simon.)

— Rapprochement des sexes : *Aussitôt que les premiers symptômes de la grossesse se déclarent, tous* RAPPORTS *cessent entre les époux.* (Chateaub.) *Chez les animaux, les* RAPPORTS *cessent après la fécondation.* (Maquel.) *La production de l'homme est la fin du* RAPPORT *des sexes.* (C. Bonald.)

— Relation à une fin, tendance vers un but : *Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le* RAPPORT *qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin.* (Acad.) *La justice est un* RAPPORT *des actions des particuliers au bien public.* (Helvét.)

— Vapeur qui monte de l'estomac à la bouche, pendant la digestion : *Un* RAPPORT *aigre. Avoir des* RAPPORTS. *Les raves causent des* RAPPORTS. (Acad.)

— *Terres de rapport*, Terres qu'on est allé prendre dans un lieu pour les apporter dans un autre : *Cette terrasse n'est pas solide, elle n'est que de* TERRES DE RAPPORT. (Acad.)

— *Pièces de rapport*, Petites pièces de diverses couleurs, que l'on assemble et que l'on arrange sur un fond, pour représenter certaines figures : *Un pavé de marbre par* PIÈCES DE RAPPORT. (Acad.) ‖ Parties disparates, prises çà et là : *C'est faute de plan qu'il y a tant d'ouvrages faits de* PIÈCES DE RAPPORT *et si peu qui soient d'un seul jet.* (Buff.)

— *De rapport*, Composé de pièces de rapport : *Ouvrage* DE RAPPORT.

— *Mettre en rapport*, Aboucher, établir des relations entre : *Cette affaire nous* A MIS EN RAPPORT. *Les sons sont les organes par lesquels l'homme* SE MET EN RAPPORT *avec les objets extérieurs.* (Brill.-Sav.) *La perception est l'acte par lequel l'âme est* MISE EN RAPPORT *soit avec elle-même, soit avec les êtres extérieurs.* (Garnier.)

— *Belle montre et peu de rapport*, Se dit d'une personne, d'une chose qui a beaucoup d'apparence et peu de mérite, peu de valeur.

— Mus. *Rapport des intervalles*, Expression numérique des degrés qui séparent deux sons donnés.

— Féod. *Rapport et dénombrement*, Déclaration que le vassal était tenu de faire à son seigneur féodal des héritages qu'il possédait.

— Anc. prat. Vacation d'un juge : *Payer le* RAPPORT.

— Administr. Restitution que fait un comptable de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense : *Toute dépense rejetée soumet le comptable à un* RAPPORT. (Acad.)

— Jurispr. Action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, les rapporte à l'hérédité pour faire compte au partage : *Il avait reçu cent mille francs, il a été obligé au* RAPPORT. *Les fruits de la chose donnée ne sont point sujets au* RAPPORT, *à* RAPPORT. ‖ Exposition, récit qu'un juge fait d'un procès devant les autres juges du même tribunal : *Mon procès est au* RAPPORT *de tel conseiller. L'affaire a été jugée au* RAPPORT *de tel conseiller. C'est une affaire de* RAPPORT, *de nature à être jugée par* RAPPORT. (Acad.)

Ordonné qu'il sera fait *rapport* à la cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.
RACINE.

‖ *Rapport par minute*, Acte par lequel un notaire constate la mise au rang de ses minutes, d'un acte dont il n'avait point gardé minute, parce qu'il avait été délivré en brevet.

— Anc. cout. *Rapport de main pleine*, Faculté accordée à un locataire de se faire restituer des meubles saisis chez lui par le sergent, en livrant à la place d'autres meubles de même valeur.

— Véner. *Faire le rapport*, *Faire son rapport*, Rendre compte de la quête qu'on a faite et du lieu où est la bête qu'on a détournée : *Le lieutenant de la vénerie n'a pas fait encore son* RAPPORT. (Acad.)

— Art milit. Relation que fait à la place un chef de poste de ce qui s'est passé pendant sa garde : *Aller au* RAPPORT.

— Mar. Masse d'eau rapportée par la marée montante.

— Navig. fluv. Mouvement du courant en amont : *C'est le* RAPPORT *de l'eau qui forme l'haï.* ‖ Mouvement du courant qui pousse de côté.

— Gramm. Relation que les mots ont les uns avec les autres, dans la construction : *Le* RAPPORT *de l'adjectif au substantif. Le* RAPPORT *du participe passé au substantif qui le précède.* (Acad.)

— Mathém. Relation que deux grandeurs, deux quantités ont ensemble. ‖ *Rapport géométrique* ou *par quotient*, Relation entre deux quantités divisées l'une par l'autre. ‖ *Rapport arithmétique* ou *par différence*, Relation entre deux quantités dont l'une est soustraite de l'autre.

— Géom. Ancien nom du rapporteur ou demi-cercle gradué servant à mesurer les angles.

— Chim. Disposition naturelle d'un corps à s'unir à un autre corps. ‖ On dit aujourd'hui AFFINITÉ.

— Loc. prépos. *Par rapport à*, Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde : PAR RAPPORT À *lui*. PAR RAPPORT À *moi*. PAR RAPPORT À *cela*. (Acad.) ‖ Par comparaison à, en proportion de : *La terre est très-petite* PAR RAPPORT AU *soleil.* (Acad.) *Les étoiles nous paraissent très-petites* PAR RAPPORT AU *soleil.* (A. Libes.) ‖ En vue de : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites* PAR RAPPORT À *Dieu.* (Boss.)

— *Sous le rapport de*, Au point de vue de, eu égard à : SOUS LE RAPPORT DE *l'intelligence, la France est un pays essentiellement aristocratique.* (Renan.)

— **Encycl.** Philos. Le *rapport* est l'idée la plus universelle et le fait le plus général de toutes les idées et de tous les faits que la philosophie crée, examine, observe et combine. Dès qu'on ne considère plus le relatif comme une simple opposition au terme absolu, on est forcé de répéter l'axiome d'Auguste Comte : « Il n'y a qu'une loi absolue, c'est que tout est relatif. » Mais alors l'adjectif *relatif* ne suffit plus; il faut un substantif qui se prête à tout nombre et à toute modification. Cette considération renferme la nécessité logique du mot *rapport* dans la philosophie du relatif, c'est-à-dire dans la philosophie moderne. Il existe un nombre indéfini de *rapports* et de natures de *rapports*. Toute une méthode surgit de l'appréciation et de la sériation des *rapports*.

— *Etymologie.* Des trois verbes latins *ferre*, *gerere*, *portare*, ce dernier seul fut usité dans la basse latinité. Notre verbe français *porter* et ses dérivés ont tantôt le sens de porter matériellement (*portare*), tantôt le sens de porter sur, avec, dans soi (*gerere*), tantôt le sens d'emporter, de supporter, de se transporter avec un mouvement autonome (*ferre*). Dans *rapport*, *porter* a le sens de *ferre*. A se transporte, se meut, agit; ce transport, ce mouvement, cette action s'exercent sur B; mais B a lui aussi une force; il réagit contre A. L'action de A sur B et la réaction de B sur A, c'est le *rapport* réel de A et de B. Rapporter l'effet à sa cause est l'œuvre de la science; mais, d'accord avec l'étymologie, la science doit savoir que l'effet n'est pas inférieur à la cause et que tout est à la fois, tour à tour et réciproquement, agent et patient; bref, que la réaction est égale à l'action. De même que, dans les résidus, on retrouve les parcelles de matière qui avaient paru se perdre, de même il faut retrouver dans les phénomènes voisins les différences qui paraissent exister entre la réaction et l'action des forces entre elles. C'est en vertu de ce principe qu'on a fait les grandes découvertes sur les transformations de la chaleur en force mécanique, et *vice versa*. En effet, dans la nature, ce sont des *rapports* qui, reliant toutes choses entre elles, font que le monde est un. Par la force dont elle est douée, la matière de l'univers peut échanger, transformer, unifier sa multiple action.

— *Synonymes et transformations de l'idée de rapport.* En métaphysique, le *rapport* n'est autre que le relatif; en physique, c'est le nom général des agents : lumière, chaleur, etc.; en chimie, il se nomme combinaison; en sociologie, il s'appelle justice. Le même radical *ferre* a fourni à la véritable langue philosophique et scientifique les meilleurs signes : *différence*, *inférence*, *interférence*. Les synonymes exacts de *rapport* sont *relation*, *corrélation*. Le *rapport* n'est pas toujours autant dans l'objet observé que dans le sujet observant. Il peut être quelquefois un produit exclusif du sujet, une simple marque commune que le sujet applique à deux faits, à deux choses; alors la relation est idéelle et n'est pas réelle. Les logiciens anglais ont, avec raison, donné un nom spécial à ce *rapport* idéel, le nom de *référence*.

Les mots que l'idée de *rapport* introduit dans la langue exacte sont les compléments nécessaires des mots introduits par l'idée de série, de différence, etc. Il n'y a que les idées fausses qui puissent perdre à la réalisation du juste idéal de Condillac, une langue bien faite.

Nous allons examiner l'idée de *rapport* en logique inductive, c'est-à-dire dans la logique appliquée à l'observation et à l'expérimentation de la nature, en dialectique, en mathématique, en esthétique.

— *Méthode d'observation et d'expérimentation* ou *logique inductive.* Maniant tour à tour l'observation et l'expérimentation, la science repose sur un premier *rapport* qui enserre l'universalité des choses. Ce *rapport* des *rapports*, aurait dit Bacon, a permis de baser la logique, « l'art des arts, » sur la réalité elle-même; ce *rapport* primordial a été ainsi formulé : le cours de la nature est uniforme; il peut être traduit de cette sorte : les mêmes causes dans les mêmes circonstances produisent les mêmes effets. Cette régularité de la nature, que nous allons examiner en détail, est le vrai *rapport* du sujet à l'objet; en d'autres termes, notre esprit reconnaît ainsi dans la nature la vérification du principe et la satisfaction du besoin qui le constitue, à savoir : le *rapport* de la cause à l'effet. Certaines philosophies, celles de l'Inde et celle de Hegel, éprises d'absolu, ont exagéré ce *rapport* du sujet pensant à l'objet pensé; ils ont fait de ce *rapport* une identité, l'identité de l'être et du savoir, de l'homme et de l'univers, de Dieu et de la nature. Sans la régularité des *rapports* naturels, il n'y aurait ni science ni certitude. Héraclite disait que l'univers était un fleuve dont chaque goutte ne passait qu'une fois devant nos yeux; Virgile, écho d'autres philosophes, aspirait, au contraire, au retour identique des époques ensevelies. L'antiquité a oscillé sans cesse du scepticisme d'Héraclite à la superstition des métempsycoses et des avatars. « L'absolu seul existe, disaient les éléates; la nature n'est que relatif et qu'illusions. » — « L'univers gravite dans un cercle, » croyaient les autres. La synthèse de ces contradictoires est dans l'axiome bien compris de l'uniformité de la nature. La régularité générale de la nature n'est que l'ensemble des régularités partielles. Le cours de la nature, uniforme dans chacune des catégories de *rapports* que l'observation perçoit ou que l'expérimentation établit, est conséquemment dans son ensemble indéfiniment varié. C'est de cette façon que peuvent logiquement se concilier Héraclite et Virgile.

Faire l'histoire des efforts que les hommes ont tentés à toute époque pour s'élever à l'idée de *rapport*, ce serait faire l'histoire des lents progrès de la logique humaine et raconter toutes les péripéties de la raison. De ce que B suit A, il n'en résulte pas que B soit la conséquence de A : la *séquence* n'est pas la *conséquence*. Les phénomènes sont ou successifs ou simultanés. Le pourquoi de la simultanéité des phénomènes, c'est l'espace; le pourquoi de leur succession, c'est le temps. Ainsi parlera tout philosophe qui croit à la réalité de ces deux premiers *rapports*, espace et temps, et qui, en même temps, croit l'univers actif. S'il le croyait passif, il dirait que l'espace est le lieu des phénomènes; s'il pensait seulement dans le mode subjectif, comme Kant, il déclarerait que le temps et l'espace sont purement des conceptions de l'esprit. Une autre difficulté se présente. Les uns voient dans les lois des puissances, des divinités qui commandent aux faits; ils transportent la mythologie de l'Olympe, où elle fait bien, dans la science, où elle est ridicule. D'autres, bons logiciens, mais, par suite d'une horreur légitime de l'ontologie, craignant trop la métaphysique, ne voient dans les lois que « les suppositions les plus simples et les moins nombreuses qui, étant accordées, expliqueraient l'ordre entier de la nature. » Stuart Mill lui-même, qui vient d'être cité, exagère ce qu'il appelle la causation. Inférer du particulier, c'est bien; induire du particulier au général, c'est parfait; conclure, en un mot, est excellent. Mais quel sera le lien de toutes ces conclusions? Comment, dans mon intelligence, créer une science une qui réponde à la réalité du monde un? Stuart Mill, qui passe à chaque instant près de l'idée de *rapport*, fuit cette tâche qui lui serait si facile. On dirait qu'il va formuler la loi des *rapports* et entrer dans la série quand il écrit ces lignes : « Les patients sont toujours agents; ils le sont même dans la plupart des phénomènes naturels, au point de réagir fortement sur les causes qui agissent sur eux, et même, lorsqu'il n'en est pas ainsi, ils contribuent comme toute autre des conditions à la production de l'effet dont ils sont ordinairement censés n'être que le théâtre. » On ne saurait mieux établir le *rapport* de l'agent-patient et du patient-agent. Quelle est l'erreur, le vice de construction de cette logique si élégante? C'est une fausse idée du *rapport*-cause, effet; partout où elle se montre, la hiérarchie fausse l'esprit. Quelle cause simple, une, a jamais produit un effet? Stuart Mill le dit lui-même : « Les conditions sont multiples; la cause est toujours un groupe de conditions; il faut au moins deux choses pour qu'un effet naisse de leur *rapport*. »

A seul dans l'espace n'aurait jamais rien produit; le temps ne serait jamais né. Il faut au moins A et B qui s'actionnent l'un l'autre. Les causes toujours multiples coudoient dans la réalité leurs effets, qui les modifient à leur tour. Il n'y a pas seulement pluralité des causes, enchevêtrement des effets; il y a entremêlement des causes et des effets. Les forces, quelquefois, arrivent en sens opposé et s'annulent; l'interférence (v. ce mot) est commune à tous les ordres de phénomènes. Dans ce torrent de causes-effets et d'effets-causes, les forces ne se composent pas, c'est-à-dire qu'avec la somme des effets on ne recompose pas la cause. Il faut cependant retrouver ce qui s'est transformé et chercher à côté.

C'est avec l'idée de *rapport* qu'on peut seulement suivre le conseil de Bacon, interroger la nature, c'est-à-dire, dans l'observation, se garer des apparences et débarrasser par l'expérimentation les *rapports* de ce qui les complique. Démocrite a prononcé le grand mot : « La loi du monde, c'est le choc. » Le *rapport* général antérieur même à espace et à temps, c'est le mouvement, père du choc. Stuart Mill comprend la nécessité de causes primitives, terre, soleil, etc.; il était donc sur la voie de trouver la série des *rapports*. Les *rapports* lointains encore, mais essentiels, sont pour nous, hommes, les *rapports* du soleil à la terre. Notre siècle est sur le point de réaliser une astronomie terrestre, en étudiant à ce grand point de vue la lumière, la chaleur, l'électricité et les autres *rapports* constituants de la biologie. A mesure que de soleil à terre et, sur terre, de règne à règne, la série biologique combine par plus de points de contact et sous plus de modes ses termes constitutifs, à mesure s'élabore une complexité de *rapports* appelée la vie, douée d'un *rapport* de plus, d'une réciprocité nouvelle nommée la sensibilité. Dès que les éléments s'organisent en une synthèse vivante, on trouve en défaut les axiomes connus, *cessante causa*, *cessat effectus*, et les théorèmes mécaniques de la composition des forces et de la proportionnalité des effets aux causes. Il y a eu progrès du simple au composé. Les *rapports* nécessaires de la physique et de la mécanique, par suite de la prédominance croissante de la réaction, revêtent l'activité et l'autonomie. L'effet, devenu cause lui-même, dure quand la cause n'existe plus. La chaleur du soleil est emmagasinée dans les houillères; la transformation, l'exception, l'apparence déguisent les *rapports* et les relations des *rapports* entre eux. Meyer passe sa vie et perd sa raison à chercher ce qu'était devenue la chaleur qu'il ne retrouvait pas et à chiffrer sa transformation en travail mécanique.

— *Dialectique.* L'idée de *rapport* est un critérium de plus aux mains d'un dialecticien. On définit, par exemple, la vitesse le *rapport* de l'espace parcouru au temps; mais ce *rapport*-là n'est qu'idéel. Le temps n'a aucun effet réel sur l'espace; son usage est seulement empirique. Dans la mobilité, je considère d'une manière abstraite le mouvement externe et collectif des molécules d'un corps. Dans la vitesse, j'examine le *rapport* de ce mouvement de propulsion et de l'attraction terrestre représentée par la masse. Voilà bien les deux facteurs dont le résultat est la plus ou moins grande vitesse. On doit donc définir la vitesse le *rapport* du mouvement à la masse. C'est bien là le *rapport* immédiat; celui de l'espace et du temps est un *rapport* médiat. Dans un *rapport* réel, il faut toujours déterminer les facteurs qui sont directement en cause (cette critique est de Louis Lucas).

Beaucoup de philosophes commettent cette confusion des *rapports* immédiats et médiats. Les théoriciens de la volition, les partisans de la philosophie de l'effort et de la volonté, Maine de Biran et les autres, disent que l'action appartient exclusivement à l'homme,

qu'il a conscience de son effort, de sa volition, et qu'étant seul une cause agissante dans un univers passif, il ne fait que prêter aux phénomènes une idée de cause qui est purement un concept de son esprit. « Je veux remuer le petit doigt, ajoutent-ils ; je le veux, et le petit doigt remue. » Ce raisonnement a séduit quelques personnes, qui n'ont pas vu qu'entre la volonté de mouvoir le petit doigt et l'acte de le remuer, il s'est passé une série de *rapports*, les uns peu connus, les autres encore obscurs pour la science. Si les partisans de la volition avaient eu les bras paralysés depuis l'enfance, et si personne ne leur eût montré l'usage qui se fait ordinairement des bras, ils auraient toujours ignoré qu'ils pouvaient être cause par *rapport* à leur petit doigt (cette réfutation est empruntée à Stuart Mill).

Outre les distinctions précieuses de la scolastique, qui a classé les *rapports* du partitif au collectif, du simple au composé, de l'interne à l'externe, la dialectique de relation doit s'efforcer de séparer les *rapports* réels des *rapports* idéels, qui ne sont que de simples analogies. Même vrais dans le cas particulier où ils ont été observés, les *rapports* idéels ne sauraient être généralisés. Voulant tout faire partir d'une idée essentiellement subjective, les éléates n'en trouvaient nulle part la réalisation, et ils abandonnaient l'univers à l'illusion et à l'opinion. De là, une scission irrémédiable entre l'absolu, immuable, et le relatif, sans cesse muable et menteur. Les *rapports* mathématiques sont une variété des *rapports* idéels.

— *Mathématiques.* Le *rapport* en mathématique est la relation de deux *quantités inégales*. Cette inégalité peut être considérée au point de vue de la sommation ou de la multiplication. On a d'abord un *rapport* par différence, dit *rapport arithmétique* :

$$A - B = R.$$

On a ensuite un *rapport* par quotient, dit *rapport* géométrique :

$$\frac{A}{B} = R.$$

Quelques mathématiciens admettent un troisième *rapport*, dit de graduation ou de saltation :

$$\sqrt[B]{A} = R;$$

soit, en logarithmes :

$$\frac{\log A}{B} = \log R.$$

Parmi les *rapports* géométriques, il en est un célèbre en philosophie :

$$\frac{m}{0} = \infty,$$

d'où quelques mathématiciens philosophes, qui n'ont pas fait de différence entre les *rapports* réels et les *rapports* idéels, tirent la très-élégante formule :

$$\infty \times 0 = m,$$

ce qui se traduit en lyrisme philosophique : l'infini tire le fini du néant. M. l'abbé Gratry a fait du pythagorisme catholique en prêtant à ces signes une réalité et une activité que des signes tout idéels n'ont jamais eues. Un autre catholique, M. Blanc Saint-Bonnet, s'est d'ailleurs chargé de réfuter M. l'abbé Gratry. Pascal dit quelque part qu'il a toujours cru que c'était en faveur d'une grâce spéciale que certains chrétiens tiraient l'idée de Dieu du spectacle de la nature ; il avoue que cette grâce lui a toujours été refusée ; qu'eût-il pensé de ces pythagoriciens modernes qui conçoivent Dieu à la lueur d'un logarithme ?

— *Esthétique.* Nous allons demander à l'idée de *rapport* la solution du débat depuis si longtemps ouvert entre les réalistes et les idéalistes. La sensibilité est un autre nom de la vie ; c'est le *rapport* immédiat du *moi* et du *non-moi*. Entre les divers organes qui mettent en *rapport* intime les forces de l'univers et les forces du moi, de façon que la sensation la plus complète en résulte, il faut certes placer au premier rang l'œil, qui donne l'image, ce prototype de l'idée, comme l'avaient si bien compris les Grecs. Un double axiome résulte de l'étude de la sensibilité considérée comme le *rapport* de deux activités : 1° nous voyons la réalité, non comme elle est, mais selon ce que nous sommes ; 2° il est impossible de retenir et de copier une forme ou une couleur, si on n'y attache pas une interprétation quelconque ; car, en même temps qu'on voit, on juge. Ainsi, il n'y a pas de réalistes ; nous ne voyons la réalité qu'à travers notre propre nature. Autant vaut l'idée du peintre, autant vaut l'interprétation de la réalité. Quand un peintre de génie peint scrupuleusement ce qu'il voit, il engage une lutte où il mettra plus du sien que dans toute autre. Il tente d'exprimer son impression. L'impression est forte et continue, puisque la réalité est là. L'expression n'en jaillira que plus vive et plus personnelle. Au contraire, celui qui peint des choses imaginaires, dites idéales, n'a à sa disposition que des impressions anciennes qu'il mélange selon la fantaisie du moment. L'idée que l'observation directe peut seule produire manque à sa peinture idéaliste, et l'origine de cette peinture idéaliste est encore un reste de vieilles impressions réelles. Pour constituer un *rapport*, il faut deux termes d'une activité réciproque. Il ne peut donc exister de réalistes ni d'idéalistes. La vérité en art est le *rapport* réalité-idée. L'invention n'est que la disposition de choses vraies, faite à un point de vue humain et vrai. La qualité principale de l'artiste est la sincérité double de l'impression et de l'expression.

— Mathém. Deux grandeurs de même espèce peuvent être comparées l'une à l'autre sous bien des points de vue divers, et à chaque mode de comparaison correspond un *rapport* entre ces grandeurs. La fonction au moyen de laquelle une grandeur s'exprime au moyen d'une autre serait l'expression du *rapport* entre ces deux grandeurs, dans son acception la plus large. Mais on entend plus spécialement par *rapport* entre deux grandeurs de même espèce la fraction qui indique, d'une part, combien de parties de la seconde contient la première et, de l'autre, quelles sont ces parties de la seconde. Le *rapport* de *deux grandeurs s'exprime ainsi au moyen* des deux nombres de fois qu'une même troisième grandeur convenablement choisie serait contenue dans les deux proposées ; on le formule en plaçant ces deux nombres l'un au-dessus de l'autre et les séparant par une barre. Si deux grandeurs A et B sont telles, par exemple, que A contienne cinq fois la septième partie de B, le *rapport* de A à B aura pour termes 5 et 7 et s'écrira $\frac{5}{7}$, qu'on peut lire indifféremment cinq septièmes ou cinq sur sept, ce qui exprime toujours que, sur sept parties de B, il en faut prendre cinq pour former A.

De deux grandeurs mises en *rapport*, celle qu'on exprime la première prend le nom d'antécédent et l'autre celui de conséquent.

Les nombres de parties égales dans lesquelles se trouvent divisés l'antécédent et le conséquent prennent les noms de numérateur et de dénominateur de la fraction. Le dénominateur qualifie les parties dont il est question, le numérateur exprime le nombre de ces parties.

Si le *rapport* de A à B est $\frac{4}{9}$, par exemple, inversement celui de B à A sera $\frac{9}{4}$. Les deux *rapports* $\frac{A}{B}$ et $\frac{B}{A}$ sont dits inverses l'un de l'autre parce que, si une grandeur quelconque est successivement modifiée dans les deux *rapports* $\frac{A}{B}$ et $\frac{B}{A}$, elle revient à son état primitif.

On ne peut pas toujours obtenir l'expression exacte du *rapport* de deux grandeurs de même espèce. Si, en effet, elles sont données en nature, elles ne le seront jamais assez bien pour qu'on puisse leur concevoir un *rapport* absolument défini ; et, si elles sont liées l'une à l'autre par une relation à laquelle on suppose qu'elles satisfassent d'une manière rigoureusement exacte, l'une d'elles, d'ailleurs, étant donnée, ce ne sera pas encore une raison pour qu'il soit possible d'en *exprimer le rapport sans aucune erreur*. Par exemple, le *rapport* entre la diagonale et le côté d'un carré, celui du rayon d'un cercle à la circonférence de ce cercle ne sont pas exprimables en nombres d'une manière exacte. Pour que le *rapport* de deux grandeurs de même espèce puisse être exprimé exactement, il faut qu'il existe une troisième grandeur qui soit exactement contenue dans les deux séparément ; il faut qu'elles aient une commune mesure. V. MESURE.

On dit qu'on connaît le *rapport* de deux grandeurs à un demi, un tiers, etc., près, quand on sait combien l'antécédent contient de fois la moitié, le tiers, etc., du conséquent. Pour obtenir le *rapport* de deux grandeurs à un quinzième près, par exemple, il suffirait de partager la seconde en quinze parties égales et de chercher combien de ces parties seraient contenues dans la première.

Dès qu'on connaît une des formes d'un *rapport* exactement exprimable, on peut lui en donner une infinité d'autres équivalentes. En effet, si deux grandeurs A et B ont une commune mesure, la moitié, le tiers, etc., de cette commune mesure seront aussi des sous-multiples exacts de A et de B, ou en seront d'autres communes mesures qui pourront, aussi bien que la première, concourir à l'expression du *rapport* ; mais alors les termes de ce *rapport* seront deux fois, trois fois, etc., plus grands qu'avant. Cela signifie qu'on peut multiplier ou diviser les deux termes d'un *rapport* par un même nombre sans le changer.

On arrive à l'expression la plus simple d'un *rapport* par la recherche de la plus grande commune mesure des deux grandeurs comparées ; car la commune mesure la plus grande possible de deux grandeurs est celle qui est contenue le moins grand nombre de fois dans chacune d'elles.

L'égalité de deux *rapports* est manifeste lorsqu'ils sont exprimés tous deux par la même fraction ; mais si les deux *rapports* sont incommensurables, l'égalité entre eux ne résulte pas d'un rapprochement aussi simple ; elle ne peut être alors établie que par ce fait qu'on ne pourrait constater de différence, quelques soins qu'on prît pour en apercevoir une. On peut dire que deux *rapports* incommensurables sont égaux, lorsqu'ils sont égaux à toutes les approximations ; ou, autrement, que l'égalité entre deux *rapports* exige que les deux séries de quotients que fourniraient, d'une part, la recherche de la plus grande commune mesure entre les deux termes du premier et, de l'autre, la recherche de la plus grande commune mesure entre les deux termes du second, soient et doivent rester identiques, quelque loin qu'on les prolonge.

L'égalité de deux *rapports* $\frac{A}{B}$ et $\frac{C}{D}$ constitue une proportion qu'on note indifféremment sous les symboles :

$$\frac{A}{B} = \frac{C}{D} \quad \text{ou} \quad A : B :: C : D;$$

ce qui veut dire : A est la même fraction de B que C l'est de D ou A est à B comme C est à D.

— Jurispr. Dans son acception propre, le mot *rapport* ne désigne que la réunion à la masse héréditaire des objets dont le défunt a disposé par acte entre vifs au profit de ses héritiers *ab intestat*. Quant aux legs, il ne peut être question de *rapport* proprement dit ; car il est impossible de remettre dans la masse partageable des biens qui n'en sont jamais sortis. Rigoureusement et à ne consulter que le sens grammatical, nous devrions dire que l'héritier ne rapporte pas les biens qui lui ont été légués, mais qu'il les laisse dans la masse partageable. Cette différence entre les donations et les legs n'a pas échappé aux rédacteurs du code civil. En effet, elle ressort bien clairement de la disposition même de l'article 843 : « Tout héritier, même bénéficiaire, venant à une succession doit rapporter à ses cohéritiers tout ce qu'il a reçu du défunt par donation entre vifs, directement ou indirectement ; il ne peut retenir les dons ni réclamer les legs à lui faits par le défunt à moins que les dons et les legs ne lui aient été faits expressément par préciput et hors part ou avec dispense de *rapport*. » Toutefois, après avoir indiqué cette distinction dans les articles 843 et 845, les rédacteurs du code n'ont pas jugé nécessaire d'y conformer leur terminologie dans les dispositions subséquentes, et, sacrifiant l'exactitude des termes à la brièveté du langage, ils ont indistinctement appliqué le mot *rapport* tant à la prohibition faite aux héritiers de réclamer les objets à eux légués qu'à l'obligation imposée aux héritiers donataires de remettre en commun les objets à eux donnés. Enfin le code, à l'exemple des anciens auteurs de droit coutumier, qualifie encore de *rapport* le remboursement à la masse héréditaire des sommes dont chaque cohéritier peut se trouver débiteur, soit envers l'hérédité, soit envers le défunt, pour des causes qui ne rentrent pas dans les avantages soumis au *rapport*. Ainsi le *rapport*, dans le sens large que lui attribue le code civil, s'entend tout à la fois de la réunion à la masse héréditaire des donations entre vifs, de la retenue, dans cette masse, des legs dont le défunt a gratifié un ou plusieurs de ses héritiers *ab intestat*, et, en troisième lieu, du remboursement à cette même masse des sommes dont chaque héritier peut se trouver débiteur. Nous examinerons dans cet article les cinq points suivants : 1° origine historique et fondement scientifique de l'obligation du *rapport* ; 2° par quelles personnes est dû le *rapport* ; 3° à quelles personnes il est dû ; 4° quelles choses ou mieux quels avantages doivent être rapportés ; 5° de quelle manière s'opère le *rapport* et quels en sont les effets.

— I. ORIGINE HISTORIQUE ET FONDEMENT SCIENTIFIQUE DE L'OBLIGATION DU RAPPORT. On a coutume de faire remonter l'origine de l'obligation de rapporter les donations et legs au droit romain ; on trouve, en effet, cette origine dans la *collatio bonorum*, c'est-à-dire dans l'apport que devait faire à la succession paternelle le fils émancipé qui arrivait à l'hérédité en vertu du droit prétorien. Le préteur, touché de la dure position que le droit civil faisait à l'enfant émancipé en l'excluant d'une façon absolue de la succession de son père, l'avait appelé à cette succession dans la classe des *possessores bonorum*. Seulement, comme l'enfant émancipé avait pu, à la faveur de l'émancipation, acquérir certains biens en son nom personnel, le préteur considéra qu'il y aurait injustice à lui permettre de conserver ces biens et de partager la succession paternelle avec ses frères non émancipés qui n'avaient pu rien acquérir pour leur compte personnel. Aussi, pour rendre leur condition égale, pour ne pas créer une injustice en faveur des émancipés, le préteur les contraignit-il à rapporter à la masse héréditaire tous les biens qu'ils avaient acquis depuis leur émancipation. Le but principal et essentiel que s'était proposé le magistrat romain, c'était de rétablir l'égalité entre les enfants émancipés et les enfants non émancipés, venant tous à la succession de leur père. Au fur et à mesure que s'affaiblit la distinction entre les enfants émancipés et les enfants non émancipés, la collation prétorienne reçut peu à peu plus d'extension et finit même par subir une espèce de transformation. C'est ainsi que les enfants restés en puissance furent eux-mêmes soumis à la collation de la dot et de la donation *propter nuptias* (v. l. 17 et 21, code, *De collatione*) et que les enfants émancipés furent dispensés de la collation des biens adventices. Enfin, dans la novelle 18, ch. VI, Justinien soumit indistinctement tous les enfants et descendants à la nécessité de la collation, qu'ils vinssent à la succession comme héritiers *ab intestat*, ou en qualité d'héritiers institués, à moins que le défunt ne les en eût expressément dispensés. Il faut encore remarquer que l'obligation de la collation n'avait lieu, en droit romain, que dans les successions déférées à des descendants et qu'elle cessait par la renonciation du descendant avantagé à la succession de son auteur.

Les principes du droit romain passèrent dans nos pays de droit écrit. Dans nos provinces coutumières, nous trouvons l'idée première du *rapport*, tel qu'il est aujourd'hui, et, au milieu de la grande variété que présentent nos coutumes sur la matière du *rapport*, nous trouvons deux règles généralement admises, qui dominent toute la théorie des *rapports* : 1° l'obligation du *rapport* proprement dit ; 2° l'incompatibilité de la qualité *d'héritier et de légataire*.

L'obligation du *rapport* proprement dit, dans nos anciennes coutumes, n'avait lieu qu'à l'égard des héritiers en ligne directe descendante. L'enfant donataire, venant à la succession de son père ou de son aïeul donateur, devait rapporter à cette succession ce qu'il avait reçu entre vifs. Cette obligation n'existait point en ligne collatérale, ni en ligne ascendante. Ainsi, un frère donataire de son frère n'était pas tenu de rapporter la donation qu'il en avait reçue, pour venir prendre sa part héréditaire. Les coutumes considéraient que l'égalité est moins nécessaire parmi les collatéraux, car la jalousie qu'aurait eue un collatéral contre l'autre eût été excessive et la loi n'avait pas à s'en préoccuper. Entre les enfants, au contraire la loi devait maintenir l'égalité. Aussi, les coutumes avaient-elles généralement admi la nécessité du *rapport* entre descendants ; mais il n'était peut-être pas de point sur lequel elles adoptassent des décisions plus variées que dans l'application de ce *rapport*. Les unes admettaient le *rapport*, mais en permettant au père d'en dispenser son enfant donataire par une clause expresse ; c'étaient les coutumes de préciput. D'autres, appelées coutumes d'égalité parfaite, ne permettaient ni à l'auteur de la disposition de dispenser du *rapport* par une clause expresse, ni au donataire de s'y soustraire en renonçant à la succession. Enfin, une troisième classe, la plus nombreuse, comprenant les coutumes appelées de simple égalité, admettait le donataire successible à se soustraire à cette obligation en renonçant à la succession. C'est à cette classe qu'appartenaient notamment les coutumes d'Orléans et de Paris.

L'incompatibilité de la qualité d'héritier et de légataire était ainsi formulée dans notre ancienne jurisprudence : « Nul ne peut être ensemble héritier et légataire. » Ici la règle est très-générale ; elle s'applique à tous les legs et, contrairement aux donations, elle ne se borne pas à la ligne descendante et comprend aussi la ligne ascendante et la ligne collatérale. Cette règle était exprimée impérativement dans toutes les coutumes et le testateur ne pouvait, par une clause expresse, faire échec à ce principe et ordonner qu'une personne serait à la fois son héritier et son légataire.

Quelles furent, dans le droit intermédiaire, les règles suivies en matière de *rapport* ? La loi du 17 nivôse an II sanctionna les principes admis dans les coutumes d'égalité parfaite et établit, dans ses articles 9 et 16, une incompatibilité absolue entre la qualité d'héritier et celle de donataire ou de légataire. Cette incompatibilité fut bientôt abrogée par la loi du 4 germinal an VIII qui, dans son article 5, permit de disposer en faveur de tout successible, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, de la même quotité de biens dont on aurait pu disposer au profit d'un étranger. Dans le code civil, rédigé en 1804, l'incompatibilité absolue, établie par les coutumes d'égalité parfaite et par la loi de nivôse an II, a disparu et a été remplacée par des règles qui se rapprochent de celles admises dans le dernier état de la législation romaine et dans nos coutumes de préciput. Les dispositions de notre code sont conçues dans un esprit analogue à celui qui avait dicté l'article 5 de la loi de germinal an VIII. Le code a maintenu l'égalité entre les divers cohéritiers, mais il a voulu aussi respecter la volonté du *de cujus*. C'est pourquoi il a dispensé du *rapport* toutes les donations et tous les legs qui indiquaient clairement chez le donateur ou chez le testateur l'intention de faire cette donation ou ce legs hors part et par préciput. Mais, en l'absence de toute manifestation contraire, les libéralités faites par le *de cujus* à un successible sont généralement présumées avoir été faites avec la volonté de respecter l'égalité entre les cohéritiers et sous une condition tacite de *rapport*. Le code civil ne distingue pas, comme nos anciennes coutumes, entre les descendants et les autres héritiers ; la règle, la même pour tous, est qu'il n'est jamais permis de cumuler, non-seulement une donation, mais un legs avec sa part héréditaire.

— II. PAR QUELLES PERSONNES EST DÛ LE RAPPORT. L'article 843 répond tout d'abord à cette question ; on a dit avec raison qu'il

était le sommaire et le programme de la théorie des *rapports* et que les autres articles développent seulement les idées qu'il contient en germe. D'abord, à la question : Par qui est dû le *rapport ?* il répond : Par tout héritier, même bénéficiaire. L'acceptation bénéficiaire ne modifie la position de l'héritier qu'au point de vue du payement des dettes et des legs du *de cujus*, et non au point de vue du *rapport*. Donc il est dû par tout héritier en ligne directe, ascendante ou descendante et collatérale. C'est là une première différence avec le droit coutumier, qui n'admettait le *rapport* qu'en ligne descendante. Le *rapport* n'est pas dû par un légataire aux autres légataires. Supposons qu'une personne a des frères et des neveux. Elle donne entre vifs 100,000 francs à l'un de ses neveux, puis elle meurt laissant un testament dans lequel elle institue ses trois neveux comme légataires universels, déshéritant ses frères. Dans cette hypothèse, le neveu donataire n'est pas héritier, puisqu'il est précédé par les frères du *de cujus*, déshérités par celui-ci. Les deux autres neveux, ses colégataires, ne peuvent pas exiger de lui le *rapport* des 100,000 francs qu'il a reçus par donation entre vifs. La loi ne prohibe, en effet, que le cumul des qualités d'héritier et de légataire ou donataire; mais elle ne prohibe pas le cumul des qualités de légataire et de donataire. Du reste, quand le légataire est en même temps donataire, le motif de la loi exigeant le *rapport* des donations entre vifs et des legs n'existe plus. De quel droit le législateur viendrait-il établir l'égalité entre des légataires qui doivent se trouver très-heureux d'être appelés à une succession qui ne leur serait pas échue si le *de cujus* n'avait pas fait de testament? Ainsi donc le *rapport* n'est dû que par l'héritier seul. La deuxième condition, c'est que l'héritier soit lui-même donataire ou légataire, puisque c'est le cumul de ces deux qualités que la loi prohibe. Il importe peu à quelle époque la donation ou le legs a été fait, pourvu que les deux qualités d'héritier et de donataire ou légataire se trouvent réunies au moment où s'ouvre la succession (art. 846). Du moment où cette condition est remplie, il n'y a pas à s'occuper d'autre chose, par exemple de la question de savoir à qui doit finalement profiter le legs ou la donation. Une troisième condition pour que le *rapport* soit possible, c'est que la donation ou le legs ait été fait sans dispense de *rapport*. Il en résulte qu'il n'y aura pas lieu à rapporter si le *de cujus* a dispensé son héritier de cette obligation. L'article 843 permet, en effet, à l'héritier de retenir le don ou de réclamer le legs « s'ils ont été faits expressément par préciput et hors part ou avec dispense de *rapport*. » Enfin, la quatrième condition, c'est que l'héritier qui a reçu la libéralité vienne à la succession. En effet, aux termes de l'article 845, l'héritier renonçant peut néanmoins retenir la donation entre vifs ou réclamer le legs à lui fait jusqu'à concurrence de la portion disponible. En résumé, le *rapport* est dû par toutes les personnes qui sont : 1° héritières; 2° donataires ou légataires; 3° non dispensées du *rapport ;* 4° qui viennent à la succession.

— III. A QUELLES PERSONNES EST DÛ LE RAPPORT. Nous allons examiner les deux questions suivantes : 1° A quelle succession est dû le *rapport?* 2° Dans cette succession, à qui est-il dû?

D'après l'article 850, « le *rapport* ne se fait qu'à la succession du donateur. » Toute la question se résume donc à se demander : Qui est-ce qui a fait la donation ou le legs? Cette question ne présentera pas de difficulté le plus souvent; mais il peut arriver dans une hypothèse que la solution soit quelque peu délicate. Supposons, par exemple, une donation faite à leur enfant par un père et une mère, soit conjointement, soit séparément par chacun d'eux; à quelle succession l'enfant devra-t-il rapporter cette donation? A la succession de son père? à celle de sa mère? ou à toutes les deux? La question est délicate et les développements qu'elle exigerait nous entraîneraient bien en dehors de notre sujet; il nous faudrait, en effet, examiner les conventions matrimoniales des père et mère, la solution de notre question étant différente, suivant que les parents de l'enfant donataire sont mariés sous le régime de la communauté légale ou sous le régime dotal (v. les art. 1438, 1439, 1543, 1544, 1545 du code civil).

D'après l'article 857 : « Le *rapport* n'est dû que par le cohéritier à son cohéritier ; il n'est pas dû aux légataires et aux créanciers de la succession. » Ainsi le *rapport* n'est dû qu'au cohéritier, mais à tout cohéritier. Il importe donc peu que le cohéritier qui le demande appartienne à la ligne maternelle, tandis que le cohéritier gratifié appartient à la ligne paternelle. Avant le partage, il n'y a qu'une succession, la même pour les deux lignes, et c'est à cette masse commune qu'ils doivent tous rapporter les libéralités qu'ils ont reçues. Les créanciers d'un cohéritier pourraient-ils demander le *rapport* en exerçant le droit de leur débiteur? L'affirmative ne nous paraît pas douteuse. En effet, l'article 1166 du code civil permet aux créanciers d'exercer tous les droits et actions de leur débiteur, et l'article 857 fournit un argument *a contrario*, dont la force ne peut être mise en doute. Le *rapport* ne peut être exigé ni par les légataires ni par les créanciers du *de cujus* donateur ou testateur. En ce qui concerne les légataires, la solution donnée par la loi se justifie très-facilement. Si le législateur avait permis au légataire de demander à l'héritier le *rapport* de la donation que celui-ci a reçue, le donateur aurait eu par là un moyen détourné de révoquer la donation. Or, nous le savons, la donation est irrévocable; le législateur n'a pas pu permettre rationnellement que le donateur pût faire indirectement ce qu'il n'aurait pu faire directement. En ce qui concerne les créanciers du *de cujus*, voici comment on justifie la disposition de la loi. Les créances sont antérieures ou postérieures à la donation. Si les créances sont postérieures à la donation, le titulaire ne doit pas pouvoir critiquer les actes de disposition faits antérieurement par son débiteur, car il a accepté le débiteur dans la position qu'il avait au moment du contrat. Si les créances sont antérieures à la donation, faite sans fraude, le créancier est en faute de n'avoir pas exigé des garanties particulières de son débiteur. Celui-ci n'a fait qu'user de ses droits en disposant de ses biens, même à titre gratuit, puisqu'en s'obligeant il n'avait pas abdiqué sa qualité de propriétaire, et que cette qualité confère la faculté de disposer de tous les objets auxquels elle s'applique. Les créanciers du défunt peuvent avoir une double ressource : 1° ils peuvent invoquer l'article 1167, en disant que la donation est faite en fraude de leurs droits; ils auront à prouver qu'elle a rendu leur débiteur insolvable ou qu'elle a augmenté son insolvabilité, et, de plus, que leur débiteur l'a faite dans l'intention de préjudicier, de nuire à ses créanciers; 2° si les cohéritiers acceptent purement et simplement la succession, il y a, en droit, confusion de patrimoines, et, par suite, les créanciers du *de cujus* deviennent les créanciers personnels des héritiers. A ce titre, ils ont le droit de demander le *rapport ;* mais cette dernière ressource n'existe que si les cohéritiers acceptent purement et simplement.

— IV. QUELLES CHOSES OU QUELS AVANTAGES DOIVENT ÊTRE RAPPORTÉS. Nous suivrons dans ce paragraphe la division donnée par Pothier et nous indiquerons d'abord ce qui doit être rapporté, et en second lieu les avantages qui ne doivent pas l'être.

1° *Ce qui doit être rapporté.* Le *rapport* s'exerce sur : 1° les donations; 2° les legs; 3° les dettes. L'art. 843 ne parle que des donations et des legs, mais l'art. 829, plus général, dit que chaque cohéritier doit faire aussi *rapport* des sommes dont il est débiteur. En ce qui concerne les donations entre vifs, l'héritier qui accepte la succession, même sous bénéfice d'inventaire, doit rapporter tout ce qu'il a reçu du *de cujus*, soit directement, soit indirectement. Le code donne plusieurs exemples d'avantages rapportables. D'abord l'article 851 vise deux hypothèses : 1° les frais d'établissement; par exemple, un père achète à son fils un office ministériel ou une suite de commerce. Les dépenses faites par le père ont produit au fils un enrichissement continuel, que celui-ci doit précompter sur sa part héréditaire dans la succession paternelle; 2° le payement des dettes du fils fait par le père. Le père intervient, en ce cas, *animo donandi* et non dans le but d'acquérir une action de gestion d'affaires contre son fils. Le fils devra rapporter à la succession de son père la somme dont il s'est enrichi, en vertu de ce vieil adage : « Qui paye ses dettes s'enrichit. » En ce qui concerne les legs, l'article 843 pose en principe que l'héritier, même bénéficiaire, doit rapporter les legs à lui faits par le défunt, à moins qu'il n'ait été dispensé du *rapport*. Enfin, pour les dettes, aux termes de l'article 829, chaque cohéritier fait *rapport* à la masse des sommes dont il est débiteur. Le *rapport* des sommes dont un héritier est débiteur envers le défunt ne doit pas être confondu avec le *rapport* des libéralités dont il a été gratifié; ainsi le successible débiteur ne peut point, par sa renonciation, se soustraire à l'obligation de payer à la succession les sommes qu'il devait au défunt. Au contraire, le successible donataire ou légataire peut, en renonçant à la succession, conserver les dons ou réclamer les legs à lui faits dans la limite de la quotité disponible.

2° *Avantages qui ne doivent pas être rapportés.* Deux sortes d'avantages ne sont pas soumis au *rapport :* 1° les dépenses faites par le *de cujus* pour la nourriture, l'entretien ou l'éducation de ses successibles; 2° les fruits et les intérêts des choses données entre vifs depuis le moment de la donation jusqu'à l'ouverture de la succession (art. 852 et 856 du code civil).

— V. DE QUELLE MANIÈRE S'OPÈRE LE RAPPORT ET QUELS EN SONT LES EFFETS. A l'égard des immeubles, la règle est que le *rapport* doit avoir lieu en nature et ce n'est que par exception qu'il a lieu en moins prenant. De ce que le *rapport* d'un immeuble a lieu en nature, il faut en conclure que toute donation d'immeuble faite sans dispense de *rapport* est faite sous condition résolutoire, c'est-à-dire qu'on la considère comme nulle pour le cas où le donataire est appelé comme héritier à la succession du *de cujus* et où il accepte cette succession; il est alors débiteur de cet immeuble en nature *in specie.* De là les conséquences suivantes : 1° Si l'immeuble périt par cas fortuit, l'héritier donataire est libéré du *rapport* (art. 855); 2° si l'immeuble a été dégradé par la faute du donataire, il doit des indemnités pour les dégradations provenant de son fait. Et, à l'inverse, s'il l'a amélioré, la succession doit lui payer la plus-value résultant des dépenses qu'il a faites; 3° le donataire acceptant la succession du *de cujus* donateur a-t-il consenti des servitudes, des hypothèques sur l'immeuble à lui donné, ces charges réelles s'éteignent, parce que les biens rapportés rentrent dans la succession francs et quittes de toute charge créée par le donataire. Les exceptions au principe que le *rapport* d'un immeuble doit se faire en nature sont au nombre de deux : 1° Le *rapport* se fait en moins prenant quand l'immeuble a été aliéné par le donataire. La loi a eu pour but de garantir l'acquéreur contre une éviction contre laquelle protestent l'intérêt public et la stabilité des propriétés; 2° Le *rapport* d'immeuble se fait encore en moins prenant quand il se trouve dans la succession « des immeubles de même nature, valeur et bonté, dont on puisse former des lots à peu près égaux pour les autres cohéritiers » (art. 859).

A l'égard du *rapport* des meubles, aux termes des articles 868 et 869, la règle est qu'il ne s'opère qu'en moins prenant. Voici les motifs de cette règle : 1° Les meubles sont sujets à dépérissement, et s'il suffisait à l'héritier de rapporter les meubles en nature dans l'état où ils se trouvent lors de l'ouverture de la succession, ses cohéritiers seraient constitués en perte; bien souvent, il ne rapporterait que des débris; 2° celui qui est propriétaire de meubles doit avoir la faculté de les aliéner, car l'aliénation d'un meuble est souvent un acte de bonne administration. On s'est demandé si l'article 868 s'appliquait non-seulement aux meubles corporels, mais encore aux meubles incorporels. Un père donne à son fils une créance ou bien une rente sur l'Etat, ou bien encore une action ou obligation dans une compagnie commerciale ou industrielle. Le *rapport* de cette créance ou de cette rente se fera-t-il en nature ou en moins prenant? La question présente un très-grand intérêt. S'il restitue en nature le meuble incorporel, il le remettra dans la masse héréditaire tel qu'il est au jour du décès; si, au contraire, il rapporte en moins prenant, la valeur de la créance ou de la rente sera considérée au moment de la donation. Dans l'intervalle qui sépare la donation du décès, le meuble incorporel peut avoir subi des variations très-grandes. On admet généralement que le *rapport* doit s'effectuer en nature. Le motif invoqué par l'article 868 n'existe pas ici; le législateur a voulu, en établissant le *rapport* en moins prenant, empêcher le *rapport* en nature qui, le plus souvent, eût été illusoire et ironique. D'après le texte de cet article, les meubles seront rapportés sur le pied de la valeur estimative qu'avait l'objet donné lors de la donation. On ne conçoit guère une estimation quand il s'agit d'un meuble incorporel. Les meubles sont estimés par leur seul énoncé.

— *Rapport de juge.* Lorsqu'un tribunal a à juger un procès compliqué qui nécessite l'examen attentif de pièces, de registres de compte, lequel ne peut avoir lieu à l'audience, il délègue fréquemment un de ses membres pour étudier la question en litige, l'examiner avec soin et lui rendre sommairement compte de l'affaire. Ce *rapport* doit être accompagné d'une discussion, c'est-à-dire que le juge commis doit exprimer l'opinion qu'il s'est formée, et il se distingue en cela du procès-verbal, qui consiste simplement dans la constatation des faits. Les *rapports* de juge se font très-souvent de vive voix. Il arrive fréquemment aussi que le tribunal délègue non plus un de ses membres, mais un étranger, qui examine l'affaire à titre d'expert et fait un *rapport* par écrit. V. EXPERTISE.

— *Rapport de faillite.* On désigne ainsi l'annulation d'un jugement déclarant un commerçant en faillite, annulation qui est faite par le même tribunal qui a rendu le jugement. Lorsqu'il est démontré qu'un commerçant mis en faillite peut faire face à ses affaires, que les juges appelés à prononcer le jugement sans débat contradictoire ont été induits en erreur sur sa véritable position, les intéressés peuvent demander le *rapport* de faillite et faire annuler le jugement. Le failli a un délai de huit jours pour faire opposition au jugement déclaratif de faillite, et tout autre intéressé a un mois à partir du jour où ont eu lieu les formalités de l'affichage et de l'insertion dans les journaux. En outre, le jugement peut être attaqué par voie d'appel. Dans ce cas, le délai est de quinze jours à partir de la signification, et ce délai est augmenté d'un jour par 5 myriamètres pour les parties domiciliées à plus de 5 myriamètres du lieu où le jugement a été rendu.

— Politiq. *Rapport dans une assemblée délibérante.* Dans les assemblées politiques, les projets de loi, les pétitions sont envoyés à des commissions chargées de les examiner avant qu'ils donnent lieu à des discussions en séance publique. Toute commission chargée de cet examen nomme, après en avoir délibéré, un de ses membres pour faire un *rapport* à l'assemblée. Le rapporteur est naturellement choisi parmi les membres dont l'opinion a prévalu. Ce *rapport* doit être clair, véridique, complet; il doit résumer la discussion préliminaire qui s'est produite au sein de la commission, c'est-à-dire reproduire les diverses opinions, les arguments pour et contre qui ont été présentés, et enfin exposer l'opinion qui l'a emporté dans la discussion. Le rapporteur, chargé de défendre son *rapport* en séance publique, doit être entendu dans la discussion chaque fois qu'il demande la parole. Lorsqu'il s'agit de pétitions, on ne fait, le plus souvent, que des *rapports* très-sommaires.

— Méd. légale. *Rapport médico-légal.* On nomme ainsi un acte rédigé par un ou plusieurs médecins ou chirurgiens, auxquels on adjoint quelquefois des chimistes, renfermant l'exposition ainsi que l'appréciation de faits que, sur la demande de l'autorité judiciaire, ils ont été chargés de constater, afin d'indiquer à la justice les conséquences qu'on doit en déduire. (Marc.) Les *rapports* médico-légaux sont de quatre sortes. Ceux qui sont demandés par les magistrats dans le cas de procédure civile ou criminelle sont dits *judiciaires.* Ceux que divers fonctionnaires peuvent provoquer de la part des médecins dans l'intérêt de l'hygiène publique et dans les enquêtes *de commodo et incommodo* sont appelés *rapports administratifs.* Ceux qui ont pour but de constater l'état de santé d'un individu et de le faire exempter d'un service public portent le nom d'*exoines* ou certificats d'excuse. Le médecin ne saurait, sans faiblesse condamnable, les accorder trop facilement, et lorsqu'on les lui demande, il doit toujours se tenir en garde contre les manœuvres intéressées et les prières de ses clients. La loi prévoit, du reste, dans les deux articles que nous allons rapporter, la légèreté coupable avec laquelle il pourrait accorder quelquefois des certificats de complaisance, comme on les appelle.

Art. 160 du code pénal. « Tout médecin, chirurgien, ou autre officier de santé qui, pour favoriser quelqu'un, certifiera faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. S'il y a été mû par dons et promesses, il sera puni du bannissement; les corrupteurs seront en ce cas punis de la même peine. »

Art. 186 du code d'instruction criminelle. « Si le témoin auprès duquel le juge se sera transporté n'était pas dans l'impossibilité de comparaître sur la citation qui lui aurait été donnée, le juge décernera un mandat de dépôt contre le témoin et l'officier de santé qui aura délivré le certificat. »

Il y a enfin ce qu'on appelle des *rapports d'estimation.* Leur but est d'aider la justice à statuer sur les contestations d'intérêt pécuniaire qui peuvent s'élever entre les médecins et leurs clients. Celui qui les rédige doit avoir égard, dans son évaluation, à l'importance ainsi qu'à la difficulté du service rendu par l'homme de l'art, à la qualité et à la fortune des personnes traitées, à la distance qui sépare la demeure du malade de celle de son médecin ou chirurgien.

Un *rapport*, quel qu'il soit, se compose de trois parties; le *préambule*, l'*historique* et la *conclusion.* Le préambule ou protocole contient l'indication des nom, prénoms et qualités du rapporteur avec la date du jour et de l'heure de l'expertise, la mention du lieu où elle se fait et des témoins qui y assistent. L'historique n'est autre chose que l'exposé des faits qui donnent lieu au *rapport.* Viennent enfin les conclusions, qui peuvent être affirmatives, négatives, ou même dubitatives suivant les circonstances.

— Art milit. Les *rapports* mentionnent les événements qui intéressent l'armée, les punitions infligées, les élargissements, les permissions, les demandes, les réceptions, les absences, la situation des corps, les arrivées, rentrées, départs de troupes, etc. Par métonymie, le même mot a signifié le lieu où l'on fait les *rapports* et le papier sur lequel on les rédige. Ainsi l'on dit : Aller au *rapport ;* Porter un *rapport.* En Angleterre, un *rapport* mensuellement fourni par les corps récapitule sommairement les ordres reçus, les communications, etc. Nous n'avons rien de semblable en France. Chez nous, on distingue plusieurs sortes de *rapports.* Le *rapport* de compagnie, inscrit au bas de l'état de situation, est signé du capitaine ou de tout autre chef commandant la compagnie; il rend compte des masses des condamnés et des déserteurs; il indique l'espèce et le numéro des armes perdues ou emportées, etc. Autrefois, ces sortes de *rapports* étaient examinés par le major; mais l'ordonnance du 2 novembre 1833 veut que ce soit le chef de bataillon de semaine qui préside à ce travail.

Lorsque les *rapports* de compagnie journaliers sont remis au chef de bataillon de semaine, celui-ci en fait transcrire les mutations par le major. La nouvelle rédaction reçoit le titre de *rapport* général. Il résume les *rapports* de compagnie et est remis au colonel ou à celui qui remplit son office. Chaque jour on fait un *rapport* de compagnie et un *rapport* général. Ces *rapports* se reçoivent et se rendent à une heure déterminée, soit à l'état-major du corps, soit à l'état-major général. C'est ordinairement à la suite du *rapport* que l'ordre du jour est inscrit.

Rapports des signes et de la pensée, par M. de Gérando (1806). L'Académie des sciences morales et politiques avait proposé en 1802 pour question à résoudre : « Déterminer quelle fut l'influence des signes sur l'acquisition de nos idées et la formation de nos connaissances; rechercher quelle influence le perfectionnement des signes pourrait exercer à l'avenir sur les progrès de l'esprit humain. » Le prix fut obtenu par de Gérando, dont le mémoire est devenu un livre considérable, grâce à de nombreuses additions. L'auteur y traite amplement les questions accessoires qui viennent se rattacher en foule aux deux questions principales. Il expose dans la première partie comment les signes naturels éveillent en nous les idées sensibles, sans nous donner toutefois une idée abstraite, et comment les signes artificiels, c'est-à-dire les signes du langage, étendent les facultés de l'entendement et complètent par degrés la pensée humaine. Dans la seconde partie, il part de ces observations positives pour arriver à des résultats encore inconnus. Il examine de quelle application nouvelle les signes en général sont susceptibles; en quoi les signes du langage peuvent être perfectionnés; par quelle route il est possible d'atteindre à une langue philosophique, dont tous les mots auraient une acception rigoureuse, dont tous les éléments seraient formés d'après des lois invariables et mis en mouvement selon la marche des idées mêmes. Concevant néanmoins les difficultés sans nombre qu'éprouveraient à cet égard les réformes tentées à fond, il en vient à penser, avec Leibniz, qu'il ne faut pas chercher la perfection du langage dans l'invention de nouveaux idiomes, mais dans l'art de connaître et de conserver la valeur des mots en se bornant aux langues admises. Il ne s'agit pas d'écarter les nomenclatures spéciales dont les diverses sciences peuvent avoir besoin pour se faire entendre. Rien de tout cela n'altère les langues, et jamais il ne faut les altérer. « Mais, dira-t-on, suffisent-elles? Oui, sans doute, à ceux qui les savent, répond l'auteur. En philosophie, comme en tout le reste, la solution du problème ne consiste qu'à bien écrire. » La conclusion est un peu absolue, mais elle est d'accord avec les principes d'une saine philosophie. Quand les termes sont bien définis, les erreurs s'évitent presque d'elles-mêmes. De Gérando unit l'exemple au précepte. Il écrit purement, parce qu'il possède à fond sa langue.

Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature ou *Essai sur l'instinct, l'intelligence et la vie* (1821-1823, 4 vol. in-8°), par le baron Massias. « L'action et la réaction, élevant l'unité d'effet à sa plus haute puissance, dit l'auteur au début de ce volumineux ouvrage, semblent être la loi la plus universelle de la nature. L'homme, considéré dans sa constitution organique et morale, est manifestement le produit de cette double force. Sans l'instinct qui éveille des besoins semblables et qui meut des facultés appropriées à ces besoins, il n'y aurait pas d'espèces; sans la volonté et l'action individuelles, il n'y aurait pas de variété dans les espèces. »

Le but instinctif de la nature est la conservation des individus et des espèces par l'assimilation et la reproduction. Dans l'assimilation, il y a égoïsme, isolement; dans la reproduction, devoir. La séparation des sexes élève à leur plus haut degré les facultés vitales, et, nécessitant un consentement mutuel, elle produit les relations morales qui existent entre l'homme et la femme. Le vœu de l'hymen accompli, une nouvelle situation amène de nouveaux sentiments; au rôle d'amant succède celui de père et d'époux; tout dans ces rapports est bienfait et reconnaissance. Le but de la nature, dans la reproduction, est la conservation de ce qui existe; les lois de l'instinct sont immuables. Ainsi, bien que les espèces puissent changer et disparaître, suivant les révolutions de notre planète, leur type n'en est pas moins fixe et invariable.

L'unité d'organisation a produit la sympathie; de la sympathie est née l'irritabilité; de celle-ci, la sensibilité, nécessitée par la faculté de locomotion. Point de sentiment sans intelligence. Dans l'intelligence il y a toujours volonté, et dans la volonté liberté. Cette liberté, pour le polype comme pour Dieu, ne peut être que le pouvoir de faire ce qui est dans chaque nature, c'est-à-dire d'accomplir volontairement sa destination. Vouloir, c'est aimer; nulle créature ne peut exister sans aimer, car nulle créature ne peut exister sans vouloir; l'amour de soi-même sera donc la source primitive d'où sortiront toutes les passions et toutes les affections qui modifient les êtres sensibles. Le fluide nerveux est aux ordres de l'imagination et de la volonté; nous avons donc le pouvoir de diriger notre sensibilité. Pourquoi alors laisser au hasard le soin de nous former des habitudes? Pourquoi s'en tenir à l'éducation négative? Les éléments de la sensibilité se consomment et se renouvellent. Il faut user avec une industrieuse avarice de ce précieux trésor. Le prodiguer est dissiper ses plaisirs. Heureux celui qui en emploie l'excédant dans l'exercice des beaux-arts et dans le noble sentiment de la pitié. Affection purement physique dans l'enfant, elle devient un sentiment moral dans l'adolescent. D'abord, à l'aspect du sang et des convulsions de la douleur, il reculait d'horreur et fuyait un spectacle où, trop faible, il eût succombé s'il y fût devenu acteur. Maintenant, plein de vie, pouvant l'étendre hors de lui, mettre ses affections à l'unisson de ses semblables, instruit par ses propres douleurs, il souffre avec ceux qui souffrent et s'identifie avec le malheur.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur, après avoir étudié les phénomènes dans la première partie, remonte aux causes de ces phénomènes. *Mériter et démériter*, tel est le grand problème que seule a pu résoudre la suprême sagesse, en donnant à l'homme le libre arbitre. Il n'a pu être libre sans vouloir, vouloir sans choisir, choisir sans connaître, connaître sans objets de comparaison. De là l'intelligence et tous les objets de l'intelligence, c'est-à-dire la création. Par son immensité, elle dut tenir de son auteur; par ses bornes partielles, de la nature de celui qui est néanmoins un centre de rapports précieux. L'homme fut placé entre deux infinis. Si sa nature eût été purement spirituelle, elle n'eût point été en rapport avec la planète qu'il habite.

Où est le libre arbitre est aussi la volonté; puisque nous voulons, nous choisissons. Comment choisir, si ce n'est dans une multiplicité et une diversité d'objets? Comment bien choisir, si ces objets n'ont pas une fin commune qui serve de règle et de boussole à la volonté? Il a donc fallu unité et diversité. Ou tout retombera dans le chaos, ou les myriades d'êtres qui sont les membres du corps universel seront maintenus ce qu'ils ont été faits. Ne pouvant être éternels, ils devront être reproduits. Il faudra donc une force constante qui les organise et qui les maintienne dans leur nature. Dans cette force est la cause de la vie et de l'instinct. Elle ne produit que par le mouvement; elle n'organise que par l'intelligence. Plus l'organisation est élevée, plus le mouvement est composé, plus la vie est centrale, plus l'individu est intelligent. La vie des êtres sensibles vient évidemment du dehors par l'aspiration et y retourne par l'expiration. Dans un flux et reflux perpétuel, ce qu'elle perd elle le reprend aussitôt. Aux forces vitales sont assujetties les forces mécaniques et chimiques; avec des molécules élémentaires et le mouvement, elles forment tout le système organique. Etre intelligent, c'est connaître. L'idée de connaître emporte celle d'acquisition, d'assimilation. Tous les êtres sont divisés en deux grandes classes : ceux qui connaissent et ceux qui ne connaissent pas. On peut être sans connaître, mais ce qui connaît est; la preuve la plus irréfragable de l'être est donc l'intelligence. Ce qui connaît n'est pas ce qui est connu; ce qui résiste n'est pas nous. Donc nous sommes sûrs du *moi* et du *non-moi*. Mais le *moi* est relatif. Le relatif suppose l'absolu. L'absolu est immatériel, puisqu'il est cause; autrement il serait tangible, et par conséquent fini et non absolu. Le moi et le non-moi, le monde intérieur et le monde extérieur sont liés par leurs rapports constitutifs. Il n'y a entre eux ni lacune ni solution. Les parties du grand tout sont contiguës; si elles ne se touchent pas par leurs substances, elles s'atteignent par leurs propriétés. L'univers résulte encore moins de l'ensemble des êtres que de l'ensemble de leurs rapports. Sans la nécessité des rapports primitifs, il n'y aurait ni groupes ni espèces; tout serait confusion; tout serait dissemblant, étant livré aux caprices des volontés et des intelligences individuelles. Mais les êtres sont soumis à leurs propriétés qu'ils ne peuvent changer. De ces propriétés, la partie laissée à la disposition de l'individu se nomme faculté. Les propriétés sont modes d'être, les facultés modes d'agir.

Tel est en résumé cet ouvrage considérable, trop peu connu et qui contient un grand nombre de vérités dont la science de l'homme peut encore faire son profit.

RAPPORTABLE adj. (ra-por-ta-ble — rad. *rapporter*). Qui peut être rapporté, pris dans un endroit et transporté, placé dans un autre : *Terres* RAPPORTABLES.

— Qui peut être attribué : *Un fait* RAPPORTABLE *à une époque de l'histoire romaine.*

— Jurispr. Se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants : *Les fruits de la chose donnée ne sont pas* RAPPORTABLES.

RAPPORTANT, ANTE adj. (ra-por-tan, an-te — rad. *rapporter*). Qui se rapporte, qui a du rapport :

Ainsi vous quitteriez Alcippe pour tout autre
Dont vous verriez l'humeur *rapportante* à la vôtre?
CORNEILLE.

RAPPORTÉ, ÉE (ra-por-té) part. passé du v. Rapporter. Apporté de nouveau : *Livres* RAPPORTÉS *chez le libraire.*

— Pris dans un lieu et placé dans un autre : *Terres* RAPPORTÉES.

— Assigné, attribué : *Un tableau ancien* RAPPORTÉ *par les connaisseurs au* XIV^e^ *siècle.*

— Redit, répété : *Ce fait mérite d'être* RAPPORTÉ. *La réponse du docteur fut* RAPPORTÉE *au chef des pandects par les mêmes interlocuteurs qui avaient été chargés de la demande.* (B. de St-P.)

— Agencé, réuni : *Pourquoi vois-je des parties si mal* RAPPORTÉES? (Boss.)

— *Pièces rapportées*, Pièces de rapport, pièces distinctes qui entrent dans la confection d'un ouvrage : *Les mosaïques sont faites de* PIÈCES RAPPORTÉES. ‖ Parties disparates : *Ils font du souverain un être fantastique et formé de* PIÈCES RAPPORTÉES; *c'est comme s'ils composaient l'homme de plusieurs corps, dont l'un aurait des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds et rien de plus.* (J.-J. Rouss.)

— Législ. Abrogé : *Loi* RAPPORTÉE. *Un aide-major fit annoncer aux troupes que les ordonnances étaient* RAPPORTÉES. (Chateaub.)

RAPPORTER v. a. ou tr. (ra-por-té — du préf. *r*, et de *apporter*). Apporter de nouveau : *Les marchands ont été contraints de* RAPPORTER *chez eux la plupart des marchandises qu'ils avaient portées à la foire. Je vous prie de me* RAPPORTER *le livre que je vous ai prêté.*

— Apporter au retour : *Il a été à la Chine et en* A RAPPORTÉ *bien des curiosités.* (Acad.)

Rapporter de Goa le poivre et le gingembre.
BOILEAU.

— Importer, apporter dans un lieu ce qu'on a emprunté à un autre lieu : *Les disciples de Pythagore répandirent le dogme de la métempsycose, que leur maître* AVAIT RAPPORTÉ *d'Egypte.* (Kératry.) *Les Hebreux* RAPPORTÈRENT *de Babylone une démonologie complète et un Dieu aussi semblable au Dieu de Zoroastre qu'à celui de Moïse.* (Peyrat.)

— Revenir avec une impression reçue, après un fait subi : *J'en* AI RAPPORTÉ *une bonne impression. S'il va là, il n'en* RAPPORTERA *que des horions. De cette expédition, il* n'A RAPPORTÉ *que de la honte.*

— Ne pas garder pour soi, remettre à une autre personne : *Les soldats, suivant l'ordre du général,* RAPPORTAIENT *à leurs capitaines tout le butin qu'ils avaient fait.* (Acad.)

— Joindre, ajouter à une chose pour la compléter : RAPPORTER *une bordure à une tapisserie.* RAPPORTER *un bout de planche à une étagère.*

— Prendre en un lieu et placer dans un autre : RAPPORTER *des terres pour élever une terrasse.* (Acad.)

— Référer, diriger vers une fin, vers un but : *Il* RAPPORTE *tout à soi, à son profit, à son utilité particulière.* (Acad.) *Le flatteur ne dit rien et ne fait rien au hasard; mais il* RAPPORTE *toutes ses paroles et toutes ses actions au dessein qu'il a de plaire à quelqu'un et d'acquérir ses bonnes grâces.* (La Bruy.) *Nos actions sont comme les bouts-rimés que chacun fait* RAPPORTER *à ce qu'il lui plaît.* (La Rochef.) *L'habitude de* RAPPORTER *tout à soi fait oublier aisément le respect dû aux autres.* (Théry.) ‖ Attribuer, faire remonter : *La famille des Jules* RAPPORTAIT *son origine à Enée et à Vénus.* (Acad.) ‖ Classer, assigner sa place : RAPPORTER *un végétal à la famille des personnées.*

— Donner comme produit : *Cette terre* RAPPORTE *beaucoup. Cette maison* RAPPORTE 10,000 *francs. Si le nombre des propriétaires cultivateurs était doublé dans le royaume, les terres en* RAPPORTERAIENT *au moins une fois davantage.* (B. de St-P.) *Une guerre, même heureuse, coûte infailliblement plus qu'elle ne* RAPPORTE. (B. Const.) *Les plantes arrosées et fumées* RAPPORTENT *davantage, mais elles durent moins.* (Maquel.) *La vente du lait* RAPPORTE *plus que celle du beurre.* (Joigneaux.) *L'Algérie et la Savoie coûtent plus à la France qu'elles ne lui* RAPPORTENT. (Proudh.) *L'opinion n'accorde un haut degré d'estime qu'à ce qui ne* RAPPORTE *rien.* (Renan.) ‖ Fournir, procurer : *Un fonds de modestie* RAPPORTE *un très-grand fonds d'intérêt.* (Montesq.) *La bonté est une riche parure qui ne coûte rien et* RAPPORTE *beaucoup.* (Descuret.) *Le travail est un bienfait; il nous coûte l'effort et la peine et nous* RAPPORTE *la vigueur et la joie.* (Rigault.) *Rien ne* RAPPORTE *plus dans le commerce du monde que l'aumône de l'attention.* (Balz.)

— Raconter, faire le récit de : *Comme les compilateurs ne pensent point, ils* RAPPORTENT *ce que les autres ont pensé et se déterminent plutôt à recueillir beaucoup de choses que d'excellentes.* (La Bruy.) *J'admire le tour que prennent les choses quand un benêt les* RAPPORTE. (Marivaux.) *Saint Jérôme* RAPPORTE *qu'il a vu enterrer à Rome une femme qui avait eu vingt-deux maris.* (De Bonald.) *César* RAPPORTE *que le froid ne permettait pas de cultiver la vigne dans la Gaule.* (A. Martin.) ‖ Redire par indiscrétion ou par malice : *On n'ose rien dire devant lui, il* RAPPORTE *tout. On m'*A RAPPORTÉ *que vous aviez dit beaucoup de mal de moi chez un tel.* (Acad.)

— Faire le rapport, le narré, l'exposition de : RAPPORTER *les décisions d'une commission législative.*

— Alléguer, citer : *Le prédicateur* A RAPPORTÉ *des passages des Pères. Mon avocat* A RAPPORTÉ *des lois et plusieurs autorités en ma faveur. L'exemple qu'il* A RAPPORTÉ *ne prouve rien.* (Acad.)

— Jurispr. Remettre dans la masse : *Un fils qui a été avantagé par son père doit* RAPPORTER *ou moins prendre.* (Acad.) ‖ Révoquer, abroger, annuler : RAPPORTER *une loi. On* A RAPPORTÉ *les derniers décrets.* (B. Const.) ‖ Déduire, exposer un procès par écrit : RAPPORTER *un procès, une affaire. Ce juge, ce conseiller* A *fort bien* RAPPORTÉ *le fait et les moyens des parties.* (Acad.)

— Absol. : *Ce juge* RAPPORTE *bien,* RAPPORTE *nettement.* (Acad.)

— Géod. Tracer sur le papier, après avoir mesuré sur le terrain : RAPPORTER *des angles.*

— Chasse. Se dit d'un chien qui apporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué : *Il n'y a guère que les barbets qu'on puisse accoutumer à* RAPPORTER *la bécasse.* (Acad.) ‖ Se dit du chien exercé à rapporter à son maître ce que celui-ci a jeté exprès loin de lui. ‖ Absol. : *Ce chien* RAPPORTE *bien.*

— Mar. Mesurer, en parlant de la sonde : *La sonde* RAPPORTAIT 20 *brasses.*

— Navig. fluv. Pousser, en parlant de l'eau : RAPPORTER *à droite, à gauche.*

— v. n. ou intr. Mar. Etre dans la période croissante, en parlant des marées.

Se rapporter v. pr. Avoir rapport : *Les louanges que nous donnons aux autres* SE RAPPORTENT *toujours, par quelque endroit, à nous-mêmes.* (Mass.) *Moins les volontés particulières* SE RAPPORTENT *à la volonté générale, c'est-à-dire les mœurs aux lois, plus la force réprimante doit augmenter.* (J.-J. Rouss.) *Tout ce qui* SE RAPPORTE *à l'union des sexes est énigmatique et inexplicable.* (B. Const.) *Je prétends que le premier livre à mettre entre les mains de l'enfance doit* SE RAPPORTER *à l'histoire naturelle.* (L. Figuier.) *Tout droit* SE RAPPORTE *à la liberté.* (Vacherot.)

— Avoir de la convenance, de la conformité, de la ressemblance, de l'harmonie : *Ces deux couleurs* SE RAPPORTENT *assez bien. La déposition de ce témoin ne* SE RAPPORTE *pas avec celle du précédent.* (Acad.)

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
LA FONTAINE.

— Loc. *Se rapporter de, S'en rapporter*, S'en remettre de : *Je* M'EN RAPPORTE *à vous.* RAPPORTEZ-VOUS-EN *à moi. S'il* S'ÉTAIT RAPPORTÉ *à moi* DE *son affaire. On ne saurait* S'EN RAPPORTER *aux plaideurs du soin de terminer les procès.* (M^me^ Guizot.) ‖ Avoir confiance en : *On ne peut* SE RAPPORTER *au témoignage* D'*un pareil homme. S'il faut* S'EN RAPPORTER *aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds.* (Condill.) *Ce n'est point à ses yeux qu'on doit* S'EN RAPPORTER, *ils sont fascinés.* (Le Sage.)

— *S'en rapporter à ce qui est, S'en rapporter*, Cesser de contester, sans être convaincu. ‖ Loc. vieillie.

— Gramm. Etre en relation, en concordance : *Les relatifs* qui, que *ne doivent pas être séparés du substantif auquel ils* SE RAPPORTENT.

RAPPORTEUR, EUSE s. (ra-por-teur, eu-ze — rad. *rapporter*). Personne qui rapporte, qui a l'habitude de faire des rapports, de répéter indiscrètement ce qu'elle a vu, entendu ou appris : *Défiez-vous de cette femme, c'est une* RAPPORTEUSE. *Les* RAPPORTEURS *sont accueillis autant que méprisés.* (S.-Dubay.)

— Personne chargée de faire rapport des conclusions que propose une commission : *Les* RAPPORTEURS *de la commission des pétitions.*

— Jurispr. Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire : *Nommer un* RAPPORTEUR. *Récuser un* RAPPORTEUR. ‖ Officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction, d'accusateur public dans un conseil de guerre ou un conseil de discipline.

— Anc. cout. *Grand rapporteur*, Nom donné à deux officiers de chancellerie. ‖ *Rapporteur des criées*, Nom d'un officier créé pour examiner si les criées étaient faites dans les formes prescrites.

— Géom. Demi-cercle divisé, qui sert à mesurer et à tracer des angles.

— Techn. Outil d'horloger, servant à prendre les distances et à les comparer.

— adj. Jurispr. *Conseiller rapporteur*, Conseiller membre du conseil d'Etat ou d'un tribunal, qui est chargé de faire un rapport à la cour ou à un tribunal. ‖ *Officier rapporteur*, Rapporteur d'un conseil de guerre.

— **Encycl.** Géom. Le bord du limbe du *rapporteur* est divisé en 180 parties égales ou degrés, divisés eux-mêmes en demi-degrés.

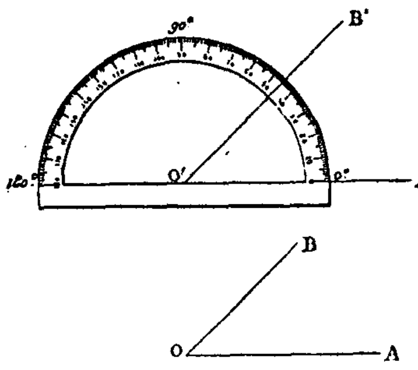

Le diamètre, base de l'instrument, qu'on appelle ligne de foi, correspond aux divisions 0° et 180°. Le centre est indiqué par un point qui permet de le faire coïncider avec le sommet de l'angle à mesurer ou à rapporter. Une

graduation commence à chaque extrémité de la ligne de foi, afin qu'on n'ait pas à retourner l'instrument et qu'on puisse lire immédiatement la valeur de l'angle et celle de son supplément. Pour mesurer l'angle BOA, on applique le diamètre O'A' sur la ligne OA, de manière que le centre O' corresponde bien au point O, et à l'endroit où la ligne OB vient couper la circonférence du *rapporteur* on lit la valeur de l'angle BOA. Cet instrument, d'une très-grande utilité, permet de mesurer les angles avec une exactitude souvent suffisante dans la pratique et de résoudre les questions trigonométriques à l'aide d'une table des sinus et des tangentes. On construit encore des *rapporteurs* qui ont la forme d'équerre. Outre la valeur des angles, on indique sur ces instruments la longueur des cordes.

RAPPRENDRE v. a. ou tr. (ra-pran-dre — du préf. *r*, et de *apprendre*). Apprendre de nouveau : *Ce comédien a oublié son rôle, il faut qu'il le* RAPPRENNE. (Acad.) *On ne peut ni tout* RAPPRENDRE *ni tout oublier.* (E. Scherer.)

RAPPRIVOISER v. a. ou tr. (ra-pri-voi-zé — du préf. *r*, et de *apprivoiser*). Econ. rur. Apprivoiser de nouveau : RAPPRIVOISER *des pigeons devenus sauvages.*

— Fig. Habituer, familiariser de nouveau : *Elle essaya de le* RAPPRIVOISER *avec les grelots des chevaux, le bruit des roues et la vitesse de la grosse voiture.* (G. Sand.)

Se rapprivoiser v. pr. Etre apprivoisé de nouveau.

— Fig. Reprendre des habitudes qu'on avait perdues.

RAPPROCHAGE s. m. (ra-pro-cha-je — rad. *rapprocher*). Hortic. Action de tailler, de raccourcir des branches qui avaient pris trop d'extension.

RAPPROCHÉ, ÉE (ra-pro-ché) part. passé du v. Rapprocher. Approché de nouveau, approché après avoir été éloigné : *Un vase* RAPPROCHÉ *du feu.*

— Voisin, situé auprès : *Deux maisons très-*RAPPROCHÉES.

— Voisin, peu différent : *La densité de l'eau est très-supérieure à celle de l'air et beaucoup plus* RAPPROCHÉE *de la densité du cristallin des salines.* (Lacép.) *Le devoir de la science est de rechercher des formules de plus en plus* RAPPROCHÉES *du vrai.* (Renan.)

— Peu éloigné par le temps : *Les sessions des chambres doivent être courtes, mais* RAPPROCHÉES. (Chateaub.)

— Comparé, mis en parallèle : *Ces deux faits* RAPPROCHÉS *s'éclairaient mutuellement.*

— Hist. nat. Se dit des organes qui naissent les uns près des autres ou se touchent à leur origine, mais sans se confondre.

— s.m. Chass. *Faire un bon rapproché*, Se dit des chiens, lorsqu'ils ont suivi pas à pas une voie froide et forlongée et que, par leur sagesse et la finesse de leur nez, ils sont venus à bout de lancer leur bête.

RAPPROCHEMENT s. m. (ra-pro-che-man — rad. *rapprocher*). Action de rapprocher; résultat de cette action : *Le* RAPPROCHEMENT *des lèvres d'une plaie.*

— Réconciliation, raccommodement : *On espère amener un* RAPPROCHEMENT *entre ces deux familles. Un tort connu laisse plus de chances à un* RAPPROCHEMENT *que le soupçon.* (Latena.)

— Comparaison, parallèle, action de rapprocher des idées, des faits pour les comparer : RAPPROCHEMENT *ingénieux, inattendu. Le* RAPPROCHEMENT *des circonstances éclaircit beaucoup cette affaire. Voltaire a excellé dans l'art des* RAPPROCHEMENTS. (Noël.)

— Généal. *Rapprochement de ligne*, Double parenté qui se forme quand un mariage entre deux membres de la même ligne a lieu et qu'ils ont des enfants.

— Arboric. Opération qui consiste à couper les vieux bois qui s'écartent, pour obtenir de nouvelles pousses plus près du tronc.

— **Encycl.** *Rapprochements historiques et biographiques.* Les compilateurs se sont quelquefois amusés à rapprocher les uns des autres certains faits historiques ou biographiques et ils n'ont pas eu de peine à prouver que le même fait s'était passé plusieurs fois ou que, dans les mêmes circonstances, divers personnages avaient agi exactement de même. La conclusion qu'ils ont tirée de ces *rapprochements*, c'est que l'homme ne change guère, et que le courage, l'héroïsme ou l'esprit ont toujours été à peu près les mêmes partout. C'est bien possible; mais ce ne sont pas les *rapprochements* cités par eux qui le prouvent, et la raison en est simple. Les historiens, de Tite-Live à Anquetil, écrivaient non *ad narrandum*, mais *ad probandum*, et, pour prouver que leur héros était le plus grand héros possible, ils recueillaient avec soin les meilleurs traits des grands personnages historiques précédents pour en orner la biographie de celui qu'ils voulaient peindre. Alexandre ayant profondément dormi la veille d'une bataille, les historiens du grand Condé n'ont pas manqué de rapporter qu'il avait fallu réveiller celui-ci d'un profond sommeil le matin de la bataille de Rocroi; César ayant trébuché en débarquant sur la côte d'Afrique et, pour détourner le fâcheux augure, ayant eu la présence d'esprit de s'écrier : « Terre d'Afrique, je te saisis ! » que le fait soit vrai, ce qui est possible, ou qu'il soit faux, ce qui est bien plus probable, les chroniqueurs ont raconté la même chose de Guillaume le Conquérant abordant en Angleterre et d'Edouard III débarquant en Normandie. De vieilles légendes grecques relatives aux Tégéates rapportent que, dans une guerre entre Tégée et Phénée, ces deux villes convinrent de terminer leur querelle par un combat de trois Tégéates contre trois Phénéens ; le combat des trois Horaces contre les trois Curiaces, dans la fabuleuse *Histoire romaine* de Tite-Live, est exactement semblable. De part et d'autre ce sont trois frères qui combattent; le dernier des Tégéates sépare ses adversaires par une fuite simulée, et enfin, de retour chez lui, il tue sa sœur, amoureuse d'un des Phénéens. Loin de trouver matière à un *rapprochement* ingénieux, l'histoire digne de ce nom écartera les deux faits ou tout au moins celui qui est postérieur à l'autre, comme une fiction destinée à orner le discours. L'aventure de Cynégire retenant avec ses dents, à Marathon, une galère persane, après qu'on lui a successivement coupé les deux mains à coups de hache, a son pendant dans l'histoire romaine. Tite-Live a gratifié de ce fait d'armes un centurion, C. Acilius, qui aurait fait exactement la même chose dans une bataille navale des Romains contre les Marseillais ; on le retrouve même dans l'histoire moderne. Les anecdotiers du XVIIIe siècle racontent qu'à un combat, en 1747, le comte de Belle-Isle, ayant eu les deux mains emportées par un boulet, à l'attaque d'un retranchement ennemi, saisit la palissade avec ses dents.

Horatius Coclès ayant, comme on sait, arrêté une armée à lui tout seul, sur un pont, il est bien juste que chaque nation ait son Horatius Coclès. La France en compte trois. A Taillebourg, Louis IX résiste seul, sur un pont, à une nuée d'assaillants, et la victoire la plus signalée est le fruit de son action héroïque. A l'attaque du pont jeté par les Français sur le Garigliano, Bayard arrête seul, et durant près d'une heure, l'effort de 200 Espagnols. Enfin, au pont de Jargeau, Turenne contient également, pendant trois heures entières, toute l'armée de Condé.

En 1505, quelques soldats étalaient, dit-on, leurs blessures en présence de Louis XII ; ce prince leur demande : « Qui vous les a faites? — Ce sont vos ennemis. — Ils étaient donc plus braves que vous? — Non, Sire, ils n'ont fait que nous blesser et nous les avons tués, » répondit un des soldats. Comme on présentait à Henri IV huit gentilshommes du Périgord, dont le visage était très-marqué des coups qu'ils avaient reçus à son service : « Je suis ravi de les voir, dit ce prince; mais je verrais encore plus volontiers ceux qui les ont ainsi traités. — Sire, ils sont morts, » s'écrièrent à la fois les gentilshommes en lui montrant leurs épées. Louis XIV passe une revue de ses troupes, accompagné de l'ambassadeur d'une puissance à laquelle il venait de faire la guerre; arrivé devant une compagnie de grenadiers, il fait remarquer à cet ambassadeur les grandes cicatrices dont ces militaires sont balafrés : « Que pense Votre Majesté de ceux qui les ont faites? demanda le diplomate. — Ils sont morts, » répond un grenadier d'une voix sombre.

Un matin que Napoléon et Alexandre, alors réunis à Erfurt, étaient allés faire une promenade dans l'intérieur du parc, en rentrant au palais, Napoléon, qui avait passé familièrement son bras sous celui d'Alexandre, s'arrête devant le grenadier de sa garde qui, posé en faction au pied du grand escalier, leur présente les armes. Napoléon regarde un moment ce soldat en secouant la tête avec orgueil et fait remarquer au czar son visage orné d'une cicatrice qui part du front et descend jusqu'au milieu de la joue : « Que pensez-vous, mon frère, lui dit-il alors, de soldats qui survivent à de pareilles blessures? — Et vous, mon frère, répond Alexandre, que pensez-vous des soldats qui les font? — Ils sont morts, ceux-là ! » murmura le factionnaire d'une voix grave, mais sans rien perdre de son immobilité. Cependant Alexandre, que la réponse de ce factionnaire avait un moment embarrassé, dit à Napoléon : « Mon frère, ici comme ailleurs, la victoire vous reste. — Mon frère, c'est que, ici comme ailleurs, mes grenadiers ont donné, » dit encore Napoléon.

C'est Norvins qui raconte cette anecdote, à laquelle il a donné une sorte de valeur historique. On voit ce qu'elle vaut. L'original de toutes ces reparties de grenadiers se trouve dans les *Contes* de d'Ouville.

Zopire se fait couper le nez, les oreilles et les lèvres, pour aider son maître Darius à s'emparer de Babylone. Au XIe siècle, un certain Alcasée emploie le même stratagème par dévouement pour l'empereur Alexis Comnène, afin de lui livrer le faux Leon.

Charles XII, de Suède, assiégé dans Stralsund, dictait une lettre à son secrétaire, lorsqu'une bombe vint à éclater dans la pièce voisine de celle où il se trouvait. Au bruit de l'explosion, le secrétaire laissa échapper sa plume. « Pourquoi ne continuez-vous pas? demande le roi. — Eh ! sire, la bombe ! — Eh bien, qu'a de commun la bombe avec ce que je vous dicte? » Le général Custine se faisait lire une dépêche sur le champ de bataille par son aide de camp Baraguey-d'Hilliers, entre les doigts duquel une balle perce la lettre déployée. L'officier s'arrête et regarde son général. « Continuez, dit celui-ci, c'est un mot que la balle aura emporté. » Au siége de Toulon, Napoléon dictait quelque chose à Junot, alors sous-officier. La lettre à peine achevée, un boulet la couvre de terre. « Bien, dit Junot avec le plus grand calme, je n'aurai pas besoin de sable. »

Le duc de Parme, indiquant du bout du doigt une place où il fallait poser une batterie, reçoit un coup de mousquet qui lui emporte le doigt; tranquillement, il hausse la main et, d'un autre doigt, désigne la même place en continuant son discours. Au siége de Maëstricht, en 1673, un grenadier du régiment du roi remarque qu'un officier est tombé sur le ventre. Il lui tend la main droite pour l'aider à se relever; mais, en cet instant, un coup de mousquet lui perce le poignet. Sans se plaindre ni s'étonner, il tend la main gauche et relève son supérieur.

L'histoire de Régulus retournant s'offrir à la mort a été reprise par les historiens de la guerre de Vendée. Un négociant de Nantes, nommé Haudandine, est fait prisonnier par les chouans. Ceux-ci le chargent d'aller à la ville proposer un échange et lui disent que le sort des autres prisonniers dépend de son retour; il échoue dans sa mission. Comme on l'engageait alors à ne pas se remettre entre les mains de ce qu'à cette époque les républicains appelaient les *brigands*, il répondit que sa parole était engagée et qu'il ne compromettrait pas la vie de ses compagnons d'infortune, et il revint au camp. Le connétable de Bourbon, ayant reçu un coup mortel à l'assaut de Rome en 1527, dit à l'un de ses officiers : « Hâte-toi de me couvrir de ce manteau, cache ma mort aux soldats, et que j'emporte du moins avec moi l'espérance de la victoire. » On raconte ce même trait du général Joubert. Frappé mortellement d'une balle à Novi, il tombe, et ses dernières paroles sont : « Couvrez-moi, afin que les Russes croient toujours que je combats parmi vous. »

Le dévouement légendaire du chevalier d'Assas est attribué à beaucoup d'autres soldats. En 1523, un gendarme français, nommé Tignerette, entend un mouvement qui se fait parmi les vedettes placées en avant d'un village; il va pour en reconnaître la cause et se trouve enveloppé par les ennemis, qui lui mettent le poignard sur la poitrine. Il ne laisse pas de crier : « Alarme ! » et l'armée est sauvée. En juillet 1793, le nommé Morel, caporal, sort du village d'Ost-Capelle, près de Lille, pour aller en reconnaissance. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il tombe dans un poste d'Autrichiens. Tous se précipitent sur lui en le menaçant de le tuer s'il pousse un seul cri. Morel, se dévouant, s'écrie d'une voix forte : « Capitaine ! feu, feu sur l'ennemi ! » et il tombe mort. Après le combat de Beaujeu, deux tambours de l'armée royale tombent entre les mains des républicains. Ceux-ci leur ordonnent, sous peine de mort, de battre le rappel pour attirer les royalistes qui logeaient dans les villages voisins de Beaujeu. Ces deux braves préférèrent la mort au sacrifice de leur honneur. Au siége de Dantzig, en 1807, le nommé Fortenas, chasseur au 2e régiment d'infanterie légère, marchait en avant de son bataillon dans l'obscurité. Il tombe au milieu d'une colonne russe. Le commandant de celle-ci, mettant l'épée sur la poitrine de Fortenas, le menace de le percer s'il ouvre la bouche, et lui-même crie en français, pour tromper le bataillon : « Ne tirez pas, nous sommes Français ! » Mais le brave chasseur, élevant la voix à son tour, s'écrie : « Faites feu ! ce sont les Russes. »

Tite-Live raconte qu'au combat du lac Régille, l'an 496 av. J.-C., Posthumius jeta un étendard au milieu des ennemis, en ordonnant à ses soldats d'aller le reprendre à la course. Le même fait se trouve plusieurs fois reproduit. Lorsque Annibal assiégeait Capoue, Vibius d'Acqua, chef des Péligniens, jeta son étendard par-dessus le retranchement des Carthaginois, se vouant, lui et les siens, aux dieux infernaux si les ennemis en restaient maîtres. Son exemple fut aussitôt imité par le centurion Pedanius, qui s'écria : « Dans l'instant, cet étendard va se trouver avec moi dans le retranchement ennemi. Suivez-moi pour ne pas le laisser prendre. » Après trois attaques infructueuses contre les impériaux devant Fribourg, en 1644, le grand Condé jeta son bâton de commandement dans les lignes ennemies et enleva ses troupes pour aller le reprendre. A l'attaque de Saumur par les Vendéens, Henri de La Rochejaquelein jeta son chapeau par-dessus les retranchements, en criant : « Qui va me le chercher? » Le 11 juillet 1795, le capitaine Gazan défendait les cols de Tanée et de Fréjus. Blessé d'un coup de feu à l'épaule et ne pouvant plus se servir de son sabre, il le jette dans les rangs ennemis en criant à ses soldats : « Grenadiers, sauvez mon sabre de la main des esclaves ! » Et les grenadiers font un carnage horrible des ennemis.

Pélopidas, marchant avec les Thébains contre les Thessaliens campés sur les hauteurs de Cynocéphale, répondit à ceux qui lui faisaient remarquer l'étendue des lignes ennemies : « Tant mieux, nous en tuerons un plus grand nombre. » On prête le même mot à Gustave-Adolphe, qui se serait écrié à la bataille de Stuhm, en apercevant l'armée ennemie plus forte que la sienne : « Puisque les Polonais sont en si grand nombre, tant mieux, nos gens tireront plus sûrement. »

De tous ces faits qui encombrent l'histoire, un seul est-il vrai? Il est inutile de dissimuler que le grand nombre d'exemples rapportés de chacun d'eux atténue singulièrement la vérité qu'on leur accorderait peut-être s'ils étaient uniques. Les *rapprochements*, loin donc de prouver quoi que ce soit, conduisent fatalement au plus profond scepticisme historique.

D'autres *rapprochements*, des *rapprochements* de dates sont, s'il se peut, encore plus futiles. Ce sont de simples curiosités biographiques ou historiques. On a relevé, par exemple, les noms des hommes célèbres qui sont morts le jour anniversaire de leur naissance; de ce nombre est Raphaël, né le 6 avril 1483 et mort le 6 avril 1520; ceux des souverains morts le jour anniversaire de leur avénement au trône : de ce nombre sont deux rois de Pologne, Sobieski et Auguste.

Le plus amusant de ces *rapprochements* est celui que l'on a trouvé entre le chiffre 14 et la destinée des monarques de la maison de Bourbon. Henri IV naquit le 14 décembre, 14 siècles, 14 décades et 14 ans après J.-C.; il gagna sa plus importante victoire, celle d'Ivry, le 14 mars et mourut le 14 mai. Il vécut 4 fois 14 ans, 4 fois 14 jours, plus 14 semaines, et il y a 14 lettres dans son nom : *Henri de Bourbon.*

Louis XIII convoqua les états généraux en 1614; il avait 14 ans et il mourut le 14 mai, comme Henri IV. Son successeur fut naturellement le 14e roi de France qui ait porté le nom de Louis; il monta sur le trône en 1643 ($1 + 6 + 4 + 3 = 14$); il mourut en 1715 ($1 + 7 + 1 + 5 = 14$); et vécut 77 ans ($7 + 7 = 14$).

Louis XV mourut en 1774. Louis XVI convoqua les états généraux dans la 14e année de son règne; mais pour les principaux événements de la vie de ce monarque, c'est un autre multiple de 7, 21, qui devient le chiffre fatidique :

21 avril 1770, son mariage à Vienne;

21 juin 1770, fête désastreuse de son mariage;

21 janvier 1781, fête de l'Hôtel de ville pour la naissance du dauphin;

21 juin 1791, fuite à Varennes;

21 janvier 1793, sa mort; sans compter que l'acte d'accusation fut rédigé par la commission des « Vingt et un, » et que ses dernières paroles : « Peuple, je meurs innocent, » contiennent 21 lettres.

RAPPROCHER v. a. ou tr. (ra-pro-ché — du préf. *r*, et de *approcher*). Approcher de nouveau : *Eloignez les lumières, vous les* RAPPROCHEREZ *dans un moment.* (Acad.)

— Placer plus près, rendre plus proche, plus voisin par l'espace : RAPPROCHEZ *cette table, ce fauteuil. Ces planches sont mal jointes, il faut les* RAPPROCHER. RAPPROCHER *les hommes n'est pas le plus sûr moyen de les réunir.* (De Bonald.) *Les voies de communication* RAPPROCHENT *les produits et le consommateur.* (Mich. Chev.) ‖ Rendre plus proche dans le temps : *Chaque parcelle de liberté conquise nous* RAPPROCHE *de l'heure de l'émancipation.* (Ed. Texier.)

— Faire paraître plus proche : *Les lunettes à longue vue* RAPPROCHENT *les objets.*

— Etablir des relations entre : *L'intérêt divise les hommes, le besoin les* RAPPROCHE. (Acad.) *Toutes les passions* RAPPROCHENT *les hommes que la nécessité de chercher à vivre force à se fuir.* (J.-J. Rouss.) *C'est la bonté qui nous* RAPPROCHE *les uns des autres.* (Lacordaire.) *La politique divise les hommes, la science les* RAPPROCHE. (E. de Gir.) *Le caractère, bien plus que l'esprit, est ce qui* RAPPROCHE *les hommes.* (Peyrat.) *Le besoin de mutuels secours* RAPPROCHE *les hommes et forme le lien de toutes les sociétés.* (Latena.) *Le malheur* RAPPROCHE *communément ceux qui souffrent.* (L. Faucher.)

La chaîne des besoins *rapproche* tous les hommes.
FAVART.

‖ Réconcilier après une brouille : *J'ai vainement essayé de les* RAPPROCHER.

— Egaliser, faire disparaître les différences, les distinctions entre : *Peste ! comme l'utilité vous a bientôt* RAPPROCHÉ *les distances !* (Beaumarch.) *Il y a dans la mort, le malheur et la vertu, quelque chose qui* RAPPROCHE *les rangs.* (Chateaub.)

— Mettre en parallèle, comparer : *Cet écrivain a l'art de* RAPPROCHER *les idées les plus éloignées et de les faire valoir par le contraste.* (Acad.) *En* RAPPROCHANT *diverses actions d'un homme, on parvient à pénétrer dans les replis de son cœur.* (Beaumarch.)

— Véner. Aller querir, suivre pied pour pied de très-loin : *Ce chien* RAPPROCHE *admirablement la bête.*

— Arboric. Raccourcir, tailler de court : *On* RAPPROCHE *les branches d'un arbre fruitier en plein vent pour le rajeunir.* (Bosc.)

— v. n. ou intr. Mar. *Rapprocher du vent*, Diminuer l'angle fait avec la direction du vent.

Se rapprocher v. pr. Etre rapproché, rendu plus proche dans l'espace; venir plus près : *Le navire* SE RAPPROCHE *sensiblement.* ‖ Etre rapproché, devenir plus proche dans le

temps : *Le moment désiré* SE RAPPROCHAIT *de plus en plus.*

— Entrer en relation : *Les hommes tendent à* SE RAPPROCHER *et à s'unir.* (L'abbé Bautain.) *Quand l'agriculture commence à se développer chez une population, les hommes se voient contraints de* SE RAPPROCHER. (A. Maury.) ‖ Se réconcilier après une brouille : *Ils étaient brouillés, mais ils* SE SONT RAPPROCHÉS *depuis peu.* (Acad.)

— Etre analogue, voisin par la nature, la manière d'être : *De tous les poëtes anglais, Pope est celui qui, par sa correction,* SE RAPPROCHE *le plus du ton de notre bonne littérature.* (Boissonade.) *C'est à mesure que la poésie* SE RAPPROCHE *davantage de la vie réelle et des choses d'ici-bas, qu'elle doit se surveiller avec plus de rigueur.* (Ste-Beuve.) *Comme il y a des vers qui* SE RAPPROCHENT *de la prose, il y a une prose qui* SE RAPPROCHE *des vers.* (Joubert.)

> *Rapprochons-nous* de la nature
> Qui seule peut nous enrichir.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Mar. *Se rapprocher du vent,* Diminuer l'angle que la route fait avec la direction du vent.

RAPPROCHEUR, EUSE adj. (ra-pro-cheur, eu-ze — rad. *rapprocher*). Vener. Se dit d'un chien, d'une chienne qui a le nez très-fin, qui se colle bien à sa voie et la suit toujours, quoique de hautes erres.

— Substantiv. : *C'est un bon* RAPPROCHEUR.

RAPPROPRIER v. a. ou tr. (ra-pro-pri-é — du préf. *r*, et de *approprier*). Rendre propre de nouveau : RAPPROPRIER *un enfant qui s'était sali.*

RAPPROVISIONNER v. a. ou tr. (ra-pro-vi-zi-o-né — du préf. *r*, et de *approvisionner*). Approvisionner de nouveau.

RAPPROXIMATION s. f. (ra-pro-ksi-ma-si-on — rad. *rapproximer*). Anc. cout. Action de rapproximer.

RAPPROXIMER v. a. ou tr. (ra-pro-ksi-mé — du préf. *r*, de *à*, et du lat. *proximus*, proche). Anc. cout. Faire un retrait lignager, à titre de proximité.

RAPSAET (Jean-Joseph), historien belge. V. RAEPSAET.

RAPSODE ou **RHAPSODE** s. m. (ra-pso-de — grec *rhapsôdos*, proprement celui qui coud ensemble des chants détachés, de *rhaptein*, coudre, dont l'origine nous est inconnue, et de *ôdê*, chant). Antiq. gr. Nom donné à des hommes qui allaient de ville en ville chanter des morceaux des poëmes homériques.

— **Encycl.** On a d'abord désigné sous ce nom, en Grèce, les poëtes primitifs qui chantaient, en s'accompagnant d'un instrument à cordes, des poëmes dont ils étaient eux-mêmes les auteurs; plus tard, surtout après Homère, les *rapsodes* se bornèrent à réciter des poëmes célèbres, tels que l'*Iliade*, l'*Odyssée*, la *Théogonie*, les *Travaux* et les *Jours*. D'après M. A. Pierron, l'instrument dont s'accompagnaient les *rapsodes* était une sorte de luth d'une grande simplicité; autant qu'on peut en juger par les descriptions d'Homère ou plutôt par les traits rapides dont il le caractérise, ce luth avait deux branches, dont la partie supérieure se courbait en dehors et retombait en s'arrondissant. Le fond de résonnance, sur lequel reposaient les deux branches, était une boîte oblongue, de forme rectangulaire, qui permettait de placer l'instrument debout. Il y avait en haut une sorte de joug, ou traverse de bois, qui réunissait les deux branches, et en bas une autre traverse analogue. Les cordes, au nombre de trois ou quatre, étaient tendues sur les deux traverses au moyen de chevilles plantées dans le joug. Homère donne le plus souvent à cet instrument le nom de cithare; mais ce qu'il dit de la phorminx prouve que ces deux instruments différaient peu l'un de l'autre. Si simples qu'ils fussent, ils répondaient suffisamment aux besoins du chant, qui ne fut guère, pendant bien longtemps, qu'une récitation rhythmée, une déclamation plus ou moins musicale. Les premiers *rapsodes*, qui sont encore connus sous le nom d'aèdes, composaient et chantaient surtout des poëmes religieux. Pendant longtemps, le même homme fut à la fois prêtre et aède; plus tard, les *rapsodes*, dégagés des fonctions sacerdotales, joignirent dans leurs chants à l'éloge des dieux celui des héros célèbres. Le plus souvent, ils improvisaient leurs vers et se laissaient aller à la fougue de leur imagination; souvent aussi, leurs chants étaient de véritables compositions longuement travaillées à l'avance; ils avaient des morceaux, des descriptions, sortes de lieux communs qu'ils intercalaient dans leurs improvisations. Parmi les chants les plus célèbres que l'on doit aux aèdes primitifs, il faut citer le *Linos*, hymne funèbre où l'on pleurait traditionnellement le trépas prématuré de quelque adolescent, et le *Pæan*, qui fut d'abord un chant religieux destiné à célébrer le retour du printemps, et qui devint plus tard un chant d'allégresse et même un chant de guerre. La plupart des anciens aèdes étaient originaires de la Thrace et de la Piérie; aussi sont-ils connus sous le nom d'aèdes piériens. Le plus fameux de tous est sans contredit Orphée, dont la tradition grecque a fait un héros des âges héroïques; il est associé à tous les grands événements antéhistoriques, il accompagne les Argonautes à la conquête de la toison d'or. Ce qui paraît incontestable aujourd'hui, c'est qu'Orphée institua en Grèce une sorte de culte mystique d'un dieu souterrain; ce culte se trouve exposé dans les *Télètes* (Τελεταί) ou chants d'initiation. Musée, qui est le plus connu de tous les *rapsodes* religieux après Orphée, ne nous a laissé aucune œuvre poétique. D'après la tradition athénienne, il aurait composé des poëmes qui se chantaient aux initiations des mystères d'Eleusis et qui étaient composés en l'honneur de Déméter (Cérès), la terre nourricière. Il ne faut pas confondre Musée, aède piérien, avec l'auteur du gracieux poëme de *Héro et Léandre*, qui paraît dater des premières années de notre ère. On chantait encore à Eleusis les hymnes de Pamphus qui se distinguaient par un grand caractère de tristesse et de mélancolie. L'île de Délos était aussi fameuse par ses aèdes religieux. Chrystomis le Crétois y avait chanté l'hymne d'Apollon Pythien; Olen, Lycien, avait célébré les vierges Opis et Argé, compagnes d'Apollon et de Diane. On attribue à ce *rapsode* l'invention du vers épique ou hexamètre dactylique.

Vers l'époque de la guerre de Troie, l'histoire des *rapsodes* devient plus précise, grâce surtout à Homère, qui nous fait connaître leur position auprès des héros de son temps. Ils étaient traités avec la plus grande considération, et souvent les chefs grecs les consultaient et se rendaient à leurs avis. Peut-être devaient-ils ce respect à la faculté qu'avaient quelques-uns de prédire l'avenir. Dans l'*Odyssée*, Agamemnon confie en partant la garde de Clytemnestre à un aède dévoué. Ulysse, de retour dans sa patrie, égorge tous les prétendants de Pénélope et n'épargne que le *rapsode* Phœmios, qui chantait pendant leurs festins. Parmi ceux qu'Homère nous fait connaître, nous citerons le Thrace Thamyris, qui paraît tenir le milieu entre les aèdes religieux et les *rapsodes* épiques. Il vivait à la cour du roi d'Œchalie; Homère dit de lui, à propos de Dorion, une des villes de Nestor : « Les Muses y rencontrant Thamyris le Thrace comme il revenait d'Œchalie, de chez l'Œchalien Eurytas, mirent fin à ses chants; car il s'était vanté présomptueusement de vaincre, fût-ce les Muses elles-mêmes qui chantassent. Elles, irritées contre lui, le rendirent aveugle, puis elles lui ravirent son chant divin et lui firent oublier l'art de la cithare. » Homère, dans la rapsodie Ire de l'*Odyssée*, parle en ces termes de Phœmios : « Pour eux (les prétendants) chantait un illustre aède, et eux l'écoutaient assis en silence. Il chantait le funeste retour des Achéens quand ils revinrent de Troie en butte au courroux de Pallas Athéné. Le chant divin va saisir à l'étage supérieur l'attention de la fille d'Icarios, de la sage Pénélope. Elle descend le haut escalier de son appartement; derrière elle marchent deux de ses suivantes. Arrivée près des prétendants, la femme divine entre toutes s'arrête sur le seuil de la salle artistement construite et se couvre les joues de son voile brillant. Puis, tout en pleurs, elle s'adresse à l'aède inspiré : « Phœmios, tu sais bien d'autres récits propres à charmer les mortels, ces actions de guerriers que célèbrent les aèdes. Chantes-en quelqu'une à tes auditeurs, et qu'ils boivent leur vin en silence. Mais cesse ce chant funèbre qui ne fait que torturer mon cœur. » Le plus célèbre des *rapsodes* dont Homère nous ait transmis les noms est Démodokos, aède des Phéaciens. Comme Thamyris et comme Homère, Démodokos est aveugle, mais il jouit de la considération et du respect d'Ulysse et de tous les Grecs; c'est en parlant de lui surtout qu'Homère nous montre quelle était la position des *rapsodes* auprès des chefs qui allèrent au siége de Troie. « Pantonoos s'approcha, conduisant l'agréable chanteur que la Muse chérit de tout son cœur, et auquel elle donna le bien et le mal; en effet, elle le priva de la lumière, mais lui accorda la douce poésie. Pantonoos plaça pour lui au milieu des convives, en l'adossant à une haute colonne, un siége orné de clous d'argent, et plaça au-dessus de sa tête sa cithare; il lui indiqua comment il devait faire pour la prendre avec ses mains. Il mit également auprès de lui une belle table et une coupe remplie de vin, afin qu'il pût boire quand il voudrait. Quand l'aède eut satisfait sa faim, il sentit la Muse qui lui inspira de chanter la gloire des héros et un sujet de chants dont la renommée montait alors jusqu'au ciel immense. Il conte la querelle d'Ulysse et d'Achille, fils de Pélée; comment un jour, dans un splendide festin en l'honneur des dieux, ils se prirent violemment de paroles. Or Agamemnon, le chef des guerriers, se réjouissait en son âme de voir se disputer les plus braves des Achéens. Car c'était là ce que lui avait prédit Phoibos Apollon, dans Pytho la Sainte, après qu'il eut franchi le seuil de pierre, pour consulter l'oracle, au temps où s'apprêtaient à fondre sur les Troyens et les enfants de Danaos les premières calamités, en vertu des décrets du grand Zeus. Voilà ce que chantait l'aède illustre, et Ulysse, saisissant de ses mains valeureuses son large vêtement de pourpre, le ramena au-dessus de sa tête et en couvrit son beau visage, car il craignait que les Phéaciens ne vissent les larmes qui jaillissaient de ses paupières. Lorsque le divin chanteur cessait de chanter, Ulysse essuyait ses larmes, découvrait sa tête et, remplissant deux fois sa coupe, faisait des libations aux dieux. Lorsque l'aède recommençait, car les chefs illustres des Phéaciens, que ses vers charmaient, l'engageaient à chanter, Ulysse de nouveau pleurait, la tête couverte de son vêtement. » Plus loin, c'est Ulysse lui-même qui invite Demodokos à chanter : « Demodokos, lui dit-il, depuis longtemps mes louanges t'élèvent au-dessus de tous les mortels, car ou bien la Muse, fille de Zeus, ou bien Apollon lui-même t'inspire. Tu chantes magnifiquement les aventures des Achéens, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont souffert, absolument comme si tu avais été présent à leurs combats ou comme si tu avais entendu raconter toutes ces choses par un guerrier qui aurait partagé leurs fatigues. Chante maintenant, je t'en prie, ce cheval de bois qu'Epeios construisit avec l'aide d'Athéné, et qu'autrefois le divin Ulysse introduisit dans la ville, après l'avoir rempli par ruse de guerriers en armes qui renversèrent Ilion. Si tu me chantes ces exploits magnifiquement, j'irai déclarant à tous les hommes qu'une divinité bienveillante t'a fait don d'un chant divin. Ainsi parla Ulysse, et l'aède inspiré par la divinité commença ses chants; il raconte d'abord comment les Argiens montèrent sur leurs vaisseaux bien construits et reprirent la mer après avoir mis le feu à leurs tentes. Les autres, avec le très-renommé Ulysse, étaient déjà au milieu de l'agora de Troie enfermés dans les flancs du cheval; car les Troyens l'avaient eux-mêmes traîné jusqu'à la ville haute. Le cheval était donc ainsi debout, et les Troyens délibéraient sans trop s'entendre, assis autour de lui. Trois avis divers partageaient l'assemblée : ou bien ouvrir avec le tranchant de l'airain impitoyable les cavités de ce bois; ou bien le traîner au plus haut point de la citadelle et le précipiter en bas des rochers, ou enfin le laisser là comme une magnifique offrande, propre à charmer les dieux. Ce dernier avis finit par prévaloir, car c'était le destin que la ville pérît après qu'elle aurait enfermé dans ses murs le grand cheval de bois que remplissaient tous les braves Argiens apportant aux Troyens le carnage et la mort. Il chantait comment les fils des Achéens saccagèrent la ville, versés à flots par le cheval hors de la profonde caverne où ils étaient embusqués. Il chantait les assaillants se ruant de tous côtés pour dévaster la ville splendide; puis Ulysse, s'avançant comme Arès vers la demeure de Déiphobe, accompagné de Ménélas qui valait un dieu. Là, Ulysse, disait-il, engage bravement un combat terrible et finit par vaincre, grâce à l'appui de la magnanime Athéné. »

Il est évident, même en admettant que Démodokos n'ait jamais existé et que c'était un type créé par Homère, qu'il y eut avant ce dernier des aèdes épiques qui avaient composé des épopées antérieures à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*. Démodokos est le prototype de ces *rapsodes* antérieurs à Homère, dont le chantre de l'*Iliade* a utilisé les œuvres qui étaient alors dans la mémoire de tous, mais dont il a cru devoir rappeler le souvenir, tout en les absorbant.

Après Homère, les *rapsodes*, qui jusque-là avaient généralement composé les poëmes qu'ils chantaient, ne furent plus réellement que des couseurs de chants; ils récitaient des passages d'épopées célèbres et les reliaient entre eux par des improvisations; d'ordinaire, ils débutaient par un court prélude, appelé *proëme*, sorte d'hymne religieux qui n'avait aucun rapport avec les épisodes qui le suivaient. Souvent ils répétaient les mêmes proëmes; aussi quelques recenseurs des œuvres d'Homère, habitués à voir ces préludes constamment liés aux chants du grand poëte, finirent par les lui attribuer. Les *rapsodes* terminaient par ces paroles : « Je me souviendrai d'un autre chant, » en guise de transition. Le nombre des *rapsodes* qui vécurent des œuvres d'Homère est si considérable qu'on leur a donné le nom d'homériques. Pindare leur refuse le titre de poëte et les appelle chantres de vers épiques continus, par opposition aux *stichodes*, qui chantaient des vers de différentes mesures, combinés en système. Les *rapsodes* devinrent donc assez rapidement de simples déclamateurs; la passion de la poésie ne les agitait plus du temps de Socrate et de Platon; ils étaient descendus au rôle d'interprètes. On peut s'en convaincre d'ailleurs par ces paroles que Socrate adresse au célèbre et harmonieux Ion d'Ephèse, et que Platon nous a rapportées dans son livre X de la *République* : « Ce talent que tu as de bien parler sur Homère n'est point en toi un effet de l'art; c'est une force divine qui te transporte, semblable à celle de la pierre qu'Euripide a nommée magnétique et que la plupart nomment héracléenne. Cette pierre, non-seulement attire les anneaux de fer, mais elle leur communique la vertu de produire eux-mêmes un effet pareil et d'attirer d'autres anneaux. En sorte qu'on voit quelquefois une longue chaîne de morceaux de fer et d'anneaux suspendus les uns aux autres, qui tous empruntent leur vertu de cette pierre. *De même ainsi la Muse inspire* elle-même le poëte; le poëte, à son tour, communique à d'autres l'inspiration divine, et il se forme une chaîne d'hommes inspirés. » Et plus loin : « Vois-tu à présent comment l'auditeur est le dernier de ces anneaux qui reçoivent, comme je le disais, les uns des autres la vertu que leur communique la pierre d'Héraclée? Toi, le *rapsode* et l'acteur, tu es l'anneau du milieu; le premier anneau c'est le poëte lui-même. »

Jusqu'à ce que l'on écrivît les poëmes et même un peu postérieurement, les *rapsodes* furent les usufruitiers uniques des œuvres d'Homère; en effet, jusqu'à Pisistrate les copies que l'on fit de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* étaient incomplètes; celle de Lycurgue même fut peu connue. Solon, le premier, indiqua aux *rapsodes* l'ordre qu'ils devaient suivre dans la récitation des divers chants homériques; après lui, Pisistrate et ses fils réunirent une sorte de concours de *rapsodes* pour restituer dans toute leur intégrité les œuvres d'Homère; parmi eux, on peut citer Simonide de Céos, Orphée le Crotoniate, Zophyre d'Héraclée et Onomacritos d'Athènes. C'est donc à Pisistrate que l'on doit l'unité qui règne dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, car avant ce grand travail les rapsodies colportées dans toute la Grèce et dispersées en lambeaux gisaient dans le désordre et dans la plus grande confusion. Ces premiers ordonnateurs des œuvres d'Homère furent appelés *diascévastes* dans l'antiquité. Le plus fort du travail avait été fait par eux; ceux qui après eux tentèrent de nouvelles recensions homériques n'eurent plus à faire que quelques corrections de peu d'importance; de là le nom de *diorthontes* qu'on leur a donné. Depuis la publication des scolies d'Homère découvertes à Venise par l'helléniste François Villoison, on connaît assez bien leurs travaux, qui ont consisté surtout en une sorte de commentaire dont ils accompagnaient le texte. Dans ce commentaire, ils consignèrent les restitutions qu'ils n'avaient pas osé opérer et leurs opinions personnelles sur certains passages qui leur semblaient interpolés.

Lorsque l'usage de l'écriture finit par se généraliser en Grèce, les *rapsodes* diminuèrent considérablement; ils perdirent leur caractère antique, car ils ne se bornaient plus seulement à réciter des vers épiques, ils déclamaient certains passages des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide; les derniers *rapsodes* que l'histoire mentionne furent les soldats athéniens qui, vaincus en Sicile, abandonnés de leurs généraux, manquant de tout, fléchirent leurs vainqueurs et gagnèrent, en chantant les vers d'Homère, de quoi revenir dans leur patrie.

RAPSODER ou **RHAPSODER** v. a. ou tr. (ra-pso-dé — rad. *rapsode*). Composer de pièces et de morceaux, de parties disparates : RAPSODER *une histoire de France.* ‖ Vieux mot.

RAPSODEUR ou **RHAPSODEUR, EUSE** s. (ra-pso-deur, eu-ze — rad. *rapsoder*). Personne qui rapsode, qui compose un ouvrage avec des parties disparates.

RAPSODIE ou **RHAPSODIE** s. f. (ra-pso-dî — rad. *rapsode*). Antiq. gr. Morceau détaché des poëmes homériques, que chantaient les rapsodes.

— Par ext. Ouvrage fait de pièces et de morceaux, de parties disparates prises çà et là : *Son discours, son poëme n'est qu'une* RAPSODIE. *Le véritable plagiat est de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui, de coudre dans vos* RAPSODIES *de longs passages d'un bon livre avec quelques petits changements.* (Volt.)

> Renvoyez aux forains ces folles *rapsodies*,
> Que l'on veut bien nommer du nom de comédies.
>
> LA CHAUSSÉE.

> Messieurs, si le public goûte ces *rapsodies*,
> C'en est fait du bel art des tragi-comédies.
>
> V. HUGO.

— Art culin. Mauvais ragoût, composé de viandes ou de légumes mal associés.

— **Syn. Rapsodie, collection, compilation,** etc. V. COLLECTION.

— **Encycl.** Antiq. gr. La poésie n'est point une création volontaire de l'art humain; elle est innée à notre nature, et le rêveur qui, comme Platon, voudrait la bannir de sa république, en bannirait du même coup tous les hommes. Dès que l'humanité, se dégageant *des formes inférieures de la nature*, a pris conscience d'elle-même, elle a fait de la poésie. Des poëmes gigantesques sont les bases de la littérature et de la théologie, de la politique des premiers peuples. La Judée elle-même, la sombre Judée, farouche et monothéiste comme tous les peuples sémites, enfants du désert, n'a-t-elle pas eu ses *Psaumes*, son *Cantique des cantiques*, son *Livre de Job*, *tous recueils plutôt que livres*, *rapsodies* et non poëmes sortis de la même plume? Les prophètes et les prophétesses, les Débórah, les David, les Isaïe étaient certainement des chanteurs semblables aux rapsodes de Grèce et aux bardes de Germanie.

Mais le vrai peuple de la poésie, celui dont les œuvres multiples forment des monceaux d'admirables *rapsodies* qui charmeront toujours, est ce peuple arya qui descendit des plateaux de l'Himalaya pour couvrir l'Asie et l'Europe de ses œuvres impérissables et pour féconder l'esprit des populations barbares par ces splendides poésies, comme le vieux Nil qui déborde pour répandre la fertilité dans les plaines d'Egypte. Ce fait n'a rien qui doive surprendre. L'Arya, placé dans des conditions absolument contraires à celles

où se trouvaient les Sémites, l'Arya, — alors que le Juif et l'Arabe, au milieu de leur désert, devaient tout à leur initiative individuelle et renforçaient fatalement leur *moi*, l'élevaient orgueilleusement jusqu'au monothéisme, — se trouvant né au sein d'une magnifique nature, n'avait guère qu'à se donner la peine de vivre sur un sol produisant sans effort toutes les choses utiles et agréables à l'existence, et il se laissait instinctivement, inconsciemment aller à une contemplation perpétuelle, à une affection profonde et continue pour tout ce qui l'entourait, depuis le brin d'herbe jusqu'au soleil, depuis le chien jusqu'à l'éléphant. Vie tout extérieure; absorption de l'individu dans le tout, du *moi* dans le *non-moi*. Pour ce peuple primitif, plus encore que pour nous, ses descendants éloignés, le moi était haïssable.

La plus antique production de la race aryenne est la Bible indoue, *rapsodie* gigantesque qui commence aux *Védas*, au *Rig-Véda*, le plus ancien et le plus beau de tous les *Védas*, et va jusqu'au *Ramayâna* et au *Mahabhârata*. Chaque sage, saint homme ou prophète, prêtre ou roi, mais toujours admirablement poëte, laissait un chapitre de cette œuvre énorme, chapitre qui, raconté, répété, augmenté, embelli, finissait par être écrit par quelque brahmane, sous sa forme définitive. C'est là le type de la *rapsodie*.

La Grèce, fille de l'Inde, plus sensée que sa mère, par suite de la distance parcourue et du chemin fait par les émigrants à travers des pays de désert et de monothéisme, ainsi que par suite des exigences nouvelles d'un climat différent et d'une époque plus avancée; par suite, enfin, du mélange du sang aryen avec celui des aborigènes de l'Hellade, la Grèce eut aussi ses *rapsodies*, où l'esprit contemplatif de l'Asie était mitigé par le bon sens, par l'esprit pratique de l'Europe. Le panthéisme impersonnel, fataliste et tant soit peu énervant de l'Inde fait place ici, non au monothéisme sec et antipathique, mais à ce terme moyen, séduisant et fécond en grandes choses, du polythéisme naturaliste. Quelle poésie ne devait pas s'exhaler de cette incessante idéalisation des forces de la nature, tant de celles de la nature extérieure que de celles de l'être humain! De là naquit la période héroïque, où, comme dit le poëte :

. . . Le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux;
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux;
Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse;
Où, du Nord au Midi, sur la création
Hercule promenait l'éternelle justice
Sous son manteau sanglant taillé dans un lion;
. . . .
Où tout était divin, jusqu'aux douleurs humaines,
Où le monde adorait ce qu'il tue aujourd'hui,
Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée!

Ces quatre mille dieux ne pouvaient pas, en effet, avoir d'athées; ils n'étaient que l'objectivation de tout ce que l'homme sentait et voyait; il les avait créés et il le savait. Aussi, point de superstition, point d'impiété. Cette religion n'était pas une religion, comme à Rome, mais une pure poésie. Les ministres de ce culte, ses théologiens étaient moins des prêtres que des poëtes; c'étaient des rapsodes.

Les *rapsodies* de la Grèce se sont fondues rapidement en deux livres, l'*Iliade* et l'*Odyssée*; l'*Iliade*, c'est la Grèce guerrière, implantant ses institutions en Asie; c'est la lutte du polythéisme contre le monothéisme, de l'Olympe contre Moloch. L'*Odyssée*, c'est la Grèce industrieuse et marchande; c'est la lutte de l'esprit errant et civilisateur de l'Ionie contre l'esprit calculateur et mercantile des voyageurs de Tyr et de Sidon. Ces deux recueils, où la Grèce guerrière se symbolise en Achille et la Grèce industrieuse en Ulysse, sont le témoignage inconscient, sans doute, de l'antagonisme du peuple naturaliste et des peuples monothéistes, des Aryas contre les Sémites. C'est le canevas sur lequel furent brodées toutes ces merveilleuses fictions.

Pour créer toutes les *rapsodies* grecques, comme pour créer les Védas et les autres livres sacrés de l'Inde, il a fallu un nombre considérable de poëtes et d'années. L'épisode né hier est repris aujourd'hui et sera encore amplifié demain; la légende est connue de tout le pays; chacun l'arrange, la brode, la dore à sa manière, et de là naît le poëme.

La révision de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, ordonnée par les Pisistratides, n'a pu enlever à ces deux recueils son caractère de *rapsodie*; des répétitions fréquentes, des vers répétés dans le cours des poëmes, et répétés parfois jusqu'à satiété, prouvent que les réviseurs travaillaient sur une foule de poëmes différents, qu'ils ne sont pas tout à fait parvenus à fondre, malgré leur soin. Il faut penser aussi, à leur honneur, qu'ils ont préféré laisser certaines répétitions, plutôt que de tronquer et de mutiler un texte que toute la Grèce vénérait.

Rome, formée par une agrégation de malfaiteurs et d'hommes rudes, qui ne demandaient leur subsistance qu'à la guerre, leurs femmes qu'au rapt, ne nous a laissé aucune poésie primitive ni aucune *rapsodie*. La raison en est aisée à discerner. La brutalité, qui était la condition de vivre de l'état naissant, ne laissait de place à aucune poésie. Si les recherches de la science nous permettent de découvrir un jour quelque monument littéraire de la vieille Italie, il ne sera pas dû à l'ancienne Rome, nous pouvons l'affirmer par la connaissance que nous avons des institutions de cette ville; il ne sera dû qu'à l'ancienne Etrurie, polie, civilisée, dont nous n'avons que des monuments de pierre et de brique, et qu'écrasa le dur génie romain.

On ne peut pas donner le nom de *rapsodie* aux vers durs et abrupts que nous ont transmis les principales dispositions des lois des Douze Tables, non plus qu'à quelques vieux fragments dont les auteurs sont inconnus, sans que nous possédions aucune preuve que ces auteurs aient été multiples. On pourrait peut-être, cependant, appeler *rapsodies* les livres sibyllins, dont la sibylle de Cumes donna deux volumes à Tarquin le Superbe; mais nous manquons de renseignements précis sur l'origine et le fond de ces livres.

L'*Enéide* de Virgile est, tout le monde le reconnaît, bien inférieure à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*. A quoi cela tient-il? C'est que les poëmes grecs sont des *rapsodies* nées à une époque voisine des événements sur lesquels elles brodent, et dans un pays où ces splendides légendes étaient vivantes au milieu du peuple; tandis que l'*Enéide* est un livre tout d'imagination, dû à un seul homme, inventé par cet homme à une époque où personne ne croyait plus; c'est que l'*Iliade* est une œuvre sentie et crue, tandis que l'*Enéide* n'est qu'une amplification, plutôt versifiée que poétique, comme les *Métamorphoses* d'Ovide.

Notre France possède une foule de *rapsodies*, aussi belles, aussi poétiques que les *rapsodies* grecques, mais qui sont tombées pour la plupart dans l'oubli et qui ne sont connues que d'un petit nombre de savants, parce que la langue française a subi tant d'altérations que peu de personnes peuvent les comprendre aujourd'hui. De ce nombre sont les *Romans de la Rose, du Renard, de la Table ronde*, la légende du paladin Roland, etc., etc. La plupart de ces anciens poëmes étaient si répandus que, comme les *rapsodies* grecques, ils ont été dits et écrits dans une foule de dialectes (normand, picard, flamand, languedocien, etc.), et que chacun de ces pays divers les a arrangés, remaniés, amplifiés, à ce point que, parfois, on a quelque peine à saisir le canevas primitif. Il en est de même en Ecosse pour les poëmes d'Ossian; de même, en Germanie, pour les *Niebelungen*.

Les *rapsodies* issues des temps primitifs des peuples sont seules de nature à constituer des poëmes épiques; sans tradition, sans foi, plus d'épopée. C'est pour cela que l'*Enéide* est à peine une épopée et que la *Henriade* n'en est pas une; c'est pour cela que, désormais, il n'y aura pas chez nous de poëme épique.

On donne, par extension et en mauvaise part, le nom de *rapsodie* à une œuvre présentée par un poëte comme une œuvre originale et qui n'est qu'une compilation.

Rapsodies, recueil de poésies, par Pétrus Borel. V. RHAPSODIES.

RAPSODIQUE ou **RHAPSODIQUE** adj. (ra-pso-di-ke — rad. *rapsode*). Qui a rapport aux rapsodes.

— Qui a le caractère d'une rapsodie : *Compilation* RAPSODIQUE.

RAPSODISTE ou **RHAPSODISTE** s. m. (ra-pso-di-ste — rad. *rapsodie*). Auteur de rapsodies, compilateur de mauvais vers, de mauvais morceaux de prose.

RAPSODOMANCIE s. f. (ra-pso-do-man-sî — de *rapsodie*, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir au moyen de passages pris dans Homère ou dans tout autre poëte.

RAPSODOMANCIEN, IENNE s. (ra-pso-do-man-si-ain, i-è-ne — rad. *rapsodomancie*). Personne qui pratiquait la rapsodomancie.

RAPT s. m. (*rapt* — latin *raptus*; de *rapere*, ravir, prendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *rap*, même sens). Enlèvement d'une personne par violence ou par séduction : *Etre accusé de* RAPT, *de crime de* RAPT. (Acad.)

..... Rome met-elle au nombre de vos droits
Tout ce qu'a de cruel l'injustice et la force,
Les emprisonnements, le *rapt* et le divorce?

RACINE.

— **Encycl.** Dans l'ancienne législation, on distinguait le *rapt par violence* et le *rapt par séduction*, que le droit romain appelait *raptus in parentes*, parce que la violence était alors censée exercée contre les parents auxquels on arrachait une enfant qui ne pouvait encore disposer d'elle et qui était leur propriété. Le *rapt* a souvent causé des guerres sanglantes; qu'il nous suffise de citer celui de Dina, fille de Jacob, celui d'Hélène et celui des Sabines. Il existait à Athènes une loi, due à Solon ou à Dracon, qui condamnait le ravisseur à épouser celle qu'il avait ravie ou à subir la mort.

A Rome, on était moins sévère qu'en Grèce; sans doute, parce que l'histoire romaine avait débuté par un *rapt*. La loi *Julia de vi publica* ne prononçait que l'interdiction de l'eau et du feu, à laquelle succéda la déportation. A mesure que les mœurs se corrompirent, le *rapt* étant devenu plus fréquent, la peine fut augmentée, et Justinien, refondant des lois plus anciennes (*De raptu virginum et viduarum*), ordonna que les ravisseurs de vierges ou de veuves seraient, ainsi que leurs complices, punis de mort, et que leurs biens seraient confisqués, si les personnes ravies étaient de condition libre; si le ravisseur était de condition servile, il devait encourir la peine du feu. Cette loi était inexorable, puisqu'elle déclarait que le consentement de la personne ravie, pas plus que celui de ses père et mère, donné après l'enlèvement, ne pourrait exempter le ravisseur de cette peine. Les père et mère qui gardaient le silence ou qui s'accommodaient à prix d'argent subissaient eux-mêmes la déportation. Il était permis aux père et mère, tuteurs et curateurs, frères et sœurs, maîtres et parents de la personne ravie, de tuer le ravisseur et ses complices, s'ils pouvaient le surprendre dans sa fuite ou pendant l'acte même de l'enlèvement. Cette loi barbare défendait au coupable de réparer sa faute en épousant la personne ravie.

Les empereurs romains, devenus chrétiens, fulminèrent, à l'instigation de l'Eglise, des condamnations terribles contre le *rapt* des religieuses et des diaconesses: Outre la peine de mort, la loi dite *Raptores* (*Cod. de episc. et cleric.*) porte que les biens du ravisseur seront confisqués au profit du monastère ou de l'église à laquelle la personne ravie était attachée. Le ravisseur pris en flagrant délit pouvait être tué par un des parents.

La novelle 123 ordonne qu'une religieuse qui a consenti à son enlèvement soit punie sévèrement par la supérieure; mais quel était le genre de punition infligé? La loi est muette.

Les novelles 143 et 150 décident que la confiscation appartiendra au fisc et non à la personne ravie, ni à ses parents qui s'en sont rendus indignes pour n'avoir pas veillé suffisamment à la garde de leurs enfants. D'ailleurs, le ravisseur était excommunié et il lui était défendu d'épouser sa victime; mais, dans la suite, on permit le mariage, lorsque la fille persistait à y consentir. Le concile de Trente a admis la même chose et ordonné, de plus, au ravisseur de doter la fille s'il ne l'épouse pas.

Les premières lois des Francs, les lois gombette et salique, ne prononçaient contre le ravisseur qu'une amende plus ou moins forte, suivant les circonstances; par la suite, en France, la législation devint plus sévère. L'ordonnance de Blois (art. 42) punit le *rapt* de la peine de mort, sans rémission ni espérance de pardon. La déclaration du 26 novembre 1639 étendit cette peine aux complices et elle déclara que les filles, veuves, mineures de vingt-cinq ans, qui, après avoir été ravies, contracteraient mariage contre la teneur des ordonnances, seraient privées, ainsi que leurs enfants, de toutes successions directes ou collatérales et de tous droits et avantages qui pourraient leur être acquis par mariage, testament, etc. Cette même loi déclarait les mariages non valables, même si les parents voulaient les confirmer.

L'ordonnance de 1670 mit le crime de *rapt* fait violemment au nombre de ceux qui ne sont pas susceptibles de lettres de grâce, et toutes ces dispositions furent confirmées par la déclaration du 22 septembre 1730. C'est en conformité de ces lois que, par arrêt rendu au parlement de Dijon le 10 février 1738, le marquis de Tavanes-Mirebel fut condamné à avoir la tête tranchée, pour avoir enlevé la demoiselle de Brun, sa cousine, qui y avait consenti, et l'avoir ensuite conduite hors du royaume.

Par un arrêt rendu au parlement de Paris le 20 avril 1758, Louis La Bruyère de Maillac, dit Dubois, fut condamné, pour crime de *rapt* et de séduction commis envers une fille mineure, à être pendu et étranglé. La coutume de Bretagne n'était pas moins sévère. Tout individu convaincu d'avoir suborné des enfants mineurs de vingt-cinq ans était puni de mort. Dans cette coutume, la seule plainte de la fille et la preuve d'une simple fréquentation étaient regardées comme un motif suffisant pour faire condamner l'accusé au dernier supplice.

Mais cette loi si rigoureuse devenait indulgente lorsque le crime était suivi d'un mariage consenti par le ravisseur et la fille, et l'on pouvait alors se passer de la publication des bans et même du consentement des parents. Cette jurisprudence fut abolie au XVIII^e siècle et la loi française fut seule admise chez les Bretons.

Ces lois étaient trop sévères pour être toujours applicables. Les juges ne punissaient la séduction de la peine de mort que lorsque le coupable était d'une condition inférieure; pour les hommes haut placés, un arrêt du parlement venait le plus souvent casser le jugement et commuer en un bannissement la peine prononcée. Le *rapt* commis avec violence était toujours puni du dernier supplice.

Dans la jurisprudence actuelle, le *rapt* ou enlèvement par violence rentre dans la classe des délits qu'on nomme successifs, c'est-à-dire dans lesquels l'infraction continue pendant un certain intervalle; la prescription ne court, par conséquent, en faveur du coupable, qu'à dater du jour où le *rapt* a cessé.

Voici, à cet égard, les dispositions du code pénal :

« Quiconque aura, par fraude ou violence, enlevé ou fait enlever des mineurs, ou les aura entraînés, détournés ou déplacés, ou les aura fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où ils étaient mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels ils étaient soumis ou confiés, subira la peine de la réclusion. Si la personne ainsi enlevée ou détournée est une fille au-dessous de seize ans accomplis, la peine sera des travaux forcés à temps. Quand même la fille au-dessous de seize ans aurait consenti à son enlèvement ou suivi volontairement le ravisseur, si celui-ci était majeur de vingt et un ans et au-dessus, il sera condamné aux travaux forcés à temps. Si le ravisseur n'avait pas encore vingt et un ans, il sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. Dans le cas où le ravisseur aurait épousé la fille qu'il a enlevée, il ne pourra être poursuivi que sur la plainte des personnes qui, d'après le code civil, ont le droit de demander la nullité du mariage, ni condamné qu'après que la nullité du mariage aura été prononcée (art. 554-557 du code pénal). Lorsque la jeune fille enlevée ou détournée a plus de seize ans, on doit poser la question de libre consentement, ce qui, dans le cas d'affirmative, peut détruire la culpabilité du fait. L'enlèvement fait avec violence, c'est-à-dire le *rapt* exercé sur une personne majeure et maîtresse de ses droits, constitue le crime de séquestration. V. ENLÈVEMENT.

RAPTOR s. m. (ra-ptor — mot lat. qui signifie *ravisseur*). Entom. Syn. de POGONE.

RAPTUS s. m. (ra-ptuss — forme latine du mot *rapt*). Pathol. Transport d'humeur d'un endroit dans un autre, accompli avec une certaine violence : RAPTUS *hémorragique*.

RAPTY, rivière de l'Indoustan. Elle prend sa source dans le Népaul, un peu au N. de Peytahn, et porte d'abord le nom de Djimrou. Elle entre dans l'Oude, immédiatement après avoir reçu le Nagolpany, et parcourt la partie orientale de cette province pour se jeter par deux branches dans le Gogra, après un cours d'environ 225 kilom., d'abord au S., puis au S.-E. Ses principaux affluents sont, outre le Nagolpany, qu'elle reçoit à droite, le Bouany-Rapty et le Dhoumeiny, à gauche.

RAPUNCULUM s. m. (ra-pon-ku-lomm). Bot. Autre forme du mot RAPUNCULUS.

RAPUNCULUS s. m. (ra-pon-ku-luss — dimin. du lat. *rapa*, rave). Bot. Nom scientifique de la raiponce et d'une section du genre campanule, à laquelle cette espèce sert de type.

RAPUNTIUM s. m. (ra-pon-si-omm — dimin. du lat. *rapa*, rave). Bot. Syn. de LOBÉLIE et de PHYTEUMA.

RÂPURE s. f. (râ-pu-re — rad. *râper*). Matière qu'on enlève en râpant : RÂPURE *d'ivoire, de cuir. La* RÂPURE *de la racine de manioc toute fraîche est propre à guérir les ulcères.* (Poirier.) *Les rognures ou* RÂPURES *de corne s'emploient fréquemment comme engrais.* (M. de Dombasle.)

RAPUROIR s. m. (ra-pu-roir — du préf. *r*, et de *apurer*). Techn. Futaille où l'on met le salpêtre de première cuite.

RAPUTIA s. m. (ra-pu-si-a). Bot. Syn. de GALIPÉ.

RAPUTIER s. m. (ra-pu-tié). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec quelque doute à la famille des diosmées.

— **Encycl.** Les *raputiers* sont des arbrisseaux à rameaux opposés, ainsi que les feuilles, qui sont parsemées de points transparents; les fleurs, munies de bractées, sont groupées en épis axillaires; le fruit est une capsule formée de cinq carpelles presque bivalves, monospermes. L'espèce type croît à la Guyane et se fait remarquer par l'odeur agréable qu'exhalent ses graines.

RAQUE s. f. (ra-ke). Mar. Boule percée avec laquelle on fait un racage.

RAQUET s. m. (ra-kè). Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces de plongeons.

RAQUETON s. m. (ra-ke-ton — dimin. de *raquette*). Jeux. Grande raquette dont on se sert pour jouer à la paume.

RAQUETTE s. f. (ra-kè-te — italien *racchetta*, contraction de *retichetta*, dérivé du latin *rete*, réseau, filet). Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant, et qui est formé d'un morceau de bois recourbé en ovale, garni d'un réseau de cordes à boyau, de brins d'osier ou de fils métalliques :

Ici, sans employer l'élastique *raquette*,
La main jette la balle et la main la rejette.

DELILLE.

— Fam. *Casseur de raquettes*, Homme vert et robuste, comparé à un joueur de paume qui renverrait la balle avec assez de violence pour casser la raquette.

— Mœurs et cout. Machine que les sauvages de l'Amérique du Nord attachent à leurs pieds, pour marcher plus commodément sur la neige, et dont la forme est à peu près celle d'une raquette.

— Chasse. Piége à détente servant à prendre les oiseaux et les petits quadrupèdes.

— Techn. Mécanisme qui, dans certains métiers à fabriquer les peluches, sert à transmettre l'armure à l'étoffe et à faire fonctionner les lisses. ‖ Sorte de scie propre à refendre les pièces de bois cintrées.

— Zooph. *Raquette de mer*, Polypier du genre des corallines.

— Bot. Nom vulgaire des nopals ou opuntias.

— **Encycl.** Jeux. La *raquette* servant à repousser les balles était inconnue des anciens, qui connaissaient pourtant les jeux de paume et qui y prenaient un goût tout particulier. Ils se servaient du poing et de la paume de la main, garnis de courroies ou de gantelets. Ces sortes de gantelets tenaient lieu de *raquettes*, et c'est par erreur que le jésuite Boulenger avance que les Romains, dans leurs jeux de paume, se servaient de cet instrument. Il a été trompé par un passage d'Ovide qu'il a mal compris :

Reticuloque pilæ leves fundantur aperto :
Nec, nisi quam tolles, ulla movenda pila est.

Boulenger a cru voir là des joueurs qui se renvoient la balle à coups de *raquette*. Il s'agit simplement d'un jeu fort tranquille, où de jeunes filles répandent sur une table faite exprès quantité de petites boules très-polies, en les versant d'une espèce de petit sac fait de réseau, et se disputent entre elles à qui relèvera un plus grand nombre de ces petites boules, en les prenant l'une après l'autre, sans toucher ni mettre en mouvement celles d'alentour.

D'ailleurs, ce qui nous prouve que les *raquettes* sont d'un usage moderne, c'est que Pasquier constate que, de son temps, ces instruments étaient de récente invention et que, auparavant, on ne jouait à la paume qu'avec la main.

La *raquette* dont on se sert dans le jeu de paume est un instrument de formè ronde ou ovale, terminé par une queue ou manche que l'on tient à la main. La *raquette* sert aussi aux jeunes filles pour repousser le volant dans le jeu qui porte ce dernier nom.

— Chasse. La *raquette*, qu'on appelle aussi *rejet*, *sauterelle*, *repuce*, *repenelle*, *estripet*, etc., est le fléau des petits oiseaux. On la tend près des abreuvoirs, sur le bord des chemins, dans les vignes, sur les arbres, les buissons et les haies.

La *raquette* est d'une simplicité toute primitive. Elle se compose d'un morceau de bois vert, soit en chêne, soit en coudrier, de la grosseur du pouce. Au bout le plus mince on attache un fil double; le gros bout est percé d'un trou et taillé en pointe. On ploie le morceau de bois en lui donnant la forme d'un U majuscule; puis on passe dans le trou du gros bout le fil double, qu'on y maintient par un demi-nœud et par une marchette; ce nœud forme comme un collet de corde, débordant de chaque côté de la marchette, sur laquelle l'oiseau doit venir se poser et se prendre la patte en la faisant tomber. Aussitôt, en effet, qu'elle tombe, le bois tend à reprendre sa position rectiligne, les deux extrémités s'éloignent, et le fil double, tiré par le plus petit bout du morceau de bois, pince la patte de l'oiseau. On assujettit la *raquette* à l'aide d'une baguette piquée en terre, qui lui sert de tuteur et passe à travers la ficelle double.

C'est le piége le plus répandu dans les campagnes, parce que les petits paysans le fabriquent eux-mêmes; un couteau suffit. C'est surtout le matin et le soir que les oisillons se prennent facilement. Il faut toujours poser l'instrument sur le point le plus élevé du lieu où on le place, parce que ce point sera préféré par l'oiseau. On ne doit piquer de tuteurs que dans les endroits où nulle plante ne pousse; alors l'oiseau devra forcément choisir ce poste d'observation. Toutes les extrémités de l'instrument et du tuteur doivent se terminer en pointe, autrement l'oiseau se poserait sur elles de préférence à la marchette.

Joigneaux nous apprend qu'on fait grand usage des *raquettes* en Champagne, en Bourgogne et en Lorraine. « En septembre et octobre, dit-il, on pratique dans les taillis de longs sentiers en relevant les cépées de chaque côté. On lève les mottes de gazon, afin d'attirer les oiseaux qui viennent véroter dans la terre fraîchement remuée. Les abords des ruisseaux et des sources sont autant de places favorables qu'il faut utiliser; on préfère les parties de bois exposées à l'est et au midi à celles qui regardent le nord et le couchant. On garnit de mille *raquettes* et quelquefois plus les sentiers préparés et les lisières du bois, et il n'est pas rare de prendre en moyenne six à huit douzaines d'oiseaux gros ou petits, grives et merles, rouges-gorges et becfigues. Certains jours, lors des grands passages, car tous les petits oiseaux à bec fin, comme les grives, les rouges-gorges, sont des hôtes passagers, on rapporte de vingt à quarante douzaines de cet excellent petit gibier. On visite les tendues trois fois par jour, afin de recueillir les oiseaux et de retendre les piéges. On est quelquefois obligé, lors des grands passages, de ne point quitter le bois et de parcourir sans cesse la tendue, dont les *raquettes* retiennent presque toutes un oiseau; les renards et les oiseaux de proie fréquentant souvent les tendues, dont ils s'adjugent les prémices, il faut arriver avant les voleurs. »

— Mœurs et Cout. Les *raquettes* sont des sortes de chaussures employées au Canada pour marcher sur la neige. Elles ont environ 1 mètre de longueur et $0^m,40$ ou $0^m,43$ de largeur. Arrondies à l'extrémité antérieure, ces *raquettes*, qui se composent d'un tissu de cuir entouré d'un bois léger durci au feu, se terminent en pointe par derrière, et de petits bâtons de traverse, passés à $0^m,13$ ou $0^m,16$ des deux bouts, servent à les rendre plus fermes et à y assujettir le pied à l'aide de courroies. Rien de plus curieux, paraît-il, que de voir les habitants de notre ancienne colonie se mettre en route avec ces larges instruments, qui ressemblent de loin à l'appareil natatoire des palmipèdes. Pour bien marcher, on est forcé de tourner les genoux en dedans et de tenir les jambes écartées, de crainte de se blesser en se frappant le bois contre les chevilles; aussi il est tout d'abord assez difficile de s'en servir, et on ne parvient à s'y accoutumer qu'en prenant les chaussures des indigènes, sorte de chaussons de peau, plissés à l'extrémité supérieure et liés avec des cordons. Lorsqu'on est accoutumé à marcher avec des *raquettes*, on marche avec la plus grande facilité et l'on ne se fatigue pas plus que si l'on portait des souliers.

RAQUETTE s. f. (ra-kè-te — angl. *rockett*, mot dérivé du fr. *roche*). Pyrotechn. Espèce de fusée de guerre. ‖ On dit aussi ROQUET et ROQUETTE.

RAQUETTIER s. m. (ra-kè-tié — rad. *raquette*). Ouvrier qui fait des raquettes.

— Anc. art milit. Soldat lançant des fusées de guerre.

R'AR-ROUBBAN, village d'Algérie, province d'Oran, sur la frontière du Maroc, célèbre par sa mine de plomb argentifère, exploitée depuis 1856; 750 hab.

RARA s. m. (ra-ra — onomat. du cri de l'oiseau). Ornith. Passereau du genre grosbec, qui vit au Chili.

RARA AVIS IN TERRIS (*Oiseau rare sur la terre*), Hyperbole de Juvénal (sat. VI, v. 165) qui se dit en parlant des Lucrèces et des Pénélopes, et, par extension, de tout ce qui est phénoménal : « Je veux que le hasard t'offre une femme belle et décente, riche et féconde, qui te montre les bustes de cent aïeux rangés sous son portique, une femme plus chaste que ces Sabines qui terminèrent une guerre odieuse; cet oiseau n'est pas moins rare sur la terre qu'un cygne à noir plumage. Cette femme accomplie, qui la pourrait souffrir? J'aimerais, oui, j'aimerais mieux pour épouse une rustique Vénusienne que vous-même, Cornélie, mère des Gracques, si vous m'apportez l'orgueil avec vos sublimes vertus et si vous gonflez votre dot des triomphes de vos ancêtres. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer que Juvénal vivait à une époque de dépravation jusque-là sans exemple, et qu'il flagelle les vices d'une société dégradée par un sensualisme grossier et livrée à des débauches monstrueuses.

« Le poëte attend qu'une main bienveillante ouvre ses feuilles muettes et en fasse échapper les beaux vers prisonniers, qui veulent, comme les oiseaux du ciel, s'envoler et chanter. Toute réflexion faite, laissons-les dans dans leur cage. *Rara avis in terris :* rares sont les bons vers, et les mauvais pourraient prendre la clef des champs. »

RIGAUD.

« Messieurs, si vous faites cas de la bénédiction d'un vieillard, songez qu'il ne reste personne en bas pour tenir les guides. — Oui, oui, s'écria Oldbuck, prenez bien garde! Quoi! c'est mon cygne noir, *rara avis in terris*, le phénix des compagnons de voyage? Ayez bien soin de lui, Mucklebackit. »

WALTER SCOTT.

« Le becfigue est le premier des petits oiseaux; la caille est ce qu'il y a de plus mignon et de plus aimable; la bécasse est un oiseau très-distingué; le faisan est au-dessus de toute espèce de gibier, quand il est cuit à point. *Rara avis*, un faisan cuit à point. »

JULES JANIN.

Le *rara avis* du poëte latin a donné naissance à notre proverbe français *Oiseau rare*, qui s'emploie dans le même sens :

« Qu'est-ce qu'un chastre? demandai-je. — Un chastre! me dit Méry. Vous ne connaissez pas le chastre? Dites donc, monsieur Louët, il ne connaît pas le chastre, et il se vante d'être chasseur! Le chastre, mon ami, c'est un oiseau augural; c'est l'*oiseau rare* du satirique latin. »

ALEX. DUMAS.

RARAK s. m. (ra-rak). Bot. Espèce de savonnier qui croît dans les forêts de l'île de Java.

RARATONGA, île de la Polynésie méridionale. V. RAROTONGA.

RARAY, village et commune de France (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arrond. et à 12 kilom. de Senlis, à 60 kilom. de Beauvais; 181 hab. L'église, qui appartient à plusieurs époques, est surmontée d'un clocher roman; on remarque, à l'intérieur, des fonts baptismaux octogones du XIIIe siècle et des peintures à fresque du commencement du XVIIe siècle.

R'ARDEÏA, ville d'Algérie, province d'Alger, sur la route d'Alger à Ouargla, à 36 kilom. S. de Berrian, chef-lieu de la confédération de l'Oued-Mzab; 12,000 hab. On y entre, en venant de Lar'ouât, par une grande avenue d'arbres fruitiers et de vignes grimpantes. Elle offre la forme d'une pyramide dont le sommet est couronné par une mosquée. Les maisons sont étagées les unes au-dessus des autres; leurs terrasses sont soutenues par des arcades qui s'ouvrent au dehors. « Toute la ville, dit M. Piesse, est entourée d'une enceinte de pierres et de briques crues de 3 mètres de hauteur, percée de six portes, dont la principale s'appelle El-Rahba; elle est encore flanquée de tours, dont chacune peut renfermer cinquante combattants. Les rues sont larges et bien percées; les mosquées sont au nombre de six. » Marché très-important.

RARE adj. (ra-re — lat. *rarus*, mot qui paraît avoir la même origine que le grec *raiô*, je détruis). Qui n'est pas commun, pas fréquent; qui arrive ou se rencontre peu souvent : *Chose* RARE. *Livre* RARE. *Oiseau, insecte* RARE. *Phénomène* RARE. *L'argent est très-*RARE *en ce moment. Vos visites deviennent bien* RARES. (Acad.) *Ce n'est pas une chose* RARE *qu'il faille reprendre le monde de trop de docilité.* (Pasc.) *Il semble qu'il est moins* RARE *de passer de l'antipathie à l'amour qu'à l'amitié.* (La Bruy.) *Les hommes d'un esprit élevé et d'un cœur droit sont plus* RARES *qu'on ne saurait le croire.* (Fén.) *Rien n'est plus* RARE *que la véritable bonté.* (La Rochef.) *Le vrai malheur est aussi* RARE *que le vrai bonheur.* (De Ségur.) *Rien n'est plus* RARE *en France qu'une femme tout à fait sotte.* (Mme de Gir.) *La sagesse est plus* RARE *que l'habileté, plus* RARE *même que le génie.* (Thiers.) *Si le désintéressement n'est pas la première des vertus, c'est au moins la plus* RARE. (S.-Dubay.) *Nous avons quelquefois la honte du mal; mais il est* RARE *de ne pas la confondre avec le regret.* (Bougeart.) *Il n'est pas* RARE *de voir des femmes rire et pleurer dans la même heure.* (Roussel.)

Il est *rare* d'aimer sans avoir de rival

LA CHAUSSÉE.

Chacun se dit ami, mais fou qui s'y repose :
Rien n'est plus commun que ce nom,
Rien n'est plus *rare* que la chose.

LA FONTAINE.

— Clair-semé : *Avoir la barbe* RARE.

Vaincu par les feux du soleil,
Je me couche sur l'herbe *rare*.

PARNY.

— Extraordinaire, tel qu'on en voit peu : *Une* RARE *prudence. Il faut un mérite* RARE *pour jouer avec dignité le rôle d'inutile.* (La Bruy.) *L'appareil du goût est d'une* RARE *perfection chez l'homme.* (Brill.-Sav.)

Certes, votre prudence est *rare* au dernier point.

MOLIÈRE.

‖ Qui a un mérite extraordinaire, peu commun : *C'est un homme* RARE. *Malheur au siècle qui produit de ces hommes* RARES *et merveilleux!* (Mass.) *Il parait de temps en temps sur la surface de la terre des hommes* RARES; *ils n'ont ni aïeuls, ni descendants, ils composent seuls toute leur race.* (La Bruy.)

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine,
Ignore en écrivant le travail et la peine.

BOILEAU.

— Ironiq. : *Vous avez eu là une étrange conduite : en vérité, vous êtes un homme* RARE! (Acad.)

— Fam. Que l'on voit peu, qui n'est pas souvent dans un lieu déterminé : *Vous devenez très-*RARE. *Ah! palsambleu! chevalier, tu deviens bien* RARE; *on ne te trouve nulle part.* (Le Sage.)

— *Rare comme les beaux jours*, Qui se montre peu souvent, qu'on ne voit que très-peu : *Vous êtes* RARE COMME LES BEAUX JOURS.

— Pathol. *Pouls rare*, Pouls qui bat peu fréquemment, dont les pulsations sont lentes. ‖ *Respiration rare*, Respiration qui se fait par inspirations et expirations reproduites à longs intervalles.

— s. m. Ce qui est rare : *Ce n'est ni le difficile, ni le* RARE, *ni le merveilleux que je cherche.* (Fén.)

— **Allus. littér. Oiseau rare**, Traduction du *Rara avis in terris* de Juvénal. V. ces mots.

RARÉFACTIBILITÉ s. f. (ra-ré-fa-kti-bi-li-té — rad. *raréfactif*). Physiq. Qualité de ce qui peut être raréfié.

RARÉFACTIF, IVE adj. (ra-ré-fa-ktiff, i-ve — rad. *raréfaction*). Physiq. Qui a la propriété de raréfier. ‖ On dit plus ordinairement RARÉFIANT.

RARÉFACTION s. f. (ra-ré-fa-ksi-on — rad. *raréfier*). Physiq. Action de raréfier; état de ce qui est raréfié : *La* RARÉFACTION *de l'air. La* RARÉFACTION *du sang.*

RARÉFIABLE adj. (ra-ré-fi-a-ble — rad. *raréfier*). Physiq. Qui est susceptible de se raréfier.

RARÉFIANT, ANTE adj. (ra-ré-fi-an, an-te — rad. *raréfier*). Physiq. Qui raréfie, qui produit la raréfaction : *Causes* RARÉFIANTES. *Agents* RARÉFIANTS.

RARÉFIÉ, ÉE (ra-ré-fi-é) part. passé du v. Raréfier : *Gaz* RARÉFIÉ.

RARÉFIER v. a. ou tr. (ra-ré-fi-é — du lat. *rarus*, rare; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous raréfiions; que vous raréfiiez*). Physiq. Rendre moins dense, plus volumineux sous un même poids : *La chaleur* RARÉFIE *l'air. Quand le soleil échauffe et* RARÉFIE *l'air des environs, celui qui est dans les cavernes se dilate et sort avec violence par des soupiraux.* (B. de St-P.)

— Fam. Rendre rares, peu nombreux, diminuer notablement le nombre de : *Les grandes chaleurs* RARÉFIENT *de plus en plus le public des salles de spectacle.*

Se raréfier v. pr. Se dilater, devenir moins dense : *Un gaz qui* SE RARÉFIE. *L'air* SE RARÉFIAIT; *les torches brûlaient avec peine, et leurs fumées se reployaient en nuages.* (Th. Gaut.)

— Fam. Devenir plus rares, moins nombreux : *L'argent* SE RARÉFIE *quand la confiance publique diminue.*

RAREMENT adv. (ra-re-man — rad. *rare*). D'une manière rare, peu souvent, peu fréquemment : *Sortir* RAREMENT. *Cela se voit* RAREMENT. *On est* RAREMENT *maître de se faire aimer, on l'est toujours de se faire estimer.* (Fonten.) *L'homme le plus juste, quand il est ulcéré, voit* RAREMENT *les choses comme elles sont.* (J.-J. Rous.) *Les fanfarons sont* RAREMENT *braves, et les braves sont* RAREMENT *fanfarons.* (Christine de Suède.) *L'homme gai est* RAREMENT *d'un caractère dangereux ou difficile.* (Mme Riccoboni.) *Les hommes sont* RAREMENT *conséquents à leurs opinions.* (De Bonald.) *Le ciel fait* RAREMENT *naître ensemble l'homme qui veut et l'homme qui peut.* (Chateaub.) *Les moralistes sont bons à lire et le sont* RAREMENT *à voir.* (S. de Sacy.) *Les grands du monde entendent* RAREMENT *des paroles sincères.* (Guizot.) *Ceux qui mangent beaucoup brillent* RAREMENT *par les qualités de l'esprit et du cœur.* (L'abbé Bautain.) *Celui qui fait toujours ce qu'il veut fait* RAREMENT *ce qu'il doit.* (Beauchêne.) RAREMENT *un corps esclave enveloppe une âme libre.* (Val. Parisot.) RAREMENT *on pourrait bien vivre avec ceux que le sort nous offre,* RAREMENT *on rencontre ceux avec qui l'on vivrait si bien!* (De Sénancour.) *Les coalitions n'ont pas toujours tort, et, à dire vrai, le droit est* RAREMENT *du côté du maître.* (L. Faucher.) *Un bonheur durable accompagne* RAREMENT *l'imagination et le génie.* (Latena.) RAREMENT *ce que l'on n'entend pas sans peine vaut-il la peine d'être entendu.* (Lévis.) *Celui qui fut toujours heureux sait* RAREMENT *compatir aux peines d'autrui.* (Mme Woillez.) *Le défaut de politesse est bien* RAREMENT *le résultat de la réflexion.* (Théry.)

L'avare *rarement* finit ses jours sans pleurs.

LA FONTAINE.

Qui nage dans la pourpre en est *rarement* digne.

VOLTAIRE.

Les yeux de l'amitié se trompent *rarement*.

VOLTAIRE.

Qui veut mourir ou vaincre est *rarement* vaincu.

CORNEILLE.

La haine entre les grands se calme *rarement*.

CORNEILLE.

Rarement un esprit ose être ce qu'il est.

BOILEAU.

Rarement de sa faute on aime le témoin.

VOLTAIRE.

Rarement un valet dit du bien de son maître.

C. D'HARLEVILLE.

L'esprit et le bon sens vont *rarement* ensemble.

LA CHAUSSÉE.

La curieuse est *rarement* discrète;
Qui tout écoute aisément tout répète.

MALFILÂTRE.

— **Allus. littér. Rarement à courir le monde On devient plus homme de bien**, Vers de Régnier-Desmarets. V. COURIR.

RARESCENCE s. f. (ra-rèss-san-se — rad. *rarescent*). Qui devient rare. ‖ Qui se raréfie.

RARESCENT, ENTE adj. (ra-rèss-san, an-te — lat. *rarescens*, part. prés. de *rarescere*, formé de *rarus*, rare). Qui devient rare. ‖ Qui se raréfie : *Fluide* RARESCENT.

RARESCIBILITÉ s. f. (ra-rèss-si-bi-li-té — rad. *rarescible*). Physiq. Propriété des corps rarescibles : *La* RARESCIBILITÉ *des gaz est indéfinie, puisque ces corps ne peuvent changer d'état; la* RARESCIBILITÉ *des solides et des liquides a pour limite la température où ces corps changent d'état.*

RARESCIBLE adj. (ra-rèss-si-ble — du lat. *rarescere*, devenir rare). Physiq. Qui est susceptible de se raréfier : *Fluide* RARESCIBLE.

RARÈSE s. f. (ra-rè-ze). Comm. Sorte d'étoffe de laine, qu'on appelle aussi CARISET.

RARETÉ s. f. (ra-re-té — rad. *rare*). Qualité de ce qui est rare, peu nombreux : *La* RARETÉ *du numéraire. La* RARETÉ *du vin, des fruits. Certaines choses ne sont recherchées qu'en raison de leur* RARETÉ. *Ce n'est pas la* RARETÉ *de l'argent, mais celle des hommes et des talents, qui rend un empire faible.* (Volt.) *La manie de tous les âges a été de se plaindre de la* RARETÉ *des bons écrivains et des bons livres.* (Chateaub.) *La* RARETÉ *de l'or a fait inventer la dorure.* (De Lévis.) *Le taux du salaire se règle invinciblement sur la* RARETÉ *ou sur l'abondance du travail.* (L. Faucher.) *La* RARETÉ *du gibier produit la cherté; la cherté est une prime à la destruction qui amène la* RARETÉ. (Toussenel.) ‖ Se dit des choses qui arrivent peu souvent : *C'est une* RARETÉ *que de vous voir. C'est une* RARETÉ *que de voir de la neige au mois d'avril. Les choses les plus dif-*

ficiles, les plus bizarres ou étranges par leur RARETÉ *deviennent précisément celles qu'il admire davantage.* (Virey.)

L'amour est le premier des biens ; chez les maris,
Sa *rareté* lui donne encore un nouveau prix.
DEMOUSTIER.

— Objet rare, singulier, curieux : *Un cabinet de* RARETÉS.

— *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté*, Vos visites sont, deviennent très-rares.

— *Pour la rareté du fait*, Pour la singularité de la chose : *Je voudrais bien voir cela*, POUR LA RARETÉ DU FAIT. (Acad.) *Allons, messieurs, j'accepte* POUR LA RARETÉ DU FAIT. (Scribe.)

— Physiq. Etat de ce qui est rare, peu dense : *La* RARETÉ *de l'air rend inhabitables les hautes régions de l'atmosphère.*

Raretés (LES), paroles de Lamotte-Houdar. Cette chanson offre cette particularité curieuse, qu'elle est probablement la seule échappée à la plume de Lamotte-Houdar, poëte médiocre qui a vainement abordé tous les genres et tenté les entreprises les plus extravagantes pour son siècle, notamment ses tragédies en prose. Il faut avouer que cette petite pièce fantaisiste, les *Raretés*, n'est pas trop mal réussie, et qu'il est fâcheux que le poëte n'ait pas jugé convenable de donner un pendant à ce petit tableau si finement dessiné.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Un abbé qui n'aime rien
Que le séminaire,
Qui donne aux pauvres son bien
Et dit son bréviaire!
Va-t'en voir, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un magistrat curieux
De jurisprudence
Et qui devant deux beaux yeux
Tient bien la balance!
Va-t'en voir, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Une fille de quinze ans,
D'Agnès la pareille,
Qui pense que les enfants
Se font par l'oreille!
Va-t'en voir, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Une femme et son époux
Couple bien fidèle!
Elle le préfère à tous
Et lui n'aime qu'elle!
Va-t'en voir, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Un chanoine dégoûté
Du bon jus d'octobre;
Un auteur sans vanité,
Un musicien sobre!
Va-t'en voir, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Un Breton qui ne boit point,
Un Gaşcon tout bête;
Un Normand franc de tout point,
Un Picard sans tête!
Va-t'en voir, etc.

HUITIÈME COUPLET.

Une femme que le temps
A presque flétrie,
Qui voit des appas naissants
Sans aucune envie!
Va-t'en voir, etc.

NEUVIÈME COUPLET.

Une belle, qui cherchant
Compagne fidèle,
La choisit en la sachant
Plus aimable qu'elle!
Va-t'en voir, etc.

DIXIÈME COUPLET.

Un savant prédicateur,
Comme Bourdaloue,
Qui veut toucher le pécheur
Et craint qu'on le loue!
Va-t'en voir, etc.

ONZIÈME COUPLET.

Une nonne de Longchamps,
Belle comme Astrée,
Qui brûle en courant les champs,
D'être recloîtrée!
Va-t'en voir, etc.

DOUZIÈME COUPLET.

Un médecin sans grands mots,
D'un savoir extrême,
Qui n'ordonne point les eaux
Et guérit lui-même!
Va-t'en voir, etc.

TREIZIÈME COUPLET.

Et, pour bénédiction,
Nous aurons un moine
Fort dans la tentation
Comme saint Antoine!
Va-t'en voir, etc.

RARICOSTÉ, ÉE adj. (ra-ri-ko-sté — du lat. *rarus*, rare; *costa*, côte). Bot. Qui a un petit nombre de côtes.

RARIÉPINEUX, EUSE adj. (ra-ri-é-pi-neu, eu-ze — de *rare*, et de *épineux*). Hist. nat. Qui n'a que peu d'épines.

RARIFEUILLÉ, ÉE adj. (ra-ri-feu-llé; *ll* mll. — de *rare*, et de *feuille*). Bot. Se dit des végétaux qui n'ont qu'un petit nombre de feuilles.

RARIFLAMMÉ, ÉE adj. (ra-ri-flamm-mé — de *rare*, et de *flamme*). Bot. Qui est marqué de taches rares, imitant des flammes.

RARIFLORE adj. (ra-ri-flo-re — du lat. *rarus*, rare; *flos*, fleur). Bot. Se dit des végétaux qui ont des fleurs peu nombreuses ou très-espacées.

RARI NANTES IN GURGITE VASTO (*De rares naufragés nageant sur le vaste abîme*), Vers de Virgile (*Enéide*, liv. Ier, v. 118).

« Un navire, qui portait le fidèle Oronte, est assailli, sous les yeux d'Enée, par une vague énorme, qui s'élève au-dessus de ses flancs et retombe sur la poupe. Le navire tourne trois fois sur lui-même, et le gouffre rapide le dévore. On ne voit plus que *quelques malheureux nageant sur le vaste abîme...* »

Dans l'application, ces mots sont presque toujours employés par plaisanterie. C'est ainsi qu'un jeune poëte latin, dans des vers composés pour la Saint-Charlemagne, a dit des haricots du collége noyés dans une sauce trop claire, *rari nantes in gurgite vasto.*

« Les voyageurs de l'impériale, qui devaient avoir sauté de leur poste élevé par un choc semblable à l'explosion d'une mine, s'en tirèrent avec les bosses et les contusions d'usage, excepté trois qui, ayant été jetés dans le Gander, se débattaient dans le courant, semblables aux derniers naufragés de la flotte d'Enée, *rari nantes in gurgite vasto.* »
WALTER SCOTT.

« Les nombreux élèves que Cornelius emploie aux peintures à fresque de l'église Saint-Louis, à Munich, ont commencé son ouvrage par tous les bouts, en sorte qu'il est très-difficile de juger de l'ensemble, ni même des détails qui errent, çà et là, sur de vastes mers de chaux, *rari nantes in gurgite vasto.* »
H. FORTOUL.

« Hélas! combien de noms d'artistes, et d'artistes consciencieux, laborieux, de talent même, sont chaque année ensevelis à tout jamais dans l'oubli, parce que, au lieu de se contenter d'être d'habiles professeurs, ces messieurs prétendent être de brillants virtuoses, ou parce qu'ils se sont trop pressés de se frayer un chemin à la gloire! *Apparent rari nantes in gurgite vasto.* »
(*Revue de Paris.*)

RARIPILE adj. (ra-ri-pi-le — du lat. *rarus*, rare; *pilus*, poil). Hist. nat. Qui a le poil rare, clair-semé.

RARIPLISSÉ, ÉE adj. (ra-ri-pli-sé — de *rare*, et de *plissé*). Zool. Qui offre un petit nombre de plis.

RARISILLONNÉ, ÉE adj. (ra-ri-si-llo-né; *ll* mll. — de *rare*, et de *sillonné*). Zool. Qui offre un petit nombre de sillons.

RARISSIME adj. (ra-riss-si-me — lat. *rarissimus*, superl. de *rarus*, rare). Bien rare : *Livre* RARISSIME. *Gravure* RARISSIME. *Médaille* RARISSIME.

— Fam. Qui vient, que l'on voit très-rarement : *Vous êtes devenu* RARISSIME.

RAROTONGA, île de la Polynésie, dans le groupe des îles Hervey. Elle a 28 kilom. de l'E. à l'O. et est assez bien cultivée. On y trouve des patates, des potirons, des cocotiers, des bananes, des arbres à pain, etc. La population, composée d'indigènes, a été convertie au christianisme par des missionnaires envoyés de Taïti.

RAS, RASE adj. (ra, ra-ze — latin *rasus*, rasé, dont le poil est *rasé*; de *radere*, raser. La vraie forme romane pour *rasus* est *rez*, dont *ras* partage les acceptions. La *table rase*, *tabula rasa*, était proprement, dans l'origine, une planche ou tablette grattée, unie, sur laquelle on n'avait pas encore gravé). Qui a le poil rasé, coupé de très-près, au niveau de la surface velue : *Menton* RAS. *Tête* RASE. *Avoir la barbe* RASE. *Velours* RAS. *Dans les blés fins, comme dans les gros blés, quelques variétés ont l'épi* RAS. (Matth. de Dombasle.) ‖ Qui a le poil naturellement fort court : *Chien à poil* RAS. *Les chevaux des pays chauds ont le poil plus* RAS *que les autres.* (Buff.)

— Se dit d'une mesure remplie de manière que la matière mesurée en atteigne les bords, sans les excéder : *Vendre à boisseau* RAS, *à mesure* RASE.

— *Rase campagne*, Campagne fort plate, qui n'a ni éminences, ni bois, ni rivières, ni ravins : *Bataille en* RASE CAMPAGNE. *Au sortir de ce parc, on trouve la* RASE CAMPAGNE. (Acad.)

— *Table rase*, Surface plane sur laquelle il n'y a rien de gravé. ‖ Fig. Esprit neuf, susceptible de recevoir toutes les impressions, toutes les notions qu'on lui veut donner : *Son esprit est une* TABLE RASE, *où l'on gravera tout ce qu'on voudra.* (Acad.) *L'enfant n'est jamais une* TABLE RASE : *il commente, il s'interroge, il doute, il cherche.* (G. Sand.) ‖ *Faire table rase*, Supprimer, détruire tout ce qui existait : *Maintenant*, NOUS AVONS FAIT TABLE RASE; *essayons d'autre chose.* (Proudh.)

— Mar. Se dit d'un navire qui n'a pas de mâts : *Frégate* RASE *comme un ponton.* ‖ Se dit aussi d'un navire peu élevé au-dessus du niveau de l'eau.

— s. m. Comm. Sorte d'étoffe croisée, dont le poil ne paraît pas : *Du* RAS *de laine. Du* RAS *de soie. Du* RAS *de Saint-Lô. Du* RAS *de Saint-Cyr.* ‖ On dit aussi RASE.

— Artill. *Ras de métal*, Extrémité de la tulipe d'une bouche à feu.

— Techn. Première filière des tireurs d'or.

— Econ. rur. *Etre mis au ras*, Se dit d'un bœuf chez lequel le bord des incisives caduques se nivelle.

— adv. De très-près : *Les Anglais aiment à faire pâturer très-*RAS *par des moutons une prairie nouvellement établie.* (M. de Dombasle.)

— Loc. prépos. *A ras de, Au ras de*, Au niveau de : *Verser* À RAS DE *bord. Embarcation* AU RAS DE *l'eau. Receper un bois, c'est l'abattre* À RAS *de terre.* (Raspail.)

— **Syn. Ras, égal, plain**, etc. V. ÉGAL.

RAS s. m. (ra — du lat. *ratis*, radeau). Plancher flottant employé dans les réparations de la carène. ‖ On dit aussi RAS DE CARÈNE.

RAS ou **RAZ** s. m. (ra — du germanique : hollandais *ras*, rapide; suédois *ras*, ras de marée, *rask*, rapide; anglais *race*, ras de marée, *rash*, rapide; danois *rask*, *strœm-ras*, ras de marée. Toutes ces formes se rattachent à l'ancien haut allemand *rasc*, prompt, allemand moderne *rasch*, scandinave *rœsk*, rapide, probablement de la racine sanscrite *arsh*, *rish*, aller, se mouvoir, d'où aussi le grec *ersô*, arroser, le sanscrit *rasa*, exsudation, suc, fluide, eau, et le principal nom aryen de la rosée, grec *ersê*, latin *ros*, etc.). Mar. Soulèvement soudain des eaux de la mer. ‖ On dit plus ordinairement RAS DE MARÉE.

— **Encycl.** *Ras de marée.* Le phénomène maritime auquel on donne improprement ce nom, puisqu'il ne paraît avoir aucun rapport avec le mouvement du flux et du reflux, se manifeste le plus fréquemment dans les mers tropicales, où l'action de la marée est presque insensible. Dans ces parages, où les vents alizés et les vents généraux soufflent presque constamment et communiquent à la mer un mouvement régulier, il arrive à certains jours de l'hivernage que leur cours est subitement interrompu. La mer est calme au large; nulle brise ne trouble sa surface, et, aussi loin que l'œil peut en embrasser l'étendue, elle paraît unie et semble ne se ressentir d'aucune agitation. Cependant aux abords du rivage, au lieu de rouler doucement, ainsi que semblerait l'indiquer son apparence, elle soulève des lames monstrueuses, qui du troisième bond se brisent avec fracas sur la plage, comme si elles étaient poussées par la plus abominable tempête. La côte est inabordable et les navires mouillés sur les rades en deçà du point où le *ras* de marée prend en quelque sorte son élan ne peuvent résister aux mouvements désordonnés qui les tourmentent, brisent leur câbles et leurs ancres et se jettent inévitablement à la côte, sans que le calme régnant dans l'air leur permette d'user de leurs voiles pour s'échapper. La durée de ce phénomène, dont les effets sont effrayants, est irrégulière; quelquefois il commence et finit en un jour, mais on l'a vu se prolonger pendant une semaine entière. La baisse du mercure dans les baromètres annonce assez exactement son approche, et cette remarque a fait penser que sa cause, jusqu'ici inexpliquée, pouvait être attribuée à une perturbation atmosphérique qui, assez éloignée du lieu où il se manifeste pour n'y pas être observée, agite assez cependant la masse des eaux pour que, par la seule force ondulatoire, le mouvement sous-marin se communique en rayonnant jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle qui l'arrête et le brise. Quelquefois ce phénomène est un signe précurseur de ces grands ouragans qui désolent les pays intertropicaux, et presque toujours ils l'accompagnent. Les côtes basses de la Hollande et du Danemark, dans la mer du Nord, ont éprouvé souvent la puissance de destruction de ces *ras* de marée, combinés avec les coups de vent du nord-ouest qui règnent dans ces parages. Depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, sept des vingt-trois îles situées entre les embouchures du Rhin et de l'Elbe ont disparu. Le grand golfe du Zuyderzée ne date que du XIIIe siècle; celui de Dollart, du XVIe, a été ouvert lors de la destruction de la ville de Torum. Au XVe siècle, un *ras* de marée a englouti vingt-deux villages situés dans la baie de Bies-Boch. A ces terribles assauts la Hollande oppose vaillamment ses digues formidables. Les côtes de la Manche ont été récemment menacées par les *ras* de marée et les tempêtes. Pendant l'ouragan du 19 décembre 1862, les dunes et les digues submergées et détruites ont montré la puissance des vagues. Près du cap de La Hève, une masse de terre évaluée à 300,000 mètres cubes a été enlevée. La grande falaise de Shakspeare, près de Douvres, s'est écroulée dans la mer avec un fracas épouvantable.

On donnait aussi le nom de *ras* à certains passages en mer où, soit par la configuration des terres, soit par leur rapprochement, la marée entravée dans son cours produit des courants irréguliers et violents qui rendent leur fréquentation très-dangereuse. Nous avons encore sur les côtes de France le *ras* de Blanchard, comme sur celles d'Angleterre le *ras* de Portland; c'est sans doute à cause de la similitude des effets produits par le ressac de la mer, sur les côtes qui bordent ces *ras*, avec ceux du phénomène que nous venons de décrire, que l'on a donné à ceux-ci le nom de *ras* de marée.

Les *ras* de marée ne sont soumis à aucune loi de périodicité; ils apparaissent dans les circonstances atmosphériques les plus différentes, tantôt au milieu d'une tempête, tantôt par un temps calme et un ciel serein. Des courants croisés, des vagues tumultueuses sont les seuls signes qui marquent le passage des *ras* de marée en pleine mer; mais à la côte la mer est soulevée à une grande hauteur au-dessus de son niveau et tellement ébranlée par de soudaines commotions, que les galets du fond s'entre-choquent à grand bruit et très-loin du rivage.

RAS-EL-AIN (*Resena*, puis *Theodosiopolis*), ville de la Turquie d'Asie (Diarbékir), dans une contrée remplie de sources, dont les eaux réunies forment la rivière de Khabour, ce qui lui fait donner le nom de la ville aux Trois cents fontaines, à 110 kilom. S. de Reha. On y voit les ruines d'un temple magnifique.

RAS-EL-KHIMA, ville d'Arabie (Lahsa), sur le golfe Persique, à 450 kilom. S.-E. d'El-Katyf, sur une péninsule sablonneuse dont l'isthme est défendu par une batterie, tandis que le bord de la mer l'est, sur à peu près 2 kilom. d'étendue, par d'autres petites batteries armées. Avant 1807, c'était le principal refuge des pirates qui infestaient ces parages; mais les Anglais les ayant attaqués à cette époque s'emparèrent de la citadelle après avoir préalablement réduit la ville en cendres.

RASADE s. f. (ra-za-de — rad. *ras*). Liquide qui remplit un vase à boire jusqu'aux bords : *Boire* RASADE. *Boire de grandes* RASADES. *Se verser une* RASADE *de vin, de bière. Chacun fit rubis sur l'ongle pour montrer qu'il avait bu consciencieusement sa* RASADE. (Th. Gaut.)

J'ai bien bu cette nuit et, sans fanfaronnades,
A votre intention j'ai versé cent *rasades*.
REGNARD.

Vous buvez sec, dit-on, moi, je n'y laisse rien,
Je suis impatient de vous verser *rasade*.
DESTOUCHES.

Doublons les *rasades* pour boire
A la santé de nos amis.
ARM. GOUFFÉ.

. . . . La Folie agita ses grelots,
Et notre amour naissant sortit d'une *rasade*,
Comme autrefois Vénus de l'écume des flots.
ALF. DE MUSSET.

RASAGE s. m. (ra-za-je — rad. *raser*). Techn. Opération qui a pour but de débarrasser les étoffes des poils et inégalités qui pourraient nuire à la teinture. ‖ Opération de la fabrication des velours-soie, qui a pour objet de rectifier la coupe, et qui consiste à couper tous les poils dépassant la longueur régulière. ‖ Opération du travail des peaux, principalement usitée en chamoiserie et en mégisserie, et consistant à couper l'épiderme au lieu de l'arracher : *On pratique le* RASAGE *sur les peaux qui se trouvent pendant l'effleurage.* (Maigne.)

— **Encycl.** Pendant le blanchiment que les étoffes subissent, il se détache de leurs trames des poils et des duvets qui viennent rendre irrégulière leur surface. Cette irrégularité aurait, si on la laissait persister, l'inconvénient grave d'altérer la pureté des dessins que l'on applique à la surface des tissus. C'est pourquoi on fait subir à ceux-ci, avant l'impression, l'opération du *rasage*, qui a pour effet d'enlever aussi exactement que possible les duvets et les poils. Le *rasage* s'exécute avec des machines de divers systèmes nommées tondeuses, qui consistent essentiellement en un cylindre tournant avec une grande vitesse sur son axe et armé à sa surface de couteaux en hélice qui séparent le duvet (V. TONDEUSE). On parfait l'opération du *rasage* par une autre désignée sous le nom de grillage. V. GRILLAGE et IMPRESSION DES TISSUS.

RASAHUS s. m. (ra-za-huss). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères de la famille des réduviens, tribu des réduviides,

comprenant deux espèces, qui vivent aux Etats-Unis et à la Guyane.

RASAL s. m. (ra-zal). Navig. Nom donné, sur le canal du Midi, à des pièces de bois de 12 à 14 mètres de longueur.

RASANT, ANTE adj. (ra-zan, an-te — rad. *raser*). Qui rase, qui effleure : *Nous dormîmes aux coups de vent dans les oliviers, au bruit des lames sur la côte et aux lueurs* RASANTES *de la lune sur notre terrasse.* (Lamart.)

— *Vue rasante*, Vue qui s'étend sur un pays plat.

— Argot. Fatigant, ennuyeux : *C'est un monsieur bien* RASANT.

— Fortif. *Ligne rasante*, Ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, suit la direction de la face du bastion voisin. ‖ *Flanc rasant*, Flanc d'où part cette ligne.

— Artill. Se dit d'un feu dirigé horizontalement : *Feu* RASANT. *Tir* RASANT.

RASCAS (Bernard), poëte limousin, mort à Avignon en 1353. Ayant vu mourir une jeune fille d'Avignon, Constance des Astoands, qui lui avait inspiré une vive passion et dont il avait célébré les charmes dans ses vers, il renonça au monde pour s'adonner à l'étude de la théologie et du droit, composa des sermons en langue provençale et employa en fondations pieuses la grande fortune qu'il avait acquise à la cour des papes. On a de lui des poésies intitulées : *Las recoysinadas de l'Amour Recalviat*, que Nostradamus attribue à Bernard de Ventadour, et *Las elegias, Las serenedas.*

RASCAS DE BAGARRIS (Pierre-Antoine), archéologue français. V. BAGARRIS.

RASCASSE s. f. (ra-ska-se). Ichthyol. Nom vulgaire de la scorpène commune.

RASCATION s. f. (ra-ska-si-on). Pathol. Action, effort par lequel on ramasse, pour les rejeter, les mucosités qui tapissent les bronches.

RASCETTE ou **RASSETTE** s. f. (rass-sè-te — du vieux fr. *rachete*, paume de la main). Chirom. Partie du plat de la main voisine du bras, et où se trouvent quelques lignes disposées transversalement, qu'on a comparées au réseau d'une raquette : *Plus la* RASCETTE *comprend de lignes, plus la vie doit être longue, selon la chiromancie.* (Compl. de l'Acad.)

RASCHE (Jean-Christophe), numismate allemand, né à Schorbda, près d'Eisenach, en 1733, mort en 1805. Il fut pasteur à Massfeld. On a de lui : *Lexicon abruptionum quæ in numismatibus Romanorum occurrunt* (Nuremberg, 1777, in-8°) ; *Numismata rarissima Romanorum a J. Cæsare ad Heraclium* (1777, in-8°) ; la *Connaissance des médailles* (1778-1779, 3 part. in-8°, en allem.) ; *Lexicon universæ rei numariæ veterum* (Leipzig, 1785-1794, 6 vol. in-8° ; avec un vol. de supplément, 1802) ; des poésies, des ouvrages d'histoire, de critique, de morale, etc.

RASCHED-B'ILLAH (Abou-Djafar el Mansour), trentième calife abbasside, né en 1091 de notre ère, mort en 1123. Il succéda à son père, Moustareched B'Illah, qui venait d'être assassiné, refusa de payer au sultan Masoud le tribut annuel que son père s'était engagé à donner, leva alors l'étendard de la révolte, chassa de Bagdad les parents et les partisans du sultan et donna le titre de sultan à Daoud, neveu de Masoud. Après avoir remporté plusieurs avantages, il fut assiégé par ce dernier à Bagdad, s'enfuit à Mossoul, se vit déchu du califat et passa alors dans l'Adjerbaïdjan, où il essaya de réorganiser une armée ; mais battu peu après, il fut assassiné par ses esclaves en passant à Hamadan.

RASCHED-ED-DIN (Fadhel-Allah-ben-Omad-ed-din), médecin et historien persan, surnommé **El Thebib** (le médecin), né à Hamadan (ancienne Médie), mort vers 1320. Il exerça d'abord la médecine, puis devint vizir du sultan de Perse, Ghazan-Khan, et prit part à la fondation de la ville de Soultania. Rasched périt assassiné. Son principal ouvrage, auquel il doit sa célébrité, est intitulé *Djamaa el Touarikh* (collection des annales). Cet immense travail historique, entrepris à la sollicitation de Ghazan, est un très-curieux spécimen de la littérature orientale et est fort estimé pour les précieux renseignements qu'il contient sur l'histoire et la géographie de l'Asie. On n'en connaît en Europe qu'un seul manuscrit conservé au British Museum. Citons encore de lui une *Somme* théologique musulmane en arabe et dont la Bibliothèque nationale de Paris possède un magnifique exemplaire manuscrit. Quatremère a publié un *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Rasched-ed-din* en tête de sa traduction de l'*Histoire des Mongols.*

RASCHGOUN ou **CARACOLES**, ancienne *Acra*, île du golfe de son nom en Algérie, près de l'embouchure de la Tafna ; 800 mètres sur 200. Elle a un petit port et renferme de la pouzzolane.

RASCHI (Salomon Jarchi), célèbre rabbin français, né à Troyes en 1040, mort en 1105. Le nom de Raschi, sous lequel il est connu, est composé des initiales des mots Rabbi Scheloumon Ishak, suivant l'usage des juifs modernes. Sous la direction de son père, qui était rabbin, il acquit de vastes connaissances en théologie, en linguistique, en philosophie, en médecine, en astronomie, puis visita les principaux centres intellectuels de l'Europe et de l'Asie. Possédant une immense érudition, Raschi a composé sur les livres sacrés des commentaires qui sont devenus célèbres. Le style de ce docte rabbin est concis, obscur, énigmatique. Il est d'autant plus difficile à comprendre qu'il offre un mélange continuel de termes empruntés à différentes langues, à l'hébreu, au chaldaïque, au rabbinique et même au français du XIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Commentarius in Pentateuchum* (Reggio, 1475, in-fol.) ; *Commentarius in canticum Ecclesiastes, Ruth, Esther, Daniel, Esdram, Nehemiam* (Naples, 1497, in-4°) ; *Commentarius in Talmud* (Venise, 1520, in-fol.) ; *Observationes in Alphes* (Venise, 1521) ; *Quæsita et responsa* (manuscr.) ; *Pardes* (le paradis), traité des rites et cérémonies judaïques, dont un abrégé a été publié en 1519.

RASCHID, cinquième calife abbasside. V. HAROUN AL RASCHID.

RASCHID-ED-DIN (Fadhel-Allah), médecin et historien persan. V. RASCHED-ED-DIN.

RASCHIG (Chrétien-Eusèbe), médecin allemand, né à Dresde en 1766, mort dans cette ville en 1827. Reçu docteur à Iéna en 1787, il alla ensuite se fixer dans sa ville natale. En 1793, il entra en qualité de médecin militaire dans le contingent fourni par la Saxe à l'armée du Rhin, puis devint médecin principal et assesseur du collége de santé (1798), enfin professeur de pathologie et de thérapeutique au collége médico-chirurgical de Dresde. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les divers recueils scientifiques, on lui doit, entre autres ouvrages : *De lunæ imperio in valetudinem corporis humani nullo* (Wittemberg, 1787, in-4°) ; *Pharmacopée, etc.* (Dresde, 1812, in-12).

RASCIE, partie occidentale de la Servie, entre la Rasca et la Bosna ; ville principale, Novi-Bazar ou Iéni-Bazar. La chaîne des Alpes Dinariques court sur la lisière S.-O. de cette contrée et la couvre de ses ramifications ; les principales rivières sont le Drin, qui y prend sa source et y reçoit le Lim, grossi lui-même du Vouratiz ; la Morara occidentale, qui y prend aussi sa source, et son affluent l'Ibar, grossi de la Rachka. Elle fit d'abord partie de la Dalmatie et passa, au XIVe siècle, sous la domination des princes de Servie. Mahomet II la conquit ; les Turcs l'ont gardée depuis, et elle forme la livah de Novi-Bazar. Il y a encore aujourd'hui des Rasciens dans le S. de la Hongrie, où ils s'occupent principalement de l'agriculture.

RASCIEN, IENNE s. et adj. (rass-si-ain, i-è-ne — rad. *Rascie*, n. de lieu). Géogr. Habitant de la Rascie ; qui appartient à la Rascie ou à ses habitants : *Les* RASCIENS. *La population* RASCIENNE.

RASCLE s. m. (ra-skle). Mamm. Nom vulgaire du lièvre mâle.

— Ornith. Nom vulgaire du râle de genêt.

RASCOLNIC, RASCOLNISME, RASCOLNISTE. V. RASKOLNIK, RASKOLNISME, RASKOLNISTE.

RASE s. f. (ra-ze — du latin *rasis*, probablement de la même famille que *resina*, résine). Mar. Composition contenant de la résine, dont on enduit la carène des navires, pour la préserver du ravage des vers.

— Chim. Huile essentielle extraite de la résine des pins.

— Art vétér. Pousse progressive des dents du cheval.

— Comm. Etoffe croisée appelée aussi RAS.

RASÉ, ÉE (ra-zé) part. passé du v. Raser. Dont le poil est coupé tout ras : *Menton* RASÉ. *Tête* RASÉE. *On condamnait autrefois les femmes adultères à être* RASÉES *et enfermées dans un couvent.* (Acad.) ‖ Dont on a coupé la barbe tout ras : *Etre* RASÉ *par un habile barbier.*

— Démoli, abattu jusqu'au niveau du sol : *Fortifications* RASÉES. *Tour* RASÉE.

— Pop. Ruiné, déconfit : *Je suis* RASÉ. *Me voilà* RASÉ.

— Chasse. Qui s'est tapi contre terre pour se cacher : *Lièvre* RASÉ. *Perdrix* RASÉE.

— Art vétér. Se dit d'un cheval dont les incisives ont perdu par l'usure la cavité du cul-de-sac externe.

— Mar. Se dit d'un navire dont les mâts ont été abattus : *Vaisseau* RASÉ *comme un ponton.*

RASÈLE s. f. (ra-zè-le). Bot. Nom vulgaire de l'espèce du genre tubulus, appelée aussi HERSE.

RASEMENT s. m. (ra-ze-man — rad. *raser*). Action de raser : *Le* RASEMENT *de la barbe.* ‖ Peu usité.

— Action de raser un édifice, de le démolir jusqu'au niveau du sol : *Le* RASEMENT *d'une citadelle.*

— Art vétér. Usure de la cavité des incisives qui sert à reconnaître l'âge du cheval et du bœuf.

RASENA et **RASENI**. V. ETRURIE et ETRUSQUE.

RASER v. a. ou tr. (ra-zé — latin *rasare*, fréquentatif de *radere*, frotter, couper, raser, rattaché par Eichhoff à la racine sanscrite *ris*, couper, trancher, d'où aussi, selon lui, le grec *raiô, rêssô*, l'allemand *reifsen*, le lithuanien *rezu* et le russe *riezu*, même sens. D'autres ramènent ce mot à la racine sanscrite *rad*, rompre, fendre, d'où l'allemand *rotten* et l'anglais *to rout*, même sens). Couper ras, en parlant du poil ; couper ras le poil de : RASER *la barbe, les cheveux de quelqu'un.* RASER *la tête à quelqu'un. Les prêtres siamois se réservent le droit de se faire* RASER *les sourcils.* (M.-Br.) *En Espagne, on* RASE *le poil des chevaux communs, des ânes et des mulets.* (G. Sand.) ‖ Couper ras la barbe de : RASER *un jeune homme. Se faire* RASER.

— Démolir, abattre rez terre : RASER *des fortifications.* RASER *une maison.* RASER *une place de guerre. On parle de* RASER *l'admirable chapelle de Vincennes.* (V. Hugo.)

— Effleurer en passant, passer tout contre : *Une balle lui* RASA *le visage. Les hirondelles* RASAIENT *la terre. Le bâtiment* RASA *un rocher,* RASA *un écueil et pensa périr.* (Acad.) *Les hirondelles qui* RASENT *la terre annoncent la pluie.* (Volt.)

L'abeille prend l'essor, parcourt les arbrisseaux.
Elle suce les fleurs, *rase* en volant les eaux.
DELILLE.

Il est doux de *raser* en gondole la vague
Des lagunes, le soir, au bord de l'horizon,
Quand la lune élargit son disque pâle et vague.
TH. GAUTIER.

— Pop. Ennuyer : *Qu'il cesse de me* RASER. ‖ Détruire, anéantir la fortune, les projets, les espérances de : *Cette faillite nous* A RASÉS.

— Absol. : *Ce perruquier* RASE *bien. Ce rasoir ne* RASE *pas d'assez près. Sans vanité, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi* RASER *à poil et à contre-poil et mettre une moustache en papillote.* (Le Sage.) *Les barbiers espagnols, s'ils ont perdu leur costume, ont conservé leur adresse et* RASENT *avec beaucoup de dextérité.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Un barbier rase l'autre*, Les gens de même condition s'entr'aident, se soutiennent mutuellement.

— Manége. *Raser le tapis*, Se dit du cheval qui ne relève pas assez les pieds en marchant.

— Fauconn. *Raser l'air*, Planer, voler sans mouvement apparent des ailes.

— Mar. Abattre la mâture de : RASER *un vaisseau.*

— Techn. *Raser une peau*, En couper l'épiderme, en faire le rasage. ‖ *Raser le velours*, En régulariser la coupe, le soumettre à l'opération du rasage.

— Métall. *Faire raser la tuyère*, En diminuer l'inclinaison.

— v. n. ou intr. Art vétér. Se dit du cheval chez lequel la cavité des incisives s'efface, est presque effacée.

Se raser v. pr. Faire sa barbe, la couper ou la faire couper ras : SE RASER *soi-même. On ne commença à* SE RASER *entièrement que sous Louis XIV.* (Volt.)

— Chasse. Se tapir contre terre pour se cacher : *Un lièvre, un lapin qui* SE RASE.

— P. et chauss. Suivre, dans un tracé, le niveau du sol, sans remblais ni tranchées.

— **Syn. Raser, démanteler, démolir.** V. DÉMANTELER.

RASÈS, historien arabe d'Espagne au IXe siècle. V. RAZY.

RASETTE s. f. (ra-zè-te — rad. *raser*). Mus. Fils de fer qui servent à accorder les jeux d'anche, dans les orgues.

— Agric. Espèce de ratissoire.

RASETTI (Ernest), littérateur, né à Paris en 1833. Il collabora à plusieurs journaux littéraires et se fit connaître par la publication de divers ouvrages : *Théâtre de salon*, recueil de comédies et de proverbes de divers auteurs et contenant un proverbe de lui intitulé : *Qui a bu boira* (1856, in-16) ; l'*Italie devant le congrès* (1860, in-8°) ; une *Epreuve après la lettre* (1860, in-12), comédie en un acte, avec de Launay ; *Mlle Francinette* (1861, in-12) ; *Histoire de l'Italie nouvelle et du roi Victor-Emmanuel* (1861, in-8°), avec Ch. de La Varenne ; les *Drames de village, Antoine Quérard* (1862, 2 vol. in-12), en collaboration avec Ch. Bataille, roman réaliste qui fit du bruit, etc. Lié avec M. Clément Duvernois, il suivit les évolutions de ce personnage, passa du parti libéral à l'Empire et se lança dans les affaires de Bourse. Lorsque M. Clément Duvernois créa la Banque territoriale en 1872, M. Rasetti s'occupa de lancer cette affaire, se fit remettre 400 actions et disparut à temps pour ne point être arrêté. Traduit en police correctionnelle avec MM. Duvernois, Jauret, etc., il fut condamné en même temps qu'eux, mais par défaut, le 27 novembre 1874, à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende.

RASEUR, EUSE s. m. (ra-zeur — rad. *raser*). Personne qui rase, qui sait raser : *Un habile* RASEUR. *Un* RASEUR *de velours. Son père exerçait aux environs de Séville la profession de* RASEUR *de mulets.* (G. Sand.)

— Pop. Personne ennuyeuse.

— s. f. Machine servant à raser le velours : *Les* RASEUSES *sont établies d'après le système des tondeuses dont on fait usage pour la draperie.* (Falcot.)

RASGADO s. m. (ra-sga-do — mot espagn.). Mus. Prélude de guitare que les Espagnols exécutent en attaquant successivement toutes les cordes avec le pouce, ce qui produit une espèce d'arpége.

RASGRAD, ville de la Turquie d'Europe, eyalet de Rumili, sur l'Aklom. « C'est, dit Boué, une ville ouverte, qui a des rues larges et contient plus de 15,000 âmes. On n'y compte que 80 familles bulgares. Il y a sept mosquées à minarets, dont deux sont fort grandes et ont plusieurs coupoles ; l'une n'a qu'un haut minaret et l'autre deux. » On récolte dans les environs des raisins gros, très-sucrés et presque sans pepins. Commerce assez important.

RASH s. m. (rache). Métrol. Mesure de capacité pour le sel usitée à Bombay et valant en litres 42lit,105.

— Pathol. Eruption qui accompagne certaines fièvres.

— **Encycl.** Pathol. On désigne depuis quelques années, sous cette dénomination d'origine anglaise, les érythèmes concomitants de la variole et des autres fièvres éruptives. Ce sont des éruptions morbilliformes, analogues à celles de la scarlatine et de la rougeole, dont elles diffèrent pourtant en principe, et surtout par ce fait qu'elles ne procurent aux individus qui en sont atteints aucune immunité consécutive. Dès l'année 1772, le docteur Th. Dimsdale les avait étudiées et décrites sous le nom de *variolous rash*, c'est-à-dire ébullition variolique. Ces éruptions ne s'accompagnent jamais de l'angine et de l'anasarque propres aux véritables scarlatines, pas plus que du larmoiement, du coryza et de la bronchite inséparables de la rougeole.

RASIBUS adv. (ra-zi-buss — rad. *ras*, auquel on a donné par plaisanterie une terminaison latine). Ras, tout contre, tout près : *Le coup lui passa* RASIBUS *du nez. Son chien est affreux, il lui a coupé* RASIBUS *la queue et les oreilles.*

RASIÈRE s. f. (ra-ziè-re — rad. *raser*). Métrol. Ancienne mesure de Flandre pour les matières sèches, et particulièrement pour la houille, qui valait 70lit,14.

RASINET s. m. (ra-zi-nè). Bot. Nom vulgaire de la petite joubarbe.

RASION s. f. (ra-zi-on — du lat. *radere*, ratisser). Pharm. Mode de division d'une substance solide à l'aide de la râpe ou de la lime.

— **Encycl.** On emploie la *rasion* pour diviser la corne de cerf, la noix vomique, le bois de santal et les substances d'une texture analogue. Pour opérer plus facilement la *rasion*, on assujettit, à l'aide d'un étau, la substance à diviser ; on fait ensuite agir la râpe ou la lime, ou bien encore on frotte cette substance sur des tables garnies de râpes fines.

RASIS, médecin arabe. V. RAZI.

RASK (Erasme-Chrétien), savant linguiste danois, né à Brendekilde (île de Fionie) en 1787, mort à Copenhague en 1832. Envoyé à Copenhague en 1807, il montra à l'université de cette ville une extrême ardeur pour l'étude, une aptitude extraordinaire pour les langues et s'attira la protection de Nyerup, qui l'emmena avec lui en Suède et en Norvége (1812) et lui fit obtenir une place à la bibliothèque de l'université. Peu après, il alla aux frais du gouvernement en Irlande, où il se livra à l'étude des anciens monuments et de la littérature de cette île. Après avoir acquis une connaissance approfondie des idiomes du Nord, Rask résolut de les comparer avec ceux de l'Orient et obtint, en 1817, de l'Etat une subvention qui lui permit de réaliser son projet. Il se rendit alors en Suède, passa ensuite en Russie, puis visita successivement l'Asie centrale, la Perse, l'Inde, Ceylan, etc., et revint à Copenhague en 1823, après avoir appris un nombre considérable de langues. Il rapportait de ses excursions 113 manuscrits orientaux, précieux par leur antiquité, et qui sont aujourd'hui à la bibliothèque de Copenhague. Une lecture attentive de ces manuscrits a amené Rask à démontrer, contrairement à ce qu'avait prétendu avant lui Anquetil-Duperron, que les Indiens ne connaissent ni l'enfer ni aucun lieu d'expiation pour les réprouvés.

Rask devint ensuite professeur d'histoire littéraire (1825), de langues orientales (1826), d'islandais (1831) et conservateur en chef de la bibliothèque de l'université à Copenhague. Il faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, danoises et étrangères. On le considère comme un des fondateurs de la grammaire comparée. Ses *Recherches sur l'origine de la langue islandaise* ont conduit Jacob Grimm à sa belle découverte du déplacement des consonnes dans les langues germaniques. Parmi ses ouvrages, qui sont extrêmement nombreux et très-estimés, nous citerons : *Règles de la langue islandaise* (1808, in-12) ; *Grammaire anglo-saxonne* (1817) ; *Recherches sur les origines de la langue islandaise* (1818), livre fort remarquable ; *Specimina litteraturæ islandicæ veteris* (1819) ; *Sur l'écriture cingalaise* (1822) ; *Essai d'une orthographe danoise scientifique* (Copenhague, 1826), ouvrage dans lequel il fit la tentative malheureuse de réformer l'orthographe de sa langue maternelle. Il soutint à ce sujet une polémique violente et s'obstina à ne plus rien publier dans les *Mémoires de l'Académie des*

sciences de Copenhague et d'autres sociétés savantes, qui ne voulaient pas admettre les réformes qu'il avait proposées. Citons encore de lui : une *Dissertation sur l'âge et l'authenticité du Zend-Avesta, l'ancienne chronologie égyptienne* (1827), *la plus ancienne chronologie hébraïque* (1828); *Grammaire de la langue acra des côtes de la Guinée* (1828); *Grammaire de la langue danoise* (1830); *Grammaire lapoune raisonnée* (1832) et plusieurs autres grammaires abrégées de différentes langues de l'Europe. Rask avait fondé, en 1816, la Société de littérature islandaise, dont il fut à plusieurs reprises président.

RASKOLNIK ou **RASCOLNIC** s. m. (ra-skol-nik — du russe *raskolo*, schisme, scission). Hist. relig. Sectateur du raskolnisme.

— **Encycl.** Un journal allemand nous donne sur cette secte les détails suivants. Les *raskolniks* sont les seuls sectaires de l'Eglise grecque en Russie; ce sont des séparatistes comme les *herrenhuters* ou *zinzendorfiens* en Allemagne, ou les *quakers* en Angleterre. Ils s'appellent eux-mêmes *starowerzi*, les orthodoxes, car l'autre nom est injurieux comme celui d'hérétique. Ils sont peu répandus dans la Russie proprement dite; mais ils sont en grand nombre à Astrakan, à Kasan, sur le Volga, à Staradub (gouvernement de Tchernigov), à Elisabethgrad (gouvernement de Cherson), à Arkhangel et en Sibérie, tant dans les villes que dans les campagnes. On en trouve qui vivent dispersés dans les forêts; une grande partie des Cosaques du Don et de Semeinoov appartiennent à cette secte. Leur nombre pourtant a décru progressivement depuis plusieurs années. Les *raskolniks* professent à peu près les mêmes dogmes que l'Eglise grecque orthodoxe russe; les différences se réduisent à des objets extérieurs et de peu d'importance, à une discipline plus sévère et à de certaines coutumes et cérémonies superstitieuses. Ainsi, par exemple, ils font le signe de la croix d'une autre manière que les Russes; ceux-ci se signent de la droite à la gauche, en employant trois doigts; les *raskolniks*, au contraire, font le signe de la croix de la gauche à la droite et ne se servent que de l'index et du doigt du milieu. Les *raskolniks* se distinguent ensuite des autres Russes en ce qu'ils proscrivent l'usage du tabac. Ils ne se contentent pas, à cet égard, de s'abstenir eux-mêmes de priser et de fumer, mais ils s'enfuient devant tout fumeur et tout priseur comme s'ils voyaient le diable. Ils regardent le tabac comme une plante que Dieu a maudite. Cette singulière idée repose sur une tradition absurde qui s'est conservée parmi eux jusqu'à nos jours et qui, à ce qu'on assure, est écrite dans un des livres religieux des anciens Grecs ou Slaves. Après que Dieu eut commandé à Noé de construire l'arche pour prévenir l'entière destruction du genre humain, le diable se présentait souvent dans sa maison, et sous divers déguisements, pour apprendre de lui comment et où il construisait cette arche. Cependant Noé se souvenait de la défense que Dieu lui avait faite de divulguer les révélations qu'il avait reçues, et il gardait le silence. Le diable, voyant qu'il ne réussirait pas à séduire Noé par ses paroles, résolut de l'enivrer en lui faisant fumer du tabac. Cette ruse eut le succès désiré et Noé, dans cette espèce d'ivresse, laissa échapper le secret qu'il avait auparavant si bien gardé. Son indiscrétion mit le diable à même d'entraver la construction de l'arche, si bien que Noé trouvait défait tous les matins ce qu'il avait fait la veille. C'est là, suivant les *raskolniks*, la raison pour laquelle il resta si longtemps à construire l'arche. Depuis ce temps, le tabac a été maudit de Dieu et mérita d'être appelé l'*herbe du diable*. On est aujourd'hui bien plus tolérant envers les *raskolniks* qu'on ne l'avait été, même sous le règne libéral de l'impératrice Catherine II. Quoiqu'ils soient encore exclus de toute espèce de place et d'emploi, on s'abstient du moins de les persécuter. Les zélateurs parmi les prêtres et les théologiens russes n'hésitent pas à rapporter l'origine de cette secte et de ses opinions directement au prince des ténèbres; mais il est facile de les expliquer par des causes et des circonstances toutes naturelles, sur lesquelles cependant nous n'insisterons pas. Pierre le Grand déploya contre les *raskolniks* toute la sévérité d'un despote et employa tous les moyens, même les plus violents, pour les ramener à l'orthodoxie. Il fut déterminé à ces rigueurs et provoqué à la haine de cette secte par un fanatique qui en était membre et qui voulut l'assassiner. Dès cette époque, il fut impitoyable et il fit brûler vif un *raskolnik*, pour avoir prêché contre l'invocation des saints et pour avoir mutilé les images d'une église. Le malheureux fit preuve de beaucoup de courage en subissant ce cruel supplice; il expira en prêchant contre la conduite immorale des popes et contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise. Cet exemple ne laissa pas de faire une profonde impression sur l'esprit du monarque; convaincu de leur inutilité, il renonça à ses rigueurs et il recommanda aux popes d'employer à l'avenir le moyen pacifique de la persuasion. Toutefois, il ordonna que tous les *raskolniks* porteraient sur le dos une marque distinctive en drap rouge et jaune; mais cette mesure fut rapportée quelque temps après. Un édit d'amnistie, que l'impératrice Elisabeth publia en 1760, invita, mais sans produire l'effet désiré, les *raskolniks* qui s'étaient sauvés en Pologne à retourner en Russie. Catherine II publia un second édit en 1764, pour les exhorter à rentrer dans leur pays, en leur permettant de choisir eux-mêmes la profession à laquelle ils voudraient appartenir, de se faire inscrire comme paysans, bourgeois ou marchands, et de construire des villages pour leurs coreligionnaires, à la seule condition de fournir des recrues, ce qu'ils avaient refusé autrefois à cause de leurs principes, qui proscrivent les guerres et l'état militaire. Cet édit produisit plus d'effet que le premier. Les *raskolniks* retournèrent en grand nombre et s'établirent dans le gouvernement de Kiew, surtout aux environs de Faradub, qu'ils avaient habités déjà avant leur émigration. Beaucoup d'autres restèrent en Pologne et inquiétèrent même les habitants des frontières russes. Leurs irruptions déterminèrent l'impératrice, en 1765, à faire entrer en Pologne un corps d'armée. Vingt mille *raskolniks* furent alors envoyés dans les nouvelles colonies de la Sibérie, où personne ne met des entraves à leur liberté religieuse. Ceux qui se sont fixés à Faradub y ont construit une église superbe. En 1780, ils envoyèrent des députés à Moscou pour assister à une espèce de concile tenu par les partisans de cette secte, mais qui n'a abouti qu'à des disputes inutiles sur les écrits de l'archevêque Saba, de l'évêque martyr d'Antioche et autres. On voulut établir une certaine conformité dans les rites du culte *raskolnik*, dont on compte plus de cinquante fractions différant plus ou moins les unes des autres; mais il n'en fut rien, aucun des partis intéressés ne voulant consentir à la moindre concession. Une véhémente discussion s'engagea surtout sur les images; car toutes détestables que sont à leurs yeux les images des saints russes, ils ne laissent pas pour cela d'avoir un grand respect pour les images faites par des peintres appartenant à leur secte. Ils regardent la confection de ces tableaux comme une pratique sainte et religieuse, et les peintres, avant de s'en occuper, s'y préparent en consacrant quatre semaines au jeûne et à la prière. Les sectaires se trouvent encore en grand nombre dans la Valachie et la Moldavie, en Bessarabie et même à Constantinople. Le gouvernement ottoman ne les distingue pas des autres grecs; ils ont joui de la même prérogative que ceux-ci. Une partie des *raskolniks* s'est, à un certain égard, soumise à l'église gréco-russe, en tant qu'ils ont accepté la nouvelle version russe de la Bible, tandis qu'auparavant ils se servaient exclusivement de l'ancienne traduction slave; en général; ils donnaient même la préférence aux manuscrits sur les livres imprimés (nous ferons remarquer à cette occasion que les Arabes n'aiment pas à se servir des éditions imprimées du Coran). Ce parti, plus traitable et plus tolérant, souffre que l'empereur confirme ses prêtres; il a même des églises desservies par des popes russes, tandis que ceux qui ne sont pas encore soumis ne peuvent avoir que de simples chapelles. Un ukase publié en 1785 invita de nouveau les *raskolniks* à la réunion avec l'Eglise orthodoxe russe, et cette fois-ci on réussit mieux. Ceux qui habitent le gouvernement de Yekatherinoslav se soumirent presque tous. Tous les *raskolniks* de ce gouvernement ont leurs prêtres et leurs églises, comme les autres Russes, et reconnaissent la juridiction ecclésiastique de l'archevêque de Gaurie. Le siége fut occupé naguère par Ambroise, prélat distingué par son caractère et ses lumières, ainsi que son coadjuteur Moïse, évêque de Théodosie et de Mariepol, qui s'est fait connaître par des traductions russes de l'histoire ecclésiastique de Fleury et des œuvres d'Aulu-Gelle.

Aujourd'hui, les *raskolniks* sont assez tranquilles; les monarques Catherine II et Alexandre Ier, s'ils n'ont pas rapporté formellement les lois et les ordonnances faites contre eux, les laissent du moins sans exécution. Si on est revenu à quelgues rigueurs contre eux sous Paul Ier, ils les durent à leur imprudence et l'orage ne fut que passager. Il est cependant encore quelques popes qui, lorsqu'on les appelle auprès d'un malade, font grande attention à la manière dont il fait le signe de la croix, et le plantent là comme un hérétique s'il a le malheur de se signer de deux doigts seulement et de la gauche à la droite. On évaluait, il y a une trentaine d'années, le nombre total des *raskolniks* disséminés dans l'empire russe au chiffre de 300,000; ils ont quelques couvents et un archimandrite particulier à Niwolajew, dans le gouvernement de Cherson, sur le Bug.

RASKOLNISME ou **RASCOLNISME** s. m. (ra-skol-ni-sme — rad. *raskolnik*). Hist. relig. Secte russe. V. RASKOLNIK.

RASKOLNISTE ou **RASCOLNISTE** s. m. (ra-skol-ni-ste). Hist. relig. Personne qui professe le raskolnisme.

RASMUSSEN (Janus-Lassen), orientaliste danois, né à Vestenkov en 1785, mort à Copenhague en 1826. Après avoir étudié la philologie en Allemagne, puis à Paris (1811), où il suivit les cours d'arabe de Silvestre de Sacy, il fut chargé d'enseigner les langues orientales à l'université de Copenhague (1815). Il devint, en 1819, membre de la Société de littérature islandaise et, en 1824, membre de la Société asiatique de Calcutta. On a de lui : *Essai historique et géographique sur le commerce et les relations des Arabes et des Persans avec la Russie et la Scandinavie au moyen âge*, publié dans le tome II du journal *Athéné* (1814), traduit en suédois, en allemand, en anglais, en français et en latin; *Historia præcipuorum Arabum regnorum, rerumque ab eis gestarum ante islamismum* (Copenhague, 1817, in-4°), avec un volume d'*Additamenta* (1821, in-4°); *Histoire de la compagnie de commerce danoise-africaine* (1818, in-8°); *Annales islamismi* (1825, in-4°), etc.

RASO s. m. (ra-zo — mot ital.). Métrol. Mesure de longueur de la Sardaigne, valant environ 1 mètre.

RASOIR s. m. (ra-zoir — rad. *raser*). Sorte de couteau à tranchant très-affilé, dont on se sert pour raser la barbe : *Aiguiser, repasser le* RASOIR. *Acheter une paire de* RASOIRS. *L'usage d'un* RASOIR *malpropre a été quelquefois suivi de boutons, croûtes et autres affections éruptives.* (Mérat.)

— Pop. Personne ennuyeuse : *Quel* RASOIR !

— *Pierre à rasoir*, Pierre schisteuse servant à affiler les rasoirs.

— *Cuir à rasoir*, Cuir sur lequel on repasse les rasoirs, pour adoucir le tranchant.

— *Couper comme un rasoir*, Couper très-bien, être bien affilé.

— *Il n'a senti que la fraîcheur du rasoir*, Se dit d'un homme surpris par une disgrâce soudaine.

— Hist. *Rasoir national*, Nom qu'on donnait par plaisanterie à la guillotine, sous la Révolution : *Pendant la réaction thermidorienne, il parut une brochure contre Billaud intitulée : la* Grande colère du lion Billaud-Varenne de voir que l'Orateur du peuple va lui faire la barbe avec le RASOIR NATIONAL ! *Fréron, qui publiait le journal l'*Orateur du peuple, *demandait, en effet, tous les jours la tête de Billaud et d'autres révolutionnaires ardents.*

— Ichthyol. Syn. de RASON.

— **Encycl.** Connaissait-on les *rasoirs* dans les premiers âges du monde? Il est probable qu'ils étaient inventés avant Moïse, puisque la loi lévitique dit en propres termes : *Nec radetis barbam.* Il existait donc alors des instruments susceptibles de raser, et les Egyptiens s'en servaient. Le précepte *Nec radetis barbam* a été longtemps observé par les Juifs, même après leur dispersion. Au commencement de ce siècle, ils se coupaient encore la barbe avec des ciseaux, mais ils ne la rasaient pas. Dans beaucoup de pays, ils ont conservé cet usage. Quelques auteurs ont émis l'opinion que les *rasoirs* primitifs devaient être fabriqués avec des cailloux très-durs que l'on aiguisait de manière à les rendre aussi tranchants que possible. Cette opinion n'a rien d'exorbitant lorsqu'on sait que les sauvages de l'Océanie n'ont pas d'autre moyen de se couper la barbe que de se servir de deux cailloux de même grosseur aiguisés autant que possible. Il est probable que les premiers *rasoirs* employés par les peuples de l'antiquité étaient semblables ou analogues à ceux des sauvages; mais nul document sérieux ne nous est parvenu à cet égard.

Nous n'esquisserons point l'histoire du *rasoir*, car ce serait faire celle de la barbe et des barbiers. Nous nous bornerons à dire quelques mots de la fabrication et du commerce des *rasoirs*. Le *rasoir* se compose d'une lame sans ressort avec un manche ou châsse, formé de deux côtés qui sont réunis en haut et en bas par un clou. C'est dans la lame que réside toute la bonté du *rasoir*. Il faut que cette lame soit d'un acier fondu de première qualité, que cette qualité n'ait point été détériorée par l'opération de la forge, qui doit être prompte, ni par celle de la trempe, qui doit être aussi dure que possible. L'épaisseur du dos doit être proportionnée à la largeur de la lame et cela dans toute la longueur, afin que le tranchant soit égal lorsque la pierre le découvre dans l'action de l'émorfilage.

Pour fabriquer le *rasoir*, on allonge l'acier, puis on le trempe dans de l'eau froide. On forme ensuite le gros dos du *rasoir* avec un acier inférieur; on soude le tout à l'aide de plusieurs chauffes, on élargit la lame et l'on bat à froid pour serrer les pores de l'acier. Quand le *rasoir* est parfait de forge, on le lime pour perfectionner sa forme, en enlevant toutes les inégalités et en le terminant bien exactement. On chauffe ensuite un peu plus que couleur cerise, mais non à blanc (plus l'acier est fin, moins il doit être trempé chaud), et l'on plonge dans de l'eau propre.

Quand le *rasoir* est trempé, on le recuit, c'est-à-dire qu'on lui fait prendre sur de la braise la couleur de renard, non tout à fait celle d'or, et on le retrempe. On l'émoud ensuite sur une meule d'environ quinze pouces; on dresse le tranchant et les biseaux, et on forme le dos et le talon; c'est ce qu'on appelle blanchir le *rasoir*. Une seconde meule, beaucoup plus convexe que la précédente, sert à le dégrossir ou mieux à l'évider au milieu. Une troisième meule donne au tranchant la même force depuis le talon jusqu'à la pointe; c'est ce que l'on appelle mettre à tranchant. On laisse au tranchant un petit biseau qu'on gagne à la polissoire. On fait ce petit biseau avec la pierre à affiler à l'eau. Lorsqu'on a fait avec soin le tranchant, les biseaux et le dos, on polit à l'aide d'une polissoire de noyer sur laquelle on a étendu de l'émeri bien broyé et délayé avec un peu d'huile d'olive.

Jusqu'au commencement de ce siècle, les couteliers fabriquaient eux-mêmes leurs *rasoirs*; mais, depuis cette époque, on a trouvé plus économique d'acheter ces instruments dans des fabriques spéciales. Les principales fabriques de France sont Thiers, pour les *rasoirs* communs, Langres et Paris, pour les *rasoirs* de première qualité. Il existe aussi quelques fabriques peu importantes en Normandie. Les couteliers tirent presque tous leurs *rasoirs* de ces fabriques, où on les frappe de leur marque. On est arrivé à fabriquer à Paris des *rasoirs* qu'on vend au détail 1 fr. 50 la pièce ou, en gros, 12 francs la douzaine. Quelques fabricants normands en livrent au commerce au même prix; mais ces *rasoirs* sont rarement d'une très-bonne qualité. Le *rasoir* qui jouit de la plus grande renommée sous le rapport de la qualité est le *rasoir* anglais. Le principal centre de fabrication de l'Angleterre est Sheffield, dont les produits innombrables figurent sur tous les marchés de l'univers. Birmingham se distingue aussi par la qualité et le bas prix. Depuis une quarantaine d'années, les fabricants français ont essayé de faire concurrence pour l'exportation avec l'Angleterre; mais ils n'ont point réussi à contre-balancer la renommée des produits de ce pays.

Les manches des *rasoirs* font l'objet d'une fabrication spéciale; ceux qui sont en os ou en baleine proviennent généralement de Méru, en Picardie, et de Paris; les manches en corne fondue viennent de Thiers, les manches en ivoire ne se fabriquent guère qu'à Paris. Il existe aussi des *rasoirs* à manche d'or ou d'argent, avec des ciselures du meilleur goût. Paris a acquis, dans cette spécialité plutôt artistique qu'industrielle, une renommée sans rivale.

Tous les *rasoirs* ne conviennent pas à toutes les barbes. Le tranchant doit légèrement varier suivant que la barbe qu'ils doivent couper est fine ou forte. Lorsqu'on a plusieurs *rasoirs*, on doit se servir uniquement de l'un d'eux tant qu'il coupe bien, puis le laisser reposer et se servir d'un autre. Pour remettre les *rasoirs* en bon état, on passe quatre ou cinq fois leur lame, tantôt d'un côte, tantôt de l'autre, sur un cuir à *rasoir* préalablement frotté d'une cire spéciale. Lorsqu'on veut se faire la barbe, il est bon, avant d'employer le *rasoir*, d'en tremper un moment la lame dans de l'eau très-chaude.

RASON s. m. (ra-zon — rad. *raser*). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des labroïdes.

— **Encycl.** Ce nom générique a été suggéré par la forme comprimée des poissons auxquels on l'applique et par leur tête tranchante, caractères qui les ont fait comparer à des lames de rasoir. Ces caractères consistent dans la hauteur d'un profil vertical, soutenu par un ethmoïde très-élevé et qui soutient en avant les branches des intermaxillaires. Il en résulte que la joue est haute et que l'œil est placé haut sur la joue. La dorsale s'étend tout le long du dos; enfin le canal intestinal est simple, sans cœcum ni cul-de-sac; la vessie natatoire est assez développée. Les *rasons*, dont la chair est recherchée pour son goût fin, comptent environ une vingtaine d'espèces; ce sont en général des poissons à couleurs très-vives; ils habitent le plus souvent les mers des Indes. Parmi les espèces des mers tropicales, nous citerons le *rason paon*, de l'île de France. Une seule espèce est de la Méditerranée, c'est le *rason type*, il est très-remarquable par ses couleurs brillantes, tout le corps d'un beau rouge rosé, avec le dos cramoisi et une dizaine de bandes bleuâtres ou argentées. Les nageoires sont jaunes avec des lignes violacées.

RASORES s m. pl. (ra-zo-rèss — lat. *rasor*, celui qui rase; de *radere*, raser le sol). Ornith. Un des noms scientifiques latins de l'ordre des gallinacés.

RASORI (Jean), célèbre médecin et patriote italien, né à Parme en 1766, mort à Milan en 1837. Il commença ses études médicales avec beaucoup d'éclat et alla les achever, aux frais du duc de Parme, dans les universités d'Italie, d'Angleterre et de France. Nommé professeur de pathologie interne à Pavie (1796), il heurta les opinions des vieux médecins, en se faisant l'interprète des doctrines de Brown, qui l'avaient séduit pendant son séjour à Londres. La plupart des professeurs se liguèrent contre lui et il dut quitter sa chaire. Il se rendit à Milan, où le gouvernement de la république Cisalpine venait d'être installé, et y fonda un journal démocratique sous le titre de l'*Amico della libertà e dell'uguaglianza*. Il occupa quelque temps l'emploi de secrétaire du ministère de l'intérieur, et même l'intérim de ce ministère, redevint professeur à Pavie (1797), scandalisa encore ses collègues en attaquant les écrits d'Hippocrate, passa de nouveau à Milan et de là à Gênes, où il se trouva pendant le siége soutenu par Masséna, et donna ses soins aux habitants et aux soldats français atteints du typhus. Après la bataille de Marengo, il fut nommé premier médecin du gouvernement de Milan, médecin de l'hôpital militaire et professeur de clinique à l'hospice

de Santa-Corona. La chute de l'Empire lui fit perdre tous ses emplois. Impliqué, en 1816, par le gouvernement autrichien, dans une conspiration de carbonari, il fut condamné à deux ans de prison et subit sa peine dans la citadelle de Mantoue (1816-1818). Dès lors, Rasori ne s'occupa plus que de sa profession. Il n'avait pas adopté le système de Brown sans y faire les modifications réclamées par la pratique. Ce fut ainsi qu'il imagina sa doctrine du contro-stimulisme. Si la doctrine de Broussais n'est pas née de celle de Rasori, elle semble du moins lui devoir beaucoup. Ses principaux ouvrages sont : *Compendio della nuova dottrina medica di Brown*, traduit de l'anglais (1795-1805, 2 vol. in-8°); *Analisi del preteso genio d'Yppocrate* (1799, in-8°); *Zoonomia*, traduit de l'anglais, de Darwin (1803, 6 vol. in-8°); *Storia della febre petecchiale di Genova* (1799-1800-1803, in-8°), etc.

RASORIEN s. m. (ra-zo-ri-ain). Syn. de RASORISTE.

RASORISME s. m. (ra-zo-ri-sme — de *Rasori*, n. pr.). Doctrine médicale de Rasori.

RASORISTE adj. (ra-zo-ri-ste). Qui appartient, qui a rapport au système médical de Rasori.

— s. m. Partisan de la doctrine médicale de Rasori. ‖ On dit aussi RASORIEN.

R'ASOUL, petite ville d'Algérie, province d'Oran, dans une position très-forte et très-pittoresque, sur un promontoire qui se détache de la chaîne du Djebel-Riar. Culture de céréales et jardinage; fabrication d'étoffes de laine. Au S. de la ville se trouve la *Koubba de Sidi Ali-bou-Saïd*.

RASPAIL (François-Vincent), célèbre chimiste et homme politique français, né à Carpentras (Vaucluse) le 25 janvier 1794. Son père, Joseph Raspail, était un pauvre traiteur, très-attaché à la monarchie et qui avait trois fils, dont les deux premiers suivirent la carrière des armes et dont le troisième, François, devait acquérir une retentissante célébrité. Destiné à la prêtrise, le jeune François eut pour premier maître l'abbé Eysseric. Ce prêtre, très-instruit, janséniste et même républicain, ne se borna pas à lui apprendre les langues classiques; il donna à ses idées une direction philosophique qui ne devait pas tarder à porter ses fruits. Lorsqu'il eut seize ans, sa mère l'envoya au séminaire d'Avignon. Son application à l'étude, ses progrès furent tels que, dès l'année suivante (1811), il était nommé répétiteur de philosophie et, en 1812, professeur suppléant de théologie. La théologie eut pour unique résultat de faire de Raspail un fervent adepte de la libre pensée. Quittant alors le séminaire, il retourna à Carpentras et obtint une chaire d'humanités au collége de cette ville. On était en 1813. La désastreuse campagne de Russie venait de porter une grave atteinte au prestige de Bonaparte, dont les entreprises, jusqu'alors heureuses au point de vue de son ambition personnelle, avaient fait en quelque sorte oublier le monstrueux despotisme. Raspail se vit chargé par le maire et par le curé de Carpentras de prononcer un discours à l'occasion de l'anniversaire d'Austerlitz. Le jeune professeur se soumit, bien qu'à regret, et s'acquitta de cette tâche délicate en s'attachant à montrer la nécessité de se rallier autour du chef de l'Etat pour défendre la patrie contre l'invasion. Ce morceau, qui eut pour effet de calmer momentanément l'agitation publique, fut envoyé par le sous-préfet à Napoléon, qui lut le discours et dit : « Surveillez ce jeune homme, il ira loin. » Peu après, les Bourbons revenaient en France dans les fourgons de l'étranger. Raspail assista avec irritation à la résurrection grotesque de l'ancien régime du droit divin. Aussi ce fut avec joie qu'il vit, en 1815, ce régime crouler. Comme tant d'autres hommes de sa génération, il crut que Bonaparte, corrigé, désabusé d'un despotisme qui lui avait si mal réussi, allait devenir l'homme de la Révolution, le restaurateur de la liberté. Il fit éclater son enthousiasme patriotique dans une chanson qui eut du succès pendant les Cent-Jours et le signala à la haine des royalistes. Aussitôt après la seconde Restauration, le jeune professeur fut destitué. Pendant les six mois que dura la terreur blanche, il courut les plus grands dangers, ainsi que ses deux frères, l'un lieutenant-colonel, l'autre capitaine, qui, licenciés, étaient venus le rejoindre à Carpentras. Il refusa de se cacher; lorsque le calme commença à se rétablir, il quitta sa ville natale et vint à Paris (1816).

Raspail avait alors vingt-deux ans. Dépourvu de toute ressource, il chercha à donner des leçons pour vivre et parvint à se faire admettre d'abord dans une maison d'éducation, puis dans un collége, d'où ses opinions républicaines le firent renvoyer. Devenu préparateur pour le baccalauréat (1820), il continua à mener une existence aussi laborieuse que précaire, s'occupa activement de politique, fut affilié aux carbonari (1822) et trouva le temps d'étudier le droit. Lorsqu'il eut pris toutes ses inscriptions, il entra comme clerc chez un avoué; mais, dégoûté bientôt de la procédure, il renonça définitivement à s'occuper de matières juridiques pour s'adonner avec ardeur, tout en continuant ses leçons, à l'étude des sciences physiques et naturelles.

Portant dans la science ses idées d'investigation hardie, Raspail débuta par une série de travaux très-remarquables sur les graminées, puis fit paraître dans divers recueils un grand nombre d'intéressantes recherches sur la botanique, la paléontologie, la zoologie, l'anatomie microscopique, la chimie et la médecine. Dès 1824, il faisait connaître à l'Académie des sciences le résultat de ses découvertes sur les graminées, dont il fit entièrement la classification, en prenant pour base, au lieu des caractères fugitifs de l'enveloppe, admis jusqu'alors, les caractères anatomiques et physiologiques. Il fut ainsi amené à réduire d'un bon tiers le nombre des genres et des espèces. Son mémoire *Sur la formation de l'embryon dans les graminées*, publié en 1825 dans les *Annales des sciences naturelles*, lui fit grand honneur dans le monde savant; à partir de cette époque jusqu'en 1830, il publia une série de mémoires d'un haut intérêt sur la fécule, l'orge, le suc de chara, l'alcyonelle fluviatile, les bélemnites, etc. S'attachant à l'étude des êtres organisés, il obtint des résultats tout à fait remarquables, bien que sa pauvreté ne lui permît pas l'usage d'instruments perfectionnés et qu'il dût se borner à se servir d'une mauvaise loupe montée et de quelques gouttes de réactifs. Sa méthode consistait à suivre l'être organisé depuis sa naissance jusqu'à sa mort pour prendre note de toutes les transformations qu'il subit et des fonctions de toutes ses parties, à faire cette étude non pas seulement sous le rapport de l'organisation, mais encore sous les rapports physique, chimique et physiologique, en un mot à s'armer de toutes les ressources des diverses sciences d'observation pour étudier tous les objets en eux-mêmes. Une des découvertes qui lui ont fait le plus d'honneur et qui lui ont valu d'être considéré par des savants comme le créateur de la chimie organique est celle qu'il fit au sujet de la fécule. « Avant lui, dit un écrivain, cette substance était considérée par les chimistes comme homogène dans sa constitution, comme une matière immédiate et cristalline. Raspail s'aperçut que le grain de fécule est un organe très-compliqué, essentiellement formé d'une mince enveloppe, insoluble dans l'eau et dans tous les réactifs, et d'une matière gommeuse contenue dans ce tégument et soluble dans l'eau. Par la chaleur, le tégument prend une extension considérable et laisse filtrer la gomme entre ses pores, ou bien il crève et tombe en lambeaux. Les chimistes, oubliant de tenir compte des phénomènes de l'organisation, avaient imaginé beaucoup de matières immédiates comme provenant de la décomposition de la fécule par les réactifs, sans s'apercevoir que ces matières ne sont que des débris plus ou moins altérés d'un organe de la fructification des végétaux. » C'est à Raspail que l'on doit la découverte de la cellule considérée comme l'élément primordial de tout système organique. Pendant longtemps les savants officiels l'en dépouillèrent au profit du Prussien Virchow. Depuis, les professeurs Broca et Robin ont restitué à l'auteur et à la France cette découverte, qui a ouvert des horizons si vastes aux sciences physiques et physiologiques. Déjà, en 1854, le docteur Dupré, dans un concours pour l'agrégation en médecine, avait dit : « La cellule est toute française; elle appartient au savant Raspail. » Raspail fut amené à élaguer de la science un grand nombre de matières organiques mal étudiées et qui avaient reçu des dénominations distinctes. Il n'en fallut pas davantage pour lui attirer l'animosité de plusieurs chimistes et, depuis cette époque, il ne manqua aucune occasion d'attaquer avec une ardeur passionnée les savants en quelque sorte officiels. En 1829, il fonda, avec M. Saigey, les *Annales des sciences d'observation*, dans lesquelles il publia d'intéressants travaux et des critiques souvent acerbe des travaux des autres.

Lors de la révolution de 1830, Raspail prit un fusil et se joignit aux combattants. Blessé à l'attaque de la caserne de Babylone, il reçut la décoration de Juillet. Le pouvoir nouveau, voulant gagner à sa cause le savant doublé d'un ardent républicain, lui offrit la place de conservateur général des collections du Muséum. Raspail consentait à accepter ce poste, à la condition qu'on introduirait dans cet établissement des réformes radicales; mais il lui fut impossible de s'entendre à ce sujet avec Cuvier. Peu après, un décret inséré au *Moniteur* le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Mais Raspail refusa d'accepter la croix et, dans une lettre rendue publique, il déclara qu'il renonçait pour toujours aux titres et aux places. Attaché à la partie la plus avancée du parti républicain, il devint président de la Société des amis du peuple et fit, soit par des discours prononcés dans des clubs, soit par des articles de journaux, une active propagande révolutionnaire. Une lettre, qu'il publia dans la *Tribune* au sujet des troubles qui eurent lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois en février 1831, le fit condamner à trois mois de prison. Au mois de janvier de l'année suivante, il fut traduit devant le jury, avec quelques autres républicains, comme ayant excité à la haine et au mépris du gouvernement dans le journal de la société des *Amis du peuple*. Le jury l'acquitta; mais, ayant prononcé ces paroles : « Il faudrait enterrer vivant dans les ruines des Tuileries le citoyen qui demanderait à la France quatorze millions pour vivre, » la cour le condamna à quinze mois de prison et 500 fr. d'amende (12 janvier 1832). De Sainte-Pélagie, où on l'avait enfermé, on le conduisit à la prison de Versailles, les fers aux mains. Ces rigueurs ne firent qu'accroître sa popularité. Raspail employa ses heures de prison à écrire en partie un de ses meilleurs ouvrages scientifiques. Il venait d'être rendu à la liberté lorsque l'Académie des sciences songea à lui décerner le prix Montyon de 10,000 francs; le 5 juillet 1833, le savant Geoffroy Saint-Hilaire, comme président de l'Académie, lui écrivait à ce sujet : « Ma position est de donner de l'encouragement à tous les efforts heureux qui se font en faveur des sciences; d'être, comme président, la pensée active et providentielle de tous les membres de la corporation. Or, qui a plus de droits aux encouragements des savants que vous, monsieur, qui venez d'ouvrir une nouvelle voie de recherches, en trouvant des faits aussi pleins d'avenir, en créant des idées si nouvelles et si heureusement inspiratrices d'idées subséquentes! J'eusse proposé un prix de 10,000 francs pour l'invention du sulfate de quinine; l'utilité de vos travaux et leur avenir d'influence ont une valeur bien autrement incommensurable. » Ce prix ne fut pas décerné à Raspail, Guizot, alors ministre de l'instruction publique, s'y étant opposé par intrigue et menaces : « Je vous défends, avait-il dit, de grossir la caisse de l'émeute. » Quelques jours plus tard, Raspail, qui présidait, à la place du général La Fayette, une réunion à laquelle assistaient des députés de la gauche, fut arrêté sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'Etat, mais il fut acquitté. L'année suivante, il devint rédacteur en chef du *Réformateur*, dans lequel il se fit le promoteur de nombreuses réformes scientifiques et administratives. Au bout de quinze mois, le journal, frappé coup sur coup d'un grand nombre de condamnations entraînant 115,000 francs d'amende, cessait de paraître et son rédacteur en chef expiait en prison la hardiesse de son langage. Lors du célèbre procès d'avril 1835, Raspail fit partie des défenseurs que la cour repoussa sous le prétexte qu'ils n'étaient ni avocats, ni avoués, et signa à ce sujet avec Voyer d'Argenson, Lamennais, Carrel, etc., une énergique protestation.

Ce grand procès avait porté le dernier coup au parti républicain qui, pendant douze ans, devait rester à peu près silencieux. Le 29 juillet 1835, jour de l'attentat de Fieschi, Raspail était arrêté aux portes de Nantes, où il allait présider un banquet patriotique, et ramené à Paris sur l'ordre du ministre Thiers. Le gouvernement n'ayant pu l'impliquer dans cette affaire, Raspail n'en fut pas moins condamné à deux ans de prison et cinq ans de surveillance pour prétendus outrages envers le juge d'instruction Zangiacomi. Il obtint la cassation de cet arrêt et fut renvoyé devant la cour de Rouen qui l'acquitta, en quelque sorte, en le condamnant à six mois de prison, y compris ses cinq mois et demi de prévention. Raspail, renonçant à la politique militante, poursuivit ses travaux scientifiques, qu'il n'avait du reste presque point interrompus. Les importants ouvrages qu'il avait publiés lui avaient acquis une grande notoriété, surtout à l'étranger, où il était loin de trouver parmi les savants la même hostilité systématique qu'en France. Du reste, sa valeur, comme chimiste, n'était point contestée. A diverses reprises, il fut appelé à intervenir, à ce titre, dans des procès de cour d'assises où il s'agissait d'empoisonnement. En 1839, il eut devant le jury de Dijon une discussion très-vive avec Orfila au sujet d'un empoisonnement par l'arsenic. L'animosité des deux savants trouva une nouvelle occasion de se produire, avec un immense retentissement, lors du procès de Mme Lafarge, à Tulle, en 1840. Appelé à contrôler l'expertise d'Orfila, Raspail, par suite d'un accident de voyage, ne put arriver assez à temps pour influer sur l'issue de ce grand procès; il ne parut pas devant la cour d'assises. Néanmoins, il procéda à une rigoureuse enquête, et, de retour à Paris, il rédigea un *Mémoire à l'appui du pourvoi en cassation de Mme Lafarge*. Ce mémoire, ainsi que des articles publiés dans la *Gazette des hôpitaux*, eut un très-grand retentissement; car Raspail soutint qu'Orfila avait commis un faux matériel en affirmant avoir trouvé dans le corps de Lafarge de l'arsenic qu'il avait apporté lui-même dans son nitrate de potasse. Ce mémoire fut distribué à la cour de cassation, qui ne fut déterminée à rejeter le pourvoi que par une allégation du procureur général Dupin, lequel prétendit que le jury n'avait pas condamné Mme Lafarge d'après les preuves chimiques présentées par Orfila, mais sur les preuves morales.

Ce fut peu de temps après que Raspail fut conduit par ses travaux à entreprendre de réformer complétement l'art médical. « Mes recherches, dit-il, m'ayant amené à admettre que le plus grand nombre des maladies émanent de l'invasion des parasites internes et externes et de l'infection par les produits de leur action désorganisatrice; d'un autre côté, ayant en vue de simplifier la médication autant que je venais de simplifier la théorie médicale, je ne pouvais pas arrêter ma préférence sur une substance meilleure que le camphre, dans le double but d'étouffer la cause immédiate du mal et d'en neutraliser les effets. » Il rangea dans neuf groupes toutes les causes de maladie : l'impureté de l'air respirable, le défaut d'assimilation des aliments, l'influence de la température, les blessures, l'introduction dans les organes ou les tissus, soit d'une substance vénéneuse, soit d'un corps étranger qui les déchire ou y opère quelque solution de continuité; le parasitisme des insectes et des vers intestinaux, enfin les impressions morales, et, à chacun de ces groupes, il attacha un ensemble de prescriptions hygiéniques faciles à exécuter et très-peu coûteuses. Au camphre, qui devint la base de sa médication et qu'il fit prendre soit en poudre, soit en grumeaux, soit sous forme de cigarette, qu'il mêla à l'axonge pour en faire une pommade, à l'alcool pour servir aux frictions, il joignit divers autres médicaments, l'aloès, l'eau sédative, etc., en ayant soin d'écarter de la thérapeutique les poisons, qui ne triomphent d'une maladie que pour engendrer le plus souvent des maladies nouvelles. Cette réforme, qu'il exposa dans le *Médecin des familles* (1843, in-12), avait été entreprise par Raspail dans un but essentiellement démocratique. Il voulut répandre dans le peuple des préceptes d'hygiène, de tempérance, le soustraire à des médications toujours coûteuses, souvent nuisibles, et offrir à tout individu les moyens de se soigner soi-même à très-peu de frais. Pour populariser sa méthode, il fit paraître, en 1845, le *Manuel-annuaire de la santé* (in-18), dont, depuis lors, il a donné chaque année une édition nouvelle, modifiée et augmentée. Cette méthode eut un succès si rapide, si prodigieux, que le corps médical s'en émut. On ne se borna pas à critiquer vivement le système de Raspail, à accuser le savant d'avoir voulu faire du camphre une panacée universelle, à nier qu'il fût possible qu'un individu, ignorant de quelle maladie il est atteint, pût se soigner lui-même d'une façon rationnelle; les médecins, voyant disparaître une partie de leur clientèle et la foule accourir aux consultations gratuites données par Raspail, demandèrent à cor et à cri qu'on poursuivît ce dernier pour exercice illégal de la médecine. Ce qui eut lieu le 19 mai 1846, « sur la dénonciation formelle de MM. Orfila et Fouquier, médecin du roi. » L'avocat du roi, M. Puget, conclut à l'application contre Raspail du *minimum* de la peine (1 fr.), « moins pour le punir que pour le forcer à régulariser sa position médicale vis-à-vis de la loi. » Raspail présenta lui-même sa défense et, dans une éloquente improvisation, il exposa les principes qui lui ont toujours fait refuser titres, honneurs et diplômes. Le tribunal le condamna au *maximum* de la peine (15 fr.). Raspail n'en continua pas moins ses consultations gratuites rue Culture-Sainte-Catherine, déclarant que si, désormais, il était de nouveau poursuivi, il ne se défendrait plus et répondrait simplement au président : « Oui, j'ai fait de la médecine en exercice très-illégal, mais éminemment morale; voici les 15 francs d'amende et je me retire pour retourner à mes malades. » Il continua, en effet, ses consultations jusqu'au 15 mai 1848, et plus tard en exil. Raspail ne doit qu'au produit de ses publications la modeste aisance dont il jouit.

La chute de la monarchie de Juillet poussa de nouveau Raspail dans les luttes ardentes de la politique. Le 24 février 1848, il pénétra avec des combattants dans l'Hôtel de ville et, le premier, il y proclama la République. Le gouvernement provisoire lui offrit des fonctions publiques, qu'il ne voulut point accepter. Le 27 février, il publia le premier numéro de l'*Ami du peuple*, journal qui portait cette épigraphe : « Dieu et patrie, liberté pleine et entière de la pensée, tolérance religieuse illimitée, suffrage universel. » Soit dans cette feuille, soit au club qu'il présidait, il attaqua bientôt le gouvernement provisoire, qu'il accusa d'indécision et de faiblesse. Il posa sa candidature à l'Assemblée constituante, mais ne fut point élu. Partisan de la Pologne, qui venait de se soulever et d'être écrasée encore une fois par les Russes, Raspail consentit à rédiger en faveur de ce malheureux pays une pétition qu'on décida de porter à l'Assemblée nationale. Une manifestation imposante fut organisée dans ce but par Hubert et les principaux chefs des clubs, et, le 15 mai (v. MAI 1848), le peuple se porta vers le palais de l'Assemblée, qui fut envahi. Raspail y lut à grand'peine la pétition, se joignit inutilement à Louis Blanc pour engager la foule à se retirer, et fut arrêté le jour même, bien qu'il n'eût point suivi à l'Hôtel de ville Blanqui et Barbès. Il était détenu au fort de Vincennes, lorsqu'il fut élu député de la Seine, le 17 septembre suivant. Mais, sous le coup de poursuites, il ne put siéger. Lors des élections pour la présidence de la République, il fut porté candidat par quelques socialistes, et 36,329 électeurs lui donnèrent leur voix (10 décembre 1848). Au mois de mars 1849, il comparut devant la haute cour de Bourges pour sa participation à la journée du 15 mai, se défendit lui-même et fut condamné à six ans de détention. Il les subissait dans la citadelle de Doullens, où il avait repris avec ardeur ses travaux scientifiques qui l'amenèrent à créer son système de météorologie, lorsque, le 8 mars 1853, il eut la douleur de perdre sa femme, la digne compagne de ses longues épreuves. Le corps de Mme Raspail fut ramené à Paris; les jour-

naux du temps évaluèrent à 100,000 le nombre des personnes qui assistèrent aux funérailles. Le tombeau dramatique élevé à Mme Raspail est un des plus populaires et des plus visités du Père-Lachaise. Il est l'œuvre du sculpteur Etex. Le mois suivant, Raspail vit les deux années qui lui restaient à faire changées arbitrairement en bannissement; il se retira en Belgique, où il habita Boitsfort-lès-Bruxelles et ensuite Stalle-sous-Uule. Quelques années après l'amnistie de 1859, il revint en France et se fixa dans sa propriété d'Arcueil-Cachan, près de Paris.

Depuis longtemps, il vivait dans la retraite sans faire parler de lui, lorsqu'aux élections générales de 1869 il fut porté à la fois candidat de l'opposition radicale dans le département du Rhône, contre M. Jules Favre, et dans la Ve circonscription de la Seine, contre M. Garnier-Pagès. Elu député dans le premier de ces départements par 16,585 voix contre 5,991 données à son concurrent, il échoua à Paris, au second tour, où il obtint 14,685 voix contre 19,474 données à M. Garnier-Pagès. Le 29 juillet suivant, il adressa aux électeurs lyonnais une lettre dans laquelle il exposa les réformes qu'il se proposait de réclamer, notamment la liberté entière de la presse et de la pensée, la liberté des cultes sans religion d'État, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire; la transformation des prisons en écoles d'amélioration et de travail, l'amélioration progressive de l'humanité par l'amour de l'etude, du travail, etc. Il s'associa ensuite à la mise en demeure faite par M. de Kératry au pouvoir de convoquer le Corps législatif dans le délai légal, c'est-à-dire au plus tard le 26 octobre 1869, et, le 27 septembre, il écrivit à ses électeurs : « Le 26 octobre, à une heure et demie, qui est l'heure du rendez-vous, je me trouverai à mon poste, aux portes de la salle de nos séances, fussé-je seul! » Toutefois, il renonça à cette manifestation sur la sollicitation d'un certain nombre de ses électeurs, craignant « qu'un coup de police ne fût organisé contre lui. » Le 2 décembre, il remercia la Société des libres penseurs de Lyon de lui avoir décerné le titre de président honoraire. « J'accepte ce titre avec enthousiasme, écrivit-il; mais permettez-moi d'y mettre une condition : c'est que tous ceux qui font partie de cette société se mettent à donner l'exemple de la libre pensée en adoptant pour devise : Naître sans prêtre, se marier sans prêtre, mourir sans prêtre. Honneur et conscience, c'est la seule religion que la nature ait gravée dans nos cœurs. »

Au Corps législatif, Raspail ne s'agrégea à aucun groupe; seul, Henri Rochefort s'associa en partie à ses idées. Ils proposèrent ensemble, le 8 décembre 1869, une sorte de projet de constitution dans lequel ils demandaient la décentralisation pour tous les intérêts locaux, l'extension du pouvoir du Corps législatif, réglant en dernier ressort tout ce qui concerne les intérêts généraux; un impôt unique, l'impôt progressif; le service militaire obligatoire pour tous les citoyens de vingt à cinquante ans, etc. Le 8 juin 1870, il interpella les ministres au sujet des peines disciplinaires portées contre des soldats et des officiers de santé qui avaient voté contre le plébiscite. Le 17 du même mois, il défendit devant le Corps législatif la proposition qu'il avait faite d'abolir toutes les peines afflictives : la mort, les travaux forcés, la prison, en s'appuyant sur cette idée, que la société doit corriger le coupable sans le faire souffrir. Le 8 juillet, il demanda que le cumul fût aboli, qu'on réduisît le traitement des ministres de 130,000 fr. à 50,000 fr. et que les plus hauts traitements fussent ramenés à 20,000 fr. Raspail, qui, dans une lettre à ses électeurs (25 avril 1870), avait combattu vigoureusement le plébiscite, vota constamment contre les propositions faites par le gouvernement impérial et particulièrement contre la déclaration de guerre. Il fit paraître, en outre, quelques articles d'une vigueur juvénile dans la *Marseillaise*, fondée par Rochefort le 19 décembre 1869.

Rentré dans la vie privée après la révolution du 4 septembre, Raspail vit avec une profonde douleur les malheurs qui frappaient la patrie. Il vécut à l'écart et ne posa point sa candidature aux élections du 8 février 1871. Le 18 mars suivant, au moment où éclatait à Paris le mouvement d'où devait sortir la Commune, parut un journal intitulé la *République de Marat* et annonçant des articles de F. V. Raspail et Alphonse Esquiros. Raspail écrivit le jour même une lettre rendue publique, dans laquelle il disait : « Je suis complètement étranger à cette élucubration et bien éloigné de vouloir reproduire la république de 1792 qui, du reste, fut moins une république qu'une révolution. L'histoire ne se répète jamais, et vouloir rappeler cette époque aujourd'hui, ce ne serait pas un progrès, mais une honteuse reculade; que le ciel en préserve la France! Ce qui fut beau alors ne ferait qu'ajouter une honte de plus à toutes celles qui nous affligent. » Au mois d'octobre 1873, un comité républicain de Toulouse lui offrit de soutenir sa candidature à l'Assemblée nationale; mais il déclina cette offre, la jugeant inopportune. Le 12 février 1874, Raspail fut traduit devant le jury de la Seine sous l'inculpation d'avoir fait, dans les éphémérides de son *Almanach et calendrier météorologique pour* 1874 l'apologie de faits qualifiés crimes. Dans la plupart des faits dont il rappelait le souvenir, il signalait l'influence néfaste des jésuites qui, avec la police, ont de tout temps inspiré au savant chimiste un sentiment d'inexprimable horripilation. Condamné le même jour, malgré ses 81 ans, à deux ans de prison et 1,000 fr. d'amende, il se pourvut devant la cour de cassation qui annula l'arrêt. La cour de Versailles, devant qui fut portée l'affaire, condamna définitivement Raspail à une année d'emprisonnement qu'il a subie dans la maison de santé de Bellevue, entouré des soins de sa fille Marie, qui s'est faite l'ange gardien de sa vieillesse.

Raspail a considérablement écrit. Indépendamment de communications et de mémoires insérés dans les *Annales des sciences naturelles*, les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle*, le *Répertoire général d'anatomie*, le *Bulletin des sciences de Férussac*, il a fourni un grand nombre d'articles aux recueils et journaux qu'il a fondés : les *Annales des sciences d'observation* (1829-1830); le *Réformateur* (1834-1835); l'*Ami du peuple* (1848); la *Revue élémentaire de médecine et de pharmacie* (1847-1849, 2 vol. in-8°), plusieurs fois rééditée, en dernier lieu en 1870; la *Revue complémentaire des sciences appliquées* (1855-1860, 6 vol. in-8°), etc. Parmi ses mémoires, ouvrages et écrits divers, nous citerons de lui, outre ceux déjà mentionnés : les *Missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs et avec les lois de la religion* (Paris, 1821, in-8°), sous le pseudonyme de M. **Lutrin**; *Sainte Liberté*, discours maçonnique (1822, in-8°); *Nouveaux coups de fouet scientifiques* (1830, in-8°); *Essai de chimie microscopique appliquée à la physiologie* (1831, in-8°); *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale* (1831-1832, in-18); *Nouveau système de chimie organique, fondé sur des méthodes nouvelles d'observation* (1833, 3 vol. in-8°), réédité et considérablement augmenté (1838, 3 vol. in-8°), avec atlas. Cet ouvrage fort remarquable, qui a été traduit en allemand, en anglais et en italien, comprend la manipulation, la chimie descriptive, la théorie de l'organisation déduite de la chimie et de l'anatomie et l'étude de l'atome en lui-même; *Mémoire comparatif sur l'insecte de la gale* (1834, in-8°); *Nouveau système de physiologie végétale et botanique* (1836, 2 vol. in-8°), avec atlas, et plusieurs fois réédité; *De la Pologne sur les bords de la Vistule et dans l'émigration* (1839, in-8°); *Réforme pénitentiaire, lettre sur les prisons de Paris* (1839, 2 vol. in-8°); *Cigarettes de camphre* (1839, in-32); *Reproduction des* 601e *et* 602e *planches qui manquent habituellement aux* Champignons *de Bulliard* (1840, in-fol.), avec une notice sur ce savant; *Réponse relativement au procédé de dorure de M. Elkington* (1841, in-8°); *Histoire naturelle des ammonites et des térébratules, suivie de la description des espèces fossiles des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Cévennes* (1842, in-8°); *Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et chez les animaux en général et en particulier chez l'homme* (1843, 3 vol. in-8°), ouvrage plusieurs fois réédité, dans lequel il expose complètement sa nouvelle méthode de médication curative et d'hygiène; *Procès et défense de F.-V. Raspail, poursuivi le* 19 *mai* 1846 *en exercice illégal de la médecine* (1846, in-8°); la *Lunette de Vincennes* (1848, in-12); la *Lunette de Doullens* (1849, in-12); le *Fermier vétérinaire* (1854, in-18), manuel dans le genre de son *Manuel de la santé*, destiné au traitement des animaux et qui paraît chaque année; les *Bélemnites fossiles retrouvées à l'état vivant* (1861, in-8°); *Nouvelles études scientifiques et physiologiques* (1861-1864, in-8°), avec planches; *Appel urgent au concours des hommes éclairés contre les empoisonnements industriels qui compromettent la santé publique* (1863, in-18); le *Choléra en* 1865 (1865, in-8°); *Almanach et calendrier météorologique* (1865 et suiv., in-18); *Réformes sociales* (1872, in-8°), etc.

Raspail a quatre fils qui partagent toutes ses idées démocratiques, et qui ont rempli leurs devoirs de patriotes pendant l'invasion prussienne : Benjamin Raspail, artiste peintre et graveur, né à Paris, le 16 août 1823, s'est également occupé de sciences et s'est associé aux travaux de son père. Elu représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1849, par 69,308 électeurs du Rhône, il siégea à la Montagne, fit une opposition constante à la politique rétrograde de Louis-Napoléon Bonaparte et fut expulsé de France après l'attentat du 2 décembre 1851. Il alla habiter la Belgique, où son père, en sortant de la forteresse de Doullens, alla le rejoindre, en 1863, il revint à Paris. En octobre 1874, il a été élu membre du conseil général de la Seine. Pendant son exil, il a pris part à toutes les expositions importantes de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre, et s'est abstenu d'envoyer à celles de Paris. — Camille Raspail, né à Paris le 17 août 1827, s'est fait recevoir docteur en médecine en 1857 et, depuis cette époque, il pratique son art conformément à la méthode de son père. On lui doit : *Notice théorique et pratique sur les appareils orthopédiques de la méthode hygiénique curative de F.-V. Raspail* (1862, in-8°; 2e édit., 1873). — Emile Raspail, ingénieur-chimiste, né à Paris le 7 mai 1831. Il est sorti de l'École centrale un des premiers de sa promotion. Il a fondé une importante usine pour la fabrication des produits se rattachant à la méthode Raspail. La *Revue complémentaire* de son père contient de lui une série d'articles sur l'Exposition universelle de 1855 et spécialement sur la catégorie des machines agricoles. — Xavier Raspail, médecin, né à Montrouge le 2 décembre 1840. Il a fait la campagne de 1870 en qualité de médecin aide-major aux éclaireurs de la Seine (corps Mocquard). Le 12 février 1874, il comparut devant la cour d'assises de la Seine à côté de son père et fut condamné, comme éditeur de l'almanach incriminé, à six mois de prison et 500 francs d'amende; il a subi sa peine à Sainte-Pélagie. Pendant sa détention, de nouvelles poursuites furent dirigées contre lui à raison de la publication des noms des jurés dans le compte rendu de ce procès; condamné en première instance à 500 francs d'amende, la cour, sur son appel, l'acquitta. Il a publié : les *Eclaireurs de la Seine; Relation de la guerre en Normandie* (1872, in-18); *Procès de l'almanach Raspail, compte rendu in extenso avec un avant-propos et de nombreuses annotations* (1874, in-18; 2e édit., 1875); *Mémoire sur les premiers états de l'hépiale louvette* (1875, in-18), avec une planche.

RASPAIL (Eugène), savant et homme politique français, neveu de F.-V. Raspail, né à Gigondas (Vaucluse) le 12 septembre 1812. Il s'adonna à l'étude des sciences, particulièrement de la géologie, et devint directeur de l'éclairage au gaz de la ville d'Avignon. Chaud partisan de la République, il devint, après la révolution de 1848, secrétaire général de la préfecture et fut nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, par 31,718 voix. M. Eugène Raspail vota avec les députés de l'extrême gauche et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il a publié des *Observations sur un nouveau genre de sauriens.*

RASPAILLIE s. f. (ras-pa-llî; *ll* mll. — de *Raspail*, savant fr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des bruniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de NOWODWORSKYE, autre genre de plantes.

RASPAILLON s. m. (ras-pa-llon; *ll* mll.). Ichthyol. V. SPARAILLON.

RASPATION s. f. (ra-spa-si-on — de *rasper*, qui s'est dit pour *râper*). Action de racler, de râper. ‖ Peu usité.

RASPATOIR s. m. (ra-spa-toir — de *rasper*, forme ancienne du mot *râper*). Chir. Instrument propre à racler les os, et que l'on appelle plus ordinairement RUGINE.

RASPE (Rodolphe-Eric), antiquaire et minéralogiste allemand, né à Hanovre en 1737, mort à Muckros (Irlande) en 1794. Successivement bibliothécaire à Hanovre, professeur d'archéologie et conservateur du musée des antiques à Cassel, conseiller du landgrave de Hesse-Cassel, il fut chargé par ce prince de se rendre en Italie pour y acheter une collection d'œuvres d'art; mais, peu après son retour, on s'aperçut qu'il avait dérobé un grand nombre d'objets de cette collection et il fut arrêté (1775). Etant parvenu à s'évader, Raspe passa en Angleterre, où il donna des leçons et mourut pendant un voyage en Irlande. Ses principaux ouvrages sont : *Documents sur la plus ancienne histoire de Hesse-Cassel* (1774, in-8°); *Voyage en Angleterre, par rapport aux manufactures, aux arts, aux mœurs et à la constitution* (Berlin, 1785, in-8°); *Essay of oil painting* (1781, in-4°); *Catalogue raisonné d'une collection générale de pierres gravées antiques et modernes, tirées des plus beaux cabinets de l'Europe* (Londres, 1791, 2 vol. in-4°, avec 57 pl.); *Œuvres philosophiques latines et françaises de Leibniz* (Amsterdam, 1765, in-4°), etc.

RASPECON s. m. (ra-spe-kon). Ichthyol. Nom vulgaire de l'uranoscope : *On croit que le* RASPECON *est le poisson de Tobie.* (V. de Bomare.)

RASPI s. m. (ra-spi). Deuxième des prêtres officiants, chez les Parses.

RASPON (Henri, dit), landgrave de Thuringe. V. Henri le Raspon.

RASPONI (Felice), religieuse italienne, née à Ravenne en 1523, morte en 1579. Forcée par sa mère de prendre le voile dans le monastère de Saint-André de Ravenne, elle donna à l'étude du latin toutes ses heures de loisir et bientôt elle put lire dans les traductions les traités philosophiques d'Aristote et de Platon et les livres des Pères. Ses compagnes, jalouses de son savoir et de sa beauté, lui firent subir toutes sortes de tribulations, dont elle se plaignit dans un sonnet à Jérôme Rossi, son neveu; mais enfin, touchées de sa douceur et de sa résignation, les religieuses de son couvent la prirent pour supérieure (1576). Outre quelques pièces de vers, on lui doit : *De la connaissance de Dieu* (Bologne, in-8°), et *Dialogue sur l'excellence de l'état monacal* (1572, in-4°).

RASPONI (César), cardinal et diplomate italien, né à Ravenne en 1615, mort à Rome en 1675. Il fut élevé chez les jésuites à Rome et montra des talents tellement précoces que, dès l'âge de quatorze ans, on le vit prononcer en public des harangues et réciter des vers de sa composition. Charmé d'un panégyrique de saint Louis de Gonzague que venait de faire devant lui le jeune Rasponi, Urbain VIII lui fit don d'une abbaye. Le futur cardinal, après avoir étudié le grec, les antiquités, le droit canon, se fit recevoir docteur, puis devint chanoine de Saint-Jean-de-Latran (1643), archiviste de ce chapitre, se rendit en 1648 en France, où il parvint à réconcilier le cardinal Barberini avec le pape Innocent X, fut nommé surintendant de la santé par Alexandre VII et parvint à sauver les Etats de l'Eglise de la peste et de la famine qui ravageaient l'Italie méridionale. Lors du conflit qui s'éleva entre Louis XIV et le pape au sujet d'une querelle survenue entre les gardes corses et le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, il agit comme plénipotentiaire du pape et parvint à terminer le différend (1664). Rasponi reçut le chapeau de cardinal en 1666 et fut chargé, en 1667, par Clément IX, du gouvernement du duché d'Urbin. Outre quelques opuscules, on a de ce prélat : *De Basilica et patriarchio lateranensi* (Rome, 1656, 4 vol. in-fol.); des *Mémoires sur sa vie*, un *Recueil de statuts*, etc.

RASPOUTE s. m. (ra-spou-te). Hist. relig. Membre d'une secte indoue qui admet la métempsycose.

RASQUAN s. m. (ra-skan). Titre du roi des îles Maldives.

RASQUETTE s. f. (ra-skè-te — du provenç. *rasca*, teigne). Bot. Nom que l'on donne à la cuscute, dans le midi de la France.

RASSADE s. f. (ra-sa-de). Comm. Nom donné à de petits grains de verre de diverses couleurs, que l'on vend aux nègres d'Afrique, et dont ils se parent : *Un dernier ornement qui leur est particulier, c'est une espèce de brodequin de toile de coton, garni de* RASSADES. (Volt.)

— Eaux et for. Nom donné dans le Midi à de petits sentiers tracés dans les bois.

RASSAILLIR v. a. ou tr. (ra-sa-llir; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *assaillir*). Assaillir de nouveau.

RASSA-MALAH s. m. (ra-sa-ma-lâ). Bot. Nom indigène du liquidambar.

RASSANGUE s. f. (ra-san-ghe). Ornith. Nom spécifique d'une oie de Madagascar.

RASSASIANT, ANTE adj. (ra-sa-zi-an, ante — rad. *rassasier*). Qui rassasie, qui est propre à rassasier : *Mets* RASSASIANT. *La viande de l'oie est* RASSASIANTE.

RASSASIÉ, ÉE (ra-sa-zié) part. passé du v. Rassasier. Qui a mangé jusqu'à n'avoir plus faim : *Le tigre, quoique* RASSASIÉ *de chair, semble toujours être altéré de sang.* (Buff.) *Il faut habituer les enfants à quitter la table avant d'être entièrement* RASSASIÉS. (Mme Monmarson.)

— Fig. Qui ne désire plus, qui ne jouit plus, à cause d'un usage prolongé : *Etre* RASSASIÉ *d'honneurs. Un désir satisfait fait naître un nouveau désir; on est dégoûté et l'on n'est pas* RASSASIÉ. (Mass.) RASSASIÉ *des plaisirs de mon âge, je ne voyais rien dans l'avenir.* (Chateaub.)

RASSASIEMENT s. m. (ra-sa-zi-man — rad. *rassasier*). Etat d'une personne rassasiée de nourriture : *C'est le* RASSASIEMENT *qui lui cause ce dégoût.* (Acad.)

— Etat d'une personne qui a usé d'une chose au point de ne plus la désirer ou de n'y trouver aucun attrait : *Le* RASSASIEMENT *des plaisirs.*

RASSASIER v. a. ou tr. (ra-sa-zi-é — du préf. *r*, et d'un verbe inusité *assasier*, d'un type latin *ad satiare*, de la préposition *ad*, à, et de *satiare*, rassasier, qui est venu de *satis*, assez. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous rassasiions; que vous rassasiiez*). Apaiser la faim, satisfaire l'appétit de : *On ne peut* RASSASIER *cet enfant. Un peu d'herbe satisfait l'agneau, un peu de sang* RASSASIE *le tigre.* (Chateaub.) ‖ Apaiser, calmer, en parlant de la faim :

Sieds-toi; tu vas d'abord *rassasier* ta faim.

A. Chénier.

— Oter, par l'usage, le désir, le goût, le plaisir à : *On le* RASSASIA *de fêtes, de concerts. Sénèque ne sait ni s'arrêter ni choisir; il vous* RASSASIE *l'esprit.* (Laharpe.) ‖ Apaiser, contenter, assouvir, en parlant des sens, des désirs, des passions : RASSASIER *ses yeux.* RASSASIER *sa curiosité. Ne pouvoir* RASSASIER *son ambition. Ce n'est pas tant la possession qui nous* RASSASIE *que l'assujettissement.* (J.-J. Rouss.)

— Accabler, abreuver : RASSASIER *quelqu'un d'injures. On l'a* RASSASIÉ *de dégoûts.*

— Absolum. : *Les légumes ne* RASSASIENT *que pour peu de temps.*

Se rassasier v. pr. Manger jusqu'à satiété : SE RASSASIER *de viande, de fruits. Pourvu que j'aie de quoi bien manger, je* M'EN RASSASIE *aussi bien debout et à part moi, qu'assis de pair avec un empereur.* (L. Viardot.)

— Fig. User jusqu'à satiété; concevoir du dégoût pour : SE RASSASIER *de plaisirs. La férocité* SE RASSASIE; *la cupidité jamais.* (Royer-Collard.) *L'âme* SE RASSASIE *de tout ce qui est uniforme.* (H. Beyle.)

RASSE s. f. (ra-se). Techn. Panier dont on se sert dans les forges pour mesurer le charbon.

RASSÉE s. f. (ra-sé — rad. *rasse*). Techn. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

Rasselas ou le Prince d'Abyssinie, roman philosophique de Samuel Johnson (1759, in-8°).

Cet ouvrage, que l'auteur composa en huit jours pour subvenir aux obsèques de sa mère, offre quelque analogie avec le *Candide* de Voltaire. Il tend, comme le roman français, à montrer les inconvénients et les malheurs attachés à toutes les situations de la vie; mais autant Voltaire semble prendre plaisir à faire rire des maux de l'humanité et s'en faire une arme contre la Providence qui a si mal arrangé, selon lui, les choses de ce monde, autant le moraliste anglais veut à toute force faire croire à un monde meilleur et tourner l'esprit du lecteur aux idées religieuses. Dans une suite d'esquisses, il traite successivement de l'efficacité des pèlerinages, du sort des âmes parties pour l'autre monde, de la probabilité de leur réapparition sur la terre, des dangers de la solitude, etc. La scène se passe en Orient, tantôt en Abyssinie, tantôt en Egypte; mais l'auteur ne prend aucun souci de la couleur locale. Il ne voit dans les contrées lointaines, comme, du reste, tous les écrivains de son époque en France et en Angleterre, qu'un prétexte à allégories. Sans se préoccuper de la géographie ni de l'histoire, il attribue à ses Abyssiniens de fantaisie les mœurs anglaises du XVIIIe siècle. Rasselas et Imlac, Nekayah et Pekuah sont de purs Anglais. Le prince d'Abyssinie ne pense pas et ne parle pas autrement que Johnson, membre du *Club littéraire*. Les habitants de la vallée Heureuse dissertent sur la loi de la gravitation en philosophes éclairés, éloquents. Leurs femmes sont des ladies accomplies, aussi belles que délicates. Dans ce pays de harems et de polygamie, le mariage est décrit comme un lien indissoluble; on y voit régner les coquetteries et les jalousies des salons et des bals du monde européen. Quant à la fable ou au roman, point n'est besoin de s'en enquérir; l'histoire laisse au dénoûment le héros et l'héroïne là où ils étaient au premier chapitre.

Roman ou poëme, le genre adopté par Johnson est essentiellement faux au point de vue de l'art. Produits d'une mode littéraire ou philosophique, les œuvres taillées sur ce patron se fanent en quelques années. A peine pourrait-on citer quelques beaux passages. La vallée Heureuse, où Rasselas a choisi son séjour, est décrite avec un juste sentiment de la poésie pittoresque. Une figure originale paraît dans le conte, celle d'un astronome extravagant qui s'est imaginé qu'il peut régler le temps et distribuer les saisons à son gré. Harmonieux, cadencé, imagé, le style de Johnson déplaît assez souvent par la redondance des périodes et par la pompe des métaphores. *Rasselas* a été traduit en plusieurs langues et deux fois en français (1768 et 1817).

RASSEMBLÉ, ÉE (ra-san-blé) part. passé du v. Rassembler. Assemblé de nouveau; remis ou mis ensemble : *Il y a peu de chevaux dans lesquels on trouve toutes ces perfections* RASSEMBLÉES. (Buff.) *Il n'est pas raisonnable de supposer que des hommes* RASSEMBLÉS *s'accordent à ne pas vouloir écouter ce qui pourrait leur faire quelque plaisir.* (Laharpe.)

RASSEMBLEMENT s. m. (ra-san-ble-man — rad. *rassembler*). Action de rassembler ce qui est épars : *Je ne puis qu'admirer la patience, le soin, l'industrie, le bel ordre qu'il a mis dans le* RASSEMBLEMENT *et la distribution de ces pièces innombrables.* (Ste-Beuve.)

— Action de rassembler des troupes : *Se rendre au lieu du* RASSEMBLEMENT. *Le* RASSEMBLEMENT *des compagnies de ce régiment dans un même canton est très-avantageux.* (Acad.)

— Concours de personnes, attroupement : *Les* RASSEMBLEMENTS *sont défendus. Disperser un* RASSEMBLEMENT. *Il faut empêcher les* RASSEMBLEMENTS *de tourner à l'émeute.* (E. de Gir.)

— **Encycl.** Législ. Au mot ATTROUPEMENT, nous avons déjà donné quelques détails sur les lois relatives à ces réunions illégales. Nous les complétons ici par un article plus étendu.

Sous notre ancienne législation, il n'existait aucune disposition légale relative aux *rassemblements*, et nous ne trouvons à ce sujet que quelques arrêts de parlement, non réglementaires, intervenus dans des circonstances particulières de peu d'importance. Mais, en 1789, lorsque le peuple arriva à la vie politique, les passions soulevées pour conquérir la liberté ne tardèrent pas à amener quelques troubles. Ce fut pour les empêcher que fut votée la loi du 21 octobre 1789, si célèbre sous le nom de loi martiale et qui était conçue en ces termes :

« L'Assemblée nationale, considérant que la liberté affermit les empires, mais que la licence les détruit; que loin d'être le droit de tout faire, la liberté n'existe que par l'obéissance aux lois; que, si, dans les temps calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité publique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momentanément des moyens extraordinaires pour mainnir la tranquillité publique et conserver les droits de tous, a décrété et décrete la présente loi martiale.

» Art. 1er. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus, en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu de la commune, de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine, par ces officiers, d'être responsables des suites de leur négligence.

» Art. 2. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville et en portant dans toutes les rues et carrefours le drapeau rouge; et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes nationales, des troupes réglées et des maréchaussées de prêter mainforte.

» Art. 3. Au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviendront criminels et devront être dissipés par la force.

» Art. 4. Les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées requises par les officiers municipaux seront tenues de marcher sur-le-champ, commandées par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge et accompagnées d'un officier municipal au moins.

» Art. 5. Il sera demandé par un des officiers municipaux aux personnes attroupées quelle est la cause de leur réunion et le grief dont elles demandent le redressement. Elles seront autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations et présenter leurs pétitions, et tenues de se séparer sur-le-champ et de se retirer paisiblement.

» Art. 6. Faute par les personnes attroupées de se retirer en ce moment, il leur sera fait à haute voix, par les officiers municipaux ou l'un d'eux, trois sommations de se retirer tranquillement dans leur domicile. La première sommation sera exprimée en ces termes : « Avis est donné que la loi martiale » est proclamée, que tous attroupements sont » criminels; on va faire feu : que les bons ci» toyens se retirent. » A la deuxième et troisième sommation, il suffira de répéter ces mots : « On va faire feu : que les bons ci» toyens se retirent. » L'officier municipal énoncera que c'est ou la première, ou la seconde, ou la dernière.

» Art. 7. Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettrait quelques violences, et pareillement dans le cas où, après les sommations faites, les personnes attroupées ne se retireraient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans que personne soit responsable des événements qui pourront en résulter.

» Art. 8. Dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant fait aucune violence, se retirerait paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs et instigateurs de la sédition, s'ils sont connus, pourront seuls être poursuivis extraordinairement, condamnés, savoir, à une prison de trois ans si l'attroupement n'était pas armé, et à la peine de mort si l'attroupement était en armes. Il ne sera fait aucune poursuite contre les autres.

» Art. 9. Dans le cas où le peuple attroupé ferait quelque violence ou ne se retirerait pas après la dernière sommation, ceux qui échapperont aux coups de la force militaire et qui pourront être arrêtés seront punis d'un emprisonnement d'un an s'ils étaient sans armes, de trois ans s'ils étaient armés, et de la peine de mort s'ils sont convaincus d'avoir commis des violences. Dans le cas du présent article, les moteurs et instigateurs de la sédition seront de même condamnés à mort.

» Art. 10. Tous chefs, officiers et soldats des gardes nationales, des troupes et des maréchaussées, qui exciteront et fomenteront des attroupements, émeutes et séditions, seront déclarés rebelles à la nation, au roi et à la loi, et punis de mort; et ceux qui refuseront le service à la réquisition des officiers municipaux seront dégradés et punis de trois ans de prison.

» Art. 11. Il sera dressé, par les officiers municipaux, procès-verbal qui contiendra le récit des faits.

» Art. 12. Lorsque le calme sera rétabli, les officiers municipaux rendront un décret qui fera cesser la loi martiale, et le drapeau rouge sera retiré et remplacé pendant huit jours par un drapeau blanc. »

Après cette loi, divers décrets furent rendus, mais ils ne s'occupèrent qu'incidemment de la répression des émeutes. Nous citerons le décret du 23 février 1790, concernant la sûreté des personnes, des propriétés et la perception des impôts, qui contenait les dispositions suivantes : « Si la sûreté des personnes, des propriétés et la perception des impôts étaient mises en danger par des attroupements séditieux, les officiers municipaux feront publier la loi martiale (art. 3). Toutes les municipalités se prêteront mutuellement main-forte à leur réquisition respective; quand elles s'y refuseront, elles seront responsables des suites du refus (art. 4). Lorsqu'il aura été causé quelque dommage par un attroupement, la commune en répondra si elle a été requise et si elle a pu l'empêcher, sauf le recours contre les auteurs de l'attroupement (art. 5). » Certains actes législatifs contiennent des dispositions analogues.

Les circonstances politiques de l'époque peuvent seules expliquer les rigueurs de la loi martiale. Le décret du 26 juillet 1791 vint en restreindre l'application. Cet acte contient des prescriptions détaillées sur la conduite de la force publique dans les cas de *rassemblement*. D'après ce décret, le nombre de personnes nécessaires pour constituer un *rassemblement* illicite est fixé à quinze, et les dépositaires de la force publique ne peuvent se servir des armes que dans les trois cas suivants : 1o si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux-mêmes; 2o s'ils ne peuvent défendre autrement les terrains qu'ils occupent ou les postes dont ils sont chargés; 3o s'ils y sont expressément autorisés par un officier civil, et, même dans ce dernier cas, la force ne peut être employée qu'après les formalités prescrites par les articles 26 et 27, dont voici les dispositions : « Si, par les progrès d'un attroupement ou émeute populaire, ou par toute autre cause, l'usage rigoureux de la force devient nécessaire, un officier civil, soit juge de paix, soit officier municipal, procureur de la commune ou commissaire de police, soit administrateur de district ou de département, soit procureur syndic ou procureur général syndic, se présentera sur le lieu de l'attroupement ou du délit et prononcera à haute voix ces mots : « Obéissance à » la loi; on va faire usage de la force; que » les bons citoyens se retirent. » Le tambour battra un ban avant chaque sommation (art. 26). Après cette sommation trois fois réitérée, et même dans le cas où, après une première ou seconde sommation, il ne serait pas possible de faire la seconde ou la troisième, si les personnes attroupées ne se retirent pas paisiblement, et même s'il en reste plus de quinze rassemblées en état de résistance, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans aucune responsabilité des événements; et ceux qui pourront être saisis ensuite seront livrés aux officiers de police pour être jugés et punis selon la rigueur de la loi. »

Le décret de 1791 contient un article additionnel à la loi martiale conçu en ces termes : « La loi martiale continuera à être proclamée lorsque la tranquillité publique sera habituellement menacée par des émeutes populaires ou attroupements séditieux qui se succéderaient l'un l'autre. Pendant le temps que la loi martiale sera en vigueur, toute réunion d'hommes au-dessus du nombre de quinze, dans les rues ou les places publiques, avec ou sans armes, sera réputée attroupement. » Nous voyons par là que la loi martiale était complétée, d'un côté, par la définition légale du *rassemblement* ou attroupement, et que, d'autre part, l'application en était rendue plus rare, attendu qu'on la réservait pour le cas où le repos public serait menacé *habituellement*.

D'après le code pénal de 1791, toute résistance avec violence et voies de fait, opposée aux agents de l'autorité agissant légalement dans l'ordre de leurs fonctions, était punie avec la plus grande sévérité. La gravité des peines variait suivant que la résistance avait été opposée par un *rassemblement* de plus ou de moins de quinze personnes, et suivant qu'elle l'avait été avec ou sans armes. Et, lorsqu'à raison d'un *rassemblement* séditieux il aurait été nécessaire d'employer la force des armes, le code de 1791 voulait que quiconque, après les sommations légales, serait saisi sur-le-champ en état de résistance fût puni de mort. Il intervint peu après un décret qui abrogea complétement la loi martiale : « La Convention nationale, dit-il, sur la proposition d'un de ses membres, décrète que la loi martiale est abolie. »

Dans le code pénal de 1810, le législateur s'occupa successivement de la répression des bandes armées et des associations de malfaiteurs; mais ces bandes et ces associations ne peuvent être confondues avec les *rassemblements*. L'ordonnance du 29 octobre 1820 sur le service de la gendarmerie contient quelques dispositions réglementaires relatives aux *rassemblements*.

L'effervescence politique qui se manifesta dès le début de la révolution de 1830 fit juger nécessaire l'exécution d'une loi nouvelle sur les *rassemblements*. Bien que la loi de 1791 eût autorisé l'emploi de la force contre les émeutes, elle ne parut pas avoir suffisamment prévu les cas qui pouvaient rendre inutile un pareil système de répression. C'est pour ces motifs que fut rendue la loi du 10 avril 1831, dont le but éminemment sage était d'armer la société de peines légères, mais efficaces, contre les attroupements avant qu'ils eussent acquis un caractère trop dangereux. Lors de la discussion du projet de cette loi dans la séance de la Chambre des députés du 18 mars 1831, M. Barthe, garde des sceaux, s'exprima ainsi : « Lorsque les lois existantes ont donné à l'autorité chargée d'assurer la tranquillité publique le droit de se servir de la force pour disperser les attroupements qui se seraient maintenus après trois sommations, il était utile et conforme à ces principes d'humanité dont la législation ne doit jamais s'écarter de prévenir par tous les moyens le cas où ce droit pourrait être exercé. Des pénalités graduées sur la persévérance à méconnaître la voix du magistrat seront un avertissement salutaire. Lorsque la voix du magistrat aura été entendue, les citoyens que la curiosité seule attire se retireront. Ceux qui persévéreraient à troubler la paix sont coupables; c'est un devoir de les punir, parce que c'est un devoir de protéger les existences qu'ils compromettent. La peine prononcée contre celui qui n'aura pas obéi après trois sommations et qui aura été saisi muni d'armes apparentes ou cachées, ou qui sera convaincu d'avoir provoqué l'émeute, sera plus forte que contre l'imprudent qui n'aura désobéi qu'à une première sommation; le premier s'est montré dangereux pour la tranquillité publique; la cité qui a été troublée a droit d'être protégée contre sa présence. »

Depuis la révolution de Février, il est intervenu, le 7 juin 1848, une loi rendue sur la proposition de la commission exécutive et qui a fait subir des modifications importantes à la loi du 10 avril 1831. En voici les dispositions :

« Art. 1er. Tout attroupement armé formé sur la voie publique est interdit. Est également interdit sur la voie publique tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique.

» Art. 2. L'attroupement est armé : 1o quand plusieurs des individus qui le composent sont porteurs d'armes apparentes ou cachées; 2o lorsqu'un seul de ces individus, porteur d'armes apparentes, n'est pas immédiatement expulsé de l'attroupement par ceux-là mêmes qui en font partie.

» Art. 3. Lorsqu'un attroupement armé ou non armé se sera formé sur la voie publique, le maire ou l'un de ses adjoints, à leur défaut le commissaire de police ou tout autre agent ou dépositaire de la force publique et du pouvoir exécutif, portant l'écharpe tricolore, se rendra sur le lieu de l'attroupement. Un roulement de tambour annoncera l'arrivée du magistrat. Si l'attroupement est armé, le magistrat lui fera sommation de se dissoudre et de se retirer. Cette première sommation restant sans effet, une seconde sommation, précédée d'un roulement de tambour, sera faite par le magistrat. En cas de résistance, l'attroupement sera dissipé par la force. Si l'attroupement est sans armes, le magistrat, après le premier roulement de tambour, exhortera les citoyens à se disperser. S'ils ne se retirent pas, trois sommations seront successivement faites. En cas de résistance, l'attroupement sera dispersé par la force.

» Art. 4. Quiconque aura fait partie d'un *rassemblement* armé sera puni comme il suit : Si l'attroupement s'est dissipé après la première sommation et sans avoir fait usage de ses armes, la peine sera d'un mois à un an d'emprisonnement. Si l'attroupement s'est formé pendant la nuit, la peine sera d'un an à trois ans d'emprisonnement. Néanmoins, il ne sera prononcé aucune peine pour fait d'attroupement contre ceux qui, en ayant fait partie sans être personnellement armés, se sont retirés sur la première sommation de l'autorité. Si l'attroupement ne s'est dissipé qu'après la deuxième sommation, mais avant l'emploi de la force et sans qu'il ait fait usage de ses armes, la peine sera de un à trois ans, et de deux ans à cinq ans si l'attroupement s'est formé pendant la nuit. Si l'attroupement ne s'est dissipé que devant la force ou après avoir fait usage de ses armes, la peine sera de cinq à six ans de détention pour le premier cas, et de cinq ans à dix ans de reclusion pour le second cas. Si l'attroupement s'est formé pendant la nuit, la peine sera la reclusion. L'aggravation de peine résultant des circonstances prévues par la disposition du § 5 qui précède ne sera applicable aux individus non armés faisant partie d'un attroupement réputé armé, dans le cas d'armes cachées, que lorsqu'ils auront eu connaissance de la présence dans l'attroupement de plusieurs personnes portant des armes cachées, sauf l'application des peines portées par les autres paragraphes du présent article. Dans tous les cas prévus par les troisième, quatrième et cinquième paragraphes du présent article, les coupables condamnés à des peines de police correctionnelle pourront être interdits, pendant un an au moins et cinq ans au plus, de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal.

» Art. 5. Quiconque, faisant partie d'un attroupement armé, ne l'aura pas abandonné après le roulement de tambour précédant la deuxième sommation sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois. Si l'attroupement n'a pu être dissipé que par la force, la peine sera de six mois à deux ans.

» Art. 6. Toute provocation directe à un attroupement, armé ou non armé, par des discours proférés publiquement ou par des écrits ou des imprimés, affichés ou distribués, sera punie comme le crime et le délit selon les distinctions ci-dessus établies. Les imprimeurs, graveurs, lithographes, afficheurs ou distributeurs seront punis comme complices lorsqu'ils auront agi sciemment. Si la provocation faite par les moyens ci-dessus n'a pas été suivie d'effet, elle sera punie, s'il s'agit d'une provocation à un attroupement nocturne et armé, d'un emprisonnement de six mois à un an; s'il s'agit d'un attroupement non armé, la peine sera de un mois à trois mois.

» Art. 7. Les poursuites dirigées pour crime ou délit d'attroupement ne font aucun obstacle à la poursuite pour crimes et délits particuliers qui auraient été commis au milieu des attroupements.

» Art. 8. L'article 463 du code pénal est applicable aux crimes et délits prévus et punis par la présente loi.

» Art. 9. La mise en liberté provisoire pourra toujours être accordée avec ou sans caution.

» Art. 10. Les poursuites pour crimes et délits d'attroupement seront portés devant la cour d'assises. »

RASSEMBLER v. a. ou tr. (ra-san-blé — du préf. *r*, et de *assembler*). Assembler de

nouveau : RASSEMBLER *des livres.* RASSEMBLER *des hardes. Nous avons été longtemps séparés, le sort nous* A RASSEMBLÉS. (Acad.) ‖ Assembler, réunir en un même lieu : RASSEMBLER *le peuple sur la place publique.* ‖ Attirer en un même lieu :

En cercle un même attrait *rassemble* autour de l'âtre
La vieillesse conteuse et l'enfance folâtre.
DELILLE.

Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris?
Et quel fâcheux démon, durant des nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les gouttières?
BOILEAU.

— Mettre ensemble, réunir, amasser : RASSEMBLER *les tableaux d'un maître.* RASSEMBLER *des faits pour composer une histoire.* RASSEMBLER *des preuves pour soutenir une accusation.* RASSEMBLEZ *tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera.* (Mass.) *Le cœur humain* RASSEMBLE *souvent la politique, l'ambition, la faiblesse de l'amour, les sentiments de la religion.* (Volt.) *Le miroir ardent, exposé au soleil, en* RASSEMBLE *les rayons dans un point appelé foyer.* (Lav.)

— Fig. Recueillir, remettre en activité : RASSEMBLER *ses forces.* RASSEMBLER *ses idées.*

— Manége. *Rassembler un cheval*, Le tenir dans la main et dans les jambes, de façon que l'animal soit préparé aux mouvements que le cavalier veut lui faire exécuter.

— Techn. Resserrer, remettre en place : RASSEMBLER *les pièces d'une charpente disloquée.*

— Agric. *Rassembler une terre*, Lui donner le troisième labour avant d'ensemencer.

Se rassembler v. pr. S'assembler de nouveau, se réunir : *Plus les hommes* SE RASSEMBLENT, *plus ils se corrompent.* (J.-J. Rouss.) *Les Phéniciens* SE SONT *probablement* RASSEMBLÉS *en corps de peuple, aussi anciennement que les habitants de la Syrie.* (Volt.)

Le troupeau *se rassemble* à la voix du berger.
A. CHÉNIER.

Les grâces, les plaisirs, les ris et la jeunesse
Se rassemblent de toute part.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Rassembler, assembler.** V. ASSEMBLER.

RASSENER v. a. ou tr. (ra-se-né). Anc. jurispr. Assigner en dédommagement à : RASSENER *un créancier.*

RASSEOIR v. a. ou tr. (ra-soir — du préf. *r*, et de *asseoir*. Se conjugue comme ce dernier verbe). Asseoir de nouveau : RASSEOIR *un enfant, un malade.* ‖ Remettre en place : RASSEOIR *une pierre ébranlée, une statue renversée.*

— Fig. Reposer, calmer : RASSEOIR *son esprit, ses esprits.*

— Techn. *Rasseoir un fer*, Affermir un fer vacillant, prêt à tomber.

Se rasseoir v. pr. Se remettre assis : RASSEYEZ-VOUS *donc. A dix heures, milady commença à paraître inquiète; elle regardait la pendule, se levait,* SE RASSEYAIT. (Alex. Dum.)

Vous n'avez pas ici voix délibérative;
Comte, *rasseyez-vous...*
C. DELAVIGNE.

— S'épurer par le repos : *Ce vin a besoin de* SE RASSEOIR.

— Fig. Se calmer, se remettre : *Il me semble que tout commence à* SE RASSEOIR *ici.* (Diderot.)

Ses discours insolents m'ont mis l'esprit en feu,
Et je veux prendre l'air pour *me rasseoir* un peu.
MOLIÈRE.

— Avec ellipse du pronom : *Je m'étais levé pour sortir, mais il me fit* RASSEOIR. (Acad.) *Sa bile est émue, échauffée; il faut la laisser* RASSEOIR. (Acad.)

RASSÉRÉNÉ, ÉE (ra-sé-ré-né) part. passé du v. Rasséréner. Rendu, redevenu serein : *Ciel* RASSÉRÉNÉ.

Aphrodite jaillit des flots *rassérénés.*
TH. DE BANVILLE.

— Fig. Qui a recouvré le calme : *Esprit* RASSÉRÉNÉ.

Hier, je doutais encor; mais je n'ai plus de doute :
Sitôt que je te vois, sitôt que je t'écoute,
Je me sens le cœur fort, l'esprit *rasséréné.*
ROLLAND et DU BOYS.

RASSÉRÉNEMENT s. m. (ra-sé-ré-ne-man — rad. *rasséréner*). Action de rendre ou de devenir serein : *Le* RASSÉRÉNEMENT *du ciel.*

— Fig. Action de rendre le calme : *Le* RASSÉRÉNEMENT *des esprits.*

RASSÉRÉNER v. a. ou tr. (ra-sé-ré-né — du préf. *r*, de *à* et de *serein*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rassérène; qu'ils rassérènent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je rassérénerai; ils rasséréneraient*). Rendre serein de nouveau, rendre la sérénité à : RASSÉRÉNER *le ciel.*

Jupiter d'un souris *rasséréna* les airs.
SENECÉ.

— Fig. Rendre la sérénité, le calme à : *Cette bonne nouvelle* RASSÉRÉNA *ses traits.*

Tant bien sut dire et prêcher, que la dame,
Séchant ses yeux, *rassérénant* son âme,
Plus doux que miel à la fin l'écouta.
LA FONTAINE.

Se rasséréner v. pr. Redevenir serein : *Le ciel* S'EST RASSÉRÉNÉ.

— Fig. Retrouver son calme, sa sérénité : *Le front de Raoul* SE RASSÉRÉNA *par la force de sa volonté; le pli de sa bouche s'effaça.* (Alex. Dum.) *Peu à peu, les visages contristés des laboureurs* SE RASSÉRÉNAIENT. (E. Sue.)

RASSET s. m. (ra-sè). Bot. Nom vulgaire du son dans le midi de la France.

RASSETTE s. f. V. RASCETTE.

RASSICOD (Etienne), jurisconsulte français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1645, mort en 1718. Reçu avocat en 1674, il se borna à donner des consultations et devint censeur pour les livres de droit. Outre des articles dans le *Journal des savants* (1702-1708), on lui doit : *Notes sur le concile de Trente touchant les points les plus importants de la discipline ecclésiastique* (Cologne, 1706); *Notæ et restitutiones ad commentarium C. Molinæi de Feudis* (Paris, 1739).

RASSIÉGER v. a. ou tr. (ra-sié-jé — du préf. *r*, et de *assiéger*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je rassiégeai; nous rassiégeons*). Assiéger de nouveau.

RASSIETTE s. f. (ra-siè-te — du préf. *r*, et de *assiette*). Anc. cout. Acte par lequel, une convention n'ayant pu être exécutée, on remettait les choses en état.

RASSIS, ISE (ra-si, i-ze) part. passé du v. Rasseoir. Assis de nouveau, remis sur son séant : *Un enfant* RASSIS *sur les genoux de sa mère.*

— Fig. Calme, posé, réfléchi : *Un homme* RASSIS. *Ce jeune homme n'est pas encore assez* RASSIS. *L'esprit devient plus* RASSIS *après une forte émotion, comme l'atmosphère se purifie par la tempête.* (Virey.)

— *Pain rassis*, Pain qui n'est plus frais, qui est cuit depuis un temps assez long. ‖ *Mangeur de pain rassis*, Boulanger qui a peu de clients et qui, par conséquent, ayant souvent chez lui de grandes quantités de pain rassis, est contraint de le consommer lui-même.

— *De sens rassis*, Sans être ému, sans être troublé : *Faire une chose* DE SENS RASSIS.

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée;
Qui s'affligent par art et, fous de *sens rassis*,
S'érigent pour rimer en amoureux transis.
BOILEAU.

— s. m. Qualité de l'eau-de-vie qu'on a laissée reposer un temps suffisamment long après la distillation.

— Techn. Fer de cheval qu'on rassied, qu'on rattache avec des clous neufs.

— **Syn. Rassis, calme, posé,** etc. V. CALME.

RASSMANN (Chrétien-Frédéric), poëte et bibliographe allemand, né à Wernigerod en 1772, mort à Munster (Westphalie) en 1830. Il professa au collége de Halberstadt, puis il alla s'établir en 1805 à Munster, où il s'occupa de travaux littéraires. On lui doit une foule de traités biographiques et littéraires sur les poëtes allemands morts et vivants. Comme poëte, Rassmann est de l'école de Burger. Ses poésies se composent de plusieurs volumes d'héroïdes, de sérénades, de triolets, de sonnets, de ballades, de contes et de poésies lyriques. Ses principaux ouvrages biographiques et bibliographiques sont : *Dictionnaire universel des écrivains du pays de Munster* (1814-1815, 2 vol.); *Nécrologe des poëtes allemands* (1817); *Galerie des principaux poëtes et romanciers vivants* (1823); *Dictionnaire littéraire des poëtes allemands depuis* 1137 *jusqu'en* 1824 (1826); *Dictionnaire abrégé des auteurs pseudonymes allemands* (1830); *Panthéon des musiciens* (1831).

RASSORTIMENT s. m. (ra-sor-ti-man — rad. *rassortir*), Action de rassortir. ‖ Nouvel assortiment, assortiment renouvelé.

RASSORTIR v. a. ou tr. (ra-sor-tir — du préf. *r*, et de *assortir*). Assortir de nouveau : RASSORTIR *des fleurs, des rubans, des gants. J'étais allé sur le port, pour* RASSORTIR *du drap marron.* (Alex. Dum.)

RASSOTÉ, ÉE (ra-so-té) part. passé du v. Rassoter. Epris sottement : *Une mère* RASSOTÉE *de son fils, de sa fille. Un mari* RASSOTÉ *de sa femme.*

RASSOTEMENT s. m. (ra-so-te-man — rad. *rassoter*). Action de rassoter; état d'une personne rassotée. ‖ Peu usité.

RASSOTER v. a. ou tr. (ra-so-té — du préf. *r*; de *à*, et de *sot*). Infatuer, rendre épris : *On l'*A RASSOTÉ *de cette fille, il veut l'épouser.* (Acad.)

Se rassoter v. pr. Devenir sot; s'infatuer : *Allez-vous* VOUS RASSOTER *de quelque nouvel amour?* (Acad.)

RASSOURDIR v. a. ou tr. (ra-sour-dir — du préf. *r*, et de *assourdir*). Assourdir de nouveau :

Vous me *rassourdissez;* la peste! comme il crie!
SCARRON.

RASSOWA, ville forte de la Turquie d'Europe, dans l'eyalet de Silistrie, sur la rive droite du Danube; 4,200 hab.

RASSURANCE s. f. (ra-su-ran-se — rad. *rassurer*). Qualité de ce qui est propre à rassurer, à rendre la confiance : *La réponse du roi est un véritable refus; le ministère ne l'a regardée que comme une simple formule de* RASSURANCE *et de bonté.* (Mirab.) ‖ Inus.

RASSURANT, ANTE adj. (ra-su-ran, an-te — rad. *rassurer*). Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance : *Avis* RASSURANT. *Nouvelle* RASSURANTE. ‖ Dont les paroles, les déclarations sont propres à rendre l'assurance : *Vous n'êtes vraiment pas* RASSURANT.

RASSURÉ, ÉE (ra-su-ré) part. passé du v. Rassurer. A qui l'on a rendu l'assurance : *Je ne suis pas* RASSURÉ *sur son sort.*

Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage,
Mais le chantre surtout en paraît *rassure.*
BOILEAU.

— Fortifié, rendu plus solide : *Un mur* RASSURÉ. ‖ Ce sens, indiqué par l'Académie, est inusité.

— Substantiv. Personne rassurée : *J'ai fait la* RASSURÉE, *encore que je restasse inquiète.* (Balz.)

RASSUREMENT s. m. (ra-su-re-man — rad. *rassurer*). Action de rassurer. ‖ Peu usité.

RASSURER v. a. ou tr. (ra-su-ré — du préf. *r*, et de *assurer*). Rendre l'assurance, la confiance, le courage à : VOUS ME RASSUREZ *par vos raisons. Vos raisons me* RASSURENT. *Cette parole, cette promesse m'*A *complétement* RASSURÉ. *La rémission des crimes* RASSURE *les méchants jusqu'au dernier moment de leur vie.* (Helvét.) *Il n'y a point de pouvoir qui* RASSURE *contre l'isolement ni qui rende insensible au dédain.* (Guizot.)

— Raffermir, rendre plus solide : RASSURER *une muraille qui menace ruine.* RASSURER *les arches d'un pont.* RASSURER *un clou qui vacille.* ‖ Ce sens, indiqué par l'Académie, est inusité.

— Fauconn. *Rassurer le bec de l'oiseau*, Le panser quand il est fendu.

Se rassurer v. pr. Reprendre de l'assurance, de la confiance : RASSUREZ-VOUS, *le danger est entièrement passé. Les gens faibles* SE RASSURENT *aussi facilement qu'ils se sont effrayés.* (Balz.)

Seigneur, *rassurez-vous*, vos vœux seront contents.
RACINE.

— Se remettre au beau fixe, en parlant du temps.

— **Syn. Rassurer, assurer.** V. ASSURER.

RAST-MAUPAS (Jean-Louis), agronome français, né à La Voulte (Ardèche) en 1731, mort à Lyon en 1821. Il s'est fait connaître à Lyon par diverses inventions et créations utiles, notamment un mode de greffer qui a conservé son nom, un bateau inchavirable, des magnaneries modèles et l'établissement de la Condition des soies, où l'on donne aux soies le degré légal de dessiccation qu'elles doivent avoir dans le commerce. On lui doit, outre des mémoires : *Observations sur la Condition des soies* (Lyon, 1799, in-4°). — Son frère, Jean-Baptiste-Antoine RAST-MAUPAS, né à La Voulte en 1732, mort en 1810, exerça et professa la médecine à Lyon. Il a publié, entre autres écrits : *Sur l'inoculation de la petite vérole* (1763).

RASTADT, ville du grand-duché de Bade, ch.-l. du cercle du Rhin moyen, sur la Murg, à 26 kilom. S.-O. de Carlsruhe; 7,000 hab. Industrie active; acier, machines, toiles, tabatières de papier mâché, instruments de musique, de physique et de mathématiques et articles plaqués en argent. Commerce assez important de bois, de bestiaux, de commission et d'expédition. Cette jolie petite ville est située dans une vallée étroite et difficile, contenant des positions remarquables au point de vue stratégique, avec la route de Freudenstadt qui mène sur le haut Danube. C'est une importante place forte, dont la forteresse est une des principales de l'Allemagne. En 1868, le grand-duc fit exécuter par des ingénieurs prussiens autour de la place une série de travaux fort coûteux qui furent terminés le 19 juillet 1870. Depuis lors on y a ajouté d'autres travaux du même genre. Le château, construit sur une hauteur, contenait autrefois une curieuse collection d'armes et de tableaux. Rastadt fut brûlée par les Français en 1689 et reconstruite par le prince Louis de Bade. C'est à Rastadt qu'eurent lieu, en 1713 et 1744, entre Villars et le prince Eugène, les conférences qui amenèrent la paix de Bade et assurèrent la possession de l'Alsace à la France (v. plus bas). Moreau battit près de cette ville les Autrichiens en 1796. En 1799 eut lieu à Rastadt un congrès, pendant lequel les plénipotentiaires français furent lâchement assassinés (v. plus loin). Un monument élevé à peu de distance de la porte de Rheinau rappelle le lieu où s'accomplit cet odieux attentat. Le 11 mai 1849, une insurrection de républicains badois éclata à Rastadt; mais elle fut étouffée, après un siége qui dura trois semaines, par les troupes prussiennes venues au secours du gouvernement badois. Un monument a été élevé en l'honneur des soldats prussiens tués dans cette circonstance.

Rastadt (CONGRÈS DE). Deux congrès célèbres se sont tenus à Rastadt : le premier (1713-1714) pour les négociations qui amenèrent la paix entre la France et l'empire après la guerre de la succession d'Espagne; le second (1797-1799) pour pacifier la France et l'Allemagne.

— I. L'empereur Charles VI n'ayant pas voulu s'associer à la réconciliation générale de l'Europe à Utrecht, la guerre continua entre la France et l'empire. Au mois de juin 1713, le maréchal de Villars entreprit le siége de Landau et força la garnison, forte de 8,000 hommes, à capituler et à se rendre prisonnière de guerre, sans que le prince Eugène pût rien tenter pour la secourir. Il alla ensuite assiéger Fribourg-en-Brisgau, qui dut également ouvrir ses portes au vainqueur de Denain. Ces avantages, remportés par un général dont on connaissait la hardiesse et les talents, firent redouter à l'empereur une invasion de la Bavière, où les Français étaient attendus comme des libérateurs; il dut courber la tête, quoique de mauvaise grâce, et il envoya de pleins pouvoirs à Eugène pour traiter enfin de la paix. Villars avait ceux de Louis XIV; il accepta pour lieu des conférences le château de Rastadt, résidence des margraves de Baden-Baden. Les deux grands capitaines s'y abouchèrent le 26 novembre 1713. La négociation fut franche et ouverte, comme entre deux hommes qui avaient appris à s'estimer sur le champ de bataille et qui dédaignaient les oisifs détours de la diplomatie. Néanmoins, comme le remarque justement M. Henri Martin, « il dut être pénible pour Eugène d'avoir à négocier avec l'homme qui avait été l'écueil de sa fortune militaire et qui lui avait fait perdre le titre d'invincible. Ce prince n'en laissa rien paraître et fut assez philosophe ou assez maître de lui-même pour traiter Villars en ancien ami. » Toutefois, les négociations ne furent pas sans offrir quelques difficultés, dues à la morgue de la cour de Vienne, qui croyait accorder une faveur à la France en consentant à la paix. Il fallut changer de ton. Toutefois, Philippe V ne put être compris dans le traité. Les questions territoriales furent promptement vidées; mais les questions politiques entraînèrent plus de délais. L'empereur prétendait que Louis XIV s'engageât à faire maintenir les franchises quasi républicaines des Catalans, alors en insurrection, et refusait la demande, formulée par le roi de France, de la création d'une principauté en Belgique au profit de Mme des Ursins, la Maintenon espagnole. Enfin on se mit d'accord par l'abandon réciproque des intérêts des Catalans et de Mme des Ursins.

Abordons maintenant les principales clauses du traité.

Par l'article 3, les traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick sont adoptés comme base et fondement du traité actuel, ce qui maintenait implicitement une des stipulations de la paix de Ryswick qui avaient le plus blessé les princes protestants par les avantages qu'elle accordait à la religion catholique.

En vertu des articles 4 et 5, Vieux-Brisach et la ville de Fribourg, avec leurs dépendances sur la rive droite du Rhin, étaient rendus à l'empereur et à la maison d'Autriche, conformément aux dispositions du traité de Ryswick.

Par l'article 6, le fort de Kehl était rendu à l'empire. Le roi de France s'engageait à faire raser le fort de Pile et les autres forts construits dans les îles du Rhin, près de Strasbourg. La navigation de ce fleuve était librement ouverte aux sujets des deux Etats (article tiré du traité de Ryswick).

Par l'article 8, le roi de France s'engageait à faire raser les fortifications construites vis-à-vis de Huningue, de même que le pont construit en cet endroit sur le Rhin, ainsi que le fort qui avait été établi sur la droite du Rhin, en face de Fort-Louis.

Par l'article 9, Louis XIV promettait de faire évacuer les châteaux de Bitche et de Hombourg.

En vertu de l'article 12, l'électeur de Trèves et l'électeur palatin, le grand maître de l'ordre Teutonique, évêque de Worms, l'évêque de Spire, les maisons de Wirtemberg et de Bade étaient rétablis dans tout ce qui leur avait été enlevé contre la teneur du traité de Ryswick, dont toutes les conditions et clauses auxquelles on ne dérogeait pas expressément étaient renouvelées, et particulièrement celles qui concernaient le duc de Lorraine.

Par l'article 14, la ville de Landau avec ses dépendances, consistant dans les villages de Nussdorf, Danheim et Queichheim, était cédée à la France.

L'article 15 rendait aux électeurs de Cologne et de Bavière leurs Etats, rangs, prérogatives, dignités électorales et autres droits dont ils avaient joui avant la guerre.

Par l'article 19, le roi de France consentait que l'empereur prît possession des Pays-Bas espagnols pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs, sauf la convention à établir avec les états généraux concernant leur barrière, sauf également la partie du haut quartier de la Gueldre cédée au roi de Prusse par le traité d'Utrecht.

Par l'article 30, la France promettait de laisser l'empereur en possession tranquille de tous les Etats et places qu'il occupait en Italie, tels que le royaume de Naples, les duchés de Milan et de Mantoue, l'île de Sardaigne et les ports de Toscane. De son côté, l'empereur s'engageait à laisser chacun des princes d'Italie en possession des pays qu'il occupait actuellement.

Telles furent les principales stipulations

arrêtées et signées par les deux négociateurs à Rastadt le 7 mars 1714. Toutefois, le traité définitif ne fut conclu que le 7 septembre, à Bade. L'obstination de l'empereur à refuser de négocier à Utrecht avait valu à la France Landau et le Fort-Louis, qui ne fut pas démoli. Cette dernière campagne et le traité qui la couronna dotèrent de quelques rayons de gloire la fin du grand règne, dit Villars dans ses *Mémoires*. Le soleil couchant dissipait les nuages qui le couvraient depuis si longtemps et brillait d'une dernière splendeur.

— II. Tandis que Bonaparte traitait à Campo-Formio avec les plénipotentiaires de l'empereur, un autre congrès s'ouvrait à Rastadt, où devaient se débattre les conditions de la paix à conclure entre la France et l'empire. Bonaparte se rendit dans cette ville en qualité de négociateur, accompagné de Bonnier et de Treilhard. Là, il devait se rencontrer, d'autre part, avec M. de Cobentzel, pour l'échange des ratifications du traité de Campo-Formio. Arrivé à Rastadt, il trouva tous les princes allemands qui attendaient sa venue avec une impatiente curiosité; mais il n'y resta pas longtemps; prévoyant des longueurs interminables dans le règlement de cette foule de petits intérêts qui s'entre-croisaient, il revint à Paris goûter les joies enivrantes du triomphe qui l'attendait. Toutefois, avant son départ pour la France, il avait arrêté secrètement avec l'Autriche les arrangements nécessaires pour l'occupation de Mayence et de la tête de pont de Manheim, résultat que les troupes françaises devaient obtenir soit en intimidant les milices de l'empire, soit en brusquant l'assaut, prévisions qui furent justifiées par l'événement. Dès lors, il devenait évident que l'Autriche, par les articles secrets du traité de Campo-Formio, avait reconnu à la République la ligne du Rhin; stipulations qui allaient singulièrement aplanir les difficultés de la négociation à nos deux autres plénipotentiaires, Bonnier et Treilhard. Mais l'Autriche eut à supporter d'amères récriminations de la part des députations de l'empire, qui lui reprochaient d'avoir abandonné la ligne du Rhin à la République et de trahir leurs intérêts pour obtenir de meilleures conditions en Italie. Ces reproches étaient fondés assurément; mais la Confédération germanique se montrait par trop naïve en s'étonnant de la mauvaise foi de l'Autriche. Cette puissance, pour se tirer du mauvais pas où elle s'était mise, avait consenti sans vergogne au dépouillement de la Confédération, qui payait ainsi les frais d'une guerre à laquelle elle avait été entraînée malgré elle. Aussi ses députés firent-ils entendre d'énergiques protestations, qui n'aboutirent à rien cependant. Il fallut bien se soumettre et céder la ligne du Rhin, demandée obstinément par les plénipotentiaires français. Toutefois, cette cession n'avait pas encore été consentie au mois de février 1798, tant les députés allemands éprouvaient de répugnance à nous livrer cette barrière du Rhin, qu'ils sentaient néanmoins leur échapper fatalement. Cependant, chacun ayant fait quelques concessions, les Français s'étant départis de la rive droite, qu'ils exigeaient d'abord, et les Allemands consentant à nous livrer la rive gauche, il fut admis que la ligne du Rhin devenait désormais notre limite naturelle. On convint également que les princes dépossédés seraient indemnisés au moyen de sécularisations.

Il restait encore quelques difficultés à régler, telles que le partage des îles du Rhin, la conservation des postes fortifiés, l'acquittement des dettes des pays cédés à la France, etc., difficultés dont la solution absorba tout le reste de l'année 1798, car les Allemands sont d'âpres disputeurs; ils semblent avoir transporté dans le domaine de la diplomatie toute la subtilité quintessenciée de la vieille scolastique. Malheureusement, l'œuvre conciliatrice allait être brisée par le plus lâche attentat qui puisse souiller les annales d'une nation civilisée.

Après le départ de Bonaparte, l'Autriche, sentant éloigné l'homme qui l'avait accablée de revers si rapides, commença à donner des preuves de sa mauvaise volonté à l'égard de la France, et la guerre ne tarda pas à se rallumer entre les deux pays, guerre dont les péripéties ne ressemblèrent en rien à celles de la campagne précédente. Toutefois, les hostilités n'ayant lieu qu'entre la France et l'empereur, et non entre la France et l'empire germanique, les conférences de Rastadt ne furent point dissoutes. Mais l'Autriche ne voulait pas la paix et ses intimidations avaient déjà forcé les deux tiers des Etats à rappeler leurs députés. Bientôt les délibérations se firent au milieu des troupes autrichiennes, et nos ministres, Bonnier, Jean Debry et Roberjot (ces deux derniers avaient remplacé Treilhard, devenu directeur), commencèrent à éprouver des craintes pour leurs personnes, car ils savaient le cabinet de Vienne fort irrité de la vigueur qu'ils avaient déployée dans le cours de cette longue négociation et surtout de la divulgation des articles secrets conclus avec Bonaparte pour l'occupation de Mayence. Leur correspondance ne tarda pas à être interceptée; la députation de l'empire s'adressa alors à l'officier autrichien qui commandait dans la ville et lui demanda si le congrès pouvait se croire en sûreté; mais il n'obtint qu'une réponse évasive. Les ministres français n'avaient plus qu'à se retirer, et ils annoncèrent leur départ dans trois jours, c'est-à-dire le 9 floréal (28 avril), prévenant qu'ils se rendaient à Strasbourg et qu'on les trouverait dans cette ville prêts à renouer les négociations si on en témoignait le désir. Le colonel autrichien commandait les hussards de Szecklers, cantonnés près de Rastadt; le congrès lui demanda expressément s'il y avait sûreté pour les ministres français, et on le pria de leur faire donner une escorte. Il la refusa, mais en assurant que les ministres français n'avaient rien à craindre pour leurs personnes, à condition qu'ils partissent sous les vingt-quatre heures. Il n'est pas douteux que le cabinet autrichien n'ait donné l'ordre de les arrêter en route et de les assassiner.

Nous empruntons le récit des principaux détails de ce crime abominable à la note indignée que le Directoire publia pour l'édification de la France et du monde entier.

« .... C'est aux portes de Rastadt, sur le territoire d'un prince indépendant et neutre, à la vue de tous les membres du congrès violemment retenus dans cette ville et condamnés à être les spectateurs non moins impuissants qu'indignés d'un crime qui les outrage et les menace tous, qu'au mépris d'un caractère sacré, au mépris des assurances données, au mépris de tout ce qui est humanité, justice, honneur, les plénipotentiaires de la République, victimes à jamais regrettables de la mission de paix qui leur avait été confiée et du dévouement sans bornes avec lequel ils ont rempli les instructions du gouvernement et soutenu la dignité nationale, ont été égorgés de sang-froid par un détachement de troupes autrichiennes. Et combien toutes les circonstances de cet assassinat le rendent bien plus odieux encore !...

» ... Le 6 floréal (28 avril), à sept heures du soir, le colonel du régiment de Szecklers fait déclarer par un capitaine au baron d'Albani, ministre directorial, que la légation française pouvait quitter Rastadt avec sécurité. Le même capitaine se transporte ensuite chez les ministres français et leur signifie l'ordre de quitter la ville de Rastadt dans les vingt-quatre heures. A huit heures, ils montent en voiture, on les arrête aux portes de la ville; on n'avait pas sans doute compté sur un départ si prompt, et l'assassinat n'était pas encore entièrement organisé; on avait besoin d'une heure encore. A neuf heures, la consigne se lève, pour la légation française seulement; elle demande une escorte et le commandant la refuse et répond en ces termes : « Vous serez aussi en sûreté » sur la grande route que dans vos chambres. » Mais à peine la légation avait-elle fait cinquante pas, qu'elle était entourée par un détachement nombreux de ce même corps dont le commandant venait de promettre toute sécurité. On arrête les voitures; on fait descendre le citoyen Jean Debry, qui était dans la première, et on lui demande : « N'êtes- » vous pas Jean Debry? — Oui, répond-il, » c'est moi qui suis Jean Debry, ministre de » France. » Il tombe à l'instant percé de coups. Les citoyens Bonnier et Roberjot sont de même arrêtés, interrogés; ils se nomment, on les tue. Roberjot est massacré dans les bras de son épouse. Le crime consommé, les papiers de la légation sont enlevés et portés au commandant autrichien. A ces détails fidèles, qui peut méconnaître la préméditation de cet assassinat et son premier auteur? Sans doute un tel sacrilége ne recueillera que l'infamie et l'exécration et, au défaut même d'un autre châtiment, l'histoire réserve un supplice à ceux qui s'en sont rendus coupables. Ce serait en vain que la cour de Vienne chercherait à détourner le poids de cette terrible accusation; toute sa conduite vient aujourd'hui déposer contre elle... »

Jean Debry survécut seul à cette boucherie infâme. Sa femme et ses deux filles, reconduites à Rastadt par les gens du margrave, accourus à la nouvelle du meurtre, passèrent le reste de la nuit chez Mme de Reden, femme du ministre de Brême-Hanovre. Mme Debry croyait son mari mort, quand M. de Reden vint lui annoncer qu'il était vivant. « Il est sauvé; je l'ai vu, » dit-il. En effet, Jean Debry, couvert de sang, de boue, sans chapeau, sans cravate, venait d'arriver chez M. de Goërtz, ministre du roi de Prusse. Voici le récit qu'il fit de son horrible aventure et de son salut : « Je sortis, dit-il, du fossé où je m'étais laissé tomber et je gagnai le bois voisin; en y entrant, je m'évanouis, mais le froid, la pluie me réveillèrent; je marchai dans le bois et montai sur un arbre creux; puis, craignant d'être aperçu par des patrouilles, je me jetai à terre dans le fourré le plus épais que je pus trouver. Les hussards passèrent non loin du lieu où je m'étais caché. Les douleurs que me faisaient éprouver mes blessures rendaient ma situation insupportable. J'entendis sonner sept heures à Rastadt. Je pris alors la résolution de braver les dangers et de me rendre à la ville. Sorti du bois, j'aperçus à vingt pas de moi deux paysans qui tenaient le même chemin dans la prairie. Je me hâtai de les joindre; ma figure affreuse, couverte de boue et de sang, les fit reculer d'effroi. Je leur expliquai comme je pus que j'étais ministre français, que j'avais été assassiné; ils me placèrent entre eux deux.... Un groupe d'individus était au lieu de l'affreuse scène de la veille; à mon approche, on s'éloigna; je passai assez vite, mais non assez rapidement pour ne pas apercevoir à dix pas l'un de l'autre les cadavres mutilés de mes deux malheureux collègues; ils étaient entièrement nus et me parurent avoir été lavés. La pluie qui tombait à torrents me favorisait; je passai les deux portes sans être remarqué et j'arrivai, hors d'haleine, privé de force et de sang, chez le comte Goërtz, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse. »

Le 10 floréal, les corps des plénipotentiaires Roberjot et Bonnier furent inhumés au cimetière avec tous les honneurs militaires. Le même jour, Jean Debry, sa famille, la veuve Roberjot, la légation ligurienne et leur suite quittèrent Rastadt à une heure après midi. On leur avait donné une escorte. M. de Harrant, major des gardes du margrave, et M. de Jordan, secrétaire de la légation prussienne, voulurent les accompagner jusqu'au Rhin; lorsque ces malheureux eurent franchi le fleuve et touché la terre française à Seltz, la femme de Jean Debry tomba à genoux sur la terre de la patrie.

Toute l'Europe indignée accusa l'Autriche de ce forfait; le cabinet autrichien répondit à peine, car on ne saurait prendre pour une réponse l'imputation qu'il fit aux émigrés de cet attentat. Un cri de vengeance s'éleva de tous les points de la France contre la cour de Vienne; une fête funèbre fut célébrée au Champ-de-Mars le 8 juin, en l'honneur des infortunés Bonnier et Roberjot.

J. Chénier demanda qu'une pyramide fût élevée à la mémoire des victimes et à la honte de l'Autriche, sur laquelle serait gravée cette inscription : « La maison d'Autriche fit assassiner les ministres de la République française au congrès de Rastadt; la maison d'Autriche ne pèse plus dans l'humanité. »

Au conseil des Cinq-Cents, les siéges que devaient occuper les deux plénipotentiaires assassinés restèrent vides; leurs costumes de représentant, couverts d'un crêpe, y furent placés, et lorsqu'à l'appel nominal le secrétaire en arrivait à leurs noms, les citoyens des tribunes et les députés se levaient avec respect, et le président disait : « Assassinés au congrès de Rastadt, » et les secrétaires répondaient : « Que leur sang retombe sur les auteurs de l'horrible massacre ! »

RASTALL ou **RASTELL** (Jean), imprimeur anglais, né à Londres, mort dans cette ville en 1536. Il établit une imprimerie à Londres en 1517 et épousa la fille de Thomas Morus. Bale et Pits reconnaissent Rastall comme l'auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Anglorum regium chronicon, or Pastyme of the people* (1529), livre rarissime, réimprimé en 1811 dans la *Collection of English chronicles; An exposition of law terms and the nature of writs* (1527, petit in-8°; s. d. in-fol., en anglais et en français); *Rastall's entries; The church of John Rastall*, que l'évêque Bonner plaça, en 1542, dans sa liste d'ouvrages prohibés, etc. — Son fils, William RASTALL, né à Londres en 1508, mort à Louvain en 1565, fut avocat, puis, sous la reine Marie, membre de la cour des plaids communs. On lui doit : *Collection abridged of the statutes in force and use* (1557, in-fol.), souvent réimprimé.

RASTE s. f. (ra-ste). Métrol. Mesure itinéraire des anciens Germains, valant environ une lieue de 25 au degré.

RASTEAU, village et commune de France (Vaucluse), canton de Vaison, arrond. et à 19 kilom. d'Orange, à 43 kilom. d'Avignon, sur le penchant d'une colline dont la base est baignée par l'Ouvèze; 942 hab.

RASTEL s. m. (ra-stèl — mot provenç. qui signif. *râteau*). Réunion de gens que l'on invite à boire, dans le midi de la France : *Les* RASTELS *devinrent un moyen de propagande électorale sous le deuxième Empire.*

RASTELLITE s. f. (ra-stèl-li-te). Moll. Espèce d'huître fossile.

RASTENBURG, ville des Etats prussiens (Prusse), sur le Gruber, à 95 kilom. S.-E. de Kœnigsberg; 5,000 hab. Gymnase évangélique. Fabriques de drap et de chapellerie, teintureries et usine à cuivre. Commerce de toiles.

RASTIGNAC (Aymeric DE CHAPT DE), prélat français, né au château de Rastignac (Dordogne) vers 1315, mort à Limoges en 1390. Il appartenait à une ancienne famille originaire du Limousin, qui s'était établie dans le Périgord vers la fin du XIe siècle. Rastignac fut successivement trésorier de l'Eglise romaine, évêque de Volterre, évêque et gouverneur de Bologne (1361), prince de l'empire (1364), évêque de Limoges (1371), enfin gouverneur du Limousin.

RASTIGNAC (Raymond DE CHAPT DE), capitaine français, de la même famille que le précédent, né à Rastignac vers 1545, mort en 1596. Nommé, en 1585, lieutenant général de la haute Auvergne, il se distingua par sa fidélité au roi pendant les troubles de la Ligue, enleva plusieurs places aux ligueurs, gagna la bataille d'Issoire en 1590 et celle de Villemur, contre le duc de Joyeuse, en 1592. Peu après, il dispersa les *Tard-venus* du Limousin et fut tué au siége de La Fère. De Thou à célébré son courage.

RASTIGNAC (Louis-Jacques DE CHAPT DE), prélat français, né à Rastignac en 1684, mort en 1750. Il fut évêque de Tulle (1720), puis archevêque de Tours en 1723, présida de nombreuses assemblées du clergé, fonda à Tours l'hospice de la Madeleine pour les enfants trouvés (1746) et s'illustra par son inépuisable charité.

RASTIGNAC (Armand-Anne-Auguste-Antoine-Sicaire DE CHAPT DE), écrivain religieux, neveu du précédent, né au château de Laxion, près de Sarlat, en 1726, mort en 1792. Il avait figuré avec distinction dans les assemblées du clergé. C'était un ecclésiastique plein de désintéressement et de modestie et du caractère le plus respectable, mais qui se montra obstinément opposé à toute réforme dans l'Assemblée constituante, où il avait été député par le clergé. Emprisonné à l'Abbaye après le 10 août, il périt dans les massacres de septembre, malgré les efforts de sa mère, la marquise de Fausse-Leudry, qui s'était courageusement enfermée avec lui pour lui donner ses soins. Ses principaux ouvrages sont : *Questions sur la propriété des biens-fonds ecclésiastiques en France* (1789); *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce* (1791).

RASTIGNAC, un des héros de Balzac. C'est un de ces dandys à l'aide desquels le grand romancier a essayé de peindre la haute vie, sous la Restauration et dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Il circule, plus ou moins en vue, dans toute la série des *Scènes de la vie parisienne*, mais c'est surtout dans le *Père Goriot*, où sont racontés ses débuts, qu'il est analysé à fond. C'est là que, de simple étudiant, pensionnaire de la maman Vauquer, on le voit devenir un personnage en réussissant à faire de sa maîtresse haute et puissante dame Delphine Goriot, comtesse de Restaud. Moins corrompu que la plupart des confrères en dandysme que Balzac lui donne, mais aussi bien moins habile que certains autres, Rastignac est tout simplement « l'homme qui arrive par les femmes. » Ce n'est pas un petit saint, mais ce n'est pas non plus un monstre. Balzac a mis dans sa prodigieuse *Comédie humaine* toutes les nuances et toutes les gradations qui existent dans la comédie réelle de la vie.

RASTOUL (Paul-Emile-Barthélemi-Philémon), médecin, membre de la Commune de Paris, né à Marseille en 1835. Reçu docteur en médecine, il se fixa à Paris et pratiqua son art dans le quartier Saint-Martin. Pendant le siége de cette ville en 1870-1871, le docteur Rastoul fut membre du comité de vigilance, puis maire du Xe arrondissement; mais il ne tarda pas à donner sa démission, n'ayant pu briser un comité qui s'était installé à la mairie et avec qui il était en lutte. A diverses reprises, il présida le club des Montagnards, où il se signala par la chaleur de ses convictions républicaines. Après le mouvement du 18 mars, voulant éviter la guerre civile, il demanda, dans les réunions publiques, que le comité central fît appel à tous les maires, aux députés régulièrement élus et à tous les candidats non élus, mais ayant réuni 20,000 suffrages, pour trouver un moyen de conciliation avec le gouvernement de M. Thiers. Elu, le 26 mars, membre de la Commune dans le Xe arrondissement par 10,738 voix, il fit partie de la commission des services publics. Lorsque la guerre civile eut éclaté, il prit, comme médecin, la direction des ambulances et rendit, à ce titre, de grands services. Dans les séances de la Commune, il fit toujours preuve d'une grande modération, se prononça contre la validation des élections complémentaires du 19 avril, dont les candidats n'auraient pas obtenu le huitième plus un des électeurs inscrits (19 avril), vota avec la minorité contre la création d'un comité de Salut public (1er mai) et ne prit que rarement part depuis ce moment aux délibérations de l'Hôtel de ville. Le 27 avril, à la suite de difficultés qu'il rencontra de la part de Dombrowski dans l'accomplissement de son service médical, il se démit de ses fonctions d'inspecteur général des ambulances. Lorsque l'armée de Versailles pénétra dans Paris, le docteur Rastoul rédigea une adresse aux membres du comité de Salut public et à ses collègues de la Commune, dans laquelle, pour empêcher le sang de ses concitoyens de couler à flots, il demandait qu'on adoptât la proposition suivante : « La Commune de Paris et le comité central de la garde nationale, se reconnaissant vaincus, viennent offrir au gouvernement de Versailles leurs têtes, à la condition qu'il ne sera fait aucune poursuite, qu'il ne sera exécuté aucune représaille contre l'héroïque garde nationale. » Mais il ne put présenter ce projet, qui avait peu de chance d'être agréé, et resta étranger à tout ce qui se passa pendant la dernière semaine de la Commune. Arrêté à la fin de mai, il fut conduit à Versailles et traduit devant un conseil de guerre en même temps que les autres membres de la Commune arrêtés. Condamné le 2 septembre 1871 à la déportation simple, il fut dirigé sur l'île de Ré, où il s'adjoignit au médecin du dépôt pour soigner les condamnés, puis on l'embarqua en janvier 1873 pour la Nouvelle-Calédonie.

RASTOUL DE MONGEOT (Alphonse-Simon), littérateur français, né à Avignon en 1800. Il dirigea d'abord une imprimerie dans sa ville natale; fonda l'*Echo de Vaucluse* (1828), la *France provinciale* (1832), puis devint professeur d'histoire à Avignon, qu'il quitta pour

se rendre à Paris en 1836. Après avoir collaboré à l'*Europe littéraire*, M. Rastoul est allé s'établir en Belgique, où il a fondé, en 1847, l'*Etoile belge*. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoire de la nation française* (1832-1834, 2 vol. in-8°); *Tableau d'Avignon* (1835, in-8°); *Pétrarque et son siècle* (1846, 2 vol. in-12); *Léopold Ier, roi des Belges* (1846, in-8°); *Lamartine* (1848, in-12); *Histoire de Hollande* (1850, 2 vol.); *Vienne et Bruxelles* (1854, in-18); les *Manteaux rouges*, etc.

RASTREADOR s. m. (ra-stré-a-dor — de l'espagn. *rastro*, empreinte du pied sur le sol). Sorte de limier de justice en usage dans l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Le *rastreador* est une sorte de Bas-de-cuir, d'un flair et d'une perspicacité extrêmes, qui met ses talents au service de la justice lorsqu'il s'agit de découvrir un criminel. « L'homme qui exerce cette profession, dit M. Sarmiento, est traité avec grande considération; son affirmation a force de preuve dans les cours inférieures de justice. Dès qu'un vol a été commis, c'est à lui qu'on a recours. Si, comme c'est le cas le plus ordinaire, la soustraction a été faite pendant la nuit, le voleur n'aura été vu de personne; mais il aura laissé quelques traces, et on s'empresse de les chercher. Croit-on avoir trouvé une empreinte, on la couvre d'un vase renversé pour que le vent ou la pluie ne l'efface pas; puis on court chez le *rastreador*. Notre homme vient, considère attentivement la marque, et bientôt, comme si la piste était tracée d'une manière continue et évidente, il la suit sans avoir besoin de se baisser pour examiner le sol; vous le voyez parcourir des rues, traverser des enclos; tout à coup il entre dans une maison, montre du doigt un homme et dit tranquillement : « Le voilà ! »

Il est rare que l'accusé essaye de nier le fait; il se soumet à son sort, bien moins à cause des preuves matérielles qui peuvent parler contre lui que parce qu'il se sent en quelque sorte désigné par le doigt de Dieu; car il a plus de foi encore que le juge en l'infaillibilité du *rastreador*; il voit que la partie est perdue et il se résigne. « J'ai connu, dit le même auteur que nous avons cité, un certain Calibar, qui a exercé pendant quarante ans dans une des provinces de la république Argentine le métier de *rastreador*. Il a aujourd'hui près de quatre-vingts ans. Courbé par la vieillesse, il a encore dans son maintien de la dignité et quelque chose de vénérable. Quand on lui parle de ses anciennes aventures, qui tiennent vraiment du fabuleux, il ne s'en glorifie pas et se contente de dire : « Aujourd'hui, je ne suis plus bon à rien; mais il y a encore les enfants. » Les enfants, ce sont ses fils qui ont été formés à une excellente école, mais qui ne paraissent pas devoir égaler leur maître. On raconte de lui l'histoire suivante. Pendant un voyage qu'il fit à Buenos-Ayres, on lui vola le cheval qu'il montait dans les jours d'apparat. Sa femme reconnut une empreinte du pied du voleur et la couvrit avec une sébile de bois. Deux mois après, Calibar, de retour de son voyage, vit l'empreinte, déjà fort affaiblie et qui eût été invisible pour des yeux moins exercés; il l'examina attentivement, puis il ne fut plus question de rien pendant un an et demi. Un beau jour, il marchait tête basse dans une rue des faubourgs; tout à coup il entre dans une maison, pénètre dans l'arrière-cour et là retrouve son cheval. Il avait, après un intervalle de vingt mois, reconnu la piste du voleur.

RASTRELLI (Joseph), compositeur allemand, né à Dresde en 1799, mort dans la même ville en 1842. Son père, Vincent Rastrelli, qui composa des messes, des airs, des duos, un oratorio, etc., lui apprit la musique et le violon. Joseph montra une telle précocité, qu'à six ans il se fit entendre dans un concert à Moscou. Après avoir reçu des leçons de violon de Poland et d'harmonie de Feidler, il se rendit, en 1814, avec son père à Bologne, où Mattei lui apprit le contrepoint. Peu après, il fit représenter à Ancône son premier opéra, la *Distruzione di Gerusalemme* (1816). L'année suivante, Rastrelli retourna à Dresde; fut attaché, en 1820, comme violoniste, à la chapelle de la cour et fit jouer dans cette ville trois nouveaux opéras. Dans un second voyage en Italie, il visita Milan, où il donna, à la Scala, une nouvelle partition, *Amina* (1824). Quelque temps après, il retourna dans sa ville natale et fut nommé successivement second maître de musique du théâtre de la cour (1829) et chef d'orchestre de la chapelle royale (1830). Excellent violoniste, habile pianiste, bon maître de chant, Rastrelli était, en outre, un compositeur de mérite. On trouve de la grâce, de la fraîcheur, de l'originalité et un style large dans ses compositions, qui consistent principalement en opéras et en morceaux de musique religieuse, messes, *Miséréré*, motets, etc. Outre les opéras déjà mentionnés, nous citerons de lui : la *Schiava Circassa* (1820), qui eut beaucoup de succès à Dresde; *Le Donne curiose* (1821), opéra-bouffe; *Velleda* (1822); *Salvator Rosa* (1832), le premier opéra allemand de Rastrelli; *Berthe de Bretagne* (1835), opéra qui passe pour sa meilleure œuvre avec le précédent; l'*Enlèvement de Zétulbé*, ballet; la musique de la tragédie de *Macbeth*, etc. On cite encore de lui : les *Charmes de Dresde*, rondeau pour piano.

RASUMOVSKI (Alexis-Grigorievitch, comte), général russe, né dans le gouvernement de Tchernigov, mort en 1771. Il fut attaché au service de la chapelle impériale de Saint-Pétersbourg, où la beauté de sa voix et ses agréments physiques attirèrent l'attention de la czarine Elisabeth, qui n'était encore que grande-duchesse. Elle s'éprit de lui à tel point, qu'après en avoir fait son favori elle l'épousa secrètement dans l'église du village de Perowo, près de Moscou. En 1744, elle obtint pour lui de l'empereur Charles VII le titre de comte de l'empire, ce qui lui permit de lui donner celui de comte russe; elle l'éleva, en outre, au grade de feld-maréchal et à l'emploi de grand veneur. Rasumovski eut de son mariage avec Elisabeth plusieurs enfants qui moururent tous en bas âge. — Son frère, Cyrille RASUMOVSKI, né en 1728, mort en 1803, reçut également le titre de comte en 1744 et, à peine âgé de vingt-deux ans, fut créé, en 1750, hetman de la Petite Russie. Il avait espéré rendre cette dignité héréditaire dans sa famille; mais elle lui fut enlevée en 1744 par l'impératrice Catherine II, qui l'en dédommagea en le nommant feld-maréchal. Bien que les deux frères eussent passé de la condition sociale la plus basse à une position aussi élevée, ils se distinguèrent toujours par la noblesse de leur caractère et firent de leur fortune et de leur influence l'usage le plus généreux et le plus éclairé. — Cyrille laissa plusieurs fils, dont l'un, Alexis RASUMOVSKI, né en 1748, mort on 1822, fut ministre de l'instruction publique sous Alexandre Ier — Un autre, André RASUMOVSKI, né en 1752, mort en 1836, entra dans la carrière diplomatique, devint successivement ambassadeur à Stockholm, à Naples et à Vienne et reçut, en 1815, le titre de prince. La ligne mâle de cette famille s'est éteinte en 1837 dans la personne du comte Pierre-Alexeievitch RASUMOVSKI.

RASURE s. f. (ra-zu-re — rad. *raser*). Action de raser la tête ou la barbe : *La* RASURE *était autrefois une des peines infligées aux femmes adultères.*

— Nom que l'on donne, dans la Franche-Comté, au gratin qui se forme à l'intérieur de la marmite où cuisent les gaudes ou bouillie de maïs.

RAT s. m. (ra. — Ce mot vient probablement du germanique : vieux haut allemand *rato*, rat, souris, anglo-saxon *ract*, scandinave *ratta*, allemand *ratte*, anglais *rat*, à moins qu'il ne se rattache au celtique : gaélique *radan*, armoricain *raz*, *rach*, irlandais *rata*, *radan*. Du reste, les formes celtiques et germaniques sont évidemment de la même famille. Barbazan rapportait *rat* au latin *radere*, raser. Ferrari se permettait cette enfilade de formes intermédiaires : *mus*, souris, *muris*, *muratus*, *ratus*, *rat*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des muriens, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans les diverses parties du globe : *Malgré les chats, le poison, les pièges, les appâts, les* RATS *pullulent si fort, qu'on serait obligé de démeubler, de déserter s'ils ne se détruisaient eux-mêmes.* (Buff.) *Les surmulots n'excluent pas nécessairement les* RATS *noirs d'où ils s'établissent.* (F. Cuvier.) *Les* RATS *noirs font plusieurs portées par an.* (P. Gervais.) *Quoique tous les chats courent après les* RATS, *peu les mangent, à raison de l'odeur qui leur est propre.* (Bosc.) *Les* RATS *ont de nombreux ennemis.* (E. Desmarest.)

> Un *rat*, hôte des champs, *rat* de peu de cervelle,
> Des lares paternels un jour se trouva soûl.
>
> LA FONTAINE.

> Autrefois le *rat* de ville
> Invita le *rat* des champs,
> D'une façon fort civile,
> A des reliefs d'ortolans.
>
> LA FONTAINE.

> La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte;
> Un *rat*, sans plus, s'abstint d'aller flairer autour;
> C'était un vieux routier, il savait plus d'un tour;
> Même il avait perdu sa queue à la bataille.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Rat ailé*, *Rat de Tartarie*, Noms vulgaires du polatouche. ‖ *Rat aquatique*, Nom vulgaire du campagnol amphibie. ‖ *Rat araignée*, Nom vulgaire de la musaraigne. ‖ *Rat bipède*, Ancien nom des gerboises. ‖ *Rat chien*, Nom vulgaire des cynomes, genre de rongeurs. ‖ *Rat compagnon*, Nom vulgaire du campagnol social. ‖ *Rat coypu*, Nom vulgaire d'une espèce de myopotame. ‖ *Rat à bourse*, Nom vulgaire de quelques marsupiaux qui ressemblent aux rats par la forme ou par la taille. ‖ *Rat à courte queue*, Nom vulgaire du campagnol. ‖ *Rat à longs pieds*, Nom vulgaire des gerbilles. ‖ *Rat des Alpes*, Nom vulgaire de la marmotte. ‖ *Rat arvicole*, Nom vulgaire du genre reithrodon. ‖ *Rat blanc*, Nom vulgaire du lérot ou loir des jardins. ‖ *Rat d'Amérique*, Nom vulgaire du cobaye. ‖ *Rat d'eau*, Nom vulgaire du campagnol amphibie. ‖ *Rat des bois*, Nom vulgaire du mulot et du surmulot. *Rat des bois du Brésil*, Nom vulgaire des sarigues. ‖ *Rat de Madagascar*, Nom donné par Buffon à un lémurien du genre chéirogale ou microcèbe. ‖ *Rat de Pharaon*, Nom vulgaire de la mangouste d'Egypte. ‖ *Rat de Surinam*, Nom vulgaire du phalanger. ‖ *Rat des champs*, Nom vulgaire du mulot et du campagnol. ‖ *Rat des palétuviers*, Nom vulgaire du sarigue. ‖ *Rat d'or*, Nom vulgaire du muscardin, espèce de loir. ‖ *Rat échimyforme*, Syn. d'ACOMYS, genre de rongeurs. ‖ *Rat d'Egypte*, Nom vulgaire de la mangouste d'Egypte. ‖ *Rat épineux*, Nom vulgaire des échimys, genre de rongeurs. ‖ *Rat économe*, Nom vulgaire du campagnol économe. ‖ *Rat domestique*, Nom vulgaire du rat commun et du surmulot, donné aussi quelquefois au mulot et à la souris. ‖ *Rat du blé*, Nom vulgaire du hamster commun. ‖ *Rat de montagne*, Nom vulgaire de la marmotte. ‖ *Rat doré*, Nom vulgaire du muscardin, espèce de loir. ‖ *Rat hamster*, Nom vulgaire du hamster commun. ‖ *Rat flèche*, Nom vulgaire des gerboises. ‖ *Rat loir*, Syn. de DENDROMYS, genre de rongeurs. ‖ *Rat manicou*, Nom vulgaire de la marmose. ‖ *Rat musqué*, Nom vulgaire de l'ondatra, espèce de campagnol. ‖ *Rat palmiste*, Nom vulgaire de l'écureuil palmiste. ‖ *Rat taupe*, Nom vulgaire de quelques rongeurs fouisseurs de l'Orient et du sud de l'Afrique, appartenant aux genres bathyergue, géoryque, nyctoclepte, oryctère, spalax, etc. ‖ *Rat veule*, Nom vulgaire du loir. ‖ *Rat sauterelle*, Nom vulgaire du mulot. ‖ *Rat social*, Nom vulgaire du campagnol social. ‖ *Rat de terre*, Nom vulgaire du genre géomys ou saccophore. ‖ *Rat terrestre*, Nom vulgaire du campagnol commun. ‖ *Rat volant*, Nom vulgaire des myoptères, genre de chéiroptères formé aux dépens des molosses.

— Pop. Homme très-avare : *C'est un* RAT. *Je t'ai vainement attendu, vieux* RAT ! *Une femme comme moi n'attend jamais un ancien parfumeur.* (Balz.) ‖ Adjectiv : *Faut-il qu'il soit* RAT ! *En province, on est galant, amoureux, poétique, mais on est* RAT. (A. Second.)

— Terme d'amitié qu'on adresse à un enfant, à une femme : *Viens ici, mon petit* RAT.

— Fam. Caprice, fantaisie sans raison : *Elle a des* RATS. *Elle a ses* RATS. *Mais voyez ce* RAT *qui lui prend !* (Mariv.)

— *Nid à rats*, Logement sale, obscur.

— *Mort aux rats*, Préparation empoisonnée dont on se sert pour détruire les rats :

> Il voulait de souris dépeupler tout le monde;
> Les planches qu'on suspend sur un léger appui,
> La *mort aux rats*, les souricières
> N'étaient que jeux au prix de lui.
>
> LA FONTAINE.

— *Rat de cave* ou simplem. *Rat*, Petite bougie flexible et pliée qu'on tient à la main pour s'éclairer : *Ayez la bonté de nous octroyer notre* RAT *allumé pour monter chez nous.* (E. Sue.) *Je vais prendre le* RAT *pour vous conduire, l'escalier est si noir !* (L. Reybaud.) ‖ Nom donné aux commis des contributions indirectes qui descendent dans les caves : *Il prononça, en frémissant, ces mots terribles de commis et de* RAT DE CAVE; *il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides.* (J.-J. Rouss.) *Dites-moi, je vous prie, vous qui avez couru, sauriez-vous un pays où il n'y eût ni gendarmes ni* RATS DE CAVE? (P.-L. Courier.)

— *Donner le rat*, Se dit des enfants qui, pendant le carnaval, marquent les passants d'un morceau de drap découpé en forme de rat, collé sur une latte et frotté avec de la craie.

— *Rat d'église*, Dévot, personne qui fréquente les églises.

— *Etre gueux comme un rat d'église, gueux comme un rat*, Etre fort pauvre.

— *Etre comme rats en paille*, Etre fort à son aise, trouver tout en abondance dans le lieu où l'on est :

> Avec vous je faisais gogaille,
> Et j'*étais comme un rat en paille.*
>
> SCARRON.

— *Puer comme un rat mort*, Exhaler une odeur infecte.

— *Payer en chats et en rats*, Payer par petites sommes ou avec des objets presque sans valeur.

— *Prendre un rat*, Se dit d'une arme à feu qui rate, dont le coup ne part pas. C'est un jeu de mots sur *rat* et *rater*.

— *Prendre des rats par la queue*, Couper les bourses, faire le métier de filou. ‖ Vieille loc.

— *Il ne craint que la beurrière et les rats*, S est dit d'un mauvais écrivain dont les ouvrages, peu lus, serviront à envelopper du beurre ou seront dévorés par les rats.

— *A bon chat bon rat*, Se dit d'une personne qui a été habilement attaquée, mais qui s'est défendue de même.

— Argot. Voleur de pain. ‖ Voleur de nuit dans les maisons. ‖ *Courir le rat*, Voler la nuit dans les maisons.

— Théâtre. Elève de la classe de danse, qui est en même temps figurante à l'Opéra : *Certes, le* RAT, *taxé de démolir des fortunes souvent hypothétiques, rivalise bien plutôt avec le castor.* (Balz.) *Le* RAT *est un des éléments de l'Opéra, car il est à la première danseuse ce que le petit clerc est au notaire.* (Balz.)

— Jeux. *Le chat et le rat*, Sorte de colin-maillard.

— Art milit. Machine de guerre, appelée aussi MUSCULE.

— Mar. Plancher dont on se sert pour calfater, pour radouber un vaisseau. On écrit aussi RAS. ‖ *Queue de rat*, Cordage court, plus gros d'un bout que de l'autre.

— Techn. Nom donné par les tisseurs aux taquets qui servent à chasser la navette volante, pour qu'elle passe de l'une des boîtes du battant dans l'autre boîte. ‖ Chez les tireurs d'or, Trou de médiocre grandeur par lequel passe le fil d'or.

— Ichthyol. *Rat de mer*, Nom vulgaire de l'uranoscope.

— **Encycl.** Zool. Quoique ce genre ait beaucoup perdu de l'extension que lui avaient donnée Linné et Pallas, il renferme encore un nombre fort considérable d'espèces. Il y a des *rats* sur tous les points du globe, et l'un de ces animaux, le surmulot, s'est établi jusque dans les petites îles de l'Océanie, à peu près les seules que la nature ait privées d'espèces de ce genre. Ces rongeurs sont omnivores; ils ont, en général, les molaires radiculées, décroissantes de la première à la dernière et constamment au nombre de trois de chaque côté des mâchoires. La couronne en est tubéreuse; mais les tubercules présentent des formes différentes suivant les espèces. Les *rats* sont très-féconds; ils se multiplient avec rapidité et sont presque tous nuisibles, attendu qu'ils vivent dans les champs ou même dans les habitations; leur penchant pour la destruction fait surtout redouter ceux de la seconde catégorie, les surmulots. Les *rats* atteignent, dans certaines espèces, des dimensions assez grandes et le surmulot n'est pas le plus fort de ceux que l'on connaît. Le perchal et le caraco de l'Asie, le piloris des Antilles sont, comme lui, de véritables *rats*, mais ils ont une taille supérieure à la sienne; d'autres, au contraire, sont plus petits, comme la souris, le mulot nain et quelques autres encore. On a partagé en plusieurs genres les animaux que nous réunissons ici sous le nom de *rat*; mais il vaut mieux, pour la classification, énumérer toutes les espèces vivantes en suivant l'ordre géographique.

— *Espèces européennes du genre rat.* Elles sont plus nombreuses dans les parties de ce continent qui avoisinent l'Asie que dans les Etats occidentaux, et deux d'entre elles qui occupent une étendue plus considérable que les autres ont une origine étrangère; ce sont le *rat* ordinaire et le surmulot. Ces deux animaux nous sont venus du continent asiatique à une époque encore assez peu éloignée. Les Grecs et les Romains ne les ont connus ni l'un ni l'autre. Ce n'est qu'au temps des croisades que le premier s'est introduit en Europe, et le second n'y est arrivé que pendant le cours du XVIIIe siècle. La souris, au contraire, paraît être indigène de ce continent. Comme elle, le *rat* noir et le surmulot ont été portés, depuis, par les bâtiments dans toutes les parties du monde, et le surmulot a pullulé à peu près partout d'une façon prodigieuse. On le rencontre maintenant dans les contrées froides aussi bien que dans celles où la température est extrême, et en tous lieux, dans toutes les conditions, il montre les instincts de destruction qu'on lui connaît dans nos pays. Se rapprochant des habitations autant qu'il le peut, il entre jusque dans nos magasins et y détruit les substances alimentaires que le règne végétal et le règne animal fournissent à l'industrie. C'est aujourd'hui un des animaux les plus cosmopolites que l'on ait observés et peut-être celui de tous qui fait le plus de tort à l'homme. La liste suivante donne le nom des espèces du genre *rat* qui ont été observées en Europe. Nous ne citerons que les plus importantes : *Mus vagus*, de Russie; *mus agilis*, d'Allemagne; *mus agrarius*, d'Allemagne et surtout de Russie; *mus minutus* ou mulot nain, d'une grande partie de l'Europe; *mus pecchioli*, de l'Italie méridionale; *mus sylvaticus* ou mulot ordinaire, de toute l'Europe; *mus hortulanus*, de Crimée; *mus musculus* ou souris; *mus leucogaster*, de Suisse; *mus rattus* ou *rat* noir; *mus decumanus* ou surmulot.

Les espèces les plus connues sont : 1° le *rat souris* ou la *souris* ou *mulot*; 2° le *rat mulot* (v. ces mots); 3° le *rat nain*, qui est un mulot de petite espèce; c'est là son principal caractère. Il a tout le dessus du pelage d'un fauve jaunâtre, plus vif sur les joues et sur la croupe et qui s'éclaircit sur les flancs; le dessus de sa tête, sa poitrine et son ventre sont d'un beau blanc; sa queue et ses pieds sont jaune clair; ses oreilles sont courtes, arrondies et velues, elles dépassent peu les poils de la tête; les yeux sont proéminents. Le *rat* nain, que l'on nomme encore mulot nain, *rat* des moissons, est le plus petit de nos rongeurs de France; il est aussi gracieux par ses formes que par ses couleurs, et la manière dont il construit son nid ne le rend pas moins intéressant. Dans les champs où il vit, il entrelace plusieurs tiges de blé encore sur pied et il s'établit vers le milieu de leur hauteur un nid à peu près sphérique qui rappelle celui de certains oiseaux et en particulier celui des mésanges. Ce nid est protégé par la partie supérieure des chaumes, artistement tressés avec de la paille en brins, et, comme il n'a d'autre étai que les blés qui le supportent, il oscille avec eux et se maintient malgré l'agitation de l'air. L'espèce a été trouvée en Angleterre et dans l'Europe continentale, depuis la France et la Finlande, d'une part, jusqu'en Crimée et en Sibérie de l'autre; 4° le *rat noir*, que Buffon décrit sous le nom de *rat*, a le pelage de couleur noirâtre en dessus et passant graduellement au cendré foncé en dessous; sa queue est plus longue que le corps; elle a, en général, 0m,22 et

celui-ci $0^m,20$. On le croyait originaire de l'Amérique, mais il est probablement asiatique; ce qui est plus certain, c'est que les anciens ne l'ont pas connu; l'opinion la plus générale, c'est qu'il s'est introduit en France à l'époque des croisades, au retour des bandes qui avaient pris part à ces expéditions. Le *rat* noir n'est plus aussi commun aujourd'hui qu'il l'était avant l'arrivée du surmulot; celui-ci lui ayant fait une guerre très-active, il a dû abandonner un grand nombre de localités. Chez nous, il se tient de préférence dans les granges et les greniers, sous les toits de chaume et dans les maisons abandonnées, quelquefois aussi dans des terriers qu'il se creuse lui-même. Les *rats* de cette espèce ont plusieurs portées par an. Au moment des amours, ils se livrent des combats violents et on les entend alors pousser des cris qui ressemblent à des sifflements aigus. Ils préparent avec du foin des nids pour leurs petits, qui naissent nus et les yeux fermés. Il y en a jusqu'à neuf dans une portée; 5° le *rat surmulot*, qui est un des plus intéressants. V. SURMULOT.

Plusieurs espèces qui vivent en Afrique n'ont point été séparées génériquement des *rats* proprement dits; ce sont le *rat de Barbarie*, dont la taille est intermédiaire entre celle du mulot et celle du *rat* noir, le *rat pumulion*, le *rat du Nil*, le *rat d'Alexandrie*.

— *Migrations des rats.* Le *rat*, ce fléau de Paris, est-il indigène? Cette question, d'un grand intérêt, exige tout un développement historique. M. Toussenel, d'accord en cela avec tous les documents que l'histoire nous a légués, reconnaît, ou plutôt affirme, que le *rat* est chez nous le produit des invasions successives des barbares : « Le *rat* dit l'invasion des barbares; telle horde, tel *rat;* à chaque occupation de la superficie correspond une occupation du sous-sol. Il y a eu le *rat* des Goths, le *rat* des Vandales, le *rat* des Huns; il y a le *rat* normand, anglais, et le *rat* tartare, moscovite. On pourrait compter les couches de barbares qui se sont superposées l'une à l'autre sur notre sol par le nombre des variétés de *rats* que ce sol a successivement nourries. »

Les *rats* ont, de tout temps, été considérés par les peuples comme des ennemis redoutables, souvent même comme des instruments de la vengeance divine. En effet, d'après l'Ecriture, c'est le mulot d'Egypte qui causa la perte de l'armée de Sennachérib en dévorant pendant la nuit toutes les cordes des arcs et toutes les courroies des boucliers assyriens. Pline, dans son livre VIII, nous raconte l'histoire de cités entières détruites par les *rats*. La légende met souvent le *rat* en présence des personnages coupables qu'elle veut représenter comme châtiés par Dieu, témoin celle de l'archevêque Hatto, dévoré par ces rongeurs, légende que nous raconterons ailleurs (v. RHIN). Ici laissons la légende et venons à l'histoire.

Le premier *rat* qui s'acclimata en France fut le *rat brun*, race aujourd'hui bien près de s'éteindre, si elle n'est pas déjà disparue tout à fait, ainsi que nous le déduirons plus loin. Le *rat* brun vint avec les Vandales et, quand il arriva chez nous, il n'eut aucun rival rongeur à déranger pour prendre sa place. Les Gaules ne connaissaient pas cet hôte; mais bientôt le *rat* brun se fit trop connaître; il pullula de telle sorte, que le fléau rongeur fut considéré par la population comme une vengeance céleste. Nous trouvons au livre VIII, ch. XXXIII, de Grégoire de Tours, un passage qui nous apprend la fable bâtie par les Parisiens à propos de leur hôte gênant : « La ville de Lutece, dirent-ils, avait toujours été préservée d'incendies et des animaux malfaisants par la protection d'un Dieu auquel on avait fait hommage de certaines figures, enfouies dans un lieu consacré. Malheureusement, un beau jour, en creusant un égout, un maladroit déplaça ces saintes images. C'est alors que le Dieu irrité lança les *rats* sur la Gaule et que l'incendie vint bientôt s'y ajouter. » — « Il n'y a là, dit un spirituel écrivain contemporain qui s'empare de cette légende, il n'y a là, à y regarder d'un peu près, ni Dieu en fureur ni talisman changé de place, mais l'invasion des barbares apportant avec eux les deux fléaux, l'incendie et les *rats*. » Inutile d'ajouter que les *rats* bruns, une fois maîtres de la place, ne la quittèrent plus. Cependant, lors de l'invasion de Guillaume le Conquérant en Angleterre, il est à peu près prouvé qu'ils détachèrent, à la suite des Normands, une assez forte colonie chargée de peupler la terre d'Albion, et l'Angleterre ne l'oublia pas; car, pendant les longues et désastreuses guerres dont elle ensanglanta la France au moyen âge, elle ne manqua jamais, à chacune des descentes qu'elle fit sur notre territoire, de nous rapporter sur ses vaisseaux de jeunes et nouvelles armées de *rats* qui vinrent grossir d'autant la garnison centrale. Quelques *rats* bruns, aventuriers, avaient profité de leur séjour en Angleterre pour pousser une pointe jusqu'en Irlande. La verte Erin ne leur donna pas lieu d'abord de se repentir de leur audacieuse entreprise; ses marais leur fournirent une ample pâture de grenouilles, sur laquelle se rua la gent rongeuse. Mais elle fit tant et si bien qu'un beau jour la gent coassante disparut, complétement éteinte, ou peu s'en fallait. Les *rats* bruns, ainsi privés de leur aliment exclusif, dépérirent, puis se décimèrent. L'Irlande misérable ne put, en effet, leur donner, depuis, la pâture même strictement nécessaire. Aussi les *rats* sont-ils en Irlande, de nos jours encore, bien moins nombreux qu'ailleurs, et surtout maigres et chétifs à faire pitié.

Les *rats* installés en France n'eurent point pareille famine à craindre; car leur nombre, loin de diminuer, augmenta à un point véritablement intolérable. Mais de même que les nations, après avoir atteint l'apogée de leur puissance, ne font plus ensuite que décliner jusqu'au jour où elles retombent dans l'oubli, de même l'heure de la chute avait sonné pour le *rat* brun des Vandales. Vers 1647, un peu avant la Fronde, on découvrit à Paris une espèce de *rat* toute nouvelle, non moins vorace que l'autre, mais plus cruelle encore, et qui surtout, trait caractéristique, ne perdait jamais une occasion de montrer sa haine à son rival dans des combats acharnés où le *rat* brun était rarement vainqueur. Les nouveaux venus pullulèrent bientôt à leur tour; ils étaient d'une couleur gris de fer, qui leur fit donner le nom de *vulcains*. Le peuple voulut expliquer cette invasion nouvelle; pour cela, il ne trouva rien de mieux que de recourir aux anciennes traditions, et ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que ce fut celle dont parle Grégoire de Tours, et que nous avons résumée plus haut, qui obtint le plus de créance. Seulement, on la modifia quelque peu : on reparla bien des images d'airain enfouies comme talisman dans un endroit caché et de leur dérangement accidentel; mais on y ajouta qu'un chaudronnier les avait trouvées, puis irrévérencieusement fondues et que dès le lendemain les *rats gris de fer* s'étaient abattus sur Paris pour venger l'outrage fait aux images sacrées. Quelques Parisiens se mirent à la recherche du chaudronnier sacrilége, pour lui faire un mauvais parti. L'histoire ne dit pas si on le trouva. Si ces Parisiens avaient songé aux lansquenets d'Allemagne, dont les bandes avaient parcouru la France pendant toute la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, ils auraient bien vite induit de ces invasions militaires (cette fois, les envahisseurs se mettaient au service des envahis) que le *rat* gris de fer n'était autre que le rongeur qui les avait suivis d'Allemagne, pour dévorer, chemin faisant, leurs buffleteries et leurs vivres. Il était venu, en effet, comme un grand seigneur, cahoté dans les chariots des soldats allemands; puis, arrivé chez nous et flairant bonne ripaille à faire dans une contrée plantureuse, il s'était rué à travers champs et avait gagné la capitale; son instinct l'avait guidé du premier coup. Le *vulcain* pullula donc; mais ce n'était encore qu'une avant-garde.

Cent ans plus tard devait avoir lieu la grande invasion : nous voulons parler de celle du surmulot, ou *rat d'Asie*, dont la race règne aujourd'hui et qui a élu son quartier général parisien aux environs des Halles et du Palais-Royal, y trouvant sa vie assurée. D'où vint cette invasion nouvelle, qui demanderait la plume d'un nouvel Homère ou tout au moins d'un second Boileau? Elle vint des environs de la mer Caspienne. Vers 1725, d'effroyables tremblements de terre agitèrent ces contrées, principalement dans la partie qu'on appelle le désert de Coman. Que sortit-il des abîmes ouverts brusquement par le cataclysme? Des *rats...*, qui, abandonnant ces bords dangereux, se dirigèrent en bon ordre vers Astrakhan, que quelque *rat* voyageur leur avait sans doute signalé comme une ville précieuse à conquérir. Ils passèrent le Volga à la nage, quelques-uns grimpèrent aux vaisseaux qui s'y trouvaient à l'ancre et achevèrent ainsi leur route sans encombre. D'autres, en colonne non moins serrée, gagnèrent la Sibérie. Arrivés devant la petite ville de Jaïck, ils s'en emparèrent, c'est le cas de le dire, sans coup férir (1760). « La ville fut prise d'assaut, dit M. Toussenel, à qui nous empruntons ce curieux détail. L'attaque avait eu lieu à quatre heures du soir; les vaincus accordèrent en toute souveraineté aux vainqueurs un quartier de la ville. » Quant à la manière dont les *rats* en question parvinrent en France, rien de plus simple : quelques-uns des vaisseaux sur lesquels ils avaient pris passage au bord du Volga, au lieu de remonter au Nord, cinglèrent vers les côtes d'Europe. A peine débarqués, les rongeurs, affamés par cette traversée un peu longue, envahirent les uns l'Angleterre, les autres la France. Les Anglais, surpris d'abord comme nous de l'invasion, en prirent leur parti par un bon mot; ils donnèrent à leurs nouveaux hôtes le nom de *rats de Hanovre*, « non, dit M. E. Fournier, parce qu'ils venaient de ce pays, mais parce que leur arrivée se rapportait un peu pour la date avec celle des rongeurs de cour que le Hanovre avait envoyés en Angleterre avec la dynastie des George. » Le *rat* brun, déjà décimé, ne put tenir en France contre le nouvel envahisseur, plus fort et mieux armé que lui, qui de plus renouvelle tous les ans ses légions par une triple portée des femelles, à douze ou vingt petits par chaque portée; il disparut. Mais, si nous en croyons le curieux passage suivant, que nous extrayons de l'excellent livre intitulé *l'Angleterre et la vie anglaise*, la lutte n'est pas encore terminée, au delà du détroit, entre ces deux races ennemies. « Je me promenais une nuit, dit M. Alphonse Esquiros, avec un naturaliste écossais des Highlands, dans le quartier le plus pauvre, le plus mal famé, le plus laid, le plus vieux et le plus pittoresque de la ville de Londres, le *Wapping*. Nous descendions les vieux escaliers, *Wapping old stairs*, célèbres dans les chansons des marins. La lune répandait sur la Tamise une lumière glacée. Hormis la voix du fleuve, tout faisait silence. Sur les marches de pierre boueuses et déchaussées, nous fûmes alors témoins d'un combat entre deux *rats* de taille et de couleur différentes. Le plus faible des deux adversaires fut exterminé par le plus fort, avant que nous eussions le temps de suspendre les hostilités. Mon guide poussa un soupir : « Pau-
» vre Breton, s'écria-t-il, voilà ton sort! Tu
» succombes partout sous les attaques des
» envahisseurs! Encore quelque temps, et le
» naturaliste te cherchera en vain à la sur-
» face des îles natales! »

Ce qu'il faudrait souhaiter à la famille des *rats*, c'est qu'ils se dévorassent réciproquement, ainsi que le raconte la légende enfantine de *M. de Crac*. En effet, dit M. Toussenel, « en cinquante ans, le *rat* d'Asie a pénétré au cœur de toutes les capitales; nul ne sait où s'arrêtera le cours de ses progrès souterrains. Paris tremble de fournir un nouveau chapitre à l'histoire des villes renversées de Pline. » Les abattoirs et les égouts en sont aujourd'hui infestés. Lors de la suppression de la voirie de Montfaucon, on calcula à 6 millions de kilogrammes de viande le tribut annuel que ces rongeurs s'accordaient gratuitement. La construction du parc des buttes Chaumont en a délogé des milliers dont on a fait un grand carnage. Mais qu'importe! Nous avons dit dans quelle progression inouïe cette race croît sans cesse. Il est à craindre, quelque soin que l'on prenne pour sa destruction, quelques battues que l'on organise, que le *rat* d'Asie ne trône un jour en vainqueur sur les ruines du Paris légendaire chanté par les poëtes.

— *Rat d'eau.* V. CAMPAGNOL.

— *Rat à trompe.* V. MYSTIFICATION.

— Théâtre. On appelle *rats*, à l'Opéra, les fillettes qui se destinent à la danse et qui figurent dans les espaliers, les vols, les apothéoses et autres situations où leur petitesse peut s'expliquer par la perspective. Toujours en mouvement, d'un appétit féroce, grignotant sans cesse quelque fragment de comestible, broyant de leurs petites dents aiguës pralines et noisettes, les jeunes élèves de la danse ont été ainsi nommées, d'abord à cause de leur petitesse, ensuite à cause de leurs instincts rongeurs et destructifs. L'âge du *rat* varie de huit à quatorze ou quinze ans; un *rat* de seize ans est un très-vieux *rat*, un *rat* huppé, un *rat* blanc; c'est la plus haute vieillesse où il puisse atteindre; à cet âge, ses études sont à peu près terminées, il débute et danse un pas seul; son nom a été sur l'affiche en toutes lettres; il passe *tigre* et devient premier, second, troisième sujet ou coryphée, selon ses mérites ou ses protections. « Comme son homonyme, dit Théophile Gautier, il aime à pratiquer des trous dans les toiles, à élargir les déchirures des décorations, sous prétexte de regarder la scène ou la salle, mais au fond pour le plaisir de faire du dégât; il va, vient, trottine, descend les escaliers, grimpe sur les praticables et principalement sur les impraticables, parcourt et débrouille l'écheveau inextricable des corridors, du troisième dessous jusqu'aux frises où l'appellent fréquemment les *paradis* et les *gloires;* lui seul peut se reconnaître dans les détours ténébreux et souterrains de cette immense ruche dont chaque alvéole est une loge et dont le public soupçonne à peine la complication. Les trappes s'ouvrent, le plancher manque sous les pieds, la cime d'une forêt verdoie subitement à fleur de terre; les lampistes courent çà et là, portant de longues brochettes de quinquets; un plafond de palais descend des frises, les machinistes emportent sur leur dos un portail gothique aux ogives menaçantes; le *rat* ne se dérange pas de son chemin, il se joue de tous ces obstacles... Ses angles rentrants s'adaptent merveilleusement aux angles sortants des coulisses; le théâtre est sa carapace... »

La mère du *rat* est une ancienne figurante ou une portière; quant au père, il ne peut guère se démontrer que par le calcul des probabilités. C'est peut-être un marquis; c'est peut-être un pompier. Etrange destinée que celle de ces frêles créatures offertes en sacrifice au Minotaure parisien! Elles ne connaissent des choses d'ici-bas que le théâtre et la classe de danse; à peine si elles savent qu'il y a un soleil et d'autres arbres que les arbres peints. Le *rat* a été pris de si bonne heure dans cette souricière du théâtre, où l'on voit toujours un univers de convention, qu'il n'a pas eu le temps de soupçonner la vie humaine. Aussi, par une alliance étrange, réunit-il des contrastes singuliers : il est corrompu comme un vieux beau et naïf comme un sauvage; il a d'adorables simplicités et ferait rougir un dragon; il connaît la débauche et non l'amour, le vice et non la vie. Nous allons tracer, d'après Théophile Gautier, l'historique de la journée d'un *rat*. Celle d'un cheval de fiacre ou d'un galérien est une partie de plaisir en comparaison.

Prenons le *rat* au saut du lit; il garnit ses chaussons de danse, mange à la hâte un maigre café au lait et, flanqué de sa mère, horrible vieille au tartan lamentable, au cabas fourré de toute sorte d'ingrédients, se met en route pour le théâtre. Arrivée à la classe, l'enfant se déshabille des pieds à la tête et revêt le costume de danse, jupe courte de mousseline blanche ou de satin noir, corset de basin, bas de soie blancs, petit caleçon de percale, souliers de satin blanc ou chair appelés *chaussons*. Voici le *rat* sous les armes. Le lieu de ses exercices est une grande salle voûtée. Un plancher en pente descend du fond vers le fauteuil du maître; d'étroites petites portes mènent aux vestiaires; deux fenêtres éclairent cette pièce d'un aspect sévère et triste. Le long des murs sont plantés des crampons de fer et des traverses de bois qui ont de vagues ressemblances avec les instruments de torture du moyen âge. Le professeur, sa pochette à la main, va donner le signal. La leçon va commencer. Le *rat*, muni d'un petit arrosoir, fait tomber une pluie fine sur la place qu'il doit occuper. Les mères, avec leurs cabas, sont reléguées sur une banquette de velours d'Utrecht. Au grincement de la pochette, le *rat* enlève et jette à sa duègne le mouchoir qui lui couvre les épaules. Le maître fait exécuter des jetés, des ronds de jambe, des glissades, des pirouettes et autres exercices gradués, selon la force des élèves; toutes font le pas ensemble et viennent ensuite le refaire devant le professeur; dans les intervalles, elles vont se pendre aux crampons pour exécuter des pliés et s'exercent à faire des arabesques en jetant leurs jambes sur ces traverses de bois dont nous avons parlé. Elles restent ainsi le pied à la hauteur de l'épaule. Tout cela se fait en silence, courageusement, avec un sérieux parfait. L'on n'entend que la voix du maître qui adresse des observations aux délinquantes. La danseuse est comme Apelle; elle doit dire : *Nulla dies sine linea.* Si elle reste un jour sans travailler, le lendemain les articulations ne jouent plus si facilement. Pour danser passablement, il faut dix ans d'un travail non interrompu. Haletante, trempée de sueur, les pieds endoloris, la danseuse rentre dans le vestiaire, se dépouille de son costume, change de linge et se rhabille. Sonne l'heure de la répétition, il faut encore mettre bas la robe de ville pour endosser la tunique de la danseuse. La répétition dure jusqu'à trois ou quatre heures. On ne peut retourner à la maison en bas de soie et en cotte hardie; il faut donc reprendre la robe de ville. Arrivée chez elle, la pauvre créature, pour reposer un peu ses membres brisés de fatigue, s'enveloppe d'un peignoir, chausse des pantoufles, se plonge dans une causeuse et, pendant que sa mère ou sa bonne cuisine son frugal repas, elle repasse son rôle et tâche de se bien loger dans la tête les indications du maître de ballet; puis elle dîne aussi peu que possible, sinon elle serait lourde, aurait des points de côté et perdrait son vent. Nouvelle toilette pour se rendre au théâtre, avec augmentation d'une grande pelisse pour rentrer le soir.

Les *rats* sont divisés par *tas*. On nomme tas une petite escouade de danseuses ou de figurantes, quatre ou six, qui n'ont qu'une loge pour elles toutes, avec une habilleuse commune. Pour avoir une loge à soi, il faut être *sujet*, il faut avoir débuté et dansé un pas. Dans la même soirée, le *rat* est souvent bohémienne, paysanne, bayadère, nymphe des eaux, sylphide, ce qui exige autant de changements complets de chaussure, de coiffure et de maillot, le tout sans préjudice des évolutions très-fatigantes de l'emploi. Lorsqu'il n'occupe pas la scène, le *rat*, qui est légèrement vêtu, se tient debout sur les grilles de chaleur espacées de coulisse en coulisse, cause avec quelque membre du Jockey-Club ou bien répète son pas au foyer de la danse. La représentation terminée, la pauvre fille reprend ses habits de ville, descend par le couloir où stationnent les galants. Elle prend le bras du préféré, qui l'emmène souper et la reconduit chez elle ou chez lui, selon la circonstance. C'est ici que commence le côté intime difficile à décrire de l'existence du *rat;* viveur enragé, soupeur féroce, il sable le vin de Champagne comme une marquise de la Régence et a les mœurs que rappelle cette époque. Tirons le rideau. A la vie échevelée et folle succède pour beaucoup la vie de ménage, la vie de pot-au-feu. Il y a tout un peuple à l'Opéra qui s'est arrangé par couples, comme les animaux de l'arche, et vit maritalement. Dans ces unions, la fidélité y est aussi exactement gardée qu'ailleurs. Quoi qu'il en soit, le *rat* est artiste, et, libertin ou sage, il a une autre ambition que celle de l'argent. Offrez-lui cent louis ou un pas à danser, un beau pas de premier sujet, il n'hésitera pas : il aime la gloire autant que les truffes et les cachemires.

— Jeux. *Le chat et le rat.* Ce jeu est surtout en faveur chez les écoliers en promenade. Deux acteurs seuls, qui sont désignés par le sort, y prennent part; les autres restent simples spectateurs, en attendant que leur tour arrive. On plante dans la terre un piquet, puis on y attache par son milieu une longue corde. Les deux joueurs prennent chacun un bout de cette corde, après s'être bandé les yeux. L'un d'eux, appelé le *chat*, est armé d'un tampon formé avec son mou-

choir ; l'autre, qui se nomme le *rat*, tient un morceau de bois plat, dentelé en scie, dont il tire un son aigre et discordant en raclant dessus avec une baguette qui lui sert d'archet. Le *chat* poursuit le *rat* sans relâche et lui applique force coups de tampon jusqu'à ce qu'il se soit mis hors de sa portée. Le *rat* n'a pas le droit de se défendre ; il est même obligé d'indiquer où il se trouve quand son adversaire lui crie : *Du rat! du rat!* Il racle alors son bizarre instrument et, en même temps, il fuit du côté opposé à celui d'où la voix est partie ; mais, comme il n'y voit pas, il lui arrive souvent de se jeter au-devant du matou. Le jeu cesse lorsque le temps fixé pour la partie s'est écoulé ou bien quand le *rat* demande du répit. Les joueurs cèdent alors la place à deux de leurs camarades et deviennent spectateurs à leur tour.

— Argot. Ceux qui courent le *rat* exploitent en général les auberges où descendent les marchands et les rouliers, de préférence les jours de foire et de marché. Ils sont habituellement deux ou trois et exercent ostensiblement la profession de marchand forain ; leurs papiers sont parfaitement en règle. Ils ont le soin de loger plusieurs fois dans une auberge avant d'y commettre un vol. Ils y arrivent séparément et d'un lieu opposé, et s'arrangent de manière à ne point coucher dans la même chambre. On sait que, dans les auberges de ce genre, il y a toujours plusieurs lits dans la même chambre. Le moment d'agir arrivé, les *rats* se couchent les premiers et, lorsque ceux qui doivent partager la chambre qu'ils occupent arrivent, ils paraissent profondément endormis ; mais, comme les chats, ils ne dorment que d'un œil et observent avec soin celui qui place sa ceinture ou sa bourse sous le traversin. A l'heure convenue entre eux, ils se lèvent doucement et se rejoignent pour se rendre mutuellement compte de leurs observations. Chacun d'eux enlève alors, dans la chambre de son camarade, les bourses et les ceintures que celui-ci lui a indiquées et, après avoir placé le produit du vol en lieu de sûreté, retourne tranquillement à son lit. Quelquefois, les *rats* remettent immédiatement leur récolte à un complice qui attendait au dehors et qui disparaît aussitôt ; mais, le plus souvent, ce n'est qu'à un nouveau voyage qu'ils emportent leur butin. Il est très-rare que les voleurs de ce genre soient pris sur le fait.

— Iconogr. Le paradis catholique n'est pas aussi étroit que certains docteurs voudraient le faire croire ; il est question, dans les légendes du moyen âge, d'une foule d'animaux servant de compagnons aux saints ; sans être trop crédule, on peut admettre que ces amis, d'une espèce inférieure, ont été admis, ne fût-ce qu'à titre d'accessoires, dans le séjour des béatitudes. Quoi qu'il en soit, l'iconographie constate déjà leur présence dans les tableaux offerts à la vénération des fidèles. C'est ainsi que les *rats* et les loirs figurent ordinairement dans les peintures de sainte Gertrude, à qui ils sont consacrés.

Quelques peintres de notre temps ont fait aux *rats* l'honneur de les prendre pour héros de leurs tableaux ; Philippe Rousseau s'est inspiré de La Fontaine pour peindre le *Rat de ville et le Rat des champs*, et sa traduction du fabuliste, qui a paru au Salon de 1845 et à l'Exposition universelle de 1855, est un chef-d'œuvre : l'air effaré du *rat* paysan, parmi les plats de porcelaine, les verres de cristal, l'argenterie splendide, les crevettes roses, les reliefs de poulet et les débris de pâté truffé, contraste comiquement avec l'air d'aisance du *rat* citadin, accoutumé à de telles frairies et faisant en grand seigneur les honneurs de chez lui. Le même artiste a peint le *Rat retiré du monde* (Exposition universelle de 1867), composition beaucoup plus simple que la précédente, mais non moins vigoureusement et non moins spirituellement traitée : le fromage de Hollande, l'ermitage, se dresse sur une table de cuisine, près d'un panier à salade en osier, un poêlon de cuivre, un pot de terre vernissée, un autre pot en fer-blanc, une chaîne d'oignons et un chandelier muni de sa chandelle inclinée comme le campanile de Pise ; le *rat* cénobite met le museau à la fenêtre et écoute gravement deux pauvres *rats* voyageurs, dont l'un se tient sur ses pattes de derrière, attendant l'aumône qui ne vient pas. Un autre peintre, J. Chevrier, a exposé plusieurs tableaux... de *rats*, entre autres des *Rats rongeant des in-folio* (Salon de 1870) et un *Rat chez un graveur*. Un artiste belge, Madou, a peint une *Chasse au rat*, qui a été gravée par M. J.-B. Meunier (Exposition universelle de 1867).

— **Allus. littér. Conseil tenu par les rats,** Titre d'une fable de La Fontaine. V. CONSEIL.

RAT (Pierre), sieur DE LA POITEVINIÈRE, jurisconsulte français, né à Poitiers en 1497 ou 1498. D'abord avocat, il devint ensuite président au présidial de Poitiers et maire de cette ville (1539). Il a écrit un excellent commentaire de la coutume du Poitou sous ce titre : *Decurionis in Pictonum leges, quas vulgus consuetudines dicit glossemata* (Poitiers, 1548, in-fol.).

RATA s. m. (ra-ta — apocope de *ratatouille*). Ragoût de pommes de terre au lard, dans le langage des soldats. ‖ Ragoût quelconque, pitance, dans le langage des ouvriers.

RATACONER v. a. ou tr. (ra-ta-ko-né — du préf. *r*; de *à*, et de *tacon*, vieux mot, le même que l'italien *taccone*, morceau de cuir pour raccommoder les souliers ; *tacco*, talon de soulier). Pop. Raccommoder, ravauder.

RATAFIA s. m. (ra-ta-fi-a. — L'origine de ce mot est incertaine. On l'a écrit autrefois *ratafiat* et, sur cette ancienne orthographe, on a construit toute une légende, dans laquelle on voit figurer les notaires, la formule exécutoire des actes, *ut rata fiat*, et la bouteille de liqueur dont les officiers ministériels accompagnaient, dit-on, la conclusion des affaires qui leur rapportaient de l'argent. Tout cela est au moins risqué. Ménage prétend, mais sans le prouver, que le mot nous vient de l'Inde, et Leibniz y voit une corruption de *rectifié*, pour signifier de l'alcool rectifié. D'autres enfin le font venir de *rack* et de *tafia*). Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre, d'un aromate ou du jus de certains fruits : RATAFIA *de genièvre*. RATAFIA *de fleurs d'oranger*. RATAFIA *de citron*. RATAFIA *d'œillet*. RATAFIA *de brou de noix*. RATAFIA *de cerises*. RATAFIA *de coing*. *Une bouteille, un verre de* RATAFIA. *Le* RATAFIA *de genièvre est un agréable stomachique, qui relève les forces épuisées par la fatigue.* (Roques.)

— **Encycl.** Econ. dom. On donne ce nom à des préparations qu'on pourrait qualifier de médicamenteuses et qui, cependant, sont plutôt employées comme liqueurs de table que comme médicaments.

On prépare les *ratafias* de différentes manières. On peut faire macérer simplement les aromates dans l'alcool, puis passer et sucrer le liquide ; on obtient ainsi ce qu'on nomme généralement les liqueurs. On peut encore, après avoir fait macérer les aromates dans l'alcool, distiller le tout et sucrer l'alcoolat obtenu. Le produit est appelé huile liquoreuse ou chrême (du grec χρῖσμα), autrement crème, comme disent tous les distillateurs. On peut enfin faire un mélange d'alcool et de sucs de fruits que l'on sucre ; ce sont ces dernières préparations qui portent plus spécialement le nom de *ratafia*.

D'ordinaire, on colore les *ratafias* de diverses nuances, tantôt pour rappeler la couleur des substances avec lesquelles on les a préparés, tantôt simplement pour leur donner une teinte agréable à l'œil. La couleur rouge s'obtient avec du carmin. La couleur bleue se prépare en faisant bouillir dans de l'eau, additionnée d'une certaine quantité de bleu en liqueur, un morceau de molleton neuf, que l'on rince ensuite à l'eau froide lorsqu'il a fixé une certaine quantité de matière colorante ; on fait ensuite bouillir l'étoffe dans de l'eau alcalinisée ; la couleur se sépare et reste en suspension dans l'eau ; on la recueille en filtrant sur un papier ; la masse qui reste sur le filtre colore fortement l'alcool en bleu. La couleur jaune est donnée par la matière colorante du safran ; mais, comme le safran a un goût et une odeur très-marqués, qui pourraient modifier le bouquet du *ratafia*, on doit commencer par les lui enlever ; pour cela, on l'expose à la vapeur d'eau, puis on l'exprime fortement ; il peut alors être employé. La couleur verte résulte du mélange de couleur bleue et d'une quantité convenable de jaune. On peut encore avoir une couleur verte assez belle en filtrant le suc vert des épinards et en faisant sécher la matière restée sur le filtre ; cette matière colore l'alcool en vert. Cette dernière couleur s'altère rapidement à la lumière.

Toutes les substances odorantes, agréables ne sont pas pour cela également susceptibles de faire de bonnes liqueurs ; car, selon que l'arome est de nature oléagineuse, résineuse, acide, etc., il s'unit plus ou moins bien à l'eau-de-vie et passe plus ou moins bien à la distillation ; il est plus ou moins accompagné de saveurs qui agréent ou déplaisent. Ainsi, le *teucrium botrys* et plusieurs autres labiées ont d'agréables odeurs, qu'elles donnent à l'alcool, et cependant on en obtient des liqueurs assez mauvaises, tandis que plusieurs ombellifères, d'odeur moins suave, forment des liqueurs délicieuses. C'est qu'en effet il ne suffit pas d'avoir une odeur qui flatte l'odorat, mais une odeur qui réveille aussi dans le goût l'idée de saveur. Les ombellifères présentent des matières alimentaires ; les labiées ne nous en donnent point ; de là vient que, plus on prendra de végétaux odorants, mais dans les classes qui fournissent des aliments ou des condiments, plus on formera d'agréables *ratafias* ; on flattera à la fois deux sens voluptueux et, s'il nous est permis de pousser plus loin la philosophie d'Épicure et d'Aristippe, nous prescrirons de n'employer que les alcools les plus exempts d'odeurs ou de saveurs étrangères et les substances les mieux choisies. On ne doit point réunir les saveurs ou les odeurs insociables, comme les acides et les amères, mais bien celles qui sont amies, comme le doux et l'aigrelet. Nous allons indiquer les préparations des *ratafias* les plus employés.

1. Ratafia d'absinthe (*absinthe suisse*). Cette liqueur est fort en vogue aujourd'hui. On la prépare avec :

Alcoolat d'absinthe composé	1,720 gr.
Eau de fleurs d'oranger. . .	180
Eau	1,250
Sucre	1,250

On fait fondre le sucre dans l'eau ordinaire et l'eau de fleurs d'oranger ; on ajoute au liquide un blanc d'œuf battu destiné à clarifier la masse, puis l'alcoolat ; on chauffe quelque temps au bain-marie dans un vase fermé ; enfin on filtre après refroidissement. La liqueur filtrée est colorée en vert. La liqueur ainsi préparée est extrêmement chargée d'essence d'absinthe, tellement qu'elle se trouble quand on l'étend d'eau, l'huile volatile d'absinthe étant insoluble dans ce liquide. L'alcoolat d'absinthe composé s'obtient en faisant macérer :

Absinthe mondée	2,000 gr.
Genièvre	250
Cannelle	60
Racine d'angélique	15
Alcool à 34°	8,500

Puis distillant, recohobant et redistillant pour obtenir 5,000 grammes de produit. En Suisse, où l'on prépare un produit fort estimé, on emploie, non pas de l'absinthe officinale, mais des plantes assez voisines de celle-ci, les génépis.

Ratafia d'angélique. Il se prépare avec :

Tiges fraîches d'angélique .	125 gr.
Amandes amères.	125
Eau-de-vie.	5,540
Eau.	6,000
Sucre	1,000

On fait macérer les matières végétales dans l'eau et l'alcool ; après quelques jours, on ajoute le sucre ; puis, vingt-quatre heures après, on filtre.

Ratafia d'angélique et de coriandre composé. Très-connu vulgairement sous le nom de *vespetro*, à cause de la propriété qu'on lui attribue d'empêcher la production des gaz intestinaux. On l'obtient par macération de :

Semence d'angélique	60 gr.
Coriandre.	60
Anis.	8
Semence de fenouil	8
Eau-de-vie	200

Après huit jours, on ajoute 500 grammes de sucre dissous dans 500 grammes d'eau et on filtre. Certaines liqueurs connues sous les noms de *clairet*, de *rosolis des six graines*, etc., sont très-analogues à ce *ratafia*.

Ratafia d'anis. Il s'obtient, de la même manière, avec :

Semence d'anis.	45 gr.
Eau-de-vie à 24°	1,500
Eau.	1,000
Sucre	125

En distillant le macéré ci-dessus, puis en le sucrant beaucoup, on a une liqueur nommée *huile d'anis*.

Ratafia d'anis composé (*anisette de Bordeaux*). Liqueur fort estimée, dont la composition varie beaucoup. La formule suivante donne un bon produit. Faire macérer :

Anis étoilé	1,000 gr.
Coriandre.	60
Fenouil.	60
Alcool à 90° cent.	6,000
Eau	4,000

Distiller et laisser vieillir quelques mois l'alcoolat, puis ajouter 6 kilogrammes de sucre et 8 d'eau à 10 d'alcoolat.

Ratafia amer (*bitter des Hollandais, amer des Allemands*). Faire macérer, pendant huit jours, dans 2 litres de genièvre :

Gentiane	15 gr.
Cannelle	4
Calamus	4
Aunée	2
Orangette	15
Coriandre	12

Puis ajouter :

Sucre.	125 gr.

Ce *ratafia* a été à la mode dans ces dernières années.

Ratafia de benjoin. Connu vulgairement sous les noms d'*éléphantine* ou d'*urine d'éléphant*. Se prépare comme le *ratafia* de Tolu.

Ratafia de brou de noix (*brou de noix*). Liqueur stomachique. Faire macérer dans 1,000 grammes d'eau-de-vie 30 noix vertes nouvellement nouées préalablement écrasées ; après un mois, ajouter 180 grammes de sucre ; puis, un mois après, encore 180 grammes d'un mélange à parties égales de macis, cannelle et girofle. Filtrer après quelques jours. Ce *ratafia* gagne beaucoup en vieillissant.

Ratafia de badiane. Se prépare comme celui d'anis.

Ratafia de cacao (*chrême de cacao, crème de cacao des liquoristes*). Faire macérer :

Cacao caraque torréfié . . .	500 gr.
Cacao maragnan torréfié . .	250
Vanille	0gr,70
Eau-de-vie à 56° cent. . . .	2,000

Après un mois, ajouter 750 grammes de sucre et autant d'eau, puis filtrer.

Ratafia de café. Faire macérer :

Café moka torréfié.	500 gr.
Eau-de-vie	10,000

Après huit jours, ajouter 625 grammes de sucre et autant d'eau, et filtrer.

Ratafia de café distillé (*chrême de café* ou *de moka*, *crème de café* ou *de moka des distillateurs*). Faire macérer :

Café moka torréfié	1,000 gr.
Eau-de-vie	6,250

Puis distiller, recohober et redistiller 6 litres d'alcoolat. Ajouter 2,500 grammes de sucre dissous dans 4,000 grammes d'eau et filtrer.

Ratafia de cannelle. *Ratafia* célèbre sous le nom de *liqueur de Mme Amphoux*. C'est un cordial très-actif. Il se prépare en mélangeant à parties égales de l'alcoolat de cannelle et du sirop de sucre.

Ratafia de cassis. Liqueur très-populaire. Faire macérer pendant quinze jours :

Cassis privé de ses rafles et écrasé.	3,000 gr.
Sucre	1,750
Eau-de-vie	8,400
Girofle.	8
Cannelle	8

Passer, exprimer et filtrer.

Ratafia de cédrat distillé. Liqueur connue vulgairement sous le nom de *parfait-amour*. C'est un mélange à parties égales d'alcoolat de cédrat, d'eau et de sucre, agréablement coloré en rouge.

Ratafia de cerises. Faire macérer pendant un mois :

Cerises aigres mondées et écrasées (avec leurs noyaux) .	4,000 gr.
Eau-de-vie à 56° cent. . . .	4,000

Passer, ajouter 180 grammes de sucre et filtrer.

Ratafia de coings. Faire macérer pendant quinze jours :

Suc de coings.	3,000 gr.
Alcool à 35°	1,500
Sucre	1,250
Amandes amères pilées . . .	15
Cannelle	12
Coriandre.	8
Macis	4
Girofle	1,3

Filtrer.

Ratafia du commandeur de Caumartin. Remède contre la gravelle, autrefois célèbre. Sa formule, assez compliquée, a été rapportée par Cadet.

Ratafia de citron (*citronnelle*). Il se prépare comme celui de cédrat. On s'en sert pour préparer la chrême ou crème des Barbades, qui n'est autre chose qu'un mélange de 2 parties de ce *ratafia* avec 1 partie de *ratafia* de cédrat.

Ratafia d'écorces d'oranges amères (*curaçao de Hollande*). Faire macérer pendant huit jours :

Zestes d'oranges amères . . .	500 gr.
Girofle	8
Cannelle.	8
Eau-de-vie.	7,500

Filtrer et ajouter :

Sucre.	2,500 gr.
Eau.	1,000

En mettant un peu de bois de Fernambouc dans le macéré, on donne à la liqueur la propriété recherchée de rougir à l'air.

Ratafia de jujubes composé (*scubac* ou *escubac de Lorraine*). Faire macérer pendant quinze jours :

Safran	40 gr.
Jujubes.	80
Dattes	60
Raisins	60
Anis.	2,5
Coriandre.	2,5
Cannelle	2,5
Eau-de-vie.	2,560

Passer avec expression, ajouter 1,280 gr. de sucre dissous dans 640 grammes d'eau et filtrer.

Ratafia de fleurs d'oranger (*chrême de fleurs d'oranger, crème de fleurs d'oranger des liquoristes*). Mélanger 1 partie d'alcoolat de fleurs d'oranger et 1 partie d'eau ; ajouter ensuite une demi-partie de sucre et filtrer.

Ratafia de fleurs d'oranger composé (*eau divine*). Distiller un mélange de :

Alcool à 88° cent.	4,000 gr.
Essence de citron	8
Essence de bergamote. . . .	8

Recueillir 4,000 grammes de produit. Ajouter :

Eau de fleurs d'oranger. . .	4,000 gr.
Eau.	7,000
Sucre	2,000

Filtrer.

Ratafia de framboises. Se prépare comme celui de cerises.

Ratafia de fruits. Faire macérer pendant un mois :

Cerises	150 gr.
Groseilles	60
Framboises	30
Alcool	240
Du macéré ci-dessus	7,500

Ajouter 24 clous de girofle, une demi-gousse de vanille et 2,000 grammes de sucre. Laisser macérer un mois et filtrer.

Ratafia de genièvre (*genièvre de Hollande*), liqueur très-usitée en Angleterre et en Hollande. On l'obtient de la manière suivante. On délaye dans de l'eau bouillante un mélange de 3 parties de farine de riz et de

1 partie de malt pulvérisé, de façon à obtenir une bouillie claire, à laquelle on ajoute de la levûre de bière. Après fermentation, on distille. Dans 30 litres de l'alcoolat obtenu, on ajoute 1,500 grammes de bois de genièvre et 90 grammes d'essence de genièvre ou simplement des baies de genièvre. Après macération, on distille lentement. On peut encore préparer un *ratafia* de genièvre en suivant un procédé analogue à celui qui a été indiqué ci-dessus pour le *ratafia* d'anis.

Ratafia de groseilles. Se prépare comme celui de cerises.

Ratafia de menthe. Se prépare comme celui de cannelle.

Ratafia de merises composé. Liqueur très-célèbre, surtout dans le midi de l'Europe, sous le nom de marasquin de Zara. On la fabrique principalement en Dalmatie. C'est un mélange de :

Kirsch-wasser . . . . 300 gr.
Eau 2,400
Alcoolat de framboises . . . 200
Sucre 600
Alcool à 90° cent. 800

Ratafia de noyaux (*noyau*). Faire macérer pendant un mois 60 noyaux de pêche ou d'abricot concassés dans 1,000 grammes d'eau-de-vie, puis ajouter 150 grammes de sucre, passer et filtrer.

Ratafia de quinquina. Mélange de 1 partie de sirop de sucre avec 5 parties de teinture de quinquina.

Ratafia-liqueur de Raspail. Cette liqueur, assez répandue depuis quelques années, se compose comme il suit :

Faire digérer pendant quinze jours au soleil, en agitant de temps en temps :

Racine d'angélique . . . . . 15 gr.
Semence d'angélique 15
Calamus aromaticus. 4
Muscade 0,10
Myrrhe 2
Cannelle 2
Girofle 1,20
Aloès 1,20
Vanille 1,20
Safran 1,40
Eau-de-vie 3,000

Ajouter 500 grammes de sucre et filtrer.

Ratafia de roses (*rosolio*). V. ROSOLIO.

Ratafia de thé (*eau de thé, chrême de thé*). Distiller 12 kilogrammes d'alcool à 60° cent. sur 250 grammes de thé Thyswen. Sucrer et filtrer.

Ratafia de Tolu. Faire digérer :

Baume de Tolu. . . . . 60 gr.
Eau 720

Décanter et ajouter :

Sucre. . . . . 720 gr.
Alcool à 64° cent. 960

Filtrer.

Ratafia de Turin. Faire macérer :

Raisins de Corinthe . . . . . 125 gr.
Roses de Provins 500
Fleurs de jasmin. 60
Cannelle 4
Macis. 4
Alcool à 22° 550
Eau 2,000

Passer, ajouter 2,500 grammes de sucre et filtrer.

Ratafia de vanille (*huile de vanille, chrême de vanille, crème de vanille des distillateurs*). Faire macérer pendant deux jours :

Vanille . . . . 4 gr.
Alcool à 82° cent. 500

Passer et ajouter :

Sucre. . . . . 1,000 gr.

Filtrer. En ajoutant au *ratafia* de vanille des quantités convenables d'alcoolat de cannelle, d'œillet, de girofle et de fleurs d'oranger, on obtient une liqueur connue sous le nom d'huile de Vénus.

RATAGE s. m. (ra-ta-je — rad. *rat*). Mar. Rats qui pullulent dans un navire ou dans un bâtiment.

RATAILLE s. f. (ra-ta-lle; *ll* mll. — rad. *rat*). Quantité de rats : *Débarrasser une maison de la* RATAILLE.

RATAIRE s. f. (ra-tè-re). Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des vélellides, comprenant trois espèces de très-petite taille, que plusieurs auteurs regardent comme pouvant être de jeunes vélelles : *Le cartilage constituant la voile des vélelles manque totalement chez les* RATAIRES. (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *rataires* sont de petits acalèphes caractérisés par une coquille comprimée, oblongue, beaucoup plus haute que large, occupant le diamètre longitudinal du corps, surmontée par une membrane musculeuse en forme de crête, et ayant des tentacules ou suçoirs seulement sur le bord. Blainville pense que les *rataires* pourraient bien n'être que de jeunes vélelles; toutefois elles diffèrent de ce dernier genre en ce que la partie horizontale de leur corps est ovale et non rectangulaire, et que la coquille en occupe le grand diamètre et non la diagonale; enfin, elles manquent du cartilage qui constitue la voile des vélelles. La crête est variable et l'animal, en la contractant, ressemble à une porpite. On connaît trois ou quatre espèces de *rataires*, dont la plus grande dépasse à peine $0^m,005$.

RATALLER (Georges), philologue et magistrat hollandais, né à Leuwarden en 1528, mort à Utrecht en 1581. Après avoir étudié le droit à Bourges, à Dôle et à Padoue, il entra au conseil d'Artois (1550), devint maître des requêtes au conseil de Malines (1560), ambassadeur de la gouvernante des Pays-Bas en Danemark (1566-1569), et président du conseil d'Utrecht. Rataller était à la fois un bon jurisconsulte et un excellent poëte latin. Il a traduit en vers : *Hesiodi Opera et Dies* (Francfort, 1546, in-12); *Sophoclis tragœdiæ quotquot exstant* (Anvers, 1570, in-8°); *Euripidis Phœnissæ, Hippolytus coronatus et Andromacha* (1581, in-16), etc.

RATAN s. m. (ra-tan). Bot. Syn. de ROTANG ou ROTIN.

RATANHIA s. m. (ra-ta-ni-a). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de kraméries.

— **Encycl.** Ce nom a été donné à diverses plantes de la famille des polygalées, dont les racines fortement astringentes sont fréquemment employées en médecine. Ces plantes appartiennent au genre kramérie, qui présente les caractères distinctifs suivants : calice à quatre divisions, rarement à cinq, coloré à l'intérieur; corolle à cinq pétales, dont deux postérieurs, orbiculaires, sessiles, épais, et trois antérieurs, allongés et soudés par les onglets; trois ou quatre étamines à anthères biloculaires, s'ouvrant par une double ouverture; fruit globuleux, non déhiscent, pileux, à une seule loge et ne renfermant qu'une semence couverte d'un test membraneux; embryon sans endosperme; cotylédons bi-auriculés à la base, enveloppant une radicule supère. Le commerce importe en Europe plusieurs sortes de racines de *ratanhia;* toutes sont fournies par des kramerias. La racine de *ratanhia officinal*, celle qui doit être employée de préférence pour les usages médicaux, est fournie par le *krameria triandra* (R. P.). Cette plante est originaire du Pérou; elle a été décrite par Ruiz, premier botaniste de l'expédition scientifique du Pérou organisée par le roi d'Espagne à la fin du siècle dernier. Sa racine est la première des racines de krameria qui ait été usitée en médecine. Le mot *ratanhia* est l'ancien nom péruvien sous lequel cette racine était connue dans la province de Huanuco à l'arrivée des Espagnols : il signifie plante traçant sous terre. Pendant longtemps on ne s'en servit que comme dentifrice; ce ne fut que vers 1799 que ses propriétés furent bien connues, et son usage n'entra guère dans la pratique médicale avant 1820. Jusqu'en 1854, la racine de *krameria triandra* constitua la seule sorte de *ratanhia* usitée; c'est à cette époque que commença l'importation des autres racines dont il sera question plus loin. Actuellement, la racine de *ratanhia* officinal est désignée dans le commerce sous les noms de *ratanhia du Pérou* et *ratanhia payta.* C'est une racine ligneuse et ramifiée en plusieurs radicules longues, cylindriques, de grosseur variable mais rarement plus grosses que le doigt; elle est recouverte d'une écorce rouge brun, fibreuse, épaisse et douée d'une saveur astringente extrêmement prononcée; la partie ligneuse est dure, jaunâtre, fibreuse et à peine astringente. L'écorce est la partie active de la racine.

Une autre espèce de *ratanhia*, aujourd'hui très-abondante dans le commerce, est désignée sous le nom de *ratanhia de Savanille.* Elle a pour origine plusieurs kramerias différents, sur lesquels on n'est pas encore parfaitement fixé. On a pensé d'abord que ce *ratanhia* était fourni par le *krameria ixina* de Lœfling, puis par le *krameria cistoïdea* et par d'autres encore. Ce qui est certain, c'est que cette dénomination de *ratanhia* de Savanille vient de ce que c'est du port de Savanille, situé à l'embouchure du fleuve Magdalena, que fut faite, en 1854, la première expédition d'un *ratanhia* autre que celui du Pérou; aujourd'hui, cette dénomination sert à désigner tous les *ratanhias* différents de celui du *krameria triandra.* Il en arrive encore de la Nouvelle-Grenade des envois considérables, soit de Savanille, soit surtout de Carthagène. Il constitue ce que l'on nomme parfois le *ratanhia de la Nouvelle-Grenade.* D'après un voyageur anglais, M. Hambury, cette variété est fournie par une plante très-voisine du *krameria ixina* de Linné. Le *ratanhia des Antilles* est également une autre variété du *ratanhia* de Savanille des droguistes. Il tend actuellement à remplacer, dans le commerce, non-seulement celui de la Nouvelle-Grenade, mais même celui du Pérou, soit à cause de la grande quantité d'écorce qu'il fournit, soit à cause de sa facile exploitation et du grand développement de ses racines. Il n'est pas particulier aux Antilles, comme son nom pourrait donner à le croire; il se rencontre aussi sur une vaste étendue du continent américain. Il paraît fourni par plusieurs espèces de krameria, bien que ses racines présentent les caractères d'un type particulier très-tranché. Ces racines sont d'un rouge moins franc et moins uniforme que celles du *ratanhia* du Pérou. Elles ont aussi, en général, des dimensions beaucoup plus grandes. On a attribué le *ratanhia* des Antilles au *krameria spartioïdes* et au *krameria pentapetala.* On a importé aussi en Europe, par Berlin, mais par quantités beaucoup moins importantes, une espèce de *ratanhia* qui diffère un peu des précédentes. Il venait du Texas et du Mexique. On l'a appelé *ratanhia du Texas.* Il n'a été quelque peu usité qu'en Allemagne. Sa racine est noirâtre et présente ce caractère que son écorce, lorsqu'on la brise, a une cassure marbrée et veinée toute spéciale. Ce *ratanhia* est fourni par le *krameria lanceolata* d'Asa Gray.

Les racines de *ratanhia* ont été l'objet des études d'un certain nombre de chimistes. Ruiz, Cadet, Pagez et Bender s'en occupèrent les premiers; ils constatèrent la présence de l'acide gallique dans ces racines. Plus tard Vogel, Gmelin et Peschier y reconnurent la présence d'un tannin particulier. Ce dernier en retira, dit-il, un acide qu'il nomma acide kramérique; l'existence de cet acide est considérée maintenant comme douteuse. Dans ces derniers temps, le tannin du *ratanhia* a été isolé; il est d'une nature assez complexe et paraît formé par le mélange de plusieurs acides tanniques différents, qui, traités par les acides, se dédoublent en sucre et en une matière rouge particulière. Cette matière rouge constitue le principe colorant de l'écorce de la racine; on l'a appelé rouge kramérique. Enfin M. Wittstein a obtenu, d'un extrait de *ratanhia* préparé en Amérique, un alcaloïde homologue de la tyrosine, la *ratanine*, auquel il attribue la formule

$$C^{20}H^{13}AzO^6.$$

Le *ratanhia* est un astringent puissant; on l'emploie avec succès dans la diarrhée chronique, les hémorragies passives, les écoulements muqueux, etc. Sa poudre constitue un excellent dentifrice; nous avons vu que c'est là la première application qu'on en ait faite au Pérou.

La matière active du *ratanhia* est soluble dans l'eau. Elle constitue environ le tiers du poids de la racine. L'extrait que l'on obtient en traitant le *ratanhia* par l'eau froide, puis évaporant, constitue un excellent médicament très-fréquemment usité. On administre le *ratanhia* sous forme de poudre, à la dose de 1 gramme à 10 grammes; sous forme d'extrait, à celle de $0^{gr},50$ à 5 grammes, et encore sous forme d'infusé. On se sert du décocté de *ratanhia* comme astringent pour injections, lavements, fomentations. On fait aussi un sirop et une teinture de *ratanhia* très-souvent employés par les médecins. Il arrive d'Amérique un extrait tout préparé que nous avons déjà cité; cet extrait est d'assez mauvaise qualité. La forte proportion de tannin que renferme le *ratanhia* l'a fait aussi employer en teinture.

RATANINE s. f. (ra-ta-ni-ne — rad. *ratanhia*). Alcaloïde découvert par M. Ruge dans un extrait de ratanhia préparé en Amérique.

— **Encycl.** La *ratanine* ne paraît pas exister dans les racines de ratanhia du commerce européen. Elle a été étudiée par M. Wittstein, qui a été amené à la considérer comme un homologue de la tyrosine et à lui assigner la formule $C^{20}H^{13}AzO^6$. V. RATANHIA et TYROSINE.

RATAPLAN s. m. (ra-ta-plan — onomatop.). Mot par lequel on exprime le son du tambour :

Il faut demain qu'avant le jour
Mon *rataplan* fasse merveille;
Que la victoire se réveille
Aux roulements de mon tambour.
AUTRAN.

RATAPOIL s. m. (ra-ta-poil — de *rat;* de *à*, et de *poil*). Fam. Partisan du militarisme, et particulièrement du césarisme napoléonien.

RATATINÉ, ÉE (ra-ta-ti-né) part. passé du v. Ratatiner. Ridé, flétri, racorni : *De la viande* RATATINÉE. *Une figure* RATATINÉE. *Une vieille toute* RATATINÉE. *Leurs épaules étaient arquées par la décrépitude; leur peau* RATATINÉE *frissonnait au vent; leur voix était basse, chevrotante et cassée.* (Baudelaire.)

RATATINER v. a. ou tr. (ra-ta-ti-né. — L'origine de ce mot est inconnue. Roquefort le dérive de *rat*, en expliquant le mot par Se resserrer comme le rat dans son trou. Scheler le regarde comme un redoublement populaire de *ratiner*, friser, gaufrer). Rider, flétrir, racornir.

Se ratatiner v. pr. Se rider, se flétrir, se racornir : *Le parchemin* SE RATATINE *au feu.* (Acad.)

RATATOUILLE s. f. (ra-ta-tou-lle; *ll* mll. — L'origine de ce mot est inconnue. On peut cependant comparer le champenois *ratatinis*, ragoût de viandes mêlées. On y a vu aussi une réduplication du verbe *tatouiller*, manier salement, qui est usité en Bourgogne et en Lorraine). Ragoût mal préparé, peu appétissant : *Les gargotes étalent sur leur devanture des jattes pleines de* RATATOUILLES *turques peu appétissantes pour un estomac parisien.* (Th. Gaut.)

RATAZZI (Urbain), homme d'Etat italien. V. RATTAZZI.

RAT-BAILLET s. m. (ra-ba-llè; *ll* mll. — de *rat*, et de *baillet*, vieux mot fr. qui signifiait fauve). Mamm. Nom qu'on donne au loir en Normandie.

RATCHIS, roi des Lombards, né vers 702, mort au Mont-Cassin vers 760. Il succéda, comme duc de Frioul, à son père Pemmone (737), se fit remarquer par sa valeur en combattant pour les Lombards en 740 et fut proclamé roi de Lombardie en 744. Ratchis assiégeait Pérouse, lorsque le pape Zacharie vint le trouver pour mettre fin à la guerre. Peu après cette entrevue (749), le roi des Lombards abdiquait en faveur de son frère Astolphe et prenait l'habit religieux au Mont-Cassin. A la mort de son frère (756), Ratchis sortit de son cloître pour aller défendre contre Didier, duc d'Istrie, les Etats qu'il avait volontairement abandonnés et gouverna la Lombardie jusqu'en 757, époque où le pape Etienne l'obligea à retourner dans son monastère.

RATCLIFF (Raoul), littérateur anglais, mort en 1553. Il établit à Hitchin, dans le comté d'Hereford, en 1538, une école fameuse dont l'éclat attira de nombreux élèves. On lui doit des pièces de théâtre, des poëmes, des harangues pour les exercices de son collége. On cite, parmi ses comédies : *Dives et Lazarus;* l'*Homme patient;* l'*Amitié de Titus et de Gesippus;* le *Mélibée de Chaucer;* parmi ses tragédies : les *Afflictions de Job; Suzanne délivrée des mains des vieillards;* l'*Incendie de Sodome;* parmi ses petits poëmes : *Pugna nominis et verbi.*

RATDOLT ou **RATHOLD** (Erhard), célèbre imprimeur allemand, né à Augsbourg vers le milieu du XVe siècle, mort vers 1516. S'étant fixé à Venise en 1475, il y fonda, avec Loslein et Bernard Pictor ou Maler, ses compatriotes, une imprimerie qu'il dirigea seul à partir de 1480. Son édition d'*Appien*, qui est de 1477, atteste la beauté des œuvres sorties de ses presses et surpasse même la première édition de Vindelin de Spire, qui avait paru à Venise en 1472. Son édition princeps des *Eléments* d'Euclide (1482) est le premier ouvrage imprimé avec des figures mathématiques. La réputation que Ratdolt s'était acquise à Venise se répandit dans plusieurs autres villes, ainsi que dans un grand nombre de chapitres et de couvents, qui le chargèrent d'imprimer des rituels et d'autres livres d'Eglise. En 1486, il revint dans sa ville natale et y publia, dès l'année suivante, le beau rituel du diocèse d'Augsbourg, qui est imprimé en lettres rouges et noires. Il imprima ensuite une foule d'ouvrages sur toutes les sciences et exerça la pratique de son art pendant plus de quarante ans, car son dernier ouvrage, le *Bréviaire* de Constance, parut en 1516. On le regarde comme l'inventeur des lettres ornées ou formées de fleurs et dites *litteræ florentes.*

RATE s. f. (ra-te). Mamm. Femelle du rat : *Une* RATE *et ses petits.*

. . . . Sus! sus! courons aux armes!
Quelques *rates*, dit-on, répandirent des larmes.
LA FONTAINE.

‖ *Rate rousse*, Nom vulgaire de la souris des champs.

— Fam. Terme de caresse, d'amitié, dont on se sert en parlant à une petite fille : *Veux-tu du bonbon, ma petite* RATE? ‖ Nom qu'on donne aux dents des enfants, dans certains départements, sans doute par comparaison à des dents de rat.

— **Art vétér.** Un des noms vulgaires du charbon des bêtes ovines.

RATE s. f. (ra-te. — Frisch et Diez rattachent ce mot au hollandais *rate*, rayon de miel, à cause de la ressemblance du tissu cellulaire de la rate à un rayon de miel. Quant au hollandais *rate*, il se rattache au vieux saxon *râta*, moyen haut allemand *râz*. Le vieux français possédait également ce mot sous la forme *rate* ou *rée* de miel, d'où nous avons fait *rayon*, gâteau de miel. Jault dérive le nom de la *rate* de celui du *rat*, à cause de sa forme ovale. Cette explication, bien qu'assez singulière, l'est moins cependant que celle de Ménage, qui imaginait intrépidement un type *jecorata*, du latin *jecur*, foie, d'où il faisait *rata*, rate). Anat. Viscère mou, spongieux, gorgé de sang, situé entre l'estomac et les fausses côtes : *Mal de* RATE. *Avoir la* RATE *gonflée, obstruée: Désopilation de* RATE. *Obstruction de* RATE. *On a fait l'épreuve d'ôter la* RATE *à des chiens.* (Acad.) *Le malade est un sot, d'autant plus que, selon Galien, ce n'est pas la tête qui doit lui faire mal, c'est la* RATE. (Mol.) *Les longues fièvres intermittentes laissent souvent après elles le germe d'une maladie de foie, de* RATE *ou d'intestins.* (Maquel.)

C'est dans le foie, et surtout dans la *rate*,
Que Galien, Nicomaque, Hippocrate,
Tous gens savants, placent les passions.
VOLTAIRE.

— Loc. fam. *Epanouir, désopiler la rate*, Divertir, réjouir, faire rire : *Conte propre à* ÉPANOUIR LA RATE. *Ecrivez-moi une fois ou deux et puis venez m'aider à* DÉSOPILER LA RATE *de madame votre mère.* (Mme de Sév.)

— *Décharger sa rate*, S'emporter, donner l'essor à sa colère :

. . . . Il faut qu'enfin j'éclate,
Que je lève le masque et *décharge ma rate.*
MOLIÈRE.

— *Ne pas se fouler la rate*, Ne pas se fatiguer, travailler très-peu.

— **Encycl.** Anat. La *rate* est un organe parenchymateux très-vasculaire et très-spon-

gieux, situé profondément dans l'hypocondre gauche, dont les fonctions, encore peu connues, paraissent avoir des relations avec l'hématose du chyle. Elle est maintenue en arrière et à gauche de la grosse tubérosité de l'estomac par les vaisseaux qu'elle émet et qu'elle reçoit et par un repli du péritoine qu'on nomme épiploon gastro-splénique. Cet organe, constamment multiple chez beaucoup d'animaux, est normalement unique chez l'homme. Cependant divers anatomistes en ont trouvé jusqu'ici dix, douze et même vingt-trois de diverses grosseurs chez le même individu. M. Cruveilhier en a rencontré sept chez le même sujet; mais, dans ce cas, il y en avait cinq très-petites et deux de volume ordinaire. La *rate*, dont le poids moyen chez l'adulte est de 200 grammes, est très-sujette à l'hypertrophie et à l'atrophie. On l'a vue peser dix, quinze et même vingt et un kilogrammes, comme on l'a vue aussi réduite au poids de 8 grammes. Sa couleur varie, suivant des circonstances mal déterminées, du rouge brun foncé jusqu'au gris pâle; sa teinte la plus commune est lie de vin foncé. C'est, après le cerveau, l'organe le plus friable de l'économie; lorsqu'elle se déchire sous le doigt, elle fait entendre une faible crépitation comparable au cri de l'étain quand ce métal s'échauffe légèrement. La *rate* est longue, chez l'homme, de 0m,13 à 0m,16. On peut la comparer, pour sa forme, à un segment d'ellipsoïde coupé suivant sa longueur. Sa face externe, de forme convexe et costale, est séparée par le diaphragme des neuvième, dixième et onzième côtes. Sa face interne, de forme inverse ou concave, donne insertion par sa partie moyenne à l'épiploon gastro-splénique. C'est en ce point, appelé scissure ou hile, que l'artère splénique pénètre dans la *rate* par quatre ou cinq divisions plus ou moins espacées, et que la veine splénique en sort. Libre dans le reste de sa surface, elle ne présente de solution de continuité qu'en ce point de son bord interne, où pénètrent par la scissure que nous venons de signaler les nerfs et les vaisseaux. La circonférence présente un bord postérieur assez épais, un bord antérieur plus mince, une grosse extrémité qui regarde en haut et une pointe terminale qui se dirige en bas. Du reste, ces rapports varient suivant l'état de vacuité ou de réplétion stomacale. L'abaissement de cet organe après un repas abondant se comprend aisément quand on connaît sa mobilité. Le péritoine l'enveloppe presque complétement et ne s'en écarte qu'au niveau du hile. Par sa face profonde, cette séreuse adhère intimement à la membrane fibreuse ou membrane propre sous-jacente. Celle-ci ne s'interrompt pas même au niveau du hile; mais elle se réfléchit là, autour des artères et des veines dont elle suit toutes les divisions dans l'intérieur de l'organe. Elle en forme ainsi la charpente ou trame aréolaire. Dans ces vacuoles se trouve ce qu'on appelle la boue splénique, constituée par des filaments microscopiques de tissu fibreux, par les dernières ramifications de l'artère et de la veine spléniques, enfin par des cellules particulières, arrondies, pâles, d'un diamètre variable de 0mm,007 à 0mm,011, et par des noyaux disséminés au milieu de ces cellules. On y trouve encore de petites vésicules blanches, arrondies, appelées corpuscules de Malpighi. La *rate* reçoit des vaisseaux lymphatiques superficiels et profonds et ses nerfs sont une émanation du plexus splénique, provenant lui-même du plexus solaire. Elle apparaît vers la fin du second mois de la vie intra-utérine; au moment de la naissance, ses proportions sont à peu près ce qu'elles doivent rester.

— Physiol. On ne connaît pas encore les usages de la *rate*. Les uns lui ont assigné un rôle dans la production des globules sanguins, d'autres veulent qu'elle ait une part dans la genèse des passions; aucune de ces assertions n'a été démontrée. La grande richesse vasculaire de cet organe fait qu'il se dilate et se contracte très-facilement sous certaines influences; il est très-sensible à l'électricité; le sulfate de quinine le contracte.

La *rate*, dans l'état normal, se gonfle durant la période digestive et, dès que l'estomac est vide, se retire sur elle-même. Elle peut contenir et contient une telle quantité de sang, que certains physiologistes l'ont considérée comme n'étant qu'un diverticule du système veineux abdominal, c'est-à-dire un cul-de-sac ou réservoir à trop-plein, destiné à maintenir l'équilibre de plénitude dans ce système et à obvier aux troubles qui peuvent s'y produire. D'autre part, il est souvent arrivé que, cet organe ayant été extirpé chez les animaux qui le possèdent et ayant été, chez l'homme, complétement atrophié, il n'en est résulté aucun trouble appréciable dans les principales fonctions; et l'on en a conclu, à tort sans doute, que son importance n'était que tout à fait secondaire dans l'économie. Quand la *rate* disparaît, il se produit une hypertrophie considérable du système lymphatique ganglionnaire. M. Béclard a démontré que le sang de la veine splénique contenait moins de globules rouges que celui de la veine jugulaire; Moleschott, d'autre part, a trouvé au bout d'un certain temps, chez les animaux auxquels il avait extirpé la *rate*, un excès de globules rouges dans le sang. Ceux-ci semblent donc se détruire dans la *rate*. Peut-être s'y transforment-ils en fibrine, car on trouve cette substance plus abondante dans la veine splénique que dans le reste du système veineux. Kölliker a aussi démontré que la *rate* était un des organes formateurs des leucocytes ou globules blancs du sang. Des faits d'ordre pathologique déjà nombreux viennent à l'appui de cette assertion. C'est ainsi que dans la leucocythémie, maladie caractérisée par l'hypergénèse des globules blancs du sang, on trouve généralement une hypertrophie de la *rate*.

— Pathol. Haller a vu la *rate* occuper le côté gauche de la vessie. Desault l'a rencontrée dans la cavité droite du thorax. La friabilité de cet organe l'expose à des déchirures qui ne sont pas rares à la suite de coups, de chutes sur l'abdomen, de contractions violentes du diaphragme et des parois abdominales. Ces accidents sont presque fatalement mortels. La *rate* est très-sujette à s'hypertrophier et à s'atrophier; elle se gonfle à chaque accès de fièvre intermittente, et, dans ces cas, l'emploi du sulfate de quinine la ramène bientôt à son volume normal. Mais si les accès se répètent trop souvent, la tuméfaction persiste et s'accompagne d'altération organique. La *rate* peut s'indurer au point de devenir sèche et cassante. Plus souvent elle se ramollit. C'est ce qui arrive, par exemple, dans la fièvre typhoïde, où on la voit se convertir en véritable bouillie diffluente et en putrilage. Elle est susceptible d'inflammation et on donne à cette phlegmasie locale le nom de splénite. La palpation et la percussion médiate, à travers les parois abdominales, permettent de reconnaître si la *rate* est douloureuse et quelles dimensions elle présente. On a pu s'assurer ainsi qu'elle remplissait, dans certains cas, une grande partie de la cavité abdominale. Dans ces conditions, elle produit une ascite par compression veineuse, dont il est très-facile de se rendre compte. On a donné le nom de *rate cireuse* à une altération de la *rate* caractérisée par la formation, dans chaque vésicule close, de petits corpuscules polyédriques à angles arrondis et à facettes nombreuses, qu'on appelle sympexions et qui sont formés d'une matière amorphe de consistance cireuse.

Le traitement des diverses lésions de la *rate* varie suivant leur nature et suivant les causes occasionnelles. S'agit-il d'une splénite, on aura recours aux antiphlogistiques tels que la saignée, la diète et les boissons délayantes. L'engorgement de la *rate* est-il dû au scorbut ou à la fièvre typhoïde, les moyens thérapeutiques s'adresseront directement à la maladie principale dont la lésion splénique n'est qu'un épiphénomène. S'agit-il, au contraire, d'une tuméfaction de cause paludéenne, on donnera les sels de quinine, le quinquina et les toniques. Le changement d'habitation et même de climat sera aussi fréquemment indispensable.

— *Hypertrophie de la rate.* Cette affection est caractérisée par l'augmentation et la dureté persistante de la *rate*, indépendante de l'hyperhémie chronique. Les causes de l'hypertrophie de la *rate* sont les contusions de l'hypocondre gauche, le séjour dans les pays marécageux, et surtout la fièvre intermittente. La *rate*, lorsqu'elle est hypertrophiée, forme une tumeur allongée, mobile dans l'hypocondre gauche, facile à saisir sous les fausses côtes et à limiter par la percussion. Si on fait l'examen anatomique d'un individu mort d'hypertrophie de la *rate*, on trouve celle-ci rouge, dure, d'aspect de fruit confit au sucre, et atteignant le poids de 1 à 15 livres. L'hypertrophie de la *rate* dure très-longtemps et finit presque toujours par faire périr les malades, si un traitement et un régime approprié ne parviennent pas à réduire le volume de l'organe. Le régime se composera de viandes blanches en petite quantité, de lait, de poisson, de végétaux herbacés, de fruits et d'eau vineuse. Le traitement consistera à administrer du sulfate de quinine à 1 gramme par jour pendant quinze jours, puis à 0gr,25 seulement pendant un mois, pour revenir ensuite à 1 gramme, selon la tolérance des malades. Après le sulfate de quinine, il faudra donner l'acide arsénieux à 0gr,015 ou 0gr,025 par jour. Les douches d'eau froide sur la région de la *rate* sont aussi un bon traitement.

— Art vétér. La *rate*, chez nos animaux domestiques, offre beaucoup de variétés, sous le rapport de sa forme, de son volume, de sa consistance et de ses connexions avec l'estomac. D'après Cuvier, son volume serait en général proportionné à celui du foie parmi les mammifères; elle serait plus petite chez les herbivores que chez les carnivores, plus petite encore chez les espèces à estomac multiple, dont le foie est plus volumineux, que chez les espèces monogastriques. La présence des *rates* accessoires est assez rare chez la plupart de nos animaux domestiques, le cheval excepté, où elle est commune. Elles sont situées vers le bord adhérent de la *rate* principale. Leur forme est celle d'un disque aplati, de même couleur et de même aspect que la grande. Chacune a une petite artère entourée de filets nerveux ganglionnaires et se trouve accompagnée d'une ou de plusieurs veinules qui se jettent dans la grande veine splénique.

— *Maladies de la rate.* L'étude des maladies de la *rate* est encore peu avancée en vétérinaire; cependant on possède un certain nombre d'observations de congestion et d'inflammation de la *rate*.

Assez commune chez le cheval, la congestion de la *rate* survient après les marches rapides, à la suite de repas copieux, ou encore de coups violents portés sur le côté gauche.

L'animal atteint d'une congestion de la *rate* gratte le sol avec ses membres antérieurs, regarde ses flancs, éprouve de légers frissons, se couche quelquefois sur le côté droit et se plaint; il a le poil piqué, les extrémités et les oreilles froides, les yeux saillants et brillants, les naseaux dilatés, les flancs agités, la respiration accélérée, les muqueuses apparentes pâles. La percussion de l'abdomen, à peine sentie du côté droit, est très-douloureuse au côté gauche; le pouls est petit et concentré. L'animal refuse toute nourriture; il se tient debout et fixe à sa place, la tête appuyée sur la mangeoire. Quelques heures plus tard, il est atteint de tremblements et de soubresauts dans les principaux muscles; il se livre à des mouvements désordonnés et finit par reprendre sa position. Le pouls est vite et très-petit; tout le corps est froid, la respiration accélérée, la pupille dilatée. Enfin, l'animal recommence à se débattre et meurt quelques instants après. A l'autopsie, on trouve qu'il a succombé à une rupture de la *rate* consécutive à la congestion de cet organe.

Cette congestion est d'une très-grande gravité. Cependant, si au début on pratique d'abondantes saignées, on peut espérer une prompte guérison. Mais, dès que l'hémorragie a commencé, tout traitement, quel qu'il soit, est évidemment inutile.

L'inflammation de la *rate* (splénite) peut être aiguë ou chronique. La splénite est beaucoup plus souvent secondaire que primitive. Dans le plus grand nombre des cas, elle est une complication ultérieure des congestions de la *rate*, et surtout de l'engorgement chronique de cet organe. D'autres fois, la splénite succède à une inflammation du foie, du péritoine ou d'un autre organe du voisinage; on la voit occasionnée directement par une chute, un coup violent sur l'hypocondre gauche, une course longue et rapide.

L'animal atteint d'inflammation de la *rate* éprouve dans l'hypocondre gauche une vive douleur, que la percussion ou la palpation augmente et réveille. Lorsqu'un vaste abcès s'est formé et qu'il arrive à être superficiel, on trouve au niveau des points qu'il occupe de l'empâtement, une rougeur diffuse et même quelquefois une véritable fluctuation. Une fièvre plus ou moins vive accompagne l'inflammation de la *rate;* elle peut être continue, mais parfois elle affecte le type rémittent, ou même elle se montre par accès tout à fait périodiques. L'inflammation se propageant aux organes voisins, à l'estomac, à l'intestin, au péritoine, on observe du hoquet, des nausées, des vomissements et ordinairement de la diarrhée. Une certaine dyspnée accompagne nécessairement la gêne que ce diaphragme éprouve dans sa locomotion, et parfois la toux annonce que l'irritation s'est étendue à la base du poumon gauche et à la plèvre correspondante. Si le cas est grave, l'animal est pris d'agitation et autres accidents cérébraux.

Cette maladie, dont la durée varie de quelques jours à un ou deux septénaires, se termine par résolution ou par suppuration. Dans le premier cas, les phénomènes locaux diminuent peu à peu d'intensité et l'animal guérit. Lorsqu'un ou plusieurs abcès ont pris naissance, le pus reste enfermé dans le tissu de la *rate*, ou bien il détruit son enveloppe et fuse dans le voisinage; il peut passer dans le péritoine ou se répandre dans le tissu cellulaire de la région lombaire ou du bassin. On l'a vu pénétrer dans l'estomac, dans la poitrine, dans l'intestin, ou encore, beaucoup plus rarement, à travers la paroi abdominale inférieure. La terminaison peut encore être heureuse lorsqu'il y a suppuration, mais le plus souvent elle est funeste. Si l'animal échappe aux accidents aigus, il s'éteint dans le marasme et dans la fièvre hectique.

La splénite aiguë réclame l'emploi d'abondantes saignées générales et locales, les fomentations, les cataplasmes, les boissons délayantes, la diète, etc.

La splénite chronique succède à l'état aigu, ou bien elle vient compliquer l'engorgement chronique, dont elle est seulement un degré plus avancé. Elle est surtout caractérisée par l'augmentation de volume de la *rate*, assez considérable pour être reconnue à la seule inspection du flanc gauche; avec la main on sent aisément l'organe déborder les fausses côtes; la percussion indique ses dimensions d'une manière précise. Le diaphragme et le poumon sont refoulés par la tumeur; de là un certain degré d'oppression. Un épanchement séreux se fait quelquefois dans le péritoine et dans les membres; il est dû probablement à la compression de la veine porte. Ordinairement, des mouvements fébriles irréguliers se déclarent, l'animal tombe dans le marasme et meurt.

Tant que la maladie reste locale, on doit chercher à en obtenir la résolution par l'application de révulsifs répétés sur la région splénique; on favorisera l'action de ces derniers par la diète, les boissons délayantes et l'emploi des préparations alcalines. S'il se forme un abcès superficiel, il faudra l'ouvrir au moyen de la potasse caustique. Lorsque la fièvre hectique s'est déclarée, le rôle du vétérinaire se borne à combattre les symptômes et à surveiller les complications.

RATÉ, ÉE adj. (ra-té — rad. *rat*). Econ. rur. Entamé, gâté par les rats : *Cannes à sucre* RATÉES. *Fruits* RATÉS.

— Pop. Marqué de petite vérole.

RATÉ, ÉE (ra-té) part. passé du v. Rater. Manqué, non atteint par un coup de feu : *Lièvre* RATÉ.

— Fig. Manqué, échoué : *Entreprise* RATÉE. *L'effet avait été* RATÉ *aussi complétement que possible.* (Th. Gaut.)

— s. m. Accident par lequel la charge d'une arme à feu ne s'enflamme pas sous le choc.

— s. f. Techn. Accident par lequel une pièce de l'appareil à dévider la soie rate, ne produit pas son effet.

RÂTEAU s. m. (râ-to — latin *rastellus*, diminutif de *rastrum*, qui se rattache sans doute à la racine sanscrite *arsh*, *rish*, frapper, percer, d'où aussi le sanscrit *rush*, *lush*, *lùsh*, couper, blesser, persan *rushtan*, dépouiller, peler, *lùsh*, déchiré, mis en pièces, ancien slave *rushiti*, détruire, russe *rushiti*, couper, découper, gothique *liusan*, perdre, etc.; lithuanien *rausyti*, creuser, fouiller la terre, d'où *rausis*, creux, ainsi que *rusas*, silo pour le blé; anglo-saxon *reost*, ancien allemand *riostar*, allemand moderne *rûster*, coutre de charrue, erse *risteal*, espèce de charrue des Hébrides, avec un coutre en forme de faux. Ces dernières formes, ainsi que le latin *rus*, champ, kymrique *rhws*, terre cultivée, l'ancien slave *rusagu*, région, et le persan *rûstâ*, terre à blé, lieu cultivé, conduisent à la notion de labourage, qui a dû appartenir en second lieu à la racine en question. On pourrait aussi rattacher le latin *rastrum* à la racine sanscrite *rad*, rompre, fendre, d'où le sanscrit *radas*, *radanas*, dent, pointe; mais cette racine est peut-être alliée elle-même à la racine *arsh*, *rish*). Agric. Instrument formé d'une pièce armée de longues dents et munie d'un manche, dont on se sert pour égaliser ou ramasser en raclant : *C'est la main de l'homme qui a donné l'idée du* RÂTEAU. (Dutour). *Les* RÂTEAUX *les plus commodes pour le fanage sont ceux dont la tête est oblique au manche.* (M. de Dombasle.) *Le chevalier de Boufflers trouvait que l'abbé Cerutti n'approfondissait pas assez les questions; c'est, disait-il, un jardinier fleuriste qui ne travaille qu'avec le* RÂTEAU. (Mme Necker.)

Qu'importe, quand on dort dans la nuit du tombeau,
D'avoir porté le sceptre ou traîné le *râteau* ?
THOMAS.

— Jeux. Instrument de bois avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu : *Le* RÂTEAU *des croupiers de pharaon a entraîné dans ses dents la meilleure partie de l'héritage.* (Th. Gaut.)

Quittons nos lyres, Erato !
On n'entend plus que le *râteau*
De la roulette et de la banque.
TH. DE BANVILLE.

— Mar. Sorte de caisse qui contient des rouets et qu'on place de chaque côté du beaupré, pour donner passage aux manœuvres qui descendent de ce mât.

— Pêche. Outil avec lequel les pêcheurs retirent du sable les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis.

— Astron. Nom vulgaire du Baudrier d'Orion.

— Techn. Nom de la garde de la serrure, dont les pointes passent dans les entailles du museau de la clef. ‖ Espèce de fourche servant à charger le charbon dans les fourneaux. ‖ Espèce de gros peigne à recouvrement mobile, qui est garni de broches fortes et rondes, et que l'on emploie pour le montage des chaînes. ‖ Sorte de racle horizontale placée transversalement sur la pierre, dans la presse lithographique. ‖ Segment de roue dentée qui sert à mettre à l'avance ou au retard le mouvement d'une montre. ‖ *Râteau à suie*, Outil avec lequel les poêliers détachent la suie des tuyaux de cheminée.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'huître.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de luzerne.

— Arboric. *Poire de râteau*, Variété de poire.

— Encycl. Agric. On nomme *râteau* un outil spécial, sorte de grand peigne formé par des dents en bois ou en fer emmanchées dans une pièce de bois à laquelle s'adapte un manche assez long pour que l'on puisse sans fatigue traîner l'instrument sur le sol. On se propose ainsi divers buts : on nivelle et égalise le sable dans les allées des jardins, on enlève les pierres qui souillent la surface du sol; on peut aussi se servir du *râteau* en guise de herse, pour ameublir la terre ou recouvrir la semence dans les opérations du jardinage. Le manche sera assemblé perpendiculairement à la traverse qui porte les dents ou plus ou moins obliquement, suivant que l'on voudra agir d'une façon plus ou moins minutieuse et produire un travail plus ou moins serré. En effet, un *râteau* placé droit comme en AB opère comme s'il avait les dents plus

écartées que le même placé obliquement sur le manche, comme en A′B′ (fig. 1).

Mais l'emploi le plus important du *râteau* est sans contredit celui qu'on en fait pour la

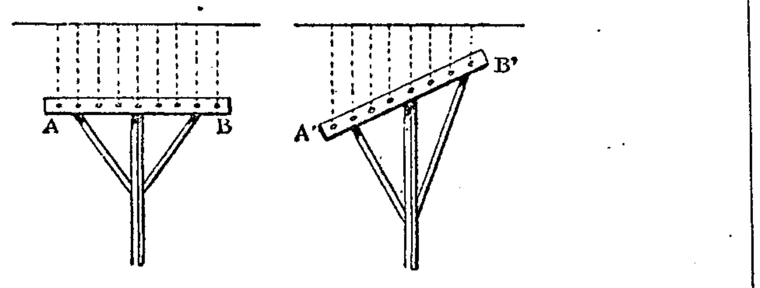

Fig. 1.

récolte des foins. C'est pour ce dernier usage que l'on a inventé les *râteaux* mécaniques portés sur roues et traînés par un cheval ou à bras. Ces instruments offrent une grande économie, et aucun cultivateur intelligent ne devrait se dispenser d'en posséder. Ceux qui les emploient s'en louent beaucoup.

L'ouvrage revient beaucoup moins cher que lorsqu'il est fait à la main, même par des femmes. De plus, en faisant très-rapidement son service, on peut parvenir bien plus sûrement à sauver les récoltes de foins ou de regains, qui peuvent se trouver endommagées par le mauvais temps.

Il y a une variété infinie de ces *râteaux*. Leur différence porte surtout dans la manière dont les dents se lèvent. Comme *râteaux* à bras, les deux plus estimés sont ceux de M. Garett et de MM. Janus et Frédéric Howard. Ce dernier surtout fonctionne fort bien. L'appareil est monté sur deux roues telles que A (fig. 2). Les dents sont recourbées en faucille; elles sont en fer, comme toute la machine d'ailleurs, et suffisamment longues pour permettre à une certaine quantité de la récolte de s'emmagasiner entre les roues. Elles sont articulées en O, autour d'une tringle transversale qui forme l'essieu, et reposent sur une seconde tringle *p* qui forme avec la barre B le cadre dans lequel sont les dents. De cette façon, s'il se rencontre une inégalité de terrain, une pierre ou tout autre obstacle résistant, une ou plusieurs dents peuvent se soulever indépendamment des autres et à des hauteurs différentes. Le *râteau* est traîné par la poignée P, et une autre poignée C sert à relever toutes les dents en bloc en faisant basculer le cadre porte-dents tout entier autour de O, lorsqu'on veut abandonner en tas tout ce qui a été ramassé. Cet instrument a de plus cet avantage, qu'on peut démonter chaque dent séparément au moyen de l'écrou *c*, pour la remplacer ou réparer une avarie partielle. Cette dernière condition est indispensable pour un bon *râteau* à bras ou à cheval. Une autre condition de construction excellente est que l'on ne soit pas obligé de faire manœuvrer à la fois toutes les dents, mais que l'on puisse au contraire enlever le tiers ou le quart à volonté, pour ne travailler qu'avec le reste. Ces deux avantages font la

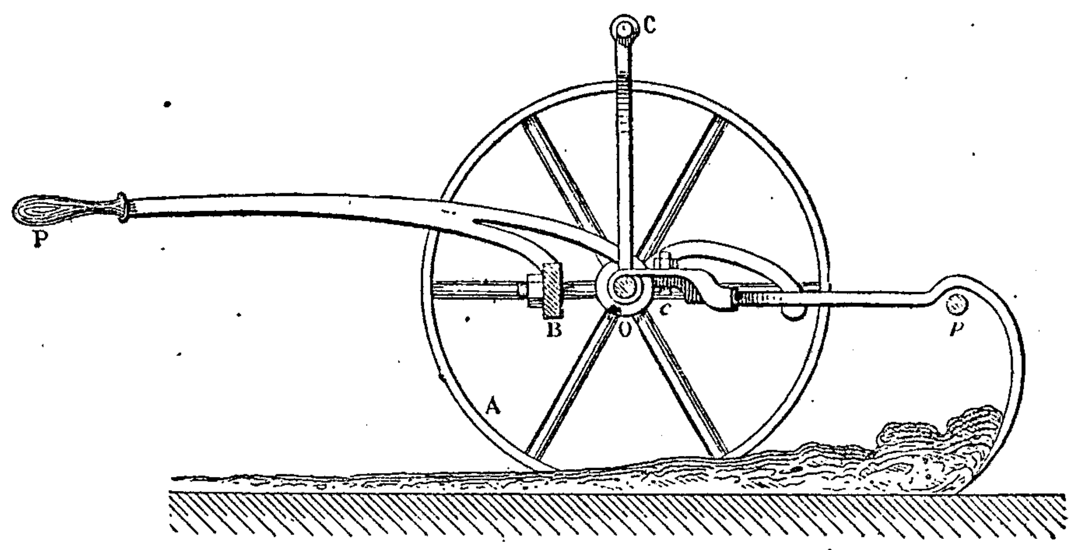

Fig. 2.

supériorité du *râteau* à cheval de MM. Smith et Cie sur celui de M. Howard, qui ne les possède pas. Par contre, ce dernier a la supériorité quant à la forme et à la solidité des dents, qui sont toutes en acier et sont, par suite, très-peu exposées à se briser.

Cette dernière considération doit faire rejeter absolument le *râteau* américain à dents de bois et à bascule, qui a cependant été adopté par la fabrique de Grignon.

Pour les fermes peu importantes et pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas faire la dépense d'un *râteau* à roues, M. Ransomes a exécuté un *râteau* à main

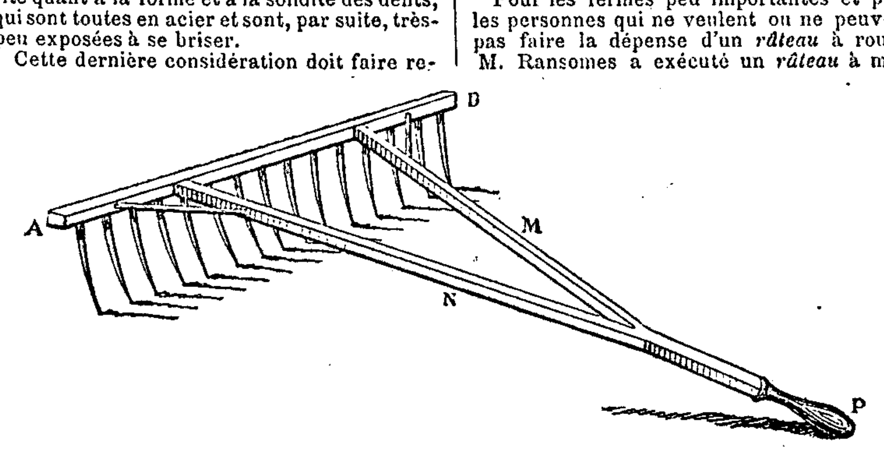

Fig. 3.

d'un grand modèle (fig. 3). Il a environ 2 mètres de A en B et est assez élevé, quoique cependant il le soit moins qu'un *râteau* à roues. Le manche se compose de deux traverses MN, réunies en une poignée P, par laquelle un homme peut le manœuvrer facilement.

Tous les instruments qui précèdent peuvent être employés avec avantage à enlever le chiendent, ramené sur le champ par des façons préalables.

RATEAU (Jean-Pierre Lamotte), homme politique français, né à Bonnes (Charente) le 10 août 1800. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Toulouse, il alla exercer, en 1824, la profession d'avocat à Bordeaux, où il se fit une position honorable au barreau. Pendant les dernières années de la monarchie de Juillet, M. Rateau parvint à se faire nommer membre du conseil général de la Gironde et se joignit aux membres de l'opposition qui réclamèrent la réforme électorale. Après la chute de Louis-Philippe, M. Rateau adressa une profession de foi républicaine aux électeurs de la Charente et fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée constituante, dans ce département, par 37,839 voix. Lors de la formation des comités, il fut attaché à celui de la justice, ne joua qu'un rôle des plus effacés et ne tarda pas à passer entièrement du côté de la réaction. La politique de Louis-Napoléon Bonaparte trouva en lui un chaud adhérent. M. Rateau était absolument inconnu, lorsqu'il fit la proposition fameuse à laquelle son nom est resté attaché. Voyant que l'Assemblée constituante, où dominait l'élément républicain, était un obstacle aux mesures de réaction à outrance que le président de la république, d'accord avec les chefs des partis monarchiques, voulait imposer à la France, il demanda que la Constituante prononçât sa dissolution et convoquât une assemblée législative, avant d'avoir fait les lois organiques destinées à compléter la constitution républicaine. Les partis hostiles à la république provoquèrent en ce sens un pétitionnement dans tout le pays. A la suite d'une discussion publique, qui eut lieu le 12 janvier 1849, l'Assemblée décida qu'elle nommerait une commission chargée d'examiner la proposition. Le 29 janvier, la proposition revint à l'ordre du jour de l'Assemblée. Défendue par Victor Hugo, Fresneau, etc., elle fut vivement combattue, surtout par M. Jules Favre, qui s'écria : « L'Assemblée est gênante, il est vrai; savez-vous pourquoi? C'est qu'elle défend la République! Votre retraite serait une désertion, et peut-être une désertion devant l'ennemi. » L'Assemblée ne décida pas moins, par 416 voix contre 405, qu'on examinerait la proposition en troisième lecture, et, le 6 mars, les débats recommencèrent. M. Lanjuinais proposa alors un amendement par lequel l'Assemblée devait se retirer après avoir voté une loi électorale. La proposition, ainsi amendée, fut votée par 470 voix contre 337. Réélu de nouveau dans la Charente à l'Assemblée législative, M. Rateau continua à voter en silence toutes les lois contraires à la liberté et à la République. Il se prononça notamment pour la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel, s'associa aux députés qui demandèrent la révision de la constitution et resta fidèle à la majorité monarchique lorsque celle-ci cessa de s'entendre avec Louis-Napoléon Bonaparte, dont elle commençait à comprendre et à entrevoir les audacieux projets. Après l'attentat du 2 décembre 1851, M. Rateau retourna à Bordeaux, où il reprit sa profession d'avocat et vécut depuis lors profondément oublié.

RATEL s. m. (ra-tèl — rad. *rat*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, formé aux dépens des gloutons, et dont l'espèce type vit aux environs du Cap de Bonne-Espérance : *Les nids d'abeilles posés dans les arbres n'ont rien à craindre du* RATEL. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *ratels* ressemblent beaucoup aux gloutons par leurs caractères et aux chats par leurs formes. Mais ils se distinguent aisément des premiers par leurs molaires, toujours au nombre de huit à chaque mâchoire, et des seconds en ce qu'ils sont plantigrades. Ils ont, comme ces derniers, la langue garnie de papilles cornées. Les *ratels* ont le corps trapu, comme les gloutons; les organes des sens peu développés; les oreilles et le museau courts, ainsi que la queue; les pieds assez courts aussi, ornés d'ongles très-forts, mais non tranchants et destinés seulement à fouir la terre. Leur squelette se compose d'os plus forts, plus robustes que ceux des gloutons et se rapprochant beaucoup plus de ceux des ours. Enfin, ils ont encore beaucoup d'analogie avec les chats par leur système dentaire et leur appétit carnassier.

Le *ratel* du Cap est jusqu'à présent l'unique espèce du genre. Il a environ 1 mètre de longueur totale, non compris la queue; le pelage long et rude, gris en dessus, noir en dessous, avec l'extrémité des oreilles blanche et une large bande de même couleur de chaque côté du corps, depuis les oreilles jusqu'à l'origine de la queue; toute la partie supérieure du pied est garnie de poils noirs assez longs. Le *ratel* habite surtout les environs du Cap de Bonne-Espérance; mais on le trouve aussi au Sénégal, en Abyssinie et dans quelques autres parties de l'Afrique. Il répand une odeur désagréable, qui lui a valu le nom vulgaire de *blaireau puant*. « Cet animal, dit naïvement le Père Labat, est le plus grand peteur, le plus grand vesseur et le plus puant animal qu'il y ait sous le soleil. Cette puanteur est même la seule défense que la nature lui ait donnée contre ses ennemis; car dès qu'il sent son ennemi assez près de lui, il lui lance en fuyant une bouffée d'odeur si détestable, qu'elle étourdit l'animal et l'oblige de se retirer. »

Cet animal est très-friand de miel et renommé pour son adresse à dérober celui des abeilles sauvages. On dit qu'il est averti du voisinage des ruches par le coucou indicateur, qui vient après lui partager le butin. Il se trouve d'ailleurs pourvu d'une défense naturelle contre les abeilles; car son pelage rude et épais est à peu près impénétrable à l'aiguillon. Comme il creuse très-facilement la terre, il s'empare ainsi des gâteaux de miel des abeilles terrestres. Les nids posés dans les arbres n'ont rien à craindre; on assure néanmoins que le *ratel* cherche à les prendre même dans ces endroits et qu'il a coutume de mordre le pied des arbres où sont ces nids; ces morsures, ajoute-t-on, sont pour les Hottentots un signe certain de la présence des abeilles.

RÂTELAGE s. m. (râ-te-la-je — rad. *râteler*). Agric. Action de râteler; résultat de cette action : *Le* RÂTELAGE *des allées. Le* RÂTELAGE *du foin.*

RÂTELAIRE s. f. (ra-te-lè-re — rad. *râteler*). Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche clématite, dans quelques provinces.

RÂTELÉ, ÉE (ra-te-lé) part. passé du v. Râteler. Ratissé avec le râteau : *Allées* RÂTELÉES. ‖ Amassé avec le râteau : *Foin* RÂTELÉ.

RÂTELÉE s. f. (râ-te-lé — rad. *râteler*. Dans le sens de flux de paroles, M. Littré incline à penser que ce mot, qui s'écrivait autrefois *ratellée*, vient plutôt de *ratelle*, rate, que de *râteau*. L'absence du *s* dans les vieux textes porte en effet à penser que *ratellée* ne peut venir de *rastel* ou *rasteau*. *Dire sa râtelée* serait donc décharger sa rate). Agric. Ce qu'on peut ramasser, amener en un coup de râteau : *Une* RÂTELÉE *de foin.*

— Loc. fam. *Dire sa râtelée*, Dire librement tout ce qu'on a sur le cœur : *Chacun* EN DIT SA RÂTELÉE.

RÂTELER v. a. ou tr. (râ-te-lé — rad. *râteau*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je râtelle; ils râtelleront*). Agric. Amasser avec le râteau : RÂTELER *du foin, de la paille.* ‖ Ratisser, nettoyer avec le râteau : RÂTELER *des allées.*

RATELET s. m. (ra-te-lè — dimin. de *rat* ou corruption de *roitelet*. Il est difficile de décider lequel de ces deux mots a précédé l'autre). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe, appelé aussi ROITELET.

RÂTELET s. m. (râ-te-lè — dimin. de *râteau*). Techn. Sorte de peigne en roseau.

RÂTELEUR, EUSE s. (râ-te-leur, eu-ze — rad. *râteler*). Agric. Homme, femme de journée qu'on occupe à râteler.

RATELEUX, EUSE adj. (ra-te-leu, eu-ze — rad. *rate*, qui s'est dit *ratelle*). Anc. pathol. Qui a mal à la rate. ‖ Qui a la rate volumineuse.

RÂTELIER s. m. (râ-te-lié — rad. *râteau*, proprement ce qui est composé d'une suite de dents ou de chevilles comme un râteau). Sorte de balustrade établie dans une position inclinée au-dessus de la mangeoire des animaux, et qui sert à retenir les herbes qu'on leur donne à manger : *Mettre du foin au* RÂTELIER. *Attacher des chevaux au* RÂTELIER. *La fléole se reconnaît à son épi violet et à l'empressement que mettent les chevaux à la trier dans le fourrage de leur* RÂTELIER. (H. Berthoud.)

... Plus d'un âne a mangé quelquefois
Au *râtelier* des coursiers de nos rois.
VOLTAIRE.

Qu'est ceci? dit-il à son monde;
Je trouve bien peu d'herbe en tous ces *râteliers!*
Cette litière est vieille; allez vite aux greniers;
Je veux voir désormais vos bêtes mieux soignées.
LA FONTAINE.

— Large tringle de bois fixée contre la muraille, et offrant de distance en distance des échancrures destinées à recevoir des pipes : *Un* RÂTELIER *de pipes de cent cinquante mille francs n'est pas chose rare chez les hauts dignitaires et les riches particuliers de Stamboul.* (Th. Gaut.)

— Ensemble des dents d'une personne : *Un beau* RÂTELIER. *Un vilain* RÂTELIER. *Se faire poser un faux* RÂTELIER.

— Loc. fam. *Manger à deux râteliers, à plusieurs râteliers*, Tirer du profit de plusieurs emplois différents. ‖ *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*, Lui rendre une chose si difficile qu'il ne puisse y réussir.

— Art milit. Bâti servant à poser des fusils horizontalement, dans un poste ou une caserne. ‖ Bâti d'une autre forme sur lequel on place les fusils dans une position verticale.

— Mar. Planche munie de chevilles autour desquelles on tourne les manœuvres courantes pour les arrêter : *Les mâts d'un trois-ponts auraient été tout au plus bons pour servir de cabillots à ses* RÂTELIERS. (E. Sue.) ‖ Encadrement de bois de certaines poulies.

— Techn. Tringle attachée au côté de l'établi du menuisier, pour y placer les outils à manche. ‖ Traverse qui porte les torons et cordages, dans les corderies.

— **Encycl.** Econ. rurale. Le *râtelier* se compose de deux longues pièces de bois suspendues ou attachées au mur d'une écurie ou d'une étable, dans une direction horizontale, et traversées de proche en proche par de petits barreaux de bois, ce qui fait ressembler le *râtelier* à une échelle couchée. Cette échelle, dont l'un des montants est horizontalement

appliqué contre le mur, tandis que l'autre s'en trouve plus ou moins séparé, reçoit le foin, la paille, tous les fourrages en un mot que l'on donne au bétail. Ordinairement, les *râteliers* se continuent d'un bout à l'autre de la muraille; mais dans la plupart des fermes, ils sont mal construits et mal disposés. « Leur plus grand défaut, dit Joigneaux, est d'avoir trop d'inclinaison et d'exiger, par là même, des attitudes fatigantes pour en tirer le foin, et de laisser tomber sur la tête et la crinière des chevaux des parcelles de celui-ci. Pour être bien fait et bien établi, un *râtelier* doit être composé de barreaux cylindriques ayant environ 0m,60 de longueur et laissant entre eux un écartement d'une dizaine de centimètres. On a recommandé de les ajuster dans les montants de manière qu'ils puissent tourner sur leur axe, au moment où l'animal tire le foin avec ses lèvres... Le point véritablement important, c'est que le fond du *râtelier* soit plein, à plan incliné en avant, de manière que les dernières portions de la ration de fourrage viennent d'elles-mêmes se présenter devant la partie inférieure des barreaux et que les planches qui forment ce fond soient bien jointes en avant avec le montant inférieur du *râtelier*, en arrière avec la muraille, munie d'un crépissage bien uni ou, mieux, plâtrée. Avec cela, les barreaux peuvent être tout à fait verticaux, ou n'être que très-légèrement inclinés; ce qui est à la fois plus commode pour les animaux, pour l'homme qui leur distribue la nourriture, et incomparablement plus facile à entretenir en état de propreté. »

Dans quelques écuries, le mur n'offre qu'un simple *râtelier* sans auge ni mangeoire, disposition défectueuse, qui cause la perte des graines du fourrage, lesquelles tombent sous les pieds de l'animal.

L'usage des *râteliers* présente quelques inconvénients : le *râtelier* est un réceptacle de poussière et de toiles d'araignée; il fatigue le cheval qui prend son repas et est souvent cause de la perte de beaucoup de foin; aussi, au commencement de notre siècle, avait-on proposé de construire une écurie sans *râtelier*, et un cultivateur en avait fait l'essai avec succès. On devait, d'après ce système, hacher le foin et la paille que l'on donnait aux animaux. On plaçait ces aliments dans une crèche de bois que l'on suspendait entre deux piliers et que l'on enlevait après le repas.

On fabrique aujourd'hui des *râteliers* en fonte ou en fer d'un prix assez peu élevé. Ils sont munis de leur mangeoire et disposés pour un seul animal, de façon que chaque quadrupède soit isolé; système qui évite les luttes entre eux, luttes toujours suivies d'accidents plus ou moins graves.

On ne se servait pas de *râtelier* dans les anciennes sociétés agricoles, et encore aujourd'hui il est inconnu chez beaucoup de peuples, si bien que les écrivains sont autorisés à discuter son utilité; et, s'ils l'acceptent pour les écuries de chevaux, cas où il offre de grands avantages, on le repousse généralement dans le logement des bœufs, où il est remplacé par une auge peu profonde; de même, dans les bergeries, on se sert de crèches; mais les usages, à cet égard, ne sont pas exclusifs, car, dans le Midi, le *râtelier* se trouve dans l'étable et dans la bergerie aussi bien que dans l'écurie; il varie alors de dimensions. Le *râtelier* des bœufs est large, ses traverses sont espacées. Celui des brebis est plus petit, plus coquet; on y jette, par en haut, des herbes fraîches en été, des foins durs en hiver.

— Art milit. Le *râtelier* d'armes remplace le meuble que jadis on appelait *armaire* (armoire) ou piquet. Ce piquet portait un anneau dans lequel s'enfilaient verticalement les piques de la chambrée. Les *râteliers* d'armes sont des effets à demeure qui garnissent les chambres de soldats dans les casernes d'infanterie, et qui sont destinés à recevoir les fusils des hommes de la chambrée. On les place, le chien abattu, et en correspondance d'une étiquette indicative du nom du soldat. Les *râteliers* sont solidement fixés aux murailles. Ils sont élevés à 1 mètre au-dessus du sol et reçoivent les fusils dégarnis de leurs baïonnettes. Ces fusils sont placés dans une direction presque verticale, la crosse en bas. Dix fusils occupent 1 mètre courant. La circulaire du 15 janvier 1816 fixait le prix des *râteliers* d'armes. Il y en a dans lesquels les fusils se placent horizontalement; mais ce mode est vicieux.

RATELLE s. f. (ra-tè-le). Anat. Ancien nom de la rate.

— Art vétér. Maladie particulière des cochons.

— Techn. Nom donné par les bouchers au péritoine, sorte de membrane graisseuse qui enveloppe les intestins.

— **Encycl.** Art vétér. Cette maladie du porc paraît avoir quelque rapport avec l'angine et la soie. Dans cette affection, des bubons se forment sur les viscères. Le diagnostic de cette maladie est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, pendant la vie; on ne peut guère la reconnaître avec certitude qu'à l'autopsie, après la mort de l'animal par conséquent. Le foie et la rate sont alors gorgés de sang; les intestins et les poumons présentent des points dits charbonneux. Les symptômes qu'on a pu saisir pendant la vie sont assez vagues. On a cru remarquer que les animaux sont très-faibles, que le pouls est petit et accéléré, les flancs agités, la bouche chaude, la sensibilité augmentée ou diminuée, que la peau est alternativement chaude et froide, et enfin qu'il y a des convulsions. Mais la maladie a ordinairement une marche si rapide, que l'animal meurt avant qu'on ait eu le temps de s'apercevoir qu'il était malade.

Quant au traitement, il n'y a rien de bien indiqué. La maladie est si prompte dans sa marche et a été jusqu'ici si peu étudiée, qu'on n'a encore indiqué aucun traitement qui mérite d'être mentionné.

RATEPELADE s. f. (ra-te-pe-la-de). V. RATEPENNADE.

RATEPENNADE s. f. (ra-te-pèn-na-de — de *rate*, féminin de *rat*, et du latin *pennatus*, pourvu de plumes ou d'ailes. On trouve aussi *ratepelade*, proprement *rat pelé*, forme mieux en rapport avec l'expression chauve-souris). Mamm. Nom vulgaire des chauves-souris dans le midi de la France.

RATER v. n. ou intr. (ra-té. — Scheler croit que le verbe *rater* se rapporte au substantif *rat*, dans le sens figuré de caprice. Une arme qui rate serait donc une arme à feu capricieuse). Se dit d'une arme à feu qui manque à partir : *Son fusil* A RATÉ *deux fois.*

— Fig. Echouer, ne pas réussir : *Son entreprise* A RATÉ. *Dans le cas où les facultés sont insuffisantes, les plans* RATENT. (Baudelaire.)

— v. a. ou tr. Manquer, par le défaut de l'arme qui rate : RATER *un lièvre.* RATER *la perdrix.*

— Fig. Manquer, ne pas atteindre, ne pas obtenir : *Nous verrons si un jeune seigneur peut* RATER *une conquête.* (Le Sage.) *Quand on veut donner une note très-élevée, il ne faut pas se dire : C'est un* ut! *on s'effrayerait et, le moment venu, on le* RATERAIT. (E. David.)

RATEREAU s. m. (ra-te-ro — dimin. de *rat*). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe ou roitelet.

RATEUX, EUSE adj. (ra-teu, eu-ze — rad. *rat*). Qui appartient, qui est propre au rat :

. . . C'était un maître rat,
Dont la *rateuse* seigneurie
S'était logée en bonne hôtellerie.

LA FONTAINE.

RATHAUSBERG, montagne du Tyrol, dans les Alpes Noriques. Elle est percée d'une galerie de 2,000 mètres, qui fait communiquer le Salzbourg et la Carinthie. Il y existe des mines d'or autrefois célèbres.

RATHEN, village de Saxe, dans la Suisse saxonne, sur les deux rives de l'Elbe; 300 hab. Sur un rocher boisé se voient encore les ruines de son vieux château détruit par l'électeur Ernest en 1468. Ces ruines ont un aspect imposant.

RATHENAU, ville de Prusse. V. RATHENOW.

RATHENOW ou **RATHENAU**, ville des Etats prussiens (Brandebourg), à 80 kilom. S.-O. de Berlin, sur la droite du Havel, qu'on y passe sur un pont en pierre; 5,000 hab. Gymnase, fabrique de draps, toiles, gants, instruments d'optique; tanneries, brasseries et tuileries; magasin royal de blé et de farine. Commerce de bois. Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand électeur, défit les Suédois près de cette ville en 1675.

RATHERIUS, évêque de Vérone. V. RATHIER DE VÉRONE.

RATHERY (Edme-Jacques-Benoît), littérateur, né à Paris le 19 novembre 1807. Reçu avocat à Paris en 1830, il suivit pendant quelques années la carrière du barreau, fit en même temps une étude approfondie de l'ancien droit de la France et collabora à un grand nombre de journaux judiciaires et autres. Depuis lors, il a été successivement nommé employé à la bibliothèque du Louvre (1844), bibliothécaire (1849), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (1859) et conservateur sous-directeur adjoint au même établissement (1862), fonctions qu'il remplit encore (1875). M. Rathery est membre du comité des travaux historiques. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans la *Gazette des tribunaux*, le *Droit*, la *Revue de législation*, le *Moniteur*, le *Journal de l'instruction publique*, la *Revue contemporaine*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Bulletin du bibliophile*, la *Biographie générale*, etc., on lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Recherches sur l'histoire du droit de succession des femmes* (Paris, 1843, in-8°); *Histoire des états généraux de France* (1845, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; *De l'influence de la littérature et du génie de l'Italie sur les lettres françaises* (1853, in-8°), livre qui a obtenu un prix à l'Académie française; *Vauquelin des Yveteaux* (1854, in-8°); *Des relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre depuis la conquête des Normands* (1856, in-8°), etc. On lui doit, en outre, des éditions des *Œuvres de Rabelais* (1857-1858, 2 vol. in-18), du *Journal et mémoires du marquis d'Argenson* (1859-1868, 9 vol. in-8°).

RATHIER DE VÉRONE, en latin **Ratherius Veronensis**, prélat, né à Liége au commencement du X^e siècle, mort en 974. Il fut d'abord moine à Laubes (Loebi), puis, comme la vie paisible du monastère lui convenait peu, il se mit à parcourir la France et l'Italie, prêchant partout avec une éloquence toute populaire et s'élevant contre des abus auxquels il se heurtait de tous côtés. Il arriva ainsi à Vérone, s'attacha à l'évêque Hilduin et lui succéda quand celui-ci fut appelé à l'archevêché de Milan (931). Mais Hugues de Provence, alors roi d'Italie, qui lui avait d'abord témoigné de la bienveillance, devint bientôt son ennemi et ne tarda pas à le faire emprisonner. Le prisonnier employa ses loisirs à composer une vaste encyclopédie, où sont étudiées et jugées toutes les professions; les médecins surtout et les avoués y sont impitoyablement maltraités. Le clergé, dont il disait aussi beaucoup de mal, ne se remua guère pour sa délivrance. Enfin Bérenger II renversa Hugues et ouvrit à Rathier les portes de sa prison; mais comme il était dans la nature de l'intraitable évêque d'être toujours de l'opposition, il profita de l'avénement du nouveau souverain pour se rallier à l'ancien et se réconcilier avec Hugues. Bérenger mécontent le renvoya à sa prison. Lothaire, qui prit bientôt la couronne d'Italie, le délivra de nouveau et le rendit à son évêché, où il ne fut pas longtemps sans se faire des ennemis. Son clergé lui donna en pleine église un désaveu humiliant. Il s'enfuit et revint à son couvent de Laubes. Bientôt on le retrouve à la cour d'Othon le Grand, puis attaché à la personne du sage et savant Brunon, archevêque de Cologne, avec qui il chercha les moyens de réformer les monastères. Pour prix de ses services, il obtint l'évêché de Liége et ne tarda pas à s'y rendre insupportable; le peuple et le clergé s'unirent pour le chasser, et, pour la troisième fois, il retourna dans son couvent. En 956, Othon descendit en Italie pour secourir Adélaïde et fonder dans la péninsule la puissance impériale. Rathier le suivit avec Luitprand de Crémone, un mécontent de son espèce et dépossédé comme lui. Une lettre du pape et un décret d'un concile ne purent le remettre en possession de son évêché de Vérone; l'empereur parvint enfin à l'y établir. Mais on avait compté sans son humeur remuante et sa passion des réformes radicales; le clergé de Vérone offrait l'exemple de tous les vices; la simonie et l'incontinence y avaient pris droit de cité, comme dans toute l'Italie; Rathier voulut extirper ce double fléau. Il se mit à attaquer avec éloquence les « Italiens qui, plus que toutes les nations baptisées, méprisent les canons, sont impudiques et fomentent ce vice par l'usage des ragoûts et l'excès du vin. » — « Quand je vous regarde, disait-il à ses clercs, je trouve que vous n'observez aucune règle; je vois parmi vous des bigames, des concubinaires, des parjures, des conspirateurs, des ivrognes, des usuriers. Les enfants sont tous bâtards; en un mot, la perte de mon peuple, c'est le clergé... Faut-il, quand à peine on trouve quelqu'un digne d'être évêque, quand les prêtres rient des canons, s'étonner de ce que le peuple n'est point frappé des menaces que nous tirons de l'Ecriture et se moque de l'excommunication en pensant que celui qui la prononce est lui-même excommunié? » On ne souffrit pas longtemps un tel langage. Il fut encore chassé de Vérone et quitta sa ville épiscopale, en s'écriant, comme l'ange au sortir de Sodome : « Tout ce peuple est dans le crime. » Il revint mourir à Laubes. Il avait, dit-on, apporté de Vérone d'immenses richesses. Ses livres sont nombreux; la plupart portent des titres énigmatiques : *Volumen perpendiculorum*, *Climax Sirmatis*, etc. Ils sont remplis de querelles théologiques, d'amères satires et de l'histoire de ses éternels démêlés avec les clercs de tous les pays. Les œuvres complètes de Rathier ont été réunies et publiées par les soins de Pierre et de Jérôme Ballerini (Vérone, 1765, in-fol.).

RATHKE (Martin-Henri), anatomiste allemand, né à Dantzig en 1793, mort à Kœnigsberg en 1860. Tout en pratiquant la médecine dans sa ville natale, il s'occupa d'anatomie comparée, découvrit les fentes branchiales des hommes et des animaux, fit des recherches sur les corps de Wolf ou reins primordiaux et fixa le premier d'une manière nette, en 1829, la différence entre les articulés et les vertébrés, dans ses *Recherches sur la formation et l'histoire de l'écrevisse fluviale* (in-8°). Rathke devint ensuite professeur de pathologie et de physiologie à l'université de Dorpat, d'anatomie et de zoologie à Kœnigsberg (1835) et directeur de l'amphithéâtre d'anatomie de cette ville. Il a publié un grand nombre de mémoires sur différentes questions d'anatomie comparée. Son *Histoire générale du développement des vertébrés* a été mise au jour par Kölliker (Leipzig, 1861, in-8°).

RATHKÉE s. f. (ra-tké — de *Rathke*, natur. allem). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

RATHKIE s. f. (rat-kî — de *Rathke*, natur. allem.). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, formé aux dépens des méduses et dont l'espèce type, qui est très-petite, vit dans la mer Noire.

RATHLAUW (Jean-Pierre), chirurgien hollandais, qui vivait au XVIII^e siècle. Après avoir voyagé en France et en Angleterre, il s'établit à Amsterdam, où il acquit une grande réputation comme accoucheur. Rathlauw avait inventé deux forceps, l'un à cuillers brisées, l'autre permettant d'introduire derrière la tête de l'enfant deux courroies de cuir pour le tirer à soi. Ses principaux ouvrages sont : le *Fameux secret de R. Roonhuysen dans l'art d'accoucher* (Amsterdam, 1747) et *Traité de la cataracte* (1752), trad. en français (1753).

RATHOLD (Erhard), célèbre imprimeur allemand. V. RATDOLT.

Rathsamhausen, château de l'ancien département du Bas-Rhin, aux environs d'Obernai, village cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. Il paraît antérieur au XIV^e siècle. Cette construction grandiose et ornementée peut passer à bon droit pour un des plus beaux restes des monuments civils de toute l'Alsace. Deux tours imposantes, l'une ronde, l'autre carrée, flanquent le château de Rathsamhausen. Le bâtiment qui s'étend entre ces deux tours se signale par une grande variété d'ornementation. L'intérieur offre des détails d'un goût très-élégant, notamment une charmante cheminée à colonnettes romanes. Le château de Rathsamhausen est voisin de celui de Lutzelbourg.

RATHYME s. m. (ra-ti-me — du gr. *rathumos*, paresseux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type vit au Sénégal. ‖ Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères ou apiens, tribu des nomadides, dont l'espèce type vit à la Guyane.

RATHYMITE adj. (ra-ti-mi-te — rad. *rathyme*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rathyme.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre rathyme.

RATIARIA, aujourd'hui *Artsar*, ville de la Mésie, sur le Danube, ancienne capitale de la Dacie Aurélienne.

RATIBIDE s. f. (ra-ti-bi-de). Bot. Syn. d'OBÉLISCAIRE, genre de composées.

RATIBOR, ville de Prusse, ch.-l. de la principauté de même nom, province de Silésie, régence et à 75 kilom. S.-S.-E. d'Oppeln, sur la rive gauche de l'Oder, qui commence à y devenir navigable; 7,700 hab. Siége de la cour d'appel de la Silésie supérieure. Elle est ceinte de murailles et entourée de faubourgs qui se rattachent aux villages voisins. Fabriques de tabac, de draps, de toiles, de rubans, de bas, de cuirs et de poterie de grès. On y remarque : un vieux château des princes de Hohenlohe-Schillingsfürst, sept églises, un gymnase évangélique, une école de sourds-muets et un entrepôt de sel et de fer. Elle a donné jadis son nom à une principauté assez considérable. En 1574, elle fut presque détruite par un incendie; en 1642, elle fut prise par les Suédois, et en 1745 par les Prussiens.

RATIER, IÈRE adj. (ra-tié, iè-re — rad. *rat*). Qui a rapport aux rats.

— Fam. Qui a des rats, des caprices : *Cette femme est un peu* RATIÈRE.

— Mamm. *Chien ratier* ou substantiv. *Ratier*, Chien d'une race particulière, qui est très-ardent à la chasse aux rats.

— Substantiv. Personne qui a des rats, des caprices : *Vous êtes un* RATIER.

— Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

— **Encycl.** Mamm. Les *ratiers*, appelés aussi *bull-terriers*, proviennent du croisement du bouledogue et du terrier à poil ras. Ils se rapprochent du premier par la forme de la tête, du dernier par celle du corps. Plus vifs et plus adroits que le bouledogue, ils ont peut-être encore plus de courage que lui et sont bien plus tenaces et plus mordants que les terriers. Excellents destructeurs d'animaux nuisibles, on a vu souvent des *ratiers* pesant moins de quatre kilogrammes saisir des renardeaux ou de jeunes blaireaux, et les arracher à reculons du fond de leur repaire. Rien n'égale leur adresse et leur courage quand on les met à même de détruire les rats, même les plus gros, tels que les surmulots. On recherche pour cela les *ratiers* de petite taille, qui terrent plus facilement et sont ainsi plus utiles.

RATIER (Félix-Séverin), médecin, né à Paris en 1797, mort dans la même ville en 1866. Reçu docteur en 1819, après avoir été interne des hôpitaux et chef de clinique de Fouquier, à la Charité, il fut attaché comme médecin au collége Rollin et à l'hôpital Cochin. Outre de nombreux articles insérés dans des recueils scientifiques, on doit à ce praticien plusieurs publications dont voici les titres : *Essai sur l'éducation physique des enfants* (Paris, 1821, in-8°); *Nouvelle médecine domestique* (1826, 2 vol. in-8°); *Pharmacopée française* (1827, in-8°), avec M. Henry; *Traité élémentaire de matière médicale* (1829, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil sur les cliniques médicales de la Faculté et des hôpitaux civils de Paris* (1831, in-8°); *Formulaire pratique des hôpitaux* (1832, in-18); *Traduction du traité de médecine de Celse; Quelles sont les mesures de police médicale les plus propres à arrêter la propagation de la maladie vénérienne* (1837, in-8°);

Lettres sur la syphilis (1845, in-8°), etc. — Son frère, Victor RATIER, né à Paris, a été professeur d'anglais, a collaboré au *Journal du Cher*, au *Bon sens* et a écrit quelques vaudevilles, entre autres *Pauvre père* (1863, in-12). En outre, il a traduit de l'anglais : *Ce qui fait aller les maris en Californie*, par miss E. Greenwood; la *Case de l'oncle Tom*, par Mme Beecher-Stowe, etc.

RATIÈRE s. f. (ra-tiè-re — rad. *rat*). Piége à rats : *Tendre une* RATIÈRE.

— *Etre pris comme dans une ratière*, Tomber dans un piége, dans une embûche : *Les cavaliers m'y firent entrer avec eux; puis, baissant la trappe avec des cordes qui y étaient attachées pour cet effet, voilà le digne neveu de mon oncle Pérez* PRIS COMME DANS UNE RATIÈRE. (Le Sage.)

— Tech. Métier avec lequel on fait la ganse.

RATIFICATIF, IVE adj. (ra-ti-fi-ka-tiff, i-ve — rad. *ratifier*). Qui ratifie : *Acte* RATIFICATIF.

RATIFICATION s. f. (ra-ti-fi-ka-si-on — rad. *ratifier*). Confirmation en forme authentique de ce qui a été fait ou promis : RATIFICATION *verbale*. RATIFICATION *par écrit*. ‖ Acte qui contient cette confirmation : *Echanger les* RATIFICATIONS.

— **Syn. Ratification, adhésion, agrément**, etc. V. ADHÉSION.

— **Encycl.** Jurispr. On emploie le mot *ratification* pour exprimer soit l'approbation que nous donnons à ce qui a été fait pour nous et en notre nom sans mandat, soit la confirmation que nous faisons d'un contrat émané de nous, mais vicié par une nullité relative, soit enfin l'acte par lequel nous nous approprions une disposition qui a été faite par un autre, en son nom, d'une chose nous appartenant. Il existe des différences essentielles entre ces trois cas; c'est fort à tort que le dernier a été rapproché des deux autres. Dans la dernière hypothèse, nous formons un contrat entièrement nouveau, en consentant à l'aliénation de notre chose, vendue par une personne sans droit, sans qualité et agissant en son nom. Le premier contrat est absolument nul et ce n'est qu'en se servant d'une expression inexacte qu'on peut dire qu'il est ratifié. Il y a plus d'analogie entre la confirmation d'un acte annulable et la *ratification* d'une gestion d'affaires. Dans les deux cas, l'acte survenu après coup n'a aucune force pris isolément; il tire toute sa vertu du contrat ou de la gestion antérieure qu'il vient confirmer. Néanmoins, toute différence ne disparaît pas. La *ratification* d'un acte annulable a pour effet d'éteindre une action en nullité qui aurait été effacée par le seul fait d'un certain laps de temps écoulé. Au contraire, la *ratification* des actes d'un gérant d'affaires vient rendre efficace une gestion qui n'aurait jamais produit d'effet vis-à-vis du maître de l'affaire gérée, si ce dernier s'abstenait indéfiniment de la ratifier. Nous allons nous occuper en premier lieu de la *ratification* de ce qui a été fait par autrui, en notre nom et sans mandat; nous nous occuperons ensuite de la *ratification* d'un acte annulable.

— I. RATIFICATION D'UN ACTE DE GESTION D'AFFAIRES. Quel est le principe rationnel en cette matière? Les jurisconsultes romains et, après eux, les jurisconsultes de tous les temps ont résumé les effets de la *ratification* dans une fiction : « *Ratihabitio mandato æquiparatur;* la *ratification* équivaut à un mandat. » Toutes les conséquences qui résulteraient d'un mandat sont produites par l'approbation donnée après coup. Rien de plus juste, de plus simple et de plus fécond que cette idée. Le maître reconnaît en ratifiant qu'il a été bien et utilement représenté; il se place identiquement dans la position d'un mandant. De ce que la *ratification* est assimilée au mandat, il s'ensuit que toutes les obligations qui existeraient entre un mandant et un mandataire viennent lier le gérant et le maître. Il s'ensuit aussi que la *ratification* rétroagit au jour de l'acte du gérant. En effet, le maître qui ratifie approuve, confirme ce qui a été fait, mais ne contracte pas de nouveau avec les tiers; en un mot, il se substitue au gérant dans la convention que celui-ci a formée. Dans le droit romain, on peut affirmer que d'une manière générale le principe de la rétroactivité a été admis. On pourrait soulever des difficultés pour l'époque classique. Mais à l'époque de Justinien ces difficultés nous paraissent ne plus être sérieuses. V. l. 40, *Dig.*, l. 39, t. VI; Cujas, sur cette loi; Perezius, *Ad codicem* V, XVI, n° 20, et l. 56, par. 1, *Dig.*, *De judiciis*.

On ne connaît qu'un seul texte qui limite la rétroactivité de la *ratification;* mais ce texte est motivé par des considérations toutes spéciales, qui n'ébranlent aucunement notre règle générale. V. l. 24 pr., *Dig.*, l. 46, t. VIII.

Qu'est devenue la théorie si simple et si logique du droit romain sous la plume des interprètes du moyen âge et dans les ouvrages de nos anciens auteurs? Le célèbre Bartole, comme les autres jurisconsultes du moyen âge, s'est préoccupé de la question de savoir si le maître d'une affaire gérée peut ratifier au préjudice des droits qu'il a lui-même conférés à des tiers. Dans les développements qu'il donne, Bartole nous dit : *Actus medius interveniens impedit ratihabitionem retrotrahi.* Les jurisconsultes postérieurs ont extrait cette phrase et l'ont érigée en règle générale, en la traduisant ainsi : la *ratification* rétroagit entre les parties, mais non au préjudice des tiers. Mais cette généralisation était contraire à la pensée de Bartole; on peut le constater en étudiant ce qu'il a écrit sur le paragraphe 1er de la loi 71, *Dig.*, l. 46, t. III. Quoi qu'il en soit, il s'établit une merveilleuse unanimité entre les auteurs pour affirmer que la *ratification* ne rétroagit qu'au préjudice du maître et ne doit pas nuire aux tiers qui ont acquis des droits dans l'intervalle. Le code civil a-t-il accepté la doctrine de nos anciens auteurs ou bien celle du droit romain? Presque tous les auteurs modernes maintiennent la règle émise dans l'ancien droit. Ils s'appuient sur la tradition et sur l'article 1338. Cet article dispose que « la confirmation, *ratification* ou exécution volontaire dans les formes et à l'époque déterminées par la loi emportent la renonciation aux moyens et exceptions que l'on pouvait opposer contre cet acte, sans préjudice néanmoins des droits des tiers. » Tirons des principes qui sont acceptés les conséquences qu'ils renferment; nous jugerons mieux de leur portée et de leur étendue. Quelqu'un emprunte pour moi et hypothèque mon bien à mon insu. Cette hypothèque est inscrite; ensuite, mon bien se trouve grevé d'une hypothèque conventionnelle, légale ou judiciaire; la *ratification* que je ferai plus tard de l'acte de mon gérant nuira-t-elle au créancier dont le droit est né dans l'époque intermédiaire? Non (arrêt de la cour de cass., 24 janvier 1825). Voilà un exemple pour les droits acquis aux tiers du chef de celui qui ratifie. La décision est la même s'il s'agit de droits qui ne doivent pas leur existence à la volonté du maître de l'affaire. Ce système est combattu, et selon nous avec raison, par un éminent professeur de la Faculté de droit de Paris. D'après lui, le code civil a rejeté le système de notre ancienne jurisprudence. Et, d'abord, l'article 1338 du code civil doit être écarté. Il ne statue pas sur notre matière; le législateur s'y occupe exclusivement de la confirmation d'un acte frappé d'une nullité relative, et point du tout de la *ratification* d'une gestion spontanée. La preuve en est dans le troisième paragraphe qui parle d'une confirmation ou *ratification* dans les formes et à l'époque déterminées par la loi. Or, il n'y a de formes prescrites, de délai fixé, que pour la *ratification* d'une convention vicieuse et annulable. Reste donc pour seul argument la tradition de l'ancien droit. Mais à côté des principes de l'ancien droit il faut mettre en présence la règle du droit romain. Les juges sont donc abandonnés aux lumières de la raison; il s'agit donc de savoir de quel côté est la justice, de quel côté est la vérité. Tout le monde est d'accord sur l'assimilation de la *ratification* au mandat. Toute la difficulté réside dans les conséquences à tirer de ce principe. On admet que la *ratification* rétroagit à l'égard du maître; il doit en être de même à l'égard d'un tiers. Ce dernier a fait une convention sous la condition que le maître ratifierait; il est lié sous la condition de la *ratification*. Le gérant est lui-même obligé en ce sens qu'il ne peut pas changer de volonté dans l'intervalle de l'acte à la *ratification*. Il ne peut pas dégager le tiers de son obligation éventuelle; il ne peut pas prendre pour lui ce qu'il a stipulé pour autrui. La *ratification* ne forme donc pas un contrat nouveau; elle consolide une obligation déjà formée en faisant naître une obligation respective de la part du maître. Aucune convention ne se forme entre le gérant et le maître qui ratifie. Il en résulte que la *ratification* peut survenir soit après la mort du gérant, soit après la mort du maître. La *ratification* rétroagit à l'égard du gérant, du ratifiant, du tiers contractant. Mais faut-il réserver le droit des autres tiers? Il est reconnu que ces tiers peuvent invoquer la rétroactivité dans leur intérêt, lorsqu'ils tiennent leurs droits de la partie qui devient propriétaire en vertu du contrat ratifié. Mais si la rétroactivité doit nuire aux tiers, on admet qu'elle ne sera pas produite. On fait remarquer, pour donner plus de force à cette décision, qu'il serait injuste d'anéantir les droits des tiers, qui ont traité de bonne foi avec le maître avant la *ratification*. Cette considération ne nous paraît pas suffisante. Nous ne voyons pas pourquoi on devrait préférer les tiers de bonne foi, ayants cause du maître, aux tiers qui auraient traité également de bonne foi avec celui avec lequel le gérant a traité. Prenons un exemple : un gérant a vendu un de mes immeubles; une hypothèque légale ou judiciaire s'assoit sur tous mes biens; forme-t-elle obstacle à ce que je ratifie? Non, assurément. Supposons, au contraire, que j'hypothèque moi-même le bien vendu à une autre personne, pourrai-je valider la vente et anéantir l'hypothèque? Non. Pourquoi cette différence? C'est que, dans la première hypothèse, ma volonté n'a pas eu à se manifester, tandis que, dans la seconde, j'ai fait un acte volontaire et constitué un droit inconciliable avec la vente consentie par le gérant. On le voit, en pratique, notre système est très-juste; en théorie, il est conforme aux principes du droit. Nous pensons donc qu'il serait désirable que la jurisprudence l'acceptât.

— II. RATIFICATION D'UN ACTE ANNULABLE. 1° *Payement*. Le payement fait à une personne qui l'a reçu pour le compte du créancier sans y être autorisée ne libère pas le débiteur, du moins en thèse générale. Il le libère lorsque le créancier ratifie. Un pareil payement est aussi exceptionnellement valable lorsque le débiteur prouve que le créancier en a profité; par exemple, qu'il a été fait en extinction d'une dette que celui-ci avait intérêt à acquitter préférablement à toutes autres.

2° *Vente*. D'après une opinion qui nous paraît juste, la nullité de la vente de la chose d'autrui n'est pas couverte par la *ratification* du propriétaire ni par la circonstance que le vendeur est devenu ultérieurement propriétaire. Il est, en effet, de principe que les conditions nécessaires à la validité d'une convention doivent exister dès l'instant de sa formation ou que, du moins, leur existence doit être indépendante du bon plaisir de l'une ou de l'autre des parties. Or, si on admettait que l'une des deux circonstances que nous avons indiquées suffît pour valider la vente, il serait au pouvoir du vendeur, selon qu'il lui plairait ou non, de prendre des arrangements avec le véritable propriétaire, d'effacer ou de laisser subsister la nullité dont la vente est entachée. Toutefois, la jurisprudence n'a pas accepté le système que nous venons d'exposer. Nous comprenons que l'opinion contraire ait triomphé dans la pratique, parce que la réclamation élevée par un acheteur qui n'a plus à craindre une éviction ne se présente pas sous un jour favorable.

3° *Contrat de mariage*. Le contrat de mariage dressé en l'absence des époux ou de l'un d'eux peut être ratifié avant le mariage en la forme déterminée par les articles 1396 et 1397. Mais le fait seul de la célébration n'emporte pas *ratification* de ce contrat. La raison en est que le contrat de mariage est un contrat solennel qui, par cela même, n'est susceptible d'être ratifié que dans les formes auxquelles il est soumis.

4° *Possession*. Si un tiers appréhende une chose pour le compte d'autrui, sans avoir reçu le mandat, la possession est acquise à celui au nom duquel l'appréhension a eu lieu, du moment où il a ratifié le fait du *negotiorum gestor*. Certains auteurs ont même été jusqu'à prétendre que la possession était acquise rétroactivement; mais c'est là une erreur. La possession suppose l'intention de posséder et cette intention ne saurait exister avant la connaissance acquise de l'appréhension faite en notre nom par un tiers.

5° *Hypothèque*. On ne peut hypothéquer un immeuble déterminé appartenant à autrui. Si, toutefois, le constituant, en hypothéquant l'immeuble d'un tiers, s'est porté fort pour ce dernier, la *ratification* du propriétaire vaut constitution nouvelle. Mais cette *ratification* n'a pas pour effet de valider rétroactivement la constitution.

6° *Contrats faits sous l'empire du dol ou de la violence et contrats faits par un mineur sans que les formes prescrites aient été observées*. Les contrats sont susceptibles de *ratification*. La *ratification* peut être expresse ou tacite. Elle est tacite : 1° lorsque la partie qui peut en demander la nullité l'exécute volontairement, après l'époque à laquelle l'obligation pouvait être valablement confirmée ou ratifiée; 2° lorsqu'elle laisse passer dix ans sans l'attaquer. Ce long silence renferme implicitement une approbation du contrat. La *ratification* est expresse lorsqu'il intervient une convention spéciale à cet effet. Elle n'est valable que si elle est faite après que l'état de choses d'où est né le vice du contrat a cessé. La loi veut que la partie qui ratifie agisse librement et en parfaite connaissance de cause (art. 1338).

La *ratification* a pour effet de faire considérer le contrat comme ayant été régulier et valable dès le moment de sa formation. Pour la preuve de la *ratification*, il faut, en principe, appliquer les règles du droit commun, et, par exception, si les parties dressent un écrit, cet écrit doit contenir : 1° la substance de l'obligation à confirmer, c'est-à-dire les éléments essentiels qui la constituent; 2° la mention du vice dont elle est entachée; 3° l'intention d'effacer le vice qui a été désigné. A défaut de contenir ces énonciations, l'acte n'est pas nul, mais il est irrégulier et ne fait pas preuve complète de la *ratification;* mais il peut servir de commencement de preuve par écrit, à l'effet de faire admettre la preuve par témoins ou par simples présomptions, quand l'objet de l'obligation dépasse 150 francs.

— Droit politiq. Lorsqu'un traité est conclu directement par deux chefs d'Etat investis du droit de faire la paix et la guerre, ce traité n'a pas besoin de *ratification;* mais ce cas est fort rare. Ordinairement, les traités internationaux sont négociés et signés par des plénipotentiaires, munis d'instructions spéciales. Dans ce cas, à moins qu'il ne s'agisse de conventions urgentes, ces traités doivent être ratifiés, et la clause de *ratification* est ordinairement spécifiée dans le traité même. A moins de stipulations contraires, un traité est considéré comme étant en vigueur et produisant ses effets à partir du moment où il a été signé; néanmoins, il n'est strictement obligatoire qu'après la *ratification*. Le droit de *ratification* appartient, selon les pays et les constitutions qui les régissent, tantôt au chef du pouvoir exécutif, tantôt aux Chambres. En France, par exemple, sous le régime impérial, le chef de l'Etat avait seul le droit de conclure, de sanctionner et de ratifier les traités; sous le régime républicain, c'est à l'Assemblée nationale qu'appartient le droit de *ratification*. Il est nécessaire qu'il existe de graves et sérieuses raisons pour que la *ratification* d'un traité soit refusée. Tels sont les cas où le négociateur a dépassé ses instructions; où le traité n'est pas en conformité avec les lois constitutionnelles de l'Etat; où il est physiquement et moralement impossible d'exécuter le traité; où il y a eu de chaque part erreur sur un point de fait; enfin, lorsque les circonstances dans lesquelles s'est conclu le traité sont changées. Le gouvernant qui refuse de donner sa *ratification* doit-il replacer les choses dans l'état où elles étaient avant la convention? « Pour résoudre la question, dit M. Paignon, on a fait une distinction entre les pouvoirs des agents diplomatiques. Si le signataire du traité avait de pleins pouvoirs, on est d'accord que c'est l'affirmative qui doit être adoptée; si ce n'était qu'un agent subalterne, la partie qui a contracté avec lui est présumée n'avoir pas été de bonne foi, avoir voulu se tirer d'un pas difficile, et elle doit s'en prendre à elle-même de son imprudence ou de sa faute. Tels sont les avis de Vattel et de Rayneval à propos de la convention conclue par le consul Postumius au défilé des Fourches Caudines. La même question s'est présentée en 1513, entre la Trémouille et les Suisses, à la capitulation de Dijon. »

Parmi les traités qui n'ont point été ratifiés, nous citerons : la convention de La Haye (10 décembre 1790), entre les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse; le traité de paix du 20 juillet 1806 entre la France et la Russie; le traité conclu le 25 juillet 1815 entre la Bavière et l'Autriche; le traité de 1819 entre les Etats-Unis et l'Espagne; le traité sur le droit de visite signé le 20 décembre 1841 et auquel le gouvernement français refusa sa *ratification;* la convention de la Soledad, signée au Mexique le 15 février 1862 par le représentant de Juarès, Manuel Doblado, et les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et d'Espagne, etc.

RATIFIÉ, ÉE (ra-ti-fi-é) part. passé du v. Ratifier. Confirmé par déclaration authentique : *Traité* RATIFIÉ. *Les conditions consenties par le prisonnier ne furent pas* RATIFIÉES *en France*. (De Barante.)

RATIFIER v. a. ou tr. (ra-ti-fi-é — bas lat. *ratificare;* du lat. *ratus*, certain, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ratifiions; que vous ratifiiez*). Approuver, confirmer par déclaration authentique : RATIFIER *un traité*. RATIFIER *un acte, un contrat*. *Les obligations faites par un mineur demeurent nulles, s'il ne les* RATIFIE *à sa majorité*. (Acad.)

— Reconnaître comme vrai, comme juste : *Je* RATIFIE *tout ce qu'on vous a dit, tout ce qu'on vous a promis de ma part*. (Acad.) *Les bons préjugés sont ceux que le public* RATIFIE. (Volt.) *Le public* RATIFIE *toujours l'espèce d'arrêt que porte sur elle une personne libre en ne se mariant pas*. (Balz.)

RATILLON s. m. (ra-ti-llon; *ll* mll. — dimin. de *rat*) Mamm. Petit rat.

— Ornith. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe ou roitelet.

— Ichthyol. Petite raie.

RATINAGE s. m. (ra-ti-na-je — rad. *ratiner*). Techn. Sorte de frisure que l'on fait subir aux ratines, à quelques peluches, à l'envers de certains draps noirs : *La surface ratinée forme un frisé quand le* RATINAGE *est faible; elle est couverte de petits boutons lorsque ce même* RATINAGE *a été appliqué fortement*. (Bezon.)

RATINE s. f. (ra-ti-ne — ce mot vient peut-être du hollandais *rate*, gaufre). Comm. Etoffe de laine croisée, dont le poil est tiré en dehors et frisé : RATINE *noire*. RATINE *blanche*. RATINE *de Hollande*. RATINE *d'Espagne*. *Habit de* RATINE. *Manteau doublé de* RATINE.

RATINÉ, ÉE (ra-ti-né) part. passé du v. Ratiner : *Peluche* RATINÉE. *Drap* RATINÉ.

RATINER v. a. (ra-ti-né — rad. *ratine*). Techn. Soumettre à l'opération du ratinage : RATINER *le drap, la peluche*. *Machine à* RATINER.

RATINEUSE s. f. (ra-ti-neu-ze — rad. *ratiner*). Techn. Machine servant à ratiner les étoffes : *Autrefois, les* RATINEUSES *se nommaient friseuses ou machines à friser*.

RATINGEN, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 46 kilom. de Dusseldorf, sur le chemin de fer de Cologne à Berlin; 4,000 hab. C'est une petite ville industrielle. On y remarque trois églises, un hôpital, des fabriques de papier, de chapeaux, de poterie, et des carrières de marbre aux environs.

RATIOCINATEUR s. m. (ra-si-o-si-na-teur — du lat. *ratiocinator;* de *ratiocinari*, raisonner). Antiq. rom. Esclave ou affranchi qui tenait les comptes du maître ou du patron.

RATIOCINATIF, IVE adj. (ra-si-o-si-na-tiff, i-ve — lat. *ratiocinativus;* de *ratiocinari*, raisonner). Philos. Qui a rapport au raisonnement : *Faculté* RATIOCINATIVE.

RATIOCINATION s. f. (ra-si-o-si-na-si-on

— lat. *ratiocinatio;* de *ratiocinari*, raisonner). Philos. Action de raisonner, raisonnement.

RATIOCINER v. n. ou intr. (ra-si-o-si-né — lat. *ratiocinari;* de *ratio*, raison). Vieux lang. User du raisonnement, raisonner : *C'est tousiours une âme qui, par sa faculté,* RATIOCINE, *se souvient, comprend, juge et exerce toutes ses aultres opérations.* (Montaigne.) *Des marmousets de quatre ans, ça délibère et* RATIOCINE! *c'est la fin du monde.* (V. Hugo.) ‖ Vieux mot.

RATION s. f. (ra-si-on — du lat. *ratio*, règle, mesure, compte). Admin. milit. et marit. Portion d'aliments ou de boisson que l'on distribue chaque jour aux soldats, aux marins ou aux chevaux : RATION *de pain, de viande, de légumes.* RATION *de fourrage.* RATION *de biscuit.* RATION *d'eau-de-vie.*

— Portion de pitance qui revient à une personne ou à un animal : *Il faut régler la* RATION *des enfants sur leur besoin, non sur leur gourmandise. Les garçons d'écurie écourtent la* RATION *des chevaux.*

— Quantité d'aliments ou de boisson déterminée, qu'on distribue par intervalles, et qu'il n'est pas permis de dépasser : *Les vivres manquant, on nous mit à la* RATION.

— Fam. Ce qu'on donne, ce qu'on distribue à quelqu'un : *Le seigneur mon maître ne dit-il pas que, s'il me prend, il m'attachera tout nu à un arbre et me doublera la* RATION *de coups de fouet?* (Damas-Hinard.)

— Écon. rur. *Ration d'entretien*, Ration qu'on donne aux animaux qui ne font aucun travail, et qu'on ne se propose ni d'engraisser ni de fortifier. ‖ *Ration de production*, Ration qu'on donne aux animaux appliqués à un travail, ou qu'on veut engraisser ou fortifier.

RATIONAL s. m. (ra-si-o-nal — du lat. *rationalis;* de *ratio*, raison). Antiq. rom. Sorte d'intendant du palais, à la cour des empereurs. ‖ Officier du fisc.

— Antiq. hébr. Ornement que le grand prêtre portait sur la poitrine, et qui consistait en un morceau d'étoffe précieuse, orné de douze pierres fines, sur chacune desquelles on lisait le nom d'une des tribus.

— Biblogr. Titre de quelques livres de liturgie, et particulièrement d'un ouvrage de Guillaume Duranti, publié en 1826.

RATIONALISER v. a. ou tr. (ra-si-o-na-li-zé — rad. *rationnel*). Rendre rationnel : *Justinien* A RATIONALISÉ *le droit.* (Troplong.) *Le fameux Julien essaya de* RATIONALISER *le paganisme et de mettre la raison dans la mythologie.* (Proudh.)

Se rationaliser v. pr. Devenir rationnel : *Le catholicisme, pour sortir de l'état chaotique et s'élever à l'unité, tend à* SE RATIONALISER *toujours davantage.* (Proudh.)

RATIONALISME s. m. (ra-si-o-na-li-sme — rad. *rationnel*). Philos. Système philosophique exclusivement basé sur la raison et rejetant le principe d'autorité : *Ce fut le* RATIONALISME *qui fraya la voie au christianisme dans le monde païen.* (E. Littré.) *Notre* RATIONALISME *grossier est l'inauguration d'une période qui, à force de science, deviendra vraiment prodigieuse.* (Proudh.)

— Méd. Système médical opposé à l'empirisme, et qui se fonde sur l'étude des causes et sur les déductions logiques qu'il prétend en tirer.

— **Encycl.** Philos. Si l'on s'en tenait au sens purement étymologique du mot, tout système philosophique qui se fonderait sur la raison pourrait être désigné sous le nom de *rationalisme*, et comme il est impossible de philosopher d'une manière quelconque sans faire usage de la raison, le *rationalisme* se confondrait avec tout système quelconque de philosophie, même avec celui qu'on enseigne dans les séminaires et qui combat le *rationalisme*. Prenez un de ces traités de philosophie, rédigés en mauvais latin du moyen âge, que les professeurs des séminaires font étudier à leurs élèves : vous verrez que c'est au nom de la raison qu'on prétend démontrer l'immortalité de l'âme, la vie future, l'existence de Dieu, la révélation et jusqu'à la nécessité pour la raison de s'incliner devant la parole de Dieu, lorsque les enseignements divins semblent contredire ceux de la raison. Mais ce n'est point ainsi que l'on conçoit ordinairement le *rationalisme*, et il ne faut donner ce nom qu'aux systèmes de philosophie où le rôle attribué à la raison a quelque chose d'excessif aux yeux des théologiens, aux yeux surtout des théologiens catholiques. Ceux-ci ne nient pas la raison, puisque c'est sur la raison qu'ils fondent cette philosophie qu'ils enseignent avant la théologie, et puisque, dans l'enseignement de la théologie elle-même, ils font sans cesse usage de raisonnements, qui ne sont évidemment que des procédés plus ou moins habilement imaginés pour aider la raison dans ses opérations les plus difficiles; mais ils disent que la raison, abandonnée à elle-même, ne suffit pas pour conduire l'homme jusqu'aux vérités de l'ordre le plus élevé; que, sans le secours de la foi, elle nous égare dès que nous voulons sortir des limites étroites où nous sommes enfermés par nos besoins matériels. Bien plus, ils soutiennent que la raison elle-même n'est qu'une sorte de révélation primitive et naturelle, puisqu'elle est un don de Dieu, et ils en concluent qu'elle ne peut avoir d'autre autorité que celle que Dieu lui-même a voulu lui donner. Si donc Dieu, après cette première révélation naturelle, a jugé nécessaire de nous gratifier d'une seconde révélation plus précise et plus nette, ceux qui refusent d'écouter celle-ci pour s'en tenir à la première sont de pauvres insensés qui, dans leur incrédulité même, font preuve de la crédulité la plus niaise : d'un côté, ils refusent d'entendre Dieu qui leur parle, et, de l'autre, ils proclament une soumission servile à la voix de ce même Dieu qu'ils croient entendre en eux-mêmes.

Il est certain que le *rationalisme*, qui se confond aujourd'hui avec ce qu'on appelle la libre pensée, professe pour la raison une sorte d'idolâtrie qui n'est pas exempte de ridicule. Quelle est l'origine de cette raison devant les oracles de laquelle tous les doutes doivent disparaître? D'où lui vient cette autorité suprême à laquelle tout doit se soumettre? Quel est le lien qui l'attache à la vérité d'une manière si étroite qu'elle ne puisse jamais incliner vers l'erreur? Les rationalistes n'ont jamais cherché à résoudre ces questions, dont l'importance est pourtant capitale. En fait, ceux qui parlent au nom de la raison, c'est-à-dire les philosophes, sont loin de s'accorder entre eux; il y a presque autant de doctrines différentes qu'il y a de docteurs. La raison n'est donc pas infaillible, puisqu'elle se contredit si souvent elle-même, et, quand elle parle ou quand on croit qu'elle parle, il ne faut pas accepter tout ce qu'elle dit sans examen. Mais comment pourra-t-on discuter le langage de la raison, si ce n'est en faisant usage de la raison elle-même? Et, dès lors, ne reconnaît-on pas l'autorité de la raison par cela même qu'on prétend contester cette autorité? Il y a là, au moins en apparence, un cercle vicieux dont il faut essayer de sortir, et dont nous ne sortirons qu'en ramenant la raison à un rôle plus modeste et plus conforme à la réalité.

L'homme s'est toujours plu à s'exagérer sa propre importance; il se dit et se croit souvent fait pour atteindre et pour connaître la vérité absolue. Eh bien! il se trompe; il n'atteindra jamais que des vérités relatives, si ce n'est toutefois dans le domaine des sciences mathématiques, où l'absolu semble être à sa portée, mais par l'effet peut-être d'une illusion que nous n'avons pas à expliquer ici. Pour atteindre ces vérités, toujours relatives, ne l'oublions pas, l'homme n'a qu'un instrument relatif lui-même, sa raison individuelle, et l'on pourrait ajouter sa raison actuelle; car la raison n'est pas seulement variable d'un individu à l'autre, elle est encore changeante, chez l'individu même, d'un temps à un autre. Non-seulement la raison de Lamennais n'est pas la même que celle de Bossuet, mais encore la raison de Lamennais écrivant les *Paroles d'un croyant* diffère de celle du même Lamennais écrivant l'*Essai sur l'indifférence*. Faut-il conclure de là que la raison ne mérite que nos dédains? Ce serait une conclusion ridicule, puisque la raison est et sera toujours le seul instrument dont nous puissions nous servir pour connaître les choses qui ne tombent pas directement sous nos sens, pour prévoir l'avenir, sinon avec certitude, au moins avec vraisemblance, et quelquefois pour préparer cet avenir dans le sens le plus favorable à nos intérêts. Mais il faut bien que nous le sachions, rien de ce que nous découvrons par la raison n'est absolu; c'est le vraisemblable qu'elle nous découvre plutôt que le vrai, quoique la vraisemblance puisse quelquefois approcher beaucoup de la vérité. Si donc un philosophe, au nom de sa raison individuelle, nous enseigne une doctrine quelconque, nous faisons acte de sagesse en pesant cette doctrine au poids de notre propre raison, qui peut être et qui a le droit d'être différente de la sienne, au moins dans certains détails qui constituent précisément la distinction de son individualité avec la nôtre; et, en agissant ainsi, nous ne détruisons pas la raison, nous ne faisons que lui restituer son véritable caractère, si le philosophe, idolâtre de sa propre raison, avait pris dans son langage un ton trop doctoral, trop absolu. Allons plus loin et disons qu'on fait acte de sagesse quand, longtemps après une décision que nous n'avions prise qu'après mûre délibération, nous ne revenons à cette même décision dans des circonstances différentes qu'après nouvel examen, nouvel effort de notre raison pour apprécier les circonstances nouvelles.

Le *rationalisme* moderne marche-t-il dans la voie de la vérité quand il s'attache à détruire les vieilles croyances religieuses? Nous ne pouvons répondre à cette question que chacun avec notre raison individuelle; mais ce que nous pouvons affirmer comme un fait qui frappe tous les regards, c'est que la plupart des esprits éclairés donnent aujourd'hui une réponse affirmative. Les vieilles croyances perdent chaque jour leur autorité, les découvertes des savants les sapent par la base, tout semble s'accorder pour montrer qu'elles ont fait leur temps, qu'elles sont destinées à périr dans un avenir plus ou moins voisin de nous; on ne peut donc qu'approuver les tendances des rationalistes et regarder comme probable le succès de leurs efforts. Ils arriveraient plus vite à leur but, peut-être, s'ils modifiaient un peu la crudité de leur langage, s'ils n'avaient pas toujours l'air de considérer leurs adversaires comme des hypocrites et des fourbes, s'ils se rappelaient enfin que ce que leur raison rejette, d'autres raisons peuvent l'accepter avec une bonne foi entière. La violence du langage, loin d'être une présomption de vérité, n'est que le signe d'une passion excessive, et la passion aveugle plus qu'elle n'éclaire.

Les questions morales et politiques sont, après la question religieuse, celles sur lesquelles le *rationalisme* aime le plus à étendre son empire, et, comme toujours, il affiche la prétention de les trancher d'une manière définitive. En morale, il existe deux écoles de rationalistes : l'une de ces écoles reconnaît qu'il faut renoncer à chercher la justice absolue, que le juste ne se distingue de l'injuste que par ses conséquences au point de vue social, que la vertu n'est que l'habitude de respecter la justice et que cette habitude prend naissance dans l'intérêt personnel pour s'élever peu à peu jusqu'au désintéressement; l'autre école revendique hautement pour la raison la puissance de discerner ce qui est juste en soi de ce qui est injuste, et elle croirait rabaisser l'homme jusqu'à la bête si elle ne lui reconnaissait pas la faculté de s'élever du premier bond jusqu'au désintéressement absolu. Ce qui est étrange, c'est que beaucoup de rationalistes de cette dernière école ne croient pas en Dieu, parce que, disent-ils, son existence n'est pas suffisamment prouvée, et ils croient à une raison capable de discerner le juste en soi, sans demander aucune preuve en faveur de cette raison ni de cette justice absolue; ils y croient lorsqu'il leur est impossible même de concevoir sous quelle forme cette raison existe en eux, d'où elle vient, comment elle se développe, pourquoi d'autres hommes ne la possèdent pas, n'en ont pas même l'idée. En vérité, les docteurs catholiques n'ont pas tort quand ils les accusent de condamner eux-mêmes leur propre incrédulité par la crédulité la plus simpliste. En admettant qu'ils trouvent personnellement dans leur raison la notion d'une justice absolue, pourquoi acceptent-ils cette notion avec une docilité si grande? Pourquoi ne se disent-ils pas : mais si ma raison me trompait! Non, leur siége est fait d'avance; ils ont résolu de croire, et ils croient, il faut que tout le monde croie avec eux.

Le véritable *rationalisme* n'est pas celui qui attribue à la raison une puissance qu'elle ne possède pas en réalité; c'est celui qui se borne à proclamer que, dans l'état actuel de nos connaissances et de nos habitudes, il serait ridicule d'accepter sans examen des enseignements donnés avec une autorité prétendue indiscutable. Tout examiner, tout peser avec réflexion, tel est le rôle le moins contestable de la raison. Elle examine, toutefois, sans afficher la prétention de prononcer ensuite des sentences sans appel possible, mais uniquement avec la prétention d'approcher le plus possible de la vérité. Posséder la vérité absolue serait préférable, sans aucun doute; mais, à défaut de cet avantage qui n'appartient pas à l'homme, n'en est-ce pas un déjà bien grand de pouvoir approcher de la vérité? Et c'est là le but que doit se proposer le *rationalisme*.

— Méd. Le *rationalisme* médical, qui est la conséquence rigoureuse du physiologisme, a été et est encore la règle de beaucoup de médecins en thérapeutique. Tandis que les empiriques purs ne s'inquiètent ni des causes premières, ni des causes secondes des maladies et se bornent à constater qu'elles existent, les rationalistes les considèrent toutes comme des accidents dus à l'action intempestive des modifications externes de l'économie humaine. Les premiers soutiennent que l'expérience seule peut indiquer les propriétés d'un remède et que toute conquête thérapeutique est l'effet du hasard; les seconds, au contraire, ne veulent s'appuyer pour instituer leur traitement que sur leurs connaissances physiologiques. Ils ne veulent employer d'autres médicaments que ceux dont ils connaissent et peuvent expliquer l'action. Prenons un exemple et supposons une hémorragie en nappe; le médecin rationaliste et l'empirique, l'un comme l'autre, songeront sans doute à l'arrêter avec le même moyen, le perchlorure de fer, peut-être. Mais le rationaliste ne l'administre dans ce cas que parce qu'il connaît son action coagulante sur le sang; l'empirique ne l'ordonne que parce qu'il a observé antérieurement ses bons effets dans des cas semblables. Hâtons-nous de dire qu'il n'y a pas de praticiens exclusivement empiriques ou rationalistes, et que leurs principes opposés ont été pour la médecine une source de progrès.

Rationalisme contemporain (ÉTUDES CRITIQUES SUR LE), par l'abbé de Valroger (1846, in-8°). L'auteur a obtenu en son temps, à l'aide de ce livre, une réputation de violence et d'audace qui l'a placé du premier coup à l'avant-garde de l'école ultramontaine. Il ne manquait ni de savoir ni de style; il était d'humeur belliqueuse et il s'attaquait à l'école éclectique, alors en possession du pouvoir et de la renommée; c'était plus qu'il n'en fallait pour conquérir aussitôt une notoriété bruyante. Il allait au-devant de la contradiction et il explique fort bien pourquoi il lui plaît de tenir cette conduite : « Nous ne pouvons, sous aucun prétexte, renoncer à la polémique, parce qu'elle n'est pas seulement pour nous un droit, mais un devoir, et un devoir pressant. Demeurer neutres, pour éviter les fatigues ou les dangers de la lutte, ne serait-ce pas acheter la paix au prix de l'impuissance, chercher le repos dans la nullité,

Et propter vitam, vivendi perdere causas?

Les conseils les plus sincères et les plus désintéressés de ces hommes timides (une partie du clergé lui conseillait de se taire) peuvent, je crois, se traduire ainsi : Le clergé veut-il se concilier l'estime du siècle? Il faut alors qu'il se renferme pour quelque temps dans les travaux scientifiques d'un caractère neutre; c'est seulement à cette condition qu'il retrouvera l'influence qu'il avait autrefois. A Dieu ne plaise que, suivant ces conseils de la prudence mondaine, nous laissions les ennemis de notre foi envahir tranquillement la société! Nous aurions quelque chance d'obtenir par là les éloges de nos adversaires.... » Mais M. de Valroger n'en veut pas, de ces éloges; il annonce à ses adversaires qu'il va les empoigner corps à corps et il le fait comme il le dit. Sa thèse porte à la fois sur les deux grandes divisions du plan de M. Cousin, l'éclectisme rationaliste et le syncrétisme, d'une part; de l'autre, l'histoire de la philosophie, à laquelle l'auteur voudrait qu'on substituât la philosophie de l'histoire, la sienne, bien entendu.

Au début de son œuvre, il se demande quelle est la valeur relative de ses ennemis. Il a devant lui les héritiers de Lametterie et d'Holbach, qui se décorent maintenant du nom de positivistes et sont représentés par MM. Auguste Comte et Littré; il a ensuite l'école progressiste et humanitaire, représentée par MM. Lerminier, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Michelet, Quinet, etc. Mais ces gens-là ne sont pas dangereux; ce sont des champignons nocturnes : une nuit les a vus naître, une autre nuit les verra mourir. L'école éclectique est plus dangereuse. M. de Valroger s'acharne sur M. Cousin et emprunte pour le vilipender la plume de Timon parlant de M. Thiers : « Si une théorie a plusieurs faces, les unes fausses, les autres vraies, il les groupe, il les mêle, il les fait jouer et rayonner devant vous d'une main si vive, que vous n'avez pas le temps d'attraper le sophisme au passage. Si M. Thiers est « le » *Bosco* de la tribune, le plus subtil, le plus » insaisissable de nos prestidigitateurs parle» mentaires, » M. Cousin est le *Bosco* de l'enseignement philosophique et historique. Il possède au plus haut degré l'art de grouper les formules, comme M. Thiers l'art de grouper les chiffres... Souple et tenace à la fois, il ne cède que pour revenir, il ne vous accorde que pour vous reprendre, et, au bout de ces concessions, vous trouvez toujours ceci : donnez-moi telle ou telle chose..., pourvu que vous ne me donniez que celle que je vous demande...; il fait plus qu'émouvoir, il fait plus que convaincre, il intéresse, il amuse celui de tous les peuples qui aime le plus qu'on l'amuse, qu'on l'amuse encore, qu'on l'amuse toujours, *même avec les choses les plus graves.* » Une telle conduite ne saurait être du goût de M. de Valroger. Il prend donc à partie les deux chefs les plus éminents de l'école éclectique, Jouffroy et Cousin. Ni Jouffroy ni Cousin ne lui sont restés dans les mains; pourtant il ne manque ni de verve ni d'intelligence. Il lui arrive de qualifier d'une façon pittoresque et précise les doctrines flasques et rampantes de la philosophie éclectique. « Nul doute, dit-il, que, sur les questions les plus importantes, l'enseignement de l'école éclectique ne soit vague, obscur, mobile et presque insaisissable; mais il n'en est que plus dangereux. S'il laisse peu d'*idées précises*, il laisse, en revanche, des *impressions* d'autant plus difficiles à guérir qu'on a plus de peine à se rendre compte de ce qui les a produites. L'art d'être obscur n'est-il pas le moyen le plus infaillible de faire illusion aux esprits superficiels? Les erreurs vagues ne sont-elles pas les plus spécieuses? Plus leur physionomie est indécise, moins elle inspire d'inquiétude; plus leur caractère est équivoque, moins on s'occupe de les soumettre à un examen sévère. »

Au fond, le livre est bien fait et méritait l'accueil qu'il a reçu. Durant plusieurs années il a fourni des arguments à la philosophie catholique contre l'école éclectique. La décadence rapide du système philosophique de Cousin a fait tort à M. de Valroger. Si l'éclectisme avait vécu, il avait du pain sur la planche pour un demi-siècle; mais il a eu la fortune du système, il est un peu oublié. Pourtant, on peut encore le lire avec plaisir, et les historiens iront plus tard chercher dans son œuvre les traces d'une lutte que les contemporains ne connaissent déjà plus.

Rationalisme en Europe (HISTOIRE DE LA NAISSANCE ET DE L'INFLUENCE DU), par W. E. H. Lecky (*History of the rise and influence of the spirit of rationalism in Europe*, Londres, Longman, 1866, 2 vol. in-8°). M. Lecky, dans une fort belle introduction, remarque que tout grand changement dans les croyances est précédé d'un grand changement dans l'état intellectuel et que ce tour particulier d'esprit qui caractérise une époque provient de toutes les tendances intellectuelles, morales et sociales de cette époque. Ceux qui contribuent le plus à le former sont d'abord les philosophes. Puis les découvertes scientifiques ne laissent pas d'avoir à leur tour une grande influence, de même que le développement de l'esprit communal ou commer-

cial. « Il est probable que Watt et Stephenson se trouveront avoir modifié les opinions de l'humanité presque aussi profondément que Luther ou Voltaire. »

Quant au plan de l'auteur et à son exécution, il les a lui-même parfaitement caractérisés : « Mon but, dit-il, a été de faire l'histoire de l'esprit du rationalisme; par où j'entends, non pas une certaine classe de doctrines, mais cette tournure d'esprit qui, depuis trois siècles, n'a cessé de se répandre davantage en Europe. Cette tournure d'esprit amène les hommes à subordonner la théologie dogmatique aux lois de la raison et de la conscience et, par conséquent, en restreint beaucoup l'influence sur la vie; elle conduit à attribuer toute espèce de phénomène à des causes naturelles plutôt qu'à des causes miraculeuses; à regarder les systèmes théologiques qui se succèdent comme l'expression momentanée des besoins et des aspirations du sentiment religieux; à ne plus considérer comme devoirs les prescriptions que la conscience morale ne ratifie pas.

» Quant à la méthode que j'ai suivie, j'ai d'abord examiné les causes de ce déclin du sens miraculeux, qui est un produit si manifeste de la civilisation. Mais il est évident que ce déclin ne peut pas être considéré isolément. La foi au miracle provient de certaines conceptions de la nature de Dieu et du gouvernement habituel de l'univers, conceptions qui accompagnent invariablement le premier stage, le stage anthropomorphique pour ainsi dire, du développement intellectuel. En même temps que ce mouvement intellectuel, nous avons à considérer le mouvement moral qui suivit un cours parallèle, qui eut, lui aussi, pour effet de diminuer l'influence de la crainte comme mobile du devoir, de détruire l'importance prépondérante de l'enseignement dogmatique et d'établir la suprématie de la conscience. Entre autres conséquences de ce progrès, nous constaterons la cessation des persécutions. En dernier lieu, j'ai cherché à montrer l'influence de l'esprit du *rationalisme* dans le double domaine de la politique et de l'industrie : la sécularisation, qui a passé dans tous les départements de la vie politique, l'action et la réaction réciproques de la démocratie et des tendances théologiques, l'influence de la vie politique sur la formation de nos habitudes intellectuelles; d'autre part, la naissance de l'esprit industriel en Europe, ses collisions avec l'Eglise, la transformation qu'il a opérée dans les idées et la tendance de l'économie politique qui en est l'expression. »

Tel est le plan de l'auteur. Il commence par s'occuper des miracles. Les miracles peuvent être attribués soit à Dieu, soit à Satan, d'où le surnaturel divin et le surnaturel diabolique. M. Lecky consacre à celui-ci une bonne partie de son premier volume et s'occupe ensuite des miracles de l'Eglise. Il montre tous les miracles disparaissant successivement à mesure que la civilisation progresse, et les théologies qui s'obstinent à défendre le surnaturel perdant peu à peu leur influence sur les esprits. « L'histoire ne présente qu'une seule religion que les progrès de la civilisation n'affaiblissent pas; cette religion, c'est le christianime. Partout ailleurs, l'abandon des conceptions dogmatiques a abouti à la ruine totale de la religion. Mais le caractère particulier du christianisme, et la grande preuve morale de sa divinité, c'est qu'il a été la source véritable du développement moral de l'Europe, et qu'il a accompli cette tâche moins en inculquant un système de morale qu'en présentant un idéal de perfection. Le progrès moral de l'humanité ne cessera jamais d'être chrétien, tant qu'il continuera à s'inspirer du caractère du fondateur du christianisme. »

Avec la croyance au surnaturel disparaissent les persécutions. En Angleterre, ce sont les croyants qui réclament la liberté de conscience, au nom de la dignité de la religion; en France, la tolérance s'appuie plutôt sur le scepticisme. A ce sujet, M. Lecky rend à Voltaire un magnifique hommage. « Quand il attaquait l'intolérance, dit-il, il employait, il est vrai, toutes les armes; mais il les employait avec l'énergie concentrée d'une profonde conviction. Son succès fut égal à son zèle. L'esprit de l'intolérance succomba sous les malédictions de son génie. Partout où atteignait son influence, le bras de l'inquisiteur était paralysé et les chaînes du captif étaient brisées. A la lumière terrible de son ironie, la persécution paraissait non-seulement criminelle, mais encore méprisable; depuis lui, elle s'est cachée dans l'ombre et a dû se déguiser sous d'autres noms. Il mourut laissant une réputation qui était loin d'être sans tache, mais après avoir plus fait qu'aucun autre fils des hommes pour vaincre ce fléau de l'humanité. »

Nous ne saurions poursuivre cette analyse sans qu'elle prît de trop vastes proportions. Mais on peut juger par ce que nous avons mis sous les yeux du lecteur de l'esprit et des tendances qui inspirent l'écrivain. M. Lecky possède une grande impartialité de jugement, une vive pénétration, un style clair et concis. Il est chrétien, comme on voit, mais son christianisme est plein de largeur. En France, où nous avons reçu des traditions, des habitudes et une éducation catholiques, nous ne pouvons pas comprendre qu'on se dise chrétien si l'on n'a pas quelque étroitesse d'esprit et quelque exclusivisme. M. Lecky, élevé dans le protestantisme, à l'école du libre examen, rejette les miracles et accepte tous les progrès de la civilisation, toutes les conquêtes de la science moderne sans rompre avec le christianisme. Bien plus, en voyant toutes les améliorations accomplies ou qui se préparent, « l'Evangile de Jésus-Christ, dit-il, n'a jamais été si florissant que de nos jours, et le déclin des systèmes dogmatiques et de l'influence cléricale a été la mesure de ses progrès. »

RATIONALISTE adj. (ra-si-o-na-li-ste — rad. *rationnel*). Qui appartient, qui a rapport au rationalisme : *Doctrines* RATIONALISTES. ‖ Qui partage les doctrines du rationalisme : *Philosophe* RATIONALISTE.

— Substantiv. Partisan du rationalisme : *L'Eglise protestante a des orthodoxes, des latitudinaires, des* RATIONALISTES, *des déistes, des séparatistes.* (Guizot.)

RATIONALITÉ s. f. (ra-si-o-na-li-té — rad. *rationnel*). Philos. Qualité de ce qui est rationnel.

— Mathém. Qualité des quantités rationnelles.

RATIONNÉ, ÉE (ra-si-o-né) part. passé du verbe Rationner : *Le jardinier était* RATIONNÉ *comme un soldat.* (Balz.)

RATIONNEL, ELLE adj. (ra-si-o-nèl, è-le — lat. *rationalis;* de *ratio*, raison). Qui est fondé sur la seule raison, qui ne se conçoit que par l'entendement : *Les abstractions ont, dans notre esprit, une sorte d'existence* RATIONNELLE. (Acad.) *La méthode philosophique doit nécessairement être universelle et purement* RATIONNELLE. (B. St-Hilaire.) *La certitude* RATIONNELLE *est une conviction réfléchie, souveraine, immuable.* (Lacordaire.) *L'idée du devoir est purement* RATIONNELLE. (Mesnard.) ‖ Qui est déduit par le raisonnement, qui n'a rien d'empirique : *Mécanique* RATIONNELLE. *Physique* RATIONNELLE.

— Qui est raisonné, fondé en raison : *Procédé* RATIONNEL. *Méthode* RATIONNELLE. *Voilà qui est* RATIONNEL. *Le légitimisme, c'est la monarchie* RATIONNELLE. (E. de Gir.)

— Astron. *Horizon rationnel*, Grand cercle de la sphère dont le plan est perpendiculaire à la verticale du lieu.

— Mathém. Se dit d'une quantité qui peut être exprimée en nombre.

— **Encycl.** On nomme *rationnelle* une expression qui ne contient l'indication d'aucune racine à extraire; à plus forte raison faut-il, pour qu'une expression soit *rationnelle*, qu'elle ne contienne l'indication d'aucune opération transcendante. Les opérations qui peuvent entrer dans la composition d'une expression *rationnelle* sont exclusivement l'addition, la soustraction, la multiplication, la division et l'élévation aux puissances entières positives ou négatives. Les expressions *rationnelles* peuvent être entières ou fractionnaires; la décomposition des fractions *rationnelles* en fractions simples donne lieu à une théorie importante (v. FRACTION). Il ne faut pas confondre, comme il arrive trop souvent, les mots *rationnel* et commensurable. Ces mots font partie l'un du vocabulaire de l'algèbre, l'autre de celui de l'arithmétique, et il n'y a entre les sens dans lesquels ils doivent être pris ni coïncidence ni opposition.

RATIONNELLEMENT adv. (ra-si-o-nè-le-man — rad. *rationnel*). D'une manière rationnelle; au point de vue de la raison : *Il y a* RATIONNELLEMENT *contradiction entre la foi et le scepticisme.* (Jouffroy.) *Il y a des phénomènes qui ne sont pas encore expliqués* RATIONNELLEMENT. (Cuv.)

RATIONNEMENT s. m. (ra-si-o-ne-man — rad. *rationner*). Action de rationner; résultat de cette action : *Le* RATIONNEMENT *d'une ville assiégée. Un* RATIONNEMENT *équitable.*

RATIONNER v. a. ou tr. (ra-si-o-né — rad. *ration*). Mettre à la ration : RATIONNER *des soldats, des matelots.* RATIONNER *des chevaux.* RATIONNER *une ville assiégée.* ‖ Soumettre à la distribution par rations : RATIONNER *le pain, la viande.*

RATIS s. m. (ra-ti — rad. *ratisser*). Techn. Graisse que les bouchers enlèvent des boyaux en les ratissant.

—Acal. Nom scientifique des radeaux, genre d'acalèphes.

RATISBONNE, en allemand *Regensburg*, en latin *Castra Regina, Colonia Augusta Tiberii*, ville du royaume de Bavière, ch.-l. du cercle de la Regen ou Haut-Palatinat, sur le Danube et la Regen, qui lui donne son nom, à 120 kilom. au N.-E. de Munich; 30,000 hab., dont environ 8,900 protestants. Evêché catholique, synagogue; tribunaux, lycée, musée, bibliothèque, observatoire; société historique. Ratisbonne possède des chantiers de bateaux pour la navigation du Danube; des manufactures de tabac, de papier, de porcelaine, de crayons et des distilleries. Commerce de bois, de blé et de sel.

Cette ville, aux rues étroites et tristes et qui a conservé l'aspect qu'elle avait au moyen âge, est une position stratégique du premier ordre, au débouché des routes du Mein et de l'Elbe sur le Danube, à moitié chemin de Strasbourg et de Vienne, au centre de l'échiquier du Danube. Elle est dominée par le mont de la Trinité et défendue par une muraille et quelques ouvrages. Ratisbonne possède plusieurs édifices intéressants. Le plus remarquable est la cathédrale ou Dom, dédiée à saint Pierre, commencée en 1274 et restée inachevée. Le portail, précédé d'un porche triangulaire, date de la fin du XVe siècle. « C'est, dit l'auteur de l'*Art en Allemagne*, un témoignage évident de la décadence de l'architecture religieuse; car, loin de révéler aux yeux les mystères d'un temple chrétien, il présente la façade d'un hôtel de ville, ornée, au premier étage, de son balcon sur lequel s'ouvrent deux grandes fenêtres et surmontée d'un pignon aigu dont le milieu est marqué par une tourelle féodale. Les deux grandes tours qui accompagnent ce frontispice profane n'ont point été achevées. » L'une de ces tours s'appelle tour de l'Ane, parce que des ânes furent employés au transport des matériaux. De la plate-forme de cette tour, on découvre un admirable panorama sur la ville tout entière et la vallée du Danube. La cathédrale mesure à l'intérieur 111 mètres de longueur sur 42 mètres de largeur et 40 mètres de hauteur. A l'extrémité des trois nefs s'élèvent trois chevets gothiques; de plus, la largeur de la nef n'étant pas dépassée par celle des transsepts, l'édifice a la forme extérieure d'une basilique. Les principales curiosités de l'intérieur de l'édifice sont : un maître-autel en argent massif, entouré de riches sculptures en bois; les vitraux, exécutés d'après des cartons de Schnorr et de Rubens, présent du roi Louis; un monument en marbre, élevé en 1598 à Ph.-Guillaume, duc de Bavière, évêque et cardinal; le tombeau du prince-primat Charles de Dalberg, exécuté en albâtre par Zendemeneghi, d'après les dessins de Canova; le monument en bronze, par Pierre Vischer de Nuremberg, de Margaretha Tucherin (1521); un bas-relief représentant la *Multiplication des pains*, chef-d'œuvre de patience et de finesse; le monument de l'évêque Wittmann, par Eberhard de Munich; ceux de l'évêque Sailer et de l'évêque Schwœbl, par le même artiste; un puits gothique du XVe siècle et une statue de la *Vierge* du XIVe ou du XVe siècle. Les cloîtres voisins de la cathédrale, très-curieux par leur architecture, renferment des pierres funéraires, des tombeaux, des antiquités romaines et du moyen âge.

La Neue-Pfarrkirche, nouvelle église paroissiale, située sur la place la plus fréquentée de Ratisbonne, a été bâtie sur l'emplacement d'une synagogue. Près de cette église s'élève l'abbaye de Saint-Emmeran, fondée par le duc Théodore II en 652, agrandie et dotée par Charlemagne, aujourd'hui sécularisée. « Cette abbaye, dit l'auteur de l'*Art en Allemagne*, présente un immense amas d'églises et de cloîtres, où l'on voit quel magnifique accroissement elle prit de siècle en siècle. Une entrée gothique, façonnée au XVe siècle dans un goût élégant, conduit à une sorte d'avant-cloître byzantin du XIe siècle, qui vous jette lui-même sous un grand portail dont les voûtes et les niches datent peut-être de la fondation et dont les sculptures peintes appartiennent aux premiers âges de l'art néo-grec. On pénètre, enfin, dans une suite d'églises liées les unes aux autres, comme les salles d'un palais. Saint Rupert a une église au N.; au S., dans une autre église, saint Emmeran est couché sur sa tombe, sous une grande table de marbre rouge, que supportent des colonnes byzantines (cette église contient plusieurs autres tombes); entre les deux églises s'élève une église plus vaste où les riches formes byzantines ont été dissimulées sous le détestable costume du temps de Louis XV. Ces trois églises sont ensemble comme une grande nef accompagnée de ses deux bas-côtés, mais l'église du milieu a sa nef et ses bas-côtés particuliers. A son extrémité occidentale, laquelle est aujourd'hui opposée au chœur, se présente une construction plus grandiose que toutes les autres, plus ancienne, sans aucun doute, et qui devait contenir le chœur dans les temps primitifs; c'est le fragment colossal d'une basilique qui ne saurait avoir été édifiée qu'à une époque encore pleine de la grandeur romaine. Une crypte byzantine, placée sous cet ancien chœur, ne permet d'y monter que par de grandes rampes qui ajoutent encore à sa majesté. » Les cloîtres ont été soigneusement restaurés; au milieu s'élève une chapelle gothique sous laquelle est le caveau de la famille princière de Tour et Taxis, dont les anciens bâtiments de l'abbaye sont devenus le palais.

L'église de Saint-Jacques-et-Sainte-Gertrude date des premières années du XIIIe siècle; elle a la forme d'une basilique. On admire surtout l'élévation des colonnes et la richesse de leurs chapiteaux. La partie la plus intéressante de cette église est le porche septentrional du XIIIe siècle, où, suivant M. Joanne, l'art symbolique des Indous et des Egyptiens semble être venu en aide au catholicisme.

L'hôtel de ville, le plus beau de tous les édifices civils de Ratisbonne, se compose de deux parties distinctes, appelées l'ancien et le nouvel hôtel de ville; la première du XIVe siècle, la seconde achevée en 1723. C'est dans l'ancien hôtel de ville, où l'on entre par un curieux portail gothique, que se tinrent, de 1662 à 1806, les diètes de l'empire germanique. Les parties les plus curieuses sont : la grande salle, qui contient le trône; les bancs et les tables qui ont servi aux membres de la diète, et les prisons, où l'on montre de vieux instruments de torture.

Signalons, en outre : la tour romaine, le palais épiscopal, le théâtre, le palais du prince de Tour et Taxis et le pont de pierre qui unit la ville au faubourg de Stadt am Hof et qui fut construit de 1135 à 1146.

Près de la ville s'élève la Walhalla, édifice qui contient les bustes en marbre de tous les hommes célèbres de l'Allemagne et qui fut construit par ordre du roi Louis Ier de Bavière.

Ratisbonne fut fondée par les Romains sous Tibère. Elle porta d'abord le nom d'Augusta Tiberii, celui de Castra Regina, puis fut appelée Ratisbona et Regensburg. Les Agilolfinges, premiers ducs de Bavière, y résidèrent à partir de la fin du VIe siècle. Vers le milieu du siècle suivant, un évêché y fut établi et au VIIIe siècle elle fit partie du royaume franc. En 792, Charlemagne y réunit un concile qui condamna, comme hérétique, Félix, évêque d'Urgel. Dans un autre concile convoqué par le même prince en 803, il fut décidé que les chorévêques n'auraient pas le droit de remplir des fonctions épiscopales. Ratisbonne, qui avait été en partie dévorée par un incendie en 1152, devint une ville libre en 1183. Ce fut là que se forma, en 1524, la ligue dite de Ratisbonne, ayant pour objet de mettre un terme aux progrès de la Réforme. Quelques années plus tard, en 1541, Mélanchthon, assisté de Pistorius et de Bucer, y eut un colloque sur les matières religieuses avec les frères Pflugk. Pendant la seconde moitié de la guerre de Trente ans, Ratisbonne eut beaucoup à souffrir et fut assiégée à diverses reprises.

A partir de 1663 jusqu'en 1806, elle fut le lieu où se réunirent les diètes de l'empire. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV entama des négociations avec l'électeur de Bavière et, pour l'amener à prendre les armes en sa faveur, il lui promit le duché de Luxembourg et le cercle de Bourgogne en dédommagement de la Bavière, au cas où elle serait conquise par l'empereur. L'électeur contracta alors alliance avec la France et l'Espagne et, prenant l'offensive, se porta sur Ulm, ville impériale, dont il s'empara par surprise le 7 septembre 1702. A cette nouvelle, la diète s'assembla à Ratisbonne et déclara que, si Maximilien tardait à restituer Ulm à l'empereur, il serait mis au ban de l'empire. L'électeur s'en inquiéta peu, obtint encore quelques avantages signalés et, dès les premiers jours d'avril 1703, arriva devant Ratisbonne avec son armée, dans laquelle on comptait nombre d'officiers du premier mérite, entre autres Baptiste d'Arco, Maffei, Latzelbourg, etc. Ratisbonne était prise le 8 avril, et le 12 l'électeur, auquel les impériaux n'avaient pu réussir à faire accepter la bataille, opérait sa jonction avec Villars à Dutlingen.

En 1800, Ratisbonne fut occupée par les Français, qui la gardèrent jusqu'en 1808. Vers cette époque, on l'érigea en archevêché en faveur du prince de Dalberg, à qui on avait enlevé Mayence.

Ratisbonne fut, en 1809, le théâtre d'un des plus brillants épisodes qui signalèrent cette grande campagne qui se termina par la bataille de Wagram. Après la bataille d'Eckmühl (22 avril), l'armée française marcha sur Ratisbonne, l'avant-garde formée par la division Gudin et par les cuirassiers des divisions Nansouty et Saint-Sulpice. Bientôt on aperçut la cavalerie autrichienne, forte de 10,000 chevaux, qui prétendait défendre les approches de la ville. Trois charges successives l'enfoncèrent, la mirent en désordre et la contraignirent à repasser précipitamment le Danube. La ville resta dès lors livrée à ses propres forces; mais quelle résistance pouvait-elle opposer avec une faible enceinte, une mauvaise contrescarpe et un fossé insuffisant? Cependant le général autrichien avait eu l'inconcevable impéritie d'y enfermer 6 régiments, voués d'avance à une inévitable défaite. Après avoir fait mettre en batterie quelques pièces de douze et reconnu une issue assez large, par laquelle on pouvait descendre dans le fossé au moyen d'échelles et remonter ensuite par la brèche qui allait être faite à la muraille, le maréchal Lannes fit passer un bataillon par cette ouverture dès qu'elle eut été pratiquée. Nos troupes ouvrirent alors une poterne et s'introduisirent dans la ville. Tout ce qui résista fut passé au fil de l'épée, et le nombre des prisonniers dépassa 8,000. Les Autrichiens n'ayant pas eu le temps de détruire le pont, les Français passèrent pêle-mêle avec eux sur la rive gauche du fleuve, où ils firent encore des prisonniers.

Cette inutile résistance de Ratisbonne lui fut fatale; pendant presque toute la nuit elle fut ravagée par le feu. Cependant les troupes du général Morand parvinrent enfin à le maîtriser et à l'éteindre.

Pendant l'action, on avait répandu le bruit que Napoléon avait eu une jambe fracassée, et cette nouvelle avait profondément affecté nos soldats; mais il n'en était rien; une balle avait seulement effleuré son talon, et le pansement avait eu lieu sur la place même.

A son entrée dans Ratisbonne, l'empereur fit publier l'ordre du jour suivant :

« Soldats, vous avez justifié mon attente; vous avez suppléé au nombre par votre bra-

voure; vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les cohues armées de Xerxès.

» ... L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paraissait ne plus conserver aucun souvenir de vous. Son réveil a été prompt; vous lui avez apparu plus terribles que jamais. Naguère, il a traversé l'Inn et envahi le territoire de nos alliés; naguère, il se promettait de porter la guerre au sein de notre patrie. Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre; déjà mon avant-garde a passé l'Inn; avant un mois nous serons dans Vienne. »

C'est là ce qu'on est convenu d'appeler l'éloquence militaire. Ratisbonne fut cédée à la Bavière en 1810 et, depuis lors, elle n'a cessé de faire partie de ce royaume.

RATISBONNE (Marie-Théodore), écrivain et prédicateur français, né à Strasbourg le 28 décembre 1802. Son père était banquier et président du consistoire israélite de sa ville natale. Il venait de terminer son droit lorsqu'il se convertit au christianisme, au grand scandale de sa famille (1825). Bientôt après il entra au séminaire, reçut l'ordre de la prêtrise, puis devint successivement professeur au petit séminaire de Strasbourg, vicaire à la cathédrale, missionnaire apostolique et, enfin, supérieur général de la congrégation de Notre-Dame de Sion, qu'il fonda lui-même en 1842, en l'honneur de la conversion de son frère. L'abbé Théodore Ratisbonne s'est fait connaître dans le monde religieux comme prédicateur et comme écrivain. On a de lui : *Essai sur l'éducation morale* (Strasbourg, 1828, in-8°), opuscule couronné par l'Académie de Strasbourg; *Histoire de saint Bernard* (Strasbourg, 1841, 2 vol. in-12), traduite en plusieurs langues étrangères, notamment en allemand; *Manuel de la mère chrétienne* (1859); *Méditations de saint Bernard sur la connaissance de soi-même* (1853, in-18); *Méditations de saint Bernard sur la vie présente et future* (1863, in-18); *Nouveau manuel des mères chrétiennes* (1870, in-8°); le *Pape* (1870, in-8°), etc.

RATISBONNE (Alphonse-Marie), prêtre français, frère du précédent, né à Strasbourg le 1er mai 1812. Lorsqu'il eut terminé ses études dans sa ville natale, il se rendit à Paris et s'y fit recevoir licencié en droit. A son retour à Strasbourg, M. Ratisbonne, qui avait perdu son père, était maître d'une belle fortune et son oncle voulut l'associer à sa maison de banque. Depuis longtemps il était fiancé à une de ses cousines qu'il devait épouser et qui avait alors seize ans. En attendant son mariage, il résolut de voyager, partit pour l'Italie, visita Naples, puis arriva à Rome. Ainsi qu'il nous l'apprend dans une sorte d'autobiographie publiée sous le titre de *Conversion de M. Marie-Alphonse Ratisbonne, écrite par lui-même à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, à Paris* (Bayonne, 1851, in-18), à cette époque, le baron de Bussières avait essayé de le convertir au catholicisme, lui avait donné une médaille de la Vierge et lui avait fait copier le *Memorare* de saint Bernard. Un jour, il entra dans la petite église de Saint-André. « Je promenai machinalement mes regards autour de moi, écrit-il, sans m'arrêter à aucune pensée; je me souviens seulement d'un chien noir qui sautait et bondissait devant mes pas... Bientôt ce chien disparut, l'église tout entière disparut, je ne vis plus rien...; ou plutôt, ô mon Dieu, je vis une seule chose! Comment serait-il possible d'en parler? Oh! non, la parole humaine ne doit point essayer d'exprimer ce qui est inexprimable; toute description, si sublime qu'elle puisse être, ne serait qu'une profanation de l'ineffable vérité. Je ne savais où j'étais; je ne savais si j'étais Alphonse ou un autre; je me croyais un autre moi-même...; je cherchais à me retrouver et je ne me retrouvais pas. La joie la plus ardente éclata au fond de moi-même; je ne pus parler; je ne voulus rien révéler; je sentais en moi-même quelque chose de solennel et de sacré qui me fit demander un prêtre. » L'hallucination du jeune homme fit naturellement grand bruit. Les âmes naïves s'empressèrent de crier au miracle et le monde des dévots affirma que l'Israélite de Strasbourg avait vu se produire devant ses yeux une apparition miraculeuse. Le jeune Alphonse abjura le judaïsme le 20 janvier 1842. Un instant il eut la pensée d'entrer à la Trappe; mais il y renonça bientôt, se fit admettre chez les jésuites, puis entra dans la congrégation des prêtres de Notre-Dame de Sion que son frère venait de fonder. On lui doit : *Elévations sur les litanies de la sainte Vierge* (1847, in-8°), avec des illustrations.

RATISBONNE (Louis-Fortuné-Gustave), littérateur français, neveu des précédents, né à Strasbourg le 29 juillet 1827. Après avoir fait de brillantes études au collége Henri IV, où il obtint le prix de philosophie, il se fit recevoir, à dix-neuf ans, licencié ès lettres. Afin d'obéir aux désirs de son père, M. Ratisbonne se préparait à entrer comme auditeur au conseil d'Etat, lorsque eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre. Ne voulant pas servir un gouvernement qui débutait par un odieux attentat, il se tourna vers la carrière des lettres. Familier avec la langue italienne, il entreprit de traduire en vers la *Divine comédie* du Dante (1852-1859, 6 vol. in-8°). La première partie, l'*Enfer*, obtint en 1854 un prix Montyon à l'Académie française. Les deux autres reçurent, en 1860, le grand prix de littérature. Dès 1853, M. Louis Ratisbonne fut attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, où il a fait paraître un grand nombre d'articles de littérature, de critique, de polémique et d'histoire, écrits d'une plume fine, élégante et facile. En même temps, il a publié un certain nombre d'ouvrages, soit en prose, soit en vers, dont quelques-uns, composés pour les enfants, ont particulièrement contribué à sa réputation. Le premier en date est la *Comédie enfantine* (1860, in-8°, illustré), recueil de fables morales couronné par l'Académie française (1861) et qui a très-souvent été réédité. Les nombreux *Albums*, avec texte en vers, également pour les enfants, qu'il a fait paraître sous le pseudonyme de **Trim**, n'ont pas eu un succès moins vif. M. Ratisbonne excelle à surprendre dans leur germe les impressions variées et fugitives de l'enfance, les petites passions, les petites émotions, les unes innées, les autres imitées, dont le développement doit former plus tard le caractère. Il les traduit avec autant de sagacité que de légèreté et de délicatesse. « L'auteur, dit M. A. Marchand, est un observateur malicieux, pénétrant, amoureux de ces blondes et frêles têtes, si étourdies, si légères, si riantes d'avenir. Il ne craint aucune découverte, il les recherche au contraire; mais ce n'est point pour morigéner durement les petits coupables et pour maudire la nature et ses mauvaises inspirations; c'est pour redresser doucement les égarés et les amener au bien en les faisant rire de leurs travers. Moraliste indulgent et spirituel, une philosophie douce, saine, confiante se dégage de ses œuvres. » Ce qui domine dans les petites pièces, souvent exquises, de M. Ratisbonne, c'est la note souriante et gaie; quelquefois, cependant, il peint les petites douleurs et l'on y trouve la note navrante, comme dans la pièce suivante, extraite des *Petites femmes*.

LA MISÈRE ENFANTINE.

Je vis un jour sur mon chemin
Une femme en haillons traînant une bambine;
La pauvrette avait triste mine,
Et la femme tendait la main.

Passant devant une boutique
(C'était un magasin de jouets éclatants),
La mère s'arrête un instant
Et dit à l'enfant famélique :

« Regarde un peu là, mon trésor;
Vois ces jolis pantins..., et ces bêtes dans l'arche,
Et là cette montre qui marche...
Et ce théâtre tout en or,

Et ces babys tout blancs, tout roses. [vois! »
C'est bien beau, n'est-ce pas? Vois, mon cher ange,
L'enfant dit en traînant la voix :
« A quoi servent toutes ces choses? »

Ce que c'est qu'un jouet, las! elle l'ignorait.
La femme alors reprit son chemin de misère,
La pâle enfant suivit la mère...
Et son ange gardien derrière elle pleurait!

Ratisbonne a été nommé sous-bibliothécaire du palais du Luxembourg. Après la révolution du 4 septembre 1870, il a fait partie, au *Journal des Débats*, du petit groupe de rédacteurs qui se sont attachés à demander le maintien et l'affermissement des institutions républicaines. Lorsque, au mois d'octobre 1873, un autre groupe de la rédaction, ayant à sa tête M. John Lemoinne, entreprit de faire une campagne en faveur de la fusion monarchique et du comte de Chambord, M. Louis Ratisbonne déclara qu'il cessait de faire partie du journal. Outre la traduction de l'*Enfer*, du *Purgatoire* et du *Paradis* du Dante et divers morceaux publiés dans le *Magasin d'éducation et de récréation*, on lui doit : *Henri Heine* (1855), étude publiée d'abord dans la *Revue contemporaine; Impressions littéraires* (1855, in-18); *Au printemps de la vie* (1857, in-32), recueil de poésies pleines de fraîcheur et de grâce; *Héro et Léandre*, drame en un acte et en vers, représenté au Théâtre-Français (1859); *Morts et vivants, nouvelles impressions littéraires* (1860, in-12); *Dernières scènes de la Comédie enfantine* (1862, in-8°); les *Figures jeunes*, poésies (1865, in-18); *Auteurs et livres* (1868, in-18); les *Petits hommes* (1868, in-4°); les *Petites femmes* (1871, in-4°), recueil de petites scènes en vers, avec vignettes, comme le précédent, et dont le succès a été très-grand, etc. Enfin, M. Ratisbonne a publié les œuvres posthumes d'Alfred de Vigny, qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire : les *Destinées*, poëmes philosophiques (1864); le *Journal d'un poëte* (1867).

RATISSAGE s. m. (ra-ti-sa-je — rad. *ratisser*). Agric. Action de ratisser : *Les jardiniers paresseux ne reconnaissent pas la nécessité de ce double* RATISSAGE. (Bosc.)

— **Encycl.** Agric. Ce mot a trois acceptions, selon qu'il signifie ramasser des herbes, ou des ordures, ou des pierres au moyen du râteau; ou recouvrir, à l'aide du même instrument, les semences confiées à la terre; ou, enfin, l'action de gratter des allées sablées avec une ratissoire, pour en arracher les herbes et les enlever ensuite au moyen du râteau.

On distingue le ***ratissage léger*** et le ***ratissage appuyé***, subdivisions dont le nom indique la différence.

Le *ratissage* léger convient aux terres légères et aux semences fines; le second, aux terres fortes et aux grosses semences.

Il est souvent utile de ratisser les terres après et avant l'ensemencement.

Quand il s'agit de ratisser les allées d'un jardin, il faut choisir le moment où la terre n'est ni trop humide ni trop sèche. Si la terre est dure, on emploie de préférence la ratissoire à pousser (v. ce nom), parce qu'elle enfonce davantage. Lorsque la terre est molle, il convient d'employer la ratissoire à tirer, parce qu'on peut mieux l'empêcher de mordre.

Le *ratissage* doit ordinairement avoir 5 ou 6 lignes de profondeur dans les allées garnies de peu de sable, pour détruire les herbes et, en même temps, ne pas rendre la terre trop molle sous les pas des promeneurs. Dans les allées où le sable est profond, il faut ratisser au-dessous de ce sable, pour détruire les racines; alors le *ratissage* peut quelquefois être assez profond.

RATISSE s. f. (ra-ti-se — rad. *ratisser*). Pop. Volée de coups : *Recevoir une* RATISSE.

RATISSÉ, ÉE (ra-ti-sé) part. passé du v. Ratisser : *Allées* RATISSÉES. *Peaux* RATISSÉES. *Salsifis* RATISSÉS. *La soubrette descendit à terre, imprimant à peine sur le sable* RATISSÉ *la marque de ses petits pieds d'oiseau.* (Th. Gaut.)

RATISSE-CAISSE s. f. (ra-ti-se-kè-se). Techn. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler. ‖ Pl. RATISSE-CAISSE.

RATISSER v. a. ou tr. (ra-ti-sé. — On pourrait croire que ce mot vient d'un ancien verbe *raster*, *rastier*, analogue à l'italien *rastiare*, et s'expliquant soit par le fréquentatif latin *rasitare*, de *rasare*, soit par le radical *rast* du latin *rastrum;* mais l'absence du *s* dans les anciens textes empêche d'adopter cette dérivation et porte à rattacher *ratisser* au même radical que *rature*). Nettoyer, user superficiellement en raclant : RATISSER *des légumes.* RATISSER *une peau.* RATISSER *une planche.*

— Nettoyer et unir avec un râteau ou une ratissoire : *Qu'on enlève ces tas de fumier! qu'on sable la cour! qu'on* RATISSE *les allées du jardin!* (J. Sandeau.)

— Pop. *En ratisser à quelqu'un*, Lui préparer ce qu'il demande, s'apprêter à le lui donner; se dit, par ironie, pour lui signifier un refus : *A vous, des fleurs de mon jardin! je vous* EN RATISSE! ‖ *Faire ratisse à quelqu'un*, Faire devant lui le geste de ratisser son doigt avec le doigt de l'autre main, pour lui dire en action : Je t'en ratisse : *L'Amour, croisant sur son index gauche son index droit,* FAISAIT *de temps à autre très-gentiment et très-impertinemment* RATISSE AU *bonhomme Choléra.* (E. Sue.) ‖ *Ratisse! ratisse!* Paroles moqueuses dont on accompagne souvent le geste que nous venons de décrire.

RATISSETTE s. f. (ra-ti-sè-te — rad. *ratisser*). Techn. Outil de briquetier.

RATISSOIR s. m. (ra-ti-soir — rad. *ratisser*). Techn. Fil de laiton replié par un bout, qui sert à nettoyer les soupapes des tuyaux d'orgue.

— Agric. Syn. de RATISSOIRE.

RATISSOIRE s. f. (ra-ti-soir — rad. *ratisser*). Agric. Outil consistant en une lame de fer tranchante et horizontale, qui sert à couper l'herbe et à égaliser le sol dans les allées de jardin : *Il y a des* RATISSOIRES *à cheval.* (Bosc.) *Les* RATISSOIRES *à tirer, en fer battu ou en tôle, sont propres à ratisser les allées, les planches et les plates-bandes pour enlever les mauvaises herbes naissantes.* (Raspail.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre peigne.

— **Encycl.** La *ratissoire* est un instrument qui sert, en jardinage, à ratisser les allées, les sentiers, à en couper l'herbe, à en égaliser le terrain. En agriculture, la *ratissoire* sert à l'opération de certains binages. L'instrument se compose d'une lame de fer de 3 à 4 pouces de largeur sur 10 à 12 de longueur, terminée en biseau sur l'un de ses côtés longs et portant, sur le côté opposé, une douille dans laquelle on fixe un long manche de bois. Le métal est en fer battu, en fer de faux ou en fer de tôle; le fer de faux est toujours le meilleur.

Il existe plusieurs sortes de *ratissoires :*

1° La *ratissoire à pousser*, outil expéditif et très-employé; le fer ne forme pas angle avec le manche et il agit en poussant devant soi, pour écroûter la terre. On s'en sert dans le jardinage et en agriculture.

La *ratissoire* à pousser est employée en plusieurs endroits pour donner aux semis en ligne les façons d'ameublement et de nettoyage; elle sert pour les binages superficiels, mais non pour les binages profonds; on l'abandonne également lorsque la terre est dure ou lorsque les mauvaises herbes sont profondément enracinées. L'ouvrier dirige la lame horizontalement, de façon qu'elle écroûte seulement le sol sans le pénétrer.

2° La *ratissoire à tirer*, instrument dont la lame forme un angle avec le manche, comme le fer de la houe, et avec lequel on coupe l'herbe en tirant à soi.

La *ratissoire* à tirer ne se distingue de la houe qu'en ce que sa lame est moins haute et plus large et qu'elle forme avec le manche un angle moins aigu. L'union se fait presque à angle droit, et, comme le manche est fort long, il en résulte que l'on manie l'instrument avec commodité, presque sans peine et sans être obligé de se courber. On ne peut se servir de cette *ratissoire* pour les binages que dans le cas où les plantes sont semées en lignes très-écartées. Dans les cas contraires, on n'emploie que la binette ou la houe.

3° *Ratissoire à cheval.* Instrument d'origine anglaise; il se compose d'une lame horizontale, remplaçant le soc d'une charrue et dont la longueur est de deux ou plusieurs pieds, suivant sa destination. Cet instrument expédie beaucoup de besogne; mais on ne peut l'employer que dans la grande culture, et ses effets, trop réguliers, nuisent souvent au but; il remue, d'ailleurs, trop profondément la terre ou le sable. En Angleterre, où la grande culture domine, les *ratissoires* traînées par des bêtes de somme servent à biner et même à labourer avec une grande économie; leur effet est le même que celui des houes à cheval, dont elles ne diffèrent que par le fer qui leur sert de lame. On a construit des *ratissoires* à une seule roue, à la place des deux roues de la charrue, et les comptes rendus des concours nous apprennent que l'on en a retiré des avantages marqués pour l'économie du temps et la bonté du travail.

RATISSURE s. f. (ra-ti-su-re — rad. *ratisser*). Ce qu'on enlève en ratissant : *Des* RATISSURES *de carottes. Jeter les* RATISSURES.

RATITE adj. (ra-ti-te — du lat. *ratis*, radeau). Antiq. rom. Qui ressemble à un bateau. ‖ Qui porte l'image d'un bateau.

— s. m. Monnaie qui portait l'empreinte d'une nef : *On pense que les* RATITES *furent frappées du temps de la première guerre punique.* (Compl. de l'Acad.)

— s. f. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, comprenant ceux dont le sternum est caréné.

RATIVORE adj. (ra-ti-vo-re — de *rat*, et du lat. *voro*, je dévore). Zool. Qui mange les rats, qui vit de rats.

— s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de boa, dite aussi MANGEUR DE RATS.

RATON s. m. (ra-ton — rad. *rat*). Mamm. Petit rat. ‖ Genre de carnassiers plantigrades, de la famille des ursidés, intermédiaire entre les blaireaux et les coatis, et comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique : *A l'aspect d'un homme, un* RATON *s'enfuit aussitôt.* (Is. Geoffroy Saint-Hilaire.) *Les* RATONS *ont une forme générale beaucoup moins massive que celle des ours.* (E. Desmarest.) *Le* RATON *est très-sensible aux mauvais traitements.* (V. de Bomare.)

— Fam. Terme de caresse dont on se sert quelquefois en parlant à un enfant : *Mon* RATON. *Embrassez-moi, petit* RATON.

— Argot. Enfant que les voleurs font cacher, le soir, dans une boutique, et qui, quand la nuit est venue et le patron couché, vole l'argent du comptoir ou bien ouvre la porte à ses complices.

— **Encycl.** Mamm. Les *ratons*, très-voisins des ours, avec lesquels on les confondait autrefois, s'en distinguent aisément au premier aspect par leur taille plus petite et surtout par leurs formes moins lourdes, moins trapues. Ils ont la tête large, terminée par un museau pointu et assez effilé, qui rappelle un peu celui des coatis; ils ressemblent également à ces derniers par leur système dentaire, qui se compose, à chaque mâchoire, de six incisives, deux canines et douze molaires. Ils ont la langue douce, les yeux assez ouverts, les oreilles externes assez petites; six mamelles ventrales; la queue très-longue, pointue, non prenante; point de follicules anaux; la fourrure douce et épaisse; les pattes moins fortes que celles des ours, toutes à cinq doigts, terminés par des ongles forts et acérés; les talons des pieds de derrière n'appuyant pas tout à fait sur le sol pendant la marche. Les *ratons* sont omnivores et grimpent très-agilement sur les arbres. On en connaît deux espèces qui habitent l'Amérique.

Le *raton* laveur a environ 1 mètre de longueur totale, y compris la queue, qui fait à elle seule près du quart de cette dimension. Comme forme générale, il est intermédiaire entre le blaireau et le renard, desquels il se rapproche beaucoup pour la taille. Son pelage est d'un gris brun noirâtre, plus pâle sous le ventre et sur les jambes; il a le museau, les oreilles, les poils des joues et des sourcils blanchâtres; un trait brun au travers des yeux; le chanfrein noir; la queue annelée de brun noirâtre et de blanc jaunâtre. La femelle ne diffère guère du mâle que par sa taille un peu plus petite. Cet animal présente, du reste, trois variétés : l'une fauve, l'autre blanchâtre, la troisième à gorge brune. Il est répandu dans la plus grande partie de l'Amérique, depuis les Etats-Unis jusqu'au Paraguay. On pense néanmoins que les individus trouvés dans cette dernière région pourraient bien constituer une espèce distincte.

Ce carnassier habite surtout les forêts des régions montagneuses, d'où il descend quel-

quefois pour dévaster les terres cultivées. Moins lourd que les autres plantigrades, il est aussi plus agile dans tous ses mouvements. Il a l'odorat très-fin et se nourrit d'œufs d'oiseaux, d'insectes, de fruits, de racines, etc. La singulière habitude qu'il a de plonger préalablement ses aliments dans l'eau, puis de les rouler quelque temps avec ses pieds antérieurs avant de les avaler, lui a valu son nom vulgaire de *laveur*. Sa graisse sert aux mêmes usages que celle de l'ours, et sa fourrure est employée dans la fabrication des chapeaux.

Cet animal, connu en Amérique sous les noms de *mapach*, *raccoon*, *agonarapopé*, etc., s'apprivoise facilement et mange de tout ce qu'on lui présente. Quand on lui donne quelque chose, il le prend avec ses deux pattes de devant, qu'il tient jointes, et le porte ainsi à sa bouche. Il court légèrement et toujours par sauts ou par gambades. Dans les jardins, il furette partout et prend des insectes, des vers et des mollusques. Il est très-propre et se retire dans un coin pour faire ses nécessités. Doux, paisible, familier, caressant même pour les personnes qu'il connaît, il joue assez volontiers. Mais il est très-sensible aux mauvais traitements; quand on l'irrite, il pousse un cri qui rappelle tantôt le sifflement du courlis, tantôt l'aboiement enroué d'un vieux chien. Quand on le frappe et qu'il ne croit pas pouvoir se défendre, il se roule en boule et n'oppose ni plainte ni résistance. On assure qu'il n'aime pas les enfants. Il est, du reste, très-frileux, s'approche volontiers du feu et se frotte pour s'échauffer.

Le *raton* crabier se distingue du précédent par sa taille un peu plus grande, son corps plus allongé et sa queue relativement plus courte; son pelage est d'un fauve, mêlé de gris et de noir, assez uniforme en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous; le milieu du front présente une tache blanche; les anneaux de la queue sont peu marqués. Cet animal habite l'Amérique du Sud et particulièrement la Guyane; il offre le même genre de vie que l'espèce précédente, mais se nourrit surtout de crabes, qu'il cherche sur les bords de la mer, ce qui lui a valu son nom spécifique. Il exhale, comme le *raton* laveur, une odeur assez désagréable. Il ne faut pas le confondre avec une espèce de sarigue, qui porte aussi le nom vulgaire de *crabier*.

RATON s. m. (ra-ton — diminutif du hollandais *rate*, gaufre de miel, qui se rattache au vieux saxon *râta*, moyen haut allemand *raz*). Petite pâtisserie en forme de tarte, garnie de fromage mou.

RATON, personnage d'une fable de La Fontaine et d'une comédie de Scribe, qui remplit le rôle de dupe au profit de Bertrand, son associé et son complice. V. BERTRAND ET RATON.

RATONCULE s. f. (ra-ton-ku-le). Bot. Nom vulgaire des myosures, genre de renonculacées.

RATONEAU, petite île de la Méditerranée, dans le golfe du Lion, sur la côte de France (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Marseille, au N. de l'île de Pomègue, par 43° 16′ 58″ de latit. N. et 2° 58′ 33″ de longit. E. Elle a un fort et une batterie pour la défense du port de Marseille.

RATONIE s. f. (ra-to-nî). Bot. Syn. de CUPANIE.

RATOPOLIS, nom que donne La Fontaine à la ville qu'il suppose être la capitale du peuple rat :

> *Ratopolis* était bloquée :
> On les avait contraints de partir sans argent,
> Attendu l'état indigent
> De la république attaquée.

RATRAMNE, savant moine du IXe siècle, mort vers 870. Entré au monastère de Corbie, il étudia les sciences sacrées et profanes, fut mêlé à toutes les disputes théologiques de son époque, et sa remarquable habileté, autant peut-être que son érudition, lui valut une réputation prodigieuse. Ratramne manifesta contre son abbé Paschase Radbert et Hincmar, archevêque de Reims, une animosité qui vint en partie, croit-on, de ce que, malgré tout son mérite, il ne put obtenir aucune dignité ecclésiastique. On a de lui : *De corpore et sanguine Domini* (Cologne, 1532, in-8°), ouvrage important en ce qui touche le dogme de l'eucharistie, et qui a été souvent réimprimé et traduit en français; *De prædestinatione*, traité publié dans les *Vindiciæ* de Mauguin et la *Bibliotheca Patrum*, et dans lequel l'auteur soutient la prédestination des élus et celle des réprouvés; *De partu Virginis*, écrit dans lequel Ratramne combat avec une extrême vivacité l'opinion des théologiens qui soutenaient que Jésus-Christ n'est pas sorti du sein de sa mère par la voie naturelle, mais par une voie miraculeuse; *Tractatus contra Græcos*, dans le tome II du *Spicilegium* de d'Achery, son meilleur écrit, etc.

RATSCHKY (Joseph-François), poëte allemand, né à Vienne en 1757, mort dans la même ville en 1810. Il avait rempli divers emplois subalternes, lorsque ses talents littéraires le firent remarquer de Joseph II. Ratschky obtint alors une place à la chancellerie (1783), puis devint conseiller d'Etat et directeur de la chancellerie aulique. Ses poésies, pleines de verve et d'esprit, de grâce et de naturel, sont écrites dans un style élégant et facile. Nous citerons de lui : *Bekir et Goulroni*, comédie (1780); *Poésies* (1785); *Melchior Striegel* (1794), poëme héroï-comique, dans lequel le poëte courtisan tourne la démocratie en ridicule. Ratschky a publié deux recueils littéraires : l'*Almanach des Muses de Vienne* (1777-1780); *Apollonios* (1807-1808).

RATTACHAGE s. m. (ra-ta-cha-je — rad. *rattacher*). Action de rattacher.

RATTACHÉ, ÉE (ra-ta-ché) part. passé du v. Rattacher. Attaché de nouveau; joint par un lien : *L'œil plonge dans une longue rue de vieilles maisons*, RATTACHÉE *à la rive gauche par un beau pont*. (V. Hugo.)

— Fig. Qui a un rapport, une liaison avec quelque objet : *Toutes les sciences ayant la nature pour objet y sont également* RATTACHÉES. (Laurentie.)

RATTACHER v. a. ou tr. (ra-ta-ché — du préf. *r*, et de *attacher*). Attacher de nouveau : RATTACHER *un chien, un cheval*. RATTACHER *les cordons de ses souliers*. RATTACHEZ *les bas de cet enfant, qui sont tombés sur ses talons*. (Acad.)

— Attacher : *Elle* AVAIT RATTACHÉ *son châle avec une broche ornée de brillants*.

— Fig. Relier, établir le lien de : *Rien ne serait agréable comme l'histoire naturelle, si on la* RATTACHAIT *toujours à l'histoire des hommes*. (Chateaub.) *Il a fallu deux ou trois mille ans de réflexion scientifique pour que l'on soit arrivé à* RATTACHER *la foudre à sa véritable cause, l'électricité*. (Renan.)

Se rattacher v. pr. Etre rattaché, être attaché : *La stola des dames romaines* SE RATTACHAIT *sur l'épaule avec une agrafe plus ou moins riche*.

— Avoir un lien : *Cette question* SE RATTACHE *à de grands intérêts*. (Acad.) *La littérature* SE RATTACHE *à tout, embrasse tout; tout y rentre et rayonne d'elle*. (Lemercier.) *Où la liberté n'est pas, tout dérive de l'instinct et s'y* RATTACHE *immédiatement*. (Lamennais.) *L'homme nouveau éprouve malgré lui le besoin de* SE RATTACHER *à l'homme ancien*. (Lamart.) *La France a conservé, sur tout ce qui* SE RATTACHE *au clergé et à l'établissement ecclésiastique, une susceptibilité extraordinaire*. (Guizot.) *Partout et toujours, la santé de l'enfant* SE RATTACHE *à celle de ses ascendants naturels*. (L. Cruveilhier.) *La race chinoise paraît* SE RATTACHER *par ses caractères physiologiques à la race tartare*. (Renan.) *L'idéal ne constitue la science qu'autant qu'il* SE RATTACHE *à la réalité*. (Mesnard.)

— S'unir, se lier : *Plus on se sent isolé, plus on éprouve le besoin de* SE RATTACHER *à la collectivité*. (P. Lanfrey.)

RATTACHEUR, EUSE s. (ra-ta-cheur, eu-ze — rad. *rattacher*). Ouvrier, ouvrière qui rattache les bouts d'un fil rompu.

— s. m. Ouvrier qui, dans certaines filatures de laine, est chargé de réunir les loquettes pour en former un ruban continu : *Les machines complètes font le travail des* RATTACHEURS. (Maigne.)

RATTAZZI (Urbain), homme d'Etat italien, né à Alexandrie le 30 juin 1808, mort à Frosinone le 4 juin 1873. Il appartenait à une famille piémontaise dont le nom s'était déjà fait connaître dans la politique. Son père était secrétaire du conseil de justice et son oncle avait fait partie de la junte constitutionnelle d'Alexandrie en 1821, lors du mouvement national dirigé par Santa-Rosa. Au sortir du collége des Provinces, à Turin, le futur ministre fit son droit, passa son doctorat à vingt et un ans, puis, à la suite d'un brillant concours, il fut agrégé à la Faculté des jurisconsultes de Turin. Mais sa nature active, ses facultés brillantes comme orateur et comme jurisconsulte l'appelaient sur un terrain plus conforme à son ambition. Renonçant au professorat, il exerça la profession d'avocat à Turin, puis (1838) au barreau de la cour d'appel de Casal, où il acquit une grande notoriété. Après la révolution de 1848, Rattazzi fut envoyé par sa ville natale à la Chambre des députés de Turin, où il prit place parmi les libéraux et les patriotes. Membre de la gauche et bientôt son chef reconnu, le député d'Alexandrie fut un des adversaires les plus redoutables du comte Balbo, alors au pouvoir, et, lorsque la Lombardie décida son union au Piémont, Rattazzi contribua à la chute de ce ministre par un rapport qui concluait au projet d'une constituante et n'admettait pas que la dynastie restât dans la capitale de ses anciens Etats. Le roi ayant chargé M. Casati de former un nouveau cabinet, qui prit le nom de ministère de la haute Italie, il entra dans cette combinaison éphémère comme ministre de l'instruction publique; puis, après avoir gardé son portefeuille huit jours, il reprit sa place sur les bancs de l'opposition, à côté de Gioberti, qui, appelé plus tard aux affaires, confia à celui-ci le ministère de l'intérieur, ainsi que celui de grâce et de justice (15 décembre 1848). Quand Gioberti se retira, Rattazzi, qui était alors en dissentiment avec lui, recueillit sa succession. Il décida Charles-Albert à dénoncer l'armistice conclu entre le Piémont et l'Autriche, bien que l'armée ne fût point encore complétement réorganisée. Le roi recommença les hostilités et fut vaincu à Novare (23 mars 1849). Charles-Albert ayant abdiqué en faveur de son fils, Rattazzi dut se retirer. Quelque temps après, il fut désigné par la Chambre pour faire partie d'une députation envoyée auprès du vieux roi, qui s'était volontairement retiré à Oporto. De cette ville, il se rendit à Paris, puis retourna à Turin. Rejeté dans l'opposition avancée, il devint bientôt, pendant la durée du ministère d'Azeglio, le chef du centre gauche, tandis que de Cavour, se séparant de la droite dans la question de l'abolition du for ecclésiastique, devenait le chef du centre droit. D'abord adversaires déclarés, ces deux hommes d'Etat ne tardèrent pas à se rapprocher, et ce fut grâce à ce rapprochement qu'il put se former au sein du parlement piémontais un grand parti constitutionnel, avec l'appui duquel le comte de Cavour entreprit la grande œuvre de la régénération de l'Italie, sous la direction de l'hégémonie piémontaise. De Cavour ayant pris place dans le cabinet d'Azeglio, une entrevue eut lieu entre lui et Rattazzi, qui eut pour résultat le fameux *connubio* (mariage, alliance) du comte de Cavour et du centre gauche. A la session de 1852, le *connubio* eut pour premier fruit de porter Rattazzi d'abord à la vice-présidence, puis à la présidence de la Chambre. Deux ans plus tard (1854), il entra, avec le portefeuille de la justice, dans le ministère formé et présidé par de Cavour, et c'est par son initiative qu'en moins de deux ans le parlement put voter successivement les lois suivantes : réforme du code pénal, abolition de la peine de mort en matière politique, modification du code de procédure criminelle (contenant une des lois les plus libérales de l'Europe, en matière d'arrestation préventive); réforme de la cour de cassation, réorganisation des tribunaux et du ministère public, réorganisation de l'ordre des procureurs (avoués), lois pénales contre les délits, spécialement par la parole, commis par les ministres du culte dans l'exercice des fonctions religieuses; loi générale sur la sûreté publique, code de procédure civile et lois accessoires, réorganisation et mise en activité des tribunaux de commerce, suppression de diverses communautés et d'ordres religieux (1856) et mesures tendant à améliorer la condition du bas clergé. La cour de Rome protesta inutilement contre cette dernière proposition. Rattazzi, qui avait imaginé la séparation de l'Eglise et de l'Etat et concouru à tant de mesures hautement libérales, devint alors un des hommes les plus populaires du Piémont.

Orateur habile, doué d'une parole incisive et pénétrante, avec cela ne doutant jamais de lui ni de rien, Rattazzi fut incontestablement l'orateur ministériel par excellence et une des plus hautes capacités du parlement piémontais. En mai 1855, M. Ponza di San-Martino, ministre de l'intérieur, s'étant retiré, il prit sa place et eut ainsi deux portefeuilles. Le cabinet Cavour-Rattazzi se distingua par un trait d'audace, sinon de génie, en signant avec les cours de Paris et de Londres un traité par lequel le Piémont s'engageait à coopérer à la guerre de Crimée. « C'est, dit à ce propos un diplomate autrichien, c'est un coup de pistolet tiré à bout portant aux oreilles de l'Autriche. » A la Chambre, Rattazzi eut à soutenir d'orageux débats, notamment contre MM. de Revel et Menabrea, membres de la droite, aussi bien que contre les principaux orateurs de la gauche, qui accusaient le ministère de s'être jeté dans une entreprise folle, coûteuse et périlleuse, sans résultats possibles pour le royaume : la suite devait leur démontrer le contraire. Pendant les conférences du traité de Paris, où de Cavour représentait le Piémont, Rattazzi resta à la tête du gouvernement. Bientôt les intrigues austro-cléricales se combinèrent avec les tentatives mazziniennes pour agiter le pays; il y eut une prise d'armes à Gênes le 29 juillet 1857. La droite ayant accusé Rattazzi de complicité avec les émeutiers, il se retira en donnant sa démission le 14 janvier 1858. De Cavour écrivit alors au marquis de Villamarina, ministre de Sardaigne à Paris, une lettre au sujet de la retraite de son collègue. « Rattazzi, écrivait-il, a succombé sous une série de circonstances malheureuses qu'il n'était pas en son pouvoir de conjurer. Il a été victime de fausses apparences, sur lesquelles ses ennemis ont élevé un édifice de calomnies inouïes. On l'a accusé de tendances révolutionnaires, d'opinions exagérées. Rien de plus contraire à la vérité. Rattazzi a toujours été le membre le plus conservateur du cabinet, le partisan le plus décidé du principe d'autorité. Le roi, la monarchie, la cause de l'ordre n'ont pas de partisan plus sincère, plus dévoué que lui. »

Quand, après la paix de Villafranca, qui ajournait tant de glorieuses espérances, Cavour crut de sa dignité de résigner le pouvoir, le député d'Alexandrie fut chargé de composer un nouveau ministère (15 juillet 1859); et, muni des pleins pouvoirs votés par le parlement au début de la guerre, il entreprit le travail de l'unité italienne au point de vue administratif, en même temps qu'il faisait consacrer au congrès de Zurich le principe de non-intervention en faveur des princes dépossédés. « L'administration centrale, dit un publiciste italien, M. Migliotti, reçut une extension aussi complète et une impulsion aussi énergique que possible. L'œuvre législative du ministère fut une véritable révolution, et, à ce point de vue, on peut dire que M. Rattazzi est, chez nous, la personnification d'un système. » Toutefois, quand la cession de Nice et de la Savoie vint compliquer les embarras du cabinet de Turin, Rattazzi, qui était complétement hostile à cette cession, dut céder la place à Cavour (14 janvier 1860) et il alla reprendre son siége de député à la tête du centre gauche. Quand la mort emporta Cavour au plus beau moment de ses succès et de son génie politique, la présidence du conseil fut confiée à l'austère et loyal baron florentin, M. Ricasoli (juin 1861). A peu de temps de là, Rattazzi, qui venait d'être nommé président de la Chambre des députés, se rendait en mission à Paris, où la presse libérale lui offrit un magnifique banquet à l'hôtel du Louvre (novembre 1861). Sa rentrée aux affaires suivit de près cette manifestation des journalistes parisiens. A son retour en Italie, il donna sa démission de la présidence de la Chambre; mais il la retira devant le vœu exprimé par un vote de cette Assemblée (21 décembre 1861). Le baron Ricasoli ayant quitté le ministère en mars 1862, Rattazzi fut appelé à la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires extérieures, auquel il joignit celui de l'intérieur, qu'il céda, le 31 mars, au général Durando. Il arrivait au pouvoir avec toute sa popularité et possédant à la Chambre une majorité considérable. Le parti de l'action, qui aspirait ardemment à achever l'unité de l'Italie, fondait sur lui de grandes espérances. Garibaldi retourna en Sicile, suivi d'un certain nombre de ses anciens compagnons d'armes et avec l'approbation tacite du président des ministres; puis il passa le détroit pour marcher sur Rome; mais, à ce moment, Rattazzi, par un brusque retour de sa politique, envoyait des forces considérables contre l'illustre chef de partisans, qui fut blessé et fait prisonnier à Aspromonte le 29 août. L'Italie tout entière s'émut de cet événement. Aussitôt il se produisit des tentatives d'insurrection, vigoureusement réprimées, à Gênes, à Milan, à Florence, à Naples. Il s'éleva un unanime cri de réprobation contre Rattazzi, qui vit s'évanouir en un instant toute sa popularité et qu'on accusa d'avoir cédé à la pression du cabinet des Tuileries. En même temps, cet homme d'Etat était vigoureusement battu en brèche au parlement par M. Minghetti, et, le 1er décembre 1862, il se voyait contraint de donner sa démission avec tous ses collègues.

Le 3 février 1863, Rattazzi épousa Mme Marie de Soleny, née Bonaparte-Wyse. Ce mariage, qui fit grand bruit, eut pour résultat de le faire soupçonner de complaisance à l'égard de Napoléon III et d'éloigner de lui un grand nombre de personnes. Un duel qu'il eut avec M. Minghetti au mois de juin suivant ne fut pas sans lui attirer de piquants quolibets. Tout en paraissant désirer la retraite et fuir le pouvoir, le député d'Alexandrie s'efforça de regagner le terrain perdu, de se ménager à la Chambre des alliances, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, selon que le vent tournait de ce côté-ci ou de ce côté-là, apportant d'ailleurs une prodigieuse habileté dans ses évolutions parlementaires. En 1865, il fit poser sa candidature à la présidence de la Chambre, mais ne fut point élu. Enfin, au mois d'avril 1867, il succéda de nouveau à M. Ricasoli, après s'être engagé avec l'extrême gauche. Il négocia alors un traité de commerce avec l'Autriche et fit admettre l'Italie aux conférences diplomatiques qui eurent lieu à Londres pour régler la question du Luxembourg. Ce fut sur ces entrefaites que Garibaldi résolut de recommencer son entreprise pour rendre Rome à elle-même et à l'Italie. Rattazzi le fit arrêter, conduire à la forteresse d'Alexandrie, puis à Caprera. Garibaldi s'étant échappé de son île, Rattazzi alors parut faire cause commune avec le parti d'action. Il donna sa démission (20 octobre) et fut remplacé par le général Menabrea. Après la défaite de Mentana (4 novembre), il exposa sa conduite devant la Chambre et prononça un discours qui ne dura pas moins de deux séances (18-19 décembre). Le fameux roman de *Bicheville*, que sa femme venait de publier, lui fit, à la même époque, dans l'opinion publique autant de mal qu'un vote de blâme sur une question capitale.

A partir de ce moment, Rattazzi aspira vainement à remonter au pouvoir. Tout en restant attaché à la monarchie constitutionnelle, il devint un des chefs de la gauche et combattit avec une grande habileté de parole les divers ministères qui depuis lors furent à la tête des affaires. Après les événements de septembre 1870, qui firent définitivement de Rome la capitale de l'Italie, il s'attacha à combattre les velléités belliqueuses d'une partie de la gauche, inspirées par un esprit antifrançais, et engagea ceux sur l'esprit desquels il avait une certaine influence à consacrer leurs études à la question financière et à laisser de côté des craintes qui, après la chute de l'Empire, n'avaient plus de raison d'être. En novembre 1872, il signa la circulaire du comité de la gauche demandant plus de sévérité envers le clergé qui attaquait les institutions établies et une loi radicale sur les congrégations religieuses. Lors de la crise ministérielle qui eut lieu en mai 1873, Victor-Emmanuel fit prendre son avis,

ainsi que celui des chefs des partis parlementaires, mais sans l'appeler toutefois à former un cabinet. Au commencement du mois suivant, Rattazzi, qui, en sa qualité d'un des chefs de l'opposition, avait reconquis un regain de popularité, s'éteignait après avoir manifesté le désir d'être enterré en libre penseur, sans l'assistance du clergé. L'archevêque d'Alexandrie prit sur lui, sans vouloir d'ailleurs contrarier la volonté du défunt, de faire enterrer le corps de Rattazzi dans l'église principale de sa ville natale.

RATTAZZI (Marie-Studolmine WYSE, princesse de SOLMS, puis comtesse), femme de lettres française, épouse du précédent, née à Waterford (Angleterre) en 1833. Elle est petite-fille de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Ier, et fille de Lætitia Bonaparte et de sir Thomas Wyse, membre du Parlement d'Angleterre, mort ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Athènes. Issue d'une série d'unions considérées comme autant de mésalliances par la famille Bonaparte, elle a toujours été considérée par celle-ci comme une intruse ou comme une ennemie, et quand le prince Louis, son cousin, fut devenu président de la République française, il lui fit interdire formellement de prendre le nom de Bonaparte-Wyse sous lequel étaient connus son père et son frère. Cependant, sa filiation napoléonienne est aussi bien établie, sinon mieux, que celle de son cousin lui-même. Son grand-père, Lucien, prince de Canino, avait épousé en secondes noces Mme de Bleschamp, veuve d'un agent de change, mariage qui mécontenta fort Napoléon et fit rompre toute relation de la famille impériale avec Lucien; celui-ci, retiré en Italie, fit naturaliser Romains tous ses enfants, tant il avait peu de foi dans une restauration de la dynastie à laquelle il appartenait. Sa petite-fille, née d'une mère romaine, Lætitia Bonaparte, et d'un père irlandais, était donc bien une Bonaparte, mais elle était aussi peu Française que possible. Elle fut néanmoins élevée à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis et, comme elle était sans fortune, elle prit un brevet d'institutrice. En 1848, lorsque la famille Bonaparte obtint de rentrer en France et que le prince Louis eut posé sa candidature à la présidence de la République, elle fut demandée en mariage par M. Frédéric de Solms, riche Alsacien, qui lui reconnut 700,000 ou 800,000 mille francs de dot, dans l'espoir qu'elle serait une des étoiles de la future cour de son cousin et qu'elle mènerait son mari aux grandeurs. Il n'en fut rien. Les Bonaparte et surtout le futur Napoléon III ne la regardaient pas comme de la famille; comme le père de la seconde femme de Lucien avait occupé un emploi d'inspecteur dans les droits réunis, ils prétendaient n'avoir rien de commun avec la descendante d'un débitant de tabac, et c'est ce que les journaux de l'Elysée lui dirent tout crûment quand Mme de Solms, quoique toute jeune encore, car elle avait à peine seize ans, commença à faire du bruit. Elle se jeta alors dans l'opposition, attira chez elle quelques notabilités du parti démocratique, ouvrit ses salons aux littérateurs, donna des fêtes splendides et étala un luxe qui avait la prétention de faire époque dans l'histoire contemporaine. On la comparait, dans son petit cercle, à Mlle de Montpensier et l'on disait qu'il sortirait de son boudoir une nouvelle Fronde. Au coup d'Etat du 2 décembre, qui frappa quelques personnes fourvoyées dans son entourage, elle se crut aussi obligée de quitter la France et séjourna tantôt à Rome, tantôt en Belgique et dans les villes d'eaux. Elle se considérait comme exilée, et quelques journaux ayant publié qu'elle avait demandé à rentrer en grâce, elle leur fit insérer cette fière réponse : « Un gouvernement libre et honnête peut seul me ramener en France. Jusqu'au jour où nos libertés triompheront, j'accepte l'exil; mais je réclame énergiquement contre toute nouvelle insinuation grave ou puérile tendant à faire admettre que jamais, soit dans le présent, soit dans l'avenir, sous quelque considération et dans quelque extrémité que je me trouve, je puisse me rallier, soit directement, soit indirectement, à une famille de laquelle je me suis volontairement et sérieusement détachée. »

Cela ne l'empêcha pas de rentrer en France vers la fin de 1852; mais, au mois de février 1853, un ordre d'expulsion lui fut signifié et son cousin la fit reconduire à la frontière par la gendarmerie. La cause de cet esclandre était toujours dans son obstination à vouloir porter ce nom de Bonaparte qu'on lui déniait. Elle protesta devant les tribunaux, chargea Berryer de plaider pour elle, et le gouvernement fit admettre par les juges que l'arrêté d'expulsion était régulier, Mme de Solms étant étrangère et mariée à un étranger non naturalisé. Il est fort probable que M. de Solms, né à Strasbourg, était Français; mais le gouvernement obtint de lui une déclaration par laquelle il affirmait ne pas réclamer la qualité de Français. La petite note suivante fut publiée dans la *Patrie :*

« Un arrêté de M. le ministre de la police générale a ordonné l'expulsion du territoire français de Mme de Solms, se disant comtesse de Solms, et de M. Wyse (son frère, M. Bonaparte-Wyse), tous deux étrangers; ces deux personnes prenaient, sans y avoir aucun droit le nom de Bonaparte, et, loin de respecter le nom illustre qu'elles usurpaient, s'en servaient, au contraire, pour se livrer à des désordres scandaleux et pour abuser plus facilement de la crédulité de ceux qui les approchaient. L'arrêté de M. le ministre de la police générale a été mis à exécution. Mme de Solms et M. Wyse ont quitté la France. »

M. de Solms s'était embarqué pour les Etats-Unis, où il mourut quelques années plus tard. Mme de Solms se rendit en Italie, où elle se fit dès lors appeler princesse de Solms, puis en Savoie, où elle fixa sa résidence à Aix-les-Bains, tout en passant ses hivers à Turin, à Milan et surtout à Nice. Dans ses loisirs, elle se livra à la culture des lettres, fonda des journaux, publia des romans, des articles de critique, des volumes de vers. Il est difficile de juger ces productions publiées sous son nom, mais qui ne sont pas toutes d'elle seule; les premières parurent dans son journal, les *Matinées d'Aix*, où elle inséra beaucoup de vers, de proverbes dramatiques et de romans. Mme de Solms avait conservé une petite cour d'adorateurs, parmi lesquels figurèrent Ponsard, Eugène Sue et Alphonse Karr, plus tard brouillé avec elle, et qui, dans ses *Guêpes*, parle souvent d'elle en la désignant sous le pseudonyme transparent de « princesse Brouhaha. » Ponsard lui fut plus fidèle, et son attachement pour elle fut une des faiblesses de sa vie. Eugène Sue, qu'elle connut à Annecy, tomba aussi sous le charme. Lorsqu'elle l'appela plus tard en témoignage de la sincérité de ses opinions libérales, il fit une biographie apologétique de la princesse dans une brochure intitulée : *Une page de l'histoire de mes livres* (1857); il y formule ainsi le caractère de Mme de Solms : « Nature à la fois très-délicate, très-sensitive, mais très-résolue et très-opiniâtre dans sa volonté; son horreur de la dissimulation et de l'hypocrisie est jointe à un impérieux besoin d'expansion, à une loyauté virile et devait lui assurer des amitiés durables et des inimitiés non moins durables. Généreuse à l'excès, ne mesurant jamais son dévouement pour ses amis, sensible plus que personne à la bienveillance, essentiellement bonne, mais ne laissant jamais tomber une agression, elle me représentait la franchise inexorable et la bonté armée... Une individualité aussi loyalement tranchée que celle de Mme de Solms a tout à gagner à l'éclatante lumière de la vérité. »

Mme de Solms affectait toujours d'avoir de grandes relations avec le parti démocratique; elle entretenait une correspondance avec Lamennais et Béranger; elle dédiait des poésies à Victor Hugo : la *Dupinade*, les *Chants de l'exilée* (Genève, 1859). Elle réunissait dans son salon des patriotes de toutes les nationalités : le général de Kersausie, le général hongrois Klapka, le patriote italien Gioberti, l'Irlandais Duncan, James Fazy, A. Tourte, etc. Elle avait fait construire dans son habitation princière du lac du Bourget un théâtre sur lequel on jouait ses proverbes en compagnie de ceux d'Alfred de Musset.

Lors de l'annexion de Nice et de la Savoie (1862), elle demanda à Napoléon III la permission de rester en France et obtint même celle de revenir à Paris; elle y rouvrit son salon comme par le passé, donna des fêtes, écrivit des chroniques et des causeries dans divers journaux, le *Pays*, le *Constitutionnel*, le *Turf*, etc., fit parler d'elle comme à son habitude, et, s'étant reconnue dans un malicieux portrait tracé par M. de Boissieu (*Fragment d'histoire*, une des plus spirituelles *Lettres de Colombine*, 1863), elle intenta au *Figaro* une demande de 200,000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal l'en débouta. Sur ces entrefaites, son mari étant mort, elle se lia avec Rattazzi dans un de ses voyages à Turin et leur liaison eut quelque temps après pour dénoûment un mariage. Un séjour qu'elle vint faire à Paris en 1865 lui attira de nouveau des désagréments; un ordre d'expulsion lui fut encore signifié, ainsi que le retrait d'une pension dont elle jouissait depuis trois ans. Depuis lors, Mme Rattazzi a constamment habité Turin, Florence et Rome, et publié un assez grand nombre de volumes. Un de ses romans, *Bicheville* (1867, in-18), où elle présentait sous un aspect satirique la haute société de Florence et répétait des propos de salon assez malicieux, fit quelque bruit en Italie; il valut au mari de Mme de Solms une douzaine de provocations en duel, parmi lesquelles une seule amena une rencontre entre Rattazzi et le marquis Pepoli; Rattazzi fut légèrement blessé au bras.

Voici la liste des principaux ouvrages de Mme Rattazzi : *Fleurs d'Italie*, poésies et légendes (Chambéry, 1859, in-8°); la *Dupinade*, poëme (Genève, 1859); les *Chants de l'exilée* (Genève, 1859); *Boutades*, poésies dédiées à Ponsard (1860); les *Rives de l'Arno*, poésies (1865); la *Recherche de l'idéal*, poésie (1866). Romans : la *Réputation d'une femme* (1862, in-18); *Mademoiselle Million* (1863); les *Mariages d'une créole* (1864, in-18); ce livre, interdit en France à son apparition et réimprimé à Bruxelles, fut une des causes de l'expulsion de Mme Rattazzi en 1865; les *Soirées d'Aix-les-Bains*, recueil de proverbes (1865); la *Forge* (1865); les *Débuts de la forgeronne* (1866); la *Mexicaine* (1866); *Bicheville* (1867), réimprimé sous le titre de *Chemin du paradis;* ces quatre romans ont été réunis sous un titre collectif, le *Piége aux maris* (1867, 4 vol. in-18); *Si j'étais reine* (1868, 2 vol. in-18), sorte d'autobiographie, etc. Elle a, de plus, publié des notices littéraires sur G. Sand et Mme de Girardin (1859, in-18), une *Vie de Manin*, édité des *Lettres* de Béranger et un livre d'archéologie : *Nice ancienne et moderne* (1864, in-18).

RATTE (Etienne-Hyacinthe DE), astronome et mathématicien français, né à Montpellier en 1722, mort dans la même ville en 1805. Il fit quelques vers dans sa jeunesse, mais il abandonna bientôt un genre peu conforme à ses goûts naturels pour se livrer avec ardeur à l'étude des mathématiques. A vingt et un ans, il était secrétaire de l'Académie de Montpellier. En 1743, il présenta des *Recherches sur la pesanteur dans un milieu composé de petits tourbillons;* il publia ensuite successivement plusieurs autres écrits : *Sur les pressions qui naissent du poids des parties supérieures d'un fluide en repos sur les inférieures et sur les pressions latérales des fluides dans des vases de différentes figures; Sur l'accroissement subit de la tige d'une espèce d'aloès,* agave americana *de Linné*. De Ratte fut aussi un des coopérateurs de l'*Encyclopédie*, à laquelle il a fourni plusieurs articles de physique tels que FROID, GLACE, GELÉE, etc. Mais de Ratte, dont l'esprit se pliait à tous les genres d'études, s'adonna surtout à l'astronomie et dota cette science d'un grand nombre d'observations, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer celles de la comète de 1757 et du passage de Vénus devant le disque du soleil en 1761. Dans les dernières années de sa vie, il écrivit l'*Histoire de l'Académie royale de Montpellier depuis son origine jusqu'aux événements de* 1789 (2 vol. in-8°), et il joignit à cette histoire les *Eloges* de plusieurs académiciens.

RATTEINDRE v. a. ou tr. (ra-tain-dre — du préf. *r*, et de *atteindre*. Se conjugue comme *atteindre*). Atteindre de nouveau, ressaisir : *Le voleur s'est sauvé, on n'a pu le* RATTEINDRE.

— Rejoindre, atteindre en chemin : *Il vient de partir, mais j'espère le* RATTEINDRE *bientôt.* (Acad.)

RATTEINT, EINTE (ra-tain, ain-te) part. passé du v. Ratteindre : *Un prisonnier évadé, mais bientôt* RATTEINT.

RATTEL s. m. (ra-tèl — rad. *rat*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des mustéliens.

RATTENDRIR v. a. ou tr. (ra-tan-drir — du préf. *r*, et de *attendrir*). Faire redevenir tendre.

RATTER s. m. (ratt-tèrr). Techn. Tamis à secousses employé dans les ateliers où l'on traite le minerai.

— Encycl. Les *ratters* ne sont autre chose que des tamis à secousses, ayant une forme rectangulaire ou à peu près et placés sur un plan incliné, avec la partie la plus élevée duquel ils sont joints par une charnière. Leur fond est constitué par des toiles métalliques à mailles graduellement croissantes, les plus fines en tête et les plus grosses à l'extrémité. Pour en faire usage, il suffit de les soulever par cette extrémité, qui est naturellement la partie la plus basse, puis de les laisser retomber avec choc. Le minerai, amené en tête par une trémie ou autrement, parcourt alors le plan incliné et se tamise, les fragments les plus gros tombant à l'extrémité. Quand on veut obtenir des sables fins, on dispose deux *ratters* l'un au-dessus de l'autre; le *ratter* supérieur détermine un premier tamisage et le *ratter* inférieur opère la classification définitive.

RATTI (Jean-Augustin), peintre italien, né à Savone en 1699, mort à Gênes en 1775. Il alla se perfectionner à Rome sous la direction de Benoît Luti, exécuta de bons tableaux d'histoire et peignit aussi la fresque avec succès; mais il excella surtout dans les mascarades, les disputes, les danses et les caricatures. Parmi ses grandes compositions, on cite une *Décollation de saint Jean*, à Savone. Ratti a aussi gravé à l'eau-forte quelques caricatures de sa composition.

RATTI (Charles-Joseph), peintre italien, fils et élève du précédent, né à Gênes vers 1735, mort dans la même ville en 1795. Mengs le fit nommer directeur de l'Académie de Milan, se l'adjoignit, ainsi que Pompeo Battoni, pour la décoration du palais royal de Gênes, puis l'emmena à Rome où il exécuta, sous la direction de ce maître, plusieurs ouvrages qui eurent un grand succès. Ratti avait moins de talent que son père; néanmoins, il fut un des bons peintres de son temps. Le pape Pie VI le nomma directeur de l'Académie Ligustica. Ratti a publié une *Notice historique sur le Corrége* (1781, in-8°); *Istruzione di quanto puo vedersi di più bello in Genova pittura, scoltura ed architettura* (Gênes, 1780, in-8°); *Vita del cav. Raff. Mengs* (1779). Enfin, il a continué l'œuvre posthume de Soprani sur les artistes génois et l'a publiée sous le titre : *Delle vite de' pittori, scultori ed architetti Genovesi.*

RATTI (Nicolas), historien et archéologue italien, né à Rome en 1759, mort dans la même ville en 1833. Il se fit recevoir docteur, séjourna pendant deux ans à Munich (1785-1787); puis devint archiviste de la famille Cesarini, secrétaire du collége des avocats consistoriaux (1797) et directeur de la chancellerie. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit des travaux estimés, parmi lesquels nous citerons : *Memoria sulla vita di quattre donne illustri della casa Sforza e di Virginio Cesarini* (1785); *Della famiglia Sforza* (1794-1795, 2 vol. in-8°); *Istoria di Genzano* (1797, in-8°); *Sulle ruine del tempio della Pace* (1823), etc.

RATTIER (Marie-Stanislas), écrivain français, né à Provins (Seine-et-Marne) en 1792. Elève de l'Ecole normale (1811), il s'adonna d'abord à l'enseignement, puis se fit recevoir avocat à Paris (1822), fut nommé cette même année répétiteur à l'Ecole polytechnique et remplit, de 1823 à 1830, les fonctions de chef de bureau à la préfecture de police. Depuis lors, il a été professeur de philosophie au collége de Pontlevoy (1824) et inspecteur d'académie. Partisan des idées légitimistes et cléricales, M. Rattier a collaboré au *Drapeau blanc*, à la *Quotidienne*, au *Correspondant*, au *Courrier de l'Europe*, à l'*Univers*, etc. Il a publié, en outre : *Perrette*, poëme héroï-comique (1822); *De la condition des femmes sous l'Empire* (1822); *Cours complet de philosophie* (1844-1845, 4 vol. in-12), à l'usage des catholiques; *Manuel élémentaire de philosophie* (1844-1845, in-12).

RATTIER (François-Edmond), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris en 1822. Sa carrière politique fut courte, marquée seulement par un acte courageux et civique et suivie d'une longue proscription. Entré dans les zouaves en 1843, il servit en Afrique et devint, dans la suite, sergent au 48e de ligne. Lors des élections à l'Assemblée législative (mai 1849), le comité démocratique de Paris, fidèle à la pensée de la Révolution, voulut, par une éclatante manifestation, consacrer l'union du peuple et de l'armée. Il invita les électeurs militaires de la garnison de la Seine à choisir deux candidats qui seraient portés sur la liste démocratique-socialiste de Paris. Les troupes répondirent avec enthousiasme à cet appel. Un scrutin préalable, auquel prirent part le 5e, le 7e, le 9e, le 14e léger, le 18e, le 26e, le 48e, le 61e de ligne et quelques bataillons de chasseurs, désigna, comme les candidats de l'armée, Jean-Baptiste Boichot, sergent-major au 7e léger, et Edmond Rattier, sergent au 48e de ligne. Malgré les manœuvres de la réaction, les deux sous-officiers furent élus par près de 110,000 voix du parti démocratique. L'autorité militaire avait essayé vainement de les séduire et d'obtenir leur désistement en faisant luire à leurs yeux l'épaulette de sous-lieutenant. L'intimidation n'avait pas mieux réussi; Boichot, emprisonné à Vincennes, où il resta douze jours, ne céda point.

On rapporte que tous deux, après cet acte grave d'accepter une candidature démocratique malgré leurs chefs, s'étaient rendus en pèlerinage à la tombe des sergents de La Rochelle, au cimetière Montparnasse, comme pour demander conseil à ces ombres héroïques.

Leur élection eut d'autant plus d'éclat qu'ils l'avaient emporté sur un maréchal de France, Bugeaud, soutenu par toutes les nuances de la réaction. On sait qu'un autre sous-officier, Commissaire, avait également été élu à Lyon.

Ces modestes soldats, qui ne parurent qu'un moment sur la scène politique, ne purent jouer un rôle bien éclatant. Ils s'honorèrent, du moins, par leur fidélité à remplir le mandat qu'ils avaient accepté et par une constance d'opinion que vingt ans de défaites n'ont point lassée. Adoptés et pour ainsi dire créés par la démocratie, ils demeurèrent invariablement attachés à leur drapeau.

A son entrée dans l'Assemblée législative, Rattier, comme ses camarades, alla siéger à la Montagne, dont il avait adopté et signé le programme; il fit partie du bureau provisoire, réclama avec énergie contre le mode de votation imposé aux soldats et s'associa à tous les actes de l'extrême gauche. Le 13 juin 1849, il fut au nombre des représentants qui protestèrent contre la campagne de Rome et allèrent avec Ledru-Rollin s'installer en convention insurrectionnelle au Conservatoire des arts et métiers. Après l'avortement de cette manifestation, il parvint à s'échapper et gagna Londres, où il vécut modestement depuis en exerçant la profession de chapelier. La haute cour de Versailles le condamna par contumace, ainsi que Commissaire (présent) et Boichot (en fuite), à la déportation.

Compris dans l'amnistie de 1859, M. Rattier n'est revenu en France que beaucoup plus tard, et il n'a jamais fait aucune tentative pour rentrer dans la vie publique.

RATTISER v. a. ou tr. (ra-ti-zé — du préf. *r*, et de *attiser*). Attiser de nouveau : RATTISER *le feu.*

RATTRAPAGE s. m. (ra-tra-pa-je — rad. *rattraper*). Typogr. Intervalle laissé entre deux parties de copie qui doivent se suivre, lorsque le commencement de la seconde est fait avant la fin de la première.

RATTRAPÉ, ÉE (ra-tra-pé) part. passé du v. Rattraper. Attrapé, saisi de nouveau : *Le prisonnier fut* RATTRAPÉ.

— Fig. Atteint : *Toute mauvaise action est* RATTRAPÉE *par une vengeance quelconque,*

avec quelque rapidité qu'elle s'y dérobe. (Balz.) ‖ Surpris de nouveau dans la même faute :

Dites du mal de moi si j'y suis *rattrapé.*

DESMAHIS.

RATTRAPER v. a. ou tr. (ra-tra-pé — du préf. *r*, et de *attraper*). Attraper de nouveau, reprendre, ressaisir : RATTRAPER *un fuyard, un prisonnier. L'évasion est considérée comme complète quand le prisonnier est sorti de sa prison sans qu'on ait pu le* RATTRAPER. (Dupin.) *Les Anglais promettaient d'assez fortes récompenses à ceux qui* RATTRAPERAIENT *et ramèneraient aux pontons les malheureux prisonniers qui s'en étaient échappés au péril de leur vie.* (Am. de Bast.)

— Rejoindre en route : *Allez toujours devant, je vous* AURAI *bientôt* RATTRAPÉ. (Acad.)

— Fam. Regagner, recouvrer : RATTRAPER *son argent.* RATTRAPER *sa santé, ses forces. Je regagnai mon hôtellerie, au grand regret des autres moines, qui m'auraient volontiers retenu toute la nuit dans l'espérance de* RATTRAPER *quelques pistoles.* (Le Sage.) ‖ Réparer : RATTRAPER *le temps perdu.*

— Fig. Attraper, tromper une seconde fois : *Ce marchand m'a trompé, mais il ne me* RATTRAPERA *pas.* ‖ Surprendre dans la même faute : *On ne m'y* RATTRAPERA *plus. Bien fin qui m'y* RATTRAPERA.

— Techn. *Rattraper les pâtes*, Arrêter les pâtes à papier que le courant avait entraînées.

Se rattraper v. pr. Etre rattrapé : *Cet adroit voleur ne put* SE RATTRAPER.

— Fam. Se dédommager, réparer une perte : *Ma sœur est cause que notre déjeuner n'a pas été achevé; je* ME RATTRAPERAI *demain sur le repas de noce.* (Scribe.) *Que chacun garde la liberté; s'il la perdait, il ne serait plus sûr de* SE RATTRAPER *sur une autre.* (St-Marc Gir.)

— *Se rattraper au jeu*, Regagner ce qu'on avait perdu.

— *Se rattraper aux branches*, Saisir habilement les moyens de sortir d'embarras, d'échapper à une situation fâcheuse.

RATULE s. m. (ra-tu-le — dimin. de *rat*). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, formé aux dépens des trichodes ou des monocerques, et dont l'espèce type est très-commune dans les eaux stagnantes, mais pures.

— **Encycl.** Les *ratules* sont caractérisés par un corps ovale oblong, entouré d'une cuirasse flexible, renflée au milieu et surmontée d'une forte carène, ce qui lui donne une forme prismatique; elle est tronquée en avant et percée d'une ouverture qui laisse passer un appareil cilié peu saillant; elle se rétrécit en arrière et se continue avec la queue, qui est munie de plusieurs petits cirres et prolongée en un stylet roide, aussi long que le corps et susceptible de s'infléchir en dessous. On remarque aussi généralement un point rouge oculiforme. Le *ratule caréné* est l'espèce type du genre; il a des dimensions relativement assez grandes, car il atteint presque un tiers de millimètre de longueur totale, y compris la queue. On le trouve assez souvent dans les eaux stagnantes, mais pures, entre les plantes aquatiques. Le *ratule clou* est moins connu.

RATURAGE s. m. (ra-tu-ra-je — rad. *raturer*). Action de raturer.

— Techn. Opération qui succède à l'écharnage, au ponçage et à l'effleurage, et qui consiste à rendre le parchemin plus mince, plus uni et plus blanc.

RATURE s. f. (ra-tu-re — peut-être d'un ancien verbe français *raster*, *rastier*, analogue à l'italien *rastiare* et s'expliquant soit par le fréquentatif latin *rasitare*, de *rasare*, raser, soit par le radical *rast*, de *rastrum*. Toutefois, l'absence du *s* dans les anciens textes fait difficulté; c'est pourquoi l'on a songé au vieux verbe *rater*, raturer, que les uns font venir du latin *raptus*, enlevé, et les autres du français *rat*, animal rongeur). Effaçure, trait passé pour effacer ce qu'on a écrit : *Faire une* RATURE. *Manuscrit chargé de* RATURES. *J'ai vu le manuscrit original du* Télémaque ; *il n'y avait pas dix* RATURES. (Volt.) *Si nous avions assisté à la composition des poëmes homériques, que de tâtonnements et de* RATURES *n'y apercevrions-nous pas!* (Renan.)

— Techn. Ce qu'on enlève des peaux en les raturant. ‖ Petite bande qu'on détache en tournant l'étain sur la roue.

— **Encycl.** Pratiq. La loi du 25 ventôse an XI sur le *notariat*, article 16, a prescrit les règles qui doivent être suivies en matière de *rature*. Ces règles sont fort sages et fort rationnelles, et, bien qu'elles ne soient rigoureusement obligatoires que relativement aux actes du ministère des notaires, les parties agiront toujours prudemment en les observant dans la rédaction de leurs actes sous seing privé. La *rature*, tout en étant franchement marquée, doit être assez légère pour laisser lisibles les mots rayés, et, en tout cas, pour les laisser distincts à l'œil et permettre de les compter. La *rature* une fois opérée doit être approuvée par le notaire et les parties; l'approbation doit être portée en marge ou à la fin de l'acte et signée et parafée tant par le notaire que par les témoins et les parties. Cette signature de l'approbation donnée à la *rature* doit être spéciale, c'est-à-dire distincte et indépendante des signatures figurant au bas de l'acte et qui sanctionnent le corps entier de ses dispositions. On comprend, en effet, qu'il importe que l'attention des parties se porte spécialement sur la régularisation d'une *rature* qui peut apporter à l'économie des contrats, ou de l'acte quelconque dont il s'agit, un remaniement sensible. Le nombre des mots rayés doit être énoncé dans l'approbation. Dans cette supputation, les mots composites comme *peut-être, c'est-à-dire, beau-frère*, etc., ne doivent être comptés que pour un; en les décomposant et en les comptant pour plusieurs mots, on en fausserait manifestement l'acception courante. Enfin, répétons que l'approbation doit être portée soit en marge de l'acte, soit à la fin; intercalée dans le contexte de sa rédaction, elle en romprait l'unité, et la loi repousse, d'ailleurs, ce mode anomal de procéder. Si le notaire a omis par distraction de faire signer aux deux parties l'approuvé des mots rayés, son approbation et sa signature isolée ne sauraient suffire. Il doit rappeler les intéressés pour procéder de concert avec eux à la régularisation de l'acte; si les parties ne peuvent tomber d'accord, il y a lieu de s'adresser aux tribunaux pour rectifier et restituer les véritables dispositions de l'acte en question, et le jugement qui interviendra tiendra lieu de cette rectification.

Les mots ou les phrases régulièrement rayés avec l'approbation dont il vient d'être parlé sont nuls et comme non avenus, et l'acte en est expurgé. Des difficultés et des questions d'appréciation de circonstances se présentent quand il s'agit de *ratures* non approuvées. En principe, les mots rayés en pareil cas conservent leur valeur et continuent de faire partie intégrante de l'acte, à moins qu'ils ne portent sur des expressions inutiles ou des redondances de langage. Toutefois, on pourrait décider autrement, selon les circonstances et eu égard à l'ignorance des parties, s'il s'agissait de simples actes sous seing privé et d'une *rature* faite avec intention et du consentement de tous les intéressés, bien que non revêtue d'une approbation expresse. Mais ce tempérament ne serait admissible, bien entendu, que pour les *ratures* faites au cours de la rédaction de l'acte. Quant à celles qui seraient opérées après coup, soit par un tiers, soit isolément par une des parties, il est manifeste qu'on ne devrait y avoir aucun égard et que les mots rayés conserveraient toute leur validité, pourvu qu'ils demeurassent lisibles. Si la *rature* les rendait illisibles et avait pour effet de rendre équivoque le sens de l'acte, l'intéressé aurait une action en dommages-intérêts contre l'auteur de l'altération.

RATURÉ, ÉE (ra-tu-ré) part. passé du v. Raturer. Effacé au moyen d'une rature : *Mot* RATURÉ. ‖ Où il y a des ratures : *Manuscrit tout* RATURÉ.

— Techn. *Peau raturée*, En terme de chamoiseur, Peau qui arrive des lieux de production préalablement dépilée, par opposition à la peau verte, qui est munie de tout son poil. ‖ En termes de parcheminier, Peau qui a subi l'opération du raturage.

— Hist. nat. Qui a l'aspect d'une surface raclée.

RATURER v. ou tr. (ra-tu-ré — rad. *rature*). Effacer à l'aide de ratures : RATURER *une ligne.*

— Absol. : *Il est difficile d'avoir un style pur sans* RATURER *beaucoup.* (Acad.) *Les versificateurs, les grammairiens, les commentateurs, les érudits, les philosophes* RATURENT, *épluchent, scrutent, complètent et dissertent.* (Th. Gaut.)

— Techn. *Raturer le parchemin*, Lui faire subir l'opération du raturage. ‖ *Fer à raturer*, Outil qui sert à raturer le parchemin, et qui consiste en une lame de fer ou d'acier se terminant des deux côtés en biseau, ayant le tranchant un peu arrondi et le fil retourné, et fixée à l'extrémité d'un manche de bois.

RATUREUR s. m. (ra-tu-reur — rad. *raturer*). Techn. Ouvrier qui rature les peaux.

RATZ DE LANTHENÉE (LE), physicien liégeois. V. LANTHENÉE.

RATZEBOURG, ville du Danemark (Lauenbourg), dans une île qui s'élève au milieu d'un lac dit de Ratzebourg, à 19 kilom. S.-E. de Lubeck; 2,500 hab. Ancien évêché. Commerce de transit, favorisé par la navigation de la Wackenitz (affluent de la Trave), qui, sortant du lac au N., se dirige vers Lubeck. Cette ville, qui a été le siége d'un évêché, fut bombardée et réduite en cendres par les Danois en 1695. Elle donnait son nom à une principauté qui fut un évêché souverain jusqu'en 1748.

RATZEBURGIE s. f. (ra-tze-bur-jî — de *Ratzeburg*, natur. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des rottbœlliées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

RAU (Chrétien), en latin **Ravius**, orientaliste allemand, né à Berlin en 1613, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1677. Il visita plusieurs universités de l'Allemagne en donnant des leçons pour vivre, se fit recevoir maître ès arts et put, grâce à une pension que lui fit le maréchal de la cour de Saxe, voyager en Suède, en Danemark, en Angleterre, où il se lia avec le célèbre Pocokre. Nommé secrétaire de l'ambassadeur des Pays-Bas à Constantinople, il partit pour l'Orient en 1639, étudia le turc, le persan et le grec moderne, visita Smyrne, Constantinople, une partie de la Turquie d'Asie (1641) et revint, l'année suivante en Europe, avec plus de 2,000 manuscrits précieux. Après avoir passé deux ans à Leyde, il alla professer successivement les langues orientales à Utrecht (1644), à Amsterdam, à Londres (1647), à l'université d'Oxford, dont il devint bibliothécaire, à Upsal (1651) et reçut de la reine Christine 1,000 florins avec lesquels il acheta l'imprimerie hébraïque de Manassès-ben-Israël. Sous le règne de Charles-Gustave, Rau, appelé à Stockholm, devint interprète pour les langues orientales et bibliothécaire du roi; mais, sur sa demande, il lui fut permis d'aller reprendre ses fonctions à l'académie d'Upsal. Il s'occupait alors d'une *Chronologie de la Bible*, dont la publication lui attira de nombreux désagréments. Obligé de quitter Upsal en 1669, il accepta une chaire à Kiel et alla enfin professer l'arabe à Fancfort-sur-l'Oder (1672). Ses principaux écrits sont : *De scribendo lexico arabico-latino* (Utrecht, 1643, in-4°); *Specimen lexici arabico-persici-latini* (Leyde, 1645); *Orthographiæ et analogiæ vulgo etymologiæ hebraicæ delineatio* (Amsterdam, 1646, in-4°); *Primæ tredecim partium Alcorani arabico-latini versiones geminæ* (1646, in-4°), rare; *A general grammar for the hebrew, chaldaic, syriac, arabic, samarithan and ethiopic tongues* (Londres, 1648, in-8°); *Chronologia infaillibilis biblica* (Upsal, 1669; Kiel, 1670, in-fol.), ouvrage qui fut vivement attaqué et dans lequel Rau place la naissance de Jésus-Christ à l'année 4140 du monde.

RAU (Jean-Jacques), médecin allemand, né à Baden (Souabe) en 1668, mort à Leyde en 1719. Il voyagea dans une partie de l'Europe, étudia la médecine à Paris et à Leyde, où il se fit recevoir docteur (1694) et, après avoir exercé son art à Amsterdam, il devint professeur d'anatomie et de chirurgie à Leyde (1713), puis recteur de l'université de cette ville (1718). Rau acquit une grande réputation par ses préparations anatomiques et, comme lithotomiste, en rectifiant la méthode de la taille usitée avant lui. On cite de lui deux écrits : *Epistolæ duæ de septo scroti ad Ruyschium* (Amsterdam, 1699, in-4°); *De methodo discendi anatomen* (Leyde, 1713, in-4°), discours qu'il prononça en prenant possession de sa chaire d'anatomie.

RAU (Sébald), orientaliste allemand, né à Herborn en 1724, mort vers 1815. Il enseigna les langues orientales (1749), puis les antiquités judaïques (1756) à Utrecht et devint, en 1765, bibliothécaire de l'université. Parmi ses ouvrages on remarque les suivants : *De monumentis veteris Ecclesiæ orientalis* (Utrecht, 1750-1760, in-4°); *Positiones philologicæ controversæ* (1753-1760, 2 part. in-8°); *De ædibus veterum Hebræorum* (Utrecht, 1764, in-4°).

RAU (Sébald-Foulques-Jean), orientaliste hollandais, fils du précédent, né à Utrecht en 1765, mort à Leyde en 1807. Il devint ministre de l'Eglise wallonne à Harderwyk, puis à Leyde, où il enseigna la théologie (1788) et les langues orientales (1794). Le 8 janvier 1807, l'explosion d'un bateau chargé de poudre ayant détruit sa maison et ce qu'il possédait, le roi Louis Bonaparte lui fit remettre une indemnité de 10,000 florins et lui accorda une pension de 3,000 florins. On a de Rau : *Specimen arabicum continens descriptionem Achmedis Teufachii de gemmis et lapidibus* (Utrecht, 1784); *De poeseos hebraicæ præ Arabum præstantia* (Leyde, 1800); *Sermons sur divers textes de l'Ecriture* (1809-1811, 3 vol.).

RAU (Charles-David-Henri), économiste allemand, né à Erlangen en 1792, mort en 1870. En 1814, il obtint le premier prix dans un concours ouvert sur la question des maîtrises et des jurandes et, deux ans plus tard, il publia un mémoire important : *Primæ lineæ historiæ dolitices.* Nommé en 1818 professeur à l'université d'Erlangen, il remporta pour la seconde fois un premier prix dans un concours ouvert, à Harlem, *Sur les causes de la pauvreté.* En 1832, il fut appelé à occuper, à l'université d'Heidelberg, la chaire d'économie politique, dont il est resté depuis titulaire. Rau fit partie de la première Chambre du grand-duché de Bade, de 1837 à 1840, et, plus tard, de la commission du Zollverein, envoyée pour étudier l'Exposition de l'industrie à Londres. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, on a de cet économiste : *De la suppression des maîtrises et jurandes* (Leipzig, 1816); *Du luxe* (Erlangen, 1817); *Vues d'économie politique* (Leipzig, 1834); *Vues d'économie politique, par rapport à l'Allemagne* (1825); *Malthus et Say, sur les causes de l'interruption du commerce dans le temps présent* (Hambourg, 1821); *Précis de la science camérale et de l'économie politique* (Heidelberg, 1823); *De la science camérale, son essence et ses parties* (1825); *Traité d'économie politique* (1826-1837). On loue la clarté d'exposition et les principes de cet ouvrage, empruntés principalement à Adam Smith et à J.-B. Say; c'est l'œuvre la plus importante de Rau; elle l'a fait considérer comme le véritable fondateur de l'économie politique en Allemagne; *Histoire de la charrue* (1845); les *Instruments d'agriculture à l'Exposition de Londres* (1853), puis une traduction du *Cours d'économie politique* de Storch annoté (Hambourg, 1820), et de nombreux articles dans les *Archives d'économie politique* (1834-1840, 1840-1853), parmi lesquels nous en citerons quelques-uns réimprimés à part : *Du minimum de la grandeur d'une propriété de paysan* (Heidelberg, 1851); *Sur la crise du Zollverein dans l'été de* 1852; *Critique du système national d'économie politique de Fr. List* (1853); *De la dette badoise; la Nouvelle loi anglaise sur les pauvres; Des banques américaines.* Rau, conseiller intime du grand-duché de Bade, docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs Académies, était, depuis le mois de juin 1856, correspondant de l'Institut de France.

RAUCH (Adrien), historien allemand, né à Vienne en 1731, mort en 1802. Il appartenait à l'ordre des piaristes et publia : *Rerum austriacarum scriptores* (Vienne, 1793-1794, 3 vol. in-4°); *Historia rerum austriacarum ab anno* 1454 *usque ad* 1467 (1794, in-4°).

RAUCH (Christian-Daniel), le plus grand sculpteur de l'Allemagne moderne, né à Arolsen (principauté de Waldeck) en 1777, mort à Dresde en 1857. Son père était valet de chambre du prince de Waldeck, et, reconnaissant ses dispositions pour la statuaire, le fit étudier chez maître Valentin, sculpteur attaché à la maison du prince, puis l'envoya à Cassel, dans l'atelier de Ruhl, qui jouissait alors d'une grande renommée en Allemagne. La mort de son père arracha le jeune Rauch à ses travaux, et la situation précaire de sa famille le contraignit d'entrer, avec un emploi de valet de chambre, dans la maison du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III. Un buste de la reine Louise, qu'il ébauchait en cachette, révéla ses dispositions et lui valut la protection de Frédéric-Guillaume, qui lui fit quitter son service et l'envoya suivre les cours de l'Académie des beaux-arts. Rauch exposa en 1802 un *Endymion* d'un goût très-pur et d'une science de forme peu commune, puis, l'année suivante, le *Buste de la reine Louise.* C'était un début éclatant; la reine lui fournit les moyens d'aller se perfectionner à Rome, où il arriva en 1804, avec des lettres de recommandation pour Canova, Thorwaldsen, Winckelmann et le baron de Humboldt, alors ambassadeur de Prusse à Rome; il y fit aussi connaissance de Louis Tieck et de Raphaël Mengs. Dans ce milieu artistique, ses facultés se développèrent à l'aise. Travaillant avec ardeur, Rauch sculpta pendant son séjour à Rome, qui dura six ou sept ans, un grand nombre de bustes et de bas-reliefs, tous extrêmement remarquables par le naturel et la vérité de l'expression : *Hippolyte et Phèdre; Mars et Vénus blessés par Diomède* (bas-reliefs); le *Buste du roi de Prusse; Buste de Raphaël Mengs; Buste du comte Wengersky*, etc. Il fut appelé à Berlin par la mort de la reine Louise, dont le monument funéraire était mis au concours; Rauch l'emporta sur ses concurrents, parmi lesquels était Thorwaldsen. Prenant aussitôt la route de Carrare, il alla faire extraire lui-même le marbre dont il devait se servir et l'accompagna jusqu'à Charlottenbourg, où devait s'élever le monument. Puis il revint à Rome, où il passa trois ans à préparer ses modèles et ses cartons. En 1814, il mit la dernière main à l'ensemble. Ce mausolée, qui est encore situé dans les jardins du château de Charlottenbourg, fut pour l'art allemand toute une révélation. Le réalisme poignant de la figure de la reine, qui est représentée couchée sur un lit de repos, dans ses habits accoutumés, montrait pour la première fois en Allemagne tout le ridicule des draperies grecques, du costume romain appliqués aux personnages contemporains. Rauch pourtant n'était pas entièrement satisfait de son œuvre. « Ce n'était pas mal pour un débutant, disait-il onze ans plus tard, mais j'ai toujours conservé l'espérance de faire mieux. » Il découvrit alors dans un coin de son atelier, soigneusement interdit aux visiteurs, une admirable *Statue de la reine Louise* : « Voilà, ajouta-t-il, le présent que je vais supplier le roi d'accepter comme témoignage de mon éternelle gratitude envers ma bienfaitrice. » Le roi fit placer le chef-d'œuvre à Potsdam, où il figure aujourd'hui dans la galerie des Antiques.

A partir de 1811, Rauch séjourna surtout à Berlin, où il ouvrit un atelier que fréquentèrent les plus grands artistes allemands, mais il fit de nombreux voyages à Carrare et à Rome. En 1824, il avait déjà exécuté soixante-dix bustes en marbre et quelques statues dans lesquelles il a heureusement vaincu ou tourné les difficultés que le costume moderne oppose à l'artiste épris du beau idéal. Dans la seconde partie de sa carrière, il ne se montra pas moins laborieux. Il exécuta successivement les statues colossales en bronze de Blücher, du général d'York et de Gleiseneau, toutes trois placées à Berlin en face de l'arsenal; les statues en marbre de Scharnkorst et de Bulow (Berlin); la *Statue équestre de l'empereur Alexandre Ier* (Saint-Pétersbourg); le *Monument funéraire de Blücher*, à Breslau; la *Statue équestre de Maximilien Ier* (Munich), groupe de dimensions colossales; les six *Victoires* de la Walhallah, à Ratisbonne; le *Monument de Frédéric le Grand*, à Berlin, monument où la statue

équestre du roi, en bronze, surmonte un énorme piédestal aux quatre angles duquel sont placées quatre statues allégoriques et dont les faces sont ornées de huit bas-reliefs; la *Statue de Frédéric-Guillaume Ier*, à Gumbinnen; la *Statue de Frédéric-Guillaume III*, à Charlottenbourg; le monument du général Gneiseneau, à Schommersenbourg, près de Helmstædt; la *Statue du grand-duc Paul-Frédéric*, à Mecklembourg; le *Mausolée de la princesse Elisabeth de Hesse-Darmstadt;* ce tombeau d'enfant est une œuvre d'un sentiment exquis; le statuaire a représenté la jeune fille à demi couchée et effeuillant des roses. Parmi ses autres œuvres, nous citerons encore les statues des rois de Pologne Miecislas et Boleslas (cathédrale de Posen); celles de Luther, à Vittemberg; d'Albert Dürer, à Nuremberg; de l'agronome Albert Thaër, à Berlin; du philanthrope Franke, à Halle; de Kant, à Kœnigsberg; le *Groupe de Gœthe et Schiller*, à Berlin. La glyptothèque de Munich possède de lui divers morceaux remarquables: une *Danaïde;* une *Statuette de Gœthe;* le *Buste de Thorwaldsen;* le *Buste de l'amiral Tromp*, et, dans une des salles du Walhallah, le *Buste d'Albert Dürer*. Au musée de Berlin se trouvent, en outre, deux beaux bas-reliefs: *Eurydice entendant les pas d'Orphée* et *Un homme et une femme faisant boire une panthère.*

Au milieu de tous ses travaux, Rauch avait caressé longtemps une idée qui lui tenait fort au cœur, c'était le groupe de *Moïse soutenu par Aaron et Hur et bénissant les guerriers d'Israël*, dont le musée de Berlin possède l'ébauche; c'était une immense conception, dans laquelle il voulait dire son dernier mot; mais, constamment occupé, il n'eut pas le loisir d'achever cette œuvre. Son dernier grand travail fut le monument de Frédéric le Grand, à Berlin, dont l'inauguration eut lieu en 1851. Libre alors de tout engagement, le vieux maître essaya bien de reprendre son *Moïse* et fit pour cela un nouveau voyage de Rome; mais l'heure suprême était proche; comme il revenait d'Italie, à Dresde, il mourut presque subitement à l'âge de quatre-vingts ans. La Prusse a raison de le regarder comme son plus grand artiste. En France, il doit se placer à côté de notre David d'Angers, dont il eut la hardiesse, l'énergie, la puissance, mais non l'originalité, la personnalité si une, si complète, si éloignée de toutes les traditions connues. Rauch a beaucoup produit. Il travaillait vite et constamment, et sa carrière fut très-longue. Le catalogue de son œuvre ne compte pas moins de deux cents morceaux.

RAUCH (Charles), peintre français, né à Strasbourg en 1791, mort à Nancy en 1857. D'une famille pauvre et orphelin de bonne heure, il fut recueilli par des parents qui s'efforcèrent de lui faire donner un peu d'instruction et le placèrent, pour étudier le dessin et la peinture, près du conservateur du musée de Nancy, M. Joseph Laurent, amateur éclairé qui fut son premier maître et qui devint son protecteur. A vingt-deux ans, Charles Rauch vint à Paris, se fit admettre à l'Ecole des beaux-arts et remporta quelques succès sans pourtant parvenir au prix de Rome. Après avoir traversé quelques années pénibles, il eut le bonheur de se voir confier un travail assez important. Mlle de Montpensier commençait à former la galerie du château d'Eu, que Louis-Philippe devait augmenter considérablement plus tard, et désirait avoir de bonnes copies de quelques tableaux du Louvre, des portraits de princes et de rois de la maison de Bourbon. Il y eut une sorte de concours entre un certain nombre d'artistes désignés à la princesse, et Charles Rauch l'emporta sur ses concurrents. Le talent qu'il montra dans cette besogne lui fit confier d'autres travaux; on lui fit peindre pour la même galerie des portraits qu'il dut exécuter d'après des miniatures ou des dessins. Ch. Rauch se consacra dès lors presque exclusivement à la peinture officielle; il avait d'ailleurs la science de forme, la noblesse de style et le goût dans l'arrangement qui sont les qualités requises du genre. Ses principales œuvres sont, au château d'Eu: les portraits de *Louis IX*, de *Louis XII*, de *François Ier* et de *Henri IV;* au musée de Versailles: un *François II* et le portrait de *Victor-Maurice, comte de Broglie*. Il a de plus exposé quelques portraits et des paysages: *Vue prise de Saint-Germain; Etude de l'arcade de Saint-Cloud* (Salon de 1833); *Vue prise des hauteurs d'Hyères* (Salon de 1835); *Paysage* (Salon de 1848). On doit aussi à Charles Rauch une œuvre intéressante et d'un mérite peu commun; ce sont les dessins du *Guide pittoresque du voyageur en France*, par Giraud de Saint-Fargeau; il y encadre dans d'excellents paysages des scènes de mœurs d'un sentiment exquis. Ces dessins ont été gravés par Conché fils.

RAUCHE s. f. (rô-che). Bot. Nom vulgaire de la massette à larges feuilles.

RAUCHEUR s. m. (rô-cheur). Min. Ouvrier chargé de maintenir la section des galeries. ‖ On l'appelle aussi DESCOMBLEUR.

RAUCHFUSS (Pierre), helléniste allemand. V. DASYPODIUS.

RAUCITÉ s. f. (rô-si-té — lat. *raucitas;* de *raucus*, rauque). Caractère d'une voix rauque, d'un son rauque: *La* RAUCITÉ *de la voix s'acquiert souvent par l'habitude de crier, par l'usage des liqueurs fortes, comme on le voit chez quelques hommes du peuple, surtout chez les charretiers.* (Reydel.)

RAUCOURT s. m. (rô-kour — altér. de *roucou*). Econ. rur. Teinture employée pour colorer le beurre.

RAUCOURT, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. de Sedan, à 32 kilom. de Mézières; pop. aggl., 1,433 hab. — pop. tot., 1,593 hab. Minerai de fer, carrières de pierre de taille. Les articles connus à Paris sous le nom de bouclerie de Sedan sont fabriqués à Raucourt et dans les environs. Le bourg est agréablement situé dans la vallée qui porte son nom et entouré de hautes collines boisées d'un aspect pittoresque.

RAUCOURT (Françoise-Marie-Antoinette SAUCEROTTE, dite Mlle), illustre tragédienne française, née à Nancy le 3 mars 1756, morte à Paris le 15 janvier 1815. La *Nouvelle biographie générale*, s'appuyant sur une tradition populaire à Dombasle, la fait naître dans ce pays le 23 novembre 1753 et lui donne le nom de Françoise Clairien; elle n'aurait pris que plus tard les prénoms de Marie-Antoinette, par attachement pour la reine. Elle passait pour être fille d'un comédien de province nommé Saucerotte, qui l'emmena en Espagne, où elle débuta dans la tragédie à l'âge de douze ans. Vers la fin de 1770, elle joua, à Rouen, le rôle d'Euphémie dans *Gaston et Bayard*, de Du Belloy, et s'en acquitta avec tant de succès, que les gentilshommes de la chambre du roi l'attirèrent à Paris et lui firent donner des leçons par Brizard. Son début à la Comédie-Française eut lieu le 23 septembre 1772, dans le rôle de Didon. Elle emporta tous les suffrages; on admirait en elle le talent et la beauté réunis à la jeunesse. La cour et la ville lui adressaient des hommages et des vers. Voltaire voulut la voir, et, pour lui plaire, Mlle Raucourt se rendit à Ferney (1772). Sa conduite était loin d'être irréprochable: elle se livrait à de scandaleuses dissipations; aussi la Du Barry, en lui envoyant un jour de riches présents, lui recommandait-elle d'être sage. La recommandation, on l'avouera, était au moins inattendue de la part de celle qui se la permettait. En juin 1776, elle disparut subitement; on sut bientôt qu'elle avait passé quelques jours au Temple, alors prison pour dettes, et qu'elle voyageait dans les cours du Nord. Rentrée au Théâtre-Français le 28 août 1779, elle s'y montra dans tout l'éclat de son talent, mûri par de nouvelles études. Son organe était un peu dur, elle manquait de sensibilité; mais elle rachetait ces défauts par un art infini; elle n'avait pas de rivale dans les rôles où il fallait une haute fierté, une ironie mordante, une mâle énergie, tels que ceux de Cléopâtre, de Viriate et de Léontine. Mlle Raucourt fut détenue six mois pendant la Révolution. Elle fonda ensuite la salle Louvois, reprit sa place au théâtre de la rue Richelieu en 1799 et fut chargée, sous l'Empire (1806), d'organiser des troupes de comédiens français qui devaient parcourir l'Italie. Le comte d'Artois, à qui elle rendit visite à son retour en 1814, lui fit le plus gracieux accueil. On assure que, se sentant mourir, elle dit en souriant: « Voilà la dernière scène que je jouerai: il faut la jouer d'une manière convenable. » Ses funérailles furent l'occasion de troubles qui faillirent prendre les proportions d'un événement politique. Elle habitait la paroisse Saint-Roch, et, bien qu'elle eût fait à l'église des dons considérables, l'entrée en fut refusée par le curé à ses restes mortels. Le peuple, indigné, enfonça les portes; il se disposait à remplir lui-même les cérémonies d'usage, lorsque Louis XVIII envoya un de ses aumôniers. Le calme se rétablit aussitôt, et le convoi s'achemina paisiblement vers le cimetière de l'Est.

RAUCOURT (Achille), artiste dramatique français, né à Rennes en 1804, mort le 4 juin 1855. Il débuta au théâtre en 1821, après avoir été quelque temps saute-ruisseau chez un notaire. Pendant dix ans il parcourut la province, joua notamment à Bordeaux avec beaucoup de succès et fut engagé, en 1832, à la Porte-Saint-Martin, où il se fit applaudir par la rondeur de son jeu dans une foule de pièces, parmi lesquelles nous distinguerons: la *Tour de Nesle* (1832); la *Duchesse de La Vaubalière* (1836); *Matéo, Ruy-Blas* (1838); *Lazare le pâtre* (1840); le *Perruquier de l'empereur*, les *Deux serruriers* (1841); les *Mystères de Paris* (1844). En 1845, il fit quelques excursions dans les départements avec ses enfants, puis se montra sur plusieurs scènes parisiennes. On lui doit une *Biographie de Mlle Déjazet* (1836) et un volume de *Chansons et poésies* (1846, in-12).

RAUCOUX, bourg de Belgique. V. ROCOUX.

RAUDII CAMPI (*Champs raudiens*), vaste plaine de la Gaule Cisalpine, à 36 kilom. de Milan (*Mediolanum*). En 101, Marius y remporta sur les Cimbres une victoire célèbre, que l'on appelle souvent bataille de Verceil.

RAUDNITZ, ville de Prusse (elle appartenait à l'Autriche avant la guerre de 1866), sur l'Elbe; 3,000 hab. L'église paroissiale est surmontée de deux hautes tours. Mais la principale curiosité de Raudnitz, c'est le beau château du prince Lobkowitz, bâti, de 1655 à 1677, sur les ruines d'un vieux château qui fut détruit pendant la guerre de Trente ans. Il compte quatre-vingts salles richement meublées et renferme: une galerie de tableaux, riche en portraits historiques; une collection d'armes et une bibliothèque de 45,000 volumes. Dans l'Elbe se voient les ruines d'un pont détruit par les Suédois.

RAUDOT (Claude-Marie), publiciste et homme politique français, né à Saulieu (Côte-d'Or) en 1801. Il fut d'abord avocat, puis, vers la fin de la Restauration, nommé substitut du procureur du roi à Sens, à Auxerre, enfin à Versailles. Attaché au parti légitimiste, il lui garda une fidélité honorable et quitta volontairement son siége après la révolution de Juillet, alors qu'il pouvait prétendre à un avancement rapide. Il vécut dès lors dans la retraite, fut élu, en 1842, membre du conseil général de l'Yonne, puis représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, dans une élection partielle du mois de novembre. Réélu par l'Yonne à l'Assemblée législative, il siégea à droite dans les deux Assemblées, vota toutes les mesures de réaction et fit partie de la coalition des coteries monarchiques qui combattaient à la fois la République et la politique ou plutôt les convoitises de l'Elysée. Il ne joua d'ailleurs aucun rôle et se contenta de briller d'un éclat fort doux parmi les médiocrités réactionnaires dont le nom est à peine connu aujourd'hui. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Raudot resta éloigné des affaires publiques pendant toute la durée de l'Empire. Il employa ses loisirs à écrire des articles dans le *Journal des économistes*, dans le *Correspondant* et composa plusieurs ouvrages. Lors des élections du 8 février 1871, M. Raudot fut nommé dans l'Yonne député à l'Assemblée nationale, où il alla naturellement siéger parmi les députés représentant les idées monarchiques et réactionnaires. Il y a pris très-fréquemment la parole, notamment pour défendre les doctrines décentralisatrices, lors de la discussion sur le projet de loi relatif aux conseils généraux (28 juin 1871), et à l'occasion de la loi sur la réorganisation du conseil d'Etat; pour appuyer l'établissement d'un impôt sur les valeurs mobilières (9 janvier 1872); pour traiter les questions budgétaires et demander de nombreuses réductions de dépenses, etc. Il est devenu, en 1874, président de la commission du budget. M. Raudot a pris part à la campagne entreprise par la coalition monarchique contre M. Thiers et, après le renversement du pouvoir de cet homme d'Etat, il a appuyé la politique de réaction à outrance inaugurée, le 24 mai 1873, par M. de Broglie. Lors de la discussion des lois constitutionnelles, votées définitivement le 25 février 1875, il s'est prononcé vivement contre une constitution qui devait assurer le maintien de la République.

Comme publiciste, M. Raudot a acquis une certaine notoriété. Outre divers morceaux, dans des revues économiques, sur l'Algérie, les défrichements, etc., il a donné plusieurs ouvrages empreints de ses préventions anti-démocratiques, mais qui ne sont pas sans mérite, au moins en quelques-unes de leurs parties: la *France avant la Révolution* (1841, in-8°; 2e édit., 1847); *De la décadence de la France* (1849, in-8°; 4e édit., 1850); *De la grandeur possible de la France* (1851, in-8°); la *Décentralisation* (1858-1863, 2 part.); *Mes oisivetés* (1862, in-8°); *Napoléon Ier peint par lui-même* (1865, in-8°); la *Décentralisation en 1870* (1870, in-8°).

RAUENTHAL, village de Prusse (Nassau), célèbre surtout par ses vins. Ses environs offrent de charmantes promenades et de beaux points de vue.

RAUGRAVE s. m. (rô-gra-ve — allem. *raugraf;* de *rauh*, pays de bois). Titre nobiliaire ou féodal allemand.

— **Encycl.** On n'est pas bien certain de ce qu'étaient les *raugraves*. On croit que leur nom était tiré de la nature du pays où commandait celui qui le portait. Le mot allemand *Raugraffen* désignait des pays rudes et sauvages que les *raugraves* habitaient entre la Meuse et la Moselle, leur principale résidence étant à Kreutzwach. Ils ont été aussi appelés quelquefois *hirsuti comites*, et, dans les lettres écrites, l'an 1308, au magistrat de Spire par Georges, seigneur de Gemersheim, on voit que ce seigneur prend le titre de *comes hirsutus*. Dans la *Bulle d'or*, les *raugraves* sont nommés parmi ceux qui accompagnaient l'électeur de Trèves. La réalité de ce titre est donc bien constatée; mais dire quand il a commencé à être admis serait impossible, de même que l'époque où il a cessé d'être en vigueur. Voilà donc un titre féodal sur lequel on ne connaît que fort peu de chose; ce que l'on sait, c'est que les biens des *raugraves* passèrent, au XVIIe siècle, aux électeurs palatins et que leur titre avait disparu déjà depuis longtemps.

RAULHAC, village et commune de France (Cantal), canton de Vic, arrond. et à 32 kilom. d'Aurillac; 990 hab. Fontaine minérale. L'église, fort ancienne, est surmontée d'une haute tour carrée. On y remarque un beau tableau représentant l'*Adoration des mages.* Le château de Cropières, situé à 3 kilom. de Raulhac, a vu naître, en 1661, Marie-Angélique de Scorailles, qui devint célèbre, sous le nom de duchesse de Fontanges, par la passion qu'elle inspira à Louis XIV. La maladie qu'elle contracta en donnant le jour à un fils l'ayant défigurée, elle fut délaissée par son royal amant et finit ses jours à l'Abbaye-aux-Bois, à l'âge de vingt ans. Le mobilier qui existait de son temps au château de Cropières y est conservé. Plusieurs autres châteaux s'élèvent sur le territoire de la commune de Raulhac, notamment celui de Missilhac, flanqué de deux tours carrées du XIVe siècle.

RAULIN s. m. (rô-lain). Nom donné par les voyageurs à certains prêtres de l'Inde.

— **Encycl.** Les voyageurs qui ont visité les Indes orientales nous apprennent que, dans le royaume d'Aracan, se trouvent des prêtres idolâtres appelés *raulins* et que ces prêtres sont de trois ordres, savoir: 1° les *pungrini*, 2° les *panjani*, 3° les *schoshom*, titres hiérarchiques correspondant à ceux de nos évêques, de nos prêtres et de nos diacres; tous ces *raulins* sont soumis à un souverain pontife, arbitre suprême de tout le spirituel. Les *pungrini* sont coiffés d'une mitre jaune; les autres se rasent la tête et sont vêtus de jaune. Tous sont soumis au célibat. Les *raulins* servent en même temps de médecins; toute leur science consiste à faire quelques grimaces devant le malade, à souffler sur lui pour chasser le mauvais esprit et à invoquer le dieu de justice. Lorsque ces simagrées ne suffisent pas, on offre un sacrifice à Chaorbaos, dieu des quatre vents, auquel on immole des porcs ou de la volaille, que le *raulin* dévore à belles dents pour donner au malade la force de supporter la maladie. Ce sacrifice se réitère quatre fois en l'honneur des quatre vents, à moins que le malade ne meure avant que d'en avoir fait la dépense. Mais s'il ne meurt pas et que son état ne s'améliore pas, on emploie les grands moyens: on le fait danser devant une idole, au son des instruments, jusqu'à ce qu'il tombe en défaillance; si le malade est trop faible pour danser, un de ses parents le remplace, et, pendant tout ce temps, il ne faut pas manquer de faire grande chère au *raulin*, si l'on veut se mettre bien avec le ciel.

RAULIN (Jean), prédicateur français, né à Toul en 1443, mort à Paris le 6 février 1514. Outre ses *Sermons*, assez remarquables pour le temps, mais égayés d'historiettes qui ne conviennent guère à la dignité de la chaire, il a donné des *Lettres* latines qui sont recherchées et divers autres écrits. La Fontaine lui a emprunté le sujet de sa fable les *Animaux malades de la peste*, et Rabelais a tiré parti d'une de ses historiettes aux chapitres IX et XXVII de son *Pantagruel.*

RAULIN (Joseph), médecin français, né à Aiguetinte, près d'Auch, en 1708, mort à Paris en 1784. Reçu docteur à Montpellier, il s'établit à Nérac, où, pendant dix ans, il pratiqua son art avec succès. Raulin alla se fixer ensuite à Paris, où il obtint la place de médecin du roi, ce qui lui valut une brillante clientèle. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *Traité des maladies occasionnées par les promptes variations de l'air* (Paris, 1752); *Observations sur le ténia ou ver solitaire* (1752); *Raisons pour et contre l'inoculation* (1752); *Observations de médecine* (1754); *Traité des maladies occasionnées par les excès de chaleur et de froid, d'humidité et autres intempéries de l'air* (1756); *Traité des affections vaporeuses du sexe* (1758); *Traité des fleurs blanches, avec la méthode de les guérir* (1766, 2 vol. in-12); *Traité de la conservation des enfants* (1768, 2 vol.); *Traité des maladies des femmes en couche* (1772); *Traité analytique des eaux minérales en général* (1772, 2 vol. in-12); *Traité de la phthisie pulmonaire* (1782), etc.

RAULIN (Félix-Victor), géologue, né à Paris en 1815. D'abord préparateur d'histoire naturelle au Muséum (1838), il fut chargé d'enseigner à Bordeaux la botanique et la géologie en 1846 et devint, deux ans plus tard, professeur en titre, après s'être fait recevoir docteur ès sciences (1848). Outre de nombreux travaux publiés dans le *Bulletin de la Société zoologique*, les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, etc., on lui doit des thèses *Sur la classification des terrains tertiaires de l'Aquitaine* et *Sur les transformations de la flore de l'Europe centrale* (1848); une *Carte géologique du département de l'Yonne* (1855), avec Leymarie; *Statistique géologique du département de l'Yonne* (1858, in-8°), avec le même; *Géographie girondine* (1859, in-8°); *Notes géologiques sur l'Aquitaine* (1859, in-8°); *Description physique de l'île de Crète* (1859-1861, 2 vol. in-8°); *Observations pluviométriques faites dans le sud-ouest de la France depuis 1714 jusqu'à 1860* (1864, in-8°); *Eléments de géologie* (1868, in-8°), etc.

RAUMER (Frédéric-Louis-Georges DE), célèbre historien allemand, né à Wœrlitz, près de Dessau, en 1781, mort à Berlin en 1873. Il appartenait à une famille originaire du sud de l'Allemagne. Raumer entra dans la magistrature prussienne et fut nommé conseiller de régence en 1809. Il avait publié déjà plusieurs ouvrages lorsqu'il obtint, en 1810, une place de conseiller dans le cabinet du chancelier d'Etat de Hardenberg. Bientôt

après, ses travaux de haute érudition lui ouvrirent la carrière du haut enseignement et il devint professeur d'histoire à l'université de Breslau en 1811. Il parcourut ensuite, dans un but purement scientifique, de 1816 à 1818, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. En 1819, il fut nommé professeur d'histoire et de politique à l'université de Berlin et appelé en même temps à remplir les fonctions de membre du comité de censure, dont il se démit de son propre mouvement en 1831. Vers cette époque, il visita la France, l'Italie, la Suisse et l'Amérique. Il était membre et secrétaire de l'Académie de Berlin, lorsque l'effet que produisirent plusieurs de ses discours empreints d'un grand souffle de libéralisme, entre autres celui qu'il prononça en 1847 au sujet de Frédéric II, l'obligea à donner sa démission. Ces mêmes sentiments libéraux le firent nommer, en 1848, représentant au parlement de Francfort et envoyer ensuite, par le pouvoir central, en ambassade à Paris. De retour à Berlin, il fut élu membre de la première Chambre de Prusse et, en 1853, il rentra dans la vie privée avec le titre de professeur émérite de l'université. Professeur et orateur médiocre, Raumer était un des meilleurs historiens de notre temps; sans posséder une érudition aussi étendue que Schlosser, il approfondit beaucoup les sources; son récit, élégant et attachant, est généralement impartial, et ses jugements portent assez souvent le caractère d'une indulgente bienveillance.

Nous citerons de lui : *Six dialogues sur la paix et le commerce* (Berlin, 1806), sous le voile de l'anonyme; le *Système d'impôts en Angleterre* (1810); *CCI Emendationes ad tabulas genealogicas Arabum et Turcarum* (1813); *Manuel des passages latins remarquables des historiens latins du moyen âge* (1813); *Voyage d'automne à Venise* (Leipzig, 1816); *Cours sur l'histoire ancienne* (1821); *Histoire des Hohenstauffen et de leur époque* (1823-1825, 1840-1842, 6 vol.), son ouvrage capital; *Sur le développement historique des idées de droit, d'État et de politique* (1831); *Lettres écrites de Paris et de France* (1831); *Lettres de Paris écrites pour éclaircir l'histoire du* XVI^e^ *et du* XVII^e^ *siècle* (1831); *Histoire d'Europe depuis la fin du* XV^e^ *siècle* (1832-1850); l'*Angleterre* (1836-1841); *Elisabeth et Marie Stuart*, d'après les documents puisés au Musée britannique (1836); *Documents pour l'histoire moderne, tirés du Musée britannique* (1836-1839); *Lettres archéologiques* (1837); les *États-Unis d'Amérique* (1845); *Lettres de Francfort et de Paris* (1849); *Mélanges* (1852); *Souvenirs et correspondance* (1861, 2 vol.); *Manuel d'histoire littéraire* (1864-1866, 4 vol.). Raumer a collaboré activement, depuis 1830, aux *Tablettes historiques*, publiées chaque année à Leipzig.

RAUMER (Charles-Georges DE), géologue et géographe allemand, frère du précédent, né à Wœrlitz en 1783, mort en 1865. Au sortir de l'École des mines de Freiberg, il visita l'Allemagne et la France, entra dans l'administration des mines en 1810, puis fut professeur de minéralogie et conseiller à l'administration des mines à Breslau. En 1813, Raumer s'enrôla comme volontaire et ne reprit ses travaux qu'à la paix. Depuis lors, il enseigna la minéralogie à Halle (1819) et à Erlangen (1827). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Fragments géognostiques* (Nuremberg, 1811); les *Granits des montagnes des Géants* (Berlin, 1813); les *Montagnes de la basse Silésie* (1819); les *Éléments de la cristallographie* (1817, 2 vol.), avec un *Appendice* (1821); *Mélanges* (1819); *Palæstina* (1835); *Voyages dans toutes les directions* (1840); *Histoire de la pédagogie depuis la renaissance des études classiques* (1846-1857, 4 vol.), ouvrage très-estimé; *Souvenirs de* 1813 et 1814 (1850); *Manuel de géographie générale* (1848), plusieurs fois réédité; l'*Éducation des filles* (1853), etc.

RAUMER (Rodolphe DE), philologue allemand, fils du précédent, né à Breslau en 1815. Il fut reçu, en 1840, agrégé à l'université d'Erlangen, où il devint, en 1846, professeur extraordinaire, puis, en 1852, professeur ordinaire de langue et de littérature allemande. On a de lui : l'*Aspiration et le déplacement de l'accent* (1837); l'*Influence du christianisme sur le haut allemand ancien* (1845); *Sur l'esprit allemand* (1850); l'*Instruction en Allemagne* (1857, 3^e^ édit.), travail remarquable, extrait en partie de l'*Histoire de la pédagogie* de son père; *Essais allemands* (1861); *Recueil d'écrits philologiques* (1863), etc. Ce dernier ouvrage renferme, entre autres, plusieurs dissertations relatives à l'orthographe allemande et qui ont beaucoup contribué à l'éclaircissement de cette question si obscure de la grammaire allemande.

RAUMER (Georges-Guillaume DE), historien allemand, né à Berlin en 1800, mort en 1856. Entré en 1823 dans la carrière administrative, il devint, en 1827, assesseur près la chambre de justice de Berlin et, ayant eu occasion de recourir pour ses travaux aux archives de la Marche de Brandebourg, se trouva amené insensiblement à étudier l'histoire et l'organisation judiciaire de cette province. En 1829, il fut attaché comme auxiliaire au ministère des finances, où, pendant l'administration de M. Maassen, il eut à diriger plusieurs projets fiscaux importants. Sous le ministère du comte d'Avensleben, qu'il accompagna à diverses reprises dans des missions officielles, il s'occupa plus spécialement de travaux législatifs. Les ouvrages historiques qu'il avait publiés dans l'intervalle lui valurent d'être nommé successivement conseiller près le ministère de la maison du roi (1833), directeur des archives de Berlin, directeur des archives de toute la Prusse (1843) et membre du conseil d'État (1844-1848). Il quitta, en 1851, la direction des archives, à cause de l'extension qu'avaient prise ses occupations dans le ministère de la maison du roi. Raumer se tua d'un coup de pistolet, sans qu'on ait pu découvrir les motifs qui l'avaient poussé au suicide. On a de lui les ouvrages suivants : l'*Histoire et la constitution anciennes du Brandebourg* (Berlin, 1830); *Novus codex diplomaticus Brandenburgensis* (1831-1833, 2 vol.); *Regesta historiæ Brandenburgensis* (1836); *Cartes historiques et tables généalogiques* (1837); *Histoire de l'île de Wollin* (1853).

RAUNA s. m. (rô-na). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

RAUPACH (Ernest-Benjamin-Salomon), poëte dramatique allemand, né à Straupitz (Silésie) en 1784, mort à Berlin en 1852. Lorsqu'il eut achevé sa théologie à l'université de Halle, il se rendit en Russie (1806), où il donna des leçons particulières. Nommé professeur de philosophie à Saint-Pétersbourg en 1816, il y fit, à partir de l'année suivante, des cours d'histoire et de littérature allemande. En 1822, par suite des ennuis que lui suscitait la police, il quitta Saint-Pétersbourg pour voyager en Allemagne et en Italie et vint enfin terminer ses jours à Berlin. Raupach possédait une grande connaissance de la scène, ainsi que de tous les moyens capables de remuer profondément le public, et ses pièces abondent en situations nouvelles et intéressantes; mais ses *Contes*, dont il fit paraître un recueil dès 1820 et un autre en 1833, n'obtinrent pas le même succès que ses pièces de théâtre. Nous citerons de lui : les *Princes Chawansky* (1818); les *Enchaînés* (1821); *Lettres d'Italie par Hirsemenzec* (Leipzig, 1823); le *Cercle magique de l'amour* (1824); les *Amis* (1825); *Isidore et Olga* (1826); *Raphaël* (1828); la *Fille de l'air* (1829); un volume de *Comédies* (Hambourg, 1828), parmi lesquelles on remarque : les *Contrebandiers*, l'*Esprit du temps*, le *Sonnet et les farces*, *Pense à César*, *Sonnette dans la lune*. Les œuvres dramatiques de Raupach ont été réunies en deux recueils, *Œuvres comiques* (1828-1834) et *Œuvres sérieuses* (1830-1844). Nous citerons encore, parmi ses œuvres posthumes : *Jacqueline de Hollande* (1852); le *Joueur de quilles* (1853); *Mulier taceat in ecclesia*, tragi-comédie (1853); *Semaille et fruit*, drame (1854), et la *Superstition considérée comme une puissance dans l'histoire de tous les temps et de tous les peuples*, discours remarquable, publié à Berlin en 1852.

RAUQUE adj. (rô-ke — latin *raucus*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *râç*, retentir, gronder, racine de son répandue au loin dans les langues aryennes : persan *rakidan*, murmurer de colère, grec *rôkaô*, grincer des dents, ancien allemand *rohôn*, rugir, irlandais *racaim*, bruire, babiller, *racan*, bruit, kymrique *rhochi*, gronder, armoricain *raka*, coasser, lithuanien *rêkti*, crier, ancien slave *reshci*, parler, russe *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement, etc., etc.). Se dit d'une voix rude, âpre et comme enrouée : *Avoir la voix* RAUQUE. ‖ Se dit d'un son qui a de l'analogie avec une voix rauque : *L'air emportait la voix et ne permettait d'ouïr que le sifflement aigu des vergues et des cordages et les bruits* RAUQUES *des flots, semblables aux hurlements des bêtes féroces.* (B. de St-P.) *Le gouvernail abandonné allait tournant et battant sur lui-même avec un bruit* RAUQUE. (Chateaub.) *Un tonnerre* RAUQUE *rugit sourdement dans le lointain.* (Th. Gaut.)

> Jugez de la grâce et de l'air
> De ce nouveau Tircis! Sur sa *rauque* musette
> Il s'essaye à charmer l'écho de ce canton.
>
> FLORIAN.

RAUQUER v. n. ou intr. (rô-ké — rad. *rauque*). Crier d'une voix rauque : *Les tigres* RAUQUENT *et les lions rugissent; car le son de la voix du tigre est, en effet, très-rauque.* (Buff.) ‖ Mot proposé par Buffon, mais qui n'a pas été adopté.

RAUR ou **RAOUR**, torrent de France (Pyrénées-Orientales). Il est formé, à Ur, par la jonction du Brangoly et de la rivière d'Angoustrine, sépare un moment la France de l'Espagne et va se jeter dans la Sègre de Llivia ou Grande-Sègre, au pied de la montagne de Bourg-Madame, qui atteint 1,140 mètres d'altitude.

RAURACI, ancien peuple de la Germanique I^re^, dans la partie la plus méridionale. La contrée qu'il habitait était comprise entre les Vosges et la chaîne qui les relie au Jura septentrional, à l'O.; le mont Vocetius, au S.; le Rhin, à l'E.; le pays des Triboci, au N. Les Rauraci occupaient de la sorte la plus grande partie du département du Haut-Rhin, en France, le canton de Bâle et une partie de ceux d'Argovie, de Soleure et de Berne, en Suisse. *Augusta Rauracorum*, *Basilia* (Bâle) et *Argentuaria* (Artzenheim) étaient leurs villes principales.

RAUSSINIE s. f. (rô-si-nî — de *Raussin*, n. pr.). Bot. Syn. de PACHIRIER, genre d'arbres.

RAUTALAMB, sous-dialecte finnois. V. CARÉLIEN.

RAUTENKRANTZ (Joseph), littérateur tchèque, né à Kœniggrætz en 1776, mort en 1818. Il embrassa l'état ecclésiastique, professa successivement au séminaire de sa ville natale et aux écoles de Jaromitz et de Neuhaus, et devint, en 1815, curé de Sedlitz. Il a été, au siècle dernier, l'un des premiers promoteurs du mouvement de renaissance de la nationalité tchèque. Nous citerons, parmi ses écrits : *Paroles de vérité adressées à tous les peuples de l'Europe* (Prague, 1795); *Guide pour l'étude de la langue allemande* (Prague, 1808; 4^e^ édit., 1810); *Lettre aux patriotes tchèques* (1808); les *Droits du peuple tchèque* (Prague, 1809); la *Bonne semence dans la bonne terre* (Prague, 1811; 8^e^ édit., 1841); *Sermons pour le temps pascal* (Kœniggrætz, 1825). Il avait aussi publié plusieurs ouvrages pour l'enfance et l'adolescence et fourni un grand nombre d'articles aux journaux tchèques *Hlasatel* et *Widenské Listy*.

RAUTENSTRAUCH (Barbe-Jeannette-Pauline-Lucie GIEDROYC, M^me^ DE), femme de lettres polonaise, née à Varsovie en 1798. Fille du prince Giedroyc, elle devint la femme d'un général polonais, qui se rallia à la cause des Russes et devint aide de camp de l'empereur Nicolas. Pendant un assez long séjour qu'elle fit à Paris, M^me^ Rautenstrauch a collaboré à l'*Encyclopédie des gens du monde*. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, qui consistent en romans et en impressions de voyage. Nous citerons d'elle : *Emmelina et Arnolphe* (Varsovie, 1821); *Ragana* (1830); *Destinée* (1831); *Mes souvenirs de la France* (1839); *Dernier voyage en France* (1842); *Villes, monts et vallées* (1844, 5 vol.), récits de voyages; *Dans les Alpes et au delà des Alpes* (1847, 3 vol.), etc.

RAUTER (Jacques-Frédéric), jurisconsulte français, né à Strasbourg en 1784, mort dans la même ville en 1854. Docteur en droit en 1812, il fut successivement, dans sa ville natale, avoué (1814-1823), avocat, professeur de procédure civile et de législation criminelle (1825) et conseiller de préfecture (1830). Quatre ans plus tard, ses concitoyens l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, où il prit, jusqu'en 1837, une part active aux discussions sur des matières de jurisprudence. Rauter fut membre du consistoire général de 1841 à 1848. Il a publié : *Cours de procédure civile française, fait à la Faculté de droit de Strasbourg* (1834, in-8°); *Traité théorique et pratique du droit criminel français* ou *Cours de législation criminelle* (1836, 2 vol. in-8°). Il a aussi donné des articles à différentes revues de législation et de jurisprudence françaises et allemandes.

RAUVILLE-LA-PLACE, village et comm. de France (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arrond. et à 15 kilom. de Valognes; 909 hab. L'église, très-ancienne, offre une curieuse nef romane.

RAUWOLF (Léonard), voyageur et botaniste allemand, né à Augsbourg, mort en 1596. On le connaît aussi sous le nom de **Dasylycus**, qui est la traduction grecque de son nom allemand : *rude loup*. Il quitta, en 1573, sa ville natale, où il exerçait la médecine, pour parcourir une partie de l'Orient, malgré les obstacles qui s'opposaient alors à de semblables explorations, et amassa de précieuses observations sur la botanique et l'histoire naturelle. Son herbier formait cinq gros vol. in-fol. Il est aujourd'hui conservé à Leyde. De retour à Augsbourg en 1576, Rauwolf devint médecin en chef de l'hôpital des contagieux; puis il servit, comme chirurgien militaire, en Hongrie, où il mourut. La relation de ses longs voyages, publiée à Lauingen en 1582, est remplie de détails curieux et intéressants. Elle est écrite en dialecte souabe et a été traduite en anglais et en hollandais.

RAUWOLFIA s. m. (rô-vol-fi-a — de *Rauwolf*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des ophioxylées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de CITHAREXYLON ou GUITARIN, genre d'arbrisseaux.

RAUZAN, village et comm. de France (Gironde), cant. de Pujols, arrond. et à 10 kilom. de Libourne, à 36 kilom. de Bordeaux; 1,075 hab. Les ruines de l'ancien château fort de Rauzan, classées parmi les monuments historiques, ont conservé un aspect imposant. Elles sont entourées de fossés et comprennent une enceinte ovale flanquée de tours carrées et un beau donjon cylindrique. Les remparts de ce château remontent au XIV^e^ siècle. Vignoble médocain presque aussi fameux que le Château-Margaux auquel il touche, il est divisé en deux parties, qui comprennent 50 hectares de vignes produisant 90 tonneaux d'un vin délicieux, placé au premier rang parmi les seconds grands crus du Médoc.

RAUZAN (l'abbé David DE), prédicateur français, né à Bordeaux en 1772; on ignore l'époque de sa mort. Il était pourvu de fonctions ecclésiastiques quand éclata la Révolution française. Son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé l'ayant forcé de se réfugier à l'étranger, il se fit missionnaire. De retour en France, à la suite de l'amnistie de 1802, il sut plaire à Napoléon, qui l'entendit prêcher et l'attacha, en qualité de chapelain, à la chapelle des Tuileries, charge que la rentrée des Bourbons lui laissa et qu'il put remplir jusqu'en 1819. Dès 1814, il avait songé à créer en France des corporations de missionnaires, chargés de reconquérir le monde moderne à l'Église catholique et surtout d'agir sur les campagnes, où les idées religieuses avaient beaucoup perdu de leur empire. « Guidé par les conseils de l'abbé Liautard, chef d'une maison d'éducation alors fort importante, encouragé par les membres les plus considérables de la congrégation, qui l'aidèrent de leur influence et de leur bourse, dit Vaulabelle, il loua un vaste local rue Notre-Dame-des-Champs et, s'adjoignant comme collègue un homme d'un caractère remuant, esprit plein de ressources, d'audace, l'abbé de Forbin-Janson, et, comme instruments, quelques prêtres robustes, parleurs hardis, mais désœuvrés, il fonda les *missions de France*. Les opérations de cette nouvelle propagande ne se firent pas attendre; M. de Rauzan se dirigea d'abord vers les départements de l'Ouest, où il devait trouver des chances favorables à son début. Ses espérances ne furent point trompées; Angers vit son premier triomphe; chaque jour une foule d'habitants de la ville et de la campagne se pressaient dans l'église où prêchaient les missionnaires et, le 7 mars 1816, ils purent terminer leurs exercices par la plantation d'une croix énorme, dont cinq cents hommes se disputaient le fardeau et derrière laquelle marchaient dévotement le préfet, le maire, ses adjoints et toutes les autorités civiles et militaires. Trois *réparations* et une communion générale terminèrent la journée. » Charmés d'un pareil succès, l'abbé de Rauzan et ses acolytes s'en allèrent de ville en ville et, en 1817, ils eurent l'idée de terminer presque partout leurs missions dans les villes par des feux de joie, allumés sur la place publique et où les nouveaux convertis venaient jeter tous les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, qu'ils avaient ou pouvaient se procurer. Les missions se répandirent rapidement. Dès 1818, leur caractère primitif s'était modifié. Les prédications et réparations d'auparavant ne suffisaient plus. On s'efforçait de surexciter les imaginations et d'agir sur les âmes faibles par le chant de chœurs nombreux, par la pompe et le luxe des cérémonies religieuses. « L'ouverture de chaque mission était annoncée longtemps d'avance, dit encore Vaulabelle; toutes offraient des détails à peu près semblables. Presque toujours les comédiens, *quand un théâtre existait dans la localité*, recevaient immédiatement l'ordre de suspendre leurs représentations et le clergé, aidé par les autorités, prenait ensuite les dispositions nécessaires pour le logement et la parfaite sécurité des pieux voyageurs. Reçus en grand appareil à leur arrivée, les missionnaires s'occupaient sur-le-champ à former des chœurs d'hommes et de femmes, de jeunes filles et de jeunes gens chargés de chanter dans leurs cérémonies des cantiques dits de *mission*, dont les paroles, appropriées à chaque exercice, étaient placées sur des airs populaires empruntés à des opéras-comiques. Voici quelques titres : la *Conversion*, air : *Femme sensible;* l'*Engagement d'être à Dieu pour toujours*, air : la *Marche des gardes-françaises;* la *Confession*, air : *Jeunes amants, cueillez des fleurs;* la *Communion*, air : l'*Officier de fortune;* le *Triomphe de la religion*, air : le *Chant du départ*. Aucune fille au-dessus de trente ans n'était admise dans ces chœurs, que l'on divisait par groupes, d'après l'âge et la condition sociale des exécutants. Des individus amenés par les missionnaires, et qui vendaient, au grand bénéfice de ceux-ci, une foule d'objets de piété, s'installaient à leur tour et la mission commençait. Des instructions entremêlées de chants; des offices en l'honneur de quelque saint ou de la vierge Marie; des sermons presque toujours transformés en accusations véhémentes contre les révolutionnaires et les impies; des conférences pendant lesquelles un des missionnaires, prenant le rôle de philosophe incrédule et raisonneur, posait à un de ses collègues, son adversaire, d'absurdes arguments que ce dernier foudroyait avec une facilité triomphante; des confessions, des communions publiques et des processions avec chœurs d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, voilà quels étaient, durant plusieurs semaines, les exercices habituels de chaque mission. » Tous ces exercices étaient une préparation à la cérémonie finale, c'est-à-dire une plantation de croix gigantesque.

L'abbé de Rauzan fut bientôt éclipsé par son associé de Forbin-Janson et par l'éclat que l'appui de l'épiscopat et du trône donna à l'entreprise. Son nom rentra dans l'ombre, d'où il était sorti un instant, lorsque les événements politiques détournèrent l'attention publique vers des affaires plus importantes.

On n'a de l'abbé de Rauzan qu'une brochure intitulée : *Lettre sur la mission qui vient d'être faite à Angers* (1816, in-8°).

RAUZZINI (Venanzio), compositeur italien, né à Rome en 1747, mort à Bath en 1810. De 1767 à 1774, il chanta sur le théâtre de la cour

à Munich, puis passa en Angleterre, remplit à Londres, pendant trois ans, avec succès, l'emploi de premier ténor, enseigna le chant de 1777 à 1787 et alla à Bath, où il établit des concerts publics. On lui doit la musique de quelques opéras : *Piramo e Tisbe* (1769); *Ali d'amore* (1770); l'*Eroe cinese* (1770); *Astarto* (1772), joués à Munich; la *Regina di Golconda* (1775); *Armida* (1778); *Creusa in Delfo* (1782); la *Vestale* (1787), joués à Londres, et divers morceaux de chant ou d'instrumentation.

RAVAGE s. m. (ra-va-je — probablement d'un ancien verbe *raver*, correspondant au provençal, espagnol, portugais *rapar*, et tiré par métaplasme du latin *rapere*, prendre, saisir, de la racine sanscrite *rap*, même sens). Action de ravager, dommage fait avec violence et rapidité : *Les ennemis firent de grands* RAVAGES *dans ce pays.* ‖ Violent dommage causé par un agent quelconque : *Les* RAVAGES *de la gelée, de la grêle. Les* RAVAGES *de la petite vérole.*

— Fig. Désordre causé par les passions : *La soif du pouvoir et des richesses fait de grands* RAVAGES *dans les Etats.* (Acad.) *On reconnaissait sur ce pâle visage le* RAVAGE *des passions.* (Balz.)

— Fam. Désordres organiques produits par un agent morbide : *Les humeurs lui font du* RAVAGE.

— Pop. Travail, industrie du ravageur.

— *Ravages du temps*, Infirmités et difformités produites par l'âge sur le corps humain : *Le temps change tout, et l'on ne peut pas plus se soustraire à ses lois qu'à* SES RAVAGES. (Chateaub.)

— Féod. *Droit de ravage*, Droit que possédaient certains seigneurs de saccager, selon leur bon plaisir, le fonds de leurs vassaux.

RAVAGÉ, ÉE (ra-va-jé) part. passé du v. Ravager. Livré au ravage : *Pays* RAVAGÉ. *Contrées* RAVAGÉES. *Quel triste et lugubre tableau présente la campagne* RAVAGÉE! (Lacép.)

Vois ces champs *ravagés*, vois ces temples brûlants.
J.-B. ROUSSEAU.

Les malheurs de Lesbos, par vos mains *ravagée*,
Epouvantent encor toute la mer Egée.
RACINE.

— Qui a subi les injures du temps, de la maladie, des passions : *Sa figure* RAVAGÉE *lui donne l'air de s'être battu avec les anges ou les démons.* (Balz.) *Il vit aux dernières clartés du crépuscule un visage blanc, auguste, mais* RAVAGÉ. (Balz.)

RAVAGEANT, ANTE adj. (ra-va-jan, an-te — rad. *ravager*). Qui cause du ravage : *La petite vérole est quelquefois aussi* RAVAGEANTE *que la peste.* (Tissot.)

RAVAGEMENT s. m. (ra-va-je-man — rad. *ravager*). Action de ravager.

RAVAGER v. a. ou tr. (ra-va-jé — rad. *ravage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous ravageons; il ravagea*). Dévaster, endommager avec violence et rapidité : *Les ennemis* ONT RAVAGÉ *ce pays. Les inondations* ONT RAVAGÉ *la campagne. La grêle* A RAVAGÉ *les vignes. Si les chenilles, les hannetons et les sauterelles* RAVAGENT *nos campagnes, c'est que nous détruisons les oiseaux de nos bocages, qui les mangent.* (B. de St-P.)

... Quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans *ravager* la terre.
BOILEAU.

— Faire périr beaucoup de monde dans : *Le choléra* RAVAGEAIT *alors la contrée.*

— Détériorer, laisser des traces sur : *La petite vérole* A RAVAGÉ *son visage.*

— Fig. Causer un désordre moral dans : *La passion* A RAVAGÉ *cette âme. L'injustice* RAVAGE *le cœur délicat sur qui elle porte.* (La Rochef.-Doud.)

— **Syn. Ravager, désoler, dévaster**, etc. V. DÉSOLER.

RAVAGEUR, EUSE s. m. (ra-va-jeur, eu-ze — rad. *ravager*). Personne qui ravage : *Ce fut après le déluge que parurent ces* RAVAGEURS *de provinces que l'on a nommés conquérants.* (Boss.)

Qu'ont-ils fait d'étonnant, ces *ravageurs* fameux?
Ce que d'autres encor pourraient faire comme eux.
ROUCHER.

— Nom donné autrefois à des hommes qui cherchaient des clous et des débris de métal entre les joints des pavés, dans les ruisseaux des rues de Paris.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formant une section des théraphoses, qui correspond au genre missulène.

— Encycl. On donnait ce nom à des hommes qui, lorsque les rues de Paris avaient un seul ruisseau au milieu, y fouillaient avec un morceau de bois pour en retirer les clous de chevaux, les morceaux de fer ou de cuivre. Leur récolte se vendait à la livre chez les marchands de ferraille. L'administration municipale, sous prétexte que les *ravageurs* déchaussaient les pavés, défendit cette industrie qui, d'ailleurs, devait être tuée par le système des rues à dos d'âne, avec deux ruisseaux sous les trottoirs. De nos jours, il n'y a plus que les vieux Parisiens qui se souviennent de ce métier et se rappellent la planche sur laquelle on passait pour ne pas se mouiller les pieds les jours de pluie.

RAVAILLAC (François), assassin du roi de France Henri IV, né en 1578, non pas à Angoulême comme l'ont prétendu certains biographes, mais à Touvres, petit village situé à 8 kilom. de cette ville, ainsi que l'établit clairement un contemporain, le Père Garasse, lorsqu'il dit dans sa cinquième élégie : *Ad Tuparam amnem, gurgite et cycnis olim nobilem, ad cujus ostia natus est parricida*, exécuté à Paris le 27 mai 1610. La jeunesse de Ravaillac fut malheureuse. Son père, ruiné par un procès, ne put même pas pourvoir à son entretien pendant ses premières années et il vécut d'abord d'aumônes. Il se fit valet de chambre d'un procureur nommé Rozières, apprit alors à lire et, après avoir travaillé comme clerc chez différents procureurs, il devint praticien solliciteur de procès et maître d'école. Il eut jusqu'à 80 écoliers, auxquels il enseignait à lire, à écrire et à prier. Les parents de ses élèves le payaient en argent ou en nature; mais il paraît que ces ressources étaient insuffisantes, puisqu'il fut longtemps détenu pour dettes à Angoulême. Dénué de tout, il finit par prendre l'habit de frère convers chez les Feuillants, mais fut renvoyé peu de temps après comme visionnaire. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, il avait eu dans sa prison « comme des sentiments de feu, de soufre et d'encens. » Une nuit qu'il méditait dans son lit, « les mains jointes et les pieds croisés, » il avait senti « sur sa face couverte une chose qu'il ne put distinguer. Il se mit alors à chanter le *Miséréré* et le *De profundis.* » Il était minuit : il lui sembla qu'il avait à la bouche « une trompette faisant pareil son que les trompettes à la guerre. » Il se leva pour allumer du feu et, tandis qu'il soufflait les tisons enflammés, « il vit incontinent aux deux côtés de sa face des hosties et, au-dessous de sa bouche, un rouleau de la même grandeur que celui que le prêtre lève à la célébration du service divin. »

N'ayant pu obtenir de rentrer au couvent, même en qualité de frère lai, il eut l'idée de se faire jésuite. S'étant rendu à Paris en 1606, il se présenta au couvent des Jésuites, situé près de la porte Saint-Antoine, s'adressa au Père d'Aubigny et lui fit part de ses visions. Celui-ci répondit que l'on ne recevait point dans cet institut ceux « qui avoient été en d'autre religion, » et l'engagea à retourner dans sa province.

Exaspéré de ces refus, tourmenté, en outre, par un sombre fanatisme, qu'avaient encore exalté les sermons des ligueurs, et par de prétendues visions, qui n'étaient que les chimères enfantées par une imagination en délire, il fut encore fortifié dans son mysticisme exalté par le bruit que Henri IV voulait faire la guerre au pape et le déposer. Il se persuada alors que le meurtre du roi serait un sacrifice agréable à Dieu et à l'Eglise catholique. Il composa un distique et l'écrivit sur un papier où étaient peintes les armes de France, ayant pour support deux lions qui portaient l'un une clef, l'autre une épée. Ce papier, trouvé sur Ravaillac après son crime, fut joint à la procédure. Voici le distique tel qu'il l'avait composé pour exprimer sa volonté de tuer Henri IV :

Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence,
Au nom de Dieu aucune irrévérence.

Il repassa dans son esprit tous les sujets de haine qu'un catholique pouvait avoir contre le Béarnais. Les publications et les exhortations que l'on répandait alors pour justifier le *tyrannicide* l'exaltèrent encore. Si, sans y être poussé, il conçut le projet d'assassiner Henri IV, au moins peut-on dire que, dès cette époque, les complices moraux ne lui manquèrent pas. Il avait entendu dire dans son auberge, par un soldat appelé de Saint-Georges : « Si le roi veut faire la guerre au pape, nous lui obéirons, parce que nous y sommes tenus, mais s'il la fait mal à propos, cela tournera sur lui. » Vainement, il chercha à voir le roi pour le déterminer « à ranger à l'Eglise catholique, apostolique et romaine ceux de la religion prétendue réformée. Il ne put pénétrer jusqu'à Henri IV. Deux jours après, Ravaillac, l'ayant vu dans son carrosse près des Innocents, s'écria : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Vierge Marie, que je vous parle, sire! » Il fut repoussé par les gardes, et comme il insistait vivement, le sieur de La Force lui dit : « Retirez-vous, vous êtes un papault, un catholique à gros grains. » Ravaillac voulait, d'après ce qu'il avoua plus tard, « déclarer au roi les intentions où il était depuis longtemps de le tuer, n'osant le déclarer à aucun prêtre ni à aucun autre, parce que, l'ayant dit à Sa Majesté, il se serait désisté tout à fait de cette mauvaise volonté..., et avait cru qu'il était expédient de lui faire cette remontrance plutôt que de le tuer. » Il se présenta aussi chez la duchesse d'Angoulême pour y « chercher quelqu'un qui le pût introduire; » puis, chez le cardinal du Perron et ne put parler qu'à ses aumôniers. Repoussé partout, il s'adressa à un écuyer de la reine Marguerite, nommé Ferrare. A toutes les personnes qu'il voyait, il parlait de ses visions et chacun, d'après les pièces de la procédure, lui aurait répondu qu'il ferait bien de s'en retourner à Angoulême.

Il y revint, en effet, mais bien décidé à tuer le roi.

Ravaillac quitta de nouveau Angoulême le jour de Pâques 1610; il entreprit son voyage à pied et arriva à Paris quinze jours ou trois semaines avant de perpétrer son crime. Il logea d'abord à l'auberge des *Cinq-Croix*, au faubourg Saint-Jacques, puis il voulut demeurer dans une hôtellerie voisine des Quinze-Vingts; mais il n'y trouva point de logement vacant. Ce fut là qu'il déroba un couteau placé sur une table et qui devait servir à tuer le roi. Ravaillac trouva enfin un gîte aux *Trois-Pigeons*, faubourg Saint-Honoré, en face de l'église Saint-Roch. Mais bientôt la versatilité de ses idées lui fit encore abandonner son dessein. Il repartit pour Angoulême et brisa la pointe de son couteau, de la longueur d'environ un pouce, à une charrette devant le jardin de Chanteloup. En arrivant à Etampes, il s'arrêta devant un *Ecce Homo* du faubourg, se mit en prière, sentit soudain renaître son projet et ne put plus résister à la tentation.

Il revint alors à Paris, parce que tout le monde disait que le roi « allait faire la guerre au pape et transférer le saint-siége à Paris. » Il refit la pointe de son couteau avec une pierre et attendit que la reine fût couronnée et retournée en cette ville, estimant qu'il n'y aurait pas tant de confusion en la France après le couronnement. Il passait son temps à se promener aux environs du Louvre. Le 14 mai, il entendit la messe à l'église Saint-Benoît, dîna, dans son auberge, avec son hôte et un marchand nommé Colletet; puis il se rendit au Louvre, dans l'intention de tuer le roi entre les deux portes, c'est-à-dire pendant le temps que le roi mettrait à se rendre de la porte de son palais à celle de son carrosse; mais il ne put s'approcher en ce moment.

Ravaillac suivit le carrosse dans lequel se trouvaient avec le roi : le duc d'Epernon, le duc de Montbazon, les maréchaux de La Force, de Roquelaure et de Lavardin, le premier écuyer de Liancourt et le marquis de Mirebeau. Les deux portières étaient ouvertes; la garde était restée au Louvre; un petit nombre de gentilshommes à cheval et de valets de pied escortaient seulement la voiture. Lorsque le carrosse entra dans la rue de la Ferronnerie, alors fort étroite, il fut arrêté par un embarras de charrettes; la plupart des valets de pied entrèrent dans le cimetière des Innocents et il n'en resta que deux auprès de la voiture. Le roi était au fond, tournant le visage et penché du côté de M. d'Epernon. L'assassin, passant son bras au-dessus de la roue du carrosse, lui donna dans le côté deux coups de couteau. Le premier coup fut dirigé entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur et le second dans l'oreillette du cœur. Le roi tomba mort sans faire entendre un cri. Un troisième coup mal dirigé atteignit la manche du pourpoint de M. de Montbazon. Personne n'avait vu frapper, et l'assassin aurait pu s'enfuir sans être reconnu s'il n'était resté sur place, le couteau à la main, comme pour se faire voir. Un gentilhomme nommé Saint-Michel mit l'épée à la main et en allait percer Ravaillac lorsque le duc d'Epernon lui cria : « Assurez-vous de ce malheureux, mais ne le tuez pas. » Un gentilhomme, qui était à cheval, lui enleva à l'instant son couteau. On le saisit et on le fouilla. On trouva sur lui le distique dont il a été parlé et un cœur de coton que lui avait donné M. Guillebaut, chanoine d'Angoulême, pour le guérir de la fièvre. Au moment où l'assassin était saisi, où le baron de Courtomer recevait du marquis de La Force l'ordre d'aller en hâte prévenir Sully, on aperçut, dans la rue de la Ferronnerie, huit à dix hommes à pied et deux à cheval qui, jurant et se précipitant sur Ravaillac, criaient : « Il faut qu'il meure! » Courtomer, pour leur arracher le meurtrier, dut s'élancer sur eux l'épée nue et ils se perdirent aussitôt dans la foule.

Aussitôt que l'on apprit la mort de Henri IV, mille bruits circulèrent dans le public. Les uns accusaient les cours étrangères, les autres les jésuites, d'autres le duc d'Epernon poussé par la reine, et l'on crut que la procédure allait faire connaître la vérité sur cet attentat : il n'en fut rien. Voici le résumé des quatre interrogatoires que subit Ravaillac. Nous laissons parler un chroniqueur du temps.

« Le 14, à l'hôtel de Retz, où il resta deux jours sous la garde des archers, il fut interrogé par le président Jeannin et Bullion, conseiller. On lui dit d'abord que le roi n'était que blessé; il répondit : « Je sais qu'il » est mort, vu l'endroit où je l'ai frappé et la » profondeur de la plaie, mais je n'ai point » de regret de mourir, puisque mon entreprise » a réussi. » On lui demanda qui l'avait poussé au crime : « Les sermons que j'ai ouïs, aux» quels j'ai appris les causes pour lesquelles » il est permis de tuer un roi, » répondit-il. Il discuta alors les droits du tyrannicide avec lucidité, bien qu'il parût fort ignorant sur tous les autres points de la théologie.

» Le 17, interrogé au palais par M. le premier président de Harlay, le président Potier, Jean Courtin et Prosper Bovin, conseillers en la cour, il déclara être âgé de trente-deux ans, raconta l'histoire de sa vie, nomma toutes les personnes avec lesquelles il avait eu des relations, mais nia avoir eu des complices. Il se plaignit d'avoir subi la question à l'hôtel de Retz. Le 18, nouvel interrogatoire; il continua ses négations au sujet de ses complices et affirma n'avoir jamais parlé à personne de son projet, même en confession, parce qu'il craignait d'être dénoncé. Il avait seulement dit un jour à un cordelier d'Angoulême : « Quand on a des visions de choses étranges, comme de vouloir tuer un roi, faut-il s'en confesser? » Le cordelier, nommé Lefebvre, interrompu par quelqu'un, n'aurait pas eu, paraît-il, le temps de lui répondre. Dans une autre partie de son interrogatoire, le cordelier lui aurait répondu qu'il fallait s'en confesser. Du reste, jamais étranger, Français ni autre, ne l'a conseillé, persuadé ni parlé, comme lui, accusé, de sa part, n'en avait parlé à personne. Il signa ce troisième interrogatoire : « Ravaillac,

Que toujours en mon cœur
Jésus soit le vainqueur. »

De toutes les personnes qu'il avait nommées, une seule fut confrontée avec lui, ce fut le Père d'Aubigny, qui nia l'avoir vu et jura ne le pas connaître. Ravaillac lui rappela qu'après les fêtes de Noël 1606, il était allé le voir à la maison des Jésuites et lui avait parlé de ses visions, qu'il lui avait demandé des conseils et que le Père d'Aubigny avait répondu : « Ces visions procèdent d'un cerveau troublé comme votre face le démontre. Mangez de bons potages, retournez en votre pays et priez Dieu. » D'Aubigny, interpellé, déclara que c'étaient « rêveries fausses et menteries. » Ravaillac persista en disant que le Père d'Aubigny avait demandé un sou à quelqu'un qui était là et le lui avait donné en aumône. « C'est faux! répliqua le jésuite, ceux de ma compagnie jamais ne donnent d'argent et n'en portent point. Vous êtes un méchant qui mentez. Contentez-vous de votre crime, sans être cause de cent mille qui arriveront. » Dans cet interrogatoire, l'assassin fut accusé de sorcellerie. Plus de quatre ans auparavant, il s'était, d'après le président Potier, fait enfant du diable en invoquant les démons qu'il avait fait venir dans la chambre d'un nommé Dubois. Ravaillac reconnut qu'étant une nuit couché avec d'autres personnes, à l'*Enseigne des Rats*, rue de Laharpe, dans un grenier au-dessus de la chambre dudit Dubois, il entendit ce dernier l'appeler sur les minuit, en criant : « *Credo in Deum!* » Ravaillac, mon ami, descendez çà-bas — » Mon Dieu, ayez pitié de moi! » Mais ceux qui couchaient dans le grenier avec lui l'empêchèrent de descendre et, quelque temps après, Dubois lui dit qu'il avait vu dans la chambre un chien d'excessive grandeur et fort effroyable, lequel s'était mis les deux pieds de devant sur le lit; de quoi il avait eu telle peur qu'il avait pensé mourir. Ravaillac lui conseilla d'avoir recours à la communion ou à la célébration de la sainte messe et ils allèrent à cet effet au couvent des Cordeliers faire dire une messe pour s'armer de la grâce de Dieu contre les visions de Satan, ennemi des hommes. »

Le 27 mai, Ravaillac, déclaré par le parlement coupable de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, fut condamné à la peine de mort avec tenaillement, versement de plomb fondu dans les plaies, d'huile bouillante, etc., à avoir la main droite, tenant le couteau parricide, brûlée du feu de soufre, à être écartelé, à avoir les membres réduits en cendres et les cendres jetées au vent. Par le même arrêt, il fut ordonné que la maison où il était né serait démolie; que son père et sa mère videraient le royaume dans quinzaine, après publication de l'arrêt à Angoulême, avec défense d'y revenir jamais, à peine d'être pendus et étranglés sans autre forme de procès; enfin il fut défendu à ses frères, sœurs, oncles, cousins, etc., de porter le nom de Ravaillac et on leur enjoignit d'en prendre un autre, sur les mêmes peines.

Après sa condamnation, Ravaillac fut mis à la torture des brodequins. Il persévéra dans ses déclarations. Au troisième brodequin, poursuit le chroniqueur, il se pâma; on le relâcha, on lui donna du vin et on le mit sur un lit jusqu'à midi, après quoi on le mena à la chapelle, où il dîna. Deux célèbres docteurs de Sorbonne, Filesac et Gamaches, l'assistèrent dans ses derniers moments. Voici comment il mourut : on vint le chercher à la chapelle pour le mener à la Conciergerie. Le peuple le suivit de ses imprécations pendant tout le trajet. Quand on le tira, le même jour, de la Conciergerie pour le mener au supplice, les prisonniers en tumulte l'assaillirent de leurs malédictions et de leurs menaces. Les archers et les officiers de justice présents eurent beaucoup de peine à les empêcher de le mettre en pièces. Il fut plus difficile encore de le soustraire à la vengeance du peuple, qui l'appelait traître et chien. Les archers durent employer la force et les armes; il fallut répéter trois fois le cri : « Or, écoutez de par le roi, » pour obtenir le silence avant la lecture de l'arrêt. Mais lorsqu'on en fut arrivé aux mots : « tué le roi d'un coup de couteau, » il ne fut plus possible de continuer cette lecture; des cris confus s'élevèrent et l'on conduisit le condamné devant l'église Notre-Dame, où il fit amende honorable au milieu du tumulte. Conduit en Grève, il pria le roi, la reine et tout le monde de lui pardonner. Le greffier le supplia encore de dire la vérité, mais il ne put rien lui faire avouer. On commença alors par lui faire brûler le bras, tandis que les docteurs essayaient de réciter le *Salve, Regina;* mais la foule fit bientôt cesser leurs prières en criant qu'il ne fallait *pas prier* pour le méchant damné; c'est

alors que Ravaillac s'écria : « Je croyais délivrer le peuple en tuant le roi. Je croyais que le peuple m'en aurait obligation ; je vois que je m'étais trompé. » Il demanda l'absolution au docteur Filesac, qui la lui refusa parce qu'il n'avait pas révélé les noms de ses complices. « Je n'en ai point, répondit Ravaillac ; donnez-moi l'absolution à condition et vous ne pouvez ainsi la refuser. — Je vous la donne en ce cas, reprit le confesseur, mais si le contraire était vrai, au lieu de l'absolution, je prononce votre damnation éternelle. » On attacha ensuite ce malheureux à quatre chevaux pour être écartelé. Les chevaux tirèrent une demi-heure et le peuple leur aidait à accomplir leur triste besogne. Un gentilhomme, voyant qu'un des chevaux était fourbu et tirait mal, mit le sien à la place. Après une grande heure de ce supplice, Ravaillac rendit le dernier soupir sans être démembré. L'exécuteur le fendit par quartiers, et le peuple, se jetant avec sauvagerie sur ses membres sanglants, les traîna dans les rues en les déchirant en mille pièces. Quelques manants des environs de Paris, ayant trouvé moyen d'en avoir des morceaux, les « traînèrent brûler jusque dans leurs villages. » Ainsi mourut le meurtrier de Henri IV. Il était de taille assez haute, fort et gros, ayant les cheveux et la barbe « de la couleur de roux noir, comme on dit avoir été celle de Judas ; on l'a aussi depuis appelée couleur à la Ravaillac. »

On a beaucoup écrit sur le point de savoir si Ravaillac eut des complices et tous ceux qui se sont occupés du régicide ont cru devoir déclarer que cette question si grave reste enveloppée de mystère. Nous espérons que nos lecteurs ne seront pas de cet avis. Le jour est fait ; Ravaillac a seul conçu le crime que seul il a mis à exécution. En vain, nous opposerait-on le duc de Sully, déclarant dans ses *Mémoires* qu'une main cachée a guidé le bras de l'assassin. A cela nous répondrions que les *Mémoires* de Sully ont été écrits, non par lui, mais par ses secrétaires, alors qu'il était disgracié par Marie de Médicis. Dans une intéressante étude, intitulée les *Complices de Ravaillac* et publiée en 1872, M. Loiseleur a fort bien montré d'une part que Henri IV, au moment où il fut assassiné, était « enveloppé dans les fils d'une vaste conspiration dont chaque jour il sentait se resserrer la trame et que de nombreux avis lui dénonçaient, » et, de l'autre, que Ravaillac n'eut pas de complices. « Bien des faits restés inexplicables, dit M. Loiseleur, se comprennent à merveille dès qu'on admet qu'à côté de la trame toute personnelle de ce monomane fanatique, il y en avait une autre plus vaste dont Philippe III, d'Epernon et la marquise de Verneuil tenaient les fils. C'est celle-là seulement dont tant de gens avaient pénétré le secret et qui fut maintes fois dénoncée à Henri IV. » Cette explication, outre sa vraisemblance, a ce grand mérite qu'elle n'exclut aucun fait connu et qu'elle rend compte de tous ceux qui, jusqu'ici, étaient regardés comme incompatibles et contradictoires. L'erreur a été de confondre et de réunir les deux complots : dès qu'on les sépare, la lumière se fait ; toutes les révélations, tous les événements s'expliquent et se coordonnent. On voit aisément ce qui appartient à l'un et à l'autre ; ils marchent parallèlement sans se mêler, tendant au même but par des voies différentes.

RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix), écrivain et philosophe français, né à Namur (Belgique) le 23 octobre 1813. Il fit d'excellentes études au collége Rollin, obtint le prix d'honneur au concours général en 1833 et se fit recevoir agrégé en 1836. L'année suivante, il débuta dans les lettres par un coup d'éclat. L'Académie des sciences morales avait mis au concours une étude sur les œuvres métaphysiques d'Aristote. M. Ravaisson obtint le prix *ex æquo* avec le philosophe allemand Michelet, de Berlin, ce qui était un grand succès, car l'écrivain allemand était déjà connu dans le monde philosophique par des travaux estimés de l'autre côté du Rhin et même en France. Le travail du jeune philosophe, intitulé *Essai sur la* Métaphysique *d'Aristote* (Paris, 1837-1846, 2 vol. in-8°), n'est pas terminé et ne le sera probablement pas ; mais on y remarqua une érudition sûre, des idées nouvelles, et l'auteur est parvenu à résoudre ou du moins à débrouiller certaines questions complexes et fort discutées depuis le XVIe siècle sur l'authenticité de plusieurs écrits d'Aristote. Ce remarquable travail fit donner immédiatement à M. Ravaisson une chaire de philosophie à la Faculté de Rennes, où il professa deux ans (1838-1840). Dans l'intervalle, il s'était fait recevoir docteur ès lettres (1838). Sa thèse française, intitulée : *De l'habitude*, quoiqu'un peu étroite et rédigée dans un style laborieux (la lucidité des idées n'est pas la qualité dominante du savant éclectique), n'en eut pas moins une sorte de retentissement universitaire. M. Cousin en fit l'éloge ; les journaux éclectiques en rendirent compte. La fortune de l'auteur était faite. Sa thèse latine, qui a pour titre : *Speusippi de primis rerum principiis* (in-8°), est une dissertation sur la métaphysique des anciens, faite au point de vue de l'érudition pure et qui ne dépare pas l'*Essai sur la* Métaphysique *d'Aristote*. Lors de l'avènement de M. Salvandy au ministère de l'instruction publique, M. Ravaisson devint son chef de cabinet, et, quand le ministre se retira, il obtint la fonction facile d'inspecteur général des bibliothèques publiques, qu'il a gardée jusqu'en 1853. Dès l'année 1849, il avait remplacé le savant Letronne à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est, depuis 1853, inspecteur général de l'enseignement supérieur et, depuis lors aussi, a constamment fait partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Il est, en outre, conservateur du musée du Louvre et grand officier de la Légion d'honneur depuis 1862. On a de M. Ravaisson : *Rapports au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest* (1841, in-8°) ; une révision partielle du *Catalogue général des bibliothèques publiques* de M. Libri (1849, 1 vol. in-4°) ; *De l'enseignement du dessin dans les lycées* (1854, in-4°) ; *Mémoire sur le stoïcisme*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions ; Rapport au ministre d'État concernant les Archives de l'Empire et la Bibliothèque impériale* (1862, in-8°) ; *De la philosophie en France au* XIXe *siècle* (Paris, 1868, in-8°), ouvrage qui fait partie de la collection des *Rapports sur l'état des lettres, des sciences et des arts*, publiés sous l'inspiration de M. Duruy, à l'exemple de ce qui s'était déjà fait sous le premier Empire. Le rapport de M. Ravaisson est, sans contredit, le meilleur de la collection. On n'avait pas encore écrit un pareil morceau d'histoire à propos des systèmes contemporains. Le livre de M. Damiron sur le même sujet était vieux et incomplet. M. Ravaisson a fait précéder son rapport d'une introduction sur l'histoire générale de la pensée, qui est à consulter et que les gens spéciaux estiment être ce qu'il a fait de mieux ; citons encore de lui : la *Vénus de Milo* (1871, in-8°). — RAVAISSON (François), frère du précédent, né à Namur en 1811, est devenu conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal. Quoiqu'il ait fait son droit et acquis le titre d'avocat, il s'occupe plus volontiers de littérature et d'histoire que de jurisprudence. Il fut nommé secrétaire trésorier à la bibliothèque de l'Arsenal sous le ministère de M. de Salvandy, tandis que son frère était chef de cabinet du ministre. On lui doit : *Archives de la Bastille* (1866-1867, 3 vol. in-8°), recueil de documents inédits.

RAVALE s. f. (ra-va-le — rad. *ravaler*). Agric. Machine dont on se sert pour aplanir le terrain.

— Mamm. Nom du sarigue, sur les bords de l'Orénoque.

RAVALÉ, ÉE (ra-va-lé) part. passé du v. Ravaler. Abaissé, descendu : *Un capuchon* RAVALÉ.

— Fig. Déprécié, rabaissé : *Il renonce aux affaires publiques, plutôt que de voir sa dignité* RAVALÉE. (De Tocqueville.) ‖ Bas, vil : *Les sentiments les plus* RAVALÉS. ‖ Sens vieilli.

— *Bas ravalés*, Bas qui tombent sur les talons.

RAVALEMENT s. m. (ra-va-le-man — rad. *ravaler*). Action de ravaler, de déprécier : *Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le* RAVALEMENT *et le mépris de leurs rivaux*. (Trév.) ‖ Condition vile, abjecte : *Il a été quelque temps fort considéré, puis il est tombé dans un grand* RAVALEMENT. (Acad.) Inus. dans ce dernier sens.

— Techn. Petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette, dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie. ‖ Crépi ou enduit que l'on fait à un mur, après l'avoir élevé. ‖ Ragrément d'un ouvrage en pierre. ‖ En termes de mégissier, Action d'étendre les peaux sur le chevalet, la chair en l'air, au sortir du confit, et de passer dessus fortement le couteau rond, pour en ôter le son. On dit aussi RECOULEMENT.

— Mus. Notes ou touches d'un instrument qui descendent, dans le grave, au-dessous du point où s'arrêtent les instruments ordinaires.

— Eaux et for. Opération qui consiste à receper le vieux bois d'un arbre ou d'une souche qui a été coupée trop haut au-dessus du sol.

— Encycl. Constr. Le *ravalement* s'exécute sur les constructions enduites en plâtre ou en mortier de chaux ; dans cette opération, on opère le dressement de la surface à l'aide de repères et de nus que l'on établit à chaque extrémité du bâtiment à enduire. On commence par exécuter la corniche et, lorsqu'elle est traînée au calibre, on fait les chambranles et les attiques des croisées, puis l'on termine par l'enduit général en descendant de la corniche vers le socle. Le *ravalement* le plus difficile est celui qui consiste à dresser les tableaux et les embrasements des portes et des croisées, à cause de la réunion d'arêtes, de feuillures et d'enduits. Pour exécuter cette opération, les maçons emploient deux méthodes, l'une avec repères établis vers le haut et vers le bas de la porte ou de la croisée, et l'autre sans repères. Cette dernière méthode présente beaucoup plus de difficulté que la première, aussi n'est-ce qu'après l'avoir suivie longtemps que les ouvriers finissent par l'employer avec succès.

— Mus. Dans l'orgue, on désigne sous le nom de *ravalement* les notes ou touches d'un clavier qui sont ajoutées, dans le grave, au-dessous de son étendue ordinaire, et on l'a appliqué aussi, par analogie, aux notes qui dépassent les quatre octaves dans les claviers à la main, tout en n'en complétant pas une cinquième. En ce qui concerne les pédales, le *ravalement* s'entend toujours des notes qui se trouvent au-dessous du C ; on dit alors un *ravalement* en A, en G, en F, (celui-ci est le plus grave), selon que le clavier descend en *la*, en *sol* ou en *fa*. Il est extrêmement rare que l'on fasse descendre les tuyaux à bouche dans ce *ravalement*, leur grosseur, leur hauteur et l'élévation de leur prix étant souvent des obstacles ; en tout état de cause, on fera toujours mieux de donner moins d'étendue et de le compléter. Il n'est pas moins rare, dans les claviers à la main, de trouver un *ravalement* dans les basses ; mais à l'aigu, au contraire, on le fait monter jusqu'au *fa* inclusivement, ce qui lui donne une étendue de quatre octaves et demie.

RAVALER v. a. ou tr. (ra-va-lé — du préf. *r*, et de *avaler*). Avaler de nouveau : RAVALER *sa salive. Les chiens* RAVALENT *souvent ce qu'ils ont vomi.* (Acad.)

— Retenir, ne point lâcher, ne point dire : *Il a bien fait de* RAVALER *ce qu'il voulait dire.* (Acad.)

— Rabattre, remettre plus bas : RAVALER *un capuchon sur ses épaules.* ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Déprécier, rabaisser : RAVALER *quelqu'un.* RAVALER *la gloire d'un général, le talent d'un artiste.* RAVALER *le mérite d'une belle action. Loin de m'entraîner, d'idéaliser les vérités applicables, mon imagination* RAVALE *les plus hauts événements, me déjoue moi-même.* (Chateaub.)

> D'une fierté qui les *ravale*
> Les mortels sont toujours blessés.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Avilir, faire descendre : *La médisance* RAVALE *l'homme de la société au rang et aux manières d'une bavarde portière.* (Boitard.) *L'irréflexion* RAVALE *l'homme au niveau des bêtes.* (Nourrisson.) *La fierté nous empêche de rien faire ni dire qui puisse nous* RAVALER *à nos propres yeux ni à ceux d'autrui.* (Meilhan.)

— Loc. fam. *Je lui ferai bien ravaler ses paroles*, Je l'empêcherai bien de se servir de pareilles expressions, ou Je le ferai repentir de s'en être servi.

— Techn. Exécuter le ravalement, fouiller les moulures de : RAVALER *un pilastre.* ‖ Couvrir d'un enduit de plâtre ou de mortier : RAVALER *un mur, une cloison.* RAVALER *un pan de bois.* ‖ Etendre avec le brunissoir des feuilles d'or et d'argent sur une pièce. ‖ *Ravaler une clef*, En rendre l'anneau ovale, de rond qu'il était. ‖ *Ravaler une peau*, L'étendre sur le chevalet, au sortir du confit, la chair en l'air, et passer dessus le couteau rond pour ôter le son. On dit aussi RECOULER.

— Arbor. *Ravaler un arbre* ou *une branche*, Tailler court un arbre ou une branche qui poussent avec trop de vigueur.

— Agric. *Ravaler le sol*, L'aplanir après le labourage.

— v. n. ou intr. Perdre de sa valeur. ‖ Peu usité.

— Véner. Se dit d'un cerf qui devient vieux, et auquel il pousse une tête irrégulière et basse.

Se ravaler v. pr. S'abaisser, s'avilir : *Il* S'EST *bien* RAVALÉ *par cette action. Je puis aimer la fortune, je puis être ambitieux, mais jamais je ne* ME RAVALERAI *à épouser une femme aux conditions qu'y a mises ce misérable qui est le maître ici.* (Fr. Soulié.)

> Et l'esprit s'alentit quand le cœur *se ravale.*
> ROTROU.

> Qu'à des pensers si bas mon âme *se ravale!*
> CORNEILLE.

RAVALOIR s. m. (ra-va-loir — rad. *ravaler*). Techn. Outil qui sert à ravaler, à rendre ovale l'anneau d'une clef.

RAVANA, personnage de la mythologie indoue ; il a quelque ressemblance avec le Briarée de la mythologie grecque. Il est représenté dans le *Râmayana* comme un énorme géant à dix têtes et à vingt bras. Les légendes le donnent comme fils du mouni Wiswassava et de Nekasi ; dans le *Baghavata*, il est le fils de Coumbhinâsi, dont d'autres traditions font seulement sa sœur. Il descendait de Brahma par Pou-Lastya. Ayant dépossédé son frère Kouvesa, qui régnait à Lanka (Ceylan), il fut cité pour ce fait devant le tribunal des dieux et renfermé dans une caverne, où il demeura vingt-deux mille ans. Siva le délivra, mais le géant joua de si vilains tours aux dieux, que Vichnou s'incarna dans Rama pour se mesurer avec lui et le tuer. La grande querelle de Rama et de Ravana, l'enlèvement de Sita par celui-ci, les voyages de Rama à la recherche de sa femme et du ravisseur et enfin la lutte dans laquelle le dieu fait périr le géant en lui abattant ses dix têtes d'un coup, forment une série d'épisodes du *Râmayana*. L'évhémérisme, qui s'est appliqué à la mythologie indoue aussi bien qu'à la mythologie grecque, a voulu voir dans le personnage monstrueux de Ravana le souvenir d'une dynastie tout entière qui aurait possédé pendant une série de siècles le royaume de Lanka. Dans la pénurie des documents historiques sur cette matière, il vaut mieux s'abstenir d'hypothèses qui risquent fort d'être aussi absurdes que celles qui ont été proposées pendant un temps pour l'explication de la mythologie gréco-latine.

RAVANEL (Pierre), ministre protestant français, né à Uzès, mort vers 1680. Il fut ministre protestant à Sauzet (Gard). On lui doit un ouvrage du plus grand mérite intitulé : *Bibliotheca sacra sive thesaurus Scripturæ canonicæ amplissimus, in qua quæ in utroque fœdere extant non theologica modo, sed etiam physica, ethica, politica, etc., pertractantur*, qui lui coûta trente années de travail. Aucun libraire n'ayant voulu se charger de la coûteuse publication de cet ouvrage, les pasteurs de Genève se portèrent garants de la vente ; le livre fut alors imprimé et épuisé au bout de quelques années. Ravanel augmenta la seconde édition, qui parut en 1660, d'un vol. in-fol. de supplément.

RAVANELLE s. f. (ra-va-nè-le). Bot. Syn. de RAVENELLE.

RAVAUD (Abraham), poëte latin moderne V. REMI.

RAVAUDAGE s. m. (ra-vô-da-je — rad. *ravauder*). Raccommodage de vêtements fort usés : *Le* RAVAUDAGE *des bas.*

— Par ext. Besogne faite grossièrement, mauvaise besogne : *C'est un ouvrier qui ne fait que du* RAVAUDAGE.

— Fam. Bavardage inutile.

RAVAUDÉ, ÉE (ra-vô-dé) part. passé du v. Ravauder : *Bas* RAVAUDÉS.

RAVAUDER v. a. ou tr. (ra-vô-dé. — Scheler présume que ce verbe représente un type *readvalidare* ; de *re*, préfixe et *advalidare*, mettre en état. *Ravauder* serait ainsi une expression analogue à *raccommoder*, de *readcommodare*). Raccommoder à l'aiguille, en parlant d'une pièce de vêtement, de méchantes hardes fort usées : RAVAUDER *des bas.* RAVAUDER *un vieux pantalon.*

— Fig. Réparer, arranger : *Certes, nous sommes de grands inventeurs ; nous* RAVAUDONS *les vieilles comédies, nous rapetassons les anciennes tragédies ; nous réparons la bande de pourpre des vieux manteaux.* (J. Janin.)

— Fam. Maltraiter de paroles : *On l'a bien* RAVAUDÉ. ‖ Débiter sottement : *Que me vient-il donc* RAVAUDER? *Quelles sornettes nous* RAVAUDES-*tu là?*

— v. n. ou intr. Faire du ravaudage. ‖ Tracasser dans une maison ; ranger de menus meubles, des hardes : *Il n'a fait que* RAVAUDER *pendant toute la journée.* (Acad.)

— Bavarder, dire ou écrire des sornettes.

RAVAUDERIE s. f. (ra-vô-de-rî — rad. *ravauder*). Discours de ravaudeur, bavardage : *Ne dire que des* RAVAUDERIES. ‖ Peu usité.

RAVAUDEUR, EUSE s. (ra-vô-deur, eu-ze — rad. *ravauder*). Personne qui ravaude, qui sait ravauder : *Une* RAVAUDEUSE *de bas.*

> ... Ma mère était blanchisseuse,
> Moi déjà je suis *ravaudeuse*,
> Gagnant jusqu'à six sous par jour,
> Mais qu'est l'or sans un peu d'amour?
> GALLET.

— Fam. Personne qui débite des ravaudages, des sornettes.

RAVAULT (Ange-René), peintre, graveur et lithographe français, né à Montargis en 1766, mort dans la même ville en 1845. Elève de l'Ecole militaire de Brienne, où il eut pour condisciple Bonaparte, il devint officier au moment où la Révolution éclata, émigra peu après, mais il rentra presque aussitôt en France et se livra alors à son goût dominant pour les arts. Ravault suivit les leçons de Suvée, fit des portraits en miniature, et, malgré les conseils de Girodet, son compatriote, il retourna dans sa ville natale, où il travailla en amateur. On lui doit une *Assomption*, un *Père éternel*, un *Saint François d'Assise*, à l'église de Pithiviers, et un *Concert d'anges* à celle de Montargis. L'œuvre gravé et lithographié de cet artiste compte une soixantaine de pièces.

RAVAUX s. m. pl. (ra-vô). Chasse. Perches garnies de branches, dont on se sert pour abattre les oiseaux, dans la chasse aux flambeaux.

RAVE s. f. (ra-ve — latin *rapa*, mot qui a des analogues dans toutes les langues européennes : grec *rapus* ou *raphus*, irlandais *raib*, *raibe*, ancien allemand *raba*, *ruoba*, scandinave *rôfa*, ancien slave *repa*, russe et illyrien *rjepa*, polonais *rzepa*, lithuanien *rope*. Cet accord semble prouver une origine aryenne. La racine sanscrite *rabh*, désirer, acquérir, d'où dérivent plusieurs mots qui ont le sens de richesse, offre une explication satisfaisante pour un fruit de la terre que l'on a tenu en grande estime. Du reste, beaucoup d'autres productions végétales et minérales présentent un sens étymologique tout semblable). Bot. Espèce de chou à racine charnue alimentaire : *La culture des* RAVES *et des navets se perd dans la nuit des temps.* (Bosc.) ‖ Racine alimentaire de la même plante : *Soupe aux* RAVES. ‖ *Petite rave* ou simplement *Rave*, Nom vulgaire des radis. ‖ *Rave de genêt*, Nom vulgaire de la grande orobanche. ‖ *Rave de Saint-Antoine*, Nom vulgaire de la renoncule bulbeuse. ‖ *Rave des juifs*, Nom vulgaire du raifort cultivé. ‖ *Rave de terre*, Nom vulgaire du cyclame d'Europe. ‖ *Rave du Brésil*, Nom vulgaire de l'igname bulbifère. ‖ *Rave du cheval*, Nom

vulgaire du cochléaria ou cranson. ‖ *Rave sauvage*, Nom vulgaire du raifort sauvage.

— Art vétér. Maladie éruptive. V. RAFLE.

— Pêche. *Rave de poissons*, Appât fait d'œufs de morue ou de maquereau, dont on se sert pour prendre les sardines.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre turbinelle.

— **Encycl.** La *rave* est une variété de chou qui a la plus grande analogie avec le navet. Ces deux races ont, comme caractères communs : une racine charnue; des feuilles alternes, les unes radicales, pétiolées, lyrées, légèrement hérissées, très-larges, les autres caulinaires, sessiles, amplexicaules, entières, lancéolées et très-étroites; des fleurs jaunes, disposées en grappes terminales; pour fruit, des siliques comme dans le chou commun. Les *raves* se distinguent des navets par leur racine aplatie dans le sens de la longueur, atteignant communément 0m,10 de diamètre, et souvent bien davantage, moins ferme, moins savoureuse, mais aussi moins sujettes à prendre le goût âcre, amer et désagréable qu'on remarque trop souvent dans les navets. Cette racine est charnue, ordinairement blanche et d'une saveur caractéristique; mais, lorsque la plante commence à monter en graine, cette chair devient sèche, comme membraneuse, puis filandreuse, enfin se creuse et finit par perdre toute sa saveur.

La culture des *raves* remonte à une haute antiquité; elle était pratiquée chez les Grecs et les Romains. Olivier de Serres dit que depuis un temps immémorial on les cultivait en grand dans le Limousin, l'Auvergne et la Savoie. Cette observation pourrait s'appliquer aussi à l'Allemagne, à la Suisse et à l'Espagne. Toutefois c'est seulement dans le cours du siècle dernier que la *rave* a été appréciée suivant son mérite, et que sa culture s'est répandue dans la majeure partie de l'Europe, notamment en Angleterre. Il n'est pas étonnant qu'une plante cultivée aussi anciennement ait donné naissance à de nombreuses variétés. Nous citerons seulement les principales : commune, dont la couleur est d'un blanc sale; à collet vert; à collet rougeâtre; large plate; grosse ronde; petite ronde; turbinée, aplatie en dessus et allongée en dessous; jaune; noirâtre, dite aussi de Mende ou des Cévennes, et que Rozier regarde comme la meilleure; hâtive; jaune de Hollande; rouge de Hollande; turneps, etc.

Les *raves* préfèrent une terre légère et fraîche; toutefois, elles viennent assez bien dans les terres fortes; mais les sols granitiques sont ceux qui leur conviennent pardessus tout. Quand la terre est très-fertile ou trop fumée, elles produisent beaucoup de feuilles, au détriment de la racine, qui d'ailleurs prend facilement la mauvaise odeur de certains engrais. Elles craignent également l'excès de sécheresse et d'humidité, et si, dans le premier cas, elles ont une saveur trop forte, dans l'autre elles en ont trop peu. Dans les jardins, les semis de *raves* se succèdent pendant toute l'année; au commencement de mars, ce sont les variétés hâtives destinées à être consommées dans le cours de l'été; c'est vers la fin de cette saison que l'on sème les *raves* qui doivent rester en terre pendant l'hiver. En général, toutes les variétés se sèment à la volée et fort clair, et la graine est couverte aussi peu que possible, par un coup de râteau. Cette opération, dans la petite culture, doit être suivie d'un arrosage, qu'on réitère plus tard s'il y a lieu.

Dès que les *raves* ont levé et qu'elles ont échappé aux ravages des nombreux insectes qui les attaquent, quand les jeunes plants ont quatre ou cinq feuilles, on donne un sarclage, on éclaircit là où les plants sont trop rapprochés, et on utilise ceux qu'on arrache, en les repiquant aux places où il en manque. Quinze jours après, on donne un léger binage qu'on réitère un mois plus tard, en même temps qu'on arrache les pieds échappés à la première éclaircie et ceux qui font mine de monter en graine. Lorsque les *raves* sont destinées à la consommation journalière, on peut les récolter dès qu'elles ont atteint la grosseur du doigt; mais celles que l'on veut conserver pour l'hiver ne seront arrachées qu'aux approches des froids, ou quand des pluies persistantes feront craindre la pourriture. Pour empêcher qu'elles ne montent en graine, on enlève de temps en temps quelques feuilles à la base; mais l'effeuillage complet ne doit avoir lieu qu'à la veille de la récolte. Celle-ci se fait à la pioche ou à la charrue; quand les racines ont été enlevées, on les laisse pendant deux ou trois jours, si le temps est beau, étalées sur le sol, pour les faire ressuyer un peu; puis on les porte à la grange, pour les conserver en cave, en cellier, en fosse ou en silo. La culture et la récolte des porte-graines se font dans un endroit rapproché de l'habitation, et d'après le mode ordinaire.

Les *raves*, surtout dans certaines contrées, jouent un rôle assez important dans l'alimentation de l'homme; elles sont peu nutritives, mais de digestion facile. On les mange cuites avec les viandes ou assaisonnées à la graisse ou au beurre. Quelques variétés peuvent avantageusement soutenir la comparaison avec les meilleurs navets. On les cultive beaucoup, dans certains pays, pour nourrir et engraisser les bœufs, les moutons et les cochons; mais il est bon de les faire cuire, ou de les mélanger avec des fourrages secs ou des graines farineuses. On les donne aussi aux oiseaux de basse-cour. Les graines conviennent beaucoup pour ce dernier usage; quelquefois on cultive les *raves* comme plantes oléagineuses. Les feuilles se mangent en salade ou en épinards. En médecine, les *raves* sont employées comme adoucissantes, dans les rhumes et les maladies analogues.

RAVEAU, village et comm. de France (Nièvre), cant. de La Charité, arrond. et à 33 kilom. de Cosne, à 29 kilom. de Nevers, près de la rive droite de la Loire; 1,215 hab. Mines de fer, haut fourneau, forges, aciérie, fabrique de tôles et de ressorts de voitures.

RAVEI, RAVY ou **RAVEC**, l'*Hyrotis* ou *Hydraotes* des historiens d'Alexandre, rivière de l'Indoustan (Pendjab). Elle prend sa source sur le versant S.-O. des monts Himalaya, coule au S.-O. et se jette dans le Tchennab, par 30° 43' de latit. N. et 70° de longit. E., à 50 kilom. N.-N.-E. de Moultan, après un cours de 600 kilom. Le Bassonter, qu'elle reçoit à droite, en est le principal affluent. La Ravei est navigable seulement une partie de l'année et roule des eaux limpides et salubres.

RAVEL-SALMERANGE, village et comm. de France (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arrond. et à 28 kilom. de Clermont; 829 hab. Au sommet d'une colline s'élève l'antique château de Ravel, flanqué de tours octogonales. Ce manoir, bien conservé, appartint à Philippe le Bel et, de 1608 à 1813, à la famille d'Estaing. L'intérieur est orné d'une collection de tableaux représentant les batailles auxquelles prit part l'amiral Charles-Hector d'Estaing. L'église date du XIIIe siècle. On trouve à Ravel-Salmerange des fabriques de poterie rouge et de creusets renommés. La colline qui porte le château domine une des plus belles parties de la Limagne.

RAVEL (Pierre-Alfred), acteur comique français, né à Bordeaux en 1814. Son père était commerçant; il le fit entrer dans une étude de notaire et plus tard chez un opticien de Paris. Se tournant bientôt vers le théâtre, le jeune Ravel parcourut pendant un an la province, jouant le drame et le vaudeville dans les granges ou dans les auberges. Un jour, enfin, il parut dans une vraie salle, sur un vrai théâtre, dans une troupe véritable; c'était à Château-Thierry; il joua à côté de Mlle Mars le rôle de Pasquin, du *Jeu de l'amour et du hasard*, puis il alla à Rouen et enfin à Marseille, d'où il vint à Paris débuter aux Variétés, dans les *Amours de Paris*. Engagé quelque temps après au Vaudeville, il y joua avec succès le *Tourlourou* et reprit le répertoire d'Arnal; le *Cabaret de Lustucru*, surtout, fut interprété par lui de manière à lui mériter d'unanimes applaudissements. Après avoir créé les *Intimes* et *Pages et Poissardes*, il entra, en 1841, au Palais-Royal, dans le *Caporal et la payse*, et, depuis lors, il est un des aimables farceurs qui ont le plus contribué à la fortune de cette scène bouffonne. Qu'il nous suffise de rappeler au hasard quelques-uns des rôles créés par lui : Ménélas Dujonc, du *Vicomte de Létorières*; Cotelard, de l'*Omelette fantastique;* Jonathas, des *Ressources de Jonathas;* Chevillard, de la *Rue de la Lune;* Beauvillain, de *Frère Galfâtre;* Félix, de l'*Etourneau; Une chambre à deux lits, Une fièvre brûlante*, le *Sofa*, *Un monsieur qui suit les femmes*; Fadinard, du *Chapeau de paille d'Italie; Une rivière dans le dos, Edgar et sa bonne*, le *Parapluie de Damoclès*, le *Bourreau des crânes, De profonds scélérats, Un vieux loup de mer, En avant les Chinois, Chez une petite dame*, etc. M. Ravel a eu deux fois les honneurs de la pièce nominative : *Ravel en voyage*, en 1844, et *Grassot embêté par Ravel*, en 1850. Il est le plus heureux continuateur d'Arnal; nul après ce dernier n'a le monologue plus dramatique, plus original; nul ne lance le mot comique d'une façon plus pénétrante; il force le public à rire ou à pleurer avec lui; il a d'adorables façons d'interroger le spectateur et de lui faire jouer un rôle dans son propre rôle. Parfois il déploie une sensibilité naïve qui vous touche. Aussi les auteurs en usent à loisir. Un monologue, dans une pièce écrite pour Ravel, est aussi inévitable que la tirade du songe traditionnel dans une tragédie classique. On a vu quelquefois cet amusant causeur égayer les entr'actes par les lazzi d'un marchand de journaux, et souvent le public a cru de bonne foi aux colères d'un monsieur forcé de quitter sa stalle et qui n'était autre que Ravel déguisé en bourgeois du Marais ou en paysan de Nanterre. On sait de quelle façon il a joué seul *Une faction*, pièce monologue farcie de calembours. Pour terminer le portrait de ce comique dont la vue seule fait rire, rappelons qu'il est le plus frétillant et le plus inquiet des acteurs; ses jambes frétillent, son nez frétille, sa voix frétille, et ainsi il va frétillant sur la scène cherchant la Toison d'or, de son sourire interrogateur, avec le geste pudique d'un jeune homme naïf à qui l'on fait dire, sans qu'il sans doute, de bêtes et joyeux propos. C'est à Ravel qu'on doit certaine réponse devenue, depuis, triviale à force d'être populaire. Ajoutons que la gloire lui en a été contestée par ceux qui veulent absolument qu'Odry, le balourd du boulevard, ait eu le monopole du jeu de mots : Un voleur demande, une nuit, la bourse ou la vie à un passant. « La Bourse? répond le passant, troisième rue à gauche, deuxième à droite, le grand monument que vous trouverez sur la place; quant à *la vie*, je vous donne celui de me laisser tranquille. » Le passant, si l'on en croit la *Gazette des théâtres*, c'était M. Ravel. En 1868, cet acteur a été engagé au Gymnase, où il a créé un assez grand nombre de rôles, parmi lesquels nous citerons : Mongiscar, de *Madame est trop belle;* Blossac, de *Gilberte;* d'Aubignac, de *Mademoiselle Duparc* (1875). M. Ravel, pendant ses congés, a fait de nombreuses tournées, soit en France, soit à l'étranger; Londres l'a souvent et beaucoup applaudi; le flegme britannique n'a pu tenir à sa vue. En 1863, étant à Marseille, en représentation avec Mlle Deschamps, un accident assez grave lui est arrivé; précipité de sa voiture, ainsi que sa camarade, il s'est brisé la clavicule. L'année suivante, les deux artistes se sont fait applaudir au théâtre du Parc, à Bruxelles. — Mme RAVEL, femme de cet acteur, a quitté le Vaudeville, où elle jouait aussi, pour entrer en même temps que lui au Palais-Royal. Elle s'y est peu fait remarquer et n'a pas tardé à quitter la carrière dramatique.

RAVELIN s. m. (ra-ve-lain). Fortif. Ancien ouvrage de défense qui, par des modifications successives, est devenu la demi-lune.

— *Mangeur de ravelins*, Soldat intrépide ou fanfaron. ‖ Vieille loc.

— Techn. Nom donné aux petits fragments de pavé provenant de la taille sur la carrière.

— **Encycl.** Brantôme est le premier qui orthographie à la manière moderne; on disait autrefois *révelin*. Il appelle mangeurs de *ravelins* les matamores, les bravaches des guerres du Piémont. Rabelais (*Sciomachie*), dans la description qu'il fait d'un simulacre de forteresse construite à Rome, pour une fête, en 1569, emploie l'expression *révelin* dans le sens de terrain à l'extérieur d'un fossé, ou d'esplanade, comme on disait jadis. Les *révelins* ou *ravelins* datent de la fin du moyen âge, au moment où l'on commença à employer les pétards dans les attaques de villes. Les défenseurs des forteresses, pour se défendre contre les explosions de ces pétards, imaginèrent de construire en avant des communications de la courtine un petit éperon, un moineau qui fut comme le bouclier de la place. Le *révelin* fut ainsi inventé. Lorsqu'il fut ensuite nécessaire d'opposer aux assiégeants une plus grande quantité de pièces de canon, les *ravelins* prirent des dimensions plus étendues. Cet agrandissement amena un système plus complet et une addition de dehors plus avancés. Ainsi, les *ravelins* furent généralement précédés de bonnettes, de tenaillons, etc. On construisit le *ravelin* entre deux bastions; ceux-ci flanquèrent ses faces; ce fut alors que le *ravelin* prit le nom de demi-lune (v. ce mot), et il y eut des *ravelins* et des demi-lunes; puis il n'y eut plus que de ces dernières seulement.

RAVELLO, ville d'Italie, ancien royaume de Naples, province de la Principauté Citérieure, à 14 kilom. O. de Salerne; 1,600 hab. Evêché. Ravello avait jadis beaucoup d'importance et possédait un grand nombre d'édifices publics et de palais, dont il reste des ruines. La cathédrale, dédiée à saint Pantaléon, fut fondée au XIe siècle par l'amiral Rufolo. On y remarque une magnifique chaire en mosaïque, ouvrage de Nicolo Frogia (1272), un ambon de 1130 et des portes en bronze de 1179, curieux spécimen de l'art au XIIe siècle. De la terrasse d'un vaste palais en ruine, on découvre un magnifique panorama sur le golfe de Salerne et les montagnes de la Calabre.

RAVENAILLE s. f. (ra-ve-na-lle; *ll* mll.). Bot. V. RAVENELLE.

RAVENALA s. m. (ra-ve-na-la — nom madécasse). Bot. Genre de plantes, de la famille des musacées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

— **Encycl.** Le *ravenala de Madagascar*, appelé aussi *urania superbe*, est une grande et belle plante, qui par son port rappelle à la fois les bananiers et les palmiers. Son stipe, couvert d'impressions circulaires résultant de la chute des anciennes feuilles, très-simple et d'une structure fibreuse, se termine par un bouquet de feuilles oblongues ou ovales lancéolées, très-entières, longues de 3 à 4 mètres, sur 1 mètre de largeur, d'un vert glauque, disposées en éventail et portées sur de longs pétioles engaînants et imbriqués à leur base. Les fleurs, qui présentent la structure générale de celles des musacées, sont blanchâtres et disposées en longues grappes pendantes à l'aisselle des feuilles supérieures. Les fruits qui leur succèdent sont des capsules épaisses, grandes, coriaces, trigones, renfermant de nombreuses graines ovoïdes, noirâtres, couvertes d'une enveloppe d'un beau bleu de ciel. Cette plante croît surtout à Madagascar et se trouve aussi dans les îles voisines, Maurice, la Réunion, etc. Elle paraît affectionner le séjour des endroits marécageux. Les gaînes de ses feuilles, emboîtées les unes dans les autres comme celles des iris, forment une sorte de réservoir, toujours rempli d'une eau limpide et très-fraîche, ce qui a fait donner à ce végétal le nom vulgaire d'*arbre du voyageur*. Les feuilles du *ravenala* servent, dans le pays, à couvrir les habitations. On mange les graines réduites en farine et cuites avec du lait. L'arille qui les entoure donne une huile assez estimée. On voit assez souvent cette plante dans nos serres; sa culture ne diffère pas sensiblement de celle des bananiers.

RAVENEAU (Jacques), maître écrivain juré, qui vivait à Paris au XVIIe siècle. Il fut employé comme expert en écriture au parlement et dans les autres juridictions. On lui doit un ouvrage intitulé : *Traité des inscriptions en faux et reconnaissances d'écriture et signatures, par comparaison et autrement* (Paris, 1666, in-12), qui fut proscrit comme *pernicieux*, parce qu'il mettait à la portée de tous l'usage ou l'abus de contrefaçons coupables. Raveneau lui-même ne sut pas résister à la tentation d'employer les procédés qu'il avait si bien décrits. Poursuivi criminellement, il fut, en 1682, condamné à un emprisonnement perpétuel.

RAVENEL, village et comm. de France (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arrond. et à 21 kilom. de Clermont, à 37 kilom. de Beauvais; 1,054 hab. Fabriques de sucre. L'église est surmontée d'un très-beau clocher (XVIe siècle) à trois étages terminés par une coupole, et orné des chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers.

RAVENEL (Jules-Amédée-Désiré), bibliographe, né à Paris en 1801. Après avoir fourni des notes aux classiques français de Lemoine (1827), il devint employé au ministère de la guerre, et depuis lors il a été successivement sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville de Paris (1830), conservateur adjoint aux imprimés de la Bibliothèque nationale (1848), enfin sous-directeur de cette bibliothèque (1859). Il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1869. Outre de nombreux articles, insérés dans le *Journal de la librairie* et dans la *France littéraire* de Quérard, on doit à M. Ravenel diverses éditions annotées, entre autres : les *Amours de Pierre Le Long et de Claire Bazu*, joli petit roman, genre naïf et moyen âge, par B. de Sauvigny (1829); les *Œuvres complètes de Montesquieu* (1835); les *Lettres du cardinal Mazarin à la princesse palatine*, pendant les années 1651 et 1652 (1836, in-8°); les *Lettres de Mlle Aïssé à Mme Calandrini* (1846, in-18, avec le portrait d'Aïssé). On lui a attribué à tort la publication des *Mémoires de madame Roland*.

RAVENELLE s. f. (ra-ve-nè-le). Bot. Nom vulgaire du raifort sauvage et de la giroflée jaune : *Sur l'appui de la terrasse avaient crû des joubarbes, des* RAVENELLES *et des artichauts sauvages.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** La *ravenelle* ou giroflée jaune est une belle plante bisannuelle, à fleurs jaunes, exhalant une odeur de girofle très-agréable. Ces fleurs ont une disposition marquée à la panachure; aussi, lorsqu'on sème les variétés en mélange, obtient-on les coloris et les dessins les plus divers, mais qu'on n'a pu jusqu'à présent parvenir à fixer et qui disparaissent au bout de deux ou trois générations. Il y a aussi des variétés doubles, notamment celle dont les fleurs sont d'un violet lie de vin ou ardoisé et les feuilles panachées de vert et de blanc; elle ne donne pas de graines et ne peut se multiplier que par boutures. Il en est de même de la variété dite *bâton d'or* ou *rameau d'or;* celle-ci est presque ligneuse et arborescente, peut vivre plusieurs années et forme quelquefois de très-gros buissons; elle est, d'ailleurs, très-rustique. On vante aussi les giroflées dites *jaunes allemandes* ou *jaunes d'Erfurt*, dont les fleurs simples, semi-doubles ou doubles, à pétales chiffonnés ou frisés, offrant toutes les nuances du jaune, du brun et du violet, ressortent très-bien sur un feuillage touffu et d'un vert foncé; malheureusement elles sont très-délicates, et sous notre climat on ne peut guère les cultiver qu'en pots. D'autres variétés, autrefois fort à la mode, tendent aujourd'hui à disparaître. Toutes les *ravenelles* forment au printemps le principal ornement des jardins. Elles réussissent dans tous les sols un peu consistants et pas trop humides. Elles se plaisent particulièrement au pied des murs et peuvent servir à orner les plates-bandes, à faire des corbeilles ou des bordures, à entourer les massifs d'arbustes, à décorer les fenêtres, les terrasses, les balcons et les jardinières.

RAVENNATE s. et adj. (ra-vènn-na-te). Géogr. Habitant de Ravenne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* RAVENNATES. *La population* RAVENNATE.

RAVENNE, en lat. et en ital. *Ravenna*, ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, à 300 kilom. N.-E. de Rome, sur la rive droite du Montone, à 8 kilom. de son embouchure dans l'Adriatique; 23,000 hab. Archevêché, tribunal de commerce, bibliothèque, galerie de tableaux, musée d'antiquités, etc. On y trouve quelques manufactures de soie, mais peu importantes. Cette ville, assez mal protégée par des remparts en terre, est peu peuplée eu égard à son étendue, et sans animation. Elle est assez bien percée; mais ses rues mornes, où pousse l'herbe, sont malpropres et sombres, et ses maisons généralement vieilles et mal entretenues. Elle communique avec la mer par deux canaux : le premier où sont réunies les eaux du Montone et du Ronco; le second, dit canal Naviglio, long de 11 kilomètres, établi en 1757 et aboutissant entre Ravenne et Porto-

Primaro. Afin d'obvier aux atterrissements qui depuis l'origine de la ville n'ont jamais cessé d'être le principal inconvénient du port, une double ligne de solides palissades a été créée et s'avance dans la mer à une assez grande distance. Le port de Ravenne, qui sert surtout aux relations commerciales entre cette ville et Trieste, peut recevoir de gros bâtiments à vapeur. Il est depuis quelques années l'objet de travaux importants de la part du gouvernement italien. Depuis lors, le mouvement maritime s'est amélioré; le port est assez rempli et il y a plus de constructions navales marchandes. Ravenne a conservé six portes principales : la porte Adriana, d'ordre dorique, construite en 1585 par le cardinal Ferrerio; la porte Saint-Mamante (ainsi nommée du couvent de Saint-Mama qui en est voisin), élevée en 1612; la porte Sisi (1568); la porte Nuova ou porte Neuve (1653); la porte Alberoni (du nom de son fondateur, le célèbre cardinal, qui la fit bâtir en 1739); enfin, la porte Serrata, ainsi appelée parce que les Vénitiens la tinrent fermée pendant tout le temps de leur domination.

Très-déchue au point de vue de sa prospérité industrielle et commerciale, Ravenne n'en est pas moins, au point de vue de l'art, une des villes les plus curieuses de l'Italie. Il reste peu de vestiges de l'époque romaine. La domination des Goths y a laissé des traces plus nombreuses. Sur la grande place, on voit un portique soutenu par huit colonnes de granit portant le chiffre de Théodoric. Ce portique conduisait à la basilique d'Hercule, qu'il avait restaurée. Son palais n'est plus indiqué que par un grand mur dans lequel sont enchâssées quelques petites colonnes et une vasque en porphyre; mais son tombeau, élevé par lui, est encore entier, et son énorme coupole, d'un seul bloc, est l'un des plus grands monolithes qui appartiennent à l'Europe. Ce qui constitue la grande originalité de Ravenne, c'est un cachet byzantin prononcé qu'on chercherait vainement ailleurs et que la domination des Turcs a fait disparaître peu à peu à Constantinople. C'est à Ravenne également qu'on retrouve les basiliques chrétiennes les plus primitives, dans toute l'originalité de leur caractère.

C'est pourquoi au premier rang des monuments de Ravenne nous placerons l'église de Saint-Vitale, qui peut être considérée comme le type le plus complet, en Occident, du style byzantin. Elle servit de modèle à l'église d'Aix-la-Chapelle, construite sous Justinien, de 541 à 547; elle a été quelque peu dénaturée extérieurement par un vestibule moderne, dans lequel s'ouvre actuellement l'entrée. Primitivement, cette entrée était placée à gauche, vis-à-vis d'une chapelle où l'on voit figurer Justinien et Théodora. Par suite de l'exhaussement successif du terrain, le pied des colonnes se trouve à un mètre au-dessous du pavé actuel. L'exhaussement en question a du reste été rendu indispensable par la fréquente invasion des eaux. L'église est de construction octogone; deux colonnes de marbre précieux, enrichies de porphyre oriental et surmontées de chapiteaux fleuris, d'un style tout particulier, ornent les petites chapelles disposées à chaque travée et séparent le déambulatoire circulaire de la nef centrale; au-dessus du déambulatoire règne une galerie et le tout est couronné par une magnifique coupole hémisphérique. Pour former le sanctuaire, une des travées, dépouillée des colonnes qui ornent les autres, donne accès à un parallélogramme terminé par une abside en hémicycle. C'est principalement par des jours pratiqués à la partie inférieure de la coupole que la lumière se répand au centre de l'édifice. « Cette coupole, dit M. A.-J. Du Pays, est construite en vases d'argile semblables à des amphores et emboîtes les uns dans les autres. Un ciment très-dur, avec des mosaïques, recouvrait toute la face concave de la coupole. Vis-à-vis de l'entrée principale est le chœur qui se termine en niche. Un revêtement de marbre ne monte pas plus haut que le premier ordre. Au-dessus de la corniche de ce premier ordre, il n'y avait plus d'autre décoration que de la mosaïque, qui a été détruite. Elle a fait place à de la fausse architecture peinte en trompe-l'œil. » Ce que l'on admire surtout à l'intérieur de Saint-Vitale, ce sont les magnifiques mosaïques du chœur, exécutées sous Justinien et dont l'éclat est encore merveilleux. Les plus curieuses de ces mosaïques représentent : le Sauveur présentant à saint Vitale un riche diadème; les quatre évangélistes avec leurs animaux symboliques; Abel, les mains élevées vers Dieu; Melchisédech devant un autel, offrant le pain et le vin; Moïse gardant les troupeaux de Jéthro et Moïse recevant de Dieu l'ordre de quitter sa chaussure; le prophète Isaïe, debout auprès d'un mur terminé par une tour surmontée d'une couronne; Abraham servant trois hommes nimbés qui sont à table, tandis que Sara demeure sur la porte de la maison; le sacrifice d'Abraham; Jérémie debout auprès d'une tour couronnée. « Une travée réservée au chœur, dit M. Crosnier, sépare l'abside de la rotonde; ici la voûte présente la forme d'une voûte d'arête ou plutôt d'une croisée d'ogive, dont les nervures seraient simulées par une guirlande de feuilles vertes, resserrée entre deux filets d'or; la clef de voûte est remplacée par un disque au fond vert, entouré aussi d'un filet d'or. Au milieu d'un semis d'étoiles blanches est un agneau nimbé; quatre anges nimbés, dans les angles dessinés par les branches de cette croix, sont debout sur des globes et soutiennent le disque de l'agneau. Quant aux autres compartiments de la voûte, ils sont garnis de feuillages de fantaisie, au milieu desquels se jouent quelques animaux. » Enfin, sur le devant, une arcade est garnie de quinze médaillons représentant le Sauveur accompagné des douze apôtres. La travée qui précède l'abside et qui forme le chœur offre, sur ses parois, deux magnifiques tableaux en mosaïque d'une richesse et d'un fini inimaginables; c'est, du côté de l'évangile, l'empereur Théodose et l'évêque saint Maximien, accompagnés d'un certain nombre de personnages; du côté de l'épître se voit l'impératrice Théodora entrant dans le temple, précédée de courtisans et suivie de dames richement costumées. « On pourrait dans ce chœur, dit Valery, se croire à la cour de Constantinople : les traits de Théodora, de cette comédienne passée d'un trône de théâtre sur le trône du monde, ont encore un certain air lascif qui rappelle ses longues prostitutions. » Parmi les autres curiosités de cette église, nous mentionnerons notamment un monument en marbre de Paros, représentant des génies et des Amours portant une conque et un trident; ce monument, qui provient d'un temple de Neptune, a été ridiculement mutilé par les prêtres trop méticuleux. Citons encore un ancien sarcophage chrétien du VIIe siècle; un bas-relief romain représentant l'apothéose d'Auguste sous les traits de Jupiter; le tombeau de l'exarque Isaac, mort en 641, et plusieurs tableaux de Longhi et de Procaccini, ornant la sacristie. « L'église de Saint-Vitale, dit M. Albert Lenoir, introduisant en Italie l'art oriental dans son intégrité, la sculpture d'ornement dut suivre la même voie et fut en effet une reproduction identique de celle qui s'observe à Sainte-Sophie et à d'autres temples de Constantinople... Les moines d'Occident, guidés par ces modèles, supprimèrent les feuillages saillants et d'une exécution difficile qu'ils avaient imités jusque-là des chapiteaux antiques, pour leur donner les formes épaisses que leur indiquait l'Orient. » Comme décoration, la mosaïque à fond d'or fut presque exclusivement employée.

La cathédrale, fondée au IVe siècle, a été complètement reconstruite de 1734 à 1749 par l'architecte Buonamici. Le clocher, bâti au VIIIe ou au IXe siècle, est tout ce qui reste de l'édifice primitif. Cette église a trois nefs séparées par des colonnes d'un beau marbre antique. Les principales curiosités de la cathédrale de Ravenne sont les fresques du Guide représentant le *Miracle de la manne* et *Elie dans le désert*. Nous devons aussi signaler quelques bons tableaux, notamment : le *Festin de Balthazar*, par C. Bonone, et *Saint Ursus consacrant la cathédrale de Ravenne*, par Camuccini; un crucifix d'argent du VIe siècle; la chaire pastorale de saint Maximien, ouvrage précieux de la même époque; des débris en bois de sarment, d'une grosseur prodigieuse, de l'ancienne porte appliquée derrière la nouvelle; deux tombeaux antiques; plusieurs bas-reliefs, des sarcophages et de riches tombeaux modernes.

Le Baptistère, ancienne chapelle de la cathédrale, dont il est aujourd'hui séparé par une rue, a conservé assez bien le caractère architectural du Ve siècle. C'est un monument octogone, dont les pans, à l'intérieur, sont garnis d'arcades qui viennent retomber sur des colonnes de marbre grec, placées dans les angles. D'autres colonnes superposées et de plus grande dimension supportent un nouveau rang d'arcades, au-dessus desquelles s'élève le dôme. La cuve primitive, dans laquelle se faisaient les baptêmes par immersion, existe encore; elle est en marbre blanc de Paros et provient, dit-on, du temple de Jupiter à Césarée. Ce précieux monument, construit en 396, fut enrichi en 430 des précieuses mosaïques qui ornent la coupole et dont les principales représentent : saint Jean-Baptiste, placé sur un rocher qui surplombe le lit du Jourdain et versant de la main droite de l'eau sur la tête du Sauveur; les douze apôtres, séparés les uns des autres par une tige fleurie. Au-dessous des apôtres règne une frise avec ornements variés. Quatre autels, composés d'une table soutenue par cinq colonnes, sont disposés de manière à partager en quatre parts égales la circonférence de la frise.

L'église Sainte-Agathe, bâtie au Ve siècle, est celle des églises de Ravenne qui a le mieux conservé son aspect primitif. Elle était autrefois décorée de belles mosaïques qui ont presque complétement disparu, mais on y remarque encore des peintures de Francesco da Catignola et de L. Longhi. Ce curieux édifice, dont l'état de conservation laisse à désirer, présente trois nefs divisées par vingt-quatre colonnes, pour la plupart de marbre antique.

L'église Saint-Apollinaire-intra-muros (*in citta*) a été bâtie sur le plan basilical par Théodoric lui-même, au commencement du VIe siècle. Les ariens en firent leur cathédrale; plus tard, sous l'empereur Justinien, elle fut rendue aux catholiques. Les trois nefs sont divisées par vingt-quatre colonnes de marbre grec, apportées de Constantinople. L'autel est composé des marbres les plus précieux et les plus variés. De chaque côté de la nef principale, au-dessus des colonnes, règne une frise d'une grande richesse en mosaïques. Ces mosaïques représentent la ville de Ravenne, avec l'église Saint-Vitale, le palais de Théodoric et une procession de saints se dirigeant vers le Sauveur assis sur un riche trône et environné de quatre anges; la ville, la citadelle et le port de Classis, d'où sort une procession de vierges martyres, tenant des couronnes à la main et suivant les rois mages, qui vont offrir leurs présents au Sauveur. Au-dessus de cette magnifique frise en règne une autre, des deux côtés de la grande nef; ce sont des personnages nimbés. Au-dessus de chacun de ces personnages, dans une troisième frise, on voit une espèce de coupole servant de dais et surmontée d'une croix. Au-dessus des fenêtres sont les principaux traits de la vie de Jésus. Ces mosaïques furent exécutées, dit-on, par ordre de l'archevêque Agnello, de 556 à 559.

L'église Saint-Dominique, basilique du Ve siècle, reconstruite depuis, est ornée de peintures de Niccolo Rondinello et de Luca Longhi.

L'église Saint-François, en partie modernisée, est divisée intérieurement en trois nefs par vingt-deux colonnes de marbre blanc. On y remarque : des chapiteaux sculptés par Pietro Lombardo; le tombeau de Polenta, seigneur de Ravenne; un magnifique tombeau chrétien du IVe siècle, sous lequel repose, depuis 1650, le corps de Libérius II, archevêque de Ravenne, et une madone, par Sacchi d'Imola.

L'église Saint-Jean-l'Evangéliste, dont l'extérieur n'a rien de remarquable au point de vue architectural, fut fondée, dit-on, en 420, par la princesse Galla Placidia, à la suite d'un vœu qu'elle fit au milieu d'une tempête. Elle est divisée en trois nefs séparées par vingt-quatre colonnes de marbres variés. Une des chapelles est ornée de peintures curieuses attribuées à Giotto. Sous le sanctuaire se trouve une crypte dans laquelle est un autel antique, composé d'une table soutenue par cinq colonnes.

Sainte-Marie-in-Cosmedin, ancien baptistère des ariens, fut construite par l'empereur Théodoric. C'est un monument octogone, couronné par une coupole au sommet de laquelle est représenté le baptême du Christ par saint Jean-Baptiste. « Le Sauveur, dit M. Crosnier, est jusqu'à la ceinture au milieu du Jourdain; saint Jean, placé sur un rocher au milieu du fleuve, répand l'eau avec une coquille. Un personnage assis sur les eaux, le coude appuyé sur une urne et tenant dans sa main gauche un faisceau de roseaux, personnifie le Jourdain. Les douze apôtres, nimbés et pieds nus, environnent ce tableau central. Entre chaque apôtre s'élève un palmier chargé de fruits. Quelle richesse! Quel luxe d'ornementation! »

Sainte-Marie-du-Port, bâtie en 1533 avec les restes de la basilique de San-Lorenzo-de-Césarée, offre une façade du siècle dernier. On remarque à l'intérieur une antique figure de la Vierge, sculptée en marbre, et deux belles peintures : le *Martyre de saint Marc*, de Palma Giovane; une *Vierge et des saints*, de L. Longhi.

L'église de Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, connue aussi sous le nom de tombeau de Galla Placidia, fille de Théodose et mère de Valentinien III, qui la fit construire vers 440 et la choisit pour son tombeau et celui de sa famille, a la forme d'une croix grecque, dont les bras très-courts aboutissent à une salle voûtée d'arêtes, avec un surhaussement qui lui donne l'apparence d'une coupole. Elle est revêtue de marbres jusqu'aux impostes et de mosaïques à partir des impostes. « Si vous entrez par la porte principale, dit M. Crosnier (*Bulletin monumental*), vous voyez de chaque côté deux tombes incrustées dans le mur; c'est là, dit-on, que reposent les restes des précepteurs de Valentinien et d'Honorius. Ces tombeaux n'ont rien de remarquable; il n'en est pas de même des deux autres qu'on rencontre plus loin, à droite et à gauche, dans les croisillons; ce sont les sarcophages des empereurs Honorius II et Valentinien III. On voit sur le tombeau de Valentinien trois agneaux sculptés; celui du milieu est placé sur un tertre d'où jaillissent quatre fleuves. Auprès des agneaux sont des palmiers; ces arbres rappellent le passage du psaume qui compare le juste à l'arbre planté sur les bords d'un ruisseau, dont les eaux vivifiantes lui conservent la force et la fraîcheur. Un quatrième sarcophage, dans le transept, renferme, dit-on, les restes de l'empereur Honorius et ceux d'Honoria, sa sœur; il est orné de croix; deux colombes sont perchées sur les branches de la croix centrale. Le tombeau de Galla Placidia, placé derrière l'autel, n'est remarquable que par la beauté du marbre dont il est formé. Les parois de cette église sont garnies de marbres précieux, mais toute la partie supérieure est enrichie de curieuses mosaïques que nous allons décrire. A l'intertransept s'élève la coupole, parsemée d'étoiles sur un fond d'azur; une croix latine en or occupe le milieu; la calotte est appuyée sur quatre arcs, et le vide laissé entre chaque cintre est rempli par la continuation du semis d'étoiles et par les quatre animaux symboliques. Ces arcs ont leur ornementation particulière et à peu près uniforme pour les quatre. Dans chacun d'eux, on voit les deux colombes et le vase d'eau dont nous avons déjà parlé et deux personnages qui paraissent causer ensemble avec une certaine animation. En entrant, on voit à droite et à gauche, dans les croisillons, au milieu de riches arabesques, quatre personnages richement costumés. Au-dessous sont deux animaux assez semblables à des sangliers, mais ayant des cornes de cerf. » L'autel placé devant le tombeau de Galla Placidia, qui remonte, dit-on, au VIe siècle, est composé sur le devant et sur les côtés de tables d'albâtre oriental, enrichies de bas-reliefs.

L'église Saint-Romuald, actuellement la chapelle du collége de Ravenne, possède une *Résurrection de Lazare*, par Fr. da Cotignola, un *Saint Romuald*, du Guerchin, et un *Saint Benoît*, de Cignano. Elle appartenait autrefois à un couvent de chartreux, dont le réfectoire est orné de fresques de Longhi et de ses fils (les *Noces de Cana*).

L'église du Saint-Esprit, basilique construite au VIe siècle et réservée aux évêques ariens, est dépouillée de sa décoration primitive. On y remarque une chaire antique.

Sainte-Marie-de-la-Rotonde, dite aussi tombeau de Théodoric, située à 1 kilomètre de la ville, fut construite par Amalasonte, fille de Théodoric, pour servir de tombeau à son père. Elle est divisée en deux étages : le premier forme en quelque sorte soubassement; au second étage règne une suite de gracieuses colonnes qui vont soutenir l'entablement. Le tout est couronné par une coupole formée d'un seul bloc et dont le diamètre est de 10 mètres sur 3 mètres d'épaisseur. On avait ménagé, dans tout son pourtour, douze piédestaux qui portaient les statues colossales des douze apôtres, et, au sommet du dôme, un socle destiné à recevoir le tombeau de Théodoric. Une magnifique urne de porphyre, renfermant les restes de ce prince, dominait tout l'édifice. L'escalier de marbre, extérieurement adapté au tombeau de Théodoric et qui jure avec le style général du monument, est une adjonction des bénédictins (1780), qui se proposaient d'affecter l'étage supérieur au culte de la Vierge. A l'intérieur, les murs, qui furent sans doute couverts à l'origine de mosaïques sur fond d'or analogues à celles que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de décrire ci-dessus, sont aujourd'hui complètement nus. Quant à l'urne de porphyre contenant la dépouille de Théodoric, la tendance de ce roi à l'arianisme explique assez sa violation par le clergé catholique. Cette urne est actuellement incrustée dans un mur de l'ancien palais de Théodoric. Ce palais fut détruit par Charlemagne, qui en fit enlever les ornements. Tout ce qui reste consiste en un mur avec huit petites colonnes de marbre, formant une façade du couvent des Franciscains.

L'église Saint-Apollinaire-in-Classe, située à 4 kilom. de la ville, sur la route de Rimini, est un magnifique spécimen de l'art chrétien antique et un des édifices les plus intéressants de Ravenne. (La ville Classis, un des trois districts de Ravenne, fut détruite par Luitprand en 728.) Cette superbe basilique fut fondée en 534, sur l'emplacement d'un temple d'Apollon, et consacrée en 549 par l'archevêque Maximien. Elle a trois nefs divisées par quarante-quatre colonnes en marbre cipolin, à chapiteaux corinthiens. « Au milieu de la nef, dit M. Du Pays, est un petit autel antique, dédié, dit-on, à la Vierge par Maximien. Le long des murs sont des tombeaux des évêques de Ravenne, du VIe au VIIIe siècle. L'abside est couverte de mosaïques. La demi-coupole a une grande croix et, de chaque côté, Moïse et Elie. Au-dessous est saint Apollinaire, prêchant un troupeau de brebis, symbole de la communauté chrétienne. Sur le mur de droite se voient les sacrifices d'Abel, de Melchisédech et d'Abraham. Sous le chœur se trouve le tombeau de saint Apollinaire. Cette crypte est souvent envahie par les eaux. Au milieu de la nef, entre deux tombeaux, le nom de l'empereur Othon III, inscrit sur le mur, rappelle la pénitence que ce prince fit ici pour le meurtre de Crescentius. »

Une autre église, Santa-Maria-in-Portofuori, isolée comme la précédente en pleine campagne, mérite aussi un dernier souvenir. Elle fut bâtie en 1096 par Pietro Onesti, en accomplissement d'un vœu, et sa tour carrée, servant de base à son campanile, passe pour être le phare antique du port de Ravenne.

Tombeau de Dante. Dante mourut à Ravenne le 14 septembre 1321. Cent soixante ans plus tard, le sénateur Bernard Bembo, podestat de Ravenne pour la république de Venise, lui fit élever un mausolée qui a été reconstruit en 1780. Ce monument forme une rotonde couronnée d'une coupole mesquine. Les inscriptions sont peu remarquables. « Le 24 mai 1865, en démolissant un contre-fort de la petite église San-Francisco, contiguë au tombeau de Dante, dit M. Du Pays, on découvrit dans un mur qui joignait ce contre-fort à l'église une caisse de sapin contenant les ossements du poëte. Sur le couvercle de la boîte on lisait l'inscription suivante : *Dantis ossa a me fra Antonio Santi, hic posita anno* 1677, *die* 18 *octobris*. Les ossements étaient en bon état; il manquait seulement un fragment de la mâchoire inférieure, deux phalanges d'une main et une d'un pied. Le squelette, mesuré du sommet de la tête au talon, a 1m,55. Par suite d'une délibération du conseil municipal, le tombeau de marbre qui est dans le monu-

ment de Dante fut ouvert et trouvé vide. Il contenait seulement les phalanges qui manquaient au squelette... Il paraît que le frère Santi, craignant que ces ossements ne fussent revendiqués et enlevés, les retira secrètement du tombeau et les cacha dans l'endroit où on les a retrouvés. » Retirés aussitôt de la caisse, les restes du grand poëte furent déposés solennellement dans la rotonde.

La chapelle du palais de l'archevêché fut fondée, dit-on, par saint Pierre Chrysologue. Les murs sont revêtus d'antiques mosaïques. Au-dessus de l'autel est l'image de la Vierge. Les arceaux sont garnis de médaillons représentant les douze apôtres, six des vierges de la primitive Eglise et six des premiers martyrs. On remarque aussi dans cette chapelle des chapiteaux historiés, reproduisant les animaux évangéliques ou d'autres symboles; une chaire en ivoire, garnie de tableaux variés; des meubles antiques et des pierres portant d'anciennes inscriptions.

L'Académie des beaux-arts contient une galerie de tableaux dans laquelle on cite des œuvres de Léonard de Vinci, Daniel de Volterre, Guerchin, Guide, Luca Giordano, Tintoret, Fr. da Cotignola, Innocenzo da Imola, Albert Dürer, Rubens, Teniers, Gérard Dov, etc.

Le Muséum renferme des vases, des bronzes, des curiosités diverses et surtout une riche collection de médailles. Parmi ces médailles figure l'exemplaire, unique au monde, de celle qui fut frappée en l'honneur de Cicéron par la ville de Magnésie, près du mont Sipyle (Lydie), en souvenir des bienfaits du grand orateur. La bibliothèque, fondée en 1714 par l'abbé Canetti de Crémone, est riche de 50,000 volumes et 700 manuscrits environ; parmi ces manuscrits, on remarque le célèbre Aristophane du xe siècle qui a servi à l'édition Bekker, et un manuscrit de Dante avec miniatures.

Ravenne possède deux théâtres : le *Teatro Comunale*, construit en 1724 par le cardinal Bentivoglio, et le *Teatro Nuovo* ou Grand-Théâtre, inauguré en 1848.

La *Torre del Publico* ou *della Citta* est une tour carrée en brique, inclinée comme celle de Bologne. Sa construction paraît être du xie siècle.

Deux maisons historiques méritent aussi une dernière mention : la maison Polentani, où le Dante reçut une hospitalité dont une plaque de marbre noir, avec inscription gravée, rappelle le souvenir, et la maison de lord Byron lors de son passage à Ravenne; cette maison n'était à cette époque, c'est-à-dire en 1819, qu'une simple auberge; Byron n'en sortit que pour aller habiter le palais Guiccioli. On sait que le grand poëte anglais quitta Ravenne en 1821 pour se rendre à Pise.

La colonne des Français s'élève à 3 milles de Ravenne, sur la rive droite du Montone, à l'endroit où les Français passèrent cette rivière en 1512, le jour de la victoire de Ravenne, remportée par Gaston de Foix sur les troupes de Jules II et du roi d'Espagne. Ce monument, élevé en 1557, consiste en un pilier carré en marbre, aux quatre faces ornées de sculptures élégantes, au chapiteau ionien original, surmonté d'une boule.

Du côté de la mer, Ravenne est enveloppée d'une forêt de pins qui s'étend, sur une longueur de 25 milles et une largeur de 1 à 3 milles, jusqu'à Cervia.

— *Historique*. Selon Strabon, Ravenne fut fondée par une colonie de Thessaliens. Ce géographe la représente comme une grande ville, bâtie sur pilotis et traversée par des canaux que l'on passait en bateau ou sur des ponts. Ravenne tomba ensuite au pouvoir des Etrusques, puis des Sabins, jusqu'au moment où les Gaulois de la Celtique, se trouvant trop resserrés dans leur pays, passèrent les Alpes et vinrent jeter les fondements de la Gaule Cisalpine. Ravenne devint une de leurs villes principales sur les bords de l'Adriatique. Les Lingons occupèrent la contrée située au nord-est de cette ville; les Boïens, leurs compagnons d'armes, s'établirent au nord, où ils fondèrent Bononia (Bologne), nom qu'ils lui donnèrent pour rappeler celui de ses fondateurs; ils renfermèrent Ravenne dans leur territoire. Plus tard, les Sénonais s'établirent sur la rive droite du Rubicon, entre les Apennins et la mer, où ils bâtirent une ville, Senagallia. Plusieurs auteurs prétendent que ce fut en 254 av. J.-C. que Ravenne tomba au pouvoir des Romains; ceux-ci en firent une ville municipale ayant droit de se gouverner selon ses lois, avec le privilége d'avoir les mêmes charges et les mêmes dignités que Rome et d'être exempte de tout tribut. Les empereurs romains lui portaient une affection toute particulière; elle eut un préteur et dans son port était entretenue une nombreuse flotte toujours prête à mettre en mer. La ville se trouvait divisée en trois parties : Ravenne proprement dite; la *via Cæsaris*, longue rue qui réunissait Ravenne à Classis et qui était, sans doute, occupée par un palais et ses dépendances; enfin le port, qui prit le nom de Classis quand l'empereur Auguste y établit la flotte romaine. Auguste creusa un nouveau port ou agrandit l'ancien, situé à l'embouchure du Ronco, et il le rendit capable de contenir 250 vaisseaux. Pendant quatre cents ans, Ravenne fut seulement une des premières stations romaines de l'Italie; mais elle acquit ensuite une haute importance politique lorsque Honorius, fuyant devant Alaric, s'y fut retiré et l'eut choisie pour capitale. En 493, Théodoric, roi des Ostrogoths, après un siége long et acharné, s'empara de Ravenne et tua Odoacre, roi des Hérules, qui y régnait depuis quelques années. Théodoric établit sa résidence à Ravenne; il y a laissé des traces de son goût pour les arts. « Bélisaire, dit M. A.-J. Du Pays, en chassa presque tous les Goths en 450. Cette ville, dès lors, releva des empereurs d'Orient, qui la firent gouverner par des exarques. Dans l'intervalle des deux siècles que dura cette domination étrangère, la ville prit cet aspect byzantin qui est conservé là à un plus haut degré que dans Constantinople elle-même. Elle fut agitée par des luttes intérieures, se révolta plusieurs fois contre Byzance, et, au milieu des querelles sanglantes des iconoclastes, dans lesquelles Ravenne, ville italienne, resta fidèle au culte des images, les rois lombards s'en rendirent maîtres. Jornandès, au milieu du vie siècle, dit qu'à l'endroit où une des embouchures du Pô formait au sud le port de la ville, on voit des jardins remplis d'arbres, au lieu de voiles de navires. Procope la décrit aussi comme d'un abord difficile, à cause de l'extension des marais. En 773, Pepin enleva l'exarchat aux Lombards et le donna au saint-siége. Au xiiie siècle, les Polenta, feudataires du saint-siége, s'affranchirent de sa suzeraineté. Cette famille conserva pendant cent soixante-six ans la souveraineté de Ravenne, qui, en 1441, ouvrit ses portes aux troupes vénitiennes. Venise en resta en possession jusqu'en 1509, où elle fut restituée au pape. En 1512, les Français y remportèrent sur les Espagnols une victoire sanglante, où périt Gaston de Foix, neveu de Louis XII (v. plus bas). Après la mort de Gaston de Foix, le maréchal de La Palisse, devenu commandant en chef, abandonna Ravenne, en y laissant une garnison insuffisante. Il s'était à peine éloigné, que l'évêque de Città-di-Castello la contraignait à capituler, promettait la vie sauve à ses défenseurs et, au mépris de la foi jurée, livrait à la populace trois officiers français, qui périrent enterrés vifs.

Quand vint la conquête de l'Italie par Bonaparte, Ravenne était tombée dans une telle décadence, qu'elle ne fut pas même choisie comme chef-lieu d'un département; elle ne fut, jusqu'en 1815, qu'une simple sous-préfecture. A cette époque, elle retomba sous le pouvoir de la papauté; mais, à la suite de la guerre de 1859, elle se prononça pour son annexion au royaume d'Italie, dont elle fait partie depuis 1860. Au mois de septembre 1874 a eu lieu à Ravenne un procès dont le retentissement a été très-grand en Italie; on y a jugé une bande de plus de 80 brigands, dits *couteleurs* (*accoltellatori*), qui, depuis 1865, avaient commis un grand nombre d'assassinats et faisaient trembler la basse Romagne, au point que personne n'osait porter témoignage contre eux.

L'archevêque de Ravenne était anciennement primat de l'exarchat; sa puissance était très-grande, mais ses exigences étaient plus grandes encore, car il prétendait rivaliser avec le pape. Le concile de 679 mit fin aux prétentions de ce prélat.

Un grand nombre de conciles ont été tenus à Ravenne. En 419, l'empereur Honorius convoqua un concile dans cette ville, pour décider qui serait pape, du prêtre Eulalius ou du prêtre Boniface; mais, sur ces entrefaites, ce dernier s'étant mis en possession du siége pontifical, le concile n'eut pas lieu. Au concile de 874, soixante-dix évêques, présidés par le pape Jean VIII, s'occupèrent de mettre un terme au conflit survenu entre Pierre, patriarche de Grado, et Ursus, duc de Venise. Le concile de 877 adopta dix-neuf canons, destinés à remédier aux désordres de l'Eglise et de l'Etat. On y excommunia notamment les ravisseurs, les séducteurs, les pillards. En 898, le pape Jean IX tint à Ravenne un concile qui confirma les décisions prises au concile de Rome (897), ordonna d'observer les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs et adopta diverses mesures pour affermir l'autorité du pape. Au concile de 967, tenu par Jean XIII, l'empereur Othon rendit au pape la ville et le territoire de Ravenne et l'on déposa l'archevêque de Salzbourg, Hérold. En 997, Gerbert, nommé archevêque de Ravenne, y tint un concile qui traita de diverses matières liturgiques. Ce concile est placé par quelques historiens en 998. Arnoul, frère de l'empereur Henri, convoqua dans cette ville, dont il était archevêque, un concile qui s'attacha à réformer les abus du clergé. Au concile de 1128, convoqué par ordre du pape Honorius, on déposa les patriarches de Venise et d'Aquilée, accusés d'avoir protégé les schismatiques. Le concile de 1253, tenu par l'archevêque Fontana, s'occupa de fulminer contre ceux qui prenaient les biens ecclésiastiques. Par ordre d'Alexandre IV le même archevêque convoqua un nouveau concile en 1259; on attaqua vivement les franciscains et les dominicains, qui ne prêchaient point en faveur des dîmes et sapaient l'influence des curés. Au concile de 1286, on défendit aux prêtres de recevoir chez eux les danseurs et les saltimbanques et de prendre les armes, sous peine d'amende; on excommunia les individus qui refusaient de payer la dîme et on exigea des notaires qu'ils ne fissent les testaments des usuriers qu'en présence des curés. Le concile de 1310, présidé par l'achevêque de Rav nne, Rainold, s'occupa des crimes dont on accusait les templiers et fit comparaître devant lui sept membres de l'ordre. En 1311, le même archevêque réunit un concile qui confirma trente-deux canons antérieurement votés et relatifs à des points de discipline et de liturgie; on y défendit notamment aux médecins de visiter pour la seconde fois un malade avant que celui-ci eût appelé un confesseur; on exigea que les juifs portassent une marque extérieure de leur religion; on défendit à tout individu non célibataire de prendre la direction d'un hôpital, etc. Le concile de 1314, présidé encore par le même archevêque, s'occupa de fixer l'âge des ordinations, les honneurs à rendre aux évêques, le vêtement, la coiffure et la chaussure des clercs, etc. Rainold tint encore, en 1317, une nouvelle assemblée conciliaire pour régler la situation du clergé, le nombre des chanoines, leur fixer un revenu, pour interdire aux clercs certains plaisirs mondains, etc. Au concile de 1569, présidé par le cardinal Jules de La Rovère, les prélats firent une profession de foi dans les termes prescrits par Pie IV et décidèrent qu'ils l'exigeraient du clergé. On y prit diverses mesures contre les hérétiques; on interdit aux libraires de vendre aucun livre mis à l'index; on décida que les évêques surveilleraient les professeurs et les maîtres d'école et inspecteraient les maisons d'éducation. On s'occupa également des reliques, des tableaux placés dans les églises. On interdit toute représentation théâtrale représentant un sujet tiré de l'Ecriture sainte. Enfin, en 1583, un concile, présidé par Boncompagno, exigea une profession de foi catholique de tous les professeurs, même d'arts libéraux, prit des mesures contre ceux qui s'occupaient de sortiléges et de magie, contre les femmes de mauvaise vie, contre les charlatans et les jongleurs, à qui l'on interdit d'exercer leur métier le dimanche et les jours de fête, etc.

Ravenne (BATAILLE DE), poëme allemand du xiie siècle, qui fait partie du cycle gothique dans le *Heldenbuch* (*Livre des héros*). Il peint le suprême effort de Theudéric pour reconquérir son royaume sur son oncle, l'empereur Ermenric, qui s'en est emparé. Attila, roi des Huns, allié de Theudéric, lui confie ses fils, Scharf et Ort, qui combattront pour lui avec Diether, son frère, et Islam, le prêtre guerrier; ils défendront Vérone, pendant que Theudéric marchera vers Ravenne au-devant d'Ermenric, à la tête de toutes les forces de l'empire; mais, au moment où il engage la lutte, les jeunes princes, n'écoutant que leur ardeur, sortent imprudemment de la ville et sont surpris par le Burgonde Witic, qui les tue et disperse leur escorte. Pendant ce temps, Theudéric, ignorant ce désastre, livre bataille à Ermenric, vainement soutenu par les Burgondes, et l'immole avec toute sa race dans un épouvantable massacre. A son retour, il apprend son malheur, pleure amèrement les fils de son allié et s'élance, ivre de vengeance, à la poursuite de leur cruel vainqueur, qu'il force à se précipiter dans la mer; puis il revient auprès d'Attila et lui fait hommage de la couronne.

Ce poëme est plein de fiel et de haine : il exprime l'animosité héréditaire des Ostrogoths, alliés aux Huns dans leurs invasions contre les Wisigoths, alliés aux Burgondes et établis, comme eux, dans la Gaule avec l'assentiment des Romains. Theudéric et Attila, d'un côté; de l'autre, Ermenric et Witic personnifient, sauf les anachronismes, ces tendances opposées, implacables.

Ravenne (BATAILLE DE), gagnée par les Français sur l'armée hispano-papale le 11 avril 1512. Jules II, dans ses projets d'affranchissement de l'Italie, avait formé une ligue puissante, dans laquelle entrèrent Ferdinand le Catholique et Henri VIII d'Angleterre. Le pape obtint d'abord quelques succès, qui furent promptement arrêtés par l'arrivée de Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu de Louis XII, sur le théâtre des événements, à la tête d'une puissante armée française. Le jeune général, qui n'avait pas vingt-quatre ans, porta aux ennemis des coups rapides et décisifs. Après avoir dégagé Bologne assiégée, emporté Brescia, qu'il livra à la fureur de ses soldats et où Bayard seul respecta les lois de l'humanité, après avoir écrasé les Vénitiens, Gaston se retourna contre les Espagnols et alla investir Ravenne, une des villes les plus fortes et les plus importantes de l'Italie. Don Ramon de Cardona, vice-roi de Naples et commandant en chef de l'armée ennemie, se porta aussitôt au secours de la place, et Gaston, désespérant de l'emporter dans de telles conditions, se décida à livrer bataille. Les deux armées renfermaient la fleur des capitaines de l'époque : d'un côté, Gaston de Foix, qui promettait d'égaler les hommes de guerre les plus illustres; le duc de Ferrare, qui avait formé lui-même la plus belle artillerie de l'Europe; La Palisse, Bayard, Louis d'Ars, créateurs de l'infanterie française; Molard, Duras, Riberac, La Cropte et une foule de capitaines de lansquenets, tels que Jacob d'Empfer, et de *condottieri* italiens; de l'autre côté, Pedro Navarro, digne de rivaliser avec le duc de Ferrare et qui commanda ensuite l'artillerie française à la bataille de Pavie; Fabrice Colonne, le jeune marquis de Pescaire et Antoine de Lève, tous devenus si célèbres dans les guerres d'Italie. Les coalisés comptaient 1,400 lances, 1,000 chevau-légers et 12,000 fantassins; Gaston avait sous ses ordres 1,600 lances et 18,000 fantassins; mais les premiers rachetaient leur infériorité numérique par l'avantage de leur position, que protégeaient le Ronco et des retranchements armés d'une manière formidable par Pedro Navarro.

Le 11 avril 1512, jour de Pâques, Gaston et ses lieutenants engagèrent l'action, qui devint bientôt sanglante et acharnée. Navarro répondit au feu des Français par des décharges tout aussi meurtrières, et les fantassins français furent horriblement maltraités, tandis que ceux des ennemis, se couchant à plat ventre, entendaient la mitraille siffler au-dessus d'eux, manœuvre que le point d'honneur interdisait aux nôtres. Tous nos capitaines, pour animer leurs soldats, s'étaient placés au premier rang et 38 sur 40 tombèrent sur la place. Le sire de Molard, le « père de l'infanterie française, » et le bon « colonel » allemand Jacob d'Empfer furent emportés par le même boulet, comme ils trinquaient ensemble devant l'ennemi. En revanche, les canons du duc de Ferrare, placés à la pointe de l'aile gauche, prenaient en écharpe toute la ligne des alliés et mettaient en pièces la cavalerie ennemie, dont chaque volée emportait des rangs entiers; « on voyait incessamment voler têtes et bras, rouler à terre hommes et chevaux. » Enfin, les cavaliers italiens et espagnols et les fantassins français, lassés de se voir ainsi écrasés par l'artillerie, se ruèrent les uns contre les autres. Après une courte mais terrible mêlée, la cavalerie des ennemis fut complétement culbutée et défaite; Fabrice Colonna, Pescaire, bien d'autres encore, jusqu'au cardinal de Médicis, légat de Jules II, tombèrent au pouvoir des Français. Don Ramon de Cardona, moins chevaleresque, s'enfuit du champ de bataille, au lieu de chercher à rétablir le combat. L'infanterie espagnole résista d'abord vaillamment à la nôtre; mais, assaillie ensuite par la cavalerie française, qui n'avait plus d'ennemis devant elle, elle se vit à son tour rompue, écrasée et en grande partie massacrée. Pedro Navarro, désespéré, aima mieux rendre son épée que de prendre la fuite.

En ce moment, où la bataille était déjà complétement gagnée, une troupe de 4,000 fantassins espagnols se rallia et se retira en bon ordre le long du Ronco, afin de le franchir à gué et de se réfugier dans Ravenne. Ils s'éloignaient pas à pas du champ de bataille, repoussant ceux qui les harcelaient de trop près. Gaston aperçut alors, à travers la fumée de la poudre et la poussière, quelques-uns de ses soldats qui prenaient la fuite devant ces combattants résolus. Croyant son infanterie en déroute et cédant trop facilement aux premières inspirations d'un courage impétueux, il oublia ses devoirs de général et se précipita sur les ennemis, suivi seulement de quelques gentilshommes. Enveloppé aussitôt et renversé de cheval, il se releva néanmoins et se défendit comme un lion; mais, malgré sa valeur et les efforts de son cousin Lautrec, qui criait aux Espagnols : « Ne le tuez pas! c'est le frère de votre reine! » il retomba bientôt, criblé de coups de pique et d'épée.

Ainsi périt à la fleur de l'âge et, comme Fléchier le dira plus tard de Turenne, « ainsi tomba comme enseveli dans son triomphe » ce jeune héros, dont Virgile aurait dit à bien plus juste titre :

Heu! si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris!

Les Espagnols, suivant le biographe de Bayard, « eurent perte qui de cent ans ne sera réparée; » mais les Français n'avaient pas moins perdu dans un seul homme, « dont sera mémoire tant que le monde aura durée, dit Guicciardini. Fort jeune (il n'avait pas vingt-quatre ans), mais déjà couvert d'une gloire immortelle, on peut dire qu'il fut grand capitaine avant d'avoir été soldat. » Et cet éloge ne doit pas être suspect dans la bouche d'un historien italien. Lorsque Louis XII apprit cette mort fatale, qui anéantissait les fruits de la victoire et tant de brillantes espérances : « Plût à Dieu, s'écria-t-il en versant des larmes amères, que j'eusse perdu l'Italie et que Gaston et les autres qui sont morts à Ravenne vécussent encore! »

Ravenne (LA BATAILLE DE) ou la **Mort de Gaston de Foix**, tableau d'Ary Scheffer (musée de Versailles). Gaston de Foix a succombé dans la dernière charge qu'il a ordonnée pour vaincre la résistance des troupes espagnoles et vénitiennes; le sang coule à flots de ses blessures; son corps, soutenu par quelques-uns de ses compagnons d'armes, est entouré par Bayard, Lautrec et La Palisse, qui le regardent avec le plus profond attendrissement. Le cardinal de Médicis, depuis Léon X, se trouve là aussi, avec les généraux ennemis faits prisonniers. Dans le fond, les soldats courent à l'assaut de la ville de Ravenne.

Ce tableau, qui a été exposé au Salon de 1824, est exécuté dans la manière large, énergique et puissante qu'Ary Scheffer adopta à ses débuts et qui le classa d'abord parmi les jeunes maîtres de l'école romantique. Aussi, tout en reconnaissant qu'il avait su donner à ses figures les attitudes les plus naturelles, les plus simples et les expressions les plus pathétiques, les critiques inféodés à l'Académie reprochèrent-ils à cette peinture un dessin « négligé et désordonné, » une touche

« heurtée et sans harmonie. » (*Revue critique des productions de peinture, sculpture, gravure exposées au Salon de* 1824, *par M****, Paris, 1825, in-8o.) La *Bataille de Ravenne* a été gravée par A.-J.-B.-M. Blanchard.

RAVENNE (PROVINCE DE), division administrative du royaume d'Italie, entre celle de Ferrare au N., de Bologne au N.-O., de Forli au S.-E., de Florence au S.-O. et au S. et l'Adriatique à l'E.; 175,190 hectares; 80 kilom. sur 35 kilom.; 214,000 hab. Elle est formée de la partie N. de l'ancienne Romagne et divisée en trois arrondissements : Ravenne, Lugo, Faenza. Sa surface est montagneuse au S. et au S.-O., mais plate et marécageuse dans les autres parties et particulièrement au N. Elle est arrosée par le Senio, le Lemone, le Montone, la Trenta, et par plusieurs canaux. On y recueille toutes les espèces de céréales, du vin, de l'huile, etc. Le climat est nébuleux, pluvieux et malsain le long de la mer, mais assez agréable dans l'intérieur.

RAVENNE (EXARCHAT DE), la principale province de l'Italie grecque, se composant de la partie S. de la Vénétie, de la partie E. de l'Emilie et de la Flaminie et s'étendant, dans sa partie méridionale, entre les Apennins et l'Adriatique. Il confinait à l'O. aux duchés lombards et au duché de Modène. L'exarchat était ainsi nommé parce qu'il était régi directement par l'exarque d'Italie, sorte de vice-roi dont toute la Péninsule reconnaissait l'autorité. Ravenne était la capitale de l'exarchat, ainsi que celle de toute l'Italie grecque. Les autres villes les plus importantes étaient Oderzo, Padoue, Adria, Bologne et Ferrare. L'exarchat de Ravenne commença à exister en 568 et fut détruit en 752 par Astolphe, roi des Lombards, après avoir duré cent quarante-huit ans. On compte dix-huit exarques :

Longin. 568
Smaragde. 584
Romain 590
Callinique. 597
Smaragde (deuxième fois). . . . 602
Jean Remigius. 611
Eleuthère. 616
Isaac. 619
Platon. 638
Théodore Calliopas. 648
Olympius. 649
Théodore (deuxième fois). . . . 652
Grégoire. 666
Théodore II. 678
Jean Platyn 687
Théophylacte 702
Jean Rhizocope. 710
Eutychius. 711
Scholastique. 713
Paul 727
Eutychius (deuxième fois). . . . 728-752

RAVENNE (l'Anonyme de). On désigne ainsi l'auteur inconnu d'un traité de géographie trouvé à Ravenne et publié en 1688 par dom Porcheron. C'est une compilation médiocre, qui paraît avoir été composée au VIIe siècle.

RAVENNE (Jean-Malpaghino DE), l'un des restaurateurs des lettres antiques en Italie, né à Ravenne vers 1350, mort vers 1420. Il fut l'élève et le secrétaire de Pétrarque. Il s'adonna à l'enseignement à Bellune, à Udine, à Padoue et à Florence, et forma un si grand nombre de savants, que Raphaël de Volterre compara son école au « cheval de Troie, » d'où sortirent les Grecs les plus illustres. On l'a souvent confondu, à tort, avec un autre savant, Jean DE RAVENNE, qui fut, au XIVe siècle, chancelier à la cour de Ferrare et qui a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

RAVENNE (Marc DE), célèbre graveur italien, qui vivait au XVIe siècle. Il fut l'élève du célèbre Marc-Antoine. On a de lui des pièces estimées, gravées d'après les grands maîtres italiens. Les plus célèbres sont les gravures de la statue du *Laocoon* et du *Massacre des innocents*. Il mourut vers 1570.

RAVENSARA s. m. (ra-vènn-sa-ra — nom madécasse). Bot. Syn. d'AGATHOPHYLLE, genre de laurinées, dont l'espèce type croît à Madagascar : *Le bois de* RAVENSARA *est dur*. (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi RAVENTSARA.

— **Encycl.** Le *ravensara* ou *raventsara*, appelé aussi *cannelle giroflée*, est un grand arbre à tige rameuse, couverte d'une écorce grisâtre, à feuilles alternes, lancéolées, rappelant assez celles du laurier; ses fleurs, groupées en panicules terminales, présentent un calice en entonnoir, à limbe divisé en six lobes alternant sur deux rangs; pas de corolle; douze étamines, dont neuf fertiles, à filets courts, à anthères globuleuses; un ovaire libre, globuleux, uniovulé, surmonté d'un style simple, court, un peu épais, terminé par un stigmate en tête; le fruit est un drupe globuleux, renfermé dans le tube persistant et coriace du calice, à péricarpe mince, renfermant un noyau anguleux, qui contient lui-même une grosse amande.

Cet arbre croît à Madagascar. Il est rare dans nos jardins d'Europe et ne se trouve guère que dans les serres des écoles de botanique. On emploie son écorce, ses feuilles et ses fruits. On le cultive pour cela à Madagascar, où il fleurit vers le mois de janvier. Il commence à rapporter à l'âge de six à sept ans. Son fruit, appelé *amande* ou *noix de ravensara*, met près d'un an à se former et à mûrir; mais on le cueille ordinairement à partir du sixième mois, parce qu'il est alors meilleur comme condiment. Les feuilles renferment une huile essentielle, analogue à celle qu'on extrait du girofle, mais plus consistante et qui se solidifie au contact de l'air en une sorte de résine; elles sont très-aromatiques. Les Madécasses, pour les conserver avec leur parfum, emploient le moyen suivant : ils les enfilent en chapelets et les laissent ainsi exposées à l'air pendant un mois environ, pour leur faire perdre leur suc aqueux; ils les plongent ensuite dans l'eau bouillante et enfin les font sécher au feu ou au soleil; elles peuvent alors se conserver pendant plusieurs années.

L'écorce a des propriétés analogues. Les fruits se conservent de même et on en fait une grande consommation pour assaisonner les mets; on les râpe, pour s'en servir en guise de girofle. L'amande est très-huileuse; fraîchement cueillie, elle a une odeur aromatique très-agréable; mais sa saveur est amère, très-âcre, très-piquante et produit à la gorge une sensation de brûlure; elle fournit néanmoins une des quatre épices fines. On en fabrique une liqueur très-forte, mais estimée. On emploie aussi les noyaux pour faire des chapelets aromatiques. « On croit, disent les auteurs de la *Flore médicale*, qu'en employant d'autres moyens et par des préparations semblables à celles que l'on fait subir à quelques autres épices de l'Inde, il serait facile de faire perdre aux feuilles et aux fruits une partie de leur saveur âcre et amère et qu'alors ils seraient, à quelques égards, supérieurs à toutes les autres épices. » Le bois, dur, pesant, blanc, inodore, est à peu près inusité.

RAVENSBERG, ancien comté d'Allemagne, aujourd'hui enclavé dans les Etats prussiens (Westphalie); il est compris en partie dans la régence de Minden et en partie dans le cercle de Halle; chef-lieu, Bielefeld.

RAVENSBURG, ville du royaume de Wurtemberg, cercle du Danube, chef-lieu du bailliage supérieur de son nom, à 80 kilom. S.-O. d'Ulm; 4,550 hab. Lycée, école des arts et métiers, école polytechnique élémentaire; industrie active; papeteries, tuileries, tissus, forges de fer, etc. Aux environs, sur une montagne, on remarque les ruines d'une forteresse des guelfes.

RAVENSCROFT (Thomas), compositeur anglais, né en 1592. Il passait pour le musicien le plus instruit de son temps et professa à Londres avec beaucoup de succès. Ravenscroft a publié plusieurs recueils de morceaux de chant à trois, quatre et cinq voix, et *The wohole book of Psalms* (Londres, 1633, in-8o). En tête de son second recueil, qui parut en 1714, il a placé un discours sur le système des anciennes proportions musicales.

RAVENSTEIN ou **RAVESTEIN**, ville de Hollande, dans le Brabant septentrional, sur la rive gauche de la Meuse, à 27 kilom. E.-N.-E. de Bois-le-Duc; 1,500 hab. Ancien château fort. La seigneurie dont cette petite ville était jadis le chef-lieu fut réunie au comté de Clèves vers la fin du XIVe siècle. En 1624, le traité de Dusseldorf la donna aux palatins de Neubourg. En 1801, le traité de Lunéville la comprit dans la Hollande.

RAVENTSARA s. m. (ra-vènn-tsa-ra). Bot. V. RAVENSARA.

RAVERDOIR s. m. (ra-vèr-doir). Syn. de REVERDOIR.

RAVÈRGIE (Auguste-Léonce), littérateur et publiciste, né à Paris en 1817, mort en 1859. Le goût des travaux archéologiques l'attira à l'Ecole des chartes, dont il suivit pendant quelque temps les cours. Lancé ensuite dans le monde de la petite presse, il devint critique d'art et écrivit des revues théâtrales. Ravergie, qui ne manquait ni de style ni de savoir-faire, finit par s'enrôler dans la presse ministérielle. On était en 1842. Il débuta au *Journal de Reims*, puis alla successivement rédiger le *Langrois*, dans la Haute-Marne, et le *Spectateur de Dijon* (1843); il passa enfin au *Journal de Saint-Quentin* (1846). La révolution de Février ne tarda pas à lui faire des loisirs. Pourtant, grâce à la protection de Chambolle, il parvint à entrer au *Siècle*, où, pendant trois ans, de 1848 à 1851, il rédigea le compte rendu des débats parlementaires. Ravergie quitta le *Siècle* au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre, afin de retourner à ses premières amours, c'est-à-dire au journalisme officieux. Ce fut à ce titre qu'il entra au journal la *Patrie*, auquel il resta attaché jusqu'à sa mort. Comme il n'avait pas de fortune, il fut contraint pour vivre de prendre part à un grand nombre d'entreprises de librairie, le plus souvent associé à d'autres collaborateurs. Les publications auxquelles il participa de la manière la plus active sont, par ordre chronologique : un *Abrégé de la géographie de Malte-Brun* (1827); les *Archives de la ville de Reims* (1839-1840, 7 vol. in-4o); l'*Histoire de Paris par Degaulle* (1839-1840, 4 vol. in-8o). Il a signé de son nom une *Histoire du duc d'Orléans*, œuvre de circonstance publiée à l'époque de la mort du prince (1842), puis une *Histoire de la politique russe* (1853, 1 vol. in-8o), écrite au début de la guerre d'Orient et qui est restée inachevée.

RAVES, village et comm. de France (Vosges), cant., arrond. et à 16 kilom. de Saint-Dié, à 65 kilom. d'Epinal; 229 hab. On y remarque une chapelle très-ancienne qui remonte, suivant une tradition accréditée dans le pays, au VIIe siècle.

RAVESTAN s. m. (ra-vè-stan). Techn. Panier dans lequel les verriers conservent les pièces de verrerie, en attendant le moment de les empailler.

RAVESTEYN (Josse), en latin **Tiletanus**, théologien belge, né à Tielt (Flandre) vers 1506, mort à Louvain en 1571. Il enseigna la théologie à Louvain et se distingua par sa science au concile de Trente (1551) et au colloque de Worms (1557), où il fut envoyé par Charles-Quint. Ravesteyn était un controversiste aussi instruit qu'habile et un ardent adversaire des doctrines de Baïus. Parmi ses écrits, nous citerons : *Apologia catholicæ confutationis* (1568, in-8o), contre les *Centuries de Magdebourg*; *Apologiæ decretorum concilii Tridentini de sacramentis*, (1568-1570, 2 vol. in-12).

RAVESTEYN (Jean VAN), peintre de l'école hollandaise, né à La Haye en 1572, mort dans la même ville en 1657. Il s'est surtout exercé dans le portrait et il a fait quelques tableaux d'histoire. Quoiqu'il ait joui en son temps d'une grande notoriété, sa vie est peu connue et il ne subsiste qu'un très-petit nombre de ses œuvres. L'hôtel de ville de La Haye possède de Jean van Ravesteyn quatre vastes compositions, « où revivent, dit M. Ch. Blanc, dans la fière simplicité de leur attitude et de leur parlante ressemblance, ces bourgeois intelligents, ces marchands si actifs et si sages dans l'exercice de leur magistrature municipale. Malgré la coloration presque toujours uniforme de leurs vêtements noirs, Ravesteyn a su donner à ses tableaux beaucoup d'intérêt et de lumière. » Dans le premier de ces quatre panneaux sont groupés, au nombre de vingt-six figures, les *Chefs des compagnies d'arquebusiers*; le second représente *Six officiers du drapeau blanc*; les deux autres sont les *Portraits d'échevins en charge en* 1618 *et* 1636. Amsterdam possède encore de lui le *Portrait du bourgmestre Corneille Witsen*, qui appartient à une galerie particulière. Il y a dans la même ville, au musée, deux autres toiles d'un style plus familier, le *Portrait de Jean Pietersen Snoeck* et celui de sa femme. On voit à Berlin un *Homme vêtu de noir avec sa petite fille*; à Brunswick, une *Famille hollandaise*; à Bruxelles, *Kinna van Hasselaer*, célèbre héroïne de Harlem, et, dans la galerie Arenberg, un joli *Portrait d'une jeune femme*, en robe jaune et à épaisse collerette; à Copenhague, un *Portrait*, à Dresde, un *Vieillard revêtu d'une armure*; à Munich, un *Portrait d'un homme vêtu de noir*, une *Femme en noir avec une chaîne d'or*; à Rotterdam, deux *Portraits d'hommes*. Enfin, la galerie Suermondt possède un *Portrait* d'un membre de la famille Nieuwerkerke. Plusieurs de ces morceaux ont été gravés en Hollande, en France et en Allemagne.

« La Renommée s'est montrée bien oublieuse, dit M. Charles Blanc, envers Jean van Ravesteyn. Dans ses portraits de magistrats hollandais, dans ses réunions d'arquebusiers ou d'échevins, ce maître est allé quelquefois aussi loin que Van der Helst, et peut-être son influence ne fut-elle pas étrangère au style qu'adopta le grand portraitiste de Harlem. » — « Ses compositions, dit d'autre part Descamps, sont pleines de feu et de jugement; il savait donner à ses personnages des positions agréables et variées; tout sur ses petites toiles paraît en mouvement. Il entendait bien la perspective aérienne et le mélange harmonieux des couleurs. Sa lumière, ses ombres sont répandues avec art; sa touche est large, son exécution prudente et libre à la fois. »

Son fils Arnaud VAN RAVESTEYN, né à La Haye en 1615, mort en 1667, s'est surtout appliqué à imiter sa manière, et il y a réussi, dans le portrait, de façon à tromper les amateurs. Ses meilleures œuvres sont divers portraits de princes de la maison de Hesse (musée de La Haye). Il eut lui-même un fils, Hubert VAN RAVESTEYN, né à Dordrecht en 1647, qui a peint des paysages et des tableaux de genre, kermesses, marchés, habitations rustiques, etc.

RAVESTEYN (Nicolas VAN), peintre hollandais, de la famille des précédents, né à Bommel en 1661, mort en 1750. Son père, Henri Ravesteyn, était peintre également, mais il mourut avant d'avoir atteint sa maturité. Nicolas van Ravesteyn fut placé par sa mère, qui savait que la peinture avait honoré la famille et enrichi la plupart de ses parents, chez deux excellents maîtres, Willem Doudyns, puis Jean de Baën, à La Haye. Après avoir passé quelques années dans leurs ateliers, il revint à Bommel, où l'on n'eut pas plus tôt vu quelques-uns de ses portraits que tous les notables voulurent se faire peindre par lui. Ses succès appelèrent l'attention de divers petits princes d'Allemagne qui l'attirèrent dans leurs cours. Il peignit successivement : le *Portrait de la princesse de Waldeck* (1698), le *Portrait du comte d'Erpach* (1700), le *Portrait du prince Guillaume de Hesse* (1702), le *Portrait du prince de Saxe-Hildeburghausen*, ceux du *baron de Gand*, de la *princesse de Portugal*, sa femme, et de ses enfants; le *Portrait du général Macquay*, ceux du *général Ramsay* et de sa femme, du *baron Rick*, etc.; la plupart de ces portraits sont en Angleterre, dans des collections privées. Descamps cite encore de lui une grande composition allégorique, les *Quatre parties du monde*, dont on a perdu la trace. Les portraits de Nicolas van Ravesteyn sont d'un excellent dessin, d'une couleur harmonieuse et, quoique la touche en soit facile, d'un grand fini d'exécution. Ce peintre conserva ses remarquables facultés jusque dans un âge très-avancé; il avait quatre-vingts ans quand il peignit les portraits de sa fille, de son gendre et de leurs enfants, tous groupés dans un même cadre et figurant un intérieur de ménage hollandais. C'est un des plus beaux tableaux du musée de La Haye.

RAVESTIR v. n. ou intr. (ra-vè-stir). Droit cout. Se faire une donation mutuelle.

RAVESTISSEMENT s. m. (ra-vè-sti-seman — rad. *ravestir*). Droit cout. Manière de conférer la propriété d'un bien par donation mutuelle.

RAVESTRE s. m. (ra-vè-stre). Blas. Bâton qui figurait dans certaines armoiries.

RAVET s. m. (ra-vè). Entom. Nom vulgaire des blattes ou kakerlacs.

RAVETTE s. f. (ra-vè-te — dimin. de *rave*). Bot. Nom donné à la rave sauvage, dans quelques localités.

RAVEZ (Simon), homme politique français, né à Rive-de-Gier en 1770, mort à Bordeaux en 1849. Il fut avocat à Lyon, où il combattit en 1793 contre les troupes de la Convention, puis à Bordeaux, où il joua un rôle actif dans les mouvements royalistes lors de la chute de Napoléon. Il eut même le triste courage de refuser l'appui de son éloquence aux frères Faucher, ses amis intimes. Député depuis 1816, président de la Chambre depuis 1819, il soutint de son éloquence et de ses talents la politique gouvernementale et fut nommé successivement premier président à la cour royale de Bordeaux (1824), conseiller d'Etat (1828), pair de France (1829), etc. Il se démit de toutes ses dignités après la révolution de Juillet et ne reparut qu'en 1849 comme représentant de la Gironde à l'Assemblée législative. Mais il mourut presque aussitôt.

RAVI, IE (ra-vi, î) part. passé du v. Ravir. Violemment enlevé : *Un enfant* RAVI *à ses parents, à l'affection de sa famille.*

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût *ravie*,
Ni qu'en me l'arrachant un sévère destin
Si près de ma naissance en eût marqué la fin.
RACINE.

— Enlevé, transporté : *Saint Paul fut* RAVI *jusqu'au troisième ciel.*

Et toujours amoureux de ce qu'il veut écrire,
Ravi d'étonnement, en lui-même il s'admire.
BOILEAU.

Quand un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson bachique,
Tous nos sots à la fois, *ravis* de l'écouter,
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
BOILEAU

— Fig. Charmé, enchanté, mis hors de lui par un sentiment d'admiration : *Je suis* RAVI *de tout ce que je vois à Paris.* ‖ Heureux, content, satisfait : *Je suis* RAVI *de vous voir en bonne santé. Je suis* RAVI *que vous ayez obtenu cet emploi.*

— *Ravi en extase*, Transporté hors de soi par la méditation, la contemplation ou par l'effet d'une grâce spéciale : *Sainte Thérèse était fréquemment* RAVIE EN EXTASE. ‖ Transporté d'admiration : *A la vue de ce grand monument, il fut* RAVI EN EXTASE. (Acad.)

— **Syn. Ravi, aise, content.** V. AISE.

RAVIA s. m. (ra-vi-a). Bot. Syn. de GALIPÉ, genre d'arbres.

RAVICHIO DE PERETSDORF (Maurice-Joseph-Didier), tacticien français, né à Turin en 1767, mort à Paris en 1844. Admis dans le corps d'artillerie du Piémont, il devint capitaine et professeur à l'Ecole des cadets de Turin, puis il passa au service de l'Autriche et professa également à Vienne. Lors de la prise de cette ville par l'armée française, il entra au service de la France avec le grade de major et prit part, en qualité de colonel, aux campagnes de 1813 et de 1814. Louis XVIII lui donna des lettres de grande naturalisation (1815), puis le nomma archiviste et traducteur près le ministère de la guerre, enfin maréchal de camp honoraire (1825). On a de lui : *Traité de la construction des batteries* (Paris, 1826, in-4o, pl.), avec le colonel Nancy; *Notice sur l'organisation de l'armée autrichienne* (1832, in-8o), avec une *Suite* (1834, in-8o), et la traduction de l'allemand de plusieurs traités de Decker, de Monhaupt, de Breithaupt, sur la pyrotechnie militaire, l'artillerie, etc.

RAVIER s. m. (ra-vié — rad. *rave*). Petit plat dans lequel on sert des radis et autres hors-d'œuvre.

— Bot. Espèce d'agaric qui exhale une odeur de rave.

RAVIER adj. m. (ra-vié). Mar. Se dit d'un navire qui a de la tendance à se rapprocher du lit du vent.

RAVIÈRE s. f. (ra-viè-re — rad. *rave*). Agric. Champ, terrain semé de raves.

RAVIÈRES, village et commune de France (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arrond. et

à 2 kilom. de Tonnerre, à 59 kilom. d'Auxerre, sur le bord du canal de Bourgogne; 1,283 hab. Ce village, défendu autrefois par un mur d'enceinte, possède encore quelques vieilles maisons et un château du XVI^e siècle. L'église a un beau portail sculpté du milieu du XV^e siècle, décoré de nombreuses statues, parmi lesquelles nous signalerons celle de saint Jean-Baptiste, qui remonte à une époque très-reculée.

RAVIGNAN (Gustave-François-Xavier DELACROIX DE), célèbre jésuite et prédicateur français, né à Bayonne en 1795, mort à Paris en 1858. Il débuta d'une manière brillante dans la magistrature, devint substitut du procureur du roi (1821), puis, renonçant tout à coup à une carrière qui lui promettait un avenir assuré, il entra au séminaire Saint-Sulpice (1822), se fit ordonner prêtre chez les jésuites de Montrouge, enseigna la théologie à Saint-Acheul et commença à prêcher en Suisse et en Savoie, où l'avait jeté la tempête révolutionnaire de 1830. Il se produisit ensuite dans les chaires de Paris et fut appelé par M. de Quélen, en 1837, pour succéder à Lacordaire à Notre-Dame. Pendant dix années de suite, il prêcha les conférences avec un grand éclat. Moins brillant, moins passionné que l'éloquent dominicain, il parut aussi plus dialecticien et plus propre à convaincre par le raisonnement qu'à entraîner par le sentiment et l'imagination. Jusque-là, il n'était connu que sous le nom de l'abbé de Ravignan, et il excita un profond étonnement lorsque, se jetant au milieu des polémiques passionnées sur la compagnie de Jésus, il publia un plaidoyer en sa faveur, où se trouvait cette révélation : *Je suis jésuite!* En 1855, il prêcha le carême aux Tuileries. Outre ses conférences et ses sermons, on a du Père Ravignan l'ouvrage suivant, écrit pour la défense de son ordre : *De l'existence et de l'institut des jésuites* (Paris, 1844, in-8°); *Clément XIII et Clément XIV* (Paris, 1854, 2 vol.); *Oraison funèbre de M. de Quélen* (1840).

RAVIGOTE s. f. (ra-vi-go-te — rad. *ravigoter*). Art culin. Sauce piquante, composée avec diverses herbes : *Tête de veau en* RAVIGOTE. *Servir un filet de chevreuil à la* RAVIGOTE. ‖ *Vert de ravigote*, Sorte de purée verte préparée avec des herbes à ravigote blanchies et hachées.

— **Encycl.** La sauce *ravigote* s'obtient de la façon suivante : on mêle ensemble un demi-litre de sauce poivrade blanche, une égale quantité de velouté gras et un verre de consommé de volaille, et, pendant qu'on fait réduire ce mélange, on prend du cerfeuil, de l'estragon, de la pimprenelle, de la civette et du cresson, le tout pesant à peu près 50 grammes, on épluche ces plantes, on les lave, on les fait blanchir deux minutes à grande eau bouillante; on les égoutte, on les rafraîchit, on les presse pour en extraire entièrement l'eau, on les pile avec 20 grammes de beurre frais, une pincée de sel et une gousse d'ail, on les passe au tamis de soie. La sauce étant réduite, on y introduit ce mélange et une cuillerée de vinaigre à l'estragon. Ce mélange pilé de plantes porte le nom de beurre de *ravigote* et il sert à teindre les sauces en vert.

RAVIGOTÉ, ÉE (ra-vi-go-té) part. passé du v. Ravigoter : *Se sentir tout* RAVIGOTÉ.

RAVIGOTER v. a. ou tr. (ra-vi-go-té — variété des anciens verbes *revigorer*, *ravigorer*, tirés du latin *vigor*, vigueur). Redonner de la vigueur à : *Ce verre de vin l'a un peu* RAVIGOTÉ. *Oui, c'est cela, du café! Il n'y a rien de tel pour* RAVIGOTER *les femmes!* (P. Féval.)

Se ravigoter v. pr. Reprendre quelque vigueur : SE RAVIGOTER *en prenant un verre de madère. Nous le fîmes entrer dans une maison pour* SE RAVIGOTER *d'un doigt de vin chaud.* (G. Sand.)

RAVILIR v. a. ou tr. (ra-vi-lir — du préf. *r*, et de *avilir*). Rendre vil, méprisable : RAVILIR *son rang, sa dignité.*

Se ravilir v. pr. Se rendre vil, se rabaisser : *Ce que Jésus-Christ a cru pouvoir, sans* SE RAVILIR, *racheter de son sang, n'est-ce rien?* (Boss.)

RAVILLE, ancien village et commune de France (Moselle), cant. de Pange, arrond. et à 24 kilom. de Metz, cédé à l'Allemagne en 1871; 385 hab. Brasseries, fours à chaux, vestiges d'une forteresse du moyen âge.

RAVILLOLES, village et commune de France (Jura), cant., arrond. et à 14 kilom. de Saint-Claude, à 46 kilom. de Lons-le-Saunier, dans la vallée de Saint-Lupicin; 362 hab. Marne, carrières de tuf, de laves et de marbre, pierre à bâtir et à chaux; fromagerie, fabrique d'instruments aratoires, chapelle de 1667.

RAVIN s. m. (ra-vain. — Quelques étymologistes rattachent ce mot au bas latin *lavina*, pour *labina*, éboulis, de *labi*, tomber; mais il provient en réalité du latin *rapere*, arracher, entraîner, de la racine sanscrite *rap*, prendre, saisir. Comparez le provençal *rabina* et le vieux français *ravine*, impétuosité, rapidité). Lit d'une ravine, terrain creusé par une ravine, chemin creux : *Passer un* RAVIN. *Tomber dans un* RAVIN. *La liberté est comme la source qui creuse les* RAVINS, *lorsqu'elle rencontre un obstacle qui l'empêche de jaillir.* (E. de Gir.)

— Par ext. Chemin creux et étroit : *Se cacher dans un* RAVIN. *Le fond de ce sol est si rempli de roches et de* RAVINS, *qu'à peine on y peut marcher; cependant, il produit de grands arbres et il est rempli de fontaines et de petits ruisseaux.* (B. de St-P.) *Nous tournâmes par un* RAVIN *raboteux autour d'un monticule isolé et stérile.* (Chateaub.) *Je me jetai à l'écart dans ces rochers qui surplombent le* RAVIN. (G. Sand.) *On arrive par le fond du* RAVIN *sur le bord du rivage.* (Vitet.) *Au fond du* RAVIN, *la montagne relève brusquement sa paroi verticale.* (H. Taine.)

RAVINA (Jean-Henri), pianiste et compositeur français, né à Bordeaux en 1818. Sa mère, qui enseignait le piano, fut son premier maître. Admis, en 1831, au Conservatoire de musique de Paris, où il reçut des leçons de Laurent et de Zimmermann, il obtint, en 1834, le premier prix de piano et, l'année suivante, le premier prix d'harmonie et d'accompagnement pratique. Enfin il compléta son éducation musicale par l'étude du contre-point sous la direction de Reicha, puis de Leborne. Sorti du Conservatoire, M. Ravina se fit entendre dans les concerts et, bien qu'il eût négligé de concourir pour le prix de Rome, il n'en fut pas moins nommé professeur à dix-sept ans. Il a formé de nombreux élèves pour le piano et l'harmonie. « Il existe entre le talent de Ravina et la manière de Chopin une frappante analogie, dit un critique; harmoniste profond, Henri Ravina joint à des études sérieuses le sentiment, la distinction, la grâce exquise. C'est la science ornée des fleurs de l'imagination, animée du souffle de la poésie. » Ravina, qui s'est rarement produit devant le public, est connu surtout comme professeur et compositeur; il a publié de grandes *Etudes caractéristiques* et des *Etudes de concert* estimées à l'égal de celles de Cramer et de Bertini. Quelques-unes de ses œuvres sont empreintes d'une rêveuse et poétique élégance. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1861 et a épousé, en 1874, M^{lle} Louise Sari. Ravina a publié un grand nombre d'œuvres pour le piano, entre autres la *Sicilienne*, fantaisie qui a obtenu un succès mérité et durable; des *Concertos*, des *Divertissements*, etc.

RAVINE s. f. (ra-vi-ne). Torrent formé par les eaux de pluie qui se précipitent des montagnes : *Les* RAVINES *ont gâté, ont creusé toutes ces vallées.* (Acad.) *Au fond de la vallée, on découvre un pont d'une seule arche, jeté sur la* RAVINE *du torrent de Cédron.* (Chateaub.) *On arrivait à ce manoir par des sentiers étroits, bordés de genévriers, creusés par la* RAVINE, *et que les chèvres seules gravissaient d'un pied sûr.* (J. Sandeau.)

— Se dit aussi pour ravin : *Passer une* RAVINE *profonde. Nous pensâmes verser mille fois dans des* RAVINES. (M^{me} de Sév.) *Le terrain, qui de loin paraît une plaine unie, est coupé par des* RAVINES *inégales et profondes.* (Chateaub.)

On revient, côtoyant l'autre pan de colline,
Non plus par le grand pont, mais bien par la *ravine*.
SAINTE-BEUVE.

RAVINÉ, ÉE (ra-vi-né) part. passé du v. Raviner. Creusé de ravins : *Cette ville, aérée, à rues rapides, est environnée de chemins creux,* RAVINÉS, *meublés de noyers.* (Balz.) *Les chemins, de ce côté-là, étaient tout* RAVINÉS *par les eaux de source.* (G. Sand.) *Les montagnes sont pelées et* RAVINÉES *par les cascades.* (H. Taine.)

RAVINEL (Charles, baron DE), homme politique français, né en 1839. Il est fils d'un ancien député et neveu de M. Buffet. M. de Ravinel était inspecteur des finances, lorsqu'il se porta candidat libéral, dans la 3^e circonscription des Vosges, à une élection partielle pour le Corps législatif en 1867. Il échoua et fut révoqué de ses fonctions. Aux élections générales de 1869, il posa de nouveau sa candidature. Dans sa profession de foi, il attaqua vivement les candidatures officielles, demanda qu'on enseignât à la jeunesse des écoles, « avec les vertus qu'elle doit pratiquer, les droits et les devoirs du citoyen, » et déclara que la France voulait de nouveau s'appartenir, qu'elle voulait « le respect du citoyen, l'ordre et la liberté. » M. de Ravinel obtint 14,993 voix; mais son adversaire, le candidat officiel Géliot, eut 16,296 voix et fut élu. Il était maire de Nossoncourt lorsque, le 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale, où il siége dans le centre droit. Au mois de juin suivant, il fit une proposition à laquelle son nom resta attaché et qui attira sur lui l'attention. Voulant absolument qu'on décapitalisât Paris, il demanda qu'on installât à Versailles les ministères, les administrations et les services publics. Cette proposition donna lieu à des discussions publiques très-vives, les 5, 7 et 8 septembre 1871. M. de Ravinel déclara qu'il voulait faire loyalement l'épreuve de la République et prétendit que s'il demandait la décapitalisation de Paris, c'était pour que l'épreuve se fît dans des conditions favorables pour le pays et propres à dissiper les préventions contre la République (5 sept.). Sa proposition, combattue par le gouvernement, ne fut point adoptée; mais le jeune député acquit une notoriété inattendue. Ce fut également lui qui prononça cette phrase monumentale : « Il ne faut point parler légèrement du pétrole! » Le 24 mai 1873, il se joignit aux députés qui renversèrent M. Thiers du pouvoir, parce qu'il demandait la constitution de la République, et appuya constamment de ses votes la politique de réaction à outrance inaugurée par le cabinet de Broglie. M. de Ravinel n'en continua pas moins à se déclarer partisan d'une « liberté sincère, sérieuse et féconde » et grand admirateur de la décentralisation. Lors de la discussion des lois constitutionnelles, qui organisèrent enfin le gouvernement de la République, M. de Ravinel demanda que, dans la constitution même, on fixât à Versailles la résidence du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif (3 fév. 1875). Cette disposition, adoptée à cinq voix de majorité seulement, a été maintenue lors du vote définitif des lois constitutionnelles (25 fév. 1875). — Son frère, M. Maurice DE RAVINEL, est entré dans l'administration comme sous-préfet de Bernay le 31 janvier 1870. Révoqué après le 4 septembre 1870, il a été nommé secrétaire général de la Seine-Inférieure le 28 mars 1871 et préfet des Deux-Sèvres le 28 mai 1873.

RAVINEMENT s. m. (ra-vi-ne-man — rad. *raviner*). Action de raviner; résultat de cette action.

RAVINER v. a. ou tr. (ra-vi-né — rad. *ravin*). Creuser des ravins dans : *Les pluies avaient* RAVINÉ *le coteau.*

RAVINEUX, EUSE adj. (ra-vi-neu, eu-ze — rad. *ravin*). Qui est creusé par des ravins, coupé par des ravins : *Terrain* RAVINEUX.

RAVIOLI s. m. pl. (ra-vi-o-li — mot ital.). Art culin. Nom donné, en Italie, à de petits carrés de pâte d'œufs et de farine, qu'on sert en guise de potage, soit avec du fromage râpé, soit disposés en couches, dans une soupière, avec du beurre, du fromage et du jus par-dessus. ‖ On dit quelquefois RAVIOLES.

— **Encycl.** Dans 3 hectogr. de farce de volaille, on met une cuillerée à bouche de parmesan râpé et une égale quantité de bourrache blanchie, pilée et passée au tamis; la bourrache peut être remplacée par du vert d'épinards. On abaisse très-mince de la pâte à nouilles; on la coupe en ronds de 5 centimètres de diamètre et on mouille légèrement la surface de chaque rond pour y placer gros comme une noisette de farce. On replie les ronds, de manière qu'ils forment des demi-cercles; on unit les bords; on les soude. Ces *raviolis* sont jetés dans de l'eau bouillante où ils restent cinq minutes; après quoi, on les range dans une soupière et on verse dessus 3 litres de blond de veau.

RAVIR v. a. ou tr. (ra-vir — du latin *rapere*, prendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *rap*, même sens). Enlever de force, avec violence : RAVIR *une fille, une femme.* RAVIR *un enfant à sa mère.* RAVIR *le bien d'autrui.*

A quoi bon *ravir* l'or au sein du nouveau monde?
BOILEAU.

— Oter avec quelque violence : RAVIR *l'honneur à une fille.* RAVIR *la liberté à un peuple. La mort lui* A RAVI *ce qu'il avait de plus cher.* (Acad.) *Ce que personne ne saurait nous* RAVIR, *ce sont nos belles actions.* (Lamenn.)

Jérusalem, objet de ma douleur,
Quelle main en un jour t'*a ravi* tant de charmes?
RACINE.

Défendez-vous par la grandeur,
Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse,
La mort *ravit* tout sans pudeur.
LA FONTAINE.

— Fig. Charmer, enchanter, transporter : *Cet orateur* A RAVI *l'assemblée. Ces chants harmonieux nous* RAVISSENT. *Sa beauté, sa grâce* RAVISSENT *tout le monde. Les tableaux de Raphaël enchanteront notre postérité comme ils* ONT RAVI *nos ancêtres.* (X. de Maistre.)

Votre beauté surprend, *ravit*, enlève, enchante.
REGNARD.

— Loc. adv. *A ravir*, D'une façon ravissante, admirable : *Peindre* À RAVIR. *Chanter* À RAVIR. *Etre coiffé* À RAVIR. *Ma nièce a un gosier de rossignol et joue du luth* À RAVIR. (Le Sage.)

Sans me vanter, monsieur, je vous sers à *ravir*
C. D'HARLEVILLE.

— **Syn. Ravir, arracher.** V. ARRACHER.

— **Ravir, charmer, enchanter.** V. CHARMER.

RAVISEMENT s. m. (ra-vi-ze-man — rad. *se raviser*). Action de se raviser.

RAVISER (SE) v. pr. (ra-vi-zé — du préf. *r*, et de *aviser*). Changer d'avis, revenir à un meilleur avis : *Il voulait faire telle acquisition, mais il* S'EST RAVISÉ. (Acad.) *Effrayé de ce fantôme armé en guerre, il* SE RAVISA *et résolut de lui parler poliment.* (L. Viardot.)

Le peuple ouvre les yeux, *se ravise*, et la foule,
Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule.
ANDRIEUX.

— Prov. *Un bon Picard ne se dédit pas, il se ravise*, Se dit pour accuser les Picards d'être sujets à manquer de parole.

RAVISIUS TEXTOR (Jean TIXIER DE RAVISI, dit), humaniste français, né à Saint-Saulge (Nivernais) vers 1480, mort en 1524. Il professa la rhétorique au collége de Navarre et devint recteur de l'université de Paris (1530). Ravisius composa plusieurs ouvrages destinés à faciliter aux élèves l'étude de l'antiquité et de la langue latine, et qui furent adoptés dans la plupart des colléges de France, d'Allemagne et d'Italie; imprimés un grand nombre de fois jusqu'à la fin du XVII^e siècle, ils sont maintenant oubliés. Nous citerons de lui : *Specimen epithetorum* (Paris, 1518); *De prosodia libri IV; Synonyma poetica; De memorabilibus et claris mulieribus* (1521, in-fol.); *Officina vel potius naturæ historia* (1522); *Dialogi et epigrammata* (1534).

RAVISSABLE adj. (ra-vi-sa-ble — rad. *ravir*). Qui peut être ravi.

RAVISSAMMENT adv. (ra-vi-sa-man — rad. *ravissant*). D'une manière ravissante, merveilleuse : *Un jour, la pauvre Claudine ayant su qu'il était dans un danger excessif, à cause d'une lettre de change, eut la fatale idée de lui apporter, dans une bourse* RAVISSAMMENT *brodée, une somme assez considérable en or.* (Balz.)

RAVISSANT, ANTE adj. (ra-vi-san, an-te rad. *ravir*). Qui ravit, qui enlève par force : *Un loup* RAVISSANT. *Les animaux* RAVISSANTS.

Je tiens une brebis avec soin enfermée,
Mais des loups *ravissants* rôdent pour l'enlever.
REGNARD.

— Qui charme, exalte, ravit l'esprit ou les sens : *Un discours* RAVISSANT. *Des sons* RAVISSANTS. *Une beauté* RAVISSANTE. *La nature revêt de couleurs et de formes* RAVISSANTES *ceux qu'elle remplit de vie.* (B. de St-P.) *Tout semble* RAVISSANT *dans l'objet que l'on aime.* (Ch. Nod.) *La mélancolie donne bien d'abord une grâce qui plaît, mais elle finit par allonger les traits et flétrir la plus* RAVISSANTE *de toutes les figures.* (Balz.) *En fait de femmes, en France, s'il y a peu d'ensemble, il y a de* RAVISSANTS *détails.* (Balz.) *Connaissez-vous rien de plus* RAVISSANT *que les commencements d'un amour?* (M^{me} de Gir.)

J'ai passé du néant à l'être;
Quels objets *ravissants* semblent nés avec moi!
VOLTAIRE.

J'ai serré dans mes bras de *ravissants* fantômes,
Bien des vierges en fleur m'ont versé de purs baumes
De leurs calices blancs.
TH. GAUTIER.

— Fam. Très-agréable à entendre : *Homme* RAVISSANT. ‖ Qui charme par ses agréments, son esprit, son amabilité : *Enfin, reprit l'étudiant en lui coupant la parole, je danse avec une des plus belles femmes du bal, une comtesse* RAVISSANTE, *la plus délicieuse créature que j'aie vue.* (Balz.)

— Blas. Se dit du loup, quand il est rampant, c'est-à-dire dressé sur ses pattes de derrière : *D'Agoult : D'or, au loup* RAVISSANT *d'azur, armé et lampassé de gueules.*

RAVISSEMENT s. m. (ra-vi-se-man — rad. *ravir*). Enlèvement avec violence, rapt : *Le* RAVISSEMENT *de Proserpine. Le* RAVISSEMENT *d'Hélène.*

— Fig. Etat de l'âme ravie, exaltée : *Etre dans le* RAVISSEMENT. *Donnez à l'âme une compagne, et la riante parure des coteaux et la fraîche haleine de l'onde, tout va devenir* RAVISSEMENT. (Chateaub.) *Dieu! que la chasteté produit d'admirables amours! et de quels* RAVISSEMENTS *nous privent nos intempérances!* (J. Joubert.)

Dans quels *ravissements* à votre sort liée,
Du reste des mortels je vivrais oubliée!
RACINE.

— Hist. relig. *Ravissement de saint Paul*, Enlèvement de saint Paul au troisième ciel, d'après le récit des *Actes des apôtres.*

— **Syn. Ravissement, extase, transport.** V. EXTASE.

— **Encycl.** Iconogr. Dans une de ses conférences à l'Académie royale de peinture, Le Brun a dit : « Quoique le *ravissement* ait le même objet que la vénération, les mouvements n'en sont pas les mêmes; la tête se penche du côté gauche, les sourcils et la prunelle s'élèvent directement, la bouche s'entr'ouvre et les deux côtés sont aussi un peu élevés. Le reste des parties demeure dans son état naturel. »

L'iconographie religieuse donne le nom de *ravissement* à la représentation des transports extatiques de certains saints. Nous avons décrit, au nom de SAINT PAUL (XII, p. 422), le *Ravissement* de cet apôtre, peint par Nicolas Poussin; le même sujet a été représenté par le Dominiquin dans un tableau qui appartient au Louvre et que Guizot a apprécié ainsi, en le comparant au chef-d'œuvre du maître français : « L'application volontaire de l'esprit à de hautes vérités est ce qui se fait remarquer dans le tableau du Poussin; l'abandon extatique de l'homme tout entier, voilà ce qui remplit le tableau du Dominiquin. Sur un fond de ciel, hors de toute vue de la terre, au milieu de l'espace, l'homme de Dieu, livré à l'impulsion qui l'entraîne vers son créateur, a dépouillé ce qui le tenait séparé du lieu céleste où il aspire; on le voit s'y élever sans obstacle, sans interruption; toute pesanteur matérielle a disparu ou cède, comme par une obéissance naturelle, à l'infinie puissance morale manifestée dans cette tête, dans ces bras, dans ces yeux que semble attirer le ciel. C'est dans ce tableau surtout qu'il faut répéter, avec Bellori, que le Dominiquin a su peindre, ou plutôt même dessiner (*delineare*) les âmes.

L'âme s'y voit et on n'y voit qu'elle ; que le corps y soit ou n'y soit pas, peu importe ; il a subi les lois de sa souveraine ; devenu tout âme, il vole, il s'enlève avec elle ; le mouvement de la jambe gauche indique positivement qu'il monte de lui-même ; et les anges, presque enfants, groupés autour de saint Paul, semblent le suivre plutôt que le porter. Dans le *Ravissement de saint Paul* du Poussin, c'est du ciel que vient le miracle dont l'homme est seulement l'objet ; le Dominiquin a placé le miracle dans l'homme même, et nous croyons l'y sentir. On demanderait à accompagner le saint Paul du Poussin pour recevoir avec lui les sublimes vérités dont il commence à entrevoir la manifestation ; on est ravi avec le saint Paul du Dominiquin. » Ce dernier chef-d'œuvre a été gravé par Gilles Rousselet, par Massard père (*Musée royal*), par Leblond et par Landon.

Le *Ravissement de saint François d'Assise* a été peint par un grand nombre d'artistes, notamment par Annibal Carrache, Ribera, Cardi, Ch. Lefèvre (Salon de 1838), Guidotti (gravé par P. de Jode), etc. V. FRANÇOIS [saint]). Le *Ravissement de saint Roch* a été peint par le Tintoret, à la Scuola-di-San-Rocco, à Venise. Une estampe de Brustoloni représente le *Ravissement de sainte Thérèse*. M. Adolphe Brune a peint, pour l'église de Saint-Roch, à Paris, le *Ravissement de sainte Catherine* (Salon de 1853). Au musée de Madrid est le *Ravissement de sainte Madeleine*, chef-d'œuvre d'Antolinez (lithographié par Mme Delphine de Cool, Salon de 1867).

RAVISSEUR, EUSE adj. (ra-vi-seur, euze — rad. *ravir*). Qui ravit, qui prend avec violence :

Voilà donc le succès qu'aura votre ambassade,
Oreste *ravisseur !* . . .

RACINE.

— Substantiv. Personne qui ravit, qui enlève avec violence : *Contre un* RAVISSEUR *toute défense est légitime.* (E. de Gir.) *Celui qui attenterait au suffrage universel serait un* RAVISSEUR. (E. de Gir.)

— s. m. Homme qui a ravi, emmené avec quelque violence une fille : *Autrefois, on punissait de mort les* RAVISSEURS. *La villageoise enlevée aime son* RAVISSEUR *autant d'étonnement que d'amour.* (Chateaub.)

Traîtres de *ravisseurs*, vous serez tous pendus.

REGNARD.

— s. m. pl. Ornith. Syn. de RAPACES ou OISEAUX DE PROIE.

— Entom. Famille d'insectes hémiptères.

RAVITAILLÉ, ÉE (ra-vi-ta-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Ravitailler : *Combien de villes fortes auraient dû ouvrir leurs portes à l'ennemi, si elles n'avaient été* RAVITAILLÉES *à propos.* (Gal Bardin.)

RAVITAILLEMENT s. m. (ra-vi-ta-lleman ; *ll* mll. — rad. *ravitailler*). Action de ravitailler : *Le* RAVITAILLEMENT *d'une place de guerre. On avait exigé de l'Angleterre un sacrifice que rien ne pouvait lui arracher : c'était de permettre le* RAVITAILLEMENT *de Malte et de l'Egypte.* (Thiers.)

RAVITAILLER v. a ou tr. (ra-vi-ta-llé ; *ll* mll. — du préf. *r*, de *à*, et de *victuailles*). Munir de vivres ou de munitions : RAVITAILLER *une armée, une flotte. Il n'y avait plus de vivres dans la place, on y fit entrer un grand convoi pour la* RAVITAILLER. (Acad.)

— Fam. Ranimer :

. . . . . Rien ne me *ravitaille*
Comme de respirer un parfum de bataille.

AUTRAN.

Se ravitailler v. pr Se pourvoir de nouveaux vivres, de nouvelles munitions : *Et après quelques combats en escadre, nous venons mouiller à Gondelour, pour* NOUS RAVITAILLER. (E. Sue.)

— Fam. Se réconforter : SE RAVITAILLER *d'un verre de vin.* SE RAVITAILLER *d'un bon déjeuner. Dites-moi à quoi cela peut servir d'aller de ce train ; ne vaudrait-il pas mieux s'en aller tranquillement, faisant vie qui dure,* SE RAVITAILLANT *aux bouchons ou, le long des prés, cueillant la noisette et s'arrêtant selon le besoin ?* (E. Ourliac.)

RAVIVÉ, ÉE (ra-vi-vé) part. passé du v. Raviver. A qui l'on a rendu de la vie, de l'activité : *Malade* RAVIVÉ. *Feu* RAVIVÉ. RAVIVÉ *par la reconnaissance, son premier penchant pour Rodolphe se réveillait avec une nouvelle force.* (E. Sue.)

— B.-arts. Se dit d'un tableau, d'une gravure qui a reçu des teintes plus vives.

RAVIVEMENT s. m. (ra-vi-ve-man — rad. *aviver*). Chir. Opération par laquelle on avive une plaie, on la rend saignante.

— **Encycl.** Pris dans son sens étymologique, ce mot ne devrait signifier autre chose que la répétition de l'avivement. On l'emploie pourtant en chirurgie pour signifier cette dernière opération elle-même. Le *ravivement* est le premier temps de beaucoup d'opérations d'anaplastie. Il consiste à transformer en plaies saignantes les surfaces qu'on veut réunir ensemble au moyen de sutures et de serres-fines, etc. On le pratique en enlevant, au moyen du bistouri ou des ciseaux, une couche très-mince de tissus. Il entre dans la plupart des procédés pour la cure des fistules de toutes sortes et celle du bec-de-lièvre. Prenons un exemple et supposons une plaie verticale de toute l'épaisseur de la lèvre supérieure abandonnée à elle-même. En se cicatrisant, elle pourra laisser une échancrure difforme et le chirurgien appelé ensuite devra pour la faire disparaître en raviver les bords qu'il fixera l'un à l'autre pour qu'ils se soudent ensemble d'une manière définitive.

RAVIVER v. a. ou tr. (ra-vi-vé — du préf. *r* et de *aviver*). Rendre plus vif, plus actif : RAVIVER *le feu.*

— Réveiller, réconforter : *Cet élixir* RAVIVE *les esprits. Cette liqueur* RAVIVE *les forces. C'est un mets qui* RAVIVE *l'appétit.*

— Rendre la fraîcheur, l'éclat : RAVIVER *des couleurs.* RAVIVER *un tableau.* RAVIVER *des dorures.*

— Fig. Ranimer : *Cette vue* RAVIVE *des souvenirs que je croyais effacés.* (Acad.) *L'opposition, vous l'*AVEZ RAVIVÉE *et ralliée plus que jamais.* (Guizot.) *Avec la fortune, on ne peut se consoler d'une vraie douleur, ni* RAVIVER *une affection éteinte.* (X. Marmier.)

. . . . Ceux dont la voix incisive
Mord sur l'opinion, la tue ou la *ravive.*

C. DELAVIGNE.

‖ Remettre en usage : RAVIVER *une expression vieillie.*

— Chir. *Raviver une plaie, les chairs d'une plaie*, Les rendre vermeilles.

— Techn. Limer une pièce de cuivre pour la souder.

Se raviver v. pr. Se ranimer, reprendre de nouvelles forces : *L'incendie* SE RAVIVA *tout à coup. Comme nous avancions, les bruits de la vie humaine* SE RAVIVÈRENT *clairement et par degrés.* (Baudelaire.)

Quand siffle l'ouragan sur notre mer profonde,
La pensée en lambeaux *se ravive* à cette onde,
D'où sort un baptême sacré.

DE BANVILLE.

RAVLENGHIEN (François), imprimeur belge. V. RAPHELENG.

RAVLENGHIEN (François), hébraïsant belge. V. RAPHELENG.

RAVOIR v. a. ou tr. (ra-voir — du préf. *r*, et de *avoir*). Avoir de nouveau : *J'avais un logement commode, je veux essayer de le* RAVOIR. (Acad.) *Il me semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous* RAVOIR. (Mme de Sév.)

— Rentrer en possession de : *Je lui ai prêté telle somme, je veux la* RAVOIR. *L'Eglise veut* RAVOIR *ses propriétés, et, l'interdit qui depuis* 1789 *pesait sur elle étant levé, la réaction de l'époque laissant faire, elle les* RAURA. (Proudhon.) ‖ Malgré l'autorité de ce dernier exemple, ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif, excepté dans le style tout à fait familier :

Agnès en tremble et l'entend qui marmotte
Entre ses dents : *Je raurai* ma culotte.

VOLTAIRE.

— Prov. *Ravoir n'est pas sans peine*, Il est difficile de rentrer en possession de ce qu'on n'a plus.

Se ravoir v. pr. Réparer ses forces : *Il a été bien malade, mais il tâche de* SE RAVOIR. (Acad.)

RAVOIR s m. (ra-voir). Pêche. Nom que l'on donne, sur certaines côtes, à un parc de filets que la mer couvre et découvre tour à tour.

— **Encycl.** Les *ravoirs* sont des pêcheries établies à l'embouchure des fleuves. Les pêcheurs choisissent à cet effet des bancs de sable qui soient couverts à la marée haute ; on établit ces petites pêcheries dans tous les endroits où se forment des courants ou ravins qu'on nomme sur certaines côtes *ravoirs*, ainsi que les filets que l'on y tend.

Il y a des *ravoirs* simples et des *ravoirs* tramaillés.

1o *Ravoirs simples*. On plante dans le sable ou dans la vase, parallèlement à la laisse de basse mer et perpendiculairement au courant, en ligne droite, des piquets de 3 pieds environ hors de terre, plus ou moins selon les localités. Si le sable est mouvant, on garnit le bas des piquets avec des torches de paille ou d'herbe sèche pour les affermir, comme on doit faire chaque fois qu'il s'agit de cordes tendues sur palots. Quelquefois on fait une seconde et même une troisième ligne de piquets derrière la première, afin d'y ramasser le poisson qui aurait échappé au premier filet.

Les filets que l'on tend sur les piquets sont de simples nappes dont les mailles ont environ 2 pouces d'ouverture ; on en arrête la bordure de la tête par un tour mort, au sommet de tous les piquets, et on n'arrête le pied du filet qu'au premier et au dernier piquet de chaque file. Mais, pour former en bas et dans toute la longueur du filet des espèces de bourses qui retiennent le poisson, on retrousse le pied du filet du côté d'amont, c'est-à-dire de l'endroit d'où vient le courant, observant qu'il s'en faille de quelques centimètres que le filet ne porte sur le terrain. Ceci est nécessaire pour que les herbes et autres immondices que le courant entraîne puissent passer sous le filet sans le déranger. Cette distance entre le fond et le filet varie suivant les pays.

Lorsque la marée monte, le courant élève le filet jusqu'à la surface de l'eau, et le poisson passe dessous sans se prendre ; mais lorsqu'elle se retire, le filet s'appuie contre les piquets ; l'eau, en s'entonnant dans la portion qui est retroussée, ouvre les bourses destinées à arrêter le poisson qui suit le cours de l'eau. Ainsi plusieurs poissons s'emmaillent, tandis que d'autres s'engagent dans les bourses. Cette pêche se fait pendant toute l'année, excepté pendant les gelées.

2o *Ravoirs tramaillés*. Ces *ravoirs* se tendent comme les précédents, à quelques différences près ; les pièces de filet ont 14 ou 15 brasses de longueur sur 3 pieds de hauteur ; on ne retrousse pas le bas, qui doit traîner sur le terrain. La grandeur des mailles varie suivant les localités ; mais le plus ordinairement celles des hamaux ont 7 ou 8 pouces carrés, et celle de la flue environ 27 lignes (0m,062). Cette pêche a lieu depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de janvier ; on l'emploie principalement en Normandie et nommément à Etaples.

Il existe une espèce de *ravoir* auquel on a donné le nom de *folle* et qui ne diffère du précédent que par des sacs et des replis qu'il forme et où s'embarrasse le poisson à la marée montante ou descendante. Les mailles des folles ont environ 5 pouces d'ouverture au carré ; aussi n'y prend-on que des raies, des tires, des turbots et autres grands poissons plats. Les demi-folles ont des mailles de 3 ou 4 pouces d'ouverture, d'où il résulte qu'on y prend du poisson moins gros. Du reste, on prend peu de poissons ronds à cette pêche. Le grand rieux ne diffère point de la folle, et le petit rieux de la demi-folle. Tous se tendent comme les *ravoirs*.

RAVOIRER v. a. ou tr. (ra-voi-ré). Féod. Saisir le fief d'un vassal, et s'emparer de ce qu'il produit.

RAVRIO (Antoine-André), ciseleur, né à Paris en 1759, mort en 1814. Cet artiste d'un certain mérite ne s'est pas élevé à la hauteur que lui assuraient ses facultés rares s'il les avait développées avec intelligence et à temps. Emporté par son imagination fougueuse, par les ardeurs de son tempérament excessif, il travaillait une heure pour gagner les dépenses d'une folle journée ; la plume, au reste, lui était aussi familière que le burin et il composa quelques vaudevilles réussis. La plupart des bronzes ciselés qu'il a laissés, et qui jouissent depuis soixante ans d'une vogue durable, rappellent sans les copier les chefs-d'œuvre du même genre de Benvenuto Cellini. La forme de ces vases, de ces coupes, de ces appliques, leur ornementation en relief ou en creux sont toujours originales et révèlent une science profonde, en même temps qu'un grand instinct de l'arrangement décoratif. Ces qualités merveilleuses ne sont malheureusement qu'indiquées ; Ravrio ne savait presque rien ; il n'avait jamais pris le temps d'apprendre, mais il devinait tout avec une intuition presque surnaturelle. Ses productions étaient achetées, même de son vivant, au poids de l'or ; aujourd'hui on se les arrache à des prix fabuleux. Malgré le désordre de sa vie, Ravrio laissa une fortune considérable, fit même une bonne action en instituant un prix de 3,000 francs en faveur de celui qui trouverait le préservatif le plus efficace contre les effets du mercure sur les ouvriers doreurs. Le bagage littéraire de notre Benvenuto n'est pas considérable. Quelques-uns de ses vaudevilles ont eu néanmoins du succès. Citons les meilleurs : *Arlequin journaliste* (1799) ; la *Sorcière* (1800) ; la *Maison des fous* (1803) ; *Mes délassements* ou *Recueil de chansons et autres pièces fugitives composées pour mes amis* (1805). Ajoutons que Ravrio compte parmi les neuf auteurs du fameux vaudeville, *Monsieur Giraffe* ou la *Mort de l'Ours blanc*.

RAWA, ville de Russie (Pologne), gouvernement de Piotrkow, à 105 kilom. S.-O. de Varsovie, sur la droite de la Rawka ; 5,912 hab. C'était autrefois une forteresse. Elle donnait son nom à une woïwodie. Brasserie, fabrique d'eau-de-vie.

RAWITSCH ou **RAWIEZ**, ville des Etats prussiens (Posen), à 102 kilom. S. de Posen ; 10,000 hab. Tribunaux, gymnase luthérien, synagogue, couvent des franciscains. Fabriques de tabac, de drap, de toiles ; tanneries, poteries, chapelleries ; commerce de blé, de laine et de bestiaux. Fondée par des réfugiés allemands après la guerre de Trente ans, elle fut brûlée en 1707 et 1802.

RAWLINSON (Richard), antiquaire anglais, né à Londres en 1690, mort en 1755. Il fut reçu docteur en droit à l'université d'Oxford, où il fonda une chaire de langue anglo-saxonne et à laquelle il fit des legs considérables, tant en terres qu'en livres, manuscrits, etc. Il avait amassé de nombreux matériaux pour éclaircir l'histoire particulière de chaque province, et il s'était proposé de continuer deux ouvrages de Wood : *Athenæ Oxonienses* et *History of Oxford*. On a de lui : *Vie d'Anthony Wood* (Londres, 1711, in-8o) ; le *Nouveau topographe anglais* (1720, in-8o), etc.

RAWLINSON (sir Henri CRESWICKE), célèbre orientaliste anglais, né à Chadlington (Oxfordshire) en 1810. Il servit, de 1826 à 1833, dans l'armée de la compagnie des Indes orientales et acquit alors une connaissance approfondie des langues de l'Orient. Envoyé ensuite en Perse, il y fut fort utile au schah pour la réorganisation de son armée, puis il devint résident britannique à Kandahar (1840) et consul à Bagdad (1844). Pendant ses excursions en Perse et dans la Turquie d'Asie, son attention fut particulièrement attirée par les nombreux monuments de l'antiquité qui se trouvent dispersés dans les différentes parties de ces régions. Après avoir fourni, de 1839 à 1841, au *Journal de la Société géographique de Londres*, d'intéressants mémoires sur la situation de l'ancienne Ecbatane et sur les habitants du Kourdistan, il s'occupa exclusivement de déchiffrer les inscriptions cunéiformes et, pendant plusieurs années, poursuivit cette tâche avec une infatigable persévérance. Il réussit ainsi à expliquer la grande inscription bilingue de Darius, à Behistoun, inscription qui est de la plus haute importance pour la connaissance de l'ancienne langue persane, et se livra, sur les monuments découverts par Layard à Kojundschik et à Nimrud, à de longues études, dont les remarquables résultats sont consignés dans le rapport qu'il adressa, en 1851, à la Société asiatique de Londres, *Sur les inscriptions de l'Assyrie et de la Babylonie*. Le gouvernement anglais l'éleva, la même année, au grade de lieutenant-colonel et au rang de consul général. Peu de temps après il revint prendre son poste à Bagdad, où il continua ses études avec une nouvelle ardeur. Il y écrivit une *Esquisse de l'histoire d'Assyrie, d'après les documents fournis par les inscriptions découvertes dans les ruines de Ninive* (Londres, 1852), et un *Mémoire sur la publication des inscriptions cunéiformes* (1855). De retour en Angleterre (1855), il fut nommé un des directeurs de la compagnie des Indes, membre du Parlement (1858), membre du conseil des Indes (1858), reçut en 1859 le grade de major général et partit alors pour Téhéran, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire ; mais il résigna ses fonctions au bout d'un an. En 1865, il a été élu membre du Parlement par la ville de Frome. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans les recueils de la Société géographique et de la Société asiatique, M. Rawlinson a encore fourni des notes et des commentaires intéressants à la traduction d'*Hérodote*, publiée par son frère, George Rawlinson (Londres, 1858-1860, 4 vol. ; 1864, 2e édit.). Cet éminent érudit est membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris et fait partie des principales sociétés savantes de l'Europe.

RAWLINSON (George), érudit anglais, frère du précédent, né à Chadlington vers 1815. Il s'est fixé à Oxford, où il est délégué du musée, examinateur au conseil d'éducation militaire et à l'université. Indépendamment de nombreux articles insérés dans diverses publications périodiques et dans le *Dictionnaire de la Bible*, on lui doit : l'*Histoire d'Hérodote* (1858-1860, 4 vol. in-8o), traduite en anglais avec des notes et des cartes ; l'*Evidence historique de la vérité des Ecritures* (1860, in-8o) ; les *Contrastes du christianisme avec les systèmes païen et juif* (1861, in-8o), etc.

RAWNIKAR (Matthieu), théologien slovène, né en 1786, mort en 1845. Il professa la dogmatique à Laybach et devint dans la suite évêque de Trieste. Il s'occupa surtout d'améliorer l'instruction publique et de faire renaître la langue slovène, et ce fut grâce à ses démarches qu'en 1815 l'enseignement de cet idiome fut introduit au lycée de Laybach. Les plus remarquables parmi ses ouvrages ont pour titres : *Perpomozhnik boga praw sposnati in zhastiti* (1813) ; *Sgodbe sweliga pisma* (1815-1817, 3 vol.), traduction de l'Ecriture sainte ; *Male powesti za zhole na kmetih* (1816), recueil de récits destinés aux habitants des campagnes, etc. Tous les écrits de Rawnikar sont des modèles de la prose slovène la plus pure, exempte de tous germanismes, et ils ont frayé une nouvelle voie aux écrivains qui se servent de cet idiome, en sorte que c'est depuis leur publication qu'il a commencé à revenir à sa pureté originelle.

RAWSON (sir William ADAMS-), chirurgien anglais, né en Cornouailles, mort à Londres en 1829. Elève du célèbre oculiste Saunder, il s'adonna exclusivement au traitement des maladies des yeux, fonda deux établissements spéciaux, l'un à Exeter, l'autre à Bath. Après la mort de Saunder, il s'établit à Londres, où il devint oculiste du prince régent ; la grande habileté dont il fit preuve comme praticien lui valut, en 1814, le titre de chevalier. On a de lui : *Practical observations on ectropium, or eversion of the eye-lids* (Londres, 1812-1814, in-8o) ; *Practical enquiry into the causes of the frequent failure of the operations of the cataract* (1818, in-8o) ; *Treatise on artificial pupil* (1819, in-8o, pl.).

RAXIS (Gaëtan), diplomate et publiciste français. V. FLASSAN.

RAY s. m. (rè). Pêche. Filet en forme d'entonnoir et à mailles très-étroites.

RAY-SUR-SAÔNE, village et commune de France (Haute-Saône), cant. de Dampierre, arrond. et à 29 kilom. de Gray, à 34 kilom. de Vesoul, sur la rive droite de la Saône ; 510 hab. Le magnifique château moderne de Ray, entouré d'un vaste parc et bâti au sommet d'une colline, appartient au duc de Marmier. L'église, élégante construction du XVIe siècle, offre de belles sculptures.

RAY (Jean) ou **WRAY**, en latin **Raius**, un des plus savants naturalistes anglais du XVIIe siècle, né à Black-Notley (comté d'Es-

sex) le 29 novembre 1628, mort au même lieu le 17 janvier 1704. Fils d'un forgeron, Ray termina ses études à Cambridge, où il eut pour condisciple le célèbre Isaac Barrow, le maître de Newton. Il se livra avec une égale ardeur aux sciences et aux lettres; ses progrès furent si rapides qu'à vingt-trois ans (1651) on le choisit pour enseigner le grec; et, quelque temps après, il fut chargé de professer les mathématiques et les humanités. Cependant son étude de prédilection fut l'histoire naturelle, et principalement la botanique. Il y consacrait tous les moments que lui laissaient ses fonctions; et en 1660, après une dizaine d'années d'herborisation, il consigna le résultat de ses observations sur les plantes dans son *Catalogus plantarum circa Cantabrigiam nascentium* (1 vol. in-8°). Cette même année, Ray se fit ordonner prêtre de l'Eglise anglicane. Il acquit à Cambridge la réputation d'un habile prédicateur, et ses sermons théologiques étaient fort bien accueillis du public. Mais lorsque, après la restauration de Charles II, tous les ecclésiastiques durent souscrire à certaines propositions qui avaient pour but d'écarter les presbytériens, Ray, quoique dévoué à l'Eglise anglicane, aima mieux perdre sa place de Cambridge que de prêter un serment attentatoire à la liberté religieuse. Un jeune gentilhomme anglais, Willugbhy, vint à son secours dans cette position embarrassante et lui proposa de voyager avec lui. Ray accepta, et ces deux hommes, liés d'une amitié tendre, et animés de la même ardeur pour la science, employèrent trois années (1663-1666) à parcourir l'Angleterre, l'Ecosse, la France, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Ils poussèrent leur exploration jusqu'en Sicile et à Malte. Willugbhy s'attacha particulièrement aux animaux, et Ray aux plantes. Peu de temps après leur retour, Ray fut nommé membre de la Société royale de Londres (7 nov. 1667). Les matériaux qu'il avait amassés et disposés pendant ses voyages lui permirent de publier sa *Methodus plantarum nova* (Londres, 1682, in-8°). Dans cet ouvrage, il classa les plantes d'après leurs fruits et leur aspect général, en négligeant les caractères tirés des fleurs. Adoptant la classification ancienne, il divisa le règne végétal en arbres, en arbrisseaux et sous-arbrisseaux et en herbes. Il crut avoir trouvé dans la présence des bourgeons, qu'il n'accordait qu'aux arbres, le moyen de les distinguer nettement des herbes; mais il annonça le premier que ces bourgeons étaient de nouvelles plantes annuelles qui recouvraient les anciennes. Dans cet ouvrage, Ray fixa avec précision la grande division des monocotylédones et des dicotylédones, caractérisa plusieurs classes d'une manière exacte, distingua nettement les fleurs complètes et les fleurs incomplètes et enfin établit plusieurs principes généraux sur les méthodes, qui ont presque tous été adoptés depuis. Un autre ouvrage qu'il fit paraître en 1694, le *Stirpium Europæarum extra Britanniam nascentium sylloge* (Londres, 1694, in-8°), présenta une esquisse curieuse de la géographie botanique en Europe. Dans la préface fort remarquable de ce livre, l'auteur admet le sexe des plantes, déjà découvert par Grew, et critique la méthode de Rivin. L'un des principaux points de cette critique roule sur la division des plantes en *ligneuses* et en *herbacées*, division que Ray admet comme nous venons de le voir et dont Rivin cherchait le premier à débarrasser la botanique. Mais c'est avec les plus grands égards pour son adversaire que Ray expose son opinion : *Rivini equidem opus vehementer laudo*, dit-il. Rivin lui fit une réponse sur le même ton, et il commence par lui dire qu'il le reconnaît comme le plus habile botaniste qu'il y ait encore eu jusqu'à leur époque. Cette discussion en amena une autre entre Ray et Tournefort, qui venait de faire paraître ses *Eléments de botanique*. Ray soutenait que le fruit ne suffisait pas pour établir les genres et que certaines plantes ne devaient pas être dans ceux où Tournefort les avait mises. Il y eut réponse de part et d'autre; mais on trouve dans cette controverse scientifique une modération et des égards qui méritent d'être remarqués dans ce siècle disputeur, et qui font honneur à ces deux savants.

Tournefort, qui avait critiqué plusieurs fois Ray dans ses *Eléments de botanique*, fit plus tard disparaître dans les *Institutions* ces agressions désagréables et ne parla ensuite de Ray qu'avec les plus grands éloges. Au reste, cette discussion fut loin d'être inutile à notre savant anglais, car, dans une nouvelle édition de sa *Méthode* (*Methodus plantarum emendata et aucta*, Londres, 1703, in-8°), il revint sur sa classification fondée sur le fruit et en reconnut avec franchise les imperfections. Il commença alors à beaucoup moins s'éloigner des idées de Tournefort, et, comme dit Linné en parlant de lui, « *fructista corollista evasit*, laissant le fruit de côté, il prit pour première base la corolle, qu'il avait d'abord rejetée. Mais Ray pense (et ce fait est curieux) qu'on peut faire les mêmes objections contre les classifications fondées sur la fleur que contre celles fondées sur le fruit. Il pressentait qu'on irait chercher plus profondément les caractères constants qui peuvent établir un système universel et certain.

L'ouvrage le plus important de Ray en botanique est son *Histoire générale des plantes* (*Historia plantarum generalis, etc.*, 1686-1704, 3 vol. in-fol.), livre cependant plutôt remarquable par l'immense travail qu'il a exigé que par l'originalité des découvertes. Haller et Linné l'appelaient *opus immensi laboris*. On y trouve le résumé le plus complet des travaux faits en physiologie végétale jusqu'à cette époque, et l'introduction donna l'histoire de la botanique au XVII[e] siècle. Ces ouvrages et plusieurs autres relatifs à la botanique, que nous n'avons pu mentionner, eussent suffi pour illustrer Ray; mais il ne s'est pas rendu moins célèbre par ses livres de zoologie. Il a été en quelque sorte le créateur de cette science en Angleterre, témoin sa *Synopsis methodica animalium quadrupedum et serpentini generis* (Londres, 1693, in-8°) et sa *Synopsis methodica avium et piscium*, ouvrage posthume (Londres, 1713, in-8°). On trouve dans ces ouvrages la première classification véritablement systématique qui ait été faite depuis Aristote. Cuvier va même plus loin : « On peut les considérer, dit-il, comme le fondement de toute la zoologie moderne; il est à chaque instant nécessaire aux naturalistes de les consulter pour éclaircir les difficultés que l'on rencontre dans ceux de Linné et de ses copistes. » Il ne fut cependant conduit à la zoologie que par un sentiment de générosité et d'amitié; il s'agissait de publier les notes de son ami et de son mécène Willugbhy, qui, dans leur voyage commun, s'était surtout occupé de zoologie. Ray publia ces travaux sous le nom de son ami, quoiqu'il eût pu en réclamer une bonne part, surtout pour l'ouvrage sur l'ornithologie, dont il composa la plus grande partie. Comme on le voit, Ray s'est occupé de presque toutes les branches de l'histoire naturelle, et sur toutes il a fait de grands travaux. L'immensité de son œuvre est presque capable d'effrayer l'imagination. Son érudition sur d'autres sujets était presque aussi vaste, et, à la gloire d'être le premier naturaliste de son temps, il joignait le mérite d'une latinité aussi pure qu'élégante. L'étude qu'il fit toute sa vie des merveilles de l'histoire naturelle le porta dans sa vieillesse à s'élever jusqu'à la source de ces merveilles et à célébrer le grand auteur de la nature. Il écrivit alors son ouvrage : la *Sagesse de Dieu manifestée dans les œuvres de la création*, où il développe cette idée si féconde que « celui qui cultive l'histoire de la nature en cultive aussi l'auteur. »

On pourrait placer ce livre à côté du beau *Traité de l'existence de Dieu*, par Fénelon. Ray s'était retiré, vers l'an 1680, à Black-Notley, son lieu natal, dans une petite maison qu'il avait fait construire. C'est là qu'il mourut à l'âge de soixante-seize ans. Un auteur anglais fait de lui le portrait suivant : « Il avait des connaissances universelles, et néanmoins il était plein de modestie, d'affabilité et très-communicatif; il était d'une piété exemplaire, plein de candeur et d'une grande intégrité; remarquablement sobre et tempérant et poussant la charité jusqu'au point de se dépourvoir lui-même. » Quant à ses travaux, qui sont en grand nombre, car il a tant écrit que ses ennemis le lui réprochaient comme un crime, ils ont rendu d'immenses services en histoire naturelle. « Le caractère particulier de ses travaux, dit encore Cuvier, consiste dans des méthodes plus claires, plus rigoureuses que celles d'aucun de ses prédécesseurs et appliquées avec plus de constance et de précision. Les distributions qu'il a introduites dans les classes des quadrupèdes et des oiseaux ont été suivies par les naturalistes anglais presque jusqu'à nos jours, et l'on trouve des traces sensibles de celle des oiseaux dans Linné, dans Brisson, dans Buffon et dans tous les auteurs qui se sont occupés de cette classe d'animaux. L'ornithologie de Salerne n'est guère qu'une traduction du *Synopsis*, et Buffon a extrait de Willugbhy presque toute la partie anatomique de son histoire des oiseaux. C'est aussi en grande partie en traduisant ses articles sur les poissons que Daubenton et Haüy ont composé le *Dictionnaire d'ichthyologie* de l'*Encyclopédie méthodique.* »

RAY DE SAINT-GENIEZ (Jacques-Marie), tacticien français, né à Saint-Geniez, près de Rodez, en 1712, mort en 1777. Après avoir fait la guerre en Italie et en Allemagne, il se retira du service avec le grade de capitaine. On a de lui : l'*Art de la guerre pratique* (Paris, 1754, 2 vol. in-12, fig.), traduit en allemand, en anglais et en espagnol; *Histoire militaire du règne de Louis le Juste* (1755, 2 vol. in-12); *Histoire militaire du règne de Louis le Grand* (1755, 3 vol. in-12., pl.); l'*Officier partisan* (1763-1766, 2 vol. in-12); *Stratagèmes de guerre des François* (1769, 4 vol. in-12); cet ouvrage fait suite au précédent.

RAYA s. m. (ré-ia — de *Ray*, natur. angl.). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des eurylaimes ou psarisomes.

RAYA s. m. (ra-ia). V. RAÏA.

RAYACHÈLE s. f. (ré-ia-kè-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, dont l'espèce type habite la Russie.

RAYAGE s. m. (rè-ia-je — rad. *rayer*). Action de rayer; résultat de cette action : *Le* RAYAGE *de ce canon laisse à désirer.*

RAYAU s. m. (rè-io). Sorte de moule qu'on employait autrefois dans le monnayage.

RAYE s. f. (rê). Ichthyol. Ancienne orthographe du mot RAIE.

RAYÉ, ÉE (rè-ié) part. passé du v. Rayer. Marqué de traces, de rayures : *De la vaisselle* RAYÉE. *Un gentilhomme seul peut vaincre un gentilhomme, de même qu'un diamant n'est* RAYÉ *que par un autre diamant.* (Th. Gaut.)

— En parlant des armes à feu, Qui a de petites cannelures à l'intérieur : *Canon* RAYÉ. *Carabine* RAYÉE. *Arquebuse* RAYÉE. *Un canon* RAYÉ *coûte vingt-cinq mille francs.* (Proudhon.)

— Où l'on remarque des bandes de couleurs plus ou moins variées : *Un âne* RAYÉ. *Une étoffe* RAYÉE. *Parmi les plantes, la mauve rampante avec ses fleurs* RAYÉES *de pourpre et l'asphodèle avec sa longue tige, garnie de belles fleurs blanches ou jaunes, se plaisent à croître sur les tertres funèbres.* (B. de St-P.) *Le rotifère a le corps formé d'une multitude d'anneaux* RAYÉS *longitudinalement.* (Aimé Mart.) *Des linges bleus, blancs,* RAYÉS *de rose sèchent sur des cordes.* (Th. Gaut.)

Le brenn a convoqué cette nuit dans sa chambre
Tous les chefs aux sayons *rayés*, aux colliers d'ambre.
BRIZEUX.

— Effacé, raturé : *Passage* RAYÉ. *Mot* RAYÉ. *La noblesse a été* RAYÉE *de ce monde dans le cataclysme de* 1793. (Mich. Chev.) *En France, le divorce a été* RAYÉ *du code.* (E. de Gir.)

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons, des genres chétodon et tétraodon. ‖ Mamm. *Rayé des Indes*, Nom vulgaire d'un mammifère carnassier, du genre martre, qui habite l'Inde.

— s. f. Nom sous lequel on désigne quelquefois la poussière qui couvre et salit les meubles : *Enlever une* RAYÉE *de poussière.*

RAYEMENT s. m. (rè-ie-man — rad. *rayer*). Techn. Action de rayer.

RAYER v. a. ou tr. (rè-ié — rad. *raie. Je raie, tu rayes, il raye* ou *il raie, nous rayons, vous rayez, ils raient* ou *ils rayent; je rayais, nous rayions; je rayai, nous rayâmes; je rayerai* ou *je raierai, nous rayerons* ou *nous raierons; je rayerais* ou *je raierais, nous rayerions* ou *nous raierions; que je rayasse, que nous rayassions; raye, rayez; que je raye, que nous rayions; rayant, rayé*). Marquer de raies : RAYER *de la vaisselle.* RAYER *une glace. Les vipères, regagnant leur trou,* RAYENT *de traînées obliques le sable fin de la route.* (Th. Gaut.) ‖ Imprimer des traces : RAYER *du papier avec le crayon. Par delà s'étendaient des prairies que* RAYAIENT *des pièces de toile écrue.* (Chateaub.)

— Effacer en faisant une raie, en passant un trait de plume sur ce qui est écrit : RAYER *une phrase, un mot. On l'*A RAYÉ *des contrôles de l'armée. Il mériterait qu'on le* RAYÂT *de la liste des électeurs. C'est un homme qu'on anéantit comme on* RAYERAIT *un chiffre.* (G. Sand.)

— Par ext. Supprimer, abolir : *On lui* A RAYÉ *sa pension.* (Acad.) *On leur répond que c'était bon autrefois, que cela n'est plus à la mode, que le* PATRIOTISME A RAYÉ *tout cela.* (Las Cases.) *J'avais obtenu de mon frère qu'on ne le* RAYERAIT *pas du nombre des ouvriers.* (F. Soulié.)

C'est une trahison que de venir en face
Au fils du roi Henri *rayer* son droit de grâce.
V. HUGO.

‖ Considérer comme non avenu, comme nul : *Ils sont obligés de* RAYER *du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont passés dans cet état duquel il ne leur reste aucune idée.* (Buff.)

— *Rayer quelqu'un du nombre des vivants, du nombre des humains*, Faire mourir :

Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains
La Parque l'*eut rayé du nombre des humains...*
BOILEAU.

— *Rayez cela de vos tablettes, de vos papiers*, Ne comptez plus là-dessus : *Vous avez formé le projet de la séduire :* RAYEZ CELA DE VOS TABLETTES. (Alex. Dumas.)

Moi, votre ami! *Rayez cela de vos papiers.*
MOLIÈRE.

— Artill. Pratiquer des rayures, des cannelures dans une arme à feu : RAYER *un canon, une carabine, un fusil.*

— Véner. *Rayer les voies d'une bête*, Tracer une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour servir d'indication aux chasseurs.

Se rayer v. pr. Etre rayé : *Les glaces* SE RAYENT *quand on les polit sans précaution.*

— **Syn. Rayer, biffer, effacer**, etc. V. BIFFER.

RAYER s. m. (rè-ié — du bas lat. *ragium*, canal). Nom sous lequel on désignait autrefois un amas de bourbe.

RAYER (Pierre-François-Olive), médecin français, né à Saint-Sylvain, près de Caen, le 7 mars 1793, mort à Paris en 1867. D'abord élève distingué des hôpitaux de Paris et de l'Ecole pratique, aux concours de laquelle il fut plusieurs fois vainqueur, il fut reçu docteur en 1818 et se rangea de bonne heure parmi les partisans de l'anatomie pathologique. Désireux de suivre la carrière de l'enseignement, il voulut se présenter, sous la Restauration, au concours de l'agrégation, mais il ne put se faire inscrire parce qu'il s'était allié à une famille protestante. Le banquier Aguado l'ayant pris pour médecin, dès ce moment commença pour lui une carrière brillante; sa clientèle devint nombreuse et lucrative. Nommé médecin de l'hôpital Saint-Antoine en 1825, de la Charité en 1832, il devint ensuite médecin consultant du roi Louis-Philippe. L'Académie de médecine, dont il faisait partie depuis 1823, lui dut des discours remarquables, entre autres ceux que suscita la savante discussion sur la transmissibilité, si déplorablement avérée, de la morve et du farcin à l'homme. En 1842, il succéda à Morel-Vindé comme membre de l'Institut, puis il fonda la Société de biologie et devint, sous l'Empire, président du comité central d'hygiène publique et de l'association générale des médecins de France. Le 19 août 1862, le docteur Rayer, qui était depuis 1852 médecin ordinaire de Napoléon III, fut nommé, par décret, à une chaire de médecine comparée, créée exprès pour lui à la Faculté de Paris. Cet acte de haut arbitraire choqua vivement les membres du corps enseignant de l'Ecole et les élèves. Surpris de voir un étranger imposé par le chef de l'Etat, maîtres et élèves montrèrent leur mécontentement. Loin de tenir compte de l'opinion, Napoléon combla la mesure en nommant, en outre, Rayer doyen de l'Ecole. Les élèves protestèrent en sifflant le professeur, qui ne put faire son cours et qui, honteux et confus, finit par donner sa démission (18 janvier 1864). Il fut promu le même mois grand officier de la Légion d'honneur. Rayer était un très-remarquable et très-habile praticien. Indépendamment de nombreux mémoires publiés dans le *Journal de médecine*, le *Recueil de l'Académie*, etc., on lui doit : *Sommaire d'une histoire abrégée de l'anatomie pathologique* (1818); *Mémoire sur le* delirium tremens (1819); *Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné en* 1821 (1822); *Traité théorique et pratique des maladies de la peau* (1832, 3 vol. in-8°); cet ouvrage est accompagné d'un bel atlas de 26 planches grand in-4°, gravées et coloriées avec le plus grand soin, représentant, en 400 figures, les différentes maladies de la peau et leurs variétés; *De la morve et du farcin chez l'homme* (1837, in-4°); *Traité des maladies des reins* (1839-1841, 3 vol. in-8°); *Atlas du traité des maladies des reins comprenant l'anatomie pathologique des reins, de la vessie, de la prostate, des uretères, de l'urètre*, etc. (1841, 60 pl. in-fol., 300 fig. coloriées); *Cours de médecine comparée* (1863, in-8°), dont il n'a paru que l'introduction, etc.

RAYÈRE s. f. (rè-iè-re — rad. *rayer*). Constr. Ouverture longue et étroite, pratiquée verticalement dans le mur d'une tour, pour donner du jour dans l'intérieur.

— Conduit étroit qui projette l'eau sur le dessus d'une roue.

RAYEUR s. m. (rè-ieur — rad. *rayer*). Instrument dont on se sert pour rayer le papier.

RAYEUX s. m. (rè-ieu — rad. *raie*, sillon). Agric. Nom donné, en Lorraine, aux terrains anciennement défrichés.

RAY-GRASS s. m. (ré-grass — de l'anglais *ray*, rayon; *grass*, herbe). Bot. Nom anglais, adopté en France, de l'ivraie vivace : *Le* RAY-GRASS *talle volontiers.* (V. de Bomare.)

— Nom donné improprement à l'avoine élevée, et même, dans quelques pays, à toutes les graminées fourragères.

— **Encycl.** On a désigné sous le nom de *ray-grass* ou sous d'autres noms analogues plusieurs graminées dont les feuilles ou les graines servent à nourrir les animaux domestiques ou les oiseaux de basse-cour, mais particulièrement une ou deux espèces du genre ivraie. La plante qui mérite surtout le nom de *ray-grass* est celle que l'on emploie dans les jardins pour faire des pelouses ou des tapis de verdure et qu'on appelle aussi quelquefois *gazon anglais*. C'est, en effet, en Angleterre qu'on a commencé à la cultiver dans le cours du XVII[e] siècle; elle convient particulièrement au climat humide et brumeux de ce pays, où elle donne un fourrage abondant et presque continuel, fort goûté par les bestiaux. En Provence et surtout dans la Crau, les bêtes à laine se nourrissent uniquement de ses touffes, qu'ils vont chercher jusque sous les pierres.

RAYMI s. m. (rè-mi). Nom que les anciens Péruviens donnaient à la grande fête du Soleil.

— **Encycl.** Le *raymi* se célébrait immédiatement après le solstice d'été; tous les grands du royaume et les officiers se rassemblaient dans la capitale; on se préparait à la fête par un jeûne de trois jours, pendant lesquels on se privait du commerce des femmes, et il n'était pas permis d'allumer du feu dans la ville. Les prêtres purifiaient les brebis et les agneaux destinés aux sacrifices, et les vierges consacrées au soleil préparaient les pains et les liqueurs qui devaient servir d'offrandes et de libations. Le jour de la solennité, dès l'aube, le monarque, à la tête des princes de sa maison, se rendait nu-pieds sur la place publique; là, il se tournait vers l'orient et attendait le lever du soleil; lorsque celui-ci apparaissait, tous les assistants témoignaient leur respect pour le dieu et la joie qu'ils éprouvaient en recevant ses rayons bienfaisants. On célébrait ses louanges par des hymnes et le roi lui-même offrait des libations.

Les grands du royaume faisaient d'autres cérémonies analogues sur toutes les places

de Cuzco, après quoi les troupes se rendaient au grand temple, où le roi et les incas avaient seuls le droit d'entrer. La cérémonie se terminait par le sacrifice d'un grand nombre de brebis. On choisissait alors un agneau noir pour consulter l'avenir; on l'étendait à terre, la tête tournée vers l'orient, et le sacrificateur lui ouvrait le côté gauche pour en retirer le cœur et les poumons. Selon la manière dont ces parties de l'animal palpitaient en sortant du cœur, on prédisait le succès pendant l'année à venir. Enfin, les assistants faisaient rôtir la chair des victimes et s'en régalaient avec dévotion.

RAYMOND, village et commune de France (Cher), cant. de Dun-le-Roi, arrond. et à 38 kilom. de Saint-Amant-Mont-Rond, à 29 kilom. de Bourges, sur l'Yévrette; 502 hab. Les ruines de l'antique forteresse féodale, nommée la Maison forte de Raymond, offrent encore un aspect imposant.

RAYMOND DE PENAFORT (saint), théologien espagnol, né au château de Peñafort (Catalogne) en 1175, mort à Barcelone dans sa centième année en 1275. Sa famille était alliée aux rois d'Aragon. Il s'adonna de bonne heure à l'étude, se mit à professer la philosophie en 1195, puis se rendit à Bologne, où il se fit recevoir docteur en droit. Après avoir occupé une chaire dans cette ville, il revint à Barcelone, où il remplit les premières dignités du chapitre. En 1222, il entra dans l'ordre des Frères prêcheurs, s'adonna avec un grand succès à la prédication et contribua, avec Pierre Nolasque, dont il était le confesseur, à fonder l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci pour la rédemption des captifs. L'éloquence qu'il montra au concile où fut dissous le mariage de Jayme I^{er}, roi d'Aragon, avec Eléonore de Castille, attira sur lui l'attention du légat, qui le chargea de prêcher une croisade contre les Maures. Appelé à Rome en 1230, il devint le confesseur et le grand pénitencier de Grégoire IX, qui le chargea de faire un recueil des décrets des papes et des conciles à partir de 1150 et lui offrit inutilement l'archevêché de Tarragone. De retour en Espagne, Raymond fut élu général de son ordre (1238). Il en rectifia la règle, établit l'inquisition dans l'Aragon et le midi de la France, fonda des chaires d'arabe et de tunisien et accompagna le roi Jayme dans un voyage à Majorque. En 1240, Raymond se démit de ses fonctions de général et passa les dernières années de sa vie dans les exercices de piété. Il fut canonisé et l'Eglise célèbre sa fête le 23 janvier. Outre le recueil de *Décrétales* qu'il compila et qui a été imprimé à Mayence (1473, in-fol.), on lui doit une *Somme* souvent rééditée au XVIe siècle, *Summa de pœnitentia et matrimonio*, dont la meilleure édition est celle de Lyon (1718, in-fol.).

RAYMOND Ier, comte de Toulouse de 852 à 865. Il eut de violents démêlés avec son gendre Etienne, comte d'Auvergne, fut chassé de Toulouse par Onfroi, marquis de Gothie (863), et rétabli l'année suivante par le roi de France. Son fils Bernard lui succéda.

RAYMOND II, comte de Toulouse de 918 à 923. Il repoussa, en 919, une invasion de Sarrasins sous les ordres d'Abderraman, refusa de prendre part à la ligue des grands vassaux contre Charles le Simple et remporta, en 923, une grande victoire sur les Normands, conjointement avec le comte d'Auvergne, son allié.

RAYMOND III, connu aussi sous le nom de **Raymond Pons**, fils du précédent, comte de Toulouse de 923 à 950. Il repoussa une invasion de Hongrois (924) et recula les limites de ses Etats jusqu'au Rhône, à la Méditerranée, à la Loire et aux Pyrénées.

RAYMOND IV, dit **Raymond de Saint-Gilles**, comte de Toulouse de 1088 à 1105. Il aida, en 1704, le pape Grégoire VII à combattre les Normands, ce qui ne l'empêcha pas d'être excommunié par ce pontife en 1084, pour avoir épousé sa cousine, succéda, en 1088, à son frère Guillaume IV et devint alors un des princes les plus puissants du midi de l'Europe. Lorsque Pierre l'Ermite prêcha la première croisade, Raymond de Saint-Gilles prit la croix, abandonna à son fils Bertrand l'administration de ses Etats et partit avec sa femme, Elvire de Castille, pour la terre sainte à la tête d'une armée d'Aquitains et de Provençaux (1096). Il se rendit à Constantinople après avoir traversé les pays des Dalmates et des Esclavons, rejoignit les croisés et se signala également par sa valeur, ses talents et sa sagesse. On lui offrit la couronne de Jérusalem; mais il refusa et engagea les barons à porter leur choix sur Godefroy de Bouillon, qui se montra peu reconnaissant envers lui. Il fit quelques conquêtes en Syrie et mourut devant Tripoli.

RAYMOND V, comte de Toulouse de 1148 à 1194. Petit-fils du précédent et fils d'Alphonse Jourdain, Raymond, né en 1134, succéda à son père conjointement avec son frère Alphonse II en 1148. Il épousa Constance, fille du roi Louis le Gros, qu'il répudia par la suite, vit ses Etats envahis par Henri II, roi d'Angleterre, qui assiégea Toulouse, mais fut secouru par Louis le Jeune, qui força le roi d'Angleterre à abandonner l'Aquitaine. Malgré le traité de paix de 1169, Raymond V fut souvent en guerre avec Henri II. Il eut également à combattre Alphonse IV, roi d'Aragon, et devint maître de la vicomté de Nîmes.

RAYMOND VI, comte de Toulouse, fils et successeur du précédent, né en 1156, mort à Toulouse en 1222. Il succéda à son père en 1195. Protecteur des hérétiques albigeois, il fut excommunié à plusieurs reprises par Innocent III et par ses légats, et vit se précipiter sur lui, en 1209, cette terrible croisade qui inonda le Midi de sang. Dans l'espoir de conjurer l'orage, Raymond jura obéissance au pape, consentit même à prendre la croix contre les malheureux albigeois, assista dans l'armée des croisés aux siéges de Béziers et de Carcassonne; mais, lorsque Montfort eut été mis en possession de Béziers et qu'une partie de l'armée des croisés eut quitté ses Etats, il reprit courage, refusa de donner le nom de ses sujets entachés d'hérésie et fut excommunié par le concile d'Avignon. Montfort ayant de nouveau envahi ses Etats, il se rendit à la cour de France et, de là, à Rome (1210), où le pape consentit à ce qu'il présentât à son légat la justification des griefs articulés contre lui. Le concile d'Arles se prononça dans le même sens (1211), mais lui imposa des conditions si humiliantes, que Raymond résolut d'en appeler au sort des armes. Grâce aux secours des comtes de Foix et de Comminges, il força Montfort à lever le siége de Toulouse, s'empara de plusieurs places fortes du Quercy et de l'Albigeois et obtint que le roi de France Philippe-Auguste intervînt en sa faveur. Le pape ordonna alors à ses légats de suspendre la croisade; mais ceux-ci ne tinrent aucun compte de cet ordre et firent déclarer par le concile de Lavaur le comte de Toulouse indigne de toute justification. Sur ces entrefaites, le roi Pierre d'Aragon vint au secours de Raymond avec une armée; mais les troupes des deux alliés furent écrasées devant Muret par Simon de Montfort (1213), qui s'empara de presque tous les Etats de Raymond. Celui-ci se retira alors auprès du roi d'Angleterre, puis se rendit au concile de Latran, s'y fit des partisans qui dévoilèrent les spoliations de Montfort, mais ne put néanmoins rien obtenir qu'une pension de 800 livres. Le comte de Toulouse résolut alors d'en appeler encore une fois au sort des armes. Ayant obtenu des subsides du roi d'Angleterre et des troupes du roi d'Aragon, il profita de l'exaspération produite dans les populations par les cruautés de Simon de Montfort, pour appeler les Toulousains aux armes (1217). Sur ces entrefaites, Simon mourut (1218) et Raymond recouvra une partie de ses possessions avant d'être emporté par une maladie subite. L'Eglise refusa de lui donner les honneurs de la sépulture. Marié cinq fois, il ne laissa que deux enfants légitimes : Constance, qui épousa le roi de Navarre Sanche VIII, et Raymond VII, qui lui succéda.

RAYMOND VII, dernier comte de Toulouse, fils du précédent, né à Beaucaire en 1197, mort en 1249. Dès sa jeunesse, il se signala par sa brillante valeur et par son ardeur à défendre les droits de sa famille. Partageant tour à tour les défaites et les succès de Raymond VI, comme lui il fut excommunié à plusieurs reprises et n'en poursuivit pas moins la guerre avec acharnement. Devenu comte de Toulouse en 1222, il continua la lutte contre la croisade catholique et contre Amauri de Montfort et entra dans la coalition féodale contre Blanche de Castille. Affaibli par des revers, il dut subir la paix du roi et du saint-siége aux conditions les plus dures. En mourant, il laissa ses domaines à sa fille Jeanne, qui les fit entrer dans la maison des Capétiens par son mariage avec Alphonse, comte de Poitiers, frère de Louis IX.

RAYMOND (Pierre), célèbre émailleur limousin, qui vivait au XVIe siècle. Cet artiste était de Limoges; toutefois, l'Allemagne le revendique, sous prétexte qu'il signait **Rexmon**, forme tronquée de Rexmann. Mais il n'est pas besoin d'avoir une grande habitude des peintures en émail pour savoir que leurs auteurs défiguraient à chaque instant eux-mêmes leurs noms. Nul ne le fit avec plus de variété que Pierre Raymond, qui signe selon l'occurrence Pierre **Raymo**, ou **Reymon**, ou **Remon**, ou **Rexmon**, ou plus souvent encore de son chiffre **P. R.** On ignore absolument l'époque de sa naissance et celle de sa mort; ses productions sont datées de 1534 à 1578. La première date doit être voisine de sa jeunesse; la seconde doit être ou, peu s'en faut, celle de sa mort. Ce qui caractérise la plupart de ses œuvres, c'est surtout l'amour de la précision poussée jusqu'à la sécheresse. Raymond a énormément produit, et trop souvent en lui le fabricant étouffa l'artiste. Sur vingt émaux de lui, on trouve une vraie œuvre d'art et dix-neuf pièces de commerce. Au reste, Pierre Raymond signait toutes les pièces qui provenaient de son atelier; quelquefois il en sortait, ainsi consacrés par sa griffe mensongère, de pitoyables émaux. Il a principalement exécuté des émaux en grisaille, aux carnations teintées. Ses compositions n'ont rien d'original, mais son dessin rachète l'indécision par la grâce et le charme. On cite de lui : la *Cène; Jethro au camp de Moïse; Saphan lisant devant Josias le livre de la loi; Joseph expliquant les songes de Pharaon;* le *Jugement de Salomon; Suzanne au bain; Suzanne surprise par les vieillards* et toute la légende de Suzanne; les *Douze mois;* le *Triomphe de Diane;* les douze scènes de la *Passion*, d'après Albert Dürer, etc. (au Louvre); le *Portement de croix* (collection Sauvageot); plusieurs très-belles coupes (collections Fountaine et Derome), etc.

RAYMOND (Dominique), médecin français mort en 1765. Il fut reçu docteur à la Faculté de médecine de Montpellier et se rendit à Marseille, où il exerça avec succès l'art de guérir. Nous n'avons de lui qu'un ouvrage, mais il eut à son époque un très-grand succès; il a pour titre : *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir* (Avignon, 1757, 2 vol. in-12).

RAYMOND (François), médecin français qui vivait au XVIIIe siècle. Reçu docteur à Montpellier vers 1753, il fut agrégé du collége des médecins de Marseille et devint associé de la Société royale de médecine de Paris. Observateur distingué et écrivain érudit, Raymond a laissé des ouvrages dont les principaux sont : *Dissertation sur l'efficacité du vésicatoire* (1762); *Histoire de l'éléphantiasis, contenant aussi l'origine du scorbut, du feu de Saint-Antoine, de la vérole* (Lausanne, 1767, in-8°); *Mémoire sur les épidémies* (Paris, 1785, in-4°), travail dans lequel l'auteur a recherché particulièrement quels sont les rapports des maladies épidémiques avec celles qui surviennent en même temps et dans le même lieu et qu'on appelle intercurrentes, quelles sont leurs complications et jusqu'à quel point ces complications doivent influer sur leur traitement.

RAYMOND (Jean-Arnaud), architecte français, né à Toulouse en 1742, mort à Paris en 1811. Envoyé à Paris par son père, qui était entrepreneur de bâtiments, il étudia successivement sous Blondel, Hilaire et Leroi et remporta, en 1766, le grand prix de Rome pour l'architecture. Il partit bientôt après pour l'Italie, où il étudia les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la Renaissance. En 1775, il revint à Paris, puis exécuta successivement des travaux importants à Montpellier, à Nîmes et dans d'autres villes du Languedoc. L'Académie d'architecture l'admit dans son sein en 1784. On a de Raymond : *Mémoire sur la construction du dôme de la Madonna-della-Salute, à Venise, comparée avec celle du dôme des Invalides* (accomp. de 7 pl., dans les *Mémoires de l'Institut*); *Projet d'un arc de triomphe dont l'exécution avait d'abord été arrêtée pour l'emplacement de l'Etoile* (Paris, 1812, in-fol., pl.).

RAYMOND (Michel-Joachim-Marie), général français, né à Sérignac, près d'Auch, en 1755, mort à Hyderabad en 1798. Tout jeune encore, en 1775, il se rendit dans l'Inde. Après avoir servi avec distinction dans l'armée française, il passa au service de Nizam-Ali, souverain du Dekkan, qui lui donna, avec toute sa confiance, le commandement en chef de ses troupes et le combla d'honneurs. Plein de haine contre l'Angleterre, il réussit à persuader à Nizam-Ali de se rattacher à la cause de Tippoo-Saëb, qui personnifiait en sa personne la résistance à l'invasion anglaise. Raymond créa une armée de 14,000 hommes disciplinés à l'européenne, y fit entrer un assez grand nombre de Français après la prise de Pondichéry par les Anglais (1793), prit, l'année suivante, le commandement de cette armée contre les Mahrattes, qui avaient déclaré la guerre à Nizam-Ali à l'instigation du gouvernement britannique et les battit en maintes rencontres. En 1796, il comprima la révolte du fils de Nizam et se montra aussi remarquable par ses talents que par sa valeur. Raymond fut enlevé subitement par une courte maladie; cette catastrophe arrivait trop à point nommé pour qu'on ne soupçonnât point les Anglais de l'avoir amenée à l'aide du poison. Quoi qu'il en soit, Raymond laissa dans le Nizam un souvenir tel que sa mémoire est encore vénérée, après trois quarts de siècle, par ce peuple qui n'a d'autre livre que ses traditions. Un de ses anciens lieutenants, nommé Perron, prit sa place; mais la légèreté de sa conduite lui aliéna les esprits et l'œuvre de son remarquable prédécesseur ne tarda pas à être détruite.

RAYMOND (Jean-Michel), chimiste français, né à Saint-Vallier (Drôme) en 1766, mort au même lieu en 1837. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier, puis se rendit à Paris, où il suivit les cours de Fourcroy, de Vauquelin et de Berthollet. De retour à Saint-Vallier, il y créa un établissement pour le blanchiment des toiles. Peu après, Raymond fut employé par le comité de Salut public en qualité d'inspecteur général de la fabrication des poudres et salpêtres, puis il devint successivement répétiteur à l'Ecole polytechnique, professeur de chimie à l'Ecole centrale de l'Ardèche (1802) et enfin à Lyon. Il quitta cette ville en 1818 pour aller diriger à Saint-Vallier une fabrique de produits chimiques, qu'il y avait établie trois ans auparavant. Raymond apporta beaucoup de perfectionnements dans la fabrication des produits chimiques. On lui doit la couleur dite *bleu Raymond*. Ce savant a publié : *Essai sur le jeu considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel* (1816, in-8°); *Souvenirs d'un oisif* (1836, 2 vol. in-8°).

RAYMOND (Georges-Marie), savant littérateur français, né à Chambéry en 1769, mort dans cette ville en 1839. Il appartenait à une famille de Sixt, en Faucigny. Après avoir exercé des fonctions importantes dans l'administration du cadastre, il devint, en 1792, secrétaire général du département du Mont-Blanc, alors français. Mais, deux ans après, il fut nommé professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole centrale de Chambéry, dont il obtint la direction en 1803 et où il resta jusqu'au rétablissement de la maison de Savoie en 1815. Cet établissement ayant été rendu aux jésuites, Raymond cessa de le diriger, mais il continua d'y enseigner la géographie. Il était membre de l'Académie de Turin et secrétaire perpétuel de la Société royale de Savoie, à la formation de laquelle il avait activement travaillé. « C'était, dit M. Rendu, un homme aussi savant que vertueux, qui avait mis toute sa vie en pratique les règles de conduite qu'il prescrivait à ses enfants : « Mépris des vanités mondaines, privation de tout superflu, afin de pouvoir exercer le précepte de la charité chrétienne en venant au secours des infortunés, intégrité rigoureuse, travail, courage et résignation dans les peines. » On a de cet écrivain : *Comptes rendus de l'enseignement public exercé à l'Ecole centrale* (Chambéry, 1797-1803, br.); *De la peinture considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes* (Paris, 1790-1804); *Manuel météorologique du Mont-Blanc* (Chambéry, 1803); *Métaphysique des études* ou *Recherches sur l'état actuel des méthodes dans la culture des sciences et des lettres* (Paris, 1804); *Lettre à M. Villoteau touchant ses vues sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte de la musique* (1811); *Plan d'un cours de logique* (Paris, 1811); *Essai sur la détermination des bases physico-mathématiques de l'art musical* (Paris, 1813); *Eléments de géographie moderne* (Annecy, 1821); *Eloge de Joseph de Maistre* (Turin, 1823); *l'Ermite de Saint-Saturnin* (Chambéry, 1833); *Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie* (Chambéry, 1838), etc.

RAYMOND (François-Louis-Dominique), écrivain et philanthrope français, né à Anduze (Gard) en 1803. Ordonné prêtre en 1826, il devint curé dans son diocèse, puis s'adonna à la prédication et se fit entendre avec succès dans les principales villes de France. L'abbé Raymond devint chanoine de Mende en 1835, vicaire général honoraire de Châlons en 1841, docteur en théologie (1847), et fonda peu après au Mas-Guérin (Bouches-du-Rhône) un établissement agricole pour les enfants trouvés. En 1848, il présenta à l'Assemblée nationale un projet d'association agricole et industrielle en faveur des travailleurs, pour l'extinction du paupérisme. Cette même année, il établit à Puteaux, près de Paris, un établissement comprenant une crèche, une salle d'asile et une école primaire; mais bientôt il se vit en butte à toutes sortes de tracasseries de la part de l'administration diocésaine. L'archevêque de Paris lui défendit de porter le costume ecclésiastique; son établissement fut fermé et ce fut vainement qu'il demanda, en 1852, l'autorisation de créer l'*Œuvre de la providence des enfants et des mères.*

On doit à l'abbé Raymond plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Entretiens du frère ermite du mont Liban* (Avignon, 1836, in-8°); *Poésies diverses* (1836, in-8°); *Du catholicisme dans les sociétés modernes* (Paris, 1842, in-8°); *Manuel sur les devoirs du soldat* (Toulon, 1844); *Mémoire sur la situation actuelle du clergé de France* (1855, in-4°); *Mémoire adressé à l'Assemblée nationale* (Paris, 1848); *Association nationale agricole en faveur des enfants trouvés* (Paris, 1849); *Mémoire en faveur de l'abbé Raymond* (1852); *Guide ami du soldat*, avec des notices historiques et biographiques (1859-1860, 2 vol. in-18), etc.

RAYMOND (Louis-Anne-Xavier), publiciste, né à Paris le 20 juin 1812. Il fit ses études à Sainte-Barbe, sous la direction de M. Cuvillier-Fleury. Au sortir du collége, il devint un zélé partisan du saint-simonisme et entra, en 1832, à la rédaction du *Globe*, auquel Pierre Leroux donnait l'impulsion. Quelques mois après, il fut admis parmi les rédacteurs du *Temps* pour la partie littéraire. Il publia dans ce journal des articles de critique fort remarquables par le savoir et le goût. Le jeune écrivain, exempt de passion et ne tenant aucun compte de la camaraderie si puissante alors, portait des jugements empreints d'une grande impartialité. Cette indépendance d'opinion fit une réputation à M. Xavier Raymond et, en 1836, sur la proposition de M. Cuvillier-Fleury, il fut appelé à prendre part à la rédaction du *Journal des Débats*. Il y donna des articles de critique, de polémique; mais s'occupa surtout de traiter des questions de politique étrangère. En 1845, M. Lagrenée ayant été envoyé comme ambassadeur en Chine, M. Xavier Raymond fut attaché à cette expédition moitié diplomatique, moitié scientifique, en qualité d'historiographe. Prenant ses fonctions au sérieux, il recueillit sur ce pays et sur ses mœurs des notes précieuses, enfouies dans les archives du ministère des affaires étrangères. En 1850, il eut avec Armand Marrast, au sujet de l'administration de ce dernier en 1848, une assez vive polémique, dans laquelle l'ancien maire de Paris réduisit à néant les absurdes accusations portées contre lui. Tout en collaborant active-

ment aux *Débats*, M. Raymond a écrit, depuis 1852, un grand nombre d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue britannique*. C'est un écrivain correct, élégant, doué d'imagination et traitant avec une vivacité juvénile et beaucoup de sagacité les questions parfois les plus ardues.

Outre plusieurs traductions d'ouvrages anglais : *De la puissance des sikhs dans le Pendjab*, de Prinsep (1836); la *Turquie*, d'Urquhart (1836, 2 vol.); la *Campagne de Chine*, de Jocelyn (1841); *Seconde campagne de Chine*, de Mackensie (1842), etc., on lui doit : l'*Afghanistan* (1843); l'*Inde* (1853); *Lettres sur la marine militaire* (1856, in-8°); les *Marines de la France et de l'Angleterre* (1863, in-12), etc.

RAYMOND (Florimond DE), historien français du XVIe siècle. V. RÉMOND.

RAYMOND D'AGYLES, chroniqueur français qui vivait au XIe siècle. Chapelain du comte de Toulouse Raymond IV pendant la première croisade (1095), il en écrivit une relation qui est une des sources pour l'histoire de cette expédition. Elle a été imprimée dans les *Gesta Dei per Francos*, et traduite en français dans la collection Guizot, t. XXI.

RAYMOND BÉRENGER, grand maître de l'ordre de Jérusalem. V. BÉRENGER.

RAYMOND LULLE, célèbre alchimiste. V. LULLE.

RAYMOND DE SÉBONDE. V. SÉBONDE.

RAYMOND (Michel), pseudonyme composé de deux prénoms, sous lequel trois spirituels rédacteurs de l'ancien *Figaro*, Raymond Brucker, Michel Masson et Léon Gozlan ont publié plusieurs romans. Les deux premiers de ces auteurs ont donné le *Maçon, mœurs populaires* (Paris, 1828, 4 vol. in-12); Brucker et Gozlan ont publié ensemble les *Intimes* (1830, in-12), et Masson a fait seul le *Lapidaire* (1831, in-12).

Raymond, roman, par Louis-Aimé Martin (Paris, 1812, in-8°). Né sur les bords de la Durance, Raymond, caractère sensible, craintif et replié sur lui-même, a conçu un vif amour pour une jeune fille; mais une invincible timidité, une excessive défiance de lui-même, voisines de la gaucherie, ne lui ont pas permis de supposer que sa chère Camille pût partager son affection. Bien plus, il a un ami, un compagnon d'enfance, et se comparant, lui qui paye si peu de sa personne, avec son ami, qui a les brillantes qualités de l'homme du monde, il se persuade que cet ami est devenu son rival préféré. Désolé, il forme et exécute presque instantanément le projet de s'embarquer pour les États-Unis, où la guerre de l'indépendance est dans toute sa force. Là, Raymond se lie d'amitié avec Fernand, officier comme lui dans les troupes américaines, et reçoit dans le visage un coup de feu qui le prive à jamais de la vue. Ramené en France par Fernand, Raymond tremble d'effroi; car, s'il s'est montré brave sur le champ de bataille, il n'a pu parvenir à gagner l'assurance qui lui manquait. A l'idée de la douleur où sa déplorable situation va plonger ses parents se joint une crainte plus vive encore : comment Camille l'accueillera-t-elle? Ne reculera-t-elle pas devant le sacrifice de sa jeunesse et de sa beauté pour un pauvre infirme? Par un bonheur très-rare, l'aspect de Raymond aveugle n'inspire à son amante qu'une douce pitié, et elle se croit plus obligée que jamais d'unir son sort à celui de ce malheureux. Comme la *Valérie* de Scribe, « elle a attendu, » fidèle à sa parole. Raymond prend cette fois un peu d'assurance et ne fuit plus devant son bonheur. Cette touchante histoire est simplement racontée; elle offre plusieurs scènes d'un grand effet, rendues avec une noble et vive simplicité, qui pourraient fournir matière à un drame plus émouvant que celui de Scribe.

Raymond (MON VOISIN), roman, par Paul de Kock. V. VOISIN.

Raymond Lindey, drame en cinq actes, de M. J. Claretie (théâtre des Menus-Plaisirs, 1er novembre 1869). L'intention de l'auteur était de mettre en scène le célèbre conventionnel Robert Lindet; mais il a légèrement modifié le nom pour obéir sans doute à quelque susceptibilité de famille. Ce drame, d'abord interdit par la censure, puis autorisé à voir la rampe, dut à ces alternatives diverses d'attirer l'attention; en lui-même, c'est une œuvre vigoureuse par moments, mais trahissant le plus souvent une grande inexpérience. Son principal défaut est de présenter des incarnations d'idées plutôt que des personnages réels; le souffle de jeunesse et le lyrisme patriotique dont sont remplies les meilleures scènes ne masquent ce défaut que fort incomplétement. Gilbert Lindey, fils du conventionnel Raymond Lindey, aime Mlle Blanche de Lesparre; mais il sert la République, dont son père est une des lumières et une des gloires, tandis que Blanche, suivant les errements de son père le marquis, personnifie la réaction royaliste. Elle lui a donné son cœur, elle lui refuserait sa main. Raymond Lindey, marié secrètement à Mlle Louise de Farges, est passé autrefois en Amérique de crainte que le père de sa femme ne se vengeât sur le fruit de leur union s'il apprenait la vérité. Mariée de force au marquis de Lesparre, Louise croit son premier époux et son fils morts, lorsqu'elle les revoit tous deux ensemble : Raymond et Gilbert Lindey. Elle tente alors d'arracher au marquis son consentement à l'union de Gilbert et de Blanche; mais le vieux gentilhomme, inflexible dans ses préjugés, repousse dédaigneusement ce qu'il appelle une mésalliance. Dans la nuit du 10 août, pris les armes à la main, il est condamné à mort; mais, vaincu par la générosité des Lindey, avant de marcher à l'échafaud, il confie à Gilbert le bonheur de sa fille.

Ce drame est assez émouvant, mais rempli d'invraisemblance. Il ne sert d'ailleurs que de prétexte à mettre en face l'une de l'autre la noblesse de l'ancien régime et la noblesse du peuple. M. J. Claretie, pour présenter ce contraste dans toute sa force, s'est bien gardé de placer en regard de la grande et stoïque figure de Raymond Lindey un voltigeur de l'armée de Condé ou un conspirateur de boudoir; il a choisi un farouche et implacable partisan du passé, entêté dans ses convictions et décidé à s'abîmer avec le vieux monde. Ce type de l'ancienne noblesse trouve sa contre-partie moins dans Raymond Lindey que dans un personnage épisodique, Germain Fabre, en qui l'auteur a voulu personnifier le peuple, le peuple « gémissant et courbé, » comme le bûcheron de La Fontaine, qui gagne sa vie, ou ne la gagne pas, à la sueur de son front.

Raymond ou le **Secret de la reine**, drame lyrique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Rosier, musique de M. Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 5 juin 1851. La légende du masque de fer a fourni le sujet de ce sombre mélodrame. La scène se passe à Moret, près de Fontainebleau, au premier acte. Raymond est un jeune paysan enrichi par la protection d'une personne inconnue. Il va épouser la pauvre orpheline Stella. Tout à coup, son mariage est rompu par l'intervention du chevalier de Rosargue, créature du cardinal Mazarin; car Raymond est le frère du roi et ne doit pas épouser une paysanne. Il reçoit le brevet d'officier et part pour la guerre. Au second acte, Raymond est à Fontainebleau, où il voit la reine, sa mère, et apprend d'une des dames de la cour le fatal secret. Mazarin en est informé; il donne ordre de conduire Raymond dans une prison lointaine et de cacher sous un masque de fer les traits qui peuvent révéler sa naissance. Après diverses péripéties, tous les personnages se retrouvent dans un couvent. Le chevalier reconnaît, dans Stella, sa fille. Il répare son lâche abandon en prenant la place de Raymond, et, poussant le dévouement jusqu'à l'héroïsme, il se couvre du masque fatal et se laisse conduire à la Bastille. Un tel livret convenait peu au genre de talent de M. Ambroise Thomas, qui d'ailleurs a eu la mauvaise fortune de prodiguer des trésors de science et de goût dans des pièces médiocres. L'ouverture offre un andante remarquable, suivi d'une brillante péroraison. Le chœur des vieillards, au milieu duquel se trouve une chanson à boire fort originale, a été redemandé par le public. Un autre chœur dialogué de femmes a obtenu le même accueil : *Heureux époux, quelle faveur!* Le deuxième acte renferme, entre autres morceaux intéressants, une romance charmante chantée par le ténor : *En proie au douloureux martyre*, que nous donnons ici, et une scène pastorale, tour à tour musicale et chorégraphique. M. Ambroise Thomas a donné à cette partie de son ouvrage un caractère archaïque parfaitement réussi. L'ariette : *Petits oiseaux, que vous êtes heureux!* est d'un goût exquis. Nous ne citerons du troisième acte que la prière des moines, la cavatine du ténor : *Point de pitié pour mes larmes*, et la mélodie de Stella : *Illusion chérie.* Le style idéal du compositeur s'est trouvé presque toujours en désaccord avec le fond de la pièce, empruntée au répertoire de l'Ambigu. L'exécution de cet ouvrage a été confiée à Boulo, Bussine, Mocker et à Mlles Lefebvre et Lemercier.

1er COUPLET. *Andantino con moto.*

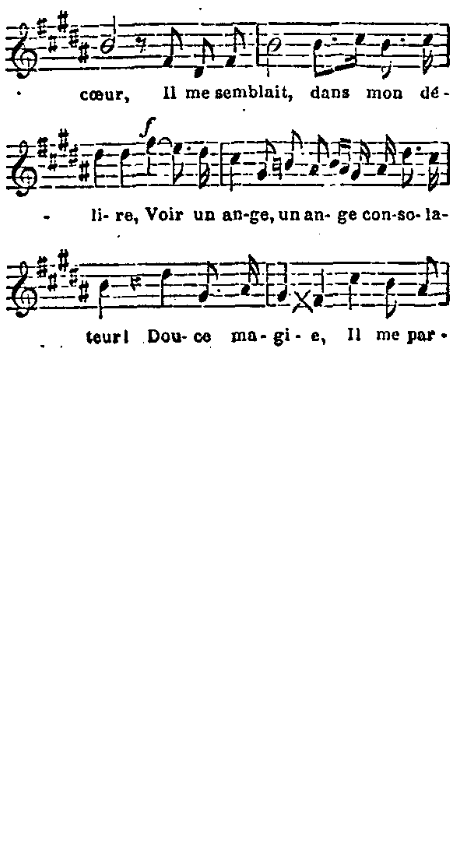

DEUXIÈME COUPLET.

A ces accents, bonheur étrange!
Le mal brûlant fuyait soudain.
Oui, l'image de ce bon ange
Ramena la vie en mon sein!
Cette voix tendre,
Dans mon transport,
Je crois l'entendre
Me dire encor
Malgré ta souffrance, etc.

RAYMONDAIS, AISE adj. (rè-mon-dè, è-ze). Métrol. S'est dit d'une monnaie frappée par les vicomtes de Turenne, et ainsi nommée par Raymond Ier, comte de Toulouse, qui possédait ce titre : *Livre* RAYMONDAISE. *Sou* RAYMONDAIS. ‖ On disait aussi RAYMONDIN, INE : *Aimery Béranger s'arrêta un moment, et prenant une poignée de sous* RAYMONDINS *dans son escarcelle, il les jeta à une foule de mendiants assemblés autour de lui.* (Fr. Soulié.) ‖ On dit aussi substantiv. : *Un* RAYMONDIN.

RAYMONDINE adj. f. (rè-mon-di-ne). Bibliogr. *Somme raymondine*, Somme de cas de conscience dont l'auteur est le dominicain Raymond de Peñafort.

RAYNAL (Guillaume-Thomas-François), historien et philosophe, né à Saint-Geniez (Rouergue) le 12 avril 1713, mort à Paris le 6 mars 1796. Il étudia chez les jésuites de Pézénas, entra dans la compagnie, fut ordonné prêtre et parvint à se faire une petite réputation locale dans l'enseignement et la prédication. Son goût naturel pour l'indépendance et le désir de se produire sur une scène plus vaste le déterminèrent à quitter les jésuites et à venir à Paris (1747). Il fut d'abord simple desservant à Saint-Sulpice, et sa pauvreté, sa vie besoigneuse en faisaient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une sorte de *bohême* ecclésiastique. Entre autres anecdotes plaisantes qu'on a racontées de sa vie à cette époque, on connaît surtout l'histoire de cette fameuse messe dont l'abbé Prévost se chargeait moyennant 20 sous, et qu'il repassait pour 15 à l'abbé de Laporte, lequel, prélevant un courtage plus élevé, trouvait le moyen de la faire bâcler à l'abbé Raynal pour 8 sous. On comprend qu'expédier des messes de troisième main — et des messes à 8 sous! — ne pouvait procurer une existence bien brillante. Aussi le pauvre diable finit-il par se rebuter de messer en de pareilles conditions. Il avait essayé aussi de la prédication, mais sans pouvoir retrouver, devant un public plus délicat, les succès de sa petite ville. Son parler méridional lui faisait aussi beaucoup de tort. Plus tard, il disait lui-même naïvement qu'il ne prêchait pas trop mal, mais qu'il avait *un assent de tous les diables.*

On a raconté qu'il avait dû quitter Saint-Sulpice pour s'être livré à de petits trafics des choses religieuses, comme d'inhumer pour de l'argent des protestants en terre sainte, etc. Mais ces historiettes, écho des haines cléricales, ne sont pas d'une authenticité bien sûre.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Raynal quitta le service des autels, pour lequel il n'avait jamais eu probablement beaucoup de vocation, et, par la protection de MM. de Saint-Séverin et de Puisieux, il obtint une place de rédacteur au *Mercure de France*. Dès lors, il avait, comme on dit, le pied à l'étrier. Reçu dans plusieurs sociétés et dans les salons philosophiques, il arriva en peu de temps à la renommée et même à la fortune. Livré entièrement aux travaux littéraires, il entreprit la publication de divers ouvrages dans des genres différents : l'*Histoire du stathoudérat* (La Haye, 1748, in-12), sorte de philippique historique contre les princes d'Orange; *Histoire du Parlement d'Angleterre* (Londres, 1748, in-12, et 1751, in-8°), compilation fort médiocre; *Anecdotes littéraires* (Paris, 1750, in-12, 2 vol.); *Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe* (Amsterdam, 1753, 3 vol. in-12), qu'il fit réimprimer plus tard, avec des additions, sous le titre de *Mémoires politiques de l'Europe* (3 vol.), et d'où il tira un morceau fort remarquable publié à part, le *Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon* (1763). C'est là qu'on trouve ce tableau de l'Europe souvent cité comme une esquisse tracée de main de maître.

La valeur de la plus grande partie de ces ouvrages a été fort discutée, et il faut dire qu'ils ne sont guère lus depuis longtemps. Néanmoins, ils eurent du succès, et Raynal y trouva une source d'abondants bénéfices; car, par une innovation très-raisonnable, mais qui choquait les idées reçues alors, il s'était fait lui-même son éditeur et son libraire. Quelque laborieux qu'il fût, d'ailleurs, il n'eût pas suffi seul à des travaux si considérables, et il eut de nombreux collaborateurs, comme nous l'indiquerons plus bas. Il publia encore une assez pauvre compilation que lui avait commandée le ministère, l'*Ecole militaire*, recueil d'exemples comparés de courage et de pusillanimité.

Bien accueilli du parti philosophique, solidement assis au *Mercure*, hôte assidu des salons d'Helvétius, de d'Holbach et de Mme Geoffrin, où il recueillait dans les conversations étincelantes des hommes les plus distingués du temps mille traits dont il enrichissait ses ouvrages, Raynal, arrivé déjà à la fortune et au succès, allait bientôt conquérir la renommée par la publication d'un livre qui eut une vogue retentissante et qui a joui d'un grand crédit jusqu'au commencement de ce siècle.

Au milieu des sociétés philosophiques et littéraires qu'il fréquentait, il conçut ou on lui suggéra l'idée d'un grand travail ayant pour objet les colonies formées par les Européens depuis la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, et l'influence que ces grands faits avaient exercée sur la politique, le commerce et l'industrie de l'Europe, ainsi que sur la civilisation en général.

C'était un de ces vastes sujets d'ensemble comme on les aimait à cette époque de généralisation. Raynal reçut de toutes mains des documents, des matériaux, des notes, des appréciations et jusqu'à des chapitres entiers. Il amalgama tous ces éléments, sans trop se soucier de les fondre et de les relier entre eux, il les parsema de digressions, de boursouflures oratoires et de tirades emphatiques, et il publia le tout en 1770, sous ce titre : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (4 vol. in-8°). Cette première édition parut sans nom d'auteur.

Prôné longtemps à l'avance dans les salons littéraires, l'ouvrage eut un brillant succès. « Il avait, dit Laharpe, de quoi plaire à beaucoup de lecteurs; il offre aux politiques des vues et des spéculations sur tous les gouvernements du monde; aux commerçants, des calculs et des faits; aux philosophes, des principes de tolérance et la haine la plus décidée contre la tyrannie et la superstition; aux femmes, des morceaux agréables et dans le goût romanesque, surtout l'adoration la plus passionnée et l'enthousiasme de leurs attraits. »

Nous n'avons pas à analyser ici cet ouvrage, auquel le *Grand Dictionnaire* a consacré une notice spéciale; rappelons seulement qu'il est rempli de morceaux vigoureux contre le catholicisme, les prêtres, les rois, les aristocraties, l'ignorance, la superstition, empreint d'un bout à l'autre des passions viriles de la grande école du XVIIIe siècle. On sent bien que la main puissante et nerveuse de Diderot a passé par là. C'est une chose bien connue, en effet, que les morceaux les plus énergiques et les plus intéressants lui appartiennent. On a sur ce point le témoignage unanime des contemporains, notamment de Laharpe et de Grimm. Ce dernier affirme que Diderot a travaillé deux ans à l'*Histoire philosophique* et qu'un tiers de l'ouvrage est de lui. La fille du grand écrivain, Mme de Vandeuil, possédait un exemplaire de la première édition où tous les morceaux dus à la plume de son père étaient marqués.

On sait aussi que d'Holbach, Naigeon, Pechméja, et d'autres encore, ont été les collaborateurs de Raynal, qui, dans les éditions suivantes, inséra même des pages entières d'autres ouvrages sans indiquer que c'étaient des citations.

Malgré les hardiesses qu'il contenait, le livre circula assez librement et fut réimprimé plusieurs fois, avec des additions considérables, à Genève, à La Haye, et même en France. Un arrêt du parlement (19 décembre

1779) en défendit l'introduction dans le royaume, mais sans en empêcher la propagation. Enhardi par cette impunité, Raynal prépara une édition considérablement augmentée et passa ensuite en Suisse pour en surveiller l'impression. Pendant son séjour dans ce pays, il fit élever à ses frais, dans une île du lac de Lucerne, un monument à la mémoire des trois héros de l'indépendance helvétique, et il fonda trois prix pour autant de vieillards pauvres qui auraient donné l'exemple d'une vie de travail et de probité. A son retour, nous le voyons encore, lors de son passage à Lyon, remettre à l'Académie de cette ville, qui l'avait élu l'un de ses membres, une somme nécessaire pour fonder deux prix.

La nouvelle édition de l'*Histoire philosophique* parut en 1780; il y en eut deux impressions, l'une en 5 vol. in-4°, l'autre en 16 vol. in-8°, avec atlas. Raynal, qui avait publié les autres sans nom d'auteur, signa celle-ci et même l'orna de son portrait.

Cette fois, l'orage éclata, et l'administration relativement plus libérale de Louis XVI se montra plus sévère que l'administration despotique de Louis XV. Une main perfide plaça sur le bureau du roi un volume de l'ouvrage relié de telle sorte, qu'il s'ouvrait aux endroits les plus violents, aux passages où la religion et le despotisme étaient le plus attaqués. Louis XVI fut indigné; il tança les ministres et ordonna des poursuites.

Néanmoins, les idées philosophiques avaient fait tant de progrès, que tout se borna à de pures formalités.

L'avocat général Séguier avertit l'auteur, le ministère ferma les yeux, et Raynal eut tout le temps de mettre en sûreté sa fortune et sa personne. Il partit fort tranquillement de sa maison de Courbevoie et alla se réfugier à Spa, où la plus brillante société de l'Europe l'accueillit comme on accueillait alors les princes de l'esprit.

Le parlement, en mai 1781, ordonna que l'*Histoire philosophique* fût brûlée par la main du bourreau et que l'auteur fût arrêté et ses biens séquestrés. Cela ne tirait pas à conséquence, puisque Raynal avait été mis à même de prendre toutes les précautions convenables. De Spa, il passa en Angleterre, puis en Allemagne, et fut partout reçu d'une manière distinguée par les souverains, dont ses publications sapaient les trônes. C'est encore une des bizarreries de ce temps, où l'on voyait s'incliner devant la philosophie ceux-là mêmes qui devaient le plus souffrir de ses conquêtes. Puissance de l'esprit et des idées! les dominateurs mêmes courtisaient ceux dont les travaux allaient les dépouiller de la domination.

Frédéric le Grand, toutefois, qui avait gardé rancune de certain passage de l'*Histoire philosophique*, montra quelque froideur envers l'écrivain, qui en fut dédommagé par la réception brillante que lui fit Catherine II.

En 1787, les amis de Raynal obtinrent son rappel en France. Il revint habiter Saint-Geniez, sa patrie, le séjour de Paris ne lui étant pas permis encore. Bientôt, il fut attiré en Provence par Malouet, qui était intendant de marine à Toulon. Il signala encore cette époque de sa vie par une œuvre philanthropique. Ayant remarqué la misère et le découragement des campagnes, il mit à la disposition de l'assemblée provinciale de la haute Guyenne une rente perpétuelle de 1,200 livres pour être répartie entre les petits cultivateurs qui auraient le mieux exploité leurs terres.

Lors de la convocation des états généraux en 1789, Raynal fut élu député par le tiers état de Marseille; mais son grand âge ne lui permit pas d'accepter, et il fit reporter les suffrages sur son ami Malouet.

A cette époque, il avait d'ailleurs renié la plupart de ses idées philosophiques, et dans le moment même où elles passaient de la théorie dans les faits; aberration de vieillard dont il y a d'ailleurs de nombreux exemples dans l'histoire des idées. Une brochure anonyme, dans laquelle la Révolution et les réformes étaient combattues avec âpreté, lui fut attribuée par quelques personnes. Les patriotes la déclaraient apocryphe, ne pouvant croire à une telle palinodie de la part du collaborateur de Diderot, de l'auteur de l'*Histoire philosophique*. Peut-être cet écrit n'était-il pas, en effet, de Raynal; mais le doute sur son changement de principes ne fut plus permis quand on le vit, le 31 mai 1791, adresser à l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire du président Bureaux de Puzy, une lettre qui n'était qu'une complète rétractation des idées qu'il avait si longtemps propagées et dans laquelle il dressait en quelque sorte l'acte d'accusation de la Révolution et de la philosophie. Le malheureux vieillard espérait sans doute, par cette démarche insensée, ramener l'opinion publique au fétichisme du passé. Les ennemis des institutions nouvelles, qui l'avaient poussé, attendaient un grand effet de cette manifestation faite par un vétéran du XVIIIe siècle; mais l'Assemblée, sur la proposition de Robespierre, passa dédaigneusement à l'ordre du jour. André Chénier, Anacharsis Cloots et quelques autres publièrent des brochures véhémentes contre Raynal, qu'ils ne désignaient plus que sous le nom d'apostat de la philosophie et de la liberté. Dans ces écrits, on allait même jusqu'à affirmer qu'il s'était enrichi dans la traite des noirs et qu'il avait autrefois rendu des services à la police. Mais ce n'étaient là sans doute que des exagérations de la colère, des inventions de la haine trop facilement accueillies par les témoins de cette mémorable palinodie. Pour caractériser l'état de sénilité du vieux philosophe, des caricaturistes le représentèrent sous la figure d'un enfant, avec un bourrelet et des lisières.

Au reste, suivant Montgaillard, il aurait reçu du roi, pour son libelle contre-révolutionnaire, 24,000 livres, dont il signa quittance (*Histoire de France*, tome II, p. 329).

Raynal se survécut encore plusieurs années. Pendant les orages de la Révolution, il vécut retiré au village de Montlhéry et mourut d'une crise catarrhale pendant un petit voyage qu'il avait fait à Paris. Il venait d'être nommé membre de l'Institut. Dans ses derniers jours, il préparait une nouvelle édition de son grand ouvrage, expurgée de tous les morceaux qui précisément en avaient fait le mérite et le succès. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir cette mutilation.

RAYNAL (Jean), historien français, né à Toulouse en 1723, mort à Argeliers (Aude) en 1807. Il se fit recevoir avocat au parlement de Toulouse (1755), devint, en 1767, capitoul de cette ville, puis subdélégué de l'intendant du Languedoc, et fut envoyé à Versailles en 1772, pour présenter au roi les cahiers des états de la province. On a de lui : *Histoire de la ville de Toulouse, avec une notice des hommes illustres, etc.* (Toulouse, 1759, in-4°).

RAYNAL (Paul CHAUDRU DE), administrateur français, né à Bourges en 1797, mort à Paris en 1845. Il devint sous-intendant militaire de première classe et professeur d'administration militaire à l'École d'état-major. On a de lui : *De la domination française en Afrique* (Paris, 1832, in-8°); *Pensées, essais et maximes de J. Joubert* (Paris, 1842, 2 vol. in-8°), réimprimé avec des additions en 1850.

RAYNAL (Louis-Hector CHAUDRU DE), historien et magistrat français, frère du précédent, né à Bourges en 1805. D'abord avocat à Bourges (1829), il entra dans la magistrature sous le règne de Louis-Philippe et devint successivement avocat général près la cour de sa ville natale, procureur général à Caen (1849), avocat général près la cour de cassation (1852); enfin, il succéda en 1871 à M. Bonjean comme président de chambre à cette cour. M. Raynal a publié : *Annuaire du Berry* (1840 et suiv.); *Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en* 1789 (Bourges, 1844-1847, 4 vol. in-8°), ouvrage estimé, qui a obtenu le prix Gobert en 1847, etc.

RAYNAUD (Théophile RAINAUDO, en français), jésuite et laborieux écrivain italien, né à Sospello (comté de Nice) le 15 novembre 1583, mort à Lyon en 1663. Il s'adonna à l'enseignement, devint, en 1631, confesseur du prince Maurice de Savoie et refusa, en 1637, l'évêché de Chambéry. Ayant fait des démarches en faveur de son ami le Père Monod, emprisonné à Montmélian, il fut lui-même jeté en prison par ordre de Richelieu et détenu pendant quelques mois. A plusieurs reprises, il se rendit à Rome, où il professa la théologie en 1647, et finit par se fixer à Lyon.

Il a écrit, dans un style prolixe et trivial, un très-grand nombre d'ouvrages de théologie, d'histoire, de piété, de polémique, etc., qui néanmoins eurent du succès. Tiraboschi les compare « à un de ces vastes magasins encombrés de marchandises de toute espèce, bonnes et mauvaises, anciennes et modernes, utiles et inutiles, parmi lesquelles chacun peut rencontrer, avec du goût et de la patience, quelque chose qui lui convienne. » Ses œuvres ont été réunies et publiées à Lyon (1665-1669, 20 vol. in-fol.)

RAYNEVAL (Joseph-Matthias GÉRARD DE), publiciste et diplomate français, né à Massevaux (haute Alsace) en 1746, mort à Paris en 1812. D'abord secrétaire interprète à la légation française près la cour palatine, il devint successivement chargé d'affaires à Ratisbonne, résident et consul à Dantzig, premier commis au ministère des affaires étrangères (1774), conseiller d'Etat (1783), et prit part à plusieurs négociations, notamment à celles du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. En 1792, il perdit ses emplois, rentra dans la vie privée et fut appelé, en 1804, à faire partie de l'Institut comme membre correspondant. Le grand-duc de Bade lui ayant demandé un projet de constitution, Rayneval se rendit à Carlsruhe. A son retour en France, Bonaparte donna l'ordre de l'arrêter et l'ancien diplomate fut enfermé à Vincennes comme prisonnier d'Etat. On lui doit : *Institutions du droit public d'Allemagne* (Leipzig, 1766); *Institutions du droit de la nature et des gens* (Paris, 1803, in-8°; nouv. édit., 1832, 2 vol. in-8°); *De la liberté des mers* (1811, 2 vol. in-8°).

RAYNEVAL (François-Maximilien GÉRARD DE), diplomate, fils du précédent, né à Versailles en 1778, mort à Madrid en 1836. Il entra dans la carrière diplomatique sous le Directoire et fut successivement attaché aux légations de Suède, de Russie et de Portugal. Chargé d'affaires à Lisbonne après le brusque rappel de l'ambassadeur, le général Junot, il eut ordre de présenter à la cour de Portugal un ultimatum auquel le roi Jean VI répondit par un refus (1807). Rayneval revint alors à Paris, suivit, comme premier secrétaire d'ambassade, de Caulaincourt à Saint-Pétersbourg et occupa ce poste jusqu'à la déclaration de guerre en 1812. Deux ans plus tard, il accompagna comme secrétaire de légation et directeur du protocole le même diplomate au congrès de Châtillon, qui n'aboutit à aucun résultat. Sous la Restauration, Rayneval fut premier secrétaire d'ambassade à Londres, directeur des chancelleries au ministère des affaires étrangères (1815), sous-secrétaire d'Etat (1820), ministre plénipotentiaire en Prusse (1821), en Suisse (1825), ministre des affaires étrangères par intérim (1828) et ambassadeur à Vienne (1829). Un an auparavant, il avait reçu le titre de comte. La révolution de 1830 le fit rentrer dans la vie privée; mais, dès 1832, Casimir Périer le nomma ambassadeur en Espagne, où il fit tous ses efforts pour diminuer les maux de la guerre civile, et lui donna, cette même année, un siége à la Chambre des pairs. Pendant un voyage qu'il fit pour aller rejoindre la reine Christine, Rayneval fut atteint d'une fluxion de poitrine et mourut au milieu même des scènes sanglantes de la Granja. Sans avoir été un diplomate du premier ordre, Rayneval avait du jugement, de la prudence, une grande facilité de travail, des connaissances solides et variées. En 1832, il donna une nouvelle édition, revue et enrichie de notes, des *Institutions du droit de la nature et des gens*, publiées par son père.

RAYNEVAL (Alphonse GÉRARD DE), diplomate, fils aîné du précédent, né à Paris en 1813, mort dans la même ville en 1858. A vingt-trois ans, il devint chef du cabinet de Molé, ministre des affaires étrangères, puis fut nommé secrétaire d'ambassade à Rome (1839), premier secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (1844) et ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement des Deux-Siciles (juin 1849). Après la fuite du pape à Gaëte, il fut chargé de représenter le gouvernement de la République française près de Pie IX, en même temps qu'un plénipotentiaire français, M. Ferdinand de Lesseps, était envoyé en mission près du triumvirat qui gouvernait la République romaine. Il prit part aux conférences diplomatiques de Gaëte, dont il rédigea les procès-verbaux, entra à Rome à la suite de notre armée (3 juillet 1849) et devint alors seul représentant officiel de la France. En 1851, de Rayneval reçut le titre d'ambassadeur. Partisan déclaré du pouvoir temporel, adversaire de la nationalité italienne, il rédigea pour son gouvernement, le 14 mai 1856, un mémoire dans lequel il demandait le maintien de l'occupation et quelques timides améliorations de détail. Ce mémoire, dans lequel le peuple italien était jugé avec un sentiment d'hostilité évident, fut publié quelques mois après par le *Daily News* de Londres, auquel les amis des cardinaux l'avaient sans doute adressé. L'année suivante (18 août 1857), de Rayneval fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg; mais la mort le surprit avant qu'il eût pu se rendre à ce nouveau poste. Il succomba à une attaque de goutte héréditaire.

RAYNOUARD (François-Juste-Marie), poëte, auteur dramatique et philologue français, né à Brignoles (Var) le 8 septembre 1761, mort à Passy le 27 octobre 1836. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Aix, il se fit inscrire au barreau de cette ville. Entraîné par ses goûts littéraires, Raynouard se rendit, en 1784, à Paris, mais il ne tarda pas à revenir en Provence et exerça avec talent la profession d'avocat. La Révolution trouva en lui, sinon un adepte enthousiaste, du moins un partisan déclaré de la liberté. Elu, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, il ne joua qu'un rôle effacé; mais il sentit renaître en lui sa passion pour les lettres et la poésie et resta à Paris après la session. A l'époque des grandes luttes de la Convention, Raynouard, qui était attaché au parti des girondins proscrits, retourna en Provence, mais fut arrêté, reconduit à Paris et enfermé à l'Abbaye. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il composa une tragédie, *Caton d'Utique*, dont il ne fit tirer que 40 exemplaires pour ses amis (1794). Dans cette œuvre, où l'on remarque beaucoup d'inexpérience dramatique, on trouve de beaux vers, un accent viril et un très-vif sentiment de la liberté. Raynouard n'essaya point de faire jouer sa tragédie. Voyant qu'il lui serait bien difficile de vivre de sa plume à Paris, il retourna dans le Var, y reprit sa profession d'avocat et, grâce à son talent, à son éloquence, à l'estime dont il jouissait, il fut chargé de nombreux procès et, au bout de quelques années, il avait amassé une petite fortune qui lui permit de vivre à Paris. On était alors sous le Consulat. Un petit poëme, écrit avec art et intitulé *Socrate au temple d'Aglaure*, remporta, en 1802, le prix de poésie à l'Institut et fut imprimé l'année suivante (in-4°). Vers cette époque, il présenta au Théâtre-Français deux tragédies qui furent reçues, mais enterrées dans les cartons, *Eléonore de Bavière* et les *Templiers*. Raynouard commençait à désespérer de voir jouer ses œuvres lorsque, en 1805, Bonaparte apprit par hasard que la Comédie-Française possédait une tragédie en cinq actes intitulée les *Templiers*. Il voulut la lire, fut frappé de l'énergie toute cornélienne, de l'élévation des caractères, du style ferme et précis de cette œuvre, mais néanmoins ne fut point entièrement satisfait de la façon dont avait été compris le sujet. Ayant fait venir Raynouard, « Pourquoi, lui dit-il, n'avoir pas montré ces moines guerriers, braves, mais ambitieux, riches, intrigants, voluptueux, comme les rivaux de la royauté. ennemis du trône et justement suspects à Philippe le Bel, qui avait le droit de les frapper? — Sire, répondit le poëte, je n'aurais eu pour moi ni l'autorité de l'histoire ni la sanction du public; ou bien il aurait fallu que Votre Majesté me donnât un parterre de rois. » Bonaparte lui conseilla de remplacer la réponse du grand maître à l'aveu de Marigny par ces simples mots : « Je le sais, » ce que fit Raynouard, et il ajouta ces paroles qui peignent bien le despote : « Prenez garde que Philippe le Bel, en menaçant les templiers, ne parle d'échafaud. Un prince peut se servir de la chose, jamais il ne prononce le mot. » Par ordre de Napoléon, les *Templiers* furent représentés en 1805 et, bien que la pièce ne fût pas irréprochable (v. TEMPLIERS), ils obtinrent un éclatant succès, que ne purent amoindrir les acerbes critiques de Geoffroy. Deux ans plus tard, en 1807, l'Académie française appela Raynouard à occuper le fauteuil de Lebrun-Pindare, et l'Institut, dans son rapport de 1810 sur les prix décennaux, signala les *Templiers* comme étant la seule pièce digne de remporter la plus haute récompense. A cette époque, du reste, Raynouard avait remanié son œuvre, modifié l'action, supprimé des longueurs, des personnages inutiles et retouché le style. Une autre tragédie du même auteur, les *Etats de Blois* (v. ETATS DE BLOIS), représentée à Saint-Cloud à l'occasion du mariage de Marie-Louise, déplut à Napoléon et ne put être jouée à Paris.

En 1806, sur la présentation du Sénat, Raynouard avait été nommé membre du Corps législatif; il s'y fit remarquer par son aptitude aux affaires et par sa connaissance approfondie de la législation. D'après de Pongerville, Bonaparte eut un instant l'idée de lui donner la présidence de cette assemblée. Après une conversation qu'il eut avec lui, il hésita et dit à Fontanes : « Qu'est-ce donc que votre confrère Raynouard? — C'est, répondit celui-ci, un homme de bien, d'un grand sens, Provençal, brutal, original. » Ce n'était point une de ces natures de courtisan, souples et prêtes à tout, qui convenaient au despote; aussi Raynouard ne fut-il point nommé président. En 1813, il fit partie de la fameuse commission extraordinaire du 5 novembre qui, pour la première fois, fit résonner aux oreilles de Napoléon dans un rapport les noms de paix et de liberté. Bonaparte interdit l'impression du rapport et ajourna le Corps législatif. Pendant les Cent-Jours, Raynouard refusa le mandat de représentant, l'emploi de conseiller de l'Université, même le portefeuille de la justice que lui offrait Carnot. Son dernier acte politique est un acte d'indépendance. Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie en 1817, il donna sa démission en 1826, lorsque le ministère eut proposé aux Chambres un projet de loi contre la presse, et fut un des plus ardents promoteurs de l'adresse courageuse envoyée à Charles X par ce corps savant.

Raynouard ne s'était point borné à écrire les pièces que nous avons citées. Il en composa plusieurs autres, *Scipion*, *Don Carlos*, *Débora*, *Charles Ier*, *Jeanne Darc à Orléans*; mais aucune ne fut représentée, et il se borna, à diverses reprises, à en lire des fragments à l'Académie. Dès le temps de l'Empire, du reste, il avait à peu près renoncé au théâtre pour se livrer avec son ardeur habituelle à des études de linguistique et de philologie, qui le firent nommer, le 20 octobre 1815, membre de l'Académie des inscriptions. Il s'attacha à chercher l'origine des langues néo-latines dans la langue romane, qu'il étudia dans ses origines, dans ses transformations, dans les écrits des troubadours; mais, emporté par son imagination, il lui arriva souvent de perdre pied, de se lancer dans les conjectures et de manquer de critique, de sorte qu'on a pu l'accuser, non sans raison, d'avoir indiqué une langue imaginaire plutôt que d'en avoir démontré l'existence.

Simple, de mœurs austères, désintéressé, sans fiel et sans vanité, Raynouard était un véritable philosophe pratique. « Son abord rude, son air distrait, son débit entrecoupé, vif et que l'accent méridional n'adoucissait pas, dit Pongerville, ne prévenaient guère en sa faveur; les mouvements de toute sa personne décelaient une activité incessante. Petit de taille, robuste, pétulant, il ne restait jamais cinq minutes assis ou debout à la même place. Peut-être pourrait-on trouver dans cette mobilité nerveuse et intellectuelle la cause de ces brusques transitions, de ces phrases hachées qui font perdre au discours la liaison progressive qui donne de la puissance et du charme aux pensées. » Raynouard passa les dernières années de sa vie à Passy, près de Paris, dans la retraite, visité de temps à autre par de jeunes lettrés à qui il donnait de judicieux conseils. Deux traits peindront mieux que tout ce qu'on pourrait dire le caractère de cet homme intègre. Etant avocat à Draguignan, il consentit à se charger d'un procès dans lequel étaient engagés des intérêts considérables et qui offrait de grandes difficultés. Il gagna son procès, et

son client lui envoya, pour ses honoraires, 300,000 francs qu'il s'était engagé de lui-même à donner. Raynouard lui renvoya la somme en se bornant à lui réclamer pour ses peines et pour solde de timbre 62 fr. 50. Dans les dernières années de sa vie, il était arrivé à acquérir une modeste aisance. Ayant appris que, par suite de circonstances imprévues, son frère, qui était dans le commerce, allait être contraint de manquer à ses engagements, il vendit le petit bien qu'il possédait et sauva l'honneur de son frère. Parmi les travaux de Raynouard, nous citerons : *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre* (1813, in-8°); *Etats de Blois*, tragédie (1814, in-8°); *Recherches sur l'ancienneté de la langue romane* (1816, in-8°); *Eléments de la grammaire de la langue romane avant l'an* 1000, *précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue* (1816, in-8°); *Grammaire romane* ou *Grammaire des troubadours* (1816, in-8°); *Fragments d'un poëme en vers romans sur Boëce, imprimé en entier pour la première fois d'après le manuscrit du* XIe *siècle avec des notes* (1817, in-8°); *Des troubadours et des cours d'amour* (1817, gr. in-8°); *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours* (1821, in-8°); *Choix des poésies originales des troubadours* (1816-1821, 6 vol. gr. in-8°); c'est la collection de tout ce que l'auteur a publié sur les troubadours; on y trouve, par conséquent, les articles énoncés ci-dessus; *Rapport sur la grammaire espagnole de M. Chalumeau de Verneuil, lu à l'Académie des inscriptions* (1821, in-8°); *Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties* (1829, 2 vol. in-8°); *Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou et sur quelques règles de la langue des trouvères au* XIIe *siècle* (Rouen, 1829, in-8°); *Influence de la langue romane* (Paris, 1835, in-8°), ouvrage resté inachevé; *Lexique roman* ou *Dictionnaire de la langue des troubadours comparée aux autres langues de l'Europe latine*, précédé de *Nouvelles recherches historiques et philologiques*, d'un *Résumé de grammaire romane*, d'un *Nouveau choix de poésies originales des troubadours* et d'*Extraits de poëmes divers* (1836-1844, 6 vol. gr. in-8°).

RAYON s. m. (rè-ion — du vieux fr. *rai*, venu lui-même du latin *radius*, rayon de soleil, qui se rattache sans doute à la racine sanscrite *rag*, prononcez *radj*, à cause du *g* palatal, briller, acception secondaire sans doute et dérivée de la notion de se mouvoir en ligne droite comme le rayon, laquelle est l'acception primitive. Comparez le sanscrit *argu*, droit, *ragishtha*, très-droit, le zend *raz* ou *erez*, être droit, *erezu*, droit, *razista*, très-droit, le grec *óregó*, s'étendre en ligne droite, le latin *regere*, diriger, *rectus*, droit, le gothique *uf-rakjan*, étendre, anglo-saxon *recan*, diriger, *right*, droit, gothique *raihts*, scandinave *rettr*, ancien allemand *reht*, droit, etc.). Trait qui part d'un corps lumineux, surtout du soleil : *Un* RAYON *de lumière. Le soleil dardait ses* RAYONS. *Il ne faut qu'un* RAYON *de soleil pour dessécher certaines terres.* (Acad.) *Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses* RAYONS. (Fén.) *Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures, impénétrables aux* RAYONS *du soleil.* (J.-J. Rouss.) *Quand le soleil était descendu à l'horizon, ses* RAYONS, *brisés par les troncs des arbres, divergeaient dans les ombres de la forêt en longues gerbes lumineuses qui produisaient le plus majestueux effet.* (B. de St-P.) *La fumée du hameau montait en vapeur blanche aux premiers* RAYONS *du jour.* (Chateaub.) *Les* RAYONS *du soleil prirent ces couleurs rougeâtres qui, par d'insensibles gradations, arrivent aux tons mélancoliques du crépuscule.* (Balz.) *Le berger ne voit d'abord que des* RAYONS *confus, que des astres qui semblent s'évanouir dès qu'on les fixe.* (Méry.) *La lumière blanche est composée de* RAYONS *colorés.* (F. Pillon.)

Je n'ouvre plus mes yeux aux *rayons* de l'aurore.
J.-B. ROUSSEAU.

L'algèbre, méditant ses calculs épineux,
Osa suivre un *rayon* dans son vol lumineux.
LEBRUN.

Car c'était l'heure sainte où, libre et solitaire,
Au *rayon* du couchant il lisait son bréviaire.
LAMARTINE.

La lune se balance au bord de l'horizon;
Ses *rayons* affaiblis dorment sur le gazon.
LAMARTINE.

. . . . La lune
Sur les pâles velours et le marbre changeant
Mêlait aux flammes d'or ses longs *rayons* d'argent.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Se dit de certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant : *Etoile à six* RAYONS, *à huit* RAYONS. *Les auréoles qui entourent les têtes de saints sont souvent à* RAYONS *lumineux.*

— Fig. Ce qui semble produit par une sorte de rayonnement : *Le flambeau du génie ne s'allume jamais qu'aux* RAYONS *de la vérité.* (De Ségur.) *La nature entière est un foyer dont tous les* RAYONS *aboutissent à l'âme humaine.* (E. Souvestre.) ‖ Emanation, lueur, reflet : *Un* RAYON *de la grâce. Il a vu briller un* RAYON *de faveur, un* RAYON *de gloire, qui s'est promptement éclipsé.* (Acad.) *Ici les premiers* RAYONS *de la foi commencent à dissiper l'obscurité de l'erreur.* (Fléch.) *Seigneur, enfin vous faites luire sur moi les* RAYONS *de votre miséricorde.* (Fén.) *Dieu veuille que ce petit* RAYON *d'espérance ne s'éteigne pas bientôt!* (Volt.) *Que faut-il à vingt ans pour être heureux? un* RAYON *d'espoir... A quarante? un* RAYON *de gloire... A soixante? un* RAYON *de soleil.* (A. d'Houdetot.) *Le mérite d'une femme a besoin d'être éclairé par un* RAYON *de bonté.* (Mme d'Epinay.) *J'aurai du moins la consolation d'ajouter un nouveau* RAYON *à la gloire de ce grand homme.* (Barthél.) *Hélas! depuis que l'homme existe, l'histoire entière est souterraine; on n'y aperçoit nulle part de* RAYON *divin.* (V. Hugo.) *Les tristesses de la vie se dissipent aux* RAYONS *de l'amour fraternel.* (Lamenn.) *Le* RAYON *poétique lui a toujours manqué.* (Ste-Beuve.) *Kepler tressaille au sein de la vérité mathématique, comme s'il était frappé par les* RAYONS *de la révélation.* (E. Quinet.)

Un *rayon* descendra dans l'ombre de son âme.
LAMARTINE.

Dans un nuage épais, le Seigneur enfermé
Fait luire aux yeux mortels un *rayon* de sa gloire.
RACINE.

Tout homme en te voyant reconnaît dans tes yeux
Un *rayon* éclipsé de la grandeur des cieux.
LAMARTINE.

L'âme, *rayon* du ciel, prisonnière invisible,
Souffre dans son cachot de sanglantes douleurs.
A. DE MUSSET.

— Se dit des planches posées dans une armoire, dans une boutique, un magasin pour y recevoir des objets, des marchandises : *Faire poser un* RAYON, *des* RAYONS. *Mettez cette pièce de toile sur le second* RAYON. ‖ Tablettes d'une bibliothèque : *Vous trouverez mon Horace sur le troisième* RAYON.

— *Rayons d'une roue*, Rais, pièces de bois minces qui unissent les jantes au moyeu : *Un des* RAYONS DE *cette* ROUE *est rompu.*

— *Rayon de miel*, Gâteau de cire fait par les abeilles, tel qu'il est dans la ruche : *Mange ce* RAYON DE MIEL, *je l'ai pris pour toi en haut d'un rocher; mais auparavant repose-toi sur mon sein, et je serai délassé.* (B. de St-P.)

Quelques *rayons de miel* sans maître se trouvèrent,
Des frelons les réclamèrent;
Des abeilles s'opposant,
Devant certaine guêpe on traduisit la cause.
LA FONTAINE.

Si tu nous laisses cet asile,
Chaque jour nous te donnerons
Un miel délicieux dont tu peux, à la ville,
Porter et vendre les *rayons*.
FLORIAN.

— Loc. *A dix, à vingt kilomètres, etc., de rayon*, A dix, à vingt kilomètres, etc., à la ronde. ‖ On dit de même : *Dans un* RAYON *de dix kilomètres, de vingt kilomètres.*

— Physiq. *Rayon direct*, Rayon dont toutes les parties sont en ligne droite. ‖ *Rayon rompu*, Celui qui s'écarte de cette direction en passant d'un milieu dans un autre. ‖ *Rayon réfléchi*, Celui qui, après avoir frappé la surface d'un corps, retourne en arrière. ‖ *Rayon incident*, Celui qui tombe sur le point de réflexion ou de réfraction. ‖ *Rayons parallèles*, Rayons qui, partant de divers points de l'objet, conservent toujours entre eux une égale distance. ‖ *Rayons convergents*, Ceux qui, partant de divers points de l'objet, aboutissent à un même centre. ‖ *Rayons divergents*, Ceux qui, partant d'un point de l'objet, s'écartent et s'éloignent les uns des autres. ‖ *Rayons visuels*, Ceux qui partent des objets et au moyen desquels on voit les objets. ‖ *Rayons de calorique*, Mouvements rectilignes à l'aide desquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la chaleur.

— Chim. *Rayons chimiques*, Rayons qui se manifestent par leur action chimique, quoique invisibles à l'œil.

— Géom. Ligne droite tirée d'un point fixe à un point variable d'une courbe : *Tous les* RAYONS *d'un cercle sont égaux entre eux. Le* RAYON *du soleil est égal à cent douze fois le* RAYON *de la terre.* (Maury.)

— Astron. *Rayon vecteur d'une planète*, Ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution. ‖ Distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central.

— Anat. Nom donné au radius.

— Art vétér. Nom donné aux divisions des membres dans le cheval : *Le* RAYON *de l'épaule.*

— Ichthyol. Nom vulgaire des petites raies. ‖ Pièces qui soutiennent la membrane des diverses nageoires chez les poissons.

— Agric. et Hortic. Syn. de RAIE OU SILLON : *Le semis en* RAYON *a des avantages marqués sur celui dit à la volée.* (Dict. d'agric.)

— Moll. *Rayon de miel*, Nom vulgaire d'une coquille du genre vénus. ‖ *Rayon du soleil*, Nom vulgaire de deux coquilles des genres murex et telline.

— Erpét. *Rayon vert*, Nom vulgaire d'une espèce de crapaud.

— Bot. Se dit des pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles et, dans un assemblage quelconque de fleurs, de celles qui occupent la circonférence du groupe. ‖ *Rayons médullaires*, Lames de tissu cellulaire qui, dans les végétaux dicotylédones, établissent des communications entre la moelle et l'écorce.

— Typogr. Se dit des planches disposées en forme de casier sur lesquelles on place les casses qui ne sont pas occupées.

— **Encycl.** Géom. Le *rayon* d'un cercle est une droite menée du centre à la circonférence. Lorsqu'une courbe a un centre, on entend, à moins d'indication contraire, par *rayons* de la courbe les droites qui vont du centre à la circonférence. Tels sont les *rayons* d'une ellipse, d'une hyperbole, etc.

— *Rayon vecteur.* Le *rayon* polaire d'une courbe prend aussi souvent le nom de *rayon* vecteur; mais, pour quelques courbes particulières, on entend spécialement par *rayons* vecteurs des droites partant de points absolument déterminés. Ainsi, dans l'ellipse et l'hyperbole, les *rayons* vecteurs partent des foyers et aboutissent à la circonférence. Dans l'ellipse, la somme des *rayons* vecteurs est constante; dans l'hyperbole, c'est leur différence.

— *Rayon de courbure.* On nomme *rayon* de courbure d'une courbe plane en l'un de ses points le *rayon* du cercle qui a même courbure que la courbe en ce point. V. COURBURE.

— *Rayon de gyration.* On nomme *rayon* de gyration d'un corps par rapport à un axe la racine carrée du quotient, par la masse de ce corps, de son moment d'inertie par rapport à cet axe. V. MOMENT D'INERTIE.

Rayons et les ombres (LES), recueil de poésies, par Victor Hugo (1840, in-8°). Ce recueil fait suite aux *Voix intérieures*, avec lesquelles il a été réimprimé dans les *Œuvres complètes* et il traduit, avec les *Feuilles d'automne* et les *Chants du crépuscule*, les impressions et les émotions personnelles du poëte durant cette période trouble du règne de Louis-Philippe qui fut marquée par une des plus magnifiques explosions littéraires de tous les temps, mais où la France, gênée dans ses aspirations, ne sachant si elle était en république ou en monarchie, prenant le bonapartisme pour le libéralisme, ne s'avançait vers l'avenir et le progrès qu'avec hésitation. Il y a dans les *Rayons et les ombres* peu de pièces politiques proprement dites; cependant toutes ou presque toutes se rapportent aux découragements de l'heure présente. Le poëte, ne trouvant dans les faits extérieurs, dans la vie de la nation, aucune grande cause d'enthousiasme, aucun grand sujet d'inspiration, se concentre en lui-même, chante les joies du foyer domestique, rajeunit ses souvenirs ou se rejette sur les spectacles toujours grandioses de la nature. Tout le volume obéit à ce double courant d'inspiration. Quelques morceaux se rattachent aux préoccupations littéraires du poëte, qui étaient aussi celles de son époque; de ce nombre est le fragment intitulé le *Sept août* 1829, où Victor Hugo retrace l'entrevue qu'il eut avec Charles X à propos de l'interdiction de *Marion Delorme* par la censure. C'est une conversation familière relevée par les traits éloquents du plaidoyer dans lequel le poëte défend la liberté de la pensée. Dans une série de pièces dédiées à *Olympio*, c'est-à-dire à lui-même, le poëte se console, d'une façon un peu emphatique peut-être, de la guerre que lui faisaient alors ses détracteurs. La *Tristesse d'Olympio* est, au contraire, une poésie d'un sentiment pénétrant et profond. Le poëte revient, dans la maturité de sa vie, à cet enclos des Feuillantines où il a passé ses jeunes années; il évoque tous ses souvenirs d'enfance; mais la maison est habitée par d'autres, les oiseaux chantent et les feuilles poussent pour les autres comme autrefois pour lui; ses traces même et celles des personnes qu'il aimait sont effacées.

L'oublieuse nature a déjà tout repris!

Ce thème, qui pouvait être banal ou puéril sous une autre plume, est développé par V. Hugo avec une mélancolie attendrissante. La même note domine dans une autre pièce du même genre : *Ce qui se passait aux Feuillantines*, où il raconte comment il fut élevé par sa mère. Le poëme *Oceano nox* est d'une inspiration plus large, sans être plus touchant; en présence de la mer et de la nuit qui s'étend sur elle, le poëte songe aux deuils qu'elles ont faits toutes deux. L'épitaphe pour la tombe d'un enfant, où il supplie la nature entière de faire silence afin de « laisser l'enfant dormir et la mère pleurer, » n'est qu'une bluette; mais elle est pleine de grâce. La pièce intitulée *Regard jeté dans une mansarde* est une protestation contre le scepticisme voltairien; tel était alors le courant du romantisme. Le poëte y encadre dans le plus gracieux intérieur le profil d'une jolie ouvrière, à laquelle il recommande bien de rester sage et de ne pas lire Voltaire. Toutes ces pièces ont cette harmonie du rhythme, cette richesse musicale de la rime, ces magnificences de descriptions, ce luxe d'images, ces ciselures des détails qui font de la poésie de V. Hugo un enchantement. Une des plus belles pièces du recueil est intitulée *Que la musique date du* XVIe *siècle.* Dans ce morceau, V. Hugo a exposé avec une étonnante largeur de développement ses propres idées sur la musique et en général sur l'inspiration; comment le monde extérieur se reflète dans le cerveau, puis dans les œuvres du musicien et du poëte, et se traduit par une création comparable à la première. C'est une admirable page; nous en citerons une partie qui est une merveille de poésie pittoresque, en même temps que de difficultés vaincues, car le maître réussit à rendre en images sensibles des délicatesses ou des profondeurs de sentiment restées jusqu'à lui inaccessibles au vers :

Dieu! que Palestrina dans l'homme et dans les choses
Dut entendre de voix joyeuses et moroses!
Comme on sent qu'à cet âge où notre cœur sourit,
Où lui déjà pensait, il a dans son esprit
Emporté comme un fleuve à l'onde fugitive
Tout ce que lui jetait la nuée ou la rive!
Comme il s'est promené tout enfant, tout pensif,
Dans les champs et, dès l'aube, au fond du bois massif
Et près du précipice, épouvante des mères!
Tour à tour noyé d'ombre, ébloui de chimères,
Comme il ouvrait son âme alors que le printemps
Trempe la berge en fleurs dans l'eau des clairs étangs;
Que le lierre remonte aux branches favorites,
Que l'herbe aux boutons d'or mêle les marguerites!
A cette heure indécise où le jour va venir,
Où tout s'endort, le cœur oubliant de souffrir,
Les oiseaux de chanter et les troupeaux de paître,
Que de fois sous ses yeux un chariot champêtre,
Groupe vivant de bruit, de chevaux et de voix,
A gravi sur les flancs du coteau, dans les bois,
Quelque route creusée entre les ocres jaunes,
Tandis que, près d'une eau qui fuyait sous les aunes
Il écoutait gémir dans les brumes du soir
Une cloche enrouée au fond d'un vallon noir.
Que de fois, épiant la rumeur des chaumières,
Le brin d'herbe moqueur qui siffle entre deux pierres,
Le cri plaintif du soc gémissant et traîné,
Le nid qui jase au fond du cloître ruiné,
D'où l'ombre se répand sur les tombes des moines;
Le champ doré par l'aube où causent les avoines,
Qui pour nous voir passer, ainsi qu'un peuple heureux,
Se penchent en tumulte au bord du chemin creux;
L'abeille qui gaîment chante et parle à la rose,
Parmi tous ces objets dont l'être se compose,
Que de fois il rêva, scrutateur ténébreux,
Cherchant à s'expliquer ce qu'ils disaient entre eux!
Et chaque soir, après ses longues promenades,
Laissant sous les balcons rire les sérénades,
Quand il s'en revenait content, grave et muet,
Quelque chose de plus dans son cœur remuait.
Mouche, il avait son miel; arbuste, sa rosée.
Il en vint par degrés à ce qu'en sa pensée
Tout vécut : saint travail que les poëtes font;
Dans sa tête, pareille à l'univers profond,
L'air courait, les oiseaux chantaient, la flamme et [l'onde
Se courbaient, la moisson dorait la terre blonde,
Et les toits et les monts, et l'ombre qui descend
Se mêlaient, et le soir venait, sombre et chassant
La brute vers son antre et l'homme vers son gîte;
Et les hautes forêts, qu'un vent du ciel agite,
Joyeuses de renaître au départ des hivers,
Secouaient follement leurs grands panaches verts!

RAYONNAGE s. m. (rè-io-na-je — rad. *rayon*). Agric. Action de tracer des rayons dans un champ.

RAYONNANT, ANTE adj. (rè-io-nan, an-te — rad. *rayonner*). Qui rayonne : *Moïse descendant de la montagne parut le visage tout* RAYONNANT. (Acad.) *Les étoiles percèrent l'une après l'autre cette admirable tenture; elles semblaient petites, peu* RAYONNANTES, *mais leur lumière était dorée d'un éclat si doux que je ne puis en donner une idée.* (Chateaub.)

. . . La nuit *rayonnante* d'étoiles
Sur ces divers tableaux vient déployer ses voiles.
DELILLE.

Là je vois des forêts dans le ciel suspendues,
Des palais *rayonnants* sous des voûtes de nues.
MICHAUD.

— *Etre rayonnant de joie, de bonheur*, ou Absol. *Etre rayonnant, tout rayonnant*, Se dit de quelqu'un dont le visage, les traits, les yeux expriment une vive satisfaction : *Son visage devint tout d'un coup* RAYONNANT DE JOIE. (Marmont.) *Le soir il me rencontra dans l'escalier; il était* RAYONNANT, *ce n'était plus le même homme.* (E. Sue.) *Elle leva sur sa mère des yeux* RAYONNANTS DE BONHEUR. (Balz.) *Ce qui la parait le plus, c'étaient ses yeux, des yeux uniques, noirs et inondés de flammes,* RAYONNANTS DE *génie.* (Michelet.)

Il partit et, le front tout *rayonnant de joie*,
Déjà ses deux rivaux croyaient tenir leur proie.
GILBERT.

‖ *Etre rayonnant de gloire*, Etre tout couvert de gloire, avoir acquis une haute renommée :

Phébus brille à l'envi du monarque françois,
On ne sait bien souvent à qui donner sa voix.
Tous deux sont pleins d'éclat et *rayonnants de gloire*.
Ah! si j'étais aidé des filles de Mémoire.
LA FONTAINE.

— Physiq. *Calorique rayonnant*, Celui qui passe à travers certains corps, comme la lumière à travers les corps diaphanes. ‖ *Pouvoir rayonnant*, Faculté dont jouissent les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens.

— Bot. Se dit des parties disposées comme les rayons d'une roue : *Stigmate* RAYONNANT. *Placentaire* RAYONNANT. *Capsules* RAYONNANTES. ‖ *Ombelle rayonnante*, Celle qui offre des fleurs régulières au centre et des fleurs irrégulières à la circonférence.

— Blas. Se dit des étoiles et autres astres qui ont entre leurs rais de petites lignes en rayons pour les rendre plus lumineux : *Joly de Choin, en Bresse : D'azur, à l'étoile* RAYONNANTE *à seize rais d'or, au chef du même, chargé de trois roses de gueules.* — *Ber-*

nard de Boulainvilliers, en l'Ile-de-France : D'azur, à une ancre d'argent, accompagnée en chef à sénestre d'une étoile d'argent RAYONNANTE *d'or.* ‖ *Couronne rayonnante*, Couronne ornée de rayons.

— **Syn. Rayonnant, radieux. V.** RADIEUX.

RAYONNÉ (rè-io-né) part. passé du v. Rayonner. Qui est disposé en forme de rayons. ‖ Orné de rayons : *Les ostensoirs sont* RAYONNÉS.

— Anat. *Ligaments rayonnés*, Ligaments qui affermissent ceux des côtes, du tibia, du péroné.

— Zool. Se dit des animaux qui ont les diverses parties de leur corps rayonnant autour d'un centre commun. Syn. de RADIAIRES.

— Bot. Disposé en rayons. Syn. de RADIÉ.

— Conchyl. Se dit des coquilles dont la surface est parsemée de stries rayonnantes.

— Numism. *Tête rayonnée*, Tête couronnée de rayons : *Une* TÊTE RAYONNÉE, *sur les médailles antiques, était le symbole de la ville d'Abdère.* (Compl. de l'Acad.)

— s. m. pl. Zool. Quatrième embranchement du règne animal, dans la méthode de Cuvier, comprenant toutes les espèces dont le corps présente une disposition rayonnante.

— **Encycl.** Zool. V. RADIAIRES et ZOOPHYTES.

RAYONNEMENT s. m. (rè-io-ne-man — rad. *rayonner*). Action de rayonner : *Le* RAYONNEMENT *des astres. Le* RAYONNEMENT *de la lumière, du feu. Des éclipses n'éteignent pas le jour; elles en interceptent pour un temps seulement le* RAYONNEMENT. (Lamart.) *La large rivière d'argent se déroule sous le* RAYONNEMENT *du matin.* (H. Taine.)

— Fig. Expression de bonheur, de vive satisfaction qui anime les traits : *Le* RAYONNEMENT *de sa figure était extraordinaire.* ‖ Eclat de la gloire, illustration, renommée brillante : *Michel-Ange, Raphaël, Paul Véronèse éblouissent le monde de leur* RAYONNEMENT. (Th. Gaut.) ‖ Reflet, émanation : *Le sentiment, c'est le* RAYONNEMENT *de la vérité même.* (Portalis.) *Le cloître catholique proprement dit est tout rempli du* RAYONNEMENT *noir de la mort.* (V. Hugo.) *La parole coexiste avec la pensée; elle en est le* RAYONNEMENT, *la splendeur.* (Lamenn.) *Dieu est le soleil unique dont le* RAYONNEMENT *immortel soutient les existences.* (Lacordaire.) *L'intelligence est le* RAYONNEMENT *lumineux de l'âme, pénétrée et fécondée par la lumière divine.* (L'abbé Bautain.) *Ce* RAYONNEMENT *de l'idée le gêne sans qu'il sache trop pourquoi et l'éteint.* (Th. Gaut.) *La vie humaine, si misérable qu'elle soit, est un* RAYONNEMENT *de la vie éternelle de Dieu.* (L. Jourdan.)

— Physiq. Marche progressive de la lumière, du calorique, du son, qui s'éloignent de leur foyer en rayonnant de tous côtés.

— Astron. *Rayonnement des étoiles*, Effet de diffraction produit par une cause encore inexpliquée.

— **Encycl.** Physiq. On dit que la transmission de la chaleur s'opère par *rayonnement* lorsque les masses entre lesquelles elle a lieu sont placées à une certaine distance. Lorsqu'un corps, et un corps solide particulièrement, a été échauffé, même sans être devenu lumineux, le calorique dont il est pénétré tend sans cesse à en sortir; le corps lance de tous les côtés des rayons de chaleur qui traversent l'espace avec une vitesse excessivement grande. Ce *rayonnement* s'opère à travers le vide un peu plus facilement qu'à travers l'air; mais les substances solides et liquides s'opposent plus ou moins à cette transmission, et elles absorbent alors une partie de la chaleur émise. Le corps qui absorbe s'échauffe de plus en plus, celui qui émet se refroidit et il s'établit un équilibre de température. Or, même à cet instant, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a plus ni échauffement ni refroidissement de l'un ou de l'autre, le *rayonnement* persiste encore, de sorte que le calorique rayonnant est dans un état perpétuel de tension. Le *rayonnement* s'opère dans l'intérieur des corps solides et liquides; il ne diffère de celui qu'on observe à travers l'air que par une absorption beaucoup plus rapide; il s'opère aussi de molécule à molécule dans les gaz; mais, par la nature même de ces corps, l'absorption rayonnante y est extrêmement faible. En général, lorsque la chaleur rayonnante, émise par une source de chaleur, arrive à la surface d'un corps opaque, c'est-à-dire qui ne se laisse point traverser par cette chaleur rayonnante, une partie est réfléchie, une autre est absorbée et échauffe le corps qu'elle pénètre. La quantité de chaleur rayonnante partie d'un point matériel échauffé et qui peut être reçue sur une même surface successivement placée à différentes distances varie dans le vide en raison inverse du carré de la distance. Il n'en est plus de même si l'on considère isolément un faisceau de rayons parallèles; car alors la quantité de chaleur qui peut être reçue sur une même surface successivement placée à différentes distances n'éprouve dans le vide aucune diminution à raison de ces distances. On peut admettre dans la pratique qu'il en est de même dans l'air pour les deux cas considérés. La quantité de chaleur qui émane d'un corps est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à l'étendue de sa surface. Le nombre et l'intensité des rayons de chaleur qui tendent à sortir d'un corps qui se refroidit ou qui tendent à pénétrer un corps qui s'échauffe par *rayonnement* dépendent de l'état des surfaces de ces corps. En général, plus ces surfaces sont polies, plus l'émission ou l'absorption sont difficiles.

RAYONNER v. n. ou intr. (rè-io-né — rad. *rayon*). Jeter, envoyer des rayons : *Le soleil commençait à* RAYONNER *sur la cime des montagnes.* (Acad.) *Le jour commençait à poindre et le soleil à* RAYONNER. (Voiture.) *Les étoiles* RAYONNENT *d'en haut sur les hommes.* (Balz.)

Sur la tête d'Ascagne une flamme *rayonne*.
DELILLE.

Le ciel est moins brillant, et moins d'astres épars
Rayonnent dans l'azur de la voûte superbe.
BÉRANGER.

— Fig. Porter l'expression du bonheur, d'une satisfaction des plus vives : *Son visage, sa figure* RAYONNE. *L'officier, sur lequel elle n'osait lever les yeux,* RAYONNAIT. (V. Hugo.) ‖ On dit de même *Rayonner de joie, de bonheur*, etc.

— Se dit par extension de tout ce qui semble briller, resplendir, se projeter en rayons : *L'âme est un foyer qui* RAYONNE *dans tous les sens.* (Mme de Staël.) *Quand l'âme* RAYONNE *à travers l'intelligence, c'est le génie; à travers la volonté, c'est la vertu; à travers nos affections, c'est l'amour.* (A. Martin.) *La doctrine du Christ est la plus sainte et la plus divine qui ait jamais* RAYONNÉ *sur l'intelligence humaine.* (Lamenn.) *Ma vie a été triste longtemps; elle* RAYONNE *maintenant.* (V. Hugo.) *Ses cheveux noirs, taillés à la manière des premiers peintres florentins, laissaient à découvert un front superbe où* RAYONNAIT *le génie des beaux-arts.* (Méry.) *Ses joues pâles s'animèrent et une inconcevable expression de bonheur et de fierté* RAYONNA *sur son front.* (E. Sue.) *A côté de notre faculté de sentir, au-dessus d'elle peut-être,* RAYONNE *notre intelligence.* (J. Simon.) *Il est bon, il est beau que les pensées* RAYONNENT, *mais il ne faut pas qu'elles étincellent.* (Joubert.)

Tu *rayonnes* pour moi d'une angélique flamme.
V. HUGO.

Dans le cœur d'une mère, oh! oui, la vie est double.
Elle voit l'avenir plein de jours et d'espoir
Du front de ses enfants *rayonner* sur son soir.
LAMARTINE.

— Physiq. S'éloigner de son centre en projetant des rayons de tous côtés : *Les corps* RAYONNENT *ou lancent du calorique à toutes les températures.* (Thenard.)

— Agric. Tracer des raies, des rayons sur le sol pour servir d'indication aux ouvriers qui sèment ou qui transplantent des betteraves, des carottes, etc.

— v. a. ou tr. Garnir de rayons, de tablettes : RAYONNER *une salle, une bibliothèque.*

RAYONNEUR s. m. (rè-io-neur — rad. *rayon*). Agric. Sorte de charrue à plusieurs socs, au moyen de laquelle on trace des lignes pour la plantation ou le semis des plantes que l'on cultive en rayons.

— **Encycl.** Le *rayonneur* sert, comme l'indique son nom, à tracer les raies ou rayons dans lesquels les graines doivent être déposées, soit à la main, soit au semoir. Il se compose généralement d'une barre transversale portant des pieds qu'on écarte ou qu'on rapproche selon les distances des lignes qu'on veut tracer, à l'aide de boulons à écrous qui les fixent aux places voulues. Cette traverse, munie de ses pieds, est attachée à un axe ou *age*, que l'on applique quelquefois à un avant-train ou à des supports pour faire conduire l'instrument par un cheval; à l'arrière sont des mancherons pour diriger le travail. Les *rayonneurs* sont fréquemment employés pour la culture en billons; ils servent à tracer à la fois la direction où seront placés les graines et tubercules et celle où agiront des buttoirs destinés à former les billons.

RAYOT (Pierre), grammairien français, né à Saint-Julien, près de Montbéliard, vers 1600. Forcé comme protestant de s'expatrier, il alla enseigner la langue française à Hambourg (1636), à Brême, puis à Helmstædt. Ses principaux ouvrages sont : la *Base* ou le *Vray fondement de la langue françoise, avec les règles de la prononciation* (Hambourg, 1636, in-8°); *Miroir des vertus, vices et du train des hommes* (Celle, 1658, in-12).

RAYS s. m. (rè — rad. *rayon*). Arboric. Morceaux de rayons de vieilles roues, qu'on fait sceller au-dessus des murs pour soutenir les paillassons destinés à préserver les espaliers de la gelée : *Ils préfèrent ces* RAYS *à tout autre bois.* (Dict. d'agric.)

RAYSSIGUIER (DE), auteur dramatique français, né à Albi, mort vers 1650. Il se fit recevoir avocat au parlement de Toulouse et composa, tout en exerçant sa profession, un assez grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : les *Amours d'Astrée et de Céladon* (1630); l'*Aminte du Tasse* (1631); la *Bourgeoise* ou la *Promenade de Saint-Cloud* (1633); *Palinice, Circéine et Florise*, tirée de l'*Astrée* de d'Urfé (1634); la *Célidée*, sous le nom de *Calisie* ou la *Générosité d'Amour* (1635); les *Thuilleries* (1635). Ses pièces offrent un tissu d'aventures romanesques, dont la morale est en maximes galantes à la façon de d'Urfé ou de Scudéri. Rayssiguier était fort laid et il paraît n'avoir pas été heureux en amour; c'est sans doute pourquoi il a peint partout des amants rebutés, malheureux, désolés et des maîtresses cruelles. Ses pièces sont fortement intriguées à l'espagnole, et pourtant sans intérêt; écrites dans le jargon de la galanterie du temps, elles sont hérissées d'équivoques et de pointes. Rayssiguier essuya d'autres malheurs que ceux de l'amour. Il nous apprend dans une de ses pièces qu'il fut jeté en prison, mais sans en dire le motif.

RAYURE s. f. (rè-iu-re — rad. *rayon*). Manière dont une chose est rayée : *La* RAYURE *d'une étoffe. C'étaient des peaux de tigres du Bengale, aux chaudes* RAYURES. (Alex. Dum.) *Il est plein de tulipes énormes, diaprées de fabuleuses* RAYURES. (Th. Gaut.) ‖ Trace imprimée sur un corps par un corps plus dur : *On apercevait des* RAYURES *d'ongle sur le papier.* ‖ Action de rayer, de biffer : *La* RAYURE *d'un arrêt, d'une sentence.*

— Artill. Défaut qui se produit dans la fabrication des armes à feu. ‖ Plus particulièrem., Rainure pratiquée dans l'intérieur d'une arme à feu : *Les* RAYURES *d'un canon, d'une carabine, d'une arquebuse.* ‖ *Flancs d'une rayure*, Parties de la rayure qui guident le projectile. ‖ *Rayure rétrécie*, Celle qui offre un rétrécissement à la culasse pour maintenir le projectile.

— Constr. Assemblage de pièces de bois d'un comble.

RAZ s. m. (râ). Mar. V. RAS.

RAZ (POINTE DU), nom sous lequel on désigne communément le cap Sizun (*Gobœum promontorium* de Ptolémée d'Alexandrie), situé à 50 kilom. de Quimper et formant le point de la côte de France le plus avancé du côté de l'ouest. La côte du Raz est extrêmement dangereuse, hérissée d'écueils longtemps funestes aux marins, jusqu'à l'établissement d'un phare construit il y a quelques années à côté d'un menhir. Le détroit (*raz* en breton) qui sépare le cap de l'île de Sein est d'une traversée extrêmement pénible, à cause d'un violent courant qui se porte entre le cap et l'île de Sein. De là l'adage breton dont voici la traduction littérale : *Jamais homme n'a passé le Raz sans avoir peur ou mal.*

« C'est au moment d'une tempête qu'il faut visiter le bec du Raz, dit M. Pol de Courcy. Quoique élevé de 72 mètres au-dessus de la mer, le promontoire semble à chaque instant prêt à s'engloutir sous les vagues; une écume salée vous couvre, et des rugissements horribles dans les cavernes des rochers étourdissent à donner le vertige. »

RAZAC-D'EYMET, village et commune de France (Dordogne), cant. d'Eymet, arrond. et à 24 kilom. de Bergerac, à 73 kilom. de Périgueux; 562 hab. On y remarque un dolmen, un cromlech, des débris de constructions romaines et les ruines d'un château gothique.

RAZAC-SUR-L'ISLE, village et commune de France (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arrond. et à 11 kilom. de Périgueux; 897 hab. Ruines d'un vieux château. Aux environs, rocher de Montauceix, qui porte un hameau et deux châteaux à tourelles et à créneaux. L'un de ces châteaux date du XIIe siècle.

RAZEAU s. m. (ra-zo). Sorte d'ancien bateau de rivière.

RAZELM (*Halmyris*), lac de la Turquie d'Europe (Bulgarie), au S. et près de l'embouchure du Danube. Il a environ 60 kilom. de longueur, sur 50 kilom. dans sa plus grande largeur, et communique avec le Danube et la mer Noire.

RAZÈS (le), ancien petit pays de France, dans le bas Languedoc. Il avait titre de comté et Limoux pour capitale; il forme aujourd'hui une partie des départements de l'Aude et des *Pyrénées-Orientales*.

RAZÈS, village et commune de France (Haute-Vienne), cant. de Bessines, arrond. et à 24 kilom. de Bellac, à 24 kilom. de Limoges; 1,375 hab. Le château de l'Aigle-Rideau, quoique construit à une époque très-reculée, est encore bien conservé.

RAZI, **RASIS** ou **RHAZÈS** (Mohammed-abou-Bekr-ibn-Zacaria), célèbre médecin arabe, né dans l'ancienne Ragès (Khoraçan) vers 850, mort en 923. Grand amateur des plaisirs, excellent musicien, il mena une jeunesse dissipée; mais, vers trente ans, il réforma sa vie et s'adonna à l'étude de la philosophie et de la médecine. Après avoir parcouru l'Orient et l'Espagne, il dirigea les hôpitaux de Bagdad et de sa ville natale et composa deux encyclopédies médicales qui servirent longtemps de base à l'enseignement, même en Europe, mais qui sont oubliées aujourd'hui. Son *Traité de la petite vérole et de la rougeole*, qui a été traduit en français par S. Collin (Poitiers, 1556), jouit cependant encore de quelque estime. C'est là qu'on trouve la première description exacte de ce terrible fléau. Razi passe pour l'inventeur du séton, dont il fit un fréquent usage. Atteint de cécité vers la fin de sa vie, il ne voulut se faire traiter, dit Abou-el-Faradj, qu'à la condition que l'oculiste venu pour cela lui fît la description anatomique de l'œil. Celui-ci n'ayant pu y parvenir : « Allez-vous-en, lui dit Razi, un homme qui ignore ces détails ne mérite pas de me traiter; d'ailleurs j'ai si bien vu ce monde que j'en suis dégoûté. » Il s'était occupé d'alchimie et attribuait de grandes vertus médicales aux pierres précieuses. Toutefois, malgré ses préjugés, il fit faire un grand pas à la médecine. Les ouvrages de ce savant ont eu d'assez nombreuses éditions : *Liber elhavi*, traduit par un médecin de Salerne (Brescia, 1486, 2 vol. in-fol.); *Almansor, De ægritudinibus juncturarum, De morbis puerorum, Aphorismi, Parvum antidotarium, De præservatione ab ægritudine lapidis, Liber introductorius parvus in medicinam, De sectionibus, cauteriis ac ventosis, Synonyma, Liber divisionum* (Lyon, 1510, in-8°); *Adubetri Rhazæ opera exquisitoria* (Bâle, 1554, in-fol.); *De pestilentia, vertente G. Valla* (Bâle, 1529, in-8°).

RAZIAS, Juif célèbre par sa fin tragique, au temps des Macchabées, mort en 162 avant J.-C. Il était un des anciens les plus considérés de Jérusalem et des plus fervents sectateurs de la loi mosaïque. Le Syrien Nicanor, qui commandait dans Jérusalem au nom de Démétrius Soter, n'ayant pu s'emparer de Judas Macchabée, résolut d'arrêter Razias, qui exerçait sur le peuple une grande influence. Razias, se voyant sur le point de tomber entre les mains des soldats de Nicanor, s'ouvrit le ventre d'un coup de couteau, se précipita du haut d'une muraille et eut encore assez de force, avant d'expirer, pour s'arracher les entrailles et les jeter sur la foule assemblée autour de lui. Les Juifs mettent Razias au rang des martyrs de leur religion.

RAZIEL, l'ange qui, d'après les cabalistes, fut chargé d'être le précepteur d'Adam et lui remit un livre contenant l'explication de tous les secrets de la nature. Par la suite, Salomon devint possesseur de ce livre, grâce auquel il fut, au dire de la Bible, le prince le plus sage de l'univers.

RAZIÈRE s. f. (ra-ziè-re). Ancienne mesure des Pays-Bas, pour le blé et la houille. ‖ Usitée encore dans quelques endroits de la Normandie.

RAZIN (Stenko ou Etienne), chef de l'insurrection des Cosaques du Don sous le règne du czar Alexis Michaïlovitch, mort en 1671. Sa haine contre le gouvernement russe commença à l'époque de la seconde guerre contre la Pologne, pendant laquelle son frère aîné, qui servait dans l'armée russe, fut pendu par l'ordre du vaïvode Dolgorouki, pour une faute peu grave contre la discipline. Doué d'une sauvage énergie et d'une force physique peu commune, Razin réunit une bande de plusieurs centaines de Cosaques, avec lesquels il marcha vers le Volga, pilla les caravanes qui se rendaient par ce fleuve à Astrakhan et atteignit ensuite l'Oural, où sa bande s'augmenta de façon à former une petite armée (1667). De là, les Cosaques s'avancèrent par la mer Caspienne vers le sud, ravagèrent les frontières de la Perse et revinrent, chargés de butin, à l'embouchure du Volga. Au printemps de 1669, Razin prit et dévasta Tsarycyn et marcha sur Astrakhan, dont il s'empara. Là, sans combat, la garnison et le peuple de cette ville étant passés de son côté, après avoir mis à mort les habitants les plus riches et pillé les magasins, Razin pilla Saratow et Samara et continua d'avancer, en faisant courir le bruit qu'il avait avec lui le czarowitz Alexis, qui était mort depuis peu, et le patriarche Nikon, qui venait d'être privé de sa dignité. Ses partisans se répandirent dans toutes les provinces de l'empire russe, excitant le peuple à se soulever contre les boyards et contre les magistrats et lui promettant la liberté. En peu de temps, tout le pays situé entre l'Oka et le Volga fut en insurrection, et les peuplades qui habitaient sur les bords du Volga se soulevèrent à leur tour. Razin avait sous ses ordres une armée vraiment redoutable, lorsqu'il fut attaqué et complétement vaincu, près de Symbusk, par le prince Bariatynski. Etant parvenu à s'échapper, il revint dans son pays natal, où il s'efforça de soulever toute la région qui borde le Don. Mais Jakovlef, premier hetman de l'armée du Don, s'empara de lui et l'envoya à Moscou, où il périt dans les supplices (1671). Après quelques autres victoires sur les serfs, les généraux russes réussirent à apaiser le soulèvement. Il n'y eut qu'Astrakhan qui demeura encore quelque temps au pouvoir d'une bande de Cosaques commandée par Waski Usa; mais bientôt Astrakhan ouvrit ses portes aux Russes, et les principaux insurgés furent mis à mort. On prétend que cette insurrection coûta la vie à plus de 100,000 individus. Razin et ses compagnons ont été le sujet d'un grand nombre de chants et de légendes populaires, et le souvenir de l'hetman cosaque vit encore aujourd'hui dans la mémoire du peuple russe.

RAZINES, village et commune de France (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arrond. et à 29 kilom. de Chinon, à 65 kilom. de Tours; 345 hab. L'église, remarquable par son architecture, date du XIIe siècle.

RAZIVIA, nom donné, chez les Wendes et les Slaves, aux déesses de la force planétaire. C'est une trinité fort étrange, composée de la lune, de la terre et de l'amour.

RAZON s. m. (ra-zon). Ichthyol. V. RASON.

RAZOUA (Eugène-Angèle), journaliste et homme politique français, né vers 1835. Après avoir servi dans les spahis, il vint à

Paris et essaya de se faire un nom dans les lettres. Après avoir fait paraître un ouvrage qui ne manque pas d'intérêt, les *Souvenirs d'un spahi*, M. Razoua collabora à la *Vie parisienne*, puis au *Pilori* (1867) et entra en relation avec quelques hommes du parti républicain le plus avancé, notamment avec Delescluze. Lorsque celui-ci fonda le *Réveil* en 1868, M. Razoua fut chargé d'y faire la chronique militaire. L'ardeur de sa polémique le signala à l'attention de l'administration impériale, qui le fit arrêter au commencement de mai 1870. Impliqué dans le prétendu complot contre la sûreté de l'Etat, que le pouvoir dénonça à la France à la veille du plébiscite, il subit quatre mois de prison préventive et comparut avec ses nombreux coaccusés, le 18 juillet suivant, devant la haute cour de Blois. Comme aucune charge ne pesait sur lui, le ministère public abandonna l'accusation et il fut acquitté (8 août). Après la révolution du 4 septembre, il devint par élection chef du 61e bataillon de la garde nationale, se fit remarquer par son hostilité au gouvernement de la Défense, prit une part active aux événements du 31 octobre et fut révoqué de ses fonctions le 2 novembre. Elu député de la Seine à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, par 74,415 voix, M. Razoua alla siéger à Bordeaux, sur les bancs de l'extrême gauche, et vota, le 1er mars, contre les préliminaires de paix. Se trouvant à Paris lors du mouvement du 18 mars, il reprit le commandement de son bataillon et écrivit, le 31 du même mois, au président de l'Assemblée nationale : « Représentant du peuple de Paris, j'avais reçu de lui le mandat impératif d'affirmer à l'Assemblée nationale : 1o la République au-dessus du suffrage universel ; 2o la guerre à outrance pour defendre son indivisibilité ; 3o la mise en accusation des hommes du 4 septembre. Mon mandat est rempli. Au 31 octobre comme au 22 janvier, j'ai affirmé en face du gouvernement de l'Hôtel de ville la commune de Paris. C'est vous dire, citoyen président, qu'adhérant à la révolution du 18 mars, je donne ma démission de représentant du peuple à l'Assemblée de Versailles. » Razoua n'avait point été nommé membre de la Commune. A la tête de son bataillon, il prit part à la sortie du 3 avril, dirigée contre Versailles et qui avorta, puis il fut nommé commandant de l'Ecole militaire et siégea parmi les juges de la cour martiale, présidée d'abord par Rossel. Lorsque l'armée de Versailles eut pénétré à Paris (21 mai), le commandant Razoua évacua l'Ecole militaire, coopéra quelque temps encore à la résistance, puis s'échappa et parvint à se réfugier à Genève. Au mois d'août suivant, le gouvernement français réclama du gouvernement helvétique l'extradition de Razoua, en lui imputant le pillage de l'Ecole militaire, l'organisation d'une escouade de canonniers dynamiteurs chargés de faire sauter le monument, et sa complicité dans le pillage de l'hôtel Galifet. Razoua fut arrêté ; mais la preuve des charges alléguées contre lui n'ayant point été faite, il fut remis en liberté. Au mois d'octobre, il assista au grand meeting de l'Internationale, qui eut lieu à Carouge. Au mois de décembre de la même année, il eut de vifs démêlés avec Vermersch qui, dans son journal le *Qui-vive!* publié à Londres, lui lança les accusations les plus injurieuses. Le 6 janvier 1872, le gouvernement suisse supprima la *Revanche*, journal qu'il avait fondé à Genève avec Eudes, et dont il était le principal rédacteur. Enfin, le 31 août 1872, le 3e conseil de guerre de Versailles a condamné M. Razoua à la peine de mort par contumace.

RAZOUMOWSKI (Alexis), feld-maréchal russe. V. RASUMOVSKI.

RAZOUMOWSKIE s. f. (ra-zou-mofs-kî — de *Razoumowsky*, sav. russe). Bot. Nom d'un genre de loranthacées.

RAZOUT (Jean-Nicolas, comte), général, né à Paris en 1772, mort à Metz en 1820. Il abandonna l'étude du droit pour entrer dans l'armée, devint l'aide de camp de Joubert, puis d'Augereau, fut nommé colonel en 1801 et organisa un des plus beaux régiments de l'armée. Après s'être brillamment conduit à Austerlitz, il pénétra le premier dans Lubeck (1806), devint général de brigade en 1807, baron de l'Empire en 1808, fit une campagne en Espagne, où il assista à la prise de Saragosse, puis il prit part à la bataille de Wagram. Promu général de division en 1811, il se distingua à Voloutina, à la Moskowa, à Krasnoé, à la bataille de Dresde et fut ensuite chargé de la défense de cette ville. Malgré une vigoureuse résistance, il dut capituler et fut envoyé prisonnier en Hongrie. Sous la seconde Restauration, il reçut le commandement de la 21e et de la 3e division militaire.

RAZOUX (Jean), archéologue et médecin français, né à Nîmes en 1723, mort dans la même ville en 1798. Après avoir passé son doctorat à Montpellier, il exerça avec beaucoup de succès la médecine dans sa ville natale et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Outre un *Mémoire sur les consécrations des anciens* et un autre *Sur les grands chemins des Romains*, il a publié : *Lettres physiques et anatomiques sur l'organe du goût* (1755) ; *Lettre à M. Belletête sur les inoculations faites à Nîmes* (1764, in-4o) ; *Tables nosologiques et météorologiques, etc.* (Bâle, 1767) ; *Mémoire sur les épidémies* (1786), qui valut à Razoux une médaille d'or de la Société de médecine de Paris.

RAZULLO, type grotesque de danseur florentin du XVIe siècle, dont la physionomie a été éternisée par la pointe hardie et fantaisiste de Callot. Razullo avait, dans la troupe des danseurs qui, lors de la Renaissance, renouèrent la tradition des danses antiques, la fonction indiquée par son nom de *gratter* de la guitare. Razullo est un petit être difforme, habillé, comme un bouffon de cour, d'une étroite tunique à un rang d'énormes boutons.

RAZUMOVIE s. f. (ra-zu-mo-vî — de *Razumoff*, sav. russe). Bot. Syn. de HUMÉA et de CENTRANTHÈRE, genres de plantes.

RAZY (Ahmed-ben-Mohammed-ben-Mousa-abou-Bekr AL), nommé aussi **Rasès, Rasis** ou **Rhasès**, historien arabe d'Espagne, né à Cordoue dans le IXe siècle. Il jouit de la faveur des califes ommiades Abd-Allah et Abd-Errahman III (888-961) et se distingua parmi les savants de sa nation. Razy a composé plusieurs ouvrages historiques importants, qui ne nous sont point parvenus. On cite une *Description de la ville de Cordoue et de tous ses quartiers et édifices*, un grand ouvrage sur l'*Histoire et les expéditions militaires des souverains musulmans de l'Espagne* et un travail historique et géographique sur la situation de l'Espagne du temps des Goths, qui fut traduit en portugais et en castillan.

RAZYAH ou **RADHIAT-EDDYN**, reine de Delhi, morte en 1240. Son frère, Rokn-Eddyn-Fyrouz-Schah, ayant été déposé, elle fut proclamée reine de Delhi (1236), et, pour la première fois dans les annales de l'islamisme, on vit une femme élevée au rang suprême par le choix d'une nation. Razyah, qui possédait toutes les qualités d'un bon roi, se fit redouter au dehors et s'attira l'amour de ses sujets par la sagesse de son gouvernement. Elle assiégeait le roi de Serhind, Melik-Altounia, dans sa capitale, lorsque son frère Bahram, jaloux de son élévation, ourdit un complot contre elle, s'empara de sa personne, la mit en prison, et monta sur le trône. Mais Melik-Altounia, plein d'admiration pour la reine de Delhi, marcha contre Bahram avec son armée et délivra Razyah, qu'il épousa solennellement.

Après divers combats, Razyah et son mari furent vaincus et perdirent la vie dans une grande bataille livrée aux troupes de Bahram. Razyah avait régné trois ans et demi.

RAZZI (Jean-Antoine), dit **le Sodoma**, peintre italien, né à Vercelli (Piémont) en 1479, mort en 1554. S'étant rendu à Sienne, il exécuta plusieurs beaux portraits qui attirèrent l'attention sur lui et fut chargé par Domenico da Leccio, général de l'ordre des olivétains, d'achever la *Vie de saint Benoît* commencée par Lucas Signorelli à Chiasuri. Parmi les vingt-six sujets qu'il peignit dans ce couvent, on cite particulièrement : *Saint Benoît quittant ses parents pour aller étudier à Rome* et *Saint Benoît enfant raccommodant miraculeusement un vase brisé par sa nourrice*. Après avoir exécuté diverses autres peintures dans le réfectoire du monastère de Sainte-Anne, Razzi revint à Sienne, décora de fresques la façade de la casa Bardi, puis se rendit à Rome. Là, il fut chargé de la décoration d'une des chambres du Vatican et exécuta dans le palais Chigi *Alexandre et Roxane* et la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*. Léon X, à qui il offrit une *Lucrèce* en 1513, lui donna le titre de chevalier. Le Sodoma retourna l'année suivante à Sienne, alla successivement exercer son art à Volterre, à Pise, à Lucques, et retourna enfin dans sa ville natale, où il mourut à l'hôpital. Les ouvrages de cet artiste sont surtout remarquables par la suavité du coloris et la science du clair-obscur. Parmi ses fresques, nous citerons : le *Christ battu de verges*, son chef-d'œuvre ; *Jésus au jardin des Oliviers*, l'*Assomption*, la *Nativité*, la *Visitation*, la *Présentation au Temple*, *Sainte en extase*, *Sainte Catherine évanouie dans les bras de ses sœurs*, œuvre hors ligne, qui se trouve à Sienne, ainsi que les précédentes. Ses principaux tableaux à l'huile sont : une *Descente de croix*, l'*Adoration des mages*, à Sienne ; *Mariage de sainte Catherine*, à Rome ; le *Christ insulté par des soldats*, le *Christ conduit au supplice*, à Berlin ; *Sainte Famille*, à Munich ; *Sainte Famille*, à Vienne, etc.

RAZZI (Jérôme, en religion Sylvain), dominicain et littérateur italien, né à Florence en 1527, mort dans la même ville en 1611. Après s'être fait avantageusement connaître par quelques compositions dramatiques, la *Cecca*, la *Balia*, la *Costanza*, la *Gismonda*, il prit l'habit dans le couvent de Sainte-Marie-des-Anges. Ses principaux ouvrages sont : *Vite di quattro uomini illustri*, *Farinata degli Uberti*, *Silvestro de' Medici*, *Cosimo de' Medici et Francesco Valori* (1580, in-4o) ; *Vite di cinque viri illustri* (1602, in-4o) ; *Vita della contessa Matilda* (1587, in-4o) ; *Vita delle donne illustri per la santita* (1595, 6 vol. in-4o) ; *Vita de' santi e beati dell' ordine de' Camaldoli* (1600, in-4o).

RAZZI (Séraphin), littérateur et dominicain italien, frère du précédent, né à Florence en 1531, mort après 1612. Il enseigna la théologie et composa des ouvrages de piété ou d'histoire ecclésiastique, parmi lesquels nous citerons : *Sermoni* (Florence, 1575-1590, 3 vol. in-4o) ; *Vite de' santi e beati dell'ordine de' predicatori* (1577, in-4o) ; *Istoria degli uomini illustri dell' ordine de' predicatori* (Lucques, 1596, in-8o) ; *Istoria di Ragugia* (Lucques, 1596, in-4o) ; *De locis theologicis prælectiones* (Pérouse, 1603, in-4o).

RAZZIA s. f. (ra-dzi-a — de l'arabe *rhaziat*, expédition guerrière contre les infidèles). Néol. Invasion faite sur un territoire ennemi ou étranger, pour enlever les troupeaux, les grains, faire du butin : *Opérer, faire une* RAZZIA, *des* RAZZIAS. *Immédiatement après la fête, une* RAZZIA *fut résolue contre les tribus du Nord* (F. de Lanoye.) *Nos troupes ont exécuté une* RAZZIA *contre les tribus rebelles qui prenaient la route du Maroc.* (Débats.)

. . . . Où fûtes-vous blessé ?
— Dans une *razzia* ; j'eus le corps traversé
D'une balle...

PONSARD.

— Par anal. Enlèvement pratiqué sur une grande échelle : *Nous avons fait une vraie* RAZZIA *sur le marché. Là, le peuple a été constamment retenu dans le servage, écrasé d'avanies, mis au régime des* RAZZIAS. (Proudh.) ‖ Rafle faite par la police : *Escorté de ses agents, le commissaire du quartier fit une descente dans cette maison de jeu et y opéra une* RAZZIA *complète. Aujourd'hui, onze ou douze des femmes qui tiennent ces comptoirs ont été arrêtées. Cette* RAZZIA *a ému tout le Palais-Royal.*

— **Encycl.** Ce mot, d'origine arabe, est passé dans la langue française depuis l'occupation de l'Algérie. Une *razzia* est une invasion de troupes sur un territoire hostile, dans le but d'enlever à une peuplade que l'on veut punir et que l'on ne peut punir autrement, à cause de sa vie nomade, ses troupeaux, ses richesses, ses grains, etc. On employait les *razzias* du temps du gouvernement turc ; on pillait les tribus qui refusaient de payer l'impôt et on les forçait ainsi à se soumettre, à demander l'*aman*. Nous avons imité les Turcs, surtout dans les premiers temps de notre conquête, alors que les Arabes, à peine domptés d'un côté, se soulevaient de l'autre. Dans son ouvrage intitulé la *Guerre en Afrique*, le général Yousouf explique comme il suit ce qu'on doit faire, selon lui, après une *razzia* : « Lorsqu'une colonne entrée en campagne a réussi à faire un beau coup de main, c'est-à-dire à enlever de nombreux troupeaux, il est urgent d'organiser un conseil d'administration composé du commandant de la colonne, président, de son chef d'état-major, du sous-intendant, du colonel le plus ancien, d'un capitaine, d'un lieutenant et de l'officier du bureau arabe, qui remplit les fonctions de secrétaire. Ce conseil d'administration fait vendre aux autres tribus les troupeaux de prise, qui sont toujours d'un grand embarras et peuvent retarder la rapidité des opérations. Il est bon seulement d'en garder une partie qui ne doit pas être portée dans la comptabilité de l'Etat et qui servira à donner pendant quelque temps une livre de viande par jour à chaque homme. Il faut aussi profiter de ces heureuses occasions pour récompenser largement les Arabes qui vous ont bien guidés. C'est encore un talent que de savoir se faire bien servir ; une forte dépense faite à propos, dans certains cas, devient, par la suite, une véritable économie. Que de fois n'avons-nous pas vu les guides de nos colonnes largement payés par l'ennemi pour nous avoir conduits ailleurs que sur son territoire, ou bien nous avoir détournés de la marche suivie par les troupeaux et le gros de leurs tribus, ce qui rendait nos courses et nos fatigues complétement infructueuses ! »

Razzia (UNE), tableau de Rosa Bonheur ; collection de M. John Graham (Angleterre). Des bœufs, aux cornes courtes et au pelage laineux, et des moutons, à la toison épaisse, descendent sur le flanc d'une colline herbue, chassés par deux paysans écossais armés de longs bâtons. Les moutons bêlent, les bœufs beuglent ; ils arrivent droit au spectateur. On remarque surtout un taureau rouge, aux naseaux enflammés et au mufle baveux, qui baisse sa tête noire d'un air à la fois effaré et menaçant. Dans le fond s'élèvent de hautes montagnes voilées par le brouillard. Ce tableau, d'une couleur un peu... anglaise, a été peint par la célèbre artiste en 1860 et a figuré à l'Exposition universelle de 1867.

Des *Razzias* militaires ont été peintes par Philippoteaux (Salon de 1844), Rodolphe Henneberg (une *Razzia au* XVe *siècle, dans le nord de l'Allemagne*, Salon de 1857), Luminais. Le tableau de ce dernier, qui est de très-grande dimension appartient au musée de Langres.

RE, RÉ, ou simplement **R**, préfixe latin très-usité dans les langues romanes. Il a plusieurs significations : il marque l'idée de faire une chose de nouveau (*rursum*), la réitération, de plus la réciprocité ; il représente l'action de parcourir un trajet de nouveau et, par suite, de le parcourir dans une direction opposée à une direction première, en sens inverse, en arrière (*retro*). Outre la direction en sens opposé, *re* sert encore à exprimer une direction ou situation à l'écart, l'isolement, et enfin la résistance, l'opposition. De plus, la particule *re* étant itérative, il s'en est suivi qu'elle est devenue augmentative, c'est-à-dire qu'elle a été employée pour marquer l'augmentation d'énergie, d'efforts que semble déployer un sujet qui s'y prend à plusieurs reprises pour exécuter une action.

C'est encore en partant de l'idée de réitération qu'on a été conduit à se servir du préfixe *re* pour marquer le retour à un état ou le rétablissement dans cet état, la rénovation, la réintégration et même quelquefois la compensation.

Les exemples suivants feront ressortir les diverses fonctions de ce préfixe :

RE*dicere*.	*re*dire	Dire de nouveau, *re* et *dicere*.
RE*florere*	*re*fleurir . . .	Fleurir de nouveau, *re* et *florere*.
RE*salutare*	*re*saluer . . .	Rendre à quelqu'un son salut, *re* et *salutare*.
RE*venire*.	*re*venir. . . .	Venir une seconde fois, *re* et *venire*.
RE*fluere*.	*re*fluer	Fluer de nouveau, mais en sens opposé de la première fois, en arrière ; *re* et *fluere*.
RE*jectus*.	*re*jeté	Jeté en arrière, *re* et *jactus*.
RE*servare*.	*ré*server . . .	Conserver à l'écart, *re* et *servare*.
RE*sistere*	*ré*sister. . . .	Se tenir de façon à s'opposer à..., *re* et *sistere*.
RE*stringere*.	*re*streindre. .	Resserrer dans des limites beaucoup plus étroites, *re* et *stringere*.
RE*frigere*	*re*froidir . . .	Redevenir froid, *re* et *frigere*.
RE*laxare*	*re*lâcher . . .	Rendre une chose lâche comme elle l'était auparavant, *re* et *laxare*.
RE*dditio*.	*re*ddition. . .	Action de remettre à quelqu'un une chose qu'il avait précédemment, *re* et *datio*.
RE*munerare*.	*ré*munérer. .	Donner à quelqu'un un salaire, un prix, etc., en compensation du travail qu'il a fait, des services qu'il a rendus ; *re* et *munerare*.

Devant les verbes commençant par *a* ou *é*, si cet *a* ou cet *é* répond à *ad* ou à *ex*, le *e* du préfixe est élidé : *r-avaler*, *r-échauffer* (il faut y joindre les verbes *ravoir* et *ranimer*). Il en est de même devant le préfixe *en* : *r-enforcer*, *r-emporter*. *Re* est généralement, bien que les exceptions soient nombreuses, prononcé et écrit *ré* dans les mots reproduisant des vocables latins composés avec *re* (*référer*, *répéter*). Cependant, quand il faut accentuer le caractère itératif du préfixe, on emploie *re* (comparez *reformer* et *réformer*, *recréer* et *récréer*). Il règne, du reste, à ce sujet le plus grand désordre. Ainsi l'on dit *rebelle*, *recevoir*, *religion*, *remettre*, bien qu'on dise *rébellion*, *réception*, *irréligieux*, *rémission*.

RÉ s. m. (ré). Musiq. Seconde note de la gamme d'*ut* ou de *do*. ‖ Signe qui représente cette note : *Le* RÉ *était affecté d'un dièse.*

— Troisième corde du violon, et la seconde de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse : *Il faut remettre un* RÉ *à ce violon.*

— **Encycl.** Le *ré* est la seconde des notes de la gamme dans son ordre naturel, c'est-à-dire dans le ton d'*ut*, qui est la gamme type et le modèle de toutes les autres. Le *ré* forme donc le second degré de notre échelle musicale et, harmoniquement, il reçoit le nom de *su-tonique*.

Dans la notation grégorienne, le *ré* grave était désigné par un D majuscule, et celui de l'octave supérieure par un *d* minuscule.

RÉ (île de), île de France (Charente-Inférieure), vis-à-vis de La Rochelle, entre le pertuis d'Antioche et le pertuis Breton, à 4 kilom. de la côte. Elle a 30 kilom. de longueur, 4 à 5 kilom. de largeur moyenne, 55 kilom. de tour et 7,389 hectares de superficie, sur lesquels vivent 17,000 hab. « L'île de Ré est donc, dit M. Joanne, comparativement l'une des contrées les plus peuplées de la France et du monde. Les fureurs de l'Océan, qui l'ont séparée du continent, la diviseraient en deux îles, si l'on ne protégeait, par d'incessants travaux, la langue de terre du Martray, qui n'a que 70 mètres de largeur. Sans ces travaux et sans les dunes qui la défendent, l'île, qui est fort basse, serait en partie submergée et verrait disparaître sous les eaux les salines qui font sa richesse. Jadis couverte de bois, elle est aujourd'hui totalement dépouillée d'arbres. On voit peu de chaînes de rochers aussi déchiquetés que ceux de la côte Sauvage, battue par une mer qui ne s'apaise jamais. La côte Sauvage n'a ni rades, ni abris, ni ports ; en revanche, la côte qui fait face au continent offre de bons ports. » Le sol de l'île de Ré repose sur une couche calcaire. La principale ressource des habitants est l'exploitation des marais salants, qui produisent annuellement 32,200,000 kilogrammes de sel. L'île produit du vin d'un

goût désagréable, à cause du varech et du goëmon dont les habitants se servent comme engrais, un peu de blé et beaucoup d'orge. Les terres labourables y sont de peu d'étendue. Les figues et les poires y sont d'une excellente qualité. L'ostréiculture est devenue, depuis quelques années, une source de richesse pour les habitants de l'île de Ré. On y compte aujourd'hui 3,040 parqueteurs et 897 clayonneurs, dont les établissements occupent 203 hectares. Le commerce principal de l'île consiste dans l'exportation des sels, eaux-de-vie, vins et vinaigres.

Au N. de l'isthme du Martray, la mer forme un large bassin, nommé le *Fiers d'Ars*, d'où partent de nombreux canaux qui, s'enfonçant dans les terres, menacent de submerger la partie basse de l'île. Pour écarter ce danger, il a fallu construire de fortes digues de terre et de sable revêtues de pierre. Des forts nombreux et bien armés défendent de toutes parts l'accès de l'île et du pertuis Breton, qui la sépare de la terre ferme. Six phares éclairent l'île et ses approches. Les principaux sont les deux phares des Baleines, sur la pointe de ce nom, prolongement sous-marin de 9 kilom. de longueur environ, semé d'écueils battus par la grosse mer. De ces deux phares, l'un a une portée de 22 milles et l'autre de 15 milles seulement. Les principales localités de l'île sont la ville de Saint-Martin (1,972 hab.) et Ars-en-Ré (3,171 hab.). V. ces mots.

RÉ (Philippe), agronome italien, né à Reggio en 1763, mort dans cette ville en 1817. La lecture des *Géorgiques* de Virgile décida son penchant pour l'agriculture. Admis à l'Académie des sciences de Reggio en 1790, il rapporta toutes ses études à sa science favorite, se mit en correspondance avec les botanistes étrangers et enrichit d'un grand nombre de plantes rares le jardin public de sa ville natale. Successivement professeur d'agriculture et de botanique, recteur de l'université de Reggio, professeur d'agriculture à Bologne (1803), membre de l'institut d'Italie, il alla, en 1834, enseigner la botanique èt l'agriculture à Modène, où il fut inspecteur des jardins royaux. Ré avait une vaste érudition et une mémoire peu commune. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Outre de nombreux opuscules, on doit à ce savant des ouvrages dont les principaux sont : *Eléments d'agriculture* (Parme, 1798, 2 vol. in-8°), où il appliqua, pour la première fois en Italie, la chimie à l'agriculture; *Eléments de jardinage* (1806); *Essai de nosologie végétale* (1807); *Essai sur les maladies des plantes* (1807); *Eléments d'économie rurale* (1808); *Dictionnaire raisonné d'agriculture* (1808-1809, 4 vol. in-16); *Essai de poésie didactique et géorgique* (1809); *Nouveaux éléments d'agriculture* (1815, 4 vol. in-8°), etc. Il fut un collaborateur actif des *Annales d'agriculture du royaume d'Italie* (1809-1814).

RÉ (Jean-François), botaniste italien, né à Condove, près de Suse, en 1773, mort à Turin en 1833. Il se fit recevoir docteur en médecine à Turin, exerça son art à Suse, où il enseigna la philosophie, puis professa les mathématiques à Carignan, la botanique et la médecine à l'école royale vétérinaire de la Vénerie. Il fit partie de l'Académie des sciences de Turin. Ses principaux ouvrages sont : *Flora Segusiensis* (Turin, 1805), qui contient la nomenclature de 1,682 espèces de végétaux, dont les plus précieux appartiennent aux zones supérieures du mont Cenis; *Flora Torinensis* (1825-1826, 2 vol. in-8°). Bertero a donné, en son honneur, le nom de *rea* à un genre de la famille des chicoracées.

RÉA s. m. (ré-a). Mar. Roue à gorge dans laquelle passe la corde, dans la caisse d'une poulie.

RÉABJURER v. a. ou tr. (ré-a-bju-ré — du préf. *ré*, et de *abjurer*). Abjurer de nouveau : *Rousseau* RÉABJURA, *pendant son séjour à Genève, la religion romaine et se refit protestant.* (Grimm.)

RÉABONNEMENT s. m. (ré-a-bo-ne-man — rad. *réabonner*). Action de réabonner, de se réabonner, et résultat de cette action : *Payer tant pour son* RÉABONNEMENT.

RÉABONNER v. a. ou tr. (ré-a-bo-né — du préf. *ré*, et de *abonner*). Abonner de nouveau : *Votre abonnement finit demain, mais je vais vous* RÉABONNER.

Se réabonner v. pr. S'abonner de nouveau : *Je ne veux pas* ME RÉABONNER *à ce journal.*

RÉABSORBÉ, ÉE (ré-a-bsor-bé) part. passé du v. Réabsorber : *La quantité du sédiment et la couleur de l'urine dans les fièvres dépendent en grande partie de la quantité séparée par les reins et de celle qui est* RÉABSORBÉE *dans la vessie.* (Darwin.)

RÉABSORBER v. a. ou tr. (ré-a-bsor-bé — du préf. *ré*, et de *absorber*). Absorber de nouveau : *Si la chaux ne différait de la pierre calcaire qu'en ce qu'elle est privée d'air, elle devrait* RÉABSORBER *en peu de temps, à l'air libre, tout l'air dont elle a été privée.* (Lavoisier.) *On sait que dans le système d'émanation le père* RÉABSORBE *le fils et que, par conséquent, l'aïeul n'est plus que le père.* (Val. Parisot.)

RÉABSORPTION s. f. (ré-a-bsor-psi-on — du préf. *ré*, et de *absorption*). Nouvelle absorption : *La formation préalable et la* RÉABSORPTION *du fœtus sembleraient présenter plus de difficultés.* (Darwin.)

RÉACAPTE s. f. (ré-a-ka-pte). Anc. cout. Se disait, dans le Languedoc et la Guyenne, des droits qui étaient dus par les emphytéotes à la mutation des seigneurs par mort, mariage, etc.

RÉACCOMMODER v. a. ou tr. (ré-a-ko-mo-dé — du préf. *ré*, et de *accommoder*). Accommoder de nouveau.

RÉACCOUTUMER v. a. ou tr. (ré-a-kou-tu-mé — du préf. *ré*, et de *accoutumer*). Accoutumer de nouveau : *Pour Napoléon, le despotisme était le seul moyen de* RÉACCOUTUMER *la France révolutionnée à l'ordre.* (Molé.)

Se réaccoutumer v. pr. Reprendre l'habitude : SE RÉACCOUTUMER *au travail.*

RÉACQUÉRIR v. a. ou tr. (ré-a-ké-rir — du préf. *ré*, et de *acquérir*). Acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu : RÉACQUÉRIR *un bien.*

Se réacquérir v. pr. Etre réacquis : *L'honneur, la considération* SE RÉACQUIÈRENT *bien difficilement.*

RÉACQUIS, ISE (ré-a-ki, i-ze) part. passé du v. Réacquérir : *On évalue à plus de* 300 *millions les biens* RÉACQUIS *par le clergé.* (Proudhon.)

RÉACTEUR, TRICE s. (ré-a-kteur, tri-se — rad. *réaction*). Auteur, partisan d'une réaction politique : *Tous ces hommes sont des royalistes et des* RÉACTEURS. ‖ Adjectivem. : *Les prétendus conservateurs ne forment en réalité qu'un parti* RÉACTEUR.

RÉACTIF, IVE adj. (ré-a-ktif, i-ve — du préf. *ré*, et de *actif*). Physiq. Qui renferme un principe de réaction, qui réagit : *Force* RÉACTIVE. *Élément* RÉACTIF.

— s. m. Chim. Substance employée dans les opérations chimiques, en vue des réactions qu'elle est propre à y produire : *Le sirop de violette, la potasse, les acides sulfurique et hydrochlorique, etc., sont des* RÉACTIFS.

— **Encycl.** Chim. On nomme *réactifs* des corps simples ou composés dont les réactions avec les diverses substances chimiques ont été soigneusement étudiées et sont parfaitement connues et qui, dès lors, permettent de reconnaître la nature des corps avec lesquels on les met en contact par les caractères des phénomènes auxquels ils donnent lieu. On voit, d'après cela, que tous les produits chimiques sont, à vrai dire, des *réactifs*; mais il en est quelques-uns qui, fournissant des réactions plus nettes, plus tranchées, plus caractéristiques, sont d'un usage journalier dans les laboratoires et servent à chaque instant aux chimistes pour distinguer les unes des autres les nombreuses substances dont ils s'occupent.

Tous les chimistes, ne suivant pas les mêmes méthodes d'analyse, n'emploient pas les mêmes *réactifs*. Cependant, il en est quelques-uns qui sont d'un usage général; on les groupe ensemble dans des boîtes spéciales, de manière à les avoir constamment sous la main. Les boîtes à *réactifs* sont divisées en autant de compartiments qu'elles doivent renfermer de flacons; le plus souvent, elles sont disposées en gradins de manière que les flacons placés en avant ne puissent empêcher de lire les étiquettes de ceux placés en arrière. D'ailleurs, chaque fabricant les arrange un peu à sa façon; on doit les choisir aussi commodes que possible pour le rangement des flacons.

Parmi les substances qui doivent composer une boîte à *réactifs*, les unes sont indispensables, elles servent à chaque instant; les autres sont d'un usage moins fréquent. On les divise d'ordinaire en deux boîtes : celle qui contient les premières est mise, dans les meilleures conditions possibles, à la portée des opérateurs. Les *réactifs* indispensables sont les suivants :

Acide sulfhydrique; acide chlorhydrique; acide nitrique; acide sulfurique; acide acétique; acide tartrique; ammoniaque; potasse caustique; baryte caustique; carbonate d'ammoniaque; sulfhydrate d'ammoniaque; chlorhydrate d'ammoniaque; oxalate d'ammoniaque; phosphate d'ammoniaque; carbonate de soude; phosphate de soude; acétate de soude; hyposulfite de soude; iodure de potassium; ferrocyanure de potassium; chlorure de baryum; nitrate de baryte; acétate de baryte; sulfate de magnésie; perchlorure de fer; acétate de plomb; nitrate acide de bismuth; nitrate d'argent; bichlorure de platine.

Outre la boîte à *réactifs*, on doit avoir sous la main de l'eau distillée, du papier de tournesol bleu, du papier de tournesol rouge, de l'éther, de l'alcool et une solution aqueuse saturée d'acide sulfhydrique. Cette solution est remplacée avec avantage par un petit appareil permettant de produire du gaz sulfhydrique à volonté.

Nous n'indiquerons pas ici comment on devra faire pour préparer parfaitement purs les corps précédents, cette préparation étant décrite ailleurs à propos de chaque substance en particulier. Nous rappellerons seulement quels sont les usages principaux de chacun d'eux.

L'eau, l'alcool et l'éther sont employés comme dissolvants; ils servent de milieux dans lesquels les corps seront mis en présence pour réagir les uns sur les autres.

L'acide sulfhydrique est l'un des *réactifs* les plus usités. Il sert à précipiter un grand nombre de composés métalliques, avec lesquels il forme des sulfures, dont on reconnaît ensuite la nature soit par leurs couleurs, soit par divers caractères. C'est sur cette précipitation des sels par l'acide sulfhydrique qu'est basée la méthode d'analyse qualitative la plus suivie dans les laboratoires. L'acide sulfhydrique sert aussi comme agent réducteur; il ramène les sels de peroxyde de fer à l'état de sels de protoxyde, il transforme l'acide chromique en oxyde de chrome basique, etc. On l'emploie de préférence sous forme de gaz que l'on fait arriver dans la solution saline à étudier; on a ainsi l'avantage de ne pas augmenter le volume de la liqueur; d'ailleurs, la solution aqueuse a l'inconvénient de s'altérer assez rapidement à l'air.

La teinture de tournesol et le papier de tournesol servent à reconnaître l'état d'acidité ou d'alcalinité des liqueurs. Le tournesol est bleui par les alcalis et rougi par les acides.

L'acide chlorhydrique est l'acide minéral le plus souvent employé avec l'acide sulfhydrique. Il sert à dissoudre certains composés insolubles dans l'eau et à aciduler les liqueurs neutres ou alcalines. C'est un *réactif* caractéristique pour le plomb, le mercure et l'argent. Il dissout tous les métaux qui décomposent l'eau en présence d'un acide, ainsi que les sulfures de ces mêmes métaux. Il dissout la plupart des oxydes métalliques, ceux de plomb, de mercure et d'argent exceptés. Il dissout également, mais sans décomposition, certains sels insolubles dans l'eau. En général, on se sert d'acide chlorhydrique ramené, par addition d'eau, à une densité égale à 1,1 environ.

L'acide nitrique sert aussi à dissoudre certains métaux et certains sulfures métalliques. Il les oxyde aux dépens de l'oxygène qu'il renferme en se transformant en composés oxygénés inférieurs : bioxyde d'azote et acide hyponitrique. Peu de métaux résistent à son action; parmi ces derniers figurent le platine et l'or. Il peut encore servir comme agent d'oxydation; il transforme certains protosels en persels. Employé comme dissolvant, l'acide nitrique a l'inconvénient de donner des nitrates qui fusent par la chaleur et peuvent entraîner des pertes de matière. Il est bon d'avoir cet acide sous deux états : étendu d'eau et possédant une densité 1,2 pour les opérations ordinaires, concentré et à la densité 1,4 pour certaines oxydations difficiles.

L'acide sulfurique est peu usité comme dissolvant; mais il est fort utile pour déplacer d'autres acides moins énergiques que lui, pour détruire certains iodures et séparer l'iode qu'ils renferment. C'est le *réactif* caractéristique des sels de plomb, de strontiane et de baryte.

L'acide acétique est parfois employé pour aciduler les liqueurs quand l'emploi des acides minéraux présente des inconvénients.

L'acide tartrique sert à distinguer la potasse de la soude : le bitartrate de potasse étant presque insoluble dans l'eau, tandis que le sel de soude correspondant est, au contraire, assez soluble.

L'ammoniaque en solution aqueuse est un *réactif* précieux. Elle précipite un grand nombre d'oxydes métalliques et sert à chaque instant en analyse pour neutraliser les liqueurs acides. Elle dissout plusieurs oxydes métalliques lorsqu'ils viennent d'être précipités : les oxydes d'argent, de cuivre, de nickel, de cobalt, de cadmium, de zinc et de magnésium. Elle forme souvent des sels doubles solubles avec des sels métalliques insolubles; cette dernière propriété est fréquemment utilisée. On emploie l'ammoniaque en solution concentrée.

La potasse caustique est employée soit à l'état solide, soit sous forme de solution aqueuse. Dans le premier cas, elle sert à désagréger et à rendre solubles certains composés insolubles dans l'eau. Dans le second cas, elle permet de caractériser divers oxydes métalliques; elle dissout les oxydes de plomb, de chrome, de zinc et d'aluminium. Enfin, elle absorbe l'acide carbonique gazeux ainsi que tous les gaz acides.

La baryte caustique solide sert à peu près aux mêmes usages que la potasse caustique solide. La solution appelée *eau de baryte* sert à précipiter la magnésie.

Le carbonate d'ammoniaque précipite les terres alcalines et la plupart des métaux. Solide, il sert à transformer à une température élevée le sulfate de zinc en oxyde de zinc, certains sulfates alcalins en sulfates neutres, etc. Il est préférable aux carbonates de potasse et de soude à cause de sa volatilité, qui permet de le chasser par la chaleur.

Le sulfhydrate d'ammoniaque précipite les métaux à l'état de sulfures dans des liqueurs alcalines ou neutres. Comme il renferme de l'ammoniaque combinée à un acide peu énergique, il agit parfois comme un alcali et précipite divers métaux, le chrome et l'aluminium, par exemple, à l'état d'oxydes.

Le chlorhydrate d'ammoniaque est employé comme dissolvant; il empêche, en effet, la précipitation de quelques oxydes : les oxydes de magnésium, de zinc, de manganèse, de nickel, de cobalt, etc.; mais il précipite l'alumine et l'oxyde de chrome de leurs solutions dans les alcalis. Il sert encore à dissoudre certains précipités magnésiens et à les séparer du phosphate ammoniaco-magnésien insoluble, à précipiter les solutions platiniques à l'état de chloroplatinate d'ammoniaque, etc. Il présente l'avantage de pouvoir être chassé par la chaleur.

L'oxalate d'ammoniaque est le *réactif* caractéristique des sels de chaux. Il précipite cependant aussi la baryte, la strontiane et l'oxyde de plomb.

Le phosphate d'ammoniaque sert à précipiter la magnésie à l'état de phosphate ammoniaco-magnésien. Il sert aussi à doser le cobalt et le nickel.

Le carbonate de soude en solution précipite tous les oxydes métalliques autres que les oxydes alcalins. Il est utile pour neutraliser les liqueurs. Sec, il sert à désagréger certains composés insolubles dans l'eau. Pour ce dernier usage, il est préférable de le mélanger avec du carbonate de potasse; on obtient ainsi une masse plus facilement fusible.

Le phosphate de soude est employé principalement pour reconnaître la magnésie, comme le phosphate d'ammoniaque. Il peut servir encore pour précipiter les terres alcalines, l'argent et quelques autres métaux.

L'acétate de soude est employé pour reconnaître les phosphates, pour précipiter par l'acide sulfhydrique le zinc et le fer, pour enlever les acides minéraux libres dans une liqueur. Dans ce dernier cas, il se forme un sel de soude à acide minéral et de l'acide acétique libre.

L'hyposulfite de soude est un bon *réactif* de l'alumine et de l'oxyde de chrome qu'il précipite. Il peut, dans certains cas, soustraire divers oxydes métalliques à l'action de leurs *réactifs*; c'est ainsi que les réactions de l'argent et du cuivre sont en partie masquées par ce *réactif*.

L'iodure de potassium produit diverses réactions colorées caractéristiques, notamment avec les sels de plomb et de mercure avec lesquels il donne des précipités jaunes et rouges magnifiques.

Le ferrocyanure de potassium donne des réactions très-tranchées et fort utiles dans un grand nombre de cas. Il sert à caractériser les sels de fer et les sels de cuivre.

Le chlorure de baryum est le *réactif* caractéristique de l'acide sulfurique; il précipite cependant aussi quelques autres acides, mais seulement dans les liqueurs neutres.

Le nitrate de baryte et l'acétate de baryte servent aux mêmes usages, le premier lorsqu'on veut éviter d'introduire dans la liqueur de l'acide chlorhydrique, le second quand l'usage d'un acide minéral quelconque présente des inconvénients.

Le sulfate de magnésie sert, avec un sel ammoniacal, à reconnaître l'acide phosphorique à l'état de phosphate ammoniaco-magnésien. Il n'est pas précipité par le sulfhydrate d'ammoniaque saturé d'acide sulfhydrique; il peut dès lors servir à reconnaître la pureté de ce *réactif* important.

Le perchlorure de fer est le *réactif* de quelques acides organiques, tels que les acides formique, acétique, benzoïque, etc. Il sert à caractériser les ferrocyanures et les phosphates terreux.

L'acétate de plomb est employé pour rechercher les acides phosphorique, malique, chromique, sulfhydrique, etc.

Le nitrate acide de bismuth est le *réactif* par excellence de l'acide phosphorique dans les liqueurs acides.

Le nitrate d'argent est le meilleur précipitant des chlorures, bromures et iodures. Il précipite aussi les phosphates, les arsénites, les arséniates, les chromates et les borates.

Le chlorure de platine est un *réactif* excellent pour les sels d'ammoniaque et pour ceux de potasse surtout. Il donne avec ces alcalis des chloroplatinates presque complétement insolubles.

Tels sont les *réactifs* indispensables. Nous allons passer en revue maintenant ceux qui, moins souvent employés, rendent cependant aux chimistes de grands services et leur permettent parfois de résoudre certains problèmes que les *réactifs* précédents seraient impuissants à éclaircir.

Le sulfure de carbone, le pétrole, la benzine, le chloroforme sont des dissolvants organiques qui peuvent être utilisés dans beaucoup de cas.

L'acide fluorhydrique désagrége facilement les silicates. Il est utile principalement dans l'étude des silicates alcalins, alors que la désagrégation par les alcalis ne peut être utilisée.

L'acide fluosilicique permet de distinguer la baryte, qu'il précipite, de la strontiane, qu'il ne précipite pas.

L'acide sulfureux est un réducteur précieux. Il réduit les sels de mercure et de sesquioxyde de fer, l'acide chromique, l'acide arsénique, les acides chlorique, iodique et bromique, etc. Dans tous les cas, il passe à l'état d'acide sulfurique.

L'acide hypochloreux est, au contraire, un oxydant énergique. Il transforme certains sulfures en sulfates.

L'eau régale (mélange de 1 partie d'acide nitrique avec 2 à 3 parties d'acide chlorhydrique) est un chlorurant extrêmement actif. Elle dissout l'or et le platine, ainsi que certains sulfures et oxydes insolubles dans les acides.

L'acide phosphoreux est un bon réducteur que l'on utilise quelquefois.

L'acide carbonique en solution aqueuse saturée permet de dissoudre, à l'état de bicarbonates solubles, quelques carbonates terreux insolubles dans l'eau. Gazeux, il sert parfois à préserver certaines substances du contact de l'air.

L'acide oxalique est un bon *réactif* pour les sels d'or. Il précipite ce métal.

L'acide borique est fort usité dans les essais au chalumeau.

L'acide silicique également. Il sert aussi à séparer l'acide phosphorique d'avec l'alumine.

La soude caustique peut, dans un grand nombre de cas, remplacer la potasse caustique.

La chaux caustique ou chaux vive peut de même remplacer parfois la baryte caustique. L'eau de chaux est le *réactif* caractéristique de l'acide carbonique.

L'hydrate d'oxyde de bismuth est un excellent *réactif* pour enlever le soufre aux sulfures alcalins. Il débarrasse très-bien les liqueurs de toute trace d'acide sulfhydrique.

L'oxyde de plomb est un fondant utile. En solution dans la potasse, il permet de séparer le sesquioxyde de chrome d'avec l'alumine et d'avec l'acide phosphorique.

Le bioxyde de plomb est un agent d'oxydation très-énergique ; il transforme les sulfites en sulfates, l'oxyde de chrome en acide chromique, etc.

L'oxyde de mercure sert à caractériser l'acide cyanhydrique.

L'oxyde de cuivre est le corps le plus employé pour brûler les matières organiques; au chalumeau, il permet de reconnaître le brome, le chlore et l'iode.

Les sulfures de potassium et de sodium peuvent, dans beaucoup de cas, être substitués au sulfhydrate d'ammoniaque.

Le chlorure de calcium sert à caractériser plusieurs acides organiques. Desséché, il est très-avide et peut servir à dessécher les gaz.

Le bichlorure de mercure est un *réactif* caractéristique pour les iodures et les sels de protoxyde d'étain. Il permet de reconnaître les corps réducteurs qui le transforment en protochlorure. Il donne enfin avec certains acides des précipités caractéristiques.

Le protochlorure d'étain est un réducteur énergique. On l'emploie particulièrement pour la recherche de l'or et du mercure. Le bichlorure d'étain mélangé au protochlorure donne avec les sels d'or un précipité caractéristique.

Le chlorure de palladium permet de caractériser l'iode; il sert à séparer ce métalloïde du chlore et du brome.

Le chlorure d'or transforme en persels un grand nombre de protosels, en se réduisant à l'état métallique. Il donne avec les protosels d'étain le précipité dit pourpre de Cassius, qui est caractéristique.

Le fluorure de calcium est employé parfois dans les essais au chalumeau.

Il en est de même du cyanure de potassium, qui agit comme un réducteur énergique et précieux dans un grand nombre de cas.

Le ferricyanure de potassium est utile pour distinguer les sels ferreux des sels ferriques.

Le sulfocyanure de potassium est le *réactif* par excellence des sels de fer au maximum, qu'il colore en rouge de sang.

Le sulfate de potasse neutre permet de reconnaître la baryte et la strontiane. Le sulfate de potasse acide est un *réactif* assez employé dans les essais au chalumeau ; il joue le rôle d'un acide libre.

Le sulfate de chaux permet de reconnaître la baryte et la strontiane, ainsi que l'acide oxalique.

Le sulfate d'alumine est un assez bon *réactif* de l'acide phosphorique, qu'il précipite dans les liqueurs ammoniacales.

Le sulfate de protoxyde de fer est le *réactif* par excellence des vapeurs nitreuses qui le colorent en noir. C'est aussi un réducteur actif.

Le sulfate de cuivre indique d'une manière très-sensible la présence des ferrocyanures dans les liqueurs.

Le nitrate de cobalt est le *réactif* de l'alumine au chalumeau.

Le nitrate de protoxyde de mercure sert à découvrir l'acide formique.

L'antimoniate de potasse donne avec les sels de soude un précipité peu soluble.

Le succinate d'ammoniaque est employé pour séparer le sesquioxyde de fer des oxydes des métaux voisins. Le benzoate et le camphorate d'ammoniaque également.

Le borax est le *réactif* le plus employé dans les essais au chalumeau. Il sert de fondant.

Le chromate de potasse donne avec les sels de plomb un précipité jaune caractéristique.

Le molybdate d'ammoniaque permet de découvrir des traces très-faibles d'acide phosphorique.

Le chlore permet de mettre en liberté le brome et l'iode. C'est un oxydant énergique.

Le brome sert à caractériser un certain nombre de carbures d'hydrogène gazeux.

L'infusion de noix de galle s'emploie pour reconnaître la présence du fer dans des liqueurs même très-étendues.

L'emploi des *réactifs* précédents pour reconnaître les corps qui sont soumis à l'analyse exige une grande habitude des manipulations et une connaissance approfondie des réactions multiples auxquelles ces *réactifs* peuvent donner lieu.

Ils doivent être conservés aussi purs que possible. Sans cette précaution, on est exposé à des erreurs nombreuses; il est facile de concevoir, en effet, que si les corps avec lesquels on opère ne sont pas purs, on peut leur attribuer des réactions qui sont dues aux matières qui les souillent et tirer ensuite des expériences des conclusions fausses. Leur préparation doit donc tout d'abord être faite avec le plus grand soin, sans négliger aucune des précautions recommandées dans les traités d'analyse chimique.

Un soin qu'il est bon de prendre, pour se mettre à l'abri de toute erreur tenant à la pureté des *réactifs*, c'est lorsqu'on opère, de faire toujours une contre-épreuve avec des produits connus : s'il se produit quelque irrégularité, on est aussitôt prévenu et on peut dès lors substituer au *réactif* impur un autre *réactif* conduisant à un résultat analogue.

Une autre précaution à prendre dans l'usage des *réactifs*, c'est de proportionner soigneusement les quantités de ceux-ci aux quantités de matières sur lesquelles on expérimente. C'est là un principe extrêmement important. C'est à son oubli que doivent être attribuées de nombreuses erreurs commises par des chimistes inexpérimentés. L'addition d'un excès de *réactif* produit souvent un effet contraire à celui que l'on recherche, par exemple la redissolution d'un précipité formé tout d'abord par les premières portions ajoutées, ou bien une réaction différente de celle que produit une quantité plus faible. De plus, cet excès contribue à étendre les liqueurs, et, pour peu que celles-ci soient déjà étendues et voisines de la limite de solubilité du précipité que l'on cherche à produire, cet excès peut dépasser cette limite et masquer par conséquent la réaction.

Cette question de la solubilité des précipités que l'on veut produire est très-digne d'attention. Il existe, en effet, des différences énormes entre les limites de solubilité des précipités au moyen desquels on peut caractériser les combinaisons chimiques. On doit donc opérer dans des liqueurs plus ou moins concentrées suivant les cas.

Pour donner une idée nette de ces différences, nous rapporterons le tableau suivant qui indique les limites de sensibilité de quelques réactifs :

CORPS A RECONNAITRE.	RÉACTIFS.	LIMITE.
Acide sulfurique	Chlorure de calcium	$\frac{1}{250}$
—	Acétate de plomb	$\frac{1}{40000}$
—	Chlorure de baryum	$\frac{1}{60000}$
—	Teinture de tournesol	$\frac{1}{50000}$
Acide phosphorique	Acétate de plomb	$\frac{1}{20000}$
—	Eau de chaux	$\frac{1}{20000}$
Acide nitrique	Acide chlorhydrique et or	$\frac{1}{240}$
—	Acide sulfurique et sulfate de protoxyde de fer	$\frac{1}{24000}$
Acide arsénieux	Eau de chaux	$\frac{1}{4000}$
—	Cuivre ammoniacal	$\frac{1}{8000}$
—	Acide sulfhydrique	$\frac{1}{260000}$
—	Nitrate d'argent ammoniacal	$\frac{1}{400000}$
Potasse	Chlorure de platine	$\frac{1}{205}$
—	Acide tartrique	$\frac{1}{220}$
Chaux	Oxalate d'ammoniaque	$\frac{1}{400000}$
Baryte	Acide hydrofluosilicique	$\frac{1}{3800}$
—	Sulfate de soude	$\frac{1}{71000}$
Magnésie	Ammoniaque	$\frac{1}{6000}$
—	Phosphate d'ammoniaque	$\frac{}{200000}$
Iode	Amidon et acide sulfurique	$\frac{1}{550000}$
—	Amidon et acide nitrique	$\frac{1}{1000000}$
Fer (au minimum)	Teinture de noix de galle	$\frac{1}{440000}$
—	Cyanoferride de potassium	$\frac{1}{440000}$
Fer (au maximum)	Teinture de noix de galle	$\frac{1}{300000}$
—	Cyanoferrure de potassium	$\frac{1}{420000}$
Cuivre	Ammoniaque	$\frac{1}{9400}$
—	Arsénite de potasse	$\frac{1}{10000}$
—	Acide sulfhydrique	$\frac{1}{60000}$
—	Cyanoferrure de potassium	$\frac{1}{80000}$
—	Lame de fer	$\frac{1}{156000}$
—	Aiguille d'acier	$\frac{1}{200000}$
Plomb	Chromate de potasse	$\frac{1}{70000}$
—	Lame de zinc	$\frac{1}{3000}$
Argent	Chromate de potasse	$\frac{1}{10000}$
—	Arséniate de potasse	$\frac{1}{10000}$
—	Iodure de potassium	$\frac{1}{4000}$
—	Acide sulfhydrique	$\frac{1}{35000}$
—	Chlorure de sodium	$\frac{1}{24000}$

En chimie organique, le nombre des *réactifs* dont on fait usage est beaucoup plus limité. Cependant les recherches faites depuis quelques années tendent à les multiplier beaucoup. Avant longtemps, les chimistes qui s'occupent spécialement de cette branche de la science auront trouvé des méthodes d'analyse analogues à celles de la chimie minérale; mais les études sur ce point étant moins avancées, nous ne nous y étendrons pas ici et nous renverrons les lecteurs que cette question peut intéresser à un article fort remarquable inséré par Gerhardt dans son *Traité de chimie organique.*

— *Réactif de Pettenkofer.* On désigne généralement sous ce nom un *réactif* qui a été imaginé par Pettenkofer et qui permet de reconnaître la présence de la bile dans les liquides de l'économie animale.

Voici comment M. Pettenkofer prescrit d'opérer. On ajoute au liquide à essayer deux tiers de son volume d'acide sulfurique concentré, en refroidissant avec soin, de manière que la température ne s'élève jamais au-dessus de 60°; on verse ensuite dans le mélange quelques gouttes d'une dissolution faite avec une partie de sucre de canne et 4 parties d'eau, puis on agite le tout qui prend immédiatement une belle couleur violette si la liqueur à essayer contenait de la bile.

— *Réactif de Schweitzer* ou *Réactif cupro-ammonique de Schweitzer.* Ce *réactif* se prépare en saturant de l'ammoniaque ayant une densité de 0,945 par du carbonate de cuivre qui a été obtenu lui-même en traitant du sulfate de cuivre par du carbonate de potasse. On a ainsi une liqueur qui dissout très-rapidement la cellulose; celle-ci est précipitée de sa dissolution par l'acide chlorhydrique, par les solutions de sels alcalins, de miel, de gomme, de dextrine et par l'alcool; elle prend alors l'aspect d'une masse gélatineuse. V. CELLULOSE.

— *Réactif de Barreswil* ou *Liqueur de Barreswil.* Cette liqueur sert à reconnaître la présence des sucres dans les liquides et à doser ces sucres.

Le *réactif* de Barreswil se prépare de la manière suivante: d'une part, dans 400 grammes d'eau, on fait dissoudre 40 grammes de carbonate de soude cristallisée, 50 grammes de crème de tartre et 40 grammes de potasse caustique; d'autre part, dans 100 grammes d'eau, on fait dissoudre 30 grammes de sulfate de cuivre cristallisé. On mêle les deux solutions et on filtre.

Si, à une solution de sucre incristallisable ou de glucose, on ajoute un peu du *réactif* précédent, et si l'on porte à l'ébullition, il se produit bientôt un dépôt rougeâtre de protoxyde de cuivre qui est caractéristique.

Le *réactif* de Barreswil n'agit pas sur le sucre cristallisable. Il peut être employé pour doser les matières sucrées. V. SUCRE.

RÉACTION s. f. (ré-a-ksi-on — du préf. *ré*, et de *action*). Mécan. Action qu'un corps exerce sur un autre corps qui le choque ou le comprime : *La* RÉACTION *est toujours égale à l'action.* (Acad.) *Les anciens connaissaient l'existence de la* RÉACTION, *mais ils ignoraient qu'elle est toujours égale et opposée à l'action.*

— Physiq. Résistance active opposée par un corps à une force quelconque : *C'est par* RÉACTION *que le corps élastique comprimé rebondit à la hauteur d'où il est tombé.* (Littré.) *Tous les corps peuvent produire le son, pourvu que leurs molécules soient susceptibles d'un certain degré de* RÉACTION *et de résistance.* (Richerand.)

— Chim. Manifestation, provoquée par l'action d'un corps, des caractères qui distinguent un autre corps. ‖ Phénomène qui se produit entre des corps agissant les uns sur les autres : *Des* RÉACTIONS *générales s'exercent entre les métaux et les acides.*

— Pathol. Action organique qui tend à contre-balancer l'influence d'un agent morbifique : *Cette potion va déterminer une* RÉACTION *salutaire.*

— Manége. Secousse qu'un cheval en mouvement imprime à son cavalier.

— Fig. Se dit de tout ce qui agit en sens opposé, tout ce qui est amené par une cause directement contraire : *Les gouvernements modernes nous présentent les mêmes* RÉACTIONS *d'équité et de bonheur, d'injustice et d'infortune.* (B. de St-P.) *Une loi éternelle de la nature place la* RÉACTION *après l'action.* (Mme Roland.) *La* RÉACTION *de l'égoïsme, c'est l'abandon.* (A. Martin.) *La* RÉACTION *du célibat, c'est le libertinage et la prostitution.* (A. Martin.) *La fin du* XVIIIe *siècle a commencé une* RÉACTION *vive contre les idoles et les enthousiasmes des siècles précédents.* (Ph. Chasles.) *Il n'y a pas de vie sans mouvement, sans action et* RÉACTION. (L'abbé Bautain.) *En dépit de l'espèce de* RÉACTION *en faveur de l'antiquité, opérée par le talent exceptionnel d'une jeune tragédienne, les Grecs et les Romains ont bien fait leur temps.* (Th. Gaut.) *En général, les effets d'une* RÉACTION *intellectuelle ne deviennent sensibles qu'au bout d'une génération.* (Renan.) *C'est par action et par* RÉACTION *que marche notre pauvre monde.* (Prévost-Paradol.) ‖ Particulièrem. Se dit de l'ensemble des actes d'un parti politique opprimé que les circonstances rendent à son tour le plus fort : *Il est des* RÉACTIONS *inévitables, enseignantes, magistrales, vengeresses.* (Chateaub.)

Les RÉACTIONS *contre les hommes perpétuent les révolutions.* (B. Constant.) *Plus la compression a été violente, plus la* RÉACTION *se montre terrible.* (B. Constant.) *Amenées par une* RÉACTION, *les lois d'exception traînent à leur suite une* RÉACTION *contraire.* (Royer-Collard.) *Les* RÉACTIONS *déterminent les révolutions.* (Proudh.) *Les femmes ont fait plus de mal à la république de Février que toutes les forces conjurées de la* RÉACTION *civile.*(Proudh.) *Si la révolution n'existait pas, la* RÉACTION *l'inventerait.* (Proudh.) *La* RÉACTION, *en politique, est une loi qui n'est encore, surtout en France, qu'imparfaitement étudiée.* (E. de Gir.) *Le maréchal Ney fut la principale victime concédée aux* RÉACTIONS *de* 1815. (Dupin.) *Exilé de son pays natal par les* RÉACTIONS *politiques, il eut bientôt épuisé ses faibles ressources.* (Viennet.) *La* RÉACTION, *après les premiers jours de stupeur et de silence, fut effroyable et prodigieuse.* (Ste-Beuve.) *La* RÉACTION *levait la tête et avait pris pied partout, jusque dans les pouvoirs publics.* (Ste-Beuve.) *Les* RÉACTIONS *n'arrêtent un moment le progrès des sociétés que pour le précipiter ensuite vers le but.* (Vacherot.) *Comment la Révolution, attaquée avec tant de violence et sur tant de points à la fois, put-elle résister aux efforts d'une* RÉACTION *toute-puissante et ne reculant devant rien?* (Taxile Delord.)

— **Encycl.** Mécan. Lorsqu'un corps agit sur un autre, par contact ou à distance, pour lui communiquer un mouvement dans un sens, réciproquement le second agit sur le premier pour le mouvoir en sens contraire; l'action du second corps sur le premier est la *réaction* de ce second corps. La *réaction* est égale à l'action; mais ce principe fondamental demande à être expliqué. Supposons d'abord que deux corps plus ou moins invariables de figure agissent l'un sur l'autre mécaniquement, par le contact, le principe dans ce cas signifiera que les résultantes des actions exercées en chacun des points de contact, par l'un des corps sur l'autre, seront égales et de sens contraire. Supposons qu'un corps solide, liquide ou gazeux, plus ou moins compressible ou extensible, plus ou moins flexible, subisse de l'extérieur un effort quelconque en l'un de ses points, l'action de la force extérieure se transmettra de proche en proche dans toute la masse, et chaque particule du corps tirera ou poussera l'une quelconque de celles avec lesquelles elle sera en contact, et celle-ci agira en sens contraire avec une énergie égale; or, si l'on imagine dans le corps en question une section plane quelconque, en chaque point de cette section les résultantes des actions exercées par l'une des parties du corps sur l'autre seront égales et de sens contraires. Supposons enfin que deux corps agissent l'un sur l'autre, à distance, en raison d'une quelconque des propriétés de la matière, le principe signifiera alors que les actions mutuelles de l'une des molécules d'un des corps sur une molécule de l'autre seront égales, de sens contraires et dirigées suivant la droite qui joindrait les deux molécules. En général, les actions de l'un des corps sur toutes les molécules de l'autre n'auront pas de résultante unique; on ne pourrait donc pas concevoir, dans ce cas, l'action et la *réaction* comme deux forces égales et contraires; toutefois, si l'on imagine que toutes les actions exercées par chacun des corps sur les molécules de l'autre soient transportées au centre de gravité de cet autre, les deux résultantes de translation seront égales, parallèles et de sens contraire, sans être, pour cela, dirigées nécessairement suivant la ligne des deux centres.

Le principe de l'égalité entre l'action et la *réaction* a été formulé par Newton, mais il avait été mis en usage par Huyghens dans son traité : *De horologio oscillatorio;* il constitue, en effet, une base indispensable de la dynamique des systèmes. Les théories modernes le fondent dans le principe de d'Alembert, auquel il sert de point de départ. Le principe de l'égalité entre l'action et la *réaction* donne par lui-même le moyen de réduire la question du mouvement d'un système de parties liées entre elles à celle du mouvement d'une simple molécule; en effet, si l'on conçoit écrites pour chacune des molécules les trois équations de son mouvement, elles contiendront bien les expressions des forces inconnues qui naîtront des liaisons de cette molécule à toutes les autres, mais, par compensation, chaque liaison fournira une condition contenant, en général, la force inconnue qui en naît; ainsi, le nombre des équations restera égal au nombre des inconnues directes du problème, c'est-à-dire au nombre des coordonnées de ses points.

A la vérité, cette première idée simple de la mise en usage du principe n'était applicable que dans des cas très-restreints; mais ce n'était plus qu'une question d'analyse que de passer du cas d'un nombre limité de points matériels liés les uns aux autres au cas de masses continues jouissant, dans toute leur étendue, de propriétés physiques connues qui résumassent les relations ou liaisons de leurs parties entre elles. Ç'a été le travail du XVIIIe siècle.

— Politiq. En politique comme en mécanique, l'action est toujours suivie de la *réaction*. Un mouvement exécuté dans un sens quelconque amène toujours un mouvement de sens contraire, et si l'humanité, envisagée dans son ensemble et durant une longue période, progresse, c'est que la somme des forces qui la poussent en avant dépasse la somme de celles qui tendent à la ramener vers l'état de nature.

Envisagée au point de vue de la politique théorique, la *réaction* est donc un mouvement contraire à un mouvement donné qui le précède, qu'il tende d'ailleurs à porter les peuples vers une civilisation plus avancée ou qu'il ait pour but de les ramener vers un état plus barbare. C'est ainsi que la Révolution française, cette immortelle page de notre histoire, l'éternel honneur de la France, fut une *réaction* vigoureuse contre l'absolutisme monarchique et les abus qu'il traînait avec lui, comme aussi la Restauration fut une *réaction* violente contre les principes proclamés en 1789.

Tel est le sens du mot *réaction* dans le langage de la philosophie politique.

Dans le langage de la politique courante, et sans doute parce que, depuis la chute de l'ancien régime, la plupart des gouvernements qui se sont succédé en France ont tenté de reprendre ouvertement, par la force ou par des voies détournées, au moyen d'une réglementation abusive, les conquêtes faites par la Révolution, le mot *réaction* désigne un mouvement de recul, conduit par les adversaires de la république, seule forme de gouvernement qui puisse accepter et appliquer sans arrière-pensée les principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme.

De la *réaction* envisagée au premier de ces deux points de vue, nous ne dirons que peu de chose. C'est une des lois qui régissent les sociétés humaines. Elle se révèle, à chaque page de l'histoire, aux yeux de ceux qui, dégagés de toute superstition, demandent la raison des phénomènes qui se sont accomplis dans la suite des siècles historiques uniquement à l'étude de la nature des hommes, de leurs croyances, de leurs préjugés et de leurs intérêts.

L'homme pris individuellement est sujet à de brusques revirements. Suivant que ses passions, ses intérêts présents le guident, il peut aller de droite à gauche, se jeter brusquement dans une voie, puis s'arrêter et revenir sur ses pas. L'homme présente, sur une échelle réduite, le spectacle que nous offrent les sociétés. Elles aussi, sous l'empire de tous les sentiments qui peuvent agiter l'individu, l'espérance, la crainte, la haine, se lancent dans telle ou telle direction, puis, comme effrayées des actes commis sous le coup des sentiments dont elles ont subi l'impulsion, elles reviennent sur elles-mêmes et se prennent à regretter tout ou partie de ce qu'elles ont détruit. C'est au moment où elles s'arrêtent dans leur élan, alors qu'elles sont arrivées, pendules d'un nouveau genre, au point extrême de leur course, que ceux contre qui elles avaient agi reparaissent et profitent de l'épuisement de leurs forces pour ramener les sociétés à leur point de départ. Fort heureusement, la force constante d'impulsion qui nous pousse vers un état meilleur est supérieure à la force qui tend à nous ramener en arrière, et il reste toujours debout quelque chose des progrès accomplis.

L'histoire des grandes secousses qui, depuis un siècle environ, ont agité l'Europe, pour ne parler que de cette partie de l'univers, a démontré que la force de l'action est supérieure à celle de la *réaction*. En remontant plus haut dans l'histoire des peuples qui habitent notre continent, on trouve également la preuve de cette assertion et si, en ce dernier cas, cette preuve paraît plus difficile à faire, c'est que, pour constater un progrès accompli, il ne faut plus comparer deux époques voisines, mais mettre en regard deux périodes éloignées. C'est, enfin, parce que les progrès réalisés depuis cent ans, progrès lentement élaborés par le XVIIe et le XVIIIe siècle, sont tellement éclatants qu'ils effacent, pour ainsi dire, par leur grandeur même, tous ceux qu'avait, non pas réalisés, mais rêvés l'humanité jusqu'à cette époque.

Si, au point de vue du résultat général, l'action ou la force qui pousse l'homme vers un état social plus parfait est supérieure, comme nous l'avons dit, à la force qui tend à le ramener en arrière, au point de vue des faits envisagés en eux-mêmes, au point de vue de la lutte, on peut dire que l'intensité de la *réaction* est directement proportionnelle à celle de l'action. S'agit-il, en effet, de faire table rase des abus monstrueux que la monarchie avait enfantés et perpétués durant tant de siècles, la *réaction* qui s'accomplit contre ce régime, ferme et modérée dès le début, accentue bientôt son énergie, qui s'augmente des résistances qu'elle rencontre et arrive à son paroxysme au lendemain de la condamnation de Louis XVI. Le temps lui manque pour rendre à la monarchie et aux privilégiés tous les coups que le peuple en a reçus durant quinze siècles. C'est la première fois que la nation a la force, elle en use, et si elle frappe avec énergie, même avec fureur, c'est qu'elle agit sous l'empire de cette loi qui veut que la *réaction* soit proportionnelle à l'action. Une monarchie moins absolue, des privilégiés moins tyranniques n'eussent point déchaîné une pareille tempête. La République de 1848, succédant à un pouvoir moins despotique, ne songea même point à inquiéter un monarque fugitif; la première condamna Louis XVI à mort. Que d'autres que nous reprochent à la Révolution française ce qu'on a qualifié d'excès; avant de nous associer à ces plaintes, nous demandons qu'on fasse le compte des victimes tombées dans les deux camps et qu'on nous dise qui des deux a fourni le plus grand nombre.

Après le triomphe de la *réaction* du 9 thermidor, *réaction* qui devait conduire, à travers le Directoire et le Consulat, à l'Empire, la nation, qui avait autrefois suivi avec enthousiasme l'œuvre des fondateurs de la liberté, s'éprit de la gloire militaire; une *réaction* violente devait suivre cet élan qui fut si fatal à la France, et la paix à tout prix, même au prix du retour des Bourbons, succéda bientôt aux quelques années de guerre à outrance.

La *réaction* qui suivit le retour de l'héritier de Louis XVI fut violente, mais elle n'osa point tenter tout ce qu'elle rêvait de faire et dut abandonner une partie du terrain conquis. La *réaction* qui s'était faite contre le militarisme fut plus complète et si, longtemps encore, on devait faire de l'opposition à la monarchie avec les souvenirs guerriers de l'Empire, cette opposition arborait par-dessus tout le drapeau de la liberté. En somme, il résulte des faits que la *réaction*, lorsqu'elle succède à un élan qui entraînait le peuple vers la liberté, modifie moins les résultats obtenus que lorsque cette *réaction* succède à une impulsion qui le lançait en dehors de la voie où il doit trouver la satisfaction de ses intérêts légitimes, le bien-être et la liberté.

Si, quittant le point de vue théorique auquel nous nous sommes placé dans la première partie de cet article, nous examinons ce qu'est la *réaction* dans le langage politique courant, nous remarquons que, dans son acception la plus ordinaire, ce mot désigne tout effort qui, au nom d'un droit prétendu divin, au nom de la supériorité de certaines classes ou de tout autre principe, tend soit à reconstituer la société sur les bases où elle reposait avant 1789, soit à substituer de nouveaux privilégiés aux anciens.

Pour se faire une idée exacte de ce que peut être cette *réaction*, de sa puissance, des prétextes dont elle couvre ses actes et du but qu'elle poursuit, il suffit d'étudier son personnel.

Ce personnel est très-varié. En première ligne et par droit d'ancienneté figurent les légitimistes purs, ceux qui regrettent la féodalité. Ce groupe est peu nombreux. Il se compose de quelques ci-devant nobles dont les aïeux, s'ils ne sont point tous allés aux croisades, ont fait pour la plupart florès dans les salons de la Pompadour. Ils regrettent un régime où il était si aisé d'obtenir des pensions et où le vilain était si facile à tailler. Ce groupe est peu nombreux; il rêve plus qu'il n'espère la restauration de l'ancien régime. Il a pour ardents auxiliaires le clergé et les ignorants qui subissent l'influence du prêtre.

En seconde ligne viennent les partisans de la monarchie dite constitutionnelle. Les agents de *réaction* appartenant à ce parti occupent ordinairement dans les affaires, dans la littérature ou dans la philosophie orthodoxe, une position assez importante. Ils ont un profond mépris pour le peuple qui ne sait pas le grec et ne connaît point les finesses de cette philosophie plus bavarde que sérieuse sortie de la cervelle de Cousin. Ce parti ne croit pas à la liberté pour le peuple; il ne croit plus à la royauté et veut créer au profit d'une nouvelle caste, la bourgeoisie riche ou instruite, des priviléges qui, s'ils ne rappellent point ceux qu'enfanta l'ancienne monarchie, n'en sont pas moins des priviléges. Son programme se résume comme suit : plus de monarque absolu, pas de liberté pour le peuple; tout pour et par la bourgeoisie riche et instruite. Le clergé est peu sympathique, en général, à ce parti qui, en somme, a lu Voltaire et quelquefois encore paraît s'en souvenir. Cette catégorie d'agents de la *réaction* a, depuis quelques années, subi une scission d'autant plus regrettable pour elle qu'elle compte plus de généraux que de soldats. Une portion de ceux qui naguère criaient : « Silence aux pauvres! » se sont épris d'un bel amour pour la forme de gouvernement si chère au peuple, la République. Ces néo-convertis demandent, il est vrai, pour récompense de leur conversion, le pouvoir qu'ils refusent surtout aux républicains, bien qu'ils se déclarent disposés à fonder la République. Faut-il les ranger dans le camp des agents de la *réaction?* Nous ne le ferons pas, parce qu'ils déclarent poursuivre un but vers lequel nous tendons comme eux, mais avec autrement de franchise et sans redouter de l'atteindre. Nous ne nous demanderons pas s'ils ne veulent pas simplement transporter dans la République les institutions réactionnaires qu'ils défendaient contre le peuple sous l'ancienne monarchie.

La troisième catégorie des agents de *réaction*, catégorie à part, qui procède du sabre et de la police, est celle des impérialistes. Cette faction recueille généralement l'héritage que lui préparent les deux autres fractions du parti réactionnaire. Elle quitte le pouvoir en léguant la ruine et l'invasion. Le peuple à demi dégrossi des campagnes la prend pour la démocratie; le clergé l'appuie avec ardeur toutes les fois qu'elle est au pouvoir ou qu'elle a chance d'y reparaître. Les agents de la *réaction* qui appartiennent au groupe dont nous venons de parler ont un langage spécial. Ils parlent à la fois de démocratie et de césarisme, d'ordre et de liberté, de suffrage universel et d'idée napoléonienne. Au fond, ils se moquent du suffrage universel, qu'ils mettent en tutelle, de la liberté, qu'ils escamotent, et des droits du peuple, qui ne sont plus que les droits de César. Cette fraction est dangereuse, car elle ne se contente point de faire de la *réaction* platonique, elle agit et a trouvé plusieurs fois, l'histoire le prouve, dans l'armée et le clergé de puissants auxiliaires.

En terminant cette énumération, nous ne pouvons omettre de signaler une catégorie très-nombreuse d'agents qui se distinguent par un caractère particulier, celui-ci : ils font de la *réaction* sous toutes les formes de gouvernement. Ils les acceptent toutes plus ou moins, s'efforcent d'en tirer tout ce qu'ils peuvent dans l'intérêt de leur caste et s'accommodent de l'Empire, de la royauté et même de la République, pourvu que tous ces pouvoirs subissent leur influence et respectent leurs priviléges; nous avons nommé le clergé catholique. Hostile à la libre pensée qui ruine son crédit, il est, sous l'œil de ses chefs, au service de tout pouvoir qui consent à refuser aux libres penseurs le droit d'exprimer leur opinion par la voie du journal, de la conférence ou du livre. Il a servi le premier Empire, la Restauration, Charles X avec un égal enthousiasme; il servit Louis-Philippe avec regret, mais, sous ce règne, imposa, sinon aux puissants et aux philosophes patentés, au moins aux modestes publicistes et au peuple son joug de fer. Il applaudit au coup d'État de décembre et bénit le parjure. Il fut, pendant son règne, à de rares exceptions près, son ardent auxiliaire dans la lutte engagée entre le suffrage universel libre et la candidature officielle. A cette date, légitimistes et orléanistes faisaient de l'opposition à l'Empire; lui, dès le début, l'acceptait, le bénissait, le servait. Pourquoi? Parce qu'il le croyait assez puissant pour arrêter le cours de la Révolution, qu'il hait par-dessus tout et à qui il ne pardonnera jamais de l'avoir privé de ses priviléges et d'avoir brisé son omnipotence d'autrefois.

Contre tant d'ennemis coalisés pour nous ramener en arrière, que peut la vraie démocratie qui est l'action; que peut-elle contre toutes les forces que nous venons d'énumérer, contre la *réaction?* Tout, car elle a pour elle la classe moyenne et le peuple qui, petit à petit, s'élève à la connaissance de ses droits. La *réaction* peut triompher une fois de plus, son triomphe sera passager; toujours le peuple reprendra son élan, conservant chaque fois une parcelle du terrain conquis, jusqu'au jour où la force de *réaction*, qui lui a tant de fois fait momentanément équilibre, ne sera plus de taille à l'arrêter un seul instant.

RÉACTIONNAIRE adj. (ré-a-ksi-o-nè-re — rad. *réaction*). Qui prête son concours à une réaction politique : *Pouvoir* RÉACTIONNAIRE. *Parti* RÉACTIONNAIRE.

— s. m. Celui qui prend part à une réaction, qui se montre partisan d'une réaction : *Le gouvernement de Louis XVIII s'opposa de toutes ses forces aux excès des* RÉACTIONNAIRES *de* 1815. (***) *Les plus grands* RÉACTIONNAIRES *que je connaisse, ce sont les révolutionnaires.* (E. de Gir.)

RÉACTIONNEL, ELLE adj. (ré-a-ksi-o-nèl, è-le — rad. *réaction*). Méd. Qui se rapporte à une réaction : *Le pouvoir* RÉACTIONNEL *d'un agent thérapeutique.*

RÉACTIONNER v. a. ou tr. (ré-a-ksi-o-né — du préf. *ré*, et de *actionner*). Actionner de nouveau : *Je croyais qu'il me laisserait enfin dormir en paix; mais il vient de me* RÉACTIONNER.

— v. n. ou intr. Bourse. Réagir contre la hausse : *Les cours* ONT RÉACTIONNÉ *toute cette semaine.*

RÉACTIVER v. a. ou tr. (ré-a-kti-vé — du préf. *ré*, et de *activer*). Activer de nouveau. RÉACTIVER *la flamme.*

READ (Mary), aventurière anglaise, née vers 1680, morte à la Jamaïque en 1721. Son père, ou plutôt son prétendu père, était un marin qui, peu de temps après son mariage, partit pour un long voyage, laissant sa femme enceinte d'un fils. Cette femme, ennuyée de son veuvage, oublia son époux et devint mère d'une fille, dont elle accoucha secrètement et qu'elle substitua à son fils, mort dans l'intervalle. Lorsque Marie eut atteint l'âge de dix ans, sa mère lui révéla le secret de sa naissance et lui conseilla de cacher son sexe. Devenue orpheline à quatorze ans, la jeune fille embrassa l'état militaire; elle servit sur mer dans son pays et sur terre en Flandre. Éperdument amoureuse d'un jeune Flamand, son camarade, elle reprit les habits de femme, l'épousa et s'établit aubergiste près de Bréda. Son mari étant mort, Mary Read s'engagea dans l'infanterie, s'embarqua pour l'Amérique. Le vaisseau qu'elle montait fut pris par des pirates, avec lesquels elle s'enrôla. Personne ne soupçonnait son sexe; mais la passion qu'elle avait conçue pour un jeune Anglais, Francis White, prisonnier des pirates, fit qu'elle lui sauva la vie en exposant la sienne dans un duel contre un flibustier. Gravement blessée, elle découvrit à White ses sentiments, qu'il partagea par reconnaissance. Les deux amants se jurèrent une fidélité éternelle et convinrent de saisir la pre-

mière occasion pour abandonner les flibustiers. Mais le capitaine de la bande, Rackam, ayant été surpris par les Anglais, fut conduit avec son équipage à Port-Royal de la Jamaïque. Ils furent tous condamnés à mort, en novembre 1720. Mary, ainsi qu'Anna Boung, maîtresse de Rackam, déclarèrent qu'elles étaient enceintes; leur exécution fut suspendue; mais, à peu de temps de là, Mary tomba malade et mourut en prison.

READ (Charles), écrivain, né à Paris en 1819. Après avoir fait partie de la magistrature, il a été successivement nommé chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes (1849), chef du contentieux à la préfecture de la Seine (1857), chef de la section des archives (1867). Un des fondateurs de la Société de l'histoire du protestantisme français (1852), M. Read a publié plusieurs volumes du *Bulletin* de cette Société. En outre, il a pris part à la publication de l'*Histoire générale de Paris* et à la formation du musée municipal, sous l'administration de M. Haussmann. Depuis 1846, M. Read a publié : *Daniel Chamier; Henri IV et le ministre Chamier;* les *Cultes non catholiques;* la *France protestante* (1859), etc.

READ (Buchanan), poëte américain, né en Pensylvanie en 1822. Tout en s'occupant de peinture, il s'adonna à la poésie et commença à se faire connaître par des pièces de vers insérées dans divers journaux de Boston. Par la suite, il se rendit à Rome pour y compléter ses études artistiques; mais ses tableaux n'ont point eu le même succès que ses poésies, remarquables par l'élégance du style et par la grâce du sentiment. Nous citerons de lui : *Poésies* (1847); *Chants et ballades* (1848); les *Femmes poëtes de l'Amérique;* la *Nouvelle pastorale* (1855); la *Maison au bord de la mer* (1856), poëme où domine l'élément fantastique et surnaturel, etc.

READE (Charles), littérateur anglais, né dans le comté d'Oxford en 1814. Il abandonna la profession d'avocat, qu'il exerçait à Londres depuis 1843, pour écrire, en collaboration avec Taylor, des pièces de théâtre, dont plusieurs ont eu beaucoup de succès, notamment celle qui a pour titre : *Masques et visages*. Pendant quelque temps, Reade dirigea le théâtre du Strand, à Londres; mais sa direction ne fut pas heureuse au point de vue pécuniaire et il dut bientôt y renoncer. Outre ses œuvres théâtrales, on lui doit des *Nouvelles*, publiées dans divers recueils; *Il n'est jamais trop tard pour s'amender* (1856, 3 vol.), roman remarquable qui a fondé sa réputation littéraire; les *Contes blancs* (1858, 3 vol.); le *Triste moule*, roman dans lequel il décrit de la façon la plus saisissante les mystères des asiles d'aliénés en Angleterre, etc.

READING, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Berks, au confluent du Kennet et de la Tamise, sur le chemin de fer de Londres à Bristol, à 64 kilom. O.-S.-O. de Londres; 25,045 hab. Musée, théâtre; soieries, velours, gaze, rubans, toile à voiles, épingles. Sa situation sur deux cours d'eau navigables, dont l'un la met en communication avec la métropole, lui procure un commerce considérable, qui consiste principalement dans l'exploitation des produits du pays, tels que blé et farine, bois de construction, houblon, tan, laine et drèche. La plupart des maisons sont construites en brique; on y trouve cependant quelques vieilles maisons en bois. Le quartier Saint-Gilles est le plus moderne et le plus élégant de la ville. Reading est très-ancienne; elle était habitée par des Saxons bien avant l'invasion des Danois. Reading fut occupée plusieurs fois par les Danois, qui la brûlèrent en 1016 et y détruisirent une abbaye de femmes sur l'emplacement de laquelle Henri I[er] érigea, en 1121, un monastère pour des moines bénédictins. Trois Parlements s'y assemblèrent, sous les règnes de Henri VI et d'Edouard IV. Durant les guerres civiles, Reading, occupée tantôt par les troupes royales et tantôt par celles du Parlement, joua un rôle important dans l'expulsion de Charles I[er].

On remarque à Reading : l'église Saint-Laurent, qui a conservé quelques traces du style normand; la tour de l'église Sainte-Marie; la chapelle catholique, en partie construite avec les débris de l'ancienne abbaye; l'hôtel de ville; plusieurs institutions de charité; une école de grammaire; une école des Enfants bleus; une école des Enfants verts; une école d'industrie et un bâtiment appelé l'Oracle, où les pauvres trouvent du travail. « Reading, dit M. Esquiros, est une ville irrégulière, mais curieuse et qui, à cause de son caractère bien tranché, a été choisie par plus d'un romancier anglais pour servir de cadre aux scènes de la vie de province. Les bords de la Tamise, au-dessus de Reading, présentent des points de vue charmants. » Trois conciles ont été tenus à Reading, en 1206, en 1271 et en 1279. Dans ce dernier, le plus important, on décréta des canons en matière de discipline et on prononça onze cas d'excommunication de plein droit.

READING, ville des Etats-Unis, Etat de Pensylvanie, chef-lieu du comté de Berks, à 96 kilom. N.-O. de Philadelphie, sur la rive gauche du Schuylkill, dans une situation agréable; 28,600 hab. Fabrication considérable de chapeaux; commerce florissant. Cette ville, fondée principalement par des Allemands, renferme plusieurs belles maisons, un vaste hôtel pour le gouvernement et des temples pour tous les cultes.

READING, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, comté de Steuben, à 232 kilom. O. d'Albany, sur le bord occidental du lac Seneca; 3,200 hab.

READING, ville des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Midlesex, à 16 kilom. N. de Boston; 2,800 hab. Fabriques de souliers.

READING, comm. des Etats-Unis, Etat de Connecticut, comté de Fairfield, à 64 kilom. S.-O. d'Hartford; 1,678 hab.

RÉADJUDICATION s. f. (ré-a-dju-di-ka-si-on — du préf. *ré*, et de *adjudication*). Nouvelle adjudication : *Les adjudications et* RÉADJUDICATIONS *doivent être soumises à l'approbation du ministre.* (Ordonn. de 1836.)

RÉADMETTRE v. a. ou tr. (ré-a-dmè-tre — du préf. *ré*, et de *admettre*). Admettre de nouveau : *Bien qu'il eût quitté notre compagnie sans aucun motif valable, on consentit à l'y* RÉADMETTRE.

RÉADMIS, ISE (ré-a-dmi, i-ze) part. passé du v. Réadmettre. Admis de nouveau.

RÉADMISSION s. f. (ré-a-dmi-si-on — du préf. *ré*, et de *admission*). Nouvelle admission : *Depuis sa* RÉADMISSION, *il n'a manqué aucune séance de la société.*

RÉADOPTER v. a. ou tr. (ré-a-do-pté — du préf. *ré*, et de *adopter*). Adopter de nouveau.

READS-BAY, vaste baie, sur la côte S. de Barbadoes, petites Antilles, entre Holetown et Speigths-town. Elle est accessible aux navires du plus fort tonnage et leur offre un abri sûr et commode.

RÉAFFICHER v. a. ou tr. (ré-a-fi-ché — du préf. *ré*, et de *afficher*). Afficher de nouveau : *M. le préfet de police vient de faire* RÉAFFICHER *l'ordonnance qui prescrit aux habitants de faire arroser deux fois par jour.* (Constitut.)

RÉAFFIRMER v. a. ou tr. (ré-a-fir-mé — du préf. *ré*, et de *affirmer*). Affirmer de nouveau : *C'est une nouvelle qu'il m'*A *affirmée et* RÉAFFIRMÉE.

RÉAGGLUTINER v. a. ou tr. (ré-a-glu-ti-né — du préf. *ré*, et de *agglutiner*). Agglutiner de nouveau.

Se réagglutiner v. pr. S'agglutiner de nouveau : *Les bords de la plaie n'ont pu* SE RÉAGGLUTINER.

RÉAGGRAVE s. m. (ré-a-gra-ve — du préf. *ré*, et de *aggrave*). Dr. canon. Dernière formule d'excommunication qui se prononçait avec les mêmes formalités que l'*aggrave*, lorsque les premières excommunications n'avaient pas produit d'effet : *Le* RÉAGGRAVE *défendait à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, d'avoir aucune relation avec l'excommunié, qui était regardé comme un sujet d'horreur et d'abomination.*

— Rem. L'Académie fait ce mot masculin, et, dans le cours de son article RÉAGGRAVE, elle cite *aggrave* au masculin; mais, à l'article AGGRAVE, elle donne ce mot comme étant du féminin.

RÉAGGRAVER v. a. ou tr. (ré-a-gra-vé — rad. *réaggrave*). Dr. canon. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures formulées par un réaggrave.

RÉAGIR v. n. ou intr. (ré-a-jir — de *ré*, et de *agir*). Se dit d'un corps qui agit sur celui dont il a éprouvé l'action : *Un corps élastique* RÉAGIT *sur celui qui le frappe.* (Acad.) *Tous les corps célestes pèsent, agissent et* RÉAGISSENT *les uns sur les autres.* (Buff.)

— Chim. Se dit pour exprimer la réaction que les corps exercent les uns sur les autres en se combinant.

— Fig. Exercer une action contraire : *Les sentiments manifestés par un auditoire* RÉAGISSENT *souvent sur l'orateur.* (Acad.) *Toutes les sciences* RÉAGISSENT *les unes sur les autres.* (Thomas.) *Les temps font les hommes, et les hommes ensuite* RÉAGISSENT *sur leur temps.* (Lamenn.) *La fausseté de sa position* RÉAGISSAIT *sur son caractère; il était aigre et mécontent. La grandeur de ma passion* A RÉAGI *sur mes facultés.* (Balz.) *On est de son siècle et de sa race, même quand on* RÉAGIT *contre son siècle et sa race.* (Renan.) *Un système étroit peut, à la longue,* RÉAGIR *sur l'âme et la réduire à la mesure qu'il a lui-même.* (Vinet.) *Il est des situations générales contre lesquelles il est inutile de* RÉAGIR *et puéril de protester.* (E. Scherer.) *L'oppression trempe les hommes fiers et fait* RÉAGIR *toutes les puissances de leur âme contre la force qui les écrase.* (Despois.) ‖ Absol. : *Ne vous laissez pas abattre ainsi; il faut* RÉAGIR.

RÉAGISSANT, ANTE adj. (ré-a-ji-san, an-te — rad. *réagir*). Qui réagit : *Ce sont ces enfants d'où sortent, par une providence* RÉAGISSANTE, *la plupart des janissaires, des agas, des bachas, des vizirs qui oppriment les Turcs à leur tour.* (B. de St-P.)

RÉAGISSEUR s. m. (ré a-ji-seur — du préf. *ré*, et de *agir*). S'est dit quelquefois pour réacteur.

RÉAIMANTER v. a. ou tr. (ré-è-man-té — du préf. *ré*, et de *aimanter*). Aimanter de nouveau : RÉAIMANTER *l'aiguille d'une boussole.*

RÉAJOURNÉ, ÉE (ré-a-jour-né) part. passé du v. Réajourner. Ajourné de nouveau : *La cause est* RÉAJOURNÉE.

RÉAJOURNEMENT s. m. (ré-a-jour-ne-man — rad. *réajourner*). Prat. Nouvel ajournement, seconde assignation donnée à celui qui a fait défaut : *Signifier un* RÉAJOURNEMENT.

RÉAJOURNER v. a. ou tr. (ré-a-jour-né — du préf. *ré*, et de *ajourner*). Prat. Ajourner une seconde fois.

RÉAL s. m. (ré-al — de l'espagn. *real*, royal). Métrol. Petite monnaie d'argent d'Espagne, valant environ 25 centimes : *Il vivait assez retiré du monde, sans posséder un* RÉAL *au soleil.* (E. Sue.)

. . . . Pas un *réal* chez moi,
Pour équiper ma bande et la conduire en plaine.
C. DELAVIGNE.

‖ Pl. RÉAUX.

RÉAL, E adj. (ré-al — mot espagn. qui a le même sens). Anc. mar. S'est dit pour royal : *Galère* RÉALE. *Pavillon* RÉAL. *Patron* RÉAL.

— s. f. *Galère réale*, Celle que montait le roi ou le général des galères : *La* RÉALE *de France.*

REAL (RIO), rivière du Brésil. Elle naît dans le N. de la province de Bahia, coule à l'E., sépare cette province de celle de Sergipe-del-Rey et se jette dans l'Atlantique, un peu au-dessous de Villa-Real, après un cours d'environ 310 kilom. Cette rivière forme plusieurs chutes. Le rio de Jacobina est son affluent le plus considérable.

REAL-DE-LOS-ALAMOS, ville du Mexique, dans la Sonora. V. ALAMOS.

REAL-DE-MONTE, ville du Mexique, dans l'Etat de Mexico. V. PACHUCA.

RÉAL-MARTIN, torrent de France (Var). Il se forme au pied du rocher de Pierrefeu, reçoit les eaux d'un grand nombre de sources, baigne la délicieuse vallée de Sauvebonne et se perd dans le Gapeau, après un cours de 38 kilom. Les bords de ce torrent offrent presque partout de curieux paysages.

RÉAL (Guillaume-André), conventionnel, né à Grenoble en 1755, mort dans la même ville en 1832. Il était avocat au parlement du Dauphiné en 1789. Partisan chaleureux des principes révolutionnaires, il fut un des fondateurs de la Société populaire de Grenoble (affiliation des Jacobins). Elu administrateur en 1790, puis président du directoire du district l'année suivante, il fut enfin nommé député de l'Isère à la Convention nationale (1792). Sincèrement républicain, mais de nuance plutôt girondine, il vota, dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement après la paix. « Je pense, dit-il en motivant son vote, que je ne dois prononcer sur le sort de Louis qu'en législateur; qu'en cette qualité je ne dois prendre à son égard qu'une mesure de sûreté générale. Je pense encore que l'existence ignominieuse de Louis, déclaré coupable par un jugement national, sera moins nuisible à ma patrie que ne pourrait l'être son supplice. J'aime mieux que les droits dont il fut revêtu reposent sur sa tête flétrie et humiliée que de les voir se réunir sur celle de tout autre Bourbon... »

Il ajoutait que, dans son opinion, la peine de mort était destinée à disparaître de notre code pénal.

La mort ayant été prononcée, Réal se prononça alors contre le sursis et contre l'appel au peuple, qu'il croyait de nature à exciter la guerre civile.

Il participa aux travaux du comité des finances, proposa, en novembre 1792, d'autoriser un emprunt de 3 millions sur les citoyens riches de Lyon, pour assurer le service des subsistances. En février suivant, il fit voter un décret analogue pour la ville de Paris et divers autres décrets relatifs aux pensionnaires de la liste civile. Lors de la chute des girondins, il défendit courageusement Buzot, fut envoyé en mission à l'armée des Alpes vers la fin de la Convention et comprima quelques mouvements royalistes dans le Midi (1795). Entré au conseil des Cinq-Cents, dont il devint l'un des secrétaires, il prit part à un grand nombre de discussions et fut, notamment, l'un des fondateurs de notre régime hypothécaire.

Eliminé par le sort, il sortit du conseil en mai 1797 et fut nommé commissaire du Directoire près l'administration de la Drôme. Bonaparte, devenu premier consul, lui donna une place de juge au tribunal d'appel de Grenoble. Il devint président de chambre en 1811 et se démit de sa charge lors de la rentrée des Bourbons. En 1816, il fut compris parmi les conventionnels bannis comme régicides; mais, comme il n'avait voté ni la mort de Louis XVI ni l'acte additionnel, il obtint un sursis, puis sa radiation définitive en 1819.

Il vécut dès lors dans la retraite et mourut avec le titre de président honoraire de la cour royale.

Un grand nombre des rapports et des discours de Réal ont été publiés successivement. Ils sont relatifs à des matières de finances, à des emprunts, aux contributions, au code hypothécaire, etc.

RÉAL (Pierre-François, comte), publiciste, avocat, préfet de police, né à Chatou, près de Paris, vers 1757, mort à Paris en 1834. Il était fils d'un garde-chasse qui put lui faire donner une assez bonne éducation. Reçu avocat, il devint ensuite procureur au Châtelet de Paris, fonction qu'il remplissait encore au commencement de la Révolution. Il se rallia avec enthousiasme aux idées nouvelles, devint un des orateurs du club des Amis de la constitution, joua un rôle assez actif dans tous les mouvements et dut au patronage de Danton d'être nommé accusateur public près le tribunal extraordinaire du 17 août (1792), qui fut comme l'ébauche du tribunal révolutionnaire. Il fut élu ensuite substitut du procureur de la Commune Chaumette. Comme membre de la municipalité parisienne, il se montra naturellement fort opposé aux girondins, qui avaient déclaré une guerre sans merci à la Commune; mais il conserva toujours, au milieu de ses entraînements, une modération qui était dans son tempérament comme dans ses opinions. Il montra, d'ailleurs, beaucoup de zèle à exciter la levée des Parisiens contre la Vendée et s'acquitta de diverses missions ayant pour objet l'approvisionnement de Paris.

Après la ruine des dantonistes, groupe auquel il se rattachait, il fut arrêté lui-même, pour cause de modération, et incarcéré à la prison du Luxembourg, d'où il ne sortit qu'après la chute de Robespierre. Il se fit défenseur officieux devant les tribunaux, reparut dans la Société des jacobins *régénérés*, où il reprit une grande influence, et rédigea le *Journal de l'opposition* et celui des *Patriotes de* 1789 (ce dernier avec Mehée). Ces deux feuilles n'eurent, d'ailleurs, qu'une existence éphémère; Réal en abandonna la rédaction après avoir été nommé par le Directoire historiographe de la République. Il devait ce titre à la vigueur qu'il avait déployée en défendant contre la réaction croissante les principes républicains. En outre, il avait publié un remarquable *Essai sur les journées du* 13 *et du* 14 *vendémiaire an IV*, brochure que la Convention, avant de se séparer, fit répandre avec profusion dans toute la France. Comme défenseur officieux, il se fit une réputation très-brillante, en défendant, d'ailleurs, des accusés de toutes les opinions. C'est ainsi qu'il eut successivement pour clients les membres du fameux comité révolutionnaire de Nantes, les accusés de vendémiaire, ainsi que d'autres catégories de royalistes, enfin Babeuf et ses amis traduits devant la haute cour de Vendôme. Une autre affaire, dont il fut chargé et qui eut non moins de retentissement que cette dernière, est celle de Tort de la Sonde contre le membre du Directoire, Merlin. Aux élections de l'an VI, il se porta, mais sans succès, candidat au Corps législatif, et il attribua en grande partie son échec à l'influence de Merlin. Celui-ci ayant été renversé lors de la crise du 30 prairial, Réal parvint à se faire nommer commissaire du Directoire près le département de Paris. Homme prévoyant, ambitieux, délié, d'opinions inconsistantes, il concourut assez directement, comme beaucoup de fonctionnaires publics, au succès du coup d'Etat du 18 brumaire. Dès lors sa fortune était assurée. Il fut porté au conseil d'Etat, section de la justice. Il a présenté au Corps législatif un certain nombre de projets de loi sur des matières d'ordre judiciaire et spécialement sur le code civil. En février 1804, lors de la conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru, il fut chargé de l'instruction de l'affaire, s'en acquitta avec un zèle très-ardent et fut désigné comme un des quatre conseillers d'Etat adjoints au ministère de la police générale, placé un peu plus tard sous la direction de Fouché. Il avait la police de Paris dans ses attributions. Il demeura complétement étranger à la sinistre affaire du duc d'Enghien, qui fut organisée en dehors de la police ordinaire. En 1808, l'ancien jacobin fut anobli comme tant d'autres et reçut le titre de comte. L'empereur, qui avait un grand faible pour les hommes de police, ne se contenta pas de donner des dignités à l'émule de Fouché, qui était entré dans son nouveau rôle avec la souplesse de l'avocat; il l'enrichit et le mit à même de tenir cet état brillant qui lui plaisait pour ses fonctionnaires.

Lors de la première Restauration, Réal dut abandonner ses fonctions et fut nommé préfet de police au retour de l'île d'Elbe. Le rétablissement définitif des Bourbons, après Waterloo, le fit rentrer pour toujours dans la vie privée. La loi de 1816 l'obligea même à sortir de France; il séjourna quelque temps aux Etats-Unis, où il s'occupa d'affaires industrielles, et put rentrer en France à la fin de 1818, grâce aux bons offices du ministre Decazes, qu'il avait été chargé d'arrêter pendant les Cent-Jours et qu'il avait alors traité avec les plus grands égards. Après la révolution de Juillet, il s'adjoignit un moment au préfet de police Bavoux, mais se retira presque aussitôt de la scène politique.

Il paraît que Réal avait rédigé des mémoires fort curieux, avec pièces à l'appui. On assure que Louis-Philippe, compromis par quelques révélations, acheta le manuscrit 500,000 francs et le brûla.

Un an après la mort de Réal, M. Mosnier-Desclozeaux publia des *Indiscrétions, souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire* (1835, 2 vol. in-8°), qui passent pour contenir quelques bribes des mémoires en question.

RÉAL (SAINT-), littérateur français. V. SAINT-RÉAL.

RÉAL DE CURBAN (Gaspard DE), publiciste français, né à Sisteron en 1682, mort à Paris en 1752. Grand sénéchal de Forcalquier et conseiller du roi, il passa plus de trente années à composer un remarquable ouvrage, la *Science du gouvernement* (Aix-la-Chapelle, 1751-1764, 8 vol. in-4°), dans lequel il traite de la société civile, des gouvernements anciens et modernes, de la politique, du droit naturel, public et ecclésiastique, etc.

REALEJO, ville de l'Etat de Nicaragua, tout près de l'embouchure de la rivière du même nom, dans le grand Océan, à 67 kilom. N.-O. de la ville de Léon et à 490 kilom. E.-S.-E. de celle de Guatemala, par 12° 25′ de latit. N. et 87° 6′ de longit. O.; ch.-l. de département; 5,000 hab. Chantiers de construction. Elle est grande et bien fortifiée. On y remarque plusieurs églises, un hôpital entouré d'un très-beau jardin et de nombreux établissements affectés au commerce. Son port commode et sûr, le principal de la république du Nicaragua sur la mer Pacifique, passe pour un des meilleurs du monde. La rade est très-vaste et le port défendu par les deux îles de Carbon et de Castañon, qui y forment deux passes d'entrée; celle qui se trouve entre les îles est dangereuse; l'autre offre seule une profondeur suffisante. Le meilleur ancrage, appelé Jaguey, est à environ 4 kilom. de Realejo. Les navires peuvent remonter la rivière, qui est large et profonde. Il y a des chantiers et des bassins pour les constructions navales et pour le radoub. Le climat, excessivement humide et chaud, durant les mois de septembre et d'octobre, est assez salubre le reste de l'année. Realejo fut fondée en 1534 par quelques Espagnols, compagnons d'Alvarado, qui en trouvèrent la position avantageuse pour le commerce.

REALEJO-DE-ABARO, petite ville de l'île de Ténériffe, très-agréablement située sur la mer; 2,500 hab.

RÉALGAR s. m. (ré-al-gar — de l'espagn. *rejalgar*, venu lui-même de l'arabe *rahdj-algâr*, poudre de caverne). Minér. Sulfure rouge d'arsenic.

— **Encycl.** Le *réalgar* est une substance métalloïde, rouge et d'un éclat nacré, électro-résineuse, assez tendre et fragile, à cassure conchoïdale ou granuleuse, insipide, insoluble dans l'eau, d'une densité égale à 3,6, rayant le gypse. Il cristallise dans le système du prisme oblique rhomboïdal; mais ses cristaux étant en général très-chargés de facettes, la forme primitive se rencontre rarement. Son éclat est vif sur les faces non altérées; il présente tous les degrés de translucidité, depuis la transparence jusqu'à l'opacité complète, Exposé à la lumière et à l'air, il s'altère et tombe en poussière. Plus fusible que l'arsenic natif, il répand comme celui-ci, quand on le brûle, une odeur alliacée et donne une flamme bleuâtre. Dans un tube fermé, il se volatilise sans décomposition, et sa vapeur vient se condenser sur les parois en formant un anneau orangé; dans le tube ouvert, il brûle avec une odeur à la fois arsenicale et sulfureuse.

Ce minéral présente plusieurs variétés cristallines, bacillaires ou compactes. On le trouve fréquemment au voisinage des volcans éteints ou actuels; de là le nom vulgaire de soufre rouge des volcans, sous lequel on le désigne quelquefois. Il forme des masses plus ou moins volumineuses. Plus il est rouge et transparent, plus il contient de soufre. On le rencontre aussi dans les filons métalliques, associé à l'arsenic natif. On l'a trouvé dans la Suède, la Saxe, la Bohême, la Hongrie, la Transylvanie, la Turquie, la Chine, etc.

Il est d'un usage très-étendu dans l'art de la teinture, et quelquefois aussi en peinture; mais il a l'inconvénient d'altérer les couleurs blanches de plomb, avec lesquelles on l'unit. Les artificiers l'emploient aussi pour faire les feux blancs, dits feux chinois, qui répandent une si vive clarté, due sans doute à l'acide arsénieux qui se produit dans la flamme. Ces feux se composent de 24 parties de nitre, 7 de fleur de soufre et 2 de *réalgar*. Les orfèvres utilisent aussi le *réalgar* dans quelques-unes de leurs opérations. Les Indiens et les Chinois en font de petits temples, des pagodes et des idoles, pour lesquelles ils ont une grande vénération.

Les Orientaux emploient aussi le *réalgar* en médecine; ils en font des vases médicamenteux, dans lesquels l'eau acquiert la propriété purgative, quand elle y a séjourné quelques instants. « Ce sont même, dit V. de Bomare, des espèces de curiosités que les grands d'Asie offrent en présent aux étrangers. Ils estiment une tasse faite de *réalgar* comme la médecine universelle. Ces tasses, qui contiennent environ 3 onces d'eau, ont une couleur rouge jaunâtre, sale et livide; elles sont toujours farineuses ou couvertes d'une poussière jaunâtre, qui ne manque pas de se former immédiatement après qu'on les a lavées. Ce phénomène est l'effet de l'inflorescence salino-métallique ou arsenicale, car l'arsenic participe de ces deux propriétés... Les Siamois et la plus grande partie des nations barbares qui ne connaissent point de meilleur remède que l'émétique destinent ces tasses aux mêmes usages que nous faisons des gobelets de régule d'antimoine. »

Chez nous, on n'emploie guère le *réalgar* qu'à l'extérieur, dans le traitement des affections cancéreuses. L'art vétérinaire en fait usage comme d'un excellent escharotique pour les plaies des chevaux. Comme celui qu'on trouve dans la nature ne suffit pas pour les besoins de la consommation, on le prépare artificiellement en faisant sublimer l'acide arsénieux mélangé avec des pyrites sulfureuses. C'est de l'Allemagne que nous tirons la majeure partie de ce produit; on l'expédie en barils de bois blanc, dont le poids varie de 25 à 100 kilogrammes. Le *réalgar* du commerce contient ordinairement de l'acide arsénieux, ce qui le rend plus actif et aussi beaucoup plus vénéneux. On pense que cette substance est la sandaraque des anciens.

REALINO (Bernardino), écrivain italien, né à Capri en 1530, mort à Lecce en 1616. Après avoir étudié les langues anciennes dans sa ville natale, il se rendit à Bologne, où il apprit la philosophie et le droit, tout en cultivant les lettres. Ayant eu à Ferrare un procès dans lequel se trouvait engagée la plus grande partie de sa fortune, il s'en remit à la décision d'un arbitre, qui le condamna sans examiner l'affaire. Quelque temps après, il rencontra cet arbitre à Carpi et, dans un accès de colère, il le blessa d'un coup de poignard. Poursuivi, Realino s'enfuit, fut condamné par contumace à avoir la main coupée et retourna à Bologne, où il se fit recevoir docteur en 1556. Il devint ensuite podestat de Felizano, fiscal d'Alexandrie et intendant des domaines du marquis de Pescara, dans le royaume de Naples. En 1564, après avoir donné ce qu'il possédait aux pauvres, il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna avec succès à la prédication. Chargé, en 1574, de fonder un collége à Lecce, il dirigea jusqu'à sa mort cet établissement. On a de lui : *In nuptias Pelei et Thetidis catullianas commentarius; item, adnotationes in varia scriptorum loca* (Bologne, 1551, in-4°); des poésies latines et italiennes; la traduction latine de l'*Odyssée* d'Homère et du *Plutus* d'Aristophane; un commentaire sur les *Elégies* de Gallus; un commentaire sur les *Sonnets* de Pétrarque et de Bembo; *Pallas armata*, traité sur l'union du pouvoir et de la sagesse; un traité sur les contrats; un traité sur le livre d'Aristote, *De somno et vigilio;* des dialogues; enfin, des traités de théologie et des ouvrages ascétiques.

RÉALISABILITÉ s. f. (ré-a-li-za-bi-li-té — rad. *réalisable*). Théol. Etat, qualité de ce qui est réalisable : *Comment s'est obscurcie cette vérité lumineuse qui montre la* RÉALISABILITÉ *du bonheur comme la conséquence de ce désir de bonheur que Dieu a déposé dans nos cœurs?* (Considérant.)

RÉALISABLE adj. (ré-a-li-za-ble — rad. *réaliser*). Qui peut se réaliser : *Projet* RÉALISABLE. *L'idée est plaisante, et* RÉALISABLE *jusqu'à un certain point.* (G. Sand.)

RÉALISATEUR, TRICE adj. (ré-a-li-za-teur, tri-se — rad. *réaliser*). Se dit de ce qui tend à réaliser.

— Substantiv. Celui, celle qui réalise : *Le peuple est le* RÉALISATEUR *de la raison générale.* (Proudhon.)

RÉALISATION s. f. (ré-a-li-za-si-on — rad. *réaliser*). Action de réaliser : *Ma femme vous prie d'agréer ses vœux pour la* RÉALISATION *de ce projet.* (Balz.) *Le progrès, c'est la* RÉALISATION *de la justice.* (Proudhon.) *De l'idée spéculative je passerai à la* RÉALISATION. (L. Reybaud.) *Le bien, le véritable bien, le bien en soi, le bien absolu, c'est la* RÉALISATION *de la loi absolue de la création, c'est l'ordre universel.* (Jouffroy.)

— Jurispr. Clause par laquelle on exclut de l'actif de la communauté tout ou partie du mobilier des époux.

— Fin. Transformation d'obligations financières en capitaux; s'emploie absolument en ce sens, au pluriel comme au singulier : *La Banque est un établissement qui a toujours de grandes ressources disponibles; il n'y a pas à craindre avec elle des* RÉALISATIONS *précipitées comme celles qui avaient lieu lorsque les compagnies étaient chargées d'émettre elles-mêmes leurs obligations.* (Chappuis.)

— Mus. *Réalisation de l'harmonie*, Action de compléter l'ensemble d'une harmonie qui n'était qu'incomplétement indiquée.

— **Encycl.** Jurispr. On appelle *propres conventionnels* les meubles réalisés, par opposition aux *propres réels*, c'est-à-dire aux immeubles qui sont exclus de la communauté en vertu de la loi elle-même. Le but que se proposent les époux en stipulant la clause de *réalisation*, c'est de rétablir l'égalité entre leurs apports. Ainsi, supposons qu'un époux ait une fortune purement immobilière et l'autre une fortune toute mobilière; l'égalité n'existe pas dans leurs apports à la communauté. En effet, les biens de l'un sont complétement exclus, tandis que ceux de l'autre tombent sans aucune exception dans la communauté. C'est pour empêcher ce résultat que les parties insèrent dans leur contrat de mariage une clause de *réalisation*. Cette clause peut être expresse ou tacite. Elle est expresse lorsque les futurs époux déclarent formellement exclure de la communauté ou se réserver propre tout ou partie de leur mobilier. Elle est tacite quand elle résulte, par voie de conséquence, de conventions diverses mises au contrat de mariage, par exemple de la clause d'emploi et de celle d'apport.

— I. DE LA CLAUSE DE RÉALISATION PROPREMENT DITE. 1° *En quels cas a-t-elle lieu?* D'après l'article 1500 du code civil, 1er alinéa, « les époux peuvent exclure de leur communauté tout leur mobilier présent et futur. » Ainsi, le caractère essentiel de cette clause, c'est l'exclusion formelle de tout ou partie du mobilier. Cette exclusion est plus ou moins étendue suivant la volonté des parties; elle peut avoir pour objet soit l'universalité du mobilier présent et futur des époux, ou une partie aliquote de cette universalité; soit tout ou partie du mobilier présent ou du mobilier futur seulement; soit enfin certains meubles corporels ou incorporels spécialement déterminés.

La clause de *réalisation* doit être interprétée d'une façon restrictive en ce qui concerne les objets auxquels elle s'applique. Si un époux a déclaré, par exemple, qu'il entendait réaliser son mobilier futur, cette clause ne s'étend point au mobilier présent. De même, la stipulation qui exclurait de la communauté tout ce qui écherra aux époux par succession ne s'étendrait pas à ce qui leur adviendrait par legs ou donation. La raison en est que cette convention tend à modifier, à restreindre le régime de la communauté légale, et que toutes les modifications, toutes les restrictions apportées au régime matrimonial de droit commun sont limitatives.

2° *Quels sont les effets de la réalisation proprement dite?* Dans notre droit ancien, voici quel était, au point de vue actif, l'effet de cette clause, d'après Pothier : « Les biens mobiliers des conjoints qui sont réalisés par cette clause sont réputés immeubles et propres conventionnels, à l'effet d'être exclus de la communauté et d'être conservés au conjoint seul qui les a réalisés. Il y a, néanmoins, une grande différence entre les véritables immeubles, qui sont propres réels de communauté, et ces propres conventionnels. La communauté a seulement la jouissance des immeubles réels qui sont propres de communauté; mais ils ne se confondent pas avec les biens de la communauté : le conjoint à qui ils appartiennent continue, durant le mariage, d'en être le seul propriétaire comme il l'était avant le mariage; et, en conséquence, le mari ne peut aliéner les propres réels de communauté de sa femme sans son consentement. Au contraire, les mobiliers réalisés, ou propres conventionnels, se confondent dans la communauté avec les autres biens mobiliers de la communauté; seulement la communauté est chargée de restituer, après sa dissolution, la valeur à celui des conjoints qui a réalisé. En conséquence, le mari, comme chef de la communauté, peut aliéner les meubles que la femme a réalisés. La réalisation de ces meubles et leur exclusion de communauté ne consistent que dans une créance de reprise de leur valeur que le conjoint qui les a réalisés a droit d'exercer, après la dissolution de la communauté, contre la communauté, dans laquelle ces meubles réalisés se sont confondus; et c'est à cette créance de reprise que la qualité de propre conventionnel est attachée. Le conjoint n'est pas un créancier *in specie* des meubles réalisés, il ne l'est que de leur valeur; et s'il s'en trouvait quelques-uns en nature lors de la dissolution de la communauté, il y aurait seulement un privilége pour la créance de reprise, en les faisant reconnaître. » Cette citation indique bien clairement quel était l'effet produit par la clause de *réalisation* dans notre ancien droit. Quelques auteurs ont voulu introduire ce système dans notre droit actuel et ont décidé que le mobilier réalisé tombait en communauté, sauf récompense au profit de l'époux réalisateur. Mais cette théorie est généralement rejetée et presque tous les jurisconsultes modernes décident que le mobilier réalisé est propre de communauté et, par suite, que le mari n'a plus sur ces meubles qu'un pouvoir d'administration et de jouissance. Il peut arriver cependant que la communauté acquière un droit de propriété sur certains meubles qu'un époux a réalisés. Je veux parler du cas où elle acquerra un quasi-usufruit sur le mobilier. Ainsi, quand il s'agit d'objets qui se consomment *primo usu*, ou qui sont destinés à être vendus, l'époux réalisateur devient créancier de la communauté jusqu'à concurrence de leur valeur ou de leur estimation, s'ils ont été livrés après avoir été estimés.

Au point de vue passif, la clause de *réalisation* produit-elle quelque effet? Les dettes mobilières correspondant au mobilier exclu tombent-elles dans la communauté? Cette question, vivement controversée dans l'ancienne jurisprudence, ne l'est pas moins sous l'empire du code civil. Lebrun soutenait que ces dettes tombaient en communauté. En effet, disait-il, la *réalisation* étant exorbitante de droit commun ne doit pas être étendue d'un cas à un autre. Cette opinion était combattue par Pothier (communauté, n° 352), qui admettait que l'exclusion du mobilier entraînait l'exclusion des dettes correspondantes. Nous pensons que cette opinion doit prévaloir aujourd'hui. En effet, la cause qui fait tomber les dettes en communauté, c'est que la fortune mobilière des époux lui est acquise. Si elle reste étrangère à l'actif, elle doit, par corrélation, rester étrangère au passif. Si les successions ont été exclues, dira-t-on que la communauté est tenue des dettes qui les grèvent? Cela est impossible; car, *bona non intelliguntur nisi deducto ære alieno;* or, si la communauté n'est pas tenue de ces dettes, on ne voit pas pourquoi elle le serait de celles qui grèvent le mobilier présent ou futur exclu de la communauté.

— II. CLAUSE D'APPORT. La clause d'apport peut s'établir de deux manières différentes : 1° les époux conviennent d'apporter à la communauté tels objets mobiliers, corporels ou incorporels; 2° ils décident soit d'apporter à la communauté une certaine somme, soit de mettre leur mobilier en communauté jusqu'à concurrence d'une valeur déterminée.

1° *Les époux déclarent apporter certains meubles déterminés.* Dans cette hypothèse, ils sont censés exclure d'une manière complète tout leur mobilier présent, à l'exception des objets qu'ils ont fait tomber dans l'actif de la communauté, car cette clause doit être interprétée restrictivement et n'emporter *réalisation* tacite que du surplus du mobilier présent. Les règles et les principes que nous avons appliqués à la *réalisation* expresse régissent la *réalisation* tacite. Ainsi elle entraîne séparation des dettes antérieures au mariage, et l'article 1511 ne s'oppose pas à cette solution. D'après l'article 1511, « lorsque les époux apportent dans la communauté une somme certaine ou un corps certain, un tel apport emporte la convention tacite qu'il n'est point grevé de dettes antérieures au mariage, et il doit être fait raison par l'époux débiteur à l'autre de toutes celles qui diminueraient l'apport promis. » Cet article semble au premier abord contraire à la décision que nous avons donnée et réduire quant aux dettes l'effet de la clause d'apport à un simple décompte entre les époux. Mais l'argument *a contrario* qu'on veut en tirer, pour soutenir que cette clause n'emporte pas une séparation de dettes opposable aux créanciers, est loin d'être concluant. Tout le mobilier présent restant exclu de la communauté, à l'exception de certains objets déterminés, leurs dettes antérieures au mariage doivent, par corrélation, en demeurer exclues. La rédaction exacte, mais incomplète, de l'article 1511 s'explique fort bien quand on remarque qu'il statue sur l'apport d'une somme déterminée et sur celui d'un corps certain; dans la première hypothèse, il n'y a pas séparation de dettes. L'époux qui s'est engagé à mettre dans la communauté tels objets déterminés en devient débiteur, il doit justifier de cet apport. L'article 1502 nous indique la manière dont la justification sera faite : « L'apport est suffisamment justifié, quant au mari, par la déclaration portée au contrat de mariage que son mobilier est de telle valeur. Il est suffisamment justifié, quant à la femme, par la quittance que le mari lui donne ou à ceux qui l'ont dotée. » Enfin, il est soumis à l'obligation de garantie (art. 1845).

2° *Les époux déclarent apporter à la communauté une certaine somme ou mettre leur mobilier dans la communauté jusqu'à concurrence d'une valeur déterminée.* Effet négatif : cette clause n'empêche pas le mobilier de tomber en entier dans la communauté. C'est là une différence avec la clause de *réalisation* proprement dite. Effet positif : l'époux est débiteur de l'apport et il est créancier de l'excédant. Ainsi, à la dissolution de la communauté, l'époux retirera l'excédant du mobilier qui est tombé, de son chef, dans la communauté; mais cette reprise portera-t-elle sur la valeur du mobilier présent et futur, ou seulement sur celle du mobilier présent? Il y a là une question d'intention qui doit être décidée d'après l'ensemble des clauses du contrat de mariage (*sic*, cassat., 25 juillet 1852, Sirey, 52, I, 812). Effet quant aux dettes : la convention dont nous nous occupons n'emporte pas, à la différence de la clause de *réalisation* proprement dite, une véritable séparation de dettes, susceptible d'être opposée aux créanciers ou même par l'un des époux à l'autre. Aussi, à la dissolution de la communauté, y aura-t-il lieu à un décompte entre l'époux, débiteur de l'apport, et la communauté pour toutes les dettes mobilières qu'elle aura payées. Supposons, par exemple, qu'un époux ayant, au jour du mariage, un actif mobilier de 30,000 francs déclare mettre en communauté son mobilier jusqu'à concurrence de 10,000 francs. Si la communauté ne paye aucune dette, l'époux réalisateur reprendra, lors de la dissolution du mariage, 20,000 francs; mais, si elle a payé 10,000 francs aux créanciers de l'époux, celui-ci ne pourra reprendre que l'actif net, c'est-à-dire l'actif, déduction faite de son apport et des dettes payées pour lui, soit, dans notre espèce, 10,000 francs. Le mobilier des époux doit être estimé eu égard à sa valeur lors de la célébration du mariage; le mobilier échu au cours de la communauté est estimé au moment où il y est entré. Dans ce dernier cas, la femme peut prouver contre l'estimation donnée au mobilier échu pendant le mariage, soit à elle-même, soit à son mari.

— III. CLAUSE D'EMPLOI. L'un des futurs époux stipule qu'une certaine somme par lui apportée ou à prendre sur son mobilier sera employée à son profit en acquisition d'immeubles. Il y a là *réalisation* tacite de la somme qui forme l'objet de cette clause, quand même elle n'aurait pas été employée. Deux hypo-

thèses peuvent se présenter : L'emploi a été fait : l'époux aura en propre l'immeuble acquis à son profit. L'emploi est considéré comme ayant été effectué lorsque l'acquisition a été faite suivant les règles posées par les articles 1434 et 1435 (*sic*, cassat., 26 mai 1835, Sirey, 35, I, 883). L'emploi n'a pas été effectué : l'époux au profit duquel il avait été stipulé est autorisé à prélever, lors de la dissolution, la somme réalisée par lui.

RÉALISÉ, ÉE (ré-a-li-zé) part. passé du v. Réaliser. Qui est rendu réel : *Projets* RÉALISÉS. *Expériences* RÉALISÉES. *Promesses* RÉALISÉES. *Le christianisme n'est que l'amour* RÉALISÉ *sous sa forme la plus pure.* (Vinet.) *L'idéalisme*, RÉALISÉ *anthropomorphiquement par des Juifs, produisit le christianisme.* (P. Leroux.) *La psychologie n'est plus qu'un cliquetis de mots sonores et d'abstractions* RÉALISÉES. (Renan.) *Tout progrès* RÉALISÉ *dans l'art de la guerre amène un progrès analogue dans celui de la chasse.* (Toussenel.)

RÉALISER v. a. ou tr. (ré-a-li-zé — du lat. *realis*, réel). Rendre réel, effectif : RÉALISER *des promesses. Il avait formé beaucoup de projets qu'il n'*A *pas* RÉALISÉS. (Acad.) *Dieu seul a la puissance de* RÉALISER *ses pensées.* (Ballanche.) *C'est le peuple qui produira les hommes destinés à* RÉALISER *l'œuvre sociale de notre époque.* (Lamenn.) *Le poëte n'est-il pas l'homme qui* RÉALISE *ses espérances avant le temps?* (Balz.) *Puis est venu le souper, qui* A RÉALISÉ *pour eux la féerie des châteaux enchantés.* (Mél. Waldor.) *La femme n'abandonne point une pensée qu'elle ne l'*AIT RÉALISÉE. (L'abbé Bautain.) RÉALISER *ses désirs est une partie de la science du bonheur.* (Droz.) *On prend quelquefois plus de plaisir à former un projet qu'à le* RÉALISER. (S.-Dubay.) *Si les hommes ne* RÉALISENT *pas le bien, c'est qu'ils ne le croient pas possible.* (P. Leroux.) *Tout acte qui se fait dans le but de* RÉALISER *la vérité morale est bon; tout acte qui n'a point ce but est indifférent.* (Mesnard.) *Entreprise pour faire triompher la liberté et l'égalité, la Révolution n'a pu* RÉALISER *encore que la seconde partie de son programme.* (Taxile Delord.)

Un roman dans un lit, on n'en saurait que faire,
On *réalise* là tous ceux qu'on a rêvés.
A. DE MUSSET.

— Rendre avec une vérité qui approche de la réalité : *On* A RÉALISÉ *sur le marbre toutes les formes, tous les contours de toutes les parties du corps humain.* (Buffon.)

— Phil. Considérer des abstractions comme des êtres réels : *La philosophie péripatéticienne* A RÉALISÉ *tous les êtres généraux et métaphysiques.* (Dider.)

— Fin. Convertir en espèces, en biens-fonds ce qu'on possède en effets de commerce, en entreprises, etc. : *Il vient de* RÉALISER *sa fortune, pour se retirer tout à fait des affaires. La première condition pour être disciple de Jésus était de* RÉALISER *sa fortune et d'en donner le prix aux pauvres.* (Renan.) ‖ Absol. : *Tout le monde se vit pauvre, excepté ceux qui* AVAIENT RÉALISÉ; *c'était un terme nouveau, introduit dans la langue par le système de Law.* (Volt.) *Il se pourrait que, le jour où la Banque aurait besoin de* RÉALISER, *les circonstances fussent moins favorables qu'aujourd'hui.* (Chappuis.)

— **Jurispr.** ***Réaliser des offres*, Les faire à deniers découverts.**

Se réaliser v. pr. Devenir réel, s'effectuer : *Tout ce qui avait paru à l'homme frivole ou chimérique se montre et* SE RÉALISE. (Mass.) *En fait de passion, ce qui peut sembler faux partout ailleurs* SE RÉALISE *en province.* (Balz.) *Le moindre progrès ne* SE *peut* RÉALISER *sans jeter la panique parmi les peuples.* (Proudhon.) *Aucune ambition ne* SE RÉALISE *pleinement, ici-bas du moins.* (V. Hugo.) *C'est par les sentiments que les idées* SE RÉALISENT. (V. Cousin.) *Les conséquences d'un principe ne sont irrésistibles qu'en logique; dans la vie elles ne* SE RÉALISENT *pas sans un concours spécial de la volonté.* (Vinet.) *Pour l'homme, se connaître c'est* SE RÉALISER. (Ch. Dollfus.)

— **Syn. Réaliser, accomplir, effectuer,** etc. V. ACCOMPLIR.

RÉALISME s. m. (ré-a-li-sme — du lat. *realis*, réel). Philos. Doctrine des réalistes, de ceux qui croyaient à l'existence réelle des universaux : *Le* RÉALISME *est opposé à la philosophie de Berkeley, qui affirme qu'en rien nous ne connaissons que nos impressions.*

— Littér. et B.-arts. Système qui consiste à reproduire, à peindre la nature telle qu'elle est ou telle qu'on croit la voir, sans souci de l'idéal : *On a fait passer le* RÉALISME *jusque dans la poésie. Les danseuses exécutent un pas éblouissant de délire et de* RÉALISME. (T. de Banville.) *Ce tableau est le suprême effort du* RÉALISME *anglais, bien différent d'un certain* RÉALISME *qui procède avec une brutalité extrême de moyens et copie grossièrement l'ignoble sans être pour cela plus sincère.* (Th. Gaut.) *A travers la poussière de l'abandon et la fumée du temps, on démêle des morceaux d'un* RÉALISME *surprenant, des cambrures truculentes et un faire d'une énergie extraordinaire.* (Th. Gaut.) *Une copie qui n'est qu'exacte calomnie son modèle; c'est la grande erreur du* RÉALISME, *qui prétend être vrai parce qu'il dit tout.* (Cuv.-Fleury.) *On pourrait diviser nos jeunes artistes en deux écoles, celle de la fantaisie et celle de la réalité ou du* RÉALISME, *car je crois ce dernier mot adopté, bien que peu français.* (Mérimée.)

— **Encycl.** Philos. Nous avons dans l'esprit deux sortes d'idées : les idées individuelles et les idées générales; les premières sont le résultat de la perception, les secondes de l'abstraction et de la généralisation. Quand je perçois cette feuille de papier sur laquelle je trace des caractères, l'idée que je m'en fais est individuelle, car elle ne représente que cette feuille de papier en particulier; lorsqu'au contraire je pense aux feuilles et au papier, j'ai des idées générales, applicables à toutes les feuilles et à tous les papiers.

La question n'est pas de savoir si de telles idées existent dans notre esprit,—nous ne saurions penser sans idées abstraites générales,—mais si ces idées, qui rendent possible l'induction, la déduction, la synthèse, l'analyse et toutes les autres fonctions de l'intelligence, ont à l'extérieur un objet correspondant, doué d'une existence réelle. Ceux qui l'affirment sont appelés *réalistes;* ceux qui le nient ont reçu dans l'histoire de la philosophie le nom de *nominalistes;* pour ces derniers, les idées générales ne sont que des noms, de vains mots, des *flatus vocis.*

Cet antagonisme du *réalisme* et du nominalisme a pris naissance avec la philosophie elle-même et durera probablement aussi longtemps que les spéculations métaphysiques préoccuperont l'esprit de l'homme; c'est donc tout un côté de l'histoire générale de la philosophie que nous allons esquisser à grands traits, en insistant, toutefois, sur la période où la lutte a été la plus vive, nous voulons dire sur le moyen âge.

Le grand réaliste de l'antiquité est Platon; le grand nominaliste est Aristote. On sait que toute la doctrine de Platon repose sur sa célèbre théorie des idées; selon lui, les choses que nous voyons et que nous croyons être réelles ne sont que de petites copies, des fantômes inconsistants de choses qui ne tombent pas sous le sens; mais que nous pouvons saisir par l'intuition de l'entendement, à moins, toutefois, que l'intelligence n'ait été dépravée par un usage immodéré de la sensibilité. Ces choses, seules réalités substantielles, qui sont aux objets sensibles ce que la lumière du soleil est aux ténèbres de la nuit, ce sont les idées. Mais il faut prendre ce mot dans un sens différent de la signification moderne. Idée, en grec, signifie à la fois l'image intellectuelle des choses et le type de ces mêmes choses. Pour Platon les deux sens se confondent; l'idée générale correspond à une réalité distincte et substantielle, existant dans un monde intelligible où les sens ne peuvent pénétrer; et ces idées, dont nous pouvons affirmer l'existence substantielle par suite du concept que nous nous en formons, sont les types suivant lesquels le Dieu du *Timée* façonne les objets sensibles. Cette théorie suppose donc, en résumé, que les idées générales, idées de genres ou d'espèces, existent dans le sein de Dieu, et que là elles forment la substance même des choses. Aristote, disciple, mais adversaire de Platon, oppose à son maître les résultats de l'expérience et de l'observation et soutient que, faire ainsi des idées les types substantiels et éternels de choses sensibles, c'est réaliser, sans motif, des entités logiques. Pour lui, les idées générales, les universaux, comme on dira plus tard, sont de purs résultats de l'abstraction et, comme tels, n'ont de réalité que dans l'esprit qui les conçoit.

Platon et Aristote eurent des successeurs dans l'antiquité. Les alexandrins réalisèrent les idées générales, encore plus que ne l'avait fait Platon, malgré leurs prétentions à concilier le platonisme et le péripatétisme. Pour eux, l'être véritable, l'être par excellence, c'est l'unité, l'un ineffable, purement intelligible. Mais cette unité, dont ils font la substance et le fond commun de toutes choses, qu'est-ce en définitive, si ce n'est la réalisation d'une idée abstraite de l'intelligence? Les stoïciens adoptèrent sur cette question la doctrine logique d'Aristote; pour eux, les idées générales ne correspondent à aucune réalité extérieure à l'esprit; ce sont tout simplement des prolepses, ou, comme Epicure les avait déjà appelées, des anticipations, et ces anticipations nous viennent à l'esprit par la vue souvent répétée des mêmes choses. En d'autres termes, nous les formons par comparaison et par abstraction.

La question du *réalisme* des idées joue, comme nous venons de le voir, un rôle assez considérable dans la philosophie ancienne; elle apparaît au premier plan dans l'histoire de la philosophie au moyen âge. La raison en est simple. Cette question est, à proprement parler, une question secondaire en philosophie, et elle ne prend d'importance que le jour où l'on quitte les hauts problèmes de la métaphysique pour les subtilités ardues de la dialectique. C'est précisément ce que fit le moyen âge. A cette époque, l'esprit humain, sans connaissances positives, veut saisir et s'assurer la plus haute des connaissances, celle de Dieu. Mais déjà étaient données, quant au fond, par la révélation les hautes solutions de la science divine; ce que l'on cherche, c'est le moyen d'y appliquer la forme de la connaissance rationnelle, la clarté et la certitude d'une science. Ce qu'on devait trouver était donc prescrit d'avance et toute déviation hors de ces limites était rendue impossible; ainsi se rétrécit le cercle de l'activité intellectuelle et se développa, surtout dans les retraites séparées du monde, un esprit de subtilité et de chicane qui crut avoir trouvé de quoi satisfaire à tous les besoins de la pensée à l'aide de pures formules et d'une sorte de jeu appliqué au maniement des idées.

La question du *réalisme* et du nominalisme est si bien la question fondamentale de la spéculation du moyen âge, que plusieurs historiens de cette philosophie en ont déterminé les périodes en suivant la marche des opinions sur la réalité des idées. La première période, qui va du IXe siècle au XIe siècle, est caractérisée par un aveugle *réalisme.* Les principaux réalistes de cette époque sont Jean Scot, Bérenger, Lanfranc, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et Hildebert de Tours. A proprement parler, la lutte n'était pas encore commencée; elle commence avec la deuxième période, de Roscelin jusqu'à Alexandre de Hales, et s'anime bientôt. L'exercice de la dialectique et en particulier l'explication d'un passage obscur de l'introduction de Porphyre sur les *Cinq voix*, au sujet des diverses opinions des écoles platonicienne et péripatéticienne sur les idées de rapport, telles furent les causes principales qui provoquèrent le débat entre les réalistes et les nominaux. Comme on le voit, nous avons eu raison de placer en tête de cette rapide esquisse de l'histoire du *réalisme* les noms de Platon et d'Aristote; ce furent leurs ouvrages qui donnèrent naissance à la grande lutte philosophique qui passionna tout le moyen âge. Dans cette querelle, les uns prirent parti pour Aristote, ce furent les nominalistes; les autres pour Platon, ce furent les réalistes.

Celui qui donna le signal du combat fut Jean Roscelin ou Rousselin, chanoine de Compiègne vers 1089. Il soutint, au sujet des idées de genres et d'espèces, qu'elles ne sont que des noms ou des mots (*flatus vocis*), au moyen desquels nous désignons les qualités communes que nous observons entre les divers objets individuels. Cette idée le conduisit à des propositions peu orthodoxes sur le dogme de la Trinité, propositions qu'il rétracta à Soissons en 1092. « Ce qui est certain, dit le savant historien de la philosophie, Tennemann, c'est que Roscelin est le premier que la plupart des écrivains qualifient de nominaliste, et que, depuis, l'école antérieurement établie, qui regardait les idées de genres et d'espèces comme des choses réelles et des types préétablis, *universalia ante rem*, disaient les scolastiques, eut à combattre, pendant toute la durée de cette époque, contre le nominalisme qui voyait, au contraire, *universalia in re* ou *post rem*, sans que la difficulté pût jamais être définitivement vaincue. »

Abailard, nom illustre et encore populaire, se déclara son partisan. Il eut à soutenir une lutte fameuse dans l'école de Paris, sur la manière dont les idées générales sont contenues dans les objets. Son adversaire, professeur habile de dialectique, fut Guillaume de Champeaux, mort évêque de Châlons en 1120. Nous n'avons pas à raconter ici comment Abailard, malgré les ressources prodigieuses de son génie, malgré toutes les séductions de son éloquence et la force de sa dialectique, succomba dans la lutte. La partie n'était pas égale; nominalisme signifiait alors indépendance de spéculation, et *réalisme* voulait dire attachement aveugle au dogme de l'Eglise. Abailard, poussé par sa croyance au néant objectif des idées générales, entreprit le premier d'appliquer la dialectique aux matières de foi, pour reproduire et expliquer par des principes rationnels les dogmes obscurs de la religion chrétienne; il tenta aussi d'expliquer par la philosophie les principales idées de la morale théologique, par exemple celles du péché et de la vertu. La défaite d'Abailard ne fut pas la défaite du nominalisme. Quelques vaillants esprits, véritables aïeux de la pensée moderne, continuèrent sa tâche; les principaux furent : Guillaume de Conches, Gilbert de La Porrée, Hugues de Saint-Victor, Robert de Melun, Robert Palleyn et Pierre Lombard. Mais cette glorieuse phalange, décidée à lutter avec indépendance contre l'autorité despotique de l'Eglise, fut vaincue par l'orthodoxie hiérarchique; le parti contraire parvint à la comprimer par les persécutions, les interdictions et les anathèmes, et le *réalisme* domina exclusivement pendant toute la troisième période du moyen âge, depuis Alexandre de Hales jusqu'à Occam.

Il est assez bizarre que cette domination s'exerce sans conteste pendant cette troisième période, qui est aussi la période du règne sans conteste de la philosophie d'Aristote. Or, nous avons vu qu'Aristote était le père du nominalisme. Comment s'expliquer cette antinomie apparente? Elle est insoluble pour l'historien superficiel; mais celui qui connaît la source de la philosophie scolastique la résout aisément. Les livres d'Aristote ne parvinrent pas directement en Europe; ils y vinrent par l'intermédiaire des Arabes. Or, les Arabes ne se contentaient pas de traduire Aristote, ils le travestissaient; pénétrés du mysticisme propre aux races sémitiques, imbus des spéculations théurgiques de l'école d'Alexandrie, ils essayèrent de concilier Aristote avec le néoplatonisme. Or, le néoplatonisme est au moins aussi réaliste que le platonisme pur; Aristote travesti arrivait donc voilé de *réalisme.* De plus, le nom d'Aristote fut bientôt synonyme d'autorité; or, nous avons vu que nominalisme était synonyme d'indépendance; on comprend maintenant comment, malgré la domination exclusive d'Aristote, le *réalisme* tint bon pendant cette troisième période de la philosophie au moyen âge. « On croit pouvoir compter, parmi les réalistes de cette époque, dit M. Bouchitté, Gilbert de La Porrée, Jean de Salisbury, Thomas d'Aquin et Duns Scot, dont les disciples se rangèrent sous des bannières différentes, les scotistes se distinguant des thomistes par l'épithète de *formels*, unis d'ailleurs dans une haine commune contre les nominalistes. Ceux-ci eurent donc longtemps le dessous; ils ne se relevèrent qu'au milieu du XIVe siècle, où Guillaume d'Occam, avec une netteté d'esprit qui ne s'était pas encore fait jour dans la dispute, leur assura la supériorité. Il fit remarquer, en effet, qu'il y avait en Dieu une idée correspondante à chaque chose créée ou susceptible de l'être; que les choses individuelles seules peuvent passer à l'état créé et que seules elles supposent l'existence d'une idée qui en est comme le type et le plan; que de semblables idées ne peuvent exister par rapport aux genres et aux espèces. De cette manière, il transportait aux idées des êtres individuels le *réalisme* qu'il enlevait à celles de genres et d'espèces, et celles-ci retombaient, dès lors, dans la classe des idées abstraites. »

Dans sa *Philosophia nominalium vindicata*, se fondant sur ce principe logique : « Il ne faut pas multiplier les êtres au delà de la nécessité de la logique, » il prétendit que les idées générales ne sauraient avoir aucune réalité objective hors de l'esprit qui les conçoit, parce que ni le jugement ni la science n'ont un besoin absolu de cette hypothèse et qu'elle conduit à des conséquences extravagantes. Selon lui, les idées générales n'ont d'existence objective que dans l'âme; elles sont un produit de l'abstraction, et ce sont ou des images qu'elle se crée à elle-même, ou des qualités subjectives propres à l'âme et qui sont de nature à devenir les signes des objets extérieurs.

Cependant le *réalisme* ne se tint pas pour battu. Il tint tête au nominalisme, avec des partisans moins puissants que ne l'avaient été saint Thomas et Duns Scot. Les principaux furent Walter Burleigh, Thomas de Strasbourg et Marsile d'Inghen. De son côté, le nominalisme compta des partisans tels que Jean Buridan, Pierre d'Ailly, Robert Holcot et Grégoire de Rimini. « Les dernières conséquences de ce conflit si animé, remarque judicieusement Tennemann, furent de faire baisser le crédit de la scolastique, d'inspirer l'indifférence pour la philosophie et en particulier pour la logique, ce dont le célèbre Gerson se plaignait déjà de son temps; enfin, de déterminer un penchant pour le mysticisme, par un mouvement de dépit et de dégoût contre les vaines disputes de mots. »

La querelle était apaisée; elle ne devait plus renaître avec la même animosité, le même esprit de parti; toutefois, elle n'est pas encore complètement terminée et ne le sera jamais, tant qu'il y aura en philosophie deux doctrines irréconciliables, l'une affirmant l'existence objective de réalités suprasensibles, l'autre la niant. « Si l'ardeur de la discussion élevée depuis le XIe siècle entre les nominalistes et leurs adversaires, dit M. Bouchitté, s'éteignit, il est vrai, cependant, que, parmi les systèmes qui furent mis au jour depuis le siècle de la Renaissance, les uns inclinèrent au nominalisme, les autres au *réalisme;* mais ces tendances n'étaient pas bien prononcées ni le plus souvent clairement aperçues par les auteurs mêmes de ces systèmes; elles ne se découvrent qu'à l'œil scrutateur de l'analyse philosophique. Il faut, en effet, bien se garder de confondre le nominalisme avec le sensualisme, qui se montra vers ce temps dans quelques écrits, particulièrement dans ceux de Hobbes. Le sensualisme est, sans doute, naturellement disposé à s'unir au nominalisme; mais le nominalisme n'est pas le corrélatif nécessaire du sensualisme. »

Il nous semble que le *réalisme* a reparu au XIXe siècle dans cette philosophie bariolée qu'on appelle l'éclectisme. Hâtons-nous de reconnaître, pour garder toute l'impartialité de l'histoire, qu'il est mitigé d'une forte dose de nominalisme. Pour ce qui est des idées de genres et d'espèces, Cousin admet qu'elles ne correspondent pas à des réalités objectives, distinctes de l'esprit, quoiqu'il soit fort embarrassé, du reste, de justifier autrement la valeur particulière qu'il leur accorde. Mais il est, suivant lui, dans l'esprit un certain nombre d'idées générales, lesquelles sont l'image fidèle d'une réalité objective; telles sont les idées de cause, d'infini, de substance, de perfection et d'absolu. On connaît cette théorie poétique de la raison impersonnelle, en vertu de laquelle on attribue l'infinité aux idées de cause, de substance, d'espace et de temps et on transporte à Dieu ces attributs. Cette théorie nous paraît être la plus réaliste qui fut jamais. Qu'est-ce, en effet, que les idées de cause et de substance dont on fait des réalités en dehors de notre esprit? Ce ne sont rien autre chose que des idées générales obtenues par abstraction. Nous voyons deux phénomènes se suivre toujours lorsque

les mêmes circonstances sont données; faisant abstraction de ces circonstances particulières, nous prononçons que, chaque fois que le premier phénomène sera donné, le second suivra; il n'y a là rien de bien mystérieux et ce principe de causalité est tout simplement obtenu par voie de généralisation et d'abstraction. L'idée de cause est donc quelque chose d'éminemment subjectif et nous ne voyons pas pourquoi on imagine une réalité extérieure à laquelle cette idée doit correspondre; la science n'en demande pas tant. Mais les exigences auxquelles Cousin crut devoir soumettre la philosophie en demandaient bien davantage; aussi ne devons-nous pas nous étonner de rencontrer dans une doctrine faite pour donner satisfaction et aux spéculatifs peu sérieux et aux théologiens un *réalisme* aussi grossier à côté d'un nominalisme beaucoup plus raisonnable. L'éclectisme, en ouvrant sa porte à toutes les doctrines, était contraint par la force des choses à traiter avec la même déférence les théories les plus opposées; c'était peut-être poli, mais ce n'était guère philosophique.

— Littér. Le *réalisme* est le sentiment du réel et du vrai transporté dans les arts ou dans la littérature. Quoiqu'il n'y ait guère qu'une vingtaine d'années qu'on parle de *réalisme* et que l'on compte, dans la littérature française, une école de réalistes, il est bien évident que l'on n'a pas attendu jusqu'à une époque si rapprochée de nous pour découvrir ce sentiment. La nature, c'est-à-dire le vrai, a dû être et a été en effet le premier objet de l'étude des poëtes comme des artistes; mais, en passant de la réalité dans un livre ou dans un tableau, tout fait moral ou physique subit une transformation plus ou moins complète, suivant l'organisation particulière de l'artiste ou du poëte; celui-ci ne se contente pas de transcrire, il traduit, et c'est cette transformation qui fait l'œuvre d'art. On conçoit fort bien qu'en traversant tant de siècles littéraires, à force d'être transformée et traduite, la réalité devienne méconnaissable. Les premiers poëtes traduisent avec génie ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont senti; ceux qui viennent après eux, au lieu d'opérer de même, se contentent de traduire à leur tour ce qu'ils ont lu; ils traduisent non la nature et la réalité vivante, mais les chefs-d'œuvre qui en étaient inspirés et qui sont passés à l'état de types, de modèles dont l'homme de goût ne doit pas s'écarter, et, d'imitation en imitation, les littératures s'énervent et s'affadissent. Quand elles sont arrivées à un certain degré de décrépitude, il survient un écrivain qui rompt brusquement avec la tradition, délaisse les formules conventionnelles qui ont vieilli et, au lieu de copier des copies, retourne à l'observation directe de la réalité. S'il fait école, ce retour aux sources de l'inspiration primitive, qui est chose toute simple, passe pour un trait de génie; toute une période de la littérature d'un pays se ressent de l'initiative qu'il a prise, et son *réalisme* tranche si fortement sur les œuvres précédentes qu'il semble obtenu par des procédés entièrement nouveaux, quoique ces procédés soient aussi anciens que les plus vieilles littératures. Théocrite, en écrivant ses bucoliques tout imprégnées de la senteur des étables, en mettant en scène ses rudes bouviers aux mains calleuses et ses belles filles à peine débarbouillées, au moment où la poésie grecque se perdait dans les subtilités de l'école alexandrine, fit une œuvre d'un *réalisme* puissant, mais Homère est encore bien plus réaliste que lui. Si Théocrite ne tranche pas d'une façon aussi violente sur le fond général de la poésie grecque que certains auteurs contemporains, par exemple, sur la littérature du XVIII^e^ siècle, c'est que les Grecs n'abandonnèrent jamais complétement l'observation de la nature et le sentiment de la réalité pour l'étude et la reproduction des œuvres conventionnelles.

Toute la littérature antique, grecque ou romaine, est réaliste par quelques côtés, c'est-à-dire que tout en se mouvant dans la sphère des créations idéales, ce qui est le propre de la poésie, elle s'inspire sans cesse de la réalité vivante et la traduit, sans reculer devant les mots, dans ses détails les plus humbles et les plus familiers. Il faudrait ne lire Homère, Sophocle et Aristophane, Plaute, Catulle et Juvénal que dans les pompeuses traductions françaises du XVII^e^ siècle, pour rester persuadé que le *réalisme* est d'invention moderne. Toutefois, l'antiquité ne montre pas à cet égard un parti pris systématique, et c'est ce parti pris qui constitue le *réalisme* moderne ou plutôt contemporain.

Chez les grands créateurs, comme Shakspeare et Gœthe, le *réalisme* n'exclut pas du tout l'idéalisation. Shakspeare fait converser en langage trivial les savetiers et les charpentiers de Rome, avant de faire entrer en scène Brutus, Antoine et César; il place des calembours et des quolibets grossiers dans la bouche des croque-morts et des musiciens qui entourent le cercueil de Juliette, mais cela n'empêche pas ses types historiques ou fantaisistes, Antoine et César, Roméo, Juliette, d'être de pures idéalisations; il rend par ce mélange les aspects complexes de la vie. De même, le *réalisme* de Gœthe consiste à ne pas exclure de la scène ou du roman les petits, les humbles, les événements domestiques, les sentiments familiers, le langage bourgeois; sa Charlotte aux mains rouges, si active à beurrer des tartines et à faire des confitures, est vivante comme une réalité et il en est ainsi de tous les types de femmes sortis de son imagination; elles semblent appartenir moins à l'art qu'à la nature; c'est le triomphe du *réalisme*.

En France, contrairement à ce qui s'est vu dans la plupart des autres pays, la tendance au *réalisme* a presque toujours été une sorte de réaction contre la littérature officielle, la convention académique. Cette tendance n'est pas nouvelle. Villon, rompant avec le langage fleuri et courtisanesque de l'école de Charles d'Orléans, son contemporain, bannissant les locutions quintessenciées, les allégories et tout le fatras poétique des cours d'amour pour enlever d'un trait vif, sur les boues de Paris, ses chenapans dépenaillés et ses filles de joie, Villon est l'ancêtre légitime des réalistes contemporains. Saint-Amand, non l'auteur boursouflé du *Moïse*, mais le poëte des *Goinfres*, de l'*Ode au fromage*, de la *Crevaille*, fut une protestation contre l'école de Malherbe, et grâce à lui le *réalisme* n'est pas complétement absent de la littérature du XVII^e^ siècle; Diderot, Mercier et Rétif de La Bretonne sont les réalistes du siècle suivant. Ces esprits étonnants ou seulement singuliers marchaient contre le courant de leur époque. Cependant, à la fin du XVIII^e^ siècle, un retour aux émotions simples et à l'observation de la nature était inévitable après que le goût exagéré de la noblesse et de la grandeur avait fini par bannir du théâtre et du livre, de la prose comme du vers, presque tout ce qui est humain, pour n'y laisser que ce qui est héroïque ou supposé tel. A force d'éliminer comme bas, trivial, familier, indigne d'arrêter les yeux et l'esprit de l'honnête homme, de l'homme de goût, ce qui touche à la vie commune, ce qui arrive à tout le monde, on avait singulièrement rétréci le domaine de l'art, et personne, sauf deux ou trois excellents esprits, ne paraissait s'en douter. Voltaire riait aux larmes de voir La Chaussée prétendre intéresser le public aux douleurs d'un père de famille qui ne fût pour le moins Cléon ou Thésée et aux aventures d'un fils rebelle qui ne s'appelât ni Etéocle ni Polynice. Il aurait ri bien davantage, sans doute, de voir un vinaigrier promener sa brouette sur les mêmes planches que Phèdre et Jocaste. Le *réalisme* n'alla pas plus loin au XVIII^e^ siècle; c'est celui de Gœthe, accueillant les plus humbles personnages au même titre que les héros, pourvu qu'ils soient intéressants. Si de nos jours le *réalisme* a pris des proportions plus grandes, s'il est devenu une doctrine, c'est que le besoin de réaction contre les deux précédents siècles littéraires s'est montré plus violent; le romantisme a été la première phase de cette réaction, le *réalisme* fut la seconde.

Mais ne se paye-t-on pas de mots en faisant du *réalisme* une doctrine? Champfleury, qui a fait un livre intitulé le *Réalisme*, après avoir bien examiné ce qu'il est et ce qu'il doit être, ce qu'on lui reproche et ce dont on le loue, avoue qu'il n'y comprend plus absolument rien, à moins qu'on ne désapprouve dans les auteurs contemporains ce que l'on admire dans les œuvres de l'antiquité. « Nul doute, dit-il, qu'à un moment donné les critiques pris dans leur propre piége ne cherchent à diviser les écrivains en bons et en mauvais réalistes. » Champfleury se trompe, il n'y a ni bons ni mauvais réalistes; on a ou l'on n'a pas le sentiment du réel et du vrai, mais il y a de bons et de mauvais écrivains, il y a de profonds observateurs et des observateurs superficiels. Quand Balzac, celui qui peut passer à bon droit pour le chef des réalistes contemporains, fouille patiemment et minutieusement un caractère; quand il nous fait comprendre un homme en nous le traduisant tout entier, habitudes, costume, langage, attitudes; qu'il ne nous fait grâce ni d'un tic, ni d'une verrue, il est dans son droit; du moment, ce que personne ne conteste, que l'homme, quel qu'il soit, est un objet digne d'étude, rien n'est inutile de ce qui peut faire connaître cet homme à fond. Lorsque Champfleury, avec beaucoup de talent, il est vrai, mais avec bien moins de profondeur que Balzac, esquisse des séries de personnages qui sont des silhouettes et non des types, que l'on reconnaît à leurs manières et non à leur caractère, il est bien moins réaliste que Balzac, tout en paraissant l'être davantage, puisqu'il ne voit qu'un côté et le plus petit côté des personnages qu'il met en scène. La loupe et le bégayement du père Grandet sont bien loin d'être tout le père Grandet, ce type d'avare qui peut être mis en parallèle avec Harpagon, c'est-à-dire avec l'idéalisation la plus parfaite de l'avare; dans les romans de Champfleury on pourrait citer par douzaines les individualités excentriques qui n'ont pour tout cachet qu'un tic, une verrue, une loupe; c'est là tout l'homme. Un vieux bonhomme a pour trait distinctif, dans les *Souffrances du professeur Delteil*, de se mettre dans les cheveux tout ce qui lui tombe sous la main, des ciseaux, une paire de lunettes, un porte-plume; il traverse les quatre cents pages du roman, ayant toujours dans les cheveux quelque objet; voilà son caractère, il n'en a pas d'autre. Un amateur de musique regarde les partitions à l'aide d'une lorgnette (les *Trios des Chenizelles*); tout le long du roman, il a sa lorgnette à la main et, comme il n'ouvre jamais la bouche, il est impossible de savoir ce qu'il est et si même il connaît un traître mot de musique. C'est l'enfantillage du *réalisme*.

Notre époque, rompant avec toutes les traditions que lui avaient léguées le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, s'est tout à coup prise d'une belle passion pour l'exactitude; elle dédaigne le convenu et l'appelle poncif; elle a soif du vrai, au point qu'il a fallu le reproduire dans un genre qui jusqu'à nous n'avait été qu'un prétexte à idéalisations, l'histoire. Augustin Thierry et Michelet, ressuscitant les temps passés, chaque siècle, chaque fait, chaque homme, avec sa physionomie spéciale, donnant du relief aux détails les plus infimes, qui ainsi deviennent caractéristiques, ont introduit ce *réalisme* dans l'histoire; à plus forte raison devait-on être conduit à l'introduire dans les genres purement fantaisistes, le drame, la poésie et le roman. Sans rechercher, ce qui serait parfaitement inutile, si la *Princesse de Clèves* est supérieure, comme roman, à *Madame Bovary*, nous dirons que la *Princesse de Clèves* était le roman approprié aux mœurs et aux goûts du XVII^e^ siècle, comme *Madame Bovary* est le roman approprié à nos goûts et à nos mœurs. Les littératures ne peuvent être condamnées à tourner éternellement dans le même cercle. Cette exactitude, dont on faisait fi autrefois et qui est recherchée aujourd'hui dans le roman comme dans l'histoire, a pu être poussée à l'excès par quelques écrivains contemporains sans que cela prouve rien contre le *réalisme* en lui-même. En érigeant en doctrine qu'il n'y a de vrai que le laid, le commun et le trivial, en défendant même de poétiser la laideur et la difformité pour les rendre acceptables, comme a fait V. Hugo, par exemple, en créant ses types de Quasimodo, de Triboulet, de Gwynplaine, sous prétexte que cette idéalisation sort de la vérité, on retrécirait le domaine de l'art tout autant que les idéalistes qui proscrivent le trivial et le familier comme contraires à la poésie. « La vie humaine, et c'est un réaliste, E. Feydeau, qui a écrit cela, la vie humaine ne se compose pas seulement d'ennuis, de douleurs, de vaines aspirations, d'appétits du corps et de l'âme, elle a aussi ses consolations, ses nobles instincts, ses aspirations vraies. L'humanité n'est pas toute pourrie; comme le soleil, elle a ses taches, mais elle a son rayonnement, sa chaleur. C'est l'antagonisme du mal et du bien, le contraste du beau et du laid, des vices et des vertus qui constitue la vérité et l'intérêt dramatique. Celui qui dans la vie ne verrait que le mal et le laid se montrerait aussi dépourvu de discernement que son adversaire, celui qui ne voit que le bien et le beau; l'un était borgne de l'œil droit, l'autre le serait de l'œil gauche. Celui donc qui entreprendra de peindre la vie dans ses livres, s'il est équitable, s'il est habile, la peindra telle qu'elle est, avec son éternel antagonisme; et c'est par cela seul qu'il touchera, car c'est par cela seul qu'il sera vrai. »

Ainsi ont toujours agi les maîtres, ceux dont les œuvres empreintes d'un *réalisme* puissant méritent d'être étudiées et approfondies. Ils n'ont fait en cela qu'appliquer avec plus de force des procédés communs à toutes les littératures anciennes et modernes, sauf à la littérature française du XVII^e^ siècle, en les relevant par cette précision dans l'observation, cette exactitude dans la recherche des détails qui est le caractère littéraire de notre époque. Victor Hugo, si neuf dans l'invention, si réaliste, car il l'est parfois jusqu'à la brutalité dans l'expression, reste un idéaliste dans la conception de ses types principaux, qu'il crée Esméralda ou Quasimodo, les Thénardier, Fantine ou Javert. Balzac est tantôt d'un *réalisme* effrayant, tantôt d'un idéalisme effréné; à la fois mystique, sensuel, matérialiste, plastique, tantôt il étudie les objets à la loupe et tantôt il se perd dans le monde de la pensée, de l'hallucination et du rêve; il va de Svedenborg et de Saint-Martin à Rétif de La Bretonne et reflète avec la même vérité l'homme physique et l'homme moral. A leur suite, Champfleury, Gustave Flaubert, les frères de Goncourt, E. Feydeau, E. Zola et quelques autres ont, il est vrai, moins cherché à enseigner qu'à peindre; ce sont eux que l'on accuse plus spécialement de *réalisme*, en prenant le mot en mauvaise part et en leur reprochant de faire trop prédominer le laid réel sur le beau idéal. Qu'importe, si à force de vérité dans l'observation ils parviennent à intéresser? On leur fait d'ailleurs une mauvaise querelle, car aucun d'eux n'a choisi exclusivement les sujets odieux ou grossiers, la peinture des choses basses, des vices, des difformités physiques et morales; les rencontrant sur leur chemin, en étudiant la société actuelle, ils les ont fait entrer dans l'ensemble de leurs peintures pour la part qui paraissait leur appartenir. Ils ont eu tort s'ils ont fait des livres sans style, sans intérêt, sans invention; ils ont eu raison dans le cas contraire, car, quoi qu'on fasse, le principal mérite d'une œuvre d'art consistera toujours dans son exécution.

M. Champfleury s'est fait le champion des doctrines qui lui sont chères, dans le volume intitulé : le *Réalisme* (1857, in-12), dont nous avons parlé plus haut. C'est un livre assez insignifiant. Sous le titre de *Réalisme et fantaisie dans la littérature* (1861, in-18), M. G. Merlet a réuni une série d'articles parus originairement dans la *Revue européenne* et qui étaient principalement dirigés contre quelques-uns des romanciers contemporains : Champfleury et ce que l'auteur appelle le *réalisme* bourgeois; G. Flaubert et le *réalisme* physiologique; Feydeau et le *réalisme* byronien; Mürger et le *réalisme* imaginaire, etc. Ce qu'il y a de plus imaginaire dans tout cela, c'est la classification de M. G. Merlet.

— B.-arts. Nous ne saurions avoir la prétention de définir exactement ce qu'il convient d'appeler *réalisme*, au point de vue de l'art. Le prétendu inventeur du système de peinture auquel on a donné ce nom, Courbet, a déclaré ingénument, dans un manifeste publié en 1855, qu'il ne comprenait pas la signification de ce mot. « Le titre de réaliste, a-t-il dit, m'a été imposé comme on a imposé aux hommes de 1830 le titre de romantiques. Les titres, en aucun temps, n'ont donné une idée juste des choses; s'il en était autrement, les œuvres seraient superflues. Sans m'expliquer sur la justesse plus ou moins grande d'une qualification que nul, il faut l'espérer, n'est tenu de bien comprendre, je me bornerai à quelques développements pour couper court aux malentendus. J'ai étudié, en dehors de tout esprit de système et sans parti pris, l'art des anciens et l'art des modernes. Je n'ai pas plus voulu imiter les uns que copier les autres; ma pensée n'a pas été davantage d'arriver au but oiseux de l'art pour l'art. Non! j'ai voulu tout simplement puiser dans l'entière connaissance de la tradition le sentiment raisonné et indépendant de ma propre individualité. Savoir pour pouvoir, telle fut ma pensée. Etre à même de traduire les mœurs, les idées, l'aspect de mon époque selon mon appréciation; être non-seulement un peintre, mais encore un homme; en un mot, faire de l'art vivant, tel est mon but. » Pour ne pas savoir au juste ce que pouvait être le *réalisme*, Courbet n'en accepta pas moins bravement cette enseigne qu'on s'était avisé d'inscrire au-dessus de ses œuvres. Un de ses premiers prôneurs, Champfleury, qui aspirait de son côté à opérer en littérature une révolution analogue, fit, lui aussi, les réserves les plus complètes au sujet du mot nouveau : « Je n'aime pas les écoles, je n'aime pas les drapeaux, je n'aime pas les systèmes, je n'aime pas les dogmes; il m'est impossible de me parquer dans la petite Eglise du *réalisme*, dussé-je en être le dieu. Je ne reconnais que la sincérité dans l'art; si, mon intelligence s'agrandissant, j'aperçois dans ce qu'on appelle *réalisme* des dangers, des rapetissements, des exclusions nombreuses, je veux conserver toute ma liberté et donner le premier coup de pioche à la cabane qui ne me semblera pas devoir m'abriter. J'ai peut-être prononcé quelquefois le mot de *réalisme* et j'en ai menacé mes adversaires, comme d'une machine de guerre formidable, mais je l'ai fait dans un moment d'emportement, abasourdi par les cris de la critique qui s'obstinait à voir en moi un être systématique, une sorte de mathématicien calculant des effets de réalité et s'entêtant à restreindre ses facultés... J'ai toujours protesté contre ce mot, à cause de mon peu de goût pour les classifications. La meilleure enseigne d'un écrivain n'est-elle pas son œuvre? Tout homme qui se dit réaliste me paraît aussi fat que celui qui ferait graver sur ses cartes de visite, à la suite de son nom : *M.* ***, *homme d'esprit.* » Courbet et Champfleury avaient ainsi jugé à propos de formuler des réserves en consentant à s'affubler du titre que leur avait décerné la critique : le premier voulut être réaliste, à la condition que *réalisme* signifiât interprétation des mœurs, des idées et des types de la société actuelle et vivante; le second se résigna à une appellation qui lui paraissait barbare, en lui donnant pour sens « sincérité dans l'art. » Le public et la majeure partie des critiques ont donné au mot *réalisme* une acception tout autre; ils ont désigné par là une méthode consistant non-seulement à prendre la réalité pour modèle exclusif, mais encore, mais surtout à choisir dans la réalité les aspects les plus bas, les sujets les plus vulgaires, les types les plus ignobles; ils ont dit réalistes, partisans exclusifs de la matière, adorateurs du laid, par opposition à idéalistes, enthousiastes de la poésie, amants du beau. Nous avons publié, dans la biographie de Courbet, de nombreux extraits des jugements plus ou moins acerbes qui ont désigné ce peintre comme une espèce de « chiffonnier de l'art, » crochetant la réalité dans la fange de la rue, n'élevant jamais ses regards au-dessus des immondices et des trivialités écœurantes, faisant commerce des guenilles les moins pittoresques, ne cherchant, en un mot, dans la nature que ce qu'il y a de plus repoussant pour les gens de goût. Les critiques qui ont ainsi bafoué le *réalisme* dans les œuvres du maître d'Ornans ont singulièrement exagéré ce qu'il y a d'un peu brutal et d'un peu cru dans la manière dont cet artiste a traduit des scènes que mille autres avaient interprétées avant lui sans exciter la moindre répugnance. Les personnages qu'il a mis en scène sont pour la plupart des bourgeois de province et des *paysans*; leur seul tort, si c'en est un, est d'être profondément vrais et vivants. En fait d'élégance, ils peuvent le céder aux nobles héros de l'art classique; ils n'ont pas une grâce de convention, des attitudes surannées, cadencées, et des expressions académiques, mais ils

ont de la vigueur, de la santé, de la simplicité et du naturel, et toutes ces qualités-là constituent un genre de beauté qui n'est pas sans charme. Courbet a de très-grands défauts; personne ne le nie; mais sans compter que c'est un praticien de première force, il a eu un mérite énorme, celui de réagir contre les idéalités vagues et monotones des soi-disant peintres de style, contre les excentricités d'imagination et de coloris de certains romantiques, contre les afféteries et les mièvreries des néo-pompéiens; cette réaction, à laquelle l'école contemporaine a dû son salut, il l'a opérée en montrant ce que peut la sincère imitation de la nature. Si parfois il a dépassé le but, s'il a trop accentué son dédain de la tradition et de la convention, s'il lui est arrivé même de tomber dans la caricature, il n'en a pas moins porté au faux style et au faux idéal des coups dont ils ne se relèveront pas de sitôt.

Proudhon, qui, dans son livre *Du principe de l'art*, a étudié et expliqué à sa manière la révolution artistique opérée par Courbet, a fait contre les prétendus idéalistes de l'école moderne une tirade véhémente dont on nous saura gré de citer les passages suivants : « Quoi! vous parlez d'idéal, et votre idéalisme, impuissant à faire parler la nature, ne repose que sur les chimères de votre imagination, sur les abstractions de votre esprit et les ébullitions impuissantes de votre cœur! Car, enfin, vos dieux, vos saints, vos grands hommes, tous ces personnages historiques, féeriques, dramatiques, allégoriques, romanesques et chevaleresques, tous ceux même, plus voisins de la réalité, que vous faites figurer dans vos paysages, vos marines, vos tableaux de genre, qu'est-ce que tout cela, sinon imagination, abstraction, chimère, bien plus, aveu d'impuissance? Vous parlez d'invention, de création, de liberté, et vous n'avez jamais fait que vous traîner à la suite des mythologues, des théosophes, des poëtes, des romanciers, des fabliaux, des historiographes, comme si l'art n'existait que pour illustrer la révélation, l'épopée, la comédie ou l'histoire; comme si l'artiste était incapable de penser par lui-même, de choisir ses types, de produire ses idées! Comment, vous avez devant vous des hommes, vos compatriotes, vos contemporains, vos frères, des êtres qui pensent, qui agissent, qui souffrent, qui aiment, qui ont des passions, des intérêts, des idées, où l'idéal respire enfin, et votre pinceau, classique ou romantique, élégant et noble, les dédaigne! Vous affectez de ne les point apercevoir! vous ne sauriez quel parti en tirer! Vous nous donnez à leur place des héros de théâtre, des personnages de roman, des vierges du paradis, ou, ce qui revient à peu près au même pour nous autres, des noms historiques, des citoyens du Maroc ou de l'Arabie, une fantasmagorie, des ombres chinoises! Savez-vous l'idée que vous me faites venir avec votre prétendu idéal? C'est que vous n'avez point d'idéal du tout, que votre âme est à sec, que vous n'êtes propres qu'à faire des pantins, des poupées, des mannequins, des charges pour le *Charivari* ou des figurines pour le journal des modes. De la forme! nous en avons de reste; on vous l'a dit, il n'y a plus rien à faire pour vous de ce côté depuis les Grecs. Ce que l'on vous demande à cette heure, c'est, à travers la forme, de nous faire voir l'esprit. Pour cela, je vous en préviens, il vous faut une puissance d'idéal bien autrement grande que celle qui fit découvrir les fesses de Vénus ou le nez d'Apollon. » De même que Courbet dans sa peinture, Proudhon pousse ici jusqu'à l'exagération son amour du vrai; il a raison de protester contre les créations prétentieuses, où, sous prétexte d'idéalisme, certains artistes ne font entrer aucune partie de réalité; mais il va beaucoup trop loin en interdisant à la peinture de s'inspirer des conceptions du poëte et du romancier, des récits de l'historien, des croyances religieuses ou philosophiques. Tout sujet, même purement imaginaire, peut être traité par l'artiste comme par le littérateur, à la condition que les signes, les expressions, les couleurs employés pour le rendre soient empruntés à la réalité. Proudhon a eu bien soin, du reste, de déclarer que l'idéal est la condition première, indispensable de toute création artistique; que là où manque l'âme, la sensibilité, il n'y a point d'art, il n'y a que le métier; que, de même qu'on peut être un habile versificateur sans être poëte, de même il peut se rencontrer dans un individu une grande aptitude de reproduction ou d'imitation, sans que cet individu puisse se dire artiste. Selon lui, les termes *réalisme*, *idéalisme* ont été mal expliqués et sont devenus presque inintelligibles, même aux artistes : « J'en étonnerai plus d'un, dit-il, en affirmant que l'art est, comme la nature elle-même, tout à la fois réaliste et idéaliste; que Courbet et ses imitateurs ne font nullement exception à la règle; qu'il est également impossible à un peintre, à un statuaire, à un poëte, d'éliminer de son œuvre soit le réel, soit l'idéal et que, s'il l'essayait, il cesserait par là même d'être artiste... Ce qui est vrai, c'est que l'idéal est plus ou moins apparent dans la nature; qu'il nous intéresse plus ou moins; que l'artiste peut être plus ou moins habile à le faire sentir. Je dis plus : il y a des cas où l'art ne peut que faire disparaître l'idéal en essayant de l'imiter; d'après cela, la question de l'art, de son objet et de sa fin ne laisse plus d'incertitude. Le but de l'artiste est-il de reproduire simplement les objets sans s'occuper d'autre chose, de ne songer qu'à la réalité visible et de laisser l'idéal à la volonté du spectateur? En d'autres termes, la tendance de l'art est-elle au développement de l'idéal ou bien à une imitation purement matérielle, dont la photographie serait le dernier effort? Il suffit de poser ainsi la question pour que tout le monde la résolve : l'art n'est rien que par l'idéal, ne vaut que par l'idéal; s'il se borne à une simple imitation, copie ou contrefaçon de la nature, il fera mieux de s'abstenir; il ne ferait qu'étaler sa propre insignifiance, en déshonorant les objets mêmes qu'il aurait imités. Le plus grand artiste sera donc le plus grand idéalisateur; soutenir le contraire serait renverser toutes les notions, mentir à notre nature, nier la beauté et ramener la civilisation à la sauvagerie. » Il serait impossible, on le reconnaîtra, de condamner plus énergiquement le *réalisme* tel que certains critiques se sont plu à le définir, c'est-à-dire la reproduction inintelligente et brutale des objets matériels. Proudhon va jusqu'à dire qu'en vertu de l'idéal que les objets nous révèlent nous avons la faculté de redresser, corriger, embellir, agrandir les choses; de les diminuer, amoindrir, déformer; d'en changer les proportions, en un mot, de faire tout ce que fait la nature qui, tout en créant d'après les types ou idéaux qui sont en elle, ne donne cependant que des réalisations particulières plus ou moins inexactes et imparfaites. « C'est donc l'œuvre de la nature, ajoute-t-il, que continue l'artiste, en produisant à son tour des images d'après certaines idées à lui, qu'il désire nous communiquer. A cet effet, on peut dire qu'il dispose d'une échelle infinie de tons, de figures, allant depuis l'idéal jusqu'au point où le type cesse d'être reconnaissable. » Nous voilà bien loin des théories saugrenues dont certains critiques ont voulu faire la base du *réalisme!* Est-ce à dire que ce soit ainsi qu'aient raisonné Courbet et ses adeptes? Proudhon lui-même ne l'a pas cru : « Courbet, plus artiste que philosophe, n'a pas pensé tout ce que je trouve; c'est tout simple. Je crois qu'il a eu l'intuition de son principe en peintre, en vertu de son innéité, non en penseur, à plus forte raison en philosophe. Il a beaucoup hésité et varié dans son expression. Mais en admettant que ce que j'ai cru voir dans ses figures soit de ma part illusion, la pensée existe, et comme l'art ne vaut que par ses effets, je n'hésite pas à l'interpréter à ma manière. » Ce que le célèbre philosophe a vu dans le *réalisme* de Courbet, ce qu'il a préconisé comme le but suprême de l'art, c'est l'interprétation exacte des caractères et des passions de la société contemporaine; il a défini l'art « une représentation idéaliste de la nature et de nous-mêmes, en vue du perfectionnement physique et moral de notre espèce. » Selon lui, la nature ne nous a pas tout dit; elle n'a pas tout pensé, elle ne sait pas tout; elle ne sait rien de notre vie sociale, qui est à elle seule un monde nouveau, une seconde nature; elle ne peut rien nous apprendre de nos rapports, de nos sentiments, du mouvement de nos âmes, de l'influence changeante qu'elle exerce sur nous, des aspects nouveaux sous lesquels nous la voyons, des changements que nous lui faisons subir à elle-même. Tout cela nous suggère de nouvelles idées, de nouvelles idéalités, pour lesquelles il nous faut des expressions nouvelles, un langage nouveau, langage non-seulement philosophique, mais esthétique... En d'autres termes, l'art n'a pas seulement pour objet de nous faire admirer les choses belles de forme, d'abord en les reproduisant, puis, en vertu de l'idéal, en ajoutant à leur beauté, ou, ce qui revient au même, en leur opposant le contraste de la laideur. Notre vie morale se compose de bien autre chose que de cette superficielle et stérile contemplation; il y a l'immense variété des actions et passions humaines, les préjugés et les croyances, les conditions et les castes, la famille, la religion, la cité; la comédie domestique, la tragédie du forum, l'épopée nationale; il y a les révolutions. Tout cela, s'écrie Proudhon, est matière d'art aussi bien que de philosophie et veut être exprimé, non-seulement d'après les règles de l'observation scientifique, mais encore d'après celles de l'idéal.

Proudhon a raison, sans doute, lorsqu'il pense que la société vivante, ses mœurs, ses passions, ses aspirations, ses tendances méritent d'inspirer l'artiste et peuvent lui fournir des thèmes d'un intérêt puissant, au double point de vue de la réalité et de l'idéal; mais il s'est trop abandonné à ses préoccupations philosophiques, il n'a pas senti le charme purement matériel, la fascination voluptueuse que possède une belle peinture ou une belle statue; il a rêvé pour l'art un rôle utilitaire, moralisateur; il n'a pas compris que son but doit être avant tout de plaire et que, tout en s'efforçant d'élever l'esprit, il ne doit jamais oublier de charmer les regards. Un écrivain qui a fait une étude beaucoup plus approfondie et surtout beaucoup moins exclusive des diverses conditions que l'art doit remplir, Th. Thoré (W. Bürger), a dit : « Sans doute, l'art n'est point directement un professeur de philosophie et un réformateur social. Les tableaux prédicateurs sont ridicules. L'art a pour objet la beauté, et non l'idée. Mais, par la beauté, il doit faire aimer ce qui est vrai, ce qui est juste, ce qui est fécond pour le développement de l'homme. Un portrait, un paysage, une scène familière, un sujet quelconque, peuvent avoir ce résultat aussi bien qu'une image héroïque ou allégorique. Tout ce qui exprime, dans une forme bien sentie, un caractère profond de l'homme ou de la nature renferme de l'idéal, puisqu'il provoque la réflexion sur des points essentiels de la vie. » Thoré a beaucoup insisté, d'ailleurs, dans ses remarquables *Salons*, sur la nécessité pour les artistes de laisser de côté les vieilleries mythologiques, les poncifs grecs ou romains et de s'inspirer des scènes de la vie réelle et présente, des images neuves et éminemment pittoresques qui s'offrent de toutes parts à notre observation. « Il y a trente ans, dit-il (*Salon de* 1864), nous étions encore parqués dans un petit coin de patrie, faute de moyens de circulation facile hors de nos pays respectifs; l'espace ne nous étant pas ouvert, nous nous rejetions dans le temps, dans nos traditions nationales, spécialement dans le passé grec et romain, pour les peuples d'origine latine, comme est la France. Ce fut là sans doute une cause principale de l'abandon de la nature et de la fausseté endémique qui caractérise l'école du commencement de notre siècle. Aujourd'hui, l'univers est à notre portée et les artistes le parcourent déjà, trouvant sur des terres bien étranges pour nous et parmi des populations qui représentent non-seulement tous les types, mais presque tous les âges de l'humanité, une inspiration imprévue, le souvenir vivant des races de la Bible et de l'ancien Orient, des traditions antiques et de la mythologie grecque. Au lieu d'inventer à froid, dans un atelier de Paris, la scène de Rachel à la fontaine, ou de la Samaritaine causant avec Jésus, allez peindre là, loin, dans le désert, quelque fontaine au milieu d'une oasis, avec les filles arabes qui viennent y puiser de l'eau. Au lieu de stéréotyper, d'après des fresques ou de vieux bas-reliefs, des naïades couchées au bord d'un fleuve, allez reproduire, d'après nature, quelque baigneuse sauvage étendue sur le sable. Toute l'histoire qu'on étudiait jadis dans les bouquins, elle est encore debout et vivante sur la face du globe, dans un paysage et une atmosphère qui n'ont point changé, dans des monuments âgés de quarante siècles, dans des populations qui perpétuent par leurs caractères et par leurs mœurs les populations antiques. Voilà des éléments qui ne peuvent manquer de métamorphoser bientôt et de régénérer l'art européen... Pourquoi peindre des Arcadies mythiques et mystiques, quand chacun peut aller peindre la vraie nature du Péloponèse? Pourquoi rêver toujours les vieilles allégories des civilisations perdues, quand on peut en saisir l'esprit sur les lieux mêmes et le restituer sur des témoignages qui en conservent l'empreinte? Si M. Renan a donné une vie nouvelle aux traditions de l'Evangile, c'est qu'il a été vivre lui-même en Palestine. Et, si la philosophie et la littérature trouvent et trouveront une nouvelle séve, de nouvelles idées et de nouvelles formes dans cette faculté, que la science et l'industrie humaines nous ont conquise, d'aller tout voir et tout juger nous-mêmes, partout, à combien plus forte raison les arts plastiques, directement inspirés par la perception visuelle, doivent-ils subir les conséquences d'une révolution dont le caractère est l'universalité. C'est là ce qui confirme l'espérance du rajeunissement de l'art français et de l'art européen. Devant la réalité s'évanouiront bientôt, forcément, les abstractions conventionnelles, et un idéal tout naturel se dégagera des saines impressions ressenties par les artistes. »

Au lieu d'assigner ainsi à l'artiste l'univers entier pour champ d'exploration et d'étude, un autre prôneur du *réalisme*, M. Castagnary, l'ami particulier et le plus intrépide zélateur de Courbet, voudrait que le réaliste français se bornât à exposer des tableaux représentant les sites, la société et les mœurs de la France; il condamne les peintures dont les sujets sont empruntés à l'Orient, à l'Algérie, à l'Italie, à la Suisse et aux autres pays étrangers, et il donne de cette exclusion les raisons suivantes : « Repoussant les écoles, fuyant les systèmes et les partis pris, se préoccupant de faire avec les choses immédiates de l'art simple, clair, intelligible même aux plus humbles, le naturalisme (M. Castagnary préfère ce mot à celui de *réalisme*) repousse tout ce qui est obscurité, éloignement, c'est-à-dire tout ce qui s'adresse à un petit nombre. A ce titre, il repousse l'orientalisme, l'helvétianisme, l'italianisme, l'algérianisme, etc. Pourquoi? Mon Dieu! ce n'est pas que ces genres divers ne puissent se conformer au principe et prendre la nature pour base; mais, c'est d'abord que le contrôle est impossible (!) et qu'ensuite il n'y a aucun rapport entre ces aspects insolites et les habitudes de notre esprit. » Voilà une théorie singulièrement étroite et qui, si elle était scrupuleusement observée par les réalistes, contrarierait fort leur amour de l'originalité et de la nouveauté. Mieux inspiré une autre fois, M. Castagnary a reconnu (Salon de 1868) que le naturalisme doit accepter toutes les réalités du monde visible et en même temps toutes les manières de comprendre ces réalités. Loin de tracer une limite, il supprime les barrières; il ne violente pas le tempérament des peintres, il l'affranchit; il dit à l'artiste : « Sois libre! La nature et la vie, qui sont la matière éternelle de toute poésie, s'étendent autour de toi. Va, et reviens montrer aux autres hommes ce que tu y auras trouvé. Vous vivez tous sur la même motte de terre et dans la même minute de temps et vous voyez tous les mêmes choses. Mais ton œil est un miroir plus profond et plus clair, qui perçoit mieux les objets; ton art est un condensateur qui fixe et rend palpables les sensations les plus fugitives. A toi d'écrire le poëme des yeux et de mettre en relief les beautés que, affairés ou indifférents, ils auraient passé sans voir. Va, et que la vérité, qui est leur seule exigence, soit aussi ta seule loi. Que si les champs, que si l'humanité, dans l'infinie variété de leurs combinaisons, n'offrent pas un champ assez vaste à ton génie et que tu éprouves le besoin d'inventer, d'imaginer, de composer, je le veux bien, mais compose avec des accents tels de réalité et de vie que chacun s'y méprenne et, prenant ton ouvrage pour une copie de la nature, s'écrie : Quelle sincérité! »

Ainsi, suivant les interprètes les plus autorisés de la doctrine réaliste, l'art doit s'inspirer constamment de la nature et s'efforcer de dégager, de fixer les images pittoresques qu'elle renferme; mais, sans perdre de vue ce modèle par excellence, il a toute faculté d'imaginer lui-même, d'inventer, de composer, de réaliser, en un mot, un idéal. Les réalistes les plus fougueux ont largement usé de cette faculté. « Courbet, dans son *réalisme*, a dit Proudhon, est un des plus puissants idéalisateurs que nous ayons, un peintre de la plus vive imagination. » Le philosophe, en portant ce jugement, a fort exagéré, croyons-nous; il a peut-être été dupe de ses propres imaginations; on ne saurait nier, pourtant, que, dans certaines œuvres du maître d'Ornans, il n'y ait pour le moins autant de fantaisie que de réalité.

A toutes les époques, dans toutes les écoles, il y a eu des artistes qui ont fait une étude attentive et passionnée de la nature, qui n'ont rien composé sans se conformer scrupuleusement à la réalité. Les Grecs étaient des réalistes enthousiastes. « Il nous semble, dit Emeric David (*Recherches sur l'art statuaire*), que pour louer dignement leurs chefs-d'œuvre nous devions y voir des formes surnaturelles. Nous vantons l'idéal de la beauté, l'idéal de l'expression. Les Grecs étaient plus simples : c'est la vérité qui, la première, obtint toujours leurs éloges; ils semblaient ne louer que la vérité. Tous les monuments historiques en font foi. Les philosophes, les historiens, les poëtes du goût le plus délicat et le plus voluptueux, pour vanter l'excellence d'une belle figure, disaient, comme le peuple : « Quel est l'artiste qui a mis tant de naturel et de vérité dans cette figure? Elle vit, elle respire; on la voit se mouvoir; ce n'est pas une imitation, c'est un être vivant! » Nous ne répéterons ni l'histoire des raisins de Zeuxis et du rideau de Parrhasius, ni celle du cheval d'Apelle, ni tant d'autres du même genre qu'on trouve dans les écrits des anciens. Nous ferons cependant une remarque à ce sujet. Que ces récits soient fabuleux, cela peut être; mais ces fables, ces contes, en les supposant tels, ont été inventés par la vanité des Grecs; ils ont été accueillis, répétés, lorsque l'art était dans sa perfection; les Grecs mettaient donc un grand prix à l'exacte imitation de la nature, car on ne se vante que de ce qu'on croit digne d'être vanté. Myron avait fait une vache; elle était si vraie que les troupeaux, disait-on, s'y trompaient. « Berger, écrivait Anacréon, mène paître tes vaches plus loin, de crainte que tu n'emmènes avec elles celle de Myron... Non, Myron ne l'a pas moulée; le temps l'avait changée en métal, et il a fait croire qu'elle était son ouvrage... Si ses mamelles ne contiennent point de lait, c'est la faute de l'airain, ô Myron, ce n'est pas ta faute! » Nous pourrions multiplier les éloges de ce genre consacrés par les poëtes aux chefs-d'œuvre de l'art. La doctrine des philosophes était d'accord avec le sentiment du public. Platon disait : « En ce qui concerne les arts dont le but est l'imitation, la perfection de leurs ouvrages, pour le dire en un mot, dépend de l'égalité qui se trouve entre l'imitation et la chose imitée. C'est la vérité de l'imitation que nous devons principalement y rechercher, car ils ont pour objet la ressemblance. » Aristote disait également : « Dans les ouvrages de peinture, de sculpture, de poésie, en un mot dans tout ce qui consiste en imitation, le plaisir qu'on trouve à voir une belle imitation ne vient pas précisément de l'objet imité, mais de cette réflexion que nous faisons en nous-mêmes, qu'en effet il n'est rien de plus ressemblant et qu'on dirait que c'est la chose même et non pas une simple représentation. » A ces textes et à l'opinion d'Emeric David sur les procédés de l'art chez les Grecs, on a opposé d'autres textes et d'autres considérations. Platon s'est exprimé ainsi dans un passage du *Timée* : « L'artiste qui, l'œil fixé sur l'être immuable et se servant d'un pareil modèle, en reproduit l'idée et la vertu ne peut manquer d'enfanter un tout d'une beauté achevée, tandis que celui qui a l'œil fixé sur ce qui passe, avec ce modèle périssable, ne fera rien de beau. » Plus tard, Cicéron a dit dans son livre sur l'*Orateur* : « Phidias, ce grand artiste, quand il faisait une statue de

Jupiter ou de Minerve, n'avait pas sous les yeux un modèle particulier dont il s'appliquait à exprimer la ressemblance; mais au fond de son âme résidait un certain type accompli de la beauté sur lequel il tenait ses regards attachés et qui conduisait son art et sa main. » De ces hypothèses esthétiques, Quatremère de Quincy (*Essais sur l'idéal dans ses applications pratiques*) et d'autres écrivains modernes ont conclu que le procédé véritable de l'art grec a été la représentation d'une beauté purement idéale. Cousin (*Du vrai, du beau et du bien*) a développé sur ce sujet une théorie un peu moins exclusive : « Sans doute, en un sens, l'art est une imitation, dit-il; car la création absolue n'appartient qu'à Dieu. Où le génie peut-il prendre les éléments sur lesquels il travaille, sinon dans la nature dont il fait partie? Mais se bornera-t-il à les reproduire tels que la nature les lui fournit? N'est-il que le copiste de la réalité? Son seul mérite alors est celui de la fidélité de la copie. Et quel travail plus stérile que de calquer des œuvres essentiellement inimitables par la vie dont elles sont douées! Si l'art est un écolier servile, il est condamné à n'être jamais qu'un écolier impuissant. Le véritable artiste sent et admire profondément la nature; mais tout dans la nature n'est pas également admirable. Ainsi que nous venons de le dire, elle a quelque chose par quoi elle surpasse infiniment l'art, c'est la vie. Hors de là, l'art peut à son tour surpasser la nature, à la condition de ne pas vouloir l'imiter trop scrupuleusement. Tout objet naturel, si beau qu'il soit, est défectueux par quelque côté. Tout ce qui est réel est imparfait. Ici, l'horrible et le hideux s'unissent au sublime; là, l'élégance et la grâce sont séparées de la grandeur et de la force. Les traits de la beauté sont épars et divisés. Les réunir arbitrairement, emprunter à tel visage une bouche, à tel autre des yeux, sans une règle qui préside à ce choix et dirige ces emprunts, c'est composer des monstres; admettre une règle, c'est admettre déjà un idéal différent de tous les individus. C'est cet idéal que le véritable artiste se forme en étudiant la nature. Sans elle, il ne l'eût jamais conçu; mais avec cet idéal il la juge elle-même, il la rectifie et il ose entreprendre de se mesurer avec elle... Deux extrémités également dangereuses : un idéal mort ou l'absence d'idéal. Ou bien on copie le modèle et on manque la vraie beauté; ou bien on travaille de tête et on tombe dans une idéalité sans caractère. Le génie est une perception prompte et fine de la juste proportion dans laquelle l'idéal et le naturel, la forme et la pensée se doivent unir. Cette union est la perfection de l'art; les chefs-d'œuvre sont à ce prix... Mais, en réunissant ces deux éléments, ces deux conditions, il les faut distinguer et savoir les mettre à leur place. Il n'y a pas d'idéal vrai sans forme déterminée; il n'y a pas d'unité sans variété, de genre sans individus; mais enfin le fond du beau, c'est l'idée; ce qui fait l'art, c'est avant tout la réalisation de l'idée et non pas l'imitation de telle ou telle forme particulière. » Cette théorie, qui est devenue classique, insiste à bon droit sur le grand rôle que doit jouer l'imagination dans la création d'œuvres d'art; elle reconnaît également l'importance que doit avoir l'observation de la réalité, mais elle la subordonne complètement à la recherche de l'idée. La doctrine réaliste veut que ces rôles soient intervertis.

L'art s'est corrompu, à diverses époques, par l'abus de l'idéal; il s'est régénéré par le retour à l'imitation directe de la nature. Vers la fin du moyen âge, la peinture et la sculpture, condamnées depuis longtemps à régler leurs conceptions d'après les prescriptions ecclésiastiques, reproduisaient servilement et uniformément des types consacrés, dépourvus de tout caractère de réalité. Giotto et les illustres précurseurs de la Renaissance italienne eurent l'audace de peindre les hommes et les choses qu'ils avaient sous les yeux; ils sauvèrent l'art. Une révolution analogue s'opéra au XVe siècle dans les écoles du Nord, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Les Van Eyck et leurs disciples, Rogier van der Weyden, Memling, Hugo van der Goes, etc., sont des réalistes naïfs et charmants, qui ont pris pour modèles de leurs figures religieuses les gens de leur époque, qui en ont reproduit minutieusement les beautés et les laideurs, les allures et les costumes et qui les ont fait se mouvoir dans des paysages empruntés aux Flandres. En Allemagne, Martin Schön, Albert Dürer et ses disciples; en France, Jehan Fouquet, les Clouet, Dumonstier ont été des imitateurs sincères de la nature. Les maîtres les plus illustres de l'école italienne, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, le Titien, n'ont point été des idéalistes, au sens étroit, exclusif du mot; ils ont pu concevoir des compositions d'un sentiment plus ou moins élevé, d'un caractère plus ou moins noble; mais ils n'ont peint aucune figure sans prendre la nature pour modèle. La Madone de Raphaël n'est autre que la Fornarina. Certains peintres des écoles italienne et espagnole, le Caravage, Manfredi, le Bassan, Ribera, Zurbaran, Murillo, Velazquez, ont été des naturalistes véhéments, de véritables réalistes; ils ont voulu prouver que toute réalité était bonne à peindre et que la laideur même pouvait être transfigurée par le charme d'une exécution puissante, d'une couleur hardie, d'une lumière habilement et savamment distribuée; ils ont mis en scène des mendiants, des ivrognes, des bohémiens, des truands, des nains, des estropiés, toutes les misères morales et toutes les difformités physiques.

En Hollande et en Flandre, la peinture fut aussi essentiellement réaliste; elle entreprit de représenter les types, les mœurs et les usages des gens des villes et des campagnes; elle ne recula ni devant la trivialité ni devant la laideur; mais elle sut trouver aussi la beauté, l'élégance et la grâce; à côté de Teniers, de Brauwer, des Ostade, de Jan Steen, il y eut Mieris, Metsu, Gérard Dov; à côté de Jordaens, il y eut Van Dyck; à côté du Rubens de la *Kermesse*, il y eut le Rubens de la galerie de Marie de Médicis; à côté du Rembrandt marquant dans l'expression d'un visage les vices les plus ignobles, il y eut le Rembrandt éclairant d'un rayon magique et entourant d'une auréole de poésie des têtes de penseurs, de philosophes, d'apôtres, de savants.

Le *réalisme* contemporain se distingue par sa tendance à représenter les paysans et les ouvriers dans leurs occupations les plus graves, dans leurs joies les plus douces, dans leurs misères les moins dégradantes; il laisse aux Hollandais et aux Flamands les ivrognes et les débauchés, il peint les travailleurs. La preuve, du reste, que ces sujets-là contiennent autant d'idéal que les scènes héroïques des académiciens, c'est que les artistes qui les ont traités y ont déployé une extrême variété de sentiment et nous impressionnent, par suite, fort diversement. Millet a quelque chose d'austère, d'âpre, de solennel dans sa manière de représenter les paysans; Breton est plus souriant et plus doux. S'il nous fallait citer ici tous les peintres de ce temps qui sont plus ou moins entachés de *réalisme*, la liste serait longue. Nous nous contenterons de mentionner : Fr. Bonvin, Amand Gautier, Billet, Gustave Brion, Desbrosses, Gustave Doré, Ch. Jacque, Duez, Carolus Duran, Fantin-Latour, Henner, F. Humbert, Manet (réaliste excentrique), Monginot, A. de Neuville, Ribot, Vollon, etc., et, parmi les peintres étrangers, le Hongrois Munkacsy, le Suisse Franck Buchser, le Belge Ch. De Groux, etc. Quant aux réalistes anglais, nous en avons parlé au mot PRÉRAPHAÉLITES, sous lequel on les désigne.

RÉALISTE s. (ré-a-li-ste — du lat. *realis*, réel). Philos. Nom donné à des scolastiques qui croyaient que les universaux existent réellement et s'individualisent dans des êtres particuliers, dont ils forment l'essence identique : *Les* RÉALISTES *et les nominalistes. Louis XI, fatigué des disputes des nominaux et des* RÉALISTES, *fit enchaîner et enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des premiers, afin qu'on ne les pût lire.* (Chateaub.)

— Se dit de ceux qui, en Allemagne, veulent restreindre l'étude des langues classiques, et prendre pour base de l'enseignement les sciences pratiques et industrielles.

— Littér. et B.-arts. Partisans de l'école du réalisme : *Écrivains* RÉALISTES. *Tout homme qui se dit* RÉALISTE *me paraît aussi fat que celui qui ferait graver sur ses cartes de visite, à la suite de son nom : M.***, homme d'esprit.* (Champfl.) *Nul doute qu'à un moment donné les critiques, pris dans leurs propres pièges, ne cherchent à diviser les écrivains en bons* RÉALISTES *et en mauvais* RÉALISTES. (Champfl.) *Soyons vrai; mais pourquoi être* RÉALISTE, *pourquoi être vulgaire?* (Ste-Beuve.) *Hoffmann passe pour un poëte fantastique; c'est, au contraire, un* RÉALISTE *violent.* (Th. Gaut.) *Ne me parlez pas de drames à noires intrigues, de pièces* RÉALISTES, *représentant à leur miroir trop fidèle les ennuis de la journée.* (Th. Gaut.) *Viens,* RÉALISTE! *Dans les pots que tu nommes ta palette, trempe ces queues de vache que tu nommes tes pinceaux.* (L. Veuillot.) *Le* RÉALISTE *est celui qui cherche à s'effacer devant la nature.* (E. Scherer.)

> Au lieu d'êtres humains, ils font des animaux
> Encore non classés par les naturalistes;
> Excusez-les, Seigneur, ce sont des *réalistes*.
>
> TH. DE BANVILLE.

— **Encycl.** V. RÉALISME.

RÉALITÉ s. f. (ré-a-li-té — du lat. *realitas*). Chose réelle; existence effective : *La* RÉALITÉ *d'un payement. On ne vous offre pas des choses en l'air, des chimères, ce sont des* RÉALITÉS. *La poésie s'exerce, se plaît dans les fictions, dans les figures, toujours hors de la* RÉALITÉ *des choses, et c'est la* RÉALITÉ *seule qui peut satisfaire un entendement bien sain.* (St-Évrem.) *Les hommes, ne pouvant guère compter les uns sur les autres pour la* RÉALITÉ, *sont convenus entre eux de se contenter des apparences.* (La Bruy.) *Dans les faveurs de la fortune, comme dans celles de l'amour, on ne passe guère de l'imagination à la* RÉALITÉ *sans y perdre.* (Fonten.) *Réduisez le bonheur au petit sachet de la* RÉALITÉ, *et puis dites-moi ce que ce sera.* (Diderot.) *Il y a quelque chose d'aride dans la* RÉALITÉ *que l'on s'efforce en vain de changer.* (Mme de Staël.) *Les écrivains du dernier siècle supposent un ordre de choses purement idéal, bon suivant eux, et dont ils partent comme d'une donnée pour juger les* RÉALITÉS. (J. de Maistre.) *La philosophie idéaliste s'est perdue dans la négation des* RÉALITÉS. (Ballanche.) *La censure crée une société factice, substitue la fiction à la* RÉALITÉ. (Chateaub.) *Les femmes croient à la* RÉALITÉ *de tout ce qui sert leurs intérêts et leurs passions.* (Balz.) *Le travail, comme la liberté, l'amour, l'ambition, le génie, est chose vague et indéterminée de sa nature, mais qui se définit qualitativement par son objet, c'est-à-dire qui devient une* RÉALITÉ *par le produit.* (Proudh.) *Si l'égalité absolue est une chimère, la mutualité seule est une* RÉALITÉ. (Mme E. de Gir.) *La* RÉALITÉ *est trop froide pour fanatiser l'esprit humain; il ne se passionne que pour des choses un peu plus grandes que nature.* (Lamart.) *La* RÉALITÉ *qui tombe sous nos sens n'est pas toute la* RÉALITÉ. (Jouffroy.) *L'imagination ne peut rien créer d'aussi laid que certaines* RÉALITÉS. (G. Sand.) *La science est la connaissance des* RÉALITÉS *de la nature et de l'histoire.* (Lacord.) *L'homme de lettres élève autour de lui un monde idéal auquel il donne la* RÉALITÉ *et la vie.* (Berryer.) *En tout, comme peintre, Rousseau a le sentiment de la* RÉALITÉ. (Ste-Beuve.) *Le cœur se brise lorsque, après avoir été dilaté outre mesure par l'espérance à la tiède haleine, il rentre et se renferme dans la froide* RÉALITÉ. (Alex. Dum.) *L'incertitude est le pire de tous les maux, jusqu'au moment où la* RÉALITÉ *vient nous faire regretter l'incertitude.* (A. Karr.) *L'imagination, c'est le sentiment indéfini des formes possibles, moins la conscience de leur* RÉALITÉ; *c'est l'anachronisme de la vérité.* (Raspail.)

> Elle fait des tableaux couvrir les nudités,
> Mais elle a de l'amour pour les *réalités*.
>
> MOLIÈRE.

> Chacun tourne en *réalités*,
> Autant qu'il peut, ses propres songes.
>
> LA FONTAINE.

> Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
> La nature répugne à la *réalité*.
>
> LAMARTINE.

> Pourquoi le ciel met-il tant d'inégalité
> Entre notre désir et la *réalité*?
>
> E. AUGIER.

— Loc. adv. *En réalité*, Réellement, effectivement : *Il est heureux en apparence; mais il ne l'est pas* EN RÉALITÉ. (Acad.) *Plus on a de morale en paroles, moins on a de mœurs* EN RÉALITÉ. (Palissot.) *Chez les peuples barbares, les parents vendaient leur fille à qui voulait l'épouser et l'hymen n'était* EN RÉALITÉ *qu'une vente.* (Maury.)

Réalités dans l'Iliade et dans l'Odyssée (LES) [*Die Realien in der Iliade und Odyssee*], par J.-B. Friedreich (1851, 1 vol. in-8o).

Étudier les *réalités* dans Homère, c'est rechercher dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, ces sources premières des connaissances du monde occidental, toutes les notions positives de physique, de géographie, d'histoire, de sciences, d'arts, de théologie, de morale, etc., qui ont servi, pour ainsi dire, de trame et de fonds à ces poëmes immortels. Il existe sur ce sujet, soit des ouvrages généraux, par exemple ceux de Feith et de Terpstra, soit des monographies publiées à part ou imprimées dans des recueils. M. Friedreich a réuni toutes les recherches éparses; il y a ajouté ses propres observations et il a donné ainsi un travail complet sur les *réalités homériques;* son volume est divisé en huit chapitres qui renferment eux-mêmes de nombreuses subdivisions : le *Globe* et la *Connaissance de la terre; Minéraux, végétaux et animaux;* l'*Homme* (organisation physique, famille, société, usages domestiques, arts, coutumes, exercices, guerre et, en particulier, guerre de Troie, politique, jurisprudence, religion); *Héros; Individualités* (histoire des divers personnages dont il est question dans Homère); *Dieux*. On a reproché à M. Friedreich de n'être pas toujours au courant des questions scientifiques que soulève l'étude des poëmes homériques, de ne pas connaître l'existence de plusieurs monographies relatives à ces questions, de n'avoir pas usé assez des scoliastes, de n'avoir pas cité intégralement les vers d'Homère; enfin, de n'avoir donné qu'une table tout à fait insuffisante, et d'avoir omis complètement un *index* des mots grecs; son livre n'en est pas moins une des publications les plus importantes qu'on doive à l'Allemagne savante.

RÉALLÉGUER v. a. ou tr. (ré-al-lé-ghé — du préf. *ré* et de *alléguer*). Alléguer de nouveau.

RÉALLON, village et commune de France (Hautes-Alpes), cant. de Savines, arrond. et à 14 kilom. d'Embrun, à 33 kilom. de Gap; 854 hab. Ce village est dominé par des rochers que couronnent les ruines d'un ancien château fort. Au S. se dresse la montagne de Chabrières dont le sommet atteint 2,405 mèt.

RÉALMONT, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. d'Albi, dans une riche vallée que fertilisent les eaux de l'Adou; pop. aggl., 2,114 hab. — pop. tot., 2,647 hab. Filature de laine, fabriques de draps, teintureries, tanneries. Aux environs, mines d'argent et de houille. Patrie du jurisconsulte Jean Coras. Cette petite ville a été bâtie au XIIIe siècle.

RÉALP, chalet de la Suisse, cant. d'Uri, dans les environs d'Hospital ou Hospenthal. Les capucins y ont une chapelle et un couvent fondés en 1753, et y font le commerce de cabaretiers. Leurs crêpes méritent la réputation dont elles jouissent.

REAL-SCHULE s. m. (re-al-chu-le — mot all.). Nom que l'on donne en Allemagne aux écoles fondées d'après le système des réalistes.

RÉALVILLE, village et comm. de France (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arrond. et à 15 kilom. de Montauban; 1,815 hab. Réalville est situé près de la rive droite de l'Aveyron, que l'on franchit sur un beau pont en pierre. Le nom de Réalville vient du latin *Regalis villa*. Près de là se trouve l'abbaye de Saint-Marcel, donnée par Armand de Montpezat et ses frères aux religieux de Septfonts.

RÉAMARRER v. a. ou tr. (ré-a-ma-ré — du préf. *ré* et de *amarrer*). Amarrer de nouveau.

RÉAMONCELER v. a. ou tr. (ré-a-mon-se-lé — du préf. *ré* et de *amonceler*). Amonceler de nouveau.

RÉANIMÉ, ÉE adj. (ré-a-ni-mé — du préf. *ré* et de *animé*). Techn. Se dit des terres sèches que l'on arrose pour qu'il s'y reforme du salpêtre.

RÉANIMER v. a. ou tr. (ré-a-ni-mé — du préf. *ré* et de *animer*). Animer de nouveau : RÉANIMER *le feu*.

— Technol. Arroser des terres sèches pour que le salpêtre s'y reproduise.

RÉANNEXER v. a. ou tr. (ré-a-nè-ksé — du préf. *ré* et de *annexer*). Annexer de nouveau.

RÉANNEXION s. f. (ré-a-nè-ksi-on — du préf. *ré* et de *annexion*). Nouvelle annexion : *L'avenir amènera sans doute la* RÉANNEXION *à la France d'un territoire qui en fait naturellement partie. Les Savoisiens s'agitent et se réunissent pour demander à leur roi de consentir à la* RÉANNEXION *de la Savoie à la France.* (Journ.)

RÉAPLANIR v. a. ou tr. (ré-a-pla-nir — du préf. *ré* et de *aplanir*). Aplanir de nouveau : *Il faut* RÉAPLANIR *ces terres.*

RÉAPPARAÎTRE v. n. ou intr. (ré-a-pa-rè-tre — du préf. *ré* et de *apparaître*). Apparaître de nouveau : *Le fantôme lui* RÉAPPARUT *plusieurs fois.*

RÉAPPARITION s. f. (ré-a-pa-ri-si-on — du préf. *ré* et de *apparition*). Action d'apparaître de nouveau : *La* RÉAPPARITION *d'une fièvre. Le public s'est montré très-satisfait de la* RÉAPPARITION *de cette pièce.*

— Astron. Vue d'un astre qui commence à reparaître, après une éclipse, ou après avoir été longtemps sans être aperçu : *La* RÉAPPARITION *d'une étoile. La* RÉAPPARITION *d'une comète.*

RÉAPPEL s. m. (ré-a-pèl — du préf. *ré* et de *appel*). Second appel, appel que l'on fait après le premier : *On avait fait l'appel, et on venait de commencer le* RÉAPPEL.

RÉAPPELANT s. m. (ré-a-pe-lan — du préf. *ré* et de *appelant*). Prat. Celui qui a interjeté deux fois appel.

RÉAPPELER v. a. ou tr. (ré-a-pe-lé — du préf. *ré* et de *appeler*. Double la consonne finale du radical, toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *Je réappelle; je réappellerai*, etc.). Appeler de nouveau.

— v. n. ou intr. Faire un second appel : *On va* RÉAPPELER. (Acad.)

RÉAPPLIQUER v. a. ou tr. (ré-a-pli-ké — du préf. *ré* et de *appliquer*). Appliquer de nouveau : *Il lia d'abord l'artère au moyen d'un fil de soie; puis il lava les chairs et les* RÉAPPLIQUA *sur le crâne.* (Alex. Dum.)

RÉAPPOSER v. a. ou tr. (ré-a-po-zé — du préf. *ré* et de *apposer*). Apposer de nouveau : RÉAPPOSER *des scellés.*

RÉAPPOSITION s. f. (ré-a-po-zi-si-on — du préf. *ré* et de *opposition*). Action d'apposer de nouveau : *La* RÉAPPOSITION *des scellés.*

RÉAPPRÉCIATION s. f. (ré-a-pré-si-a-si-on — du préf. *ré* et de *appréciation*). Action d'apprécier une seconde fois : *On dut faire une juste* RÉAPPRÉCIATION *de tous les tarifs.*

RÉAPPRÉCIER v. a. ou tr. (ré-a-pré-si-é — du préf. *ré* et de *apprécier*). Admin. Apprécier de nouveau la valeur d'un objet.

RÉAPPRENDRE v. a. ou tr. (ré-a-pran-dre — du préf. *ré* et de *apprendre*). Apprendre de nouveau : *Je crois que je vais être obligé de* RÉAPPRENDRE *mon arithmétique.*

RÉARGENTÉ, ÉE (ré-ar-jan-té) part. passé du v. Réargenter. Argenté de nouveau : *Des couverts* RÉARGENTÉS.

RÉARGENTER v. a. ou tr. (ré-ar-jan-té — du préf. *ré* et de *argenter*). Argenter de nouveau : RÉARGENTER *des chandeliers.* RÉARGENTER *des couverts.*

Se réargenter v. pr. Etre réargenté : *Les couverts dits de Ruolz* SE RÉARGENTENT *et se conservent plus ou moins selon la proportion de l'argenture.*

RÉARMEMENT s. m. (ré-ar-me-man — rad. *réarmer*). Nouvel armement : *Le* RÉARMEMENT *d'une place de guerre. Le* RÉARMEMENT *d'une flotte.*

RÉARMER v. a. ou tr. (ré-ar-mé — du préf. *ré* et de *armer*). Armer de nouveau : RÉARMER *une place forte, une citadelle.* RÉARMER *un vaisseau. Sur cet isthme et sur les glacis de la vieille forteresse en ruine que l'on va* RÉAR-

MER, *on trouve un thym d'un parfum délicieux.* (Ad. Meyer.) ‖ Absol. : *Le bruit court que le gouvernement anglais songe à* RÉARMER.

— Fig. Se munir, s'entourer de précautions : *On voit chaque jour les gouvernements inintelligents* RÉARMER *leur autorité contre le courant de l'opinion.*

RÉARPENTAGE s. m. (ré-ar-pan-ta-je — rad. *réarpenter*). Nouvel arpentage, qui a pour but de vérifier l'exactitude d'un premier arpentage, surtout quand il s'agit de la vente des coupes de bois.

RÉARPENTER v. a. ou tr. (ré-ar-pan-té — du préf. *ré* et de *arpenter*). Arpenter de nouveau : RÉARPENTER *une coupe de bois.*

RÉART, torrent de France (Pyrénées-Orientales). Il se perd dans l'étang de Saint-Nazaire après 40 kilom. de cours. A la suite d'une forte pluie, ce torrent devient très-dangereux et recouvre une grande étendue de terrain. Ses eaux, qui se déversaient jadis dans des marais infects, fertilisent aujourd'hui la plaine, grâce aux nombreux canaux d'irrigation qu'on y a creusés.

RÉASSERVI, IE (ré-a-sèr-vi) part. passé du v. Réasservir. Asservi de nouveau : *Les Polonais furent* RÉASSERVIS *plus durement encore que la première fois.*

RÉASSERVIR v. a. ou tr. (ré-a-sèr-vir — du préf. *ré* et de *asservir*). Asservir de nouveau : RÉASSERVIR *une nation.*

RÉASSERVISSEMENT s. m. (ré-a-sèr-vi-se-man — rad. *réasservir*). Action de réasservir : *Le peuple juif eut alors à subir un* RÉASSERVISSEMENT.

RÉASSIGNATION s. f. (ré-a-si-gna-si-on; *gn* mll. — rad. *réassigner*). Jurispr. Nouvelle assignation devant un juge : *Faire une* RÉASSIGNATION. *Donner une* RÉASSIGNATION.

— Fin. Assignation sur un autre fonds que celui qui avait été affecté d'abord au payement d'une somme.

RÉASSIGNER v. a. ou tr. (ré-a-si-gné; *gn* mll. — du préf. *ré* et de *assigner*). Jurispr. Assigner une seconde fois.

RÉASSOCIER (SE) v. pr. (ré-a-so-si-é — du préf. *ré* et de *associer*). S'associer, se joindre, se réunir de nouveau : *Les philosophes devaient donc rentrer dans la seule voie d'élévation qui leur fût connue, pour* SE RÉASSOCIER *au sacerdoce.* (Fourier.)

RÉASSOMPTION s. f. (ré-a-son-psi-on — du préf. *ré*, et du lat. *assumptio*, action de prendre). Théol. Miracle par lequel Jésus *aurait repris* le sang qu'il avait perdu sur la croix.

— **Encycl.** Ce terme appartient à la langue de la moderne théologie luthérienne de France et d'Allemagne. On sait que pour cette théologie, comme pour le catholicisme, l'eucharistie est non pas un symbole, mais une réalité; en d'autres termes, le fidèle s'y assimile la chair et le sang mêmes de Jésus-Christ. Mais les théologiens d'autrefois n'avaient pas pensé à tout. Ceux de nos jours ont découvert une difficulté jusqu'ici non aperçue. Eh! quoi! buvez et mangez. Manger, oui; cela se peut. Mais boire? N'est-il pas écrit, en parlant du Fils de Dieu, que son sang a été *répandu* pour nos offenses? Son sang n'a-t-il pas coulé, en effet, sur la croix? Il n'est donc pas exact de dire que nous puissions boire son sang. Non, a-t-on répondu, à moins d'un miracle. Et c'est ce miracle qui s'appelle la *réassomption.* Le sang versé sur la croix a été miraculeusement réassumé ou réintégré dans les artères du Seigneur, lors de sa résurrection, sans qu'il en manquât une goutte. Car enfin, pour nous donner son sang à boire, il faut bien qu'il l'ait. Mais, admirez la profondeur de la révélation, le psaume XVI avait précisément annoncé ce miracle de la *réassomption!* Sur cette explication, grand débat dans l'école : les uns s'en contentent; les autres préfèrent avouer qu'on mange le corps, mais qu'on ne boit pas le sang du Christ dans la cène. L'illustre Thomasius, d'Erlangen, a trouvé une solution. Il admet que toutes les molécules du sang restées dans le corps de Jésus ont été englobées dans la *glorification* de tout le corps; or, la matière *glorifiée*, on le sait, n'est plus sujette aux misères de la condition commune des matières; elle est, entre autres qualités, aussi inépuisable qu'on voudra. Ainsi s'explique l'existence de cette source éternelle de sang qui coule pour les fidèles dans la cène et qui ne saurait tarir. D'autres ont trouvé pourtant des difficultés à cette solution, et Thomasius lui-même confesse qu'il ne s'explique pas bien comment le Seigneur a pu distribuer séparément son corps et son sang. S'il distribue son corps, le sang y est renfermé. Pas de corps sans le sang. Comment donc les distingue-t-il dans la formule sacramentelle de la cène? Thomasius ne se l'explique pas. Probablement, il y a là-dessous quelque mystère sublime réservé à l'intelligence de nos arrière-neveux et qu'érigera en dogme quelque concile du XX^e siècle.

RÉASSUMER v. a. ou tr. (ré-a-su-mé — du préf. *ré*, et de *assumer*). Assumer de nouveau : RÉASSUMER *une obligation.*

— Théol. Infuser, introduire de nouveau, en parlant du sang de Jésus après sa résurrection : *Jésus ne put ressusciter qu'en* RÉASSUMANT *dans ses veines le sang qu'il avait perdu.*

RÉASSURANCE s. f. (ré-a-su-ran-se — rad. *réassurer*). Contrat qui constate une nouvelle assurance, un nouvel engagement entre l'assureur et l'assuré.

— *Compagnie de réassurance*, Société qui ne traite qu'avec les compagnies d'assurance proprement dites et n'a aucun rapport direct avec les assurés.

RÉASSURÉ (ré-a-su-ré) part. passé du v. Réassuré. Assuré de nouveau.

— Substantiv, Personne qui s'est fait assurer de nouveau : *Le* RÉASSURÉ *est, à l'égard du réassureur, comme le propriétaire des choses dont il s'est fait l'assureur.* (A. Mignot.)

RÉASSURER v. a. ou tr. (ré-a-su-ré — du préf. *ré*, et de *assurer*). Assurer de nouveau : *On offre de me* RÉASSURER *à de meilleures conditions.*

Se réassurer v. pr. Signer une nouvelle police d'assurance.

RÉASSUREUR s. m. (ré-a-su-reur — rad. *réassurer*). Celui qui réassure, qui assure de nouveau.

REATE, aujourd'hui *Rieti*, ancienne ville de l'Italie centrale, sur le Velinus. Elle était la capitale de la Sabine. V. RIETI.

RÉATTAQUER v. a. ou tr. (ré-a-ta-ké — du préf. *ré*, et de *attaquer*). Attaquer de nouveau.

RÉATTELER v. a. ou tr. (ré-à-te-lé — du préf. *ré*, et de *atteler*). Atteler de nouveau : *A peine venait-on de dételer les chevaux, qu'il fallut les* RÉATTELER. ‖ Absol. : *Vers deux heures on* RÉATTELLE *et on termine le battage.*

RÉATTRACTION s. f. (ré-a-tra-ksi-on — du préf. *ré*, et de *attraction*). Physiq. Action d'un corps électrisé, par laquelle il attire de nouveau un corps qu'il avait déjà attiré, mais qu'il avait ensuite repoussé.

REATU (IN) loc. adv. (inn-ré-a-tu — mots lat. qui signif. *en inculpation*). Procéd. En prévention, en accusation : *Être, se trouver* IN REATU.

— **Encycl.** L'expression *in reatu* était employée autrefois, dans les affaires criminelles, pour désigner un homme qui s'était rendu coupable d'un crime ou qui était sous le coup d'un décret de prise de corps et, par conséquent, réputé coupable. L'homme qui était *in reatu* ne pouvait faire aucune disposition de ses biens qui rendît impossible la confiscation ou les réparations civiles. Il demeurait interdit de plein droit des fonctions publiques et de tous honneurs, quoiqu'il n'eût pas encouru la mort civile.

RÉAUGMENTER v. a. ou tr. (ré-o-gman-té — du préf. *ré*, et de *augmenter*). Augmenter de nouveau : *Il faut* RÉAUGMENTER *la dose.*

RÉAUMUR, village et commune de France (Vendée), canton de Pouzanges, arrond. et à 31 kilom. de Fontenay, à 54 kilom. de La Roche-sur-Yon; 786 hab. Fontaine ferrugineuse. Ce village a vu naître le célèbre physicien Réaumur, dont le manoir existe encore et a conservé en partie son ameublement primitif. L'église, qui date du XV^e siècle, mais qui a été remaniée, ressemble extérieurement à une forteresse. Elle est flanquée, en effet, de tours rondes et surmontée d'un clocher carré, recouvert en tuiles creuses. On remarque à l'intérieur la chapelle de la Vierge, qui attire tous les ans un grand nombre de pèlerins.

RÉAUMUR (René-Antoine FERCHAULT DE), célèbre physicien et naturaliste français, né à La Rochelle le 28 février 1683, mort le 17 octobre 1757. Son nom est surtout connu des gens du monde par le thermomètre à 80° qu'il a construit et qui porte son nom. Mais il ne se recommande pas seulement par cette utile création, déjà ébauchée avant lui par Galilée et Digby. Son génie sagace et investigateur s'est exercé sur presque toutes les branches des sciences mathématiques, physiques et naturelles.

A vingt ans, il publiait déjà plusieurs mémoires de géométrie. Un peu plus tard, il se livrait à des observations intéressantes sur la régénération des membres perdus des crustacés, sur l'action électrique de la torpille, sur le genre de locomotion des étoiles de mer, etc. A vingt-cinq ans, il fut élu membre de l'Académie des sciences et bientôt chargé par cette compagnie de la direction de la *Description des divers arts et métiers.* Parmi ses nombreux mémoires, il faut citer surtout ceux qui sont relatifs aux rivières qui roulent de l'or, aux mines de turquoises, aux différentes espèces de bois, à la fabrication de l'acier, à l'aimantation du fer et de l'acier, à la cristallisation métallique, à l'art de fabriquer le fer-blanc, qu'on tirait auparavant de l'Allemagne, à l'incubation des oiseaux, à la manière de conserver les œufs, etc. S'il n'obtint pas la porcelaine de la Chine, au moins ouvrit-il la voie et découvrit-il le verre blanc opaque connu sous le nom de *porcelaine de Réaumur.* Les travaux où il a montré peut-être le plus d'originalité sont ceux qui ont pour objet l'histoire naturelle. Il s'attacha à l'étude des invertébrés et surtout des insectes. Observateur doué d'une sagacité ingénieuse, il a laissé, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (1734-1742), un ouvrage d'une autorité capitale, que les travaux plus récents, d'une précision supérieure sur quelques points, ne doivent pas faire oublier. Réaumur ne s'occupait pas seulement de l'anatomie des insectes, mais aussi de leurs mœurs. « Nous voyons, dit-il, dans ces animaux autant que dans chacun des autres, des procédés qui nous donnent du penchant à leur croire un certain degré d'intelligence. » Il admettait, comme Leibniz, Malebranche, Bonnet, l'hypothèse de la préexistence des germes. Il eut le mérite de mettre hors de doute ce qui avait été déjà entrevu par Peyssonel, que les coraux et les madrépores ne sont pas des plantes, mais le travail d'une classe d'animalcules. A tous ces travaux, qui valurent à Réaumur le surnom de **Pline du XVIII^e siècle**, il faut ajouter les mémoires où il expose ses recherches thermométriques. Parmi ses écrits, nous citerons : *Examen de la soie des araignées* (1710); *Observations sur les mines de turquoises* (1713); *Essais de l'histoire des rivières du royaume qui roulent des paillettes d'or* (1718); *Réflexions sur l'état des bois du royaume* (1721); *Sidérotachosie* (1722); *Sur l'art de faire éclore et d'élever en toute saison des oiseaux domestiques* (1749), etc.

RÉAUMURIACÉ, ÉE adj. (ré-ô-mu-ri-a-sé — rad. *réaumurie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la réaumurie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre réaumurie.

— **Encycl.** Cette famille renferme des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, sessiles, entières, plus ou moins charnues, couvertes de petites glandes, généralement glauques, dépourvues de stipules. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux, accompagnées de bractées plus ou moins nombreuses, présentent un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales, le plus souvent munis intérieurement d'un double appendice à leur base, à préfloraison tordue; dix ou un plus grand nombre d'étamines, à filets soudés en un ou plusieurs corps, à anthères oscillantes; un ovaire libre, sessile, à une seule loge pluriovulée divisée par des cloisons incomplètes, surmonté de deux à cinq styles terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est une capsule qui se divise en plusieurs valves à la maturité et renferme plusieurs graines à tégument mince et velu, à embryon entouré d'un albumen farineux.

Cette famille, qui a des affinités avec les ficoïdées et les portulacées, comprend les genres *réaumurie*, *eichwaldie* et *halolachne*. Les *réaumuriacées* sont répandues sur le littoral méditerranéen et dans l'Asie centrale; elles se plaisent surtout dans les terrains sablonneux et salés. Leurs rameaux sont en général roides et étalés. Leurs propriétés sont peu connues. A cause des localités où elles croissent, quelques-unes de ces plantes sont imprégnées de sel marin. Plusieurs sont employées en médecine par les Orientaux; on les vante contre les maladies de la peau.

RÉAUMURIE s. f. (ré-ô-mu-rî — de *Réaumur*, physic. franç.). Bot. Genre d'arbustes, type de la famille des réaumuriacées, dont l'espèce type croît au pourtour de la Méditerranée.

— **Encycl.** Les *réaumuries* sont des plantes sous-frutescentes, à feuilles alternes, très-rapprochées, sessiles, aiguës, linéaires, glauques et plus ou moins charnues. Les fleurs, généralement blanches et courtement pédonculées, accompagnées de bractées imbriquées, présentent un calice monosépale, à cinq divisions profondes; une corolle régulière, à cinq pétales; des étamines assez nombreuses, insérées sur le réceptacle. Le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en cinq valves. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent au pourtour du bassin méditerranéen. Elles ont le port des soudes et on leur attribue les mêmes propriétés. La *réaumurie vermiculée* croît en Orient; les médecins du pays l'emploient contre la gale.

RÉAUMURIÉ, ÉE (ré-ô-mu-ri-é). Bot. Syn. de RÉAUMURIACÉ.

RÉAUVILLE, village et commune de France (Drôme), canton de Grignan, arrond. et à 20 kilom. de Montélimar, à 64 kilom. de Valence, entre la Berre et la Vence; 575 hab. Vin, huile d'olive; carrière de gypse. Sur le territoire de cette commune se dresse, au milieu des bois et des rochers, la tour de Montlucet, que quelques antiquaires regardent comme les restes d'un temple dédié à Apollon. De Réauville dépend le hameau d'Aiguebelle, qui doit son nom aux magnifiques sources qui jaillissent sur son territoire, et où se trouve une abbaye de trappistes. V. AIGUEBELLE.

RÉAUX s. m. pl. (ré-ô — de *réal* pour *réel*). Philos. Syn. de RÉALISTES.

RÉAUX (Tallemant DES), chroniqueur français. TALLEMANT.

REBABAH s. m. (re-ba-ba). Sorte d'instrument à cordes avec lequel s'accompagnent les musiciens dans les cafés arabes. ‖ On dit aussi REBAB.

REBADIGEONNÉ, ÉE (re-ba-di-jo-né) part. passé du v. Rebadigeonner. Badigeonné de nouveau : *Chacun à son tour venait lui demander à l'oreille quel jour on pendrait la crémaillère au vieux château restauré et* REBADIGEONNÉ. (G. Sand.)

REBADIGEONNER v. a. ou tr. (re-ba-di-jo-né — du préf. *re*, et de *badigeonner*). Badigeonner de nouveau : *Il a* REBADIGEONNÉ *sa maison.*

— Fig. En mauv. part, Essayer de restaurer, de rétablir par des moyens artificiels : *C'est un vieux système qu'il a essayé de* REBADIGEONNER.

REBAIGNER v. a. ou tr. (re-bé-gné — du préf. *re*, et de *baigner*). Baigner de nouveau.

REBAIS, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Coulommiers, à 59 kilom. de Melun, sur un affluent du Grand-Morin; pop. aggl., 779 hab. — pop. tot., 1,081 hab. Fabrique de moutarde, tuileries, papeterie, distillerie, nombreux moulins. Dans l'enceinte du vieux château se voient les vestiges d'une école militaire qui y fut établie en 1776.

REBAISER v. a. ou tr. (re-bè-zé — du préf. *re*, et de *baiser*). Baiser, embrasser de nouveau : *Il prit dans ses bras l'enfant et ne le rendit à sa mère qu'après l'avoir baisé et* REBAISÉ. *Elle lui retendit sa grosse main rouge, que* REBAISA *le joyeux républicain.* (Balz.)

— Métrol. Ajuster les carreaux pour que le poids en soit exact : *La première opération se nomme les approcher, ensuite on les* REBAISE. (Littré.)

REBAISSER v. a. ou tr. (re-bè-sé — du préf. *re*, et de *baisser*). Baisser de nouveau : *A peine eut-on relevé la toile qu'on fut obligé de la* REBAISSER.

RÉBALADE s. f. (ré-ba-la-de). Chasse aux oiseaux aquatiques, qui se fait ordinairement pendant la nuit.

— **Encycl.** La chasse de nuit appelée *chasse à la rébalade* est exceptionnelle et ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'autorité; à défaut de cette autorisation, le rébaleur est passible des lois sur les chasses prohibées. Voici comment a lieu la *rébalade.* Le chasseur, couché dans un petit bateau très-léger dont les bords sont presque à fleur d'eau et qu'il dirige sans bruit à l'aide d'une perche, profite des ombres de la nuit pour naviguer, en s'abritant le long des roseaux, en se dissimulant dans l'ombre projetée par les berges. Son but est de gagner, en se glissant ainsi, l'endroit où les canards sont, au large, en train de manger les herbes aquatiques. Il marche sur le vent qui emporte derrière lui le bruit qu'il fait ainsi que les émanations de son corps; étendue, comme lui dans le bateau est sa canardière, et le bateau silencieux marche droit vers le lieu où l'on entend nager et barboter le gibier. Au moindre bruit, le barbotement cesse; les canards ont l'éveil, alors il ne faut plus faire un mouvement; la frayeur des oiseaux se dissipera en un instant; ils se mettront de nouveau à chercher leur nourriture. Le chasseur pourra alors se rapprocher du gibier, le distinguer dans l'ombre, se soulever un peu, ajuster sa canardière dans la masse noire et tirer... Le second coup est prêt; le chasseur le dirige sur les canards qui, n'ayant pas été atteints par le premier coup, s'envolent en poussant des cris d'effroi.

Cette chasse nocturne n'offre de charmes qu'aux esprits solitaires qui n'aiment pas à partager les plaisirs qu'ils éprouvent. Elle détruit beaucoup de gibier dont le chasseur ne profite pas, parce qu'il est impossible de le trouver dans l'obscurité. D'ailleurs cette chasse, souvent heureuse quand il s'agit d'atteindre des canards, ne l'est pas toujours pour les autres oiseaux d'eau. Les foulques, par exemple, se gardent si bien qu'il est impossible de les surprendre pendant leurs repas; on ne peut espérer les approcher, avec mille précautions, que lorsqu'elles sont endormies, ce que l'on connaît au léger ronflement que chacune d'elles fait entendre et que l'on peut percevoir d'assez loin. Pendant les grands froids de l'hiver, alors que les étangs sont gelés, les oiseaux d'eau se réunissent en masses compactes dans les rares endroits que la glace n'a pas envahis; il est alors plus facile de surprendre le gibier. On fait glisser le bateau sur la glace à l'aide de deux morceaux de bois en biseau, qui lui servent de patins; arrivé à l'endroit qui n'est point gelé, le chasseur met le bateau à l'eau et agit comme à l'ordinaire.

RÉBALER v. n. ou intr. (ré-ba-lé). Chasser à la rébalade.

RÉBALEUR s. m. (ré-ba-leur). Celui qui chasse à la rébalade.

REBANDER v. a. ou tr. (re-ban-dé — du préf. *re*, et de *bander*). Bander de nouveau : REBANDER *un arc.*

REBANNIR v. a. ou tr. (re-ba-nir — du préf. *re*, et de *bannir*). Bannir de nouveau : *Il n'est pas rare de voir un despote* REBANNIR *des proscrits après les avoir amnistiés.*

REBAPTISANT s. m. (re-ba-ti-zan — rad. *rebaptiser*). Hist. ecclés. Nom donné à ceux qui administraient une seconde fois le baptême aux catéchumènes baptisés une première fois par des hérétiques. ‖ On a dit aussi quelquefois REBAPTISATEUR.

— **Encycl.** Les *rebaptisants* apparaissent pour la *première* fois au III^e siècle avec Firmilien, évêque de Césarée, avec saint Cy-

prien et quelques autres évêques d'Asie et d'Afrique qui décidèrent « qu'il fallait rebaptiser tous ceux qui avaient reçu le baptême de la main des hérétiques; »car, disaient-ils, celui-là ne peut pas donner le Saint-Esprit qui ne le possède pas, et c'était le cas des hérétiques. Ils rencontrèrent la plus grande résistance de la part du pape Etienne qui, s'appuyant sur cette maxime : « N'innovons rien; tenons-nous en à la tradition, » les menaça de les exclure de sa communion. Les conciles d'Arles et de Nicée, tenus au IVe siècle, déclarèrent valide le baptême donné par les hérétiques, à moins qu'on n'y eût pas observé la forme prescrite par Jésus-Christ lui-même. Certains évêques s'autorisèrent de cette décision pour invalider les baptêmes donnés par certains hérétiques au nom de Jésus-Christ, tandis que la vraie formule est celle-ci : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Mosheim reproche amèrement au pape Etienne d'avoir en cette circonstance agi avec orgueil, hauteur et opiniâtreté. « Ceux qui pensent, dit-il, qu'Etienne, en séparant les Asiatiques et les Africains de sa communion et de celle de Rome, les retrancha de la communion de l'Eglise universelle se trompent fort. Dans ce temps-là, l'évêque de Rome ne s'attribuait point ce droit, et personne ne se croyait excommunié parce que cet évêque ne voulait pas l'admettre à sa communion particulière; ces opinions ne sont nées que longtemps après. Tout évêque se croyait en droit de séparer de son Eglise quiconque lui semblait atteint de quelque erreur grave ou de quelque faute considérable. »

Ecoutons maintenant les fermes paroles qu'adressait l'évêque Firmilien au pape Etienne : « Quiconque pense qu'on peut recevoir la rémission des péchés dans l'assemblée des hérétiques ne demeure plus sur le fondement de l'Eglise une que Jésus-Christ a établie sur la pierre, puisque c'est à saint Pierre seul que Jésus-Christ a dit : « Ce que » vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » On le voit, Firmilien ne soutenait pas la thèse que plus tard Mosheim devait soutenir. Il ajoute : « Je suis indigné de la démence d'Etienne qui se glorifie du rang de son épiscopat et prétend avoir la succession de saint Pierre, sur lequel l'Eglise est fondée, en introduisant de nouvelles pierres et de nouvelles Eglises... Il ne lui reste plus qu'à s'assembler et à prier avec les hérétiques, à établir un autel et un sacrifice commun avec eux. Combien de disputes et de divisions vous avez préparées dans les Eglises du monde entier! Quel crime vous avez commis en vous séparant de tant de troupeaux! Vous avez cru les séparer tous de vous et c'est vous seul qui êtes séparé de tous. Où sont l'humilité et la douceur ordonnées par saint Paul à celui qui occupe la première place! Quelle humilité, quelle douceur de penser autrement que tant d'évêques répandus par tout le monde et de rompre la paix avec eux! »

REBAPTISATEUR s. m. (re-ba-ti-za-teur). V. REBAPTISANT.

REBAPTISATION s. f. (re-ba-ti-za-si-on — rad. *rebaptiser*). Hist. ecclés. Action de rebaptiser, de conférer une seconde fois le baptême.

— **Encycl.** V. REBAPTISANT.

REBAPTISÉ, ÉE (re-ba-ti-zé) part. passé du v. Rebaptiser. Qui a été baptisé une seconde fois.

REBAPTISER v. a. ou tr. (re-ba-ti-zé — du préf. *re*, et de *baptiser*). Baptiser une seconde fois : *Les grecs* REBAPTISENT *les latins qui passent d'une de nos communions latines à la communion grecque.* (Volt.) *L'Eglise grecque ne* REBAPTISE *point; elle regarde comme très-bon et très-authentique tout baptême administré dans les autres communions chrétiennes.* (Catherine II.)

RÉBARBATIF, IVE adj. (ré-bar-ba-tif, i-ve — du préf. *ré*, et du lat. *barba*, barbe. Ménage se figurait que *rébarbatif* marquait la grimace d'un homme qui mâcherait de la *rhubarbe. Se non è vero, è bene trovato.* Pour parler sérieusement, l'origine de ce mot n'est pas bien certaine; il se rattache certainement à *barbe*, mais comment? C'est ce qu'il est assez difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante. Scheler le tire d'un verbe inusité *rebarber*, regarder dans la barbe, regarder en face, rompre en visière. D'après Littré, ce mot serait dérivé de *rebarbe*, qui se disait au XVIe siècle avec le sens de : Qui oppose barbe à barbe). Rude et rebutant, comme une barbe hérissée : *Visage* RÉBARBATIF. *Air* RÉBARBATIF. *Humeur* RÉBARBATIVE. *J'aime une sagesse gaye et civile et fuys l'aspreté des mœurs et l'austérité, ayant pour suspecte toute mine* RÉBARBATIVE. (Montaigne.) *Est-ce que ton maître sera plus* RÉBARBATIF *que moi?* (La Font.) *Que vous me connaissez mal, si vous jugez de moi sur ma vue* RÉBARBATIVE. (Le Sage.) *Don Pédro changea de domestique, et mit auprès de son épouse la duègne d'Espagne la plus* RÉBARBATIVE. (Le Sage.) *Ma sœur a la figure assez avenante, et moi, je ne crois pas avoir un air très-*RÉBARBATIF. (X. Marmier.) *Jamais âme plus débonnaire ne revêtit une enveloppe plus* RÉBARBATIVE. (Th. Gaut.) *Il les regardait tous avec douceur, un peu surpris de leur costume débraillé et de leurs mines* RÉBARBATIVES. (E. Feydeau.)

REBARBE s. f. (re-bar-be). Technol. Se dit, dans les fromageries de Roquefort, des raclures du fromage qu'on transforme en pains cylindriques, pour la consommation locale.

RÉBARD (Jean-Baptiste-Hippolyte), acteur, né à Paris en 1810. Fils d'un tailleur, il fut d'abord ouvrier bijoutier. Après avoir joué dans des théâtres de société, il parut quelque temps au cirque Olympique, puis au théâtre des Folies-Dramatiques (1834), où il joua avec un plein succès le rôle de Bertrand, dans *Robert Macaire*. Engagé alors au théâtre des Variétés (1835), il y resta huit ans et contribua à la réussite de nombreux vaudevilles. M. Delestre-Poirson, directeur du Gymnase, s'attacha alors ce consciencieux comique qui se plia aisément au genre de gaieté du théâtre du boulevard Bonne-Nouvelle. Il était d'un grotesque achevé dans le *Mardi gras à l'hôtel des Haricots*, folie de carnaval en un acte, de MM. Laurencin et Clairville. En 1846, Rébard retourna aux Variétés, dont le répertoire convenait à son tempérament dramatique, et s'est surtout fait remarquer dans la *Fille terrible*, dans *Candide* (1848), de MM. Clairville, Choler et Saint-Yves, et dans le rôle de Munius, de l'*Habit vert*, d'Alfred de Musset et de M. Emile Augier (1849), etc.

REBARDEMENT s. m. (re-bar-de-man — rad. *rebarder*). Hortic. Action de rebarder; résultat de cette action.

REBARDER v. a. ou tr. (re-bar-dé — du préf. *re*, et de *barder*). Art culin. Remettre des bardes de lard.

— Hortic. Retirer un peu de terre du milieu d'une planche, afin d'y retenir l'eau de la pluie ou des arrosements.

REBARRICADER v. a. ou tr. (re-ba-ri-ka-dé — du préf. *re*, et de *barricader*). Barricader de nouveau : *Il* REBARRICADA *la porte de la cave et nous ordonna de rester dans notre boutique.* (Alex. Dumas.)

REBASSINER v. a. ou tr. (re-ba-si-né — du préf. *re*, et de *bassiner*). Bassiner de nouveau : *Mon lit n'est pas encore assez chaud; il faut le* REBASSINER.

REBAT s. m. (re-ba — du préf. *re*, et de *battre*). Techn. Action de rebattre un tonneau, une futaille.

— Agric. Deuxième écrasage que l'on fait subir aux graines oléagineuses.

— Faucon. Action de lancer l'autour une seconde fois.

REBÂTÉ, ÉE (re-bâ-té) part. passé du v. Rebâter. Bâté de nouveau : *Les ânes* REBÂTÉS, *nous nous remîmes en marche.*

REBÂTER v. a. ou tr. (re-bâ-té — du préf. *re*, et de *bâter*). Remettre le bât à une bête de somme : REBÂTER *un mulet*. REBÂTER *un âne.*

REBÂTI, IE (re-bâ-ti) part. passé du v. Rebâtir. Bâti, construit de nouveau : *Maison nouvellement* REBÂTIE.

REBÂTIR v. a. ou tr. (re-bâ-tir — du préf. *re*, et de *bâtir*). Bâtir de nouveau, reconstruire : *Les Juifs, au retour de la captivité,* REBÂTIRENT *le temple de Jérusalem.* (Acad.) *Je dis aux villes de Juda : Je vous* REBÂTIRAI, *je relèverai vos ruines et je remplirai vos rues solitaires et abandonnées.* (Boss.) *L'auteur de l'épitome des guerres sacrées prétend que les chrétiens obtinrent d'Adrien la permission de bâtir, ou plutôt de* REBÂTIR *un temple sur le tombeau de leur Dieu.* (Chateaub.) *Elle avait fait* REBÂTIR *deux de ses métairies sur les plans des fermes de l'Artois et de la Flandre.* (Balz.)

Rebâtissez son temple et peuplez ses cités.
RACINE.

‖ Absol. : *Lorsque le père a détruit, il faut que le père* REBÂTISSE, *c'est la loi.* (Alex. Dumas.)

Se rebâtir v. pr. Etre rebâti : *L'église ou la chapelle* SE REBÂTIT *des ruines du temple.* (Gér. de Nerv.)

REBATTAGE s. m. (re-ba-ta-je — rad. *rebattre*). Artill. Action de polir la surface des boulets.

REBATTEMENT s. m. (re-ba-te-man — rad. *rebattre*). Agric. Action de rebattre les grains ou les graines pour les séparer de leurs épis, de leurs capsules : *Le* REBATTEMENT *des graines donne deux et demi pour cent de la récolte totale.* (De Morogues.)

— Blas. Nom donné à toute combinaison de pièces qui couvrent entièrement l'écu, et qui sont de deux émaux alternativement, de manière qu'elles semblent rabattues les unes sur les autres, comme la doublure d'un vêtement sur le vêtement lui-même : *Le palé, le fascé, le bandé, le barré, etc., sont des* REBATTEMENTS. ‖ Nom donné à des figures de forme capricieuse et bizarre, principalement usitées en Allemagne, et dont le dessin seul peut donner une idée.

REBATTERET s. m. (re-ba-te-rè — rad. *rebattre*). Techn. Outil dont on se sert pour façonner l'ardoise.

REBATTOIR s. m. (re-ba-toir — rad. *rebattre*). Techn. Instrument servant à refouler et à rebattre les carreaux de terre.

REBATTRE v. a. ou tr. (re-ba-tre — du préf. *re*, et de *battre*). Battre de nouveau : *On l'A battu et* REBATTU. *Il faut* REBATTRE *cet habit, il est encore plein de poussière.* (Acad.) ‖ Parcourir de nouveau : *Nous* AVONS *battu et* REBATTU *la plaine sans découvrir le moindre gibier.*

— Par ext. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : REBATTRE *souvent la même chose. Lorsqu'il fut rentré dans son appartement, il se mit à* REBATTRE *ses campagnes de Portugal, dont il m'avait étourdi.* (Le Sage.) *Il est fastidieux, en réfutant des adversaires, de* REBATTRE *sans cesse la même vérité.* (Proudhon.)

J'ai *rebattu* cent et cent fois
Ceci dans cent et cent endroits.
LA FONTAINE.

Hâte-toi mon ami, tu n'as pas tant à vivre.
Je te *rebats* ce mot, car il vaut tout un livre.
LA FONTAINE.

‖ On dit, dans le même sens, *Rebattre les oreilles, rebattre aux oreilles. De celui-là aussi* VOUS *nous* REBATTIEZ *singulièrement* LES OREILLES. (J. Janin.)

. . . . Faut-il vous le *rebattre*
Aux oreilles cent fois, et crier comme quatre?
MOLIÈRE.

— Agric. Faire le rebattement des grains, des graines.

— Chasse. *Chien qui rebat les voies*, Chien qui revient plusieurs fois sur les mêmes voies.

— Jeux. *Rebattre les cartes*, Les mêler une seconde fois.

— Techn. Fouler les carreaux de brique, afin de les rendre plus solides. ‖ *Rebattre des meules de moulin*, Les repiquer. ‖ *Rebattre un tonneau, une futaille*, En resserrer les douves, en frappant sur les cerceaux, pour les chasser du côté de la bonde. ‖ *Rebattre un matelas*, en battre la laine avec des baguettes, et le refaire.

— v. n. ou intr. Se dit des chiens qui tiennent la queue haute et droite.

REBATTU, UE (re-ba-tu) part. passé du v. Rebattre. Battu de nouveau : *Un habit* REBATTU. *Un matelas nouvellement* REBATTU. ‖ Se dit d'un chemin très-fréquenté : *Si vous ne voulez pas être découvert, suivez un sentier moins* REBATTU.

— Par ext. Qui a été redit, répété souvent : *Discours* REBATTU. *Maxime* REBATTUE. *Objection sans cesse* REBATTUE. *J'ai pris là un sujet vingt fois* REBATTU. (Andr.) *Ce ne sont que des lieux communs, des thèmes usés et* REBATTUS. (Cormen.) *Toutes les questions* REBATTUES, *toutes les questions qui doivent être épuisées et abandonnées sont celles qu'on n'abandonne jamais et qu'on agite toujours.* (E. de Gir.) *En matière de théâtre, ce qui est usé et* REBATTU *obtient toujours une inexplicable préférence.* (Th. Gaut.) ‖ *Etre rebattu d'une chose, en avoir les oreilles rebattues*, Etre fatigué de l'entendre : *J'*AI *tous les jours* LES OREILLES REBATTUES DE *ses larcins.* (Boil.) *Je* SUIS *si* REBATTUE DE *ces discours, que je n'en puis plus.* (Mme de Sév.). *J'*AVAIS LES OREILLES REBATTUES DE *ces discours flatteurs.* (Le Sage.)

REBAUDER v. n. ou intr. (re-bô-dé). Mar. Virer de bord. ‖ Peu usité.

REBAUDIR v. a. ou tr. (re-bô-dir — du vieux français *resbaldir*, qui était l'itératif de *esbaldir* et qui signifiait, comme le terme actuel, *ranimer*, rendre du courage; *esbaldir*, *esbaudir* était un composé de *baldir*, *baudir*, qui est encore en usage comme terme de chasse et qui provenait lui-même du vieux français *bald*, *bault*, *baud*, *baut*, italien *baldo*, hardi, audacieux, gaillard, dispos, éveillé, joyeux, d'où la vieille langue avait fait aussi *baldement*, *baudement*, hardiment, gaillardement, joyeusement). Chasse. Caresser les chiens pour les animer, les exciter.

— v. n. ou intr. Se dit des chiens qui relèvent la queue, ce qui fait juger qu'ils sont sur une piste.

REBEC s. m. (re-bèk — italien *ribeca*, portugai *rabeca*, catalan *rabaquet*, provençal *rabey*; il est probable que tous ces mots, ainsi que l'italien *ribeba*, vieux français *rebèbe*, *rubèbe* et *rebelle*, espagnol *rabel*, portugais *arrabil*, et *rabeca*, se rapportent à l'arabe *rabâb*, qui désigne un instrument analogue en forme ronde. Pour la mutation du *b* en *c*, Diaz cite les mots espagnols *jabela* et *jabega*, flûte mauresque). Sorte d'ancien violon à trois cordes : *Ils n'avaient pour toute symphonie qu'un méchant* REBEC. (Acad.) *A peine distinguait-on dans sa musique quelque misérable* REBEC *de l'enfance de l'art.* (V. Hugo.) *Ce n'était que dessus de* REBEC, *hautes-contre de* REBEC, *tailles de* REBEC, *sans compter les flûtes et les cuivres.* (V. Hugo.)

Bref, vos paroles non pareilles
Résonnent doux à nos oreilles
Comme les cordes d'un *rebec*.
RÉGNIER.

— Prov. *Sec comme un rebec*, Absolument desséché.

— **Encycl.** Le *rebec*, fils de la rubèbe, père du violon, et dont l'origine première se retrouve dans le *croot trithant* ou crout à trois cordes dont se servaient dans les premiers siècles du christianisme certains bardes secondaires du pays de Galles, était un instrument à archet monté de trois cordes seulement. En usage en France depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle il fut abandonné par les ménétriers, le *rebec* est souvent cité par les écrivains du XVe siècle et du temps de Rabelais, qui le qualifie d'*aulique*, par opposition avec la rustique cornemuse; il figurait encore dans les concerts de cour. Sa forme était à peu près semblable, quoique beaucoup plus grossière, à celle du violon; mais le *rebec* se distinguait par une tête d'animal ou d'homme sauvage qui d'ordinaire en ornait le manche. Comme presque tous les instruments de cette époque, le *rebec* formait toute une famille, composée d'individus de tailles différentes, et il y avait des dessus, des quintes, des tailles et des basses de *rebec*. Un musicien du XIIIe siècle, Colin Muset, célèbre ménestrel, qui était à la fois poëte, compositeur et virtuose et dont il nous est resté quelques chansons, se rendit fameux par la façon dont il jouait du *rebec*, qui était, du reste, l'instrument favori des troubadours.

Nous venons de dire que le *rebec* était fils de la rubèbe; mais celle-ci paraît n'avoir jamais eu que deux cordes, tandis que celui-là en avait trois. (Observons que les Italiens disaient indifféremment *ribeca* et *ribeba* pour *rebec*.) « On faisait surtout usage du *rebec* et de la rubèbe, dit Kastner, pour accompagner la danse. Seulement la rubèbe, comme le *rebec*, jouait plus particulièrement son rôle dans les fêtes bourgeoises, populaires et champêtres : c'étaient les ménétriers du second ordre qui s'en servaient. Tous les instruments à archet montés de deux ou trois cordes ont été dans le même cas. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, comme en Italie, en Espagne et jusque chez les Orientaux, ils ont défrayé les modestes concerts du peuple et figuré dans le capricieux orchestre des musiciens ambulants. Ainsi le crout à trois cordes, qu'on présume avoir été un des ancêtres du *rebec*, était exclusivement réservé dans le pays de Galles aux bardes d'un ordre inférieur. Dans d'autres parties de la Grande-Bretagne, le *rebec* hérita de la popularité du crout à trois cordes. Milton, entre autres, témoigne de la faveur accordée à cet instrument pour accompagner la danse, il en vante le son joyeux : *And the jocund rebeks sound.* On en fit venir de ce pays en France, car Brantôme, parlant assez dédaigneusement des violons de la reine, dit qu'ils « n'étoient » que petits *rebecs* d'Ecosse. » En France, durant le moyen âge, la vogue du *rebec* égala celle de la vielle à roue ou *chifonie*, du monocorde à archet, de la flûte, du chalumeau, de la cornemuse, du tambourin et du tambour. On l'employait dans les noces, les bals, les festins, dans les mascarades, les cortéges, les sérénades et en général dans tous les divertissements du peuple et de la bourgeoisie. Comme les fiancés se rendaient à l'église à pied, suivis de leurs parents et de leurs amis, le cortége était ordinairement précédé d'un ou de plusieurs ménétriers jouant de la vielle, du *rebec*, de la cornemuse, du hautbois, de la flûte et du tambourin. La même coutume existait en Allemagne, où nous retrouvons la vielle à trois cordes au nombre des instruments désignés sous le nom générique de *geige*. »

En Espagne, les paysans s'amusent au son du rabel ou arrabel, sorte de violon commun et grossier, que l'on suppose être le même que le *rebec*, d'autant que les Portugais, qui s'en servent aussi, le nomment *rabeca*.

A une époque qui n'est pas fort éloignée de la nôtre, le *rebec* donnait encore des signes d'existence. De renseignements auxquels on peut ajouter foi, il résulte que cet instrument était spécialement attribué aux apprentis ménétriers, aux musiciens de guinguette, de foire et de village, à qui des ordonnances de police, rendues dès le commencement du XVIIe siècle, interdisaient formellement l'usage des basses, dessus et autres parties de violon, dont les maîtres de la corporation avaient seuls le privilége de se servir pour former des concerts et faire danser le public. Mais du temps de notre excellent Rabelais (dont on a voulu aussi, paraît-il, dériver le nom de famille de l'espagnol *rabel*), le *rebec* n'était pas encore à ce point discrédité, malgré son caractère populaire. Nous avons dit que du temps de ce grand écrivain il jouissait de la faveur des gens de cour, ainsi que le luth; c'est ce que prouve le passage suivant, dans lequel maître Alcofribas Nasier applique à la cornemuse l'épithète de rustique, et non pas au *rebec* : « Plus me plaist, dit-il, le son de la rustique cornemuse que les fredonnements de luts, *rebecs* et violons auliques. »

Le *rebec* a donné lieu à deux expressions populaires. On disait d'un individu qu'il avait un visage de *rebec* pour expliquer que sa figure était sèche et pincée, que ses traits étaient durs et anguleux. On trouve cette locution dans les vers suivants de Rabelais :

Elle en mourut, la noble Badebec
Du mal d'enfant, que tant me sembloit nice,
Car elle avoit visage de *rebec*,
Corps d'espaignol et ventre de soulce.

« Cette expression, dit Kastner, fait allusion aux têtes sculptées à l'extrémité du manche du *rebec*. Longtemps il fut de mode d'orner de sculptures semblables certains instruments, mais principalement les instruments à cordes dont le manche, au lieu d'être courbé en arrière, comme celui des luths, était recourbé en dedans comme celui des violons. Du reste, ces figures n'étaient pas toujours ridicules et grotesques; souvent elles représentaient de jolies têtes de femme, lesquelles en général paraissent avoir eu pour but de

rappeler les sirènes. Toutefois, comme il y en avait dont les saillies anguleuses, trop fortement accentuées par une main inhabile, éveillaient l'idée d'une maigreur excessive, semblable à celle des gens dont on dit vulgairement qu'ils n'ont que la peau sur les os, l'expression visage de *rebec* se prit en mauvaise part. Oudin la traduit ainsi : « visage » de *rebec*, c'est-à-dire visage sec et mal fait. » Les Italiens disent dans le même sens « visage de tambour de basque, *viso* ou *figura da cembalo*; » ils ont dit aussi quelquefois « visage de psaltérion, *viso a saltero*, » visage ridé et grimaçant. De là vient aussi, d'après quelques savants, le nom de *Rébeca*, qu'on donne à une femme maigre et dans lequel on a voulu voir une double allusion à l'expression « visage de *rebec* » et à la pieuse Rébecca de la Bible. A propos de *rebec*, rebéquer de contre-point (*rebeccare di contrapunto*) se dit en jargon italien pour discourir. »

La seconde expression dont nous voulions parler est celle-ci : sec comme *rebec*, qui n'avait pas un sens plus favorable que la précédente. On lit dans la *Comédie des proverbes*, d'Adrien de Montluc, prince de Chabanais : « Pour la bourse, il ne l'a pas trop bien ferrée; de ce côté-là, il est sec comme *rebec* et plus plat qu'une punaise. » D'après Oudin, l'expression « sec comme *rebec* » signifiait « fort maigre. »

On peut supposer que la phrase suivante, extraite des satires chrétiennes, avait aussi un sens proverbial :

A tel ménestrier, tel *rebec*,
Tenant tousiours le verre au bec.

Enfin Noël du Fail, l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, emploie cette façon de parler : « Il est bon sonneur de *rebec*, » pour dire : C'est un homme habile, entendu.

REBEC, bourg d'Italie, dans le Milanais, sur la rive droite de l'Oglio, à 10 kilom. N. de Crémone. Bayard y fut tué en 1524.

Rebec (JOURNÉE DE), nom sous lequel on désigne la retraite de l'armée française en Italie (1524), retraite désastreuse, puisque le succès même en fut acheté par une perte irréparable, celle de Bayard. Bonnivet commandait l'armée et avait devant lui deux généraux qui lui étaient bien supérieurs par l'activité et les talents militaires : le connétable de Bourbon et le marquis de Pescaire. Par une manœuvre hardie, ceux-ci enfermèrent l'armée française entre eux et Milan, enlevèrent plusieurs postes sur leur passage et prirent à revers Bonnivet, qui dut évacuer son camp de Biagrasso et se retirer sur Vigevano, puis sur Novare. Il essaya en vain d'amener les ennemis à combattre : la misère et les maladies, qui exerçaient leurs ravages parmi l'armée française, faisaient trop bien leurs affaires pour qu'ils en compromissent le succès par une bataille décisive. Bientôt, pour surcroît de malheur, les Suisses quittèrent l'armée, abritant cette défection sous le prétexte que François Ier avait manqué lui-même à sa promesse de les renforcer de quatre cents lances à leur descente en Piémont. Bonnivet, par cet événement, se trouvait hors d'état de résister aux impériaux; un autre échec le contraignit à précipiter sa retraite. Tandis qu'il était posté aux environs de Rebec, le marquis de Pescaire se proposa d'enlever pendant la nuit un de ses quartiers, et, pour assurer le succès, il ordonna à ses soldats de revêtir une chemise par-dessus leurs habits, afin de pouvoir se reconnaître dans l'obscurité. Ce stratagème réussit, et on donna depuis le nom de *camisades* à toutes les surprises pratiquées durant les ténèbres. Il ne restait plus à Bonnivet qu'un parti à prendre, c'était de repasser les Alpes au plus vite. Après avoir donné l'ordre à l'armée de franchir la Sésia, il se posta à l'arrière-garde pour contenir les arquebusiers et les chevau-légers de l'ennemi, qui passaient à gué et donnaient déjà sur « la queue » des Français. A la première charge, il reçut une blessure au bras, ce qui le contraignit à quitter le champ de bataille. Il laissa le commandement au chevalier Bayard, qui se dévoua à la tâche difficile de sauver l'armée et qui y réussit, mais au prix de sa vie. L'héroïque chevalier combattit avec cette impétuosité, cette intrépidité et cette adresse qui faisaient dire de lui qu'il possédait les trois meilleures qualités d'un grand capitaine : assaut de lévrier, défense de sanglier et fuite de loup. Mais, tandis qu'il soutenait ainsi les efforts de l'avant-garde ennemie, voyant tomber à ses côtés une foule de vaillants hommes de guerre, il fut frappé lui-même, au travers des reins, d'une pierre d'arquebuse qui lui brisa l'échine (v. BAYARD). La mort du chevalier Sans peur et sans reproche laissa le commandement de l'armée au comte de Saint-Pol, qui la fit rentrer en France sans grandes pertes; mais le Milanais était perdu pour nous.

RÉBECCA, femme d'Isaac, mère d'Esaü et de Jacob, l'héroïne d'un des épisodes les plus naïfs de la Bible. Elle est représentée dans ce livre comme fille de Bathuel, petit-fils lui-même d'un frère d'Abraham. Celui-ci, voulant marier son fils Isaac, envoya son serviteur Eliézer à la recherche d'une femme, dans les tribus voisines. Eliézer étant allé en Mésopotamie et se trouvant vers le soir au bord d'une fontaine, près du village de Nacaor, se parla en ces termes : « O Eternel! Dieu d'Abraham, mon maître, fais que j'aie une heureuse rencontre aujourd'hui et sois favorable à mon seigneur ; voici : je suis près de cette fontaine et les filles des habitants de la ville sortiront pour puiser de l'eau. Fais donc que la jeune fille à laquelle je dirai : « Baisse un peu le vase que tu portes afin que » je me désaltère » et qui me répondra : « Bois » et je donnerai ensuite à boire à tes cha» meaux, » soit celle que tu as destinée à ton serviteur Isaac. Je reconnaîtrai par là que tu es favorable à mon seigneur. »

Avant qu'il eût achevé, voici qu'il vit sortir de la ville, avec sa cruche sur l'épaule, Rébecca, fille de Bathuel. La jeune fille était d'une grande beauté et encore vierge. Elle descendit à la fontaine, remplit sa cruche et elle remontait de puiser de l'eau. Alors le serviteur courut à sa rencontre et lui dit : « Donne-moi, je te prie, à boire. » Elle lui répondit : « Bois, mon seigneur; » et, ôtant sa cruche de dessus son épaule, elle la prit en main pour le faire boire; et, après qu'elle eut achevé, elle dit : « J'en veux puiser aussi pour tes chameaux, jusqu'à ce qu'ils soient désaltérés. »

Le vœu d'Eliézer était exaucé. Il offrit aussitôt à la jeune fille une bague d'or qui pesait un demi-sicle et des bracelets d'or pesant 10 sicles, l'accompagna chez ses parents et la demanda en mariage pour le fils d'Abraham.

Rébecca figure encore, mais d'une façon moins avantageuse, dans la scène de supercherie burlesque où Jacob, son fils préféré, se fait bénir par Abraham aux lieu et place d'Esaü.

— Iconogr. La rencontre d'Eliézer et de Rébecca à la fontaine, cette scène d'un caractère si patriarcal et si gracieux, a été représentée par un grand nombre d'artistes. A ceux que nous avons cités et dont nous avons décrit les œuvres au mot ELIÉZER, il faut ajouter : L'Albane (vente du prince de Carignan, 1742), Giacinto Gimignani (au palais Pitti), Luca Giordano (au musée de Dresde, gravé par Joseph Wagner), le Guide (au palais Pitti), Pieter de Hooch (collection W.-T. Blodgett, à Paris), Johann König (autrefois dans la galerie de Pommersfelden), La Hyre (vente Peilhon, 1763, et vente La Live de Jully, 1770, gravé par F. Chauveau), Al. Magnaschi (musée d'Orléans), Schopin (gravé par Rollet, Salon de 1852), le Tintoret (gravé par Claude Mellan), Eugène Thirion (Salon de 1874), etc. La composition de ce dernier artiste, comme celle d'Horace Vernet que nous décrirons ci-après, nous offre des costumes et des types empruntés aux Arabes de l'Algérie : Rébecca, debout près d'un puits ombragé par un figuier, est habillée d'une robe de couleur claire, ouverte sur la poitrine et laissant voir une riche tunique de dessous brodée d'or et de couleur orangée; elle incline un long vase de terre, où boit Eliézer, qui est coiffé d'un turban blanc et vêtu d'un burnous brun. Ces deux figures sont bien dessinées et d'une bonne couleur. Le fond, où l'on aperçoit un chameau et un esclave, est d'une exécution un peu molle. Des estampes représentant *Rébecca et Eliézer* ont été gravées par Ch.-Nic. Cochin fils (d'après Nicolas Bertin), Michel Le Blond, Jacob van Bakker (eau-forte).

Les *Noces d'Isaac et de Rébecca* ont été peintes par Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, par Baldassare Peruzzi (gravé par T. de Bry), etc. Fr. Bouterwek a peint *Isaac et Rébecca surpris par Abimelech* et le *Départ de Rébecca* (Salon de 1843). Ce dernier sujet a été représenté aussi par Benedetto Luti (gravé par Fr. Bartolozzi) et par Schopin (gravé par Hipp. Garnier, Salon de 1841). Des statues de *Rébecca* ont été sculptées par Henri Imhof (musée de Bâle), Rinaldi (Salon de 1844), Marius Montagne (Salon de 1859), Fabisch (Salon de 1861).

Rébecca à la fontaine ou **Rébecca et Eliézer**, tableau de Paul Véronèse, au musée de Madrid. La jeune et belle Rébecca est assise près de la margelle d'un puits, reçoit les présents que lui offre le serviteur d'Abraham; déjà elle s'est parée d'une riche boucle d'oreille. Un vieillard et d'autres personnes sont témoins de l'entrevue; près d'eux se trouve un cheval. A gauche, derrière Rébecca, on aperçoit la maison de son père et un domestique qui fait boire un chameau.

Paul Véronèse a traité plusieurs fois ce sujet. On lui a longtemps attribué un tableau du Louvre (no 110), où l'on voit Eliézer présentant à Rébecca des bijoux que deux nègres ont apportés dans une cassette et viennent de déposer sur le bord du puits. Cette peinture, qui se trouvait autrefois au palais Bonaldi, à Venise, et qui appartint ensuite au fameux banquier Jabach, fut achetée à ce dernier pour le compte de Louis XIV et figura jusqu'à la fin du siècle dernier dans un salon du palais de Versailles. Mariette a émis des doutes sur son authenticité et nous apprend que quelques connaisseurs ont cru y retrouver la manière de Zelotti; d'autres pensent que ce pourrait être une œuvre de Carletto Caliari. Cet ouvrage a d'ailleurs beaucoup souffert. Il a été gravé par Jean Moyreau, par L. Jacob (*Cabinet Crozat*) et dans le recueil de Landon (VIII, pl. 34). Des gravures sur le même sujet, d'après Paul Véronèse, ont été exécutées par J.-F. Kaufmann et par F.-A. Meloni. Une *Rébecca à la fontaine*, du même maître, fait partie de la collection Iarborough (Angleterre).

Rébecca à la fontaine, tableau d'Horace Vernet (Salon de 1834). Malgré son titre biblique, ce tableau est une étude toute moderne, une scène de mœurs algérienne, et Horace Vernet s'est contenté de transporter sur la toile ce qu'il avait pu voir de ses yeux, sans consulter la Bible le moins du monde. Rébecca est une jolie Kabyle, bien drapée, qui offre à boire à l'un de ses compatriotes rencontré au bord d'une fontaine, dans un de ces vases de poterie grossière qui sont de fabrication courante en Algérie. Cette scène arabe est d'une grande exactitude; elle a une remarquable fidélité de couleur locale, et, si l'on va au fond des choses, il est probable, pour qui connaît l'immobilité des mœurs de l'Orient, que les Arabes portent aujourd'hui à peu près les mêmes vêtements que les habitants de la Palestine à l'époque patriarcale. Mais les maîtres du XVIe siècle nous ont habitués, en retraçant des scènes du même genre, à des costumes de convention qui ont acquis en quelque sorte force de loi; si bien que les costumes qui sont probablement les vrais paraissent des travestissements. « Je ne vois dans ce tableau, dit M. E. About, qu'une bonne mise en scène d'opéra. L'amphore est joliment placée; elle fatiguerait le poignet de Rébecca et les dents d'Eliézer si elle était en terre cuite et pleine d'eau; mais rassurez-vous, nous sommes au spectacle. Le bonhomme Eliézer cache ses bijoux derrière son dos, comme un bon père qui veut faire une surprise à sa fille; cette disposition serait applaudie à la scène. »

Rébecca et Rowena, roman anglais de W. Thackeray (1842, in-18), trad. en français par A. Pichot. Ce roman est une suite de l'*Ivanhoë* de W. Scott, mais une suite ironique, ainsi qu'on est en droit de l'attendre de l'humoriste anglais. On y voit reparaître tous les personnages de Walter Scott et quelques autres, mais dans des situations sensiblement modifiées. Thackeray n'est pas de la race de ces continuateurs naïfs, pareils à ce savant du XVe siècle qui fit un treizième livre à l'*Enéide;* il continua *Ivanhoë* parce qu'il lui semblait que le chevalier déshérité a des combats beaucoup plus périlleux à livrer après son mariage qu'auparavant; que Rébecca, la belle juive, devient alors bien plus redoutable, et que lady Rowena, la douce et blonde jeune fille, une fois mariée, aura encore des luttes à soutenir; qu'un héros et une héroïne comme eux ont encore bien des choses à voir et à faire. Thackeray était persuadé, avec raison, que le dénoûment des contes de fées se terminant par cette formule, qu'ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants, n'est pas toujours la vérité, puisque dans la vie tout n'est pas fini avec le mariage, quelquefois même tout commence, et que, suivant lui, le roman doit être comme la vie. Cette continuation, dont l'analyse ne serait guère possible, donne une assez juste idée du roman tel que le conçoit Thackeray. Le mariage est une des péripéties, la plus grande de toutes; ce n'est pas le but ni la fin de ses romans. Si la vie était une longue avenue qui se terminât au mariage, il suivrait le procédé commun et prendrait congé de ses héros avec les amis qui ont assisté à la bénédiction nuptiale; au contraire, puisque le mariage est comme le centre de la vie humaine, Thackeray en fait non la conclusion mais le centre de ses romans.

Rébecca, comédie-vaudeville en deux actes, de Scribe (Gymnase, 2 décembre 1844). Cette Rébecca, fille d'un juif et mariée à un homme qui ne l'aimait pas et que des circonstances particulières ont seules contraint à cette union, est une des héroïnes les plus poétiques de Scribe. Elle se dévoue à celui que son cœur a choisi. Aussi, au dénoûment, appréciée enfin de son époux, elle reçoit la récompense d'un si chaste amour au moment où tout paraît perdu, car on a obtenu la rupture du mariage contracté entre un chrétien et une juive... Mais tout est sauvé, au contraire! Rébecca a embrassé le culte catholique. Son amie Gianina la félicite et, parlant de cette religion, lui dit : « C'est la bonne. » Rébecca répond : « Je ne sais, mais c'est la sienne. »

Rébecca (L'ENLÈVEMENT DE), tableau d'Eugène Delacroix. Le sujet de ce tableau est tiré d'*Ivanhoë*, roman de Walter Scott : la fille du juif Isaac d'York est enlevée par les ordres du templier Boisguilbert pendant le sac du château de Front-de-bœuf; elle est déjà entre les mains des deux esclaves africains chargés de la conduire loin du théâtre du combat; un de ces hommes, monté sur un grand cheval de bataille, saisit la jeune fille à demi évanouie que l'autre soulève brutalement. Cette peinture, qui a paru au Salon de 1846, a été l'objet de vives critiques. « On ne peut nier, a dit Gustave Planche, que les deux Africains ne respirent une énergie farouche, une impitoyable cruauté; mais les membres, le corps et le visage de ces deux esclaves sont à peine indiqués. Le cheval sur lequel Rebecca va être placée n'est pas en proportion avec le cavalier. Le visage de Rébecca est dessiné ou plutôt indiqué avec tant de confusion, qu'il ne peut exprimer ni la terreur ni la prière. Quant au corps, il n'est pas possible de le deviner sous le vêtement. Non-seulement cette composition n'est pas peinte dans l'acception sérieuse du mot, mais elle n'est pas même trouvée. » G. Planche a pu critiquer avec raison les détails de cette composition, mais il s'est singulièrement trompé en disant qu'elle n'était pas peinte : on y voit un cheval gris pommelé qui se cabre et un cavalier arrivant à toute bride, dont l'exécution vive, puissante, est d'un maître. Delacroix a repris le sujet de l'*Enlèvement de Rébecca* dans un tableau qui a été exposé au Salon de 1859 et où il a exprimé d'une façon merveilleuse la confusion, le tumulte, l'effroi d'une scène de pillage, de meurtre et d'incendie.

Un tableau de l'*Enlèvement de Rébecca par le templier* a été exposé au Salon de 1831 par Léon Cogniet; Fr. Girard en a fait une gravure. Le même sujet a été peint par Longuet (Salon de 1838). Th. Lupton a gravé, d'après Fradelle, une scène entre *Rébecca et Ivanhoë*. Théophile Lacaze a peint *Rébecca donnant des soins à Ivanhoë* (Salon de 1842); Hugues Merle, les *Adieux de Rébecca et de lady Rowena* (Expos. univ., 1855); A. van Ysendick, *Rébecca remettant ses bijoux à la femme d'Ivanhoë* (Salon de 1838).

RÉBECCAÏTE s. m. (ré-bèk-ka-i-te — de *Rébecca*, n. pr.). Membre d'une société secrète fondée en Angleterre, pour travailler à la suppression des péages.

— **Encycl.** C'est en 1843, dans la principauté de Galles, que les *rébeccaïtes* firent leur apparition. L'établissement d'un nouveau péage sur la route de Carmathen à Saint-Clar avait soulevé l'indignation des villages des environs; un jour, une trentaine d'hommes, barbouillés de noir, commandés par un chef déguisé en femme qui prenait le nom de Rébecca, et dont ils étaient dits les enfants, vinrent démolir la barrière; on la replaça, elle fut de nouveau détruite. Cette protestation contre un des abus qui pèsent le plus sur les campagnes rencontra de nombreux partisans dans les comtés voisins et toutes les barrières tombèrent, presque instantanément, sous les coups vengeurs des *rébeccaïtes*.

Un vif intérêt s'attacha, dès le début, à cette guerre entreprise contre les barrières. Ces expéditions se faisaient en plein jour et sans qu'on eût jamais à signaler aucun vol ou aucune violence inutile. Avant d'attaquer la barrière, le garde était préalablement sommé de déguerpir. On lui laissait tout le temps nécessaire pour enlever son mobilier et mettre sa famille à l'abri. A l'expiration du délai, l'exécution commençait; si le garde avait cru devoir rester à son poste, il voyait brûler ses meubles et bientôt la barrière tombait sous les efforts de la bande. Cependant, des sentinelles placées sur tous les points protégeaient les travailleurs et éloignaient les curieux à coups de fusil. Au bout de quelques minutes, Rébecca disparaissait avec ses enfants, et la police, en arrivant, ne trouvait plus que des débris.

Les *rébeccaïtes* dirigeaient aussi quelques entreprises contre les workhouses, maisons de force où la pauvreté est punie, à l'égal du crime, par la reclusion. Ils ne craignirent pas de s'aventurer dans la ville de Carmathen pour détruire le workhouse. Les fermes furent bientôt attaquées, les propriétaires menacés. Rébecca avait juré guerre à mort aux abus et voulait venger à la fois tous les griefs du peuple.

Le chef de chacune de ces bandes portait le nom et le costume de Rébecca; le second s'appelait miss Cromwell. Il existait entre toutes les bandes une organisation redoutable. Quand une expédition était décidée, des feux s'allumaient sur les montagnes pour diriger les détachements; des instructeurs formaient les conjurés au maniement des armes et à la discipline militaire. On put croire un moment qu'une révolution sociale allait se répandre du pays de Galles dans les quarante comtés d'Angleterre. Le gouvernement mit en marche des régiments de dragons; mais ces troupes ne purent rien contre des ennemis invisibles. Il fallut abandonner la répression; le pouvoir réussit par des concessions habilement ménagées à désarmer Rébecca et ses enfants, et à l'insurrection militante succéda le pétitionnement pacifique.

On ignore l'origine et le sens précis de la singulière dénomination dont s'étaient baptisés les révoltés.

REBECQUE (Benjamin CONSTANT DE). V. CONSTANT DE REBECQUE.

REBECQUE (Anne-Marie-Louise DE), dame d'Estournelle, romancière française, sœur de Benjamin Constant. V. ESTOURNELLE.

REBECQUI (François-Trophyme), conventionnel girondin, né à Marseille vers 1760, mort par suicide en 1794. Il fut mêlé aux premiers mouvements de la Provence en 1789, emprisonné et sur le point d'être traduit devant la cour prévôtale; mais, sur une motion de Mirabeau (8 décembre 1789), la procédure de cette affaire fut renvoyée devant la sénéchaussée de Marseille. Finalement, l'influence du parti patriote le rendit à la liberté. Elu membre de l'administration départementale des Bouches-du-Rhône en 1790, il fut choisi, au commencement de 1792, comme l'un des dix commissaires départementaux envoyés à Avignon pour organiser les districts et apaiser les troubles. A Arles et dans le Comtat, il soutint le parti révolutionnaire, suscita naturellement contre lui les haines de l'autre parti et, poursuivi d'accusations, fut mandé à la barre de l'Assemblée législative. Il y

parut le 8 juin et lut un long mémoire justificatif dont l'Assemblée ordonna l'impression. Renvoyé néanmoins devant la haute cour d'Orléans, il y fut acquitté et réintégré dans ses fonctions d'administrateur.

Ses compatriotes le nommèrent député à la Convention nationale. Entraîné par Barbaroux dans le parti des girondins, il accusa, dès la quatrième séance, Robespierre d'aspirer à la dictature et soutint Barbaroux dans sa dénonciation contre Maximilien. Les sorties violentes de ces deux étourdis n'eurent, cette fois, aucun résultat.

Dans le procès du roi, Rebecqui montra une grande inconséquence, comme plusieurs des hommes de son parti : ainsi, il vota pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il fut porté au comité de Sûreté générale, mais ne joua d'ailleurs aucun rôle, ni dans l'Assemblée ni dans les comités. Enfant perdu de la Gironde, tête exaltée où fermentaient toutes les passions méridionales, il avait surtout pour préoccupation d'assouvir ses haines contre la Montagne, et plus particulièrement contre Robespierre. Le mauvais succès des attaques et des accusations contre celui-ci le jeta dans une véritable fièvre d'exaspération. Enfin, le 8 avril 1793, il envoya à la Convention sa démission, fondée sur ce que *Robespierre n'avait pas encore porté sa tête sur l'échafaud*. Cette lettre était positivement d'un maniaque; personne dans la Gironde n'appuya le député de Marseille, et la démission fut acceptée purement et simplement, sans discussion.

Après la révolution des 31 mai-2 juin, il se jeta dans l'insurrection fédéraliste du Midi, fut décrété d'accusation le 3 octobre, parvint à se soustraire pendant plus de huit mois à la proscription, tandis que la plupart de ses amis périssaient si tragiquement, et enfin, quand il apprit l'exécution à Bordeaux de Barbaroux et de Guadet, il se jeta de désespoir dans le port de Marseille et se noya. Un mois et demi plus tard, il eût été sauvé par les événements du 9 thermidor et il eût eu la consolation d'assister à la chute et au supplice de son ennemi.

REBEL (François), compositeur, né à Paris en 1701, mort dans la même ville en 1775. Son père, Jean-Ferri Rebel, mort vers 1750, avait été compositeur de la chambre du roi, chef d'orchestre à l'Opéra et avait composé, outre des sonates, un opéra : *Ulysse et Pénélope* (1703). François fut, dès quatorze ans, attaché à l'orchestre de l'Opéra, puis devint surintendant de la musique du roi et administrateur de l'Académie de musique (1772-1775), dont il avait été directeur avec Francœur de 1751 à 1767. En collaboration avec Francœur, il a composé plusieurs opéras, notamment : *Pyrame et Thisbé* (1726) ; *Tarsis et Zélie* (1728); *Scanderbeg* (1735); *Zélindor et Ismène* (1745) ; les *Génies tutélaires* (1751), etc.

REBELLATION s. f. (re-bèl-la-si-on — rad. *rebelle*). Action de se révolter.

REBELLE adj. (re-bè-le — du latin *rebellis*, proprement qui recommence la guerre, de *re*, préfixe itératif, et de *bellum*, qui ne peut être séparé du kymrique *bel*, *beli*, guerre, ravage, *bela*, combattre, *belu*, ravager, dévaster, et de l'irlandais *bal*, combat. Si l'on compare le kymrique *bala*, peste, le gothique *balveius*, tourment; anglo-saxon *balew*, *balo*, ruine, destruction, mal ; scandinave *bölu*, *böl*, calamité ; ancien allemand *palo*, fléau, peste ; l'ancien slave *boli*, malade, *bolesti*, maladie, *bolieti*, être tourmenté par des douleurs, etc. ; si l'on remonte de là au persan *balâ*, violence, mal, on est conduit à la racine sanscrite *bhal* ou *bhall*, frapper, tuer). Qui refuse d'obéir à l'autorité légitime, qui se révolte contre elle : *Fils* REBELLE. *Sujet* REBELLE. *Etre* REBELLE *au prince, aux ordres du prince. Etre* REBELLE *à la justice. On veut me faire passer pour un homme de cabale et* REBELLE *à l'Eglise.* (Rac.)

On vient à mon secours; tremblez, troupe *rebelle*.
RACINE.

Allons au plus pressé! D'un ministre *rebelle*
Défaites-vous d'abord.
N. LEMERCIER.

. . . . . . Quiconque fut *rebelle*
Aux lois de la nature en est puni par elle.
C. D'HARLEVILLE.

. . . . Fils *rebelle* jadis,
Je me vois dans mon père et me crains dans mon fils.
C. DELAVIGNE.

— Se dit aussi des choses : *L'oreille est, de tous les sens, le plus docile à l'accoutumance et le plus* REBELLE *à la nouveauté.* (Laharpe.) *Dieu a-t-il pris la peine de se colérer contre ces villes superbes et d'appuyer son pouce sur leur front* REBELLE *pour les écraser?* (Th. Gaut.)

Cherchons au fond du vin les sciences *rebelles*,
Et l'amour idéal sur les lèvres des belles.
DE BANVILLE.

— Fig. Qui résiste à ce que l'on pourrait considérer comme une autorité :

Rebelle à tous nos soins, sourde à tous nos discours,
Voulez-vous sans pitié laisser finir vos jours?
RACINE.

‖ Qui ne cède pas à l'amour :

La qualité de roi, qui me rend digne d'elle,
Ne rendra pas son cœur à vos vœux moins *rebelle*.
CORNEILLE.

— Relig. cathol. *Les esprits rebelles*, Les anges révoltés, les démons. ‖ *La chair est rebelle à l'esprit*, Les sens se révoltent contre l'âme.

— Méd. Qu'il est difficile de guérir, qui ne cède point aux remèdes : *Fièvre* REBELLE. *Ulcère* REBELLE. *Affection* REBELLE *à tous les remèdes.*

— Littér. *Sujet, matière rebelle à la poésie*, Sujet, matière qu'on ne peut traiter en vers que très-difficilement.

— Chim. *Métal rebelle*, Métal très-peu fusible.

— Danse. *Pieds rebelles*, Pieds qui n'obéissent que très-difficilement aux règles de la danse.

— Substantiv. Celui qui se révolte contre une autorité : *Punir les* REBELLES. *La ville est tombée au pouvoir des* REBELLES. *Ce prince refusa de traiter avec un* REBELLE. *Je vis passer dix chameaux décorés de banderoles; j'appris qu'ils étaient chargés de têtes de* REBELLES *que les généraux du Mogol lui envoyaient du Decan.* (B. de St-P.) *On n'est pas un* REBELLE *pour avoir résisté à la violence ou à l'arbitraire.* (Dupin).

La honte suit toujours le parti des *rebelles*.
RACINE.

— Fig. Qu'il est difficile de soumettre à ses désirs, à sa volonté : *Cette langue française est une* REBELLE *qu'il faut dompter; elle n'obéit qu'à ceux qui la violentent.* (Marivaux.)

Rebelles (LES), comédie de Gœthe. Ce n'est que dans les *Entretiens des émigrés* et dans *Hermann et Dorothée* que Gœthe commença à reconnaître la grandeur de la Révolution française et le pas immense qu'elle avait fait faire à l'humanité. Dans le *Grand Cophte*, dans les *Oiseaux*, dans le *Citoyen général* surtout, il avait méconnu de la façon la plus mesquine les événements si féconds qui s'étaient passés en France. Il est certain que ce spectacle devait être antipathique à Gœthe qui, aimant l'ordre et le calme, élevé dans des idées autoritaires et placé lui-même dans une position sociale exceptionnelle, près du grand-duc de Weimar, ne pouvait approuver ce qui, à ses yeux, n'était qu'une explosion des passions humaines. C'est dans cette disposition d'esprit qu'il écrivit les *Rebelles*, une réunion de caractères fort curieux. Une des qualités dominantes chez Gœthe consiste à peindre les sentiments, les caractères, l'état de l'âme; plusieurs fois dans ses œuvres dramatiques, il avait donné la preuve qu'il savait mener une action, mais il n'en a pas moins une prédilection toute particulière pour le côté réflectif. Dans le plan de cette comédie non achevée, nous trouvons une scène où il réunissait tous les personnages qui avaient érigé en jeu de société l'assemblée politique et se livraient, sous le couvert de ce prétexte, à des discussions et des dissertations qui révélaient les opinions et les tendances de chacun. Ainsi nous voyons la comtesse, arrivée depuis peu de jours de Paris, où elle a assisté à la grande catastrophe, toute disposée à faire justice et à admettre des réformes devenues indispensables. Le jeune baron, occupé de la belle Caroline, se moque des préoccupations du moment et représente l'indifférentisme politique. La baronne Frédérique, par contre, possède le vrai sang des nobles; elle est capricieuse, brave jusqu'à la témérité, passionnée pour la chasse, prête à toute action, toujours résolue et toujours décidant les autres. Le bailli est le type de l'égoïsme, homme perfide, dissimulé, affichant pour les formalités en matière de justice un amour derrière lequel il espère cacher ses iniquités quant au fond de la chose jugée. Le conseiller, enfin, est le portrait de Gœthe lui-*même*; il tient à ce qui existe, il maintient ses droits, mais il est disposé à accorder toute réforme qui doit amener une amélioration. A ce groupe de personnes, qui toutes soutiennent le régime existant, sont opposés les paysans révolutionnaires, à la tête desquels se trouve le chirurgien Breme. Toutes les individualités ressortent dans l'action avec le plus grand relief. Voici en deux mots le sujet de la pièce. Le comte défunt a dispensé les paysans de toutes les dîmes et corvées moyennant la cession de quelques prairies et champs de blé. Ce marché, constaté par une pièce authentique, a été scrupuleusement exécuté pendant que le comte était en vie; mais après sa mort son épouse, sur les conseils du bailli et après la disparition du traité intervenu entre le comte et les paysans, veut forcer ces derniers à reprendre l'ancien joug et à payer de nouveau les redevances. A cette exigence les paysans, excités par les discours du chirurgien Breme, répondent en attaquant le château. Déjà la comtesse et sa famille sont en fuite quand Frédérique, par son énergie, force le bailli d'avouer qu'il a caché le *document* qui établissait le droit des paysans. Le calme ne tarde pas à renaître et la réconciliation, après une entente commune, se fait sans obstacle. Ce qui ressort avant tout de la pièce, peut-être un peu malgré Gœthe, c'est que le mobile des paysans, la cause de leur rébellion, c'est l'amour du droit. Le troisième acte contient une profession de foi qui prêche, sinon l'égalité, au moins l'abolition de tous les priviléges.

REBELLÉ (re-bell-lé) part passé du v. Se rebeller.

REBELLEMENT s. m. (re-bè-le-man — rad. *rebeller*). Action de se rebeller. ‖ Vieux mot.

REBELLER (SE) v. pr. (re-bèl-lé — rad. *rebelle*). Devenir, se rendre rebelle, se révolter contre l'autorité légitime : SE REBELLER *contre le souverain, contre le prince. Plusieurs villes* SE REBELLÈRENT. (Acad.) *Gardé pour ainsi dire à vue par sa femme, il* S'ÉTAIT *intérieurement* REBELLÉ *contre ce nouvel emprisonnement.* (Balz.) *Et contre qui* VOUS REBELLEZ-VOUS *ainsi? demanda le roi; contre vos baillis? contre vos seigneurs?* (V. Hugo.) *Les paysans commençaient alors à* SE REBELLER *contre les exactions de l'Eglise.* (H. Castille.)

En sa faveur déjà la ville *se rebelle*.
CORNEILLE.

Si contre cet arrêt le siècle *se rebelle*,
A la postérité d'abord il en appelle.
BOILEAU.

RÉBELLION s. f. (ré-bè-li-on — rad. *rebelle*). Révolte, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime : *Combattre la* RÉBELLION. *Punir la* RÉBELLION. *Dénier son obéissance à l'autorité légitime, ce n'est pas liberté, mais* RÉBELLION. (Boss.) *La* RÉBELLION *des Antiates fut punie par le supplice des principaux auteurs de la révolte.* (Rollin.) *Enfin, on assurait qu'il venait de faire étrangler et jeter dans la Gemna une de ses femmes et deux capitaines de sa garde, convaincus d'avoir trempé dans la* RÉBELLION *de son fils.* (B. de St-P.) *Que de peuples n'auraient pas prodigué la* RÉBELLION *si les gouvernements ne leur avaient mesuré la liberté avec une imprudente avarice!* (Guizot.) *Il fallait à Mirabeau des indisciplines et des* RÉBELLIONS *à gouverner.* (Cormen.)

Rapportez-lui le prix de sa *rébellion;*
Qu'on fasse de l'Epire un second Ilion.
RACINE.

— Fig. Révolte, soulèvement intérieur : *La* RÉBELLION *des sens contre la raison.*

Tous les actes d'amour épars dans la nature
Sont des *rébellions* de chaque créature
Contre l'affreux néant.
A. BARBIER.

— Procéd. Action de s'opposer violemment aux ordres de la justice : *Faire* RÉBELLION *à la justice*, ou simplement *Faire* RÉBELLION. *Procès-verbal de* RÉBELLION.

. . . . Je sais que pour un million
Vous ne voudriez pas faire *rébellion*.
MOLIÈRE.

— **Syn. Rébellion, émeute, insurrection, révolte,** etc. V. ÉMEUTE.

— **Encycl.** Jurispr. Dans l'économie de notre droit pénal, la *rébellion*, délit ou crime selon les circonstances accessoires qui la modifient ou l'aggravent, est placée à part et en dehors de la nomenclature des attentats politiques proprement dits. Elle se distingue, en effet, très-nettement des actes insurrectionnels qui tendent au renversement du pouvoir ou au changement de son principe et de sa forme. La *rébellion*, objet d'une section spéciale au code pénal (art. 209 à 221 de ce code), ne tend point, en effet, à attaquer ou à menacer l'ordre politique existant en général, mais uniquement à paralyser un acte particulier de l'autorité ou de ses agents. A ce point de vue, elle se sépare manifestement du mouvement séditieux, alors même qu'elle a été commise par un nombre ou groupe quelconque de personnes agissant de concert. Le nombre est simplement une circonstance aggravante, ainsi qu'on va le voir bientôt; mais, tout en élevant l'échelle de la pénalité, cette circonstance ne dénature point le fait et laisse subsister sa nature et son type propre.

La démarcation entre la sédition et la simple *rébellion* sans caractère et sans physionomie politique est dans la nature des choses, et elle était déjà nettement accusée dans notre ancienne législation criminelle. L'ordonnance de 1670 comprenait, il est vrai, les différents cas de *rébellion* sous la qualification générale de crimes de lèse-*majesté*; *mais* elle distinguait si la résistance avec violence avait été opposée à des ordres émanant du roi ou de son conseil, ou encore de toute autorité administrative sous la dépendance directe du pouvoir royal, ou si, au contraire, il n'avait été résisté avec violence qu'à l'exécution d'un arrêt, jugement ou mandement émanant de l'autorité judiciaire. Dans le premier cas, il y avait crime de lèse-majesté au premier chef; il n'y avait que crime de lèse-majesté au second chef dans le deuxième cas, que l'on appelait aussi *rébellion à justice*. Cette distinction n'empêchait pas, du reste, l'excessive rigueur de la répression, même lorsqu'il s'agissait de lèse-majesté au second chef. L'ordonnance criminelle de 1670 punissait de mort, en effet, la *rébellion* aux huissiers ou sergents, porteurs et exécuteurs des jugements et mandements des tribunaux, lorsque l'agression ou la résistance avait eu lieu à main armée, *manu militari*. Si l'on avait résisté sans armes, la peine était celle de la confiscation et du rasement de la maison ou du château, avec privation de tous droits de justice, dans le cas où le coupable de l'acte de résistance était lui-même un seigneur ayant justice haute, moyenne ou basse sur ses terres. Si les huissiers ou sergents avaient procédé d'une manière abusive, sans pouvoirs suffisants, ou en refusant d'exhiber le titre qu'ils mettaient à exécution, l'ordonnance n'allait pas à beaucoup près jusqu'à amnistier en pareil cas la résistance, qui néanmoins était légitime; elle se bornait, dans de semblables conditions, à permettre aux juges de modérer arbitrairement la peine et de la proportionner aux circonstances.

Le code pénal transitoire de 1791 et ensuite celui de brumaire an IV présentaient des dispositions aujourd'hui abrogées ou refondues sur la *rébellion*. Cette matière est actuellement régie par les articles 209 et suivants du code pénal de 1810, dont il suffira d'analyser les textes en y ajoutant quelques brèves observations.

L'article 209 est ainsi conçu : « Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements, est qualifiée, selon les circonstances, crime ou délit de *rébellion*. » L'article 209 présente, on le voit, l'énumération complète des personnes investies d'un caractère public contre lesquelles peuvent être commis le délit ou crime de *rébellion*, et il n'y a, à cet égard, que très-peu de remarques à faire. Ainsi, il faut remarquer que les gardes particuliers, régulièrement assermentés, doivent être assimilés aux gardes champêtres des communes ou aux gardes forestiers de l'Etat, et que la résistance avec voies de fait qui leur serait opposée dans l'exercice régulier de leurs fonctions constituerait sans aucun doute une *rébellion*. Le texte de l'article 209 ne désigne d'autres magistrats de l'ordre judiciaire auxquels sa disposition soit applicable que les officiers de police judiciaire. La raison en est simple : ceux-là seulement peuvent intervenir directement et de leur personne pour l'instruction des causes criminelles, dans l'exécution des ordres émanés de la justice répressive, et importait de couvrir leur inviolabilité contre toute agression ou résistance violente. Quant aux magistrats jugeant, ils n'interviennent jamais dans l'exécution de leur propre décision. Passons sur la nomenclature des personnes suffisamment déterminées par l'article de la loi et arrivons aux caractères constitutifs du crime ou délit de *rébellion*.

L'article 209 qualifie *rébellion* toute attaque et toute résistance avec violence et voies de fait envers les personnes énumérées par cet article et dans les *circonstances qu'il* détermine. Inutile de définir, d'une part, l'attaque et, de l'autre, la résistance; la différence est suffisamment *exprimée par les mots* eux-mêmes : l'attaque est essentiellement offensive; la résistance, au contraire, est purement défensive; la loi *néanmoins les place ici sur* la même ligne. Suivant le texte de sa disposition, la simple résistance ne devient délit ou crime de *rebellion* qu'autant qu'elle est accompagnée de violence et de voies de fait. *Mais en est-il de même de* l'attaque? La circonstance accessoire des voies de fait est-elle indispensable pour constituer le délit, ou bien y a-t-il *rébellion* du moment qu'il y a un acte agressif *même* sans voies de fait? La réduction de l'article 209 pourrait laisser planer un doute sur ce point; il n'y est question des circonstances de violence et de voies de fait, d'une manière expresse, qu'en ce qui *concerne la résistance*, et la ponctuation même de l'article, la virgule placée à la suite des mots *toute attaque*, qui isole ces mots et les détache, prête encore au doute. Néanmoins, il faut bien reconnaître qu'il est difficile de concevoir une attaque absolument *exempte de voies de fait*; il y a d'ailleurs un argument juridique pour établir que la circonstance des *violences matérielles* est nécessaire pour caractériser le délit dans les deux cas. En effet, une agression sans voies de fait ne pourrait consister qu'en paroles ou en gestes agressifs. Or, ce serait là justement un autre délit, le délit d'outrage par *paroles, gestes ou* menaces envers les dépositaires ou agents de l'autorité, délit à part, nous le répétons, et qui forme l'objet spécial d'une autre section du code pénal (art. 222 et suivants); ce ne serait donc pas le délit de *rébellion*. Après quelques hésitations, la jurisprudence s'est fixée dans ce dernier sens et elle décide à peu près unanimement aujourd'hui que le délit de *rébellion*, qu'il s'agisse d'attaque *ou de résistance*, n'existe qu'avec la condition accessoire des voies de fait.

Quant au sens de ces expressions elles-mêmes : violences ou voies de fait, l'usage courant le détermine suffisamment. Ces mots paraissent comporter nécessairement l'emploi de la force physique et même des atteintes corporelles sur les personnes à l'encontre desquelles on se livre à des actes de *rébellion*. Néanmoins, la jurisprudence a eu quelquefois à interpréter avec une certaine ampleur sur ce point la disposition textuelle de l'article 209. Ainsi, il a été jugé qu'il y avait résistance avec voies de fait, *rébellion* en un mot, dans des circonstances où aucun coup n'avait été porté et où, par exemple, on avait empêché un officier ministériel de remplir un mandat de justice, sans toucher à sa

personne, mais en le couchant en joue avec une arme à feu.

Une question d'importance majeure est celle qui concerne la légalité ou l'illégalité des actes auxquels se livrent les dépositaires ou agents de l'autorité auxquels il est fait résistance avec voies de fait. Le principe juridique en cette matière est que l'article 209 ne peut couvrir que les actes légitimes de l'autorité ou de ses agents. La constitution de 1793, article 11, formulait ce principe avec une certaine énergie; cet article portait ce qui suit :

« Tout acte exercé contre un homme hors les cas et sans les formes que la loi détermine est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force. » Toutefois, cette règle, qui est vraiment un axiome de justice stricte, est loin d'être appliquée sans difficulté et sans réserve dans la pratique. La cour de cassation, notamment, l'a plus d'une fois fait fléchir. La cour suprême, dans de nombreux cas, a été déterminée par cette considération qu'il y aurait quelque chose de subversif à rendre les particuliers juges, dans leur propre cause, de la légalité ou de l'illégalité des actes des agents du pouvoir. Dans la pensée de la cour de cassation, une présomption de légalité doit en général couvrir le fonctionnaire ou officier public, et, si cette présomption est démentie par le fait, les particuliers lésés doivent demander réparation aux tribunaux plutôt que de se faire en quelque sorte justice à eux-mêmes en résistant par la force. Ainsi la cour régulatrice a jugé et très-peu juridiquement, selon nous, qu'il y avait *rébellion* dans le fait d'un débiteur repoussant par l'emploi de la force un huissier qui voulait procéder à son arrestation pour dettes, bien que l'arrestation fût irrégulièrement opérée, l'huissier ayant procédé sans l'assistance du juge de paix dans un cas où l'intervention de ce magistrat était légalement nécessaire.

Les cours d'appel ont généralement une jurisprudence plus libérale et tendent à considérer comme un cas de légitime défense parfaitement licite la résistance, même à force ouverte, aux actes irréguliers des dépositaires ou agents de l'autorité. Nous citerons seulement deux espèces où ce principe a été affirmé par la jurisprudence des cours d'une manière fort nette et fort accentuée. Il a été jugé qu'un artisan a pu repousser par la force, sans commettre le délit de *rébellion*, un huissier qui, d'ailleurs, porteur d'un titre exécutoire régulier, prétendait procéder à la saisie des outils de l'ouvrier, outils que la loi déclare insaisissables (art. 592, C. de pr. civ.). Nous citerons encore un cas assez remarquable. Un sieur Poivre avait été surpris par des gardes au moment où il venait de couper du bois en délit dans une forêt et encore armé de la serpe dont il avait fait usage. Il était en flagrant délit et les gardes forestiers pouvaient l'arrêter, *mais uniquement pour le conduire devant le juge de paix ou le maire*, suivant la disposition de l'article 163 du code forestier. Au lieu de procéder ainsi, les gardes, en opérant son arrestation, lui intimèrent l'ordre de les conduire eux-mêmes sur le point de la forêt où il venait de couper du bois en délit. Le délinquant se dégagea de leur étreinte et les tint à distance en les menaçant de faire contre eux usage de sa serpe; les gardes dressèrent procès-verbal de *rébellion*. Mais la cour de Douai acquitta Poivre sur la prévention de *rébellion*, par le motif que les gardes forestiers avaient commis un excès de pouvoir en arrêtant le délinquant dans un autre but que celui de le conduire devant le juge de paix ou le maire, et que, dans semblable circonstance, le prévenu s'était trouvé en état de légitime défense. La cour de cassation, saisie par le ministère public, adopta la solution de la cour de Douai et rejeta le pourvoi formé contre l'arrêt de cette cour (Ch. crim., arrêt du 7 avril 1837).

Arrivons à la pénalité qui atteint la *rébellion* et qui varie selon qu'elle est considérée comme un crime ou comme un simple délit correctionnel. Les circonstances aggravantes dans cette matière résident : 1° dans le nombre des délinquants; 2° dans le fait qu'ils étaient porteurs d'armes. Si les personnes qui ont commis de concert l'acte de *rébellion* étaient au nombre de plus de vingt et qu'il y eût, en outre, la circonstance qu'elles étaient porteurs d'armes, la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 210, code pénal). Si les rebelles n'étaient point armés, bien qu'ils fussent au nombre de plus de vingt, la peine s'abaisse d'un degré et les coupables ne sont plus passibles que de la reclusion (même article). Si, les rebelles étant armés, leur nombre est de trois à vingt inclusivement, la peine encourue est la reclusion; si, dans les mêmes conditions de nombre, les rebelles ne sont point armés, la pénalité est réduite à un emprisonnement de six mois à deux ans (art. 211 du code pénal). Si enfin la *rébellion* n'a été commise que par une ou deux personnes munies d'armes, la peine est de six mois à deux ans d'emprisonnement, et l'emprisonnement se réduit à une durée de six jours à six mois si la circonstance aggravante des armes fait défaut. Au reste, pour que la *rébellion* soit punie comme *rébellion* armée, il n'est point nécessaire que chacune des personnes qui formaient le groupe soit individuellement porteur d'une arme. La réunion est traitée comme réunion armée du moment que deux seulement des individus qui la composent sont pourvus d'armes ostensibles (art. 214 du code pénal). Les armes étant apparentes, ceux qui, quoique personnellement désarmés, se joignent au groupe assument la responsabilité des intentions peut-être meurtrières et, en tout cas, incontestablement menaçantes des meneurs de la bande.

RÉBELLIONNAIRE s. m. (ré-bè-lio-nè-re — rad. *rébellion*). Jurispr. Celui qui fait acte de rébellion.

REBELLO DA SILVA (Louis-Auguste), écrivain et homme politique portugais, né à Lisbonne le 2 avril 1821, mort dans la même ville le 19 septembre 1871. En 1838, il fonda avec quelques jeunes gens la Société philomathique et, à partir de ce moment, il se prit de passion pour les lettres. L'année suivante, il alla suivre les cours de l'université de Coïmbre; mais, en 1841, une grave maladie le força d'interrompre ses études et il revint à Lisbonne. Rebello, qui avait déjà publié quelques essais dans le journal de la Société philomathique, résolut de suivre la carrière littéraire. En même temps qu'il s'adonnait à des travaux historiques, il collaborait à divers journaux et publiait un roman intitulé : *Rausso por homisio*, qui eut du succès. En 1845, il fut nommé official à la secrétairerie du conseil d'Etat et, quatre ans plus tard, secrétaire de ce conseil; mais il donna peu après sa démission. Devenu quelque temps auparavant rédacteur du *Diario do governo*, journal officiel du gouvernement, il fut chargé ensuite, pendant quelques années, de rédiger le *Bulletin* du ministère des travaux publics. M. Rebello, qui avait été nommé membre du conservatoire royal en 1845, fiscal du théâtre de Doña-Maria en 1846, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne en 1854, fut appelé, en 1858, à professer l'histoire nationale et universelle au nouveau cours supérieur des lettres et, en 1859, à faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Il était, en outre, membre de plusieurs sociétés savantes.

Comme homme politique, M. Rebello avait été élu député aux cortès en 1848 et réélu depuis lors à plusieurs reprises. Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses talents oratoires, par son esprit élevé et libéral et se vit élever à la pairie en 1864. En 1869, le duc de Loulé, président du conseil, l'appela à prendre le portefeuille de la marine et des colonies, qu'il conserva jusqu'au mois de mai 1870.

Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans des journaux littéraires et politiques : la *Revista*, l'*Universal Lisbonense*, l'*Epocha*, le *Panorama*, la *Revista peninsular*, l'*Archivo pittoresco*, les *Annales des sciences et des lettres*, la *Revue contemporaine*, l'*Imprensa*, la *Discussion*, la *Politica liberal*, etc., M. Rebello a publié un grand nombre de travaux historiques et littéraires. Les ouvrages historiques les plus remarquables sont : l'*Histoire du Portugal au* XVIII*e et au* XIX*e siècle* (Lisbonne, 1861); une *Etude* sur l'homme d'Etat portugais Diogo de Mendonça Corte-Real, et la continuation, dont il a été chargé par l'Académie royale, de l'important ouvrage, commencé et conduit jusqu'au quinzième volume par le vicomte de Santarem, le *Tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal.* Il a, en outre, publié, soit dans divers recueils, soit à part, un grand nombre d'écrits sur l'histoire de la littérature et sur la politique, notamment : le *Corps diplomatique portugais* (Lisbonne, 1862); l'*Ecole moderne littéraire;* les *Orateurs portugais*. Mais ce qui a surtout contribué à rendre son nom populaire, ce sont ses romans historiques, dont les plus remarquables sont : *Odio velho nao cauca* (1849, 2 vol.), et surtout celui qui a pour titre : la *Jeunesse du roi dom Jean V* (Lisbonne, 1851-1853, 4 vol.). Malgré de nombreux défauts, cet ouvrage est incontestablement l'une des meilleures productions de la littérature portugaise à notre époque. Enfin, on lui doit quelques pièces de théâtre et des imitations de l'*Othello* de Shakspeare, de l'*Honneur et l'argent* de Ponsard, etc.

RÈBELUN s. m. (rè-be-lun). Expression employée dans les fromageries de Roquefort pour désigner le produit d'un premier grattage.

RÉBÉNACQ, village et commune de France (Basses-Pyrénées), cant. d'Arudy, arrond. et à 18 kilom. d'Oloron, à 16 kilom. de Pau, sur le Néez; 1,005 hab. Sources minérales, petit établissement de bains. Le château, bâti au milieu de vastes prairies, a été le berceau de la famille de Bitaubé. On visite aux environs de ce village une grotte d'environ 260 mètres de profondeur et les sources du Néez, dont l'une semble jaillir du rocher; l'autre sort de la terre avec tant de force et d'abondance qu'elle fait immédiatement mouvoir des usines.

REBÉNIR v. a. ou tr. (re-bé-nir — du préf. *re*, et de *bénir*). Bénir une seconde fois : *On* REBÉNIT *une église lorsqu'elle a été profanée.* (Acad.)

REBENQUÉ s. m. (re-bain-ké). Sorte de fouet très-court, de lanière de cuir, dont se servent les gauchos.

REBENTISCH (Jean-Frédéric), botaniste allemand, né à Landsberg-sur-la-Warthe en 1772, mort le 1er mai 1810. Tout en exerçant la médecine dans sa ville natale, il s'adonna à la botanique. Comme Linné, il divisait les classes de plantes d'après le nombre des étamines; mais il supprimait celle de la dodécandrie et établissait les ordres d'après le nombre des pistils. On a de lui : *Prodromus floræ Neomarchicæ secundum systema proprium* (Berlin, 1804, in-8°); *Index plantarum circum Berolinum sponte nascentium* (1805, in-8°).

REBÉQUER v. n. ou intr. (re-bé-ké — du préf. *re*, et de *bec*). Répondre avec hauteur à une personne à qui l'on doit du respect :

> Ma belle-mère, arrivez, venez vite;
> Vous n'êtes plus la maîtresse au logis,
> Chaçun *rebéque.*
>
> VOLTAIRE.

Se rebéquer v. pr. Même sens : *Je vous conseille de ne pas* VOUS REBÉQUER.

REBER (Napoléon-Henri), compositeur français, né à Mulhouse le 21 octobre 1807. Il s'adonna d'abord à l'étude des sciences appliquées à l'industrie; mais il renonça bientôt à la carrière industrielle pour suivre l'irrésistible penchant qui le poussait vers la musique. M. Reber avait appris la flûte et le piano, et il possédait quelques notions de composition lorsqu'il se rendit, en 1828, à Paris. Il entra alors au Conservatoire, y reçut les leçons de Jalensperger, puis de Lesueur, (1829) et commença à se faire connaître, en 1835, par des œuvres de musique instrumentale, par des mélodies dans le genre des lieder allemands, qui obtinrent un grand succès auprès des connaisseurs. Depuis 1848, M. Reber a composé des opéras, dont quelques-uns ont eu du succès en dépit d'une distinction ordinairement peu appréciée de la masse des spectateurs. Plaire aux délicats paraît être avant tout le but du compositeur : à ce point de vue, il n'a rien à désirer. En 1853, M. Reber a remplacé Onslow comme membre de l'Institut. Chargé d'une des classes d'harmonie au Conservatoire, il a été nommé professeur de composition musicale à la mort d'Halévy, en 1862. Les œuvres principales de M. Reber sont : *Traité d'harmonie* (1862, in-8°); trois grands *quatuors* pour deux violons, alto et basse; deux trios pour piano, violon et violoncelle; quelques mélodies à voix seule et piano, parmi lesquelles on remarque le *Voile de la châtelaine;* la *Captive; Haïluli;* la *Chanson du pays*, etc.; des valses d'un caractère original, des symphonies, etc. Au théâtre, il a donné la musique du deuxième acte du *Diable amoureux*, ballet-pantomime de MM. de Saint-Georges et Mazillier (Opéra, 1840); la *Nuit de Noël* ou l'*Anniversaire*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe (Opéra-Comique, 1848), qui eut du succès, le *Père Gaillard*, opéra-comique en trois actes, paroles de M. Thomas Sauvage (Opéra-Comique, 1852), ouvrage agréable que le public accueillit avec faveur; les *Papillotes de Monsieur Benoît*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré (Opéra-Comique, 1853), petit chef-d'œuvre de grâce et de sentiment; les *Dames capitaines*, opéra-comique en trois actes, paroles de Mélesville (Opéra-Comique, 1857), où on trouve d'agréables mélodies, mais dont le poëme manquait de gaieté et d'intérêt; *Naïm*, ouvrage destiné à l'Opéra (non représenté). L'ouverture en a été exécutée dans les concerts de Paris.

REBERCER v. a. ou tr. (re-bèr-sé — du préf. *re*, et de *bercer*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o* : *Il reberça; nous reberçons*). Bercer de nouveau : *Vous avez réveillé la petite,* REBERCEZ-*la.*

Se rebercer v. pr. Etre rebercé.

REBÊTRE s. m. (re-bè-tre). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte, en Normandie. ‖ On dit aussi REBETRIN.

REBEUVILLE, village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 3 kilom. de Neufchâteau, à 68 kilom. d'Epinal, sur le Mouzon; 442 hab. Carrières de pierres à bâtir et à paver. Dans l'un des murs du presbytère est encastrée une pierre portant une inscription antique, trouvée sur la voie romaine de Langres à Toul. Rebeuville est dominé par une belle masse de rochers dans lesquels s'ouvre une vaste et curieuse grotte.

REBHUN (Paul), pasteur allemand. V. RHEBHUN.

REBI s. m. (re-bi). Fête japonaise.

REBIFFER v. a. ou tr. (re-bi-fé — du préf. *re*, et de *biffer*). Relever en haut, retrousser : *Il lui* REBIFFA *le nez d'un coup de poing.*

— Pop. Regimber, refuser d'une manière disgracieuse.

Se rebiffer v. pr. Se révolter, se refuser à quelque chose : *Ces pauvres envieux, en raison de leur secrète misère,* SE REBIFFENT *contre le mérite.* (Chateaub.) *Personne ne* SE REBIFFE, *on obéit avec contentement.* (E. Sue.)

RÉBIITE s. f. (ré-bi-i-te). Mesure de capacité, usitée pour les liquides chez les Hébreux et les Egyptiens : *La* RÉBIITE *était la* 288e *partie du bath et équivalait à* 0lit,063; *après la réforme philétérienne, sous les Ptolémées, elle valut* 0lit,122.

REBINAGE s. m. (re-bi-na-je — du préf. *re*, et de *binage*). Agric. Troisième façon de terre ou labour que l'on donne à la vigne : *Le* REBINAGE *se donne au moment de l'ébourgeonnage et de l'accolage des sarments, quand le raisin est noué, en mai ou juin.*

REBINER v. a. ou tr. (re-bi-né — du préf. *re*, et de *biner*). Agric. Donner un troisième labour à une vigne : *On bine six semaines ou deux mois après le premier labour; mais, lorsqu'on a donné cette première façon immédiatement après la récolte, on* REBINE *de nouveau dès que les gelées sont passées.* (Morog.)

REBIS s. m. (re-bis — du lat. *bis*, deux fois). Hermét. Se dit des composés et, en général, de tout ce qui a une double propriété.

REBI-UL-ACHIR s. m. (re-bi-ul-a-kir). Chron. Mois turc qui correspond au mois de novembre.

REBI-UL-ELVEL s. m. (re-bi-ul-èl-vèl). Chron. Mois turc qui correspond au mois d'octobre.

REBKOW (Eike DE), jurisconsulte allemand. V. REPGOW.

REBLANCHI, IE (re-blan-chi, i) part. passé du v. Reblanchir. Blanchi de nouveau : *Murs* REBLANCHIS. *Voyez-vous cette maison couverte d'ardoises, dont les fenêtres sont* REBLANCHIES *depuis peu?*

REBLANCHIR v. a. ou tr. (re-blan-chir — du préf. *re*, et de *blanchir*). Blanchir de nouveau : *On* A REBLANCHI *les murs de ce corridor. Il faut qu'on* REBLANCHISSE *ce linge.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Redevenir blanc : *Là tout s'éclaircissait sous les premières influences du printemps; les marbres* REBLANCHISSAIENT, *les arbres secouaient la mousse de leurs branches pour reverdir bientôt.* (Clém. Robert.)

Se reblanchir v. pr. Etre reblanchi. ‖ Pop. Mettre du linge blanc, faire sa toilette.

REBLANDIR v. n. ou intr. (re-blan-dir). Féod. Demander au seigneur la cause des saisies qu'il a pratiquées ou des entraves qu'il met à la jouissance d'une propriété quelconque.

— v. a. ou tr. Amadouer, flatter : *Le connétable de Montmorency, disgracié par François Ier,* REBLANDIT *en toute humilité la boude du roi son maître.* (Pasq.) ‖ Vieux mot.

REBLANDISSEMENT s. m. (re-blan-di-seman — rad. *reblandir*). Féod. Action de reblandir.

— **Encycl.** On appelait ainsi une réclamation respectueuse. Les anciennes chartes font diverses applications du mot *reblandissement*. Les unes disent que le vassal doit, quarante jours après avoir donné l'aveu à son seigneur, « retourner par devers ledit seigneur féodal, le *reblandir* et savoir s'il veut débattre ledit aveu et dénombrement, » c'est-à-dire lui demander respectueusement s'il y a des blâmes à fournir contre l'aveu.

D'autres coutumes se servent du mot *reblandir* ou *reblandissement* en parlant de la réclamation du bétail saisi que le propriétaire vient faire au seigneur ou à son juge. C'est dans ce sens que des lettres de grâce de 1463 portent le verbe *reblandir* comme synonyme de prévenir.

RÈBLE s. m. (rè-ble). Bot. Nom vulgaire du grateron.

REBLESSER v. a. ou tr. (re-blè-sé — du préf. *re*, et de *blesser*). Blesser de nouveau.

REBLETTE s. f. (re-blè-te). Ornith. Un des noms vulgaires du troglodyte. ‖ On dit aussi REBLOT s. m.

REBMANN (André-Georges-Frédéric), magistrat et publiciste français d'origine allemande, né à Kitzingen (Franconie) en 1768, mort à Wiesbaden en 1824. Avocat en 1794, lorsque les Français firent la conquête de la rive gauche du Rhin, il fut successivement, de 1812 à 1814, juge à Trèves, à Cologne, président au tribunal criminel de Mayence et président à la cour impériale de Trèves. On a de Rebmann : *Rapport fait au divan par Esseid-Aly-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane près de la République française, sur la situation actuelle de la France et sur l'esprit public* (1797, in-8°); *Coup d'œil sur les quatre départements de la rive gauche du Rhin* (Trèves, 1802, in-12), etc.

REBOI s. m. (re-boi). Hortic. Espèce de pomme.

REBOIRE v. a. ou tr. (re-boi-re — du préf. *re*, et de *boire*). Boire de nouveau : *Il était si altéré qu'il but et* REBUT *à plusieurs reprises. Il présenta de son eau des Barbades à Mlle de Kerkabon et à M. son frère; il en but avec eux; il leur en fit* REBOIRE *encore.* (Volt.) ‖ Reprendre des habitudes d'ivrognerie après les avoir quittées : *Malheureusement, il* REBOIT *plus que jamais.*

— Techn. S'humecter, en parlant du grain que le brasseur fait germer.

REBOISÉ, ÉE (re-boi-zé) part. passé du v. Reboiser. Boisé de nouveau : *Le pays est* REBOISÉ.

REBOISEMENT s. m. (re-boi-ze-man — rad. *reboiser*). Action de reboiser, de couvrir de bois : *Les moutons et les chèvres sont les plus grands ennemis du* REBOISEMENT *des montagnes.* (Martins.)

— **Encycl.** L'existence des forêts est intimement liée à la prospérité de l'agriculture. Les bois ont une grande importance au point

de vue climatologique. La connaissance de l'étendue des forêts, comparée à la surface nue ou couverte d'herbes et de graminées, est, dit de Humboldt, un des éléments numériques les plus intéressants et les plus négligés de la climatologie d'un pays. Lorsqu'on examine les terrains au milieu desquels sont jetés les torrents d'origine récente, on s'aperçoit qu'ils sont toujours dépouillés d'arbres et de toute espèce de végétation robuste. Lorsqu'on examine, d'autre part, les revers dont les flancs ont été récemment déboisés, on les voit rongés par une infinité de torrents du troisième genre qui n'ont pu évidemment se former que dans ces derniers temps. Voici un double fait bien remarquable : partout où il y a des torrents récents, il n'y a plus de forêts, et partout où l'on a déboisé le sol, les torrents récents se sont formés. Mais si le déboisement est la cause principale de la formation et du développement des torrents, le *reboisement* est susceptible de mettre à sec les torrents déjà formés. En examinant les bassins de réception des grands torrents à sec, on y découvre le plus souvent des forêts épaisses. On remarque aussi le long des versants boisés une multitude de torrents de troisième genre qui paraissent comme étouffés sous les masses de la végétation et sont complétement à sec. Or, cette seconde observation, qui peut être vérifiée par une multitude d'exemples, démontre que les forêts sont capables de provoquer la mise à sec des torrents déjà formés. Parmi le grand nombre de torrents à sec dont les bassins sont boisés, il en est dont les forêts ont subi la loi commune et sont tombées en partie sous la cognée des habitants. Eh bien ! le résultat de ces déboisements a été de raviver la violence des torrents qui n'était qu'assoupie. On sait que les côtes de l'Océan, entre l'embouchure de la Gironde et celle de l'Adour, sont occupées par des sables quartzeux et très-fins, sur une longueur d'environ 260 kilom. Ces sables, poussés par les vents d'ouest, s'avançaient graduellement au milieu d'un pays plat et dénudé. Le boisement des sables a arrêté leur marche envahissante. Il y a quelques années, le Rhône, la Loire, le Rhin, en débordant sur leurs rives, ont causé des désastres dont on gardera longtemps la mémoire. Tout le monde est d'accord pour attribuer ces désastres, en grande partie du moins, au déboisement des montagnes.

Les bois, en retardant la fonte des neiges, empêchent par cela même les crues subites qui se produisent quelquefois au printemps. D'un autre côté, ils diminuent considérablement la vitesse des eaux. Les pluies et les neiges, lorsqu'elles tombent sur des cimes pelées, s'écoulent ou s'évaporent avec une vitesse extrême; au lieu de maintenir les fleuves et les rivières à des niveaux moyens dont profiteraient les bateliers et dont se féliciteraient les propriétaires riverains, elles produisent alors des crues subites, des inondations qui suspendent la navigation, dévastent les propriétés en les couvrant de graviers et quelquefois les rongent et les entraînent; puis, après les débordements, viennent brusquement de basses eaux qui ne cessent que de loin en loin et pour de courts délais à la faveur de quelque orage. Avec un déboisement déréglé, nos pays tempérés se rapprochent ainsi des régions méridionales, où il n'y a que des torrents pendant le printemps et l'automne, des filets d'eau imperceptibles au milieu d'un océan de sables pendant l'été, et jamais de rivières faciles et maniables. On peut concevoir que le déboisement des montagnes, qui a eu lieu depuis un siècle sur une assez grande échelle dans un grand nombre de pays, a dû contribuer à rendre les crues des fleuves plus fortes et leur étiage plus fréquent. Sur les pentes boisées, l'eau tombe de feuille en feuille sur un terrain couvert de débris végétaux, s'y insinue lentement, s'y imbibe complétement et n'en sort qu'en filets, tandis que, sur les pentes dénudées, elle court rapidement de haut en bas, se creuse des ravins où elle se rassemble, accroissant sa vitesse par sa masse.

Les dommages occasionnés par les inondations ne se bornent pas à la destruction des récoltes existantes; les eaux déposent sur les terrains qu'elles envahissent les matières qu'elles entraînent avec elles depuis le sable fin jusqu'aux cailloux du plus fort calibre. C'est ce qu'on remarque surtout à l'embouchure des fleuves. Le déboisement et la mise en culture de l'immense bassin traversé par le Pô est un fait bien constaté; il s'est opéré graduellement, dans le cours des cinq ou six derniers siècles; mais la violence des crues et la quantité de limon charriée par les eaux ont augmenté dans une proportion très-rapide. La nécessité de maintenir cette masse d'eau entre des digues en a encore augmenté les inconvénients. Le fleuve traverse à son embouchure un vaste promontoire formé de ses propres alluvions. Du XIIe au XVIIe siècle, la longueur de l'accroissement annuel n'était que de 25 mètres par an; elle a été de 70 mètres du XVIIe au XVIIIe siècle inclusivement.

Le déboisement exerce aussi sur la température une influence considérable; il rend les climats moins constants, plus variables et plus excessifs. Si nous considérons particulièrement le sol forestier de la France, nous y découvrons une relation constante entre la situation des bois et l'état géologique du pays. Les terrains primitifs conviennent rarement à l'agriculture, mais sont avantageusement occupés par des bois et des pâturages. C'est ainsi que les Ardennes, les Vosges, la Bretagne, le Bocage normand, la Vendée, le plateau central ont été de tout temps couverts de vastes forêts. De nos jours, malheureusement, la plupart de ces forêts n'existent plus; mais, partout où elles ont disparu, on peut voir se produire les funestes effets du déboisement dont nous nous sommes occupés au commencement de cet article. Toutes les crêtes occupées par les terrains pénéen, triasique, jurassique, crétacé inférieur, sont généralement occupées par des forêts. Et ce n'est que justice. Les parties les moins accidentées de ces terrains sont livrées à l'agriculture proprement dite. Dans les terrains tertiaires eux-mêmes, dont la fécondité se prête avantageusement à toutes les cultures, les bois ont leur place marquée partout où se rencontrent des bancs de sable, de grès ou de meulière. Les alluvions siliceuses et caillouteuses constituent des sols essentiellement forestiers. Les forêts de Haguenau, de la Hardt sont situées sur un terrain de cette nature.

On ne connaît guère avec précision en France que l'étendue des bois de l'Etat, des communes et des établissements publics. Les bois de l'Etat occupent 1,113,000 hectares; ceux du domaine, 67,000; ceux des communes et des établissements publics également soumis au régime forestier s'étendent sur 2,020,000 hectares. Quant à l'espace occupé par les bois des particuliers, on manque d'appréciations exactes, parce qu'à aucune époque on n'en a fait le relevé géométrique et qu'on s'est contenté d'emprunter les évaluations du cadastre qui sont loin d'être aujourd'hui d'accord avec le véritable état des choses. Aussi, tandis qu'en 1831 les documents officiels évaluaient à 3,490,000 hectares la superficie des bois des particuliers, en 1864 ces mêmes documents la portaient à 6,126.849 hectares. Sans pouvoir dire auquel de ces deux nombres il convient d'ajouter foi, il est certain que l'étendue du sol boisé de notre pays tend à diminuer rapidement par suite des défrichements qui ont lieu tous les ans. « Depuis seize ans, dit à ce sujet M. Becquerel dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences le 22 mai 1865, on autorise annuellement le défrichement d'environ 15,000 hectares. On peut évaluer à une contenance de 9,000 hectares les défrichements au-dessous de 10 hectares en plaine et les défrichements illicites. Si l'on ajoute encore à cette contenance 6,000 hectares de bois domaniaux et 1,000 hectares de bois communaux, on arrive à un total d'environ 31,000 hectares, qui représentent très-approximativement la surface boisée livrée chaque année au défrichement. On ne sait pas encore officiellement si la totalité est défrichée. Or, si le défrichement n'éprouvait pas un temps d'arrêt et qu'il fût effectué en totalité, on aurait défriché, en un siècle, 3,100,000 hectares. » Heureusement qu'on s'est maintenant aperçu du danger que présentait cette manie des défrichements. On a même senti qu'il était urgent de procéder à des *reboisements*, si l'on voulait échapper aux terribles désastres dont les inondations de 1846, 1856, 1866, nous ont fourni de trop fréquents exemples.

On a toutefois contesté l'efficacité du *reboisement* pour prévenir les inondations. « Des études très-importantes, disait en 1865, à la tribune du Corps législatif, un orateur du gouvernement, ont été faites sur le régime des inondations en France; il en résulte que, contrairement à une opinion généralement reçue, ce ne serait pas le déboisement ni le changement de culture qui déterminerait ces catastrophes; car, il y a des siècles, les inondations étaient aussi considérables et souvent plus désastreuses qu'aujourd'hui. Les grandes crues ne se produisent que par suite de la coïncidence de certaines circonstances atmosphériques spéciales, coïncidence qui est heureusement assez rare. » Il y a dans ce passage des vérités incontestables, mais à côté d'une erreur d'appréciation qu'il suffira d'indiquer pour donner aux faits leur véritable signification. Assurément, il est des circonstances, par exemple des pluies prolongées, des changements de température, qui déterminent la fonte brusque des neiges sur des espaces très-considérables où le *reboisement* est impuissant à empêcher une catastrophe de se produire. On sait d'ailleurs que la plupart des grands cours d'eau prennent naissance sur des hauteurs éternellement interdites à la végétation forestière. Les grandes surfaces couvertes de neige et de glace qui, dans les Alpes, occupent les hauts sommets sont toujours une menace contre laquelle les meilleurs palliatifs viendront infailliblement échouer quand se produiront dans ces régions élevées les phénomènes naturels contre lesquels l'homme ne peut lutter. Mais ces cas sont heureusement assez rares et, en dehors d'eux, il en existe d'autres où le *reboisement* est d'une utilité incontestable. Or, c'est en vue de ces cas seulement que nous le préconisons. A côté des grandes inondations que l'homme est forcé de subir, il en est d'autres pour ainsi dire locales et propres aux contrées montagneuses qui, pour atteindre une surface plus restreinte, n'en constituent pas moins des fléaux qu'il est urgent de combattre en boisant les pentes où ils se produisent. Voilà en quoi consiste l'utilité du *reboisement;* réduite à ces proportions, elle n'en mérite pas moins l'attention du gouvernement comme des simples particuliers. Ces effets du boisement des montagnes ont été depuis longtemps constatés. Voici ce que dit, entre autres, Louis Gollut, dans ses *Mémoires historiques de la république Séquanoise* imprimés à Dôle en 1592 : « L'on sçait que les pluies tombantes sur les montagnes, collines et campaignes nues et découvertes, après avoir humecté la terre, se écoulent presque entièrement en bas et se jettent dedans le canal des rivières; mais si, avant que de donner en terre, l'eau rencontre les arbres, les arbrisseaux, les ronces, les espines, les herbes et autres telles choses qui serpentent par terre, une partie s'arrestera sur les feuilles et sur le bois. Puis, ce qui tombe en bas ne humectera pas seulement la terre saiche et altérée, mais s'arrestera et s'empreschera à abreuver jusqu'à ce que toutes les racines et tout le dedans du bois, jusques au sommet et aux branches plus extendues, haient sucé et attiré ce que leur est nécessaire. De quoi il advient que tout ce que réside là ne se coule aux rivières; et, au contraire, ce qui n'y est arresté se glisse et passe en bas aux rivières prochaines. » De son côté, le savant ingénieur Surell, qui a fait des torrents une étude si approfondie, s'exprime ainsi : « On comprend comment les forêts, en envahissant les bassins de réception, ont dû contribuer puissamment à étouffer certains torrents. Pendant que les eaux se créaient les pentes les plus convenables, les forêts retenaient le sol prêt à fuir, le rendaient plus solide, diminuaient, par conséquent, la masse des alluvions et surtout s'opposaient à la concentration des torrents. Ainsi la nature, en plaçant les forêts sur les montagnes, mettait le remède à côté du mal. Elle combattait les forces actives des eaux par d'autres forces actives; aux envahissements des torrents elle opposait les conquêtes progressives de la végétation... Il y a mieux à faire, pour brider les torrents, que d'entasser à grands frais des terrassements et des maçonneries, qui seront toujours, quoi qu'on fasse, de dispendieux palliatifs, plus propres à masquer la plaie qu'à l'extirper. Pourquoi l'homme ne demanderait-il pas un secours à ces puissances nouvelles dont l'énergie et l'efficacité lui sont si clairement révélées? Pourquoi ne leur commanderait-il pas de faire encore une fois et sous l'impulsion de son génie ce qu'elles ont déjà fait anciennement sur tant de torrents qui n'existent plus et par le seul mouvement de la nature? »

Frappé de l'exactitude de ces considérations, le gouvernement de Louis-Philippe mit la question du *reboisement* des montagnes à l'étude. Bientôt les Chambres votèrent la loi de 1845 qui, malheureusement, resta lettre morte. Cette loi disait en substance que des ordonnances royales devaient déterminer les départements où le *reboisement* des montagnes étant une question de nécessité publique serait opéré à l'aide de mesures administratives. Malheureusement, on voulut faire trop et trop vite en classant dès le premier abord tous les points où le *reboisement* était jugé nécessaire. On recula devant la responsabilité d'une mesure générale. Bientôt d'ailleurs les événements de février 1848, en renversant Louis-Philippe, firent oublier la loi de 1845 qui ne reçut pas même un commencement d'exécution. La question du *reboisement* ne fut de nouveau mise sur le tapis qu'en 1860. Evitant la faute commise en 1845, on ne songea pas à entreprendre d'un seul coup le *reboisement* des 1,200,000 hectares auxquels on devait l'appliquer. On résolut de former des massifs distincts sur les points les plus menacés, en attendant que le temps permît d'étendre l'opération proportionnellement aux ressources disponibles. Une somme de 10 millions à dépenser en dix ans fut affectée à la formation de ces massifs qui devaient comprendre une étendue de 80,000 à 100,000 hectares. En vertu de cette loi, le boisement était facultatif sur certains points et obligatoire sur d'autres. Tout propriétaire de terrains situés sur le sommet ou la pente des montagnes qui désire reboiser tout ou partie de ces terrains peut demander une subvention à l'administration qui l'accorde toutes les fois que le *reboisement* projeté est d'intérêt public. D'autre part, lorsque l'administration forestière juge qu'il est nécessaire d'établir sur un point un massif forestier, un projet du travail à exécuter est soumis à une enquête dans chaque commune intéressée; le conseil municipal prend une délibération de concert avec les propriétaires les plus imposés; puis, après avis du conseil général et du conseil d'arrondissement, un décret, rendu en conseil d'Etat, déclare l'utilité publique, s'il y a lieu. Les particuliers peuvent exécuter eux-mêmes les travaux à l'aide de la subvention à eux allouée par l'administration. Sinon, on procède à l'expropriation. L'exproprié peut désintéresser l'Etat et rentrer dans la possession de son bien, soit en remboursant l'indemnité d'expropriation et la dépense des travaux, soit en remboursant l'indemnité d'expropriation et en abandonnant la moitié des terrains reboisés. Pour les communes et les établissements publics, on procède à peu près de la même manière, sauf quant à l'expropriation, qui est remplacée par une vente à l'amiable. Voici les résultats de la loi de 1860 pendant les quatre premières années. En 1861, il a été reboisé 4,639 hectares; en 1862, 11,416; en 1863, 12,834; en 1864, 12,192; soit 41,081 hectares. 29,000 hectares ont été reboisés à titre facultatif. Les projets de *reboisement* obligatoire embrassaient, à cette époque, une étendue de plus de 200,000 hectares répartis en 400 à 500 périmètres. Le *reboisement* de 80,000 hectares a été déclaré d'utilité publique.

Pour stimuler le zèle des particuliers et faciliter les *reboisements*, on a établi des pépinières de plants forestiers en différents endroits, notamment à Arpajon (Cantal), Bourg (Ain), Gap (Hautes-Alpes), Vigan (Gard), Royat (Puy-de-Dôme), Luz (Hautes-Pyrénées). Des sécheries de graines forestières ont été aussi construites partout où elles pouvaient rendre des services. Nous citerons parmi les plus importantes celle de Murat (Cantal), pour les graines de pins à crochet; celles de Briançon et de Montlouis. On n'a eu que très-rarement besoin de recourir à l'expropriation; mais, dans certains pays pauvres, adonnés à la culture pastorale, par exemple dans les Alpes, les *reboisements* ont suscité des craintes et des résistances dont il a fallu tenir compte. C'est alors qu'une nouvelle loi, votée en juin 1864, est venue compléter celle de 1860 en substituant, pour certaines localités, le gazonnement à la culture forestière. Le gazonnement peut, en effet, suffire, dans certains cas, à empêcher l'érosion du sol par les eaux. Il a de plus l'avantage de ne pas diminuer les surfaces affectées au pâturage. Toutefois, il est d'un emploi trop récent pour qu'on puisse prédire quel sera au juste son avenir. Un rapport officiel sur le *reboisement* des montagnes nous apprend que, pendant les huit années qui se sont écoulées de 1861 à 1868 inclusivement, la contenance totale des terrains reboisés et regazonnés s'est élevée à 79,704 hectares. A la fin de 1870, l'étendue des *reboisements* effectués devait embrasser près de 95,000 hectares. Déjà, dans les Alpes, notamment aux environs d'Embrun, un certain nombre de torrents ont été éteints par les *reboisements* et les barrages construits en travers du lit. Près de Digne, on n'a pas construit moins de 2,139 barrages, en pierres, en bois ou en fascines, dans la gorge du Labouret et dans les ravins latéraux. Cinq tonnes de graines d'essences diverses y ont été semées et on y a planté 640,000 jeunes arbres.

Constatons enfin qu'à présent le *reboisement* est en bonne voie. Les 100,000 francs employés chaque année par l'administration à repeupler les vides dans les forêts domaniales représentent à peine le cinquième de la somme nécessaire pour mener à bonne fin une opération que réclament tant d'intérêts. Il faut, nous le répétons, que l'Etat accorde des primes et des encouragements sérieux, qu'il fournisse aux propriétaires de bonnes essences, qu'il donne l'exemple surtout, et les particuliers, témoins des améliorations pratiquées et des bénéfices qui en résulteront, imiteront le gouvernement.

REBOISER v. a. ou tr. (re-boi-zé — du préf. *re*, et de *boiser*). Recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisée : *Le sol des îles d'Hyères, jadis fertile, aujourd'hui tout à fait stérile, pourrait acquérir de la valeur si l'on tentait de le* REBOISER. (Malte-Brun.)

Se reboiser v. pr. Etre reboisé.

REBOLLEDO (Bernardin, comte DE), littérateur espagnol, né à Léon en 1597, mort à Madrid en 1677. Il embrassa fort jeune la profession des armes, servit contre les Turcs, les Génois, et fut chargé, en 1636, de secourir contre les Suédois l'empereur Ferdinand II, qui le créa comte de l'empire et gouverneur du bas Palatinat. En 1649, le roi d'Espagne le nomma ambassadeur en Danemark, puis président du conseil de guerre de Castille en 1661. Rebolledo avait un remarquable talent pour la poésie; mais, dit Sismondi, il ne savait pas distinguer ce qui peut appartenir à l'inspiration de ce qu'il faut laisser au raisonnement. En effet, ses *Selvas militares y politicas* (Copenhague, 1650, in-8°), préceptes versifiés sur la guerre et le gouvernement, et ses *Selvas danicas* (Copenhague 1655), histoire et géographie rimées du Danemark, appartiennent plutôt à la prose rimée. Ses *Ocios* ou *Loisirs* (1660), recueil de sonnets, d'épîtres, de romans, etc., contiennent de gracieux morceaux. La meilleure édition des poésies de Rebolledo est celle de Madrid (1778, 4 vol. in-8°).

REBOND s. m. (re-bon — du préf. *re*, et de *bond*). Néol. Saut ou rejaillissement que fait un corps par l'effet du choc qu'il éprouve en tombant sur un corps dur : *De là tombent dans la vallée des cascades de mille sortes avec des* REBONDS *admirables de rochers en rochers.* (St-Marc. Gir.) ‖ Saut, bond en arrière : *Dans le choc longitudinal de deux barres élastiques, il y a un* REBOND.

REBONDI, IE adj. (re-bon-di, I — rad. *rebondir*). Gonflé, rempli : *A peine était-il depuis huit jours à Livourne, que les flancs* REBONDIS *du navire étaient remplis de mousselines peintes, de cotons prohibés, de poudre anglaise et de tabac sur lequel la régie avait oublié de mettre son cachet.* (Alex. Dum.)

— Fam. Arrondi, en parlant de certaines parties de corps : *Nous voyons de jeunes corps*

très-bien étudiés, d'un modèle REBONDI. (Th. Gautier.)

> C'est ici que l'on a santé toujours fleurie,
> Visage de chanoine et panse *rebondie.*
>
> PARNY.

— Par ext. D'un embonpoint excessif :

> — La voilà, pour conclusion,
> Grasse, mafflue et *rebondie.*
>
> LA FONTAINE.

> Comme ce fournisseur au visage vermeil,
> *Rebondi*, ramassé dans sa courte structure,
> Et brodé sur toute couture,
> Un melon étalait son gros ventre au soleil.
>
> L. ARNAULT.

— s. f. S'est dit pour Secousse, ébranlement. ‖ S'est dit aussi des coups d'une cloche que l'on tinte, après l'avoir sonnée en volée, et des sons entrecoupés d'un cor :

> Elle sonna trois coups de *rebondie.*
>
> *(Fabliaux.)*

REBONDIR v. n. ou intr. (re-bon-dir — du préf. *re*, et de *bondir*). Faire un ou plusieurs bonds : *On vit tomber le boulet de canon et un moment après on le vit* REBONDIR. *Un ballon qui* REBONDIT. (Acad.) *L'eau* REBONDISSAIT *comme une écume blanche.* (G. Sand.) *L'archidiacre glissa rapidement sur le toit comme une tuile qui se détache, et alla* REBONDIR *sur le pavé.* (V. Hugo.)

— Abusiv. Se porter rapidement d'une direction dans une autre : *Elle pâlit, et son œil* REBONDIT *pour ainsi dire du serviteur sur le maître.* (Alex. Dum.)

— Fig. Se détacher vivement : *Le premier vers n'est plus ce qu'il paraissait seul; il* REBONDIT *de l'entourage des autres.* (Volt.) *C'était un homme élastique, habitué à* REBONDIR *au-dessus des révolutions.* (Balz.) *Il se plaît aux conversations rapides, aux parties de raquettes dialoguées, où le mot* REBONDIT *sur le mot.* (Th. Gautier.)

— Théâtre. Se relever d'une chute, en parlant d'une pièce :

> . . . . . Un drame, de nos jours,
> Tombe souvent, mais *rebondit* toujours.
>
> DELILLE.

REBONDISSANT, ANTE adj. (re-bon-di-san, an-te — rad. *rebondir*). Qui a la propriété de rebondir, de faire plusieurs bonds : *Une balle élastique est* REBONDISSANTE.

— Méd. Se dit du pouls dicrote.

REBONDISSEMENT s. m. (re-bon-di-se-man — rad. *rebondir*). Mouvement d'un corps qui rebondit.

REBONDONNER v. a. ou tr. (re-bon-do-né — du préf. *re*, et de *bondonner*). Bondonner de nouveau : REBONDONNER *un tonneau.*

REBORD s. m. (re-bor — du préf. *re*, et de *bord*). Bord élevé et le plus souvent ajouté, rapporté : *Le* REBORD *de cette table empêche l'argent de tomber. Les* REBORDS *d'un quai, d'un pont.* (Acad.) *Accoudé au* REBORD *de la fenêtre de sa mansarde, il paraissait regarder attentivement la maison qui était en face.* (E. Sue.) *Je m'assieds en attendant sur le* REBORD *de la terrasse.* (Gér. de Nerv.) *De belles parures, étoilées de diamants, fleuries de bouquets, guirlandent les* REBORDS *des loges.* (Th. Gaut.) *Le cardinal eut un éblouissement et s'appuya sur le* REBORD *de la fenêtre.* (Alex. Dum.) ‖ *Rebord d'une cheminée*, Bord en saillie d'une cheminée : *Il a mis sa pendule sur le* REBORD *de la cheminée.* (Acad.)

— Bord naturel d'une chose qui a de la profondeur : *Des liserons blancs, des campanules bleues pendent au* REBORD *des fossés.* (H. Taine.)

— Bord replié, renversé : *Le* REBORD *d'un manteau. L'extrémité de la trompe de l'éléphant est terminée par un* REBORD *qui s'allonge par le dessus en forme de doigt.* (Buff.) *L'indigène de la côte de Coromandel a les lèvres épaisses comme les* REBORDS *d'un vase.* (Du Camp.) ‖ Serrur. Le côté d'une serrure à travers lequel passe le pêne. ‖ Le côté d'un cadenas que traverse l'anse.

REBORDÉ, ÉE (re-bor-dé) part. passé du v. Reborder. Border de nouveau : *Des chaussures* REBORDÉES. ‖ *Oreille rebordée*, Forme particulière de l'oreille externe, où le rebord est très-prononcé.

REBORDER v. a. ou tr. (re-bor-dé — du préf. *re*, et de *border*). Mettre un nouveau bord : REBORDER *une robe, un gilet, des bottines.*

REBORNER v. a. ou tr. (re-bor-né — du préf. *re*, et de *borner*). Poser de nouvelles bornes.

RÉBOSCÈLE s. m. (ré-bo-sè-le — du gr. *raiboskelès*, qui a les jambes en dedans). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont l'espèce type vit au Brésil.

REBOTTAGE s. m. (re-bo-ta-je — rad. *rebotter*). Arboric. Action de rebotter un arbre : *Le* REBOTTAGE *est une espèce de recepage.* (Bosc.) ‖ Se dit quelquefois, mais à tort, comme syn. de RECEPAGE.

— Encycl. Il arrive assez souvent, dans les pépinières, que la greffe en fente ou à œil poussant rez terre ne réussit pas et qu'on est obligé de regreffer les arbres sur leur jet latéral, ou bien encore que la greffe, après avoir repris, a éprouvé, la seconde ou la troisième année, des accidents qui obligent de la rabattre à un ou deux yeux du sujet. Dans l'un et l'autre cas, l'opération porte le nom de *rebottage.* Les arbres qui l'ont subie ne deviennent jamais aussi beaux et ne durent pas aussi longtemps que les autres. et de plus le bourrelet de la greffe forme souvent une énorme loupe; la séve éprouve, en effet, dans ces arbres, un ralentissement qui amène à la longue l'obstruction des vaisseaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que les pépiniéristes livrent toujours à un prix inférieur les sujets rebottés, ce qui peut quelquefois engager les propriétaires à les prendre. Mais c'est là une économie mal entendue, bien que dans un très-bon terrain et avec une taille raisonnée ces arbres puissent à la longue arriver à produire de bons résultats. Dans les pépinières ou dans les jardins, il y a plusieurs moyens d'utiliser les arbres rebottés. On peut receper le sujet entre deux terres, au-dessous du bourrelet, et le greffer en fente; ou bien réserver le plus fort des jets qu'il fournira et le greffer à deux mètres du sol pour en faire une haute tige. Mais il vaut mieux, et c'est ce qu'on fait généralement, renoncer à la greffe à œil poussant et greffer à œil dormant, attendu que, si l'on ne réussit pas, on peut recommencer l'année suivante, un peu plus haut ou un peu plus bas. Les sujets dont la greffe a manqué deux fois peuvent être utilisés pour orner les jardins, pour garnir les vides des haies ou des massifs, etc.

REBOTTER v. a. ou tr. (re-bo-té — du préf. *re*, et de *botter*). Botter de nouveau : *Ce valet vient de* REBOTTER *son maître.*

Se rebotter v. pr. Remettre ses bottes.

REBOTTER v. a. (re-bo-té — altér. du fr. *rebuter*). Arboric. Rabattre ou même refaire complétement la greffe sur les arbres où elle n'a pas réussi : *Les arbres que l'on* A REBOTTÉS *poussent moins vigoureusement que les autres.*

REBOUCHAGE s. m. (re-bou-cha-je — rad. *reboucher*). Techn. Opération qui consiste à boucher avec du mastic les fissures, les inégalités d'une surface trop rugueuse pour recevoir une couche de peinture.

REBOUCHÉ, ÉE (re-bou-ché) part. passé du v. Reboucher. Bouché de nouveau : *Les trous sont-ils* REBOUCHÉS? *Cette bouteille a besoin d'être* REBOUCHÉE.

REBOUCHEMENT s. m. (re-bou-che-man — rad. *reboucher*). Techn. Action de reboucher quelque chose; résultat de cette action.

REBOUCHER v. a. ou tr. (re-bou-ché — du préf. *re*, et de *boucher*). Boucher de nouveau : REBOUCHER *des bouteilles.* REBOUCHER *un trou de souris. Nous aurons le temps d'y faire un trou et de le* REBOUCHER. (Balz.) *Il* AVAIT REBOUCHÉ *soigneusement la lumière de sa lanterne sourde.* (V. Hugo.) REBOUCHEZ *votre trou avec précaution, ne travaillez plus et attendez de mes nouvelles.* (Alex. Dum.)

— Fig. et fam. *Reboucher des trous*, Payer des dettes : *Sans moi, vos affaires, avec votre permission, étaient fort délabrées et mon argent a servi à* REBOUCHER *d'assez bons* TROUS. (Mol.)

Se reboucher v. pr. Se boucher de nouveau.

REBOUCHER v. a. ou tr. (re-bou-ché — rad. *rebouquer*, se refuser à). Émousser : *Son corps sera la cuirasse qui* REBOUCHERA *tous les traits.* (J.-J. Rouss.)

> Puisse être à ta grandeur le destin si propice,
> Que ton cœur de leurs traits *rebouche* la malice.
>
> RÉGNIER.

REBOUCLAGE s. m. (re-bou-cla-je). Techn. Défaut de confection dans la tension des fils de chaîne ou de trame.

REBOUCLER v. a. ou tr. (re-bou-klé — du pref. *re*, et de *boucler*). Boucler de nouveau : *Soyez tranquille, dit en souriant Charmolue : je vais le faire* REBOUCLER *sur le lit de cuir en rentrant.* (V. Hugo.)

REBOUIL s. m. (re-bouill; *ll* mll.). Techn. Sorte de laine pelade provenant des peaux de mouton immergées dans la chaux.

REBOUILLI, IE (re-bou-lli, î; *ll* mll.) part. passé du v. Rebouillir. Qui a bouilli de nouveau.

REBOUILLIR v. n. ou intr. (re-bou-llir; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *bouillir*). Bouillir de nouveau : *On remplit de vin un vase que l'on met sur le feu; il bout et* REBOUT *jusqu'à ce qu'il soit réduit d'un tiers.* (G. Sand.)

— Rem. Le verbe *rebouillir* prend l'auxiliaire *avoir* quand il exprime l'action, et l'auxiliaire *être* quand il marque l'état : *Ce civet* A REBOUILLI, EST REBOUILLI.

REBOUISAGE s. m. (re-boui-za-je — du préf. *re*, et de *rebouiser*). Chapell. Action de rebouiser; résultat de cette action.

REBOUISER v. a. ou tr. (re-boui-zé). Chapell. Nettoyer et lustrer un chapeau.

REBOUL (Guillaume), pamphlétaire français, né à Nîmes dans la dernière moitié du XVIe siècle, exécuté à Rome en 1611. Le consistoire de Nîmes l'avait excommunié, parce qu'il avait quelque raison de croire qu'il penchait vers le catholicisme. De plus, le duc de Bouillon, dont Reboul était le secrétaire, le renvoya en l'accusant de vol. Reboul chercha un refuge à Avignon, où il abjura en 1596. Cependant, comme sa fortune n'était pas encore faite, il partit pour Rome sous les auspices du Père Cotton. Il avait lieu de croire que son apostasie allait recevoir sa récompense; mais il se faisait de grandes illusions. Il attendit environ dix ans, puis sa patience finit. C'est alors qu'il exhala sa colère contre le pape, qui le fit emprisonner et exécuter. Reboul méritait mieux que cela, vu la violence de ses écrits contre les réformés. En voici la liste : *Salmoné* (1596), satire dirigée contre un pasteur; *Second Salmoné* (Lyon, 1597; Arras, 1600, in-12); la *Cabale des réformez tirée nouvellement du puits de Démocrite* (Montpellier, 1597, in-8°); *Du schisme des prétendus réformez* (Lyon, 1597, in-12); les *Actes du synode universel de la sainte Réformation, tenu à Montpellier le 15 mars 1598, satire Ménippée contre les prétendus réformez* (Montpellier, 1599, in-8°; 1600, in-12); *Apologie sur la cabale des réformez* (Lyon, 1597, in-8°); l'*Anti-huguenot* (1598, in-18); l'*Apostat* (Lyon, 1604), où il rend compte des motifs de sa conversion, etc.

REBOUL (Henri-Paul-Irénée), administrateur et savant français, né à Pézénas en 1763, mort dans la même ville en 1839. Député à l'Assemblée législative, il fit décréter la création d'un musée national. Plus tard, sous le Consulat, il fut administrateur général de la Lombardie, puis agent général des finances de la république romaine. On a de lui des travaux de géologie et autres écrits scientifiques, et il a laissé en manuscrit un traité complet en six volumes sur l'histoire naturelle, la minéralogie et la description des Pyrénées. Nous citerons de lui : *Essai d'analyse politique sur la Révolution française* (1831); *Essai de géologie* (1835); *Géologie de la période quaternaire* (1833).

REBOUL (Jean), poëte français, dit **le Boulanger de Nîmes**, né dans cette ville le 3 janvier 1796, mort au même lieu en 1864. Fils d'un serrurier, il passa quelques années dans une pension de Nîmes, et fut mis en apprentissage à quatorze ans. Plus tard, il entra chez un avoué et travailla à compléter par des lectures choisies son instruction peu avancée; mais la mort de son père et des malheurs de famille l'obligèrent à prendre un état manuel afin de venir en aide à sa mère, restée veuve avec quatre enfants : il se fit boulanger. Ce fut près de son four que la muse vint le solliciter. Des chansons satiriques dont s'égayait le soir le petit cercle nîmois, réuni dans un des cafés de la ville, composèrent ses premiers essais, dont la gaieté anacréontique contraste singulièrement avec le sentiment intime et la grâce mélancolique de ses productions postérieures. Le clerc d'avoué y perce beaucoup plus que l'artisan. Plus tard, il se dégagera davantage encore du milieu dans lequel s'est passée son enfance et, lorsqu'il aura trouvé enfin cette note attendrie qui pleure dans ses vers, on cherchera vainement en lui cette originalité si fortement accusée chez les poëtes du peuple. La poésie du boulanger de Nîmes semble en effet répudier son origine; elle ne reflète pas comme celle de maître Adam, du cordonnier Hans Sachs, du tisserand Léonard Nubeneck, du campagnard Robert Burns, du garçon de ferme Bloomfield, de l'Écossais Hogg, du perruquier Jasmin, du cordonnier Savinien Lapointe, du maçon Charles Poncy, les sentiments, les aspirations, les besoins, les impressions, les souffrances de l'ouvrier. Lorsqu'il a quitté son four, où il pétrit lui-même sa marchandise, lorsqu'il a quitté son comptoir et qu'il passe dans son arrière-boutique pour prendre la plume, l'artisan disparaît et fait place à un poëte, à un poëte qui oublie son origine, son état, un poëte que rien ne distingue, dont rien n'accentue la personnalité. Faible écho du chantre des *Harmonies*, qui fut son maître avant de devenir son protecteur, il y a bien dans son œuvre un sentiment vrai de la nature; mais, malgré des détails intéressants, parfois naïfs et pleins de charme, la plupart de ses morceaux sont pâles; beaucoup même n'auraient jamais attiré l'attention s'ils n'avaient été soutenus par une pièce qui est encore dans toutes les mémoires, une perle dans laquelle est contenu presque tout entier l'œuvre de Reboul; nous voulons parler de l'*Ange et l'enfant.* Cette pièce, qui a suffi pour faire vivre le nom de son auteur pendant plus de trente années et, pour assurer au boulanger de Nîmes une place parmi nos poëtes de la grande époque romantique, parut en 1828, dans la *Quotidienne;* elle était dédiée à une dame qui venait de perdre un enfant au berceau. En 1830, Lamartine adressa à Jean Reboul une de ses *Harmonies*, le *Génie dans l'obscurité*, et la boutique de l'ouvrier s'éclaira tout à coup d'un rayon de gloire; le poëte, jusque-là resté dans l'ombre, apparut au monde littéraire dans la lumière projetée par les magnifiques strophes de celui qui le chantait. Lamartine, dans le commentaire de la onzième *Harmonie*, raconte ainsi la visite qu'il fit, à Nîmes, à « ce frère en poésie : » « Un pauvre homme que je rencontrai dans la rue me conduisit à la porte d'une petite maison noire, sur le seuil de laquelle on respirait cette délicieuse odeur de pain cuit sortant du four. J'entrai : un jeune homme en manches de chemise, les cheveux noirs légèrement cendrés de farine, était au comptoir, vendant du pain à de pauvres femmes. Je me nommai, il ne rougit pas; il passa sa veste et me conduisit, par un escalier de bois, dans sa chambre de travail, au-dessus de sa boutique. Il y avait le lit de sa femme, une table à écrire, quelques livres et quelques vers commencés sur des feuilles éparses. Nous causâmes de notre métier commun. Il me lut des vers admirables et des scènes de tragédie antique qui respirent la mâle sévérité du génie romain. On sentait que cet homme avait fréquenté les souvenirs vivants de Rome, et que son âme était une pierre détachée de ces monuments, au pied desquels il avait grandi, un lierre ou un laurier sauvage du pont du Gard ou des Arènes. » A quelque temps de là, M. Alexandre Dumas racontait au public son voyage à Nîmes et introduisait le lecteur dans la boutique de Reboul, puis dans cette chambre d'une simplicité monastique, aux rideaux blancs, sanctuaire du poëte, et dont tout l'ameublement se composait d'une chaise de paille, d'un lit, d'un bureau de noyer, d'un crucifix d'ivoire. Dès lors, la renommée de Reboul était faite; aussi lorsque le premier recueil de ses *Poésies* parut en 1836, il eut un immense succès et cinq éditions s'en écoulèrent rapidement. Dans ce volume, on distingue, outre l'*Ange et l'enfant*, divers morceaux pleins de sensibilité, tels que : l'*Aumône au Christ*, *Consolation sur l'oubli*, la *Lampe de nuit*, le *Soir d'hiver*, l'*Enfant noyé*, etc. En 1839, Jean Reboul vint à Paris, où il reçut dans le monde un accueil empressé. Il apportait deux épîtres à Berryer et à J. Canonge; de plus, le manuscrit du *Dernier jour*, poëme biblique qui fut publié l'année suivante et dans lequel sa muse, trompée par les trop grandes espérances d'illustres parrains, fait plus d'une fois fausse route en visant à la politique. Depuis, il composa trois tragédies, dont l'une, le *Martyre de Vivia*, jouée à l'Odéon en 1850, n'eut qu'un succès médiocre. Un dernier volume de vers, les *Traditionnelles* (1857), ne dut consoler que médiocrement le poëte de la chute de sa tragédie, car il fit aussi peu de bruit que possible. En 1848, Jean Reboul se trouva mêlé à la politique. Élu représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le septième sur dix, ses votes furent acquis à la minorité légitimiste. Ainsi, soit comme poëte, soit comme citoyen, il s'est écarté du génie populaire; il a chanté en s'inspirant du passé et n'a pas deviné les aspirations de l'avenir. Aussi l'avenir ne le reconnaîtra-t-il point pour un de ces généreux enfants du travail qui ont donné leur sang et leur souffle au progrès et à l'émancipation du peuple. Cœur simple et pur, mais poëte sans puissance réelle, il regardait dans les autres et s'y perdait, au lieu de regarder en lui-même et d'y chercher les sources fécondes de la vérité dans ses souvenirs d'enfant du peuple. « Ame libre et née pour une république, » avait dit de lui Lamartine en le revoyant à l'Assemblée constituante. Lamartine se trompait, Reboul était un de ces poëtes délicieux et tendres qu'il faut, comme Platon voulait qu'on le fît, couronner de fleurs et chasser de la république; car ils ne savent chanter que comme chantent les esclaves à qui le maître fait largesse d'un sourire et ils n'ont d'encens que pour les prêtres et les rois. La ville de Nîmes, fière de son boulanger poëte, a fait les frais de ses funérailles, qui ont eu lieu le 31 mai 1864, avec une grande pompe et au milieu d'une énorme affluence de population. Un abbé et non un poëte a prononcé l'oraison funèbre; aussi Reboul sera-t-il longtemps le chantre admiré des âmes pieuses, qui ne doivent pas s'étonner en le lisant qu'un évêque ait officié à la cérémonie de ses obsèques. Rien, en effet, dans ses œuvres ne heurte les idées admises par les âmes timorées. Il a passé sans effrayer personne, et ses concitoyens lui ont sans doute su gré de n'être ni un Proudhon en politique ni un Alfred de Musset en poésie, ce qui eût été gênant pour le clergé de Nîmes.

REBOULÉE s. f. (re-bou-lé — de *Reboul*, natur. franç.). Bot. Genre de plantes.

REBOULET (Simon), historien français, né à Avignon en 1687, mort dans la même ville en 1752. Il abandonna l'ordre des jésuites pour se faire avocat et remplit les fonctions d'auditeur de rote. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la congrégation des filles de l'Enfance de Jésus-Christ* (1734, 2 vol.), agréablement écrite; *Histoire du règne de Louis XIV* (1742-1744, 3 vol.); *Histoire de Clément XI, pape* (1752, 2 vol. in-4°), qui fut supprimée en France à la demande du roi de Sardaigne.

REBOULIE s. f. (re-bou-lî — de *Reboul*, natur. franç.). Bot. Genre d'hépatiques, comprenant deux espèces qui croissent sur les montagnes, l'une en Europe, l'autre à Java.

REBOURGEONNER v. n. ou intr. (re-bour-jo-né — du préf. *re*, et de *bourgeonner*). Pousser de nouveaux bourgeons : *La vigne* REBOURGEONNE *au printemps.*

REBOURS s. m. (re-bour — du préf. *re*, et de *bours*, primitif de *brosse*. Le dérivé *rebrousser* signifie proprement brosser à contre-poil). Sens contraire de ce qui doit être; particulièrem. Contre-poil des étoffes : *Prendre le* REBOURS *d'une étoffe pour la mieux nettoyer.* (Acad.)

— Fig. et fam. Contre-pied, contre-sens, le contraire de ce qu'il faut : *Vous n'expliquez pas bien cela, c'est tout le* REBOURS *de ce que*

vous dites. Il faut prendre tout le REBOURS *de ce qu'il dit. Tout ce qu'il fait est le* REBOURS *du bon sens.* (Acad.) *Les ministres, les hommes en place sont souvent obligés de dire le* REBOURS *de ce qu'ils pensent.* (Lav.)

Bref, on fait le *rebours* des choses qu'on a dites.
PONSARD.

— Loc. adv. *A rebours, Au rebours,* A contre-poil : *Vergeter, épousseter du drap* À REBOURS. (Acad.) ‖ En sens contraire : *Lire* À REBOURS. *Marcher* À REBOURS. *Il y a deux mille cinq cents ons qu'on fait graver des médailles en gravant* À REBOURS *les inscriptions qu'on a voulu qu'elles portassent.* (Turgot.)

— Fig. A contre-pied, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut : *Les esprits* À REBOURS *comme le sien ne veulent jamais ce qu'on veut et veulent toujours ce qu'on ne veut pas.* (Brueys.) *Les plus éclairés des hommes civilisés prennent souvent* À REBOURS *ou ne prennent pas du tout le cours des connaissances humaines.* (G. Sand.)

Ne me fatigue point par tes mauvais discours;
Les valets sont fâcheux et font tout *à rebours*.
REGNARD.

Vous vous tuez à chercher dans les nôtres
De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien ;
Nous, *au rebours*, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.
J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. prép. *A rebours de, Au rebours de,* Contrairement à : *On nous apprend tout* À REBOURS DE *la nature.* (Turgot.) *Il me semble que tout cela est* AU REBOURS DES *choses naturelles.* (Volt.) AU REBOURS DE *tout autre être, le mouvement seul est son repos.* (Michelet.) AU REBOURS DE *nous, qui sommes sans cesse rappelés à la terre, les hirondelles semblent graviter en haut.* (Michelet.)

— Jeux. *Jouer à rebours,* Jouer d'une manière opposée à celle qu'on observe habituellement : *On* JOUE À REBOURS *lorsque, par exemple, étant fort en atout, on procède comme si l'on était faible.*

— Mœurs et Cout. *Déménagement à rebours* ou simplement *Rebours,* Déménagement furtif.

— **Encycl.** Mœurs et Cout. Dans toutes les grandes villes, et à Paris surtout, on a recours à différentes ruses pour déménager sans payer; voici comment s'opère le *rebours* proprement dit. Le locataire introduit chez lui, à l'insu du concierge, plusieurs commissionnaires qui lui sont dévoués. L'un de ceux-ci prend le lit, l'autre la commode, le troisième le secrétaire, etc., puis, ainsi chargés, ils descendent l'escalier à reculons et dans le plus profond silence. Arrivés à proximité de la loge du cerbère, le plus éloigné crie à ses camarades : « Eh! ce n'est pas ici que nous avons affaire. — Je te dis que c'est ici, lui répond un autre, je reconnais bien l'escalier. — Et non. — Et si. » Grande dispute. Le concierge met la tête à son carreau et demande aux commissionnaires ce qu'ils désirent. « N'est-ce pas ici le nº 15, lui demande alors l'un d'eux. — Et non, c'est le nº 17, répond le concierge. — Mille pardons, monsieur, nous nous sommes trompés de numéro; voilà tout. »

REBOURS, OURSE adj. (re-bour, our-se — rad. *rebours* s. m.). Revêche, peu traitable : *Un caractère* REBOURS. *Une femme* REBOURSE. *Demandez à vos agréables s'il est aisé d'étaler longtemps son caquet avec un esprit aussi* REBOURS *que celui-là.* (J.-J. Rouss.)

Madame, je vous remercie
De m'avoir été si *rebourse*.
MAROT.

Maître Isaac Gripon, d'une âme fort *rebourse*,
Ferme depuis un an les cordons de sa bourse.
VOLTAIRE.

— Sylvic. Se dit des bois noueux et dont les fibres sont entre-croisées en divers sens, ce qui les rend difficiles à travailler. Ne s'emploie qu'au masculin : *Les bois sont* REBOURS *ou par leur nature, ou parce qu'on les a élagués, étronçonnés outre mesure.* (De Perthuis.)

— Man. *Cheval rebours,* Celui qui s'arrête, recule ou rue, en dépit des menaces et des coups.

REBOURS (Mlle LE), maîtresse de Henri IV. V. LE REBOURS (Guillaume).

REBOURS (Mme Marie-Angélique ANEL LE), femme auteur française. V. LE REBOURS.

REBOURSER v. a. ou tr. (re-bour-sé). Techn. V. REBROUSSER.

REBOURSOIR s. m. (re-bour-soir). Techn. V. REBROUSSOIR.

REBOUSSE s. f. (re-bou-se). Mar. Morceau de fer employé pour repousser une cheville d'un trou où elle était enfoncée.

REBOUTEMENT s. m. (re-bou-te-man — rad. *rebouter*). Action de rebouter; résultat de cette action.

REBOUTER v. a. ou tr. (re-bou-té). Techn. Faire passer les dents d'une carde à travers le cuir qui doit les maintenir.

— Pop. Remettre une foulure, une cassure par des moyens autres que ceux indiqués par la science : *Le nom de rebouteur appartenait à quelques génies bruts qui, sans étude apparente, mais par des connaissances héréditaires et souvent par l'effet d'une longue pratique dont les observations s'accumulent dans une famille,* REBOUTAIENT, *c'est-à-dire remettaient les jambes et les bras cassés, guérissaient bêtes et gens de certaines maladies et possédaient des secrets prétendus merveilleux pour le traitement des cas graves.* (Balz.)

Se rebouter v. pr. Etre rebouté.

REBOUTERIE s. f. (re-bou-te-rî — rad. *rebouter*). Action, métier de rebouteur : *Ce mot fit sourire le médecin, qui depuis longtemps avait quitté ses* REBOUTERIES. (Balz.)

REBOUTEUR, EUSE s. (re-bou-teur, eu-ze). Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres froissés, disloqués : *Le procédé qui consiste à effectuer d'un seul coup le redressement des membres est celui des charlatans et des* REBOUTEURS. (Dupuytren.) *Cet homme était l'espèce de sorcier que les paysans nomment encore, dans plusieurs endroits de la France, un* REBOUTEUR. (Balz.) ‖ On dit aussi RENOUEUR, EUSE.

— **Encycl.** Les *rebouteurs*, qu'on désigne aussi sous les noms de *méges*, de *bailleuls*, de *renoueurs* et de *rhabilleurs*, sont très-répandus en France. Ils font métier de remettre en état les membres fracturés ou luxés et surtout les entorses. Quelques-uns d'entre eux, en très-petit nombre, ont étudié l'ostéologie et sont arrivés à posséder une grande habileté pratique; mais la très-grande majorité se compose de charlatans véritables et profondément ignorants. Tantôt ils torturent les malheureux qui leur tombent entre les mains, leur appliquent à tort et à travers des ligatures et des appareils grossiers et laissent le blessé estropié pour toujours; tantôt, poussant encore plus loin le charlatanisme, ils se livrent à de ridicules pratiques, destinées à frapper l'imagination des imbéciles.

La façon ordinaire dont procèdent les *rebouteurs* se trouve tout entière dans les *Livres hippocratiques* et, si on perdait le *De fracturis et de articulis* d'Hippocrate, il serait facile de le reconstituer sous la dictée des méges : s'agit-il d'une entorse, le *rebouteur* prend entre ses mains le membre violenté et le masse, le pousse, le tourmente, afin de le faire revenir en sa position normale. Si quelqu'un a les vertèbres luxées en dehors, on le fait coucher sur le ventre et un homme robuste, étant monté sur lui, repousse les vertèbres avec le pied (Hipp., *De art.*). On se sert aussi de machines meurtrières que les anciens appelaient la plinthe de Nilée, le tripaste d'Archimède, le glonocome de Nymphodore, le banc d'Hippocrate, l'ambi, le treuil, le coin, etc. S'il y a fracture et que les bouts des os cassés présentent des saillies, on a des barres de fer à peu près pareilles à celles dont les tailleurs de pierre se servent en guise de levier, un peu plus larges et amincies d'un bout; on en a trois ou même davantage de différentes grandeurs, pour servir suivant les différents cas. On en insère une entre les deux bouts de l'os, par le côté aminci, et on la fait jouer comme un levier, en appuyant sur l'os, en travaillant à en ramener les deux bouts à leur place naturelle. En un mot, on s'en sert comme si l'on avait à mouvoir une pierre ou une pièce de bois opposant une très-grande résistance. (Hipp., *De fract.*, 27.)

Ces méthodes, quelque peu effrayantes, sont employées presque toujours par des individus qui n'ont pas même la plus simple notion d'ostéologie. Mais à quoi sert de connaître l'ostéologie? La chirurgie est un don de nature, comme disait un jour Bichat, et ce don, ajoutent les *rebouteurs*, est héréditaire; il est transmissible de mâle en mâle; tous ces empiriques ont eu un ancêtre mége de Charlemagne ou tout au moins de saint Louis. Outre le massage, les machines meurtrières, et lorsque d'une simple entorse il a fait une vraie fracture, le *rebouteur* applique sur le mal des étoupes imbibées de blancs d'œufs et de térébenthine. Cette composition est encore un secret qui se transmet de mâle en mâle.

Le docteur Fodéré raconte que, parmi les *rebouteurs*, il a rencontré un homme instruit. La chose vaut la peine d'être notée. « Ayant entendu, dit-il, faire l'éloge d'une famille connue sous le nom de Valdajol, qui habite les Vosges et qui jouit d'une grande réputation en Alsace et en Lorraine, je résolus de la connaître. Je partis donc et j'appris à Plombières qu'ils s'appelaient Fleuriot; qu'il n'en restait qu'un des anciens, nommé Jean-Baptiste, qui habitait Hérival, lequel avait des neveux établis, l'un à La Brone, commune de Val-d'Ajol, et l'autre à La Madeleine, près de Remiremont. Je me dirigeai vers ces vallées, et, accompagné de mon fils et du médecin de Plombières, je me présentai à Hérival, chez J.-B. Fleuriot. Je vis un vieillard vénérable et d'une belle figure, toute différente de celle des habitants des Vosges, qui me mit au fait, avec une admirable simplicité, de toute l'histoire de sa famille et qui me montra les livres, les ossements et tous les matériaux de l'art qu'il cultive. Il m'apprit que cet état de renoueur était dans la famille des Fleuriot depuis deux siècles; que le premier de ses ancêtres dont il avait connaissance l'avait acquis d'un nommé Lambert, dont il avait épousé la fille unique; que l'apprentissage de cet état consistait à faire jouer les enfants mâles avec des os humains séparés, pour les accoutumer à les réunir et, lorsqu'ils en avaient bien pris l'habitude, on les exerçait avec le squelette entier et le mannequin; qu'ils s'étudiaient particulièrement à se passer de machines, dont l'emploi était trop douloureux; qu'ils apprenaient bien aussi à traiter les fractures, mais que leur principal objet était les luxations. Ce dont ne me parla pas cet homme honnête, d'une modestie rare, et ce que je savais déjà, ce fut de ses succès nombreux, de son désintéressement et des bienfaits qu'il prodigue aux habitants de ces âpres montagnes, où naturellement les fractures et les luxations doivent être très-fréquentes... Je l'ai quitté, pénétré qu'il méritait toute confiance. » Ce fait prouve qu'on peut trouver par hasard un bon *rebouteur;* mais l'exception est fort rare.

Galien nous dit que, de son temps, les *rebouteurs* étaient très-habiles; puis il nous raconte que, s'étant luxé la clavicule en s'exerçant à la lutte, le maître de la palestre (tous les maîtres de palestre étaient *rebouteurs*), sous prétexte de réduire la luxation, lui fit endurer des douleurs atroces. Fodéré fait comme Galien. Après avoir, par des éloges, presque autorisé l'usurpation des *rebouteurs*, il raconte naïvement qu'une de ses filles s'étant foulé le pied pendant son absence, elle fut apportée chez un *rebouteur* qui faillit l'estropier.

Tous les *rebouteurs* n'appartiennent pas à une même école. Les uns, prenant pour devise ces mots : « Rien ne nous résiste, » emploient le massage et se servent de machines auxquelles rien ne résiste en effet; les autres, adoptant ce consolant aphorisme : « N'opérez pas, guérissez, » rejettent bien loin le tripaste et la plinthe et n'usent pas même de la compresse imbibée de blancs d'œufs et de térébenthine; quelques passes suffisent à ceux-ci pour réduire une luxation, quelques paroles magiques pour guérir une fracture. « Un certain prieur de Saint-Quentin, rapporte naïvement Thomas Sonnet, sous ombre de charité se mêlait de remettre les fractures, luxations et dislocations des os, ce qu'il pratiquait d'une façon qui ne sentait rien moins que charme et magie; car, en tenant seulement en sa main la ceinture, jarretière ou chemise du patient, encore qu'il fût éloigné de lui d'un bout de salle à l'autre, et prononçant certains mots, en élevant la voix avec un grand cri, tout soudain les os se remettaient en leur place et le malade se trouvait guéri. »

Le *rebouteur* « mystique, » lorsqu'un client se présente chez lui, examine le membre lésé pour lequel on vient faire appel à sa science. Il l'examine des yeux seulement, et, après avoir, en son *for intérieur*, mûrement réfléchi, il le prend entre ses mains, mais avec ménagement, avec délicatesse. Si le *rebouteur* juge qu'il y a simple entorse, il fait faire par le membre malade trois signes de croix sur le membre opposé et bredouille quelques paroles pendant l'opération. S'il y a luxation, trois signes de croix ne suffisent plus; il faut en faire six, et à chacun d'eux l'opérateur prononce un des mots de la formule : *Ante, super, ante; super, ante,...*

Enfin, s'il s'agit d'une fracture, on doit, quand on a prononcé l'*ante, super*, et fait les signes de croix, appliquer une pièce de monnaie enchantée par le guérisseur.

Quelques-uns fendent à demi un osier et, tandis que les deux bouts se rejoignent et que l'empirique marmotte quelques paroles, les os du patient se remboîtent et reviennent en leur situation naturelle.

On peut aussi, d'après le médecin Lerignan, se servir d'une baguette de coudrier : il faut la couper d'un seul coup, lorsque le soleil entre dans le signe du bélier, et en sceller ensuite les deux bouts avec de la cire d'Espagne, de peur que la vertu ne s'en échappe. Il suffit ensuite de promener cette baguette sur un bras cassé pour le remettre.

Décidément, les *rebouteurs* « mystiques » sont préférables aux *rebouteurs* auxquels « rien ne résiste. » Les premiers n'en veulent qu'à la bourse des imbéciles, les seconds à la fois à leur bourse et à leur santé.

REBOUTIL s. m. (re-bou-til). Agric. Bourgeon qui sort de l'aisselle des feuilles de la vigne et qu'on enlève.

REBOUTONNER v. a. ou tr. (re-bou-to-né — du préf. *re*, et de *boutonner*). Boutonner de nouveau : *Aramis rougit jusqu'au blanc des yeux, renfonça son feutre et* REBOUTONNA *son pourpoint.* (Alex. Dum.)

— Escr. Donner à quelqu'un un nouveau coup du bouton d'un fleuret.

Se reboutonner v. pr. Se boutonner de nouveau : *Il est temps de* VOUS REBOUTONNER.

REBRAS s. m. (re-bra — du préf. *re*, et de *bras*). S'est dit autrefois pour Rebord, repli. ‖ Parement, revers d'un habit. ‖ *Pourpoint à double rebras,* Pourpoint qui avait deux paires de manches, dont une pendait par derrière. ‖ *Manteau à rebras,* Espèce de manteau que l'on repliait sur le bras, et qui était fort ample.

— Techn. Partie de la peau du gant qui doit s'étendre jusque sur le bras.

— Proverbial. et fig. *Catholique à double rebras,* Se disait de ceux qui témoignaient pour la religion romaine un zèle exagéré.

REBRASEMENT s. m. (re-bra-ze-man — rad. *rebraser*). Techn. Action de rebraser; résultat de cette action.

REBRASER v. a. ou tr. (re-bra-zé — du préf. *re*, et de *braser*). Techn. Braser de nouveau des morceaux de fer qui ont été mal joints.

Se rebraser v. pr. Etre rebrasé.

REBRASSÉ, ÉE adj. (re-bra-sé — rad. *rebras*). Blas. Bordé, en parlant des vêtements : *Une toque* REBRASSÉE *d'hermine.*

REBRASSER v. a. ou tr. (re-bra-sé — du préf. *re*, et de *bras*). Retrousser : REBRASSER *ses manches.* REBRASSER *sa robe.*

REBRECHIEN, village et comm. de France (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arrond. et à 16 kilom. d'Orléans, sur le penchant d'une colline; 933 hab. Le manoir féodal, connu sous le nom de Cour de Bacchus, recouvre de vastes souterrains.

REBREUVE-SUR-CANCHE, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Pol, à 34 kilom. d'Arras, sur la Canche; 534 hab. Graines oléagineuses. On y remarque une partie des fossés de l'ancienne forteresse, sur les ruines de laquelle s'est élevé un château moderne.

REBREUVE-LEZ-HOUDAIN, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arrond. et à 16 kilom. de Béthune, à 23 kilom. d'Arras, sur la Lawe; 472 hab. Grains, huile, lin, graines oléagineuses. Château féodal.

REBREUVES (Blanche DE), une des maîtresses du roi Charles VII. Elle vivait au XVe siècle, faisait partie des demoiselles de compagnie d'Antoinette de Meignelais, nièce d'Agnès Sorel et qui avait remplacé sa tante dans les faveurs royales. Voici ce que dit d'elle le chroniqueur Jacques Du Clercq : « C'estoit vers l'année 1455. La fille d'un écuyer de la ville d'Arras, nommé Antoine de Rebreuves, vint à la cour de France, en compagnie de la dame de Genlis. Cette jeune fille, qui s'appeloit Blanche, étoit bien la plus belle que l'on pût voir. La dame de Villecquier, l'ayant rencontrée, pria la dame de Genlis de la lui confier; mais celle-ci refusa, disant qu'elle ne pouvoit ainsi disposer de cette enfant sans la permission de son père. Elle la reconduisit chez ses parents; ceux-ci, c'est-à-dire son oncle et son père, ayant eu connoissance du désir manifesté par la favorite, s'empressèrent d'y acquiescer. Jacques de Rebreuves, jeune et bel écuyer, âgé de vingt-sept ans environ, mena sa sœur Blanche, qui n'estoit âgée que de dix-huit ans, à la cour du roi de France, pour demeurer avec la dame de Villecquier. Jacques fut engagé comme écuyer tranchant de cette dame. Blanche ne vouloit pas quitter Arras; elle pleuroit beaucoup et disoit qu'elle aimoit mieux demeurer et manger toute sa vie du pain et boire de l'eau. Le père, riche, mais avare, estoit bien aise de n'avoir plus à sa charge ses deux enfants. » Le chroniqueur dit que, peu de temps après l'arrivée de Blanche à la cour, elle était aussi bien avec le roi que la dame de Villecquier.

REBREUVIETTE, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Pol, à 32 kilom. d'Arras; 534 hab. Grains, graines oléagineuses; élève de moutons. L'église, autrefois très-ornée, a conservé de beaux pendentifs.

REBRICHE s. f. (re-bri-che). Anc. cout. Ecritures que les parties produisaient l'une contre l'autre. ‖ On dit aussi REBRIQUE.

REBRICHER v. a. ou tr. (re-bri-ché). Anc. cout. Repeter, renouveler.

REBRIDÉ, ÉE (re-bri-dé) part. passé du v. Rebrider. Bridé de nouveau : *Mon cheval est-il* REBRIDÉ?

REBRIDER v. a. ou tr. (re-bri-dé — du préf. *re*, et de *brider*). Brider de nouveau : *Au grand contentement du comte, le voiturier vint pour* REBRIDER *lui-même ses chevaux.* (Balz.) ‖ Absol. : *Les Arabes peuvent sans descendre de cheval débrider pour faire boire et* REBRIDER *ensuite.* (Marey-Monge.)

REBROCHÉ, ÉE (re-bro-che) part. passé du v. Rebrocher. Qui a été broché de nouveau, en parlant d'un volume.

REBROCHER v. a. ou tr. (re-bro-ché — du préf. *re*, et de *brocher*). Brocher de nouveau : *Il faut faire* REBROCHER *ce volume.*

REBRODÉ, ÉE (re-bro-dé) part. passé du v. Rebroder. Qui a été brodé de nouveau.

— Fig. Où il entre un autre sentiment : *Je ne vois dans cette confusion de sentiments que beaucoup d'amitié sur un fond d'inclinaison* REBRODÉ *de passion.* (Mme de Sév.)

REBRODER v. a. ou tr. (re-bro-dé — du préf. *re*, et de *broder*). Broder de nouveau : REBRODER *un point d'Alençon.* ‖ Refaire une broderie : REBRODER *le collet et les parements d'un uniforme.*

— Fig. Remettre en usage, en vigueur : *C'est un vieux mythe qui se blanchit tous les dix ans et que les mœurs* REBRODENT. (Balz.)

Se rebroder v. pr. Etre rebrodé.

REBROUILLÉ, ÉE (re-brou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Rebrouiller. Brouillé de nouveau : *Elles s'étaient réconciliées, et les voici* REBROUILLÉES. ‖ Mêlé de nouveau : *Tous les billets sont jetés dans une urne, brouillés et* REBROUILLÉS. (Lamotte.)

REBROUILLER v. a. ou tr. (re-brou-llé;

ll mll. — du préf. *re*, et de *brouiller*). Brouiller de nouveau.

— Brass. Remuer le grain.

— Par ext. Mettre de nouveau du désordre, de la confusion : *Pour ne pas* REBROUILLER *les choses qui allaient à un bon accommodement, elle promit de se taire et de parler à propos.* (St-Évrem.)

Se rebrouiller v. pr. Se brouiller de nouveau : *Les deux voisins ne furent pas longtemps à* SE REBROUILLER. ‖ S'enchevêtrer, se confondre : *Ces routes se croisent, s'entrelacent, se fuient, se rapprochent, descendent, se perdent et reparaissent, pour se croiser,* SE REBROUILLER *encore en mille manières.* (Buff.)

REBROUSSANT, ANTE adj. (re-brou-san, an-te — rad. *rebrousser*). Qui produit un rebroussement : *Action* REBROUSSANTE.

REBROUSSE s. f. (re-brou-se). Syn. de REBROUSSOIR.

REBROUSSÉ, ÉE (re-brou-sé) part. passé du v. Rebrousser. Relevé à rebours, à contre-poil : *L'oie bronzée a de petites plumes* REBROUSSÉES *et comme bouclées sur le derrière du cou.* (Buff.) *Au milieu de ce tableau, les rapides, selon qu'ils sont frappés des rayons du soleil,* REBROUSSÉS *par le vent ou ombrés par les nuages, s'élèvent en bouillons d'or, blanchissent en écume ou roulent à flots brunis.* (Chateaub.)

— Mamm. Se dit des poils des mammifères quand ils sont en sens inverse de la direction du tronc et des membres.

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles s'imbriquent en sens inverse, c'est-à-dire en se dirigeant vers la base du pétiole. ‖ Se dit de la radicule, quand elle se courbe, en portant sa pointe dans une direction qui s'éloigne du hile.

REBROUSSEMENT s. m. (re-brou-se-man — rad. *rebrousser*). Action de rebrousser; résultat de cette action.

— Mathém. Changement de direction d'une courbe, dont une branche revient en sens contraire de l'autre, tangentiellement à celle-ci. ‖ *Point de rebroussement*, Point où deux branches d'une courbe viennent se réunir de manière à avoir en ce point la même tangente. ‖ *Arête de rebroussement d'une surface développable*, Courbe formée par les points d'intersection des génératrices rectilignes consécutives de la surface.

— **Encycl.** Géom. *Point de rebroussement.* On dit qu'il y a *rebroussement* dans une courbe lorsqu'une branche parvenue en un point, au lieu de se prolonger dans le même sens, est suivie d'une autre branche qui revient, tangentiellement à la première, en sens contraire. Le *rebroussement* est du premier genre lorsque les courbures des deux branches sont tournées en sens contraire, aux environs du point de contact, et du second genre dans le cas contraire. Les deux branches ont même tangente au point de *rebroussement* et se trouvent de côtés différents, par rapport à cette tangente, ou du même côté, suivant que le *rebroussement* est du premier ou du second genre.

Un point de *rebroussement* est un point double où les deux tangentes ont même direction; on trouvera donc les points de *rebroussement* d'une courbe $f(x,y)=0$ en cherchant parmi les points multiples, c'est-à-dire satisfaisant aux deux premières conditions

$$\frac{df}{dx}=0 \quad \text{et} \quad \frac{df}{dy}=0,$$

ceux où, de plus, les deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$, fournies, comme on sait, par l'équation

$$\frac{d^2f}{dy^2}\left(\frac{dy}{dx}\right)^2+2\frac{d^2f}{dx\,dy}\left(\frac{dy}{dx}\right)+\frac{d^2f}{dx^2}=0$$

(V. TANGENTE), se trouvent égales, c'est-à-dire ceux qui remplissent encore la condition

$$\left(\frac{d^2f}{dx\,dy}\right)^2-\frac{d^2f}{dy^2}\frac{d^2f}{dx^2}=0.$$

Mais un point satisfaisant aux quatre équations

$$f(x,y)=0, \quad \frac{df}{dx}=0, \quad \frac{df}{dy}=0$$

et

$$\left(\frac{d^2f}{dx\,dy}\right)^2-\frac{d^2f}{dy^2}\frac{d^2f}{dx^2}=0$$

ne sera pas nécessairement un point de *rebroussement;* ce pourra être simplement un point de contact entre deux branches de la courbe. On distinguera les trois cas l'un de l'autre par l'étude de la dérivée seconde. Dans le cas où deux branches se toucheraient simplement au point obtenu, les deux valeurs de la dérivée seconde seront, en général, différentes et ne présenteront aucun caractère particulier. Si les deux valeurs de $\frac{d^2y}{dx^2}$ sont nulles au point de contact et changent de signes au delà de ce point, les deux branches ne seront plus simplement tangentes; elles se croiseront au point de contact, qui sera sur l'une et l'autre un point d'inflexion; ce cas, toutefois, rentre encore dans le précédent; il n'y a pas encore *rebroussement.* Un point de *rebroussement* peut toujours être considéré comme un anneau évanouissant, et, par conséquent, le rayon de courbure doit y être nul, c'est-à-dire que la dérivée seconde de y par rapport à x doit y être infinie. Au reste, suivant que le *rebroussement* est du premier ou du second genre, la courbe change ou ne change pas de sens, et, par conséquent, la dérivée seconde change ou ne change pas de ligne en passant par l'infini. Un cinquième cas, où la courbe présenterait la même forme que dans les premiers, serait celui où, deux points de *rebroussement* du premier genre se rejoignant de manière à se confondre, les tangentes y auraient, d'ailleurs, même direction. Un pareil point se distinguerait des autres en ce qu'il ne serait plus simplement double, mais quadruple; les valeurs de la dérivée seconde y seraient, d'ailleurs, toujours infinies.

On peut arriver aisément à un caractère pratique pour distinguer tous les cas les uns des autres. Supposons qu'on ait transporté l'origine en un point double d'une courbe où les tangentes se confondent, le terme constant et les termes du premier degré manqueront dans l'équation de cette courbe; et, de plus, l'ensemble des termes du second degré formera un carré parfait; l'équation aura donc la forme

$$(y-mx)^2+Ay^3+By^2x+Cyx^2 + Dx^3+\dots=0.$$

La première dérivée de y par rapport à x sera fournie par l'équation

$$[2(y-mx)+3Ay^2+2Byx+Cx^2]\,y' - 2m(y-mx)+By^2+2Cyx + 3Dx^2+\dots=0,$$

et la seconde le sera par

$$[2(y-mx)+3Ay^2+2Byx+Cx^2]\,y'' + [2+6Ay+2Bx]\,y'^2 + [-4m+4By+4Cx]\,y' + 2m^2+2Cy+6Dx+\dots=0.$$

Si l'on veut la valeur de y'' à l'origine, il faudra d'abord remplacer, dans cette dernière opération, y' par m, puisque c'est la valeur de la première dérivée en ce point. On aura ainsi

$$[2(y-mx)+3Ay^2+2Byx+Cx^2]\,y'' + (6Ay+2Bx)m^2+(4By+4Cx)m + 2Cy+6Dx+\dots=0;$$

il faudra, en outre, faire tendre y et x vers zéro, en établissant entre eux, à la limite, un rapport égal à m; cela revient à diviser tous les termes par x et à remplacer $\frac{y}{x}$ par m. L'équation devient alors

$$[3Amy+2Bmx+Cx]\,y'' + 6Am^3+6Bm^2+6Cm+6D+\dots=0;$$

d'où l'on tire

$$y''=-\frac{6}{x}\,\frac{Am3+Bm^2+Cm+D+\dots}{3Am^2+2Bm+C}.$$

Les termes omis au numérateur, contenant tous y ou x au facteur, disparaissent à la limite.

Cela posé, on voit que y'' sera généralement infini ou, du moins, qu'il faudra introduire une hypothèse nouvelle pour que y'' prenne une valeur finie. Cette hypothèse est

$$Am^3+Bm^2+Cm+D=0;$$

elle signifie que $y-mx$ doit se trouver aussi dans l'ensemble des termes du troisième degré.

Ainsi, lorsque cette condition ne sera pas remplie, la divisée seconde, au point considéré, sera infinie. Dans le cas contraire, elle se présentera sous la forme $\frac{0}{0}$ et pourra alors être quelconque.

En premier lieu donc, pour que le point considéré soit simplement un point de contact entre deux branches différentes de la même courbe, ou un point double d'inflexion, il faudra que le premier membre $y-mx$ de l'équation de la tangente se trouve facteur dans l'ensemble des termes du troisième de l'équation de la courbe rapportée au point considéré pris pour origine. Si cette condition est remplie et que, d'ailleurs, les valeurs de y'' ne soient pas infinies, le point ne sera pas de *rebroussement.* Si, $y-mx$ étant facteur dans l'ensemble des termes du troisième degré, y'' est encore infini, le *rebroussement* sera du second genre; en effet, dans le cas où l'équation de la courbe se présente sous la forme

$$(y-mx)^2+(y-mx)(A'y^2+B'xy+Cx'^2) + \dots=0,$$

on voit que la droite $y=mx$ coupe la courbe en quatre points confondus à l'origine, ce qui ne doit pas arriver, en général, dans le cas du *rebroussement* du premier genre.

Lorsque l'équation de la courbe est

$$(y-mx)^2+(y-mx)(Ay^2+Bxy+Cx^2) + \dots=0,$$

il faut, pour avoir y'', tenir compte des termes du quatrième degré. On conclut de ce qui précède que les courbes du troisième degré ne peuvent pas présenter de points de *rebroussement* du second genre.

Un point de *rebroussement*, pouvant être considéré comme un anneau évanouissant, doit tenir lieu, lorsqu'il est réel, d'une portion de l'enveloppe réelle des conjuguées, c'est-à-dire appartenir à toutes les conjuguées dont les caractéristiques restent comprises entre de certaines limites; et, en effet, lorsqu'une droite, qui se déplace parallèlement à elle-même, arrive en un point de *rebroussement* d'une courbe et ensuite le dépasse, le nombre des points réels suivant lesquels elle coupe cette courbe change alors habituellement; la conjuguée, dont les cordes réelles sont parallèles à la direction constante de cette droite mobile, doit donc prendre naissance au point de *rebroussement.* Du reste, ce point est aussi point de *rebroussement* pour toutes les conjuguées qui le contiennent : $\frac{d^2y}{dx^2}$ y étant infini, le rayon de courbure d'une quelconque des conjuguées qui y passent s'y annule comme celui de la courbe réelle; car, en général, une conjuguée quelconque d'une courbe quelconque a toujours même courbure que la courbe réelle au point où elle la touche.

Un lieu dont l'équation contiendrait des coefficients imaginaires pourrait présenter un point de *rebroussement* réel, mais isolé; un pareil point ferait encore partie de l'enveloppe des conjuguées et une série de conjuguées viendraient s'y croiser; il serait encore point de *rebroussement* pour toutes ces conjuguées.

— *Arête de rebroussement.* On nomme arête de *rebroussement* d'une surface développable le lieu des intersections successives de ses génératrices rectilignes.

Toutes les surfaces développables sont nécessairement réglées; mais, pour qu'une surface réglée soit développable, il faut que deux génératrices rectilignes, infiniment voisines, soient dans un même plan; si cette condition est remplie, chaque génératrice est rencontrée par la suivante en un point qui fait partie de l'arête de *rebroussement*, et le lieu de ces points est l'arête de *rebroussement* elle-même.

L'idée sera plus nette si on la renverse. Qu'on imagine une courbe quelconque à double courbure; deux tangentes à cette courbe, en des points infiniment voisins, seront les prolongements de deux éléments consécutifs de la courbe; elles auront donc un point commun, c'est-à-dire qu'elles seront dans un même plan. Le lieu des tangentes à une courbe à double courbure quelconque est donc une surface développable, et la courbe elle-même est l'arête de *rebroussement* de cette surface.

Si l'on avait l'équation d'une surface développable, il serait facile de former celles d'une quelconque de ses génératrices rectilignes; elles contiendraient naturellement un paramètre arbitraire. Or, en dérivant l'une d'elles par rapport à ce périmètre et combinant l'équation ainsi obtenue avec celles de la génératrice, on obtiendrait le point où cette génération touche l'arête de *rebroussement;* on aura donc les équations de l'arête en éliminant le paramètre arbitraire entre les trois équations dont il vient d'être parlé.

REBROUSSE-POIL (À) loc. adv. A contre-poil, dans le sens opposé à la direction des poils : *Brosser un habit* À REBROUSSE-POIL. *Il fit entendre le grognement burlesque d'un chat caressé* À REBROUSSE-POIL. (F. Wey.)

— Fig. A contre-sens : *Prendre une affaire* À REBROUSSE-POIL.

REBROUSSER v. a. ou tr. (re-brou-sé. — On a fait venir ce mot du préf. *re*, et de *brosser;* il aurait signifié proprement brosser à contre-poil, peigner à contre-poil, puis revenir sur ses pas; mais il est certain que *rebrousser* et une corruption de *rebourser*, qui s'est dit anciennement et qui venait de *rebours*). Relever à contre-poil, en un sens contraire à la direction naturelle : REBROUSSER *ses cheveux. Se* REBROUSSER *le poil.*

— Reprendre, parcourir de nouveau en sens contraire : REBROUSSER *chemin. La moindre émanation qui frappe le sanglier lui fait sur-le-champ* REBROUSSER *chemin.* Buff.)

> L'arche qui fit tomber tant de superbes tours
> Et força le Jourdain de *rebrousser* son cours.
>
> RACINE.

— Techn. *Rebrousser les peaux*, Passer la marguerite ou la paumelle sur la fleur, ce qui abat le grain et rend la peau plus douce, plus lisse et plus égale.

— v. n. ou intr. Revenir sur ses pas, parcourir en sens contraire le chemin déjà parcouru : *La tempête nous contraignit à* REBROUSSER. *La tige des palmistes est si élastique que, dans les tempêtes, elle ploie comme un arc, et son écorce est si dure, qu'elle fait* REBROUSSER *le fer des haches.* (B. de St-P.) *Ces conseillers féroces font* REBROUSSER *les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé.* (Mirab.)

— Fig. Reculer, se développer en sens contraire : *Les faits* REBROUSSENT *souvent vers le passé.* (Chateaub.) *Les rois ne font point* REBROUSSER *les peuples.* (A. Martin.)

Se rebrousser v. pr. Etre, devenir rebroussé : *Sa moustache* SE REBROUSSAIT *crânement.*

REBROUSSETTE s. f. (re-brou-sè-te). V. REBROUSSOIR.

REBROUSSOIR s. m. (re-brou-soir — rad. *rebrousser*). Techn. Outil servant à relever à rebours le poil du drap. ‖ On l'appelle aussi REBOURSOIR et REBROUSSETTE.

REBROYER v. a. ou tr. (re-broi-ié — du préf. *re*, et de *broyer.* Se conjugue comme *broyer*). Broyer de nouveau.

REBRÛLER v. a. ou tr. (re-brû-lé — du préf. *re*, et de *brûler*). Brûler une seconde fois.

— Techn. Distiller une seconde fois : REBRÛLER *de l'eau-de-vie.*

REBRUNIR v. a. ou tr. (re-bru-nir — du préf. *re*, et de *brunir*). Brunir une seconde fois.

— v. n. ou intr. Redevenir brun : *Que mes cheveux* REBRUNISSENT *sous tes baisers.* (Chateaub.)

REBUFFADE s. f. (re-bu-fa-de — du vieux fr. *rebuffer*, formé de *rebuffe*, refus). Refus dur et méprisant : *Ce mendiant ne reçut d'autres fruits de ses lamentations que des* REBUFFADES *et des injures.* (Le Sage.) *Nous passons nos jours dans les antichambres à essuyer les* REBUFFADES *d'un manant parvenu.* (Chateaub.) *On ne se décourage pas pour un refus d'éditeur; on se met en campagne et, de* REBUFFADES *en* REBUFFADES, *on finit par en trouver un.* (G. Sand.)

> Je ne m'émeus pas plus de votre *rebuffade*
> Qu'un bon chirurgien des cris de son malade.
>
> E. AUGIER.

REBUFFER v. a. ou tr. (re-bu-fé — de *rebuffe*, qui se disait pour *rebuffade*, et qui vient de l'ital. *rabuffo*, formé du préf. *ra*, et de *buffo*, bouffée). Repousser durement. ‖ Vieux mot.

REBUFFI (Pierre), jurisconsulte, né à Baillargues, près de Montpellier, en 1487, mort à Paris en 1557. Il enseigna successivement le droit civil et le droit canon à Toulouse, dans sa ville natale, à Cahors, à Poitiers et à Paris. Telle était sa réputation que le pape Paul III voulut le faire auditeur de rote. Rebuffi était un médiocre orateur, mais un praticien très-versé dans les matières bénéficiales, science encore peu connue de son temps. Il reçut la prêtrise à l'âge de soixante ans (1547). Ses *Œuvres* ont été recueillies en 5 vol. in-fol. (Lyon, 1586), et sa *Praxis beneficiorum* a été réimprimée à Paris en 1664 et en 1674 (in-fol.).

RÉBUS s. m. (ré-buss. — On disait autrefois *rebus de Picardie :*

> Car, en *rebus de Picardie*,
> Une faux, une estrille, un veau,
> Cela fait *Estrille Fauveau.*
>
> MAROT.

— Pour l'étymologie, v. plus bas l'article encyclopédique). Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer : *Les armoiries sont parées de plus d'un* RÉBUS. (Trév.)

— Par ext. Equivoque, mot pris dans un autre sens que celui qui lui est naturel : *Les* RÉBUS *sont de mauvais goût.* (Acad.)

> Non, ces lourds quolibets d'un Trivelin profane,
> Qui verse avec le vin ces *rébus* à foison,
> Font rougir la pudeur et bâiller la raison.
>
> LEBRUN.

— *Parler rébus*, S'exprimer d'une manière énigmatique, incompréhensible; écrire obscurément.

— **Encycl.** Personne n'ignore ce que l'on entend aujourd'hui par ce mot. Les journaux illustrés, les assiettes de faïence pour le dessert et les bonbons du premier de l'an ont répandu le *rébus* à profusion dans toutes les classes de la société. Il en est d'une simplicité exrtème, composés uniquement de mots ou de lettres, et dont le sens se trouve en tenant compte de la place des mots, de la grandeur et de la forme des caractères.

Venance
G
France
D
fertes
K
Colbert
Paris

(J'ai souvenance des souffrances qu'a souffertes Paris sous Colbert.)

Ceux dont l'usage est le plus fréquent sont un peu plus compliqués. On y remplace quelques syllabes par de petits dessins dont l'objet rappelle ces syllabes et qui en représentent, pour ainsi dire, le son. Ainsi, les syllabes *et*, *ait*, *aient* sont figurées par une haie; les syllabes *eu*, *eux*, *heu*, par des œufs; les syllabes *o*, *ho*, *eau*, *eaux*, par de l'eau; *il*, *ils* et *ile*, par une île, etc. Ménage a donc justement appelé les *rébus* « des équivoques de la peinture à la parole. » Cette définition serait bien plus vraie aujourd'hui que le *rébus* s'est compliqué jusqu'à former des énigmes presque indéchiffrables. Les dessins allégoriques, avec plusieurs personnages dont les actions se combinent et s'enchevêtrent, s'y unissent aux portraits historiques, aux indications géographiques, aux chiffres romains ou arabes, aux lettres ornées, contournées, enchaînées, etc.

L'origine du mot *rébus* est fort problématique. On s'accorde à y voir l'ablatif pluriel du substantif latin *res* (chose). Mais comment cet ablatif pluriel est-il devenu un nom français au singulier et a-t-il pris le sens dans lequel nous l'employons? Voici, à ce sujet, l'ex-

plication que donnent les chercheurs d'étymologie. Les jeunes gens de la basoche, en Picardie, avaient coutume de lancer, en temps de carnaval, des libelles qui contenaient les indiscrétions scandaleuses de la chronique locale, et ils dissimulaient les plus graves attaques sous des formules et des emblèmes énigmatiques. Ces libelles étaient intitulés : *De rebus quæ geruntur.* On dit ensuite un *de rebus* et, plus tard, un *rebus*, pour indiquer un livre, une épigramme, une phrase où se trouvaient des allusions, des équivoques, des mots et des figures pris en un autre sens que celui qui leur est naturel. Sans donner cette origine comme certaine, nous remarquerons que les *rébus* picards furent renommés, et que Tabourot,, sieur des Accords, en a reproduit un grand nombre dans ses *Bigarrures* (Paris, 1572, in-12). On sait que Tabourot fut le collecteur soigneux de tous les jeux d'esprit qui avaient cours en son temps. Lui-même se plut à prouver son talent dans ces petits tours de force poétiques et littéraires : acrostiches, anagrammes, échos, équivoques, coq-à-l'âne, *rébus*, etc. Voici un des *rébus* de sa composition :

Pir vent venir
Un vient d'un.

Pour obtenir le sens, il suffit d'ajouter la préposition *sous* à chaque mot de la seconde ligne, ce qui signifie : « Un soupir vient souvent d'un souvenir. » Le marquis de Bievre, cherchant un jour un logement pour un de ses amis, en visita un qui parut lui convenir. Il en demanda le prix au portier; qui le lui dit; ce prix était excessif et on n'en voulait rien diminuer. Le marquis, avant de se retirer, ramassa un morceau de charbon et fit sur le mur deux barres précédées du mot *le*, ainsi qu'il suit : « Le ═══, » et dit au portier de faire lire au propriétaire ce qu'il venait d'écrire sur le mur. Le propriétaire, après avoir longtemps cherché, finit par y lire ces deux mots : *Le barbare!*

Qu'un tel badinage occupe, en passant, les plus sérieux esprits, on l'admet facilement; mais, quand il devient une manie et un engouement, comme dans la première partie du XVI^e siecle, on comprend l'irritation de Rabelais, qui disait des *rébus* de son temps : « Homonymies tant ineptes, tant fades, tant rustiques et barbares, que l'on doibvroyt attacher une queue de regnard au collet, et faire ung masque d'une bouze de vache à un chascun d'yceulx qui en vouldroyent doresnavant user en France après la restitution des bonnes lettres. »

Le *rébus* a été d'un usage fréquent dans les armoiries. On l'a de même souvent employé dans les marques de librairie et sur les enseignes. On voit encore aujourd'hui quelques enseignes où le vieux *rébus* a subsisté. Il n'est pas rare de trouver au coin d'une rue l'enseigne d'un marchand de vin avec les mots : *Au bon*, suivis d'une peinture plus ou moins grossière, représentant un fruit qui a la prétention d'être un coing. L'épicier dont la porte est surmontée d'un épi scié et précédé de la lettre A, ce qui signifie *A l'épicier*, n'est pas introuvable. Les anciens boulevards extérieurs de Paris présentent plusieurs chantiers de bois, avec cette enseigne : *Au grand hiver;* seulement, le dernier mot est remplacé par la lettre I, peinte en vert, ce qui forme un *rébus* naïf. Plus d'un charcutier a conservé la vieille enseigne à la louange du porc : *Tout en est bon, depuis la tête jusqu'aux pieds*, dans laquelle les mots *tête* et *pieds* sont remplacés par la représentation de ces objets en bois sculpté et doré.

Il y a une dizaine d'années, un employé d'un ministere faisait circuler dans les bureaux un *rébus* qui consistait uniquement dans une tête vue de face, ayant pour cou le mot *texte.* Il promettait à l'Œdipe qui triompherait de lui une récompense de 100,000 fr.

Au bout de quelque temps, tout le monde ayant jeté sa langue où l'on sait, il donna l'explication en offrant toujours la même somme pour celui qui comprendrait : *On ne manque pas de prétexte pour couvrir ses fautes au ministère.* Ce qui fait, en le décomposant : *On ne* (manque) — (pas de) *pré* — *texte pour cou* — *vrir ses fautes* (omis) — (ni) *stère.*

Quoique le *rébus*, enrichi des ressources et des difficultés que lui apporte le crayon des dessinateurs ingénieux, soit aujourd'hui en grande faveur, on n'a pas renoncé au *rébus* primitif, composé uniquement de mots et de lettres. Ceux de ce dernier genre diffèrent bien peu des *rébus* du XVI^e siècle. En voici deux dont la date est récente :

Tient laye pire rit
La foi la charité l'amour l'espérance;

ce qui se lit de la même façon que le *rébus* du sieur des Accords, cité plus haut, et signifie, en conséquence : *La foi soutient, la charité soulage, l'amour soupire, l'espérance sourit.*

Le *rébus* suivant est un peu plus difficile.

M. Etienne Arago s'était fabriqué, il y a quelque trente années, un *rébus* qu'il a conservé comme devise. Le voici :

URE
AR ÉRIL

Traduction : AR à gauche, ÉRIL à droite, URE par-dessus tout (*Arago chérit la droiture par-dessus tout*).

Donnons quelques autres exemples de *rébus : Je vous invite à d ί ner;* on peut ajouter *sans cérémonie* (sans serrer mon i); ce qui ne ferait peut-être pas l'affaire de celui qui dirait : G a — *J'ai grand appétit* (*g* grand, *a* petit). — *Mademoselle, comment va vore?* — Mademoiselle Sophie, comment va votre santé? (*Mademoselle* ou *Mademoiselle* sauf *i; vore* ou *votre* sans *t*).

Quant aux *rébus* compliqués que les publications illustrées servent chaque semaine à leurs abonnés, nous ne pouvons que renvoyer à ces publications mêmes. On y verra à quel point ce petit art est poussé, et l'on en trouvera quelques-uns dont le dessin soigné et l'heureuse disposition font de gracieux tableaux. Pour ces *rébus*, comme pour les autres, il faut remarquer, comme règle générale, que tout ce qui est écrit ou dessiné se lit et qu'on ne doit y placer aucun signe dessiné ou écrit inutile à la lecture.

REBUS (IN) loc. adj. (inn-ré-buss — mots lat. qui signif. *en choses*). S'est dit des écritures dans lesquelles on exprime par des figures les choses qu'on veut dire, et qui s'appellent aujourd'hui ÉCRITUES HIEROGLYPHIQUES : *Les anciens peuples qui ne connaissaient point l'alphabet se sont servis de l'écriture* IN REBUS. (Acad.)

REBUT s. m. (re-bu. — V. REBUTER). Action de rebuter, refus rude et méprisant : *Il a essuyé beaucoup de* REBUTS.

Lorsque par les *rebuts* une âme est détachée,
Elle veut fuir l'objet dont elle fut touchée.
MOLIÈRE.

— Objet rebuté, repoussé avec dédain : *Vous n'avez que le* REBUT *d'un tel.* (Acad.) ‖ Objet qu'on dédaigne, auquel on n'attribue aucune valeur : *Débarrassez-vous de tous ces* REBUTS *qui encombrent votre bibliothèque. La vanité vit du* REBUT *des autres passions.* (M^me de Staël.)

— *De rebut*, De nulle valeur ou de valeur presque nulle : *Des marchandises* DE REBUT. *Des livres* DE REBUT.

— *Au rebut*, De côté, comme étant de nulle valeur : *Mettre quelque chose* AU REBUT. *Ces meubles sont maintenant* AU REBUT.

— Administr. Nom donné aux envois dont on n'a pu trouver les destinataires : *Les* REBUTS *sont détruits après un certain temps.*

— Agric. Herbes qui ont été dédaignées par les bœufs au pâturage, et qu'on fauche pour les leur donner pendant l'hiver.

REBUTAGE s. m. (re-bu-ta-je — rad. *rebuter*). Pêche. Service spécialement chargé de vérifier, avant l'embarquement, les morues pêchées et préparées, et de rejeter celles qui ne seraient pas en bon état.

REBUTANT, ANTE adj. (re-bu-tan, an-te — rad. *rebuter*). Qui rebute, qui est propre à rebuter : *Travail* REBUTANT. *Un drame d'une complication* REBUTANTE.

Tout ce qu'on dit de trop est fade et *rebutant*,
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
BOILEAU.

‖ Choquant, qui repousse, déplaît : *Air* REBUTANT. *Homme* REBUTANT. *Mine, physionomie* REBUTANTE. *Accueil* REBUTANT.

REBUTE s. f. (re-bu-te — rad. *rebuter*). Digue, batardeau, dans le midi de la France.

REBUTÉ, ÉE (re-bu-té) part. passé du v. Rebuter. Mis au rebut : *Marchandises, hardes* REBUTÉES.

— Repoussé avec dédain : *Offres* REBUTÉES.

La tanche *rebutée*, il trouva du goujon.
LA FONTAINE.

— Fig. Lassé, découragé : *Etre* REBUTÉ *par les difficultés.*

Si loin que soit le but, n'en sois pas *rebuté*;
Chaque jour, chaque pas rapproche la distance.
VIENNET.

— Fauconn. *Oiseau rebuté*, Oiseau qui a perdu son courage et qui ne veut plus voler.

REBUTER v. a. ou tr. (re-bu-té — du préf. *re*, et de *buter*, pour signifier buter en arrière, repousser). Repousser avec dureté, avec rudesse, avec dédain : *Le meilleur moyen pour attirer le monde est de ne* REBUTER *personne.* (Pasc.) *Les habiles ne* REBUTENT *personne.* (Vauven.) ‖ Rejeter avec dédain; refuser, repousser : *Il* A REBUTÉ *mes offres. De cinquante pièces de monnaie, il en* REBUTA *dix qui étaient de mauvais aloi.* (Acad.) *L'estomac* REBUTERA *bientôt le meilleur mets s'il est présenté chaque jour, et l'âme se blasera sur l'exercice de toute vertu qui ne sera pas relayée par quelque autre vertu.* (Fourier.) *Les connaisseurs seuls ne* REBUTENT *pas le beurre blanc.* (Joigneaux.)

— Décourager, dégoûter, lasser : *Tant d'échecs ont fini par me* REBUTER. *Ne vous laissez pas* REBUTER *par les obstacles. Les discordances égarent l'imagination et* REBUTENT *les affections.* (Sénancour.) *Ce qui* REBUTE *le mari peut encore faire le régal de l'amant.* (Th. Gaut.)

— Absol. : *Le fat* REBUTE. (La Bruy.)

Quand l'esprit est partout, il *rebute*, il ennuie.
DESTOUCHES.

— Manége. *Rebuter un cheval*, Exiger de lui plus qu'il ne peut faire, et finir par le rendre insensible à la voix et aux coups : *Prenez garde de ne pas trop gourmander ce cheval, vous le* REBUTEREZ. (Acad.)

Se rebuter v. pr. Se laisser aller au découragement, au dégoût : *Les hommes sont moins constants que les femmes et* SE REBUTENT *plus tôt qu'elles de l'amour heureux.* (J.-J. Rouss.) *Si les hommes qui recherchent avec passion les jouissances matérielles désirent vivement, ils* SE REBUTENT *aussi aisément.* (A. de Tocqueville.) *Nous* NOUS REBUTONS *avec une facilité qui égale presque l'impatience avec laquelle nous désirons.* (Guizot.)

Le plus ferme courage à la fin *se rebute*.
C. BONJOUR.

REBUTEUR s. m. (re-bu-teur — rad. *rebuter*). Pêche. Employé chargé de vérifier les morues avant l'embarquement.

REBUTTAGE s. m. (re-bu-ta-je — du préf. *re*, et de *butter*). Techn. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux.

REBY s. m. (re-bi). Chronol. Nom du troisième et du quatrième mois de l'année arabe : *Premier* REBY. *Deuxième* REBY.

RECACHER v. a. ou tr. (re-ka-ché — du préf. *re*, et de *cacher*). Cacher de nouveau.

Se recacher v. pr. Se cacher de nouveau.

RECACHETER v. a. ou tr. (re-ka-che-té — du préf. *re*, et de *cacheter:* Se conjugue comme *cacheter.*) Cacheter de nouveau : RECACHETER *une dépêche.*

RECADENASSER v. a. ou tr. (re-ka-de-na-sé — du préf. *re*, et de *cadenasser*). Cadenasser de nouveau : Per ipsum, et cum ipso, et in ipso! *C'est le commandement qui* RECADENASSE *le diable en enfer.* (V. Hugo.)

RECALCINER v. a. ou tr. (re-kal-si-né — du préf. *re*, et de *calciner*). Calciner de nouveau : RECALCINER *du charbon.*

RÉCALCITRANT, ANTE adj. (ré-kal-si-tran, an-te — rad. *récalcitrer*). Qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté :

Pourquoi vous étonner qu'un généreux parent
Qu'on ne consulte pas soit si *récalcitrant?*
AL. DUVAL.

— Substantiv. Personne récalcitrante : *Partout il y a des lois et des forces pour y ramener les* RÉCALCITRANTS. (Bastiat.) *Les intendants furent armés du droit d'emprisonner les* RÉCALCITRANTS *ou de leur envoyer des garnisaires.* (A. de Tocqueville.)

— **Syn. Récalcitrant, rétif, revêche.** Résister à la volonté d'autrui et réagir contre elle avec violence, voilà tout ce qui est compris dans la signification du mot *récalcitrant. Rétif* marque aussi la résistance, mais il y ajoute une idée d'obstination qui se manifeste souvent par l'immobilité ou l'inertie; de plus, il marque l'habitude de la résistance, tandis que *récalcitrant* peut se rapporter uniquement à un cas particulier. L'homme *revêche* est dur, acariâtre, hargneux; on ne sait par où le prendre.

RÉCALCITRER v. n. ou intr. (ré-kal-si-tré — lat. *recalcitrare;* de *re*, en arrière, et de *calx*, talon). Regimber, en parlant du cheval : *Ce cheval ne fait que* RÉCALCITRER. ‖ Peu usité.

— Fig. Résister avec opiniâtreté : RÉCALCITRER *à un travail.* (Mérat.) *D'autres que nous voyons à la fin soumis et sous le joug, combien ils* ONT RÉCALCITRÉ *auparavant.* (Ste-Beuve.)

RECALCULER v. a. ou tr. (re-kal-ku-lé — du préf. *re*, et de *calculer*). Calculer de nouveau.

RECALER v. a. ou tr. (re-ka-lé — du préf. *re*, et de *caler*). Caler de nouveau : RECALER *une pierre, un meuble.*

— Techn. Dresser et fixer un joint quelconque. ‖ Polir le bois avec la varlope : *Les varlopes à* RECALER *ont le fer moins long que les varlopes à ébaucher.*

Se recaler v. pr. Etre recalé, calé de nouveau.

— Pop. Revenir à sa première position d'aisance, de fortune.

RECALFATER v. a. ou tr. (re-kal-fa-té — du préf. *re*, et de *calfater*). Mar. Calfater de nouveau.

RECALFEUTRER v. a. ou tr. (re-kal-feu-tré — du préf. *re*, et de *calfeutrer*). Calfeutrer de nouveau.

RECALOIR s. m. (re-ka-loir). Techn. Morceau de bois ravalé dans une partie de sa longueur, de telle sorte que l'extrémité du ravalement est terminée en portion de cercle.

RÉCAMER v. a. ou tr. (ré-ka-mé — de l'espagnol *recamar*, qui vient de l'arabe *reqama*, tisser, brocher). Techn. Broder.

RÉCAMIER (Joseph-Claude-Anthelme), médecin français, né à Rochefort (Ain) en 1774, mort à Paris en 1852. Il étudia la médecine avec Bichat à l'hôpital de Bourg. Atteint par la réquisition, il dut servir la République comme attaché au service de santé des armées françaises. Inscrit après son retour à l'École de santé de Paris au nombre des élèves de la patrie, il fut reçu docteur en 1799, et nommé médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu en 1806. Lancé dès son début dans une certaine fraction de l'aristocratie impériale, il se jeta à corps perdu dans la Restauration et embrassa surtout avec un déplorable enthousiasme les idées ultramontaines qui ont signalé cette époque. Nommé à cause de cela professeur au Collége de France et à la Faculté, il refusa, après la révolution de Juillet, de prêter le serment légalement obligatoire au nouvel ordre de choses et se posa en persécuté. Outre quelques articles fournis à la *Gazette médicale* et à quelques autres recueils, on lui doit : *Essai sur les hémorroïdes* (1799); des *Recherches sur le traitement du cancer par la compression méthodique simple et combinée* (Paris, 1829, in-8°); des notes sur les forces et la dynamétrie vitales; *Recherches sur le choléra-morbus et son traitement* (Paris, 1832, in-8°). Disons enfin que le premier il a vulgarisé parmi nous l'usage du spéculum. Comme praticien, il eut de son vivant une grande réputation. Fécond en ressources, il ne se trouvait jamais désarmé en face de la maladie; il savait oser, et ses audaces étaient quelquefois couronnées de succès.

RÉCAMIER (Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde BERNARD, M^me), femme française célèbre par son esprit et sa beauté, belle-sœur du précédent, née à Lyon en 1777, morte à Paris le 11 mai 1849. Son père était banquier à Lyon; il vint faire des opérations à Paris en 1784, s'y établit et reçut de Calonne une haute position dans les finances de la ville de Paris. Julie Bernard fut élevée à Villefranche, puis à Lyon, au couvent de la Déserte où elle avait une tante religieuse. Appelée à Paris, vers l'âge de dix-sept ans, par son père qui s'était créé beaucoup de relations et recevait, dans son hôtel de la rue des Saints-Pères, une foule d'hommes politiques, de banquiers et d'hommes de lettres, elle fut aussitôt recherchée, pour sa beauté rare et sa distinction, par un grand nombre de prétendants. Entre tous, elle choisit le banquier Récamier, qui avait plus du double de son âge et qui l'épousa (24 avril 1793). « Ce lien, dit l'auteur des *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de M^me Récamier*, ne fut jamais qu'apparent... M. Récamier n'eut jamais que des rapports paternels avec sa femme... Il ne traita jamais la jeune et innocente enfant qui portait son nom que comme une fille dont la beauté charmait ses yeux et dont la célébrité flattait sa vanité. » Ces noms de père et de fille reviennent sans cesse sous la plume de l'auteur des *Souvenirs* (M^me Lenormand, fille adoptive de M^me Récamier), qui, du reste, ne s'explique pas davantage et se flatte sans doute d'être comprise à demi-mot. « Quand M. Récamier mourut, dit-elle encore, M^me Récamier crut perdre une seconde fois son père, » phrase qui ne dit rien ou qui dit tout, suivant qu'on veut l'entendre.

M^me Récamier débuta dans le monde avec un grand éclat, en pleine réaction thermidorienne, « époque triste et impure, dit Guizot, celle des conventionnels après le règne et la chute de la Convention, républicains sans foi, révolutionnaires décriés, lassés et corrompus, mais point éclairés ni résignés, exclusivement occupés de leur propre sort, se sentant mourir et prêts à tout faire pour vivre encore quelques jours, des crimes ou des bassesses, la guerre ou la paix, ardents à s'enrichir et à se divertir, avides, prodigues et licencieux, et se figurant qu'avec l'échafaud de moins, un laisser aller cynique et des fêtes interrompues au besoin par des violences, ils détourneraient la France renaissante de leur demander compte de leurs hontes et de ses destinées. » La famille de M^me Récamier était en rapport avec quelques-uns des hommes politiques de ce régime; Barère venait chez ses parents, elle allait quelquefois aux fêtes de Barras. M^me Lenormand prend grand soin de dire qu'elle resta tout à fait étrangère au monde du Directoire, surtout aux femmes qui en étaient les héroïnes.

Dès le Directoire cependant, et surtout sous le Consulat, elle ne se montra guère qu'entourée d'une foule d'adorateurs sans que cela troublât le moins du monde la sérénité toute paternelle de son mari. Bonaparte la distingua dans la fête triomphale qui lui fut offerte le 10 décembre 1797, en l'honneur de ses victoires d'Italie, et, un peu plus tard, il lui fit réserver une place auprès de lui à un dîner officiel; mais M^me Récamier refusa d'aller s'y asseoir, malgré les instances de M^me Bacciocchi. Puis ce fut le tour de Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, qui lui fit des déclarations aussi brûlantes que ridicules. Comme on appelait M^me Récamier Juliette dans l'intimité, il s'affubla en Roméo et lui écrivit une foule d'épîtres intitulées *Lettres de Roméo à Juliette*, remarquables surtout par une effrayante consommation de points exclamatifs : « Encore des lettres d'amour!!! Depuis celles de Saint-Preux et d'Héloïse, combien en a-t-il paru!! Combien de peintres ont voulu copier ce chef-d'œuvre inimitable! Puissent ces lettres intéresser celle pour qui j'écris!!! Puisse-t-elle m'entendre!!! Puisse-t-elle se reconnaître avec plaisir dans le portrait de Juliette et penser à Roméo avec ce trouble délicieux qui annonce l'aurore de la sensibilité!!! » Après Lucien Bonaparte vinrent se mettre sur les rangs Adrien et Matthieu de Montmorency, qui lui restèrent longtemps fidèles; puis le général Bernadotte, à qui elle avait

des obligations particulières; son père s'étant compromis dans les intrigues royalistes et ayant même été emprisonné, le général intervint en sa faveur et le fit relâcher; il n'obtint pas, toutefois, qu'on lui rendît la place de directeur des postes qu'il occupait depuis 1801, ce dont Mme Récamier ne manqua pas de jeter les hauts cris. Au reste, ni les uns ni les autres ne devinrent jamais ses amants; il y avait, paraît-il, de bonnes raisons pour cela. Aimée tendrement toute sa vie, Mme Récamier est restée sans tache, sa pureté n'a même jamais été soupçonnée.

A cette époque, M. Récamier se livrait à de colossales opérations de banque sur les assignats et, loin de lui déplaire, cette affluence de hauts personnages dans le salon de sa compagne lui semblait la meilleure sauvegarde de ses affaires. Plein de confiance dans sa vertu, il l'invita même à ne pas mettre Lucien à la porte, comme elle en manifestait l'intention, parce que ce coup d'éclat pourrait lui nuire. Un autre personnage encore lui faisait une cour assidue, un de ses amis d'enfance, Camille Jordan, qui fut longtemps à se résigner au rôle d'ami et à qui elle disait quelques années plus tard : « Ballanche me plaît, lui, par tout ce que j'ai de bon dans l'âme; vous, vous me plaisez également par tout ce que j'ai de mauvais. » Quoique liée avec la plupart des membres de la famille Bonaparte, vivant presque dans l'intimité de Pauline, la future princesse Borghèse, et de Caroline, la future reine de Naples, Mme Récamier gardait ses sympathies pour les adversaires du premier consul et de son gouvernement. Lors du procès de Moreau, auquel elle assista, elle alla même jusqu'à témoigner publiquement de ses sympathies pour l'accusé et fit de même à l'égard de G. Cadoudal. Son hôtel de la rue du Mont Blanc, où elle menait alors une existence princière, son mari ayant atteint l'apogée de sa fortune, et le château de Clichy, où elle passait régulièrement la belle saison, paraissaient une sorte de terrain neutre où se réunissaient les hommes de tous les partis, confondus dans une même adoration pour la déesse du lieu; mais c'étaient plus encore des foyers d'opposition, et, devenu empereur, Napoléon, qui avait conservé un penchant, ou un caprice, pour Mme Récamier, résolut de pactiser avec cette redoutable puissance féminine. Fouché fut chargé de la négociation, et voici comment Guizot rapporte cet épisode caractéristique : « Fouché, qui avait, dit-il, la confiance ironique des vieux corrompus, n'imaginant pas que personne leur fût impossible à corrompre, entama d'abord sa négociation avec réserve, essayant de faire en sorte que Mme Récamier demandât elle-même une place à la cour. Elle évita de comprendre et de répondre. Fouché fit un pas de plus; il avait probablement pensé plus d'une fois et dit peut-être à ses affiliés que le plus sûr moyen de faire Mme Récamier dame du palais, c'était d'en faire aussi la maîtresse de l'empereur, à qui cela plaisait, et qui se déferait d'elle ensuite quand il voudrait. Les femmes ne savent pas à quel point la pensée et le langage de la plupart des hommes sont cyniques lorsqu'entre eux ils parlent d'elles. Avec une hypocrisie transparente, Fouché tenta la bonté en même temps que la vanité pour séduire la vertu. Napoléon, disait-il, n'avait pas encore rencontré de femme digne de lui, et nul ne savait ce que serait son amour s'il s'attachait à une personne pure; assurément, il lui laisserait prendre sur son âme une grande puissance qui serait toute bienfaisante. Mme Récamier résistait toujours, cachant sous des paroles de méfiance modeste son inquiétude et son dégoût. Fouché s'impatienta et, sans doute, de l'aveu du maître, il lui dit un jour : « Vous ne m'opposerez plus de refus; ce n'est plus moi, c'est l'empereur lui-même qui vous propose une place de dame du palais et j'ai l'ordre de vous l'offrir en son nom. » Forcée de s'expliquer, Mme Récamier, qui avait consulté son mari et reçu de lui pleine liberté de suivre ses propres sentiments, répondit par un refus positif. Fouché changea de visage et, passant de l'impatience à la colère, il éclata en reproches contre les amis de Mme Récamier, surtout contre Matthieu de Montmorency qu'il accusait d'avoir contribué à préparer cet outrage à l'empereur. Il fit un morceau contre la caste nobiliaire, pour laquelle, disait-il, l'empereur avait une indulgence fatale, et il quitta Clichy pour n'y plus revenir. » La princesse Caroline, qui reprit en sous-œuvre les négociations, ne fut pas plus heureuse. Mme Récamier était alors l'intime amie de Mme de Staël, que la police impériale surveillait attentivement, et trois Montmorency, appartenant à trois générations différentes, Matthieu, Adrien, duc de Laval, et Henri, fils de ce dernier, tous trois fort hostiles à l'Empire, l'entouraient de leurs fervents hommages. Napoléon se vengea en refusant de faire prêter par l'État à M. Récamier, engagé dans de hasardeuses spéculations sur l'Espagne, 1 million dont il avait besoin pour relever ses affaires. Ce refus eut pour conséquence la ruine immédiate du banquier, qui se vit obligé de vendre ses hôtels, ses terres et jusqu'à son argenterie. Cette déconfiture arriva en 1806. Mme Récamier se résigna à la mauvaise fortune et habita alors un modeste appartement de la rue Basse-du-Rempart, où la suivirent ses fidèles. L'année suivante, elle alla demander l'hospitalité à Mme de Staël, à Coppet, et ce fut là qu'elle connut le prince Auguste de Prusse, un neveu du grand Frédéric, qui devint le héros d'un autre épisode romanesque de sa vie. Comme tous ceux qui approchaient Mme Récamier, le prince Auguste en subit le charme et bientôt il put croire que son amour était partagé. Eperdument épris, il lui proposa de faire rompre son mariage (le divorce était alors introduit dans la loi française), de l'emmener en Allemagne et de l'épouser. Après quelques hésitations, Mme Récamier y consentit; elle écrivit sa résolution à son mari qui déclara être prêt à se sacrifier, mais lui fit cependant quelques affectueuses représentations. Touchée de cette abnégation, disent les biographes, Mme Récamier aurait renoncé à ses projets et au prince. Ce fait est cité dans sa vie comme un des plus mémorables triomphes de la vertu sur la passion. Sans soulever d'une main trop brutale le voile qui cache ces petits secrets féminins, il faut bien dire que la vie tout entière de Mme Récamier serait une énigme, si on n'en donnait pas le mot qui est, du reste, assez facile à deviner. Dans cette circonstance comme dans bien d'autres, la vertu de cette femme aimée, et qui n'aurait pas demandé mieux que d'être aimable, fut aidée par une singularité de conformation physique qui, pour n'être pas très-commune, n'est cependant pas absolument rare. Sainte-Beuve, tout en faisant semblant de croire que tout s'explique en faisant de Mme Récamier un mélange de coquetterie enjouée, d'innocence enfantine et de respect des devoirs conjugaux, prodigue les sous-entendus sur cette question délicate. « Je voyais dernièrement, dit-il, dans le palais du feu roi de Hollande, à La Haye, une fort belle statue d'Eve. Eve, dans sa première fleur de jeunesse, est en face du serpent qui lui montre la pomme; elle la regarde, elle se tourne à demi vers Adam, elle a l'air de le consulter. Eve est dans cet extrême moment d'innocence où l'on joue avec le danger, où l'on en cause tout bas avec soi-même ou avec un autre. Eh bien, ce moment indécis, qui chez Eve ne dura point et qui tourna mal, recommença souvent et se prolongea en mille retours dans la jeunesse brillante et parfois imprudente dont nous parlons; mais toujours il fut contenu à temps et dominé par un sentiment plus fort, par je ne sais quelle secrète vertu. Cette jeune femme, en face de ces passions qu'elle excitait et qu'elle ignorait, avait des imprudences, des confiances, des curiosités presque d'une enfant ou d'une pensionnaire. Elle allait au péril en souriant, avec sécurité.... Mais dans la jeunesse, cette enfance de sentiments, avec le gracieux manége qui s'y mêlait, amena plus d'une fois (peut-on s'en étonner?) des complications sérieuses. Tous ces hommes attirés et épris n'étaient pas si faciles à conduire et à éluder que cette dynastie pacifiée des Montmorency. Il dut y avoir autour d'elle, à certaines heures, bien des violences et des révoltes dont cette douce main avait peine ensuite à triompher. En jouant avec ces passions humaines qu'elle ne voulait que charmer et qu'elle irritait plus qu'elle ne croyait, elle ressemblait à la plus jeune des Grâces qui se serait amusée à atteler des lions et à les agacer. Imprudente comme l'innocence, je l'ai dit, elle aimait le péril, le péril des autres, sinon le sien; et pourquoi ne le dirai-je pas aussi? à ce jeu hasardeux et trop aisément cruel, elle a troublé, elle si bonne, bien des cœurs; elle en a ulcéré, sans le vouloir, quelques-uns, non-seulement d'hommes révoltés et aigris, mais de pauvres rivales, sacrifiées sans qu'elle le sût et blessées. C'est là un côté sérieux que sa charité finale n'a pas été tout à fait sans comprendre. »

M. Guizot est un peu plus explicite : « Il a manqué à Mme Récamier les deux choses qui, seules, peuvent remplir le cœur et la vie; il lui a manqué le bonheur ordinaire et le bonheur suprême, le sort commun des femmes et le privilége, quelquefois chèrement acheté, de quelques-unes : les joies de la famille et les transports de la passion. En faut-il chercher la cause dans les accidents de sa destinée ou dans le fond même de sa nature? » La plupart des lecteurs des *Souvenirs* inclineront à croire que Mme Récamier a été tout ce que, par nature, elle pouvait être. « Qui expliquera l'empire de cette femme? Par quels mérites ou par quel art a-t-elle pu acquérir et garder toute sa vie tant d'amis, des amis si divers et plusieurs si éclatants, très-inégalement aimés d'elle et tous contents ou résignés à se contenter de la part qu'elle leur faisait, vivant tous en paix autour d'elle comme un petit peuple de croyants, heureux d'adorer ensemble leur commune idole? Quelle serait à cette question, si elle lui était posée avec pleine connaissance des faits et des personnes, la réponse de La Rochefoucauld, de ce moraliste pénétrant et sec, si habile à démêler ces mauvais secrets de l'âme humaine et à chercher dans ce qui se cache le mobile de ce qui se montre et l'explication de ce qui se voit? La Rochefoucauld verrait, je crois, en elle une grande, spirituelle, aimable et très-habile coquette, une coquette à la fois conquérante et prudente, insatiable dans sa soif d'hommages et d'adorateurs, consommée dans l'art de mesurer, de distribuer et d'approprier convenablement ses grâces et ses amitiés, et mettant sa vanité à garder les titres de ses conquêtes aussi bien qu'à les acquérir; bien plus aimée qu'elle n'aimait, puissante sur tous ceux qui l'aimaient parce qu'elle ne se donnait à aucun, et les conservant tous parce que nul ne pouvait se vanter de la posséder. »

Ceci étant donné, il n'est pas difficile de deviner quelles purent être les amicales représentations que lui adressa son mari lorsqu'elle lui fit part de son projet de divorce et de nouveau mariage; il lui donna sans doute à entendre qu'elle commettait une mauvaise action et qu'elle allait empoisonner la vie d'un pauvre jeune homme abusé. Mme Récamier dégagea donc sa parole; mais, fidèle à son système ordinaire, qui consistait à garder le plus d'adorateurs possible, elle éloigna le prince en lui laissant quelque espoir et ne lui signifia sa résolution de n'être pas à lui que quatre ans plus tard, après lui avoir donné à Lausanne un rendez-vous, où elle se garda bien de se trouver, et lui avoir fait faire trois cents lieues pour ne pas l'y rencontrer. Le malheureux ne sut jamais le secret qui s'était interposé pour lui entre la promesse du bonheur et sa réalisation; il mourut trente ans après, toujours épris de Mme Récamier et émettant pour dernier vœu d'être enterré avec une bague qu'elle lui avait donnée comme gage de son amour.

La vie de Mme Récamier se compose d'une foule de faits analogues, où l'on ne peut s'empêcher de reconnaître une sorte de cruauté féline qui entrait en ligne de compte dans l'empire qu'elle savait prendre sur tous ceux qui l'approchaient. Le besoin de plaire et d'asservir était sa seule passion; promettre à tous et ne donner à personne, c'était là son puissant moyen d'asservissement. Ceux qui l'aimèrent ont beau être drapés dans les légendes du temps de la Restauration dans des poses idéales et séraphiques, c'étaient des hommes comme les autres, attirés vers elle par les désirs de la passion, et tels on les voit, en effet, dans la première phase de leurs relations avec elle; puis ce penchant, au lieu de suivre la loi commune, subit chez eux à un certain moment un temps d'arrêt, tourne au platonisme et se transforme en direction de conscience; d'amants fervents, ils deviennent d'austères moralistes ou de verbeux prédicateurs et voient sans jalousie de nouveaux venus, plus jeunes, recommencer après eux le même manége; il leur reste, en effet, une consolation; si Mme Récamier ne leur a pas appartenu, ils savent qu'elle n'appartiendra à personne.

Il manquerait à une physionomie du genre de celle de Mme Récamier, pour être complète, d'avoir inspiré de violentes affections féminines; mais cela non plus ne lui a pas fait défaut. Mme de Staël l'aima ardemment; une Anglaise, lady Webb, l'aima avec la véhémence des passions qui se trompent de sexe; la reine Hortense fit pour elle mille folies; elles se donnaient à Rome des rendez-vous, la nuit, dans les ruines du Colisée, au temple de Vesta, aux thermes de Titus, au tombeau de Cecilia Metella. La mode était alors aux ruines et aux paladins qui, pour un oui, pour un non, partent pour la Syrie. Elles allaient toutes deux dans les bals masqués, exactement costumées de même, de façon à amener des quiproquos galants pleins d'imprévu. Ces aventures se rattachent à une période assez agitée de la vie de Mme Récamier. Après divers séjours auprès de Mme de Staël, soit à Coppet, soit à Chaumont-sur-Loire, elle fut entraînée, à cause de ces fréquentes relations, dans la disgrâce qui frappait son amie, et exilée, par ordre de l'empereur, à 40 lieues de Paris. Elle transporta alors sa petite cour à Châlons-sur-Marne, où, pour se retremper un peu dans ces joies de famille qui lui étaient interdites, elle fit sa fille adoptive d'une de ses petites-nièces, Mlle Amélie Cyroct, devenue plus tard Mme Lenormand, et qui a laissé sur elle d'intéressants *Souvenirs*. De Châlons, elle se transporta à Lyon, où elle rencontra Ballanche qui se joignit aussitôt, et pour toute sa vie, à son cortége d'amoureux, puis elle prit la route de l'Italie et séjourna tantôt à Rome, tantôt à Naples, dans l'intimité de Canova, de la reine Hortense et de la reine Caroline (1813). Son palais du Corso, à Rome, devint un centre artistique et littéraire; Canova fit pour elle ce beau buste où elle est si parfaitement idéalisée qu'il lui déplut tout d'abord et dont l'artiste, un peu froissé, fit sa *Béatrix*.

La chute du régime impérial la ramena en France; elle rouvrit ses salons, où se pressèrent de nouveau les notabilités de tous les partis; Benjamin Constant se joignit au groupe de Montmorency, de Ballanche, de Camille Jordan, parmi les plus fidèles; mais l'homme sur la destinée duquel Mme Récamier eut le plus d'influence dans cette dernière et encore fort longue période de sa vie fut Chateaubriand. Elle le connut au lit de mort de Mme de Staël, en 1817, et se lia surtout avec lui l'année suivante, lorsque, de nouveaux désastres étant survenus dans la fortune de M. Récamier, sa femme provoqua une séparation de biens et vint s'établir dans cette Abbaye-aux-Bois qui doit sa célébrité au séjour qu'elle y fit pendant trente ans. La première phase de cette liaison fut orageuse; Chateaubriand n'était pas d'un tempérament ascétique et il ne se laissa pas endormir tout de suite dans le platonisme des Montmorency et du doux Ballanche. Cette époque fut d'ailleurs la plus ardente de sa vie politique, celle où il disputa le ministère à Matthieu de Montmorency, parvint à triompher et, ayant annihilé, dans le cabinet du roi, ce rival qu'il rencontrait tous les jours dans la chambre de Mme Récamier, il voulut, là aussi, être le maître. Ces orages durèrent trois ou quatre ans. Si fort qu'il fût, Œdipe n'avait pas compris le sphinx, et pourtant il ne se souciait pas d'être mangé. Enfin, se sachant aimé, Chateaubriand exigea : Mme Récamier prit la fuite et alla passer deux ans en Italie. A son retour, l'énigme était sans doute devinée et la passion de René entra dans la période inévitable d'apaisement. C'est alors qu'il put écrire : « Agité au dehors par les occupations politiques ou dégoûté par l'ingratitude des cours, la placidité du cœur m'attendait au fond de cette retraite (l'Abbaye-aux-Bois) comme le frais des bois au sortir d'une plaine brûlante. Je retrouvais le calme auprès d'une femme dont la sérénité s'étendait autour d'elle sans que cette sérénité eût rien de trop égal, car elle passait au travers d'affections profondes. Le malheur de mes amis a souvent penché sur moi et je ne me suis jamais dérobé au fardeau sacré; le moment de la rémunération est arrivé; un attachement sérieux daigne m'aider à supporter ce que leur multitude ajoute de pesanteur à des jours mauvais. En approchant de ma fin, il me semble que tout ce qui m'a été cher m'a été cher dans Mme Récamier et qu'elle était la source cachée de mes affections. Mes souvenirs de divers âges, ceux de mes songes comme ceux de mes réalités, se sont pétris, mêlés, confondus, pour faire un composé de charmes et de douces souffrances dont elle est devenue la forme visible. Elle règne sur mes sentiments, de même que l'autorité du ciel a mis le bonheur, l'ordre et la paix dans mes devoirs. » Encore un de pacifié et tourné de l'amour sensuel à la religion!

Un autre se présenta, qui devait passer à peu près par les mêmes phases; ce fut J.-J. Ampère. Il suivit Mme Récamier dans sa fuite en Italie en 1823; ce nouveau Roméo avait vingt ans et Juliette avait dépassé depuis trois ans la quarantaine. Mais on sait que Mme Récamier fut gracieuse jusque dans sa vieillesse; Sainte-Beuve parle de ce « rire enfant » qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie et de ce « geste jeune qui lui faisait porter son mouchoir à sa bouche comme pour ne pas éclater. » Jusqu'au bout, elle s'amusa à commettre les mêmes espiègleries, c'est-à-dire à mettre à mal ceux qui ne la savaient pas si invulnérable. Ampère y fut pris comme les autres. Sa grande scène de déclaration eut lieu dans le petit ermitage que Chateaubriand s'était fait construire dans la vallée aux Loups et que Mme Récamier avait loué de moitié avec Matthieu de Montmorency. « Elle lui parla, dit Sainte-Beuve, avec sa grâce ordinaire des charmantes journées, des courses et promenades à travers le vallon, des gais entretiens où la conversation du jeune homme avait mis un attrait de plus. Puis, touchant avec un art délié la fibre du cœur, elle indiqua légèrement qu'il y avait eu peut-être lieu à des sentiments émus; que, du moins, elle aurait pu craindre, si cela s'était prolongé, un commencement de roman pour un cœur poétique, car sa nièce, alors toute jeune, était auprès d'elle. Ampère, à ce mot, n'y tint pas, et tout d'un coup éclatant avec trouble et avec sanglots : « Ah! ce n'est pas pour elle, » s'écria-t-il, et il tomba à genoux. Sa déclaration était faite, l'aveu lui avait échappé; il avait proféré, sans le vouloir, la parole sacrée sur laquelle il ne revint pas. C'en était fait désormais du destin de toute sa vie; Mme Récamier n'eut plus qu'à continuer de le charmer et à le calmer peu à peu sans jamais le guérir. » Ce fut alors que Mme Récamier se fit accompagner par lui en Italie, ayant l'air d'éterniser sans cesse ses hésitations, ses scrupules, pour éterniser l'amour du jeune homme, jusqu'à le rappeler près d'elle, docile et soumis, au moment où il allait se marier, dix ans plus tard, avec une jeune fille qu'il aimait, la fille de Cuvier. Il fallut qu'il lui sacrifiât cette rivale; ce fut là une de ses dernières espiègleries et non la moins parfaite en son genre. En faudrait-il beaucoup comme celle-là pour lui ôter l'auréole que des mains pieuses ont entrepris de lui mettre sur le front? Disons, toutefois, que Mme Récamier racheta dans la seconde moitié de sa vie ce qu'il y avait eu d'imprudent et de léger dans la première. Confinée dans sa retraite de l'Abbaye-aux-Bois (v. ce mot), où tinrent à honneur de se faire présenter tous ceux qui se faisaient un nom dans les arts, les lettres et la politique, toujours souveraine maîtresse de tous ceux qui une fois s'étaient donnés à elle, elle ne s'appliqua plus qu'à maintenir la concorde entre tant de gens qui ne demandaient qu'à se quereller. « Elle ne tint jamais plus de place dans le monde, dit Sainte-Beuve, que quand elle fut dans cet humble asile, à une extrémité de Paris. C'est de là que son doux génie, dégagé des complications trop vives, se fit de plus en plus sentir avec bienfaisance. On peut dire qu'elle perfectionna l'art de l'amitié et lui fit faire un progrès nouveau; ce fut comme un bel art de plus qu'elle avait introduit dans la vie et qui décorait, ennoblissait et distribuait tout autour d'elle. L'esprit de parti était alors dans sa violence. Elle désarmait les colères, elle adoucissait les aspérités; elle vous ôtait la rudesse et vous inoculait l'indulgence. Elle n'avait point de repos qu'elle n'eût fait

se rencontrer chez elle ses amis de bords opposés, qu'elle ne les eût conciliés sous une médiation clémente. C'est par de telles influences que la société devient société autant que possible et qu'elle acquiert tout son liant et toute sa grâce. »

Récamier (SOUVENIRS ET CORRESPONDANCE TIRÉS DES PAPIERS DE Mme) [Paris, 1855-1859, in-8°]; **Mme Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance intime**, par l'auteur des *Souvenirs de Mme Récamier* (Paris, 1872, in-8°). Ces deux ouvrages doivent être consultés par ceux qui veulent connaître parfaitement Mme Récamier et son entourage. Ils ont été rédigés par Mme Lenormand, sa nièce et sa fille adoptive, qui vécut constamment avec elle et lui ferma les yeux. Pour les écrire, l'auteur a rappelé ses souvenirs personnels et a, de plus, largement puisé dans la volumineuse correspondance de Mme Récamier. Bien entendu qu'elle n'a pas tout dit, qu'elle a fait plutôt une apologie qu'une étude. Elle ne nous a pas dit si la chasteté de Mme Récamier avait été affaire de vertu, de conformation physique ou de tempérament; si elle eût été capable d'une faiblesse comme son illustre amie Mme de Staël, et si le désir de plaire, le plaisir d'être adorée et adulée n'avaient pas étouffé tout autre sentiment chez elle. Elle a oublié de nous montrer le trait caractéristique de Mme Récamier, son adresse à attirer et retenir toutes les célébrités dans son salon, et cela en les flattant très-adroitement; cette adresse n'échoua que devant la roideur de M. Guizot. Quoique ce livre ne dise pas tout, quoiqu'il continue cette admiration exagérée qu'on a toujours eue pour Mme Récamier et que les Broglie, les Lenormand et autres ont intérêt à propager, il est instructif à plus d'un titre. Sur la plupart des personnages qui défilent dans cette galerie, il y a des détails curieux à noter. La correspondance surtout abonde en documents de tout genre; Mme Lenormand n'a voulu y puiser que d'une main discrète, mais le jour où elle voudra la publier tout entière, on y trouvera plus d'une révélation piquante. Parmi les lettres curieuses, il en faut citer deux de celui qui fut Napoléon III. Mme Récamier était allée le voir à la Conciergerie après l'attentat de Boulogne; le prince lui écrivit deux ans après, du fort de Ham, une lettre de remercîment en assez pauvre français. L'autre lettre du héros de Sedan est adressée à Chateaubriand, et il lui parle de son projet de faire une histoire de Charlemagne; on y retrouve ce rêveur sot et prétentieux qui devait faire faire à la France une si dure expérience de son incapacité. Une lettre de Victor Hugo portant à Chateaubriand une ode sur Napoléon est aussi très-curieuse. Le côté le plus intéressant du livre, c'est son côté romanesque; Mme Lenormand a beau vouloir atténuer la situation, elle est entraînée par elle. On se demande si on lit un roman ou une histoire vraie, quand on voit l'intimité si patente, si ouverte, si franchement acceptée de Chateaubriand et de Mme Recamier; c'est un ménage à trois, puisque Mme de Chateaubriand va chez Mme Récamier et s'adresse à elle toutes les fois qu'elle veut obtenir quelque chose de son mari. Une situation non moins délicate, c'est celle de Mme Récamier obligée de maintenir la paix entre tous ses adorateurs et de reconcilier à chaque instant Matthieu de Montmorency avec Chateaubriand. Une page où Mme Lenormand est vraiment femme, où elle est bien l'interprète des sentiments de Mme Récamier, c'est lorsqu'elle laisse deviner que sa tante fut presque heureuse de la chute de Chateaubriand. Ministre, l'auteur des *Martyrs* était entouré, absorbé, adulé; il avait pour son amie moins d'assiduité, moins de soumission, moins de respectueuse tendresse; l'adversité le renversa plus humble, plus soumis que jamais aux pieds de son idole; idole très-habile qui refusa sa main après la mort de Mme de Chateaubriand, se souvenant sans doute de cet individu dont parle Chamfort qui épousa une femme chez laquelle il allait depuis trente ans et qui s'écria le soir même de ses noces : « Maintenant, où passerai-je mes soirées? » Après avoir lu les *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, il faut feuilleter les *Souvenirs et indiscrétions de Prudence*, par Mme de Saman (Hortense de Méritens), et comparer les deux Chateaubriand.

Le second ouvrage, *Mme Récamier, les amis de sa jeunesse et sa correspondance*, est beaucoup moins intéressant que le premier. Les lettres de Mme Recamier sont peu nombreuses; d'ailleurs, elles ne renferment rien de saillant et font croire que le principal esprit de cette femme était dans sa beauté, dans son adresse, dans son habitude du monde. Les lettres de Camille Jordan, de Lemontey, d'Ampère n'offrent qu'un intérêt bien médiocre et ce volume n'est qu'une spéculation de librairie. La seule partie curieuse, c'est l'appendice qui contient la liste à peu pres complète de tous les individus qui, sous le premier Empire, ont été exilés, internés ou emprisonnes. Les uns le sont pour l'affaire du pape et du concile, mais la majeure partie pour crime de *mauvais esprit*. « J'ai reçu une lettre du ministre de la police m'invitant à me rendre chez lui, écrit Adrien de Montmorency; pour la première fois, il s'est expliqué de la façon la plus sévère. Il m'a reproché les propos que je n'ai pas tenus, mais sans me les citer; il m'a surtout reproché mon intérêt, mes plaintes sur les exilés et mes rapports intimes avec eux. Tout cela était un exorde pour arriver à me reprocher ce qu'il appelle ma neutralité. » Pendant que le ministre de la police de Paris agissait ainsi, le général Miollis faisait enfermer au fort de Civita-Vecchia un Romain qui refusait d'être maire, et il forçait les Romaines à venir à un bal donné par lui, menaçant de la prison les maris des réfractaires. Il faut y réfléchir à deux fois avant de brûler de l'encens devant la statue de Napoléon; il faut surtout se souvenir de cette parole de Montesquieu : « Pour qu'un homme s'élève au-dessus de l'humanité, il en coûte trop cher aux autres. »

Récamier (PORTRAITS DE Mme). Mme Récamier a eu parmi les artistes, comme parmi les écrivains, des admirateurs enthousiastes. Sa grâce et sa beauté n'étaient pas moins séduisantes que son esprit. Elle a raconté elle-même, dans ses *Souvenirs*, en quelles circonstances Canova fit son buste. Ce fut en 1813, à la suite de ses premières relations avec Mme Récamier qui était venue visiter son atelier, que le célèbre sculpteur voulut fixer les traits qui l'avaient charmé. Il fit ce buste de souvenir. Lorsque la belle jeune femme revint le voir, après quelques semaines, elle se trouva en face de son image modelée en terre. Mais, soit qu'elle crût sa physionomie peu propre à être reproduite par la sculpture, soit pour toute autre raison que nous ne rechercherons pas, elle ne put, au premier moment, contenir un mouvement de contrariété dont l'effet demeura ineffaçable chez Canova. Le buste avait les yeux levés au ciel et la tête à demi couverte d'un voile tombant par derrière; l'artiste y ajouta une couronne de laurier et en fit *Béatrix*, telle qu'elle apparut au Dante. Plus tard, l'œuvre fut exécutée en marbre, et, après la mort de Canova, son frère l'abbé l'envoya à Mme Récamier. Elle vint ensuite en la possession de M. Ch. Lenormand, ainsi que deux autres effigies de Mme Récamier, un médaillon par Pradier et un portrait en pied peint par Gérard. Un médaillon en bronze exécuté par David d'Angers a été lithographié par Marc.

Le *Portrait de Mme Récamier*, par Louis David, que possède le Louvre, n'est qu'une ébauche qui ne traduit exactement ni la ressemblance ni le charme du modèle : Mme Récamier est représentée étendue sur un lit de repos de forme antique, vêtue d'une robe blanche et coiffée en cheveux. Cette peinture, payée 6,120 francs à la vente posthume de L. David en 1826, a été gravée par Joseph Rossello.

Le *Portrait de Mme Récamier* par Gérard fut exécuté pour le prince Auguste de Prusse. Celui-ci avait voué un attachement respectueux et profond à la belle Française, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans la lettre suivante écrite à Gérard pour le prier de faire présent à Mme Récamier du tableau de *Corinne*, commandé par lui moyennant le prix de 18,000 francs : « Monsieur, je m'empresse de vous témoigner ma reconnaissance de ce que vous avez bien voulu consacrer par la peinture un des plus beaux écrits de Mme de Staël. J'ai cru ne pouvoir faire un meilleur usage de ce tableau, que je regarde comme un hommage rendu à la mémoire de Mme de Staël, qu'en le donnant à Mme Récamier, son amie la plus dévouée, que j'ai appris à connaître chez elle à une époque de persécution et d'exil... » Gérard a représenté Mme Récamier demi-assise, demi-couchée sur une chaise longue, en un déshabillé d'une négligence savamment étudiée, qui laisse voir ses blanches épaules, une partie de sa gorge et ses beaux bras pendants devant elle avec un abandon plein de grâce. Sa robe blanche dessine sa taille flexible; une draperie jaune est jetée sur ses genoux. De ses deux pieds nus, l'un s'appuie sur un tabouret. Son front, doucement incliné vers le spectateur, a une couronne de cheveux bruns disposés en boucles légères.

Cette délicieuse figure s'encadre dans un appartement à colonnes, au fond duquel un rideau rouge flotte devant une arcade qui s'ouvre sur des ombrages. « Le corps s'enlève et se détache sur ce fond avec une vérité parfaite, a dit M. Victor Fournel. Le dessin est d'une irréprochable pureté; la couleur harmonieuse, séduisante, sans éclat criard et sans disparate, est appropriée avec le plus grand art à l'admirable beauté du modèle et à la perfection de ses formes. Tout y est d'accord; il n'y a pas une fausse note. » Ce tableau a été acheté par la préfecture de la Seine à la vente Lenormand. Il a figuré à l'exposition organisée à Paris au profit des Alsaciens-Lorrains en 1874. Un autre portrait de Mme Récamier, dessiné par F. Gérard en 1829, a été gravé en fac-similé dans l'*Œuvre* de ce maître par F. Girard en 1858 : ici, Mme Récamier, vue de dos, est assise le bras gauche appuyé sur le dossier de sa chaise, la tête de profil tournée vers l'épaule gauche. Une écharpe flotte autour de sa robe, qui découvre une partie des épaules. Sa chevelure, relevée au-dessus de la nuque, qui est charmante, forme des boucles coquettes sur le haut de la tête et sur la joue. On ne peut souhaiter un profil plus fin, plus spirituel, plus aristocratique.

Un portrait de Mme Récamier, dessiné à Londres, gravé à Paris et publié par Bonneville, la représente debout, à mi-corps, la tête penchée vers l'épaule gauche, écartant par un mouvement plein de coquetterie un grand voile qui couvre sa tête et cache encore une partie de son front et la moitié d'un de ses beaux yeux. Sa robe, soutenue sous les seins par une rangée de grosses perles, laisse voir une partie de sa gorge et ses bras. Des reproductions plus ou moins exactes de ce portrait ont été gravées par Buxhorn, Charles Silésien, Jules Perreau (1859). Un autre portrait, lithographié par A. Farcy et par J. Champagne, se rapproche davantage du tableau de Gérard.

Une belle lithographie de Devéria nous montre *Mme Récamier sur son lit de mort* : la tête, vue de profil et appuyée sur un coussin, a conservé sous la coiffe qui l'emprisonne et sous l'empreinte glaciale de la mort une pureté et une délicatesse de lignes presque idéales.

RECAMPER v. n. ou intr. (re-kan-pé — du pref. *re*, et de *camper*). Camper de nouveau.

RECANATI, ancien *Recenatum*, ville d'Italie, près de l'Adriatique, province et à 14 kilom. N.-E. de Macerata; 9,000 hab. Petit port à l'embouchure de la Potenza. Cette ville, autrefois siége d'un évêché qui a été réuni à celui de Lorette au XVIe siècle, est bâtie sur une élévation d'où l'on jouit d'une belle vue. Elle possède des églises gothiques et quelques palais. Aux environs, la campagne est d'une admirable fertilité. Près de la ville, on voit un bel aqueduc qui fournit de l'eau à la ville de Lorette.

RÉCAPITULATEUR, TRICE s. (ré-ka-pi-tu-la-teur, tri-se — rad. *récapituler*). Personne qui récapitule, qui fait une récapitulation.

RÉCAPITULATIF, IVE adj. (ré-ka-pi-tu-la-tiff, i-ve — rad. *récapituler*). Qui sert à récapituler : *Enumération* RÉCAPITULATIVE.

RÉCAPITULATION s. f. (ré-ka-pi-tu-la-si-on — rad. *récapituler*). Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit : *La* RÉCAPITULATION *d'un compte.* (Acad.)

— Rhétor. Partie de la péroraison qui consiste dans une énumération courte et précise des principaux points du discours.

RÉCAPITULÉ, ÉE (ré-ka-pi-tu-lé) part. passé du v. Récapituler. Dont on a fait la récapitulation : *La moralité de cette fable n'est point* RÉCAPITULÉE *en maxime au commencement ou à la fin, comme dans les autres fables de La Fontaine.* (B. de St-P.)

RÉCAPITULER v. a. ou tr. (ré-ka-pi-tu-lé — latin *recapitulare*, proprement revenir sur les points principaux, de *re*, en arrière, et de *capitulum*, point principal, de *caput*, tête). Résumer, redire sommairement : *On dirait aujourd'hui que le peuple se recueille et* RÉCAPITULE *ses croyances.* (Proudh.)

RECARBONISATION s. f. (re-kar-bo-ni-za-ci-on — rad. *recarboniser*). Action de restituer du carbone à l'acier, quand il en a perdu.

RECARBONISER v. a. ou tr. (re-kar-bo-ni-sé — du préf. *re*, et de *carboniser*). Restituer du carbone à : RECARBONISER *l'acier.*

RECARBURER v. a. ou tr. (re-kar-bu-ré — du préf. *re*, et de *carburer*). Carburer de nouveau : RECARBURER *l'acier.*

RECARDER v. a. ou tr. (re-kar-dé — du préf. *re*, et de *carder*). Carder de nouveau.

RÉCARÈDE le Catholique, dix-septième roi des Wisigoths d'Espagne, mort à Tolède en 601. Il monta sur le trône en 586, combattit avec succès les Francs et les Burgondes, persécuta les ariens et établit définitivement le catholicisme en Espagne. Ce fut aussi lui qui, au milieu de plusieurs innovations et changements, substitua les conciles de Tolède aux anciennes assemblées militaires des Wisigoths.

RECARRELER v. a. ou tr. (re-ka-re-lé — du préf. *re*, et de *carreler*. Se conjugue comme CARRELER). Carreler de nouveau : RECARRELER *une pièce dont les carreaux sont brisés.*

— Ressemeler : RECARRELER *des bottes, des souliers.*

RECARRELURE s. f. (re-ka-re-lu-re — rad. *recarreler*). Pop. Ripaille, repas abondant.

RECASSER v. a. ou tr. (re-ka-sé — du préf. *re*, et de *casser*). Casser de nouveau : *J'avais fait raccommoder ce vase, on vient de le* RECASSER. (Acad.)

— Techn. *Recasser une peau*, La tremper dans l'eau, puis, après l'avoir étendue sur le chevalet, passer dessus un couteau à tranchant rond, afin de la préparer, en détruisant sa roideur, à recevoir les manipulations postérieures : *Couteau à* RECASSER.

— Agric. *Recasser une terre*, Lui donner un nouveau labour, après qu'elle a porté du blé.

RECASSIS s. m. (re-ka-si — rad. *recasser*). Agric. Terre qui a été recassée après la moisson.

RECATHOLICISER v. a. ou tr. (re-ka-to-li-si-zé — du préf. *re*, et de *catholique*). Faire revenir au catholicisme.

RECAUSER v. n. ou intr. (re-kô-zé — du préf. *re*, et de *causer*). Causer, converser de nouveau : *Le petit chevalier avait dû* RECAUSER *avec Mlle de Menarès.* (F. Soulié.) *Eh mais, madame, si vous étiez veuve, on pourrait... Nous* RECAUSERONS *de cela!* (Gér. de Nerv.)

RECAVER (SE) v. pr. (re-ka-vé — du préf. *re*, et de *cave*). Jeux. Reformer sa cave, c'est-à-dire mettre d'autre argent sur le tapis, quand on a perdu tout celui qu'on y avait mis avant de commencer la partie : *A la bouillotte, aussitôt qu'un joueur est décavé, il est en droit de* SE RECAVER *de telle somme que bon lui semble, à moins qu'une convention particulière n'ait fixé un maximum pour toute nouvelle cave. Il venait cette fois de* SE RECAVER *de trois mille francs.* (Scribe.)

RECCA ou **REKA**, rivière d'Illyrie. Elle prend sa source dans le gouvernement de Laybach, coule d'abord au N.-O., puis à l'O., dans une belle vallée, où elle arrose le bourg de Vrem, entre dans le gouvernement de Trieste et, à 25 kilom. E. de la ville de ce nom, se précipite avec un horrible fracas dans un abîme où elle se perd après un cours d'environ 46 kilom.

RECCHI (Nardo-Antonio), botaniste italien, né à Montecorvo (royaume de Naples). Il vivait au XVIe siècle. Médecin de Philippe II et archiâtre général du royaume de Naples, il fut chargé par ce prince d'examiner les nombreux matériaux que le docteur Hermandez avait rapportés du Mexique et d'en extraire ce qui intéressait la médecine. Recchi donna le résultat de son travail dans un remarquable ouvrage qui fut publié longtemps après sa mort sous le titre de *Rerum medicinalium Novæ Hispaniæ thesaurus* (Rome, 1651, 2 vol. in-fol.). Une copie du manuscrit de Recchi avait été traduite en espagnol et publiée sous ce titre : *De la naturaleza y virtudes de las arboles, plantas y animales de la Nueva España, que se aprovecha la medicina* (Mexico, 1615, in-4°, fig.).

RECCHIA s. m. (rè-ki-a — de *Recchi*, botan. ital.). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des dilléniacées, et dont l'espèce type croît au Mexique.

RECCO, ville d'Italie, province et à 16 kilom. S.-E. de Gênes, agréablement située au fond d'un golfe dont la rive orientale est formée par le promontoire de Porto-Fino; 4,800 hab. Fabriques de fil blanc très-estimé; commerce de toiles, de fil, d'huile et de fruits. On y construit de petits navires. Non loin de cette petite ville se trouve le couvent abandonné de la Cervara, où François Ier fut détenu avant d'être embarqué pour l'Espagne.

RECCO (Joseph), publiciste et théologien italien, né à Ripatransone (Etats de l'Eglise) en 1743, mort en 1801. Il embrassa l'état ecclésiastique et passa la plus grande partie de sa vie à Rome. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Dell' esistenza di una giuridizione nella chiesa cattolica stabilita nell' autorità del pontefice* (Rome, 1761, in-8°); *Delle due podestà, spirituale et temporale* (1793, in-8°).

RÉCÉANT, ANTE adj. (ré-sé-an, an-te). Anc. cout. Domicilié; qui habite en un endroit.

— s. m. Féod. Vassal qui était obligé à résidence, et qui ne pouvait changer de domicile sans l'aveu de son seigneur.

RECÉDER v. a. ou tr. (re-sé dé — du préf. *re*, et de *céder*. Se conjugue comme CÉDER). Ceder de nouveau, céder apres cession : *Je lui* AI RECÉDÉ *la maison qu'il m'avait vendue.* (Acad.) ‖ Céder après avoir acheté : *Je lui* AI RECÉDÉ *le cheval que j'avais acheté.*

RECEIT s. m. (re-cè). Anc. cout. Droit de gîte que possédait le seigneur. ‖ On écrivait aussi RECEPT ou RECET.

RECEL s. m. (re-sèl — du préf. *re*, et du lat. *celare*, cacher). Jurispr. Action de celui qui, sciemment et volontairement, reçoit et conserve des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime, d'un délit : *Le coupable de* RECEL *est puni comme complice.* (Merlin.)

— **Encycl.** Le *recel* est, en droit, l'acte d'une personne qui, pour favoriser l'impunité d'un criminel, fait disparaître le produit du crime ou du delit. L'auteur de cet acte se nomme *recéleur*. La plupart des anciens criminalistes, et notamment Julius Clarus, Balde, Bossius et Bartole, pensaient que les recéleurs devaient être punis de la même peine que les voleurs ou que les assassins dont ils favorisaient l'impunité.

Dans la plupart des ouvrages de jurisprudence, on emploie indifferemment les mots *recel, recélé, recèlement*. M. Achille Morin, dans son *Répertoire de droit criminel*, dit avec beaucoup de raison que chacun de ces mots doit avoir sa signification propre. Suivant cet auteur, le mot *recel* n'est pas suffisamment distinctif et on doit éviter de l'employer seul. D'après lui, « l'expression *recélé* convient particulièrement au méfait du *recéleur d'objets*, qui sait qu'ils proviennent d'un crime ou délit. L'expression *recèlement* doit s'appliquer surtout à l'action de celui qui recèle ou dérobe aux poursuites un malfaiteur, un criminel evadé, un déserteur ou un espion ennemi, comme à l'action de cacher le cadavre d'une personne homicidée. » Sous la plupart des législations, et principalement sous la législation française, les faits de recélé ou

de recèlement sont considérés comme une sorte de participation au crime ou au délit eux-mêmes, dont ils facilitent la consommation ou font disparaître la preuve; les recéleurs sont considérés comme complices. Certaines législations étrangères n'ont point cependant adopté les mêmes principes. Ainsi, le code anglais établit une distinction entre les coopérateurs principaux et les coopérateurs accessoires; les premiers sont ceux qui ont participé à la matérialité du fait, à la perpétration du crime; ils sont punis plus sévèrement que les seconds, qui n'ont pas assisté au crime lui-même. Ces mêmes règles sont admises par les législations de New-York, de la Louisiane et du Brésil. Le code criminel autrichien et le code pénal de Naples établissent également une distinction entre ceux qui ont pris au crime une part directe et ceux qui n'y ont participé qu'indirectement.

Le code pénal de 1791 portait : « Lorsqu'un vol aura été commis, quiconque sera convaincu d'avoir reçu gratuitement ou acheté, ou recélé tout ou partie des effets volés, sachant que lesdits effets provenaient d'un vol, sera réputé complice et puni de la peine prononcée par la loi contre les auteurs dudit crime. » Le code de 1810 adopta cette assimilation. Cette règle d'imputabilité a été spécialement appliquée par le législateur de 1832 au cas de recélé, même par un proche parent, des objets saisis détournés par le saisi lui-même. Aux termes de l'article 400 du code pénal revisé, celui qui a recélé sciemment les objets détournés, le conjoint, les ascendants et descendants du saisi qui l'ont aidé dans la destruction ou le détournement de ces objets sont punis d'une peine égale à celle qu'il a encourue.

Mais, bien que notre législation ait assimilé les recéleurs aux complices proprement dits, il était nécessaire d'admettre une différence dans les peines, au moins pour les crimes qui appellent les pénalités les plus sévères. Le recéleur n'est, le plus souvent, coupable que d'un acte de cupidité postérieur au crime accompli. Parce qu'il profite d'un crime qu'il n'est plus en son pouvoir d'empêcher, doit-on le punir de la même peine que l'auteur de ce crime? On ne devrait le faire dans aucun cas, exposent deux savants criminalistes, MM. Chauveau et Hélie. « Sans doute, disent-ils, on peut se rendre coupable de faits postérieurs à un fait consommé et qui s'y rattachent d'une manière plus ou moins directe; mais ces faits ne constituent pas une participation à ce crime, et ne peuvent dès lors être punis comme des actes de complicité. » Ainsi, ajoutent-ils, le *recel* ou le partage des objets volés constitue « un fait nouveau, un délit distinct; mais ce n'est pas un acte de complicité, car la complicité suppose nécessairement une participation quelconque au crime; or, on ne peut participer à un crime qui est consommé. Le recéleur n'a qu'un but, c'est de tirer profit du crime; mais, quand ce crime est devenu un fait accompli, comment le déclarer complice d'un meurtre par cela seul qu'au moment du *recel* il a su que les objets recélés étaient le fruit de ce meurtre? » « Un homme, a dit Rossi, un homme puni comme complice de meurtre parce qu'il en est informé! complice de meurtre parce que, dans sa cupidité, il profite d'un crime qu'il n'est plus en son pouvoir d'empêcher ni de défaire! La fiction est forte, surtout lorsqu'on veut s'en servir pour envoyer un homme à l'échafaud. » Admettant ces principes, le législateur de 1832 a limité davantage les peines dont est passible le recéleur, en écartant toujours pour lui la peine de mort et en subordonnant à la condition de connaissance acquise l'application de la peine des travaux forcés à perpétuité.

Par arrêts des 13 mars 1821 et 14 octobre 1826, la cour de cassation a décidé que la femme qui recèle les objets volés par son mari doit être considérée comme complice. Cette doctrine est en complète contradiction avec les devoirs et les obligations dont la femme est tenue envers son mari; n'est-il pas, en effet, injuste et presque immoral de punir d'une peine infamante la femme, qui doit obéissance à son mari, pour avoir recélé dans la maison conjugale des objets détournés par celui-ci. La femme doit-elle dénoncer son mari?

— *Du recèlement de personnes*. Sous la loi romaine, les recéleurs de criminels étaient punis comme complices. La pire espèce des hommes, disait-elle, est celle des recéleurs, sans lesquels personne ne pourrait longtemps se cacher; et elle comprenait sous le nom de recéleurs, non-seulement ceux qui avaient soustrait un coupable à la justice, mais encore ceux qui, lorsqu'ils auraient pu l'arrêter, l'avaient laissé aller moyennant une somme d'argent, ou sous la condition qu'ils auraient une partie des objets enlevés. En France, même sous le régime soupçonneux de la féodalité, on n'a jamais puni comme complice celui qui se borne à favoriser l'évasion du coupable sans lui donner asile dans sa maison. « Le code pénal de 1791, dit Dalloz, n'avait pas prévu le cas où des coupables auraient été recélés; par conséquent, ce fait ne constituait ni crime ni délit sous cette législation. Le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV laissait la même lacune. Aussi, après l'attentat de Georges Cadoudal contre le premier consul, comme on se trouvait désarmé vis-à-vis de ceux qui le recélaient ainsi que ses complices, une loi fut rendue pour obliger les recéleurs à découvrir leur retraite, et cette loi, créée pour un cas particulier dans un moment d'émotion publique, se ressentit des causes qui l'avaient fait porter et des circonstances au milieu desquelles elle prit naissance. » Son application fut reconnue générale le 29 ventôse an XII.

Après de tels précédents, le code pénal de 1810 devait nécessairement considérer le recèlement comme un fait punissable; toutefois, il se garda bien d'assimiler au complice l'auteur de cet acte, pensant avec raison que celui qui soustrait un coupable au glaive de la justice est souvent uniquement mû par un sentiment de générosité. Ainsi, l'article 248 du code pénal punit seulement de trois mois à deux ans d'emprisonnement ceux qui ont sciemment recélé ou fait recéler des personnes ayant commis des crimes emportant peine afflictive. D'autre part, l'article 268 du même code prononce la peine de la reclusion contre les personnes qui ont sciemment fourni un logement, une retraite ou un lieu de réunion à des associations de malfaiteurs.

Mais la loi s'est montrée justement plus sévère contre les gens qui facilitent les méfaits commis par des gens sans aveu, vivant en hostilité perpétuelle avec les autres citoyens. C'est pour ces motifs que l'article 61 du code pénal punit comme complices ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs, exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'État, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent habituellement logement, lieu de retraite ou de réunion.

Trois conditions sont nécessaires pour établir la complicité punie par l'article 61 du code pénal : 1° le recéleur doit avoir eu connaissance de la conduite criminelle des malfaiteurs; 2° il faut que le fait du recéleur soit habituel; 3° il faut qu'il ait reçu ces malfaiteurs volontairement; car, s'il avait été contraint de le faire, il n'encourrait aucune peine.

Nos lois pénales atteignent encore d'autres recèlements. Ainsi, l'article 83 du code pénal punit comme coupable de crime contre la sûreté extérieure de l'Etat « quiconque aura recélé ou fait recéler les espions ou les soldats ennemis envoyés à la découverte et qu'il aura connus pour tels. » Tous Français, même non fonctionnaires, qui ont recélé sciemment un déserteur ou un conscrit appelé sous les drapeaux, sont punis de la prison et de l'amende par les lois des 24 brumaire an VI et 17 ventôse an VIII. La loi du recrutement n'a point abrogé ces dispositions. Enfin, l'article 359 du code pénal porte : « Quiconque aura recélé ou caché le cadavre d'une personne homicidée ou morte des suites de coups et blessures sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 50 fr. à 400 fr., sans préjudice de peines plus graves s'il a participé au crime. »

RECÉLÉ, ÉE (re-sé-lé) part. passé du v. Recéler : *Valeurs* RECÉLÉES.

— s. m. Action de recéler, recel. ‖ Action de cacher un accusé, de lui donner un refuge : *L'instruction n'a eu pour objet que la part qu'ils avaient pu prendre à l'évasion et au* RECÉLÉ *de l'accusé.* (Dupin.)

RECÈLEMENT s. m. (re-sè-le-man — rad. *recéler*). Action de recéler : *Le* RECÈLEMENT *et le larcin sont également punissables.* (Acad.) ‖ Action de cacher un accusé ou un condamné pour le soustraire aux recherches de la justice. ‖ *Recèlement de grossesse*, Action d'une fille ou d'une femme qui cèle sa grossesse, pour supprimer ensuite le part.

— Dr. cout. *Recèlement d'un corps mort*, Action de celui qui cachait la mort d'un bénéficier ou d'un officier, afin de faire valoir la résignation d'un office ou d'un bénéfice.

RECÉLER v. a. ou tr. (re-sé-lé — du préf. *re*, et de *céler*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je recèle;* excepté au fut. et au prés. du condit. : *Je recélerai, nous recélerions*). Garder et cacher, en parlant d'une chose que l'on sait être volée : *On a pris celui qui* AVAIT RECÉLÉ *tous les objets volés.* (Acad.) ‖ Cacher frauduleusement : RECÉLER *une partie de la succession, pour frustrer les héritiers.* ‖ Cacher, pour soustraire aux recherches de la justice : RECÉLER *un voleur, un meurtrier.*

— Poétiq. Contenir, renfermer : *L'oiseau soucieux voltigeait en battant des ailes autour du nid tissu par sa merveilleuse industrie, et qui bientôt devait* RECÉLER *ses petits près de briser leur enveloppe fragile.* (B. de St-P.) *Les montagnes de la Corse* RECÈLENT *des mines de cuivre, de plomb, de cobalt et de fer.* (M.-Brun.) *On a déclaré aux baleines une guerre de conquête pour en retirer l'huile que* RECÈLE *leur lard.* (Duméril.)

— Fig. Contenir en soi : *Le désordre moral* RECÈLE *en soi un germe de mort.* (Lamenn.) *Il n'est pas d'âme qui ne* RECÈLE *quelque veine heureuse.* (V. Cousin.)

— Dr. cout. *Recéler un corps mort*, Cacher la mort d'un homme, afin de faire valoir la résignation d'un office, d'un bénéfice.

— v. n. ou intr. Véner. Se dit du cerf, quand il reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir.

Se recéler v. pr. Se cacher, se retirer : *Pendant les grandes gelées, les mulots* SE RECÈLENT *et se nourrissent dans leur trou.* (Buff.) *La chevrette* SE RECÈLE *dans le plus fort du bois pour éviter le loup.* (Buff.) *Les cerfs* SE RECÈLENT *lorsqu'ils ont été chassés à outrance.* (E. Chapus.)

RECÉLEUR, EUSE s. (re-sé-leur, eu-ze — rad. *recéler*). Personne qui recèle, qui se rend coupable de recel : *Elle a été punie comme* RECÉLEUSE. (Acad.) *Les lois romaines punissaient le* RECÉLEUR *du vol comme le voleur.* (Montesq.)

— Prov. *S'il n'y avait point de recéleur, il n'y aurait point de voleur*, Le recel favorise le vol, le rend possible.

RÉCEMMENT adv. (ré-sa-man — rad. *récent*). Nouvellement, depuis peu de temps : *Les petits enfants sont charmants; ils sont sortis si* RÉCEMMENT *des mains de la nature!* (Boiste.)

RÉCENCE s. f. (ré-san-se — rad. *récent*). Qualité de ce qui est récent. ‖ Peu usité.

RECENSE s. f. (re-san-se — rad. *recenser*). Techn. Nouveau contrôle qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie quand le fisc change le poinçon.

RECENSEMENT s. m. (re-san-se-man — rad. *recenser*). Dénombrement, compte qu'on fait des personnes ou des choses : *Le* RECENSEMENT *opéré par Quirinus, auquel la légende rattache le voyage de Bethléem, est postérieur d'au moins dix ans à l'année où, selon Luc et Matthieu, Jésus serait né.* (Renan.)

— Comm. Vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids.

— Législ. milit. *Conseil de recensement*, Conseil chargé de vérifier les tableaux, dressés par chaque commune, des jeunes gens appelés à satisfaire à la conscription.

— Dr. canon. Audition de témoins convoqués par un monitoire.

— **Encycl.** Le *recensement* est indispensable pour arriver à la juste appréciation des forces d'un Etat et à la répartition équitable des charges publiques. De tous les travaux statistiques, c'est assurément celui qui a le plus d'importance, et peu de nations ont atteint, sous ce rapport, le degré de perfection auquel est arrivée la France. Elle en est redevable à la Révolution de 1789, qui a tant fait pour la science moderne de l'économie politique. A cette époque, en effet, les registres de l'état civil sont enlevés au clergé et confiés aux soins de l'administration municipale; la société civile est fondée à côté de la société religieuse, et les *recensements* peuvent, à partir de ce moment, être établis sur des bases exactes.

Cependant l'origine du *recensement* remonte à des temps plus reculés. Le plus ancien dont l'histoire ait gardé le souvenir est celui des Israélites, fait par Moïse et Aaron dans le désert. Toutes les tribus y furent comprises, excepté celle de Lévi. On y compte, dit la Bible, 603,550 hommes en état de porter les armes, ce qui donne à supposer une force totale de 658,000 hommes, y compris le contingent présumé de la tribu de Levi. A l'exemple de Moïse, le roi David ordonna le *recensement* du peuple, et le *Livre des Rois* nous affirme que de cette opération il résulta que les forces du peuple juif s'élevaient à 1,300,000 hommes. Ces chiffres nous semblent exagérés, et nous n'y ajoutons pas plus de foi qu'à ceux que nous fait connaître l'historien grec Hérodote portant à 1,700,000 hommes l'armée de Xerxès. On sait, d'ailleurs, la valeur des procédés employés à cette époque. L'armée tout entière passait, par division de 10,000 hommes, dans une enceinte qui ne pouvait contenir que ce nombre d'individus.

Sous Servius Tullius, sixième roi de Rome, on institua l'usage de procéder tous les cinq ans au dénombrement de la république; mais cette opération ne fut renouvelée dans la suite qu'à des intervalles fort irréguliers. Le dénombrement devait contenir les noms, l'âge, la qualité et la profession des citoyens, de leurs femmes et de leurs enfants. Plus tard, on porta dans les tableaux le nombre des esclaves, avec l'indication des biens meubles et immeubles possédés par chaque chef de famille. On possédait ainsi un inventaire complet des forces et de la fortune du peuple romain. Du premier *recensement* ordonné par Servius Tullius il résulte que la république possédait alors 80,000 hommes en état de porter les armes, chose difficile à accepter si l'on songe qu'un siècle s'était à peine écoulé depuis que 6,000 hommes avaient fondé Rome. Il est vrai que le peuple roi prenait chaque jour une extension extraordinaire. Dans le *recensement* auquel Pompée et Crassus procédèrent en qualité de censeurs, la république comptait 400,000 soldats. Auguste étendit, le premier, le dénombrement à toutes les provinces de l'empire et fit faire trois fois ce *recensement* général : la première, pendant son sixième consulat, l'an 28 avant l'ère chrétienne; la seconde, vingt ans plus tard, et la dernière, l'an 14 de cette nouvelle ère. Cette dernière opération accuse, pour tout l'empire, un chiffre de 4,137,000 hommes en état de porter les armes.

Il paraît que ces *recensements* se faisaient avec lenteur et difficulté et qu'ils obligeaient une partie de la population à des déplacements onéreux. C'est pour se faire inscrire au deuxième dénombrement ordonné par Auguste, que Joseph et Marie se rendirent à Bethléem. En arrivant dans cette ville, Marie fut obligée de s'arrêter dans une pauvre auberge, où Jésus-Christ naquit et fut placé dans une crèche.

Ces dénombrements offraient d'ailleurs peu d'utilité au point de vue de la richesse publique, et les historiens de l'antiquité qui les ont fait connaître semblent, comme les gouvernements eux-mêmes, uniquement préoccupés de la puissance militaire.

Le dénombrement des personnes eut aussi lieu dans le moyen âge, et, partout où s'organisait le système féodal, ce *recensement* était accompagné du dénombrement des sexes, bientôt suivi du levé des plans terriers auxquels a succédé le cadastre. V. CADASTRE.

Aujourd'hui, on ne se contente pas de dénombrer la population et les terres. Tenant compte de toutes les classifications, de toutes les combinaisons statistiques qui peuvent donner une connaissance complète des faits, on dresse des états indiquant tous les éléments de la fortune publique. C'est ainsi que plusieurs *recensements* font figurer à l'avoir de chaque citoyen le nombre de tous les animaux employés au service et à la nourriture de l'homme, à la production et à la consommation annuelle des céréales. Ces travaux donnent-ils des résultats infaillibles? Il est au moins permis d'en douter. L'expérience a démontré, en effet, que les autorités inférieures, des mains desquelles sortent les documents relatifs à chaque commune, ont une tendance très-prononcée à élever le chiffre de la population et à diminuer celui de tous les objets qui composent la fortune publique. Ces autorités, qu'il n'est pas toujours facile d'éclairer sur le véritable but des mesures auxquelles elles sont appelées à concourir, paraissent généralement dominées, quand il s'agit de la population, par le désir de donner de l'importance à la localité qu'elles administrent et souvent aussi par le besoin de justifier d'une certaine quantité de population pour obtenir quelque avantage que la loi n'accorde qu'à cette condition, comme la faculté de créer un octroi, etc., etc. Au contraire, s'il s'agit du nombre des chevaux ou des bœufs, par exemple, la commune ne déclarera souvent qu'un nombre inférieur à celui qu'elle possède en réalité, dans la crainte que ces renseignements ne servent plus tard de base à la répartition de nouveaux impôts.

Dans le moyen âge, on appelait dénombrement la déclaration que le vassal était tenu de faire à son seigneur. Cette déclaration devait indiquer et comprendre tout ce qui composait le fief qu'il tenait de lui en foi et hommage (v. DÉNOMBREMENT). De nos jours, il n'existe qu'une loi relative aux dénombrements, c'est la loi de police du 22 juillet 1791 Aux termes de l'article 1er de cette loi, les corps municipaux sont obligés de faire constater chaque année, soit par des commissaires de police, soit par des citoyens commis à cet effet, l'état des habitants. Les renseignements ainsi recueillis doivent être inscrits sur un registre permanent. Ces registres comprennent les noms et prénoms, l'âge, le sexe, la profession ou les moyens d'existence de tous les habitants de la commune. Il y a lieu de croire que cette loi n'a jamais été exécutée. Au moins ne s'en trouve-t-il aucune trace dans les archives de l'Etat, des départements ou des villes.

En 1790, le comité des impositions de l'Assemblée constituante avait prescrit des recherches sur la population du royaume, en recommandant de leur donner pour base les rôles des taxes qui, aujourd'hui encore, comprennent, pour la contribution personnelle et mobilière, les personnes soumises et non soumises à l'impôt. Les résultats de ces recherches n'ont pas été publiés officiellement.

De 1790 à 1800, des essais de dénombrement paraissent avoir eu lieu dans divers départements, en vertu d'ordres supérieurs. Ces essais ont été infructueux. Cependant, les instructions données étaient précises; on en trouve la preuve dans les circulaires du ministre de l'intérieur en date des 10 mars, 17 juin et 25 juillet 1793. Ce fonctionnaire réclamait d'une façon pressante le tableau de la population des villes et des bourgs de 2,000 âmes et au-dessus.

Le premier *recensement* opéré en France avec régularité remonte à 1800. Il fut prescrit par une lettre du ministre de l'intérieur le 20 floréal an VIII et opéré par le gouvernement lui-même. Ce dénombrement fit connaître, par département et arrondissement, le nombre des habitants divisés par sexe et par état civil. Une colonne spéciale fut affectée à l'énumération des militaires sous les drapeaux. Un deuxième dénombrement eut lieu en 1806, dans les mêmes conditions que celui de 1801, quant à la nature des renseignements demandés.

Plusieurs années s'écoulèrent sans que la France fût mise officiellement à même de connaître et de compter ses forces et ses richesses. Sans doute craignait-on que les chiffres ne dévoilassent une situation déplo-

rable. Ce n'est qu'en 1821 que l'administration songea à exécuter une opération de toutes parts réclamée. Une ordonnance royale du 16 janvier 1822 arrêta le tableau officiel de la population tel qu'il résultait des états transmis par les préfets et le déclara authentique pour cinq années, à partir du 1er janvier 1822. La même ordonnance décida qu'un *recensement* général serait effectué tous les cinq ans. Conformément à cette disposition, on aurait dû procéder à un nouveau *recensement* en 1826. Mais l'administration, par des raisons que l'on ignore, crut devoir se borner à prescrire aux préfets de compléter l'état de la population de 1821 par l'excédant des naissances sur les décès survenus de 1821 à 1826. Ce document, tout inexact qu'il était et qu'il devait forcément être, fut déclaré authentique par une seconde ordonnance royale qui le rendit officiel pour une nouvelle période de cinq ans.

Les autres dénombrements ont eu lieu en 1831, 1836, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866 et 1872.

En 1836, le gouvernement désira posséder d'une manière officielle des notions exactes devant servir à la répartition des impôts entre les départements. Les Chambres de 1838 prescrivirent à cet effet un *recensement* des propriétés bâties et des portes et fenêtres. Ce travail, dont l'utilité était pourtant incontestable, rencontra dans le midi de la France l'opposition la plus vive. Il s'ensuivit des désordres qui, à Toulouse surtout, prirent un caractère sérieux. Les fractions les plus ardentes du parti républicain et du parti légitimiste se saisirent de ce prétexte pour agir sur l'esprit des populations. Ils traitèrent d'*illégale*, d'*arbitraire* cette mesure toute dans l'intérêt des contribuables. C'était s'élever contre les droits des Chambres plus encore que contre ceux du gouvernement et vouloir subordonner les uns et les autres à des prétentions municipales mal entendues; c'était mettre la représentation suprême du pays au-dessous des autorités locales. Une nouvelle administration provisoire fut formée à Toulouse, et le *recensement* ne put être repris que le 15 août suivant, grâce à un appareil militaire formidable qu'on se vit obligé de déployer. Des canons avaient été braqués sur tous les points de la ville, la place Royale, la place La Fayette, le pont, l'Esplanade, etc. Cet épisode de l'histoire contemporaine se termina par la condamnation à quelques mois de prison de gens appartenant à la classe ouvrière, et cette fois, comme toujours, les meneurs échappèrent aux poursuites.

Le *recensement* doit être personnel et nominatif, c'est-à-dire qu'il est enjoint aux agents auxquels les opérations sont confiées de se présenter dans les maisons et de recueillir, autant que possible, des habitants eux-mêmes les renseignements demandés par la circulaire ministérielle. Il n'y a d'exception à cet égard que pour les populations flottantes ou mobiles, qui doivent être recensées en bloc. Ces populations sont l'armée de terre et de mer, les détenus des établissements pénitentiaires de toute nature et des dépôts de mendicité, les aliénés des asiles publics, les maisons d'éducation, les infirmes des hospices, les élèves internes des lycées et autres écoles ou pensionnats, les individus appartenant aux communautés religieuses, les refugiés à la solde de l'Etat, les marins du commerce absents pour les voyages de long cours. S'il n'y a pas lieu de recenser nominativement les individus appartenant à ces diverses catégories de population, les agents du *recensement* n'en doivent pas moins recueillir sur chacun d'eux les renseignements divers réclamés par les instructions. Les populations flottantes doivent d'ailleurs être recensées à jour fixe et être inscrites sur un cadre distinct. La question de savoir si ce dénombrement ne doit comprendre, dans chaque commune, que les habitants domiciliés a été longtemps agitée. Décidée affirmativement par tous les dénombrements opérés de 1801 à 1836 inclusivement, elle a été résolue en sens contraire, et avec raison, par ceux de 1841, 1846, 1851, 1856, 1861 et 1866.

Le modèle des cadres de *recensement* par commune et par tableau récapitulatif pour chaque département est transmis par le ministre aux préfets, qui font imprimer le premier et en adressent deux exemplaires à chaque maire. De ces deux exemplaires, l'un est transmis à la préfecture pour y être dépouillé, l'autre est déposé aux archives de la commune. Quant aux agents du dénombrement, on a vu que, aux termes de la loi du 22 juillet 1791, les maires sont seuls chargés du dénombrement. En exécution de la loi du 18 juillet 1837, ils doivent y procéder sous l'autorité de l'administration supérieure, représentée dans cette circonstance par le ministre de l'intérieur.

Dans les villes, les maires peuvent se faire aider par les agents des contributions directes et indirectes, qui reçoivent habituellement du ministre des finances des instructions spéciales à ce sujet. Ce concours est d'autant plus utile à l'autorité municipale, qu'il prévient les *inconvénients* d'un second *recensement* que ces agents ont le droit de demander dans l'intérêt du Trésor, soit quand ils sont autorisés à douter de l'exactitude du premier, soit lorsqu'il s'élève des difficultés en ce qui concerne la catégorie à laquelle une commune devra appartenir pour la fixation du contingent dans la contribution des portes et fenêtres ou pour l'application du tarif des patentes.

Dans les renseignements qu'elle se proposait de recueillir, l'administration, jusqu'en 1851, ne parut pas se préoccuper de demander autre chose que l'indication du sexe et de l'état civil. En 1851, elle a cru devoir joindre à ces indications celles de l'âge, de la profession, de la nationalité et du culte. Elle a demandé en outre le nombre des aliénés, à domicile et dans les asiles publics et privés, celui des aveugles, des sourds-muets et des individus atteints d'infirmités visibles.

C'est dans le cours des opérations du dénombrement prescrit en 1841 que, pour la première fois, les populations dites en bloc ou flottantes ont été recensées séparément. On se souvient que la simultanéité de ce dénombrement avec celui des portes et fenêtres et des valeurs locatives avait provoqué au sein des populations, convaincues à tort que ces deux opérations s'effectuaient dans un but fiscal, des émotions habilement exploitées par des meneurs de partis, émotions qui sur plusieurs points se traduisirent par du désordre. Dans cette circonstance, le gouvernement consulta le conseil d'Etat, qui répondit par un arrêt du 23 novembre 1841, aux termes duquel l'ordonnance royale à intervenir pour consacrer les résultats du nouveau dénombrement devait statuer : que le chiffre de la population mobile ne sera pas compris dans l'évaluation destinée à servir de base aux divers tarifs des impôts de toute nature ni dans les conditions numériques prévues par les lois sur l'organisation municipale.

Cet avis ayant été adopté par le gouvernement, les préfets reçurent l'ordre de faire dénombrer séparément les populations mobiles ou flottantes, et l'ordonnance du 20 décembre 1842, qui déclara authentiques, pour une période de cinq ans, les résultats du recensement de 1841, statua que ces populations ne compteraient pas dans le chiffre de l'impôt, pas plus que dans l'application des lois sur l'organisation municipale. Cette disposition a été reproduite par l'ordonnance du 30 janvier 1847 et par les décrets du 1er février 1851 et du 9 février 1856, de 1861, 1866 et 1872. Toutefois, pour l'exécution de la loi du 28 pluviôse an VIII, qui prescrit que chaque ville doit avoir un commissaire de police par 10,000 âmes, la population flottante est comprise dans la population totale.

En sus des populations flottantes, les maires doivent recenser séparément dans les tableaux de *recensement*, ou du moins faire figurer séparément, les populations agglomérées qui, seules, servent de base à l'impôt dont l'assiette, en tout ou en partie, est déterminée par la population. Doit être considérée comme agglomérée la population des maisons contiguës ou réunies entre elles par des parcs, jardins, vergers, chantiers, ateliers ou autres enclos, lors même que ces habitations ou enclos seraient séparés l'un de l'autre par une rue, un fossé, un ruisseau, une rivière ou *une promenade*.

Les frais du *recensement* sont inscrits parmi les dépenses obligatoires des communes. Jusqu'à ce jour, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a seul publié des documents officiels sur le mouvement progressif de la population dans tous les départements français. Nous avons fait connaître, au mot DÉPARTEMENT, les résultats du *recensement* de 1866. Nous allons donner ici ceux du *recensement* de 1872, d'après le rapport adressé au président de la république par le ministre de l'intérieur et publié au *Journal officiel* le 5 janvier 1873.

Ce rapport rappelle d'abord quelle a été l'étendue des pertes territoriales subies par la France, par suite des traités de paix des 26 février et 10 mai 1871 et de la convention additionnelle du 12 octobre suivant.

D'après le dénombrement de 1866, la France comprenait 89 départements, 373 arrondissements, 2,940 cantons, 37,548 communes et 38,067,094 âmes.

Ont été cédés entièrement : 1 département, 8 arrondissements, 84 cantons ; ont été cédés en partie : 3 départements, 6 arrondissements, 13 cantons. Cédés en tout : 1,689 communes, ayant une population de 1,597,238 âmes. Restent, en tenant compte des fractions de circonscription qui ont conservé leur autonomie : 87 départements, 362 arrondissements, 2,857 cantons, 35,859 communes et 36,469,856 âmes.

Le dernier recensement qui s'est accompli d'après les nouvelles délimitations réduit à 87 (en y comprenant le territoire de Belfort) le nombre des circonscriptions départementales ; à 362 le nombre des arrondissements ; à 2,865 le nombre des cantons ; à 35,989 le nombre des communes et à 36,102,921 le nombre des habitants.

Si donc on eût raisonné aux deux époques sur la même étendue territoriale, on fût arrivé à constater pour les arrondissements un nombre stationnaire, tandis que le nombre des cantons se serait accru de 8 par suite de la création des cantons de Villars (Ain), Trouville (Calvados), Bességes (Gard), Amplepuis (Rhône), du Creuzot (Saône-et-Loire), de la Seyne (Var) et de la division des cantons de Boulogne et de Roubaix.

Le nombre des communes aurait également augmenté, 130 sections ayant été érigées en municipalités distinctes.

La population, au contraire, qui, pour le territoire actuel de la France, était, en 1866,

de	36,469,856
et qui n'est plus aujourd'hui que de	36,102,921
aurait diminué de	336,935

Cette diminution a pour causes principales, indépendamment de la guerre, les cruelles épidémies varioliques qui ont sévi dans beaucoup de départements en 1870 et 1871, un certain ralentissement dans le nombre des mariages et aussi un excédant des décès sur les naissances.

Elle se répartit, bien que dans une proportion inégale, sur presque toute la France. 14 départements en effet sont seuls en progrès. L'accroissement n'a même d'importance que dans l'Allier, la Loire, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine et Seine-et-Oise. La population a décru dans tous les autres ; 14 départements ont augmenté ensemble de 231,697 et 73 ont diminué ensemble de 600,807.

Quelques préfets signalent comme cause locale de la décroissance de la population l'émigration continue des ouvriers agricoles vers les villes et les centres industriels. Il est à remarquer, en effet, que les départements où le chiffre de la population s'est élevé sont des départements principalement adonnés à l'industrie.

Pour mieux établir la portée de cette attraction des grands centres, le ministre a fait établir un tableau comparatif de la population des villes de 30,000 âmes et au-dessus en 1866 et en 1872. Ce tableau prouve que la diminution porte exclusivement sur la population des campagnes, puisque le total des habitants des grandes villes s'est accru de 136,496 pendant la dernière période sexennale ; mais l'augmentation est en elle-même assez peu sensible, et on a peut-être un peu exagéré l'importance du déplacement qui se produit au profit des villes et au détriment des campagnes.

Le même travail de rapprochement opéré sur la population de 362 villes chefs-lieux de département et d'arrondissement donne, en

1866, un total de	7,501,558
et, en 1872, un total de	7,641,141
La différence au profit de 1872 n'est donc que de	139,583

Si l'on compare la répartition de la population suivant le sexe, on remarque que la diminution porte principalement sur le sexe masculin, qui a diminué de 235,830, tandis que le sexe féminin a diminué de 131,105 seulement ; il y a, en 1872, 17,980,476 hommes et 18,122,445 femmes.

Sous le rapport de l'état civil, la population se répartit de la manière suivante :

Sexe masculin.		
Garçons	9,623,227	
Hommes mariés	7,352,096	
Veufs	1,005,153	
TOTAL	17,980,476	17,980,476
Sexe féminin.		
Filles	8,832,148	
Femmes mariées	7,320,510	
Veuves	1,969,787	
TOTAL	18,122,445	18,122,445
TOTAL		36,102,921

Voici maintenant la classification des communes suivant le chiffre de leur population :

Nombre de communes ayant une population :

Au-dessous	de		100 habitants		603
de	101	à	200	—	3,175
—	201	à	300	—	4,584
—	301	à	400	—	4,488
—	401	à	500	—	3,743
—	501	à	1,000	—	10,807
—	1,001	à	1,500	—	4,074
—	1,501	à	2,000	—	1,957
—	2,001	à	2,500	—	800
—	2,501	à	3,000	—	551
—	3,001	à	3,500	—	307
—	3,501	à	4,000	—	211
—	4,001	à	5,000	—	232
—	5,001	à	10,000	—	281
—	10,001	à	20,000	—	117
—	20,001 habitants et au-dessus.				69

RECENSER v. a. ou tr. (re-san-sé — du latin *recensere* ; de *re*, préfixe itératif, et de *censere*, taxer, estimer, évaluer, juger, d'où *census*, la taxe fixée par la déclaration). Faire le recensement de : RECENSER *la population*. RECENSER *les votes*.

— Dr. canon. Faire le recensement, l'audition de : RECENSER *les témoins*.

— Administr. Contrôler à nouveau, marquer du nouveau poinçon, en parlant des matières d'or et d'argent.

RECENSEUR, EUSE s. (re-san-seur — rad. *recenser*). Personne qui fait, qui est chargée de faire un recensement.

RECENSION s. f. (re-san-si-on — rad. *recenser*). Philos. Comparaison d'une édition d'un auteur avec les manuscrits. ‖ Texte revu et publié par un critique : *Il a donné une longue* RECENSION *de la seconde édition des Fragments*. (V. Cousin.)

RÉCENT, ENTE adj. (ré-san, an-te — de même formation que *recensere*, recenser). Nouveau, nouvellement fait, nouvellement arrivé : *Une découverte* RÉCENTE. *Un crime* RÉCENT. *Les vieillards ont la mémoire des choses anciennes et n'ont pas celle des choses* RÉCENTES. (J. Joubert.) *Les douleurs* RÉCENTES *font reverdir les vieilles douleurs*. (Chateaub.) *Tout prouve que l'apparition de l'homme sur la terre est un fait* RÉCENT. (Ballanche.)

— Dont on conserve le souvenir précis, le sentiment vif : *Cette vieille blessure de son amour-propre lui est toujours* RÉCENTE.

— *Souvenir récent, mémoire récente*, Souvenir d'une chose arrivée depuis peu de temps. ‖ Souvenir qui est vif et précis comme si son objet était récent : *Le fait est déjà bien vieux, mais j'en ai le souvenir encore* RÉCENT.

— **Syn. Récent, moderne, neuf**, etc. V. MODERNE.

RECEPAGE s. m. (re-se-pa-je — rad. *receper*). Arboric. Action de receper : *Il est des arbres dont le* RECEPAGE *est presque indispensable*. (Bosc.)

— Constr. Action de couper les têtes des pilotis à hauteur égale, après les avoir enfoncés.

— **Encycl.** Agric. Receper, c'est couper un arbre ou un arbuste rez terre, opération qui a le plus souvent pour but de faire produire au jeune plant des jets plus droits ou plus vigoureux ; on recèpe une plantation de bois pour lui donner de la vigueur ou lorsqu'elle a été endommagée par quelque accident, bestiaux, gelées, etc.

Les cultivateurs savent qu'un jeune arbre brouté à sa partie supérieure par le bétail emploie toute sa force de végétation à nourrir ses branches latérales et qu'il ne produit pas toujours un nouveau bourgeon terminal dépassant les autres en vigueur.

L'arbre est alors, comme on dit, rabougri. Si on coupe sa tige, il sort plusieurs nouveaux jets de sa base ; on retranche successivement les plus faibles et les moins droits, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un qui, profitant tout seul de la séve, croît en grosseur et en hauteur avec une telle rapidité qu'il ne tarde pas à surpasser l'ancienne tige qu'il remplace. Il est rare que ces jets ne soient pas très-droits, ce qui évite de les maintenir à l'aide de tuteurs.

« Il est des arbres, dit Deterville, dont le *recepage* est presque indispensable, tels que l'orme, le tilleul, l'acacia, le châtaignier, le gaînier, le micocoulier, l'aubépine, etc., parce que leurs pousses sont d'abord faibles et irrégulières ou très-sensibles à la gelée ; aussi les pépiniéristes l'exécutent-ils toujours. Il en est d'autres sur qui il ne faut l'entreprendre que lorsqu'il n'y a pas moyen d'espérer en tirer parti autrement ; ce sont ceux qui offrent une flèche, tels que les frênes, les érables, les marronniers, etc., et ceux qui poussent avec une grande force dans leur jeunesse, tels que les peupliers, les saules, etc. ; enfin il en est d'autres pour qui il est nuisible et même mortel ; parmi les premiers, je citerai le noyer, dont la large moelle favorise la pourriture, et parmi les seconds les pins et les sapins. La connaissance des différences que présente chaque espèce d'arbre sous ce rapport est une des parties importantes de la science des pépiniéristes. »

« Le *recepage*, dit Bosc, n'a lieu dans les pépinières d'arbres greffés que dans un petit nombre de cas, parce que l'usage y a prévalu de greffer la plupart des pieds à une petite distance de terre et que, coupant la tête du sujet immédiatement au-dessus de la greffe, cette dernière jouit de tous les avantages de cette opération ; aussi est-il de ces greffes qui s'élèvent la première année à 4 ou 5 pieds. »

Le *recepage* doit s'effectuer dans les pépinières la seconde ou la troisième année ; on le retarde d'une année dans les terrains pauvres, afin de donner aux racines le temps de s'étendre. On retarde aussi le *recepage* des espèces qui poussent lentement et parmi lesquelles le chêne se distingue en première ligne.

On s'est demandé si le *recepage* fortifie les racines ; les uns ont dit oui, les autres non. Voici ce que Duhamel a observé : lorsqu'en tranche la tête d'un jeune arbre, l'accroissement des racines est d'abord diminué ; mais bientôt les jeunes pousses, offrant des canaux plus droits et plus larges à la séve, donnant naissance à des feuilles plus nombreuses et plus larges, déterminent l'augmentation des racines en grosseur et en étendue.

Dans les pépinières d'arbres fruitiers, on ne recèpe que les pieds destinés à former des plein-vent, et encore souvent on ne recèpe pas du tout.

C'est à la fin de l'hiver qu'il convient de receper, parce qu'alors la séve n'est pas en mouvement et que, comme le printemps arrive, l'arbuste va pousser avec vigueur.

On doit employer un instrument très-tranchant, afin de ne pas faire éclater la base de la tige ; on coupe le plus près possible de terre, obliquement vers le nord.

— Constr. Dans l'exécution d'une fondation sur pilotis ou avec enceinte de pieux et palplanches, au battage de ceux-ci succède le *recepage*, opération qui consiste à couper les pilotis de manière que leurs têtes sortent à un même niveau horizontal. Quand il s'agit de travaux exécutés hors de l'eau ou seulement à une profondeur de 0m,50 au-dessous, on se contente de déraser les pieux à la hauteur déterminée dans le projet au moyen d'une

scie appelée passe-partout. Pour de plus grandes profondeurs, on a recours à la scie à receper, mue à bras d'homme ou par des moyens mécaniques. Cet appareil, que l'on établit sur un bâti en charpente élevé à une certaine hauteur au-dessus du niveau de l'eau, se compose d'un arbre vertical en fer forgé, à l'extrémité duquel est fixée une scie circulaire que l'on monte ou que l'on descend à volonté. A sa partie supérieure, l'arbre porte une manivelle à quatre branches qui permet aux hommes de lui donner un mouvement de rotation pour opérer le *recepage.* Afin d'éviter toute flexion de l'arbre et, par suite, que la scie ne vienne à se fausser, on établit le plus près possible de cette dernière des guides coussinets que l'on relie avec des entretoises verticales fixées à demeure à leur partie supérieure dans un bâti en charpente et portant à la partie inférieure un galet qui appuie sur la scie et la maintient horizontalement. Le bâti sur lequel est fixé l'arbre peut changer de place au moyen d'une vis de rappel; avec ce système, on peut receper plusieurs rangs de pieux sans déranger l'appareil. On conçoit très-bien comment, une fois la scie mise en place à la hauteur voulue, on peut, par un avancement progressif, mettre toutes les têtes des pieux au même niveau.

RECÉPÉE s. f. (re-se-pé — rad. *receper*). Partie d'un bois qu'on a recepée.

RECEPEMENT s. m. (re-se-pe-man — rad. *receper*). Action de receper. ‖ Peu usité.

RECEPER v. a. ou tr. (re-se-pé — du préf. *re*, et de *cep*). Arboric. Couper près de terre le tronc de : *C'est à la fin de l'hiver qu'il convient de* RECEPER *les plants des pépinières.* (Bosc.)

— Techn. *Receper des pieux, des pilotis,* Les couper à hauteur égale, après les avoir plantés.

RÉCÉPISSÉ s. m. (ré-sé-pi-sé — lat. *recepisse,* infinitif passé de *recipere,* recevoir. L'emploi qu'on fait de ce mot en français vient des anciennes formules latines des quittances). Ecrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces : *Quand vous me rendrez mes* RÉCÉPISSÉS, *je vous rendrai tous vos papiers.* (Acad.) ‖ Pièce délivrée par un agent d'une caisse publique, pour déclarer qu'il a reçu des valeurs.

— **Encycl.** Dans une procédure, les communications de dossiers ou de pièces d'avoué à avoué se constatent par des *récépissés.* Il arrive souvent que les notaires, même sans *récépissé*, se communiquent d'une étude à l'autre les minutes de leurs actes. En présence de la responsabilité qui pèse sur eux à cet égard, on devrait interdire le déplacement de pareils actes. Les parties remettent fréquemment sans *récépissé* et de confiance des titres et des pièces à un notaire pour arriver à la possession d'un acte. Lorsqu'on dépose chez des notaires des sommes d'argent ou d'autres objets dont ils consentent à se charger momentanément, on n'est point dans l'usage de demander des *récépissés.* Tous les jours, des valeurs très-importantes sont ainsi déposées dans les études de ces officiers publics qui se bornent à en faire mention sur un registre particulier.

Lorsque des parties intéressées sont tenues de se communiquer des titres qui leur sont communs, par suite de ventes, de partages, de transports, on insère ordinairement dans les actes l'obligation de cette communication; cette clause a pour but d'éviter toute difficulté.

Le *récépissé* des pièces par acte notarié ou sous seing privé est assujetti à l'enregistrement. Sont exempts du timbre et de l'enregistrement les *récépissés* que les trésoriers payeurs, généraux et particuliers, délivrent aux receveurs des deniers publics des sommes que ceux-ci versent à leurs caisses pour le montant de leurs recettes. Mais cette double formalité est exigée pour les *récépissés* délivrés dans un intérêt purement privé. Ainsi, le *récépissé* délivré par un préposé de la caisse des dépôts et consignations à un officier public ou à un particulier est assujetti au timbre et passible d'un droit d'enregistrement.

— *Récépissé de compte de tutelle.* D'après l'article 472 du code civil, tout traité qui intervient entre le tuteur et le mineur devenu majeur est nul, s'il n'est précédé de la reddition d'un compte détaillé et de la remise des pièces justificatives, le tout constaté par un *récépissé* de l'oyant compte dix jours au moins avant le traité. Cette disposition est fondée sur l'ascendant que le tuteur a eu sur son pupille, ascendant qu'il peut conserver même après sa tutelle, et sur la crainte qu'il n'en abuse. De là il résulte, bien que ce ne soit que dans le cas où il intervient un traité entre le ci-devant tuteur et le mineur devenu majeur, qu'il y a lieu à la remise préalable du compte détaillé et des pièces justificatives. Mais le sens de ce mot *traité* a fait naître une difficulté sérieuse. Dans l'usage, ce mot est appliqué à toute espèce de convention qui se fait entre deux ou plusieurs personnes et qui est intéressée de part et d'autre. Ainsi, comme un arrêté de compte est une convention entre deux personnes, l'oyant compte et le rendant, et qu'elle est de part et d'autre intéressée, on pourrait en conclure que cet acte est un traité et lui appliquer l'article 472. Toullier lui-même semble avoir adopté cette opinion. En effet, dit ce jurisconsulte, « si le mineur est devenu majeur, il n'est pas nécessaire que le compte soit rendu en justice; il peut l'être à l'amiable ou devant des arbitres, sous seing privé ou devant notaire; maître de ses droits, le majeur peut adopter la forme qui lui plaît. Pourvu néanmoins, ajoute-t-il, que le compte soit détaillé et soutenu des pièces, car tout traité et, par conséquent, tout arrêté de compte entre le tuteur et le mineur devenu majeur est nul s'il n'a pas été précédé de la reddition d'un compte détaillé et de la remise des pièces justificatives, le tout constaté par un *récépissé,* etc..... » Mais nous croyons que le mot *traité* ne désigne ici qu'une convention où les parties changent ou modifient les droits respectifs qu'elles avaient avant l'acte et n'indique qu'une véritable transaction.

D'ailleurs, presque toujours et inévitablement, l'oyant compte transige, fait une remise, accorde des délais, admet des dépenses, quoique non justifiées, accepte, en payement d'un reliquat exigible, des valeurs à terme. Sans aucun doute, c'est à raison de cela qu'il est d'usage que le tuteur ne fasse aucun arrêté de compte qu'après la remise du compte détaillé et des pièces justificatives, constatée par un *récépissé* donné dix jours auparavant.

On ne saurait suppléer à la formalité du *récépissé* ni par la déclaration insérée dans l'arrêté de compte, portant que l'oyant compte a pris connaissance, soit précédemment, soit le jour même, du compte en dépense, ni par la déclaration faite ultérieurement et hors de l'acte par le notaire, portant que la remise du compte et des pièces avait eu lieu dix jours auparavant (arrêt de la cour d'Aix du 10 août 1809, affaire d'Escaillon).

Quid, si le traité ou arrêté de compte portait reconnaissance expresse par l'oyant compte que le compte et les pièces lui ont été remis dix jours auparavant? Cette formalité ne suffirait pas non plus. L'article 472 veut, en effet, que la remise soit non-seulement faite, mais constatée dix jours avant le traité. Il n'est donc plus temps de constater, seulement par le traité, qu'elle a été faite dix jours auparavant.

Remarquons qu'il ne suffit point de remettre les pièces sans reddition de compte; il faut, d'après l'article 472, que le compte détaillé accompagne la remise des pièces.

Le *récépissé* est fait dans la forme d'un état ou inventaire; il suffit cependant qu'il donne une indication sommaire qui fasse simplement comprendre que telles pièces ont été communiquées.

Ce *récépissé* devant acquérir une date certaine dix jours avant le traité, il est d'usage de le passer devant notaire, comme il est d'usage aussi d'y passer le compte de tutelle.

Le droit d'enregistrement dû sur le *récépissé* est fixé à 2 francs (loi du 28 avril 1816). Quand le *récépissé* est donné dans l'acte même qui contient le projet de compte, il n'est dû qu'un seul droit fixe de 2 francs.

RECEPT s. m. (re-sè). Féod. Forteresse dans laquelle on déposait des objets qu'on voulait mettre à l'abri des attaques de l'ennemi.

— Anc. cout. V. RECEIT.

RÉCEPTACLE s. m. (ré-sè-pta-kle — lat. *receptaculum*; de *recipere*, recevoir). Lieu où se rassemblent des personnes, des choses venues de divers endroits : *Cette maison, cette caverne est le* RÉCEPTACLE *des gueux, des filous, des voleurs, etc.* (Acad.) *La mer est le* RÉCEPTACLE *de toutes les eaux.* (Desc.)

— Fig. Centre, foyer principal : *Solon appelait les villes le* RÉCEPTACLE *des misères humaines.* (D'Ablanc.) *La femme adultère devient le* RÉCEPTACLE *de l'iniquité et le foyer du crime.* (L'abbé Bautain.)

— Archit. hydraul. Bassin où les eaux viennent se rendre, pour être ensuite distribuées par des conduites.

— Mécan. *Réceptacle de la vapeur*, Chambre où la vapeur s'accumule immédiatement après sa production.

— Bot. Partie de la fleur formée de l'élargissement du pédoncule, et sur laquelle sont insérés les enveloppes florales et les organes sexuels : *Le* RÉCEPTACLE *est fréquemment employé pour la fixation des genres.* (Rozier.) ‖ Cavité contenant les corpuscules reproducteurs des végétaux cryptogames.

— **Encycl.** Bot. Le *réceptacle* de la fleur est en général constitué par le sommet du pédicelle ou du pédoncule plus ou moins épanoui et dilaté ou évasé, et sur lequel reposent les enveloppes florales et les organes sexuels. On se sert encore de ce mot pour désigner tantôt l'axe dilaté et déprimé d'un capitule qui prend un accroissement considérable dans l'hélianthe et l'artichaut, tantôt le corps charnu qui présente sur plusieurs rangs un grand nombre de carpelles ou d'écailles, comme dans le fraisier ou le nélumbo; tantôt enfin l'organe plus ou moins élevé au-dessus du périanthe et qui sert de base à l'ovaire ou au fruit.

Le *réceptacle* proprement dit, dans la plupart des fleurs, est en général une sorte de plateau; néanmoins, il n'est pas toujours réduit à n'être qu'une surface plane. Ainsi il est presque cylindrique ou globuleux dans les renoncules, hémisphérique dans la tormentille, ovoïde dans la potentille, conique dans le fraisier et la ronce à fruit bleu. Dans plusieurs annonacées, il présente au-dessus des pétales un cylindre qui porte les étamines et au-dessus du cylindre un cône chargé des pistils. Dans les caryophyllées, les capparidées, les crucifères, le *réceptacle* est plus ou moins allongé. Dans le cléome à cinq feuilles, le *réceptacle* forme, à sa base, un plateau sur lequel est attachée la corolle; au-dessus, il se rétrécit comme un long pédoncule qui porte les étamines; puis il se prolonge de nouveau pour donner insertion au pistil. Le *réceptacle* ainsi allongé a reçu tantôt les noms de stipe ou de gynophore, tantôt d'autres noms aujourd'hui abandonnés. Mais c'est à tort qu'on a confondu le gynophore avec le disque; le premier est un organe axile, l'autre est appendiculaire.

Tandis que le *réceptacle* est plus ou moins allongé dans le fraisier ou les renoncules, il est, au contraire, dans le figuier ou le rosier, creusé ou renfoncé comme un doigt de gant retourné sur lui-même; et, entre ces deux formes extrêmes, on peut distinguer tous les intermédiaires. La forme du *réceptacle*, dit A. de Saint-Hilaire, n'offre pas de différences assez sensibles pour qu'on puisse en tirer de bons caractères de famille. Cependant on peut dire qu'un long *réceptacle* est général dans les capparidées; il est aussi fort ordinaire de trouver un entre-nœud au-dessous du pistil des crucifères et des légumineuses. On peut encore établir, comme une conséquence nécessaire du grand nombre d'étamines et de pistils, que le *réceptacle* est communément allongé dans les renonculacées, les magnoliacées, les annonacées, etc.

RÉCEPTACULAIRE adj. (ré-sè-pta-ku-lè-re — rad. *réceptacle*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au réceptacle : *Expansion* RÉCEPTACULAIRE *du pédoncule.*

RÉCEPTACULITE s. m. (ré-sè-pta-ku-li-te — de *réceptacle*, et du gr. *lithos*, pierre). Zooph. Genre de polypiers, dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans les terrains de transition.

RÉCEPTEUR s. m. (ré-sè-pteur — lat. *receptor*, receveur; de *recipere*, recevoir). Récipient dans lequel se déversent des eaux surabondantes.

— Partie d'une machine à laquelle la force motrice est directement appliquée.

— Appareil télégraphique qui reçoit les dépêches.

— **Encycl.** Mécan. Dans une machine mise en mouvement par l'eau, le *récepteur* est la roue hydraulique; dans un moulin à vent, il est composé de quatre ailes; dans une machine à vapeur, c'est le piston. Le *récepteur* doit toujours être établi le plus près possible de la source de travail, pour que la perte, qu'on ne peut jamais éviter, soit moins grande. Ainsi, dans une machine hydraulique, on placera la roue de façon qu'elle arase la vanne; dans une machine à vapeur, on raccourcira autant que possible le tuyau destiné à mettre la chaudière en communication avec le corps de pompe, etc. La perte de travail, dans le trajet de la source au *récepteur*, n'en reste pas moins toujours très-notable. Cette perte n'entre jamais dans les calculs relatifs à la machine. Le travail transmis ne se compte qu'à partir du *récepteur*, de sorte que le rendement de la machine est le rapport du travail admis par le *récepteur* au travail résistant utile.

RÉCEPTICE adj. (re-sè-pti-se — lat. *recepticius;* de *recipere*, recevoir). Anc. jurispr. Qui est réservé : *Part* RÉCEPTICE. ‖ *Biens réceptices*, Ceux dont la femme mariée se réservait la jouissance.

RÉCEPTIF, IVE adj. (ré-sè-ptiff, i-ve — du lat. *recipere*, recevoir). Méd. Se dit des organes qui sont susceptibles de recevoir l'expression des objets extérieurs. ‖ Peu usité.

RÉCEPTION s. f. (ré-sè-psi-on — lat. *receptio;* de *recipere*, recevoir). Action de recevoir : *La* RÉCEPTION *d'un paquet, d'une lettre. J'ai reçu la lettre par laquelle vous accusez la* RÉCEPTION *de mon paquet. Accusez-moi* RÉCEPTION *de ma lettre. Je vous accuse* RÉCEPTION.

— Accueil, action ou manière de recevoir des personnes : *Faire une bonne* RÉCEPTION, *une mauvaise* RÉCEPTION *à quelqu'un. On fit une* RÉCEPTION *magnifique aux ambassadeurs.* (Acad.) *N'attendez pas une bonne* RÉCEPTION *de la part d'une femme mécontente de sa toilette.* (Boiste.)

— Action de recevoir des invités : *Le mercredi est son jour de* RÉCEPTION. *Il est d'usage, dans tous les ministères, d'avoir chaque semaine un jour de* RÉCEPTION. (Mme Romieu.)

— Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie ou installé dans une charge : *Discours de* RÉCEPTION. *J'étais à sa* RÉCEPTION. *Il y a aujourd'hui une* RÉCEPTION *à l'Académie. Les* RÉCEPTIONS *à l'Académie forment un spectacle moins amusant que solennel.*

— Théâtre. Action de recevoir une pièce, de l'admettre au répertoire : *La* RÉCEPTION *de sa pièce n'éprouva aucune difficulté.*

— Féod. *Réception en foi et hommage*, Action du seigneur qui reçoit l'hommage du vassal. ‖ *Réception par main souveraine*, Réception faite par le juge royal.

— Jurispr. *Réception de caution*, Déclaration qu'on fait de l'acceptation d'une caution.

— Administr. Formalités et épreuves auxquelles est soumis un ouvrage avant d'être considéré comme terminé et propre à l'emploi auquel on le destine.

— Astrol. *Réception de maison*, Echange de maisons entre des planètes : *Lorsque le Soleil est dans le Cancer, maison de la Lune, et la Lune dans la maison du Soleil, il y a* RÉCEPTION DE MAISON. (Compl. de l'Acad.)

— Min. *Appareils de réception*, Appareils disposés pour recevoir les bennes au moment où elles arrivent à la bouche du puits.

— **Encycl.** Hist. *Réception de chevalier.* V. CHEVALIER.

— Hist. littér. *Réceptions académiques.* C'est un usage à l'Académie française que le nouvel élu, présenté par deux parrains, soit reçu en séance solennelle par ses nouveaux collègues et prononce un discours auquel répond le directeur de la compagnie. A l'origine, comme on peut s'en convaincre par les discours de *réception* de Boileau, de Fénelon, etc., ce discours était toujours taillé sur le même patron : éloge de l'académicien défunt, éloge de l'Académie, éloge du cardinal fondateur de l'Académie, éloge du roi. Peu à peu on s'émancipa et, au lieu de ces éloges commandés, le récipiendaire se borna à parler de l'académicien qu'il remplaçait et à traiter un sujet de littérature; tel est le fameux discours de Buffon sur le style.

De nos jours, une *réception* à l'Académie française est une fête littéraire qui attire le public mondain se piquant de bel esprit. A l'heure marquée, lorsque la salle trop étroite est remplie par ceux qui ont obtenu un billet d'entrée et que M. Pingard, le chef des huissiers, est parvenu, parfois non sans peine, à placer, les portes du fond s'ouvrent. Le directeur, le chancelier et le secrétaire de l'Académie entrent les premiers; le récipiendaire suit avec ses deux parrains, tous vêtus de l'habit traditionnel, en *lézard vert*, comme disent les rapins; les autres immortels viennent ensuite vêtus comme de simples mortels. Le président déclare la séance ouverte et le récipiendaire prononce son discours; le directeur répond par un autre discours et chacun s'en va comme il était venu.

Ces séances de *réception* sont souvent marquées par de curieux incidents. Quand Alfred de Vigny fut sacré immortel, il prononça un discours long et ennuyeux. Sainte-Beuve, dans un article plein de révélations très-piquantes, nous a montré le poëte gentilhomme, impassible, notant de son crayon monté en or, sur son cahier, les rares applaudissements qu'il recevait. Le public était ennuyé, fatigué, quand le comte Molé, directeur de l'Académie, prit à son tour la parole; son discours vif, alerte, spirituel, incisif, prononcé d'une voix brève, réveilla l'auditoire; le public saisit les moindres allusions et en vit même là où l'auteur n'en avait pas mis; le discours de Molé fut couvert d'applaudissements. De Vigny prit pour une épigramme les bravos qu'on donnait au directeur; il en conçut pour ce dernier une rancune vivace et il refusa de se laisser présenter par lui au roi Louis-Philippe.

On se souviendra aussi de la séance de *réception* du Père Lacordaire. C'était M. Guizot qui recevait l'éloquent dominicain. Le public fut vivement remué lorsque l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe* rappela que, s'ils se fussent rencontrés trois cents ans plus tôt, le catholique eût peut-être fait brûler le protestant.

La *réception* est suivie à quelques jours de distance de la présentation au chef de l'État; le nouvel académicien est présenté par le directeur et le chancelier de l'Académie. D'ordinaire la chose se passe en une minute ou deux. Le chef de l'État adresse quelques paroles insignifiantes, parfois quelques mots aigres-doux à l'immortel de fraîche date, on se salue et c'est fini.

Lorsque Prevost-Paradol fut présenté officiellement à Napoléon III en 1865, celui-ci lui dit : « Monsieur, je regrette de n'être pas de votre avis sur bien des questions. — Et moi aussi, sire, » repartit le spirituel académicien.

— Art milit. *Réception de militaire gradé.* Cette *réception* est annoncée, suivant sa nature ou son importance, par des fanfares, des batteries de caisse ou un ban. Elle a lieu à la suite d'une promotion. Le code militaire détermine la formule par laquelle elle doit être exprimée; elle est scellée par une accolade et un salut et close par une batterie de caisse ou une sonnerie. Autrefois, les hérauts étaient chargés de recevoir. Conformément à l'ordonnance du 1er juillet 1784, le militaire dont la *réception* a lieu est en grande tenue, placé en avant du centre de la compagnie, du bataillon ou du régiment suivant le grade. Celui qui est chargé de le reconnaître à l'épée à la main; il dit : « Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, vous reconnaîtrez pour, etc. » Puis, s'adressant aux militaires dont le grade est inférieur à celui du récipiendaire, il leur ordonne de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le service.

— Min. *Appareils de réception.* Quand les bennes ne contiennent que 8 à 10 hectolitres, on les vide, sans les détacher du câble, dans un encaissement ménagé au devant du puits; un ouvrier placé à l'orifice saisit avec une tenaille, attachée par un bout de chaîne à la

charpente des molettes, un anneau fixé sous le fond de la benne et à son centre. Pour les bennes qui ont jusqu'à 2 mètres et plus de profondeur, l'anneau est accroché à une corde passant sur un treuil qu'on peut faire mouvoir par la machine même à l'aide d'un embrayage. Les minerais ainsi déchargés tombent dans des brouettes ou des chariots destinés à les transporter plus loin, pour tenir constamment déblayée la place de déchargement ou recette supérieure. Quand l'extraction est considérable, il vaut mieux décrocher la benne pleine et la traîner à une petite distance, où elle est vidée. On emploie un petit chariot porteur; pour y placer la benne, on commence par l'élever à une certaine hauteur et on attache dans le bas et par le côté une chaîne dont l'autre extrémité est fixée en un point distant du chariot d'une longueur égale à celle de la chaîne; en redescendant, la benne vient se poser sur le chariot. Quelquefois on monte cinq ou six bennes à l'extrémité du câble; à l'arrivée, on attire les deux inférieures et les autres viennent se placer à côté; on les décroche et on les remplace par des bennes pleines. En guidant les bennes, on peut accélérer la circulation; elles sont alors logées dans un long étrier en fer forgé, formant fourchette et muni de quatre anneaux dans lesquels passent les guides et de crochets sur lesquels viennent se placer les tonnes; à la recette, on avance un plancher mobile entre les deux branches de l'étrier et on y fait glisser les bennes à mesure qu'elles viennent s'y poser par le mouvement du câble. Dans les puits profonds, à extraction rapide, il faut avoir des cages guidées, dans lesquelles on place des vagons maintenus au moyen d'un verrou ou barre de fer verticale. Pour les sortir, on enlève le verrou. Arrivée dans le haut, la cage se pose sur quatre pièces en bois mobiles autour de leurs extrémités inférieures et manœuvrées par une manette; on peut aussi la recevoir sur des verrous qu'on pousse au-dessus du puits. On fait des cages ayant jusqu'à quatre étages, et à chaque niveau les montants portent des taquets qui viennent se placer sur les verrous. Pour éviter les manœuvres, on peut faire la recette à la fois à deux étages; on a un plancher à l'orifice du puits et un autre à une distance égale à celle de deux étages de la cage. Pour se procurer à l'étage supérieur les wagons vides et enlever les wagons pleins, on emploie une espèce de balance composée d'un plateau avec une corde qui s'enroule sur une poulie et porte à son autre extrémité un contre-poids intermédiaire entre le poids du wagon vide et celui du wagon plein; on peut arrêter ou mettre en marche cet appareil à l'aide d'un frein. La même disposition est employée à la recette au fond du puits.

Réception d'un ambassadeur de Venise à Constantinople, tableau de Gentile Bellini; au Louvre (no 68). On lit dans l'*Histoire de Mahomet II, empereur des Turcs*, par Guillet (Paris, 1681, 2 vol. in-12, t. Ier, p. 509) : « Il y a à Paris, dans le cabinet du roy, un tableau de la main de Belino, qui s'est peint lui-mesme, tel qu'il estoit lorsqu'il fut introduit dans le serrail. On y voit le Baile des Venitiens, vêtu en sénateur, qui présente Belino à deux vizirs assis sur un sopha auprès d'une porte gardée par des janissaires. » Une gravure anonyme, intercalée dans le livre que nous venons de citer, reproduit le tableau de Bellini. Cette peinture, que Boschini a décrite dans sa *Carta del Navegar* et qu'il dit avoir été portée en France par Raphaël Dufresne, reproduit avec une vérité peu commune les costumes pittoresques et l'aspect lumineux de l'Orient; les tableaux de Marilhat et de Decamps ne sont pas plus exacts. La scène se passe devant une haute porte percée dans le mur d'enceinte d'un palais. L'ambassadeur vénitien, en costume rouge, accompagné de cinq personnages vêtus de noir (parmi lesquels se trouve Gentile), est présenté à un vieillard turc, coiffé d'un turban à cinq pointes et assis sur un divan, avec deux autres personnages de condition élevée. Des Orientaux, coiffés de bonnets gigantesques, assistent à la réception, les uns rangés sous l'arcade de la porte, les autres à droite, près du divan. A gauche, devant le mur du palais, un personnage est à cheval, accompagné de deux gardes. Plus en avant, un groupe est formé par trois musulmans enturbanés qui causent gravement. Tout à fait à gauche, des chameaux sont accroupis. Un chien efflanqué, un cerf et une biche apprivoisés se promènent à travers la foule. Dans le fond se développe l'enceinte du palais, avec des ombrages, des minarets, des coupoles, des terrasses. Ce tableau charmant et lumineux a été gravé sur bois par M. J. Gauchard, d'après un dessin de M. Lorsay, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

La *Réception d'un ambassadeur de France à Venise*, peinte par Canaletto, se voit au musée de l'Ermitage. M. N. Odier a peint, pour les galeries de Versailles, la *Réception de Jean de Brienne à Ptolemaïs* (13 septembre 1210). M. P.-Aug. Pichon a exposé au Salon de 1866 un tableau représentant la *Réception au château de Windsor de ambassadeurs bretons, Eustache de La Houssaye et Jean de Beaumanoir, par le roi d'Angleterre Richard II.* Au Louvre est un tableau d'Andrea de' Michieli, où est figurée la *Réception de Henri III à Venise en* 1574; cette composition a été gravée au trait par Comirato.

La *Réception de Christophe Colomb par Ferdinand et Isabelle à Barcelone* (1493) a été peinte par Robert-Fleury (Salon de 1847), par Eugène Devéria (Salon de 1861) et par A.-M. Colin (Salon de 1861). Gustave Planche a loué l'ordonnance du tableau de Robert-Fleury, mais il a blâmé dans l'exécution l'abus des tons roux; Thoré a critiqué la tournure et la couleur des Indiens que Colomb a ramenés du nouveau monde et qu'il montre à la cour d'Espagne. Suivant Th. Gautier, « il y a de l'élégance, de la pompe, du faste dans les groupes que Devéria a étagés autour du trône d'Isabelle et de Ferdinand; les soies se chiffonnent, les velours miroitent, les orfrois reluisent à la vénitienne; un pinceau expéditif et large a touché les vases d'or, les colliers, les pierres précieuses, les fruits exotiques, les manteaux de plumes représentant les richesses du nouveau monde. » Parmi les *Réceptions* sans caractère historique qui nous sont offertes par la peinture, nous citerons : la *Réception d'un évêque sous une tente*, gravée par Ch.-Nic. Cochin le fils, d'après Louis de Boullongne; la *Réception du cordon bleu*, charmante peinture de Lancret; la *Réception d'un étranger chez les trappistes*, par J.-J. Dauban (musée du Luxembourg); la *Réception de la dîme à Schonen, en Suède*, par M.-B. Nordenberg (Salon de 1865); une *Réception intime*, par M. J. de Nittis (Salon de 1870); une *Réception chez le prince*, par M. Fichel (Salon de 1872), etc. M. F. Heilbuth a exposé au Salon de 1853 une *Réception chez Rubens.*

Réception des ambassadeurs siamois au palais de Fontainebleau (LA), tableau de M. Gérome, Salon de 1865. La société impériale, issue des ténèbres d'un guet-apens, prenant des airs de grandeur et de majesté pour recevoir les envoyés d'un monarque oriental, tel est le spectacle qu'a été chargé de peindre l'auteur de *Ave Cæsar*. A son insu, M. Gérome a fait la critique la plus amusante de la mascarade organisée par les gens qui ont gouverné la France pendant dix-huit ans. Il a étalé processionnellement sur toute la longueur du premier plan les têtes courbées et les corps prosternés de l'ambassade siamoise, convergeant vers le trône par une série de génuflexions cadencées, et, autour de ces hommes aplatis devant le souverain du 2 décembre et succombant, pour ainsi dire, sous leurs costumes éblouissants, il a rangé les introducteurs, les maîtres des cérémonies, les ministres et s'est lui-même peint dans le fond, rêveur, entre la figure sarcastique de M. Jadin et la tête hérissée et barbue de M. Meissonier. Toutes les autres figures sont, comme celles de ce trio artistique et observateur, des portraits dont quelques-uns sont assez réussis, ceux, par exemple, de M. de Cambacérès, de M. Thouvenel, du comte Walewski. Le groupe impérial, qui occupe une estrade, sur la droite du tableau, a été fort mal traité par le peintre; il semble, suivant la remarque d'un critique de la *Revue contemporaine*, que M. Gérome ait diminué la couleur et la vie à mesure qu'il se rapprochait de ces augustes personnages que le respect l'aura empêché de bien voir. Les dames d'honneur, roides comme des statues et emprisonnées dans de longues robes blanches trop empesées et passées au bleu d'indigo, ont l'air de s'ennuyer terriblement à voir cette cérémonie qui, pourtant, est fort divertissante.

W. Bürger (Th. Thoré) a consacré à ce tableau, « curieux comme les plus curieuses pages des *Mémoires* du duc de Saint-Simon, » quelques lignes qui méritent d'être reproduites. « Le monarque représentant la France de 1864, assisté de sa famille, de ses courtisans et dignitaires, abaisse un regard terne sur une file d'étrangers couchés à plat ventre, qui serpentent vers le trône comme les tronçons d'un reptile caparaçonné — caraçonné — d'étoffes luisantes : glorieuse cérémonie pour l'humanité, proclamée solidaire par des utopistes et des philosophes. La cour de Fontainebleau regarde cela sérieusement, comme si elle était la cour de Siam et comme si nos mœurs politiques ne s'éloignaient pas trop des mœurs de l'extrême Orient... La composition d'une telle scène n'était pas facile. Il semble qu'il eût fallu élever au centre de la toile le trône et tout le cortége impérial, en pleine lumière, à la façon des artistes du moyen âge peignant la Trinité radieuse, entourée d'anges et de saints; puis, dans l'ombre du plan inférieur, la procession des malheureux qui se traînent aux pieds d'une puissance suprême. M. Gérome a pris son sujet de biais, redoutant peut-être les difficultés du clair-obscur, s'il eût étagé en perspective son enfilade de prosternés. Il les a donc aplatis de profil, à la queue leu-leu, rampant de gauche à droite, sur un même plan, vers le trône dressé à l'angle de la toile. Toutes les dames en blanc, debout derrière l'impératrice, font ainsi, au coin du tableau, une trouée lumineuse qui contrarie l'effet général... Mais avec quelle minutie amoureuse M. Gérome, qui semble avoir l'œil d'un joaillier plutôt que l'œil d'un peintre, a ciselé les montures de ces scarabées siamois, leurs pattes, antennes et autres appendices! Leurs robes de soie, de filigrane d'or et d'argent, brillent et miroitent sur leur dos horizontal. Il y en a de vert émeraude, de bleu azur, de jaune orangé, de toutes couleurs avec tous reflets. On dirait une rangée d'insectes piqués sur une carte d'entomologiste... Pour ce qui est des personnages de la cour française, ils ressemblent aux figures de la galerie de Mme Tussaud, à Londres, telles qu'on les verrait de l'entrée de la salle, avec une lunette concave, rapetissant les mannequins à visage de cire. Ces formes vides n'ont aucune existence, ni par le modelé, ni par le dessin. On s'étonne que ceux qui ont l'air de se tenir debout ne s'affaissent pas comme les grenouilles de Siam, aux pieds des majestés mal assises et qui, sans l'embrassement de leurs fauteuils, rendraient aux nobles ambassadeurs la révérence orientale. »

RÉCEPTIONNAIRE adj. (ré-sè-psi-o-nè-re — rad. *réception*). Qui est chargé de la réception des travaux ou objets faits par un entrepreneur : *Agent* RÉCEPTIONNAIRE.

— s. m. Agent réceptionnaire.

RÉCEPTIVITÉ s. f. (ré-sè-pti-vi-té — du lat. *receptus*, reçu). Physiol. Aptitude qu'ont certains organes à recevoir l'impression des agents internes ou externes.

— Philos. Faculté de recevoir des impressions : *Toute notre éducation ne se fait que par voie de* RÉCEPTIVITÉ. (Damiron.)

RECERCELÉ, ÉE adj. (re-sèr-se-lé — autre forme du mot *recerclé*). Blas. Se dit de la croix ancrée dont les huit pointes sont tournées deux fois sur elles-mêmes, à la façon d'un cerceau : *Ferlay de Sathonnay : De sable, à la croix* RECERCELÉE *d'argent.* ‖ Se dit aussi de la queue de certains animaux lorsqu'elle se termine en boucle.

RECERCLAGE s. m. (re-sèr-kla-je — rad. *recercler*). Action de recercler : *Le* RECERCLAGE *d'un tonneau.*

RECERCLER v. a. ou tr. (re-sèr-klé — rad. *cercler*). Cercler de nouveau, changer les cerceaux de : RECERCLER *des tonneaux.*

RECÈS s. m. V. RECEZ.

RÉCESSION s. f. (ré-cèss-si-on — lat. *recessio;* de *recedere*, se retirer). Action de se retirer. ‖ Peu usité.

RECETTE s. f. (re-cè-te — du bas latin *recepta*, venu du latin *receptum*, supin de *recipere*, recevoir, d'où le vieux français *recepte.* L'acception médicale se rattache, sans doute, au mot initial des recettes qui est *recipe*, prends; le mot exprimerait donc proprement *res receptæ*, l'ensemble des ingrédients pris pour composer un remède). Action de recevoir, ce qu'on reçoit en argent ou autre valeur : *La* RECETTE *et la dépense. Passer, porter un article en* RECETTE. *Les richesses viennent plus de l'ordre que de la* RECETTE. (Montaigne.) *Celui-là est pauvre dont la dépense excède la* RECETTE. (La Bruy.) *L'opinion de beaucoup de gens varie comme leur* RECETTE. (Boiste.) *La richesse est l'équilibre de la* RECETTE *avec la dépense.* (J. Janin.) *Ni crédit, ni* RECETTES, *quand le canon gronde, quand les bombes éclatent.* (E. de Gir.)

[recette!
Dieux! quels flots d'amateurs! quel bruit! quelle
Si le spectacle tient, la chambrée est complète.
C. DELAVIGNE.

— Action de recevoir, de recouvrer ce qui est dû : *Faire la* RECETTE *d'une maison de commerce.*

— Sorte de formule indiquant les proportions des substances qui entrent dans certains mélanges : RECETTE *pharmaceutique.* RECETTE *médicale. Donnez-moi votre* RECETTE. *Le règne déplorable des formules toutes faites, des* RECETTES, *est plus florissant que jamais.* (Soubeiran.) ‖ Écrit où sont indiquées les substances qui doivent entrer dans la confection d'un mélange : *Déchirer la* RECETTE.

— Méthode, procédé opératoire : *Une* RECETTE *pour conserver des fruits. Une* RECETTE *pour faire de l'encre.* (Acad.) *Il enseigne à son élève certaines* RECETTES *pour faire un bras, une jambe.* (H. Beyle.) *Chaque poëte, chaque peintre, chaque sculpteur emporte son secret avec lui; il ne laisse pas de* RECETTE. (Th. Gaut.) *On ne ferait vraiment pas mal de s'adresser aux phalanstériens, qui prétendent avoir des* RECETTES *pour redresser les climatures.* (Th. Gaut.) ‖ Moyen, manière, méthode pour faire une chose : *Il a une excellente* RECETTE *pour se faire des amis, c'est d'être fort obligeant.* (Acad.) *Il n'y a de bonne* RECETTE *pour trouver le bonheur que de prendre le temps comme il vient, les gens comme ils sont et d'être bien avec soi-même.* (Mme Du Deffant.) *La sobriété est toujours la grande* RECETTE *des personnes qui parviennent à un âge très-avancé.* (A. Riou.) *Une* RECETTE *sûre contre l'ennui, c'est l'occupation.* (Grimm.)

Pour éviter bien des maux,
Veut-on suivre ma *recette?*
Que l'on nage entre deux eaux.
BÉRANGER.

— *Etre de recette*, Etre recevable, être bien conditionné; s'emploie surtout avec la négation : *Et moi, tant du consentement des autres que de mon autorité de président, je dis que le sieur Prieur sera tenu de nous fournir un éloge qui* SOIT *plus* DE RECETTE. (Pluche.)

— *Ne faire de quelqu'un ni recette ni mise*, Le mépriser, n'en faire aucun cas.

— Fig. Emploi de receveur des deniers publics : RECETTE *générale. Sosie, de la livrée, a passé par une petite* RECETTE *à une sous-ferme.* (La Bruy.)

Mais sais-tu qu'il y va, mon cher, de ma *recette?*
C. DELAVIGNE.

J'obtiendrais une *recette*
Grassouillette.
TH. DE BANVILLE.

‖ Bureau d'un receveur des deniers publics : *Il a été ordonné que les deniers seraient portés à la* RECETTE *générale.* (Acad.)

— Comm. *Forcer en recette*, Augmenter, à la charge du comptable, la recette qu'il accuse.

— Mar. Opération qui consiste à vérifier la quantité et la qualité des matières ou des objets qui proviennent, dans les arsenaux, des livraisons faites par les fournisseurs : *Procéder à la* RECETTE *des bois.*

— Min. Partie de l'orifice du puits où l'on reçoit les produits de l'exploitation à mesure que les machines d'extraction les amènent au jour. ‖ Partie d'une mine où sont transportés les produits de l'exploitation pour, de là, être amenés à la surface du sol. ‖ On dit aussi CHAMBRE D'ACCROCHAGE OU D'ENVOYAGE.

— Techn. Baquet de bois dont se sert le salpêtrier.

— s. f. pl. Nom donné autrefois, dans les Pays-Bas, à des repas que des parents offraient à leurs parents nouveaux mariés.

RECEVABILITÉ s. f. (re-se-va-bi-li-té — rad. *recevable*). Qualité de ce qui est recevable : *La question qui nous agite est une simple question de* RECEVABILITÉ.

RECEVABLE adj. (re-se-va-ble — rad. *recevoir*). Admissible, qui peut être admis, qui doit être reçu : *On trouve dans Montaigne et dans Amyot plusieurs expressions qui ne sont plus* RECEVABLES. (Volt.)

Le fait est singulier, mais pourtant vraisemblable;
Votre excuse n'est donc point du tout *recevable.*
DESMAHIS.

— Jurispr. Admis à poursuivre en justice : *Sous Tibère, tout délateur était* RECEVABLE, *tout crime était capital, même de simples paroles.* (Laharpe.) ‖ *Etre déclaré non recevable*, Voir sa demande rejetée par des fins de non-recevoir. ‖ *Appel recevable*, Appel fait dans les formes et les délais prescrits par la loi.

— **Encycl.** Jurispr. *Appel recevable.* Voici les principales conditions que le code de procédure civile et celui d'instruction criminelle mettent à tout appel pour qu'il soit *recevable.* Ces conditions sont à peu près complétement renouvelées de celles qui sont édictées par la constitution du 22 frimaire an VIII.

— *Appel des jugements rendus en matière civile.* 1o Les jugements rendus par les juges de paix sont déférés aux tribunaux civils de 1re instance. L'appel doit être interjeté par les parties dans les trois jours de la signification du jugement. Les tribunaux civils prononcent, dans ce cas, en dernier ressort, parce que la loi n'a établi que deux degrés de juridiction, sauf le pourvoi en cassation qui reste toujours ouvert aux parties. 2o Les jugements rendus par les tribunaux de 1re instance et les tribunaux de commerce (lorsque ces tribunaux n'ont pas prononcé eux-mêmes en dernier ressort, c'est-à-dire lorsque l'objet de la contestation est indéterminé ou lorsqu'il excède la somme ou la valeur de 1,500 francs) sont déférés aux cours d'appel. Pour être *recevable*, l'appel ne peut être interjeté avant l'expiration de la huitaine, lorsque le jugement n'est pas exécutoire par provision, nonobstant opposition ou appel; mais il doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de trois mois à partir de la signification du jugement. La première de ces deux dispositions a pour but d'empêcher la partie qui se croit blessée dans ses intérêts de s'engager par son appel dans un nouveau procès d'une manière irréfléchie et sur le premier moment de colère; la seconde s'efforce d'empêcher les procès de se prolonger trop. Malgré tout, ils ne sont encore, malheureusement, que trop longs!

La loi ne fixe aucun délai extrême pour interjeter un appel incident. On ne peut interjeter appel d'un jugement préparatoire qu'après le jugement définitif et conjointement avec l'appel de ce jugement. Cette disposition ne s'étend pas à l'appel d'un jugement interlocutoire, c'est-à-dire qui préjuge le fond du débat.

L'appel d'un jugement attaqué pour cause d'incompétence est toujours *recevable*, quel que soit, au fond, l'objet du débat; parce que, dans le cas où les juges seraient, en effet, incompétents, ils n'auraient nulle qualité pour statuer sur la cause.

En se conformant aux dispositions que nous venons d'énumérer, et qui sont indispensables à remplir pour que l'appel soit *recevable*, toute partie qui se croit lésée a le droit de l'interjeter.

En matière d'adoption, il doit être interjeté devant la cour, à la requête de la partie la plus diligente, dans le délai d'un mois à partir de la signification du jugement.

— *Appel des jugements rendus en matière correctionnelle.* Le mode d'appel est, en quelque sorte, calqué, comme on va le voir, sur le mode d'appel en matière civile. 1o L'appel

des jugements rendus par les tribunaux de simple police, lorsqu'ils prononcent un emprisonnement ou lorsque les amendes, dommages-intérêts ou autres réparations civiles excèdent la somme de 5 francs, est porté devant les tribunaux correctionnels. Cet appel doit être interjeté dans les dix jours de la signification du jugement. 2° Les cours d'appel et, dans certains cas, le tribunal correctionnel du chef-lieu du département, d'après les distinctions qu'établit à cet égard le code d'instruction criminelle, doivent connaître de l'appel des jugements rendus par les tribunaux correctionnels. Le prévenu et la partie civile doivent interjeter appel dans le délai de dix jours; mais le ministère public a un délai de deux mois. Touchante preuve de l'égalité devant la loi inscrite dans notre constitution et dans nos codes! Les cours d'assises rendent des arrêts souverains et dont on ne peut appeler. Les condamnés n'ont d'autre recours que le pourvoi en cassation, qui doit être formé dans les trois jours qui suivent la condamnation.

Si l'on comprend aisément que la loi ait fixé une limite passé laquelle l'appel n'est plus *recevable*, ce qui empêche les procès de s'éterniser, on comprend moins la brièveté du délai accordé aux parties et surtout aux prévenus que la maladie, l'absence ou autres causes peuvent empêcher d'appeler dans le délai de huit jours. Il serait à désirer que, pour les prévenus comme pour le ministère public, l'appel fût *recevable* dans le délai de deux mois à partir de la signification du jugement.

RECEVEUR, EUSE s. (re-se-veur, eu-ze — rad. *recevoir*). Personne qui est chargée de faire une recette : *Je ne conçois pas comment un* RECEVEUR *général de Sa Majesté Très-Chrétienne a pu tomber si lourdement.* (Volt.) *Il était* RECEVEUR *de contre-marques, le soir, à un théâtre royal.* (Balz.) ‖ Personne préposée à la recette des deniers publics : *Un conseiller et un* RECEVEUR *sont des amants un peu bien minces pour une grande comtesse comme vous.* (Mol.)

— Hist. relig. Chevalier qui, dans l'ordre de Malte, perçoit les revenus d'une commanderie. ‖ *Receveur des hôtes,* Celui qui reçoit les voyageurs, dans l'ordre des augustins.

— Typogr. Ouvrier qui reçoit les feuilles après l'impression.

— s. f. Techn. Instrument employé pour faire l'opération du lisage, et qui consiste en une plaque de fer percée d'un certain nombre de trous, au moyen de laquelle on transporte, du grand lisage sous la presse, les poinçons qui doivent exécuter le perçage des cartons.

— **Encycl.** Fin. *Receveur général.* V. TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL.

RECEVEUR (François-Joseph-Xavier), théologien et historien français, né à Longeville (Doubs) en 1800, mort au même lieu en 1854. Il reçut la prêtrise, puis devint sous-chef (1824) et chef de bureau au ministère des affaires ecclésiastiques (1828), professeur de dogme (1831), de morale, et enfin doyen de la Faculté de théologie de Paris (1850). On lui doit plusieurs ouvrages importants, entre autres : *Recherches philosophiques sur le fondement de la certitude* (Paris, 1821, in-12); *Accord de la foi avec la raison* (1830, in-12); *Essai sur la nature de l'âme, sur l'origine des idées et le fondement de la certitude* (1834, in-8°); *Histoire de l'Eglise depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI* (Paris, 1840-1847, 8 vol. in-8°), son ouvrage capital.

RECEVOIR v. a. ou tr. (re-se-voir — lat. *recipere;* du préf. *re*, et de *capere*, prendre, saisir. *Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent; je recevais, nous recevions; je reçus, nous reçûmes; je recevrai, nous recevrons; je recevrais, nous recevrions; reçois, recevons, recevez; que je reçoive, que nous recevions; que je reçusse, que nous reçussions; recevant; reçu, ue*). Accepter, prendre, en parlant d'une chose donnée, offerte : RECEVOIR *un don, un présent.* RECEVOIR *quelque chose en don.* RECEVOIR *par testament.* RECEVOIR *un legs, une donation.* RECEVOIR *l'aumône.* RECEVOIR *des étrennes.* (Acad.) *Une femme qui* REÇOIT *des présents se donne ou, pour mieux dire, se vend.* (Mlle de Scudéri.) *Un don honnête à faire est toujours honnête à* RECEVOIR. (J.-J. Rouss.) ‖ Toucher, prendre comme dû, être payé de : RECEVOIR *de l'argent, des rentes, des arrérages.* RECEVOIR *un payement, un remboursement.* RECEVOIR *le revenu d'une terre, le prix d'un loyer, le prix d'un travail.* RECEVOIR *des appointements, des gages.* RECEVOIR *des impôts, des contributions.* RECEVOIR *une indemnité, un dédommagement.* RECEVOIR *une gratification.* (Acad.) *On pardonne quelquefois à celui qui verse le sang, jamais à celui qui en* REÇOIT *le prix.* (Chateaub.) *Soyons avares du temps; ne donnons aucun de nos moments sans en* RECEVOIR *la valeur.* (Le Tourneur.)

— Obtenir, être accru, augmenté de : RECEVOIR *sa ration. Les soldats* ONT REÇU *des vivres pour trois jours. Ce régiment* A REÇU *des recrues. L'armée va* RECEVOIR *des renforts. Les assiégés* REÇURENT *des secours.* (Acad.) ‖ Etre doté, gratifié de : *Les dons, les avantages, les agréments qu'il* A REÇUS *de la nature.* RECEVOIR *des caresses, des politesses, des civilités.* RECEVOIR *un bon accueil.* RECEVOIR *le prix de ses services, la récompense de son dévouement.* RECEVOIR *des consolations.* RECEVOIR *des respects, des hommages, de grands honneurs.* RECEVOIR *des compliments, des louanges, des éloges.* RECEVOIR *sa grâce, son pardon.* RECEVOIR *de son ennemi la vie et la liberté.* (Acad.) *Le castor, qui paraît être fort au-dessous du chien ou du singe pour les facultés intellectuelles,* A *cependant* REÇU *de la nature un don presque équivalent à celui de la parole.* (Buff.) *Les privilèges corrompent communément ceux qui les* REÇOIVENT. (B. Const.) *L'homme qui* A REÇU *les moyens de servir les autres hommes ne doit pas vivre dans le repos et la solitude.* (Azaïs.) *N'oublie jamais les bienfaits que tu* AS REÇUS; *oublie promptement ceux que tu as accordés.* (Boiste.) *L'insecte imperceptible* A REÇU *des moyens de défense et peut combattre ou éviter son ennemi.* (A. Martin.)

On n'*a reçu* du ciel un cœur que pour aimer.
BOILEAU.

— Agréer, accepter : *Je* REÇOIS *vos offres. Je ne* REÇOIS *pas votre excuse. Les comédiens n'ont pas voulu* RECEVOIR *sa pièce.* (Acad.) *Mon premier précepte était de ne jamais* RECEVOIR *une chose pour vraie que je ne la connusse être telle.* (Desc.)

Ne donne point un cœur qu'on ne peut *recevoir.*
RACINE.

— Accueillir : RECEVOIR *un ambassadeur. Il m'*A REÇU *à bras ouverts. Il y a certaines pertes dont on ne doit point se consoler et qui empêchent de* RECEVOIR *le monde; il faut tirer les verrous sur soi.* (Mme de Sév.) *Si un débiteur vous* REÇOIT *mal, vous êtes payé.* (Petit-Senn.) ‖ Accueillir la visite de : *Le roi* RECEVRA *les hommes, la reine* RECEVRA *les dames tel jour.* (Acad.)

. . . Permettez qu'Esther puisse à sa table
Recevoir aujourd'hui son souverain seigneur.
RACINE.

Il faut avoir un jour fixé pour *recevoir*
Ses prôneurs à dîner, et ses amis le soir.
C. DELAVIGNE.

— Offrir un logement, donner une retraite à : *On défendit de* RECEVOIR *ce proscrit.*

— Soutenir l'attaque de : RECEVOIR *bravement l'ennemi.* RECEVOIR *l'ennemi à coups de canon.*

— Admettre : RECEVOIR *à foi et hommage. Après un certain temps, on n'*EST *pas* REÇU *à demander les arrérages d'une rente échue.* RECEVOIR *quelqu'un en grâce.* RECEVOIR *quelqu'un au nombre de ses amis. Il l'*A REÇU *dans son régiment, dans sa compagnie.* (Acad.)

— Déclaré acceptable, fait dans les conditions du cahier des charges : *L'administration refuse de* RECEVOIR *ces travaux.*

— Se dit de celui à qui une chose arrive comme destinataire : RECEVOIR *des lettres.* RECEVOIR *un paquet, un ballot.* RECEVOIR *un placet, une requête, une pétition, un mémoire.* RECEVOIR *une dépêche.* RECEVOIR *une nouvelle, des renseignements.* RECEVOIR *une injonction, un ordre.*

Je *reçois* vingt avis qui me glacent d'effroi.
BOILEAU.

‖ Accueillir comme destinataire : RECEVOIR *un messager, un courrier, un parlementaire, un ambassadeur, des députés.*

— Obtenir comme engagement, comme assurance : *J'en* AI REÇU *sa parole. J'en* AI REÇU *la promesse, l'assurance. Il* A REÇU *ma foi. Il* A REÇU *mes serments.* (Acad.) ‖ Avoir eu communication par la parole ou par écrit : *J'*AI REÇU *ses confidences, ses dernières volontés, ses aveux.*

— Subir, être frappé, atteint par : RECEVOIR *une tuile sur la tête, un seau d'eau sur le corps.* RECEVOIR *un coup d'épée, des coups de bâton, un soufflet, une blessure.* RECEVOIR *un grand dommage.* RECEVOIR *un outrage, une offense, un affront, une injure.* RECEVOIR *des reproches, des remontrances, des mortifications, des humiliations.* RECEVOIR *un châtiment, une punition.* RECEVOIR *le prix de ses forfaits.* RECEVOIR *la mort sur le champ de bataille.* RECEVOIR *un mauvais accueil.* (Acad.) *Le premier degré du pardon, c'est de ne plus parler de l'injure qu'on* A REÇUE. (Mass.) *Socrate trouve qu'il y a plus de mal à faire injure à quelqu'un qu'à la* RECEVOIR *de lui.* (Boissonade.) *L'outrage avilit celui qui le fait et non celui qui le* REÇOIT. (Thomas.) ‖ Souffrir, être fait pour supporter : *La pensée ne* REÇOIT *point de chaînes.* (Royer-Coll.) ‖ Etre soumis à, impressionné, modifié par : *La terre* REÇOIT *les influences du ciel. Le miroir* REÇOIT *les images des objets. La cire* REÇOIT *toutes les formes qu'on veut lui donner. Ce sujet peut* RECEVOIR *tous les ornements du style. L'armée* REÇUT *une nouvelle organisation.* (Acad.) *Un cœur docile peut* RECEVOIR *les impressions de la vérité.* (Fléch.) *L'esprit faible* REÇOIT *les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen et s'effraye sans cause.* (Volt.) *Une indignation contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse* RECEVOIR *et conserver.* (Lacretelle aîné.)

Le jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à *recevoir* l'impression des vices.
BOILEAU.

— Obtenir par transmission, par communication : RECEVOIR *la vie, l'existence. Les parents de qui elle* A REÇU *le jour.* RECEVOIR *une bonne, une mauvaise éducation.* RECEVOIR *de l'instruction.* RECEVOIR *des leçons.* RECEVOIR *de bons, de mauvais exemples. La vie est un bien qu'on ne* REÇOIT *qu'à charge de le transmettre.* (J.-J. Rouss.) *L'homme* REÇOIT *avec la vie le principe de la destruction.* (Beauchêne.) *Les esprits comme les corps n'ont de vie que celle qu'ils* REÇOIVENT *à condition de la communiquer.* (Lamenn.) *Nous* RECEVONS *nos passions et nous faisons notre caractère.* (J. Sim.) *L'Etat a le droit d'exiger que les enfants* REÇOIVENT *l'instruction primaire.* (E. de La Bédollière.) *Il en est un peu de la liberté comme du pouvoir; on ne la* REÇOIT *pas, on la conquiert soi-même.* (Guéroult.)

— Se dit des sacrements dont on fait faire sur soi les cérémonies : RECEVOIR *la confirmation.* RECEVOIR *les ordres.* RECEVOIR *le baptême.* RECEVOIR *l'absolution.* RECEVOIR *la bénédiction nuptiale.* (Acad.)

— Tirer, emprunter : *Cette maison ne* REÇOIT *ses jours que de la rue. Cet escalier* REÇOIT *son jour du haut du bâtiment. La lune* REÇOIT *sa lumière du soleil. Les usages qu'un peuple* A REÇUS *d'un autre peuple. Il* REÇOIT *cette marchandise de tel pays.* (Acad.)

— Recueillir, servir de récipient à : *La mer* REÇOIT *tous les fleuves. Une gouttière qui* REÇOIT *toutes les eaux d'un toit. Une citerne qui* REÇOIT *les eaux pluviales. Un égout qui* REÇOIT *toutes les immondices de la ville.* ‖ Contenir, pouvoir contenir : *Ce port* REÇOIT *plus de bâtiments que tel autre.* (Acad.) *Tunis communique avec la mer par un lac qui ne peut* RECEVOIR *que des bateaux très-plats.* (Raynal.) ‖ Retenir : *Je lui ai jeté une balle, il l'*A REÇUE *dans sa main. Il tombait et se serait tué si je ne l'*EUSSE REÇU *entre mes bras.* (Acad.)

— Accepter comme règle, se soumettre, déférer à : *C'est un principe que tous les philosophes* ONT REÇU. *Je ne veux* RECEVOIR *la loi de personne.* (Acad.) *L'ouvrier qui s'est fait distinguer par son aptitude impose la loi plutôt qu'il ne la reçoit.* (E. de Gir.)

— Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, avec le cérémonial ordinaire : *On le* REÇUT *les chambres assemblées. Se faire* RECEVOIR *avocat.*

— Absol. : *On est bien plus heureux de donner que de* RECEVOIR. (Fén.) *Avant de* RECEVOIR, *connaissez bien celui qui donne.* (Latena.) *Qui ne sait pas* RECEVOIR *sait rarement donner.* (Bougeart.) *On aime à donner au soleil et à* RECEVOIR *dans l'ombre.* (Petit-Senn.) *Qu'est-ce que vivre?* RECEVOIR. *Qu'est-ce que mourir? Donner.* (Lamenn.) *Quiconque* REÇOIT *sans donner est hors de la loi d'amour et de sacrifice.* (Lacordaire.) *Pour celui qui ne sait pas donner, il n'y a pas de plaisir à* RECEVOIR. (G. Sand.)

— *Bien recevoir*, Accueillir favorablement, approuver : *Il* A BIEN REÇU *mes observations. Le public* A BIEN REÇU *cette mesure.* ‖ *Mal recevoir,* Accueillir défavorablement, désapprouver.

— *Recevoir dans ses bras*, Se dit d'une femme qui accueille un homme comme époux, comme amant, qui lui accorde ses faveurs :

Esclave, elle *reçoit* son maître *dans ses bras.*
RACINE.

— *Recevoir la visite de,* Etre visité par : *Une femme bien élevée ne* REÇOIT *jamais* LA VISITE D'*un homme dans sa chambre à coucher.* (Boitard.) ‖ *Recevoir des visites, Recevoir du monde,* Admettre chez soi les personnes par qui l'on est visité : *Pendant le premier mois de son deuil, elle ne* RECEVRA *pas* DE VISITES. (Acad.)

A *recevoir du monde* on vous voit toujours prête.
MOLIÈRE.

— *Recevoir quelqu'un à sa table,* Lui donner à manger chez soi.

— *Recevoir un enfant,* Le prendre au moment de l'accouchement.

— *Recevoir la mort,* Etre tué, mourir : *Il* A REÇU LA MORT *avec courage.*

— *Recevoir le dernier soupir de quelqu'un,* L'assister à sa mort.

— *Recevoir le mâle,* Se dit d'une femelle qui s'accouple.

— *Recevoir des ennemis à composition,* Recevoir leur soumission.

— *Recevoir les ordres de quelqu'un,* Etre soumis à sa volonté : *Je ne* REÇOIS *point* DES ORDRES DE *vous. Ai-je* DES ORDRES *à* RECEVOIR DE *lui?* ‖ *Recevoir les ordres de quelqu'un,* S'instruire de ce qu'on peut faire qui lui soit agréable : *Je pars pour Bruxelles dans trois jours, mais auparavant je passerai chez vous pour* RECEVOIR VOS ORDRES. ‖ Prendre une commande commerciale : *Le commis-voyageur passa chez deux ou trois clients pour* RECEVOIR LEURS ORDRES.

— *Recevoir un nom, une dénomination,* Etre dénommé, désigné par un nom particulier : *Les casques sont des coquillages qui* ONT REÇU LEUR NOM *de leur forme.* (Cuvier.)

— Prov. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* Lui faire un très-mauvais accueil.

— Art milit. *Recevoir le mot d'ordre,* En prendre connaissance, se le faire communiquer : *Aller* RECEVOIR LE MOT D'ORDRE *à la place.* ‖ Se le faire dire par ceux de qui on a droit de l'exiger : *La ronde-major* REÇOIT *toujours* LE MOT D'ORDRE.

— Pratiq. *Recevoir quelqu'un à serment,* L'admettre à prêter serment. ‖ *Fin de non-recevoir,* Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande : *Opposer des* FINS DE NON-RECEVOIR.

— Hist. relig. *Recevoir de majorité,* Se disait, dans l'ordre de Malte, des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, lorsqu'ils étaient reçus à seize ans accomplis. ‖ *Recevoir de minorité,* Se disait en parlant de ceux qui étaient admis avant seize ans, d'après une dispense du pape.

Se recevoir v. pr. Etre reçu : *Le mauvais, en aucun genre, ne doit* SE RECEVOIR. (Boiste.)

— **Syn. Recevoir, accepter, agréer.** V. ACCEPTER.

— **Recevoir, admettre.** V. ADMETTRE.

RECEVOIR s. m. (re-se-voir — rad. *recevoir* v.). Techn. Chaudron de cuivre à l'usage du salpêtrier.

RECEY-SUR-OURCE, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Châtillon, à 65 kilom. de Dijon, sur le penchant d'un coteau; pop. aggl., 939 hab. — pop. tot., 955 hab. Fabrique de toile de chanvre, clouterie, scierie mécanique, taillanderies, teintureries, corroierie. Recey était entouré de murs au XVe siècle et possédait un château, aujourd'hui complètement ruiné, sur l'emplacement duquel a été établie une belle promenade publique. Dans les environs se trouve la chartreuse de Lugny, fondée au XIIe siècle et transformée aujourd'hui en faïencerie.

RECEZ ou **RECÈS** s. m. (re-cè — lat. *recessus*, action de se retirer). Diplom. Acte dans lequel une diète, avant de se séparer, consignait les délibérations qu'elle avait prises : RECEZ *de l'empire.* ‖ Procès-verbal des conventions arrêtées entre deux puissances.

— **Encycl.** Le nom de *recez* était aussi l'appellation propre des ordonnances édictées par l'assemblée de la ligue hanséatique et obligatoires pour toute la fédération. Le premier connu est de 1369. Les principaux se placent aux dates de 1447, 1530, 1572, 1591. Ils sont tous résumés et complétés dans celui de 1614, qui forme une des sources où les législateurs modernes ont puisé. Ces *recez*, applicables à toute la fédération, n'empêchaient pas chaque ville qui en faisait partie de gouverner son commerce pour le surplus par les statuts qu'il lui plaisait d'adopter.

RÉCHABITE s. m. (ré-cha-bi-te). Hist. relig. Membre d'une secte juive dont il est parlé dans les livres de l'Ancien Testament, et qui tirait son nom de Réchab, père de Jonadab, son fondateur.

— **Encycl.** Les *réchabites* menaient un genre de vie tout différent de celui des autres Israélites. Les trois points fondamentaux de leur doctrine étaient : 1° ne jamais boire de vin ni aucune liqueur capable d'enivrer; 2° ne point bâtir de maison, mais vivre à la campagne sous des tentes; 3° ne semer ni blé ni d'autres grains et ne point planter de vigne. Le prophète Jérémie leur rend le témoignage qu'ils observaient ce règlement à la lettre. Ce règlement d'ailleurs n'était pas, en Palestine, à beaucoup près, aussi rigoureux qu'il l'eût été dans nos pays; c'était le genre de vie des Madianites, dont les *réchabites* descendaient. C'est encore de nos jours celui d'un grand nombre d'Arabes et de tous les peuples nomades.

Les *réchabites* n'étaient donc pas d'origine juive; ils se trouvaient en Judée comme se trouvent en France les bohémiens et les gitanos. Cependant, ils étaient beaucoup mieux fondus dans la race juive que les bandes que nous venons de nommer ne le sont dans la nôtre. Les Juifs ne les détestaient pas comme ils détestaient tous les peuples étrangers; bien plus, on les employait dans le temple; on croit qu'ils en étaient les ministres inférieurs, sous les ordres des prêtres. Le livre des *Chroniques* ou des *Paralipomènes* nous dit qu'ils faisaient l'office de chantres dans le temple, qu'ils descendaient de Jethro, beau-père de Moïse, par Jonadab, leur chef. Ce dernier paraît avoir vécu sous le règne de Joas, roi de Juda.

On a souvent confondu les *réchabites* avec d'autres sectes juives, dont ils diffèrent cependant beaucoup, notamment avec les esséniens, qui n'ont aucun point de rapport avec eux; les esséniens observaient le célibat, travaillaient la terre et bâtissaient des maisons, toutes choses opposées à la règle des *réchabites*.

On pense que cette secte ne survécut pas à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, puisqu'il n'en est plus fait mention ni pendant la captivité ni depuis le retour de Babylone.

RECHAC (Jean GIFFRE DE), en religion **Jean de Sainte-Marie**, hagiographe et dominicain français, né à Quillebœuf en 1604, mort à Saint-Symphorien-en-Forez en 1660. Il fut professeur de grec et d'hébreu à Paris, puis à Bordeaux, missionnaire apostolique en Orient, prieur des dominicains de Rouen (1631) et se livra avec succès à la prédication. Nous citerons de lui : les *Vies des trois bienheureux de Bretagne, Yves Mahieuc, Alain de La Roche, Pierre Quintin* (1645, in-12); *Vie de Renaud de Saint-Gilles* (1646, in-12); *Vie de saint Dominique* (1647, 2 vol. in-4°); *Vies et actions mémorables des saintes et bienheureuses de l'ordre des frères prêcheurs* (1635, 2 vol. in-4°).

RÉCHAFAUDER v. a. ou tr. (ré-cha-fô-dé — du préf. *re*, et de *échafauder*). Constr. Echafauder de nouveau.

RECHAMAILLER (SE) v. pr. (re-cha-ma-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *chamailler*). SE CHAMAILLER *de nouveau.*

RÉCHAMPI, IE (ré-chan-pi, i) part. passé du v. Rechampir : *Les boiseries avaient été* RÉCHAMPIES *en grosse peinture à la colle.* (Balz.) *L'église est bâtie, comme tous les autres monuments, de briques* RÉCHAMPIES *de plâtre.* (Gér. de Nerv.)

RÉCHAMPIR v. a. ou tr. (ré-chan-pir — du préf. *r*, et de *échampir*). Techn. Détacher du fond, soit en marquant les contours, soit par l'opposition des couleurs. ‖ *Réchampir une dorure*, Réparer avec du blanc de céruse les taches ou bavures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds. ‖ *Réchampir une peinture*, En rehausser le fond par un filet d'une autre couleur. ‖ On écrit aussi ÉCHAMPIR.

RÉCHAMPISSAGE s. m. (ré-chan-pi-sa-je — rad. *réchampir*). Action de réchampir. ‖ Ouvrage réchampi.

RECHANGE s. m. (re-chan-je — du préf. *re*, et de *change*). Action de rechanger, de mettre un objet à la place d'un autre qu'on veut réparer ou modifier.

— Objet mis en réserve pour remplacer au besoin un objet similaire : *Ménageons nos pièces, car nous n'avons pas de* RECHANGE.

— *De rechange*, Se dit d'un objet propre au rechange, pouvant être substitué à un objet similaire : *Des roues* DE RECHANGE. *Un mât de* RECHANGE.

— Dr. comm. Droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée : *Payer le change et le* RECHANGE.

— Mus. *Corps de rechange*, Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer : *Une flûte à* CORPS DE RECHANGE.

— Mar. *Rechange neuf complet*, Habillement complet que le matelot réserve pour les grandes circonstances.

— **Encycl.** Dr. comm. Le porteur d'une lettre de change ou de tout autre effet négociable proteste faute de payement a le droit, pour se faire rembourser, d'exercer son recours soit contre le tireur ou créateur de l'effet, soit contre tel ou tel endosseur à son choix, soit enfin d'agir simultanément et solidairement, à la même fin, tout ensemble contre le tireur et les endosseurs. Mais le recours par voie judiciaire comporte d'inévitables délais, et il peut convenir au porteur de se rembourser sur la place même où la lettre de change protestée était payable. Dans ce but, le code de commerce, art. 177 et suiv., l'autorise à faire ce que l'on appelle *retraite*, soit sur le tireur, soit sur son endosseur immédiat ou tout autre endosseur. La retraite est une seconde lettre de change tirée du lieu même où la première était payable, et dont la négociation doit avoir pour résultat de désintéresser sur place le porteur. Le montant de cette nouvelle traite doit, afin que le porteur soit indemne, comprendre : 1° le principal de l'effet protesté; 2° les frais de protêt et autres frais accessoires, s'il en a été fait; 3° les intérêts du capital prenant cours à dater du protêt; 4° enfin ce que l'on appelle le *rechange*, c'est-à-dire la perte éprouvée sur la négociation de la retraite suivant le cours du change de la place où elle est créée sur le lieu où elle doit être acquittée. Le cours de ce *rechange*, variable avec les époques et avec les localités, devait, d'après les dispositions du code de commerce, être certifié par un agent de change attaché à la bourse du lieu, et le coût ainsi que le timbre de ce certificat entrait, avec le rechange lui-même, dans les éléments du compte de retour et, par conséquent, devait être également compris dans le montant de la retraite.

Ces dispositions du code de commerce ont été notablement modifiées par un décret du gouvernement provisoire du 24 mars 1848. Ce décret, qui ne devait être que transitoire, mais qui n'a point été rapporté, a fixé *à priori* le taux du *rechange* pour toutes les traites créées et payables sur le territoire de la France continentale, disposition qui rend désormais sans objet le certificat du cours du change. Le décret du 24 mars 1848 a réglé, disons-nous, la quotité du *rechange* d'une manière invariable, savoir : à 1/4 pour 100 quand la traite est fournie sur un chef-lieu de département, à 1/2 pour 100 si elle est tirée sur un chef-lieu d'arrondissement, et à 3/4 pour 100 si elle est payable sur toute autre place. Dans le cas où la retraite est payable dans le département même où elle a été créée, elle ne doit comprendre aucun *rechange*, aux termes du décret précité de mars 1848. Cette réglementation uniforme du *rechange* peut présenter l'inconvénient de ne pas toujours couvrir exactement le porteur de la perte qu'il a réellement subie sur la négociation de la retraite, mais elle offre l'avantage de faire disparaître de nombreux abus dans la pratique, et d'ailleurs le porteur auquel la fixation légale du *rechange* porterait un préjudice appréciable a toujours la faculté d'agir par les voies ordinaires de recours, au lieu de prendre le parti de faire retraite.

L'article 183 du code de commerce dispose que les *rechanges* ne peuvent être cumulés, ce qui signifie que le tireur, ou les endosseurs ne peuvent jamais avoir à supporter plus d'un *rechange* sur un même effet protesté. Ainsi, porteur d'une lettre de change tirée de Paris sur Bordeaux et qui m'a été négociée par un endosseur à Lyon, la traite étant protestée, je fais retraite sur mon endosseur de Lyon. Cet endosseur aura à subir le *rechange* de Bordeaux sur Lyon; mais s'il fait lui-même retraite sur le tireur de Paris, il ne pourra faire entrer dans cette retraite que le *rechange* qu'il m'aura remboursé et nullement celui qu'il aura à payer lui-même de la place de Lyon sur celle de Paris. S'il en était autrement, le tireur domicilié à Paris supporterait en définitive un double *rechange*, et ce cumul est interdit par l'article 183 du code de commerce.

RECHANGER v. a. ou tr. (re-chan-jé — du préf. *re*, et de *changer*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il rechangea; nous rechangeons*). Changer de nouveau : *Elle ne fait que changer et* RECHANGER *de toilette.*

Se rechanger v. pr. Etre rechangé.

— Pop. Changer de vêtements, les remplacer par d'autres : *Après cette ondée, nous avons besoin de* NOUS RECHANGER.

RECHANTER v. a. ou tr. (re-chan-té — du préf. *re*, et de *chanter*). Chanter de nouveau : RECHANTER *un morceau.*

— Fam. Répéter : *Il chante et* RECHANTE *toujours la même histoire.*

— Poétiq. Célébrer de nouveau : RECHANTER *un héros.*

RÉCHAPPÉ, ÉE (ré-cha-pé) part. passé du v. Réchapper. Echappé à un danger : *Vous êtes bien heureux d'être* RÉCHAPPÉ. *Nous voilà enfin* RÉCHAPPÉS.

— Substantiv. Personne réchappée.

— Pop. *Un réchappé de la potence*, Un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions.

RÉCHAPPER v. n. ou intr. (ré-cha-pé — du préf. *r*, et de *échapper*). Echapper, réussir à se soustraire : *Il a une fâcheuse maladie, il n'en* RÉCHAPPERA *pas. Ce sera un grand bonheur s'il en* RÉCHAPPE. *Je te pardonne, à la charge que tu mourras; mais je me dédis de ma parole si tu* RÉCHAPPES. (Mol.) *Extermine! Tristan, extermine! et que pas un n'en* RÉCHAPPE *que pour Montfaucon.* (V. Hugo.)

— v. a. ou tr. Tirer d'un péril, soustraire à un danger : *Maître fou, lui dit Candide, je t'*AI RÉCHAPPÉ *des galères.* (Volt.)

— **Syn. Réchapper, échapper.** V. ÉCHAPPER.

RECHARGE s. f. (re-char-je — du préf. *re*, et de *charge*). Seconde charge de poudre qu'on met sur la première, dans une arme à feu.

— Nouvelle charge, nouvelle attaque.

— Dr. cout. Imposition nouvelle.

RECHARGÉ, ÉE (re-char-jé) part. passé du v. Recharger. Chargé de nouveau : *Après avoir traversé l'isthme, les colis seront de nouveau déchargés du chemin de fer et* RECHARGÉS *sur un autre navire.* (L. Figuier.) *Les armes furent* RECHARGÉES *précipitamment pendant que les assiégeants cherchaient les leurs.* (G. Sand.)

— Sur qui l'on a de nouveau placé une charge : *Les mulets furent* RECHARGÉS.

RECHARGEMENT s. m. (re-char-je-man — rad. *recharger*). Action de recharger, nouveau chargement : *Le* RECHARGEMENT *d'une voiture.*

— Tech. Action de recharger une route, de l'empierrer de nouveau lorsque le niveau s'est abaissé. ‖ Surface d'une meule de moulin qui ne travaille pas : *On réserve dans le* RECHARGEMENT *de la meule courante quatre fontaines parallèles, destinées à recevoir du plomb, quand le meunier, pour la mise en train de ses meules, est obligé de régler l'équilibre.* (B. Wirtgen.) ‖ On dit aussi OUTRE-FACE.

RECHARGER v. a. ou tr. (re-char-jé — du préf. *re*, et de *charger*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il rechargea; nous rechargeons*). Charger de nouveau, imposer de nouveau comme charge : *On* A RECHARGÉ *ces marchandises sur le même bâtiment.* RECHARGEONS *nos bagages et partons.* ‖ Imposer une nouvelle charge à, replacer une charge sur : RECHARGER *les mulets.* RECHARGER *la voiture, le bateau. J'ai mon âne à* RECHARGER. (G. Sand.)

— Mettre une nouvelle charge de poudre dans : *Il lâchait son coup de fusil et* RECHARGEAIT *son arme en courant.* (Chateaub.)

— Faire une nouvelle charge, diriger une nouvelle attaque contre : *Après avoir plusieurs fois chargé les ennemis sans parvenir à les entamer, il les* RECHARGEA *encore et les rompit entièrement.* (Acad.)

— Charger une seconde fois, ordonner de nouveau à : *Je vous* AVAIS *chargé et* RECHARGÉ *de lui dire cela, et cependant vous n'en avez rien fait.* (Acad.)

— Pop. *Recharger sa pipe*, Y remettre du tabac : *Le jeune homme à figure plombée* RECHARGEA SA PIPE. (E. Sue.)

— Jurispr. *Recharger un prisonnier par un nouvel écrou*, Recommander à la surveillance.

— Constr. *Recharger un plancher*, En réparer les parties usées.

— Techn. *Recharger un outil*, Ajouter de la matière dans les parties usées. ‖ *Recharger une route, un chemin de fer*, L'empierrer, pour en relever le niveau.

— Agric. *Recharger un champ*, Y apporter de nouvelle terre.

Se recharger v. pr. Etre rechargé.

— Reprendre sa charge : *Aidez-moi à* ME RECHARGER.

RECHARGEUR s. m. (re-char-jeur — rad. *recharger*). Techn. Ouvrier qui remet de la matière sur les broches, dans les filatures.

RECHASSÉ, ÉE (re-cha-sé) part. passé du v. Rechasser : *Ennemis* RECHASSÉS.

RECHASSER v. a. ou tr. (re-cha-sé — du préf. *re*, et de *chasser*). Chasser de nouveau : *Ce général* A RECHASSÉ *les ennemis. Il* A RECHASSÉ *ce valet qu'il avait repris.* (Acad.) *Ce prince, par sa valeur et une suite continuelle d'actions héroïques,* RECHASSA *les barbares.* (Montesq.)

— Repousser en sens opposé : RECHASSEZ *ces bêtes dans l'étable. Le vent nous* RECHASSA *dans le port. Un joueur de longue paume qui* RECHASSE *une balle de grande force.* (Acad.)

— Vener. Faire rentrer dans la forêt : RECHASSER *le cerf.*

— v. n. ou intr. Chasser de nouveau, se livrer de nouveau à la chasse : *C'est un bois où j'*AI *chassé et* RECHASSÉ.

RECHASSEUR s. m. (re-cha-seur — rad. *rechasser*). Vener. Celui qui fait rentrer dans la forêt les bêtes qui en sont sorties.

— Anc. cout. *Rechasseur de bêtes fauves*, Titre donné par le roi à des gentilshommes qui devaient dresser leurs chiens à faire rentrer les bêtes dans le bois.

RECHATOUILLER v. a. ou tr. (re-cha-tou-llé ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *chatouiller*). Chatouiller de nouveau.

RÉCHAUD s. m. (ré-chô — du vieux français *reschaut*, substantif verbal d'un verbe *reschauder*, correspondant de l'italien *riscaldare*, d'un type latin *reexcalidare*, de *re*, préfixe, de *ex*, de, et de *calidus*, chaud). Ustensile dans lequel on met du feu pour chauffer certains objets : RÉCHAUD *de fer, de cuivre, d'argent.* RÉCHAUD *à esprit-de-vin. Servir les plats sur des* RÉCHAUDS. *Le matin il apprêtait lui-même son café sur un* RÉCHAUD *de tôle.* (Balz.)

> Dame! le cœur n'est pas comme un *réchaud* qu'on [peut
> Echauffer, refroidir, rallumer comme on veut.
>
> PONSARD.

— Artill. *Réchaud de rempart*, Sorte de gros chandelier de fer sur lequel on fait brûler des artifices servant à éclairer.

— Grav. Ustensile avec lequel les graveurs font chauffer les planches

— Techn. Action de passer les étoffes dans la teinture chaude : *Donner le premier, le second* RÉCHAUD.

— Hortic. Fumier neuf qu'on applique, pour la réchauffer, à une couche ancienne qui a perdu sa chaleur : *On emploie fréquemment les* RÉCHAUDS. (Bosc.)

— **Encycl.** Econ. domest. Le *réchaud* servait autrefois à chauffer les appartements. Aujourd'hui, c'est un plateau qui contient un combustible et sert à maintenir chauds les mets et les assiettes. Au moyen âge, ce meuble était ordinairement monté sur roulettes. On remplissait, dit M. Viollet-le-Duc, le récipient de braise, en dehors de l'appartement, et, lorsqu'elle était devenue incandescente et avait perdu en grande partie les gaz incommodes, on roulait le réchaud dans la pièce que l'on voulait chauffer. On se sert encore, en Italie, en Espagne et en Grèce, de meubles analogues à nos réchauds du moyen âge; ce sont des cuves en tôle ou en bronze posées sur un trépied, et que l'on remplit de braise et de cendres chaudes ou de gros noyaux. Dès le XIe siècle, dans les abbayes, on avait d'immenses *réchauds* en fer forgé dont le fond et les côtés formaient une sorte de grillage; sous cette caisse à jour était une plaque de tôle avec rebords, pour recevoir les cendres, et montée sur quatre roues; une flèche ou timon permettait de traîner ce brasier à travers les salles. On en avait dans les bibliothèques et dans les sacristies. Au XIe siècle, beaucoup d'églises abbatiales de la Bourgogne et du Midi étaient dépourvues de vitraux; lorsque les moines venaient, en hiver, chanter matines et qu'ils restaient dans leurs stalles depuis une heure après minuit jusqu'au lever du soleil, ils devaient avoir froid. En sortant du chœur, ils se rendaient au chauffoir, pièce attenante au cloître et autour de laquelle on plaçait plusieurs *réchauds*. Dans les châteaux, avant le XIIIe siècle, époque à laquelle furent mises en usage les cheminées, on se servait beaucoup de ces *réchauds* roulants. Ces meubles en fer furent souvent de magnifiques ouvrages de forge, surtout au XIIe et au XIIIe siècle. Quelques-uns étaient en fonte ; ainsi on conserve dans les magasins de l'église de Saint-Denis une plaque fondue très-délicate de dessin. Les sacristies des églises possédaient toutes des *réchauds*, comme encore aujourd'hui, pour fournir de la braise allumée aux thuriféraires. On fabriquait aussi, pendant le moyen âge, de petits *réchauds* propres à faire chauffer de l'eau; c'étaient des cylindres en tôle ou en terre cuite, ou des cônes tronqués, creux et percés de trous afin d'activer le feu. Un chapiteau en métal portait la bouilloire; le tout était posé sur un plateau en terre cuite.

— Hortic. Un *réchaud*, ou mieux *réchauf*, est destiné à réchauffer une couche qui a perdu sa chaleur. On emploie fréquemment les *réchauds*, surtout chez les particuliers et pour les cultures qu'on pourrait appeler de luxe, car la dépense qu'ils occasionnent n'est pas toujours couverte par les résultats, quand il s'agit d'une couche isolée. Mais, lorsqu'on forme plusieurs couches à côté les unes des autres, l'intervalle qu'on laisse entre elles sert à placer les *réchauds*, qui, dans ce cas, rendent des services réels, parce qu'il y a moins de perte de chaleur, et qu'on peut les renouveler plus souvent sans plus de dépense, à raison de leur peu de largeur. Dans certains pays, on fait des couches à *réchauds* perpétuellement renouvelés et qui peuvent ainsi être entretenus pendant toute une année presque à la même température.

RÉCHAUF s. m. (ré-chof — rad. *réchauffer*). Hortic. Syn. de RÉCHAUD.

RÉCHAUFFAGE s. m. (ré-chô-fa-je — rad. *réchauffer*). Action de réchauffer ; résultat de cette action.

— Fam. Chose vieille et reproduite pour être donnée comme neuve.

— Techn. Chauffe donnée au fer laminé, pour le purifier.

— **Encycl.** Techn. Le fer sortant des laminoirs dégrossisseurs contient encore des impuretés sous forme de scories. Le *réchauffage* a pour but de l'en débarrasser autant que possible avant de lui donner sa forme définitive. On emploie un four à réverbère à sole plate en briques réfractaires; un petit trou de coulée sous la cheminée sert à l'évacuation des scories. Le fer découpé et mis en paquets est porté sur la sole et on élève la température au rouge blanc. Il se produit alors une véritable liquation. Les morceaux de fer sont devenus assez pâteux pour se souder en un seul morceau, et les scories, complètement fluides, s'écoulent en suintant. Après quelques minutes, la masse de fer est saisie et portée rapidement au marteau-pilon, qui lui donne une première forme prismatique grossière. Il ne faut pas perdre de temps et il faut porter immédiatement ce prisme de fer au laminoir, car, s'il se refroidissait assez pour ne pas être parfaitement saisi à la première cannelure, il faudrait le remettre au four à réchauffer sous peine d'obtenir un fer non homogène.

RÉCHAUFFÉ (ré-chô-fé) part. passé du v. Réchauffer. Chauffé de nouveau : *Potage* RÉCHAUFFÉ. *Rôti* RÉCHAUFFÉ. *Un argument répété est comme un dîner* RÉCHAUFFÉ. (Cormen.) *Il fit remarquer au baron que rien n'était pire qu'un dîner froid, si ce n'est un dîner* RÉCHAUFFÉ. (Th. Gaut.)

> Un dîner *réchauffé* ne valut jamais rien.
>
> BOILEAU.

— Ranimé par la chaleur : *A l'entrée de l'hiver, je couvre leurs enfants d'étoffes de laine, et leurs petits membres* RÉCHAUFFÉS *me bénissent.* (B. de St-P.)

— Fig. Que l'on renouvelle, que l'on recommence, quoique suranné : *On ne fait rien avec du fanatisme* RÉCHAUFFÉ, *liqueur enivrante, mais éventée.* (De Bonald.)

— *Serpent réchauffé dans le sein de quelqu'un*, Personne qu'on a comblée de bienfaits, et qui rend le mal pour le bien :

> Je l'ai fait élever dès sa plus tendre enfance,
> C'est un petit *serpent réchauffé dans mon sein.*
>
> FABRE D'EGLANTINE.

— s. m. Chose réchauffée : *Ce dîner n'est que du* RÉCHAUFFÉ. (Acad.)

— Fig. Chose qu'on renouvelle, qu'on reproduit, quoique surannée : *La légende qui, au XVe siècle, brouillait toutes les cervelles, c'était un* RÉCHAUFFÉ *de la fable des Hespérides, un Eldorado.* (Michelet.)

RÉCHAUFFEMENT s. m. (ré-chô-fe-man — rad. *réchauffer*). Action de réchauffer

— Hortic. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER v. a. ou tr. (ré-chô-fé — du préf. *ré*, et de *chauffer*). Chauffer une seconde fois : *Faites* RÉCHAUFFER *ce potage.*

— Rendre de la chaleur aux membres, au corps de : *Une mère qui* RÉCHAUFFE *son enfant sur son sein.* (Acad.)

— Absol. : *Ce vin, cette liqueur* RÉCHAUFFE.

— Fig. Ranimer, raviver : *Ses amis s'étaient fort refroidis, mais cette bonne nouvelle les* A RÉCHAUFFÉS. (Acad.) *La vérité éclaire à la fois notre esprit et* RÉCHAUFFE *notre cœur.* (B. de St-P.)

> Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
> Rétablit l'appétit, *réchauffe* le courage.
>
> BOILEAU.

> Non, non, du souvenir la joie est immortelle,
> Il *réchauffe* la cendre où dorment nos amours.
>
> H. CANTEL.

‖ Remettre en vogue, quoique suranné : *En général, les jeunes gens qui se sentent quelque mérite ont une certaine méfiance de tout ce qu'on veut* RÉCHAUFFER *d'autrefois.* (Th. Leclercq.)

— Manége. *Réchauffer un cheval*, Se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux.

— Hortic. *Réchauffer une couche*, Y mettre du fumier neuf.

Se réchauffer v. pr. Etre réchauffé : *Un rôti ne peut guère* SE RÉCHAUFFER.

— Réchauffer ses membres, son corps : *Je ne peux réussir à* ME RÉCHAUFFER. *Il y a des familles dont les membres sont réduits à s'entortiller ensemble pendant la nuit, faute de couverture, pour* SE RÉCHAUFFER. (Chateaub.)

— Fig. Se rallumer, se raviser : *Pendant qu'on voit tout tranquille et que des lois si épouvantables semblent établir pour jamais le repos public, les dissensions* SE RÉCHAUFFENT *par les nouvelles prétentions du peuple.* (Boss.)

RÉCHAUFFEUR s. m. (ré-chô-feur — rad. *réchauffer*). Techn. Nom donné à divers appareils dans lesquels on chauffe l'eau devant servir à l'alimentation des chaudières, en utilisant la vapeur qui s'échappe des cylindres dans les machines dépourvues de condensateur.

— **Encycl.** Ces appareils peuvent être divisés en deux classes : les *réchauffeurs* par surface et les *réchauffeurs* par contact. Dans les premiers, la vapeur sortant du cylindre traverse soit une capacité contenant un ou plusieurs tubes, soit ces tubes eux-mêmes, et alors l'eau froide, refoulée par la pompe alimentaire, passe au travers des tubes ou dans la capacité qui les enveloppe, selon le chemin que suit la vapeur. Dans les seconds, l'eau qui doit servir à l'alimentation arrive dans une capacité constamment traversée par la vapeur d'échappement, et l'eau et la vapeur sont alors en contact. Dans les *réchauffeurs* par surface, la vapeur n'étant pas en contact avec l'eau, la chaleur ne peut lui être transmise qu'au travers du métal, et avec des surfaces convenablement calculées on obtient de l'eau à 80° au plus. Dans les *réchauffeurs* par contact, la vapeur arrivant au contraire directement sur l'eau, il est facile d'obtenir une plus haute température qu'avec le système précédent; cependant on ne peut dépasser, ni même atteindre 95°, parce que déjà à ce point la pompe alimentaire demande certaines dispositions pour pouvoir aspirer. Les *réchauffeurs* par surface présentent plusieurs inconvénients, qui les font abandonner peu à peu et remplacer par les autres. La transmission du calorique autour des surfaces, qui se fait bien lorsque l'appareil est neuf, diminue en effet très-rapidement, parce que l'eau, en s'échauffant, laisse à l'intérieur des tuyaux qu'elle traverse, ou à l'extérieur de ceux qu'elle enveloppe, des dépôts calcaires qui nuisent à la transmission de la chaleur, de sorte que, si l'on n'a pas soin de nettoyer souvent ces appareils, il vient un moment où ils ne fonctionnent plus; de plus, la vapeur, en sortant du cylindre, entraîne avec elle des huiles et dépose une couche grasse qui nuit également à la transmission de la chaleur. Les *réchauffeurs* par contact, n'ayant aucune pression à supporter, n'exigent pas une très-grande précision dans leur construction; la seule chose qu'on puisse leur reprocher, c'est que, comme l'on est obligé d'aspirer de l'eau chaude, la pompe alimentaire doit être placée de telle sorte qu'elle ne fonctionne que pour refouler. Parmi les systèmes de *réchauffeurs* établis sur des locomotives, des locomobiles et des bateaux à vapeur, on peut citer ceux de M. Cavé, agissant par contact, dans lesquels l'eau tombe en pluie fine sur la vapeur; ceux de M. Hirn, qui consistent en un tuyau en cuivre ou en fonte contourné en spirale, placé verticalement dans une chambre annulaire. La fumée, en sortant des carneaux d'une chaudière à bouilleurs, est introduite dans la partie supérieure de cette chambre; un ventilateur, en communication avec la partie inférieure de cette dernière, aspire la fumée, la force à se mouvoir de haut en bas et la rejette ensuite dans la cheminée. L'eau d'alimentation arrive dans le bas du serpentin, chemine en sens inverse de la fumée et sort par l'orifice supérieur pour se rendre dans la chaudière; dans cet appareil, l'eau gagne 90° à 100°, quelle que soit sa température initiale; l'effet utile pratique de ce *réchauffeur* varie de 13,8 à 17 pour 100 de l'effet total. Ceux de M. Green, très-répandus en Angleterre, sont à surface réchauffante. Enfin ceux de M. Falguière ont une très-grande analogie avec les *réchauffeurs* de M. Hirn. Dans les locomotives, on embranche sur chaque tuyau d'aspiration de la pompe un tuyau *réchauffeur* qui sert à envoyer dans le tender, pendant le stationnement, l'excédant de vapeur produite dans la chaudière et qu'on utilise pour réchauffer l'eau. Le tuyau *réchauffeur* est fermé par un robinet auquel on donne le nom de robinet *réchauffeur;* on le place près de l'enveloppe du foyer, de façon que la vapeur soit puisée à une assez grande hauteur au-dessus du niveau de l'eau de la chaudière, afin d'éviter un trop grand entraînement.

RÉCHAUFFOIR s. m. (ré-chô-foir — rad. *réchauffer*). Fourneau qui sert à réchauffer les plats.

RECHAUSSEMENT s. m. (re-chô-se-man — rad. *rechausser*). Action de rechausser; résultat de cette action.

— Agric. Action de rechausser les plantes : *Le* RECHAUSSEMENT *fait naître presque toujours de nouvelles racines.* (Bosc.)

— **Encycl.** Cette opération a pour but de relever la terre autour du collet des racines d'un arbre ou d'une plante. Elle a lieu dans diverses circonstances. Quelquefois la terre s'affaisse autour d'un arbre récemment planté et dont les racines sont ainsi exposées à être desséchées par le soleil ou détruites par la gelée; on doit le *rechausser* au plus tôt, si l'on n'a pas eu la précaution d'élever suffisamment la terre au moment même de la plantation. D'autres fois, la terre a été entraînée par les inondations ou les eaux pluviales; il n'y a alors qu'à en rapporter de nouvelle et à la maintenir solidement. Quelquefois encore on met de la terre autour du pied d'un végétal pour augmenter sa vigueur, accroître la production des racines et des organes souterrains, etc. Mais alors l'opération prend le nom de buttage. V. ce mot.

RECHAUSSER v. a. ou tr. (re-chô-sé — du pref. *re*, et de *chausser*). Chausser de nouveau : RECHAUSSER *un enfant qui s'était déchaussé.*

— Peint. Raviver, donner un ton plus chaud à : *La brique des murs* RÉCHAUFFE *de ses tons rougeâtres la froideur habituelle des ombres.* (Th. Gaut.)

— Chir. *Rechausser les dents*, Raviver les gencives.

— Const. *Rechausser un mur*. En rétablir le pied et y rapporter de nouvelles pierres.

— Techn. Remettre des dents à : RECHAUSSER *un pignon.* ‖ Rebattre pour rendre moins volumineux, en termes d'orfèvre. ‖ *Rechausser l'or, l'argent*, Arrondir les morceaux d'or ou d'argent destinés à faire des espèces.

— Agric. Entourer d'une butte de terre le collet et la base de la tige d'un arbre ou d'une plante : *Les choux-fleurs ne sont jamais plus beaux que lorsqu'ils* ONT *été* RECHAUSSÉS *bien haut. La plupart des plantes gagnent à* ÊTRE RECHAUSSÉES. (Bosc.)

Se rechausser v. pr. Etre rechaussé.

— Se chausser de nouveau : *Il ne fait que se déchausser et* SE RECHAUSSER. (Acad.)

RECHAUSSOIR s. m. (re-chô soir — rad. *rechausser*). Techn. Espèce de marteau avec lequel on façonnait les morceaux d'or et d'argent destinés à faire des pièces de monnaie.

RECHBERG, bourg d'Autriche, dans la basse Autriche, à 6 kilomètres N.-O. de Krems, sur la Krems; 522 hab. Papeterie, forges.

RECHBERG (Aloys, comte DE), homme d'Etat bavarois, né en 1766, mort en 1849. Issu d'une ancienne famille souabe dont l'origine remonte au XII[e] siècle. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, fut sous-délégué de la Bavière au congrès de Rastadt et à la députation de l'empire en 1802, signa, comme député de la diète de Bavière, la déclaration de Ratisbonne, par laquelle treize princes et un comte impériaux se séparaient, en 1806, de l'empire d'Allemagne, et fut nommé, en 1815, ministre plénipotentiaire de la Bavière au congrès de Vienne. Il contribua activement à la dissolution du congrès de Carlsbad, à l'établissement de la commission de Mayence et aux rigoureuses mesures qui furent mises en usage contre les suspects politiques. Il obtint sa retraite un peu après l'avénement du roi de Bavière Louis I[er]. — Son frère, le comte Charles DE RECHBERG, né en 1775, mort en 1847, grand intendant de la cour de Bavière, s'est fait connaître par des ouvrages écrits en français et intitulés : *Voyage pittoresque en Russie* (1832, 4 vol., avec gravures) et les *Peuples de la Russie* (Paris, 1812-1815, 4 vol., avec 96 gravures sur cuivre); *Mœurs et coutumes des peuples* (1811-1814, 2 vol.).

RECHBERG (Jean-Bernard, comte DE), diplomate allemand, fils du précédent, né à Ratisbonne en 1806. A l'âge de vingt-deux ans il entra au service de l'Autriche. Successivement attaché d'ambassade à Berlin (1828), secrétaire de légation à Londres (1830), chargé d'affaires à Darmstadt (1833), puis à Bruxelles (1836), il fut nommé, en 1841, ambassadeur de l'Autriche à Stockholm, passa, en 1843, à l'ambassade de Rio-de-Janeiro et, de retour en Europe en 1847, resta sans emploi officiel jusqu'après les événements politiques de 1848. Il rentra en activité pendant le ministère de M. de Schwartzemberg, qui l'appela auprès de lui à Olmutz et lui confia plusieurs missions délicates. En 1849, il fut ministre plénipotentiaire près le pouvoir central de Francfort et accompagna plus tard, en qualité de commissaire civil de la Confédération, les troupes bavaroises qui envahirent la Hesse. En juin 1851, le gouvernement autrichien l'envoya comme internonce à Constantinople, où il s'occupa surtout de la question des réfugiés hongrois. Rappelé d'Orient en 1852, il fut adjoint, l'année suivante, au feld-maréchal Radetzky pour l'administration civile du royaume Lombardo-Vénitien, succéda, en 1855, à M. de Prokeschosten comme ambassadeur près l'assemblée de la Confédération germanique à Francfort, et au commencement de la guerre d'Italie en 1859, reçut le portefeuille des affaires étrangères et de la maison du roi, que venait de quitter M. de Buol-Schauenstein et qu'il conserva jusqu'au 27 octobre 1864. A cette époque, il fut remplacé par le comte de Mensdorff-Pouilly et ne prit part dès lors aux affaires publiques qu'en sa qualité de membre à vie de la Chambre des seigneurs de Vienne.

RÊCHE adj. (rê-che — de l'ancien allemand *resche*, dur, rude, raboteux, âpre, cassant, allemand moderne *rösche*, anglais *rough, rugged*, peut-être de la racine sanscrite *riç*, couper, trancher, ou plutôt de la racine *rag, rang*, frapper, couper, blesser. Dans le midi de l'Allemagne, *räsch* ou *ras* s'applique à du fruit âpre au goût, ou au vin d'une saveur âcre. C'est de *rêche* qu'est venu le vieux français *rechin*, féminin *rechigne*, rude, grossier, rébarbatif, qui est le primitif du verbe *rechigner*, anciennement aussi *rechiner*, être de mauvaise humeur. Comparez le sens figuré de l'allemand *sauer*, aigre, et du français *maussade*, qui signifie proprement de mauvaise saveur). Rude au toucher : *Cette étoffe est* RÊCHE. *Il a la peau* RÊCHE.

— Apre, rude au goût : *Jamais le vin de son cellier ne lui avait paru si* RÊCHE. (J. Sandeau.)

— Fig. Rétif, difficile : *Je lui trouve l'esprit un peu* RÊCHE. (J.-J. Rouss.) *Ce sujet ne m'est point agréable; il aurait dû s'en apercevoir à la façon un peu* RÊCHE *dont je me prêtais à la conversation.* (Balz.)

— s. m. Qualité de ce qui est rêche : *Nul peintre n'a fait un chien supérieur à celui-là pour le ton de la robe, le* RÊCHE *et le hérissé du poil.* (Th. Gaut.)

RECHERCHABLE adj. (re-chèr-cha-ble — rad. *rechercher*). Qui mérite d'être recherché : *Société peu* RECHERCHABLE.

— Pratiq. Qui mérite d'être poursuivi en justice : *Délit* RECHERCHABLE.

RECHERCHANT, ANTE adj. (re-chèr-chan, an-te — rad. *rechercher*). Qui recherche : *J'alléguerais une infinité de dames plutôt* RECHERCHANTES *que recherchées.* (Brantôme.)

RECHERCHE s. f. (re-chèr-che — rad. *rechercher*). Action de rechercher, perquisition : RECHERCHE *exacte, scrupuleuse. Aller à la* RECHERCHE *de pays inconnus. L'expérience est le bâton que la nature a donné à nous autres aveugles pour nous conduire dans nos* RECHERCHES. (Mme du Châtelet.)

— Action de chercher à obtenir, poursuite : *La* RECHERCHE *des hommes. L'âme s'appauvrit dans cette* RECHERCHE *des plaisirs, puisqu'en les poursuivant elle perd la raison.* (Boss.) *Plus les places sont environnées de tumulte et d'embarras, plus elles nous paraissent dignes de nos* RECHERCHES. (Mass.)

— Efforts que l'on fait pour connaître, découvrir : *Les* RECHERCHES *ayant un but fondé sur la nature ont toujours une application pratique.* (W. Herschel.) *La vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des* RECHERCHES *des hommes.* (Mass.) *L'expérience est aussi nécessaire dans la* RECHERCHE *de la vérité que dans la conduite de la vie.* (Condill.) *Un instinct puissant nous pousse à la* RECHERCHE *du vrai.* (Michon.) *Une science n'a d'autre but que la* RECHERCHE *de la vérité.* (Rossi.) *Le plus grand obstacle à la* RECHERCHE *de la vérité est la persuasion de l'avoir trouvée.* (J. Droz.) *Dès que la foi existe, toute* RECHERCHE *cesse.* (Guizot.) *Dans les* RECHERCHES, *l'homme a besoin de s'appuyer sur une idée préconçue sans laquelle il resterait le plus souvent impuissant et stérile.* (Ed. Quinet.) *La religion est de nature immobile, rêveuse, intolérante, antipathique à la* RECHERCHE *et à l'étude.* (Proudh.) ‖ Examen que l'on fait de soi-même, de ses propres actions : *Toute notre vie est une* RECHERCHE *éternelle de nous-mêmes.* (Mass.) *La* RECHERCHE *n'est autre chose dans notre âme que la vérité par anticipation.* (E. Pelletan.)

— Jurispr. Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un : *La* RECHERCHE *des concussionnaires, des dilapidateurs de la fortune publique. La* RECHERCHE *des faux nobles. Faire la* RECHERCHE *de la vie de quelqu'un.* (Acad.) ‖ *Recherche de la paternité*, Perquisition que l'on fait des preuves qui peuvent établir la paternité : *La* RECHERCHE DE LA PATERNITÉ *est interdite.* (E. de Gir.)

— Poursuite que l'on fait en vue de se marier : *Faire la* RECHERCHE *d'une demoiselle, d'une veuve. Faire agréer sa* RECHERCHE. *Je suis assez riche et d'assez bonne maison pour me flatter qu'elle pourrait agréer ma* RECHERCHE. (Le Sage.)

— Soin affecté, art, raffinement que l'on met dans certaines choses : *Il y a de la* RECHERCHE *dans sa parure, dans ses meubles, dans ses repas. Cette femme est toujours mise avec* RECHERCHE. *Il y a trop de* RECHERCHE *dans son style. Ce peintre a mis plus de* RECHERCHE *dans l'exécution de son tableau qu'il n'avait mis de talent dans sa composition. Tibère avait* des RECHERCHES *de dissimulation et de cruauté.* (Acad.) *La* RECHERCHE *gâte l'esprit.* (Fr. de Neufchâteau.) *L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flatter sa vanité; on le reconnaît à la richesse ou à la* RECHERCHE *de ses ajustements.* (Buff.) *Le faux esprit est une* RECHERCHE *fatigante de traits déliés.* (Volt.)

— Mus. Espèce de fantaisie ou de prélude sur le piano ou l'orgue. ‖ Cadence ou point d'orgue.

— Constr. Réparation d'une couverture, où l'on met quelques tuiles ou ardoises à la place de celles qui manquent. ‖ Réfection des tuilées, solins, arêtiers et autres plâtres.

— P. et chauss. *Recherche de pavé*, Opération qui consiste à raccommoder les flasques, à mettre des pavés neufs à la place de ceux qui sont brisés.

— Eaux et for. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés.

Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales, par le vicomte de Bonald (1818, 2 vol. in-8°). Il existe quatre ou cinq éditions de cet ouvrage, un des plus estimés parmi les productions de l'auteur. Le premier volume est proprement un recueil de mélanges divisé en huit chapitres : De la philosophie; De l'origine du langage; De l'origine de l'écriture; De la physiologie; Définition de l'homme : une masse organisée et sensible qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'entoure et de ses besoins (Saint-Lambert); De la pensée; De l'expression des idées. Le second volume n'est pas consacré, comme le premier, à l'étude de la philosophie positive, mais à la solution des grandes hypothèses de la philosophie historique sur la nature de l'âme, la cause première, les causes finales. Il se termine par une dissertation sur les animaux et des considérations générales. L'auteur cite quelques paroles de M. Ancillon sur la philosophie : « L'histoire de la philosophie, dit Ancillon, ne présente au premier coup d'œil qu'un véritable chaos; les notions, les principes, les systèmes s'y succèdent, se combattent et s'effacent les uns les autres sans qu'on sache le point de départ et le but de tous ces mouvements et le véritable objet de ces constructions aussi hardies que peu solides. » Ce n'est pas encourageant. De Bonald reconnaît que la confusion n'a fait qu'augmenter de siècle en siècle avec le nombre des philosophes et le progrès des connaissances. L'Europe est encombrée de bibliothèques, où il se trouve beaucoup de livres écrits par des philosophes, et pourtant, quoiqu'elle soit le centre et le foyer des lumières du monde, elle attend encore une philosophie.

De Bonald n'a pas assez de confiance en lui-même pour en proposer une qui soit définitive ni même qui ait la prétention de valoir mieux que les autres déjà connues. Il constate, au contraire, qu'il ne peut pas y en avoir. « L'hypothèse, dit-il, qui place dans la société le dépôt des vérités générales, fondamentales, sociales, comme une conséquence naturelle et légitime du fait primitif de la transmission nécessaire du langage et qui suppose que les hommes reçoivent la connaissance de ces vérités avec la langue qu'ils apprennent à parler, et ne peuvent la recevoir que par ce moyen, ne peut pas trop se concilier avec l'opinion de ces philosophes qui, dans les idées qu'ils se sont faites des droits et de la force de la raison de l'homme, prétendent que l'homme ne doit admettre comme certaine aucune vérité qu'il n'ait examiné les motifs de la croire ou de la rejeter, et que, s'il est trop tôt à quinze ans ou même à dix-huit pour faire cet examen, il faut le renvoyer plus loin. » Là-dessus de Bonald se moque du doute méthodique de Descartes, cite Voltaire qui qualifie ce doute une plaisanterie. Si ce n'est pas une plaisanterie, c'est au moins une illusion étrange. Au fond, dit-il, l'homme n'a pas de philosophie. Celle qu'il possède, il la tient de la parole, et la parole est un don primitif acquis par voie de révélation. L'auteur essaye de le démontrer dans le chapitre intitulé *De l'origine du langage*. La parole est pour lui l'origine et la cause efficiente de la pensée. Ne pas entendre équivaut à ne pas comprendre, « et non-seulement la parole est en nous une imitation ou une répétition de la parole que nous avons ouïe, mais toute autre expression de nos pensées, même l'expression corporelle, comme l'inflexion de la voix, le geste, le regard, n'est encore qu'une imitation, une répétition de l'expression que nous avons connue; c'est ce qui fait que la parole des aveugles est morte et inanimée, tandis que le silence même des muets est tout à fait expressif. On peut dire, en effet, que ceux-ci parlent par toute l'habitude de leur corps, par l'expression de leurs yeux et la vivacité de leurs gestes. » De Bonald n'hésite pas à soutenir, avec J.-J. Rousseau, que l'usage de la parole est nécessaire pour établir l'usage de la parole. Ainsi, l'invention de la parole est impossible. L'auteur se résume par ces mots : « L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée, ou autrement : L'homme ne peut parler sa pensée sans penser sa parole. »

Fort bien; mais cela ne prouve pas grand'chose, sinon que la parole est l'expression nécessaire de la pensée. Cela n'empêche pas la pensée d'exister logiquement sans la parole, de même qu'un être quelconque est conçu par l'esprit comme indépendant de sa forme. Après cela, que la parole soit en pratique le véhicule nécessaire de la pensée, qu'on ne pense point sans parler et que l'absence de la parole équivaille à l'absence de la pensée, il n'y a pas à en disconvenir. J.-J. Rousseau l'avait déjà remarqué : « Lorsque l'imagination s'arrête, dit-il, l'esprit ne marche qu'à l'aide du discours. »

Il reste donc que l'imagination n'aurait pas besoin de la parole pour agir. Il y a, certes, des restrictions à cela, et de Bonald les indique et les discute dans les chapitres intitulés

De la pensée et *De l'expression des idées*. Le deuxième volume de l'ouvrage peut s'analyser en quelques mots. Si l'on possède quelques données sur l'âme, la cause première et les causes finales, on les doit uniquement, dit M. de Bonald, au christianisme et non à la raison humaine. Une conséquence logique que de Bonald ne dégage point, mais qui est nécessaire si l'on admet sa thèse, c'est qu'en dehors de la révélation chrétienne Dieu n'existe pas, la morale n'existe pas, qu'il n'y a pas de droit naturel. Mais si ces idées n'existent dans l'homme que par la révélation, si la nature humaine y est en elle-même étrangère, comment a-t-on pu les lui communiquer, puisque entre deux objets n'ayant aucune qualité commune il ne saurait y avoir de point de contact? Le livre est donc empreint du préjugé de l'auteur, préjugé qui consiste à nier en toute chose l'énergie de l'esprit individuel au profit de l'autorité, en matière civile et intellectuelle comme en matière religieuse. Pour lui, le droit divin s'applique même à la grammaire. Si l'homme sait lire, c'est que Dieu lui révèle l'art de la lecture. Des assertions pareilles ne se discutent pas.

Recherche de l'inconnue (LA), roman en deux volumes, par M. Alexandre de Lavergne (1843). Arthur a rencontré en diligence une jeune fille nommée Laure, dont il est devenu amoureux, peut-être bien parce qu'il ne l'a pas revue depuis son voyage et qu'elle est pour lui l'inconnue. Un de ses amis de collége, Durandin, le mène chez sa future, qui n'est autre que Laure. Les deux jeunes gens se reconnaissent, et un beau jour Arthur refuse à Durandin de l'accompagner chez sa future en lui avouant qu'il l'aime et ne saurait trahir l'amitié. Sous une enveloppe des moins délicates, Durandin cache un cœur plein de délicatesse; il se sacrifie et fait agréer par le beau-père son remplaçant matrimonial. Cependant, en sa qualité d'auteur en vogue, Arthur reçoit une lettre, signée Marguerite, qui lui paraît pleine de douces promesses. Quelle est cette Marguerite? La deuxième inconnue. Arthur se met en campagne pour la découvrir; au bal de l'Opéra, elle lui glisse entre les mains; au bois de Boulogne, il se trouve à point pour arrêter le cheval emporté de sa Marguerite qui fuit sans se donner presque le temps de le remercier. Il se lance à sa poursuite et est rencontré par le comte de Saint-Fare, un de ses amis, au moment où elle vient d'entrer dans un hôtel; il lui confie son aventure. « Mais c'est l'hôtel de ma tante, s'écrie Saint-Fare, c'est demain son jour de réception, je vous y présenterai et vous reverrez votre belle inconnue. » Il l'y retrouva, en effet, mais c'était... la femme de Saint-Fare, qui lui paya sa confidence d'un bon coup d'épée et partit pour l'Afrique sans revoir sa femme. Laure soigna Arthur, qui ne pensait qu'à Marguerite; mais comme la belle dame ne donnait plus signe de vie, il voulut bien condescendre à épouser sa charmante garde-malade. Quelques jours avant le mariage, qu'il retardait toujours, on apprit la mort de M. de Saint-Fare, et la pauvre Laure, qui avait tout deviné, vint rendre sa parole à Arthur et lui demander sa main pour Marguerite. Cet effort était au-dessus de son courage; en achevant sa demande, elle tomba évanouie dans les bras d'Arthur. Huit jours après, Laure et Arthur étaient mariés et la plus douce des possessions guérissait l'heureux écrivain de sa manie de rechercher l'inconnue.

C'est un drame intime intéressant, raconté avec esprit, écrit avec élégance; mais on peut reprocher à l'auteur d'user deux fois du même ressort. Durandin abandonne Laure à Arthur, Laure veut abandonner Arthur à Marguerite. Un abandon de ce genre, passe encore, mais deux!

Recherches de la France (LES), par Etienne Pasquier. V. PASQUIER.

Recherche de la vérité (DE LA), par Malebranche. V. VERITÉ.

Recherches sur les ossements fossiles, par Cuvier. V. OSSEMENTS.

Recherches physiologiques sur la vie et la mort, par Bichat. V. VIE.

Recherches philosophiques sur l'origine des idées que nous avons du sublime et du beau, par Burke. V. BEAU.

Recherches sur les idées de beauté et de vertu, par Hutcheson. V. HUTCHESON.

Recherches sur les Kourdes et les Chaldéens iraniens, par Peter Lerch. V. KOURDES.

Recherches sur la population, par W. Godwin. V. POPULATION.

Recherches sur les langues tartares, etc., par Abel Rémusat. V. TARTARES.

Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes, etc., par M. de Charencey (1869). V. NOMS D'ANIMAUX, etc.

Recherche de l'absolu (LA), roman par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Recherches d'un missionnaire dans l'Afrique méridionale, par David Livingstone. V. VOYAGE.

RECHERCHE (la), île de l'archipel de Santa-Cruz, dans l'Australie, par 11° 4′ de latit. S. et 164° 25′ de longit. orientale. Cette île est habitée. Au milieu s'élève un pic très-pointu et très-haut. Elle fut découverte par d'Entrecasteaux.

RECHERCHÉ, ÉE (re-chèr-ché) part. passé du v. Rechercher. Qui est l'objet de recherches : *Manuscrit* RECHERCHÉ *dans toutes les bibliothèques.*

— Que l'on cherche à se procurer, à posséder, à obtenir : *Le lièvre, si* RECHERCHÉ *pour la table en Europe, n'est pas du goût des Orientaux.* (Buff.) *Parmi les peaux soumises au maroquinage, celles d'Espagne sont très-*RECHERCHÉES *pour leur force, celles de France pour leur finesse.* (Lenormant.) *Ces vieux bahuts aujourd'hui si* RECHERCHÉS *par nos antiquaires étaient l'arsenal où les femmes puisaient les trésors de leurs parures.* (Balz.) ‖ Dont on recherche la société, l'amitié : *Une personne fort* RECHERCHÉE *dans le monde. Les habiles gens sont toujours* RECHERCHÉS. (Mol.) *C'est un homme peu* RECHERCHÉ *des femmes que celui qu'elles ne croiraient enlever à personne.* (A. Karr.) ‖ Que l'on recherche en ménage : *En Amérique, une veuve chargée de beaucoup d'enfants est fort* RECHERCHÉE.

—Examiné pour être jugé : *Le gouverneur ne partira qu'après que son administration aura été* RECHERCHÉE. (Raynal.) ‖ Poursuivi juridiquement : *Etre* RECHERCHÉ *pour des délits de chasse.*

— Où l'on met de la recherche, de l'affectation : *Parure* RECHERCHÉE. *Ajustement* RECHERCHÉ. *Ornements trop* RECHERCHÉS. *Pensée, expression* RECHERCHÉE. *On n'a jamais de grâce dans l'esprit que lorsque ce que l'on dit paraît trouvé et non pas* RECHERCHÉ. (Montesq.) *Une foule d'écrivains s'est égarée dans un style* RECHERCHÉ, *violent, inintelligible ou dans la négligence totale de la grammaire.* (Volt.) *Les expressions communes sont aussi loin de la vérité que les expressions* RECHERCHÉES. (Mme de Staël.)

— Techn. Achevé, poli : *Angles* RECHERCHÉS *à la lime.*

— s. m. Recherche, ce qui est empreint de recherche, d'affectation : *Le Père Bouhours a appris aux jeunes gens à éviter l'enflure, l'obscurité, le* RECHERCHÉ *et le faux.* (Volt.) *Quand il y a du* RECHERCHÉ *dans un bon style, c'est plutôt un malheur qu'un défaut.* (J. Joubert.)

— Mus. *Style recherché*, Style régulier, complétement soumis aux règles de l'harmonie. Se dit, mais rarement, par opposition au style libre, qui s'affranchit de certaines règles.

— **Syn. Recherché, apprêté, affecté**, etc. V. AFFECTÉ.

RECHERCHER v. a ou tr. (re-chèr-ché — du préf. *re*, et de *chercher*). Chercher de nouveau : *Je l'*AI *cherché et* RECHERCHÉ *sans le pouvoir jamais trouver.* (Acad.)

— Chercher avec soin, s'efforcer de trouver, de pénétrer : RECHERCHER *les secrets de la nature.* RECHERCHER *la cause d'un phénomène. La philosophie doit* RECHERCHER *les erreurs pour les combattre.* (J. Joubert.)

Dieu ne *recherche* point, aveugle en sa colère,
Sur le fils qui le craint, l'impiété du père.
RACINE.

— Poursuivre, faire enquête des actions et de la vie : *On formait autrefois des chambres de justice pour* RECHERCHER *les financiers. On pourra vous* RECHERCHER *quelque jour.* (Acad.)

— Tâcher de se procurer, d'obtenir : RECHERCHER *les tableaux d'un artiste, les produits d'une fabrique.* RECHERCHER *l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Il* RECHERCHE *plus la fortune que la considération.* (Acad.) *Celui qui* RECHERCHE *la gloire par la vertu ne demande que ce qu'il mérite.* (Vauven.) *La femme grosse doit* RECHERCHER *la vue des beaux enfants, des belles statues, des belles peintures.* (Maquel.)

On *recherche* les droits et l'on fuit les devoirs.
C. DELAVIGNE.

— Poursuivre avec affectation : *Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut, ne le* RECHERCHENT *jamais, pensent avec sens et s'expriment avec clarté.* (Volt.)

— S'efforcer d'obtenir en mariage : *Je ne serai point ridicule en épousant la fille que je* RECHERCHE. (Mol.)

Quoi! sans que ni devoir ni serment vous retienne,
Rechercher une Grecque, amant d'une Troyenne!
RACINE.

— Chercher à s'accoupler avec : *Chez les animaux, c'est la femelle qui* RECHERCHE *le mâle et lui donne le signal.* (Proudh.)

— Chercher, désirer la société, l'amitié de : *C'est un homme aimable que tout le monde* RECHERCHE. *Les grands le* RECHERCHAIENT *plus qu'il ne les* RECHERCHAIT *lui-même.* (Acad.) *Les enfants* RECHERCHENT *les enfants, les semblables s'attirent.* (Mme Monmarson.) *Le bon usage du monde, celui qui nous y fait le plus* RECHERCHER *et chérir, n'est pas tant d'y briller que d'y faire briller les autres.* (J.-J. Rouss.)

— B.-arts. Poursuivre le fini de : RECHERCHER *des ornements. Voilà des endroits qu'on n'*A *pas assez* RECHERCHÉS.

— Techn. Achever, polir.

— Manége. *Rechercher un cheval*, L'animer, multiplier les aides, redoubler d'action sur lui : *Les mauvais écuyers estrapassent un cheval en croyant le* RECHERCHER. (Acad.) ‖ *Rechercher la longe*, Presser le cheval en dehors autant que la longe le permet.

Se rechercher v. pr. Etre recherché : *Combien d'excellentes choses ne* SE RECHERCHENT *plus, tandis que de pitoyables sont avidement recherchées.* (Boiste.)

— Désirer de se voir, de se connaître, de se fréquenter : *Les hommes* SE RECHERCHENT *quelquefois avec empressement.* (Vauven.)

— Chercher à s'accoupler : *Au printemps, le mâle et la femelle* SE RECHERCHENT. (Buff.)

— Mettre de la recherche dans sa mise, dans sa tenue : *On prétend que les Persanes* SE RECHERCHENT *encore plus sur la propreté que les Turques.* (Buff.)

RECHERCHEUR, EUSE s. (re-chèr-cheur, eu-ze — rad. *rechercher*). Personne qui fait des recherches.

— s. m. Nom donné par Voltaire aux inquisiteurs.

— Techn. Ouvrier qui voiture au fourneau du briquetier tout ce qui doit servir à sa construction.

RÉCHIAIRE ou **RICIAIRE**, roi des Suèves, mort en 456. Il succéda à Réchila, avec qui il avait embrassé le christianisme, poursuivit la guerre commencée par ce dernier contre les Romains, ravagea la Gascogne, prit Saragosse, mais fut vaincu dans une bataille qu'il livra aux Wisigoths et aux Burgondes et tomba entre les mains de Théodoric qui, peu après, le fit mettre à mort.

RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU, ancien bourg et ch.-l. de canton de France (Meurthe), arrond. et à 20 kilom. de Sarrebourg, à 68 kilom. de Nancy, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); 890 hab. Tuilerie, fabrique de broderies. Jadis ch.-l. d'un comté important, Réchicourt fut dévasté par les Suédois au commencement de la guerre de Trente ans. Au XIIIe siècle, on y y remarquait deux châteaux fortifiés. Sur le territoire dépendant du bourg, au lieu dit le Haut-Mont, ont été découverts des ossements, des tombeaux et une pierre portant le millésime de 830 qui paraissait avoir servi de linteau à la porte d'une église. A 1 kilom. et demi au nord de Réchicourt se trouve l'étang de ce nom.

RÉCHID-MÉHÉMET, général turc, né à Kutaièh (Asie Mineure) en 1801, mort en 1836. Il emprunta du lieu de sa naissance le surnom de **Kutahychli**. Grâce à la protection du ministre Khosrew, il fut nommé séraskier de Roumélie lorsque éclata l'insurrection grecque, s'empara de Missolonghi en 1826 et battit les Grecs devant Athènes l'année suivante. Pendant la guerre contre la Russie, Réchid accrut encore sa réputation par de nouveaux succès, puis il pacifia l'Albanie soulevée et marcha, en 1832, contre Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, qui venait de battre à plusieurs reprises les généraux du sultan; mais, abandonné pour la première fois par la fortune, il fut vaincu et fait prisonnier à Konièh. Renvoyé à Constantinople, il obtint de nouveau la faveur impériale, reçut le commandement de l'armée d'Anatolie et soumit le Kourdistan. Peu après, il mourut subitement, laissant la réputation du plus grand homme de guerre turc de son temps.

RÉCHID-PACHA (Moustapha), homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1802 (1216 de l'hégire), mort le 7 janvier 1862. Son père était effendi et administrateur des fondations pieuses du sultan Bajazet. Réchid, après avoir reçu une éducation distinguée, devint secrétaire d'Ali-Pacha qu'il suivit dans ses expéditions militaires contre les Hellènes, dans son gouvernement de Morée et au viziriat, se familiarisant ainsi, dès son entrée dans la vie, avec la guerre, l'administration et la politique. Après la disgrâce d'Ali, Izzet, alors grand vizir, lui donna un emploi dans les bureaux de la Porte, où un goût commun pour la poésie lui valut l'amitié toute-puissante de Pertew-Pacha, ministre des affaires étrangères; car on sait qu'en Orient le culte de la poésie n'est pas incompatible avec la gravité de l'homme d'Etat. C'est grâce à Pertew que Réchid put assister, en 1829, aux négociations d'Andrinople. A son retour, il fut nommé rapporteur du Divan. En janvier 1833, ces fonctions l'appelèrent à faire partie de la mission de Halil-Pacha en Egypte. Après la victoire d'Ibrahim-Pacha, Réchid fut chargé de régler les conditions de l'armistice de Kutaièh. L'habileté dont il fit preuve dans cette circonstance lui valut d'être envoyé comme ambassadeur de la Sublime-Porte auprès des cours de Saint-James et des Tuileries. A Paris, il se fit aimer par ses qualités, par son esprit et par l'aisance de ses manières. Réchid était en ambassade à Londres, quand son ami Pertew, devenu grand vizir, lui écrivit : « Je suis ministre, et mon fils Réchid est ministre des affaires étrangères; qu'il se hâte donc de quitter le pays des infidèles et de venir me rejoindre. Que les roses et les jasmins de notre amitié soient toujours fleurissants. »

De retour à Constantinople, le nouveau ministre trouva son ami mort. Une de ces intrigues si fréquentes au sérail avait brisé Pertew peu de jours après son élévation au viziriat; on l'avait exilé à Andrinople; mais un soir Sa Hautesse, le sultan Mahmoud, accorda aux ennemis du vizir disgracié un firman par lequel ordre était donné de lui envoyer le funeste cordon. Ce fut la dernière fois qu'on ait eu recours en Turquie à ce terrible moyen de gouvernement. Avant qu'on l'étranglât, Pertew, comme un vieux poëte romain ou plutôt comme un musulman des grands jours, récita des vers de sa composition. Si inconsolable qu'il fût de la mésaventure de son ami, Réchid garda pourtant le portefeuille des affaires étrangères et vengea la mort de Pertew en faisant disgracier ses ennemis. Il fut ensuite envoyé de nouveau à Londres en 1838, sans perdre sa qualité de ministre. Il visita en passant Vienne, Berlin, Munich, Stuttgard, puis Rome, où le pape le combla d'honneurs. A Londres, Réchid, secondé par lord Stratford de Redcliffe, jeta les premières bases de l'alliance entre l'Angleterre et l'empire ottoman, alliance qui devait arrêter la Russie en marche sur le Bosphore et qui fut un trait de génie du négociateur.

Au mois d'août 1839, Réchid-Pacha résidait à Paris, lorsque la nouvelle de la bataille de Nézib arriva en France. L'armée égyptienne était victorieuse. Il apprenait en même temps que cette défaite la mort du sultan Mahmoud. Il partit aussitôt pour Constantinople et, malgré l'hostilité des vieux Turcs, Abdul-Medjid le maintint dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères. L'influence qu'il venait d'acquérir en Europe lui permit d'entraîner les membres du Divan, ainsi que le nouveau sultan, dans la pratique du programme de la réforme. Il vainquit même les répugnances du chef de la religion, le cheik-ul-islam, personnage redoutable, sans analogue dans les Etats chrétiens. Le hatti-chérif de Gulhané fut le premier résultat de cette politique nouvelle, dont l'Europe fit tout l'honneur à Réchid. Ce hatti-chérif, promulgué le 3 novembre 1839, garantissait aux sujets du sultan la vie, l'honneur et la fortune; il promettait une assiette d'impôt et un mode de perception réguliers; il s'engageait, en outre, à régulariser la levée des troupes et la durée du service. Le sort des rayas, toutefois, ne fut pas autrement amélioré; car il faut bien le reconnaître, toutes ces réformes sont plus apparentes que positives. Dans les dernières années du règne d'Abd-ul-Medjid, Réchid-Pacha fut alternativement ministre des affaires étrangères et ambassadeur à Paris, où il revint trois fois. Le 28 septembre 1846, il fut enfin promu au rang de grand vizir. De 1846 à 1855, il a occupé cinq fois ce haut poste et, chaque fois que l'opinion publique en Europe l'en a vu descendre, elle a considéré ce fait comme un résultat de la résistance du vieux parti turc au mouvement réformiste. Cette appréciation a quelquefois manqué d'exactitude. Il faudrait, pour déterminer les causes de ces nombreuses vicissitudes de la carrière de Réchid-Pacha, pénétrer non-seulement le secret des affaires du sérail, mais encore le mystère des chancelleries. Ajoutons que la fortune colossale de Réchid lui attira des reproches et des critiques d'une violente amertume. D'après certaines de ces critiques, empreintes d'une exagération évidente, cet homme d'Etat n'était ni un administrateur, ni un législateur, ni même un diplomate; au fond Réchid, ne désirait qu'une chose, l'immobilité dans les abus. En France, on lui a reproché sa prédilection pour la politique anglaise; mais à qui la faute? Que ne lui a-t-on reproché aussi son penchant pour les chrétiens? Pour la sixième fois, en 1856, Réchid-Pacha occupait le poste de grand vizir. Sa politique conciliante ne contribua pas peu à l'arrangement de la question des Principautés. — Un de ses fils, DJEMIL-BEY, lui a succédé à Paris comme ambassadeur de la Sublime Porte, et un autre de ses fils a épousé, au mois d'août 1854, la fille aînée du sultan.

RECHIFFRER v. a. ou tr. (re-chi-fré — du préf. *re*, et de *chiffrer*). Chiffrer de nouveau.

RÉCHIFTÉ s. m. (ré-chi-fté). Mar. Grand bateau de transport pour le commerce, en usage dans le détroit de Constantinople.

RECHIGNARD, ARDE adj. (re-chi-gnar, ar-de — rad. *rechigner*). Qui rechigne, qui a l'habitude de rechigner : *Sa parole était toute chaste, rigoureuse et* RECHIGNARDE. (Brantôme.) ‖ Vieux mot.

RECHIGNÉ, ÉE (re-chi-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Rechigner. Maussade, bourru : *La vieillesse est accompagnée d'assez de laideur, sans se tenir encore malpropre et* RECHIGNÉE. (Mol.) *Une femme acariâtre, colère, grondeuse, toujours* RECHIGNÉE *et de mauvaise humeur, est la peste de la société.* (Boitard.)

. . . . Trois vieilles *rechignées*
Vinrent à pas comptés, comme des araignées.
RÉGNIER.

— **Syn. Rechigné, refrogné.** *Rechigné* annonce un mécontentement qui se manifeste par la manière dont on traite les autres ou dont on reçoit leurs avances; il suppose une certaine importance, un dépit qu'on ne cherche pas à cacher et qui perce dans l'air du visage, dans le ton, dans toute la personne. *Refrogné* se rapporte surtout à l'air du visage, et il suppose un mécontentement intérieur provenant des choses ou du caractère plutôt que des personnes avec qui l'on a des rapports. *Rechigné* se rapproche un peu de *hargneux*, et refrogné d'atrabilaire.

— Substantiv. Personne rechignée : *Laisse dire ce vieux* RECHIGNÉ.

RECHIGNEMENT s. m. (re-chi-gne-man ; *gn* mll. — rad. *rechigner*). Action de rechigner.

RECHIGNER v. n. ou intr. (re-chi-gné ; *gn* mll. — du vieux français *rechin*, féminin *rechigne*, rude, grossier, rébarbatif, venu de *rêche*, rude, âpre). Prendre un air maussade, montrer de la mauvaise humeur : *Qu'avez-vous à* RECHIGNER ?

— *Rechigner à*, Résister avec maussaderie à : *C'est un homme qui* RECHIGNE À *tout.* (Acad.) *Le régime de la marine royale ne m'allait pas ; je* RECHIGNAI AU *service tant que je pus.* (F. Soulié.)

— Hortic. Se dit des arbres qui végètent mal et font mauvaise figure dans un jardin.

RECHIGNEUX, EUSE adj. (re-chi-gneu, eu-ze ; *gn* mll. — rad. *rechigner*). Qui a l'habitude de rechigner : *Il s'agissait de réveiller la cuisinière, et ce fut une affaire : celle-ci était cordon bleu, et partant souverainement* RECHIGNEUSE. (Brill.-Sav.) *Puis-je empêcher cet enfant d'être d'un naturel désagréable et* RECHIGNEUX ! (G. Sand.)

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de rechigner : *Tu as raison, me dit-elle. Eh bien, je patienterai avec cette grande* RECHIGNEUSE *et la verrai venir.* (G. Sand.)

RÉCHILA, roi des Suèves, mort en août 448. Fils d'Ermeric, qui conduisit en 408 les Suèves en Espagne, Réchila prit part aux exploits de son père qui combattit toute sa vie les Romains et les Goths. Associé à la couronne dès 438, il régna seul à partir de 441, puis conquit sur les Romains la Lusitanie, la Bétique, Mérida, Toletum, Carthago-Nova et choisit pour capitale Romula-Julia, où se trouve aujourd'hui Séville. Réchila est le premier roi des Suèves qui ait embrassé le christianisme.

RECHINSER v. a. ou tr. (re-chain-sé — bas lat. *resincerare ;* du préf. *re*, et de *sincerus*, sincère). Techn. Laver dans l'eau claire, en parlant des laines.

RECHNITZ, en hongrois *Rohonetz*, bourg de Hongrie, comitat d'Eisenbourg, à 12 kilom. S.-S.-O. de Güns ; 3,830 hab. Fabriques de tabatières, commerce de vins. On y remarque le château des comtes de Bathyani, qui renferme une belle galerie de tableaux, une église catholique et un temple protestant.

RECHOB, nom de deux anciennes villes de la Palestine, dans la tribu d'Ascher. L'une était située dans le voisinage de Dan, sur la frontière septentrionale de la Palestine.

RÉCHODE s. m. (ré-ko-de — du gr. *réchôdês*, raboteux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des colydiens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

RECHOIR v. n. ou intr. (re-choir — du préf. *re*, et de *choir*. Se conjugue comme ce dernier mot). Choir de nouveau. *Je ne puis me tenir assis sans* RECHOIR. (Chapel.)

— Fig. Retomber dans un même mal, un même inconvénient.

RECHOTTE, ancienne ville de l'Assyrie, sur l'Euphrate, entre Rakam et Anam.

RECHT, ville de Perse, ch.-l. de la province de Ghilan, à 12 kilom. de la baie de Zinzill, sur la mer Caspienne, à 260 kilom. N.-E. de Tehéran ; on évalue sa population à 80,000 hab. Manufacture de soie. C'est un des principaux entrepôts de la mer Caspienne, et il s'y fait un grand commerce de cire et d'autres marchandises avec Astrakhan. Cette ville, arrosée par deux petites rivières, entourée d'arbres et de marécages, offre des maisons en briques irrégulièrement bâties ; l'air y est malsain. On y compte plus de 2,000 métiers à fabriquer des étoffes de soie, dont la plus grande partie se consomme dans l'Irak. En 1732, un traité de paix y fut signé entre la Perse et la Russie. Le palais du begler-bey est le plus important de ses édifices publics.

RECHU, UE (re-chu, û) part. passé du v. Rechoir : *Malade* RECHU.

RECHUTE s. f. (re-chu-te — du préf. *re*, et de *chute*). Nouvelle chute.

— Fig. Action de retomber dans un mal, un inconvénient. ‖ Action de retomber dans une faute, dans un vice : *Il y a des* RECHUTES *dans les maladies de l'âme comme dans celles du corps.* (La Rochef.)

— Pathol. Réapparition, nouvelle exaspération d'un mal qui paraissait en voie de guérison. ‖ *Fièvre à rechute*, Sorte de fièvre intermittente considérée comme contagieuse.

— **Syn. Rechute, récidive.** La *rechute* se rapporte au péché ou à la maladie, c'est un terme de morale religieuse ou de médecine ; elle marque la faiblesse du repentir ou ce qu'il y avait d'incomplet dans la guérison ; elle est plus grave, plus dangereuse que le premier état dont elle est le retour. La *récidive* se rapporte à tous les actes volontaires que l'homme a déjà commis et qu'il commet de nouveau ; c'est un terme de jurisrudence ou de morale purement humaine ; quand une première punition se trouve être sans effet et qu'elle est suivie de la *récidive*, la punition devient plus sévère, parce qu'on y voit la preuve d'une malice plus grande et d'une sorte d'obstination dans le mal.

— **Encycl.** Pathol. Lorsque la maladie est arrivée à sa période de déclin ou de convalescence, on voit parfois reparaître tous les symptômes de l'affection que l'on croyait terminée. On dit alors qu'il y a *rechute*, c'est-à-dire reproduction du mal avant sa complète guérison. S'il y avait, au contraire, réapparition d'une maladie complétement guérie, ce serait une *récidive*. Les *rechutes* peuvent s'observer dans un très-grand nombre d'affections aiguës et chroniques, quand l'organisme après avoir épuisé une partie de ses forces, est impuissant à continuer plus longtemps la lutte. Toute *rechute* est, en général, plus grave que la première attaque de la maladie. Le sujet, affaibli par ses souffrances antérieures et par le traitement qu'il a dû subir, se trouve, en effet, dans une moins bonne situation pour résister à la nouvelle atteinte.

RECHUTER v. n. ou intr. (re-chu-té — rad. *rechute*). Faire une rechute, une nouvelle chute.

> . . . . Dégagé d'une première entrave, [grave.
> Mon cœur, mon faible cœur... — *Rechute!* c'est plus
> C. DELAVIGNE.

— Pathol. Redevenir malade au moment où l'on était en voie de guérison.

RECICOURT (François DE), ingénieur et économiste français, né à Reims en 1744, mort à Lille en 1814. Il devint colonel, puis directeur du génie. On lui doit, entre autres écrits : *Recherches sur les moyens de perfectionner les canaux de navigation* (Paris, 1799, in-8°) ; *Du commerce intérieur de l'empire français et des moyens de l'accroître en même temps que la force publique pendant la guerre et le commerce extérieur à la paix* (1808, in-8°, avec tableaux).

RÉCIBIDOU s. m. (ré-si-bi-dou — mot provenç. qui signif. *réservoir*, et qui vient du lat. *recipere*, recevoir). Techn. Citerne de savonnerie. ‖ M. Bescherelle, suivi en ceci par M. Littré, écrit à tort RÉCIDIBOU.

RÉCIDIVATION s. f. (ré-si-di-va-si-on — rad. *récidiver*). Action de récidiver. ‖ Vieux mot.

RÉCIDIVE s. f. (ré-si-di-ve — du latin *recidivus*, qui retombe dans la même faute ; de *recidere*, retomber, qui est composé de *re*, préfixe, et de *cadere*, tomber). Répétition de la même faute, du même délit, du même crime : *La* RÉCIDIVE *entraîne une peine plus forte que celle à laquelle on a été condamné précédemment. L'impunité appelle les* RÉCIDIVES. (Dupin.) *Quand ce n'est pas de la perversité que naît la* RÉCIDIVE, *c'est du désespoir.* (E. de Gir.)

— Fam. Répétition surabondante :

> Et tous vos biaux dictons ne servent pas de rien.
> — De *pas* mis avec *rien* tu fais la *récidive*,
> Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.
> MOLIÈRE.

— Pathol. Réapparition d'une maladie, après l'entier rétablissement de la santé : *On ne doit pas confondre les rechutes avec les* RÉCIDIVES. (Chomel.)

— **Syn. Récidive, rechute.** V. RECHUTE.

— **Encycl.** V. REPRIS DE JUSTICE.

RÉCIDIVÉ, ÉE (ré-si-di-vé) part. passé du v. Récidiver. Qui est en récidive, qui est retombé dans la même faute : *Condamné* RÉCIDIVÉ.

— Se dit d'un mal qui reparaît après guérison au moins apparente : *Phthisie* RÉCIDIVÉE.

— Substantiv. Personne en récidive : *Affecter dans une prison, un quartier spécial aux* RÉCIDIVÉS. *Dans certaines maladies, les* RÉCIDIVÉS *sont très-rares.*

RÉCIDIVER v. n. ou intr. (ré-ci-di-vé — rad. *récidive*). Faire une récidive ; retomber dans une même faute, un même délit, un même crime : *Ceux qui* RÉCIDIVENT *sont punis plus sévèrement.*

— Retomber dans la même maladie : *Le malade* A RÉCIDIVÉ. ‖ Reparaître, en parlant de la maladie : *Le rhumatisme est sujet à* RÉCIDIVER.

RÉCIDIVISTE s. (ré-si-di-vi-ste — rad. *récidive*). Personne qui retombe dans la même faute, dans le même délit, dans le même crime pour lequel elle a déjà été condamnée : *Le voleur que l'on juge est un* RÉCIDIVISTE.

— adj. Qui est en état de récidive : *Cet assassin* RÉCIDIVISTE *savait qu'il serait jugé, condamné, exécuté avant quatre mois.* (Balz.)

RÉCIDIVITÉ s. f. (ré-si-di-vi-té. — rad. *récidive*). Tendance à la récidive : *La* RÉCIDIVITÉ *accuse une nature foncièrement vicieuse.*

— Tendance à reparaître par récidive : *La* RÉCIDIVITÉ *est un des caractères du cancer.*

RECIEF s. m. (re-sièff). Comm. Nom qu'on donne, à Amsterdam, au récépissé que le pilote d'un vaisseau marchand donne des marchandises reçues à bord.

RÉCIF s. m. (ré-siff. — Chevallet rattache ce mot à l'ancien allemand *riif*, allemand *riff*, anglais *reef*, hollandais *rif*, toutes formes qu'il dérive d'un primitif signifiant briser : scandinave *riufa*, *rifâ*, danois *rive*, suédois *rifwa*, ancien haut allemand *riban*, frotter, broyer, *rjfilôn*, scier, allemand *reiber*, broyer. Nous disons de même, en terme de marine, un brisant pour un récif. Scheler repousse l'explication de Chevallet qu'il va même jusqu'à qualifier de baroque. Jamais, selon lui, ni l'allemand *riff*, ni l'ancien allemand *riif*, qui lui semble bien suspect, ni l'anglais *reef*, n'a pu se romaniser en *récif*. Rien de plus étrange ajoute-t-il, au génie du français que la disjonction d'une syllable par l'adjonction d'une consonne. Scheler avait d'abord pensé à une dérivation de l'espagnol *resco*, écueil, le même mot que le français *resche*, et il appuyait cette dérivation sur l'ancienne orthographe *rescif ;* mais il s'est rallié plus tard à l'opinion de Diez, qui rattache *récif* à l'espagnol *alrecife*, portugais *alrecife*, *recife*, de l'arabe *alraçaf*, *arraçaf*, rangée de pierres plates placées dans l'eau pour passer à gué. Roquefort pensait à un type latin *recissus*, taillé, brisé). Chaîne de rochers à fleur d'eau : *Une mer pleine de* RÉCIFS. *Les mers de l'Inde et surtout les parages de la Polynésie abondent en* RÉCIFS *qui y rendent la navigation périlleuse.* (Baron). ‖ D'après l'Académie, on écrit aussi RESCIF et RESSIF ; mais ces orthographes sont très-peu usitées.

— **Encycl.** Lorsque le temps est beau et que la mer est calme, un *récif* immergé peut n'être signalé à l'œil de l'observateur que par son apparition à travers la transparence de l'eau ; mais, en temps de grosse mer, les lames plus volumineuses ou les brisants annoncent toujours la présence des *récifs*. Un *récif* forme parfois un bon mouillage, un port où les vaisseaux peuvent stationner en sécurité ; on rencontre surtout cette disposition, avantageuse dans les roches discontinues et qui ne laissent entre elles que des passes assez étroites. Un grand nombre d'îles du grand Océan n'eussent offert aux voyageurs que des côtes inhospitalières si des *récifs* n'avaient point formé autour d'elles des ports très-commodes, en leur procurant en même temps les ressources d'une pêche facile et abondante.

Les mers de l'Inde et surtout les parages de la Polynésie abondent en *récifs*, qui y rendent la navigation périlleuse. Ces écueils obstruent les abords des côtes et même, en pleine mer, étendent leurs ramifications sur des espaces considérables, où ils finissent par former des îles. Les archipels des Laquedives et des Maldives dans l'océan Indien, celui de Pomotou et ces myriades d'îlots que l'on trouve dans les mers australiennes paraissent n'avoir pas d'autre origine. Un grand nombre de ports et de rades fermés doivent leur formation aux *récifs* qui les abritent, et l'un des meilleurs ports du Brésil, celui de Pernambuco, a longtemps conservé le nom de *Recife*, nom qu'il donnait à la ville, en l'empruntant à la nature de la localité. Les *récifs* sont formés des parties les plus dures des roches qui bordent une plage ; les eaux, par leur mouvement continuel sur les côtes, finissent par les disséquer en quelque sorte, en ne laissant que les portions les plus dures, dont elles continuent, mais lentement, à diminuer les saillies, et conséquemment le volume. Ces effets de l'érosion des eaux marines varient nécessairement selon la nature des roches qui constituent les côtes ; ainsi les falaises de la Normandie, qui sont formées de craie, ne présentent point de veritables *récifs ;* cependant les portions de falaise que les eaux pluviales attaquent constamment et qui roulent jusque sur la grève y forment de petits *récifs* peu dangereux, mais qui peuvent, pendant la marée basse, donner une idée de ceux sur lesquels, dans certains parages, les vagues viennent se briser avec fureur.

Dans les mers méridionales, et principalement dans l'océan Pacifique, les chaînes de *récifs* qui s'élèvent autour des îles sont pour la plupart entièrement formées par le travail des madrépores, qui ont joué un rôle si important dans la production de certains dépôts secondaires.

RECIFE, ville du Brésil, province de Pernambouc, à 5 kilom. S. d'Olinda, sur l'océan Atlantique. La réunion de ces deux villes forme la ville de Pernambouc ; la population de Recife est évaluée à près de 20,000 hab. Écoles classiques, consuls de diverses nations. C'est l'un des principaux ports de l'Amérique du Sud et celui qui exporte le plus de bois du Brésil appelé, du nom de la province, bois de Pernambouc. Les articles les plus importants de l'exportation sont, après les bois : le coton, le sucre, le rhum, les cornes, le cuivre, les métaux précieux, etc. Le port est sûr et commode ; il est protégé contre les lames de la haute mer par un récif qui lui a donné son nom. Il est divisé en deux parties : le Poco, accessible aux plus gros vaisseaux, et Mosqueiras, mieux abrité que le Poco, mais accessible seulement aux bâtiments tirant moins de 2 mètres d'eau.

« Recife, dit le *Dictionnaire géographique universel*, se compose de trois parties : Recife proprement dit, San-Antonio et Boavista. Les deux premières sont situées sur des bancs de sable plats, et communiquent par un long pont garni de boutiques ; Boavista, située sur le continent au sud des deux autres, communique avec San-Antonio au moyen d'un long pont de bois. Recife proprement dit occupe la partie méridionale d'un banc de sable qui part du pied de la colline où est située Olinde et au devant duquel sont des rochers qui la défendent de l'impétuosité des flots. » Les rues sont, pour la plupart, étroites, irrégulières et bordées de maisons généralement en brique. San-Antonio est la résidence des autorités de la province ; on y voit plusieurs places, le palais du gouverneur, l'hôtel de ville, la trésorerie, le collége et plusieurs couvents.

RECIMENTER v. a. ou tr. (re-si-man-té — du préf. *re*, et de *cimenter*). Cimenter de nouveau : RECIMENTER *un bassin.*

RECINER v. n. ou intr. (re-si-né — du lat. *recœnare*, proprement dîner une seconde fois ; de *re*, préfixe, et de *cœnare*, souper). Goûter, faire une collation.

— s. m. Goûter, collation : *Il n'est déjeuner que d'écoliers, dîner que d'avocats,* RECINER *que de vignerons, souper que de marchands.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

RÉCINIES s. f. pl. (ré-si-nî — lat. *recinia*, de *recinere*, chanter de nouveau). Antiq. Fêtes que l'on célébrait à Rome, tous les ans, en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

RÉCIPÉ s. m. (ré-si-pé — lat. *recipe*, prends, parce que les médecins commençaient autrefois leurs formules par ce mot, souvent remplacé par la seule lettre R). Ordonnance d'un médecin : *Les apothicaires gardent les* RÉCIPÉS *des médecins.* (Acad.)

> Et qui pis est, ce mal, qui m'afflige à mourir,
> S'obstine aux *récipés* et ne veut point guérir.
> RÉGNIER.

— Fam. Recette, formule de remède : *Cette femme vous donnera, vous indiquera des* RÉCIPÉS *pour toutes les maladies.* (Acad.)

RÉCIPIANGLE s. m. (ré-si-pi-an-gle — du lat. *recipere*, recevoir, et de *angle*). Techn. Outil servant à mesurer les angles solides de toute grandeur, et qu'on appelle plus ordinairement SAUTERELLE.

RÉCIPIENDAIRE s. (ré-si-pi-an-dè-re — du lat. *recipiendus*, qui doit être reçu). Personne que l'on reçoit dans quelque corps, dans quelque compagnie, avec une certaine solennité : *Dans l'Académie française, le* RÉCIPIENDAIRE *prononce un discours et le directeur y répond.* (Acad.) *On imprime toutes les harangues des nouveaux* RÉCIPIENDAIRES *à l'Académie.* (Volt.)

RÉCIPIENT s. m. (ré-si-pi-an — du lat. *recipiens*, recevant). Vase, cavité préparée pour recevoir, contenir un liquide, un fluide : *Le* RÉCIPIENT *d'un alambic.*

— *Récipient florentin*, Récipient qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau.

— Physiq. Cloche de verre que l'on place sur le plateau d'une machine pneumatique et dans laquelle on fait le vide.

— **Encycl.** Les chimistes nomment *récipients* des vases de formes extrêmement variables qui servent à recueillir les liquides provenant de diverses opérations et spécialement des distillations.

Lorsque, dans les distillations, l'appareil dont on fait usage est muni d'un réfrigérant, le *récipient* est un vase quelconque que l'on place de façon que le liquide condensé s'y écoule. Mais, dans un grand nombre de cas, le *récipient* doit être en même temps un réfrigérant. Alors, les vases dont on se sert le plus fréquemment sont des ballons de verre, dans lesquels la vapeur à condenser est amenée par un tube et qui sont plongés dans des vases pleins d'eau froide. Ces ballons sont le plus souvent garnis d'une seconde tubulure latérale que l'on bouche à l'aide d'un bouchon traversé par un tube de verre ; l'appareil se trouve ainsi en communication avec l'atmosphère et n'est pas susceptible de faire explosion.

Dans des cas particuliers, on fait usage de vases spéciaux, sur chacun desquels il ne nous serait pas possible de nous arrêter. Il en est un cependant qui, usité depuis fort longtemps, mérite une mention plus détaillée. C'est celui qui est connu sous le nom de *récipient florentin* et qui sert, dans la fabrication des essences de plantes, à séparer ces essences de l'eau avec laquelle elles distillent. Ce *récipient* est en usage depuis une époque si éloignée de nous que l'on ne saurait indiquer son origine ; mais il a subi récemment des perfectionnements notables.

Il se compose d'un vase en forme de carafe, dont le col va en se rétrécissant vers la partie supérieure ; à sa base se trouve fixée une tubulure allongée qui remonte verticalement, puis se recourbe à une hauteur qui correspond au milieu de la carafe. Si on verse de l'eau dans un vase de ce genre, il se remplit peu à peu et le liquide monte dans le tube latéral à la même hauteur que dans l'intérieur du vase ; à un moment donné, l'ouverture supérieure du tube se trouvant à un niveau inférieur à l'ouverture de la carafe, le liquide versé s'écoule par la tubulure, de telle sorte que, l'arrivée du liquide n'étant pas trop rapide, le niveau reste constant. Dans ces conditions, si, au lieu d'être pure, l'eau qui arrive dans le vase est mélangée d'un corps huileux plus léger qu'elle, d'une essence légère, par exemple, les deux liquides séjournant quelque temps dans la carafe, le plus léger, l'essence, montera à la surface et séjournera dans le col, tandis que le plus lourd, l'eau, gagnera la partie inférieure ; il en résultera que l'eau seule pourra s'écouler par la tubulure et que l'essence restera dans le *récipient*. C'est justement là le rôle du *récipient* florentin dans la fabrication des essences de plantes : l'eau distille mélangée d'essence ; les deux liquides se trouvent séparés

par leur passage au travers de l'appareil qui nous occupe.

Tel est le *récipient* florentin primitif. Il a plusieurs inconvénients. L'arrivée de l'eau par le col où séjourne l'essence mélange continuellement cette essence avec le liquide inférieur, ce qui nuit à la perfection de la séparation; c'est là un premier inconvénient assez important. Un second est dû à ce qu'il faut interrompre de temps en temps l'opération pour recueillir l'essence, lorsque celle-ci est en assez grande abondance pour qu'on puisse craindre son entraînement par l'eau. Aussi l'a-t-on modifié de plusieurs manières.

MM. Desmarets et Méro ont remédié aux inconvénients qui viennent d'être cités : 1° en amenant le liquide dans la carafe à l'aide d'un entonnoir dont la douille pénètre à un niveau inférieur à celui de l'essence; de cette manière on n'a plus à craindre le mélange; 2° en plaçant au col une seconde tubulure par laquelle l'essence peut s'échapper dans un flacon disposé à cet effet; il n'en reste ainsi qu'une couche mince à la surface du liquide et le *récipient* est toujours en état de fonctionner.

Enfin, quand on ne doit recueillir que des quantités d'essence très-faibles, il est commode d'amener le produit de la distillation dans le *récipient* au moyen d'un tube. L'essence séjourne dans le tube, tandis que l'eau passe dans le *récipient*. On recueille ensuite l'essence avec le tube fonctionnant comme une pipette.

— Physiq. Les physiciens appellent *récipient* de la machine pneumatique (v. ce mot) la partie de cet appareil qui est destinée à recevoir les objets que l'on veut soumettre à l'action de l'air raréfié. C'est le plus souvent une cloche de verre dont les bords ont été parfaitement dressés et rodés, de manière qu'ils s'appliquent exactement sur la platine de la machine pneumatique et forment, lorsqu'ils ont été légèrement enduits d'un corps gras, une fermeture hermétique. Pour plus de commodité, on fabrique actuellement des *récipients* indépendants des machines, mais qui peuvent être mis en communication avec celles-ci au moyen de tubes de caoutchouc épais. De cette manière, une machine peut servir pour autant d'opérations à la fois qu'on possède de *récipients*.

RÉCIPROCATION s. f. (ré-si-pro-ka-si-on — rad. *réciproque*). Action de rendre une chose réciproque.

— Action par laquelle on reçoit le réciproque, la pareille.

— Anc. physiq. *Réciprocation du pendule*, Mouvement qu'on avait cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures du jour, et qu'on attribuait au déplacement du centre de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ s. f. (ré-si-pro-si-té — rad. *réciproque*). Qualité, caractère de ce qui est réciproque : *La* RÉCIPROCITÉ *de l'amitié, des sentiments, des services. Dans ce traité de paix, telle puissance renonce à tel droit, à charge de* RÉCIPROCITÉ. (Acad.) *L'amour se passerait bien plutôt de* RÉCIPROCITÉ *que l'amitié.* (Mme de Staël.) *Un peuple et un gouvernement sont toujours en* RÉCIPROCITÉ *de devoirs.* (B. Const.) *L'ordre social est un vaste système d'échanges, de sacrifices, de* RÉCIPROCITÉS; *l'égoïsme qui n'y met rien n'a droit à rien; il le trouble, le détruit.* (Boiste.) *La* RÉCIPROCITÉ *est la loi de l'amour.* (Lacordaire.) *De nos jours, la* RÉCIPROCITÉ *est la règle des rapports des hommes entre eux.* (Mich. Chev.) *La* RÉCIPROCITÉ *n'est pas un mot vague comme le mot fraternité.* (E. de Gir.)

— Gramm. Action réciproque de plusieurs sujets l'un sur l'autre.

— **Encycl.** Econ. soc. Le mot *réciprocité*, qui joue aujourd'hui un assez grand rôle dans les théories économiques, n'est pas un mot précisément nouveau; mais il a reçu, dans la langue des économistes, une application en quelque sorte nouvelle. *Réciprocité* et mutualité ou mutualisme, solidarité et fraternité sont, pour ainsi dire, des synonymes; du moins ce sont des mots qui indiquent, déterminent les différentes manières d'être des rapports particuliers ou sociaux. Par fraternité, on entend une idée de charité assez vague, très-générale, mal définie, qui représente les hommes comme les fils d'une même famille, agissant les uns vis-à-vis des autres comme des frères, c'est-à-dire vivant en commun, partageant d'une façon plus ou moins égale les biens et les maux résultant de la nature des choses ou de l'état social. Dans la donnée fraternitaire, les sentiments charitables d'*altruisme*, comme disent les positivistes, dominent l'économie; justement parce que la société y est considérée comme une famille, la distribution des richesses et des produits est, non pas réglée, mais indiquée par des formules telles que celle-ci : « A chacun selon ses besoins, » qui laissent une grande part à l'arbitraire et au sentiment.

Quoique produite par l'observation des mêmes faits, l'idée de solidarité diffère de la précédente en ce qu'elle est beaucoup moins sentimentale, plus scientifique, résultant à la fois de l'étude de l'histoire, de celle de l'économie et même de la physiologie. La solidarité est à la fraternité ce que la raison est à l'intuition; celle-ci résulte d'un sentiment, tandis que celle-là résulte de l'observation. Cette dernière est fondée sur ce fait certain : que, par la similitude même des besoins et de l'organisme, par la nécessité des conditions, par la fatalité des lois qui régissent le développement de l'individu et de l'espèce, il existe un lien en quelque sorte indissoluble entre tous les hommes et tous les faits, ceux-ci résultant soit de l'initiative individuelle volontaire, soit de la nature même des choses. Les hommes sont considérés ici comme étant tous dépendants les uns des autres dans une mesure différente dans sa proportionnalité, mais certaine, et comme participant d'une manière indirecte quoique appréciable et déterminable, tantôt consciente ou active, tantôt inconsciente ou tacite, dans les actes d'autrui. Ainsi, il semble, jugeant le fait à un point de vue étroit et tout particulier, que, si un individu, cultivateur par exemple, laisse son champ en friche, ou si, par une pratique malhabile, fumures et ensemencements insuffisants, il obtient une récolte au-dessous de la médiocre, lui seul sera atteint et appauvri en apparence. Il n'en est rien, si l'on examine les faits d'une manière plus attentive, à un point de vue plus élevé et plus général. Comme la rareté est l'un des éléments qui ont le plus d'influence sur les fluctuations de la valeur, il s'ensuivra nécessairement que cette absence de production élèvera d'autant le prix des denrées similaires. En second lieu, comme il a consommé sans produire une quantité de richesse égale à sa consommation, il a diminué le fonds commun de toute la différence comprise entre ces deux termes : la société est donc très-sérieusement appauvrie par son appauvrissement particulier. Il en est ici comme dans une société d'actionnaires où quelques-uns seulement peuvent n'avoir pas rempli les conditions de la souscription et causer, par cette négligence ou cette incapacité, des entraves ou des pertes à l'exploitation commanditée et aux actionnaires qui ont fait preuve d'exactitude, d'ordre et d'activité. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Ce lien qui unit ainsi les hommes n'est pas de ceux qui s'établissent et se nouent volontairement; il est créé par la nature des choses; on peut s'en plaindre, mais on ne peut le rompre. C'est cette participation, cette responsabilité, cette dépendance commune qu'on désigne par le mot de *solidarité*. Mais il va sans dire que le lien imposé par la nature peut être accepté et établi par la volonté; ce qui donne lieu à un système solidaire, à une organisation sociale d'un genre particulier. Cette organisation voulue, raisonnée, définie, prend un nom nouveau : la *mutualité*. Celle-ci est la solidarité active, n'étant plus produite par la fatalité seulement, mais par un concours de volontés qui la déterminent et la règlent. La *réciprocité*, à son tour, est la forme précise, particulière et pratique, que prennent les actes dans cette organisation; c'est l'échange des produits et des services sur un pied d'égalité parfaite, absolue; c'est enfin l'application dans tous les actes de la vie du fameux précepte : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te fût fait. » Mais la *réciprocité* ne se borne pas à la mise en action de ce précepte, formulé d'une manière trop générale pour n'être pas un peu vague et ne pas laisser une grande latitude à l'arbitraire de la volonté et aux commentaires; elle détermine et règle les conditions de cette application et exige qu'elle soit un des éléments du pacte social, du contrat collectif, également accepté par tous les contractants. C'est à ce point de vue et considéré comme principe essentiel d'une doctrine que le mot *réciprocité* a acquis une sérieuse et nouvelle importance. Quant à l'idée qu'il manifeste et représente, elle tend de jour en jour à se substituer à l'antagonisme qui jusqu'à présent avait été considéré comme une nécessité de l'organisation sociale, produisant la distinction et la hiérarchie des classes et la concurrence entre les individus.

Tant que les hommes ne sont point égaux ou, du moins, tant qu'ils ne se considèrent pas et ne sont pas reconnus comme tels, la *réciprocité* ne peut être ni imaginée ni pratiquée, puisqu'elle a pour principe fondamental l'égalité, égalité de droits, de fonctions, de responsabilité et de rapports. On ne peut échanger son travail contre le travail d'autrui, ses services contre d'autres services, lorsqu'on croit que ce travail ou ces services sont inférieurs ou supérieurs, soit à cause de la personne dont ils émanent, soit à cause de la fonction dont ils font partie. La solidarité n'en existe pas moins dans sa rigoureuse fatalité; mais chacun alors, dans le système contraire, essaye d'en rejeter les inconvénients sur ses concitoyens et d'en conserver les avantages. Telle est, au fond, la concurrence. Dans cette dernière, l'individu ne bénéficie pas seulement de sa capacité, de ses facultés ou aptitudes, ou, du moins, de la valeur qui en résulte et qui se retrouve dans le produit; il bénéficie encore des conditions sociales ou politiques qu'il n'a point créées et qu'il exploite à son unique profit, de la même manière que ses concurrents essayent de les exploiter pour bénéficier à leur tour et amener, sinon la ruine, du moins la soumission du premier. Comme il n'y a pas de bénéfice qui ne soit une aubaine, une prime prélevée sur les objets et excédant leur valeur, il est fatal que le bénéficiaire gagne plus qu'il ne produit et que le consommateur paye une valeur plus grande que celle qu'il consomme. Cela est tout aussi absolument vrai qu'il est certain qu'en coupant un bâton en deux parties, il n'y aura un bout plus grand que s'il y a un bout plus petit. La longueur excédante du premier est le bénéfice. Dans la *réciprocité*, le bénéfice ne peut exister, puisqu'il y a égalité dans l'échange, c'est-à-dire que le producteur et l'échangiste se livrent l'un à l'autre les produits et services au prix de revient. Ici, il n'y a donc plus ni grands ni petits bouts; tous les bouts sont égaux. Si les conditions sociales influent sur la production, chacun se ressent également de cette influence qui n'est exploitée au profit de personne, mais qui se retrouve semblable, identique dans tous les échanges. La *réciprocité* est donc le pacte définitif des hommes de paix, qui, dégoûtés et fatigués des alternatives de l'antagonisme et des aléas qu'il présente, s'entendent pour faire tourner au profit de tous la puissance sociale dont chacun essayait de bénéficier pour lui seul, au risque d'être écrasé par ses concurrents et ruiné dans ses espérances. Qu'on suppose des hommes guerroyant fort, par conséquent produisant peu; ces hommes, soit groupe à groupe, soit individu à individu, se combattent en toute occasion et se pillent mutuellement pour affirmer leur triomphe et quelque peu aussi pour se rémunérer de leurs peines, du temps passé, des pillages précédents ou de ceux à venir. Tantôt celui-ci est vaincu, tantôt c'est celui-là, c'est-à-dire que chacun l'est tour à tour. C'est là une manière d'être de la *réciprocité;* mais elle se nomme alors le *talion* ou les *représailles*. Enfin, après un certain temps de cette pratique, les hommes en question font le compte des horions reçus et des horions donnés, des objets pris par eux et repris à eux, et ils s'aperçoivent, en définitive, qu'il y a une moyenne à peu près égale dans le mal qu'ils ont fait et qu'on leur a fait; cet examen les amène logiquement à se dire que, s'il est quelque peu agréable de donner des horions au voisin, il est excessivement désagréable d'en recevoir; que, s'il est avantageux de lui enlever son bien, il y a grand inconvénient à ce qu'il prenne à son tour le leur et même davantage; que tout cela se compense à peine et que le profit qu'on en retire ne mérite pas les risques qu'on court. C'est alors qu'on songe à faire un pacte par lequel chacun s'engage à ne point battre et ne point piller les autres à la condition que les autres, soit en commun, soit en particulier, ne le battront ni ne le pilleront à leur tour.

Tel est le principe et l'application élémentaire de la *réciprocité*. L'exemple qui vient d'être cité n'est pas imaginé pour les besoins de la définition; on le retrouve dans toutes les sociétés qui quittent la barbarie pour entrer dans la civilisation et le régime guerrier pour le régime pacifique. On le retrouve surtout d'une manière saisissante, avec tous les caractères et les conditions indiqués plus haut, dans les colonies de criminels condamnés à l'expatriation. Tout d'abord, livrés à eux-mêmes, à leurs instincts, à la violence de leur nature, ils se frappent et se volent les uns les autres; la nécessité amène vite, pour l'attaque comme pour la défense, l'union par groupes, une association de forces; ces groupes diminuent de plus en plus en nombre et s'accroissent, grossissent d'alliés; le combat et le vol se règlent, puis enfin, au bout d'un temps plus ou moins long, ces bandits en arrivent à la conclusion déjà indiquée plus haut et font alors des lois draconiennes qui paraîtraient dures et sévères aux magistrats qui ont autrefois condamné ces criminels devenus honnêtes par nécessité. C'est là l'histoire des colonies anglaises, de Botany-Bay entre autres.

Pour n'être point sanglante, pour se pratiquer suivant une stratégie différente réglementée par la loi, la spéculation n'en est pas moins une sorte de guerre dans laquelle la victoire se nomme la fortune et dont la défaite se traduit par la faillite ou la ruine. Ce n'est plus la force qui prime ici, c'est la ruse, l'adresse, l'ingéniosité. Au fond, le résultat est à peu près le même. Des critiques très-vives, presque toujours justes et surtout justifiées, ont été faites par diverses écoles qui, si elles n'ont pu apporter des modifications sages et pratiques à cet état de choses, en ont du moins compris, examiné et expliqué les inconvénients.

Les socialistes de l'école de Proudhon ont demandé à la suite de leur maître l'échange direct des produits, qu'ils considèrent comme un moyen pratique devant amener la suppression de cette lutte qu'ils déplorent et qui mène les uns à la fortune, les autres à la ruine. Nous avouons ne pas voir comment la mise en pratique de l'échange direct aboutirait à la suppression de la concurrence, outre qu'il nous semble très-difficile, en raison de la diversité de valeur des produits et de leur multiplicité, d'organiser l'échange direct, lequel peut s'effectuer dans une société primitive, mais est absolument impraticable aujourd'hui. Le remède aux maux réels qu'on signale n'est pas là, et l'échange direct ne peut rien pour diminuer l'âpreté de la lutte pour vivre à laquelle sont aujourd'hui condamnés tous ceux qui travaillent.

Les communistes ont proposé la centralisation des produits et leur répartition entre tous les membres de la communauté, sans se préoccuper de savoir si la production par ordre suffirait à la consommation.

Ces systèmes ne tiennent pas compte du milieu dans lequel nous vivons, pas plus que de la nature humaine. Ils conçoivent un monde particulier, une humanité spéciale, qui n'ont rien de commun avec les nôtres et partent de là pour créer des systèmes constitués d'une pièce, absolument impraticables dans le milieu où nous sommes et qui donneraient des résultats plus désastreux que ceux que nous voyons aujourd'hui.

L'élévation du niveau intellectuel et moral de l'humanité, son développement pacifique sous un régime libre, la diminution des budgets d'Etat, une bonne administration, la réforme des lois mauvaises qui tolèrent les abus scandaleux, les monopoles, les affaires véreuses, tout cela fera plus pour diminuer la lutte que soutient le travailleur, à quelque ordre qu'il appartienne, que les réformes proposées par Proudhon ou les communistes. C'est le tort, du reste, de toutes les écoles socialistes d'oublier que la réforme politique est encore à faire et de ne pas se demander si, celle-là étant faite et bien faite, la situation ne sera pas assez profondément modifiée pour que leurs systèmes n'aient plus leur raison d'être.

RÉCIPROQUANT, ANTE adj. (ré-si-pro-kan, an-te — rad. *réciproque*). Chem. de fer. Se dit d'un système de traction employé sur les plans inclinés automoteurs, et dans lequel les trains montants et les trains descendants agissent réciproquement les uns sur les autres, ceux-ci pour activer l'ascension, ceux-là pour modérer la descente.

RÉCIPROQUE adj. (ré-si-pro-ke — lat. *reciprocus;* de *re*, en arrière, et de *pro*, en avant). Qui a lieu entre deux objets agissant l'un sur l'autre : *Amour* RÉCIPROQUE. *Amitié* RÉCIPROQUE. *Haine* RÉCIPROQUE. *Devoirs* RÉCIPROQUES. *Secours* RÉCIPROQUES. *Bienfaits* RÉCIPROQUES. *Trois choses forment une alliance : choix mutuel, engagement* RÉCIPROQUE, *société commune.* (Bourdal.) *Les hommes, en s'assemblant en société, se sont en quelque sorte obligés à des égards* RÉCIPROQUES *pour se rendre plus agréables les uns aux autres.* (St-Evrem.) *Des services* RÉCIPROQUES *ne se compensent pas, car le mérite de l'initiative peut être effacé.* (Latena.) *L'action du physique sur le moral et du moral sur le physique est* RÉCIPROQUE. (E. Deschanel.) *L'obligation* RÉCIPROQUE *de respecter le droit d'autrui est ce qu'on appelle le devoir.* (Lamenn.) *La fraternité est le partage* RÉCIPROQUE *du cœur, du travail et des biens.* (Lacordaire.) *Partout où il y a des hommes rassemblés, ces hommes ont des droits et des devoirs* RÉCIPROQUES. (Laboulaye.) *La vie sociale n'est qu'un échange de devoirs* RÉCIPROQUES. (Cormen.) *La nature ne crée que des dépendances* RÉCIPROQUES *et des inégalités personnelles.* (Lamart.) *La justice est la liberté* RÉCIPROQUE. (Mich. Chev.) *En amour comme en amitié, pour bien faire la liquidation des torts* RÉCIPROQUES, *il ne faut pas oublier son propre compte.* (H. Castille.)

— Philos. *Concepts réciproques*, Dans la logique de Kant, Concepts dont l'étendue est exactement la même : *La définition et le défini doivent être des* CONCEPTS RÉCIPROQUES. (Comp. de l'Acad.)

— Logiq. *Propositions réciproques*, Propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement.

— Métrol. *Vers réciproque*, Vers latin qu'on peut lire en commençant par le dernier mot, sans que la mesure et le sens soient détruits.

— Gramm. *Pronom réciproque*, Se dit quelquefois pour PRONOM RÉFLÉCHI. ‖ *Verbes réciproques*, Verbes pronominaux réfléchis qui expriment l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres.

— Géom. *Figures réciproques*, Celles dont les côtés peuvent se comparer de manière que l'antécédent d'une raison et le conséquent de l'autre se trouvent dans la même figure. ‖ *Quantités réciproques l'une de l'autre*, Quantités dont le produit est l'unité.

— s. m. Fam. *Le réciproque*, La pareille : *Je vous aime, et vous me refusez* LE RÉCIPROQUE. (Mariv.)

— s. f. Proposition réciproque : *Démontrer la* RÉCIPROQUE. *La* RÉCIPROQUE *d'une proposition démontrée n'est pas toujours vraie.*

— **Syn. Réciproque, mutuel.** V. MUTUEL.

— **Encycl.** Géom. La proposition *réciproque* d'une autre est celle qui en prend la conclusion pour hypothèse; la conclusion de la *réciproque* doit être l'hypothèse de la proposition directe. Par exemple, les deux propositions suivantes : « Dans un triangle qui a deux côtés égaux, les angles opposés sont égaux, » et, « Dans un triangle qui a deux angles égaux, les deux côtés opposés sont égaux; » ces deux propositions sont *réciproques*. L'ancienne géométrie abondait en *réciproques* que l'on omet de plus en plus à mesure que l'esprit philosophique s'impose davantage, à mesure que l'on comprend mieux qu'une proposition quelconque n'est autre chose que l'énoncé d'une relation de cause à effet, dans laquelle effet et cause se déterminent réciproquement. Les méthodes modernes comprennent presque toujours dans une même recherche les deux relations *réciproques* entre une cause et son effet, parce que ces relations reçoivent la

forme algébrique et que l'équation dans un sens exclut l'inégalité dans le sens contraire.

— Arith. On nomme *réciproque* ou encore inverse d'une quantité numérique ou littérale le quotient de l'unité par cette quantité. Ainsi, $\frac{1}{2}, \frac{2}{3}, \frac{1}{a}, \frac{b}{a}$ sont les *réciproques* de 2, $\frac{3}{2}$, a et $\frac{a}{b}$; ces nombres expriment, en effet, des rapports pris en sens contraire. Ainsi, si

$$A = \frac{2}{3}B,$$

réciproquement

$$B = \frac{3}{2}A.$$

On dit quelquefois de deux grandeurs variables qu'elles sont *réciproques* l'une de l'autre quand le produit de leurs mesures est constant. Si, en effet, l'une varie dans un rapport, l'autre varie dans le rapport inverse ou *réciproque*.

— Algèb. On donne le nom de *réciproques* aux équations qui, ayant toutes leurs racines *réciproques* deux à deux, ne changent pas, par conséquent, lorsqu'on y change x en $\frac{1}{x}$. Comme les quantités $+1$ et -1 sont égales à leurs inverses, une équation *réciproque* peut avoir les racines $+1$ et -1 répétées chacune un nombre quelconque de fois; mais, quand on les a enlevées, l'équation se trouve nécessairement réduite à un degré pair, puisqu'aucune racine ne peut plus se reproduire par réciprocité; d'un autre côté, le changement de x en $\frac{1}{x}$ ne devant pas altérer l'équation, les coefficients des termes placés à égale distance des extrêmes doivent être égaux et de mêmes signes, ou égaux et de signes contraires; mais, dans ce dernier cas, l'équation manquerait du terme du milieu et admettrait encore pour racines $+1$ et -1, ce que l'on ne suppose pas.

Lorsque toutes les racines $+1$ et -1 ont été enlevées, l'équation étant de degré pair et ayant ses coefficients à égale distance des extrêmes égaux et de mêmes signes a la forme

$$x^{2m} + Ax^{2m-1} + Bx^{2m-2} + \dots + Bx^2 + Ax + 1 = 0;$$

on peut l'écrire

$$\left(x^m + \frac{1}{x^m}\right) + A\left(x^{m-1} + \frac{1}{x^{m-1}}\right) + B\left(x^{m-2} + \frac{1}{x^{m-2}}\right) + \dots + C = 0,$$

et, en posant

$$x + \frac{1}{x} = z,$$

on la ramène à une équation de degré m en z. En effet, l'équation

$$x + \frac{1}{x} = z$$

fournit toujours, pour

$$x^p + \frac{1}{x^p},$$

une expression en z du degré p; car si

$$x^{p-1} + \frac{1}{x^{p-1}} = z^{p-1} + \dots,$$

en multipliant le premier membre par $x + \frac{1}{x}$ et le second par z, on obtiendra

$$x^p + \frac{1}{x^p} + x^{p-2} + \frac{1}{x^{p-2}} = z^p + \dots;$$

d'où

$$x^p + \frac{1}{x^p} = z^p + \dots.$$

RÉCIPROQUEMENT adv. (ré-si-pro-ke-man — rad. *réciproque*). D'une manière réciproque : *Tout ce qui est mérite se sent, se discerne, se devine* RÉCIPROQUEMENT. (La Bruy.) *L'imagination et la peur agissent* RÉCIPROQUEMENT *l'une sur l'autre et s'exaltent à l'envi.* (Mme Monmarson.) *Les paons paraissent se caresser* RÉCIPROQUEMENT *avec le bec.* (Buff.) *Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs; pardonnons-nous* RÉCIPROQUEMENT *nos sottises.* (Volt.) *Les devoirs, ce sont les droits, et* RÉCIPROQUEMENT. (Ch. Bailly.) *Sans les libertés politiques, il n'y a point de libertés municipales solides, et* RÉCIPROQUEMENT. (Guizot.) RÉCIPROQUEMENT *garantie, la souveraineté de chacun, c'est la liberté de tous.* (E. de Gir.)

— Gramm. Voir la note du mot MUTUELLEMENT.

RÉCIPROQUER v. a. ou tr. (ré-si-pro-ké — lat. *reciprocare;* de *reciprocus*, réciproque). Rendre la pareille à : *Monsieur, vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira; mais je ne puis du tout vous* RÉCIPROQUER. (Mme de Sév.) ‖ Vieux mot.

Se réciproquer v. pr. Se rendre mutuellement la pareille.

RECIRER v. a. ou tr. (re-si-ré — du préf. *re*, et de *cirer*). Cirer de nouveau : RECIRER *des bottes;* RECIRER *un parquet.*

RECISE s. f. (re-si-se — du lat. *recisus*, recoupé). Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

RÉCISER v. a. ou tr. (ré-si-zé — du lat. *recisus*, coupé). Couper, retrancher. ‖ Vieux mot.

RÉCISION s. f. (ré-si-zi-on — rad. *réciser*). Action de réciser, de couper, de retrancher. ‖ Vieux mot.

RÉCIT s. m. (ré-si. — V. RÉCITER). Relation, narration, exposé d'une chose qui s'est passée : RÉCIT *exact, fidèle, naïf, ennuyeux. Un long* RÉCIT. *Faire le* RÉCIT *d'un fait, d'un événement. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au* RÉCIT *des combats et des batailles.* (Fléch.) *Au* RÉCIT *d'une grande action, notre âme s'embrase, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent.* (Diderot.) *Rien ne saurait égaler le charme d'un* RÉCIT *fait par un Français spirituel et de bon goût.* (Mme de Staël.) *Il n'est point de* RÉCIT *qui ne renferme un enseignement.* (Vinet.) *Les heures de loisir sont propres aux* RÉCITS. (Chateaub.) *Accepter une partie des* RÉCITS *miraculeux et rejeter l'autre ne peut être que d'un esprit étroit.* (Renan.) *On intitule volontiers bons nageurs les gens noyés, parce que cela donne plus de piquant au* RÉCIT. (A. Karr.)

A conter cependant la vieillesse s'amuse,
Et ne tarissant pas, dans ses *récits* féconds,
Tient toujours le banquet et vide les flacons.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

— Fam. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un, de quelque chose*, En parler avantageusement, en dire beaucoup de bien.

— Mus. Passage chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul : RÉCIT *de basse, de haute-contre, de violon, de hautbois.* ‖ Partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal.

— **Syn. Récit, relation.** *Récit* est le mot dont on se sert le plus souvent; il convient, quelle que soit la chose racontée, et se dit très-souvent quand le narrateur est présent et que ses paroles viennent frapper nos oreilles. *Relation* convient surtout quand on parle de ce que des voyageurs ont vu dans des pays lointains et de ce qu'ils ont raconté soit dans des livres, soit dans leur correspondance.

— **Encycl.** Littér. On fait le *récit* d'un voyage; on fait le *récit* d'une bataille; on fait le *récit* d'un conte. Mais les *récits* sont surtout, dans le principe, des traditions que les peuples se racontent à leurs foyers : le *récit* est la forme même de la tradition. Les *récits* forment toute la littérature chez les nations qui ne connaissent point encore l'usage de l'écriture; en se perpétuant de bouche en bouche, ils se développent, s'étendent, se compliquent jusqu'à ce que le poëte vienne qui les coordonne et les harmonise. L'*Iliade* et le *Râmayana* sont, à ce point de vue, des coordinations de *récits* qui, jusque-là, flottaient sur les lèvres et dans l'imagination des hommes, et qui, enfin, se fixent dans une forme harmonieuse et homogène. Ainsi, les grands créateurs épiques, Homère et Valmiki, sont les auteurs réels de la forme épique, mais nullement les auteurs de la matière épique. Celle-là existait dans les *récits* populaires. On peut donc concilier Wolf, l'adversaire acharné d'Homère, qui prétendait que l'*Iliade* s'était faite toute seule, par simple agrégation naturelle, et ceux qui, voyant dans la forme de cette œuvre l'acte évident d'une volonté humaine, s'indignent qu'on refuse d'attribuer cette volonté à une personne La formation des *récits* en épopée a été très-tardive chez certains peuples, chez les Persans, par exemple. Ce n'est, en effet, qu'au milieu de l'ère actuelle que Ferdouçi, s'étant emparé des antiques traditions iraniennes éparses dans les livres et dans les souvenirs du peuple, les réunit dans son *Livre des rois* (*Schah-Nameh*). Chez d'autres peuples, les Espagnols, par exemple, les *récits* épiques sont restés dispersés dans des romances ou chansons et ne se sont jamais unifiés dans une épopée. La France a été plus heureuse; mais son épopée s'est formée prématurément, avant sa langue; d'où il est résulté que l'épopée et la langue où elle était écrite se sont évanouies ensemble. Tous les essais que l'on tente pour réveiller la tradition épique de la forme viendront échouer contre l'indifférence de notre patrie pour les héros qu'elle a tant aimés autrefois. Merlin lui-même, dont la popularité s'est conservée si longtemps, n'intéresse plus beaucoup, et ce n'est guère que pour quelques lettrés que M. Quinet l'a ressuscité dernièrement, d'ailleurs avec une très-grande puissance poétique.

On emploie littérairement l'expression de *récit* pour désigner les narrations d'un fait. C'est dans ce sens qu'Augustin Thierry a écrit ses *Récits mérovingiens*, qui sont un des chefs-d'œuvre de ce grand historien. Dans ce dernier sens, le mot *récit* est souvent employé par les historiens et par les voyageurs. Condillac a dit, à ce propos, dans son *Art d'écrire :* « Le style de l'histoire doit être rapide dans ses *récits.* » Le mot *récit* désigne encore en rhétorique cette partie du discours consacrée à la narration des faits. Le *récit* de Théramène, dans la tragédie de *Phèdre*, rentre dans cette catégorie. La rhétorique et la poétique ont astreint le *récit*, ainsi entendu, à certaines règles de goût et de convenance. C'est ainsi que Condillac a dit dans le même traité : « La rapidité des *récits* veut que la phrase soit courte et qu'on y élague tous les détails inutiles à l'objet qu'on a en vue, » tandis que, selon le même écrivain, le style périodique convient particulièrement aux descriptions. C'est le précepte que Boileau donne dans ces deux vers :

Soyez riche et pompeux dans vos descriptions;
Soyez vif et pressé dans vos narrations.

Lemercier, dans son *Cours analytique de littérature*, interprète aussi l'expression de Boileau : « Le style du poëte, se resserrant tout à coup pour mieux courir à l'événement, fait succéder les tours concis aux périodes nombreuses, et les mots seulement clairs et justes aux expressions nobles, brillantes, métaphoriques, aux circonlocutions étendues et aux sonores désinences. » Le *récit* était très-usité dans l'ancien théâtre français; on en trouve des exemples dans presque toutes les tragédies; l'école romantique a fort restreint l'emploi du *récit*, qu'elle considérait comme peu dramatique.

Récits poétiques, par Eugène Mordret (Paris, 1856). Une poésie fraîche et familière à la fois, pleine d'abandon, mais aussi de grâce, sans tapage et sans bizarrerie, souvent originale à force d'être naturelle, telle est la qualité dominante de ce recueil. L'auteur venait de le publier et son nom était déjà connu des connaisseurs, quand la mort l'emporta tout jeune encore. Ces *Récits poétiques* sont, en général, de petits poëmes empruntés aux légendes du moyen âge : *Nicolas Flamel*, l'*An mil*, etc., ou aux légendes bretonnes : *Louarn*, *Marguerite*, etc. Ce dernier poëme est l'histoire d'un malheureux paysan qui, fou d'amour pour une jeune fille, insensible à ses prières et dédaigneuse d'aimer, s'arme d'un fusil dans un moment d'égarement et la blesse. Il est arrêté, il va être condamné. Mais, chose étrange et pourtant naturelle, celle qui a failli devenir sa victime vient demander sa grâce, le fait acquitter et l'épouse, au grand scandale du village. Aussi, quand la noce se fait,

Pas un coup de fusil n'annonça leur passage,
Pas un air de musique, un chant de mariage,
Pas un ami joyeux qui les vînt arrêter
Pour leur prendre les mains et les complimenter...
Mais le matin dorait les collines poudreuses,
Mais le grand invité des noces malheureuses,
Le bon Dieu, découvrant le ciel pur et vermeil,
Fêtait ces bonnes gens de son plus gai soleil.

Dans la seconde partie intitulée : *Tableaux de genre*, le poëte, avec une vérité qui n'est pas sans poésie, nous dépeint tantôt le marché d'Evreux et s'écrie, en voyant les paysans recompter deux fois la monnaie âprement arrachée au bourgeois :

Ah! je n'écoute point sans un mâle plaisir
L'argent sonner partout dans les bourses de cuir!
Salut, argent sacré, salut, noble salaire,
Argent gagné dix fois en écorchant la terre,
Pain du peuple, gros sous, tout usés, tout crasseux,
Mais splendides à voir aux mains du malheureux!

Tantôt encore il nous décrit la province et ses vieilles petites villes; il nous montre

Sur le quai raboteux, en face de la Seine,

le pauvre aveugle en haillons, vieux rapsode à besace, à qui il adresse des vers pleins d'une franche et touchante émotion. Presque toutes ces pièces ont du naturel et de la grâce.

Récits des temps mérovingiens, par Aug. Thierry. V. MÉROVINGIENS.

Récits de l'histoire romaine au ve siècle, par M. Amédée Thierry. V. ROMAINE (récits de l'histoire).

RÉCITANT, ANTE adj. (ré-si-tan, an-te — rad. *réciter*). Mus. Se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls ou qui exécutent la partie principale. ‖ *Partie récitante*, Celle qui est chantée par une seule voix ou exécutée par un seul instrument; celle qui exécute le sujet principal.

RÉCITATEUR, TRICE s. (ré-si-ta-teur, tri-ce — lat. *recitator*, de *recitare*, réciter). Personne qui récite quelque chose par cœur : *Un bon, un mauvais* RÉCITATEUR. *Une habile* RÉCITATRICE.

RÉCITATIF s. m. (ré-si-ta-tiff — rad. *réciter*). Mus. Sorte de chant qui imite la déclamation parlée : *Un beau spectacle bien varié, beaucoup d'airs, peu de* RÉCITATIFS, *c'est là ce qui me plaît dans un opéra.* (Volt.) *Le principal mérite de Sacchini consiste dans la beauté des* RÉCITATIFS. (Th. Gautier.) *Les* RÉCITATIFS *de Rameau sont, comme ceux de Lulli, un mélange de contre-sens continuels et de quelques déclamations heureuses.* (Grimm.)

— *Récitatif simple* ou *libre*, Celui qui est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble : *Le* RÉCITATIF SIMPLE *n'est plus en usage qu'en Italie.* ‖ *Récitatif accompagné*, Celui auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons. ‖ *Récitatif mesuré*, Récitatif qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie. ‖ *Récitatif obligé*, Récitatif accompagné et coupé par les instruments, et qui oblige, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre l'un envers l'autre, en sorte qu'ils doivent être attentifs et s'attendre mutuellement.

— **Encycl.** Mus. Le *récitatif* est une sorte de discours musical, dans lequel le compositeur cherche à donner à la voix chantée les inflexions, l'accent et la vérité de la voix parlée; il tient le milieu entre le chant proprement dit et la déclamation, et le compositeur, en l'écrivant, doit faire en sorte que les intervalles musicaux employés par lui reproduisent autant que possible ceux que l'on observerait en parlant le discours qu'il doit traduire; de même, dans la durée des notes employées, il doit tâcher de se rapprocher de la durée que pourraient avoir ces mêmes syllabes dans le discours oratoire. Dans ce dernier cas, du reste, la tâche de l'exécutant est aussi délicate que celle du compositeur; car, le *récitatif* étant chanté *ad libitum*, c'est-à-dire sans que le virtuose soit tenu de se conformer à la mesure, c'est à son tact, à son goût, à son intelligence qu'est laissé le soin de le rendre avec la vérité la plus complète. Le *récitatif* n'est d'usage que dans la musique dramatique, et ce nom lui a été donné parce qu'il s'applique uniquement à la narration, au récit. Par conséquent, il est toujours dit par une seule voix et, si plusieurs personnages prennent part à un même *récitatif*, ils ne le font jamais simultanément, mais chacun à son tour, en se répondant l'un à l'autre, par phrases brisées ou entrecoupées.

« Chez les Grecs, a dit J.-J. Rousseau, toute la poésie était en *récitatif*, parce que la langue étant mélodieuse, il suffisait d'y ajouter la cadence du mètre et la récitation soutenue pour rendre cette récitation tout à fait musicale : d'où vient que ceux qui versifiaient appelaient cela *chanter*. Cet usage, passé ridiculement dans les autres langues, fait dire encore aux poëtes, *je chante*, lorsqu'ils ne font aucune sorte de chant. Les Grecs pouvaient chanter en parlant; mais, chez nous, il faut parler ou chanter : on ne saurait faire à la fois l'un et l'autre. C'est cette distinction même qui nous a rendu le *récitatif* nécessaire. La musique domine trop dans nos airs, la poésie y est presque oubliée. Nos drames lyriques sont trop chantés pour pouvoir l'être toujours. Un opéra qui ne serait qu'une suite d'airs ennuierait presque autant qu'un seul air de la même étendue. Il faut couper et séparer les chants de la parole, mais il faut que cette parole soit modifiée par la musique. Les idées doivent changer, mais la langue doit rester la même; cette langue une fois donnée, en changer dans le cours d'une pièce serait vouloir parler moitié français, moitié allemand. Le passage du discours au chant, et réciproquement, est trop disparate; il choque à la fois l'oreille et la vraisemblance : deux interlocuteurs doivent parler ou chanter; ils ne sauraient faire alternativement l'un et l'autre. Or, le *récitatif* est le moyen d'union du chant et de la parole; c'est lui qui distingue et sépare les airs, qui repose l'oreille étonnée de celui qui précède et la dispose à goûter celui qui suit; enfin, c'est à l'aide du *récitatif* que ce qui n'est que dialogue, récit, narration dans le drame, peut se rendre sans sortir de la langue donnée et sans déplacer l'éloquence des airs. »

En réalité, le *récitatif* (en ce qui concerne l'opéra français) tient, dans le drame lyrique, la place occupée dans l'opéra-comique par le dialogue parlé; aussi, le *récitatif* est-il très-rare dans l'opéra-comique et toujours borné à un petit nombre de mesures, tandis que dans le grand opéra il est souvent fort développé, sert presque toujours de chaîne, de lien entre deux morceaux, aidant ainsi à la modulation et se rencontre même dans le cours de ces morceaux. Les Italiens, chez lesquels l'opéra-comique est chose inconnue et qui n'emploient point le dialogue parlé dans l'opéra-bouffe, se servent du *récitatif* pour le genre bouffe comme pour le genre sérieux. Sous ce rapport même ils ont fait des prodiges, et les *récitatifs* des opéras-bouffes de Cimarosa, de Paisiello, de Rossini, de Donizetti sont des merveilles de grâce, d'expression, de légèreté et de sentiment comique.

Le *récitatif* est syllabique, c'est-à-dire que chaque syllabe supporte une note, et réciproquement. Nous avons dit qu'il se chante *ad libitum*, et généralement n'est point mesuré, en ce qui concerne l'exécution. Il s'écrit, naturellement, en observant les exigences de la mesure, afin que les instruments accompagnants puissent plaquer leurs accords sur les temps déterminés ou soutenir leurs tenues, leurs trémolos de la façon indiquée par le compositeur; mais cette mesure est absolument arbitraire et dépend uniquement de la volonté, du caprice ou du génie du récitant, auquel, en ce cas, tout doit obéir. C'est celui-ci seul qui a le droit de régler la marche du *récitatif*, d'en précipiter ou d'en retarder le mouvement, selon que la situation, le sens des paroles, la marche de l'action l'exigent. Pour cela, il doit avant tout rechercher la vérité; il doit s'efforcer de suivre les principes de la déclamation oratoire pour le débit de la phrase musicale et tâcher surtout d'observer exactement les lois de la prosodie, que les divisions des notes, quoique fort multipliées, rendent pourtant d'une façon souvent très-imparfaite.

On reconnaît trois sortes de *récitatif :* le *récitatif* simple, le *récitatif* mesuré et le *récitatif* obligé.

Le *récitatif* simple, qui est le plus communément employé, est ordinairement accompagné par le quatuor des instruments à cordes; ceux-ci frappent solidement, sur les

temps forts et les repos de la voix, des accords vigoureux qui servent à la modulation ou soutiennent la voix à l'aide de notes ténues ou de trémolos plus ou moins accentués. Chez les Italiens, le *récitatif* simple ou sec (*recitativo secco*) était jadis uniquement accompagné par le clavecin; plus tard, ils y joignirent les basses et les violoncelles; mais cet accompagnement est maigre, flasque, manque à la fois de nerf et de solidité; sous ce rapport, le *récitatif* allemand ou français, celui de Gluck, de Spontini, de Meyerbeer, d'Halévy, est bien supérieur.

Le *récitatif* mesuré, ainsi nommé parce qu'il est soumis aux lois de la mesure, s'emploie beaucoup plus rarement et ne diffère du précédent que parce qu'il est mesuré. On l'emploie au milieu d'un *récitatif* ordinaire et pour mettre en relief un passage particulièrement remarquable; c'est dans ce but qu'on y ajoute parfois l'accompagnement de quelques instruments à vent, tels que les cors, les flûtes et les bassons. Bien ménagés, les effets ainsi obtenus acquièrent une grande puissance.

Enfin, le *récitatif* obligé est celui qui est soutenu et accompagné par toutes les forces de l'orchestre, dans lequel les phrases vocales sont entrecoupées de ritournelles et de traits symphoniques, de telle façon que l'orchestre et le récitant, marchant de concert, sont obligés de s'attendre l'un l'autre. Dans sa *Poétique de la musique*, Lacépède a merveilleusement caractérisé ce *récitatif*, qui est une source de beautés sublimes et qui constitue l'un des plus beaux produits de l'art : « Lorsque, dit-il, le personnage s'arrête au milieu de sa déclamation et n'exprime les sentiments qu'il éprouve que par son attitude, ses gestes et l'air de son visage, l'orchestre doit remplir les intervalles rendus vides par le silence de l'acteur; il doit peindre les passions qui agitent le personnage ou les objets qui les font naître, dialoguer avec lui, le consoler par de doux souvenirs, par des sons touchants et flatteurs, par des peintures agréables des événements futurs; ou l'attrister, le tourmenter, le déchirer par des accords lugubres, des tableaux effrayants, des images hideuses. Quelquefois ils s'interrompent et se combattent en quelque sorte; quelquefois ils montrent des affections mutuelles; toujours ils sont dépendants l'un de l'autre, comme des personnages qui paraîtraient en même temps sur le théâtre; et c'est à cause de cette sorte d'obligation de se conformer l'un à l'autre jusqu'à un certain point, que le *récitatif* porte le nom de *récitatif obligé*. Le compositeur doit l'employer lorsque les sentiments qui pénètrent un personnage sont très-forts, mais qu'ils ne dominent pas paisiblement dans son âme; que tour à tour ils en sont chassés et en redeviennent les maîtres; que les combats qu'ils se livrent ne sont pas encore décidés de manière à présenter un grand et unique tableau, mais qu'ils doivent présenter plusieurs images successives; lorsque les passions ne sont pas encore soulevées de manière à avoir une longue durée, mais que, cependant, elles bouleversent déjà tout ce qui est exposé à leurs coups; lorsque, enfin, tous les mouvements ardents que les sentiments peuvent faire naître sont mêlés d'instants de réflexion, de délibération ou d'accablement, de moments où le personnage n'exprime point ses affections par des paroles, où elles sont concentrées sans être moins effrayantes, où l'orchestre doit exprimer ce que le personnage ne peut plus représenter. Le *récitatif* obligé jouit presque toujours d'une grande puissance. Plus naturel peut-être, plus varié que les airs, plus animé, plus vif, plus rapide, plus tumultueux, s'il ne laisse pas dans l'âme un plaisir aussi pur, s'il n'excite pas des flammes aussi ardentes, il y allume un feu plus impétueux; s'il ne fait pas verser des larmes avec tant d'abondance, il transporte davantage; s'il ne déchire pas le cœur avec tant de constance, il y fait peut-être de plus grandes blessures; l'air est plutôt fait pour les situations dans lesquelles on peut rester quelque temps sans être révolté; le *récitatif* obligé peut impunément employer les traits les plus effrayants, parce qu'il les montre et les fait disparaître comme des éclairs. Les traits d'orchestre qu'il offre doivent être travaillés avec plus de soin que quelque morceau de musique que ce puisse être, à cause du grand sens qui doit leur être attaché, de la précision et de la force que l'on doit mettre dans les images qu'ils représentent, de l'espèce de conversation qu'ils doivent tenir, de la brièveté qui doit leur appartenir et qui ajoute toujours aux difficultés de toutes sortes de peintures. Mais souvent, lorsque le sentiment deviendra très-marqué au milieu d'un *récitatif*, lorsque surtout il sera tendre, plaintif ou touchant, quelque courte que soit sa durée, la voix abandonnera le *récitatif* pour un moment et aura recours au véritable chant; elle en emploiera les inflexions plus marquées, la mesure régulière, le mouvement déterminé, les intervalles plus grands, plus hardis, plus éloignés de ceux de la déclamation... »

Un beau *récitatif*, majestueux et pur, aux accents héroïques ou touchants, plaintifs ou passionnés, tendres ou impétueux, produit un admirable effet et peut facilement exciter l'enthousiasme. Les grands maîtres se sont surpassés dans ce genre, d'autant plus difficile à traiter qu'il y faut payer comptant et que l'artiste créateur ne saurait masquer son impuissance par des détails secondaires qui seraient ici de nul effet et qui, d'ailleurs, ne sauraient trouver place. Parmi les plus beaux exemples, on peut citer surtout, au point de vue du *récitatif* simple, les *récitatifs* du premier acte de la *Didon*, de Piccinni, ceux du second acte d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, ceux du premier acte de *Guillaume Tell*, de Rossini. Spontini, dans la *Vestale* et *Fernand Cortez;* Meyerbeer, dans les *Huguenots* et le *Prophète;* Berlioz, dans les *Troyens;* Halévy, dans la *Juive* et *Charles VI*, en ont écrit d'admirables. Dans le genre du *récitatif* obligé, qui a été imaginé et pour la première fois employé par Alexandre Scarlatti, il faut remarquer ceux que Sacchini a écrits dans *Chimène* et dans *Œdipe à Colone*, Piccinni dans *Atys*, Salieri dans les *Danaïdes*, Gluck dans *Armide*, dans *Alceste* et dans *Iphigénie en Aulide;* Mozart dans *Don Juan* et dans les *Noces de Figaro*, etc., etc. En ce qui concerne la musique moderne, un des plus beaux exemples qu'on en puisse citer est au second acte de la *Statue*, opéra trop peu apprécié de M. Ernest Reyer.

Mais, comme nous l'avons dit, le *récitatif* n'acquiert toute son autorité, toute sa beauté, qu'à la condition d'être exécuté d'une façon supérieure. Grimarest, dans son *Traité du récitatif* publié en 1707, faisait à ce sujet les réflexions suivantes, qui sont toujours de mise : « L'acteur doit se faire une étude particulière de prononcer distinctement chaque syllabe, à quelque élévation ou à quelque profondeur que le compositeur l'ait portée. Il y a des voix si confuses, quoique belles, que l'auditeur perd tout ce qu'elles prononcent; le spectateur alors, n'étant frappé que des tons de la musique, c'est là bien souvent ce qui lui fait dire que les paroles ne valent rien, sans les avoir lues, et peu s'en faut qu'il ne dise aussi qu'elles sont mauvaises, parce qu'elles ne se font pas bien entendre dans la bouche de l'auteur. Ainsi, avant que de chanter un morceau de musique, on doit bien consulter l'étendue de sa voix pour ne point dérober à l'auditeur le plaisir d'être touché par le sentiment exprimé par les paroles, en même temps que la mélodie du chant et l'harmonie de toutes les parties de la musique frappent agréablement son organe. » Ces réflexions s'appliquent surtout à la partie pratique de l'exécution; pour ce qui se rapporte à l'énergie, à la vérité, à l'accent, au sentiment dramatique, c'est affaire à l'intelligence, au feu, à la passion de l'exécutant de provoquer l'enthousiasme chez l'auditeur et de lui arracher des cris d'admiration. Certains chanteurs ont poussé l'interprétation du *récitatif* jusqu'au sublime : Mme Malibran, la Pasta et quelques autres faisaient frissonner les spectateurs et les transportaient par la façon dont elles disaient certains *récitatifs;* il en était de même de notre grand chanteur Duprez, qui se révéla du premier coup sous ce rapport et opéra une véritable révolution dans la manière de dire le *récitatif*.

Pour donner une idée de l'action qu'un beau *récitatif* peut exercer sur le public, nous allons traduire quelques lignes tracées par l'incomparable violoniste Tartini, l'un des musiciens les plus instruits et les plus étonnants du dernier siècle. « En la quatorzième année du présent siècle (1714), disait-il, dans l'opéra que l'on représentait à Ancône, il y avait au commencement du troisième acte un fragment de *récitatif* uniquement accompagné par la basse, et qui, aussi bien sur nous, professeurs (exécutants de l'orchestre), que sur les auditeurs, produisait une telle commotion d'esprit, que tous se regardaient en face, en raison du changement évident de couleur qui se faisait remarquer sur le visage de chacun de nous. Ce n'étaient point des pleurs que cela nous arrachait (et je me rappelle que les paroles, d'ailleurs, étaient détestables), mais l'effet produit était un certain sentiment de rigueur et de froid dans le sang qui troublaient l'âme au plus haut point. L'opéra fut représenté treize fois et toujours cet effet se reproduisit universellement. »

RÉCITATION s. f. (ré-si-ta-si-on — rad. *réciter*). Action de réciter : *La* RÉCITATION *des leçons.*

— Action de réciter en musique.

— Antiq. rom. Lecture faite en public de *toute espèce d'écrit, telle que celle d'un projet de loi proposé aux suffrages du peuple romain.* ‖ Lecture que les poëtes, sous les empereurs, faisaient de leurs œuvres inédites devant leurs amis rassemblés à cet effet.

RÉCITÉ, ÉE (ré-si-té) part. passé du v. Réciter. Que l'on dit de mémoire : *Cela n'est pas plus étrange que les prières* RÉCITÉES *au dieu Pet par les bonnes vieilles de Rome.* (Volt.)

RÉCITER v. a. ou tr. (ré-si-té — lat. *recitare*, de *re*, et de *citare*, conter, citer). Dire par cœur : RÉCITER *des vers.* RÉCITER *sa leçon. L'acteur Baron disait qu'on ne doit pas déclamer la tragédie, qu'on doit la* RÉCITER. (Acad.) *Dire des phrases de mémoire, ce n'est pas parler, c'est* RÉCITER. (Bautain.) *Les Grecs épargnaient les captifs qui* RÉCITAIENT *des vers d'Euripide.* (B. Const.) *Je ne me suis jamais risqué à apprendre un plaidoyer pour le* RÉCITER *à l'audience.* (Dupin.)

Mais tout ce beau discours dont il vient vous flatter
N'est rien qu'un piége adroit pour vous les *réciter*.
BOILEAU.

Du conseiller Mathieu l'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux dictons à *réciter* par cœur.
MOLIÈRE.

— Raconter, faire le récit de : *Il* RÉCITE *des historiettes, il les croit plaisantes, et il en rit jusqu'à éclater.* (La Bruy.)

Je sais de ses froideurs tout ce que l'on *récite*.
RACINE.

— Mus. Chanter, exécuter un récit.

Se réciter v. pr. Être récité; être raconté : *Les leçons* SE RÉCITENT *à neuf heures. Voilà ce qui* SE RÉCITE *partout.*

RÉCITEUR, EUSE s. (ré-si-teur, eu-ze — rad. *réciter*). Personne qui récite : *Il est vrai que les* RÉCITEURS *éternels sont fort à craindre et fort incommodes.* (Scudéri.) *Ces* RÉCITEURS *sont proprement des acteurs qui répètent leurs rôles.* (St-Evrem.) ‖ On dit plus ordinairement RÉCITATEUR.

RECKA, nom illyrien de la ville de Fiume. V. FIUME.

RECKE (Elisabeth-Charlotte-Constance DE MEDEM, dame DE), femme de lettres allemande, née au château de Schauenbourg (Courlande) en mars 1754, morte à Dresde en 1833. Elle épousa en 1771 le baron de Recke avec qui elle divorça en 1776 et alla alors habiter Mittau. Ayant perdu sa fille l'année suivante, elle éprouva une violente douleur de cette perte et tomba dans une sombre mélancolie. Cagliostro, qu'elle connut en 1779, profita de cette indisposition de son esprit pour lui inspirer le goût du surnaturel et lui faire croire à la possibilité de communiquer avec les morts. Mais s'étant rendue à Carlsbad, elle entra en relations avec Nicolaï, Spalding, etc., qui parvinrent à dissiper ses idées mystiques. En 1796, Mme Recke alla à Saint-Pétersbourg, où l'impératrice Catherine lui fit l'accueil le plus flatteur, puis elle voyagea en Allemagne, en Italie (1804-1806) et finit par se fixer à Dresde, où le poëte Tiedge, qui l'avait accompagnée en Italie, vécut auprès d'elle jusqu'à la fin de ses jours. On lui doit : *Prières et cantiques* (1783); *Cagliostro démasqué* (1787), ouvrage qui fit beaucoup de bruit; *Vie de Néander* (Berlin, 1804); *Poésies* (1806); *Voyage en Italie* (1815, 4 vol.); *Prières et méditations religieuses* (1826), etc.

RECKEM, ville de Belgique (Flandre occidentale), sur un petit affluent de la Lys, à 35 kilom. S.-O. de Courtrai, près de la frontière de France; 2,200 hab. Bureaux de douanes aux hameaux de Risquons-Tout et de Bronkaert. Contrebande de café, de sucre et de tabac.

RECKENITZ, rivière d'Allemagne. V. RECKNITZ.

RECKHEIM, bourg de Belgique (Limbourg), arrond. et à 6 kilom. N. de Maëstricht; 1,200 hab. Dépôt de mendicité pour les provinces de Liége et de Limbourg; filatures de laine et de fil; fabrication de bonneterie, de dentelles; tannerie. C'était autrefois le chef-lieu d'un comté.

RECKLINGHAUSEN, ville de Prusse, province de Westphalie, ch.-l. du cercle de son nom, à 48 kilom. S.-O. de Munster; 5,600 hab. Brasseries, distilleries, fabrication et commerce de toiles. Château des princes d'Arensberg.

RECKNITZ ou **RECKENITZ**, rivière de l'Allemagne du Nord. Elle prend sa source dans le Mecklembourg-Schwerin, au N.-E. de Gustrow, coule au N.-E. jusqu'à la frontière de la province de Poméranie et va se jeter dans la baie de Ribnitz, près et à l'E. de la ville de ce nom, après un cours d'environ 150 kilom. La Trebel est son affluent le plus important. Parmi les villes qu'elle arrose, nous citerons : Lage, Tessin, Sülz, Markow et Damgarten. Cette rivière est navigable pour de petits bateaux.

RÉCLAIRCIR v. a. ou tr. (ré-klèr-sir — du préf. *r*, et de *éclaircir*). Eclaircir de nouveau : RÉCLAIRCIR *du vin.*

RECLAM (Pierre-Christian-Frédéric), théologien protestant, d'origine française, né à Magdebourg en 1741, mort à Berlin en 1789. Il se rendit en 1758 à Berlin, où il trouva un protecteur et un ami dans le savant Erman et devint un prédicateur très-distingué. Nommé, en 1767, pasteur de la Frederichsstadt, il fut en même temps professeur au séminaire théologique et au collége français de Berlin. Outre les ouvrages qu'il publia en collaboration avec Erman, nous citerons de lui : *Pensées philosophiques sur la religion* (1785, in-8°); *Waldemar, margrave de Brandebourg* (1787, in-8°); *Sermons* (1790, 2 vol. in-8°.)

RECLAM-STOSCH (Marie-Henriette-Charlotte), femme auteur, épouse du précédent. Elle vivait au XVIIIe siècle, apprit le français en même temps que l'allemand et s'appliqua ardemment à l'étude des chefs-d'œuvre des deux langues. Douée d'une intelligence supérieure, très-vive, éminemment poétique, elle composa un grand nombre de pièces de vers. Celles où elle s'est servie de la langue française ont été publiées sous le titre de *Recueil de pièces fugitives* (Berlin, 1777, in-12). L'auteur les a dédiées à Bitaubé. Charlotte Storch avait épousé le pasteur Reclam en 1772.

RÉCLAMANT, ANTE s. (ré-kla-man, an-te — rad. *réclamer*). Jurispr. Personne qui fait une réclamation : *Réclamation effrayante par le nombre des* RÉCLAMANTS. (Michelet.)

RÉCLAMATEUR, TRICE s. (ré-kla-ma-teur, tri-se — rad. *réclamer*). Personne qui fait une réclamation.

— s. m. Mar. Celui qui réclame, qui revendique une prise.

RÉCLAMATION s. f. (ré-kla-ma-si-on — lat. *reclamatio;* de *reclamare*, réclamer). Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer : *On procédera à la vente des meubles, nonobstant la* RÉCLAMATION *du marchand qui les a loués. Cette loi excita beaucoup de* RÉCLAMATIONS. *Cet avis a passé sans* RÉCLAMATION, *malgré toutes les* RÉCLAMATIONS. *En général, les* RÉCLAMATIONS *au nom de l'intérêt public se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus.* (Mme de Staël.) *La* RÉCLAMATION *du droit doit être persévérante.* (Lacord.) *Tout journal libre est un poteau sur lequel chaque citoyen peut afficher sa* RÉCLAMATION, *ses griefs; pas de poteau, pas de liberté.* (Ed. Texier.)

— *Être en réclamation*, Avoir réclamé et attendre le résultat de sa réclamation : *Il y a six mois que nous* SOMMES EN RÉCLAMATION.

— *Réclamation d'état*, Action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

— Féod. *Réclamation d'un seigneur*, Poursuite que le seigneur faisait pour ravoir ses serfs qui étaient allés demeurer ailleurs sans sa permission.

RÉCLAME s. m. (ré-kla-me — rad. *réclamer*). Fauconn. Cri et signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing : *Un oiseau qui revient au* RÉCLAME. (Acad.)

— Nisell. Appeaux dont se servent les oiseleurs.

RÉCLAME s. f. (ré-kla-me — rad. *réclamer*). Typogr. Mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page d'impression et qui est le premier de la feuille, de la page suivante : *Les* RÉCLAMES *ne sont plus guère en usage.* (Acad.) Note manuscrite qui rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot ou le dernier folio d'une épreuve : *Prendre, indiquer la* RÉCLAME. *Feuillet de* RÉCLAME. ‖ *Vérifier la réclame*, S'assurer qu'il n'y a ni doublon ni bourdon dans le passage d'une feuille à l'autre.

— Théâtre. Nom donné aux mots qui terminent chaque couplet, et qui indiquent à un acteur que c'est à lui à donner la réplique.

— Publicité. Petit article de journal, payé par celui qui le fait insérer, en dehors de la place assignée aux annonces, et qui contient l'éloge d'un objet mis dans le commerce :

Pour réussir, il faut exploiter la *réclame*,
Faire parler de soi, sans cesse, à tout propos,
Et jamais au public ne laisser de repos.
DE LAVILLE.

— Plain-chant. Partie du répons que l'on reprend après le verset : *Il y a des répons à double* RÉCLAME.

— **Encycl.** Typogr. L'objet de la *réclame* typographique est le même que celui du registre et des signatures, c'est-à-dire la facilité de l'assemblage pour la reliure des volumes. Ce n'est point une invention des imprimeurs, car on trouve des *réclames* (en latin *litteræ custodes* ou *reclamantes*) dans beaucoup d'anciens manuscrits à la fin de chaque cahier, le plus souvent horizontalement au-dessous de la dernière ligne, quelquefois perpendiculairement à l'extrémité de la marge du dehors ou de celle du fond.

Le premier livre imprimé où l'on trouve des *réclames* est le *Tacite* de Venise, sans date certaine (vers 1470), imprimé par Vindelin de Spire et non par Jean de Spire, comme le veut Magne de Marolles, dans sa notice sur l'usage des registres, signatures et *réclames*. Dans cette édition, les *réclames* ne sont pas seulement à la fin de chaque cahier, mais à la fin de chaque feuillet, sans doute parce que le manuscrit qui servit à l'impression les avait ainsi. Cette méthode de mettre des *réclames* à chaque feuillet se pratiquait au siècle dernier dans presque tous les pays étrangers, tandis qu'en France les imprimeurs n'en mettaient qu'à la fin de chaque cahier.

On voit des *réclames* dans le *Medecina dell' anima*, autrement *Confessionale* de saint Antoine, imprimé à Bologne en 1472, sans nom d'imprimeur (in-4°). Elles y sont posées perpendiculairement à la marge du dehors, à la fin de chaque cahier, lorsque le cahier suivant ne commence pas par une capitale. On en voit également à la fin de chaque cahier dans la *Théséide* de Boccace, imprimée à Ferrare en 1475, par Augustin, fils de Bernard (in-fol.). Il y a encore des *réclames* dans une édition du *Commentaire* de Servius sur Virgile, de Milan (1475, *Kalendis decembribus*, in-fol.), sans nom d'imprimeur, et ces *réclames* sont posées tantôt à la marge du dehors, tantôt à celle du fond et quelquefois sous le milieu de la dernière ligne. Maittaire, d'après lequel nous citons cette édition, ne dit point si elles y sont à chaque feuillet ou simplement à la fin de chaque cahier. Le *Manuel du libraire* ne les signale qu'à quelques feuillets. Il y a

des *réclames*, mais à la fin de quelques cahiers seulement, dans le *Priscianus* de 1476, à Venise, par Jean de Cologne (in-fol.), édition qui d'ailleurs a des signatures. Enfin, il y a des *réclames* à toutes les pages dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, imprimée à Mantoue, par Jean Schall, en 1479 (in-fol.). On remarque que cet imprimeur, qui s'était déjà servi de signatures dans le *Scrutinium scripturarum*, publié par lui en 1475, n'en a point mis dans cette édition et qu'il a jugé à propos d'y suppléer par des *réclames*.

Nous nous contenterons de mentionner ces six éditions avec *réclames*, antérieures à 1480. Les *réclames* ne devinrent communes que vers la fin du XVe siècle. Ce fut à cette époque qu'Alde Manuce surtout commença à les mettre en vogue. Il les employait tantôt à la fin de chaque cahier de signature, tantôt à la fin de chaque feuillet. On en voit dans le *Psautier grec*, sans date, mais qu'on croit de 1495 au plus tard, et le premier livre sorti de ses presses, ainsi que dans le *Thesaurus Cornucopiæ* de 1496. Ce dernier a non-seulement des *réclames*, mais des signatures et des chiffres, et c'est peut-être la première édition où ces trois choses se trouvent réunies. Alde a mis pareillement des *réclames* dans son édition d'*Aristote*, publiée en cinq tomes depuis 1495 jusqu'en 1498, et dans quelques autres éditions grecques qu'il a publiées avant 1500. Mais l'usage n'en est devenu général chez les imprimeurs que vers le milieu du XVIe siècle.

— Mœurs et Cout. Qu'elle se présente dans les journaux ou sur les affiches murales, la *réclame*, annonce déguisée, attire les chalands par l'énumération toujours exagérée et trop souvent menteuse d'avantages illusoires et fait la fortune des vendeurs.

Qui ne s'est laissé tenter au moins une fois par les promesses fallacieuses d'une affiche ou d'un journal payé *ad hoc?* Ou l'on a acheté ce livre tambouriné comme chef-d'œuvre, et l'on a regretté son argent et le temps perdu à le lire; ou, sous la foi de *Immense succès !!!* on s'est fait supplicier dans un théâtre et l'on en est sorti écœuré et de massacrante humeur; ou l'on s'est laissé tenter par un bon marché apparent, et l'on a fait emplette de chaussures dont les semelles étaient en carton... On pourrait aligner ainsi plusieurs colonnes de mécomptes et de petites misères résultant d'une confiance trop naïve dans les fallacieuses promesses d'affiches et d'articles faits de manière à attirer vivement l'attention. Quand on s'y est laissé prendre une fois, on jure bien de ne plus s'y faire repincer; mais vienne une nouvelle *réclame*, plus affriolante et plus menteuse, et l'on se laisse encore entraîner. A quoi nous sert même notre propre expérience? Plus les exagérations sont hyperboliques, plus on devrait se défier et moins il semble que l'on y songe. La nature humaine est ainsi faite : ou, par un excès de confiance en soi, on ne peut admettre que l'on puisse être trompé sans que l'on veuille bien s'y prêter; ou, par suite d'une certaine honnêteté invétérée dans le cœur de l'homme, l'on se refuse à croire que la *réclame* n'est qu'une spéculation sur la bonne foi et la bêtise humaine. Il y a deux sortes de *réclames :* la *réclame* avant la lettre et la *réclame* annonce. La première, d'un taux supérieur à la seconde, figure dans le corps même du journal; elle précède la signature finale de son gérant; la rédaction la prend ainsi sous sa responsabilité, moyennant un prix qui varie selon l'importance des journaux. On comprend tout de suite que l'homme peu aisé qui veut se gratifier d'une *réclame* avant la lettre la fait substantielle et y condense les éloges, afin que sa gloire lui revienne moins cher. Il ne se perd pas en périodes, en circonlocutions, il arrive à la célébrité en trois lignes et s'illustre à peu de frais. Mais s'il est riche, il s'en donne à cœur joie, il brutalise moins sa renommée; avant de se constituer lui-même illustre, il étale ses titres à l'admiration du siècle, il en prend à l'aise pour convaincre les lecteurs de son incontestable supériorité.

On ferait une série de volumes plus nombreux que ceux de l'*Encyclopédie*, si l'on voulait recueillir les seules *réclames* remarquables (en quelque genre que ce soit : politique, arts, lettres, industrie) par leur insanité, leur vulgarité, leur excentricité, leur hâblerie et même par une certaine prétention au style élevé et à la poésie. C'est surtout sur les affiches et sur les professions de foi imprimées en vue des élections que s'étalent ou effrontément ou naïvement les plus splendides collections de *réclames* et de promesses.

Nous donnons plus loin un échantillon de la plupart des genres en vogue. Jetons auparavant un coup d'œil rétrospectif sur la *réclame* dans l'ancienne Grèce et dans l'ancienne Rome.

Chez les Grecs, les *réclames* étaient calligraphiées au pinceau ou avec un roseau taillé, sur de simples ais (planches de bois). C'était aussi de cette manière que l'on publiait les lois, les édits, les arrêts, à mesure de leur éclosion.

Les Romains adoptèrent cet usage, mais ils y apportèrent certaines modifications, variant suivant l'importance et la nature des choses à porter à la connaissance du public. Ainsi, les lois admises par les comices étaient gravées sur cuivre; les décrets du sénat, sur des tablettes d'ivoire; les ordonnances des édiles, sur des planches de buis. L'annonce des livres, les programmes de spectacle, l'avis des ventes aux enchères publiques et toutes autres *réclames* étaient simplement peints sur des planches de bois blanc, ainsi qu'on en a trouvé la preuve dans les fouilles de Pompéi.

Au moyen âge, en France, toutes les annonces et *réclames* qu'il importait de faire connaître au public étaient lues à haute voix par un crieur de profession, au milieu de groupes du peuple rassemblé à son de trompe. Quant aux autres annonces, elles étaient aussi faites par un crieur, mais avec cette distinction que le public était averti et convoqué par le bruit d'une pelle à feu frappée avec une clef de fer. Cette vieille coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans certains villages en France, où l'on ne fait pas autrement l'annonce des objets perdus, des terrains et bestiaux à vendre. Depuis 1830, les avis émanant de la municipalité, échenillage, corvées, tirage à la conscription, sont annoncés au moyen d'un roulement de tambour.

Les premières affiches sur papier étaient manuscrites. Elles se sont montrées au XVIe siècle, pendant les guerres de religion. Elles trouvèrent tout aussitôt leur véritable place, les murailles; et les partis ne se faisaient point faute d'en appliquer partout, soit secrètement, soit ouvertement; le siècle suivant vit les premières affiches imprimées. En France, la *réclame* se pratiquait presque à l'origine des gazettes; témoin ces vers de Gacon à propos du *Mercure galant :*

> Vient-il de la province un ouvrage insipide :
> Si l'écu neuf le suit, il trouve un doux accueil,
> Et tiendra le haut bout dans le fade recueil.
> . . . .
> Le *Mercure* s'étend sur les livres nouveaux;
> Et, prodiguant l'encens en flatteur mercenaire,
> Il porte jusqu'aux cieux l'auteur le plus vulgaire.

La *réclame* n'est qu'une annonce rédigée sous une forme qui a la prétention de n'être point brutale. Son but est de dorer la pilule. Une *réclame* bien faite est presque un chef-d'œuvre; il y a des écrivains qui acquièrent dans ce genre beaucoup d'habileté. Les Anglais et les Américains surtout y excellent et l'ont portée au *summum* de perfection. Personne n'a montré plus de fécondité, un génie, pourrait-on dire, plus audacieux que le célèbre Barnum dans le grand art charlatanesque de la *réclame*, où la suprême habileté consiste à rattacher sans cesse par des liens nouveaux l'utilité du produit que l'on prône à l'événement du jour, de quelque nature qu'il soit. Pour ne citer qu'un exemple, lors de l'élection présidentielle de 1860 un médecin recommanda aux électeurs de se purger, avec ses pilules bien entendu, afin d'assurer la rectitude de leur jugement avant de déposer leur bulletin dans l'urne. Voici le texte de ce chef-d'œuvre de bouffonnerie :

« Votants ! Il est nécessaire que vous déposiez vos bulletins pour les bons candidats. Pour ce faire, la tête doit être claire et voilà ce que vous assurera un emploi libéral des pilules *universelles de Brandreth !!!* Si les entrailles sont en bonne condition, ni la tête ni le jugement ne sauraient être autrement. Que chaque votant prenne donc au moins une dose de quatre pilules avant mardi prochain, et son vote sera d'accord avec la justice. »

De même qu'aux Etats-Unis, en Angleterre l'usage de la *réclame* s'est généralisé et a pris les formes les plus diverses et les plus inattendues. Voici, par exemple, un procédé employé près des chemins de fer et qui manque rarement son effet.

Au moment d'entrer dans une gare, et quand déjà vous cherchez dans votre poche le prix de votre voyage, vous apercevez à terre un petit carré de carton exactement de la même forme et de la même couleur que les billets de chemin de fer. Vos yeux sont frappés par ces mots écrits en grosses lettres : FIRST CLASS (première classe). Vous refermez votre porte-monnaie et ramassez avec empressement le précieux billet. Voyager sans bourse délier et en première classe ! Qui en négligera l'occasion? Vous relisez le billet, et..., ô désappointement ! au bas des mots : première classe, vous découvrez écrit en fort petites lettres : *Hats in Faringdon-street* (chapeaux dans Faringdon-street). C'est la *réclame* d'un chapelier qui veut que personne n'ignore qu'il vend des chapeaux de première qualité dans Faringdon-street. Force vous est de recourir de nouveau à votre porte-monnaie. Mais à l'indignation succède bientôt un fou rire, vous racontez votre mésaventure à tout le monde. C'est ce que demandait le marchand.

En France, depuis un certain nombre d'années, la *réclame* est entrée dans les mœurs, et tel industriel qui jadis se retranchait orgueilleusement derrière ces deux proverbes : « A bon vin, pas d'enseigne » et « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, » ne se fait plus aucun scrupule de jouer de la *réclame*.

A ce propos, un homme d'esprit répondait à quelqu'un qui lui reprochait de faire faire à ses livres trop de *réclames* : « Que voulez-vous, mon cher ami, Dieu lui-même a besoin que l'on sonne les cloches pour lui. »

Il y a des femmes qui ont le génie de la *réclame*. Par exemple, elles vous diront volontiers en indiquant telle ou telle ligne de leur buste ou de leur visage : « Mme X. n'a pas ceci bien, » ou encore : « a cela de charmant. » Et naturellement vous êtes contraint à regarder ceci ou cela et à faire une comparaison à leur avantage.

Parmi les innombrables *réclames* lancées par la publicité, nous citerons quelques modèles du genre :

Réclame d'un coutelier : « Infatigable dans sa course, le Temps poursuit sa marche éternelle. L'inflexible vieillard, sourd aux prières comme aux imprécations, s'avance d'un pas égal. Une année de plus va peser sur vos têtes. Ah ! puisque la voix éternelle le veut, puisque le temps est inexorable, empressez-vous d'employer les instants qu'il vous laisse et tâchez d'oublier, dans les voluptés douces de la générosité, qu'un jour vous devez tomber sous cette *faux dont la trempe ferait croire qu'elle sort des ateliers de...., rue....., no....., si célèbre par sa coutellerie fine pour étrennes.* »

Réclame d'un teinturier : « Quand le soleil a flétri la rose qui *se penche décolorée* sur sa tige arrive la *nuit*, la GRANDE TEINTURIÈRE, qui plonge la fleur dans un *bain* de rosée et lui rend son éclat, *son parfum évanoui*. Ainsi fait le *nettoyage irrétrécissant* de la TEINTURERIE *nouvelle*, rue de....., vers laquelle toutes les ménagères se rendent en pèlerinage, ainsi que les ARABES À LA MECQUE. De ces cuves, l'étoffe rajeunie, comme l'*Eson antique*, sort fraîche, souple et brillante, et, plus complaisante que sa bisaïeule, la *Médée parisienne* VA À DOMICILE détacher les tapis, etc. » (Nous avons respecté scrupuleusement la variété des caractères-typographiques.)

Réclame d'un parfumeur : « Le moment est aux découvertes merveilleuses; en voici une d'un intérêt majeur, puisqu'elle assure la conservation de la plus belle moitié du genre humain. Il y a un siècle, dans les ruines d'un cloître renversé par un tremblement de terre avant la conquête des Turcs, on a trouvé près de Smyrne, en parfait état de conservation, les corps de sept religieux enfouis sous les décombres. Ce phénomène ayant fait grand bruit, on en rechercha la cause : c'était une petite source dont les eaux se sont accumulées dans la chapelle où ces malheureux étaient en prière. Les savants qui firent l'analyse de cette eau lui reconnurent des vertus antiseptiques; l'expérience a prouvé qu'elle conserve aux chairs un constant état de fraîcheur. Depuis longtemps, les femmes d'Orient en font usage et ont reconnu son efficacité. La source est devenue une propriété de l'Etat qui l'exploite, et les chimistes en emploient l'eau pour la conservation de la jeunesse et de la beauté. » Tout cela pour arriver à une annonce de parfumerie ! Parler de Turcs, de tremblement de terre, de cadavres de religieux, pour aboutir à un flacon d'essence et à un pot de pommade !

Réclame d'un marchand de vulnéraire : « En 1814, il existait à Lyon un chimiste italien du nom de Schmitt, qui guérissait les pauvres à l'aide de plantes qu'il distillait; si bien que, dans le quartier des Brotteaux, il était connu sous le nom de *père Vulnéraire*. L'invasion éclata; le savant et bienveillant vieillard s'enfuit et se réfugia dans un monastère près de Voiron (Isère), où il mourut, laissant pour tout patrimoine à son fils les parchemins héréditaires de sa famille. Ils n'étaient autres que les secrets révélant les vertus des plantes et leur harmonie dans le mystérieux travail de la distillation. Le dernier héritier de ce secret périt à la bataille d'Austerlitz; il avait eu le temps, dans un suprême adieu, de remettre à son camarade, le lieutenant Jacques GUILLOT, les précieuses recettes qui forment la base de la *Liqueur d'or*. »

Réclame de marchand de chevaux : « Le PRINCE-EPOUX (par *Ango*, étalon du Pin), qui prendra six ans aux herbes, se livre à la reproduction. Il n'est *ni approuvé, ni primé*, mais il se recommande lui-même par ses formes, sa vigueur et sa jeunesse. Il est demi-sang, bai cerise et *très-fortement doublé*. Il a débuté dans la carrière en 1866, et ses premières armes ont été couronnées de succès. Les visiteuses qu'il a honorées ont été *complétement satisfaites* à leur première visite. Il recevra avec reconnaissance et les égards dus à leur sexe celles qui voudront bien venir charmer sa solitude et faire appel à ses mérites. » (Extrait du *Journal de Rouen*.)

Réclame en faveur de l'eau de Seltz naturelle (1875) : « L'indiscrétion parisienne de la semaine devait évidemment porter sur le retour de la Patti et sur ses représentations à l'Opéra. Les échotiers, les chroniqueurs de théâtres, les faiseurs de frou-frou ont fourni une immense course au clocher à la recherche d'anecdotes. On a si bien fureté dans les habitudes artistiques de la diva, qu'un de nos confrères a découvert cette chose, inattendue autant qu'originale : la Patti éprouve le besoin de boire pendant les entr'actes, et Valentine — voici l'imprévu — Valentine ne trouve pas de boisson meilleure que l'eau de Seltz.

» Il ne faut pas croire que le liquide petillant ait la spécialité de calmer les chagrins de l'infortunée Valentine seulement. Non; Marguerite, pendant les entr'actes de *Faust*, aura également recours au siphon. Ce n'est certainement pas par caprice de jolie femme ou par fantaisie de prima donna *di Cartello* que la Patti boit de l'eau de Seltz et qu'elle la boit pure dans les entr'actes de ses représentations. Elle sait évidemment que l'eau simplement acidulée par le gaz acide carbonique, agréable au palais, est tout à fait digestive et sapide, essentiellement favorable à la liberté des voies respiratoires et conséquemment préférable, pour l'artiste lyrique, à la plupart des eaux naturelles et minérales potables dont, pour certains tempéraments, il est prudent de s'abstenir en raison de la magnésie, des sels de chaux, des sulfates de fer et même des émétiques qu'elles contiennent. Les représentations de la Patti au théâtre de l'Opéra vont très-certainement aider à la grande réhabilitation d'une boisson quelquefois calomniée. Le public parisien, friand d'originalités, n'oubliera certainement pas plus le siphon des entr'actes des *Huguenots* qu'il n'oubliera la remarquable interprétation du rôle de Valentine par la célèbre diva Adelina Patti, marquise de Caux. »

Une réclame qui ne manque pas d'un certain mérite, commercialement, est celle qu'ont inventée les propriétaires d'un vaste magasin d'habillements confectionnés. Chacun des prospectus qu'ils font distribuer dans les rues contient une chanson rhythmée sur quelque air connu du public et que l'ouvrier chante dans les ateliers. En voici quelques couplets :

CHANSON EN SIX COUPLETS.

Air : du *Diable à Paris*.

PREMIER COUPLET.

> Du monde bravant la cohue,
> Vers midi
> Vous vous promenez dans la rue
> Rivoli.
> A l'angle où vous trouverez celle
> Saint-Martin
> Se voit le palais sans tourelle
> D'un lutin.
> Le numéro de sa demeure,
> Trente-neuf,
> Se verrait, j'en fais la gageure
> Du pont Neuf.

AUTRE CHANSON. *Air connu.*

PREMIER COUPLET.

> J'avais sept ans, j'allais en classe,
> Rien que le bout du nez au froid;
> Car tout mon corps avait pris place
> Dans l'habit d'un tailleur adroit.
> Puis, en glissant sur une glace,
> Je disais en me dandinant :
> Bien chaudement l'hiver se passe, } *bis.*
> Le *Bon Diable* est un bon enfant. }

CHANSON DÉDIÉE AUX CHASSEURS.

Air : *Tonton, tontaine, tonton.*

PREMIER COUPLET

> Chasseurs, avant d'aller en plaine,
> Veuillez passer tous chez Tronchon,
> Tonton, tonton, tontaine, tonton.
> . . . .

SIXIÈME COUPLET

> Vou aurez la livrée complète,
> Pour vingt et un francs, dit-on.
> Tonton, tonton, tontaine, tonton.
> C'est vraiment une bonne emplette
> Pour un vêtement sans coton,
> Tonton, tontaine, tonton.

En matière politique et d'élection, la *réclame* favorite des candidats à la députation, en 1848, était presque invariablement conçue ainsi : « Fils d'ouvrier, ouvrier moi-même, etc. » On peut se reporter au volume, réédité en 1868, des pièces publiées en 1848 et portant ce titre : les *Murailles révolutionnaires*.

Mais la plus grotesque en ce genre a été copiée par nous, le 27 octobre 1863, sur les murs de Quiévrain (Belgique) :

« Electeurs,
» Le règne de la chandelle est passé,
» Celui de l'huile est fini,
» Le pétrole commence !
» Votez pour Charles Vandenaële !
» Avec Charles Vandenaële, Quiévrain
» Allumera son premier réverbère de la civilisation. »

Après cet idéal de la bouffonnerie, on pourrait tirer l'échelle; mais il nous reste encore à signaler la réclame au cimetière : « Ci-gît X..., bonnetier; il fut bon père, bon époux et bon garde national. Sa veuve inconsolable continue le même commerce, rue..., no... »

N'oublions pas la *réclame* que le charcutier dont la boutique forme l'encoignure de la rue Montesquieu mit pendant plusieurs années sur une pièce de charcuterie : « *Hure impériale,* » et qu'on fit enlever seulement vers la fin de 1867.

Réclames aussi les titres qui ont décoré ou qui décorent les magasins de certains industriels : « Fournisseur breveté du roi, de l'empereur » (ou tout autre personnage).

Règle générale, la rédaction des *réclames*, en prose ou en vers, n'est pas d'une littérature même médiocre; cependant il s'en trouve dans le nombre quelques-unes dont la rédaction est à peu près supportable. Un seul exemple, copié sur les affiches de l'*Arène athlétique*, portant la date du 23 septembre 1867. Un athlète mystérieux (pour le public seulement) y tombait tous les plus forts lutteurs; la direction paya deux louis à Alexandre Ducros la pièce suivante :

À L'HOMME MASQUÉ.

> Qui donc es-tu, sombre fantôme?
> Viens-tu de l'infernal royaume?

As-tu, là-bas, aux sombres bords,
Pris à quelque spectre au teint bistre
Ce manteau, ce masque sinistre
Qui glace les cœurs les plus forts?

Qui donc es-tu, sombre figure?
Par la triple Hécate, je jure
Que ta force n'a rien d'humain :
La robe de Nessus qui brûle
Mit un terme aux exploits d'Hercule...
Les tiens n'ont point de lendemain!

Qui donc es-tu? Les fiers colosses
Dont les muscles en rondes bosses
Serpentent les reins vigoureux
Sont, dans tes étreintes terribles,
Comme des lianes flexibles
Que courbe un vent impétueux!

Tu n'appartiens pas à la terre!
Ta force, effroyable mystère!
Se fit dans l'horrible creuset
Que par la nuit, dans les clairières,
Tenaient allumé les sorcières,
Les trois sorcières de Macbeth!

Il n'est point pour toi d'adversaire!
Trois fois malheur au téméraire
Qui vient s'offrir à ton bras lourd!
En se jouant ton bras l'enlace,
Puis il tombe comme une masse
Sur le sol qui rend un bruit sourd!

Qui donc es-tu, visage sombre,
Qui nous apparais comme une ombre?
Quelle est ta secrète vertu?
Vient-elle du ciel ou du diable?
O masque noir impénétrable!
Qui donc es-tu? qui donc es-tu?

La *réclame* ne s'est pas bornée à exploiter le vaste domaine du commerce et de l'industrie; elle a pénétré dans celui de la littérature proprement dite, et, surtout dans les dernières années de l'Empire, on l'a vue se produire sous la forme de boniments dignes des tréteaux de la foire. C'est ainsi qu'au mois d'août 1866 on lisait dans tous les journaux de Paris et de la province :

« Le PROCÈS DES THUGS (étrangleurs), que publiera lundi le *Petit Journal*, est le plus extraordinaire, le plus inouï, le plus émouvant qui se soit jamais produit devant la justice humaine.

» Rarement la curiosité, l'intérêt n'auront été aussi vivement excités que par la lecture de cette épouvantable affaire.

» Jamais événement littéraire n'a produit une émotion comparable à celle qui s'est manifestée à la seule annonce du PROCÈS DES THUGS (étrangleurs) dans le *Petit Journal*.

» Rien de ce que nous connaissons ne peut donner une idée de l'intérêt profond, saisissant de cette révélation. Les faits sont si prodigieusement inouïs, les péripéties si émouvantes, que l'administration du *Petit Journal* considère comme un devoir de conseiller aux personnes impressionnables, aux jeunes mères, ou du moins à celles qui vont le devenir, de ne lire qu'avec ménagement cet effroyable récit.

» Et pourtant le PROCÈS DES THUGS, tout en initiant le lecteur à des mœurs aussi étranges que cruelles, ne contient aucune peinture dont la morale puisse s'effaroucher. Cette fois, comme toujours, le *Petit Journal* n'a pas oublié qu'il est la feuille qu'on peut laisser sans crainte sur la table de la famille. »

Puis, comme dernier coup de grosse caisse, apparaissait sur tous les murs une affiche, agrémentée de caractères fantaisistes et qui commençait ainsi :

« C'est DANS DEUX JOURS — LUNDI
C'est DANS DEUX JOURS — 27
C'est DANS DEUX JOURS — AOÛT
C'est DANS DEUX JOURS — LUNDI PROCHAIN A 4 HEURES
C'est LUNDI
C'est LUNDI — 27 AOÛT
C'est LUNDI — PROCHAIN
C'est LUNDI — A QUATRE HEURES
que le *Petit Journal*
commencera le compte rendu de cet effroyable procès.

FERINGHEA
Grand chef des Etrangleurs, etc., etc. »

RÉCLAMÉ, ÉE (ré-kla-mé) part. passé du v. Réclamer. Qui est l'objet d'une réclamation : *Une mesure universellement* RÉCLAMÉE.

RÉCLAMER v. a. ou tr. (ré-kla-mé — du latin *reclamare*, littéralement récrier, du préf. *re*, et de *clamare*, crier, dénominatif de *clamor*, clameur, cri). Implorer, demander avec instance : RÉCLAMER *l'assistance, le secours de Dieu.* RÉCLAMER *l'autorité du roi. Je* RÉCLAME *vos bontés, votre indulgence.* (Acad.) *Je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle* A *si saintement et si humblement* RÉCLAMÉE. (Boss.) *La misère ose rarement* RÉCLAMER *les lois établies pour la protéger.* (Mass.) *Tout le monde abandonne avec raison celui qui ne se soucie de personne, et pour avoir le droit de* RÉCLAMER *des services, il en faut rendre aux autres.* (Virey.) *C'est un service que je* RÉCLAME *de votre ancienne amitié.* (Cas. Delavigne.)

. . . . Ne les *réclamez* pas,
Ces dieux dont l'intérêt demande son trépas.
CORNEILLE.

‖ Recourir aux lumières, au savoir de quelqu'un :

Médecins du corps et de l'âme,
Il en coûte à qui vous *réclame*.
LA FONTAINE.

‖ *Réclamer les saints*, Implorer, solliciter leur intercession.

— Revendiquer, demander une chose à laquel on a des droits : RÉCLAMER *l'exécution d'une promesse.* RÉCLAMER *une somme qui vous est due. Les anciens rois de l'Europe prétendaient entre eux une entière égalité; mais les rois de France* ONT *toujours* RÉCLAMÉ *la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume.* (Volt.) *Maintenant que les peuples sont mûrs pour la liberté, ils* RÉCLAMENT *pour eux la justice.* ((Franck.) *Il ne faut point se lasser de* RÉCLAMER *les droits de l'humanité.* (Chateaub.) *Des sophistes croient que la race humaine n'a droit de* RÉCLAMER *ni bonheur ni dignité.* (De Barante.) *L'homme* RÉCLAME *la liberté pour arriver à l'égalité.* (La Rochef.-Doud.) *Souvent il se plaisait à lutter contre les poëtes de l'antiquité, et ses fragments de traduction sont des chefs-d'œuvre dont il n'*A *pas toujours* RÉCLAMÉ *la gloire.* (Villem.) *Celui qui se place hors des lois du genre humain ne peut en* RÉCLAMER *les garanties.* (Proudh.)

Va, va restituer tous les honteux larcins
Que *réclament* sur toi les Grecs et les Latins.
MOLIÈRE.

Grand Dieu! votre main *réclame*
Les dons que j'en ai reçus.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Fig. S'attribuer : *Il n'y a pas un progrès que le principe de justice et de liberté ne puisse* RÉCLAMER.

— Avoir besoin de, en parlant des choses : *Il n'y a pas une plante qui* RÉCLAME *autant de soins que la vigne.* ‖ Fig. Appeler, demander : *L'âme retrouve en soi-même un vide infini que Dieu seul pouvait remplir, si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fond* RÉCLAME *sans cesse, il faut qu'elle cherche des amusements au dehors.* (Boss.) *Il ne peut étouffer ce cri de la nature qui* RÉCLAME *sans cesse son auteur.* (Mass.) *Le doute nous trouble parce qu'il* RÉCLAME *un choix.* (Ed. Scherer.) *L'amitié* RÉCLAME *des concessions mutuelles.* (Théry.) *Tous nos penchants instinctifs* RÉCLAMENT *un développement ultérieur.* (Alibert.) *C'est par l'exercice de la liberté que les hommes s'initient aux vertus qu'elle* RÉCLAME. (E. Alletz.) *Quand un droit nouveau* RÉCLAME *sa place au soleil, la plupart des souverains lui font obstacle.* (L. Plée.)

— S'interposer en faveur de quelqu'un qu'on doit protéger : *Vous avez fait arrêter mon domestique, je vais le* RÉCLAMER. *Ce capitaine* RÉCLAME *son soldat.* (Acad.)

— Jurispr. Demander, exiger : *L'enfant naturel ne pourra* RÉCLAMER *les droits d'enfant légitime.* (Cod. civ.)

— Turf. *Cheval à réclamer*, Cheval admis à une course, que son propriétaire s'engage à céder, s'il gagne, pour une somme fixée d'avance : *Quand un* CHEVAL *est* À RÉCLAMER, *ceux qui le veulent font connaître leur intention aux commissaires dans des lettres cachetées, contenant l'offre d'un prix au moins égal au prix demandé.*

— Féod. Poursuivre, faire poursuivre les gens de condition servile qui étaient allés demeurer hors de la province ou de la terre, sans le congé de leur seigneur.

— Fauconn. *Réclamer un oiseau*, L'appeler pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

— Chass. *Réclamer les chiens*, Les appeler à soi, sonner la retraite. ‖ *Réclamer ses petits*, En parlant de la perdrix, Les appeler.

— v. n. ou intr. Contredire, s'opposer de paroles : *Je* RÉCLAME *contre cela. Cela a été résolu; y a-t-il quelqu'un qui* RÉCLAME *contre? Personne ne* RÉCLAME? (Acad.) *L'âge de M. de Montausier, et je ne sais quoi de vénérable dans sa personne, lui avaient acquis une espèce d'autorité universelle contre laquelle le monde n'osait* RÉCLAMER. (Fléch.) *La douce voix de la nature* RÉCLAME *dans tous les cœurs contre l'orgueilleuse philosophie.* (J.-J. Rouss.) *J'*AI RÉCLAMÉ *un des premiers contre cette ignorance ou cette injustice.* (Chateaub.) *Nous voulons bien qu'on nous donne le ton; mais quand le ton est faux, nous avons le droit de* RÉCLAMER. (Mme de Girard.) *La Chambre des pairs se laissa gorger de fournées contre lesquelles je fus presque le seul à* RÉCLAMER. (Chateaub.)

— S'entremettre, intercéder : RÉCLAMER *en faveur des absents.*

— Revenir sur un acte quelconque : *Beaucoup de religieux* RÉCLAMAIENT *contre leurs vœux.*

Se réclamer v. pr. Etre, pouvoir être réclamé : *Les sottises anonymes ne* SE RÉCLAMENT *jamais.*

— *Se réclamer de quelqu'un*, Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, qu'on en est connu ou protégé : *Voyant qu'on allait le maltraiter, il* SE RÉCLAMA *d'un tel.* (Acad.) ‖ Se dit de même en parlant des choses : *Il* SE RÉCLAMA *du droit des gens violé en sa personne. Je vous prie de me garder votre amitié dont je viendrai toujours* ME RÉCLAMER *le plus souvent qu'il me sera possible.* (G. Sand.) *La vie a deux parts, l'une matérielle et l'autre morale; les arts* SE RÉCLAMENT *de toutes les deux.* (Kératry.) ‖ Se soutenir les uns les autres : *Les charlatans* SE RÉCLAMENT *les uns des autres; l'erreur se nourrit d'erreurs.*

— S'appeler mutuellement en parlant de certains oiseaux.

— Anc. jurispr. Faire un appel : SE RÉCLAMER *d'une cour inférieure en cour suzeraine.*

— **Syn. Réclamer, redemander, revendiquer.** *Redemander* signifie simplement demander qu'on nous rende l'objet qui est à nous et dont la propriété ne nous est pas contestée. *Réclamer* et *revendiquer* se disent des choses dont on est privé depuis longtemps et supposent, outre la demande qu'on en fait, des raisons données pour prouver le droit qu'on a de faire cette demande; mais *revendiquer* indique une action judiciaire tendant à rentrer en possession d'un objet qu'un autre possède illégalement, et *réclamer* n'indique qu'un simple appel à l'équité, à la raison : *Les chevaliers se devaient à la défense des veuves, des orphelins et de tous les opprimés qui* RÉCLAMAIENT *leur protection.* (Cond.)

— **Encycl.** Turf. Tout propriétaire d'un cheval engagé dans une course a le droit d'elever une protestation, c'est-à-dire de *réclamer*, soit avant, soit après la course contre un de ses concurrents qui se serait mis en contravention contre les règlements durant la course, ou y aurait pris part sans cependant remplir les conditions du programme.

Le droit de *réclamer* appartient exclusivement aux propriétaires des chevaux engagés, à leurs entraîneurs, à leurs jockeys ou autres représentants. Le règlement des courses interdit formellement le droit de *réclamer* à tout individu, parieur ou autre, qui ne serait point dans les conditions exigées plus haut. Il se fonde pour prononcer cette interdiction sur ceci, que les concurrents sont les seuls qui aient intérêt immédiat à ce que la course soit faite dans des conditions de loyauté absolue. La raison est ici d'accord avec le règlement, et chacun comprendra facilement qu'on ait tenu à supprimer d'un seul coup toutes les réclamations que ne manqueraient point de formuler les parieurs déçus dans leurs espérances.

Toutes les réclamations doivent être adressées aux commissaires ou au juge, ou enfin à la personne chargée du pesage. Cette prescription s'explique à merveille; il est, en effet, évident que ceux-là sont désignés pour recevoir les réclamations, qui doivent statuer en dernier ressort sur tous les conflits qui peuvent surgir durant la course ou à propos d'elle.

Les commissaires peuvent d'ailleurs agir d'office et ne point attendre qu'un fait irrégulier ait amené une réclamation pour prononcer l'exclusion de celui qui s'est rendu coupable d'infraction au règlement, ou prendre telle mesure qui convient. Le droit des commissaires est ici absolu et, lors même que la partie au détriment de laquelle aurait eu lieu quelque fraude accepterait la situation qui lui est faite, le commissaire peut prendre l'initiative et provoquer une enquête, absolument comme si un des propriétaires des chevaux en ligne avait adressé une réclamation. Cette disposition se justifie par la nécessité où se trouvent les organisateurs de courses de veiller à la moralité des courses, qui, sans toutes ces précautions, disparaîtrait très-probablement assez vite du turf.

Les réclamations doivent être faites par les parties intéressées dans un délai déterminé, sous peine de nullité. S'il s'agit de réclamation contre la mesure des distances, contre la qualification des jockeys, le défaut de payement d'entrées ou de forfait, la réclamation doit avoir lieu avant la course. Cette disposition s'explique très-bien; les faits qui motivent des réclamations de cette nature étant connus avant la course et les réclamants ayant eu toute facilité pour présenter leurs observations. Pour répondre autant que possible à toutes les réclamations que peut amener la mesure plus ou moins exacte du champ de courses, le programme porte constamment la mention *environ* après l'énoncé du parcours. De la sorte, les chevaux sont considérés comme ayant parcouru environ telle ou telle distance. Toutefois la règle n'admet pas que les chevaux partent d'un point situé en deçà de la limite et les autorise seulement à partir un peu au delà. Les chevaux doivent donc toujours parcourir au moins la distance légale et c'est pour parer aux inconvénients d'un départ rendu difficile quelquefois par le nombre des concurrents mis en ligne, qu'on permet à ceux qui le désirent de partir d'un point situé au delà de la limite et d'allonger la distance à courir. Une réclamation peut donc se produire dans le cas où un cheval est parti en deçà de la limite, c'est-à-dire en réduisant l'espace à franchir.

Les réclamations relatives à la qualification d'un jockey doivent être faites avant la course, comme nous l'avons dit plus haut. Chacun sait, en effet, ou doit savoir parmi les propriétaires, entraîneurs ou jockeys, que tel ou tel jockey est interdit. Si donc un propriétaire vient à utiliser un jockey se trouvant dans cette situation, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même si, au moment où son jockey arrive à la balance, on l'empêche de monter comme disqualifié. Si une réclamation est faite après la course, elle est nulle, dit le règlement, et c'est justice. En effet, il pourrait arriver qu'un particulier connût la disqualification du jockey et que, gardant pour lui ce secret, il pariât contre cet animal, se réservant, si ce cheval gagnait, de faire valoir la disqualification du jockey, et de se taire s'il perdait. La possibilité de gagner à coup sûr les paris engagés résulterait donc, comme on le voit, de la faculté de faire des réclamations après la course sur la qualification des jockeys, puisque la disqualification du jockey entraînerait l'élimination du cheval. Il existe en Angleterre une exception à cette règle, et, chez nos voisins, un cheval dont le propriétaire est inscrit au *forfeit-list*, ou qui y figure lui-même, est incapable de gagner, lors même qu'il aurait changé de maître, et est disqualifié, alors même que personne n'aurait réclamé.

Toute réclamation contre les manœuvres illicites des jockeys, les erreurs de parcours et autres supercheries ou irrégularités qui auraient pu se commettre ou se produire durant la course, doit être faite devant les commissaires dans le quart d'heure qui suit la fin de la course. Ce délai est suffisant pour ce qui concerne des faits sur lesquels il est facile de se faire rapidement une opinion.

On accorde un délai de dix jours pour les réclamations qui porteraient sur la qualification des chevaux ou propriétaires, sur les erreurs dans les engagements et enfin sur toutes les irrégularités ou fraudes demandant une enquête ou des recherches pour être établies et démontrées. Un délai de six mois est accordé aux réclamations contre une fraude ayant eu pour résultat l'engagement ou le départ d'un cheval sous une fausse désignation tombant sous le coup du règlement. Un délai aussi long a été accordé aux réclamants pour faire la preuve de leur dire, parce qu'on a supposé que celui qui se rendait coupable d'une telle fraude devait s'entourer de mille précautions destinées à la dissimuler. On a donc voulu, dans l'intérêt de la moralité des courses, laisser à ceux qui pouvaient être victimes d'une supercherie de cette nature, le temps nécessaire aux recherches nombreuses que peut demander la preuve de cette fraude.

En Angleterre, pays du turf par excellence, toutes les réclamations autres que celles spécifiées par le règlement doivent être faites durant la réunion de la course où le fait s'est produit. Celles qui pourraient porter sur la substitution d'un cheval à un autre peuvent être faites durant un an à dater du jour de la course.

Lorsqu'une réclamation est adressée avant la course sur la qualification d'un cheval, le propriétaire du cheval est tenu de faire la preuve de cette qualification. Il doit répondre à toutes les questions qui pourraient lui être faites par les commissaires auxquels incombe le soin d'éclairer la question. Si le propriétaire réclame un délai pour faire la preuve, et il se peut qu'il n'ait point sur lui les pièces qui établissent la qualification de son cheval, un délai est fixé par les commissaires, et le prix, si le cheval gagne, est retenu. Si, au jour fixé, le propriétaire n'a point fait la preuve demandée, le prix appartient de droit au cheval arrivé second. Lorsqu'une réclamation de la nature de celles dont nous venons de parler est faite après la course, les preuves de son dire doivent être fournies par le réclamant. Le propriétaire du cheval incriminé doit fournir tous les renseignements qui lui sont demandés par les commissaires. Enfin, une enquête peut être ordonnée, s'il y a lieu. Les commissaires de la course statuent ultérieurement.

Telles sont les principales réclamations qui peuvent se produire avant ou après les courses. Telle est aussi, d'après le *Dictionnaire du sport français* de Ned Pearson, le mode de procéder employé par les commissaires pour statuer sur ces diverses réclamations.

RÉCLAMERIE s. f. (ré-kla-me-rî — rad. *réclame*). Néol. Manie, abus, charlatanisme de la réclame.

RÉCLAMEUR s. m. (ré-kla-meur — rad. *réclamer*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

RÉCLAMPER v. a. ou tr. (ré-klan-pé — du gr. *klambos*, mutilé). Mar. Appliquer une jumelle à un mât rompu, pour lui rendre de la solidité.

Se réclamper v. pr. Etre réclampé.

RECLASSEMENT s. m. (re-kla-se-man — rad. *reclasser*). Action de reclasser; résultat de cette action : *Le progrès industriel, et par conséquent le travail de déclassement et de* RECLASSEMENT *dans la société, est continuel.* (Proudh.)

RECLASSER v. a. ou tr. (re-kla-sé — du préf. *re*, et de *classer*). Classer de nouveau; classer d'une manière plus équitable.

Se reclasser v. pr. Etre reclassé.

RECLESNE, village et commune de France (Saône-et-Loire), canton de Lucenay-l'Evêque, arrond. et à 13 kilom. d'Autun, à 119 kilom. de Mâcon, au pied d'une montagne; 635 hab. Carrières de grès. Ruines des châteaux de Reclesne et d'Ebaugy.

RECLIN s. m. (re-klain). Chasse. Appeau pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON s. f. (ré-kli-nè-zon — du lat. *reclinatus*, penché). Gnomon. Situation d'un plan incliné vers l'horizon; nombre de degrés dont ce plan s'écarte de la verticale.

— Chir. Abaissement : *La* RÉCLINAISON *de la cataracte.*

RÉCLINANT adj. (ré-kli-nan — rad. *récliner*). Gnomon. Se dit d'un cadran incliné vers l'horizon.

RÉCLINATIF, IVE adj. (ré-kli-na-tif, i-ve — du lat. *reclinatus*, penché). Bot. Se dit de la préfoliaison, quand le sommet des feuilles est renversé en arrière.

RÉCLINÉ, ÉE adj. (rè-kli-né — du lat. *reclinatus*, penché). Bot. Se dit des rameaux, des feuilles et en général de tous les organes dont l'extrémité penche vers la terre.

RÉCLINER v. n. ou intr. (rè-kli-né — du lat. *reclinare*, pencher en arrière). Gnomon. S'éloigner de la ligne perpendiculaire.

— v. a. ou tr. Pencher en arrière : RÉCLINER *un cadran.*

RECLOSES, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arrond. et à 9 kilom. de Fontainebleau, à 25 kilom. de Melun; 626 hab. L'église renferme de curieuses sculptures sur bois, peintes et dorées, représentant des sujets empruntés à la Bible et des allégories.

RECLOUÉ, ÉE (re-klou-é) part. passé du v. Reclouer. Cloué de nouveau : *Cette caisse a besoin d'être* RECLOUÉE.

RECLOUER v. a. ou tr. (re-klou-é — du préf. *re*, et de *clouer*. Se conjugue comme *clouer*). louer de nouveau : *Cette planche s'est déclouée, il faut la* RECLOUER. RECLOUER *une caisse qui a été ouverte.* (Acad.) *Quand le cercueil eut été vidé, on le* RECLOUA *de nouveau.* (Anne Radcliffe.) *Elle n'a jamais songé qu'à* RECLOUER *la barque ou à raccommoder les filets de son père.* (V. Hugo.)

— Fig. Remettre, assurer de nouveau : *Je crois qu'il est bien de ceux qui* ONT RECLOUÉ *le chapeau sur la tête du cardinal de Retz.* (Mme de Sév.)

Se reclouer v. pr. Etre recloué.

RECLURE v. a. ou tr. (re-klu-re — du lat. *recludere*, littéralement renfermer; de *re*, préfixe, et de *cludere*, *claudere*, fermer, d'une racine qui doit avoir été *klu*, avec le sens de fermer, cacher, couvrir, et identique à la racine sanscrite *kru*, même sens, d'où le grec *kruptô* et l'ancien slave *kryti*, cacher, couvrir. A la racine *klu* se rattache le principal nom européen de la clef et le grec *kleiô* pour *klefô*, fermer, le kymrique *cloi*, même sens, l'anglo-saxon *kleowan*, scandinave *hlua*, abriter, couver, et l'ancien slave *za-kliuciti*, fermer. N'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe). Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes : RECLURE *un pénitent, un religieux. On* A RECLUS *une malheureuse carmélite.*

Se reclure v. pr. Être reclus. ‖ Se renfermer, s'isoler du monde.

RECLUS, USE (re-klu, u-ze) part. passé du v. Reclure. Renfermé, isolé du reste des hommes : *Les moines* RECLUS *ne connaissent de différence entre les pays que celle des climats et des productions.* (Boiste.) ‖ *Il est reclus dans sa chambre, dans sa maison, etc.*, Il n'en sort point et ne veut voir personne : *La véritable mère de famille n'est guère moins* RECLUSE DANS SA MAISON *que la religieuse dans son cloître.* (J.-J. Rouss.)

> Et je suis à Paris triste, pauvre et *reclus.*
>
> BOILEAU.

> Les temps sont malheureux, on ne s'amuse plus,
> On s'enferme chez soi; chacun s'y tient *reclus.*
>
> ***.

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, lorsqu'il est renfermé dans le périsperme.

— Substantiv. Personne qui est recluse : *Vous vous intriguerez pour avoir entrée au parloir de quelque couvent; le bavardage de ces* RECLUSES *ne vous sera pas inutile.* (Dider.) *La jeune* RECLUSE *et le bel officier s'aimèrent.* (Lamart.) *La vie rentrait au cœur de la pauvre* RECLUSE. (Méry.)

> En quoi peut un pauvre *reclus*
> Vous assister ? Que peut-il faire ?
>
> LA FONTAINE.

— Par anal. Personne qui sort peu, qui ne fréquente point le monde :

> Belle Iris, charmante *recluse*,
> Ne me demandez plus à quoi
> Dans ma retraite je m'amuse.
>
> ***.

— On a dit aussi RECLUE au fém.

> Aussitôt de nos trois *reclues*
> Chaque membre se raccourcit;
> Sous leur aisselle il s'étendit
> Deux petites ailes velues.
>
> VOLTAIRE.

— Hist. relig. Nom donné, pendant le moyen âge, à des personnes de l'un ou de l'autre sexe qui, par esprit de pénitence et de piété, s'enfermaient dans des cellules sans communication avec le monde extérieur et où la lumière ne pénétrait que par d'étroites ouvertures donnant sur des églises ou sur les lieux réguliers de maisons religieuses.

— Moll. *Reclus marin*, Nom vulgaire de l'ascidie commune : *Le* RECLUS MARIN *se trouve attaché aux grosses huîtres.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *reclus* et les *recluses* se vouaient à une mortification et à une oraison sans fin; leur vie était une suite non interrompue de prières, de jeûnes et de macérations. Les rigueurs exagérées auxquelles se portèrent quelque-uns de ces pénitents éveillèrent l'attention de l'Eglise; avant de se soumettre à cette existence extraordinaire, il devint nécessaire d'obtenir la permission de l'évêque, qui bénissait lui-même la cellule du *reclus* et scellait de son sceau la porte qui se refermait à jamais sur la victime volontaire; quelquefois même cette porte était murée comme la pierre d'un tombeau. D'après le Père Hélyot, les *reclus* ne pouvaient sortir de leur cellule « à moins que ce ne fût pour quelque cause qui regardât le bien public ou qu'il n'y eût péril de mort pour eux. » Les *reclus* qui violaient leurs vœux en quittant leur cellule sans l'autorisation expresse de l'évêque étaient, suivant l'autorité de l'auteur que nous venons de citer, enfermés de force « dans le même lieu » et soumis à des châtiments rigoureux.

Vers la fin du IXe siècle, les *reclus* étaient si nombreux qu'on rédigea une règle pour leur usage. A cette époque, il leur était permis de cultiver un petit jardin attenant à leur cellule, et ceux d'entre eux qui étaient prêtres ou religieux pouvaient communiquer, par une fenêtre donnant sur l'intérieur de l'église dont leur cellule dépendait, avec les personnes qui leur confiaient la direction de leur conscience. Quelques-uns de ces *reclus* s'élevèrent à une haute réputation de sainteté. Louis IX avait en grande estime un *reclus* qui habitait près de Rouen, et, en 1254, il vint le visiter et s'entretint longuement avec lui. Plusieurs des églises de Paris possédaient des cellules ou *reclusoirs* qui, si l'on en croit les chroniques, furent surtout habités par des femmes. Le peuple désignait généralement ces pénitentes sous le nom de *sachettes*, à cause du cilice ou sac qui leur servait de vêtement. Le plus célèbre de ces reclusoirs était celui de l'église des Innocents, sorte de cachot étroit, ne recevant le jour et l'air que par deux lucarnes grillées, dont l'une, ouverte sur le cimetière, recevait les aliments que la pitié publique jetait à la recluse, et l'autre, donnant dans l'église même, lui permettait de prendre part aux cérémonies religieuses. Il est certain qu'au XIIIe siècle plusieurs *recluses* vivaient dans l'église des Innocents; car un testament daté de l'année 1247 contient un legs de 20 livres parisis en faveur des quatre *recluses* des Innocents. Parmi les *recluses* qui habitèrent la cellule du cimetière, nous citerons : Jeanne La Vodrière qui fut enfermée le 11 octobre 1422, avec tout l'appareil d'une profession religieuse; Alix La Burgote, à laquelle Louis XI fit élever, dans l'église des Innocents, un tombeau de marbre noir; Jeanne La Panoucelle et Renée de Vendômois; cette dernière, détail à noter, avait été condamnée pour ses crimes à l'expiation que d'ordinaire les *recluses* s'imposaient volontairement.

L'église Saint-Séverin, l'église Sainte-Opportune eurent aussi des reclusoirs. Une *recluse* de cette dernière église, Agnès ou Philippine du Rochier, fille d'un marchand de la rue Thibautodé, enfermée en 1403, à l'âge de dix-huit ans, mourut dans sa cellule à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, après avoir pratiqué toute sa vie les plus effrayantes mortifications.

RECLUS (Jean-Jacques-Elisée), écrivain et géographe français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) le 15 mars 1830. Il est fils d'un pasteur protestant qui l'envoya compléter ses études à la Faculté protestante de Montauban et à Berlin. De très-bonne heure, M. Reclus se signala par son amour de la liberté et son attachement pour les idées républicaines. Forcé de quitter la France après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se mit à voyager et visita successivement les îles Britanniques, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, particulièrement la Nouvelle-Grenade, où il passa plusieurs années. De retour en France en 1857, le jeune savant rapportait de ses longues pérégrinations un grand nombre de notes et d'indications précieuses qu'il ne devait pas tarder à utiliser. Devenu rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, du *Tour du monde* et d'autres recueils, il y publia des articles qui furent extrêmement remarqués. Les études qu'il fit paraître dans le premier de ces recueils sur la guerre de sécession d'Amérique eurent notamment un grand retentissement et contribuèrent à éclairer l'opinion publique, alors mal renseignée et encore indécise sur la justice de la cause que défendait Lincoln. Le ministre des Etats-Unis à Paris fit proposer, à titre de remercîment, à M. Reclus, une importante somme d'argent; mais le jeune savant, qui écrivait pour le triomphe du droit et de la liberté et non pas pour une récompense pécuniaire, refusa noblement cette offre généreuse, bien qu'il fût dans une situation voisine de la gêne.

A cette époque, M. Reclus collaborait aux *Guides-Joanne.* Par l'exactitude des renseignements, la précision des détails, la science des faits historiques, la couleur et le charme du style, il sut faire de ces ouvrages, ordinairement arides, des livres d'une lecture aussi attrayante qu'instructive. Depuis lors, il a publié des ouvrages de géographie générale d'une haute importance et qui ont mis le sceau à sa réputation, non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Il s'est placé au premier rang de ces vulgarisateurs habiles qui répandent dans le public lettré les résultats de la science. La Société de géographie, après l'avoir appelé dans son sein, le nomma membre de la commission centrale. Par horreur du despotisme et de l'Empire, M. Elisée Reclus se fit affilier à l'Internationale en 1869. Lors de l'investissement de Paris par les Prussiens (sept. 1870), il fit partie de la garde nationale sans accepter de grade et demanda à être incorporé dans les bataillons de marche, bien qu'il fût marié et père de deux enfants. Las de l'état d'inertie dans lequel on maintenait la garde nationale, il entra dans la compagnie d'aérostatiers de Nadar. « Quand M. Reclus se présenta à moi, raconte ce dernier, je lui dis : « Songez à ce » qu'on attend de nous : pas de solde, c'est » une condition essentielle; coucher sur la » place Saint-Pierre (où on attrapait force » rhumatismes, je m'en suis aperçu depuis); » enfin courir les risques et les dangers de ces » ascensions bien plus grands que ceux des » ascensions libres. » A toutes ces observations, M. Reclus ne répondit rien, sinon qu'il persistait dans ses idées... Depuis lors, il fit partie de notre compagnie d'aérostatiers. Son zèle ne s'est jamais démenti. Il venait le matin chez moi me demander s'il n'y avait rien à faire, et quand je voulais diminuer son ardeur, il répondait : « C'est que, si nous n'avions rien » à faire, j'irais passer le temps aux remparts. »

Après la révolution du 18 mars 1871, M. Elisée Reclus publia dans le *Cri du peuple* (25 mars) un manifeste dans lequel, tout en désapprouvant avec vivacité la conduite du gouvernement, il se prononçait avec énergie pour la conciliation, contre toute effusion de sang. « Notre salut, disait-il, est dans l'union et la concorde. Entre républicains, entre concitoyens et Français, ce n'est point au canon et au fusil de prononcer, mais au suffrage universel. » Envoyé en reconnaissance sur le plateau de Châtillon le 5 avril au matin, il fut enveloppé avec quelques autres gardes nationaux et fait prisonnier par des soldats de l'armée de Versailles. Après sept mois de détention à Brest, où il donna des leçons de mathématiques à ses codétenus, M. Elisée Reclus fut traduit, le 15 novembre 1871, devant le 7e conseil de guerre, à Saint-Germain, et condamné à la déportation simple. Le monde savant s'émut de voir frapper si durement cet honnête homme, cette âme généreuse, ce vaillant écrivain. Au mois de décembre, un grand nombre d'hommes éminents, notamment Darwin, le professeur Williamson, lord Amberley, adressèrent d'Angleterre au chef du pouvoir exécutif une pétition où se trouvait ce passage : « Nous osons penser que la vie d'un homme tel que M. Elisée Reclus, dont les services rendus à la cause de la littérature et de la science, services reconnus par un nombreux public, ne nous semblent qu'une promesse, pour ainsi dire, d'autres services plus grands encore, que la maturité vigoureuse de son esprit rendra dans l'avenir à cette même cause; nous osons penser que cette vie appartient non-seulement au pays qui la vit naître, mais au monde entier, et qu'en réduisant ainsi au silence un tel homme ou en l'envoyant languir loin des centres de la civilisation, la France ne ferait que se mutiler et qu'amoindrir son influence légitime sur le monde. » Ce chaleureux appel fut entendu. Le 4 janvier 1872, M. Thiers commua la peine de la déportation en celle du bannissement. M. Reclus quitta alors la France et alla habiter l'Italie, où il reprit ses travaux. Au mois de février 1874, il y perdit sa jeune femme qui partageait son exil.

Indépendamment de nombreux articles, on doit à ce remarquable savant : *Guide du voyageur à Londres* (1860, in-12); *Voyage à la sierra Nevada de Sainte-Marthe* (1861, in-12); *Londres illustré* (1862, in-12), guide spécial pour l'Exposition de 1862; les *Villes d'hiver de la Méditerranée et des Alpes-Maritimes* (1861, in-12), ouvrage extrêmement remarquable; *Histoire d'un ruisseau*, un petit chef-d'œuvre; une belle *Introduction au Dictionnaire des communes de France* d'Ad. Joanne (1864); la *Terre*, description des phénomènes de la vie du globe (1867-1868, 2 vol. in-8°); ce grand ouvrage, un des meilleurs du genre, unit la solidité du fond à l'agrément de la forme, et la beauté des cartes, des figures qu'il contient en fait une œuvre d'art. La *Terre*, traduite en plusieurs langues, a fondé la réputation de M. Reclus en France et à l'étranger. Citons encore : *Nice, Cannes, Monaco, Menton, San-Remo* (1870, in-12); enfin les *Phénomènes terrestres* (1872, 2 vol. in-12), reproduction abrégée et beaucoup moins luxueuse de la *Terre.* « Cet ouvrage, dit M. Marchand, met une mine de renseignements intéressants à la portée de tous... Il éveille notre curiosité et allume en nous le désir de l'investigation personnelle. En appelant notre attention sur des phénomènes et des transformations que l'on peut suivre et observer sans peine, en partie du moins, il nous invite à entreprendre nous-mêmes l'étude directe de la nature, à pénétrer plus avant dans le sanctuaire de cette science dont les révélations sont une lumière fortifiante. »

RECLUSERIE s. f. (re-klu-ze-rî — rad. *reclus*). Nom donné aux cellules qui servaient d'habitation aux reclus ou aux recluses pendant le moyen âge.

RECLUSION s. f. (re-klu-zi-on — rad. *reclure*). Etat d'une personne plus ou moins étroitement renfermée : *Il s'est condamné lui-même à une* RECLUSION *absolue. On a ordonné sa* RECLUSION. (Acad.)

— Législ. Peine afflictive et infamante infligée aux personnes qu'on renferme dans une maison de force : *Il a été condamné à la* RECLUSION. *La* RECLUSION *est une peine afflictive et infamante, comme les travaux forcés et la mort; tandis que le bannissement n'est qu'infamant et que l'emprisonnement n'est qu'afflictif.*

— Anc. législ. Action de renfermer dans un monastère, dans une maison de force : *Les femmes adultères étaient punies de la* RECLUSION *dans un monastère. Je passe sous silence sa sœur, renversée du trône, et sa première femme, condamnée au knout et à la* RECLUSION. (Scribe.)

— Rem. Quelquefois on écrit et l'on prononce RÉCLUSION : *Onze mois de* RÉCLUSION *l'avaient rendu avide de nouvelles.* (Lam.) *Napoléon, dans son affreuse* RÉCLUSION, *disait qu'il n'avait rien de trop que du temps.* (Boiste.)

— **Encycl.** Législ. Cette peine ne peut être prononcée par les tribunaux correctionnels; elle ne punit que les crimes dont la connaissance n'appartient qu'aux cours d'assises.

La *reclusion* est placée, dans l'échelle des peines, entre les travaux forcés et l'emprisonnement. Elle ne peut être prononcée pour plus de dix ans, comme l'emprisonnement pour plus de cinq. Les individus condamnés à la *reclusion* subissent cette peine dans les maisons centrales, qui renferment des condamnés à l'emprisonnement, à la *reclusion* et aux travaux forcés. Le traitement de ces individus, qui sont condamnés à des peines différentes, châtiments de crimes divers et de différente gravité, est absolument le même. L'assassin, le faussaire et le vagabond sont soumis à un régime identique. La seule différence se trouve dans la somme retenue sur le produit de leur travail, somme proportionnelle à la nature et à la gravité de la peine.

La faveur joue aussi un grand rôle dans la manière dont on fait subir leur châtiment aux condamnés. Ainsi, tandis que ceux qui sont condamnés par les tribunaux correctionnels, pour un délit quelconque, à plus d'un an et un jour de prison, sont confondus avec les plus scélérats et les plus criminels, des criminels de haut parage jouissent de singulières immunités. C'est ainsi que le faussaire Dupray de La Mahérie, condamné par la cour d'assises de la Seine (1866) à sept ans de travaux forcés, vit sa peine commuée, non-seulement en *reclusion* ou en emprisonnement ordinaire, qu'il eût dû faire en maison centrale, mais en une peine extrêmement douce et plus bénigne encore que celle des citoyens condamnés à quelques mois de prison pour délit de presse. Il fut conduit à la prison de Sainte-Pélagie, où il occupa deux cellules meublées par lui. C'est ainsi encore que le faussaire Jules Pic, ancien conseiller général, condamné à douze années de travaux forcés en 1869, reçut immédiatement l'autorisation de subir sa peine dans une maison de santé. Sous l'Empire, cette même administration, si clémente envers les faussaires, a pendant longtemps mis les citoyens condamnés à plus d'un an de prison, pour délit politique, dans les maisons centrales et leur a donné pour directeur des travaux de misérables assassins condamnés au bagne. Citons, parmi les victimes de ces détestables abus, deux hommes auxquels leurs procès politiques ont fait une certaine notoriété, MM. Briosne et Oudet.

Mais revenons à la règle, trop souvent faussée par des faveurs scandaleuses ou par d'odieuses rigueurs. Si les individus condamnés à la prison peuvent se trouver dans les prisons départementales ou dans les maisons centrales, si ceux qui sont condamnés aux travaux forcés peuvent être mis dans les maisons centrales ou dans les bagnes, les individus condamnés à la *reclusion* ne peuvent être mis dans les maisons centrales. V. PRISON.

RECLUSIONNAIRE s. m. (re-klu-zi-o-nè-re — rad. *reclusion*). Personne qui est condamnée à la reclusion.

RECOARO, bourg d'Italie, à 52 kilom. de Vicence, situé au fond de la vallée de l'Agno, sur les bords d'un torrent rapide, et dominé à l'O. et au N.-O. par un amphithéâtre de montagnes de dolomie qui le séparent du val d'Arsa, du val Ronchi et de la vallée de l'Adige; 5,000 hab. La montagne de Recoaro, qui domine le bourg, offre de beaux points de vue. Les eaux de Recoaro, connues depuis longtemps, mais dont la célébrité augmente d'année en année, sont froides, sulfatées et carbonatées, magnésiennes, ferrugineuses, gazeuses. Elles émergent, par plusieurs sources, au pied du mont Spitz et d'une grande muraille dolomitique qui domine Recoaro à l'O. et au N. Leur température est d'environ 12°. Elles sont excitantes, toniques et

reconstituantes. C'est surtout par le fer et l'acide carbonique qu'elles agissent.

RECOCHER v. a. ou tr. (re-ko-ché). Techn. Rabattre la pâte, le mastic, l'argile avec le creux de la main.

RECOGNER v. a. ou tr. (re-ko-gné; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *cogner*, dérivé lui-même de *coin;* proprement remettre au coin, dans le sens de la locution latine *in angustum reducere*). Cogner de nouveau : RECOGNEZ *ce clou qui se détache.* ‖ Contenir, faire rentrer : RECOGNER *ses larmes.*

— Fig. Repousser, battre de nouveau : *Nos troupes* RECOGNÈRENT *l'ennemi.* ‖ Vieux en ce sens.

— Pop. *Se faire recogner*, Etre battu, recevoir des horions : *C'est une mauvaise tête qui* SE FERA RECOGNER.

Se recogner v. pr. Se cogner de nouveau contre quelque chose : *Cet enfant vient de* SE RECOGNER *la tête.* (Acad.)

RÉCOGNITIF, IVE adj. (ré-ko-ghni-tif, i-ve — rad. *récognition*). Qui sert à faire reconnaître : *Il y a là des signes* RÉCOGNITIFS *qui nous guideront.*

— Jurispr. Se dit d'un acte par lequel on reconnaît une obligation, en rappelant le titre auquel elle doit son origine.

RÉCOGNITION s. f. (ré-ko-ghni-si-on — lat. *recognitio*, même sens). Reconnaissance de l'état d'une personne, de la qualité d'une chose : *Enfin, parmi les riverains du Danube, il n'y a que le Grand Turc qui ne lui refuse pas sa* RÉCOGNITION. (De Courchamp.)

— Anc. jurispr. Nouvel examen d'une chose.

— Philos. Acte par lequel la mémoire reconnaît une idée effacée au moment même où la perception reproduit cette idée.

Récognitions, le second des trois ouvrages qui furent longtemps attribués au pape saint Clément et qui sont généralement désignés sous le nom de *Clémentines.* V. ce mot.

RECOHOBER v. a. ou tr. (re-ko-o-bé). Cohober de nouveau.

RECOIFFÉ, ÉE (re-koi-fé) part. passé du v. Recoiffer. Coiffé de nouveau.

RECOIFFER v. a. ou tr. (re-koi-fé — du préf. *re*, et de *coiffer*). Coiffer de nouveau; réparer le désordre d'une coiffure : *Le vent avait dérangé ses cheveux, on a été obligé de la* RECOIFFER.

— En parlant de bouteilles, de flacons : *Il y a certaines liqueurs qu'il faut* RECOIFFER *chaque fois que l'on s'en sert.*

Se recoiffer v. pr. Réparer le désordre de sa chevelure; se coiffer de nouveau : *Enfin, la jolie femme* S'ÉTAIT RECOIFFÉE *de son chapeau pour sortir et ne sortait pas.* (Balz.) *Il fit un signe de croix, se releva,* SE RECOIFFA. (V. Hugo.)

RECOIN s. m. (re-koin — du préf. *re*, et de *coin*). Coin plus caché, moins exposé à la vue : *Il était dans un* RECOIN *où l'on eut bien de la peine à le trouver. Il n'y a coin et* RECOIN *où l'on n'ait cherché.* (Acad.) *C'était un de ces* RECOINS *comme les architectes en réservent quelquefois au point de jonction du toit et du mur d'appui.* (V. Hugo.) *En parcourant tous les* RECOINS *du vieux manoir, il a découvert un long et ténébreux passage.* (Th. Gaut.) *Dans aucun* RECOIN *de la chapelle on n'osa échanger le plus furtif sourire.* (G. Sand.) *Je crois que j'ai scruté tous les coins et* RECOINS *de la maison dans lesquels il était possible de cacher un papier.* (Baudelaire.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les *recoins* d'un monstrueux pâté.
BOILEAU.

— Par anal. Endroit retiré, isolé : *Le pauvre Rodio, depuis pris dans un* RECOIN *de la Calabre, fut jugé par une commission militaire.* (P.-L. Cour.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus intime : *Il poursuit un raisonnement jusque dans les derniers* RECOINS *de la logique.* (Mol.) *Il n'y a rien, dans les sciences, qui n'ait ses coins et* RECOINS *où la vue d'un jeune homme ne perce pas.* (Huet.) ‖ Fam. *Les recoins du cœur, de la conscience*, Les replis du cœur, de la conscience, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, dans la conscience.

— **Syn. Recoin, coin.** V. COIN.

RECOING (Jean-Baptiste-Antoine), ingénieur français, né près de Joigny en 1770, mort à Paris en 1831. D'abord oratorien, il fut ensuite soldat (1793), élève de l'École polytechnique (1796) et ingénieur. Parmi ses ouvrages, qui sont anonymes, nous citerons : *Syllabaire dactylologique* (1823, in-4°); *Nouvel essai de sténographie* (1826); le *Sourd-muet entendant par les yeux* (1829, in-4°).

RÉCOLÉ, ÉE (ré-ko-lé) part. passé du v. Récoler : *Les témoins ont été* RÉCOLÉS *et confrontés.* (Acad.)

RÉCOLEMENT s. m. (ré-ko-le-man — rad. *récoler*). Anc. jurispr. Action par laquelle on récolait les témoins : *Faire le* RÉCOLEMENT *des témoins. Après le* RÉCOLEMENT *et la confrontation.* (Acad.) ‖ Procès-verbal de récolement : *A peine eut-on le temps ce jour-là de lire les interrogatoires et* RÉCOLEMENTS. (Beaum.)

— Procéd. Vérification de tous les effets, de tous les papiers contenus dans un inventaire : *Faire le* RÉCOLEMENT *de meubles et d'effets saisis.* ‖ *Procès-verbal de récolement*, Acte que l'on dresse en remplissant cette formalité.

— Sylvic. Opération qui consiste à arpenter de nouveau une coupe de bois et à recompter les baliveaux et les arbres de réserve que l'adjudicataire était tenu d'y laisser.

— P. et chauss. Vérification des constructions ou des divers ouvrages établis d'après des décisions administratives, soit sur des alignements, le long des routes, soit sur les cours d'eau, comme des usines, afin de s'assurer si les prescriptions imposées ont été exactement remplies dans l'exécution de ces constructions, ou de constater en quoi elles en diffèrent. ‖ Le résultat de cette vérification. ‖ *Procès-verbal de récolement*, Pièce qui établit le résultat de cette vérification.

— **Encycl.** Procéd. L'huissier ou tout autre officier public qui procède à une saisie de meubles est tenu de consigner dans son procès-verbal l'énumération détaillée et l'exacte spécification des objets saisis. S'il s'agit de marchandises, il doit en énoncer la nature ainsi que le nombre, le poids ou le volume, la quantité en un mot (art. 588, code de pr.). Cette prescription est de rigueur; il importe que le gardien préposé à la saisie ne puisse rien distraire des valeurs confiées à sa garde. On nomme *récolement* l'opération qui, postérieurement à une saisie, consiste à vérifier si les objets saisis sont intégralement représentés par le gardien ou si quelques-uns manquent à l'appel. Cette opération est également consignée dans un procès-verbal qui porte le nom de procès-verbal de *récolement.*

Il peut y avoir lieu à *récolement* dans plusieurs circonstances. Il doit y être procédé d'abord dans le cas prévu par l'article 606 du code de procédure, où le gardien demande son remplacement et sa décharge. Le procès-verbal qui intervient alors doit simplement énoncer que les meubles saisis ont été représentés par le gardien. Pour éviter les écritures parasites et un surcroît inutile de frais de timbre, la loi interdit à l'huissier toute énumération et tout état descriptif des meubles saisis qui lui sont identiquement représentés; ce n'est que dans le cas où il existe des déficits, qu'il peut, et qu'il doit même, faire une mention exacte et détaillée des objets manquants. Du reste, si, contrairement à la prohibition de la loi, l'huissier consignait dans son procès-verbal de *récolement* l'état détaillé des meubles que le gardien lui représente, l'exploit ne serait pas pour cela le moins du monde entaché de nullité; seulement ni les écritures surabondantes, ni le papier timbré abusivement employé n'entreraient en taxe. Ce surcroît de frais resterait à la charge de l'officier ministériel.

Il y a encore lieu à *récolement* lorsque, à la requête d'un nouveau créancier, un second huissier se présente pour saisir des meubles déjà frappés d'une précédente saisie. Il serait frustratoire de saisir à nouveau les valeurs qui sont déjà sous la main de la justice et dont le prix doit, après la vente à l'enchère, être distribué aux créanciers. L'huissier survenant doit toujours se borner à procéder au *récolement*, sans énumération détaillée et avec la sobriété de style dont nous parlions à l'instant, et que la loi et les tarifs de la procédure lui imposent. Néanmoins, si l'on avait omis de comprendre dans la première saisie certains meubles du débiteur, l'huissier dernier venu en opérerait la saisie et en consignerait l'énonciation détaillée dans son procès-verbal. Il en confierait du reste le dépôt au gardien déjà préposé à la saisie précédente (art. 611, code de pr.).

Il est enfin procédé à un *récolement* qui, celui-là, a invariablement lieu dans tous les cas, au moment où va se faire à la vente publique des meubles saisis. Ce dernier *récolement* doit, comme tous les autres, ne présenter aucun état énumératif des meubles saisis qui sont retrouvés dans la possession du gardien. Seulement, le rappel de chaque objet est fait sur le vu du procès-verbal de saisie que le gardien est tenu de représenter, et si quelques articles font défaut, ceux-là simplement sont spécifiés dans le procès-verbal de *récolement*, avec mention expresse de toutes réserves de droit à raison de l'infidélité ou de la négligence du gardien.

— Sylvic. Quand une coupe ou vente de bois a été abattue, débitée ou vidée, on procède au *récolement*, pour s'assurer que l'adjudicataire ou l'exploitant a bien rempli toutes les conditions du cahier des charges, s'il n'a pas outre-passé les limites de la coupe, s'il a conservé toutes les réserves ou baliveaux marqués, etc. Cette revue est appelée *récolement*, parce qu'en y procédant on fait la confrontation de la coupe avec la délimitation et la description qui en ont été faites dans les procès-verbaux d'assiette, de mesurage, de balivage et de martelage. On l'appelle encore *reddition*, en ce qui concerne les marchands, et *réception*, en ce qui regarde les agents, parce que les premiers rendent la coupe et que les seconds la reçoivent et en donnent décharge. Enfin, on l'appelle *sortie de la vente*, parce que c'est la dernière démarche que fait l'adjudicataire, d'où le nom de *droits de sortie* donné aux droits qui sont perçus pour le *récolement.* Cette opération doit être faite le plus tôt possible après la vidange, d'abord parce que l'adjudicataire a intérêt à être déchargé; ensuite parce que, si on attendait trop longtemps, les marques faites aux baliveaux pourraient s'effacer par suite des progrès de la végétation. Le *récolement* consiste surtout dans la reconnaissance de la coupe, qui comprend le remesurage et la visite de l'intérieur, afin de s'assurer si tous les baliveaux portés sur le procès-verbal de balivage sont en effet réservés, si les diverses catégories de bois ont été bien coupées, si on n'y a commis aucun délit d'exploitation. Enfin, un jugement intervient sur le procès-verbal de cette confrontation et constitue la réception.

RÉCOLER v. a. ou tr. (ré-ko-lé — du bas latin *recolare*, examiner, vérifier de nouveau, lequel est un métaplasme du latin *recolere*, reprendre en œuvre, pratiquer de nouveau, de *re*, préfixe itératif, et de *colere*, agir, faire, pratiquer, de la racine sanscrite *car*, qui a aussi ce sens). Anc. jurispr. Lire à des témoins, qui ont été entendus dans une procédure criminelle, la déposition qu'ils ont faite, pour s'assurer qu'ils y persistent : RÉCOLER *des témoins.*

— S'est dit autrefois pour rappeler à la mémoire : *En y jouant,* RÉCOLAIT *les passages des anciens auteurs.* (Rab.)

RECOLLÉ, ÉE (re-ko-lé) part. passé du v. Recoller. Collé de nouveau, une seconde fois : *Ces papiers auraient besoin d'être* RECOLLÉS.

RECOLLECTEUR s. et adj. m. (re-kol-lèkteur — rad. *collecteur*). Anc. jurispr. Celui qui recueille des lois, des faits, des comptes.

RÉCOLLECTION s. f. (ré-koll-lè-ksi-on — du lat. *recolligere*, se recueillir). En style de dévotion, Action par laquelle on se recueille en soi-même, on rappelle toutes ses idées : *Profonde* RÉCOLLECTION. RÉCOLLECTION *intérieure.*

— Hist. relig. *Pères de la Récollection*, Nom que les religieux déchaussés de la Merci, en Espagne, ont reçu après leur réforme.

— Philos. Effort de la mémoire qui cherche à retrouver une idée perdue, en l'absence de la perception qui pourrait la reproduire. ‖ Souvenir des objets extérieurs que nous retrace l'imagination : *Notre* RECOLLECTION *consiste dans la répétition partielle des perceptions que les objets extérieurs ont déterminées dans le moment où nous en avons eu connaissance.*

RECOLLEMENT s. m. (re-ko-le-man — rad. *recoller*). Action de recoller, de coller de nouveau : *L'ouvrier se mit au* RECOLLEMENT *des papiers que l'humidité avait détachés du mur.*

— Chirurg. Etat d'une plaie dont les bords tendent à se rapprocher, à se rejoindre : *On se servait jadis de bourdonnets pour tamponner une plaie, remplir l'intérieur d'un abcès, absorber le pus et s'opposer au* RECOLLEMENT *des bords de la solution de continuité.* (Monge.)

RECOLLER v. a. ou tr. (re-ko-lé — du préf. *re*, et de *coller*). Coller de nouveau : *Ce papier s'est décollé, il faut le* RECOLLER. (Acad.) *Il vit la jeune fille qui s'occupait à* RECOLLER *une feuille de papier sur la vitre brisée.* (Balz.)

Se recoller v. pr. Etre recollé. ‖ Se rejoindre, se souder, en parlant des bords d'une plaie : *Chez une personne saine, les plaies* SE RECOLLENT *assez promptement.*

RÉCOLLET s. m. (ré-ko-lè — du latin *recollectus*, recueilli, participe de *recolligere*, recueillir; de *re*, préfixe itératif, et de *colligere*, cueillir. Dans le langage théologique ou ascétique, on se sert encore du terme *se récolliger* pour la forme *se recueillir*, qui est le vrai mot correspondant. *Recollectus*, recueilli, contracté en *recolctus*, *recoltus*, a produit aussi le substantif féminin *récolte*). Hist. relig. Religieux réformé de Saint-François, ainsi nommé parce que l'on n'admettait dans cet ordre que ceux qui avaient l'esprit de récollection ou de recueillement : *Il me conduit, à travers les corridors et les appartements abandonnés, chez un* RÉCOLLET *resté seul pour inventorier les meubles de son couvent.* (Chateaub.)

— Ornith. Nom vulgaire du jaseur, dont la huppe paraît avoir quelque ressemblance avec le capuchon d'un récollet.

— **Encycl.** Hist. relig. Les *récollets* sont des religieux franciscains qu'on appelle aussi *frères mineurs de l'étroite observance de Saint-François.* On sait que la plupart des ordres religieux ont vu se former dans leur sein de nouveaux ordres qui n'étaient que la modification, la *réforme* de l'ordre primitif. C'est ainsi que trois réformes sortirent de l'ordre des franciscains : celle des capucins, celle des religieux du tiers ordre, et celle des *récollets.* Chacune de ces réformes avait pour but de ramener à une plus scrupuleuse observation des règles établies par le fondateur de l'ordre, et dont on s'était écarté peu à peu, soit par relâchement, soit que ces règles fussent trop rigoureuses pour être exécutées.

La réforme des *récollets* est postérieure à celle des capucins et des religieux du tiers ordre. Elle commença en Espagne en 1484, où elle eut pour auteur Juan de La Puebla y Sotomayor, comte de Belalcazar, fut admise en Italie en 1525 et en France en 1592. Elle s'établit d'abord à Tulle et à Murat, enfin à Paris en 1603. Les *récollets* ont fourni beaucoup de missionnaires et d'aumôniers dans les armées. Il existait en France, avant la Révolution, 168 couvents de *récollets*, répartis en sept provinces et placés sous la direction du général des cordeliers. Ce fut en 1532 que le pape Clément VII érigea en congrégation particulière les *récollets.*

RÉCOLLETTE s. f. (ré-ko-lè-te — rad. *récollet*). Hist. relig. Membre de certaines communautés de femmes de l'ordre de Saint-François.

— **Encycl.** Ces religieuses, qui appartiennent à l'ordre des Récollets, furent établies en 1584 par Béatrix de Sylva et approuvées par le saint-siége en 1589. Elles sont soumises à la règle de Sainte-Claire. La France en possède quelques maisons.

RÉCOLLIGER v. a. ou tr. (ré-ko-li-jé — du préf. *ré*, et de *colliger*. Se conjugue comme *colliger.*) Colliger, recueillir de nouveau : RÉCOLLIGER *d'anciens documents.*

Se récolliger v. pr. En style de dévotion, Se recueillir en soi-même : *Il faut* SE RÉCOLLIGER *pour bien faire son examen de conscience.*

RECOLOGNE, village et comm. de France (Doubs), cant. d'Audeux, arrond. et à 16 kilom. de Besançon; 553 hab. Carrières de pierre de taille, moulins; étangs très-poissonneux. On y remarque un château flanqué de tourelles et une église moderne renfermant des statues et des bas-reliefs curieux.

RECOLORATION s. f. (re-ko-lo-ra-si-on — rad. *recolorer*). Action de recolorer; résultat de cette action.

RECOLORER v. a. ou tr. (re-ko-lo-ré — du préf. *re*, et de *colorer*). Colorer de nouveau.

— Fig. Rendre de la satisfaction, du bonheur : *Alors commença pour moi une de ces convalescences morales qui ravivent et* RECOLORENT *la vie.* (E. Souvestre.)

Se recolorer v. pr. Etre recoloré : *Sa pâleur disparaissait peu à peu, ses joues* SE RECOLORAIENT *sous l'influence de la fièvre.*

RÉCOLTABLE adj. (ré-kol-ta-ble — rad. *récolte*). Agric. Que l'on peut récolter.

RÉCOLTANT, ANTE adj. (ré-kol-tan, an-te — rad. *récolter*). Se dit de ceux qui récoltent.

RÉCOLTE s. f. (ré-kol-te — du bas latin *recolctus*, *recoltus*, contraction du latin *recollectus*, recueilli, participe de *recolligere*, recueillir, qui est lui-même composé de *re*, préfixe, et de *colligere*, cueillir). Opération définitive de la culture, qui consiste à recueillir les produits utiles des plantes cultivées : *La* RÉCOLTE *des foins. Dans le temps de la* RÉCOLTE. *Diverses méthodes sont employées pour couper les céréales et en opérer la* RÉCOLTE. (Matth. de Dombasle.) ‖ Se dit des produits eux-mêmes : *Bonne* RÉCOLTE. *Médiocre, mauvaise* RÉCOLTE. *Abondante* RÉCOLTE. *Le soleil est bon quand il mûrit nos fruits, mauvais quand il brûle la* RÉCOLTE. (L. Pinel.) *Les blés ne manquaient pas en* 1792; *mais la* RÉCOLTE *avait été retardée par la saison.* (Thiers.)

Je vois l'amas vermeil grossir dans le pressoir,
Les cuves, les tonneaux, et la meule pesante
Qui broie en tournoyant la *récolte* odorante.
CASTEL.

— Par anal. Résultat de recherches, de perquisitions : *Nous avons fouillé partout, mais nous n'avons fait qu'une maigre* RÉCOLTE. ‖ Se dit de certaines choses qu'on recueille : *Pour les enfants, la* RÉCOLTE *des hannetons passe avant toutes les autres.*

— Fig. Résultat, conséquence : *N'exigez pas que la* RÉCOLTE *précède la semence.* (E. de Gir.) ‖ Profit, bénéfice :

Le trouble étant semé, qui ferait la *récolte?*
PONSARD.

‖ Se dit aussi de certaines choses que l'on reçoit, que l'on rassemble : *La meilleure* RÉCOLTE *que l'on puisse faire est celle de maximes et de pensées morales.* (***.) *Je vous ai cru lancé dans ces mystérieuses affaires qui se résolvent toujours par une* RÉCOLTE *d'argent.* (G. Sand.)

— Agric. *Récolte pendante* ou *sur pied*, Nom donné aux produits bons à cueillir, mais non encore récoltés. ‖ *Récolte dérobée*, Nom donné aux plantes qui, végétant rapidement, peuvent être semées après l'enlèvement d'une récolte importante et avoir été récoltées elles-mêmes avant le semis de la plante qui doit suivre dans l'assolement. ‖ *Récolte morte*, Récolte si mauvaise qu'elle ne vaut pas la peine d'être enlevée, et que le mieux à faire est de l'enterrer par un labour pour améliorer le sol. ‖ *Récolte améliorante*, Celle qui, loin d'épuiser le sol, y laisse des débris qui l'amendent : *Les prairies artificielles donnent des* RÉCOLTES AMÉLIORANTES. ‖ *Récolte épuisante*, Plante cultivée pour le grain qu'elle donne, comme le froment, l'orge, le seigle, etc. ‖ *Récolte sarclée*, Celle qui exige des sarclages et des binages dans le cours de la croissance de la plante. ‖ *Récolte intercalaire*, Celle qui se fait entre deux ensemencements de céréales. ‖ *Récolte jachère*, Celle que l'on sème sur les terres qui auraient dû être en jachère :

On peut semer le colza à plusieurs époques de l'année, comme RÉCOLTE JACHÈRE *et préparatoire.* (Ivart.)

— **Encycl.** Agric. La *récolte* est l'opération définitive de la culture. C'est, en d'autres termes, comme on l'a fort bien dit, le résultat et la juste récompense des travaux du cultivateur, la rentrée de ses avances, le salaire de ses peines, la cessation d'une partie de ses inquiétudes. Chaque plante a ses règles spéciales quant à l'époque et au mode de la *récolte;* et à cet égard nous ne pouvons que renvoyer aux nombreux articles concernant les plantes cultivées. Il est, toutefois, certaines considérations générales qui méritent de trouver place ici.

L'époque de la *récolte* est fixée pour chaque végétal; mais elle varie souvent, pour une même espèce, suivant le produit qu'on se propose d'obtenir. Les circonstances économiques dans lesquelles le cultivateur se trouve placé peuvent le porter à devancer ou à retarder de quelques jours cette époque, sans qu'il en résulte de graves inconvénients, tant qu'on se tient dans des limites assez rapprochées; mais, dès qu'on dépasse notablement ces limites, on est le plus souvent exposé à récolter des produits auxquels il manque encore ou qui ont déjà perdu une partie de leurs qualités. L'inobservation de cette règle influe beaucoup plus qu'on ne croit sur la quantité et la qualité des *récoltes*, et, par suite, sur les bénéfices généraux de la culture.

« Toute *récolte*, dit le *Dictionnaire d'agriculture*, a besoin d'instruments et d'agents. Un cultivateur soigneux doit se précautionner des uns et des autres avant le moment précis de la faire, s'il ne veut pas être exposé à les payer plus cher, et même quelquefois à en manquer. C'est ce à quoi ne font pas assez généralement attention les habitants de la campagne, surtout dans les pays de petite culture. Ceux qui font la *récolte* sont presque partout des étrangers et se payent soit à la tâche, soit à la journée, soit en argent, soit en nature. Le plus souvent on les nourrit. Chacune de ces manières a des avantages et des inconvénients qu'il serait trop long de détailler. C'est à celui qui les emploie à les calculer pour sa localité. D'ailleurs il est beaucoup de ces localités où l'usage fait loi et où il serait impossible de le changer. »

Dans la majeure partie de la France, la grande culture comporte trois *récoltes* principales : la fenaison, la moisson et la vendange. Toutes trois exigent une grande activité et sont d'autant plus assurées qu'elles sont faites plus promptement, parce que, dès qu'elles sont rentrées, elles ne craignent plus les pluies et autres accidents. Depuis quelques années, l'emploi des machines à faucher et à moissonner donne beaucoup de facilités pour les deux premières de ces *récoltes*. La fenaison se fait ordinairement au moment de la floraison des prairies naturelles ou artificielles; l'important est qu'il ne pleuve pas pendant qu'elle s'opère. La moisson se fait lors de la maturité complète des céréales, c'est-à-dire dans la saison en général la plus chaude, où il survient souvent des orages qui compromettent les produits. La vendange arrive à l'automne, saison encore douce, mais non plus chaude.

Dans les départements du Nord et de l'Ouest, la *récolte* des pommes a aussi son importance, car elle doit fournir la boisson qui remplace le vin dans ces pays. Les provinces du Midi ont aussi deux *récoltes* d'un intérêt majeur, celles du maïs et des olives. On comprend, du reste, que certaines *récoltes*, telles que le lin, le chanvre, le houblon, le tabac, etc., accessoires dans la plupart des localités, puissent offrir une importance capitale dans les pays où ces végétaux occupent une place notable dans le système cultural. Il en est ainsi surtout de la pomme de terre, qui tend à devenir de plus en plus commune. Mais, en général, ces *récoltes* spéciales n'ont pas de caractère particulier. Celle des bois et des produits forestiers est plus généralement désignée sous le nom d'exploitation. Dans les jardins, qui donnent des produits pendant presque toute l'année, les *récoltes* sont pour ainsi dire journalières; toutefois, celle des fruits d'automne a une importance particulière.

A un autre point de vue, on appelle *récoltes* dérobées les plantes qui n'occupent la terre que pendant quelques mois, dans l'intervalle des cultures principales qui constituent l'assolement. Telles sont surtout la spergule, les raves, la navette d'hiver, la cameline, les vesces, les gesses, les carottes, etc. Un agriculteur intelligent doit faire des *récoltes* de ce genre le plus souvent qu'il peut; loin de nuire à la fertilité de la terre, elles l'améliorent, tout en augmentant le revenu, surtout lorsque le produit est consommé sur place par les bestiaux. On désigne sous le nom de *récoltes* enterrées les plantes qu'on sème pour les enfouir par un labour quand elles sont en pleine floraison, pour amender le sol, telles que le sarrasin, le trèfle, la spergule, les fèves, les lupins, etc. On utilise de la même manière les *récoltes* mortes, c'est-à-dire celles que des accidents divers ont rendues si médiocres, que le produit ne compenserait pas les frais de la *récolte*.

— **Pharm.** Les substances médicamenteuses végétales présentent un tel intérêt, tant par les services qu'elles rendent à l'art de guérir que par la consommation énorme qui en est faite, que ce qui se rapporte à leur *récolte* mérite une mention spéciale. D'autant plus que les conditions dans lesquelles cette *récolte* est faite peuvent influer énormément sur leurs propriétés.

L'époque à laquelle cette *récolte* doit être faite varie beaucoup, avec une foule de conditions : d'abord, avec la nature de la plante récoltée, puis avec la nature du terrain sur lequel elle s'est développée, avec les conditions atmosphériques, etc. Les anciens, qui attachaient aux simples la plus grande importance, avaient nommé *temps balsamique* le temps auquel elles doivent être cueillies, c'est-à-dire celui où leurs propriétés balsamiques sont exaltées.

Les plantes jeunes sont, en général; aqueuses et ne renferment pas encore de principes actifs. On doit donc attendre qu'elles aient acquis tout leur développement. Cependant il y a une exception à faire pour les végétaux recherchés à cause de leurs propriétés mucilagineuses. Cette condition de l'âge des plantes est fort importante à observer; il est telle plante violemment toxique qui, jeune, est inoffensive, tandis que telle autre plante, inoffensive à l'état adulte, est toxique à un âge moins avancé. Ainsi, par exemple, la viorne clématite renferme à l'état adulte un suc tellement âcre que l'on en a fait usage comme vésicant; les paysans toscans se nourrissent des jeunes pousses de ce végétal. Ainsi encore l'apocyn adulte sécrète un suc laiteux très-vénéneux; les nègres de l'intérieur de l'Afrique mangent sans inconvénient les bourgeons de cette plante. Enfin, les Suédois mangent les bourgeons d'aconit napel. Sans prendre des exemples aussi terribles, il suffit de rappeler que, tandis que la chicorée sauvage complétement développée possède une amertume insupportable, ses feuilles naissantes ou développées à l'obscurité sont absolument dépourvues de cet inconvénient. Au contraire, tandis que la pomme de terre est un aliment aussi sain que nourrissant, les jeunes pousses qui, à certaine saison, se développent sur ces tubercules renferment un alcaloïde très-vénéneux, la solanine, à tel point que des animaux auxquels on donne à manger les épluchures de pommes de terre germées éprouvent fréquemment des accidents de paralysie des membres postérieurs, qui peuvent devenir assez graves et avoir même des suites funestes.

La nature du terrain influe beaucoup aussi sur les propriétés des végétaux. Il est clair qu'une plante se développe d'autant mieux que la terre dans laquelle plongent ses racines est plus chargée des éléments qu'elle s'assimile de préférence. La culture peut même modifier beaucoup la nature des plantes médicinales. En général, il vaut mieux recueillir les plantes sauvages. Il n'y a d'exception à faire que pour les crucifères, les labiées, les ombellifères et quelques autres encore.

Les racines se récoltent au printemps ou à l'automne, quand les feuilles commencent à se développer ou lorsqu'elles sont tombées. Elles sont alors très-chargées de sucs végétaux. En automne, leur récolte est plus facile qu'au printemps, on est moins pressé par le temps.

Les tiges renfermant en hiver plus de matières extractives qu'à toute autre époque de l'année, c'est en cette saison qu'il faut les récolter.

L'époque de la *récolte* des écorces est celle qui précède la floraison ou celle qui suit la chute des feuilles. Les sucs se portent alors abondamment dans cette partie des végétaux. On ne doit pas attendre qu'elles soient trop âgées; elles sont alors en grande partie inertes.

Les feuilles doivent être récoltées en pleine végétation, avant la floraison. Plus tard, elles commencent à jaunir et à perdre leurs propriétés.

Les fleurs ne paraissant qu'à des époques déterminées, il n'existe aucun doute sur le temps de leur *récolte*. Toutefois, la période de leur évolution étant courte et leurs transformations rapides, il est utile de saisir le moment exact où elles sont dans le meilleur état possible. On les cueille en général au moment de l'épanouissement. L'heure de la journée a beaucoup d'influence sur la *récolte* de certaines fleurs : le matin, celles-ci sont couvertes de rosée et s'altèrent facilement; elles sont cependant alors fort aromatiques. Au milieu du jour, l'ardeur du soleil dissipe les principes aromatiques. C'est donc le coucher du soleil qui est le moment le plus favorable. Il suffit de remarquer, en se promenant dans une prairie, les vigoureuses senteurs que les plantes exhalent lorsque vient le soir, pour être convaincu de ce fait; la chaleur du jour a activé la production des essences qui, d'un autre côté, s'évaporent moins rapidement.

Les fruits variant beaucoup de nature, l'époque de leur *récolte* varie beaucoup aussi. Les fruits charnus doivent être cueillis à maturité, avant cependant qu'ils soient susceptibles de s'altérer trop facilement. Les fruits secs indéhiscents se récoltent également à maturité; ils peuvent séjourner plus ou moins longtemps sur la plante sans de trop grands inconvénients. Les fruits secs déhiscents doivent être récoltés avant la déhiscence, sans quoi leurs semences seraient perdues.

Les semences enfin se récoltent à maturité parfaite, quand elles commencent à se dessécher et que toute végétation semble s'y être arrêtée.

Naturellement, nous n'avons voulu indiquer ici que des principes généraux; il est une foule de particularités desquelles il faut absolument tenir compte pour faire dans de bonnes conditions la *récolte* des plantes médicamenteuses.

— **Jurispr.** Les *récoltes* sont les fruits de la terre, fruits spontanés ou obtenus par la culture, et qui se reproduisent et se perçoivent annuellement ou à des termes périodiques plus longs. Les *récoltes* une fois détachées du sol n'ont aucun caractère qui les distingue juridiquement de tout autre objet mobilier, et toutes les règles concernant la propriété et la transmission des biens meubles leur sont généralement applicables, sauf une disposition particulière exprimée dans l'article 2102 du code civil, et qui sera mentionnée plus loin. Quand, au contraire, les *récoltes* sont encore pendantes, c'est-à-dire sur pied et adhérentes au sol, elles forment un accessoire du fonds et en suivent en général la condition juridique, sauf encore quelques règles particulières que l'on va faire connaître.

Une de ces règles spéciales est celle qui prohibe la vente des blés en vert, ou plus exactement la vente de toute *récolte* en céréales encore sur pied et quel qu'en soit le degré de maturité. Cette prohibition, étrangère au droit romain, a été inspirée à notre ancienne législation française en vue de protéger les cultivateurs indigents contre la cupidité des usuriers, qui leur achèteraient à vil prix le fruit de leur travail. On la rencontre pour la première fois dans un capitulaire de Charlemagne (liv. IV, append. nº 16) : *De his qui vinum et annonam vendunt, antequam colligant, et per hanc occasionem pauperes efficiuntur, ut fortiter constringantur, ne deinceps fiat.*

On voit, par l'intitulé du capitulaire, que l'interdiction ne concernait pas seulement les grains, mais les *récoltes* sur pied de toute nature. De nombreuses ordonnances, se succédant de Louis XI à Louis XIV, ont renouvelé la prohibition et continué de l'étendre à toute sorte de fruits non détachés du sol.

La même défense de vendre les *récoltes* sur pied a été reproduite par un décret du 6 messidor an III, à peine de confiscation contre les transgresseurs de la prohibition. Le décret du 6 messidor était applicable, comme les anciennes ordonnances, aux *récoltes* pendantes de toute nature. Un nouveau décret du 23 du même mois modifia celui du 6 messidor. La prohibition fut restreinte à la vente des céréales en vert, et, en outre, le décret du 23 messidor excepta de l'interdiction les ventes de grains sur pied quand elles ont lieu dans des circonstances qui excluent toutes suppositions d'usure ou de pacte quelconque de mauvais aloi, par exemple lorsque la vente entre dans les nécessités d'une administration de tutelle ou de curatelle, ou lorsqu'il y est procédé par autorité de justice à la requête d'un créancier.

Les *récoltes* pendantes sont encore spécialement l'objet de différentes dispositions de loi disséminées dans nos codes. Ainsi, bien qu'elles fassent partie intégrante du fonds, tant qu'elles n'en sont pas détachées, elles peuvent être saisies à part et isolément du fonds par les créanciers du propriétaire. Cette saisie, qui porte le nom de saisie-brandon, est régie par les articles 626 et suivants du code de procédure civile. On la nomme saisie-brandon par le motif que l'huissier, autrefois, marquait de brandons de paille attachés à des piquets les pièces de terre dont la *récolte* avait été saisie par lui. La saisie-brandon ne se distingue, du reste, de toute autre, quant à la forme, que par une disposition particulière : il ne peut, en général, y être procédé que dans les six semaines qui précèdent la maturité de la *récolte*. L'objet de cette prescription est d'empêcher que le débiteur ne soit grevé de frais de garde trop considérables; le créancier pourrait saisir avant la période de six semaines sans que l'exécution fût entachée de nullité; il supporterait seulement le surcroît des frais de garde au delà de l'intervalle ordinaire des six semaines. Moyennant ce correctif, admis par la jurisprudence, on a pensé qu'il ne fallait point empêcher le créancier de saisir un peu prématurément; il peut y avoir intérêt pour sauver son gage, qui pourrait lui échapper si, par exemple, le débiteur vendait inopinément sa propriété.

Notons quelques autres dispositions de la loi concernant les *récoltes*. Aux termes de l'article 585 du code civil, les *récoltes* sur pied au moment où s'ouvre un droit d'usufruit appartiennent à l'usufruitier; celles qui sont pendantes à l'époque où l'usufruit cesse appartiennent au propriétaire du fonds, et il n'y a lieu, dans l'un et l'autre cas, à aucune répétition de part ni d'autre pour frais de culture. Il est dérogé à la règle exprimée dans l'article 585 en matière de fruits des immeubles dotaux. L'article 1571 du code civil dispose qu'au moment de la dissolution du mariage les *récoltes* de l'année, soit perçues, soit pendantes sur les immeubles dotaux, doivent être partagées entre le mari et la femme ou leurs héritiers ou représentants respectifs, au prorata du temps qu'a duré l'union conjugale pendant cette dernière année. Le point de départ duquel l'année prend cours est la date anniversaire de la célébration du mariage. Le mari est, durant l'union matrimoniale, usufruitier des biens dotaux; à ce titre, et aux termes de l'article 585, il devrait abandonner les *récoltes* pendantes au moment de la dissolution du mariage, puisque son usufruit prend fin à cette date. Mais la loi a disposé différemment, par la raison que l'usufruit marital sur les biens dotaux répond à l'obligation imposée au mari de supporter les charges du mariage. Il a supporté ces charges une partie de la dernière année; il doit obtenir une quotité proportionnelle des produits des immeubles dotaux.

En matière de baux à ferme, l'article 1769 du code civil porte une disposition que nous devons noter. Il résulte de cet article que le fermier d'un bien rural doit obtenir une réduction proportionnelle sur son prix de ferme, lorsque la totalité ou la moitié au moins de la *récolte* d'une année a péri par cas fortuit. Il ne s'agit ici que des *récoltes* sur pied atteintes par quelque accident météorologique ou autre; si la *récolte* avait péri après avoir été détachée du sol, comme elle serait alors l'exclusive propriété du fermier, il en supporterait seul la perte, sans recours contre le propriétaire locateur, par application de la règle élémentaire : *Res perit domino*. Quand le bail comprend plusieurs années, le calcul de la réduction que doit obtenir le fermier qui a essuyé la perte d'une *récolte* est remis à l'expiration du bail. Il s'établit alors une compensation entre les années d'abondance et les années de disette, et c'est sur le pied de cette pondération que le fermier est indemnisé s'il y a lieu.

Il ne reste plus à signaler qu'une disposition du code civil en matière de *récolte;* c'est celle de l'article 2102 de ce code, au titre des *Priviléges et hypothèques*. L'article 2102 dispose que le propriétaire locateur a privilége sur les *récoltes* de l'année perçues ou à percevoir par son fermier pour le prix à lui dû des fermages, savoir : pour toute la période du bail, si ce bail est authentique, et pour l'année échue et l'année courante seulement si le bail a été rédigé par acte sous signature privée et n'ayant pas acquis date certaine. Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, un privilége primant celui même du propriétaire locateur est attribué par le même article 2102, d'abord aux créanciers auxquels est dû le prix des semences de l'année et, en outre, aux ouvriers à raison de leurs salaires pour la culture ou l'engrangement des *récoltes*.

Récolte des pommes de terre (LA), tableau de Jules Breton, Salon de 1868. Une paysanne accroupie vide une manne pleine de pommes de terre dans un sac qu'une autre, debout et de profil, tient ouvert. Sous le pinceau de l'artiste, ce motif si simple a perdu toute sa vulgarité; ces deux femmes, d'une réalité si profonde, ont des attitudes d'une imposante gravité et d'une noblesse que n'aurait pas dédaignée la statuaire antique. Ce groupe se détache vigoureusement sur un fond de paysage plat et solitaire avec ciel moelleux où flottent de légers nuages teints en rose par le crépuscule.

Le même sujet a été traité par J.-F. Millet. Un paysan, en blouse bleue, verse des pommes de terre dans le sac que tient une femme vue de dos; deux autres hommes et une femme ramassent les légumes qui viennent d'être tirés de terre. A droite on voit des sacs pleins et une charrette. Le ciel est horriblement noir; la pluie est imminente. Malgré des qualités sérieuses et fortes, ce tableau n'est pas un des meilleurs du maître; il a figuré à l'Exposition universelle de 1867 et il appartenait à cette époque à M. le baron Goethals.

M. Gustave Brion a peint la *Récolte des pommes de terre pendant l'inondation du Rhin en* 1852 (Salon de 1853). Il y a beaucoup de vérité dans l'énergie fiévreuse des paysans qui se hâtent, de crainte de voir les eaux toujours croissantes venir leur enlever en quelques heures le fruit du travail d'une année. Le coloris, sombre et triste, est en harmonie avec le ciel, voilé de nuages épais. M. Ternante a exposé au Salon de 1857 la *Récolte des pommes de terre dans la plaine de Rueil*. Un artiste hollandais, M. Philippe Sadée, a représenté sept femmes, jeunes et vieilles, ramassant des pommes de terre qu'un paysan tire du sol; ce tableau, exécuté dans la manière de M. Breton, a paru au Salon de 1874.

M. Fr. Grenier a peint la *Récolte des pommes* (Salon de 1844); M. Emile Berthélemy, la *Récolte du varech sur la plage de Courseulles* (Salon de 1850); M. Luminais, la *Récolte du varech sur les côtes de Bretagne* (Salon de 1853); M. Karl Girardet, la *Récolte des dattes en Egypte* (Expos. univ. 1855); M. F. Haffner, la *Récolte du tabac en Alsace* (Expos. univ. 1855); M. Laugée, la *Récolte des œillettes en Picardie* (Salon de 1864 et Expos. univ. 1867); M. Louis Mouchot, la *Récolte des olives aux environs de Menton* (Salon de 1864); M. L. Chabry, la *Récolte des citrouilles aux environs de Bordeaux* (Salon de 1865); M. Edouard Sain, la *Récolte des oranges à Capri* (Salon de 1869); M. Gustave Colin, la *Récolte du maïs à Uru-*

naga (Salon de 1873), etc. Un charmant tableau de Ch. Wouwerman, intitulé la *Récolte des foins*, a été payé 50.000 francs à la vente de la galerie de San-Donato en 1868.

RÉCOLTÉ, ÉE (ré-kol-té) part. passé du v. Récolter : *Les blés sont* RÉCOLTÉS.

— Fig. Qui est le résultat, la conséquence : *Quels seront les fruits* RÉCOLTÉS, *après tant de travaux et de patience?*

RÉCOLTER v. a. ou tr. (ré-kol-té — rad. *récolte*). Faire une récolte : *Il* A RÉCOLTÉ *beaucoup de blé, beaucoup de vin, de cidre, de fruits, etc. On veut gouverner sans idées; autant vaudrait essayer de* RÉCOLTER *sans semer.* (E. de Gir.)

— Fig. Recueillir : *Qui sème l'injustice* RÉCOLTERA *la haine et la vengeance.* (Franklin.) *Quel mal pour un bon cœur de ne* RÉCOLTER *que des injures, des rebuffades et des regards qui vous percent l'âme!* (Balz.) *Le bonheur est un fruit que les impatients ne* RÉCOLTENT *jamais qu'en pleurs.* (A. d'Houdetot.) *C'est un grand travail pour un sot ignorant que d'employer une grande fortune; il la sème maladroitement et s'étonne de ne* RÉCOLTER *aucun plaisir.* (***.)

— Prov. *Qui parle sème, qui écoute récolte,* Il y a plus d'avantage à écouter qu'à parler.

Se récolter v. pr. Etre récolté.

— **Syn. Récolter, recueillir.** Le premier de ces verbes désigne toujours un des travaux du cultivateur et il ne s'applique qu'aux produits de la terre qu'on enlève en masse quand ils sont arrivés à leur maturité; le second s'applique à tout ce qui peut être ramassé, mais il ne présente point à l'esprit l'idée d'un travail réglé ni général. Ce sont les moissonneurs qui *récoltent* le blé, ce sont les vendangeurs qui *récoltent* le raisin; mais le glaneur vient après les moissonneurs et il *recueille* encore des épis; on *recueille* le miel produit par les abeilles, on *recueille* des choses rares, des témoignages, des suffrages, des louanges, etc.

RECOMBATTRE v. a. ou tr. (re-kon-batre — du préf. *re*, et de *combattre*). Combattre de nouveau.

RECOMBINER v. a. ou tr. (re-kon-bi-né — du préf. *re*, et de *combiner*). Combiner de nouveau; recommencer, refaire une combinaison.

Se recombiner v. pr. Etre recombiné.

— Chim. Se produire en de nouvelles combinaisons : *La plus grande partie de ces gaz* SE RECOMBINE *pendant le refroidissement.* (L. Figuier.) *Les atomes ne meurent pas, ils ne s'isolent pas ; ils* SE RECOMBINENT. (Rasp.)

RECOMBLER v. a. ou tr. (re-kon-blé — du préf. *re*, et de *combler*). Combler de nouveau : *J'irai* RECOMBLER *cette fosse si indignement profanée.* (E. Sue.)

RECOMMANDABLE adj. (re-ko-man-dable — rad. *recommander*). Estimable; qui mérite d'être recommandé, d'être considéré : *Si nous ne sommes* RECOMMANDABLES *par nous-mêmes, nous ne le serons jamais par les vertus des autres. Recherchons par les Écritures de quelle sorte la noblesse est* RECOMMANDABLE, *et l'estime qu'on en doit faire selon les maximes de l'Evangile.* (Boss.) *Notre siècle,* RECOMMANDABLE *par d'autres endroits, est le siècle de la sécheresse.* (Volt.)

RECOMMANDABLEMENT adv. (re-ko-man-da-ble-man — rad. *recommandable*). D'une manière recommandable : *On va bien plus facilement selon l'art que selon la nature, mais bien moins noblement aussi et moins* RECOMMANDABLEMENT. (Montaigne.)

RECOMMANDARESSE s. f. (re-ko-man-da-rè-se — du préf. *re*, et de *commendare*, confier, mettre en dépôt). Anc. admin. Nom sous lequel on désignait des femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices : *Aller chercher une nourrice aux* RECOMMANDARESSES, *chez les* RECOMMANDARESSES. (Acad.)

— **Encycl.** Dès le XIIIe siècle, il existait à Paris des sortes d'hôtelleries où les femmes de la campagne qui désiraient se louer comme nourrices venaient attendre la clientèle. Ces établissements étaient soumis à une certaine surveillance; ils étaient dirigés par des matrones auxquelles on donnait le nom de *recommandaresses* et qui servaient d'intermédiaires entre les nourrices et les parents des enfants nouveau-nés. On n'a pu, jusqu'à présent, fixer exactement l'origine de cet usage, dont la forme a varié à plusieurs époques. Au moyen âge, les *recommandaresses* exerçaient leur industrie dans une rue dont il est parlé, pour la première fois, dans un titre latin du XIIIe siècle, concernant le prieuré de Saint-Eloi; la rue des Recommandaresses faisait partie de la rue de la Vannerie, qui aboutissait à la place de Grève. Le rimeur Guillot, qui écrivait vers 1270, cite aussi la rue des Commanderesses, « où 'l a maintes tencheresses (querelleuses) qui ont maint homme pris au brai (à la glu). » Par ordonnance du 30 janvier 1350, le roi Jean régla le droit que les *recommandaresses* devaient percevoir, ainsi que le salaire des nourrices. Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ont rendu plusieurs édits, déclarations et ordonnances sur cette institution. Le lieutenant criminel et d'abord l'attribution de toutes les affaires qui la concernaient; Louis XIV, par sa déclaration du 25 janvier 1715, et son successeur, par celle du 1er mars 1727, en attribuèrent la surveillance au lieutenant de police et portèrent de deux à quatre le nombre des bureaux. Une déclaration du 24 juillet 1769 substitue aux quatre bureaux de *recommandaresses* un seul bureau général pour la location des nourrices et, en même temps, un bureau de direction, tenu de faire aux nourrices les avances de leurs mois. Telle fut l'origine de la direction municipale des nourrices.

RECOMMANDATAIRE s. m. (re-ko-man-da-tère — rad. *recommander*). Procéd. Créancier qui a fait emprisonner un débiteur pour dettes.

RECOMMANDATION s. f. (re-ko-man-da-si-on — rad. *recommander*). Action de recommander quelqu'un : *On ne peut rien refuser à sa* RECOMMANDATION. *Il m'a fait cette grâce à votre* RECOMMANDATION. *Il a eu égard à ma* RECOMMANDATION. *Jésus nous a montré l'exemple; les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure* RECOMMANDATION *au centenier qu'en disant à notre Sauveur : Il est de notre nation.* (Boss.) *Je prétends qu'on ne dise pas dans le monde qu'une* RECOMMANDATION *comme la mienne n'a servi de rien.* (Danc.) *Il n'était pas besoin de me recommander d'une manière si puissante un cavalier qui porte avec lui sa* RECOMMANDATION. (Le Sage.) *Un homme buvait à table d'excellent vin sans le louer. Le maître de la maison lui en fit servir de très-médiocre. « Voilà de bon vin, dit le buveur silencieux.— C'est du vin à dix sous, dit le maître. — Je le sais, reprit le convive; aussi n'ai-je pas loué le premier, c'est celui-ci qui a besoin de* RECOMMANDATION.

— Fig. Ce qui sert à recommander, en parlant des choses : *Un beau visage est une* RECOMMANDATION *muette.* (Syrus.) *Quelque inconnu que l'on fût, on n'avait besoin d'autre* RECOMMANDATION *auprès de M. de Montausier que de celle que portent avec soi la vertu et l'innocence persécutée.* (Fléch.) *Quelle horrible peine a un homme qui est sans cabale et qui n'a que beaucoup de mérite pour* RECOMMANDATION, *de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve!* (La Bruy.) *Il ne pense pas qu'avoir existé autrefois soit une* RECOMMANDATION *suffisante pour exister aujourd'hui.* (Peyrat.)

— Estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite : *La sainteté de sa vie l'avait mis partout en grande* RECOMMANDATION. (Acad.) ‖ *Avoir l'honneur en recommandation*, S'appliquer à ne rien faire qui blesse les lois de l'honneur, de la probité.

— Avis, conseil, injonction pressante : *Oublier les* RECOMMANDATIONS *de sa famille. Il n'a tenu aucun compte de mes* RECOMMANDATIONS. *Il a enfin cédé à mes* RECOMMANDATIONS.

— *Lettre de recommandation*, Celle par laquelle on recommande la personne qui en est porteur à la personne à qui elle est adressée : *A l'aide d'une* LETTRE DE RECOMMANDATION, *elle obtint une entreprise de coloriage.* (Balz.)

— Fig. Qualité quelconque qui intéresse, qui sert à recommander : *La beauté est une* LETTRE DE RECOMMANDATION *que la nature donne à ses favoris.* (Voiture.) *Les belles personnes portent des* LETTRES DE RECOMMANDATION *sur le front.* (Elisabeth.) *La physionomie est par tous les pays la première et souvent la dernière* LETTRE DE RECOMMANDATION. (B. de St-P.) *Les manières polies et engageantes sont de perpétuelles* LETTRES DE RECOMMANDATION *pour ceux qui les ont.* (Grimm.)

— Liturg. *Prière de la recommandation de l'âme*, Prière que l'Eglise catholique fait à Dieu pour les agonisants. ‖ *Recommandation au prône*, Avis que les curés et les prédicateurs font entendre du haut de la chaire, pour exciter à faire quelque œuvre charitable, comme de donner des aumônes à un hôpital, à une famille ruinée, ou de prier pour les bienfaiteurs de l'Eglise, pour les malades ou agonisants : *La* RECOMMANDATION AU PRÔNE *était un droit honorifique des seigneurs hauts justiciers et patrons.*

— Hist. Acte par lequel un propriétaire d'alleu cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de bénéfice, en se soumettant à certains services, à certaines charges.

— Procéd. Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un.

— Orfévr. S'est dit autrefois des billets qu'on faisait porter par le clerc des orfévres chez tous les membres de la corporation, pour les avertir d'arrêter ceux qui leur présenteraient en vente des objets qui venaient d'être volés.

RECOMMANDATOIRE adj. (re-ko-man-da-toi-re — rad. *recommander*). Qui contient une recommandation : *Lettre* RECOMMANDATOIRE.

RECOMMANDÉ, ÉE (re-ko-man-dé) part. passé du v. Recommander. Qui est l'objet de recommandations : *Je suis très-bien* RECOMMANDÉ *en ce pays-là, et l'on m'y attend avec assez de bonté.* (Volt.) *Les Maures sont renommés pour leur galanterie, reprit l'Espagnole avec le plus doux sourire, mais je ne suis ni sultane des fleurs, ni esclave, ni contente d'être* RECOMMANDÉE *à Mahomet.* (Chateaub.)

— Conseillé, prescrit : *La simplicité est* RECOMMANDÉE *par les anciens.* (Laharpe.) *Virginie meurt pour conserver une des premières vertus* RECOMMANDÉES *par l'Evangile.* (Chateaub.)

RECOMMANDER v. a. ou tr. (re-ko-man-dé — du préf. *re*, et de *commander*). Ordonner à quelqu'un, charger quelqu'un de faire quelque chose; insister sur un commandement que l'on fait : *J'*AI RECOMMANDÉ *à mes gens de vous obéir comme à moi-même. On m'*A RECOMMANDÉ *de veiller sur lui, sur toutes ses démarches. Ce n'est pas qu'on ne* RECOMMANDE *à ceux qui président à l'éducation d'imprimer de bonne heure aux enfants qu'on leur confie les maximes de la vertu et de la sagesse.* (Mass.) ‖ *Recommander le secret à quelqu'un*, Lui ordonner ou le prier de garder le secret sur quelque affaire : *Il est inutile de vous* RECOMMANDER LE SECRET? — *Cela va sans dire.* (Scribe.) ‖ Exhorter une personne à quelque chose : *On lui* A RECOMMANDÉ *d'être sage.* RECOMMANDER *à ses enfants d'aimer la vertu, de fuir le vice. On me* RECOMMANDAIT *surtout la lecture des bons auteurs.* (Acad.) *Les bons princes n'avaient qu'à faire observer la loi de Moïse, et se contentaient d'en* RECOMMANDER *l'observance à leurs successeurs.* (Boss.) *Le roi embrassa encore le dauphin, lui* RECOMMANDA *fort tendrement de se conserver et lui ordonna de s'aller coucher.* (St-Sim.) *Je* RECOMMANDE *la défiance envers les gens d'une dévotion exaltée.* (Lexington.) *Mme de Maintenon* RECOMMANDE *aussi de n'employer que des mots qui soient bien compris des jeunes intelligences.* (Ste-Beuve.)

— Prier d'être favorable, d'avoir attention à, d'avoir soin de : *Je vous* RECOMMANDE *à un tel. Je l'*AI *déjà* RECOMMANDÉ *à tous mes amis. J'*AI RECOMMANDÉ *cet homme à vos bontés.* RECOMMANDER *un condamné à la clémence du roi.* (Acad.) *Elle ajoutait, par post-scriptum, que, toute réflexion faite, elle l'*AVAIT *fortement* RECOMMANDÉE *à M. de La Bourdonnaie.* (B. de St-P.) ‖ Se dit également des choses : *Je vous* RECOMMANDE *instamment mes intérêts en cette occasion.* (D'Alemb.) *La bonne comédie amuse aux dépens des vices qu'elle oppose les uns aux autres, mais elle n'en* RECOMMANDE *et n'en préconise aucun.* (St-Marc Gir.)

J'attends Antiochus pour lui *recommander*
Ce dépôt précieux que je ne puis garder.
RACINE.

‖ Par iron. Dire beaucoup de mal de quelqu'un : *Soyez tranquille, je l'*AI RECOMMANDÉ *de manière à le faire recevoir comme il le mérite.*

— Plaider en faveur de : *La vertu est un titre qui nous* RECOMMANDE *à tous les hommes.* (Dider.) *La vérité dans le style est une qualité indispensable, et qui suffit pour* RECOMMANDER *un écrivain.* (Joubert.) *Son équipage délabré n'était guère fait pour le* RECOMMANDER *aux yeux de ceux qui jugent de l'arbre sur l'écorce.* (Ad. Paul.)

— *Recommander quelqu'un aux prières, aux aumônes des fidèles*, Exhorter à prier Dieu pour lui, à lui faire des charités. ‖ *Recommander quelqu'un au prône*, Le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, en faisant le prône, et par iron. Dire beaucoup de mal de quelqu'un : *On l'*A *joliment* RECOMMANDÉ AU PRÔNE. ‖ *Recommander son âme à Dieu*, Réclamer le secours de Dieu :

Avez-vous bien à Dieu recommandé votre âme ?
V. HUGO.

La pauvre poulette tremblante
Recommande son âme à Dieu.
FLORIAN.

— Procéd. S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier : *Il espérait bien ne pas coucher en prison, mais il vint deux ou trois créanciers qui le* RECOMMANDÈRENT. (Acad.)

— Autrefois, Donner avis aux orfévres et autres marchands qu'ils aient à retenir des objets volés, dans le cas où on leur en proposerait l'acquisition : *Cet orfévre a retenu ces flambeaux d'argent qu'on lui* AVAIT RECOMMANDÉS.

Se recommander v. pr. Etre recommandé : *Le secret* SE RECOMMANDAIT *tout seul et par sa propre importance.*

— Tirer son mérite, sa valeur de : *Le vrai mérite* SE RECOMMANDE *de lui-même.* SE RECOMMANDER *d'aïeux dont le nom se perd dans les ténèbres du passé, c'est invoquer des ombres, des chimères, le néant.*

— *Se recommander à quelqu'un, à ses bontés, etc.*, Expression de politesse, formule de compliment : *Dites-lui que je* ME RECOMMANDE *bien à lui, que je* ME RECOMMANDE *à sa protection, à ses bontés, à son souvenir, à l'honneur de son souvenir.* (Acad.) ‖ *Se recommander à Dieu*, Réclamer le secours, la protection de Dieu.

— Prov. *Se recommander à tous les saints du paradis*, Implorer l'assistance, la protection de tout le monde.

RECOMMANDEUR s. m. (re-ko-man-deur — rad. *recommander*). Celui qui recommande.

RECOMMENCE s. f. (re-ko-man-se). Abréviation du mot RECOMMENCEMENT, usitée parmi les joueurs.

RECOMMENCÉ, ÉE (re-ko-man-sé) part. passé du v. Recommencer. Commencé de nouveau : *On a des esquisses de Raphaël où le même trait est* RECOMMENCÉ *dix-sept fois.* (H. Taine.) *Le pouvoir royal,* RECOMMENCÉ *par Richelieu, s'affermit sous Louis XIV.* (De Bonald.)

RECOMMENCEMENT s. m. (re-ko-man-se-man — rad. *recommencer*). Action de recommencer; résultat de cette action : *Il ne faut point trop paraître redire, ni encore moins se contredire, il faut être dans un courant, dans un* RECOMMENCEMENT *continuel.* (Ste-Beuve.) *C'était par toute la jeunesse une émulation unanime et un* RECOMMENCEMENT *universel.* (Ste-Beuve.)

— Jeux. Nombre de points qu'on a en surplus d'un certain nombre fixé : *J'ai vingt points, trente points de* RECOMMENCEMENT. ‖ On dit aussi RECOMMENCE par abrév.

RECOMMENCER v. a. ou tr. (re-ko-man-sé — du préf. *re*, et de *commencer*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o* : *Il recommença; nous recommençons*). Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait : RECOMMENCER *la guerre. Il* RECOMMENCE *à bâtir. Il* RECOMMENCE *ses lamentations, ses violences.* (Acad.) *Pour trouver tous les jours de nouvelles ressources à vos caprices, il faut* RECOMMENCER *sans cesse ce que l'ennui rend insipide et ce que l'oisiveté rend nécessaire.* (Mass.) *A entendre les réformateurs, il faudrait* RECOMMENCER *le monde.* (Volt.) *On* RECOMMENCE *ses fautes quand on les oublie.* (De Ségur.) *Et vous voulez* RECOMMENCER *ce métier de meurt-de-faim.* (E. Augier.)

Je vais à soixante ans *recommencer* ma vie !
C. DELAVIGNE.

— *Recommencer un élève*, Reprendre son instruction depuis les premiers éléments, depuis les principes : *Cet enfant avait été mal montré, il a fallu* LE RECOMMENCER. (Acad.)

— Manége *Recommencer un cheval*, Le ramener aux premières leçons : *Il est des chevaux qui oublient et qui se démentent, il faut* LES RECOMMENCER. (Acad.)

— v. n. ou intr. Commencer de nouveau : *En voyant le cercueil de Turenne, les cris et les larmes* RECOMMENCÈRENT. (Masc.) *Il n'est peut-être point de tyran, même le plus prospère, qui ne voulût* RECOMMENCER *avec la vertu, s'il pouvait anéantir le souvenir de ses crimes.* (Mme de Staël.) *En amour, il n'y a que les commencements qui soient charmants; je ne m'étonne pas qu'on trouve du plaisir à* RECOMMENCER *souvent.* (Le prince de Ligne.) *Les femmes appellent repentir le doux souvenir de leurs fautes et l'amer regret de ne pouvoir* RECOMMENCER. (Beaumanoir.) *La vie ne* RECOMMENCE *pas à chaque nouvel individu : elle n'a commencé qu'une fois pour chaque espèce.* (Flourens.) *A partir de là, la face des choses change, la décadence s'arrête, le progrès* RECOMMENCE. (Guizot.)

Finissons; mais demain, Muse, à *recommencer*.
BOILEAU.

— Et si l'on vous pardonne? — On perdra sa clémence.
Et si l'on vous rend tout, Tyrrel? — Je *recommence*.
C. DELAVIGNE.

‖ Répéter : RECOMMENCEZ, *me disait une de ses femmes, à cet endroit où vous fûtes si désespéré lorsque le roi de Médie vous donna sa fille.* (Montesq.)

— Fam. *Recommencer de plus belle, Recommencer sur nouveaux frais*, Faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois, après s'être reposé, après avoir pris de nouvelles forces : *Il avait été longtemps sans jouer, il* A RECOMMENCÉ DE PLUS BELLE. (Acad.) ‖ *C'est toujours à recommencer*, Se dit en parlant d'un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire, ou d'une chose qu'on répéterait inutilement : *Il ne profite d'aucun avis; avec lui* C'EST TOUJOURS À RECOMMENCER. *Je ne verrai jamais la fin de ce travail;* C'EST TOUJOURS À RECOMMENCER. (Acad.) ‖ *Vous ne sauriez mieux dire, si vous ne recommencez*, S'emploie pour exprimer qu'une personne a dit d'abord ce qu'il fallait dire. ‖ *Allons, il va recommencer*, Il va nous dire ce qu'il nous a répété dix fois.

— Prov. *C'est la chanson de Ricochet, qui recommence toujours*, Se dit d'une chose trop souvent répétée.

Se recommencer v. pr. Etre, pouvoir être recommencé : *Le mal* SE RECOMMENCE *plutôt que le bien.* (Ch. Nodier.) *La vie ne* SE RECOMMENCE *pas, il faut la bourrer de plaisir.* (Balz.)

RECOMMENCEUR, EUSE s. (re-ko-man-seur, eu-ze — rad. *recommencer*). Celui, celle qui recommence : *L'amour étant un vrai* RECOMMENCEUR, *l'on se redit les mêmes choses qu'auparavant en d'autres termes, et quelques-unes en mêmes mots.* (Bussy-Rab.) *Ce que vous dites, que l'amour est un vrai* RECOMMENCEUR, *est tellement joli, que je suis étonnée que, l'ayant pensé mille fois, je n'aie jamais eu l'esprit de le dire; je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié voulait se mêler d'en faire de même et qu'en sa manière elle est une vraie* RECOMMENCEUSE. (Mme de Sév.)

RÉCOMPENSE s. f. (ré-kon-pan-se. — V. RÉCOMPENSER. Ce qu'on donne, ce qu'on accorde à quelqu'un, en reconnaissance d'un service, ou en faveur de quelque bonne action : *Juste* RÉCOMPENSE. *Digne* RÉCOMPENSE. RÉCOMPENSE *convenable.* RÉCOMPENSE *égale au mérite, proportionnée au mérite. Promettre, donner, refuser une* RÉCOMPENSE. *La* RÉCOMPENSE *d'une bonne action, c'est de l'avoir faite.* (Sénèque.) *Le Père céleste, qui a*

vu dans le secret ses aumônes, lui en a rendu la RÉCOMPENSE. (Boss.) *A l'homme vertueux et qui aime l'Etat les services tiennent lieu de* RÉCOMPENSE. (Mass.) *L'hypocrisie n'a point lieu où il n'y a ni peine à craindre ni* RÉCOMPENSE *à espérer.* (Fléch.) *On dirait, aux murmures des impatients, que Dieu leur doit la* RÉCOMPENSE *avant le mérite et qu'il est obligé de payer leur vertu d'avance.* (J.-J. Rouss.) *Tout le monde brigue les faveurs, parce que peu de gens ont droit aux* RÉCOMPENSES. (Sanial-Dubay.) *La plus belle* RÉCOMPENSE *que désire l'enfant au collége, c'est d'en sortir.* (P. Janet.) *J'ai toujours regardé les* RÉCOMPENSES *comme contraires au véritable principe de l'éducation.* (Mme Guizot.) *Chaque action porte avec elle sa punition et sa* RÉCOMPENSE. (La Rochef.-Doud.) *La* RÉCOMPENSE *accordée au mérite est une dette; la* RÉCOMPENSE *sans mérite est une aumône ou un vol.* (Cousin.) *Jamais* RÉCOMPENSE, *quelque méritée qu'elle soit, ne doit revêtir la forme d'un abus.* (E. de Gir.)

L'équité doit régler et peine et *récompense*.
VOLTAIRE.

J'ai peur que l'univers, qui sait ma *récompense*,
N'impute mes transports à ma reconnaissance.
BOILEAU.

‖ *Récompenses nationales*, Récompenses qui ont pour but de provoquer l'émulation parmi les citoyens, et de les exciter au dévouement. ‖ *Récompenses militaires*, Prix et marques d'honneur accordés aux soldats, en reconnaissance de leur bravoure.

— Dédommagement : *On lui donna tant pour* RÉCOMPENSE *des pertes qu'il avait faites. Il faut lui accorder quelque* RÉCOMPENSE *pour le dommage qu'il a souffert.* (Acad.)

— Par ext. Conséquence heureuse, compensation : *La sécurité est la* RÉCOMPENSE *de la droiture et de l'innocence.* (Boss.) *La jouissance est le fruit et la* RÉCOMPENSE *du travail.* (Vauven.) *La gloire est une* RÉCOMPENSE *morale accordée par la société aux vertus d'éclat.* (Volt.) *La bonne conscience est la* RÉCOMPENSE *de la vertu.* (Giraud.) *La sympathie est la* RÉCOMPENSE *assurée, l'effet certain de la vertu.* (V. Cousin.) ‖ Se dit quelquefois en parlant des personnes : *La femme vertueuse est la* RÉCOMPENSE *de l'homme de bien.* (Fléch.)

— Par antiphr. Châtiment, peine due à une mauvaise action : *C'était un méchant homme, il a eu la* RÉCOMPENSE *qu'il méritait. L'échafaud sera la* RÉCOMPENSE *de ses crimes.* (Acad.)

. . . . . Ton insolence,
Téméraire vieillard, aura sa *récompense*.
CORNEILLE.

— Jurispr. Dette contractée par l'un des époux envers la communauté, ou par la communauté envers l'un des deux époux : *Toutes les fois que l'un des deux époux a tiré un profit personnel des biens de la communauté, il en doit la* RÉCOMPENSE. (C. civ.)

— Hist. *Fête des récompenses*, Nom d'une des fêtes instituées pendant la Révolution française, et qui était fixée au quatrième jour complémentaire.

— *En récompense*, Loc. adv. En revanche, en retour : *Il était juste d'épargner à la reine les horreurs de la mort,* EN RÉCOMPENSE *de sa bonne vie.* (Fléch.) *S'il n'a pas la main si prompte à répandre les bénédictions que le fameux M. de Coutances, il a* EN RÉCOMPENSE *beaucoup plus de lettres et beaucoup plus de solidité.* (Boil.) *La nature n'accorde aucun avantage aux humains qu'*EN RÉCOMPENSE *de grands sacrifices.* (Ventura.)

— **Syn. Récompense, prix, rémunération,** etc. V. PRIX.

— **Encycl.** Hist. Les *récompenses* militaires ont existé dans tous les temps et dans tous les pays. En Grèce, nous les retrouvons dès l'époque d'Hercule et de Thésée; elles consistaient alors dans une portion plus ou moins grande du butin; les chefs distribuaient les dépouilles de l'ennemi, et cet usage se retrouve chez tous les peuples primitifs. C'est ainsi que Pausanias eut à Platée la dixième partie du butin. Lacédémone récompensait par le don de la liberté les esclaves qui l'avaient bien servie. Dercyllidas, général lacédémonien, s'engagea, lorsqu'il ferma par un retranchement la Chersonèse de Thrace, à récompenser ceux des soldats qui se seraient fait remarquer par leur ardeur au travail. Agésilas, lorsqu'il passa en Asie, institua des prix pour être distribués aux corps d'infanterie qui seraient le mieux exercés.

A Athènes, les *récompenses* consistaient en promotions, en proclamations, en couronnes et en monuments; toutefois, le peuple, craignant qu'on n'abusât des honneurs extraordinaires, se montrait souvent peu disposé à décerner ceux qu'on lui réclamait. Miltiade ayant demandé, après la bataille de Marathon, de décorer son front d'une couronne de laurier pour se présenter dans l'assemblée publique, cette faveur lui fut refusée et un Athénien osa lui dire : « Quand tu feras seul triompher Athènes, tu pourras demander des distinctions personnelles. »

Les citoyens estropiés à la guerre étaient récompensés par une pension alimentaire; on décernait aussi de grands honneurs funèbres à ceux qui étaient morts glorieusement sur le champ de bataille, et enfin des prix étaient accordés pour certaines actions d'éclat. Philippe de Macédoine, en politique habile, usa largement des *récompenses*. Après la bataille de Chéronée notamment, il en distribua à ceux qui avaient montré le plus de courage. Alexandre, après la bataille d'Issus, fit lui-même l'éloge de ceux qui avaient vaillamment combattu, leur donna des présents et fit ériger des statues à quelques soldats. A Suze, il distribua des couronnes d'or à ceux qui s'étaient distingués. A l'attaque de la Pierre, en Sogdiane, il promit 12 talents à celui qui monterait le premier dans la forteresse et des sommes moins fortes à ceux qui viendraient après lui.

Les Romains ne se montrèrent pas moins empressés à récompenser la valeur. S'ils maintenaient dans leurs armées la discipline la plus sévère, par contre ils donnaient à ceux qui avaient fait des actions d'éclat des *récompenses* dont le prix était encore augmenté par la solennité des distributions qui avaient lieu en présence de l'armée. Ces *récompenses* de soldats consistaient en insignes honorifiques, principalement en couronnes; telles étaient les couronnes castrale, civique, murale, obsidionale, navale (v. COURONNE). L'ovation et surtout le triomphe (v. ces mots) étaient les plus grandes *récompenses* qu'on pût décerner. Elles ne pouvaient être obtenues que par les généraux victorieux, qui recevaient en outre, selon les cas, la couronne d'olivier, la couronne d'ovation et la couronne triomphale (v. COURONNE). Le sénat et le peuple décernaient encore d'autres *récompenses*. Ils firent élever une statue à Horatius Coclès et lui donnèrent autant de terre que le travail d'une charrue pendant une journée peut en circonscrire. Le courage de Clélie fut récompensé par une statue équestre vêtue de la toge. On dressa aussi des statues équestres à Camille et à C. Mœnius et à vingt autres. Quelquefois, on érigeait une colonne; la peinture servait aussi à perpétuer les actions mémorables. Celui qui frappait un ennemi dans un combat singulier recevait une haste sans fer. Le bracelet d'or et d'argent était réservé aux citoyens; les étrangers ne l'obtenaient pas; le collier (*torques*), autre prix de la valeur, était d'or pour les étrangers et les auxiliaires, d'argent pour les citoyens; les phalères, ornements de la cuirasse, étaient la *récompense* des cavaliers. On donnait aussi de petites cornes d'argent et le *mniscus*, consistant en bandelettes attachées à la coiffure. Le *vexille* devint fréquemment une *récompense* militaire vers les derniers temps de la république et sous les empereurs. Marius demandant le consulat disait : « Je ne peux montrer de mes ancêtres ni statues, ni bustes, ni consulats, ni triomphes; mais, s'il le faut, je présenterai des hastes, un vexille, des phalères et d'autres dons militaires. » Il faut compter aussi, parmi les dons faits anciennement aux généraux vainqueurs ou aux plus braves citoyens, celui de la portion de terre qu'on pouvait labourer en un jour, celui d'une hémine de farine qu'on nommait *adoreum* et qui était décernée par les tribuns militaires, par les troupes ou par le peuple. On décernait encore, à titre de *récompense*, une place dans le cirque et le droit d'y avoir la chaise curule, le titre d'*imperator*, les surnoms donnés pour des actions particulières et tirés des noms de villes, de provinces, de pays, de victoires, etc. Des enseignes particulières étaient données aux légions qui se distinguaient. L'usage des trophées fut rare; celui des temples votifs était plus commun. Une autre *récompense* des plus honorables consistait dans le droit de consacrer à Jupiter Férétrien les dépouilles appelées *opimes*. Ceux qui avaient reçu des couronnes, des bracelets, des colliers et d'autres prix devaient les porter dans les jeux et dans les pompes. Le droit de porter ces ornements leur appartenait exclusivement.

Sicinius Dentatus avait eu part à 120 combats; il avait tué, à la vue de l'armée, 8 ennemis qui avaient défié le plus brave des Romains; il avait reçu 45 blessures, toutes par devant, et il avait eu de ses généraux 18 hastes sans fer, 25 phalères, 3 colliers, 80 bracelets, 26 couronnes, dont 1 obsidionale, 14 civiques, 3 murales, 8 couronnes d'or, 20 captifs, 20 bœufs, 10,000 as du trésor public (1,175 fr.). Il avait contribué aux victoires de neuf généraux et avait le droit de monter sur leurs chars dans les pompes triomphales. Le consul Servilius, ayant vaincu les Volsques et n'ayant point obtenu du sénat les honneurs du triomphe, entra dans Rome revêtu de la robe triomphale, couronné de lauriers, précédé par les licteurs couronnés de même, et accompagné par le peuple, qui lui était favorable.

A partir du règne d'Auguste, la plus éclatante des *récompenses*, le triomphe des généraux, cessa d'être décernée; on ne distribua plus de terres; les *récompenses* ne consistèrent plus qu'en argent, parce qu'aucun sentiment élevé et désintéressé n'animait plus les soldats de ce peuple dégénéré.

Au nombre des dons en argent était le *clavarium*, c'est-à-dire l'argent représentatif des clous de souliers. Montesquieu remarque que les *récompenses* pécuniaires ne furent jamais si prodiguées qu'au temps de l'empire. On faisait payer au Trésor l'asservissement de la patrie; la cupidité prit la place de l'ambition et l'on en revint au partage des dépouilles et au pillage. Les armées en masse reçurent le *donativum*.

Sous la première et la deuxième race des rois de France, les *récompenses* militaires consistèrent dans le partage de la conquête et la répartition des fiefs, d'abord à titre usufruitier et, peu à peu, à titre héréditaire. Pendant l'époque féodale, l'équarrissement d'un pennon, la création des bacheliers et des chevaliers étaient plutôt des faveurs que des *récompenses*. Sous le régime de la monarchie absolue, les gentilshommes, dans l'armée, eurent seuls des *récompenses*, soit pécuniaires, soit honorifiques. On créa pour eux des ordres de chevalerie, des titres, on leur fit des dons de terre. Quant aux soldats, on se borna à instituer pour eux quelques établissements, notamment l'hôtel des Invalides, destiné à recevoir ceux qui étaient devenus vieux, qui se trouvaient sans ressource et qui avaient été mutilés pendant la guerre.

La Révolution, qui entreprit de réformer tous les abus, de supprimer l'arbitraire et le favoritisme, décida, par la constitution de 1791, que le pouvoir législatif avait seul le droit « d'établir des lois d'après lesquelles les marques d'honneur ou décorations seront accordées à ceux qui ont rendu des services à l'Etat. » Elle voulut que les *récompenses* nationales fussent décernées par la nation elle-même. La république de 1792 abolit à la fois décorations, médailles, chevrons d'ancienneté, et ne maintint que l'hôtel des Invalides. La Convention promit un milliard à répartir entre les défenseurs de la patrie; elle décida que ceux qui avaient fait une action d'éclat sur le champ de bataille recevraient un sabre d'honneur, seraient mis à l'ordre du jour de l'armée et, comme *récompense* suprême, elle décréta que tel ou tel général « avait bien mérité de la patrie. » Bonaparte, devenu maître de la France, ne songea qu'à rétablir les vieux errements du passé. Par la constitution de l'an VIII, il décida que « il serait décerné des *récompenses* nationales aux guerriers qui auraient rendu des services éclatants à la république, » et il se réserva de donner lui-même les *récompenses*. Bientôt après, il institua l'ordre de la Légion d'honneur, et, comme ce n'était point assez pour se faire des créatures, il ressuscita pour ses généraux les dotations, les majorats, créa de nouveaux titres de noblesse, les sénatoreries, etc., et l'on vit renaître l'époque du favoritisme le plus éhonté. La Restauration fit revivre, avec plusieurs abus du passé, l'ordre de Saint-Louis, qui fut définitivement aboli en 1830. Sous le second Empire, on créa des médailles commémoratives d'expéditions militaires, et le pouvoir, désireux de suivre les traces du premier Empire, entreprit de faire renaître le système des titres nobiliaires et des dotations. C'est ainsi qu'il donna au général Pélissier, créé duc de Malakoff, une dotation de 100,000 francs et qu'il soumit, en 1862, au Corps législatif un projet de dotation de 50,000 francs pour le général Cousin-Montauban, créé comte de Palikao.

En ce qui concerne les *récompenses* civiles, on voit, lorsqu'on étudie l'histoire, qu'elles étaient fort rares dans l'antiquité. Comme le fait remarquer avec raison M. Paul Boiteau, il était dans l'essence des anciennes sociétés d'accorder beaucoup moins aux mérites purement civils qu'aux mérites militaires, parce que ces derniers paraissaient beaucoup plus utiles dans un temps où la civilisation ne faisait pas son chemin dans la voie de la paix. Toutefois, à Athènes, on décida que tous les citoyens qui avaient rendu des services à l'Etat seraient nourris à ses frais dans le Prytanée. Chez les Romains, on ne trouve aucune *récompense* particulière pour les services civils. La couronne civique elle-même était une *récompense* militaire, décernée à un Romain qui avait sauvé un Romain sur le champ de bataille. Sous la monarchie française, le bon plaisir royal récompensa de temps à autre, par des titres et des pensions, les services civils. Comme nous l'avons vu plus haut, l'Assemblée constituante posa en principe que le pouvoir législatif seul accorderait des *récompenses* pour les services rendus à l'Etat et pourrait décerner les honneurs publics à la mémoire des grands hommes. Ces honneurs furent décernés pour la première fois à Mirabeau, dont la dépouille mortelle fut conduite au Panthéon. Depuis lors, on a donné fréquemment des pensions à titre de *récompense* nationale (v. PENSION), et, comme *récompense* posthume, il arrive souvent qu'on érige une statue à l'homme qui a rendu des services publics et qui s'est distingué par son mérite civil, scientifique, littéraire ou artistique.

— Jurispr. Dans notre ancien droit, la théorie des *récompenses* était fondée sur ce principe que les donations sont défendues entre époux. On disait : si la communauté n'acquérait pas une créance contre le conjoint qui s'est enrichi à son détriment, cet époux gagnerait ce que l'autre perdrait; résultat contraire à la règle qu'une libéralité ne peut pas être faite par un époux à l'autre. Cette explication n'est plus possible aujourd'hui, notre législation admettant la validité des donations entre époux (art. 1096 du code civil). Quelle est donc, sous l'empire de ce code, la base de cette théorie? Deux raisons la motivent : la révocabilité des donations faites par un époux à l'autre et la nécessité de protéger la femme contre les actes que peut faire son mari. Notre législation a permis les donations entre époux, mais les a rendues essentiellement révocables. Or, tout le monde sait combien il est difficile de prouver les libéralités cachées, déguisées; cette difficulté les rend presque toujours irrévocables. Aussi la loi a-t-elle prohibé toute opération servant à déguiser une libéralité, qui eût été contraire à l'article 1096. On comprend combien il eût été facile aux époux, si la théorie des *récompenses* n'eût pas été admise, de se faire des libéralités indirectes, libéralités qui, en fait, eussent été irrévocables.

La *récompense* peut être due : 1° par la communauté à l'un des époux; 2° par l'un des époux à la communauté; 3° par l'un des époux à l'autre. Nous allons successivement examiner chacune de ces trois hypothèses.

— I. RÉCOMPENSE DUE À L'UN DES ÉPOUX PAR LA COMMUNAUTÉ. 1° En quels cas y a-t-il lieu à *récompense?* Un époux a vendu un immeuble propre ou un propriétaire voisin d'un de ses immeubles propres lui a racheté une servitude active qu'il devait à cet immeuble et s'est libéré moyennant une somme d'argent. Dans ces deux cas, si le prix a été versé dans la communauté, sans emploi, elle en doit *récompense* à l'époux propriétaire. Ces deux cas ne sont cités par l'article 1433 qu'à titre d'exemples; la communauté doit *récompense* toutes les fois qu'une somme a été versée dans sa caisse pour cause de l'aliénation d'un bien propre à l'un des époux. Ainsi, l'un des conjoints, créancier d'une rente qu'il s'est réservée comme bien propre ou qui lui a été donnée depuis son mariage sous la condition qu'elle lui resterait propre, reçoit du débirentier 200,000 francs pour prix d'amortissement de cette rente; ce prix de l'amortissement, que pouvait exiger le débirentier, tombe dans la communauté, mais à charge de *récompense*. Deux conditions sont nécessaires pour que la communauté soit tenue envers l'un des époux. En premier lieu, il faut que le prix du propre aliéné ait été touché par le mari et versé dans la communauté. Celle-ci n'a-t-elle rien reçu, l'époux ne peut rien réclamer contre elle; il conserve seulement sa créance contre son acheteur. En second lieu, lors même que le prix aurait été versé, la communauté ne serait pas débitrice s'il y avait eu remploi; car elle aurait par là rendu ce qu'elle était tenue de rendre. 2° Quel est le montant de la *récompense* au cas où elle est due? Cette question ne présente pas de difficulté dans notre hypothèse. L'article 1433 nous dit : « Il y a lieu au prélèvement de ce prix sur la communauté. » Supposons qu'un époux ait vendu un de ses propres pour le prix de 50,000 francs. Cette somme est tombée dans la communauté; c'est elle que prélèvera l'époux vendeur. Remarquons, avec l'article 1436, que, dans tous les cas, la *récompense* n'a lieu que sur le pied de la vente, quelle que soit d'ailleurs la valeur de l'immeuble aliéné. J'ai vendu un de mes immeubles propres pour 50,000 francs; lorsque je demande 50,000 francs à la communauté, elle ne pourra me dire que l'immeuble ne valait que 40,000 francs, que la vente a été pour moi une excellente affaire et qu'elle ne veut me rembourser que la valeur réelle de mon propre. Qu'arriverait-il si le prix apparent était inférieur au prix réel? Supposons qu'un époux vende un immeuble propre pour 100,000 francs et que le prix porté au contrat ne soit que de 80,000 francs. Quelle sera la *récompense* due par la communauté? Sera-ce le prix réel, soit 100,000 francs, ou le prix apparent, soit 80,000 francs? Nous pensons que la *récompense* sera égale au prix réel; autrement, l'époux vendeur aurait fait une donation indirecte à l'autre. Cette solution a été contestée au cas où c'était le mari qui était vendeur. Il ne peut, a-t-on dit, prouver que le prix réel est supérieur au prix apparent. En effet, il a commis une fraude et il est de principe que nul ne peut prouver sa fraude. Nous en convenons, le mari a commis une fraude; mais cette fraude, à qui a-t-elle préjudicié? Est-ce à la communauté? Non, assurément; eh bien! si la communauté n'est pas la victime de la fraude du mari, celui-ci pourra prouver contre elle que le prix réel, le prix qu'elle a touché, est supérieur au prix apparent, porté dans le contrat. Du reste, le principe qui régit toute la théorie des *récompenses*, c'est que l'un des patrimoines ne doit pas s'enrichir au détriment de l'autre; or, dans notre espèce, la communauté s'enrichirait aux dépens de l'époux aliénateur et s'enrichirait au profit de l'autre conjoint. Il y aurait là une libéralité indirecte, libéralité irrévocable; par suite, libéralité prohibée par l'article 1096. 3° Différence entre la *récompense* due à la femme et celle due au mari. L'article 1471, 1er al., établit une première différence : les prélèvements de la femme s'exercent avant ceux du mari. Les *récompenses* dues au mari ne s'exercent jamais que sur les biens de la communauté. Au contraire, quand la femme est créancière de la communauté, elle exerce ses *récompenses* d'abord sur les biens de la communauté, puis, en cas d'insuffisance, sur les biens de son mari; la raison de cette différence, c'est que les dettes de la communauté sont dettes du mari.

— II. RÉCOMPENSE DUE PAR UN ÉPOUX À LA COMMUNAUTÉ. 1° En quels cas la communauté est-elle créancière de l'un des époux? L'article 1437 répond à cette question : « Toutes les fois qu'il est pris sur la communauté une

somme, soit pour acquitter les dettes ou charges personnelles à l'un des époux, telles que le prix ou partie du prix d'un immeuble à lui propre ou le rachat de services fonciers... » Ainsi, l'un des conjoints avait acheté un immeuble dont il devait encore le prix lors de la célébration du mariage. Cette dette est tombée dans la communauté, mais elle n'y est tombée que sauf *récompense.* Il en est de même si l'un des époux a racheté, avec les fonds communs, une servitude qui grevait son immeuble. L'article se continue ainsi : « Soit pour le recouvrement... de ses biens personnels. » Par exemple, un époux a vendu, avant son mariage, un de ses immeubles avec faculté de rachat et, pendant la communauté, il exerce ce droit avec les deniers communs. Il recouvre son immeuble; mais, comme il a puisé dans la caisse de la communauté pour opérer ce recouvrement, il en doit *récompense.* « Pour la conservation... de ses biens personnels... » Exemple : grosse réparation faite par un époux sur ses propres et payée avec les fonds de la communauté. L'époux dont le propre a été conservé doit *récompense* à la communauté, car celle-ci n'est tenue que des réparations usufructuaires et non des grosses réparations. « Pour l'amélioration... de ses biens personnels. » Un époux possède une maison, il y fait ajouter une aile aux frais de la communauté; il devra *récompense.* Cette solution, donnée par l'article 1437, déroge aux principes généraux en matière d'usufruit établis par l'article 599. La communauté étant usufruitière générale des biens propres aux époux, on devrait lui appliquer l'article 599 et décider qu'il ne lui sera dû aucune *récompense* pour les améliorations qu'elle prétendrait avoir faites, quand même une augmentation de valeur en serait résultée. Le motif de cette dérogation, écrite dans l'article 1437, c'est la crainte qu'avait le législateur de voir les époux se faire, pendant le mariage et au mépris de ses prohibitions, des avantages indirects et irrévocables. « Et généralement toutes les fois que l'un des époux a tiré un profit personnel des biens de la communauté. » L'article 1437 termine en posant la regle générale, dont il a fait les applications, que nous venons d'analyser. 2° Quel est le quantum de la *récompense* due? Plusieurs hypothèses peuvent se présenter. Premiere hypothèse : supposons que la communauté a payé le prix d'un immeuble que l'un des époux avait acheté avant le mariage; elle devient créancière d'une *récompense* dont le quantum est égal au prix qu'elle a payé. Deuxieme hypothèse : un des époux a fait sur un de ses immeubles propres des améliorations et il a payé avec l'argent de la communauté; il lui doit *récompense;* mais quel en est le quantum? Il arrive bien souvent que la plus-value n'égale pas le montant des dépenses. Sera-ce d'après la plus-value ou d'après les dépenses faites que la communauté devra être indemnisée? Ainsi, les dépenses s'élèvent à 20,000 francs, la plus-value à 15,000. L'époux devra-t-il 15,000 ou 20,000 francs? Nous pensons que l'époux ne sera tenu que de la plus-value. En effet, la théorie des *récompenses* est basée sur ce principe que les époux ne doivent pas se faire des donations indirectes. Par suite, pour qu'il y ait lieu à *récompense*, il faut que la communauté perde ce qu'un époux gagne. Or, ici, la communauté perd bien, il est vrai, 20,000 fr.; mais l'époux ne gagne que 15,000 francs; il ne s'enrichit donc que de cette somme; par conséquent, il n'est débiteur envers la communauté que de ce qu'il a gagné à son détriment. Troisième hypothèse : deux époux sont mariés sous le régime de la communauté et l'un d'eux a, parmi ses biens propres, l'usufruit d'un immeuble qui vaut 1,000 francs par an et qui tombe dans la communauté. Cet époux usufruitier vend son usufruit pour le prix de 10,000 francs, qui tombent dans la communauté comme prix d'un immeuble propre. Lors de la dissolution, quelle *récompense* la communauté devra-t-elle à l'époux? Ce qu'elle a reçu, soit 10,000 francs. Cette solution est fort contestée; néanmoins, elle nous paraît la plus exacte. Mais ce capital de 10,000 francs ne produisait pas un revenu égal à celui de l'usufruit. En effet, en supposant que cette somme eût été placée à raison de 5 pour 100, la communauté n'eût retiré qu'un revenu de 500 francs, alors que l'usufruit lui produisait 1,000 francs. Elle est donc en perte. Pourra-t-elle réclamer à l'époux, auquel elle restituera ce capital à la dissolution du mariage, une *récompense* pour la différence des revenus? Il semble que la communauté pourra demander une *récompense.* La raison en est que l'époux s'est enrichi au détriment de la communauté. Et, par suite, nous nous trouvons dans les conditions nécessaires pour qu'il y ait lieu à *récompense.*

— III. LA RÉCOMPENSE EST DUE PAR UN ÉPOUX À L'AUTRE, LA COMMUNAUTÉ ÉTANT HORS DE CAUSE. 1° Quel est l'intérêt de cette distinction? Pourquoi faire une différence suivant que l'un des époux doit à la communauté ou à son conjoint, puisque c'est, en définitive, ce dernier qui doit profiter de la *récompense*? Cette distinction n'est pas sans utilité; voici deux différences essentielles qu'il nous est impossible de ne pas signaler. Les *récompenses* dues par un époux à la communauté ou, *vice versa*, par la communauté à un époux portent intérêt de plein droit du jour de la dissolution, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice. Au contraire, les *récompenses* dues à un époux par l'autre ne sont productives d'intérêt que du jour de la demande en justice. Quand la *récompense* est due directement et personnellement par l'un des époux à l'autre, elle ne peut s'exécuter qu'après le partage de la communauté, et seulement sur la part de l'époux débiteur et sur ses biens personnels. Au contraire, quand elle est due par la communauté, elle s'exercera par voie de prélèvement et avant partage. 2° Dans quels cas l'un des époux peut-il être débiteur personnel de l'autre époux? La réponse est facile : toutes les fois qu'une dette a été contractée directement et personnellement par l'un des époux envers l'autre, sans que la communauté y joue aucun rôle, soit par le mari envers la femme (art. 1431), soit par la femme envers le mari (art. 1432). Exemple : la femme désintéresse un créancier de son mari en lui faisant accepter en payement un de ses propres. Autre exemple : le mari vend un de ses propres et délègue la créance du prix aux créanciers de sa femme.

Récompense des bienfaits secrets (LE LIVRE DE LA), petit ouvrage chinois, très-populaire dans l'empire du Milieu et attribué par les Tao-ssé à une de leurs divinités appelée Wen-tchang-tse-tong-ti-kiun. Il est, dit M. L. de Rosny, composé de cinq cent quarante et un caractères et rédigé dans un style offrant les plus grands rapports avec celui du *Kan-ing-pien* ou *Livre des récompenses et des peines*, attribué au philosophe Lao-tsée et traduit en français par M. Stanislas Julien. On remarque dans ce livre un mélange de diverses doctrines, mélange qui, du reste, se rencontre fréquemment dans les ouvrages de Lao-tsée, surtout dans ceux qui furent rédigés à l'époque moyenne de l'existence de la secte dont il fit partie. L'influence du bouddhisme, entre autres, s'y fait fortement sentir. L'auteur du livre insiste sur la défense de faire subir aucun mauvais traitement à tout ce qui a vie dans la nature et cite des exemples de récompenses accordées par le ciel à ceux qui se sont montrés compatissants pour les animaux. « En marchant, dit-il, regarde toujours s'il n'y a point sous tes pieds des insectes et des fourmis que tu pourrais écraser. Ne brûle point les forêts des montagnes. Ne va pas sur les monts pour saisir dans des filets les grands ou les petits oiseaux. Ne tue point le bœuf laboureur. Ne t'approche point de l'eau pour empoisonner les poissons et les reptiles, etc. » Voilà des préceptes que ne désavoueraient pas les Sociétés protectrices des animaux de Londres et de Paris. En outre, l'auteur donne d'excellentes maximes de morale, qui quelquefois s'élèvent jusqu'à l'abnégation absolue qu'on s'accorde à trouver dans les Evangiles : « Abandonne, dit l'auteur chinois, tes richesses pour le bien de l'humanité tout entière... Aie pitié de l'orphelin, sois compatissant pour la veuve, aide le malheureux, etc. »

RÉCOMPENSÉ, ÉE (ré-kon-pan-sé) part. passé du v. Récompenser. Qui a reçu une récompense : *L'artiste le plus habile fut le moins* RÉCOMPENSÉ. (Volt.) *Quand les délateurs sont* RÉCOMPENSÉS, *on ne manque plus de coupables.* (Malesherbes.) *Les troubadours étaient accueillis et* RÉCOMPENSÉS *dans les cours et bien traités par les dames, qui étaient leurs divinités.* (Laharpe.) *Le mérite oublié plaît;* RÉCOMPENSÉ, *il offusque.* (Chateaub.) *La vertu* RÉCOMPENSÉE *ne risquera jamais de devenir une profession.* (Rigault.) *La vertu n'est vertu que parce qu'elle ne peut être* RÉCOMPENSÉE *par les hommes.* (De Custine.)

O tendresse! ô bonté trop mal *récompensée!*
RACINE.

— Par iron. Qui a souffert de mauvais traitements au lieu de recevoir une récompense : *Son dévouement a été cruellement* RÉCOMPENSÉ.

RÉCOMPENSER v. a. ou tr. (ré-kon-pan-sé — du préf. *ré*, et de *compenser*. Le mot français, par sa facture, répond à la fois au composé latin *com-pensare*, proprement donner un équivalent, et au composé *re-pensare*, payer de retour). Accorder une récompense, faire du bien, ou faire un don à quelqu'un en reconnaissance de quelque service : *C'est un bon maître; il* RÉCOMPENSE *bien ses domestiques. On l'*A *bien* RÉCOMPENSÉ *de ses services. Si vous faites bien, Dieu vous en* RÉCOMPENSERA. (Acad.) *Par les bienfaits dont les grands* RÉCOMPENSENT *ceux qui les trompent, ils méritent d'être trompés.* (Mass.) *Le Créateur, en invitant l'homme à manger pour vivre, l'y invite par l'appetit et l'en* RÉCOMPENSE *par le plaisir.* (Brill.-Sav.)

Et j'espérais un jour vous mieux *récompenser.*
RACINE.

‖ Se dit de même en parlant des choses : RÉCOMPENSER *les services de quelqu'un.* RÉCOMPENSER *une bonne action, le mérite, la vertu, etc.* (Acad.) *Louis commençait à* RÉCOMPENSER *par lui-même le mérite de ses sujets.* (Fléch.) *Le monde* RÉCOMPENSE *plus souvent l'apparence du mérite que le mérite même.* (La Rochef.) *La vertu peut se passer de récompense, mais Dieu ne peut se passer de* RÉCOMPENSER *la vertu.* (J. Sim.)

De quel prix n'*ai*-je pas *récompensé* son zèle?
C. DELAVIGNE.

Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi
Puis-je *récompenser* le mérite et la foi?
RACINE.

‖ Absol. : *Le dogme fondamental de toutes les religions, c'est qu'il existe un Dieu qui* RÉCOMPENSE *et qui punit.* (Malebr.) RÉCOMPENSER, *c'est donner en retour.* (Cousin.)

Dieux! je suivrai vos lois quand il faudra punir;
Mais, pour *récompenser*, j'aime à les prévenir.
DANCHET.

— Par antiphr. Punir, infliger la peine due à une mauvaise action : *Il* A ÉTÉ *justement* RÉCOMPENSÉ *de ses perfidies.* (Acad.)

— Dédommager : *On leur accorda un dégrèvement pour les* RÉCOMPENSER *du dommage que les gens de guerre leur avaient fait.* (Acad.) *Vous me* RÉCOMPENSEZ *bien, ma fille, de mes pertes passées.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Compenser, rétribuer : *L'arbre s'élève assez promptement et commence à* RÉCOMPENSER *les travaux des cultivateurs au bout de deux ans.* (Rayn.)

— *Récompenser le temps perdu*, Réparer une perte de temps : *Si jamais je puis me revoir à portée de vous être bonne à quelque chose, vous verrez comme je* RÉCOMPENSERAI LE TEMPS PERDU. (Mme de Sév.)

Se récompenser v. pr. Etre récompensé : *Il y a des actions si belles, qu'elles ne peuvent suffisamment* SE RÉCOMPENSER. (Ch. Nodier.)

— Se dédommager : *A son tour, la puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Eglise captive et* SE RÉCOMPENSER *de ses pertes sur Jésus-Christ même.* (Boss.) ‖ S'accorder une récompense : *La vertu* SE RÉCOMPENSE *elle-même.* (***)

RÉCOMPENSEUR s. m. (ré-kon-pan-seur — rad. *récompenser*). Celui qui récompense. ‖ S'emploie aussi adjectiv. : *Toutes les nations policées ont admis des dieux* RÉCOMPENSEURS *et punisseurs.* (Volt.)

RECOMPLÉTER v. a. ou tr. (re-kon-plé-té — du préf. *re*, et de *compléter*. Se conjugue comme COMPLÉTER). Compléter de nouveau.

Se recompléter v. pr. Etre recomplété : *M. Newport a fait connaître un iule dont les antennes* S'ÉTAIENT RECOMPLÉTÉES *après avoir été mutilées.* (Walcken.)

RECOMPOSABLE adj. (re-kon-po-za-ble — rad. *recomposer*). Qui peut être recomposé : *Corps décomposable et* RECOMPOSABLE.

RECOMPOSÉ, ÉE (re-kon-po-sé) part. passé du v. Recomposer. Composé de nouveau : *Corps* RECOMPOSÉ *par un chimiste.*

— Bot. Se dit des feuilles composées deux fois ou à deux degrés, c'est-à-dire dont les divisions primaires sont elles-mêmes composées.

RECOMPOSER v. a. ou tr. (re-kon-po-zé — du préf. *re*, et de *composer*). Composer de nouveau : RECOMPOSER *une administration,* (Acad.) *Washington ne renverse point les trônes pour en* RECOMPOSER *d'autres avec leurs débris; il ne met point le pied sur le cou des rois.* (Chateaub.)

— Chim. Composer de nouveau en associant les éléments qu'on avait isolés : RECOMPOSER *de l'eau à l'aide de la pile.*

— Typogr. Refaire la composition de : RECOMPOSER *une page tombée en pâte.*

Se recomposer v. pr. Etre recomposé : *La grande propriété, une fois décomposée, ne* SE RECOMPOSE *plus.* (P.-L. Courier.)

RECOMPOSITION s. f. (re-kon-po-zi-si-on — rad. *recomposer*). Action de recomposer; résultat de cette action : *La société, dans sa décomposition et sa* RECOMPOSITION *lente et graduelle, fut presque immobile sous les Mérovingiens.* (Chateaub.)

— Chim. Action de recomposer un corps, en associant de nouveau ses éléments : *La* RECOMPOSITION *de l'eau est une des plus magnifiques découvertes de la chimie moderne.* (Fourcroy.)

— Typogr. Action de recomposer ce qui était déjà composé : *La* RECOMPOSITION *d'une page, d'une ligne.*

RECOMPTAGE s. m. (re-kon-ta-je — rad. *recompter*). Action de recompter : *Le* RECOMPTAGE *des votes.*

RECOMPTER v. a. ou tr. (re-kon-té — du préf. *re*, et de *compter*). Compter de nouveau : *Je puis m'être trompé,* RECOMPTEZ *cette somme.* (Acad.) *Je lui mis la bride sur le cou, et, tirant de ma poche mes ducats, je commençai à les compter et* RECOMPTER *dans mon chapeau.* (Le Sage.) *Les nobles comptaient et* RECOMPTAIENT *par tête les familles comme le bétail.* (A. Thierry.)

RÉCONCILIABLE adj. (ré-kon-si-li-a-ble — rad. *réconcilier*). Qui peut être réconcilié : *Deux rivaux ne sont guère* RÉCONCILIABLES.

RÉCONCILIATEUR, TRICE s. (ré-kon-si-li-a-teur, tri-se — rad. *réconcilier*). Personne qui réconcilie : *Je veux être votre* RÉCONCILIATEUR.

RÉCONCILIATION s. f. (ré-kon-si-li-a-si-on — lat. *reconciliatio;* de *reconciliare*, réconcilier). Action de réconcilier des personnes brouillées, de rétablir l'accord entre elles : *La* RÉCONCILIATION *avec nos ennemis n'est bien souvent qu'une lassitude de la guerre.* (La Rochef.) *Lorsque toutes les haines ont éclaté, toutes les* RÉCONCILIATIONS *sont fausses.* (Dider.) *Il y a des jours où les peuples, comme les individus, fatigués de se haïr, éprouvent le besoin d'une* RÉCONCILIATION, *même passagère, même trompeuse.* (Thiers.)

— Fam. *Réconciliation normande*, Fausse réconciliation.

— Relig. Acte solennel, par lequel un hérétique est réuni à l'Eglise, et absous des censures qu'il avait encourues. ‖ Cérémonie qu'on fait pour rebénir une église profanée.

— **Encycl.** Jurispr. La *réconciliation*, ou raccommodement de deux personnes qui étaient mal ensemble, ne touche en général qu'à des intérêts de sentiment ou de cœur et ne crée pas de rapports juridiques particuliers. Il en est autrement entre deux époux, dont l'un a eu des torts assez graves vis-à-vis de son conjoint pour motiver, de la part de ce dernier, une demande en séparation de corps. La *réconciliation* survenue après les sévices, les injures ou les infidélités, après les griefs de nature quelconque, en un mot, qui donnent lieu à la demande en séparation, cette *réconciliation* a pour effet de couvrir et d'amnistier le passé et elle rend irrecevable devant les tribunaux l'action du conjoint offensé, si ce dernier persiste, malgré le rapprochement, à réclamer la séparation. Telle est la disposition formulée par l'article 272 du code civil. Cet article, il est vrai, fait partie de l'ancien titre abrogé du divorce; mais il est incontestable et incontesté que, de même qu'un grand nombre de dispositions relatives au régime aboli du divorce, l'article 272 relatif à la *réconciliation* est applicable à la séparation de corps par identité de raison. La jurisprudence est fixée, on peut même dire qu'elle n'a jamais hésité sur ce point.

La *réconciliation* efface tout ce dont avait à se plaindre le conjoint offensé. Sur ce point, pas de difficulté. Mais une demande en séparation de corps peut être motivée sur autre chose que sur des griefs d'époux à époux. La condamnation de l'un des conjoints à une peine infamante étant une cause légitime de séparation, on s'est posé la question de savoir si, en pareil cas, la *réconciliation* survenue entre les conjoints postérieurement à la condamnation infamante de l'un d'eux doit faire obstacle à la demande en séparation formée par l'autre époux. Il y a une raison de douter. En encourant une peine infamante, le conjoint coupable a directement offensé la société; le pardon que lui accorde, ou la pitié que lui témoigne l'autre époux n'a pas la même signification que dans les cas ordinaires et s'il s'agissait d'une injure personnelle. Aussi a-t-il été jugé qu'en pareil cas la *réconciliation* alléguée ne couvre pas le fait et ne fait pas obstacle à la séparation (arrêt de la cour de Grenoble du 17 août 1821, dans le même sens arrêt de la cour de Rouen du 8 février 1841). Toutefois, des juristes éminents, tels que Zachariæ, Demolombe, etc., estiment que ces précédents judiciaires ne doivent point être suivis, au moins comme établissant une doctrine absolue et invariable. C'est une question de fait et de circonstance. Il faut juger, d'après la nature et la physionomie des faits, quelle a été la portée de la *réconciliation* et jusqu'où s'est étendue la générosité du pardon. Il peut être très-noble, très-honorable à une épouse pure de vouloir persister à lier sa vie à celle d'un mari flétri légalement, de vouloir suivre le proscrit et le consoler. Si telle a été sa volonté, il n'y a pas à revenir sur la générosité de ce premier mouvement; la *réconciliation* a réellement eu lieu et a produit son effet juridique; la demande en séparation motivée sur la condamnation infamante n'est plus recevable.

En quoi consiste la *réconciliation* et quel doit être le caractère des faits qui la constituent? La loi n'a rien défini à cet égard; elle a nécessairement abandonné la question à l'appréciation à peu près discrétionnaire et souveraine des tribunaux. Il était impossible, en effet, de rien fixer *à priori* et de rien définir en cette matière. Les mêmes faits, les mêmes actes changent d'aspect et de signification selon le milieu où ils se produisent et selon ce que l'on pourrait appeler les circonstances ambiantes. On ne peut que citer quelques exemples, et encore les faits dont on va parler ont-ils été appréciés différemment suivant la différence des situations. L'adultère du mari avec entretien de sa concubine dans le domicile conjugal est un cas de séparation. Il a été jugé que le mari qui, sur les reproches justement indignés de sa femme, avait renvoyé sa concubine et qui, durant un certain laps de temps, n'avait pas commis d'infidélités nouvelles, si d'ailleurs la cohabitation avait continué entre les deux époux, il a été jugé que ce mari avait obtenu la remise de ses anciens torts, qu'il y avait, en un mot, réconciliation tacite et que la demande en séparation de la femme, motivée sur le fait antérieur de concubinage, avait cessé d'être recevable.

Un fait qui emporte *réconciliation* est le fait de la femme rentrant volontairement au domicile conjugal pendant l'instance en séparation et après que l'ordonnance du président lui a assigné provisoirement une résidence séparée. La grossesse de la femme survenue soit au cours de l'instance en séparation, soit même avant que le procès soit engagé, mais postérieurement aux faits qui ont motivé son action en justice, est aussi considérée en général comme couvrant les griefs passés et comme emportant la *réconciliation* des époux. Toutefois, rien n'est plus mobile que les décisions de la jurisprudence sur ce point délicat. Les auteurs et les arrêts ont fait à cet égard une multitude de distinc-

tions. Quelques jurisconsultes ont enseigné qu'il fallait tenir compte de la différence des conditions sociales, du plus ou moins de délicatesse des sentiments, du plus ou moins de culture morale des parties intéressées. Dans les classes riches, où l'on fait chambre à part, où les distractions sont faciles, une grossesse est certainement très-significative et comporte presque évidemment une *réconciliation.* En est-il de même dans les classes pauvres? Un rapprochement fortuit, rendu presque physiquement inévitable dans une certaine période de temps, entre époux qui n'ont qu'un seul lit, doit-il produire l'effacement définitif de tous les griefs et de tous les outrages? La distinction est peut-être un peu aristocratique, mais il faut convenir qu'elle a sa raison d'être. En tout cas, la grossesse de la femme serait une preuve plausible de *réconciliation* si elle survenait pendant l'instance en séparation, au moment où l'épouse a un domicile provisoire à part, dont elle a la faculté d'interdire l'accès à son mari. En pareil cas, le rapprochement, en effet, ne saurait être que parfaitement volontaire et libre de sa part. Mais il n'en saurait être de même d'une grossesse survenue avant le procès, quoique postérieurement aux griefs qui y ont donné lieu. La femme en effet, dans ce cas, continue encore d'habiter sous le même toit que son mari et de rester soumise à sa domination de fait. Cette distinction, parfaitement judicieuse, a été nettement posée par un arrêt de la cour de Besançon (1er février 1806), qui a refusé de voir une preuve de *réconciliation* dans le fait que la femme était devenue enceinte postérieurement, il est vrai, aux excès et injures dont elle se plaignait, mais avant l'instance en séparation et quand elle partageait encore le domicile de son mari.

La *réconciliation* peut n'être que temporaire; de nouvelles violences ou de nouvelles infidélités peuvent se reproduire et se reproduisent trop souvent. On est réduit alors à l'extrémité d'une seconde demande en séparation, motivée sur des griefs de plus fraîche date. L'article 273 du code civil permet en pareil cas à l'épouse offensée et demanderesse de faire revivre les anciens faits qu'avait couverts la *réconciliation* et de s'en prévaloir à l'appui de sa nouvelle demande. La *réconciliation* n'a été qu'un replâtrage; la récidive suppose dans l'époux coupable une perversité de cœur presque incurable; le pardon avait été une erreur; la loi permet de le rétracter. Du reste, on estime généralement que, dans l'hypothese où nous nous plaçons, il n'est pas nécessaire que les nouveaux faits soient par eux-mêmes assez odieux et assez graves pour motiver à eux seuls la demande nouvelle en séparation. Il suffit qu'ils aient une certaine gravité et témoignent d'une déplorable persistance dans le mal. Si l'on décidait autrement, à quoi bon faire revivre les griefs anciens? L'article 273 n'aurait pas sérieusement de raison d'être.

Réconciliation normande (LA), comédie en cinq actes et en vers, par Dufresny, représentée le 7 mars 1719. L'auteur a peint, dans cette pièce, des originaux particuliers au pays de la chicane et des procès, leur science approfondie des affaires litigieuses et les haines domestiques et invétérées qu'elles produisent. La haine, sentiment pénible, est plutôt un ressort de la tragédie qu'un élément de la comédie; Dufresny en a tiré pourtant des effets très-comiques. L'action se passe à Paris, à l'hôtel de Normandie, rendez-vous des illustres Normands. Entre parents, on ne parle que de haine et de procès. Les deux principaux personnages, le comte et la marquise, oncle et tante d'Angélique, sont des personnes désagréables à fréquenter. L'un est brutal, impérieux; l'autre, femme d'esprit, se montre tantôt gaie et tantôt furieuse, indiscrète et prudente, franche et dissimulée. Cette tante devient la rivale de sa nièce, qui aime Dorante et qui en est aimée. Le chevalier, jadis aimé de la marquise, est offert par elle en échange à la nièce de Dorante, et cet échange prétendu amène le dénoûment : une rupture à n'en jamais revenir. La marche de la pièce est peu régulière; il y a du vague dans l'intrigue; les derniers actes languissent par la répétition des moyens employés dans les premiers. Aucun des personnages n'est assez dominant pour déterminer une péripétie décisive. Mais le tableau est énergique, quoique d'une couleur monotone et un peu rembrunie; il y a des caractères originaux, par exemple celui d'un fripon (Falaise), dont le rôle est fort comique; des traits charmants, des morceaux pleins de verve, des situations neuves et très-artistement combinées. Entre autres scènes, on peut citer celle où l'auteur fait un joli tableau de la jeunesse, celle où il fait l'éloge de la haine, celle où le chevalier et la marquise s'offrent réciproquement toutes facilités pour rompre, celle où le chevalier se fait passer pour l'amant d'Angélique et celle où le comte surprend les deux amants et les glace de crainte, quoique toutes ses paroles aient pour but leur mariage.

RÉCONCILIATOIRE adj. (ré-kon-si-li-a-toi-re — rad. *réconcilier*). Qui est propre à produire la réconciliation, qui a pour but la réconciliation : *Démarches* RÉCONCILIATOIRES.

RÉCONCILIÉ, ÉE (ré-kon-si-li-é) part. passé du v. Réconcilier. Dont on a opéré la réconciliation : *Ennemis* RÉCONCILIÉS.

— Relig. Qui est rentré en paix avec Dieu : *Tremblez, âmes* RÉCONCILIÉES *qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence.* (Boss.)

RÉCONCILIEMENT s. m. (ré-kon-si-li-man — rad. *réconcilier*). Action de réconcilier. ‖ Vieux mot.

RÉCONCILIER v. a. ou tr. (ré-kon-si-li-é — latin *reconciliare*, proprement ramener, rapprocher; de *ré*, préfixe, et de *conciliare*, concilier. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous réconciliions; que vous réconciliiez*). Rétablir l'accord, l'amitié entre : RÉCONCILIER *des ennemis. Cet événement les* A RÉCONCILIÉS. (Acad.) *Le besoin d'argent* A RÉCONCILIÉ *la noblesse avec la roture.* (La Bruy.) *Peu de chose* RÉCONCILIE *les amis, parce que peu de chose les désunit.* (Cœuilhé.) *La modestie* RÉCONCILIE *les vainqueurs avec les vaincus.* (Alibert.)

— Inspirer des idées plus favorables sur le compte de quelqu'un ou de quelque chose : *Cette bonne action me* RÉCONCILIE *avec lui. Les proscriptions prolongées* RÉCONCILIENT *avec les victimes toutes les âmes un peu élevées.* (B. Constant.) *Les travaux de l'agriculture sont propres à* RÉCONCILIER *l'homme avec la vie sociale.* (De Custine.)

— Concilier, accorder, rétablir l'harmonie entre : RÉCONCILIER *la politique et la morale.* (Acad.) *Tous nos discours et toutes nos démarches ne sont que des tempéraments pour* RÉCONCILIER *la vérité avec les préjugés.* (Mass.)

— Relig. Admettre dans l'orthodoxie : RÉCONCILIER *un hérétique à l'Eglise.* ‖ Rebénir avec certaines cérémonies, pour détruire les effets d'une profanation : RÉCONCILIER *une église, une chapelle, un autel.*

Se réconcilier v. pr. Se raccommoder, redevenir amis : *Je* ME SUIS RÉCONCILIÉ *avec lui. Ils* SE SONT RÉCONCILIÉS *par mon entremise.* (Acad.) *On peut toujours* SE RÉCONCILIER *avec un ennemi dont on n'a pas écrasé l'orgueil.* (Lamart.) *Un célèbre buveur qui n'avait jamais bu d'eau en demanda à la fin de sa vie un grand verre, qu'il avala en disant : « Quand on meurt, il faut* SE RÉCONCILIER *avec ses ennemis. »*

— *Se réconcilier avec soi-même*, Apaiser les reproches de sa conscience.

— *Se réconcilier avec Dieu*, Rentrer en grâce avec lui : *Il faut* SE RÉCONCILIER AVEC DIEU *par la prière, par les larmes et la retraite, quand on a suivi le monde, son ennemi.* (Fléch.)

— Relig. Retourner à confesse avant d'aller communier, pour s'accuser de fautes légères qu'on a commises depuis la dernière absolution, ou pour déclarer quelque péché que l'on avait oublié en se confessant.

— **Syn. Réconcilier, accorder, raccommoder.** V. ACCORDER.

RECONDAMNER v. a. ou tr. (re-kon-da-né — du préf. *re*, et de *condamner*). Condamner de nouveau : *Il est coupable! crierait encore aujourd'hui notre sanhédrin, si le Fils de l'homme revenait sur la terre, et il le* RECONDAMNERAIT *à mort.* (A. Esquiros.)

RÉCONDUCTION s. f. (ré-kon-du-ksi-on — lat. *reconductio;* de *reconducere*, louer de nouveau; du préf. *re*, et de *conducere*, prendre à bail). Jurispr. Renouvellement d'un louage ou d'un bail à ferme. ‖ *Tacite réconduction*, Continuation de bail ou de fermage, au même prix et aux mêmes conditions, après l'expiration du contrat et sans nouvelle convention : *Il occupe cette maison par* TACITE RÉCONDUCTION. (Acad.)

— Rém. L'Académie écrit *réconduction*, contre l'analogie d'abord, puisqu'elle écrit *reconduire*, et ensuite contre l'usage généralement adopté par la plupart des écrivains spéciaux.

— **Encycl.** Jurispr. Pothier donnait de la *réconduction* la définition suivante : « La *réconduction* est un contrat de louage d'une chose, contrat qu'on présume être intervenu tacitement entre le locateur et le conducteur, lorsqu'après l'expiration du temps d'un précédent bail le conducteur a continué de jouir de la chose et que le locateur l'a souffert. » Cette définition est encore exacte dans notre droit moderne; voici, en effet, comment s'exprime l'article 1738 : « Si, à l'expiration des baux écrits, le preneur reste et est laissé en possession, il s'opère un nouveau bail, dont l'effet est réglé par l'article relatif aux locations faites sans écrit. » Nous allons examiner sur quelle raison est fondée et dans quels cas a lieu la tacite *réconduction.* Elle est fondée sur l'intention probable des parties. La loi présume que, puisque, à l'expiration du bail, le preneur n'a pas été mis en demeure de quitter les lieux loués, le bailleur a voulu lui continuer sa jouissance. La *réconduction* se forme donc par le consentement présumé du locateur qui, en souffrant que son fermier continue l'exploitation de sa métairie, est censé vouloir la lui louer de nouveau; et par celui du fermier qui, en continuant cette exploitation, est présumé vouloir la conserver. Il en résulte que la circonstance que le preneur est resté et a été laissé en jouissance après la cessation du bail ne prouve pas à elle seule qu'il y a eu tacite *réconduction.* La question de savoir après quel laps de temps on devra dire qu'elle s'est formée est abandonnée à l'appréciation des juges, qui prendront en considération toutes les circonstances qui ont influé sur la prolongation momentanée de jouissance du preneur. Dans le droit romain et dans notre ancien droit, voici quelles étaient les solutions données sur ce point. Le droit romain présumait la tacite *réconduction* lorsque, depuis l'expiration du bail, le fermier ou locataire était demeuré sur l'héritage sans fixer ni déterminer le temps pendant lequel il devait y rester. Dans notre ancien droit, il fallait que le locataire fût resté en possession un temps suffisant pour que le locateur pût en avoir connaissance et le sommer d'en sortir s'il ne voulait pas lui continuer un nouveau bail. Ce laps de temps variait suivant les coutumes et usages des lieux. La coutume d'Orléans décidait, dans son article 420, qu'il y avait lieu à tacite *réconduction* lorsque le locataire d'une maison y était demeuré huit jours depuis l'expiration du bail, sans que le locateur lui eût dénoncé l'ordre d'en déloger. Il peut arriver que la continuation de jouissance du preneur n'opère pas tacite *réconduction.* Cela se présente, notamment, quand le locateur a signifié un congé à son locataire, soit avant, soit après l'expiration du bail; mais, en ce dernier cas, avant qu'un délai assez long se soit écoulé pour faire présumer l'intention de renouveler le bail. Le congé dont il s'agit ici diffère, quant à son objet, des congés donnés pour mettre fin à un bail dont la durée est limitée. En matière de bail non écrit, le congé a pour objet de faire cesser le bail; en matière de bail écrit, le congé a un objet tout différent, il empêche la tacite *réconduction.* On voit donc que les baux écrits, c'est-à-dire ceux qui sont faits pour un temps limité, sont seuls susceptibles de la tacite *réconduction.* Remarquons toutefois que le congé n'est pas un obstacle absolu à la tacite *réconduction.* Il peut, postérieurement à l'époque où il a été donné, se présenter des circonstances qui indiquent d'une manière tellement claire et certaine l'intention de continuer le bail de la part des deux parties, que l'on doive, malgré le congé antérieurement signifié, admettre la tacite *réconduction.* La même remarque s'applique à l'introduction d'une demande aux fins d'expulsion du preneur, demande qui, elle aussi, exclut habituellement la *réconduction.* Si le bailleur, après avoir introduit sa demande à fin d'expulsion, est resté longtemps dans l'inaction; s'il a laissé son preneur en jouissance pendant plusieurs mois après l'expiration du bail et après l'introduction de sa demande, il est permis de présumer que son intention a été de former une tacite *réconduction.* On s'est demandé si, lors de l'expiration du bail, l'une des deux parties étant incapable de consentement, par exemple si elle était interdite et non pourvue de tuteur, la tacite *réconduction* pourrait avoir lieu, même en l'absence de congé. Nous ne pensons pas qu'elle puisse se former, car elle est fondée sur l'intention présumée des parties.

— *Pour quel temps a lieu la tacite réconduction?* Suivant le droit romain, la tacite *réconduction* des fonds ruraux n'avait lieu que pour l'année qui suivait immédiatement la dernière du bail qui venait d'expirer, c'est-à-dire qu'elle donnait au fermier le droit de percevoir les fruits de cette année pour le même prix que celui des années précédentes. A l'égard des maisons de ville, elle n'avait lieu que pour le temps que le locataire avait déjà occupé la maison du consentement du locateur : *In urbanis prædiis contra ut prout quisque habitaverit ita et obligetur* (l. XIII, p. 11, *Dig. locati cond.*). Dans notre ancien droit, il en était autrement. Lorsque le locataire d'une maison était demeuré en jouissance, la tacite *réconduction* avait lieu pour une année entière dans les lieux où habituellement les maisons n'étaient louées que pour une ou plusieurs années. Suivant la coutume d'Orléans, article 420, le locataire qui a continué de jouir de la maison qu'il tient à bail peut être contraint d'exécuter le bail jusqu'à l'année suivante; le locateur pareillement ne peut l'en faire sortir plus tôt. Dans les lieux où l'usage est de faire les baux à loyer pour six mois ou pour trois mois, comme à Paris, le temps de la tacite *réconduction* est de six mois ou de trois mois seulement, suivant les différents usages. Quand il s'agit d'une métairie dont la culture est distribuée en plusieurs *soles* ou *saisons*, le temps de la *réconduction* est d'autant d'années qu'il y a de *soles.* Dans notre droit actuel, le nouveau bail résultant de la tacite *réconduction* est, quant à sa durée, régi par les principes qui concernent les baux dont les parties n'ont pas expressément fixé le terme. Article 1739 : « Si le locataire d'une maison ou d'un appartement continue sa jouissance après l'expiration du bail par écrit, sans opposition de la part du bailleur, il sera censé les occuper aux mêmes conditions pour le terme fixé par l'usage des lieux et ne pourra plus en sortir ni en être expulsé qu'après un congé donné suivant le délai fixé par l'usage des lieux. » Cet article ne s'occupe que des maisons; l'article 1776 prévoit la tacite *réconduction* d'un héritage rural, et, pour les règles du nouveau bail qui s'est opéré, il renvoie à l'article 1774, ainsi conçu : « Le bail sans écrit d'un fonds rural est censé fait pour le temps qui est nécessaire afin que le preneur recueille tous les fruits de l'héritage affermé... Ainsi le bail à ferme d'un parc, d'une vigne et de tout autre fonds dont les fruits se recueillent en entier dans le cours de l'année, est censé fait pour un an. Le bail des terres labourables, lorsqu'elles se divisent en soles ou saisons, est censé fait pour autant d'années qu'il y a de soles. » Si nous rapprochons notre droit ancien et notre droit moderne, nous trouvons des principes identiques et les mêmes solutions dans l'un et dans l'autre.

— *A quelles conditions est faite la tacite réconduction?* Le nouveau bail qui résulte de la tacite *réconduction* est censé fait pour le même prix et en général aux mêmes conditions que le bail primitif. Je dis : en général aux mêmes conditions. Sous plusieurs rapports, en effet, le nouveau bail diffère du bail originaire. 1° S'il y a eu un cautionnement donné pour garantir l'exécution du premier bail, les obligations de la caution ne s'étendront pas au nouveau bail. La caution, libérée par l'extinction de l'obligation qu'elle avait garantie, ne peut être obligée par l'effet d'une convention tacite qui lui est complétement étrangère. 2° Les hypothèques fournies pour l'exécution du premier bail ne garantissent pas celle du bail qui lui succède. Ces hypothèques ont été éteintes par l'extinction du bail qu'elles garantissaient; et la volonté tacite des parties de faire un bail aux mêmes conditions que l'ancien n'a pu faire naître des hypothèques, puisque l'hypothèque conventionnelle ne peut résulter chez nous que d'une convention expresse faite devant notaire (art. 2127). 3° Enfin le bail primitif était un bail écrit, fait avec une durée fixe, devant cesser par la seule expiration du terme et sans signification de congé. Le second est, au contraire, un bail non écrit et sans terme fixe, qui ne peut cesser que par une signification de congé.

RECONDUIRE v. a. ou tr. (re-kon-dui-re — du préf. *re*, et de *conduire.* Se conjugue comme ce dernier mot). Accompagner au retour : *On dit que la route n'est pas sûre; prenez quelqu'un pour vous* RECONDUIRE. (Acad.)

— Accompagner par civilité au départ : *Ne faites point de cérémonie, ne me* RECONDUISEZ *pas. Il a* RECONDUIT *cette dame jusqu'au bas de l'escalier, jusqu'à sa voiture.* (Acad.) *Bien des gens ressemblent aux provinciales dont parle Mme de Sévigné : elles ne veulent pas qu'on les* RECONDUISE *et se fâchent quand on ne les* RECONDUIT *pas.* (Noël.)

— Ironiq. Econduire, expulser : RECONDUIRE *un insolent à coups de bâton. On* RECONDUISIT *les ennemis à grands coups de canon, l'épée dans les reins.* (Acad.)

— Théâtre. *Reconduire un acteur*, Le siffler quand il sort de scène pour rentrer dans la coulisse.

Se reconduire v. pr. Se faire mutuellement la conduite : *La politesse chinoise consiste surtout à* SE RECONDUIRE *mutuellement quand on se quitte.*

RECONDUIT, UITE (re-kon-dui, ui-te) part. passé du v. Reconduire : *Charles X et les siens ont été* RECONDUITS *paisiblement à la frontière.* (Dupin.)

> Il fut de cette maison
> *Reconduit* par le bâton
> Vers sa demeure nouvelle.
>
> FLORIAN.

RECONDUITE s. f. (re-kon-dui-te — rad. *reconduire*). Action de reconduire : *La* RECONDUITE *est un cérémonial important chez les Italiens.* (Acad.) *Valentin prit le bras de la vieille Madelon pour lui faire la* RECONDUITE. (Fr. Wey.)

— Ironiq. Action d'expulser, de chasser : *S'il ose venir, faites-lui la* RECONDUITE *qu'il mérite.*

RECONFESSER v. a. ou tr. (re-kon-fè-sé — du préf. *re*, et de *confesser*). Confesser de nouveau : *Confesser et* RECONFESSER *un malade.*

Se reconfesser v. pr. Se confesser de nouveau.

RECONFINER v. a. ou tr. (re-kon-fi-né — du préf. *re*, et de *confiner*). Confiner de nouveau.

RECONFIRMATION s. f. (re-con-fir-ma-si-on — du préf. *re*, et de *confirmation*). Nouvelle confirmation.

RECONFIRMER v. a. ou tr. (re-kon-fir-mé — du préf. *re*, et de *confirmer*). Confirmer de nouveau.

RECONFISQUER v. a. ou tr. (re-kon-fi-ské — du préf. *re*, et de *confisquer*). Confisquer de nouveau.

RÉCONFORT s. m. (ré-kon-for — du préf. *ré*, et de *conforter*). Consolation, secours dans l'affliction : *Voilà tout son* RÉCONFORT. *C'est le* RÉCONFORT *des affligés.* (Acad.) ‖ Aide, secours dans le besoin : *Ceci nous serait un suffisant* RÉCONFORT, *en attendant que nous ayons reçu des secours de nos parents.* (Ch. Nod.)

> Ce léger *réconfort* ne put les satisfaire.
>
> LA FONTAINE.

RÉCONFORTANT, ANTE adj. (ré-kon-for-tan, an-te — rad. *réconforter*). Qui réconforte, qui apporte du réconfort : *Bruyère présentait à son père un breuvage* RÉCONFORTANT *avec une prévenance filiale.* (E. Sue.)

— s. m. Chose qui réconforte : *Prendre des* RÉCONFORTANTS.

RÉCONFORTATIF, IVE adj. (ré-kon-for-

ta-tif, i-ve — rad. *réconforter*). Se dit des substances médicamenteuses ou nutritives dont l'effet est de donner du ton, de la vigueur aux organes.

— s. m. Substance réconfortative : *Le bon vin est un* RÉCONFORTATIF.

RÉCONFORTATION s. f. (ré-kon-for-ta-si-on — rad. *réconforter*). Action de réconforter.

RÉCONFORTÉ, ÉE (ré-kon-for-té) part. passé du v. Réconforter. A qui l'on a rendu de la force, de la vigueur, du ton : *Estomac* RÉCONFORTÉ.

— A qui l'on a rendu du courage, de la force morale : *Ame* RÉCONFORTÉE.

RÉCONFORTER v. a. ou tr. (ré-kon-for-té — du préf. *ré*, et de *conforter*). Conforter, fortifier; donner de la force, de la vigueur, du ton à : *Cela* RÉCONFORTE *l'estomac. Il a pris un peu de vin qui l'*A RÉCONFORTÉ. (Acad.)

Il partageait, dans ce paisible lieu,
Tous les sirops dont le cher père en Dieu,
Grâce aux bienfaits des nonnettes sucrées,
Réconfortait ses entrailles sacrées.
GRESSET.

— Relever le courage, la force morale de : *Allons, du courage, mon enfant! dit le docteur; que la conscience du bien que vous avez fait vous relève et vous* RÉCONFORTE. (J. Sandeau.)

Denis s'avance et *réconforte* Jeanne,
Tremblante encor de l'attentat profane.
VOLTAIRE.

Il suffit d'un doigt de vin
Pour *réconforter* l'espérance.
BÉRANGER.

— Absol. : *Rien ne* RÉCONFORTE *mieux que la vertu.* (Boiste.)

Se réconforter v. pr. Etre réconforté, reprendre des forces : *L'estomac* SE RÉCONFORTE *par un usage modéré des toniques.*

— Se donner des forces : *Les courtisans de l'empereur maugréaient tout bas contre le caprice de leur souverain, qui retardait ainsi le moment où ils espéraient se réchauffer au foyer du pavillon et* SE RÉCONFORTER *en soupant.* (E. Sue.)

— Se redonner des forces morales : *On* SE RÉCONFORTE *par le souvenir des bonnes actions.* (Ch. Nod.)

— Réconforter à soi : SE RÉCONFORTER *l'estomac.*

RECONFRONTATION s. f. (re-kon-fron-ta-si-on — rad. *reconfronter*). Jurispr. Nouvelle confrontation; action de reconfronter. ‖ Représentation faite à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui. ‖ Confrontation de deux complices qui se sont accusés l'un l'autre, ou qui se sont contredits dans leurs réponses.

RECONFRONTER v. a. ou tr. (re-kon-fron-té — du préf. *re*, et de *confronter*). Jurispr. Confronter de nouveau : RECONFRONTER *des témoins, des accusés.*

RECONJURER v. a. ou tr. (re-kon-ju-ré — du préf. *re*, et de *conjurer*.) Conjurer de nouveau : *Je vous conjure et* RECONJURE.

RECONNAISSABLE adj. (re-ko-nè-sa-ble — rad. *reconnaître*). Que l'on peut reconnaître : *Il est si changé qu'il n'est pas* RECONNAISSABLE. *Il est fort* RECONNAISSABLE *dans ce portrait. Il serait* RECONNAISSABLE *entre mille.* (Acad.) *L'envie et la haine ne sont* RECONNAISSABLES *entre elles qu'en ce que l'une s'attache à la personne, l'autre à l'état et à la condition.* (La Bruy.) *La vérité est rarement* RECONNAISSABLE *quand l'analyse ne la montre pas.* (Condill.)

RECONNAISSANCE s. f. (re-ko-nè-san-se — rad. *reconnaître*). Acte de l'esprit qui reconnaît, qui se rappelle comme *connu* antérieurement l'objet actuellement présent : *Il y avait bien des années qu'il ne m'avait vu; il me reconnut d'abord, et je fus étonné d'une si prompte* RECONNAISSANCE. *Il reconnut les meubles qu'on lui avait volés; et, après que la* RECONNAISSANCE *qu'il en fit eut été vérifiée devant le juge, ils lui furent délivrés.* (Acad.)

— Exploration d'un pays inconnu : *Faire une* RECONNAISSANCE *dans l'intérieur de l'Afrique.*

— Action de reconnaître, d'admettre comme légal, authentique : *Le fameux édit de* 1562 *était la première* RECONNAISSANCE *légale de la liberté des cultes en France.* (Vitet.) *Le premier débat qui s'élève entre le pouvoir et la liberté a toujours pour objet la* RECONNAISSANCE *des droits.* (Guizot.) *La* RECONNAISSANCE *spéculative des principes est toujours un grand point à obtenir.* (St-Marc Girard.) *La guerre ne finira, la justice et la liberté ne s'établiront parmi les hommes que par la* RECONNAISSANCE *et la délimitation du droit de la force.* (Proudh.) ‖ Action de reconnaître comme pouvoir officiel légalement existant : RECONNAISSANCE *d'un souverain, d'un gouvernement. La* RECONNAISSANCE *des gouvernements libéraux par les gouvernements absolus nous semble le plus éclatant hommage que la force brutale puisse rendre au droit.* (A. de La Forge.)

— Examen détaillé : *Faire la* RECONNAISSANCE *des lieux, des meubles, des papiers.* (Acad.)

— Vérification : *Quand un homme nie un billet qu'on prétend être de lui, il faut en venir à la* RECONNAISSANCE *par comparaison d'écriture; mais quand il le reconnaît lui-même, il n'est plus besoin d'autre* RECONNAISSANCE. (Acad.)

— Acte écrit par lequel on reconnaît l'existence d'une obligation : *Il m'a passé une* RECONNAISSANCE *de la rente, de la pension qu'il me doit.* (Acad.) ‖ Reçu délivré par un mont-de-piété, pour constater un dépôt : *Ils allaient engager ou dégager au mont-de-piété et achetaient les* RECONNAISSANCES. (Balz.)

— Aveu, confession, déclaration affirmative : *Cette prompte* RECONNAISSANCE *de sa faute lui en a mérité le pardon.* (Acad.)

— Gratitude, affectueux souvenir des bienfaits reçus : *Vous pouvez compter sur ma* RECONNAISSANCE. *Je suis pénétré de* RECONNAISSANCE *pour toutes vos bontés.* (Acad.) *Il y a des cœurs de marbre, sur lesquels tout glisse, qui sont nés sans fiel, comme sans tendresse et sans* RECONNAISSANCE. (Mme de Puisieux.) *Quelle que soit l'origine du bienfait, il ne sied pas à la* RECONNAISSANCE *d'en scruter les motifs.* (De Lévis.) *La* RECONNAISSANCE *finit où l'injustice commence.* (Chateaub.) *La* RECONNAISSANCE *est le premier besoin d'une belle âme.* (Livry.) *La* RECONNAISSANCE *fait naître l'affection, et l'affection fait vivre la* RECONNAISSANCE. (Latena.) *La* RECONNAISSANCE *est la mémoire du cœur.* (Massieu.) *La* RECONNAISSANCE *prolonge le plaisir que le bienfait a causé.* (J. Droz.) *Les peuples ont plus d'une fois été dupes et victimes d'une* RECONNAISSANCE *et d'une admiration imprudentes.* (F. Pillon.) *Le cœur est certain de ne se tromper jamais quand il obéit à la voix de la* RECONNAISSANCE. (Bignon.) *La* RECONNAISSANCE *est douce pour celui qui la sent, mais mille fois plus douce pour celui qui en est l'objet.* (De Jussieu.) *Si l'on comptait sur la* RECONNAISSANCE, *on ne ferait jamais d'heureux.* (Scribe.) *La* RECONNAISSANCE *est semblable à ces liqueurs de l'Orient qui ne se conservent que dans des vases d'or : elle parfume les grandes âmes et s'aigrit dans les petites.* (J. Sandeau.) *Il n'y a que les grands bienfaits qui fassent les grandes* RECONNAISSANCES. (E. de Gir.) *La* RECONNAISSANCE *est la justice du cœur.* (De Gérando.)

Le plaisir des bons cœurs, c'est la *reconnaissance.*
LAHARPE.

. . . La *reconnaissance* et l'hospitalité
Sur les âmes des rois n'ont qu'un droit limité.
CORNEILLE.

Ne vous informez pas de la *reconnaissance.*
Il est grand, il est beau de faire des ingrats.
VOLTAIRE.

Que chacun parle bien de la *reconnaissance,*
Et que peu de gens en font voir!
D'un service attendu la flatteuse espérance
Fait porter à l'excès les soins, la complaisance :
A peine est-il rendu, qu'on cesse d'en avoir.
De qui nous a servi la vue est importune :
On trouve honteux de devoir
Le secours que dans l'infortune
On n'avait point trouvé honteux de recevoir.
Mme DESHOULIÈRES.

— Récompense par laquelle on reconnaît un bon office, un service : *Il vous a bien servi dans cette affaire, cela mérite quelque* RECONNAISSANCE. *Vous devez attendre de lui une honnête* RECONNAISSANCE. (Acad.) ‖ Peu usité.

— *Faire la reconnaissance d'un incendie,* Parcourir autant que possible le bâtiment incendié et prendre tous les renseignements nécessaires pour savoir positivement où est le feu et de quelle nature sont les matières qu'il dévore.

— Pop. *Il a mis sa femme au mont-de-piété et il en a perdu la reconnaissance,* Il a quitté sa femme et il ne tient pas à la reprendre.

— Littér. Action des personnages qui, ignorant jusque-là qui ils sont ou les liens qui existent entre eux, arrivent à découvrir la vérité.

— Féod. *Droit de reconnaissance sèche,* Celui qu'avait le seigneur fondé en possession d'exercer les droits féodaux sur le territoire composant sa seigneurie. ‖ *Reconnaissance d'héritages,* Déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens.

— Anc. cout. Disposition prise par l'un des deux conjoints en faveur de l'autre. ‖ *Reconnaissance d'aînés et héritiers principaux,* Déclaration qui contenait, de la part de celui qui la faisait, une espèce d'institution contractuelle des biens qu'il possédait actuellement, et par laquelle il s'obligeait tacitement à les conserver.

— Jurispr. *Reconnaissance d'enfant,* Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel.

— Art milit. Opération ayant pour objet d'étudier le théâtre des opérations, d'examiner la situation en avant des lignes que l'on occupe : *Faire une* RECONNAISSANCE. *Commander une* RECONNAISSANCE. *Pousser une* RECONNAISSANCE. *Une* RECONNAISSANCE *mal faite donna lieu de croire que l'ennemi n'avait pas de pont sur la Bormida.* (Thiers.) ‖ Troupes chargées de cette opération : *Repousser une* RECONNAISSANCE. *La* RECONNAISSANCE *vient de rentrer.*

— Mar. Constatation de l'existence d'une terre, d'un rivage : *Il fit la* RECONNAISSANCE *d'une baie qui avait échappé à tous les navigateurs.* (Acad.) ‖ Nom donné aux balises et autres marques qui indiquent des passes ou quelque danger. ‖ *Signaux de reconnaissance,* Signaux par lesquels les bâtiments de même nation ou de nations alliées se reconnaissent en mer.

— **Syn. Reconnaissance, gratitude.** V. GRATITUDE.

— **Encycl.** Littér. Les *reconnaissances* tenaient une très-grande place dans la tragédie grecque. Aristote a pris soin d'en exposer la théorie et de classer, suivant leur beauté, toutes celles qu'il connaissait : « La *reconnaissance*, comme son nom l'indique, dit-il, est ce passage de l'ignorance à la connaissance, qui produit l'amitié ou la haine entre les personnages destinés au bonheur ou au malheur. La plus belle *reconnaissance* a lieu lorsqu'il y a en même temps péripétie, comme dans l'*Œdipe roi* de Sophocle... Puisque la *reconnaissance* suppose une personne reconnue, tantôt elle sera simple, quand l'une des deux personnes sera déjà connue de l'autre, tantôt elle sera réciproque; ainsi, dans *Euripide*, Iphigénie est reconnue d'Oreste à l'occasion de la lettre qu'elle envoie; mais d'Oreste à Iphigénie, il a fallu encore une *reconnaissance.* » La première sorte de *reconnaissance*, celle qui dépend le moins de l'art, et qu'on emploie le plus souvent faute de mieux, est celle qui se fait par les signes. Les signes sont ou naturels comme la lance empreinte sur les corps des Thébains nés de la terre, et comme les étoiles dans le *Thyeste* de Carcinus, ou accidentels, soit sur le corps comme les cicatrices, soit distincts du corps, comme les colliers et, dans la *Tyro* de Sophocle, la petite barque. On peut d'ailleurs s'en servir plus ou moins heureusement. Ainsi, Ulysse est reconnu au moyen de sa blessure par la nourrice, et d'une autre façon par les bergers; cette *reconnaissance*, et en général le signe employé comme témoignage, demande moins d'art. La *reconnaissance* avec péripétie, comme la scène du bain dans l'*Odyssée*, est déjà meilleure. La seconde sorte est de pure invention poétique. Ainsi, dans l'*Iphigénie en Tauride*, d'Euripide, Oreste reconnaît sa sœur et en est reconnu; celle-ci se fait connaître par la lettre, mais Oreste par des signes, et en disant ce qu'il plaît au poëte, sans que la Fable y soit pour rien. La troisième espèce de *reconnaissance* a lieu par le souvenir, lorsqu'on devine à la vue d'un objet. Ainsi, dans les *Cypriens* de Dicéogène, à la vue d'une peinture, le héros fond en larmes; dans l'épisode d'Alcinoüs, Ulysse, entendant le joueur de cithare, se souvient et pleure : c'est ce qui les fait reconnaître. La quatrième espèce s'opère par le raisonnement. Ainsi, dans les *Choéphores* d'Eschyle, Electre raisonne ainsi : « Il est venu quelqu'un qui me ressemble; or, personne ne me ressemble, si ce n'est Oreste : donc, Oreste est venu. » Dans l'*Iphigénie* de Polyidus le Sophiste, il est naturel qu'Oreste réfléchisse que sa sœur a été sacrifiée et qu'il va l'être comme elle. Dans le *Tydée* de Théodecte, en allant pour tuer son fils, le héros est tué lui-même; et dans les *Fils de Phinée*, en voyant la place, les victimes reconnaissent par un raisonnement que c'est là que leur destin les attend, car c'est là qu'elles avaient été exposées. Enfin, il y a une *reconnaissance* compliquée du faux raisonnement du spectateur. Ainsi, dans l'*Ulysse faux messager*, l'envoyé dit qu'il reconnaîtra l'arc qu'il n'a jamais vu, et le spectateur, croyant que c'est par là que viendra la *reconnaissance*, fait un faux raisonnement. De toutes les *reconnaissances*, la meilleure est celle qui vient du sujet même, quand l'effet tragique est produit par des causes naturelles, comme dans l'*Œdipe* de Sophocle et dans l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide, où il est naturel qu'Iphigénie veuille adresser une lettre; car ce genre de *reconnaissance* est le seul qui se passe de colliers et autres signes d'invention. Vient ensuite la *reconnaissance* par le raisonnement. La *reconnaissance* d'Electre et d'Oreste a été traitée à diverses reprises et de façon différente par les tragiques grecs; en comparant la façon dont l'a traitée Eschyle dans les *Choéphores* avec celle de Sophocle dans *Electre*, on verra clairement la supériorité du second sur le premier. Dans les *Choéphores*, Oreste, de retour avec Pylade, est venu à Argos pour venger le meurtre de son père; il a déposé sur le tombeau une boucle de ses cheveux. Au moment où Electre, toujours remplie du souvenir de son frère et désireuse de venger la mort d'Agamemnon, s'approche du tombeau pour y verser des libations, elle y aperçoit les cheveux déposés par son frère. Aucun Argien n'aurait osé apporter dans ce lieu redoutable cette offrande; ce n'est pas Clytemnestre qui a pu ainsi offrir des présents sur le tombeau d'Agamemnon. Oreste est donc le seul qui ait pu venir offrir aux mânes paternels ce témoignage de sa piété. Electre remarque enfin sur le sol des traces de pieds exactement de même forme et de même mesure que les siennes. Aussitôt, le jour se fait dans son esprit; elle ne songe pas au peu de précision et de rigueur des preuves qu'elle a devant les yeux, et, comme elle ne pense qu'à Oreste, il lui est impossible de ne pas reconnaître dans ces signes une preuve de son passage. Au même moment, Oreste apparaît, se jette dans les bras de sa sœur et, pour ainsi dire, pour prouver son identité, lui montre un voile, un tissu qu'elle a autrefois travaillé de ses mains et qu'il a toujours porté depuis. Cette *reconnaissance* est rapide, elle se fait à la hâte, sans preuves certaines, et marque une certaine enfance dans les procédés dramatiques. Sophocle est plus inventif et plus pénétrant. Dans sa pièce, Electre, remplie du souvenir de son frère, se plaint d'être séparée de lui, lorsqu'un étranger vient lui annoncer la mort d'Oreste et lui apporter l'urne qui contient ses cendres. Elle saisit l'urne et se lamente, dans une scène sublime, sur son malheur et celui de sa famille. L'étranger s'intéresse vivement à cette douleur et s'attendrit; Electre elle-même s'étonne de l'intérêt peu ordinaire que lui témoigne cet inconnu; elle l'interroge, le presse de questions et l'amène, dans un dialogue dont les lenteurs habiles autant que naturelles excitent au plus haut degré l'attente et le désir du spectateur, à laisser échapper un secret qui lui pèse et à dire qu'il est Oreste. Aucun signe, aucune preuve matérielle : le frère et la sœur se sont reconnus à la ressemblance des sentiments qui les agitent. On reconnaît là les procédés d'un art beaucoup plus délicat.

La scène de *reconnaissance* de l'*Iphigénie en Tauride*, citée par Aristote, est aussi l'une des plus frappantes que l'on ait vues au théâtre. Iphigénie est prêtresse en Tauride. Un berger vient lui annoncer qu'on a surpris sur le rivage, parmi les rochers, deux étrangers, deux Grecs, et que le roi a donné ordre de les conduire au temple pour les immoler. Ces deux étrangers ne sont autres qu'Oreste et Pylade. Iphigénie va donc être contrainte d'immoler son frère sans le reconnaître. On amène à la prêtresse Oreste et Pylade enchaînés; elle les fait délier selon l'usage et, pendant que tout se prépare pour le sacrifice, elle leur adresse, avec une curiosité qui se cache sous l'apparence d'une pitié compatissante, quelques questions : « Quelle mère vous a fait naître? Quel est votre père? Avez-vous une sœur? Hélas! de quels frères elle sera privée! » Et plus loin : « Qui peut connaître son sort? Qui peut connaître l'avenir? Les desseins des dieux s'avancent dans l'ombre vers leur terme fatal. Nul ne sait ce qui l'attend. C'est le secret de la fortune, secret impénétrable. D'où venez-vous, malheureux étrangers? Vous avez quitté pour longtemps votre patrie; votre absence sera bien longue. » Alors le dialogue se prolonge avec une habileté infinie. Iphigénie presse Oreste de questions et lui fait raconter toute l'histoire d'Agamemnon; mais le poëte coupe court, au moment où Oreste va être obligé de dire son nom.

IPHIGÉNIE. Mais le fils du roi mort est-il dans Argos?

ORESTE. Il vit, mais en quel lieu? partout et nulle part.

« Chaque mot, dans cette scène, dit M. Patin, produit une double surprise. Oreste est aussi étonné des questions d'Iphigénie que celle-ci de ses réponses; un intérêt qui leur est commun, sans qu'ils s'expliquent pourquoi, les éclaire à demi sur les rapports secrets qui les lient; on voit comme se soulever par degrés, car la poésie grecque ne se hâte point, le voile qui les sépare, et lorsque, au dernier terme de ces révélations qui leur ont fait passer en revue tous leurs proches, ils arrivent à parler de cette sœur qu'on croit morte, de ce frère qu'on dit errant, le spectateur, qui les voit, qui les entend, attend le mot heureux qui doit les révéler l'un à l'autre. Ce mot, le poëte le saura différer pour notre tourment et notre plaisir, car de ces deux choses se compose l'émotion tragique. »

A l'exemple des anciens, le théâtre moderne a aussi beaucoup usé des *reconnaissances*, mais il faut avouer que les procédés généralement employés sont ceux qu'Aristote a classés dans la catégorie la plus facile, la moins ingénieuse, celle où la *reconnaissance* s'opère à l'aide de colliers, d'anneaux, de croix (la *croix de ma mère* est restée célèbre) ou de signes corporels quelconques, cicatrices ou marques de toutes sortes. Dans les gros mélodrames de Pixérécourt et de Bouchardy, il est rare qu'il n'y ait pas une ou deux *reconnaissances* effectuées grâce à ces procédés primitifs. Toujours, quand quelque enfant égaré pendant quatre actes devra être reconnu au cinquième, après maintes péripéties, il aura eu soin de se faire quelque part, dans son bas âge, en tombant d'un arbre ou en se laissant mordre par un chien, une marque spéciale qu'une bonne vieille nourrice reconnaîtra, en pleurant toutes les larmes de ses yeux. Les maîtres eux-mêmes n'emploient guère d'autres procédés et les déguisent à peine. Dans *Notre-Dame de Paris*, la recluse du Trou-aux-rats reconnaît sa fille dans cette Egyptienne qu'elle poursuit depuis si longtemps de ses malédictions et dont finalement elle cause la mort, au petit soulier que celle-ci porte en amulette depuis son enfance, sachant qu'à l'aide de ce petit soulier elle pourra peut-être un jour retrouver sa mère. Dans *Angelo*, c'est un crucifix donné par une bohémienne qui fait reconnaître à la Thisbé, dans la femme du podestat, la jeune fille qui avait autrefois sauvé sa mère de la potence. Dans les *Burgraves*, c'est la marque d'un fer rouge appliqué sur l'épaule d'un chevalier masqué, dans un combat nocturne,

qui fait reconnaître l'empereur Barberousse et amène une des péripéties émouvantes du drame.

— Jurispr. La filiation naturelle, à la différence de la filiation légitime, ne se prouve point par le simple acte de naissance. Cela résulte de l'article 334 du code civil, ainsi conçu : « La *reconnaissance* d'un enfant naturel sera faite par un acte authentique lorsqu'elle ne l'aura pas été dans son acte de naissance. » Ainsi, la mention, dans l'acte de naissance, du nom du père ou de la mère n'a aucune force probante. La *reconnaissance* doit être formelle, ainsi que nous allons l'indiquer plus loin; mais, avant d'entrer dans l'examen des questions délicates et nombreuses que soulève la théorie de la *reconnaissance* des enfants naturels, disons quelques mots des précédents historiques. Notre ancien droit, quoique admettant en principe la recherche de la paternité, était envers les enfants illégitimes d'une excessive rigueur. En général et sauf les exceptions introduites par quelques coutumes, les droits attribués aux bâtards sur les successions de leurs père et mère se réduisaient à des aliments. Le droit révolutionnaire établit que les enfants naturels auraient sur la succession de leurs père et mère les mêmes droits que les enfants légitimes. La loi du 11 brumaire an II, qui fut suivie de plusieurs autres ayant pour but d'en régler l'application, établit ce principe, tout à fait contraire au principe de notre ancienne jurisprudence. D'un autre côté, ce même droit révolutionnaire défendit la recherche de la paternité. Les rédacteurs du code civil ont voulu rester dans un juste milieu. D'un côté, le code accorde à l'enfant naturel un droit successoral moins étendu qu'à l'enfant légitime; de l'autre, il défend la recherche de la paternité, qui, sauf exception, ne peut se prouver que par une *reconnaissance* volontaire. Ainsi donc, la filiation naturelle ne peut, sous l'empire de notre droit actuel, être prouvée que par la *reconnaissance* volontaire qu'en feront les père et mère et, par exception, par la *reconnaissance* judiciaire ou forcée.

— I. RECONNAISSANCE VOLONTAIRE. La *reconnaissance* volontaire est celle qui est faite dans l'acte de naissance ou dans un acte authentique postérieur.

1° *Par quelles personnes est-elle faite?* La *reconnaissance* étant un acte spontané doit être essentiellement personnelle; aussi, d'après l'article 336, la *reconnaissance* du père n'aura aucun effet à l'égard de la mère si elle a été faite sans son aveu. De même, la *reconnaissance* faite par la mère ne sera pas opposable au père. De ce que cette *reconnaissance* est personnelle, il faut en conclure qu'un mandataire légal ne peut agir comme il le ferait dans les autres actes civils. Ainsi, le tuteur ne peut, au nom du mineur, reconnaître un enfant naturel. Dans certains cas, il faut le concours de ceux qui doivent autoriser, pour que l'acte soit régulier et valable. Le prodigue, par exemple, ne peut reconnaître qu'avec l'assistance de son conseil. Quant à la femme mariée, elle n'a pas besoin de l'autorisation maritale pour reconnaître un enfant naturel qu'elle aurait eu avant son mariage.

2° *En quelles formes doit être faite la reconnaissance?* Elle ne peut être faite qu'en la forme authentique, c'est-à-dire par un acte dressé par un officier public compétent et selon les formes prescrites par la loi. Par conséquent, un acte de *reconnaissance* sous seing privé serait radicalement nul. La raison de cette prescription de la loi se comprend et s'explique facilement. Les solennités de l'acte authentique ont quelque chose de grave et d'imposant qui, en appelant l'attention des parties, leur fait comprendre toute l'importance de l'acte qu'elles vont faire. Ni la violence ni la surprise ne sont à craindre; la présence de l'officier public assure et garantit, d'une façon très-efficace, l'entière liberté des parties. Rien de semblable dans les actes sous seing privé : ces actes se font entre les parties et sans témoins; celui qui les fait n'a aucune protection contre les surprises, les entraînements et la captation. La *reconnaissance* ne peut donc être faite qu'en la forme authentique, devant un officier public institué pour dresser acte des conventions, déclarations ou aveux susceptibles de produire un effet de droit civil. Ainsi, la *reconnaissance* peut être faite : 1° devant un officier de l'état civil, soit dans l'acte de naissance, soit postérieurement dans un acte inscrit sur le registre de l'état civil, soit enfin dans l'acte de célébration du mariage des père et mère de l'enfant; 2° devant un notaire, qui donne à la déclaration la forme d'un acte authentique; 3° le tribunal peut, dans le cours d'une instance, donner acte d'une *reconnaissance* faite par une partie et la faire inscrire dans le procès-verbal d'audience; 4° enfin le juge de paix, assisté de son greffier, peut valablement recevoir l'aveu de paternité ou de maternité de l'une des parties qui sont en conciliation devant lui. Le juge de paix, lorsqu'il siége comme juge conciliateur, est compétent pour relater, dans le procès-verbal qu'il dresse, tous les dires et tous les aveux que les parties font devant lui. Bien qu'assisté de son greffier, le juge de paix ne pourrait, en dehors de son ministère de juge ordinaire ou de juge conciliateur, recevoir une *reconnaissance.*

3° *A quelle époque doit être faite la reconnaissance?* Le père ou la mère peuvent reconnaître leur enfant naturel, soit au moment de la naissance, soit postérieurement. La loi n'a pas fixé de délai passé lequel ce droit ne leur serait plus ouvert. On se demande si la *reconnaissance* pourrait précéder la naissance de l'enfant ou suivre son décès. La question a un grand intérêt pratique. Nous croyons que la *reconnaissance* peut valablement s'accomplir pendant la grossesse, et nous ne verrions là qu'une application de la règle *infans conceptus pro nato habetur, quoties de commodis ejus agitur.* L'enfant a intérêt à être reconnu même pendant la gestation. En effet, supposez que la *reconnaissance* ait été faite par le père qui vient à mourir avant la naissance; l'enfant reconnu avant sa naissance aura acquis un droit de succession sur les biens de son père prédécédé. Après le décès de l'enfant, la *reconnaissance* peut encore avoir lieu. Pas de doute que cette *reconnaissance* ne soit valable si l'enfant naturel est mort laissant des descendants légitimes. Mais en est-il de même si l'enfant naturel est mort sans laisser de postérité légitime et si la *reconnaissance* est faite après son décès par son père ou par sa mère? Les père et mère qui l'ont faite auront-ils le droit de venir à la succession de leur enfant? La question est vivement controversée. Pour établir que dans cette hypothèse la *reconnaissance* est nulle, on a dit que le but essentiel d'un acte semblable est l'avantage des enfants et que nul ne doit pouvoir, après s'être affranchi des devoirs et des embarras de la paternité, venir faire une déclaration tardive et suspecte dans un but purement pécuniaire, c'est-à-dire dans le but exclusif et unique de se faire admettre à la succession de son enfant. Malgré ces raisons sérieuses, un éminent jurisconsulte, M. Valette, admet que cette *reconnaissance*, quoique tardive, est valable. « Nous pensons, dit-il, que la *reconnaissance* dont il s'agit n'est point nécessairement frappée de nullité. Il nous paraît que reconnaître un enfant naturel n'étant, après tout, que déclarer un fait et en requérir la constatation légale, il n'appartiendrait qu'au législateur de subordonner la validité de cette déclaration à des délais ou à des époques déterminées. Il est possible, d'ailleurs, que la *reconnaissance* des parents ait été retardée par diverses causes indépendantes de leur volonté, ce qui sera d'autant plus facile à concevoir que la mort de l'enfant aura suivi de plus près sa naissance. Si l'acte est suspect, s'il présente les caractères du mensonge, ce sera aux parties intéressées à en faire la critique et aux magistrats à en apprécier la valeur. »

4° *Quels enfants peuvent être reconnus?* L'article 335 répond à cette question en ces termes : « La *reconnaissance* d'un enfant naturel ne pourra avoir lieu au profit des enfants nés d'un commerce incestueux ou adultérin. » Les enfants naturels simples sont les seuls qui puissent être reconnus; les enfants nés d'un commerce incestueux ou adultérin ne le peuvent pas. La loi a défendu cette *reconnaissance*, parce qu'elle a pensé qu'il ne devait pas être permis à ceux dont la paternité ou la maternité est un crime de révéler au public l'impureté de leurs relations et de leur commerce; les bonnes mœurs seraient atteintes, seraient insultées par cette révélation; aussi l'officier de l'état civil doit-il refuser de recevoir toute *reconnaissance* d'enfant incestueux ou adultérin, parce que cette *reconnaissance* est frappée de nullité.

5° *Des causes de nullité et d'annulabilité de la reconnaissance.* La *reconnaissance* est nulle quand elle a été reçue par une personne n'ayant pas qualité pour la recevoir ou si elle est faite par acte sous seing privé. La *reconnaissance* est annulable quand celui qui l'a faite ou ses héritiers allèguent qu'elle a été obtenue par dol, violence ou erreur.

6° *Effets de la reconnaissance volontaire.* Elle prouve la qualité d'enfant naturel et confère à l'enfant reconnu certains droits héréditaires, réglés au titre *Des successions.* Ces droits ne sont pas les mêmes que ceux des enfants légitimes. Article 757 : « Le droit de l'enfant naturel sur les biens de ses père et mère décédés est réglé ainsi qu'il suit : si le père ou la mère a laissé des descendants légitimes, ce droit est d'un tiers de la portion héréditaire que l'enfant naturel aurait eue s'il eût été légitime; il est de la moitié lorsque les père ou mère ne laissent pas de descendants, mais bien des ascendants ou des frères et sœurs; il est des trois quarts lorsque les père ou mère ne laissent ni descendants ni ascendants, ni frères ni sœurs. » Article 758 : « L'enfant naturel a droit à la totalité des biens lorsque ses père ou mère ne laissent pas de parents au degré successible. » La dette alimentaire est conférée par la *reconnaissance;* de même, une certaine autorité paternelle. V. ENFANT NATUREL.

— II. RECONNAISSANCE JUDICIAIRE OU FORCÉE. La *reconnaissance* judiciaire ou forcée, qui produit, en général, les mêmes effets que la *reconnaissance* volontaire, ne peut avoir lieu à l'égard du père que dans un seul cas, lorsqu'il y a eu enlèvement et que l'époque de l'enlèvement se rapporte à celle de la conception; le ravisseur peut, sur la demande des parties intéressées, être déclaré père de l'enfant.

— Politiq. *Reconnaissance internationale.* Lorsqu'un changement de gouvernement ou de souverain survient dans un pays, les Etats voisins continuent, après notification du nouvel état de choses, leurs relations avec le pouvoir qui vient de surgir ou refusent de traiter avec lui pour les affaires concernant leurs nationaux. Dans le premier cas, le pays dans lequel a eu lieu le changement de gouvernement ou de souverain est reconnu; dans le second, il ne l'est pas.

On voit que la non-*reconnaissance* d'un pouvoir par un Etat quelconque a pour premier résultat de priver les nationaux du pays qui se refuse à accepter un fait accompli de la protection directe de leur ambassadeur et de les placer sous la protection officieuse d'une puissance amie ayant reconnu l'Etat où ils résident.

La *reconnaissance* internationale est d'ailleurs, le plus souvent, une simple formalité. Dans quelques cas assez rares, elle peut avoir une certaine importance.

Lorsqu'un prince succède régulièrement à un autre prince dans un Etat monarchique, le nouveau roi notifie son avénement aux pouvoirs qui régissent les Etats avec lesquels il tient à être en relations diplomatiques. Il est, le plus souvent, répondu à cette notification par l'envoi d'un ambassadeur chargé de féliciter le nouveau souverain.

Si, à la suite d'une révolution, un prince vient à en remplacer un autre au pouvoir, si, pour citer un exemple, un Etat se trouve dans la situation faite à la France par la révolution de 1830, la reconnaissance du nouvel état de choses peut rencontrer certaines difficultés. C'est ainsi que Louis-Philippe, succédant à Charles X, ne fut jamais reconnu par la Russie. La France ne perdit pas grand'chose à cette bouderie du czar, et les rares sujets russes qui vinrent en France de 1830 à 1848 durent plus d'une fois regretter d'être obligés de s'adresser au représentant d'une puissance étrangère.

Bien que la *reconnaissance* internationale soit aujourd'hui une pure formalité et que son absence n'implique pas, comme autrefois, l'état de guerre, un Etat peut se trouver placé dans une fâcheuse situation par le fait d'un refus général ou presque général de le reconnaître. Tel fut le cas de la République du 4 septembre, qui, durant toute la longue lutte soutenue par elle contre un ennemi amené en France par l'ineptie du second Empire, ne trouva que deux Etats qui voulussent la reconnaître, les Etats-Unis et la Suisse. Cet ostracisme fut-il dicté aux puissances monarchiques de l'Europe par leur haine pour la République? C'est peu probable, au moins en ce qui concerne quelques-unes, qui ont très-volontiers reconnu le gouvernement de la France en 1871. Quoi qu'il en soit et bien qu'à cette époque notre pays fût assez malheureux pour ne point se préoccuper de ce qui n'était pour lui alors qu'un contre-temps, il est certain que la rupture diplomatique qui résultait de la non-*reconnaissance* du gouvernement de la Défense nationale mettait la Prusse fort à l'aise. Ajoutons, du reste, qu'il fallait les malheurs inouïs par lesquels nous étions accablés pour que cette non-*reconnaissance* eût un résultat appréciable. En temps ordinaire, la non-*reconnaissance* est inoffensive et témoigne seulement d'une mauvaise humeur ridicule.

On a, dans ces derniers temps, à propos de la France et surtout de l'Espagne, ce pays où les gouvernements se succèdent plus rapidement que chez nous encore, on a fort agité, disons-nous, la question de savoir si un Etat avait le droit de reconnaître ou de ne pas reconnaître, suivant son bon plaisir, un gouvernement de fait, fonctionnant régulièrement dans un pays et accepté par ce pays. Nous n'entrerons pas dans une longue discussion à ce propos, car la chose nous paraît être d'une maigre importance le plus souvent. Nous dirons simplement que, dans l'intérêt de tous les citoyens des deux Etats et des relations commerciales qu'ils peuvent avoir entre eux, il importe qu'aucun obstacle ne soit apporté aux transactions par une ridicule bouderie de monarque qui aura vu tomber un prince qui lui était sympathique, par exemple, et surgir la République. Un monarque, même despote et fortement imbu de l'idée de la supériorité de toute race royale légitime, mettra toutes ces vieilleries de côté s'il a quelque souci des intérêts de son peuple, de son commerce et, par suite, de la puissance de l'Etat qu'il gouverne.

En somme donc, si un pouvoir nouveau s'établit dans un pays et qu'il s'y installe sans rencontrer de sérieux obstacles, il est de bonne politique de le reconnaître aussitôt qu'il est constitué. Si la lutte s'établit à l'avénement de ce pouvoir entre deux ou plusieurs rivaux, il est prudent d'attendre avant de reconnaître un des adversaires; car cette *reconnaissance* pèserait pendant la lutte et exposerait l'Etat qui l'aurait faite à nouer des relations avec un chef qui, battu, ne serait plus qu'un insurgé. De plus elle froisserait le vainqueur, devenu gouvernement légal.

En terminant cet article, nous ne pouvons omettre de parler d'une *reconnaissance* particulière, celle qui a pour but d'admettre comme fait régulier la séparation d'une colonie de sa métropole ou de tel territoire d'un Etat donné et son érection en pays libre et indépendant. La *reconnaissance* de pareils faits est très-grave et ne doit être consentie par un Etat que lorsqu'il est certain du succès de la guerre ou des négociations entreprises pour amener la rupture. Reconnaître l'indépendance d'une colonie ou celle d'un Etat qui se sépare de la métropole ou d'un empire auquel il avait été attaché jusque-là, c'est presque toujours déclarer la guerre ou à cette métropole ou à cet empire; aussi ne voit-on un Etat faire ces sortes de *reconnaissances* que lorsqu'il veut la lutte ou ne tient pas à l'éviter. Les petites nations doivent éviter avec soin de se compromettre dans ces sortes d'affaires.

— *Reconnaissance comme belligérant.* Lorsqu'une guerre éclate entre deux Etats, tous les soldats des armées régulières des deux pays sont reconnus comme belligérants et traités, lorsqu'ils sont faits prisonniers, par exemple, suivant certaines règles qu'on n'est pas tenu d'observer vis-à-vis de ceux qui ne sont point revêtus de l'uniforme.

Si la guerre civile éclate dans un pays, les soldats du pouvoir légal sont ordinairement seuls reconnus comme belligérants par les nations étrangères. Toutefois, les choses ne se passent pas toujours ainsi et il nous sera facile de prendre une exception dans l'histoire contemporaine. En 1861, l'Angleterre reconnut comme belligérants les Etats du Sud de l'Amérique révoltés contre l'Union et luttant pour se séparer des Etats-Unis du Nord. Cette mesure très-grave fut prise par l'Angleterre sous la pression de ses intérêts commerciaux, qu'elle croyait sauvegarder en se rapprochant des Etats du Sud, dont elle tirait une bonne partie de son coton. En agissant ainsi, elle ne conjura pas la crise cotonnière dont chacun se souvient et s'aliéna pour longtemps les Etats du Nord, qui devaient rester maîtres du champ de bataille.

La *reconnaissance* comme belligérants des soldats et citoyens qui luttent dans les guerres civiles a été souvent réclamée comme mesure d'humanité. On a pensé que cette *reconnaissance* aurait au moins pour résultat d'empêcher ces boucheries odieuses qui accompagnent, dans les guerres civiles, les victoires de tel ou tel parti. C'est mal connaître l'espèce humaine, et nous ne pensons point que cette *reconnaissance* aurait pour résultat d'empêcher les luttes intestines d'être sans pitié, car il est dans la nature des choses qu'elles soient ainsi. D'ailleurs, la guerre civile ayant pour but l'anéantissement d'un parti, la mort ou l'exil des vaincus sont certains et nul ne peut songer à demander au vainqueur de rendre la liberté à son ennemi comme cela se pratique, après la paix, entre nations, entre belligérants.

La preuve de ce que nous venons d'avancer peut se trouver dans l'histoire de nos dernières années.

— Topogr. Les *reconnaissances* que les ingénieurs font du terrain ont pour but de rapporter ce dernier avec promptitude et d'en évaluer toutes les ressources. Une *reconnaissance* exige des opérations plus rapides qu'exactes et ne comporte guère que l'emploi de cordeaux et de jalons; celui du sextant de poche la facilite quelquefois en l'abrégeant. S'il existe une bonne carte du pays qu'on explore, on lui emprunte, en l'agrandissant, le canevas de la *reconnaissance,* dont l'échelle ne doit, autant que possible, jamais être au-dessous d'un millième; on en fait la vérification partielle et on y place les points intéressants qui n'y figuraient pas; on y indique les accidents du sol, ainsi que ses ressources en pierres, en bois, en chaux, en matériaux de construction de tout genre, et même les distances et les obstacles qu'il y aurait à franchir si l'on avait quelque construction à édifier ultérieurement.

Dans les *reconnaissances*, il convient d'étudier les cours d'eau quant à leur profondeur, à leur volume, à leurs chutes et au travail qu'ils pourront laisser disponible, suivant les saisons. On doit se rendre compte s'ils sont flottables ou navigables, en se rappelant que, pour être flottable à trains, un cours d'eau doit avoir au moins $0^{m},65$ de profondeur sur 5 mètres de largeur, et que, pour être navigable, il faut qu'il ait au moins 1 mètre de profondeur, le tirant d'eau des plus petits bateaux employés dans la navigation fluviale étant au minimum de $0^{m},60$. On détermine les vitesses au moyen de flotteurs et le debit, à l'époque de la *reconnaissance*, par des sondages rapprochés dans le sens transversal. Les renseignements locaux, prudemment contrôlés les uns par les autres, basés sur les traces laissées aux rives, complètent les connaissances relatives à l'état des cours d'eau dans les diverses saisons, à l'époque, aux effets et à la durée des crues ou de l'etiage. Si le terrain recèle des mines, il faut indiquer si elles sont exploitées, en étudier le mode d'exploitation, suivre les affleurements des filons et rapporter avec soin leur direction. Quant aux forêts, on note leurs essences et on étudie quels sont les bois propres à la charpenterie, à la menuiserie, au charronnage, à l'ébénisterie, au chauffage, à la carbonisation et au flottage. On mesure l'étendue du sol forestier et on examine le nombre, le diamètre, la hauteur moyenne et l'état de conservation des arbres. Enfin, on doit recueillir quelques notes sur le prix des journées, sur les ressources locales en subsistances, sur le prix des transports et les époques auxquelles ils peuvent être effectués.

Il est difficile d'établir des règles à suivre

pour faire une bonne *reconnaissance*, les sujets à observer variant avec le but que l'on s'est proposé; c'est à l'ingénieur chargé de ce travail de bien se pénétrer de tous les points importants qu'il lui est utile de rapporter.

— Art milit. On distingue en campagne trois sortes de *reconnaissances* : les *reconnaissances* journalières, les *reconnaissances* offensives et les *reconnaissances* spéciales. Les *reconnaissances* journalières (patrouilles, découvertes) sont des tournées faites en avant et dans l'intérieur d'un système d'avant-postes par de faibles détachements. Ces patrouilles deviennent offensives si elles dépassent la ligne des vedettes; elles sont défensives si elles ne font que relier entre elles les grand'-gardes, en parcourant le terrain des avant-postes. Le service des *reconnaissances* journalières, patrouilles offensives ou défensives, composées d'infanterie ou de cavalerie, suivant la nature du terrain, est réglé par brigade. Ces *reconnaissances* ne doivent combattre l'ennemi que quand elles y sont forcées. Elles sont commandées par un officier de troupe et quelquefois par un officier d'état-major, chargé de lever certaines portions du terrain et de faire un rapport spécial. Rarement, il faut le dire, les *reconnaissances* journalières donnent lieu à un croquis et à un rapport.

On appelle *reconnaissances* offensives certains mouvements exécutés par des masses de troupes plus ou moins considérables, dans le but d'amener l'ennemi à montrer ses forces. Les *reconnaissances* offensives sont ordinairement des préludes d'engagement et de bataille. On les nomme quelquefois *reconnaissances* à main armée. Elles se composent généralement de corps assez considérables; toute l'armée est sous les armes pendant la durée de l'opération. Elles sont commandées par un général et, presque toujours, par le général en chef. Napoléon fit, de sa personne, une *reconnaissance* offensive en entrant en Bohême le 20 août 1813, à la reprise des hostilités. Il franchit le défilé de Littau et s'avança jusqu'au delà de Gabel, suivi d'une division de cavalerie légère polonaise, d'une division de cavalerie de la garde et d'une division d'infanterie de la garde.

Par *reconnaissances* spéciales, on entend des marches pour explorer une localité ou pour étudier un accident de terrain. Elles comportent presque toujours un croquis fait au crayon, rapidement, à l'échelle de $\frac{1}{10000}$ ou de $\frac{1}{20000}$ et un rapport destiné à compléter le dessin, à donner les détails qu'un plan topographique ne peut fournir. On peut diviser les *reconnaissances* spéciales en *reconnaissances* topographiques et *reconnaissances* statistiques. Les premières s'appliquent à la forme du sol et à la description des lieux; les secondes ont pour but d'apprécier les ressources d'un pays, ainsi que ses produits et les moyens de les utiliser. Les *reconnaissances* topographiques comprennent le levé des voies de communication, routes, chemins, sentiers, chemins de fer, défilés, cours d'eau, ruisseaux, rivières, fleuves; des lacs et marais, des gués; elles indiquent les habitations isolées, les hameaux, les villages, les bourgs, les petites villes, les grandes villes et les moyens de les mettre en état de défense. Les *reconnaissances* statistiques doivent donner la division d'un terrain, sa population, son mode d'administration, ses revenus, ses produits, ses forces de terre et de mer. Cette statistique se traduit ordinairement par des chiffres que l'on groupe dans des tableaux de formes différentes.

L'histoire est pleine d'exemples prouvant l'importance des *reconnaissances* et de l'étude du terrain. C'est à ces *reconnaissances* qu'Alexandre et Annibal durent leurs plus beaux succès; mais les *reconnaissances* ne sont pas toujours faciles à exécuter. C'est à la difficulté de faire des *reconnaissances*, difficulté due aux accidents innombrables du sol, qu'il faut attribuer la destruction de nos armées pendant la guerre d'Espagne, sous Napoléon; la même difficulté, occasionnée par d'autres causes, a amené l'affreuse déroute de l'expédition de Russie en 1812. Nos revers dans la funeste campagne de 1870 eurent pour principal cause la parfaite connaissance des localités que possédaient nos ennemis, qui, sous ce rapport, avaient pris leurs précautions de longue main.

RECONNAISSANT, ANTE adj. (re-ko-nè-san, an-te — rad. *reconnaître*). Qui a de la reconnaissance, de la gratitude : *Tous ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne sont pas* RECONNAISSANTS *pour cela.* (La Rochef.) *Rien ne ressemble plus à un homme* RECONNAISSANT *qu'un ingrat, avant qu'on l'ait obligé.* (Boitard.) *L'ingratitude est un vice contre nature; les animaux mêmes sont* RECONNAISSANTS. (Ségur.) *Si l'homme est ingrat, l'humanité est* RECONNAISSANTE. (Chateaub.) *L'homme* RECONNAISSANT *est celui qui ne se croit pas quitte quand il a rendu service pour service.* (H. Lemonnier.) *Les cœurs vertueux sont toujours* RECONNAISSANTS. (L. de Wailly.)

— Inspiré par la reconnaissance : *Une seule pensée* RECONNAISSANTE *levée vers le ciel est la plus fervente prière.* (Lessing.)

XIII.

RECONNAISSEMENT s. m. (re-ko-nè-se-man — rad. *reconnaître*). Examen, classement que l'on fait des carreaux de pierre meulière : *Les* RECONNAISSEMENTS *ont lieu toujours par un temps pluvieux et consistent à mettre ensemble les carreaux qui ont les mêmes qualités.* (Maigne.)

RECONNAISSEUR, EUSE s. (re-ko-nè-seur, eu-ze — rad. *reconnaître*). Personne chargée de reconnaître, de faire une reconnaissance.

RECONNAÎTRE v. n. ou intr. (re-ko-nê-tre — lat. *recognoscere*, se rappeler, examiner. Le français ajoute à ces acceptions celle d'accepter ou d'avouer une chose comme réelle, comme vraie, comme légitime; c'est le résultat de l'examen. La reconnaissance ou la constatation d'un service implique ou entraîne l'idée de gratitude; de là le mot *reconnaissant* qui a pris la valeur du latin *gratus*. Se conjugue comme *connaître*). Se rappeler comme antérieurement connu : *Il y avait longtemps que je ne l'avais vu, j'ai eu de la peine à le* RECONNAÎTRE. *Il* A RECONNU *son cheval qu'on lui avait volé.* J'AI RECONNU *un tel malgré son déguisement. Ce chien* A RECONNU *la voix de son maître.* (Acad.)

Son œil tout égaré ne nous *reconnaît* plus.

RACINE.

— Constater par quelque signe l'identité de : *Je l'*AI RECONNU *au portrait que vous m'en avez fait. On le* RECONNUT *à une balafre qu'il avait au front. Il* A RECONNU *cette plante à divers signes, à divers caractères.* (Acad.) *On* RECONNAÎT *ceux qui parlent trop au petit nombre de choses et au grand nombre de paroles qu'ils disent.* (Scudéri.) *Partout où règne le crime, l'ignorance* RECONNAÎT *ses œuvres.* (A. Martin.) *Il est facile de* RECONNAÎTRE *un provincial.* (Volt.) *Il n'en est pas des hommes comme des arbres : on ne les* RECONNAÎT *pas toujours à l'écorce.* (Sanial-Dub.) *Dans l'oreille baissée et l'œil morne de l'âne turc, on* RECONNAÎT *l'âne fataliste résigné à mourir sous le bâton, si c'est écrit.* (Th. Gaut.)

— Retrouver comme on avait connu : *Je la* RECONNAIS *bien là. Je* RECONNAIS *cet homme à ses perfidies. Je* RECONNAIS *bien la bonté de votre cœur. A ce trait de déloyauté, je ne le* RECONNAIS *pas.* (Acad.) *On* RECONNAÎT *aisément le sage à sa modestie et le sot à son orgueil.* (Brueys.)

Je *reconnais* mon sang à ce noble courroux.

CORNEILLE.

— Parvenir à constater, à apercevoir, à découvrir : *On* A RECONNU *son innocence. On* A RECONNU *sa trahison, sa perfidie.* (Acad.)

— Admettre comme vrai, comme certain : *Je* RECONNAIS *ce principe. On* A RECONNU *que cela était vrai, que cela était nécessaire.* (Acad.) *Du moment qu'une nation* RECONNAÎT *des dieux, elle ne tarde pas à souffrir des rois.* (S. Maréchal.) *Socrate ne* RECONNAISSAIT *qu'un seul bien et un seul mal en ce monde : la science et l'ignorance.* (La Mothe Le Vayer.) *Saint Augustin* RECONNAÎT *que Dieu change quelquefois ses conseils.* (Chateaub.) *On est bien près de cesser de* RECONNAÎTRE *pour vrai ce qu'on imagine avoir intérêt à trouver faux.* (Lamenn.) *Il est impossible de ne pas* RECONNAÎTRE *que la force a souillé le berceau de tous les pouvoirs du monde.* (Guizot.)

— Avouer, confesser : *Il* A RECONNU *sa faute, son tort. Je* RECONNAIS *qu'un tel m'a prêté telle somme. Je* RECONNAIS *mon insuffisance.* (Acad.) *Les plus louables sont ceux qui ont le courage de* RECONNAÎTRE *et de réparer leur égarement.* (Fén.) RECONNAÎTRE *son erreur, c'est dire que l'on est plus savant.* (Pope.) *Tous les hommes se trompent, les grands hommes* RECONNAISSENT *qu'ils se sont trompés.* (Fonten.) *Etre modeste, c'est* RECONNAÎTRE *qu'on ignore beaucoup de choses.* (Théry.)

— S'avouer auteur de : RECONNAÎTRE *son seing, sa signature.* RECONNAÎTRE *une lettre, une promesse, un billet.*

— Déclarer qu'on est le père ou la mère de : RECONNAÎTRE *un enfant. On ne peut* RECONNAÎTRE *les enfants nés d'un commerce adultérin ou incestueux.* (Acad.)

— Rédiger, signer une reconnaissance de : RECONNAÎTRE *une redevance, une rente.*

— Considérer et traiter comme ayant une existence officielle : RECONNAÎTRE *un gouvernement, un prince, un souverain.*

— Considérer, inspecter, examiner : RECONNAÎTRE *les lieux.* RECONNAÎTRE *le terrain.* RECONNAÎTRE *les dispositions de quelqu'un.* (Acad.)

— Montrer de la gratitude pour : RECONNAÎTRE *les bienfaits, les grâces qu'on a reçus.* (Acad.) *Le meilleur moyen de* RECONNAÎTRE *un bienfait est de s'en souvenir sans cesse et de le rappeler quelquefois à son auteur.* (Barthél.) *Il n'y a que celui qui mérite un bienfait qui sache le* RECONNAÎTRE. (Duclos.)

— Récompenser : RECONNAÎTRE *un service, des soins.*

Contente de vos soins, je les veux *reconnaître.*

ANCELOT.

— Absol. : *On aime en général mieux obliger que* RECONNAÎTRE. (St-Evrem.)

Vois-je pas vos bontés à mon œil reparaître,
Et parler dans vos yeux un signe qui me dit
Que c'est assez payer que de bien *reconnaître ?*

MALHERBE.

— *Ne pas reconnaître*, Méconnaître, oublier, négliger, ne plus écouter : *Il* NE RECONNAÎT *plus la voix de la nature. Il* NE RECONNAÎT *ni parents ni amis. Il ne* RECONNAÎT *d'autre loi que sa volonté, d'autre maître que lui-même.* (Acad.) *Ils* NE RECONNAISSENT PLUS *ni liaison, ni alliance, ni naissance, ni distinctions.* (La Bruyère.)

— *Reconnaître pour*, Avouer pour, considérer comme, traiter en : *Il* A RECONNU *un tel* POUR *son fils. Je vous* RECONNAIS POUR *un honnête homme. Je* RECONNAIS *cet ouvrage* POUR *excellent.* (Acad.) *La maison d'Argos* RECONNAISSAIT POUR *chef Agamemnon.* (Barthél.)

Le mulet *reconnaît* une jument *pour* mère.

ROSSET.

— *Reconnaître à*, Concéder, reconnaître le droit, la propriété à : *On ne peut exiger le devoir des personnes* À *qui on ne* RECONNAÎT *aucun droit.* (Le Père Ventura.) *Il faut* RECONNAÎTRE À *tous les droits qu'on revendique pour soi.* (B. Const.) *On peut bien* RECONNAÎTRE *cela* À *sa musique.* (G. de Nerv.) *Nous* RECONNAISSONS À *tous les hommes des droits comme hommes.* (P. Leroux.)

— Véner. *Reconnaître entre les chasses*, S'assurer s'il y a des cerfs courables dans un pays, savoir combien il y en a dans une quête et de quel côté ils donnent.

— Art milit. Faire une reconnaissance dans : RECONNAÎTRE *un pays, une place qu'on veut attaquer.* RECONNAÎTRE *les ennemis. On envoya* RECONNAÎTRE *les passages, les chemins, les défilés.* (Acad.) ‖ S'assurer, par les précautions d'usage, de l'origine et des intentions d'une troupe : RECONNAÎTRE *une ronde, une patrouille.* ‖ *Faire reconnaître un officier*, Le proclamer en présence de la troupe qu'il doit commander.

— Constater la présence, relever la situation de : RECONNAÎTRE *une île, une côte, un mouillage.* RECONNAÎTRE *un bâtiment.*

— Techn. Dans les carrières de pierre meulière, *Reconnaître les carreaux*, Les classer, en faire le reconnaissement.

Se reconnaître v. pr. Etre, pouvoir être reconnu : *Les bons esprits* SE RECONNAISSENT *aux bonnes idées, et les bons cœurs aux bonnes actions.* (Ch. Nodier.) *Le sot* SE RECONNAÎT *à ces attributs : il se fâche sans motif, parle sans utilité, se fie sans connaître.* (Mme Roland.) *Toute littérature en décadence* SE RECONNAÎT *à l'obscurcissement de l'idée.* (Proudh.)

Et traînant en tous lieux de pompeux équipages,
Le duc et le marquis *se reconnut* aux pages.

BOILEAU.

— Connaître sa propre image, en constater la ressemblance : *A la fin de la maladie, il se regarda dans un miroir, et il eut de la peine à* SE RECONNAÎTRE. *On* SE RECONNAÎT *difficilement soi-même dans un portrait.* (Acad.)

— Se ressouvenir de ce qu'on a été :

Renaître sans savoir et sans *se reconnaître*,
Ce serait remourir, seigneur, et non renaître.

LAMARTINE.

— Retrouver ses propres sentiments, ses propres opinions, sa propre nature : *Il* SE RECONNAÎT *dans son fils. Je* ME RECONNAIS *dans tout ce qu'il dit.* (Acad.)

— Concevoir une juste idée de sa situation, se retrouver, s'orienter : *On* SE RECONNAÎT *difficilement dans un pareil dédale. Rome pouvait à peine* SE RECONNAÎTRE *elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés.* (Boss.) *Vos affaires sont sans doute dérangées? — Ah! si dérangées que je ne* M'Y RECONNAIS *plus.* (Al. Duval.) ‖ Reprendre ses sens, penser à ce qu'on doit faire, y réfléchir : *M. le capitaine a pris l'hameçon, il ne faut pas lui donner le temps de* SE RECONNAÎTRE. (Dancourt.) *Quel homme! Il ne me donne seulement pas le temps de* ME RECONNAÎTRE. (Scribe.) ‖ Se remettre dans l'espri l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve : *Je cherchais avec effort à* ME RECONNAÎTRE *et à mieux discerner ce que je voyais.* (J.-J. Rouss.)

— Avouer que l'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir : *Dieu différa encore sept jours le déluge tout prêt à fondre sur la terre et donna encore aux hommes ce dernier délai pour* SE RECONNAÎTRE. (Boss.)

— Reconnaître à soi, constater et avouer que l'on a : SE RECONNAÎTRE *des torts.*

— Réciproq. Reconnaître quelqu'un et en être reconnu : *A la première vue, l'on* SE RECONNAÎT *par le cœur.* (Bougeart.) *Les grandes âmes semblent avoir un sens qui leur est propre pour* SE RECONNAÎTRE *et se juger.* (De Boismont.) *Après la plus longue absence, les cœurs* SE RECONNAISSENT. (Ch. Nod.)

— **Allus. hist. Tuez tout; Dieu reconnaîtra les siens,** Mot atroce d'un légat du pape pendant la guerre des albigeois, et qui, dans l'application, est devenu en quelque sorte la devise d'un fanatisme exclusif dans quelque ordre d'idées que ce soit.

Ce qui caractérise surtout la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, c'est une intolérance religieuse dont le blâme retombe principalement sur l'esprit dont étaient animées les classes de la population. Les croisades, en réveillant dans les cœurs un zèle, au moins extérieur, pour tout ce qui touchait à la religion, avaient donné naissance à un fanatisme qui explique, sans les excuser, les mesures sanguinaires qui sont le caractère dominant de cette époque. Le midi de la France comptait de nombreux hérétiques, les albigeois, qui, en refusant d'admettre les principaux dogmes du catholicisme et l'autorité du pape, se montraient les précurseurs de la Réforme. Déjà circulait partout cette pensée que les pires ennemis de la foi n'étaient plus aux rives du Nil et du Jourdain. « Alors, dit M. Henri Martin, sur la chaire de saint Pierre était assis un de ces hommes dont l'œil d'aigle embrasse d'un regard tous les dangers et toutes les ressources et dont l'âme inflexible ne recule devant aucune nécessité; Innocent III, pareil à l'ange exterminateur, prépara durant dix années l'épouvantable orage qu'il devait enfin précipiter sur les pays provençaux. »

Plusieurs légats furent successivement envoyés pour essayer de ramener les hérétiques, entre autres Arnaud Amauri, abbé de Cîteaux, « cet homme qui avait sous sa robe de moine le génie destructeur de Genséric et d'Attila. » Mais le temps approchait où l'on allait employer d'autres armes que celles de la parole. L'un des légats du pape, Pierre de Castelnau, homme violent et emporté, ayant été assassiné par un gentilhomme de Raymond VI, comte de Toulouse, que le légat avait excommunié, Innocent III poussa un cri de vengeance qui retentit dans l'Europe entière. Simon de Montfort fut chargé de commander l'armée des croisés et le pape fit don, à lui et aux siens, de tous les domaines de ceux qu'ils étaient chargés d'exterminer. Tout ce que le cœur humain recèle de passions cupides et sanguinaires fut alors déchaîné avec une épouvantable violence. Après plusieurs combats, 50,000 au moins des malheureux albigeois, traqués comme des bêtes fauves dans les campagnes, avaient cherché un refuge dans les murs de Béziers. Cette ville fut prise par les croisés. « Là, dit un historien, eut lieu le plus grand massacre qui se fût jamais fait dans le monde entier; car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tetaient; on les tuait. Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, tant hommes que femmes, dans la grande église de Saint-Nazaire; les prêtres de cette église devaient faire tinter toutes les cloches quand la population entière serait exterminée; mais il n'y eut ni son ni cloche, car ni prêtre, vêtu de ses habits, ni clerc ne resta envie. » — *Tuez-les tous*, avait répondu le légat, Arnaud Amauri, aux soldats qui lui demandaient comment distinguer les hérétiques de ceux qui ne l'étaient pas, *tuez-les tous; Dieu reconnaîtra les siens* (*Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus*). Tout fut en effet passé au fil de l'épée, pas un seul n'échappa. 60,000 personnes furent, dit-on, égorgées; Arnaud Amauri en avoue 20,000 dans la lettre où il rend compte au pape de sa victoire. « Ce meurtre et tuerie furent la plus grande pitié qu'on ait jamais vue ni entendue. »

Ce mot épouvantable du légat est attesté par un contemporain des massacres, moine de Cîteaux lui-même, par dom Vaissette, savant bénédictin du Languedoc, et par les historiens les plus dignes de foi.

M. Edouard Fournier (*Esprit dans l'histoire*) se prononce, quoique timidement, contre l'authenticité des paroles attribuées au légat. Malheureusement le document qu'il invoque est tout négatif; il fonde son hypothèse sur le silence du moine Pierre de Vaulx-Cernay, qui était, dit M. Henri Martin, « vassal et compagnon de Simon de Montfort » et, ajoute la *Biographie Michaud*, « connu pour son zèle ardent contre les albigeois, son dévouement aveugle à la cour de Rome et sa partialité pour Simon de Montfort. »

« Depuis qu'à la lumière de la civilisation le genre humain a recouvré ses titres, les gouvernements et les peuples, les magistrats et les écrivains proclament à l'envi qu'il vaut mieux laisser échapper cent coupables que de risquer de punir un innocent. Le projet de loi respire tout entier la maxime contraire. N'était-il pas animé et comme illuminé de l'esprit de votre loi, cet inquisiteur qui, dans la guerre des albigeois, faisait *jeter dans les mêmes flammes les orthodoxes avec les hérétiques* pour se mieux assurer que pas un seul de ceux-ci ne serait épargné? »

ROYER-COLLARD.

« S'il arrivait que, recevant de vos paroles une impression condamnée par vos sentiments, des malheureux ne jugeassent bons qu'à être exterminés des hommes dénoncés comme exterminateurs, au moins faudrait-il qu'il n'y eût pas confusion et que les coups de poignard ne se trompassent pas de poitrine. La Saint-Barthélemy eut lieu pendant la nuit; c'est assez d'une fois, et il sera bon que de nos jours on ne répète pas ce cri fameux d'égorgeurs : « *Dieu reconnaîtra les siens!* »

LOUIS BLANC.

« Il y a six cents ans, monsieur, si mes pareils vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère, comme un odieux persécuteur, et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés : « *Frappez! frappez toujours; Dieu saura bien reconnaître les siens!* » Vous

avez eu à cœur, monsieur, et je n'ai garde de vous le contester, vous avez eu à cœur de laver de telles barbaries la mémoire de l'illustre fondateur de l'ordre auquel vous appartenez; ce n'est pas à lui, en effet, c'est à son siècle et à tous les partis, pendant bien des siècles, qu'il faut les reprocher. »

GUIZOT.

RECONNU, UE (re-ko-nu, û) part. passé du v. Reconnaître. Dont on a constaté la personnalité, l'identité : *Etre* RECONNU *dans la foule. Les petites vérités jetées à la face de tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent* RECONNU *retire son masque.* (A. d'Houdetot.)

> Le cerf est *reconnu*, chacun prend un épieu,
> Chacun donne un coup à la bête.
>
> LA FONTAINE.

— Avoué, confessé : *Un tort* RECONNU *mérite d'être pardonné.*

— Notoire, admis comme vrai : *C'est un homme d'un mérite* RECONNU. *La probité* RECONNUE *est le plus sûr de tous les serments.* (Mme Necker.) *La fraternité n'existe pas, cela est universellement* RECONNU. (Proudh.) *La loi française prescrit d'enlever la direction des enfants à un père d'une immoralité* RECONNUE. (Guéroult.) ‖ Accepté comme légitime, comme fondé : *Les droits, même* RECONNUS, *ne sont rien tant qu'ils ne sont pas retranchés derrière des garanties.* (Guizot.) *D'Etat à Etat, le seul droit* RECONNU *est le droit de la force.* (Proudh.)

— Considéré comme officiellement établi et traité comme tel : *Un gouvernement* RECONNU *par toutes les puissances. La République française n'a pas besoin d'être* RECONNUE, *elle est comme le soleil : malheur à qui ne la voit pas!* (Le général Bonaparte.)

— Dont le père ou la mère a reconnu authentiquement la qualité : *Un enfant* RECONNU *par ses parents.*

— Récompensé : *Des soins mal* RECONNUS.

— A qui l'on témoigne de la reconnaissance : *Voilà qui est étrange, et tu es bien mal* RECONNU *de tes soins.* (Mol.)

RECONQUÉRIR v. a. ou tr. (re-kon-ké-rir — du préf. *re*, et de *conquérir*. Se conjugue comme *conquérir*). Conquérir de nouveau, remettre sous sa domination par voie de conquête : RECONQUÉRIR *un pays. Ce prince* RECONQUIT *toutes les provinces que l'étranger lui avait enlevées.* (Acad.) *L'Italie et l'Afrique furent à peine conquises qu'il fallut les* RECONQUÉRIR. (Montesq.) *Louis XVI n'avait pas les talents qu'il faut pour* RECONQUÉRIR *à main armée une couronne.* (Mme de Staël.)

— Recouvrer, en parlant d'une chose qu'on avait perdue : RECONQUÉRIR *son rang, sa fortune.* RECONQUÉRIR *l'estime, l'amitié de quelqu'un. On ne peut* RECONQUÉRIR *en un jour ce qui est l'ouvrage du temps.* (Mme de Staël.) *Quand le printemps de sa vie est passé, l'homme l'invoque en vain, il ne le* RECONQUERRA *jamais.* (X. Marmier.)

RECONQUÊTE s. f. (re-kon-kê-te — rad. *reconquérir*). Action de reconquérir. ‖ Objet reconquis.

RECONQUIS, ISE (re-kon-ki, i-ze) part. passé du v. Reconquérir. Soumis de nouveau par la conquête : *Pays* RECONQUIS. *Provinces* RECONQUISES.

— Hist. *Pays reconquis*, Nom qu'on donnait au Boulonais et à Calais.

RECONSIDÉRER v. a. ou tr. (re-kon-si-dé-ré — du préf. *re*, et de *considérer*). Considérer de nouveau.

RECONSOLER v. a. ou tr. (re-kon-so-lé — du préf. *re*, et de *consoler*). Consoler de nouveau.

RECONSOLIDATION s. f. (re-kon-so-li-da-si-on — rad. *reconsolider*). Action de reconsolider.

RECONSOLIDER v. a. ou tr. (re-kon-so-li-dé — du préf. *re*, et de *consolider*). Consolider de nouveau : RECONSOLIDER *un mur.*

RECONSTITUANT, ANTE adj. (re-kon-sti-tu-an, an-te — rad. *reconstituer*). Méd. Se dit des médicaments qui restituent à l'organisme les éléments vitaux qu'il avait perdus : *Agents* RECONSTITUANTS.

— Substantiv. : *Les* RECONSTITUANTS.

— **Encycl.** Les médicaments *reconstituants*, encore nommés toniques, analeptiques, sont ceux qui rendent rapidement au sang les principes organisables et réparateurs qui lui manquent dans certains cas. On les emploie dans l'anémie, dans la chlorose, pendant la convalescence des maladies graves qui ont nécessité l'emploi des moyens débilitants, comme la saignée et la diète, et en général dans tous les cas de faiblesse de l'économie. Ils peuvent être divisés en deux groupes. Le premier comprendrait les composés ferrugineux et manganésiques, seuls toniques analeptiques fournis par la matière médicale. Dans le second seraient placés tous les moyens hygiéniques capables de concourir activement à la restauration des forces. Telles sont d'abord certaines substances alimentaires, comme les bouillons, les extraits, les gelées, les viandes noires, qui, sous un petit volume, contiennent une si grande quantité de matière assimilable qu'on les prescrit souvent à titre de remèdes. L'exercice convenable du corps ou la gymnastique et le travail en plein air peuvent être considérés aussi comme de véritables *reconstituants.* Ils développent l'appétit, activent la circulation, augmentent les exhalations et les sécrétions et favorisent le sommeil. Leur action fortifiante, bien qu'indirecte, est indiscutable, mais elle ne saurait toujours suffire à elle seule. Dans bien des cas, l'appauvrissement du sang s'accompagne de l'inertie des forces assimilatrices; les aliments les plus nutritifs sont alors sans effet et il faut recourir tout d'abord à l'usage des préparations martiales.

RECONSTITUÉ, ÉE (re-kon-sti-tu-é) part. passé du v. Reconstituer : *L'Académie royale de Belgique,* RECONSTITUÉE *sur des bases plus larges, doit se considérer comme une des vedettes préposées au maintien, à l'accroissement des richesses intellectuelles.* (Hassart.)

RECONSTITUER v. a. ou tr. (re-kon-sti-tu-é — du préf. *re*, et de *constituer*). Constituer de nouveau : *La réformation de Luther* RECONSTITUA *le monde sur des bases raisonnables.* (H. Beyle.) *De longues années ne* RECONSTITUENT *pas ce que les révolutions ont bouleversé en quelques jours.* (X. Marmier.)

RECONSTITUTION s. f. (re-kon-sti-tu-si-on — du préf. *re*, et de *constitution*). Action de reconstituer; résultat de cette action : *L'équilibre de l'Europe, c'est la* RECONSTITUTION *de l'Italie.* (H. Martin.) *Le problème de la* RECONSTITUTION *sociale est posé, il faut le résoudre.* (Proudh.)

— Jurispr. Constitution d'une rente à prix d'argent, lors de laquelle l'emprunteur s'oblige à employer la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente qu'il devait, ce qui subroge le nouveau créancier à l'hypothèque de l'ancien.

RECONSTRUCTEUR s. m. (re-kon-stru-kteur — du préf. *re*, et de *constructeur*). Celui qui reconstruit, qui rebâtit : *Pour encourager à bâtir dans les quartiers éloignés du centre, on a accordé aux* RECONSTRUCTEURS *une exemption d'impôts pour quinze ans.*

RECONSTRUCTION s. f. (re-kon-stru-ksi-on — du préf. *re*, et de *construire*). Action de reconstruire : *On a ordonné la* RECONSTRUCTION *de cet édifice.* (Acad.)

RECONSTRUIRE v. a. ou tr. (re-kon-strui-re — du préf. *re*, et de *construire*). Construire de nouveau, rebâtir : RECONSTRUIRE *un édifice. Le maçon démolit d'abord, c'est à l'architecte à* RECONSTRUIRE. (C. Tillier.)

— Fig. Rétablir, reconstituer : *Mettez entre les mains de Cuvier un os inconnu, et son génie* RECONSTRUIRA *l'animal tout entier.* (A. Martin.) *Le temps détruit tout et ne* RECONSTRUIT *rien de ce qui a existé.* (Alibert.)

— Absol. : *Il ne suffit pas que la critique démolisse, il faut qu'elle affirme et* RECONSTRUISE. (Proudh.)

RECONSULTER v. a. ou tr. (re-kon-sul-té — du préf. *re*, et de *consulter*). Consulter de nouveau : RECONSULTEZ *l'histoire du temps, et vous y trouverez la preuve de ce que j'avance.*

RECONTEMPLER v. a. ou tr. (re-kon-tan-plé — du préf. *re*, et de *contempler*). Contempler de nouveau.

RECONTER v. a. ou tr. (re-kon-té — du préf. *re*, et de *conter*). Conter de nouveau : *C'est une anecdote qu'il nous* A *contée et* RECONTÉE *cent fois.*

RECONTINUATION s. f. (re-kon-ti-nu-a-si-on — rad. *recontinuer*). Action de recontinuer; effet de cette action : *La* RECONTINUATION *des travaux.*

RECONTINUER v. a. ou tr. (re-kon-ti-nu-é — du préf. *re*, et de *continuer*. Prend un tréma sur le second *i* de la prem. et de la deux. pers. du pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous continuïons, vous continuïez; que nous continuïons, que vous continuïez*). Reprendre la continuation : *Il y a du péril à vouloir* RECONTINUER *une ancienne dynastie longtemps interrompue.* (Napol. Ier.)

Se recontinuer v. pr. Etre recontinué : *Ces grands travaux* SE RECONTINUERONT *bientôt.*

RECONTRACTER v. a. ou tr. (re-kon-tra-kté — du préf. *re*, et de *contracter*). Contracter de nouveau.

— Pratiq. v. n. ou intr. Faire un nouveau contrat.

Se recontracter v. pr. Se resserrer, se raccourcir de nouveau : *Les muscles, après s'être détendus,* SE RECONTRACTÈRENT.

RECONVENIR v. n. ou intr. (re-kon-ve-nir — du préf. *re*, et de *convenir*). Convenir de nouveau.

— Anc. pratiq. Former une demande reconventionnelle.

RECONVENTION s. f. (re-kon-van-si-on — rad. *reconvenir*). Procéd. Demande formée par un défendeur contre un demandeur, dans le cours de l'instance, afin d'anéantir ou de restreindre les effets de l'action dirigée contre lui.

— **Encycl.** En droit romain, le défendeur ne pouvait point conclure reconventionnellement contre son adversaire, et l'on n'admettait que les exceptions ou moyens de défense. Lorsque le défendeur voulait introduire une action contre le demandeur, sa demande était renvoyée, lors du moins qu'elle était connexe, devant le même juge, qui statuait sur les deux actions par un seul et même jugement. Mais, à partir d'une constitution de Justinien de l'an 530, on n'exigea plus que la demande reconventionnelle fût connexe à la demande principale. Néanmoins, la compensation ne put être opposée que quand la créance était liquide et certaine.

La coutume de Paris et plusieurs autres portent que « *reconvention* n'a lieu en cour de justice, si elle ne dépend de l'action, » c'est-à-dire si la demande en *reconvention* n'est la défense naturelle contre l'action primitivement intentée; et, en ce cas, le défendeur peut, par ses défenses, se constituer évidemment demandeur.

Dans ses observations préliminaires sur le projet de code de procédure, la cour de cassation avait proposé de déterminer le caractère et les effets de la *reconvention;* mais sa proposition n'eut aucun résultat. On le comprend, il n'est point possible de faire de toutes sortes de prétentions l'objet d'une *reconvention.* En effet, la faculté accordée au défendeur de conclure reconventionnellement contre le demandeur déroge : 1° à la règle suivant laquelle une demande est assujettie aux préliminaires de conciliation avant d'être portée devant le tribunal; 2° à la disposition légale en vertu de laquelle l'assignation doit être donnée devant le tribunal du domicile du défendeur. Par ces motifs, il convient de la restreindre à de justes limites. Or, peuvent être seules incidemment formées les demandes servant de réponse à la demande principale, telles que les demandes en compensation, en payement de loyers échus, en provision, etc.

Dans la discussion de la loi du 11 avril 1838, relative à la compétence des tribunaux de 1re instance, le rapporteur s'exprimait en ces termes : « Deux choses sont à examiner dans toute action reconventionnelle, sa nature et son but; si, par sa nature, elle est hors des attributions du juge de paix, ou si, par son but, elle excède le taux de sa juridiction, le magistrat doit se déclarer incompétent. Nous avons reconnu en principe, avec le projet, que l'intérêt des plaideurs est que la demande en *reconvention* soit portée devant le juge qui doit connaître de l'action principale; c'est une sorte de compte que les parties règlent devant lui; il importe que chacun des articles qui le composent ne fasse pas l'objet d'un procès séparé et que l'apurement et la balance aient lieu par une même opération. Le projet décide une question de haute importance, c'est que, pour fixer les limites de la compétence, on ne réunira pas désormais le montant de la demande principale et celui de la demande en *reconvention.* Il examine chacune des actions ou exceptions d'une manière isolée, exclusive; il suffit que, prises abstractivement, elles soient de la compétence du juge de paix pour qu'il puisse en connaître. Nous n'avons pas exigé, pour admettre la demande en *reconvention*, qu'elle provînt de la même cause que la demande principale. Toute demande dont le but tend à anéantir l'action principale, n'importe l'origine, est admise sous la seule condition qu'elle sera dans les limites de la compétence. Nous avons conservé le principe de l'ancienne législation qui ne veut pas que les demandes reconventionnelles en dommages-intérêts, fondées exclusivement sur la demande principale, prorogent la compétence. Il est utile d'empêcher les parties d'éluder, selon leurs caprices, une loi d'ordre public, en privant les tribunaux inférieurs de la juridiction qui leur a été attribuée dans l'intérêt des plaideurs. Il faut donc distinguer, dans les demandes reconventionnelles en dommages-intérêts, celles dont la base est antérieure à la demande originaire de celles qui s'appuient sur le préjudice causé par la même demande. » (*Moniteur* du 3 avril 1835.)

Toullier explique très-bien toutes les règles relatives à la *reconvention*. Les lois nouvelles, dit-il, ayant gardé le silence sur la *reconvention*, la coutume de Paris, qui était devenue le droit commun de toute la France, est encore aujourd'hui la loi vivante en cette matière. L'article 106 n'admet point la *reconvention*, « si elle ne dépend de l'action et que la demande en *reconvention* soit la défense contre l'action premièrement intentée. » Ce texte semble exiger corrélativement deux conditions pour admettre la *reconvention :* l'une, qu'elle dépende de l'action, c'est-à-dire qu'il y ait connexité entre la demande premièrement intentée et la demande reconventionnelle; l'autre, qu'elle soit la défense contre l'action. Or, l'une des conditions peut exister sans l'autre. Lorsqu'il y a connexité, la demande reconventionnelle est presque toujours la défense à l'action principale. Mais la *reconvention* peut être la défense à l'action principale, quoiqu'il n'y ait pas de connexité. C'est ce qui arrive toujours lorsque le défendeur allègue pour ses défenses qu'il lui est dû une somme *ex diversa causa*, et qu'il demande que cette somme soit préalablement liquidée pour la compenser avec la demande. Mais, soit que les rédacteurs de la coutume de Paris aient, par inattention, comme il arrive quelquefois, employé la copulative *et* au lieu de la disjonctive *ou*, soit que depuis on se soit relâché de la rigueur de cette disposition, il est certain que, dans l'usage, le défaut de connexite n'empêche point d'admettre la demande reconventionnelle quand elle a pour objet de parvenir à une compensation, ce qui est conforme aux principes, puisque la compensation a toujours été admise *ex causa dispari.* La *reconvention* ayant pour objet de parvenir à une compensation, elle doit être rejetée dans tous les cas où la demande reconventionnelle ne peut entrer en compensation avec la demande principale. C'est une règle fondamentale en cette matière : *Mutuæ petitionis objectio compensatio est, et proinde quarum rerum inter se compensatio non est, nec retentio, nec mutua petitio est...* Ainsi, le dépositaire, l'emprunteur, le débiteur d'une rente ou pension alimentaire insaisissable ne peuvent fournir de *reconvention* contre la demande en restitution d'un dépôt ou d'un prêt à usage, contre la demande de la pension alimentaire. Ainsi, lorsque le demandeur n'agit qu'au nom d'autrui, comme mandataire, par exemple comme tuteur, la *reconvention* pour une dette qui lui est personnelle ne saurait être admise, et *vice versa.* Lorsqu'il agit en son nom, la *reconvention* ne doit pas être admise si elle a pour objet ce qui est dû par une personne dont il est mandataire, tuteur, etc.

La *reconvention* ne doit pas être admise après la contestation en cause ou, du moins, ce qui revient à peu près au même, la *reconvention* proposée depuis la contestation en cause ne doit retarder ni l'instruction ni le jugement de la demande principale; mais elle doit être instruite et jugée séparément.

L'effet principal de la *reconvention*, effet qui est presque unique aujourd'hui, est de faire instruire et juger en même temps la demande principale et la *reconvention;* de telle sorte que, quoique la demande principale soit juste et vérifiée, quoique la légitimité n'en soit pas contestée, le juge doit suspendre la condamnation jusqu'au temps où la demande reconventionnelle sera instruite, pour prononcer sur le tout par un seul et même jugement. Il s'ensuit qu'il pourrait être facile d'abuser de la *reconvention* pour retarder la condamnation et le payement d'une dette légitime par une demande en *reconvention* d'une discussion longue et embarrassante. Justinien prévit cet inconvénient et tâcha d'y remédier; il ne voulut point faire aux juges une loi d'admettre indifféremment la *reconvention*, quoiqu'elle eût pour but de parvenir à une compensation; au contraire, il leur ordonna de la rejeter lorsque, ne pouvant pas être promptement et facilement terminée, elle entraînerait de grandes complications de procédure et retarderait le payement d'une dette dont la légitimité est avouée ou prouvée. Il recommande, pour ces motifs, aux juges de se montrer très-sévères dans l'admission des *reconventions.*

Telle est la règle que les magistrats doivent sans cesse avoir devant les yeux, parce que c'est l'une de celles qui contribuent le plus à simplifier les procès et à les abréger. L'expérience de tous les temps prouve que, si les juges commencent par décider les chefs principaux d'un procès qu'on cherche à compliquer, il est rare que les parties ne s'arrangent pas sur les autres, qui souvent ne sont mis en avant que pour retarder le jugement des premiers. Quand les juges s'aperçoivent qu'une *reconvention* paraît introduite dans le dessein de retarder la condamnation du défendeur, de prolonger le payement d'une dette échue, ils doivent rejeter la demande reconventionnelle, sauf à son auteur à se pourvoir; dans tous les cas, ils doivent disjoindre les deux affaires et prononcer définitivement sur la demande originaire, en renvoyant le jugement de la demande reconventionnelle après qu'elle sera instruite. C'est encore le devoir des juges d'agir ainsi toutes les fois qu'ils voient que le concours simultané de deux instructions entraînera une complication de procédure. En outre, lorsque la demande principale est du nombre des matières sommaires, pour lesquelles il existe une procédure spéciale plus simple, et que la demande reconventionnelle n'en est pas, il ne faut pas les joindre, mais les instruire séparément.

Une règle généralement admise par les interprètes est celle-ci : « *Reconvention* sur *reconvention* ne vaut, » c'est-à-dire que, lorsque le défendeur a introduit une demande reconventionnelle, le demandeur originaire ne peut, à son tour, intenter une *reconvention* nouvelle, qui ne serait point tirée du titre servant de fondement à l'action en *reconvention* du débiteur.

La *reconvention* n'est point recevable si le juge est incompétent à raison de la matière qui en fait l'objet. De ce principe on déduit les règles suivantes : Si la *reconvention* est formée devant un tribunal de commerce et que son objet ne soit pas du ressort d'un pareil tribunal, il sera obligé, même d'office, de se déclarer incompétent quant à la demande reconventionnelle; si la *reconvention* relative à une affaire commerciale est formée devant un tribunal civil, celui-ci la jugera; si la *reconvention* est formée devant un juge de paix, dans une instance dont l'objet principal n'excède point les bornes de sa juridiction, tandis que l'objet de la *reconvention* surpasse en valeur la somme de 300 francs, le juge de paix se déclarera incompétent pour juger la *reconvention* et prononcera sur la demande primitive à moins que la *reconvention* ne soit

fondée sur le même titre que l'action primitive. Dans ce cas, le juge de paix doit se déclarer incompétent pour le tout.

Quand la *reconvention* est valablement proposée dans une instance que le tribunal est autorisé à juger en dernier ressort, à raison de sa modicité, tandis que la *reconvention* a pour objet une prétention qui n'admet qu'un jugement en premier ressort, le jugement qui sera le résultat d'une telle instance sera sujet à l'appel pour le tout.

Généralement, la valeur de l'action primitive et celle de l'action en *reconvention* se cumulent pour déterminer la compétence du juge en premier ou en dernier ressort, à moins qu'il n'y ait un jugement précédent qui ait disjoint les demandes respectives des parties.

La *reconvention* était autrefois admise indistinctement entre personnes *ejusdem fori*, à l'effet de saisir le tribunal de la demande reconventionnelle, sauf à l'instruire et à la juger séparément quand cette demande n'a pas de connexité avec la demande principale; mais, dans l'ordre judiciaire actuel, lorsque la demande reconventionnelle doit, faute de connexité avec la demande principale, être instruite et jugée séparément, elle est introductive d'une nouvelle instance; elle doit donc être précédée de l'essai en conciliation et ne peut point, par conséquent, être proposée devant le tribunal civil, même avant la contestation en cause, quand elle n'a pas été proposée en justice de paix, parce qu'alors c'est une demande principale. Quand, au contraire, il y a connexité, la *reconvention* n'est qu'une demande incidente, que l'article 48 du code de procédure ne soumet point au préliminaire de conciliation.

RECONVENTIONNEL, ELLE adj. (re-kon-van-si-o-nèl — rad. *reconvention*). Procéd. Qui est de la nature de la reconvention : *Action* RECONVENTIONNELLE. ‖ *Demande reconventionnelle*, Celle qui est opposée à l'action judiciaire principale.

RECONVENTIONNELLEMENT adv. (re-kon-van-si-o-nè-le-man — rad. *reconventionnel*). D'une manière reconventionnelle.

RECONVERSER v. n. ou intr. (re-kon-vèr-sé — du préf. *re*, et de *converser*). Converser de nouveau.

RECONVERTIR v. a. ou tr. (re-kon-vèr-tir — du préf. *re*, et de *convertir*). Convertir de nouveau.

RECONVIER v. a. ou tr. (re-kon-vi-é — du préf. *re*, et de *convier*). Convier de nouveau.

RECONVOCATION s. f. (re-kon-vo-ka-si-on — rad. *reconvoquer*). Action de convoquer une seconde fois; résultat de cette action : *La* RECONVOCATION *des Chambres.*

RECONVOQUÉ, ÉE (re-kon-vo-ké) part. passé du v. Reconvoquer : *L'assemblée fut* RECONVOQUÉE *dès le mois suivant.*

RECONVOQUER v. a. ou tr. (re-kon-vo-ké — du préf. *re*, et de *convoquer*). Convoquer, réunir de nouveau : *On a donné à ce gouverneur la faculté de proroger ou de* RECONVOQUER *l'assemblée.*

RECONVOYER v. a. ou tr. (re-kon-voi-ié — du préf. *re*, et de *convoyer*). Convoyer de nouveau.

RECOPIÉ, ÉE (re-ko-pi-é) part. passé du v. Recopier : *Mémoire* RECOPIÉ. *Lettre* RECOPIÉE.

RECOPIER v. a. ou tr. (re-ko-pi-é — du préf. *re*, et de *copier*. Prend deux *i* de suite à la prem. et à la deux. pers. du pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous recopiions; que vous recopiiez*). Copier, transcrire de nouveau : RECOPIER *un acte, un mémoire.* RECOPIER *une lettre, un passage. Il faudra* RECOPIER *ce compte. Il avait dû être obligé de* RECOPIER *ses essais informes, où souvent les lignes se confondaient.* (Balz.) *Mon admiration pour ce grand maître s'est accrue en* RECOPIANT *les tableaux tracés de sa main.* (Ste-Beuve.)

Se recopier v. pr. Etre recopié : *Les lettres d'affaires* SE RECOPIENT *sur un registre particulier.*

RECOQUER v. a. ou tr. (re-ko-ké — du préf. *re*, et, par corrupt., du mot *cocher*). Couvrir de nouveau la femelle, en parlant des perdrix, lorsque la première ponte n'a pas réussi.

RECOQUETAGE s. m. (re-ko-ke-ta-je — rad. *recoquer*). Seconde couvée que font certains oiseaux, lorsque la première a été détruite ou n'a pas réussi.

RECOQUILLÉ, ÉE (re-ko-ki-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Recoquiller : *Chapeau tout* RECOQUILLÉ.

RECOQUILLEMENT s. m. (re-ko-ki-lle-man; *ll* mll. — rad. *recoquiller*). Action de recoquiller; état de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER v. a. ou tr. (re-ko-ki-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *coquille*). Retrousser en forme de coquille : RECOQUILLER *les feuilles d'un livre.* RECOQUILLER *les bords d'un chapeau* ou simplement RECOQUILLER *un chapeau. Les mauvais vents* RECOQUILLENT *les feuilles des arbres.* (Acad.) *Planté droit devant moi et baissant la tête, il* RECOQUILLAIT *son chapeau pour se donner une contenance.* (Fr. Soulié.)

Se recoquiller v. pr. Se retrousser en forme de coquille : *Les vers de terre* SE RECOQUILLENT. (Acad.)

— Bot. Se dit des feuilles qui se contournent sur elles-mêmes en forme de coquille.

— Prov. *Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille si l'on marche dessus*, Il n'y a point de si faible créature qui ne se défende et ne cherche à nuire quand on l'attaque.

RECORD s. m. (re-kor — rad. *recorder*, se souvenir). Vieux mot qui signifiait souvenir, mémoire. ‖ On disait aussi RECORDANCE et RECORDATION.

— Anc. jurispr. Témoin, et par ext. Enquête qui avait lieu par témoins. ‖ *Cour de record*, Cour souveraine. ‖ *Record de mariage*, Attestation des témoins d'un mariage sur telle ou telle des conventions matrimoniales.

RECORDANCE s. f. V. RECORD et RECORDATION.

RECORDATION s. f. (re-kor-da-si-on — rad. *recorder*). S'est dit dans le même sens que record, souvenir : *J'en ai la* RECORDATION *fort empreinte en mon âme.* (Montaig.) ‖ On disait aussi RECORDANCE.

RECORDE (Robert), savant mathématicien anglais, né à Tenby (Pembrokeshire) vers 1500, mort à Londres en 1558. Après avoir enseigné à Oxford les mathématiques, la rhétorique et la musique, il se fit recevoir docteur en médecine à Cambridge (1545), reprit ensuite son enseignement à Oxford, puis se rendit à Londres. Là, il devint médecin de la cour d'Edouard VI et de Marie Tudor, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans la prison pour dettes. C'était un homme fort instruit, qui a laissé plusieurs ouvrages écrits sous forme de dialogue. Les principaux sont : *The urinal of physic* (1548, in-4°); *The ground of arts* (1549, in-8°), livre très-souvent réédité, qui contient un singulier mélange de la notation arabe et romaine pour les nombres; *The kastle of knowledge* (Londres, 1556), traité d'astronomie; *The whetstone of witte* (Londres, 1557), qui traite de l'algèbre, alors à peine connue. On y trouve résumées ses propres recherches et celles des savants étrangers. Ce savant passe pour l'inventeur du signe d'égalité, ainsi que de la méthode d'extraire une racine carrée des quantités algébriques. En algèbre, il s'est montré supérieur à tous ses contemporains. Bon médecin, légiste habile, savant philologue, Recorde fut, en outre, le plus grand mathématicien de son siècle en Angleterre, où il introduisit le premier l'étude de la science analytique.

RECORDÉ, ÉE (re-kor-dé) part. passé du v. Recorder. Rapporté, raconté : *On trouve dans cet auteur des chroniques parfaitement* RECORDÉES.

— Qui a reçu des instructions, à qui on a fait la leçon.

— Anc. pratiq. *Exploits recordés*, Exploits dans lesquels l'huissier devait être accompagné de deux témoins ou recors.

RECORDER v. a. ou tr. (re-kor-dé — du latin *re-cordari*, remettre à l'esprit, proprement au cœur, du préf. *re*, et de *cor, cordis*, cœur. De là est venu le substantif *record*, proprement souvenir, mémoire, puis récit d'un fait, puis témoignage, attestation, témoin. Pour cette conversion du sens abstrait de *témoignage* au sens concret de *témoin*, comparez le français *témoin* lui-même, du latin *testimonium*, qui signifie proprement *témoignage*. Cette dernière acception de *record* au pluriel, avec élision du *d*, *recors*, a donné naissance au verbe *recorder*, en tant que signifiant faire signifier un exploit avec des témoins). Répéter une chose, afin de se la rappeler : RECORDER *sa leçon.* RECORDER *son rôle.* ‖ Peu usité.

— Remettre en l'esprit de quelqu'un, lui faire la leçon : *Dieu me préserve de perdre encore plus de temps à* RECORDER *des acteurs et des actrices!* (Volt.) ‖ *Recorder sa leçon*, Tâcher de remettre en la mémoire, en l'esprit ce que l'on doit dire ou faire dans telle circonstance : *Le chevalier* RECORDAIT *à son ami* SA LEÇON. (Dider.)

— Anc. jurispr. *Recorder les devoirs de la loi*, Observer les solennités requises pour transférer la propriété d'un bien-fonds, ou pour constituer dessus une hypothèque.

— v. n. ou intr. Diplom. Transcrire un acte sur les registres publics, enregistrer.

Se recorder v. pr. Se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire : *Je ne me présentai point devant ce magistrat sans* M'ÊTRE *bien* RECORDÉ. *Le moment pour s'entretenir de cette étrange aventure n'était pas arrivé; il fallait que chacun* SE FÛT RECORDÉ. (Balz.)

— Loc. fam. Se concerter avec quelqu'un : *Avant de rien entreprendre, il faut* NOUS *bien* RECORDER. *Nous fûmes bien aises de nous trouver encore seuls ensemble, pour* NOUS *bien* RECORDER *avant les opérations.* (St-Sim.) *N'avons-nous pas besoin de* NOUS RECORDER, *afin de ne rien dire qui ne porte coup?* (Th. Leclercq.)

RECORDER v. a. ou tr. (re-kor-dé — du préf. *re*, et de *corder*). Attacher de nouveau avec une corde : RECORDER *un ballot, un paquet.*

— Mesurer de nouveau du bois vendu à la corde.

RECORDER s. m. (ri-kôr-deur — angl. *record*, enregistrer). En Angleterre, Receveur de l'enregistrement; archiviste; officier investi du pouvoir de juge dans les sessions trimestrielles des villes.

RECORNER v. n. ou intr. (re-kor-né — du préf. *re*, et de *corner*). Sonner du cor de nouveau.

RÉCORPORATIF, IVE adj. (ré-kor-po-ra-tif, i-ve — du préf. *re*, et du lat. *corpus, corporis*, corps). Méd. Qui contribue à la régénération du corps ou d'une de ses parties : *Substance* RÉCORPORATIVE.

RÉCORPORATION s. f. (ré-kor-po-ra-si-on — rad. *récorporatif*). Méd. Action; effet d'une substance récorporative.

RECORRIGÉ, ÉE (re-ko-ri-jé) part. passé du v. Recorriger : *Ouvrage soigneusement* RECORRIGÉ.

RECORRIGER v. a. ou tr. (re-ko-ri-jé — du préf. *re*, et de *corriger*. Prend un *e* après le *g* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Nous recorrigeons; nous recorrigeâmes*). Corriger de nouveau : RECORRIGER *un ouvrage. Je vous engage à* RECORRIGER *votre drame.* ‖ Absol. : *Il corrige et* RECORRIGE *sans cesse.* (Acad.)

Se recorriger v. pr. Faire de nouvelles corrections à son propre ouvrage : *On ne peut arriver à un certain point de perfection si l'on ne* SE RECORRIGE *sans cesse.*

RECORS s. m. (re-kor. — C'est proprement le pluriel de l'ancien français *record*, avec élision du *d; record*, de *recorder*, signifia proprement souvenir, mémoire, puis récit d'un fait, puis témoignage, attestation, témoin; pour cette conversion du sens abstrait de témoignage au sens concret de *témoin*, comparez le français *témoin*, du latin *testimonium*, qui signifie proprement témoignage). Nom sous lequel, avant la promulgation de la loi qui a aboli la contrainte par corps en matière civile et commerciale, on désignait les personnes que les huissiers menaient avec eux pour leur servir de témoins dans les exploits d'exécution et pour leur prêter main-forte au besoin : *L'huissier se présenta chez lui avec ses* RECORS. *Quel nom dois-je donner à tout ce qu'il a tenté pour me perdre : arrêts, ventes, huissiers, gardiens,* RECORS, *doubles* RECORS? (Beaumarch.) *C'étaient des* RECORS *qui prenaient leurs mesures pour une arrestation.* (Balz.) *Dans la seule élection de Villefranche, on comptait cent six porteurs de contraintes et autant de* RECORS *toujours en chemin.* (De Tocquev.)

— Par ext. Agent préposé à l'exécution des ordres de la justice.

— Ironiq. Celui qui se fait l'instrument des vengeances d'un ministre, d'un homme puissant :

> Cet homme gros et court,
> Ce grand comte d'Harcourt,
> Qui secourut Cazal et qui reprit Turin,
> Est aujourd'hui *recors* de Jules Mazarin.
>
> LE PRINCE DE CONDÉ.

— **Encycl.** D'après une ordonnance du mois d'avril 1667, les huissiers étaient tenus de se faire assister dans tous leurs exploits de témoins ou *recors* qui signaient avec eux l'original et la copie de ces actes. Ces *recors* ne devaient point être parents, alliés ni domestiques de la partie. Mais cette ordonnance fut abolie par un édit du mois d'août 1669, qui, ayant établi le contrôle des exploits, dispensa les huissiers et sergents de se faire assister de *recors*.

L'art. 583 du code de procédure portait : « L'huissier sera assisté de deux *recors*. » Mais existait-il une classe d'agents spéciaux pour assister l'huissier exécuteur? Non, celui-ci était libre de prendre les personnes qui lui convenaient. Ainsi, aucune loi ne défendait d'employer les gendarmes comme *recors* pour l'exécution des emprisonnements en matière civile, lorsqu'il était constant qu'ils étaient appelés comme témoins et non comme agents de la force publique. Cette restriction était importante à noter. Les gendarmes pouvaient bien être appelés par l'huissier pour lui servir de témoins ou de *recors*, mais ils ne pouvaient pas le remplacer pour opérer eux-mêmes la capture du débiteur. Telle n'a jamais été, en effet, la mission de ces agents de la force publique. Ainsi, les gendarmes n'avaient point qualité pour requérir et conduire un condamné pour dettes; ils étaient également sans qualité pour opérer la translation des détenus pour dettes de la prison d'un arrondissement dans celle d'un autre arrondissement. Les tribunaux n'avaient point, par conséquent, le droit de requérir la gendarmerie pour effectuer ce transfèrement, les agents de la force publique n'ayant reçu d'autre mission, à l'égard de l'arrestation des débiteurs, que celle de prêter main-forte à l'officier public, seul compétent à cet égard. (Arrêt de la cour de Montpellier du 31 juillet 1839.) Les juges, en pensant que la gendarmerie n'avait pas qualité pour présider à cette opération, avaient craint, sans doute, qu'en voyant les débiteurs sous l'escorte de la gendarmerie on ne les confondît avec les prisonniers pour crimes ou délits.

Les *recors* ne pouvaient arrêter le débiteur avant le lever ni après le coucher du soleil. Il a été jugé que, pour l'application de cette disposition légale, on devait suivre le temps moyen généralement adopté dans les usages de la vie sociale, et non le temps vrai; ainsi, lorsque, suivant le temps moyen, le soleil se levait à cinq heures cinquante-cinq minutes et que, selon le temps vrai, il ne se serait levé qu'à six heures cinq minutes, l'arrestation faite à six heures était valable.

Le débiteur ne pouvait être arrêté les jours de fête légale. Le débiteur ne pouvait non plus être arrêté ni dans les édifices consacrés au culte, et pendant les exercices religieux seulement, ni dans le lieu où siégent les autorités constituées et pendant la séance (C. pr., art. 1037). « Les églises aujourd'hui ne sont plus des asiles inviolables, chez nous du moins. Si on leur eût conservé cette immunité des temps anciens, rien n'eût été plus facile aux débiteurs que de se soustraire à l'exécution de la loi. Le code concilie les intérêts des créanciers avec le respect dû au culte, en se bornant à défendre la capture du débiteur qui s'y serait réfugié pendant le temps des exercices religieux. Et par cette expression qui ne distingue pas, il faut entendre toutes les cérémonies qui dépendent du culte, messes et offices quels qu'ils soient, prières publiques, instructions religieuses, etc. » (Dalloz, *Répertoire de législation.*)

Nous avons vu que la loi disposait de la même manière à l'égard des séances où se tiennent les autorités constituées. L'inviolabilité du lieu n'existait que pendant les séances. Mais quels sont les lieux qu'on désignait ainsi? « Cet mots, dit Dalloz, *lieu des séances et autorités constituées*, prouvent qu'il ne faut pas comprendre dans l'inviolabilité tous les bureaux de fonctionnaires publics, mais seulement tous les lieux où sont assemblés des délégués de l'autorité souveraine pour juger ou délibérer, par exemple les chambres législatives, les conseils d'arrondissement, de département, les assemblées électorales... »

Enfin, le débiteur ne pouvait être arrêté par les *recors* dans une maison quelconque, même dans son domicile, à moins qu'il n'eût été ainsi ordonné par le juge de paix du lieu; ce magistrat devait, dans ce cas, se transporter dans la maison avec l'officier ministériel. De cette règle qui interdisait à l'huissier et aux *recors* de s'introduire, sans l'assistance du juge, dans la maison du débiteur ou dans toute autre maison où celui-ci se trouvait, il résultait que la loi était violée et l'arrestation nulle lorsque l'huissier pénétrait dans une maison ou dans les cours qui en dépendaient pour y cerner le débiteur et l'empêcher de fuir.

Lorsque le débiteur, surpris sur la voie publique ou arrêté dans une maison quelconque avec les formalités requises, se trouvait sous la main des agents chargés d'exécuter contre lui la contrainte par corps, l'huissier devait sur-le-champ dresser un procès-verbal contenant, outre les formalités ordinaires des exploits : 1° itératif commandement; 2° élection de domicile dans la commune où le débiteur devait être détenu, si le créancier n'y demeurait pas.

Aujourd'hui, le *recors* n'existe plus; la prison pour dettes n'est plus qu'un désert. Clichy et le *recors*, voilà deux éléments d'intérêt qu'on a enlevés à nos romanciers, à la grande joie des pauvres débiteurs.

RECOTTONER v. n. (re-ko-to-né). Agric. Syn. de TALLER, en parlant du blé.

RECOUCHÉ, ÉE (re-kou-ché) part. passé du v. Recoucher.

RECOUCHER v. a. ou tr. (re-kou-ché — du préf. *re*, et de *coucher*). Coucher de nouveau : *Cet enfant s'est levé trop matin, il faut le* RECOUCHER. (Acad.) *Le bain n'agit pas, dit le médecin en hochant la tête,* RECOUCHONS-LE. (Balz.) *On le prit à bras-le-corps et par force on le* RECOUCHA. (L. Viardot.)

— Poser à terre de son long, en parlant des choses : RECOUCHEZ *ces bouteilles.*

Se recoucher v. pr. Se remettre au lit : *Il est encore trop tôt pour partir,* RECOUCHEZ-VOUS. *Vous êtes des conteuses, dit-elle,* RECOUCHEZ-VOUS *et laissez-moi me rendormir.* (Galland.) *Il se leva de grand matin, mit le nez à la fenêtre, vit qu'il faisait un temps détestable et* SE RECOUCHA. (Dider.) *Rosalie* SE RECOUCHA, *non sans penser à tout le parti qu'elle pouvait tirer de sa découverte.* (Balz.) *Elle retira les verrous de sa chambre,* SE RECOUCHA *et feignit d'être plongée dans le plus profond sommeil.* (G. Sand.)

RECOUDRE v. a. ou tr. (re-kou-dre — du préf. *re*, et de *coudre*. *Je recouds, tu recouds, il recoud, nous recousons, vous recousez, ils recousent; je recousais, nous recousions; je recousis, nous recousîmes; je recoudrai, nous recoudrons; je recoudrais, nous recoudrions; recouds, recousons, recousez; que je recouse, que nous recousions; que je recousisse, que nous recousissions; recousant; recousu, ue*). Coudre ce qui est décousu ou déchiré : RECOUDRE *une manche, un poignet.* RECOUDRE *une plaie. Enfin le barbier portugais s'enhardit; il* RECOUSIT *ma peau; sa femme eut soin de moi; je fus sur pied au bout de quinze jours.* (Volt.) *C'est pour vous faire* RECOUDRE *les pièces que voilà que je vous ai amené; ne perdez pas de temps.* (Galland.) *Elle examina le trousseau de Joseph; mais il ne s'y trouva pas un seul point à faire ni seulement un bouton à* RECOUDRE. (G. Sand.)

— Fig. Rejoindre, réunir : *Je vais tâcher de me rappeler cette histoire et d'en* RECOUDRE

les fragments épars dans ma mémoire. (G. Sand.)

Se recoudre v. pr. Etre recousu : *Cela ne peut* SE RECOUDRE, *l'étoffe est trop mauvaise.*

RECOULEMENT s. m. (re-kou-le-man — rad. *recouler*). Action de recouler.

— Constr. Allongement d'un arêtier.

— Technol. Enlèvement des ordures qui se rencontrent sur un cuir. ‖ Revue que l'on fait des cartes pour les nettoyer.

RECOULER v. a. ou tr. (re-kou-lé — du préf. *re*, et de *couler*). Couler de nouveau : RECOULER *la lessive.* RECOULER *une glace, un canon.*

— Agric. Donner le troisième labour aux terres à blé.

— Techn. S'assurer de la netteté, de la propreté des cartes, en les faisant couler contre le jour. ‖ *Recouler une peau*, La racler avec le fer à écharner pour en extraire l'eau de chaux, l'huile, etc.

— v. n. ou intr. Couler de nouveau : *L'eau, qu'on croyait arrêtée*, RECOULE *depuis hier avec abondance. Si vous dérangez ce bandage, le sang* RECOULERA, *ce qu'il faut surtout éviter.*

Se recouler v. pr. Etre recoulé : *Les glaces qui offrent des défauts peuvent très-bien* SE RECOULER.

RECOULEUSE adj. (re-kou-leu-ze — rad. *recouler*). Techn. Se dit, en Champagne, d'une bouteille dont le vin s'échappe à travers le bouchon : *C'est une bouteille* RECOULEUSE.

— Substantiv. : *Mettez à part les* RECOULEUSES.

RECOUPAGE s. m. (re-kou-pa-je — rad. *recouper*). Agric. Seconde façon donnée aux terres en jachère.

— Techn. Action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace.

RECOUPE s. f. (re-kou-pe — rad. *recouper*). Farine qu'on tire du son remis au moulin : *Du pain de* RECOUPE.

— Ce qu'on emporte des pierres en les taillant, et que l'on fait servir à divers usages : *La* RECOUPE *y brûle les pieds; mais, sans cette* RECOUPE, *on y enfoncerait dans les sables.* (St-Sim.) ‖ Se dit de même des métaux : *Il y avait dans des boîtes des* RECOUPES *d'or et d'argent.* (J.-J. Rouss.)

— Morceaux d'étoffe qui proviennent de la taille des vêtements et qui n'entrent pas dans la confection.

— Eau-de-vie provenant d'un mélange d'alcool à un degré élevé avec de l'eau simple. ‖ En ce sens, on dit aussi DÉDOUBLÉ.

— Nom donné aux chapelures de pain, aux menus débris qui restent sur les bonnes tables après les repas.

— Agric. Seconde coupe de foin, de trèfle, etc., pour la nourriture des bestiaux.

RECOUPÉ, ÉE (re-kou-pé) part. passé du v. Recouper : *Un habit* RECOUPÉ.

— Blas. Se dit d'un écu coupé, c'est-à-dire partagé en deux parties égales par une ligne horizontale, quand une de ses deux moitiés est encore divisée en deux parties par une seconde ligne semblable.

RECOUPEMENT s. m. (re-kou-pe-man — rad. *recouper*). Constr. Retraite faite à chaque assise de pierre, pour donner plus de solidité au bâtiment.

RECOUPER v. a. ou tr. (re-kou-pé — du préf. *re*, et de *couper*). Couper de nouveau : RECOUPER *une robe, un manteau, un habit.* RECOUPER *du pain à un enfant.*

— Mélanger des vins de divers crus ou des vins vieux avec des vins nouveaux, pour obtenir un produit d'une certaine qualité : *On* RECOUPE *souvent les vins légers avec des vins du Roussillon pour leur donner du ton.*

— Art milit. *Recouper les parapets*, Les réparer, c'est-à-dire en rétablir les talus, les plongées et les banquettes.

— Techn. Croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace.

— Jeux. Absol. Aux cartes, Faire une seconde coupe : *Lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut* RECOUPER. (Acad.)

Se recouper v. pr. Etre recoupé : *Les cartes mal coupées par un des joueurs doivent* SE RECOUPER.

RECOUPETTE s. f. (re-kou-pè-te — rad. *recouper*). Troisième farine tirée du son des recoupes : *Pour préparer l'amidon très-blanc, on se sert de* RECOUPETTES *ou de griots de blé.* (Payen.) ‖ On dit aussi RECOUPON s. m.

RECOUPLÉ, ÉE (re-kou-plé) part. passé du v. Recoupler : *Des chiens* RECOUPLÉS.

RECOUPLER v. a. ou tr. (re-kou-plé — du préf. *re*, et de *coupler*). Chasse. Coupler de nouveau : *Allons, Latrace,* RECOUPLE *tes chiens!* (E. Sue.)

RECOUPON s. m. (re-kou-pon). Syn. de RECOUPETTE.

RECOURADEU s. m. (re-kou-ra-deu — du préf. *re*, et du latin *curare*, soigner, travailler). Agric. Araire à deux versoirs, qui sert à rechausser les blés, dans le Médoc.

RECOURBÉ, ÉE (re-kour-bé) part. passé du v. Recourber. Courbé de nouveau : *Un fil de fer* RECOURBÉ. *Un bâton* RECOURBÉ. *Le bec de l'aigle est aigu,* RECOURBÉ *et dur comme l'acier.* (Buff.) *Ce sépulcre est taillé dans le roc et se termine en une pointe un peu* RECOURBÉE, *comme le bonnet phrygien.* (Chateaub.) *Un nez* RECOURBÉ *comme le bec d'un vautour menaçait son menton.* (T. de St-Germ.)

— Conchyl. Se dit des crochets d'une coquille bivalve quand ils sont dirigés vers la lunule.

— Entom. Se dit des palpes des insectes quand leur extrémité se dirige en haut.

— **Syn. Recourbé, courbe, courbé.** V. COURBE.

RECOURBEMENT s. m. (re-kour-be-man — rad. *recourber*). Action de recourber; résultat de cette action.

RECOURBER v. a ou tr. (re-kour-bé — du préf. *re*, et de *courber*). Courber de nouveau : *Un vers de terre coupé en deux* RECOURBE *ses tronçons en tous sens.* ‖ Courber, ployer en rond : RECOURBER *un morceau de fer, un morceau de bois. Il prit une branche de houx, la* RECOURBA *et s'en fit un arc.*

Se recourber v. pr. Prendre une forme courbe, s'arrondir :

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe *se recourbe* en replis tortueux.
RACINE.

Le sommet d'un côté, de l'autre la racine,
En un sens opposé *se recourbant* tous deux,
Tendent l'un vers la terre et l'autre vers les cieux.
DELILLE.

RECOURBURE s. f. (re-kour-bu-re — rad. *recourber*). Etat d'une chose recourbée; partie recourbée d'un objet.

RECOURIR v. n. ou intr. (re-kou-rir — du préf. *re*, et de *courir*. Se conjugue comme COURIR). Courir de nouveau : *La course fut annulée, on fut obligé de faire* RECOURIR *les chevaux.*

— Avoir recours; demander aide, secours : RECOURIR *aux magistrats, à la police.* RECOURIR *aux hommes de l'art.* RECOURIR *à la bonté, à la bienfaisance de quelqu'un.* RECOURIR *à la justice.* RECOURIR *à la ruse, au mensonge. Si ce remède ne réussit pas, il faudra* RECOURIR *à une opération. Les Egyptiens, pour reconnaître leurs terres, tous les ans couvertes par les débordements du Nil, ont été obligés de* RECOURIR *à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie.* (Boss.) *Quand la société* RECOURT *aux lois d'exception, elle accuse sa faiblesse et compromet la cause qu'elle veut servir.* (J. Favre.)

Osez-vous *recourir* à ces ruses grossières!
MOLIÈRE.

— Jurispr. Se pourvoir : RECOURIR *en cassation.*

— Mar. *Recourir sur une manœuvre*, La suivre avec une chaloupe, en la relevant dans l'eau avec la main. ‖ *Faire recourir une manœuvre*, La pousser à la place qu'elle doit occuper.

— v. a. ou tr. Courir de nouveau, poursuivre de nouveau à la chasse : RECOURIR *un cerf.*

— Mar. *Recourir le calfatage*, Vérifier s'il est bien fait. ‖ *Recourir les coutures*, Passer le ciseau à calfat dessus, pour serrer les étoupes. ‖ *Recourir des manœuvres*, Les visiter dans toute leur longueur, pour juger de leur état et des réparations dont elles peuvent avoir besoin.

RECOURS s. m. (re-kour — rad. *recourir*). Action de rechercher de l'assistance, de l'aide, du secours : *Je ne puis avoir* RECOURS *qu'à vous. Il fallut avoir* RECOURS *au médecin. Ils se persuadent qu'on n'a* RECOURS *à Dieu que lorsque le monde nous manque.* (Mass.) *Ils eurent* RECOURS *à M. de Lamoignon, comme à un homme incorruptible.* (Fléch.)

Tout donne, tout reçoit ici-bas des secours,
Et le faible et le fort l'un à l'autre ont *recours.*
DU FRESNEL.

‖ S'emploie, dans le même sens, en parlant des choses : *Si ce remède ne réussit pas, il faudra avoir* RECOURS *aux eaux minérales.* (Acad.) *Madame la dauphine eut* RECOURS *aux remèdes de l'âme, dans le temps qu'elle méprisait ceux du corps.* (Fléch.) *On n'a point* RECOURS *au despotisme quand on a pour soi l'opinion.* (Mme de Staël.) *Bonaparte n'a pas permis une seule fois qu'un homme pût avoir* RECOURS, *pour un délit politique, à la décision du jury.* (Mme de Staël.)

Toujours les scélérats ont *recours* au parjure.
RACINE.

Pour attendrir mon cœur, on a *recours* aux larmes.
RACINE.

— Ressource, refuge : *Dieu seul est mon* RECOURS. *Vous êtes son unique* RECOURS, *son dernier* RECOURS. *Le mensonge est le* RECOURS *des enfants, des sots et des méchants.* (Bacon.)

Mon unique *recours* sera le désespoir.
REGNARD.

Qui fut votre *recours* dans vos terreurs profondes?
V. HUGO.

Dans un tel abandon, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre *recours* que le métier de prude.
MOLIÈRE.

— Anc. jurispr. *Voie de recours au prince*, Appel qui était ouvert en certains cas, lorsqu'on avait épuisé tous les autres.

— Jurispr. Droit de reprise, action qu'on peut avoir contre quelqu'un pour être garanti ou indemnisé. ‖ S'emploie fréquemment, en jurisprudence, pour le mot POURVOI. ‖ *Recours en cassation*, Pourvoi en cassation. ‖ *Recours en grâce*, Demande qu'on adresse au prince, pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine.

— Comm. Action directe, que l'on peut exercer en vertu d'un effet de commerce contre tous les endosseurs.

— Vitic. Un des membres du cep de troisième année, que l'on taille à un œil.

— **Encycl.** Jurispr. On distingue, en droit, les *recours* formés par la voie gracieuse, les *recours* formés par la voie contentieuse et les *recours* en grâce.

1° *Recours par la voie gracieuse et par la voie contentieuse.* Le *recours* par la voie gracieuse est un appel à l'autorité mieux informée; le *recours* par la voie contentieuse est, en matière administrative, un appel devant le conseil d'Etat et, dans certains cas, devant la cour des comptes. Il importe de bien saisir la différence qui existe entre la voie gracieuse et la voie contentieuse. Toutes les fois que le gouvernement, c'est-à-dire l'autorité qui le représente, n'a lésé qu'un *intérêt*, la voie gracieuse est seule ouverte. Toutes les fois qu'un *droit* aura été lésé ou méconnu, l'affaire est contentieuse. Dans ce dernier cas, néanmoins, il est évident que celui qui a le droit de suivre la voie contentieuse peut, à plus forte raison, user de la voie gracieuse, c'est-à-dire s'adresser au gouvernement lui-même par voie de pétition.

Chantagrel, dans son cours de *Droit administratif théorique et pratique*, cite plusieurs exemples qui démontrent très-clairement les différences que nous venons de signaler. Un individu, dit-il, se prétend créancier de l'Etat; le ministre rejette sa demande ou réduit la créance; le réclamant allègue son droit; la décision est contentieuse, et, en conséquence, susceptible d'appel au conseil d'Etat. Un fonctionnaire inamovible, un juge, est destitué par acte du gouvernement. Le siége du juge est un droit, une propriété dans certaine mesure; cet acte appartient au contentieux. Un officier est privé de son grade par décision du ministre de la guerre; cet acte est contentieux, parce que le grade est la propriété de l'officier. Il ne faut pas confondre le grade avec l'emploi; l'emploi n'est pas la propriété de l'officier; l'acte qui le retire est donc purement administratif. Un combattant de Juillet avait obtenu une pension; plus tard, il fut condamné à la déportation, qui avait alors pour conséquence la mort civile. Le ministre ordonna la radiation de cette pension, qu'il prétendait éteinte par l'effet de la mort civile; sur la réclamation du condamné, le conseil d'Etat maintint la pension, par la raison qu'elle devait être considérée comme alimentaire et, par conséquent, hors des atteintes de la mort civile (aujourd'hui abolie), aux termes de l'article 1982 du code civil. L'acte du ministre avait lésé un *droit*. Les receveurs généraux sont responsables des receveurs particuliers. Le receveur général décline sa responsabilité en alléguant un cas de force majeure, par exemple l'invasion armée des bureaux du receveur particulier; le réclamant invoque un droit : *contentieux*. Un fonctionnaire amovible est destitué : un intérêt seulement est lésé; par conséquent, le *recours* par voie contentieuse, c'est-à-dire l'appel au conseil d'Etat, n'est pas possible.

De son côté, M. Vivien, dans ses *Etudes administratives* dit : « Il a été souvent question de dresser la nomenclature des affaires contentieuses; mais ce travail serait impossible. Il faudrait prendre une à une toutes les lois administratives, pour rechercher dans chacune les dispositions qui confèrent des droits aux citoyens et pour en attribuer la connaissance à telle ou telle juridiction administrative. En supposant que cette recherche ne fût pas vaine, la loi qui en consacrerait les résultats deviendrait presque aussitôt incomplète, toute loi administrative ajoutant de nouvelles pierres à l'édifice du contentieux administratif. Il serait donc impossible de faire la liste des affaires qui lui appartiennent. Elles sont innombrables, mobiles, incessantes; ce n'est point en vertu d'un texte de loi, parce qu'il aura, pour ainsi dire, plu à un législateur d'en disposer ainsi qu'elles ressortissent au contentieux, mais bien par leur nature propre; aucune loi spéciale n'a dû intervenir pour les y classer, il en faudrait une pour les en distraire. Elles composent entre elles un ensemble légal, un corps de droit; les lois et les principes généraux qui les concernent forment le droit commun de l'administration, comme le code civil est celui des intérêts privés et des transactions ordinaires des citoyens. »

2° *Du recours en grâce.* Le *recours* en grâce est l'acte par lequel un condamné demande au chef de l'Etat la remise de sa peine. Lorsque le condamné n'obtient point sa grâce, mais une diminution de sa peine, on dit qu'il y a alors *commutation de peine.*

Le chef de l'Etat a le droit de remettre toutes les peines, depuis la peine de mort jusqu'aux peines de simple police; mais la grâce ne s'étend jamais aux réparations civiles ni aux frais de justice, qui sont de simples dettes, soit envers les particuliers, soit envers l'Etat.

Il n'existe qu'une seule exception au droit de grâce; elle s'applique aux condamnés par contumace. A leur égard, toutefois, cette exception est plutôt apparente que réelle puisque, le jugement de contumace se trouvant anéanti de plein droit par la représentation de la personne condamnée, la grâce accordée dans ce cas serait une véritable abolition de délit et pourrait être un empêchement au condamné de demander aux tribunaux sa pleine et entière absolution.

En général, les demandes de grâce doivent être adressées au ministre de la justice qui les soumet au chef de l'Etat. Par exception, les ministres de la guerre et de la marine sont chargés de soumettre ces pétitions pour les condamnations prononcées par les juridictions militaires et maritimes.

Une fois accordée, la grâce ne peut plus être révoquée. Elle ne peut jamais, pas plus que la commutation de peine, porter préjudice à des tiers.

Les antécédents d'un condamné, sa position de famille, sa bonne conduite au lieu de sa détention, la sévérité excessive des peines prononcées contre lui sont les principaux motifs qui déterminent le chef de l'Etat à user du droit de grâce. « Aucune disposition légale, dit M. J. Alauzet, n'a donné au *recours* en grâce le privilége de suspendre l'exécution du jugement de condamnation; mais les magistrats doivent, lorsqu'ils ont été consultés par le garde des sceaux et afin de ne point paralyser les effets de cette haute prérogative du souverain, surseoir à l'exécution, jusqu'à ce que le ministre de la justice ait statué. L'effet de la grâce n'étant pas d'abolir le crime ni l'arrêt de condamnation auquel il a donné lieu, l'individu gracié qui commet un nouveau crime est passible, en cas de condamnation des peines de la récidive. La grâce fait simplement cesser la peine pour le présent et pour le passé, mais elle ne peut avoir d'effet rétroactif; elle prend le condamné dans l'état où il est; il en résulte qu'elle ne peut lui rendre ce qu'il a perdu ou payé, et que la remise de la peine n'emporte jamais comme conséquence la restitution de l'amende une fois perçue par le Trésor; mais les objets confisqués peuvent être restitués. »

On ne doit point confondre la grâce avec l'amnistie ni avec la réhabilitation.

L'amnistie, qui a pour effet d'effacer un crime ou un délit, de l'anéantir, peut intervenir avant la condamnation et s'appliquer aussi bien au prévenu qu'au condamné, tandis que la grâce n'intervient qu'après la condamnation. L'amnistie efface jusqu'au souvenir du crime, la grâce ne fait que remettre la peine.

La réhabilitation, qui relève un condamné ou un failli des incapacités résultant soit de la condamnation, soit du jugement déclaratif de la faillite, est un effet de la justice, tandis que la grâce provient de la clémence du souverain. La réhabilitation fait cesser les incapacités encourues par le condamné; la grâce fait seulement cesser la peine et quelquefois même ne fait que la diminuer.

— *Du recours comme d'abus.* Il existe encore une autre espèce de recours, le *recours* comme d'abus, qui est formé devant le pouvoir temporel contre l'abus commis soit par un ministre du culte dans ses fonctions, soit contre un fonctionnaire public qui a porté atteinte à la liberté des ministres d'un culte reconnu ou à son exercice public. Mais ce *recours*, bien qu'il ne constitue pas réellement un appel, est généralement désigné sous le nom d'*appel comme d'abus.* V. ABUS.

RECOUSSE s. f. (re-kou-se — mot dérivé de *recussus*, participe passé du verbe de la moyenne latinité *recutere*, recouvrer les choses enlevées. Ce verbe, par son étymologie, *re*, préfixe, et *quatere*, frapper, emporte l'idée de faire lâcher prise en employant la force, en frappant. Il a donné à l'ancien français le verbe *recourre*, reprendre, retirer quelque chose d'entre les mains qui l'emportent. La forme *rescourre*, d'où *rescousse*, représente le type latin *re-excutere*). Reprise, sur les ennemis ou sur des pirates, du navire, des personnes ou des objets qu'ils avaient capturés. ‖ Vieux en ce sens.

— Mar. Se dit quelquefois d'un navire qu'on a repris sur l'ennemi dans les vingt-quatre heures.

— **Encycl.** Quand un navire reprend un bâtiment capturé, il acquiert sur ce bâtiment des droits de *recousse*, dont l'étendue dépend *tant de la prise qui a été faite par les ennemis* ou par les pirates que du laps de temps que la prise a duré. Aux termes de l'arrêté du 2 prairial an XI, si un navire français ou allié est repris par des corsaires sur les ennemis de l'Etat après qu'il a été vingt-quatre heures entre les mains de ces derniers, il appartient en totalité aux corsaires; mais lorsque la reprise a été faite dans les vingt-quatre heures, le droit de *recousse* n'est que du tiers de la valeur du navire repris et de sa cargaison. Quand la reprise est faite par un bâtiment de l'Etat, elle est restituée aux propriétaires, mais sous la condition de payer aux équipages repreneurs, savoir : le dixième de la valeur de la reprise, si elle a été faite avant les vingt-quatre heures; le trentième, si elle a eu lieu après ce délai; en outre, les propriétaires doivent supporter tous les frais qu'a occasionnés la reprise. Il en est de même

lorsqu'un navire français pris par l'ennemi a été repris par la garnison d'un fort et par les marins de service à terre. Lorque, sans être repris, le navire est abandonné par les ennemis ou lorsque, par tempête ou autre cas fortuit, il revient en la possession des Français avant qu'il ait été conduit dans un port ennemi, il est rendu au propriétaire qui le réclame dans l'an et jour, bien qu'il ait été plus de vingt-quatre heures entre les mains de l'ennemi.

Les navires et effets des Français ou alliés repris sur les pirates et réclamés dans l'an et jour de la déclaration qui en a été faite sont rendus aux propriétaires, à charge par eux de payer le tiers de la valeur du navire et des marchandises pour frais de *recousse*.

D'après un arrêt du conseil d'Etat du 1er septembre 1807, un navire repris sur l'ennemi n'appartient, par droit de *recousse*, au corsaire qui l'a délivré qu'autant que, d'après les principes reconnus du droit des gens, ce navire aurait dû être chez l'ennemi déclaré de bonne prise.

Suivant un autre arrêt du 31 mai 1807, les bâtiments de commerce qui sont attaqués et qui reprennent, dans un combat pour leur légitime défense, des bâtiments que l'ennemi a capturés, jouissent des mêmes droits de *recousse* que les bâtiments armés en course.

La *recousse* d'un navire appartenant à une puissance alliée de la France, qui était de bonne prise pour l'ennemi, fait que ce navire devient de bonne prise pour les corsaires français qui le reprennent. Si la *recousse* est faite par un navire de l'Etat, il a droit à l'indemnité due aux corsaires français.

Bien qu'en principe le droit de *recousse* soit régi par la loi française, et non par la loi du pays neutre ou ami dont les bâtiments ont été repris, la validité de la *recousse* est cependant subordonnée à la validité de la prise d'après les lois du pays du premier capteur.

RECOUSU, UE (re-kou-zu) part. passé du v. Recoudre. Cousu de nouveau : *Une jupe* RECOUSUE. *Sa plaie fut* RECOUSUE *par un chirurgien maladroit, ce qui augmenta le mal.*

— Par ext. Rassemblé, réuni : *Aucun plan, aucun ensemble, mais des fragments de vers et de prose* RECOUSUS *tant bien que mal. Pourvu que ce morceau soit* RECOUSU *bien juste, ce sera le plus beau de son discours.* (Mme de Sév.)

Avec tous ces beaux mots, souvent mis au hasard,
Je pourrais aisément, sans génie et sans art
Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers *recousus* mettre en pièces Malherbe.
BOILEAU.

RECOUVERT, ERTE (re-kou-vèr, èr-te) part. passé du v. Recouvrir. Couvert de nouveau : *Bâtiment nouvellement* RECOUVERT. ‖ Enveloppé : *Livre* RECOUVERT *de basane. La queue du castor est entièrement* RECOUVERTE *d'écailles.* (Buff.) *Ce fruit est* RECOUVERT *d'un brou semblable, pour la forme, à celui du noyer ordinaire.* (Raynal.) *Sa langue est molle, spongieuse et* RECOUVERTE *d'une peau mince.* (Lacép.)

— S'emploie aussi dans le sens simple de Couvert : *La Bresse offre une vaste dépression* RECOUVERTE *d'un sol sableux, argileux et caillouteux.* (Maury.)

Peut-être un noir marais *recouvert* de frimas
Sous leur tapis trompeur lui cache le trépas.
DELILLE.

— Constr. Se dit des joints qui ne sont pas apparents, parce qu'ils se trouvent sous quelque saillie.

RECOUVRABLE adj. (re-kou-vra-ble — rad. *recouvrer*). Qui peut être recouvré : *Fonds* RECOUVRABLES. *Sommes* RECOUVRABLES.

RECOUVRANCE s. f. (re-kou-vran-se — rad. *recouvrer*). Action de recouvrer ; syn. de RECOUVREMENT : *J'arrivai en Espagne un mois après la* RECOUVRANCE *de sa santé.* (Brant.) ‖ Vieux mot.

— Relig. cathol. *Notre-Dame de Recouvrance*, Dénomination donnée à la Vierge spécialement invoquée pour le rétablissement de la santé.

RECOUVRANT, ANTE adj. (re-kou-vran, an-te — rad. *recouvrir*). Minér. Se dit d'une couche qui, s'étant formée horizontalement ou à peu près sur une couche plus ancienne, la recouvre à un niveau supérieur : *Couche* RECOUVRANTE.

RECOUVRÉ, ÉE (re-kou-vré) part. passé du v. Recouvrer. Rendu, acquis de nouveau.

— Loc. prov. *Pour un perdu, deux recouvrés*, Se dit en parlant des choses dont on veut faire entendre que la perte est facile à réparer. ‖ On dit plus ordinairement POUR UN PERDU, DEUX RETROUVÉS.

RECOUVREMENT s. m. (re-kou-vre-man — rad. *recouvrer*). Action de recouvrer ce qui est perdu : RECOUVREMENT *de la santé, des forces. La campagne finit par le* RECOUVREMENT *des frontières, envahies de tous côtés.* (Thiers.) *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi; c'est pourquoi il m'a envoyé pour annoncer aux captifs leur délivrance et aux aveugles le* RECOUVREMENT *de la vue.* (E. Sue.)

— Perception de sommes d'argent qui sont dues; démarches qu'on fait pour les recouvrer : *Faire un* RECOUVREMENT. *Travailler au* RECOUVREMENT *d'une somme. Dresser un état de* RECOUVREMENT.

— Au pl. Dettes actives d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier : *Il y a beaucoup de* RECOUVREMENTS *à faire dans cette étude.* (Acad.)

— **Encycl.** Les maisons de banque ou de commerce qui ont des effets à ordre arrivés à échéance chargent ordinairement un garçon de recette ou commis de porter l'effet au débiteur pour en opérer le *recouvrement.* Dans le cas où le débiteur n'est pas chez lui, on laisse à son domicile l'adresse et le nom de la personne ou de l'établissement à qui le payement doit être fait dans la journée. Si c'est à la Banque de France, dans les banques ordinaires et dans les maisons de commerce, le débiteur doit se présenter pour payer avant la fermeture des bureaux et de la caisse. Dans le cas contraire, l'effet est déposé chez un huissier qui doit le protester. Toutefois, le débiteur peut éviter le protêt et les frais qu'il entraîne en allant acquitter l'effet chez l'huissier le lendemain de son échéance, avant midi.

Les marchands, industriels, etc., recouvrent les sommes qui leur sont dues pour vente de marchandises, etc., au moyen de notes ou factures qu'ils doivent remettre acquittées à celui qui paye sa dette. Il est prudent de garder ces notes et factures pour les produire dans le cas d'une seconde réclamation de la dette déjà payée.

Lorsqu'un notaire, un avoué, un agent d'affaires, etc., vendent un office, lorsqu'un marchand vend un fonds de commerce, il est nécessaire de stipuler dans l'acte de cession à qui appartiendront les *recouvrements* restant à faire au moment de la vente. Si aucune stipulation n'a été faite pour réserver les droits du vendeur, l'acquéreur a droit aux *recouvrements*, qu'il fait faire à ses frais et à son profit.

Dans les grandes villes, à Paris surtout, le *recouvrement* de billets protestés et, en général, de toute créance litigieuse est devenu l'objet d'une profession qui rend au commerce les plus grands services. En effet, là où l'huissier, qui représente la rigidité de la loi, échoue généralement, l'agent de *recouvrement*, qui représente la transaction, réussit presque toujours. La raison en est que l'huissier n'a de bénéfice que par la multiplicité des frais de poursuites, ce qui n'est pas toujours du goût de tous les créanciers; tandis que l'agent de *recouvrements* ne perçoit ses honoraires que sur les rentrées de fonds qu'il opère, ce qui fait que son intérêt est d'accord avec celui de son client. Il faut à celui qui exerce les *recouvrements*, outre une honorabilité bien établie, beaucoup de tact et d'entregent; il faut qu'à la première entrevue il juge la sincérité et le degré de solvabilité du débiteur; en un mot, et pour nous servir d'une expression consacrée, qu'il « toise et jauge son homme, » afin de pouvoir choisir les moyens les plus efficaces à l'obtention du payement des créances. Car tous les débiteurs ne peuvent pas être traités de la même manière : tel individu a besoin qu'on agisse envers lui avec une sorte de déférence; tel autre n'arrive à payer que par la crainte du scandale dans la maison ou dans le quartier, etc. L'agent de *recouvrement* choisit alors, parmi ses employés aux recettes, celui qu'il juge le plus apte, par la tenue, par le langage, par l'air bonhomme ou sévère de la figure, à mener à bonne fin, par des encaissements partiels, le *recouvrement* total de la créance. Dans les cas importants, le directeur de l'agence opère lui-même. Les principales agences de *recouvrements* se sont donné des spécialités diverses : les unes n'ont de rapports qu'avec le commerce des tissus; les autres ne s'occupent que des affaires concernant les métaux ; d'autres ont les meubles; d'autres, les denrées alimentaires, les vins et les spiritueux. Ces agences deviennent ainsi des sources précieuses de renseignements commerciaux pour le crédit. Pour donner une idée de l'importance d'une bonne agence de *recouvrements*, nous citerons celle de MM. A. Hébert et Cie, fondée en 1851, adoptée par la banque et le haut commerce de Paris, de la province et de l'étranger, et qui effectue annuellement le *recouvrement* de plus de 1 million de francs d'effets protestés. Les agences de *recouvrements* offrent cette particularité qu'elles ne se transmettent pas à des successeurs. Que le directeur se retire des affaires, l'agence s'éteint. Le cabinet ne vit que par l'honorabilité du chef et par la confiance de la clientèle, deux choses qui ne peuvent se transmettre ni se céder ou se vendre à des tiers.

A côté des agences sérieuses dont nous venons de parler, il en existe beaucoup de véreuses contre lesquelles il importe de se tenir en garde.

RECOUVREMENT s. m. (re-kou-vre-man — rad. *recouvrir*). Action de recouvrir; résultat de cette action : *Le* RECOUVREMENT *des terrains cultivables de l'Egypte par les sables stériles de la Libye qu'y jette le vent d'ouest est un phénomène du même genre que les dunes.* (Cuv.)

— Constr. Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, etc., qui couvre un joint, une entaille. ‖ Enduit de plâtre sous lequel on a établi des lattes et qui couvre les faces visibles d'une pièce de charpente.

— Techn. Plaque de cuivre qui sert à recouvrir l'objectif d'une lunette d'approche. ‖ *Montre à recouvrement*, Montre qui a une sorte de rebord qui la recouvre.

— Mécan. *Recouvrement du tiroir*, Avance du tiroir qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre de la machine, afin qu'elle n'y pénètre que lorsque le piston est à son point mort.

RECOUVRER v. a. ou tr. (re-kou-vré — du lat. *recuperare*, qui signifiait proprement recouvrer, ravoir, recevoir quelque chose dont on était privé, mais que l'on avait eu précédemment, probablement de *re*, préfixe, et du fréquentatif de *capio*, prendre, ou de *cupio*, désirer. En basse latinité, *recuperare* prit le sens de recevoir quelqu'un chez soi, lui donner asile, lui offrir un refuge; *se recuperare* signifiait se réfugier, se soustraire au danger). Retrouver, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue : RECOUVRER *son bien.* RECOUVRER *la raison, la santé.* RECOUVRER *l'estime publique, l'amitié, l'affection de quelqu'un. Il est mieux, mais il n'*A *pas encore* RECOUVRÉ *entièrement la parole. Je travaille depuis vingt années à* RECOUVRER *cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir.* (La Bruy.) *En huit jours, il* RECOUVRA *toute la force, la santé et la gaieté de ses plus brillantes années.* (Volt.) *La confusion que j'avais de me voir si mal équipé modérait la joie qu'ont ordinairement les prisonniers qui* RECOUVRENT *leur liberté.* (Le Sage.) *Un gourmand dont le goût serait blasé en* RECOUVRERAIT *toute la finesse si, pendant plusieurs mois, aux ragoûts épicés, aux liqueurs fortes il substituait le pain sec et l'eau pure.* (Richer.) *On ne* RECOUVRE *jamais en politique la réputation perdue.* (Lamenn.) *Comptez l'argent sans délai, et lorsqu'il l'aura reçu, il ne pourra plus se rétracter, quand même il* RECOUVRERAIT *la raison.* (G. Sand.) *L'Italie* RECOUVRERA *Venise et Rome ou elle retombera dans le morcellement auquel elle a voulu échapper.* (Ed. Scherer.)

Ce qu'on ne peut plus *recouvrer*,
Il faut le savoir perdre, et les pleurs et la rage
Ne le font pas récupérer.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

— Recevoir le payement d'une somme due, et particulièrem. Percevoir des impôts : *Il a avancé plus de quarante mille francs sans savoir s'il les* RECOUVRERAIT. (Balz.) ‖ Absol. : *C'était une de ces probités sèches et rigides qui n'empruntent rien de peur de ne pas rendre et qui ne prêtent rien de peur de ne pas* RECOUVRER. (G. Sand.)

— Se dit quelquefois pour retrouver : *Cet historien ne connaissait pas les documents qu'on* A RECOUVRÉS *depuis.*

— Mar. *Recouvrer une manœuvre*, La tirer dans le vaisseau.

Se recouvrer v. pr. Etre recouvré : *Le temps et l'argent perdus ne* SE RECOUVRENT *jamais.* (Boiste.)

— Gramm. Il ne faut pas employer *recouvrir* dans le sens de *recouvrer*. C'est une faute grossière de dire : *Il* RECOUVRIRA, *il a* RECOUVERT *la santé;* il faut dire : *Il* RECOUVRERA, *il* A RECOUVRÉ *la santé.*

RECOUVRIR v. a. ou tr. (re-kou-vrir — du préf. *re*, et de *couvrir*. Se conjugue comme *couvrir*). Couvrir de nouveau : RECOUVRIR *un toit.* RECOUVRIR *une maison. La couverture de ce livre est tout à fait usée, il faut le faire* RECOUVRIR. *Si l'animal vient à être blessé, il répare ses plaies, les cicatrise et les* RECOUVRE *d'une nouvelle peau.* (B. de St-P.) ‖ S'emploie aussi dans le sens simple de couvrir :

Déchirez le bandeau qui *recouvre* vos yeux.
LAMARTINE.

— Par ext. Masquer, cacher, dissimuler : RECOUVRIR *ses défauts sous de belles apparences.* RECOUVRIR *ses mauvais desseins sous des prétextes plausibles.*

Se recouvrir v. pr. Etre recouvert : *Ce livre peut encore* SE RECOUVRIR. *Tout ce que le temps met à nu ne peut* SE RECOUVRIR. (Boiste.)

— S'obscurcir de nouveau par des nuages : *Le temps* SE RECOUVRE. *Le ciel* SE RECOUVRIT *et devint bientôt menaçant.*

RECQUIGNIES, village et commune de France (Nord), cant. de Maubeuge, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes, à 84 kilom. de Lille; 914 hab. Carrières de marbre, fabrique de glaces.

RECRACHER v. a. ou tr. (re-kra-ché — du préf. *re*, et de *cracher*). Rejeter de la bouche une chose qui excite du dégoût : RECRACHER *du vin aigre, un fruit pourri.*

— v. n. ou intr. Cracher de nouveau : *Il ne fait que cracher et* RECRACHER.

RECRAN s. m. (re-kran). Mar. Sorte de crique où les chaloupes, les canots se mettent à l'abri.

RECRAND adj. m. (re-kran). Vieux mot qui, dans le langage militaire, signifiait Harassé, exténué de fatigue.

RÉCRÉANCE s. f. (ré-kré-an-se — du bas lat. *recredentia*). Droit canon. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige.

— Anc. jurispr. Action pour obtenir provisoirement la possession d'une chose. ‖ Délivrance d'un bien qui avait été saisi pendant un procès.

— Diplom. *Lettres de récréance*, Lettres qu'un souverain envoie à son ambassadeur pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle, ou que ce prince donne à l'ambassadeur pour qu'il les remette au souverain qui le rappelle.

— **Encycl.** Jurispr. La *récréance* était au nombre des actions possessoires dans l'ancien droit. Elle différait par certains caractères des autres actions de la même famille, telles que la complainte, la dénonciation de nouvel œuvre et la réintégrande. Dans les circonstances multiples, en effet, auxquelles se réfèrent ces trois dernières actions, la possession d'un fonds est disputée entre deux parties, dont l'une invariablement possède seule et dont l'autre se plaint d'avoir été indûment troublée ou dépossédée. La *récréance* avait pour objet une situation différente; elle supposait deux possessions simultanées et rivales, exercées de fait par les deux parties sur une chose dont la propriété était litigieuse entre elles, et elle avait pour but d'en faire attribuer la possession provisoire exclusive à celui des deux compétiteurs qui avait actuellement le plus d'apparence de droit. C'était l'application de la règle formulée par Dumoulin : *In conflictu probationum, titulata vel antiquior possessio vincit.* Il faut remarquer d'ailleurs que le juge de la *récréance* n'attribuait que par provision la possession à l'un des contendants ; la question du droit de propriété demeurait réservée, et si la partie qui avait obtenu la *récréance* succombait en définitive dans l'instance au pétitoire, c'est-à-dire dans le procès concernant le fond du droit, elle devait restituer la chose et tenir compte des fruits perçus dans l'intervalle à la partie adverse. Ferrière cite, comme exemple des circonstances donnant matière à la *récréance*, le cas où deux seigneurs justiciers se seraient emparés en même temps d'un même héritage que chacun prétendrait situé dans le ressort de sa justice et devant lui revenir par droit de déshérence, d'aubaine ou de bâtardise. Ces deux possessions s'exerçant simultanément et en rivalité, manifestement ni l'une ni l'autre n'était une possession parfaite et normale, puisqu'aucune n'était exclusive. Néanmoins, l'une des deux pouvait avoir sur l'autre l'avantage de plus de suite ou de notoriété, ou celui d'être appuyée par des titres plus sérieux. La *récréance* devait être accordée à cette dernière possession, par simple provision toutefois, et jusqu'à l'issue du débat sur la question de propriété. Si les possessions en concurrence n'avaient l'une sur l'autre aucune supériorité appréciable, il n'y avait plus lieu à *récréance* et le juge se bornait à confier la possession de la chose litigieuse à un séquestre jusqu'à la solution de l'instance au pétitoire.

Une question qui a été assez vivement débattue est celle de savoir si la *récréance* peut être encore admise dans l'état présent de notre législation. Nos codes n'en parlent nulle part et l'on a d'ailleurs objecté que, dans les conditions actuelles de notre procédure, le juge n'a plus à prendre des mesures mitoyennes et toujours un peu arbitraires dans les cas où le droit de chacune des parties reste pour lui à l'état problématique. C'est au demandeur à prouver qu'il a raison; s'il le prouve, il obtient gain de cause; s'il ne fait pas sa preuve, il succombe. Il n'y a pas de milieu, dit-on : *Actore non probante absolvitur reus.* On fait remarquer enfin que l'article 1961 du code civil semble, implicitement au moins, exclure la *récréance.* Cet article, en effet, prévoit le cas où la possession et la propriété d'une chose sont litigieuses entre deux parties et il permet au juge d'en confier l'administration à un séquestre jusqu'à la solution du débat sur le fond du droit.

Malgré ces objections plus spécieuses que solides, la doctrine des auteurs tend généralement aujourd'hui à considérer la *récréance* comme encore admissible dans les circonstances analogues à celles où elle était pratiquée dans l'ancienne jurisprudence. Le silence du code n'est pas un argument; la loi du 24 août 1790, en attribuant aux juges de paix la connaissance des actions possessoires, ne s'est point occupée de définir ces actions et d'en donner la nomenclature, démonstration plausible qu'elle s'est référée en cette matière aux errements de l'ancien droit. Quant à l'objection tirée de l'article 1961 du code civil, elle n'est pas sérieuse. Cet article donne aux juges la faculté, mais ne leur impose pas impérativement l'obligation de confier à un séquestre la possession provisoire des choses dont la propriété est en litige. En tout cas, il ne leur interdit en aucune manière de choisir pour séquestre l'une des deux parties en cause. La *récréance* n'était pas autre chose que le séquestre judiciaire confié durant le procès à l'une des deux parties, présentant les garanties convenables et dont le droit avait, en l'état, plus d'apparence et de probabilité. Cette mesure provisoire et réservant tous les droits peut encore être utile dans certaines circonstances. On n'aperçoit donc aucune raison plausible de proscrire de nos pratiques judiciaires la *récréance*, dans les cas où il peut être opportun d'y recourir.

RÉCRÉATIF, IVE adj. (ré-kré-a-tif, i-ve

— rad. *récréer*). Qui récrée, est propre à récréer : *Jeu* RÉCRÉATIF. *Livre* RÉCRÉATIF. *Cet homme est très-*RÉCRÉATIF. *La musique et la danse ont quelque chose de* RÉCRÉATIF. (Dest.) *Le feuilleton musical érudit n'est pas foncièrement* RÉCRÉATIF. (L. Reybaud.)

RÉCRÉATION s. f. (ré-kré-a-si-on — rad. *récréer*). Occupation, exercice qui fait diversion au travail, qui sert de délassement : *Prendre un peu de* RÉCRÉATION. *Cette étude n'est pour lui qu'une* RÉCRÉATION.

— Dans les communautés réligieuses, les colléges, les pensions, Temps que l'on accorde aux religieux, aux élèves, pour se divertir : *Longue* RÉCRÉATION. *L'heure de la* RÉCRÉATION. *Être privé de la* RÉCRÉATION, *de ses* RÉCRÉATIONS. *La* RÉCRÉATION *est la véritable éducation qui convienne à cet âge.* (A. Karr.)

— *Etre en récréation, à la récréation*, Etre avec ses condisciples, etc., dans le lieu et pendant le temps de la récréation.

— Par ext. Ce qui plaît, réjouit : *Je pris goût à cette* RÉCRÉATION *des yeux qui dans l'infortune repose, amuse, distrait l'esprit et suspend le sentiment des peines.* (J.-J. Rouss.)

— Sorte de jeu, d'exercice auquel se livre l'intelligence à propos de questions sérieuses dans la forme, mais amusantes au fond : RÉCRÉATIONS *mathématiques.*

— Bibliogr. Titre de certains ouvrages où des questions sérieuses sont traitées sous une forme récréative.

— **Syn. Récréation, amusement, divertissement,** etc. V. AMUSEMENT.

— **Encycl.** *Récréations arithmétiques.* Nous avons déjà rapporté quelques-unes des curiosités auxquelles se prêtent les chiffres en rendant compte d'un vieux livre, les *Problèmes plaisants et délectables* du sieur de Méziriac (v. PROBLÈMES). En voici quelques autres. L'étude des chiffres montre que des éléments souvent très-petits produisent, si on les multiplie par eux-mêmes un certain nombre de fois, des résultats qui dépassent l'imagination.

Tout le monde connaît le fameux problème des échecs, où la duplication d'un grain de blé placé sur la première case de l'échiquier produit, en parcourant toutes les cases jusqu'à la soixante-quatrième, un nombre de grains de blé tellement considérable qu'ils pourraient couvrir à 1 pied de hauteur une étendue de pays environ trois fois et demie plus grande que la surface de la France.

Voici un exemple analogue :

Un père, voulant encourager le zèle de son fils, lui demande quelle récompense il désire. « Je désire, répond le fils, que puisque nous sommes au premier jour du mois, tu me donnes aujourd'hui un centime ; demain tu m'en donneras deux ; après demain quatre, et ainsi de suite jusqu'à la fin du mois, en doublant chaque jour le nombre de centimes que tu m'auras donnés la veille. » Le père consentit, pensant en être quitte à bon marché. Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il vit qu'arrivé au 15 du mois, il avait à compter à son fils la somme de 163 fr. 84, et que depuis le commencement du mois, il lui avait donné en tout 327 fr. 67. S'il avait continué ainsi jusqu'au dernier jour du mois, en supposant que ce mois n'eût que trente jours, il aurait eu à compter à son fils la modique somme de 5,368,709 fr. 12, et il aurait payé en tout dans le mois la somme de 10,737,418 fr. 23.

On démontre de la même manière la grande utilité de la prescription en matière de comptes. En supposant qu'on pût toujours réclamer à un moment donné une somme perçue ou payée en trop dans d'anciens comptes et augmentée de ses intérêts, la moindre erreur donnerait lieu à des résultats fantastiques. Une somme quelconque se double environ tous les quinze ans par l'intérêt composé. Si donc on examine la somme que pourrait réclamer le fisc, par exemple, aux héritiers d'un contribuable au profit duquel il y aurait eu une erreur de 1 fr. en 1610, lors de la mort de Henri IV, on arrive à ce résultat étonnant : le franc de 1610, devenu 2 fr. en 1625, 4 fr. en 1640, 8 fr. en 1655, etc., se serait arrondi en 1880 au chiffre de 262,144 fr., et nous négligeons les centimes qui, à eux seuls, feraient encore quelques milliers de francs, comme on l'a vu par le précédent exemple.

Voici un problème d'un autre genre : Huit personnes ont résolu de dîner tous les jours ensemble, jusqu'à ce qu'elles se soient rangées autour d'une table de toutes les manières possibles. On demande au bout de combien de temps les convives se sépareront. La mort seule pourra les séparer, car ils peuvent se grouper autour de la table de 40,320 manières différentes, ce qui fait 110 ans et près de 6 mois.

Si dix personnes voulaient mettre ce projet à exécution, le nombre de jours atteindrait une proportion étonnante, car il faudrait pour se grouper de toutes les manières possibles 3,628,800 jours, c'est-à-dire près de 10,000 ans.

Une personne propose de parier avec un promeneur du Luxembourg qu'elle ira à pied de ce jardin à la grille du château de Meudon et sera de retour au Luxembourg avant que son adversaire ait ramassé et rapporté un à un dans un panier placé au point de départ 100 cailloux rangés en ligne droite et placés à 2 mètres de distance les uns des autres. Le pari est tenu sans difficulté et il est naturellement gagné par celle des deux personnes qui avait proposé d'aller à Meudon ; elle était de retour alors que l'autre ramassait le quatre-vingt-cinquième caillou, ayant déjà parcouru 14,280 mètres et ayant encore à parcourir une longueur de 5,920 mètres avant d'avoir terminé.

On peut varier à l'infini les exemples de l'accroissement prodigieux que prennent les nombres les plus insignifiants, dans certaines conditions.

— Iconogr. Des scènes de *récréation* ont été souvent représentées par l'art ; il serait trop long d'en donner ici la description ; nous nous contenterons de citer : la *Récréation flamande*, de David Teniers (gravé par Thomas Major, 1740) ; la *Récréation champêtre*, de Watteau (v. AMUSEMENTS) ; le même sujet peint par J.-J. Boissieu (autrefois dans la galerie Fesch) ; le même sujet, par Lancret (gravé par Fr. Joullain) ; le même sujet, par J.-B. Le Prince (gravé par R. Gaillard) ; la *Récréation espagnole*, par Ch. Le Peintre (gravé par Louis Dennel) ; la *Récréation italienne*, par Ant. Watteau (gravé par Pierre Aveline) ; la *Récréation maternelle*, par Armand Leleux (Expos. univ. de 1855) ; la *Récréation des enfants*, par Dieffenbach (Salon de 1868) ; une *Récréation de collége en Angleterre*, par Webster (gravé par Ferd. Joubert, Salon de 1859) ; la *Récréation du camp* (souvenir de Moldavie, 1854), par Gérome (v. CONCERT AU CAMP) ; la *Récréation*, par Ph. Rousseau (Salon de 1857) ; les *Récréations de Louis XI* (accompagné de Tristan, il donne à manger à des pigeons), par Alfred Arago (Salon de 1846), etc.

Récréations philologiques ou **Recueil de notes pour servir à l'histoire des mots de la langue française,** par F. Génin (1856, 2 vol. in-16). L'auteur a réuni sous ce titre d'intéressantes études étymologiques, grammaticales et autres, des dissertations sur la prononciation du vieux français, des articles de polémique ; c'est un recueil curieux, plein de variété, où les matières les plus arides sont traitées avec esprit. Génin fait surtout la guerre aux étymologies fausses et crible de ses sarcasmes Ménage, Francis Wey, Charles Nodier et l'Académie elle-même qui, dans la bagarre, attrape les coups les mieux assenés ; il n'est cependant pas exempt lui-même de parti pris, et, dans les étymologies qu'il propose, quelques-unes ne valent peut-être pas celles qu'il détruit ; mais il a tant de verve et de malice qu'il met, au moins pour un moment, les rieurs de son côté. Sa mine inépuisable en matière étymologique, c'est le vieux français, comme pour d'autres, c'est le sanscrit et, quand ils sont au bout de leur peloton, le celtique, que personne ne connaît. Génin déploie, sans le moindre faste, l'érudition la plus vaste, la connaissance la plus solide de tous les vieux auteurs, spécialement des poëtes des chansons de geste, qu'il avait passé la plus grande partie de sa vie à étudier. Grâce à cette érudition, il est peu de mots, de locutions proverbiales, de dictons dont il ne parvienne à retrouver la filiation, quoique l'usage les ait souvent défigurés au point de les rendre méconnaissables. Il montre une grande ingéniosité dans les explications qu'il donne sur ces locutions : *Jurer comme un sacre, Feu la reine et la feue reine, Chanter pouille*, le *Pont aux ânes, Croquer le marmot, Battre la breloque*, le *Potron-minette, Mettre au violon, Boire à tire-larigot, Faire la bête à deux dos ;* il n'est pas moins habile à découvrir le vrai sens et l'étymologie de : *pique-nique, grimoire* qu'il démontre être le même mot que *grammaire ; guimbarde, brocanteur, fil d'archal, frippe* et *frippe-sauce, éclanche, jobard*, etc. Quelquefois, il examine les locutions qui passent pour des pléonasmes comme : *Allumer une lumière, Se suicider, Un petit peu*, et justifie leur correction avec une pointe d'esprit paradoxal. Divers chapitres, comme : *Ménage étymologiste*, les *Néologismes des chemins de fer et M. Viennet, Histoire d'une chaire au Collége de France*, le *Dictionnaire de l'Académie française* sont purement humoristiques. F. Génin a joint à ces articles, la plupart fort courts et plus pleins de sens que de mots, une consciencieuse étude sur la *Prononciation du vieux français*, des *Remarques sur la grammaire française de Palsgrave*, des extraits du recueil *Adages et proverbes français*, de Nuñez, très-curieux en ce qu'il montre un Espagnol interprétant nos anciens proverbes et les rapprochant des proverbes castillans ; enfin une *Lettre à M. P. Pâris*, œuvre de violente polémique à propos du poëme de *Roland à Roncevaux* et de la *Chronique de Turpin*, et une *Dissertation sur quelques points de philologie française*, dirigée spécialement contre M. Guessard. Ces deux volumes justifient le titre de *Récréations philologiques ;* ils amusent autant qu'ils intéressent.

RÉCRÉATION, île du grand Océan équinoxial, au N. des îles de la Société, par 16° 36′ de latit. S. et 152° 20′ de longit. O. Elle a environ 48 kilom. de tour. Le sol est élevé et fertile ; il produit des cannes à sucre, des noix de coco, des grenades, des figues d'Inde et quantité de plantes antiscorbutiques. Cette île fut découverte en 1722, par Roggenwoen.

RÉCRÉATIVEMENT adv. (ré-kré-a-ti-veman — rad. *récréatif*). D'une manière récréative.

RÉCRÉDENTIAIRE s. (ré-kré-dan-si-è-re — rad. *récréance*). Droit can. et anc. jurispr. Celui qui a obtenu une récréance.

RECRÉÉ, ÉE (re-kré-é) part. passé du v. Recréer : *Charge, fonction* RECRÉÉE *par un nouveau décret.*

RÉCRÉÉ, ÉE (ré-kré-é) part. passé du v. Récréer : *Tout homme dont la tête a beaucoup travaillé a besoin d'être* RÉCRÉÉ, *et il consent à l'être par les sots.* (Boiste.)

RECRÉER v. a. ou tr. (re-kré-é — du préf. *re*, et de *créer*). Donner une nouvelle existence : RECRÉER *un tribunal. Cujas conçut le hardi projet de* RECRÉER *tout ce que le ministre de Justinien avait aboli.* (Lerminier.) *L'auteur a su* RECRÉER *son sujet par la manière dont il l'a traité.* (Lav.) *Philippe le Bel casse l'université d'Orléans et la* RECRÉE *sur d'autres fondements.* (V. Cousin.) *Le socialisme oppose au principe de propriété celui d'association et se fait fort de* RECRÉER *de fond en comble l'économie sociale.* (Proudh.)

RÉCRÉER v. a. ou tr. (ré-kré-é — de *ré*, et de *créer*, créer de nouveau, parce qu'après le travail on est épuisé et qu'il faut se créer de nouvelles forces. *Je récrée, tu récrées, il récrée, nous récréons, vous récréez, ils récréent ; je récréais, nous récréions ; je récréerai, nous récréerons ; je récréerais, nous récréerions ; récrée, récréons, récréez ; que je récrée, que nous récréions ; que je récréasse, que nous récréassions ; récréant ; récréé, ée*). Réjouir, divertir : *Il ne faut qu'une médisance pour* RÉCRÉER *une bonne compagnie.* (Boss.) *Chaque instant te montre des choses nouvelles ; tout ce que tu vois te* RÉCRÉE *et te fait passer le temps sans le sentir.* (Montesq.) *Les objets destinés à* RÉCRÉER *les sens doivent être extrêmement variés.* (Mme de Puisieux.)

— Par anal. Plaire à, réjouir : *Le vert* RÉCRÉE *la vue.* ‖ Ranimer : *Le vin* RÉCRÉE *les esprits.* (Acad.) *L'herbe tendre du printemps* RÉCRÉE *les troupeaux.* (Gessner.)

Se récréer v. pr. Se divertir : *Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de* SE RÉCRÉER *un peu.* (Acad.) *Enfin, la cloche sonne le premier office, je vais donc* ME RÉCRÉER, *en chantant au lutrin les louanges de Dieu.* (C. Delav.)

— *Se récréer l'esprit*, Lui donner de la distraction.

RÉCRÉMENT s. m. (ré-kré-man — du lat. *recrementum*, ordure). Substance impure mêlée à d'autres substances.

— Physiol. Produit des sécrétions qui est absorbé et incorporé de nouveau à la masse des humeurs, comme la salive, la bile.

RÉCRÉMENTEUX, EUSE adj. (ré-kréman-teu, eu-ze — rad. *récrément*). Physiol. Se dit des humeurs qui tiennent du récrément. ‖ On dit aussi RÉCRÉMENTITIEL, ELLE.

RECRÊPER v. a. ou tr. (re-krê-pé — du préf. *re*, et de *crêper*). Crêper de nouveau : RECRÊPER *ses cheveux.*

RECRÉPI, IE (re-kré-pi, î) part. passé du v. Recrépir. Dont on a refait le crépi : *Mur* RECRÉPI. *Mon église est jolie, bien* RECRÉPIE *et bien desservie.* (Volt.) *Les murs,* RECRÉPIS *à la chaux, sont couverts çà et là de dessins grossiers ou de sentences en termes d'argot.* (E. Sue.)

— Fam. Remanié tant bien que mal : *Le drame, légèrement* RECRÉPI, *a repris sa place au répertoire.*

RECRÉPIMENT s. m. (ré-kré-pi-man — rad. *recrépir*). Techn. Action de recrépir. ‖ On dit aussi RECRÉPISSAGE.

RECRÉPIR v. a. ou tr. (re-kré-pir — du préf. *re*, et de *crépir*). Crépir de nouveau : RECRÉPIR *un vieux mur.*

— Fam. Mettre du fard sur : RECRÉPIR *son visage. On dit que c'est vous qui* RECRÉPISSEZ *toutes les vieilles du quartier.* (Regnard.)

— Fig. Restaurer, réparer, remanier tant bien que mal : RECRÉPIR *un vieux conte pour l'offrir au public. Il est plus facile de* RECRÉPIR *l'édifice social que de le réédifier.* (Boiste.) ‖ Masquer, déguiser : *La dissimulation farde les amitiés nouvelles et* RECRÉPIT *les vieilles haines.* (Dufresny.)

Se récrepir v. pr. Etre recrépi : *Ces murs* SE RECRÉPISSENT *tous les ans.*

— Fam. Se farder : *C'est une vieille coquette, qui* SE RECRÉPIT *tous les matins.*

RECRÉPISSAGE s. m. (re-kré-pi-sa-je — rad. *recrépir*). Action de recrépir : *Le* RÉCRÉPISSAGE *d'un vieux mur.*

RECREUSEMENT s. m. (re-kreu-ze-man — rad. *recreuser*). Action de recreuser.

RECREUSER v. a. ou tr. (re-kreu-zé — du préf. *re*, et de *creuser*). Creuser de nouveau : *Les puits furent obstrués par le sable, il fallut les* RECREUSER. ‖ Creuser encore, creuser plus avant : *Le puits n'est pas assez profond, il faudra le* RECREUSER.

RECRIBLER v. a. ou tr. (re-kri-blé — du préf. *re*, et de *cribler*). Cribler de nouveau : RECRIBLER *de l'avoine.*

RECRIER v. n. ou intr. (re-kri-é — du préf. *re*, et de *crier*). Crier de nouveau : *Elle* A *crié et* RECRIÉ.

RÉCRIER (SE) v. pr. (ré-kri-é — du préf. *r*, et de *s'écrier*. Se conjugue comme *crier*). Faire une exclamation pour réclamer, s'étonner, admirer : SE RÉCRIER *d'admiration. Tout le monde* SE RÉCRIA *contre une pareille opinion. Qu'est-ce que le flatteur ? C'est un esprit souple et commode, qui vient servilement sourire à tous vos regards,* SE RÉCRIER *à toutes vos paroles, applaudir à toutes vos actions.* (Mass.) *Sollicitez auprès d'un grand la perte d'un rival innocent ; en vain le public va* SE RÉCRIER *contre cette injustice, dès que la volupté le demande, vous êtes bientôt exaucé.* (Mass.) *La manière dont on* SE RÉCRIE *sur quelques-uns qui se distinguent par la bonne foi, le désintéressement et la probité n'est pas tant leur éloge que le décréditement du genre humain.* (La Bruy.) *En vain on* SE RÉCRIE, *nous sommes ce que l'on pense de nous.* (Bougeart.)

Un flatteur aussitôt cherche à *se récrier.*

BOILEAU.

— Chasse. Se dit des chiens qui redoublent de voix quand ils relancent l'animal.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal *se récrier : Ils se sont* RÉCRIÉS *contre l'interprétation que l'on donnait à leur réponse.*

RÉCRIMINATEUR, TRICE adj. (ré-krimi-na-teur, tri-se — rad. *récriminer*). Qui récrimine, qui a le caractère de la récrimination : *Paroles* RÉCRIMINATRICES.

RÉCRIMINATION s. f. (ré-kri-mi-na-si-on — rad. *récriminer*). Action de récriminer ; reproche, accusation, injure tendant à repousser un autre reproche, une autre accusation, une autre injure : *User de* RÉCRIMINATIONS. *Vous ne dites cela que par* RÉCRIMINATION. (Acad.) *Aucun principe nouveau n'apparaît dans le monde sans soulever de nombreuses* RÉCRIMINATIONS. (H. Castille.)

— Rhétor. Figure qui consiste à rétorquer une accusation.

— **Encycl.** Rhétor. La *récrimination* est un moyen oratoire par lequel, au lieu de se disculper directement d'une accusation, on rejette les principaux griefs sur l'accusateur lui-même ou sur la victime. C'est un moyen assez puissant, en ce qu'il déplace l'intérêt et la sympathie et plaide tout au moins pour l'accusé les circonstances atténuantes. Le plaidoyer de Cicéron pour Milon n'est qu'une série de *récriminations* contre Clodius ; le meurtre de celui-ci par l'accusé n'étant pas nié, Cicéron, pour disculper son client, montre combien de fois Clodius a essayé d'attenter à sa vie, et, par son adresse oratoire, la scène où Milon a réellement tué Clodius n'est plus rien du tout, comparée au nombre de scènes bien plus violentes où Clodius aurait pu tuer Milon.

Dans les débats politiques, l'emploi de la *récrimination* est fréquent ; c'est par ce moyen oratoire qu'on montre, à défaut de son bon droit, du moins que les adversaires ont opéré les mêmes agissements ou même ont fait des choses pires encore ; on ne parvient peut-être pas ainsi à prouver que l'on a agi conformément à la légalité et à la justice, mais on ferme la bouche aux accusateurs.

On désigne sous le nom de *récriminations*, dans la tragédie, les violents reproches adressés par l'un des personnages soit à un autre, soit à lui-même. Ainsi, il y a dans le *Cinna* de Corneille une admirable *récrimination* d'Auguste contre lui-même :

Ciel ! à qui voulez-vous désormais que je fie
Les secrets de mon âme et le soin de ma vie ?...
Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre.
Quoi ! tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné !
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné,
De combien ont rougi les champs de Macédoine,
Combien en a versé la défaite d'Antoine,
Combien celle de Sexte, et revois tout d'un temps
Pérouse au sien noyée et tous ses habitants ;
Remets dans ton esprit, après tant de carnages,
De tes proscriptions les sanglantes images,
Où toi-même, des tiens devenu le bourreau,
Au sein de ton tuteur enfonças le couteau ;
Et puis, ose accuser le destin d'injustice...

Dans l'*Iphigénie* de Racine, la belle scène du quatrième acte entre Agamemnon et Achille est en grande partie une *récrimination* de celui-ci contre le premier :

AGAMEMNON.

Mais vous, qui me parlez d'une voix menaçante,
Oubliez-vous ici qui vous interrogez ?

ACHILLE.

Oubliez-vous qui j'aime, et qui vous outragez ?

AGAMEMNON.

Et qui vous a chargé du soin de ma famille ?
Ne pourrais-je sans vous disposer de ma fille ?
Ne suis-je plus son père ? Etes-vous son époux ?
Et ne peut-elle... ?

ACHILLE.

Non, elle n'est plus à vous.
On ne m'abuse point par des promesses vaines,
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines.
Vous deviez à mon sort unir tous ses moments,
Je défendrai mes droits fondés sur vos serments.
Et n'est-ce pas pour moi que vous l'avez mandée ?...

AGAMEMNON.

Mon cœur pour la sauver vous ouvrait une voie ;
Mais vous ne demandez, vous ne cherchez que Troie.
Je vous fermais le champ où vous voulez courir :
Vous le voulez, partez ; sa mort va vous l'ouvrir.

ACHILLE.

Juste ciel ! puis-je entendre et souffrir ce langage?
Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage?
Moi, je voulais partir aux dépens de ses jours?
Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours?
Au pied de ses remparts quel intérêt m'appelle?
Pour qui, sourd à la voix d'une mère immortelle
Et d'un père éperdu négligeant les avis,
Vais-je y chercher la mort tant prédite à leur fils?...
Qu'ai-je à me plaindre? où sont les pertes que j'ai [faites?
Je n'y vais que pour vous, barbare que vous êtes...

Citons encore l'ardente *récrimination* d'Athalie :

J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère,
Du haut de son palais précipiter ma mère,
Et dans un même jour égorger à la fois
(Quel spectacle d'horreur !) quatre-vingts fils de rois;
Et pourquoi ? pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes :
Et moi, reine sans cœur, fille sans amitié,
Esclave d'une lâche et frivole pitié,
Je n'aurais pas du moins à cette aveugle rage
Rendu meurtre pour meurtre, outrage pour outrage,
Et de votre David traité tous les neveux
Comme on traitait d'Achab les restes malheureux !...

Dans les traités de rhétorique grecs, la *récrimination* était appelée *anticatégorie*, et encore *antenclème* ou *anticlème*. Les Latins la nommaient *concertativa oratio* ou *mutua accusatio*.

RÉCRIMINATOIRE adj. (ré-kri-mi-na-toi-re — rad. *récriminer*). Qui contient une récrimination, qui a le caractère de la récrimination : *Plainte* RÉCRIMINATOIRE.

RÉCRIMINER v. n. ou intr. (ré-kri-mi-né — du bas latin *recriminare*, qui signifie proprement répondre à une incrimination; de *re*, préfixe, et de *crimen*, accusation, crime). Répondre à des reproches, à des accusations, à des injures par d'autres reproches, d'autres accusations, d'autres injures : RÉCRIMINER *contre son accusateur. Il faut vous défendre sans* RÉCRIMINER. RÉCRIMINER, *c'est s'avouer coupable.* (Boiste.) *A quoi bon* RÉCRIMINER *contre le passé, qui n'appartient plus à personne?* (Lamenn.) *Tout pouvoir qui perd son temps à* RÉCRIMINER, *à accuser, à se plaindre est un pouvoir qui se fourvoie et qui se déconsidère.* (E. de Gir.) *Si la fortune pouvait* RÉCRIMINER, *on serait moins prompt à l'accuser.* (Lévis.)

RÉCRIRE v. a. ou tr. (ré-kri-re — du préf. *ré*, et de *écrire*. Se conjugue comme *écrire*). Ecrire de nouveau : *Votre mémoire contient trop de ratures,* RÉCRIVEZ-*le plus proprement. Sa paresse recula devant la tâche de* RÉCRIRE *trois pages perdues.* (V. Hugo.)

— Recomposer, en parlant d'une œuvre écrite : *Votre prologue pèche par le style, il faut le* RÉCRIRE.

— v. n. ou intr. Ecrire une autre lettre : *Puisqu'il n'a pas répondu à ma lettre, je vais lui* RÉCRIRE.

— Faire réponse par lettre : *Il ne me* RÉCRIT *point, c'est signe qu'il vient.* (Acad.)

RECROISER v. a. ou tr. (re-kroi-zé — du préf. *re*, et de *croiser*). Croiser de nouveau : RECROISER *les fils.* RECROISER *les mains sur sa poitrine.*

— Couper en croix de nouveau : *Le chemin de fer croise et* RECROISE *la route.*

— Faire un nouveau croisement de : *Croiser et* RECROISER *deux races de bœufs.*

Se recroiser v. pr. Etre de nouveau croisé, disposé en croix : *Les deux routes* SE RECROISENT *en ce point.*

RECROISETÉ adj. (re-kroi-ze-té — du préf. *re*, et de *croiseté*). Blas. Se dit d'une croix dont chaque branche se termine par une autre croix : *De Boufflers : D'argent, à trois molettes de gueules, accompagnées de neuf croisettes du même,* RECROISETÉES *au pied fiché, trois en chef, trois en fasce, trois en pointe, ces dernières posées deux et un.*

RECROÎTRE v. n. ou intr. (re-kroî-tre — du préf. *re*, et de *croître*. Se conjugue comme *croître*). Croître de nouveau, prendre une nouvelle croissance : *La rivière, qui avait diminué, commence à* RECROÎTRE. *Ce taillis* RECROÎT *à vue d'œil.*

— S'agrandir, prendre une nouvelle extension : *Les jours diminuent en été et en automne, et* RECROISSENT *en hiver.*

RECROQUEVILLER v. a. ou tr. (re-kro-ke-vi-llé; *ll* mll. — altér. de *recoquiller*, qui est formé du préf. *re*, et de *coquille*). Retirer et contourner par l'action de la chaleur : *Un soleil ardent* RECROQUEVILLAIT *les feuilles des arbres. Le feu* RECROQUEVILLE *le cuir et le parchemin.*

Se recroqueviller v. pr. Se retirer et se contourner par l'action de la chaleur : *De la peau, du parchemin qui* SE RECROQUEVILLE. *La corde à boyau* SE RECROQUEVILLE *auprès du feu. La chaleur du soleil est si forte que les feuilles des arbres commencent à* SE RECROQUEVILLER.

RECROTTER v. a. ou tr. (re-kro-té — du préf. *re*, et de *crotter*). Crotter de nouveau : RECROTTER *son habit.*

RÉCROUIR v. a. ou tr. (ré-krou-ir — du préf. *r*, et de *écrouir*). Ecrouir de nouveau, recuire : RÉCROUIR *de l'acier.*

— Econ. rur. Syn. de ROUIR, usité dans quelques départements.

RECRU, UE adj. (re-kru, û. — Ce mot s'est dit anciennement *recreu*, et le même sens s'attachait à *recréant*, qui prenait, en outre, le sens accessoire de lâche, sans courage. Ce sont des participes de l'ancien verbe *recroire*, qui, ainsi que son correspondant bas latin *recredere*, signifiait s'avouer vaincu, lâcher prise, littéralement s'en remettre, se confier à la merci du vainqueur. On ne demande quartier que quand on est à bout de ses moyens ou quand on n'en peut plus. Le mot *rendu* fournit un analogue parfait; il dit absolument la même chose que *recru*, par suite d'un même enchaînement d'idées. On a, par une bévue bien étrange, rapporté *recru* à *recrudescere*, qui dit tout juste le contraire). Harassé, excédé de fatigue : *Un cheval* RECRU.

Ils sont revenus tard, mouillés, las et *recrus*.
REGNARD.

RECRÛ, UE (re-krû, û) part. passé du v. Recroître : *Arbre* RECRÛ.

— s. m. Sylvic. Pousse annuelle d'un bois taillis.

RECRUCIFIER v. a. ou tr. (re-kru-si-fi-é — du préf. *re*, et de *crucifier*). Crucifier de nouveau : *D'après les auteurs mystiques, celui qui pèche* RECRUCIFIE *Jésus-Christ.*

RECRUDESCENCE s. f. (re-kru-dèss-san-se — du latin *recrudescere*, proprement redevenir saignant, et au figuré reprendre des forces. Le latin *recrudescere* est formé de *re*, préfixe, et de *crudescere*, saigner, dérivé de *cruor*, sang). Pathol. Intensité plus grande des symptômes d'une maladie, des ravages d'une épidémie, après un amendement plus ou moins sensible : *Cette* RECRUDESCENCE *de la fièvre le met dans le plus grand danger. La* RECRUDESCENCE *du choléra fit déserter la ville.*

— Par ext. Redoublement, augmentation d'un mal : *Une* RECRUDESCENCE *d'oppression, d'anarchie. Une* RECRUDESCENCE *de vexations.*

— **Encycl.** Pathol. Ce terme est employé en médecine pour désigner la réapparition, pendant le cours d'une maladie, de certains symptômes qui avaient cédé momentanément. La *recrudescence* diffère de la deutéropathie en ce qu'elle est caractérisée par le développement subit d'un caractère plus grave et plus aigu dans une affection qui persistait après s'être affaiblie peu à peu, au lieu de l'être par l'apparition d'une lésion autre que celle qui existait précédemment. Elle diffère aussi de la rechute, en ce qu'il n'y a pas, comme dans celle-ci, reproduction d'une lésion qui avait cessé, mais seulement exaspération d'une maladie qui existait encore et dont les phénomènes étaient peu apparents.

RECRUDESCENT, ENTE adj. (re-kru-dèss-san, an-te — lat. *recrudescens*, part. prés. de *recrudescere*, redoubler). Pathol. Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes plus graves, plus intenses : *Epidémie* RECRUDESCENTE.

RECRUE s. f. (re-krû — substantif participial du verbe *recroître*. On ne sait quand le mot *recrue* a pris naissance comme terme militaire; un document latin du XIVe siècle porte *recreuda;* il est donc difficile de savoir si le *t*, dans le dérivé *recruter*, est la finale du suffixe participial *utus*, ou purement euphonique. Cependant, le champenois *recrute*, nouvelle augmentation, porte à croire que c'est bien là la forme primitive de *recrue*). Nouvelle levée de soldats destinés à compléter les effectifs : *Faire une* RECRUE. *Amener une bonne* RECRUE. ‖ Action de lever des hommes pour une recrue : *On a cessé la* RECRUE.

— Homme de la nouvelle levée : *Exercer les* RECRUES. *On fut obligé de faire marcher les* RECRUES. *J'entendis les exclamations de quelques* RECRUES *touchées du boulet; ces derniers cris de la jeunesse arrachée toute vivante de la vie me firent une profonde pitié; je pensai aux pauvres mères.* (Chateaub.) *Plus d'une victoire mémorable a été gagnée par des* RECRUES *qui n'avaient jamais vu le feu.* (E. de Gir.)

— Par ext. Personne qui survient, qui vient s'ajouter à une réunion, une société déjà formée : *L'opposition fait tous les jours de nouvelles* RECRUES.

— Sylvic. Syn. de RECRÛ.

RECRUTEMENT s. m. (re-kru-te-man — rad. *recruter*). Action de recruter : *Le* RECRUTEMENT *de l'armée, tel qu'il a lieu, compromet l'ordre public plus qu'il ne le protége.* (E. de. Gir.)

— Techn. Action de recruter des drogues, de jeter de nouvelles drogues dans la cuve à teindre.

— **Encycl.** La Grèce et Rome choisissaient, parmi les citoyens en âge et en état de porter les armes, ceux dont la fortune et la constitution physique promettaient le meilleur service. Chez les barbares, tous ceux indistinctement qui avaient la force de porter les armes devaient faire partie de l'armée. Au moyen âge, le service militaire était attaché à la terre, à la possession d'un fief : tout seigneur devait à son suzerain un certain nombre de lances. Après la création des armées permanentes, Charles VII (1445) créa des compagnies de francs archers et des compagnies d'ordonnances, compagnies formées d'éléments nationaux. Louis XI conserva ce genre de troupes, mais il composa surtout son armée de mercenaires, dans le but d'avoir des hommes à lui et de détruire l'influence de la noblesse, devenue trop gênante pour la royauté. Au reste, Philippe-Auguste s'était déjà servi de mercenaires, soudoyers, routiers ou cottereaux, comme on les appelait; mais ces hommes n'étaient pas organisés en corps permanents, comme ils le furent, pour la première fois, par Louis XI; ce roi prit à sa solde les Suisses, devenus fameux par leurs victoires sur Charles le Téméraire. Aux Suisses se joignirent bientôt des reîtres et des lansquenets allemands. François Ier essaya d'organiser des troupes nationales; elles durèrent peu de temps.

Brantôme nous apprend de quelle manière se faisait le *recrutement* sous François Ier. « Le roi, dit-il, fit à Salvoison une faveur peu ouïe, ni peu veue, car il lui donna permission de faire amasser sa compagnie de 300 hommes dans l'armée de Brissac et y battre le tambour comme si c'eût été dans les champs et villes, et congé à tous les soldats de s'y venir enrooller, sans encourir punition, après le mois achevé, cela s'entend. » Il nous reste quelques ordonnances royales du XVIe siècle au sujet du *recrutement*. Elles prohibent sévèrement toute levée faite sans un ordre du roi. Ces ordonnances datent du 12 février 1533, de septembre 1543, de janvier 1544, de décembre 1583. Henri IV ne fit rien pour abolir les odieux systèmes de *recrutement* établis avant lui. Les troupes étaient composées d'aventuriers sans foi ni loi ou de malheureux ne marchant aux armées que courbés sous le bâton et menacés du gibet. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les abus ne diminuèrent pas sensiblement. Ainsi, une ordonnance du 6 août 1636 suspendit tous les travaux de bâtisse pour réduire les maçons à la misère et les contraindre à s'enrôler. Les capitaines recrutaient eux-mêmes les compagnies dont ils étaient propriétaires et, lorsqu'ils ne trouvaient plus de soldats disposés à les servir, ils s'emparaient de tous les paysans qui leur tombaient sous la main. Une ordonnance du 10 juillet 1643 leur permettait d'enrôler de force les « vagabonds, gens sans aveu et fainéants. » Un capitaine n'avait donc qu'à accuser un malheureux d'être fainéant pour en faire un soldat. On avait aussi recours au racolage. Un jugement du tribunal des maréchaux, du 20 mars 1656, témoigne que plusieurs officiers, « pour faire plus facilement levées ou recreues, font des traitez avec aucuns exempts, archers et aultres, pour leur livrer des hommes, au lieu de faire battre le tambour; lesdits exempts prennent des enfants, escoliers, artisans, sous prétexte de leur trouver des conditions, de faire porter des paquets et les envoient en lieux écartés; les retiennent par force ès maisons particulières, après les avoir enfermés, sans permettre qu'ils donnent avis de leur rétention; les font sortir de nuit pour les livrer aux capitaines et en faire un commerce auquel plusieurs loueurs de chambres et gargottiers contribuent. » Lemontey, dans son *Histoire de la monarchie sous Louis XIV*, nous a laissé le récit suivant : « On vit, dit-il, la cour délivrer des commissions à plusieurs capitaines, après les désastres de Ramillies, pour se former des compagnies par tous les moyens de la force et de la ruse, et ces aventuriers, poursuivant leur proie dans les forêts et les vallées les plus profondes, enrégimenter, sans autre forme, les laboureurs captivés et livrés comme de misérables Africains à des chasseurs d'hommes. » Les ouvriers n'étaient pas mieux traités que les paysans; chaque corps de métier était tenu de donner la liste des artisans sans ouvrage; on s'emparait de leur personne et on les faisait soldats. Les nobles et les bourgeois étaient obligés de déclarer le nombre de leurs domestiques mâles; un édit enrôlait ceux que le gouvernement regardait comme superflus. On doit à Louvois le rétablissement ou plutôt l'établissement de formes de *recrutement* plus régulières. Par une ordonnance du 29 novembre 1668, on créa les milices provinciales. Chaque village fut alors obligé de fournir un certain nombre d'hommes, ce qui permit d'avoir une armée plus nombreuse et mieux composée. Malgré cela, les abus se perpétuèrent. Dangeau nous apprend qu'en 1695 « il y avoit plusieurs soldats et même des gardes du corps qui, dans Paris et sur les chemins voisins, prenoient par force des gens qu'ils croyoient être en état de servir; ils les menoient dans des maisons qu'ils avoient pour cela dans Paris, où ils les enfermoient et ensuite les vendoient malgré eux aux officiers qui faisoient des recrues. Ces maisons s'appeloient des fours. On prétend qu'il y avoit vingt-huit de ces fours-là dans Paris. » Pourtant, une ordonnance du 1er août 1692 prohibait tout enrôlement par violence. Il y avait encore quantité de fours sous Louis XV; mais on employait moins la violence. Les recruteurs et racoleurs (v. ce mot) attiraient les jeunes gens par des promesses pompeuses; on leur promettait une joyeuse vie, le perfectionnement de leur éducation sous des maîtres de toute espèce, des grades promptement obtenus. Ces ruses jetaient dans les régiments l'écume des grandes villes. On avait aussi recours aux mercenaires étrangers. En 1694, les hommes désignés par le sort sur le contingent de chaque village furent incorporés à l'armée active, comme nous avons vu de nos jours les cohortes de la garde nationale compléter les cadres de l'armée devenus vides après la campagne de Russie.

Le décret du 16 mars 1789 ne reconnut plus que la seule voie de l'enrôlement volontaire. En 1792, l'enthousiasme national et l'amour de la patrie surexcités suffirent pour former des armées. Les volontaires accoururent d'eux-mêmes; de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de ligne, on forma la demi-brigade. Mais, attaquée au dedans et au dehors, pressée de toutes parts, la République, employant le système des réquisitions, envoya à la frontière tous ceux qui pouvaient manier un fusil, de dix-huit à quarante ans. En 1798, la loi du 10 fructidor an VI établit la conscription, qui comprit tous les Français depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus. Les conscrits étaient divisés en cinq classes, selon leur âge, et étaient appelés sous les drapeaux selon l'ordre des numéros qui leur étaient échus au tirage. Abolie en 1814, elle reparut en 1818 et fut consacrée par la loi du 21 mars 1832. Cette loi, après être restée en vigueur pendant quarante ans, a été profondément modifiée par la loi du 27 juillet 1872. De nos jours, le mode de *recrutement* par la conscription est adopté chez toutes les grandes puissances européennes; seule, l'Angleterre emploie encore le système du XVIIIe siècle, le système des mercenaires.

A l'article ARMÉE (tome Ier, page 658), nous avons parlé des divers modes de *recrutement* de l'armée, en exposant les avantages et les inconvénients qu'ils présentent. Nous y renvoyons le lecteur. La terrible guerre de 1870-1871 entre la France et la Prusse, en venant pour longtemps ajourner les espérances des amis de la paix, attira au plus haut point l'attention des gouvernements de l'Europe et, depuis lors, il est peu d'Etats qui ne se soient occupés de modifier l'organisation de leurs armées. Après les immenses désastres de la France, le gouvernement nommé le 17 février 1871 rechercha, parmi les causes de nos défaites, celles qui provenaient des institutions militaires. Tout le monde avait pu constater que les changements considérables opérés depuis quelques années dans les engins de guerre et dans les moyens de transport donnaient au grand nombre un avantage énorme sur la valeur personnelle et que c'était par des mises en mouvement de masses imposantes qu'on assurait de nos jours le sort des batailles entre les grandes nations. L'idée du service obligatoire pour tous, adopté avec tant de succès en Prusse, fut reconnue comme pouvant seule créer une armée très-nombreuse et vraiment nationale. Outre que le service militaire personnel et obligatoire est l'application stricte du principe d'égalité qui domine toutes nos lois civiles, on pensa que confondre dans l'armée nouvelle toutes les classes de la société, c'était élever son niveau moral, singulièrement amoindri depuis que, par le remplacement et l'exonération, l'immense majorité de l'armée ne se composait plus que de la jeunesse la plus ignorante et la plus pauvre de la nation. On pensait, en outre, que c'était le meilleur moyen de faire disparaître les préventions qui divisent les classes et d'amener peu à peu leur rapprochement par l'estime et la sympathie réciproques qui naissent de la vie commune dans les temps de sacrifice et dans les jours de danger.

Ce fut en se plaçant au point de vue que nous venons d'indiquer que le gouvernement présenta à l'Assemblée un projet de réorganisation de l'armée, inspiré en grande partie par le système militaire prussien. Ce projet, partant de principes excellents, admit des atténuations qui en amoindrirent singulièrement la portée et qui devaient être maintenues. Durant quinze mois, une commission de l'Assemblée nationale composée de quarante-cinq membres s'occupa de cette grande question et, à la suite de longues discussions publiques, l'Assembla vota, le 27 juillet 1872, la loi de *recrutement*, première base de la réorganisation de l'armée.

Cette loi, que nous allons analyser, pose les principes fondamentaux suivants : Tout Français doit le service militaire personnel et, conséquemment, le remplacement est supprimé. Tout Français qui n'est pas déclaré impropre au service militaire peut être appelé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante à faire partie de l'armée active et des réserves. Les hommes présents au corps ne prennent part à aucun vote, de sorte que l'immixtion directe des hommes sous les drapeaux dans les questions politiques est interdite. En troisième lieu, tout corps organisé en armes est soumis aux lois militaires, fait partie de l'armée et relève soit du ministre de la guerre, soit du ministre de la marine, d'où résulte comme conséquence la suppression de la garde nationale. La loi pose encore en principe que nul n'est admis dans les troupes françaises s'il n'est Français, s'il a été condamné à une peine afflictive et infamante ou s'il a subi une condamnation entraînant la surveillance de la haute police et l'interdiction de tout ou partie de ses droits civiques, civils ou de famille. Enfin, la loi déclare qu'il n'y a prime d'argent ni prix quelconque pour les engagements.

Sous l'empire de la loi de 1839, le nombre d'hommes appelés à faire partie de l'armée était déterminé à chaque législature par la

loi du contingent. La loi de 1872 a supprimé cette loi du contingent. Tous les Français, sauf les infirmes et les exempts, sont appelés au service; toutes les classes sont mises successivement à la disposition du ministre de la guerre pour apprendre le maniement des armes. Comme par le passé, on a néanmoins recours au tirage au sort, qui détermine la condition de chacun des appelés. Suivant le classement de son numéro dans la première ou dans la seconde partie du contingent, le conscrit doit rester un an ou cinq ans dans l'armée active.

La loi de 1872 a conservé presque toutes les anciennes règles relatives au recensement, au tirage au sort, aux dispenses, à la révision, aux pénalités. Elle a supprimé, comme nous l'avons dit, le remplacement, auquel on avait substitué en 1855 l'exonération et qu'on avait rétabli en 1868; enfin, elle a établi des dispositions toutes nouvelles concernant les sursis d'appel, le volontariat d'un an, le registre matricule tenu par circonscription et l'organisation de l'armée. Nous allons passer rapidement en revue ces divers points.

— *Du recrutement et du tirage au sort.* Chaque année, les maires dressent des tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint vingt ans révolus dans l'année précédente et domiciliés dans le canton. Ces tableaux, mentionnant la profession des jeunes gens, sont publiés et affichés dans chaque commune le 15 janvier au plus tard. Le tirage au sort a lieu au chef-lieu de chaque canton, devant le sous-préfet de l'arrondissement, assisté des maires des différentes communes composant le canton. Dans les communes qui forment un ou plusieurs cantons, le sous-préfet est assisté du maire et de ses adjoints. Avant de procéder au tirage au sort, on lit les tableaux de recensement comprenant, par ordre alphabétique, les noms des jeunes gens du canton ayant atteint l'âge de vingt ans dans l'année qui a précédé le tirage. Les jeunes gens, les parents ou les tuteurs présents sont entendus dans leurs observations. Le sous-préfet statue après avoir pris l'avis des maires, et le tableau, rectifié, s'il y a lieu, et définitivement arrêté, est revêtu de leurs signatures. En tête de la liste du tirage sont inscrits les jeunes gens qui, par manœuvres frauduleuses, auraient échappé au tirage précédent; les premiers numéros leur sont attribués de droit et sont, en conséquence, extraits de l'urne avant l'opération du tirage. Le sous-préfet compte alors publiquement les numéros, et, après s'être assuré que ce nombre est égal à celui des jeunes gens appelés à y concourir, il en fait la déclaration à haute voix. Le tirage au sort commence alors. Chacun des jeunes gens, appelé dans l'ordre du tableau, prend dans l'urne un numéro, immédiatement proclamé et inscrit. Les parents des absents ou, à leur défaut, le maire de la commune tirent à leur place. L'opération du tirage achevée est définitive; sous aucun prétexte, elle ne peut être recommencée, et chacun garde le numéro qu'il a tiré. La liste par ordre de numéros est dressée au fur et à mesure du tirage. On fait mention sur cette liste des cas et des motifs d'exemption que se proposent de faire valoir devant le conseil de révision les jeunes gens, leurs parents ou les maires des communes. Le sous-préfet y ajoute ses observations. La liste du tirage est ensuite lue, arrêtée et signée de la même manière que le tableau de recensement et annexée avec ledit tableau au procès-verbal des opérations. Cette liste est publiée et affichée dans chaque commune du canton.

— *Des exemptions et des dispenses.* Il n'y a plus d'autre cause d'exemption que les infirmités qui rendent un homme impropre au service actif ou auxiliaire. Quant aux dispenses, elles ne peuvent plus être accordées à titre de libération définitive. Sont dispensés du service dans l'armée active : 1° l'aîné d'orphelins de père et de mère; 2° le fils unique ou l'aîné des fils ou, à défaut de fils et de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme veuve ou dont le mari a été déclaré légalement absent, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année. Si, dans les cas précités, le frère aîné est aveugle ou impotent, son frère puîné jouit de l'exemption; 3° le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage, si le plus jeune est apte au service; 4° celui dont un frère sera dans l'armée active; 5° celui dont un frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures ou infirmités contractées dans le service. Cette dispense se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront. Ajoutons que, si l'appelé ou l'engagé, soit postérieurement à la décision du conseil de révision, soit au 1er juillet, soit à son incorporation, se trouve placé dans les deux premiers cas que nous avons cités plus haut, il est, sur sa demande et pour le temps qu'il a encore à servir, renvoyé dans ses foyers en disponibilité, à moins qu'en raison de sa présence sous les drapeaux il n'ait procuré la dispense de service à un frère puîné actuellement vivant. Les dispenses que nous venons d'énoncer ne s'appliquent qu'aux enfants légitimes. Enfin, les jeunes gens dispensés pour les causes précitées, ainsi que les soutiens de famille, sont astreints à certains exercices et, en cas de guerre, ils sont appelés par l'autorité militaire, qui en dispose pour les besoins des différents services.

Sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire : les membres de l'instruction publique, les élèves de l'Ecole normale supérieure, les professeurs des institutions des sourds-muets et des jeunes aveugles, les instituteurs et instituteurs adjoints, les membres et novices des associations religieuses congréganistes qui auront pris avant le tirage au sort l'engagement de se livrer pendant dix ans à l'enseignement; les artistes qui ont remporté les grands prix de l'Institut à condition qu'ils rempliront leurs engagements envers l'Etat; les élèves de l'Ecole des langues orientales et de l'Ecole des chartes, à condition de passer dix ans dans un service public; les séminaristes et les étudiants en théologie appartenant à un culte salarié par l'Etat, à la condition qu'ils seront assujettis au service s'ils cessent leurs études ou ne sont pas entrés dans les ordres à vingt-six ans. Si les jeunes gens appartenant aux catégories précitées ne remplissent pas leurs engagements, ils doivent en faire la déclaration au maire de leur commune et ils sont soumis au service militaire à partir du 1er juillet suivant. Il en est de même des jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission et qui cessent leur service, ainsi que des marins qui se font rayer de l'inscription maritime; toutefois, pour ces deux dernières catégories de jeunes gens, de même que pour les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des chartes qui n'ont pas satisfait à leurs examens de sortie, il est tenu compte de leur temps de service ou d'école.

On peut dispenser à titre provisoire, comme soutiens de famille, les jeunes gens désignés par les conseils municipaux de la commune où ils sont domiciliés. La liste est présentée au conseil de révision par le maire; mais le nombre des dispenses de cette catégorie ne peut dépasser 4 pour 100 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service.

— *Ajournements.* Les jeunes gens qui, au moment de la réunion du conseil de révision, n'ont pas la taille de 1m,54 ou sont reconnus d'une complexion trop faible peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen. Ces jeunes gens sont tenus, à moins d'une autorisation spéciale, de se représenter à l'examen du conseil de révision du canton devant lequel ils ont déjà comparu. Après l'examen définitif, ils sont classés, et ceux de ces jeunes gens reconnus propres au service actif ou à un service auxiliaire sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

— *Sursis d'appel.* Le législateur de 1872 a voulu qu'on pût accorder, en temps de paix, des facilités aux jeunes gens dont l'avenir pouvait être compromis par un enlèvement trop brusque à leurs travaux. En conséquence, il peut être accordé des sursis d'appel, lorsque la demande en est faite avant le tirage, aux jeunes gens qui peuvent établir que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins d'une exploitation agricole, industrielle ou commerciale à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne partent pas immédiatement. Ces demandes sont adressées au maire et le conseil municipal doit donner son avis. Il ne peut être accordé de sursis d'appel que jusqu'à concurrence de 4 pour 100 du nombre de jeunes gens reconnus propres au service militaire actif. Ce sursis n'est accordé que pour un an; néanmoins, il peut être renouvelé pour une deuxième année. A l'expiration du sursis, celui qui l'a obtenu entre dans l'armée avec le numéro qu'il a eu en tirant au sort et remplit les obligations que lui impose la loi en raison de son numéro. Pendant le sursis, il est astreint à certains exercices militaires et est appelé en cas de guerre comme les autres hommes de sa classe.

— *Du conseil de révision et des listes de recrutement cantonal.* Le conseil de révision chargé de revoir les opérations du *recrutement*, d'examiner les réclamations, les causes d'exemption et de dispense est composé comme celui établi par la loi de 1836 et dont nous avons parlé à l'article CONSEIL DE RÉVISION, sauf une légère différence : il comprend deux membres du conseil général, désignés par la commission permanente de ce conseil. Ce conseil se transporte dans les divers cantons; toutefois, le préfet peut exceptionnellement réunir dans le même lieu les appelés de divers cantons. Les jeunes gens examinés et entendus peuvent faire connaître l'arme dans laquelle ils désirent être placés; ils déclarent, s'il y a lieu, leurs infirmités, sur lesquelles le conseil statue après avis du médecin chargé de l'examen, ou font valoir leurs cas de dispense. Sauf le cas où les jeunes gens ont fait des réclamations dont l'admission ou le rejet dépend d'une décision à intervenir sur des questions judiciaires relatives à leur état ou à leurs droits civils, le conseil de révision rend des décisions définitives. Elles ne peuvent être attaquées que pour incompétence ou excès de pouvoir, et cela devant le conseil d'Etat.

Lorsque l'opération de la révision est terminée, le conseil de révision arrête définitivement la liste du recrutement cantonal comprenant tous les jeunes gens divisés en cinq catégories. C'est lorsque les listes de tous les cantons ont été arrêtées que le conseil de révision, réuni au chef-lieu de département et augmenté de deux autres conseillers généraux, prononce sur les demandes de dispense pour soutien de famille et de sursis d'appel.

— *Du registre matricule.* Ce registre, tenu par circonscriptions déterminées, est la base sur laquelle repose tout le système nouveau de *recrutement*. Il mentionne l'incorporation de chaque homme inscrit ou la position dans laquelle il est laissé et, successivement, tous les changements qui peuvent survenir dans sa situation jusqu'à ce qu'il passe dans l'armée territoriale. Tout homme inscrit sur ce registre et qui change de domicile doit en faire la déclaration à la mairie de la commune où il s'établit. Copie de cette déclaration est transmise dans les huit jours par le maire au bureau du registre matricule. Il en est de même si l'on va se fixer en pays étranger; toutefois, c'est à l'agent consulaire de France que, dans ce cas, la déclaration du nouveau lieu d'habitation doit être faite.

— *Du service militaire.* Tout Français qui n'est pas reconnu impropre au service militaire doit faire successivement partie de l'armée active pendant cinq ans, de la réserve de l'armée active pendant quatre ans, de l'armée territoriale pendant cinq ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans. L'armée territoriale et la deuxième réserve sont formées par régions. Quant à l'armée de mer et aux corps organisés de la marine, ils comprennent, outre les hommes fournis par l'inscription maritime, les engagés volontaires et les rengagés, les jeunes gens qui au moment de la révision ont demandé à entrer dans l'armée de mer, enfin un contingent pris dans chaque canton et formé de jeunes gens compris dans la première partie de la liste du *recrutement* cantonal. Pour les hommes qui ne proviennent pas de l'inscription maritime, le service actif est de cinq ans, celui de la réserve de deux ans; puis ils passent dans l'armée territoriale.

La durée du service compte du 1er juillet de l'année du tirage au sort. Tous les jeunes gens aptes au service et faisant partie de l'armée de terre active sont mis à la disposition du ministre de la marine et immatriculés dans les divers corps de l'armée. Au bout d'une année de service, on ne maintient plus sous les drapeaux que les hommes dont le chiffre est fixé chaque année par le ministre de la guerre. Ils sont pris par ordre de numéros sur la première partie de la liste du *recrutement* de chaque canton et dans la proportion déterminée par la décision du ministre rendue après la fin des opérations du *recrutement*. Les jeunes soldats qui doivent être renvoyés dans leurs foyers après un an de service suivant leur ordre de numéro de tirage peuvent être maintenus au corps une seconde année s'ils ne savent pas lire et écrire et ne satisfont pas aux examens déterminés par le ministre de la guerre. Par contre, le soldat de cette catégorie, qui par l'instruction acquise remplit toutes les conditions exigées, peut, au bout de six mois, être envoyé en disponibilité dans ses foyers. Les jeunes soldats libérés au bout d'un an sont soumis à des revues, à des exercices périodiques et forment la disponibilité de l'armée active. Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis à prendre part à deux manœuvres. Ils peuvent se marier sans autorisation, ainsi que les hommes qui forment la disponibilité de l'armée active. Les hommes mariés restent soumis aux obligations de service imposées aux classes auxquelles ils appartiennent; néanmoins, les hommes en disponibilité ou en réserve qui ont quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale.

— *Des engagements et rengagements.* L'engagé volontaire doit avoir seize ans accomplis pour entrer dans la marine, dix-huit ans accomplis et au moins la taille de 1m,54 pour entrer dans l'armée de terre. Il doit, en outre, savoir lire et écrire, jouir de ses droits civils, n'être ni marié ni veuf avec enfants et présenter un certificat du maire de la commune ou des communes où il a été domicilié dans le cours de l'année. Ce certificat, qui doit contenir son signalement, doit attester qu'il est de bonne vie et mœurs, qu'il jouit de ses droits civils, qu'il n'a jamais été condamné à une peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs. En outre, si l'engagé a moins de vingt ans, il doit justifier du consentement de ses père, mère et tuteur. La durée de l'engagement volontaire est de cinq ans, qui comptent dans la durée du service militaire exigé par la loi.

En temps de guerre, tout Français qui a accompli le temps de service prescrit pour l'armée active et la réserve de cette armée peut contracter un engagement pour la durée de la guerre. Les individus renvoyés dans leurs foyers au bout d'un an, par suite de leur numéro, peuvent obtenir de rester dans l'armée active, de manière à compléter les cinq ans de service.

Les rengagements peuvent être reçus pour un an au moins et cinq ans au plus. Ils ne sont reçus que pendant la dernière année de service sous les drapeaux et sont renouvelables jusqu'à vingt-neuf ans accomplis pour les caporaux et soldats et jusqu'à trente-deux ans accomplis pour les sous-officiers. Après cinq ans de service sous les drapeaux, les rengagements donnent droit à une haute paye.

Outre les engagements dont nous venons de parler, la loi de 1872 a admis un engagement particulier d'un an qui constitue l'innovation la plus considérable et la plus critiquée de la nouvelle législation militaire. Nous en parlerons dans un article spécial. V. VOLONTARIAT.

— *Pénalités et dispositions particulières.* La loi de 1872 a maintenu les pénalités établies par la loi de 1832 contre ceux qui tenteraient de se soustraire à la loi du *recrutement* et contre leurs complices, et elle en a ajouté quelques autres. Tout individu inscrit sur le registre matricule et qui n'a pas fait les déclarations de changement de domicile est puni d'une amende de 10 à 200 francs et peut être, en outre, condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois. La peine est double en temps de guerre. Sont punis d'un emprisonnement de six mois à un an ceux qui ont commis des fraudes ou manœuvres pour se faire omettre sur les tableaux de recensement, pour se faire exempter; ceux qui se sont rendus volontairement impropres au service; ceux qui, après avoir reçu un ordre de route, ne sont pas arrivés à leur destination un mois après le délai fixé et lorsqu'ils ne peuvent arguer de force majeure. La peine est double en temps de guerre. Quiconque a recelé ou pris à son service un insoumis est puni d'un emprisonnement qui ne peut excéder six mois. Toutefois la peine, en certains cas, peut être réduite de 20 à 200 francs d'amende. Quiconque a favorisé l'évasion d'un insoumis ou a empêché le départ de jeunes soldats encourt un emprisonnement d'un mois à un an. La peine est double si le délit a été commis à l'aide d'un attroupement. Les fonctionnaires, officiers civils, publics ou militaires qui autorisent ou admettent des exemptions, dispenses ou exclusions contrairement aux dispositions de la loi sont punis des peines portées par l'article 185 du code pénal. Enfin, les médecins ou chirurgiens appelés à donner leur avis dans les conseils de révision sont punis de deux mois à deux ans de prison s'ils ont reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorables aux jeunes gens qu'ils doivent examiner.

Parmi les dispositions particulières de la loi de 1872, nous citerons les suivantes : les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée, outre l'instruction nécessaire à leur service, reçoivent une instruction particulière, selon leur grade. Tout homme ayant passé sous les drapeaux douze ans, dont quatre au moins avec le grade de sous-officier, reçoit des chefs de corps un certificat qui lui donne droit d'obtenir, au fur et à mesure des vacances, un emploi civil ou militaire en rapport avec ses aptitudes et son instruction.

Telle est la loi de 1872, loi très-imparfaite, très-justement critiquée et qui, après avoir admis au début, comme un principe inattaquable, l'égalité de tous devant l'impôt du sang, établit des catégories qui font disparaître toute égalité. Sous prétexte de ménager certains intérêts sociaux, le législateur a admis une série de dispenses dont beaucoup sont peu justifiées. Le volontariat d'un an, qui permet aux jeunes gens riches de s'affranchir avec certitude, moyennant finances, d'une longue durée de service en temps de paix, a paru peu fait pour élever le niveau moral de l'armée et contribuer à faire disparaître, comme on se le proposait, les préventions qui divisent les classes, à amener peu à peu leur rapprochement. Enfin, les hommes les plus compétents ont pensé que la durée de cinq ans de service dans l'armée active était beaucoup trop longue, que trois années étaient parfaitement suffisantes pour former un soldat et qu'il était au moins inconséquent d'affirmer le contraire pour exiger les cinq ans lorsque, d'une part, on acceptait le volontariat d'un an et que, d'autre part, on envoyait au bout d'un an dans ses foyers une partie de l'armée active, à la suite d'examens prouvant qu'elle était suffisamment instruite.

Le principe du service militaire obligatoire pour tous, admis en Suisse et en Prusse, accepté en France, a été adopté en Russie en 1874, et ce nouveau mode de *recrutement* est à l'étude dans divers pays, notamment en Italie.

— *Recrutement des chevaux.* V. REMONTE.

RECRUTER v. a. ou tr. (re-kru-té — rad. *recrue*). Lever, en parlant des troupes, des recrues : RECRUTER *un régiment.* ‖ Former ou entretenir à l'aide de recrues : *Quelle trouvaille pour Votre Majesté, qui cherche des braves de tout côté pour* RECRUTER *ses mousquetaires* (Alex. Dum.)

— Fig. Chercher, arriver à réunir : RECRUTER *des partisans, des associés. La France ne* RECRUTE *qu'un très-petit nombre d'artistes parmi les classes lettrées.* (E. Chesneau.) *La religion du Christ* RECRUTA *d'abord ses adhérents dans les rangs les plus infimes de la société.* (A. Maury.)

— Absol. : *Pendant l'hiver, où la société s'était ralliée, quelques salons* AVAIENT RECRUTÉ *parmi les célébrités nouvelles de l'art, de la science, de la littérature, de la politique.* (Balz.) *Les professions dites libérales*

ONT RECRUTÉ *immensément dans les rangs inférieurs.* (Michelet.)

Se recruter v. pr. Etre recruté : *Toute armée qui ne* SE RECRUTE *pas finit toujours par capituler.* (Napol. Ier.) *On dirait, à la façon dont l'armée* SE RECRUTE, *que l'état de soldat est une punition réservée aux mauvais sujets du royaume, ou un piége tendu aux pauvres diables.* (Scribe.)

— S'alimenter, s'entretenir, recruter des partisans : *Ce parti* SE RECRUTE *de gens fort suspects. En France, les sociétés secrètes trouvent d'autant plus de facilité à* SE RECRUTER *que le droit de réunion y est plus fortement comprimé.* (E. de Gir.) *Rome, dépeuplée de citoyens,* SE RECRUTAIT *d'affranchis, esclaves ou fils d'esclaves, ramassés dans tous les coins du monde.* (Nisard.) *Les hommes distingués* SE RECRUTENT *de nos jours à peu près en égale proportion dans tous les rangs.* (Renan.) *Les ordres religieux ne* SE RECRUTENT *guère que dans deux classes de la société : la classe supérieure et la classe tout à fait inférieure.* (T. Delord.)

— Techn. *Recruter des drogues,* Ajouter de nouvelles drogues dans la teinture.

RECRUTEUR, EUSE s. (re-kru-teur, eu-ze — rad. *recruter*). Personne qui recrute, qui est chargée de recruter : *Catilina n'était pas le chef, mais le* RECRUTEUR *d'une grande armée.* (Lamart.)

— Par ext. Personne qui cherche des partisans : *Chaque parti, chaque coterie avait ses* RECRUTEURS. *Chaque hôtel a ses* RECRUTEURS *à l'affût : ils chassent, l'hiver, à l'isard, l'été au voyageur.* (H. Taine.) *Elle fut recueillie dans la nuit, et sous des haillons, par ces* RECRUTEUSES *infâmes qui font le commerce de la dépravation.* (Lamart.)

— Adjectiv. : Qui recrute, qui est chargé de recruter : *Un officier* RECRUTEUR. *Le sergent* RECRUTEUR *m'a chargé de vous dire que c'était une affaire faite.* (Scribe.)

Recruteurs (LES), *opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. de Jallais et Vulpian, musique de M. Lefébure-Wély (Opéra-Comique, le 13 décembre 1861). Sur un livret insipide, l'habile organiste a écrit une partition hérissée de combinaisons harmoniques, estimable à cause de la science de détail qu'on y remarque, mais peu mélodique en somme et dépourvue de qualités dramatiques. Le contre-point sur l'air de la *Monaco* est intéressant; les couplets de Lucas, au commencement du second acte, empruntent leur effet comique à un procédé bien souvent employé dans les pièces du théâtre de la foire : *Vous ne serez pas mon nez, mon épouse.* Que dans les petits théâtres on se serve de tels moyens pour faire rire, nous n'avons rien à y voir; mais le genre de l'opéra-comique devrait être préservé de ces drôleries usées et peu spirituelles. Chanté par Sainte-Foy, Berthelier, Gourdin, Capoul, Mlles Marimon, Béha et Tual.

RECTA adv. (rè-kta — mot lat. formé de *rectus*, droit). Ponctuellement, très-exactement : *Payer* RECTA. *Il est arrivé* RECTA *à l'heure indiquée.* (Acad.) *Quel brave, celui-là, et il payait* RECTA ! (Balz.)

RECTAL, ALE adj. (rè-ktal, a-le — rad. *rectum*). Anat. Qui appartient au rectum : *Veine* RECTALE.

RECTANGLE adj. (rè-ktan-gle — du lat. *rectus*, droit, et de *angle*). Géom. Dont les angles sont droits : *Parallélogramme* RECTANGLE. ‖ Se dit d'un triangle qui a un angle droit : *Triangle* RECTANGLE. ‖ Se dit d'un parallélipipède droit à base rectangulaire.

— s. m. Parallélogramme rectangle : *Tracer un* RECTANGLE.

— Alg. Produit de deux variables.

— **Encycl.** Géom. Les diagonales d'un *rectangle*, ainsi que celles d'un parallélipipède *rectangle*, sont égales. Deux *rectangles* de même base sont entre eux comme leurs hauteurs, et le rapport de deux *rectangles* quelconques est le produit du rapport de leurs bases par le rapport de leurs hauteurs. La mesure d'un *rectangle* rapporté au carré construit sur l'unité linéaire est le produit des mesures de sa base et de sa hauteur.

Deux parallélipipèdes *rectangles* de même base sont entre eux comme leurs hauteurs, et deux parallélipipèdes *rectangles* de même hauteur sont entre eux comme leurs bases. Le rapport de deux parallelipipèdes *rectangles* quelconques est le produit du rapport de leurs bases par le rapport de leurs hauteurs, ou le produit des rapports de leurs trois dimensions. La mesure d'un parallélipipède *rectangle* est le produit des mesures de sa base rapportée au carré construit sur l'unité linéaire et de sa hauteur, ou le produit des mesures de ses trois dimensions.

Dans un triangle *rectangle*, le carré de l'hypoténuse est équivalent à la somme des carrés construits sur les côtés de l'angle droit; les carrés construits sur les côtés de l'angle droit sont entre eux comme les segments de l'hypoténuse ; un côté de l'angle droit est moyen proportionnel entre l'hypoténuse et le segment adjacent; enfin la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse est moyenne proportionnelle entre les deux segments de cette hypoténuse.

Le *rectangle* fait sur la somme et la différence de deux lignes est équivalent a la différence des carrés construits sur ces deux lignes.

Le triangle sphérique *trirectangle*, ou la huitième partie de la sphère, est habituellement pris pour terme de comparaison des surfaces sphériques.

— Alg. On nomme quelquefois mais improprement *rectangle* le produit de deux variables entrant dans une expression algébrique. Par exemple, dans l'équation générale du second degré à deux variables

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0,$$

le terme Bxy s'appelle le *rectangle*. On fait disparaître ce *rectangle* en rapportant la courbe que représente l'équation à deux de ses diamètres conjugués.

RECTANGULAIRE adj. (rè-ktan-gu-lè-re — du lat. *rectus*, droit, et de *angulaire*). Géom. Qui a ses angles droits : *Figure* RECTANGULAIRE. *Les murs du Capitole étaient construits de gros blocs* RECTANGULAIRES. (H. Beyle.)

— *Axes rectangulaires*, Axes dirigés l'un sur l'autre à angle droit, ou formant les arêtes d'un trièdre trirectangle, s'il s'agit de géométrie de l'espace. ‖ *Coordonnées rectangulaires*, Coordonnées d'un point rapporté à des axes rectangulaires.

RECTANGULARITÉ s. f. (rè-ktan-gu-la-ri-té — rad. *rectangulaire*). Géom. Forme rectangulaire.

RECTE adj. (rè-kte — du lat. *rectus*, droit). Minér. Se dit de la pente de deux filons qui se croisent et ont leurs inclinaisons dans le même sens.

RECTEMBRYÉ, ÉE adj. (rè-ktan-bri-é — du lat. *rectus*, droit, et de *embryon*). Bot. Qui a un embryon dont la radicule est droite.

— s. f. pl. Tribu de légumineuses, comprenant les genres à radicule droite.

RECTEUR, TRICE adj. (rè-kteur, tri-se — lat. *rector;* de *regere*, régir). Qui régit, qui dirige.

— Anc. chim. *Esprit recteur*, Ancien nom des fluides volatils qui constituent les odeurs. ‖ Fig. Guide : *Mon* ESPRIT RECTEUR *est le doute, et je suis de l'avis de saint Thomas Didyme qui voulait mettre le doigt dessus et dedans.* (Volt.)

— Ornith. *Pennes rectrices* ou substantiv. *Rectrices*, Pennes de la queue des oiseaux, qui dirigent le vol.

— s. m. Titre que portait autrefois le chef d'une université : *Le* RECTEUR *de l'université de Paris.*

Sur ce point, un jambon d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de jambon de Mayence.
Un valet le portait, marchant à pas comptés,
Comme un *recteur* suivi des quatre Facultés.

BOILEAU.

— Titre qu'on donne aujourd'hui aux chefs de chacune des académies qui composent l'Université de France : *Le* RECTEUR *invita l'étudiant à traverser l'Elbe avec eux.* (Toussenel.)

— Supérieur d'un collége de jésuites.

— Curé d'une paroisse.

— Titre du supérieur de certaines maisons religieuses.

— Hist. Nom donné, sous l'empire romain, à chacun des lieutenants qui gouvernaient les provinces, sous les ordres du vicaire diocésain. ‖ Nom donné en France, durant le moyen âge, à certains juges subalternes. ‖ Titre que portaient le podestat et le capitaine d'armes de la république de Venise.

— **Encycl.** Sous l'ancien régime, en France, à la tête de chaque université se trouvait un *recteur*. Le *recteur* de l'Université de Paris était nommé parmi les maîtres de la Faculté des arts, c'est-à-dire des lettres, par quatre membres de l'Université, élus par chacune des quatre nations dont elle se composait. La durée de ses fonctions fut d'abord d'un mois, puis d'un mois et demi; enfin, à partir de 1266, de trois mois; toutefois, à dater de la fin du XVIe siècle, tout en maintenant les élections trimestrielles, il arriva souvent qu'on prorogea les fonctions de *recteur* pendant un an et même deux ans. « Son entrée en fonction, dit Chéruel, était marquée par une procession solennelle où il paraissait accompagné des procureurs des quatre nations de l'Université et des membres des quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ou des lettres, tous revêtus de leur costume. Le *recteur* lui-même portait son costume de cérémonie, qui était une robe d'écarlate violette à manches froncées, une ceinture de soie de même couleur avec des glands soie et or, un fort ruban passé en baudrier de gauche à droite, d'où pendait une bourse à l'antique appelée escarcelle, en velours violet, garnie de boutons et de galons d'or, avec un mantelet d'hermine sur les épaules et son bonnet carré en tête. Le *recteur* marchait par la ville revêtu d'un manteau d'écarlate, précédé de massiers ou bedeaux portant des masses d'argent et suivi de plusieurs maîtres ès arts qui, pour lui faire honneur, l'accompagnaient, marchant deux par deux. Lorsqu'un *recteur* mourait dans l'exercice de ses fonctions, on lui rendait les mêmes honneurs qu'aux princes du sang. » Comme nous l'apprend Barbier, il restait huit jours sur le lit de parade et les cours étaient obligées de venir lui jeter de l'eau bénite.

Le *recteur*, qui avait le titre d'amplissime, avait droit de juridiction non-seulement sur les membres et suppôts de l'Université, mais encore sur une partie des quartiers de la rive gauche de la Seine; il convoquait et présidait l'assemblée de l'Université, avait la haute surveillance des colléges de son ressort, qu'il devait visiter une fois par mois, et il était chargé de défendre les priviléges de l'Université lorsqu'ils étaient menacés. En outre, il avait le droit de réglementer la librairie, les industries relatives à la parcheminerie, à la reliure, à l'enluminure; dans les occasions solennelles, il haranguait le roi et il allait ouvrir à cheval en grande pompe la foire du Landit. Les actes émanés de son autorité étaient publiés en latin et appelés *mandements*. Le traitement du *recteur* était fort modeste. Il consista longtemps dans le produit d'un droit de sceau sur les lettres de scolarité, d'un droit de présence aux assemblées et d'un droit sur la vente du parchemin dans Paris, le tout rapportant environ 1,000 livres par an. En 1766, on substitua à ces divers droits un traitement fixe annuel de 1,200 livres. Parmi les *recteurs* de l'université de Paris nous citerons Rollin, Coffin et Guérin. Le dernier qui occupa ces fonctions fut Dumouchel, qui devint, en 1790, évêque constitutionnel.

— *Recteur d'académie.* Le *recteur* d'une académie la gouverne comme un préfet gouverne son département. Facultés, lycées, colléges et autres établissements universitaires sont sous sa direction suprême. Il est directement en rapport avec le ministre pour tout ce qui concerne les affaires du ressort de son académie. Il met son visa sur toutes les affiches des cours publics, délivre les diplômes de sage-femme, d'officier de santé, d'examen de grammaire, etc. C'est lui aussi qui propose presque toutes les mutations dans les colléges communaux du ressort de son académie. Il s'entend avec le préfet pour tout ce qui se rapporte à l'instruction primaire, au point de vue administratif.

A Paris, le *recteur* de l'académie porte le nom de vice-*recteur*. C'est le ministre qui est *recteur* titulaire de l'académie de Paris.

Pour être *recteur* il faut être docteur dans l'une des cinq Facultés. Les *recteurs* sont nommés par le gouvernement, sur la proposition du ministre. On les choisit d'ordinaire parmi les inspecteurs généraux, les doyens de Faculté et les proviseurs des lycées de Paris.

RECTICORNE adj. (rè-kti-kor-ne — du lat. *rectus*, droit, et de *corne*). Entom. Qui a des antennes droites.

RECTIFIABLE adj. (rè-kti-fi-a-ble — rad. *rectifier*). Qui peut être rectifié : *Une erreur* RECTIFIABLE.

— Techn. Qui peut être rectifié, distillé une seconde fois : *Alcool* RECTIFIABLE.

— Géom. Equivalent à une ligne droite qui peut être construite : *Courbe* RECTIFIABLE.

RECTIFICATEUR, TRICE s. (rè-kti-fi-ka-teur, tri-se — rad. *rectifier*). Personne qui rectifie.

— s. m. Techn. Appareil servant à rectifier les liqueurs, à les distiller une seconde fois.

RECTIFICATIF, IVE adj. (rè-kti-fi-ka-tiff, i-ve — rad. *rectifier*). Qui rectifie, qui sert à rectifier : *Acte* RECTIFICATIF. *Epreuve* RECTIFICATIVE.

RECTIFICATION s. f. (rè-kti-fi-ka-si-on — rad. *rectifier*). Action de rectifier; résultat de cette action : *La* RECTIFICATION *d'un acte public. La* RECTIFICATION *d'un compte, d'un mémoire.*

— Chim. Nouvelle distillation par laquelle on rend une liqueur plus pure.

— Géom. Réduction à une figure droite, détermination d'une figure droite équivalente : *La* RECTIFICATION *ou quadrature du cercle est un problème très-célèbre.*

— **Encycl.** Chim. Lorsqu'un liquide renferme des substances étrangeres, si ces dernières sont plus volatiles que lui, elles passent dans le récipient et le liquide reste dans l'appareil distillatoire. C'est le contraire qui a lieu quand le liquide est moins dense que les matières qui le rendent impur. La *rectification* se fait avec ou sans intermède; dans le premier cas, on introduit la substance à rectifier avec la substance employée comme intermède, on laisse en contact pendant quelque temps, on procède ensuite à la distillation d'après la nature des substances que l'on rectifie et le but que l'on veut atteindre. Dans le second cas, on introduit le liquide ou dans le bain-marie d'un alambic ou dans une cornue de verre, et l'on distille lentement de manière à séparer les parties les plus volatiles de celles qui le sont moins, lesquelles, comme on l'a dit, restent dans l'appareil distillatoire. On rectifie les alcools, les huiles, les essences, l'esprit de corne de cerf.

La *rectification* prend le nom de déphlegmation quand on retire, outre le produit, une sorte de liquide distillé peu odorant.

La *rectification* de l'alcool est la plus importante de ces opérations industrielles. Après avoir fait fermenter les matières sucrées pour les transformer en alcool, on sépare celui-ci par une première distillation qui est, en général, suffisante pour les alcools de vin, de cidre, etc., que l'on livre immédiatement à la consommation; mais souvent, lorsqu'il s'agit de certains alcools employés dans diverses opérations industrielles, la première distillation donne ce que l'on nomme des phlegmes, c'est-à-dire des alcools très-étendus d'eau. La *rectification* a pour but de séparer de ces phlegmes la plus grande partie de l'eau qu'ils renferment. On arrive à ce résultat par plusieurs distillations successives. On construit aujourd'hui des appareils distillatoires, à effets multiples, qui, en même temps qu'ils produisent les phlegmes, rectifient ceux-ci et les transforment en alcool concentré. Le plus usité de ces appareils a été imaginé par M. Laugier. V. ALCOOL et DISTILLATION.

— Géom. On entend par *rectification* d'une courbe la détermination d'une portion de droite équivalente en longueur à la courbe. La *rectification* d'une courbe dépend en général du calcul intégral et, par conséquent, ne peut être obtenue exactement que dans des cas très-particuliers.

Si la courbe est plane et rapportée à des coordonnées rectangulaires, son élément ds est représenté par la formule

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2} = dx\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

d'où l'on voit que, si l'équation de la courbe peut être résolue par rapport à l'ordonnée, se *rectification* se ramène à une quadrature; mais, en général, l'élimination de y ne peut pas être obtenue, et le problème alors ne peut pas même être posé analytiquement. On peut toutefois toujours le résoudre par approximation.

Lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées polaires, son élément est fourni par la formule

$$ds = \sqrt{d\rho^2 + \rho^2 d\theta^2}$$

ou

$$ds = d\theta\sqrt{\rho^2 + \left(\frac{d\rho}{d\theta}\right)^2},$$

de sorte que, si ρ peut être exprimé en fonction de θ, on est encore ramené à une quadrature.

S'il s'agit d'une courbe à double courbure rapportée à des axes rectangulaires, son élément est représenté par

$$ds = \sqrt{dx^2 + dy^2 + dz^2} = dz\sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dz}\right)^2 + \left(\frac{dy}{dz}\right)^2};$$

et si les équations de la courbe peuvent être résolues par rapport à x et à y, on est encore ramené à une quadrature.

— *Rectification de la parabole.* La parabole étant représentée par l'équation

$$y^2 = 2px,$$

son élément ds exprimé en fonction de y et de dy est

$$ds = \frac{dy}{p}\sqrt{y^2 + p^2};$$

par conséquent l'arc compté à partir du sommet est

$$S = \frac{1}{p}\int_0^y dy\sqrt{y^2 + p^2}$$

ou

$$s = \frac{y\sqrt{y^2 + p^2}}{2p} + \frac{p}{2}\,\mathrm{l}\,\frac{y + \sqrt{y^2 + p^2}}{p}.$$

— *Rectification de la cycloïde.* La cycloïde rapportée à son axe et à son sommet a pour équation

$$dx = dy\sqrt{\frac{2a - y}{y}};$$

par suite, son élément est représenté par

$$ds = dy\sqrt{\frac{2a - y}{y} + 1} = dy\sqrt{\frac{2a}{y}} = 2\sqrt{2a}\,\frac{dy}{2\sqrt{y}},$$

d'où l'on déduit immédiatement pour l'arc compté à partir du sommet

$$s = 2\sqrt{2a}\sqrt{y}.$$

Si l'on veut avoir la longueur de la demi-cycloïde, il faut faire dans cette formule $y = 2a$, ce qui donne

$$S = 4a.$$

La cycloïde entière a donc pour longueur $8a$.

— *Rectification de la spirale logarithmique.* La spirale logarithmique a pour équation

$$\rho = ae^\theta,$$

d'où

$$\frac{d\rho}{d\theta} = ae^\theta;$$

la rectification de la courbe se ramène donc à l'intégration de la différentielle

$$d\theta\sqrt{2a^2e^{2\theta}}$$

ou de

$$a\sqrt{2}e^\theta d\theta;$$

or, l'intégrale de cette quantité est

$$a\sqrt{2}e^\theta;$$

par conséquent l'arc de la spirale, compté à partir du point dont la coordonnée θ est nulle, est

$$s = a\sqrt{2}(e^\theta - 1).$$

Si l'on fait dans cette formule $\theta = -\infty$ et qu'on change le signe, parce que l'on aura supposé $d\theta$ négatif, on aura pour l'arc indéfini compris entre le point origine et le point asymptote

$$s = a\sqrt{2}.$$

— *Rectification des courbes imaginaires.* La *rectification* d'une conjuguée C d'une courbe

$$f(x, y) = 0$$

ne se ramènerait pas, en général, à la même quadrature que celle de la courbe réelle; mais voici une remarque qui présente assez d'intérêt pour mériter d'être consignée : le long du lieu qui limite la portion du plan couverte par les points imaginaires $\frac{dy}{dx}$ est réel et représente le coefficient angulaire de la tangente à ce lieu au point $[x, y]$.

$$dx\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

abstraction faite du signe $\sqrt{-1}$, qu'on remplacerait par 1, représente donc l'élément curviligne du lieu et

$$\int dx\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}$$

en représente un arc quelconque.

Si donc, pour avoir l'arc de la courbe réelle représentée par l'équation proposée, on a posé

$$z = \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

de sorte que l'aire de la courbe $[z, x]$ représente l'arc de la courbe $[y, x]$, l'aire de la conjuguée à ordonnées réelles de la courbe $[z, x]$ représentera proportionnellement l'arc de l'enveloppe imaginaire des conjuguées de la courbe proposée.

Prenons pour exemple celui de l'hyperbole

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2,$$

pour laquelle

$$ds = dx\sqrt{\frac{e^2x^2 - a^2}{x^2 - a^2}};$$

si l'on fait

$$z = a\sqrt{\frac{e^2x^2 - a^2}{x^2 - a^2}},$$

cette équation représentera la courbe réelle

ABA′B′CDC′D′C″D″C‴D‴

et aura pour conjuguée à ordonnées réelles la courbe DAD″D‴A′D′.

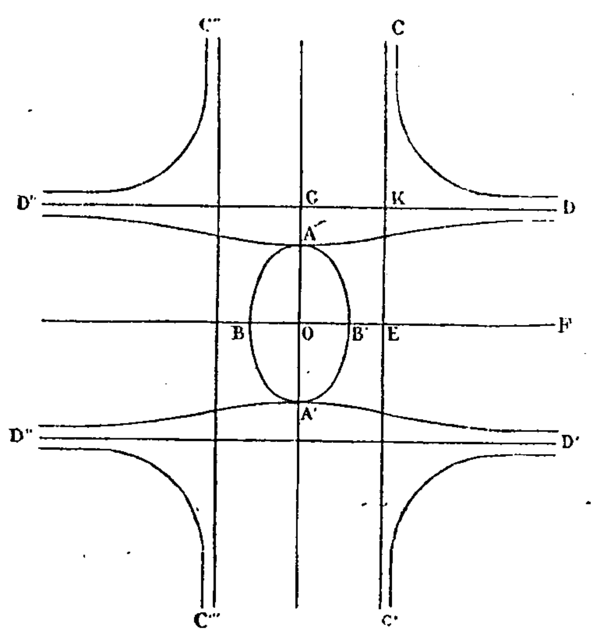

Le quotient par a de l'aire CDEF représentera l'arc de l'hyperbole proposée compté à partir du sommet, et le quotient par a de l'aire AODF représentera l'arc de l'hyperbole conjuguée compté à partir de son sommet.

Cela posé, l'intégrale

$$a\int dx\sqrt{\frac{e^2x^2 - a^2}{x^2 - a^2}}$$

a pour période imaginaire le quadruple de l'aire DGA. D'un autre côté, la différence des arcs indéfinis des deux hyperboles conjuguées, comptés à partir de leurs sommets respectifs et s'étendant jusqu'à des points indéfiniment éloignés, mais ayant leurs abscisses égales en valeur absolue, sera représentée par

$$\frac{CKD + KEDF}{a} - \left(\frac{GKOE + KEDF - DGA}{a}\right)$$

ou

$$\frac{CKD - GKOE + DGA}{a};$$

mais

$$\frac{GKOE}{a} = ea \quad \text{et} \quad \frac{CKD}{a}$$

est la différence entre les longueurs infinies de l'hyperbole proposée et de son asymptote, comptées toutes deux depuis les points où $x = a$ jusqu'à des points ayant une même abscisse infinie. En effet,

$$\frac{CKD}{a}$$

est l'arc de l'hyperbole diminué de

$$\frac{KEDF}{a} \quad \text{et} \quad \frac{KEDF}{a} \quad \text{ou} \quad \int_a^x edx$$

représente bien la longueur de l'asymptote comptée depuis le point $x = a$, car cette asymptote fait avec l'axe des x un angle dont le cosinus est $\frac{1}{e}$.

Si donc on désigne par S et S′ les arcs des deux hyperboles, par L l'asymptote et par B la période imaginaire de l'intégrale rectificatrice,

$$S - S' = \frac{B}{4} + S - L - c,$$

ou

$$\frac{B}{4} = L - S' + e;$$

mais $L + c$ est la longueur de l'asymptote comptée à partir du centre; par conséquent, le quart de la période imaginaire de l'intégrale qui donne l'arc d'une hyperbole a pour valeur la différence entre les longueurs indéfinies de son asymptote comptée à partir du centre et de l'hyperbole conjuguée comptée à partir de son sommet, ces deux longueurs étant terminées en des points ayant même abscisse infinie.

La période réelle A de la même intégrale s'interprète exactement de la même manière; il suffira pour cela de vérifier que les intégrales qui serviraient à rectifier les deux hyperboles considérées comme réelles ont les mêmes périodes, changées de réelles en imaginaires, et réciproquement. Or, ces intégrales sont

$$\frac{1}{a}\int dx\sqrt{\frac{c^2x^2 - a^4}{x^2 - a^2}}$$

et

$$\frac{1}{a}\int dx\sqrt{\frac{c^2x^2 + a^4}{x^2 + a^2}};$$

si l'on y fait abstraction du facteur $\frac{1}{a}$, elles représentent les aires des courbes

$$y^2 = \frac{c^2x^2 - a^4}{x^2 - a^2}$$

et

$$y^2 = \frac{c^2x^2 + a^4}{x^2 + a^2};$$

mais on sait que les intégrales

$$\int xdy \quad \text{et} \quad \int ydx$$

se rapportant à une même courbe ont les mêmes périodes et, comme les équations précédentes, donnent

$$x^2 = \frac{a^2y^2 - a^4}{y^2 - c^2}$$

et

$$x^2 = \frac{a^2y^2 - a^4}{c^2 - y^2};$$

les périodes des intégrales proposées sont donc respectivemement égales à celles des intégrales

$$\int dy\sqrt{\frac{a^2y^2 - a^4}{y^2 - c^2}}$$

et

$$\int dy\sqrt{\frac{a^2y^2 - a^4}{c^2 - y^2}};$$

or, l'une de ces deux dernières se forme de l'autre multipliée par $\sqrt{-1}$; elles ont donc les mêmes périodes changées de réelles en imaginaires, et réciproquement.

Ainsi, le quart de la période réelle de l'intégrale qui donne l'arc d'une hyperbole est la différence entre les longueurs indéfinies de cette hyperbole et de son asymptote.

Les deux remarques et les théorèmes que nous venons de démontrer sont dus à M. Marie.

RECTIFIÉ, ÉE (rè-kti-fi-é) part. passé du v. Rectifier. Rendu droit ou plus droit : *Un chemin* RECTIFIÉ.

— Corrigé, rendu exact : *Erreur* RECTIFIÉE. *Aperçu* RECTIFIÉ.

— Chim. Epuré par une nouvelle distillation : *Alcool* RECTIFIÉ.

RECTIFIER v. a. ou tr. (rè-kti-fi-é — du lat. *rectus*, droit; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite à la première et à la deuxième pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous rectifiions, que vous rectifiiez*). Rendre droit : RECTIFIER *les allées d'un jardin, le tracé d'un route.*

— Par ext. Rendre une chose exacte, correcte, la mettre dans l'état où elle doit être : RECTIFIER *une phrase.* RECTIFIER *un compte, un calcul.* RECTIFIER *un acte de l'état civil.*

Je *rectifie* en tout le présent testament.
REGNARD.

— Fig. Améliorer, corriger : *Vous devriez* RECTIFIER *votre conduite. C'est un jeune homme dont il faut* RECTIFIER *les idées. La fortune* RECTIFIE *les fautes des gens heureux.* (Bussy-Rab.) *Les lettres nourrissent l'âme, la* RECTIFIENT, *la consolent.* (Volt.) RECTIFIER *l'esprit, ce n'est que le ramener à la raison et à la nature.* (Marmont.) *Dès qu'on entrave la pensée sous prétexte de la* RECTIFIER, *on la fausse.* (B. Constant.) *Le développement de l'intelligence étend et* RECTIFIE *la notion du droit.* (Lamenn.) *Il y a une faculté distincte des sens, puisqu'il y en a une qui* RECTIFIE *leurs erreurs.* (E. Alletz.) *La pensée de Rœderer était de* RECTIFIER *le* XVIIIe *siècle sans l'abjurer.* (Ste-Beuve.)

Il faut *rectifier* le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.
MOLIÈRE.

J'en fais l'unique objet d'un soin tout paternel,
Mais rien ne *rectifie* un mauvais naturel.
PIRON.

— Chim. Distiller de nouveau une liqueur pour la rendre plus pure.

— Physiq. Disposer, ajuster un instrument, pour qu'il puisse servir à une opération.

— Géom. *Rectifier une courbe,* Trouver une ligne droite qui l'égale en longueur.

— Art milit. *Rectifier un alignement,* Faire aligner de nouveau le front d'une troupe dont l'ordre s'est dérangé.

Se rectifier v. pr. Etre rectifié : *Le jugement* SE RECTIFIE *par l'âge et l'expérience.* (Acad.) *Le goût* SE RECTIFIE *à mesure que l'art s'éclaire.* (Marmontel.) *Les esprits faux ne* SE RECTIFIENT *jamais.* (Boiste.) *Les idées fausses* SE RECTIFIENT *forcément dans la pratique.* (E. de Gir.) *Le rapport des sens pouvant en certains cas* SE RECTIFIER *et se compléter par lui-même, l'autorité des sens demeure inébranlable.* (Proudhon.)

RECTIFLORE adj. (rè-kti-flo-re — du lat. *rectus*, droit; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs droites.

RECTIFORME adj. (rè-kti-for-me — du lat. *rectus*, droit, et de *forme*). Qui a une forme droite.

RECTIGRADE adj. (rè-kti-gra-de — du lat. *rectus*, droit; *gradus*, pas, marche). Zool. Qui marche en ligne droite.

RECTILIGNE adj. (rè-kti-li-gne; *gn.* mll. — du lat. *rectus*, droit, et de *ligne*). Qui est, qui a lieu en ligne droite : *Mouvement* RECTILIGNE.

— Fig. Qui ne dévie pas dans ses principes : *Esprit* RECTILIGNE. *Conduite* RECTILIGNE. *Faites-vous craindre; opposez à ses volontés une volonté* RECTILIGNE. (Balz.) *Les principes ne se morcellent pas, la logique du vrai est* RECTILIGNE. (V. Hugo.)

— Géom. Se dit d'une figure terminée par des lignes droites, par opposition à une figure sphérique : *Triangle, polygone* RECTILIGNE. ‖ *Trigonométrie rectiligne*, Celle qui a pour objet la mesure des triangles rectilignes. ‖ *Angle rectiligne d'un angle dièdre*, Angle formé par des perpendiculaires à l'arête menées par un même point de cette arête, dans les deux faces. ‖ *Coordonnées rectilignes d'un point*, Distances de ce point à deux axes comptées chacune parallèlement à l'autre; ou bien encore, distances de ce point à trois plans comptées chacune parallèlement à l'intersection des deux autres.

— Mécan. *Mouvement rectiligne*, Mouvement en ligne droite.

— Bot. Qui est allongé en ligne droite, et n'offre ni courbures ni sinuosités : *Embryon* RECTILIGNE. *Style* RECTILIGNE. *Tige* RECTILIGNE. *Lobes* RECTILIGNES. *Anthères* RECTILIGNES.

RECTILIGNEMENT adv. (rè-kti-li-gne-man; *gn* mll. — rad. *rectiligne*). En ligne droite.

RECTINERVE adj. (rè-kti-nèr-ve — du lat. *rectus*, droit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures droites : *Feuilles* RECTINERVES.

RECTIROSTRE adj. (rè-kti-ro-stre — du lat. *rectus*, droit; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec droit.

RECTISÉRIÉ, ÉE adj. (rè-kti-sé-ri-é — du lat. *rectus*, droit, et de *série*). Bot. Qui est en série droite.

RECTITE s. f. (rè-kti-te — rad. *rectum*). Pathol. Inflammation du rectum.

RECTITUDE s. f. (rè-kti-tu-de — du lat. *rectitudo*, même sens, dérivé de *rectus*, droit, qui correspond exactement à l'anglo-saxon *riht*, droit, gothique *raihts*, scandinave *rettz*, ancien allemand *reht*, zend *erezu*, droit, *razista*, très-droit, sanscrit *arga*, droit, *ragishtha*, très-droit; toutes ces formes se rattachent elles-mêmes à la racine sanscrite *rag*, laquelle signifie proprement se mouvoir en ligne droite, et d'où aussi le zend *raz* ou *erez*, être droit, grec *ôregô*, étendre en ligne droite, latin *regere*, diriger, gothique *uf-rakjan*, étendre, anglo-saxon *recan*, diriger, avoir soin, etc.). Qualité, état de ce qui est en ligne droite : *Les caractères communs à ces quatre familles d'oiseaux sont la longueur du cou et la* RECTITUDE *du bec.* (Buff.)

— Fig. Conformité à la saine raison, aux vrais principes : RECTITUDE *de jugement.* RECTITUDE *d'intention. Avoir de la* RECTITUDE *dans l'esprit. Les clartés de l'intelligence n'ont rien de commun avec la* RECTITUDE *de la volonté.* (Jos. de Maistre.) *La* RECTITUDE *du jugement ou morale tient à la répression de nos passions.* (De Bonald.) *La* RECTITUDE *des idées est la plus solide sauvegarde de la droiture des sentiments.* (Mme Guizot.) *La* RECTITUDE *de l'esprit et du cœur rapproche l'homme des dieux.* (Boiste.) *La* RECTITUDE *de l'esprit est la faculté d'apprécier sainement les choses.* (Latena.) *Le discernement est la* RECTITUDE *pratique de l'intelligence, l'exercice de la faculté de voir juste.* (Latena.)

. . . . Mais cette *rectitude*
Que vous cherchez en tout avec exactitude,
Cette pleine droiture où vous vous renfermez,
La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez ?
MOLIÈRE.

— **Syn. Rectitude, droiture.** V. DROITURE.

RECTO s. m. (rè-kto — du lat. *rectus*, droit, dont il est le datif; on sous-entend *folio*, feuillet). Première page d'un feuillet, par opposition à *verso*, qui est la seconde page : *Il faut refaire, il faut récrire le* RECTO *de ce feuillet. Copiez ce mémoire, mais n'écrivez que sur le* RECTO.

RECTOCÈLE s. m. (rè-kto-sè-le — de *rectum*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Méd. Hernie du rectum.

— **Encycl.** V. HERNIE.

RECTOMÈTRE s. m. (rè-kto-mè-tre — du lat. *rectus*, droit, et du gr. *metron*, mesure). Techn. Plieuse mécanique, qui exécute en même temps le métrage des étoffes.

— **Encycl.** Le *rectomètre*, appareil dû à M. Mounier de Wesserling, est une plieuse mécanique au moyen de laquelle on exécute le métrage et le pliage des étoffes sans avoir recours aux aiguilles dont on se servait autrefois, et qui avaient l'inconvénient de fatiguer beaucoup la lisière du tissu, puis de donner, vers la fin de la pièce, des plis plus petits que les premiers, parce qu'alors ces aiguilles cédaient sous le poids et la tension de l'étoffe. Le *rectomètre* est composé de deux tiges en fer fixées à un même support qui, lui-même, repose contre un mur ou une colonne. La distance qui sépare ces tiges est exactement la longueur que doit avoir le pli. Des coulants en laiton numérotés glissent dans les tiges et sont poussés un à un à chaque nouveau pli. La lisière de l'étoffe se fixe, sans se percer, sur des pointes en acier, dont les coulants sont armés sur les bords. Chaque pli se trouve donc numéroté et, à la fin de l'opération, il suffit de lire le dernier coulant pour avoir le nombre de plis et, par conséquent, le nombre de mètres, si l'on plie au mètre. En faisant ensuite tourner l'une des tiges autour de son axe, on dégage d'un côté tous les coulants qui retiennent les plis, la pièce devient libre et l'on peut recommencer une autre opération. Cette machine est parfaite au point de vue de l'exactitude, mais elle ne permet pas de plier rapidement. Avec son emploi, on peut métrer et plier 400 à 450 mètres par jour. On exécute aujourd'hui des plieuses mécaniques avec lesquelles on peut plier 2,000 mètres d'étoffe à l'heure.

RECTORAL, ALE adj. (rè-kto-ral — du lat. *rector*, recteur). De recteur, qui appartient au recteur : *Autorité* RECTORALE. *Dignité* RECTORALE. ‖ Pl. m. RECTORAUX.

RECTORAT s. m. (rè-kto-ra — du lat. *rector*, recteur). Dignité, charge de recteur : *Aspirer au* RECTORAT.

— Temps pendant lequel on exerce cette charge : *Cet événement eut lieu dans les premières années de son* RECTORAT.

— Etendue de pays soumise à la juridiction du recteur.

— Hist. Dignité de recteur, dans l'ancienne république de Venise.

— Hist. relig. Charge de supérieur dans les colléges de jésuites, dans leurs maisons professes.

RECTORERIE s. f. (rè-kto-re-rî — du lat. *rector*, recteur). Hist. Nom d'une des trois

justices ou juridictions établies autrefois à Montpellier.

RECTORIER v. a. ou tr. (rè-kto-ri-é — du lat. *rector*, recteur). Autrefois, Apposer sur le parchemin la marque du recteur de l'Université. ‖ On disait aussi RECTORISER.

RECTO-URÉTRAL, ALE adj. (rè-kto-u-ré-tral, a-le). Anat. Qui appartient au rectum et à l'urètre.

RECTO-VAGINAL, ALE adj. (rè-kto-va-ji-nal, a-le). Anat. Qui appartient au rectum et au vagin. ‖ *Cloison recto-vaginale*, Cloison formée par l'adossement du rectum avec le vagin.

— Pathol. *Fistule recto-vaginale*, Perforation de la cloison recto-vaginale.

— **Encycl.** Pathol. *Fistule recto-vaginale.* On nomme ainsi la perforation de la cloison qui sépare l'intestin rectum du vagin. Elle se produit, soit par déchirure instantanée, au moment de l'accouchement, soit par gangrène consécutive due alors à une pression trop forte ou trop prolongée de la tête du fœtus sur la cloison *recto-vaginale*. Elle entraîne avec elle une infirmité dégoûtante, car les matières fécales passent dans le vagin au moment de la défécation. Pour y remédier, on avive les bords de l'ouverture anomale et on les réunit par une suture entortillée ou entrecoupée. Si la fistule s'accompagne d'une perte de substance considérable, il ne reste qu'à recourir à une véritable opération d'autoplastie.

RECTO-VÉSICAL, ALE adj. (rè-kto-vé-zi-kal, a-le). Anat. Qui appartient au rectum et à la vessie.

— Chir. *Méthode recto-vésicale*, Ancien procédé opératoire pour la taille.

— Pathol. *Fistule recto-vésicale*, Communication anomale entre le rectum et la vessie. ‖ *Cloison recto-vésicale*, Cloison produite par l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum.

— **Encycl.** Pathol. *Fistule recto-vésicale.* On nomme ainsi le trajet anomal ulcéreux qui peut, dans certains cas, faire communiquer le bas-fond de la vessie avec le rectum. Cette fistule ne s'observe que chez l'homme et elle peut dépendre de plusieurs causes. C'est ainsi qu'on l'a vue se produire à la suite d'un abcès ou d'une dégénérescence carcinomateuse formés primitivement entre la vessie et le rectum. Le séjour prolongé d'un corps étranger ou d'un calcul dans le bas-fond vésical, au voisinage du col, et la lésion de l'intestin dans l'opération de la taille peuvent encore lui donner naissance. Cette fistule se reconnaît aux symptômes suivants : l'urine s'écoule presque continuellement dans le rectum, délaye les matières fécales qui s'y trouvent et mouille l'anus, qui ne tarde pas à s'excorier et à s'entourer d'érythème et même d'érésipèle. D'autre part, il s'échappe par l'urètre des gaz intestinaux et une petite quantité d'urine rendue bourbeuse par son mélange avec les matières fécales. Cette infirmité s'accompagne ordinairement de coliques, de ténesme et de douleurs variées. Le meilleur moyen pour la reconnaître consiste à pratiquer le toucher anal avec le doigt et, si celui-ci est insuffisant, à injecter par le rectum un liquide coloré qu'on verra ressortir par l'urètre, s'il y a communication accidentelle entre les deux viscères. Le traitement, qui sera toujours long et incertain, comprend deux moyens principaux : l'introduction dans la vessie d'une sonde ouverte qu'on y laissera à demeure, et la cautérisation des bords de la fistule.

RECTUM s. m. (rè-ktomm — mot lat. qui signif. *droit*). Anat. Troisième et dernière portion du gros intestin qui aboutit à l'anus.

— **Encycl.** Anat. Ainsi nommé à cause de sa direction moins flexueuse que celle des autres parties du canal intestinal, le *rectum* ou dernière portion du tube digestif commence au niveau de l'articulation sacro-vertébrale et se termine à l'anus. Il est situé dans le petit bassin et fixé au devant des fausses vertèbres sacro-coccygiennes par du tissu cellulaire, par le releveur de l'anus et par l'aponévrose pelvienne supérieure. Sa direction est curviligne dans le sens antéro-postérieur; il se moule sur la courbure sacro-coccygienne et vient aboutir en bas à $0^m,02$ ou $0^m,03$ de la pointe du coccyx. Il présente encore une inclinaison latérale de gauche à droite, de telle sorte que, parti de la symphyse sacro-iliaque, il devient parallèle à la ligne médiane du sacrum. Son calibre va en augmentant de haut en bas. A $0^m,03$ au-dessus de l'anus, il présente une dilatation en ampoule susceptible d'acquérir, dans les cas de rétention des matières fécales, un volume considérable et de remplir l'excavation pelvienne.

Le *rectum* est en rapport : en arrière, avec la face antérieure du sacrum, à laquelle le mésorectum le relie supérieurement; inférieurement, avec le coccyx, dont il s'écarte pourtant un peu. En avant, chez l'homme, il est séparé de la vessie par le péritoine; plus bas, il répond aux vésicules séminales et à la prostate, à laquelle il est assez intimement uni; tout à fait en bas, il n'est séparé de la portion membraneuse de l'urètre que par un petit espace triangulaire. Chez la femme, en avant et en haut, il répond au ligament large, à l'ovaire et à la trompe gauches. Plus bas, il est séparé du vagin et de l'utérus par un cul-de-sac du péritoine appelé *recto-vaginal*. Sur les côtés, dans les deux sexes, il est enveloppé par une grande quantité de tissu cellulaire. Il répond aussi dans sa portion libre aux circonvolutions de l'intestin grêle.

La tunique péritonéale du *rectum* est incomplète en arrière et en bas. Sa tunique musculeuse sous-jacente est très-épaisse et formée de deux ordres de fibres. Les unes sont longitudinales et font sous la muqueuse des saillies improprement appelées *colonnes du rectum*. Elles sont susceptibles de s'effacer par la distension. Les autres, très-abondantes et demi-circulaires, forment, parallèlement à la valvule de Houston, qui ne doit pas être comparée aux valvules conniventes, des anneaux connus sous le nom de *sphincter interne* et de *sphincter supérieur* de Nélaton. On lui trouve encore une tunique celluleuse semblable à celle de l'intestin grêle et une tunique muqueuse formée de deux couches, l'une épithéliale et l'autre choriale, toutes deux traversées par les glandes tubuleuses de Lieberkuhn. Les artères du *rectum* viennent de la mésentérique supérieure et d'une branche de l'hypogastrique connue sous le nom d'*hémorroïdale moyenne;* enfin, d'un rameau de l'artère honteuse interne. Les veines portent les mêmes noms que les artères. Celles de la muqueuse forment dans la tunique celluleuse un plexus appelé *hémorroïdal*. Les vaisseaux lymphatiques sont très-nombreux. Les nerfs viennent les uns du plexus hypogastrique et les autres du plexus sacré; aussi les fonctions du *rectum* sont-elles en partie soumises à la volonté et en partie soustraites à son empire.

Les conséquences pratiques qui se déduisent de cette courte description sont importantes. La fixité du *rectum*, jointe à la nature de ses fonctions qui l'exposent à ressentir les violents effets de la contraction des parois abdominales, explique la fréquence de ses invaginations. Le mode de production de son prolapsus est facile à saisir pour qui sait combien sa tunique muqueuse est lâchement unie à la tunique fibreuse. Sa déviation supérieure à gauche rend compte de la fréquence d'inclinaison de l'utérus à droite et de certaines difficultés de l'accouchement dans les cas de présentation occipito-iliaque droite. On comprend encore que la vessie distendue dans les cas de rétention d'urine puisse comprimer le *rectum* et produire la constipation.

Le *rectum* peut être atteint d'un grand nombre d'affections, telles que imperforation plus ou moins complète, rétrécissements organiques, abcès, hernies, fistules, végétations et polypes. V. ces mots.

— Pathol. *Procidence du rectum.* On désigne ainsi la tumeur formée par une sortie d'une partie du *rectum* à travers l'anus, à la faveur d'une invagination du premier dans le second. Dans la procidence de toute paroi rectale, on trouve une dépression en forme de sac dans la portion rectale de l'excavation du bassin; le bas-fond de la vessie chez l'homme et la paroi postérieure du vagin chez la femme sont tiraillés, et des anses de l'intestin grêle peuvent descendre dans le sac qui résulte de la dépression de l'intestin invaginé. Au contraire, dans la procidence de la seule membrane interne du *rectum*, rien n'est changé dans la disposition des parties qui forment le fond de l'excavation du bassin; la membrane muqueuse seule est rouge, boursouflée, œdémateuse et plus ou moins renversée à travers l'anus. Le relâchement de l'anus, les contractions répétées et violentes des muscles abdominaux pendant les efforts nécessaires à la défécation chez les individus constipés, celles qui sont nécessaires à l'émission de l'urine dans certains cas, ainsi qu'à l'accouchement, peuvent amener la procidence du *rectum*. Il existe deux espèces de procidence du *rectum*, distinctes sous le rapport symptomatologique : l'une dans laquelle la tumeur se continue avec la muqueuse de la marge de l'anus, de telle façon qu'on ne peut faire pénétrer un stylet entre elle et l'intestin; l'autre, dont la tumeur ne fait que traverser l'anus sans lui adhérer, et sur les côtés de laquelle on peut glisser un stylet dans l'intestin en l'enfonçant entre la base de la tumeur et l'anus. Dans cette dernière, il y a évidemment procidence de toute l'épaisseur de la paroi du *rectum*, quelquefois même d'une portion plus élevée du canal intestinal; mais, dans le premier cas, la muqueuse rectale est-elle seule peu déprimée? Certains auteurs disent oui, d'autres non. Le diagnostic des deux espèces de procidence du *rectum* est, par conséquent, quelquefois facile; mais il est d'une telle obscurité dans d'autres cas, que le chirurgien doit se tenir sur ses gardes. La procidence du *rectum* est plus grave chez l'adulte et le vieillard que chez l'enfant. Abandonnée à elle-même, elle tend à augmenter; elle s'accompagne d'un écoulement mucoso-purulent, fétide, qui affaiblit beaucoup le malade et le rend un objet de dégoût pour lui-même et pour les personnes qui l'entourent; la gangrène peut quelquefois se déclarer. Il y a donc urgence à faire disparaître cette maladie ou, tout au moins, à pallier les accidents qu'elle produit et à prévenir les désordres graves qui peuvent en être la conséquence. Lorsque la procidence est récente, la première indication à remplir consiste à la réduire : pour cela, il faut coucher le malade horizontalement sur le côté, fléchir une des cuisses sur le bassin, laisser l'autre étendue, lui commander de ne se livrer à aucun effort et faire écarter les fesses par un aide. Tout étant disposé de la sorte, on introduit l'index de la main gauche dans l'ouverture terminale de la tumeur; et, de proche en proche, on fait rentrer les unes dans les autres les parties invaginées du sommet vers la base de la tumeur. Lorsque tout est terminé, on comble avec de la charpie la dépression anale du périnée, on assure le maintien de l'appareil au moyen d'un bandage en T fortement serré, et on recommande au malade le repos absolu au lit. Malgré cette réduction, la procidence se reproduit quelquefois; il faut alors tenter de nouveaux moyens. Dans certains cas, lorsque l'anus est tellement relâché et l'intestin si mobile, que la maladie reparaît toujours, on a conseillé de maintenir la tumeur au moyen d'une sorte de pessaire *ani*. Enfin, dans certains cas anciens et rebelles, on a recours à la cautérisation, à l'amputation ou à l'excision de la tumeur; mais à tous ces moyens on devra préférer la ligature. Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme pour la réduction; on traverse toute la tumeur à sa base, dans le diamètre antéro-postérieur, avec une aiguille armée d'un fil double très-long; on saisit, à l'intérieur même de la tumeur, la partie moyenne du fil, on l'attire au dehors et on la divise; on sépare l'un de l'autre les deux cordons du fil qui traverse la paroi intestinale; on associe un des cordons du fil postérieur avec un de ceux du fil antérieur; on les passe ensemble dans une aiguille et, de dedans en dehors, on enfonce et l'aiguille et les fils à travers la paroi intestinale, près de la base de la tumeur et à droite de celle-ci; ensuite on réunit les deux cordons des fils antérieur et postérieur, qui d'abord auront été laissés en place, et on les conduit, au moyen d'une aiguille, de dedans en dehors, à travers la partie gauche de la base de la tumeur. Ce premier temps de l'opération terminé, on a quatre fils qui embrassent, par autant d'anses distinctes, toute la circonférence de la tumeur; il ne reste plus qu'à les serrer au moyen de petits serre-nœuds, afin de pouvoir graduer la compression à volonté. En faisant ainsi la ligature de la tumeur, on ne s'oppose pas à l'écoulement des fèces; et, si la procidence du *rectum* se trouvait, contre l'attente du chirurgien, formée par toute l'épaisseur de la paroi intestinale, à la chute des fils, la nature aurait produit l'adhérence des parties placées au-dessus de l'anus, et le péritoine ne serait plus ouvert. Du reste, les coliques que produit la ligature sont d'autant moins vives et d'autant plus faciles à supporter que l'on gradue plus exactement la pression avec les serre-nœuds.

— Art vétér. Chez nos animaux domestiques, le *rectum* s'étend en ligne droite depuis l'entrée du bassin jusqu'à l'ouverture postérieure du tube digestif, l'anus. La limite qui le sépare du petit côlon est arbitraire. Cependant il se distingue de ce dernier en ce qu'il n'offre pas de bosselures, que ses parois sont beaucoup plus épaisses et plus dilatables et qu'il peut se renfler en une poche allongée, véritable réservoir d'attente pour les excréments qui doivent être expulsés. La face supérieure de ce canal répond, en haut, au sacrum; en bas, à la vessie, aux canaux déférents, aux vésicules séminales, à la prostate, aux glandes de Cowper, ou bien au vagin et à l'utérus; de chaque côté, aux parois latérales du bassin.

Le *rectum* est fixé dans le bassin par l'extrémité postérieure du mésentère colique, par un repli orbiculaire du péritoine, par les ligaments suspenseurs de la verge, qui, en se réunissant sous le *rectum*, forment un anneau autour de l'extrémité postérieure de cet intestin; enfin par un faisceau musculaire, de forme triangulaire, qui se détache du *rectum* au-dessus de l'anus et va s'attacher à la face inférieure des os coccygiens.

Cet intestin est constitué par le péritoine, qui ne l'enveloppe pas tout entier; par une couche épaisse de gros faisceaux longitudinaux légèrement spiroïdes, sous lesquels on trouve des fibres annulaires; enfin par une muqueuse qui offre des plis transversaux et longitudinaux, et qui est unie à la couche charnue par du tissu cellulaire lâche et abondant. Le sang qui nourrit cet organe est fourni par l'artère petite mésentérique et la honteuse interne, et les nerfs qui s'y rendent proviennent du plexus pelvien ou hypogastrique. V. ANUS.

REÇU, UE (re-su, û) part. passé du v. Recevoir. Pris par celui à qui l'on donne : *Argent* REÇU. *Sommes* REÇUES. *Marchandises* REÇUES. ‖ Recueilli : *De leur sang*, REÇU *dans des coupes, ils arrosaient les branches des arbres et en rougissaient -- tronc.* (Anquet.)

— Accepté : *Ces principes sévères ne sont pas* REÇUS *de tout le monde.*

— Dont on a profité, bénéficié : *Le plaisir donné est toujours plus grand que le plaisir* REÇU. (Senancourt.) ‖ Subi, souffert : *On s'irrite moins en raison de l'offense* REÇUE *qu'en raison de l'idée que l'on s'est formée de soi.* (Chateaub.)

— Contracté par communication, que l'on tient d'un agent étranger, d'une influence extérieure : *Instincts* REÇUS *de la nature.*

— Admis, accueilli, en parlant des personnes et des choses : *Etre bien, être mal* REÇU. *Son offre fut* REÇUE, *et la belle lui fit un long roman de son histoire.* (La Font.) *Dorimène est une femme sans cérémonie, chez qui tous les honnêtes gens sont bien* REÇUS. (Campistr.) *Le vrai a besoin d'emprunter la figure du faux pour être bien* REÇU. (Fonten.) *Ces sollicitations furent bien* REÇUES *d'un prince déjà tenté de cette conquête.* (Volt.) *Jamais mon ami n'avait été si mal* REÇU. (J. de Maistre.) *Pauvre garçon! qu'on vienne maintenant lui faire des histoires sur mon compte, on sera bien* REÇU! (E. Augier.)

Mais combien d'écrivains, d'abord si bien *reçus*,
Sont de ce fol espoir honteusement déçus!
BOILEAU.

— Admis dans un corps, une compagnie, etc. : *Etre* REÇU *académicien. Etre* REÇU *docteur en droit, bachelier ès lettres. L'abbé de Bernis fut* REÇU *à l'Académie en 1747. Diderot n'a pas été* REÇU *à l'Académie, à cause de son impiété affichée.* (Laharpe.)

— Etabli, consacré : *Les usages* REÇUS. *Cet usage fut* REÇU *en France quand les Français commencèrent à former un théâtre, plus d'un siècle après les Italiens.* (Volt.)

Tout se donne au dehors, aujourd'hui c'est *reçu*,
Et l'homme doit briller s'il veut être aperçu.
ETIENNE.

— Rem. Le mot *reçu* s'emploie souvent par ellipse devant l'énoncé d'une somme pour reconnaître que cette somme a été payée : REÇU *mille francs d'un tel.* Dans ce cas, *reçu* est invariable; mais il n'en serait pas de même s'il suivait l'énoncé de la somme : *Mille francs* REÇUS *à valoir.*

— s. m. Quittance sous seing privé, par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme ou toute autre chose : *Donner* REÇU *d'une somme, d'un billet. Envoyez-moi la caisse, et j'en donnerai* REÇU *au commissionnaire. Il prétend que je ne l'ai pas payé, mais j'ai son* REÇU. (Acad.) *Les divers* REÇUS *devaient être réciproquement réunis.* (Beaumarch.)

— **Syn. Reçu, acquit, quittance.** V. ACQUIT.

RECUAY ou **REQUAY**, petite ville du Pérou, province de Huaylas, sur le rio Santa; 4,000 hab. Mines très-productives.

RECUEIL s. m. (re-keull; *ll* mll. — rad. *recueillir*). Assemblage, réunion d'actes, de pièces, d'écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de morceaux de musique, d'estampes, etc. : RECUEIL *de lois.* RECUEIL *d'éloges, de discours.* RECUEIL *de pièces de théâtre.* RECUEIL *de poésies, de chansons.* RECUEIL *d'anecdotes.* RECUEIL *d'opéras, de vaudevilles. Publier, faire imprimer le* RECUEIL *de ses œuvres. Achetez-moi le* RECUEIL *des lithographies de Charlet. C'est pourquoi le corps des lois judaïques n'est pas un* RECUEIL *de diverses lois faites dans des temps et dans des occasions différentes.* (Boss.) *Tout cela ne fait qu'un petit* RECUEIL *peu considérable.* (La Font.) *Que puis-je vous offrir? serait-ce un faible* RECUEIL *de poésies qu'une témérité heureuse et quelque adroite imitation des anciens ont fait valoir?* (Boileau.) *Le* RECUEIL *de Villon offre la première image nette et populaire de notre poésie.* (D. Nisard.)

Le *Moniteur* lui-même, officiel *recueil*,
Est contraint d'ébruiter ces histoires de deuil,
BARTHÉLEMY.

— Fig. Réunion de choses qui ne se présentent pas sous une forme matérielle : *Chaque condition fait un* RECUEIL *d'observations, et il se forme un corps de connaissances dont la société jouit.* (Condill.) *L'histoire est un* RECUEIL *d'expériences dans lesquelles on peut étudier la loi de la pensée humaine.* (V. Cousin.)

— **Syn. Recueil, collection, compilation,** etc. V. COLLECTION.

Recueils (LES CINQ), nom générique donné aux cinq livres qui composent les écritures sacrées du bouddhisme. Les cinq recueils qui furent adoptés par le deuxième concile bouddhique se composent : 1° du livre des *Soutras* ou de la prédication; 2° du *Vinaya* ou livre de la discipline; 3° de l'*Abhidanna* ou livre de la métaphysique (ces trois livres forment le *Tripitaka*, ou autrement dit les *Trois corbeilles*, qui fut solennellement adopté par le premier concile tenu à Radjagriha après le survana du Bouddha); 4° du *Recueil des mélanges*, et 5° du *Recueil des formules magiques*, qui furent ajoutés aux trois premiers par le second concile.

Recueil des ordonnances des rois de France, vaste collection in-folio, entreprise sous Louis XIV et continuée jusqu'à nos jours. V. ORDONNANCE.

RECUEILLAGE s. m. (re-keu-lla-je; *ll* mll. — rad. *recueillir*). Action de recueillir, d'emmagasiner : *Le* RECUEILLAGE *des marchandises dans les docks.*

RECUEILLE-ESSAIM s. m. Econ. rur. Appareil dont on se sert pour recueillir les essaims qui se sont fixés quelque part après avoir abandonné la ruche.

RECUEILLEMENT s. m. (re-keu-lle-man; *ll* mll. — rad. *recueillir*). Action de recueillir; état d'une personne recueillie : *Etre dans le* RECUEILLEMENT, *dans un profond* RECUEILLEMENT. *Le* RECUEILLEMENT *est nécessaire à la prière.* (Acad.) *Il faut à tout être pensant ses heures de solitude et de* RECUEILLEMENT. *Le bonheur a besoin de* RECUEILLEMENT *et, comme la douleur, est ami de la solitude.* (J. Sandeau.)

Recueillements poétiques, de Lamartine (1839, in-8°). Ce dernier volume de vers de l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* est aussi le moins important de tous. Le poëte y faisait ses adieux à la muse et avec assez de dédain, car Lamartine offre cette particularité d'un poëte dont le nom ne parviendra guère à la postérité que comme celui d'un poëte, qui dédaigna profondément la poésie dès qu'elle lui eut acquis une réputation universelle. Les *Recueillements*, bien loin d'avoir l'unité d'impressions et de sentiments des *Méditations* ou des *Harmonies*, sont formés de pièces disparates, improvisées à diverses époques et qu'aucun lien ne rattache les unes aux autres. Ce sont quelques odes, deux ou trois épîtres, des fragments dramatiques et des impromptus de quelques vers écrits sur des pages d'album. Parmi les poésies lyriques, il en est de remarquables; telles sont les strophes écrites sur la mort de la fille d'un peintre hollandais, Wapp, et qui rappellent les plus touchantes inspirations de Lamartine; la *Cloche*, dédiée à Mme Tastu, où le poëte fait amende honorable d'une phrase qu'il avait écrite dans son *Voyage en Orient* et dans laquelle il comparait, à son désavantage, la cloche inanimée des églises catholiques avec la voix vivante du muezzin oriental appelant les croyants à la prière. Les épîtres montrent Lamartine sous un jour nouveau, s'essayant au vers familier; la meilleure est celle qui est adressée à Alphonse Karr; une autre est adressée à Victor Hugo, une autre à M. Adolphe Dumas, qui lui avait écrit en vers pour le consoler du peu de succès de la *Chute d'un ange*. Son correspondant lui faisait entrevoir qu'un jour l'avenir le vengerait de l'indifférence actuelle. Lamartine lui répond :

Nous venger? L'avenir? Lui, gros d'un univers!
Lui, dans ses grandes mains, peser nos petits vers?

Le fait est que l'oubli vient vite pour les œuvres qui ne correspondent pas aux préoccupations présentes ou qui n'ont que des beautés de détail noyées dans d'énormes négligences de forme; mais ce n'est pas une raison pour le poëte de décrier lui-même son talent et de nier sa propre puissance. Les fragments dramatiques n'ont pas grande valeur; ce sont des scènes détachées d'un *Saül* qui n'a jamais été achevé et du *Toussaint Louverture*, qu'il était bien inutile de donner en partie puisque le drame tout entier a paru quelques années plus tard. Le volume est terminé par une pièce intitulée *Utopie*, où Lamartine a accumulé tous les nuages et tous les éclairs de sa poésie et de sa politique humanitaires.

Comme forme, ce recueil semble montrer dans la manière du poëte une sorte de rajeunissement, dû sans doute aux grandes œuvres lyriques de V. Hugo, les *Orientales*, les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule*, qui parurent dans la période où Lamartine composait ses *Recueillements*. On sent qu'il s'essaye dans une langue non moins harmonieuse que les *Méditations*, mais plus vibrante et plus colorée; qu'il recherche, à l'égal de son émule, les grandes images et même les crudités de mots. Si la fatigue se trahit, c'est moins dans chaque pièce prise isolément que dans la disparate de l'ensemble, où il est impossible de trouver cette unité dans la variété qui doit faire le charme d'un recueil de vers.

RECUEILLEUR, EUSE s. (re-keu-lleur, euze; *ll* mll. — rad. *recueillir*). Personne qui recueille, qui est chargée de recueillir.

RECUEILLI, IE (re-keu-lli, î; *ll* mll.) part. passé du v. Recueillir. Amassé : *Les moissons étaient alors entièrement* RECUEILLIES.

— Accueilli par humanité : *Orphelin* RECUEILLI *par des personnes bienfaisantes.*

— Pris en divers endroits : *Des citations* RECUEILLIES *dans les auteurs. Des bruits* RECUEILLIS *dans la ville.*

— Réfléchi, replié sur soi-même, livré à la méditation : *Homme* RECUEILLI. *Jeune religieuse modeste et* RECUEILLIE. ‖ Qui se passe dans le recueillement : *Non-seulement notre vie n'est pas solitaire et* RECUEILLIE, *mais encore c'est l'esprit du monde qui en forme les désirs.* (Mass.) ‖ Favorable au recueillement : *Cette chapelle, petite et* RECUEILLIE, *s'empare, pour ainsi dire, de l'esprit et l'enveloppe dans son enceinte.* (Mme L. Colet.)

RECUEILLIR v. a. ou tr. (re-keu-llir; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *cueillir*. Se conjugue comme CUEILLIR). Récolter, amasser et serrer : *On* RECUEILLE *les olives à la fin de l'automne. On* RECUEILLE *peu de blé en Angleterre. Après avoir* RECUEILLI *les fruits de la terre, les peuples s'assemblaient pour offrir des sacrifices et se livrer aux transports qu'inspire l'abondance.* (Barthél.)

— Obtenir comme résultat d'un travail, d'un acte antécédent : *On ne* RECUEILLE *que ce qu'on a semé. Les lois tyranniques sèment la haine et* RECUEILLENT *la révolte.* (De Ségur.) *L'automne de la vie ne* RECUEILLE *que ce que chaque jour a semé.* (Gratry.)

— Prendre, percevoir, s'attribuer, retirer : RECUEILLIR *de grands avantages d'une entreprise. Le sage agrandit sa sagesse de toute celle qu'il* RECUEILLE *en autrui.* (Fén.) *L'esprit, il est vrai, peut causer des passions, mais le corps* RECUEILLE *le profit des passions que l'esprit a inspirées.* (Fonten.) *La vraie modestie* RECUEILLE *naïvement les avantages inhérents à sa nature, mais elle ne les négocie pas comme une affaire d'intérêt.* (Théry.) *Le peuple a les charges de la société, d'autres en* RECUEILLENT *les bénéfices.* (Lamenn.)

— Acquérir par hérédité : RECUEILLIR *un héritage, une succession.*

— Rassembler, réunir : RECUEILLIR *les débris d'un naufrage. Parmi tous les êtres créés, l'homme seul* RECUEILLE *la cendre de son semblable et lui porte un respect religieux.* (Chateaub.)

— Prendre de divers côtés : RECUEILLIR *des nouvelles.* RECUEILLIR *des faits pour composer l'histoire du siècle. Je veux* RECUEILLIR *le sentiment de mes amis.* (Acad.) *Ceux qui ont* RECUEILLI *les relations de l'Inde nous ont souvent donné des déclamations contradictoires.* (Volt.) ‖ Former un recueil, une collection de : RECUEILLIR *des sentences.* RECUEILLIR *des anecdotes, des bons mots. Il* A RECUEILLI *le premier toutes les estampes de cet artiste.* RECUEILLIR, *définir les mots d'une langue et en fournir des exemples tirés du bon usage, c'est le propre d'un dictionnaire.* (Racine.)

— Faire le compte, le dénombrement de : RECUEILLIR *les voix, les suffrages. Après que l'accusateur a produit les moyens de l'accusation et l'accusé ceux de la défense, on* RECUEILLE *les suffrages.* (Barthél.)

On n'a pas eu le temps de *recueillir* les voix.
C. DELAVIGNE.

— Recevoir dans un récipient : RECUEILLIR *dans un bassin les eaux d'une source. Le suc dont se forme le camphre coule par une ouverture que l'on fait au haut de l'arbre, et on le* RECUEILLE *dans un vase où il prend consistance.* (Galand.)

— Fixer dans son esprit, dans sa mémoire : RECUEILLIR *avidement les paroles de quelqu'un.* RECUEILLEZ *dans votre sein les longs discours de l'amitié.* (J.-J. Rouss.)

— Retenir, inférer, tirer induction de : *Tout ce que j'ai pu* RECUEILLIR *de leur entretien, c'est qu'ils étaient d'accord pour nous trahir. Je n'ai pu rien* RECUEILLIR *de tout le grand discours qu'il nous a fait.* (Acad.)

— Recevoir, accueillir par humanité : RECUEILLIR *des orphelins.* RECUEILLIR *un ami malheureux.*

— Rassembler avec effort, chercher à ranimer : RECUEILLIR *ses forces.* RECUEILLIR *ses idées.*

— Rendre recueilli, porter au recueillement : *La beauté des montagnes* RECUEILLE *le cœur au lieu de l'ouvrir.* (Lamart.)

— Absol. : *Je trouve plus de plaisir à labourer, à semer, à planter, à* RECUEILLIR, *qu'à faire des tragédies.* (Volt.) *Celui qui plante aura tôt ou tard à* RECUEILLIR; *celui qui bâtit n'aura qu'à réparer.* (Franklin.)

— Constr. Raccorder avec une partie contiguë : RECUEILLIR *une reprise en sous-œuvre.*

— Techn. Enrouler sur le recueilloir : RECUEILLIR *la ficelle.* ‖ *Recueillir le papier*, Le prendre feuille à feuille de dessus l'étendoir.

Se recueillir v. pr. Etre, devoir être recueilli : *Les pommes à cidre* SE RECUEILLENT *à la fin de l'automne. Il faut chercher dans les livres, non tout ce qui amuse, mais tout ce qui peut utilement* SE RECUEILLIR. (Boiste.)

— Réfléchir, se replier sur soi-même : *Il faut* VOUS RECUEILLIR *au dedans de vous et mettre ordre à votre conscience.* (Lav.) *L'homme est le seul être vivant qui* SE RECUEILLE *par la réflexion.* (Alibert.) *On dirait aujourd'hui que le peuple* SE RECUEILLE *et récapitule ses croyances.* (Proudh.) *Quand le cœur s'emplit, il* SE RECUEILLE. (Ulbach.)

La fleur dort sur sa tige, et la nature même,
Sous le dais de la nuit, *se recueille* et s'endort.
LAMARTINE.

— Ascétisme. Isoler sa pensée, détourner son esprit des pensées terrestres, pour se livrer à de pieuses méditations : SE RECUEILLIR *avant de prier, avant d'entendre la messe. Chaque jour elle va dans son oratoire et y passe quelque temps à* SE RECUEILLIR. (Acad.)

— **Syn. Recueillir, récolter.** V. RÉCOLTER.

RECUEILLOIR s. m. (re-keu-lloir; *ll* mll. — rad. *recueillir*). Techn. Morceau de bois qui sert à peloter la ficelle ou la corde.

RECUIRE v. a. ou tr. (re-kui-re — du préf. *re*, et de *cuire*. Se conjugue comme CUIRE). Cuire de nouveau, une seconde fois : RECUIRE *du pain. Il faut* RECUIRE *ce gigot. On est quelquefois obligé de* RECUIRE *les confitures.*

— Techn. Exposer de nouveau à l'action du feu : RECUIRE *le verre. Four à* RECUIRE. *Quand le métal a pris de la dureté, on le* RECUIT *en le faisant rougir au feu, puis on le laisse refroidir.* (Laboulaye.) ‖ *Arche à recuire*, Galerie en brique destinée à empêcher le brusque refroidissement des pièces de verre qu'on recuit.

Se recuire v. pr. Etre, devoir être recuit : *Les limes, les burins* SE RECUISENT *après avoir été trempés.*

RECUISSON s. m. (re-kui-son — du préf. *re*, et de *cuisson*). Action de recuire : *La* RECUISSON *du verre est une opération essentielle.*

RECUIT, UITE (re-kui, ui-te) part. passé du v. Recuire. Cuit de nouveau : *Poulet* RECUIT. *Briques* RECUITES.

— Fam. Cuit à l'excès : *Ce poulet est cuit et* RECUIT.

— Fig. Rusé, retors : *M. Guillemeau a été un courtisan* RECUIT. (Gui Patin). ‖ Vieux en ce sens.

— Anc. pathol. Se disait des humeurs épaissies, échauffées : *De la bile* RECUITE.

— s. m. Techn. Opération qui consiste à recuire un ouvrage, à le soumettre au feu de nouveau : *Le* RECUIT *d'une pièce de fer, d'une pièce d'acier.* ‖ On dit aussi RECUITE s. f.

— Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal préparée.

— Verrerie. Opération que l'on fait subir à toutes les pièces fabriquées, sans laquelle elles ne seraient propres à aucun usage, et qui consiste à les refroidir lentement.

— s. f. Econ. rur. Sorte de fromage qu'on fabrique avec du petit-lait. ‖ En ce sens, on dit aussi BROUSSE.

— Techn. Opération par laquelle on parfond, on fixe les couleurs sur le verre ou l'émail, en soumettant de nouveau la pièce à l'action du feu.

— **Encycl.** Econ. rur. V. BROUSSE.

— Verrerie. Pour obtenir le *recuit*, on enfourne les pièces, aussitôt qu'elles sont terminées et encore rouges, dans une longue galerie chauffée par la chaleur perdue, et on les fait cheminer de manière que leur refroidissement ait lieu avec une extrême lenteur; ou bien encore on les chauffe de nouveau au rouge sombre dans un four spécial, dont on bouche les ouvertures. Le *recuit* exige des soins très-minutieux, et il est d'autant plus difficile à conduire que les pièces sont plus volumineuses et plus épaisses. C'est à un *recuit* insuffisant qu'est due la casse si fréquente des verres de lampe, surtout quand on les emploie pour la première fois. V. VERRE.

RECUITEUR s. m. (re-kui-teur — rad. *recuit*). Techn. Ouvrier qui recuit les métaux.

RECUL s. m. (re-kul — rad. *reculer*). Mouvement de ce qui recule : *Le* RECUL *des armes à feu.*

— Fig. Mouvement en arrière, en sens contraire du progrès : *Il n'y a pas plus de* RECUL *d'idées que de* RECUL *de fleuves.* (V. Hugo.)

— Mar. *Vents de recul*, Ceux qui descendent de la direction du nord vers celle du sud, en passant par l'ouest.

— Techn. *Echappement à recul*, Echappement d'horlogerie qui fait reculer la roue de rencontre.

— Physiq. Mouvement produit par un mécanisme et qui maintient entre les charbons l'espacement nécessaire à la production de la lumière électrique.

— Physiol. *Recul du cœur*, Mouvement de réaction qui s'opère sur le cœur au moment de la propulsion du sang par la contraction des parois de l'organe.

— **Encycl.** Artill. Le *recul* des armes à feu consiste dans un mouvement communiqué à l'arme par l'action des gaz produits au moment où l'explosion a lieu. Ce mouvement se transmet par les réactions mutuelles des différentes parties mobiles et fixes de l'arme constituant, avant l'inflammation de la poudre, un système en équilibre sous l'action de la pesanteur et sous la réaction du soutien.

La théorie de ce phénomène consiste précisément à exprimer qu'il y avait équilibre avant l'inflammation de la poudre entre les forces extérieures qui sollicitaient l'arme, dont la quantité de mouvement était nulle. Or, la combustion de la poudre, ayant eu sa cause dans des actions intérieures mutuelles, ne saurait amener de trouble dans l'équilibre du système; la résultante de translation des forces auxquelles il est soumis sera encore nulle; l'accroissement des quantités de mouvement sera nul lui-même. Or, soient à un instant quelconque v et v' les vitesses dont sont animés le boulet et la pièce, ou l'arme si l'on a à s'occuper d'un engin portatif; soient, du reste, m, m' les masses du boulet et de la pièce; nous devrons avoir, d'après le théorème précédemment indiqué,

$$mv - m'v' = 0.$$

Si nous désignons par p et p' les poids du boulet et de la pièce, cette équation équivaut à celle qu'on obtient en multipliant le premier membre par l'intensité g de la pesanteur :

$$pv = p'v' \qquad (1)$$

ou

$$\frac{v}{v'} = \frac{p'}{p}.$$

La seule considération de l'équilibre constant des forces extérieures conduit donc à ce résultat, que les vitesses finies imprimées à la pièce et au boulet à l'instant où celui-ci a acquis tout son mouvement sont réciproquement entre elles comme les poids de cette pièce et de ce boulet.

Mais cette évaluation approximative de la vitesse de *recul* offre de nombreuses causes d'erreur. D'une part, les gaz de la poudre continuent à agir sur le fond de l'âme après l'instant où le boulet a quitté la pièce, et c'est une raison pour que la vitesse de l'âme soit plus grande que celle qu'on déduirait de la relation précédente. Outre que l'action des gaz sur l'âme n'est nullement une force de percussion, il faut tenir compte de la pression exercée par l'atmosphère contre le boulet en sens contraire de son mouvement, pression bien supérieure à la pression analogue de sens contraire que subit la pièce, dont la masse est bien plus grande, et par suite la vitesse énormément plus petite. A ces forces qui tendent à accroître le rapport de la vitesse de la pièce à celle du boulet, il faut opposer d'autres causes qui tendent à abaisser ce rapport au-dessous de sa valeur théorique. La plus importante de ces causes est, sans contredit, le jeu du projectile dans l'âme, jeu qui s'accroît du fond de la pièce à la bouche et dont l'influence ne saurait être balancée par celle du frottement que subit néanmoins le projectile par certains de ses points contre les parois du canon.

La force qui produit le *recul* atteint son maximum avec une très-grande rapidité. En effet, les gaz se dilatent par l'action de la chaleur agissant contre la paroi postérieure du canon de l'arme, par des forces qui, partant de zéro, croissent avec une extrême rapidité jusqu'au moment où la combustion de la poudre est entièrement terminée; ces forces décroissent alors en même temps que la température des gaz diminue, que leur fuite augmente, d'abord par l'effet du vent, jeu du projectile dans l'arme, puis, une fois que le projectile a quitté l'arme, par la détente des gaz à pression élevée dans le milieu atmosphérique qui entoure l'arme. Les frottements des essieux, les inégalités de terrain, ou, s'il s'agit d'une arme portative, la réaction du tireur diminuent considérablement le *recul* et rendent tout à fait négligeable l'influence, d'ailleurs extrêmement minime, que ce phénomène aurait pu avoir sur le tir des projectiles. Le mouvement en arrière de la pièce ne se produit que lorsque le projectile est depuis longtemps déjà sorti de l'âme, et la quantité de mouvement de ce dernier corps ne peut subir de modification par suite d'un mouvement se manifestant après seulement que le projectile a changé de milieu. Et l'expérience a prouvé, en effet, que la force vive totale ou la vitesse finale imprimées, par exemple, à un boulet par une même charge de poudre, restent à très-peu près les mêmes, soit qu'on empêche tout à fait le *recul* par un obstacle solide, soit qu'on suspende librement la pièce. Ce fait est une conséquence de ce que la force vive communiquée à la pièce est une très-petite fraction de celle qu'acquiert le boulet; aussi la poudre consomme-t-elle presque toute son action contre ce dernier, comme cela arrive entièrement quand le *recul* est empêché. Nutton a fait à ce sujet des expériences dont les résultats ont été complétement d'accord avec la théorie et qui, de plus, ont démontré que le bourrage n'avait aucune influence sur le *recul* non plus que sur la vitesse brutale du projectile. C'est qu'en effet si le bourrage augmente un peu les frottements au premier instant, il ne diminue en rien le vent du boulet; du reste, la résistance occasionnée par ce frottement est très-faible comparativement à la pression totale des gaz.

Le *recul*, ou plutôt la force d'expansion des gaz qui en est la cause, détermine des limites inférieures pour les poids que l'on peut donner soit aux pièces de canon, soit aux armes portatives. Nous voyons, en effet, par l'équation (1), que la vitesse du *recul* augmente à mesure que le poids ou, ce qui revient au même, la masse de la pièce diminue. On pourrait aussi trouver dans la considération du *recul* l'origine d'une limite supérieure de la vitesse acceptable des projectiles, principalement de ceux des armes portatives, c'est-à-dire une limite supérieure de la charge de ces armes. Mais d'autres considérations plus importantes, celle de la résistance de la matière qui constitue l'arme, imposent elles-mêmes des limites à cette charge, tandis que l'influence du *recul* se montre surtout au sujet de la masse de l'arme. Si le poids du fusil, par exemple, venait à diminuer suffisamment, cette arme ferait projectile et briserait les corps qui s'opposeraient à son *recul*.

On a toujours cherché à diminuer l'importance du *recul*; elle a une grande valeur pour les pièces marines; aussi a-t-on eu soin de disposer une série de pièces métalliques et de cordages destinés à jouer le rôle de corps plus ou moins élastiques et à enrayer le mouvement en arrière de la pièce.

Pour les armes portatives, il y a quelques précautions à prendre; la partie du corps de l'homme qui doit détruire la vitesse de *recul* en prend elle-même une autre plus petite, et la pression qu'elle éprouve à chaque instant est une fonction de la différence de ces vitesses. Il faut donc chercher à faire prendre au corps une vitesse sensiblement égale à celle du *recul*; on y arrive suffisamment en appuyant fortement la crosse à l'épaule, et l'effet du choc est beaucoup atténué.

La manière dont l'arme est montée, c'est-à-dire la forme et les dimensions du bois, modifie très-notablement le *recul*. Or, par une heureuse coïncidence mécanique, il se trouve que la forme courbe de la crosse, la

plus convenable au point de vue statique, car elle permet au tireur d'assujettir plus sûrement le fusil par l'emboîtement de l'épaule, est aussi la meilleure forme au point de vue dynamique. Sans cette forme de crosse, l'épaule devrait résister à l'effet tout entier du *recul;* avec une crosse recourbée, le mouvement de l'arme ne peut plus être entièrement détruit par la pression de l'épaule; l'arme tend à prendre un mouvement de rotation autour d'un certain point d'appui; de là, décomposition de la force de *recul* en deux autres, l'une tangentielle qui engendre la rotation, l'autre normale qui constitue la véritable réaction. Celle-ci diminue, en général, à mesure que le point d'appui s'abaisse, car à cet abaissement correspond le rapprochement du centre de percussion de la direction de l'axe prolongé; si le centre de percussion pouvait être sur cette ligne, il n'y aurait plus de pression ni d'effort à supporter pour vaincre le *recul.*

Mais il faudrait une force très-grande pour s'opposer à la rotation de l'arme; et, en fait, il y a une limite à partir de laquelle les bras ne peuvent plus empêcher ce mouvement; il devient de plus en plus prononcé et pourrait occasionner le choc de l'arme contre la tête du tireur.

Dans le cas où l'on est obligé d'employer des armes plus légères, il faut avoir soin de modérer le *recul* par la diminution en charge de poudre. C'est ce qui fait qu'on a toujours employé des charges moindres pour les armes de cavalerie, relativement aux armes d'infanterie, et qu'on emploie des charges proportionnellement faibles pour les armes de main.

Les diverses espèces de poudre donnent des *reculs* plus ou moins sensibles. La quantité de mouvement communiquée à l'affût ou au tireur reste toujours la même pour une même vitesse communiquée au projectile; mais plus l'inflammation de la poudre est rapide, plus cette poudre est brisante, plus aussi la force de *recul* tend à agir comme force de percussion, et le choc qui en résulte est d'autant plus considérable qu'il met moins de temps à agir; il devient plus difficile de l'éviter. Lorsqu'on remplace la poudre par d'autres matières explosibles, pour une même vitesse initiale imprimée au boulet ou à la balle, le *recul* de l'arme peut prendre des variations très-grandes. Des expériences faites en 1864 ont fait connaître que le *recul* d'un canon chargé avec du fulmi-coton et le *recul* du même canon chargé avec de la poudre ordinaire sont dans le rapport de 2 à 3 pour une même vitesse initiale du projectile.

M. Martin de Brettes, connu par divers travaux utiles à l'artillerie, et notamment par l'application qu'il a faite de la théorie mécanique de la chaleur au tir des projectiles, comme conclusion de ses expériences, donne une explication fort simple de cette différence; mais il fait remarquer que le rapport des *reculs*, sensiblement égal à $\frac{2}{3}$ pour la charge ordinaire de poudre, change de valeur en même temps que les charges, c'est-à-dire en même temps que les vitesses initiales imprimées au projectile.

Ces faits résultent de ce que la charge de fulmi-coton se transforme tout entière en gaz, tandis que 0,32 seulement de la charge de poudre deviennent gazeux. Il y a donc 68 pour 100 de la charge entraînés à l'état solide, qui augmentent d'une quantité importante le poids du projectile à mettre en mouvement.

Supposons, à cause de l'encrassement, que 0,60 ou $\frac{3}{5}$ de la charge seulement soient entraînés avec la vitesse moyenne du boulet. Représentons par : M la masse de la bouche à feu, m la masse du boulet; $\frac{\alpha}{\beta}m$, $\frac{\alpha'}{\beta}m$ les masses de charges de poudre ordinaire et de fulmi-coton (correspondant à une même vitesse initiale) exprimées en masse du boulet; V la vitesse initiale; v, v' les vitesses de *recul;* e, e' les *reculs* correspondants. Si nous négligeons l'influence du vent du boulet qui se reproduit dans les deux cas, nous aurons, d'après le théorème des quantités de mouvement, pour la poudre ordinaire,

$$Mv = m\left(1 + \frac{\alpha}{\beta}\frac{3}{5}\right)V\,;$$

pour le fulmi-coton :

$$Mv' = m\ V,$$

et, par conséquent,

$$\frac{v'}{v} = \frac{5\beta}{3\alpha + 5\beta}.$$

Or, le rapport des *reculs* est précisément égal au rapport des carrés des vitesses

$$\frac{e'}{e} = \frac{v'^2}{v^2},$$

c'est-à-dire que

$$\text{(A)} \qquad \frac{e'}{e} = \frac{25\beta^2}{(3\alpha + 5\beta)^2}.$$

Si on fait $\frac{\alpha}{\beta} = \frac{1}{3}$, ce qui est conforme à la pratique habituelle, on trouve $\frac{e'}{e} = \frac{25}{36}$ ou environ $\frac{2}{3}$, comme l'indiquent les expériences qui ont été faites à ce sujet. Lorsqu'on fait diminuer la charge de poudre, c'est-à-dire la vitesse initiale, $\frac{\alpha}{\beta}$ diminue et $\frac{e'}{e}$ s'approche de plus en plus de l'unité; ainsi pour $\frac{\alpha}{\beta} = \frac{1}{4}$, $\frac{e'}{e}$ est très-voisin de $\frac{16}{21}$ et, pour $\frac{\alpha}{\beta} = \frac{1}{6}$, $\frac{e'}{e}$ s'élève jusqu'à $\frac{5}{6}$.

Ceci doit être, car, à mesure que la charge de poudre diminue, il en est de même de la masse de la portion de cette charge entraînée à l'état solide, qui tend à devenir tout à fait négligeable vis-à-vis du poids du boulet; $\frac{v'}{v}$ tend vers l'unité.

RECULADE s. f. (re-ku-la-de — rad. *reculer*). Action d'une personne, d'un véhicule qui recule : *C'étaient des* RECULADES *de deux mille carrosses en trois files.* (Volt.) *Les* RECULADES *ne peuvent se faire sans désordre et sans chutes.* (Boiste.)

— Fig. Mouvement en arrière, en sens contraire du progrès : *Toute attaque au pouvoir dans le but de s'en servir pour violenter les intérêts d'un pays, que cette attaque soit ou non suivie de succès, est un échec au progrès, une* RECULADE. (Proudh.) ‖ Action de céder, de renoncer à une tentative qu'on avait faite : *Il voulait plaider, il parle d'accommodement : c'est une* RECULADE *que j'approuve.*

RECULADOU s. m. (re-ku-la-dou — rad. *reculer*). Pêche. Nom des deux premiers tours ou enceintes des bourdigues.

RECULÉ, ÉE (re-ku-lé) part. passé du v. Reculer. Porté plus loin en arrière : *Un mur* RECULÉ *de deux mètres. Nos frontières* RECULÉES *semblaient éloigner de nous la guerre pour toujours.* (Mass.)

— Eloigné, lointain : *Loger dans le quartier de Paris le plus* RECULÉ. *On trouve des bananiers dans la zone torride, en Afrique, en Asie et dans les deux Amériques, dans les îles de leurs mers et jusque dans les plus* RECULÉES *de la mer du Sud.* (B. de St-P.)

— Eloigné dans le temps, existant à une époque lointaine : *Les temps les plus* RECULÉS. *La postérité la plus* RECULÉE. *A une époque très-*RECULÉE, *les glaciers des Alpes paraissent avoir descendu et s'être prolongés bien au delà de leur grande croissance périodique actuelle.* (Maury.) *Nul ne peut nier que la conscience publique n'ait fait depuis les temps les plus* RECULÉS *un grand chemin.* (Franck.)

— Porté plus loin dans le temps, ajourné, retardé : *Les élections ne peuvent plus être* RECULÉES.

— Arriéré, en retard sur les autres : *Cette nation est encore bien* RECULÉE. (Acad.) ‖ Inus.

RECULÉE s. f. (re-ku-lé — rad. *reculer*). Espace qu'on a derrière soi et dont on peut profiter pour se reculer : *La voiture n'a pas assez de* RECULÉE.

— Fam. *Feu de reculée*, Feu très-vif, qui oblige ceux qui se chauffent à se reculer : *Faire un* FEU DE RECULÉE. *Ils ont été chercher du bois et du charbon dans la cave, et ils font des* FEUX DE RECULÉE. (Danc.)

RECULEMENT s. m. (re-ku-le-man — rad. *reculer*). Action de reculer, mouvement de recul : *Le* RECULEMENT *d'un carrosse, d'une charrette.*

— Action d'éloigner, d'étendre, de porter plus loin : *Le* RECULEMENT *des frontières.*

— Techn. Partie du harnais qui entoure le cheval en arrière, et sur laquelle il pèse quand il recule. ‖ On dit aussi AVALOIRE s. f.

— Constr. Différence qu'il y a entre la ligne d'équerre du poinçon d'une croupe, au milieu d'un mur, et la ligne tirée du même poinçon à l'angle de cette croupe.

RECULER v. a. ou tr. (re-ku-lé — du préf. *re*, et de *cul*. On peut comparer pour la signification l'allemand *sich ärsen*, flamand *aerselen*, de *ars*, cul). Tirer, pousser, porter en arrière : RECULER *une table.* RECULEZ *un peu votre chaise.* RECULEZ *cet enfant du feu, de peur qu'il ne se brûle.* (Acad.)

— Reporter plus loin : RECULER *un mur, une borne.* RECULER *une haie, un fossé.* RECULER *les frontières, les bornes d'un Etat.*

— Etendre, agrandir : *Le génie* RECULE *les limites du possible.* (Lévis.) *On ne veut point passer les bornes de la plaisanterie, mais on les* RECULE *toujours.* (A. d'Houdetot.) *La science* RECULE *la frontière de l'astronomie.* (E. Pelletan.)

Il est certains objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et *reculer* des yeux.
BOILEAU.

— Eloigner dans le temps, fixer à un temps postérieur, différer, retarder : RECULER *l'exécution d'une promesse. La maladie de mon rapporteur* A RECULÉ *le jugement de mon procès.* (Acad.) *Souvent les délibérations* RECULENT *les choses au lieu de les avancer.* (Th. Leclercq.)

— Porter à une époque plus éloignée, différer, ajourner : RECULER *le payement d'une dette.* ‖ Assigner une époque lointaine : *Cet historien* RECULE *au temps de la première race les premières assemblées du peuple.*

— v. n. ou intr. Aller, se porter en arrière : RECULER *d'un pas*, RECULER *de peur.* RECULER *d'horreur. Faire* RECULER *un cheval, une voiture. On fit* RECULER *tout le monde. Comment* VOUS RECULEZ! *pied ferme, morbleu! pied ferme!* (Mol.) *La connaissance de l'avenir nous est interdite* · NOUS RECULERIONS *d'horreur à l'entrée du labyrinthe de la vie.* (Mme de Staël.) *Quand le laboureur commet un manque, il faut qu'il fasse* RECULER *la charrue en arrière.* (Matth. de Dombasle.)

Le flot qui l'apporta *recule* épouvanté.
RACINE.

L'enfant sort monstrueux du flanc qui le produit,
Et la mère *recule* à l'aspect de son fruit.
LEGOUVÉ.

— Perdre du terrain, rétrograder, revenir sur ce qu'on a fait : *Vous êtes trop avancé pour* RECULER. *Son procès* RECULE *au lieu d'avancer. C'est une faiblesse de n'oser* RECULER *quand on sent qu'on nous a fait faire une fausse démarche.* (Mass.) *Aristophane était à Athènes ce que sont de nos jours les hommes qui voudraient que les siècles* RECULASSENT. (B. Const.) *L'humanité ne retourne jamais en arrière, l'humanité ne* RECULE *jamais.* (V. Cousin.) *Une doctrine* RECULE *dès qu'elle n'avance pas.* (Jouffroy.)

Dans la route du bien qui s'arrête *recule.*
VIENNET.

— Différer, reporter ce qu'on a à faire à une époque plus éloignée : *Je voudrais qu'il me rendît ses comptes, mais il* RECULE *toujours.* (Acad.)

— Hésiter ou s'abstenir : *Quelque proposition que vous lui fassiez, il est homme à ne pas* RECULER.

— Perdre du terrain au lieu de progresser : *L'affaire n'avance pas, elle* RECULE.

— *Reculer pour mieux sauter*, Temporiser pour mieux prendre ses avantages. ‖ Ironiq. Hésiter devant une décision désagréable qu'il faudra prendre tôt ou tard.

— *Il ne recule jamais, On ne l'a jamais vu reculer*, Se dit d'un homme très-brave, ou qui soutient fermement ses droits, ses opinions : *Au dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois, Merci qu'*ON NE VIT JAMAIS RECULER *devant les combats.* (Boss.)

— *Il ne recule à rien, devant rien*, Il s'apprête à tout ce qu'on exige de lui.

— Prov. *Quand on n'avance pas, on recule*, Quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages.

— Mar. Se dit du vent qui se déplace en allant du nord au sud par l'ouest.

— Artill. Se dit des armes à feu auxquelles la décharge imprime un mouvement de recul.

— s. m. Marche d'un animal qui recule : *Le* RECULER *est très-fatigant pour les chevaux de trait.*

— Techn. Sorte de lime à l'usage des horlogers.

Se reculer v. pr. Etre reculé, porté en arrière, plus loin dans l'espace ou le temps :

Et le désir s'accroît quand l'effet *se recule.*
CORNEILLE.

— Se porter, se tirer en arrière : SE RECULER *du feu.* SE RECULER *loin d'une personne.* RECULEZ-VOUS *de là.*

— **Syn. Reculer, différer, remettre,** etc. V. DIFFÉRER.

— **Reculer, rétrograder.** Dans le sens propre, *reculer* veut dire marcher, avancer à reculons, c'est-à-dire en arrière, sans que le corps en mouvement se retourne; *rétrograder* signifie se retourner d'abord pour revenir ensuite sur ses pas. On peut dire encore que *reculer* ne suppose aucun mouvement antérieur et se dit des corps qui, après être restés quelque temps immobiles, se meuvent en arrière, c'est-à-dire dans le sens opposé à leur devant, tandis que *rétrograder* suppose toujours un mouvement antérieur et annonce un mouvement de retour. Le canon *recule* au moment de son explosion; on *recule* pour mieux sauter; le lâche *recule* à la vue d'un objet inconnu qui l'effraye; quand on s'aperçoit qu'on s'est trop avancé, on *rétrograde* jusqu'au point où l'on aurait dû s'arrêter. Enfin *reculer* est un terme vulgaire, et *rétrograder* ne convient qu'au langage de la science ou au style élevé.

— **Encycl.** On donne le nom de *reculer* à la progression rétrograde de tous les animaux. Ce mode de locomotion, qui appartient à toutes les espèces, ne s'effectue que lentement et très-difficilement, et ne peut se continuer longtemps sans fatiguer considérablement les membres et surtout les postérieurs. Il devait en être ainsi puisque tout est disposé dans l'appareil locomoteur pour faciliter le mouvement en avant.

Le mécanisme du *reculer* n'est pas le même pour le *reculer* simple et pour celui des animaux qui traînent des fardeaux. Dans le premier cas, l'impulsion rétrograde est donnée en grande partie par les membres antérieurs qui arc-boutent contre le tronc, en vertu de la direction oblique qu'ils prennent. Cette force destinée à pousser en arrière la masse du corps est produite par le redressement des angles du boulet, du coude et de l'épaule. Dans le second cas, la force destinée à opérer le *reculer* dérive, à la fois, des membres antérieurs et des membres postérieurs, car la résistance appliquée en arrière de ceux-ci se trouve entre le corps et l'espace indéfini dans lequel elle doit se mouvoir. Cette différence explique pourquoi l'impulsion rétrograde, si pénible en soi, permet à un animal attelé d'entraîner, à lui seul, la charge que plusieurs animaux de même force peuvent transporter en avant. « Le mode suivant lequel le *reculer* s'effectue, dit M. Colin, présente quelques traits communs à la plupart des animaux. Le *reculer* spontané, tel que celui du taureau et du bélier qui veulent se précipiter sur leurs rivaux, se fait souvent avec rapidité, sans s'accompagner du bercement latéral du corps, des mouvements obliques et de cette élévation de la tête qui sont ordinaires au *reculer* plus ou moins forcé. Le quadrupède qui recule déplace ses membres suivant l'ordre même de leur succession dans le pas, c'est-à-dire en diagonale, comme on peut s'en assurer chez les ruminants, les solipèdes, chez le rhinocéros, l'hippopotame, l'éléphant, même chez le chameau et la girafe, bien que l'amble soit l'allure ordinaire de ces derniers. » Le *reculer* est généralement entamé par un pied de devant, le droit ou le gauche indifféremment, et par celui qui est le moins entamé sous le corps. L'étendue des espaces franchis successivement par chaque extrémité est moins considérable que dans le pas très-lent; les pistes antérieures, au lieu de recouvrir les postérieures du même côté, restent toujours à une distance considérable de ces dernières dans le *reculer* lent, qu'elles atteignent à peine dans le *reculer* très-rapide. En outre, quelle que soit la vitesse avec laquelle s'opère le *reculer*, rarement l'animal suit une ligne droite, parce que le corps s'accompagne presque toujours d'un bercement particulier de la croupe, qui fait décrire à la partie postérieure du corps une série de sinuosités plus ou moins prononcées.

La progression rétrograde présente quelques différences suivant la direction de la surface du sol. Sur un plan incliné, elle est plus facile et s'opère avec plus de vitesse quand l'animal descend; au contraire, elle est extrêmement difficile si l'animal monte, car les membres antérieurs supportent une charge trop considérable. Enfin, le *reculer* s'effectue avec d'autant plus de peine que les membres postérieurs sont plus faibles et la région du dos et des lombes plus longue et plus flexible.

Quant au cheval, il est rare qu'il recule de lui-même. Lorsqu'on le force à exécuter cette action, il relève la tête et la porte fortement en arrière pour repousser autant que possible le centre de gravité dans cette direction; il voûte fortement les reins et, lorsque le corps se trouve menacé d'être renversé, il détache alors du sol, avec beaucoup de peine, un membre postérieur qu'il replace en arrière, à peu près dans sa position naturelle; un mouvement analogue est ensuite exécuté par le membre antérieur opposé en diagonale, et l'action se complète dans le même ordre, mais avec beaucoup de lenteur et avec un déplacement latéral très-marqué du train postérieur. Le *reculer* est donc très-fatigant pour le cheval; les reins, les jarrets surtout en éprouvent souvent des effets funestes.

Il est des chevaux qui ne veulent pas reculer; mais cela est dû généralement à quelque maladie des reins, des jarrets, ou à l'immobilité. Le cheval immobile ne peut reculer. Lorsqu'on veut le faire reculer, les extrémités antérieures, au lieu de se porter en arrière, traînent sur le sol en le labourant; l'animal s'accule sur les jarrets, puis refuse de reculer, et, si l'on y met de la force, de l'insistance, il s'irrite; il y a une animation momentanée; il relève très-haut la tête ou l'encapuchonne, se dérobe sur les côtés ou bien se redresse sur les membres postérieurs, se cabre, se défend, s'emporte, se jette à droite, en brisant ce qui s'oppose à sa marche, et en devenant ainsi dangereux pour lui-même et pour ceux qui le conduisent ou l'entourent. Enfin, une plaie des barres suffit souvent pour empêcher le cheval de reculer, si l'on emploie le mors pour le déterminer à ce mouvement.

RECULET-DE-THOIRY, montagne de France (Ain), la plus haute sommité du Jura français (1,720 mèt.). Le point culminant offre un magnifique panorama.

RECULEUR s. m. (re-ku-leur — rad. *reculer*). Nom donné, dans les mines, aux ouvriers qui sont spécialement chargés de faire tout le travail en arrière, c'est-à-dire de construire les murs en pierre sèche et d'entasser les remblais. ‖ On dit aussi REMBLAYEUR.

RECULONS (A) loc. adv. (re-ku-lon — rad. *reculer*). En reculant, en allant en arrière : *Marcher* À RECULONS. *Il est rare de marcher* À RECULONS *sans tomber à la renverse.* (Boiste.) *Deux cordiers, marchant parallèlement* À RECULONS *et se balançant d'une jambe sur l'autre, chantaient ensemble à demi-voix.* (Chateaub.)

Les sages quelquefois, ainsi que l'écrevisse,
Marchent *à reculons*, tournent le dos au port.
LA FONTAINE.

— Fig. *Marcher à reculons*, Perdre du terrain au lieu de progresser.

— Loc. adv. *Gagner sa vie à reculons, comme les cordiers*, Mal réussir en affaires, se ruiner.

RECULTIVER v. a. ou tr. (re-kul-ti-vé — du préf. *re*, et de *cultiver*). Cultiver de nouveau.

RÉCUPÉRABLE adj. (ré-ku-pé-ra-ble —

rad. *récupérer*). Que l'on peut récupérer : *Créance* RÉCUPÉRABLE.

RÉCUPÉRATEUR s. m. (ré-ku-pé-ra-teur — lat. *recuperator;* de *recuperare*, récupérer). Antiq. rom. Nom donné à des citoyens romains que désignait le préteur pour juger une question de propriété générale entre particuliers, ou entre le fisc et les particuliers, et dont le nombre variait de deux à cinq.

RÉCUPÉRATION s. f. (ré-ku-pé-ra-si-on — rad. *récupérer*). Action de récupérer, de recouvrer : *La* RÉCUPÉRATION *d'une créance.*

— Astron. S'est dit pour ÉMERSION.

RÉCUPÉRER v. a. ou tr. (ré-ku-pé-ré — latin *recuperare*, probablement de *re*, préfixe, et du fréquentatif de *capere*, prendre, ou de *cupere*, desirer. Il existe aussi dans notre langue sous la forme *recouvrer*, qui est beaucoup plus ancienne et plus usitée; *récupérer* est une forme bien plus moderne. — Change *é* en *è* devant une syllable muette : *Je récupère; qu'ils récupèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je récupérerai ; tu récupérerais*). Recouvrer, rentrer en possession de : RÉCUPÉRER *une somme que l'on croyait perdue. Je crains de ne pouvoir* RÉCUPÉRER *mes frais, mes déboursés.*

> Ce qu'on ne peut plus recouvrer,
> Il faut le savoir perdre, et les pleurs et la rage
> Ne le font pas *récupérer.*
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

Se récupérer v. pr. Se dédommager : SE RÉCUPÉRER *d'une perte.*

— Absol. : *Il avait fait quelques pertes, mais il parvint à* SE RÉCUPÉRER. (Acad.)

RECUPERETUR s. m. (ré-ku-pé-ré-tur — mot lat. qui signif. *qu'il soit récupéré*). Hist. Répétition exercée, au commencement du XVe siècle, contre les personnes qui avaient obtenu certaines faveurs royales.

Encycl. On nomma ainsi une poursuite ordonnée, en 1409, par le duc de Bourgogne, maître de Paris, contre toute personne qui avait reçu quelque don ou avantage du roi Charles VI. Cette réforme s'étendit sur tout le royaume. « Maint prud'homme en fut desert, » dit le chroniqueur; ce qui prouve que, sous prétexte de faire rentrer dans le Trésor l'argent qui avait été dilapidé par le roi, on spolia même les plus honnêtes gens. Les comtes de La Marche et de Saint-Pol, le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, l'aumônier du roi de Navarre et autres *de la partie des seigneurs* étaient les commissaires de l'enquête, *qui tout prenaient pour gaiges.* Ce fut l'occasion de la rupture qui éclata entre le duc de Berry d'une part et le duc de Bourgogne et le roi de Navarre.

RECUPERO (Joseph), minéralogiste italien, né à Catane en 1720, mort dans la même ville en 1778. Il fut chanoine à Catane. Recupero consacra sa vie à étudier et à décrire les phénomènes volcaniques de l'Etna. D'après ses calculs, dit Brydone, la première éruption de ce volcan aurait eu lieu il y a quatorze mille ans, ce qui l'embarrassait beaucoup pour concilier cette date avec la *Genèse*. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Catane (1815, 2 vol. in-4o). On y trouve la *Storia naturale e generale dell' Etna*, à laquelle l'auteur venait de mettre la dernière main au moment de sa mort. — Son frère, Alexandre RECUPERO, né vers 1740, mort à Rome en 1803, fut un numismate d'un certain mérite, qui a laissé plusieurs ouvrages.

RÉCURAGE s. m. (ré-ku-ra-je — rad. *récurer*). Action de récurer; résultat de cette action.

— Techn. Chambre où l'on rince les feuilles de fer destinées à être blanchies.

RÉCURER v. a. ou tr. (ré-ku-ré — du préf. *r*, et de *écurer*). Nettoyer par une usure superficielle : RÉCURER *les casseroles.*

— Vitic. *Récurer une vigne*, Lui donner un troisième labour.

— Arboric. Tailler, élaguer, en parlant des arbres fruitiers.

RÉCURRENCE s. f. (ré-kur-ran-se — rad. *récurrent*). Qualité de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT, ENTE adj. (ré-kur-ran, ante — du lat. *recurrens*, part. prés. du v. *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas). Qui revient ou semble revenir sur lui-même.

— Mathém. *Série récurrente*, Série dont chaque terme se forme de la somme d'un certain nombre de termes immédiatement précédents, multipliés respectivement par des expressions invariables.

— Prosod. *Vers récurrents*, Vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots que lus dans l'autre sens, ou, au moins, un sens et une mesure analogues.

— Philos. Se dit, dans le système de Fourier, des caractères qui appartiennent à une période antérieure et inférieure, et qui reparaissent dans une période plus avancée.

— Physiol. *Sensibilité récurrente*, Sensibilité observée dans les racines des nerfs rachidiens séparés de la moelle épinière par une incision.

— Anat. Se dit des nerfs laryngés inférieurs, et de plusieurs artères ou branches artérielles : *Nerf* RÉCURRENT. *Artères* RÉCURRENTES.

— s. f. Artère récurrente : *La* RÉCURRENTE *radiale. La* RÉCURRENTE *cubitale.*

— **Encycl.** Géom. *Séries récurrentes.* L'ensemble des expressions d'une série *récurrente* forme ce qu'on appelle l'échelle de relation de la série; on nomme ordre d'une série *récurrente* le nombre des termes consécutifs qui doivent concourir à la formation du suivant. Ainsi, si une série

$$S = u_0 + u_1 + u_2 + u_3 + \dots + u_n + u_{n+1} + \dots$$

est telle que, quel que soit n,

$$u_n = ru_{n-1} + su_{n-2} + tu_{n-3},$$

cette série sera *récurrente*, du second ordre, et son échelle de rotation sera $[r, s, t]$.

Les plus simples des séries *récurrentes* sont les progressions par quotient, puisqu'elles sont du premier ordre; la théorie des autres s'y ramène, parce que toute série *récurrente* est formée de l'addition des termes de même rang de progressions par quotient en nombre égal à son ordre. En effet, soient, par exemple, les trois progresssions

$$\dots a + ar + ar^2 + ar^3 + \dots'$$
$$\dots b + bs + bs^2 + bs^3 + \dots'$$
$$\dots c + ct + ct^2 + ct^3 + \dots'$$

qui, ajoutées terme à terme, donnent

$$\dots (a + b + c) + (ar + bs + ct) + (ar^2 + bs^2 + ct^2) + (ar^3 + bs^3 + ct^3) + \dots,$$

les quatre termes considérés étant quatre termes consécutifs quelconques, la question se réduit à faire voir que le quatrième est formé de la somme des trois précédents multipliés respectivement par des nombres ne dépendant que de r, s et t. Or, si nous cherchons à satisfaire à l'équation

$$ar^3 + bs^3 + ct^3 = (ar^2 + bs^2 + ct^2)r' + (ar + bs + ct)s' + (a + b + c)t',$$

quels que soient a, b et c, nous en tirerons

$$r^3 = r^2r' + rs' + t',$$
$$s^3 = s^2r' + ss' + t',$$
$$t^3 = t^2r' + ts' + t',$$

équations suffisantes pour déterminer r', s' et t'. En les retranchant deux à deux, on en tire

$$r^3 - s^3 = (r^2 - s^2)r' + (r - s)s'$$

et

$$r^3 - t^3 = (r^2 - t^2)r' + (r - t)s',$$

ou, divisant la première par $(r - s)$ et la seconde par $(r - t)$,

$$r^2 + rs + s^2 = (r + s)r' + s'$$

et

$$r^2 + rt + t^2 = (r + t)r' + s',$$

d'où, en retranchant,

$$r(s - t) + (s + t)(s - t) = (s - t)r',$$

c'est-à-dire

$$r' = r + s + t.$$

En substituant cette valeur dans

$$r^2 + rs + s^2 = (r + s)r' + s',$$

on trouve, réductions faites,

$$s' = -rs - st - tr.$$

Enfin, en substituant r' et s' dans l'une des premières, on trouve

$$t' = rst.$$

Le problème est donc toujours possible. On démontrerait de la même manière que des progressions en nombre quelconque, ajoutées terme à terme, donnent une série *récurrente* dans laquelle l'échelle de relation est formée de la somme des raisons de ces progressions, de la somme de leurs produits deux à deux pris en signes contraires, etc.

Si l'on voulait réciproquement trouver les raisons r, s, t de trois progressions par quotient propres à fournir par l'addition de leurs termes de même rang une série *récurrente* du troisième ordre, on aurait à résoudre les trois équations

$$r + s + t = r',$$
$$rs + st + tr = -s',$$
$$rst = t',$$

les inconnues seraient donc les racines de l'équation du troisième degré

$$Z^3 - r'Z - s'Z^2 - t' = 0,$$

et ces racines, qu'elles fussent réelles ou imaginaires, pourraient toujours être regardées comme résolvant le problème.

On démontrerait de même que, si l'on avait à décomposer une série *récurrente* d'ordre m en m progressions, les raisons de ces progressions seraient les racines d'une équation du degré m, ayant pour coefficients les termes de l'échelle de relation donnée pris en signes contraires. Il est clair, du reste, que, pour déterminer les premiers termes de ces progressions, on n'aurait qu'à égaler les sommes qu'on en obtiendrait en les ajoutant par rang, jusqu'au $m^{ième}$, aux m premiers termes de la série donnée.

Dans une série *récurrente* ordonnée suivant les puissances ascendantes d'une variable x, les termes manquants, s'il y en avait, pouvant toujours être réintroduits avec le coefficient 0, l'échelle de relation sera toujours de la forme $[rx, sx^2, tx^3 \dots]$. C'est ce que nous supposerons dans ce qui va suivre.

Si l'on effectue la division indiquée dans une fraction

$$\frac{A}{1 - ax},$$

on trouve pour quotient

$$A(1 + ax + a^2x^2 + a^3x^3 + \dots),$$

c'est-à-dire une progression dont la raison est ax, ou une série *récurrente* dont l'échelle de relation est $[ax]$. Il résulte immédiatement de là et de ce qui précède que la somme de m fractions simples de la forme

$$\frac{A}{1 - ax}$$

fournirait une série *récurrente* de l'ordre m ayant pour échelle de relation

$$[x\varepsilon\alpha, -x^2\varepsilon\alpha,\beta, +x^3\varepsilon\alpha,\beta,\gamma - \dots \mp x^m\alpha,\beta\dots\lambda].$$

Or, cette somme de fractions en donnerait une de la forme

$$\frac{A + Bx + Cx^2 + \dots Hx^{m-1}}{1 - x\varepsilon\alpha + x^2\varepsilon\alpha\beta - x^3\varepsilon\alpha\beta\gamma + \dots \pm x^m\varepsilon\alpha\beta\gamma\dots}.$$

Ainsi, une fraction rationnelle dont le dénominateur serait de degré m, le premier terme de ce dénominateur étant supposé 1, fournirait une série *récurrente* ayant pour échelle de relation les coefficients changés de signes des différentes puissances de x à ce dénominateur. Le cas où le dénominateur de la fraction aurait des facteurs multiples ne saurait évidemment faire exception, quoiqu'il paraisse échapper à la démonstration, parce que, le fait ayant lieu en général, on peut en conclure que, si l'on faisait la division dans le but de le vérifier, on trouverait effectivement une série *récurrente* ayant l'échelle de relation indiquée. Or, dans l'opération nécessaire à cette vérification, le cas des facteurs multiples n'apparaîtrait même pas.

Réciproquement, une série *récurrente* d'ordre m étant donnée, ainsi que son échelle de relation $[s_1, s_2, s_3, \dots, s_m]$, pour obtenir le dénominateur

$$(1 - \alpha x)(1 - \beta x), \dots, (1 - \lambda x)$$

de la fraction rationnelle génératrice, il faudrait résoudre les équations

$$\varepsilon\alpha = s_1, \quad \varepsilon\alpha\beta = -s_2, \quad \varepsilon\alpha\beta\gamma = -s_3, \quad \text{etc.},$$

ou l'équation

$$Z^m - s_1Z^{m-1} - s_2Z^{m-2} + \dots - s_m = 0$$

dont les racines seraient les valeurs de α, β,....

Une série *récurrente* étant donnée, pour en déterminer l'ordre et l'échelle de relation, il n'y aurait pas d'autre procédé à suivre que d'essayer successivement de l'identifier à une fraction rationnelle ayant pour dénominateur soit un binôme du premier degré, un trinôme du second, etc.

Pour avoir la somme des n premiers termes d'une série *récurrente*, il n'y a qu'à faire la somme des sommes des n premiers termes des différentes progressions qui la composent, et de même, pour avoir l'expression du terme de rang n, la question se réduit à trouver les progressions qui composent la série et à ajouter les expressions de leurs termes de rang n. Ces deux dernières questions, il est vrai, supposent la possibilité de résoudre l'équation de degré m, à laquelle conduirait la recherche des raisons des progressions intégrantes, si la série donnée est d'ordre m. Mais la difficulté ne peut évidemment pas être tournée.

— Anat. On nomme artères *récurrentes* celles qui semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. Ce sont : 1o la *récurrente radiale antérieure*, qui naît en arrière de la radiale, immédiatement audessous de l'origine de cette artère, dont elle a quelquefois le volume. Elle décrit à l'avant-bras une courbure à concavité supérieure, se place entre le long supinateur et le brachial antérieur, et finit par s'anastomoser avec la collatérale externe du coude; 2o la *récurrente cubitale antérieure*, qui naît de la partie supérieure interne de la cubitale et remonte vers le bras, entre le rond pronateur et le brachial antérieur; 3o la *récurrente cubitale postérieure*, plus volumineuse que la précédente. Elle passe derrière les muscles épitrochléens et s'anastomose à la partie postérieure de l'articulation du coude avec la collatérale interne et la *récurrente radiale postérieure.* 4o Celle-ci naît de l'interosseuse et remonte entre le cubital postérieur et l'anconé pour s'anastomoser avec la collatérale externe. 5o On trouve enfin à la jambe la *récurrente tibiale*, née de la tibiale antérieure au moment où elle va franchir le ligament interosseux. Elle est quelquefois très-volumineuse et s'épanouit en rameaux divergents autour de l'articulation du genou.

RÉCURSOIRE adj. (ré-kur-soi-re — du lat. *recursus*, recours). Jurispr. Se dit d'une action qui donne un recours : *Action* RÉCURSOIRE.

RÉCURSOIREMENT adv. (ré-kur-soi-reman — rad. *récursoire*). Jurispr. D'une manière récursoire.

RECURT (Adrien-Barnabé-Athanase), représentant du peuple et ministre français, né à Lannemezan (Hautes-Pyrénées) en 1796, mort en 1872. Il étudia la médecine et fut reçu docteur à Montpellier en 1822. Recurt se jeta de bonne heure dans les luttes du libéralisme, s'affilia aux carbonari, fut compromis dans l'affaire des sergents de La Rochelle et dans plusieurs autres complots, se fixa à Paris en 1828 et combattit intrépidement dans les journées de juillet 1830. Bientôt il entra dans le parti républicain militant, dont il partagea les luttes et dont il devint une des notabilités.

Médecin dans le faubourg Saint-Antoine, il exerça une grande et salutaire influence dans ces quartiers populaires par son désintéressement et son humanité. Il y fut nommé capitaine de la garde nationale. Comme républicain, il appartenait au groupe qui se ralliait autour du *National*, c'est-à-dire à la fraction la plus modérée du parti. Mais il n'en était pas moins estimé de tous, des plus ardents comme des plus pâles, à cause de son caractère honorable et de la sincérité de ses convictions. A la veille de la révolution de Février, il signa, comme membre du comité électoral démocratique (avec Louis Blanc, David d'Angers, Félix Pyat, Bastide, Guinard, etc.), le remarquable manifeste qui demandait : 1o que le peuple entier fît partie de la garde nationale; 2o que la garde nationale seule, et non l'armée, fût employée à la compression des troubles civils.

Il prit part au combat, figura dans les conciliabules du *National* et fut même inscrit sur une liste de membres du gouvernement provisoire dressée à l'Hôtel de ville. Mais on sait que ce fut la liste formée à la Chambre qui l'emporta. Toutefois, par une sorte de transaction, le gouvernement s'adjoignit Louis Blanc, Albert, Flocon et Marrast, d'abord comme secrétaires; Recurt fut nommé adjoint au maire de Paris avec Guinard. Pendant la durée du gouvernement provisoire, dans cette période orageuse et difficile, il rendit des services administratifs qui furent appréciés par la population parisienne et le firent nommer par le département de la Seine représentant à l'Assemblée constituante. En même temps, il était élu par les Hautes-Pyrénées et opta pour ce département. L'Assemblée le choisit pour l'un de ses vice-présidents et, lors de la formation de la commission exécutive, il fut appelé au ministère de l'intérieur (11 mai 1848). Au 15 mai, il exécuta purement et simplement les ordres de la commission de gouvernement et prescrivit les mesures propres à empêcher, sans effusion de sang, l'envahissement de l'Assemblée.

Quelques jours après ce malheureux événement, il présenta à l'Assemblée un double projet de loi prohibant toute réunion et association armée, et étendant à Louis-Philippe et à sa famille l'interdiction du territoire français que l'ex-roi lui-même avait fait prononcer contre les Bourbons par la loi du 10 avril 1832.

Pendant les terribles journées de Juin, il donna les preuves d'un grand courage et contribua à la reddition du faubourg Saint-Antoine, tout en montrant beaucoup d'humanité envers les vaincus. Il assistait en personne à l'attaque du faubourg, faite par le général Perrot, et, jusqu'au dernier moment, il avait fait des efforts honorables pour amener une transaction.

Dans le premier ministère de Cavaignac, il reçut le portefeuille des travaux publics, qu'il remit en octobre suivant pour remplacer Trouvé-Chauvel à la préfecture de la Seine. Il donna sa démission après l'élection de Louis-Bonaparte à la présidence de la république et reprit son siége à l'Assemblée, dans les rangs de la gauche républicaine. Il s'associa dès lors à l'opposition contre la politique de l'Elysée et contre la coalition des coteries monarchiques. Il ne joua d'ailleurs, comme dans les fonctions publiques qu'il avait remplies, qu'un rôle effacé. Recurt, homme honnête et républicain convaincu, était trop modeste pour rechercher le bruit et l'éclat.

C'est à lui qu'on doit le projet des fermes départementales en Algérie, projet qui consistait à diviser cette colonie en cantons agricoles, avec des fermes centrales exploitées par ces cantons.

Non réélu à l'Assemblée législative, Recurt rentra définitivement dans la vie privée et reprit l'exercice de sa profession.

RÉCURVIFOLIÉ, ÉE adj. (ré-kur-vi-fo-li-é — du lat. *recurvus*, recourbé; *folium,* feuille). Bot. Se dit des feuilles qui sont infléchies ou recourbées en dedans, à l'extrémité, et des végétaux qui produisent de ces feuilles.

RÉCURVIROSTRE adj. (ré-kur-vi-ro-stre — du lat. *recurvus*, recourbé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec recourbé de bas en haut.

— s. f. Nom scientifique du genre avocette.

RÉCURVIROSTRIDÉ, ÉE adj. (ré-kur-viro-stri-dé — de *récurvirostre*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'avocette.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres échasse et avocette.

RÉCURVIROSTRINÉ, ÉE adj. (ré-kur-viro-stri-né — rad. *récurvirostre*). Ornith. Syn. de RÉCURVIROSTRIDÉ.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidées, correspondant à la famille des récurvirostridées.

RÉCUSABLE adj. (ré-ku-za-ble — rad. *récuser*). Qui peut être récusé : *Témoin* RÉCUSABLE. *Juge* RÉCUSABLE.

— A qui l'on peut ne pas ajouter foi : *Personne* RÉCUSABLE. *Témoignage* RÉCUSABLE. *Autorité* RÉCUSABLE.

RÉCUSANT, ANTE s. (ré-ku-zan, an-te — rad. *récuser*). Personne qui récuse, qui exerce un droit de récusation.

RÉCUSATION s. f. (ré-ku-za-si-on — rad.

récuser). Action de récuser : *Le droit de* RÉCUSATION *des jurés appartient au ministère public et à l'accusé.*

— **Encycl.** Le droit de *récusation* s'exerçait très-largement dans l'organisation judiciaire de la république romaine. Les jugements, tant en matière civile que criminelle, étaient rendus par les simples citoyens, ou par un ordre entier de citoyens, qui délibéraient sous la présidence et avec le concours d'un magistrat chargé de procéder à l'information et de dégager les questions de droit du débat. C'était le système du jury étendu à toutes les matières contentieuses, sans acception des causes civiles ou criminelles. On comprend que, sur les tables ou listes des citoyens jugeurs, les plaideurs pouvaient faire le choix de leurs juges, ou du moins les choisir par voie d'élimination, en récusant sans restriction et sans limitation de nombre tous ceux dont l'impartialité pouvait leur être suspecte. Le droit de *récusation* disparut ou se trouva, du moins, circonscrit dans de fort étroites limites quand les citoyens n'eurent plus de part aux jugements et que la justice fut exclusivement rendue par des magistrats dont la fonction devint permanente.

Dans notre législation présente, le droit de *récusation* ne s'exerce avec une certaine ampleur que dans les matières criminelles et relativement à la formation du jury qui doit connaître de chaque affaire. Ce droit est restreint à un certain nombre de cas nommément déterminés par la loi relativement aux magistrats des cours et des tribunaux civils, de commerce ou de paix.

Parlons d'abord de la *récusation* qui s'adresse aux juges ou autres magistrats des tribunaux et des cours. Nous avons à faire à cet égard quelques observations générales. La première est que le droit de *récusation* est facultatif; la partie intéressée peut en user ou ne pas en user à son gré, et, si elle néglige de l'exercer, le jugement à intervenir ne sera pas moins valide, bien que l'un des juges qui y a concouru se trouvât dans un cas de *récusation*. Une autre règle générale de la matière est qu'il n'existe pas, hormis relativement au jury, de droit de *récusation* péremptoire, c'est-à-dire sans déduction de motifs. Toute *récusation* doit être motivée sur des faits nettement articulés. Enfin, et c'est la dernière observation générale qui reste à faire, les faits à raison desquels la *récusation* se produit ne peuvent être des faits quelconques de nature à mettre le magistrat en suspicion, mais doivent strictement rentrer dans l'une des catégories de circonstances admises par la loi comme moyen de *récusation*.

L'article 378 du code de procédure civile, qui énumère ces cas de *récusation*, est essentiellement limitatif, à la différence de l'ancienne ordonnance civile de 1667, dont les dispositions en cette matière étaient simplement indicatives et laissaient aux tribunaux la latitude d'admettre des *récusations* motivées sur des causes que la loi n'avait pas prévues, pourvu que les faits fussent graves et de nature à faire craindre que le juge n'opinât point avec une entière liberté d'esprit et une absolue impartialité de conscience.

Parcourons les causes de *récusation* dont l'article 378 présente la nomenclature. D'après cet article, « tout juge peut être récusé : 1° s'il est parent ou allié des parties ou de l'une d'elles jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement; 2° si la femme du juge est parente ou alliée de l'une des parties, ou si le juge est parent ou allié de la femme de l'une des parties au degré ci-dessus, lorsque la femme est vivante ou, qu'étant décédée, il en existe des enfants; si elle est décédée et qu'il n'y ait point d'enfants, le beau-père, le gendre ni les beaux-frères ne pourront être juges. » Ces deux premiers cas de *récusation* ne réclament aucun commentaire; le plus souvent même, dans de semblables conditions, la *récusation* n'aura point à se produire et le juge la préviendra par une abstention volontaire.

Selon le même article 378, il y a matière à *récusation* : « 3° si le juge, sa femme, leurs ascendants ou descendants ou alliés dans la même ligne ont un différend sur pareille question que celle dont il s'agit entre les parties. » L'intérêt de la *récusation* est évident ici; le juge, ayant un procès personnel dont l'issue dépend de la solution de la même question, pourrait, même involontairement et sans avoir le parti pris de créer un précédent en sa faveur, incliner dans la cause du côté de la solution qu'il doit désirer pour lui-même.

Les juges peuvent être récusés : « 4° s'ils ont un procès en leur nom dans un tribunal où l'une des parties sera juge; s'ils sont créanciers ou débiteurs d'une des parties. » Le juge créancier de l'un des plaideurs peut avoir intérêt à ce que ce dernier gagne son procès. Si le juge est débiteur de l'une des parties, il se trouve vis-à-vis d'elle dans une situation jusqu'à un certain point dépendante, et la jurisprudence applique rigoureusement et à la lettre cette disposition particulière de l'article 378. Ainsi, il a été constamment décidé que le juge est récusable toutes les fois qu'il est débiteur envers l'une des parties d'une somme en capital, bien que cette somme ne soit point encore exigible. Il semblerait cependant qu'il n'y a qu'une dette échue, une dette en souffrance, qui mette le débiteur dans la dépendance du créancier; mais la jurisprudence applique ici la loi à la lettre et ne se permet pas de distinguer là où le texte du code n'a fait lui-même aucune distinction. Néanmoins, on a généralement admis un tempérament que la raison en effet commande : on a maintes fois jugé qu'un magistrat ne serait pas récusable pour la seule raison qu'il est le locataire de l'une des parties au procès, ou qu'il est chargé de lui servir une rente, pourvu, bien entendu, qu'il n'y ait pas de termes de loyer ou d'annuités de la rente en retard d'être payés.

Les juges sont récusables : « 5° si, dans les cinq ans qui ont précédé la *récusation*, il y a eu procès criminel entre eux et l'une des parties ou son conjoint, ou ses parents ou alliés en ligne directe. » Ceci ne demande aucun commentaire; les procès criminels laissent après eux des ressentiments et ont toujours dans l'opinion publique un écho qui ne permettrait pas au juge de siéger sans braver toutes les convenances.

Les juges sont récusables : « 6° s'il y a procès civil entre le juge, sa femme; leurs ascendants et descendants ou alliés dans la même ligne et l'une des parties, et que ce procès, s'il a été intenté par la partie, l'ait été avant l'instance dans laquelle la *récusation* est proposée; si, ce procès étant terminé, il ne l'a été que dans les six mois précédant la *récusation*. »

On voit, d'après le texte de ce paragraphe de l'article 378, qu'il n'y aurait pas lieu à *récusation* si le procès pendant entre le juge et l'une des parties avait été introduit par cette partie elle-même en qualité de demanderesse au cours même de l'instance dans laquelle se produit l'incident de la *récusation*. Il ne fallait pas, en effet, laisser au plaideur la faculté de se créer un moyen d'éliminer un juge dont il redoute peut-être l'incorruptibilité et les lumières, en intentant un procès quelconque à ce magistrat.

Il peut y avoir lieu à *récusation* : « 7° si le juge est tuteur, subrogé tuteur ou curateur, héritier présomptif ou donataire, maître ou commensal de l'une des parties. » Les circonstances auxquelles se réfère ce paragraphe supposent des rapports d'affection d'une certaine intimité. Le cas de commensalité existe, que le juge mange habituellement à la table de la partie ou que ce soit au contraire le juge lui-même qui reçoive habituellement la partie à sa propre table. Si le magistrat est l'ordinaire amphitryon, il n'a, il est vrai, nulle raison pour être le complaisant de son hôte et ne saurait être suspect de dépendance vis-à-vis de lui; mais la commensalité ne suppose pas moins des raisons de familiarité qui rendraient certainement les conditions fort inégales entre les deux plaideurs. Du reste, il n'y a pas commensalité dans le sens du paragraphe 7 de l'article 378, commensalité donnant lieu à *récusation*, dans le fait que le magistrat et l'une des parties sont les pensionnaires d'un même traiteur ou les habitués d'une même table d'hôte.

Il y a lieu à *récusation* : « 8° si le juge a donné conseil, plaidé ou écrit sur le différend; s'il en a précédemment connu comme juge ou comme arbitre; s'il a sollicité, recommandé ou fourni aux frais du procès; s'il a bu ou mangé avec l'une ou l'autre des parties dans leur maison ou reçu d'elle des présents. » Le juge qui a donné des conseils à l'un des plaideurs a nécessairement une opinion préconçue; du reste, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu de consultation écrite, un avis exprimé verbalement suffit pour le rendre récusable. Quant aux présents reçus, il importe de faire une remarque : bien que la loi ne s'en explique pas formellement, il y a lieu d'assimiler aux présents faits au juge ceux qui ont été offerts à sa femme, à ses enfants ou à ses parents très-proches. Ces personnes devraient être réputées interposées; sans cela, il serait trop facile aux plaideurs d'éluder la disposition de la loi.

Le juge est récusable : « 9° s'il y a inimitié capitale entre lui et l'une des parties; s'il y a eu de sa part agression, injures ou menaces, verbalement ou par écrit, depuis l'instance ou dans les six mois précédant la *récusation* proposée. » Si les faits d'agression procédaient de la partie, ils ne rendraient pas le juge récusable, quoiqu'ils pussent lui inspirer une certaine animosité; il ne peut pas dépendre d'un plaideur de se créer à volonté des moyens de *récusation*. L'inimitié capitale dont parle le paragraphe 9 est en général celle qui résulte d'homicide ou de tentative d'homicide sur la personne ou sur les proches, ainsi que d'atteintes graves à l'honneur. L'inimitié capitale, d'ailleurs, ne saurait être exactement définie, et la question reste nécessairement livrée à l'appréciation des tribunaux.

Il reste à dire quelques mots de la procédure particulière à l'instance incidente qui a pour objet la *récusation*. Il peut arriver que le magistrat aille au-devant du débat en s'abstenant spontanément de connaître de l'affaire. Le juge qui a l'intention de se déporter volontairement doit en faire la déclaration, en chambre du conseil, au tribunal qui apprécie ses motifs. Ce n'est, bien entendu, qu'à défaut de ce déport spontané que la procédure s'engage. La partie formule sa *récusation* motivée par un acte consigné sur les registres du greffe; cette forme de procédure a paru plus respectueuse que l'assignation directe que l'ordonnance de 1667 permettait de notifier à la personne du magistrat récusé. Une expédition de l'acte de *récusation* est transmise par le greffier au tribunal qui, en chambre du conseil, délibère sur le caractère et l'apparence plus ou moins sérieuse et consistante de l'incident. Si la *récusation* paraît à première vue destituée de tout fondement sérieux, si, par exemple, les faits articulés sont notoirement inexacts, le tribunal, sans information plus ample, rejette la *récusation*. Dans le cas contraire, il ordonne la communication de l'acte au magistrat récusé et détermine un délai dans lequel ce dernier devra fournir ses explications ou sa réponse. Le magistrat ainsi mis en cause consigne sa réponse au greffe, à la suite de l'acte même de *récusation*. S'il reconnaît les faits articulés, l'affaire n'a naturellement pas d'autre suite; le magistrat s'abstient de son plein gré. S'il conteste les motifs de la *récusation*, la discussion s'engage et l'incident est plaidé à l'audience publique, dans la forme ordinaire. Dans le cas où le tribunal admet en définitive la *récusation*, le juge récusé s'abstiendra nécessairement du jugement de l'affaire dans laquelle son déport a été demandé, et il ne pourrait participer à ce jugement sans commettre un abus de pouvoir et une véritable forfaiture. Si, au contraire, la *récusation* est, en définitive, repoussée, la partie récusante est condamnée à une amende, dont le minimum est de 100 francs et dont la loi n'a pas fixé le maximum, laissant ainsi une assez ample latitude aux sévérités des tribunaux. Le juge récusé peut même intervenir et réclamer des dommages et intérêts en réparation de l'atteinte portée à son honorabilité par une *récusation* téméraire. En pareil cas, le juge ne connaîtra point de l'affaire; il s'est forclos lui-même évidemment en se portant incidemment l'adversaire de la partie récusante.

Les magistrats du ministère public peuvent être récusés comme les juges et pour les mêmes causes; mais ils ne peuvent l'être que dans les procès où ils figurent simplement comme partie jointe. Quand le magistrat du ministère public agit comme partie principale, il représente un intérêt social dont l'élévation et le caractère d'impersonnalité est censé le placer au-dessus des défaillances humaines. Remarquons enfin que la *récusation* peut être dirigée, non pas seulement individuellement contre un magistrat, mais contre un tribunal entier ou contre une des chambres ou sections d'un tribunal. En pareil cas, le jugement de l'incident est porté à la cour du ressort. Si c'était contre une cour d'appel ou contre une de ses sections que la *récusation* fût formée, c'est à la cour de cassation qu'il appartiendrait d'en connaître.

Passons à la *récusation* des jurés. Ici tout se réduit à des termes de la plus parfaite simplicité : il n'y a pas de procédure; le jury de chaque session de la cour d'assises se compose de trente-six membres ou de trente au minimum, déterminés au moyen d'un tirage au sort auquel il est procédé par la cour d'appel, sur la liste générale du jury du département. Le jury spécial de chaque affaire, composé de douze membres, est ensuite formé au moyen d'un nouveau tirage au sort auquel procède le président de la cour d'assises sur la liste du jury de la session. Le ministère public et l'accusé peuvent exercer un nombre égal de *récusations*; ils peuvent récuser respectivement chacun douze jurés, si le jury de la session comprend trente-six membres, et chacun neuf s'il ne comprend que trente membres. Si le nombre de trente à trente-six est impair, l'accusé a droit à une *récusation* de plus que le ministère public. La *récusation* se produit péremptoirement et sans articulation de motifs; le défenseur ou le ministère public se bornent à prononcer le mot sacramentel : *récusé*, au moment où sort de l'urne le nom du juré qu'ils veulent éliminer. Toute présomption de partialité, si légère, si inconsistante qu'elle soit, fût-elle même imaginaire, suffit pour justifier une *récusation* dans ces graves débats où il s'agit de la vie ou de la liberté des citoyens.

RÉCUSÉ, ÉE (ré-ku-zé) part. passé du v. Récuser : *Juge* RÉCUSÉ. *Témoignage* RÉCUSÉ.

RÉCUSER v. a. ou tr. (ré-ku-zé — lat. *recusare;* de *re* préfixe, et de *causa*, cause, procès). Refuser, en vertu d'un droit spécial, d'accepter comme juge, témoin ou arbitre : RÉCUSER *un juge.* RÉCUSER *un juré.*

— Ne pas admettre, rejeter : RÉCUSER *l'autorité, le témoignage d'un auteur. La prévention et la flatterie sont suspectes, je les* RÉCUSE. (La Bruy.) *Quelque respect que je porte aux anciens, je* RÉCUSE *leur autorité en physique.* (B. de St-P.) RÉCUSER *le préjugé sans l'entendre est de tous les préjugés le plus absurde.* (Proudh.)

Se récuser v. pr. Etre, pouvoir être récusé : *Tout juge qui émet son jugement d'avance peut* SE RÉCUSER. (Boiste.)

— Se déclarer soi-même incompétent : *Quand il s'agit de prononcer sur de telles questions, je* ME RÉCUSE. (Acad.)

Demandez à monsieur. — Ah! moi, je *me récuse.*
V. Hugo.

RECY, village et comm. de France (Marne), cant., arrond. et à 6 kilom. de Châlons, sur le canal latéral à la Marne; 365 hab. Ce village possède une église romane fort intéressante.

RED-CEDAR ou **CÈDRE-ROUGE**, petit lac des Etats-Unis, dans le N.-E. du territoire du Missouri, par 47° 40′ de latit. N. et 98° de longit. O. Il donne naissance au plus septentrional des cours d'eau qui forment le Mississipi.

RED-DEER-LAKE (*lac du Daim Rouge*), lac de la Nouvelle-Bretagne, dans le pays des Knistinaux, à l'O. du lac Ouinipigous, auquel il envoie ses eaux par le Red-Deer-River. Ses bords sont couverts de pins, de hêtres, de peupliers et de saules.

RED-RIVER (*rivière Rouge*), rivière de l'Amérique septentrionale, qui prend sa source au Mexique, dans la sierra del Sacramento, et se jette dans le Mississipi, par 32° 15′ de latit N. et 94° 8′ de long. O., après un cours d'environ 3,600 kilom. Son nom lui vient de la couleur rouge bistre ou chocolat que donne à ses eaux une terre grasse de cette couleur.

RED-RIVER, rivière des Etats-Unis, qui sort du lac Travers et se jette dans le lac Winnipeg, après un cours de 160 kilom.

RED-ROCK, lac de l'Amérique du Nord, traversé par la rivière de la Mine de cuivre.

RÉDACTEUR, TRICE s. (ré-da-kteur, tri-se — du lat. *redactus*, part. passé de *redigere*, rédiger). Personne qui rédige : *Le* RÉDACTEUR *d'un traité. Le* RÉDACTEUR *en chef d'un journal. La principale* RÉDACTRICE *d'un journal de modes. Les* RÉDACTEURS *de la procédure criminelle ancienne ont plus songé à trouver des coupables que des innocents.* (Volt.) *Un journal n'est pas fait par ses* RÉDACTEURS, *mais par ses abonnés.* (E. de Gir.) *Il n'y a plus qu'un seul* RÉDACTEUR *en chef de tous les journaux, c'est le ministre de l'intérieur.* (L. Veuillot.)

Un *rédacteur* met toute son étude,
Tout son esprit, toute son habitude
A rédiger au long, de point en point,
Ce qu'on pensa, quoiqu'il ne pense point.
VOLTAIRE.

— s. m. Administr. Employé chargé de rédiger les pièces d'administration. ‖ Ouvrier chargé, dans les chemins de fer, de mettre les suscriptions sur les colis.

RÉDACTION s. f. (ré-da-ksi-on — du lat. *redactus*, part. passé de *redigere*, rédiger). Action de rédiger ; résultat de cette action : *La* RÉDACTION *d'un traité. La* RÉDACTION *d'un acte, la* RÉDACTION *d'un projet de loi. La* RÉDACTION *d'un journal. Le célèbre ouvrage intitulé* De la sagesse *n'est guère qu'une* RÉDACTION *plus méthodique et une ordonnance plus régulière de tout ce qu'on trouve dans les* Essais *de Montaigne.* (Ste-Beuve.) *La* RÉDACTION *définitive des livres contenant l'histoire ancienne d'Israël ne remonte pas probablement au delà de l'an 750 avant l'ère chrétienne.* (Renan.) *Ces coutumes ne nous sont parvenues que sous leur forme la plus moderne, dans la* RÉDACTION *du* XVI[e] *siècle.* (Michelet.)

— Ensemble des rédacteurs : *Appartenir à la* RÉDACTION *d'un journal. Donner à dîner à toute la* RÉDACTION.

— Bureau, salle où travaillent les rédacteurs : *Aller à la* RÉDACTION. *Venez me trouver ce soir à la* RÉDACTION.

REDAN s. m. (re-dan — déviation orthographique de *redent*, proprement ouvrage dentelé. Comparez les expressions allemandes *sägewerk*, anglais *sawwork*, ouvrage en scie). Fortif. Ouvrage ouvert à la gorge, qui est composé de deux côtés ou faces d'égale longueur et formant un angle saillant, c'est-à-dire dont le sommet est tourné vers l'extérieur.

— Constr. Ressaut que l'on fait de distance en distance, quand on construit un mur sur un terrain en pente.

— Par anal. Ressaut naturel : *A chaque* REDAN *du rocher croissaient des touffes de chênes nains, des buis et des lauriers-roses.* (Chateaub.) *Les rides creuses de ses joues, les* REDANS *de son crâne tortueux et sillonné, les salières qui masquent ses yeux et ses tempes n'indiquent rien de débile dans sa constitution.* (Balz.)

— Mar. Nom donné à des entailles faites en sens opposés dans deux pièces qu'on veut rendre solidaires l'une de l'autre.

— Techn. Chacun des gradins d'un banc d'ardoise en exploitation.

— **Encycl.** Fortif. V. PLACE FORTE.

REDANSER v. a. ou tr. (re-dan-sé — du préf. *re*, et de *danser*). Danser de nouveau : *Ce quadrille plut tellement qu'on le* REDANSA.

— v. n. ou intr. Se livrer de nouveau à la danse : *On dansa, on soupa, puis l'on* REDANSA. *Des temps meilleurs arrivent et nous* REDANSERONS. (Laujon.)

RÉDARGUER v. a. ou tr. (ré-dar-gu-é — lat. *redarguere;* du préf. *re*, et de *arguere*, accuser, convaincre). Blâmer, reprendre : *Il faut* RÉDARGUER *ce jeune homme. Il n'y a rien à* RÉDARGUER *dans cet ouvrage.* (Acad.) ‖ Vieux mot.

REDBRIGE, village d'Angleterre, sur le chemin de fer de Londres à l'île de Portland. C'est un petit port très-ancien, faisant

un commerce assez considérable de charbon de terre, de grains et de bois de charpente. Chantier de construction pour les vaisseaux.

REDDE s. f. (rè-de — du lat. *reddere*, rendre). Anc. jurispr. Élargissement des prisonniers détenus pour des causes légères. ‖ Amnistie que l'on accordait à l'occasion de certaines fêtes.

REDDE CÆSARI QUÆ SUNT CÆSARIS, ET QUÆ SONT DEI DEO. V. RENDRE.

REDDIGOUDIAM, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans les Serkars septentrionaux, à 72 kilom. N.-N.-O. de Masulipatan.

REDDING (Cyrus), écrivain et publiciste anglais, né à Penryn, comté de Cornouailles, en 1785. Après avoir collaboré au *Pilot* de Londres (1806), dirigé le *Chronicle* de Plymouth, la *Dramatic Review* de Warwick, il alla prendre à Paris la direction du *Galignani's Messenger*, qu'il garda jusqu'en 1818. De retour en Angleterre, Redding devint un des principaux rédacteurs du *New-Monthley Magazine* (1820), du *Metropolitan* (1830), puis rédigea les journaux wighs le *Guardian*, à Bath ; l'*Examiner*, dans le comté de Stafford, et abandonna en 1840 le journalisme. Outre des brochures politiques, des poésies, des traductions en vers des poésies de Kœrner, une traduction de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers, etc., on lui doit : le *Mont Edgecumbe*, poëme; *Gabrielle* (1829); *Histoire des vins modernes* (1833, in-8°); *Manuel du sommelier; Velasco*, roman (3 vol.); *Dictionnaire de géographie maritime*, etc.

REDDITCH, ville d'Angleterre, comté de Worcester, sur l'Arrow, célèbre par sa fabrication d'excellentes aiguilles à coudre ; 5,000 hab.

REDDITION s. f. (rèd-di-si-on — lat. *redditio ;* de *reddere*, rendre, formé de *re* préfixe, et de *dare*, donner). Action de rendre une place aux assiégeants : *La* REDDITION *d'une ville forte, d'une citadelle. J'espère que la* REDDITION *du château de Namur suivra de près celle de la ville.* (Racine.)

— Présentation d'un compte pour qu'il soit arrêté, réglé : *On ne peut savoir s'il est solvable qu'après la* REDDITION *de son compte.* (Acad.) *Il voulait éluder ainsi une* REDDITION *de compte plus qu'embarrassante.* (A. Karr.)

— Astrol. *Reddition de lumière*, Action par laquelle les astrologues prétendaient qu'une planète laisse échapper sa lumière.

— **Encycl.** Art milit. Tous les cas qui se rapportaient aux *redditions* de place étaient jadis sous la juridiction du connétable. La *reddition* est la remise d'une forteresse faite par un assiégé vaincu, en vertu d'une capitulation. On cède la place dans l'état où elle se trouve; on remet le matériel d'artillerie, les munitions, le plan, une déclaration des mines existantes, des fougasses chargées, etc. Le vainqueur s'engage à secourir les malades de l'armée évacuante, à respecter les propriétés, à ménager les habitants. Autrefois, dans son serment d'investiture, tout gouverneur de place s'engageait, au péril de sa tête, à ne se rendre qu'après avoir subi trois assauts sur la brèche du corps de la place. La rigueur de ce principe a fléchi. D'après le code de l'an V, un chef de forteresse peut se rendre après un assaut. Alors un conseil d'enquête est chargé de constater si le conseil de défense et le commandant de place ont épuisé, pour retarder leur défaite, tous les efforts qu'ils devaient faire. Si le conseil d'enquête opine défavorablement, le fait de la *reddition* est référé à la justice militaire. D'après le décret du 1er mai 1812, la capitulation dans une place de guerre assiégée et bloquée peut avoir lieu si les vivres et les munitions sont épuisés après avoir été ménagés convenablement, si la garnison a soutenu un assaut à l'enceinte sans pouvoir en soutenir un second, et si le gouverneur ou commandant a satisfait à toutes les obligations qui lui sont imposées par le décret du 25 décembre 1815. Dans tous les cas, le gouverneur ou commandant, ainsi que les officiers, ne sépareront pas leur sort de celui de leurs soldats et le partageront. Lorsque ces conditions n'auront pas été remplies, toute capitulation ou *reddition* de place sera déclarée déshonorante et criminelle et sera punie de mort.

Manesson a retracé minutieusement les règles qui étaient observées jadis par la troupe qui rendait la place afin d'éviter, dans l'évacuation, tout conflit entre vainqueurs et vaincus. De nos jours, on n'a établi aucune règle fixe sur le système d'évacuation. Le décret du 26 juillet 1792 interdisait aux habitants d'une ville assiégée toute réquisition adressée au commandant de place, tendant à provoquer la *reddition* de la forteresse. Quelquefois la garnison obtient de sortir mèche allumée, drapeau déployé, avec les honneurs de la guerre.

— Jurispr. *Reddition de compte.* Tout administrateur est tenu de rendre compte de sa gestion. C'est la règle commune, qu'il s'agisse d'un administrateur commis par la justice, tel qu'un séquestre, ou investi de sa fonction par les dispositions de la loi, comme un tuteur, ou enfin tenant ses pouvoirs d'une convention privée, comme un mandataire ou procureur fondé ordinaire. La *reddition* de compte consiste dans l'état détaillé, présenté par le comptable, de l'intégralité des articles de recette et de dépense qui se rattachent à sa gestion. Le compte se termine par l'énonciation, soit de l'excédant de recette sur les dépenses justifiées, dont le comptable se trouve débiteur, soit, au contraire, par l'énonciation de la dépense excédante jusqu'à concurrence de laquelle il se trouve à découvert et par conséquent créancier. L'administrateur obligé à rendre compte se nomme le rendant compte ou, plus brièvement, le rendant. La partie dont les intérêts ont été gérés se nomme l'oyant compte ou, par abréviation, simplement l'oyant. On appelle reliquat l'excédant de la recette sur la dépense dont le comptable reste débiteur au moment de la clôture ou apurement du compte.

Entre parties majeures et capables, le compte peut être rendu à l'amiable et dans la forme qu'il convient aux intéressés d'adopter. Il est néanmoins rationnel que le compte même amiable présente, article par article, les éléments de la dépense et de la recette. Toutefois, il pourrait à la rigueur se borner à exprimer le reliquat dont le comptable se trouve débiteur ou, au contraire, l'excédant de dépense dont il demeure créancier. S'il y a parmi les parties des mineurs ou autres incapables, ou si, les parties étant majeures, une solution amiable n'est pas possible entre elles, il doit être procédé à la *reddition* de compte dans les formes déterminées par les articles 527 et suivants du code de procédure civile, dont nous allons indiquer succinctement les dispositions.

L'instance ayant pour objet l'apurement du compte peut être, et doit être le plus ordinairement, introduite et poursuivie par la partie à laquelle le compte est dû, c'est-à-dire par l'oyant. Néanmoins, le comptable peut lui-même prendre l'initiative et actionner en justice l'oyant pour ouïr et recevoir la *reddition* de son compte. La loi détermine d'abord quel est le tribunal compétent pour statuer. S'il s'agit d'un comptable commis par justice, c'est le tribunal même qui l'a nommé qui doit connaître de l'affaire ; s'il s'agit d'un tuteur, l'instance en *reddition* de compte doit être portée devant le tribunal dans la circonscription duquel la tutelle a été déférée. Tous autres comptables doivent être assignés devant le tribunal de leur domicile; c'est l'application de la règle qu'en matière personnelle et mobilière le demandeur suit la juridiction du défendeur (*actor sequitur forum rei*). L'instance est introduite dans la *forme ordinaire*, et par voie d'ajournement; elle est en général sujette au préliminaire de conciliation. Le tribunal, s'il y a lieu, ordonne qu'il sera procédé à la *reddition* de compte demandée, désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de juge-commissaire et fixe les délais dans lesquels le compte sera présenté. Ce compte une fois rédigé est produit devant le juge-commissaire au jour indiqué par ce magistrat et l'oyant est sommé, en la personne de son avoué, d'assister à la présentation du compte devant le juge pour l'approuver ou le contester. Les pièces justificatives sont jointes à la présentation du compte et discutées en même temps. Ces pièces sont d'ailleurs préalablement communiquées à l'avoué de l'oyant, soit par communication manuelle et sur récépissé, soit par la voie du greffe. Pour faciliter la procédure et la rendre moins dispendieuse, la loi dispense de la formalité de l'enregistrement les quittances des fournisseurs, ouvriers, maîtres de pension et autres pièces de même nature justificatives des différents articles de dépens (*code de pr., art. 537*).

Si le compte, tel qu'il est présenté, est approuvé *par l'oyant, la contestation* se trouve par là même terminée. Si le compte est débattu, le *juge-commissaire dresse un procès*-verbal indiquant les points litigieux et renvoie *la cause et les parties à l'audience*. A cette audience, le juge-commissaire est entendu *dans son rapport, ainsi* que les avoués et avocats des parties dans leurs conclusions *et plaidoiries respectives. Le tribunal* statue sur les points en contestation et apure le compte *dont il fixe le solde*, si solde il y a, soit à la charge du comptable, soit à la charge de l'*oyant*.

L'article 541 du code de procédure contient, en matière de *reddition* de compte, une disposition particulière qu'il importe de remarquer. Cet article pose en principe que la révision d'un compte judiciairement apuré ne peut être demandée en justice. Sans doute, après la décision des juges du premier degré, les parties peuvent se pourvoir par appel et remettre en question tout ce qui a été décidé *en première instance; mais*, quand la décision a acquis l'autorité de la chose jugée, il ne peut être question de révision. La révision équivaudrait à une nouvelle *reddition* de compte et entraînerait d'inextricables difficultés. Au contraire, et là réside la disposition exceptionnelle de l'article 541, les parties peuvent demander le redressement par les mêmes juges d'un compte déjà apuré judiciairement. La loi détermine d'une manière limitative quelles sont les causes qui peuvent donner lieu au redressement du compte. Ce sont : 1° les erreurs; 2° les omissions; 3° les faux emplois; 4° les doubles emplois. L'erreur doit s'entendre d'une erreur de calcul. A la rigueur, des erreurs de cette nature devraient être rectifiées d'un commun accord entre les parties intéressées, suivant l'ancien adage : *Erreur ne fait pas compte.* Mais si l'une des parties résiste, il faut bien recourir à la justice, et la voie du redressement est ouverte. L'omission n'a pas besoin d'être définie; elle consiste dans le fait d'avoir négligé, par oubli, de porter en compte un article de recette ou de dépense. La voie du redressement offre encore ici un moyen facile de réparation. Le faux emploi consiste dans le fait d'avoir porté en recette ou en dépense un article ou plusieurs articles ne s'appuyant que sur des pièces fausses ou entachées d'inexactitude volontaire ou involontaire. Le double emploi est le fait d'avoir fait figurer deux fois, sous des formes diverses probablement, un même article à la dépense ou à la recette. Voici un exemple de double emploi : un tuteur a porté en recette, dans son compte de tutelle, les loyers par lui perçus d'une maison appartenant à son pupille, mais il a eu soin de ne porter ces loyers en recette que sous déduction de la contribution foncière de la maison, contribution qu'il a acquittée annuellement. D'un autre côté, ce même tuteur porte au chapitre des dépenses les contributions par lui payées de la maison dont il s'agit. Le double emploi est manifeste; il avait déjà retenu l'impôt foncier en déduction sur les loyers, il ne peut pas reproduire l'article dans le chapitre des dépenses. Ici encore la voie du redressement viendra au secours du pupille. Il est presque superflu de faire remarquer que l'action en redressement n'est ouverte qu'autant que les erreurs dont on se prévaut n'avaient point été signalées au moment du premier jugement. Si elles avaient été discutées et s'il y avait été statué alors, il est clair qu'il n'y aurait pas lieu d'y revenir. Ajoutons que l'article 541 est limitatif et n'ouvre la voie du redressement de compte qu'exclusivement à raison des faits qu'il énumère. Une erreur de droit ne donnerait point lieu au redressement, sauf aux parties à se pourvoir par appel, par cassation ou toute autre voie de recours si elles se trouvaient encore dans le délai utile. La demande en redressement est portée devant les mêmes juges qui ont déjà statué; c'est une suite, un appendice du jugement déjà rendu. Quand la loi dit que l'action doit être portée devant les mêmes juges, il faut entendre que ce doit être *devant le même tribunal ou la même cour*. Il n'est pas nécessaire que les magistrats soient personnellement les mêmes; cette condition serait le plus souvent irréalisable. Du reste, l'action en redressement devant les mêmes juges est ouverte *de plano* et les parties peuvent y recourir au lieu de procéder par voie d'opposition ou d'appel, alors même qu'elles seraient encore dans le délai pour user de ces moyens de faire réformer la décision. Elles peuvent encore recourir au redressement de compte quand toute autre voie de recours leur est fermée par la péremption des délais légaux. Cette action en redressement n'ayant été soumise par la loi à aucune péremption particulière, les jurisconsultes s'accordent à dire qu'elle ne peut être éteinte que par la prescription trentenaire révolue depuis la prononciation du jugement qui a apuré le compte.

— Iconogr. Parmi les *Redditions* de villes qui ont été représentées par des peintres plus ou moins habiles, nous citerons : la *Reddition d'Ascalon* (1152), tableau de Sébastien Cornu (Salon de 1841); la *Reddition de Ptolémaïs* (1191), tableau de Blondel, exposé en 1841 et gravé par J.-J. Frilley; la *Reddition de Châteauneuf-de-Randon en* 1380 (après la mort de Duguesclin, le gouverneur du château vient déposer les clefs sur le corps du grand capitaine), tableaux de Brenet (Salon de 1777) et de Rivoulon (Salon de 1838); la *Reddition de Mayence* et la *Reddition de Bingen* (1644), tableaux d'Hip. Lecomte, d'après Martin; la *Reddition de Spire* (1644), tableau de Gallait, d'après Martin; la *Reddition de Nordlingen* et la *Reddition de Dinkelsbühl* (1645), tableaux de Renoux, d'après Martin; la *Reddition de Marsal* (1663), tableau de Testelin, d'après Lebrun et Van der Meulen; la *Reddition de la citadelle de Cambrai* (1677), tableau de Van der Meulen; la *Reddition de Mantoue en* 1797, tableau d'Hip. Lecomte (Salon de 1812); la *Reddition d'Ulm* (1805), tableaux de Ch. Thevenin, de Berthon (Salon de 1806), de Grenier (gravé par Jazet et par E. Bovinet), de Victor Adam (gravé par Ruhierre); la *Reddition de Madrid* (1808), tableau de Gros (Salon de 1810); la *Reddition de Vienne* (1805), tableau de Girodet-Trioson (Salon de 1808); la *Reddition de Tortose* (1811), tableau de Rémond (Salon de 1837); la *Reddition du fort d'Aboukir*, tableau d'Hip. Bellangé (Salon de 1824). La plupart de ces tableaux appartiennent au musée de Versailles.

Reddition de Bréda, chef-d'œuvre de Velazquez. V. BRÉDA.

REDÉBATTRE v. a. ou tr. (re-dé-ba tre — du préf. *re*, et de *débattre*). Débattre de nouveau : REDÉBATTRE *une question déjà débattue.*

REDÉBUTER v. n. ou intr. (re-dé-bu-té — du préf. *re*, et de *débuter*). Débuter de nouveau, faire un nouveau début : *L'acteur fut contraint de* REDÉBUTER.

REDÉCHAUSSER v. a. ou tr. (re-dé-chô-sé — du préf. *re*, et de *déchausser*). Déchausser de nouveau : REDÉCHAUSSER *des arbres.*

REDECKI (Paul), historien et théologien polonais, né à Wielun en 1764, mort en 1847. Entré en 1785 dans l'ordre des piaristes, il s'adonna à l'enseignement, dirigea de 1820 à 1831 les colléges de Lukow et de Varsovie, et fut ensuite placé à la tête de l'imprimerie que les piaristes possédaient dans cette dernière ville. Outre un grand nombre d'ouvrages ascétiques, on a de lui des *Poésies*, en allemand, en italien et en latin, publiées en recueil en 1837; *Histoire de l'Église universelle de Bielski augmentée et continuée jusqu'à nos jours* (Varsovie, 1839, in-8°); *Histoire romaine de Valleius Paterculus, avec des notes, une généalogie des Césars, etc.* (1836); *Traité d'arithmétique* (1841), etc.

REDÉCLARER v. a. ou tr. (re-dé-kla-ré — du préf. *re*, et de *déclarer*). Déclarer de nouveau : *On fut obligé de* REDÉCLARER *ces marchandises.*

REDÉCORER v. a. ou tr. (re-dé-ko-ré — du préf. *re*, et de *décorer*). Décorer de nouveau : REDÉCORER *un soldat dégradé.*

REDÉDIER v. a. ou tr. (re-dé-di-é — du préf. *re*, et de *dédier*. Se conjugue comme DÉDIER). Dédier de nouveau : REDÉDIER *un livre. Il avait d'abord dédié son ouvrage au roi, il le* REDÉDIA *ensuite au premier ministre.*

REDÉFAIRE v. a. ou tr. (re-dé-fè-re — du préf. *re*, et de *défaire*. Se conjugue comme FAIRE). Défaire de nouveau : *Faire, défaire, refaire et* REDÉFAIRE *le même ouvrage.*

REDÉFIER v. a. ou tr. (re-dé-fié — du préf. *re*, et de *défier*. Se conjugue comme DÉFIER). Défier de nouveau.

REDÉJEUNER v. n. ou intr. (re-dé-jeu-né — du préf. *re*, et de *déjeuner*). Déjeuner de nouveau : *Je n'ai qu'un estomac. — Alors, moi, j'en ai deux, car après avoir déjeuné, je* REDÉJEUNE. (Nadar.)

REDÉLIBÉRER v. n. ou intr. (re-dé-li-béré — du préf. *re*, et de *délibérer*. Se conjugue comme *délibérer*). Délibérer de nouveau : *On* REDÉLIBÉRA, *et, cette fois encore, sans arriver à prendre un parti.*

REDÉLIVRER v. a. ou tr. (re-dé-li-vré — du préf. *re*, et de *délivrer*). Délivrer de nouveau : REDÉLIVRER *des prisonniers.*

REDEMANDÉ, ÉE (re-de-man-dé) part. passé du v. Redemander :

Voulez-vous sur la scène étaler des ouvrages
Où tout Paris en *foule apporte ses suffrages*,
Et qui, toujours plus beaux plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans encor *redemandés ?*
BOILEAU.

REDEMANDER v. a. ou tr. (re-de-man-dé — du préf. *re*, et de *demander*). Demander de nouveau : *Vous m'avez demandé cela, pourquoi me le* REDEMANDEZ-*vous?* (Acad.)

— Demander, après avoir donné ou prêté : *Il m'avait prêté ce livre, mais il me l'*A REDEMANDÉ.

— Absol. : *Il est ridicule d'emprunter à ceux que l'on enrichit, c'est leur* REDEMANDER. (Lessing.)

— **Syn. Redemander, réclamer, revendiquer.** V. RÉCLAMER.

REDEMEURER v. n. ou intr. (re-de-meuré — du préf. *re*, et de *demeurer*). Demeurer de nouveau : *J'avais voulu quitter définitivement Paris, mais je vais y* REDEMEURER.

REDÉMOLIR v. a. ou tr. (re-dé-mo-lir — du préf. *re*, et de *démolir*). Démolir de nouveau : *On avait reconstruit ce théâtre, et voilà qu'on le* REDÉMOLIT.

RÉDEMPTEUR, TRICE adj. (ré-dan-pteur, tri-se — lat. *redemptor ;* de *redimere*, racheter). Qui rachète, qui opère la rédemption.

— Substantiv. Personne qui rachète; se dit surtout de Jésus-Christ, qui, d'après les théologiens, a racheté les hommes par sa mort : *Jésus-Christ est notre* RÉDEMPTEUR. *Les grands hommes doivent se consoler de l'ingratitude des peuples, en pensant à la destinée du* RÉDEMPTEUR. (Boiste.) *Le travail méritera un jour qu'on le surnomme le* RÉDEMPTEUR *universel.* (E. de Gir.) *Avant d'être un héros pour toute l'Italie, Garibaldi était pour Côme un* RÉDEMPTEUR. (Mme L. Colet.)

— s. m. Hist. juive. Celui qui était en droit de racheter l'héritage ou même la personne de son proche parent, sans attendre l'année sabbatique.

— Hist. relig. Nom donné quelquefois aux religieux de la Merci, qui rachetaient les captifs. ‖ *Ordre du Rédempteur*, Ordre fondé par Vincent de Gonzague en 1608, et qu'on appelait aussi ORDRE DE SAINT-ANDRÉ et ORDRE DU PRÉCIEUX-SANG.

— *Antiq. rom. Fermier de l'Etat.* ‖ Celui qui se chargeait de la construction ou de la réparation d'un monument public.

— **Encycl.** C'est d'ordinaire Jésus-Christ que l'on désigne par le titre de *rédempteur;* il est le *rédempteur* par excellence, comme la Bible est le livre. Mais de même qu'il y a bien d'autres livres, et même d'excellents, il y a aussi beaucoup d'autres *rédempteurs*. On a cru de tout temps à des dieux descendant sur la terre pour racheter et sauver les hommes égarés dans l'erreur et dans le péché. L'idée du *rédempteur* est commune à toutes les religions; on la voit déjà apparaître dès la première époque de l'humanité, lorsque la religion était encore enfoncée dans une sorte de syncrétisme naturaliste. Le dieu immense, révélé aux premiers hommes par le

spectacle de la nature qu'ils contemplent avec l'étonnement naïf de l'enfance, le Brahma indistinct et indéterminé, enveloppé de ténèbres, qui contenait en germes toutes les choses futures, se divise bientôt en une certaine quantité de puissances et de forces naturelles qui se personnifient en des dieux. L'antagonisme de ces forces divinisées est le fondement de toutes les mythologies. Indra tuant son ennemi Vritra, Ormuzd triomphant d'Ahriman, sont les premiers types de *rédempteurs*, et peut-être ne faut-il voir dans ces mythes que le triomphe du jour sur la nuit. La même fable est reproduite dans les mythes des grands dieux et se multiplie par le dédoublement dans toutes les mythologies. Elle reparaît dans la fable d'Héraklès combattant Géryon. Le monothéisme hébraïque la reprit et la compliqua de la promesse d'un *rédempteur* futur qui devait écraser le serpent, emblème du mal. Ce serpent est bien vieux. Un des noms de Vritra, l'ennemi d'Indra, est Ahi, le serpent. La religion se raffinant, s'idéalisant sans cesse et les mythes primitivement naturalistes recevant de l'interprétation humaine un sens de plus en plus mystique, le serpent, l'ennemi, se transformera peu à peu jusqu'à désigner la puissance de destruction opposée dans toute la mythologie à la puissance de création et de conservation. Indra, le vainqueur de Vritra dans un combat qui se renouvelle toujours, subira une transformation analogue. Il deviendra le bon principe; et ainsi s'opposeront peu à peu dans un sens purement moral des divinités primitives qui n'étaient opposées autrefois qu'en tant que représentations du jour et de la nuit. Dès lors l'idée de *rédempteur*, confuse chez les premiers auteurs des mythologies, s'affermit et se précise. L'homme, ballotté dans la lutte du bien et du mal, arrive à croire qu'il sera confirmé dans ses tendances vers le bien ou éloigné de ses tendances vers celui-ci, par une intervention divine. C'est là l'origine de la conception du *rédempteur* telle qu'elle apparaît dans le mosaïsme, puis dans le christianisme. Les vicissitudes de la vie de Jésus, assimilé si souvent par les Pères au soleil qui brille et s'éteint, trahissent même, si l'on veut, un souvenir inconscient de l'ancien mythe solaire : comme le soleil apparaît en dispersant les ténèbres, ainsi le *rédempteur* chrétien apparaît pour faire luire en l'âme humaine la clarté divine dont il est le messager; il lutte, il triomphe comme le soleil à midi, et il meurt, toujours comme le soleil se couche.

Le mythe de la rédemption, originaire de l'Inde, où Vichnou est un *rédempteur* qui, à chaque instant, intervient pour le bien des hommes et du monde, se propagea et se répandit dans toute l'Asie. L'exaltation mystique, dont il était l'objet sous différents noms, a précipité le monde ancien dans les mystères et les orgies sacrées qu'on célébrait pour lui. La Phénicie fut le siége de ce mysticisme. C'est là que l'on célébrait le culte d'Adonis, dieu qui meurt et ressuscite. C'est de là et des pays avoisinants que le mysticisme oriental se répandit dans l'Occident, préparant les accès au christianisme qui le synthétisa d'une façon supérieure. Vers la même époque, le *rédempteur* était aussi dans l'Inde le motif d'un grand mouvement religieux; malheureusement, on ne peut guère trancher la question encore débattue entre les orientalistes, à savoir si la légende indienne de Crichna, dieu *rédempteur*, dont la signification est absolument identique au dogme chrétien, est antérieure ou postérieure au christianisme. Si elle lui était antérieure, il faudrait reconnaître que l'originalité du Christ en recevrait un coup dont elle ne pourrait se relever; car il faut bien admettre que des traditions si absolument semblables n'ont pu se produire isolément, sans imitation, de la part de l'une ou de l'autre; mais la question chronologique n'étant point vidée, il faut ajourner toute opinion à cet égard. Quoi qu'il en soit, l'idée de rédemption a trouvé sa dernière forme dans la personne de Jésus. Qu'on croie, avec quelques-uns, que le christianisme a fini sa destinée, ou que l'on professe avec les fidèles une opinion contraire, il faut avouer que Jésus épuise et réalise en lui définitivement la conception religieuse de la rédemption. Incarnation exacte du Verbe de Platon, il réunit en lui comme en une synthèse les conceptions des différentes écoles philosophiques, gnostiques et autres qui se disputaient la possession de l'esprit humain. V. RÉDEMPTION.

RÉDEMPTION s. f. (ré-dan-psi-on — lat. *redemptio;* de *redimere*, racheter). Rachat; se dit particulièrement du rachat du genre humain attribué à Jésus-Christ : *Le mystère de la* RÉDEMPTION. *Le Fils de Dieu a opéré notre* RÉDEMPTION. (Acad.) *Nous sommes faits, par la* RÉDEMPTION, *les membres d'un même corps.* (Gerbet.) *Le christianisme est une* RÉDEMPTION, *et le Christ un rédempteur.* (Le Père Félix.) *Le christianisme complète l'effet de la* RÉDEMPTION *par la nécessité de la grâce.* (H. Rigault.) *Pour vous, qui avez répandu votre sang sur les champs de bataille de la* RÉDEMPTION *italienne, il est bien juste que l'Italie s'émeuve.* (Garibaldi.)

— Théol. Application aux âmes du purgatoire des mérites de leurs propres actions ou de celles des vivants qui intercèdent pour elles.

— **Hist.** Nom donné aux établissements des jésuites dans le Paraguay.

— Hist. relig. Rachat des captifs chrétiens par les religieux de l'ordre de la Merci. ‖ *Ordres de la rédemption des captifs*, Ordres fondés par Jean de Matha et Pierre Nolasque, pour le rachat des chrétiens faits prisonniers par les Turcs.

— Jurispr. Action de rédimer : *La* RÉDEMPTION *d'une rente.*

— **Encycl.** Relig. La *rédemption* est le dogme capital de la théologie chrétienne. Ses docteurs les plus éminents s'accordent à en faire le point culminant de l'œuvre de Jésus-Christ. C'est pour racheter l'humanité qu'il a été envoyé par Dieu sur la terre. Déjà ce dogme perce dans les épîtres du Nouveau Testament; Pierre, Paul, Jean, l'auteur de l'*Epître aux Hébreux*, l'énoncent sans le préciser. Jacques garde le silence. D'après ces idées encore confuses, le Christ s'est livré pour nos péchés, afin de nous sauver de la corruption du monde; par sa mort, il nous a rachetés de la malédiction divine; il a vaincu le diable et détruit sa puissance sur les hommes; il a scellé la nouvelle alliance; il s'est offert lui-même en victime pour le pardon de nos péchés; il s'est donné en rançon pour tous; il a été mis à mort pour nous comme un agneau pascal et il est devenu en même temps victime et souverain sacrificateur, en sorte que c'est par lui que nous avons été purifiés et sanctifiés et que nous sommes rentrés avec Dieu dans le rapport intime où nous nous trouvions avant la chute d'Adam; et c'est le mérite du Christ qui nous a reconquis le précieux privilége dont nous avions été dépouillés par la faute de nos premiers parents. Telles sont les idées dispersées dans les écrits des apôtres sur la *rédemption* de Jésus-Christ et que nous empruntons aux textes en nous contentant de les rapprocher et de les coordonner. Mais ce dogme fut bien loin d'avoir immédiatement cette clarté dans les intelligences et, quoiqu'il fût parfaitement conforme aux idées juives et même un peu aux idées païennes, comme on peut le voir dans notre article EXPIATION, les premiers Pères de l'Eglise, au lieu d'accueillir cette doctrine et de lui donner tout de suite sa précision, sa certitude, s'en tinrent à des conceptions générales. Parmi les bienfaits que Jésus avait apportés au monde et qui contribuaient le plus à son salut, ils mettaient au premier rang la connaissance du vrai Dieu, le culte en esprit et en vérité, puis le fait d'avoir présenté en sa personne l'idéal de la sainteté. Par la mort de Jésus, disaient-ils, nous avons été purifiés, nous avons obtenu le pardon de nos péchés et nous avons été réconciliés avec Dieu. Quelques-uns, pour expliquer ce rachat, eurent recours aux plus étranges aberrations. L'opinion la plus répandue, au moins à partir du IIe siècle, offrait une couleur très-prononcée de dualisme. Elle considérait les hommes comme la propriété du diable, qui s'était acquis un pouvoir légitime sur toute la race humaine par sa victoire sur nos premiers parents. Ne voulant point l'en dépouiller par la force, ce que sa justice lui défendait, et, d'un autre côté, prêtant l'oreille à la voix de sa miséricorde, qui lui commandait d'affranchir l'humanité, Dieu, d'après cette doctrine, se décida à envoyer son Fils sur la terre avec mission d'amener par la persuasion Satan à abdiquer volontairement son empire; mais le diable tua l'ambassadeur divin, quoiqu'il n'eût aucun pouvoir sur lui, puisqu'il était sans péché. Dieu punit Satan de cet acte de violence en le privant de toute autorité sur ceux qui croiraient à son Messie. Voilà ce qu'enseignaient saint Augustin et d'autres Pères, surtout dans l'Eglise latine (saint Hilaire, saint Léon le Grand, saint Grégoire le Grand).

Au IXe siècle, la théorie de saint Anselme fut généralement adoptée, malgré des défauts qui n'échappèrent point à la sagacité de ses contemporains. Son vice principal, c'est qu'elle fait trop ressortir le côté objectif ou juridique, laissant dans l'ombre le côté subjectif et éthique. C'est le côté éthique de la question qu'Abailard s'attacha, au contraire, à mettre en lumière, comme les pélagiens avaient essayé de le faire avant lui par opposition au système d'Augustin, qui restreignait aussi l'expiation à la mort du Sauveur. Selon Abailard, en nous envoyant son Fils et en le livrant à la mort pour nous, Dieu nous a donné une preuve si éclatante de son amour, qu'il a allumé dans nos cœurs un amour réciproque, qui nous porte à faire sa volonté, et c'est ainsi qu'il nous a délivrés de la servitude du diable et conduits à la liberté. Cette théorie, combattue à la fois par le mystique Bernard de Clairvaux et par Pierre Lombard, qui s'en rapprocha pourtant sur un point essentiel, ne put l'emporter sur celle de saint Anselme, qui fut acceptée par tous les scolastiques, sous le patronage de saint Thomas d'Aquin. Ils ne se divisèrent que sur l'étendue du mérite de la mort du Christ.

Déjà, les anciens Pères étaient loin de s'accorder sur cette question. Ils admettaient cependant, pour la plupart, la généralité objective de la *rédemption* et partaient de là pour s'enfoncer dans les subtilités les plus bizarres; ils voulaient que tout ce qui avait été perdu par la chute d'Adam eût été regagné par les mérites du Christ, et ils se plaisaient à rapprocher les détails de la chute et de la *rédemption*. Ainsi, la désobéissance d'Adam vis-à-vis du *bois*, c'est ainsi que les *Septante* rendaient le mot qui signifie dans l'original hébreu l'arbre de la connaissance du bien et du mal, a été réparée par l'obéissance de Jésus sur le bois de la croix; de même que le péché était venu dans le monde par une vierge (Eve), de même le salut y est entré par une autre vierge (Marie). Leurs comparaisons et leurs allusions ne s'arrêtaient pas là. La troisième épître de saint Jean représente l'élévation du serpent par Moïse dans le désert comme l'emblème de l'élévation du Christ sur la croix, et saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, voit dans l'agneau pascal le type du Christ offert en sacrifice. On ne manqua pas de suivre leur exemple. Clément de Rome, Justin, Irénée, Origène considèrent le fil rouge avec lequel Rahab l'hôtelière mit sa maison à l'abri du danger comme une image de la délivrance de l'humanité par le sang du Christ. Barnabas regarde les deux boucs dont il est question au chapitre XVI du *Lévitique*, dont l'un était sacrifié pour l'expiation des péchés du peuple et l'autre relâché, comme un type de la passion et de la mort du Christ et cherche à établir que ce qui était arrivé isolément à chacun de ces deux boucs, le Christ l'avait éprouvé seul et complétement.

Toutes ces interprétations allégoriques plus ou moins forcées ne nous expliquent guère la manière dont s'est accomplie la *rédemption*. Les Pères du IIe et du IIIe siècle commencèrent à fixer la doctrine. Tertullien, qui exprime le plus clairement de tous l'idée d'un sacrifice expiatoire et qui emploie déjà le mot juridique de *satisfaire*, inconnu aux écrivains du Nouveau Testament, déclare que le Christ a été une victime offerte pour les hommes seuls. Origène et son disciple Didyme, dans un esprit plus libéral, étendaient le bénéfice de la mort du Sauveur à toutes les créatures raisonnables, aux anges comme aux hommes. Justin et Irénée y faisaient participer les hommes pieux morts avant la venue du Verbe sur la terre, sans distinction de religion; car les Pères grecs étaient en général si éloignés de partager le particularisme de saint Augustin et les idées de ce célèbre docteur sur les vertus des païens, qu'Athanase soutenait qu'il avait existé, avant Jésus-Christ, beaucoup de saints personnages exempts de tout péché.

Néanmoins, l'idée qu'on se faisait du mérite du Christ grandit encore dans le moyen âge. L'illustre Thomas d'Aquin, développant la théorie de saint Anselme, défendit l'opinion émise par Cyrille de Jérusalem et par saint Jean Chrysostome, que la passion du Fils de Dieu a été plus que suffisante pour apaiser la justice divine, pour briser la puissance du diable et pour affranchir l'homme de la peine et de la « coulpe du péché originel. » Il est permis de supposer que l'Ange de l'école comprenait que la mort soufferte par Jésus sur la croix, mort physique et temporaire, n'offrait aucune analogie avec la mort éternelle encourue par le pécheur; que les deux faits n'étant pas équivalents ne pouvaient se substituer l'un à l'autre, et c'est sans doute la conscience de cette inégalité évidente qui le porta à exalter le plus possible le mérite de la passion de l'Homme-Dieu, en admettant la nature divine à participer aux souffrances de la nature humaine. Cette considération n'arrêta point Duns Scot, qui, renfermant, comme la plupart des autres Pères antérieurs à la controverse nestorienne (Tertullien, Origène, Jean Damascène), les douleurs endurées par Jésus dans les limites de la nature humaine ou finie, soutint que la mort du Christ n'était pas en soi un équivalent suffisant des offenses des hommes et que, si Dieu s'en était contenté, c'était par pure grâce. Cette assertion, qui battait en brèche la théorie de saint Anselme (puisque, dans le cas où le Christ n'aurait souffert que selon sa nature humaine, un autre homme aurait pu, aussi bien que lui, réconcilier Dieu et l'humanité), souleva une longue controverse entre les dominicains, partisans d'une « satisfaction surabondante, » et les franciscains, défenseurs de « l'acceptation gratuite. » Appelé à se prononcer sur cette question, en 1343, le pape Clément VI aurait dû condamner l'une et l'autre opinion, la première comme absurde, puisqu'elle admettait que Dieu aurait vengé sur lui-même l'offense qui lui avait été faite par les premiers pécheurs; la seconde comme tendant à l'arianisme ou du moins au nestorianisme. Mais il n'osa pas heurter de front deux ordres religieux aussi puissants, et, prenant un terme moyen, il approuva la doctrine des thomistes sans condamner celle des scotistes. L'Eglise catholique enseigne donc que le mérite du Christ est infini; seulement, avec Thomas d'Aquin, elle restreint la vertu rédemptrice de la passion et de la mort de Jésus-Christ au péché originel, et quant aux péchés actuels, commis dans le cours de sa vie, l'homme n'est affranchi que de la peine éternelle, il doit les racheter par de bonnes œuvres, sous peine de les expier, après sa mort, dans le feu du purgatoire. Ces bonnes œuvres consistent soit en aumônes, en dons à des couvents et à des églises; soit en satisfactions ecclésiastiques, comme pénitences, jeûnes, macérations, pèlerinages, toutes choses auxquelles les grecs et surtout les protestants attachent peu d'importance. Ce fut Alexandre de Hales et Albert le Grand qui inventèrent la fameuse et lucrative théorie des œuvres surérogatoires, trésor inépuisable formé par les mérites infinis du Christ et des saints, où l'Eglise peut puiser à pleines mains pour laver de leurs péchés, non-seulement les vivants, mais les morts. V. INDULGENCES.

Les réformateurs du XVIe siècle, plaçant à la base de leur théorie de l'expiation la mort du Christ, dont l'incarnation et la résurrection ne sont pour eux que des accessoires nécessaires et dont les bienfaits se concentrent dans la rémission des péchés, acceptèrent le dogme d'Anselme, développé par Thomas d'Aquin, et le complétèrent. Mais, d'un autre côté, ils rejetèrent absolument la doctrine des indulgences et des œuvres surérogatoires, sans tenir aucun compte des opinions de Chrysostome, Augustin, Jérôme et de beaucoup d'autres Pères, qui attachaient un grand prix à l'intercession des saints. Ils enseignèrent donc que le Christ, comme Homme-Dieu, a satisfait pleinement par sa mort la justice divine, pour tous les hommes passés, présents et futurs; qu'il a souffert notre peine, qu'il n'est besoin d'aucune autre satisfaction; que la mort du Christ est le seul fondement parfait et éternel de la félicité des hommes; que son mérite est infini et universel, qu'il s'étend à tous ceux qui se l'approprient par la foi.

Cette théorie était simple et pouvait s'appuyer sur l'autorité de l'Écriture comme sur celle de la tradition; mais les successeurs des réformateurs l'obscurcirent à force de subtilités, chez les luthériens surtout. A. Osiander et Fr. Stancari ouvrirent la lutte sur la question de savoir si le Christ est médiateur et sauveur selon sa nature divine, ou bien selon sa nature humaine seulement. Les deux opinions furent condamnées par la formule de concorde qui décida que l'une et l'autre nature avaient eu part à l'œuvre de la *rédemption*, et qui trancha en même temps, dans un sens contraire à la théorie d'Anselme, le problème soulevé par Georges Karg ou Parsimonius, ministre à Anspach, qui distinguait, à l'exemple de quelques symboles réformés, entre l'obéissance passive ou la satisfaction pénale, et l'obéissance active ou la satisfaction légale, distinction inconnue à l'ancienne Eglise et même au père de la Réforme.

Cette théorie fut néanmoins, dès le XVIe siècle, habilement attaquée par les sociniens. Socin enseignait que la *rédemption* consiste uniquement en ce que Jésus, par ses enseignements et son exemple, a montré aux hommes le chemin de la vertu; qu'il leur a promis le pardon de leurs péchés et la vie éternelle, sous la condition qu'ils s'amenderaient, et qu'il a confirmé cette promesse par sa mort et sa résurrection, les deux faits capitaux de l'Ecriture.

Le célèbre Grotius combattit au nom de l'arminianisme cette théorie tout éthique. Grotius considérait la mort du Sauveur, non pas comme le châtiment d'une offense faite à Dieu, mais comme une satisfaction donnée à la loi morale; il s'éloigna ainsi tout à la fois de la théorie d'Anselme et de la confession de foi arminienne. Selon l'habile jurisconsulte, Dieu ne peut être présenté comme un être soumis à des passions; c'est plutôt un prince bon et sage qui dispense de l'application de la loi et permet quelquefois, sans commettre une injustice, uniquement pour le bon exemple, qu'un homme soit puni des fautes d'un autre. Ce système concilie évidemment la justice et la bonté, mais en élevant un nouveau conflit entre la bonté et la sainteté divines. Il fut réfuté par le socinien J. Crell (mort en 1633), qui n'eut pas de peine à démontrer qu'il est tout aussi peu ecclésiastique que celui de Socin. Néanmoins, la théorie de Grotius se répandit de plus en plus dans l'Eglise protestante, où les orthodoxes eux-mêmes attachent assez peu d'importance aujourd'hui à la formule de saint Anselme et s'efforcent, en général, d'adoucir une doctrine qui ne peut plus se soutenir contre les objections des rationalistes, en la ramenant aux enseignements des livres saints. Au point de vue de presque tous les théologiens protestants actuels, la *rédemption* n'est complète qu'après que chaque homme se l'est appropriée. Jésus a sans doute payé la dette de l'humanité; il a souffert à sa place; il a subi le châtiment qu'elle devait supporter; mais il faut que chaque homme le reconnaisse, ratifie ce que Jésus a fait pour lui et s'assimile son sacrifice. Ce sacrifice n'a d'autre but que de nous rendre possible l'acte de soumission qui rétablira notre vraie relation avec Dieu, et c'est seulement lorsque nous nous sommes repentis que nous sommes certains que la *rédemption* nous est applicable. Cette conception de l'œuvre rédemptrice de Jésus est aujourd'hui soutenue par l'orthodoxie protestante, et trouve des adversaires énergiques dans les calvinistes rigides, qui veulent rendre nulle l'action de l'homme dans tout ce qui regarde le salut; mais elle a pour défenseurs, en France, les hommes les plus éminents du parti orthodoxe et en particulier M. de Pressensé. Cette théorie a évidemment l'avantage de satisfaire la conscience en restituant à l'homme sa part légitime d'action.

M. Réville considère la *rédemption* comme une délivrance. « Jésus-Christ, dit-il, nous délivre par son esprit de la servitude de la chair, de la tristesse morale et du péché. C'est en manifestant cet esprit dans ses pa-

roles et dans ses actes que le Christ l'a communiqué à l'humanité. Quand il ne lui fut plus possible de le faire par sa vie, il le fit encore plus puissamment par sa mort. Le don de sa vie que le Christ a dû faire à l'humanité est la rançon de notre délivrance. Dans sa mort volontairement acceptée comme résultat inévitable de sa mission courageusement accomplie, l'amour de Dieu et des hommes qui inspirait sa vie entière trouve sa manifestation la plus éclatante. »

De nos jours, les frères moraves sont les seuls qui aient conservé dans toute sa pureté la doctrine de la *rédemption*. Avec les piétistes, ils placent la religion chrétienne tout entière dans le sentiment de notre corruption naturelle et de notre *rédemption* par la passion et la mort sanglante de Jésus-Christ.

Quoique pour eux le dogme de la satisfaction soit le point capital de la doctrine, ils l'envisagent cependant d'une manière très-différente de celle d'Anselme; leur manière de voir se rapproche de celle des méthodistes, qui attachent une vertu mystique au sang et à la chair immolée du Christ. Aussi se plaisent-ils à exprimer la *rédemption* sous les formes les plus matérielles, les plus brutales. Les quakers n'acceptent pas non plus la théorie d'Anselme, mais ils distinguent entre une *rédemption* extérieure, accomplie historiquement par le Christ, laquelle rend l'homme capable de recevoir la lumière intérieure et d'entrer en communion avec Dieu, et une *rédemption* intérieure, qui consiste en ce que le Christ fait luire dans l'âme humaine une lumière qu'il suffit de suivre pour être sauvé.

En terminant cette nomenclature, disons que, pour les théologiens idéalistes de l'école de Schelling et de Hegel, la mort du Christ n'est pas autre chose que le symbole du retour éternel du fini dans l'infini, du relatif dans l'absolu.

Tel est, réduit à ses traits principaux, l'historique de cette question, qui est d'une importance fondamentale dans la doctrine chrétienne et qui pendant si longtemps a divisé les docteurs. Il nous reste à l'examiner au point de vue critique; cela peut se faire en bien moins de paroles. Pour nous servir d'une métaphore ecclésiastique, les péchés de l'humanité sont pour toujours lavés dans le sang de l'Agneau, dans le sang de Jésus-Christ. Quiconque croit que Jésus est mort pour lui est par là même pardonné. Voilà la théorie de la *rédemption* dans toute sa simplicité, et voilà aussi où commencent les contradictions de ce dogme. Si le Christ sur la croix a expié les fautes non-seulement de ceux qui avaient vécu jusqu'à lui, mais encore des générations qui devaient naître après lui, celles-ci, qui n'ont été pour rien dans le contrat, n'en recueilleront pas moins les bénéfices. Si la justice de Dieu est satisfaite, qu'a-t-il besoin de nos efforts ou même de notre consentement? *Ipso facto*, nous sommes sauvés. Et ce n'est là qu'une des moindres critiques qu'on puisse adresser à cette théorie de la *rédemption* sanglante. Sans s'arrêter à relever l'opposition qu'elle semble établir entre la justice de Dieu et son amour, on est en droit de demander où serait le juge assez inique pour accepter le dévouement d'un innocent qui viendrait offrir sa vie à la place d'un coupable? Pour que la loi soit juste, il ne suffit pas qu'elle frappe quelqu'un pour un crime commis; encore faut-il que ce soit le criminel. Quel soulèvement ne provoquerait pas dans l'opinion publique un fils accepté par la justice en place de son père condamné à l'échafaud? Ce qu'on ne supporterait pas d'un juge, devons-nous l'attribuer à Dieu? On a vu plus haut que la Réforme accepta ce dogme tel qu'il lui était transmis par le catholicisme; mais, du sacrifice du Golgotha, elle fit dériver le sacrifice civique et enta sur une doctrine vieillie une idée nouvelle. C'est sans doute la dernière transformation de ce dogme.

Rédemption (ORDRE DE LA). D'après une légende, un soldat du nom de Longin, qui plus tard fut martyr, recueillit quelques gouttes du sang de Jésus-Christ, les apporta à Mantoue et les cacha dans la terre, à l'endroit où fut bâtie par la suite l'église de Saint-André. Ces gouttes, renfermées dans un reliquaire, restèrent enfouies pendant des siècles. Découvertes sous Charlemagne, puis perdues au milieu des guerres qui bouleversèrent l'Italie au commencement du moyen âge, elles furent retrouvées, toujours d'après la légende, par l'apôtre saint André et conservées religieusement dans l'église Saint-André. Le duc Vincent Ier de Gonzague, voulant hautement témoigner de sa foi et de sa piété, institua, en 1608, l'ordre équestre du précieux sang de la Rédemption. L'ordre, approuvé par le pape Paul V, avait pour but le soutien et la défense de la religion catholique. Le nombre des chevaliers était fixé à cent et les successeurs du fondateur étaient à perpétuité grands maîtres de l'ordre. Avec la maison de Gonzaga-Guastalla, cette institution, un moment remarquée par sa splendeur, disparut. La marque distinctive était une médaille en or, représentant deux anges qui soutenaient le vase dans lequel étaient renfermées les soi-disant gouttes du précieux sang.

Rédemption, drame en cinq actes, de M. O. Feuillet (théâtre du Vaudeville, 19 octobre 1860). Sans être un chef-d'œuvre, cette pièce tient un beau rang dans la littérature dramatique contemporaine; le sujet est le même que celui de *Marion Delorme* et de la *Dame aux camellias* : la réhabilitation de la courtisane, la virginité « refaite par l'amour. » Aux éléments mis en œuvre par ses devanciers, M. Feuillet a seulement mêlé le mysticisme et la dévotion, mais à une dose supportable; il a de plus su rendre des scènes de la vie mondaine avec un réel talent. La courtisane, c'est la belle Madeleine du théâtre impérial de Vienne. Malgré ses triomphes, malgré son luxe, malgré ses amants, elle s'ennuie. C'est une fille de bohême qui ne croit ni au ciel ni à l'enfer, ni à Dieu ni à l'âme, mais qui croit aux pauvres, parce qu'elle en voit. Elle apporte un soir 500 florins à l'aumônier d'un couvent. Celui-ci lui fait un beau sermon sur le vide effrayant de son avenir, mais en même temps il lui annonce que la justice divine, qui tient en réserve bien des moyens de salut, lui destine le plus doux et le plus puissant de tous. Il regarde attentivement son front, y lit qu'elle n'a point encore aimé et l'assure « que son premier amour sera une prière vers Dieu, qui lui répondra par un pardon. » — « Quand vous inspirerez un respect profond, ajouta-t-il, à un honnête homme que vous aimerez, alors, Madeleine, je vous reverrai consolée et croyante. » L'accomplissement de cette prophétie est tout le sujet de la pièce; l'amoureux qui sera l'instrument de cette justice débonnaire est un jeune homme de haute naissance et de noble cœur qui, au début de la pièce, a loyalement refusé la fortune immense d'une tante qui l'a déshérité et dont l'homme d'affaires lui offrait de faire disparaître le testament. Maurice a même refusé de partager avec son cousin, le comte Jean, le légataire universel, qui avait surpris le secret de son désintéressement. Or, à la porte du couvent Maurice rencontre Madeleine. Quoique voilée, il l'a reconnue, étant un de ses plus fidèles soupirants. Plus tard, il la revoit, sans être vu, chez un vieil alchimiste juif auquel elle vient demander un poison foudroyant, ressource plus sûre contre l'ennui que les consolations divines et humaines. Il la retrouve encore dans sa loge même, au théâtre, où il se rend pour arracher à ses bras le comte Jean, son cousin, devenu l'un de ses amants. Cachée derrière un paravent, la belle Madeleine écoute le panégyrique qu'il prononce sur elle. « Je la connais, lui dit-il, c'est le type le plus complet des filles de son espèce, elle résume toutes les séductions et toutes les perversités; le hasard m'a permis de l'observer et j'ai « connu sous cette enveloppe de jeunesse le cœur pétrifié d'un vieillard qui aurait mal vécu. » Maurice parti, Madeleine l'invite, par lettre, à souper. — Y pensez vous, dit le comte Jean, quand vous venez d'entendre la haine qu'il vous porte? — Bête, il m'adore! » répond Madeleine. Maurice, en effet, vient au souper. Ce souper est la scène la plus réussie du drame; Balzac lui-même n'a su donner autant de vie et de vérité à aucune de ses scènes du même genre. Après le repas, Madeleine, qui devait ce soir-là se prononcer entre quatre amoureux fervents, emmène le comte Jean dans son boudoir, tout en lançant à Maurice un coup d'œil ironique. Mais une fois avec celui qu'elle a fait semblant de préférer, elle ne parle que de Maurice, elle ne voit que Maurice, de sorte que le comte finit par lui demander si son désir est qu'il aille le chercher. « Franchement vous me feriez plaisir, » répond-elle avec un reste d'insolence. Maurice revient, et Madeleine, ne pouvant plus se contenir, lui jette son amour à la tête. Maurice, toujours aussi austère, ne répond à la pécheresse qu'en l'accablant de son mépris. Alors, désespérant d'être aimée de lui et ne pouvant vaincre la défiance qu'il lui témoigne, elle verse du poison dans un verre d'eau, qu'elle vide d'un trait. « C'est la mort que je viens de boire; me crois-tu maintenant? » Maurice répond : « Non, ce n'est pas la mort; c'est la vie, c'est l'amour, c'est le salut : je te crois, je t'aime! » Pendant le souper, il avait changé le poison de l'alchimiste contre une liqueur inoffensive. Cette action si vive et si dramatique, telle que M. Octave Feuillet l'avait écrite d'abord dans son volume de *Scènes et proverbes*, s'est un peu embarrassée, par suite des exigences du théâtre. Les trois premiers actes offrent quelques taches, des détails oiseux, des morceaux de remplissage; les deux derniers sont plus corrects. « C'est par son profond respect pour soi-même, a dit fort justement M. J. Janin, c'est pour son dévouement sincère au grand art qu'il exerce et par toutes les qualités qui sentent leur galant homme et qui révèlent un esprit bien élevé, que M. Octave Feuillet a conquis tant de suffrages dans la jeunesse et dans l'âge mûr, surtout parmi les femmes, qui l'ont adopté comme un inventeur bienveillant et délicat. Sans doute, il n'est pas toujours naturel; il se méfie un peu trop des choses prime-sautières; il cherche, il s'égare, il va de ci, de là, hors de la voie; mais toujours se retrouve en son chemin... A la fin, dégagé de l'entrave, ou vainqueur de l'obstacle, il touche au but qu'il s'était proposé. »

RÉDEMPTORISTE s. (ré-dan-pto-ri-ste — du lat. *redemptor*, rédempteur). Hist. relig. Membre de l'ordre du Rédempteur. ‖ Membre de l'ordre de la Merci. ‖ Membre d'un ordre fondé par Liguori dans le royaume de Naples.

— **Encycl.** V. LIGUORI.

REDEN (Frédéric-Guillaume-Othon-Louis, baron DE), statisticien allemand, né à Wendlinghausen (Lippe-Detmold) en 1804, mort à Vienne en 1857. Il étudia le droit à Gœttingue et entra ensuite dans la carrière administrative, au service du Hanovre. En 1832, les états provinciaux de Hoya l'élurent député à la première chambre de l'assemblée générale des états de Hanovre, aux travaux de laquelle il prit une part active. Il exécuta peu après un voyage en Allemagne, en France et en Italie pour étudier la situation industrielle de ces contrées, fut, en 1834, l'un des fondateurs de la Société industrielle hanovrienne et en devint le sécrétaire général. Mais, après le retrait de la loi foncière de 1837, il résigna cet emploi et renonça également à toute fonction publique en Hanovre. Il avait déjà établi sa réputation de statisticien en publiant différents ouvrages, tels que : le *Commerce de blé et de farine de l'Allemagne* (1838); le *Commerce de toile et de fil de l'Allemagne septentrionale* (1838) et *Description statistique du royaume de Hanovre* (1839). Il consacra dès lors ses loisirs à des voyages pendant lesquels il recueillit d'abondants matériaux pour ses études de statistique et porta surtout son attention sur les chemins de fer. En mars 1841, il fut nommé directeur particulier du chemin de fer de Berlin à Stettin et, deux ans plus tard, fut appelé à faire partie du ministère des affaires étrangères. Il s'occupa alors activement des moyens de développer le commerce et l'industrie et eut une part active à l'organisation de l'Exposition industrielle de Berlin en 1844. Il fut élu, en 1848, par un district du Hanovre, membre de l'Assemblée nationale allemande, où il fit partie de la gauche; mais son attitude déplut au gouvernement prussien et, après la dissolution de cette assemblée, il se vit relégué, avec le titre de conseiller ministériel, à Wartegeld. Parmi ses ouvrages, on cite comme les plus remarquables : *Géographie et statistique universelle et comparée du commerce et de l'industrie* (Berlin, 1843); l'*Empire de Russie* (1843); les *Chemins de fer de l'Allemagne* (1843-1847, 11 vol.); *Annuaire des chemins de fer* (1846-1847, 2 années); *Statistique comparée de la civilisation des grandes puissances de l'Europe* (1846-1848, 2 vol.); *Statistique universelle et comparée des finances* (Darmstadt, 1851-1853, 4 vol.); les *Etats du bassin de la Plata* (1852); l'*Administration politique et les forces militaires de la France sous les quatre dernières formes de gouvernement* (1853); *Statistique industrielle et commerciale de la monarchie prussienne* (1853-1854, 3 vol.).

RÉDENÉ, village et commune de France (Finistère), cant. d'Arzano, arrond. et à 7 kilom. de Quimperlé, à 53 kilom. de Quimper, sur l'Ellé; 1,338 hab. La chapelle du château de Rosgrand est remarquable par ses curieuses sculptures.

REDÉNONCER v. a. ou tr. (re-dé-non-sé — du préf. *re*, et de *dénoncer*). Dénoncer de nouveau.

REDENT s. m. (re-dan — du préf. *re*, et de *dent*). Archit. Nom donné à des découpures de pierres en forme de dents, dont on faisait grand usage au moyen âge.

— **Encycl.** Les *redents* sont simples ou redentés; les *redents* simples sont formés d'un seul arc de cercle tangent, d'une part, au cercle primitif de l'arcature ou à la ligne droite du gable et, d'autre part, à deux rayons qui font entre eux un angle variant naturellement avec le nombre de *redents* que l'on inscrit dans le cercle ou que l'on fait saillir sur la ligne droite. Les *redents* redentés sont composés de trois arcs de cercle qui se recoupent deux à deux; ils sont tracés avec des rayons dont les centres sont placés sur le même rayon de l'arc primitif auquel celui du milieu est tangent, ou bien à une certaine distance de ce rayon, suivant qu'on leur donne plus ou moins d'ouverture. Ils appartiennent à l'époque de l'arc brisé et ils découlent naturellement de l'emploi de ce dernier. Les *redents* ne s'appliquent vraiment bien que sur l'arc ogive ou gothique; aussi les constructeurs du moyen âge les ont-ils employés avec profusion. Le *redent* redenté avec rayon excentré apparaît au commencement du XIIIe siècle; il ne se compose que du même membre de profil; celui dont le centre est sur le même rayon ne se rencontre guère qu'à dater de 1240; il est composé de deux membres de profil, l'un pour le *redent* principal, autrement dit *redent* simple, l'autre pour les *redents* secondaires, qui sont ceux qui viennent recouper le *redent* simple. Les *redents* d'œils les plus anciens sont enchâssés dans la moulure circulaire; plus tard, ils font partie de l'appareil même des meneaux. Quelquefois les *redents* sont terminés par un ornement feuillu ou par une tête en ronde bosse; le plus souvent, dans ce cas, ils sont employés comme simple décoration, soit à l'intrados des arcs des porches, soit sur les rampants des pignons ou des gables. Parmi les *redents* le plus heureusement mis en proportion avec le monument qu'ils décorent, on peut citer ceux qui couronnent le pignon du transept nord de la cathédrale de Paris; ces *redents*, dont des morceaux entiers ont été retrouvés sous les combles, ont été replacés depuis la restauration que l'on a fait subir à cet édifice.

REDENTÉ, ÉE adj. (re-dan-té — rad. *redent*). Archit. Se dit des redents formés par trois arcs de cercle se coupant deux à deux.

REDÉPÊCHER v. a. ou tr. (re-dé-pê-ché — du préf. *re*, et de *dépêcher*). Dépêcher de nouveau : REDÉPÊCHER *un courrier, un messager*.

REDÉPOUILLER v. a. ou tr. (re-dé-poullé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *dépouiller*). Dépouiller de nouveau.

REDÉRANGER v. a. ou tr. (re-dé-ran-jé — du préf. *re*, et de *déranger*). Déranger de nouveau : *Votre litière me* REDÉRANGE *tout*. (Mme de Sév.)

REDERN (Sigismond-Ehrenreich, comte DE), physicien allemand, né dans la marche de Brandebourg en 1719, mort à Königsbrück en 1788. Il fut grand maréchal de la cour de Prusse, et devint en 1751 l'un des curateurs de l'Académie des sciences de Berlin. Après avoir visité la Russie et la France, il se retira dans ses domaines de Lusace. Nous citerons de lui : *Réponse à M. Roncelli sur l'inoculation de la petite vérole* (1758); *Observations sur l'état présent de la dioptrique* (1759, 1760 et 1761); *Sur les avantages des pays méridionaux* (1759); *Sur les nations tartares entre Astrakhan et le fleuve Car* (1759); *Sur la perfection des télescopes* (1760).

REDERN (Sigismond-Ehrenreich, comte DE), diplomate et économiste allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1755, mort à Nice en 1835. Il fut d'abord ambassadeur de Saxe en Espagne, puis de Prusse à Londres, d'où on le rappela en 1792, lors de la déclaration de guerre à la France, à laquelle il était opposé. Le premier, il abolit en Saxe le servage et les corvées sur les vastes propriétés qu'il possédait dans ce pays. Venu à Paris sous le Consulat, il se livra, avec le futur novateur Saint-Simon, à des spéculations fructueuses sur les biens nationaux, s'associa avec lui pour l'entreprise des messageries de la rue du Bouloy et fit l'acquisition des forges de Flers (Orne), établissement qu'il porta à un haut degré de prospérité. Naturalisé Français en 1811, élu député en 1815, il s'éleva avec force, en 1819, contre les atteintes portées à la charte par le ministère. On a de lui, outre un livre sur l'*Emigration des peuples barbares* (1817, in-8°), les deux ouvrages suivants, reflet de la métaphysique allemande et des théories de son ancien associé Saint-Simon : *Modes accidentels de nos perceptions* (1818, in-8°); *Considérations sur la nature de l'homme en soi-même et dans ses rapports avec l'ordre social* (1835, 2 vol. in-8°). — Sa femme, Henriette de MONTPEZAT, née en 1770, morte à Nice en 1830, brilla par ses charmes et par son esprit et publia, outre des poésies, un conte moral et politique, *Zélie, reine des braves* (1819, 2 vol.).

REDESCENDRE v. n. ou intr. (re-dé-san-dre — du préf. *re*, et de *descendre*). Descendre de nouveau : *Il était à peine monté dans sa chambre qu'il* REDESCENDIT. ‖ Descendre après s'être élevé : *Le ballon continue à* REDESCENDRE.

— Etre de nouveau incliné de haut en bas : *Le chemin s'élève par degrés du côté de la Messénie et* REDESCEND *par une pente assez douce vers la Laconie*. (Chateaub.)

— Fig. Baisser; regagner des régions inférieures, un état moins élevé : *Il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour* REDESCENDRE *que pour continuer à s'élever*. (Fonten.) *L'ambitieux forcé de* REDESCENDRE *tombe dans le gouffre de l'ennui*. (Boiste.)

L'agresseur, quel qu'il soit, à combattre forcé,
Redescend par l'offense au rang de l'offensé.
C. DELAVIGNE.

— v. a. ou tr. Porter de nouveau en bas : REDESCENDRE *un tableau. Il faut* REDESCENDRE *ce lustre*.

— Parcourir de nouveau en descendant : REDESCENDRE *l'escalier*. REDESCENDRE *la rivière*. REDESCENDRE *la gamme*.

REDESCENDU, UE (re-dé-san-du) part. passé du v. Redescendre. Porté de nouveau en bas : *Tonneau* REDESCENDU *à la cave*.

— Qui s'est reporté vers le bas : *Baromètre* REDESCENDU.

REDÉSIRER v. a. ou tr. (re-dé-zi-ré — du préf. *re*, et de *désirer*). Désirer de nouveau.

REDESSINER v. a. ou tr. (re-dé-si-né — du préf. *re*, et de *dessiner*). Dessiner de nouveau.

REDEVABLE adj. (re-de-va-ble — rad. *redevoir*). Qui n'a pas tout payé, qui doit encore : *Tout compte fait, il m'est* REDEVABLE *de cent francs. Mon fermier m'est* REDEVABLE *de cent mesures de blé*.

— Fig. Qui a certaines obligations : *Tout citoyen est* REDEVABLE *à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer*. (D'Alemb.) ‖ Qui a obligation à quelqu'un, une obligation déterminée : *Je lui suis* REDEVABLE *de la vie. Je suis fort* REDEVABLE *à votre bonté*. (Acad.) *Je ne suis* REDEVABLE *qu'à mon esprit de l'avancement de ma fortune*. (D'Ablanc.) *C'est aux juifs qu'Averrhoès est* REDEVABLE *de sa réputation de commentateur*. (Renan.)

Quoi qu'on fasse d'illustre et de considérable,
Jamais à son sujet un roi n'est *redevable*..
CORNEILLE.

— Substantiv. Personne redevable : *Assigner les* REDEVABLES. *Il est mon* REDEVABLE. ‖ Personne qui a une obligation à quelqu'un : *Ah*

cher ami, ce service nous acquitterait, quand je ne serais pas ton REDEVABLE. (Balz.)

REDEVANCE s. f. (re-de-van-se — rad. *redevoir*). Rente, charge, dette, que l'on doit acquitter à termes fixes : REDEVANCE *en argent.* REDEVANCE *en nature. L'impôt étant un échange entre les citoyens et l'État, la* REDEVANCE *par chacun doit être égale à sa participation.* (Proudh.) *Le serf a le droit de propriété moyennant* REDEVANCE. (E. Pelletan.)

REDEVANCIER, IÈRE s. (re-de-van-sié, iè-re — rad. *redevance*). Personne qui est obligée à une redevance.

REDEVENIR v. n. ou intr. (re-de-ve-nir — du préf. *re*, et de *devenir*. Se conjugue comme *devenir*). Devenir de nouveau, recommencer à être : *Qu'une fois les femmes* REDEVIENNENT *mères, bientôt les hommes* REDEVIENDRONT *pères et maris.* (J.-J. Rouss.) *Tout homme qui a été ministre, n'importe à quel titre, le* REDEVIENT. (Chateaub.) *La majorité doit toujours se souvenir qu'elle fut minorité et prévoir qu'elle peut le* REDEVENIR. (E. de Gir.) *On ne* REDEVIENT *point enfant.* (Renan.) *Quoiqu'on puisse tenir l'homme dans l'ignorance, il est impossible de le faire* REDEVENIR *ignorant.* (Lainé.)

— Gramm. Ce verbe se conjugue toujours avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés, ainsi que le simple *devenir* dont il est formé.

REDEVENU, UE (re-de-ve-nu, û) part. passé du v. Redevenir : *Le ciel était* REDEVENU *serein; les feuilles parurent se ranimer.* (A. Martin.) *Garçon est* REDEVENU *un mot honnête, et garce n'est plus qu'une injure grossière.* (Littré.)

REDÉVIDER v. a. ou tr. (re-dé-vi-dé — du préf. *re*, et de *dévider*). Dévider de nouveau : REDÉVIDER *du fil, de la laine.*

REDEVOIR v. a. ou tr. (re-de-voir — du préf. *re*, et de *devoir*. Se conjugue comme *devoir*). Devoir comme reliquat de compte, devoir après compte fait : *Vous me* REDEVEZ *vingt francs.*

REDFIELD (William), physicien et ingénieur américain, né à Middleton (Connecticut) en 1789, mort en 1857. Pendant un voyage dans l'Ohio, il conçut le dessein de perfectionner le système des communications, obtint de capitalistes l'argent nécessaire pour construire des bateaux à vapeur, devint ensuite directeur de la compagnie de navigation à vapeur de New-York et donna les plans du premier chemin de fer qu'on construisit en Amérique. Ayant eu l'occasion d'observer un ouragan, il chercha à pénétrer les lois de ce phénomène météorologique, découvrit la loi sur le mouvement rotatoire des ouragans et éclaircit avec une grande sagacité des questions absolument neuves jusque-là. Redfield devint président de l'Association pour le progrès des sciences. On lui doit de nombreux articles insérés dans divers recueils, notamment dans le *Journal scientifique* de Silliman.

REDGEB s. m. (rè-djèb). Chronol. Septième mois de l'année arabe.

REDGRAVE, village d'Angleterre, comté de Suffolk, à 2 kilom. N.-N.-E. de Botesdale et à 32 kilom. N. d'Ipswich. Le cardinal Wolsey fut curé de Redgrave en 1506. L'église contient quelques monuments remarquables en marbre, notamment le tombeau de sir John Holt.

REDGRAVE (Richard), peintre anglais, né à Londres en 1804. Fils d'un fabricant d'étoffes, il avait dès son enfance révélé, dans les dessins qu'il exécutait pour son père, les qualités qui firent plus tard de lui un des peintres les plus estimables de l'école anglaise; mais des revers de fortune ayant atteint sa famille, il fut obligé de donner pour vivre des leçons de dessin et de paysage, et ce n'est qu'en 1837 qu'il débuta par une gracieuse aquarelle, *Un épisode des aventures de Gulliver*. L'année suivante, *Ellen Oxford*, création empruntée à un poëme de Crabbe, fut remarquée. M. Richard Redgrave s'y montrait, ce qu'il est resté depuis lors, un habile interprète de la pensée d'un romancier ou d'un poëte; il excelle, en effet, à revêtir de formes matérielles, sans leur rien faire perdre de leur idéalité vaporeuse, les créations de la poésie ou de la légende. Le *Retour d'Olivia*, *Quintin Metzys* (Salon de 1839) sont des tableaux d'un faire minutieux dont chaque détail peut être étudié à la loupe. L'artiste arrive à plus de largeur et de simplicité dans la *Fille du seigneur* (1840), petite toile d'une finesse malicieuse, mais dont la couleur est d'une crudité tout anglaise. L'Académie de peinture lui accorda le titre d'associé à la suite de cette exposition. En 1841, il exposa le *Fondateur du château*, plusieurs fois gravé et qui a reparu à l'Exposition de Manchester, puis le *Pauvre maître d'école* (1843); le *Départ de la noce*, la *Couturière* (1844); la *Gouvernante* (1845); le *Dimanche matin* (1846); les *Esclaves de la mode* (1847); les *Cousins de province* (1848), types fidèlement rendus, avec une légère tendance à la caricature; scènes de genre dont le côté intéressant est la finesse de l'observation. En même temps, M. Redgrave exposait des paysages auxquels il appliquait la même finesse et la même exactitude : le *Petit ruisseau* (1846); la *Retraite des poules d'eau* (1847); la *Mare déserte* (1849); le *Bois d'Evelyn* (1850); le *Ravin des poëtes* (1851); l'*Entrée de la forêt* (1853); *Vieux château anglais* (1854); les *Ruines du manoir* (1855). Cette même année, il envoya à notre Exposition universelle : *Ophélie effeuillant des fleurs au bord de l'eau* (v. OPHÉLIE), la *Fille du pauvre gentilhomme*, le *Miroir de la forêt* et le *Ravin des poëtes*, toutes toiles de petite dimension, qui étaient comme perdues dans la multitude des peintures de l'école anglaise, mais qui n'en ont pas moins attiré l'attention des connaisseurs.

Peu après cette exposition, M. Redgrave fut nommé professeur de dessin à l'école de Marlborough-House, puis inspecteur des beaux-arts. Il a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 une *Jane Shore* et un paysage, *Vallées couvertes de moissons.*

REDHAMER (Joseph), naturaliste polonais, mort à Varsovie en 1791. Il professa la philosophie au collége des jésuites de cette ville. On a de lui une *Historia naturalis*, où il expose avec beaucoup de clarté et assez de méthode l'état des études scientifiques en Pologne à son époque. Cet ouvrage comprend les deux parties suivantes : *Philosophiæ naturalis pars Iª, seu physica naturalis* (Varsovie, 1761), et *Philosophiæ naturalis pars II, uranologiam, stœchiologiam, meteorologiam, phytologiam et zoologiam complectens* (1772).

RÉDHIBITION s. f. (ré-di-bi-si-on — lat. *redhibitio;* de *redhibere*, proprement avoir de retour; de *re*, préfixe, et de *habere*, avoir). Jurispr. Action par laquelle l'acheteur d'une chose entachée de certains vices fait annuler la vente.

RÉDHIBITOIRE adj. (ré-di-bi-toi-re — lat. *redhibitorius;* de *redhibere*, avoir de retour). Jurispr. Qui a rapport à la rédhibition; qui a le caractère de la rédhibition : *Action* RÉDHIBITOIRE. *Cas* RÉDHIBITOIRE. *La pousse est un cas* RÉDHIBITOIRE *pour la vente d'un cheval.* ‖ Qui peut motiver la rédhibition : *Vice* RÉDHIBITOIRE.

— **Encycl.** *Vice rédhibitoire.* V. VICE.

REDHILL-JUNCTION, village d'Angleterre, station du chemin de fer de Newhaven à Londres, à 17 milles de Cuckfield. Près de là s'élève une ferme établie en 1849, pour servir d'école d'agriculture aux jeunes vagabonds. Ils y sont reçus de dix à dix-huit ans et y apprennent divers métiers. Ils sont groupés par familles sur différents points de l'exploitation.

REDHWAN (Fakr-el Molouk), sultan seldjoucide d'Alep, nommé **Brodoan** par les historiens des croisades, mort en 1114 de notre ère. A la mort de son père Toutonsch ou Tanach (1095), il s'empara d'Alep et fit mettre à mort deux de ses frères. De compagnie avec Yaghif ou Baghi-Sian, émir d'Antioche, époux de sa mère, il combattit les princes ortocides dans le Diarbekir, s'empara d'Edesse, qu'il donna à cet émir, ne put reprendre Damas, dont Dekak, un de ses frères, s'était rendu maître, et échoua également devant Jérusalem qu'il voulait enlever aux Ortocides (1096). Les croisés, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, ayant mis le siége devant Antioche, Redhwan envoya ses troupes au secours de Baghi-Sian, qui fut vaincu, se vit alors exposé aux coups des chrétiens et perdit plusieurs villes, notamment El-Bir. Peu après, il fit alliance avec Tancrède, régent d'Antioche et d'Edesse, eut une guerre avec lui, fut battu (1105) et depuis lors observa fidèlement la paix. Lorsque le roi de Mossoul entra en Syrie pour combattre les chrétiens (1111), Redhwan refusa de lui donner des troupes et même de le recevoir dans ses Etats. Il mourut quatre ans plus tard, après un règne de vingt ans. Son avarice, ses rapacités, son peu de zèle pour l'islamisme, ses intelligences avec les chrétiens et les bathéniens ou *assassins*, dont il protégeait ouvertement la secte, l'avaient rendu odieux aux musulmans, dont il avait fait périr un des plus braves généraux, l'émir d'Emèse.

REDI (François), naturaliste italien, né à Arezzo en 1626, mort à Pise en 1698. Il reçut le grade de docteur à Pise. Les marques qu'il donna de bonne heure de son génie lui gagnèrent les bonnes grâces du grand-duc Ferdinand II et du prince Léopold. Le grand-duc le nomma son premier médecin. Redi devint membre de plusieurs Académies et sociétés savantes nationales et étrangères. Observateur plein de sagacité, remarquable praticien, il possédait une vaste érudition et cultivait avec succès les lettres. Parmi ses travaux originaux, nous citerons ceux sur les vers intestinaux, sur le venin de la vipère et sur la génération des insectes; parmi ses découvertes, nous signalerons celle qui démontra que la gale était due à la présence d'un insecte particulier. Ce remarquable savant a laissé des lettres qui peuvent être regardées comme des modèles du genre, tant on y trouve de simplicité, de bonhomie et de bonne grâce. Redi s'entretient ordinairement avec les savants les plus distingués de son temps, tels que Ménage, Régnier, Malpighi, Bellini, Filicaia, Magalotti, Marchetti, Menzini, etc. Il fait souvent connaître l'esprit et quelquefois même les défauts de leurs ouvrages, et soit qu'il discute ou qu'il commente, soit qu'il critique ou qu'il désapprouve, c'est toujours avec tant de politesse et de ménagement que l'amour-propre n'en saurait jamais être blessé. Les matières les plus arides et les plus fastidieuses, dit M. Salfi, et surtout ce qui tient à la langue et à la grammaire, empruntent à sa plume je ne sais quoi d'agréable et d'intéressant. Ennemi des archaïsmes et de toute locution recherchée, si quelquefois il en emploie, c'est avec tant d'à-propos qu'il fait sentir l'emploi qu'on peut s'en permettre et l'abus qu'il en faudrait toujours éviter. Il conserva sa douce gaieté jusqu'à la fin de sa correspondance, c'est-à-dire jusqu'aux derniers moments de sa vie. Sentant sa fin approcher, il écrivit à un de ses amis : « Quand la mort arrivera, je la recevrai avec résignation et sans peur, car je suis certain que ma peur ne la ferait point s'éloigner. » On lui doit les ouvrages suivants : *Osservazioni intorno alle vipere* (Florence, 1664, in-4°); *Lettera sopra alcune oppozitione fatte alle sue osservazioni intorno alle vipere* (1670, in-4°); *Esperienze intorno alla generazione degli insetti* (1688, in-4°); *Esperienze intorno a diverse cose naturali e particolarmente a quelle che ci son portate dell' Indie* (1671, in-4°); *Osservazioni intorno agli animali viventi, che si trovano negli animali viventi* (1684, in-4°); *Lettera intorno all' invenzione degli occhiali di naso* (1678, in-4°); *Bacco in Toscana* (1685, in-4°); *Opere di Fr. Redi, in questa nova edizione accresciute e migliorate* (Venise, 1712, 3 vol. in-8°). — Son neveu, Grégoire REDI, né en 1676, mort en 1748, fut prélat domestique du pape et composa des écrits en vers et en prose qui ont été publiés à Venise (1751, 4 vol. in-12).

REDI (Joseph), peintre italien, né à Florence en 1665, mort dans la même ville en 1726. Elève de Gabbiani, puis de Carle Maratte, il orna de peintures les palais du grand-duc et les églises de Florence et refusa de se rendre à Saint-Pétersbourg, où Pierre le Grand voulait lui confier la direction de l'Académie de peinture avec un traitement considérable. Il peignait le portrait dans le meilleur style; ses poses sont bien choisies; ses compositions allégoriques décèlent une imagination féconde et poétique et sa manière une grande sûreté de main. L'Angleterre possède de ce maître plusieurs beaux tableaux, tels que l'*Apparition de César à Brutus*, *Cincinnatus nommé dictateur* et la *Continence de Scipion.*

REDICTER v. a. ou tr. (re-di-kté — du préf. *re*, et de *dicter*). Dicter de nouveau : REDICTER *son testament.*

REDICULE (CHAMP DE). Ce champ, situé à 2 milles de Rome, sur la voie Appia, était devenu célèbre parce que, pendant la seconde guerre punique, Annibal était venu y camper. Lorsque le général carthaginois eut battu en retraite, les Romains firent élever sur ce champ un temple au dieu du Retour ou du Recul.

RÉDIF s. m. (ré-diff). Réserve de l'armée turque.

RÉDIGÉ, ÉE (ré-di-jé) part. passé du v. Rédiger. Mis par écrit dans la forme définitive : *S'il m'était donné de choisir entre les notes d'un historien original et son texte complétement* RÉDIGÉ, *je préférerais les notes.* (Renan.)

RÉDIGER v. a. ou tr. (ré-di-jé — latin *redigere;* de *agere*, faire, agir, mener, même sens, et de *re*, préfixe, avec un *d* euphonique. Le latin *redigere* signifie proprement mettre en état; en particularisant le sens, mot le s'est dit pour mettre en ordre; plus tard, le mot français prit le sens spécial de mettre par écrit. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous rédigeons; il rédigea*). Mettre par écrit en l'ordre voulu, avec la forme définitive : RÉDIGER *un projet de loi.* RÉDIGER *un mémoire, une consultation.* RÉDIGER *un procès-verbal.* RÉDIGER *un article de journal. Les lois des Douze Tables sont établies, mais les décemvirs qui les* RÉDIGÈRENT *furent privés du pouvoir dont ils abusaient.* (Boss.)

RÉDIMÉ, ÉE (ré-di-mé) part. passé du v. Rédimer. Racheté : *Serfs* RÉDIMÉS.

— Hist. *Pays rédimés*, Nom donné, en France, à des pays qui, sous Henri II, s'étaient rachetés de la gabelle.

— Fin. Se dit des débitants qui s'exemptent de l'exercice sur les boissons, en payant les droits à l'arrivée ou par abonnement.

RÉDIMER (SE) v. pr. (ré-di-mé — du lat. *redimere*, racheter; de *re*, préfixe, et de *emere*, acheter, lequel signifie proprement prendre, comme le prouvent les composés *demo*, *adimo*, *perimo*, etc.). Se racheter, se délivrer à prix d'argent : SE RÉDIMER *du pillage. Il lui en a coûté cher pour* SE RÉDIMER *des poursuites qu'on lui faisait.*

RÉDIMICULE s. m. (ré-di-mi-ku-le — lat. *redimiculum;* de *redimire*, attacher). Antiq. rom. Cordon, bandelette, lien quelconque employé dans la toilette.

REDÎNER v. n. ou intr. (re-di-né — du préf. *re*, et de *dîner*). Dîner de nouveau.

REDING (Aloys), général suisse, landamman de Schwitz, né dans le canton de ce nom en 1755, mort à Schwitz le 5 février 1818. Il se mit, en 1798, à la tête de ses compatriotes pour repousser l'invasion française, et plus tard il lutta, comme chef du parti oligarchique, jusqu'en 1802, époque à laquelle Ney le fit arrêter et renfermer quelques mois dans la forteresse d'Arbourg. En 1809, il assista à la diète de Fribourg comme landamman de son canton et signala sa haine contre Napoléon, en 1814, en livrant aux armées coalisées le passage du Rhin.

REDINGOTE s. f. (re-dain-go-te — de l'angl. *riding*, en allant à cheval; *coat*, habit). Sorte de vêtement d'homme, qui couvre la partie supérieure du corps et a des basques faisant tout le tour du corps, sans poches extérieures : REDINGOTE *de drap noir.* REDINGOTE *habillée. Boutonner, déboutonner sa* REDINGOTE. *Il était vêtu d'une* REDINGOTE *courte en velours noir.* (Balz.) *Les pans de sa* REDINGOTE *pendaient comme des drapeaux autour de ses jambes.* (H. Taine.) ‖ Vêtement de femme analogue à la redingote des hommes.

— Hygiène. *Redingote anglaise*, Petit sac en baudruche qui sert à mettre, pendant l'acte vénérien, le pénis à l'abri du contact du virus syphilitique. ‖ On dit plus ordinairement CAPOTE ANGLAISE.

— **Encycl.** Vers la fin du XVIIᵉ siècle, quelques jeunes gentlemen anglais, trouvant leurs *coats* (habits) fort incommodes pour se livrer au plaisir de l'équitation, s'imaginèrent d'y faire pratiquer des fentes par derrière, et ce vêtement ainsi transformé reçut le nom de *riding-coat* (habit de cheval). C'était une espèce de grand surtout boutonné par devant, avec un collet et des ouvertures derrière et au côté. Aussitôt la mode de cette longue casaque, qui était plus large que le justaucorps, fut admise dans la haute société de Londres, et il ne fut plus, pour ainsi dire, permis à un homme de se présenter à cheval sans être vêtu de la *redingote*. Le mot et la chose passèrent le détroit vers 1725. La *redingote* devint aussitôt à la mode et on s'en servit surtout dans les temps de gelée et de pluie. Il n'était pas de seigneur qui eût osé se présenter à la chasse du roi sans en être vêtu. La *redingote*, après avoir subi diverses modifications dans sa forme et dans sa taille, a traversé toutes les révolutions qu'a subies la mode sans rien perdre de son utilité, et elle est encore portée aujourd'hui.

Dans l'armée, la *redingote*, qui n'était autre chose qu'une capote d'officier, fut adoptée également vers 1725. L'ordonnance du 31 mai 1776 donnait aux hommes de troupe une *redingote*, et, sous la Restauration, la garde royale en a encore fait usage. Dans une décision du 19 septembre 1821, la *redingote* fut donnée aux sous-officiers d'infanterie de ligne qui, jusque-là, n'avaient eu que la capote, sorte de *redingote* à taille moins juste. En 1826, on fit pratiquer, au côté gauche de la *redingote*, une fente horizontale pour donner passage à la poignée du sabre. La *redingote* longue fut à la mode sous le premier Empire. Quelque temps avant ses campagnes d'Allemagne, Bonaparte, qui craignait le froid, résolut de se faire faire un costume capable de résister aux intempéries. Il demanda donc l'avis de son tailleur, qui lui proposa vingt capotes différentes ayant toutes quelque défaut; les unes étaient gênantes, les autres ne pouvaient tenir assez chaud. « Si vous me faisiez une *redingote?* s'écrie tout à coup Bonaparte. — Mais, répond le tailleur, ce n'est guère un vêtement militaire. — Bah! faites toujours. » Telle est l'origine de la fameuse *redingote grise*. Napoléon se trouva si bien de cette sorte de vêtement qu'il l'adopta et le porta jusqu'à la fin de sa vie. Les soldats, qui l'avaient appelé le *Petit caporal*, abandonnèrent ce surnom pour lui appliquer celui de *Petit tondu* et de *la Redingote grise.* D'ailleurs cette *redingote* était pour les troupes un signe distinctif, car nul dans l'armée n'eût osé en porter une semblable.

Redingote grise (LA), une des reliques de la religion napoléonienne, non moins chantée que le petit chapeau.

La pourpre même a pâli
Devant sa capote grise,

disait la chanson. Cette redingote grise, que l'imagerie populaire a mise à toutes sauces, était le vêtement favori de l'ex-général républicain Bonaparte, celui sous lequel il s'est plu à poser devant la postérité, alors même que, trahissant sa mission, il eut, ni plus ni moins qu'un ambitieux vulgaire, usurpé un trône impérial. Questionnez-la, cette houppelande tant chantée, cette redingote d'Iéna et de Lutzen, qui faisait disparate sur les brillants uniformes, les panaches, les brandebourgs, les agréments, les broderies d'or et d'argent, les manteaux mirifiques des états-majors, et demandez-lui son secret. En regard de ces héros tout taillés d'avance pour le Cirque-Olympique, comme Murat, qui poussait à ses dernières limites la coquetterie militaire, et à qui rien ne paraissait assez splendide, assez beau, assez brodé, assez ruineux pour aller au combat; qui courait aux batailles comme d'autres vont aux bals, lavé, pommadé, rasé, frisé, ganté de blanc, dans des flots d'or, de velours et de dentelles, avec des pistolets ciselés et constellés de pierreries à faire envie à un pacha; en regard des illustres capitaines tout joyeux de leurs épaulettes et de leurs épées, grands enfants chéris de la victoire, s'élançant pleins d'ivresse dans la mêlée sans autre souci de vaincre et orgueilleux et dédaigneux de la mort comme de vrais Gaulois, voyez apparaître ce « Corse aux cheveux p[illegible]ts, » comme l'appelle le poëte, ce faiseur de combinaisons tortueuses, esprit chagrin et morose; lui, à tout ce luxe *sui generis*, préfère la redingote grise et le petit

chapeau. « Cette austérité pleine de fatuité, qui semble dire : « Je vaux mieux que mon » habit, » ne nous a jamais beaucoup ravi pour notre part, écrivait Théophile Gautier en 1841, et nous ne savons aucun gré à l'empereur de cette simplicité affectée. Cette affreuse casaque et ce hideux chapeau lui font faire sur les monuments une figure qui lui déplairait à coup sûr. »

Il n'importe, le peuple s'y est laissé prendre à cette casaque, et le soldat s'est plu à ne voir, dans le sombre et trompeur ambitieux qui se drapait dans ses plis légendaires, que le *Petit caporal*. C'est ainsi que le despote s'est dissimulé à tous les regards; la pourpre eût trahi ce César de fortune, qui avait l'âme d'un Byzantin et le costume d'un Spartiate. Il n'avait été républicain que par la redingote. Elle a, cette redingote, inspiré poëtes et chansonniers; mais le temps l'a percée aux coudes, les mites se sont mises à son collet. Les vieux de la vieille ont eu beau la battre et la brosser chaque année au 15 août, elle s'en va en lambeaux, et le peu de respect que lui conservaient encore les chauvins, malgré les ravages des années, est tombé par la faute du neveu du premier des Bonaparte. On a vu enfin, ô tristesse! que la redingote grise portait dans ses basques maudites l'invasion et la défaite. Telle n'est pas cependant l'opinion de certaines plumes un peu trop fantaisistes, ce semble, et qui croient payer leur tribut au patriotisme, en mêlant sur leurs pipeaux décorés de la Légion d'honneur le fanatisme pour l'oncle à la flatterie pour le neveu. Pour nous, qui savons maintenant que Napoléon, qu'il soit oncle ou neveu, signifie despotisme et invasion, nous jetons volontiers à la friperie redingote grise et petit chapeau. Cependant, ne fût-ce qu'à titre de document littéraire, nous citons la pièce suivante, de M. Charles Monselet, publiée dans le *Moniteur universel*, alors que l'armée française, jetée dans les aventures par Napoléon III, venait de subir les plus écrasantes défaites. Cette pièce a pour titre :

VISION GUERRIÈRE

L'autre nuit, place Vendôme, au milieu des feux allumés par les gardes, une voix sonore se fit entendre; et l'homme de bronze, vêtu en empereur romain, qui veille au sommet de la colonne, s'écria tout à coup : « Rendez-moi ma redingote!

» Rendez-moi ma redingote! — Depuis plusieurs jours, j'ai entendu par la ville le grondement des tambours; j'ai vu reluire l'acier des fusils, j'ai respiré l'odeur de la poudre. Une rumeur étrange m'environne. Sous mes pieds on dirait que tous les escadrons de la gigantesque spirale se mettent en mouvement; ils précipitent et éperonnent leurs chevaux, entre-choquent leurs armures, leurs casques, leurs épées; ils chantent la *Marseillaise*...

» Avez-vous pu croire que je resterais insensible à ce refrain? Avez-vous pensé que le général Bonaparte avait oublié la chanson de guerre de ses vieux compagnons? J'ai hâte de me mêler à vos rangs et de voler aux mêmes dangers que vous. Je ne veux être d'aucun parti, pas même du mien; je ne veux être qu'un soldat de la France. Rendez-moi ma redingote!

» On dit que les Prussiens sont rentrés chez nous. En êtes-vous bien sûrs? En sont-ils bien sûrs eux-mêmes? Et comme leurs fronts doivent se rembrunir en traversant les champs déshonorés par les crimes inoubliables de leurs pères? Oh! ces Prussiens! Les pointes dorées de leurs casques attirent la foudre. Je veux ma revanche, moi aussi. Je veux les tenir une dernière fois au bout de ma lorgnette légendaire, et les voir s'effarer à mon approche comme jadis.

» Comme jadis, je créerai des hommes autour de moi; je ferai des généraux avec des faubouriens et des fils d'aubergistes; je transformerai en maréchal de France le premier sergent qui, comme Junot, sablera une lettre avec les éclats d'un obus. Faites-moi place! Je retrouverai pour vous conduire au combat mon éloquence irrésistible; j'aurai le mot qui entraîne, le geste qui soulève, le regard qui électrise!

» Rendez-moi ma redingote, ma bonne redingote grise, dont on m'a dépouillé pour la remplacer par cette tunique flottante qui me fait ressembler à un monsieur en chemise tenant un bougeoir. Ma redingote d'Iéna et de Lutzen! ce vêtement sans façon qui faisait une tache de génie sur les brillants uniformes de mon état-major!

» Avec ma redingote, rendez-moi aussi mon cheval blanc, dont le galop a ébranlé le sol de l'Europe dans tous les sens. Et si je n'ai plus mon mameluk Roustan pour me tenir l'étrier, vous me prêterez un de vos turcos, dont les figures énergiques me reviennent.

» En avant! Ne tardons pas une minute de plus; partons au son éperdu des clairons! Je m'appelle la Confiance, l'Enthousiasme, l'Elan! En route! Vous reverrez votre beau département du Mont-Tonnerre et les vignes étagées du Rhin.

» Partons.... Mais hélas! je ne suis plus un homme, je ne suis plus un empereur; je ne suis qu'une statue. Eh bien! prenez-moi comme statue, et placez-moi au-devant de vos régiments. Mon image épouvantera peut-être les Prussiens qui se souviennent. Sur mon passage se rangeront les populations accourues, légions vengeresses! Je ne demande qu'à servir la France. Je ne suis plus le conquérant, je suis le sauveur.

» Rendez-moi ma redingote! »

Cette petite ritournelle d'un fifre du boulevard en quête d'actualité ne manque pas d'entrain; même à un certain point de vue, cela est joli, quoique moins grand que la *Revue nocturne* de Sedlitz, autrement énergique et saisissante; mais comme un brin de logique et de sens commun ferait bien mieux notre affaire! Demander au héros de brumaire, à l'homme qui a déchaîné sur nous l'Europe tout entière, de tirer du précipice où il s'est jeté dans un sombre accès de goutte, où il a jeté la France, le héros de décembre, l'homme qui nous a lancés par bravade sous le talon des Prussiens: demander cela, c'est méconnaître que, si la justice est boiteuse, elle n'en arrive pas moins toujours à son but. Napoléon I^er^ est jugé; Napoléon III le sera.

RÉDINTÉGRATION s. f. (ré-dain-té-gra-si-on — lat. *redintegratio;* du préf. *re*, avec *d* euphonique, et de *integrare*, intégrer). Méd. Réparation des forces. ‖ Restitution d'une partie perdue ou altérée.

REDIRE v. a. ou tr. (re-di-re — du préf. *re*, et de *dire*. Se conjugue comme *dire*). Dire de nouveau, répéter : *Il* REDIT *toujours la même chose. Je lui* AI *dit et* REDIT *ce qu'il avait à faire.* (Acad.) *Souvent, en* REDISANT *les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens.* (Montesq.) *Ecoutez les malheureux auxquels il ne reste d'autre consolation que de* REDIRE *ennuyeusement leurs misères.* (Fléch.) *Les valets sont tout oreilles pour écouter ce qu'on dit et toute langue pour aller* REDIRE *ce qu'ils ont ouï.* (Brueys.) *Vous n'ignorez pas combien vous m'êtes cher; mais vous aimez à vous le faire* REDIRE. (J.-J. Rouss.) *Il y a beaucoup de choses que nous savons mal et qu'il est très-bon qu'on* REDISE. (Vauven.) *Geoffroy a trois manières de faire un article : dire,* REDIRE *et se contredire.* (De Feletz.)

On dit, et sans horreur je ne puis le *redire*,
Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire.
RACINE.

— Répéter, dire après un autre : *N'allez pas* REDIRE *ce que je vous dis.* ‖ Chanter après un autre; chanter de nouveau : *Le sansonnet* REDIT *fidèlement les airs qu'on lui a appris.* REDITES-*nous cette romance que vous chantez si bien. Un peuple immense se réunissait pour* REDIRE *ces chants.* (Villem.)

— Raconter, énoncer, rappeler au souvenir :

Muses, *redites*-moi ces noms chers à la France.
VOLTAIRE.

— Traduire, exprimer, faire connaître : *Les ruines* REDISENT *la gloire des conquérants.*

Et toujours mes soupirs vous *rediront* ma peine.
RACINE.

— Adresser un blâme, un reproche : *Il trouve à* REDIRE *à tout ce qu'on fait. Que pouvez-vous* REDIRE *à ma conduite? Je n'ai rien trouvé à* REDIRE *à cet ouvrage.* (Acad.) *Chacun trouve à* REDIRE *en un autre ce qu'on trouve à* REDIRE *en lui.* (La Rochef.) *On se scandalise des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à* REDIRE *à la vertu.* (Fléch.)

— Signaler, reprendre des inexactitudes : *Trouver à* REDIRE *à un compte, à un calcul.*

— *Ne pas se le faire redire*, Obéir, se soumettre à l'instant, sans attendre une nouvelle injonction.

Se redire v. pr. Etre redit : *Les vérités utiles ne sauraient trop* SE REDIRE. (Acad.) *Les médisances et les calomnies ne doivent pas* SE REDIRE, *sous peine de complicité.* (Boiste.)

— Redire l'un à l'autre : *Ils ne sont jamais las de* SE REDIRE *qu'ils s'aiment.*

REDISEUR, EUSE s. (re-di-zeur, eu-ze — rad. *redire*). Personne qui redit, qui répète souvent les mêmes choses : *C'est un long* REDISEUR *de choses fatigantes.* (Benserade.) *Les* REDISEURS *sont des sots qui prennent ceux qui les écoutent pour des sots.* (Dider.)

— Personne qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'elle a entendu dire : *Ne parlez pas devant cet homme, c'est un* REDISEUR. (Acad.) *Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'archevêque, vous ferez taire les* REDISEURS. (M^me^ de Sév.)

Rediseurs, espions, gens à l'air gracieux,
Au cœur tout différent, se rendent odieux.
LA FONTAINE.

‖ Mot vieilli.

REDISSOUDRE v. a. ou tr. (re-di-sou-dre — du préf. *re*, et de *dissoudre*). Dissoudre de nouveau : REDISSOUDRE *un sel.*

REDISTILLATION s. f. (re-di-sti-la-si-on — rad. *redistiller*). Nouvelle distillation : *On rectifie les alcools par des distillations et des* REDISTILLATIONS *successives.*

REDISTILLER v. a. ou tr. (re-di-sti-lé — du préf. *re*, et de *distiller*). Distiller de nouveau : REDISTILLER *une liqueur.*

REDISTRIBUER v. a. ou tr. (re-di-stri-bu-é — du préf. *re*, et de *distribuer*). Distribuer de nouveau.

— Anc. pratiq. *Redistribuer une affaire*, La remettre au greffe quand un rapporteur, par une cause quelconque, ne peut remplir sa mission.

REDISTRIBUTION s. f. (re-di-stri-bu-si-on — du préf. *re*, et de *distribution*). Action de redistribuer, nouvelle distribution : *Faire une* REDISTRIBUTION *de vivres.*

REDIT, ITE (re-di, i-te) part. passé du v. Redire. Dit de nouveau, répété : *Les paroles* REDITES *prennent souvent un autre sens.*

— s. m. Chose redite, rapport, commérage : *J'ai si bien pris mon parti de ces dits et* REDITS *de commères, qu'ils sont pour moi comme n'existant pas.* (J.-J. Rouss.)

— s. f. Répétition, et particulièrement Répétition oiseuse, redondante : REDITES *ennuyeuses, fatigantes. Tomber dans les* REDITES. *La plupart des bons mots sont des* REDITES. (Volt.) *Il y a des* REDITES *pour l'oreille et pour l'esprit; il n'y en a point pour le cœur.* (Chamfort.) *Il n'y a point de* REDITES *en amour.* (Ste-Beuve.) *L'histoire ne peut s'écrire ni par les dates, ni par les biographies, ni par les* REDITES. (Ph. Chasles.)

REDIUTUINUM, ancienne ville de la Germanie, pays des Marcomans, au S.-O. des sources de l'Elbe, près de Gitschin.

REDIVINISER v. a. ou tr. (re-di-vi-ni-zé — du préf. *re*, et de *diviniser*). Diviniser de nouveau :

Iris...
Sa forme *redivinisa.*
SCARRON.

‖ Ce mot appartient au style burlesque.

REDJANGS (pays des), dans l'île de Sumatra, sur la côte S.-O., borné à l'O. par l'Océan, à l'E. par Palembang. « Le pays des Redjangs, qui embrasse, dit M. Ennery, l'ancienne colonie anglaise de Bencoulen, est arrosé par l'Urei, le Bencoulen, la Laye, le Pally, le Sundcheilamo et est très-fertile. Les habitants ou Redjangs sont petits; ils ont les membres grêles, mais bien proportionnés; le teint clair, les yeux noirs, le nez et le crâne écrasés artificiellement, car les femmes aplatissent ces parties aux enfants nouveau-nés. Ils sont paisibles, insouciants, hospitaliers; leur colère cependant, une fois allumée, est terrible; ils sont passionnés pour la musique, la poésie, le jeu. Les uns ont adopté l'islamisme, d'autres suivent d'anciennes traditions religieuses, pleines d'obscurité et de superstition. Les Redjangs sont agriculteurs, pasteurs, chasseurs et pêcheurs; leurs principales richesses sont leurs plantations de poivre et de coton. Ils sont industrieux et confectionnent des étoffes de soie et de coton, de la poterie, des broderies en or et en argent et préparent des huiles dont ils s'enduisent la tête. Ils se divisent en plusieurs tribus et habitent des villages, dont chacun a son chef ou *dupaty*. La fonction de dupaty se transmet dans la famille, mais n'est pas exclusivement réservée au fils aîné. Le chef suprême des Redjangs, le *pendscheran*, n'a qu'un pouvoir très-borné, et toutes les affaires importantes se décident dans les assemblées générales. Ils reconnaissent aujourd'hui la suprématie du sultan de Palembang et se disent vassaux des Hollandais. » Les animaux sauvages les plus redoutables qu'on trouve dans ce pays sont les tigres et les crocodiles. Les côtes sont très-poissonneuses.

REDJEB-PACHA, séraskier de Roumélie, qui vivait au XVII^e^ siècle. Il était chef de brigands dans l'Anatolie lorsque Soliman III, dans la guerre de 1689, lui donna le commandement de la Roumélie. Battu d'abord à Passarowitz par le prince Louis de Bade, il essuya sous les murs de Nissa une seconde défaite qui ouvrit la Bulgarie aux impériaux. Redjeb menait à sa suite un astrologue qu'il ne manquait jamais de consulter avant de former une entreprise ou d'engager une action. Comme la loi de Mahomet défend d'avoir recours à la magie et à la divination, le sultan fit étrangler Redjeb, plutôt pour avoir transgressé les préceptes du Coran que pour avoir montré la plus grande incapacité comme général.

REDNITZ ou **REGNITZ** (*Radantia*), rivière de Bavière. Elle prend naissance à 7 kilomètres N.-O. de Pappenheim, près du village de Dettenheim, coule au N., reçoit la Rezat, à gauche, et le Roth, à droite, prend, à partir de son confluent avec la Pegnitz, le nom de *Regnitz* et se jette dans le Mein, près de Bischberg (haut Mein), après un cours d'environ 100 kilom. Dans son cours supérieur, on la nomme aussi *basse Rézat* ou *Rézat de Franconie*. Elle est jointe à l'Altmuhl.

REDOHAM (ALI-BEN-RODHOUAN, dit **Roboam** et), médecin arabe. V. ROBOAM.

REDOMPTER v. a. ou tr. (re-don-té — du préf. *re*, et de *dompter*). Dompter de nouveau : REDOMPTER *un cheval devenu sauvage.*

REDON s. m. (re-don). Bot. Nom vulgaire du redoul à feuilles de myrte et du sumac des corroyeurs.

REDON, ville de France (Ille-et-Vilaine), chef-lieu d'arrond. et de cant., par 47° 39′ 5″ de latit. et 4° 25′ 19″ de longit. O., agréablement située au confluent de la Vilaine et de l'Oust, au pied de la montagne de Beaumont; pop. aggl., 4,693 hab. — pop. tot., 6,131 hab. Tribunal de 1^re^ instance, école primaire supérieure, sous-quartier maritime du quartier de Nantes, chambre d'agriculture. L'arrond. comprend 7 cant., 48 comm. et 85,879 hab.

Le canal de Nantes à Brest coupe la ville en deux parties, reliées par un pont moderne. Un bassin à flot communique par deux écluses, d'un côté avec le canal, de l'autre avec la Vilaine. A l'une des extrémités de ce bassin s'élève une belle croix en granit indiquant l'entrée du port aux bateaux qui remontent la Vilaine. Redon possède des chantiers de construction de bâtiments destinés au grand et au petit cabotage. Les principaux articles de son commerce d'importation et d'exportation sont : les bois communs, les graines et farines de seigle, d'orge, de maïs; les matériaux de construction, la poterie, la verrerie, les cristaux, etc.

Les bâtiments de l'ancienne abbaye sont occupés aujourd'hui par un collége ecclésiastique dirigé par les eudistes. Les parties les plus remarquables sont : le grand cloître, l'un des plus beaux modèles de l'architecture monastique du XVII^e^ siècle; le petit cloître et l'ancienne sacristie transformée en chapelle. Les quatre voûtes surbaissées de cette chapelle, ornées chacune d'un large écusson, viennent se reposer sur une colonne de marbre placée au centre et qui supporte ainsi tout le poids de l'édifice. Les eudistes ont fait bâtir une belle chapelle qui renferme de beaux vitraux et un remarquable autel en marbre blanc.

L'ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Sauveur offre un curieux mélange des styles les plus divers. La tour principale, séparée de l'église depuis l'incendie de 1780, date du XIII^e^ siècle; elle est carrée à sa base et surmontée d'une flèche octogonale. « La pureté et la sévérité des lignes, dit l'abbé ***, dans sa *Description de la ville de Redon et de ses principaux monuments*, donne à cette tour une grande beauté. Néanmoins, la pointe de la flèche, reconstruite il y a quelques années, se termine un peu trop brusquement. Mais le bel appareil de la construction et les tons chauds de la vieille pierre de granit dont cette tour est bâtie depuis les fondements jusqu'au sommet concourent à la rendre tout à fait remarquable. » Des réparations modernes ont défiguré la nef, autrefois tout entière du style roman. La croisée du transept, élevée au XII^e^ siècle, est surmontée d'une tour carrée à trois étages, formant, à l'intérieur de l'église, une sorte de coupole byzantine à huit pans. A l'extérieur, les trois étages de la tour sont ornés d'arcades cintrées. Le chœur, la partie la plus remarquable de l'église, semble avoir été bâti vers le milieu du XIII^e^ siècle et se distingue surtout par la simplicité de sa décoration. Les arcades inférieures, lancéolées, sont surmontées d'un triforium au-dessus duquel s'ouvrent de grandes baies ogivales. Les voûtes du chœur, du déambulatoire et des chapelles sont d'une admirable légèreté. Les principales curiosités de l'intérieur de l'église Saint-Sauveur sont : un tombeau du XV^e^ siècle, souvent désigné comme étant celui du duc de Bretagne François I^er^; la sépulture de l'abbé Jean de Guipry; le tombeau de l'abbé Raoul de Pontbriand; le maître-autel, masse gigantesque, semblable à une sorte d'édifice construit dans l'édifice même et décoré de grandes statues allégoriques; les grilles du sanctuaire; la chaire, le banc d'œuvre et les confessionnaux. La chapelle qui flanque extérieurement les collatéraux du chœur offre un curieux exemple d'église fortifiée. Les fenêtres sont protégées par des mâchicoulis; les murs sont percés de meurtrières.

La terrasse du collége des eudistes est un des plus beaux restes du rempart construit au XIV^e^ siècle par l'abbé Jean de Tréal. Le mur a conservé son couronnement et ses mâchicoulis. Nous signalerons, en outre : le tribunal, précédé d'un péristyle grec, l'hôpital, la maison de la Retraite, le couvent des Ursulines, la nouvelle halle, un certain nombre d'anciennes maisons à pignon sur rue, la place du Champ-de-Foire et la place d'Arbres ou promenade.

Redon, anciennement *Roto*, *Rosbonum*, doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins qui fut fondée, selon les uns en 818, par saint Convoyon, selon d'autres en 832, par Nominoé, lieutenant de Louis le Débonnaire, et prit le nom d'abbaye de Saint-Sauveur. Quelques années après, le monastère fut pillé et ruiné par les Normands, mais il se releva promptement de ses ruines. Le duc Alain Fergent, qui voulut y terminer ses jours sous le froc de moine, y fut inhumé en 1119. Ce n'est qu'au XIV^e^ siècle que la ville fut entourée de murailles par les soins de l'abbé Jean de Tréal; précaution inutile, car les routiers anglais s'en emparèrent en 1364 et l'abbé dut payer une grosse rançon pour recouvrer sa liberté. En 1422, le duc Jean V établit à Redon un hôtel des monnaies. En 1466, Louis XI vint en pèlerinage à Redon et donna à l'abbaye un énorme crucifix d'argent. Les chouans, sous les ordres de Sol de Grisolles, attaquèrent vainement Redon d'abord en 1799, puis pendant les Cent-Jours.

Un concile fut tenu à Redon en 848, par ordre du duc de Bretagne Nominoé, qui y fit citer comme coupables de simonie les évêques de Vannes, d'Aleth, de Cornouailles et de Léon. Ces prélats, ayant été reconnus coupables, furent déposés par l'assemblée. Nominoé en fit ordonner quatre autres dévoués à sa politique. En même temps, il érigea trois nouveaux évêchés, l'un à Saint-Brieuc, l'autre à Saint-Pabutal ou Tugal, aujourd'hui Tréguier, et le troisième à Dol. Avec le

concours de ces sept évêques, il se fit couronner roi dans la nouvelle métropole de ses Etats.

REDON DE BEAUPRÉAU (Jean-Claude, comte), administrateur français, né en Bretagne en 1738, mort en 1815. Il entra, en 1757, dans l'administration de la marine et devint commissaire dans plusieurs ports de France et des colonies, contrôleur de la marine à Rochefort (1777), intendant du port de Brest et perdit cette place à la Révolution. Incarcéré en 1793, il recouvra la liberté après le 9 thermidor et fut, en 1795, pendant quelques mois, membre de la commission exécutive qui tenait lieu de ministre de la marine et des colonies. Ayant adhéré au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé par Bonaparte conseiller d'Etat, président du conseil des prises (1800), préfet maritime à Lorient, sénateur (1810) et comte. Son adhésion au gouvernement de Louis XVIII lui valut, en 1814, un siége à la Chambre des pairs.

REDONDAMMENT adv. (re-don-da-man — rad. *redondant*). D'une manière redondante : *S'exprimer* REDONDAMMENT.

REDONDANCE s. f. (re-don-dan-se — rad. *redonder*). Superfluité de mots, emploi de termes redondants : *La* REDONDANCE *affaiblit le style. Les* REDONDANCES *sont ennuyeuses, fatigantes. La* REDONDANCE *est une stérile abondance de paroles qui ne fait que nuire à la netteté du discours, parce que c'est une espèce de bondissement de la pensée qui, après avoir frappé l'esprit, rejaillit et retombe avec moins de force.* (Ch. Nod.) ‖ L'Académie écrit RÉDONDANCE, ce qui est une orthographe tout à fait abandonnée.

REDONDANT, ANTE adj. (re-don-dan, an-te — rad. *redonder*). Littér. Qui est de trop, qui est superflu dans un discours, un écrit : *Terme* REDONDANT. *Il faut ôter dans le style ce qui est* REDONDANT. (Vaugelas.) *L'hexamètre garde toujours quelque chose de* REDONDANT *et d'emphatique.* (Th. Gaut.) ‖ Où il y a des redondances : *Style* REDONDANT.

— Mathém. *Hyperbole redondante*, Nom donné par Newton à une courbe du troisième degré qui a trois asymptotes rectilignes.

— Rem. V. l'observation sur le mot REDONDANCE.

REDONDE s. f. (re-don-de — du provenç. *redon*, rond, formé du lat. *rotundus*, même sens). Agric. Cercle de chêne ou d'orme qui sert à atteler les bœufs dans certains pays.

REDONDELA, ville d'Espagne, province de Galice, située au fond de la rade de Vigo, à 160 kilom. de Monforto; 2,600 hab. Petit port où la mer pénètre aux heures du flux et qui reçoit des caboteurs d'un faible tonnage et des bateaux de pêche. Au delà de Redondela, la mer forme une jolie baie dans laquelle est établi, sur une île, le lazaret de Saint-Simon.

REDONDER v. n. ou intr. (re-don-dé — latin *redundare;* formé du préf. *re*, et de *unda. Redonder* a exactement la même signification que le latin *superfluere*, proprement couler par-dessus). Etre superflu, surabondant dans un discours, un écrit : *Des expressions qui* REDONDENT.

— *Redonder de*, Surabonder en : *Cet ouvrage* REDONDE DE *citations.*

— Rem. V. l'observation sur le mot REDONDANCE.

REDONDILLA s. f. (ré-don-di-lla; *ll* mll. — mot espagn. formé de *redundar*, redoubler). Littér. Strophe de quatre vers sur deux rimes, le premier rimant avec le quatrième, le second avec le troisième. ‖ Pièce composée de strophes de ce genre.

— **Encycl.** Presque toutes les *redondillas* roulent sur quelque antithèse obstinément ramenée. Quelques poëtes ont même composé des *redondillas* où, dans chaque strophe, se trouve ramené un des vers de la strophe précédente. C'est un des genres de la poésie espagnole les plus prétentieux et les plus affectés; sa puérilité ressort surtout dans les sujets religieux, et c'est cependant en *redondillas* que les mystiques du XVIe et du XVIIe siècle ont traduit les transports de leur foi. Frère Laurent de Zamosa a coupé de petites pièces de ce genre la masse d'un gros livre de théologie : *Monarchie mystique de l'Eglise* (1614, in-8°). Voici l'une de ces *redondillas* adressée à saint Joseph :

« Quelle langue pourrait atteindre la gloire de celui qui a enseigné à parler au Verbe du Père lui-même? Selon sa sage dispensation et par des moyens divers, Dieu est le maître de toutes les créatures; mais lui fut le maître de Dieu. Quelle plus haute preuve de sa science puis-je donner que de dire que c'est lui-même qui a enseigné au Christ l'*A b c?* Vous donnâtes du pain au pain de la vie, vous nourrîtes le pain avec du pain et vous invitâtes à votre pain celui qui nous invite au pain éternel... Ce fut la prérogative du premier homme de donner un nom aux animaux; mais la vôtre est plus admirable, puisque vous donnâtes un nom à Dieu lui-même... Combien ce Dieu doit vous connaître puisque, dans son enfance, il apprit à vous nommer papa. Avoir reçu un tel nom de lui doit suffire à votre gloire. »

Pedro de Quiros, un autre moine du XVIIe siècle, a honoré des *redondillas* suivantes une dame qu'il nomme Ardénie et qui n'est peut-être qu'une allégorie de la Vierge : « Ma douce et belle Ardénie, à qui ma volonté donne le nom de boussole et qui es pour moi l'étoile de la mer; pour qui, à force de pleurer, mes yeux ont fait des ruisseaux qui courent vers la mer; maintenant qu'un souffle plus doux apaise la mer et que la nuit offre à ma souffrance quelque soulagement; maintenant que légèrement court le zéphyr, écoute la voix de ton marinier; écoute, ne te cache pas; montre la face rayonnante d'un soleil qui se couche dans une mer de pourpre, etc., etc. »

REDONES, ancien peuple de la Gaule. V. REDONS.

REDONNÉ, ÉE (re-do-né) part. passé du v. Redonner. Donné de nouveau : *Une montre* REDONNÉE *à l'horloger.*

— Donné à quelqu'un qui avait déjà eu : *Argent* REDONNÉ *à celui dont on l'avait reçu.*

REDONNER v. a. ou tr. (re-do-né — du préf. *re*, et de *donner*). Donner de nouveau : *Je lui avais rendu ce livre, il a voulu me le* REDONNER. *On ne fait que nous* REDONNER *sous de nouveaux titres ce que les gens instruits ont vu partout.* (Laharpe.)

— Donner à une personne qui avait déjà eu : *J'avais ôté mon manteau, mais il me sera utile,* REDONNEZ-*le moi.* ‖ Rendre, procurer de nouveau : *Qui me* REDONNERA *ma santé d'autrefois? Vos paroles me* REDONNENT *l'espérance. La plus petite lueur de soulagement et de repos* REDONNE *aux malheureux la sérénité et l'allégresse.* (Mass.)

Va donc lui *redonner* et le calme et la joie.
REGNARD.

‖ Produire à son tour : *Trembley coupe un polype par morceaux, et chaque morceau* REDONNE *un polype entier.* (Flourens.)

— Remettre au jour, publier de nouveau : *Il* REDONNE *dans son journal de vieilles anecdotes qu'il croit oubliées.*

— *Redonner la vie à quelqu'un*, Le ranimer, lui rendre la force de la santé ou l'énergie du courage : *Ce remède m'*A REDONNÉ LA VIE. *Cette parole me* REDONNE LA VIE.

— Vêner. *Redonner le cerf aux chiens*, Le relancer.

— v. n. ou intr. Se remettre, rentrer, retomber : REDONNER *dans le travail.* REDONNER *dans les excès.*

— Recommencer, se produire de nouveau : *La pluie, la neige* REDONNE *de plus belle.*

— Revenir à la charge : *La cavalerie* REDONNA *avec une nouvelle ardeur.*

— Fauconn. *Redonner à propos*, Se remettre sans peine à la poursuite du gibier.

Se redonner v. pr. Etre, pouvoir être redonné : *La confiance ôtée ne* SE REDONNE *point.* (Boiste.)

— Se remettre, se livrer, se consacrer de nouveau : SE REDONNER *à l'étude, au soin de ses affaires. Ne perdez pas un seul moment de temps pour* VOUS REDONNER *à vos amis.* (Rac.)

Cet amant *se redonne* aux soins de son amour.
RACINE.

— Se donner de nouveau, se rendre réciproquement : *Ils* SE SONT REDONNÉ *les cadeaux qu'ils s'étaient faits.*

— **Syn. Redonner, remettre, rendre, restituer.** *Redonner* signifie donner de nouveau un objet pour remplacer celui qui avait été perdu, sans faire entendre qu'on eût aucun droit de posséder cet objet. Les trois autres verbes, et surtout les deux derniers, expriment un acte de justice et supposent un droit chez celui qui reçoit. Mais *rendre* marque simplement la rentrée en possession de celui qui n'avait plus une chose; *restituer* marque la réparation d'un tort causé. On trouve une bourse dans une rue, on la *rend* à celui qui l'a perdue; on a volé de l'argent, on le *restitue* à la personne à qui on l'avait pris. *Remettre* ne peut se dire que des objets matériels, et il exprime formellement l'action de les livrer à une personne sans supposer nécessairement une possession antérieure; on *remet* une lettre à son destinataire; le commandant d'un fort le *remet* à ceux à qui son général a promis de le rendre. Enfin, *remettre* exprime quelquefois l'action de livrer un objet à celui qui doit le garder comme un dépôt et alors il ne suppose pas un droit, mais un titre à la confiance : *Aussitôt que j'ai su sa mort, j'*AI REMIS *à ses héritiers le dépôt qu'il m'avait confié.* (Acad.)

REDONS (*Redones*), ancien peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IIIe, à l'O. des Diablintes, des Arvii et des Andecavi. Les Redons avaient pour capitale Condate ou Redones, aujourd'hui Rennes.

REDORER v. a. ou tr. (re-do-ré — du préf. *re*, et de *dorer*). Dorer de nouveau : REDORER *des candélabres, des chandeliers.* REDORER *un cadre. On* A REDORÉ *plusieurs fois le dôme des Invalides.*

— Poétiq. Eclairer de nouveau : *Chaque matin, le soleil* REDORE *la cime des montagnes.*

Aussitôt que la lumière
Vient *redorer* nos coteaux,
Je commence ma carrière
Par visiter mes tonneaux.
ADAM BILLAUT.

— Fig. Rendre son lustre : *Le poëte* REDORE *les renommées amies qui pâlissent; il ressuscite et crée le héros qu'on ignore.* (Ste-Beuve.)

Pour lui *redorer* sa tiare,
Tu nous surchargerais d'impôts.
BÉRANGER.

— Fam. Rendre ses richesses à : *Oh! oh! par Notre-Dame, je ne suis pas Philippe le Bel, et je ne* REDORERAI *pas les grands vassaux.* (V. Hugo.)

REDORMIR v. n. ou intr. (re-dor-mir — du préf. *re*, et de *dormir*. Se conjugue comme *dormir*). Dormir de nouveau : *Ces cris m'avaient tellement effrayé, que je ne pus* REDORMIR.

Car de *redormir* un petit
Je me sens encore appétit.
(*Henriade travestie.*)

REDORTE s. f. (re-dor-te. — Ce mot est pour *retorte*, du lat. *retorta*, participe passé féminin du verbe *retorquere*, dont nous avons fait *retorquer* et qui signifie proprement *retordre*). Blas. Meuble de l'écu qui représente une branche d'arbre tortillée en quatre cercles l'un sur l'autre, les deux bouts se trouvant au-dessus vers le chef : *La Redorte : D'or, à trois* REDORTES *de quatre pièces de sable rangées en pal.*

REDORTE (LA), village et commune de France (Aude), cant. de Peyriac-Minervais, arrond. et à 29 kilom. de Carcassonne, près du canal du Midi, sur les rivières d'Argent-double et de Canet; 800 hab. Etang salé, peuplé d'oiseaux aquatiques.

REDOTATION s. f. (re-do-ta-si-on — du préf. *re*, et de *dotation*). Anc. jurispr. Action de doter une seconde fois une fille qui se remariait, lorsque son premier mari avait dissipé la première dot et était mort insolvable.

REDOTER v. a. ou tr. (re-do-té — du préf. *re*, et de *doter*). Anc. jurispr. Donner une seconde dot à : REDOTER *la femme d'un dissipateur.*

REDOUAN-FUKHEN-EL-MOULOUK, sultan seldjoucide d'Alep. V. REDHWAN.

REDOUBLANT, ANTE s. (re-dou-blan, ante — rad. *redoubler*). Elève qui redouble sa classe, qui passe une seconde année dans la classe qu'il a déjà faite.

REDOUBLÉ, ÉE (re-dou-blé) part. passé du v. Redoubler. Réitéré, répété, reproduit : *Frapper à coups* REDOUBLÉS.

Souffre un peu de relâche à mes esprits troublés,
Et ne m'accable point par des maux *redoublés.*
CORNEILLE.

Sous les coups *redoublés* tous les bancs retentissent,
Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent.
BOILEAU.

Et tandis qu'au fuseau la laine obéissante
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups *redoublés* l'enclume qui gémit.
L. RACINE.

— Qui offre plusieurs doubles, plusieurs replis : *Un serpent roulé en anneaux* REDOUBLÉS.

— Gramm. Qui offre la répétition de syllabe appelée redoublement : *Parfait* REDOUBLÉ.

— Métriq. *Rimes redoublées*, Rimes semblables répétées de suite un nombre de fois supérieur à deux.

— Art milit. *Pas redoublé*, Pas deux fois plus rapide que le pas ordinaire : *Marcher au* PAS REDOUBLÉ. ‖ Air de la musique militaire dont la marche règle ce pas : *Jouer un* PAS REDOUBLÉ.

— Mus. *Intervalle redoublé*, Intervalle simple, porté à son octave.

— s. m. Agric. Culture qui succède à une autre de même sorte.

REDOUBLEMENT s. m. (re-dou-ble-man — rad. *redoubler*). Action de redoubler, accroissement, augmentation : REDOUBLEMENT *de joie.* REDOUBLEMENT *de zèle.* REDOUBLEMENT *de douleur. L'avarice n'est, comme les autres passions, qu'un* REDOUBLEMENT *de l'amour de soi.* (Duclos.) *Les moments de crise produisent un* REDOUBLEMENT *de vie chez les hommes.* (Chateaub.)

— Gramm. Répétition de la consonne initiale du radical, à certains temps de certains verbes.

— Mus. Répétition, dans un accord, d'une même note, à un ou plusieurs intervalles.

— Escrime. Action de donner, lorsqu'on est fendu, un coup autre que celui que l'on avait porté.

— Pathol. Augmentation d'un mal : *Le* REDOUBLEMENT *de la fièvre.*

— **Encycl.** Gramm. Le *redoublement* est un des deux signes dont les idiomes indo-européens se sont servis pour marquer le prétérit; tandis que l'augment est un élément étranger qui est venu s'ajouter au verbe, le *redoublement* n'est pas autre chose que la racine répétée. Toutefois, cette répétition n'a lieu d'une façon complète que dans un petit nombre de formes : par exemple, à l'aoriste grec *égagon*, et aux aoristes sanscrits *âididam*, je priai (racine *id*), *âpipam*, j'obtins (racine *âp*). La plupart du temps, c'est seulement une partie de la racine qui figure dans le *redoublement : tud*, pousser, *bhar*, porter, *sthâ*, être debout, au lieu de faire au parfait *tud-tôd-a*, *bhar-bhâr-a*, *stha-sthâu*, ont donné *tu-tôd-a*, *ba-bhâr-a*, *ta-sthâu.* Tous nos idiomes n'ont pas simplifié le *redoublement* de la même manière; quelquefois des dialectes voisins, comme le latin et le grec, le sanscrit et le zend, le gothique et le vieux haut allemand, présentent à cet égard des différences sensibles. Mais partout nous voyons le même effort pour dissimuler et atténuer ce que le *redoublement* en lui-même avait d'un peu surabondant et d'un peu lourd.

Il ne faudrait point croire que le *redoublement* ait eu, dans le principe, une signification très-nettement définie. Moyen d'imitation, procédé instinctif qu'on trouve dans toutes les familles de langues, il pouvait marquer la fréquence ou le surcroît d'énergie de l'action : c'est le rôle qu'il a dans les intensitifs sanscrits et dans les verbes grecs comme *gargairô*, *marmairô*, *bambainô.* D'autres fois, il a servi à marquer le désir; aussi le voyons-nous figurer au désidératif sanscrit et zend. Quelquefois les verbes le prennent au présent et à l'imparfait sans que la signification soit pour cela sensiblement modifiée; rappelons seulement les verbes sanscrits de la troisième classe, comme *dadâmi*, je donne, *bibharmi*, je porte, et en grec *didômi*, *kichrêmi.* Le langage, en se fixant, attribua un usage constant et distinct à ce signe d'abord facultatif et indéterminé. Tous les verbes, à un certain temps de leur conjugaison, prirent le *redoublement*, qui marqua l'accomplissement de l'action.

REDOUBLER v. a. ou tr. (re-dou-blé — du préf. *re*, et de *doubler*). Réitérer, renouveler, répéter, reproduire : REDOUBLER *ses cris.* REDOUBLER *ses instances, ses prières.*

Tu trahis mes bienfaits, je les veux *redoubler;*
Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.
CORNEILLE.

— Accroître, augmenter beaucoup : *Vos bontés* REDOUBLENT *mon zèle.* (Acad.) *Pourquoi, nous plaignant sans cesse de nos maux, nous occupons-nous toujours à les* REDOUBLER? (Volt.) *Les révolutions, loin de rendre les hommes plus heureux, ne font ordinairement que* REDOUBLER *leur misère.* (Dumarsais.)

Le pouvoir grise l'homme et sa fumée ardente,
Se porte à *redoubler* son mal.
A. BARBIER.

Consolateur charmant, dieu digne de mes vœux,
Vous qui vivez en moi, vous l'âme de mon âme,
Punissez Jupiter, en *redoublant* la flamme
Dont vous nous embrasez tous deux.
VOLTAIRE.

— Remettre une doublure à : *Il faut faire* REDOUBLER *ce paletot.*

— *Redoubler une classe* ou absol. *Redoubler*, Refaire une seconde fois une classe qu'on avait déjà faite.

— v. n. ou intr. Augmenter, s'accroître : *Le froid* REDOUBLE. *C'est un bon signe quand l'amitié* REDOUBLE *par la présence.* (Mme de Sév.) *Le sentiment de nos maux* REDOUBLE *par le souvenir de nos plaisirs.* (B. de St-P.)

La tristesse *redouble* à la tenir secrète.
CORNEILLE.

— Fam. Recommencer, refaire ce qu'on a déjà fait : *Puisque le vin vous semble bon, nous allons* REDOUBLER.

— *Redoubler de*, Apporter, montrer plus de, user de plus de : REDOUBLER DE *zèle.* REDOUBLER DE *soins*, DE *précautions.*

O sages, *redoublez de* travaux et *de* veilles,
La nature à vos yeux cèle encor bien des lois.
ROUCHER.

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort.
Aussitôt les nochers *ont redoublé d'*effort;
Tous ont pris l'aviron et de l'onde immobile
Fatiguent à l'envi la paresse indocile.
DELILLE.

— *Redoubler de jambes*, Marcher beaucoup plus vite.

— Escrime. Tirer plusieurs coups de suite sans se relever.

— Pathol. S'augmenter, s'exaspérer : *Sa fièvre* REDOUBLE *tous les soirs.*

Se redoubler v. pr. Etre, pouvoir être redoublé :

La douleur trop contrainte aisément *se redouble.*
MOLIÈRE.

— Se replier sur soi-même en plusieurs doubles.

REDOUL s. m. (re-doul). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des coriariées, dont l'espèce type croît dans le midi de la France : *Le* REDOUL *à feuilles de myrte a les tiges quadrangulaires.* (Bosc.) *On ne soupçonnerait pas que le* REDOUL *fût un poisson.* (Sauvages.) ‖ Nom vulgaire du sumac des corroyeurs et du fustet.

— **Encycl.** Le *redoul* à feuilles de myrte, *coriaria myrtifolia*, croît spontanément et en abondance en Espagne et en Italie, ainsi que dans certaines parties du midi de la France. C'est un arbrisseau assez touffu, à rameaux tétragones; ses feuilles sont ovales lancéolées, glabres, très-entières; elles ont, outre la nervure du milieu, deux autres nervures très-saillantes, qui, partant comme la première du pétiole, s'écartent et se courbent vers le bord de la feuille, en se prolongeant jusque vers la pointe. Les fleurs, en grappes simples et munies de bractées, ont un calice à cinq divisions aiguës, concaves; une corolle à cinq pétales charnus, petits et élargis à la base; dix étamines libres; un

ovaire libre, à cinq loges, sessile, surmonté de cinq styles filiformes et velus. Quelques-unes ayant des étamines courtes et stériles sont de véritables fleurs femelles. Le fruit est composé de cinq coques soudées, crustacées, indéhiscentes et monospermes; il est entouré par le calice persistant.

Cette plante est fort dangereuse : toutes ses parties jouissent de propriétés toxiques très-marquées; mais c'est dans le fruit principalement, ainsi que dans les bourgeons, que le principe toxique se rencontre en plus grande abondance. Le *redoul* a donné lieu à de nombreux accidents. On raconte notamment qu'en Espagne, au siége de Figuières, plusieurs soldats français ayant mangé des fruits de cette plante, trois périrent rapidement et les autres furent violemment indisposés. Les bestiaux qui broutent les feuilles du *redoul* sont pris de vertiges et ne tardent pas à mourir, s'ils en ont absorbé une quantité notable.

Ces dangereuses propriétés sont dues à la présence dans toute la plante d'une matière neutre, la *coriarine*, qui jouit elle-même de propriétés toxiques extrêmement puissantes.

Les feuilles de *redoul* contiennent aussi une très-forte proportion de tannin. C'est cette dernière circonstance qui les fait employer pour le tannage des peaux. Elles donnent lieu, pour cet usage, à un commerce d'une certaine importance. On les livre, préparées à la manière du sumac, sous forme d'une poudre verdâtre.

On a fait encore usage de ces feuilles dans un but de fraude extrêmement condamnable. On s'en est servi pour falsifier le séné. Les feuilles de *redoul* sèches ont assez, à première vue, l'apparence de celles du séné. Des commerçants sans honnêteté ont mélangé de ces feuilles dangereuses les feuilles de séné; il en résultait pour ce médicament important un changement très-grave dans ses propriétés. Quand les feuilles sont entières, cette fraude est facilement reconnue par les pharmaciens, les caractères des feuilles de *redoul*, notamment la disposition spéciale de leurs nervures, leur épaisseur, leur surface chagrinée, etc., ne permettant pas de les confondre avec celles du séné. Malheureusement, lorsqu'elles sont brisées, elles sont un peu moins faciles à reconnaître; mais une personne exercée peut encore, même dans ce cas, en s'aidant de réactifs chimiques, découvrir leur présence dans le séné. V. SÉNÉ.

REDOUTABLE adj. (re-dou-ta-ble — rad. *redouter*). Qui est à redouter, comme ennemi, adversaire ou concurrent : *Un parti* REDOUTABLE. *Opposer des forces* REDOUTABLES. *Un souverain est encore plus* REDOUTABLE *par ses qualités personnelles que par sa puissance.* (Barthél.)

— Dangereux, à craindre, capable de faire du mal : *Le courage est un calcul qui vous fait braver un mal pour vous faire éviter un mal plus* REDOUTABLE. (De Ségur.) *La force du mal est, en ce monde, moins* REDOUTABLE *que la faiblesse du bien.* (Guizot.) *Un* REDOUTABLE *danger des révolutions, c'est qu'elles peuvent amener des contre-révolutions.* (J. Droz.)

Je reconnus Vénus et ses feux *redoutables*.
RACINE.

L'ambassadeur d'un roi m'est toujours *redoutable*,
Ce n'est qu'un ennemi sous un titre honorable.
VOLTAIRE.

— Propre à inspirer la crainte :

Je tiens tout homme misérable
Qui ne quitte jamais sa mine *redoutable*,
Et qu'au faîte des cieux on voit toujours guindé.
MOLIÈRE.

REDOUTE s. f. (re-dou-te — de l'italien *ridotto*, lequel représente le latin *reductus*, proprement lieu retiré, retraite, réduit, de *reducere*, ramener, conduire à l'écart. L'italien *ridotto* ou *ridutto* signifie aussi un lieu où l'on se réunit pour le jeu ou la danse, d'où le français *redoute*, assemblée où l'on se divertit. C'est de là que nous est venu le nom de la *salle de la Redoute*, un des anciens bals populaires de Paris). Fortif. Ouvrage isolé, sans angles rentrants : REDOUTE *en maçonnerie.* REDOUTE *en terre. Prendre, enlever une* REDOUTE.

— Art milit. Nom donné autrefois à des sortes de forts mobiles, flanqués de canons, dont on se servait pour passer les rivières sous le feu de l'ennemi.

— Endroit public où l'on danse, où l'on joue, où l'on fait de la musique : *Le bal, le concert de la* REDOUTE. *Vous me trouverez à la* REDOUTE. *Vivez doucement, dit l'Autriche à ses peuples; jouissez de la musique de vos* REDOUTES *et de vos jardins, dansez, et surtout raisonnez peu.* (St-Marc Gir.) *Aix-la-Chapelle est pour le touriste un pays de* REDOUTES *et de concerts.* (V. Hugo.) ‖ Fête donnée dans un de ces établissements :

C'est tous les jours concert, bal, spectacle, *redoute*.
ESTIENNE.

— **Encycl.** Art milit. La *redoute* est l'ouvrage fermé le plus simple de tous. Son tracé n'a généralement que des angles saillants. Ce tracé est celui d'un polygone régulier, autant que les circonstances de lieu, de défense ou autres le permettent. On ne construit plus de *redoutes* triangulaires : leurs secteurs privés de feux avaient une trop grande amplitude. On établit quelquefois des *redoutes* pentagonales (fig. 1), des *redoutes* hexagonales

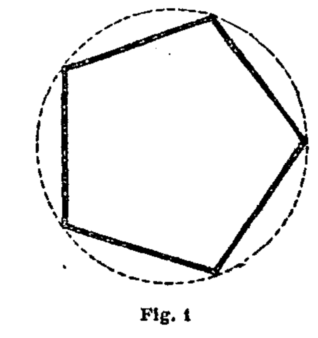

Fig. 1

(fig. 2), ou même des *redoutes* ayant la forme d'un polygone d'un plus grand nombre de

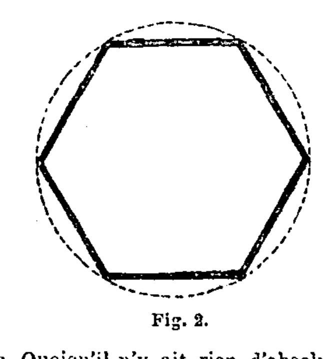

Fig. 2.

côtés. Quoiqu'il n'y ait rien d'absolu au sujet du tracé d'une *redoute*, de sa complication ou de sa régularité, il n'en est pas moins vrai que les *redoutes* carrées sont presque toujours employées (fig. 3). Les deux prin-

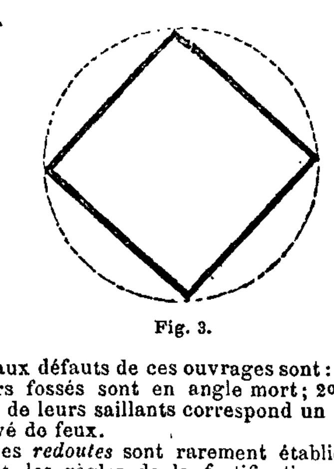

Fig. 3.

cipaux défauts de ces ouvrages sont : 1° tous leurs fossés sont en angle mort; 2° à chacun de leurs saillants correspond un secteur privé de feux.

Les *redoutes* sont rarement établies suivant les règles de la fortification permanente, avec escarpe et contrescarpe revêtues en maçonnerie, fossés profonds, etc. Ce sont, en général, des ouvrages de fortification passagère, dont on peut atténuer les défauts inhérents au tracé, dont nous venons de parler, en multipliant les défenses accessoires, en avant des faces.

Il y a évidemment une relation entre le développement de la *redoute* et la troupe qui doit s'y défendre. Cet ouvrage doit remplir, en effet, les deux conditions suivantes : 1° son terre-plein doit être suffisant pour que les défenseurs puissent y bivouaquer; 2° les côtés de la *redoute* doivent être tels qu'on puisse répartir les défenseurs le long des crêtes qui ne sont pas occupées par l'artillerie. On peut donc se poser deux problèmes faciles à résoudre : 1° de donner le côté d'une *redoute* qui doit être armée d'un certain nombre de pièces d'artillerie, et calculer l'effectif de la garnison; 2° de donner la garnison, le nombre de pièces d'artillerie, et chercher le côté de la *redoute* que l'on veut construire. Appelons x le côté de la *redoute* mesuré sur la crête intérieure, y le nombre d'hommes de la garnison, s la surface du terre-plein de l'ouvrage, occupée par les barbettes, les caissons et les avant-trains. Si l'on suppose une *redoute* carrée et un relief de $2^m,50$, la surface du terre-plein $(x-8)^2$ devra être égale à s augmentée de la place nécessaire pour faire bivouaquer la garnison, c'est-à-dire de $\frac{3}{2}y$, puisque l'on admet que chaque homme doit avoir au moins 1 mètre carré et demi pour bivouaquer :

$$(1) \qquad (x-8)^2 \frac{3}{2} = y + s.$$

Soit maintenant l la longueur de crête occupée par les pièces à barbette; r la réserve; n le nombre de défenseurs par mètre courant de crête. Le nombre d'hommes qui défendent la crête, $n(4x-l)$, est égal à la garnison, diminuée de la réserve, $y-r$:

$$n(4x-l) = y - r;$$

ou, comme on prend généralement

$$r = \frac{1}{3}y,$$

$$(2) \qquad n(4x-l) = \frac{2}{3}y.$$

Les équations (1) et (2), outre les deux problèmes que nous nous sommes posés, servent à résoudre tous ceux dont on aurait intérêt à avoir la solution. Ainsi, avec la double condition de logement et de défense, on peut se demander le minimum absolu d'une *redoute*, en ne laissant que 1 mètre de terre-plein à chaque homme, qu'un rang de défenseurs sur la banquette, en réduisant le relief à 2 mètres et en n'employant pas d'artillerie. Les deux équations (1) et (2) deviennent, dans ces hypothèses,

$$(x-5,26)^2 = y,$$
$$y = 4x.$$

On tire de ces équations $x = 12^m,29$. Dans la pratique, on ne construit pas de *redoutes* à moins de 18 à 20 mètres de côté.

Suivant les cas, on construit des *redoutes* dites de campagne ou passagères, des *redoutes* de camp retranché ou des *redoutes* permanentes. Tous ces ouvrages sont construits d'après les mêmes principes généraux, mais subissent les modifications qu'imposent le lieu sur lequel on construit et le but que l'on veut atteindre. Les *redoutes* de campagne, construites pour mettre à l'abri des postes ou d'assez forts détachements chargés de protéger soit une retraite, soit une manœuvre importante, doivent être établies, autant que possible, sur un point élevé. Elles sont garnies de fossés, et leur accès est rendu difficile par des palissades, des abatis d'arbres ou des trous creusés çà et là aux environs des points les plus accessibles. Les *redoutes* de camp retranché doivent être faites avec beaucoup de soin et présenter de vigoureux moyens de défense. On les espace autour du camp à 200 mètres les unes des autres environ, afin qu'elles se puissent protéger et fermer tout accès. Elles sont armées de pièces de petit calibre, suivant les cas. Leurs abords sont fortement palissadés et garnis de tous les travaux au moyen desquels on a l'habitude de défendre ces sortes d'ouvrages.

La *redoute* permanente est, comme son nom l'indique, un ouvrage qui doit durer; on la construit aux abords des places assiégées ou qui sont menacées de l'être, quelquefois même elle fait partie de l'ensemble des défenses d'une place. On la construit très-solidement et on l'établit sur les points faibles de la forteresse qu'on veut rendre plus puissante. Elle communique avec la place, en certains cas, soit par un chemin couvert, soit par une galerie creusée sous le sol. Ces *redoutes* sont généralement minées, et l'assiégé peut les faire sauter s'il le juge convenable.

REDOUTÉ, ÉE (re-dou-té) part. passé du v. Redouter. Qui inspire des craintes, qui se fait craindre : *Un monarque* REDOUTÉ. *Un père* REDOUTÉ *de ses enfants. J'approchais du moment* REDOUTÉ. *L'événement, ce juge* REDOUTÉ *de la presse anglaise, n'a pour la nôtre aucune conséquence fâcheuse.* (Prévost-Paradol.)

La nuit tombe, et le temps, de son doigt *redouté*,
Me marque un jour de plus que je n'ai pas compté.
LAMARTINE.

Le trépas a cessé ses ravages cruels,
Et le ciseau fatal, *redouté* des mortels,
Reste oisif dans les mains de la Parque étonnée.
MICHAUD.

— Hist. *Très-redouté seigneur*, Titre qu'on donnait, durant le moyen âge, aux princes souverains.

REDOUTÉ (Pierre-Joseph), peintre célèbre, surnommé par ses contemporains **le Raphaël des fleurs**, né à Saint-Hubert, près de Liége, le 10 juillet 1759, mort à Paris en 1840. D'une famille d'artistes qui comptait parmi ses membres d'assez bons peintres, entre autres le père de Pierre Redouté, dont on voit trois tableaux estimables aux Bénédictins de Liége, il reçut tout jeune les enseignements qui développèrent ses instincts; il apprit à esquisser et à peindre comme en se jouant; mais son père, conformément aux traditions de la famille, le poussait vers la peinture religieuse. Dans le cours d'une pérégrination qu'il entreprit pour se former le goût et sans doute aussi pour apprendre à gagner sa vie, il peignit quelques fresques et un certain nombre de tableaux de piété pour diverses églises de Hollande; mais il dut à ce voyage de connaître les productions de l'excellent peintre de fleurs Van Huysum et sentit s'éveiller sa vocation. Les nécessités de la vie le contraignirent d'entrer dans l'atelier de son frère, simple peintre de décors à Paris, pour lequel il travailla pendant plusieurs années, essayant d'abord de faire concourir à l'ornementation des travaux confiés à son frère les études de fleurs qu'il avait faites sur les pas de Van Huysum, puis se livrant à son goût spécial dans de petites aquarelles qui furent assez vite appréciées; on y remarquait une science anatomique de la fleur et de la plante inconnue jusqu'à lui, en même temps qu'une richesse d'effets, une fraîcheur de coloris qui laissaient bien loin tous les modèles. L'Héritier et Van Spaendonck, entre les mains de qui tombèrent quelques-unes de ces aquarelles, furent charmés de leur douceur de ton, de leur vérité et patronnèrent le jeune artiste. L'Héritier, qui éditait en ce moment même le recueil connu sous le nom de *Sertum anglicum*, fit peindre à Redouté un certain nombre de plantes, et Van Spaendonck lui confia l'exécution des vingt plantes rares qu'il devait fournir chaque année à la *Collection des vélins*, recueil qui s'est continué jusqu'à nos jours par les soins du Muséum et qu'illustrent les noms des meilleurs peintres de fleurs. Redouté a peint à lui seul six mille de ces vélins. Bientôt après, Marie-Antoinette le nommait peintre et dessinateur de son cabinet et son professeur particulier. Redouté, durant les leçons qu'il lui donnait, groupait dans des vases du Japon ou de Sèvres les plus belles fleurs des serres de Versailles, et, sous les yeux de la reine, il en faisait en moins d'une heure une splendide aquarelle. Le comte de Chambord possède, comme lui venant de la duchesse de Berry, cinq ou six de ces aquarelles qui sont des chefs-d'œuvre et surpassent de beaucoup les Van Huysum et les Saint-Jean, quelle que soit leur perfection. En 1792, après une foule de brillants succès, Redouté fut nommé dessinateur de l'Académie des sciences, et le même titre lui fut confirmé lors de la fondation de l'Institut. On peut dire de lui qu'il fut le peintre et le poëte de la flore universelle; à la magie de la couleur et du dessin, il sut joindre un savoir de naturaliste que Van Huysum ne soupçonnait même pas; ces plantes, ces fleurs, dont il faisait avec sa palette de délicates merveilles, il les connaissait aussi bien que Linné; le peintre chez lui se doublait d'un savant et d'un observateur profond. Préoccupé exclusivement de son art, il ne se mêla aucunement de politique; il fut le professeur de Joséphine et après elle de Marie-Louise, comme il l'avait été de Marie-Antoinette. Il enseigna aussi son art à la duchesse de Berry, à la reine Marie-Amélie, à Mme Adélaïde, et, en dehors des têtes couronnées et des princesses, il eut encore pour élèves un certain nombre de femmes distinguées, telles que Mme Panckoucke, Mlle Arson, Mme Chantereine, qui se sont fait dans ce genre quelque célébrité. En 1822, Louis XVIII le nomma professeur d'iconographie végétale au Jardin du roi, en remplacement de Van Spaendonck. Dans cette position, récompense de tant de travaux remarquables, Redouté concourut à la publication des ouvrages suivants, qu'il a immortalisés par ses magnifiques illustrations : la *Flora atlantica*, de Desfontaines; le *Jardin de la Malmaison* et les *Plantes rares du jardin de Cels*, par Ventenat; les *Plantes rares du château de Navarre*, par Aimé Bonpland; les *Arbres et les arbustes du nouveau Duhamel*, par Loiseleur-Deslongchamps; la *Botanique*, de J.-J. Rousseau; l'*Astragalogia* et les *Plantes grasses*, de de Candolle; la *Flora boreali-americana* et l'*Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale*, d'André Michaux; l'*Histoire des arbres forestiers de l'Amérique du Nord*, par André-François Michaux fils; l'*Histoire naturelle du maïs*, de Bonafous, etc. Ces nombreuses publications, malgré leur mérite exceptionnel, n'ont pas le charme des *Liliacées* et des *Roses* qui se publièrent à partir de 1816, par livraisons de six planches, six aquarelles superbes, et six feuillets de texte par Delaunay. Les aquarelles originales de Redouté ont péri dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. L'ensemble forme trente livraisons. De 1827 à 1833, Redouté compléta avec non moins de bonheur et de talent un autre travail immense dont le titre seul indique assez le caractère et la valeur; c'est le *Choix des plus belles fleurs prises dans différentes familles du règne végétal, de quelques branches des plus beaux fruits, groupés quelquefois et souvent animés par des insectes et des papillons.* L'énorme succès de cette publication, dont les éditions s'épuisent encore rapidement, décida l'auteur à publier, dès 1835, la *Collection de jolies petites fleurs choisies parmi les plus gracieuses productions de ce genre, tant en Europe que dans les autres parties du monde.* En 1836 paraissait, en outre, le *Choix de soixante roses dédiées à la reine des Belges*, avec une introduction de M. Jules Janin. Son œuvre dernière enfin, c'est encore un *Choix de roses*, destiné à la famille de Louis-Philippe et qui parut après sa mort sous le titre de *Bouquet royal.* Une congestion cérébrale foudroya le maître en juin 1840, pendant qu'il faisait son cours au Jardin des plantes. Redouté fut inhumé au Père-Lachaise, où un monument lui a été élevé. La Belgique, en 1846, construisit aussi en son honneur, sur la place de Saint-Hubert, une fontaine monumentale avec le buste du grand artiste.

REDOUTÉA s. m. (re-dou-té-a — de *Redouté*, peintre français). Bot. Syn. de FUGOSIA ou FUGOSIE. ‖ On dit aussi REDOUTÉE s. f.

REDOUTER v. a. ou tr. (re-dou-té — du préf. *re*, et de *douter*; le préfixe *re* joue ici le rôle de particule augmentative; il sert à marquer à un plus haut degré l'idée exprimée par le simple *douter*, qui a signifié craindre, appréhender. Le latin *dubitare*, qui a donné *douter*, avait aussi ce double sens. C'est un rapprochement fort naturel entre la crainte et l'hésitation, qui sont l'une et l'autre les conséquences du doute). Craindre, avoir peur de : *Celui qu'on* REDOUTE, *on le hait, et celui qu'on hait, on désire sa perte.* (Ennius.) *Tous les animaux* REDOUTENT *la mort.* (La Mothe Le Vayer.) *Ce dont il faut se garder le plus en politique, c'est d'employer ceux qu'on* REDOUTE. (Mme de Staël.) *Le talent inquiète la tyrannie : faible, elle le* REDOUTE *comme une puissance; forte, elle le hait comme une liberté.* (Chateaub.) *Le despotisme n'est vraiment à* REDOUTER *que lorsqu'il sent sa fai-*

blesse. (De Custine.) ‖ Craindre comme un mal probable ou possible : *L'avare* REDOUTE *d'être pauvre. Certains hommes craignent la vérité comme un criminel* REDOUTE *sa sentence.* (Lamenn.) *Autant la Parisienne a peur du hâle, autant le Parisien* REDOUTE *l'oubli.* (J. Janin.) *La violence n'est à* REDOUTRR *que là où la discussion n'est point permise.* (L. Blanc.)

Au comble du malheur, que peut-on *redouter ?*
GRESSET.

A qui perd toute chose, il reste au moins ce bien,
Qu'il peut mépriser tout et ne *redouter* rien.
ROTROU.

Se redouter v. pr. Etre redouté : *De toutes les funestes conséquences de nos égarements, c'est le ridicule qui* SE REDOUTE *le plus.* (Boiste.)

— Se craindre soi-même : *Ce qui paraît de si violent dans ses discours n'est que la délicatesse d'une conscience qui* SE REDOUTE. (Boss.)

— Se craindre mutuellement : *Des ennemis généreux se craignent et ne* SE REDOUTENT *pas.* (Boiste.)

— Gramm. V. la note sur CRAINDRE.

— **Syn. Redouter, appréhender, craindre**, etc. V. APPRÉHENDER.

REDOUTER v. n. ou intr. (re-dou-té — du préf. *re*, et de *douter*). Douter de nouveau. ‖ Peu usité.

REDOUT-KALÉ, port et forteresse russe, gouvernement de Kotatis, sur la côte E. de la mer Noire, à l'embouchure du Kopi, à 373 kilom. de Tiflis, à 128 de Kotatis ; 2,500 hab. Les articles d'importation étrangère à Redout-Kalé les plus importants sont : les cotonnades, les lainages et les soieries, le sucre en pains, les boissons (vins de France et d'Espagne, champagne, porter, etc.), le café, les épices, l'acier, l'étain, le plomb, l'indigo, la cochenille et autres drogueries. On exporte de Redout-Kalé de la soie grége, de la cire, de la laine, des peaux fraîches, du bois, du caviar des pêcheries de Salian, etc. La soie constitue l'article d'exportation le plus important. Au moyen des steamers de la Compagnie russe de navigation et de commerce, Redout-Kalé se trouve en communication régulière avec Odessa, les ports de la Crimée, de la mer d'Azov et de la Transcaucasie, de même qu'avec Bakmouth, Trébizonde, Constantinople, Smyrne et Marseille. Ces vapeurs transportent les marchandises et les passagers. Les fortifications de Redout-Kalé ont été détruites en 1856.

REDOUX s. m. (re-dou). Bot. Syn. de REDOUL.

REDOWA s. f. (ré-do-va). Chorégr. Danse qui tient de la valse et de la mazurka.

— Mus. Air sur lequel on danse la redowa.

— **Encycl.** La *redowa* est une danse slave, croyons-nous, qui fit son apparition en France il y a une vingtaine d'années et y obtint un énorme succès. Quoique sans grande originalité, cette danse gracieuse et ondoyante, qui tient à la fois de la valse et de la mazurka, est charmante par son caractère d'élégance et d'abandon.

Très-favorable au rhythme musical, la *redowa* s'exécute sur un air rhythmé à trois temps, d'un mouvement plus lent que la valse, composé le plus généralement de notes liées et qui doit revêtir une sorte de caractère morbide et langoureux. Le rhythme musical de la *redowa* est d'ailleurs susceptible d'une grande variété, et plusieurs de nos compositeurs de musique de danse lui doivent de très-heureuses inspirations. M. Antony Lamotte, entre autres, a écrit un grand nombre de *redowas*, dont la plupart sont de véritables petits bijoux pleins de grâce, de fraîcheur et d'une rare distinction.

RÉDOWSKIE s. f. (ré-dov-ski — de *Redowski*, savant russe). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des crucifères, et dont l'espèce type croît en Sibérie.

RÈDRE s. m. (rè-dre). Pêche. Grand filet dont on se sert pour la pêche du hareng.

REDRESSABLE adj. (re-drè-sa-ble — rad. *redresser*). Qui peut être redressé.

— Bot. Se dit des feuilles qui se rapprochent par leur face postérieure, sans s'appliquer l'une contre l'autre.

REDRESSAGE s. m. (re-drè-sa-je — rad. *redresser*). Techn. Action de redresser ; résultat de cette action.

REDRESSE s. f. (re-drè-se — rad. *redresser*). Mar. Cordage que l'on emploie pour relever ou redresser un bâtiment abattu en carène.

REDRESSÉ, ÉE (re-drè-sé) part. passé du v. Redresser. Redressé de nouveau, remis debout : *Une statue* REDRESSÉE.

— Rendu droit : *Un bâton* REDRESSÉ *avec effort.*

— Fig. Repris, corrigé, remis dans la bonne voie : *Les hommes, jusque dans les questions où ils sont le plus intéressés, veulent être séduits, charmés ou entraînés encore plus que* REDRESSÉS *ou convaincus.* (Ste-Beuve.)

Eh ! mon Dieu, nos Français, si souvent *redressés*,
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés ?
MOLIÈRE.

— Bot. Se dit d'une partie qui suit d'abord une direction horizontale ou inclinée et se redresse ensuite : *Tige* REDRESSÉE. *Rameaux* REDRESSÉS.

REDRESSEMENT s. m. (re-drè-se-man — rad. *redresser*). Action de redresser, de rendre droit : *Le* REDRESSEMENT *d'une règle, d'une tige.*

— Fig. Action de corriger, de réparer : *Le* REDRESSEMENT *d'un tort, d'un grief. Les vérités que l'homme acquiert sont à l'ordinaire les* REDRESSEMENTS *de ses erreurs.* (Petit-Senn.)

REDRESSER v. a. ou tr. (re-drè-sé — du préf. *re*, et de *dresser*). Rendre droit : REDRESSER *un arbre, un mur qui penche.* REDRESSER *les jambes d'un enfant. Une société tend à perfectionner ses lois, comme un fleuve à* REDRESSER *son cours.* (De Bonald.)

— Elever, ériger de nouveau, replacer debout : REDRESSER *un monument.* REDRESSER *une statue.*

— Fig. Rectifier, amender : REDRESSER *l'esprit, le jugement de quelqu'un.* REDRESSER *ses idées, ses opinions. La gymnastique* REDRESSE *les défauts physiques et réforme les habitudes vicieuses.* (Maquel.) *C'est une prétention un peu orgueilleuse de vouloir* REDRESSER *les idées de son temps.* (Guizot.) *Une question mal posée est une question que l'on peut* REDRESSER, *mais que l'on ne peut pas résoudre.* (E. de Gir.) ‖ Remettre dans la bonne voie : *Ce jeune homme était près de se perdre, des gens charitables l'*ONT REDRESSÉ. (Acad.) ‖ Réformer, réparer : REDRESSER *des abus.* REDRESSER *des injustices.* REDRESSER *des griefs.* ‖ Corriger, châtier : *Il faisait l'entendu, l'impertinent, mais on l'*A REDRESSÉ, *on l'*A *bien* REDRESSÉ. (Acad.)

— Fam. Attraper, tromper, filouter : *Il avait affaire à un grec qui le* REDRESSA.

— Chevaler. *Redresser les torts*, Prendre la défense des opprimés, et venger les injures qu'on leur fait.

— Techn. *Redresser une peau*, La plier et l'étirer longtemps, pour en effacer les plis.

Se redresser v. pr. Etre redressé : *Un vieil arbre ne peut plus* SE REDRESSER.

— Se remettre droit, se relever : *Pourquoi vous courbez-vous ainsi?* REDRESSEZ-VOUS. *Le vent faiblit, la flamme de la torche* SE REDRESSA, *la lune ouvrit une grande percée bleue entre les nuages.* (Lamart.)

Redresse-toi, ma fille, et lève ton regard.
PONSARD.

— Prendre une attitude fière, décidée, provocante : *Voyez comme il* SE REDRESSE.

— Prendre des habitudes de coquetterie, chercher à attirer les regards : *Cette jeune fille n'est plus si naïve, voilà qu'elle* SE REDRESSE.

— Fig. Se corriger, s'amender : *Il vaut mieux* SE REDRESSER *soi-même que de laisser aux autres le soin de vous redresser.*

REDRESSEUR, EUSE s. (re-drè-seur, eu-ze — rad. *redresser*). Personne qui redresse, qui sait redresser : *Un habile* REDRESSEUR *de tailles contrefaites.*

— s. m. Fig. Celui qui redresse, qui fait profession de redresser, de corriger, de réparer ; se dit souvent par ironie : *Un zélé* REDRESSEUR *de torts. Les nobles perdirent le respect et l'amour que le peuple avait pour eux du moment où ils cessèrent d'être* REDRESSEURS *de torts, pour en devenir auteurs.* (Boiste.)

Le bel air que celui d'un *redresseur* d'abus,
Toujours bouffi d'orgueil et rouge de colère !
V. HUGO.

Illustré par mainte victoire,
Ce vaillant *redresseur* de torts
S'en revenait pauvre de corps,
Mais riche d'amour et de gloire.
DEMOUSTIER.

— Nom donné anciennement à des sortes de filous qui trouvaient dans leur profession les moyens de mener une vie élégante.

— Techn. Outil dont on se sert pour redresser les piles de formes, dans les raffineries de sucre.

— Chir. *Redresseur utérin*, Instrument employé pour redresser l'utérus.

— **Encycl.** Chir. *Redresseur utérin.* Cet instrument a été inventé par le professeur Simpson, d'Edimbourg. Il consiste en une tige intra-utérine de métal ou d'ivoire, d'une longueur de $0^m,06$ environ dans les cas ordinaires. Cette tige est fixée au milieu d'un disque ovale, à bords arrondis, sur lequel doit reposer le col. Ce disque a $0^m,045$ dans son plus grand diamètre. De sa partie inférieure part une tige creuse qui se dirige d'arrière en avant, pour sortir du vagin quand l'instrument est en place. Dans cette tige, on introduit à frottement une autre tige pleine, au bout de laquelle est un plastron ou écusson de laiton, fortement recourbé à sa partie supérieure pour venir s'agrafer, pour ainsi dire, sur la partie supérieure du pubis. Ce *redresseur*, dont l'emploi était assez difficile, a été modifié par Valleix sous le nom de *redresseur articulé*. Ce dernier consiste dans une tige destinée à pénétrer dans la cavité utérine. Cette tige, de métal ou d'ivoire, d'une longueur variable suivant les cas, a le volume d'une très-petite plume d'oie ; elle surmonte un disque de métal de $0^m,02$ de diamètre ; elle est fixée à la face supérieure de ce disque, sur laquelle doit reposer le museau de tanche quand la tige sera dans l'utérus. Elle se termine en bas par deux saillies circulaires, entre lesquelles doit se placer un disque creux de caoutchouc. Cette première partie de l'appareil est unie par une articulation à ressort avec une autre tige de métal qui, devant rester dans le vagin, a reçu le nom de tige vaginale. Le ressort, placé à l'articulation du disque avec la tige vaginale, est disposé de telle sorte qu'il sert à maintenir ces deux parties fléchies à angle droit l'une sur l'autre. La tige vaginale est creusée pour recevoir une tige pleine qui s'unit à angle droit, sans articulation, avec un plastron destiné à se fixer sur l'abdomen. Les deux parties distinctes dont se compose cet appareil sont maintenues réunies à l'aide d'un fil passé dans un trou pratiqué à la tige vaginale, près de l'articulation ; ce fil est noué sur le plastron. Le plastron est fixé le long de l'abdomen, à l'aide de deux liens situés à sa partie supérieure et formant ceinture ; deux autres liens, devant servir de sous-cuisses, sont attachés à sa partie inférieure, près du point sur lequel doit être noué le fil qui unit les deux portions de l'instrument. Le *redresseur* utérin exige dans son emploi les plus grands ménagements, et il ne devra être appliqué que lorsqu'on aura employé la sonde utérine pendant un temps assez long pour s'être assuré qu'elle ne peut suffire au traitement, ou dans les cas où l'utérus a une si grande tendance à reprendre sa situation vicieuse, qu'il y retombe aussitôt après avoir été redressé par le cathétérisme.

REDRESSOIR s. m. (re-drè-soir — rad. *redresser*). Techn. Outil avec lequel le potier d'étain fait disparaître les bosses des pots.

REDRUGE s. m. (re-dru-je — du préf. *re*, et de *drageon*). Agric. Pousse qui se produit après le pinçage : REDRUGES *de vigne, de pois, de fèves.*

REDRUGER v. a. ou tr. (re-dru-jé — rad. *redruge*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je redrugeai ; nous redrugeons*). Agric. Supprimer les redruges de : REDRUGER *des fèves.*

REDRUTH, ville d'Angleterre (Cornouailles), station du chemin de fer de Truro à Penzence, sur le versant d'une colline, à 16 kilom. S.-O. de Truro ; 9,000 hab. « Quelques antiquaires, dit M. A. Esquiros, considèrent Redruth comme l'une des villes les plus anciennes du Royaume-Uni, et ils font dériver son nom moderne de *Tre-Druith* (la ville des Druides). Elle consiste principalement en une très-longue rue assez bien pavée, éclairée au gaz pendant la nuit et arrosée par deux ruisseaux d'eau claire. »

L'église, dédiée à saint Uny, s'élève au pied de la colline de Carn-Brea, à 1 mille environ de la ville ; c'est un édifice moderne avec une tour ancienne. On trouve dans l'intérieur de la ville une grande chapelle appartenant aux méthodistes. Redruth possède une institution littéraire dont les membres font des cours publics une fois par quinzaine, durant l'hiver, dans le nouvel hôtel de ville construit en 1859. Un nouveau marché, New-Market-house, a été bâti par lord de Dunstanville ; l'entrée est surmontée d'une tour avec un cadran éclairé pendant la nuit. Carn-Brea-Hill est une colline d'un aspect sauvage, couronnée d'un château moderne, quoique dans le style gothique. Ce château remplace une ancienne et vénérable construction d'origine bretonne, qui s'élevait comme un nid d'aigle sur les blocs de granit formant presque toute la colline et lui donnant les formes les plus fantastiques. L'un d'eux passe, selon la tradition, pour la main pétrifiée d'un géant. A une très-petite distance du château, vers l'O., se trouvent les ruines d'une ancienne fortification, de forme circulaire. Sur la partie la plus élevée de la colline est un monument avec cette inscription :

LE COMTÉ DE CORNOUAILLES,
À LA MÉMOIRE DE FRANCIS, LORD DE
DUNSTANVILLE, 1836.

De cet endroit on embrasse un horizon très-étendu. Au pied de la colline s'ouvre la fameuse mine de Carn-Brea.

Redruth est le centre d'une région minière, où l'on exploite de riches mines d'étain et de cuivre, et c'est là surtout qu'on vend le minerai extrait du comté de Cornouailles. A 3 kilom. de la ville se trouve l'anse de Portreath, qui sert de port.

REDRUTHITE s. f. (re-dru-ti-te). Minér. Nom donné quelquefois à la chalcosine, parce que les plus beaux cristaux de cette substance viennent des environs de Redruth, en Cornouailles.

REDSTONE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Pensylvanie, comté de Fayette ; 1,500 hab. On y remarque de grandes et belles corderies, des moulins à farine et des fabriques de papier.

REDTENBACHER (Jacques-Ferdinand), mathématicien et mécanicien allemand, né à Steyer (haute Autriche) en 1809, mort en 1863. Professeur adjoint de mécanique à l'Institut polytechnique de Vienne de 1829 à 1833, il alla enseigner ensuite les mathématiques et le dessin à l'Ecole supérieure industrielle de Zurich, où il trouva dans la célèbre fabrique de machines d'Escher-Wyss une riche matière pour l'étude de la mécanique. Nommé, en 1841, professeur de construction de machines à l'Ecole polytechnique de Carlsruhe, il dirigea cette institution à partir de 1857 et en fit un établissement modèle en Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie et construction des turbines et des ventilateurs* (1841) ; *Théorie et construction des roues hydrauliques* (1846) ; *Procédés pour la construction des machines* (1848), souvent réédité ; *Principes de mécanique et de la construction des machines* (1852) ; les *Lois de la construction des locomotives* (1855) ; le *Système des dynamides* (1858) ; l'*Etat primitif et l'état actuel de la température des corps célestes* (1861) ; la *Construction des machines* (1862-1865, 3 vol.), etc.

REDÛ, UE (re-du, û) part. passé du v. Redevoir. Dû après un compte, réglé : *Faire le relevé des sommes* REDUES.

— s. m. Ce qui reste dû après un compte fait : *Le* REDÛ *s'élève à 20 francs.*

— Gramm. Le participe *redû*, comme le simple *dû*, ne prend l'accent circonflexe qu'au masculin singulier ; cet accent disparaît au féminin et au pluriel.

RÉDUCTEUR, TRICE adj. (ré-du-kteur, tri-se — lat. *reductor* ; de *reducere*, réduire). Qui réduit, qui opère une réduction.

— Chim. Qui a la propriété de désoxyder : *Les agents* RÉDUCTEURS.

— s. m. Chir. Appareil servant à réduire les luxations.

RÉDUCTIBILITÉ s. f. (ré-du-kti-bi-li-té — rad. *réductible*). Qualité, caractère de ce qui est réductible.

RÉDUCTIBLE adj. (ré-du-kti-ble — rad. *réduire*). Qui peut être réduit, amené à de plus faibles dimensions : *Cette figure est* RÉDUCTIBLE *à une autre plus petite.* (Acad.)

— Qui peut être simplifié, ramené à une forme plus simple ou différente : *Fraction* RÉDUCTIBLE *à une plus simple expression. Toute cette question est facilement* RÉDUCTIBLE *à une proposition fort simple. Il y a dans la conscience une foule de phénomènes* RÉDUCTIBLES *à la sensation.* (V. Cousin.) *La bonté n'est pas* RÉDUCTIBLE *à la vérité ni le mal à l'erreur.* (C. Renouvier.)

— Chir. Qui peut être remis, rétabli à sa place : *Fracture, luxation* RÉDUCTIBLE. *Hernie* RÉDUCTIBLE.

— Mathém. Qui peut être abaissé d'un degré : *Equation* RÉDUCTIBLE.

— Chim. Qui peut être désoxygéné : *Oxyde* RÉDUCTIBLE. ‖ S'est dit des corps susceptibles d'être réduits en chaux.

RÉDUCTIF, IVE adj. (ré-du-ktiff, i-ve — du lat. *reductus*, réduit). Qui réduit, qui sert à réduire, qui possède la propriété de réduire : *Agents* RÉDUCTIFS.

RÉDUCTION s. f. (ré-du-ksi-on — lat. *reductio* ; de *reducere*, ramener, réduire). Action de réduire, de diminuer ; effet de cette action : RÉDUCTION *des dépenses.* RÉDUCTION *des impôts.* RÉDUCTION *du nombre des employés. Subir une* RÉDUCTION. *Opérer des* RÉDUCTIONS. *La philosophie sociale procède par voie de* RÉDUCTION, *retranchant de tout la haine.* (V. Hugo.)

— Action de ramener, de simplifier par transformation : *La* RÉDUCTION *d'une fraction à sa plus simple expression.*

— Transformation de certaines unités en unités d'une autre espèce : *La* RÉDUCTION *des toises en mètres, des livres en francs.*

— Action de soumettre, de subjuguer, de briser la résistance : *La* RÉDUCTION *d'une ville, d'une province.*

— Copie réduite, exécutée en petit : *Une* RÉDUCTION *de la* Transfiguration *de Raphaël.*

— Logiq. *Réduction à l'impossible, à l'absurde*, Argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que sa contradictoire serait impossible ou absurde. ‖ Démonstration de la fausseté d'une proposition par l'impossibilité démontrée ou l'absurdité évidente des conséquences logiques que l'on en tire.

— Dessin. *Carreaux de réduction*, Carreaux que l'on trace sur un modèle pour le copier en le réduisant, ou sur un transparent à travers lequel on regarde ce modèle.

— Mus. Nom donné anciennement à une suite descendante de notes, dans laquelle la dernière est atteinte par une succession de degrés conjoints. ‖ *Réduction d'une partition*, Opération par laquelle on met les parties des divers instruments en une seule.

— Hist. Centre de population indienne, sous la domination des jésuites, au Paraguay : *A mesure que les églises indiennes s'élevèrent, elles furent toutes comprises sous le nom général de* RÉDUCTIONS. (Raynal.) *Dans chaque* RÉDUCTION, *il y avait deux écoles.* (Chateaub.) ‖ Etablissement où l'on concède aux Indiens de la république Argentine des terres à cultiver, sous la condition d'une redevance en nature.

— Fin. *Réduction d'une rente*, Fixation d'une rente à un taux plus bas.

— Mar. Détermination de la forme des couples à l'aide de celles du maître couple et des couples extrêmes. ‖ *Quartier de réduction*, Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage. ‖ *Réduction d'une route*, Opération par laquelle on déduit une route faite en ligne directe des routes partielles faites dans un temps donné.

— Techn. Rapprochement, en terme de tisseur : RÉDUCTION *de la chaîne, de la trame.*

RÉDUCTION *des lisses, des marches, des corps, des empoutages.* RÉDUCTION *des armures.*

— Géom. *Compas de réduction,* Compas employé pour exécuter des figures semblables à des figures données et étant avec elles dans un rapport donné.

— Astron. Opération par laquelle on corrige les erreurs d'une observation dues aux circonstances mêmes de cette observation.

— Alchim. *Réduction en la première matière,* Action de réduire un corps sec en substance liquide.

— Chir. Manipulation par laquelle on réduit un composé métallique à l'état de métal. ‖ Opération par laquelle on prive de son oxygène un corps oxygéné.

— Chim. Opération par laquelle on réduit les fractures, les luxations, les hernies.

— **Encycl.** Logique. *Réduction à l'absurde.* La démonstration d'une vérité est ordinairement une démonstration directe; mais il est une espèce de démonstration indirecte que l'on appelle *réduction à l'absurde* ou encore *démonstration par l'impossible.* La première, que l'on appelle aussi ostensive, établit la vérité par des preuves tirées de la nature même de la chose dont il s'agit. Dans la seconde, on procède en faisant voir l'absurdité de l'hypothèse ou de toutes les hypothèses contraires à la vérité que l'on veut prouver.

Cette forme de démonstration est quelquefois employée en mathématiques, dans la géométrie surtout. Les théologiens en font un usage plus fréquent; ils posent des principes hypothétiques, et ces principes une fois posés, mais non pas justifiés, ils en tirent de nombreuses conséquences qui deviennent à leur tour le principe d'autres raisonnements; puis, l'argumentation s'avançant, ils vous disent : vous admettez ou vous êtes forcés d'admettre telle ou telle conséquence, ce qui est absurde, et voilà la démonstration faite; ils se reportent ainsi par la pensée aux principes hypothétiques qu'ils n'ont pas établis.

La démonstration par l'impossible est inférieure à la démonstration directe ; la raison de cette infériorité est facile à comprendre : la démonstration directe nous fait saisir le rapport qui existe entre la vérité à démontrer et d'autres vérités évidentes ou déjà démontrées ; elle unit une proposition à une autre et nous montre l'enchaînement logique de toutes les propositions dont se compose une science déductive. La *réduction* à l'absurde, au contraire, bien que commandant parfois notre approbation, n'éclaire pas l'esprit et ne montre pas la véritable raison de ce qu'on est forcé d'admettre. Aussi ne doit-on l'employer que lorsque l'autre est impraticable; ce n'est qu'en désespoir de cause que l'on doit avoir recours à cette forme inférieure de la démonstration.

La *réduction* à l'absurde est aussi employée comme moyen de réfutation; mais elle ne vaut pas la réfutation directe. V. RÉFUTATION.

— Chim. On donne le nom de *réduction* à toute opération chimique qui a pour but de ramener à l'état métallique les métaux qui se trouvent engagés dans les combinaisons; mais on l'applique plus spécialement à celles qui ont pour objet d'enlever de l'oxygène à un oxyde ou à une combinaison oxygénée quelconque. En un mot, c'est l'opération inverse de l'oxydation. Employée d'abord exclusivement pour les métaux, la *réduction* a été usitée depuis pour les matières organiques.

Les *réductions* peuvent être opérées par des méthodes très-différentes : par voie sèche ou par voie humide. Les réactions sur lesquelles elles sont basées peuvent être résumées en disant que la désoxydation est produite en mettant les corps à réduire en contact avec des substances très-oxydables, charbon, hydrogène, métaux alcalins, etc., lesquelles enlèvent aux corps en question l'oxygène qu'ils renferment.

Les *réductions* par voie sèche ont pour agents habituels l'hydrogène ou le charbon.

Les *réductions* par l'hydrogène se produisent de la manière suivante : ce gaz est produit dans un flacon à deux tubulures au moyen du zinc et de l'acide sulfurique (v. HYDROGÈNE); il passe ensuite au travers d'un tube rempli de fragments de chlorure de calcium desséché auquel il cède l'humidité qui le souille; enfin il arrive dans un tube de verre peu fusible, dans lequel on a placé la substance à réduire, oxyde métallique ou autre, et que l'on chauffe à une température convenable quand l'appareil a fonctionné assez longtemps pour qu'on soit certain qu'il ne renferme plus d'air. L'oxyde métallique ne tarde pas à se désoxyder; il cède à l'hydrogène son oxygène pour former de l'eau qui se dégage en vapeurs, et, au bout d'un temps suffisant, le tube ne renferme plus que du métal pur. A ce moment, il ne sort plus d'eau de l'appareil. On laisse alors le métal se refroidir dans le courant d'hydrogène; il est dans un état de division telle, que, dans certains cas, il brûle spontanément au contact de l'air ; il est pyrophorique.

On peut, quand on opère sur une quantité notable de substance, remplacer le tube de verre par un creuset de porcelaine au fond duquel un tube amène l'hydrogène. Lorsqu'il faut, pour que la *réduction* s'opère, que l'oxyde métallique soit soumis à l'action d'une température très-élevée, on dispose cet oxyde dans des nacelles que l'on introduit dans un tube de porcelaine; celui-ci est ensuite traversé par le courant d'hydrogène sec, puis chauffé au rouge blanc au moyen d'un fourneau à réverbère.

La *réduction* par le charbon nécessite généralement l'intervention d'une chaleur plus intense encore que la *réduction* par l'hydrogène. Le charbon s'empare de l'oxygène de la substance à réduire en se transformant en oxyde de carbone et en acide carbonique. Le plus souvent, on le mélange intimement avec la substance et on chauffe le tout dans un creuset d'argile à une température très-élevée. On retrouve le métal sous forme de culot, s'il est très-fusible. Cette méthode présente un inconvénient à signaler : les métaux qu'elle produit retiennent toujours un peu de charbon à l'état de combinaison. Dans d'autres cas, lorsqu'on a affaire à des matières moins difficiles à réduire, on opère par cémentation ; c'est-à-dire que l'on se contente de les chauffer dans un creuset brasqué, autrement dit dans un creuset garni intérieurement d'un enduit de charbon, ou dans un creuset de charbon des cornues à gaz. La *réduction* commence aux points de contact de l'oxyde métallique et du charbon, puis se propage peu à peu de la circonférence au centre et finit par gagner toute la masse. Le produit de l'opération ainsi faite est, en général, plus pur; le métal ne se trouve pas mélangé aux cendres du charbon qui a servi à sa *réduction.* D'ailleurs, on peut, dans les deux cas, aider sa réunion en culot, en ajoutant, après l'opération terminée, quelque fondant.

Il est une méthode qui réunit à la fois tous les avantages des deux précédentes. Elle est basée sur l'emploi de réactifs qui agissent à la fois comme réducteurs et comme fondants. Le plus usité de ces réactifs est le flux noir, puis le cyanure de potassium ou un mélange de carbonate de soude et de charbon. Le flux noir est un mélange de carbonate de potasse et de charbon très-divisé que l'on obtient en faisant brûler un mélange de nitre et de crème detartre; tous ces réactifs sont donc équivalents à un mélange de carbonate alcalin et de charbon.

Mais il est des *réductions* faciles que l'on peut faire sans l'intervention d'aucun réactif, les corps à réduire pouvant en quelque sorte devenir leurs propres réducteurs. Expliquons cette particularité, un peu paradoxale, en prenant un exemple. La galène ou sulfure de plomb est le minerai de plomb le plus répandu; il peut être réduit à l'état métallique sans autre intervention que celle de l'oxygène de l'air. Grille-t-on, en effet, cette galène au contact de l'air, une partie se transforme en oxyde par la combustion du soufre et la fixation de l'oxygène atmosphérique; une autre partie se transforme par une action du même genre en sulfate de plomb:

$$PbS + O^3 = PbO + SO^2$$
$$PbS + O^4 = PbO,SO^3.$$

Or, par des réactions très-simples, le sulfate et l'oxyde de plomb, chauffés au contact du sulfure de plomb non attaqué, peuvent se transformer en acide sulfureux et plomb métallique :

$$PbS + PbO,SO^3 = 2SO^2 + 2Pb$$
$$PbS + 2PbO = SO^2 + 2Pb.$$

On le voit, le seul réactif intervenant est, en définitive, l'oxygène atmosphérique.

Au chalumeau, on opère avec une grande facilité les *réductions* par voie sèche (v. CHALUMEAU). On sait, en effet, qu'en plaçant le bec du chalumeau, non dans l'intérieur de la flamme, mais sur la paroi latérale, près de la mèche de la bougie, par exemple, on donne naissance à une flamme jaune et brillante. Cette flamme est produite par une combustion incomplète; elle renferme divers carbures d'hydrogène, notamment de l'acétylène. Or, ces carbures, à une haute température, sont éminemment propres à opérer des *réductions*, ils brûlent aux dépens des matières oxygénées au contact desquelles ils se trouvent. Dans les essais au chalumeau, on vient parfois en aide à l'action réductrice de cette flamme en mélangeant les substances avec un des réactifs réducteurs indiqués précédemment, avec le cyanure de potassium le plus souvent.

Les *réductions* par voie humide ne rendent pas des services moins précieux aux chimistes que les *réductions* par voie sèche. Il arrive très-fréquemment, en effet, que l'on ait besoin, dans une analyse par voie humide, de changer, de diminuer le degré d'oxydation des métaux; beaucoup de métaux peuvent même être précipités à l'état métallique de leurs dissolutions. Les sels d'or, par exemple, peuvent être détruits et précipités à l'état de métal par l'acide oxalique ou par le sulfate de protoxyde de fer; le mercure est précipité de même par l'acide phosphoreux et par le protochlorure d'étain; l'argent, par le nitrate de protoxyde de fer, etc. Mais il est un moyen de précipiter les métaux par voie humide qui est applicable au plus grand nombre d'entre eux; ce moyen consiste à déplacer le métal en question de sa combinaison par un autre métal plus oxydable; c'est ainsi que le mercure et l'argent sont précipités par le cuivre; le cuivre et l'étain par le zinc; le cuivre par le fer et le plomb; l'antimoine par l'étain, etc. Cette précipitation se fait dans certains cas avec une grande perfection; il suffit, pour le démontrer, de rappeler que la précipitation de l'argent par le cuivre est justement la base des procédés d'affinage universellement suivis aujourd'hui pour ce métal précieux.

Pour diminuer l'oxydation des métaux renfermés dans une solution saline, on opère de différentes manières. Parfois, on se contente de faire agir l'hydrogène naissant. Pour cela, dans la liqueur rendue acide, on introduit une lame de zinc; de l'hydrogène se produit et cet hydrogène opère la *réduction ;* ce procédé a l'inconvénient d'introduire dans la liqueur un autre métal. On arrive au même but, pour les sels de fer et de cuivre, par l'emploi de l'hyposulfite de soude ; l'acide hyposulfureux S^2O^2 absorbe l'oxygène en se transformant en acide tétrathionique S^4O^5. L'acide sulfureux peut aussi servir pour le même usage ; il absorbe l'oxygène en se transformant en acide sulfurique. Mais le meilleur réactif pour effectuer ces *réductions* est l'hydrogène sulfuré : il se dédouble en soufre qui se dépose et en hydrogène qui enlève l'oxygène au sel et se transforme en eau.

En chimie organique, comme en chimie minérale, *on fait souvent usage des méthodes de réduction ;* mais ici l'agent réducteur est le plus souvent l'hydrogène.

Quand les substances à réduire peuvent, sans inconvénient, être mises en contact avec des liqueurs acides, on produit cet hydrogène en attaquant un métal par un acide; c'est ainsi que l'on transforme la nitrobenzine en aniline, par l'hydrogène que produit un mélange de fer et d'acide acétique ou d'étain et d'acide chlorhydrique. Le même résultat peut être atteint par l'hydrogène que fournit l'acide sulfhydrique.

Dans les liqueurs neutres, on peut obtenir un dégagement d'hydrogène susceptible de produire des *réductions*, en mettant du zinc en contact avec un sel ammoniacal.

Dans les liqueurs alcalines, on peut faire agir le zinc sur la solution aqueuse d'ammoniaque ; mais, le plus souvent, on produit l'hydrogène en décomposant l'eau à froid par un métal alcalin : on fait agir l'eau sur de l'amalgame de sodium.

Quand on peut opérer à une température élevée, il est une méthode très-remarquable et très-générale qui a été indiquée par M. Berthelot. Elle consiste à employer comme agent réducteur l'acide iodhydrique ; cet acide se scinde en hydrogène qui opère la *réduction* et en iode libre.

— Géom. *Compas de réduction.* V. COMPAS.

RÉDUIRE v. a. ou tr. (ré-dui-re — latin *reducere,* proprement ramener, retirer; du préfixe *re*, et de *ducere*, conduire, mener. *Je réduis, tu réduis, il réduit, nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent ; je réduisais, nous réduisions; je réduisis, nous réduisîmes; je réduirai, nous réduirons; je réduirais, nous réduirions; réduis, réduisons, réduisez ; que je réduise, que nous réduisions ; que je réduisisse, que nous réduisissions; réduisant; réduit, réduite*). Diminuer, restreindre, rendre moindre : RÉDUIRE *les dimensions d'un objet.* RÉDUIRE *le nombre de ses domestiques.* RÉDUIRE *ses dépenses.* RÉDUIRE *ses prétentions. Plus la concurrence se développe, plus elle tend à* RÉDUIRE *le nombre des concurrents.* (Proudh.) *La concurrence des travailleurs* A RÉDUIT *tous les salaires.* (A. Blanqui.)

— Résumer : RÉDUIRE *son avis, son opinion, en peu de mots.* ‖ Vieux en ce sens.

— Changer, transformer : RÉDUIRE *le blé en farine.* RÉDUIRE *du bois en cendre.* RÉDUIRE *en poudre une substance.* ‖ Amener par un arrangement, une disposition, une simplification : *Ils veulent tout* RÉDUIRE *en formules.* (Boss.)

— Evaluer par un calcul de transformation : RÉDUIRE *des espèces d'Angleterre en espèces de France.* RÉDUIRE *les livres en francs.* RÉDUIRE *les lieues en kilomètres.*

— Copier, exécuter en petit : RÉDUIRE *un tableau, un plan, un monument, une statue.*

— Soumettre, faire plier : *Je saurai bien le* RÉDUIRE. *Il est accoutumé à faire ses volontés, on aura de la peine à le* RÉDUIRE. (Acad.)

> *Réduisez* comme il faut cet esprit entêté.
>
> FABRE D'EGLANTINE.

> Il est certains esprits malaisés à conduire,
> Ce n'est qu'en biaisant que l'on peut les *réduire.*
>
> DE JOUY.

‖ Subjuguer, dompter : RÉDUIRE *un pays, une province sous son obéissance.* RÉDUIRE *une ville.* RÉDUIRE *des rebelles.*

— *Réduire à*, Ramener par simplification à : *On peut donner le nom d'art à tout système de connaissances qu'il est possible de* RÉDUIRE À *des règles positives.* (D'Alemb.) ‖ Faire consister uniquement en : *Bonaparte* RÉDUISAIT *la morale* À *l'obéissance, et sa politique consistait à rendre les âmes vénales.* (J. Droz.) ‖ Obliger, contraindre à; faire tomber dans : RÉDUIRE *quelqu'un* À *demander pardon. Ne me* RÉDUISEZ *pas* AU *désespoir. Vous l'*AVEZ RÉDUIT AU *silence. Il faudra les* RÉDUIRE À *la raison. Le génie* RÉDUIT *toujours la médiocrité* AU *désespoir.* (Dumarsais.) *La calamité qui* RÉDUIT *un scélérat* À *l'impuissance de nuire est un bien pour la société.* (Mme Guizot.) *Le propre de la peur, c'est de* RÉDUIRE À *l'immobilité.* (Guizot.)

> Gardez-vous de *réduire* un peuple furieux,
> Seigneur, à prononcer entre vous et les dieux.
>
> RACINE.

— *Réduire à rien*, Anéantir, supprimer; se dit souvent par exagération : *Toutes ces faillites* ONT RÉDUIT À RIEN *de grandes fortunes.* ‖ Anéantir l'importance, supprimer le rôle de : *La société qui rapetisse beaucoup les hommes* RÉDUIT *les femmes* À RIEN. (Chamfort.)

— *Réduire quelqu'un au petit pied*, Le mettre dans un état fort inférieur à celui où il était.

— *Réduire en esclavage*, Rendre esclave : *Les Romains, comme les Turcs,* RÉDUISIRENT *souvent les vaincus* EN ESCLAVAGE. (Chateaub.)

— *Réduire en cendres*, Détruire par le feu : *L'incendie* RÉDUISIT EN CENDRES *la moitié de la ville.*

— *Réduire en poudre*, Saccager, détruire entièrement :

> Un bruit court que le roi va tout *réduire en poudre*,
> Et dans Valencienne est entré comme un foudre.
>
> BOILEAU.

‖ Réfuter victorieusement : *Il* A RÉDUIT EN POUDRE *l'argumentation de son adversaire.*

— Mus. *Réduire une partition*, La disposer pour un seul instrument ou pour des instruments différents de ceux pour lesquels on l'avait écrite.

— Techn. *Réduire un tissu*, En resserrer les fils en chaîne comme en trame; frapper fortement avec le battant pour obtenir ce résultat.

— Manége. *Réduire un cheval*, L'habituer, à force de leçons, à faire ce qu'on exige de lui.

— Arithm. *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* Diviser ses deux termes par un même nombre, de façon à les rendre premiers entre eux. ‖ Fam. *Réduire à sa plus simple expression,* Amener aussi bas que possible : *Tant de revers* ONT RÉDUIT *mes ressources* À LEUR PLUS SIMPLE EXPRESSION.

— Géom. *Réduire une figure*, La changer en une figure semblable, mais plus petite. ‖ Décomposer en parties : RÉDUIRE *un polygone en triangles.*

— Chir. Remettre dans sa situation naturelle : RÉDUIRE *une fracture, une luxation, une hernie.*

— Chim. *Réduire un oxyde métallique*, Le dépouiller de son oxygène. ‖ *Réduire l'acier*, Le décarburer, le ramener à l'état de fer.

Se réduire v. pr. Etre, pouvoir être réduit, diminué : *La quotité de l'impôt ne saurait s'élever d'une manière indéfinie, mais elle doit, au contraire, indéfiniment* SE RÉDUIRE. (Proudh.)

— Etre, pouvoir être amené par diminution ou transformation : *La préparation s'évapora et* SE RÉDUISIT *presque à rien. Ce corps* SE RÉDUISIT *en poudre au premier contact de l'air.*

— Etre, pouvoir être dompté, soumis : *La jeunesse ne* SE RÉDUIT *pas aisément.* (Acad.)

— Etre borné, consister seulement : *Tout* SE RÉDUISIT *à des promesses. Tout son mobilier* SE RÉDUISAIT *à un lit, une table et deux chaises. Toutes nos connaissances* SE RÉDUISENT *primitivement à des sensations qui sont à peu près les mêmes chez tous les hommes.* (D'Alemb.) *L'examen prouve que le savoir des philosophes* SE RÉDUIT *à rien.* (Proudh.) *Tout l'art d'aimer* SE RÉDUIT *à dire exactement ce que le degré d'ivresse du moment comporte.* (H. Beyle.)

— Se restreindre, se limiter, se condamner soi-même : SE RÉDUIRE *au strict nécessaire. Qu'il est difficile de* SE RÉDUIRE *à la solitude, lorsqu'on a vécu longtemps dans la cour des rois !* (Fléch.) *Il n'y a pas de gouvernement qui, de lui-même, consente à* SE RÉDUIRE *à la portion congrue.* (Proudh.)

— *Se réduire en acte, en effet,* Etre accompli, exécuté, réalisé : *J'attends que ses promesses* SE RÉDUISENT EN ACTES.

— **Syn. Réduire, dompter, surmonter,** etc. V. DOMPTER.

RÉDUISANT, ANTE adj. (ré-dui-zan, an-te — rad. *réduire*). Chim. Qui réduit : *Débarrasser un précipité des matières* RÉDUISANTES.

RÉDUIT, ITE (ré-dui, i-te) part. passé du v. Réduire. Copié sur de plus faibles dimensions : *Plan* RÉDUIT. *Carte* RÉDUITE. ‖ Particulièrem. *Carte réduite*, Carte marine où les degrés des parallèles sont tous égaux.

— Gêné, mal dans ses affaires : *Il était dans une grande opulence, mais le voilà bien* RÉDUIT. (Acad.) *Quand la mère se vit obligée de compter avec son fils, ils se trouvèrent* RÉDUITS *fort à l'étroit.* (St-Simon.)

— Changé, transformé : *Le talc* RÉDUIT *en petites particules devient semblable au mica.* (Buff.) *Les vers ont tout à perdre à être* RÉDUITS *en prose.* (Laharpe.) *La couche végétale de la terre est formée principalement de débris de végétaux ; cependant, on y trouve ceux des rochers les plus durs* RÉDUITS *en sable ou en gravier.* (B. de St-P.) *Après la mort d'Agrippa, la Judée fut* RÉDUITE *en province romaine.* (Chateaub.) *Les os* RÉDUITS *en poudre sont employés beaucoup comme engrais dans quelques parties de l'Angleterre.* (Matth. de Dombasle.)

> Une immense vapeur tombe *réduite* en gouttes.
>
> DELILLE.

Il veut crier : qu'il soit *réduit* en poudre.
Jupiter dit, s'arme et lance la foudre.

AIMÉ MARTIN.

— Restreint, diminué : *La vie probable est le nombre d'années qui doivent s'écouler pour que le nombre des vivants d'un âge désigné soit* RÉDUIT *de moitié.* (Maquel.) *Les langues indo-européennes supposent derrière elles une langue arrêtée et parlée dans un canton fort* RÉDUIT. (Renan.)

— Ramené : *On voit par les registres du parlement que le guet de cette ville était alors* RÉDUIT *à quarante-cinq hommes mal payés et qui, même, ne servaient pas.* (Volt.) *L'humanité ainsi conçue et* RÉDUITE *à son élite ne peut cependant tout emporter avec elle.* (Ste-Beuve.)

— Soumis, assujetti, contraint : *Ce peuple belliqueux ne fut* RÉDUIT *que beaucoup plus tard. La perdrix est, après la caille, la plus féconde des espèces volatiles non* RÉDUITES *en domesticité.* (Toussenel.)

Sortez de l'esclavage où vous êtes *réduite*.

RACINE.

Un sexe très-volage et fier de sa beauté
Ne peut être *réduit* que par la vanité.

FABRE D'EGLANTINE.

— Contraint, amené par la nécessité : *On est* RÉDUIT *à me conter des sorcelleries pour m'amuser.* (Mme de Sév.) *Ce fut alors que l'extrémité où ils se virent* RÉDUITS *les fit souvenir du mal qu'ils avaient fait à Joseph.* (Lemaistre de Sacy.) *Que la vertu ne soit pas* RÉDUITE *désormais à attendre sa récompense de la justice et de la sensibilité d'un tyran.* (B. de St-P.) *Quand on est* RÉDUIT *à n'être fameux que par son audace, c'est une triste manière de l'être.* (Laharpe.) *Nous allons être* RÉDUITS *à la besace.* (Volt.) *On a toujours tort avec sa conscience, quand on est* RÉDUIT *à disputer avec elle.* (Gresset.) *Quand on est jeune, riche et jolie comme vous, mesdames, on n'en est pas* RÉDUITE *à l'artifice.* (Diderot.) *Eugénie avait été pendant la matinée* RÉDUITE *au désespoir par Mme de Nucingen.* (Balz.) *La cause de la maladie est encore aujourd'hui un ennemi que l'art est* RÉDUIT *à combattre dans l'ombre des hypothèses.* (Raspail.) *Au lieu de vivre de l'abonnement, les journaux ont été* RÉDUITS *à vivre de l'annonce.* (Guéroult.)

En êtes-vous *réduit* à cette extrémité?

RACINE.

Voyez l'excès de mes tristes ennuis
Et l'effroyable état où mes jours sont *réduits*.

CORNEILLE.

Réduit au sort affreux d'être à charge à moi-même,
J'épargne aux yeux d'autrui l'objet fastidieux
D'homme ennuyé partout, et partout ennuyeux.

GRESSET.

— Technol. *Armure réduite, Etoffe réduite*, Armure, étoffe qui a subi une réduction tant en chaîne qu'en trame.

— Hist. s. m. pl. Nom sous lequel on a désigné les protestants qui abjurèrent après la révocation de l'édit de Nantes.

— Mathém. s. f. Equation dont on a abaissé le degré.

RÉDUIT s. m. (ré-dui.— du bas latin *reductus*, lieu retiré, refuge, venu lui-même du latin *reductus*, retiré, participe passé de *reducere*, ramener, retirer). Retraite, petit logement retiré : RÉDUIT *solitaire.* RÉDUIT *tranquille, agréable.* RÉDUIT *commode. Ce lieu solitaire formait un* RÉDUIT *sauvage et désert.* (J.-J. Rouss.)

Sachez ce qui convient ou nuit au caractère.
Un *réduit* écarté, dans un lieu solitaire,
Peint mieux la solitude encore et l'abandon.

DELILLE.

J'avance, j'aperçois un toit humble et sauvage,
Un champêtre *réduit*, au milieu des forêts,
Où régnaient la vertu, l'innocence et la paix.

COSTARD.

‖ Recoin, enfoncement :

Dans le *réduit* obscur d'une alcôve enfoncée
S'élève un lit de plume à grands frais amassée.

BOILEAU.

Dans ce *réduit* cachez-vous tout le soir;
Vous trouverez un ample manteau noir,
Fourrez-vous-y.

VOLTAIRE.

— Lieu où l'on se rassemble pour converser, pour jouer : *J'ai passé des soirées bien agréables dans son* RÉDUIT.

Vous quêtez les suffrages de *réduit* en *réduit*.

CORNEILLE.

Ne vous enivrez pas des hommages flatteurs
Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs
Vous donne en ces *réduits*, prompts à crier merveille.

BOILEAU.

‖ Vieux en ce sens, et inusité.

— Fortif. Petit ouvrage construit dans un plus grand pour en prolonger la défense. ‖ *Réduit caseniaté*, Celui que l'on construit dans les grandes redoutes. ‖ *Réduit de bastion*, Celui que l'on construit à la hâte dans un bastion qu'une brèche expose à être enlevé. On l'appelle aussi RETIRADE. ‖ *Réduit de citadelle*, Celui qui se trouve au cœur de la citadelle dont il est isolé par un fossé : *Les donjons du moyen âge étaient des* RÉDUITS DE CITADELLE. ‖ *Réduit de fossé*, Réduit construit dans un fossé de forteresse. ‖ *Réduit de chemin couvert*, Réduit construit en bois, et dont les feux protégent la berme et favorisent la retraite des défenseurs par les escaliers du fossé.

REDUNCA adj. f. (ré-don-ka — mot lat. qui signifie recourbée). Mamm. Se dit d'une section du genre antilope.

RÉDUPLICATIF, IVE adj. (ré-du-pli-ka-tif, i-ve — rad. *réduplication*). Gramm. Qui exprime la réduplication : *Verbe* RÉDUPLICATIF. *Particule* RÉDUPLICATIVE.

— Log. Se dit d'une proposition contenant une restriction, pour préciser la manière dont le sujet est considéré.

— Bot. Se dit des parties qui sont repliées du côté extérieur : *Les pétales des ombellifères sont* RÉDUPLICATIFS.

— s. m. Verbe réduplicatif : Redire *est le* RÉDUPLICATIF *de* dire.

RÉDUPLICATION s. f. (ré-du-pli-ka-si-on — du lat. *reduplicatus*, redoublé). Gramm. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

— Rhétor. Redoublement, répétition, dans le même membre de phrase, de certains mots qui éveillent l'attention, l'intérêt.

— Physiol. Répétition des bruits du cœur.

— Bot. Syn. de DÉDUPLICATION.

RÉDUPLIQUÉ, ÉE adj. (ré-du-pli-ké — du lat. *reduplicatus*, redoublé). Bot. Se dit d'une feuille dont les deux bords s'appliquent l'un contre l'autre par la face inférieure.

REDUSIO (André), chroniqueur italien, né à Quero, près de Trévise, vers 1365. Il servit, à la tête d'une troupe de condottieri, la république de Venise dans ses guerres contre Gênes et Florence et reçut, en 1427, le commandement de la forteresse de Trévise. On a de lui une volumineuse *Chronique* qui va de la création du monde jusqu'à 1428. Muratori en a reproduit la partie postérieure à 1367 dans ses *Scriptores rerum ital.*, tome XIX.

RÉDUVE s. m. (ré-du-ve — du lat. *reduvium*, vêtement). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, type de la famille des réduviens et de la tribu des réduviides, comprenant un petit nombre d'espèces, dont la principale habite l'Europe : *Lorsqu'on vient à saisir ce* RÉDUVE, *il faut se défier de sa piqûre.* (Blanchard.) ‖ Quelques auteurs font ce mot féminin : *La* RÉDUVE *masquée se revêt de toute espèce de débris et d'ordures.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *réduves* sont essentiellement caractérisés par un corps allongé; la tête longue, mais relativement petite; le bec court, arqué, formé de trois articles; le cou ordinairement bien distinct; le corselet triangulaire, à deux lobes bien marqués; les élytres égalant ou dépassant l'abdomen; les jambes dépourvues d'épines terminales; les tarses très-courts, formés de trois articles. Les femelles se distinguent des mâles, à l'extérieur, par leur taille ordinairement un peu moindre, leurs ailes souvent beaucoup moins développées, et surtout par leur abdomen plus allongé. Elles pondent des œufs longs, plus gros à l'une des extrémités ou un peu recourbés; le petit bout est celui par lequel la larve sort, en poussant au dehors une sorte de petit opercule qui se trouve retenu par un rebord saillant.

Les *réduves* vivent, en général, sur les fleurs ou les arbres et quelquefois aussi dans les habitations; en un mot, dans les endroits où ils peuvent trouver en abondance les insectes dont ils font leur proie. Blotti dans quelque endroit obscur, le *réduve* se tient complétement immobile pour guetter sa victime au passage; quelquefois il s'avance lentement vers elle; mais, dès qu'elle est à sa portée, il se jette dessus, par un mouvement rapide, et la saisit avec ses deux pattes antérieures. Les larves, et même les nymphes de la plupart des espèces, se recouvrent de débris de corps étrangers qui adhèrent à la surface de leur peau et sous lesquels elles déguisent leur présence. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un assez petit nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

Le *réduve masqué* est long de $0^m,02$ environ, brun noirâtre, couvert de poils peu serrés. Répandu dans la plus grande partie de l'Europe, il se trouve fréquemment le soir, surtout par les temps chauds, dans nos maisons, où il est attiré par la lumière, bien qu'il ait des mœurs et des habitudes nocturnes. C'est cette espèce que Geoffroy a désignée sous le nom de *punaise-mouche*. « Il faut, dit C. Duméril, la saisir avec précaution ; elle ne porte pas d'odeur; mais, en se défendant, elle pique vivement avec son bec et cette piqûre est très-douloureuse, plus même que celle des abeilles. Il est probable que ce *réduve* insère, en les blessant, un venin destiné à paralyser les insectes qu'il suce pour s'en nourrir. On sait, en effet, que, sous les trois états de larve, de nymphe agile et d'insecte parfait, il est constamment à la recherche des insectes, surtout des araignées et des punaises de lit, qu'il nous rend le service de détruire.

» Sous la forme de larve et de nymphe, le *réduve* emploie la ruse pour se procurer plus facilement sa nourriture. Peu agile alors et lent dans ses mouvements, il marche dans tous les sens à la manière des crabes; mais, comme nous l'avons dit, il est couvert d'ordures, de poussière, de poils, de débris de de laine et autres matières qu'il rassemble de toutes parts, ce qui le rend tout à fait méconnaissable sous ce déguisement. C'est tantôt de la farine, du plâtre, de la poussière de bois vermoulu, des fils d'araignée, qui servent à son travestissement, ce qui augmente quelquefois son volume de près des deux tiers. Il chemine alors par soubresauts; puis il s'arrête, reste immobile ou s'avance d'une manière ambiguë vers les insectes qu'il a trompés sous ce déguisement. Cependant il n'emploie ces moyens que pendant une époque de sa vie, car, lorsqu'il a pris des ailes et qu'il peut échapper aux dangers et subvenir facilement à tous ses besoins, il quitte le froc et cesse son manége; il est alors dépouillé de ces ordures qui embarrasseraient son vol et qui lui deviennent désormais inutiles. Lorsqu'on saisit l'insecte à cette époque où il peut propager sa race, il produit un son très-distinct paraissant provenir du mouvement alternatif qu'il imprime à son corselet, qui vibre sur la base de son abdomen. »

Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *réduve agréable*, d'un beau rouge de corail, avec des taches noires sur le corselet, l'abdomen et les élytres; il habite l'île de Java.

RÉDUVIADE adj. (ré-du vi-a-de — rad. *réduve*). Entom. Syn. peu usité de RÉDUVIDE et de RÉDUVIEN.

RÉDUVIDE adj. (ré-du-vi-de — de *réduve*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. de RÉDUVIEN, qui ressemble ou qui se rapporte au réduve.

— s. m. pl. Tribu de la famille des réduviens, ayant plus particulièrement pour type le genre réduve.

— **Encycl.** Les *réduvides* sont caractérisés par un corps de forme très-variée, mais ordinairement allongé; la tête fortement rétrécie en arrière; le bec court, épais et très-recourbé; les antennes grêles et longues, composées de quatre articles, les deux derniers sétiformes; le corselet dentelé ou épineux; les pattes longues et minces; les cuisses quelquefois renflées et épineuses. Leurs couleurs sont très-variées et parfois très-vives. Ces insectes, généralement carnassiers, très-agiles, vivent sur les fleurs, sur les arbres, et se trouvent même quelquefois dans l'intérieur de nos habitations. Cette tribu, fort nombreuse en espèces, comprend, entre autres, les genres : réduve, émèse, ploiaire, zélus, ectrichodie, pirate, nabis, sténopode, pétalochéire, holotrichie, lophocéphale, holoptile, etc.

RÉDUVIEN, ENNE adj. (ré-du-vi-ain, è-ne — rad. *réduve*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au réduve.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, ayant pour type le genre réduve : *Le bec des* RÉDUVIENS *est plus acéré et plus robuste que celui de la plupart des autres hémiptères.* (E. Blanchard.) *Les* RÉDUVIENS *sont fort nombreux en espèces.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *réduviens* ont le bec acéré, naissant du front; les antennes longues et grêles, toujours libres; la tête rétrécie à son insertion; le corselet plus grand que les deux autres segments du thorax; les élytres coriaces dans leur moitié antérieure et transparents dans le reste de leur étendue. Ce sont des insectes de taille moyenne, généralement carnassiers; quelques-uns cependant sont phytophages. On les rencontre dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les pays chauds. Les quatre tribus formées par cette famille sont : les *saldides*, les *hydrométrides*, les *réduvides* et les *aradites*. V. ces mots.

RÉDUVIIDE adj. (ré-du-vi-i-de — de *réduve*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Syn. de RÉDUVIEN, qui ressemble ou qui se rapporte au réduve.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des réduviens, ayant pour type le genre réduve : *Les* RÉDUVIIDES *sont les hémiptères les plus agiles à la course.* (Blanchard.)

RÉDUVIITE adj. (ré-du-vi-i-te — rad. *réduve*). Entom. Syn. de RÉDUVIIDE, qui ressemble ou qui se rapporte au réduve.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des réduviens et de la tribu des réduviides, qui comprend le genre réduve.

RÉDUVIOLE s. m. (ré-du-vi-o-le — dimin. du lat. *reduvius*, réduve). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des réduviens, tribu des réduviides, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

RÉDUVITE adj. (ré-du-vi-te — rad. *réduve*). Entom. Syn. de RÉDUVIDE.

REDUVIUS s. m. (ré-du-vi-uss). Entom. Nom latin du genre réduve.

REDWITZ, bourg de la Bavière, cercle du Mein-Supérieur, district et à 6 kilom. de Wunsiedel; 2,000 hab. Fabrication de draps.

REDWITZ-SCHMELTZ (Oscar, baron DE), poëte allemand, né à Lichtenau, près d'Anspach, le 28 juin 1823. Après avoir étudié, de 1841 à 1846, la philosophie et la jurisprudence à Munich, il débuta avec éclat au barreau, mais y renonça presque aussitôt pour se livrer à l'étude des langues classiques et du haut allemand du moyen âge. Nommé, en 1851, professeur d'histoire universelle de littérature à l'université de Vienne, il se démit peu après de sa chaire, afin de pouvoir se consacrer tout entier à ses travaux littéraires. La première œuvre par laquelle il se fit connaître fut une épopée romantique, *Amaranthe* (Mayence, 1849; 24e édit., 1866), où l'auteur s'est fait le défenseur des tendances catholiques exaltées du moyen âge, ce qui lui a attiré de nombreuses critiques. A cette première œuvre succédèrent les *Contes du petit ruisseau de la forêt et du sapin* (1850; 5e édit., 1854), poëme qui abonde en gracieux et naïfs tableaux de la nature; *Poésies* (1852; 3e édit., 1854), où, à côté de quelques beautés, on trouve beaucoup de parties faibles. Depuis la publication de ce dernier ouvrage, M. de Redwitz s'est surtout adonné à la littérature dramatique; la première œuvre dans ce nouveau genre est une tragédie chrétienne, intitulée *Sieglinde* (Mayence, 1854), destinée par l'auteur à produire une complète révolution dans le drame moderne, mais que la critique jugea avec une grande sévérité. Depuis cette époque, M. de Redwitz a écrit plusieurs drames, où l'on trouve quelques situations pathétiques et un assez grand nombre de beaux vers, mais qui ne peuvent prétendre à aucun succès sur la scène. On cite les suivants : *Thomas Morus* (Mayence, 1856); *Philippine Welser* (1859); le *Maître compagnon de Nuremberg* (1860); le *Doge de Venise* (1863), etc.

REE-LOUGH, lac d'Irlande, à 1 mille et demi d'Athlone, long de 27 kilom. et n'ayant nulle part plus de 11 kilom. de largeur. Ses bords appartiennent aux trois comtés Roscommon, Longford et Westmeath. Il renferme quelques belles îles. Ses rives abondent en promontoires, en baies et en criques d'un aspect très-pittoresque. L'île de l'Eglise (*Church island*) est couronnée par les ruines d'un édifice religieux.

REECH (Ferdinand), ingénieur et savant français, né à Lampertsloch (Bas-Rhin) en 1805. Il devint ingénieur de la marine, puis fut nommé directeur de l'Ecole spéciale d'application du génie maritime à Paris. On lui doit : *Mémoire sur les machines à vapeur et leur application à la navigation* (1844, in-4°); *Rapport à l'appui du projet des machines du* Brandon *dressé en exécution d'une dépêche du 6 août* 1842 (1844, in-4°); *Cours de mécanique d'après la nature généralement flexible et élastique des corps* (1852, in-4°); *Théorie générale des effets dynamiques de la chaleur* (1854, in-4°); *Machine à air d'un nouveau système* (1855, in-8°); *Théorie de l'injecteur automoteur des chaudières à vapeur de M. Giffard* (1860, in-4°), etc.

REED (Joseph), littérateur anglais, né à Stockton (comté de Durham) en 1723, mort en 1787. Tout en exerçant l'état de cordier, il composa pendant ses loisirs des écrits en vers et en prose, un certain nombre de pièces de théâtre, dont plusieurs eurent du succès, et le *Guide du marchand* (1762, in-12), espèce de barême fort usité en Angleterre. On cite de lui : le *Galant suranné* (1745) et le *Bureau d'enregistrement*, comédies; *Didon*, tragédie (1767); *Tom Jones*, opéra (1769); les *Imposteurs* ou *Remède contre la crédulité*, pièce tirée du roman de Gil Blas (1776), etc.

REED (Isaac), littérateur anglais, né à Londres en 1742, mort dans la même ville en 1807. Après avoir été notaire, il s'adonna à des travaux purement littéraires. Reed a annoté et réédité d'anciens ouvrages dramatiques anglais, collaboré à diverses revues, enrichi de notices plusieurs éditions de poëtes anglais et donné, en 1782, une édition considérablement augmentée de la *Biographia dramatica* (2 vol. in-8°).

REED (André), pasteur protestant anglais, né en 1788, mort en 1862. Devenu pasteur de la secte des non-conformistes, il se fit remarquer par ses talents et par son zèle, fut appelé à Londres où il exerça ses fonctions et concourut activement à la création de plusieurs établissements pour les enfants sans asile, les orphelins et les idiots, ainsi qu'à la fondation d'un hospice pour les incurables. Ses coreligionnaires le chargèrent de se rendre aux Etats-Unis d'Amérique pour y examiner l'état dans lequel se trouvait l'enseignement et la situation des diverses sectes religieuses. Reed consigna le résultat de sa mission dans un ouvrage intitulé : *Récit de mon voyage, etc.* (2 vol. in-8°). On lui doit, en outre, un ouvrage qui a pour titre : *Pas de fictions !* (1819) et qui a eu un très-grand nombre d'éditions. C'est un plaidoyer éloquent et vigoureux contre l'Eglise anglicane officielle, dont il montre les abus et au sujet de laquelle il réclame énergiquement des réformes.

RÉÉDIFICATION s. f. (ré-é-di-fi-ka-si-on — rad. *réédifier*). Action de réédifier : *La* RÉÉDIFICATION *d'une église. La* RÉÉDIFICATION *d'un palais, d'un monument public.*

— Fig. Rétablissement : *Qui sait si ce que nous avons pris pour la chute de l'Eglise n'est pas sa* RÉÉDIFICATION? (Chateaub.)

RÉÉDIFIÉ, ÉE (ré-é-di-fi-é) part. passé du v. Réédifier : *Notre église vient d'être* RÉÉDIFIÉE.

RÉÉDIFIER v. a. ou tr. (ré-é-di-fi-é — du préf. *ré*, et de *édifier*. Se conjugue comme ÉDIFIER). Edifier, construire de nouveau : RÉÉDIFIER *une église.* RÉÉDIFIER *un palais. Lorsque arrivait la solennité des tombeaux, on voyait les Romains* RÉÉDIFIER *ces autels de la*

mort avec piété, les arroser de lait, de vin, d'eau lustrale. (Ranch.)

— Fig. Rétablir : *Il y a des hommes hardis et aventureux qui* RÉÉDIFIENT *courageusement et rapidement une nouvelle fortune sur les ruines de l'ancienne.* (Fr. Soulié.) *C'est à l'argent à* RÉÉDIFIER *ce qu'il a détruit.* (E. de Gir.) *Je veux bien servir à* RÉÉDIFIER *votre fortune, mais je ne veux pas être votre complice dans la ruine des autres.* (Alex. Dum.)

RÉÉDITER v. a. ou tr. (ré-é-di-té — du préf. *ré*, et de *éditer*). Editer de nouveau : *Un libraire intelligent vient de* RÉÉDITER *un grand nombre d'ouvrages du* XVI[e] *siècle.*

RÉÉDITION s. f. (ré-é-di-sion — rad. *rééditer*). Edition nouvelle, faite sur la précédente sans aucun changement.

REEDTZ (Holger-Christian DE), historien et homme d'Etat danois, né à Odensée en 1800, mort à Copenhague en 1857. Il était depuis deux ans page du roi lorsque, en 1826, il publia en français un ouvrage sur les traités conclus par le Danemark depuis l'an 1000 jusqu'en 1800. Ce travail lui valut d'être chargé, en 1827 et 1828, d'une mission littéraire à Munich et à Vienne. De retour dans son pays, il devint successivement membre de la Société d'histoire, secrétaire au ministère des affaires étrangères (1833) et chambellan (1840). Trois ans plus tard, il se démit de ses fonctions et se retira dans ses terres. Rappelé aux affaires par les événements politiques de 1848, il fut chargé par son gouvernement d'une mission officieuse près des Etats de Sleswig-Holstein, négocia le traité d'union de Malmoe avec le roi de Suède (août 1848), le traité du 7 octobre, qui établissait un nouveau gouvernement dans les duchés, fit partie, comme ministre des affaires étrangères, de 1850 à 1851, du cabinet présidé par le comte de Moltke et vécut depuis lors dans la retraite. Outre des mémoires et des notices dans divers recueils littéraires, on lui doit : *Quæ regiones trans mare Balticum sitæ sæculis* XII[o] *et* XIII[o] *a Danis occupatæ fuerint* (Copenhague, 1823); *Répertoire historique et chronologique des traités conclus par la couronne de Danemark depuis Canut I*[er] *jusqu'en* 1800 (Gœttingue, 1826, in-8[o]).

RÉEL, ELLE adj. (ré-èl, è-le — du latin *realis*, provenu lui-même de *res*, chose, qui représente exactement le sanscrit *râs*, chose, et qui se rattache, selon Eichhoff, à la racine sanscrite *râ* ou *ras*, éprouver, admettre; d'où aussi, d'après lui, le grec *rezô* et le latin *reor*, même sens). Qui est, qui existe véritablement, effectivement : *Personnage* RÉEL. *Payement* RÉEL. *L'aventure est* RÉELLE. *A l'heure de la mort, tout ce que l'homme avait cru* REEL *et solide s'évanouit.* (Mass.) *On marche d'observations en observations dans les sciences* RÉELLES. (Buff.) *Le monde* RÉEL *a des bornes, mais le monde imaginaire est infini.* (J.-J. Rouss.) *L'avancement* RÉEL *de l'esprit humain se décèle jusque dans ses égarements.* (Turgot.) *Il n'y a de supériorité* REELLE *que celle du génie et de la vertu.* (Vauven.) *Dès qu'on écarte une illusion, il faut y substituer une qualité* RÉELLE. (M[me] de Staël.) *Il n'y a que deux maux bien* RÉELS *dans le monde : le remords et la maladie, le reste est idéal.* (J. de Maistre.) *Rompre avec les choses* RÉELLES, *ce n'est rien; mais avec les souvenirs!* (Chateaub.) *La propriété industrielle est devenue une propriété plus* RÉELLE *et plus puissante que celle du sol.* (B. Const.) *L'imagination substitue au monde* RÉEL *un monde enchanté.* (Alibert.) *J'appelle* RÉEL *tout ce qui tombe sous l'observation.* (V. Cousin.) *Les événements font les institutions, et les institutions, à leur tour, exercent sur les événements un empire très-*RÉEL. (Guizot.) *Dans la Grande-Bretagne, il n'y a de* RÉEL, *au fond des choses, que la misère, la misère universelle.* (Ledru-Rollin.) *Pour un danger* RÉEL *qui existe, la puérilité des hommes crée cent périls imaginaires.* (E. de Gir.) *L'ordre* RÉEL, *c'est l'harmonie entre l'individualisme et le socialisme.* (Cabet.) *Les souffrances imaginaires sont* RÉELLES *pour celui qui les sent.* (Latena.)

N'est-ce donc pas assez de ses peines *réelles ?*
Son esprit inventif s'en forme de nouvelles.
A. DUVAL.

Homere, nouvel Amphion,
Change par la vertu suprême
De ses accords doux et savants
Nos destins, nos passions mêmes
En êtres *réels* et vivants.
J.-B. ROUSSEAU.

— En parlant des personnes, Qui réalise ses promesses : *Laissons là les compliments; vous savez bien que je suis homme* REEL, *quoique j'aie été toute ma vie à la cour.* (Le Sage.)

— Jurispr. *Droits réels*, Droits qui s'appliquent à des immeubles. ‖ *Actions réelles*, Actions qui s'exercent sur des immeubles. ‖ *Saisies réelles*, Celles qui sont faites par justice, d'une maison ou de tout autre immeuble. ‖ *Offres réelles*, Offres qui se font en argent comptant.

— Anc. cout. *Tailles réelles*, Celles qui reposaient sur les biens et non sur les personnes.

— Mathém. Se dit d'une grandeur qui existe réellement, par opposition aux grandeurs imaginaires.

— Physiq. *Image réelle*, Image réellement formée par l'intersection de rayons, par opposition à l'image virtuelle, qui est perçue, par une sorte d'illusion, à l'intersection de rayons non prolongés en réalité. ‖ *Foyer réel*, Point où se forme l'image réelle.

— Mus. *Notes réelles*, Notes d'une mélodie faisant partie des accords qui l'accompagnent. ‖ *Parties réelles*, Celles qui se servent mutuellement d'accompagnement, au moyen d'un contre-point dont le fond est formé par la phrase mélodique principale.

— s. m. Ce qui est réel : *Il y a du* RÉEL *dans cette fiction. Les Français, d'ordinaire, ne voient guère dans la vie que le* RÉEL *des choses.* (M[me] de Staël.) *Une révolution est un retour du factice au* RÉEL. (V. Hugo.) *L'idéal, c'est le* RÉEL *moins l'individuel.* (V. Cousin.) *L'idéal est la négation du* RÉEL; *il commence où le* RÉEL *finit.* (Mesnard.) *Le travail de la critique la plus déliée suffit à peine pour discerner le* RÉEL *sous les apparences trompeuses du mythe et de la légende.* (Renan.) *L'idéal, aussitôt réalisé, n'est plus l'idéal; il devient du* RÉEL. (E. Deschanel.)

Le *réel* est étroit, le possible est immense.
LAMARTINE.

Dans vos doctes travaux uniquement plongé,
Au solide, au *réel* vous n'avez point songé.
ANDRIEUX.

— *Dans le réel*, Dans la réalité, effectivement.

RÉÉLECTION s. f. (ré-é-lè-ksi-on — du préf. *ré*, et de *élection*). Action d'élire de nouveau : *La* RÉÉLECTION *d'un député, d'un conseiller général.*

RÉÉLIGIBLE adj. (ré-é-li-ji-ble — du préf. *ré*, et de *éligible*). Qui est dans les conditions voulues pour être réélu.

RÉÉLIRE v. a. ou tr. (ré-é-li-re — du préf. *ré*, et de *élire*). Elire de nouveau : RÉÉLIRE *un député. La société* A RÉÉLU *son président.*

RÉELLEMENT adv. (ré-è-le-man — rad. *réel*). Effectivement, véritablement : *L'argent lui a été compté* RÉELLEMENT *et de fait.* (Acad.) *De tous ces rôles pompeux que les hommes ont joués devant nous, il ne leur reste, à la fin, que le regret de ne se trouver* RÉELLEMENT *que ce qu'ils sont.* (Massillon.) *Il n'existe* RÉELLEMENT *dans la nature que des individus, et les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination.* (Buff.) *Il y a une grande différence entre le prix que l'opinion donne aux choses et celui qu'elles ont* RÉELLEMENT. (J.-J. Rouss.) *Le fruit des travaux de la pensée est le seul bien peut-être qui soit* RÉELLEMENT *à nous.* (Chateaub.) *L'Angleterre est* RÉELLEMENT *une république aristocratique.* (Lamenn.) *Le seul être* RÉELLEMENT *malfaisant pour l'homme est l'homme même.* (L. Pinel.) *Pour bien écrire, le mot propre et suffisant ne suffit pas* RÉELLEMENT. (J. Joubert.)

— Jurispr. *Saisir réellement*, Faire opérer la saisie d'un immeuble par autorité de justice.

RÉÉLU (ré-é-lu) part. passé du v. Réélire : *Merlin de Thionville dut à la coalition des partis extrêmes de n'être pas* RÉÉLU. (Taxile Delord.)

RÉEM s. m. (ré-èmm — mot hébreu). Mamm. Nom du rhinocéros, dans la Bible.

RÉEMBALLAGE s. m. (ré-an-ba-la-je — du préf. *ré*, et de *emballage*). Nouvel emballage.

RÉEMBALLER v. a. ou tr. (ré-an-ba-lé — du préf. *ré*, et de *emballer*). Emballer de nouveau. ‖ On dit plus ordinairement REMBALLER.

RÉEMBARQUER (SE) v. pr. (ré-an-bar-ké — du préf. *ré*, et de *embarquer*). S'embarquer, se remettre en mer de nouveau : *Les Français furent obligés de* SE RÉEMBARQUER, *serrés de près par les troupes mexicaines.* (Napol. III.) NOUS NOUS RÉEMBARQUERONS *immédiatement pour Napoli-di-Romani.* (Th. Gaut.) ‖ On dit plus ordinairement REMBARQUER.

RÉEMPLOI s. m. (ré-an-ploi — du préf. *ré*, et de *emploi*). Nouvel emploi d'une chose : *Le* RÉEMPLOI *de cette somme sera déterminé ultérieurement.* ‖ On dit plus ordinairement REMPLOI.

RÉEMPLOYER v. a. ou tr. (ré-an-ploi-ié — du préf. *ré*, et de *employer*. Se conjugue comme *employer*). Employer de nouveau : RÉEMPLOYER *de vieux matériaux. Cet aveu, pour* RÉEMPLOYER *la phrase de Napoléon, est par trop cynique.* (Chateaub.) ‖ On dit plus ordinairement REMPLOYER.

RÉEMPRISONNER v. a. ou tr. (ré-an-prizo-ne — du préf. *ré*, et de *emprisonner*). Emprisonner de nouveau.

RÉENCLENCHEMENT s. m. (ré-an-klanche-man — du préf. *ré*, et de *enclenchement*). Chem. de fer. Opération qui consiste à rétablir l'embrayage de deux pièces de machines qui s'unissent par voie d'enclenchement.

RÉENGAGEMENT s. m. (ré-an-ga-je-man — du préf. *ré*, et de *engagement*.) Nouvel engagement. ‖ On dit plus ordinairement RENGAGEMENT.

RÉENGAGER v. a. ou tr. (ré-an-ga-jé — du préf. *re*, et de *engager*). Faire, contracter un nouvel engagement. ‖ On dit plus ordinairement RENGAGER.

Se réengager v. pr. Contracter un nouvel engagement.

RÉENGENDRER v. a. ou tr. (ré-an-jandré — du préf. *ré*, et de *engendrer*). En style de dévotion, Faire naître à une nouvelle vie spirituelle : *Les religieuses s'imaginent que leurs vœux les* RÉENGENDRENT *en Jésus-Christ.*

RÉENGRENER v. a. ou tr. (ré-an-gre-né — du préf. *ré*, et de *engrener*). Monn. Remettre la médaille dans les coins, de manière que les reliefs remplissent exactement les parties creuses.

RÉENSEMENCEMENT s. m. (ré-an-seman-se-man — du préf. *ré*, et de *ensemencement*). Agric. Action de réensemencer; résultat de cette action.

RÉENSEMENCER v. a. ou tr. (ré-an-seman-sé — du préf. *ré*, et de *ensemencer*. Se conjugue comme *ensemencer*). Agric. Ensemencer de nouveau : RÉENSEMENCER *une pièce de terre.*

RÉENTEMENT s. m. (ré-an-te-man — du préf. *ré*, et de *entement*). Action d'enter de nouveau.

RÉENTER v. a. ou tr. (ré-an-té — du préf. *ré*, et de *enter*). Enter de nouveau.

RÉENTERRER v. a. ou tr. (ré-an-tè-ré — du préf. *ré*, et de *enterrer*). Enterrer de nouveau : *Ces bons franciscains s'avisèrent de vouloir déterrer la défunte, pour forcer le veuf à faire* RÉENTERRER *sa femme en leur terre sainte, en les payant mieux.* (Volt.)

RÉENTREPRENDRE v. a. ou tr. (ré-antre-pran-dre — du préf. *ré*, et de *entreprendre*). Entreprendre de nouveau : RÉENTREPRENDRE *le percement d'une montagne. Il reconnut les traces d'un canal que* RÉENTREPRIRENT *les soudans, dans le dessein de porter à la Méditerranée le commerce de la mer Rouge.* (Chateaub.)

RÉER v. n. ou intr. (ré-é. — Se conjugue comme CRÉER). Vénér. V. RAIRE.

REES, ville de Prusse, ch.-l. du cercle du même nom, province du Rhin, régence et à 62 kilom. de Dusseldorf, sur la rive droite du Rhin; 3,350 hab. Filatures de coton. C'était autrefois une place forte qui fut vainement assiégée, en 1599, par les seigneurs du cercle de Westphalie, révoltés contre les Espagnols, qui s'en étaient emparés l'année précédente; elle tomba au pouvoir des Hollandais en 1614 et des Français en 1678.

REES (Abraham), savant anglais, ministre dissident, né près de Montgomery en 1744, mort en 1825. Il professa les mathématiques et les sciences naturelles de 1762 à 1795. Rees est l'éditeur et l'auteur principal de la *New Cyclopædia* (Londres, 1802-1820, 44 vol. in-4[o]), ouvrage entrepris dans le but de rivaliser avec les publications françaises du même genre. Précédemment, il avait consacré neuf ans à refondre la *Cyclopædia* d'Ephraïm Chambers, pour en donner une seconde édition qu'il fit paraître par cahier hebdomadaire (1778-1785, 4 vol. in-fol.). On a encore de lui : *Practical sermons* (1809-1812, 2 vol. in-8[o]).

RÉESCOMPTE s. m. (ré-è-skon-te — rad. *réescompter*). Banque. Nouvel escompte.

RÉESCOMPTER v. a. ou tr. (ré-è-skon-té — du préf. *ré*, et de *escompter*). Escompter de nouveau.

REETZ, bourg de Prusse, province de Brandebourg, régence de Francfort, sur la rive gauche de l'Ihna; 3,800 hab. Fabriques de draps, de chapeaux, d'étoffes de laine et de tabac.

REEVE (Clara), femme auteur anglaise, née à Ipswich en 1725, morte au même lieu en 1803. Son père, qui était ministre anglican, lui donna une instruction solide et toute virile. Par la suite, elle alla habiter Colchester, où elle publia, à cinquante-deux ans, le premier et le meilleur de ses ouvrages, le *Champion de la vertu, histoire gothique* (Londres, 1777), roman dans lequel le merveilleux joue un grand rôle, et qui lui fut inspiré par la lecture du *Château d'Otrante*, d'Horace Walpole. Elle le réédita la même année sous le titre : le *Vieux baron anglais*, titre qu'il a conservé depuis, et il fut traduit en plusieurs langues, notamment en français. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Deux Mentors, histoire moderne* (1773, 2 vol.); l'*Exilé* ou *Mémoires du comte de Cronstadt* (1778, 3 vol.); l'*Ecole des veuves* (1781, 3 vol.) et, dans un autre genre : le *Progrès du roman dans les divers siècles, pays et mœurs* (1775, 2 vol. in-8[o]); *Plan d'éducation*, avec des *Observations sur les systèmes d'autres écrivains* (1782, in-12), etc. Suivant Walter Scott, les écrits de Clara Reeve se distinguent par un sens droit, une morale pure, un style naturel; mais ils sont dépourvus d'imagination et de couleur locale.

REEVE (Guillaume), compositeur anglais, né à Londres en 1757, mort en 1835. Il abandonna l'étude de la jurisprudence pour celle de la musique. Reeve était depuis deux ans dans le Devonshire lorsque, en 1783, les frères Ashley lui offrirent un engagement pour écrire la musique des pantomimes et des drames qu'ils faisaient représenter à leur théâtre. Il revint alors à Londres, où il composa un très-grand nombre de pantomimes, de ballets et d'opéras, et parut sur plusieurs théâtres comme acteur et comme chanteur, particulièrement à Covent-Garden et à Haymarket. En 1792, il fut nommé organiste de Saint-Martin, mais il se démit bientôt de ces fonctions. « Reéve, dit Fétis, a été un des compositeurs anglais les plus renommés de son temps. Il réussissait particulièrement dans le style comique. Quelques-uns de ses ouvrages ont été faits en société avec Mazzinghi. » Il a composé la musique de plus de cent pièces et publié un ouvrage élémentaire pour le piano : *The juvenile preceptor, or entertaining instructor* (Londres, in-fol.). Voici la liste des principaux ouvrages mis en musique par Reeve : *Oscar et Malvina*, pantomime (1791); *Orphée et Eurydice*, ballet (1792); l'*Apparition*, drame musical (1794); *Hercule et Omphale*, pantomime (1794); la *Bourse*, drame musical (1794); *Merry Sherwood* (1795); *Arlequin et Oberon* (1796); la *Baie de Bantry*, opéra (1797), dont le sujet original, excentrique même, offrait au compositeur de nombreuses situations musicales; *Jeanne d'Arc*, ballet historique (1798); l'*Embarcation*, opéra-comique (1799); *Thomas et Suzanne*, opéra (1799); la *Caravane*, opéra (1803); *Paul et Virginie* (1800), opéra en collaboration avec Mazzinghi, dans lequel il a égalé Kreutzer par la science et par le sentiment.

REEVES (Jean), jurisconsulte et homme d'Etat anglais, né à Londres en 1752, mort dans cette ville en 1829. Il fut successivement avocat, commissaire des faillites (1783), président de la justice à Terre-Neuve (1790), clerc légiste près le bureau du commerce et des colonies (1792), puis surintendant du bureau des étrangers. Reeves organisa alors une association antirépublicaine et antifrançaise, où l'espionnage était à l'ordre du jour. La haine que lui inspirait la liberté passa chez lui à l'état de manie furieuse. Ayant avancé dans une brochure que la monarchie n'a pas besoin du concours des Chambres législatives, il fut dénoncé au Parlement et traduit devant un jury, qui l'acquitta après avoir déclaré ses opinions inconvenantes (1795). Après la mort de Pitt, qui avait été son protecteur, Reeves obtint sa retraite avec une forte pension. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur la nature de la propriété et des biens-fonds suivant les lois de l'Angleterre* (1779, in-4[o]); *Histoire des lois anglaises* (1783, 2 vol. in-4[o]; 1787, 4 vol. in-8[o]); *Histoire du gouvernement de Terre-Neuve* (1793); *Pensées sur le gouvernement anglais* (1795), etc.

REEVES (Sims), célèbre chanteur anglais, né à Woolwich en 1821. Son père, musicien de profession, cultiva de bonne heure ses dispositions musicales. « Les progrès du jeune Reeves furent si rapides, dit M. Fétis, qu'ayant à peine atteint l'âge de quatorze ans il possédait déjà une remarquable habileté sur plusieurs instruments, était excellent lecteur et connaissait la théorie de l'harmonie. Son instruction dans la musique d'église était dès lors si étendue qu'il fut choisi comme organiste et directeur du chœur à North-Croy, dans le comté de Kent. Ce fut à cette époque qu'il composa quelques antiennes pour son église. Après avoir quité cette position, il se rendit à Londres et reçut quelques leçons de piano de Jean-Baptiste Cramer... Son père lui avait donné un professeur de chant qui se trompa sur le caractère de la voix de son élève, le prit pour un baryton et ne cultiva que les notes comprises dans l'étendue de ce genre de voix. Sims Reeves débuta en effet, à l'âge de dix-neuf ans, comme baryton au théâtre de Newcastle et y chanta les rôles de Rodolphe, dans la *Sonnanbula*, et de Dandini, de la *Cenerentola;* il y obtint de brillants succès qui se soutinrent dans les villes de l'Irlande et de l'Ecosse, où il se fit entendre. » Etant venu se perfectionner à Paris, il reçut les leçons de Bordongni, qui s'aperçut qu'il possédait une voix de ténor aussi belle qu'étendue. De retour en Angleterre, Sims Reeves continua à paraître sur divers théâtres, puis il partit pour l'Italie. Arrivé à Milan, il prit pour maître de chant le savant Mazzucat, et bientôt après il chanta d'une façon admirable, au théâtre de la Scala, le rôle d'Edgard, dans *Lucia di Lammermoor*. Sims Reeves parut ensuite sur d'autres théâtres de l'Italie et fut partout applaudi avec enthousiasme. Lorsque Sims Reeves revint à Londres, il entra à Drury-Lane, où il débuta, en 1847, dans ce rôle d'Edgard qui lui avait valu tant d'ovations en Italie. L'année suivante, il passa au théâtre de la Reine et y parut pour la première fois dans le rôle de Carlo, de *Linda di Chamounix*, opéra de Donizetti, et son succès égala celui des meilleurs chanteurs italiens de ce théâtre; néanmoins, il y resta peu de temps. Vers la fin de 1848, Reeves fut chargé de chanter la partie de ténor solo dans le festival de Norwich. Il se surpassa lui-même à cette occasion, et depuis lors il n'a pas eu de rival dans l'interprétation de la musique classique et religieuse. Engagé successivement au théâtre de Covent-Garden (1849) et au théâtre de la Reine (1850), il se rendit en 1851 à Paris et débuta au Théâtre-Italien, dans l'*Ernani* de Verdi, le même jour que la Cruvelli. N'ayant point obtenu le succès qu'il espérait, il retourna à Londres sans attendre la fin de la saison. Il accepta ensuite divers engagements; mais, en 1856, il renonça défini-

tivement à la scène. Sims Reeves a surtout brillé dans les grands festivals de l'Angleterre, où il interprétait, avec un charme inexprimable, les mélodies écossaises et anglaises.

REEVESIA s. m. (ri-vé-zi-a — de *Reeves*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, tribu des hélictérées, comprenant des espèces qui croissent en Chine.

RÉEXPÉDIER v. a. ou tr. (ré-è-kspé-di-é — du préf. *ré*, et de *expédier*). Expédier de nouveau : RÉEXPÉDIER *des marchandises.*

RÉEXPÉDITION s. f. (ré-è-kspé-di-si-on — du préf. *ré*, et de *expédition*). Nouvelle expédition : *Veillez à la* RÉEXPÉDITION *de ces ballots.*

RÉEXPORTATION s. f. (ré-è-kspor-ta-si-on — du préf. *ré*, et de *exporter*). Comm. Action de réexporter.

RÉEXPORTÉ, ÉE (ré-è-kspor-té) part. passé du v. Réexporter.

RÉEXPORTER v. a. ou tr. (ré-è-kspor-té — du préf. *ré*, et de *exporter*). Comm. Transporter hors d'un Etat des marchandises qui y avaient été importées : RÉEXPORTER *des soieries.*

RÉEXPOSER v. a. ou tr. (ré-è-kspo-zé — du préf. *ré*, et de *exposer*). Exposer pour la seconde fois : RÉEXPOSER *des tableaux. Il a* RÉEXPOSÉ *la plupart de ses produits.*

RÉEZ-FOSSE-MARTIN, village et comm. de France (Oise), cant. de Betz, arrond. et à 35 kilom. de Senlis, à 83 kilom. de Beauvais; 116 hab. La chapelle Notre-Dame-de-Pitié renferme de curieux fonts baptismaux du XIIIe siècle, provenant d'une église très-ancienne.

REFÂCHER v. a. ou tr. (re-fâ-ché — du préf. *re*, et de *fâcher*). Fâcher de nouveau : *Votre nouvelle incartade* A REFÂCHÉ *votre père.*

Se refâcher v. pr. Se fâcher de nouveau : *Cela me raccommode avec ces pestes de femmes, et puis c'est le diable de* ME REFÂCHER *contre elles.* (Mariv.)

REFAÇON s. f. (re-fa-son — du préf. *re*, et de *façon*). Nouvelle façon.

REFAÇONNER v. a. ou tr. (re-fa-so-né — du préf. *re*, et de *façonner*). Façonner de nouveau, donner une autre façon, une autre forme.

RÉFACTION s. f. (ré-fa-ksi-on — rad. *refaire*). Comm. Réduction sur le prix des marchandises, au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert ou lorsqu'elles ne se trouvent pas dans les conditions convenues.

— Douane. Remise de l'excédant du poids d'une marchandise gâtée par l'humidité.

REFAGOTER v. a. ou tr. (re-fa-go-té — du préf. *re*, et de *fagoter*). Fagoter de nouveau.

— Fam. Refaire, rétablir : *La Troche* A *si bien repétri et* REFAGOTÉ *sa fortune, qu'elle s'est établie dans cette bonne ville, y faisant le siége de son empire.* (Mme de Sév.)

REFAH, RAPHIA, bourg de la basse Egypte, près de la Méditerranée, vers la frontière de Syrie, à 100 kilom. S.-O. de Jérusalem. Elle est connue par la bataille que s'y livrèrent, en 217 av. J.-C., Antiochus le Grand et Ptolémée Philopator.

REFAIRE v. a. ou tr. (re-fè-re — du préf. *re*, et de *faire*. Se conjugue comme *faire*). Faire de nouveau, recommencer : REFAIRE *un ouvrage, un travail. Je n'ai point la prétention de* REFAIRE *un tableau déjà très-bien fait.* (Chateaub.) *L'étude seule nous offre un moyen d'acquérir de nouveau et de* REFAIRE *des économies.* (Dupin.)

On fait, défait, *refait* ce beau dictionnaire,
Qui, toujours très-bien fait, reste toujours à faire.
LE BRUN.

Il est plus malaisé de *refaire* sa vie,
Que de persévérer dans la ligne suivie.
PONSARD.

— Exécuter, accomplir de nouveau : *Si c'était à* REFAIRE, *il le ferait encore.* (Acad.)

Tu l'as mal attaqué. — J'affirme le contraire ;
Mais après tout, milord, coup nul : c'est à *refaire.*
C. DELAVIGNE.

— Faire à l'imitation d'une chose déjà faite : *Tous les gouvernements* REFONT *la même histoire : promettre tout et ne rien tenir.*

— Reproduire, repousser : *Un cerf qui* REFAIT *son bois. Après la mue, les oiseaux* REFONT *leurs plumes. Les enfants* REFONT *rapidement leurs dents.*

— Raccommoder, rajuster : REFAIRE *un mur.* REFAIRE *une robe, un habit.*

— Remettre en vigueur, en bon état : REFAIRE *sa santé. L'air de la campagne m'*A REFAIT. *Le repos et les soins* ONT REFAIT *ce cheval.*

— Pop. Attraper, duper : *Venez, mes enfants, je vais vous montrer comme on nous* REFAIT. (Balz.)

— Art milit. *Refaire des troupes*, Les délasser, les rafraîchir.

— Art culin. Mettre sur le feu, dans une casserole, jusqu'à ce que la viande ait gonflé : REFAIRE *une poularde, un canard.*

— Absol. : *C'est un homme qui passe sa vie à faire, défaire et* REFAIRE. (Acad.)

— **Prov.** *A une femme et à une vieille maison, il y a toujours à refaire*, Une femme est toujours imparfaite, comme une vieille maison a toujours besoin de réparation.

— v. n. ou intr. Jeux. Redonner les cartes : *Vous avez mal coupé, il faut* REFAIRE.

Jé donne, il en prend six et demande à *refaire.*
MOLIÈRE.

Se refaire v. pr. Etre refait : *Il y a des choses qui ne peuvent* SE REFAIRE. *Plus de cinq cents maisons vont* SE REFAIRE *du débris de ces vieux donjons.* (P.-L. Courier.)

— Reprendre des forces, de la santé : *Dans les animaux quadrupèdes, dès que le mâle a joui, il se sépare de la femelle, soit pour passer à d'autres, soit pour* SE REFAIRE. (Buff.)

— Rétablir ses affaires : *Cette maison avait beaucoup perdu, mais elle commence à* SE REFAIRE.

— Refaire sa propre personne, changer sa propre nature : *C'est votre caractère, vous ne pouvez pas* VOUS REFAIRE.

REFAISEUR, EUSE s. (re-fè-zeur, eu-ze — rad. *refaire*). Personne qui refait, qui sait refaire : *Ayant ouy dire qu'il y avoit en Italie un maistre* REFAISEUR *de nez perdus.* (A. Paré.)

REFAIT, AITE (re-fè, è-te) part. passé du v. Refaire. Fait de nouveau, fait après avoir été défait : *Ouvrage entièrement* REFAIT. *La tête des vieux cerfs n'est encore qu'à moitié* REFAITE *vers le milieu du mois de mai.* (Buff.) *On cite quelques statues antiques dont les parties manquantes ont été* REFAITES *par Michel-Ange et par Bernin.* (Quatremère de Quincy.)

— Qui a retrouvé la santé, qui a repris des forces : *Les troupes les plus fatiguées par les campagnes précédentes,* REFAITES *depuis, présentaient des corps excellents.* (Thiers.)

— Pop. Trompé, dupé : *Je suis* REFAIT.

— Manége. Se dit d'un cheval qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps.

— Mar. Se dit d'un cordage commis deux fois.

— Techn. *Bois refait*, Bois de charpente équarri et dressé sur toutes ses faces.

— s. m. Jeux. A la bouillotte, Coup qui arrive quand tout le monde passe. ‖ Au piquet, Coup qui a lieu lorsque les coups de deux joueurs sont égaux, ou qu'il ne reste pas à l'un plus de quatre points de plus qu'à l'autre. ‖ Au lansquenet, Coup favorable au banquier, qui arrive quand la carte tirée pour les pontes est semblable à la carte tirée pour le banquier. ‖ Au trente-et-quarante, Coup nul qui a lieu lorsque les points amenés pour la couleur rouge sont égaux aux points amenés précédemment pour la couleur noire. ‖ Au trente-et-un, Coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent exposé par les pontes, et qui arrive quand, après avoir amené trente et un pour la couleur noire, on amène le même point pour la couleur rouge. ‖ Au trictrac à écrire, Coup qui a lieu quand celui qui vient de prendre six trous, au lieu de s'en aller, continue dans l'espoir de faire plus, et qu'il est rejoint par son adversaire.

— Véner. Nom donné par les chasseurs au bois des cerfs, des daims et des chevreuils, lorsqu'il vient de repousser.

REFAUCHER v. a. ou tr. (re-fô-ché — du préf. *re*, et de *faucher*). Agric. Faucher de nouveau : REFAUCHER *un pré.*

RÉFECTION s. f. (ré-fè-ksi-on — lat. *refectio;* du verbe *reficere*, qui signifie proprement *refaire;* de *re*, préfixe, et de *facere*, faire. Comparez le sens métaphorique de *restaurer*. Scheler présume que le vieux français *refroidier*, dans le sens de se reposer, ne vient pas de *froid* et ne signifie pas se rafraîchir; mais qu'il est tiré de *refreit* pour *refeit*, du latin *refectus*, et qu'il représente un type latin *refectare*. Déjà Cassiodorus se sert du substantif *refectio* dans le sens de repos et de sommeil). Action de refaire, de reconstruire : *La* RÉFECTION *d'un mur. La* RÉFECTION *d'une route.*

— Action de se refaire, rétablissement des forces : *Des aliments de choix, faciles à digérer, procurent une* RÉFECTION *abondante.* (Virey.)

— Repas; se dit surtout dans les communautés religieuses : *Le carême, d'une rigueur excessive, n'empêchait pas les* RÉFECTIONS *clandestines.* (Chateaub.)

RÉFECTIONNER v. n. ou intr. (ré-fè-ksi-o-né — rad. *réfection*). Fam. Prendre sa réfection, manger.

RÉFECTOIRE s. m. (ré-fè-ktoi-re — bas lat. *refectorium;* de *reficere*, refaire). Salle où la communauté se réunit pour prendre ses repas : *Dîner au* RÉFECTOIRE. *Les moines sont au* RÉFECTOIRE; *quand ils dînent, ils ne s'occupent pas d'autre chose; profitons du moment.* (C. Delavigne.)

Admis partout, si l'on en croit l'histoire,
L'oiseau chéri mangeait au *réfectoire.*
GRESSET.

— **Encycl.** Archit. Les *réfectoires* des communautés étaient, au moyen âge, des salles spacieuses, parfaitement aérées, ayant une forme barlongue, et voûtées à partir du XIIe siècle; cette salle, toujours en communication directe avec la cuisine, était accolée au portique opposé à celui du cloître, qui longeait habituellement l'église. Ces *réfectoires* contenaient les tables des moines, avec leurs bancs adossés aux murs, une chaire de lecture, un buffet contenant la vaisselle, la table de l'abbé et des dignitaires, ainsi que celle des hôtes; quelquefois ils renfermaient le lavabo lorsqu'une salle spéciale ne lui était pas réservée ou qu'il n'était pas placé dans un édicule séparé. Un des plus beaux *réfectoires* d'abbaye est celui qui fut construit, au commencement du XIIIe siècle, dans le prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et qui sert aujourd'hui de bibliothèque au Conservatoire des arts et métiers. Cette salle se compose de deux rangs de voûtes posant sur des colonnes très-délicates de pierres de liais; de belles fenêtres à rosaces l'éclairent latéralement et par les bouts. L'abbaye de Sainte-Geneviève, qui sert aujourd'hui au lycée Napoléon, conserve encore son ancien *réfectoire* du XIIIe siècle; il est voûté en ogive, sans colonnes intermédiaires; le *réfectoire* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, avait 40 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur; les clefs des voûtes qui le recouvraient étaient à 16 mètres au-dessus du sol. Le *réfectoire* de l'abbaye de Poissy avait 47 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, et les clefs des voûtes étaient posées à 20 mètres au-dessus du sol. Comme le dit M. Viollet-le-Duc, « les *réfectoires* des communautés du moyen âge n'ont plus d'analogues dans nos édifices, tels que lycées, séminaires. Il faut passer la Manche et aller en Angleterre pour trouver encore dans les vieilles universités de Cambridge et d'Oxford les dispositions vastes, saines, bien entendues, qui rappellent celles de nos anciens *réfectoires* d'établissements français. Encore les *réfectoires* des communautés d'Angleterre sont-ils couverts par des charpentes lambrissées, et bien rarement voûtés en maçonnerie. Les *réfectoires* de nos grands établissements français sont aujourd'hui des salles mal aérées, basses sous plafond, surmontées d'étages, tristes, s'imprégnant d'une odeur nauséabonde, et font regretter les dispositions si larges et si bien entendues du moyen âge. En cela, nous aurions quelque chose à prendre à cette époque. » Quatremère dit que l'on peut citer comme un des plus beaux *réfectoires* celui des bénédictins de Saint-Georges-Majeur, à Venise, au fond duquel Paul Véronèse avait peint le beau tableau des *Noces de Cana.*

Réfectoire (LE), tableau de Fr. Bonvin. Dans une vaste salle dont les murailles nues n'ont d'autre ornement qu'un crucifix, cinq religieuses sont assises autour d'une table et prennent un repas tout à fait frugal; une sixième sœur est debout, tenant un plat; une septième, assise à droite dans une chaire, fait la lecture. Cette composition, d'une simplicité et d'une gravité tout à fait austères, est bien éclairée et peinte avec fermeté. Elle a été achetée par M. Gil Pérès et a figuré au Salon de 1873.

Il y a un peu moins de composition, d'austérité et de frugalité dans le *Réfectoire des trinitaires, à Rome*, exposé par M. Zamacois au Salon de 1868; ce n'est pas que les mets y soient bien abondants et le service bien luxueux; mais les convives, au nombre de vingt-deux, ont généralement la mine fleurie et le vieux Père supérieur, assis avec trois autres dignitaires à une table du fond de la salle, a beau lancer sur son troupeau, à travers ses lunettes, des regards de surveillance farouche, on a peine à s'imaginer que tous ces braves gens passent leur vie à se macérer. Le lecteur se démène en vain dans sa chaire et souligne ce qu'il dit par des gestes pathétiques; ses auditeurs n'ont pas l'air de l'entendre. Il y en a un qui est agenouillé au premier plan et qui a un bras tendu comme un écolier qui aurait été puni par son professeur; est-ce une humiliation volontaire que veut s'infliger ce moine ou est-ce le châtiment de quelque péché mignon qui lui a été imposé par son supérieur?... Ce tableau est aussi spirituellement peint qu'il est spirituellement composé. Le *Réfectoire* que M. Gide a exposé aussi en 1868 est moins amusant, mais il est peut-être plus vrai; la peinture en est sérieuse comme le sujet. M. Alfred van Muyden a peint un *Réfectoire de capucins à Albano* (Expos. univ. de 1867), que Th. Gautier a décrit et apprécié en ces termes : « Dans une grande salle voûtée, aux murs blanchis à la chaux, les révérends Pères, rangés par files, prennent leur maigre réfection sur de longues tables de bois, pendant qu'un religieux leur fait la lecture. Ces belles têtes tonsurées et barbues, ces frocs bruns à larges plis se détachant d'un fond clair, ont une quiétude monastique, une sérénité claustrale très-bien rendues. Un banquet si sobre et qui ferait paraître des orgies les repas spartiates ne devrait pas avoir de parasites; il en a cependant : des chats attendent, gravement accroupis, quelque rogaton, et des pies familières sautillent, picorant les miettes du festin; les moines paraissent s'amuser de cette naïve gourmandise. » M. Alphonse Legros a exposé au Salon de 1869 un *Réfectoire* où trois moines seulement sont assis autour d'une table recouverte d'une nappe blanche. Citons encore : un *Réfectoire de trappistes*, tableau de M. Geniole (Salon de 1841); un *Réfectoire de capucins*, tableau d'Alessandro Magnasco (galerie de Dresde); un *Réfectoire de moines grecs*, dessin de Bida (Salon de 1857).

RÉFECTORIER, IÈRE s. (ré-fè-kto-ri-é, i-è-re — rad. *réfectoire*). Domestique, moine, religieuse, qui préside aux soins à donner au réfectoire, dans une communauté.

REFÉER v. a. ou tr. (re-fé-é — du préf. *re*, et de *féer*). Rendre fée de nouveau : *Les vieux contes reproduisent souvent cette espèce de formule : « Je vous fée et* REFÉE. »

REFEND s. m. (re-fan — rad. *refendre*). Action de refendre.

— Constr. Chacune des lignes creuses tracées sur les murs des bâtiments, pour marquer ou simuler les assises de pierres et les joints verticaux : *Je m'élançai contre la façade de la maison, je m'accrochai aux* REFENDS, *je me suspendis aux moulures, je me cramponnai à toutes les arêtes et j'arrivai fou, enivré et comme dans un rêve jusqu'au balcon.* (J. Sandeau.) ‖ *Pierre de refend*, Pierre angulaire. ‖ *Mur de refend*, Mur qui forme séparation, dans l'intérieur d'un bâtiment.

— Techn. Tringle enlevée d'une planche trop large. ‖ *Bois de refend*, Bois scié en long.

— **Encycl.** Constr. *Mur de refend.* Les murs de *refend* se construisent d'aplomb sur les deux faces et, s'ils diminuent graduellement en épaisseur depuis les fondations jusqu'au sommet, on donne le même front aux deux parements. D'après Rondelet, pour déterminer l'épaisseur à donner à un mur de *refend*, on ajoute la longueur de l'espace que ce mur doit diviser à la hauteur de l'étage et on prend le trente-sixième de cette somme, ce qui revient à la formule

$$e = \frac{L + H}{36},$$

L étant la longueur à diviser et H la hauteur de l'étage. Pour avoir l'épaisseur à la base d'un mur de *refend* en briques ou en pierres d'une dureté moyenne, on ajoute 0,0135 pour chaque étage au-dessus du rez-de-chaussée; si l'on emploie les pierres tendres ou les tufs, au lieu de 0,0135, on ajoute 0,027 par étage à la valeur de *e*.

Les *refends* sont des refouillements creusés dans les parements des maçonneries de pierre de taille sur les points horizontaux et verticaux; on leur donne 1/10 de la hauteur d'assise en largeur et en profondeur; si l'on remplace les arêtes des *refends* par des pans coupés ou chanfreins, on a des bossages. Ces derniers peuvent se faire arrondis, à pointes de diamant ou à pans; dans ce dernier cas, la largeur du chanfrein et celle du *refend* font ensemble le tiers de la hauteur de l'assise. Sur les parements recouverts d'un enduit, ces refouillements s'exécutent ordinairement en plaçant contre la surface du mur, avant de faire l'enduit, de petits réglets en bois ayant la même section que les *refends;* on les fixe sur les joints par de petites poignées de plâtre, et faisant l'enduit de la surface où ils se trouvent, puis décollant ces réglets, les *refends* se trouvent tout formés. On donne à ces derniers des formes triangulaires ou carrées, avec arêtes vives ou arêtes arrondies, carrées au fond et évasées à la surface. La largeur de ces *refends* varie de $0^m,02$ à $0^m,06$.

REFENDERET s. m. (re-fan-de-rè — rad. *refendre*). Techn. Coin de fer à l'usage des ardoisiers.

REFENDOIR s. m. (re-fan-doir — rad. *refendre*). Techn. Outil qui sert à espacer également les dents des cardes.

REFENDRE v. a. ou tr. (re-fan-dre — du préf. *re*, et de *fendre*). Fendre à nouveau.

— Fendre, diviser en long : REFENDRE *une poutre.* REFENDRE *l'ardoise.*

— Techn. *Refendre une peau*, La diviser en plusieurs épaisseurs. ‖ *Refendre une pièce de bijouterie*, Y ouvrir l'espace où doit entrer une autre pièce. ‖ *Refendre des moulures*, Les dégorger, quand elles sont empâtées, avec des fers courbés en crochet.

— Anc. pratiq. *Refendre un héritage*, En faire un nouveau partage.

REFENDU, UE (re-fan-du, û) part. passé du v. Refendre : *Bois* REFENDU.

REFENTE s. f. (re-fan-te — rad. *refendre*). Action de refendre : *La* REFENTE *des ardoises.*

— Anc. pratiq. Division nouvelle d'un lot.

— **Encycl.** V. FENTE.

RÉFÉRÉ, ÉE (ré-fè-ré) part. passé du v. Référer. Rapporté à autre chose.

— s. m. Jurispr. Recours au juge, dans des cas urgents, pour qu'il ait à statuer provisoirement : *Appel en* RÉFÉRÉ. *Assigner en* RÉFÉRÉ. *Ordonnance, jugement de* RÉFÉRÉ. ‖ Ordonnance d'un juge prononçant en référé :

Je ne rêvais que vers, je rimais en secret;
Au lieu d'un *référé* j'écrivais un couplet.
ETIENNE.

— **Encycl.** Jurispr. Le *référé* est une procédure exceptionnellement expéditive, dont l'objet est de faire statuer par le juge sur les difficultés relatives à l'exécution des jugements ou actes, ou de faire prescrire par lui des mesures provisoires dont l'urgence n'admet aucune temporisation et ne saurait comporter les délais de la justice ordinaire. Le nom seul du *référé* est nouveau; l'institution ne l'est pas. On lui trouve un premier précédent dans la *clameur de haro* de l'ancienne coutume de Normandie, assignation sans exploit et qui était donnée au défendeur de vive voix dans les cas requérant

une extrême célérité. D'anciens édits avaient d'ailleurs réglementé la procédure des contestations urgentes ne tendant qu'à des mesures provisoires et en avaient attribué la connaissance au lieutenant civil.

La matière des *référés* réclame par-dessus tout la promptitude dans les solutions; elle ne comporte que des décisions transitoires et qui laissent entier le fond du litige. Ces considérations ont dû déterminer le législateur à en attribuer la juridiction à un juge unique. Ce juge est le président du tribunal civil, ou, en cas d'empêchement du président, un autre juge du même siége. Toutefois, certaines matières de *référé* sont dévolues par exception, soit aux juges de paix, soit aux présidents des tribunaux de commerce. Ainsi, c'est au juge de paix qu'il y a lieu de s'adresser quand il s'agit de faire constater l'état d'avarie ou d'irrecevabilité, pour une cause quelconque, des marchandises dont le destinataire refuse de prendre livraison. C'est au président du tribunal de commerce qu'il appartient de statuer sur les difficultés qui surgissent, soit au sujet d'une apposition de scellés, soit au cours des opérations d'un inventaire en matière de faillite. Hormis ces cas exceptionnels, tout l'ensemble des mesures d'urgence et de provision qui forment le vaste domaine du *référé* est exclusivement du ressort des présidents des tribunaux civils.

Le code de procédure détermine nommément un certain nombre de cas de *référé*. C'est au juge du *référé* que doit recourir celui qui a été préposé en qualité de gardien à une saisie de meubles et qui veut obtenir son remplacement et sa décharge (art. 606, C. pr.). Devant le même juge sont portées les réclamations incidentes qui peuvent s'élever au cours d'une saisie-exécution. Par exemple, le débiteur réclame que les meubles saisis sur lui soient vendus sur place, ou dans un local déterminé, par le motif que ce sont des meubles de luxe ou des objets d'art qui ne pourraient être mis à l'enchère sur la place publique sans désavantage et sans inconvénient. Ou bien encore le débiteur est un commerçant et les meubles saisis chez lui font partie du matériel de son établissement: il peut être de son intérêt, aussi bien que de l'intérêt des créanciers, que les meubles ne soient pas saisis à part et isolément, mais bien vendus accessoirement avec l'établissement ou le fonds de commerce dont ils font partie. Le débiteur, en pareil cas, peut réclamer et le juge du *référé* peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution, commettre un notaire devant lequel il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de commerce et nommer un séquestre pour gérer provisoirement l'établissement.

D'autres cas de *référé*, qu'il serait superflu de reproduire, sont encore expressément prévus dans différentes dispositions du code de procédure. Contentons-nous de dire que les auteurs et la jurisprudence sont d'accord pour reconnaître que ces dispositions disséminées dans le code n'ont absolument rien de limitatif. Il y a lieu à *référé* toutes les fois qu'il y a urgence, nécessité de constater immédiatement un fait dont la trace pourrait disparaître, de lever un obstacle arrêtant abusivement une exécution légale, de surseoir au contraire à cette exécution quand le sursis est opportun et qu'il pourrait résulter de la continuation et de l'achèvement de la poursuite un préjudice irréparable ou difficilement réparable. Pour fixer les idées, nous donnerons un exemple de ces situations urgentes, que la loi n'a pas expressément prévues, mais qui ne ressortissent pas moins à la juridiction des *référés*. Un locataire prend possession d'un appartement qu'il a loué; l'état des lieux doit être dressé dans quelques jours, mais il ne l'est point encore. Or, le locataire découvre en entrant qu'il existe dans l'appartement de nombreuses et importantes dégradations. S'il attendait indéfiniment la convenance du propriétaire pour procéder à la rédaction de l'état des lieux, il pourrait arriver qu'on lui imputât et qu'on mît à sa charge des détériorations qui ne sont pas de son fait. Le locataire, en pareil cas, fera sagement de se pourvoir devant le juge de *référé* pour faire commettre un expert, lequel procédera immédiatement à la vérification et à la constatation des dégradations existantes.

L'un des caractères essentiels de la juridiction des *référés* est de ne statuer que provisoirement, par voie de mesure transitoire, et de laisser entier et réservé le fond du droit, sur lequel il ne peut être statué que par le tribunal. Ce caractère provisoire est absolument inhérent aux décisions de cette nature et l'on comprend que ce n'est qu'à cette condition de ne pas toucher au fond du litige, tout en pourvoyant aux nécessités immédiates, que cette juridiction peut rendre de véritables services. Si donc il arrive au juge du *référé* de déterminer une somme qui devra être consignée pour arrêter les poursuites d'un créancier, il demeure bien entendu et il est décidé par une jurisprudence constante que la fixation n'a rien de définitif et que le débiteur demeure parfaitement recevable à débattre devant le tribunal le chiffre réel de la créance, et cela alors même que l'ordonnance du juge de *référé* n'aurait été attaquée par aucune voie de recours (Bioche, *Dict.*, v° *Référé*, n° 103).

Il reste à faire connaître les formes particulières de la procédure du *référé*. Cette matière est réglée, fort laconiquement il est vrai, par les articles 806 et suivants du code de procédure. Le *référé* est porté à une audience spéciale tenue par le président et dont le jour et l'heure sont fixés par le tribunal. L'instance en *référé*, comme toute autre instance, est introduite, au moins en général, par un exploit d'assignation. La loi ne détermine point le délai qui doit être imparti au défendeur pour comparaître en *référé*. Quelques auteurs en ont conclu que l'assignation devait être donnée au délai de droit commun, c'est-à-dire au délai de huitaine. Cette opinion est presque unanimement repoussée; elle est incompatible avec le besoin de célérité qui est la raison d'être de cette procédure. L'opinion très-rationnelle qui a prévalu est qu'il n'y a pas en cette matière de délai déterminé *à priori*. Le demandeur assigne à trois, à deux ou même à un jour de la date de l'exploit, et le juge, selon les circonstances, apprécie si le délai est moralement suffisant. S'il lui paraît insuffisant, s'il y a lieu de soupçonner quelque surprise et que le défendeur ne comparaisse pas, il peut ordonner qu'il sera assigné à nouveau à un délai qu'il détermine.

On vient de parler des cas ordinaires, de ceux où l'affaire ne présente pas un caractère exceptionnel d'urgence. Quand il y a urgence extrême et péril imminent en la demeure, l'assignation peut être donnée à heure fixe et pour comparaître, non plus à l'audience ordinaire et publique des *référés*, mais à l'hôtel même du président, à l'heure fixée par ce magistrat, en réponse à une requête qui lui a été préalablement présentée. Les parties peuvent même se présenter spontanément et sans assignation devant le juge du *référé*.

Quant aux voies de recours ouvertes par la loi contre les ordonnances rendues en matière de *référé*, celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de quinzaine, mais la voie de l'opposition n'est jamais ouverte contre ces décisions. Une ordonnance de *référé* rendue par défaut a la même valeur que si elle eût été rendue à la suite d'un débat contradictoire. La célérité, nous le répétons, est l'âme de cette procédure, et il fallait prévenir les manœuvres des plaideurs qui, pour gagner du temps, s'abstiendraient de comparaître sur une première assignation.

RÉFÉRENCE s. f. (ré-fé-ran-se — rad. *référer*). Action de référer, de comparer : *Quoi qu'il en soit, on se convaincra bientôt que ce n'est que par* RÉFÉRENCE *aux peines et aux plaisirs qu'on peut attacher une idée claire aux mots de vertu et de vice.* (Bentham.)

— *Ouvrage de référence*, Ouvrage non à lire, mais à consulter.

— s. f. pl. Attestation destinée à servir de recommandation : *Cet employé a d'excellentes* RÉFÉRENCES.

RÉFÉRENDAIRE s. m. (ré-fé-ran-dè-re — bas lat. *referendarius;* du latin *referenda*, choses dont il s'agit de faire rapport; c'est le pluriel neutre du participe futur passif de *referre*, rapporter; de *re*, préfixe, et de *ferre*, porter). Hist. Officier de chancellerie qui faisait le rapport des lettres royaux, avant qu'elles fussent présentées au scel. ‖ Officier du ministère public qui était attaché au service du sceau. ‖ Officier qui, en Pologne, avait le premier rang après le chancelier.

— *Grand référendaire*, Titre que portait celui des pairs qui était chargé d'apposer le sceau et avait la garde des archives. ‖ Officier qui avait la garde du sceau royal, sous la première race, et qui faisait le rapport des placets. ‖ Sénateur qui, sous l'empire napoléonien, était chargé de l'administration, de la sûreté et du service intérieur du Sénat. ‖ *Référendaires de la cour des comptes*, Magistrats de cette cour qui étaient chargés d'examiner les pièces, d'en faire le rapport. ‖ *Référendaires de l'une et l'autre signature*, Prélats romains qui rapportent les causes de justice et de grâce. ‖ *Référendaires au sceau*, Officiers attachés, au ministère de la justice, à la division du sceau.

— Anc. jurispr. Commissaire chargé du rapport d'une affaire. ‖ *Tiers référendaire*, Procureur qui était appelé en tiers pour la taxe des dépens.

— Adjectiv. *Conseillers référendaires*, Référendaires de la cour des comptes.

RÉFÉRENDARIAT s. m. (ré-fé-ran-da-ri-a — rad. *référendaire*). Dignité, charge, fonctions de référendaire.

RÉFÉRER v. a. ou tr. (ré-fé-ré — du lat. *referre;* de *re*, préfixe, et de *ferre*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réfère; qu'ils réfèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je référerai; tu référerais*). Rapporter pour comparer ou rapprocher : *A quoi* RÉFÉREZ-*vous cet article?*

— Attribuer : *Il faut lui en* RÉFÉRER *tout l'honneur, toute la gloire.*

— Jurispr. *Référer le serment à quelqu'un*, S'en rapporter au serment de quelqu'un qui voulait lui-même s'en rapporter au serment de la personne qui réfère.

— v. n. ou intr. Pratiq. Faire rapport : *Il faut en* RÉFÉRER *à la Chambre.*

Se référer v. pr. Avoir rapport : *Cet article* SE RÉFÈRE *à celui qui est ci-dessus.* (Acad.)

— *Se référer à, S'en référer à*, S'en rapporter à : SE RÉFÉRER À *l'avis de quelqu'un.* SE RÉFÉRER À *quelqu'un. Je* M'EN RÉFÈRE À *vous.*

REFERMER v. a. ou tr. (re-fèr-mé — du préf. *re*, et de *fermer*). Fermer de nouveau : REFERMER *une porte, une fenêtre.* REFERMER *une armoire, un coffre.*

Il ouvre un œil mourant qu'il *referme* aussitôt.
RACINE.

— *Refermer une plaie*, Rejoindre, réunir les chairs de manière à faire disparaître la solution de continuité.

Se refermer v. pr. Etre refermé, se fermer de nouveau : *Il sortit par une porte qui* SE REFERMA *aussitôt. J'avais toujours de la fièvre; ma plaie ne* SE REFERMAIT *point.* (Mme de Tencin.)

Là-dessus, maître rat, plein de belle espérance,
Approche de l'écaille, allonge un peu le cou,
Se sent pris comme aux lacs, car l'huître tout d'un
Se referme... [coup
LA FONTAINE.

REFERRER v. a. ou tr. (re-fè-ré — du préf. *re*, et de *ferrer*). Ferrer de nouveau, mettre un autre fer à : REFERRER *un cheval.*

REFERRISSAGE s. m. (re-fè-ri-sa-je). Agric. Troisième labour donné aux terres.

REFESSER v. a. ou tr. (re-fè-sé — du préf. *re*, et de *fesser*). Fesser de nouveau :

C'est nous qui fessons et qui *refessons*
Les jolis petits, les jolis garçons.
BÉRANGER.

REFÊTER v. a. ou tr. (re-fê-té — du préf. *re*, et de *fêter*). Fêter de nouveau : REFÊTER *son patron.*

— Liturg. Rétablir la fête de : REFÊTER *un saint.*

REFEUILLEMENT s. m. (re-feu-lle-man; *ll* mll. — rad. *refeuiller*). Techn. Action de refeuiller une pièce de charpente, d'y pratiquer une refeuillure.

REFEUILLER v. a. ou tr. (re-feu-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *feuiller*). Constr. Pratiquer une refeuillure dans : REFEUILLER *les jambages d'une porte.*

REFEUILLETER v. a. ou tr. (re-feu-lle-té; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *feuilleter*. Se conjugue comme *feuilleter*). Feuilleter de nouveau : REFEUILLETER *un livre.*

— Fig. Parcourir, examiner de nouveau dans le détail : *N'y a-t-il rien de nouveau à dire sur lui? Je vais* REFEUILLETER *sa vie et ses ouvrages.* (Ste-Beuve.)

REFEUILLURE s. f. (re-feu-llu-re; *ll* mll. — rad. *refeuiller*). Double feuillure, destinée à recevoir un vantail ou une porte, et qu'on pratique, au lieu d'une feuillure simple, lorsqu'on veut obtenir une fermeture plus exacte.

REFFYE (Jean-Baptiste-Auguste-Philippe-Dieudonné VERCHÈRE DE), officier d'artillerie, célèbre pour les perfectionnements qu'il a apportés dans son arme. V. VERCHÈRE DE REFFYE.

REFICHER v. a. ou tr. (re-fi-ché — du préf. *re*, et de *ficher*). Ficher, enfoncer de nouveau.

— Constr. Rejointoyer, remaçonner les joints de : REFICHER *un vieux mur.*

REFIGER v. a. ou tr. (re-fi-jé — du préf. *re*, et de *figer*). Figer de nouveau : *Le froid* A REFIGÉ *les huiles.*

Se refiger v. pr. Etre refigé : *Les huiles* SE REFIGENT *encore.*

REFILER v. a. ou tr. (re-fi-lé — du préf. *re*, et de *filer*). Filer de nouveau : REFILER *de la laine.*

REFILTRER v. a. ou tr. (re-fil-tré — du préf. *re*, et de *filtrer*). Filtrer de nouveau : REFILTRER *des sirops.*

REFIN s. m. (re-fain). Comm. Sorte de laine très-fine.

REFIXER v. a. ou tr. (re-fi-ksé — du préf. *re*, et de *fixer*). Fixer de nouveau.

REFLAIRER v. a. ou tr. (re-flè-ré — du préf. *re*, et de *flairer*). Flairer de nouveau.

REFLATTER v. a. ou tr. (re-fla-té — du préf. *re*, et de *flatter*). Flatter de nouveau.

— Flatter réciproquement :

Je flattais ton image, elle me *reflattait.*
CORNEILLE.

RÉFLÉCHI, IE (ré-flé-chi, î) part. passé du v. Réfléchir. Renvoyé, par réflexion, dans une direction opposée : *Lumière* RÉFLÉCHIE *par l'eau d'un lac. Son* RÉFLÉCHI *par des rochers. Le bonheur est comme l'image* RÉFLÉCHIE *par la glace : on le voit toujours, on ne le saisit jamais.* (Beauchêne.)

— Qui résulte d'une sorte d'action communiquée, qui a lieu par transmission : *Souvent la gloire n'est qu'un lustre* RÉFLÉCHI, *le prétendu grand homme n'est qu'un miroir éclairé par l'admiration de ses semblables.*

— Qui est fait, qui est dit avec réflexion, qui indique de la réflexion : *La persévérance est une stabilité perpétuelle dans des résolutions mûrement* RÉFLÉCHIES *et qu'on n'a prises qu'après avoir tout prévu et tout consulté.* (Marmontel.) *Les dévouements du devoir sont lents et* RÉFLÉCHIS. (St-Marc Girardin.) *La certitude rationnelle est une conviction* RÉFLÉCHIE, *souveraine, immuable.* (Lacordaire.)

— Qui agit avec réflexion : *Jeune homme* RÉFLÉCHI. *Les méthodes astronomiques sont très-dignes de l'attention des esprits* RÉFLÉCHIS. (Arago.) *C'est souvent le propre et l'illusion des esprits* RÉFLÉCHIS *et raisonneurs de croire que leurs entraînements ont été des calculs.* (Ch. de Rémusat.) *Un esprit* RÉFLÉCHI *devance l'expérience.* (La Rochef.-Doud.)

— *Verbes réfléchis*, Verbes dans lesquels le pronom sujet et le pronom régime se rapportent à la même personne. ‖ Se dit souvent pour VERBES PRONOMINAUX. ‖ *Pronom réfléchi*, Pronom de la troisième personne, *se*, *soi*, qui s'emploie dans la conjugaison des verbes réfléchis.

— Hist. nat. Se dit des organes qui sont recourbés contrairement à leur direction normale : *Limbe* RÉFLÉCHI. *Etamines* RÉFLÉCHIES.

REFLÉCHIR v. a. ou tr. (re-flé-chir — du préf. *re*, et de *fléchir*). Fléchir de nouveau : *Je l'avais fléchi une fois, mais je n'ai pu le* REFLÉCHIR.

— v. n. ou intr. Etre fléchi, courbé de nouveau : *La poutre* REFLÉCHIT.

RÉFLÉCHIR v. a. ou tr. (ré-flé-chir — du préf. *ré*, et de *fléchir*). Répercuter, renvoyer dans une autre direction : *Les miroirs* RÉFLÉCHISSENT *la lumière et le calorique. Les corps solides* RÉFLÉCHISSENT *le son. L'air ébranlé est sujet à des répercussions qui le* RÉFLÉCHISSENT. (J.-J. Rouss.) *Le cristal des eaux* RÉFLÉCHIT *la lumière des cieux.* (Marmontel.)

L'eau te *réfléchit* grande et belle,
Ton sein forme un heureux contour.
BÉRANGER.

— Transmettre, donner par communication : *La gloire des grands hommes* RÉFLÉCHIT *son éclat sur leurs descendants.* (Acad.)

. . . . Mon âme troublée
N'aura pas *réfléchi* les clartés d'un beau jour.
LAMARTINE.

Tout semble à vos regards *réfléchir* votre gloire,
Et, comme dans la glace, on se voit dans l'histoire.
C. DELAVIGNE.

— v. n. ou intr. Etre réfléchi, répercuté, renvoyé dans une autre direction : *La chaleur du feu* RÉFLÉCHIT *de la plaque dans la chambre.* (Acad.)

Le narcisse, plus loin, ornement de la rive,
S'incline, *réfléchit* dans l'onde fugitive.
BOISJOLIN.

‖ Peu usité.

— Revenir, rejaillir, être reporté par une action réflexe : *La calomnie* RÉFLÉCHIT *sur le calomniateur. La honte de cette action* RÉFLÉCHIT *sur tous ceux qui y ont participé.* (Acad.)

— Méditer, penser, discuter en soi-même les raisons d'une chose : RÉFLÉCHISSEZ *mûrement avant d'agir. J'y* RÉFLÉCHIRAI. RÉFLÉCHISSEZ *sur la proposition que je vous ai faite.* RÉFLÉCHIR *n'est qu'une certaine manière de sentir : c'est la sensation transformée.* (Condill.)

Se réfléchir v. pr. Etre réfléchi : *Les objets convenablement placés* SE RÉFLÉCHISSENT *dans une eau profonde et tranquille.*

— Fig. Etre reproduit, représenté : *Tous nos jugements* SE RÉFLÉCHISSENT *dans nos sentiments.* (Mesnard.) *La vie est un océan toujours ému, où une seule image ne trouve pas à* SE RÉFLÉCHIR *pure.* (Lamenn.)

— Hist. nat. Devenir réfléchi, prendre une direction différente de la direction primitive : *Les rameaux de cet arbuste, d'abord dressés,* SE RÉFLÉCHISSENT *vers le sol.*

RÉFLÉCHISSANT, ANTE adj. (ré-flé-chi-san, an-te — rad. *réfléchir*). Qui réfléchit, qui reflète : *Une surface* RÉFLÉCHISSANTE. ‖ Qui concerne la réflexion : *Pouvoir* RÉFLÉCHISSANT *des miroirs.*

— Fig. Qui reproduit, qui représente : *L'imagination est, à proprement parler, la puissance* RÉFLÉCHISSANTE *du miroir intellectuel.* (L'abbé Bautain.) Qui se livre à des réflexions : *Une âme* RÉFLÉCHISSANTE. *Je suis bien* RÉFLÉCHISSANTE; *je vous lasse, peut-être.* (Mme Riccoboni.) ‖ Peu usité.

RÉFLÉCHISSEMENT s. m. (ré-flé-chi-se-man — rad. *réfléchir*). Action de refléter, de renvoyer par la réflexion : *Le* RÉFLÉCHISSEMENT *de la lumière par un miroir, de la voix par un écho, d'une bille de billard par la bande élastique.*

RÉFLÉCHISSEUR, EUSE adj. (ré-flé-chi-seur, eu-ze — rad. *réfléchir*). Qui réfléchit, qui a l'habitude de la réflexion. ‖ Peu usité.

RÉFLECTER v. a. (ré-flè-kté — lat. *reflectere*, même sens). Réfléchir, répercuter; *Les corps polis* RÉFLECTENT *la lumière.* ‖ Peu usité.

RÉFLECTEUR, TRICE adj. (ré-flè-kteur, tri-se — du lat. *reflectere*, réfléchir). Qui réfléchit, qui renvoie par la réflexion : *Miroir* RÉFLECTEUR. *Surface* RÉFLECTRICE.

— Fig. Qui reproduit sans rien changer : *Doué de cette sorte d'esprit qu'il faut appeler* RÉFLECTEUR, *il s'appropriait les saillies d'autrui.* (Balz.)

— s. m. Surface réfléchissante de la lumière, de la chaleur ou du son : *La lune même, quoique astre mort et sans atmosphère, a un* RÉFLECTEUR, *mais mat et sans éclat.* (Fourier.) *C'était une de ces lampes formées d'un cylindre et d'un* RÉFLECTEUR *de cuivre*

monté sur une tige d'acier et sur un pied de plomb. (E. Sue.)

— Fig. Celui qui reproduit sans changement : *Le pamphlétaire n'est que le* RÉFLECTEUR *de l'opinion.* (Cormen.)

— **Encycl.** Physiq. Les *réflecteurs* sont des appareils en métal poli ou en glace destinés à réfléchir les rayons lumineux, caloriques et sonores. Le plus généralement employés pour renvoyer la lumière, ils n'ont pas pour but d'augmenter la lumière produite par la flamme, mais de l'empêcher de se répandre en tous sens; ils la rejettent dans la direction où elle est utile. Il en est de même de ceux que l'on utilise pour faire diverger les rayons caloriques et sonores. La construction des *réflecteurs* repose sur les lois du mouvement de la lumière, de la chaleur et du son, ainsi que sur les pouvoirs absorbant et réfléchissant des matières dont ils sont formés. Ces lois sont les suivantes :

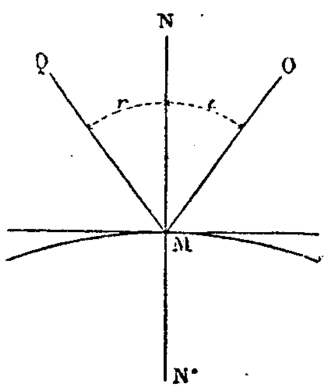

Fig. 1.

1° Lorsqu'un rayon de chaleur, de lumière ou de son (on appelle ainsi toute ligne droite menée d'un corps qui émet au corps qui reçoit) rencontre un corps poli M, il se réfléchit en faisant avec la normale NN' à la surface atteinte un angle de réflexion r égal à l'angle d'incidence i, de telle manière que le plan passant par les rayons incident et réfléchi OM, OQ est lui-même normal au corps.

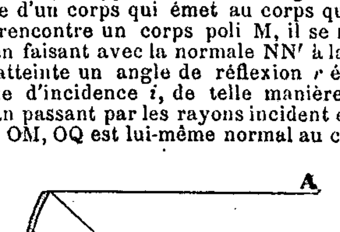

Fig. 2.

2° Lorsqu'un faisceau de rayons de chaleur, de lumière ou de son parallèles, AA', tombe sur une portion de surface sphérique concave S, polie et peu étendue relativement à la sphère dont elle fait partie, ces rayons viennent tous se croiser après la réflexion en un même point F situé au milieu de celui des rayons de la sphère qui est parallèle aux rayons incidents. Le point F se nomme le foyer du *réflecteur*. Réciproquement, si un corps chaud ou lumineux est placé au foyer F d'un *réflecteur* sphérique concave et de peu d'étendue, les rayons émis par ce corps sont réfléchis à la surface du *réflecteur* parallèlement à la ligne qui joindrait le centre du corps chaud ou lumineux au centre de la surface du *réflecteur*.

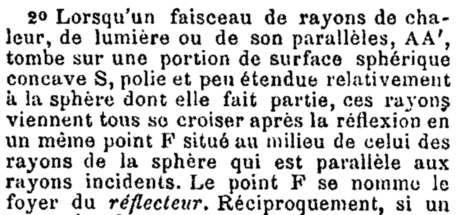

Fig. 3.

3° Si, au lieu d'être parallèles, les rayons incidents divergent d'un point P, situé au delà du centre C' de la sphère, ils concourent après leur réflexion en un même point P', situé entre le centre C' et le milieu F de C'S. Le lieu de P' peut être déterminé par la relation suivante :

$$\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f},$$

dans laquelle p exprime la distance du point rayonnant P au *réflecteur*, p' celle du point de concours P' des rayons réfléchis à la même surface, et f la distance SF, moitié du rayon C'S. Si l'on résout cette équation par rapport à p', on trouve pour la valeur de la distance SP'

$$p'=\frac{fp}{p-f}.$$

Un *réflecteur* entièrement sphérique et ayant un point lumineux placé à son centre renverrait à ce dernier les rayons réfléchis; un *réflecteur* ellipsoïde recevant les rayons lumineux d'un de ses foyers les réfléchirait d'une manière telle, qu'ils se croiseraient tous à l'autre foyer, reviendraient au premier après une seconde réflexion, et ainsi de suite; un *réflecteur* paraboloïde qui recevrait des rayons parallèles à son axe les réfléchirait à son foyer, et réciproquement.

Les *réflecteurs* ne renvoient jamais complétement la lumière; ils en absorbent toujours une partie, quel que soit leur poli. D'après Bouguer, sur 1,000 rayons incidents venant frapper un *réflecteur métallique*, plus de 700 seraient réfléchis sous un angle très-petit avec la surface, et environ 600 ou plus de la moitié lorsque cet angle est voisin de 90°.

Les *réflecteurs* sont employés dans un grand nombre d'appareils pour créer des jeux de lumière ou pour la concentrer sur un seul point. On les fait le plus souvent en métal, en leur donnant une forme légèrement sphérique ou bien en les modelant suivant un ellipsoïde ou un cône tronqué; quelquefois ils sont composés de deux parties sphériques reliées ensemble par un diaphragme plan; ils se font en cuivre étamé ou argenté, en fer-blanc poli ou simplement peint en blanc, en porcelaine opaque et quelquefois en glace étamée. Dans les lampes d'appartement, le *réflecteur* n'est autre chose que cette espèce de couvercle de métal ou de porcelaine auquel on donne le nom d'abat-jour. Dans les lanternes portatives et appliques, le *réflecteur* est plus ou moins évasé et plus ou moins étendu en hauteur et sur les côtés, suivant que l'on cherche à diverger ou à concentrer les rayons réfléchis. Une application des *réflecteurs*, au point de vue de la concentration et du renvoi de la lumière, est celle que l'on en a faite aux lanternes placées à l'avant des locomotives pour éclairer la voie et servir en même temps de fanal pouvant s'apercevoir de très-loin; à cet effet, on a enveloppé le foyer lumineux dans une espèce de gobelet conique à fond sphérique. Ces *réflecteurs* ont un effet très-puissant; ils ne laissent passer de rayons réfléchis que devant leur surface extérieure et ils créent sur les côtés et derrière eux une obscurité relative tellement forte, que l'on passe subitement du clair à l'ombre épaisse presque sans pénombre. Ils sont donc installés de façon à ne laisser perdre aucun des rayons réfléchis. La forme conique très-peu évasée donnée à ces *réflecteurs* engendre un faisceau de rayons réfléchis également conique qui vient frapper la voie sous un angle assez faible pour permettre aux matières qui la composent de produire une seconde réflexion de ces rayons réfléchis dans le sens de l'avancement du train; de cette façon, on produit une espèce de glissement de la lumière, et, en effet, quand la locomotive marche, on dirait que la lumière précède cette dernière en glissant sur les rails.

C'est surtout dans les grandes exploitations que les *réflecteurs* doivent être construits avec soin, avoir une très-grande puissance et être peu absorbants.

Dans l'éclairage des villes, on se sert des *réflecteurs* horizontaux ou à chapeau pour renvoyer sur le sol la lumière produite par le gaz enflammé des réverbères et des candélabres. Ces *réflecteurs*, généralement en contact avec la flamme et la fumée, se noircissent très-vite et ne remplissent plus l'effet qu'on en attendait.

Les *réflecteurs* de la chaleur et du son sont soumis aux mêmes lois que ceux de la lumière. Ainsi, pour réfléchir la chaleur, il faut employer des *réflecteurs* polis, absorbant peu et réfléchissant beaucoup; l'étain, l'argent, le cuivre et l'or sont des corps qui n'absorbent que 12 pour 100 et réfléchissent par conséquent 88 pour 100 des rayons qu'ils ont reçus, tandis que le noir de fumée se laisse traverser par tous les rayons qui le frappent. Comme *réflecteur* du son, on peut se servir d'appareils de forme concave. Ainsi, on a remarqué que les voiles de navire gonflées par le vent sont de très-bons collecteurs du son et peuvent le réfléchir à une grande distance.

RÉFLECTIF, IVE adj. (ré-flè-ktiff, i-ve — du lat. *reflectere*, réfléchir). Qui a rapport à la réflexion : *Les facultés* RÉFLECTIVES *combinent les idées.* (T. Thoré.)

REFLET s. m. (re-flè. — V. REFLÉTER). Rayon lumineux ou coloré réfléchi par un corps : *Le* REFLET *est pour les couleurs ce que l'écho est pour les sons.* (J. Joubert.)

Le soleil a paru ; sa clarté menaçante
Du fer des boucliers jaillit en longs *reflets*.
C. DELAVIGNE.

Qu'il est beau, le soleil,
Quand son *reflet* vermeil
Vient jouer sur des armes!
A. BARBIER.

— Par ext. Teinte lumineuse qui se joue sur des fonds différents : *Un fond vert à* REFLETS *dorés. Certaines carnations ont des* REFLETS *verts admirables. Les cheveux très-noirs ont des* REFLETS *bleus. L'étoile de Sirius, qui nous offre aujourd'hui des* REFLETS *d'un blanc si pur, était jadis rougeâtre.* (A. Maury.)

... Je me souviens du soleil de septembre,
Qui donnait à la grappe un jaune *reflet* d'ambre.
TH. GAUTIER.

— Fig. Reproduction affaiblie : *La beauté physique est le* REFLET *de la beauté morale.* (Mesnard.) *Notre vie est si vaine, qu'elle n'est qu'un* REFLET *de notre mémoire.* (Chateaub.) *La candeur est le* REFLET *le plus brillant de la vérité et de l'innocence.* (Mme Monmarson.) *Le fond général d'une langue, c'est la peinture par* REFLET, *par l'action seule de l'objet et de la lumière; le style, c'est l'œuvre inspirée du peintre.* (Villem.) *L'amour est chose si puissante, qu'entrevu par son* REFLET *seul il enflamme tout.* (Michelet.) *Les idées ne sont pas le* REFLET *des choses, mais les choses sont le* REFLET *des idées.* (V. Cousin.) *Le langage est le* REFLET *des mœurs.* (Mme C. Fée.) *La sérénité des traits et le sourire sont les* REFLETS *d'un bon cœur.* (Boitard.) *L'homme jette sur son entourage comme un* REFLET *de sociabilité.* (C. Dollfus.) *La sensation présida seule aux premiers actes de la pensée humaine et le langage ne fut d'abord que le* REFLET *du monde extérieur.* (Renan.)

Que l'homme, pur *reflet* d'un Dieu puissant et bon,
Ne soit pas au marché vendu comme un mouton.
A. BARBIER.

REFLÉTANT, ANTE adj. (re-flé-tan, an-te — rad. *refléter*). Qui reflète, qui renvoie par réflexion : *L'eau est réfractante dans ses vapeurs, réfléchissante et* REFLÉTANTE *à sa surface.* (B. de St-P.) ‖ Peu usité.

REFLÉTÉ, ÉE (re-flé-té) part. passé du v. Refléter. Réfléchi, renvoyé en reflet :

Ce soir, je regardais Laurence à la clarté
Du foyer flamboyant sur son front *reflété*.
LAMARTINE.

— Fig. Reproduit : *Les idées d'un siècle sont* REFLÉTÉES *par les œuvres de ses écrivains.*

REFLÉTER v. a. ou tr. (re-flé-té — lat. *reflectare*; du préf. *re*, et de *flectare*, fléchir, courber. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je reflète; qu'il reflète*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je refléterai; tu refléterais*). Renvoyer en reflets, en parlant de la lumière ou des couleurs :

Du désert de Ghizé la luisante poussière
Comme un miroir poli *reflète* la lumière.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

— Fig. Reproduire, être un reflet de : *La forme* REFLÈTE *le beau comme les traits* REFLÈTENT *l'âme.* (Lamenn.) *Le style dorique, reste des âges primitifs,* REFLÈTE *l'esprit de conservation et de stabilité.* (E. Deschanel.) *Paris concentre la lumière, mais il la* REFLÈTE. (Cormen.)

— v. n. ou intr. Avoir des reflets, chatoyer : *Ce linge blanc qui est étendu sur ses cuisses* REFLÈTE *admirablement sur les chairs.* (Dider.) ‖ Peu usité.

Se refléter v. pr. Etre reflété, réfléchi, renvoyé en reflets : *Des images qui* SE REFLÈTENT *dans l'eau.*

Ses yeux, où le ciel *se reflète*,
Mêlent à leur azur amer
Les teintes glauques de la mer.
TH. GAUTIER.

— Fig. Se reproduire, se traduire : *Le style est un miroir où* SE REFLÈTENT *fidèlement la pensée et le cœur.* (A. Aubert.) ‖ S'étendre, se propager : *La gloire des grands hommes* SE REFLÈTE *sur leur pays.*

REFLEURET s. m. (re-fleu-rè). Comm. Laine fine qui nous vient d'Espagne.

REFLEURI, IE (re-fleu-ri, î) part. passé du v. Refleurir. Qui a fleuri de nouveau : *Lilas* REFLEURIS *en automne.*

— Fig. Reproduit, renouvelé : *Elle poussa Crevel par les épaules hors de sa chambre, en voyant sur sa figure l'avarice* REFLEURIE. (Balz.)

REFLEURIR v. n. ou intr. (re-fleu-rir — du préf. *re*, et de *fleurir*. Se conjugue comme *fleurir*). Fleurir de nouveau, pousser de nouvelles fleurs : *Les orangers* REFLEURISSENT *en automne. A Paris, beaucoup de marronniers* REFLEURISSENT *avant l'hiver.*

. . . . La blanche épine en fleur
Aux pommiers blancs *refleurit* enlacée.
C. DELAVIGNE.

— Par anal. Reprendre de l'éclat, se manifester de nouveau : *A mesure que ses plaies intérieures se fermaient, sa grâce et sa gaieté* REFLEURISSAIENT *sur son visage.* (V. Hugo.) *Le sang* REFLEURIT *sur ses joues blêmes.* (H. Castille).

— Fig. Redevenir florissant, prendre une nouvelle vie, un nouvel éclat : *Les lettres, les arts, le commerce* REFLEURISSAIENT *à la fois. Ce beau lis coupé* REFLEURIRA *dans le ciel.* (Balz.) *Les soieries du midi commençaient à* REFLEURIR. (Thiers.) *L'éloquence de la chaire n'est pas sans* AVOIR REFLEURI *de nos jours.* (Ste-Beuve). *Le sang versé ne fait pas* REFLEURIR *le crédit.* (E. de Gir.)

Dans l'ombre de mon cœur, mes plus fraîches amours,
Mes amours de quinze ans *refleuriront* toujours.
BRIZEUX.

Tout ce qu'on pleura,
Dévoûment, liberté, génie,
Tout *refleurira*.
DE BANVILLE.

— v. a. ou tr. Rendre frais, fleuri :

Si je vois de nos vieux guerriers
Qui n'ont plus, malgré leurs lauriers,
De quoi boire à la France,
Je *refleuris* encor leur teint.

— Rem. Le verbe *refleurir* prend l'auxiliaire *avoir* pour exprimer l'action, et l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état : *Cette plante* A *refleuri quand je m'y attendais le moins. Mes pommiers* SONT *refleuris depuis plusieurs jours.*

REFLEURISSEMENT s. m. (re-fleu-ri-se-man — rad. *refleurir*). Seconde floraison qui a lieu dans la même année : *Le* REFLEURISSEMENT *des arbres à fruit n'est pas un fait normal, mais il n'est pas rare.*

RÉFLEXE adj. (ré-flè-kse — lat. *reflexus*, réfléchi). Physiq. Qui a lieu par réflexion : *Vision* RÉFLEXE.

—Physiol. Se dit de mouvements involontaires qui se produisent à la suite d'impressions, mais sans que ces impressions aient été ni ressenties ni perçues.

— **Encycl.** Physiol. *Mouvements réflexes.* Dans les mouvements ordinaires, le mouvement suit la sensation et y répond. Dans les mouvements *réflexes*, il n'y a pas de sensation, attendu que l'impression ne va pas au cerveau, mais qu'elle se réfléchit sur les filets moteurs sans la participation de l'animal.

L'action *réflexe* est très-fréquente dans l'organisme. Le mouvement de clignement en vertu duquel la paupière s'abaisse périodiquement sur le globe de l'œil se produit par action *réflexe*. L'impression est ici le contact de l'air qui tend à déssécher la conjonctive et détermine involontairement la contraction de l'orbiculaire des paupières. Nous en verrons d'autres exemples plus loin.

Pour que l'action *réflexe* soit possible, il faut que les nerfs sur lesquels elle s'exerce tiennent à un tronçon de l'axe cérébro-spinal. Quand on décapite un animal et qu'on excite un de ses membres, ce membre se contracte. Evidemment, le courant parti du membre n'a pas dépassé la moelle et c'est dans celle-ci qu'il s'est transformé en courant du sens contraire pour revenir mouvoir le membre.

Les phénomènes *réflexes* peuvent être étudiés avec soin sur les animaux à sang froid décapités ou même séparés en fragments plus ou moins nombreux; tandis qu'il est difficile de les observer sur les animaux à sang chaud, attendu que chez eux le pouvoir *réflexe* disparaît presque immédiatement après la mort.

Lorsqu'on vient à saisir énergiquement, au moyen d'une pince, la patte d'une grenouille décapitée ou bien à brûler cette patte au moyen d'une goutte d'un acide énergique, on observe un mouvement, non-seulement dans cette patte, mais encore dans les autres membres. Le mouvement est d'autant plus énergique que l'excitation est plus considérable. On remarque aussi que l'animal a besoin d'un moment de repos pour se contracter de nouveau sous l'influence de l'excitation. Au bout de quelque temps, l'excitation du membre n'entraîne plus que la contraction de ce membre lui-même et, à la fin, le mouvement se borne aux muscles voisins de l'endroit excité.

Si, au lieu de décapiter la grenouille, on divise le tronc dans sa partie moyenne, les membres postérieurs de l'animal se contractent encore lorsqu'on les excite. Si, au lieu de partager la moelle par une section perpendiculaire à sa longueur, on la divise longitudinalement en deux moitiés, l'action *réflexe* persiste; seulement elle ne se montre que dans le côté excité.

Les phénomènes vulgairement appelés sympathiques en physiologie ne sont que des phénomènes *réflexes*, et ces phénomènes *réflexes*, au mécanisme jadis mystérieux, aujourd'hui suffisamment clair, grâce aux beaux travaux de Marshall-Hall, Brown-Sequard et Rouget, ces phénomènes rendent compte de beaucoup de faits physiologiques et pathologiques inconcevables autrefois.

Comment se produit l'action *réflexe?* On sait que le cerveau contient des cellules nerveuses en qui résident tous les pouvoirs de perception, de volition, de motilité et de pensée, et que c'est à la présence de ces cellules qu'il doit son grand rôle. Or, ces cellules existent aussi dans la moelle. Ce sont les cellules multipolaires de la substance grise.

Sans doute, ces cellules multipolaires y sont plus rares et plus disséminées. C'est justement pourquoi les commandements de la moelle sont plus lents et plus faibles que ceux du cerveau; mais leur pouvoir est évident puisqu'ils déterminent des mouvements de toute sorte. V. MOUVEMENT.

RÉFLEXIBILITÉ s. f. (ré-flè-ksi-bi-li-té — rad. *réflexible*). Physiq. Propriété de ce qui peut être réfléchi, renvoyé par réflexion : *La* RÉFLEXIBILITÉ *des rayons lumineux, du calorique, des corps élastiques. La* RÉFLEXIBILITÉ *pourrait bien être un synonyme absolu de l'élasticité.*

RÉFLEXIBLE adj. (ré-flè-ksi-ble — rad. *réflexe*). Physiq. Qui peut être réfléchi, renvoyé par réflexion : *Les rayons les plus* RÉFLEXIBLES *sont les plus réfrangibles.* (Volt.)

RÉFLEXIF, IVE adj. (ré-flè-ksif, i-ve — rad. *réflexion*). Qui appartient à l'action de l'âme appelée réflexion : *Méthode toute* RÉFLEXIVE, *au moyen de laquelle l'âme pensante qui se dit moi devient à la fois le sujet et l'objet de sa vue intérieure, de son aperception immédiate.* (Maine de Biran). *Le contraire a lieu pour les gens instruits dont l'intelligence* RÉFLEXIVE *est sans point de contact avec une faculté de pure intuition.* (Proudh.) ‖ Peu usité.

RÉFLEXIFLORE adj. (ré-flè-ksi-flo-re — du lat. *reflexus*, réfléchi, et *flos, floris*, fleur). Bot. Dont la corolle est renversée en dehors.

RÉFLEXION s. f. (ré-flè-ksi-on — rad. *ré-*

flexe). Physiq. Action des corps qui, choqués par d'autres corps en mouvement, ne s'en laissent pas pénétrer et modifient la direction de leur marche : *La* RÉFLEXION *de la lumière, du son, des corps élastiques. Les images des miroirs sont formées par* RÉFLEXION. *Une seule expérience sur la* RÉFLEXION *de la lumière donne toute la catoptrique ou science des propriétés des miroirs.* (D'Alemb.) *Le soleil n'émettait pas de lumière à proprement parler, mais une espèce de feu sombre et triste sans* RÉFLEXION, *comme si tous les rayons étaient polarisés.* (Baudelaire.) ‖ *Cercle de réflexion*, Réflecteur d'une forme particulière. ‖ *Angle de réflexion*, Angle que fait, avec la surface réfléchissante, la direction nouvelle imprimée à l'objet réfléchi : *L'*ANGLE DE RÉFLEXION *est égal à l'angle d'incidence.* ‖ Mar. *Instrument de réflexion*, Instrument qui sert à déterminer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

— Fig. Attention de l'âme qui s'attache à ses propres idées pour les examiner et les comparer : *Notre âme n'est illuminée que par la* RÉFLEXION. (Boss.) *La* RÉFLEXION *est appelée l'œil de l'âme.* (Boss.) *Les sens et l'imagination aident la* RÉFLEXION. (Condill.) *Plus la pensée s'ennoblit, plus elle est invinciblement attirée vers les abîmes de la* RÉFLEXION. (Mme de Staël.) *La* RÉFLEXION *découvre une foule d'analogies entre la durée et l'étendue.* (Royer-Collard.) *La* RÉFLEXION *est aux idées ce que l'harmonie est aux sons.* (Brill.-Sav.) *La* RÉFLEXION *se produit par une action paisible et continue du cerveau.* (Cabanis.) *La prudence est le fruit de la* RÉFLEXION *aidée de l'expérience.* (De Ségur.) *La* RÉFLEXION *est un retour sur le passé vu à travers la conscience et rendu présent à la perception.* (Mesnard.) *La vie humaine est diverse en ce sens qu'elle marche en avant par l'imagination et se porte en arrière par la* RÉFLEXION. (Mesnard.) *La* RÉFLEXION *est une des plus énergiques puissances de l'âme.* (Alibert.) *La psychologie est fille de la* RÉFLEXION. (Jouffroy.) *Le regard succède à la vue, la* RÉFLEXION *au sentiment, l'analyse libre à la synthèse involontaire.* (Jouffroy.) *La* RÉFLEXION *est l'examen répété du même objet, de la même pensée.* (Mme Monmarson.) *La* RÉFLEXION *n'est point anéantie par la force de l'instinct.* (C. Renouvier.) *Les premières.* RÉFLEXIONS *des enfants sont plus excitées par les exemples qu'on leur donne que par les paroles qu'on leur adresse.* (Mme de Rémusat.) *La* RÉFLEXION *est la faculté philosophique par excellence.* (V. Cousin.) *La* RÉFLEXION, *mère de la liberté et fille de la liberté, est un acte libre qui produit des actes libres.* (V. Cousin.) *La pensée qui contemple est le sujet de la* RÉFLEXION; *la pensée contemplée en est l'objet.* (V. Cousin.) *La libre* RÉFLEXION *amène le doute.* (V. Cousin.) *Le prosateur n'est juste et profond que par la* RÉFLEXION. (A. de Musset.) *Mirabeau appelait avec raison la* RÉFLEXION *la plus grande puissance de l'homme.* (Lamart.) *La faculté de s'arrêter aux idées imprimées par nos sens se nomme* RÉFLEXION. (Giraud.) *La* RÉFLEXION *est le garde-fou de l'esprit.* (Commerson.) *L'homme n'estime que les produits de la* RÉFLEXION *et du raisonnement.* (Proudh.) *Dans l'état de* RÉFLEXION, *nous voyons les choses au grand jour de la raison.* (Renan.) *Le grand défaut du développement intellectuel de l'Allemagne, c'est l'abus de la* RÉFLEXION. (Renan.)

— Habitude de réfléchir : *C'est un homme sans* RÉFLEXION. *Les hommes de* RÉFLEXION *ne sont pas toujours des hommes d'action.*

> *Réflexion* et jeunesse
> Ne s'unissent pas aisément.
> NIVERNAIS.

‖ Attention que l'on donne à ses actions : *La* RÉFLEXION *sert mieux que la colère.* (Proverbe latin.) *Les longues* RÉFLEXIONS *sont les cautions des bons succès.* (Charles-Quint.) *La sotte envie de discourir vient d'une habitude qu'on a contractée de parler beaucoup et sans* RÉFLEXION. (La Bruy.) *Il est bon d'être ferme par tempérament et flexible par* RÉFLEXION. (Vauven.) *Le Caraïbe n'étend pas ses* RÉFLEXIONS *jusque sur sa vie du lendemain.* (B. Const.) *On n'est guère malheureux que par* RÉFLEXION. (J. Joubert.) *Les jansénistes ont porté dans la religion plus d'esprit que de* RÉFLEXION. (Joubert.) *Le prince de la Paix, qui avait appelé nos soldats sans* RÉFLEXION, *s'effrayait, sans* RÉFLEXION, *de leur arrivée.* (Thiers.) *Le défaut de politesse est bien rarement le résultat de la* RÉFLEXION. (Théry.) *La* RÉFLEXION *est un grand bien, pourvu qu'elle n'empêche pas d'agir.* (V. Cherbuliez.) *Le gros rire qui ne suit aucune* RÉFLEXION *réjouit le cœur et fait circuler le sang.* (D. Nisard.) *Souvent on n'est méchant que par défaut de* RÉFLEXION. (Latena.) *On est bien plus excusable de faillir sans* RÉFLEXION *que de composer avec ses principes.* (Latena.)

> Sur ce que je t'ai dit fais tes *réflexions.*
> LA CHAUSSÉE.

— Chose dont on s'avise : *Cette* RÉFLEXION *me fit changer d'avis.*

> Cette *réflexion* embarrassant notre homme,
> On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
> LA FONTAINE.

‖ Pensée que l'on exprime : *Faire de sages* RÉFLEXIONS, *des* RÉFLEXIONS *interminables. Pas tant de* RÉFLEXIONS; *obéissez. L'attachement du cœur empêche les* RÉFLEXIONS. (Bussy-Rab.) *C'est de la causerie, mais de la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de traits historiques, d'anecdotes et de* RÉFLEXIONS. (Corneille.) *Les* RÉFLEXIONS *morales et l'éloquence passionnée peuvent trouver place dans les romans.* (Mme de Staël.) *Une* RÉFLEXION *venant de soi porte plus de fruit que cent venant des autres.* (Thibault.) *Je ne crois qu'une chose dans toutes vos* RÉFLEXIONS, *c'est que vous cherchez un faux-fuyant pour nous échapper.* (Méry.) *Il terminait invariablement ses récits par une triste* RÉFLEXION. (E. Feydeau.)

— *Faire réflexion*, Réfléchir, s'aviser : FAITES *donc* RÉFLEXION *qu'il ne vous répondra pas. Je* FIS RÉFLEXION *qu'au lieu de céder à mon chagrin je devais plutôt me roidir contre mon mauvais sort.* (Le Sage.) ‖ *Toute réflexion faite*, Tout bien examiné : TOUTE RÉFLEXION FAITE, *je me décide à faire cette acquisition.*

— pl. Titre d'un grand nombre d'ouvrages qui contiennent des méditations philosophiques ou religieuses : RÉFLEXIONS *morales.* RÉFLEXIONS *pieuses.*

— **Syn. Réflexion, application, attention,** etc. V. APPLICATION.

— **Réflexion, considération, note,** etc. V. CONSIDÉRATION.

— **Encycl.** Physiq. Un corps qui tombe sur une surface polie et résistante est renvoyé par l'obstacle suivant une direction contenue dans le plan de la normale à la surface résistante et de la direction incidente, et les deux directions font le même angle avec la normale de part et d'autre. Ces lois générales de la *réflexion* sont d'autant plus exactement remplies que les deux corps sont de matière plus dure, plus élastiques, et que leurs surfaces sont plus polies ; mais la vérification ne peut en être tentée utilement qu'en ce qui concerne les mouvements de la lumière, de la chaleur et du son.

— *Réflexion de la lumière.* Pour vérifier la loi de la *réflexion* de la lumière, on prend ordinairement pour surface réfléchissante celle d'un bain de mercure en équilibre qui forme un plan parfaitement uni, ayant d'ailleurs une direction bien connue, et pour point lumineux une étoile dont on peut considérer comme rigoureusement parallèles les rayons qui parviennent à l'œil de l'observateur et sur la surface du miroir. Si le plan des rayons incident et réfléchi passe par la normale à la surface réfléchissante, ce plan, dans le cas de l'expérience, doit être vertical ; on doit donc pouvoir diriger successivement vers l'étoile et vers son image l'axe optique d'une lunette mobile seulement autour d'un axe horizontal, telle, par exemple, que celle du théodolite mis convenablement en station. C'est ce qu'on vérifie en effet. D'un autre côté, si les rayons incident et réfléchi font le même angle avec la normale, l'angle dont aura tourné la lunette pointée successivement vers l'étoile et vers son image devra être double de la distance zénithale de l'étoile, et c'est aussi ce qui arrive.

— *Réflexion de la chaleur.* Pour vérifier les lois de la *réflexion* en ce qui concerne la chaleur, on se sert d'un miroir sphérique sur l'axe duquel on place un corps de petite dimension porté à la chaleur rouge.

Si les lois de la *réflexion* s'appliquent à la chaleur, les rayons caloriques doivent se concentrer au point conjugué de celui où l'on a placé le corps chaud. C'est en effet ce que l'on vérifie.

— *Réflexion apparente du froid.* Si, au lieu d'un corps chaud, on place en un point de l'axe du miroir un vase contenant un mélange réfrigérant, on voit le thermomètre baisser au point conjugué. Cela ne veut pas dire que le froid se réfléchisse, mais seulement que les rayons partis des points de l'enceinte qui se trouvent sur les lignes menées du vase froid au miroir cessent de parvenir par *réflexion* au thermomètre qui, en conséquence, émet plus de chaleur qu'il n'en reçoit.

— *Réflexion du son.* Le même mode de vérification convient aussi bien au son; on a eu plusieurs occasions de constater, par exemple, que, dans une chambre de forme ellipsoïdale, le son produit par l'ébranlement d'un timbre placé à l'un des foyers se transmet à l'autre foyer avec une intensité beaucoup plus grande que partout ailleurs.

— *Réflexion totale.* Lorsque la lumière qui tendrait à passer d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense fait avec la normale à la surface de séparation, au point d'incidence, un angle trop grand pour que l'émergence puisse avoir lieu, le rayon rebrousse chemin sans émerger ; on dit alors qu'il y a *réflexion* totale, parce que, d'ailleurs, le rayon incident et le rayon renvoyé font des angles égaux avec la normale à la surface de séparation. C'est la *réflexion* intérieure totale de la lumière qui nous empêche de voir à travers l'eau les objets, même très-lumineux, placés au-dessous de sa surface à une distance horizontale suffisamment grande de notre œil. Si i et r désignent les angles correspondants que font, avec la normale à la surface de séparation, le rayon incident venant de l'air et le rayon réfracté dans le milieu plus dense, $\frac{\sin i}{\sin r}$ a une valeur constante c plus grande que 1; si un rayon se présente à la même surface de séparation pour repasser du milieu plus dense dans l'air, les angles r et i reprennent les mêmes valeurs correspondantes, c'est-à-dire que $\frac{\sin r}{\sin i} = \frac{1}{c}$, ou $\sin i = c \sin r$. Si l'angle r est plus grand que celui dont le sinus est $\frac{1}{c}$, le passage est impossible puisque la formule donnerait pour $\sin i$ une valeur plus grande que 1. Il y a alors *réflexion* totale de la lumière, aucun rayon ne passe dans l'air.

Les phénomènes de mirage ne sont que des effets de la réfraction totale de rayons lumineux se présentant pour passer des couches plus denses de l'air dans des couches sensiblement moins denses, telles que celles qui, dans les plaines de l'Egypte, sont immédiatement en contact avec le sable brûlant qui forme le sol.

Lorsque le milieu considéré est biréfringent, un rayon venant de l'air s'y divise en deux rayons, l'un ordinaire, obéissant à la loi de Descartes $\frac{\sin i}{\sin r} = c$, l'autre extraordinaire, soumis à une loi plus compliquée établie par Huyghens (v. DOUBLE RÉFRACTION). La construction du rayon provenant du rayon extraordinaire, qui tendrait à repasser dans l'air, peut être impossible, comme celle du rayon provenant du rayon ordinaire. Dans ce cas, le rayon extraordinaire se réfléchit intérieurement. La *réflexion* totale peut d'ailleurs avoir lieu soit pour le rayon ordinaire seul, soit pour le rayon extraordinaire seul, soit pour tous deux à la fois.

— Philos. On peut considérer la *réflexion* à deux points de vue différents : ou bien comme une condition *sine qua non* de la conscience générale de tous nos actes, de toutes nos facultés; ou bien comme une faculté particulière qui nous révèle un monde *sui generis*, que l'on pourrait appeler avec Maine de Biran le *monde réflexif.* Nous l'envisagerons successivement à ce double point de vue.

1° L'âme de l'homme est comme un vaste théâtre où se succèdent les sensations, les sentiments, les idées, les jugements, les raisonnements et les volitions. Mais tous ces actes différents de nos facultés particulières seraient pour nous comme s'ils n'existaient pas sans la conscience. Sans la *réflexion*, on peut dire que la conscience n'existerait pas. Dans le domaine physique, c'est la *réflexion* qui nous rend visibles les rayons du soleil ou de toute autre source de lumière; si ces rayons ne rencontraient pas dans leur marche une surface qui les arrête, ils se perdraient dans le vide. On peut dire la même chose du monde intellectuel : sans la *réflexion*, tout ce qui émane de l'âme, tout ce qui y vient aboutir, serait perdu pour nous; nous serions comme la bête, sans une conscience distincte de nos actes, de nos facultés; mais, chose curieuse à remarquer, dans la *réflexion* intérieure, dans cet acte qui constitue, d'après les définitions qu'en ont données tous les philosophes, d'accord sur ce point, un retour sur nous-mêmes, l'âme est à la fois le foyer lumineux qui envoie les rayons, la surface qui les réfléchit et l'écran qui les reçoit. En effet, tout ce qui tombe sous l'œil de la conscience, par l'intermédiaire de la *réflexion*, est de l'âme ou plutôt l'âme même, et c'est l'âme qui voit par la conscience. Condillac a voulu faire de la *réflexion* une sensation transformée. Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour se convaincre de la fausseté de cette opinion. Quel est, en effet, le caractère essentiel de la sensation ? C'est la passivité. Placé en présence d'un corps chaud ou d'un corps froid, je ne suis pas libre de ne pas éprouver une sensation de chaleur ou de froid; cette sensation, cette impression me vient du dehors et s'impose à moi sans aucune participation de mon activité. Quel est, au contraire, le caractère essentiel de la *réflexion?* C'est l'activité. Que la *réflexion* soit toujours un mouvement volontaire, nous ne le prétendons pas; mais personne ne niera que ce ne soit au moins un mouvement instinctif. Ainsi, passivité d'une part, et activité de l'autre. Comment l'une peut-elle engendrer l'autre ? C'est ce que Condillac ne montre pas. La passivité ne peut donner rien que de passif; aussi la *réflexion*, phénomène essentiellement actif, ne peut avoir sa cause efficiente dans la sensation, phénomène essentiellement passif. Ainsi Condillac, avec sa théorie de la transformation des facultés, nous fait toujours l'effet d'un alchimiste qui enseignerait la transmutation des métaux et prétendrait les tirer d'une autre substance que d'un métal. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que la sensation, pour employer le langage des scolastiques, est la *cause occasionnelle* et non la *cause efficiente* de la *réflexion.* Quand quelque objet fait impression sur l'âme par l'intermédiaire des organes, l'âme, en vertu de son activité propre, fait retour sur elle-même par un mouvement de réaction spontanée; c'est là la véritable origine de la *réflexion.*

2° On peut, avons-nous dit, considérer la *réflexion* comme une faculté particulière et non plus comme un mode général qui accompagne l'exercice de toutes nos facultés. Passons à ce nouveau point de vue, mis en lumière pour la première fois par Maine de Biran. Ce philosophe distingue dans l'homme des états notablement divers, qu'il réduit à quatre et auxquels il donne le nom de systèmes : le système affectif, le système sensitif, le système perceptif et le système réflexif. Le système affectif est la vie commune à l'homme et à l'animal, l'ensemble des impressions et des mouvements spontanés qui résultent du jeu de la machine organisée. Le moi qui s'éveille avec l'effort caractérise le système sensitif; lorsque le moi prend le jeu des organes sous sa direction, il détermine les faits du système perceptif, dont l'attention est le caractère. Le fait capital de ce système est le jugement d'extériorité qui introduit la connaissance des corps étrangers. Dans l'ordre sensitif, la sensation s'accompagne de la croyance à une cause indéterminée qui la produit; mais ce n'est pas là une connaissance. Toutefois, dans le système perceptif, si le moi exerce son initiative, s'il n'est plus le simple spectateur et l'esclave des impressions du dehors, il n'agit que sollicité par ces impressions. Le monde sensible prévaut encore, en ce sens qu'il est l'occasion et le point de départ des phénomènes. Mais il n'y a pas encore de place pour les notions purement intellectuelles, pour la théorie des êtres considérés indépendamment de leurs modes. Une telle science n'appartient qu'au système réflexif. « Ce dernier système, dit M. Naville, est le résultat du plus haut degré de l'effort par lequel le moi, s'abstrayant lui-même de tous les éléments adventices, se connaît et se contemple dans sa pureté. L'acte de *réflexion* est l'acte dernier de la conscience. Le sujet s'isole de tout ce qui n'est pas lui; la connaissance purement intérieure est alors réduite au fait primitif et aux notions qui s'y rattachent. Le sujet trouve en soi la source des deux sciences de raisonnement pur, qui ne dépendent en rien des modes variables de la sensibilité. La conception pure de l'espace, manifesté intérieurement dans le continu résistant, est la base des mathématiques; l'effort en lui-même est, avec tout le système des idées intellectuelles qui en dérivent, l'objet propre de la psychologie. La *réflexion* donne aussi à l'âme la conscience claire de son pouvoir d'agir, et cette conscience, combinée avec l'idée du temps, rend possible la prédétermination des actes futurs, complément de la liberté morale. »

Le système réflexif, ayant son fondement dans le fait primitif de l'existence, devrait, à ce qu'il semble, se révéler le premier à la conscience, pour ne disparaître jamais dans la suite. En réalité, il en est autrement. La puissance de l'habitude obscurcit en nous et voile le sentiment de l'activité, parce qu'il est continu. L'extériorité de nos actes et les impressions du dehors qui les provoquent, voilà ce qui captive toute notre attention dans les périodes inférieures de l'existence; le sentiment des objets extérieurs étouffe le sentiment de notre personnalité. Le langage institué peut seul nous rendre le sentiment, la conscience de notre véritable nature. Les signes du langage déchirent le voile de l'habitude et, nous révélant ainsi notre action propre, fournissent au système réflexif l'occasion de se manifester; de sorte que, par un échange singulier, mais réel, le langage, qui ne saurait exister sans le pouvoir de réfléchir, est nécessaire pour que ce pouvoir entre en exercice et produise toutes ses conséquences. Prévenons en terminant une confusion. Ce qui se manifeste dans le système réflexif, ce n'est pas l'esprit à l'état pur, mais le moi. « Or, dit Maine de Biran, exister, pour le moi, c'est sentir son corps. L'erreur des métaphysiciens est de croire que la liaison ou la relation de l'âme et du corps est le grand mystère de l'humanité. C'est leur séparation réelle ou possible qui est le mystere. Quant à la liaison, elle est donnée par le fait de conscience, puisqu'elle constitue le sujet même qui s'aperçoit. »

En soi-même, la *réflexion* n'est autre chose qu'une attention, mais une attention tournée vers les idées ou encore vers les faits de l'âme. La *réflexion* et l'attention diffèrent en ce que celle-ci s'entend généralement de toute application de l'activité intellectuelle aussi bien aux choses du dehors qu'à celles du dedans, mais surtout aux choses présentes; au lieu que la *réflexion* est cette même application, non aux choses, mais à leurs idées, ou bien aux choses, comme l'attention, mais à celles du dedans, aux phénomènes, aux actes de la vie psychologique. De là deux sortes de *réflexion*, l'une qu'on pourrait appeler *psychologique* et l'autre *rationnelle.*

L'esprit peut, au lieu de regarder hors de soi, regarder en soi-même, se retourner ou se replier sur soi-même, et alors, ou bien il observe ce qui s'y passe, ou bien, trouvant en soi-même des idées, il les analyse. Dans le premier cas, la *réflexion* est une observation : c'est l'observation de conscience, et c'est la méthode qu'emploie la psychologie pour essayer de se constituer en science positive. Comme il y a des faits que nous connaissons, que nous constatons par nos yeux qui les voient, par nos oreilles qui les entendent, par nos mains qui les touchent, il y en a aussi que nous connaissons, que nous constatons également d'une manière plus directe et plus sûre encore, s'il est possible, sans les voir, sans les entendre, sans les toucher, par la connaissance immédiate que nous avons de nous-mêmes ; nous les connaissons comme des modifications ou des opérations ou des actions de nous-mêmes; nous les connaissons

on nous et par nous, nous nous connaissons en eux et par eux. Cette conscience de nous-mêmes, ce sens intime nous avertit, à chaque instant de notre vie, de ce qui se passe en nous. Mais, la plupart du temps, nous n'en sommes que des témoins distraits; nous voyons sans regarder, occupés que nous sommes par le dehors qui, sans cesse, nous sollicite et, pour ainsi dire, nous transporte hors de nous. Nous pouvons regarder ce que d'ordinaire nous nous contentons de voir sans y prendre garde; nous pouvons nous rendre attentifs à nous-mêmes, en nous repliant sur nous par la *réflexion*. Cette observation du moi par le moi, à la fois sujet et objet de son étude, est combattue par plusieurs à titre de méthode scientifique; d'autres, au contraire, prétendent établir ainsi des faits certains et positifs, dont l'induction se peut emparer ensuite pour en conclure tout ce qu'ils impliquent. Nous n'avons pas à discuter ici ces deux thèses contraires; qu'il nous suffise d'avoir déterminé en quoi consiste cette sorte de *réflexion* qui est la méthode propre aux psychologues.

Le spectacle des choses fait naître ou éveille en nous des idées. Nous pouvons, ces idées une fois éveillées, continuer à regarder, à observer, à vivre hors d'elles, hors de nous; mais nous pouvons aussi, au lieu de passer outre, nous arrêter à ces idées, qui sont en nous, et retourner le regard de notre esprit sur lui-même, non plus pour considérer en lui-même ce qui s'y passe, mais pour se rendre attentif à sa propre pensée. C'est encore une *réflexion*. Nous ne l'appellerons plus psychologique, nous l'appellerons rationnelle. En tant que la science ne se borne pas à l'expérience pure, mais l'interprète et s'efforce d'en expliquer les données, de remonter des faits observés à leurs lois, à leurs causes, à leurs fins, elle opère sur les idées de ces faits, et elle n'emploie pas d'autre méthode que cette sorte de *réflexion*. Si telle est la méthode des sciences même expérimentales, à plus forte raison est-elle celle des sciences rationnelles, des mathématiques, de la philosophie.

La vie intellectuelle de l'homme n'est point d'abord la vie de *réflexion*. On voit avant de regarder; on a conscience de soi-même avant de songer à s'observer et à se prendre pour l'objet d'une étude scientifique; on pense avant de se retourner et de se replier sur sa propre pensée; en un mot, on vit avant de se rendre compte de sa propre vie. Cette première vue, cette première conscience, cette première pensée, cette première vie, est la spontanéité; la seconde est la *réflexion*. L'une toute facile, poétique, charmante, pleine de candeur et de foi; l'autre laborieuse, positive, sévère, vie de raison et qui convient à la science. L'une est celle de l'enfance, dans l'humanité comme dans l'individu; l'autre est celle de l'âge mûr.

La *réflexion* n'ajoute rien à ce que la spontanéité a donné; ou plutôt elle y ajoute une grande chose : l'intelligence. Mais elle ne crée ni n'introduit aucun élément nouveau. Elle s'applique à des idées acquises, sans leur ouvrir une source nouvelle. L'école de Locke explique toutes nos connaissances par la sensation et la *réflexion;* en faisant de la *réflexion* une source d'idées, il se trompe. La *réflexion* n'est proprement rien d'intellectuel; elle est bien plutôt un fait de volonté; elle n'est que l'intervention de l'activité ou de la personnalité humaine dans la connaissance.

Réflexions et menus propos d'un peintre genevois, ouvrage posthume de Topffer (1847, 2 vol. in-8°). L'auteur y a réuni toutes ses idées sur le beau dans les arts et les a exprimées avec originalité. Ce devait être primitivement un traité sur le lavis à l'encre de Chine; mais l'auteur a considérablement étendu son sujet. Il débute par un chapitre sur le sixième sens, cette perception des choses naturelles qui ne se rapporte à aucun des cinq sens connus. Ce sixième sens, c'est l'influence secrète de Boileau pour les poëtes; pour les peintres, c'est la *bosse*. Si vous n'avez pas la bosse, ne vous servez ni de la plume ni du pinceau, car vous ne serez qu'un barbouilleur de papier ou ce que les rapins appellent un *bourgeois*, un *philistin*. La peinture n'est pas un art d'imitation, bien que son domaine semble circonscrit à la représentation des choses extérieures. Le peintre porte son tableau en lui-même, et, entre la nature et lui, la toile sert d'intermédiaire. Quand il veut faire un paysage, ce n'est pas l'envie de copier tel arbre, tel rocher ou tel horizon qui le pousse, mais bien certain rêve de fraîcheur sereine, de beauté idéale qu'il cherche à traduire dans la langue qui lui est propre. Même s'il s'astreint à représenter une vue exacte, sa pensée personnelle ne cessera pas d'être sensible pour cela; si elle est triste, il assombrira la nature la plus riante; si elle est gaie, il saura trouver des fleurs dans l'aridité la plus sablonneuse; c'est son âme qu'il peindra à travers une vue de forêt, de lac ou de montagne. C'est ce sentiment du beau préconçu qui inspire au sculpteur une statue, au peintre un tableau. Chacun tente de manifester avec son moyen cette rêverie, cette aspiration, ce trouble et cette inquiétude sublimes que causent au véritable artiste la prescience et le désir du beau. Pour Topffer, il y a une vie cachée dans tout paysage, un sens, quelque chose qui parle à l'homme; c'est ce sentiment qu'il s'agit d'extraire, de faire jaillir, de rendre par une expression naïve et fidèle qui ne soit pas une pure copie. Le paysage, d'après lui, n'est pas une traduction, mais un poëme; un paysagiste est, « non pas un copiste, mais un interprète; non pas un habile diseur qui décrit de point en point et qui raconte tout au long, mais un véritable poëte qui sent, qui concentre, qui résume et qui chante. » Et ce n'est qu'ainsi qu'on s'explique pourquoi l'on voit si souvent le paysagiste, « qui est, au fond, un chercheur de choses à exprimer bien plus qu'il n'est un chercheur de choses à copier, dépasser tantôt une roche magnifique, tantôt un majestueux bouquet de chênes sains, touffus, splendides pour aller se planter devant un bout de sentier que bordent quelques arbustes étriqués, devant une trace d'ornières qui vont se perdre dans les fanges d'un marécage, devant une flaque d'eau noire où s'inclinent les gaulis d'un saule tronqué, percé, vermoulu. C'est que ces vermoulures, ces fanges, ces roseaux, ce sentier qui, envisagés comme objets à regarder, sont ou laids ou dépourvus de gaieté, envisagés, au contraire, comme signes de pensées, comme emblèmes des choses de la nature ou de l'homme, comme expression d'un sens plus étendu et plus élevé qu'eux-mêmes, ont réellement ou peuvent avoir, en effet, tout l'avantage sur des chênes qui ne seraient que beaux, que touffus, que splendides. » Cette réflexion est juste; elle explique admirablement l'essence même de la reproduction artistique.

Après quelques préceptes techniques sur le lavis à l'encre de Chine, Topffer suppose qu'on veuille reproduire, par ce procédé, un modèle quelconque, un âne, par exemple, placé en pleine lumière. Il se place devant cet honnête quadrupède et il en obtient une première image à l'aide d'un simple linéament; mais il remarque que ce linéament en lui-même est faux, que le début de l'art est un mensonge, car dans la nature il n'y a pas de lignes. Les contours se fondent les uns dans les autres, le trait n'existe pas, et sans lui, cependant, le peintre ne peut limiter la place qu'un objet occupe dans l'espace, tandis qu'avec une simple ligne tirée de l'échine à la tête on découpe parfaitement la silhouette de l'âne; quelques traits intérieurs suffiront pour achever la ressemblance, puis, en teintant d'encre plus ou moins chargée les portions que n'éclaire pas le soleil, on obtiendra le modelé, le relief, la forme; il ne restera plus que la couleur à mettre pour obtenir un âne parfait. Cependant, prenez vingt-cinq peintres habiles, donnez-leur ce baudet pour modèle, et vous aurez vingt-cinq baudets complétement différents les uns des autres. Chacun aura fait ressortir la physionomie, le caractère le plus en rapport avec son talent. Faites, au contraire, copier vingt-cinq ânes par un même peintre, et tous ces ânes se ressembleront, ce qui prouve que les peintres dessinent d'après un modèle intérieur auquel ils plient les formes du modèle extérieur. Quant au type d'âne, il sera toujours reconnaissable grâce au trait; ce trait qui, quoique chose abstraite et de pure convention, peut-être même à cause de cela, suffit pour esquisser les conceptions les plus sublimes. De ces observations, M. Topffer tire une conclusion exagérée; il place la ligne au-dessus de tout et prétend que, plus l'art s'élève, moins il a besoin de l'effet et de la couleur. Pour appuyer son assertion, il remonte, dans une digression très-intéressante, à la peinture antique et prétend qu'elle devait briller plutôt par la perfection du dessin que par la science du coloris. La chose reste indécise, puisque nous ne possédons rien d'Apelle, de Parrhasius ni de Zeuxis; mais on doit supposer pourtant qu'un peuple qui peignait et dorait ses statues avait le sentiment de la couleur. « Le dessin, le relief et la couleur, dit Th. Gautier, forment une trinité pittoresque indivisible; » et il est plus dans le vrai que le peintre genevois. Là où ils se retrouvent d'accord, c'est en considérant la peinture plutôt comme un art de transformation que comme un art d'imitation, et en recommandant à l'artiste d'interpréter et non de calquer les objets, de rendre l'apparence et non la réalité, en un mot de chercher le beau. Mais qu'est-ce que Topffer entend par le *beau?* Avant de dire ce qu'il est, il nous dit ce qu'il n'est pas. « Il ne saurait, dit-il, se rencontrer dans la formule *l'art pour l'art*, c'est-à-dire la forme pour la forme, le moyen pour le moyen. » La formule l'art pour l'art veut dire, non pas la forme pour la forme, mais bien la forme pour le beau, abstraction faite de toute idée étrangère, de tout détournement au profit d'une doctrine quelconque, de toute utilité directe. Cette méprise a entraîné Topffer dans toutes sortes de réfutations et de protestations qui ne vont donc pas directement au but. Est-il plus heureux dans sa définition du beau? « Le beau de l'art procède absolument et uniquement de la pensée humaine affranchie de toute autre servitude que celle de se manifester par la représentation des objets naturels. Dans l'art en général et dans la peinture en particulier, les signes de représentation qu'on emploie sont conventionnels à un haut degré, puisque, quand ils ne devraient varier qu'avec les objets naturels dont ils sont la représentation, ils varient, au contraire, perpétuellement avec les époques, avec les nations, avec les écoles, avec les individus. » Les différences que signale Topffer viennent peut-être moins de la variation capricieuse du signe conventionnel que de la dissemblance des types modifiés par le climat, le temps, le costume, les mœurs et surtout par la manière de voir et le style de l'artiste; d'ailleurs le beau ne procède pas uniquement de la pensée de l'artiste, l'idéal n'est pas toujours préconçu. « Souvent, dit Th. Gautier, la rencontre d'un type noble, gracieux ou rare, éveille l'imagination et suscite des œuvres qui, sans cet événement fortuit, ne seraient pas nées. Un grand nombre de peintres et de sculpteurs reçoivent à l'extérieur l'impression du beau et procèdent du matériel à l'idéal; ce ne sont donc pas des formes qu'ils empruntent à la nature pour en revêtir la conception *à priori* qu'ils ont eue du beau; l'opération avec eux est toute contraire; ils prennent *à posteriori* dans leur esprit un souffle pour faire vivre les types observés et choisis. Au lieu de donner une forme à l'idéal, ils donnent un idéal à la forme; ce n'est plus l'âme qui prend un corps, c'est le corps qui prend une âme. » En effet, la fantaisie du cerveau humain est très-bornée et il lui est impossible d'imaginer une forme en dehors des choses créées. Cette impuissance de rien créer en dehors de ce qui est nécessite, pour la manifestation du beau, l'emploi des formes naturelles, des signes conventionnels, selon l'expression de l'auteur. Sa définition du beau n'est donc pas exacte.

Le défaut de ce livre, c'est d'être à la fois trop grave et trop frivole : trop grave pour une fantaisie humoristique, trop frivole pour un traité sérieux où la question du beau soit considérée d'une façon purement esthétique. Dans le premier volume, la part du caprice, de l'humour et des digressions est beaucoup plus large que dans le second volume, où la philosophie domine presque exclusivement. De l'encre de Chine il n'est plus fait mention, et le pauvre baudet, qui a donné lieu à tant de théories, est retourné sans bruit à son râtelier. En revanche, on y rencontre à chaque pas des descriptions et des tableaux qui révèlent un vif sentiment de l'art et de la nature.

Réflexions sur la prémotion physique, traité de Malebranche. V. PRÉMOTION.

Réflexions sur la formation et la distribution des richesses, par Turgot. V. RICHESSE.

RÉFLEXIVEMENT adv. (ré-flè-ksi-ve-man — rad. *réflexion*). Par la réflexion : *La raison se développe de deux manières : spontanément ou* RÉFLEXIVEMENT. (V. Cousin.)

REFLOT s. m. (re-flo — du préf. *re*, et de *flot*). Vieux syn. de REFLUX.

REFLUER v. n. ou intr. (re-flu-é — du latin *re-fluere*, couler en arrière, qui est lui-même formé de *re*, préfixe rétroactif, et de *fluere*, couler, lequel se rattache à la grande racine sanscrite *plu*, couler, nager, naviguer, zend *fru*, etc., qui est restée avec une foule de dérivés dans presque toutes les langues indo-européennes. Prend un tréma sur l'i aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous refluïons; que vous refluïez*). Couler en sens inverse après avoir coulé dans un premier sens : *Tout mon sang* REFLUA *vers le cœur. Quand la mer monte, elle fait* REFLUER *les rivières.* (Acad.) *Le barrage s'exécuta avec une rapidité admirable; bientôt l'eau* REFLUA *vers la ville, inonda les rues.* (Mérimée.)

Je sentis tout mon sang *refluer* vers mes tempes.
BAUDELAIRE.

— Par anal. Revenir vers le lieu d'où l'on est parti : *Les barbares qui inondèrent l'Italie* REFLUÈRENT *vers les Gaules.* (Acad.)

— Fig. Revenir vers sa source, vers son origine; être repoussé dans une autre direction : *La chute du Bas-Empire fit* REFLUER *les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe.* (Acad.) *On ne fait pas plus* REFLUER *les idées qu'on ne fait* REFLUER *les cours d'eau.* (L. Jourdan.)

REFLUX s. m. (re-flu — rad. *refluer*). Mouvement des eaux de la mer qui s'éloigne du rivage, après l'avoir couvert par le flux ou marée haute : *La mer a de tout temps un mouvement de flux et de* REFLUX *causé principalement par la lune.* (Buff.) *Le flux et le* REFLUX *marchent d'un pas uniforme.* (Buff.)

Tels, dans leur flux rapide et leur brillant *reflux*,
Se balancent des mers les flots irrésolus.
DELILLE.

Le flux les apporta, le *reflux* les emporte.
CORNEILLE.

— Par anal. Mouvement de personnes ou d'objets qui se rapprochent après s'être éloignés : *Il y eut au pied de l'autel de la Patrie un mouvement de confusion produit par le flux et le* REFLUX *de la foule.* (Lamart.)

. . . . Des hautes murailles
Que lavèrent le flux et *reflux* des batailles.
LA TOUR SAINT-YBARS.

— Fig. Vicissitude, retour en sens contraire : *La fortune a son flux et son* REFLUX.

Son feu pour Angélique est un flux et *reflux*.
REGNARD.

La faveur populaire est un flux et *reflux*.
DUFRESNY.

. . . Le sort a toujours son flux et son *reflux*.
V. HUGO.

— Chim. *Appareil à reflux*, Appareil spécial qui permet de faire bouillir pendant longtemps un liquide sans que les vapeurs se perdent et viennent réduire ainsi la quantité du liquide en ébullition.

— **Encycl.** Météor. V. MARÉE.

— Chim. *Appareil à reflux*. Souvent on est obligé, pour faire réagir certains corps les uns sur les autres de les dissoudre dans l'alcool et de prolonger l'ébullition de ce liquide pendant des journées entières. Il est certain que, si l'on opérait dans un appareil distillatoire ordinaire, la quantité d'alcool diminuerait rapidement et l'on serait obligé de cohober à chaque instant, ce qui, outre l'ennui de l'opération, aurait l'inconvénient de refroidir le liquide et de retarder ainsi la réaction. L'appareil à *reflux* a pour but d'éviter cet inconvénient; c'est pour ainsi dire un appareil à cohobation continue.

Quiconque s'est tant soit peu occupé de chimie connaît le réfrigérant de Liebig, simple tube en verre, placé dans un manchon en zinc ou en cuivre, à travers lequel circule un courant d'eau froide. Lorsque, cet appareil étant incliné, on y fait arriver des vapeurs par la partie supérieure, celles-ci s'engagent dans le tube de verre, s'y condensent et viennent sortir à l'état liquide par l'extrémité inférieure où on les recueille. Il se produit une véritable distillation.

Mais si, au lieu de faire arriver les vapeurs à la partie supérieure du réfrigérant incliné, on les fait arriver à la partie inférieure, elles s'engagent bien encore dans le tube et s'y condensent; seulement, au lieu de continuer d'y cheminer et d'en sortir par l'extrémité opposée à celle par où elles sont entrées, elles reviennent sur elles-mêmes par suite de l'inclinaison de l'appareil et refluent en gouttelettes à l'état liquide dans le vase d'où elles sont sorties à l'état de vapeur.

Pour monter un appareil à *reflux*, on place le liquide que l'on se propose de soumettre à une ébullition prolongée dans un ballon en verre, dont on ferme le col par un bouchon que traverse un tube de verre recourbé à angle très-obtus. Ce tube doit avoir un grand diamètre, pour que le courant ascendant de vapeur ne gêne pas le courant descendant de liquide. L'extrémité libre de ce tube est unie, à l'aide d'un tube de caoutchouc, à l'extrémité inférieure du tube de verre d'un réfrigérant de Liebig fortement incliné et bien refroidi. Cela fait, on chauffe le ballon, soit au bain-marie, si le liquide qu'il contient est très-volatil, soit à feu nu. Le liquide entre aussitôt en ébullition et bientôt on le voit refluer dans l'appareil d'une manière continue. Si le réfrigérant est bien refroidi, on peut ainsi maintenir en ébullition pendant des journées entières des liquides très-volatils, comme l'alcool, sans en perdre une quantité appréciable et sans être forcé d'interrompre une seule minute l'action de la chaleur.

L'appareil à *reflux* a rendu de grands services. C'est certainement un de ceux dont on se sert le plus souvent en chimie.

REFONÇAGE s. m. (re-fon-sa-je — du préf. *re*, et de *fond*). Action de mettre un nouveau fond à un tonneau.

REFONDER v. a. ou tr. (re-fon-dé — du préf. *re*, et de *fonder*). Jurispr. anc. Se disait, en parlant des dépens de contumace, pour rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, pour y être reçu opposant.

REFONDER v. a. ou tr. (re-fon-dé — du préf. *re*, et de *fonder*). Fonder de nouveau : REFONDER *un établissement, une institution.*

REFONDRE v. a. ou tr. (re-fon-dre — du préf. *re*, et de *fondre*). Fondre de nouveau, remettre en fusion : REFONDRE *une cloche, un canon.* REFONDRE *de la cire.*

— Par ext. Changer la forme, la disposition de : REFONDRE *un poëme, une tragédie, un roman, un discours.* REFONDRE *une classification.* REFONDRE *un projet de loi. Les matériaux de cet ouvrage sont bons, mais mal employés; il ne faut pas le refaire, mais le* REFONDRE. *J'ai entièrement* REFONDU *mon petit poëme.* (Volt.) *S'il n'a pas été permis de* REFONDRE *notre langue, au moins a-t-on su la polir.* (Marmontel.)

— Fig. Changer le caractère, les mœurs, les habitudes; corriger, réformer, modifier essentiellement : *Il est difficile de* REFONDRE *une nation.* (Acad.)

Je sens tout le besoin que j'ai de tes leçons.
— Il ne faut que *refondre* un peu ton caractère.
LA CHAUSSÉE.

— Fam. *Refondre quelqu'un*, Changer sa nature, en faire une autre personne : *Je suis ainsi fait; pouvez-vous me* REFONDRE?

— Grav. Dans la gravure à l'eau-forte, Adoucir le trait en donnant au vernis un commencement de fusion : REFONDRE *une planche.*

— Mar. *Refondre un bâtiment*, Y faire des réparations très-considérables et très-complètes; le remettre à neuf.

— Papeter. *Refondre le papier*, Réduire en pâte le papier trop défectueux pour qu'il puisse être employé. ‖ On dit de même METTRE AU PILON.

Se refondre v. pr. Etre refondu : *Il faut que cette pièce* SE REFONDE.

— Fam. Changer de nature, devenir une autre personne : *Il faut prendre les gens comme ils sont, on ne peut pas* SE REFONDRE.

REFONDU, UE (re-fon-du) part. passé du v. Refondre. Fondu de nouveau : *Une cloche* REFONDUE.

— Par ext. Essentiellement modifié dans sa forme : *Un ouvrage entièrement* REFONDU.

REFONTE s. f. (re-fon-te — du préf. *re*, et de *fonte*). Opération par laquelle on refond ce qui avait été fondu : *La* REFONTE *d'un canon. La* REFONTE *des monnaies est très-onéreuse à l'Etat.*

— Par ext. Changement complet, essentiel, dans la forme ou dans la nature : *La* REFONTE *d'un ouvrage. La* REFONTE *des institutions, de la législation. Le socialisme pousse de toutes ses forces à la* REFONTE *des mœurs et des institutions.* (Proudh.) *Après une* REFONTE *grammaticale, la langue du peuple se trouve toujours être différente de celle des lettrés.* (Renan.)

— Techn. Mise des papiers au pilon, pour les réduire en pâte.

— Mar. Mise à neuf d'un bâtiment fort endommagé; changement considérable dans sa forme, son gréement, son aménagement : *Le gouvernement seul fait subir de grandes* REFONTES *à ses bâtiments.* (J. Lecomte.)

REFORGÉ, ÉE (re-for-jé) part. passé du v. Reforger : *Fer* REFORGÉ.

REFORGEMENT s. m. (re-for-je-man — rad. *reforger*). Techn. Action de reforger : *Le* REFORGEMENT *du fer.*

REFORGER v. a. ou tr. (re-for-jé — du préf. *re*, et de *forger*). Techn. Forger de nouveau : *On* REFORGE *le fer pour le raffiner.*

Quel barbare mortel *reforgea* pour la guerre
Le fer qui dans nos mains fertilisait la terre ?
LEMIERRE.

RÉFORMABLE adj. (ré-for-ma-ble — rad. *réformer*). Qui est susceptible de réforme : *Des abus* RÉFORMABLES.

RÉFORMATEUR, TRICE adj. (ré-for-ma-teur, tri-se — rad. *réformer*). Qui opère des réformes ou tend à en opérer : *Un esprit* RÉFORMATEUR. *Une œuvre* RÉFORMATRICE. *Le fanatisme* RÉFORMATEUR *qui enflammait nos pères s'est modéré, et nous marchons dans la route où ils se précipitaient.* (Ch. de Rémusat.) *L'œuvre artificielle de l'homme, lorsqu'il s'attribue une mission* RÉFORMATRICE, *détruit l'œuvre de la nature.* (Renan.)

— Substantiv. Celui qui opère des réformes, qui cherche à en opérer, qui tend à en opérer : *Le* RÉFORMATEUR *de la morale publique. Jésus fut le* RÉFORMATEUR *de son siècle. Faire le* RÉFORMATEUR. *S'ériger en* RÉFORMATEUR. *Se donner des airs de* RÉFORMATEUR. *Sainte Thérèse fut la* RÉFORMATRICE *de l'ordre des carmélites.* (Acad.) *Il n'y a pas de manie plus inutile que celle de ces gens qui s'érigent en* RÉFORMATEURS *du siècle.* (St-Evrem.) *A entendre les* RÉFORMATEURS, *il faudrait recommencer le monde.* (Volt.) *Le travail, dont l'ingénieux Franklin fit toute la science du bonhomme Richard, sera le dernier* RÉFORMATEUR *de la vieille Europe.* (A. Carrel.) *Les* RÉFORMATEURS *d'une époque sont les conservateurs d'une autre.* (Custine.) *Manès n'était qu'un* RÉFORMATEUR *des anciennes croyances perses.* (A. Maury.) *Le révolutionnaire suit le courant, le* RÉFORMATEUR *le remonte.* (E. de Gir.) *Le révolutionnaire s'appuie sur le passé, le* RÉFORMATEUR *sur l'avenir.* (E. de Gir.)

Et quel voluptueux rougira de ses vices,
Quand ses *réformateurs* deviennent ses complices?
RACINE.

— Hist. relig. *Prétendus réformateurs*, Nom injurieux que les catholiques donnent aux fondateurs des diverses communions protestantes : *Luther, Calvin, Henri VIII et tous les* PRÉTENDUS RÉFORMATEURS.

— **Encycl.** Hist. Au point de vue général, ce mot désigne tout homme qui modifie, améliore, perfectionne une doctrine philosophique, scientifique, artistique, littéraire, religieuse, politique, sociale, etc. Il se distingue du révolutionnaire démolisseur en ce qu'il conserve certaines parties de cette doctrine, au lieu que le révolutionnaire la supprime absolument pour lui substituer la sienne.

Il est certains *réformateurs* qui apportent des réformes si considérables qu'on peut les considérer comme de véritables révolutionnaires. Ainsi, qui peut nier que ce qu'on appelle les *réformateurs* du XVIe siècle n'aient été de véritables révolutionnaires? Réformer le catholicisme comme dogme, en lui enlevant le mérite des œuvres, l'intercession des saints, la transsubstantiation, les sacrements; comme institution, en rejetant le pape, les indulgences, la soumission passive, n'était-ce pas le supprimer et fonder une religion nouvelle? Les simples *réformateurs* que le tempérament de l'Eglise pouvait supporter étaient ceux qui se bornaient à réformer tel ou tel ordre religieux, tels que François d'Assise réformant les augustins, sainte Thérèse l'ordre du Carmel, etc. Les réformes dogmatiques n'appartenaient qu'aux papes et aux conciles, et encore n'étaient-elles pas opérées comme réformes, mais comme développements naturels des dogmes toujours admis par l'Eglise.

Aussi les *réformateurs* du XVIe siècle ont-ils été traités par l'Eglise comme des révolutionnaires qu'ils étaient. Sous l'ancienne monarchie, le protestantisme n'était point appelé dans les édits royaux du nom qu'il se donnait : « religion réformée, » mais, au contraire : « prétendue réformée. » Le nom de *réformateur* ne fut donné aux chefs du protestantisme que par eux-mêmes et par leurs disciples. Aux yeux des orthodoxes catholiques, ils étaient et sont encore de purs hérétiques et schismatiques, révoltés et révolutionnaires enfin. Leur mouvement ne fut point empreint de cette douceur et de cette bienveillance que recommandaient Erasme, L'Hospital, Gérard Roussel et tous les hommes doux ou un peu craintifs; ce fut une insurrection en bonne et due forme. Comme nous l'avons dit à l'article PROTESTANTISME, ces hommes ne furent, d'ailleurs, que les continuateurs d'hommes qui leur avaient tracé la voie et que l'on appelle « les *réformateurs* avant la Réforme, » parmi lesquels nous citerons, entre autres : Arnaud de Brescia, Giordano Bruno, Savonarole, Vanini, Campanella, fils de l'ardente Italie; Pierre de Bruys et ses disciples, les albigeois et les vaudois en France et dans les vallées du Piémont; Wiclef en Angleterre, Jean Hus et Jérôme de Prague en Allemagne. Tous ces précurseurs avaient merveilleusement préparé les esprits à la révolution qui fut faite au XVIe siècle et qui divisa l'Europe chrétienne en deux parties. Les premiers coups certains furent portés par Luther, secondé par une phalange de *réformateurs*, le profond Œcolampade, le doux Mélanchthon, etc., et l'ardent Carlostadt qui, une fois lancé dans la révolution, voulut qu'elle fût, non-seulement religieuse, mais politique et sociale, qui demandait, en même temps que la liberté de penser, la liberté de vivre, et qui voulait établir une république communautaire. Mais le chef des *réformateurs* allemands et la plupart de ses disciples étaient trop timorés et pleins encore de préjugés. Ils ne demandaient que la réforme religieuse, tenant les affaires matérielles pour indignes des préoccupations des chrétiens, et prêchaient, au nom de l'Evangile, la soumission aux volontés des puissances de la terre. Aussi anathématisèrent-ils Carlostadt et prêchèrent-ils une croisade contre ses partisans.

Les *réformateurs* de la Suisse furent Ulrich Zwingli ou Zwingle et ce Jean Calvin que les protestants de la France, sa patrie, réclament également, génie prodigieux, sec, froid, tranchant comme un glaive, dogmatique et cruel, implacable, aussi féroce envers ses ennemis qu'il était dur pour lui-même.

La France compte encore, au nombre des principaux *réformateurs*, Lefebvre d'Etaples, Farel, Briçonnet, Robert et Henri Estienne, les célèbres imprimeurs; le savant Etienne Dolet, le malheureux ami de l'heureux Rabelais; puis Théodore de Bèze, Duplessis-Mornay, Agrippa d'Aubigné, que soutenaient de leur épée les Châtillon (Coligny), les Rohan, les Condé même.

Les continuateurs de ces *réformateurs*, les hommes qui ont entretenu et développé la dogmatique protestante dans le siècle suivant comptent parmi eux les Claude, les Basnage, les Jurieu, qui firent place aux prédicateurs du Refuge, tels que Saurin, ou du Désert, tels que Paul Rabaut.

Le protestantisme a subi aussi des réformes, et les nouveaux *réformateurs* ont été nombreux. Qu'on veuille bien jeter un coup d'œil sur l'énumération probablement incomplète que nous avons faite des sectes issues de cette religion à la fin de l'article PROTESTANTISME; que l'on songe, en outre, que tous les jours, en vertu du principe du libre examen, de nouveaux *réformateurs* surgissent et font naître de nouvelles sectes, et l'on se fera une idée du prodigieux mouvement de rénovation dans lequel le culte issu de Luther est sans cesse emporté. Citons, parmi les plus célèbres *réformateurs* de la Réforme, Fox, Penn, chef du quakérisme; Wesley, chef du méthodisme; les Socin, chefs du culte qui porte leur nom; Channing, chef du christianisme unitaire des Etats-Unis; Swedenborg et tous les fondateurs de cultes nouveaux, dont les derniers sont Brigham Young, prophète des mormons ou saints des derniers jours; M. Darby, chef de la secte plymouthiste, et Mme Armengaud (Coraly Hinsch), prophétesse des hinschistes de Cette; car, malgré la Révolution de 1789, il se trouve encore dans notre pays beaucoup de personnes qui ne sont pas à l'abri de ces aberrations mystiques.

Si les *réformateurs* qui se sont séparés du catholicisme sont de vrais révolutionnaires, il n'en est pas de même de ceux qui se sont séparés et qui se séparent du protestantisme. On ne peut même pas dire qu'ils s'en séparent. Le protestantisme n'est point, en effet, une religion à proprement parler; c'est une tendance. Où est le protestantisme orthodoxe? Dans Luther? Mais Zwingle a modifié les doctrines de Luther, Calvin celles de Zwingle, etc., etc. On a dit :

Tout protestant est pape une bible à la main.

On peut dire aussi que tout protestant est *réformateur*, que tout protestant modifie incessamment les doctrines qu'on lui a enseignées; sa foi d'aujourd'hui n'est pas exactement celle d'hier ni celle de demain. La raison du protestantisme est dans sa diversité même.

Nous venons de parler du sens le plus ordinaire du mot *réformateur*. Quand on dit, en effet, les *réformateurs* tout court, on veut désigner les hommes qui ont fait la Réformation. Parlons maintenant de ce mot dans son sens le plus large, que nous avons donné au commencement de cet article.

La plupart des religions ont eu leurs *réformateurs*. Dès l'antiquité la plus reculée, dans la plus ancienne religion connue, nous rencontrons un grand *réformateur*, Zoroastre, qui réforma l'antique parsisme (v. ce mot) et obligea les vieux croyants, ceux qui voulaient conserver le culte orthodoxe, à descendre des plateaux de l'Himalaya et à aller s'établir dans l'Inde, où leur culte subsiste encore.

Le judaïsme, lui aussi, vit maints et maints *réformateurs* : ceux d'abord qui substituèrent au culte des Elohim celui de Jéhovah; ceux qui supprimèrent les petits dieux domestiques qu'adorait Laban, sans préjudice de l'Eternel; celui enfin qui refit tout le culte, en régla les cérémonies, en institua les prêtres, fonda en un mot le judaïsme tel que nous le trouvons dans l'Ancien Testament, tel qu'il fut pratiqué pendant des siècles, Moïse. Il ne faut pas croire qu'après Moïse le culte ait été maintenu dans son intégrité; les pharisiens y introduisirent une foule de pratiques superstitieuses et ridicules contre lesquelles protestèrent les sadducéens et les scribes, qui s'en tenaient simplement à la lettre de la loi mosaïque. C'est ainsi que la croyance à l'immortalité de l'âme était professée par les pharisiens, tandis que les sadducéens protestaient contre cette innovation, que les écrits de Moïse ne justifiaient en rien. Une foule de sectes s'étaient formées; l'une d'elles, celle des esséniens, était même une religion nouvelle et une société nouvelle, une république communiste. Enfin, et comme appelé par tous ces essais de réformation antérieurs, parmi lesquels il ne faut pas oublier celui de Jean-Baptiste, vint le *réformateur* par excellence du judaïsme, Jésus-Christ, imbu des principes des communautés esséniennes. La doctrine du Christ subit bientôt des réformations. L'orthodoxie, représentée par saint Pierre et saint Jacques, fut vaincue par ce hardi *réformateur* qui s'appelle saint Paul. Nous ne parlerons pas des réformes que voulurent faire subir à l'Eglise une foule de novateurs, qui tous, comme plus tard Luther, prétendirent qu'ils ne faisaient que réformer : les gnostiques, les manichéens, les ariens, les nestoriens, les eutychéens, les sabelliens, les pauliciens, les pélasgiens, etc., dont on trouvera les doctrines exposées dans des articles spéciaux.

La religion grecque subit de semblables modifications; l'étude de la mythologie montre deux ou trois théories diverses se rencontrant et, n'ayant point l'exclusivisme du sombre génie sémitique, se fondant et se réformant l'une l'autre. De même pour Rome, qui maria les vieilles divinités du Latium avec les dieux resplendissants de la Grèce, qui adopta et fondit tous les cultes, prit Moloch et Astarté à Tyr et à Carthage, Isis, Osiris et Apis à l'Egypte, Teutatès à la Gaule, et peupla son Panthéon de milliers de dieux, même de ce dieu inconnu que saint Paul affirmait être Jéhovah, c'est-à-dire le Dieu unique, infini, éternel, créateur du ciel et de la terre.

Les derniers *réformateurs* du paganisme furent ces savants néoplatoniciens qui s'appellent Apollonius de Tyane, Plotin, Porphyre, l'empereur Julien, Jamblique, Hypatie, la victime de saint Cyrille d'Alexandrie, qui, dans leur panthéisme ingénieux et profond, avaient voulu, comme jadis Philon pour le judaïsme, expliquer la mythologie païenne par l'interprétation mythologique, la développer, la légitimer et la restaurer dans ce sens.

La religion de Mahomet a eu, elle aussi, ses *réformateurs*, même dans les disciples les plus immédiats du prophète. Ainsi se produisit le schisme qui dure encore entre les Turcs et les Persans. Ainsi, chez les uns, la voix du muezzin crie à toutes les heures : « Il est... heures; Allah est grand et Mohammed est son prophète et Ali son vizir! Abou-Bekr, Omar, Othman, que vos noms soient maudits! » Les autres, au contraire, vénèrent ces derniers et ont en abomination Ali, qu'ils accusent d'avoir donné la mort au prophète.

Lorsque la magnifique civilisation arabe dominait dans le midi de l'Europe et répandait la lumière et la science au sein des ténèbres chrétiennes, Bagdad, Grenade, Cordoue étaient le centre d'écoles philosophiques qui, avec la liberté la plus absolue, prêchaient la réforme de l'islamisme et affirmaient les doctrines philosophiques les plus savantes et les plus opposées. Donnons une mention spéciale au philosophe sur lequel M. Ernest Renan a composé l'un de ses plus beaux ouvrages, Averrhoès.

Les *réformateurs* dans l'ordre philosophique sont si nombreux qu'il serait impossible de citer même les principaux; on peut, en général, dire que ce sont les disciples les plus célèbres des chefs d'école. Ainsi, il est hors de doute que Platon et Xénophon ont été, à leur manière, les *réformateurs* de la doctrine socratique, et la preuve en est que les exposés qu'ils ont prétendu faire de cette doctrine nous offrent deux doctrines absolument contraires; de même, le platonisme vrai est-il bien différent de ce que fut la doctrine de la nouvelle Académie (Carnéade et Arcésilas) et plus différent encore du néoplatonisme de l'école d'Alexandrie. Aristote, s'il eût vécu au moyen âge, eût été peu sympathique aux réformes qu'apportaient à ses idées les scolastiques de tout genre, et le savant explorateur de la nature n'eût point reconnu ses doctrines dans l'étrange travestissement qu'en faisaient les médecins grotesques que Molière a flagellés.

Bacon se serait-il reconnu dans Locke, et Descartes dans Condillac et Spinoza? Cela est plus que douteux, et il est certain que Kant gourmanderait sévèrement les centaines d'écoles philosophiques qui, depuis sa mort, revendiquent sa succession en Allemagne.

Dans l'ordre scientifique, chaque progrès nouveau est, peut-on dire, l'œuvre d'un *réformateur*. Michel Servet, la grande victime de Calvin, découvre la circulation, que démontrera William Harvey : *réformateurs* tous deux. Copernic et Galilée réforment l'astronomie et démontrent la rotation de la terre autour du soleil. Clairaut réforme la géométrie. Lavoisier en France, Priestley en Angleterre, Scheele en Suède sont les *réformateurs* de la chimie. Linné, Jussieu réforment la botannique. De nos jours enfin, Milne-Edwards réforme l'histoire naturelle, Raspail Wurtz et Berthelot la chimie, Ch. Robin la physiologie, Darwin la géologie, l'histoire et l'anatomie comparée, etc. Citons aussi deux réformes admirables et fécondes en résultats multiples, la vapeur et l'électricité.

Auprès des *réformateurs* scientifiques qui, grâce à leurs classifications et à leurs théories nouvelles, frayent le chemin aux inventeurs et contribuent si puissamment aux progrès de la civilisation, viennent se placer les *réformateurs* de l'ordre politique et social.

De tout temps, des hommes se sont levés dans tous les pays, demandant la réformation des abus et des inégalités sociales. Rarement leurs efforts ont été couronnés de succès. La raison en est facile à saisir. Dans les sociétés où domine le privilége et où une certaine classe jouit, au détriment du plus grand nombre, de tous les avantages, de tous les biens, de tous les honneurs, si un homme se lève pour demander une part en faveur des déshérités, cet homme voit se tourner contre lui les riches et les puissants; aussi est-il presque toujours immolé avant que sa voix ait pu parvenir au fond des consciences de ceux pour lesquels il se dévoue.

C'est ainsi qu'à Rome les deux magnanimes *réformateurs* qui se proposaient d'égaliser les classes, sachant bien que toutes les libertés politiques ne seront qu'un leurre pour le plus grand nombre tant que des idées de justice et d'égalité ne prévaudront pas dans l'organisation sociale, Tiberius et Caïus Gracchus, tribuns du peuple, furent persécutés et immolés par l'ordre privilégié, le sénat, sans que le peuple abusé songeât à les défendre.

C'est ainsi que, dans le moyen âge, une foule d'hommes se levèrent pour demander la république égalitaire et furent égorgés, pendus, décapités, brûlés. Parmi eux, nous pouvons citer des hommes que nous avons déjà nommés parmi les *réformateurs* religieux : Arnaud de Brescia, Savonarole, Campanella, le communiste Jean Hus, Carlostadt et même Jean de Leyde et les anabaptistes de Munster. On peut également placer parmi les *réformateurs* ceux qui conduisaient les jacques à l'assaut des châteaux forts et leur faisaient chanter l'hymne admirable et naïf où ils raillaient le pouvoir royal et les priviléges de la noblesse; ceux qui conduisaient les hussites de Bohême, les gueux de Hollande. C'étaient aussi des *réformateurs* ces « faiseurs de libelles » qui, sous la tyrannie du roi-soleil, s'exposaient à la potence pour prêcher les doctrines égalitaires, et les encyclopédistes du XVIIIe siècle, les d'Alembert, les d'Holbach, les Lamettrie, les Helvétius, les Mably, les Morelly, les Voltaire, les Jean-Jacques Rousseau, qui préparèrent la révolution de 1789. Les *réformateurs* de la grande époque révolutionnaire, si hardis en politique, furent presque tous d'une extrême timidité en matière sociale. Aussi les *réformateurs* qui, venus après eux, n'ont eu presque rien à innover en matière politique ont pu, au contraire, indiquer de nombreux systèmes d'organisation sociale plus ou moins rationnelle, plus ou moins pratique. Parmi ces derniers, nous citerons : Caïus-Gracchus Babeuf, qui paya de sa tête, avec Darthé, son amour pour l'humanité; Saint-Simon, qui mourut pauvre, malgré son génie, et dont les disciples, Enfantin, Pereire, etc., ont abandonné les principes pour courir après la fortune; le savant et profond Fourier, chef de l'école phalanstérienne; A. Comte, chef de l'école positiviste; P.-J. Proudhon, dialecticien puissant, mais reconstructeur incomplet; Cabet, Villegardelle, Vidal, etc. Dans les systèmes de ces *réformateurs*, à côté d'utopies irréalisables se trouvent des idées justes, utiles, qui tôt ou tard finissent par s'imposer et par être adoptées.

Réformateurs modernes (LES), études par L. Reybaud (1re édit., 1840; 7e édit., 1864). Ce livre n'était, dans le principe, qu'un re-

cueil de trois essais critiques sur trois socialistes contemporains. Accueilli avec faveur par le public et couronné par l'Académie française, il s'est développé et modifié, d'édition en édition. L'auteur est un de ces esprits qui pensent que le temps consacre seulement les œuvres dans l'élaboration desquelles il a eu la meilleure part. D'ailleurs, le sujet, d'une extrême importance, demande une attention constante. Le socialisme (ce mot a été inventé par M. Reybaud) n'a pas désarmé; les utopies persistent, les rêves dangereux travaillent diverses classes de la société. L'éternelle chimère du *bonheur universel* change avec les circonstances de physionomie et de langage; rejetée sous telle forme, elle revêt d'autres apparences et proclame d'autres formules, au fond toujours les mêmes. Les utopies sociales ont leurs origines dans l'antiquité, et une filiation suivie rattache les théories nouvelles aux vieux systèmes. Platon, dans sa *République*, Thomas Morus, Campanella, Harrington, le chancelier Bacon, Fénelon, Daniel de Foë, Hall, l'abbé de Saint-Pierre, Morelly, Restif de La Bretonne, Babeuf précèdent les réformateurs de notre âge. La secte des esséniens a devancé celle des frères moraves. Il est à remarquer que les sectes religieuses, comme les mormons, ont fait preuve d'une certaine vitalité, alors que les écoles purement politiques ou économiques ont radicalement échoué. Il en est de même du communisme monacal. Mais diverses causes extérieures, des circonstances éventuelles expliquent ce succès fortuit. La polygamie, principe d'abâtardissement et de mort chez un peuple aggloméré, active au contraire le développement de l'espèce là où se présentent d'immenses solitudes désertes. Quant au monachisme, il ne peut se recruter en lui-même, il ne peut vivre par lui-même; c'est le parasite social; avec lui, la société se meurt; sans la société, il meurt lui-même. Que si l'on suppose, au sein du corps social, l'existence d'autres communismes particuliers, fondés également sur l'égoïsme professionnel, tel qu'un communisme militaire, universitaire, industriel, etc., il n'y aura plus de société. Ainsi donc, ni la prospérité passagère des mormons ni le rajeunissement des ordres soi-disant religieux ne peuvent fournir des arguments valables aux théoriciens du bonheur universel.

Au surplus, Saint-Simon, Ch. Fourier, Robert Owen ont bien prétendu perfectionner, non une partie, mais l'ensemble du genre humain, et au besoin discipliner la nature conformément aux données de leur programme. M. Reybaud raconte leur vie et examine leurs idées; il juge les faits en les exposant. Tous ces utopistes, sincères et quelquefois enthousiastes, se sont dévoués à leur œuvre et ont vaillamment, obscurément souffert pour elle. Un seul peut-être, plus philosophe qu'économiste, A. Comte, a donné dans sa vie privée un triste exemple d'égoïsme, de parasitisme et d'ingratitude (il est vrai que par intervalles il avait présenté des signes de folie). Mais au fond de cette vertu stoïque, on retrouve chez les fondateurs du socialisme moderne un orgueil incommensurable. Parfois on ne sait quel mobile ni quel but attribuer à d'autres communistes ou rêveurs venus à la suite des chefs d'école. Pour réfuter ces divers utopistes, il suffirait de les opposer les uns aux autres, et Proudhon n'y a pas manqué. Ils promettent le bonheur, la liberté et ils sacrifient à l'Etat la liberté et le bonheur de l'individu. Ils donnent, en dernier résultat, l'égalité dans la misère et dans l'esclavage. Mais il importe de réfuter ces faux principes au nom du sens commun et de prouver que l'expérience condamne ces idées dissolvantes, ces plans de société sans religion ou avec une religion nouvelle. Plusieurs de ces systèmes insensés ont été expérimentés dans les meilleures conditions de réussite, et tous ont piteusement échoué. Maintenant, le socialisme attaque la société par un autre côté; il parle de salariat, de prolétariat, comme s'il était possible de supprimer d'un coup de baguette le salaire, c'est-à-dire le travail, et le prolétariat, c'est-à-dire toute une classe de personnes dépourvues de capital soit par des événements irresponsables, risques ordinaires de la vie humaine, soit par l'imprévoyance et la dissipation. En réalité, il n'est pas question, pour le socialisme transformé, d'améliorer la condition de l'ouvrier, du prolétaire, du salarié, mais bien de supprimer cette condition même, en d'autres termes de rendre tout le monde propriétaire et capitaliste. Comme si le capital n'était pas le travail économisé, l'épargne accumulée; comme si la propriété n'était pas sujette à s'agrandir ou à disparaître en raison de causes très-diverses et toujours agissantes. Un des remèdes efficaces contre le paupérisme serait l'émigration, et personne en France ne veut y recourir. M. Reybaud n'apporte dans l'examen critique de ces utopies, que dément la science économique, ni préventions injustes, ni animosité personnelle; il juge avec bienveillance toutes les tentatives de réforme sociale. Les communistes ont rendu des services indirects à la société, en lui rappelant l'importance des problèmes qu'elle avait à résoudre, en mettant en circulation des idées utiles, fécondes, touchant le crédit, l'association, la coopération. Mais le communisme ne peut, en aucun temps, se traduire en institution et en gouvernement. M. Reybaud a réfuté ces doctrines rétrogrades, par une solidité de raison et une justesse d'esprit qui se rencontrent chez lui avec le talent d'écrire.

Réformateurs du XVIe siècle (ÉTUDES SUR LES), par V. Chauffour-Kestner (Paris, 1853, 2 vol. in-12, chez Hingray). M. Bancel, dans son premier discours au Corps législatif, disait en un magnifique langage ce qu'avaient fait les exilés du coup d'État durant leur séjour à l'étranger. Ce livre est aussi un livre de l'exil. « Toutes les libertés sont sœurs, dit M. Chauffour-Kestner dans sa préface, ou plutôt il n'y a qu'une seule liberté, fille indomptable de la conscience. Le progrès de la civilisation consiste à dégager la liberté du joug de la nature et du joug des institutions, à faire de chaque homme un homme, à conquérir pour tous le plein et entier exercice de leurs facultés physiques, intellectuelles et morales. Dans cette divine progression de l'histoire, chaque ruine qui se fait dans l'antique esclavage annonce et prépare une ruine nouvelle. C'est pourquoi ceux qui, au XVIe siècle, ont dit : « Tous les chrétiens sont frères, » sont les ancêtres légitimes de ceux qui, au XVIIIe siècle, ont déclaré : « Tous les hommes » sont égaux. »

» Dans ce long enfantement de la liberté à travers les âges, dont les grandes journées s'appellent le christianisme, la Réforme, la Révolution, la Réforme a eu cette gloire de revendiquer et de reconquérir pour la liberté son sanctuaire même, la conscience. Aussi, chercher des exemples dans cette époque mémorable, ce n'est pas nous éloigner de notre temps. Nous avons vu de nouveau la liberté chassée de l'arène qu'elle remplissait de sa grande voix; elle est rentrée dans son sanctuaire et, de cette retraite féconde, elle sortira plus forte, plus grave, plus sûre d'elle-même pour marcher à de nouveaux triomphes. »

Ces études sur les réformateurs ne contiennent que deux très-remarquables biographies, l'une d'Ulrich de Hutten, le courageux pamphlétaire, le hardi combattant de la Réforme; l'autre, d'Ulrich Zwingle, le réformateur de la Suisse allemande, le plus logique et le plus rationnel des réformateurs. Dans la biographie d'Ulrich de Hutten, M. Chauffour-Kestner s'est efforcé de reproduire quelque chose de l'entrain et de la verve de son héros. Par de nombreuses citations, il a mis le lecteur en état d'apprécier ces pamphlets, qui se répandirent avec une extrême rapidité dans toute l'Allemagne et portèrent à la papauté des coups pour le moins aussi rudes que les livres de Luther. Il était d'ailleurs ami du moine de Wittemberg, non qu'il partageât toutes ses doctrines (il repoussait instinctivement la doctrine du serf arbitre), mais il y avait courage et péril à se dire luthérien, et voilà ce qui détermina Hutten. Comment n'eût-il pas été l'ami du réformateur, celui qui avait écrit la *Triade romaine?* « Trois choses maintiennent le renom de Rome : la puissance du pape, les reliques et les indulgences. Trois choses sont rapportées de Rome par ceux qui y vont : une mauvaise conscience, un estomac gâté, une bourse vide. Trois choses ne se trouvent pas à Rome : la conscience, la religion, la foi au serment. Les Romains se rient de trois choses : la vertu des ancêtres, la papauté de saint Pierre, le jugement dernier. Trois choses sont en abondance à Rome : le poison, les antiquités, les places vides. Les Romains vendent publiquement trois choses : le Christ, les dignités ecclésiastiques et les femmes. Trois choses sont communes à Rome : la volupté, le luxe et l'orgueil... Si l'on veut obtenir quoi que ce soit à Rome, il faut se munir de trois choses : l'argent, les recommandations, le mensonge. Trois choses peuvent suppléer à l'argent : la beauté du corps, la corruption de l'esprit et la patience de l'un et de l'autre. Trois choses peuvent ramener Rome au bien : l'énergique volonté des princes, l'impatience des peuples et les victoires des Turcs. » Et cela continue avec la même verve mordante et la même ironie amère, rappelant la passion, la *furia* d'un Camille Desmoulins.

Il est impossible d'imaginer un plus grand contraste que celui de Luther et de Zwingle. Celui-ci a la logique froide et calme; il accomplit la révolution religieuse la plus radicale avec la sérénité d'un philosophe. Il a reconnu la vérité de ses prémisses, à savoir l'autorité de l'Ecriture; dès lors, il n'hésite plus et il tire de sa première affirmation toutes les conséquences qui en découlent. Sur le culte, la valeur des sacrements, la doctrine de la rédemption et du salut, le libre arbitre, le sort des païens, Zwingle est plus libéral et plus conséquent que Luther, et ses opinions n'ont guère été dépassées. Plus clairvoyant que Luther, Zwingle comprit qu'une révolution ne peut pas se faire dans une portion de la vie sociale sans avoir son écho et son contre-coup sur l'ensemble. A ses yeux, la liberté religieuse devait amener la liberté politique, et celle-ci des améliorations matérielles ou, comme on dit, des réformes sociales. Avec les dépouilles des couvents, il enrichit les pauvres.

Il voulait constituer la confédération helvétique sur des bases vraiment démocratiques en attribuant à chaque canton, dans la diète, un nombre de voix proportionnel à sa population. Ces idées étaient trop avancées pour son époque. Il mourut à la bataille de Coppel, martyr de sa foi politique autant que de sa foi religieuse. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Ils peuvent tuer le corps; mais qu'est-ce que cela? ils ne peuvent pas tuer l'âme. » On fit le procès à son cadavre; il fut écartelé et brûlé par le bourreau de Lucerne, et ses cendres furent dispersées; mais son œuvre était sauvée et son idée ne pouvait pas périr.

L'histoire a été injuste pour Zwingle; peut-être sa mort prématurée a-t-elle aidé à cet oubli ou plutôt à cette sorte d'effacement. Sans doute, ce fut un génie moins puissant que Luther et moins énergique que Calvin; mais il eut plus qu'eux la pondération et l'équilibre des facultés. Son œuvre est moins imposante; elle est plus parfaite et le temps lui a donné raison. Le livre de M. Chauffour-Kestner fait parfaitement revivre cette noble figure. Le style de l'écrivain est toujours digne et pur. Les renseignements sont d'une grande exactitude et cette biographie a tout l'intérêt d'un livre d'imagination.

Réformateurs de la France et de l'Italie au XIIe siècle, ouvrage de M. Napoléon Peyrat, publié en 1860, et contenant l'histoire des troubles qui ont agité l'Eglise chrétienne par la propagande albigeoise et l'enseignement d'Abailard. Ce livre, écrit avec éloquence et très-sérieusement étudié, contient la monographie de ce que l'on pourrait appeler les grands personnages intellectuels du XIIe siècle, et, dans ces divers personnages, l'auteur suit avec habileté et sagacité le mouvement de la pensée libre et, pour ainsi dire, déjà protestante. Ces huit personnages sont : Pierre de Brueys, Arrigo, Abailard, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Arnaldo de Brescia, Héloïse et Bérenger de Gévaudan. M. Peyrat fait remonter l'origine de cette première effervescence de la pensée à un certain Léon, qui, « révolté de l'asservissement et de la corruption de l'Eglise du Christ sous le pape Sylvestre et l'empereur Constantin, » se réfugia dans les Alpes. Là, il se mit à évangéliser une tribu barbare, les Baldes, déjà convertis au christianisme par saint Paul, et que M. Peyrat croit être un débris de l'invasion teutonique échappé au massacre de Marius. Cette petite peuplade conserva ainsi sa pensée presque ignorée jusqu'au Ve siècle, époque à laquelle Vigilance, de passage dans les Alpes, la trouva. Elle était alors représentée par Jovinien. Mais cette Eglise n'était point restée immobile et s'était grossie des émigrations successives des Goths, des Burgondes, des Lombards, ceux-ci fuyant devant les victoires de Clovis, ceux-là devant les victoires de Charlemagne. M. Peyrat, qui croit, fort justement, qu'aucun phénomène n'apparaît dans l'histoire sans avoir été préparé, attribue à cette source ce qu'il appelle avec raison la « renaissance du XIIe siècle, » renaissance qui fut noyée dans le sang par l'Eglise.

Telle est en quelques mots la philosophie de l'auteur et l'idée dont il cherche la démonstration historique. De Léon, la pensée qui doit agiter le monde passe à Vigilance; ensuite elle commence à se répandre dans le monde au temps des terreurs de l'an 1000. A ce moment, les Baldes ou Vaudois, comme tous les autres peuples chrétiens, sont saisis d'un effroi mystérieux et descendent de leurs montagnes. Un poëme a été conservé, en langue provençale, qui date de ce moment funèbre, la *Nobla leycson*, que M. Peyrat attribue à Pierre de Brueys lui-même. Les pages qu'il consacre à cet audacieux novateur, insuffisamment connu, sont parmi les plus intéressantes du volume de M. Peyrat. A partir de Brueys, la pensée nouvelle, lancée dans le monde, va soulever et renouveler toutes les consciences; elle apparaîtra avec éclat sur les lèvres d'Abailard et de là tombera dans l'âme humaine pour la travailler, jusqu'au jour où elle aura à son gré transformé le monde et l'histoire.

Réformateurs et publicistes de l'Europe, par M. Ad. Franck (1864). Ce livre n'est qu'un anneau dans la série des ouvrages de l'auteur. M. Franck professe le droit naturel au Collége de France. Sous des titres divers, ses travaux exposent toujours l'histoire et la philosophie du droit; il en recherche les origines, les modifications, le développement, les rapports avec la religion, la philosophie, les mœurs, l'état social; il étudie les doctrines et critique les systèmes, dont les principes se traduisent, à leur heure, en institutions utiles ou funestes. Il n'enferme pas l'étude du droit dans la région de la pure spéculation. Au lieu d'exposer le droit tout fait, tel qu'il est aujourd'hui consacré par la raison publique et par la loi, il suit, à travers les divers âges de la civilisation, le pénible enfantement des principes reconnus et des libertés admises. Pour lui, l'histoire du droit n'est pas l'exposé des faits qui en attestent l'existence ou qui en violent le principe; ce n'est pas non plus l'analyse des doctrines professées et plus ou moins appliquées à telle ou telle époque : c'est la marche lente, difficile, mais incessante, de l'esprit public vers le mieux, vers ce qui est plus humain, plus juste, plus utile au progrès social. Le droit n'est autre chose que la liberté; la liberté est le droit tout entier, son principe et son essence.

Dans ce volume, consacré aux réformateurs et aux publicistes du moyen âge et de la Renaissance, M. Franck fait l'histoire du droit naturel et du droit public, depuis la formation de la société théocratique et féodale jusqu'à la limite de l'ère moderne. Il ne trouve dans le moyen âge ni ces ténèbres impénétrables ni cette stagnation et cette uniformité désespérantes qu'on lui reproche souvent. Tout se tient, tout se suit. Il cherche et fait voir, dans la sphère de la politique et de la législation, la lutte continue des idées contre les faits, de la raison contre la tradition et la routine. Il ne voit pas dans la Renaissance un retour pur et simple vers l'antiquité : le XVe siècle et le XVIe siècle étudient et admirent l'antiquité, mais ne la copient pas servilement; on part de l'antiquité, mais on s'élance à la recherche de vérités nouvelles, d'idées mieux élaborées, plus généreuses. Machiavel, Bodin, Th. Morus procèdent de Platon et d'Aristote, mais ils surpassent leurs maîtres dans le domaine des idées et des sentiments. Il y a progrès, conception plus large et plus haute du droit. Dans le traité *De legibus*, saint Thomas a des parties admirables; il y sépare la société civile de la société religieuse; ailleurs seulement, aveuglé par la théologie, la plus vaine des sciences, il confond ce qu'il a si bien distingué. Marsile de Padoue, auteur florissant au commencement du XIVe siècle, a émis des idées neuves et hardies dans un curieux ouvrage, le *Defensor pacis*, qui peut se comparer au *Contrat social*. Raoul de Presles, auteur présumé du *Songe du verger*, livre composé sans doute par les ordres de Charles V, présente une défense vigoureuse et savante de la royauté ou des libertés de l'Eglise gallicane contre les prétentions de Rome; il y sépare l'ordre civil de l'ordre religieux et, lui aussi, il exprime des idées justes en avance sur l'esprit du temps. Le vieux génie latin se rattache, en désespoir de cause, au système le plus chimérique et le plus désastreux que l'Europe ait connu : il s'agit de la théocratie, gouvernement préconisé par Gilles de Rome et appliqué par Savonarole, moine et tribun, esprit étroit et absolu, qui confondit les deux pouvoirs, spirituel et temporel. Machiavel, homme d'une autre trempe, fit plus d'honneur à l'Italie. En apparence théoricien de la tyrannie, Machiavel doit être regardé comme l'instructeur politique des peuples. Cependant M. Franck maintient, à un autre point de vue, l'arrêt infamant qui a frappé ce sophiste sans courage. Thomas Morus, l'ancêtre des utopistes modernes, rêva son plan de communisme à la cour d'un despote. Bodin, le fondateur du droit civil et politique des temps nouveaux, croyait aux sorciers et réclamait contre eux les peines les plus sévères. M. Franck ne devient pas le panégyriste quand même de ces publicistes : il les juge à une mesure commune, invariable. Il prend la défense du juste, du droit contre les sophismes religieux, politiques, humanitaires, etc. Il formule ses jugements en dehors de tout système, de tout intérêt présent; il ne voit que le vrai, la liberté, l'équité. Cette impartialité supérieure, cette foi vigoureuse dans le progrès caractérisent le livre de M. Franck, qui a reçu un complément par d'autres études sur Suarez, Selden, Mariana et leurs successeurs. Une vaste érudition, qui se montre sans s'étaler, ajoute un attrait de plus à ce livre si sympathique et si instructif.

Réformateurs dans les pays de langue française (CORRESPONDANCE DES), recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, par A.-L. Herminjard (Paris et Genève, 1866, in-8°, chez Georg et Lévy). M. Herminjard a entrepris de raconter, au moyen de lettres et de documents contemporains, les origines de la Réforme dans les pays de langue française. L'ouvrage complet aura quatre volumes M. Herminjard, à propos d'une biographie qu'il faisait de P. Viret, rencontra dans les ouvrages relatifs à la Réforme un grand nombre d'assertions hasardées. Beaucoup de détails pittoresques, pleins d'intérêt, lui semblèrent s'appuyer plutôt sur l'imagination des écrivains que sur les documents authentiques. Cherchant alors la vérité vraie dans les lettres de Farel et dans celles qui lui avaient été écrites par les autres réformateurs, M. Herminjard conçut la première idée de son livre.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser les pièces inédites qui se trouvent dans la correspondance; nous nous contentons de les signaler. On remarque, dans cette publication, que les origines les plus obscures de la Réforme sont celles qui se rapportent à la France. Là, les documents font défaut; mais, au moyen de livres très-rares, de la correspondance des réformateurs allemands, M. Herminjard a jeté sur ce sujet quelque lumière. Plusieurs problèmes historiques ont été indiqués, chemin faisant, et recommandés à la perspicacité des explorateurs futurs; c'est pour cela que les notes ont été multipliées et ont pris une certaine extension. En tête de chaque pièce se trouvent des sommaires suffisamment développés pour donner une juste idée de son contenu. Ce qui fait le grand mérite de cet ouvrage, c'est qu'on a affaire, avec M. Herminjard, à un historien consciencieux. Il a fait de sa publication l'œuvre de sa vie, s'imposant des privations et sacrifiant ses économies pour arriver à son but. Il n'est pas

un document cité par lui qu'il n'ait vérifié, comparé, collationné. Aujourd'hui, après de longues années de recherches et d'efforts, il se trouve en possession de plus de quatre mille lettres, la plupart inédites, des réformateurs et des réformés, ainsi que d'un grand nombre de messages officiels relatifs à l'établissement de la religion évangélique dans la Suisse romande.

On a déjà pu reconnaître l'utilité de cette publication. M. Danclier, dans le *Lien*, à l'aide des documents recueillis par M. Herminjard, a contrôlé l'*Histoire de la réformation* de M. Merle d'Aubigné et a relevé beaucoup d'affirmations et de faits erronés. Désormais, tous ceux qui voudront écrire l'histoire des origines de la Réforme devront consulter la *Correspondance* de M. Herminjard.

RÉFORMATION s. f. (ré-for-ma-si-on — rad. *réformer*). Action de réformer, de changer la forme, soit pour rétablir celle qui s'était altérée, soit pour en donner une nouvelle : *La* RÉFORMATION *d'un ordre monastique. Les hommes se trompent souvent dans les moyens de* RÉFORMATION. (Duclos.) ‖ Action d'améliorer, de corriger, de changer en bien : *La* RÉFORMATION *des mœurs publiques. La pénitence est la* RÉFORMATION *naturelle de l'homme.* (Dufieux.) *La vie de l'homme est un combat, la société une* RÉFORMATION *incessante.* (Proudh.)

— Hist. relig. Changements apportés par les fondateurs des diverses communions protestantes, révolution religieuse qu'ils ont opérée : *La* RÉFORMATION *fut introduite en Angleterre par les amours coupables de Henri VIII.* (Mme de Staël.) *La France fut sur le point d'adopter la* RÉFORMATION *à la même époque où elle se consolida en Angleterre.* (Mme de Staël.) *La* RÉFORMATION *réveilla les idées de l'antique égalité.* (Chateaub.) *La* RÉFORMATION, *en retranchant l'imagination des facultés de l'homme, coupa les ailes au génie et le mit à pied.* (Chateaub.) *La* RÉFORMATION *de Luther reconstitua le monde sur des bases raisonnables.* (H. Beyle.) ‖ Protestantisme, ensemble des Eglises réformées : *La* RÉFORMATION *a tort de se montrer dans les monuments catholiques qu'elle a envahis; elle y est mesquine et honteuse.* (Chateaub.)

— Fin. *Réformation des monnaies*, Opération financière qui consiste à refrapper les monnaies en circulation, sans les refondre, soit pour en modifier les empreintes, soit pour leur donner une autre valeur légale.

Réformation au XVIe siècle (LA), par M. J.-H. Merle d'Aubigné (1835-1853). Cette histoire, un des livres remarquables de notre temps, a obtenu un grand succès en Angleterre et en Amérique; souvent traduite et réimprimée, elle y est plus connue que dans le pays où se parle la langue de l'auteur. Dans cette histoire, il fallait naturellement comprendre autant de récits qu'il y a eu de nations réformées; c'était la difficulté comme le défaut inévitable d'un tel ouvrage, quoique ce fût une idée juste de rassembler tous ces sujets dans un seul cadre, de les unir par leurs rapports évidents et par leurs liens naturels; mais c'était en même temps une grande idée et la tâche était vaste. Ainsi le récit des événements de 1517 à 1531 occupe à lui seul vingt livres, sur lesquels onze sont consacrés à l'Allemagne, trois à la Suisse, un à la France et quatre à l'Angleterre. Autant de pays, autant de Réformations différentes ayant chacune leur caractere et leurs personnages particuliers.

La Réformation a été à la fois une révolution religieuse et une révolution politique; M. Merle d'Aubigné, pasteur près de Genève, n'a voulu étudier que le côté religieux de la question. Il réunit, avec les connaissances nécessaires pour l'œuvre qu'il a entreprise, quelques-unes des meilleures qualités de l'historien, l'ordre, la clarté d'esprit, le talent de raconter, une imagination forte qui se représente vivement les choses, une sérénité éclairée qui juge, une résolution d'esprit qui conclut. Son style est coloré, animé, parfois éloquent; il sait peindre, comme le prouve le tableau de la diète de Worms et celui de la diète d'Augsbourg. La couleur peut paraître forcée par places; les termes sont quelquefois plus oratoires qu'on ne voudrait, les traits ne sont pas constamment heureux et l'auteur ne se préserve pas assez de la déclamation. La diction, en général grave et correcte, manque de souplesse et de facile élégance. Elle ne descend pas toujours avec grâce à la familiarité. On peut encore critiquer certains néologismes, des locutions qui sentent le terroir, des traits d'un goût hasardé. Les réflexions, nécessaires chez un véritable historien, surtout chez un historien religieux, sont trop prodiguées ou laissent désirer plus de brièveté. A part ces taches légères, ce livre est beau, écrit avec science, avec talent, avec passion. La passion est un mérite littéraire ici, parce qu'elle anime l'homme lui-même. En retraçant les scènes du XVIe siècle, il s'émeut, il s'attendrit comme ses héros. Avec leur foi, il partage leurs affections, leurs espérances, leurs douleurs et souvent leurs colères. Ce serait néanmoins le méconnaître que de lui refuser toute impartialité. S'il n'a pas celle de l'indifférence, s'il manque de cette flexibilité d'esprit qui s'intéresse à toutes les causes et s'identifie avec les caractères pour rendre ses tableaux plus vivants, il a les sentiments d'un honnête homme, le ferme propos de ne pas flatter son parti et, ce qui est plus rare, de ne calomnier ni rabaisser ses adversaires. Plus d'une fois il juge les siens avec une sévérité consciencieuse. En résumé, on ne peut lire M. Merle d'Aubigné sans un vif intérêt, sans une sérieuse estime, ni pourtant avec une aveugle confiance.

Réformation (HISTOIRE D'ALLEMAGNE AU TEMPS DE LA), par Léopold Ranke (Berlin, 1839-1847, 6 vol.). L'*Histoire des papes*, l'*Histoire de France au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*, l'*Histoire d'Allemagne*, enfin, forment une trilogie qui se complète dans l'œuvre historique de Léopold Ranke. Nous l'avons déjà dit, l'idée prédominante de Ranke, c'est de montrer l'introduction de l'élément protestant dans la politique de l'Europe. Après nous avoir montré la transformation qui s'est opérée au XVIe siècle dans la papauté et dans l'Eglise, l'historien nous fera voir celle qu'a subie le second élément principal de l'idée du moyen âge, la puissance impériale. L'empire suivit les mêmes phases que la papauté. S'il restreignit ses tentatives de domination hors de l'Allemagne, cet abandon de la grande ambition des empereurs des maisons de Saxe et de Souabe ne profita pas à l'organisation intérieure. Les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe se passèrent dans des efforts constants, mais stériles, pour réorganiser l'empire. Des ligues particulières cherchaient à suppléer au défaut d'action centrale; on tâchait aussi de donner une vie réelle aux diètes. Tout le monde sentait qu'une nouvelle ère allait s'ouvrir; d'immenses découvertes remplissaient les esprits d'idées nouvelles et de besoins inconnus jusque-là; les rapports entre les Etats se multipliaient, et l'empire était surpris, au milieu de cette régénération, en pleine décomposition. On comprenait alors qu'en Allemagne personne ne représentait l'intérêt général : l'empereur avait d'autres intérêts que ceux de l'empire. L'Allemagne fut donc la première en date pour soutenir la lutte entre le principe de l'émancipation de l'Etat et celui de l'unité politique et religieuse des derniers siècles. Cette lutte comprend deux parties : dans la première, l'empereur reconnut au protestantisme le droit d'existence; dans la seconde, et c'est là le sujet de Ranke, le principe protestant s'établit dans la politique. Il faut pourtant remarquer que, dans l'histoire de Ranke, il y a une double direction, funeste à l'ordonnance générale de l'ouvrage. Donnant autant d'importance à Luther qu'à la diète germanique, dont il admirait les immenses travaux, Ranke mêlait l'histoire de ces deux influences sans savoir les subordonner. Dans un voyage à Francfort en 1836, il avait trouvé quatre-vingt-seize manuscrits in-folio contenant tous les actes de la diète de 1414 à 1613; cette découverte changea le plan de son histoire, et les éditions successives, augmentées encore après des voyages de l'auteur à Bruxelles et à Paris, ne se ressemblent en aucune façon. Ce qu'il y avait de dramatique dans le talent de Ranke ressortit surtout dans l'*Histoire de l'Allemagne;* cette suite de tableaux, la guerre des paysans, les aventures de Luther, le siége de Vienne par les Turcs, le sac de Rome par les bandes du connétable de Bourbon, le concile de Trente, sont racontés avec finesse, et, si l'on peut regretter que la peinture ne soit pas large, on ne peut lui refuser le pittoresque et l'intérêt. Les différentes éditions de l'*Histoire d'Allemagne au temps de la Réformation* portent les dates de 1839, 1851, 1852, 1859 et 1862. L'ouvrage complet comprend cinq volumes in-8o; la première édition contient un sixième volume rempli de pièces justificatives.

Réformation (LA), tableau de M. Kaulbach (Exposition universelle de 1867). La scène se passe dans une cathédrale allemande; car le protestantisme fera pour le culte qu'il vient de remplacer ce que ce dernier a fait jadis pour le paganisme : il prendra ses demeures, ses monuments et y installera la foi nouvelle. Deux colonnes la soutiennent : ce sont les colonnes de la foi; devant chacune d'elles se tient un roi guerrier et une reine, Gustave-Adolphe et Elisabeth d'Angleterre. Au fond du chœur sont assis les précurseurs, ceux qui, ébranlant peu à peu l'autorité spirituelle et temporelle de la papauté, ont enfin permis aux peuples de substituer le dogme du libre examen à celui de l'autorité infaillible; ce sont : Wiclef, Geiler de Kaisersberg, qui fut un des plus ardents fustigateurs du clergé de son temps; Jean Weissel, le théologien hollandais; Jean Hus, Pierre Wald, Arnauld de Brescia, Abailard, Savonarole et Tauler, un des plus rudes lutteurs du XIIIe siècle. Devant eux, debout, élevant la Bible allemande entre ses mains, Luther montre à l'humanité le grand précepte : « Aime ton prochain comme toi-même. » L'artiste l'a représenté jeune, vigoureux, plein d'enthousiasme et de foi, tel qu'il devait être à Worms quand il brûla solennellement la bulle. A sa droite se tient Zwingle, à sa gauche Juste Jonas; près de ce dernier, Bugenhagen, le réformateur poméranien, un cahier à la main, se penche vers Jean de Saxe et Jean-Frédéric; derrière ces deux personnages, on aperçoit Albert de Brandebourg et des conseillers des villes hanséatiques. A côté de Zwingle, Calvin, vieux, sec et anguleux, offre la communion à un groupe où l'on reconnaît des Suisses, des huguenots français, Coligny et Maurice de Saxe; au-dessous d'eux se dressent Guillaume d'Orange et Barneveldt.

C'est là le côté religieux et politique de la composition; il est complété par les Anglais célèbres : Essex, Burleigh, Drake, Cranmer et Thomas Moore, qui suivent la reine Elisabeth. Au centre même du tableau, M. Kaulbach a placé les hommes qui représentent ce qu'on pourrait appeler l'alliance de la paix, âmes douces et indulgentes qui ont tout fait pour calmer les esprits, pour amener des concessions mutuelles et pour arriver enfin au compromis satisfaisant de la confession d'Augsbourg. Ce sont Melanchthon, Eberhardt de Thann, qui, conseiller de Saxe, mit à l'apaisement général une ardeur extraordinaire, et, enfin, Ulrich Zase, qui, comme diplomate, fut un des agents les plus actifs de la pacification. Au-dessous d'eux et symbolisant la démocratie intelligente, travailleuse et honnête de l'Allemagne, l'on voit Hans Sachs, le cordonnier poëte, qui fut, comme chacun sait, un des hommes les plus étranges de son temps.

Ce n'est pas tout, car il y a eu à l'époque de la Réformation d'autres hommes que des théologiens, des diplomates et des soldats. Il y a eu un mouvement pacifique qui a bouleversé le monde par ses découvertes dans les lettres, les sciences et les arts. M. Kaulbach s'est gardé de l'oublier et il l'a représenté avec une largeur de pensée extraordinaire. Le premier groupe, placé à la droite du spectateur, comprend les humanistes, les poëtes, les orateurs, les historiens : Jacques Balde, le jésuite poëte; Pétrarque, l'Espagnol Vivès, le philologue Ficin, Pic de La Mirandole, Campanella, Machiavel; à leur tête semblent marcher les deux hommes qu'on appelait de leur vivant les deux yeux de l'Allemagne, Erasme et Reuchlin; puis viennent Shakspeare, Cervantes, le jurisconsulte Dumoulin, le cardinal Krebs, qui changea son nom barbare en celui de Cusa, sa ville natale; près d'eux, voici Ulrich de Hutten, un des ardents promoteurs du protestantisme, et le prédicateur Kuhhom. Au-dessus d'eux, Gutenberg montre avec orgueil la première feuille sortie de sa presse; à ses côtés se tient Laurent Koster, que la Hollande regarde comme l'indiscutable inventeur de l'imprimerie. Ensuite voici les artistes : le graveur Pierre Vischer, Léonard, Raphaël, Michel-Ange et, tout en haut, le premier ou le dernier, Albert Dürer, dont le broyeur de couleurs est M. Kaulbach lui-même. De l'autre côté, à gauche, l'artiste a placé ceux que, faute d'un mot français, nous nommerons les *découvreurs*, ceux qui, en fouillant la nature, ont puissamment aidé l'humanité à se dégager des ténèbres du moyen âge, des fictions dangereuses et des superstitions de la magie. Le plus grand de tous, le plus sombre, car sa vie fut dure, Colomb apparaît, posant sa main enchaînée sur le globe terrestre, auquel il a ajouté un monde; il est, pour ainsi dire, le centre vers lequel se tournent le géographe Behaim, le grammairien Sébastien Munster, Bacon, Harvey, André Vésale, Franck, qui écrivit l'histoire du monde; Paracelse et le botaniste Léonard Fuchs; au-dessus d'eux, Giordano Bruno, Cardan, Tycho-Brahé, Kepler, puis Galilée et enfin Copernic.

Tel est l'ensemble de cette immense composition qui, dans une description écrite, peut paraître confuse, mais où le peintre a répandu une lucidité extraordinaire. La division des groupes est si bien observée, le rayonnement des idées consécutives autour de l'idée mère est si nettement formulé, l'action des personnages est si simple et en même temps si précise, que cet énorme dessin se lit et se comprend d'un coup d'œil; il se passe de commentaire, on peut facilement saisir tout ce que l'auteur a voulu dire. Cette clarté dans l'allégorie positive de l'histoire est une des qualités les plus remarquables de M. Kaulbach; elle suffirait déjà à lui donner un rang enviable parmi les peintres, si son admirable talent de dessinateur n'en faisait le premier artiste de l'Allemagne. C'est beaucoup d'avoir de bonnes idées et de vouloir faire entrer la philosophie historique dans l'art; nous avons eu en France des hommes qui ont tenté cette haute aventure et qui ont échoué dans leur œuvre parce qu'ils n'avaient eu que la conception et qu'ils ne pouvaient, comme M. Kaulbach, exécuter eux-mêmes et d'une façon irréprochable les compositions palingénésiaques qu'ils avaient imaginées. C'est là la véritable originalité et la force réelle de M. Kaulbach; sa main va de pair avec son cerveau; pour lui, l'art est l'expression plastique d'une pensée toujours élevée. Il n'est pas de ceux qui s'imaginent que, pour être artiste, il suffit de rendre un morceau d'étoffe ou de chiffonner un pli de draperie. Son riche clavier, au reste, est loin d'avoir une corde unique; son *Reineke Fuchs* montre les côtés ironiques, railleurs, de son talent multiple, et dans ses illustrations de Gœthe il est arrivé à une émotion profonde, à un sentiment exquis. Quant à sa façon de peindre, elle est un peu sèche, mais elle est précise, franche d'allure et sans mièvrerie; elle tient une sorte de juste milieu entre les empâtements excessifs qui sont le défaut des peintres français de la nouvelle école et la dureté des peintres anglais. On voit qu'entre les mains de l'artiste, la couleur est un moyen et non un but; il rend sa pensée dans un style très-large; c'est tout ce qui lui importe. A ce titre, il restera comme un des grands maîtres de la peinture moderne. Son tableau de la *Réformation* figure aujourd'hui dans un musée de Berlin; on a dit avec juste raison que c'était l'*Ecole d'Athènes* du protestantisme. Le lecteur nous saura gré de lui avoir rappelé cette belle page.

RÉFORMATOIRE adj. (ré-for-ma-toi-re — rad. *réformation*). Qui concerne la réformation des mœurs, des habitudes, de la discipline, etc. ‖ *Collége réformatoire*, Commission chargée, au concile de Constance, de préparer la réformation ecclésiastique.

RÉFORME s. f. (ré-for-me — du préf. *ré*, et de *forme*). Changement opéré dans un but d'amélioration : *La* RÉFORME *des lois, des institutions, des abus. De sages* RÉFORMES. *Des* RÉFORMES *prématurées. La* RÉFORME *du calendrier a été commencée par Jules César. Les* RÉFORMES *dans une législation ne se font pas sans danger, car les hommes ne se plient pas volontiers aux lois nouvelles.* (Machiavel.) *Fatiguons tous les gouvernements pour en arracher des* RÉFORMES *qui les sauvent, et ne les renversons jamais.* (Lacretelle.) *Alexandre Sévère, prince économe et de bon sens, consacra presque tout son règne à des* RÉFORMES. (Chateaub.) *Tous les pays ont besoin de* RÉFORMES *et tous en réclament.* (De Montalembert.) *Lorsqu'une* RÉFORME *est devenue nécessaire et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert.* (Mignet.) *Un nouveau souffle peu à peu se fait sentir : c'est le souffle des* RÉFORMES *et des révolutions.* (Ste-Beuve.) *Les abus ouvrent la barrière aux révolutions, les* RÉFORMES *seules la leur ferment.* (E. de Gir.) *Toute* RÉFORME, *si petite qu'elle soit, doit faire partie d'un plan d'ensemble.* (E. de Gir.) *Le vice de toute* RÉFORME *partielle est de ne pouvoir remédier à un mal sans en faire naître un autre.* (Ledru-Rollin.) *La* RÉFORME *s'opère par la lutte de l'intelligence et de la force.* (Proudh.) *La philosophie ne donne sa confiance qu'aux* RÉFORMES *sorties de la libre volonté des sociétés.* (Proudh.) *En présence d'un relâchement moral comme celui dont nous sommes les témoins, on se figure volontiers que l'œuvre de la réforme sociale consisterait à donner au monde un peu d'honnêteté.* (Renan.) ‖ Se dit particulièrement du retour à la règle ou des changements apportés à une règle trop relâchée dans un ordre religieux ou dans toute autre association : *La* RÉFORME *de Citeaux. Cet industriel a mis la* RÉFORME *dans ses ateliers.*

J'ai vu dans Saint-Denis la *réforme* établie.
BOILEAU.

‖ Amélioration apportée dans le gouvernement d'une maison, surtout au point de vue de la réduction de la dépense : *Il se ruinait, s'il n'avait mis la* RÉFORME *dans son ménage.*

— Correction, amélioration des mœurs, des habitudes, de la conduite : *Il s'est élevé dans l'Eglise une espèce de chrétiens qui couvrent leurs passions sous une apparence de piété et sous un air extérieur de* RÉFORME. (Fléch.) *J'ai renoncé aux vanités du monde et je me suis jeté dans la* RÉFORME. (Regnard.) *Je vieillis; il est temps que je me jette dans la* RÉFORME. (A. Duval.) *C'est la* RÉFORME *de l'amour et de la famille qui doit précéder les autres et qui les rendra possibles.* (Michelet.)

— Politiq. *Réforme électorale*, Changement apporté dans la manière de dresser les listes électorales et dans celle de voter : RÉFORME *électorale. Demander la* RÉFORME. *En* 1848, *on demandait la* RÉFORME *et l'on a eu la révolution.*

— Hist. relig. Changements apportés dans les croyances et la discipline de l'Eglise par les fondateurs des diverses communions protestantes : *La* RÉFORME *religieuse du* XVIe *siècle tendait à introduire quelque chose de froid, de sec, de doctrinaire, de pointilleux dans l'esprit.* (Chateaub.) *La* RÉFORME *est, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre religieux.* (Guizot.) *La* RÉFORME *fut une de ces protestations qui ouvrent une soupape à l'étouffement universel.* (G. Sand.) *La* RÉFORME *a apporté au monde la notion du droit individuel.* (P. Lanfrey.) *Avant l'imprimerie, la* RÉFORME *n'eût été qu'un schisme, l'imprimerie l'a faite révolution.* (V. Hugo.) ‖ Eglise réformée, ensemble des Eglises protestantes ou de leurs doctrines : *Dans la* RÉFORME, *c'est la raison qui devient juge de la foi et du culte.* (St-Marc Girard.) *Strasbourg est une des capitales de la* RÉFORME. (T. Delord.) ‖ *Droit de réforme*, Droit que les princes allemands déclarèrent avoir d'embrasser la réforme protestante.

— Art milit. Déclaration par laquelle on reconnaît qu'un conscrit est hors de service : *Les conseils de révision constatent chaque année les cas croissants de* RÉFORME *militaire.* (E. Texier.) ‖ Licenciement des troupes, réduction à un moindre effectif des hommes sous les armes : *La* RÉFORME *des troupes se fait à la fin de la guerre.* (Acad.) ‖ Se dit également des chevaux que l'on met hors de service : *Mettre des chevaux à la* RÉFORME. *Les chevaux de* RÉFORME *sont vendus aux particuliers.* ‖ Se dit particulièrement des officiers à qui l'on retire leur service actif, tout en leur conservant leur grade et une partie de leur traitement : *Traitement de* RÉFORME. *Demander à être mis à la* RÉFORME. ‖ *Congé de réforme*,

Congé donné à un soldat reconnu impropre au service.

— Administr. Suppression d'employés reconnus impropres ou inutiles au service des bureaux : *On demande depuis longtemps de larges* RÉFORMES *dans les bureaux des ministères. En attendant votre* RÉFORME *définitive, je vous suspends de vos fonctions.* (Scribe.)

— Fin. *Réforme des monnaies*, S'est dit autrefois d'une opération qui consistait à ramener à leur valeur primitive des monnaies dont on avait élevé le prix dans un but fiscal.

— **Syn. Réforme, amendement, correction.** V. AMENDEMENT.

— **Encycl.** Hist. relig. V. PROTESTANTISME.

— Art milit. Le mot *réforme* n'avait pas autrefois le sens que nous lui attribuons aujourd'hui. Il désignait un désarmement, une libération, une refonte qui diminuait l'effectif de certains corps. On a même appelé *réforme* le licenciement d'un régiment. Après toutes les guerres du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe siècle, on renvoyait un grand nombre de soldats avec un écu et leurs vieux habits. C'est ce que l'on appelait les *réformés*. La *réforme* de 1610 fut un amalgame de compagnies dont on augmenta le cadre pour en diminuer le nombre. Depuis les guerres de la Révolution, le mot *réforme* a exprimé l'idée d'une mesure plutôt individuelle que générale. Il n'a plus exprimé une radiation par masses, mais une suspension absolue ou momentanée d'activité de service. Il y a enfin un autre genre de *réforme*, celle des conscrits. Tous les individus qui ne paraissent pas évidemment susceptibles de faire de bons soldats et de supporter les fatigues de la guerre doivent être réformés. « Toute détermination de la part d'un conseil de révision, qui ferait entrer dans le contingent des hommes non évidemment propres à faire un bon service, serait une violation de son mandat et un oubli inexplicable de l'importante mission qui lui est confiée. » (Circulaire du 4 mai 1819.) Il serait trop long d'énumérer ici les nombreuses maladies et les infirmités de nature à mériter des certificats d'exemption. Elles ne sauraient être réunies dans une liste officielle et il est impossible de poser à cet égard des règles absolues. Leur appréciation est laissée aux médecins appelés comme experts dans les conseils de révision. « Ceux-ci, dit une circulaire ministérielle du 2 avril 1862, doivent bien se pénétrer de leur responsabilité; la probité la plus sévère et le sentiment d'humanité qui doivent être les mobiles de leur conduite ne suffiraient pas sans un savoir solide; car s'il est des infirmités visibles à tous les yeux, il en est d'autres en assez grand nombre qui, sous de trompeuses apparences, sont liées à des altérations intimes qu'un praticien exercé peut seul discerner. Or, celles-ci sont ordinairement les plus graves et mettent le sujet dans l'impossibilité de faire un bon service; elles nécessitent de fréquents séjours dans les hôpitaux et souvent font succomber le jeune soldat avant le temps. »

Les médecins experts doivent donc rechercher s'il n'existe pas d'infirmité dont le sujet ignorerait lui-même l'existence ou la gravité, si l'infirmité alléguée est feinte ou réelle et, dans ce dernier cas, si elle est de nature à exempter du service et si elle n'a pas été provoquée. La loi du 21 mars 1832 n'autorisant aucun ajournement, les experts doivent se prononcer immédiatement. Pour le faire en toute connaissance de cause, ils doivent examiner les individus en état de nudité complète. Ils peuvent ainsi constater du premier coup d'œil les vices généraux de conformation dont ils auront à tenir compte. Ils parcourent ensuite les diverses régions du corps pour voir « si rien ne porte obstacle à la liberté et à la plénitude des actes nécessaires à la profession des armes, si aucune partie ne doit souffrir du port des vêtements, de l'armure ou de l'équipement; si, par suite de faiblesse, de disposition morbide ou de maladie existante, la santé et même la vie du sujet ne seraient pas compromises par quelqu'une des circonstances inhérentes à la carrière des armes; enfin, si le sujet n'est pas atteint de quelque infirmité qui, bien qu'elle n'apporte aucun trouble à l'exercice des fonctions, soit de nature à exciter le dégoût parmi les autres, et par là même incompatible avec l'existence en commun des soldats. » (Circulaire ministérielle du 2 avril 1862.)

Le médecin restera juge, enfin, des cas où les individus devront être exemptés pour *faiblesse de constitution*.

La loi punit les jeunes gens qui se rendent volontairement impropres au service militaire et elle porte les mêmes peines contre leurs complices. Si ceux-ci sont des médecins, officiers de santé, chirurgiens ou pharmaciens, ils peuvent être condamnés à un emprisonnement de deux mois à deux ans et à une amende de 200 francs à 1,000 francs. Les médecins experts ne doivent, sous peine d'être punis de la même manière, recevoir aucune gratification, même dans le cas d'une *réforme* justement prononcée. Les chirurgiens militaires, s'il ont été mus par des dons et promesses dans l'exercice de leurs fonctions, peuvent être punis de la destitution, de la prison et de la dégradation militaire; leurs corrupteurs tombent aussi sous le coup des lois.

Réforme catholique de l'Eglise (*Riforma cattolica della Chiesa*), célèbre ouvrage de l'abbé Gioberti, que la mort l'empêcha d'achever et qui a été publié dans ses œuvres posthumes à l'état de fragments. Ce livre, qui a eu une influence considérable sur la marche des idées en Italie, fut écrit à une époque où l'auteur professait les opinions les plus avancées, bien qu'il fût alors sous l'influence d'une intention qui le portait à rentrer momentanément dans la voie des idées théologiques. En voici la substance :

Le christianisme, qui, dit Gioberti, est essentiellement progressiste, a été retardé par trois causes : 1° la corruption de l'empire romain; les traces de cette corruption, passée dans le christianisme, sont visibles depuis Constantin, surtout dans le clergé d'Orient; de là les hérésies de l'arianisme, des nestoriens, des eutychiens, etc., dans lesquels la dégénérescence de l'empire se manifeste; 2° la corruption extérieure, apportée par les barbares, au moyen âge; 3° la corruption propre des chrétiens. Cette troisième cause de barbarie est continuelle, universelle et durera autant que le monde actuel.

Ces trois germes de barbarie ont engendré tous les défauts humains du christianisme et du catholicisme et amené le cours variable, incertain, défectueux de ses progrès dans la science, dans la politique, dans la hiérarchie, etc.

La réforme catholique consiste à supprimer les désordres actuels de l'Eglise, qui sont :

1° La puissance temporelle du pape, inutile, nuisible.

2° L'ignorance d'un grand nombre de prêtres; les connaissances insuffisantes et disproportionnées de tous. La théologie est en retard de plusieurs siècles. Chose énorme, que le prêtre ne soit pas en mesure de défendre et de prouver la vérité de la religion qu'il professe.

3° Le défaut de liberté modérée chez les prêtres et les évêques. Dépendance excessive des prêtres.

4° Le jésuitisme qui domine dans la science, dans le culte, dans la discipline, etc., fait de la religion une ennemie de la civilisation.

5° L'absence d'une forte et sage propagande intérieure contre les rationalistes, les hérétiques, etc., extérieure contre les infidèles.

6° Le célibat dans les pays chauds, où il est impraticable.

7° L'oisiveté d'un grand nombre de clercs : institutions et occupations inutiles, chanoines, bréviaires, chœur. Pratiques religieuses surannées et inutiles.

8° Le manque d'une éducation forte et civile chez les prêtres. Séminaires.

9° Vénalité et mesquinerie du culte. Enterrements, etc. Lois du maigre, du jeûne, etc.

Les remèdes à tant de maux doivent venir les uns du pouvoir, les autres des citoyens. Parmi les premiers, les uns dépendent de l'Eglise, les autres de l'Etat, d'autres enfin à la fois de l'Eglise et de l'Etat :

1° Enlever au pape le pouvoir temporel et ne lui laisser que Rome; ce qui peut être accompli par les Etats catholiques ou même seulement par l'union des Etats italiens.

2° Fondation d'athénées ecclésiastiques; l'instruction supérieure donnée par les évêques et par les Etats. Diviser les prêtres en deux classes : les doctes et les travailleurs. Réforme de la théologie; abolition de la scolastique. Ne choisir les évêques que parmi des hommes supérieurs par l'intelligence et très-savants.

3° Garanties légales et liberté assurées à toutes les classes d'ecclésiastiques.

4° Abolition des jésuites.

5° Concours des Etats aux dépenses pour la propagande extérieure. Quant à la propagande intérieure, exciter l'émulation et donner les premiers grades du sacerdoce à ceux qui ont écrit des ouvrages remarquables et célèbres.

6° Deux classes de prêtres, les célibataires et les mariés.

7° Réforme radicale du monachisme. Abolition des prêtres inutiles et des chanoines tels qu'ils sont. Ramener le canonicat à son principe. Abolir toutes les pratiques qui font perdre du temps.

8° Concours de l'Etat dans l'éducation et l'instruction des clercs.

9° Réforme légale, disciplinaire, somptuaire.

Toutes ces réformes sont-elles possibles? Oui, grâce à la marche en avant de la société. Autrement le catholicisme ne serait pas immortel.

Comment les citoyens doivent-ils coopérer aux réformes? En écrivant.

Telle est l'analyse de cet ouvrage remarquable d'un prêtre qui, à la vérité, était déjà excommunié; on y retrouve, dans le ton essentiellement dogmatique dont Gioberti a exprimé ses opinions les plus avancées, quelque chose qui rappelle le style et la tournure d'esprit du séminariste. Et combien sa polémique ardente ne diffère-t-elle pas de celle de Rosmini dans les *Cinq plaies de l'Eglise*. Chez ce dernier, nulle trace de cet esprit d'indépendance qui se retire sans scrupule du service de l'autel; au contraire, une douceur, une humilité toutes évangéliques; tandis que Gioberti, esprit erratique, s'élance, au mépris des restrictions timides et avec une ardeur fougueuse, dans les régions de la polémique.

Réforme (LA), par Michelet (1855, in-8°). Cet ouvrage forme le tome VIII de l'*Histoire de France* du même auteur; mais, à partir des temps modernes, chaque volume est publié sous un titre distinct et agencé de manière à former un tout complet. Les parties capitales du livre sont celles où Michelet étudie à fond Luther, celles où il met en scène François Ier et ses grossières amours, sa narration de l'épouvantable guerre des Vaudois, enfin, l'intéressant chapitre où il apprécie d'une manière neuve et originale le génie littéraire et le rôle philosophique de Rabelais.

Michelet fait habilement ressortir les caractères de la Réforme de Luther et insiste sur ce point digne d'attention, que le grand résultat de la prédication de Luther et sa plus belle victoire furent la reconstruction du foyer domestique, l'établissement de la vraie famille naturelle. « Or, ajoute-t-il, la pierre du foyer, c'est la base de tout : toute la vie est bâtie dessus. Où le foyer branle, tout branle; où la famille est faible et désunie, l'Etat n'a pas d'assiette; il la cherche et, comme un malade, se tourne et se retourne dans son lit, sans être mieux. » Comment Luther arriva-t-il à un tel résultat? En supprimant la confession et en éliminant de la famille le directeur, ce dangereux tiers qui fait de la famille « la discorde arrangée par la loi, le divorce organisé, le foyer équivoque et suspendu en l'air. » Puis pour directeur, c'est la Bible qu'il donne. « Il vous met dans la main un livre au lieu d'un homme. « Ne me croyez pas, dit-il. Qui est Luther? » Que m'importe Luther? Périsse Luther et » que Dieu vive. Prenez ceci, lisez. » Ajoutons qu'au sujet de cette question de la famille Michelet fait bonne justice de l'ignorance de ceux qui répètent gravement : le catholicisme réunit, le protestantisme divise. « Eh! pauvres gens! leur répond-il, étudiez donc un peu; observez, voyez. Regardez-moi le soir la famille protestante unie dans la lecture commune. Observez cette femme, comme elle écoute le touchant commentaire, la pieuse réflexion du mari! comme tous deux sentent et comprennent d'un même cœur! Leur profonde unité imprime au cœur de l'enfant une autre Bible encore. Il n'oubliera jamais le regard attendri dont sa mère surprit l'esprit saint dans les yeux émus de son père. Voilà la tradition forte. Il y a un peu loin de cela à la tradition scolastique donnée par l'homme officiel à un enfant distrait qui ne comprend guère et ne retiendra pas! »

Jusqu'ici, la période de trente-deux ans embrassée dans ce volume (1515-1547) n'était qu'imparfaitement connue. Grâce à des documents nouveaux ou à un habile choix parmi les matériaux jusque-là jetés pêle-mêle à côté les uns des autres, Michelet jette un jour inattendu sur certains points controversés. Par exemple, le connétable de Bourbon eut-il ou n'eut-il pas un traité écrit avec Charles-Quint? Les avis étaient partagés. Quelle fut pendant la captivité de Madrid la flottante politique de la régence de Duprat, le conseiller de François Ier? On ne le savait pas davantage. La même incertitude existait en ce qui concerne les premières causes des rapports secrets du roi avec le sultan. L'histoire de la cour, de ses mœurs et de celles du prince ne se trouvait nulle part exacte. Une autre question demeurée longtemps non résolue, et pourtant d'une importance capitale, était de savoir à quelles causes attribuer la crise de 1538, qui changea subitement la politique française et la fit définitivement catholique, rétrograde et, pour ainsi dire, espagnole. C'est, en d'autres termes, le gouvernement nouveau de Montmorency et des cardinaux de Tournon, de Lorraine, on peut dire l'éclipse de François Ier, sa mort anticipée et déjà l'avénement de la petite cour de Henri II. Sur tous ces points, Michelet ne laisse plus subsister aucun doute et les solutions qu'il indique ne sauraient être suspectes, appuyées qu'elles se présentent sur des documents authentiques et irréfutables. Tels sont les *Papiers de Granvelle*, les pièces intitulées *Captivité de François Ier*, les rapports des envoyés vénitiens et les chroniques de Bonnivard, du syndic Balard, de Froment, et autres autorités dignes de foi.

La partie consacrée à l'histoire artistique et littéraire de cette période est fort remarquable. Michelet peint François Ier, sur le retour et déjà bien gâté par la maladie, attirant à Fontainebleau, dont il a fait sa résidence habituelle, les maîtres italiens qui initièrent l'art français au grand mouvement de la Renaissance. Quant au portrait qu'il fait du monarque à son déclin, il est d'une horrible réalité. Michelet nous montre « le triste galant, flétri, balbutiant des phrases embrouillées, signant sans lire l'ordre de détruire les vaudois. Dès 1535, il parle difficilement; il a déjà perdu la luette par la maladie; souffrant et morose, il va chercher un peu de gaieté sous le soleil de Fontainebleau. Réduit à ne plus jouir que par les yeux, il lit Rabelais ou regarde les bacchanales que Rosso peint sur ses murailles. »

Réforme sociale en France (LA), par M. Le Play (Paris, 1864, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, un des plus considérables qu'on ait publiés en France depuis longtemps, a déjà eu un grand nombre d'éditions.

L'auteur a pris pour épigraphe ces paroles de Descartes (*Discours sur la méthode*) : « Je passay ma jeunesse à voyager... J'avois tousjours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vray d'avec le faux pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie. » La *Réforme sociale* est, en effet, le résultat des travaux et des observations de toute une vie consacrée à l'étude.

Le cadre du livre est immense, il embrasse la vie sociale tout entière; c'est un cours de philosophie politique, où les institutions, les mœurs et les coutumes de chaque peuple sont comparées, analysées, soumises à une enquête minutieuse. Ce travail a de plus un intérêt rare : il conclut. La plupart des économistes et des philosophes dissertent, étudient, manifestent leurs tendances ou leurs antipathies, mais ne sortent pas du domaine de la théorie pure. Chez M. Le Play, la science a un but; il entreprend d'analyser l'état social de l'Europe au XIXe siècle, afin d'en tirer des conclusions applicables aux institutions de notre pays. Quelque sentiment qu'on éprouve devant les mesures qu'il propose, on est obligé d'en reconnaître la gravité et on ne saurait se dispenser d'examiner les motifs qu'il invoque à l'appui de son dire. Ces mesures sont de deux sortes, politiques et civiles. Au point de vue politique, l'auteur est de l'école libérale à la manière anglaise; au XVIIIe siècle, on aurait dit de l'école de Montesquieu. Il a fait une étude approfondie et sur les lieux de la constitution politique de l'Angleterre et il professe pour elle une admiration non dissimulée.

L'Angleterre est donc, dans la pensée de M. Le Play, une des trois nations qui sont le plus en progrès, le pays où l'on rencontre le plus d'idées justes et le moins de préjugés. La constitution anglaise est un type vers lequel tendent aujourd'hui les nations européennes. Elle est supérieure aux autres nations du continent par la liberté civile et politique, par les institutions du gouvernement local et du gouvernement central, par l'esprit de tolérance, par l'aptitude à conjurer la corruption et à provoquer des réformes. Elle n'est inférieure aux autres pays que par l'absence de paysans propriétaires et par l'esprit d'individualisme trop exclusif, qui se manifeste au foyer domestique et dans ses rapports avec les étrangers; mais, en Angleterre, il n'y a point dans la société de classes ennemies comme en France, où l'antagonisme social démontre l'urgence d'une réforme. Cet antagonisme existe dans les moindres fractions du corps social; il sévit dans la vie privée, comme dans la vie publique. Il a été produit d'abord par la corruption et l'intolérance des classes dirigeantes de l'ancien régime; il s'est développé depuis par le scepticisme, le partage forcé. C'est un des points sur lesquels l'auteur insiste, et une des conclusions de son livre consiste à demander l'établissement de la liberté de tester, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'accroissement de la population. Cet antagonisme, dit M. Le Play, s'est développé par le scepticisme, le partage forcé, par l'éducation de la jeunesse dans les familles instables, par l'abandon du patronage, par le monopole et la mauvaise concurrence, par les tendances exclusives du gouvernement de la Restauration qui favorisait la classe nobiliaire au détriment des autres, de la monarchie de Juillet qui favorisait les classes bourgeoises, de la République qui favorisait les classes populaires au détriment des classes supérieures. L'antagonisme social s'est aussi développé chez nous par les envahissements de la bureaucratie et la résistance qu'elle oppose aux réformes, par les fausses doctrines sociales, par les révolutions. Il ne peut disparaître que par l'extinction des vices qui l'ont créé et en particulier par le développement de l'esprit de tolérance.

Les opinions politiques de M. Le Play ne diffèrent en un grand nombre de points de celles de l'école dite libérale que parce qu'elles sont motivées. Ses opinions sur les côtés purement civils de nos institutions et de nos mœurs sont le fond même de son livre et lui sont presque personnelles. Par exemple, tous nos codes sont à refaire. Ils ont été promulgués sous l'influence de préoccupations momentanées. Le sentiment de Napoleon Ier était qu'une législation devait être nécessairement l'œuvre du temps, c'est-à-dire des mœurs. Et puis des codes ne sauraient résumer utilement une constitution sociale. Les Anglais n'en veulent pas, parce qu'ils les considerent comme incompatibles avec les complications de la vie moderne. En France, ils ont de plus contribué à détruire l'esprit de tradition et créent sans cesse des obstacles aux innovations légitimes.

Nous avons dit tout à l'heure un mot du sentiment de M. Le Play relativement aux successions. C'est un point de l'ouvrage sur lequel il est nécessaire d'insister. « C'est surtout, dit-il, le rapprochement du vice et de la richesse qui a provoqué en France le régime actuel, c'est-à-dire l'abolition presque complète de la conservation forcée. L'opinion publique a accepté avec faveur l'existence d'une classe privilégiée tant que celle-ci s'est élevée au-dessus des autres par ses sentiments d'honneur et de devoir; elle l'a condamnée à la fin du XVIIIe siècle, lorsque cette classe était devenue pour la société entière une cause de scandale. Sous cette im-

pression, la France ne s'est pas bornée, selon l'exemple des autres peuples, à restreindre graduellement un régime qui, après avoir fait sa grandeur dans le passé, ne pouvait se concilier avec les besoins du régime moderne; elle l'a brusquement brisé dans les circonstances que je rappellerai plus loin. L'opinion ne la repousse pas avec les convictions réfléchies que *donne le choix* d'un meilleur système social, mais avec l'ardeur emportée que *propagent les passions politiques*. Elle croit devoir favoriser la tendance qui porte chez nous *beaucoup d'esprits à détruire* les grandes situations privées dans le but d'élever les petites. Elle *se persuade enfin que ce* but est désirable et qu'il peut être obtenu par le régime inauguré *en France depuis 1793*... Aucun régime de succession considéré dans son *essence* même n'est propre à une classe spéciale de la société; aucun *d'eux non plus* ne favorise une classse aux dépens d'une autre. Il y a *de* bons ou de mauvais régimes qui facilitent ou entravent l'essor de la société; mais le bien ou le *mal agissent* également sur toutes les classes soumises à un régime donné dans des *conditions* de *droit* commun. Aucun régime de succession ne saurait donc être rattaché à l'une des deux *tendances* auxquelles une polémique *peu judicieuse* donne mal à propos quelque consistance en les appelant aristocratique *ou démocratique*. Le seul moyen qu'ait un gouvernement de traiter inégalement *deux classes* de la société à propos des successions est de les soumettre à deux régimes *différents*. *C'est* dans l'ignorance de ces faits qu'a surtout consisté l'erreur de 1793. »

Jadis, dans l'Ile-de-France et l'Orléanais, la conservation forcée était à l'usage des nobles et le partage forcé à l'usage des bourgeois et des manants. Ce système favorisait évidemment les classes *nobles et constituait* une violation de la justice distributive. Aussi le droit d'aînesse était-il abhorré à *Paris* et dans l'Orléanais, mais non, suivant M. Le Play, en Normandie et dans les *provinces du* centre et du midi, où la transmission des biens ruraux aux aînés *de chaque famille* était d'usage commun parmi les paysans et dans la bourgeoisie comme dans la *noblesse*. *Il* n'impliquait aux yeux de *personne l'idée de* caste ou de privilége. Cette pratique aurait eu, d'après l'auteur, un *caractère éminemment* social et conservateur. En 1789, si on avait consulté les représentants de ces provinces animés de l'esprit de leurs commettants, on aurait imposé le partage forcé à la noblesse pour la détruire, et aux paysans la conservation forcée.

M. Le Play cite l'Angleterre, où, quand on voulut détruire en Irlande la propriété catholique, on établit que « toute propriété dont un papiste est ou sera en possession sera de la nature du *gavelkind*, régime de partage égal entre les mâles pratiqué par les Saxons, conservé comme loi *ab intestat* dans quelques districts de l'Irlande, du pays de Galles, du comté de Kent, etc.; l'héritage en sera attribué à tous les fils de ce papiste par portions égales et ne passera pas à l'aîné de ses fils... Mais si le fils aîné de ce papiste est protestant, la propriété lui sera transmise conformément à la loi commune du royaume. » Les hommes d'Etat anglais étaient sûrs par ce moyen, dit Burke, d'anéantir dans l'espace de deux générations les grandes familles, si considérées qu'elles fussent, et de les empêcher de se relever, même par leur industrie et leur intelligence, parce que la loi du partage forcé les empêcherait de conserver aucune propriété. Aujourd'hui même, il n'y a en Angleterre ni un homme d'Etat, ni un écrivain de mérite qui ne continue de penser comme Burke. Il paraît qu'en 1815 l'Angleterre aurait voulu nous enlever nos frontières historiques et que, ne l'ayant pu obtenir, un de ses plénipotentiaires se consola en disant : « Après tout, leur régime de succession sert suffisamment à nos intérêts. » La Russie, pour détruire sa noblesse au profit du czarisme, lui a imposé le partage forcé des titres et des propriétés rurales.

La liberté testamentaire est, comme on le voit, le côté principal du livre de M. Le Play. C'en est aussi le côté pratique; à lui seul, il transformerait la société dans l'espace d'un siècle. Mais serait-ce pour son bien?

Ce n'est pas que l'auteur de la *Réforme sociale* n'ait d'autres visées qu'une simple retouche à faire au code civil. Comme nous l'avons déjà dit, il étudie la société d'ensemble, traite de l'Etat, de la religion, du gouvernement et des clergés, du tempérament moral de l'homme comme de son bien-être physique. Il contient aussi des monographies de chaque condition sociale, du plus puissant intérêt. M. Le Play a, sur ces objets divers, des sentiments qui diffèrent souvent de ceux qui ont cours, mais n'en sont pas moins dignes d'être connus même de ceux qui ne sont pas destinés, par leur éducation ou la place qu'ils tiennent, à les partager. Il n'y a pas jusqu'aux professions libérales, qui ne préoccupent l'auteur de la *Réforme sociale*. Les familles souches étant son type de civilisation, il constate avec regret que les professions libérales ne se prêtent que dans certains cas à leur établissement. De plus, elles résistent mal à la corruption et s'y prêtent dans certains cas. Les peuples libres *et prospères* leur accordent une faible part dans le gouvernement, attendu qu'elles *ne fournissent en général* qu'un faible secours pour la vérification des principes sociaux. M. Le Play les classe d'après la résistance qu'elles *opposent* à la *corruption*. « Ce classement, dit-il, est justifié dans ses termes généraux par l'Evangile, qui insiste à plusieurs reprises sur la difficulté que trouvent les riches à mériter la vie éternelle; il est d'accord, en outre, avec le sentiment public qui classe les nations vieillies, où une civilisation raffinée développe outre mesure les professions libérales, au-dessous des nations jeunes formées d'éléments plus simples et adonnées surtout à la pratique des arts usuels. Cette vérité n'est pas toujours aperçue des classes lettrées; elle est, au contraire, généralement sentie par les familles patriarcales de l'Orient, qui ne peuvent prospérer qu'en résistant à la corruption. C'est en ce sens que j'ai entendu dire aux pêcheurs de la mer d'Azov : « C'est par la tête que pourrit le poisson. »

L'auteur note pour mémoire les architectes, ingénieurs, etc., qui commencent la transition entre les professions en général et les professions libérales. Il met au premier rang, parmi les professions libérales, celle de l'homme de guerre (officier). Il est vrai qu'il le considère comme non soumis « au triste régime des garnisons. » Il n'est pas près de disparaître de la civilisation, comme certains publicistes le prétendent étourdiment. Viennent ensuite les personnes vouées à l'enseignement supérieur des lettres, des sciences et des arts, puis les gens de lettres et les artistes. Les uns cherchent le vrai, les autres le beau; tous ont une mission.

Malheureusement ils abusent. « Ne trouvant, ni dans leur sujet ni dans leur méthode, le moyen de résister sûrement à de funestes influences, des hommes éminents s'appliquent parfois à propager le mal et l'erreur. D'autres, que leur médiocrité rendrait indignes de figurer parmi eux, parviennent cependant à se créer une renommée en flattant les mauvaises passions de leurs contemporains. Et c'est ainsi qu'aux mauvaises époques se forme peu à peu une classe plus corrompue, plus dangereuse que celle dont elle exploite les vices. »

La série continue par l'avocat, le médecin et le prêtre, pour arriver jusqu'au fonctionnaire et à l'homme d'Etat. Sur tous ces points, M. Le Play émet des idées qui méritent certainement d'être étudiées.

Réforme (LA), journal politique, publié de 1843 à 1851. Inspirée par Ledru-Rollin et rédigée par F. Flocon, la *Réforme* prit, sous le gouvernement de Juillet, une attitude plus accentuée que celle du *National*. Elle représenta la gauche extrême, la révolution démocratique; elle voulait refaire la première République, oubliant qu'on ne refait jamais le passé. Cette erreur fondamentale indiquait une pénurie d'idées et de vues politiques dont la possession eût été bien nécessaire au lendemain de 1848. Au reste, le parti qu'on peut appeler encore le parti jacobin a toujours eu le tort grave, même au seul point de vue de ses intérêts, de voir dans les institutions politiques un mécanisme artificiel, au lieu d'y chercher ce qui doit s'y trouver nécessairement, un organisme vivant. La *Réforme* n'exerça qu'une influence restreinte sur l'opinion. Pour la mettre en évidence, il fallut la révolution du 24 février, qui porta au pouvoir Ledru-Rollin et Flocon. Par suite de ce revirement de fortune, elle eut un certain cachet officiel, une certaine autorité au milieu de la mêlée de journaux qui étaient sortis de dessous chaque pavé. Un des anciens rédacteurs de la *Réforme*, Ch. Ribeyrolles, écrivain de noble famille qui avait démocratisé son nom et la tenue de sa personne, dirigea la feuille républicaine, à laquelle collaboraient Et. Arago, P. Joigneaux, Aug. Billiard, J. Benoît, Et. Enault, etc. Les principaux articles de Ch. Ribeyrolles (mort depuis au Brésil) mériteraient d'être recueillis; ils sont écrits avec une vigueur incomparable. Sous la monarchie de Juillet, la *Réforme* n'avait touché qu'incidemment au socialisme, laissant tout au plus entrevoir une révolution du prolétariat, du travail et de la propriété. Les événements de 1848 l'engagèrent plus en avant dans les questions sociales, sans l'amener cependant à préconiser un système bien défini. Son rôle fut essentiellement polémique; elle ne cessa de ferrailler contre les coryphées de la réaction, M. Thiers entre autres, dont les *reins* furent *labourés* par le stylet de Ribeyrolles. Suspendue par arrêté du pouvoir exécutif du 16 juin, la *Réforme* subit plusieurs condamnations en la personne de ses gérants, dans les années 1848, 1849, 1850. Le coup d'Etat de 1851 mit fin à son existence. En dernier lieu, depuis la retraite de Ribeyrolles, qui s'était compromis dans l'échauffourée du Conservatoire des arts et métiers, le journal était passé entre les mains de Lamennais, dans lesquelles il se mourait de consomption.

RÉFORMÉ, ÉE (ré-for-mé) part. passé du v. Réformer. Corrigé, amélioré : *Des abus* RÉFORMÉS. *Un ordre religieux* RÉFORMÉ.

— Mis à la réforme, retiré du service actif : *Conscrit* RÉFORMÉ. *Officiers* RÉFORMÉS. *Chevaux* RÉFORMÉS. *Il se trouva brusquement* RÉFORMÉ *et retranché du service.* (Ste-Beuve.)

— Hist. relig. *Religion réformée, Culte réformé*, Titre que se donne l'Eglise protestante. ‖ *Religion, culte prétendus réformés*, Titre que lui donnent les catholiques.

— **s. m.** Protestant : *Henri IV fut longtemps le chef des* RÉFORMÉS. (Mme de Staël.) ‖ Les catholiques disent PRÉTENDU RÉFORMÉ. ‖ Religieux appartenant à un ordre réformé.

Réformés de France (HISTOIRE DES ASSEMBLÉES POLITIQUES DES), par L. Anquez (Paris, chez Aug. Durand, 1859, 1 vol. in-8°). Ce livre a pour objet de retracer l'histoire des assemblées politiques des réformés de France pendant la période qui s'étend de 1573 à 1622. Lorsque les réformés de la province apprirent le massacre de la Saint-Barthélemy, ils prirent aussitôt des mesures pour défendre leur sécurité et la liberté de leur conscience. Dès le mois d'août 1573, une assemblée politique se réunit à Montauban, qui divisa la France en deux généralités, et l'assemblée de Millau (décembre 1573) étendit à toute la France le règlement de Montauban et compléta l'organisation politique des réformés. Ce gouvernement fut fondé sur le modèle du gouvernement ecclésiastique. De même qu'il y avait des consistoires, des colloques, des synodes provinciaux et des synodes nationaux, on créa des conseils provinciaux, des assemblées provinciales, des assemblées de cercle et des assemblées générales. Devançant sur ce point leur époque, les réformés ne tinrent pas compte de l'ancienne division en trois classes, mais ils voulurent que les délégués fussent élus par leurs coreligionnaires sans distinction de noblesse ou de roture, pourvu qu'ils fussent « les plus propres et les plus capables, » et ils leur reconnurent le droit de décider souverainement, à la majorité des suffrages, ce qui intéressait la cause. Mais, s'ils ont ainsi découvert et pratiqué quelques-unes des conditions du véritable régime représentatif, ils n'ont pas eu en vue de changer dans l'avenir le droit politique et les rapports du pouvoir royal avec le peuple. Leur but, en instituant ces assemblées politiques, a été, d'un côté, d'organiser leur parti, de l'autre d'entamer des négociations pour obtenir la liberté de conscience. Sentant qu'ils seraient impuissants s'ils restaient isolés, ils ont rassemblé toutes leurs forces, et les assemblées politiques ont donné aux protestants une circonscription territoriale, un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif, une administration des finances et une administration de la justice en dehors de ceux du pays; mis hors l'Etat, les réformés en ont fondé un autre au milieu de celui qui subsistait. Cette organisation se maintint aussi longtemps que les édits portés contre les protestants ne furent pas révoqués, aussi longtemps qu'il fallut combattre pour la liberté de conscience. C'est là le but que poursuivirent les assemblées politiques de 1573 à 1622. Et la preuve qu'ils ne travaillaient point dans des vues politiques, c'est qu'aussitôt après la nomination de Henri IV toute leur organisation fut supprimée. Mais comme le roi tardait trop à satisfaire à leurs réclamations, « ils se remirent en leur distinction. » L'édit de Nantes, promulgué le 13 avril 1598, reçut presque aussitôt des restrictions, à la requête du clergé et des parlements. Les assemblées politiques protestèrent alors pour obtenir le rétablissement intégral des clauses qui leur avaient été consenties dans la première rédaction de l'édit.

Cependant M. Anquez constate que les assemblées politiques s'engagèrent plus d'une fois dans des questions qui ne concernaient pas directement la religion. Ainsi, en 1612, ils prirent parti pour le duc de Rohan contre Marie de Médicis; en 1615, ils s'associèrent à la révolte du prince de Condé; en 1617, ils se déclarèrent en faveur des Béarnais dans le conflit relatif aux biens ecclésiastiques et aux priviléges du Béarn, et, en 1612, voyant l'édit violé, les délégués appelèrent les Eglises aux armes. C'est alors que parut « l'ordre et règlement général de milices et de finances pour les Eglises réformées de France et la souveraineté de Béarn, » que les catholiques ont appelé la loi fondamentale de la république des prétendus réformés. Les protestants, cependant, tout en organisant la guerre, protestent qu'ils veulent demeurer « sous la très-humble sujétion du roi. » On sait comment se termina cette révolte; le traité de Montpellier, signé en octobre 1622, restreignit encore les articles de 1598.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Anquez tous ceux qui voudront connaître l'histoire de cette période. L'auteur a consulté les documents originaux, les actes des assemblées politiques, et les a cités ou longuement analysés. C'est un ouvrage impartial et d'un grand intérêt.

Réformés de France (UN NOUVEAU CHAPITRE DE L'HISTOIRE POLITIQUE DES), par L. Anquez (Paris, Durand, 1865, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage fait suite à l'*Histoire des assemblées politiques des réformés de France de* 1573 *à* 1622. Il embrasse une période beaucoup moins considérable et va de 1621 à 1626. A cette époque, il s'agit de conserver ou de recouvrer les garanties de l'édit de Nantes. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. La partie de la noblesse qui jusqu'alors était restée fidèle au protestantisme se retire peu à peu ou perd son influence à mesure que le pouvoir royal s'affermit, en sorte que les intérêts de la cause réformée sont laissés entre les mains de la bourgeoisie, d'un côté, et du peuple, de l'autre, qui, n'ayant ni la même instruction ni le même tempérament, diffèrent de projets et de tendances.

M. Anquez a parfaitement montré les effets que ce changement de situation devait amener. Nous n'avons pas seulement ici l'histoire extérieure, mais encore la vie intérieure du protestantisme. Les causes réelles du *mouvement* des esprits et des événements qui en furent la suite sont prises en quelque *sorte sur le fait*. En consultant les documents qu'on avait jusqu'ici trop négligés, il a pu se bien rendre compte de l'état intellectuel et moral du peuple protestant et, par conséquent, de ses actes.

Nous n'avons plus à ce moment l'unanimité *de sentiment* que l'on rencontrait parmi les réformés durant les années précédentes. Il y a désormais deux partis, le parti de la guerre, *de la résistance* à main armée, et le parti de la modération et de la paix. Ceux-ci voulaient montrer au pouvoir royal par leur longanimité et leur patience qu'ils n'étaient point des rebelles, et ils espéraient arriver ainsi à la liberté de conscience. Les autres, moins oublieux du passé, ne voyaient de salut que dans la résistance et, défiants vis-à-vis de la royauté aux *bonnes intentions de laquelle ils ne croyaient* guère, ils estimaient que désarmer c'était se livrer à l'ennemi. La bourgeoisie était dans un camp, le peuple dans l'autre. L'édit de Nantes avait, en effet, satisfait ou à peu près les bourgeois. Ils n'aspiraient qu'au repos et désiraient la tranquillité pour travailler à leur bien-être et s'occuper de leurs intérêts. Le peuple, au contraire, impatient de toute restriction mise à la liberté de conscience, préférait à la voie lente et *incertaine des négociations* l'appel aux armes.

Ce parti l'emporta plus d'une fois et M. Anquez rejette sur lui la responsabilité des malheurs qui *fondirent* plus tard sur le protestantisme français. Mais, comme le fait observer *M. Nicolas*, leur désintéressement est leur excuse et on comprend qu'ils n'aient pas eu *confiance dans* les avis des modérés, lorsqu'on en voit tant passer au catholicisme, *faire le saut*, comme on disait alors. Plus d'une fois, les pasteurs se rangèrent à l'avis du peuple, *bien qu'il soit vrai de dire en général*, avec *M.* Anquez, qu'ils ont tenu, depuis la paix de Montpellier jusqu'à l'édit de grâce d'Alais, la même conduite que la bourgeoisie. Il est certain, en effet, que la bourgeoisie, malgré les défections et les *apostasies* de plusieurs de ses membres, était attachée à la cause protestante. *Mais les violences* auxquelles le parti populaire se portait contre les *modérés, comme à Nîmes vis-à-vis* du jurisconsulte Ruhmance, *ou à Montauban* vis-à-vis du professeur Cameron, les effrayaient à tel point que, *dans l'ordre politique*, ils ne voyaient de salut que dans le triomphe de la *monarchie*. *Voilà pourquoi* ils se résignaient à la soumission, d'autant plus facilement qu'ils la *regardaient comme* le plus sûr moyen d'obtenir la liberté de conscience. Mais il faut bien le *reconnaître*, les deux partis se trompaient; l'un, en ne comprenant pas que la *résistance, possible à une* époque d'anarchie, ne l'était *plus depuis* l'affermissement de la royauté; l'autre, en supposant que la tolérance *pourrait être admise* dans un pays où les principes catholiques dominaient et où le clergé jouissait de la plus haute influence. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ceux qui avaient voulu la *paix tout comme* ceux qui avaient voulu la guerre subirent bientôt la même oppression. *Après la prise* de La Rochelle, Richelieu fut assez habile politique pour *ne pas inquiéter les protestants*; mais, soixante ans plus tard, on n'eut ni les mêmes retenues ni les mêmes scrupules et l'édit de Nantes *fut révoqué*, *l'édit* de Nantes qui s'intitulait perpétuel. Triste conséquence d'un régime où la *liberté et* les droits des citoyens sont remis entre les mains d'un seul!

REFORMER v. a. ou tr. (re-for-mé — du préf. *re*, et de *former*). Former de nouveau; refaire ce qui s'était défait, réunir ce qui s'était dispersé : REFORMER *les rangs*. REFORMER *un régiment licencié*.

Se reformer v. pr. Etre *reformé, formé* de nouveau : *Cet abcès* SE REFORME *après avoir été ouvert. L'orage s'était dissipé, mais il commence à* SE REFORMER.

> L'univers *se reforme* encore
> Dans les abîmes du chaos.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Art milit. Se rallier, former de nouveau ses rangs : *Le bataillon ébranlé* SE REFORMA *sous le feu même de l'ennemi*.

RÉFORMER v. a. *ou tr.* (*ré-for-mé* — du latin *reformare*, de *re*, préfixe itératif, et de *formare*, former, proprement former une deuxième fois, rétablir dans l'ancienne forme, rectifier). Améliorer, modifier, changer pour mieux faire : *Corneille* A RÉFORMÉ *la scène tragique et la scène comique.* (Volt.) *Les juges furent dans la douloureuse nécessité de* RÉFORMER *leur arrêt*. (Volt.) *D'autres améliorations viendront un jour* RÉFORMER *la Réforme*. (B. Const.) *On devrait toujours laisser dans la loi un moyen de* RÉFORMER *la loi même*. (Lamenn.) *Il y a des gouvernements si mauvais, si inhabiles, qu'ils ne se laissent* RÉFORMER *par aucun péril*. (Guizot.) *On ne* RÉFORME *que ce qu'on domine* (Lamart.) *La méthode de jouer de la harpe était encore dans l'enfance*, *Mme de Genlis en* RÉFORMA *et en perfectionna*

le doigter. (Ste-Beuve.) *Autre chose est d'écrire pour renverser l'Etat ou bien pour le* RÉFORMER. (J. Simon.) *Toutes les fois que les grammairiens ont essayé de dessein prémédité de* RÉFORMER *une langue, ils n'ont réussi qu'à la rendre lourde, sans expression et souvent moins logique que le plus humble patois.* (Renan.)

> Voulant *réformer* tout, nous avons tout perdu.
> VOLTAIRE.

> Chacun a débité ses maximes frivoles,
> Corrigé la police et *réformé* l'Etat.
> BOILEAU.

‖ Supprimer ce qui était nuisible : RÉFORMER *les abus.* RÉFORMER *les vices. Les hommes ne songent à* RÉFORMER *les abus que quand ils deviennent importants et dangereux.* (Volt.) *Les rois découragent ceux dont ils devraient se servir pour* RÉFORMER *les abus.* (La Rochefoucauld-Doud.) ‖ Diminuer ou retrancher ce qui était excessif ou superflu : RÉFORMER *sa maison.* RÉFORMER *le luxe. Il* RÉFORMA *son train de maison, vendit ses équipages, aliéna ses propriétés pour payer ses dettes.* (Ad. Paul.)

> A-t-on par quelque édit *réformé* la cuisine?
> BOILEAU.

— Corriger, rendre meilleur, au point de vue de la morale ou de la sagesse : RÉFORMER *ses mœurs, sa vie, son caractère, ses habitudes, sa conduite. Il ne faut pas songer à* RÉFORMER *des têtes aussi mal faites.* (Volt.) *Vous ne devez vous mêler de* RÉFORMER *autrui que quand vous n'aurez plus rien à faire vous-même.* (J.-J. Rouss.) *Il faut beaucoup réfléchir sur soi-même avant de penser à* RÉFORMER *les autres.* (Mme Roland.) *Il ne faut pas que l'Etat se charge de* RÉFORMER *les mœurs : c'est aux mœurs de se corriger.* (Rigault.) *Pour agir moralement sur les hommes, il faut les aimer et les* RÉFORMER. (Guizot.) *Pour* RÉFORMER *les sociétés, il faut avant tout* RÉFORMER *les hommes.* (P. Félix.) *Ce qu'on appelle nature dans l'homme, c'est l'homme tel qu'il est avant que la culture l'*AIT *déformé et* RÉFORMÉ. (H. Taine.)

> C'est avoir à la fois le cœur et l'esprit faux,
> De vouloir *réformer* nos mœurs et nos défauts,
> Sans *avoir réformé* les vôtres.
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— Absol. : *La solitude absolue est au-dessus des forces de l'homme ; elle ne* RÉFORME *pas, elle tue.* (Elie de Beaumont.) RÉFORMER *ne consiste pas seulement à changer ce qui est, mais à faire mieux.* (Dupin.) *Le vrai génie ne blesse et ne tue rien ; il organise et* RÉFORME. (Lamart.) RÉFORMONS, *ne déformons pas.* (V. Hugo.) *Il y a toujours à* RÉFORMER, *il y a toujours à améliorer, il y a toujours à simplifier.* (E. de Gir.)

— Art milit. Retrancher des cadres de l'armée : RÉFORMER *des conscrits.* RÉFORMER *des soldats.* ‖ Licencier en partie : RÉFORMER *des troupes.* RÉFORMER *un régiment en réduisant son effectif.* ‖ En parlant des officiers, Les retirer du service actif, en leur conservant leur titre et une partie de leur traitement. ‖ En parlant des chevaux ou du matériel, Les déclarer impropres au service et cesser de les employer.

— Fin. Modifier l'empreinte ou changer la valeur légale des espèces :

> Il reçut pour sa dot plus d'écus à la fois
> Qu'un balancier n'en peut *réformer* en six mois.
> REGNARD.

Se réformer v. pr. Etre réformé, amélioré, corrigé : *Les mœurs publiques ne* SE RÉFORMENT *pas en un jour.*

— Se corriger ; réformer ses mœurs, son caractère, ses habitudes : *Il disait qu'il voulait réformer la nation et qu'il ne pouvait pas* SE RÉFORMER *lui-même.* (Volt.) *On s'avoue ses défauts, mais rarement on* SE RÉFORME. (La Rochef-Doud.) *L'expérience apprend que le moment le plus douloureux pour un mauvais gouvernement est celui où il commence à* SE RÉFORMER. (De Tocqueville.)

— **Syn. Réformer, amender, corriger.** V. AMENDEMENT, CORRECTION, RÉFORME.

RÉFORMISTE adj. (ré-for-mi-ste — rad. *réforme*). Politiq. Qui est partisan de la réforme. Se dit particulièrement en Angleterre des partisans de la réforme électorale : *Un ministère* RÉFORMISTE. *Les journaux* RÉFORMISTES. *Un épais brouillard de religiosité pèse aujourd'hui sur toutes les têtes* RÉFORMISTES. (Proudh.) ‖ Qui a rapport à la réforme : *Un système* RÉFORMISTE. *Les idées* RÉFORMISTES. *Les banquets* RÉFORMISTES *de* 1848. *La France et Paris surtout étaient profondément agités par la question des banquets* RÉFORMISTES. (E. Sue.)

— s. m. Partisan de la réforme : *Les* RÉFORMISTES *anglais. Les économistes, qui conçoivent de pareilles réformes, n'ont-ils pas bonne grâce à se moquer des* RÉFORMISTES? (Proudh.)

REFORTIFIER v. a. ou tr. (re-for-ti-fi-é — du préf. *re*, et de *fortifier*). Fortifier de nouveau. ‖ Peu usité.

REFOUETTER v. a. ou tr. (re-fouè-té — du préf. *re*, et de *fouetter*). Fouetter de nouveau : *On vous a fouetté, on vous* REFOUETTERA.

REFOUILLEMENT s. m. (re-fou-lle-man ; *ll* mll. — rad. *refouiller*). Sculpt. Action de refouiller, de creuser pour faire des moulures ou des ornements : *Le* REFOUILLEMENT *des chapiteaux se fait presque toujours sur place.*

— Constr. Evidement pratiqué dans une pierre ou une pièce de charpente.

REFOUILLER v. a. ou tr. (re-fou-llé ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *fouiller*). Fouiller de nouveau : *Fouiller et* REFOUILLER *ses poches.*

— Sculpt. Evider en sculptant : REFOUILLER *des moulures, des rinceaux.*

— Constr. Pratiquer un évidement dans : REFOUILLER *une pierre, une pièce de bois.*

REFOUIR v. a. ou tr. (re-fou-ir — du préf. *re*, et de *fouir*). Agric. Fouir de nouveau.

REFOUL s. m. (re-foul). Syn. de REFOULAGE.

REFOULAGE s. m. (re-fou-la-je — rad. *refouler*). Techn. Opération usitée dans certaines contrées, et qui consiste à refouler la vendange.

REFOULÉ, ÉE (re-fou-lé) part. passé du v. Refouler. Foulé de nouveau : *Vendange* REFOULÉE. *Etoffes* REFOULÉES.

— Repoussé : *Les eaux du fleuve* REFOULÉES *par la marée.*

> Je vois le Xanthe entraînant dans sa course
> Des chars brisés, des coursiers écumants,
> Le Simoïs *refoulé* vers sa source
> Par des monceaux de cadavres fumants.
> IMBERT.

— Fig. Ecarté avec dédain, méprisé : *C'est un homme d'un mérite éminent, qui est resté longtemps* REFOULÉ *et méconnu.* (L. Figuier.) *Cet ambitieux,* REFOULÉ, *n'avait d'ailleurs rien à se reprocher.* (Balz.) ‖ Comprimé, étouffé avec effort : *La vie de cet homme s'épuisait en émotions* REFOULÉES. (G. Sand.) *Rien n'est pire en France que la raillerie* REFOULÉE *au cœur.* (Th. Gaut.)

REFOULEMENT s. m. (re-fou-le-man — rad. *refouler*). Action de refouler, de fouler de nouveau : *Le* REFOULEMENT *des étoffes, de la vendange.*

— Par ext. Action de repousser, de faire rétrograder : *Le* REFOULEMENT *des eaux. Le* REFOULEMENT *des troupes ennemies.*

— Fig. Action de comprimer, d'étouffer, de retenir avec effort : *Le* REFOULEMENT *des idées peut causer une explosion violente. On attribuait à l'orgueil ce qui n'était que* REFOULEMENT *en moi-même.* (Lamart.)

— Chem. de fer. Manœuvre par laquelle on fait reculer un train, en faisant pousser les voitures par la locomotive, au lieu de les faire tirer.

— Artill. Pression exercée par la poudre autour du projectile, d'où résulte, en cet endroit, une augmentation du calibre de la pièce.

— **Encycl.** Chem. de fer. Avant d'exécuter cette manœuvre, le chef ou l'agent des manœuvres doit bien examiner si la voie est libre dans le sens du mouvement rétrograde et le mécanicien doit attendre des signaux bien distincts ; il doit alors marcher avec une grande prudence, sans jamais dépasser la vitesse d'un homme au pas, c'est-à-dire 2 mètres par seconde. On opère encore le *refoulement* lorsqu'un train est en détresse et est refoulé par la machine d'un autre train survenant ou par la machine de secours demandée en arrière. Il faut encore apporter une grande attention et la vitesse ne doit pas dépasser 20 à 25 kilomètres à l'heure. Lorsque le *refoulement* doit être ainsi fait par une machine de secours et qu'elle arrive à contre-voie, il faut avoir soin de mettre, en avant du train en détresse, un agent, afin de prévenir la machine de secours qu'elle approche du train.

On opère souvent les *refoulements* sur les changements de voie ; dans ces manœuvres, on doit toujours tenir les aiguilles prises en pointe dans la position voulue, et cela pendant toute la durée du *refoulement*. Pendant le *refoulement*, on doit toujours veiller à la conservation des appareils d'éclairage. Or, cette précaution doit être surtout prise pour les trains de marchandises ; il arrive, en effet, que le chargement du dernier wagon excède la longueur des tampons, circonstance qui peut amener le bris des falots. Les conducteurs doivent alors examiner le chargement du dernier wagon et avertir le mécanicien dans le cas où les falots de la machine doivent être enlevés. Il faut avoir soin de ne pas confondre le *refoulement* avec la marche à contre-voie, qui a une signification un peu différente. En effet, un train peut refouler en suivant le sens normal du mouvement, et la marche à contre-voie peut avoir lieu avec ou sans *refoulement*.

REFOULER v. a. ou tr. (re-fou-lé — du préf. *re*, et de *fouler*). Fouler de nouveau : REFOULER *la vendange.* REFOULER *des étoffes.*

— Par ext. Faire refluer, faire rétrograder, repousser : *La marée* REFOULE *les eaux des fleuves. Les Romains ne réussirent pas toujours à* REFOULER *les barbares.* ‖ Condenser, comprimer : REFOULER *un gaz avec une pompe de compression.*

— Fig. Rejeter, repousser, chasser violemment : *La bourgeoisie ne peut plus* REFOULER *dans les bas-fonds de l'ordre social des millions d'hommes auxquels le suffrage universel a révélé leur puissance.* (Guéroult.) ‖ Etouffer, comprimer avec effort : *La philosophie et l'histoire prouvent qu'il est mille fois plus facile, plus humain, plus juste, de convertir les idées que de les* REFOULER. (Proudh.) *Elle trouva la force de* REFOULER *ses terreurs au fond de son âme.* (Balz.)

> De nouveaux cris *refoulent* sa parole.
> LAMARTINE.

— Véner. *Refouler des chiens*, Les faire revenir sur leurs pas.

— Artill. Comprimer, bourrer avec le refouloir : REFOULER *la charge d'un canon.*

— Mar. Lutter à l'aviron contre : REFOULER *la marée, le courant. Jamais, avec un bon frais de vent et toutes voiles dehors, nous ne pûmes* REFOULER *la marée.* (Bougainville.)

— Techn. Faire entrer de force : REFOULER *des boulons, des chevilles.* ‖ Renfler, en parlant d'un morceau de fer qu'on place debout, après l'avoir chauffé, et qu'on frappe en tête avec un marteau : REFOULER *l'éponge d'un fer à cheval.* ‖ *Refouler le fer*, Battre le fer rouge au marteau, comme si l'on voulait en réduire le volume.

— v. n. ou intr. Rétrograder, être repoussé, rejeté : *Les passages de l'Asie étant mieux gardés, tout* REFOULAIT *vers le nord.* (Montesq.) ‖ Peu usité ; on dit REFLUER.

— Mar. Descendre, en parlant de la marée.

— Techn. Refuser de pénétrer, ne pas s'enfoncer sous les coups : *La cheville* REFOULE. *Le pieu* REFOULE.

REFOULEUR s. m. (re-fou-leur — rad. *refouler*). Mécan. Appareil servant à produire un refoulement.

REFOULOIR s. m. (re-fou-loir — rad. *refouler*). Artill. Bâton armé d'une tête cylindrique, qui sert à bourrer la charge des canons se chargeant par la bouche : *Bonaparte gagna la gale devant Toulon en saisissant le* REFOULOIR *d'un homme qui venait d'être tué. Les chargeurs s'avancent la moitié du corps en dehors des sabords pour mieux faire jouer le* REFOULOIR. (E. Sue.) ‖ *Refouloir à godet*, Refouloir dans lequel est pratiqué un évidement dans lequel se place la fusée, quand on refoule un projetile creux portant un appareil de ce genre.

— Métall. Paquet de fonte mise à fleur de terre.

— Techn. Petit marteau avec lequel on refoule les éponges des fers à cheval.

REFOURBIR v. a. ou tr. (re-four-bir — du préf. *re*, et de *fourbir*). Fourbir de nouveau : REFOURBIR *une arme mal fourbie.*

REFOURNIR v. a. ou tr. (re-four-nir — du préf. *re*, et de *fournir*). Fournir de nouveau : REFOURNIR *de vivres une place de guerre.*

Se refournir v. pr. Refaire son approvisionnement : SE REFOURNIR *de bois* ‖ Peu usité.

REFOURRER v. a. ou tr. (re-fou-ré — du préf. *re*, et de *fourrer*). Fourrer de nouveau : REFOURRER *son pied dans un bourbier.*

Se refourrer v. pr. Se fourrer, se mettre de nouveau : SE REFOURRER *dans son coin.*

RÉFRACTAIRE adj. (ré-fra-ktè-re — lat. *refractarius* ; de *refragari*, résister). Qui résiste, qui refuse d'obéir ou de se soumettre : *Etre* RÉFRACTAIRE *à la loi, aux injonctions de l'autorité.* ‖ Qui est porté à la désobéissance, à la résistance : *Un esprit* RÉFRACTAIRE. *Pour le peuple, dont le bon sens est* RÉFRACTAIRE *aux subtilités des esprits faux, un gouvernement vaut ce que vaut son administration.* (E. de Gir.)

— Fig. Qui résiste à certaines règles, qui n'est point soumis à certaines influences, qui ne cède pas à certains efforts : *Il y avait encore, il n'y a pas trente ans, des scandales dans le ciel ; il y avait des planètes* RÉFRACTAIRES *aux tables des astronomes.* (Royer-Collard.) *Le basalte a un grain* RÉFRACTAIRE *à émousser les aciers les plus durs.* (Th. Gaut.) *Il se trouve, dans chacune des langues romanes, un reste considérable de mots* RÉFRACTAIRES *à l'analyse.* (Littré.)

— Hist. *Prêtres réfractaires*, Nom donné, pendant la Révolution française, aux prêtres qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé.

— Physiq. Qui résiste à la chaleur, qui ne se fond pas ou ne se fond que difficilement : *Briques* RÉFRACTAIRES.

— s. m. Personne réfractaire : *Punir les* RÉFRACTAIRES. *J'aime à croire que cette amphictyonie saura faire taire les ambitions et contraindre les* RÉFRACTAIRES. (Proudh.)

— Art milit. Soldat qui ne se rend pas au corps lorsqu'il y est appelé ; conscrit qui se soustrait à la loi du recrutement.

— **Encycl.** Techn. Les matériaux *réfractaires*, que l'on emploie surtout en métallurgie et en général dans les arts, sont caractérisés par la propriété de résister à des températures très-élevées sans se fondre et sans éclater. L'étude de ces matériaux conduit à celle des argiles *réfractaires*. Ce sont des silicates d'alumine, qui doivent leurs propriétés à leur mode d'agrégation moléculaire ; ils contiennent presque tous en mélange intime le fer oxydé, la chaux, la magnésie, le fer sulfuré, les bitumes, le quartz, etc., et les variétés sont tellement nombreuses qu'il est impossible de les déterminer avec exactitude. Les argiles *réfractaires* ne font pas effervescence avec les acides dilués. Quand elles ont été chauffées préalablement à une haute température, elles sont inattaquables même aux acides concentrés ; elles se délayent dans l'eau et constituent des pâtes présentant une sorte de ductilité. Desséchées, elles restent solides et se brisent en éclats sans être friables. Elles ont une très-grande affinité pour l'eau et happent à la langue. Quand elles sont fraîches, elles ont une odeur particulière due à des débris organiques ; elles se polissent sous l'ongle et se laissent rayer par lui. Par l'analyse, on y trouve ou beaucoup d'alumine sans terre étrangère, ou beaucoup de silice avec un peu de fer, de chaux, de soude et d'autres bases vitrifiables. La silice en excès les rend âpres, la magnésie leur donne une très-grande onctuosité ; la chaux leur communique une espèce de sécheresse et les fait fondre ; le sel, les pyrites, les oxydes métalliques leur donnent des colorations diverses et déterminent leur fusibilité dans certaines limites. Quant aux teintes grises, brunes ou noirâtres, elles sont dues aux matières organiques ou bitumineuses. Les argiles, quelles qu'elles soient, se trouvent dans tous les terrains, mais surtout dans les terrains anciens et ceux qui les avoisinent, tantôt au milieu de couches calcaires, tantôt au milieu de matières arénacées, au milieu de roches cristallines, au fond des tourbières, en masses puissantes ou irrégulièrement disséminées au point de vue géologique ; ce sont des roches arénacées à grains extrêmement fins, constituées par voie de transport. Dans les terrains primitifs, où elles sont plus rares, les argiles forment de petites collines mamelonnées, affleurant au jour et sur lesquelles la végétation fait complétement défaut ; c'est là qu'on trouve les kaolins, dus à la décomposition des roches feldspathiques. Dans les terrains secondaires, elles sont rarement à la surface du sol et constituent des amas peu étendus légèrement blanchâtres et dans lesquels la silice domine. Elles sont plus communes et plus abondantes dans les terrains de transport, à la base de la formation tertiaire inférieure, où elles se rencontrent en couches, en amas et remplissent les cavités formées dans les masses calcaires. Avant d'employer les argiles, il faut les essayer ; les méthodes d'analyse sont fort simples et rentrent dans le domaine de la docimasie. Quelquefois on emploie l'appareil Schulze. Il se compose d'un vase de verre en forme conique, dont le bord est garni d'un anneau en cuivre avec un tube coudé pour déverser l'eau. Un autre tube, terminé à sa partie supérieure en entonnoir et plus étroit à sa base, plonge dans le verre. On opère sur 30 grammes d'argile desséchée à l'air, que l'on brise en morceaux et que l'on humecte avec un peu d'eau dans un mortier de porcelaine, pendant une demi-heure, en ayant soin de remuer avec un pilon. Quand l'argile est désagrégée, on la verse dans le verre avec l'eau qui l'imbibe. L'eau d'un réservoir supérieur s'écoule, par un robinet, dans l'entonnoir du tube et maintient l'argile en mouvement ; seules, les particules fines s'élèvent et s'écoulent dans le déversoir. Le sable, resté au fond, est pesé après calcination. Les matières entraînées par le courant d'eau sont lavées une seconde fois dans le verre et le nouveau résidu est encore recueilli, calciné et pesé. Une fois la quantité d'eau de l'argile brute dosée, on détermine celle de la matière argileuse entraînée par la lévigation, en déduisant du poids total de l'argile essayée le poids de l'eau de l'argile et celui de la silice. Dans beaucoup de cas, on emploie un procédé plus simple et plus expéditif. On détache quelques parcelles du morceau à essayer et on les délaye après broyage avec un peu d'eau, de manière à former une bouillie claire, qu'on étend sur une bande étroite de papier graissé, et on dessèche cette bande sur une plaque de tôle chauffée : par l'effet de la chaleur, l'enduit terreux se lève en écailles minces qu'on recueille dans une capsule. Puis, au moyen d'un fil de platine muni d'un bouton d'argile très-*réfractaire*, on saisit une des écailles et on approche le tout d'une lampe sur la flamme de laquelle on souffle au moyen d'un chalumeau, en augmentant graduellement la température. Quand celle-ci est assez élevée, on dirige le dard du chalumeau sur la boulette d'argile et, d'après la résistance de la petite écaille adhérente, on juge du degré de fusibilité de la terre. Dans les verreries, on prend une partie d'argile pétrie et corroyée et on en forme des parallélipipèdes, qu'on laisse se dessécher lentement ; après une cuisson graduelle, on les expose dans un four de fusion, suspendus à leurs deux extrémités sur deux supports couverts de sables très-*réfractaires*, pendant trois ou quatre jours, en les abritant contre les fumées et les matières corrosives. Si, après un recuit violent, les bâtons ne sont pas ramollis ou fondus ; s'ils n'ont pas plié, n'ont pas éclaté par le refroidissement ; si on ne trouve pas de boursouflures ou de parties vitrifiées à l'intérieur, on peut regarder cette argile comme suffisamment *réfractaire* pour un feu non supérieur à celui de l'épreuve. Bischof a proposé une autre méthode, fondée sur ce principe, que les quantités de quartz qu'on doit ajouter à différentes variétés de terres pour leur communiquer un même degré d'infusibilité donnent approximativement la mesure de cette propriété. Pour établir la comparaison, il part de l'argile de Garnkirk, en Ecosse, et si une terre subit au feu, avec deux parties de quartz, les mêmes

effets que celle-ci avec une, le degré *réfractaire* de la terre essayée est de deux. Les échantillons sont soumis pendant douze minutes, dans un petit four particulier dû à M. Deville, devant un soufflet, à une chaleur rouge intense qu'on élève au blanc incandescent. De tous ces essais, il résulte que : 1° les argiles employées à la fabrication des produits *réfractaires* sont des composés chimiques définis ; 2° les argiles pures, c'est-à-dire formées exclusivement de silice et d'alumine, sont des composés complétement infusibles par eux-mêmes et très-rares dans la nature ; 3° il est nécessaire de débarrasser les argiles des impuretés et des corps qu'elles renferment ; 4° on peut admettre qu'une argile éprouve un retrait d'autant plus grand que l'alumine y domine, tandis que la silice en excès lui conserve ses formes premières. On est donc amené naturellement à l'étude des ciments ou matières infusibles par elles-mêmes et dont le retrait est nul ou à peu près. Ils proviennent de vieux appareils, des débris de briques, de creusets, etc., dépourvus de toutes scorifications d'émail ou de matières vitrifiées. On les obtient aussi en calcinant simplement à un feu violent les argiles que l'on a sous la main, et, dans ce cas, on préfère les argiles plus siliceuses. Parmi les ciments artificiels, on range le quartz, les sables quartzeux, la serpentine, le talc, le graphite, tous préalablement calcinés, quelquefois le coke et les escarbilles provenant de charbons bien épurés. Les ciments forment la base essentielle de tous les nouveaux appareils *réfractaires ;* cependant certaines argiles portent avec elles l'élément spécial qui leur procure la résistance à la chaleur et s'utilisent directement après un simple pétrissage préliminaire. Les ciments se préparent soit avec des bocards, soit avec des cylindres, ou mieux avec des meules verticales en pierre dure ou en fonte ; on les passe ensuite dans des cribles, dont les mailles sont plus ou moins grandes. Les ciments trop grossiers forment des pâtes inégales, peu homogènes et difficiles à travailler ; trop fins, ils font éclater les appareils.

Occupons-nous maintenant de la préparation des argiles. Les argiles doivent être desséchées lentement, puis concassées en petits morceaux pour en retirer les corps étrangers, ensuite broyées et tamisées. D'autres fois, si elles sont assez pures, on les brise simplement et on les délaye dans des cuves garnies d'eau. La bouillie liquide ainsi obtenue est passée à travers des tamis de laiton pour retenir les graviers et les débris végétaux, dans une série de tonneaux et de bassins ; on décante ensuite l'argile et on la mélange à la matière à laquelle on veut l'associer. Les proportions de ciment et d'argile sont très-variables, suivant leur nature et les usages auxquels les appareils sont destinés ; on emploie d'autant plus de ciment que l'argile est plus alumineuse, et d'autant moins qu'elle est plus siliceuse. Les pâtes doivent être assez malléables pour prendre toutes les formes sans se gercer ; les limites sont généralement de trois cinquièmes de ciment pour deux cinquièmes d'argile ou de deux tiers de ciment pour un tiers d'argile. Les ciments sont en quelque sorte les nervures qui retiennent par adhérence l'argile ramollie et l'empêchent de s'affaisser. Quand on a fixé les proportions du mélange, on étend, sur une aire dallée ou dans des caisses en bois rectangulaires, les matières qui entrent dans sa composition, et un ouvrier, armé d'une pelle en bois, les malaxe le plus exactement possible en les humectant peu à peu avec de l'eau tiède. Quand la masse offre la consistance d'une boue commençant à se sécher, on l'égalise bien, puis on procède au moulage ou pétrissage au pied, en allant de la circonférence au centre, puis du centre à la circonférence ; on retourne ensuite sens dessus dessous et on recommence à marcher de la même manière. De cette opération plus ou moins bien faite dépend souvent la valeur de l'objet fabriqué. Vient ensuite le battage, qui consiste à diviser la terre en parallélipipèdes de 5 à 6 kilogrammes, à les saisir et à les lancer sur le pavé, de façon à les aplatir le plus possible. Quelquefois on supplée au moulage par des pétrisseurs mécaniques ou cylindres verticaux, au centre desquels tourne un arbre en fer, armé de lames aciérées disposées en spirale. On introduit les mélanges préparés d'avance par l'extrémité supérieure, avec la quantité d'eau nécessaire pour former pâte, et les matières sortent à l'extrémité inférieure par deux trous munis de registres à crémaillère de chaque côté de l'arbre. En sortant, la terre tombe sur une table, d'où un ouvrier l'enlève pour la mettre en ballons ou morceaux rectangulaires de 15 à 20 kilogrammes. Il ne reste plus qu'à donner à la pâte la forme de la pièce. Les pièces fabriquées doivent subir une dessiccation graduée, lente et longtemps prolongée, afin qu'elles se contractent également de toutes parts sans se gercer ni se déformer. Si le temps et la saison n'y mettaient pas souvent obstacle, le séchage devrait commencer à l'air libre, dans des ateliers d'une température constante. Mais généralement, au sortir du séchoir à 18° ou 22° centigrades, les produits sont transportés dans des séchoirs à 32°, 40° ou 45° centigrades, pour passer ensuite dans des pièces chauffées à 65°, 75° ou 80° centigrades et plus si c'est possible. Cette opération demande beaucoup de soin et beaucoup de temps et l'on peut dire qu'un creuset est d'autant meilleur que la fabrication est plus ancienne et qu'il a été desséché plus lentement.

— *Principaux produits réfractaires.* Parmi les produits *réfractaires* les plus répandus, nous citerons d'abord les creusets ou vases dans lesquels on soumet les métaux ou toutes autres substances à la chaleur des fourneaux. Ces appareils doivent posséder les propriétés suivantes : 1° ils doivent résister à de hautes températures sans se fondre ni s'amollir à un degré sensible ; 2° ils ne doivent pas être friables quand ils sont échauffés ni se fendiller ou se briser lorsqu'on les saisit avec une pince ; 3° dans certains cas, il faut qu'ils résistent à de brusques changements de température ; dans d'autres cas, il suffit qu'ils résistent à une haute température après avoir été chauffés graduellement ; 4° ils doivent parfois résister à l'action corrosive et à la pénétration de certaines matières, telles que l'oxyde de plomb fondu ; 5° enfin, ils doivent tous résister à l'action corrosive des cendres du combustible qui les entoure. Sans nous arrêter sur des détails qui ont leur place marquée ailleurs, nous citerons les principaux creusets *réfractaires* aujourd'hui en usage. Ce sont : les *creusets en terre de Stourbridge*, faits avec de l'argile crue, de l'argile calcinée et du coke mélangés et employés en grande quantité par les fondeurs de cuivre de Birmingham ; — les *creusets de Cornouailles*, adoptés pour les essais de cuivre dans le Cornouailles, généralement ronds et de deux dimensions s'emboîtant l'une dans l'autre ; — les *creusets de Londres*, qui résistent mieux que tous les autres à l'action de l'oxyde de plomb fondu, mais sont très-sujets à se gercer ; — les *creusets de Hesse*, en général triangulaires, de manière à permettre au métal de couler facilement par chacun des coins ; — les *creusets français*, faits par Beaufay avec environ 1 partie en poids d'argile d'Andennes et 2 parties de la même argile calcinée et grossièrement pulvérisée, et revêtus intérieurement et extérieurement, avant l'emploi, d'une couche ou d'une pâte liquide d'argile pure. D'autres, fabriqués par Deyeux, sont faits avec un mélange d'argile et de quartz en poussière fine ; — les *creusets belges ;* — les *creusets en graphite, mine de plomb* ou *plombagine*, qui se distinguent par les propriétés suivantes : ils supportent, sans se fendiller, les variations de température les plus brusques ; ils peuvent servir, après avoir été chauffés et refroidis, tant que leur épaisseur ne s'est pas trop réduite par la combustion du graphite ; leur surface peut être assez lisse au dedans et en dehors pour que les parcelles du métal fondu n'y adhèrent pas ; enfin, leur contenu peut se déverser parfaitement net et exempt de toutes parcelles du creuset ; — les *creusets brasqués* ou creusets ordinaires, doublés en charbon lorsqu'on veut les protéger contre l'action corrosive de la matière à chauffer ou bien lorsqu'on doit y réduire une petite quantité de métal qu'il importe de recueillir sans perte, comme dans les essais de fer où l'on traite 0gr,50 à 0gr,60 à la fois ; — les *creusets de chaux*, employés par Deville pour les essais à chaleur bleue et formés simplement d'un trou creusé au centre d'un morceau de chaux bien calcinée et légèrement hydraulique ; — les *creusets d'alumine*, faits avec un mélange d'alumine gélatineuse et d'alumine préalablement chauffée à une haute température.

Après les creusets viennent les briques *réfractaires*, qui doivent présenter les avantages suivants : 1° elles ne doivent ni fondre ni se ramollir sensiblement sous l'action d'une chaleur intense prolongée ; 2° elles doivent résister aux écarts subits et extrêmes de température ; 3° elles doivent supporter une pression considérable à de hautes températures sans éclater ; 4° dans certains cas, elles doivent résister, autant que possible, à l'action des scories riches en protoxyde de fer. Elles sont formées des éléments suivants : *briques de Bollène :* argile crue, 40 pour 100 ; argile cuite, 60 pour 100 ; — *briques d'Andennes :* argile fraîche, 25 pour 100 ; argile cuite grossièrement 50 pour 100, argile cuite finement, 25 pour 100 ; — *briques de Liége* (première qualité) : argile crue, 31 pour 100 ; quartz pilé, 17 pour 100 ; argile cuite, 52 pour 100 ; (deuxième qualité) : argile crue, 45 pour 100 ; quartz pilé, 11 pour 100 ; argile cuite, 11 pour 100 ; débris de vieilles briques, 33 pour 100.

Reste à parler de quelques autres produits que les usines métallurgiques substituent dans certaines localités avec avantage aux briques *réfractaires*. Ce sont des roches appartenant aux terrains anciens de transition ou plus modernes, jouissant par elles-mêmes d'une infusibilité assez prononcée, telles que diverses variétés de serpentine, des quartzites, des stéatites, des granites, des grès du terrain houiller, des grès bigarrés et du trias, ainsi que des calcaires du terrain jurassique. Ces pierres *réfractaires* sont employées dans le Tyrol, la Styrie, la Suisse, la vallée de Schams et le Rhin supérieur ; au Creuzot, à Maisonneuve, à Commentry, à Givors ; dans les usines de la Moselle, aux forges d'Hayange ; en Belgique, dans le Banat, etc.

— Dr. milit. Tout citoyen qui est appelé à faire partie de l'armée et qui refuse de se rendre au corps qui lui est assigné est considéré comme *réfractaire*. On confond souvent à tort le *réfractaire* et le déserteur. Ce dernier est déjà soldat ; il abandonne le service, au lieu que le *réfractaire* le refuse. Le *réfractaire* est arrêté et condamné à un emprisonnement qui varie selon la gravité du cas ; tandis que le déserteur, toujours traduit devant un conseil de guerre, est condamné à la prison ou aux travaux forcés et même à la peine de mort, s'il a déserté devant l'ennemi.

D'après la loi de recrutement du 27 juillet 1872 sont déférés aux tribunaux ordinaires et punis d'un emprisonnement d'un mois à un an : 1° les jeunes gens appelés qui, par suite d'un concert frauduleux, se sont abstenus de paraître devant le conseil de révision ; 2° les jeunes gens qui, à l'aide de fraudes ou de manœuvres, se sont fait exempter par un conseil de révision, sans préjudice des peines plus graves en cas de faux. Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines. Si les jeunes gens dont il s'agit sont condamnés comme auteurs ou complices de fraudes ou de manœuvres, lors du premier tirage qui aura lieu après l'expiration de leur peine lours noms seront inscrits en tête de la liste du tirage et les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Tout homme inscrit sur le registre matricule au domicile duquel un ordre de route a été régulièrement notifié et qui n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre est, après un mois de délai et hors le cas de force majeure, puni, comme insoumis, d'un emprisonnement d'un mois à un an, en temps de paix, et de deux à cinq ans en temps de guerre. A l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline. En temps de guerre, les noms des *réfractaires* ou insoumis sont affichés dans toutes les communes du canton de leur domicile. Ils restent affichés pendant toute la durée de la guerre. Ces dispositions sont applicables à tout engagé volontaire qui, sans motifs légitimes, n'est pas arrivé à sa destination dans le délai fixé par sa feuille de route. En cas d'absence du domicile et lorsque le lieu de la résidence est inconnu, l'ordre de route est notifié au maire de la commune dans laquelle l'appelé a concouru au tirage. A l'égard des appelés, le délai d'un mois sera porté à quatre mois s'ils demeurent en Algérie, dans les îles voisines des contrées limitrophes de la France ou en Europe ; à six mois, s'ils demeurent dans tout autre pays. L'insoumis est jugé par le conseil de guerre de la division militaire dans laquelle il est arrêté. Le temps pendant lequel l'engagé volontaire ou l'homme inscrit sur le registre matricule aura été insoumis ne compte pas dans les années de service exigées.

Les traités internationaux d'extradition n'atteignent pas les *réfractaires*. Ils peuvent demeurer en pays étranger ; mais une surveillance rigoureuse est faite aux frontières, et dès que l'un d'eux met le pied sur le sol français, il est arrêté et jugé comme nous venons de le dire. Quiconque est reconnu coupable d'avoir recelé ou d'avoir pris à son service un insoumis est puni d'un emprisonnement qui ne peut excéder six mois. Selon les circonstances, la peine peut être réduite à une amende de 20 à 200 francs. Quiconque est convaincu d'avoir favorisé l'évasion d'un insoumis est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Sous le premier Empire, la guerre enlevait aux champs tant de bras qu'elle ne leur rendait pas, que les malheureux conscrits usaient de tous les moyens possibles pour se soustraire à l'effrayant enrôlement ; ils se mutilaient, se cachaient dans des endroits horribles où l'on ne pouvait pas supposer qu'un homme pût vivre. On cite avec attendrissement l'épisode qui suit : Un jeune paysan, soutien unique de ses vieux parents, venait de tomber au sort. Il refuse d'abandonner sa famille et se cache pour échapper aux gendarmes qui viennent le saisir. On le découvre et on s'empare de lui. Alors le père du *réfractaire* arme un pistolet et crie aux gendarmes : « Attendez, vous n'avez pas le droit de l'enlever. Il est fils de veuve ! » et aussitôt, il se brûle la cervelle.

Le gouvernement républicain de 1792 n'avait pas besoin de gendarmes pour envoyer les soldats au régiment. Les engagements volontaires envoyaient à la frontière des milliers de héros, prêts à vaincre ou à mourir. Il est vrai de dire que ces soldats n'étaient pas des victimes immolées à l'ambition d'un seul homme. C'étaient des citoyens qui défendaient la patrie et la liberté.

— Hist. *Prêtres réfractaires.* V. PRÊTRE.

Réfractaires (LES), scènes de mœurs parisiennes, par M. Jules Vallès (1866). De simple article de journal, publié dans le *Figaro* en 1861, article à sensation il est vrai, cette étude est progressivement devenue un livre, livre étrange, saisissant, douloureux par moments, drame burlesque et tragi-comédie. Ce n'est pas des réfractaires à la loi militaire qu'il s'agit, mais des réfractaires à la loi sociale, des déclassés littéraires, de ceux qui, impatients d'arriver, n'ont pas voulu se soumettre aux longues et difficiles épreuves du stage, de ceux qui, « au lieu d'accepter la place que leur offrait le monde, ont voulu s'en faire une tout seuls, à force d'audace ou de talent ; qui, se croyant de taille à arriver d'un coup, par la seule force de leur désir, au souffle brûlant de leur ambition, n'ont pas daigné se mêler aux autres, prendre un numéro dans la vie ; qui n'ont pu, en tout cas, faire le sacrifice assez long, qui ont coupé à travers champs au lieu de rester sur la grand'-route, et s'en vont maintenant battant la campagne, le long des ruisseaux de Paris. » De ces réfractaires-là, que la loi n'atteint pas, qu'on ne saurait mépriser sans cruauté et qu'il faut plaindre, le nombre est grand. Que de prétendues vocations qui ne sont que de vagues désirs ; que de grandes ambitions avortées ; combien de simples intelligences qui se prennent pour des génies, de médiocres aptitudes qui se croient des talents supérieurs ! Réfractaires, tous ces gens qui se croient assez forts pour faire en un an le chemin que d'autres font en dix ans ; réfractaires tous ceux qui, méconnaissant les obligations que la société impose à tous ses membres, ne peuvent ni ne veulent s'astreindre à ne monter qu'un à un les degrés de l'échelle, et qui, victimes de leur précipitation, trébuchent et roulent le plus souvent jusqu'au ruisseau.

Très-heureux dans l'exposition des idées générales, dans la peinture d'un monde qu'il a connu et de situations qu'il a subies, M. Vallès l'est beaucoup moins dans le choix des types qu'il choisit pour exemples. Ce choix va même directement contre sa thèse ; les premières pages, écrites d'un ton âpre et énergique, très-justes et très-vraies, nous promettent des portraits d'hommes luttant contre la mauvaise fortune et le plus souvent vaincus par elle, faute d'énergie ou faute de talent. Les épisodes placés à la suite ne nous montrent que des vagabonds et des maniaques. Par surcroît, dans sa galerie, figure Gustave Planche, le critique d'art de la *Revue des Deux-Mondes*, qui n'a jamais été réfractaire qu'à deux choses, dit-on, « à l'eau froide et au savon. »

Un critique a défini cet ouvrage : le *Livre d'un naufragé de la Méduse*, qui, sauvé par miracle, raconte avec une sorte de frisson les épisodes de sa sinistre traversée. C'est bien plutôt le livre d'un égoïste, qui, après s'être retiré d'un mauvais pas, se moque de ceux qui n'ont pas été aussi habiles.

M. Paul de Saint-Victor a très-bien senti le côté pittoresque et saisissant de cette étude, fort remarquable malgré ses défauts. « Les *Réfractaires*, dit-il, vous font descendre dans un monde auprès duquel la bohême de Mürger est un pays de cocagne. C'est le roman tragi-comique des *outlaws* et des parias de Paris : artistes manqués, professeurs défroqués, poëtes avortés, inventeurs emportés comme Mazeppa dans les steppes du dénûment par un *dada* chimérique. Vous diriez le défilé de la danse macabre ; la misère y joue le rôle de la Mort dans la procession funèbre rêvée par Holbein, courant après ces fuyards de la loi sociale, mettant sur eux sa main décharnée et les traînant, avec d'effroyables secousses, du cabaret au galetas, et de l'hôpital à la fosse commune. Les désirs refoulés, les efforts stériles, les marches forcées à travers les platitudes du début, les espoirs trompés par la méchanceté du hasard, les crampes de l'estomac, les tortures du cœur, les insomnies sur la boue glaciale des carrières et des grands chemins, les grains de sable remués avec une énergie à soulever les montagnes et retombant incessamment sur l'obscur Sisyphe, les flots d'encre inutile versés dans le tonneau sans fond des revues sans abonnés et des journaux sans public : tout l'enfer des damnations parisiennes est là décrit de cercle en cercle, de bas-fond en bas-fond, avec une verve ardente et sombre qui tient lieu de flamme. Les réprouvés de cette *cité dolente* sont d'une vérité effrayante : il y a du sang et de la bile dans la couleur de M. Vallès ; son eau-forte mord comme le vitriol. Les types burlesques ou terribles de cette tribu d'affamés apparaissent dans son livre, comme à la rosace de la fête des Fous dans *Notre-Dame de Paris*. L'un rit d'un rire spartiate, tandis que la faim lui ronge le ventre, comme le renard caché sous la tunique de l'éphèbe ; l'autre fait une grimace d'idiot extatique. Celui-ci ricane ; celui-là sanglote. S'il y a des crétins dans le nombre, il y a aussi des martyrs. Un tel livre serait intolérable, si le pittoresque y étouffait la pitié, si l'on ne sentait, dans le maniement de ces ulcères et de ces plaies vives, que la main froide du spécialiste ou l'acier de l'opérateur. Mais le cœur n'est pas absent des récits sardoniques de M. Vallès ; on l'entend battre sous les sarcasmes, et parfois une larme amère, longtemps retenue, tombe des yeux de l'artiste sur le grotesque misérable dont il tourmente le profil ou dont il ébauche les haillons. Evidemment, ce livre a été vécu. M. Vallès a visité la tour de la Faim ; s'il n'y a pas été renfermé, il sait « combien son escalier est dur à monter, » plus dur encore à descendre. Il a reçu la confession interrompue par le râle des Ugolins de la mansarde et de l'hôtel dégarni. »

RÉFRACTANT, ANTE adj. (ré-fra-ktan, an-te — rad. *réfracter*). Physiq. Qui produit une réfraction : *Milieu* RÉFRACTANT.

RÉFRACTARIAT s. m. (ré-fra-kta-ri-a —

rad. *réfractaire*). Etat de réfractaire : *Faire une loi contre le* RÉFRACTARIAT.

RÉFRACTÉ, ÉE (ré-fra-kté) part. passé du v. Réfracter : *Lumière* RÉFRACTÉE. *Un rayon solaire* RÉFRACTÉ *par le prisme se décompose en plusieurs rayons colorés.*

— Méd. *Dose réfractée,* Dose administrée par petites fractions.

RÉFRACTER v. a. ou tr. (ré-fra-kté — du préf. *ré*, et du lat. *fractus*, brisé). Physiq. Dévier de sa direction, en parlant d'un rayon qui traverse un milieu transparent : *La rétine reçoit les rayons de la lumière, le cristallin les* RÉFRACTE. (Volt.) *Lorsque les vapeurs sont opposées au soleil et réunies en gouttes de pluie, elles* RÉFRACTENT *à la fois et réfléchissent la lumière, qui s'y décompose en couleurs.* (B. de St-P.)

Se réfracter v. pr. Etre réfracté : *Les rayons lumineux* SE RÉFRACTENT *en pénétrant des milieux transparents.*

RÉFRACTEUR s. m. (ré-fra-kteur — rad. *réfracter*). Nom donné à des lunettes astronomiques.

RÉFRACTIF, IVE adj. (ré-fra-ktiff, i-ve — rad. *réfracter*). Physiq. Qui produit la réfraction ; qui a rapport à la réfraction : *Milieux* RÉFRACTIFS. *Puissance* RÉFRACTIVE.

RÉFRACTION s. f. (ré-fra-ksi-on — rad. *réfracter*). Physiq. Déviation éprouvée par un rayon lumineux qui passe d'un milieu dans un autre milieu dont la densité n'est pas la même : *Ptolémée avait connaissance de la* RÉFRACTION *astronomique.* (Bailly.) *Le mirage est un jeu de* RÉFRACTION *atmosphérique.* (L. Figuier.) *Descartes est le premier qui ait fait connaître les lois précises du phénomène de la* RÉFRACTION. (A. Martin.) *La* RÉFRACTION *faisant dévier les rayons lumineux et les relevant à l'horizon de 33 minutes, nous voyons le soleil quelques moments avant son lever véritable.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Physiq. Le rayon incident et le rayon réfracté sont compris dans un même plan passant par la normale à la surface de séparation des deux milieux et font avec cette normale des angles dont les sinus sont en rapport constant pour les mêmes milieux. On pourrait aisément instituer une foule d'expériences propres à vérifier ces lois, dont l'exactitude résulte au reste bien plus sûrement de l'accord constant entre leurs conséquences prévues et les faits observés. La méthode la plus simple est celle d'Alhazen, qui consiste à diriger un faisceau lumineux dans une direction perpendiculaire aux arêtes d'un demi-cylindre droit, de façon qu'il rencontre l'axe de ce cylindre. L'angle du faisceau lumineux avec la normale à la face plane du demi-cylindre est l'angle d'incidence qui peut être déterminé directement; l'angle de *réfraction* est donné par le point d'émergence du faisceau. Mais les expériences propres à donner les indices de *réfraction* fournissent elles-mêmes d'une manière bien plus satisfaisante les moyens de vérifier la loi des sinus.

Si, dans le passage de la lumière d'un milieu A à un milieu B, le rapport des sinus des angles d'incidence et de *réfraction* est

$$\frac{\sin i}{\sin r} = K,$$

inversement, dans le passage du milieu B au milieu A, le rapport des sinus sera

$$\frac{\sin i'}{\sin r'} = \frac{1}{K};$$

de sorte que, si un rayon lumineux réfracté un nombre quelconque de fois dans tant de milieux qu'on voudra revenait sur lui-même à un instant quelconque, il reprendrait en sens inverse le chemin qu'il avait déjà suivi.

— *Réfraction totale.* Le passage de la lumière d'un milieu moins réfringent dans un milieu plus réfringent est toujours possible parce que, le rapport

$$K = \frac{\sin i}{\sin r}$$

étant plus grand que 1, $\frac{\sin i}{K}$, qui est la valeur de sin r, est toujours moindre que 1, quel que soit sin i. Mais, pour que la lumière puisse passer d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense, il faut que l'angle d'incidence ne dépasse pas une certaine limite de grandeur ; en effet, K étant alors moindre que 1, $\frac{\sin i}{K}$ peut atteindre et dépasser la valeur 1. La *réfraction* devient impossible dès que sin i est plus grand que K.

On a reconnu depuis peu que la chaleur et le son, en passant d'un milieu dans un autre, se réfractent comme la lumière, suivant la loi des sinus.

Nous ne dirons rien ici de la mesure des indices de *réfraction*, cette partie de notre sujet étant très-amplement traitée au mot INDICE, auquel nous renvoyons le lecteur.

— *Double réfraction.* La plupart des cristaux transparents jouissent de la propriété de donner naissance à deux faisceaux réfractés pour un seul faisceau incident. Ces cristaux sont appelés biréfringents. Tels sont, entre autres, le spath d'Islande ou chaux carbonatée, le quartz, la tourmaline, le saphir, le rubis, l'émeraude, le mica, le prussiate de potasse, le phosphate de chaux, le zircon, la glace, l'apophyllite, etc.; il n'y a guère d'exception que pour les cristaux qui appartiennent au système cubique.

Mais, parmi les cristaux biréfringents, il y a encore lieu de distinguer deux classes : en effet, suivant le cristal soumis à l'expérience, on trouve ou que, des deux faisceaux réfractés l'un obéit encore à la loi de la *réfraction* simple, ou qu'ils y échappent tous deux. L'étude attentive des faits a permis de découvrir un caractère propre à faciliter la distinction; il existe toujours par rapport à un cristal quelconque une ou deux directions d'incidence telles que le faisceau qui la suit ne se divise plus et se réfracte suivant la loi ordinaire; les directions que prend le rayon réfracté dans ces conditions reçoivent le nom d'axes optiques du cristal ; or, ce sont les cristaux à un seul axe qui, des deux faisceaux réfractés provenant d'un même faisceau incident, en fournissent un obéissant à la loi de la *réfraction* simple.

Les axes optiques d'un cristal, définis comme ils viennent de l'être, sont en même temps des axes géométriques ou de figure. Ainsi dans le spath d'Islande, l'élément est un parallélipipède compris entre six faces présentant des angles de 101° 54′ et de 78° 6′ ; deux sommets opposés d'un des éléments sont formés par la réunion de trois faces assemblées par leurs angles obtus et constituant par suite des angles trièdres réguliers ; or, la direction commune des axes de ces angles trièdres réguliers est précisément celle de l'axe optique du cristal. Tout plan passant par cet axe géométrique fournit évidemment une section où la composition moléculaire est symétrique par rapport à l'axe.

On nomme communément faisceau ordinaire un faisceau dévié conformément aux lois de la *réfraction* simple, et faisceau extraordinaire un faisceau non soumis à ces lois.

Parmi les cristaux à un axe, les uns dévient plus le faisceau ordinaire que le faisceau extraordinaire, et les autres moins ; les premiers sont appelés cristaux négatifs, les autres cristaux positifs. Le quartz, le zircon, la glace sont des cristaux à un seul axe et positifs ; le spath d'Islande, la tourmaline, le saphir, le rubis, l'émeraude, le prussiate de potasse, le phosphate de chaux sont à un seul axe et négatifs; parmi les cristaux à deux axes, on peut citer : les sulfates de nickel, de magnésie, de baryte, de potasse et de fer, le sucre, la topaze du Brésil, etc.

On nomme section méridienne d'un cristal à un seul axe toute section faite par un plan parallèle à l'axe, et section principale une section méridienne normale à la face d'entrée du faisceau incident, face qui peut d'ailleurs être naturelle ou artificielle.

— *Lois de la double réfraction dans les cristaux à un axe.* Dans une section perpendiculaire à l'axe, le faisceau extraordinaire obéit encore aux deux lois de la *réfraction* simple; mais l'indice de *réfraction*, c'est-à-dire le rapport des sinus des angles d'incidence et de *réfraction*, n'est pas le même que pour le faisceau ordinaire ; de sorte qu'il y a lieu, même dans ce cas particulier, de distinguer entre l'indice ordinaire et l'indice extraordinaire.

Dans une section principale, c'est-à-dire passant par l'axe et perpendiculaire à la face d'entrée, le rayon extraordinaire reste dans le plan de la normale et du rayon incident; mais la loi des sinus ne se conserve plus.

Lorsque enfin le plan d'incidence devient quelconque, le rayon extraordinaire n'obéit plus ni à l'une ni à l'autre des deux lois de la *réfraction* simple.

Lorsque le cristal est taillé de manière à présenter deux faces parallèles, si on l'applique sur une feuille de papier blanc où se

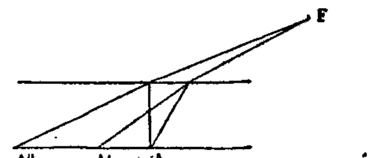

Fig. 1.

trouve marqué un point noir A, l'œil placé convenablement perçoit deux images bien distinctes A′ et A″ de ce point noir, et, si l'on fait tourner le cristal autour de la normale à la face d'entrée, l'une des images, celle qui est fournie par les rayons ordinaires, reste fixe, tandis que l'autre tourne autour d'elle.

Huyghens, qui le premier donna une théorie complète de la double *réfraction* dans les cristaux à un axe (le spath d'Islande était de son temps le seul cristal dans lequel on eût observé le phénomène) était arrivé à une loi aussi simple que remarquable, fournissant dans tous les cas un moyen de construire géométriquement la direction du rayon extraordinaire. Cette loi, vérifiée d'abord expérimentalement par Malus, s'est trouvée ensuite n'être qu'une conséquence toute simple de la théorie des ondes. Huyghens y était d'ailleurs arrivé par des considérations théoriques, que l'engouement dont les physiciens avaient été pris pour le système de Newton avait fait oublier. Voici en quoi consiste cette règle de Huyghens. Soient MNPQ la face d'entrée dans le cristal et SI le rayon incident; imaginons autour du point I comme centre : 1° une sphère

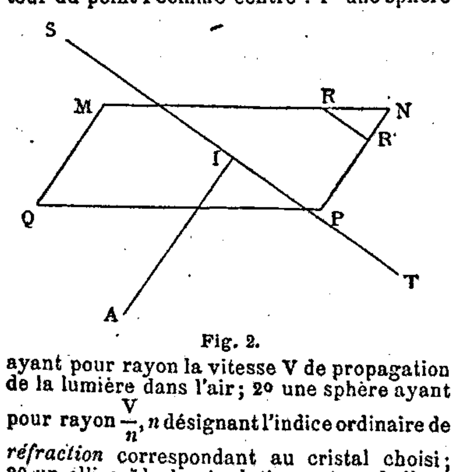

Fig. 2.

ayant pour rayon la vitesse V de propagation de la lumière dans l'air; 2° une sphère ayant pour rayon $\frac{V}{n}$, n désignant l'indice ordinaire de *réfraction* correspondant au cristal choisi; 3° un ellipsoïde de révolution autour de l'axe IA du cristal, ayant pour demi-axe polaire $\frac{V}{n}$ et pour demi-axe équatorial $\frac{V}{n'}$, n' désignant l'indice extraordinaire de *réfraction* correspondant au cristal ; si l'on prolonge le rayon incident SI jusqu'à sa rencontre en T avec la sphère de rayon V; que par le point T on mène le plan tangent à cette sphère, plan qui coupera la face MNPQ suivant une certaine droite RR′; enfin que par RR′, on mène des plans tangents à la sphère de rayon $\frac{V}{n}$ et à l'ellipsoïde, les points de contact T_1 et T_2 de ces derniers plans tangents seront les points des directions des deux rayons réfractés ordinairement et extraordinairement.

On voit que le rayon IT_1 fourni par cette construction est bien dans le plan d'incidence; il est facile de reconnaître, d'ailleurs, qu'il est déterminé conformément à la loi de Descartes. En effet, prenons pour plan de la figure

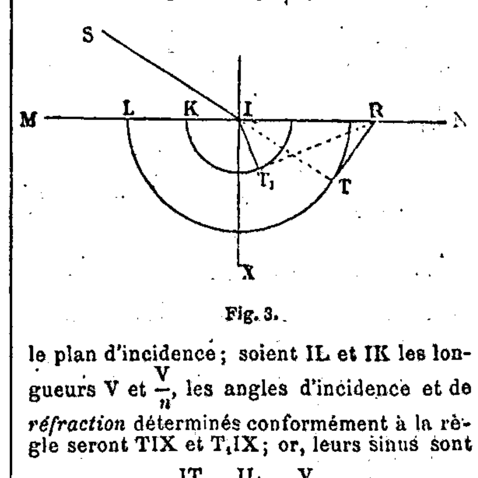

Fig. 3.

le plan d'incidence ; soient IL et IK les longueurs V et $\frac{V}{n}$, les angles d'incidence et de *réfraction* déterminés conformément à la règle seront TIX et T_1IX ; or, leurs sinus sont

$$\frac{IT}{IR} = \frac{IL}{IR} = \frac{V}{IR}$$

et

$$\frac{IT_1}{IR} = \frac{IK}{IR} = \frac{V}{n IR};$$

le rapport de ces sinus est bien n.

Si la face d'entrée MNPQ est parallèle à l'axe du cristal et que le plan d'incidence soit perpendiculaire à cet axe, l'équateur de l'ellipsoïde de Huyghens se trouve dans ce plan d'incidence ; la règle donne donc pour les deux rayons réfractés ordinairement et extraordinairement des directions IT_1 et IT_2

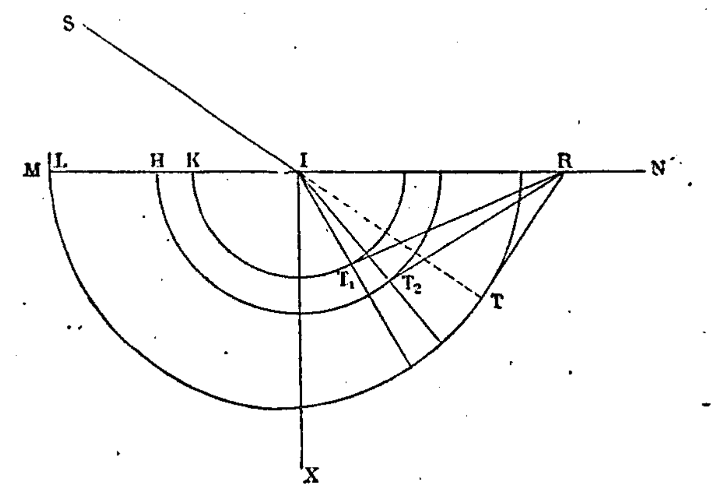

Fig. 4.

contenues dans le plan d'incidence ; le rayon extraordinaire IT_2 obéit encore à la loi de Descartes : on le démontrerait comme précédemment ; mais le rapport des sinus des angles d'incidence et de *réfraction* est alors n', parce que le rayon IH de l'équateur de l'ellipsoïde est $\frac{V}{n'}$, au lieu d'être $\frac{V}{n}$, comme le rayon IK de la sphère des rayons ordinaires.

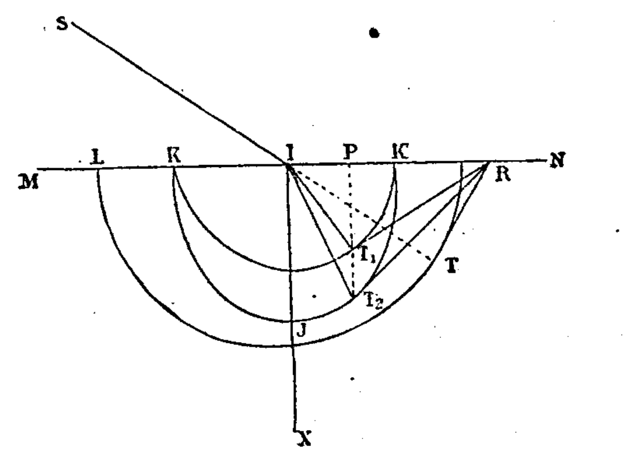

Fig. 5.

Si la face d'entrée et le plan d'incidence se coupent suivant l'axe représenté alors par MN, la section faite dans l'ellipsoïde par le plan d'incidence est un des méridiens KJK′ et la règle donne encore pour les deux rayons réfractés ordinairement et extraordinairement deux directions IT_1, IT_2 contenues dans le plan d'incidence. La règle de Descartes s'applique toujours au rayon ordinaire ; quant au rayon extraordinaire, comme les points de contact T_1 et T_2, d'après une propriété connue de l'ellipse, sont sur une même parallèle à la normale IX, la tangente de l'angle r' ou T_2IX suivant lequel il se réfracte est $\frac{T_2P}{IP}$, tandis que celle de l'angle r ou TIX suivant lequel se réfracte le rayon ordinaire est $\frac{T_1P}{IP}$; de sorte que

$$\frac{\operatorname{tang} r'}{\operatorname{tang} r} = \frac{T_2P}{T_1P} = \frac{IJ}{IK} = \frac{\frac{V}{n'}}{\frac{V}{n}} = \frac{n}{n'}.$$

Dans le cas général, le rayon réfracté extraordinairement sort comme nous l'avons dit du plan d'incidence.

— *Lois de la double réfraction dans les cristaux à deux axes.* Dans les cristaux à deux axes, il n'y a pas, à proprement parler, de rayon ordinaire ; mais il existe toujours trois plans rectangulaires entre eux, dans lesquels l'un des rayons suit les lois de Descartes, l'autre restant dans le plan d'incidence et suivant une loi analogue à celle du rayon extraordinaire dans les cristaux à un axe. Ces trois plans prennent le nom de sections principales ; ils sont, l'un parallèle au plan des deux axes, les deux autres perpendiculaires aux bissectrices de leurs angles. La théorie de Fresnel l'a conduit à compléter de la manière suivante la règle de Huyghens : Si l'on désigne par n, n', n'' les indices de *réfraction* correspondants aux incidences principales, par V, comme précédemment, la vitesse de propagation de la lumière dans l'air, et par a, b, c les quotients

$$\frac{V}{n}, \frac{V}{n'}, \frac{V}{n''}.$$

la surface qui, rapportée aux trois plans principaux menés par le point d'incidence, aurait pour équation

$$(x^2+y^2+z^2)(a^2n^2+b^2y^2+c^2z^2) \\ -a^2(b^2+c^2)n^2-b^2(a^2+c^2)y^2 \\ -c^2(a^2+b^2)y^2+a^2b^2c^2=0,$$

sera celle qu'il faudra substituer à l'ellipsoïde de Huyghens, c'est-à-dire que, pour obtenir les deux rayons réfractés extraordinairement, il faudra prolonger le rayon incident jusqu'à sa rencontre avec la sphère décrite du rayon V autour du point d'incidence, mener en ce point de rencontre le plan tangent à la sphère, et, par l'intersection de ce plan tangent avec la surface d'entrée, mener les plans tangents à la nouvelle surface. Les points de contact appartiendront aux deux rayons cherchés.

RÉFRACTOIRE adj. (ré-fra-ktoi-re — rad. *réfracter*). Physiq. Qui a rapport à la réfraction : *Courbe* RÉFRACTOIRE *ou anaclastique.*

RÉFRACTOMÈTRE s. m. (ré-fra-kto-mè-tre — de *réfraction*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui donne les indices de réfraction.

REFRAIN s. m. (re-frain. — On a maladroitement expliqué le mot français *refrain* soit par une forme monstrueuse *referaneus*, de *referre*, rapporter, ce qui est rapporté, répété, soit par *refrenare*, refréner. De même que le provençal *refranh* se rattache à *refranher*, qui représente le latin *refrangere*, briser à diverses reprises, le français *refrain* n'est autre chose que le substantif verbal du vieux français *refraindre*. *Refrain* est donc étymologiquement l'équivalent de coupure, brisure ; c'est proprement un vers intercalaire, qui interrompt une suite de strophes. Cette étymologie est confirmée par la comparaison de la forme anglaise *refret*, refrain, qui évidemment représente le latin *refractus*). Littér. Vers ou paroles qui se répètent par intervalle : *Le* REFRAIN *d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau. J'appelle discours fredonnés certains jeux de mots qui reviennent toujours comme des* REFRAINS, *certains bourdonnements de périodes languissantes et uniformes.* (Fén.) *Les* REFRAINS *font la difficulté et l'ornement de la ballade.* (Ste-Beuve.)

> Marot, bientôt après, fit fleurir la ballade,
> A des *refrains* réglés asservit les rondeaux.
> BOILEAU.

> Qu'il nous vienne un gai *refrain*,
> Et voilà le monde en train !
> BÉRANGER.

— Par anal. Chose qui se redit, que l'on répète souvent : *Un* REFRAIN *éternel. C'est son* REFRAIN.

— *C'est le refrain de la ballade*, C'est la chose qu'on redit ou qui revient sans cesse.

— Mar. Retour constant et régulier des vagues qui se brisent sur les rochers.

— **Encycl.** Littér. Le *refrain* est peut-être la plus ancienne et la plus populaire des formes poético-musicales ; l'usage du chant alternatif dans les mystères religieux et la coopération du peuple à la célébration de ces mystères donnèrent à cette forme une vie nouvelle.

Le chant alternatif était commun au paganisme, au judaïsme et au christianisme. Il reposait sur un système de répétitions ou reprises tantôt d'une voix, tantôt d'un chœur, s'effectuant à des intervalles réguliers. De là les divisions par strophes, versets, stances, couplets. Les reprises qui marquaient ces divisions avaient des noms particuliers ; peu à peu on les confondit sous le nom générique de *refrain*. Nous retrouvons le *refrain* dans les dithyrambes, les thrènes, les péans, les adonidies et autres poésies de l'antiquité classique, comme dans la choristique religieuse et civique des anciens. Les retours réguliers de certains mots marquant la division des *versus fescennini* des Romains peuvent être considérés comme des *refrains*. Chez les modernes, comme chez les anciens, le *refrain* passa du sacré au profane. Du temple il se glissa au théâtre, dans la tragédie et la comédie. Le *refrain* se produisit donc chez les chrétiens, d'abord dans les prières. Le *Tibi laus* de l'hymne *In sacrum baptismum* et le *O Redemptor* du chant *In laudem Chrismatis*, tous deux de saint Fortunat, évêque de Poitiers (VIe siècle), sont les plus anciens *refrains* de poésie sacrée, après le *Kyrie eleison* et l'*Amen*, terminaison ordinaire des chants religieux, aux premiers temps du christianisme. Ce chant alternatif fut introduit d'après la coutume orientale par saint Ambroise (IVe siècle), dans l'église de Milan. La psalmodie des laïques se mêlant aux clercs pour donner la réplique aux chansons de l'autel donna naissance aux antiennes et aux répons. Les antiennes, qui sont un véritable prélude, ont une analogie frappante avec le *refrain* ; car si les premières annoncent l'objet principal de la composition, le *refrain* a pour but de rappeler l'attention sur cet objet. Ainsi voit-on l'antienne et le *refrain* précéder souvent le premier verset ou le premier couplet, pour revenir ensuite après chaque couplet ou chaque verset. Le verset *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto*, l'*Ora pro nobis*, le *Miserere nobis* sont autant de *refrains*. Le *In secula seculorum, amen*, dont les deux derniers mots s'écrivent quelquefois, par abréviation, *evovae* (ce qui n'a aucun rapport avec l'Evohé bachique, comme quelques-uns l'ont cru) ; l'*Alleluia*, l'*Hosanna* sont encore autant de *refrains*. C'est à ces formules et aux répons qu'il faut rapporter l'usage des séquences du plain-chant romain, qui ont servi de moule à un grand nombre de chansons du moyen âge, chansons spirituelles, satiriques, écrites soit tout en latin, soit en langue vulgaire avec des *refrains* latins. On employa, bien entendu, les paroles latines les plus populaires, ayant un sens connu ou s'adaptant à un commencement de phrase qu'elles venaient compléter, le tout sur le rhythme et la musique d'un chant d'église, dont la chanson n'est souvent que la parodie. Telle est la chanson à boire composée sur l'air du *Lætabundus* de saint Bernard :

> Or hi parra
> La cervevse nos chauntera
> *Alleluja*
> Qui que auker en beyt
> Si tel seyt com estre doit
> *Res miranda!*

Cette chanson est du XIIe siècle. Voici un autre exemple datant du XIIIe siècle d'un *refrain* latin annexé à des strophes en langue vulgaire ; c'est une espèce d'*Ave Maria* :

> Reine pleine de douceur
> Veir esplir de vie
> Chère mère al créatur,.
> De tus bien garnie
> Doux confort en doele plur,
> Al besoigne aye,
> Veir sucur al pecheur,
> Ki laist sa folie :
> *Ave Maria.*

Voici une chanson latine avec *refrain* en langue vulgaire (*Ad Petrum Abælardum*, chanson d'Hilaire, disciple d'Abailard, XIIe siècle) :

> Lingua servi, lingua perfidie,
> Rixe motus, semen discordie
> Quam sit prava sentibus (*sentimus*) hodie
> Subjacendo gravi sentencie.
> *Toit a veis nos li mestre.*

Cet échantillon du style farci est un des plus anciens que nous possédions.

Il existe en Allemagne, sous le nom de *Commers lieder*, des recueils de chansons composant une sorte de liturgie burlesque à l'usage des étudiants, dont les couplets moitié allemands, moitié latins ont pour *refrains* des *Kyrie* et des *Alleluia*. Le même mélange se retrouve dans les vieux recueils de poesies anglaises cités dans *Christmas carols, ancient and modern*, par William Sandys. L'*Alleluia sur les barricades*, 26 août 1468, le *Salut des partisans*, 28 octobre 1648, ont pour refrain *Alleluia* ; et, chose curieuse, au commencement de notre siècle, l'*Alleluia* fut employé pour *refrain* dans des chansons populaires, comme la *Cansoun nouvelo* composée en provençal à l'occasion du retour des Bourbons :

> Nousti Bourbouns soun revengus
> De longten nous quittaran plus ;
> Canten toui coumo d'esglarias
> *Alleluia, alleluia, alleluia.*

Nous citerons, pour mémoire, le *O filii et filiæ* de Piis, relatif à la motion qui fut faite à l'Assemblée nationale de fondre toutes les cloches.

Les *refrains* en style farci de Béranger ne doivent pas être oubliés :

> C'est le jour des morts, mirliton mirlitaine,
> *Requiescant in pace.*
> (Le *Jour des morts.*)

> *Gloria tibi, Domine,*
> Que tout chantre
> Boive à plein ventre ;
> *Gloria tibi, Domine,*
> Le concordat nous est donné.
> (Les *Chantres de la paroisse.*)

Bientôt le *refrain* se développa et agrandit ses formes ; au mot succéda le vers entier, puis le distique, puis une petite strophe ; il s'aiguisa en pointe satirique, il se formula en proverbe, en sentence, en profession de foi politique, etc. Pour étudier toutes les formes du *refrain*, il faudrait passer en revue les ballades, pastourelles, sirventes, rondeaux, triolets, virelais, noëls, vaux-de-vire, etc. Au moyen âge, la poésie fut toujours unie au chant, à la danse et au jeu des instruments. De là l'usage de mêler au texte des mots forgés à plaisir pour rappeler les sons de la musique, les mouvements de la danse. Ces onomatopées, employées comme *refrains*, sont tres-nombreuses et d'un très-ancien usage. Rabelais fait dire au sieur de Humevesnes dans son discours amphigourique :

> *Frinquez la toureloure lala*
> *Et buvez à oultrance.*

Ces mimologismes sont, pour ainsi dire, le *refrain* du *refrain*, et comme ils n'ont pas de sens nettement déterminé, ils se prêtent à tous ceux qu'on veut bien leur donner. Les chansonniers en ont usé fort ingénieusement pour voiler leur pensée, pour amener des équivoques égrillardes. Toutes les chansons à boire, les branles à danser, les brunettes depuis Louis XIII jusqu'à la révolution de 1789 en sont émaillés.

Il ne faut pas oublier, dans les différentes formes affectées par le *refrain*, la répétition du nom des notes de musique, vocables élastiques, favorables aux réticences et aux sous-entendus :

> Comtesse de Crussol,
> *La ut ré mi fa sol,*
> Je veux mettre en musique
> Que vous avez évu,
> *La ré mi fa sol u,*
> Plus d'amants qu'Angélique.

Parmi les onomatopées ou mimologismes employés en *refrain*, et le nombre en est grand, les uns représentent le son de la voix, le mouvement cadencé de la danse, le jeu des instruments à cordes, à vent ou à percussion. Nous allons donner les principaux :

— *A ! a ! Ah ! ah ! Ah ! ho !* imitation de vocables qu'on rencontre dans les chansons pastorales, sert avec *lala*, *tralala* à former le *refrain* des tyroliennes.

— *Bim boum, bim boum* exprime le son et le balancement des cloches.

— *Dindon, dondaine, dondon.* Cette onomatopée imite aussi le son des cloches lancées à toute volée. On la retrouve dans les *refrains* de vaudeville. Elle a alors différentes acceptions, différentes variantes : *La brique dondaine.*

> Voici les dragons qui viennent
> *Dondaine ! dondaine, dondaine.*
> (*Ancien vaudeville.*)

— *Digue don ; digue digue ; dig din, dig din don* sont aussi des onomatopées destinées à rendre le son des cloches. On les retrouve même dans les langues étrangères. Ainsi les Anglais ont leur *ding ding*. Shakspeare a dit : *Ding dong bell's*. Nos chansonniers ont employé souvent ces onomatopées dans leurs *refrains* joyeux et populaires :

> Ma belle, *digue digue*
> Ma belle, *digue don!*
> (*Ancien vaudeville.*)

> *Digue, digue dig din, dig din don,*
> Ah ! que j'aime
> A sonner un baptême.
> Aux maris j'en demande pardon,
> *Dig din don, din digue digue don.*
> BÉRANGER.

Il y a une distinction à faire dans l'emploi de ces diverses expressions imitatives du son des cloches. Les unes, comme *digue don, digue digue don, dig din don*, ne s'appliquent qu'aux grosses cloches lancées à toute volée et pour des appels joyeux, les fêtes carillonnées ; d'autres, comme *bim boum, bim boum*, ne s'appliquent qu'aux sonneries graves, lentes et tristes ; d'autres enfin, comme *tin tin rlin tin tin*, ne se rapportent qu'aux petites sonneries et au son des clochettes.

> *Digue, digue, digue et rlin tin tin,*
> V'là l' *refrain* de mon cœur et de mon verre ;
> *Digue, digue, digue et rlin tin tin,*
> *V'là l' refrain* qui met Pierre en train.
> DÉSAUGIERS.

« Quant nous sommes semonds (avertis) par nos cloches d'aller à nos paroisses prier Dieu, si à petit bruit, nous l'appelons *tintin* de la *cloche* ; si, à tour de bras des sonneurs, le son qui s'insinue dans les aureilles de nos petits enfants faict qu'ils l'appellent *din dan*. » (Estienne Pasquier, les *Recherches de la France*, liv. VII.)

Il n'est pas inutile de faire observer que l'orthographe de ces onomatopées *dig, din, digue, don* n'est pas déterminée. Les chansonniers la règlent à leur fantaisie et selon les besoins du rhythme. Les uns séparent les syllabes *dig din don*, les autres les unissent par un tiret, *digue-digue-din-don* ; d'autres les lient en un seul mot, *digdindon*.

Pris dans leur acception propre, ces mots ne reçoivent pas la marque du pluriel ; mais ils la réclament dès qu'ils sont employés au figuré, car alors ils sont de véritables substantifs et s'écrivent en un seul mot. Voltaire a dit :

> Qui ne chantât des *léridas*
> Et des *lampons* et des *ouidas*.

— *Drelin drelin, drelin tintin.* Cet assemblage de syllabes, onomatopée du retentissement des sonnettes, ne s'emploie que pour exprimer le son des petites cloches, des sonnettes, des grelots et, par extension, des carillons de verre. Cependant il s'applique aussi au bruit des cloches sonnées doucement, lentement, c'est-à-dire tintées :

> *Drelin, drelin,*
> Ce joyeux refrain,
> Du soir au matin,
> Chasse le chagrin.
> (*Vieille chanson.*)

— *La duron duraine.* Vieux refrain picard équivalant à peu près au *trudon trudaine* que l'on rencontre dans de vieilles chansons d'autres pays. On raconte que, sous Charles VIII, un serrurier d'Arras fit une fausse clef d'une des portes de la ville alors assiégée et la donna furtivement au chef d'un parti ennemi. Quatre citoyens étaient avec lui du complot, et ils prirent pour mot d'ordre le refrain :

> Marchez, la *duron, duraine,*
> Marchez, la *duron, duron,*

chanté sur les remparts. Aussitôt que ce chant fut entendu des assiégeants, ceux-ci pénétrèrent dans la place, la prirent, la pillèrent, sans épargner même les maisons des traîtres. (Castil-Blaze, *Molière musicien.*)

— *Eh ! eh heup ! eh houp !* Ces onomatopées rustiques simulent les gestes, les mouvements plus ou moins brusques des gens qui s'excitent au plaisir ; il faut y joindre, comme variantes dans les *refrains* campagnards, les *hu*, les *hi hon*, les *ioup* qui émaillent les chansons égrillardes de cabaret, comme celle qui commence ainsi :

> En revenant de Bougival en France.

Chaque couplet se termine par un *eh houp* formidable qui laisse bien loin tous les *brique dondaine* les plus équivoques de la vieille muse gauloise.

Il est cependant des *eh houp !* plus décents :

> *Eh ! houp* la ! la !
> Gens de la Brenne,
> De la montagne
> La faridondaine ;
> *Houp !* la lon
> Tra la la la la la laine.
> (*Vieille chanson champenoise.*)

Tous les peuples ont des formes imitatives de ce genre. Après la France, c'est l'Allemagne qui en possède le plus. Les Espagnols en ont fort peu.

— *Flonflon larira dondaine, flonflon larira dondon* ou *dondé*. Ce mélange d'onomatopées est destiné à indiquer la réunion de différents instruments ou l'union de la danse et du chant :

> *Flonflon larira dondaine*
> Gai gai gai
> *Larira dondé.*
> BÉRANGER.

— *Gai gai, gué gué.* Ces mimologismes, qu'on retrouve dans beaucoup de vieilles chansons, paraissent être une altération du cri de nos ancêtres saluant l'année nouvelle : « Au *gui* l'an neuf ! » *Gué*, dans le Berry, est encore le nom du gui de chêne. Par altération, *gui* est devenu *gai* et plus souvent *gué* :

> Les filles ont passé
> *O gué ! ô gué ! ô gué !*
> Les filles ont passé
> *O gué !* beaux chevaliers !
> (*Vieille ronde.*)

> La bonne aventure
> *O gué !*
> (*Vieille chanson.*)

> *Gué ! gué ! gué !*
> Le joli panier
> Va danser !
> *Gué ! gué ! gué !*
> (*Vieux refrain.*)

— *Lanla-lonlonla-lanlaine.* Ces mots se retrouvent dans la plupart des chansons à danser :

> Est-ce ainsi qu'on prend les belles !
> *Lonlonla* ô gué, *lonlonla !*
> (*Refrain d'un ancien vaudeville.*)

— *Larira, larirette* s'emploient séparément ou réunis, pour exprimer l'union de la danse et du chant :

> Boira qui voudra
> *Larirette,*
> Payera qui pourra
> *Larira.*
> (*Vieil air.*)

— *Landeriri-landarirette-landerirette. Londarirette. Lanladerirette. Lonlololanderira. Lonlanladerirette-lonlonladeriri.* Ces *refrains* impliquent également l'idée du chant et de la danse. *Londarirette, lalanderirette, tourelourette* sont quelquefois placés de manière à faire entendre quelque grivoiserie :

> A l'ombre d'un chêne (*bis*)
> J'étais l'autre jour (*bis*)
> Auprès de Climène
> Parlant de... *tourelourette*,
> Parlant des... *lalanderirette*.
> (*Ancien vaudeville.*)

— *Lure lure, luron lurette, lalure* sont toute une famille de mots imitatifs qui se rapportent peut-être aux instruments à vent, chalumeau, cornemuse et musette :

> Cœurs papillons, ma fable est-elle obscure?
> *Lure lure lure,*
> Votre belle s'expliquera
> *Lolo lalo lala.*
> (*Vieux branle.*)

— *Turelure-turlure-tureluture-tureluretutulluruteau.* *Turelure* est un des *refrains* des plus usités dans les vieilles chansons :

> Un berger de nos cantons,
> L'autre jour sur la verdure.
> Exprimait ses raisons,
> *Turelure,*
> De son amour la torture,
> *Robin turelure.*

— *Turelure* et *turlerureau* sont devenus syononymes de farceur. *Turelure* ou *turlure* signifie aussi air, chanson :

> Les services, les sacrements,
> C'est toujours la même *turlure.*

— *Turlurette-tureluretle*, diminutif de *turelure*. Il y avait autrefois un instrument à vent qui portait ce nom ; c'était, paraît-il, une espèce de flûte. Le même nom était donné à un instrument à cordes en usage au XIVe siècle chez les mendiants :

> *Turlurette* est un bijoux
> Qui rend les maris jaloux,
> Ma tante *turlurette.*
> (*Vieille ronde.*)

— *Toureloure-toureloureloure* a le même sens ; on a fait de ce mot un sobriquet à l'adresse des femmes courtes, grassouillettes. Dans le Midi, on a donné aux diseurs de douceurs le nom de *tourlourous*, et, par extensions, ce vocable s'est appliqué aux fantassins courtisant les fillettes, les *payses*.

— *Tirelire, tiretire, tirelirelire.* Onomatopée représentant le chant des oiseaux et le son du flageolet, du fifre, etc. :

Dans mon beau château,
Ma tant' tire tire tire!
Dans mon beau château,
Ma tant' tire tirelo!
(*Vieille ronde.*)

Les Italiens ont le verbe *tirelirare,* qui signifie chanter *tirelire.*

— *Tonton, tontaine ton, reton tonton* servent à composer les *refrains* imitant le son du cor, comme le *taratantara* des Latins pour les trompettes :

Allons, chasseur, vite en campagne!
Du cor n'entends-tu pas le son?
Tonton, tonton, tontaine, tonton!
BÉRANGER.

— *La vési, la véson* sert de *refrain* à quelques chansons berrichonnes; peut-être est-ce une onomatopée du son de la cornemuse qui, dans le Berry, s'appelle *vèze.* On dit « danser à la vèze, » et l'on donne aussi le nom de vézon au bruit aérien que l'on entend dans les champs en été :

A la Saint-Jean je m'accueillis,
Je m'accueillis six francs tout rond,
La vési, la véson,
La véson dondon,
En dansant la *vési,*
Hi!
En sautant la *véson,*
Hon!

Cette ronde ou bourrée se chante encore dans les campagnes le jour de la louée, à la *Saint-Jean.*

— *Zonzon.* Onomatopée exprimant le son tiré énergiquement du violon ou d'un autre instrument à cordes et à archet :

Zon, flûte et basse,
Zon, violon,
Zon, flûte et basse,
Et violon, *zonzon.*
BÉRANGER.

REFRANCHE, village et commune de France (Doubs), cant. d'Amancey, arrond. et à 31 kilom. de Besançon, dans une gorge; 172 hab. Moulins, fromagerie. Nombreux tumulus celtiques et romains.

REFRANCHIR v. a. ou tr. (re-fran-chir — du préf. *re*, et de *franchir*). Franchir de nouveau : REFRANCHIR *un obstacle. Sortant de la serre, il* REFRANCHIT *le mur.* (Alex. Dum.)

Se refranchir v. pr. Mar. Se retourner à sec, en parlant d'un vaisseau dont la cale a été vidée au moyen des pompes.

RÉFRANGER v. a. ou tr. (ré-fran-jé — du préf. *ré*, et du lat. *frangere*, briser. Prend un *e* devant *a* et *o* : *Nous réfrangeons; vous réfrangeâtes*). Physiq. Dévier, briser par réfraction : RÉFRANGER *des rayons lumineux.* ‖ On dit aussi RÉFRACTER.

Se réfranger v. pr. Etre réfrangé, réfracté, brisé par réfraction : *En* SE RÉFRANGEANT, *la lumière se décompose en sept rayons : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet.* (Fourcroy.)

RÉFRANGIBILITÉ s. f. (ré-fran-ji-bi-li-té — rad. *réfrangible*). Physiq. Caractère de ce qui est susceptible de réfraction : *Le télescope est essentiellement exempt d'aberration de* RÉFRANGIBILITÉ. (L. Figuier.) *La lumière est composée de sept rayons primitifs, et chaque rayon a un degré de* RÉFRANGIBILITÉ *qui lui est propre.* (Thomas.)

— **Encycl.** Les rayons de lumière ou de chaleur, en tombant sur la surface d'un corps transparent ou diathermane, sont plus ou moins réfractés selon leur nature; ils ont des *réfrangibilités* différentes. C'est, au reste, l'inégale *réfrangibilité* des rayons diversement colorés dont se compose la lumière blanche qui les oblige à se séparer les uns des autres à leur passage simultané d'un milieu dans un autre. La *réfrangibilité* va en croissant des rayons rouges aux rayons violets, mais la loi de variation dépend de la nature de la substance réfringente; au reste, il faut souvent distinguer entre deux *réfrangibilités* pour un même rayon, lorsque le milieu dans lequel il passe est biréfringent. Lorsque ce milieu est isotrope ou tant qu'il ne s'agit que du rayon ordinaire réfracté dans un cristal biréfringent, la *réfrangibilité* est représentée par le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction, lequel reste toujours le même, quelle que soit l'incidence et quelle que soit la face par laquelle la lumière pénètre dans le cristal; mais lorsqu'il s'agit du rayon extraordinaire, ce rayon, habituellement, ne se propageant même plus dans le plan normal d'incidence, il faut spécifier plus précisément le rapport qui doit servir de mesure à la *réfrangibilité;* ce rapport est celui des sinus des angles d'incidence et de réfraction dans le cas particulier où le rayon extraordinaire suit encore la règle de Descartes, c'est-à-dire lorsque l'axe du cristal est parallèle à la face d'entrée et que le plan d'incidence est normal à cet axe.

Voici le tableau des indices de *réfrangibilité* ordinaires et extraordinaires des rayons voisins des différentes raies du spectre dans le spath et dans le quartz :

RAIES.	SPATH.		QUARTZ.	
	Indice ordinaire.	Indice extraordinaire.	Indice ordinaire.	Indice extraordinaire.
A	1,65012	1,48285	1,53902	1,54812
B	1,65296	1,48409	1,54099	1,55002
C	1,65446	1,48474	1,54188	1,55095
D	1,65846	1,48654	1,54423	1,55338
E	1,66354	1,48885	1,54718	1,55636
F	1,66793	1,49084	1,54966	1,55897
G	1,67620	1,49470	1,55429	1,56372
H	1,68330	1,49777	1,55816	1,56770
L	1,68706	1,49941	1,56019	1,56974
M	1,68966	1,50054	1,56150	1,57121
N	1,69441	1,50256	1,56400	1,57381
O	1,69955	1,50486	1,56668	1,57659
P	1,70276	1,50628	1,56842	1,57822
Q	1,70613	1,50780	»	1,57998
R	1,71155	1,51028	»	1,58293
S	1,71580	»	»	»
T	1,71939	»	»	»

RÉFRANGIBLE adj. (ré-fran-ji-ble — du préf. *ré*, et du lat. *frangere*, briser). Physiq. Susceptible de réfraction : *Les rayons violets sont les plus* RÉFRANGIBLES, *les rouges les moins* RÉFRANGIBLES. *Il émane du soleil des rayons trop peu* RÉFRANGIBLES *pour produire la sensation de la lumière et des couleurs, mais qui produisent la sensation de la chaleur.* (Herschel.) *Les rayons les plus* RÉFRANGIBLES *sont les plus absorbables.* (Biot.)

REFRAPPEMENT s. m. (re-fra-pe-man — rad. *refrapper*). Action de refrapper : *Le* REFRAPPEMENT *des monnaies y produit ordinairement un double type.*

REFRAPPER v. a. ou tr. (re-fra-pé — du préf. *re*, et de *frapper*). Frapper de nouveau : REFRAPPER *des monnaies.*

— v. n. ou intr. Heurter de nouveau : *J'AI frappé et* REFRAPPÉ, *personne ne répond. Le fils* REFRAPPA, *la servante alla leur ouvrir.* (A. Houssaye.)

REFRAYER v. a. ou tr. (re-frè-ié — du préf. *re*, et de *frayer*. Se conjugue comme FRAYER). Frayer de nouveau.

— Techn. Rendre plus uni, en parlant de la poterie que l'on prépare ainsi avant de la cuire.

REFREDONNER v. a. ou tr. (re-fre-do-né — du préf. *re*, et de *fredonner*). Fredonner de nouveau : REFREDONNER *un air.*

REFREIN s. m. (re-frain — du lat. *refrangere*, briser). Mar. Vagues qui se brisent sur les rochers, par intervalles égaux. ‖ Peu usité. On écrit aussi REFRAIN.

REFRÉMIR v. n. ou intr. (re-fré-mir — du préf. *re*, et de *frémir*). Frémir de nouveau.

REFRÉNATION s. f. (re-fré-na-si-on — rad. *refréner*). Action de refréner : *La* REFRÉNATION *des passions mauvaises.* ‖ Peu usité.

REFRÈNEMENT s. m. (re-frè-ne-man — rad. *refréner*). Action de refréner : *Le* REFRÈNEMENT *des passions.*

REFRÉNER v. a. ou tr. (re-fré-né — du préf. *re*, et de *frein*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je refrène; qu'il refrène;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *je refrénerai; tu refrénerais*). Réprimer, empêcher d'éclater, de se manifester : REFRÉNER *sa langue, sa colère, ses passions. Il y avait à Rome des institutions qui réglaient le gouvernement, et des lois qui, à l'aide des magistrats,* REFRÉNAIENT *les désordres des citoyens.* (Machiavel.)

REFRÉQUENTER v. a. ou tr. (re-fré-kanté — du préf. *re*, et de *fréquenter*). Fréquenter de nouveau.

REFRICASSER v. a. ou tr. (re-fri-ka-sé — du préf. *re*, et de *fricasser*). Fricasser de nouveau.

RÉFRIGÉRANT, ANTE adj. (ré-fri-jé-ran, an-te — du préf. *ré*, et du lat. *frigus*, froid). Physiq. Qui produit le froid, qui abaisse la température : *La glace pilée et mêlée au sel marin donne un mélange* RÉFRIGÉRANT *des plus puissants.*

— Méd. Rafraîchissant : *Potion* RÉFRIGÉRANTE.

— s. m. Méd. Remède rafraîchissant : *Employer les* RÉFRIGÉRANTS.

— Techn. Vaisseau plein d'eau froide dans lequel on fait plonger la partie supérieure de l'alambic, pour préparer la condensation des vapeurs en les refroidissant. ‖ Appareil quelconque servant à refroidir un liquide.

— **Encycl.** Physiq. On donne le nom de *réfrigérants* à divers mélanges de substances chimiques destinés à produire des abaissements de température très-prononcés. L'usage de ces mélanges est connu depuis un temps fort reculé, mais ce n'est que dans ces dernières années, par les recherches toutes modernes des physiciens et des chimistes, que l'on est parvenu à la connaissance de mélanges *réfrigérants* très-énergiques.

Presque tous ces mélanges sont d'ailleurs fondés sur un seul et même principe : l'absorption notable de chaleur qui accompagne la fusion et la dissolution des corps solides. Le but des recherches est donc de trouver les corps qui ont la chaleur latente de fusion la plus élevée. Si on mélange ensemble deux corps solides susceptibles de se combiner ou de se dissoudre l'un dans l'autre lorsqu'ils sont liquéfiés, tant qu'ils conserveront l'état solide, il est clair que ni la dissolution ni la combinaison ne pourront se produire; ils devront donc se liquéfier d'abord. Or, cette liquéfaction ne pourra s'effectuer qu'avec une absorption de chaleur qui correspondra au travail mécanique produit et qui sera déterminée par les chaleurs latentes de fusion des deux corps. Si le mélange est placé dans un vase isolé, comme il ne pourra emprunter à aucun corps voisin cette quantité de chaleur énorme, il se l'empruntera en quelque sorte à lui-même, il changera sa chaleur thermométrique en chaleur latente; en un mot, il se refroidira lui-même, sa température se trouvera fortement abaissée. Cet abaissement, d'ailleurs, sera limité par la congélation de la masse elle-même, car alors un phénomène inverse commencera à se produire. D'après cela, on pourrait croire que, si on connaissait les données qui viennent d'être indiquées et, en plus, la chaleur spécifique du mélange, il serait possible de calculer l'abaissement de température.

Il n'en est rien, car il est une influence contraire aux précédentes qui vient contrebalancer l'action frigorifique de la fusion et de la solution : c'est la combinaison. Nous avons dit, en effet, que les deux corps se combinent entre eux; or, il n'y a pas de combinaison chimique qui ne soit accompagnée d'un dégagement de chaleur. Ce dégagement de chaleur vient donc détruire en partie l'absorption que produit la fusion. De telle sorte que l'effet obtenu ne sera que la résultante des deux effets contraires; et s'il se trouve que le dégagement de chaleur est plus grand que l'absorption, il y aura élévation et non abaissement de température. Pour faire les mélanges frigorifiques, on doit donc choisir les substances pour lesquelles la chaleur latente de fusion est très-grande et la chaleur dégagée pendant la combinaison très-petite.

Dans un grand nombre de cas, une seule des substances mélangées est solide; l'autre est un liquide convenablement choisi.

Nous allons donner d'abord la liste des mélanges *réfrigérants* les plus usités, en indiquant les abaissements maxima qu'ils produisent. Nous reviendrons ensuite sur les plus importants.

SUBSTANCES.	PROPORTIONS À MÉLANGER.	ABAISSEMENT DE TEMPÉRATURE.
Neige ou glace pilée	1 partie.	De 0° à — 21°.
Sel marin	1 —	
Neige	3 —	De 0° à — 48°.
Chlorure de calcium cristallisé	4 —	
Nitrate d'ammoniaque	1 —	De + 10° à — 15°.
Eau	1 —	
Chlorhydrate d'ammoniaque	5 —	De + 10° à — 15°.
Nitrate de potasse	5 —	
Sulfate de soude	8 —	
Eau	16 —	
Sulfate de soude	8 —	De + 10° à — 17°.
Acide chlorhydrique	5 —	
Sulfate de zinc	1 —	De + 10° à — 8°.
Acide chlorhydrique	1 —	
Sulfate de soude	4 —	De + 10° à — 8°.
Acide sulfurique à 45° aréom.	3 —	
Chlorhydrate d'ammoniaque	5 —	De + 10° à — 12°
Nitrate de potasse	5 —	
Eau	16 —	
Sulfate de soude	3 —	De + 10° à — 19°.
Acide nitrique étendu $\left(\frac{35}{225}\right)$	1 —	
Sulfate de soude	3 —	De + 10° à — 26°.
Nitrate d'ammoniaque	5 —	
Acide nitrique étendu $\left(\frac{35}{225}\right)$	4 —	
Phosphate de soude	9 —	De + 10° à — 30°.
Nitrate d'ammoniaque	6 —	
Acide nitrique dilué $\left(\frac{35}{225}\right)$	4 —	
Neige	1 —	De 0° à — 20°.
Alcool à 70°	2 —	
Neige	8 —	De — 55° à — 68°.
Acide sulfurique. 4 parties. }	10 —	
Eau. 2 — }		
Alcool 4 — }		

Le mélange de neige ou de glace et de sel marin est journellement employé. C'est le plus économique. C'est celui dont on fait usage pour la fabrication des glaces et des sorbets.

Le mélange de neige et de chlorure de calcium est plus énergique. Il est aussi assez économique. Pour en obtenir le meilleur effet possible, il est seulement indispensable que le chlorure de calcium soit à un état d'hydratation convenable et finement pulvérisé et que la neige soit parfaitement sèche. On se procure, d'après M. Person, le chlorure de calcium dans les conditions d'hydratation voulues en évaporant une solution concentrée de chlorure de calcium dans l'eau jusqu'à ce que la température d'ébullition du liquide soit 129°; à ce moment, on laisse refroidir en agitant : le corps cristallise bientôt et sa solidification, troublée par l'agitation, se fait sous forme de petites aiguilles fines éminemment propres à l'usage qui nous occupe. Le même physicien a indiqué le mode opératoire suivant, pour faire produire à ce mélange *réfrigérant* le meilleur effet utile possible. On commence par refroidir préalablement le chlorure de calcium en l'entourant d'un mélange de glace et de sel marin. Puis on opère dans un système de vases métalliques très-minces, renfermés les uns dans les autres et laissant entre eux des couches d'air épaisses de $0^m,03$ à peu près. Par un temps sec et froid, on peut arriver ainsi, avec 400 grammes de chlorure et 300 grammes de neige, à congeler 700 à 800 grammes de mercure.

Le mélange de sulfate de soude et d'acide chlorhydrique est encore assez usité. Quant aux autres, nous les avons indiqués plutôt à titre de curiosités scientifiques qu'à tout autre; ils produisent des effets peu marqués ou sont composés de matières trop coûteuses.

On a construit, pour faire usage des mélanges *réfrigérants*, des appareils nommés glacières artificielles. V. GLACIÈRE.

Dans les expériences de chimie et de physique, on met parfois à profit, pour obtenir des froids très-intenses, la liquéfaction de l'acide carbonique solide. Ce corps, par son seul contact, produit un abaissement de température très-marqué; mais, comme il conduit mal la chaleur, son action est peu prononcée relativement. Il n'en est plus de même si on le mélange avec de l'éther : la masse possède une conductibilité plus grande et on peut, au moyen d'un tel mélange *réfrigérant*, atteindre la température extrêmement basse de 92 degrés au-dessous de zéro. Il y a plus : si on place le tout sous le récipient de la machine pneumatique et si on fait le vide rapidement, l'acide carbonique et l'éther se volatilisent avec une rapidité extrême et, l'absorption de chaleur que cause la volatilisation de ces corps venant se joindre à celle qui est due à la liquéfaction de l'acide carbonique, on atteint une température inférieure à 100 degrés au-dessous de zéro.

D'ailleurs, la chaleur latente de volatilisation seule a été utilisée comme moyen de réfrigération. On connaît l'expérience célèbre de Leslie : l'eau, placée dans le vide à côté d'un corps susceptible d'absorber ses vapeurs, entre en ébullition et se solidifie en quelques minutes. C'est une transformation du principe des mélanges *réfrigérants* : l'abaissement de

température, c'est-à-dire l'absorption de chaleur, doit être attribué au passage des corps, non plus de l'état solide à l'état liquide, mais de l'état liquide à l'état gazeux.

L'éther en s'évaporant produit ainsi un abaissement de température considérable. L'acide sulfurique liquide produit une action plus marquée encore ; en activant son évaporation par une diminution de pression, on peut, avec lui, solidifier le mercure. L'ammoniaque liquéfiée peut même aller plus loin ; dans les mêmes conditions, elle permet de liquéfier l'acide carbonique. Le protoxyde d'azote liquéfié, enfin, produit les effets les plus marqués. Mais nous n'insistons pas sur ces faits rapportés ailleurs. Nous avons voulu seulement, à propos des mélanges *réfrigérants*, rappeler ces moyens classiques de produire des réfrigérations énergiques.

— Techn. Les *réfrigérants* sont des appareils que l'on emploie dans les brasseries pour opérer le refroidissement de la bière avant de la faire passer dans la cuve de fermentation. En sortant du bac à repos, qui reçoit le liquide venant de la chaudière, après que la décoction du houblon est terminée, la bière possède encore une température de 70° à 75°, qu'il est indispensable d'abaisser jusqu'à 15° environ, dans le moins de temps possible, pour prévenir l'altération. Autrefois, dans les brasseries, et cela se fait encore dans la plupart de celles d'Angleterre, on rafraîchissait la bière en l'exposant à un courant d'air rapide, dans de vastes bacs à bords peu élevés. Ce système, qui présente des inconvénients, a été généralement remplacé par des *réfrigérants* à courant d'eau froide, parmi lesquels les plus employés sont ceux de MM. Nichols et Tamisier. Les *réfrigérants* à courant d'air sont composés de bacs construits en sapin du Nord ou en tôle galvanisée ; ils ont 0m,15 de profondeur seulement, et la bière y est exposée sous une couche de quelques centimètres. Le refroidissement, dans ces vastes appareils, est naturellement proportionnel à la surface du liquide, à la température de l'air extérieur, à l'état hygrométrique de l'atmosphère et surtout au renouvellement plus ou moins rapide de l'air sec. On produit l'effet désiré au moyen d'un puissant ventilateur mis en mouvement par une machine à vapeur. La quantité d'eau évaporée pendant l'abaissement de température est à peu près le 1/8 du volume du moût. Le temps nécessaire au refroidissement, dans un bâtiment bien exposé, est de six à sept heures dans les temps favorables et de dix à douze heures dans les mauvaises saisons. Dans les *réfrigérants* à courant d'eau froide, la bière, en couche très-mince, se trouve en contact immédiat avec de l'eau de plus en plus froide à mesure qu'elle se refroidit elle-même, et l'aspersion d'eau froide, qui a lieu sur la surface entière du *réfrigérant*, produit un refroidissement résultant de l'évaporation spontanée de l'eau. Avec ces appareils, un hectolitre et demi d'eau suffit pour refroidir un hectolitre de moût jusqu'à 15°, en supposant que l'eau sorte du puits à 10°. L'eau de refroidissement acquiert une température de 35° ; elle peut parfaitement servir à la confection de la bière. Dans le *réfrigérant* de M. Tamisier, l'eau suit une marche inverse à celle de la bière ; cette disposition est toute rationnelle, puisque la partie de l'eau la plus froide correspond à celle du liquide la plus refroidie, et réciproquement. Après cette opération, la bière, ramenée à environ 15°, est reçue dans la cuve de fermentation, qui a pour objet de transformer une partie du sucre contenu dans le moût en alcool.

— Méd. On appelle *réfrigérants*, tempérants ou débilitants des médicaments qui ont pour effet de diminuer la température du corps pathologiquement accrue. En diminuant la température, ils font tomber la surexcitation vitale. Ces médicaments sont voisins des émollients. On les divise en deux classes : les *réfrigérants* acides et les *réfrigérants* salins.

Les premiers sont les acides minéraux et végétaux, les mélanges *réfrigérants*, le berbéris, les cerises, le citron, la crème de tartre, les framboises, la grenade, les groseilles, les mûres, l'orange, l'oseille, l'oxalate de potasse, le petit-lait, les pommes, le tamarin, etc.

Les *réfrigérants* salins sont presque uniquement l'azotate et le chlorate de potasse.

RÉFRIGÉRATIF, IVE adj. (ré-fri-jé-ra-tiff, i-ve — du préf. *ré*, et du lat. *frigus*, froid). Méd. Qui rafraîchit : *Potion* RÉFRIGÉRATIVE.

— s. m. Remède réfrigératif : *Employer les* RÉFRIGÉRATIFS.

RÉFRIGÉRATION s. f. (ré-fri-jé-ra-si-on — du préf. *ré*, et du lat. *frigus*, froid). Effet produit par l'emploi des moyens réfrigérants : *La distillation se fait par exhalation et* RÉFRIGÉRATION. (Acad.)

— Refroidissement en général : *La nature, chez les phoques, pour les prémunir contre le péril de* RÉFRIGÉRATION *par contact, a fait couler dans leurs veines un sang vivace et copieux.* (Toussenel.)

RÉFRIGÉRER v. a. ou tr. (ré-fri-jé-ré — du préf. *ré*, et du lat. *frigus*, froid. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réfrigère ; qu'ils réfrigèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je réfrigérerai ; nous réfrigérerions*). Physiq. Refroidir, soumettre à la réfrigération.

RÉFRINGENCE s. f. (ré-frain-jan-se — rad. *réfringent*). Physiq. Propriété de réfracter la lumière : *La vitesse avec laquelle un rayon lumineux traverse un corps donné dépend exclusivement de la* RÉFRINGENCE *de ce corps et de la vitesse d'émission du rayon.* (Arago.)

RÉFRINGENT, ENTE adj. (ré-frain-jan, an-te — du préf. *ré*, et du lat. *frangens*, brisant). Physiq. Qui produit la réfraction : *Milieu* RÉFRINGENT. *Pouvoir* RÉFRINGENT.

REFRIRE v. a. ou tr. (re-fri-re — du préf. *re*, et de *frire*). Art culin. Faire frire de nouveau : REFRIRE *un poisson déjà frit.*

REFRISER v. a. ou tr. (re-fri-zé — du préf. *re*, et de *friser*). Friser de nouveau : REFRISER *un enfant qui s'était défrisé. Là-dessus, notre jeune homme* REFRISA, *retroussa ses moustaches et prit un air rêveur.* (Balz.)

REFRISSONNER v. n. ou intr. (re-fri-so-né — du préf. *re*, et de *frissonner*). Frissonner de nouveau.

REFROGNÉ (re-fro-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Refrogner. Ridé, plissé par le mécontentement : *Visage* REFROGNÉ. *Mine* REFROGNÉE. *De jolis traits qui s'habituent à la grimace du dédain deviennent des traits* REFROGNÉS. (J. Joubert.) *La nuit, il voit, dans ses rêves d'épouvante, passer un long fantôme aux gros sourcils froncés, aux rides pleines de menaces, à la mine revêche et* REFROGNÉE. (Th. Gaut.) ‖ Dont le visage est habituellement plissé, ridé par la mauvaise humeur : *Un homme* REFROGNÉ. ‖ On dit aussi RENFROGNÉ.

— **Syn. Refrogné, rechigné.** V. RECHIGNÉ.

REFROGNEMENT s. m. (re-fro-gne-man ; *gn* mll. — rad. *refrogner*). Action de se refrogner : *Le* REFROGNEMENT *habituel du visage finit par le rider.* ‖ On dit aussi RENFROGNEMENT.

REFROGNER v. a. ou tr. (re-fro-gné ; *gn* mll. — Ce mot n'a aucun rapport étymologique avec *frons*, front, ou avec son dérivé *froncer*, mais il appartient à la même famille que l'italien *infrigno*, qui a le front ridé, soucieux, et le lombard *frignare*, pleurer, pleurnicher. Diez, en admettant *frignare* pour *flignare*, propose une origine de l'allemand *flennen*, suédois *flina*, anglais *frine*, pleurer, toutes formes qui se rapportent sans doute au même radical que l'anglo-saxon *flôwan*, pleurer, scandinave *flôa*, inonder, ancien allemand *flawjan*, laver ; cette origine serait la racine sanscrite *plu*, couler, nager, en zend *fru*, en grec *pleô*, flotter, naviguer, en latin *fluo*, couler, *fleo*, pleurer, etc.). Contracter par mauvaise humeur : REFROGNER *sa mine.*

Se refrogner v. pr. Contracter ses traits ; leur donner des rides par l'effet du mécontentement, de la mauvaise humeur : *Laissez-le tranquille ; il* SE REFROGNE, *il va se fâcher.*

> L'un *se refrogne* et ne dit mot,
> L'autre nigaude et fait le sot.
>
> SAINT-AMANT.

‖ On dit aussi SE RENFROGNER.

REFROID s. m. (re-froi — du préf. *re*, et de *froid*). Techn. Opération qui a pour but de produire le refroidissement. ‖ Atelier où l'on fait cette opération. ‖ *Mettre des cuirs au refroid*, Les étendre sur des perches, pour qu'ils s'y refroidissent, après qu'on les a étuvés.

REFROIDI, IE (re-froi-di, I) part. passé du v. Refroidir. Redevenu froid ou devenu plus froid : *Viande* REFROIDIE. *Eau* REFROIDIE. *Le temps est bien* REFROIDI *depuis hier.*

— Fig. Devenu moins ardent, moins actif, moins empressé : *Combien d'amitiés* REFROIDIES, *combien de commerces rompus, combien de guerres déclarées parce qu'on nous a dit librement la vérité !* (Bourdal.) *La passion un peu* REFROIDIE, *viennent les bruits désagréables, les murmures publics, les dégoûts, les infidélités, les fureurs.* (Mass.) ‖ Exprimé froidement : *Tout ce qu'il dit est* REFROIDI *par sa manière de le dire.*

> Ces baisers brûlants et coupables
> Par Dorat si bien *refroidis.*
>
> PARNY.

— Argot. Mort, tué.

REFROIDIR v. a. ou tr. (re-froi-dir — du préf. *re*, et de *froid*). Faire redevenir froid ; rendre froid ou moins chaud : REFROIDIR *un fer qu'on avait chauffé. Le vent du nord* REFROIDIT *la température. Le rayonnement doit* REFROIDIR *la terre de plus en plus. Ne crains pas, mon cher enfant, que l'abondance de l'eau affaiblisse ou* REFROIDISSE *ton estomac.* (Le Sage.)

> L'un *refroidit* mon potage,
> L'autre réchauffe mes doigts.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité, l'empressement de : *Le malheur* REFROIDIT *les amis. Rien ne* REFROIDIT *le zèle de l'ambitieux. Quand l'amour est malheureux, il* REFROIDIT *toutes les autres affections.* (Mme de Staël.) *Les femmes ont besoin d'appui et rien ne les* REFROIDIT *comme la nécessité d'en donner.* (Mme de Staël.) *Les femmes sont toujours plus vives que les hommes dans leur exaltation, parce que, chez elles, l'égoïsme ne la* REFROIDIT *point.* (L. Enault.) ‖ Diminuer la vie, la chaleur, la vivacité, l'entrain, l'intérêt : *Toutes ces longueurs* REFROIDISSENT *la scène. Ce peintre* REFROIDIT *son action par le soin qu'il donne aux accessoires,*

> Quelquefois, le dirai-je ? un remords légitime
> Au fort de mon ardeur vient *refroidir* ma rime.
>
> BOILEAU.

— v. n. ou intr. Devenir froid ou plus froid : *Les corps qui s'échauffent lentement* REFROIDISSENT *de même. Vite à table, le potage* REFROIDIT.

Se refroidir v. pr. Devenir froid, perdre de sa chaleur : *Le soleil doit* SE REFROIDIR *et finira par s'éteindre. Dans les quadrupèdes, il y a des espèces dont le sang* SE REFROIDIT *et prend à peu près le degré de la température de l'air.* (Buff.)

— Fig. Perdre de son ardeur, de son activité, de son empressement : *Les amis qui* SE REFROIDISSENT *sont, aux yeux du sage, comme des meubles qu'on change quand ils s'usent.* (Fonten.) *Aujourd'hui on bat des mains, demain on* SE REFROIDIT. (Volt.) *Le cœur qui déteste est plus près de l'affection que celui qui* S'EST REFROIDI. (La Rochef.-Doud.) ‖ Perdre de son intérêt, de son entrain : *Ce drame* SE REFROIDIT *à mesure que le dénoûment approche.*

— Avec suppression du pronom *se* : *Ne laissez pas* REFROIDIR *votre café. Vous allez faire* REFROIDIR *cet enfant. Il y a des hommes qu'il ne faut pas laisser* REFROIDIR. (Vauven.)

— Fam. *Laisser refroidir*, Ne faire que tardivement, ne pas faire assez tôt : *Agissez, ne* LAISSEZ *pas* REFROIDIR *l'affaire.*

REFROIDIS s. m. (re-froi-di). Agric. Culture qui se fait l'année des jachères ; grain que l'on sème dans ces circonstances : *Faire du* REFROIDIS. *Semer du* REFROIDIS. ‖ *Semer sur refroidis*, Semer sans laisser reposer la terre.

REFROIDISSANT, ANTE adj. (re-froi-di-san, an-te — rad. *refroidir*). Qui refroidit, qui rend moins chaud : *Franklin a observé le premier l'influence* REFROIDISSANTE *que les hauts-fonds exercent sur la température de la mer.* (Arago.)

— Fig. Qui rend moins ardent, moins empressé : *La voix et l'accent du marquis étaient encore plus* REFROIDISSANTS *que sa figure et sa contenance.* (G. Sand.) *Tout calcul apporte avec lui une vertu* REFROIDISSANTE. (Mme E. de Gir.)

REFROIDISSEMENT s. m. (re-froi-di-se-man — rad. *refroidir*). Perte ou diminution de chaleur, passage à une température moins élevée : *Le* REFROIDISSEMENT *subit d'un fer chaud lui donne la trempe. Le* REFROIDISSEMENT *de la température cause de nombreuses indispositions. C'est le* REFROIDISSEMENT *de leur sang qui cause, dans certains quadrupèdes, l'état de torpeur et d'engourdissement où ils tombent et demeurent pendant l'hiver.* (Buff.)

— Par ext. Maladie ou indisposition causée par un passage trop brusque du chaud au froid, ou par l'abaissement trop rapide de la température de la sueur dont on était couvert : *J'ai pris un* REFROIDISSEMENT. *Votre cheval est suant ; ne l'arrêtez pas, de peur d'un* REFROIDISSEMENT. *Il est mort de* REFROIDISSEMENT *pour s'être baigné pendant l'hiver.* (Buff.) *Il craignait, pour sa délicate petite sœur, les suites d'un* REFROIDISSEMENT, *une fluxion de poitrine.* (X. Marmier.)

— Fig. Affaiblissement de l'ardeur, de l'entrain, de l'empressement : *C'est une preuve de peu d'amitié de ne pas s'apercevoir du* REFROIDISSEMENT *de celle de ses amis.* (La Rochef.) *Nous méritions qu'un ami nous quittât, si nous cessons de l'aimer après son* REFROIDISSEMENT. (Cœuilhé.) *Les remontrances perdues sont toujours suivies de* REFROIDISSEMENT, *et du* REFROIDISSEMENT *on va en deux pas aux ruptures.* (G. Sand.) *Le travail est pour l'amour une cause active de* REFROIDISSEMENT. (Proudh.)

— **Encycl.** Physiq. Un corps homogène plongé dans une enceinte à une température plus basse que la sienne s'y refroidit lentement. Les lois du *refroidissement*, dans des conditions aussi simples, formeraient un des éléments les plus essentiels de la théorie de la chaleur ; ces lois, malheureusement, ne sont pas encore bien connues. Toutefois, les recherches de Dulong et Petit sur ce sujet ont fourni des résultats déjà très-satisfaisants.

En supposant la perte de chaleur proportionnelle à l'excès de température, Newton avait trouvé, pour la vitesse du *refroidissement*, la formule

$$v = -\frac{dt}{dx} = \frac{S.E}{P.C}t,$$

où t désigne l'excès variable de température, S la surface du corps rayonnant, E son pouvoir émissif, P son poids et C sa chaleur spécifique. Cette équation intégrée donne :

$$t = t_0 e \frac{S.E}{P.C} x,$$

t_0 étant l'excès initial de température et x le temps écoulé. Ces formules ne s'accordent assez bien avec les expériences qu'autant que t n'est pas trop considérable. Il fallait donc reprendre la question par une méthode purement expérimentale.

Le cas le plus simple est celui où le corps qui se refroidit est liquide, parce que les courants intérieurs qui s'y établissent alors maintiennent la température au même degré dans toutes les parties. C'est ce cas que Dulong et Petit ont étudié. Le corps qu'ils soumettaient aux expériences était un thermomètre à mercure, dont le réservoir, d'assez grandes dimensions, était séparé de la tige proprement dite par un tube capillaire assez fin pour que des courants en sens contraires ne pussent pas y coexister. Pendant qu'on chauffait la boule du thermomètre, la tige était préservée par des écrans convenablement disposés. Le mercure n'ayant pas la même température dans la tige et dans le réservoir, la température indiquée par la graduation du thermomètre n'était pas celle qu'il fallait noter, mais une correction facile à faire fournissait cette dernière.

La formule que Dulong et Petit ont cherché à obtenir directement est celle de la vitesse du *refroidissement ;* l'abaissement de température, en fonction du temps, s'en déduit par intégration. Des expériences préliminaires ayant permis d'assigner à la relation cherchée la forme

$$t = t_0 A^{\alpha x + \beta x^2},$$

la question était de déterminer A, α et β.

La vitesse du *refroidissement* pouvait évidemment dépendre de la masse du liquide thermométrique, de sa nature, de la forme et de l'étendue de la surface extérieure du réservoir, de la nature de cette surface, de la température de l'enceinte et de l'excès de température du thermomètre. Mais un corps ne se refroidit pas seulement par rayonnement ; le gaz au milieu duquel il est plongé lui enlève encore une partie notable de sa chaleur par le contact. La vitesse du *refroidissement* devait donc se composer de deux termes, dont le second, outre les variables déjà mentionnées, devait encore dépendre de la nature du gaz remplissant l'enceinte et de sa pression. La diversité des rayons calorifiques n'étant pas même soupçonnée il y a quarante ans, Dulong et Petit n'ont pas pu songer à en tenir compte.

Ils ont d'abord constaté, par des expériences faites sur des thermomètres de capacités et de formes différentes, que la masse du liquide, sa nature et la forme de la surface rayonnante n'influaient que sur le coefficient A. Ils ont, en conséquence, été amenés à représenter la vitesse du *refroidissement* par

$$V = mf(E, t, \theta) + m\varphi(E, G, p, t\theta),$$

f et φ désignant des fonctions inconnues, E le pouvoir émissif de la surface rayonnante, t l'excès de température, θ la température de l'enceinte, G une constante dépendant de la nature du gaz et p la pression de ce gaz ; pour simplifier la question, on a d'abord fait les expériences dans le vide.

L'enceinte était un ballon de cuivre de 0m,3 de diamètre, recouvert intérieurement de noir de fumée. Ce ballon était plongé dans un vase rempli d'eau maintenue à une température constante par un courant de vapeur ; il se terminait par un col métallique sur lequel on pouvait adapter une cloche de verre, après avoir introduit le thermomètre. Une tubulure latérale permettait de faire le vide dans l'intérieur du ballon.

En faisant d'abord varier seulement la température θ de l'enceinte, Dulong et Petit ont constaté que, pour les mêmes excès t de température, la vitesse du *refroidissement* croissait en progression géométrique lorsque la température de l'enceinte variait en progression arithmétique. Cette loi permettait de mettre l'expression de la vitesse sous la forme

$$V = \varphi(t)a^{\theta},$$

a désignant une constante, laquelle a été trouvée égale à 1,0077. Des hypothèses, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, les ont ensuite conduits à exprimer $\varphi(t)$ par

$$a^t - 1;$$

de sorte que la formule à laquelle ils se sont arrêtés est

$$V = ma^{\theta}(a^t - 1).$$

La formule du *refroidissement* dans le vide étant ainsi supposée connue, il était facile, en répétant les mêmes expériences dans l'air ou dans tout autre gaz, d'arriver à la formule complète. En effet, la vitesse du *refroidissement* dans un gaz devait se composer de la vitesse du *refroidissement* dans le vide et du pouvoir refroidissant du gaz. L'observation donnait l'abaissement total de température ; en en retranchant l'abaissement dû au rayonnement dans le vide, on en concluait celui qui était dû à la présence du gaz, et ainsi il était possible d'obtenir le second terme de la formule.

Dulong et Petit ont d'abord constaté que le pouvoir émissif E ne devait pas entrer dans ce second terme. Il suffisait pour cela, toutes choses restant d'ailleurs les mêmes, de faire varier la nature de la surface rayonnante et de constater que les résultats restaient les mêmes.

En second lieu, on a trouvé que la température θ de l'enceinte était aussi indifférente, pourvu que l'excès t restât le même.

En faisant varier la pression du gaz en progression géométrique, on a trouvé que son pouvoir refroidissant variait aussi en progression géométrique. On a donc mis le second terme de V sous la forme

$$P = \mu p^b,$$

b désignant une constante qu'on a trouvée pour l'air égale à 0,45; pour l'acide carbonique à 0,517; pour l'hydrogène, à 0,38; pour le gaz oléfiant, à 0,501.

En faisant varier l'excès t, on a trouvé que, si cet excès suivait une progression géométrique, le pouvoir refroidissant variait suivant une autre progression géométrique. On en a conclu

$$\mu = nt^{c},$$

et, par suite,

$$P = nt^{c}p^{b},$$

n et c désignant de nouvelles constantes. n dépend de la nature du gaz, mais c en paraît indépendant; sa valeur est 1,233.

En résumé, MM. Dulong et Petit ont adopté pour la formule du *refroidissement*

$$V = ma^{\theta}(a^{t} - 1) + np^{b}t^{1,233}.$$

MM. de La Provostaye et Desains ont, depuis, soumis la *formule* à de nouvelles vérifications qui ont assez bien réussi. Voici les principaux résultats de leurs recherches. La quantité m est à peu près constante quand on opère avec un *thermomètre ordinaire*; mais si la boule est argentée, m varie en sens inverse de la température. n n'est pas absolument indépendant du pouvoir émissif; b n'est pas absolument fixe pour un même gaz.

REFROIDISSEUR s. m. (re-froi-di-seur — rad. *refroidir*). Techn. Appareil de ventilation destiné à empêcher les meules d'un moulin de s'échauffer outre mesure.

— **Encycl.** Les appareils connus sous le nom de *refroidisseur*, employés dans les moulins à blé, ont pour but d'éviter l'échauffement des meules et d'empêcher tous les corps légers, tels que grains noirs, ivraie, poussière, insectes, etc., échappés au nettoyage, de s'introduire, avec le bon grain, entre les parties travaillantes des meules. Le *refroidisseur* consiste en plusieurs petits tubes ou conduits, établis au centre de la meule gisante, entre celle-ci et le boitard, ou, mieux, dans l'intérieur même de ce dernier, et destinés à amener l'air extérieur à l'entrée des deux meules. Ces tubes se raccordent par le bas avec un tuyau communiquant à un ventilateur, et aboutissent par le haut à la surface même de l'œillard fermé par une plaque horizontale, afin de ne laisser à découvert que l'orifice des tubes. Au-dessus se trouve une seconde plaque plus grande, qui a pour objet de diriger l'air entre les surfaces travaillantes et d'éviter qu'il ne s'échappe par l'œillard de la meule mobile.

REFROIDISSOIR s. m. (re-froi-di-soir — rad. *refroidir*). Techn. Appareil avec lequel on refroidit certains objets, après les avoir chauffés. ‖ Cave où l'on place le chocolat, après qu'il est moulé, pour le faire refroidir.

— Adjectiv. *Bac refroidissoir*, Sorte de cuve où l'on fait refroidir la bière.

REFROISSÉ, ÉE (re-froi-sé) part. passé du v. Refroisser. Froissé de nouveau : *Peu, très-peu de plantes de mer échappent au broiement éternel du galet froissé*, REFROISSÉ. (Michelet.)

— Agric. *Terre refroissée*, Terre qui n'a pas été laissée en jachère.

REFROISSER v. a. ou tr. (re-froi-sé — du préf. *re*, et de *froisser*). Froisser de nouveau : *Froisser et* REFROISSER *une étoffe.*

REFROISSI s. m. (re-froi-si — rad. *refroissé*). Agric. Mode de culture des terres en jachère.

REFROTTER v. a. ou tr. (re-fro-té — du préf. *re*, et de *frotter*). Frotter de nouveau : *Frotter et* REFROTTER *des meubles.*

REFROUCHIS s. m. (re-frou-chi). Agric. Nom donné, dans les Ardennes, aux terres qu'on ne laisse pas reposer.

REFUGE s. m. (re-fu-je — lat. *refugium*; du préf. *re*, et de *fugere*, fuir). Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour échapper à un danger ou se soustraire à un inconvénient : *Rome fut d'abord un lieu de* REFUGE *pour les brigands. La maison du paysan corse est un* REFUGE *toujours ouvert aux meurtriers. Paris est l'asile et le* REFUGE *des malheureux.* (B. de St-P.) *Sous l'Empire, l'Angleterre servit de* REFUGE *à la dignité de l'espèce humaine.* (B. Const.) *La solitude est le doux sanctuaire de ceux qui ont la paix de l'âme et le* REFUGE *de ceux qui souffrent.* (X. Marmier.)

> Là, depuis trente hivers, un hibou retiré
> Trouvait contre le jour un *refuge* assuré.
>
> BOILEAU.

— Par anal. Lieu où se réunissent fréquemment des personnes d'une certaine catégorie : *Votre maison est le* REFUGE *ordinaire de tous les fainéants de la cour.* (Mol.)

— Fig. Personne à qui l'on a recours dans certaines nécessités, dans certains embarras : *Le sein d'une femme est le seul* REFUGE *où un homme puisse pleurer sans faiblesse.* (Mme C. Bachi.)

> Ce Dieu, depuis longtemps votre unique *refuge*,
> Que deviendra l'effet de ses prédictions?
>
> RACINE.

‖ Ressource, moyen que l'on a d'échapper à certains dangers, à certains inconvénients : *Lorsque la jeunesse a quitté les sommets orageux, et que nous ne pouvons plus la voir rayonnant sur tous les objets extérieurs, quel est son* REFUGE? *Le cœur.* (Cesse de Blessington.) *Il n'y a de* REFUGE *que dans les principes : hors de là, tout est faux, changeant et dangereux.* (Chateaub.) *La poésie est le* REFUGE *des âmes souffrantes.* (De Custine.) ‖ Prétexte, moyen que l'on allègue pour échapper à quelque difficulté : *Quel misérable* REFUGE ! *Vous niez! c'est un pauvre* REFUGE *contre l'évidence.* ‖ Excuse :

> La gloire aux criminels ne sert point de *refuge*.
>
> DELILLE.

— *Maison de refuge* ou simplement *Refuge*, Asile pour les indigents. ‖ Maison de correction pour les femmes.

— Dr. des gens. *Villes de refuge*, Villes qui avaient droit d'asile, dans lesquelles il n'était pas permis de saisir les criminels qui s'y étaient réfugiés : *La plus ancienne comme la plus respectable des immunités était celle des* VILLES DE REFUGE *dans le droit mosaïque.* (Volt.)

— Hist. relig. Nom donné par les protestants aux lieux d'exil qu'ils choisirent après la révocation de l'édit de Nantes. ‖ *Religieuses de Notre-Dame du Refuge*, Ordre de femmes qui avait pour but la conversion des femmes débauchées.

— P. et ch. Endroit ménagé, dans les lieux publics très-fréquentés par les voitures, pour que les piétons puissent s'y garer au besoin.

— **Syn. Refuge, asile.** V. ASILE.

— **Encycl.** Hist. relig. L'édit de Nantes était révoqué; un million de protestants étaient frappés dans leurs droits les plus sacrés. Qu'allaient-ils faire? Rester, ainsi que le leur conseillait l'intérêt, ou partir, ainsi que le leur commandait la conscience? Il en partit environ cinq cent mille, et l'on peut dire que cette sombre et lamentable émigration fut un événement considérable par les conséquences funestes qu'elle eut pour la France, frappée dans son industrie, son commerce et son intelligence, et par les avantages que les pays voisins en recueillirent. Les pauvres, les infirmes s'enfermèrent dans les montagnes et continuèrent au cœur de la France, au *désert*, les traditions protestantes, les armes à la main; quant aux autres, ils sacrifièrent leur patrie à leur foi. « Tout se leva en silence, tout partit : hommes, femmes, enfants, foules désolées; ils quittèrent furtivement leurs toits paternels et leurs villes natales et s'acheminèrent isolément et par petites troupes hors de la patrie, à laquelle ils préféraient la liberté... Dans ce trajet périlleux, ces fugitifs se travestissaient en muletiers, en colporteurs, en mendiants. Arrivés sur la frontière, quelques-uns mettaient leurs plus beaux habits, des souliers propres à marcher sur le parquet des salons et, une petite canne à la main, passaient en chantant à travers les gardes et entraient dans l'exil comme dans une fête. » (*Histoire des pasteurs du désert*, par N. Peyrat.) D'autres se déguisaient en pèlerins, portant la barbe longue et le rosaire; des gentilshommes passaient la frontière en roulant une brouette, comme des paysans; de grandes dames se donnaient pour les femmes ou les filles des guides qui les conduisaient. Ils parvenaient ainsi, sous les yeux même des soldats, à gagner la Suisse, la Hollande ou le Brandebourg. S'ils étaient reconnus avant d'avoir franchi la frontière, ils étaient arrêtés et conduits aux galères.

De l'aveu des historiens les plus autorisés, la France perdit, en ces années désastreuses, ses citoyens les plus actifs, les plus industrieux, les plus éclairés. Les protestants, qui s'étaient vu fermer toutes les carrières libérales par les édits qui précédèrent l'édit révocatoire, n'avaient conservé qu'un droit, celui d'être artisans, commerçants, industriels; les sources les plus abondantes de la prospérité publique étaient donc entre leurs mains.

La Hollande, l'Angleterre, la Suisse, le Brandebourg (Prusse actuelle), l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Russie leur servirent de *refuge*. Quelques fugitifs allèrent s'établir jusqu'en Afrique et en Amérique, ce qui a fait dire à Voltaire que les protestants français furent dispersés plus loin que les juifs.

Mais, si loin que les eût emportés le vent de la dispersion, les émigrés conservèrent toujours le touchant souvenir de la patrie, et, quelque ingrate qu'elle fût envers eux, ils l'honorèrent encore et la firent honorer en répandant autour d'eux ses usages, sa langue et ses mœurs. Partout où s'arrêtèrent leurs pas, ils plantèrent l'arbre de la Révocation, symbole de leurs souffrances, non moins que de leurs regrets. « Les colonies agricoles, lit-on dans l'*Histoire des pasteurs du désert*, donnèrent à leurs bourgades les noms de leurs villages paternels et consacrèrent des plus douces appellations de la terre natale ces champs, ces bois, ces fleuves étrangers, qui les ont conservés jusqu'à ce jour. Dans une touchante solennité, elles plantèrent l'arbre de la Révocation et gravèrent sur son tronc les plus tendres adieux à la patrie qu'elles ne devaient plus revoir. Cet arbre, arrosé de leurs larmes, a prospéré comme ces peuplades dont il est le symbole. Un siècle et demi n'a point effacé sur sa tige vénérable les regrets des exilés, non plus que le souvenir de la France dans le cœur de leurs enfants, qui célèbrent encore aujourd'hui, par le jeûne et le deuil, l'anniversaire de la Révocation. » Mme de Genlis vit un de ces arbres près de Berlin.

Jetons un coup d'œil sur la marche des émigrés et sur les services qu'ils rendirent aux contrées qui leur donnèrent l'hospitalité.

La Hollande, la première, leur ouvrit ses bras. Au bruit de leurs infortunes, Amsterdam offrit aux réfugiés l'exercice libre de leurs industries et des avances considérables. Les états hollandais les déclarèrent affranchis de tous impôts pendant douze ans, et ils envoyèrent même des vaisseaux pour recueillir les fugitifs errants sur les plages de la France. En 1685, ils votèrent pour les prédicateurs réfugiés une somme de 12,000 florins, portée, un mois après, à 25,000. Les états de Zélande votèrent 4,000 florins pour ceux qui s'établirent dans leur île. La province de Frise suivit ce généreux exemple. Utrecht, Groningue, Middelbourg organisèrent des collectes pour eux. Aussi Claude fut-il l'interprète de tous ses frères exilés quand, du haut de la chaire, il s'écria : « Dieu veuille être votre rémunérateur et vous rendre mille et mille fois le bien qu'il vous a mis au cœur de nous faire! Souffrez pourtant que, pour nous attirer de plus en plus votre affection, nous vous disions à peu près ce que Ruth disait à Noémi : « Nous » venons ici pour ne faire qu'un même corps » avec vous; » et comme votre Dieu est notre Dieu, votre peuple sera aussi désormais notre peuple, vos lois seront nos lois et vos intérêts nos intérêts. Où vous vivrez, nous vivrons; où vous mourrez, nous mourrons, et nous serons ensevelis dans vos tombeaux. »

La Hollande fut, suivant l'expression de Bayle, « la grande arche des fugitifs; » grande, en effet, par le nombre des proscrits, qui s'éleva, dans l'espace de trente-cinq ans environ (1680-1715), à soixante-quinze mille, mais grande aussi par la valeur des hommes qu'elle compta : Claude, Jurieu, Basnage, de Schomberg, les deux fils de l'amiral Duquesne, etc.

La même hospitalité attendait les protestants refugiés en Angleterre. Le premier rapport du comité français établi à Londres constate que, en 1687, quinze mille cinq cents Français furent secourus; mais il faut porter à quatre-vingt mille le nombre des protestants qui passèrent la Manche et s'établirent en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Ils payèrent des plus grands services l'hospitalité britannique. Services politiques : ils contribuèrent puissamment à consolider sur le trône la dynastie issue de la révolution de 1688 et l'aidèrent à conquérir l'Irlande rebelle. Services industriels : la révocation de l'édit de Nantes répandit dans les trois royaumes environ soixante-dix mille manufacturiers et ouvriers, dont la plupart se fixèrent à Londres et formèrent un quartier presque exclusivement français, celui de Spithfields. L'industrie des soieries, la fabrication des toiles, des tapis, des chapeaux et du papier, exercées par eux, furent pour l'Angleterre une source abondante de prospérités.

L'émigration anglaise compta, comme sa sœur hollandaise, des hommes illustres : Denis Papin, Saint-Evremond, Colomiès, Graverol, Rapin-Thoyras, Pierre Dumoulin, Saurin, Abbadie, etc.

Les protestants des bords de l'Océan avaient gagné la Hollande et l'Angleterre; ceux de l'Est et du Midi prirent le chemin de la Suisse, qui fut pour eux une seconde patrie. Quand, après de longues marches, exténués de fatigues, ils découvraient les tours de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, ils se prosternaient en terre et pleuraient de joie, en bénissant Dieu de leur délivrance. La Suisse n'avait pas attendu la révocation de l'édit de Nantes pour leur offrir un asile hospitalier et les traiter en frères. En 1681, le gouvernement de Berne avait ordonné des prières en faveur des victimes de Louis XIV et, en 1683, les magistrats mirent en délibération s'il ne conviendrait pas d'adresser des réclamations au grand roi. La grande émigration eut lieu en 1687. On écrivait de Genève : « Il arrive tous les jours un nombre surprenant de Français qui sortent du royaume pour la religion. On a remarqué qu'il n'y a pas de semaine où il n'en arrive jusqu'à trois cents, et cela a duré dès la fin de l'hiver. » Vingt-huit mille émigrés traversèrent la ville en peu de temps; ils allèrent chercher un *refuge* à Bâle, à Schaffhouse, à Zurich, à Berne et à Lausanne.

Louis XIV, irrité, exhala sa colère contre Genève et lui enjoignit de fermer ses portes aux réfugiés. Genève dut obéir; mais son obéissance à cet ordre barbare ne fut pas de longue durée.

L'influence des réfugiés se fit sentir en Suisse comme partout ailleurs. Pour la politique, ils s'associèrent à divers actes d'hostilité contre le roi de France; en matière d'agriculture, d'industrie et de commerce, ils apportèrent de nombreux éléments de prospérité dans le pays. Ils perfectionnèrent, surtout dans le pays de Vaud, la culture de la vigne et du mûrier; ils établirent des manufactures de soie, bientôt florissantes, des chapelleries, des imprimeries, des fabriques de bas et de coton à Lausanne. En 1685, on ne comptait à Genève que cent maîtres horlogers et trois cents ouvriers, qui livraient au commerce 3,000 montres par an. Cent ans après, cette même industrie occupait dans la ville seule six mille ouvriers, qui fabriquaient tous les ans plus de 50,000 montres.

La littérature, l'éloquence de la chaire et les beaux-arts comptèrent en Suisse d'illustres représentants : Barbeyrac, Abauzit, les deux Le Sage, le médecin Trouillon, les peintres Arlaud et Petitot. Tous ces proscrits répandirent à Genève un langage épuré. Pourrait-on nier leur influence indirecte sur J.-J. Rousseau, né à Genève en 1712?

La France protestante doit au Brandebourg (Prusse actuelle) la même reconnaissance qu'aux pays déjà mentionnés. En apprenant la révocation de l'édit de Nantes, l'électeur Frédéric-Guillaume promulgua l'édit de Potsdam, qui ouvrait aux réfugiés un asile inviolable dans ses États et leur assurait le droit de bourgeoisie. L'électeur offrait aux agriculteurs des terres à défricher; aux nobles, des charges, des dignités; aux industriels, des avances en argent pour l'établissement de leurs métiers.

Les réfugiés accoururent de tous les points : de la Champagne, de la Lorraine, de la Suisse et de la Hollande, et nulle part ils ne firent plus de bien. Il n'en arriva pas moins de vingt-cinq mille. On comptait parmi eux des commerçants et des agriculteurs, qui doublèrent la richesse du pays par la culture du tabac; des militaires, comme le maréchal de Schomberg; des gentilshommes, comme le comte de Beauvau; des gens de lettres, des pasteurs, comme David Ancillon, Fornerod et Jacques Abbadie, célèbre par son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, dont Bayle disait : « Il y a longtemps qu'on n'a fait un livre où il y ait plus de force et plus d'étendue d'esprit, » et que Mme de Sévigné jugeait ainsi : « C'est le plus divin de tous les livres; cette estime est générale. Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là. »

Frédéric Ier et le grand Frédéric conservèrent aux protestants français une protection soutenue. Aussi la colonie française de Prusse fut-elle toujours une des plus prospères.

Le Danemark, la Suède et la Russie étaient des contrées trop lointaines pour attirer un grand nombre de réfugiés. Cependant Christian V en appela un certain nombre par des faveurs spéciales. La Russie ne se montra pas moins généreuse à leur égard : une Église française fut fondée à Saint-Pétersbourg. « Un certain nombre de réfugiés pénétrèrent plus avant dans l'intérieur de la Russie et créèrent une petite colonie agricole et commerçante sur les bords du Volga. Leurs descendants continuent à former, selon le témoignage d'un voyageur moderne, une communauté distincte, dont les membres viennent tous les ans du village qu'ils habitent près du grand fleuve à la foire de Makarieff, pour y trafiquer avec les Indous. Ils ont conservé, au fond de l'empire russe, le costume complet du temps de Louis XIV, sans en excepter l'habit à basques et la volumineuse perruque, et ils s'expriment même encore dans la langue classique de Corneille et de Racine. » (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*.)

Quand Voltaire disait que les protestants français furent dispersés plus loin que les juifs, il songeait sans doute à ceux qui cherchèrent un asile dans l'Afrique méridionale et en Amérique. En 1684, la Compagnie des Indes orientales offrit de transporter gratuitement au Cap de Bonne-Espérance tous les réformés français qui voudraient s'y livrer à l'agriculture. Quatre-vingts familles s'embarquèrent pour cette nouvelle patrie inconnue; d'autres vinrent à la suite; vers la fin du XVIIe siècle, dans la vallée qu'on nomme encore aujourd'hui la vallée des Français, les réfugiés étaient au nombre de trois mille environ; néanmoins, lorsque le voyageur Levaillant visita le Cap en 1780, il n'y trouva plus qu'un seul vieillard qui comprît le français.

La Révocation jeta aussi un grand nombre de protestants sur les plages lointaines de l'Amérique. Ils s'établirent dans les pays aujourd'hui appelés Massachusetts, Maryland, Virginie, Caroline du Sud, Caroline du Nord, Pensylvanie. Par leurs soins, de vastes terrains furent défrichés, des cultures nouvelles importées. Ils prirent une part glorieuse à la guerre de l'Indépendance et se distinguèrent toujours par une rare probité.

Pendant que les protestants portaient à l'étranger la richesse, la civilisation et la liberté, que se passait-il dans leur patrie? Le trône de Louis XIV chancelait, tombait en ruine et la misère désolait le royaume. Le spectacle repoussant du bigotisme et de l'intolérance préparait le XVIIIe siècle et ses tempêtes; Condillac et Mably n'étaient-ils pas les petits-fils d'un gentilhomme du Dauphiné converti par les dragons? Quant à la Réforme elle-même, était-elle anéantie? Nullement. Elle allait renaître et grandir au sein des Cévennes. A l'époque de la Révocation, il y avait en France, sur une population de vingt millions d'hommes, environ un million de protestants. Aujourd'hui, on compte de quinze à seize cent mille protestants sur une population de trente-huit millions de catholiques. Après cent ans de persécution (1680-1787), la proportion est donc la même.

— *Villes de refuge chez les Juifs.* V. ASILE.

— *Religieuses de Notre-Dame du Refuge.* Cette congrégation a été fondée à Nancy, au

commencement du XVIIe siècle, par une veuve nommée Mme de Ranfaing, qui se consacra à cette œuvre avec ses trois filles. Elle fut approuvée par le cardinal de Lorraine, évêque de Toul, en 1629, par le pape Urbain VIII en 1634 et par Alexandre VII en 1662. La règle de saint Augustin fut appliquée à l'ordre nouveau.

Peu de congrégations ont été l'objet de tant et de si justes attaques. Les couvents du *Refuge* ont été sous l'ancien régime autant de bastilles pour les jeunes filles dont les parents tenaient à se débarrasser, ou que quelque seigneur voulait faire disparaître, après en avoir abusé, pour courir à de nouvelles amours. Ces monastères regorgeaient donc de malheureuses filles enfermées là en vertu de sortes de lettres de cachet, et auxquelles les religieuses faisaient endurer toutes sortes de maux. Mal nourries, emprisonnées dans de hideux cachots à la moindre marque d'impatience, battues, contraintes de passer la journée en dévotions fatigantes, pressées et presque contraintes d'embrasser l'état monastique, elles mouraient vite dans ces sombres couvents, quand elles n'étaient pas, au bout de quelque temps, tirées de là comme incorrigibles et déportées au Canada.

Les filles pénitentes, c'est-à-dire celles qui, vaincues par les mille vexations dont elles étaient les victimes, consentaient à embrasser l'état de religieuses du *Refuge*, étaient admises à prendre l'habit; mais leur inégalité devant les autres religieuses ne s'effaçait jamais; elles ne pouvaient jamais remplir les premières places de la maison.

Divers ordres de religieuses avaient le même but que celui du *Refuge*. Il y avait à Paris, avant 1789, les filles du Sauveur, rue de Vendôme, au Marais; celles de Sainte-Pélagie, à l'endroit où est la prison actuelle de ce nom; celles du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi; celles de Sainte-Valère, rue de Grenelle; les religieuses de Notre-Dame de Charité ou filles de Saint-Michel, les pénitentes de Saint-Magloire, qui retenaient prisonnières les jeunes filles qu'on leur livrait comme étant perdues ou seulement comme étant susceptibles de se perdre.

Plusieurs de ces ordres existent encore aujourd'hui; mais il n'est pas besoin de dire qu'ils sont loin d'exercer l'immense et odieuse puissance qu'ils avaient autrefois. On cite bien encore de temps en temps quelque cas de séquestration arbitraire; mais cet abus finira, nous l'espérons, par disparaître entièrement.

RÉFUGIÉ, ÉE (ré-fu-ji-é) part. passé du v. Se réfugier. Qui s'est retiré quelque part; qui y a pris un refuge, un asile : *Des condamnés politiques* RÉFUGIÉS *en Angleterre. Les insectes immobiles sont* RÉFUGIÉS *dans les plantes.* (B. de St-P.) *Y a-t-il quelque gloire à triompher du lièvre timide*, RÉFUGIÉ *dans un gîte solitaire?* (Deleuze.)

— Poétiq. Solitaire, isolé : *Heidelberg, située et comme* RÉFUGIÉE *au milieu des arbres, a ses admirables ruines.* (V. Hugo.)

— Littér. *Style réfugié*, Style archaïque qu'avaient conservé les écrivains protestants exilés, par l'ignorance où ils se trouvaient des changements apportés par le temps dans la langue française.

— Substantiv. Personne qui s'est retirée en quelque endroit pour y échapper à quelque danger : *Les* RÉFUGIÉS *de Londres. Les* RÉFUGIÉS *polonais. On ne peut appeler hospitalité l'espèce de convention tacite par laquelle les nations civilisées accueillent réciproquement leurs* RÉFUGIÉS *politiques.* (Proudh.)

— Hist. relig. Nom donné spécialement aux calvinistes qui avaient quitté la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

— **Encycl.** Les étrangers que des circonstances politiques ont forcés de quitter leur patrie et qui résident en France sans la protection de leur gouvernement, sans passeport, sans la moindre relation avec un agent diplomatique ou consulaire, sont désignés sous le nom de *réfugiés*. A raison de leur petit nombre et surtout de leur tranquillité, ces étrangers n'attirèrent point, pendant longtemps, l'attention particulière de la France; mais depuis la révolution de 1830, dont une grande partie de l'Europe ressentit le contre-coup, le nombre des *réfugiés* devint assez grand. Pour prévenir les embarras sérieux qu'ils auraient pu nous susciter, la loi du 21 avril 1832 édicta à leur égard des mesures spéciales.

Suivant l'article 1er de cette loi, le gouvernement était autorisé à réunir dans une ou plusieurs villes qu'il désignait les étrangers *réfugiés* qui résidaient en France. De plus le gouvernement, ajoute l'article 2, peut les astreindre à se rendre dans celle de ces villes qui leur est indiquée et peut leur enjoindre de sortir du royaume s'ils ne se rendent pas à cette destination, ou s'il juge leur présence susceptible de troubler l'ordre et la tranquillité publique. Mais, d'après l'article 4, la loi de 1832 ne pouvait être en vigueur que pendant une année à dater du jour de sa promulgation. Ce délai fut prorogé jusqu'à la fin de la session de 1836 par la loi du 1er mai 1834, aux termes de laquelle « tout *réfugié* étranger qui n'obéit pas à l'ordre de sortir du territoire français, ou qui, ayant été expulsé, y rentre sans autorisation, est puni d'un emprisonnement d'un à six mois, sauf l'appréciation des circonstances atténuantes. »

Toutes ces dispositions ont été successivement prorogées d'année en année par les lois des 26 avril 1836, 22 juillet 1837, 22 juin 1838, 24 juillet 1839, 15 juillet 1840, 12 juin 1841, 11 juin 1842, 27 juin 1843, 3 août 1844, 14 mai 1845, 3 juillet 1846, 1er août 1847, 13 décembre 1848, 24 juillet et 20 novembre 1849. Parmi ces lois, une seule, celle du 24 juillet 1839, a posé quelques règles nouvelles, plus compatibles avec notre civilisation, qui sont destinées à adoucir la triste position des étrangers *réfugiés* et qui ont été reproduites par les lois postérieures. Ainsi, les étrangers *réfugiés* qui auront demeuré en France ou servi sous les drapeaux pendant cinq années, et qui n'auront subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle, ont été autorisés, en donnant préalablement avis de leur déplacement à l'autorité préfectorale, à changer de résidence sans l'autorisation du gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne les mesures répressives, les droits du gouvernement à l'égard des étrangers *réfugiés* reposent aujourd'hui définitivement sur l'article 7 de la loi du 3 décembre 1849, relative à la naturalisation et au séjour des étrangers en France. Suivant cet article, le ministre de l'intérieur peut, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France de sortir immédiatement du territoire français et le faire conduire à la frontière. Il a le même droit à l'égard de l'étranger qui a obtenu l'autorisation de fixer en France son domicile; mais, après un délai de deux mois, cette mesure cesse d'avoir son effet, si l'autorisation n'a pas été révoquée par un acte du gouvernement qui doit prendre l'avis du conseil d'Etat. Le préfet a le même droit dans les départements frontières à l'égard de l'étranger non résidant, à charge par lui d'en référer immédiatement au ministre de l'intérieur. « Vous comprenez, disait le ministre de la justice lors de la discussion de la loi du 3 décembre 1849, l'importance de ce droit donné au ministre de l'intérieur. Un agitateur politique étranger peut méditer un complot, un attentat qui doit subitement éclater dans une province éloignée. Le ministre de l'intérieur en est averti; c'est ordinairement par voie télégraphique; il prend une mesure de haute police. Dans de pareilles conditions, l'avantage du droit est dans sa prompte réalisation, dans sa prompte exécution. Cependant l'article 5 (aujourd'hui art. 7) contient cette disposition : « Le droit d'expulsion n'exis- » tera qu'après que l'autorisation d'établir le » domicile en France aura été révoquée. »

» Cette révocation devrait intervenir après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 3 (c'est-à-dire après un acte du gouvernement, qui doit prendre l'avis du conseil d'Etat). Il en résulterait que le ministre serait obligé de prendre préalablement l'avis du conseil d'Etat. Il rencontrerait, par conséquent, des impossibilités matérielles accidentelles, qui pourraient, dans certaines circonstances, rendre complètement inefficace entre ses mains le droit d'expulsion à lui conféré comme mesure de haute police. Je comprendrais jusqu'à un certain point, quoique cela me semble inutile, que le ministre dût en conférer au conseil d'État après avoir pris la mesure; mais l'obligation de prendre cet avis préalable, c'est tout simplement, dans des circonstances urgentes, l'impossibilité d'exercer le droit... Je demande, disait en terminant le ministre de la justice, qu'on n'adopte pas ces mots : « mais seulement après que l'autorisa- » tion aura été révoquée. » Cette disposition fut renvoyée à la commission, et, à la séance suivante, le rapporteur de la loi, M. de Montigny, s'exprima en ces termes : « L'objection présentée par le ministre a paru très-sérieuse à la commission. Néanmoins, elle a cru devoir maintenir, au moins en partie, les garanties qu'elle avait stipulées en faveur de l'étranger qui a établi son domicile en France avec l'autorisation du gouvernement. En effet, lorsque, sur la foi de cette autorisation, un étranger a fondé des établissements considérables, lorsqu'il s'est créé des intérêts, n'y aurait-il pas une sorte d'inhumanité à souffrir que, tout d'un coup et à toujours, par un ordre ministériel qui peut, dans certaines circonstances, être inspiré par les passions politiques du moment, il fût obligé de renoncer à tous ces avantages? En outre, votre commission a pensé que l'autorisation d'établir son domicile en France remplacerait souvent désormais la naturalisation que le gouvernement n'accordera qu'avec une certaine parcimonie, elle l'espère du moins, à raison de ce qu'elle confère non-seulement certains droits politiques, mais la plénitude des droits politiques. Pour concilier ce que réclament les nécessités gouvernementales et l'intérêt de l'étranger qui était consacré, sauvegardé par notre projet de loi, votre commission vous propose de décider que le ministre de l'intérieur aura le droit d'expulser provisoirement l'étranger, même domicilié, mais que l'effet de cette mesure cessera après un délai de deux mois, si la révocation de l'autorisation n'a point été prononcée dans la forme de l'article 3. » Le paragraphe ainsi amendé fut adopté.

Mais, disons-le à l'honneur de la France, à côté des mesures précises que le pouvoir législatif a édictées à l'égard des *réfugiés*, elle a créé des secours pour les aider à supporter la mauvaise fortune. C'est ainsi que l'Etat a successivement accordé des crédits extraordinaires de 500,000 fr., et même de 3 millions (loi du 21 avril 1832), en leur faveur. Depuis lors, ce chiffre a varié selon les circonstances et le nombre des *réfugiés*.

Le 30 mai 1848, le ministre de l'intérieur prescrivit, dans une circulaire dont les dispositions forment la procédure actuelle de l'espèce, les mesures à prendre relativement à l'arrivée, au séjour des étrangers et au payement des secours qui leur sont accordés en France, secours qui sont basés sur le grade ou la position de fortune de chacun. Tout étranger est tenu, en arrivant en France, de se présenter au maire de la première commune qu'il trouve sur son passage et de lui demander une passe provisoire pour se rendre au chef-lieu du département. Une fois qu'il y est arrivé, il doit se présenter au préfet, qui lui délivre un passe-port pour le lieu où il a l'intention de se fixer. Le préfet doit, dans tous les cas, prévenir immédiatement le ministre de l'intérieur de l'arrivée du *réfugié* et de toutes les déclarations qu'il a faites. Les *réfugiés* doivent, dès qu'ils sont parvenus à leur destination, faire connaître leur véritable position, les faits politiques qui les ont compromis, l'époque où ils ont quitté leur pays, en un mot tous les renseignements nécessaires pour établir leur identité. Le préfet transmet toutes leurs déclarations au ministre de l'intérieur (division de la sûreté générale).

La situation des *réfugiés* politiques français à l'étranger varie naturellement selon la législation du pays où ils ont été chercher un asile.

En ce qui concerne la demande faite par un gouvernement à un autre gouvernement de lui livrer un de ses nationaux *réfugiés*, nous en parlons longuement à l'article EXTRADITION. V. ce mot.

Réfugiés (LES) protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, par M. Ch. Weiss (1840). La révocation de l'édit de Nantes est la grande tache du règne de Louis XIV, il faut le redire, puisque l'intolérance essaye aujourd'hui de réhabiliter cette vieille faute avec tant d'autres. Les conséquences au dedans et au dehors du royaume en furent incalculables. Le curieux et savant ouvrage de M. Ch. Weiss le prouve à chaque page. C'est à dater de ce moment que la fortune du grand roi commence à pâlir, que le commerce et les finances, si prospères sous la sage administration de Colbert, déclinent sensiblement, qu'une ligue redoutable se forme contre la puissance de la France sous la direction du prince d'Orange. Les scandales de la jeunesse de Louis XIV avaient été moins funestes à sa gloire que ne le fut la piété mal entendue de son âge mûr et de sa vieillesse. Ce prince crut que le ciel lui avait réservé la gloire de rétablir l'unité de croyance et de culte dans ses Etats : il révoqua l'édit de Nantes. Mais alors surgirent des obstacles imprévus qu'on ne surmonte ni avec de l'argent, ni avec la force : la foi, la conviction sincère et ce noble instinct de la nature humaine qui se roidit contre l'abus de la puissance. Le protestantisme, qu'on croyait mort, se réveilla tout à coup avec une singulière énergie. Tant qu'on eut affaire à des gens de cour dont l'hésitation ne pouvait être bien longue quand il s'agissait de choisir entre Dieu et la faveur royale, tout marcha sans la moindre difficulté. Ce fut autre chose quand on arriva au vrai protestantisme, à cette population d'agriculteurs, de fabricants, de bourgeois riches qui n'avaient rien à attendre du roi que la liberté de servir Dieu selon leur conscience aussi fidèlement qu'ils servaient l'Etat, population probe et sévère dans ses mœurs, mine féconde de braves soldats et de matelots exercés sous les ordres du maréchal de Schomberg et de l'amiral Duquesne. Mais c'était surtout dans l'agriculture et dans l'industrie que les protestants excellaient. Exclus des autres professions par d'injustes édits, ils s'étaient réfugiés dans celles-là. Par la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV attaquait à sa source les richesses de l'Etat. On avait cru que les protestants se convertiraient d'eux-mêmes sur un ordre du roi; quand on s'aperçut qu'il y avait encore parmi eux des gens d'honneur et de conscience, capables de sacrifier leur fortune et leur vie à la religion, la surprise fut grande et la colère aussi. On s'était engagé dans une voie injuste; on fut obligé d'aller jusqu'au bout, de soutenir une première faute par une suite de fautes plus graves encore, de renouveler tout ce que les persécutions religieuses offrent de plus odieux et de plus barbare, et de déshonorer la fin d'un règne glorieusement commencé. « Louis XIV ignorait ces excès, » a-t-on dit. Excuse dérisoire! un roi absolu est tenu de savoir ce qui se passe dans son royaume. C'est bien le moins qu'une énorme responsabilité soit attachée à ces monstrueuses puissances et qu'on puisse rejeter sur le roi despote tout le dégoût mêlé d'horreur qu'inspirent ces actes. Puisqu'on voulait faire rentrer dans le sein de l'Église catholique des hommes qui s'en étaient éloignés par conviction, il fallait les convaincre; mais avoir recours à la violence, ce n'était pas seulement de la barbarie; c'était de l'impiété!

Peut-on au moins excuser par la théorie de la fin justifiant les moyens ce grand coupable conspirant contre une partie du peuple qu'il était chargé de protéger? Qu'on juge de la mesure par ses résultats moraux. La partie la plus énergique, la plus fidèle et par conséquent la meilleure des protestants s'exila malgré tous les efforts du roi pour la retenir, car, chose prodigieuse! abus monstrueux de pouvoir dans la persécution même! pendant qu'on interdisait aux protestants tout exercice de leur culte, on leur défendait l'exil comme un crime. Il fallait bien donner de l'occupation aux dragons! Un grand nombre parvinrent néanmoins à s'échapper parmi les plus notables et allèrent fonder des colonies dans le Brandebourg, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et jusque dans les déserts de l'Afrique. L'étranger s'enrichit de toutes les pertes que causait à la France l'ineptie de son roi et hérita de nos arts et de notre industrie. Mais ce ne furent pas nos arts et notre industrie seulement que les réfugiés portèrent aux autres nations; ils y introduisirent aussi, avec le récit de leurs maux, un sentiment de répulsion pour leurs bourreaux. Le roi fut obligé d'ouvrir les yeux sur les suites néfastes de sa sanglante sottise; il ne voulut pas, par orgueil, se déjuger ouvertement; mais il est curieux de voir dans le livre de M. Weiss tous les efforts qu'il tenta secrètement pour rappeler dans le royaume ces exilés auxquels il en avait rendu le séjour impossible. Ce qui surtout l'affecta, ce fut de voir que sa maladresse servait plus les projets de Guillaume d'Orange que n'auraient pu le faire dix grandes victoires. Que dirait-il si, revenant de nos jours, il voyait se dresser en face de nous cette Prusse dont la grandeur est un des fruits amers produits par la Révocation? Notre dessein n'est pas de refaire ici l'excellent ouvrage de M. Ch. Weiss. Nous y renvoyons nos lecteurs pour le détail exact et curieux de toutes les fabriques fondées, de toutes les industries importées ou développées par les émigrés français en Prusse, en Hollande, en Angleterre. Ces bannis, ennemis du roi, leur persécuteur, n'en chérissaient pas moins leur patrie et restèrent Français par le cœur. Ils formaient une sorte de colonie chez les peuples qui leur avaient ouvert un refuge. Ce sont les traces de ces colonies que M. Weiss a recherchées partout; ce sont les restes de nos frères qu'il a été pieusement recueillir sur la terre étrangère où les avaient dispersés le caprice et la folie d'un despote; ce sont, enfin, les martyrs de la liberté de conscience dont il a écrit les fastes, ces martyrs qui ont tout sacrifié à leur noble cause. Sachons-lui gré d'avoir relevé ces nobles exemples de conviction et de foi. Tout son livre peut se résumer par ces mots de Caton au sénat romain à la veille de la chute de la république : « Nous craignons trop la mort, l'exil, la pauvreté. » Là est en effet le secret de la décadence des Etats. Les réfugiés de 1685 n'ont craint, M. Weiss le prouve, ni la mort, ni la pauvreté, ni l'exil. Louis XIV dans toute sa puissance et sa gloire a pu les persécuter; il n'a pu les vaincre. Honneur à eux!

RÉFUGIER v. a. ou tr. (ré-fu-ji-é — rad. *refuge*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous réfugiions; que vous réfugiiez*). Donner un refuge à : *Ceux qui* RÉFUGIAIENT *un esclave pour le sauver étaient punis comme meurtriers.* (Montesq.)

Se réfugier v. pr. Se retirer en quelque lieu pour échapper à quelque danger, pour se soustraire à quelque inconvénient : SE RÉFUGIER *en Suisse, en Angleterre.* SE RÉFUGIER *dans un couvent.* SE RÉFUGIER *auprès de quelqu'un. Ne savoir où* SE RÉFUGIER. *Quelques animaux se creusent des demeures souterraines où ils* SE RÉFUGIENT. (Buff.) *Cette famille qui porte le nom de Sirven* S'EST *encore* RÉFUGIÉE *chez M. de Voltaire.* (Grimm.) *A Athènes, un sénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui, saisi de frayeur*, S'ÉTAIT RÉFUGIÉ *dans son sein.* (Barthél.)

— Fig. Avoir son dernier asile, se trouver, se rencontrer en dernier lieu : *En Russie, l'indépendance* S'EST RÉFUGIÉE *chez les bêtes.* (De Custine.) *Chassée de Dieu, la mythologie* S'EST RÉFUGIÉE *dans les saints.* (Renan.) ‖ Mettre sa ressource, avoir recours : SE RÉFUGIER *dans des sophismes, dans des équivoques. L'homme vertueux accusé par le monde* SE RÉFUGIE *dans sa conscience.* (Acad.) *Quand la violence imprévoyante ne leur a pas réussi, les hommes* SE RÉFUGIENT *volontiers dans la subtilité pusillanime.* (Guizot.) *Quand la douleur est extrême, l'homme* SE RÉFUGIE *dans tous les asiles, jusque dans le suicide, jusque dans la folie.* (H. Taine.)

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés de ce verbe pronominal, et il s'accorde avec le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire, ce qui revient souvent à dire qu'il s'accorde avec le sujet, puisque le sujet et le pronom dont il s'agit représentent le même être ou les mêmes êtres.

REFUGIO (EL), bourg du Mexique, Etat de Tamaulipas, sur le Rio-Grande-del-Norte, à 460 kilom. N. de Tamaulipas; 30,000 hab. Port; commerce très-actif.

REFUGIO (île). V. CAEN, île de l'Océanie.

REFUGIUM APOLLONIS, ancienne localité de la Sicile, entre Plagia Hereum et Plagia Syracusis, sur la route de Syracuse à Agrigente.

REFUGIUM CHALIS, ancienne localité de la Sicile, sur la route de Syracuse à Agrigente, entre Plintæ et Plagiæ Calvisianis, à l'embouchure du Manfria.

REFUI s. m. (re-fui — rad. *refuir*). Véner. Asile, retraite, gîte.

REFUIR v. a. ou intr. (re-fuir — du préf. *re*, et de *fuir*). Fuir de nouveau. ‖ Véner. Revenir sur ses pas pour donner le change : *Le cerf commençait à* REFUIR.

REFUITE s. f. (re-fui-te — du préf. *re*, et de *fuite*). Nouvelle fuite : *Imaginez un hussard, un uhlan, un chevau-léger d'avant-garde qui va souvent insulter l'ennemi jusque dans son retranchement, mais qui, aussi, dans ses fuites et* REFUITES, *pique d'honneur et aiguillonne la colonne ennemie.* (Ste-Beuve.)

— Véner. Ruse de la bête qui revient sur ses pas pour donner le change : *Le cerf use de* REFUITE. ‖ Trajet parcouru par une bête qui refuit : *Faire une longue* REFUITE. ‖ Lieu où une bête passe d'ordinaire quand on la chasse : *Mettre des relais aux* REFUITES. *Le renard se dévoiera des* REFUITES *ordinaires.* (Dider.)

— Fig. Prétexte, longueurs, retardements affectés d'une personne qui veut donner le change et gagner du temps : *Il élude le jugement du procès par des* REFUITES *continuelles.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— Techn. Excès de profondeur d'un creux : *Cette mortaise a de la* REFUITE.

REFUMER v. a. ou tr. (re-fu-mé — du préf. *re*, et de *fumer*). Fumer de nouveau : REFUMER *une terre.*

REFUS s. m. (re-fu. — V. REFUSER). Action de refuser, de rejeter une offre ou une demande : *Un* REFUS *motivé. Un cruel* REFUS. *C'est une louable adresse de faire recevoir doucement un* REFUS *par des paroles civiles qui réparent le défaut du bien qu'on ne peut accorder.* (La Rochef.) *Un prompt* REFUS *équivaut presque à une faveur trop longtemps attendue.* (Mme de Puisieux.) *Assaisonnez de douleur et de témoignage d'affection le* REFUS *que vous êtes obligé de faire.* (P. Crasset.) *Les femmes attirent par le plaisir, mais ne retiennent que par le* REFUS. (St Prosper.) *Rien n'ajoute à l'insistance d'une offre de service comme la certitude d'un* REFUS. (Petit-Senn.)

Par des *refus* souvent on attise une flamme.
VIENNET.

Qui fait demande impertinente
Doit attendre sage *refus*.
LENOBLE.

— Par ext. Chose refusée : *N'avoir que le* REFUS *d'un autre. Ne point vouloir du* REFUS *d'un autre.*

— *Au refus de*, Par suite, en conséquence du refus de : *Je ne ferai cela qu'*AU REFUS DE *ceux qui sont obligés de le faire. Vous n'aurez cela qu'*AU REFUS D'*un autre à qui l'on doit l'offrir d'abord. Je ne donnerai cela à un autre qu'*À VOTRE REFUS.

— Fam. *Cela n'est pas de refus*, C'est là une chose que l'on ne refuse pas, que l'on accepte volontiers : *Voulez-vous déjeuner avec moi?* — CELA N'EST PAS DE REFUS. ‖ *Cela n'est pas à votre refus*, Vous n'êtes pas libre, vous n'avez pas le droit de refuser cela : *Je ne veux pas de ses conseils et de ses ordres.* — CELA N'EST PAS À VOTRE REFUS.

— Hist. *Droit de refus*, Privilége qu'avait chacun des trois ordres, dans les états généraux, de refuser son adhésion aux résolutions prises par les deux autres.

— Véner. *Cerf de refus*, Cerf de trois ans.

— Techn. Moment où une pièce que l'on enfonce de force cesse de pénétrer : *Enfoncer des pilotis à* REFUS *de mouton, à* REFUS.

REFUSABLE adj. (re-fu-za-ble — rad. *refuser*). Que l'on peut refuser : *Un pareil service n'est pas* REFUSABLE.

REFUSANTE, ANTE adj. (re-fu-zan, an te — rad. *refuser*). Qui refuse : *Les évêques d'Arras et de Saint-Pol-de-Léon étaient à la tête des évêques* REFUSANTS. (Thiers.)

— Substantiv. Personne qui refuse : *Les* REFUSANTS. *Plus on fait la rebelle et la* REFUSANTE, *plus on y prend d'ardeur.* (Brantôme.)

REFUSÉ, ÉE (re-fu-zé) part. passé du v. Refuser. Repoussé par un refus : *Offre* REFUSÉE. *Service* REFUSÉ. *Le vinaigre donné avec amitié est plus doux que le miel* REFUSÉ *avec affront.* (Max. orient.) *Quand l'enfant appuie de pleurs sa demande, elle lui doit être irrévocablement* REFUSÉE. (J.-J. Rouss.)

— Qui a essuyé un refus : *Il est dur de se voir* REFUSÉ. *Il y a moins de honte d'être* REFUSÉ *pour un emploi qu'on mérite, que d'être placé sans le mériter.* (La Bruy.) *Diogène, en se promenant dans le Céramique, allait demandant l'aumône aux statues qui ornaient cette promenade, pour apprendre, disait-il, à être* REFUSÉ.

— Dont on est privé, que l'on ne possède pas : *Nous tenons surtout aux avantages qui nous sont* REFUSÉS. (La Rochef.-Doud.) ‖ Dénié, dont on n'accorde pas l'existence : *Une qualité, dit Anacréon, est* REFUSÉE *aux femmes, c'est la prudence.* (De Ségur.) *La bonhomie et la bonté ne sont guère* REFUSÉES *à Louis XII.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Artiste dont l'œuvre n'a pas été admise au Salon : *Ouvrir une exposition pour les* REFUSÉS.

REFUSER v. a. ou tr. (re-fu-zé. — Rien ne semble plus naturel que de voir dans ce mot et les formes romanes correspondantes, italien *refusare*, portugais et provençal *refusar*, espagnol *rehusar*, une variété de *réfuter*, italien *rifiutare*, provençal *refudar*, qui signifient, du moins en ce qui concerne l'italien et le provençal, la même chose que *refuser*, et qui reproduisent le latin *refutare;* de *re*, préfixe, et de *futare*, convaincre, proprement repousser, soit par des paroles, soit par des actes, lequel, dès les premiers temps de la basse latinité, avait passé de cette acception générale à l'acception particulière de rejeter une offre ou une demande, refuser. *Refuser* et *réfuter* seraient donc exactement identiques. Cependant il est difficile d'expliquer le changement insolite de *t* en *s* doux. Si le *s* était dur, on pourrait, au besoin, invoquer un type latin *refutiare*. Scheler ne croit pas que l'on puisse admettre que les formes avec *s* aient été faites sur le patron du provençal *refuzar* ou *refusar*, qui, d'après le génie particulier à cette langue, peut se ramener régulièrement à *refutare*. Diez conjecture que le *s* est l'effet d'une assimilation au verbe équivalent *recusare;* il y aurait eu, en quelque sorte, une espèce de fusion entre les deux vocables *récuser* et *réfuter*. Le provençal et la langue d'oil avaient également une forme avec *f* médial retranché : *rehuzar*, *reüsar*, vieux français *rehuser*, *reüser*, *raüser*, et c'est de là que, par contraction, nous vient le verbe *ruser*, qui s'appliquait surtout aux détours que fait le gibier pour faire perdre la piste aux chiens). Repousser, ne pas accepter : REFUSER *un présent.* REFUSER *une offre.* REFUSER *des conditions avantageuses.* REFUSER *du travail.* REFUSER *d'être servi par un ami. C'est presque* REFUSER *un bienfait du ciel qu'éloigner l'occasion de rendre un service essentiel.* (Mme de Staël.) *Il y a des gens dont le désintéressement consiste à tout* REFUSER *de manière à se faire contraindre à tout prendre.* (Latena.)

Affranchir son pays est un bien précieux,
Qu'on ne *refuse* pas lorsqu'on l'obtient des cieux.
A. SOUMET.

‖ Ne pas accorder, ne pas consentir : *La coquette* REFUSE *souvent ce qu'elle brûle toujours d'accorder.* (Beaumarch.) *Si vous* REFUSEZ *aux femmes ce qui est juste, elles voudront ce qui ne l'est pas.* (E. Legouvé.) *La liberté de l'âme est sacrée, et, pour qui a compris cela, toute prescription qui nous la* REFUSE *perd sa force et son droit.* (G. Sand.) ‖ Ne pas accéder à : *Personne aujourd'hui n'est déshonoré pour* REFUSER *les provocations d'un querelleur ou d'un spadassin.* (Dupin.)

— Par ext. Ne pas donner comme faveur : *Il suffit à un honnête homme de mériter les biens et les honneurs que la fortune lui* REFUSE. (Bussy-Rabutin.) *La terre ne* REFUSE *ses biens qu'à ceux qui* REFUSENT *de lui donner leurs peines.* (Fén.) *La nature ne nous donne et ne nous* REFUSE *aucune vertu.* (Barthél.) *Le genre humain* REFUSE *des applaudissements unanimes à ce qui blesse la morale.* (Chateaub.) *Si la terre nous* REFUSE *une nourriture abondante, c'est que nous n'avons encore qu'imparfaitement appris à la tirer de son sein.* (E. de Gir.) ‖ Ne pas reconnaître; ne pas avouer, ne pas admettre : *Les plus rigoureux censeurs de Cromwell ne lui* ONT *pas* REFUSÉ *un grand esprit, une admirable prudence et la plus intrépide fermeté.* (J.-J. Rouss.) *Le bon goût d'autrefois* REFUSAIT *le nom de beauté à tout ce qui n'atteignait pas la perfection de la forme.* (Renan.)

— Fig. Ne pas se plier à, ne pouvoir pas : *L'explication des marées par l'attraction lunisolaire* REFUSE *absolument d'entrer dans mon esprit.* (J. de Maistre.) *Il est un grand nombre de plantes qui* REFUSENT *de vivre sous un ciel étranger.* (A. Martin.)

Que j'aime le premier frisson d'hiver! le chaume,
Sous le pied du chasseur, *refusant* de ployer!
A. DE MUSSET.

— Absol. : *L'avare ne manque jamais de motifs pour* REFUSER. (P. Syrus.) *Il s'est trouvé des hommes qui* REFUSAIENT *plus honnêtement que d'autres ne savaient donner.* (La Bruy.) *L'art d'obliger en* REFUSANT *est si nécessaire et si rare!* (Christine de Suède.) *Il y a des manières de* REFUSER *qui font perdre au refus ce qu'il a de dur et d'offensant.* (L'abbé Prévost.)

On prend de toute main dans le siècle où nous sommes,
Et *refuser* n'est plus le vice des grands hommes.
CORNEILLE.

— *Refuser quelqu'un*, Repousser ses offres ou ses demandes : *J'espère que vous ne* ME REFUSEREZ *pas. Entre midi et une heure nous ne savons pas* REFUSER *nos amis.* (Mme de Sév.) ‖ *Refuser quelqu'un*, *Refuser sa porte à quelqu'un*, Ne pas consentir à le recevoir : *Croiriez-vous que je suis enfermée aujourd'hui pour écrire et que j'*AI REFUSÉ *rudement toutes les madames?* (Mme de Sév.) ‖ *Refuser quelqu'un, la main de quelqu'un*, Ne pas vouloir l'épouser : *J'apprends que, non contente de* REFUSER *mon neveu, vous allez épouser son cousin, un génie épais et massif comme son individu.* (Scribe.) ‖ *Refuser un parti*, Ne pas accepter un mariage dont l'occasion se présente : *Cette fille* A REFUSÉ *les partis les plus honorables.*

— Prov. *Tel refuse qui après muse*, ou *Qui refuse muse*, On se repent d'avoir repoussé des offres avantageuses. A Genève, ce proverbe a été altéré, et l'on dit *Qui refuse n'use.*

— Théâtre. Ne pas recevoir, en parlant d'une pièce présentée par son auteur : *On lui* A REFUSÉ *un drame sur lequel il comptait pour faire sa fortune.*

— Art milit. Ne pas vouloir engager : REFUSER *sa droite à l'ennemi.*

— Mar. *Refuser de virer*, Se dit d'un navire qui n'exécute pas le mouvement qui devait porter sa proue dans le lit du vent et le faire virer vent devant.

— v. n. ou intr. *Refuser à*, Ne pas consentir à, ne pas accepter : *Moi je ne* REFUSE À *rien.*

— Manége. Ne pas obéir à son cavalier : *Ce cheval* REFUSE. ‖ S'arrêter devant l'obstacle, refuser de le franchir.

— Mar. Devenir contraire, en parlant du vent : *Le vent semble prêt à* REFUSER. *A huit heures, les vents* REFUSÈRENT *et il fallut louvoyer, essuyant de temps à autre de violentes rafales.* (Bougainville.) ‖ S'arrêter au milieu d'une évolution, ne pouvoir la terminer : *La frégate* REFUSA *deux fois, et, ne pouvant virer vent devant, il fallut se résoudre à effectuer l'évolution lof pour lof.* (Bougainville.)

— Techn. Ne plus pénétrer, s'arrêter : *Le pilotis* REFUSE, *il faut en rester là.*

Se refuser v. pr. Se priver de : *Les vieillards, toujours défiants, prévoyants, avares, aiment mieux* SE REFUSER *aujourd'hui le nécessaire que d'en manquer dans cent ans.* (J.-J. Rouss.) *Le meilleur moyen de donner du prix aux moindres choses, c'est de* SE *les* REFUSER *vingt fois pour en jouir une.* (J.-J. Rouss.) *Qui sait tout apprécier ne dédaigne rien et* SE REFUSE *la moquerie.* (De Custine.) *La force se trompe quand elle se promet tout parce qu'elle ne* SE REFUSE *rien.* (Guizot.) *On doit toujours* SE REFUSER *le superflu pour procurer aux autres le nécessaire.* (Weiss.)

— Ne pas consentir : *On dirait que l'esprit humain ne cède à l'évidence qu'à condition de* SE REFUSER *à l'application.* (B. Const.) *Quand le despotisme s'empare de la liberté, il faut que l'armée* SE REFUSE *à le soutenir.* (Mme de Staël.)

Mon cœur épouvanté *se refuse* à la joie.
CORNEILLE.

Tout fuit, tout *se refuse* à mes embrassements.
RACINE.

— Fig. Résister, n'être pas propre ou disposé : *Mon esprit* SE REFUSE *invinciblement à admettre que deux assertions contradictoires puissent être vraies en même temps.* (F. Bastiat.) *L'imagination même* SE REFUSE *à rien concevoir sur les mystères des premiers jours.* (Renan.)

Aux voluptés sans fin la force *se refuse;*
L'attrait meurt du plaisir; la lèvre aux baisers s'use.
LAPRADE.

— *Ne rien se refuser*, S'accorder à soi-même tous les agréments, tous les plaisirs qu'on peut se procurer.

— Gramm. On met la préposition *de* entre le verbe actif *refuser* et l'infinitif qui lui sert de complément direct. C'est, au contraire, la préposition *à* qu'il faut mettre devant l'infinitif qui sert de complément au verbe pronominal *se refuser* : *Il a refusé* DE *venir à notre aide; il se refuse* À *nous secourir.*

— **Allus. hist. Refuser les présents d'Artaxerce**, Trait de la vie d'Hippocrate. V. PRÉSENT.

REFUSEUR, EUSE s. (re-fu-zeur, eu-ze — rad. *refuser*). Personne qui refuse. ‖ Peu usité.

— Prov. *A bon demandeur, bon refuseur*, Celui qui demande indiscrètement mérite d'être refusé sans ménagement. ‖ Une demande polie ne doit être repoussée qu'avec honnêteté.

RÉFUSION s. f. (ré-fu-zi-on — lat. *refusio;* de *refundere*, répandre). Action de répandre, de communiquer à d'autres. ‖ Vieux mot. ‖ Anc. pratiq. *Réfusion des dépens*, Remboursement qu'on fait des frais d'un défaut de comparoir, pour y être reçu opposant.

RÉFUTABLE adj. (ré-fu-ta-ble — rad. *réfuter*). Qui peut être réfuté : *Ces raisons sont facilement* RÉFUTABLES.

RÉFUTATEUR, TRICE s. (ré-fu-ta-teur, tri-se — rad. *réfuter*). Personne qui fait une réfutation : *Je me garderai bien de soupçonner de mauvaise foi le* RÉFUTATEUR. (Année littér.) ‖ Peu usité.

RÉFUTATION s. f. (ré-fu-ta-si-on — rad. *réfuter*). Action de réfuter; raisons alléguées pour réfuter : *La* RÉFUTATION *d'un argument, d'un raisonnement, d'un livre, d'un discours. Cela n'a pas besoin de* RÉFUTATION. *L'erreur a pour châtiment la* RÉFUTATION. (E. de Gir.) *Il y a dans le raisonnement un degré d'absurde qui échappe à toutes les* RÉFUTATIONS *de la logique.* (E. About.) *Il est rare qu'une erreur énoncée en deux lignes n'exige pas deux pages de* RÉFUTATION. (A. Peyrat.)

— Par ext. Preuve, fait qui détruit ce qui a été allégué : *La conduite des sceptiques est la meilleure* RÉFUTATION *de leur doctrine.*

— Rhétor. Partie du discours dans laquelle on combat les objections à la thèse que l'on soutient : *La confirmation précède la* RÉFUTATION. (Acad.)

— **Encycl.** Logique. Il y a deux méthodes de *réfutation*, l'une directe et l'autre indirecte. La première consiste à examiner un système en lui-même, dans ses bases et dans sa méthode, dans les raisons qu'il donne et dans les solutions qu'il propose. C'est une méthode essentiellement philosophique, qu'elle ait pour objet l'examen de tout un système ou la *réfutation* d'une simple opinion. S'agit-il d'une opinion, on la rattache par une série d'intermédiaires, s'il est besoin, à un principe d'où elle découle, et alors on discute le principe; si l'on en prouve la fausseté, on a réfuté par là même la proposition. S'agit-il d'un système, la voie la plus philosophique est de s'attaquer d'abord aux principes, de les examiner, de n'en laisser passer aucun qui semble faux, et, les principes ainsi épurés, de suivre l'ordre logique des conséquences pour bien voir si la chaîne n'est pas rompue en quelque endroit. La *réfutation* indirecte est plus facile et moins savante. Elle consiste à montrer que le système ou l'opinion est en opposition avec des faits ou des principes que le savant lui-même ne peut se dispenser de reconnaître : ces principes sont généralement les vérités morales de la conscience universelle. Mais cette méthode est moins scientifique que la première; les conséquences d'un système nient les vérités morales généralement reçues; si le système est vrai, les idées morales sont fausses; ne rejetez donc pas le système au nom de ces idées; commencez par réfuter directement. Ainsi cette méthode indirecte impose les plus grands ménagements. Elle veut qu'on ne se hâte pas de prononcer sur l'incompatibilité d'une doctrine soit avec les vérités acquises à la science, soit avec les vérités morales universellement admises par la conscience. Autrement, elle devient l'arme des partis, la ressource des vieilles doctrines et l'instrument des esprits stationnaires; elle arrête le progrès de la pensée et de la raison elle-même; il ne faut donc pas en abuser.

La *réfutation* est chose difficile, qui demande les plus grandes ressources d'esprit; je parle surtout de la *réfutation* polémique : porter des coups, éviter ceux de l'adversaire, trouver le défaut de la cuirasse, employer à propos la passion la plus véhémente et la dialectique la plus serrée, faire appel à l'ironie douce, au sarcasme, au raisonnement, voilà quelques-uns des mille préceptes qu'on ne saurait imposer rigoureusement au polémiste, tant ils sont nombreux, tant ils doivent varier selon les sujets et les circonstances. Socrate excellait dans la *réfutation;* Pascal est le plus grand de nos polémistes. Comme il nous est impossible de tracer des règles précises de *réfutation*, qu'il nous soit permis de citer des exemples et de montrer comment Pascal réfutait les jésuites.

Les qualités principales du polémiste se ramènent à deux : logique et passion; logique, car la vérité doit être démontrée avec rigueur; passion, car elle veut être aimée et défendue avec un amour jaloux. Ces qualités, Pascal les avait de nature; son génie est l'alliance du plus puissant esprit mathématique et de la sensibilité la plus facile à émouvoir; dès l'enfance, il s'acharne à la recherche du vrai, et cette recherche, il la poursuivra jusqu'à la mort, au milieu des douleurs du corps et des angoisses de l'âme. Mais le vrai pour le vrai ne lui suffit pas; un tel aliment nourrirait son esprit sans rassasier son cœur; il veut le vrai, parce que le vrai est en même temps le bien. Aussi met-il à cette recherche une avidité passionnée, et non pas une simple curiosité de savant. Il pratique dès le début cette méthode géométrique dont il formulera plus tard les règles : Rien pour l'art, tout pour la pensée; une raison qui marche droit devant elle, sans hésitation, sans retour, et, sous cette rigueur mathématique, une passion concentrée, brûlante, qui parfois éclate en vives saillies et que l'on sent toujours fermenter sous l'argumentation. Tel fut Pascal dans les *Provinciales.*

Les *Provinciales* donnent un modèle de *réfutation* très-remarquable; aussi, montrer en jeu tous les procédés de *réfutation* dans cette œuvre immortelle, c'est, sans se condamner à l'ennui d'un enseignement didactique, faire un vrai traité de *réfutation*. Le plan général des *Provinciales* n'est pas indiqué d'avance; mais, comme dans un dialogue de Platon, il s'arrange de lui-même, en suivant le cours des idées, et, chose singulière, ce plan, que détermine la marche quotidienne de la polémique, suit à la fois l'ordre le plus logique et le plus passionné. Pascal, dans les trois premières lettres, commence par attirer l'intérêt et l'attention sur les jansénistes; dans les six qui suivent, il harcèle les casuistes; enfin, dans les dernières, il met à nu la morale corrompue des jésuites et attaque de front leurs doctrines sur la grâce.

Les *Provinciales* se divisent naturellement en deux parties : la comédie et le drame; l'une rend les jésuites ridicules, l'autre les rend odieux. La partie une fois engagée, Pascal eut dès le début une inspiration de génie; il lui fallait dénoncer les doctrines équivoques de ses adversaires; un autre que lui leur eût fait une guerre de citations. Pascal ne néglige pas les citations; mais la mise en œuvre est nouvelle, audacieuse. Avant que Molière ait rien écrit, il trouve la vraie comédie, celle qui naît du ridicule d'autrui et du bon goût de l'écrivain; sans avoir eu de mo-

dèle, il laissera un modèle du plus excellent comique.

Pascal, qui pourtant haïssait le *moi* d'une haine vigoureuse, n'hésite pas à se mettre lui-même en scène. Curieux de s'éclairer sur la question de la grâce actuelle, il est allé trouver un bon père jésuite de sa connaissance, savant comme une bibliothèque, candide comme un enfant, honnête homme au fond dans un parti malhonnête. Le bon père a été charmé de cette visite, car il aime les gens curieux de s'instruire. Pascal l'interroge avec bonhomie; le bon père, qui n'y voit pas malice, tombe dans le piége et répond avec plus de bonhomie encore; il ne garde aucun secret à son cher visiteur; il lui ouvre tous les trésors de son érudition et, parti de la question de la grâce, il en arrive, de fil en aiguille, à toutes les théories morales et politiques de sa compagnie; avec quelle bonne grâce il se livre, sans se douter qu'il livre en même temps son parti ! Dira-t-on que Pascal s'est rendu la partie trop facile et que son bon père a par trop de naïveté et de complaisance ? On répondrait d'abord qu'il est de par le monde des êtres expansifs prêts à s'ouvrir à tout venant; mais ce n'est pas tout à fait le cas du bon père. Un autre plus rusé que lui se fût peut-être tenu sur la défensive et eût sans doute flairé l'ennemi sous ce questionneur importun. Mais ce questionneur y va lui-même de si bonne grâce, il désire tant s'éclairer, qu'il serait peu charitable de lui refuser la lumière, bien que la charité ne soit pas une vertu de jésuite. Et puis, sous une feinte bonhomie, il a tant d'habileté, qu'on est forcé de lui donner ce qu'on refuserait à tout autre. Socrate savait par une série d'habiles interrogations faire trouver à un esclave ignorant et grossier des propositions assez compliquées de géométrie; c'est ce qu'il appelait l'art d'accoucher les esprits; Pascal, lui aussi, pratique cet art; lui aussi, il a une *maïeutique*, différente de celle de Socrate, mais non moins efficace. Que le bon père, par exemple, émette cette proposition, « qu'une action ne peut être imputée à péché si Dieu ne nous donne avant de la commettre la connaissance du mal qui y est et une inspiration qui nous excite à l'éviter; » Pascal, pour le pousser plus loin, lui dira : « Je voudrais, mon père, que ce que vous dites fût bien véritable et que vous en eussiez de bonnes preuves. » Et aussitôt le bon père d'aller chercher ses livres et d'apporter dix autorités plus fortes les unes que les autres. Cela ne suffit pas; Pascal en veut savoir davantage. Cette fois, il intéresse son adversaire par un scrupule bien légitime : « O ! que cela me plaît et que j'en vois de belles conséquences ! Je perce déjà dans les suites : que de mystères s'offrent à moi !... Mais, mon père, ne me donnez-vous pas une fausse joie ? » Et le bon père, pour calmer ce scrupule, va chercher de nouveaux livres et de nouvelles autorités. Ailleurs, Pascal le pique d'honneur, en lui montrant par une ironie railleuse et éloquente les conséquences funestes de ses doctrines. « O mon père, le grand bien que voici pour des gens de ma connaissance ! Il faut que je vous les amène..... Tous leurs excès me faisaient croire leur perte assurée; mais, mon père, vous m'apprenez que ces mêmes excès rendent leur salut assuré. Béni soyez-vous, mon père, qui justifiez ainsi les gens. » Sous peine de s'avouer battu avec ses propres armes, le bon père ne peut pas ne pas répondre; il ne peut pas laisser sans défense ses chers auteurs qu'il aime tant, auxquels il croit de si bonne foi. Il répond donc et cite de nouvelles autorités ; c'est ce que voulait Pascal; chaque révélation du bon père devient une arme dans sa main. Jamais on n'a poussé plus loin l'habileté dans la *réfutation*.

Cette fine comédie de salon qui se joue derrière un paravent sans décors, sans appareil, se prolonge pendant six lettres, je dirai volontiers six actes. C'est merveille de voir avec quel art Pascal en a su varier les péripéties, quelle diversité de moyens il emploie pour parvenir à ses fins; comme il sait, tantôt par une condescendance narquoise, tantôt par un étonnement naïf, tantôt en feignant de ne pas comprendre, amener le bon père à compléter ses révélations; comme il fait tour à tour appel à l'orgueil, à l'esprit de corps, et même aux restes d'honnêteté qui demeurent au fond de ce cœur ! Les révélations du bon père seront fatales à son ordre. Pascal les livrera sans pitié à ses lecteurs.

Ce n'est pas assez; il ne suffit pas de rendre les jésuites ridicules, il faut les rendre odieux; la *réfutation* change alors d'aspect. Il faut lire, de la cinquième à la onzième lettre, ces dialogues où Pascal explique par quels artifices les jésuites éludent les autorités de l'Evangile, des conciles et des papes; quels relâchements ils permettent aux bénéficiers, aux prêtres, aux religieux, aux domestiques; comment par la direction d'intention on peut accomplir tous les forfaits, comment par les restrictions mentales on peut mentir impunément. J'admire avec quel art Pascal a su proportionner chacune de ses lettres au sujet qu'elle traite, en disposer les parties dans l'ordre le plus naturel, n'y faire entrer que les détails importants et faire valoir chacun d'eux par la place qu'il occupe; mais j'admire non moins comment il a su se contenir et ne pas éclater, en voyant exposées et soutenues des doctrines révoltantes pour sa conscience; mais cette contrainte qu'il s'impose lui pèse. « Il est bien pénible, dit-il, de voir renverser toute la morale chrétienne par des égarements si étranges, sans oser y contredire ouvertement. Mais après avoir tant enduré pour votre satisfaction (c'est au provincial qu'il s'adresse), je pense qu'à la fin j'éclaterai pour la mienne. »

On le voit par ces mots, Pascal se promettait bien de soulager son cœur, de laisser carrière à son indignation trop longtemps contenue. A la fin de la dixième lettre, la toile tombe sur la comédie, le drame commence; la passion se met de la partie et la *réfutation* devient ardente, éloquente, éclatante. Pascal se fait tout à coup ministre d'une grande vengeance; il laisse de côté toute finesse et tout subtil moyen; il prend en main l'ironie violente, le sarcasme amer, l'éloquence passionnée; il a changé d'armes, c'est pour frapper plus fort. Cette fois il n'écrit plus au provincial de ses amis; il s'adresse directement aux jésuites; il les prend corps à corps; ce n'est plus une lutte courtoise, où chacun fait assaut de bonne grâce; c'est un duel à mort, où les coups pressent les coups sans trêve ni merci. Quelle péripétie dans la *réfutation !*

Pascal le prend d'abord avec ses adversaires sur le ton d'un accusateur et d'un juge : « Quoi ! mes pères, les imaginations de vos auteurs passeront pour les vérités de la foi, et l'on ne pourra se moquer des passages d'Escobar et des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs sans qu'on soit accusé de rire de la religion? En vérité, mes pères, il y a bien de la différence entre rire de la religion et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce serait une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées; mais ce serait une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose. » La quatorzième de ces lettres au provincial est un modèle accompli de *réfutation*. Il s'agit des sentiments des jésuites sur l'homicide. Pascal commence par établir que Dieu seul a droit sur la vie des hommes : « Tu ne tueras pas, » telle est la loi du *Décalogue*. Mais Dieu a communiqué sa puissance aux rois ou aux républiques, qui à leur tour l'ont transmise à des juges, car il faut bien que l'ordre du monde troublé par le crime soit réparé par le châtiment. Mais rois et juges ne peuvent agir que par l'autorité de Dieu et selon la justice de Dieu. C'est un principe admis dans tous les temps, dans tous les lieux, par les chrétiens, par les païens eux-mêmes. Et les jésuites, de leur autorité privée, confèrent à l'homme le droit de tuer pour défendre son honneur, son bien, alors même que sa vie n'est pas en danger ! Aux textes des Douze Tables, du Digeste et de Cujas qui défendent l'homicide, Pascal oppose les déclarations de Molina, de Réginaldus, d'Escobar. Les jésuites permettent de tuer pour un cheval, même pour une pomme, *aut pro pomo;* ce mot est dans Lessius. Ainsi les jésuites sont en contradiction avec la loi humaine et la loi divine; et, pour que la *réfutation* soit complète, ils sont encore davantage contraires aux lois ecclésiastiques, à l'esprit de l'Eglise.

Telle est, en résumé, l'argumentation de la quatorzième *Provinciale*. Il est impossible de réfuter l'erreur avec plus de rigueur et d'autorité. Dans chaque argument Pascal pose nettement ses principes; il pousse le scrupule de la logique jusqu'à démontrer les vérités les plus manifestes; il tire ses conclusions à la manière du géomètre et les confirme par les autorités sacrées et profanes. Un mathématicien ne pourrait rien envier à de pareilles démonstrations, à une *réfutation* si rigoureuse. Ce n'est pas tout : cet ordre logique, qui fait de chaque argument un tout complet, se retrouve dans l'ensemble de l'argumentation, de la *réfutation*. Pascal met d'abord les jésuites en contradiction avec les lois humaines, puis avec les lois ecclésiastiques et l'esprit de l'Eglise, enfin avec Jésus-Christ lui-même. N'est-ce pas là l'ordre le plus rigoureux? Et la *réfutation* ne devient-elle pas de plus en plus pressante, de plus en plus victorieuse à chaque argument nouveau? Il y a plus : à ne considérer que cet ordre si rigoureux, ne sent-on pas la passion, l'indignation, la colère, croître à chaque instant? La logique devient passionnée, et la passion reste toujours logique; c'est là le comble de l'art.

Géométrie et passion : tels sont les deux secrets, les deux qualités maîtresses d'une bonne *réfutation;* il faut à la fois convaincre et persuader : la géométrie convainc, la passion persuade. Ces qualités, nous les avons montrées en action dans les *Provinciales*, ce chef-d'œuvre de l'esprit humain, œuvre d'un génie aussi passionné que logique. On ne saurait donner des préceptes didactiques de *réfutation;* il faut, avant tout, prendre conseil des circonstances et du sujet; l'erreur mathématique ne doit pas être réfutée de la même façon que les erreurs de l'ordre moral; on ne saurait se passionner pour un théorème de géométrie; là, la rigueur logique est seule de mise. Mais la vérité morale doit être défendue avec le cœur non moins qu'avec l'esprit.

Il est un genre particulier de démonstration indirecte que nous ne faisons qu'indiquer ici, nous étant réservé d'en traiter ailleurs avec plus de détails : nous voulons parler de la *réduction à l'absurde*. V. RÉDUCTION.

RÉFUTATOIRE adj. (ré-fu-ta-toi-re — rad. *réfuter*). Qui a le caractère d'une réfutation : *Argumentation* RÉFUTATOIRE. ‖ Peu usité.

RÉFUTÉ, ÉE (ré-fu-té) part. passé du v. Réfuter. Combattu victorieusement par des preuves contraires : *Argument, raisonnement* RÉFUTÉ. *Sophiste* RÉFUTÉ.

— Prouvé faux : *C'est sur cette opinion, si* RÉFUTÉE *par l'expérience, que les aristocraties fondent leurs prérogatives.* (B. de St-P.)

RÉFUTER v. a. ou tr. (ré-fu-té — latin *refutare;* de *re*, préfixe, et de *futare*, accuser). Combattre victorieusement par des preuves contraires : RÉFUTER *un argument, un raisonnement, une thèse, une doctrine.* RÉFUTER *une calomnie.* RÉFUTER *un livre, un discours. J'ai toujours été persuadé qu'il faut mépriser les critiques, mais que c'est un devoir de* RÉFUTER *la calomnie.* (Volt.) *On ne saurait guère donner à un auteur une plus grande marque de mépris qu'en ne lui répliquant que par les mêmes arguments qu'il* A RÉFUTÉS. (J.-J. Rouss.) ‖ Combattre par des preuves contraires les opinions, le raisonnement, les allégations de : RÉFUTER *un écrivain, un philosophe.* RÉFUTER *un calomniateur. Il est fastidieux, en* RÉFUTANT *des adversaires, de rebattre sans cesse la même vérité.* (Proudh.)

— Absol. : RÉFUTEZ *et ne réprimez pas.* (E. de Gir.) RÉFUTER, *c'est faire connaître.* (Renan.)

Se réfuter v. pr. Etre réfuté, prouvé faux : *Ces raisons* SE RÉFUTENT *sans peine,* SE RÉFUTENT *d'elles-mêmes.*

— Donner des preuves contre ce qu'on a dit soi-même : *M. de Lamartine, l'historien fascinateur des* Girondins, *annonce qu'il va* SE RÉFUTER *et se corriger à son tour.* (Ste-Beuve.)

REGA, rivière de Prusse, province de Poméranie, régence de Stettin. Elle se forme sur la limite orientale de l'Alte-Rega et de la Neue-Rega qui se réunissent à 6 kilom. S.-O. de Schievelbein; coule d'abord au S., passe à Lobes, où elle prend la direction O., tourne ensuite au N. et se jette dans la Baltique, à 8 kilom. N.-N.-E. de Treptow, après un cours très-sinueux d'environ 100 kilom.

REGA (Henri-Joseph), médecin belge, né à Louvain en 1690, mort dans cette ville en 1754. Il fut reçu licencié en 1712 et nommé peu de temps après professeur. Après avoir fait un voyage à Paris pour perfectionner ses connaissances, il fut nommé professeur d'anatomie à Louvain (1718) et recteur de l'université (1719). Quoique absorbé par ses cours à l'université et par son immense clientèle, Rega eut cependant le temps d'écrire plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio medica de sympathia seu consensu partium corporis humani ac potissimum ventriculi in statu morboso* (Harlem, 1721, in-8°); *De urinis tractatus duo* (Louvain, 1733, in-8°); *Accurata methodus medendi per aphorismos proposita* (1737, in-4°); *Dissertatio medico-chimica qua demonstratur sanguinem humanum nullo acido vitiari* (1764, in-8).

REGABELER v. n. ou intr. (re-ga-be-lé — du préf. *re*, et de *gabelle*, à cause des tracasseries qu'on reprochait à cette administration). Pointiller, chercher des difficultés. ‖ Vieux mot.

REGAGNABLE adj. (re-ga-gna-ble ; *gn* mll. — rad. *regagner*). Que l'on peut regagner : *Ce que l'on a perdu par hasard est souvent* REGAGNABLE *de la même façon.*

REGAGNÉ, ÉE (re-ga-gné, *gn* mll.) part. passé du v. Regagner. Gagné de nouveau : *Argent* REGAGNÉ.

REGAGNER v. a. ou tr. (re-ga-gné ; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *gagner*). Gagner de nouveau, arriver à posséder de nouveau : REGAGNER *au jeu l'argent qu'on y avait perdu.* REGAGNER *dans le commerce l'argent perdu dans l'industrie.* ‖ Reconquérir : REGAGNER *du terrain sur l'ennemi.* REGAGNER *la première place sur des concurrents.* REGAGNER *l'avantage dans une lutte.*

— Recouvrer ou réparer : REGAGNER *le temps, le chemin perdu.* REGAGNER *son crédit.* REGAGNER *l'estime publique. L'homme n'abdique sa liberté sur un point que pour la* REGAGNER *sur un autre.* (Renan.)

Songez à *regagner* le cœur de votre épouse.
CORNEILLE.

Sur quel espoir croit-il que je me suis rendue,
Et qu'il *ait regagné* mon estime perdue?
BOILEAU.

‖ Recouvrer l'affection, l'estime ou la coopération de : REGAGNER *des amis.* REGAGNER *des partisans, des complices.*

— Rejoindre, revenir dans ou auprès de : REGAGNER *sa maison.* REGAGNER *le jardin.* REGAGNER *le port.* REGAGNER *le gros de l'armée.*

Regagnez l'Hellespont et ses bords écartés.
RACINE.

Ils *regagnent* la nef, de frayeur éperdus.
BOILEAU.

Des chantres désormais la brigade timide
S'écarte et du palais *regagne* les chemins.
BOILEAU.

— Manége. *Regagner le terrain*, Reprendre le terrain qu'on avait quitté, en aidant le cheval du côté opposé.

— Mar. *Regagner le dessus du vent*, Reprendre l'avantage du vent qu'on avait perdu. ‖ Fig. Recouvrer la position avantageuse que l'on avait perdue : *Ses affaires allaient mal, mais il a su* REGAGNER LE DESSUS DU VENT.

— v. n. ou intr. Typogr. Faire rentrer dans une limite donnée une copie qui excède cette limite : *On* REGAGNE *en supprimant ou diminuant des blancs, ou en resserrant les lignes.*

Se regagner v. pr. Etre regagné, recouvré : *L'argent perdu* SE REGAGNE *plus aisément que l'honneur.*

Des cœurs comme le sien, vous le savez assez,
Ne *se regagnent* plus quand ils sont offensés.
RACINE.

REGAGNON s. m. (re-ga-gnon ; *gn* mll. — rad. *regain*). Agric. Variété de froment cultivée dans le midi de la France.

REGAILLARDIR v. a. ou tr. (re-ga-llar-dir ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *gaillard*). Remettre en belle humeur, redonner de la gaieté à : *Lillia* REGAILLARDIT *ce vieux mâcheur de pastilles.* (P. de St-Victor.)

. . . . . Le mot de mariage
Regaillardit la fille la plus sage.
REGNARD.

‖ On dit plus ordinairement RAGAILLARDIR.

— Par ext. Raviver, ranimer : *Cinq à six coups de bâton, entre gens qui s'aiment, ne font que* REGAILLARDIR *l'amitié.* (Mol.)

REGAIN s. m. (re-gain. — Quoi qu'en ait dit Jacques Sylvius, qui traduisait ce mot par *secundum lucrum*, ce mot ne vient pas directement de *regagner*. Autrefois, on appelait *gaain, gaaing, gaing, guain, wahain*, l'herbe du pâturage, et par extension l'automne, qui se dit en italien *guaime*, en wallon *wayen*, en lorrain *veyen*, en normand *vouin*. Dans l'Orléanais, *gain* signifie encore aujourd'hui pâturage, prairie. De là le composé *regain*. En ancien espagnol, *guadañar* signifiait faucher, en espagnol moderne *guadaña* désigne une faux, en portugais *guadanha*. Toutes ces formes se rattachent au germanique : ancien haut allemand *weidanon*, faire paître, *weidon*, paître, *weida*, pâturage, herbe; scandinave *weida*, paître, anglo-saxon *vadhan*, allemand *weiden*. Il a suffi de recueillir les correspondants étrangers du français *regain* pour faire ressortir l'absurdité des explications données soit au moyen de *refoin*, d'où serait venu *revoin*, puis *regain*, ou de *resecamen*, seconde coupe). Agric. Herbe qui repousse dans les prés, après le fauchage : *Souvent on fait pâturer les* REGAINS *sur place par les bestiaux.* (Bosc.) *Le mélange de paille avec le* REGAIN *est toujours une bonne chose.* (M. de Dombasle.) ‖ Récolte que certains figuiers donnent après la récolte principale.

— Fam. Retour de santé, de fraîcheur après que l'âge en est passé; se dit particulièrement d'un retour de ce genre qui a souvent lieu chez les femmes après l'âge critique : *La mère rayonnait, et, pour être vrai, il faut dire que cette joie lui donna un* REGAIN *de beauté, de jeunesse.* (J. Lecomte.)

Tout vieux que je parais, l'âge encore me laisse
Des restes de chaleur, des *regains* de jeunesse.
QUINAULT.

— Fig. Retour inespéré ou extraordinaire, recrudescence en bonne part : *Ce* REGAIN *de bonheur est récolté avec plus de plaisir peut-être que la moisson première.* (Balz.) *George Sand doit au patois de sa province une source nouvelle, un* REGAIN *de succès.* (L. de Wailly.)

— Constr. Partie d'une pierre ou d'une poutre qu'il faut en retrancher pour qu'elle puisse occuper la place à laquelle elle est destinée.

— Encycl. Agric. Le *regain* est la seconde ou la dernière production des prairies naturelles ou artificielles. Cette production, assez assurée dans les prairies basses ou arrosables, ne donne qu'un fourrage de qualité inférieure, peu propre à l'alimentation des animaux de travail ou d'engrais et des femelles qui nourrissent. Comme il est très-aqueux de sa nature et récolté dans une saison humide, il est toujours plus difficile à dessécher que le foin; aussi est-il bon de le stratifier avec de la paille, pour donner ce mélange aux bestiaux durant l'hiver. Très-souvent on fait pâturer le *regain* sur place; cette pratique a ses avantages et ses inconvénients, et les circonstances locales influent beaucoup à cet égard sur la conduite du cultivateur.

— Jurispr. Dans les pays où les possesseurs avaient la disposition absolue de leurs domaines, des lois sur les *regains* étaient superflues; car le propriétaire pouvait user à son gré de la fécondité du sol. Mais, dans une partie de la France, les détenteurs des fonds n'avaient qu'une propriété restreinte et subordonnée aux droits de la communauté des habitants du territoire; soit que telle eût été la condition expresse du partage primitif des patrimoines, soit que l'usage immémorial eût suffi pour tenir lieu de cette convention. En effet, ces propriétés particulières n'ayant pour base que l'occupation et la prescription, les détenteurs n'avaient pu prescrire que ce qu'ils avaient occupé; ils n'avaient pu acquérir par prescription, au préjudice des communautés, la propriété exclusive des fonds que les communautés avaient continuellement occupés pendant une partie de l'année.

La légitimité de cette occupation des communautés était consacrée par un grand nombre de nos coutumes, qui autorisaient l'usage

immémorial de faire pâturer, après les récoltes, les troupeaux sur les héritages en friche ou destinés aux cultures et sur les prairies ; ces lois déclaraient communs aux habitants des communautés les fruits et les herbages des héritages qui n'avaient été occupés que pendant une partie de l'année, et ne laissaient aux détenteurs que le droit de lever la première herbe et de recueillir les grains que produisaient les cultures faites suivant l'usage observé dans les différents cantons.

Certaines de nos coutumes ne fixaient les commencements de la vaine pâture qu'à la Saint-Remi, c'est-à-dire au 1er octobre : telles étaient celles d'Auxerre, de Melun, de Sens, d'Orléans. Suivant plusieurs jurisconsultes, on devait établir une distinction entre les prés et les prairies : « Les prés, disaient-ils, gardent leur seconde herbe, revivre ou *regain*, et personne n'a droit d'y mettre des bestiaux que les propriétaires; ces prés s'appellent prés de revivre, prés de *regain* ou prés à deux herbes; les autres, ajoutaient-ils, qui ne gardent revivre, sont ordinairement de grandes prairies appartenant à des particuliers, où toute la communauté d'une paroisse ou village a droit de mener son bétail paître et pacager après que la première herbe est enlevée. » (Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence.*) Quelques coutumes exceptaient, dans certains cas, de la prohibition du *regain* les domaines du seigneur, les héritages nobles. Ainsi, suivant les coutumes de Normandie et de Bretagne, le seigneur pouvait demander des dommages à celui qui avait fait paître des bestiaux sur son fonds. Dans les coutumes qui admettaient la vaine pâture après la première récolte, un propriétaire ne pouvait clore son fonds pour y faire du *regain* au préjudice de la vaine pâture, qui appartenait à la communauté. L'article 3 de la coutume de Nivernais (chapitre XIV) porte « qu'on ne peut de nouveau mettre pré en revivre, sinon que le seigneur fasse une maison audit pré et qu'il y tienne feu et lieu continuellement; et que, s'il se départ de ladite maison, ledit pré retournera en son même état. »

Ainsi, un arrêt rendu par le parlement de Bourgogne le 7 décembre 1739 avait ordonné que les habitants de Thil-la-Ville continueraient de faire paître leur gros bétail dans toute la prairie de cette commune, depuis la première herbe levée « jusqu'à la Notre-Dame de mars, » sous la garde d'un pâtre ; ce même arrêt avait défendu au sieur Joly de fermer son pré après la première herbe levée.

En Lorraine, une ordonnance du 1er juillet 1615 voulait que le *regain* des prairies fût partagé entre les propriétaires des fonds et les corps de communautés. Ces règlements voulaient que, dans le partage des *regains*, le tiers fût donné par le sort au seigneur haut justicier, et le surplus attribué aux habitants; les seigneurs qui n'avaient point de troupeaux à part ne jouissaient que d'une double portion d'habitant par bête ; leur tiers revenait aux habitants; mais ils défendaient aux communautés de vendre les *regains* qui leur étaient ainsi échus et leur ordonnaient de les faire consommer par leurs bestiaux.

Suivant les arrêts du parlement de Dijon, notamment celui du 16 juillet 1751, la seconde herbe mise en *regain* appartenait aux communautés et elle était vendue à leur profit au plus fort enchérisseur; le prix en était déposé entre les mains du greffier ou d'une personne solvable, pour être distribué à chacun des habitants ayant du bétail, « au sou la livre et à la proportion de ce que chacun des habitants avait de têtes de gros bétail. »

L'arrêt rendu par le parlement de Besançon le 9 juin 1750 déclare « que lesdits *regains* seront au profit des propriétaires, s'il n'y a convention entre eux et leurs fermiers, et en ce qui concerne les communautés, si elles n'ont un droit acquis sur les prés des particuliers pour lesdits *regains.* »

Ces réserves générales étaient bien distinctes des réserves particulières qui étaient connues en Lorraine sous le nom d'*embannie*.

L'*embannie*, *bannie* ou *bannon* était la réserve que la communauté faisait d'une partie de son ban, après les fenaisons et les récoltes, pour la nourriture des bêtes employées aux travaux d'agriculture. Ces cantons ainsi enlevés au vain pâturage n'étaient point destinés à faire du *regain*, mais à procurer une nourriture plus grasse et plus abondante aux animaux qui partageaient les cultures de l'homme, lorsque, dans les cantons soumis à la vaine pâture, les herbages avaient été consommés par les bestiaux.

REGAIRE s. m. (re-ghè-re — du lat. *regere*, gouverner). Dr. canon. Nom qu'on donnait, en Bretagne, à la juridiction temporelle et aux fiefs des évêques.

RÉGAL, ALE adj. (ré-gal, a-le — lat. *regalis;* de *rex*, roi). Forme ancienne du mot ROYAL.

— Chim. *Eau régale*, Mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique, dans lequel on dissout l'or et le platine.

RÉGAL s. m. ré-gal. — Ce mot ne représente pas, comme on l'affirme souvent, le latin *regale*, sous-entendu *convivium*, festin royal; c'est le substantif verbal de *régaler*). Festin, repas somptueux : *Un grand* RÉGAL. *Des* RÉGALS *continuels. La ville donna aux princes un* REGAL *magnifique.* ‖ Repas quelconque, mais particulièrement repas où l'on invite des personnes, repas où l'on s'amuse : *Donner un petit* RÉGAL *à ses amis. Le* RÉGAL *ne sera pas grand.*

Le *régal* fut petit et sans beaucoup d'apprêts.
LA FONTAINE.

Le *régal* fut fort honnête,
Rien ne manquait au festin.
LA FONTAINE.

— A signifié Collation : *Quoi! mes empressements, les petits* RÉGALS *que je lui donne ne toucheront pas le cœur de mon inhumaine!* (Danc.) ‖ Signifiait aussi Partie de plaisir offerte à des dames ou à des personnes de distinction : *Offrir un* RÉGAL *aux princes.*

— Fam. Mets que l'on trouve beaucoup de plaisir à manger : *Des figues sèches! pauvre* RÉGAL.

Les connaisseurs gourmands du lièvre font grand cas ;
C'est un *régal* exquis pour quiconque giboie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— Pop. Demi-tasse et petit verre d'eau-de-vie.

— Fig. Grand plaisir que l'on trouve à quelque chose : *La vengeance est un* RÉGAL *de prince. La flatterie est un* RÉGAL *pour les sots.* (Boiste.) *Ce qui rebute le mari peut encore faire le* RÉGAL *de l'amant.* (Th. Gaut.)

Recevoir un mari de la main de son père
Pour une jeune fille est un pauvre *régal.*
ALF. DE MUSSET.

— Féod. *Régal de mariage*, Pain et viande que devait à son seigneur le vassal qui se mariait.

RÉGALADE s. f. (ré-ga-la-de — rad. *régal*). Action de donner ou de se donner un régal : *Les* RÉGALADES *continuent sur toute la route au retour; l'ambassadeur et l'abbé ne se lassent pas de s'enivrer à la polonaise.* (Sainte-Beuve.) ‖ Ce qui est propre à régaler : *Ce petit repas sera une excellente* RÉGALADE.

— Feu de bruyère, feu vif et clair que l'on brûle pour se réchauffer, et qui cause un certain sentiment de plaisir et de gaieté : *Une bonne* RÉGALADE *va nous dégourdir.* ‖ Bois léger, branchage que l'on brûle pour faire un feu de ce genre : *Le soir même de la célébration, Athanase et sa mère se trouvaient, après leur dîner, devant un petit feu de bourrées nommées des* RÉGALADES. (Balz.)

— Manière de boire en versant de haut le liquide dans sa bouche : *D'abord il avait épuisé tout le répertoire usuel des Alcides de province, comme de boire à la* RÉGALADE *avec une feuillette de vin, qu'il élevait au-dessus de sa tête.* (F. Soulié.) *Faisant sauter le bouchon d'une bouteille, il porta le goulot à ses lèvres et la passa au carrier après avoir bu : « A la bonne heure, dit le carrier, à la* RÉGALADE ! » (E. Sue.)

RÉGALAGE s. m. (ré-ga-la-je). P. et ch. Action d'étendre les terres d'un remblai, pour leur donner la saillie ou la pente qu'elles doivent avoir.

— Techn. Action de réparer les défauts d'une dentelle.

RÉGALANT, ANTE adj. (ré-ga-lan, an-te — rad. *régaler*). Qui régale, qui réjouit, qui amuse : *Après le vent, la pluie; c'est* RÉGALANT, *en vérité! Pas un qui réponde à mon invitation! comme c'est* RÉGALANT!

J'assemble un auditoire et nombreux et galant,
Et nous fermons! cela n'est-il pas *régalant ?*
PIRON.

REGALBUTO, ville d'Italie, dans la Sicile, sur une hauteur, au milieu de jardins, dans une situation pittoresque que domine le cône de l'Etna.

REGALDI (Joseph), poëte et improvisateur italien, né à Novare en 1809. Il étudiait le droit dans sa ville natale lorsque, en écoutant un jour un improvisateur sur la place publique, il sentit tout à coup se révéler en lui son propre talent. Peu après, il quittait sa ville natale et, comme les troubadours du moyen âge, il parcourut les villes d'Italie, improvisant dans les rues, dans les carrefours, avec une verve, un éclat d'imagination qui excitèrent une admiration universelle. Comme il se livrait fréquemment à de mordantes allusions politiques, il fut expulsé de Lombardie en 1834, de Parme en 1835 et faillit être assassiné à Rome (1839). S'étant rendu en France en 1839, il obtint des succès éclatants, surtout à Marseille et à Paris, où l'on admira particulièrement son beau poëme intitulé le *Saule de Sainte-Hélène*. Regaldi habita ensuite Naples jusqu'en 1848, puis il visita l'Orient et la Grèce, retourna en Italie en 1853, séjourna successivement à Turin, à Novare, à Parme, à Cagliari, où il donna des leçons, et finit par se fixer à Bologne, où il obtint une chaire d'histoire à l'université. Ce qui domine dans les poésies de Regaldi, c'est une vive imagination, une grande noblesse de pensée et un sentiment religieux très-exalté. Nous citerons de lui : la *Guerre* (1832), poëme; *Poésies improvisées et faites à loisir* (1839), recueil souvent réédité; *Chants* (1840); *Chants nationaux* (1841); la *Bible*, poëme (1852). Ces recueils et d'autres écrits ont été réunis sous le titre de *Chants et prose* (1865). Citons encore de lui : *Voyage en Orient; Fragments d'Orient;* la *Dora* (1866), etc.

RÉGALE s. f. (ré-ga-le — ancienne forme du mot *régal*). Régal, divertissement :

Mais quoi! partir ainsi d'une façon brutale,
Sans me dire un seul mot de douceur pour *régale!*
MOLIÈRE.

‖ Vieux mot.

— Eaux et for. Avantage stipulé en faveur des bûcherons par le marchand, pour la façon des pièces qui ont beaucoup de nœuds.

RÉGALE s. f. (ré-ga-le — du lat. *regalis*, royal). Hist. Droits régaliens, droits particuliers du souverain. ‖ Se disait particulièrement du droit qui appartenait au roi de France sur les revenus des bénéfices vacants et la nomination aux charges ecclésiastiques dépendant des évêchés et abbayes pendant leur vacance : *La* RÉGALE *était ouverte par la mort ou la démission de l'évêque.* (Acad.) *Philippe de Valois maintint le plein exercice du droit de* RÉGALE. (H. Martin.) On disait quelquefois RÉGALE SPIRITUELLE dans ce sens. ‖ *Grandes régales*, Droits que le roi ne pouvait déléguer : *Les* GRANDES RÉGALES *comprenaient le droit de faire des lois et celui de signer des traités.* ‖ *Petites régales*, Droits qui appartenaient au roi, mais qu'il pouvait communiquer : *Les droits sur les grands chemins étaient des droits de* PETITE RÉGALE. ‖ *Régale de saint Pierre*, Suzeraineté temporelle du pape. ‖ *Investiture des régales par le sceptre*, Mise en possession des bénéfices ecclésiastiques. ‖ *Bénéfice vacant en régale*, Bénéfice dépendant d'un évêché vacant ou d'une abbaye vacante. ‖ *Être pourvu en régale*, Obtenir des provisions pour un bénéfice vacant en régale.

— Mus. Jeu d'orgue à anche. ‖ Très-petit orgue qu'on enfermait dans un coffre plat.

— Hortic. Variété d'anémone.

— **Encycl.** Hist. Un siége devenait vacant soit par la mort du prélat, soit par sa promotion au cardinalat, soit par sa translation à un autre siége. La vacance cessait et il y avait ce que l'on appelait *clôture de la régale* quand le nouvel évêque ou archevêque avait prêté serment de fidélité au roi. Les lettres de mainlevée de la *régale*, scellées à la chancellerie, étaient enregistrées à la grand'-chambre du parlement, seule compétente en ces hautes matières. La vacance d'un évêché et le droit de *régale* auquel elle donnait ouverture conféraient de plus au roi la faculté de pourvoir aux bénéfices dépendant du siége épiscopal, pourvu que ces bénéfices n'emportassent pas charge d'âmes.

Le nom de *régales* employé au pluriel avait une autre et plus ample signification. Il désignait, en général, les droits inhérents à la souveraineté. Dans cette acception du mot, on distinguait les grandes *régales*, *majora regalia*, et les petites *régales*, *minora regalia*. Les grandes *régales* étaient les droits de la couronne absolument incommunicables et inséparables du sceptre, pour employer les expressions des anciens légistes; tel était le droit de faire, d'abroger ou d'interpréter les lois, pouvoir exclusivement royal dans le dernier état de la monarchie française; tel encore le pouvoir de déclarer la guerre et de conclure des traités de paix, d'alliance ou de commerce; le droit de connaître en dernier ressort des sentences émanées de toutes les juridictions; le droit de faire grâce des condamnations criminelles ou d'abolir les poursuites pour crime entamées et non encore suivies de jugement; le droit de battre monnaie, etc. Les petites *régales* étaient aussi des droits attachés à la couronne; mais elles différaient des *majora regalia* en ce qu'elles étaient cessibles ou communicables. Les rois pouvaient les aliéner et usaient largement de cette faculté dans leurs crises financières. Au nombre des petites *régales*, on peut citer les droits domaniaux de la royauté sur les grandes routes, sur les fleuves navigables, sur les péages, etc. D'Argentré, le commentateur de la coutume de Bretagne, compare, dans son latin excentrique, les petites *régales*, communicables et cessibles à des tiers, à une lampe que l'on peut allumer à un grand feu sans amoindrir ni appauvrir le foyer principal : *Veluti lucerna accensa de magno igne, ita ut concedenti nihil pereat.*

— Mus. La *régale* est un jeu qui rentre dans la série des jeux d'anches et qui est le plus ancien de tous. Ses tuyaux étaient d'une longueur si bornée qu'ils n'avaient guère que l'anche, de sorte qu'on pouvait placer dans une table un jeu complet de *régale*. Nous parlons ainsi, parce qu'aujourd'hui ce jeu n'est pour ainsi dire plus employé, si ce n'est pour les orgues en table. « *Régale*, dit l'auteur du *Manuel du facteur d'orgues*, est aussi le nom générique d'un assez grand nombre de jeux d'anches, dont on ne trouve plus la description que dans les auteurs anciens. Il paraît que l'origine du mot *régale* vient d'un instrument autrefois très-estimé et qui, à raison de son prix élevé, ne pouvait être acheté que par les grands personnages, ce qui lui valut l'épithète de royal (*regalis*), d'où l'on a fait *régale.* »

On donne aussi parfois le nom de *régale* à un instrument composé de différentes lames de bois dur, qu'on touche à l'aide de deux petites baguettes. Cet instrument, que l'on désigne encore sous les différents noms de *claquebois*, *échelette*, *patouille*, *xylo-cordéon*, est décrit par nous au mot CLAQUEBOIS. Nous devons donc nous borner à renvoyer le lecteur à ce dernier mot.

RÉGALÉ, ÉE (ré-ga-lé) part. passé du v. Régaler. A qui l'on donne, à qui l'on a donné un régal : *Être* RÉGALÉ *par un ami.* ‖ A qui l'on a fait quelque plaisir :

L'un et l'autre se vit de baisers *régalé.*
LA FONTAINE.

— Ironiq. Maltraité, tourmenté, fatigué : *Être* RÉGALÉ *d'une volée de coups de bâton, d'un concert de casseroles, d'un potage brûlé.*

— P. et chauss. Mis de niveau, aplani, égalisé : *Un terrain* RÉGALÉ.

RÉGALEC s. m. (ré-ga-lèk — du lat. *rex*, *regis*, roi ; *halec*, hareng). Ichthyol. Poisson peu connu, rapporté par quelques auteurs au genre gymnètre, par d'autres aux trachyptères et aux ophidies, et dont un individu a été pris dans une troupe de harengs, sur les côtes de la Norvége.

RÉGALEMENT s. m. (ré-ga-le-man — rad. *régaler*). P. et chauss. Travail que l'on fait pour aplanir le terrain et lui donner la pente ou la saillie convenable. ‖ On dit aussi RÉGALAGE.

— Fin. Répartition proportionnelle, entre plusieurs personnes, d'une taxe dont le total est arrêté.

RÉGALER v. a. ou tr. (ré-ga-lé. — Diez, partant du fait que le français *régaler*, comme l'italien *regalere*, est importé de l'Espagne, établit pour l'espagnol *regalar* l'étymologie que voici : Du latin *regelare*, faire dégeler, réchauffer, est venu, à une époque où le *g* latin avait encore conservé sa valeur gutturale devant *e*, le verbe espagnol *regalar*, qui, dans la vieille langue, signifiait liquéfier, fondre. Cette signification s'est perdue, mais il est resté celle de réchauffer, au figuré caresser, prendre en bonne amitié, faire bon accueil, *régaler*. Il ne faut pas perdre de vue que le verbe *régaler* n'impliquait nullement dans le principe l'idée d'un repas et que l'on employait aussi ce verbe dans le sens de gratifier d'un présent. C'est, toutefois, un fait bien insolite que la transition de *regelare* à l'espagnol *regalar*, et nous croyons avec Scheler que le vieux français *galer*, déployer de la magnificence, faire du train, être prodigue, s'amuser, fournirait une étymologie suffisante pour le mot roman *regalare*, traiter amicalement. *Galer* venait de l'ancien français *gale*, réjouissance, le même que l'espagnol, portugais et italien *gala*, magnificence, réjouissance, d'où nous avons aussi fait *gala*, qui serait ainsi de même formation que *régaler*. Le vieux français *gale* et l'espagnol ou l'italien *gala* se rattachent au germanique : ancien haut allemand *geil*, luxurieux, libidineux, orgueilleux, ancien allemand *gail*, *geil*, anglo-saxon *gâl*, allemand moderne *geil*, etc., peut-être de la racine sanscrite *khêl*, jouer amoureusement, d'où *khêla*, *khêli*, jeu, badinage, *khêlay*, jouer). Donner un régal à : RÉGALER *ses amis. Il nous* A RÉGALÉS *de fraises. Notre maison ne désemplissait pas de parents et d'amis qu'il fallait* RÉGALER *à grands frais.* (Le Sage.)

— Procurer quelque plaisir, quelque chose d'agréable à : RÉGALER *quelqu'un d'un concert, d'un conte, d'une historiette. Je vous commande surtout de* RÉGALER *d'un bon visage cette personne-là.* (Mol.) *Quand le seigneur Gil Blas sera frit à l'huile, ne manquez pas de le* RÉGALER *d'un bel enterrement.* (Le Sage.)

— A signifié Récompenser : *Il y a plaisir à travailler pour des personnes qui sachent faire un doux accueil aux beautés d'un ouvrage, et, par de chatouillantes approbations, vous* RÉGALER *de votre travail.* (Mol.)

— Ironiq. Maltraiter; causer quelque déplaisir, quelque désagrément à : RÉGALER *quelqu'un de coups de bâton, d'un sermon ennuyeux, d'une musique détestable.*

— Pop. Payer à boire à : *Entrons chez le marchand de vin, je vous* RÉGALE.

— Absol. : *C'est moi qui* RÉGALE. *Le perdant* RÉGALE.

— Jeux. *Quand vous régalez, on n'est pas longtemps à table.* Se dit, par plaisanterie, à un joueur qui a gagné très-rapidement la partie.

— Techn. *Régaler une peau*, L'enduire d'une bouillie claire de chaux pour en faciliter le dépilage. ‖ On dit aussi METTRE EN CHAUX.

Se régaler v. pr. Se donner à soi-même un régal, faire un repas très-agréable ; prendre beaucoup de plaisir à manger ou à boire quelque chose : SE RÉGALER *tous les jours.* SE RÉGALER *d'une bécasse, d'une bouteille de madère. Quand les vignerons et les cultivateurs de nos campagnes veulent* SE RÉGALER *dans les longues soirées d'hiver, que voit-on rôtir au feu brillant de la cuisine où la table est mise? Un dindon.* (Brill.-Sav.)

— Régaler à soi : *Les dévotes* SE RÉGALENT *l'esprit des péchés interdits à la chair.* (Balz.)

— Réciproq. Se donner tour à tour un régal : *Nous* NOUS RÉGALIONS *alternativement tous les huit jours.*

— Fig. S'amuser, se donner quelque vif plaisir, prendre beaucoup de goût à quelque chose :

Je veux que dès demain tout Bordeaux *se régale*
Des charmantes douceurs de crier au scandale.
C. DELAVIGNE.

RÉGALER v. a. ou tr. (ré-ga-lé — du préf. *r*,

et de *égal*). P. et chauss. Faire le régalement de : RÉGALER *un remblais.* RÉGALER *une voie de chemin de fer.*

— Techn. ***Régaler la cire***, L'étendre partout également. ‖ *Régaler les peaux*, Les couvrir d'une couche de chaux. ‖ *Régaler la dentelle*, En réparer les parties endommagées en enlevant le parchemin

— Anc. fin. *Régaler une taxe*, En faire la répartition entre les contribuables.

RÉGALER v. a. ou tr. (ré-ga-lé — rad. *régale* ou *régaler*). Féod. Prendre par droit de régale : RÉGALER *un fief.*

RÉGALEUR s. m. (ré-ga-leur — rad. *régale*). Anc. cout. Administrateur royal des biens d'un évêché, pendant la vacance du siége.

— P. et chauss. Ouvrier qui régale, qui étend et foule les terres d'un remblai.

RÉGALEUSE s. f. (ré-ga-leu-ze — rad. *régaler*). Techn. Ouvrière qui fait le régalage des points d'Alençon.

REGALIA s. m. pl. (ré-ga-li-a — mot lat. qui signif. *choses royales*). Nom donné en Angleterre aux objets précieux qui servent au couronnement du souverain.

— **Encycl.** Les *regalia* aujourd'hui conservés dans la Tour de Londres ne remontent qu'au couronnement de Charles II en 1661. Les ornements anciens, qui, selon toutes les probabilités historiques, étaient d'une haute antiquité, furent détruits en 1649, par ordre du Parlement, lors de la proclamation de la république d'Angleterre. Ils étaient alors conservés dans l'abbaye de Westminster, d'où ils ne sortaient jamais que pour servir dans les cérémonies du couronnement. On a même quelque raison de croire que la couronne dite de saint Edouard était d'une date encore plus ancienne que l'avénement de ce roi, et l'on assure que c'était celle qui avait servi au couronnement d'Alfred le Grand, l'an 871. On lui donna le nom de saint Edouard peut-être parce que ce fut lui qui confia sa couronne à la garde de l'abbé de Westminster, et peut-être aussi à cause de la grande vénération qui s'attache à sa mémoire. En 1661, on refit les *regalia* pour le couronnement de Charles II, mais on ne crut pas nécessaire de s'astreindre rigoureusement à l'exactitude historique; aussi peut-on dire que la couronne de saint Edouard fut refaite plutôt en commémoration qu'en imitation de l'ancienne. Voici l'énumération détaillée des *regalia :*

1° Les couronnes. La couronne impériale, ou couronne de saint Edouard, est formée de quatre croix et d'autant de fleurs de lis d'or, s'élevant d'un cercle de même métal, d'où partent quatre arcs enrichis de perles se traversant l'un l'autre. Au sommet est un globe surmonté d'une croix. Le chapeau intérieur est de velours cramoisi fourré d'hermine; l'ancien chapeau était de couleur pourpre. C'est cette couronne que l'on pose sur la tête des rois d'Angleterre lors de leur cérémonie; mais ils portent processionnellement à cette même cérémonie la couronne d'Etat, couronne enrichie de perles du plus grand prix.

2° Le globe (*the orb*). Le globe du monde, surmonté de la croix et nommé pour cela crucigère, adopté comme signe de la souveraineté par les empereurs romains, qui commandaient, en effet, à la presque totalité du monde connu, devint, après les invasions des barbares, l'apanage de tous les rois qui démembrèrent l'empire. Selon l'inventaire du Parlement, le globe d'or de saint Edouard valait au poids 57 liv. 10 shillings, ou environ 1,450 livres tournois. Le globe actuel est d'or aussi et, de plus, enrichi de diamants.

3° Les sceptres. Dans les anciens *regalia* figuraient quatre sceptres, les uns terminés par une fleur de lis, d'autres par une colombe. En effet, les sceptres des anciens rois d'Angleterre étaient de formes très-variées. Sur le grand sceau d'Edouard le Confesseur, ce roi est représenté tenant un sceptre terminé par une colombe, tandis que sur la tapisserie de Bayeux il porte un sceptre terminé par un globe crucigère. C'est aussi en mémoire du Confesseur que les deux sceptres actuels sont l'un crucigère, l'autre terminé par une colombe.

4° Le bâton (*the staff*). Les anciens sceptres étaient, comme on sait, de simples bâtons, signe bien expressif; telles étaient les verges de Moïse et d'Aaron. Ce qu'on appelle le bâton de saint Edouard, qui figure dans les *regalia*, fait donc double emploi, puisqu'il y a déjà le sceptre de ce monarque.

5° Les bracelets. Ils sont d'or et ornés de perles; de plus, ils sont émaillés aux armes des trois royaumes.

6° Les éperons.

7° Les épées. L'épée d'Etat dans son fourreau. L'épée de *merci*, qu'on nomme *the curtana;* cette épée, emblème de la clémence royale, est sans pointe. L'épée de la justice spirituelle, dont la pointe est courte et peu effilée. L'épée de la justice temporelle, dont la pointe est longue et acérée.

8° L'anneau. L'ancien anneau de couronnement, ou, comme l'appellent quelques écrivains anglais, l'anneau de mariage d'Angleterre, passait pour avoir été donné miraculeusement au Confesseur par saint Jean l'Evangéliste, légende peinte sur une des verrières de l'aile méridionale de l'abbaye de Westminster.

9° Le peigne. Dans le *Liber regalis*, ancien formulaire, on lit le passage suivant qui fait allusion au singulier usage de l'emploi du peigne dans les couronnements : « Les prières étant dites, une calotte est mise sur la tête du roi, de peur qu'il ne soit incommodé par le froid; et, si la chevelure de Sa Majesté n'est pas unie et lisse, on se sert du peigne d'ivoire du roi Edouard. » Dans l'inventaire dressé par ordre du Parlement, les commissaires ne mentionnèrent ni un peigne d'or ni un peigne d'ivoire, mais « un vieux peigne de corne qui ne vaut rien du tout. »

10° L'ampoule et la cuiller. L'ampoule sacrée, contenue dans un aigle d'or, donnée, suivant la tradition, par la Vierge à saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, n'est pas mentionnée dans l'inventaire du Parlement; on y cite seulement une cuiller d'or de la valeur de 16 shillings; encore est-elle dans les objets endommagés. Cependant on conserve encore un aigle d'or et une cuiller d'or ou d'argent doré, qui paraissent d'un travail fort ancien et qui pourraient être ceux qui servirent au couronnement de Henri IV.

11° Le calice et la patène.

12° Les robes royales. Les commissaires du Parlement trouvèrent dans un coffre de fer, à Westminster, toute la garde-robe d'Edouard le Confesseur; ils l'estimèrent 30 shillings 6 pence!

Pour être complet, citons encore, parmi les *regalia*, la *pierre de Jacob* et la *chaise du couronnement*. Cette pierre est, dit-on, celle sur laquelle Jacob reposa sa tête dans les plaines de Luz. Apportée par les Scythes en Espagne, elle aurait été de là transportée en Irlande par Simon Brek, fils de Milo, au temps de la fondation de Rome, c'est-à-dire 752 ans av. J.-C. On la déposa sur la colline de Tara et elle servait de trône aux rois d'Irlande qui se faisaient couronner. On lui attribuait le pouvoir miraculeux de prouver la légitimité de la race royale, en faisant un *bruit prodigieux* et d'*étranges mouvements* toutes les fois qu'un prince de la race scythique, un descendant de Milo, roi d'Espagne, siégeait dessus. La pierre fatale d'Irlande fut transportée en Ecosse (330 ans av. J.-C.) par Fergus, fils de Farquhard (850 av. J.-C.), et elle fut placée dans l'abbaye de Scone, au comté de Perth, par le roi Kenneth. Ce roi fit graver dessus, en langue gaélique, cette ancienne prophétie : « Si les destins ne trompent pas, partout où sera cette pierre, les rois écossais seront couronnés. » Le palladium de l'Ecosse resta à Scone jusqu'en 1296. A cette époque, Edouard Ier ayant détrôné Baliol, le vainqueur envoya la célèbre pierre à Londres avec les *regalia* des monarques écossais et la présenta l'année suivante au trône du Confesseur. Il paraît que, dès ce temps, la pierre était renfermée dans une chaise de bois, puisqu'on trouve dans les comptes d'Edouard Ier, l'an 1300 : « A maître Walter le peintre, pour avoir fait un degré à la nouvelle chaise dans laquelle est la pierre d'Ecosse, devant la châsse de saint Edouard, dans l'église abbatiale de Westminster, et pour l'or et les diamants employés pour peindre ledit degré, 1 liv. 19 s. 7 den. sterl. » Cette *nouvelle* chaise paraît faire supposer qu'il y en avait une antérieure. Elle existe encore aujourd'hui; elle est en bois de chêne et paraît encore fort solide. La pierre est placée sous le plat du siége. La hauteur totale de la chaise est de 6 pieds 9 pouces, mesure anglaise. Elle est dans le style de ces grandes *chaires* dont il existe un curieux modèle au musée du Louvre, dans la salle du célèbre retable de Poissy. On distingue encore quelques vestiges des peintures et des dorures dont elle était ornée. Il paraît qu'elle a servi au couronnement de tous les rois d'Angleterre depuis Edouard II, à l'exception cependant de Marie Tudor la Catholique, qui préféra une chaise envoyée par le pape. Quant à la pierre, sans accepter ce que la légende en rapporte, on peut conjecturer qu'elle a pu venir réellement de l'Orient; l'analyse a prouvé qu'elle était composée de substances analogues à la colonne de Pompée, à Alexandrie. Mais on ne peut découvrir aucune trace de la prophétie gaélique. En tout cas, il faut qu'elle ait existé; car on y avait une telle foi en Ecosse, qu'on lui doit l'adhésion d'une nombreuse portion de la nation écossaise à l'union entre les deux royaumes.

RÉGALIA s. m. (ré-ga-li-a). Comm. Genre de cigares très-estimé : *Fumer des* REGALIAS. *Quand on eut enlevé la nappe, nous nous mîmes à fumer des* RÉGALIAS. (E. de La Bédollière.)

RÉGALIEN, IENNE adj. (ré-ga-li-ain, i-è-ne — lat. *regalis*, royal). Qui appartient exclusivement au roi; qui tient à l'autorité ou à l'action royale : *Le droit de battre monnaie est un droit* RÉGALIEN. *Dans un système démocratique, la douane, institution d'origine seigneuriale et* RÉGALIENNE, *est donc chose odieuse et contradictoire.* (Proudh.)

— Hist. *Fief régalien*, Fief qui relève du roi : *La pairie était un* FIEF RÉGALIEN. ‖ *Maison régalienne*, Maison descendant d'une famille royale.

— Chim. *Acide régalien*, Nom que l'on a donné quelquefois à l'eau régale.

RÉGALIN, INE adj. (ré-ga-lain, i-ne — rad. *régal*). Anc. chim. Qui appartient, qui a rapport à l'eau régale : *Sel* RÉGALIN. *Eau* RÉGALINE.

RÉGALIS s. m. (ré-ga-li). Véner. Place que le chevreuil a grattée avec son pied.

RÉGALISATION s. f. (ré-ga-li-za-si-on — rad. *régal*). Anc. chim. Action de l'eau régale.

RÉGALISTE s. m. (ré-ga-li-ste — du lat. *regalis*, royal). Hist. Celui qui tenait un bénéfice en régale, qui en était pourvu par le roi pendant la vacance du siége dont il dépendait : *Souvent les* RÉGALISTES *étaient en querelle avec les bénéficiers nommés en cour de Rome.*

REGAN, ville de Perse, province et à 260 kilom. E.-S.-E. de Kerman, vers la frontière du Béloutchistan. C'est une jolie petite ville, entourée d'une muraille en terre et défendue par un fort quadrangulaire dont les murs sont hauts, en bon état et flanqués de bastions.

REGARD s. m. (re-gar. — V. REGARDER). Action ou manière de regarder; attention que l'on donne à un objet en tournant les yeux de son côté : *Des* REGARDS *vifs, ardents, sombres, mélancoliques. Des* REGARDS *attentifs, distraits, indifférents. Avoir le* REGARD *fier, hautain, doux, bienveillant. Porter, promener ses* REGARDS *de tout côté. Se soustraire aux* REGARDS *de la foule. Le* REGARD *arrête, assure et éclaire tous les pas du corps.* (Boss.) *Les* REGARDS *sont les premiers billets doux des amants.* (Ninon de Lenclos.) *Les rois sont comme les coquettes, leurs* REGARDS *font des jaloux.* (Volt.) *L'expression des sensations est dans les grimaces et celle des sentiments dans les* REGARDS. (J.-J. Rouss.) *Un* REGARD *décide quelquefois de la destinée.* (La Rochef.-Doud.) *Il y a une vertu dans les* REGARDS *d'un grand homme.* (Chateaub.) *Les yeux du despote attirent les esclaves, comme les* REGARDS *du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie.* (Chateaub.) *Le* REGARD *succède à la vue, la réflexion au sentiment, l'analyse libre à la synthèse involontaire.* (Jouffroy.) *C'est par le* REGARD *que les femmes se battent en duel.* (Mme C. Bachi.) *L'éloquence des femmes est surtout dans le geste, l'attitude et les* REGARDS. (Balz.) *On a tant abusé du* REGARD *dans les romans qu'on a fini par le déconsidérer.* (V. Hugo.) *La parole touche, elle émeut; le* REGARD *trouble, il fascine.* (A. Fée.) *On peut tout dire avec un* REGARD. (H. Beyle.) *Un beau visage attire les* REGARDS. (Mme de Rémusat.) *Il y a de certains* REGARDS *qui sont de vrais coups d'épée.* (A. de Musset.)

Tout vrai *regard* est un désir.
A. DE MUSSET.

De la même beauté quand leurs cœurs sont épris,
Il ne faut qu'un *regard* pour perdre deux amis.
D. BELLOY.

— Vue, perception des objets extérieurs par le moyen des yeux :

Comment à leurs *regards* déguiser mon effroi ?
C. DELAVIGNE.

‖ Yeux : *Il avait les* REGARDS *allumés par les poses de la danse.* (Alex. Dum.)

Je vois un ciel plus beau dans tes *regards* bleuis.
SOUMET.

— Fig. Attention; faculté de percevoir : *Porter ses* REGARDS *sur l'avenir. Ne détournez pas vos* REGARDS *du but où vous tendez. Le premier* REGARD *du public est un miroir où la vie sourit ou se fronce aux yeux d'une jeune femme.* (De Lamartine.) *Pour prophétiser, il faut la puissance de l'imagination jointe au* REGARD *pénétrant de l'intelligence.* (Ch. Dollfus.) *La fonction de la forme est de rendre présent à l'esprit le modèle idéal, en dirigeant vers lui le* REGARD *interne.* (Lamenn.) *Pour que les hommes se distinguent, il faut qu'ils sentent un* REGARD *bienveillant qui s'abaisse sur eux.* (E. de Gir.)

Les *regards* d'un héros produisent les grands hom-[mes.
VOLTAIRE.

— Poétiq. Possession d'un objet dont on avait été privé ou qui nous avait été contraire : *Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers* REGARDS *de la gloire.* (Vauven.)

— Pop. Effet qui passe pour avoir été produit sur le fœtus par l'attention qu'une femme enceinte porte sur certains objets : *Cet enfant a eu un* REGARD, *il est resté marqué au bras.* ‖ Sorte de sortilége produit en regardant une personne.

— Astrol. Aspect, situation d'un astre par rapport à un autre; distance en degrés d'un astre à l'autre : REGARD *sextile.*

— B.-arts. Se disait autrefois pour Pendant, objet d'art de même dimension et de même genre qu'un autre, destiné à être placé symétriquement par rapport à lui : *J'avais les deux portraits en* REGARD, *il ne m'en reste plus qu'un. Ce buste devait avoir un* REGARD.

— Féod. Menue rente accompagnant une rente principale. ‖ *Lettres de regard*, Placet, supplique. ‖ *Retenir son regard*, Dans la coutume de Normandie, Se réserver ou conserver le droit d'assister aux débats d'une affaire, bien qu'on ait cédé à un avocat le droit de la plaider.

— Anc. cout. Administrateur, inspecteur, surveillant d'un hospice. ‖ Maître juré d'un corps de métier.

— P. et chauss. Sorte de puits ménagé au-dessus d'une conduite d'eau, soit pour faciliter la surveillance des conduits, soit pour établir des robinets de distribution : *Elle avait lâché les diamants, qui furent retrouvés dans un* REGARD. (Balz.)

— Mar. Inspection, surveillance : *Avoir le* REGARD *des magasins, des navires en construction.*

— Loc. adv. *En regard*, En face, vis-à-vis : *Les deux maisons sont* EN REGARD. *Il publie un Virgile avec la traduction* EN REGARD.

— Loc. prépos. *Au regard de*, En comparaison de; à l'égard de : AU REGARD DU *vrai, le beau est méprisable.* AU REGARD DE *ce qu'il m'a dit, je n'en ai fait nul cas.* ‖ *Pour le regard de*, Quant à, pour ce qui est de : POUR LE REGARD DE *vos enfants, je crois que vous les gâtez trop.* ‖ *Pour mon regard*, A mes yeux, selon moi :

Le jugement de Rome est peu *pour mon regard.*
CORNEILLE.

‖ Toutes ces locutions ont vieilli.

— **Syn. Regard, coup d'œil, œillade.** V. ŒIL.

— **Encycl.** P. et chauss. Si le niveau du radier et, par suite, de l'extrados de la voûte est placé très-près du sol, les *regards* sont construits au-dessus du sol; ils affectent alors la forme d'une petite maison en pierre ayant une seule ouverture ou porte par laquelle on pénètre dans l'aqueduc; mais, lorsque la voûte est à une grande profondeur au-dessous du sol, les *regards* deviennent de longs tubes rectangulaires, dans lesquels on descend à l'aide d'une échelle et que l'on recouvre soit d'une dalle carrée en pierre, soit d'une dalle circulaire en fonte; ce dernier système est surtout employé pour les égouts, qui demandent un entretien journalier et un nettoyage continuel. Dans les conduites d'eau, les *regards* sont généralement placés aux endroits où les tuyaux principaux se bifurquent, ainsi qu'au-dessus des robinets et des distributeurs.

Dans les pompes, on donne le nom de *regard* aux pièces mobiles que l'on place sur les parois des chambres d'aspiration et de refoulement. Ces pièces, auxquelles on donne la forme des fermetures autoclaves, permettent de visiter, de réparer et de remplacer les soupapes ou clapets.

— Féod. Les menues rentes appelées *regards* consistaient le plus souvent en poules, redevance appelée quelquefois *gallinagium*, chapons, œufs, pains de diverses espèces, tels que pains fetis, pains quartonniers, fouaces, tarières (item à Noël, la moitié des petits pains qu'on appelle tariers; registre de Willy en 1334) et tourteaux. On comprenait aussi sous la désignation de *regards* toutes les redevances de volailles, d'oies, de gibier sauvage, oiseaux de rivière, sarcelles, bécasses, perdrix, étourneaux et pinsons. Une rente de quelques deniers s'ajoutait souvent à ces rentes de pains, d'œufs et d'oiseaux. Dans certains endroits, la coutume avait fixé invariablement la composition des *regards* et il était inutile de spécifier dans les actes les objets qu'on y devait comprendre. On disait simplement *un regard.*

REGARDABLE adj. (re-gar-da-ble — rad. *regarder*). Que l'on peut regarder : *Ces tableaux ne sont pas* REGARDABLES.

REGARDANT, ANTE adj. (re-gar-dan, an-te — rad. *regarder*). Qui regarde : *Mme la duchesse de Bourgogne, qui était à sa toilette, comme partout ailleurs,* REGARDANTE *et parlante et fort peu occupée de son ajustement et de son miroir, fixa les yeux sur lui et ne dit pas un mot.* (St-Simon.)

— Pop. Méticuleux, étroit; qui fait trop d'attention à certaines choses, qui y regarde de trop près : *Il ne faut pas être si* REGARDANT. *Tout le monde est bon pour moi, ici, même Mlle Janille, quoiqu'elle soit un peu* REGARDANTE. (G. Sand.) *Les gouvernements représentatifs périront par l'excès de leur principe; ils sont trop* REGARDANTS. (L. Reybaud.) *Les ministres d'aujourd'hui sont si* REGARDANTS! (E. About.)

— Blas. Se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou.

— Substantiv. Personne qui regarde, spectateur : *Les* REGARDANTS *et les* REGARDANTES. *Ces jeunes gens, trouvant là Daphnis parmi les* REGARDANTS, *en chaude colère commencèrent à le battre.* (P.-L. Courier.) *Il semble aux* REGARDANTS *qu'ils n'auraient qu'à étendre la main pour arrêter le couteau.* (E. About.)

Les *regardants* en tiraient gloire.
LA FONTAINE.

— **Prov.** *Il n'y a pas à la foire autant de marchands que de regardants*, Il y a plus de curieux que d'acheteurs.

— s. m. Cout. de Normandie. Plaideur qui retient son regard, c'est-à-dire conserve le droit d'assister à la plaidoirie.

REGARDÉ, ÉE (re-gar-dé) part. passé du v. Regarder. Que l'on regarde : *Spectacle* REGARDÉ. *Toutes les peintures ridicules qu'on expose sur les théâtres doivent être* REGARDÉES *sans chagrin de tout le monde.* (Mol.) *Il n'y a dame si grande qui n'aime d'être* REGARDÉE,

quand ce serait par un coquin. (Le Sage.) *L'objet croît toujours, à mesure qu'il est* REGARDÉ *de plus près.* (Fonten.)

— Qui attire l'attention : *Le vaniteux aime à être* REGARDÉ.

— Compté, considéré :

Et l'honneur dans ce choix ne fut point *regardé.*
BOILEAU.

— *Regardé comme*, Considéré comme, accepté pour : *Le chameau est* REGARDÉ *par les Arabes* COMME *un présent du ciel.* (Buff.) *De bonne foi, sied-il à des lettrés de Paris de contester l'antiquité d'un livre chinois* REGARDÉ COMME *authentique par tous les tribunaux de la Chine?* (Volt.) *Saint Paul mérite d'être* REGARDÉ COMME *le premier des théologiens.* (P. Leroux.) *Aujourd'hui, les femmes sont* REGARDÉES COMME *des êtres raisonnables.* (Mme Romieu.) *Les vices des riches et des grands sont* REGARDÉS COMME *des erreurs, et ceux des pauvres et des petits* COMME *des crimes.* (Mme de Blessington.)

REGARDER v. a. ou tr. (re-gar-dé — de *re*, préfixe, et de *garder*. *Regarder* est un composé tout à fait analogue au latin *observare*, observer, regarder, formé de *servare*, garder). Chercher à voir, porter son regard sur : REGARDER *le ciel, la mer.* REGARDER *le bout de ses doigts. L'œil ne* REGARDE *jamais fixement qu'un seul objet, et l'âme ne peut s'arrêter qu'à un seul bien.* (Boss.) *Il n'y a pas de jolie femme qui n'ait un peu trop envie de plaire; de là naissent les petites minauderies plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit :* REGARDEZ-*moi.* (Mariv.) *Mme Françoise, quand elle est en grande parure,* REGARDE *si on la* REGARDE. (Mme de Gir.) *L'homme est le seul être animé de sa planète qui ne puisse* REGARDER *fixement le soleil.* (Toussenel.)

Il suffit de tes yeux pour t'en persuader,
Si tes yeux un moment pouvaient me *regarder.*
RACINE.

— Etre vis-à-vis de, en face de : *Ma maison* REGARDE *la sienne.* ‖ Etre tourné du côté de : *L'aiguille aimantée* REGARDE *toujours le nord.* (Acad.)

— Examiner, considérer, donner son attention à : REGARDEZ *bien ce que vous avez à faire. Baissez les yeux vers la terre et* REGARDEZ *les bêtes dont vous êtes le compagnon.* (Pasc.) REGARDEZ *sans envie ce qu'on ne peut souhaiter sans extravagance.* (Mass.) *Les boudeurs se corrigent eux-mêmes, quand on ne les* REGARDE *pas.* (Dider.) *Le péril s'évanouit quand on ose le* REGARDER. (Chateaub.) *Il faut prendre chaque difficulté une à une, la* REGARDER *en face, la résoudre avec ténacité.* (Cormen.) REGARDEZ-*vous au verre grossissant, c'est l'œil d'autrui.* (Bougeart.) *Peu de gens sont assez solides pour ne* REGARDER *que le fond des choses.* (Ste-Beuve.) *Les hommes téméraires bravent le péril avant de le* REGARDER; *les hommes véritablement courageux le* REGARDENT *avant de le braver.* (E. de Gir.) *Telle jolie femme ne vous* REGARDERA *pas si votre calèche est de mauvais goût.* (H. Beyle.) *Si l'on veut juger d'une philosophie, il faut* REGARDER *ses effets.* (H. Taine.) *Lorsque vous écoutez,* REGARDEZ *si vous devez croire.* (Lévis.) ‖ S'occuper de, donner une attention bienveillante à : *Cette mère ne* REGARDE *seulement pas ses enfants.*

Les dieux, après six mois, enfin m'ont *regardé.*
RACINE.

‖ Se préoccuper de, être arrêté par : *Je ne* REGARDE *rien quand il faut servir un ami.* (Mol.)

— Concerner, avoir rapport à, être du ressort de : *Cela vous* REGARDE. *Vos affaires ne me* REGARDENT *pas. Pour ce qui me* REGARDE... *Les torts qu'un homme peut avoir dans l'intérieur de sa famille ne* REGARDENT *que sa famille.* (Volt.)

Mes amis, dit le solitaire,
Les choses d'ici-bas ne me *regardent* plus.
LA FONTAINE.

— Absol. : *La faim* REGARDE *quelquefois à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer.* (Mme Du Deffant.) *Qui ne* REGARDE *pas assez loin* REGARDE *trop tard.* (E. de Gir.) *Les femmes voient sans* REGARDER, *à la différence de leurs maris, qui* REGARDENT *souvent sans voir.* (L. Desnoyers.) *Il ne faut pas trop* REGARDER *à travers les bonnes actions.* (Lévis.)

Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière
Et *regarde* de loin, assis sur la barrière.
BOILEAU.

— *Regarder comme*, Réputer, juger, estimer : *On aime la terre où l'on habite ensemble; on la* REGARDE COMME *une mère et une nourrice commune; on s'y attache, et cela unit.* (Boss.) *Les princes* REGARDENT *toujours leurs courtisans* COMME *leurs plus fidèles sujets.* (Montesq.) *Bien des choses ne sont impossibles que parce qu'on s'est accoutumé à les* REGARDER COMME *telles.* (Duclos.) *Je* REGARDE COMME *le comble du crime d'en vouloir ôter le remords.* (J.-J. Rouss.) *L'aveugle jeunesse* REGARDE *la vie* COMME *une propriété.* (De Ségur.) *Apprenons de bonne heure à* REGARDER *la vie* COMME *un devoir.* (Raspail.) *Nous sommes habitués à* REGARDER *l'esprit* COMME *une arme, et nous mesurons sa force aux blessures qu'il fait.* (St-Marc Girard.) *On ne doit* REGARDER *une chose* COMME *vraie qu'après des preuves préalables.* (L. Pinel.)

— *Regarder de près*, Examiner du regard à une faible distance. ‖ Donner une attention minutieuse à : REGARDEZ DE *bien* PRÈS *toutes ses démarches.*

— *Regarder sous le nez, entre les yeux*, Tourner des regards assurés, fermes ou provocateurs et insolents sur : *Ce bravache ne* REGARDE ENTRE LES YEUX *que ceux dont il connaît la lâcheté.*

— *Regarder en face*, Soutenir les regards de : *Il n'est pas honnête de* REGARDER *les gens* EN FACE. ‖ Affronter, braver : REGARDER *le péril* EN FACE. *Un pouvoir que le peuple* REGARDE EN FACE *est un pouvoir renversé.* (Le P. Ventura.)

— *Se faire regarder*, Attirer, provoquer l'attention :

Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder,
Et jamais il ne faut *se faire regarder.*
MOLIÈRE.

— *Regarder de haut en bas*, Considérer avec dédain, mépriser : *Ce nouveau Socrate a des qualités qui lui sont communes avec l'ancien; aussi bien que l'autre, il* REGARDE *le monde* DE HAUT EN BAS. (Balz.)

— *Regarder en pitié*, Montrer une pitié méprisante pour : *Il* REGARDE EN PITIÉ *tous les malheureux.*

. . . . . . , Du haut de son esprit,
Il *regarde en pitié* tout ce que chacun dit.
MOLIÈRE.

— *Regarder avec des yeux de*, Eprouver certains sentiments pour : REGARDER *des orphelins* AVEC DES YEUX DE *père.* REGARDER *les pauvres* AVEC DES YEUX DE *miséricorde.*

— *Regarder quelqu'un de bon œil, de mauvais œil*, Avoir pour lui des sentiments d'affection ou d'approbation, d'aversion ou de blâme : *Je sais que tous vos supérieurs* VOUS REGARDENT DE BON ŒIL.

Mais vous qui raffinez sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on *regarde* les vôtres?
BOILEAU.

— *Regarder quelqu'un comme le loup gris*, Avoir beaucoup d'antipathie pour lui, ne pouvoir le souffrir.

— *Un chien regarde bien un évêque*, Se dit pour exprimer le droit qu'on a de regarder qui que ce soit, et se justifier auprès de quelqu'un qui se plaint qu'on le regarde : *Pourquoi me regardez-vous, monsieur?* — UN CHIEN REGARDE BIEN UN ÉVÊQUE!

— v. n. ou intr. *Regarder à*, Donner son attention à : *C'est* À *la libéralité de l'âme qu'il faut* REGARDER, *et non* À *celle des mains.* (J.-J. Rouss.) *Ce n'est pas* À *la mine, c'est* À *l'esprit qu'il faut* REGARDER. (Boissonade.) *Il est dans la nature de notre esprit de* REGARDER AUX *effets avant d'analyser les causes.* (Balz.) ‖ Donner de l'importance à, ne dépenser qu'avec regret : *Elle* REGARDE À *deux sous.* ‖ *Regarder de près à*, Donner une attention minutieuse à, veiller attentivement sur : *Il ne faut pas* REGARDER DE *trop* PRÈS À *ce qu'il dit. Eh! mais, finis donc, me disait-elle; tu* Y REGARDES DE *trop* PRÈS; *tes scrupules m'ennuient.* (Mariv.)

— *Y regarder*, Se montrer étroit dans la dépense : *Il n'est pas généreux, il* Y REGARDE *trop.*

— *Regarder après quelqu'un*, Examiner ses actions avec défiance; s'emploie surtout, avec la négation, pour vanter la probité d'une personne dont il n'y a pas à se défier : *Soyez tranquille sur son compte; il n'y a pas à* REGARDER APRÈS LUI.

— *Y regarder à deux fois*, N'agir qu'après réflexion, hésiter avant d'agir : *Il* Y REGARDERA À DEUX FOIS *avant de se décider. Le philosophe qui veut agir comme il parle* Y REGARDE À DEUX FOIS *avant de parler.* (J.-J. Rouss.)

Je ne veux pas du prince excuser la licence;
Il a, je l'avoûrai, mal vécu, mais je crois,
Pour damner un chrétien de si noble naissance,
Que Dieu lui-même *y regarde à deux fois.*
IMBERT

— *Regarder aux mains de quelqu'un*, Le surveiller comme un filou, suspecter sa probité : *La probité est la vertu des démocrates, car le peuple* REGARDE *avant tout* AUX MAINS DE *ceux qui le gouvernent.* (Lamart.)

— *Il faut regarder à ses mains plutôt qu'à ses pieds*, C'est un filou dont il faut surveiller les mouvements.

— Anc. cout. Rendre un jugement ou une ordonnance.

Se regarder v. pr. Etre regardé, observé du regard : *Le soleil ni la mort ne peuvent* SE REGARDER *fixement.* (La Rochef.) *Tels objets qu'il faut voir d'ensemble* SE REGARDENT *mieux à la simple loupe.* (Michelet.) ‖ Etre examiné, observé, mis en ligne de compte : *Ce sont là de ces vétilles qui ne* SE REGARDENT *pas entre amis.*

— Regarder sa personne, son visage : SE REGARDER *au miroir.* ‖ Regarder une partie de son corps : SE REGARDER *les mains.*

— Faire attention à soi, s'étudier, se préoccuper de soi : REGARDEZ-VOUS *vous-même avant de regarder les autres. Celui qui* SE REGARDE *à travers sa vanité regarde une pièce de vingt sous à travers des lunettes jaunes et la prend pour vingt francs.* (De Jussieu.) *La beauté d'une jeune fille est un miroir auquel une mère coquette* SE REGARDE *rarement sans pâlir.* (Serrurier.)

On doit *se regarder* soi-même fort longtemps
Avant que de songer à condamner les gens.
MOLIÈRE.

Le plus sage est celui qui ne pense point l'être,
Qui, toujours pour un autre enclin vers la douceur,
Se regarde soi-même en sévère censeur.
BOILEAU.

— *Se regarder comme*, Se juger, se réputer, se considérer comme : *L'Académie* SE REGARDE COMME *la greffière de l'usage.* (F. Génin.)

— Réciproq. Se considérer mutuellement, porter ses regards l'un sur l'autre : *Cicéron s'étonnait que deux aruspices pussent* SE REGARDER *sans rire.* ‖ Regarder l'un à l'autre : *J'ai connu des femmes et des maris qui* SE REGARDAIENT *continuellement le blanc des yeux, et à qui cela suffisait.* (Th. Leclercq.) ‖ Se surveiller mutuellement : *Cette sage politique de la Sainte-Alliance n'a rien trouvé de mieux que la garantie de ses grandes armées permanentes qui* SE REGARDENT *de travers.* (Toussenel.) ‖ Être en face, vis-à-vis l'un de l'autre : *Le Louvre et l'église de Saint-Germain* SE REGARDENT.

— Astrol. Etre en rapport de position, en parlant des astres : *Deux planètes qui* SE REGARDENT *par un quadrat.*

— s. m. Action de regarder : *Le voir n'est pas le* REGARDER. ‖ Regard, manière de regarder :

Oh donc! Eglé, ne sais pas quand te voi
Si vois Amour, ains ton *regarder* tendre
Fait palpiter mon cœur tout malgré moi.
JANE.

‖ Peu usité.

— **Syn. Regarder, considérer, contempler.** V. CONSIDÉRER.

— **Regarder, concerner, toucher.** V. CONCERNER.

Regarde bien, Nicette! chanson populaire d'Amalfi. Nadaud a inséré dans son œuvre, sous le nom de *Chanson populaire napolitaine*, cette mélodie si piquante et si sympathique. Entre les mains du compositeur français, le chant s'est enrichi de paroles marquées de ce cachet éminemment poétique qui caractérise les productions de notre chansonnier.

1er COUPLET. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

Et maintenant, Nicette, entrons ensemble
Dans ces liens que tu sus préparer.
Grâce à ce nœud qui tous deux nous rassemble,
Rien désormais ne peut nous séparer.
Mais d'où vient donc cette mine inquiète?
Tu fais semblant d'ignorer mes tourments.
Ne vois-tu pas à mes regards brûlants,
Combien ce cœur te chérit, ô Nicette?

REGARDER v. a. ou tr. (re-gar-dé — du préf. *re*, et de *garder*). Garder de nouveau : REGARDER *un prisonnier que l'on avait gardé déjà.* ‖ Peu usité.

REGARDEUR, EUSE s. (re-gar-deur, eu-ze — rad. *regarder*). Personne qui regarde, personne qui aime à regarder : *Un grand* REGARDEUR *de spectacles forains. Un homme tel que Hoffmann à une fenêtre n'est pas un* REGARDEUR *ordinaire.* (Champfleury.)

— Personne qui examine, qui considère, qui observe : *Je suis un grand* REGARDEUR *de toutes choses; rien de plus.* (V. Hugo.)

REGARDEZ-MOI s. m. Bot. Nom vulgaire de la scabieuse noire.

REGARNIR v. a ou tr. (re-gar-nir — du préf. *re*, et de *garnir*). Garnir de nouveau : REGARNIR *une robe, un bonnet, un chapeau.*

— Techn. Peigner de nouveau, en parlant du drap.

REGARNIS s. m. (re-gar-ni — rad. *regarnir*). Eaux et for. Action de regarnir, de faire des plantations aux endroits vides.

RÉGATE s. f. (ré-ga-te — ital. *regatta*, même sens). Courses et joutes de bateaux : *De simples citoyens romains donnaient des* RÉGATES *dont l'éclat effaçait les naumachies que Néron donna sur le lac Lucrin.* (E. Chapus.) ‖ Se dit particulièrement des courses de gondoles usitées à Venise. ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— **Encycl.** Tout d'abord, il est assez difficile de s'expliquer pourquoi nous avons emprunté ce mot à l'Italie, qui n'est le pays d'aucun sport. On prétend, il est vrai, que jadis, à Venise, existaient des courses de gondoles dont la place Saint-Marc était le point de départ, et que des prix étaient accordés aux vainqueurs. Sans contester le plus ou moins d'authenticité de cette origine, on peut affirmer que rien n'est moins une embarcation de course que la gondole, qui est un bateau long, lourd, plat, d'une manœuvre difficile et d'une vitesse nulle. Aussi bien pourrait-on mettre en ligne deux potirons que deux gondoles, à la forme près, en dépit des poétiques rêveries qu'ont inspirées Venise, ses lagunes, son ciel bleu, ses gondoles, ses gondoliers, etc.

Aujourd'hui, la gondole est distancée par les canots de course, dans les mêmes proportions, à peu près, que l'est la charrette par le tilbury qu'emporterait un trotteur anglais ou américain.

Quant à nous, Français, car c'est de nous surtout qu'il faut nous occuper, l'institution de nos *régates* ne remonte guère à plus de vingt ans, et ce n'est qu'en 1853 que le ministre de la marine rendit un décret spécial portant que, à l'avenir, dans certaines occasions, il serait décerné des prix dits prix du ministère de la marine.

Mais longtemps avant que nous ayons institué les *régates*, et qu'elles aient été encouragées par de hauts patronages, les Anglais cultivaient ce genre de sport; les fils des plus nobles familles y prenaient part, et les universités d'Oxford et de Cambridge, qui sont composées de jeunes gens appartenant à la haute aristocratie, se mesuraient, comme ils se mesurent encore, sur la piste liquide.

La plupart des personnes ignorantes de ce genre de sport le confondent volontiers avec les joutes, et se servent plutôt pour le désigner des mots « joutes sur l'eau. » Cette locution est inexacte, puisque les joutes sur l'eau ont presque entièrement disparu et qu'elles ont été remplacées par les *régates.*

Les joutes sur l'eau se faisaient à la lance, et ceux qui prenaient part à la lutte se divisaient seulement en deux camps, les bleus et les rouges. On les désignait ainsi à cause de la couleur de leur ceinture et du bateau sur lequel ils étaient montés. Deux hommes, un bleu et un rouge, placés chacun debout sur l'avant du bateau, se rencontraient, se frappaient avec le tampon dont l'extrémité de leur lance était garnie, et l'un des deux, parfois l'un et l'autre, tombait à l'eau par la violence du choc. La lutte continuait jusqu'à ce qu'il ne restât plus que deux combattants : ces deux-là étaient les vainqueurs; mais ils étaient forcés de se rencontrer entre eux jusqu'à ce que l'un des deux tombât à son tour. Celui qui résistait était le roi sec, l'autre, le roi mouillé.

Les individus qui prenaient part à ces joutes étaient toujours de robustes mariniers, de sorte que l'on avait beau tamponner la lance pour amoindrir la violence du choc, les vainqueurs se retiraient souvent en crachant le sang, par suite des vigoureux et nombreux coups de lance qu'ils avaient reçus en pleine poitrine. C'est probablement cet inconvénient

qui a fait insensiblement disparaître les joutes sur l'eau de toutes les fêtes publiques, dont elles faisaient autrefois l'ornement le plus cher et le plus goûté des masses.

Les *régates* n'offrent rien qui ressemble à ce spectacle brutal. L'être le plus chétif y peut prendre part, s'il sait bien manier un gouvernail ou un aviron. Attention! Les embarcations se mettent en ligne, elles partent et sillonnent l'eau par un mouvement rapide et vigoureux. Pendant quelques minutes les bateaux groupés en un noyau serré conservent la même ligne; puis, peu à peu, l'un d'eux se détache du groupe; son étrave, mince comme la lame d'un couteau, coupe l'eau et semble s'avancer sans effort; un autre le suit, puis un troisième, les canots s'espacent, la lutte est engagée.

Courbés sur l'aviron, encouragés par la voix du barreur, la sueur au front, les bras tendus, les muscles saillants, ils sont tellement absorbés dans la force qu'ils déploient qu'à peine entendent-ils les hourrahs! qui les accueillent sur leur passage. Soutenus par leur amour-propre et par leur volonté, les premiers disputent leur place aux seconds qui menacent de la leur prendre; mais ceux-ci plus habiles, mieux entraînés, n'ont pas fait tout leur effort au départ; ils se sont ménagés, leur nage est uniforme, invariable, leurs mouvements sont réguliers comme celui d'un balancier, et tandis que leurs rivaux soufflent bruyamment, leur poitrine se soulève lentement, leur haleine est calme. N'en doutez pas, ceux-là gagneront le premier prix. Voyez-les : chacun de leurs coups d'aviron rapproche la distance qui les séparait de leurs concurrents, les embarcations se rejoignent, elles sont sur la même ligne.... Encore un effort! Elles n'y sont plus! Les seconds sont devenus les premiers. Confiants dans leur habileté, dans leur force, rompus à la fatigue par un exercice fréquent, ils passent en souriant, continuant leur mouvement mécanique et précis comme l'aiguille d'un chronomètre. Ils arrivent enfin, salués par les acclamations de la foule, ils sont vainqueurs!

Telles sont les émotions du sport nautique.

Aujourd'hui que ce sport occupe une large place dans les distractions de la jeunesse, il est bon de savoir quelles sortes d'embarcations y prennent part.

Les *régates* données dans les ports de mer comprennent toujours :

1° Courses à la voile pour bateaux de pêche et pour embarcations de plaisance;

2° Courses à l'aviron pour les canots de service appartenant aux navires de l'Etat, ou de commerce, ou faisant partie du service du port, et pour les embarcations de plaisance montées par quatre et six rameurs.

Les *régates* données sur les fleuves, rivières et lacs comprennent un plus grand nombre de séries :

1° Courses en skiff, à un rameur;
2° Canots de plaisance à un rameur;
3° Périssoires et podoscaphes;
4° Canots de course (funnys ou yoles) montés par deux rameurs;
5° Canots de promenade, également montés par deux rameurs;
6° Canots de course (funnys ou yoles) montés par quatre rameurs;
7° Canots de promenade montés par quatre rameurs;
8° Canots de course montés par six rameurs;
9° Canots de promenade montés par six rameurs;
10° Courses à la voile divisées en trois séries : 1° Clippers ne mesurant pas plus de 5 mètres (petite série); 2° Clippers ne mesurant pas moins de 5 mètres et pas plus de 7 mètres (moyenne série); 3° Clippers mesurant plus de 7 mètres, quelle que soit leur dimension (grande série). La longueur des embarcations se mesure toujours de l'étrave à l'étambot.

Dans toute espèce de *régates*, maritimes ou fluviales, l'habileté du patron de l'embarcation ou barreur consiste à savoir profiter des courants quand ils sont favorables, les éviter quand ils sont contraires à la marche. En rivière, les canots descendent toujours en plein courant et remontent le plus près possible du bord. Le virage des bouées est également une des grandes difficultés; car il faut, sans la toucher, sous peine d'être mis hors de course, serrer la bouée d'assez près pour ne pas laisser de place entre le canot et la bouée à l'embarcation qui suit. Pour éviter les conflits regrettables qui surgissaient parfois de cette difficulté, il a été décidé (et cet article du règlement est adopté par toutes les sociétés nautiques) que toute embarcation qui en aborderait une autre au virage serait mise hors de course.

Les bateaux qui figurent dans les *régates* sont presque toujours montés par des amateurs. Il y a quelques années, certains patrons d'embarcations recrutaient leur équipe parmi des ouvriers ou des pêcheurs dont ils rétribuaient le service. Les salariés, c'est ainsi qu'on les nommait, remportaient généralement tous les premiers prix. Les amateurs s'émurent à bon droit de cet état de choses. Ce qui mit le comble à la mesure fut un incident qui se produisit à trois reprises aux *régates* du 15 août.

Un Anglais, à qui du reste le canotage parisien doit une grande partie des progrès qu'il a accomplis, avait fait venir d'Angleterre des bateaux qu'il faisait monter par des *watermen* (hommes d'eau, mariniers). La supériorité des embarcations, de la nage, et la longue habitude de ces hommes, leur assuraient la victoire. Trois fois ils remportèrent tous les premiers prix, réalisant de cette façon un bénéfice de 1,500 à 2,000 francs, sans compter les médailles. Cette spéculation honteuse, outre qu'elle indignait les amateurs, menaçait de les décourager dans l'avenir. Aussi, à dater de ce moment, fut-il stipulé que nulle équipe de salariés ou de *watermen* ne serait admise à courir dans les *régates* organisées par les sociétés nautiques.

A Paris, ou plutôt à Argenteuil, des *régates* spécialement réservées aux embarcations à la voile ont lieu au printemps et à l'automne. Pendant l'été, saison qui n'est guère favorable aux voiliers, les *régates* ne comptent que peu ou point de courses à la voile. Celles qui se donnaient autrefois le 15 août, entre les ponts de l'Alma et d'Iéna, dans un endroit où le fleuve est encaissé, ne pouvaient amener aucun résultat satisfaisant. Elles n'avaient d'autre but que d'offrir au public le coup d'œil vraiment féerique de l'appareillage. Quant au prix destiné aux bateaux à voiles, il se dispute à Argenteuil, sous le patronage du *Sailing-Club*.

Dès à présent, les *régates* font partie de presque toutes les fêtes de villes ou villages situés au bord des fleuves ou rivières. Enghien donne des *régates* sur son lac, Versailles sur la pièce d'eau des Suisses.

Quant aux *régates* organisées par les ports de mer situés sur cette partie de la côte normande et picarde comprise entre Dunkerque et Cherbourg, elles ont principalement lieu à Calais, à Boulogne, à Saint-Valery, à Dieppe, au Havre, à Trouville. Les embarcations parisiennes, clippers ou yoles, vont tous les ans y prendre part, et y remportent généralement tous les premiers prix. Pendant près de deux mois, le marin d'eau douce se fait loup de mer, et les nombreux succès qu'il remporte commencent à effacer le sourire que son nom amenait autrefois sur toutes les lèvres. Ce qu'il y a de certain, c'est que le canotier parisien est très-redouté dans les ports de mer. Or ce serait déjà quelque chose que d'être craint de ses concurrents si le canotier parisien s'en contentait; c'est plus encore de vaincre de pareils rivaux.

Nantes, Bordeaux, Marseille, Cannes, ont aussi leurs *régates*, mais la distance empêche la plupart du temps le canotier parisien de se mettre en ligne.

Sur les fleuves, sur la Seine principalement, les *régates* les plus suivies sont celles de Paris, d'Argenteuil, d'Asnières, de Neuilly, de Bougival. Celles de Rouen sont célèbres, et les prix qui y sont distribués ont une certaine importance.

La haute Seine ne donne guère de *régates* qu'à Bercy et à Charenton; la Marne, à Nogent et à Joinville-le-Pont.

Enfin, sur les autres rivières de France, les principales villes qui s'adonnent au sport nautique sont Nantes, Reims, Angers, etc.

Bref, aujourd'hui, les *régates* font partie du programme de presque toutes les réjouissances publiques et attirent une foule de curieux. L'élégance des embarcations, les couleurs variées des équipes, l'aspect des berges ensoleillées, les oriflammes, les fusées, les enthousiasmes du public, tout cela forme un tableau animé sur lequel l'œil aime à se reposer et en présence duquel plus d'un regard s'est allumé, plus d'un cœur a battu.

REGAYER v. a. ou tr. (re-ghè-ié). En parlant du chanvre, Le passer au regayoir pour en enlever les ordures.

RÉGAYER v. a. ou tr. (ré-ghè-ié — du préf. itératif *ré*, et de *égayer*. Se conjugue comme *égayer*). Rendre la gaieté à : *Cela sera capable de le* RÉGAYER. ‖ Peu usité.

REGAYOIR s. m. (re-ghè-ioir — rad. *regayer*). Techn. Sorte de peigne qui sert à nettoyer le chanvre.

REGAYURE s. f. (re-ghè-iu-re — rad. *regayer*). Techn. Ce qu'on enlève au chanvre en le regayant.

REGAZONNEMENT s. m. (re-ga-zo-ne-man — rad. *regazonner*). Action de regazonner : *Le* REGAZONNEMENT *des talus. Le* REGAZONNEMENT *des montagnes.*

REGAZONNER v. a. ou tr. (re-ga-zo-né — du préf. *re*, et de *gazonner*). Gazonner de nouveau : REGAZONNER *une pelouse.*

REGAZOUILLER v. n. ou intr. (re-ga-zou-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *gazouiller*). Gazouiller de nouveau.

REGEB s. m. (re-jèb). Chronol. Le septième mois de l'année musulmane, commençant le 24 novembre et se terminant le 24 décembre.

REGEL s. m. (re-jèl — du préf. *re*, et de *gel*). Nouvelle gelée.

— Physiq. Phénomène par lequel deux morceaux de glace subissant un commencement de fusion se soudent quand on les met en contact.

REGÉLATION s. f. (re-jé-la-si-on — rad. *regeler*). Action de regeler ou de se regeler.

REGELER v. a. ou tr. (re-je-lé — du préf. *re*, et de *geler*). Geler de nouveau : *Le froid* A REGELÉ *l'étang.*

— v. n. ou intr. Geler de nouveau : *Il ne gelait plus, mais il* REGÈLE.

Se regeler v. pr. Se geler de nouveau : *La rivière* S'EST REGELÉE.

RÈGEMORTES (Louis DE), ingénieur français, d'origine hollandaise, qui vivait au XVIIIe siècle. Il avait travaillé sous Vauban aux fortifications de Neuf-Brisach, lorsqu'il fut chargé par la maison d'Orléans de canaliser la rivière du Loing. En 1722, il livra à la navigation ce canal dont il fut nommé directeur général en 1726, et y fit exécuter des ouvrages d'art importants.

RÈGEMORTES (Louis DE), ingénieur français, fils du précédent, né vers 1715, mort en 1776. Il devint directeur des canaux d'Orléans et du Loing et acquit une grande réputation par la construction du pont de Moulins sur l'Allier (1753-1763), qui présentait, au point de vue de la solidité des fondations, des difficultés immenses. Cet habile ingénieur a consigné les moyens qu'il employa pour cette construction dans un écrit intitulé : *Description d'un nouveau pont de pierre construit sur la rivière d'Allier, à Moulins* (1771, in-fol.).

REGEN, ancien cercle de Bavière. V. PALATINAT (haut).

REGEN (la), rivière de Bavière. Elle se forme, au-dessous de Kœtzing, par la réunion des petits cours d'eau de Regen-Noir et Regen-Blanc, coule généralement au S.-O. et tombe dans le Danube, vis-à-vis de Ratisbonne, après un cours de 160 kilom. Elle ne reçoit aucune rivière importante. Regen, Wiechtach, Cham, Roding et Rogenstauf sont les principaux lieux qu'elle arrose.

REGEN, bourg de Bavière, dans le cercle du Danube inférieur, sur la rivière de son nom, à 60 kilom. E. de Ratisbonne; 1,500 hab. Brasseries, usines; marchés considérables; exploitation d'étain, de rubis balais, serpentine.

RÉGENCE s. f. (ré-jan-se — du lat. *regere*, gouverner). Hist. Gouvernement établi pendant la minorité ou l'absence d'un souverain : *Conseil de* RÉGENCE. *Etablir une* RÉGENCE. *Le parlement confirma la* RÉGENCE *de la reine, mais sans limitation.* (Cal de Retz.) ‖ Dignité du régent; exercice de ses fonctions ou de celles du conseil : *Confier la* RÉGENCE *à quelqu'un. Refuser la* RÉGENCE. *Pendant la* RÉGENCE *du duc d'Orléans. Louis IX, en partant pour la croisade, confia la* RÉGENCE *à sa mère. Sous l'administration de Colbert, la France sortit de la misère où l'avaient plongée deux* RÉGENCES *et un mauvais règne.* (J.-B. Say.) ‖ Se dit absolument de l'administration de Philippe d'Orléans, sous la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723 : *Ces favoris de la mode, appelés roués sous la* RÉGENCE, *merveilleux sous Louis XV, mirliflores sous Louis XVI, incroyables sous le Directoire, agréables sous l'Empire, étaient-ils inférieurs aux lions de nos jours?* (S. Gay.)

> C'était la *Régence* alors :
> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes se prêtaient
> A la gaudriole.
>
> BÉRANGER.

‖ Administration municipale d'Allemagne, de Hollande ou de Belgique.

— Géogr. Nom donné à quelques Etats musulmans vassaux de la Turquie : *La* RÉGENCE *d'Alger, de Tunis, de Tripoli. Les* RÉGENCES *barbaresques.*

— Enseignem. Fonction de régent de collége. ‖ Vieux en ce sens.

— Anc. jurispr. *Régence du palais*, Corporation établie à Rouen et analogue à la basoche de Paris.

— Philos. soc. Série des administrateurs, dans un phalanstère.

— Adjectiv. Qui rappelle le style, le genre, les mœurs de la régence du duc d'Orléans, sous la minorité de Louis XV : *Des meubles* RÉGENCE. *Des trumeaux* RÉGENCE. *Un boudoir* RÉGENCE. *Des bergères* RÉGENCE. *Tu auras des rentes et des femmes, sans compter la tienne, car tu es très-*RÉGENCE, *mon vieux!... Voilà ce que c'est que d'être trop bel homme!* (Balz.)

— Art culin. *Sauce régence*, Nom d'une sauce particulière.

— **Encycl.** Hist. Les minorités, et par conséquent les *régences*, sont des sortes de maladies chroniques des monarchies de droit divin; elles sont amenées fatalement par les lois de l'hérédité. « Malheur à la terre qui a un enfant pour roi! » dit l'*Ecclésiaste;* mais les publicistes monarchistes et religieux se gardent bien de citer l'*Ecclésiaste* à ce propos.

En France, les *régences* ont été d'autant plus malheureuses, généralement, qu'aucune législation, jusqu'en 1789, n'en avait défini le pouvoir, qu'aucune loi n'avait décidé les conditions ni le mode de nomination du regent. La lice resta ouverte, pendant dix siècles, aux plus ardentes compétitions des princes du sang, qui prirent à tâche, à chaque minorité, de désorganiser et d'ensanglanter le royaume. Depuis la Révolution, chaque gouvernement, au contraire, s'est appliqué à légiférer sur cette matière; mais, à partir de l'époque où tout a été prévu, réglé, où il y a eu des lois de *régence*, il n'y a plus eu de rois mineurs, de sorte que si l'ancienne France a vu défiler un grand nombre de *régences* sans législation, en revanche la nouvelle a vu mettre au jour trois ou quatre législations et n'a pas eu une seule *régence*.

Pour suivre l'ordre des temps, il nous faut donc envisager les *régences* dans l'histoire avant d'en exposer les lois, qui ont été si lentes à se fonder. Quoique Philippe le Long soit le premier qui ait pris le titre de régent, lorsqu'il en exerça le pouvoir, pendant la grossesse de la veuve de Louis le Hutin, les historiens considèrent comme la première *régence* de notre histoire celle des maires du palais, Ega et Erchinoald, pendant la période des rois fainéants qui succédèrent à Dagobert; nous ne mentionnerons donc que pour mémoire la tutelle de Brunehaut (minorité de Childebert) et celle de Frédégonde (minorité de Clotaire II).

1° *Régence d'Ega, maire du palais, et d'Erchinoald.* Après la mort de Dagobert (19 janvier 638), la France fut en *régence* perpétuelle. A cette époque commence la série de ces rois que l'histoire a nommes les rois fainéants, qui moururent fort jeunes et laissèrent gouverner le pays par les maires du palais. Ainsi Sigebert II, fils de Dagobert, fut gouverné par Pepin de Landen. A sa mort (650), Clovis II, second fils de Dagobert, fut élu roi de Neustrie, sous la tutelle du maire Ega, puis du maire Erchinoald. A sa mort (656), Erchinoald continua à gouverner la France avec la reine Bathilde. Ebroïn, qui lui succéda, n'ayant pas été reconnu par les Austrasiens, il fallut un nouveau partage. Clotaire III, fils de Clovis II, fut élu roi de Neustrie à l'âge de neuf ans; son frère Childéric II, qui en avait huit, alla régner en Austrasie sous la tutelle de Wulfoald.

2° *Régence de Baudouin, comte de Flandre, pendant la minorité de Philippe, fils de Henri Ier.* En mourant (1060), Henri Ier confia la tutelle de son fils et la *régence* du royaume à Baudouin, comte de Flandre. La France ne souffrit pas de cette minorité, grâce à la sage administration de son régent, aux divisions qui éclatèrent dans l'Anjou et la Bretagne, grâce aussi au nombre considérable des pèlerins partant pour la terre sainte, qui purgeaient ainsi la France de la partie la plus turbulente de sa population, et enfin grâce à la conquête de l'Angleterre par les Normands.

3° *Régence de Suger pendant la croisade de Louis VII.* Suger n'approuvait pas la croisade : sa politique toute nationale ne voyait que le bien de la France, à laquelle cette expédition lointaine allait enlever son roi, ses défenseurs et son argent. Toutefois, Louis VII n'hésita pas à lui confier son autorité, et, lorsqu'il revint de terre sainte, il trouva le royaume paisible, grâce à la bonne administration de son conseiller.

4° *Régence d'Alix de Champagne pendant la minorité de Philippe-Auguste.* Cette *régence* fut assez orageuse. A la mort de Louis VII (1180), Philippe-Auguste avait quinze ans, et il avait déjà commencé à gouverner pendant la maladie de son père. Sa mère, Alix de Champagne, était la tutrice naturelle de son fils; mais ses quatre frères, fils de Thibaut le Grand, Henri, comte de Champagne, les comtes de Blois et de Sancerre et l'archevêque de Reims, usurpèrent la *régence*. Philippe secoua leur joug, et commença par se marier, sans l'aveu de ses tuteurs, avec Isabelle de Hainaut. La reine mère mécontente voulut se retirer dans un de ses châteaux. Philippe alors déclara que ce château appartenait à la couronne; les comtes de Blois et de Sancerre appelèrent à leur secours le roi d'Angleterre Henri II. Celui-ci refusa toute intervention. Philippe, qui devait bientôt s'appeler Philippe-Auguste, n'était plus en tutelle.

5° *Régence de Blanche de Castille pendant la minorité de Louis IX.* « La transition de Philippe-Auguste à Louis IX, dit M. Ozanam, fut l'habile *régence* de Blanche de Castille. Le feu roi lui avait laissé la tutelle de son fils, mais non pas la *régence* du royaume. Aucun corps politique n'existait en France pour décider cette question. En pareil cas, nécessité fait loi, et l'usurpation devient un devoir pour qui doit sauver l'Etat. Blanche exerça l'autorité en supposant que le roi gouvernait; tout se fit au nom de Louis IX, et tout alla bien. L'opinion publique, qui comptait déjà pour quelque chose, se prêta volontiers à une fiction que le prestige de la royauté rendait facile, que le caractère du jeune roi rendait aimable, et que l'habileté de la régente rendait utile; mais ce ne fut pas sans une vive résistance de la part des vassaux. »

6° *Seconde régence de Blanche de Castille pendant la première croisade de saint Louis.* De 1248 à 1253, Blanche de Castille gouverna de nouveau le royaume. « On a peine à comprendre dans nos modernes monarchies, dit encore M. Ozanam, qu'un Etat puisse se passer si longtemps de son roi. Mais il faut toujours se reporter à une époque pour en juger les événements. Sous le règne féodal, et sous l'empire des idées que ce régime consacrait, l'ordre était possible en l'absence du souverain. L'autorité royale, même déléguée, restait un objet de respect, de culte même, pour les grands vassaux qui régnaient

sous son abri, chacun dans sa province, et pour le peuple, qui l'apercevait à peine dans un mystérieux lointain, à travers tant de petites souverainetés intermédiaires. Ajoutons que dans la situation de la France, telle que Philippe-Auguste, Blanche de Castille et Louis IX l'avaient faite, aucun danger ne menaçait le pouvoir royal ni la tranquillité publique. » Le principal événement de cette *régence*, qui se termina par la mort de Blanche, fut la révolte des pastoureaux.

7° *Régence de Matthieu, abbé de Saint-Denis, et de Simon de Nesle pendant la seconde croisade de Louis IX.* En 1270, saint Louis ayant emmené avec lui tous ses proches, son frère Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, ses trois fils Philippe, Jean et Pierre, son neveu Robert, comte d'Artois, Jean, comte de Flandre, et Thibaut, roi de Navarre, le gouvernement du royaume fut confié à Matthieu, abbé de Saint-Denis, de la famille des comtes de Vendôme, et à Simon de Nesle. Cette *régence*, que ne signala aucun événement important, prit fin à la mort de Louis IX.

8° *Régence de Philippe, frère de Louis le Hutin, pendant la grossesse de la reine Clémence.* Louis X, en mourant, laissait une fille, Jeanne, née de son premier mariage. Cette fille pouvait-elle porter la couronne? C'était la première fois qu'en France cette question délicate se posait. Ailleurs, elle eût été résolue immédiatement en faveur de Jeanne; mais, en France, la loi salique excluait les femmes de la succession aux terres. Les états généraux furent réunis, et ils déclarèrent que cette vieille loi franque était applicable à l'hérédité du trône. Philippe, frère du feu roi, eût été proclamé roi sur-le-champ si la reine Clémence n'eût annoncé qu'elle était enceinte. Force fut d'attendre. On décerna provisoirement la *régence* à Philippe jusqu'à la majorité du roi à naître, si toutefois l'enfant de Clémence était un fils. Ce fut un fils. Elle en accoucha le 15 novembre 1316; mais, cinq jours après, l'enfant mourait. La *régence* était finie, et Philippe fut sacré à Reims le 9 janvier suivant sous le nom de Philippe V. Il est le premier qui ait pris le titre de régent.

9° *Régence de Philippe de Valois pendant la grossesse de la veuve de Charles IV.* Le même fait se reproduisit à la mort de Charles IV. Il laissait sa veuve enceinte; on décerna provisoirement la *régence* à Philippe de Valois. L'enfant posthume fut une fille. Philippe quitta la *régence* pour la royauté.

10° *Régence du dauphin Charles pendant la captivité de Jean le Bon.* Jean le Bon ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, la *régence* fut confiée au dauphin Charles, si célèbre plus tard sous le nom de Charles le Sage (1356). Jamais *régence* ne fut plus orageuse. La guerre continuait avec les Anglais; il fallait payer la rançon des seigneurs faits prisonniers à la défaite de Poitiers. Le dauphin fit appel aux états généraux, qui exigèrent le renvoi des conseillers de la couronne, la liberté du roi de Navarre, la création d'un conseil pris dans les trois ordres et qui administrerait les affaires publiques. Le dauphin, irrité de ces prétentions, renvoya les députés et réunit les états provinciaux pendant l'hiver de 1356. De nouveaux malheurs vinrent bientôt fondre sur la France. Les gens de campagne se soulevèrent contre la noblesse, dont il fallait payer la rançon, et contre les hommes de guerre qui, n'ayant plus de solde, ne vivaient que de pillage. Ce fut la jacquerie (v. ce mot). Les états généraux furent encore convoqués; leurs prétentions furent encore plus grandes qu'à leur première réunion. Enfin, pour comble de malheur, le dauphin avait à soutenir la guerre à l'intérieur contre Charles le Mauvais, roi de Navarre. Un historien a caractérisé cette époque par les paroles qui suivent : « Les affaires publiques se trouvaient alors dans un véritable chaos : lutte du pouvoir royal contre les idées et les tentatives républicaines, de la noblesse contre le peuple, des villes contre les gens de campagne; désordre dans les finances, anarchie dans les administrations, émeutes dans les rues, massacres sur les routes; misère et désolation partout et, au milieu de toutes ces calamités, oubli de la cause nationale, oubli du pauvre roi captif. Ce qui devait surtout bouleverser toutes les notions de patriotisme, c'est qu'à la faveur d'une trêve de deux ans seigneurs anglais et seigneurs normands, sous le nom de Navarrois, faisaient cause commune avec les seigneurs français pour détruire la jacquerie; aventuriers anglais et aventuriers navarrois faisaient cause commune avec les jacques pour brûler les châteaux et piller les abbayes. C'était à n'y plus rien comprendre. »

11° *Régence de Louis d'Anjou pendant la minorité de Charles VI.* Charles V, en mourant, avait désigné la reine comme régente, conjointement avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon. Jeanne étant morte avant son mari, la question de *régence* resta pendante. A peine Charles V eut-il rendu le dernier soupir que Louis d'Anjou s'empara des trésors, destitua les ministres et organisa le gouvernement. Les révoltes commencèrent. Pour y remédier, on fit émanciper Charles VI, qui fut sacré à Reims et déclaré majeur; tous les actes furent promulgués en son nom; mais cette fiction ne produisit pas tous les résultats qu'on en attendait. Les révoltes éclatèrent partout.

12° *Régences qui se succèdent pendant la folie de Charles VI.* On sait comment Charles VI devint fou après une apparition qui l'effraya dans la forêt du Mans; depuis, il ne recouvra jamais sa raison et, livré tour à tour à des ambitieux, le royaume fut en proie à l'anarchie, à la guerre civile et à la misère. Nous ne raconterons pas en détail tous les événements qui signalèrent cette désastreuse démence du roi; ce serait raconter tout au long le règne de Charles VI. Nous nous contenterons d'y renvoyer. Emeutes à Paris, luttes des Armagnacs et des Bourguignons, défaite d'Azincourt (1415), mort du dauphin Jean, surprise de Paris par les Bourguignons, massacres dans les prisons, prise de Rouen par Henri V, roi d'Angleterre; assassinat de Jean sans Peur à Montereau, traité de Troyes, états généraux, batailles de Beaugé et de Mons-en-Vimeu, prise de Meaux et mort de Henri V; tel est le résumé funèbre de cette *régence*.

13° *Régence d'Anne de Beaujeu pendant l'incapacité de Charles VIII.* Louis XI, par défiance, avait tenu le dauphin son héritier dans une telle ignorance des affaires et même de ce qui constitue purement l'éducation intellectuelle d'un homme qu'il fallut, à sa mort, quoique Charles VIII fût majeur, donner au jeune roi un conseil de *régence*. L'influence occulte du sire de Beaujeu fut prépondérante.

Les états réglèrent l'organisation de ce conseil et décidèrent que la présidence, en l'absence du roi, appartiendrait au duc d'Orléans, puis au duc de Bourbon, puis au sire de Beaujeu. Anne de Beaujeu n'avait gardé pour elle d'autre honneur que la direction personnelle du jeune prince; le duc d'Orléans semblait gouverner; mais le roi étant majeur, tout se faisait en son nom et par sa volonté. Anne de Beaujeu régnait donc, et le duc d'Orléans était réduit à sa seule voix au conseil. L'événement principal qui marqua cette *régence* de fait, sinon de droit, fut la révolte du duc d'Orléans. Chef d'une ligue puissante, il échoua contre Anne de Beaujeu et fut vaincu à Saint-Aubin-du-Cormier.

14° *Régence de Louise de Savoie pendant la captivité de François Ier.* La reine mère, Louise de Savoie, qui avait été nommée régente lors du départ du roi pour la guerre, continua à gouverner le royaume et fit face à toutes les difficultés. Rien, d'ailleurs, ne lui faisait obstacle au dedans : le duc d'Alençon mourait à Lyon; le duc de Vendôme ne songeait guère à désobéir; le parlement se conduisit prudemment dans ses remontrances sur la marche de l'administration. Un seul instant, le territoire fut menacé par les hordes révolutionnaires des paysans d'Alsace et de Souabe qui, sous le nom de *tondus*, voulaient l'égalité des fortunes et des rangs, brûlaient les châteaux, les monastères et les églises. Ils se jetèrent sur la Lorraine, d'où le duc Antoine les repoussa.

15° *Régence de Catherine de Médicis pendant la minorité de Charles IX.* Cette *régence*, qui correspond aux guerres de religion, est liée trop intimement à tous les autres événements contemporains pour que nous entreprenions même de la résumer. V. CATHERINE DE MÉDICIS.

16° *Seconde régence de Catherine de Médicis, depuis la mort de Charles IX jusqu'à l'arrivée de Henri III.* Lorsque Charles IX mourut, son frère et successeur Henri III était alors à Cracovie. Le roi mourant avait confié la *régence* à sa mère; celle-ci exerça le pouvoir pendant les deux mois que le nouveau roi mit à venir en France.

17° *Régence de Marie de Médicis pendant la minorité de Louis XIII.* A la mort de Henri IV, Louis XIII n'avait pas neuf ans; le parlement déclara la reine mère régente. « Une régente sans génie et sans esprit, esclave des intrigues qui l'entourent, des terreurs qui l'assiegent ou des caprices qui l'emportent, puis un roi longtemps enfant, dont toute la volonté ne s'exerce que dans le choix de ses favoris, en attendant qu'il trouve un maître : voilà, pendant cette période, les guides et les représentants du pays. » (Ozaneaux.) Ces quelques lignes suffisent pour caractériser une *régence* qui fut le règne de deux favoris, Concino-Concini, maréchal d'Ancre, et sa femme Eléonora Galigaï. V. ces noms et celui de MARIE DE MÉDICIS.

18° *Régence d'Anne d'Autriche pendant la minorité de Louis XIV.* A la mort de Louis XIII, son successeur Louis XIV n'avait que cinq ans; le défunt roi, qui n'aimait pas sa femme et ne voulait pas lui confier complétement la France, avait organisé autour d'elle, tout en la nommant régente, un conseil où tout devait être décidé à la majorité des voix. Pauvre roi qui se flattait d'être mieux obéi après sa mort qu'il ne l'avait été pendant sa vie. A peine Louis XIII était-il descendu dans les caveaux de Saint-Denis, que la reine fit annuler par le parlement la disposition du testament qui organisait un conseil de *régence* et se fit donner la *régence* absolue. Le parlement, humilié par Richelieu, saisit avidement cette occasion qui lui était donnée de se poser en *tuteur des rois*. Pourtant, d'où lui venait ce pouvoir? « On se demande, dit un historien, si le testament d'un roi peut être considéré, dans une monarchie pure, comme le testament d'un simple particulier. Quand la justice casse un testament, c'est en vertu de quelque loi qu'il aura violée. Or quelle loi Louis XIII avait-il enfreinte en disposant de l'autorité souveraine? Où cette loi est-elle écrite? Si la souveraineté, dans notre vieille monarchie, pouvait être considérée comme le patrimoine d'une famille, transmissible à la volonté du propriétaire, Louis XIII avait le droit d'en disposer. Si, à défaut de constitution écrite, la nation devait être consultée, alors il fallait convoquer les états généraux. Mais déférer au parlement la décision d'une question pareille, c'était reconnaître que le parlement représentait la nation, idée profondément fausse, puisque les membres du parlement étaient tous nommés par le roi et n'exerçaient leurs fonctions que comme délégués du pouvoir royal, en tant qu'il rend la justice; c'était, en outre, poser comme principe que le parlement restait, entre le règne d'un roi mort et celui d'un roi encore mineur, dépositaire de la souveraineté, puisqu'il en réglait l'exercice; idée plus fausse encore, car elle faisait d'une compagnie judiciaire une assemblée constituante. » Les funestes conséquences de cette mesure furent les troubles de la Fronde, qui remplirent toute cette *régence*.

19° *Régence du duc d'Orléans pendant la minorité de Louis XV.* De par le testament de Louis XIV, le premier prince du sang, le duc d'Orléans, était nommé régent; mais à côté de lui un conseil de *régence* devait tout décider à la majorité des voix. Louis XIV avait désigné comme membres du conseil le duc de Bourbon, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier, les cinq maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt; les quatre ministres secrétaires d'Etat et le contrôleur général des finances; le duc du Maine était, en outre, chargé de la garde et de l'éducation du roi. Ce conseil eût gêné le régent. Le duc d'Orléans plaida sa propre cause devant le parlement; ce corps se souvint que le parlement avait cassé le testament de Louis XIII, et, pour se donner une plus grande importance politique, il cassa le testament de Louis XIV comme celui d'un simple particulier. La *régence* absolue fut conférée au duc d'Orléans, qui composa son conseil comme il l'entendit.

La *régence* du duc d'Orléans est connue dans l'histoire sous le nom de la *Régence*. Dissolution des mœurs, abaissement des caractères, soupers du régent, orgies du Palais-Royal, invention des bals masqués de l'Opéra, fortune scandaleuse d'hommes perdus, comme le cardinal Dubois; agiotage, fièvre du lucre, abandon de la politique extérieure, la France ruinée au dedans, humiliée au dehors; voilà, en quelques traits, le tableau qu'offrit le royaume pendant la *régence* du duc d'Orléans. V. LOUIS XV et ORLÉANS (Philippe d').

On vient de voir, par cet exposé, dans quelle instabilité les institutions monarchiques avaient laissé tout ce qui concernait les *régences;* il n'y avait aucune règle certaine. « Pour les quatre cas de minorité, absence, prison ou indisposition, nos rois, dit Pierre Dupuy dans son *Traité de la majorité des rois* (1655), ont le plus souvent ordonné par quelles personnes ils entendaient que leur royaume fût gouverné; on remarque aussi que, lorsque les rois n'ont laissé aucun ordre en ce point très-important, les états généraux ou les grands du royaume ou le parlement y ont pourvu. Les rois ont souvent choisi les reines, leurs femmes, ou leurs mères ou leurs filles, quelquefois seules, quelquefois avec des personnes adjointes à la *régence* ou avec assistance de conseil. » En général, dans notre histoire, les *régences* des reines mères sont celles qui ont rencontré le moins de résistance, mais les compétitions des princes, l'appel adressé par eux aux parlements ou états généraux pour casser les testaments des rois défunts, l'absence d'une règle fixe et invariable difficile à poser, plus difficile encore à faire prévaloir, amenèrent à regarder comme fondamentale, dans les derniers siècles de la monarchie absolue, la doctrine résumée ainsi par Mézeray : « La *régence* ordonnée par les états est la bonne et la légitime. »

Après la révolution de 1789, les lois concernant la *régence* ont acquis plus de certitude et, quoiqu'il n'y ait pas eu lieu de les mettre à exécution, elles doivent être rappelées. La constitution de 1791 enlevait la *régence* aux femmes et la transférait « au parent du roi le plus proche en degré et âgé de vingt-cinq ans accomplis. » Sous le premier Empire, deux sénatus-consultes firent un code complet de la matière; le premier donnait la *régence* au prince français qui aurait été désigné par l'empereur défunt; à défaut de désignation, au plus proche des princes et excluait les femmes (an XII); le second (1811) plaçait l'impératrice mère en première ligne comme désignée à la *régence*, si l'empereur n'avait pas fait de choix direct d'un prince. La Restauration ne fit pas de loi de *régence*, se conformant en cela aux vieilles traditions monarchiques; la charte de 1830 ne prévit pas davantage le cas, et ce n'est qu'après la mort du duc d'Orléans qu'une loi fut rédigée; elle donnait la *régence* et la pleine autorité royale, jusqu'à la majorité du roi, au premier prince du sang âgé d'au moins vingt et un ans (1842). L'exclusion des femmes y était maintenue et le régent se trouvait saisi du pouvoir par la seule force de la loi, sans désignation ni élection. Sous le second Empire, nouvelle loi de *régence*. La majorité des princes était fixée à dix-huit ans; l'impératrice mère était régente de droit, à moins que l'empereur n'eût pourvu, par acte public, à la *régence* de l'empire; à défaut de l'impératrice, le premier prince de la famille impériale; à défaut de princes (prévision bien singulière), un mandataire choisi par le Sénat devait être désigné régent. Diverses précautions étaient prises, au cas d'un second mariage de l'impératrice, et un conseil de *régence* institué pour décider les grandes questions. Tout était prévu, réglé point par point; mais, comme dit le poëte, « autant en emporta le vent! »

Nous ne considérerons pas comme des *régences* l'autorité précaire exercée sous ce nom, pendant le premier Empire, par l'impératrice Marie-Louise, alors que Napoléon quittait la France et s'enfonçait dans les neiges de la Russie, et, à deux reprises, pendant le second Empire, par l'impératrice Eugénie, au moment de la guerre d'Italie (1859) et de la fin de juillet au 4 septembre 1870, à l'ouverture de la guerre contre la Prusse. Ce furent des *régences* purement nominales, et l'autorité suprême resta toujours l'apanage du prince absent. La dernière *régence* de notre histoire reste toujours celle de Philippe d'Orléans.

En Angleterre, la question de *régence* fut posée en 1788, au moment où la démence du roi George III laissa le trône vacant. On se demanda, dans le Parlement, si la *régence* était élective ou de plein droit, si elle devait être absolue ou modifiée par l'adjonction d'un conseil. La question fut résolue en faveur du prince de Galles, pourvu d'un conseil de *régence;* mais tout en choisissant le prince le plus proche, le Parlement maintint ainsi son droit de choisir.

On appelait aussi *régences*, principalement au dernier siècle, divers gouvernements ou administrations qui n'ont rien de commun avec l'institution monarchique destinée à gouverner pendant la minorité des rois. Ainsi la basoche de Rouen prenait, au moyen âge, le nom de *régence*.

La ville d'Amsterdam était autrefois gouvernée par une *régence* qui consistait en un collége de trente-six sénateurs ou conseillers de la ville, un grand bailli, quatre bourgmestres et neuf échevins. C'était la seule ville de Hollande dont le gouvernement municipal fût aristocratique. Le corps germanique a eu, au siècle dernier, des conseils de *régence*, qu'on appelait aussi *régiments;* les diètes leur furent substituées. Il en était de même de l'Alsace avant Louis XIV. On donnait encore le nom de *régence* aux Etats barbaresques du nord de l'Afrique. Ces *régences*, administrées pour le compte de l'empire ottoman, *régnaient* sur la Méditerranée au moyen de leurs nombreux pirates. Les *régences* étaient Alger, Tunis et Tripoli. La première appartient aujourd'hui à la France; pour les deux autres, Tunis vit comme Etat, à l'égard de la Porte, à peu près dans les mêmes conditions que l'Egypte, c'est-à-dire de vassal indépendant; quant à Tripoli, cette *régence* est rentrée, ou peu s'en faut, sous l'administration directe de la Turquie.

— Art culin. *Sauce régence.* On met dans une casserole 100 grammes de jambon maigre, coupé en morceaux, avec un oignon, une échalote et 50 grammes de beurre. Lorsque le tout est chaud, on le mouille avec un verre d'essence de volaille et un verre de vin blanc; la cuisson doit avoir lieu à petit feu. Lorsque la cuisson est achevée, on ajoute $0^{lit},1$ d'essence de volaille et $0^{lit},5$ de sauce espagnole. On fait réduire jusqu'à ce que la sauce masque la cuiller. Cette sauce, employée principalement dans la grande cuisine, accompagne un relevé appelé poularde *régence*. Cette poularde, piquée et bardée de lard, couverte de papier beurré, est braisée. Elle se sert avec un ragoût de quenelles de volaille et de champignons saucés avec la sauce *régence*. Une notable partie de cette dernière se sert à part.

Régence (LA), par Marmontel (1803). En sa qualité d'historiographe, Marmontel avait composé une *Histoire de la Régence;* elle ne fut publiée que quatre ans après sa mort. Moins piquante que les *Mémoires secrets* de Duclos, elle est écrite d'un style plus noble et plus grave. Marmontel ne le suit pas dans sa chasse aux anecdotes; il en est sobre et les choisit avec circonspection. Ainsi que Duclos, il consulte beaucoup les *Mémoires de Saint-Simon;* il en copie même d'assez longs passages, ce que n'avait point fait son prédécesseur. Tous deux professent une égale défiance pour cet écrivain passionné, non moins connu par ses opinions féodales et ses haines ardentes que par son éloquence naturelle et l'extrême originalité de son style inégal. Tous deux, cependant, le suivent pas à pas dans les détails secrets des événements; ce qui est peut-être une inconséquence, car ses opinions et ses haines n'ont pas médiocrement influé sur la manière dont il a vu les personnages et les choses. Duclos, ne s'attachant qu'à peindre les mœurs, comme il le disait lui-même, avait trop négligé ce qui concerne les finances. Marmontel y consacre deux longs chapitres. Dans le premier

remontant jusqu'à Colbert, il explique fort nettement les opérations de ses successeurs, Pontchartrain, Chamillard, Desmarets. Dans le second, sous le Régent, il examine avec plus de détails encore l'administration du conseil de finance, ensuite celle de Law, et enfin celle de Lepelletier, qui le remplaça. En traitant des affaires politiques, l'auteur répand beaucoup de clarté sur les intrigues du cardinal Albéroni. Pour les affaires intérieures, la partie relative au jansénisme et aux querelles ecclésiastiques est celle où il déploie le plus de talent. Il raconte aussi très-bien quelques événements particuliers; la description de la peste de Marseille est d'une vérité sombre et terrible. Un défaut de l'ouvrage, à notre avis, c'est qu'à chaque chapitre on est obligé de rétrograder, de parcourir de nouveau des époques déjà parcourues et de s'enfoncer très-loin dans le règne précédent. Ce n'est pas ainsi qu'est distribué le *Siècle de Louis XIV*, chef-d'œuvre dont il semble cependant que Marmontel ait eu la velléité d'imiter le plan. Là, les vingt-quatre premiers chapitres comprennent, selon l'ordre des temps, toute l'histoire politique et militaire du règne. C'est dans les quinze derniers que Voltaire examine successivement les divers objets qui auraient ralenti sa marche, et de l'ensemble il résulte autant d'instruction que d'intérêt. D'ailleurs, les réflexions que Voltaire entremêle à ses récits sont courtes et d'un grand sens; Marmontel a moins de portée, va moins vite et disserte quelquefois. Au reste, il se montre impartial envers ses personnages et surtout envers le Régent, dont il est loin de dissimuler les vices, mais dont il sait apprécier les qualités et les talents. Il manifeste des opinions dignes du XVIIIe siècle et témoigne partout d'une connaissance approfondie du sujet qu'il traite.

A l'égard de la diction, elle est toujours correcte, souvent même d'une élégance remarquable. A tout considérer, cette *Histoire de la Régence* fait honneur à Marmontel et mériterait d'être plus connue. Après l'avoir lue, on la relit, et, malgré quelques imperfections, elle figure avec avantage parmi les titres littéraires de cet estimable et laborieux académicien.

Régence (LA), par Michelet (1863, in-8°; t. XV de l'*Histoire de France*). Ce qui fait l'intérêt de ce volume, c'est moins la narration suivie des faits, chose à laquelle Michelet a toujours été impropre, que les grandes vues d'ensemble et la quantité d'aperçus de détails mis en pleine lumière, de portraits vigoureusement tracés. Pour lire avec fruit Michelet, il faut déjà connaître l'histoire, au moins dans ses grandes lignes; il se contente de rappeler d'un mot les événements qui, chez les autres historiens, composent la trame même du récit; mais les causes patentes ou secrètes de ces événements, leurs résultats immédiats ou lointains, les physionomies expressives des gens qui y prennent part, voilà ce qu'il étudie curieusement et ce qu'il démêle avec une sagacité étonnante.

Michelet voit beaucoup de choses dans la Régence et d'abord, ce qui surprend et ce qui au fond est très-vrai, une préface de la Révolution de 1789. « La Régence, dit-il, est tout un siècle en huit années. Elle amène à la fois trois choses : une révélation, une révolution, une création. 1° C'est la soudaine révélation d'un monde arrangé et masqué depuis cinquante ans. La mort du roi est un coup de théâtre. Le dessous devient le dessus. Les toits sont enlevés et l'on voit tout. Il n'y eut jamais une société tellement percée à jour. 2° Et ce n'est pas seulement la lumière qui revient, c'est le mouvement. La Régence est une révolution économique et sociale, et la plus grande que nous ayons eue avant 1789. 3° Elle semble avorter et n'en reste pas moins féconde. La Régence est la création de mille choses (les grandes routes, la circulation de province à province, l'instruction gratuite, la comptabilité, etc.). Des arts charmants naquirent, tous ceux qui font l'aisance et l'agrément de l'intérieur. Mais, ce qui fut plus grand, un nouvel esprit commença contre l'esprit barbare, l'inquisition bigote du règne précédent, un large esprit, doux et humain. » Tel est le triple point de vue sous lequel l'auteur envisage la Régence, en prenant pour guide le principe suivant : « L'ennemi, c'est le passé, le barbare moyen âge; l'ami, c'est l'avenir, le progrès et l'esprit nouveau, c'est la Révolution dont la Régence est comme le premier acte. La Régence en ses grands acteurs offre ce caractère. A travers leurs fautes, le Régent, Noailles, Law surtout, Dubois même, par tel ou tel côté, sont du parti de l'avenir. La Régence n'est pas sanglante comme 1793, mais elle n'est guère moins violente dans son énorme brisement d'intérêts, d'idées, d'hommes, d'âmes et de caractères. De là une grande fluctuation apparente dans son histoire, et, plus son historien est vrai, moins il semble vraisemblable. » Ce qui frappe dans cette étude, c'est l'expansion de personnalité qui mêle l'historien lui-même à tous les faits qu'il raconte; puis la complaisance avec laquelle les portraits, les monographies se trouvent entassés; enfin le double excès de symbolisme et de déductions physiologiques. Par une puissance d'imagination singulière, Michelet renouvelle en lui-même le drame historique, vit de la vie de ses personnages, respire en quelque façon l'air qu'ils ont respiré, se les assimile corps et âme, avec leurs passions, leurs souffrances et leurs sentiments. On le voit toujours atteint par les événements qu'il déroule; son cœur déborde de haine, de pitié, de tendresse, et force sa plume à verser à flots sur le papier les paroles vibrantes, ou délicates ou amères. Voyez, par exemple, la peinture des êtres et des choses que met en saillie le système de Law; on sent que le trouble dans toutes ces pages est l'essence même de l'écrivain, que les choses l'obsèdent et le possèdent; au fond de cette âme submergée par l'émotion, l'image arrive comme la vague, gravissant à chaque mot et déferlant avec fureur sur la phrase. De cette façon, il résulte une histoire souvent écrite ainsi qu'un pamphlet *ad hominem*. On y trouve le désordre et l'incohérence de toutes les passions, la mise en lumière au premier plan, selon les pensées qui préoccupent surtout l'écrivain, de ce qui parfois ne devrait figurer qu'au second. Pas un instant il ne reste en dehors de son récit avec l'attitude paisible, désintéressée d'un observateur; il est partout, mêlé à tout, prompt à l'attaque et à la riposte. Michelet aime à accumuler les portraits, à leur donner une certaine étendue, à y revenir à distance par un trait, par une retouche qui les achève et les accentue. D'un coup de crayon, par exemple, il ressuscite les Condés. « Leurs sinistres portraits d'éperviers, de vautours, de dogues, ont tous un air d'âpreté famélique. La vie humaine était légère pour eux. » Voyez Dubois, « au mufle fort, de grossière animalité, d'appétits monstrueux, qui doit en faire ou un vilain satyre de mauvais lieux, ou un chasseur d'intrigues nocturnes, une furieuse taupe qui de ce mufle percera dans la terre ces trous subits qui mènent on ne sait où. Il avait du flair, de la ruse, un pénétrant instinct; mais, pour mentir à l'aise, il feignait d'hésiter, il avait l'air de chercher sa pensée, bégayait, zézayait. Dans ses lettres, c'est tout le contraire; il écrit de sa langue nouvelle et si agile qu'on peut dire celle de Voltaire. »

Un reproche sérieux que l'on peut adresser à l'*Histoire de la Régence*, c'est son défaut de proportion. Le regard de Michelet s'abuse volontiers sur la perspective. A force de contempler un objet placé à l'arrière-plan, il le voit plus gros et plus rapproché. De là, par exemple, ce développement excessif auquel l'entraîne *Manon Lescaut;* c'est toute une étude littéraire, philosophique et sociale qui vient s'interposer dans le récit. Quant à la peste de Marseille, c'est toute une épopée dantesque enclavée dans le sujet général. Nous assistons à une étonnante fantasmagorie de peintures et de narrations mêlées ensemble. L'historien sans pitié nous prend par la main, nous promène à travers les rues, les cours, les maisons, où sévit la contagion, la mort; il ne nous fait grâce d'aucun aperçu; il faut boire la terreur et le dégoût jusqu'à ce trait final sur les femmes : « Telle qui n'eût jamais été criminelle, tout à coup seule et délivrée des siens, héritière, remercie la peste! »

En somme, dans l'étude sur la *Régence*, que l'auteur le veuille ou non, sous sa plume les abstractions et les raisonnements se changent en images et en émotions. Pour résumer une série d'idées que son impatience ne lui permet pas de nous exposer méthodiquement, il aime beaucoup mieux nous ouvrir quelque perspective saisissante, sur laquelle il répand à flots les couleurs de sa fiévreuse imagination. Son style, que sa volonté a mis au pas avec sa pensée, a pris l'habitude d'en suivre les saccades. La phrase brusque, heurtée, procède par soubresaut; elle supprime volontiers les transitions et marche à coups d'éloquence. S'il fait de merveilleuses économies de verbes et de conjonctions, il prodigue en revanche les répétitions et les inversions; il scande opiniâtrément sa pensée. Il a en réserve tout un arsenal de phrases escarpées, d'interrogations à pic et de réticences à brûle-pourpoint; tout cela chantant et rhythmé dans une âpre et rapide cadence. Il a l'amour des vérités court vêtues, mais il l'exagère trop pour rester dans le ton naturel. On pourrait appliquer à sa plume ce qu'elle a écrit de Dubois : « Elle est entraînante, endiablée, terrible pour aller à son but, et avec cela amusante, petillante; elle a des mots très-bas, comme en déshabillé, mais décisifs, qui tranchent tout. »

Régence (CAFÉ DE LA), célèbre café de Paris, fondé au XVIIIe siècle et rendez-vous des joueurs d'échecs en même temps que d'un grand nombre d'illustrations. Le nom même du café de la Régence indique sa date; il ne le prit cependant que plus tard, par la force de l'usage, et se nomma longtemps café de la place du Palais-Royal. Il était tenu à l'origine par un sieur Lefèvre, dont la femme acquit une certaine réputation de galanterie (1688 environ); à Lefèvre succéda Leclerc. La Leclerc ne le céda en rien à la Lefèvre et reçut, en 1718, d'un rimeur de la maison une sorte de brevet de galanterie en vers, intitulé : *Brevet de Vénus pour Mme Leclere, maitresse du café de la Régence*. Dès cette époque, le café de la Régence était néanmoins la silencieuse assemblée de joueurs que l'on connaît encore et qui s'y est perpétuée jusqu'à nos jours, malgré le déménagement forcé que lui a imposé l'expropriation. Le Sage, dans la *Valise trouvée*, fait du café de la Régence le portrait suivant : « Vous voyez, dit-il, dans une vaste salle ornée de lustres et de glaces une vingtaine de graves personnages qui jouent aux dames ou aux échecs sur des tables de marbre, et qui sont entourés de personnages attentifs à les voir jouer. Les uns et les autres gardent un si profond silence qu'on n'entend dans la salle aucun bruit que celui que font les joueurs en remuant leurs pièces. Il me semble qu'on pourrait appeler un pareil café le café d'Harpocrate; c'est un endroit où l'on peut dire qu'on est comme dans une solitude, quoique l'on soit avec soixante personnes. » Le Sage, on le voit, passe sous silence l'élément *galanterie,* et cet élément, en effet, semble avoir disparu assez rapidement du café de la Régence, si nous en croyons l'auteur de *Faublas*. Il met en présence un jeune homme qui s'entretient avec sa maîtresse dans un coin du café et un vieux joueur d'échecs. « Peste soit des amoureux! s'écrie ce dernier. — Comment? monsieur, je ne comprends pas. — Vous ne comprenez pas? Eh bien, regardez; un échec à la découverte. — Qu'a de commun cet échec...? — Comment, ce qu'il a de commun? Il y a une heure que vous tournez autour de moi : et ma chère Sophie par ci, et ma chère cousine par là! Moi j'entends vos fadaises et je fais des fautes d'écolier. Monsieur, quand on est amoureux, on ne vient pas au café de la Régence. » Le café de la Régence, tout silencieux qu'il était par essence en quelque sorte, n'en entendit pas moins plus d'une fine allusion, plus d'une critique acerbe, échappée aux hommes d'esprit qui s'y donnaient rendez-vous; il n'était pas plus exempt que les autres cafés de ces écouteurs sournois dont parle un poëte contemporain :

> L'on en voit qui prêtent l'oreille
> Pour aller, comme une merveille,
> Raconter au gouvernement
> Ces discours qu'on paye comptant,
> Et qui très-souvent pour vétille
> Vous font aller à la Bastille.

Mais ajoutons bien vite que les écouteurs étaient assez malmenés à la Régence, si nous en jugeons par un certain La Thorillière, fils du comédien de ce nom et, paraît-il, espion de profession, ou plutôt mouchard, que l'abbé de Coiffy, un des habitués de la Régence, prit un jour à partie de si bonne manière qu'on n'entendit plus parler du drôle avant longtemps. Un des habitués les plus illustres et des plus anciens fut Diderot, qui, lui aussi, dans le *Neveu de Rameau*, a tracé son croquis du café de la Régence. « Qu'il fasse beau, qu'il fasse laid, c'est mon habitude d'aller sur les cinq heures du soir me promener au Palais-Royal. C'est moi qu'on voit toujours seul, rêvant sur le banc d'Argenson... Si le temps est trop froid ou trop pluvieux, je me réfugie au café de la Régence. Là, je m'amuse à voir jouer aux échecs. Paris est l'endroit du monde et la Régence l'endroit de Paris où l'on joue le mieux à ce jeu; c'est là que font assaut Légal le profond, Philidor le subtil, le solide Mayot; qu'on voit les coups les plus surprenants et qu'on entend les plus mauvais propos, car si l'on peut être homme d'esprit et grand joueur d'échecs comme Légal, on peut etre un grand joueur d'échecs et un sot comme Foubert et Mayot. » Jean-Jacques Rousseau fit sa première apparition au café de la Régence dans son costume d'Arménien, et la foule fut si grande pour voir le bonnet fourré et la robe orientale du philosophe que le lieutenant de police dut faire placer un factionnaire à la porte du café afin d'éviter l'encombrement. Jean-Jacques, satisfait, abandonna peu après son endroit d'élection, ce qui lui valut l'entrefilet quelque peu railleur publié par les *Nouvelles :* « Le sieur J.-J. Rousseau, après s'être montré quelquefois au café de la Régence, où son amour-propre a été flatté d'eprouver qu'il faisoit la même sensation qu'autrefois et que sa renommée attiroit encore la foule sur ses pas, s'est enveloppé dans sa modestie et est rentré dans son obscurité, satisfait de cet éclat momentané. » Jean-Jacques retourna cependant plus tard au café de la Régence, et ce fut là qu'un des Saint-Aubin le crayonna au vol, profitant d'un instant où le philosophe était absorbé dans les profondes combinaisons d'un coup d'échecs (1771). Quelques années après, le café de la Régence reçut une autre visite illustre, celle d'un empereur, du fameux Joseph II, qui préféra, comme on le sait, loger dans un garni de la rue de Tournon, pendant son voyage incognito, que de se faire préparer une résidence vraiment royale. Un matin, le bruit court que Joseph II doit venir au Palais-Royal; aussitôt la foule s'y porte, désertant tous les autres lieux. Pendant ce temps-là, un homme très-simplement mis pénétrait dans le café de la Régence, alors complétement désert. L'inconnu demande une tasse de café et, pendant qu'il la savoure, la maîtresse du lieu lie conversation et se répand en amertume sur ce souverain bizarre, dont les excentricités appellent la foule au dehors et privent les cafés de consommateurs. « Et vous n'avez pas vu cet empereur? dit l'inconnu. — Ma foi non, et franchement je voudrais bien le voir; mais, je vous l'ai dit, il se fait trop attendre et je n'ai pas de temps à perdre. » L'inconnu se lève et jette un louis sur le comptoir. « La belle pièce, dit la limonadière; c'est la figure de notre bon roi Louis XVI. — Oui, madame, et quant à celle de l'empereur, la voici. » Et Joseph II, après un salut qui découvrit son visage, sortit sans attendre sa monnaie. Un autre empereur, Paul de Russie, vint, lui aussi, visiter peu après le café de la Régence. Comme son devancier, il y garda le plus strict incognito et y fit un pari sur un coup d'échecs difficile. L'enjeu était d'un louis; il gagna et sortit peu après, donnant tout son bénéfice au garçon, à qui cette munificence révéla le czar. La Révolution approchait; en ce temps où presque tous les cafés se transformaient en clubs, le café de la Régence fut à peu près le seul qui garda l'allure grave et un peu aristocratique qui était devenue insensiblement son caractère définitif. « Le café de la Régence, disent MM. de Goncourt dans leur curieuse histoire de la *Société française pendant la Révolution*, le café de la Régence qui croit aux échecs et à M. de La Fayette et dont le maître, qui pratique une égalité de casuiste, chasse les gens mal vêtus tout en se disant l'égal des princes, etc., » ce café n'en dut pas moins arborer les insignes révolutionnaires, couronnes civiques, bustes de Marat, etc., et abdiquer son ancien luxe de glaces et de marbres, pour se soumettre à la mode du moment. Quelques années auparavant, un architecte avait écrit : « Bientôt l'architecture sera dirigée en France d'après le goût des limonadiers et des marchandes de modes. » Aujourd'hui, les temps sont bien changés pour les cafés. « Du papier et toujours du papier, dit Beffroy de Reigny (le *Cousin Jacques*) dans son *Dictionnaire néologique*, en fait le principal ameublement. » Mais réduit à cette réforme quasi lacédémonienne, le café de la Régence n'en demeura pas moins un noble café, et, chose singulière, le règne de la Terreur passa au-dessus de ces honnêtes et placides joueurs d'échecs, qui d'ailleurs n'avaient guère le loisir de conspirer contre la République. En outre, le café de la Régence avait eu l'heureuse destinée d'attirer parmi ses habitués Robespierre lui-même, et la présence du tribun célèbre était la meilleure des protections. Des notes retrouvées il y a quelques années, dues à un Anglais de passage en France au temps du vieux café de la Régence, la Regence d'avant l'expropriation, nous donnent des souvenirs intéressants qui méritent leur place dans cette notice. D'abord, description du café par une image d'un humour tout britannique : « Ce café est long, étroit, bas, et pour la forme il est semblable à un parallélogramme de tartine au fromage. Là est encore le portrait de Philidor. Pour un antiquaire d'échecs, qu'on me permette cette expression, une pareille relique vaut son pesant d'or. » Puis vient le tableau du café de la Régence, un dimanche d'hiver, entre trois et quatre heures : « Pas une table ne reste vide; que dis-je! on place un échiquier sur ses genoux. Acteurs et spectateurs, tous les assistants gardent leur chapeau sur la tête pour gagner un peu de place, et un tabouret vaut au moins le prix de la rançon d'un monarque. » Enfin suivent trois anecdotes que l'Anglais assure lui avoir été racontées par le plus ancien garçon du café de la Régence, et qui sont trop spirituellement reproduites pour que nous y substituions une sèche analyse. « Dans les derniers temps de l'ancien régime, dit le garçon, messieurs nos habitués remarquaient tous les soirs, depuis une dizaine d'années, un monsieur d'un certain âge qui passait régulièrement tout son temps autour des tables depuis sept heures jusqu'à onze. — Jouait-il? — Jamais! A peine même s'il disait un mot; il se contentait d'étudier les parties. Or, comme il y avait longtemps que cette étude était commencée et comme elle se continuait tous les jours sans interruption, l'on pouvait penser que ce monsieur était de première force. Un soir, il s'éleva pour un coup embarrassant une discussion on ne peut plus vive. Il y avait en ce moment peu de monde autour des tables, mais le monsieur n'y manquait pas. On le prit pour juge; c'était bien naturel. Savez-vous ce qu'il dit? « Messieurs, » vous choisissez bien mal votre arbitre; je » ne connais pas même la marche des pièces. » — Mais pourquoi, lui cria-t-on, êtes-vous » là depuis dix ans à dépenser toutes vos soi» rées derrière les joueurs, les yeux sur les » échiquiers? — Pourquoi? C'est bien simple, » messieurs. Je suis marié; ma femme m'en» nuie terriblement, et ce que je regarde ici » sans voir, ce que j'entends sans compren» dre m'amuse en comparaison de ce que je » vois et de ce que j'entends chez nous. » Ailleurs, le touriste anglais nous apprend que Bonaparte, aussi bien que Robespierre, joua plus d'une partie d'échecs au cafe de la Régence. Mais d'abord citons la curieuse anecdote relative à Robespierre et qui est un véritable petit drame, apocryphe peut-être, mais non moins intéressant. « C'était au plus fort du temps de la guillotine, dit toujours le garçon; il ne venait presque plus personne ici, vu qu'on n'avait pas le cœur à jouer et que d'ailleurs ce n'était pas gai de voir passer à travers les vitres des charrettes de condamnés dont la rue Saint-Honoré était le chemin. M. Robespierre, que ce spectacle-là n'affligeait pas, à ce qu'il paraît, était un des seuls qui vinssent encore faire quelquefois leur partie. Il n'était pas très-fort, mais il faisait si grande peur que même les plus habiles, quand ils jouaient avec lui, perdaient

toujours. Un soir qu'il attendait un partenaire suivant son habitude, car on ne se pressait jamais de se mettre face à face avec lui, un tout petit jeune homme, joli comme l'Amour, entra dans le café et vint crânement prendre place à sa table. Sans dire un mot, il poussa une première pièce; M. Robespierre en fit autant et la partie fut engagée. Le petit jeune homme gagne. Revanche demandée et accordée, on joua une seconde partie et le petit jeune homme gagna encore. « Très-bien, dit » le perdant en se mordant les doigts, mais » quel était l'enjeu? — La tête d'un homme; » je l'ai gagnée, donne-la moi et bien vite, le » bourreau la prendrait demain. » Il tira de sa poche une feuille de papier sur laquelle était tout rédigé l'ordre de mettre en liberté le jeune comte de R..., enfermé à la Conciergerie. Il ne manquait que la signature. Robespierre, qui avait du sang aux ongles à force de se les mordre, signa et rendit le papier. « Mais toi, qui donc es-tu, citoyen? — » Dis donc citoyenne, car, ne l'as-tu pas vu? » je suis une femme, la fiancée du jeune » comte. Merci et adieu. » L'Anglais, parvenu à Bonaparte, s'étonne tout haut devant le garçon que, puisqu'on a conservé à la Régence la table de Jean-Jacques, la table de Voltaire, le portrait de Philidor, l'on n'ait pas conservé l'échiquier de Napoléon : « C'est très-juste, dit le garçon; mais comme on était loin de s'attendre que ce petit officier, qui d'ailleurs ne jouait pas très-bien, deviendrait un jour empereur, on n'a pas pris la peine de mettre son échiquier de côté. Ah! si l'on avait su! » Enfin notre cicérone passe en revue les maîtres ès échecs qu'il a admirés à la Régence : La Bourdonnais, qui battit l'Angleterre en la personne de Mac-Donnell, qui l'avait défié en cent parties; Saint-Amand, Boncourt, Deschapelles et les habitués amateurs, Boissy d'Anglas, le général Duchafault, de Jouy, le chevalier de Barneville. La révolution de 1830 trouva le vieux café toujours debout et en possession de son ancienne renommée. Un combat très-vif eut lieu pour ainsi dire sur le seuil de la Régence, et on dut faire restaurer à neuf la façade endommagée par les balles. Quelques années plus tard, le café de la Régence comptait parmi ses habitués Provost, de la Comédie-Française; Eugène de Mirecourt, le biographe futur; Delgorgue, le tueur d'éléphants, et enfin Alfred de Musset. Le poëte était de première force aux échecs. Dans son *Histoire des cafés et cabarets de Paris*, M. Alfred Delvau raconte que le matin du 24 février, au moment où la fusillade s'engageait non loin de là, Alfred de Musset et Delgorgue s'étaient mis à préparer leur échiquier; mais au bruit des balles, Delgorgue bondit hors du café pour aller se joindre aux vainqueurs républicains; Musset ne bougea pas et, impassible, continua sa partie avec un autre adversaire. Il y a environ quinze ans que l'expropriation a fait disparaître le vieux café de la Régence; provisoirement, il alla camper rue Richelieu, dans l'ancien hôtel Dodun, et quand son nouveau local (le local actuel) fut prêt, il revint s'y installer, probablement pour plus d'un siècle encore. « Seul de tous les cafés, dit M. de Belloy dans ses *Portraits et souvenirs*, celui de la Régence a conservé sa spécialité et sa clientèle. La baguette d'or d'une fée l'a transporté à quelques toises de son emplacement primitif sans qu'aucune pièce de ses innombrables échiquiers ait tremblé sur sa base légère, sans qu'un seul des joueurs ait cru avoir bougé de sa place. Mais où est Alfred de Musset? »

RÉGENCES BARBARESQUES, nom que l'on donnait souvent autrefois aux États du N.-O. de l'Afrique : Tripoli, Tunis, Alger.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE adj. (ré-jé-né-ra-teur, tri-se — rad. *régénérer*). Qui régénère, qui produit une régénération : *Principe* RÉGÉNÉRATEUR.

— *Eau régénératrice*, Eau du baptême : *L'eunuque de la reine d'Éthiopie est entré dans le fleuve jusqu'à mi-jambe et s'incline avec une attitude pleine de respect et de foi dans l'*EAU RÉGÉNÉRATRICE *que le saint, placé à côté de lui, répand sur son front.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne qui régénère, qui produit une régénération : *Lycurgue fut le* RÉGÉNÉRATEUR *des mœurs à Lacédémone.* (Acad.) *En général, les* RÉGÉNÉRATEURS *de la société sont des espèces d'illuminés, de mystiques, de fous.* (T. Delord.)

RÉGÉNÉRATIF, IVE adj. (ré-jé-né-ra-tiff, i-ve — rad. *régénérer*). Qui a la propriété de régénérer.

RÉGÉNÉRATION s. f. (ré-jé-né-ra-si-on — rad. *régénérer*). Reproduction, rétablissement, restitution de ce qui était détruit : *La* RÉGÉNÉRATION *des chairs.*

— Fig. Renouvellement, changement radical du mal en bien : *Il y a du devoir et du travail pour tous dans la* RÉGÉNÉRATION *qu'appelle notre temps.* (Guizot.) *L'empirisme n'est jamais l'esprit dominant dans les temps de* RÉGÉNÉRATION *du genre humain.* (Guizot.) *La* RÉGÉNÉRATION *et l'avenir de la société sont dans le corps enseignant.* (Brierre de Boismont.) *L'extinction de la misère implique la* RÉGÉNÉRATION *physique et morale de l'homme.* (E. de Gir.) *Les femmes doivent contribuer à la* RÉGÉNÉRATION *du monde.* (L. Jourdan.)

— Se dit particulièrement, dans le style religieux, des changements apportés dans l'âme par les sacrements du baptême et de la pénitence : *La* RÉGÉNÉRATION *mystique en Jésus-Christ. Une nouvelle cérémonie fut instituée pour la* RÉGÉNÉRATION *du nouveau peuple.* (Boss.)

— Dr. rom. Acte de l'empereur qui accordait à l'esclave affranchi le droit d'ingénuité.

— **Syn. Régénération, palingénésie, renaissance.** V. PALINGÉNÉSIE.

— **Encycl.** Dr. rom. *Régénération des affranchis.* Selon le droit romain primitif et durant toute la période républicaine, l'acte d'affranchissement ou de manumission d'un esclave en faisait du même coup un homme libre et un citoyen. L'affranchissement n'était donc point un acte de pur droit privé; il n'intéressait pas uniquement le maître qui abdiquait son droit de propriété sur l'esclave, il intéressait aussi la cité romaine, qui acquérait par là un nouveau citoyen. Aussi la cité, par l'organe de ses magistrats, intervenait-elle dans tout acte de manumission. L'affranchissement était soumis à des formes solennelles et publiques; il avait lieu de trois manières : par le cens (*censu*); aux époques quinquennales de recensement, le censeur portait, c'est-à-dire inscrivait sur les tables du cens le nouvel affranchi, qui devenait ainsi citoyen en même temps qu'il devenait libre. L'affranchissement s'opérait en second lieu au moyen d'une procédure solennelle que l'on nommait la vindicte (*vindicta*) et qui s'accomplissait devant le préteur. Cette vindicte était un procès fictif. Un ami, un tiers officieux revendiquait l'esclave qu'il prétendait, par une simulation convenue, être de condition libre, et il assignait à cette fin devant le magistrat le maître de l'esclave, lequel n'opposait aucune contestation à cette revendication de liberté. Le préteur donnait acte de l'adhésion du maître à la réclamation et l'esclave devenait libre et citoyen romain. Le troisième mode public de manumission avait lieu par testament. Le maître affranchissait son esclave en l'instituant son héritier ou même en lui léguant simplement la liberté par ses dispositions testamentaires. C'était là encore, nous le répétons, un mode public de manumission. Le testament, en effet, était, au moins dans l'origine, essentiellement public. Il avait lieu devant les comices du peuple, comices assemblés par curies. Le testateur déclarait publiquement ses dernières dispositions, l'institution d'héritiers, les legs, les affranchissements qu'il prétendait faire, et c'était le suffrage, l'approbation donnée par les comices qui sanctionnaient le testament, lequel était ainsi voté comme une loi. Le testament était, en effet, une loi dans la sphère du droit privé ou domestique, suivant l'énergique formule des Douze Tables : *Dicat testator et erit lex.* L'esclave affranchi par l'un de ces trois modes publics de manumission devenait, avons-nous dit, libre et citoyen. Comme citoyen, il jouissait de tous les droits de cité dans l'ordre privé et, dans l'ordre politique, des droits publics de suffrage ou de vote dans les assemblées électorales ou légiférantes, ainsi que du droit d'éligibilité aux différentes fonctions ou magistratures. Toutefois, l'égalité n'était point absolue entre les affranchis et le reste des citoyens. Ceux-ci, nés libres, se distinguaient par la qualification d'ingénus (*ingenui*); ceux qui ne devraient la liberté et le droit de cité qu'à une manumission continuaient de porter la dénomination inférieure d'affranchis (*libertini*). La différence était tranchée au point de vue de l'*existimatio*, ce que nous appellerions aujourd'hui la considération, l'honorabilité. Il importe de noter que cette distinction n'était point dans les mœurs et dans la législation romaines une pure nuance et une simple affaire d'opinion. Elle se traduisait par des inégalités juridiques et par certaines incapacités. L'affranchi, quoique citoyen, n'avait pas le droit de porter l'anneau d'or qui distinguait à Rome l'ordre des chevaliers. Le plébiscite connu sous le nom de loi Canuleia avait autorisé les mariages entre patriciens et plébéiens; mais le bénéfice de la loi ne concernait que les plébéiens ingénus; ils ne s'étendaient point aux affranchis, auxquels il demeura interdit de mêler leur sang par les mariages au sang des familles patriciennes. En outre, la capacité des affranchis n'était pas entière et normale en ce qui concernait le droit de recueillir des libéralités testamentaires. Ils étaient au nombre des personnes de basse condition, *turpes personæ*, qui pouvaient, dans certaines circonstances déterminées par la loi romaine, être écartées et privées du bénéfice d'un legs par les héritiers du sang.

Sous l'empire, et spécialement sous la législation d'Auguste et de Tibère, différentes mesures furent prises contre les affranchis, dont le nombre toujours croissant et les fortunes souvent scandaleuses alarmaient l'empire. Leur condition était, on vient de le voir, primitivement uniforme. Au lieu de cette égalité du droit, il furent sous l'empire divisés en trois classes : les déditices, les affranchis latins juniens et enfin les affranchis citoyens, ne différant, ces derniers, des ingénus que par l'*existimatio* et par les distinctions qui ont été indiquées plus haut et qui persistèrent jusqu'au règne de Justinien. Les affranchis déditices étaient ceux qui, durant leur période d'esclavage, avaient commis quelque méfait ou avaient été employés par leurs maîtres au métier de gladiateur. On ne pouvait pas faire un citoyen d'un ancien gladiateur. Les affranchis déditices étaient libres, mais ne jouissaient pas du droit de cité. A quelque nuance près, leurs droits étaient ceux des habitants des provinces soumises à l'empire et que l'on nommait *peregrini*, c'est-à-dire étrangers en ce sens qu'ils n'étaient pas citoyens. Les affranchis latins juniens jouissaient du droit latin, c'est-à-dire du droit de cité dans l'ordre privé. Ils n'avaient pas les droits politiques de suffrage et d'admissibilité aux honneurs et aux emplois. Cette classe intermédiaire se composait des affranchis qui n'avaient été marqués d'aucune flétrissure personnelle, mais dont la manumission avait eu lieu sans publicité et sans les solennités requises. Enfin les affranchis dont la manumission avait été régulière et publique étaient citoyens romains; mais ils étaient des citoyens inférieurs, privés du droit de porter l'anneau de chevalier, et il leur était interdit s'unir par mariage à des personnes de condition noble, qu'il s'agît de noblesse de race ou de cette noblesse de cour et d'antichambre si prodiguée dans le Bas-Empire.

Justinien, le grand niveleur, le législateur égalitaire par excellence, fit table rase de toutes ces vieilles démarcations d'affranchis déditices, latins et citoyens. Tous indistinctement acquirent le droit de cité en même temps que la liberté. Il restait la nuance au point de vue de l'*existimatio*, l'anneau d'or, le droit de s'unir aux personnes nobles, jusque-là refusés aux affranchis. Pour franchir ce dernier intervalle, l'affranchi était obligé d'obtenir du prince ce que l'on appelait le droit de *régénération*, c'est-à-dire un acte qui le supposait fictivement de naissance ingénue et lui transfusait la grâce de l'ingénuité. La *régénération* était accordée par un rescrit de l'empereur à titre de faveur individuelle. Justinien décréta la *régénération* générale dans le présent et dans l'avenir de tous les affranchis (*Institutes*, tit. *De libertinis*, § 3). C'est fort beau. Mais il y avait sous ce grand acte un mobile personnel. Justinien était amoureux de Théodora, laquelle était affranchie, comédienne et de mœurs légères. Justinien ne devait pas moins faire de Théodora une impératrice. En relevant toute une caste méprisée, c'était la femme aimée qu'il relevait et qu'il purifiait.

— Théol. L'idée de la *régénération* est une des plus capitales de la théologie. Elle occupe une grande place dans l'Evangile johannique et dans le système de Paul. C'est, comme on va le voir, la théorie du mysticisme le plus pur.

Dieu choisit pour le salut qui il lui plaît; l'élection ne dépend en aucune façon de notre volonté, et même l'accueil que nous faisons à la vocation d'en haut a été déterminé d'avance. Cependant, on ne sait par quelle inconséquence, l'auteur du quatrième Évangile et Paul considèrent l'obéissance à la vocation divine comme un acte libre et volontaire. Reste à examiner quel est l'effet produit par la foi sur l'individu, quelle conséquence elle produit sur la vie.

Ce résultat peut être exprimé en un mot : c'est la *régénération*. Si l'on étudie et si l'on analyse les diverses notions qui se rencontrent sous ce terme, on arrive à constater que, pour les auteurs du Nouveau Testament, la *régénération* consiste d'abord dans une création spirituelle qui correspond à la création physique ou à la naissance naturelle de l'homme. « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature, dit saint Paul. Voici : toutes les choses vieilles sont passées, toutes choses sont faites nouvelles. » L'Evangile johannique proclame la nécessité de naître de nouveau ou plutôt de naître d'en haut. La seconde pensée contenue dans le mot *régénération* est celle d'un renouvellement; c'est comme si un nouvel homme se formait en opposition à l'ancien. Revêtir le nouvel homme, dépouiller le vieil homme sont des expressions familières dans les *Epîtres* de saint Paul. Enfin, la *régénération* emporte l'idée d'une métamorphose complète de l'essence spirituelle de l'individu. Le chrétien doit mourir au péché, à la chair, pour renaître avec le Christ.

Ici se place un rapprochement mystique très-ordinaire sous la plume de saint Paul; c'est le rapport du changement qui s'opère chez le chrétien avec la mort et la résurrection de Jésus. Le baptême figure aussi très-bien cette transformation. L'immersion du néophyte est un symbole de la mort du vieil homme, et sa sortie de l'eau un symbole de sa renaissance.

De toutes ces données, de toutes ces figures, il est facile de tirer la conclusion que, dans la pensée des apôtres, la *régénération* est un acte double, subit, complet et absolu en lui-même, qui ne supporte ni restriction ni changement postérieur. L'homme, une fois régénéré, n'a plus rien à acquérir; tout est accompli pour lui dans le domaine de la perfection morale. La transformation a été si profonde, si radicale que le péché n'a désormais plus de prise sur lui; il vit en Christ, pour Dieu. C'est l'Esprit saint qui l'a renouvelé, qui a fait de lui une créature nouvelle; c'est par l'Esprit saint qu'il sera conduit désormais.

Cependant Paul, avec le sens pratique qui lui revenait toujours, Paul voit bien que son système ne répond nullement aux réalités, et il exhorte ces chrétiens régénérés, qui ont atteint la perfection, à travailler à leur perfectionnement. Lui-même sent qu'il n'est pas encore arrivé au but, et il s'efforce tous les jours de créer en lui l'homme nouveau. Ce langage mystique n'est qu'une manière d'exprimer ce que l'on appelle aujourd'hui le travail sur soi-même, l'agrandissement et la purification de ses facultés.

Cependant, comme il est arrivé très-souvent dans l'histoire des dogmes, on s'attacha exclusivement à un des côtés de l'enseignement de saint Paul. La *régénération* qui se fait pendant la vie tout entière fit place à la *régénération* instantanée. On crut qu'une métamorphose complète pouvait se produire en quelques moments. Seulement, cette œuvre que saint Paul attribuait au Saint-Esprit, cette vertu merveilleuse, cette grâce ineffable que l'apôtre réservait à Dieu seul, on l'attribua tantôt aux sacrements, tantôt à la foi intellectuelle, à l'adhésion, réfléchie ou non, qu'on donnait à certains dogmes. Quelques régénérateurs prétendirent même que le régénéré ne pouvait plus pécher, qu'il était définitivement à l'abri des tentations et des épreuves. C'est ce qu'on appela l'inamissibilité de la grâce. En opposition à ces doctrines, le piétisme de l'école de Spener et les méthodistes wesleyens considérèrent la *régénération* seulement comme le point de départ d'une vie nouvelle, point important et décisif qui marque l'époque d'une révolution dans l'homme, à partir de laquelle se manifesterait une amélioration progressive et une force plus énergique de l'esprit contre la chair. Quelques sectes américaines ont cependant persisté à croire que la *régénération* était l'affaire d'un moment et qu'un réveil pouvait produire d'irrévocables résultats. Les faits démontrent le contraire, et on ne saurait s'en étonner lorsqu'on se souvient que la *régénération* doit produire une vie nouvelle, une vie toute de pureté, de paix et de sainteté. L'expérience de chacun apprend qu'une transformation aussi radicale n'est pas l'œuvre d'un jour.

Régénération universelle (SOCIÉTÉ DE LA), agrégation qui s'était formée en Suisse de 1815 à 1820. Elle se proposait de révolutionner l'Europe et d'établir le régime républicain sur les ruines des gouvernements monarchiques. Son existence a été de courte durée.

RÉGÉNÉRÉ, ÉE (ré-jé-né-ré) part. passé du v. Régénérer. Reproduit : *Plantation* RÉGÉNÉRÉE.

— Fig. Qui renaît à une nouvelle vie : *Peuple* RÉGÉNÉRÉ. *L'Europe* RÉGÉNÉRÉE *n'offrit plus aux prédicateurs de la foi qu'une famille de frères.* (Chateaub.)

RÉGÉNÉRER v. a. ou tr. (ré-jé-né-ré — du latin *regenerare*, qui est lui-même formé de *re*, préfixe, et de *generare*, engendrer, de la grande racine aryenne *gan*, engendrer et naître, et qui signifie proprement engendrer de nouveau; *é* se change en *è* devant une syllabe muette : *Je régénère; qu'ils régénèrent*, excepté au prés. du fut. et du cond. : *Je régénérerai; il régénérerait*). Reproduire, restituer, rétablir ce qui était détruit : RÉGÉNÉRER *les chairs. La sève* RÉGÉNÈRE *les parties détruites dans les végétaux.*

— Fig. Faire renaître, donner une seconde vie, une vie mystique à : *Le baptême* RÉGÉNÈRE *l'infidèle, la pénitence* RÉGÉNÈRE *le pécheur.* ‖ Réformer, corriger, améliorer d'une façon radicale : *Les francs-maçons se liguent contre les abus de la société qu'ils veulent* RÉGÉNÉRER. (De Custine.) *Lorsque Frédéric eut conçu le projet de* RÉGÉNÉRER *son Académie de Berlin, il fut l'un des premiers à qui il s'adressa.* (Ste-Beuve.) *Quand l'école romantique entreprit de* RÉGÉNÉRER *la poésie, elle eut beau jeu de tourner en ridicule les impertinences du faux goût classique.* (H. Rigault.) *La guerre nous* RÉGÉNÈRE *par le combat; c'est le pendant de la comédie, qui nous châtie par le ridicule.* (Proudh.) *Il y eut un moment où je me crus appelé à* RÉGÉNÉRER *le monde, à lui prêcher un Évangile nouveau.* (L. Reybaud.) *Quand on veut travailler à* RÉGÉNÉRER *le monde, ce n'est pas aux grands, c'est aux petits qu'il faut s'adresser.* (J. Macé.) *Le commerce, activé par la banque,* RÉGÉNÈRE *la civilisation et l'arrache à l'immobilité de l'agriculture.* (E. Pelletan.) RÉGÉNÉRER *l'individu et la société par la force, Saint-Just, au fond, n'a pas d'autre système.* (Taxile Delord.)

— Absol. : *La Divinité punit pour* RÉGÉNÉRER. (J. de Maistre.) *L'artiste qui approche le plus du sublime, dans ses compositions les plus idéales, ne crée point, il* RÉGÉNÈRE. (De Custine.)

. . . . Marche, sainte colère,
Consume et purifie, immole et *régénère*.
C. DELAVIGNE.

Se régénérer v. pr. Etre régénéré, reproduit : *Les pattes d'écrevisse* SE RÉGÉNÈRENT *quand on les arrache. La plupart des arbres* SE RÉGÉNÈRENT *par leurs semences.* (B. de St-P.)

— Par ext. Changer de nature ou de forme d'une façon radicale : *Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et* SE RÉGÉNÈRE *dans le creuset.* (Danton.)

— Fig. Etre renouvelé, amélioré, corrigé, changé en bien : *Les pharisiens empêchèrent*

le peuple de SE RÉGÉNÉRER. (Peyrat.) *Le meilleur système pénitentiaire, c'est celui qui améliore le coupable et lui permet de* SE RÉGÉNÉRER. (Laboulaye.)

RÉGÉNÉRESCENCE s. f. (ré-jé-né-rèss-san-se — rad. *régénérer*). Transformation de ce qui se régénère : *La* RÉGÉNÉRESCENCE *des idées, des institutions.*

REGENSBURG ou **REGENSBERG**, ville de Bavière. V. RATISBONNE.

REGENSTAUF, bourg de Bavière, ch.-l. de district, cercle du haut Palatinat, sur la rivière de la Regen, que l'on y traverse sur un pont en bois, à 6 kilom. N. de Ratisbonne; 1,500 hab. Usines. Dans les environs se trouvent les ruines de l'antique château de Stauf.

REGENSTEIN ou **REINSTEIN**, montagne de Prusse, entre Halberstadt et Blankenburg, enclavée dans le duché de Brunswick. « L'empereur Henri l'Oiseleur, dit M. Ad. Joanne, fit construire en 919, sur le versant oriental de cette montagne, un château fort, qui fut souvent depuis refortifié. Wallenstein s'empara de ce château dans la guerre de Trente ans. Les Français le prirent en 1757. Il a été démantelé par Frédéric II. On y a construit une auberge, et on y découvre une vue étendue. »

REGENSTOWN, ville d'Afrique, sur la côte de Sierra-Leone, dans une situation délicieuse; 2,000 hab.

RÉGENT, ENTE s. (ré-jan, an-te — du lat. *regens*, gouvernant). Chef du gouvernement pendant la minorité ou l'absence du souverain : *Nommer un* RÉGENT, *une* RÉGENTE. *Le duc d'Orléans fut* RÉGENT *pendant la minorité de Louis XV.* (Chateaub.)

. . . . Le *régent* du royaume,
Bravé, calomnié, n'est-il plus qu'un fantôme?
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit absolument du prince Philippe d'Orléans, qui porta ce titre de 1715 à 1723 : *Les débauches du* RÉGENT. *Le* RÉGENT *me rappela tous les propos de Meudon, leur amertume, leur énormité de la part du comte de Roncy.* (St-Sim.)

— *Le Régent*, Diamant de très-grand prix, qui appartient à la couronne de France et fut acheté par le Régent Philippe d'Orléans.

— Comm. *Tabac du prince régent* ou *du Régent*, Tabac à priser préparé avec certains aromates.

— Enseign. Professeur titulaire : *Le* RÉGENT *de la classe de quatrième. Cet homme paraissait tenir à la fois du* RÉGENT *de rhétorique et de l'homme d'affaires.* (Balz.)

Le disciple aussitôt droit au coq s'en alla,
Jetant bas sa robe de classe,
Oubliant les brebis, les leçons, le *régent*.
LA FONTAINE.

‖ Par anal. Personne qui se mêle de gouverner les autres, de veiller sur leur conduite :

Je suis trop grand garçon pour avoir des *régents*.
E. AUGIER.

Mais lui qui fait ici le *régent* du Parnasse
N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.
BOILEAU.

— Fin. *Régent de la Banque de France*, Membre du conseil de cet établissement financier : *Le conseil des* RÉGENTS, *composé principalement de banquiers capitalistes, a toujours repoussé la proposition de réduire le taux de ses escomptes.* (A. Chevalier.)

— Chancell. Officier de la chancellerie romaine, chargé de recevoir les expéditions de la daterie.

— Adjectiv. : *Le prince* RÉGENT. *La reine* RÉGENTE. ‖ En Angleterre, *Prince régent*, Prince de Galles, depuis George IV, qui gouverna comme régent, pendant la démence de son père, de 1811 à 1820.

— Scolast. *Docteur régent*, Ancien titre des professeurs de Facultés : *Un docteur* RÉGENT *de théologie, de médecine.*

— Encycl. Joaill. Le *Régent* est un diamant célèbre, qui fait partie des joyaux de la couronne de France. Son poids est de 136 carats; il fut acheté par Thomas Pitt, grand-père de l'illustre William Pitt, pendant son séjour à Madras, comme gouverneur du fort Saint-George. Le Régent de France (duc d'Orléans) en fit l'acquisition durant la minorité de Louis XV, en 1717, pour la somme de 135,000 livres ster. (3,375,000 fr.). Il est presque sans défaut et taillé en forme de brillant. On s'accorde à dire que c'est le plus riche ornement de la couronne de France et le plus pur, sinon le plus gros diamant que l'on connaisse. Les rois de France le portent à leur chapeau. Napoléon l'avait fait monter sur la poignée de son épée. Ce diamant a été trouvé à Malacca, dans le royaume de Golconde.

Le *Régent* suscita des rapports calomnieux contre Thomas Pitt. On prétendit qu'il l'avait acquis d'une manière peu honorable. Les uns assuraient qu'il l'avait fait extraire violemment de la jambe d'un esclave qui, l'ayant trouvé dans la mine, s'était creusé une plaie pour l'y cacher. D'autre part, on inséra dans le *Journal des savants* (juillet 1774) une lettre d'un missionnaire français, portant « qu'un des principaux diamants de la couronne d'Angleterre, lequel avait été acheté à un Anglais, était l'un des yeux du dieu Jagrenat, idole fameuse placée dans une pagode de Chandernagor, au Bengale; que cette idole était demeurée borgne depuis lors, mais au grand regret des Français, qui avaient tenté de l'aveugler complètement et n'avaient pu réussir, attendu que le dieu était beaucoup mieux gardé par ses fidèles. » Ces assertions n'avaient aucun fondement. Pitt, comme il le raconte dans une lettre rendue publique, avait acheté cette précieuse pierre à un marchand pour la somme de 12,500 livres (312,500 fr.).

Le *Régent* n'a qu'une petite tache, et tellement placée qu'il est impossible à l'œil le plus exercé de la découvrir sans démonter la pierre. Il en existe un modèle au musée Britannique.

M. Vanlerberghe, banquier et fournisseur sous le Consulat et sous l'Empire, reçut et garda assez longtemps, en garantie de ses avances de fonds à l'État, le célèbre diamant le *Régent*. Il paraît que sa femme le portait constamment sur elle, cousu dans une ceinture, tandis que le prévoyant banquier montrait aux curieux une imitation en cristal de roche qu'il donnait pour le précieux caillou.

Régent (CANAL DU), canal d'Angleterre. Il va de Londres à Hull et à Liverpool, a deux galeries souterraines et est traversé par 37 ponts.

RÉGENTATION s. f. (ré-jan-ta-si-on — rad. *régenter*). Action de régenter.

REGENTE (SERRA DO), chaîne de montagnes du Brésil, à l'O. de la province de Rio-Grande-do-Norte.

RÉGENTÉ, ÉE (ré-jan-té) part. passé du v. Régenter. Dirigé, gouverné : *On n'aime pas à être* RÉGENTÉ *par ses égaux.*

RÉGENTER v. a. ou tr. (ré-jan-té — rad. *régent*). Diriger, enseigner comme régent, comme professeur : RÉGENTER *la classe de rhétorique. Il* A RÉGENTÉ *toutes les classes depuis la huitième jusqu'à la philosophie.*

— Par ext. Commander, gouverner, diriger à son gré : *Les magistrats ne gardèrent plus de mesure; ils* RÉGENTÈRENT *les évêques.* (J. de Maistre.) *Le but des partis n'est pas de* RÉGENTER *tout le monde au nom d'une minorité.* (L. Ulbach.) *Les journalistes et les orateurs de l'opposition sont peut-être même moins âpres dans leurs moqueries que ne le sont des enfants envers les gens chargés de les* RÉGENTER. (Balz.) *Madame n'avait plus que sa femme de chambre à* RÉGENTER. (Balz.)

La grammaire qui sait *régenter* jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois.
MOLIÈRE.

‖ Régler selon son bon plaisir : *Exiger l'homme sans passion, c'est vouloir* RÉGENTER *la nature.* (Rivarol.)

— Absol. Exercer les fonctions de régent, de professeur : *On m'abêtit pendant deux ans, et ensuite on me fit* RÉGENTER. (Volt.) *Les clercs étaient les seuls qui pussent autrefois* RÉGENTER. (Guillon.) ‖ Faire le pédant, prendre un ton doctoral : *Me voilà une vraie commère; je m'en vais* RÉGENTER *dans mon quartier.* (Mme de Sév.) *Montaigne n'est point un pédant qui* RÉGENTE *et qui gronde! c'est un homme du monde qui cause familièrement.* (Biot.) ‖ Se mêler de régler, de diriger, de gouverner : *C'est un homme qui veut* RÉGENTER *partout.*

RÉGENTEUR s. m. (ré-jan-teur — rad. *régenter*). Néol. Celui qui régente, qui se mêle de régenter : *Le peuple bafoue ces* RÉGENTEURS *de la langue.* (Mercier.)

RÉGENTIN, INE (ré-jan-tain, i-ne — rad. *régenter*). Qui aime à diriger, à régenter : *Boileau était un peu adonné à la théorie et au précepte, un peu* RÉGENTIN. (Scherer.)

Regent's Park (rî-djenn-spârk), le *parc du Régent*, le plus grand des parcs de Londres, au N. de Hyde-Park et à environ un demi-mille de distance. Son étendue, d'environ 360 acres, offre la plus agréable variété de vertes pelouses, routes sinueuses, plantations, petit lac et petite rivière, avec leurs ponts suspendus. Des troupeaux de bœufs, de vaches et de moutons y paissent en liberté. Le silence, les réduits ombreux et solitaires peuvent faire croire au promeneur qu'il est en pleine campagne. Les maisons qui entourent ce parc sont d'un style d'architecture varié, mais noble et classique. On admire surtout le palais et la terrasse de Cumberland. Autour de Regent's Park se trouvent le Diorama, le Colosseum, l'hospice de Sainte-Catherine et le Jardin zoologique, qui renferme une collection d'animaux rares et curieux. Au centre du parc se trouve le jardin royal de botanique, d'une étendue de 18 acres.

Regent's street (rî-djenn-strîtt), la *rue du Régent*, la plus belle et la plus large rue de Londres et dans laquelle se trouvent les plus riches et les plus vastes magasins de cette capitale.

REGENWALDE, ville de Prusse, ch.-l. de cercle, province de Poméranie, régence de Stettin, sur la rive droite de la Réga; 2,200 hab. Usines. Restes des anciens murs.

RÉGÈRE DE MONTMORE (Dominique-Théophile), membre de la Commune de Paris, né à Bordeaux le 15 avril 1816. Il étudia d'abord la médecine, puis se fit recevoir vétérinaire et exerça sa profession dans sa ville natale. Après la révolution de Février 1848, M. Régère fonda à Bordeaux, avec quelques amis politiques, un journal républicain, la *Tribune*, dont il devint un des rédacteurs. A la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, la *Tribune de la Gironde* fut supprimée et son fondateur, arrêté et mis en jugement, se vit frappé de proscription. Ayant été amnistié, M. Régère revint en France, se fit courtier de commerce et s'abstint, pendant longtemps, de s'occuper de politique. Ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, il était antisocialiste, partisan du pouvoir temporel du pape, et ce fut avec joie qu'il vit son fils combattre à Mentana pour la papauté contre les patriotiques légions de Garibaldi. Néanmoins, il se fit affilier à l'Internationale, prit, en 1869, une part active au mouvement électoral dans la Gironde et s'attacha à recruter des voix pour le candidat de l'opposition. S'étant rendu, en juillet 1870, à Paris pour y placer son fils dans une maison de banque, il y fut surpris par la déclaration de guerre à la Prusse. Pendant que son fils était appelé à faire partie de l'armée comme ancien militaire, M. Régère restait dans la capitale, se faisait incorporer dans la garde nationale et devenait membre du comité central d'armement et du comité électoral du Ve arrondissement. Il ne tarda pas à se faire remarquer dans les clubs par la vivacité avec laquelle il attaqua le gouvernement de la Défense, coopéra au mouvement du 31 octobre et fut poursuivi pour ce fait, mais acquitté, bien que contumace, le 10 mars 1871. Un des membres les plus actifs du comité central de la garde nationale dès sa formation, M. Regère fut nommé par ce comité, le 23 mars, maire provisoire du Ve arrondissement de Paris et déclara, dans une proclamation adressée le lendemain à ses administrés, que « sa mission principale consistait à faire procéder aux élections du conseil municipal » et qu'il « montrerait que l'avénement de la démocratie aux affaires implique à un égal degré la conciliation et l'énergie, l'ordre et le progrès social. » Élu membre de la Commune dans le même arrondissement, le 26 mars, par 4,026 voix, il fit partie de la commission des finances, dont il fut le délégué ministériel du 2 au 6 avril. A l'Hôtel de ville, il se rangea dans le groupe de l'Assemblée communaliste qui demandait les mesures les plus radicales. Il se prononça, notamment, pour la validation des élections complémentaires, quel que fût le nombre des votants, pour la création d'un comité de salut public (1er mai), contre la publicité des actes de ce comité, défendit la conduite du commissaire de police Pillotel, à l'occasion de l'arrestation de Chaudey, etc. Comme délégué à la mairie de son arrondissement, il fit procéder à des réquisitions, à l'arrestation des réfractaires et, lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, il fut chargé par Delescluze de mettre le quartier du Panthéon en état de défense. Après la prise de ce quartier, M. Régère se cacha d'abord dans le quartier du Temple, puis il alla habiter un hôtel du boulevard des Italiens, où il fut arrêté le 18 juin. Le 7 août suivant, il fut traduit, avec plusieurs autres membres de la Commune, devant le 3e conseil de guerre de Versailles. Accusé, notamment, d'avoir donné l'ordre d'incendier les maisons suspectes et les monuments publics, il protesta énergiquement contre cette accusation, en déclarant qu'il détestait l'exécution des otages, qu'il avait horreur des violences, de l'émeute, etc. Il n'en fut pas moins condamné, le 3 septembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Après être resté sept mois au fort Boyard, où il donna des leçons à ses codétenus, il fut embarqué, le 3 mai 1872, pour la Nouvelle-Calédonie, où il fut chargé des fonctions de vétérinaire, peu de temps après son arrivée.

REGERMÉ, ÉE (re-jèr-mé) part. passé du v. Regermer : *Graines* REGERMÉES.

REGERMER v. n. ou intr. (re-jèr-mé — du préf. *re*, et de *germer*). Germer de nouveau :

Faites aux malheureux, sans cesse, nuit et jour,
Verser sur vos deux mains bien des larmes d'amour;
Car Dieu fait quelquefois, sous ces saintes rosées,
Regermer des fleurons aux couronnes rasées.
V. HUGO.

REGESTE s. m. (re-jè-ste — du lat. *regesta*, registre). Nom sous lequel on désignait, au moyen âge, des répertoires chronologiques contenant les actes émanés des pouvoirs publics ou intervenus entre les particuliers durant une période déterminée.

RÉGETAIRE s. f. (ré-je-tè-re). Nom que l'on donne, dans les relations de voyages, aux courtisanes du royaume de Benin : *Les* RÉGETAIRES *payent au souverain un tribut dont elles sont affranchies quand elles donnent le jour à un fils.* (Complém. de l'Acad.)

REGGIEN, IENNE s. et adj. (ré-ji-ain, i-è-ne — rad. *Reggio*). Géogr. Habitant de Reggio; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

REGGIO (*Rhegium Julii*), ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, ch.-l. de la Calabre Ultérieure Ire, sur le détroit de Messine, à la pointe S.-O. de l'Italie; 10,000 hab. Archevêché, tribunaux, collége. « Cette ville, dit M. Du Pays, presque entièrement détruite par le tremblement de terre de 1783 et rebâtie sur un nouveau plan, a des rues spacieuses et de belles constructions. Elle est assise au milieu d'une contrée fertile, abondante en fruits, en oranges, qui sont l'objet d'un grand commerce, où le palmier atteint un grand développement et produit des fruits, où les routes sont bordées de cactus et d'aloès. Son climat est très-salubre. Les admirables points de vue sur la mer et les côtes de la Sicile ajoutent encore à l'intérêt et au charme de sa situation.

» Rhegium fut fondé par les Chalcidiens vers 668 av. J.-C. Des familles messéniennes s'y établirent plus tard. Elle devint une des républiques les plus florissantes de la Grande-Grèce. En 281, une légion romaine, qui y était envoyée en garnison, s'en empara et massacra les habitants. Les soldats furent punis de mort dix ans après, mais Rhegium resta dans la dépendance des Romains. Cette ville fut relevée par Jules César, à la suite d'un tremblement de terre, sous le nom de *Rhegium Julii*. Des Romains, elle passa aux Goths, aux Sarrasins, aux Normands. Gonzalve de Cordoue s'en empara. Barberousse la réduisit en cendres en 1544, Mustapha-Pacha en 1558. En 1841, elle a eu encore à souffrir des tremblements de terre, et des secousses s'y sont de nouveau fait sentir en 1851. »

REGGIO (*Rhegium Lepidi*), ville d'Italie, ch.-l. de province, dans le Modénais, sur la Tessone et le Crostolo, à 23 kilom. N.-O. de Modène; 18,000 hab. Évêché, Faculté de droit, gymnase, bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, patrie de l'Arioste et de Pancioli. On y fabrique de la soie, des toiles, des ouvrages en bois, en corne et en ivoire. Commerce de bœufs, de toile et de vin. La ville, dont le plan figure un hexagone, est défendue par une épaisse muraille et par une citadelle. On y remarque deux très-belles rues : la Strada-Maestra et le Corso-della-Ghiarra, et une vaste place, où s'élève le Dôme.

Constituée en colonie romaine par Æmilius Lepidus, d'où son nom de *Rhegium Lepidi*, la ville de Reggio fut détruite par les Goths en 409 et reconstruite par Charlemagne. Elle se gouverna ensuite en république et finit par tomber, en 1290, au pouvoir de la maison d'Este. Prise par les Français en 1702, par le prince Eugène en 1706 et par le roi de Sardaigne en 1742, elle devint le ch.-l. du département de Crostolo. Le congrès de Vienne la donna au duc de Modène. Aujourd'hui, elle fait partie du royaume d'Italie. Le maréchal Oudinot reçut de Napoléon le titre de duc de Reggio.

Cette ville possède quelques monuments intéressants, que nous allons décrire.

Le Dôme, dont la façade n'a jamais été terminée, fut construit au XVe siècle. Deux magnifiques statues, sculptées par Clementi, élève de Michel-Ange, ornent le dessus du portail. On remarque à l'intérieur quelques ouvrages du même Clementi, qui y est enterré.

L'église de la Madonna-della-Ghiarra, dépendance d'un couvent de franciscains, est remarquable par son architecture; elle a la forme d'une croix grecque et date de la fin du XVIe siècle. L'intérieur est orné de fresques de Lucca Ferrari, Tiarini, Lionello Spada et Gavassetti. L'église San-Prospero, ancienne basilique rebâtie au XVIe siècle, est ornée de fresques intéressantes; mais elle a eu beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre il y a quelques années. Nous signalerons aussi : le monument de la Douane; un obélisque de granit, élevé en 1842 sur la place Aldegonda, à l'occasion du mariage du grand-duc; la bibliothèque publique; le théâtre, etc.

REGGIO (Samuel-Isaac), l'un des plus savants hébraïsants du XIXe siècle, né à Gœrtz (Autriche) en 1784, mort en 1856. Il se consacra de bonne heure à l'instruction de la jeunesse israélite, professa, de 1810 à 1813, dans sa ville natale et eut une part importante à la fondation du collége rabbinique de Padoue, où, par son enseignement, il contribua beaucoup à relever le niveau des études parmi les juifs d'Italie. Ses écrits, qui ont principalement pour objet l'exégèse et la critique bibliques sont placés au premier rang parmi ceux que l'on a publiés à notre époque sur ces matières. Nous citerons, entre autres : *Torat Elohim* (le *Testament divin*), traduction italienne des cinq livres de Moïse, avec un commentaire original (Vienne, 1821); *Ha-Torahweha-Filozofia* (Vienne, 1827), livre dans lequel l'auteur établit qu'il n'y a aucune contradiction entre le judaïsme et la philosophie; *Commentaire nouveau*, avec une préface et des remarques, du *Bechinat-ha-Dat*, ouvrage théologico-philosophique d'Élie del Medigo (Vienne, 1833); *Igerot Iaschar*, recueil de dissertations critiques (Vienne, 1834-1836, 2 parties); *Mapteach êl Megilat Ester* (*Prolégomènes au Livre d'Esther*, Vienne, 1841); *Bechinath-ha-Kabbalag* (*Examen de la cabale*, Gœrtz, 1852). Cet ouvrage, où l'auteur a cherché à réformer les ordonnances et le cérémonial de l'Église juive, lui a attiré un grand nombre d'attaques de la part des rabbins fidèles à l'observation des traditions antiques. Reggio avait, en outre, fourni une foule d'articles à la plupart des journaux israélites publiés en Allemagne, soit en hébreu, soit en langue allemande.

REGGIO (duc DE), maréchal de France. V OUDINOT.

REGHELLINI (M.), littérateur et érudit, né de parents vénitiens, à Schio, vers 1757, mort à Bruxelles en 1853. Il professait la chimie et les mathématiques à Venise lorsque, cette ville étant tombée au pouvoir de l'Autriche en 1815, il alla s'établir à Bruxelles, puis à Paris, où il publia sur la franc-maçonnerie divers ouvrages estimés et remplis de détails curieux. Les événements de 1848 lui permirent de rentrer à Venise; mais il dut s'en éloigner de nouveau, après l'écrasement de la république, et retourna à Bruxelles, où, il mourut au dépôt de mendicité.

On a de Reghellini : *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la maçonnerie des Pays-Bas, à dater du 1er janvier* 1814 (Bruxelles, 1822-1829, 6 vol. in-8°, avec figures); *Esprit du dogme de la franc-maçonnerie; recherches sur son origine et celle de ses différents rites, compris celui du carbonarisme* (Bruxelles, 1826, in-8°, avec 2 planches); la *Maçonnerie considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne* (Paris, 1834, 4 vol. in-8°); *Précis historique de l'ordre du Temple* (1840, in-18).

RÉGI, IE (ré-ji, I) part. passé du v. Régir. Gouverné, administré : *La France a été longtemps* RÉGIE *par des coutumes non écrites.* (Montesq.) *Remettez les finances en des mains fidèles; c'est le seul moyen qu'elles soient fidèlement* RÉGIES. (J.-J. Rouss.)

— Réglé, guidé, dirigé : *A tous les âges, la femme est* RÉGIE *par des habitudes et des usages souvent absurdes.* (Mme Romieu.) *L'homme est* RÉGI *par un sentiment intérieur qui l'avertit que toute oppression est illégitime.* (Alibert.) *La vie des sociétés, comme celle des individus, est toujours* RÉGIE *et déterminée par certaines opinions.* (E. Laboulaye.)

— Gramm. Se dit d'un mot dont la désinence ou l'emploi est déterminé par un autre mot : *Les noms latins* RÉGIS *par la préposition* ad *se mettent à l'accusatif. En français, tout mot* REGI *par un autre se place généralement après lui.*

Regia (LOI), loi votée par le sénat pour donner des pleins pouvoirs à l'empereur Vespasien. Ce qui fait l'importance de la loi *Regia*, c'est que quelques savants ont cru pouvoir établir qu'elle remontait aux premiers temps de l'empire et qu'elle était, par conséquent, la base trop longtemps ignorée de la constitution impériale. Assurément, en effet, l'authenticité de cette loi ne peut être contestée. Nous savons que, au XIVe siècle, Rienzi, le grand tribun romain, montrait au peuple la table de bronze sur laquelle la loi *Regia* est gravée et la commentait à sa façon. Or, il est impossible qu'un faux monument de l'antiquité ait été forgé par l'ignorance du moyen âge, suivant les règles les plus rigoureuses et les plus récemment découvertes de l'épigraphie. Ce monument, tel que l'ont publié Gruter (p. 242) et, sur une meilleure copie, Orelli (à la fin de son premier volume), est donc inattaquable. La loi, dans ses nombreux articles, porte en substance que Vespasien pourra, comme ses prédécesseurs Auguste, Tibère et Claude, faire la paix et la guerre, convoquer le sénat, faire ou ajourner des propositions de lois, proposer pour toutes les magistratures des candidats dont on tiendra compte, étendre à son gré l'enceinte de la ville, faire enfin tout ce qu'il jugerait être de l'intérêt des hommes ou des dieux, de l'Etat ou des particuliers; n'être tenu par aucune des lois auxquelles ses prédécesseurs n'avaient pas jugé bon de se soumettre et faire ratifier tous ses actes antérieurs aux votes de cette loi. Certes, voilà une éclatante légalisation du pouvoir absolu; le despotisme des empereurs, à partir de ce moment, ne doit plus rien avoir de vague ni de dissimulé; il est solennellement inscrit dans la loi. Mais les modernes commentateurs de cette loi sont allés plus loin; ils ont pensé qu'elle devait éclairer l'histoire, non-seulement pour les successeurs de Vespasien, mais encore pour ses prédécesseurs; ils ont essayé de prouver, non-seulement que le pouvoir suprême de Vespasien n'était autre que celui des cinq précédents Césars, ce qui est formellement inscrit dans la loi, mais encore que cette loi elle-même n'est que la reproduction, faite à l'occasion de l'avénement de Vespasien, d'une loi plus ancienne, qu'ils font remonter jusqu'à Tibère. Les raisons qu'ils en donnent paraissent assez bonnes. On trouve dans le texte de la loi le mot de comices. Or, les comices ont été supprimés par Tibère. Ce mot ne peut donc se trouver reproduit dans une loi du temps de Vespasien que par l'erreur du copiste transcrivant un ancien texte ou par respect pour une ancienne formule. Autre argument : dans cette loi, qui est de l'année 70, le nom d'Auguste seulement est accompagné de l'épithète *divus*, qui désigne toujours les empereurs divinisés par le sénat après leur mort. Or, en 70, Tibère et Claude avaient été, eux aussi, divinisés. Evidemment, on s'est encore ici servi, pour la rédaction de la table que nous possédons, d'un texte du temps de Tibère. Quant à Caligula et à Néron, dont les noms ne figurent pas dans notre texte, ce qui a fait douter certains critiques de son authenticité, la raison de leur absence est bien simple. Leur mémoire avait été abolie par le sénat, et leurs noms devaient, dès lors, disparaître des actes publics.

Pour toutes ces raisons, la loi *Regia* paraît bien devoir remonter jusqu'à l'époque de Tibère. Ainsi, dès le second empereur, la tyrannie impériale avait sa consécration légale, prononcée par le sénat, qui était alors le seul corps politique romain, les assemblées du peuple étant annulées de fait avant d'être supprimées légalement. Cela change certainement les idées ordinaires sur le peu de solidité légale de l'empire romain et sur les stratagèmes et les fictions dont il était obligé d'envelopper son absolutisme. Rien n'est plus formel que cette déclaration de despotisme sans bornes formulée sans restriction.

Mais nous ne suivrons pas les savants partisans de la loi *Regia* dans les conséquences qu'ils en tirent pour juger l'établissement de l'empire. « Voyez, disent-ils, combien sont faux les raisonnements de ceux qui prétendent que l'empire s'est fondé comme par surprise, qu'Auguste s'est glissé peu à peu dans toutes les magistratures, affaiblissant celles qu'il était forcé d'abandonner au profit de celles qu'il s'attribuait. Qu'on ne nous dise plus que c'est par la cauteleuse politique du cumul des dignités que s'est fondée cette puissance impériale sans fondement solide et reposant sur l'erreur et la lassitude du peuple romain. La base solide la voilà, c'est la loi *Regia*, qui abandonne tout pouvoir à l'empereur. Le cumul des magistratures, loin d'être une hypocrite et sournoise usurpation, était une concession faite au vieux génie formaliste des Romains, une marque de respect accordée à l'ancienne constitution par l'auteur de la nouvelle constitution. Qu'on change l'histoire d'Auguste et qu'on cesse d'appeler son établissement l'éternel provisoire. » Voilà ce qu'ils disent. Il nous est impossible d'admettre ces conclusions. D'abord, rien ne prouve que la loi *Regia* puisse être antérieure à Tibère. Tout semble indiquer, au contraire, que c'est sous lui qu'elle fut portée pour la première fois. Elle ne vaut donc pas pour le règne d'Auguste. Fût-elle du temps d'Auguste, elle ne pourrait être que de ses dernières années; car une loi pareille n'est pas une loi constituante, la préface d'un établissement politique régulier : c'est une conclusion, c'est la reconnaissance formelle d'une tyrannie qui déjà a pénétré tous les pouvoirs publics et paralysé toute liberté; qui a seule la puissance proconsulaire, c'est-à-dire la force matérielle; la puissance censoriale, c'est-à-dire la puissance morale; seule le grand pontificat, c'est-à-dire la consécration divine; seule le pouvoir tribunitien, c'est-à-dire l'inviolabilité, d'où l'on tirera la loi de majesté, et qui peut après cela disposer, en faveur de qui il lui plaît, du consulat, de la préture et des autres honneurs. C'est par ces moyens, et non par d'autres, qu'Auguste a tout pris dans la république pour faire l'empire. Ce pouvoir multiforme, et partant déguisé sous de vieux noms, est né d'une fraude, de mille fraudes; on a pu les faire consacrer par la loi bientôt après, alors que la loi ne se faisait plus librement; mais il est toujours resté à cette création impériale le vice originel, l'hypocrisie et le stratagème. Aucune inscription ne peut encore détruire le témoignage de Tacite sur ces premiers jours de l'empire et sur la valeur du gouvernement qui en est sorti.

RÉGICIDE s. m. (ré-ji-si-de — du lat. *rex, regis*, roi, et du suffixe latin *cida*, qui est dans *parricida* et qui provient de *cædere*, tuer, lequel se rattache probablement à la racine sanscrite *ças, çans*, tuer, blesser, frapper. De là le sanscrit *kâsû*, espèce de lance; le persan *kushtan*, tuer, kourde *kust*, il tua, l'irlandais *ceis*, lance, pique, *casa*, broche, aiguille, *casan*, *casair*, épine, piquant, *casar*, *casrach*, meurtre, *casar*, marteau, le lithuanien *kassulas*, épieu de chasseur, *kasti*, fouir, creuser, *kassyti*, gratter, étriller). Assassinat d'un roi ou d'une reine : *Dans une monarchie royale, le* RÉGICIDE *est le plus horrible des crimes, rien ne saurait l'excuser.* (Lerminier.) *On reprochera toujours à Cromwell deux grands crimes qui s'aggravent encore l'un par l'autre : le* RÉGICIDE *et la tyrannie.* (Villem.) *Le* RÉGICIDE *est l'acte d'une société divisée, en révolte contre elle-même et qui se nie en la personne de son représentant.* (Proudh.)

— Assassin d'un roi ou d'une reine : *Albert d'Autriche, qui était borgne et laid, avait été surnommé le* RÉGICIDE. (V. Hugo.) *M. de Chateaubriand jetait pour premier mot le nom de* RÉGICIDE *à la face de ses adversaires.* (Ste-Beuve.)

— Hist. Nom que l'on donna, en Angleterre et en France, lors de la restauration des Stuarts et des Bourbons, à ceux qui avaient pris part à la condamnation de Charles Ier et de Louis XVI.

— Adjectiv. Qui tue, qui a tué un roi ou une reine : *Une nation* RÉGICIDE *est en même temps suicide; elle se coupe la tête.* (Boiste.) ‖ Qui a rapport au meurtre d'un roi ou d'une reine : *Des doctrines* RÉGICIDES. *Des pensées* RÉGICIDES.

— **Encycl.** Le mot *régicide* ne s'emploie pas seulement pour désigner l'attentat qui prive un roi de la vie, il s'applique encore au criminel qui attente aux jours d'un souverain. Nous n'avons pas à l'envisager sous ce dernier sens, chacun des régicides ayant son article spécial dans le *Grand Dictionnaire universel*. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'acte en lui-même au point de vue de l'histoire, de la morale et de la législation. Avant d'entreprendre cette étude, dans laquelle nous apporterons l'impartialité que nous nous efforçons de mettre dans toute notre œuvre, il est bon de faire remarquer que le mot *régicide* était autrefois très-peu employé. On lui préférait le mot parricide. Le *Dictionnaire* de Trévoux dit à ce sujet : « L'auteur de l'*Histoire de Clevelanda* a employé l'expression *régicide*. Nous avons déicide, suicide, parricide, homicide. Quelle raison aurions-nous d'exclure *régicide?* Il manque à notre langue; parricide, qu'on lui substitue, ne présente pas la même idée. »

Mais, si le mot est nouveau, il n'en est pas de même de la chose. L'histoire écrite de la Grèce commence au meurtre et à l'expulsion de ses rois. A Rome, ainsi que le dit M. Dufey, « un Brutus et un Caton terminent, avec un patriotique courage, ce grand drame de l'humanité ouvert par un autre Brutus, illustré par un autre Caton. » A ces époques républicaines, la mort du tyran suivait toujours la violation de la liberté, et écrire l'histoire du *régicide* dans ces temps primitifs, ce serait refaire l'histoire de ces peuples héroïques. Ce n'est pas là le but que nous nous proposons. Aussi bien, les circonstances ont changé. Aujourd'hui que le vent des révolutions a renversé les trônes et dispersé partout les oints du Seigneur, celui qui gouverne une contrée, empereur ou roi, n'est que le mandataire de la nation, et il ne faut voir en lui qu'un homme chargé de régir une propriété qui appartient à tous. Si le régisseur ne remplit pas les conditions qu'il a acceptées, on ne le tue pas, on le chasse.

C'est dire que nous condamnons le *régicide*, par ce motif, nous le répétons, qu'un roi est un homme. Or, il n'est pas permis de tuer son semblable. En vain nous dira-t-on que les porteurs de couronne ont donné les premiers l'exemple du meurtre et de l'assassinat. Sans doute Romulus a frappé Rémus, Henri de Transtamare a frappé dom Pedro, Elisabeth a frappé Marie Stuart; mais le crime ne justifie jamais un crime nouveau.

Cette déclaration faite, examinons comment et par qui la théorie du *régicide* a été inventée, cherchons par suite de quelle aberration les peuples modernes ont pu admettre que l'assassinat, loin d'être un crime, est un acte louable et agréable à Dieu. Lorsque, tout en voulant bien encore régner de droit divin, les monarchies ne voulurent plus s'asservir à la théocratie et refusèrent d'obéir aveuglément aux ordres de Rome, lorsque surtout la masse de la nation, ayant perdu la foi ou plutôt l'ignorance primitive, refusa de se croire déliée par quelques paroles mystérieuses prononcées par un prêtre étranger, alors le prêtre eut recours, pour maintenir sa puissance qui de tous côtés s'ébranlait, à un moyen jusqu'à ce jour inusité : le prêtre prêcha l'assassinat. Lorsque le duc d'Orléans fut assassiné, au temps des Armagnacs, Jean Petit, docteur en théologie, soutint en vertu du droit canon et civil, en vertu des lois divines et humaines qu'il est permis à tout homme de tuer un tyran, par quelque voie que ce soit, et il gagna son procès. Quelque temps plus tard, il est vrai, le concile de Constance (1416) condamna la proposition de Jean Petit et défendit aux souverains d'attenter à la vie des princes sous prétexte que ce sont des tyrans; mais que pouvait un décret du concile contre la ruse infernale d'une société qui venait de naître et qui déjà envahissait tout, les jésuites? Ceux-ci déclarèrent que, s'il n'était pas juste de tuer un tyran, nul fidèle ne devait reculer devant le meurtre d'un hérétique, fût-il roi.

Pierre Ribadena, jésuite espagnol, dans un ouvrage qui a été traduit en français en 1610, exalte Jacques Clément, l'assassin de Henri III, et blâme la reine d'Ecosse de s'être opposée au meurtre de Stuart, « en la mort duquel semblait estre la ruyne des hérétiques du pays. » Mais si Ribadena est le premier qui ait osé imprimer cette doctrine criminelle, depuis longtemps l'assassinat était professé en chaire par des prédicateurs exaltés et véhéments, qui n'épargnaient ni la rhétorique ni la violence pour soulever leur auditoire contre le dernier des Valois. Un jésuite flamand, Carolus Scribanus, anagramme de Clarus Bonarscius, s'exprimait ainsi : « S'il advient qu'un Denys, un Machanidas ou un Aristotimas, monstres des Siciles, oppriment la France, le pape ne pourra-t-il encourager contre lui quelque Dion, quelque Timoleon ou quelque Philopœmen? Nul ne prendra-t-il les armes contre cette bête, nul pontife ne pourra-t-il tirer notre royaume de dessous la cognée? »

C'est par de semblables théories, soutenues bien plus encore dans les chaires que dans les livres, que l'on parvint à modifier les idées reçues en France et à faire de nos aïeux une nation à demi espagnole, toujours prête à se servir du poignard.

Faut-il citer des exemples?

Bellarmin, dans son second livre contre le roi d'Angleterre, condamne la conspiration contre les princes; mais il le fait en termes ambigus, puisqu'il reconnaît au pape le droit de faire révolter les sujets.

Tolet, au *Livre de l'instruction des prêtres*, dit que les sujets ne sont point tenus de garder fidélité à un excommunié, ce qui signifiait clairement que, Henri III ayant été excommunié, son assassin n'avait pas commis une action condamnable, bien plus, n'avait pas tué un roi.

Mariana, jésuite espagnol, après avoir loué Jacques Clément, dit qu'il avait appris des théologiens qu'il avait consultés qu'on peut justement attenter aux jours d'un tyran; et ensuite, décrivant comment le jeune moine avait donné le coup de couteau, il s'écrie : « O excellente assurance! ô fait mémorable! » Et un peu plus loin : « Parmi les coups et les plaies qu'il recevait, il était néanmoins plein de joie d'avoir racheté avec son sang la liberté de sa patrie et de sa nation. Ayant tué le roi, il s'est acquis une fort grande réputation, et un meurtre a été expié par un autre, et par le sang royal a été faite l'expiation de la mort du duc de Guise perfidement tué. » Le même Mariana dit de Henri IV : « S'il pervertit la religion du pays, ou s'il attire dans le pays les ennemis publics, celui qui, pour favoriser les vœux de la nation, tâchera de le tuer, je n'estimerai pas qu'il fasse injustement. » Il va plus loin encore, puisqu'il trouve bon qu'on empoisonne un tyran; mais, par un de ces scrupules comme les prêtres seuls nous en fournissent des exemples, il faut « prendre garde, dit-il, qu'en empoisonnant la viande ou le breuvage, on ne fasse le roi être meurtrier de lui-même. Je voudrois, en ce doute, ne point contraindre celui que l'on fait mourir d'avaler lui-même le poison, mais que quelque autre mette ce poison, sans que celui qu'on veut faire mourir y aide aucunement; ce qui se fait quand le poison est si violent que, la chair ou l'habit en étant atteint, il le puisse faire mourir. »

Trois mois après la mort de Henri III fut publiée à Paris une harangue du pape Sixte, prononcée en plein consistoire le 11 septembre 1589, et dans laquelle il compare l'assassinat perpétré par Jacques Clément aux mystères de l'Incarnation et aux exploits d'Eléazar et de Judith. Et, après avoir exagéré les fautes commises par la victime, le pape la prive de sépulture chrétienne et termine son homélie par une prière à Dieu, afin qu'il veuille « poursuivre bénignement sur ce qu'il a ainsi commencé miséricordieusement. » Vers la même époque, le jésuite Guignard écrivait un traité à la louange de Jacques Clément et des exhortations à tuer Henri IV. Quand eut lieu la tentative de Jean Châtel, une perquisition faite chez ce Guignard amena la découverte d'un manuscrit où se lisait le passage suivant : « Le Néron cruel a été tué par un Clément et le moine simulé *dépêché par un vrai moine*. Le Béarnais, bien que converti à la foi catholique, serait traité plus doucement qu'il ne mérite si on lui donne la couronne monachale (c'est-à-dire si on le dépose); si on ne peut le déposer sans guerre, qu'on guerroie; si on ne peut faire la guerre, qu'on le tue. » Guignard, ayant reconnu que ce manuscrit était de sa composition, fut condamné à mort. Les jésuites firent de lui un martyr et, à ce titre, il a longtemps figuré au martyrologe de la sainte congrégation.

Un autre jésuite, Franciscus Verona Constantinus, qui composa une apologie de Jean Châtel, affirme que, « nonobstant le décret du concile de Constance, il est loisible à chaque particulier de tuer les rois et les princes condamnés pour hérésie ou tyrannie, » et il ajoute que Châtel, « en blessant Henri de Bourbon, n'avait pas l'intention de tuer un roi, Henri de Bourbon ne pouvant être appelé roi, même depuis sa reddition à l'Eglise catholique. »

Emmanuel Sa, un autre jésuite, dit en ses *Aphorismes* que la rébellion d'un clerc contre le roi n'est point un crime, attendu qu'il n'est pas sujet du roi, et Bellarmin affirme que, le souverain pontife ayant exempté les clercs de la sujétion des princes, les rois ne sauraient réclamer aucune obéissance de leur part.

Enfin, et pour ne pas fatiguer le lecteur par des citations que nous pourrions multiplier, dans l'apologie de Garnet, faite par Jean l'Heureux, on trouve cette phrase : « Il est nécessaire qu'un homme meure pour tout le peuple. »

Aussitôt après la mort de Henri IV, le parlement, n'ayant pu trouver de complices à Ravaillac, voulut du moins atteindre les doctrines qui avaient mis le poignard à la main du meurtrier. Il enjoignit donc aux doyen et syndic de la Faculté de théologie d'assembler cette Faculté afin de délibérer sur la confirmation d'un ancien décret par elle rendu en l'année 1413 et approuvé par le concile de Constance. Ce décret, pris à la requête de Genon à l'occasion de l'assassinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI, condamnait comme hérétique la proposition « qu'un tyran peut être occis par un sien vassal ou sujet, par embûche, trahison et autres menées, sans attendre la sentence ou le mandement d'un juge quelconque. » La Sorbonne ne fit nulle difficulté pour confirmer que « c'estoit chose séditieuse, impie et hérétique, de mettre les mains sur les sacrées personnes des rois et princes, quelque prétexte que tout sujet, vassal ou étranger puisse prendre. » Elle arrêta que tous les docteurs et bacheliers jureraient d'enseigner la vérité de ce nouveau décret. Là ne s'arrêta pas la réaction. Le parlement fit saisir le livre de Mariana, le condamna au feu, défendit, sous peine de lèse-majesté,

d'écrire ou de publier aucun livre contrevenant au décret de la Sorbonne et enjoignit de publier ce décret au prône de toutes les églises. Mais telles étaient les idées enracinées dans l'esprit du clergé, que le nonce du pape et l'évêque de Paris réclamèrent et accusèrent le parlement d'empiéter sur les droits de l'autorité ecclésiastique. Le parlement, tenant bon sur le fond de l'affaire, se vit toutefois obligé d'effacer le nom des jésuites de son arrêt.

L'histoire se montre plus ferme que le parlement. Elle flétrit, elle flétrira les jésuites qui demain encore, si tel était leur intérêt, exciteraient à l'assassinat comme à bien d'autres crimes.

Examinons maintenant le *régicide* au point de vue de la législation. Sous l'empire de l'ancienne loi, attenter aux jours du souverain c'était commettre non-seulement un parricide, mais encore un crime de lèse-majesté divine et humaine; voici quel était le châtiment : « Quand le crime n'avait pas causé la mort du roi, le criminel était condamné à faire amende honorable, puis, conduit en tombereau en place de Grève, à être tenaillé aux bras et aux jambes, et sa main, qui tenait l'arme dont il s'était efforcé de commettre le parricide, coupée, et enfin son corps tiré et démembré à quatre chevaux, pour être ses membres brûlés et les cendres jetées au vent; ses biens confisqués au profit du roi; » le tout sans préjudice des tortures et des questions que l'accusé avait dû subir dans le cours de son procès. Lorsque l'attentat avait provoqué la mort du roi, les peines étaient aggravées. La main criminelle était brûlée au feu et au soufre; sur toutes les blessures produites par le tenaillement, on jetait du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix, de la cire et du soufre. Le père et la mère du criminel étaient chassés du royaume, sous peine de subir la potence; la maison où il était né devait être rasée avec défense de construire aucune bâtisse au lieu où elle avait subsisté. On ordonnait à tous les parents de changer de nom, sous peine de mort. Les femmes convaincues d'avoir conspiré contre la vie du roi étaient brûlées vives.

Le code pénal de 1810, encore imbu des rigueurs de la législation précédente, qualifia de crime de lèse-majesté l'attentat contre la vie ou la personne du chef de l'Etat, en le frappant de la peine du parricide. De plus, les biens du coupable étaient confisqués.

La loi de révision de 1832 fit disparaître du code : 1° le crime de lèse-majesté; 2° la confiscation des biens; 3° la mutilation du poignet droit.

La loi du 10-15 juin 1853 porte : « Article unique. Les articles 86 et 87 du code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit : « Article 86. L'attentat contre la vie ou contre la personne du souverain est puni de la peine du parricide. »

Nous ne terminerons pas cet article sans relever la singulière attaque dont a été victime la Convention nationale. Les membres qui la composaient et qui ont eu à voter la mort de Louis XVI ont été appelés *régicides*, non-seulement par ce gouvernement de la Restauration dont on a pu dire qu'il n'avait rien appris et rien oublié, mais encore par quelques historiens dont toute la science consiste à flatter tous les pouvoirs en exercice.

Nous l'avons dit, nous condamnons le *régicide*. Mais qu'y a-t-il de commun entre le grand acte de souveraineté nationale accompli par un tribunal régulièrement constitué et frappant avec rigueur sans doute, mais avec justice, l'homme qui pactisait avec les ennemis de la France; qu'y a-t-il de commun entre cet acte, accompli au grand jour, et l'action d'un miserable, obéissant le plus souvent à des excitations intéressées et ayant touché le salaire du crime qu'il se propose de perpetrer?

Cette différence immense, un écrivain d'un libéralisme bien connu l'a fait ressortir, et nous croyons, à ce sujet, devoir emprunter à la *Lanterne* une de ses pages les plus énergiques :

« Ce dont je m'étonne, dit Rochefort, c'est de voir l'acharnement que dépense M. Haussmann à établir que son grand-père n'a jamais voté la mort de Louis XVI. Notez que le grand-père en question partagerait la responsabilité de son vote avec les hommes les plus honnêtes que la France ait jamais eus à sa tête depuis soixante-quinze ans; mais enfin, que M. Haussmann déclare à la face de l'Europe son aïeul innocent du sang de ce Bourbon qui a eu le tort de fabriquer des serrures en acier qu'il adaptait à des armoires de fer, c'est là un droit que personne ne songe à lui contester.

» Ce qui m'étonne de la part d'un homme aussi parisien, c'est qu'il ait eu la faiblesse d'ajouter à sa déclaration qu'il serait au désespoir de descendre d'un *régicide*. Ce mot inepte appliqué aux juges de Louis XVI n'est pas de l'invention de M. Haussmann, je le sais; mais qu'il me permette de lui faire observer qu'il est très-dangereux pour un homme du gouvernement d'employer sans plus de conviction et sans plus de raisonnement des mots de ce calibre.

» En principe d'abord, celui qui juge ne peut être assimilé à celui qui tue. M. Haussmann ne s'aperçoit pas qu'il laisse entrevoir tranquillement que le président d'une cour d'assises peut être considéré comme un meurtrier, sous prétexte qu'il a prononcé une condamnation à mort.

» Je vous vois venir : vous allez me raconter qu'un roi n'est pas justiciable de son peuple et que le jugement de Louis XVI n'est pas valable. Ce système repose tout bonnement sur la folie; mais je l'accepte. Vous voyez que j'y mets de la complaisance. Comprenez seulement qu'en appliquant je ne dis pas à Saint-Just, à Robespierre, à Lebas et à plusieurs autres que des fonctionnaires affligés de 150,000 francs d'appointements n'ont pas qualité pour apprécier, mais à Carnot, à Gensonné, à Guadet, à Vergniaud, l'épithète de *régicide*, qui sert également à désigner les hommes comme Fieschi, Alibaud, Louvel et Darmès, vous encouragez naïvement les égarés qui seraient tentés de les imiter.

» Ce sera certainement, pour les meurtriers du prince Michel de Serbie, une consolation de pouvoir se dire en marchant à la mort : « Nous sommes des *régicides*, c'est évi» dent. Mais comme M. Haussmann déclare » que Bon Saint-André, qui fut préfet sous » l'Empire; David, qui fit le tableau du sacre, » et Fouché, qui fut nommé duc d'Otrante par » Napoléon et ministre sous Louis XVIII, » sont des *régicides* comme nous, notre crime » n'a rien que de très-honorable. ».

» Voyez-vous à quelles conséquences terribles peuvent conduire des adjectifs irréfléchis? Par qui avez-vous la prétention de faire admettre qu'il n'est pas au moins aussi flatteur de descendre du grand Carnot, qui vota la mort de Louis XVI sans le moindre sursis, que d'un des profonds politiques qui ont voté la loi de sûreté générale? »

Nous n'insisterons pas sur ce point. Commettre l'imprudence d'appliquer l'expression radicale de *régicide* à des personnages comme ceux que nous venons de nommer, c'est assimiler l'assassin, exécuteur d'une sentence que sa haine, sa cupidité, ses passions ont prononcée, au juge qui se fait l'interprète de la loi et qui n'obéit qu'à sa conscience et à son devoir. Or, les membres de la Convention ne furent que des juges et des juges convaincus. Nous l'avons dit ailleurs (v. CAHIERS DE 1789) et nous le répétons : La nation avait parlé, il n'y avait plus qu'à obéir. Le prince, alors comme aujourd'hui, n'était que le premier mandataire du peuple. Son mandat, il ne sut pas le remplir et il fallut laisser passer la justice du peuple. Cette justice fut terrible, nous en convenons; mais quand un corps est gangréné, gangréné jusqu'aux os, gangréné jusqu'à la moelle, un remède anodin serait impuissant à l'assainir. Comme le disait Chamfort : « On ne nettoie pas les écuries d'Augias avec un plumeau. Le corps social est comme le corps humain : il est des cas où l'amputation est nécessaire. On déplore l'extrémité des moyens; mais il n'y a point d'atermoiement, de capitulation possible avec la nécessité. »

RÉGIE s. f. (ré-jî — rad. *régir*). Administration de biens soumise à l'obligation d'une reddition de comptes : *Il est démontré depuis longtemps que les* RÉGIES *coûtent beaucoup plus cher que le travail libre autonome.* (Proudh.)

— *Régie intéressée*, Celle dans laquelle le régisseur a une part sur les bénéfices : *La combinaison des* RÉGIES INTÉRESSÉES *est tout à fait incompatible avec les opérations agricoles.* (Matth. de Dombasle.)

— Administr. *Travaux mis en régie*, Travaux publics exécutés par l'Etat, sous la surveillance de ses agents.

— Fin. Administration chargée de la perception de l'impôt indirect et de quelques autres opérations fiscales ou financières : *La* RÉGIE *des tabacs, des droits d'enregistrement. La* RÉGIE *des vivres. Les employés de la* RÉGIE. *Le tabac de la* RÉGIE. ‖ Bureaux de cette administration : *Aller faire une réclamation à la* RÉGIE. ‖ Personnel de la même administration : *La* RÉGIE *a perdu un de ses administrateurs les plus distingués.*

— **Encycl.** Dans le sens ordinaire et aujourd'hui un peu vieilli, on entend par *régie* l'administration d'un bien, d'un établissement, à la charge pour celui qui administre d'en rendre compte. C'est ainsi qu'un propriétaire donne un domaine en *régie* lorsqu'il charge un régisseur, à qui il donne un salaire, d'en percevoir les revenus et de surveiller l'exploitation. De même, on dit qu'un collége est en *régie* lorsque c'est pour le compte de la ville que le principal l'administre et le dirige. Dans certains cas prévus par la loi, il est nécessaire d'établir une *régie*. C'est ce qui a lieu, par exemple, quand il s'agit d'administrer des biens appartenant à des hospices, à des mineurs, à des interdits. Les individus chargés de ces *régies* sont assujettis à diverses obligations et des peines sont prononcées contre eux en cas de gestion infidèle.

En matière administrative, on donne le nom de *régie* à toute administration chargée par l'Etat de percevoir un revenu produit par une branche des contributions indirectes. C'est ainsi qu'on dit la *régie* des tabacs (v. TABAC), la *régie* des poudres et salpêtres, la *régie* de l'octroi (v. OCTROI), la *régie* du sel, etc. On appelle *régie intéressée* celle dans laquelle le régisseur a une part des produits. En matière d'octroi, on nomme *régie simple* la mise en exercice des règlements sous le contrôle immédiat du maire, et *régie intéressée* celle dans laquelle un adjudicataire est chargé de la gestion moyennant un prix fixe et une portion déterminée dans les produits excédant le prix principal et la somme abonnée pour les frais.

Enfin le mot *régie* s'emploie dans un autre sens lorsqu'il s'agit des travaux publics. On met des travaux en *régie* lorsqu'on les fait exécuter sous la surveillance des agents de l'Etat, au compte du soumissionnaire qui n'a pas tenu ses engagements.

RÉGIFUGE s. m. (ré-ji-fu-je — lat. *regifugium*, même sens; de *rex*, *regis*, roi; *fugere*, fuir). Antiq. rom. Jours de l'année consacrés au souvenir de l'expulsion des Tarquins, et pendant lesquels le roi des sacrifices était obligé de s'enfuir après avoir accompli ses fonctions.

— **Encycl.** Cette fête se célébrait chaque année le 6 des calendes de mars, c'est-à-dire le 24 février. On croit généralement qu'elle était la commémoration de la fuite du roi Tarquin le Superbe et de l'affranchissement de Rome. C'est ainsi qu'elle nous est présentée dans les *Fastes* d'Ovide et dans ceux de Verrius Flaccus. Ausone dit également dans son églogue *De feriis* : « Il n'est pas permis de passer sous silence le *régifuge*, jour joyeux pour les Romains, dans lequel les tyrans furent chassés de la ville :

Nec regifugium, pulsis ex urbe tyrannis,
Lætum Romanis fas reticere diem.

D'anciens calendriers donnent aussi au 24 mai le nom de *régifuge*. Quelques auteurs latins, et après eux quelques modernes, ont nié qu'il s'agît de la fuite de Tarquin, soit le 24 mai, soit le 24 février. Ils ont pensé que le mot *régifuge* s'appliquait à la fuite symbolique du roi des sacrifices quand il quittait les comices. Ce prêtre-roi, dont les fonctions consistaient à occuper dans les rites religieux la place de l'ancienne royauté, ne pouvait exercer aucune magistrature, aucun emploi civil ou militaire, ni se mêler en rien aux affaires politiques; il ne pouvait même ordinairement se montrer dans les comices. Toutefois, dans certains jours de l'année, et en particulier dans les deux jours mentionnés plus haut, il allait aux comices pour offrir des sacrifices qui ne pouvaient pas être confiés à d'autres mains; mais aussitôt les sacrifices terminés, il se retirait en hâte. Suivant les auteurs dont nous rappelons l'opinion, le mot *régifuge* s'appliquait à cette fuite hors des comices. On peut voir notamment, à ce sujet, le commentateur de Festus. Il existe aussi d'anciennes listes de fastes, dans lesquelles le 24 février et le 24 mai sont accompagnés de l'indication suivante : *Q. rex C. F.*; ce qui peut être lu : *Quando rex comitiavit, fas*, Quand le roi assista aux comices, faste, ou bien : *Quando rex comitio fugit*; Quand le roi s'enfuit des comices.

Les deux opinions sur la signification du mot *régifuge* ne sont pas en contradiction autant que pourraient le penser des lecteurs peu attentifs. Puisque le roi des sacrifices tenait la place du roi, son départ de l'assemblée populaire, ce qu'on nommait sa fuite, avait probablement pour objet de rappeler la fuite de Tarquin hors de Rome. Le départ du prêtre et la fuite du tyran se trouvaient donc probablement compris ensemble dans le mot *régifuge*.

REGILLA s. f. (ré-jil-la — mot lat. formé de *rectus*, droit, debout). Antiq. rom. Tunique blanche bordée de pourpre, que portait la nouvelle mariée, et qu'elle devait avoir tissée de ses propres mains, en se tenant debout pendant ce travail, comme les anciens tisserands.

— **Encycl.** La *regilla* était blanche, avec une bordure de pourpre et souvent ornée de rubans. Une ceinture (*corona*, *cingulum* ou *zona*) l'entourait à la taille. La nouvelle épouse était revêtue de la *regilla* quand on venait l'arracher des bras de sa mère. C'est avec ce vêtement qu'elle était conduite, le soir, vers la demeure de son mari, par les trois patrimes en robe prétexte. Après le repas et quand ils étaient entrés dans la chambre nuptiale, le mari dénouait la ceinture qui retenait la *regilla*. Les allusions à cette ceinture sont nombreuses chez les poëtes : « Il a dénoué sa ceinture longtemps liée, » dit par exemple Catulle :

Zonam soluit diu ligatam.

On trouve aussi la *regilla* désignée par l'expression : tunique droite, *tunica recta*. Pline l'Ancien a employé ce terme dans son *Histoire naturelle* (VIII, 48).

RÉGILLE (*Regillum*), petite ville de l'Italie ancienne, chez les Sabins, à 31 kilom. E. de Rome (20 milles). Aux environs se trouvait le lac du même nom, où le dictateur Aulus Posthumius remporta, en 496, une victoire décisive sur les Latins. V. ci-après.

Régille (BATAILLE DU LAC), gagnée, l'an 496 av. J.-C., par le dictateur Aulus Posthumius, nommé plus tard Regillensis, sur les Latins qui s'étaient révoltés à l'instigation de Tarquin le Superbe. Ce combat fut décisif pour les destinées de Rome. Il s'agissait de savoir si la république naissante maintiendrait la liberté qu'elle avait fondée ou si elle retomberait sous le joug d'un tyran étranger ramené par l'étranger. L'acharnement fut extrême du côté de l'ennemi. C'était la dernière chance des Tarquins; c'était pour les Latins une occasion d'arrêter les envahissements progressifs de la ville nouvelle. La détermination du lieu où fut livrée la bataille du lac Régille est une des belles découvertes de M. Rosa, qui l'a reconnu non loin de la Colonna. Là fut évidemment un lac aujourd'hui desséché, dans un endroit qui s'appelle encore le *Marais*. On voit la route antique contourner l'espace que le lac occupait, tandis que la route moderne, postérieure à son dessèchement, le traverse en partie. Une fois en possession, grâce à M. Rosa, de l'emplacement véritable du lac Régille, on retrouve à merveille la situation des deux armées. Le dictateur Aulus Posthumius arrive en une nuit auprès des Latins campés aux environs du lac Régille. Ce trajet de quatre lieues à peu près pouvait facilement s'opérer en une nuit. Les Latins étaient postés sur une hauteur (monte Falcone). Les Romains occupèrent un lieu élevé et de difficile accès, qui ne peut être que la Colonna. Un corps d'armée, amené par le consul Virginius, se plaça sur la gauche du dictateur, de manière à renfermer les Latins dans leur camp. L'intention des généraux romains était, pour venir à bout de l'ennemi, d'arrêter ses convois de vivres en s'emparant du chemin par lequel ils devaient passer. Le dictateur ayant appris que les Volsques et les Herniques venaient au secours des Latins, il se hâta d'engager l'action, qui fut des plus sanglantes. Titus, l'un des fils de Tarquin, fut blessé par un dard à l'épaule droite, de sorte qu'il ne put plus se servir de sa main. Une autre tradition lui substituait en cette rencontre le vieux Tarquin. Denys d'Halicarnasse fait observer que Tarquin aurait eu alors quatre-vingt-dix ans; mais la tradition ne tient jamais compte des dates et fait figurer ensemble des héros qui n'ont pas été contemporains, comme on le voit dans les *Nibelungen*. Le commandant de la cavalerie romaine, Ælentius, et le gendre de Tarquin, Mamilius, se provoquèrent à un combat singulier à la manière des Grecs et des Romains; ils s'attaquèrent d'abord sans se porter de coups mortels, ainsi que les héros de l'*Iliade*, protégés par un dieu ou par une déesse. Enfin Ælentius frappa Mamilius dans la poitrine d'un coup de lance qui l'atteignit à travers sa cuirasse, et Mamilius lui perça le bras droit par le milieu. Un lieutenant du dictateur, Titus Herminius, attaqua à son tour Mamilius, déjà blessé, un des hommes les plus grands et les plus forts de son siècle, et le tua; mais il recevait presque au même instant un coup mortel. Le coupable auteur de cette guerre, Sextus Tarquin, qui avait combattu avec une opiniâtre fureur et avait mis en déroute l'aile droite des Romains, voyant paraître le dictateur à la tête de ses troupes victorieuses, se précipita tête baissée au milieu des ennemis et mourut environné de Romains immolés à sa haine et à son désespoir. Le vieux Tarquin, vaincu, se retira à Cumes, où il finit ses jours chez Aristodème, un autre tyran non moins détestable que lui et dont la fin devait être encore plus terrible. Suivant une légende évidemment plus ancienne, on avait vu pendant le combat deux cavaliers plus grands et plus beaux que des cavaliers ordinaires se placer à la tête de la cavalerie romaine et, frappant les Latins de leurs lances, les mettre en déroute. Le soir, deux jeunes guerriers, aussi très-grands et très-beaux, étaient venus faire boire leurs chevaux et laver leurs visages couverts de poussière dans une source qui coulait près du temple de Vesta; ils avaient apporté la nouvelle de la victoire, puis avaient disparu. On avait reconnu les dioscures Castor et Pollux; aussi la victoire du lac Régille, qui avait décidé du sort de la république, fut-elle consacrée par un monument spécial, le temple de Castor et Pollux, qui fut un des plus fréquentés et des plus honorés qu'il y eût à Rome. Le sénat y tenait souvent ses séances et des jugements y étaient rendus. Du reste, le souvenir de l'apparition des deux frères divins était fort populaire à Rome; Cicéron nous rapporte que, de son temps, l'on montrait encore, près du lac Régille, l'empreinté d'un des pieds du cheval de Castor.

RÉGILLIEN, en latin **Q. Nonius Regillianus**, l'un des trente tyrans qui prirent la pourpre sous Gallien. Il était Dace d'origine et avait été revêtu des premiers emplois militaires par Valérien. Il se fit proclamer en Mésie en 260, continua de faire la guerre aux Sarmates et, suivant Aurelius Victor, fut tué dans un combat contre Gallien, l'an 263.

REGIMBEMENT s. m. (re-jain-be-man — rad. *regimber*). Action d'un animal qui regimbe.

— Par ext. Action d'une personne qui résiste.

REGIMBER v. n. ou intr. (re-jain-bé. — « Quasi *rejamber*, jecter la jambe rière ou derrière. » Cette étymologie de Nicot, fort accréditée encore de nos jours, n'est pas fondée. *Regimber* est la forme nasalisée du vieux français *regiber*; on trouve aussi *regipper*. Le primitif *giber* signifie se démener, et il est rattaché par Gâchet à un radical *gib*, qui signifie, selon lui, lutte, violence et qui aurait produit aussi, d'après ce savant, le vieux verbe *gibier*, chasser, d'où *gibier*). Ruer sur place; se dit surtout en parlant d'une monture : *Un cheval, une mule qui* REGIMBE. *La brebis* REGIMBE *et refuse son lait.* (Lamart.)

— Fig. Résister, se révolter : *Mon cher maître, vous allez* REGIMBER *contre un aiguillon qui n'en piquera que plus vivement.* (Dider.) *A-t-il une affaire, une visite, un voyage à faire, il ira sur-le-champ, si rien ne le presse; s'il faut aller à l'instant, il* REGIMBERA. (J.-J. Rouss.) *Des esprits entêtés* REGIMBENT *contre l'insistance; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout emporter de haute lutte.* (Chateaub.) *Le peuple n'entend goutte à ce grimoire de subtilités et* REGIMBE *de plus belle contre ces doctes leçons.* (Fourier.) *La pensée est toujours prête à* REGIMBER *contre la force.* (Lamenn.) *Il se laissait donc aller pour la dernière fois à toutes les impressions de la bonne nature qui* REGIMBAIT *en lui.* (Balz.) *Tel qui laisse volontiers le gouvernement de toute la nation dans la main d'un maître* REGIMBE *à l'idée de n'avoir pas à dire son mot dans l'administration de son village.* (De Tocqueville.) *La conscience* REGIMBE *quand elle sent la main de l'Etat; elle aime un pouvoir qui lui garantit la liberté.* (E. Laboulaye.)

A la bonne heure donc! *regimbe* et me rabroue.
E. AUGIER.

Mais je me suis trompé, ma foi, bien lourdement;
Le corps contre l'esprit *regimbe* à tout moment.
REGNARD.

Se regimber v. pr. Se révolter, résister : *Ne* TE REGIMBE *point contre la dure loi de la nécessité.* (J.-J. Rouss.) *Son bon cœur* S'ÉTAIT REGIMBÉ, *et elle était vraiment en colère.* (G. Sand.) *Si tu* TE REGIMBES, *si tu te permets quelque petite fantaisie impériale, saint Ambroise te fermera sur le nez les portes de l'Eglise.* (Th. Gaut.)

— Rem. Le verbe pronominal *se regimber*, quoique fort usité, a l'inconvénient de faire double emploi avec la forme simple, et celui non moins grave d'être complétement illogique, comme le sont en général les formes pronominales des verbes neutres. *Regimber* signifiant *ruer* au propre ou *résister* au figuré, on ne devrait pas plus admettre la forme *se regimber* que les formes *se ruer* et *se résister* dans le sens des verbes simples *ruer* et *résister*.

RÉGIME s. m. (ré-ji-me — du latin *regimen*, gouvernement; de *regere*, diriger, régir, gouverner, qui se rapporte lui-même à la racine sanscrite *rag*, proprement mouvoir en ligne droite). Hygiène. Manière de vivre, de se nourrir, considérée au point de vue de la santé : *Un bon* RÉGIME: *Un* RÉGIME *sévère. Les sages d'Egypte avaient étudié le* RÉGIME *qui fait les esprits solides et les corps robustes.* (Boss.) *Le* RÉGIME *et le temps, voilà les seuls remèdes que je connaisse.* (Walpole.) *Un* RÉGIME *succulent, délicat et soigné repousse longtemps et bien loin les apparences extérieures de la vieillesse; il donne aux yeux plus de brillant, à la peau plus de fraîcheur et aux muscles plus de soutien.* (Brill.-Sav.) *Une imagination bien réglée est à l'âme ce qu'un bon* RÉGIME *est au corps.* (Sanial-Dubay.) *Le* RÉGIME *est certainement une partie importante de la science de la vie.* (Cabanis.) *Bon* RÉGIME, *brevet de longue vie.* (Descuret.) *Le* RÉGIME *de vie des vieillards va mal aux jeunes gens : il gâte leur cœur ou leur esprit.* (St-Marc Girard.) *C'est par l'amélioration du* RÉGIME *qu'il faut accroître le volume des races indigènes trop chétives.* (Matth. de Dombasle.) *C'est du* RÉGIME *auquel sont soumis les jeunes animaux que dépend principalement la taille qu'ils acquièrent.* (Matth. de Dombasle.) *On se tue autant par les écarts de l'imagination que par les écarts du* RÉGIME. (Raspail.) *Le Chourineur a perdu sa férocité, comme un dogue mis au* RÉGIME *de la panade pendant six mois.* (Th. Gaut.) *L'anthropophagie est née d'une excessive fringale combinée avec l'habitude du* RÉGIME *de la viande.* (Toussenel.)

Le plaisir sans excès est le meilleur *régime*.
C. DELAVIGNE.

On dort, on boit, on mange, on mange, on boit, on [dort;
De ce *régime*, moi, je m'accommode fort.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Système de privations que l'on s'impose dans l'intérêt de sa santé : *C'est une ennuyeuse maladie qu'une santé conservée par un trop grand* RÉGIME. (Montesq.) *L'on raccommode avec du* RÉGIME *ce que les soupers ont gâté.* (Volt.) *Avec du* RÉGIME, *nous, chétifs, existons; et je vois mourir... de gros cochons à face rubiconde.* (Volt.) *Nous ne sommes de fer ni vous ni moi; mais, avec du* RÉGIME, *nous existons.* (Volt.) *Les gens faibles vivent de* RÉGIME. (De Bonald.)

Il vivait de *régime* et mangeait à ses heures.
LA FONTAINE.

Tel, dans Paris, un médecin prudent
Force au *régime* un malade gourmand,
A l'appétit se montre inexorable.
VOLTAIRE.

— Par ext. Privation forcée d'aliments :

Gourmand, cessez de nous donner
La carte de votre dîner :
Tant de gens qui sont au *régime*
Ont droit de vous en faire un crime
BÉRANGER.

— Par anal. Modération, retenue :

Il faut au plaisir du *régime*.
FLORIAN.

Croyez qu'un vieillard cacochyme,
Chargé de soixante et dix ans,
Doit mettre, s'il a quelque sens,
Son corps et son âme au *régime*.
VOLTAIRE.

— Fig. Usage systématique : *Avant tout, mettons la jeunesse au* RÉGIME *des saines et fortes lectures.*

— Particulièrem. Ensemble de règles que l'on impose ou que l'on suit dans un but spécial : *Le* RÉGIME *des prisons, des hôpitaux. Mettre des écoliers, des religieux, des employés au* RÉGIME *de la sévérité. Le* RÉGIME *de la douceur a ses excès et ses inconvénients. Tous les mauvais livres ont été écrits sous le* RÉGIME *de la censure.* (Chateaub.) *La liberté de la presse étant une matière exceptionnelle, le* RÉGIME *du droit commun ne lui est pas applicable.* (E. de Gir.) *Le* RÉGIME *fiscal dans les sociétés modernes doit être l'opposé de ce qu'il était dans les sociétés anciennes.* (Proudh.) *L'institution du* RÉGIME *prohibitif est l'œuvre de la Restauration.* (Toussenel.)

Ainsi, qu'après Vanière et le bon Hésiode
Du *régime* rural d'autres riment le code.
DELILLE.

— Politiq. Système de gouvernement, mode de constitution et de fonctionnement des pouvoirs de l'Etat : *Le* RÉGIME *monarchique. Le* RÉGIME *républicain. Le* RÉGIME *du sabre. Le* RÉGIME *parlementaire. Le* RÉGIME *féodal. Dans le* RÉGIME *viril de l'Europe, les puissances temporelle et spirituelle se rapprochent ou se divisent à proportion de la maturité des nations.* (B. de St-P.) *Ce qui constitue la dignité d'un peuple, c'est de savoir se donner le* RÉGIME *qui lui convient.* (Mme de Staël.) *Le* RÉGIME *constitutionnel est sorti des entrailles de l'année* 1789. (Chateaub.) *Le* RÉGIME *républicain tue les nations corrompues.* (Boiste.) *Le* RÉGIME *des castes de naissance, le* RÉGIME *des castes de patrie, le* RÉGIME *des castes de propriété sont en ruine autour de nous.* (P. Leroux.) *Un* RÉGIME *de fraternité et d'égalité est au bout de toutes les prophéties de l'Evangile et de tout son dogme religieux.* (P. Leroux.) *Le* RÉGIME *de la liberté est encore plus passionné et plus laborieux dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique.* (Guizot.) *En Hollande surtout, le* RÉGIME *municipal, issu du* RÉGIME *communal du moyen âge, fait le fond des institutions politiques.* (Guizot.) *Les populations cherchent avec anxiété la liberté depuis des siècles : c'est le* RÉGIME *industriel qui la leur donnera.* (Mich. Chev.) *Les pays à* RÉGIME *libre ne ressemblent point moralement aux autres pays.* (Cormen.) *Béranger est mort en communion parfaite avec le* RÉGIME *impérial, qu'il n'avait pas appelé, mais qu'il avait certainement préparé.* (Ste-Beuve.) *Armée et garde nationale sont un anachronisme dans un* RÉGIME *de liberté.* (E. de Gir.) *Nous sommes encore engagés dans le* RÉGIME *du passé : nos institutions, nos idées, nos procédés se sentent du moyen âge.* (C. Dollfus.) *Nous vivons sous un* RÉGIME *de privilége, de coalition et d'accaparement.* (Proudh.) *Avec le* RÉGIME *de la propriété, l'activité humaine a une double voie pour se développer.* (J. Simon.) *La liberté, c'est vivre sous le* RÉGIME *d'une loi claire, appliquée par des autorités régulières.* (J. Simon.)

— *Ancien régime*, Système de gouvernement absolu usité en France sous la monarchie jusqu'à la Révolution : *Entre l'*ANCIEN RÉGIME *et la Révolution, il n'y a que le vide.* (Taxile Delord.) *L'on voyait, tous les jours de décade, tous les éléments de l'*ANCIEN *et du nouveau* RÉGIME *réunis dans les soirées.* (Mme de Staël.) *Si l'on veut se servir du clergé pour ramener l'*ANCIEN RÉGIME, *on est certain d'accroître l'incrédulité par l'irritation.* (Mme de Staël.) *L'*ANCIEN RÉGIME *était un mélange de corruption, d'arbitraire et de faiblesse.* (B. Const.) *Tout ce qui militait en* 1789 *pour le maintien de l'*ANCIEN RÉGIME *n'existe plus.* (Chateaub.) *Nous avons vaincu l'*ANCIEN RÉGIME; *nous le vaincrons toujours, mais longtemps encore nous aurons à le combattre.* (Guizot.) *Modèle du goût et de l'élégance sous l'*ANCIEN RÉGIME, *M. de Talleyrand l'était à bien plus juste titre sous le nouveau.* (Thiers.) *Quand les peuples ont de l'avenir, à chaque pas qu'ils font vers cet avenir, ils jettent sur la route une pièce du bagage de l'*ANCIEN RÉGIME. (St-Marc Gir.) *La haine et la crainte de l'*ANCIEN RÉGIME *ont toujours surpassé, dans le cœur des Français, toutes les autres haines.* (Peyrat.) ‖ *Nouveau régime*, Système gouvernemental de représentation nationale, inauguré en France par la Révolution, et maintenu depuis avec des modifications diverses : *Ceux qui n'aiment pas le* NOUVEAU RÉGIME *n'osent plus guère avouer leur antipathie.*

— Administr. Ensemble des règlements auxquels est soumise une administration particulière : RÉGIME *forestier.* RÉGIME *hypothécaire.* ‖ *Régime sanitaire,* Ensemble de mesures prises par l'administration pour prévenir le développement et empêcher la propagation des maladies épidémiques ou contagieuses.

— Jurispr. Règles conventionnelles sous lesquelles on a contracté une union conjugale. ‖ *Régime dotal*, Ensemble des dispositions légales qui régissent la société conjugale, lorsque la femme apporte une dot dont elle conserve la propriété. ‖ *Régime de la communauté* ou *communal*, Régime matrimonial sous lequel les biens sont communs entre les époux : *En France, le* RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ *est de droit commun et ne peut être exclu que par des conventions expresses.* ‖ *Régime exclusif de la communauté*, Convention matrimoniale par laquelle on stipule la séparation des biens.

— Hist. relig. Ensemble des règles de l'administration dans une communauté religieuse. ‖ Se dit particulièrement des constitutions qui régissent l'élection du supérieur et la durée de ses fonctions : RÉGIME *annuel, triennal, perpétuel.*

— Gramm. Mot dont la forme ou l'emploi dépend d'un autre mot qui le régit : RÉGIME *direct.* RÉGIME *indirect.* ‖ On préfère aujourd'hui le mot COMPLÉMENT. V. ce mot.

— Physiq. Débit d'un fluide, considéré au point de vue des circonstances qui le règlent.

— Anc. chim. Manière de gouverner une opération : *Le* RÉGIME *du feu.*

— Bot. Nom que l'on donne à de très-grosses grappes, comme celles du dattier et du bananier : *Les élates s'entr'ouvrent, et il sort de chacun d'eux un* RÉGIME *de fleurs qui se changent en fruits.* (B. de St-P.) *Le dattier fleurit au printemps, et l'on cueille ses fruits en automne. Chaque individu donne de dix à vingt* RÉGIMES, *sur lesquels on distingue trois sortes de dattes, relativement à leur maturité.* (De Candolle.) *Ranimé par cette pensée, le Français abattit quelques* RÉGIMES *de fruits mûrs sous le poids desquels les dattiers semblaient fléchir.* (Balz.) ‖ Abusiv. Nom que l'on a donné quelquefois à certains épis : *Sous les arcades, on apercevait une galerie rustique où brillaient, comme des lustres d'or, aux clartés de la lune, des* RÉGIMES *de maïs suspendus.* (Lamart.)

— **Syn. Régime, administration, gouvernement.** V. ADMINISTRATION.

— **Encycl.** Hygiène. *Régime animal* et *végétal.* L'homme qui fait un usage exclusif du *régime* animal trouve à la rigueur, dans cette alimentation, les matériaux nécessaires au renouvellement de ses tissus et au soutien de sa vie. Il en est de même de celui qui fait un usage exclusif du *régime* végétal. Tous les deux contiennent en effet, séparément, des principes immédiats azotés et d'autres qui ne le sont pas; il n'y a dans leur composition et leur pouvoir nutritif que des différences de proportion. Toutefois, il est bien certain que l'homme est omnivore. L'expérience de tous les jours, ainsi que la constitution anatomique de son tube digestif et de son système dentaire, le démontre surabondamment. La nature lui fait une loi de varier son alimentation. Il en éprouve un besoin semblable au sentiment instinctif de la soif et de la faim, et s'il s'y soustrait, ce n'est, en général, qu'aux dépens de sa santé. Ainsi, s'il fait seulement usage de céréales et de légumes, il sacrifie volontairement une partie notable de ses forces musculaires. Ce régime débilitant a été conseillé par quelques médecins, et par Valsalva surtout, dans les cas de maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux. Il ne compte que très-peu de succès.

— *Régime lacté.* Les malades soumis à l'alimentation presque exclusive par le lait s'en trouvent souvent bien dans les cas d'ulcères de l'estomac et de l'intestin, ou de cancer du tube digestif, lorsque les autres aliments ne sont ni supportés ni digérés. Ce *régime* convient aux enfants jusqu'à l'âge de douze ou quinze mois, et sa suppression prématurée est une des causes du rachitisme chez eux. Dans toutes les maladies, le *régime* a la plus grande importance. Il constitue, par exemple, la partie essentielle du traitement du diabète, de la lienterie, de l'anémie, etc., et joue dans la convalescence de la plupart des affections aiguës et chroniques un rôle capital.

— *Régime sanitaire.* On donne ce nom à l'ensemble des mesures de police et des règlements qui ont pour objet de prévenir ou d'arrêter le développement des maladies réputées contagieuses, comme la peste, le choléra et la fièvre jaune. Les lois sanitaires de la France sont aujourd'hui bien moins sévères et bien moins complexes qu'autrefois. V. LAZARET, QUARANTAINE, etc.

— Administr. *Régime sanitaire.* On entend par *régime* ou police sanitaire un ensemble de mesures ayant pour objet de protéger la santé des habitants d'un pays contre l'invasion des maladies épidémiques sévissant sur un point qui est en relation commerciale avec ce pays. La police sanitaire s'exerce surtout sur les côtes et vise principalement les navires qui viennent des pays ou des ports infectés. Elle les oblige à faire quarantaine, c'est-à-dire à rester un nombre de jours déterminé dans des rades particulières, éloignées de la côte et connues sous le nom de lazarets. La police sanitaire s'exerce aussi, mais d'une façon moins active, sur les frontières de terre, et, dans ce dernier cas, les mesures prises ont le plus souvent pour but d'empêcher l'entrée sur un territoire non envahi par la peste bovine, par exemple, d'animaux qui viennent de pays infectés. La quarantaine imposée aux navires a pour but de prévenir, autant que faire se peut, la diffusion des épidémies, telles que la peste et le choléra, qui sévissent continuellement, bien que plus ou moins, en certaines contrées.

A l'époque relativement peu ancienne à laquelle on songea à prendre des mesures contre la diffusion des épidémies si terribles dont l'histoire nous a conservé le souvenir, il appartenait aux autorités locales, aux commandants des ports ou aux gouverneurs de province, de prendre des décisions protectrices. Il n'existait entre les puissances qui entretenaient des relations commerciales aucune entente sur ce point; bien plus, les commandants des ports les plus voisins ne se préoccupaient point d'agir de concert, et les mesures prises sans aucun ensemble ne donnaient que de pauvres résultats. Cet état de choses dura jusqu'à l'année 1853, époque à laquelle une convention fut conclue entre la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne, les Deux-Siciles, la Russie, le Portugal, les Etats du pape, la Grèce et la Turquie pour l'établissement de quarantaines contre la peste, le choléra et la fièvre jaune.

Cette convention, qui sauf quelques modifications légères est encore aujourd'hui en vigueur, stipulait qu'il serait établi des quarantaines auxquelles seraient soumis les navires venant de pays suspects ou d'autres, lorsque l'autorité sanitaire du port aurait constaté la présence de l'infection à bord des navires. La quarantaine fut fixée à trente jours pour la peste, vingt jours pour la fièvre jaune et dix jours pour le choléra. La patente suspecte, qui indiquait que le navire venait d'un pays supposé infecté, fut remplacée par la patente ou brute ou nette; la première constatant l'existence de maladies contagieuses, la seconde en constatant l'absence. Cette convention obligea tous les pays contractants à construire des lazarets; un tarif, dit de droit sanitaire, fut établi et atteignit chaque navire proportionnellement à son tonnage. Les passagers et leurs effets furent également soumis à un droit de lazaret. Enfin, dans chaque Etat, le service de la santé publique dut être placé sous la direction d'agents responsables nommés et rétribués par le gouvernement et assistés de conseils représentant les intérêts locaux. Quand il s'agit de soumettre des navires à la quarantaine, l'agent consulaire du pays auquel appartiennent ces navires doit être appelé et entendu par le conseil sanitaire.

La France accepta le règlement international adopté dans la conférence de Paris en 1853, mais toutes les autres nations qui y avaient pris part par leurs délégués ne suivirent point cet exemple.

Nous allons indiquer sommairement les mesures sanitaires prises dans notre pays au départ, pendant la traversée et à l'arrivée des navires.

Lorsqu'un navire quitte un port de France, le capitaine peut obtenir de l'autorité sanitaire deux sortes de patentes de santé : une patente nette, s'il ne règne aucune maladie pestilentielle; une patente brute, si une maladie pestilentielle existe ou est supposée exister. Cette patente n'est point obligatoire; mais son absence expose le navire à subir les quarantaines les plus rigoureuses. Le capitaine qui demande une patente doit subir toutes les visites que l'autorité sanitaire juge nécessaires pour constater l'état hygiénique de la cargaison, des vivres, du bâtiment, la santé de l'équipage et des passagers; il doit se soumettre aux mesures de salubrité et de propreté qui sont demandées pour le navire. Pendant la traversée, le médecin ou à son défaut le capitaine doit consigner sur un livre de bord tous les faits et circonstances intéressant la santé des passagers ou de l'équipage; le navire doit être constamment tenu en état d'aération et de propreté; on doit jeter à la mer ou brûler tous les effets d'habillement ou de literie ayant servi à une personne morte d'une maladie ayant un caractère suspect. Enfin, à chaque relâche dans un port, la patente du navire doit être visée par l'autorité sanitaire. A l'arrivée dans un port français de la Méditerranée, tout bâtiment doit s'arrêter à quelque distance du port et être visité par les agents de la police sanitaire. Le navire, qui, d'après l'acte de reconnaissance, doit avoir une patente, est soumis à l'arraisonnement, c'est-à-dire à une vérification approfondie de son état sanitaire. Si le bâtiment a une patente nette et que son état sanitaire soit bon, il est admis immédiatement à la libre pratique; s'il a une patente brute ou si son état sanitaire est mauvais, il doit être soumis à une quarantaine plus ou moins rigoureuse et prolongée (V. LAZARET, QUARANTAINE). Lorsque l'état sanitaire est excellent et qu'il ne règne aucune épidémie, les navires peuvent être affranchis des formalités de l'arraisonnement. Les bateaux-pêcheurs, les bateaux-pilotes, les gardes-côtes, les navires de cabotage entre les divers ports de France sont toujours dispensés de patente.

Les droits sanitaires perçus dans les ports de France, en vertu du décret du 4 juin 1853, sont les suivants :

Droits de reconnaissance à l'arrivée.

	fr.	c.
Pour les caboteurs français, par tonneau.	0	05
Pour les caboteurs étrangers, par tonneau.	0	10
Pour les navires naviguant à long cours, par tonneau.	0	15
Pour les paquebots arrivant à jour fixe d'un port européen dans un port de l'Océan.	0	05
Pour les paquebots venant d'un port étranger dans un port français de la Méditerranée après une traversée habituelle de moins de 12 heures. .	0	05

Les paquebots appartenant à ces deux dernières catégories peuvent contracter des abonnements de six mois à un an, à raison de 0 fr. 50 par tonneau et par an.

Droits de station.

	fr.	c.
Payables par les navires soumis à la quarantaine, par tonneau, pour chaque jour de quarantaine.	0	03

Droit de séjour au lazaret.

Par jour et par personne.	2	00

Droits sur les marchandises déposées et désinfectées dans les lazarets.

	fr.	c.
Marchandises emballées, par 100 kilogrammes.	0	50
Cuirs, les 100 pièces.	1	10
Petites peaux non emballées, les 100 pièces.	0	50

Le droit de reconnaissance n'est pas exigé des navires français qui naviguent d'un port de la république à l'autre, ni de ceux qui se rendent des ports de l'Algérie aux ports de la Méditerranée; seulement, ces derniers doivent se munir d'une patente de santé. Lorsqu'un navire, pendant le cours d'une opération, entre dans plusieurs ports de la même mer, il ne paye le droit qu'au port où il s'est arrêté la première fois. Les bateaux de pêche et les bâtiments en relâche forcée, qui ne s'adonnent pas au commerce, sont exempts de tout droit.

La violation des lois et règlements sanitaires est punie, en France, des peines les plus sévères. C'est ainsi qu'elle entraîne la peine de mort si elle a opéré communication avec des pays dont les provenances sont assujetties à la patente brute, avec des lieux, des personnes ou des choses placés sous le *régime* de cette patente; la peine de 1 à 10 ans de prison et de 100 à 10,000 fr. d'amende si elle a opéré communication prohibée avec des personnes ou des choses soumises à des quarantaines de différents termes. Quiconque reçoit sciemment des matières ou des personnes contrairement aux règlements sanitaires est frappé des mêmes peines. Cependant si la violation de la loi n'a causé la mort de personne, les contrevenants sont seulement punis de la reclusion et d'une amende qui varie de 200 à 2,000 fr. Diverses autres pénalités frappent les agents sanitaires, capitaines, médecins, qui ont dissimulé des faits pouvant compromettre la santé publique; les individus qui, chargés de faire partie d'un cordon sanitaire, ont abandonné leur poste, etc.

Dans les règlements de police sanitaire qui furent arrêtés en 1853, la Turquie et les côtes de l'Afrique étaient particulièrement visées comme étant les foyers les plus ordinaires des maladies épidémiques qui passent de temps à autre en Europe.

Toutes les mesures prises ont-elles pour résultat de combattre efficacement un fléau qu'elles ont pour but d'immobiliser sur le point où il aurait pris naissance? Il serait bien hardi de répondre à cette question par l'affirmative. Toutefois, il n'est pas contestable que les mesures prescrites, lorsqu'elles sont bien observées, ont pour résultat de diminuer les chances d'importation des maladies.

La propagation du choléra qui eut lieu en 1865 par les pèlerins de La Mecque, d'abord en Egypte et de là dans les ports de l'Europe méridionale, attira au plus haut point l'attention des puissances. Des délégués de divers Etats directement intéressés se réunirent à Constantinople et y tinrent une conférence dans laquelle on chercha les moyens de prévenir le retour du fléau en adoptant des mesures sanitaires propres à préserver, d'une part, les pèlerins, et, de l'autre, à empêcher la propagation du fléau. Une autre conférence internationale, réunie dans le même but à Vienne et close le 1er août 1874, étudia de nouveau cette grave question sous toutes ses faces.

La conférence avait d'abord écarté simplement le système des quarantaines maritimes, comme inefficace et nuisible aux intérêts commerciaux. Les délégues français étant survenus sur ces entrefaites, l'un d'eux, M. Fauvel, protesta contre cette suppression des quarantaines; il montra que ces mesures hygiéniques n'avaient point partout les mêmes avantages et les mêmes inconvénients, et que de là venait la divergence manifestée au sein de la conférence au sujet de leur valeur et de leur maintien. Sans doute, il était exagéré de prétendre que les quarantaines préservaient absolument les ports de l'invasion du choléra, mais il n'était que juste d'affirmer qu'elles offraient un obstacle au mal, qu'elles en diminuaient la puissance, qu'elles pouvaient rendre des services à la santé publique, qu'enfin, si leur raison d'être n'était point partout la même, on pouvait du moins laisser à certaines régions la pratique d'une mesure utile, réclamée et justifiée par l'expérience. En conséquence, il fut proposé d'adjoindre à la commission spéciale plusieurs nouveaux membres, pris parmi les délégués du sud-ouest de l'Europe, et de demander à la commission un nouveau rapport.

Le résultat fut d'admettre à la fois le système de l'inspection medicale et celui des quarantaines maritimes comme également justifiés, et de repousser les quarantaines fluviales et les quarantaines de terre.

« En vue de prévenir l'invasion du choléra en Europe, dit le relevé des conclusions, la conférence approuve les mesures recommandées par la conférence de Constantinople, notamment les quarantaines dans la mer Rouge et dans la mer Caspienne. Lorsque le choléra a fait invasion en Europe, la conférence recommande le système d'inspection médicale; mais pour les Etats qui préferent maintenir les quarantaines, elle établit les bases d'un règlement quarantenaire. »

En quoi consiste l'inspection médicale et quelles garanties peut-on en attendre? Il y a dans chaque port ouvert au commerce une autorité sanitaire composée de médecins et d'administrateurs et pourvue d'un personnel suffisant. Les navires provenant d'un port net et n'ayant touché, d'après la déclaration sous serment du capitaine, aucun port intermédiaire suspect, et sur lesquels on n'aura constaté durant le voyage aucun cas suspect ou confirmé de choléra, auront la libre pratique. Les navires suspects ou infectés seront soumis à une visite médicale. S'il est constaté que des cas de choléra ou de nature suspecte se sont manifestés à bord durant la traversée, le navire, les vêtements et les effets à l'usage des gens de l'équipage et des passagers seront soumis d'abord à une désinfection rigoureuse, bien que l'équipage et les passagers aient été trouvés indemnes de choléra dans le port. Si, au contraire, il y a à bord des malades et des moribonds, on isolera les malades dans un lazaret, on jettera les cadavres à la mer avec les précautions d'usage, on désinfectera les passagers, l'équipage, le navire lui-même. Après cette désinfection, les hommes et les marchandises seront admis à la libre pratique.

La conférence sanitaire de Vienne proposa aux puissances de conclure deux conventions distinctes : l'une ayant en vue la plus grande uniformité de principes et de mesures prophylactiques entre les Etats qui suivraient le même système de protection contre le choléra; l'autre ayant pour objet la création d'une commission internationale permanente, destinée à devenir le trait d'union entre les savants et les organes officiels du service sanitaire des différents pays du monde civilisé.

Terminons cet article en donnant quelques renseignements sur la police sanitaire des animaux. En l'état actuel des choses, cette police se borne à interdire l'entrée sur un point non infecté d'animaux malades et à prescrire l'abatage des animaux atteints, avec interdiction de les livrer à la consommation, ce qui, soit dit en passant, n'est point toujours exécuté. Ce système, qui peut apporter dans l'industrie et l'agriculture un trouble énorme, est d'une inefficacité absolue, l'expérience l'a plusieurs fois démontré; tel est du moins l'avis de M. Reynal, professeur et directeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Ce spécialiste, dans un livre récent ayant pour titre *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques*, considère comme absolument inefficaces les mesures et règlements administratifs aujourd'hui en vigueur. Il propose de mettre l'administration en mesure d'obtenir de la part des intéressés la déclaration immédiate des cas de maladie contagieuse qui se présentent chez eux et demande que l'autorité soit tenue d'organiser un service vétérinaire capable d'intervenir en temps opportun pour les réprimer. Prévoyant que les intéressés pourraient être tentés de dissimuler l'état de leur bétail, il propose de substituer aux pénalités qui frappent aujourd'hui ceux qui ne font point les déclarations exigibles en pareil cas des indemnités pécuniaires destinées à compenser la perte subie par le sacrifice des animaux malades. M. Reynal connaît bien l'espèce humaine et s'y prend à merveille pour éviter toute fausse déclaration. En somme, la prohibition absolue de tout bétail attaqué étant impossible avec la circulation des chemins de fer et les besoins de la consommation, il vaut mieux employer les moyens curatifs, desquels on ne peut manquer, au bout d'une période plus ou moins longue, d'obtenir de bons résultats. Si pour une fois on veut bien mettre de côté l'esprit de routine, on peut dans un avenir prochain rendre un grand service à notre pays et ne pas attendre que d'autres nations mettent à l'épreuve le système proposé par le directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

— Jurispr. *Régime dotal.* Ce qui caractérise le *régime* dotal, c'est, d'une part, la constitution formelle d'une dot et, de l'autre, l'inaliénabilité de cette même dot. Mais les deux éléments constitutifs de ce *régime* n'y entrent pas de la même manière. Le deuxième, c'est-à-dire l'inaliénabilité de la dot, est bien une dépendance de ce *régime*, mais peut ne pas s'y trouver sans que ce *régime* cesse d'exister. « L'immeuble dotal, dit l'article 1558, du code civil, peut être aliéné lorsque l'aliénation a été permise par le contrat de mariage. » Il n'en est pas de même de la constitution de dot, qui est de l'essence de ce *régime*, car il ne peut exister là où une dot n'a pas été formellement constituée. Ainsi, bien que des époux aient déclaré se marier sous le *régime* de la communauté, ils sont, en réalité, mariés sous le *régime* de la séparation de biens si la femme ne s'est rien constitué en dot, ou si rien ne lui a été donné dans son contrat de mariage. Dans ce cas, en effet, tous les biens de la femme sont paraphernaux. V. PARAPHERNALITÉ.

D'un autre côté, la constitution de dot n'ayant pas eu lieu, les règles qui découlent de cette constitution et qui sont relatives à l'exercice par le mari des actions pétitoires relatives aux biens dotaux (C. civ., art. 1549), à la réception de la dot (C. civ., art. 1569), à sa restitution (C. civ., art. 1565), à la perception des fruits (C. civ., art. 1573) et au droit qu'a la veuve d'être nourrie et logée aux frais de la succession de son mari, pendant un an (C. civ., art. 1571), ne peuvent être appliquées, et partant le *régime* dotal qu'ont stipulé les époux est comme s'il n'existait pas. Il n'en serait pas de même si la femme, après s'être constitué une dot, s'était réservé le droit de l'aliéner. Les règles dont nous venons de parler seraient alors applicables et, bien que la dot ne fût pas inaliénable, le *régime* dotal n'en existerait pas moins.

— *Constitution de la dot. Biens dotaux.* La dot est sous ce *régime*, comme sous tous les autres, le bien que la femme apporte à son mari pour l'aider à supporter les charges du mariage (C. civ., art. 1540). Mais, il ne faut pas l'oublier, sont seuls dotaux les biens qui ont été constitués en dot. Quant à ceux qui n'ont pas reçu cette destination spéciale et dont, par conséquent, la femme s'est conservé la propriété et la jouissance, ils prennent le nom de paraphernaux. Ainsi, sous le *régime* dotal, la paraphernalité est la règle, la dotalité l'exception. Tous les biens de la femme sont paraphernaux, sauf stipulation contraire. Il n'en est pas de même sous le *régime* de communauté. Tous les biens sont dotaux, sauf ceux dont la femme s'est expressément réservé l'administration et la jouissance. Du reste, la manière dont les biens doivent être constitués en dot n'est pas la même, selon qu'il s'agit des biens dont la femme est propriétaire au moment du contrat de mariage et de ses biens à venir, ou des biens qu'elle acquiert par suite de donations qui lui sont faites dans le contrat de mariage. Dans le premier cas, il faut que la constitution soit expresse, c'est-à-dire que l'intention de la femme soit claire, non équivoque, évidente. Ainsi, par exemple, la constitution dotale serait suffisante si la femme avait dit : « Je déclare me marier sous le *régime* dotal et j'apporte à mon mari mes biens présents. » Il en serait de même si elle avait dit : « Mes biens à venir seront paraphernaux. » Cette réserve des biens à venir montre suffisamment son intention de constituer en dot ses biens présents. Quant aux biens que la femme acquiert par suite de donations qui lui sont faites dans le contrat de mariage, tous sont dotaux, sauf stipulation contraire (C. civ., art. 1541). La raison de cette différence se comprend, du reste, facilement. La donation faite dans un contrat de mariage a évidemment pour but de faciliter le mariage et elle n'atteindrait pas son but si le mari devait rester complètement étranger aux biens donnés; on doit donc supposer qu'il a été tacitement entendu entre les parties que la jouissance des biens donnés à la femme appartiendrait au mari pour l'aider à supporter les charges du mariage.

Du reste, la constitution de dot peut frapper tous les biens présents et à venir de la femme, ou tous ses biens présents, où une partie de ses biens présents et à venir, ou même un objet individuel (C. civ., art. 1542). Lorsque la constitution de dot est équivoque, quant à l'étendue des biens qu'elle comprend, le doute s'interprète dans le sens de la paraphernalité. Si donc la femme dit : « Je me constitue en dot tous mes biens, » cette constitution ne comprendra pas les biens à venir (C. civ., art. 1542). Enfin la dot ne peut être constituée ni même augmentée pendant le mariage (C. civ., art. 1545). Cette prohibition est une conséquence du principe que les époux ne peuvent plus, dès que le mariage est célébré, modifier leurs conventions matrimoniales (C. civ., art. 1395). Aussi, quoique la loi ne le dise pas, la convention par laquelle les époux diminueraient la dot serait nulle comme celle qui l'augmenterait. Si donc le contrat porte que les biens à venir seront dotaux, l'immeuble donné pendant le mariage restera dotal, quand même le mari et la femme conviendraient de le ranger parmi les paraphernaux. Mais cette prohibition concerne uniquement l'augmentation de la dot ou la diminution provenant d'une convention entre les époux, et il n'en serait plus de même si cette augmentation ou cette diminution était le fait d'un tiers donateur. Ainsi, rien n'empêche la femme dont le contrat de mariage porte que les biens à venir seront paraphernaux d'accepter valablement le bien qui lui est donné par un tiers pendant le mariage sous la condition qu'il sera dotal, et réciproquement rien n'empêche la femme dont le contrat de mariage porte que ses biens à venir seront dotaux d'accepter un bien qui lui est donné par un tiers pendant le mariage, sous la condition qu'il sera paraphernal. Du reste, la dot peut être constituée soit par la femme, avec ses propres biens, soit par un tiers. Mais, dans les deux cas, la constitution de dot est toujours à l'égard du mari un contrat à titre onéreux, car la jouissance des biens dotaux est accordée au mari pour l'aider à supporter les charges du mariage. De là une double conséquence, c'est que celui qui constitue la dot est tenu à la garantie des objets constitués et que les intérêts de la dot courent de plein droit, du jour du mariage, contre celui qui l'a promise, encore qu'il y ait terme pour le payement, s'il n'y a stipulation contraire (C. civ., art. 1547, 1548). Mais ces conséquences ne sont pas les seules. Ainsi, si la dot a été constituée par la femme, les profits que le mari retire de la jouissance des biens dotaux ne constituent point un avantage soumis à réduction, même à l'égard des enfants que la femme a eus d'un précédent mariage. Lorsque la dot a été constituée par un tiers dans le contrat de mariage, un double contrat se forme, l'un entre le constituant et la femme, l'autre entre la femme et son mari. Du constituant à la femme, la constitution de dot est un contrat *sui generis*, qui tient tout à la fois des contrats à titre onéreux et des contrats à titre gratuit. La femme acquiert à titre onéreux, car les biens qui lui sont donnés sont comme l'équivalent des charges que le mariage doit lui imposer. Le constituant aliène à titre gratuit, parce qu'il ne reçoit aucun équivalent pécuniaire en échange de celui qu'il procure. De ce que la femme reçoit à titre onéreux, il résulte que, si la dot a été constituée en fraude des créanciers du constituant, elle ne peut être révoquée contre la femme qu'autant qu'il est établi qu'elle a été complice de la fraude, c'est-à-dire qu'elle connaissait l'insolvabilité du constituant (C. civ., art. 1167); à moins pourtant qu'il n'y ait une grande disproportion entre la dot et les charges probables du mariage, car alors la dot constituerait, même à l'égard de la femme, une libéralité déguisée. D'un autre côté, du principe que le constituant aliène à titre gratuit il résulte que la dot est : 1° réductible, quand elle dépasse la quotité disponible; 2° rapportable, quand la femme succède au constituant; 3° révocable, pour cause de survenance d'enfants, quand le constituant n'en avait pas au moment de la constitution; 4° nulle, quand elle est constituée au profit d'une femme incapable de recevoir du constituant à titre gratuit. Mais si la constitution de dot par un tiers a pour objet de transférer à la femme la pleine propriété des biens qui la composent, elle donne naissance en même temps à un autre contrat qui se forme entre les époux et qui a pour résultat de transférer au mari le droit de percevoir les revenus des biens dotaux. Ce n'est donc pas du tiers constituant que le mari tient son droit de jouissance; il le tient de sa femme et toujours à titre onéreux, comme équivalent des charges du mariage qu'il doit supporter. De là il suit : 1° que si la femme succède au constituant, son droit étant résolu par l'effet du rapport, le droit de jouissance du mari s'éteint également (C. civ., art. 865); il en est de même si la dot est révoquée pour cause de survenance d'enfants (C. civ., art. 963), ou réduite parce qu'elle dépasse la quantité disponible, sauf que, dans ce dernier cas, le droit du mari n'est anéanti qu'autant que la nue propriété des biens dotaux et la pleine propriété des biens paraphernaux de la femme ne suffiraient pas pour parfaire la réserve (C. civ., art. 930); 2° que le droit de jouissance du mari ne peut pas naître si la femme est incapable de recevoir à titre gratuit du constituant; que si la dot est rescindée, comme ayant été constituée en fraude des créanciers du constituant, le mari ne perd son droit de jouissance qu'autant qu'il est prouvé qu'il était complice de la fraude (C. civ., art. 1167).

— *Droits du mari sur les biens dotaux.* En principe, la femme conserve la propriété des biens qu'elle s'est constitués en dot ou qui lui ont été donnés par le contrat de mariage. Mais, par exception, le mari acquiert la propriété : 1° de toutes les choses dotales qui sont fongibles (C. civ., art. 589); 2° des meubles, corps certains qui ont été livrés au mari sur estimation, car cette estimation vaut vente; 3° des immeubles livrés au mari sur estimation, avec déclaration que l'estimation vaudra vente; 4° de l'immeuble que le mari acquiert pendant le mariage avec l'argent que la femme lui a livré en dot; 5° de l'immeuble qui lui est livré en payement d'une dot constituée en argent (C. civ., art. 1551, 1552, 1553). Cette distinction, que nous venons de faire entre les biens dont la propriété reste à la femme et ceux dont le mari devient propriétaire sans l'obligation de restituer leur valeur en argent, est très-importante. Quand la propriété passe au mari, il en résulte : 1° que le mari peut aliéner les biens dont il est devenu propriétaire ou les perdre par prescription; 2° que les créanciers peuvent les saisir; 3° qu'ils sont à ses risques et périls; 4° qu'il jouit, quand vient la dissolution du mariage, du délai d'un an pour payer la somme dont il est débiteur (C. civ., art. 1565). Quant aux biens dont la femme est restée propriétaire, le mari a sur eux : 1° un droit d'administrateur; 2° un droit de jouissance. Comme administrateur de ces biens, le mari peut et doit ordonner tant les grosses réparations que les réparations d'entretien; il peut poursuivre seul et sans le concours de sa femme les débiteurs des biens dotaux; en un mot, il exerce les actions personnelles et réelles, tant immobilières que mobilières, et est responsable de son administration. Quant à son droit de jouissance, ce droit diffère sous

plusieurs rapports de l'usufruit proprement dit. Ainsi : 1° le mari, à moins qu'il n'y ait été assujetti par le contrat de mariage, n'est pas, comme l'usufruitier (C. civ., 611), obligé de donner caution (C. civ., art. 1550); aucune indemnité n'est due à l'usufruitier pour les coupes qu'il avait droit de faire et qu'il n'a pas faites; dans le même cas, indemnité serait due au mari; 3° l'usufruitier ne peut réclamer aucune indemnité pour les améliorations qu'il prétendrait avoir faites, encore que la valeur de la chose en eût été augmentée (C. civ., art. 599); le mari, au contraire, peut se faire restituer toutes les dépenses nécessaires et les dépenses utiles jusqu'à concurrence de la plus-value; 4° l'usufruitier acquiert les fruits naturels par la perception, les fruits civils jour par jour (C. civ., art. 586). Le mari, au contraire, acquiert jour par jour tant les fruits naturels que les fruits civils (C. civ., art. 1571).

— *Inaliénabilité de la dot immobilière.* Du principe que l'immeuble dotal est inaliénable, il résulte : 1° qu'il ne peut être grevé d'aucune hypothèque ou servitude; 2° que la femme ne peut renoncer au profit d'un créancier de son mari à l'hypothèque légale qui garantit la restitution de la dot immobilière; 3° que l'immeuble dotal ne peut pas servir de gage aux créanciers qui ont traité avec la femme autorisée de son mari ou de la justice. La dot mobilière est-elle inaliénable comme la dot immobilière? Cette question est encore très-controversée. La cour de cassation et toutes les cours d'appel considèrent la dot mobilière comme inaliénable; mais presque tous les jurisconsultes les plus autorisés contestent cette décision. Du reste, il y a des cas où l'immeuble dotal peut, par exception, être aliéné. Les articles du code civil qui statuent à cet égard sont ainsi conçus : La femme peut, avec l'autorisation de son mari ou, sur son refus, avec permission de justice, donner ses biens dotaux pour l'établissement des enfants qu'elle aurait eus d'un mariage antérieur; mais si elle n'est autorisée que par justice, elle doit réserver la jouissance à son mari; elle peut aussi, avec l'autorisation de son mari, donner ses biens dotaux pour l'établissement de leurs enfants communs. L'immeuble dotal peut être aliéné lorsque l'aliénation en a été permise par le contrat de mariage. Il peut encore être aliéné, avec permission de la justice et aux enchères : pour tirer de prison le mari ou la femme; pour fournir des aliments à la famille dans les cas prévus par les articles 203, 205 et 206 au titre du mariage; pour payer les dettes de la femme ou de ceux qui ont constitué la dot, lorsque ces dettes ont une date certaine antérieure au contrat de mariage; pour faire de grosses réparations indispensables pour la conservation de l'immeuble dotal; enfin, lorsque cet immeuble se trouve indivis avec des tiers et qu'il est reconnu impartageable (art. 1555, 1556, 1557 et 1558).

— *Imprescriptibilité du fonds dotal.* Enfin, pour assurer d'une manière plus complète l'inaliénabilité de l'immeuble dotal, la loi l'a déclaré imprescriptible, mais seulement jusqu'à la séparation de biens. Les seuls immeubles dotaux imprescriptibles sont ceux qui n'ont pas été déclarés aliénables; à moins, toutefois, que la prescription n'ait commencé auparavant (C. civ., art. 1561).

— *Séparation de biens.* Comme, sous le *régime* dotal, la dot même immobilière, quoique inaliénable, peut être mise en péril, par exemple si le mari détériore l'immeuble dotal en le démolissant pour vendre les matériaux ou s'il fait des coupes auxquelles il n'a pas droit, la femme peut, sous ce *régime* comme sous tout autre, obtenir la séparation de biens (C. civ., art. 1563).

— *Restitution de la dot.* Le mari n'a que la jouissance des biens dotaux et il doit les restituer à la dissolution du mariage (C. civ., art. 1564, 1565, 1570). La dissolution du mariage n'est pas, du reste, la seule raison qui donne naissance à l'obligation de restituer la dot. Elle doit encore avoir lieu en cas : 1° de séparation de biens; 2° de séparation de corps; enfin 3°, lorsque l'absence du mari ou de la femme a été déclarée (C. civ., 124); la dot doit être restituée à la femme si elle survit, à ses héritiers si elle prédécède. Quant à la manière dont doit être faite cette restitution, la loi trace elle-même les règles suivantes : Si la dot consiste en immeubles ou en meubles non estimés par le contrat de mariage, ou bien mis à prix, avec déclaration que l'estimation n'en ôte pas la propriété à la femme, le mari et ses héritiers peuvent être contraints de la restituer sans délai, après la dissolution du mariage. Si elle consiste en une somme d'argent, ou en meubles mis à prix par le contrat, sans déclaration que l'estimation n'en rend pas le mari propriétaire, le restitution n'en peut être exigée qu'un an après la dissolution. Si les meubles dont la propriété reste à la femme ont dépéri par l'usage et sans la faute du mari, il ne sera tenu de rendre que ceux qui resteront et dans l'état où il se trouveront. Si la dot comprend des obligations ou constitutions de rentes qui ont péri ou souffert des retranchements qu'on ne puisse imputer à la négligence du mari, il n'en sera point tenu et il en sera quitte en restituant les contrats. Si un usufruit a été constitué en dot, le mari ou ses héritiers ne sont obligés, à la dissolution du mariage, que de restituer le droit d'usufruit et non les fruits échus durant le mariage. Si le mariage a duré dix ans depuis l'échéance des termes pris pour le payement de la dot, la femme ou ses héritiers pourront la répéter contre le mari après la dissolution du mariage, sans être tenus de prouver qu'il l'a reçue, à moins qu'il ne justifie de diligences faites inutilement par lui pour s'en procurer le payement. Si le mariage est dissous par la mort de la femme, l'intérêt et les fruits de la dot à restituer courent de plein droit au profit de ses héritiers depuis le jour de la dissolution. Si c'est par la mort du mari, la femme a le droit d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil ou de se faire fournir des aliments pendant ledit temps aux dépens de la succession du mari.

— *Garantie accordée à la femme pour la restitution de sa dot.* Pour garantie de la restitution de sa dot, la femme a une hypothèque légale au moyen de laquelle elle prime tous les créanciers chirographaires de son mari, antérieurs ou postérieurs à la célébration du mariage, et les créanciers hypothécaires inscrits postérieurement à la célébration du mariage (C. civ., art. 2121, 2135).

— *Du rapport de la dot quand la femme succède au constituant.* Nous rappelons que chaque cohéritier doit faire rapport à la masse des dons qui lui ont été faits et des sommes dont il est débiteur. La femme dotée qui succède au constituant doit donc faire le rapport des choses qu'elle en a reçues. Le rapport se fait, du reste, conformément aux règles établies par la loi en matière de rapport (C. civ., art. 829). Il y a, cependant, un cas où la femme est dispensée du rapport de sa dot, c'est lorsqu'elle a épousé un homme qui était déjà insolvable lors de la constitution de la dot et qui n'avait à cette époque ni métier ni profession qui pût lui tenir lieu de bien. Dans ce cas, la femme n'est tenue de rapporter à la succession du père que l'action qu'elle a contre celle de son mari pour s'en faire rembourser. Mais si le mari n'est devenu insolvable que depuis le mariage, ou s'il avait un métier ou une profession qui lui tenait lieu de bien, la perte tombe uniquement sur la femme (C. civ., art. 1573).

Quant aux biens paraphernaux, nous en avons parlé à l'article PARAPHERNALITÉ. V. ce mot.

— *Régime de communauté.* Le mariage crée, pour la personne des conjoints, des devoirs, des obligations, des dépendances qui sont les mêmes pour tous et que régit une loi d'une invariable uniformité. La mutuelle obligation de fidélité, le devoir de protection du mari, le devoir d'obéissance de la femme intéressent au plus haut degré l'ordre moral, et il ne peut y avoir plusieurs lois morales; il n'y en a qu'une, identique et également impérative pour tous. Au contraire, la loi laisse la plus grande latitude aux futurs conjoints relativement au *régime* sous lequel il peut leur convenir de placer leur association quant aux biens et tout l'ensemble, tout le système des intérêts matériels ou pécuniaires qui se rattachent accessoirement au mariage. Le code civil a procédé à cet égard avec le plus large et le plus sage éclectisme; il s'est préservé de tout esprit d'exclusion, a respecté partout les mœurs et les habitudes locales et a simultanément accueilli, concurremment accepté les traditions du droit coutumier et la tradition romaine des pays de droit écrit. L'économie du code en cette matière est remarquable. Il a tracé les règles de quatre *régimes* principaux d'association matrimoniale quant aux biens : le *régime* de communauté, le *régime* exclusif de communauté, le *régime* de séparation des biens et enfin le *régime* dotal. Les futurs époux ont le choix entre l'un quelconque de ces différents modes d'association, et non-seulement ils peuvent opter librement pour tel ou tel, mais ils peuvent les combiner entre eux, les modifier l'un par l'autre, créer à leur gré des *régimes* mixtes en dehors de tout type légal; la liberté des conventions privées est, en un mot, complète dans cette importante matière. Cette pleine liberté des conventions matrimoniales n'a qu'une limite, la limite qu'elle ne pourrait franchir sans compromettre l'ordre hiérarchique et moral de la famille. Ainsi, les époux ne peuvent déroger par leurs accords privés aux indéclinables principes concernant la puissance maritale ou la puissance paternelle; pas davantage il ne leur est permis de modifier les droits de tutelle ou les droits de correction attribués par la loi au survivant des deux époux sur la personne et les biens des enfants mineurs issus du mariage (art. 1388 du code civil). Ajoutons, pour mémoire, que l'article 1390 du code civil interdit aussi aux futurs époux de stipuler, en termes généraux, qu'ils placent leur association quant aux biens sous le *régime* de telle ou telle des anciennes coutumes locales de la France actuellement abolies. Le bienfait de l'unité de législation civile serait rendu illusoire si de pareilles stipulations étaient permises et pouvaient se multiplier dans la pratique. Les tribunaux auraient continuellement à revenir à l'application du droit variable et multiple des coutumes pour interpréter, pour élucider les clauses obscures ou trop implicites des contrats particuliers, et l'unification du droit civil ne serait plus qu'un vain mot. Toutefois, les jurisconsultes sont unanimes à reconnaître que, si les parties n'ont pas la faculté de déclarer, en termes généraux, qu'elles adoptent le régime matrimonial de telle ou telle coutume, elles ont certainement la latitude de reproduire dans leur contrat et sous forme de clause particulière les différentes dispositions de ces mêmes coutumes qui ne sont point incompatibles avec les principes de la législation actuelle. La liberté des conventions privées va nécessairement jusque-là, et personne ne saurait douter, par exemple, qu'on ne puisse aujourd'hui constituer par contrat de mariage un douaire à la femme, bien que le droit au douaire pour la veuve ne soit plus consacré par les dispositions générales de la loi.

Le code civil offre, avons-nous dit, aux futurs conjoints différents modes d'association conjugale et ne leur en impose aucun. Néanmoins, dans l'économie de ce code, le *régime* de communauté a une véritable prépondérance; il est le *régime* de droit commun, c'est-à-dire qu'il est celui que la loi préfère et auquel l'association des époux quant aux biens se trouve soumise de plein droit si les parties intéressées n'en ont point expressément adopté un autre. C'est ce qui arrivera d'abord si les époux n'ont pas fait de conventions matrimoniales; c'est ce qui arrivera encore si ces conventions, quoique ayant eu lieu, ne s'expliquent pas nettement sur le *régime* adopté, par exemple si elles se bornent à énoncer simplement les apports respectifs des futurs; c'est ce qui arrivera enfin si le contrat de mariage, bien qu'exprimant formellement l'adoption d'un autre *régime*, se trouve entaché d'absolue nullité pour vice de forme ou pour autre cause.

Différentes raisons expliquent la préférence accordée par le législateur au *régime* de communauté. Ce système confond plus que tout autre les patrimoines des époux, associe plus étroitement la fortune de la femme aux vicissitudes de la fortune du mari. A ce point de vue, il répond mieux à la solidarité d'existence et de destinée des deux époux : il y répond mieux que le *régime* dotal, qui établit entre eux une dualité persistante d'intérêt et de patrimoine; il y répond mieux que le *régime* exclusif de communauté, et surtout que le *régime* contractuel de séparation, *régime* fantaisiste presque anomal, fait pour des situations exceptionnelles. Le *régime* de communauté conjugale n'a pas moins soulevé les plus légitimes critiques. D'abord, son économie générale est loin d'être au niveau de l'état présent de la civilisation et du progrès. Le code civil est resté en cette matière dans l'ornière du droit coutumier; il traite comme chose d'importance infiniment secondaire la fortune mobilière des époux, qu'il fait entrer avec une merveilleuse facilité dans l'actif de la communauté et livre ainsi à l'administration dictatoriale du mari. Il accorde à la propriété foncière une prépondérance qui n'est plus dans nos mœurs. Son système peut amener les plus choquantes inégalités : celui des époux dont l'avoir est tout mobilier apporte à la communauté conjugale la totalité de son patrimoine; le conjoint qui ne possède que des immeubles n'y apporte rien, sauf la jouissance de ses propres. Il est vrai, des clauses particulières, l'ameublissement par exemple, peuvent corriger ces disproportions et rétablir l'équilibre. Mais un autre vice plus grave du *régime* de communauté, un vice qui n'a pas de correctif, c'est l'indéclinable nécessité de la liquidation au moment de la dissolution du mariage ou de la séparation de biens par jugement. A l'un ou l'autre de ces événements, dont l'un au moins doit inévitablement se produire, il faut de nécessité que le patrimoine de la communauté se décompose, qu'il subisse la liquidation avec les frais qu'elle entraîne toujours et le cortége de procès qu'elle mène trop souvent à sa suite.

L'origine du *régime* de communauté matrimoniale est problématique. On sait bien d'où il ne dérive pas; mais on indique avec moins de précision la source d'où il procède. M. Gide, dans son récent et remarquable ouvrage *Sur la condition de la femme dans l'antiquité*, a entrevu dans le droit romain primitif une institution qui n'est pas sans analogie avec le système de la communauté entre époux. Le mariage patricien *par confarréation* faisait passer les biens de la femme au pouvoir et dans le domaine du mari, *in manu mariti*. L'épouse, dans cette condition, ne conservait plus de patrimoine propre : si elle décédait avant son mari, elle ne laissait aucune succession; si elle survivait à son mari, elle succédait à ce dernier pour une part d'enfant et retrouvait ainsi, dans une certaine mesure, les biens dont elle avait fait elle-même l'apport, biens agglomérés et confondus dans le patrimoine marital. C'était là, si l'on veut, une ébauche d'un *régime* de communauté conjugale, mais infiniment distant du nôtre, et il est par trop manifeste que notre législation sur la matière ne se relie par aucune tradition; par aucune attache quelconque à l'antique institution de la *manus*. Il ne serait pas moins inutile, croyons-nous, de chercher à rattacher notre *régime* de communauté aux vieilles coutumes germaniques. Là, pas de vicissitudes, pas d'éventualités pour la condition à venir de la femme. Elle était dotée par son mari, selon les coutumes germaniques retracées par Tacite dans quelques pages éternelles. Le douaire du droit coutumier n'a été qu'une première et très-reconnaissable transformation de cet usage d'une dot constituée à la femme par son mari et sur les biens de son mari. Le douaire fixait dès le principe la situation future de l'épouse et la mettait pleinement à couvert des hasards de l'avenir et de la mauvaise gestion du mari. A ce point de vue, il différait essentiellement du *régime* de communauté. L'origine la plus probable de ce *régime* se trouve sans doute dans les sociétés tacites ou *taisibles*, qui se formaient d'elles-mêmes, selon le droit traditionnel du moyen âge, entre toutes personnes de condition inférieure partageant le même pain et vivant sous le même toit. Cette *codemeurance*, au bout de l'an et jour, rendait commune la propriété des meubles ainsi que celle des acquêts représentant les fruits du travail et de l'épargne des personnes qui partageaient le même domicile. Le moyen âge a été par-dessus tout la période de l'association, qui y germait partout, sans écrit, sans contrat et par le seul effet de la fusion des intérêts. La communauté des meubles et des acquêts, produite entre toutes personnes par le simple fait que leur domicile était commun, devait, à plus forte raison, se produire dans les mêmes conditions entre personnes conjointes par mariage. Il est très-probablement superflu de chercher ailleurs l'origine du *régime* de communauté.

Indiquons les principales dispositions de ce *régime*, empruntées au droit coutumier par le code Napoléon, et faisons connaître d'abord de quels biens se compose l'actif de la communauté entre époux. Selon les articles 1401 et suivants de ce code, la communauté se compose activement : 1° de tous les biens mobiliers appartenant respectivement aux deux conjoints au moment de la célébration du mariage. Ces biens mobiliers comprennent tout ce qui n'est pas immeuble, c'est-à-dire non-seulement les meubles corporels, tels que l'argent comptant ou autres effets mobiliers matériels, mais aussi les meubles incorporels ou fictifs : les créances de capitaux, les rentes perpétuelles ou viagères dues par des particuliers ou par l'Etat, les actions ou intérêts dans les sociétés et compagnies de commerce, d'industrie ou de finance, les fonds de commerce, les offices ministériels, les droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle, en un seul mot, répétons-le, *tout ce qui n'est pas immeuble* par sa nature ou par la détermination de la loi et que les époux possédaient respectivement au jour de leur union.

2° L'actif de la communauté comprend encore : tous les biens meubles qui peuvent échoir à l'un ou l'autre des conjoints durant le mariage, à titre de donation, de succession ou de legs; 3° tous les immeubles qu'ils acquièrent respectivement pendant le mariage, autrement que par donation, succession ou legs. Ces immeubles tombent dans la communauté par la raison fort simple qu'ils sont acquis au prix de deniers faisant partie eux-mêmes, comme tout l'avoir mobilier des époux, de l'actif de cette communauté. La loi, par un évident oubli, n'indique ici, comme entrant dans la communauté, que les acquêts en immeubles. Il en est de même nécessairement, et même *à fortiori*, des acquêts purement mobiliers. Ces acquêts représentent aussi manifestement des deniers communs ou le fruit soit de l'épargne sur les revenus, soit du travail ou de l'industrie des époux, toutes choses qui entrent dans les éléments constitutifs de l'actif de la communauté.

4° Cet actif comprend aussi : les revenus et produits de toute nature des biens restant propres à chacun des deux époux, biens dont la communauté est usufruitière.

Il s'agit maintenant de déterminer quels sont ces biens restant propres à chacun des deux conjoints. On pourrait se dispenser d'une énumération détaillée, puisque les propres sont tous les biens qui n'entrent point en communauté, et qu'on vient d'indiquer ceux qui composent l'actif de cette communauté. Les propres se trouvent déterminés par là même et par voie d'opposition ou d'exclusion. Néanmoins, le code, ne procédant point ici avec une logique rigoureuse, s'est cru obligé de présenter la nomenclature des propres, et nous allons reproduire, en la précisant, cette nomenclature.

On compte sept catégories de propres immobiliers; ce sont : 1° les immeubles possédés par les conjoints au moment de leur union; 2° les biens de même nature qui leur obviennent durant le mariage, par donation ou succession; 3° les immeubles acquis même durant le mariage par l'un des époux, et même acquis autrement que par donation ou succession, dans le cas où l'acquisition, quoique définitivement réalisée durant le mariage, procède d'une cause antérieure au mariage. Par exemple, l'un des conjoints a acquis un immeuble par prescription; la prescription s'est accomplie durant le mariage, mais la possession utile pour prescrire avait commencé antérieurement au mariage. Cet immeuble est un propre du conjoint qui l'a prescrit acquisitivement, par la raison que la prescription a un effet rétroactif et qu'elle n'est, en droit, que la présomption légale de l'existence d'un titre légitime d'acquisition dont la date remonterait au moment même de la prise originaire de possession,

Dans de semblables conditions, l'immeuble ne peut être un acquêt de la communauté et entrer dans l'actif de cette communauté; son acquisition étant censée remonter juridiquement à une date antérieure au mariage, cet immeuble est nécessairement un propre du conjoint au profit duquel s'est accomplie la prescription acquisitive.

Les autres biens propres sont : 4º les immeubles acquis en échange d'un autre bien propre ; 5º ceux qui ont été acquis en remploi d'un propre aliéné, c'est-à-dire avec les deniers provenant de cette aliénation ; 6º les immeubles obvenus d'un ascendant, soit en payement d'une somme due à l'un des conjoints, soit à la charge de payer des dettes de l'ascendant qui fait l'abandon de l'immeuble, sauf, dans l'un et l'autre cas, récompense à la communauté pour les deniers qu'elle débourse ou pour la créance qu'elle manque ainsi de recouvrer : un immeuble acquis dans de semblables conditions d'un étranger serait incontestablement un acquêt de communauté ; sa provenance d'un ascendant est la circonstance qui détermine son caractère de propre ; la loi le considère comme provenant d'un avancement d'hoirie immobilière fait au conjoint abandonnataire ; 7º enfin, les immeubles acquis en totalité et sur licitation par l'un des conjoints, qui en possédait déjà une portion de copropriété indivise. La fiction légale, que la licitation ou le partage n'a qu'un effet *purement déclaratif*, fait considérer l'époux adjudicataire sur licitation comme ayant été, dès l'origine, propriétaire en propre de la totalité de l'immeuble. Il va sans dire qu'indemnité ou récompense est due à la communauté à raison des deniers avancés par elle pour le prix d'adjudication.

Quant aux biens mobiliers, on ne compte que trois catégories de propres. Ce sont : 1º les meubles donnés ou légués sous la condition expresse qu'ils ne tomberont point en communauté et demeureront propres au conjoint donataire ou légataire ; 2º les meubles acquis en échange ou en remploi d'un propre soit mobilier, soit immobilier, aliéné ; 3º enfin, les portions détachées et mobilisées des immeubles propres qui n'en peuvent être considérees comme des fruits. En effet, les fruits proprement dits des propres des époux appartiennent à la communauté, qui est usufruitière de ces mêmes propres. Mais certains produits ne sont pas des fruits légalement. Telle est une coupe de futaie faite isolément et accidentellement durant le mariage et sans que la futaie ait été mise en coupe régulière et aménagée antérieurement à l'union des conjoints. Un tel produit n'est point un fruit, mais est considéré comme une portion intégrante détachée d'un immeuble propre ; il forme un propre mobilier.

Le mari administre seul, et avec des pouvoirs à peu près illimités, les biens meubles et immeubles dont se compose la communauté. Il administre aussi, mais avec des pouvoirs infiniment plus restreints, les biens restant propres à la femme. Sur la communauté, le droit administratif du mari diffère peu du droit absolu et irresponsable de propriété. Il peut aliéner les biens qui la composent, les aliéner même gratuitement, c'est-à-dire les donner et les dissiper. Son omnipotence ne rencontre que quelques restrictions. Ainsi, d'abord, il ne peut s'enrichir personnellement ou améliorer ses propres et leur donner une survaleur avec les deniers de la communauté sans être obligé à indemniser cette dernière. Il ne peut, qu'à la même condition d'indemnité ou récompense, employer les biens de la communauté à doter les enfants qu'il aurait eus d'un précédent mariage. Néanmoins il pourrait, sans contredit, et sans aucune condition d'indemnité ou récompense, disposer gratuitement des mêmes biens pour doter un étranger. Y a-t-il là une contradiction et une anomalie ? Pas le moins du monde. En donnant les biens de la communauté à des étrangers, le mari use simplement de la plénitude de son droit de disposition ; il dissipe, si l'on veut, mais il ne fait pas de profit personnel au détriment de l'actif commun. Au contraire, en employant les biens de la communauté à doter ses propres enfants, le mari indirectement s'enrichit ; car il est de toute probabilité qu'il les aurait dotés sur son propre avoir s'il n'eût employé à cette fin les biens de la communauté.

Contre cette omnipotence de l'administration maritale, la loi a offert à la femme certaines sauvegardes. La plus importante est le droit qui lui est accordé de demander la séparation de biens et, par suite, la dissolution de la communauté, dans le cas où la mauvaise gestion du mari met sa dot en péril. Une autre des garanties assurées à la femme consiste dans la faculté que la loi lui accorde de renoncer à la communauté quand elle juge que l'acceptation en serait onéreuse pour elle. Enfin, au cas même où la femme accepte la communauté, elle n'en supporte les charges que jusqu'à concurrence de l'émolument qu'elle y trouve, pourvu qu'elle ait fait procéder à un inventaire régulier. La mauvaise gestion de son mari ne lui est point imputable ; il serait injuste d'en faire peser sur elle les résultats en la chargeant du passif *ultra vires emolumenti*.

Le *régime* de communauté dont on vient d'esquisser les règles principales est proprement le *régime* de la communauté légale, c'est-à-dire celui auquel est soumise l'association matrimoniale, soit quand les parties n'ont pas fait de contrat, soit quand elles n'ont pas exprimé dans leur contrat la volonté de déroger à ce *régime* de droit commun. La communauté prend le nom de *communauté conventionnelle* lorsque les futurs conjoints en ont notablement modifié l'économie par leurs accords particuliers. Le code a encore prévu les combinaisons et tracé les règles de plusieurs de ces espèces de communautés conventionnelles. Les plus remarquables et les plus usuelles de ces clauses modificatives du *régime* légal sont : la convention qui réduit la communauté aux acquêts, c'est-à-dire aux acquisitions provenues tant de l'épargne sur les revenus communs que du travail ou de l'industrie des époux. C'est encore la clause qui donne à la femme, même renonçant à la communauté, le droit de reprendre son apport franc et quitte. C'est enfin la clause qui attribuerait à la femme survivante la totalité des bénéfices de la communauté, prélevement fait des apports. De semblables conventions seraient inadmissibles et nulles dans un contrat de société ordinaire ; la dernière, notamment, rendrait la société *léonine* et, par suite, l'invaliderait. La faveur du mariage a fait admettre ces dérogations au droit commun, dérogations qui sont d'ailleurs sans danger pour les tiers.

— Physiq. On dit que le *régime* d'un fluide est permanent lorsque les hauteurs des niveaux ou mieux les pressions, les aires des sections transversales de la masse fluide et les vitesses du fluide en chacun des points de ces sections sont constantes. Les molécules des fluides étant contiguës les unes aux autres sans interruption, ce que l'on exprime en disant qu'il y a continuité de fluide, il en résulte que pour les liquides, qu'on peut considérer comme incompressibles, il passe dans chaque section le même volume de fluide à chaque instant quand le *régime* est permanent. Pour les gaz, la permanence du mouvement exige bien, comme pour les liquides, que le même poids de fluide passe dans chaque tranche dans le même temps ; mais les pressions étant variables d'une section à une autre, il en résulte que les volumes écoulés sont variables pour chaque tranche. Le *régime* est varié quand les niveaux changent de hauteurs respectives ; les aires des sections croissent et diminuent ; les vitesses ne sont pas constantes en chaque point.

On entend par le *régime* d'une rivière certaines relations qui existent entre la grandeur du lit, la pente, la nature du terrain et le volume des eaux, d'après lesquelles l'état de la rivière est fixé et ne varie pas sensiblement avec le temps. Procurer un *régime* fixe à une rivière, c'est ce que l'on appelle la *régler*, c'est-à-dire la mettre dans un état permanent, où elle n'attaque point les terrains voisins, ne nuise pas à la culture par ses inondations, conserve dans son lit une profondeur suffisante pour la navigation et sur ses bords un chemin de halage commode. Pour obtenir ce *régime*, il faut chercher à remédier : 1º aux corrosions des berges, qui enlèvent des terrains utiles à l'agriculture ; 2º aux dépôts dans le lit, qui nuisent à la navigation et tendent à faire ouvrir de nouveaux bras ; 3º aux inondations, nuisibles surtout dans l'emplacement des villes.

— Bot. On confond assez souvent le *régime* avec la grappe ; l'un et l'autre, en effet, consistent en un certain nombre de fruits pédonculés et disposés sur la longueur d'un pédoncule ou axe commun. Mais, si l'on remonte à l'origine, on trouve une notable différence. Dans la grappe, les fruits ont succédé à des fleurs hermaphrodites ; dans le *régime*, aux fleurs femelles qui occupent la base d'un spadice, tandis que les fleurs mâles, situées au sommet, se flétrissent et tombent peu de temps après la fécondation, ou bien aux fleurs femelles qui forment un chaton. Le *régime* est ordinairement pendant, par suite du nombre et du volume des fruits, dont le poids fait courber le pédoncule commun. On trouve des *régimes* dans les bananiers, dans les palmiers, notamment dans le dattier, etc.

Régime dans les maladies aiguës, ouvrage d'Hippocrate. V. MALADIES AIGUËS (Régime dans les).

RÉGIMENT s. m. (ré-ji-man — du lat. *regere*, diriger, régir, commander, d'où l'acception de corps placé sous un même commandement. Dans la basse latinité, *regimentum* s'employait dans le sens de *regimen*, gouvernement, régime. Les Allemands et les Anglais se servent encore du mot *régiment* dans le sens du français *régime*). Art milit. Corps de troupes composé d'un certain nombre de bataillons ou d'escadrons : RÉGIMENTS *d'infanterie, de cavalerie, de dragons, de hussards. Plusieurs seigneurs levaient des* RÉGIMENTS *de milice à leurs dépens.* (Volt.) *Les* RÉGIMENTS *sont des couvents d'hommes, mais des couvents nomades.* (A. de Vigny.) *La société peut se comparer à un* RÉGIMENT *dont plusieurs générations composent les cadres.* (T. Délord.)

— Fam. Grand nombre, multitude : *Un* RÉGIMENT *de valets. Un* RÉGIMENT *de cousins. Etre poursuivi par un* REGIMENT *de créanciers.*

— Loc. fam. *Etre du régiment de Champagne*, Se moquer, ne tenir aucun compte de ce que quelqu'un dit ou fait. ‖ On a attribué à cette locution plusieurs origines. Au bal paré qui fut donné à l'occasion du second mariage du dauphin, quelqu'un s'était mis sur une banquette destinée à un autre invité. L'officier des gardes du corps voulut le déplacer ; l'inconnu résista. Comme l'autre insistait, cet homme, impatienté des menaces qu'on lui faisait, répondit avec vivacité : « Je m'en f..., monsieur ; et si cela ne vous convient pas, je suis un tel, colonel du *régiment de Champagne.* » Cette querelle fit de l'éclat et se répandit dans la salle. Un instant apres, une dame qu'on voulait aussi faire changer de place, se voyant tracassée, s'écria : « Vous ferez ce que vous voudrez ; mais *je suis du régiment de Champagne.* » Cette phrase, substituée au mot trop énergique du colonel, fit proverbe et exprima plus décemment la même chose. D'après une autre tradition, plusieurs officiers français étant allés à Berlin, l'un d'eux parut devant Frédéric sans uniforme et en bas de soie. « Votre nom, dit le roi ? — Le marquis de Beaucour. — De quel régiment ? — Du *régiment de Champagne.* — Ah ! oui, de ce régiment où l'on se f... de l'uniforme. » Le mot un peu vif du roi fit beaucoup rire et la locution *Etre du régiment de Champagne* se trouva consacrée.

— Hist. milit. *Régiments bleus* ou *royaux*, Régiments dont le roi, la reine et les enfants de France étaient les colonels. ‖ *Régiment des princes, des gentilshommes*, Ceux dont les colonels étaient des princes ou des gentilshommes dont ils portaient le nom. ‖ *Vieux régiments*, Régiments, au nombre de six, qui, étant les plus anciens de l'armée, avaient le privilége de ne pas changer de nom quand ils changeaient de colonel. ‖ *Petits vieux régiments*, Régiments, au nombre de six, qui venaient, pour l'ancienneté, après les six précédents, et jouissaient du même privilége. ‖ *Regiment de la calotte*, Société burlesque fondée au XVIIe siècle.

— **Encycl.** Art milit. Le mot *régiment* a d'abord désigné en Espagne une circonscription territoriale. D'Espagne, l'expression passa en Gascogne et, par la Gascogne, en Angleterre vers le XIVe siècle. *Régiment* voulait alors dire « lieu gardé » et « troupe qui garde. » Quand les Valois appelèrent à leur service les soldats gascons, après la disparition des Anglais, on vit se propager l'usage du mot *régiment* pour désigner une réunion de bandes placées sous un seul chef. Le nom de *régiment* fut donc donné à une troupe longtemps avant que la loi eût sanctionné son usage. Machiavel dit, au sujet des légions de François Ier : « Les *régiments* français sont de 6,000 hommes. » Son acception était alors indeterminée et de forme peu définie. Henri II donna à cette expression une valeur légale en l'appliquant aux légions que son père avait essayé de créer.

En 1557, il n'y avait que 1 *régiment* d'infanterie. Il se composait de 4 compagnies. En 1610, nous avions 4 *régiments*. Les autres corps portaient le nom de *garnisons*. En 1640, il y avait 100 *régiments* d'infanterie ; en 1666, 46 *régiments* ; en 1701, 162 ; en 1714, on en comptait 264 ; en 1719, il n'y en avait plus que 98, et en 1734 nous voyons leur chiffre remonter à 121. En 1748, il y en avait 101 ; en 1749, 139 ; en 1762, 65 ; en 1776, 103. En 1793, nous comptions 196 demi-brigades de 2,437 hommes. En l'an III, il n'y en avait plus que 140, et en l'an VII que 126 ; en l'an XI (1803), 134 à 4 bataillons. En 1808, les demi-brigades redeviennent *régiments* ; on en compte 169 ; en 1812, 207 ; en 1813, 243 ; en 1814, 105 ; en 1815, 99 ; en 1820, 60 ; 86 en 1830 ; 87 en 1831 ; 88 en 1831.

Les *régiments* français ont été originairement désignés par un nom de province, par ceux d'un seigneur, d'un prince, d'un chef. De là le classement des anciens corps en *régiments* royaux, provinciaux, de gentilshommes, de princes, etc. Jusqu'au temps de la Fronde, chaque prince avait son *régiment* comme il avait sa forteresse. L'ordonnance du 26 mars 1670 gradua les *régiments* au moyen d'une dénomination par numéro, outre la désignation par épithete. L'expérience avait démontré combien était variable, et par conséquent contraire à un sage système, ce mode d'indication. A chaque mutation de colonel ou de mestre de camp, la formule désignative disparaissait, ou bien il y avait *régiment* de la reine, *régiment* du dauphin dans des temps où il n'existait ni reine ni dauphin. La Révolution simplifia les choses en ne reconnaissant plus d'autre dénomination que le numéro d'ordre. La Restauration fit revivre l'usage, depuis longtemps oublié, des noms de princes ; quelques *régiments* en reçurent leur qualification, bientôt abolie par le retour de Bonaparte. A la seconde Restauration, les légions d'infanterie prirent des noms de départements. Cette coutume eut peu de durée. La cavalerie porta longtemps encore des noms de princes ou de pays.

Nous ne ferons pas l'histoire des *régiments* ; ce serait entreprendre une œuvre tout à fait en dehors de notre cadre. Nous nous contenterons de faire remarquer que celui qui jugerait des *régiments* d'autrefois d'après l'organisation actuelle commettrait une étrange erreur. *Régiment* a d'abord signifié toute agrégation de troupe, toute agglomération, sans effectif bien déterminé, obéissant aux ordres des mestres de camp (V. MESTRE DE CAMP). L'empereur Maximilien, au XVIe siècle, passe pour être le premier qui ait donné le nom de *régiment* à la réunion de plusieurs compagnies sous un même commandement. Ces corps datent en France de la fin du règne de Henri II, vers 1558 ; ils remplacèrent les légions de François Ier. Nos premiers *régiments* furent des *régiments* d'infanterie, et les quatre plus anciens s'appelèrent : Picardie, Champagne, Navarre et Piémont.

En 1793, le nom de *régiment* fut remplacé par celui de demi-brigade ; cette substitution fut de courte durée, car les *régiments* réapparurent dès l'Empire ; ils n'ont pas disparu depuis.

Sous le second Empire, les *régiments* d'infanterie comprenaient 4 bataillons à 6 compagnies, dont 3 bataillons actifs et 1 de dépôt.

L'état-major d'un *régiment* d'infanterie comptait :

1 colonel.
1 lieutenant-colonel.
3 chefs de bataillon.
1 major.
4 capitaines adjudants-majors.
1 capitaine trésorier.
1 capitaine d'habillement.
1 adjoint au trésorier.
1 porte-drapeau, adjoint à l'habillement.
1 médecin-major de 1re classe.
1 médecin-major de 2e classe.
1 aide-major.
1 chef de musique (rang de sous-lieutenant).

Son petit état-major comprenait :
4 adjudants.
1 tambour-major.
4 caporaux tambours.
1 caporal sapeur.
1 sous-chef de musique.
1 vaguemestre.

L'infanterie de ligne comprenait :
100 *régiments* de ligne.
3 *régiments* de zouaves.
1 *régiment* étranger.
3 *régiments* de tirailleurs algériens.

L'infanterie de marine comptait 4 *régiments*.

Les *régiments* de cavalerie comptaient 6 escadrons.

L'état-major d'un *régiment* de cavalerie se composait de :

1 colonel.
1 lieutenant-colonel.
3 chefs d'escadron.
1 major.
1 capitaine instructeur.
3 adjudants-majors.
1 capitaine trésorier.
1 adjoint trésorier.
1 capitaine d'habillement.
1 sous-lieutenant porte-étendard.
1 médecin-major de 1re classe.
2 médecins-majors de 2e classe.
1 vétérinaire en premier.
1 vétérinaire en second.
1 aide-vétérinaire.
1 chef de musique.

Le petit état-major se composait de
3 adjudants.
1 vaguemestre.
1 sous-chef de musique.

On comptait :
12 *régiments* de cuirassiers.
12 *régiments* de dragons.
8 *régiments* de lanciers.
12 *régiments* de chasseurs.
8 *régiments* de hussards.
3 *régiments* de chasseurs d'Afrique.

L'artillerie était organisée d'après les dispositions du décret du 20 février 1860. On distinguait dans l'artillerie les *régiments* à pied, les *régiments* montés et les *régiments* à cheval. Les *régiments* à pied comptaient 16 batteries, les *régiments* montés 10, et les *régiments* à cheval 8.

Les *régiments* du génie n'avaient que 2 bataillons.

L'état-major d'un *régiment* d'artillerie se composait de :

1 colonel.
1 lieutenant-colonel.
5 chefs d'escadron dans un *régiment* monté.
1 major.
1 trésorier.
1 capitaine instructeur.
2 adjudants-majors.
1 officier d'habillement.
1 adjoint au trésorier.
2 médecins-majors de 1re et de 2e classe.
1 aide-major.
1 vétérinaire en premier.
1 vétérinaire en second.
1 aide-vétérinaire.
1 chef de musique.

Le petit état-major comprenait :
3 adjudants.
1 vaguemestre.
1 sous-chef de musique, etc.

Les désastres éprouvés par nos armes pendant la guerre de 1870-1871 firent comprendre la nécessité de modifier profondément l'organisation de l'armée, d'en accroître considérablement l'effectif et d'apporter des améliorations dans les cadres. L'Assemblée

nationale, après avoir voté la loi du recrutement de l'armée en 1872, chargea une commission d'élaborer une loi des cadres comprenant la composition de l'armée active, le nombre des *régiments* de toutes armes, constitués sur de nouvelles bases, etc. Au moment où nous publions cet article, la loi des cadres n'est pas encore définitivement votée (10 mars 1875). Nous renvoyons donc le lecteur, en ce qui concerne la nouvelle composition des *régiments*, à l'article ARMÉE, dans le *Supplément* du *Grand Dictionnaire*.

Il ne faut pas croire que la force d'un *régiment* soit arbitraire : les limites de cette force sont indiquées par la puissance morale du commandement d'un seul homme.

« Les *régiments* composés de beaucoup de bataillons sont moins chers à nombre d'hommes égal, parce qu'il y a économie des états-majors. De plus, ces *régiments* ont, en général, un esprit de corps plus énergique et plus d'éclat dans l'opinion; cependant il ne faut évidemment pas dépasser une certaine limite, au delà de laquelle les *régiments* seraient trop difficiles à administrer et à faire mouvoir. » (Vial, *Cours d'art et d'histoire militaire.*)

On peut dire que l'organisation régimentaire est adoptée maintenant chez tous les peuples, et, à cause de ces limites que nous venons d'indiquer, l'effectif des *régiments* varie peu de nation à nation. Seulement, dans certaines contrées, on a encore conservé les colonels propriétaires, ayant leurs *régiments* comme les riches bourgeois ont leurs châteaux.

— Hist. *Régiment de la calotte.* V. CALOTTE.

Régiment de la calotte (LE), opéra-comique en un acte, en vers et en prose mêlée de jargon, de Le Sage, Fuzelier et d'Orneval, représenté sur le théâtre de Francisque, à la foire Saint-Laurent, le 1er septembre 1721. Pour mettre au fait du *Régiment de la calotte* ceux qui n'y sont pas, dit l'avertissement placé au devant de cette pièce, ils sauront que c'est un régiment métaphysique, inventé par quelques esprits badins, qui s'en sont faits eux-mêmes les principaux officiers. Ils y enrôlent tous les particuliers, nobles et roturiers, qui se distinguent par quelques folies marquées ou quelques traits de ridicule. Cet enrôlement se fait par des brevets, en prose ou en vers, qu'on a soin de distribuer dans le monde; mais la plupart de ces brevets sont l'ouvrage de poëtes téméraires qui, de leur propre autorité, font des levées de gens qui déshonoreraient le corps par leur peu de mérite et leur manque de sagesse, si le commissaire ne les cassait point aux revues. Quand la pièce commence, Momus, chargé de la police du régiment de la calotte, se plaint de la Folie, qui s'est mêlée d'en faire les recrues, et il prétend qu'elle a délivré des brevets à des sujets peu dignes de figurer dans ce corps. Pour s'en assurer, il procède à la revue de ces nouveaux enrôlés. Ce sont : un avocat qui a plaidé contre sa femme infidèle et que Momus fait trompette; une femme galante, ruinée par un dissipateur, et qui se voit condamnée à être vivandière; un Parisien ayant la manie de toujours parier qu'il pleuvra, et qui est fait astrologue du régiment; un poëte satirique, qui en est fait sous-secrétaire, et une coquette à laquelle Momus donne la charge d'inspectrice de la troupe. L'avocat et le parieur étaient deux personnages existant à Paris. Le Pantalon de la comédie italienne vient ensuite solliciter des brevets pour tous ses camarades, en exposant les titres que chacun d'eux peut avoir pour être admis dans le régiment. Momus assemble tous les calotins et toutes les calotines, qui sont vêtus, les deux sexes également, d'une robe parsemée de rats et qui portent une calotte sur la tête et une marotte à la main. Après qu'il a prononcé un discours en latin macaronique et que l'on a fait subir à Pantalon un examen dans le même jargon que celui qui sert à la réception du médecin dans le *Malade imaginaire* de Molière, on le reçoit, lui et tous ses camarades, et les calotins et les calotines forment des danses qui terminent la pièce. On a pu remarquer, en lisant cette analyse, que l'idée première, très-originale en elle-même, n'avait pas complétement inspiré Le Sage. L'ouvrage faiblit un peu vers le dénoûment, ce qui n'empêcha pas le *Régiment de la calotte* d'obtenir un éclatant succès. Il fut représenté au mois d'octobre 1721, sur le théâtre du Palais-Royal, devant la duchesse d'Orléans, qui applaudit à son tour l'œuvre de Le Sage. Cette pièce, après avoir été reprise plusieurs fois, fut retouchée par Harris et applaudie de nouveau à l'Opéra-Comique, le 19 septembre 1760, sous ce titre : les *Nouveaux calotins.*

Régiment (LA FILLE DU), opéra de Donizetti. V. FILLE DU RÉGIMENT (la).

RÉGIMENTAIRE adj. (ré-ji-man-tè-re — rad. *régiment*). Art milit. Qui appartient à un régiment. ‖ *École régimentaire,* École établie dans un régiment pour l'instruction des hommes qui en font partie.

Régina, roman, par Lamartine (1862, in-8°). Ce roman fait partie de la série des *Confidences*, quoiqu'il ne s'y rattache que par la fin de l'épisode. Lamartine y raconte les amours d'un de ses amis, qu'il nomme Saluce, avec une jeune Romaine. Saluce a perdu sa sœur Clotilde, à laquelle il ressemble d'une manière extraordinaire. Clotilde avait pour amie au couvent une jeune fille de la plus grande beauté, Régina, l'héroïne du livre, qu'on a mariée à un vieil époux *in partibus* toujours en voyage. La jeune femme ébauche le roman ordinaire de la vingtième année, et c'est naturellement Saluce, dont les traits lui rappellent Clotilde, qu'elle choisit entre tous. Deux années se passent; tout à coup se répand la nouvelle du retour du mari. Saluce se décide à enlever Régina; c'est le seul expédient qui se présente à sa pensée, et ce projet obtient d'ailleurs l'assentiment de la tante de la jeune fille. Malheureusement le vieux mari ne se sent pas fait pour les résignations héroïques et il met fin au roman en faisant jeter Saluce en prison. Là, on fait appel à ses sentiments : qu'il renonce à Régina, qu'il parte, et tout sera oublié; s'il résiste, il forcera le mari outragé à recourir aux tribunaux et aura ainsi déshonoré lui-même celle qu'il aime. Saluce n'hésite pas, il se sacrifie. Mais sa générosité est singulièrement appréciée et récompensée. « Il ne m'aimait pas, le lâche! » s'écria Régina, dont la nourrice se charge de compléter la pensée. « Un Romain, dit-elle, aime autrement que vous, Français; il eût ruiné et déshonoré ma maîtresse, mais il ne l'eût pas quittée. » A cette partie du livre intervient directement l'auteur du récit; il joue le rôle de consolateur auprès de la belle abandonnée. De toute façon le mari ne pouvait échapper au sort fatal. Inférieur à *Raphaël* et à *Graziella,* cet épisode se recommande pourtant par certaines pages de poétique rêverie et il est traversé par un souffle de passion qui l'anime.

Régina ou Une femme dangereuse, roman publié, en 1864, par Louis Desnoyers et Victor Perceval. Ce livre porte deux noms d'auteur, mais, en réalité, il n'aurait dû paraître que sous celui de Desnoyers, car il a été composé d'après quelques notes de Perceval et refondu entièrement. En publiant *Gabrielle*, l'auteur nous avait donné une étude de femme consciencieuse; Régina nous révèle la femme mariée sous un nouvel aspect. Réunissez par la pensée tous les éléments qui peuvent concourir à former le bonheur d'un homme, santé, fortune, considération; un ami véritable, ce présent des dieux dont ils se montrent si avares; une femme charmante, à laquelle on a voué un amour partagé; toutes ces bases qui servent de fondement à une félicité qui semble d'autant plus solidement assise qu'elle est plus naturelle et plus paisible, que faut-il pour les faire écrouler? Le souffle empoisonné d'une coquette, la plus dangereuse de toutes les femmes.

Léon de Melvil, pourvu de tous les dons et de tous les avantages que nous venons d'énumérer, n'a qu'à se laisser vivre pour être heureux entre sa femme Emilienne et son ami Henri Germiny. Boire, manger, fumer et chasser, telles sont ses occupations sérieuses et, grâce au dévouement des siens, moins il s'occupe de ses affaires, plus elles prospèrent. Régina, la femme dangereuse, vient s'établir dans le canton. Ancienne héroïne des bals du boulevard et du quartier Latin, elle a eu le talent de se faire épouser par M. Granger, un brave homme qu'elle trompe malgré sa jalousie. A l'époque de ses péchés de jeunesse, elle avait été la maîtresse de Henri; de cette liaison était né un fils que Henri élève près de lui. Reconnue par son ancien amant, jalouse de la beauté et de la réputation d'Emilienne, poussée par l'envie, ce sentiment des âmes viles, elle prend la résolution de frapper l'un dans son amitié, l'autre dans son amour. En dépit des avertissements de Henri, elle enveloppe Léon de Melvil dans un réseau de séductions si artistement tissé, elle déploie l'arsenal de la coquetterie féminine avec une telle habileté, qu'elle arrive à son but et met le trouble dans cette maison si heureuse avant son arrivée.

Léon, naturellement bon, mais faible, laisse retourner sa femme chez son père et son ami chez lui, et trouve fort commode d'être délivré de ces surveillants. La punition ne se fait pas attendre. M. Granger, toujours aux aguets, surprend Léon et Régina complotant contre son honneur : il tire un coup de pistolet sur eux et se suicide, croyant les avoir tués. Léon seul meurt, après avoir réparé ses torts envers Henri, auquel il lègue la portion la plus précieuse de son héritage, Emilienne; Régina, défigurée, tombe au rang d'ouvreuse de loges dans un petit théâtre.

Le but de cette œuvre est moral; le vice y reçoit son châtiment et la vertu sa récompense; elle démontre par des faits les dangers terribles que peut entraîner une passion pour une coquette, la ruine, la mort, le déshonneur. Combien ne voit-on pas tous les jours de malheureux perdus par l'astuce de créatures semblables à Régina, qu'un mot caractérise mieux que toute réflexion! Son mari tombe devant ses yeux, elle le croit mort; son premier cri est celui-ci : « L'imbécile! il ne m'a pas dit où est caché son testament! » Si ce livre pouvait seulement empêcher un de ces tristes exemples de se produire, il deviendrait plus qu'un bon livre, ce serait une bonne œuvre. Considéré en dehors de son influence morale, il est bien conçu, bien conduit, bien développé; les caractères sont habilement saisis, dessinés et nuancés. Régina est un type complet; la douce figure d'Emilienne forme un heureux contraste avec la sécheresse de cœur de la femme dangereuse. Tous les personnages sont vrais, naturels et dénotent chez l'auteur une profonde connaissance de la société de nos jours et du cœur humain. Le style est vif, correct, coloré, plein de mouvement, quelquefois un peu trop familier. Peut-être cependant aurait-on le droit de faire un reproche à l'auteur. Léon de Melvil est trop insignifiant, trop faible de caractère; s'il avait lutté contre l'envahissement de sa passion, tenté de secouer le joug doré de Régina, le roman n'en eût été que plus intéressant et le danger des femmes coquettes mieux démontré. M. Louis Desnoyers a beaucoup d'esprit; il le sait, mais il a le tort de vouloir que les autres le sachent partout et toujours; l'esprit est un don rare et précieux, mais dans une œuvre morale aussi sérieuse, où le dénoûment se résout dans une catastrophe aussi terrible, il eût été préférable de laisser le cœur seul se faire entendre et de conserver l'esprit pour un théâtre où il eût été plus à sa place. Il ne faut pas oublier que l'abus d'une qualité devient un défaut.

REGINA CASTRA, REGINUM, noms latins de RATISBONNE.

REGINALDUS, casuiste français. V. REGNAULD.

RÉGINE s. f. (ré-ji-ne — du lat. *regina*, reine). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

Régine ou Deux nuits, opéra-comique en deux actes, paroles de Scribe, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 17 janvier 1839. L'action se passe dans la ville de Dunkerque, au temps de la République. Une jeune demoiselle noble, fille d'un duc de Volberg, a épousé un soldat en 1793, pour échapper aux persécutions d'un représentant du peuple. Immédiatement séparée de ce soldat, elle le retrouve colonel douze ans plus tard, à la veille de la bataille d'Austerlitz. Régine avait obtenu un consentement de divorce; mais, malgré l'opposition de sa tante et les préjugés de sa famille, elle déchire l'acte de divorce et change son titre de princesse de Volberg contre le nom plébéien de Mme Roger. Il est vrai que ce Roger est devenu dans l'intervalle comte de l'Empire, ce qui diminue singulièrement l'héroïsme de Régine et affaiblit le ressort de la pièce de M. Scribe, lequel d'ailleurs enrichit ou anoblit toujours ses héros au dénoûment. C'est sur un si pauvre livret qu'Adolphe Adam a écrit, avec la plus grande facilité, une musique facile. On a remarqué dans le premier acte les couplets du maire de Dunkerque : *J'ai peur, j'ai peur*, chantés par Henri; l'air de Régine : *Un jeune et beau trompette*, chanté par Mlle Rossi, enfantillage musical d'assez mauvais goût. Le second acte n'a de saillant que le grand duo final dans lequel se trouve un cantabile pour le soprano, gracieusement accompagné par un violoncelle obligé. Roger, Mme Boulanger et Mlle Berthault ont joué les rôles du soldat, de la tante et de la soubrette.

REGINGLETTE s. f. (re-jain-glè-te — du vieux fr. *regingler* ou *regigler*. Il se peut que *gigler* appartienne à la famille du verbe *giguer*, aller vite, d'où *gigue*, vieux français *gigle*). Oisell. Petit piége à prendre les oiseaux, fait avec des baguettes de bois flexible :

> Quand *reginglettes* et réseaux
> Attraperont petits oiseaux,
> Ne volez plus...
>
> LA FONTAINE.

REGINGO s. m. (re-jain-go). Fam. Retour, renouvellement, recrudescence, nouvelle velléité : *Je priai Dieu de bien bon cœur, mais j'eus toutes les peines du monde à le faire sérieusement; il me venait toujours quelque* REGINGO *de gaieté, qui m'obligeait de sourire avant que je m'en doutasse.* (Mme Roland.)

REGINON, abbé de Prüm, mort à Trèves en 915. Il fut un des plus savants hommes du IXe siècle. Reginon embrassa la règle de saint Benoît à Prüm et fit de rapides progrès dans la théologie et le droit canonique. Lorsque, en 885, Hugues, fils du roi Lothaire, fut relégué à Prüm après avoir eu les yeux crevés, ce fut Reginon qui lui coupa les cheveux. L'abbaye de Prüm ayant été pillée par les Normands en 892, Reginon fut élu abbé à la place de Farabert, qui s'était enfui; il abdiqua en 899, à la suite d'intrigues monacales, et se rendit alors auprès de Ratbod, archevêque de Trèves, qui le nomma abbé de Saint-Martin, où il finit ses jours. On a de lui : une intéressante *Chronique*, qui va de la naissance de Jésus-Christ à l'an 907, et un *Recueil des canons des Latins*, rangés par ordre de matières. Ce dernier ouvrage a été publié par Hildebrand sous ce titre : *De disciplina ecclesiastica veterum, præsertim Germanorum, libri duo* (Helmstadt, 1659, in-4°), et par Baluze sous celui-ci : *De disciplinis ecclesiasticis et religione christiana* (Paris, 1671, in-8°).

REGINUM, un des noms latins de RATISBONNE.

REGIO (Raphaël), érudit italien, né à Bergame, mort à Venise en 1520. Il professa la rhétorique à Padoue, puis alla s'établir à Venise, où il donna des leçons d'éloquence jusqu'à sa mort. On a de lui : *Problemata in Quintilianum* (s. l., 1491, in-4°); *Quintiliani institutiones* (1506, in-fol.), etc.

REGIODUNUM, nom latin de DUN-LE ROI.

REGIOMONTANUS, célèbre astronome allemand. V. MULLER.

RÉGION s. f. (ré-ji-on — lat. *regio*, proprement pays commandé par le roi, de *rex, regis*, roi). Contrée, vaste pays dont l'étendue est déterminée par l'unité de gouvernement ou quelques relations de mœurs ou d'origine chez les peuples qui l'habitent : *Le noyer est originaire de la Perse et spontané dans les* RÉGIONS *au sud du Caucase.* (Martins.) *Dans les* RÉGIONS *boréales, la rigueur du froid enlève à la main et au pied la souplesse qui les caractérise.* (A. Maury.) ‖ Contrée, vaste pays dont l'étendue est déterminée par les productions semblables du sol, la similitude du climat ou l'analogie des accidents de terrain : *La* RÉGION *des orangers a sa limite dans le département du Var. On trouve des neiges éternelles dans la* RÉGION *des montagnes, en Afrique. La* RÉGION *des étangs, dans la basse Provence, est désolée par la fièvre. La* RÉGION *des oliviers manque sur le versant septentrional du Ventoux.* (Martins.) *La mer constitue une* RÉGION *botanique à part, caractérisée par la prédominance des algues.* (A. Maury.)

— Chacune des diverses parties du ciel : *La* RÉGION *des pôles, du zodiaque. Les augures romains divisaient le ciel en quatre* RÉGIONS. (Acad.) *Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'occident, un autre observateur le regarde sortir des* RÉGIONS *de l'aurore.* (Chateaub.)

— Lieu considéré au point de vue des mœurs, des habitudes des personnes qui l'habitent : *La cour est une* RÉGION *de ténèbres où la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison obscurcie par la vanité.* (Fléch.) ‖ Classe d'individus : *Les basses* RÉGIONS *de la société. De la cour, le vice se répand dans les* RÉGIONS *inférieures du royaume.* (Mass.) *Les mariages sont moins précoces dans les hautes que dans les basses* RÉGIONS *de la société.* (F. Bastiat.) *Si l'on cherchait la source des vices les plus lâches, qui parfois caractérisent fatalement un peuple, on la trouverait à coup sûr dans ce qu'on appelle les* RÉGIONS *hautes.* (Mme L. Colet.) *Moins on rendra désirable la possession du pouvoir, plus on l'élèvera au-dessus de la* RÉGION *des ambitions, des cupidités et des vanités subalternes.* (E. de Gir.)

— Fig. Situation, degré, point d'élévation : *Les* RÉGIONS *de la gloire. Les* RÉGIONS *de la mort. L'homme gravite vers les* RÉGIONS *de la lumière.* (J. de Maistre.) *Pour arriver aux* RÉGIONS *de la lumière, il faut passer par les nuages; les uns s'arrêtent là, d'autres savent passer outre.* (J. Joubert.) *Les vents de l'adversité poussent l'âme vers les* RÉGIONS *célestes.* (Beauchêne.) *Il n'y a plus rien d'étranger, dans les hautes* RÉGIONS *de la pensée, aux femmes de notre temps.* (G. Sand.)

> Habitez, par l'essor d'un grand et beau génie,
> Les hautes *régions* de la philosophie.
>
> MOLIÈRE.

— Gramm. ar. Nom donné aux rapports de localité, qui sont au nombre de six, savoir : devant, derrière, à gauche, à droite, dessus et dessous.

— Mus. *Région du chalumeau*, Octave basse de la clarinette.

— Antiq. rom. Chacun des quartiers de Rome, dont le nombre a varié de quatre à quatorze : *La* RÉGION *Palatine. La* RÉGION *Suburrane.*

— Astron. Chacune des diverses parties de la surface des planètes : *Les* RÉGIONS *de la lune, de Jupiter.* ‖ Partie de l'atmosphère considérée au point de vue de son élévation : *Les hautes, les basses, les moyennes* RÉGIONS *de l'air. Lorsque le temps vous semble le plus calme à la surface de la terre, les* RÉGIONS *élevées de l'air sont souvent parcourues par des courants très-forts.* (L. Figuier.) *La matière électrique remplit la* RÉGION *supérieure de l'atmosphère dans les temps d'orage.* (Buff.) *C'est dans la moyenne* RÉGION *de l'air que se forment les nuages.* (B. de St-P.) ‖ *Région éthérée*, Nom que l'on donnait autrefois à la partie de l'espace qui s'étend au delà de l'atmosphère, et que l'on supposait occupée par un fluide subtil auquel on donnait le nom d'éther, hypothèse reprise de nos jours. ‖ *Région du feu*, Partie de l'espace que l'on supposait autrefois exister sur les limites du monde créé, et qui aurait été dans un état de combustion perpétuelle.

— Anat. Partie du corps déterminée par une division précise ou par l'existence d'un ou plusieurs organes déterminés : *Les* RÉGIONS *pectorale, gastrique, hypogastrique. La* RÉGION *du bassin. La* RÉGION *du cœur. La* RÉGION *cérébrale.*

— **Syn. Région, contrée, pays.** V. CONTRÉE.

RÉGIONAL, ALE adj. (ré-ji-o-nal, a-le — rad. *région*). Qui s'étend à toute une région : *Zone* RÉGIONALE. ‖ Se dit particulièrement de ce qui embrasse plusieurs départements contigus : *Concours* RÉGIONAL. *Exposition* RÉGIONALE *des beaux-arts et de l'industrie.*

— *Écoles régionales*, Écoles d'agriculture établies en France en 1848, et comprenant chacune un certain nombre de départements.

REGIONE (E) loc. adv. (é-ré-ji-o-né — mots lat. signif. *en face*, vis-à-vis). Typogr. Se dit des parties de la composition qui, étant disposées en colonnes, se correspondent par alinéas : *Quand on traduit du latin par du*

français en regard, il faut presque toujours mettre des blancs dans la colonne latine pour que les alinéas tombent E REGIONE.

RÉGIONNAIRE adj. m. (ré-ji-o-nè-re — rad. *région*). Hist. Se disait, particulièrement à Rome, pendant le moyen âge, des fonctionnaires qui exerçaient par district : *Notaire* RÉGIONNAIRE. *Diacres* RÉGIONNAIRES *pour la distribution des aumônes.* ‖ *Evêque régionnaire*, Evêque envoyé en mission.

RÉGIPEAU s. m. (ré-ji-po). Navig. fluv. Pièce d'un train de bois.

RÉGIR v. a. ou tr. (ré-jir — du lat. *regere*, qui se rattache à la racine sanscrite *rag, arg*, diriger, mouvoir en ligne droite, d'où aussi le sanscrit *argu*, droit, *ragishthâ*, très-droit; zend *raz* ou *erez*, être droit, *erezu*, droit; *razista*, très-droit; grec *oregô*, étendre en ligne droite, gothique *ufrakjan*, étendre, anglo-saxon *recan*, diriger, avoir soin, *riht*, droit; gothique *raihts*, scandinave *rettr*, ancien allemand *reht*, latin *rectus*, droit). Gouverner, diriger, conduire, commander : RÉGIR *un Etat.* RÉGIR *une armée. Ce n'est pas seulement avec des lois que l'on* RÉGIT *les peuples.* (Dupin.)

Assez de grands esprits, dans leur cinquième étage
N'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage,
Se sont mis par plaisir à *régir* l'univers.

VOLTAIRE.

‖ Administrer, gérer : RÉGIR *les finances de l'Etat.* RÉGIR *un établissement industriel.* RÉGIR *une succession de mineurs. Aujourd'hui on apprend tout aux jeunes filles, excepté à* RÉGIR *un ménage.* (S. Gay.)

— Fig. Servir de règle à; déterminer la forme, le mouvement, l'action de : *Bien des gens pensent que Dieu et la fortune* RÉGISSENT *les choses de ce monde de telle manière que toute la prudence humaine ne peut en arrêter ni en régler le cours.* (Machiavel.) *Le mal est pour chaque chose dans l'interruption de l'ordre qui la doit* RÉGIR. (Mme Guizot.) *Les lois de la vie sont universelles et* RÉGISSENT *tous les êtres.* (L'abbé Bautain.) *C'est la peine du talion qui* RÉGIT *nos codes.* (G. Sand.) *Le droit est l'ensemble des principes qui* RÉGISSENT *la société.* (Proudh.)

Le travail est mon dieu; lui seul *régit* le monde.

VOLTAIRE.

— Absol. : *Il est plus aisé de conquérir que de* RÉGIR. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. Avoir pour complément : *La préposition sert ordinairement à exprimer le rapport du mot qu'elle* RÉGIT *avec celui qui la précède.* (Acad.) ‖ Dans les langues à désinences variables, Déterminer la forme, la flexion de : *En grec, les verbes actifs* RÉGISSENT *le génitif ou l'accusatif.* Quamvis, *en latin*, RÉGIT *le subjonctif.*

Se régir v. pr. Etre régi : *Les peuples éclairés ne peuvent* SE RÉGIR *comme les peuples ignorants.* (Boiste.)

— Se gouverner soi-même : *Les peuples qui* SE RÉGISSENT *eux-mêmes n'ont pas le droit de se plaindre s'ils sont mal gouvernés.*

— **Syn. Régir, administrer, conduire, diriger,** etc. V. ADMINISTRER.

RÉGIS (saint Jean-François), jésuite français, né à Fontcouverte, près de Narbonne, en 1597, mort à Louvesc en 1640. Dès sa jeunesse, il se distingua par sa piété, entra dans l'ordre des jésuites à Toulouse, en 1618, et professa les humanités dans diverses villes. Envoyé, en 1628, à Toulouse pour faire sa théologie, il s'y fit ordonner prêtre (1632) et se voua au ministère de la chaire. Montpellier fut la première ville où il fit entendre sa parole. Il parcourut ensuite les villages du Languedoc, peuplés en grande partie de calvinistes, le diocèse de Viviers, le Velay, etc., prêchant dans les églises et sur les places publiques. Sa vie était des plus austères. Il portait un rude cilice, ne donnait chaque nuit que trois heures au sommeil et ne se couchait jamais que sur une simple planche ou sur la terre nue. Sa nourriture consistait en légumes cuits à l'eau, sans assaisonnement; il s'était interdit l'usage du vin, de la viande, des œufs et du poisson. Son éloquence, tantôt douce, tantôt véhémente, était toujours entraînante. François Regis mourût épuisé par les fatigues de son apostolat. Clément XI le béatifia en 1746 et Clement XII le canonisa le 16 juin 1737, jour où l'Eglise célèbre sa fête.

Il existe à Paris et dans beaucoup d'autres villes des sociétés ou associations religieuses, dites de Saint-François-Régis, dont le but principal est de faciliter les mariages religieux et la légitimation des enfants naturels.

RÉGIS ou **LEROY** (Pierre-Sylvain), philosophe français, né à La Salvetat-de-Blanquefort (Agenais) en 1632, mort à Paris en 1707. Destiné à l'état ecclésiastique, il se rendit à Paris pour étudier la théologie en Sorbonne; mais, ayant eu occasion d'entendre les conférences de Rohault sur le cartésianisme, Régis en devint bientôt un zélé partisan et renonça à la prêtrise. Peu après, il alla enseigner avec un grand éclat la doctrine nouvelle à Toulouse (1665), à Aigues-Mortes, à Montpellier, puis revint à Paris (1680) et y continua les conférences de Rohault. L'énorme succès de ses cours inquiéta l'archevêque de Paris, de Harlay, qui lui enjoignit de cesser son enseignement philosophique. Régis composa alors un ouvrage, dans lequel il exposa ses idées philosophiques et qui est intitulé : *Cours entier de philosophie* ou *Système général selon les principes de Descartes* (1690, 3 vol. in-4°). Régis différait des autres cartésiens sur quelques points : selon lui, nous connaissons l'âme et le corps avec la même évidence; l'âme n'a point d'idées *innées, éternelles, immuables.* Toutes les idées sont les produits et les modifications de l'âme elle-même unie au corps. Il n'identifie pas la conservation des êtres avec la création continue, rejette la création *ex nihilo* et admet une sorte d'éternité et d'infinité du monde. En éthique, il pose l'amour-propre éclairé comme fondement de la morale, et, en politique, il incline avec Hobbes vers le *pouvoir absolu.* Les doctrines de Régis se rapprochent de celles d'Arnauld, bien que leur tendance soit empirique, et elles furent une réaction contre l'idéalisme outré de Malebranche. Huet et Duhamel ayant critiqué son œuvre, Régis réfuta leur censure dans deux *Réponses* publiées en 1691 et 1692. On lui doit, en outre : l'*Usage de la raison et de la foi* (1704, in-4°), suivi d'une *Réfutation de l'*Ethique de Spinoza; *Discursus philosophicus in quo historia philosophiæ antiquæ et recensioris recensetur* (1705, in-12), avec un *Traité de l'amour de Dieu*, en français; *Lettres* à Malebranche sur la grandeur apparente du soleil et de la lune, etc., réunies et publiées en 1694 (in-4°).

RÉGIS (Pierre), médecin français, né à Montpellier en 1656, mort à Amsterdam en 1726. Il suivit dans sa ville natale les leçons de philosophie de son homonyme Sylvain Régis, se fit recevoir docteur en médecine (1678), puis alla compléter son instruction à Paris. La révocation de l'édit de Nantes l'ayant forcé de quitter la France, il s'établit à Amsterdam, où il pratiqua son art jusqu'à la fin de sa vie. On a de lui : *Malpighii opera posthuma* (Amsterdam, 1698, in-4°); *Observations sur la peste de Provence* (1721, in-12); *Lettre sur la proportion selon laquelle l'air se condense* (dans la *Bibl. univ.* de Leclerc, t. XVII).

RÉGIS (Jean-Baptiste DE), géographe et jésuite français, né à Istres (Provence) vers 1665, mort en Chine en 1737. Il obtint de ses supérieurs l'autorisation d'aller prêcher l'Evangile en Chine, où il sut acquérir l'estime de l'empereur Rhang-Hi. Sur la demande de ce prince, il commença, en 1708, à dresser la carte générale de l'empire chinois. Il fut secondé dans cet immense travail géographique, dont il exécuta la plus grande partie, par les Pères Cardoso, de Maillac, Henderer, Fridelli et Bonjour. En même temps, le Père Régis recueillait une foule d'observations curieuses sur le pays et composait divers *Mémoires*, dont le Père Duhalde s'est servi pour sa *Description de la Chine.* En outre, il traduisit en latin le *Y-King*, le plus ancien, mais aussi le plus obscur de tous les livres classiques du Céleste-Empire. Lorsque, en 1724, l'empereur Young-Tching proscrivit le christianisme en Chine, le Père Régis continua à résider à Pékin, mais il cessa de se livrer à ses doctes travaux. Un manuscrit de sa traduction du *Y-King* se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

RÉGIS (Pierre), érudit italien, né à Roburento, province de Mondovi, en 1747, mort à Turin en 1821. Reçu docteur en théologie à Turin, il professa successivement dans cette ville l'Ecriture sainte, la philosophie (1799) et enfin le droit naturel et des gens jusqu'en 1805. On a de lui : *Moses legislator* (Turin, 1779, in-4°); *De judæo cive, lib. III* (1793, 2 vol. in-8°); *De re theologica ad Subalpinos* (1784, 3 vol. in-8°).

REGIS AD EXEMPLAR... (*A l'exemple du souverain, du maître*). Dans l'application, ce vers de Claudien : *Regis ad exemplar totus componitur orbis* (l'exemple du monarque est la loi sur la terre), se dit de ceux qui règlent scrupuleusement leurs actions, leurs opinions, leurs habitudes, etc., sur celles de leurs supérieurs.

« On ne parla point au commencement du repas, parce que le patron mangeait silencieusement. La règle de la maison était rigoureusement *regis ad exemplar.* »

PAUL FÉVAL.

« Sous Louis XIV, on s'accoutuma trop à légitimer tout ce qui était brillant et à soumettre la raison à l'opinion du maître, parce que le maître était grand; mais le maître était faillible, et jamais ne se vérifia mieux ce vers d'un ancien :

Regis ad exemplar totus componitur orbis. »

LAHARPE.

« Cet homme ne diffère en rien des autres, » dit Mewbray; mais il y a en lui je ne sais » quoi qui m'est insupportable. »

» A ces mots, il recula sa chaise, se leva, et, *regis ad exemplar*, suivant l'exemple du laird, toute la compagnie en fit autant. »

WALTER SCOTT.

« Chez les Romains, on vit les premiers personnages de l'Etat labourer eux-mêmes leur champ; on les vit, après une victoire éclatante, retourner à la charrue, où le sénat les avait trouvés. Le peuple se livra avec transport à des travaux que ne dédaignaient point des mains victorieuses; l'exemple est fortement émulateur; il l'est surtout quand ce sont les chefs qui le donnent :

Regis ad exemplar totus componitur orbis. »

(*Galerie de littérature.*)

RÉGISSANT, ANTE adj. (ré-ji-san, an-te — rad. *régir*). Gramm. Qui régit, qui a un régime : *Préposition* RÉGISSANTE.

RÉGISSEUR, EUSE s. (ré-ji-seur, eu-ze — rad. *régir*). Gérant, administrateur; personne qui administre en vertu d'une commission : *Le* RÉGISSEUR *d'un domaine, d'une succession. Quel charme de voir de bons et sages* RÉGISSEURS *faire de la culture de leur terre l'instrument de leurs bienfaits!* (J.-J. Rouss.) *Partout la belle* RÉGISSEUSE *était reçue chez des personnes qui ne connaissaient pas sa première condition.* (Balz.)

— Fin. Titre de certains employés des douanes.

— Théâtre. Employé chargé du service et des rapports avec le public.

— **Encycl.** Théâtre. On ignore assez généralement l'importance du *régisseur* dans une entreprise théâtrale, ou tout au moins ne s'en rend-on pas un compte exact. Voici comment s'exprime, au mot *régisseur*, l'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral* : « Il veille à la mise en scène, il compose le répertoire, il applique les amendes, il signe les billets de service, constate les indispositions, reçoit les injures des uns, les petits présents des autres, harangue le public dans les jours de tumulte et reçoit habituellement un traitement annuel de 4,000 à 5,000 francs. »

Constatons tout d'abord que l'écrivain met ici sur le dos d'un seul ce qui se répartit entre plusieurs, car il n'y a pas qu'un *régisseur* dans un théâtre. La plupart du temps il y en a trois, et nous allons voir en quoi consistent les fonctions respectives de chacun d'eux.

Parlons d'abord du *régisseur général*, qui est l'*alter ego* du directeur et qui exerce une autorité omnipotente et sans conteste sur toute la lourde machine théâtrale. Celui-ci est le premier ministre du souverain, et il arrive parfois que sa volonté est plus forte que celle de ce dernier, qui se repose de tout sur ses lumières et son expérience et ne saurait rien faire sans le consulter. Le *régisseur* général organise, avec le directeur et les auteurs, la distribution des pièces nouvelles; c'est lui qui d'ordinaire arrête le répertoire, modifie les spectacles selon que tel ou tel empêchement, l'indisposition ou le refus de tel ou tel acteur vient s'opposer à la représentation de tel ou tel ouvrage; c'est lui qui reçoit toutes les réclamations relatives au service intérieur du théâtre et qui en tient compte; c'est lui qui entretient les relations avec le ministère et avec la commission de censure; c'est lui qui surveille les répétitions, organise tout le travail et, le soir, surveille aussi le spectacle pour voir si tout va bien. C'est lui, enfin, qui est chargé de parler au public et de faire les annonces, en cas d'accident matériel, d'indisposition d'un artiste, pour faire connaître aux spectateurs et leur faire accepter soit un changement de spectacle, soit la substitution d'un acteur, ou toute autre espèce de modification dans l'économie de la soirée. C'est pourquoi ce fonctionnaire théâtral reçoit souvent la dénomination de *régisseur chargé de parler au public.* En province surtout, où le public est fréquemment hargneux et de mauvaise humeur, cet emploi est fort loin d'être une sinécure et exige beaucoup de tact, d'adresse et d'habileté.

Le *régisseur* chargé de la mise en scène, qui reçoit souvent le nom de *metteur en scène*, assume des fonctions toutes spéciales. Tandis que l'autorité du *régisseur* général s'exerce en tout temps sur l'ensemble du théâtre, sur tout le personnel, et qu'il a tous les chefs de service sous ses ordres immédiats, le metteur en scène voit la sienne circonscrite sur le plancher même de la scène, mais là elle est complète et absolue. C'est le metteur en scène qui monte les ouvrages, c'est-à-dire qui en surveille et en guide les études, qui en règle la marche scénique, qui indique à chaque acteur la place qu'il doit occuper, la porte ou le côté du théâtre par lequel il doit faire telle entrée ou telle sortie, qui groupe les masses des choristes, des figurants et des comparses, qui donne aux artistes les conseils, les indications, les avis dont ceux-ci peuvent avoir besoin; c'est enfin à lui, à son talent, que l'on est redevable de la bonne exécution des ouvrages, de leur heureuse interprétation. On voit que tout cela ne constitue pas une mince besogne.

Au troisième plan, nous trouvons le *sous-régisseur*, celui qui est chargé de ce qu'on appelle la petite régie et à qui, souvent, on donne la dénomination burlesque de *régisseur des bouts de chandelle*, dénomination qui semble la parodie de ses fonctions modestes, mais utiles. C'est celui-ci qui a pour mission de veiller à ce que tous les rouages de la grande machine fonctionnent bien, de constater les absences ou les retards, d'infliger les amendes pour tous les manques de service, de faire les billets de répétition affichés au foyer ou envoyés à domicile, de sonner pour avertir que le spectacle ou la répétition va commencer, de monter dans la loge de chaque artiste afin de savoir s'il est prêt à entrer en scène pour la pièce qui va se jouer, de faire faire place au théâtre et de frapper les trois coups pour le lever du rideau, etc., etc. Cet emploi subalterne est fort loin, comme on le voit, d'être sans importance.

Pour terminer, nous allons reproduire le portrait du *régisseur* tel que M. Couailhac l'a tracé dans sa *Physiologie du théâtre*, en faisant remarquer que ce portrait fantaisiste dans ses développements, mais exact dans son ensemble, s'applique surtout au *régisseur* général. « Le *régisseur* est le moteur secondaire de la machine théâtrale, la doublure du directeur. Tandis que son chef de file, suffisamment orné de sa majesté morale, est au théâtre comme chez lui, c'est-à-dire en robe de chambre et en pantoufles, le *régisseur* porte une perruque, un habit noir et une cravate blanche. Il se mouche dans la soie et prise dans l'or. Cette tenue soignée est indispensable au maintien de son autorité. Il faut que la colère du premier sujet mis à l'amende s'arrête devant la dignité du linge blanc et devant l'auguste éclat de l'elbeuf. Il faut que le figurant qui vient de faire un tour à la cantine se dégrise à la seule vue des splendeurs de son tyran. Il faut enfin que le *régisseur* soit prêt à tout instant à paraître devant le public et à solliciter son indulgence pour les rhumes, indispositions et changements de spectacle. C'est le *régisseur* qui crie : « Place au théâtre! » qui frappe les trois coups pour avertir l'orchestre, qui commande le : « Au rideau! » si terrible à l'oreille du débutant. Le *régisseur* règne dans les coulisses. Il impose silence, il gourmande, il gronde comme le tonnerre. D'un œil rapide, il parcourt son empire et cherche s'il n'y trouve pas quelque figure étrangère, quelque intrus qui ne jouisse pas légalement de ses entrées. Aperçoit-il un Philistin dans Jérusalem, il l'aborde avec indignation et le fait sortir du sanctuaire. Oh! comme le commis marchand, qui par la protection du neveu du costumier est parvenu à entrer dans les coulisses avec un paquet sous le bras, comme le commis marchand redoute le *régisseur!* Il l'évite, il le fuit, il croit toujours le sentir sur ses talons. Le *régisseur* a la clef du trésor des traditions. Il dit au premier rôle : « Talma mar» chait ainsi; » à la jeune première : « Mlle Con» tat se posait ainsi. » Il a dans sa mémoire des exemples pour toutes les nuances de l'action dramatique. Aussi sa parole est-elle un oracle pour toute la troupe. On l'entoure, on l'écoute, on le consulte. L'actrice chargée d'un rôle nouveau va le répéter avec lui. Et il n'en est pas plus fier pour cela, le brave homme! »

REGISTA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Witebsk, ch.-l. de cercle, au confluent de la rivière de son nom et du Lubahn; 2,000 hab.

REGISTAL s. m. (re-ji-stal). Bot. Un des noms de la garance.

REGISTRAIRE s. m. (re-ji-strè-re — rad. *registre*). Gardien public de registres. ‖ Vieux mot.

REGISTRATA s. m. (ré-ji-stra-ta — rad. *registre*). Anc. jurispr. Extrait de l'arrêt d'enregistrement transcrit sur le repli des édits et lettres de chancellerie.

RÉGISTRATEUR s. m. (ré-ji-stra-teur — rad. *registrer*). Chancell. Officier de la chancellerie romaine chargé d'enregistrer les bulles et les suppliques. ‖ L'Académie écrit ce mot avec un accent aigu, bien qu'elle n'en mette pas à REGISTRE ni à REGISTRER.

REGISTRATION s. f. (re-ji-stra-si-on — rad. *registrer*). Transcription ou inscription sur un registre. ‖ Vieux mot.

REGISTRE s. m. (re-ji-stre ou re-ji-tre — du bas latin *registrum*, corruption du latin *regestum*, livre où sont relatés les mémoires de quelqu'un ou les lettres des souverains pontifes; de *regerere*, rapporter, relater, de *re*, préfixe, et de *gerere*, faire. L'intercalation de *r* après *t* ou *d* est un fait très-fréquent : ainsi *pupitre* pour *pulpite*, *perdrix* pour *perdix;* vieux français *celestre, tristre* pour *celeste, triste; arbalestre* pour *arbaleste*). Livre ou cahier où l'on note successivement les choses dont on veut garder le souvenir : *Les* REGISTRES *d'une administration. Les* REGISTRES *de l'état civil, du conseil d'Etat, de la cour des comptes, de la cour de cassation. Inscrire quelqu'un, quelque chose sur son* REGISTRE. *Le neveu de Pline possédait de lui jusqu'à cent soixante* REGISTRES *de morceaux de choix, écrits d'une écriture très-fine et même sur le verso.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Moyen de se souvenir; souvenir que l'on garde : *La conscience est le* REGISTRE *de nos œuvres.* (Fén.) *Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour servir de* REGISTRE *ou de magasin aux productions d'autrui.* (La Bruy.) *L'histoire n'est pas un simple* REGISTRE *d'actions ou d'aventures personnelles.* (Peyrat.) ‖ Personne d'une grande mémoire : *Nous avions à table le percepteur de l'enregistrement, gros homme réjoui et bavard, espèce de* REGISTRE *vivant, chez qui tout était noté et inscrit avec les dates.* (Scribe.)

— *Coucher quelqu'un, quelque chose sur son registre*, L'inscrire sur son registre. ‖ *Avoir quelqu'un, quelque chose sur son registre*, S'en souvenir fidèlement, être bien en mesure de ne pas l'oublier : *Il n'échappera pas à ma vengeance; je l'*AI SUR MON REGISTRE. *Ne craignez pas que j'oublie ce service; je l'*AI SUR

MON REGISTRE. ‖ *Etre sur le registre, être inscrit sur le registre de quelqu'un*, Etre dans son souvenir de façon à n'en pas sortir : *Il songe à vous, vous* ÊTES SUR SON REGISTRE. ‖ *Charger son registre de quelque chose*, Inscrire quelque chose sur son registre, parmi les affaires dont on doit s'occuper. ‖ *Décharger son registre de quelque chose*, Inscrire sur son registre la mention d'une décharge qu'on a donnée. ‖ *Tenir registre de quelque chose*, L'inscrire sur son registre, et fig. En garder le souvenir, le noter dans sa mémoire : *Nous* TENONS REGISTRE DE *tous les grands personnages qui sont à vingt lieues à la ronde.* (Le Sage.) *Oh! si l'on pouvait* TENIR REGISTRE DES *rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire!* (J.-J. Rouss.)

— Chancell. *Officiers du registre*, Nom que l'on donne, en cour de Rome, au vice-chancelier du collége des scripteurs des brefs, aux douze maîtres des registres et aux régistrateurs.

— Anc. cout. *Droit de registre*, Droit que l'on payait aux officiers des chancelleries. ‖ Droit seigneurial sur les transports d'héritages.

— Anc. administr. *Registre des gros fruits*, Mercuriales. ‖ *Registre portatif*, Livre particulier des commis aux vins chargés du service ambulant.

— Anc. navig. *Vaisseau de registre*. Vaisseau muni d'un permis de navigation pour l'Amérique espagnole : *Buenos-Ayres est riche; j'en ai vu sortir un* VAISSEAU DE REGISTRE *avec un million de piastres.* (Bougainville.)

— Mus. Appareil formé de règles de bois percées de trous, qui servent à ouvrir ou à fermer les tuyaux de chaque jeu d'un orgue, selon qu'on les tire ou qu'on les pousse. ‖ Partie de l'échelle qu'une voix parcourt sans changer la nature de son timbre : *Une voix de dessus a trois* REGISTRES : *la poitrine, le médium et la tête.*

— Bibliogr. Table qu'on plaçait autrefois à la fin de chaque volume, et qui contenait tous les premiers mots des feuillets composant la moitié de chaque cahier.

— Typogr. Correspondance des lignes d'une page avec celles de l'autre page du même feuillet : *Bon* REGISTRE. *Mauvais* REGISTRE. *Tomber en* REGISTRE. ‖ *Faire son registre*, Prendre des précautions pour que les deux pages des mêmes feuillets se correspondent exactement.

— Mécan. et constr. Appareil destiné à régler le tirage d'un foyer. ‖ Appareil qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre.

— Techn. Chacun des étages ou rangs de peintures appliquées sur des poteries : *Vase à un* REGISTRE. *Il existe, parmi les produits céramiques de l'ancienne Grèce, plusieurs magnifiques vases à deux* REGISTRES.

— Chim. Appareil au moyen duquel on peut agrandir ou diminuer l'ouverture d'un fourneau, pour régler le feu.

— **Encycl.** Comptabilité. V. LIVRES DE COMMERCE.

— Administr. milit. Les *registres* de corps sont prescrits par le règlement du 1er janvier 1792. On distingue :

1° Les *registres de comptabilité*, qui sont justificatifs des dépenses comparées aux recettes. Ils sont cotés, parafés, signés par un sous-intendant, qui en examine, lors de sa revue, les écritures au commencement de chaque trimestre. Les *registres* restent aux archives des corps.

2° Le *registre central* est destiné à l'inscription des recettes et à celle des dépenses, article par article. La tenue en est prescrite au trésorier.

3° Le *registre de caisse* est, lui aussi, tenu par le trésorier, qui y inscrit de sa main les entrées de deniers et les remises de fonds.

4° Le *registre de délibérations* présente le résumé de toutes les opérations administratives du corps.

5° Le *registre de l'effectif* se divise en deux parties : l'une offre, jour par jour, la situation numérique, les dates de distributions des rations et leur quantité; l'autre présente les noms des absents et sert de contrôle aux situations inscrites dans la première.

6° Le *registre-journal* énonce tous les comptes d'un corps, jour par jour, sans lacune, sans distinction de fonds. Il relate le payement des feuilles de prêt, les délivrances de fonds de masses, les recettes du trésorier et ses dépenses. Les recettes y doivent concorder avec les inscriptions du *registre* de caisse. Ce *registre* est vérifié et visé par le major et par un membre du corps de l'intendance.

— Mécan. Les *registres* employés dans les machines à vapeur sont le plus souvent à coulisse; ils se composent de deux parties : un *registre* et son cadre; tantôt ils sont équilibrés par un contre-poids qui permet de les manœuvrer avec la plus grande facilité, mais, comme ils ne frottent pas contre leur cadre, ils ne ferment jamais hermétiquement; d'autres fois, au contraire, ils frottent fortement dans leur coulisse; dans ce cas, ils sont durs à manœuvrer, mais ils fonctionnent bien comme obturateurs. Dans les fours à réverbère, le *registre* se place au sommet de la cheminée, pour éviter qu'il ne soit promptement brûlé. Il est articulé à charnière autour d'un axe fixe et il se manœuvre au moyen d'une chaîne pendante passant sur un système de poulies de renvoi qui permettent de le lever ou de l'abaisser à volonté. Dans les locomotives, les *registres* consistent en un trou percé sur le côté de la boîte à fumée et fermé par une valve que le mécanicien fait glisser dans ses guides au moyen d'une tige dont l'extrémité est à sa portée. Lorsqu'on ouvre le *registre*, le tirage de la cheminée fait entrer l'air extérieur dans la boîte à fumée; le vide ne s'y fait pas ou s'y fait moins complétement, et l'appel de l'air à travers la masse du combustible n'a pas lieu ou se trouve amoindri.

— Typogr. Les deux qualités essentielles de toute impression soignée sont l'uniformité de teinte et l'exactitude de la retiration. Cette dernière exige les soins les plus minutieux, que le tirage ait lieu à la presse manuelle ou aux machines; elle devient d'une difficulté extrême quand le nombre de feuilles à tirer est considérable. On comprend, en effet, que, si une feuille est en train pendant plusieurs jours, le papier subit un retrait qui altère les repères et dérange le *registre*. La collection du journal l'*Imprimerie*, publié sous la direction de M. G. Charavay, peut fournir aux hommes du métier des renseignements utiles. Définissons ce qu'on entend généralement par le mot *registre* et indiquons rapidement les procédés employés pour l'obtenir aussi parfait que possible. D'après M. Henri Fournier, c'est la coïncidence exacte des pages qui occupent le recto et le verso du même feuillet. « Il est évident, dit cet auteur, que lorsque le châssis est d'équerre (il s'agit ici de la presse manuelle), que les garnitures sont régulières et les pointures bien placées, le *registre* doit être bon; mais, comme il arrive rarement que ces diverses conditions se trouvent réunies, il faut prévoir le cas où l'une d'elles manquerait à ce concours. » 1° Lorsque le châssis n'est pas bien dressé, on le change ou l'on corrige ses défauts avec des interlignes. 2° Si quelques pages sont plus saillantes ou plus rentrées les unes que les autres, on rétablit l'égalité des garnitures. 3° Lorsque le défaut de *registre* provient des pointures, on fait le *registre* en blanc; si l'on n'a pas pris cette précaution préalable, on n'a d'autre ressource que de modifier les garnitures.

Pour le tirage aux machines doubles, on fait le *registre* aussitôt après la vérification des pinces. Pour la machine simple ou en blanc, on doit faire le *registre* en blanc après avoir mis sous presse, c'est-à-dire avant la mise en train, afin de vérifier si la forme est bien au milieu. Le *registre* pour un quart, ou une demi-feuille, ou une feuille entière, in-8°, in-18, in-32, etc., se fait en culbutant la feuille. Le *registre* des autres formats se fait en la renversant sens dessus dessous sur son travers. « Il faut pour cela, dit M. Fournier, que les trous de pointure soient à égale distance des bords de la feuille. Il est prudent, pour les autres formats, de ne pas observer la même mesure, à cause des transpositions qui pourraient avoir lieu à la retiration, si le pointeur tournait mal sa feuille. Pour y parer, la pointure de l'entrée en pression doit être sensiblement plus rapprochée du bord que l'autre. » Les conditions du *registre*, écrit de son côté M. Motteroz dans le journal l'*Imprimerie*, varient suivant les systèmes. Avec les machines rotatives et les machines à réaction, il se produit naturellement. Pour les machines en blanc et les machines doubles, il dépend de quelques-uns des organes de ces deux genres d'appareils.

— Bibliogr. A l'origine de l'imprimerie, le mot *registre* a eu une signification différente de celle que nous venons d'examiner. Le *registre*, ainsi qu'on l'entendait à cette époque (*registrum chartarum*), était une sorte d'index, une table rappelant les premiers mots des feuillets jusqu'à la moitié de chaque cahier d'un livre, afin de guider les assembleurs et les relieurs pour placer dans leur ordre les différents cahiers d'un volume. Quoique le but fût différent, on peut trouver quelque rapport entre cet usage et celui qui s'était introduit chez les Juifs, longtemps avant l'invention de l'imprimerie, pour les copies qu'ils faisaient faire de la Bible. Les copistes, à la fin de chaque livre du *Pentateuque*, ajoutaient le nombre de versets que le livre contenait, afin que cet ouvrage pût être transmis intégralement à la postérité. Les docteurs hébreux appelés massorètes et les mahométans ont fait bien plus encore : les premiers ont marqué le nombre des chapitres, des versets, des mots et des lettres de l'Ancien Testament; les seconds ont fait de même pour le Coran.

Il est assez difficile de préciser l'époque exacte où l'on commença à mettre ces sortes de tables nommées *registres* à la fin des livres imprimés. Les renseignements suivants pourront jeter quelque jour sur cette question obscure. Chevillier (*Origine de l'imprimerie de Paris*) cite, comme le plus ancien qu'il ait connu, le *registre* qui se trouve dans la *Summa Alexandri Alensis*, imprimée à Venise par Jean de Cologne en 1475; Maittaire (*Ann. typogr.*) et Meerman (*Orig. typogr.*) citent celui du *Virgile* imprimé à Rome par Ulric Han en 1473. Ces bibliographes n'ont point connu la véritable époque de cet usage, lequel s'est établi en 1469. Selon Magné de Marolles, et après lui La Serna de Santander, le *registre* fut employé pour la première fois par Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, célèbres imprimeurs de Rome, où ils introduisirent la typographie en 1467. Les éditions qu'ils ont données de *César* et de *Lucain* en 1469 ont chacune un *registre*, tandis qu'il n'y en a point dans l'*Aulu-Gelle* et l'*Apulée* des mêmes imprimeurs, parus également en 1469; non plus que dans le *Virgile* et dans le *Bessario adversus calumniatorem Platonis*, deux éditions des mêmes, non datées, mais reconnues pour être de ladite année 1469. Le *Quintilien* de 1470; le *Tite-Live* sans date, mais de la même année; un autre *Tite-Live* de 1472; les *Epîtres de saint Cyprien* de 1471; deux éditions de Strabon de 1471 et 1473; *Hérodote* et Josèphe, *De bello judaico*, de 1475, toutes éditions faites à Rome par les mêmes Sweynheym et Pannartz, sont sans *registre*, ainsi que toutes celles qu'ils ont exécutées avant 1469. Ulric Han, leur émule, qui imprimait à Rome en même temps qu'eux, employait aussi le *registre* à la fin de ses éditions. Il se trouve dans celles des *Philippiques* de Cicéron et de *Tite-Live*, sans date, mais qu'on sait être de 1469 ou 1470 au plus tard; de même que dans l'*Expositio in Psalmos* de Jean de Torquemada de 1470. Plusieurs autres éditions qu'il a publiées à la même époque n'en ont point, savoir : les *Tusculanes* de Cicéron (1469) *die prima mensis Aprilis;* le *Justin* et le *Scrutinium Scripturarum*, sans date. Mais il est possible que dans les exemplaires de quelques-unes des éditions décrites, tant d'Ulric Han que de Sweynheym et Pannartz, et que Magné de Marolles note pour être sans *registre*, le feuillet qui le contenait se soit trouvé arraché. Peut-être aussi les imprimeurs négligeaient-ils de l'ajouter sur un feuillet séparé, lorsque l'impression du livre finissait de façon à remplir totalement le dernier cahier, et, s'ils l'ont fait, on peut soupçonner avec raison que ce feuillet isolé et détaché du texte a souvent été supprimé par les relieurs eux-mêmes, comme inutile, après la reliure. Quoi qu'il en soit, on trouve encore le *registre* dans les éditions publiées par le même Ulric Han, de *Virgile*, en 1473; de la *Margarita poetica* d'Albert d'Eyb et des *Institutes* de Justinien, l'une et l'autre en 1475.

On peut conclure, avec quelque certitude, de ce qui vient d'être dit, que l'usage des *registres* d'assemblage a commencé à Rome, mais sans qu'on puisse savoir qui s'en est servi le premier, d'Ulric Han ou de Sweynheym et Pannartz.

Les *registres* sont intitulés diversement, savoir : *Registrum; Registrum chartarum; Registrum quinternorum foliorumque; Tabula quinternorum*, etc.; souvent même ils ne sont annoncés par aucun intitulé. Dans quelques-uns, les cahiers sont distingués par leur ordre numérique : *Primus, secundus, tertius*, etc.; mais la plupart n'ont pas même cette distinction.

En tête du *registre* de l'édition du *Dante*, faite à Milan en 1478 (in-fol.), par Louis et Albert, Piémontais, on trouve ce singulier intitulé en lettres capitales, qui en explique l'usage, comme si c'eût été alors une chose nouvelle : *Se questo volume di Danti fosse tutto disperso et dissipato potrassi per la presente tavola raccogliere et ordinare, perche qui e posta la prima parola dogni charta lasciando sempre stare la rubrica per non equivocare.* C'est-à-dire : « Si ce volume de Dante venait à être dispersé et éparpillé, on pourra, avec le secours de la présente table, le rassembler et le remettre en ordre, attendu qu'elle contient le premier mot de chaque feuille, laissant toujours subsister la rubrique (le numéro de chaque cahier) pour parer à toute équivoque. » On a remarqué que cette édition ne porte pas de signatures, quoiqu'elles fussent alors en usage dans les imprimeries de Milan, du moins dans celles de Zarot et de Lavagna; mais les imprimeurs, au moyen du *registre*, les ont sans doute jugées superflues.

Lorsqu'on eut imaginé les signatures, dont Magné de Marolles attribue l'invention à Jean de Cologne (Venise, 1474), invention qui est due, selon l'abbé Rive et La Serna de Santander, à Jean Koelhof (Cologne, 1472 et 1473), comme elles pouvaient remplir le même objet que le *registre*, les imprimeurs qui s'en servaient se dispensèrent le plus souvent de l'ajouter à la fin de leurs livres; quelques-uns, par surabondance, joignirent le *registre* aux signatures, en distinguant alors assez ordinairement chaque cahier par sa lettre. Cette précaution même était quelquefois utile et l'est devenue davantage à mesure que les éditions ont vieilli. Il était assez d'usage autrefois de laisser en blanc le premier feuillet, destiné à recevoir en miniature ou les armoiries de l'acquéreur ou quelque autre ornement à son goût, et ce feuillet entrait ordinairement en compte dans la signature, en sorte que le second, où commençait le texte, était marqué *a* 2; alors ce premier feuillet venant à manquer, s'il n'y a pas de *registre* qui en fasse mention, si par exemple on n'y trouve pas les mots *prima vacat* ou *prima alba*, on reste dans le doute, si ce feuillet manquant ne contient point une préface ou autre pièce préliminaire, et l'on ne peut s'assurer de l'intégrité du volume qu'en le comparant avec d'autres. Enfin, vers les dernières années du XVe siècle, on se contenta de donner à la fin des volumes une simple liste de toutes les lettres qui composaient la suite des signatures et de spécifier ensuite le nombre de feuilles dont chaque cahier distingué par sa lettre était composé, en disant, par exemple, s'ils étaient tous égaux : *Omnes sunt quaterni* ou *quinterni;* et, lorsqu'ils étaient inégaux : *Omnes sunt quaterni*, etc., *exceptis* (désignant ici les cahiers exceptés par leur lettre) *qui sunt terni*, etc. Alde Manuce paraît avoir été le premier à suivre cette méthode dans ses éditions grecques du XVe siècle, méthode qui a été adoptée assez généralement par les imprimeurs tant qu'a duré l'usage des *registres*, c'est-à-dire jusque vers la fin du siècle suivant. Cet usage, au surplus, a été bien plus général en Italie que partout ailleurs, surtout au XVIe siècle, où il est assez rare d'en rencontrer dans des livres imprimés autre part qu'en Italie.

— Mus. Dans l'orgue, on appelle *registres* des règles mobiles qui font partie du sommier, dont le rôle est d'ouvrir ou de fermer le vent à chaque jeu, au gré de l'exécutant, ce qui se produit au moyen des tringles carrées nommées tirants, qui sont placées aux deux côtés de la fenêtre du clavier et que l'exécutant tire ou repousse selon le besoin. Ces tirants communiquent leur mouvement aux pilotes tournants, ceux-ci le transmettent aux balanciers, et ces derniers enfin aux *registres* auxquels ils sont accrochés. Lorsque l'exécutant s'apprête à toucher l'orgue, il ouvre les jeux dont il veut se servir en amenant à lui ceux des tirants qui sont relatifs aux *registres* de ces jeux, et il baisse avec ses doigts les touches du clavier qui font ouvrir les soupapes au moyen de l'abrégé, lequel est une machine destinée expressément à transmettre le mouvement des touches aux soupapes. Le vent prend passage alors dans les *gravures* ouvertes ou rainures du sommier de l'orgue, et fait parler les tuyaux des jeux dont l'organiste a ouvert les *registres*. A mesure que celui-ci lève ses doigts, les soupapes se relèvent par le fait de l'action d'un ressort placé sous chacune d'elles; elles bouchent les gravures comme auparavant et les touches se relèvent en même temps.

On a donné à ces règles le nom de *registres*, qui vient du latin *regere*, parce que c'est avec leur aide que l'organiste trouve les moyens de gouverner, de régir le vent renfermé dans le sommier et de l'introduire dans les tuyaux.

On s'entend généralement bien peu sur la valeur du mot *registre* appliqué à la voix, bien qu'il s'emploie à tout instant dans les discussions relatives aux chants et aux chanteurs. Il serait pourtant fort utile d'être fixé à cet égard. Aussi allons-nous reproduire quelques observations d'un praticien et d'un théoricien exercé, M. Stéphen de La Madelaine, qui, plus qu'aucun autre, a essayé de faire la lumière sur ce point obscur. « J'ai parlé précédemment, dit-il dans ses *Théories complètes du chant*, du principe mécanique d'après lequel les sons se produisent du grave à l'aigu, selon la position descendante ou ascensionnelle du larynx. Or, tous les sons produits par ce principe sont homogènes et caractérisent la voix de poitrine; mais quand on exécute une série ascendante de sons, il arrive un moment où la voix, changeant de nature, perd ses qualités pleines, vibrantes et sonores, pour revêtir un caractère d'acuité qui appartient au reste des sons ascendants que peut fournir l'organe et qu'on appelle voix de tête. Cette modification dans la voix donne lieu à des dénominations particulières, qui sont les *registres* de poitrine et de tête... Il faut considérer les *registres* sous le rapport des différentes voix humaines, et non pas d'une voix en particulier. Les voix sont susceptibles de classifications fort étendues; mais elles se divisent en quatre grandes catégories : ce sont les basses, les ténors, les *contralti* et les *soprani*, c'est-à-dire tout simplement deux genres de voix pour chaque sexe, l'une basse et l'autre élevée. Le *registre* de poitrine, si l'on réunit dans une même échelle les notes que peuvent atteindre les basses et les ténors, parcourt une étendue qui comprend trois octaves à partir de l'*ut* grave du violoncelle. Ce *registre* constitue, à proprement parler, la voix de l'homme, puisqu'elle contient ordinairement deux octaves moins une note; tandis que chez les femmes le même *registre* n'embrasse guère qu'une septième ou huitième d'étendue. Pour rendre cette explication plus claire encore, il suffira de faire remarquer que l'homme chante sur une octave plus basse que la femme. Le *registre* de fausset leur est commun, c'est-à-dire qu'il est placé sur les mêmes cordes et que le son en est identique, quoiqu'il ne possède pas les mêmes qualités phoniques. Donc le *registre* de fausset est une propriété plus particulière de la voix de femme, puisque les *soprani*, qui parcourent ordinairement deux octaves à partir du *ré*, sous les lignes de la clef de *sol*, ne possèdent que deux ou trois notes de poitrine dont ils ne font aucun usage, et que toute l'étendue de leur voix consiste dans les deux *registres* contigus de fausset et de tête, si nous admettons cette section du *registre* de fausset-tête. Je me suis servi à dessein du mot contigu, pour démontrer le peu de rationalité de cette subdivision de re-

gistres, car un *registre* est une succession de sons consécutifs et homogènes. Mais les *registres* ne sont nullement contigus entre eux; ils peuvent coïncider dans une partie de leur étendue; ainsi, il y a telles notes supérieures de poitrine qui peuvent être exécutées en voix de fausset, et cette voix peut même faire sonner au besoin toute la quinte supérieure du *registre* de poitrine. A quelle modification organique ce changement de *registre* est-il dû? Ceci est encore un mystère. Mais il n'est pas besoin de grandes explications pour faire comprendre que les sons de tête ou de fausset, émis par le larynx parvenu à son plus haut degré d'ascension, doivent toutes leurs qualités, bonnes ou mauvaises, au pharynx qui s'en empare pour les modifier, puis aux angles d'incidence et de réflexion du plancher des fosses nasales, à leurs cavités et enfin à l'ampleur du pavillon que forme la bouche. »

On voit donc qu'il n'y a, comme nous l'avons dit plus haut, que deux *registres* distincts dans la voix humaine, celui de poitrine et celui de fausset, puisque le *registre* de tête, admis par certaines personnes, se confond avec ce dernier et que tous deux n'en forment qu'un seul en réalité. L'une des principales qualités d'un chanteur doit être de rendre égaux entre eux et homogènes les sons de ces deux *registres* de nature très-différente, et surtout de faire que le passage d'un *registre* à l'autre s'exécute sans que l'auditoire s'en puisse apercevoir. Ceci est extrêmement rare et l'on voit beaucoup d'artistes, même fort distingués, qui n'ont pas su acquérir cette faculté et chez lesquels le passage des sons de poitrine aux sons de tête ne s'effectue jamais sans causer à l'auditeur attentif et délicat une impression pénible et désagréable.

Il nous faut constater que certains physiologistes ont cru reconnaître l'existence d'un *registre* de contre-basse chez quelques individus nés dans les contrées les plus froides de l'Europe. Ce fait, qui ne s'est produit, d'ailleurs, qu'à l'état d'exception, se fondait sur une particularité très-réelle, mais restée tout à fait inexplicable : c'est que le larynx de ces chanteurs, en faisant sonner la quinte inférieure ajoutée par eux aux sons ordinaires de la poitrine, au lieu de descendre de plus en plus pour produire ce phénomène vocal, remonte, au contraire, à partir de la première note élevée qui constitue ce *registre* extra-naturel. « Je n'ai pu, dit à ce sujet M. Stéphen de La Madelaine, observer moi-même qu'un seul homme doué de cette singulière faculté. Ses moyens phoniques, dont l'effet était admirable dans un quatuor vocal sans accompagnement, ne dépassaient pas les limites d'une seule octave, et il ne prononçait aucune parole. Ce *registre* n'est donc qu'une anomalie dans les lois de la nature, et il n'est point nécessaire de consacrer à cette exception des explications plus étendues. »

— Anc. cout. *Droit de registre*. V. DROIT.

Registres des pontifes romains (*Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum* MCXCVIII), par Ph. Jaffe (Berlin, 1851, 1 vol. in-4°). On sait que de très-bonne heure les papes firent tenir note des faits les plus importants de leur pontificat, mais on ignore à quelle époque précise cette coutume a commencé. Jusqu'à Innocent III, tous ces registres ou tablettes ont péri, sauf quelques fragments relatifs à Grégoire Ier et à Grégoire VII; encore, pour ce dernier pape, le registre n'est-il pas très-authentique. On est donc réduit, pour connaître les actes ou *Regesta* des pontifes romains, à parcourir les grandes collections, souvent fort difficiles à se procurer, où se trouvent les divers monuments écrits qui relatent ou mentionnent seulement ces actes. M. Jaffe a eu l'heureuse idée de réunir sous forme de tableaux, et d'après les sources originales, l'indication sommaire de tous les actes accomplis par la série des papes ou des antipapes jusqu'à Innocent III, époque à laquelle commence la grande collection des *Registres* déposés au Vatican et en partie publiés. Chaque partie est divisée en trois colonnes : l'une porte la date du mois, l'autre la mention du lieu où l'acte a été accompli, et la troisième le résumé de cet acte avec l'énumération des pièces originales où il en est question. La chronologie, certaine ou douteuse, est donnée après chaque nom de pape et avant chaque fait. Rien n'a été négligé pour faire de ce livre un répertoire commode et plein d'une saine et solide érudition. En tête du volume se trouve la table des pièces originales qui ont servi à rédiger l'ouvrage et un index alphabétique des papes; à la fin, il y a un appendice contenant l'indication de ce que renferment les pièces appelées par l'auteur *Literæ spuriæ*.

REGISTRER v. a. ou tr. (re-ji-stré ou re-ji-tré — rad. *registre*). Inscrire sur un registre. ‖ On dit plus souvent ENREGISTRER.

REGISTREUR s. m. (re-ji-streur ou re-ji-treur — rad. *registrer*). Celui qui tient des registres. Vieux mot. ‖ Nom que l'on donnait autrefois aux greffiers.

REGIUM, nom latin de REGGIO.

REGIUS (Désiré), théologien qui vivait au XVIIe siècle. Il était capucin, lorsqu'il se convertit au protestantisme, en 1644, et s'établit à Hambourg. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Apocalypsis nova Babylonis antiquæ, carmine conscripta, etc.* (Cassel, 1646, in-8°); *Clypeus conjugii clericalis, versibus exhibitus* (Hambourg, 1648, in-8°); *Apex Lubecensis* (Lubeck, 1649, in-8°); *Fidei catholicæ christianæ vulnera* (Hafn., 1649, in-8°); *Apologia rationis humanæ* (Lugd. Bat., 1657).

REGIUS (Henri), médecin hollandais. V. DUROY.

REGIUS (Ludovicus), écrivain français du XVIe siècle. V. LEROY (Louis).

REGLA, bourg de Cuba, juridiction de La Havane; 6,755 hab. Sources minérales et bains. Il sert de refuge aux habitants de La Havane à l'époque des ravages du vomito-prieto.

RÉGLAGE s. m. (ré-gla-je — rad. *régler*). Action ou manière de régler du papier : *Le* RÉGLAGE *a, pour les enfants, l'inconvénient de les empêcher de prendre l'habitude d'écrire en ligne droite.*

— Action de régler un mécanisme, d'en régulariser la marche : *Le* RÉGLAGE *des montres.*

— Techn. Mécanisme servant à l'ouvrier tisseur pour obtenir la précision nécessaire dans diverses opérations d'enroulement et de déroulement.

RÉGLANT, ANTE adj. (ré-glan, an-te — rad. *régler*). Qui règle, qui conduit, qui détermine le fonctionnement : *Mécanisme* RÉGLANT.

RÈGLE s. f. (rè-gle — lat. *regula*, qu'on fait généralement venir de *regere*, gouverner, diriger. Toutefois, il convient de rappeler que le provençal a *rega*, raie, mot d'origine obscure, mais qui pourrait bien être le vrai radical de *regula*. V. RAIE). Instrument que l'on applique sur un corps, lorsqu'on veut y tracer des lignes, et qui sert à diriger l'objet avec lequel on marque ces lignes : *Une* RÈGLE *en ébène, en cuivre, en caoutchouc durci. Une* RÈGLE *de dessinateur, de charpentier, de tailleur de pierre. Tracer des lignes à la* RÈGLE. *Quittez-moi la* RÈGLE *et le pinceau, prenez un fiacre et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Loi, principe qui détermine l'acte ou gouverne la volonté : *Imposer des* RÈGLES. *Violer la* RÈGLE. *Se soumettre à la* RÈGLE. *Se mettre au-dessus des* RÈGLES. *Comme la première* RÈGLE *est de parler avec vérité, la seconde est de parler avec discrétion.* (Pasc.) *On ne doit sortir de la* RÈGLE *qu'en suivant un fil qui tienne, pour ainsi dire, à la* RÈGLE *même.* (Boss.) *S'affranchir des* RÈGLES *de la civilité, n'est-ce pas trouver le moyen de mettre les défauts plus à l'aise?* (Montesq.) *La première* RÈGLE *de l'éducation, dans tous les pays, est de ne jamais rien dire de choquant à personne.* (Volt.) *La raison doit être notre* RÈGLE *dans tous les états.* (Mariv.) *Chaque homme trouvera la* RÈGLE *de sa conduite dans son propre cœur, si son cœur est simple.* (B. de St-P.) *Une* RÈGLE *se fausse lorsqu'on l'applique à des cas trop divers.* (B. Const.) *Il est des* RÈGLES *instinctives qui sont dans notre âme avant de se trouver dans nos discours.* (Alibert.) *Voir le bien, l'aimer et le faire, voilà la* RÈGLE *du philosophe.* (Beauchêne.) *La probité est la* RÈGLE *de tous nos devoirs; c'est elle qui donne de l'éclat à toutes nos actions.* (Gardanne.) *Les lois sont l'expression des rapports publics entre les membres d'une même société, ou la* RÈGLE *des actions publiques.* (Lamenn.) *L'amour est, de tous les sentiments humains, celui qui répugne le plus à la* RÈGLE *et à la discipline.* (St-Marc Girard.) *Il y a des gens qui observent les* RÈGLES *de l'honneur comme on observe les étoiles, de très-loin.* (V. Hugo.) *L'économie est la* RÈGLE *de la vie humaine.* (J. Janin.) *La* RÈGLE, *c'est l'absolu; l'exception, c'est l'arbitraire.* (E. de Gir.) *La passion est bonne comme auxiliaire; elle ne vaut rien comme* RÈGLE. (J. Simon.) *La politique a pour* RÈGLE *de sacrifier les détails à l'ensemble.* (Vacherot.) *La probité vulgaire est moins une* RÈGLE *de conscience qu'une* RÈGLE *de conduite.* (Latena.)

— Loi, principe qui détermine la forme, la manière d'être, d'agir, de faire, de parler : *Les* RÈGLES *de la grammaire, de la logique, de la peinture. Ecrire d'après les* RÈGLES. *C'est l'art même qui doit nous affranchir des* RÈGLES *de l'art.* (Mol.) *Je voudrais bien savoir si la grande* RÈGLE *de toutes les* RÈGLES *n'est pas de plaire.* (Mol.) *Quand une lecture vous élève l'esprit et vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre* RÈGLE *pour juger l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier.* (La Bruy.) *Il y a des* RÈGLES *pour les opérations de l'esprit, il y en a aussi pour celles du corps.* (D'Alemb.) *On a fait, pendant des siècles, de vains efforts pour découvrir les* RÈGLES *de l'art de raisonner.* (Condill.) *Les* RÈGLES *ne sont que l'itinéraire du génie.* (Mme de Staël.) *Il y a des* RÈGLES *pour parler, et ces* RÈGLES *font un art qu'on appelle la grammaire.* (P.-L. Courier.)

Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux *règles* de l'art asservir son génie.
BOILEAU.

— Par ext. Bon ordre : *Mettre la* RÈGLE *dans son ménage. Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de* RÈGLE. (Boss.) *Partout où vous verrez régner la* RÈGLE *sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance : c'est un être heureux qui commande ici.* (J.-J. Rouss.)

— Modèle, exemple; ce que l'on observe pour y conformer sa conduite ou ses paroles : *Nul homme n'a droit de donner sa conscience pour* RÈGLE *à un autre.* (Turgot.)

— *Dans la règle, En bonne règle*, Selon la loi, la justice, la bienséance ou l'usage : EN BONNE RÈGLE, *ce n'est pas le battu qui doit payer l'amende.* DANS LA RÈGLE, *vous deviez faire les avances.*

— *Etre, se mettre en règle*, Avoir accompli, accomplir ce que l'on devait faire pour être dans son droit, dans l'état exigé par la loi, la bienséance, le bon ordre : JE SUIS EN RÈGLE, *on peut examiner mes comptes. Ces comptes ne* SONT *pas* EN RÈGLE. *Toutes mes affaires* SONT EN RÈGLE. *Je vais* ME METTRE EN RÈGLE *avec lui.* ‖ *Etre en règle, Etre dans toutes les règles*, Etre tout à fait bien conditionné, parfaitement organisé : *Votre dîner* EST EN RÈGLE, *il n'y a rien à dire.* ‖ Se dit aussi ironiq. : *Il a fait une sottise* EN RÈGLE, DANS TOUTES LES RÈGLES. ‖ *Procès en règle*, Procès suivi devant les juges compétents. ‖ *Affaire en règle*, Duel qui a lieu suivant les lois admises dans ces sortes d'affaires.

— *Etre de règle*, Etre exigé par la loi, la bienséance, la coutume : IL EST DE RÈGLE *qu'on rende toujours un salut.* IL EST DE RÈGLE *qu'on ne doit jamais interrompre un orateur.* (Dupin.)

— *C'est la règle*, C'est ainsi qu'il faut faire ou que cela se fait d'après la loi, l'usage, la bienséance, le bon ordre : *Passez devant*, C'EST LA RÈGLE. *Le plus habile est le plus honoré*, C'EST LA RÈGLE. *Apprendre peu, mais bien*, C'EST LA RÈGLE. (Ste-Beuve.)

— Ellipt. *Règle générale*, Voici ce qui se passe, ce qui est vrai généralement : RÈGLE GÉNÉRALE, *il faut connaître les gens avant de se confier à eux.* (Acad.)

— Prov. *Il n'y a pas de règle sans exception*, Il n'y a pas ou il y a très-peu de principes tellement généraux qu'on puisse les appliquer à tous les cas :

Pour peu qu'on ait de goût ou d'érudition,
On sait que *chaque règle a son exception*.
BOURSAULT.

‖ *L'exception confirme la règle*, Une dérogation à un principe général n'infirme pas ce principe, et en constate même l'existence.

— *Mieux vaut règle que rente*, On est plus riche avec un peu de bien et beaucoup d'ordre qu'avec de grandes richesses mal administrées.

— Théâtre. *Tomber dans les règles*, Se disait autrefois d'une pièce dont la représentation ne donnait pas pour la recette un minimum fixé : *Quand une pièce nouvelle* ÉTAIT TOMBÉE DANS LES RÈGLES, *l'auteur n'avait plus de part au produit des représentations.* (Acad.)

— Sculpt. Nom donné par les anciens à une statue de Polyclète qui passait pour un modèle achevé.

— Archit. anc. *Règle lesbienne*, Règle de plomb qui pouvait se plier pour prendre le contour des pierres à surface courbe ou brisée.

— Mus. *Règle d'octave*, Formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle. ‖ *Règle de l'octave*, Formule au moyen de laquelle on trouve l'accompagnement de toutes les notes de la gamme.

— Hist. relig. Règlement, ensemble des préceptes auxquels sont soumis les membres d'une communauté : *La* RÈGLE *de l'Adoration perpétuelle est d'une telle rigidité qu'elle épouvante.* (V. Hugo.)

Et la *règle* déjà se remet dans Clairvaux.
BOILEAU.

— Dr. rom. *Règle catonienne*, Règle de droit introduite par Marcus Portius Caton, et d'après laquelle un legs est nul lorsque, par sa nature, il serait inutile au légataire si le testateur venait à mourir immédiatement après avoir testé.

— Dr. canon. *Abbaye, bénéfice en règle*, Par opposition à ceux en commende, Abbaye, bénéfice qui ne peuvent être possédés que par des religieux.

— Mar. *Règles de forme* ou *de marée*, Planches graduées que l'on établit dans les formes de construction, pour marquer la hauteur de l'eau.

— Techn. *Règle à main*, Petite règle dont se servent les vitriers.

— Arithm. Nom donné à certaines opérations principales. ‖ *Les quatre règles*, L'addition, la soustraction, la multiplication et la division : *Quand on sait bien les* QUATRE RÈGLES, *que l'on peut conjuguer le verbe avoir, on est un aigle en finances.* (Mirab.) ‖ *Règle de trois*, Opération par laquelle, étant donnés des termes en rapport géométrique, on en cherche un autre qui soit dans le même rapport avec un ou plusieurs termes donnés. ‖ *Règle de fausse position*, Méthode de solution de certains problèmes consistant à attribuer à l'inconnue une valeur arbitraire, pour arriver à connaître les rapports que cette hypothèse établit entre les quantités connues et l'inconnue, et en déduire la vraie valeur de celle-ci. ‖ *Règle à calcul* ou *logarithmique*, Petit instrument fondé sur les propriétés des logarithmes et avec lequel on peut faire tous les calculs de l'arithmétique en faisant glisser deux règles l'une à côté de l'autre.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. ‖ *Règle parallactique*, Instrument dont on se sert pour déterminer les parallaxes.

— s. f. pl. Méd. Menstrues, écoulement qui se produit chez les femmes à peu près une fois par mois : *Avoir ses* RÈGLES. *La suppression anomale des* RÈGLES *est un cas d'une extrême gravité.* ‖ Matières ainsi évacuées : *Des* RÈGLES *abondantes. L'époque qui paraît la plus propre à la fécondation est celle qui suit de près l'écoulement des* RÈGLES. (Caseaux.)

— **Syn. Règle, ordre.** V. ORDRE.

— **Règle, règlement.** La *règle* prescrit les choses qu'on doit faire; le *règlement* détermine de quelle manière elles doivent être faites; la première vient d'une autorité supérieure et elle est moins variable; le second peut être changé quand l'expérience en a fait connaître les imperfections.

— **Encycl.** Mathém. *Règle à dessiner*. C'est une planchette rectangulaire mince et allongée, dont les arêtes vives servent à guider le crayon ou le tire-ligne pour le tracé des lignes droites. Pour vérifier une *règle*, après avoir tracé sur le papier, au moyen de l'instrument, une ligne qui devrait être droite, on la fait glisser le long de cette ligne pour s'assurer que le bord coïncide toujours avec elle; ou bien on retourne la *règle* de façon qu'elle s'appuie sur le papier par son autre face et de l'autre côté de la ligne tracée; la tranche de la *règle* doit pouvoir encore coïncider avec cette ligne.

— *Règle à calcul*. Cet instrument se compose de deux *règles*, dont l'une, appelée réglette, glisse dans une rainure pratiquée dans l'épaisseur de l'autre, de façon que les bords destinés à recevoir les divisions soient en contact immédiat; ces divisions séparent sur les deux *règles*, à partir de leurs extrémités gauches, par exemple, des distances proportionnelles aux logarithmes des nombres entiers inscrits en regard; les deux *règles* portent ainsi les mêmes divisions. Pour faire une multiplication, on pousse l'extrémité gauche de la réglette jusqu'à celle des divisions de la *règle* qui correspond au multiplicande et on remarque le joint de la réglette qui correspond au multiplicateur; la somme des deux distances mécaniquement ajoutées, puisqu'elles sont placées bout à bout, est le logarithme du produit, que l'on peut lire sur la *règle* en face du point de la réglette où l'on a dû arrêter la vue. Pour faire une division, on enlève la réglette et on la réintroduit dans la rainure en sens contraire, de manière que, le zéro de la *règle* restant à gauche, par exemple, celui de la réglette soit à droite; on pousse le zéro de la réglette jusqu'à ce qu'il soit en regard de celle des divisions de la *règle* qui correspond au dividende et on remarque le point de la réglette qui correspond au diviseur; la différence des deux distances est le logarithme du quotient, que l'on peut lire sur la *règle* en face du point de la réglette où l'on a dû s'arrêter. Pour extraire une racine carrée, on dispose la réglette comme pour faire une division et on place le zéro de cette réglette en regard de celle des divisions de la *règle* qui correspond au nombre dont on veut extraire la racine carrée. Les zéros des deux *règles* étant aux deux extrémités de la distance correspondante au nombre donné et les divisions de ces *règles* étant les mêmes, il est facile de trouver le point où les divisions de même ordre sont en regard : c'est le milieu de la distance en question; la moitié séparée à gauche est donc le logarithme de la racine cherchée, que l'on peut lire sur la grande *règle* en face du point milieu trouvé. Les *règles* à calcul dont se servent les praticiens peuvent fournir les solutions de beaucoup d'autres questions qu'il serait trop long d'énumérer. Nous nous sommes bornés à indiquer le principe sur lequel est basée la construction de l'instrument. En réalité, les nombres entiers sur lesquels on peut avoir à faire les calculs ne se trouvent pas inscrits en tous chiffres sur la *règle*, on n'y trouve que les nombres compris de 1 à 10; si l'un des nombres sur lesquels on opère a deux chiffres, on cherche le premier sur la *règle* et, dans l'intervalle qui sépare ce chiffre du suivant sur la *règle*, on prend la division correspondante au second considéré comme exprimant des dixièmes; si le nombre a trois chiffres, on opère pour les deux premiers comme il vient d'être dit, et, pour tenir compte du troisième, on divise à l'œil l'intervalle compris entre la division à laquelle on se serait arrêté si le nombre n'avait eu que deux chiffres, et la division suivante. Tous les nombres sont ainsi préalablement ramenés à être compris entre 1 et 10; on fait la compensation sur le résultat de l'opération après qu'il a été obtenu.

— *Règles d'arithmétique*. On désignait autrefois sous le nom de *règles* les diverses opérations qu'on peut avoir à effectuer sur les nombres. Les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, s'appelaient les *quatre règles*; d'autres opérations portent encore aujourd'hui le nom de *règle*.

— *Règle de trois*. On nomme généralement *règle* de trois toute question où des grandeurs B,C,D, etc., proportionnelles à une autre grandeur A, en raisons directes ou

inverses, étant données dans deux états sous les valeurs b, c, d, etc., b', c', d', etc., ainsi que A dans l'un d'eux, sous la valeur a correspondante à b, c, d, on demande la valeur a' de A qui correspond à b', c', d', etc.

La résolution d'une question de ce genre peut être proposée de plusieurs manières différentes. On peut la ramener à la résolution d'une série de proportions qui auraient respectivement pour inconnues les valeurs successives que devrait prendre A lorsqu'on passerait du premier état au second, par une suite d'états intermédiaires, en changeant seulement d'abord b en b', puis c en c', d en d', e en e', etc. On peut aussi employer la méthode connue sous le nom de réduction à l'unité, qui consiste principalement à substituer au changement brusque de chacune des données du premier état, dans la donnée correspondante du second, deux changements successifs où l'unité serve d'intermédiaire. Supposons, pour fixer les idées, que de A à B le rapport soit direct, de A à C inverse, de A à D inverse, enfin de A à E direct. Si à l'ensemble de valeurs b, c, d, e on substitue le groupe 1, c, d, e, à la valeur a, qui correspondait à b, c, d, e, il faudra substituer

$$a_1 = \frac{a}{b};$$

de même, si à la suite 1, c, d, e on substitue 1, 1, d, e, il faudra substituer à a_1 la valeur

$$a_2 = a_1 c = \frac{ac}{b}.$$

On trouvera de même successivement que

$$a_3 = a_2 d = \frac{acd}{b}$$

correspond au groupe 1,1,1,e, et que

$$a_4 = \frac{a_3}{e} = \frac{acd}{be}$$

correspond à l'ensemble 1, 1, 1, 1, pour B, C, D, E. En introduisant ensuite successivement les données du second état, on trouvera pour valeurs correspondantes des cinq grandeurs

$$= a_4 e' = a_5 \ \frac{acde'}{be}, \ldots, [1,1,1,e']$$

$$a_6 = \frac{a_5}{d'} = \frac{acde'}{bed'}, \ldots, [1,1,d',e']$$

$$a_7 = \frac{a_6}{c'} = \frac{acde'}{bed'c'}, \ldots, [1,c',d',e']$$

enfin

$$a' = a_7 b' = \frac{acde'b'}{bed'c'}, \ldots, [b',c',d',e].$$

L'inconnue, en définitive, pourra s'écrire

$$a' = a \times \frac{b'}{b} \times \frac{c}{c'} \times \frac{d}{d'} \times \frac{e'}{e},$$

c'est-à-dire que l'inconnue est égale à la donnée principale, l'homologue de l'inconnue, multipliée par le produit des rapports deux à deux des autres données, chacun de ces rapports étant pris de la donnée du second état à celle du premier, ou inversement, selon que l'inconnue sera directement ou inversement proportionnelle à la donnée du second état qui doit y entrer.

— *Règle d'alliage.* V. ALLIAGE.

— *Règle d'annuité.* V. ANNUITÉ.

— *Règle de fausse position.* V. POSITION.

— *Règle d'intérêt.* V. INTÉRÊT.

— *Règle de mélange.* V. MÉLANGE.

— *Règle de partage proportionnel.* V. PARTAGE.

— Algèbre. *Règle des signes.* La *règle* des signes se rapporte au calcul numérique et tire ses principes des conditions du calcul algébrique; cette dualité a été la source d'obscurités et de difficultés qui subsistent encore, au moins dans l'enseignement usuel. La solution algébrique d'un problème doit rester la même, que le problème soit possible ou impossible, les formules des inconnues devant, dans le second cas, mettre en évidence les conditions d'impossibilité; mais un problème actuellement impossible ayant été résolu algébriquement, n'aurait-on pas pu le résoudre directement en attribuant, dès l'abord, aux données leurs valeurs numériques actuelles, au lieu de les introduire dans les calculs sous forme littérale; et quelles eussent dû être alors les *règles* à suivre pour effectuer les opérations impossibles qui se seraient présentées? La question, ainsi posée, comporte une solution unique et parfaitement claire; mais elle a été obscurcie presque à plaisir.

La *règle* des signes ne fut d'abord, pour ainsi dire, qu'une formule cabalistique; d'Alembert chercha à jeter un jour sur cette question difficile, mais il ne parvint pas à se faire écouter. Quelques démonstrations sans valeur furent acceptées partout jusqu'à Cauchy. Ce savant essaya de leur substituer des conventions *à posteriori;* mais elles supprimaient la question au lieu de la résoudre: il était impossible d'y voir autre chose qu'une formule métaphysique propre à déguiser un aveu d'impuissance.

La question énoncée comme elle doit l'être est bien facile à résoudre, puisqu'il ne s'agit que de savoir quel peut être l'équivalent arithmétique d'un calcul algébrique réglé par des conditions acceptées d'avance. Il suffit de passer en revue les quatre opérations fondamentales sur les expressions polynômes.

Si, dans un polynôme, la somme des termes soustractifs l'emporte sur la somme des termes additifs, la différence affectée du signe *moins* est la valeur du polynôme; si dans quelques-uns des polynômes soumis à un calcul ou dans tous la somme des termes soustractifs l'emporte sur la somme des termes additifs, le calcul algébrique ne comportant cependant aucune difficulté, la question se bornera à savoir comment le résultat de chacune des quatre opérations se formera, en nombre et en signe, des valeurs des polynômes soumis au calcul et de leurs signes.

— *Addition.* Les polynômes proposés étant A—B et C—D, où A et C désignent les sommes de leurs parties additives et B et D celles de leurs parties soustractives, le résultat de l'opération algébrique sera, dans tous les cas,

$$A - B + C - D \quad \text{ou} \quad A + C - (B + D).$$

Si A et C sont respectivement moindres que B et D, à plus forte raison A + C sera moindre que B + D; d'ailleurs la différence

$$B + D - (A + C)$$

sera évidemment la somme des différences B — A et D — C. « La somme de deux polynômes négatifs est donc la somme de leurs valeurs absolues, prise négativement. » Si des deux polynômes proposés l'un est positif et l'autre négatif, il faut distinguer deux cas selon que le polynôme positif a une valeur plus grande ou plus petite que le polynôme négatif; mais ce qui concerne les deux cas peut se résumer dans ce seul énoncé: « La somme de deux polynômes, l'un positif, l'autre négatif, a pour valeur absolue la différence des valeurs absolues de ces deux polynômes et pour signe celui du plus grand des deux en valeur absolue. »

— *Soustraction.* On retranche deux polynômes en ajoutant le second au premier, après en avoir changé tous les signes. Ce qui se rapporte à la soustraction se déduira donc immédiatement de ce qui a été dit pour l'addition.

« La différence de deux polynômes de signes contraires se forme, en nombre, de la somme des valeurs absolues de ces polynômes et, en signe, de celui du polynôme dont on doit soustraire. S'il s'agit de deux polynômes de même signe, la différence s'en forme, en nombre, de la différence de leurs valeurs absolues, et, en signe, de celui du polynôme dont on doit soustraire, s'il est le plus grand, et du signe contraire dans l'autre cas. »

— *Multiplication.* La question ne comporte que ces deux cas : ou l'un des facteurs est négatif, ou ils le sont tous deux, puisque l'ordre dans lequel on prend les facteurs n'influe pas sur la forme algébrique du résultat ni, par conséquent, sur sa valeur arithmétique.

Supposons d'abord que le multiplicande A — B soit négatif et le multiplicateur C — D positif : le produit algébrique, développé conformément à la *règle* sera toujours

$$AC - BC - AD + BD.$$

Ne pouvant pas apprécier directement la valeur arithmétique de ce produit pour le connaître, nous recourrons au produit de B — A par C — D, produit alors bien défini, puisqu'il proviendra de deux facteurs positifs. Ce produit est

$$BC - BD - AC + AD;$$

or, en le comparant à l'autre, on voit qu'ils sont composés des mêmes termes affectés de signes contraires; leurs valeurs absolues sont donc égales et leurs signes contraires: il en résulte évidemment que le produit, algébriquement fait, de deux polynômes de signes contraires, se forme, en nombre, du produit des valeurs absolues de ces polynômes et a le signe *moins*. Supposons maintenant les deux facteurs négatifs : pour apprécier dans ce cas la valeur du produit

$$(A - B) \times (C - D),$$

qui sera toujours

$$AC - BC - AD + BD,$$

nous le comparerons au produit

$$(B - A) \times (D - C)$$

qui nous est connu comme devant représenter le produit arithmétique des valeurs des deux polynômes, puisqu'ils sont alors positifs. Ce nouveau produit est

$$BD - AD - BC + AC;$$

or, en le comparant à celui qui nous occupe, on voit qu'ils ne diffèrent que par l'ordre des termes et que, par conséquent, ils ont même valeur. « Le produit de deux polynomes négatifs est donc positif et a pour valeur le produit des valeurs absolues des deux facteurs. »

— *Division.* Lorsqu'une division donne un quotient exact, le dividende est le produit du diviseur par le quotient; le quotient sera donc positif lorsque le dividende et le diviseur auront le même signe et négatif dans le cas contraire. Si la division ne devait pas se faire exactement, on n'aurait pas même à poser la question.

En résumé, soit qu'on opère sur des expressions littérales, pour ne remplacer qu'à la fin les lettres par des nombres, soit qu'on introduise dès le début ces nombres dans le calcul, les résultats définitifs seront toujours identiques pourvu que les transformations algébriques, d'une part, et les opérations arithmétiques, de l'autre, aient été faites conformément aux *règles* qui viennent d'être posées.

— *Règle des signes de Descartes.* Le théorème connu sous le nom de *règle* des signes de Descartes consiste en ce que « une équation algébrique entière à coefficients réels ne peut pas avoir plus de racines positives qu'il n'y a de variations de signes entre les termes successifs de son premier membre ordonné, et que, s'il existe une différence, elle est toujours représentée par un nombre pair. » La dernière partie de l'énoncé est évidente; car si on introduit dans une équation quelconque une nouvelle racine positive a, en multipliant le premier membre par $x-a$, on change le signe du dernier terme et, par suite, la parité du nombre des variations contenues dans le premier membre; en sorte que la parité de la différence entre les nombres de racines positives et de variations reste toujours la même; or, dans l'équation débarrassée de toutes ses racines positives, cette différence est paire, car le dernier terme est nécessairement positif. Tout se réduit donc à démontrer que, lorsqu'on introduit dans une équation une nouvelle racine positive a, on introduit en même temps au moins une variation dans son premier membre.

Soit

$$A_0 x^m + \ldots - A_p x^{m-p} + \ldots + A_q x^{m-q} + \ldots \pm A_r x^{m-r} \pm \ldots \pm A_s x^{m-s}$$

le premier membre de l'équation proposée,

$$A_0 x^m, \quad -A_p x^{m-p}, \quad +A_q x^{m-q}, \quad \pm A_r x^{m-r} \text{ etc.};$$

représentant les premiers termes des suites consécutives de termes semblables, et les lacunes correspondant à des termes de mêmes signes que ceux qui les précèdent respectivement: si l'on multiplie ce polynôme par $x-a$, dans le produit un terme de même rang que l'un de ceux écrits au multiplicande aura le même signe que lui, parce qu'il proviendra du produit de celui-ci par x, qui en aura conservé le signe, et du produit du terme précédent, affecté d'un signe contraire, par a. Ainsi, par exemple, le terme en x^{m-p+1} au produit sera

$$-(A_p + A_{p-1} a) x^{m-p+1};$$

il aura donc le signe moins.

Il résulte immédiatement de cette remarque que les premiers termes du produit, pris en nombre quelconque, fournissent au moins autant de variations qu'en présentaient les termes du multiplicande pris en même nombre; mais le multiplicande ne présentait plus de variations du terme

$$\pm A_r x^{m-r}$$

au terme

$$\pm A_s x^{m-s},$$

tandis qu'il en existera toujours au moins une au produit entre les termes

$$\pm (A_r + A_{r-1} a) x^{m-r+1}$$

et

$$\pm A_s a x^{m-s}.$$

Le théorème de Descartes s'étend sans peine aux racines négatives; en effet, si l'on change x en $-x$ dans l'équation proposée, les racines réelles changent toutes de signes; on peut donc dire qu'une équation n'a pas plus de racines négatives qu'il n'y a de variations dans le premier membre de sa transformée en $-x$.

En ajoutant les deux nombres de variations que présentent les premiers membres de l'équation proposée et de sa transformée en $-x$, on obtient une limite supérieure du nombre des racines réelles de cette équation, et si cette limite se trouve inférieure au degré de l'équation, on en conclut qu'il existe nécessairement des racines imaginaires.

Si une équation a toutes ses racines réelles, les nombres des racines positives et des racines négatives sont nécessairement égaux respectivement aux nombres de variations présentées par les premiers membres de l'équation proposée et de sa transformée en $-x$, car la somme de ces deux nombres de variations, qui ne peut jamais dépasser le degré de l'équation, lui est alors égal; et, d'ailleurs, si, par exemple, le nombre des racines positives était inférieur au nombre des variations présentées par le premier membre de l'équation, il faudrait, par compensation, que le nombre des racines négatives surpassât le nombre des variations de la transformée, ce qui est impossible.

Lorsqu'il manque plusieurs termes de suite dans une équation ordonnée, il existe nécessairement des racines imaginaires, car la somme des deux nombres de variations ne peut pas alors atteindre le degré de l'équation. Il suffit même qu'il manque un seul terme entre deux termes de même signe, car les trois termes pris ensemble ne fournissent de variation ni dans la proposée ni dans la transformée. Au reste, le passage par zéro du coefficient d'un terme placé entre deux termes de même signe ne correspond pas au passage d'un couple de racines de l'état réel à l'état imaginaire, c'est-à-dire au passage de ces racines par l'égalité, du moins cela n'était pas à supposer; cette remarque a donné lieu à penser qu'on pourrait peut-être assigner à un terme placé entre deux termes de même signe une limite au-dessous de laquelle on peut être certain que l'équation aurait au moins deux racines imaginaires. L'abbé de Goa, membre de l'ancienne Académie des sciences au XVIIIe siècle, est arrivé à déterminer cette limite d'une façon très-ingénieuse, en cherchant à réfuter les attaques portées par Rolle contre la *règle* des signes, et précisément en se servant de son théorème: « Qu'une équation ne peut pas avoir plus d'une racine réelle entre deux racines de sa dérivée. » Il résulte de ce théorème de Rolle que, pour qu'une équation ait toutes ses racines réelles, il faut que ses dérivées les aient elles-mêmes toutes réelles. D'un autre côté, si l'on change x en $\frac{1}{x}$ dans une équation, les racines réelles restent réelles et les racines imaginaires restent imaginaires. En combinant les deux transformations, on formera des équations qui devront toutes avoir leurs racines réelles lorsque l'équation proposée aura elle-même ses racines réelles; or, les premiers membres de ces équations se composeront de termes provenant de termes consécutifs, pris dans l'équation proposée et choisis comme on le voudra. On pourra donc trouver entre les termes consécutifs que l'on voudra de l'équation proposée des conditions de réalité des racines de cette proposée. Si l'on ne prend que trois termes consécutifs du premier membre de l'équation proposée, on tombera sur une équation du second degré et on obtiendra une condition de réalité pour deux racines; si l'on prend cinq termes de l'équation proposée, on parviendra à deux conditions pour quatre racines, et ainsi de suite.

Soient, par exemple,

$$A_p x^{m-p}, \quad A_{p+1} x^{m-p-1}, \quad A_{p+2} x^{m-p-2}$$

trois termes consécutifs d'une équation de degré m; dans la $(m-p-2)^{\text{ième}}$ dérivée du premier membre, ces trois termes seront devenus

$$(m-p)(m-p-1) \ldots 4.3 A_p x^2,$$
$$(m-p-1)(m-p-2) \ldots 3.2 A_{p+1} x,$$
$$(m-p-2)(m-p-3) \ldots 2.1 A_{p+2},$$

et ce seront les derniers. Si dans l'équation dérivée ainsi obtenue on remplace x par $\frac{1}{x}$ et qu'on chasse les dénominateurs, on trouvera

$$(m-p-2)(m-p-3) \ldots 2.1 A_{p+2} x^{p+2}$$
$$+ (m-p-1)(m-p-2) \ldots 3.2 A_{p+1} x^{p+1}$$
$$+ (m-p)(m-p-1) \ldots 4.3 A_p x^p + \ldots = 0;$$

et si on dérive alors p fois, on tombera sur l'équation

$$(m-p-2)(m-p-3) \ldots 2.1(p+2)(p+1) \ldots 4.3 A_{p+2} x^2$$
$$+ (m-p-1)(m-p-2) \ldots 3.2(p+1) p \ldots 3.2 A_{p+1} x$$
$$+ (m-p)(m-p-1) \ldots 4.3\, p(p-1) \ldots 2.1 A_p = 0,$$

qui devra avoir ses deux racines réelles. Cette équation simplifiée se réduit à

$$(p+2)(p+1) A_{p+2} x^2$$
$$+ (m-p-1)(p+1)\, 2 A_{p+1} x$$
$$+ (m-p)(m-p-1) A_p = 0,$$

et la condition de réalité des racines est

$$(m-p-1)(p+1)(A_{p+1})^2$$
$$-(m-p)(p+2) A_p A_{p+2} > 0.$$

p désigne dans cette formule la différence des rangs du premier terme de l'équation et du premier terme considéré.

On pourrait de même, comme nous l'avons déjà dit, grouper les termes par cinq, par sept, etc., et l'on trouverait d'autres conditions, mais plus compliquées et par conséquent peu pratiques. Remarquons, au reste, que ces conditions ne sont que des conditions virtuelles de réalité; elles n'expriment pas que 2 ou 4, etc., racines de l'équation sont réelles, mais elles doivent être remplies pour que toutes les racines soient réelles, et, si celles qu'on a obtenues en prenant 3 ou 5 ou 7 termes consécutifs ne sont pas satisfaites, on peut affirmer que 2 ou 4 ou 6 racines de l'équation proposée sont imaginaires. D'un autre côté, les indications fournies par la méthode de l'abbé de Goa ne sont pas démontrées superposables, comme celles que fournit la *règle* de Descartes. Si une équation contient plusieurs lacunes, les nombres de racines

imaginaires dont la présence est accusée séparément s'ajoutent les uns aux autres dans la théorie de Descartes, tandis que rien ne prouve qu'on puisse de même ajouter les nombres des racines imaginaires révélées par l'examen des groupes successifs des termes de l'équation.

La condition

$$(m-p-1)(p+1)A_{p-1}^2 - (m-p)(p+2)A_pA_{p+2} > 0$$

peut être simplifiée dans la pratique : elle donne

$$A_{p-1}^2 > \frac{m-p}{m-p-1}\,\frac{p+2}{p+1}\,A_pA_{p+2}.$$

Or, le facteur

$$\frac{m-p}{m-p-1}\,\frac{p+2}{p+1}$$

est toujours plus grand que 1 ; on peut donc dire qu'il faut faire au moins

$$A_{p+1}^2 > A_pA_{p+2}.$$

On peut donner à cette *règle* une autre forme tout à fait inattendue : soit $f(x) = 0$ une équation ayant toutes ses racines réelles ; si h est réel, l'équation $f(x+h) = 0$ aura aussi toutes ses racines réelles ; or, cette équation développée est

$$f(h) + f'(h)x + f''(h)\frac{x^2}{1.2} + \ldots + A_0x^m = 0;$$

trois termes consécutifs sont

$$\frac{f_{p+2}(h)}{1.2\ldots(p+2)}\,x^{p+2},$$

$$\frac{f_{p+1}(h)}{1.2\ldots(p+1)}\,x^{p+1},$$

$$\frac{f_p(h)}{1.2\ldots p}\,x^p;$$

le premier en a $m-p-2$ avant lui ; pour appliquer la condition

$$(m-p-1)(p+1)A_{p+1}^2 - (m-p)(p+2)A_pA_{p+2}^2 > 0,$$

il faut donc remplacer p par $m-p-2$, ce qui donne, toutes réductions faites,

$$(m-p-1)[f_{p+1}(h)]^2 - (m-p)f_{p+2}(h)\,f_p(h) > 0,$$

et à plus forte raison

$$[f_{p+1}(h)]^2 > f_{p+2}(h)f_p(h).$$

Ainsi, pour qu'une équation ait toutes ses racines réelles, il faut que, prenant trois dérivées consécutives quelconques de son premier membre et y donnant à x une valeur réelle quelconque, on trouve toujours le carré de la moyenne plus grand que le produit des extrêmes.

— Méd. V. MENSTRUATION.

RÉGLÉ, ÉE (ré-glé) part. passé du v. Régler. Marqué d'espace en espace de raies droites destinées à diriger l'écriture : *Papier* RÉGLÉ.

— Régulier, marqué, fixé, tracé d'avance : *Avoir ses repas* RÉGLÉS, *un ordinaire* RÉGLÉ. *Mener une vie* RÉGLÉE. *Faire des visites* RÉGLÉES. *Avoir avec quelqu'un une correspondance* RÉGLÉE. *Les premiers pâtres s'aperçurent que les astres suivent une marche* RÉGLÉE *et s'en servirent pour diriger leurs courses à travers les plaines du désert.* (Cuv.) ‖ Dont la marche, toujours égale, n'est ni trop rapide ni trop lente : *Aller d'un pas* RÉGLÉ. *La perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être* RÉGLÉE. (J.-J. Rouss.) *Les comètes sont des astres* RÉGLÉS *dont les retours peuvent être prédits.* (Fonten.)

— Qui se passe en règle : *Une discussion* RÉGLÉE. *Un duel* RÉGLÉ.

—Fixé, déterminé, arrêté, arrangé : *L'heure, le lieu, tout est* RÉGLÉ. *L'affaire est* RÉGLÉE. *C'est toujours d'après le jugement des experts consciencieux que doit être* RÉGLÉE *la valeur réelle des objets.* (M. de Dombasle.) ‖ Organisé, ordonné, disposé : *Dans une société bien* RÉGLÉE, *les bons doivent servir de modèle, et les méchants d'exemple.* (De Bonald.)

— Fig. Sagement maîtrisé, gouverné avec prudence : *Si vous ne voulez pas ce qu'il faut, votre volonté n'est pas* RÉGLÉE. (Boss.) *Quand la tête se monte, l'imagination la mieux* RÉGLÉE *devient folle comme un rêve.* (Beaumarch.) ‖ Modéré, contenu : *La valeur ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est* RÉGLÉE *par la prudence.* (Fén.) *Un jeu* RÉGLÉ, *avec des amis, est un passe-temps honnête.* (Volt.)

— *Être réglé comme un papier de musique,* Avoir ses heures marquées avec une grande précision, ses journées distribuées d'une manière très-détaillée ; se dit, en jouant sur les mots, par allusion aux raies nombreuses dont est marqué un papier de musique : *Il n'est pas aussi sage que moi, qui* SUIS RÉGLÉ COMME UN PAPIER DE MUSIQUE. (Balz.)

— Archit. *Appareil réglé*, Construction dont toutes les assises sont égales en hauteur. ‖ *Pièce réglée*, Pièce de trait droite par son profil, comme les larmiers, les arrière-voussoirs, etc.

— Jurispr. *Affaire en justice réglée*, Affaire mise régulièrement et dans la forme voulue entre les mains de la justice. ‖ *Compagnie réglée*, Ancienne cour de justice qui était soumise à des règlements.

— Art milit. *Troupes réglées*, Troupes régulières et entretenues sur pied, par opposition aux gardes civiques et aux milices : *On a beau avoir des* TROUPES RÉGLÉES *et entretenues, il n'y a jamais que les guerres et les combats effectifs qui fassent les hommes de guerre.* (Boss.)

— Eaux et for. *Coupe réglée*, Coupe organisée par parties, de façon à abattre le bois entier au bout d'un certain nombre d'années, et à revenir au même point par intervalles égaux : *Mettre un bois en* COUPE RÉGLÉE. ‖ Fig. Destruction périodique et successive : *La conscription est la* COUPE RÉGLÉE *de la forêt humaine.*

— Méd. *Pouls réglé*, Pouls dont les battements, d'une intensité médiocre et toujours la même, se reproduisent à des intervalles égaux : *Le* POULS *bien* RÉGLÉ, *chez l'homme, bat les secondes.* (B. de St-P.) ‖ *Fièvre réglée*, Fièvre intermittente qui revient à des intervalles réguliers. ‖ Qui a ses règles : *Une fille* RÉGLÉE. *Les femmes cessent d'être* RÉGLÉES *pendant la gestation.* (Caseaux.) ‖ *Bien réglée*, Dont les règles reviennent à des époques normales et régulières.

— Géom. *Surface réglée*, Surface engendrée par une ligne droite.

— **Syn. Réglé, régulier.** Le premier de ces mots marque un état qui résulte de l'action même de soumettre à une règle ; le second marque une qualité propre, une manière d'être en quelque sorte naturelle. Outre cela, ce qui est *réglé* est fait d'après une règle quelconque, bonne ou mauvaise, générale ou spéciale, constante ou variable ; ce qui est *régulier* est selon une règle essentiellement raisonnable et bonne ; une chose peut être mal *réglée*, elle ne peut jamais être mal *régulière*. Le seul cas où *régulier* puisse s'appliquer à une règle spéciale, c'est lorsqu'il se dit du clergé, par opposition à *séculier*.

— **Réglé, rangé.** V. RANGÉ.

RÉGLÉE s. f. (ré-glé — rad. *régler*). Techn. Pile de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT s. m. (règ-le-man — rad. *régler*). Action de régler, d'ordonner, d'arranger, de fixer : *Le* RÈGLEMENT *d'une affaire, d'une contestation. Le* RÈGLEMENT *d'un compte.*

— Turf. Ensemble des règles auxquelles les courses sont soumises.

— Action de rendre sage, modéré, réglé : *Les délations secrètes se proposent plus le renversement de la fortune publique que le* RÈGLEMENT *des mœurs.* (Mass.)

— Prescriptions légales, arrêts, ordonnances : RÈGLEMENT *d'administration. Les* RÈGLEMENTS *que firent les Romains pour augmenter le nombre de leurs citoyens eurent leur effet.* (Montesq.) *Quand saint Louis publia son fameux* RÈGLEMENT, *il n'était que l'enregistreur des volontés publiques.* (Proudh.) *En toute autre chose que la police, les* RÈGLEMENTS *de l'État sont des entraves.* (Proudh.) ‖ Statuts d'une société, d'une assemblée ; ensemble de règles auxquelles les membres sont soumis : *Le* RÈGLEMENT *de l'Assemblée législative, de l'Académie française, de l'ordre des avocats. Rappeler l'orateur au* RÈGLEMENT. *Quand on fait des* RÈGLEMENTS *pour une société, il est dangereux de conclure de la possibilité à l'acte et du particulier au général.* (Portalis.) ‖ Ensemble des règles qui établissent l'ordre des occupations et la nature des obligations diverses, dans une communauté, une association, un atelier : *Les* RÈGLEMENTS *d'une communauté religieuse, d'un collége, d'une société de secours mutuels, d'une manufacture. Être esclave du* RÈGLEMENT.

— Prescriptions que l'on se fait à soi-même, ordre que l'on impose à ses actions : *Se faire un* RÈGLEMENT *de vie.*

— Jurispr. *Arrêt de règlement*, Simples dispositions réglementaires prises par les parlements et conseils supérieurs, qui avaient provisoirement la force d'une loi. ‖ *Règlement des qualités d'un jugement*, Décision que prend le président, ou le juge qui en tient lieu, sur l'opposition formée par la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par sa partie adverse. ‖ *Règlement de juges*, Arrêt d'une cour supérieure désignant les juges devant lesquels une affaire doit être portée : *Instance, arrêt en* RÈGLEMENT DE JUGES.

— Comm. Solde d'un compte.

— **Syn. Règlement, règle.** V. RÈGLE.

— **Encycl.** Jurispr. *Règlement de juges.* On appelle *règlement* de juges une décision par laquelle une autorité judiciaire supérieure détermine laquelle de deux ou plusieurs juridictions, qui lui sont subordonnées, devra connaître d'un litige dont ces mêmes juridictions inférieures se trouvent simultanément saisies. Le fait qu'un même débat se trouve porté à la fois devant plusieurs tribunaux amène, entre différentes autorités judiciaires, un conflit qu'il importe de faire cesser, et qui ne pourrait se perpétuer sans produire des conséquences doublement regrettables, tant au point de vue de l'intérêt privé des parties qu'au point de vue même de l'ordre public et de la dignité de la justice. L'intérêt des parties serait manifestement lésé par la nécessité de supporter simultanément devant plusieurs tribunaux ou cours des frais d'instructions et de procédures multiples à propos d'une seule et même affaire. La considération dont doivent être entourées les décisions de la justice serait gravement compromise par la possibilité que les différents tribunaux saisis simultanément donnassent des solutions sans homogénéité, ou même contradictoires, à un débat et à une question uniques. La procédure du *règlement* de juges a pour objet de prévenir ces fâcheuses complications.

On recourait fréquemment au *règlement* de juges sous l'ancienne monarchie, où les conflits de juridiction étaient continuels. La limite entre la justice ecclésiastique et la justice seigneuriale était mal définie, et la compétition des procès et des justiciables était entre ces deux juridictions un incident fréquemment renouvelé. D'un autre côté, la juridiction royale tendait incessamment à centraliser et à absorber la totalité du pouvoir judiciaire, décentralisé et disséminé à l'excès durant la période féodale. Les froissements et les conflits d'autorité se reproduisaient avec une effrayante multiplicité, et les questions de compétence et de juridiction exerçaient amplement la subtilité des légistes et grevaient les justiciables d'embarras sans nombre et de frais exorbitants.

La loi du 24 août 1790 a créé une organisation judiciaire dont la simplicité et la netteté ont fait disparaître la plupart des anciennes causes ou prétextes de conflit, et rendu relativement fort rares les cas où il est nécessaire de recourir au *règlement* de juges. Néanmoins ces cas, quoique infiniment réduits, peuvent se présenter encore, et le législateur aurait manqué de prévoyance s'il n'avait pris soin d'y pourvoir. Il peut arriver, en effet, qu'un même litige soit porté devant différents tribunaux, et même que ces divers tribunaux se trouvent également compétents pour statuer. Ainsi, dans ce qu'on appelle les actions mixtes, c'est-à-dire les actions présentant tout ensemble un élément de personnalité et un élément de réalité, le débat peut être régulièrement porté, tant devant le tribunal de la situation des propriétés litigieuses que devant celui du domicile de la partie défenderesse. Ainsi encore le créancier de plusieurs débiteurs qui ont des domiciles divers peut, à son choix, les assigner tous ensemble devant le juge du domicile de l'un quelconque d'entre eux. Dans ces différentes situations, plusieurs tribunaux sont compétents au même degré. Toutefois, on comprendrait peu que le demandeur prît le parti fantasque de saisir lui-même de son action plusieurs juridictions à la fois ; il est naturel qu'il fasse un choix, ce qui doit faire disparaître tout conflit et toute concurrence et écarter toute nécessité de recourir au *règlement* de juges. Mais certaines circonstances peuvent néanmoins amener ce résultat que plusieurs juridictions se trouvent simultanément saisies. Ainsi, dans une action de nature mixte, Pierre assigne Jacques, sa partie adverse, devant le tribunal de la situation des biens litigieux. Pierre décède avant que l'instance soit vidée, et Paul, son héritier, ignorant que le débat est déjà engagé devant une première juridiction, assigne à son tour Jacques, identiquement aux mêmes fins, devant le tribunal du domicile de ce dernier. Voilà le conflit établi, deux tribunaux saisis d'un même débat entre les mêmes parties ; le recours au *règlement* de juges peut trouver ici son utilité. Sans se formuler dans des conclusions absolument identiques, les contestations portées devant plusieurs juridictions à la fois peuvent avoir entre elles une étroite connexité, telle que la solution de l'une emporte nécessairement la solution de l'autre. Supposons, par exemple, que Pierre assigne Paul devant le juge du domicile de ce dernier, dans le but de le faire condamner à exécuter certains engagements que ce même Paul a contractés envers lui. Supposons en même temps que Paul, le débiteur, soutienne que l'engagement qu'il a contracté lui a été surpris par dol ou extorqué par violence, et que, de son côté, il forme contre Pierre « et porte devant le tribunal du domicile de Pierre » une action tendant à faire annuler le contrat comme entaché de violence ou de fraude. Évidemment, ces deux procès, pendants devant deux tribunaux différents, ne sont que le dédoublement d'un seul et même procès. La demande en rescision du contrat pour cause de fraude pourrait tout aussi bien, et plus régulièrement, se produire comme un moyen de défense très-concluant et très-catégorique à opposer par Paul à l'action que Pierre a dirigée contre lui. C'est au fond le même litige indûment engagé devant deux tribunaux différents ; il y a lieu à *règlement* de juges.

Dans les cas qui viennent d'être cités à titre d'exemple et dans une foule de cas analogues qu'il est facile de supposer, il y a ce qu'on appelle conflit positif, c'est-à-dire plusieurs tribunaux concurremment saisis d'une même affaire ou d'affaires intimement connexes, et concurremment en mesure de statuer sur le débat. Le code de procédure (article 363) a tout d'abord déterminé à quelle autorité judiciaire doit être portée la question du *règlement* de juges dans tous les cas de conflit positif. Si ce sont des tribunaux de paix qui se trouvent concurremment saisis du litige, c'est le tribunal civil de 1re instance qui procédera au *règlement* de juges, c'est-à-dire déterminera laquelle des juridictions de paix saisies concurremment devra seule et en définitive connaître de la contestation. Mais ceci suppose que les justices de paix dont il s'agit dépendent du ressort d'un même tribunal civil. Si ces justices de paix étaient disséminées dans les circonscriptions de différents tribunaux, ce serait la cour d'appel du ressort qui prononcerait sur le *règlement* de juges ; ce *règlement* serait déféré à la cour de cassation dans le cas où il s'agirait de justices de paix ne se trouvant pas dans le ressort de la même cour d'appel et dont l'une, par exemple, relèverait de la cour de Paris, et l'autre de la cour d'Orléans. Une règle absolument analogue est suivie quand il y a conflit positif entre plusieurs tribunaux civils de 1re instance, ou encore entre plusieurs tribunaux de commerce. Ces tribunaux ressortissent-ils à la même cour d'appel, c'est cette cour qui devra procéder au *règlement* de juges. Il y sera statué par la cour de cassation si les tribunaux ressortissent à des cours d'appel différentes. Quant aux conflits positifs qui peuvent surgir entre ces dernières cours, c'est toujours à la cour régulatrice à statuer sur le *règlement* de juges que le conflit rend nécessaire.

La procédure du *règlement* est assez simple. La demande à cette fin est introduite par voie de requête présentée au tribunal ou à la cour qui doit connaître du *règlement* d'après l'ordre hiérarchique qui vient d'être indiqué. La cour ou le tribunal rend d'abord un jugement préparatoire portant permission à la partie qui demande le *règlement* d'assigner à cette fin la partie adverse. Cette assignation doit être notifiée dans la quinzaine de l'obtention du jugement qui l'autorise. Ce délai passé, il y a déchéance, et le litige peut être régulièrement suivi devant la juridiction qui a été saisie par la partie défenderesse au *règlement*. Cette juridiction reste seule compétente désormais, résultat qui met dès à présent fin au conflit. Si, au contraire, l'assignation en *règlement* a été notifiée dans le délai utile de quinzaine, la cause est sommairement instruite et le tribunal ou la cour saisie de l'incident qu'a fait naître le conflit détermine la juridiction à laquelle doit définitivement rester la solution du litige. Si le demandeur en *règlement* succombe, il peut être condamné à des dommages-intérêts.

Il importe de remarquer que le *règlement* de juges n'est pas la seule voie ouverte dans le cas où plusieurs tribunaux se trouvent concurremment saisis de la même contestation. Un moyen qui paraît plus simple à première vue se présente à la partie intéressée : c'est de décliner, pour cause de litispendance, la compétence du tribunal saisi en second lieu et de demander le renvoi de la cause devant la juridiction où elle a été portée dès le début. Les intéressés ont sans contredit la latitude de prendre cette marche ; mais le résultat n'en est pas aussi sûr et, en tout cas, peut ne pas être aussi définitif que celui qu'on obtiendrait infailliblement par la voie du *règlement* de juges. En effet, le déclinatoire ou exception de litispendance peut être repoussé par le tribunal devant lequel on l'élève. Dans de telles circonstances, le conflit persiste et s'accentue plus énergiquement ; le recours au *règlement* de juges devient indispensable et, en vérité, mieux vaut commencer par ce recours définitif que d'avoir à y revenir après avoir subi des évolutions inutiles de procédure.

Nous venons de parler des conflits positifs. Les conflits négatifs donnent également lieu au *règlement* de juges. Il y a conflit négatif lorsque deux ou plusieurs tribunaux simultanément ou successivement saisis d'une même contestation se déclarent tous incompétents pour en connaître, ou encore lorsque, l'un d'eux se déclarant incompétent, l'autre, pour cause de parenté de ses membres avec l'une des parties ou pour toute autre raison équivalente, se trouve dans l'impossibilité de se composer et, par conséquent, dans l'impossibilité de statuer sur le litige. Le conflit positif, c'est-à-dire la pluralité des tribunaux concurremment saisis d'un même débat, offre le danger de la contrariété des jugements dans une même contestation. Le conflit négatif, résultant de ce qu'aucun des tribunaux saisis de l'affaire ne se reconnaît compétent pour la vider, présente un inconvénient plus grave : il aboutit pour le demandeur à un véritable déni de justice ; le recours en *règlement* de juges vient encore ici au secours du plaideur évincé de tous les tribunaux où il a porté sa réclamation. Néanmoins, il ne peut pas arriver directement et de plain-pied, du moins dans tous les cas, devant la juridiction de degré supérieur qui doit statuer sur le *règlement*. La voie la plus normale est qu'il fasse appel du jugement du tribunal qui s'est le dernier déclaré incompétent, ou même des deux jugements d'incompétence si les deux tribunaux ressortissent à la même cour, qui nécessairement réformera l'un ou l'autre de ces jugements et, du même coup, videra le conflit négatif et fixera la juridiction. Ce n'est qu'autant que la voie de l'appel a été inutilement épuisée, ou que les délais en sont expirés, que le recours au *règlement* de juges est possible en matière de conflit négatif.

En matière correctionnelle ou criminelle, il y a également lieu à *règlement* de juges

lorsque plusieurs juridictions criminelles, correctionnelles ou de simple police, ou que plusieurs juges d'instruction se trouvent en même temps saisis de la poursuite du même délit ou de délits connexes dont l'information et le jugement ne doivent pas être disjoints. Cette matière spéciale est régie par les articles 525 à 541 du code d'instruction criminelle. Si les juridictions simultanément saisies dépendent d'un même ressort, il est procédé au *règlement* par la juridiction du degré hiérarchiquement supérieur et de laquelle relèvent en même temps également les différents tribunaux ou les différents magistrats instructeurs entre lesquels se produit le conflit. Si magistrats ou tribunaux appartiennent à des circonscriptions judiciaires différentes, c'est à la cour de cassation qu'est attribué le *règlement* de juges. C'est invariablement et toujours la cour de cassation qui statue lorsque le conflit s'élève entre la juridiction répressive ordinaire et un tribunal criminel extraordinaire ou d'exception, par exemple lorsqu'il s'agit de savoir si tel ou tel litige criminel sera porté devant la cour d'assises ou bien devant un conseil de guerre ou un tribunal maritime. Dans la mémorable et tragique affaire du *Fœderis-Arca*, la cour de cassation eut à statuer sur le *règlement* de juges. La défense soutenait, non sans une certaine apparence de raison, que les matelots, n'ayant point été mus par la cupidité et n'ayant point eu l'intention de s'approprier le navire, n'étaient point coupables de piraterie, mais uniquement d'assassinat, crime de droit commun qui les rendait simplement justiciables du jury. L'accusation soutenait, au contraire, la thèse de la piraterie et la compétence exclusive du tribunal criminel maritime. On sait que c'est dans ce dernier sens que la cour régulatrice résolut la question et que ce fut devant le tribunal maritime de Brest que se dénoua ce lugubre drame.

RÉGLÉMENT adv. (ré-glé-man — rad. *réglé*). D'une façon mesurée, régulière, exempte d'écarts : *Vivre* RÉGLÉMENT. *Le sanglier allait le pas* RÉGLÉMENT, *mettant le pied de derrière dans celui de devant.* (E. Chapus.)

— D'une façon réglée, fixée, périodique : *Le parlement s'assembla* RÉGLÉMENT *tous les matins, et quelquefois même les après-dînées.* (C. de Retz.) ‖ Vieilli ; on dit aujourd'hui RÉGULIÈREMENT.

RÉGLEMENTAIRE adj. (ré-gle-man-tè-re — rad. *règlement*). Qui concerne le règlement; qui est fixé par le règlement; qui est de la nature des règlements : *Prescriptions* RÉGLEMENTAIRES. *Tenue* RÉGLEMENTAIRE. *Heure* RÉGLEMENTAIRE.

— Qui multiplie à l'excès les règlements : *La passion* RÉGLEMENTAIRE. *La manie* RÉGLEMENTAIRE, *qui croit que pour bien gouverner il faut beaucoup gouverner, est malheureusement générale.* (Boiste.)

— s. m. Dans les séminaires, Elève chargé de sonner la cloche qui règle les exercices, aux heures marquées par le règlement.

— Politiq. Partisan de la réglementation : *Les* RÉGLEMENTAIRES *invoquent comme des lois, et même ils mettent au-dessus des lois et du bon sens, les précédents capricieux des bureaux et des couloirs.* (Cormen.)

RÉGLEMENTAIREMENT adv. (ré-gle-man-tè-re-man — rad. *réglementaire*). Par des règlements, en vertu des règlements : *Un objet* RÉGLEMENTAIREMENT *établi. Des heures* RÉGLEMENTAIREMENT *fixées.*

RÉGLEMENTARISME s. m. (ré-gle-man-ta-ri-sme — rad. *règlement*). Abus de la réglementation : *Le* RÉGLEMENTARISME *tue l'initiative.*

RÉGLEMENTATEUR, TRICE adj. (ré-gle-man-ta-teur, tri-se — rad. *réglementer*). Qui fait ou demande des règlements, qui est partisan des règlements : *Abus! s'écrient les économistes* RÉGLEMENTATEURS. (Proudh.)

— Substantiv. Partisan des règlements administratifs : *Les* RÉGLEMENTATEURS *sont les ennemis naturels de la liberté.*

RÉGLEMENTATION s. f. (ré-gle-man-ta-si-on — rad. *réglementer*). Action de réglementer, de fixer par des règlements, de faire des règlements : *La liberté de la presse est une matière qui échappe à toutes les* RÉGLEMENTATIONS. (E. de Gir.)

— **Encycl.** Econ. polit. Suivant les expressions d'un de nos plus grands économistes, J.-B. Say, « les gouvernements sont très-portés à croire qu'ils peuvent donner une direction favorable aux travaux de l'industrie; ils s'imaginent que, si leurs stimulants venaient à cesser, on manquerait de certaines choses nécessaires à la société. C'est une erreur à laquelle ils échappent d'autant plus difficilement qu'ils sont moins éclairés. Y a-t-il une précaution plus sage que celle qui ordonnerait aux cultivateurs de mettre en réserve le blé nécessaire pour les semences? Que d'arguments on peut faire valoir en faveur d'une semblable mesure! L'homme est si peu prévoyant, il est tellement disposé à sacrifier l'avenir au présent, l'appât d'un gain actuel est si dangereux, qu'on ne peut s'en rapporter à l'intérêt personnel d'une précaution de cette importance! Que deviendraient le peuple, l'Etat tout entier, si l'imprévoyance ou le besoin enlevaient des greniers le gage de la récolte prochaine? Cependant, faute d'officiers publics préposés à la surveillance, à la conservation des semences, en a-t-on jamais manqué, même dans les temps les plus calamiteux? C'est ainsi que l'on peut presque toujours s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun. Le seul soin utile que peuvent prendre les gouvernements est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres et du public. Telle est leur véritable mission. »

La longue et constante intervention de nos gouvernements dans presque toutes les affaires a fini par faire croire que l'action de l'autorité était indispensable en toutes choses. C'est là une erreur profonde! Il est cependant des cas où la nécessité de règlements d'administration publique se fait sentir d'une manière incontestable. « Si, dit M. A. Clément, il est démontré, par exemple, que le défrichement des bois, des montagnes entraînerait la dévastation des plaines, le soin d'assurer leur conservation, et par conséquent d'en régler jusqu'à un certain point l'exploitation, n'est-il pas une attribution indispensable de l'autorité publique? S'il est vrai que, dans l'exercice de l'industrie de la pêche, l'emploi de filets à mailles trop étroites ou de divers autres procédés soit de nature à dépeupler nos rivières ou les mers qui baignent nos côtes, n'est-il pas raisonnable d'interdire ces procédés par des règlements? »

Or, les lois ne sauraient embrasser tous ces divers points. Les lois s'attachent surtout à poser des principes généraux, et elles ne pourraient entrer dans une foule de détails secondaires que le pouvoir exécutif peut d'ailleurs régler bien mieux que les législateurs.

Ces questions de détail prennent le nom de règlements d'administration publique. Ils diffèrent des lois en ce qu'ils ne contiennent en principe que le mode d'exécution d'une loi antérieure. Quelquefois aussi ils ont pour objet de rappeler une loi négligée ou qui paraît oubliée.

Les formes des règlements d'administration publique consistent principalement dans trois choses : une instruction méthodique et régulière, la délibération du conseil d'Etat, l'insertion au *Bulletin des lois.*

Aux termes de l'article 52 de la constitution de l'an VIII, le conseil d'Etat fut chargé de rédiger, sous la direction des consuls, les règlements d'administration publique. Dans son rapport à l'Assemblée nationale constituante sur la loi organique du conseil d'Etat, M. Vivien disait : « Depuis bientôt cinquante ans, le conseil d'Etat, né sous le Consulat, a été appelé à intervenir nécessairement dans la préparation des règlements d'administration publique, sortes de lois secondaires obligatoires pour les citoyens comme la loi qu'ils développent et dont ils règlent l'exécution. Il a accompli cette fonction avec un succès qui n'est point contesté, et les gouvernements qui se sont succédé depuis son origine la lui ont toujours conservée. »

Mais une modification fort importante fut apportée sur ce point par la constitution de 1848. Aux termes de l'article 75, le conseil d'Etat prépare les règlements d'administration publique; puis il ajoute que le conseil d'Etat fait seul ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

« Mais, continuait M. Vivien, la constitution n'a pas indiqué les termes dans lesquels serait donnée cette délégation. La loi organique doit combler cette lacune pour prévenir toute équivoque, pour qu'aucune incertitude ne puisse jamais s'élever sur la validité des règlements qui seraient l'œuvre du conseil d'État tout seul. »

Cette lacune a été comblée par l'article 4 de la loi du 15 janvier 1849, aux termes duquel « sont seules considérées comme contenant cette délégation (prévue par l'article 75 de la constitution) les lois portant expressément que le conseil d'Etat fera un règlement d'administration publique pour en assurer l'exécution. » Le but de cette prescription est facile à saisir; la délégation du pouvoir législatif est un fait trop important pour qu'on puisse l'établir par induction, pour qu'il ne soit pas exprimé en termes formels.

Mais les économistes n'ont point eu l'intention d'attaquer les règlements de cet ordre ni ceux qui sont évidemment nécessaires pour empêcher, ainsi que disait J.-B. Say, « que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public. » Ils ont simplement voulu s'élever, et avec raison, contre la prétention de l'autorité à guider, à diriger les populations dans l'application légitime de leurs facultés industrielles, « alors, dit M. A. Clément, que cette extension de ses attributions, bien loin d'aider à l'accomplissement de sa mission protectrice, lui nuit, au contraire, considérablement; alors que les travaux et les transactions placés sous ce régime, bien loin de devenir plus fructueux, perdent au contraire la plus grande partie de leur fécondité. » Tels sont les règlements relatifs à la boucherie, à la boulangerie, aux colonies, à la douane, à l'instruction publique, à la liberté du commerce, à la liberté du travail, à la vénalité des offices.

Certes, nous ne saurions contester la nécessité de la *réglementation* pour la protection de tous les droits, de tous les intérêts légitimes ; mais nous ne saurions trop nous élever contre les applications mal entendues, inintelligentes, que l'on en fait chez nous. Parmi les règlements généraux ou locaux, il en est bien peu qui ne soient compliqués fort au delà du besoin.

Relativement à la liberté de l'industrie, est-il avantageux ou nuisible au commerce que l'on statue par des règlements sur les objets d'industrie qui en font la base, ou doit-on laisser l'industrie entièrement libre? »

En 1778, Roland de La Platière, alors inspecteur général des manufactures et qui devint ministre pendant la Révolution, a répondu à cette grave question par un mémoire inséré dans l'*Encyclopédie méthodique,* sous la rubrique : *Manufactures, arts et métiers.* Nous en donnons ici quelques extraits :

« Il n'y a pas de détail de préparation dans lequel l'administration ne soit entrée : il semble qu'elle ait mis bien plus d'importance à ces minuties qu'aux conséquences de leurs résultats. Partout elle a pris l'ouvrier par la main ; elle lui a tracé la route qu'il doit suivre, et toujours avec défense de s'en écarter, sous des peines rigoureuses. A Dieu ne plaise cependant qu'elle s'entende mieux à assortir les matières, à doubler les fils, à les retordre, etc., que celui qui en fait son métier et dont l'existence dépend de la manière de le faire!

» L'exécution des règlements entraîne nécessairement la violation du domicile; elle fournit le prétexte de fouiller dans les ateliers, d'y tout bouleverser, de dévoiler, de s'approprier les procédés secrets qui font quelquefois la fortune de ceux qui les exercent; de suspendre le travail, de connaître l'état des affaires et d'exposer le crédit des particuliers.

» J'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, cent pièces d'étoffe; j'ai vu renouveler cette scène chaque semaine pendant nombre d'années; j'ai vu, les mêmes jours, en faire confisquer plus ou moins avec amendes plus ou moins fortes; j'en ai vu brûler en place publique les jours et heures de marché; j'en ai vu attacher au carcan avec le nom du fabricant, et j'ai vu menacer celui-ci de l'y attacher lui-même en cas de récidive; j'ai vu tout cela à Rouen, et tout cela était voulu par les règlements ou ordonné ministériellement. Et pourquoi? Uniquement pour une matière inégale ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil en chaîne, ou pour celui de l'application d'un nom, quoique cela provînt d'inattention, ou enfin pour une couleur de faux teint, quoique donnée pour telle.

» J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le métier, les enlever, les saisir; assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées et tout ce qui s'ensuit : tourments, disgrâces, la honte, frais, discrédit. Et pourquoi? Pour avoir fait des pannes en laine qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France, et cela parce que les règlements de France ne faisaient mention que de pannes en poil. J'en ai vu user ainsi pour avoir fait des camelots en largeur très-usités en Angleterre, en Allemagne, d'une abondante consommation en Espagne, en Portugal et ailleurs, demandés en France par nombre de lettres vues et connues, et cela parce que les règlements prescrivaient d'autres largeurs pour les camelots. J'ai vu tout cela à Amiens, et je pourrais citer vingt sortes d'étoffes, toutes fabriquées à l'étranger, toutes circulant dans le monde, toutes demandées en France, toutes occasionnant les mêmes scènes à leurs imitateurs.

» J'ai vu tout cela et bien pis, puisque la maréchaussée a été mise en campagne et qu'il en est résulté, en outre, des emprisonnements, uniquement parce que des fabricants compatissants, au lieu d'exiger que des ouvriers abandonnés des leurs et les abandonnant chaque jour ou chaque semaine vinssent de deux, trois à quatre lieues travailler en ville, leur donnaient à travailler chez eux; ouvriers pauvres, ne vivant que du travail de leurs mains et ayant besoin de tout leur temps. J'ai vu, sentence en main, huissiers et cohorte poursuivre à outrance, dans leur fortune et dans leur personne, de malheureux fabricants pour avoir acheté leurs matières ici plutôt que là et pour n'avoir pas satisfait à un prétendu droit créé par l'avidité, vexatoirement autorisé, perçu avec barbarie... »

Et Roland de La Platière conclut en ces termes remarquables : « Je cherche vainement quels règlements de fabrique il conviendrait de laisser subsister pour le bien du commerce. Je les ai tous lus, j'ai longtemps médité sur cette froide et lourde compilation, j'en ai envisagé l'effet et suivi les conséquences : je crois qu'on les doit tous supprimer. J'ai également cherché s'il résulterait quelque avantage de leur en substituer d'autres; partout, en tout, je n'ai rien vu de mieux que la liberté. »

Il ne faut donc point se figurer que, partout où l'autorité ne se montre point, il doit y avoir dans la législation et dans les règlements une lacune à combler. C'est là un préjugé qui heureusement tend chaque jour à disparaître.

Pour nous, nous ne saurions trop nous élever contre cette manie réglementaire qui du pouvoir central s'est étendue aux autorités locales : des ministres elle s'est étendue aux préfets; elle a ensuite fini par gagner les maires. Tout fonctionnaire, grand ou petit, veut réglementer.

Certaines villes, d'une moyenne importance, possèdent des règlements municipaux qui formeraient un recueil de plusieurs volumes. Et cependant, dans tout ce fatras, on trouverait peut-être cinquante pages à peine contenant des dispositions vraiment utiles.

Faut-il s'étonner ensuite si la plupart des travaux rencontrent tant de gêne et tant d'entraves?

La *réglementation*, en somme, n'est utile qu'autant que son unique but est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public.

RÉGLEMENTER v. a. ou tr. (ré-gle-man-té — rad. *règlement*). Soumettre à des règlements, faire des règlements sur : *Vouloir* RÉGLEMENTER *le salaire est une utopie pareille à celle de vouloir* RÉGLEMENTER *le soleil.* (Colins.) *On ne* RÉGLEMENTE *pas le patriotisme, il est toujours en éveil et en avance.* (Mme L. Colet.)

— v. n. ou intr. Faire des règlements : *Il aime à* RÉGLEMENTER.

RÉGLER v. a. ou tr. (ré-glé — rad. *règle.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je règle; qu'ils règlent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je réglerai ; tu réglerais*). Marquer d'espace en espace, à l'aide de la règle, de lignes parallèles destinées à diriger l'écriture : RÉGLER *du papier, du carton.* RÉGLER *un registre, un cahier.*

— Diriger la marche de, donner une marche régulière à : RÉGLER *le pas de quelqu'un.* RÉGLER *la mesure dans un concert. Le tambour, le cornet, le clairon ne* RÈGLENT *pas seulement le pas du soldat, ils l'animent encore et diminuent la sensation de lassitude.* (Lamenn.)

Dieu *règle* les ressorts de la machine ronde.
BOILEAU.

‖ Mettre à l'heure ou en état de marquer exactement l'heure : *Il est midi,* RÉGLEZ *votre montre. Votre pendule avance,* RÉGLEZ-*la.*

— Fixer, marquer, arrêter, déterminer : RÉGLER *l'heure du départ. C'est à notre cœur à* RÉGLER *le rang de nos intérêts et à notre raison de les conduire.* (Vauven.) *La morale est faite pour* RÉGLER *le destin de l'univers.* (Giraud.) *A chaque peuple il appartient de* RÉGLER *lui-même ses destinées.* (Guizot.) *Il est toujours à désirer que, lorsqu'un corps politique est appelé à* RÉGLER *l'avenir, il soit à l'abri de toute espèce de pression.* (J. Favre.) ‖ Mettre fin, donner une issue, une conclusion à : RÉGLER *une affaire, un différend, un procès.* ‖ Se dit particulièrement d'un compte, d'un mémoire que l'on suppute et que l'on modifie au besoin : RÉGLONS *notre compte. Vous* RÉGLEREZ *le mémoire du tailleur.* ‖ Payer, acquitter, en parlant d'un compte, d'un mémoire : *J'ai touché de l'argent, je vais vous* RÉGLER. ‖ Payer le compte de, donner l'argent qu'on doit à : *Lui, si exact autrefois, ne* RÈGLE *ses fournisseurs que de guerre lasse.* (E. Augier.)

— Conduire, diriger : *Le mérite de la femme est de* RÉGLER *sa maison, de rendre son mari heureux.* (J. de Maistre.) ‖ Imposer des règles, donner de la régularité à : RÉGLER *sa vie, ses mœurs, ses désirs, ses pensées. Si ce n'est point un crime de ne pouvoir* RÉGLER *les mouvements de son cœur, c'est du moins un très-grand malheur.* (Duclos.) *Il est moins facile de* RÉGLER *le cœur que de le troubler.* (Chateaub.) *Aussitôt que le travail manuel entre dans la vie d'un homme, il la* RÈGLE. (St-Marc Girard.) *Nulle part on n'a pu faire une loi efficace qui* RÉGLÂT *et ne supprimât pas la liberté de la presse.* (E. de Gir.)

. . . . . Heureux qui vit chez soi,
De *régler* ses désirs faisant tout son emploi.
LA FONTAINE.

‖ Modérer : RÉGLER *sa dépense.* ‖ Arranger, combiner, mettre ordre à : RÉGLER *ses affaires. Le prince de Condé,* AYANT *tout* RÉGLÉ *le soir veille de la bataille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour combattre.* (Volt.)

— Modeler, conformer, déterminer par l'exemple ou par les rapports : *Le vrai moyen de vivre sans inquiétude et de mourir sans regret est de* RÉGLER *toute sa vie sur la droite intention et l'équité.* (Mme de Puisieux.) *Il est naturel à l'homme de* RÉGLER *ses sentiments sur ses intérêts.* (Mme d'Epinay.) RÉGLER *sa dépense sur son revenu, c'est sagesse.* (Brueys.)

Le ciel *règle* souvent les effets sur les causes.
CORNEILLE.

Que sur cette conduite à son aise l'on glose :
Chacun *règle* la sienne au but qu'il se propose.
MOLIÈRE.

Contentez-vous de peu, dit la vieille sagesse,
Et sur votre gosier *réglez* vos appétits.
VIENNET.

‖ Servir de modèle, d'exemple, de règle, de motif à : *Les grands devraient* RÉGLER *les mœurs publiques, ils les corrompent.* (Mass.) *Les lois* RÈGLENT *les mœurs, et, comme les mœurs tiennent à tout, il n'y a rien que les lois*

ne RÈGLENT. (B. Const.) *La liberté religieuse conserve et* RÈGLE *toutes les autres.* (Laboulaye.) *La manière de concevoir* RÈGLE *en l'homme la manière de sentir.* (H. Taine.)

— Fam. *Régler le compte de quelqu'un*, Le châtier, lui donner ce qu'il mérite : *Attendez, je vais vous* RÉGLER VOTRE COMPTE, *et vous serez content si vous êtes raisonnable.*

— Jurispr. *Régler de juges*, Envoyer d'autorité devant un tribunal déterminé : *La cour de cassation nous* A RÉGLÉS DE JUGES. ‖ *Régler les parties à écrire et produire*, Fixer aux parties une époque où elles doivent écrire et produire.

— Techn. *Régler le coup*, Marquer à la craie l'endroit où l'on doit frapper un coup. ‖ *Régler du carton*, En rogner les bords avec la ratissoire.

Se régler v. pr. Etre réglé : *Les montres ne peuvent* SE RÉGLER *sur le soleil qu'au moyen de calculs assez difficiles.* ‖ Etre fixé, déterminé, conduit : *La raison est bonne sans doute, mais il s'en faut que tout doive* SE RÉGLER *par la raison.* (J. de Maistre.) Devenir régulier : *Par le suffrage universel, le progrès s'accomplit et la liberté* SE RÈGLE. (É. de Gir.) ‖ Etre fixé, réglé, déterminé d'après quelque chose : *Les siècles intellectuels ne* SE RÈGLENT *pas sur le calendrier comme les siècles proprement dits.* (J. de Maistre.) *L'éducation doit* SE RÉGLER *sur l'ordre de la nature.* (Mme de Rémusat.) *Le taux du salaire* SE RÈGLE *invinciblement sur la rareté ou sur l'abondance du travail.* (L. Foucher.) *Le prix des vertus* SE RÈGLE *sur les sacrifices qu'elles ont coûté.* (Latena.)

— Se donner à soi-même de l'ordre, de la régularité : *La liberté* SE RÈGLE, *mais on ne la règle pas.* (E. de Gir.)

— Se modeler, se conformer, se déterminer sur un exemple : SE RÉGLER *par l'exemple et par l'autorité du commun des hommes, c'est le partage des insensés.* (Fén.)

Pour *vous régler* sur eux, que sont-ils près de vous ?
RACINE.

‖ Se décider d'après une règle, un exemple, une autorité : *Le public paraît content; c'est beaucoup, car on est si sot, que c'est quasi sur cela qu'on* SE RÈGLE. (Mme de Sév.)

N'importe; mais enfin *réglez-vous* là-dessus.
RACINE.

— Réciproq. Se modeler l'un sur l'autre : *Les singes, les sots* SE RÈGLENT *les uns sur les autres.* (Boiste.)

— Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui, ayant eu jusque-là des retours irréguliers, commence à revenir à des intervalles égaux : *La fièvre* S'EST RÉGLÉE.

— Allus. littér. **Quand sur une personne on prétend se régler, C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler**, Vers de Molière dans les *Femmes savantes*, acte Ier, scène Ire. Des deux jeunes sœurs, Armande et Henriette, celle-ci ne partage point les goûts de science et de philosophie de sa mère, de sa tante et de sa sœur, à qui elle dit ironiquement :

Nous saurons toutes deux imiter notre mère :
Vous, du côté de l'âme et des nobles désirs;
Moi, du côté des sens et des grossiers plaisirs;
Vous, aux productions d'esprit et de lumière;
Moi, dans celles, ma sœur, qui sont de la matière.

ARMANDE.

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler;
Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle,
Ma sœur, que de tousser et de cracher comme elle.

Ces deux vers reviennent souvent sous la plume des écrivains :

« Parlerai-je des autres ouvrages du Père Porée, de ses oraisons funèbres qui n'ont de commun que le nom avec celles de Bossuet; de ses dissertations littéraires, qui ne sont rien, n'étant pas fécondées par la philosophie, de sa polémique avec le janséniste Grenan, qui n'offre aucun intérêt? Non, car le véritable talent du Père Porée n'était pas là, et, lorsqu'on veut bien juger les gens,
C'est par leurs beaux côtés qu'il faut les regarder. »
E. HERVÉ.

« Ce n'est pas en singeant les rapins chevelus et romantiques de 1830, ce n'est pas en s'ébouriffant la chevelure qu'on devient un artiste. Ces attributs n'empêchent pas l'habileté et la science, mais alors ils prêtent quelquefois à rire, et, vous le savez, en France « le ridicule tue. »

» Si vous tenez à imiter les gens de talent, à élever la photographie au rang d'une science artistique, écoutez un peu plus Molière, ce grand philosophe de la plume :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par ses beaux côtés qu'il lui faut ressembler,
Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle,
Messieurs, que de tousser et de cracher comme elle. »
ACHILLE ARNAUD.

RÉGLET s. m. (ré-glè — rad. *règle*). Rubans cousus ensemble par l'un des bouts et servant à marquer les pages d'un livre. ‖ On dit plus ordinairement SIGNET.

— Archit. Petite moulure plate et droite dont on orne les compartiments et les panneaux.

— Techn. Outil de bois qui sert à dégauchir les planches. ‖ Règle de menuisier.

— Typogr. Filet, ligne horizontale : RÉGLET *simple, double, triple. Séparer des articles par un* RÉGLET.

RÉGLETTE s. f. (ré-glè-te — dimin. de *règle*). Règle à quatre faces égales, qui sert à tracer sur le papier des lignes également espacées. ‖ On l'appelle aussi CARRELET.

— Typogr. Petite règle de bois ou de fonte, qui sert particulièrement à former les garnitures. ‖ Petite règle de cuivre ou de plomb plus souvent appelée FILET. ‖ Mesure de longueur avec laquelle le metteur en pages transforme les paquets en pages régulières, et qui consiste en un bout de ficelle, en une réglette ou en un lingot coupé ou marqué aux dimensions voulues.

— **Encycl.** Typogr. Il y a deux sortes de *réglettes* dont l'usage est entièrement différent. Les unes sont des morceaux de bois équarris et sont employées dans la formation des garnitures; les autres sont de simples mesures dont se sert le metteur en pages pour déterminer d'une manière uniforme la longueur des pages d'un même ouvrage. La largeur des premières est prise sur des épaisseurs typographiques; les plus minces sont sur quatre points et elles suivent une progression croissante jusqu'à trente-six points environ. Lorsqu'elles dépassent ce calibre, dit M. Henri Fournier, elles s'appellent des *bois*. Leur longueur est indéterminée, parce qu'on les scie suivant le besoin; leur hauteur doit être la même que celle des cadrats et des espaces. On en fait quelquefois de la hauteur de la lettre et elles servent de supports. On conçoit que les *réglettes* doivent être parfaitement dressées et faites du bois le moins susceptible de travailler ou de se gonfler à l'eau. Aujourd'hui, on se sert de préférence de *réglettes* en fonte ou de lingots.

Comme nous le disons à l'article MISE EN PAGES, l'ouvrier chargé de ce travail important et difficile emploie, pour déterminer la longueur verticale de la page, une petite règle de bois sur laquelle il fait une entaille qui doit être répétée sur ses quatre côtés, afin d'éviter de la retourner à plusieurs fois en la présentant sur la page.

Il existait jadis dans les ateliers typographiques un usage qui est quelque peu tombé en désuétude. A tout compositeur qui passait metteur en pages, les paquetiers qui étaient désignés pour travailler sous sa direction offraient une *réglette* d'honneur, ornée de faveurs roses ou bleues. Le nouveau metteur en pages reconnaissait cette politesse en offrant à ses paquetiers un nombre plus ou moins grand de litres de vin, suivant l'importance de l'ouvrage, et aussi suivant ses ressources et sa générosité. Les paquetiers, à leur tour, offraient une reconnaissance, c'est-à-dire la moitié de ce qui leur avait été servi. L'*article IV*, le seul de l'antique règlement qui soit resté en vigueur jusqu'à nos jours, stipulait à quelles libations devaient se livrer à cette occasion les fils de Gutenberg.

RÉGLEUR, EUSE s. (ré-gleur, eu-ze — rad. *régler*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui règle des papiers : *Un* RÉGLEUR *de registres. Une* RÉGLEUSE *de papier de musique.*

RÉGLISSE s. f. (ré-gli-se. — Ce mot est pour *légrisse*, par la transposition des liquides *r* et *l*. *Légrisse*, italien *legorizia*, allemand *lakritze*, vient du latin *liquiritia*, qui est une altération du grec *glukurrhiza*, littéralement racine douce; de *glukus*, doux, et de *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Le rhizome de la* RÉGLISSE *officinale s'emploie journellement.* (P. Duchartre.) *La culture de la* RÉGLISSE *dans le climat de Paris se réduit à quelques pieds.* (Bosc.) *Sous le rapport de l'horticulture, les* RÉGLISSES *sont plutôt un objet de curiosité que d'ornement.* (T. de Berneaud.) ‖ *Réglisse sauvage*, Nom vulgaire de l'astragale à feuilles de réglisse. ‖ *Réglisse de montagne*, Nom vulgaire du trèfle des Alpes, dont les racines ont un goût sucré comme celles de la réglisse.

— Racine de réglisse employée en pharmacie et dans la confection de certaines boissons rafraîchissantes : *Remberg est une jolie ville de la Franconie, célèbre par son jardinage et son excellente* RÉGLISSE. (Mme de Genlis.)

— *Jus de réglisse* ou simplement *Réglisse*, Suc de réglisse solidifié et préparé pour être employé comme les pastilles : *Un bâton de* RÉGLISSE, *de* JUS DE RÉGLISSE.

Vous plairait-il un peu de ce *jus de réglisse ?*
MOLIÈRE.

‖ *Bâton de réglisse* ou simplement *Réglisse*, Suc de réglisse en bâton. En ce sens, le peuple fait souvent ce mot masculin, et cette erreur s'est glissée jusque dans les dictionnaires.

— *Cela trace comme réglisse*, Cela pullule, s'étend, se propage avec la plus grande facilité. Se dit par allusion à l'extrême facilité avec laquelle la réglisse se multiplie par rhizomes.

— **Encycl.** Bot. Les plantes du genre *réglisse* ont un rhizome très-développé; les feuilles sont pennées, à nombreuses folioles. Les fleurs sont blanches, violacées ou bleuâtres, disposées en épis. Elles présentent : un calice persistant en tube et à deux lèvres; la supérieure découpée en trois parties, dont la centrale est plus large; la lèvre inférieure simple; une corolle papilionacée à étendard long et érigé; dix étamines, dont neuf réunies, et la dixième séparée; un ovaire court, soutenant un style filiforme terminé par un stigmate simple. A ces fleurs succède un fruit présentant la forme d'une gousse un peu aplatie, lisse ou hérissée, renfermant de deux à quatre graines.

Ce genre renferme deux espèces, dont la plus intéressante est la *réglisse officinale* (*glycyrhiza glabra* de Linné). C'est une grande et belle plante, ou plutôt un arbrisseau qui croît spontanément dans les régions les plus méridionales de l'Europe. Elle est abondante en Calabre, dans le Languedoc, aux environs de Bayonne, en Touraine, etc.; on la cultive dans les jardins; sa tige a une hauteur qui atteint rarement 1m,50; ses feuilles sont composées de 6 ou 7 paires de folioles avec impaire et dépourvues de stipules, ou pourvues de stipules tellement petites que plusieurs en ont nié l'existence; les folioles sont glabres et visqueuses; les fleurs sont disposées en épis pédonculés; elles sont petites, papilionacées et rougeâtres; leur calice est bilabié et tubuleux, leur corolle a une carène à deux pétales séparés. Le fruit est un légume ovale, glabre, comprimé; il renferme trois ou quatre semences. La racine n'est, à proprement parler, qu'une tige souterraine, un rhizome, car elle est pourvue à l'intérieur d'un canal médullaire; elle est longue et traçante, cylindrique et lisse; elle est grosse comme le doigt; sa surface est brune, mais l'intérieur est d'un jaune franc. Cette racine est douée d'une saveur sucrée très-marquée, mais mélangée d'un peu d'âcreté. Cette saveur varie d'ailleurs beaucoup avec la localité où la plante s'est développée; la racine qui vient d'Espagne et de Sicile est plus sucrée que celle que l'on récolte dans le nord de la France.

L'autre espèce est la *réglisse hérissée* ou *réglisse de Dioscoride* (*glycyrrhiza echinata* de Linné). Elle se récolte en abondance dans la Russie et diffère un peu de la précédente par sa racine, qui est pivotante, non traçante; par sa tige, qui est haute de près de 2 mètres, par son inflorescence en têtes et par ses fruits ovales et épineux, qui ne contiennent que deux semences. Elle croît spontanément en Tartarie; c'est elle que décrit Dioscoride sous le nom de γλυκύῤῥιζα (de γλυκὺς, doux, et de ῥίζα, racine); il en est fait mention également dans Pline, qui l'appelle *glycyrrhizion*. Ces mots ont servi d'origine au nom botanique du genre. La *réglisse* de Russie commence à être importée en Europe par quantités importantes. Elle est en morceaux beaucoup plus volumineux que la *réglisse* officinale; leur diamètre atteint parfois 0m,10. Elle arrive privée de son écorce; sa saveur est moins sucrée que celle de la *réglisse* officinale, mais ses usages sont les mêmes. C'est d'elle que les anciens se servaient. Elle est vivace et fleurit en juillet.

— Chim. végét. La racine de *réglisse* contient une grande quantité de substance gommeuse, douce et sucrée, et, en grande quantité également, une sorte de résine. Elle a été étudiée par Robiquet. Ce chimiste y a trouvé de l'amidon, du ligneux, une matière albuminoïde, des phosphates et des malates de chaux et de magnésie, l'huile résineuse que nous venons de signaler, constituant le principe âcre de l'asparagine, enfin cet autre principe particulier, gommeux et sucré, qu'il a nommé *glycyrrhizine*. On l'extrait de la manière suivante : on précipite par un acide dilué une solution d'extrait de *réglisse;* il se sépare une matière poisseuse que l'on lave à l'eau acidulée, puis à l'eau pure; on dessèche et l'on traite ensuite par l'alcool absolu. La solution alcoolique évaporée fournit la glycyrrhizine sous forme d'une masse brune, diaphane et brillante, peu soluble dans l'eau froide, surtout acidulée. Sa solution rougit le papier bleu de tournesol. On lui a attribué diverses formules, $C^{16}H^{12}O^{6}$ ou $C^{36}H^{24}O^{14}$. Elle se dissout dans les alcalis. Elle ne se détruit pas par l'action des ferments. La glycyrrhyzine existe également dans quelques plantes différentes des *réglisses;* on en a extrait des racines de l'*abrus peccatorius*, du *trifolium alpinum*, de l'*astragalus ammodytes*.

— Indust. et Thérap. Le rhizome de la *réglisse* est employé frais ou sec. La racine fraîche dont on se sert en France vient de Touraine; on l'arrache et on la lave, puis on la dispose pour l'expédier sous forme de bottes dans lesquelles les morceaux, très-longs, sont repliés une ou deux fois sur eux-mêmes. La racine sèche, appelée encore communément *bois de réglisse bois doux*, vient principalement des environs de Bayonne; elle est en morceaux longs comme le bras et liés en bottes; on attache ces bottes entre elles et on en fait des ballots pesant de 50 à 100 kilogrammes que l'on recouvre de toile grossière. Cette racine doit être choisie d'un beau jaune à l'intérieur, ce qui est un indice certain qu'elle n'a subi aucune altération; souvent elle est plus ou moins rousse; lorsqu'elle a été avariée, elle possède un goût âcre, désagréable.

La racine de *réglisse* est légèrement laxative; mais elle est surtout adoucissante, lubrifiante et pectorale. On s'en sert avec succès dans les maladies de poitrine, dans les inflammations de la gorge, la toux, l'enrouement et la strangurie. On la fait entrer dans beaucoup de tisanes pour les édulcorer et dans beaucoup de préparations pharmaceutiques. On la trouve maintenant dans le commerce toute décortiquée. On doit faire attention à ne la faire qu'infuser ou macérer; si on la fait bouillir dans un liquide aqueux, celui-ci dissout en abondance la matière âcre et acquiert une saveur très-désagréable. Macérée dans l'eau, soit seule, soit mélangée avec un peu de coriandre qui l'aromatise, elle constitue la boisson populaire bien connue des Parisiens sous le nom de *coco*. On fait avec cette racine une poudre fort employée par les pharmaciens pour rouler les pilules et les empêcher d'adhérer entre elles. La médecine vétérinaire fait aussi une grande consommation de cette poudre. Mais l'usage le plus important de la *réglisse* consiste dans les préparations connues de tout le monde sous les noms de *jus de réglisse* ou *suc de réglisse*. Ces extraits font l'objet d'un trafic extrêmement considérable. On les fabrique surtout en Espagne et en Italie, dans la Calabre, d'où le nom de *suc de Calabre* ou *réglisse de Calabre* qu'on leur donne encore fréquemment. Ils sont préparés avec les rhizomes de la *glycyrrhiza glabra*. On fait bouillir les racines dans l'eau à plusieurs reprises, en les exprimant fortement chaque fois dans des vases différents; puis on réunit les liqueurs et on les fait évaporer dans des chaudières de cuivre. Quand la masse a acquis une consistance telle qu'elle durcit par le refroidissement, on l'enlève avec des spatules et on la roule en bâtons cylindriques de 0m,01 à 0m,02 de diamètre et de 0m,10 à 0m,15 de longueur; en terminant, on imprime à leur surface le cachet du fabricant. L'extrait qui nous vient ainsi de l'étranger est assez impur, la solution des principes de la racine ayant été faite à chaud et s'étant chargée d'amidon et de diverses matières étrangères; il contient même souvent des parcelles de cuivre enlevées par le choc des spatules de fer aux bassines dans lesquelles on l'a fabriqué. Il est aussi très-souvent falsifié par l'addition de fécule et d'autres extraits sucrés. La falsification par la fécule est une des plus communes; il faut reconnaître qu'elle se pratique en France sur une grande échelle, notamment en Touraine. Cependant, le bon uc de *réglisse* se reconnaît assez bien. Il est noir et luisant, il se déforme facilement en s'aplatissant, surtout lorsque la température est un peu élevée; il est cassant ou non, suivant l'état d'humidité de l'atmosphère; enfin, il donne une solution transparente lorsqu'on le plonge dans l'eau et ne laisse pour résidu qu'une masse grisâtre et terne qui conserve la forme des morceaux primitifs. Lorsqu'il est falsifié, il est brunâtre, possède une cassure granuleuse et se délaye entièrement dans l'eau en donnant une liqueur trouble. Le suc de *réglisse* qui vient de Calabre est le plus estimé. Cette préparation est un remède populaire contre le rhume.

A l'état cultivé, la *réglisse* demande un terrain doux, profond et substantiel; c'est au commencement ou au milieu de mars qu'il faut commencer la plantation; elle se fait par rejets que l'on dispose en lignes, chaque rejet étant espacé de 0m,3 ou 0m,4. Ce n'est qu'au bout de trois ans que les rhizomes sont en état d'être arrachés. On choisit un temps sec pour cette opération. Les racines doivent être soigneusement nettoyées; après quoi on les fait sécher en petites bottes destinées à être ensuite réunies, comme il a été dit, en ballots, pour être livrées au commerce.

REGLISSER v. a. ou tr. (re-gli-sé — du préf. *re*, et de *glisser*). Glisser de nouveau.

Se reglisser v. pr. Se glisser de nouveau : SE REGLISSER *dans une société d'où l'on avait été exclu.*

RÉGLOIR s. m. (ré-gloir — rad. *régler*). Appareil dont on se sert pour tracer sur le papier plusieurs lignes à la fois.

— Techn. Petite règle de bois dont se servent les ciriers. ‖ Os dont se sert le cordonnier. ‖ Planche à l'usage des graveurs de musique.

RÉGLURE s. f. (ré-glu-re — rad. *régler*). Techn. Opération par laquelle on trace des lignes sur le papier : *Atelier de* RÉGLURE. ‖ Résultat de cette opération : RÉGLURE *soignée.* RÉGLURE *mal faite.* ‖ Atelier où l'on règle le papier.

REGMATE ou **RHEGMATE** s. m. (rè-gma-te — du gr. *rhégma*, fente). Bot. Syn. de CRÉPITACLE.

REGMATODON ou **RHEGMATODON** s. m. (rè-gma-to-don — du gr. *rhêgma*, fente; *odous*, dent). Bot. Genre de mousses, de la tribu des hypnées, comprenant deux espèces qui croissent au Népaul.

RÉGNANT, ANTE adj. (ré-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *régner*). Qui regne : *Le roi* RÉGNANT. *Le prince* RÉGNANT. *La reine* RÉGNANTE. *Il est d'usage immémorial chez tous les peuples de frapper sur les monnaies la portraiture du prince* RÉGNANT. (A. Karr.) ‖ Dont les membres occupent successivement le trône par voie d'hérédité : *Maison* RÉGNANTE.

Famille RÉGNANTE. *Les rois se prenaient dans la race* RÉGNANTE. (Anquet.)

— Fig. Dominant, exerçant la principale influence : *Les idées* RÉGNANTES. *L'opinion* RÉGNANTE. *C'est au lendemain des défaites que les idées vaincues doivent se relever en commençant la critique des idées* RÉGNANTES. (Proudh.) ‖ Qui existe, qui est répandu actuellement, qui exerce actuellement son influence : *La maladie* RÉGNANTE. *Les vents* RÉGNANTS.

REGNARD s. m. (re-gnar; *gn* mll.). Ancienne orthographe du mot RENARD, qui est restée comme nom propre d'homme.

REGNARD (Jean-François), poëte comique français, né à Paris en 1655, mort au château de Grillon, près de Dourdan, en 1709. Il était le fils d'un riche bourgeois, qui lui fit donner une excellente éducation, et, au sortir de ses études, il fut mis en possession d'une fortune considérable, qui lui permit de faire figure dans le monde. Il passa la première moitié de sa vie à voyager et à courir les aventures. L'Italie fut le premier pays qu'il visita. Il était déjà grand joueur et le resta toute sa vie; il trouva moyen de rapporter de Venise et de Rome 10,000 écus qu'il y avait gagnés aux cartes. Dans un second voyage qu'il y fit en 1677, il lui arriva une aventure romanesque. Il tomba amoureux, à Bologne, d'une Provençale qu'il désigne sous le nom d'Elvire dans son roman de la *Provençale*, publié après sa mort en 1731 et dont nous avons rendu compte. En rentrant en France avec cette dame et son mari, il tomba, avec ses deux compagnons, aux mains d'un corsaire barbaresque et tous les trois furent emmenés captifs à Alger. Regnard fut vendu 1,500 livres à un nommé Achmet-Talem, qui, lui reconnaissant une grande aptitude à confectionner les ragoûts, fit de lui son cuisinier en chef; la Provençale entra dans le sérail du même maître. Quant au mari, que Regnard appelle de Prade, on ne sait trop ce qu'il devint. Regnard a raconté, dans le roman cité plus haut, que, surpris par son maître au moment où il essayait de séduire une des femmes du harem, il fut déféré par lui au divan, condamné à être empalé et que la sentence allait être exécutée lorsque le consul de France intervint. Le consul avait reçu de France, de la famille de Regnard, une somme de 12,000 livres pour sa rançon ; il sut remontrer à Achmet-Talem que sa vengeance allait lui faire perdre une grosse somme et qu'il valait mieux prendre l'argent. Regnard put ainsi rentrer en France. On ne sait trop si cette anecdote est vraie ; en tout cas, Regnard a supprimé un fait capital de sa captivité, le séjour qu'Achmet-Talem lui fit faire à Constantinople, où il avait été appelé et où il emmena son cuisinier ; il paraît même que Regnard subit dans cette ville une captivité très-rigoureuse de près de deux ans. Ce serait alors à son retour à Alger qu'aurait eu lieu l'affaire du harem, si toutefois ce n'est pas une invention de romancier.

Revenu en France avec sa maîtresse (1681), il apprit la mort de de Prade, que sa femme avait entièrement perdu de vue durant sa captivité, et ils étaient résolus tous deux à s'épouser, lorsque de Prade revint sain et sauf. Regnard se remit aussitôt à voyager pour se distraire. Il visita la Flandre et la Hollande, puis s'embarqua à Hambourg pour Copenhague. Reçu à Stockholm par le roi de Danemark, il se laissa persuader de pousser jusqu'en Laponie et se mit en route avec deux gentilshommes français, MM. de Corberon et de Fercourt, qui l'accompagnèrent d'abord jusqu'à Torneo, puis jusqu'à la mer Glaciale. Arrivés au mont Metavara, qui parut à ces voyageurs inexpérimentés être le pôle nord, l'extrême limite du monde, ils s'arrêtèrent et gravèrent sur un rocher ces vers latins que le voyageur La Motraye y déchiffra en 1718 :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa; Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem;
Casibus et variis acti terraque marique
Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.

Ils étaient de retour à Stockholm en 1681. Regnard a rapporté les particularités de cette excursion lointaine dans son *Voyage en Laponie* qui fut publiée après sa mort, sur les notes qu'il avait laissées. De Stockholm, il s'embarqua pour Dantzig, visita la Pologne, parcourut la Hongrie et la Turquie, séjourna à Vienne une grande partie de l'année 1682 et revint enfin se fixer à Paris, où il acheta une charge de trésorier de France. Possesseur d'une fortune considérable, il vécut dès lors tantôt à Paris, dans une maison qu'il se fit bâtir au bout de la rue Richelieu, sur les boulevards actuels; tantôt à Grillon, près de Dourdan, terre seigneuriale qu'il embellit beaucoup et où il s'entourait d'amis et de familiers, menant grand train, organisant des chasses princières et d'interminables parties de jeu. Regnard, dans son *Epître à M****, a décrit cette magnifique résidence et la vie agréable dont il y faisait jouir ses hôtes.

Cette vie dissipée ne l'empêcha pas de se livrer aux travaux de l'esprit. Ce bon vivant était un causeur aimable, un écrivain plein de verve, et il se trouvait avoir, par surcroît, les qualités supérieures du poëte comique. Le tour plaisant de son imagination, qui se récréait surtout aux parades de la foire et aux grosses farces des tréteaux, l'engagea d'abord à écrire des scénarios pour le Théâtre-Italien. Il fit successivement représenter sur cette scène : le *Divorce*, comédie en trois actes et en prose (1688) ; la *Descente d'Arlequin aux enfers*, parade en trois actes, en prose (1689) ; l'*Homme à bonnes fortunes*, comédie en trois actes, en prose (1690); les *Filles errantes* ou les *Intrigues d'hôtellerie*, scènes en prose (1690); la *Coquette* ou l'*Académie des dames*, comédie en trois actes, en prose (1691), et une foule d'autres pièces, la plupart fort plaisantes et très-bien intriguées, par lesquelles il préludait aux chefs-d'œuvre dont il devait doter la scène française. La *Baguette de Vulcain*, où il se moque de la baguette divinatoire (Théâtre-Italien, 1693), est la première pièce qu'il ait écrite en vers ; mais il avait déjà abordé la poésie dans des *Epîtres* et des pièces de différents genres qui ont été recueillies dans ses œuvres complètes. L'année suivante, il écrivit le *Tombeau de Boileau*, épître qui était au fond une malicieuse satire et qui le brouilla momentanément avec celui qu'on a appelé le législateur du Parnasse. Peu de temps après, il débutait au Théâtre-Français par un petit divertissement : *Attendez-moi sous l'orme*, un acte, en prose (1694), et par une série de petites pièces d'une gaieté franche et communicative : la *Sérénade* (1694) ; le *Bal*, un acte, en vers (1695) ; le *Bourgeois de Falaise* (1696). Enfin, il donna le *Joueur*, comédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 19 décembre 1696), la première des grandes comédies qui firent de lui le successeur légitime de Molière ; le *Distrait*, comédie en cinq actes et en vers (2 décembre 1697) ; *Démocrite*, comédie en cinq actes et en vers (12 janvier 1700) ; le *Retour imprévu*, comédie en un acte et en prose (11 février 1700), imité de la *Mostellaria* de Plaute ; les *Folies amoureuses*, comédie en trois actes, en vers (15 janvier 1704) ; les *Ménechmes*, comédie en cinq actes et en vers (4 décembre 1705) ; le *Légataire universel*, comédie en cinq actes, en vers (9 janvier 1708), et quelques autres pièces moins importantes, qui se succédèrent à de courts intervalles et mirent en lumière toute l'originalité de son talent. « Qui ne se plaît pas avec Regnard, dit Voltaire, n'est pas digne d'admirer Molière. » Boileau disait de lui, à l'époque même où ils étaient brouillés : « Regnard n'est pas médiocrement plaisant. » Ils se réconcilièrent et Regnard dédia au satirique sa comédie des *Ménechmes*. Le jugement de Boileau est juste ; c'est surtout par sa gaieté et ses inventions plaisantes que Regnard a pris place parmi les meilleurs auteurs comiques. Il n'a pas la profondeur de Molière, il ne creuse pas autant les caractères et ne frappe pas aussi fort sur les vices, mais il divertit, il amuse. Les *Folies amoureuses* et le *Légataire universel* sont des pièces qui plairont toujours, quoique leur versification soit peu soignée, par l'originalité de la conception et la fertilité d'inventions comiques.

Regnard mourut dans toute la force de l'âge et du talent, des suites d'une indigestion, disent quelques biographes, ou, d'après d'autres, pour avoir pris une médecine bien étrange. Il revenait de la chasse et, se sentant incommodé, il aurait fait venir, non pas son médecin, mais son métayer et lui aurait demandé la purgation qu'il administrait à ses chevaux malades. Le métayer lui donna la formule, et Regnard, ayant avalé ce remède insolite, mourut quelques heures après ; pour un homme d'esprit, c'était faire une triste fin ; mais cette anecdote n'est pas prouvée.

Outre les pièces citées ci-dessus, Regnard a donné à la Comédie-Italienne : la *Naissance d'Amadis*, un acte, en prose mêlée de vers (1694) ; la *Foire de Saint-Germain*, comédie en trois actes, en prose; la *Suite de la foire de Saint-Germain* ou les *Momies d'Egypte*, un acte, prose et vers (1696) ; ces deux bouffonneries eurent un succès prodigieux ; le *Marchand ridicule*, opéra-comique (théâtre de la Foire, 1688) ; le *Carnaval de Venise*, opéra (Académie de musique, 1699). Il laissa aussi en manuscrit une tragédie médiocre : *Sapor ;* quelques petites comédies : les *Souhaits*, les *Vendanges*, qu'on a représentées en 1823 au théâtre de la Porte-Saint-Martin, et de volumineuses notes sur ses voyages : *Voyage de Flandre et de Hollande; Voyage de Danemark; Voyage de Suède; Voyage de Laponie; Voyage de Pologne; Voyage d'Allemagne*, qui ont été recueillies dans ses œuvres ; le roman la *Provençale*, etc. Il est encore l'auteur d'un livre d'*Epîtres*, publiées à différentes époques et qui ont été également réunies.

Les principales éditions des *Œuvres complètes* de Regnard sont celles : de G. Garnier (Paris, 1790, 6 vol. in-8°) ; de Crapelet (1822, 6 vol. in-8°) ; de Didot aîné (1820, 4 vol. in-8°), avec des notes de Beuchot et une intéressante biographie de Beffara. M. Alfred Michiels a publié un *Essai sur le talent de Regnard* (1854, in-8°) et M. Gilbert un *Eloge de Regnard* (1857, in-8°), couronné par l'Académie française.

REGNARD (Philippe-Marie-Napoléon-Nestor), homme politique français, né à Namur de parents français en 1806. Reçu docteur en droit à Paris en 1828, il alla exercer avec succès la profession d'avocat à Valenciennes, devint, sous Louis-Philippe, rédacteur de l'*Impartial du Nord* et fut un des chefs du parti républicain dans son département. Après la révolution du 24 février 1848, M. Regnard fit partie de la commission administrative de Valenciennes, puis alla siéger, comme représentant du peuple, à l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés. Il se prononça contre les impôts indirects, la contrainte par corps, l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome, combattit la politique de l'Elysée et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il reprit alors l'exercice de sa profession d'avocat. On lui doit des ouvrages estimés : *Examen du droit des seigneurs hauts justiciers du Hainaut sur les mines de charbon* (Valenciennes, 1844, in-8°) ; *De l'usage des cours d'eau non navigables ni flottables* (1845) ; des mémoires, des dissertations, etc.

REGNAUD DE PARIS (Pierre-Etienne), publiciste, né à Paris en 1736, mort dans cette ville en 1820. Avocat, puis procureur (1766), il se rangea, en 1789, parmi les défenseurs de la monarchie et écrivit de nombreux articles dans les journaux royalistes. Après le 10 août 1792, il quitta la France, se rendit à Coblentz auprès des frères du roi et se mit sur les rangs pour être un des défenseurs de Louis XVI. Lors de la Restauration, Louis XVIII accorda à Regnaud des lettres de noblesse. Nous citerons de lui : *Eloge du chancelier L'Hospital* (1777, in-8°) ; *Réflexions sur la nuit du 4 août* (1790, in-8°) ; *Journée du 10 août* (s. l., 1795, 2 vol. in-8°), rare ; *Discours sur l'ancien gouvernement de la France* (1799, in-8°).

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (Michel-Louis-Etienne, comte), homme politique français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1762, mort à Paris en 1819. Il venait de faire son droit à Paris, lorsqu'il fut nommé lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort. Chargé, en 1789, de rédiger les cahiers du tiers état dans la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely, il fut élu dans l'Aunis député aux états généraux et bientôt il occupa, par son élocution facile et brillante, un rang distingué dans le parti constitutionnel de l'Assemblée nationale. C'est sur sa motion (8 mai 1791) que les restes de Voltaire furent déposés au Panthéon. Peu après (30 mai), il achevait son ouvrage en demandant qu'une statue fût élevée au patriarche de Ferney, « au philosophe, dit-il, qui osa un des premiers parler aux peuples de leurs droits, de leur dignité, de leur puissance, au milieu d'une cour corrompue. Voltaire, ajouta-t-il, dont une des faiblesses fut d'être courtisan, parlait aux courtisans l'austère langage de la vérité. » Cette dernière phrase est curieuse dans la bouche de celui qui devait donner plus tard à Bonaparte, devenu empereur, les preuves de l'adulation la plus servile. Lors de la fuite du roi (juin 1791), il fit prendre par ses collègues les mesures vigoureuses que réclamaient les circonstances ; mais, le 21 juillet, il fut de ceux qui réclamèrent avec le plus de véhémence la proclamation de la loi martiale contre les républicains rassemblés au Champ-de-Mars. Rédacteur, en 1789, du *Journal de Versailles*, il collabora, après la session, à l'*Ami des patriotes* et au *Journal de Paris ;* dut quitter la capitale après le 31 mai 1793, pour se soustraire à la proscription. Arrêté, puis relâché après le 9 thermidor, il obtint l'emploi d'administrateur des hôpitaux à l'armée d'Italie, où il fit connaissance avec Bonaparte. Il s'attacha à la fortune du général, fit partie de l'expédition d'Egypte et devint, après le 18 brumaire, conseiller d'Etat. Pendant toute la période du Consulat et de l'Empire, il fut l'organe habituel du gouvernement auprès du Sénat, pour les grandes mesures, les déclarations de guerre, les demandes d'hommes et d'argent. Regnaud était, à cette époque, ce qu'avait été, pendant la Terreur, l'infatigable rapporteur du comité de Salut public, Barère, dont on avait baptisé les discours du nom de *Carmagnoles*. Devenu, en 1810, secrétaire d'Etat de la famille impériale, il caractérisa ainsi le récent mariage de Napoléon avec Marie-Louise, en venant clore la session du Corps législatif : « Quand le reste du monde n'y voit que le présage du repos de l'univers, les sujets du grand Napoléon y voient avec transport le présage de son bonheur... La plus chère espérance que leur donne l'auguste union qu'ils bénissent, et celle que vous partagez, c'est l'espérance de voir le nom de Napoléon immortel comme son génie et sa dynastie éternelle comme sa gloire. » Lorsque, en 1814, la cause à laquelle il avait prodigué tant de fleurs de rhétorique fut en danger, les Parisiens le nommèrent chef de légion de la garde nationale ; mais il ne montra, dans cette circonstance suprême, ni valeur guerrière ni courage civique. Resté, pourtant, fidèle à l'empereur, il en reçut, au retour de l'île d'Elbe, le titre de ministre d'Etat. Puis, après Waterloo, il le pressa d'abdiquer en faveur du roi de Rome et porta cette résolution à la Chambre ; à peine fut-il écouté. Au retour des Bourbons, d'abord éloigné de Paris, puis bientôt proscrit, il se réfugia aux Etats-Unis et y vécut pendant une année ; mais au bout de ce temps il revint en Europe avec l'espoir de fléchir la rigueur du pouvoir royal ; enfin, l'ordonnance de 1819, qui rappelait tous les exilés, lui permit de revoir sa patrie. Il mourut la nuit même de son arrivée à Paris, de l'émotion qu'il éprouva en revoyant les siens. Sa femme, Mlle de Bonneuil, fit graver ces vers sur sa tombe au cimetière du Père-Lachaise :

Français, de son dernier soupir
Il a salué la patrie ;
Un même jour a vu finir
Ses maux, son exil et sa vie.

En 1803, il avait été nommé de l'Académie française ; en 1804, procureur général près la haute cour impériale, et, en 1808, comte de l'Empire.

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (Auguste Michel-Marie-Etienne), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort à Nice en 1870. Admis à dix-sept ans et demi à l'Ecole de cavalerie de Saint-Germain, il partit, en 1812, pour la grande armée, en Russie, avec le grade de sous-lieutenant au 8e régiment de chasseurs à cheval. Nommé lieutenant au 8e de hussards en 1813, capitaine en 1814, il fut successivement détaché auprès des généraux Piré et Corbineau, en qualité d'aide de camp. Officier d'ordonnance de Napoléon pendant les Cent-Jours, il gagna, durant cette campagne mémorable, le grade de chef d'escadron, qui ne devait pas lui être conservé par la Restauration. Il fut même rayé des contrôles de l'armée, parce qu'on redoutait son humeur entreprenante. En 1825, il partit pour la Grèce, y organisa un corps de cavalerie européenne avec le colonel Fabvier; puis, en 1828, il suivit l'expédition du général Maison en Morée, d'abord comme volontaire et ensuite avec le grade d'officier ; une ordonnance du 27 décembre 1829 lui conféra celui de capitaine. Reconnu dans son ancien grade par le gouvernement de Juillet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely fut nommé, le 11 septembre 1830, lieutenant-colonel du 1er régiment de lanciers, puis, au retour de la campagne de Belgique, en 1832, colonel du même régiment.

Lorsque éclata la révolution de Février, il était maréchal de camp depuis 1841 et commandait la brigade de cavalerie casernée à Paris. Sa conduite pendant les premiers jours lui mérita les éloges du maréchal Bugeaud. « Le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, dit-il, se distingua à jamais dans ces journées par la fermeté de sa conduite et l'ordre qu'il sut maintenir dans sa brigade. Il garda sa cavalerie dans sa main et, fidèle jusqu'au dernier moment, accompagna militairement le chef de l'Etat, tant que son départ ne fut pas une fuite. » Il fit partie ensuite de l'armée des Alpes et fut nommé général de division le 14 juillet 1848. L'année suivante, il fut envoyé devant Rome. Membre de la Législative pour le département de la Charente-Inférieure, il se distingua parmi la fraction réactionnaire. Ministre de la guerre du 9 janvier au 24 juin 185., un de ses premiers actes fut la destitution du général Changarnier, commandant de l'armée de Paris, suspect d'opposition à la politique présidentielle. Après le coup d'Etat, le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely entra au Sénat dès le 25 janvier 1852. En 1854, il fut investi du commandement en chef de la garde impériale, en récompense de ses services militaires et surtout de ses services dynastiques. C'est à lui d'ailleurs qu'on doit l'organisation de cette troupe. Il la conduisit au feu en Crimée et en Italie. A la bataille de Magenta, où, à la tête des zouaves et des grenadiers de la garde, il supporta pendant deux heures le choc des Autrichiens, l'empereur lui conféra la dignité de maréchal de France en même temps qu'au général de Mac-Mahon (5 juin 1859). Comme sénateur, son rôle fut très-effacé ; on ne le vit jamais prendre la parole, même pour interrompre Sainte-Beuve. Le mauvais état de sa santé le força, en 1869, à se démettre de son commandement de la garde impériale, poste dans lequel il fut remplacé par le maréchal Bazaine, qui livra Metz aux Prussiens en 1870.

REGNAUDIN ou **REGNAULDIN** (Thomas), sculpteur français, né à Moulins en 1627, mort à Paris en 1706. Elève de Fr. Auguier, il fut reçu membre de l'Académie royale en 1657, professeur l'année suivante et adjoint au directeur en 1694. Regnaudin exécuta, au Louvre, les sculptures du plafond de la chambre du roi et refit, avec Girardon, celles de la galerie d'Apollon en 1667. On lui doit, en outre, les statues de l'*Automne sous la figure de Bacchus*, du *Temps qui enlève l'Occasion*, de *Faustine sous la figure de Cérès couchée et accompagnée de plusieurs enfants*, d'après l'antique, qu'on voit dans le parc de Versailles, *Enée emportant Anchise*, groupe en marbre exposé en 1704, etc. Le comte de Caylus a conservé l'analyse d'une conférence faite par Regnaudin à l'Académie en 1686, *Sur l'art de traiter les bas-reliefs*.

REGNAULD (Valère), en latin **Reginaldus**, casuiste et jésuite français, né à Usie, près de Pontarlier, en 1543, mort à Dôle, en 1623. Il professa successivement la philosophie à Bordeaux et la théologie morale à Pont-à-Mousson, à Paris et enfin à Dôle où il resta vingt ans. Sa réputation était devenue tellement grande que de toutes parts on accourait en foule pour l'entendre. Nous citerons de lui : *De prudentia et cæteris in confessore requisitis* (Lyon, 1610, in-8°), *réimprimé* plusieurs fois et traduit en français par Etienne Luplonce-Richette (Lyon, 1616-1619, in-8°) ; *Compendiaria praxis difficiliorum casuum conscientiæ* (1618, in-12), traduit en français par le Père Jacquet (1623, in-12); *Praxis fori*

pœnitentialis (Lyon, 1620, 2 vol. in-fol.). Pascal, dans ses *Provinciales*, nomme ce jésuite le Père **Réginald**, et il a extrait de ses ouvrages plusieurs propositions.

REGNAULT (Noël), physicien et jésuite français, né à Arras en 1683, mort à Paris en 1762. Pendant un grand nombre d'années, il occupa la chaire de mathématiques au collége Louis-le-Grand et appliqua le système de Descartes à l'étude des sciences exactes. Profond logicien, il écrivait avec ordre et clarté. On lui doit : *Entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, qui renferment ce qui s'est découvert de plus utile, de plus curieux dans la nature* (Paris, 1729, 3 vol. in-12), ouvrage souvent réédité et traduit en anglais et en italien ; *Origine ancienne de la physique nouvelle* (1734, 3 vol. in-12), où Regnault revendique en faveur de l'antiquité une foule d'inventions ou d'idées nouvelles; *Logique en forme d'entretiens* (1742, in-12).

REGNAULT (Jean-Baptiste), peintre, né à Paris en 1754, mort le 12 novembre 1829. Il fut d'abord mousse à bord d'un navire marchand. De retour en France, il reçut les premières leçons de peinture de Bardin, qui l'emmena à Rome. Revenu à Paris, il y remporta le grand prix à l'âge de vingt ans et retourna à Rome, où il composa le beau tableau du *Baptême de Jésus-Christ*, qui arracha à Raphaël Mengs cette exclamation : « Voilà de l'école italienne ! » L'Académie de peinture se l'associa en 1782; l'année suivante, elle l'admit au nombre de ses membres, pour son *Education d'Achille*, œuvre de génie, qui, reproduite par la gravure, est devenue si populaire. Nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1795, il eut pour élèves Hersent, Guérin, Blondel et Richomme. Les plus beaux titres de cet artiste sont, outre les toiles citées plus haut : *Alexandre et Diogène*, la *Descente de croix*, le *Déluge*, *Jupiter et Io*, la *Toilette de Vénus*. Lors de la création de l'Institut, il devint membre de la classe des beaux-arts et fut nommé baron en 1819.

REGNAULT (Jean-Baptiste-Etienne-Benoît-Olive), médecin français, né à Niort en 1759, mort à Paris en 1836. Médecin à Paris lorsque éclata la Révolution, il devint président de la section de Saint-Eustache en 1789, membre de la municipalité et médecin à l'hôpital du Gros-Caillou (1791). Attaché, en 1792, à l'armée de la Moselle, il se vit décrété d'arrestation pour avoir rendu des services à des émigrés, sortit de France et alla exercer son art à Hambourg, puis en Angleterre. De retour dans son pays après la chute de l'Empire, il fut nommé médecin de Louis XVIII et des pages. Il fonda, en 1816, le *Journal des sciences médicales*. Outre quelques opuscules politiques ou administratifs, on a de lui : *Observations sur la phthisie pulmonaire et sur le lichen d'Islande* (1802, in-8°), ouvrage publié d'abord en anglais et qui eut plusieurs éditions; *Considérations sur l'état de la médecine en France depuis la Révolution* (1819, in-8°); *Mémoire sur les altérations et l'influence du foie dans plusieurs maladies* (1820, in-8°).

REGNAULT (Elias-Georges-Soulange-Oliva), publiciste français, fils du précédent, né à Londres en 1801, mort à Paris en 1868. Il se fit recevoir avocat à Paris, où il exerça sa profession; mais il négligea bientôt le barreau pour s'occuper de la composition de nombreux ouvrages. Après la révolution de 1848, Elias Regnault devint chef du cabinet du ministère de l'intérieur, d'où il passa avec le même titre au ministère des finances. Il perdit ces fonctions lorsque M. Trouvé-Chauvel quitta le ministère et reprit sa plume de publiciste. Malgré ses nombreux travaux et un savoir incontestable, Regnault s'éteignit abandonné de tous dans un état voisin de la misère. Outre des articles dans les *Français peints par eux-mêmes*, dans le *Siècle*, dans diverses revues, on lui doit : *Du degré de compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives aux aliénations mentales, etc.* (1828, in-8°); *Examen d'un rapport sur deux homicides commis par un homme atteint de monomanie, etc.* (1830, in-8°); *Procès de M. F. de Lamennais, etc.*, suivi d'une *Notice biographique et littéraire* (1841, in-8°); *Histoire criminelle du gouvernement anglais* (1841, in-8°); *Procès O'Connell, précédé d'un aperçu historique sur la question du rappel, etc.* (1843-1844); *Histoire de l'Irlande* (1846, in-32); *Histoire d'Angleterre depuis son origine jusqu'en 1845, etc.* (1846, 2 vol. in-18); *Histoire de Napoléon* (1846-1847, 4 vol. in-18); *Histoire du gouvernement provisoire* (1849, in-8°); *Histoire de huit ans*, complétant l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc sur le règne de Louis-Philippe (1851 et suiv., 3 vol. in-8°), ouvrage qui a eu du succès, mais que Louis Blanc a désavoué comme faisant suite au sien; *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes* (1855, in-8°); *Mystères diplomatiques aux bords du Danube* (1858); la *Providence, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* (1861, in-8°); l'*Odyssée polonaise* (1862, in-8°); la *Question européenne* (1863, in-8°), etc. On doit, en outre, à Elias Regnault la traduction de *Sénèque*, qui fait partie de la collection des *Classiques latins* de M. D. Nisard; celles du *Catéchisme de la réforme électorale* (1839) et des *Sophismes parlementaires* de J. Bentham (1840, in-8°); de la *Crète pittoresque et historique*, de Wordsworth (1839-1840, in-8°), etc.

REGNAULT (Jules), savant français, mort en 1866. Il fut directeur des *Annales des ponts et chaussées* et des *Annales des chemins vicinaux*. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de géométrie pratique et d'arpentage* (1842, in-8°), réédité en 1860; *Précis élémentaire de géographie mathématique* (1844, in-12); *Cours de mathématiques élémentaires théorique et pratique* (1853, in-8°); *Manuel des aspirants au grade d'ingénieur des ponts et chaussées; Guide du conducteur des ponts et chaussées, de l'agent voyer, du garde du génie et de l'artillerie* (1854-1857, 4 vol. in-8°, avec pl.), divisé en 2 parties qui se vendent séparément; *Manuel des conducteurs des ponts et chaussées et des agents voyers* (1861, in-8°); *Nouvelle méthode d'arpentage* (1861, in-8°); *Calcul des chances et philosophie de la Bourse* (1862, in-8°), etc.

REGNAULT (Amable), écrivain français, né à Versailles en 1798. Il a rempli les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste au conseil d'Etat et a publié quelques ouvrages, notamment : *Histoire du conseil d'Etat depuis son origine jusqu'à ce jour* (1851, in-8°); *Voyage en Orient, Grèce, Turquie, Egypte* (1855, in-8°); *Esquisses historiques sur Moscou et Saint-Pétersbourg* (1857, in-8°); *Aphorismes administratifs* (1859, in-12); *Notice sur les grands chanceliers de la Légion d'honneur* (1864, in-8°).

REGNAULT (Henri-Victor), physicien et chimiste français, né à Aix-la-Chapelle le 21 juillet 1810. Admis à l'Ecole polytechnique en 1830, il en sortit dans le service des mines en 1832. A sa sortie de l'Ecole des mines, il fut nommé préparateur répétiteur du cours de chimie que Gay-Lussac professait alors à l'Ecole polytechnique et succéda, en 1840, à cet illustre maître comme professeur en titre. Il entrait, la même année, à l'Académie des sciences, en remplacement de Robiquet et, l'année suivante, au Collége de France, comme professeur de physique. Il a été nommé ingénieur en chef des mines en 1847, directeur de la manufacture de Sèvres en 1854 et commandeur de la Légion d'honneur en 1863.

M. Regnault avait débuté par un important travail sur les éthers; il s'est depuis adonné presque exclusivement à la physique. Ses premiers travaux sur cette science, qui avaient d'abord paru dans les *Annales de chimie et de physique*, ont été réunis depuis dans le volume XXI des *Mémoires de l'Académie des sciences*, sous le titre : *Relation des expériences entreprises par ordre du ministre des travaux publics et sur la proposition de la commission centrale des machines à vapeur, etc.* Ce sont les plus importants. Ceux qu'il a donnés ensuite ont également été insérés dans les *Annales*.

M. Regnault n'a introduit dans la science aucune grande découverte; mais il a su porter l'art des expériences à un degré de perfection inconnu jusqu'à lui; c'est ce qui a fait sa réputation. Presque tous ses travaux se rapportent à la théorie de la chaleur et ont pour objet principal la détermination soit des coefficients de dilatation, soit des capacités calorifiques. Ses travaux sur les vapeurs et les gaz sont devenus en quelque sorte classiques dans la science. La loi formulée par Mariotte pour la compressibilité des gaz entretenus à une température constante, quoiqu'elle eût paru subsister, au moins pour l'air atmosphérique, après les minutieuses vérifications entreprises par Dulong et Arago qui avaient cru pouvoir l'étendre jusqu'à une pression de 25 atmosphères, cette loi ne fournissait cependant qu'une première approximation. M. Regnault, reprenant les expériences faites par ses prédécesseurs, parvint à constater que les lois simples, jusqu'alors admises, ne pouvaient s'appliquer à un ensemble de corps pris dans des conditions physiques tout à fait différentes. Grâce à des expériences d'une remarquable précision, il détermina toutes les constantes numériques qui entrent dans le calcul des effets de la chaleur et de la compression et fut amené ainsi à reconstruire toute une partie de la science. Dans les dix premiers mémoires réunis sous le titre de *Relation des expériences*, M. Regnault a traité successivement de la dilatation des fluides élastiques; de la mesure des températures; de la densité et de la dilatation absolue du mercure; de la compressibilité des fluides élastiques et des liquides; des forces élastiques de la vapeur d'eau aux différentes températures; des chaleurs latentes de la vapeur aqueuse à saturation sous diverses pressions; de la chaleur spécifique de l'eau liquide à diverses températures, etc. Dans des recherches plus récentes, consignées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences en 1868 et en 1869, M. Regnault s'est particulièrement attaché à déterminer les pertes de chaleur qu'un gaz subit lorsqu'il se détend, c'est-à-dire lorsque sa pression diminue. Jusque-là, on attribuait, par exemple, l'échauffement d'un projectile qui traverse l'air avec une grande vitesse, l'incandescence des bolides qui traversent l'atmosphère, à un frottement, à une friction contre les molécules gazeuses. D'après M. Regnault, c'est uniquement à la compression de l'air qu'est dû le dégagement de chaleur. « Lorsqu'un mobile traverse l'air avec une vitesse plus grande que celle du son, dit-il, l'élasticité de l'air est annulée dans ses effets et la compression produite par le mobile n'a pas le temps de gagner les couches contiguës avant que celles-ci soient comprimées à leur tour par le mobile. Par suite de cette inertie, l'air se trouve comprimé comme il le serait dans un briquet à air. La chaleur résultant de cette compression passera en grande partie dans le mobile, dont elle élèvera la température. Le mobile ne sera d'ailleurs pas influencé par la détente de l'air qui produit du froid, car cette détente ne se fait que quand il aura passé. Ainsi, suivant moi, le mobile, marchant avec la même vitesse, recueillera toujours la chaleur qu'il dégage en comprimant l'air et il ne subira pas le refroidissement produit par la détente subséquente des couches d'air qu'il vient de traverser. Il est évident, d'ailleurs, que la compression de l'air sera d'autant plus énergique que le mobile sera doué d'une plus grande vitesse; la température du mobile s'élèvera donc successivement jusqu'à ce qu'elle soit égale à celle que prend une couche d'air qui subit instantanément la même compression dans le briquet à air. On s'explique ainsi très-bien la très-haute température que prend un bolide qui traverse notre atmosphère avec une vitesse beaucoup plus considérable que la vitesse de propagation du son. » Cette citation montre par quelle fine et sagace analyse M. Regnault est arrivé à tirer de ses expériences des conséquences nouvelles.

Indépendamment de ses nombreux mémoires, on doit à ce savant : *Etudes sur l'hygrométrie* (1845, in-8°); *Relation des expériences entreprises par ordre du ministre des travaux publics* (1847-1870, 3 vol. in-4°); *Cours élémentaire de chimie* (1847-1849, 2 vol. in-8°), plusieurs fois réédité depuis, avec des additions et des figures dans le texte, en 2 vol. in-18; *Recherches physiques sur la respiration des animaux des diverses classes* (1849, in-4°), avec M. Reiset; *Premiers éléments de chimie* (1850, in-12), souvent réédité.

REGNAULT (Alexandre-Georges-Henri), peintre, fils du précédent (Victor, administrateur de la manufacture de Sèvres), né à Paris le 30 octobre 1843, tué à Buzenval le 19 janvier 1871. Elève du lycée Napoléon, il y montra une intelligence très-ouverte, obtint des succès dans ses classes et aux concours généraux et se fit remarquer, dès cette époque, par une grande aptitude pour le dessin. Au sortir du collége, il résolut de devenir peintre et entra dans l'atelier de Louis Lamothe. L'année suivante, en 1860, il fut admis à l'Ecole des beaux-arts où, trois ans plus tard, il eut pour maître M. Cabanel. Tout en suivant les cours de l'Ecole, Henri Regnault étudiait avec ardeur la nature. En 1863 et en 1864, il exécuta un grand nombre d'études peintes et de dessins d'après les tigres et les lions du Jardin des plantes, les chiens et les chevaux de Meudon, etc. Un peu plus tard, il peignit *Véturie aux pieds de Coriolan* et *Orphée;* enfin, en 1866, il remporta le grand prix de Rome avec une composition représentant *Thétis offrant à Achille les armes forgées par Vulcain*. Bien que l'artiste cherchât encore sa voie, il avait montré dans ce morceau remarquable un savoir réel, un vif sentiment de la magnificence décorative, un goût très-particulier des harmonies de lumière délicates et imprévues. Regnault avait alors vingt-trois ans. Il partit pour l'Italie, plein d'enthousiasme, visita Florence, puis arriva à Rome. Quelque temps après, il écrivait : « Je reviens du Vatican. Je me suis prosterné devant les peintures de la chapelle Sixtine et devant les Stanze. Je suis broyé. Ce géant de Michel-Ange m'a laissé à moitié mort; c'est un coup de foudre que ce plafond. Voilà qui est au-dessus de tout ce que peut concevoir une imagination de peintre, de sculpteur et de poëte et qui ne doit jamais donner de désillusion. J'avoue qu'en présence de ce plafond, la merveille des merveilles, je n'ai pu regarder le *Jugement dernier*... Pour moi, Michel-Ange est un dieu auquel on n'ose pas toucher; on craindrait qu'il n'en sortît du feu. » Malgré son admiration, il ne se laissa point aller à imiter Michel-Ange. Pendant deux ans qu'il resta à Rome, il exécuta, outre de nombreuses études, des vignettes pour les albums, des dessins pour le *Tour du monde*, son *Automédon domptant les chevaux d'Achille*, qui parut à l'exposition de l'Ecole des beaux-arts et qui est aujourd'hui en Amérique, et son portrait de la *Dame en rouge*, envoyé au Salon de 1867. Ces œuvres lui avaient coûté beaucoup de travail et de nombreuses retouches. Tout flamme dans l'ébauche, sa fièvre tombait, ainsi qu'il nous l'a appris lui-même, sitôt que l'œuvre prenait corps, et il lui fallait alors, pour l'achever, une peine infinie, car il ne se trouvait jamais satisfait. En 1868, il partit pour l'Espagne, où venait d'avoir lieu la révolution de septembre. Là, il se prit de passion pour Velazquez et Goya, pour les grands coloristes, fit une copie du célèbre tableau des *Lances*, fut présenté à Prim et se mit à exécuter son portrait. Mais, l'œuvre terminée, Prim n'en voulut pas et exprima son mécontentement d'un ton sec et hautain qui blessa cruellement le jeune artiste. Regnault quitta Madrid en emportant son portrait, qui figura, avec un portrait de femme, au Salon de 1869. Ce morceau, qu'on voit aujourd'hui au musée du Luxembourg, fit sensation et valut à l'auteur une médaille. « Le maréchal Prim, dit M. Lafenestre, le marquis insurgé, pâle et haletant sur son énorme monture dont la bouche sanglante écume sous le mors, la tête nue, le visage crispé, l'œil inquiet et hardi, comme étonné de son triomphe et épouvanté par les vociférations de la populace bigarrée qui l'accompagne et le suit, est à coup sûr une des figures les plus hardiment historiques qu'ait créées l'art contemporain. (V. PRIM.) A cet instant, on put croire que le pensionnaire de Rome allait simplement reprendre de haut la grande tradition française en y rapportant la vigueur et la jeunesse, ramasser la palette de Gros, de Géricault, de Delacroix; on se trompait. Regnault, de plus en plus ébloui, trouvait déjà cette palette trop terne, trop pâle, trop éteinte. » Cette même année, 1869, le jeune peintre expédiait de Rome à l'Ecole des beaux-arts de Paris son envoi de troisième année, *Judith et Holopherne*, toile où l'on trouve ses brillantes qualités de coloriste et dont le musée de Marseille fit l'acquisition. Au mois de septembre, Regnault quitta encore une fois Rome pour retourner vers cette Espagne qui l'attirait comme la terre promise de la couleur, son véritable pays d'adoption. C'est alors qu'il visita l'Alhambra, qui lui inspira le plus ardent enthousiasme, et qu'il exécuta un assez grand nombre d'aquarelles, excessivement remarquables, regardées par quelques connaisseurs comme les témoignages les plus originaux de son talent. Au mois de janvier 1870, il visita Tanger, où il fit également un grand nombre de croquis, d'ébauches et quelques tableaux. Au Salon de 1870, Regnault exposa *Salomé la danseuse tenant le bassin et le couteau qui doivent servir à la décollation de saint Jean-Baptiste*. Cette vivante et étincelante Salomé, cette beauté bizarre et sauvage dans son appareil courtisanesque, obtint un succès éclatant et fonda définitivement la réputation de l'artiste (v. SALOMÉ). Il peignit ensuite une *Exécution sans jugement sous les califes de Grenade*, tableau également connu sous le titre du *Décapité*, morceau étrange, d'une bizarrerie puissante, que possède le musée du Luxembourg; le *Départ pour la fantasia à Tanger*, d'une verve hardie et originale; la *Sortie du pacha à Tanger*, toile inachevée, mais la meilleure peut-être de ses œuvres, celle où ses défauts de coloriste, souvent tumultueux, sont compensés par la vigueur et la noblesse du dessin; trois aquarelles fort belles, *Haoua; Hassan et Namouna;* l'*Intérieur de harem*, etc.

Henri Regnault songeait à visiter l'Egypte puis l'Inde, lorsqu'il apprit, en juillet 1870, la déclaration de guerre entre la France et la Prusse. Bien qu'exempt du service comme pensionnaire de Rome, il s'empressa d'accourir à Paris et de prendre le fusil. Incorporé dans un régiment de marche, il prit part à la grande sortie du 19 janvier 1871. Au moment où on donna le signal de la retraite, à Buzenval, il resta en arrière et répondit à l'appel des amis qui l'avaient aperçu : « Le temps de brûler mes dernières cartouches et je vous rejoins ! » Quelques instants après, il tombait frappé à la tête d'une balle prussienne, et quelques jours plus tard on retrouva son cadavre parmi les monceaux de morts transportés au Père-Lachaise.

Le vendredi suivant, le matin même où l'on apprenait la capitulation de Paris, les obsèques d'Henri Regnault eurent lieu à Saint-Augustin : une foule considérable, comprenant tout ce que la grande ville comptait de célébrités dans les arts et dans les lettres, rendit un dernier hommage à ce jeune maître qui était mort en héros. Au milieu des cruelles angoisses de son patriotisme, Paris trouva encore des larmes pour pleurer son glorieux enfant.

Henri Regnault était un coloriste hardi et original. Il possédait au plus haut point l'instinct de la physionomie caractéristique des choses étrangères. La finesse dans les intentions, l'expression de force ou de grâce intime, l'exubérance de la vie, un coloris intense et lumineux rachetaient les indécisions et les négligences de son pinceau. Le grand nombre d'études, d'esquisses, de croquis qu'il a laissés, et qui ont figuré avec ses tableaux à une exposition générale de ses œuvres, au mois de mars 1872, attestent avec quelle puissance de travail, avec quelle préparation ajoutée à son génie de peintre, il allait s'emparer de la nature quand la vie lui a manqué. Au mois de janvier 1872, les élèves des beaux-arts ont ouvert une souscription pour ériger à Henri Regnault un monument funèbre et lui élever une statue dans la grande cour de l'Ecole des beaux-arts. Un de ses amis, M. Duparc, a réuni ses lettres inédites, qu'il a publiées avec des annotations sous le titre de *Correspondance de Henri Regnault* (1872, in-18).

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY. V. REGNAUD.

REGNAULT-WARIN (Jean-Baptiste-Innocent-Philadelphe), publiciste, romancier et fécond compilateur français, né à Bar-le-Duc en 1775, mort à Paris en 1844. Il adopta les principes de la Révolution, fut un des rédacteurs de la *Bouche de fer* et publia plusieurs écrits en faveur de la constitution de 1791. Entré, peu après, dans l'administration militaire, il fut détenu quelque temps pendant la Terreur, émigra et rentra en France après

le 18 brumaire. Arrêté en 1801, pour un ouvrage royaliste intitulé : le *Cimetière de la Madeleine* (4 vol. in-12), il dut sa liberté à l'intercession de Joséphine auprès du premier consul. Aussi conserva-t-il toujours la plus profonde reconnaissance pour sa bienfaitrice. Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, il composa un grand nombre d'ouvrages, défendit les idées libérales et devint un des rédacteurs du *Temps*. Sous le nom de **Saint-Edme**, il vécut pendant ses dernières années dans une retraite à peu près absolue et dans un état voisin de la misère. On dut le transporter à l'hôpital de la Pitié, où il mourut. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Eléments de politique* (1790, in-8°); la *Constitution française mise à la portée de tout le monde* (1791, 2 vol. in-8°); *Bibliothèque du citoyen, contenant le catéchisme civique ou les devoirs de l'homme et du citoyen* (Bar-le-Duc, 1791); *Conseils au peuple sur son salut* (1792, in-8°); *Vie de J. Pétion, maire de Paris* (Bar-le-Duc, 1796, in-12); *Cours d'études encyclopédiques* (1797, in-8°), avec Bajot et Lombard; la *Caverne de Strozzi* (1798, in-8°), trad. en espagnol; *Roméo et Juliette*, roman historique (1799, 2 vol. in-12); le *Cimetière de la Madeleine* (1800, 4 vol. in-12, traduit en espagnol par D. Salva, avec les *Vies de Louis XVI, de Madame Elisabeth, de la duchesse d'Angoulême, de Louis XVIII, de Charles X*, etc. (Paris, 1833, 4 vol. in-18); la *Jeunesse de Figaro* (1801, 2 vol. in-12); les *Prisonniers du Temple*, suite du *Cimetière de la Madeleine* (1802, 3 vol. in-12); *Mémoires et correspondance de l'impératrice Joséphine* (1819, 2 vol. in-8°), ouvrage apocryphe, qu'Eugène Beauharnais désavoua, tout en remerciant l'auteur anonyme de la justice qu'il rend à sa mère dans les lettres qu'il lui attribue; les *Carbonari* ou le *Livre de sang* (1820, 2 vol. in-12); *Introduction à l'histoire de l'Empire français* ou *Essai sur la monarchie de Napoléon* (1820-1821, 2 vol. in-18); *Rosario* ou les *Trois Espagnoles*, mémoires historiques (1821, 3 vol. in-12); *Mémoires pour servir à la vie du général La Fayette et à l'histoire de l'Assemblée constituante* (1824, 2 vol. in-8°); *Chronique indiscrète du* XIX^e *siècle, esquisses contemporaines extraites de la correspondance du prince de **** (1825, in-8°); *Mémoires historiques et critiques sur F.-J. Talma et sur l'art théâtral* (1827, in-8°); le *Paquebot de Calais à Douvres*, roman politique et moral (1802, in-12); *Spinalba* ou les *Révélations de la Rose-Croix* (1803, 4 vol. in-12); *Clémence* (1803, 3 vol. in-12); *Lille ancienne et moderne* (1803, in-12); l'*Homme au masque de fer* (1804, 4 vol. in-12); la *Diligence de Bordeaux* ou le *Mariage en poste* (1804, 2 vol. in-12); *Loisirs littéraires* (1804, in-12); *M^me de Maintenon* (1806, 4 vol. in-12); *Napoléonide sur la campagne de deux mois* (1806, in-8°); *Réfutation du rapport sur l'état de la France fait au roi dans son conseil par le vicomte de Chateaubriand* (1815, in-8°); *Cinq mois de l'histoire de France* ou *Fin de la vie politique de Napoléon* (1815, in-8°); *Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France*, roman historique (1816, in-8°); l'*Esprit de M^me de Staël* (1818, 2 vol. in-8°); *Manuel des braves*, tome VI; *Biographie héroïque* (1818, in-12).

REGNAUT (Charles-Douin), historien français, né à Reims sur la fin du XVII^e siècle. Il était chanoine dans sa ville natale et composa une *Histoire des sacres et couronnements de nos rois faits à Reims, à commencer par Clovis jusqu'à Louis XV, etc.* (Reims, 1722, in-12).

RÈGNE s. m. (rè-gne; *gn* mll. — lat. *regnum*; de *rex*, roi). Gouvernement d'un roi; gouvernement d'un prince souverain quelconque : *Le* RÈGNE *des Tarquins. Le* RÈGNE *de Néron. Le* RÈGNE *de Louis XIV. En France, il n'y a pas un* RÈGNE *qui ressemble à l'autre sous le rapport politique.* (M^me de Staël.) *Il n'y a pas de grand* RÈGNE *qui n'ait eu ses taches et ses contre-sens.* (E. de Gir.)

> Tremble, ton jour approche et ton *règne* est passé !
> RACINE.

‖ Durée, époque du gouvernement d'un prince souverain : *Ce* RÈGNE *ne fut pas long. Le* RÈGNE *de Louis XV est l'époque la plus misérable de notre histoire.* (Chateaub.) *La découverte de la boussole est du* RÈGNE *de Philippe le Bel et coïncide avec celle de la poudre.* (Chateaub.)

— Gouvernement exercé par une autorité souveraine quelconque : *Le* RÈGNE *de la république. Le* RÈGNE *de la dictature. Le* RÈGNE *de la Terreur est peut être, de toutes les époques de la Révolution, celle qui fut la moins dangereuse à la morale.* (Chateaub.) *Le* RÈGNE *de Rome fut celui d'un brigand.* (A. Martin.)

— A signifié Royaume, empire, Etat :

> Qui, paisible tyran de la Grèce abattue,
> Partage à notre vue
> La plus belle moitié du *règne* des Césars.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Autorité morale : *Le* RÈGNE *de la femme, créature supérieure, est le* RÈGNE *du droit et de la liberté, le* RÈGNE *de la vérité.* (Toussenel.)

> Jouit-on de son *règne*, à moins qu'on n'en abuse?
> DESMAHIS.

> Des fourbes et des sots le *règne* est respecté.
> M^me L. COLET.

‖ Influence ou durée exclusive : *Le* RÈGNE *de la vérité. Le* RÈGNE *de la paix. Le* RÈGNE *des vents froids. Le* RÈGNE *du printemps. Rien n'est plus court que le* RÈGNE *de la beauté.* (Fonten.) *Tout concourt à établir le* RÈGNE *de la vérité.* (Volt.)

> Toute chose a son *règne* et, dans quelques années,
> D'un autre œil nous verrons les fières destinées.
> REGNARD.

> On ne saurait flétrir avec trop de rigueur
> Le *règne* du calcul dans les choses du cœur.
> PONSARD.

— Loc. fam. *Le règne de*, Le temps de : *Cela n'est plus de* NOTRE RÈGNE. *De* NOTRE RÈGNE *les choses allaient autrement.* ‖ *Etre en règne*, Etre en vogue, en crédit : *La mode qui* EST *aujourd'hui* EN RÈGNE. Ces locutions ont vieilli.

— Hist. Chacune des trois couronnes qui composent la tiare du pape, appelée par cette raison TRIRÈGNE.

— Hist. nat. Chacune des grandes divisions établies parmi les êtres : *L'homme forme un véritable* RÈGNE *à part, qui pourrait s'appeler* RÈGNE *hominal.* (P. Leroux.) ‖ *Les trois règnes*, Les trois grandes divisions des êtres, dans le système de classification le plus généralement admis. ‖ *Règne animal*, Division des êtres, comprenant ceux qui sont organisés et animés de mouvements volontaires. ‖ *Règne végétal*, Grande division des êtres corporels, comprenant ceux qui sont organisés, mais non animés de mouvements volontaires. ‖ *Règne minéral*, Grande division des êtres, comprenant tous les corps non organisés. ‖ *Règne organique*, Dans un autre système de classification, Grande division comprenant tous les êtres organisés, c'est-à-dire les animaux et les végétaux. ‖ *Règne inorganique*, Grande division répondant exactement au règne minéral dans l'autre système de classification. ‖ *Règne intermédiaire*, Nom donné aux PSYCHODIAIRES.

— **Encycl.** Hist. nat. La division des corps naturels en trois *règnes*, animal, végétal et minéral, est aussi ancienne que populaire; toutefois, elle a été souvent modifiée par les savants. Les uns n'ont admis que deux *règnes*, savoir : le *règne* organique, comprenant les animaux et les végétaux, et le *règne* inorganique, renfermant les minéraux. D'autres introduisent entre les animaux et les végétaux un *règne psychodiaire*, dans lequel ils font entrer ces êtres inférieurs, ces organismes souvent peu connus et d'apparence ambiguë, qui semblent tenir à la fois de la plante et de l'animal. D'autres encore élèvent l'homme au rang de *règne* particulier, sous le nom de *règne* humain ou raisonnable. D'autres enfin font entrer dans le cadre de l'histoire naturelle les corps célestes, formant le *règne* sidéral.

Règne animal (LE), par Cuvier. Cet ouvrage important parut pour la première fois, en 1816, en 4 volumes in-8°. Une seconde édition, en 5 volumes, parut en 1828. Enfin, plus tard, une réunion de disciples de Cuvier publia une grande et magnifique édition du *Règne animal*, avec des planches gravées représentant les types de tous les genres, les caractères distinctifs des divers groupes et les modifications de structure sur lesquelles repose cette classification.

Ce livre contient la classification et la description des animaux. Cuvier les distribue d'après leur organisation, et ce travail est pour lui le fondement de l'histoire naturelle des animaux en même temps que la meilleure introduction à l'anatomie comparée. C'est un système abrégé des animaux, où l'on présente leurs divisions et subdivisions de tous les degrés, établies parallèlement sur leur structure intérieure ou extérieure, où l'on donne l'indication des espèces bien authentiques qui appartiennent avec certitude à chacune des subdivisions et où, pour mettre plus d'intérêt, on entre dans quelques détails sur celles de ces espèces que leur abondance dans notre pays, les services que nous en tirons, les dommages qu'elles nous causent, les singularités de leurs mœurs et de leur économie, leurs formes extraordinaires, leur beauté ou leur grandeur rendent plus remarquables.

Le génie ordonnateur et vaste, méthodique et lumineux de Georges Cuvier s'est déployé à l'aise dans cette besogne grandiose et toute philosophique. Mais elle réclamait aussi un zoologiste rompu aux détails, un homme versé dans la connaissance des particularités anatomiques, un analyste exact et précis. Cuvier possédait aussi ces qualités à un degré éminent et voilà comment il a pu faire le *Règne animal*.

L'introduction de l'ouvrage est employée à définir l'histoire naturelle et ses méthodes. L'auteur y développe le principe des conditions d'existence et celui de la subordination des caractères. « Quand la méthode est bonne, dit Cuvier, elle ne se borne pas à enseigner les noms, si les divisions n'ont pas été établies arbitrairement; mais si on les a fait reposer sur les véritables rapports fondamentaux, sur les ressemblances essentielles des êtres, la méthode est le plus sûr moyen de réduire les propriétés de ces êtres à des règles générales, de les exprimer dans les moindres termes et de les graver aisément dans sa mémoire.

» Pour la rendre telle, on emploie une comparaison assidue des êtres, dirigée par le principe de la *subordination des caractères*, qui dérive lui-même de celui des conditions d'existence. Les parties d'un être devant toutes avoir une convenance mutuelle, il est tels traits de conformation qui en excluent d'autres; il en est qui, au contraire, en nécessitent; quand on connaît donc tels ou tels traits dans un être, on peut calculer ceux qui coexistent avec ceux-là ou ceux qui leur sont incompatibles; les parties, les propriétés ou les traits de conformation qui ont le plus grand nombre de ces rapports d'incompatibilité ou de coexistence avec d'autres ou, en d'autres termes, qui exercent sur l'ensemble de l'être l'influence la plus marquée, sont ce qu'on appelle les caractères importants, les caractères dominateurs; les autres sont les caractères subordonnés, et il y en a aussi de différents degrés.

» ... Il ne peut y avoir qu'une méthode parfaite, qui est la *méthode naturelle;* on nomme ainsi un arrangement dans lequel les êtres du même genre seraient plus voisins entre eux que ceux de tous les autres genres; les genres du même ordre plus que de ceux de tous les autres ordres, et ainsi de suite. Cette méthode est l'idéal auquel l'histoire naturelle doit tendre; car il est évident que, si l'on y parvenait, l'on aurait l'expression exacte et complète de la nature entière. En effet, chaque être est déterminé par ses ressemblances et ses différences avec d'autres, et tous ces rapports seraient parfaitement rendus par l'arrangement que nous venons d'indiquer.

» En un mot, la méthode naturelle serait toute la science et chaque pas qu'on lui fait faire approche la science de son but. »

L'introduction se continue par des considérations sur la vie et les parties vivantes, sur les formes propres aux tensions organiques du corps animal, puis sur les forces et les fonctions.

La classification développée par Cuvier dans ce livre, classification qui est son œuvre personnelle, ramène l'ensemble des êtres à quatre formes principales, à quatre plans généraux d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés, et dont les divisions ultérieures, de quelque titre que les naturalistes les aient décorées, ne sont que des modifications assez légères, fondées sur le développement ou l'addition de quelques parties qui ne changent rien à l'essence du plan.

Dans la première de ces formes, qui est celle de l'homme et des animaux qui lui ressemblent le plus, le cerveau et le tronc principal du système nerveux sont renfermés dans une enveloppe osseuse, qui se compose du crâne et des vertèbres. Ces animaux sont les vertébrés. Dans la deuxième forme, il n'y a pas de squelette; les muscles sont attachés à la peau, qui forme une enveloppe molle, contractile en divers sens, dans laquelle s'engendrent, en beaucoup d'espèces, des plaques pierreuses appelées coquilles, dont la position et la production sont analogues à celles du corps muqueux. Le système nerveux est avec les viscères dans cette enveloppe générale. Ces animaux de la seconde forme sont les mollusques.

La troisième forme est celle qu'on observe dans les insectes, vers, etc. Le système nerveux de ces animaux consiste en deux longs cordons régnant le long du ventre, renflés d'espace en espace en nœuds ou ganglions. L'enveloppe de ces animaux est divisée par des plis transverses en un certain nombre d'anneaux dont les téguments sont tantôt durs, tantôt mous, mais où les muscles sont toujours attachés à l'intérieur. On donne à ces animaux le nom d'articulés.

Enfin, la quatrième forme constitue les rayonnés. Dans les animaux précédents, les organes du mouvement étaient disposés symétriquement aux deux côtés d'un axe. Ici, ils le sont comme des rayons autour d'un centre. Ils approchent de l'homogénéité des plantes.

Telles sont les quatre grandes divisions de Cuvier. Il descend de là jusqu'aux espèces les plus infimes pour éclairer toute la zoologie.

Règnes de la nature (LES TROIS), poëme de Delille. V. NATURE.

REGNEAULT (Emile-Emmanuel), mathématicien français, né à Nancy en 1803. Il a professé les mathématiques à l'Ecole forestière de Nancy et a été pendant plusieurs années inspecteur des forêts. On lui doit les ouvrages suivants : *Traité de topographie et de géodésie spécialement appliquées aux opérations forestières* (1844, in-8°), réédité en 1861; *Leçons de mécanique* (1844, in-8°), ouvrage qui a eu une seconde édition sous le titre de *Traité de mécanique* (1857, in-8°); *Cours de stéréométrie appliquée au cubage des bois* (1848, in-8°); *Essai sur la constitution des corps célestes* (1863, in-8°).

RÉGNER v. n. ou intr. (ré-gné; *gn* mll. — rad. *règne*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je règne; qu'ils règnent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je régnerai; il régnerait*). Exercer l'autorité de roi ou de prince souverain : *La souveraineté n'est plus qu'une tyrannie, dès qu'elle n'est utile qu'à celui qui* RÈGNE. (Mass.) *Nul ne peut* RÉGNER *innocemment.* (St-Just.) *Les rois ne pourront* RÉGNER *aujourd'hui que par la violence des armes.* (Chateaub.) *Diviser pour* RÉGNER *est l'Evangile des rois.* (Colins.) *Qui a Paris* RÈGNE, *qui a Paris a la France.* (Cormen.) *Un pape, vicaire du Christ, qui* RÈGNE *par le sabre, est le blasphème sous la tiare : c'est l'Antechrist.* (Proudh.) RÉGNER *est une obligation à laquelle on se résigne aisément.* (Ed. About.)

> Je chante le héros qui *régna* sur la France
> Et par droit de conquête, et par droit de naissance.
> VOLTAIRE.

— Agir en roi, conserver la majesté souveraine : *Saint Louis* RÈGNE *sur les débris et sur les ruines de sa fortune.* (Fléch.) ‖ Jouir d'une gloire qui ressemble à celle d'un roi : *Il faut avoir souffert avec Jésus-Christ pour* RÉGNER *avec Jésus-Christ.* (Fléch.)

— Dominer, exercer une sorte d'autorité souveraine : *Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit* RÉGNER *sur les peuples.* (Mass.) *L'homme ne* RÈGNE *que par droit de conquête; il jouit plutôt qu'il ne possède; il ne conserve que par des soins toujours renouvelés.* (Buff.) *La femme doit* RÉGNER *dans la maison comme un ministre dans l'Etat, en se faisant commander ce qu'elle veut faire.* (J.-J. Rouss.) *Vouloir, c'est* RÉGNER. (Lamenn.) *La vérité seule a droit de* RÉGNER *sur le monde.* (Guizot.)

— Fig. Prédominer, être en crédit, exercer une influence qui est comme irrésistible : *Si c'est une grande puissance de pouvoir exécuter ses desseins, la grande et la véritable, c'est de* RÉGNER *sur ses volontés.* (Boss.) *On n'est pas digne de* RÉGNER *quand on ne* RÈGNE *pas sur soi-même.* (Mass.) *Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas des passions; mais il dépend de nous de* RÉGNER *sur elles.* (J.-J. Rouss.) *Plus la vertu* RÈGNE, *moins les talents sont nécessaires.* (J.-J. Rouss.) *Quand une femme* RÈGNE, *le caprice* RÈGNE. (V. Hugo.) *La vanité* RÈGNE *en souveraine dans toutes les classes de la société.* (Fr. Arago.) *Partout où* RÈGNE *le crime, l'ignorance reconnaît ses œuvres.* (A. Martin.) *Est-ce que la médisance et la calomnie n'*ONT *pas* RÉGNÉ *de tout temps?* (E. de Gir.) *Là où* RÈGNE *la vérité, il n'est plus de disputes ni de discussions possibles.* (E. Chevreul.) *La société est le produit de toutes les pensées qui* RÈGNENT *endémiquement dans l'humanité.* (H. Castille.)

> Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,
> Il doit *régner* partout, et même dans la fable.
> BOILEAU.

> Trop de perversité *règne* au siècle où nous sommes,
> Et je veux me tirer du commerce des hommes.
> MOLIÈRE.

> La discorde *a* toujours *régné* dans l'univers;
> Notre monde en fournit mille exemples divers;
> Chez nous cette déesse a plus d'un tributaire.
> LA FONTAINE.

— Exister avec un certain éclat : *Les paroles précises sont l'image de la justesse qui* RÈGNE *dans les pensées.* (Boss.) *Il* RÈGNE *dans presque tous les ouvrages de ce temps-ci une abondance d'idées incohérentes qui étouffent le sujet.* (Volt.) *Il* RÈGNE *toujours entre hommes une sécheresse qu'une femme sait toujours adoucir.* (J.-J. Rouss.) *La stérilité* RÉGNA *partout où* RÉGNA *l'esclavage.* (P. Leroux.) *Le désordre n'est quelque chose que là où doit* RÉGNER *l'ordre.* (M^me Guizot.) *La condition des femmes présente, d'une classe à l'autre, des inégalités plus profondes et plus douloureuses encore que celles qui* RÈGNENT *parmi les hommes.* (Guéroult.)

— S'étendre le long de : *Une colonnade* RÈGNE *sur toute la façade.*

> Autour de cet amas de viandes entassées
> *Régnait* un long cordon d'alouettes pressées.
> BOILEAU.

— Politiq. Etre revêtu de la dignité souveraine, indépendamment de l'exercice du pouvoir souverain : *En Angleterre, le roi* RÈGNE *et ne gouverne pas. La démocratie gouverne partout où elle ne* RÈGNE *pas encore.* (De Montalembert.) *Un roi pour lequel le mot* RÉGNER *n'est plus qu'un verbe auxiliaire comme* être, *et qui* RÈGNE *comme une corniche règne autour d'un plafond...* (A. Karr.)

— Impersonnell. Exister : *Il* RÈGNE *dans les écrits de cet auteur un ton de grossièreté qu'il a apporté du village. Il* RÈGNE *dans l'église du Saint-Sépulcre une obscurité favorable à la piété et au recueillement de l'âme.* (Chateaub.)

— **Allus. hist. Le roi règne et ne gouverne pas,** Allusion à la formule qui a servi, en 1830, à caractériser la puissance restreinte du roi, c'est-à-dire la pondération des pouvoirs dans un gouvernement constitutionnel.

Régner se prend quelquefois par opposition à *gouverner*, et alors il a une application qu'il est fort difficile de déterminer, mais qui doit exprimer, ou peu s'en faut, l'état positif du rouage le plus beau, le plus éclatant, le plus essentiel même, si l'on veut, d'une machine, tandis que *gouverner* exprime l'action du moteur de cette machine. C'est le vague de la signification de ce mot qui a donné lieu aux interminables discussions entre deux partis politiques, dont l'un admet pour maxime *Le roi règne et ne gouverne pas*, et l'autre, la maxime opposée : *Le roi règne et gouverne*.

Le *National* venait d'être fondé, le 1^er janvier 1830. Cette création eut toute l'importance d'un événement politique. Par sa hardiesse, sa force et l'éclat de sa polémique, cette feuille ne tarda pas à avoir une grande influence sur l'opinion. Quelques jours après, M. Thiers, dans une série d'articles, mit le premier en avant et développa avec un rare bonheur la fameuse maxime : *Le roi règne et*

ne gouverne pas. Cette these, aussi neuve qu'imprévue, causa une profonde impression, car elle caractérisait admirablement le gouvernement constitutionnel. Dans cette forme politique, et surtout après les événements de 1830, le roi était chargé de l'exercice du pouvoir exécutif, et, comme il ne pouvait ni ne devait l'exercer en personne, il confiait ce soin à des ministres qui assumaient sur eux la responsabilité des actes, dont les plus importants étaient revêtus, il est vrai, de la signature du monarque, mais toujours avec le contre-seing de l'un d'eux; le roi régnait et ne gouvernait pas.

« M. Duvergier de Hauranne ne se sentait pas d'aise de tirer à vingt-cinq mille exemplaires, au moyen du *Constitutionnel*, ses ordres du jour, ses rancunes et ses haines. Quant à moi, sans ambition personnelle, je n'étais, à vrai dire, que le banquier des principes du centre gauche, que le bailleur de fonds de cet axiome si célèbre : *Le roi règne et ne gouverne pas.* »

Le Dr VÉRON.

« Dans le livre de M. Ferrari, *la raison d'Etat règne, mais ne gouverne pas.* Il la nomme de temps en temps pour mémoire; mais, une fois la première secousse donnée, il n'en a plus vraiment besoin, puisque les événements marchent tout seuls, naissant les uns des autres, et que le mouvement se pousse d'un bout à l'autre de l'univers, comme le flot pousse le flot. »

EUGÈNE VÉRON.

— **Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner**, Devise de Louis XI. V. QUI NESCIT DISSIMULARE.

REGNER D'OOSTERGA (Cyprien), légiste hollandais, né à Frise en 1614, mort à Utrecht en 1687. Il professa avec un grand succès le droit à Leyde, puis à Utrecht. Ses principaux ouvrages sont : *Demonstratio logicæ veræ juridica* (Leyde, 1638, in-16); *Censura belgica, sive novæ notæ in libr. IV Instit. Justin.* (Utrecht, 1648, in-12; 1661-1669, in-4°); *Commentaria et animadversiones* (Utrecht, 1666, in-4°).

REGNÉVELLE, village et comm. de France (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arrond. et à 46 kilom. de Mirecourt, à 50 kilom. d'Epinal; 501 hab. Carrières de meules, tuileries, affinage de meules. Débris antiques.

REGNÉVILLE, bourg et comm. de France (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arrond. et à 10 kilom. de Coutances, sur la Manche, petit port où le mouvement de la navigation tend à s'accroître chaque année; pop. aggl., 1,813 hab. — pop. tot., 2,063 hab. Commerce de chaux, d'ardoise, de houille et de bestiaux. Le port doit être l'objet d'importantes améliorations. L'industrie privée a créé à Regnéville d'importants établissements d'ostréiculture, parmi lesquels se trouvait celui de Mlle Sarah Félix, sœur de la grande tragédienne Rachel. Le château de Regnéville fut fortifié par Charles le Mauvais, qui en fit une forteresse redoutable. Le donjon, qui existe encore en partie, a 30 mètres de hauteur et est de forme carrée. Les remparts de ce château étaient très-élevés.

REGNICOLE adj. (regh-ni-ko-le; *gn* mll. — du lat. *regnum*, royaume; *colo*, j'habite). Qui habite le pays où il est né, auquel il appartient comme citoyen : *Les habitants* REGNICOLES. ‖ Se dit quelquefois des sujets naturalisés.

— Substantiv. : *Un* REGNICOLE. *Accorder aux étrangers les mêmes droits qu'aux* REGNICOLES. *On exige des étrangers, lorsqu'ils plaident, une caution qu'on n'exige pas des* REGNICOLES. *C'est vers ce temps que les grands Etats de l'Europe entrèrent résolûment dans cette voie, qui consiste à favoriser le* REGNICOLE *et à exclure l'étranger dans toute la sphère des transactions intérieures.* (L. Reybaud.)

REGNIE s. f. (re-ghnl). Anc. comm. Espèce de toile fabriquée dans le Beaujolais.

RÉGNIER (Mathurin), satirique français, né à Chartres en 1573, mort à Rouen en 1613. Neveu du poëte Desportes, il avait dans sa famille un bon exemple à suivre, car Desportes avait dû à quelques vers bien tournés une fortune extraordinaire. Sa famille ne l'empêcha pas de se livrer à la poésie; mais elle voulait lui faire suivre en même temps, comme son oncle, la carrière des bénéfices, et il étudia la théologie. A onze ans, il reçut la tonsure; à vingt ans, il se plaça sous le patronage du cardinal de Joyeuse, qui l'emmena à Rome (1593). Mathurin Régnier avait un goût très-vif pour les plaisirs; il perdit dans la dissipation dix ou onze ans, ce qui ne l'empêcha pas de se plaindre de n'avoir pas avancé ses affaires. Dans une de ses satires, il rapporte l'état misérable où il vivait, mal vêtu et mal nourri, à la suite de ce prélat occupé de bien d'autres choses que du bien-être de son secrétaire :

. . . Si jeune, abandonnant la France,
J'allai, vif de courage et tout chaud d'espérance,
En la cour d'un prélat qu'avec mille dangers
J'ay suivy, courtisan, aux pays estrangers;
J'ay changé mon humeur, altéré ma nature,
J'ai beu chaud, mangé froid, j'ay couché sur la dure.
Je l'ay, sans le quitter, à toute heure suivy;
Donnant ma liberté je me suis asservy,
N'ayant d'autre intérêt, de dix ans jà passez,
Sinon que sans regret je les ay despensez.

De retour en France en 1604, il recueillit d'abord de son oncle Desportes un bénéfice de deux mille livres sur l'abbaye de Vaux-Cernay, puis, en 1609, il fut promu à l'un des canonicats de la cathédrale de Chartres.

Ce fut pendant cette période qu'il publia ses premières satires. Malgré sa profession ecclésiastique, Mathurin Régnier était loin de mener une conduite exemplaire; il passait beaucoup plus de temps au cabaret qu'à l'église, et il est même probable qu'il n'allait pas qu'au cabaret. Ses inspirations ordinaires s'en ressentent. C'est ce que font entendre les vers de Boileau :

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur
Et si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'alarmait souvent les oreilles pudiques.

Ses principales satires ont pour titre : le *Goût décide de tout*, l'*Honneur ennemi de la vie*, l'*Amour qu'on ne peut dompter*, *Régnier apologiste de lui-même*, la *Folie est générale*, *Ny crainte ny espérance*, le *Mauvais repas*, le *Mauvais lieu*. Les premières ont un but moral, quoique l'auteur y fasse avec franchise et abandon l'aveu de ses défauts et de ses vices; les deux dernières sont des tableaux de mœurs achevés. C'est dans le *Mauvais lieu* que se trouve ce portrait d'entremetteuse, la fameuse Macette, qui classe Mathurin Régnier parmi les peintres de mœurs et les observateurs profonds. « Une conversation brusque, franche, à saillies; nulle préoccupation d'art, nul quant-à-soi; une bouche de satyre aimant encore mieux rire que mordre; de la rondeur, du bon sens, une malice exquise, par instants une amère éloquence, des récits enfumés de cuisine, de taverne et de mauvais lieu; aux mains, en guise de lyre, quelque instrument bouffon, mais non criard; en un mot, du laid et du grotesque à foison; c'est ainsi, dit Sainte-Beuve, qu'on peut se figurer en gros Mathurin Régnier. Placé à l'entrée de nos deux principaux siècles littéraires, il leur tourne le dos et regarde le XVIe; il y tend la main aux aïeux gaulois, à Montaigne, à Ronsard, à Rabelais. Là où Régnier excelle surtout, c'est dans la connaissance de la vie, dans l'expression des mœurs et des personnages, dans la peinture des intérieurs. Ses satires sont une galerie d'admirables portraits flamands. Son poëte, son pédant, son fat, son docteur ont trop de saillie pour s'oublier jamais, une fois connus. La fameuse Macette, qui est la petite-fille de Pathelin et l'aïeule de Tartufe, montre jusqu'où le génie de Régnier eût pu atteindre sans sa fin prématurée. Dans ce chef-d'œuvre, une ironie amère, une vertueuse indignation, les plus hautes qualités de poésie ressortent du cadre étroit et des circonstances les plus minutieusement décrites de la vie réelle. »

Régnier est souvent incorrect, obscur, embarrassé, mais il a de la verve, une véritable force comique, et son vers, qui est souvent trivial, a de la franchise et du naturel; les expressions énergiques et colorées viennent comme d'elles-mêmes sous sa plume. Il est pittoresque dans son langage encore gaulois, plus proche de Marot et de Montaigne que de Malherbe; aussi l'école romantique, à son avénement, fit-elle au vieux satirique, qu'elle plaçait au-dessus de Boileau, un regain de popularité. Alfred de Musset a dédié à Mathurin Régnier, ou plutôt à ses mânes, une épître où il l'exalte et l'idéalise. Quoiqu'il faille un peu rabattre de cet enthousiasme, Mathurin Régnier reste un des écrivains les plus savoureux de notre langue, un de ceux dont la lecture fait le plus de plaisir, parce qu'il est plein, comme Montaigne, d'heureuses rencontres de mots et d'idées.

Ses *Œuvres*, qui se composent de satires, d'épîtres, d'élégies et de quelques poésies diverses, ont été souvent réimprimées. Les meilleures éditions sont les suivantes : Toussaint de Bray (1608-1609, in-12); Elzevier (Leyde, 1652, in-12); Brossette (Amsterdam, 1729, in-12), avec notes et commentaires; Lenglet-Dufresnoy (1733, gr. in-4°); Didot (1808, in-18); Jannet (1853, in-16, *Bibliothèque elzévirienne*); Poulet-Malassis (1862, in-12). Cette dernière édition contient une trentaine de morceaux inédits découverts dans des manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Suppl. franç.*, n° 4725), où elles sont cotées comme appartenant à Régnier; peut-être sont-ce des poésies de sa jeunesse. Elles n'ont pas une grande valeur et ne peuvent rien ajouter à sa gloire.

RÉGNIER (Jacques), poëte latin moderne, né à Beaune en 1589, mort dans cette ville en 1658. D'abord correcteur d'imprimerie, il se fit ensuite recevoir docteur en médecine (1624). On a de lui : *Apologia Phædri* (Dijon, 1643, in-12), recueil de cent fables, dont Philibert de La Mare a parlé avec éloge. Moreau de Mautond en a traduit trente, qu'il a publiées sous le titre de *Fables nouvelles en vers* (Paris, 1685).

RÉGNIER (Claude-Ambroise), duc de Massa, homme d'Etat français, né à Blamont (Lorraine) le 6 avril 1736, mort à Paris le 24 juin 1814. Il était avocat à Nancy lorsqu'il fut élu, en 1789, député aux états généraux. Régnier ne s'occupa guère, à l'Assemblée constituante, que de questions judiciaires. Il y fit rejeter l'application du jury en matière civile, l'ambulance des juges d'appel, et se prononça pour qu'on donnât des indemnités pécuniaires aux personnes qui, arrêtées et détenues préventivement, seraient acquittées par le jugement. Cette proposition ne fut point adoptée. A l'occasion de l'insurrection du peuple et de la garnison de Nancy, Régnier défendit la municipalité contre les attaques dont elle était l'objet et approuva la conduite du marquis de Bouillé. Au mois de juin 1791, il fut envoyé en mission dans les départements des Vosges et du Rhin pour calmer l'esprit public et la fermentation qu'avait fait naître la fuite de Louis XVI. Lorsque l'Assemblée constituante se sépara, Régnier, qui avait voté à peu près constamment avec le parti modéré, rentra dans la vie privée et disparut complétement de la scène politique pendant la période des grands orages révolutionnaires. Lors de la mise en vigueur de la constitution de l'an III, il fut élu député au conseil des Anciens par le département de la Meurthe et se montra alors désireux de voir maintenues les institutions républicaines; il se prononça contre le retour et le rappel des prêtres déportés ou exilés, soutint la loi du 3 brumaire, devint secrétaire, puis président du conseil (1796) et resta complétement étranger aux événements du 18 fructidor. Réélu au conseil des Anciens en 1799, il appuya la proposition faite par Courtois de faire fermer le club du Manége; puis, au retour de Bonaparte de l'Egypte, il se jeta dans le parti qui conspirait la chute du Directoire et voulait donner le pouvoir au général corse. Le 17 brumaire, il prit part à une réunion tenue chez Lemercier, président du conseil des Anciens, pour préparer les mesures nécessaires à la réussite du coup d'Etat projeté, et présenta au conseil, le 18 brumaire au matin, un projet de décret qui transférait les deux Chambres législatives à Saint-Cloud.

Après le coup d'Etat qui jetait la France dans le despotisme de l'ambitieux Bonaparte, Régnier fut nommé président de la commission intermédiaire chargée de préparer une nouvelle constitution; il entra au conseil d'Etat, fit rétablir la marque pour crime de faux, devint, en 1802, grand juge (ministre de la justice), ayant dans ses attributions la police, et mérita, par le zèle avec lequel il dirigea les poursuites contre Cadoudal, Pichegru et autres, d'être créé grand officier de la Légion d'honneur en 1804. Toutefois, en 1804, Napoléon, tout en lui laissant le ministère de la justice, lui enleva le ministère de la police, qui fut donné à Fouché. L'année suivante, il reçut le grand cordon de la Légion d'honneur et, le 15 août 1809, le titre de duc de Massa. Le 19 novembre 1813, son maître lui retira le portefeuille de la justice pour lui confier la présidence du Corps législatif, avec le titre de ministre d'Etat. Régnier se trouva alors en face de cette commission extraordinaire qui, en sonnant, pour ainsi dire, le réveil de la liberté, porta un si grand trouble dans l'esprit du chef de l'Etat, habitué dès longtemps à la plus servile soumission. Lorsque, le 28 décembre 1813, le rapporteur de cette commission eut commencé la lecture de son énergique rapport, le duc de Massa, effrayé du mâle langage de l'orateur, l'interrompit en s'écriant : « Ce que vous dites là est inconstitutionnel. — Il n'y a d'inconstitutionnel ici que votre présence, » lui répliqua le rapporteur, faisant allusion à ce que Régnier n'était point membre du corps politique qu'il présidait. Régnier occupait encore le fauteuil de la présidence lorsque Bonaparte abdiqua en 1814. Il écrivit alors (8 avril) au gouvernement provisoire pour lui demander des instructions, mais ne reçut aucune réponse. Privé tout à coup de toutes ses dignités, cet homme d'Etat, qui, depuis 1799, n'avait cessé d'être un courtisan, éprouva le plus vif chagrin de l'effondrement de sa fortune et succomba deux mois plus tard. — Son fils, Nicolas-François-Sylvestre RÉGNIER, comte DE GRONAU, puis duc DE MASSA, né à Nancy en 1783, mort en 1851, fut successivement, sous l'Empire, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet à Salins et préfet de l'Oise (1813). Il se rallia en 1815 au gouvernement des Bourbons, qui le nomma cette même année préfet du Cher et, l'année suivante, membre de la Chambre des pairs. Le duc de Massa continua à siéger à la Chambre haute sous le règne de Louis-Philippe et rentra dans la vie privée en 1848, n'ayant joué qu'un rôle insignifiant dans les débats de la Chambre des pairs.

RÉGNIER (Edme), ingénieur mécanicien français, né à Semur (Auxois) en 1751, mort à Paris en 1825. Il fut d'abord arquebusier dans sa ville natale, puis mécanicien des états de Bourgogne; s'étant rendu à Paris pendant la Révolution, Régnier devint inspecteur de la fabrication des armes portatives sous le comité de Salut public et contrôleur en chef des armes de la garde nationale. Il fut le créateur et le premier conservateur du musée d'artillerie. On lui doit l'invention de soixante-quinze machines différentes, parmi lesquelles on remarque la *serrure à combinaisons*, le *sécateur* pour la taille des arbres, le *méridien sonnant*, l'*éprouvette* pour essayer la force des poudres, et surtout le *dynamomètre*. Régnier a publié : *Description et usage d'un nouveau méridien à canon* (1798, in-4°); *Mémoire explicatif du dynamomètre et autres machines inventées par le citoyen Régnier* (1798, in-4°).

RÉGNIER (Jacques-Augustin), peintre, né à Paris en 1787, mort dans la même ville en 1860. Elève de Victor Bertin, il s'adonna au paysage académique, alors fort en vogue, débuta au Salon de 1812 et exposa, depuis cette époque jusqu'en 1857, un grand nombre de tableaux qui lui valurent diverses récompenses. Il obtint une 2e médaille en 1819, une médaille de 1re classe en 1828 et la croix de la Légion d'honneur en 1837. Régnier avait un talent réel, mais il sacrifia trop l'étude de la nature aux règles de l'école, de sorte que ses tableaux, jadis recherchés, paraissent aujourd'hui fort démodés. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Une forêt dans le Puy; Coucy-le-Château; Paris vu du Champ-de-Mars;* le *Tombeau du roi Arthur; Moines en prières; Jeanne Darc se dévouant au salut de la France*, au château de Fontainebleau; *Vue du cimetière de Royat*, lithographié par Richebois; *Une forêt solitaire; Pont de Batigny, dans la forêt de Compiègne; Abreuvoir de la ferme du Rocher, à Pierrefonds* (1834); *Souvenir de Saint-Jean-au-Bois; Forêt de Compiègne; Vue des ruines du château de Pierrefonds* (1835); *Vue prise dans la forêt de Compiègne* (1836); *Entrée d'une forêt où l'on voit des monuments celtiques* (1837), au château de Fontainebleau; *Vue prise à Eu* (1840); *Vue du parc du château de Bisy; Souvenirs des environs de la Grande-Chartreuse* (1841); *Vue de la maison russe dans le parc du Raincy; Eglise en ruine* (1845); *Vue d'Amboise* (1846); *Souvenir de Fontanat* (1848); *Site près de la Grande-Chartreuse de Grenoble;* la *Tombe de Molière* (1850); *Ruines du château de Pierrefonds;* la *Tour de Vez;* le *Cours de l'Oise* (1853); *Vision de saint Hubert; Entrée de l'abbaye de Saint-Jean-au-Bois; Moulin à eau sur la Durolle; Ancien cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, à Paris* (1857); la *Mission de saint Denis dans les Gaules* et le *Martyre de saint Denis*, peintures exécutées à l'église Saint-Roch, à Paris, etc. On doit, en outre, à Régnier des eaux-fortes, des dessins, des lavis, traités avec esprit et facilité, et une intéressante suite de cent vues représentant les *Habitations des personnages les plus célèbres de France depuis 1790 jusqu'à nos jours*, lithographiées par Champin (1836-1844).

RÉGNIER (René-François), cardinal français, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire) le 17 juillet 1794. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, devint professeur au collége de Beaupréau sous la Restauration, puis fut proviseur du collége d'Angers. M. Régnier, qui était entré dans les ordres, fut nommé, en 1830, vicaire général. Comme il passait alors pour gallican, le gouvernement de Louis-Philippe l'appela, en 1841, au siége épiscopal d'Angoulême, qu'il occupa jusqu'au 16 mai 1850. Il fut alors nommé archevêque de Cambrai et préconisé le 16 septembre suivant. M. Régnier était devenu pendant son épiscopat comte romain et assistant au trône pontifical. Sous l'Empire, il fit peu parler de lui. Toutefois, le 3 janvier 1865, il écrivit au ministre de la justice et des cultes pour protester contre la défense faite par le gouvernement d'imprimer dans les instructions épiscopales l'encyclique du 8 décembre 1864 et le fameux *Syllabus*. « Nulle part et dans aucun cas, dit-il, les gouvernements humains ne pourront ni ôter à la parole du vicaire de Jésus-Christ la force de lier les consciences, ni faire cesser pour les évêques l'obligation de transmettre, autant qu'il est en eux, ses instructions à leurs diocésains. » Au mois de décembre 1869, il se rendit à Rome pour assister au concile, où son rôle fut des plus effacés. Dans une lettre adressée de cette ville au clergé de son diocèse, le 15 mai 1870, il se prononça vivement en faveur de la proclamation de l'infaillibilité papale, contre l'Eglise gallicane et contre le « catholicisme libéral, » qui, disait-il, en voulant faire entrer l'Eglise dans la voie où s'est engagée la société moderne et en la pressant de modifier la forme de son gouvernement, s'abandonnait à des utopies éminemment dangereuses dans leur application. Au mois d'avril 1872, l'archevêque de Cambrai se fit donner pour auxiliaire l'évêque *in partibus* de Lydda. Elevé au cardinalat le 22 décembre 1873, il reçut le chapeau des mains du président de la république le 8 janvier 1874 et lui adressa, à cette occasion, un discours dans lequel on remarqua ce passage : « Sans jamais sortir de nos attributions religieuses, étrangers à tout ce qui sera purement politique et à toutes les affaires qui n'intéressent que l'administration civile, nous vous aiderons, par l'efficacité sainte de notre ministère, à refaire l'ordre moral. » Dans le mandement qu'il publia quelques jours après, le nouveau cardinal ne se borna pas à condamner, comme l'erreur la plus pernicieuse, la croyance à la liberté de penser, il ajouta que cette liberté ne devait pas toujours être respectée. « On érige en principe, dit-il, que toutes les opinions sont légitimes dès qu'elles sont sincères; qu'elles ont le droit illimité de se produire et de se propager par la parole et par la presse. Il n'en saurait être ainsi. » D'où il résulte, d'après lui, que le législateur aurait le droit

et le devoir de tracer des limites à la pensée humaine, de faire que ces limites ne soient pas franchies, en un mot d'anéantir la plus juste et la plus précieuse conquête de la Révolution. Le 3 février 1875, l'archevêque de Cambrai a été promu commandeur de la Légion d'honneur.

RÉGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe), philologue français, né à Mayence le 7 juillet 1804, de parents français. Voué à la carrière de l'enseignement, il professa d'abord les humanités et la rhétorique dans des colléges de département et, en 1829, fut reçu agrégé des classes supérieures des lettres. Attaché d'abord au collége Saint-Louis, il enseigna ensuite la rhétorique au collége Charlemagne, puis devint maître de conférences à l'Ecole normale, professa le sanscrit à la Société asiatique et suppléa Burnouf, en 1838, dans la chaire d'éloquence latine au Collége de France. Choisi, en 1843, par la duchesse d'Orléans pour être le précepteur du comte de Paris, il suivit, après la révolution de 1848, ce prince en Belgique, en Angleterre et en Allemagne et ne revint à Paris qu'en 1853. Deux ans plus tard, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis lors, il a été proposé à diverses reprises, par les professeurs du Collége de France, pour occuper une chaire dans cet établissement et il a été chargé de diriger la belle collection des *Grands écrivains de la France*, à laquelle il a donné une excellente édition des *Lettres de Mme de Sévigné* (1862-1866). On doit à cet érudit, à ce philologue distingué : *Cours complet de langue allemande* (Paris, 1830-1833, 7 vol. in-8°), avec Ph. Le Bas, son parent ; la grammaire, à laquelle il a surtout travaillé, a eu déjà un grand nombre d'éditions ; *Traité de la formation et de la composition des mots dans la langue grecque* (1840, in-8° et in-12, réimpr. en 1855); *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (1841, 2 vol. gr. in-8°), avec Schuster ; *Dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec* (1843, in-12) ; *Mémoires sur l'histoire des langues germaniques, etc.* (dans le recueil de l'Acad. des inscript., 1848-1850); *Etudes sur l'idiome du Véda et les origines de la langue sanscrite* (1855, in-4°) ; la *Prâtiçâkia du Rig-Véda*, texte sanscrit, version française et commentaires (1856-1858, 3 vol. in-8°), etc. M. Régnier a donné beaucoup d'éditions d'auteurs latins, grecs et allemands à l'usage des colléges, une traduction de Schiller, etc., et il a collaboré au *Complément du dictionnaire de l'Académie française*.

RÉGNIER (Victor-Edmond-Vital), personnage équivoque, qui a concouru par ses manœuvres à la désastreuse capitulation de Metz, né à Paris en 1822. Après avoir fait d'assez mauvaises études, il parvint à obtenir le diplôme de bachelier, suivit pendant quelque temps les cours de l'Ecole de droit, puis se tourna vers la médecine. En 1842 et 1843, il fut attaché à l'hôpital militaire d'instruction de Lille; mais, ayant été refusé au concours, il renonça à l'art médical. Plus tard, il s'occupa de magnétisme. Se trouvant à Tarbes lorsque éclata la révolution de 1848, Régnier devint subitement un démocrate ardent, organisa un club et publia dans cette ville, sous le titre de la *Démocratie pacifique*, un journal autographié, qu'il fit imprimer chez un lithographe. Peu après, il revint à Paris, où il se trouva mêlé de la façon la plus bizarre aux événements du 15 mai et du mois de juin 1848. S'étant marié, il se rendit en Algérie, y fut employé en qualité de chirurgien auxiliaire, puis revint en France et y exploita une carrière de pavés. Devenu veuf, il passa en Angleterre, s'y maria avec une Anglaise qui lui apporta une certaine aisance et se fixa dans ce pays.

Régnier habitait l'Angleterre avec sa femme et ses six enfants lorsque, par une guerre entreprise dans des conditions ineptes, Napoléon III livra la France à toutes les calamités de l'invasion et termina sa carrière politique par la capitulation de Sedan. Fin, audacieux, vaniteux à l'excès, se croyant un profond politique, Régnier eut alors l'idée de se jeter au milieu des événements et d'y jouer un rôle qui devait rester énigmatique. Le 13 septembre 1870, il se rendit à Hastings, où était venue se fixer l'ex-impératrice Eugénie avec son fils, et se fit présenter à elle comme un chaud partisan d'une restauration bonapartiste. S'étant fait donner une photographie signée par le prince impérial, et qui devait lui servir comme d'une sorte de passe-port pour accréditer ses menées, il quitta Londres le 18 septembre et arriva, le 20, à Ferrières, où il eut une entrevue avec M. de Bismarck. Que se passa-t-il dans cet entretien ? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est qu'en ce moment même M. Jules Favre avait, avec le ministre du roi Guillaume, des conférences qui demeurèrent sans résultat, et que M. de Bismarck montra au vice-président du gouvernement de la Défense une photographie que lui avait remise Régnier. Cette photographie représentait un établissement de bains de mer, et au bas on lisait ces mots : « Ceci est la vue d'Hastings, que j'ai choisie pour mon bon Louis. Signé : Eugénie. »

Après s'être entendu avec M. de Bismarck, Régnier partit pour Metz. Le 23 septembre, il se présenta aux avant-postes de l'armée française, précédé d'un parlementaire porteur d'une lettre du prince Frédéric-Charles. « Qui êtes-vous? lui demanda l'officier de garde. — J'ai une mission pour le maréchal, répondit-il, et je veux lui parler. » Le soir même, il se fit annoncer à Bazaine comme « l'envoyé d'Hastings, » et quelques instants après il était enfermé avec lui. Le remarquable rapport du général Rivière, lors du procès Bazaine, nous a fait connaître, d'après les dépositions mêmes des deux interlocuteurs, cet entretien mémorable, qui devait être accablant pour le commandant en chef de l'armée de Metz et qui laisse entrevoir que Régnier pouvait bien n'être qu'un agent de M. de Bismarck. Après avoir annoncé que sa mission avait pour but de proposer soit au maréchal Canrobert, soit au général Bourbaki de se rendre en Angleterre pour se mettre à la disposition de l'impératrice Eugénie, Régnier exposa au maréchal qu'il était à regretter qu'un traité n'eût pas mis fin à la guerre après Sedan ; que l'entretien des troupes allemandes sur le territoire était une ruine pour le pays ; que ce serait un grand service à lui rendre que d'obtenir un armistice pour arriver à la paix ; qu'à cet égard l'armée sous Metz, restant la seule organisée, donnerait des garanties à l'Allemagne si elle avait sa liberté d'action, mais que, sans doute, on exigerait comme gage la remise de la place de Metz. Bazaine lui répondit : « Bien certainement, si nous pouvions sortir de l'impasse où nous sommes avec armes et bagages, en un mot complétement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention ; mais il ne peut être question de la place de Metz dont le gouverneur, nommé par l'empereur, ne relève que de lui. » Régnier dit alors que l'armée de Metz, la seule qui restât à la France, paraissait être appelée à jouer un grand rôle ; que M. de Bismarck lui avait déclaré que Jules Favre semblait sûr de l'avenir de Metz et que c'était en partie pour s'en assurer qu'il était venu. Bazaine répondit que l'armée n'était pas à la disposition de M. Jules Favre, que peu de jours avant il avait eu l'occasion de connaître l'opinion des commandants de corps et que, pour lui comme pour eux, la vérité était tout le contraire de ce que M. Jules Favre avait cru pouvoir annoncer. Puis, oubliant qu'il s'adressait au premier venu, à un inconnu sans pouvoirs écrits, en relation certaine avec l'ennemi, le maréchal ajouta que, pour entrer dans les combinaisons futures, l'armée de Metz devait exister, et que, pour peu qu'on attendît, de paralysée qu'elle était en ce moment par la force des choses, elle aurait bientôt cessé d'exister. « Le maréchal me fit connaître, raconte Régnier, que l'on avait déjà diminué la ration de pain, que l'on allait par mesure de prudence la réduire encore dans quelques jours; que les chevaux manquaient de fourrage; qu'on était réduit à s'en servir comme viande de boucherie et que, dans ces conditions, il aurait une grande difficulté à atteindre le 18 octobre... Je dus lui faire observer qu'il comprenait mieux que moi qu'il fallait se hâter de profiter du désir manifesté par l'ennemi de traiter; que, suivant moi, il serait possible que la capitulation de l'armée sous Metz pût me servir à obtenir des conditions plus avantageuses au point de vue politique. » Régnier rapporte que Bazaine lui déclara alors que tout retard serait désastreux et que, dans la position qu'il voyait désespérée, il signerait un traité qui permettrait à l'armée de Metz de se retirer dans une portion neutralisée du territoire et qui l'autoriserait à sortir de son camp avec les honneurs militaires, à la condition de ne plus se servir de ses armes contre les Allemands pendant la guerre. Après avoir reçu de tels aveux, Régnier présenta au maréchal une vue d'Hastings, sur le derrière de laquelle le prince impérial avait apposé sa signature, et le pria de vouloir bien y joindre la sienne, afin de pouvoir prouver, en la montrant à M. de Bismarck, qu'il avait l'assentiment du maréchal.

Comme il était trop tard pour franchir les lignes, ce ne fut que le lendemain, 24 septembre, que Régnier put revenir à Corny. Il alla prendre langue chez le prince Frédéric-Charles, et le jour même, à onze heures, il revint au camp français, après avoir trouvé, dit-il, un télégramme de M. de Bismarck, autorisant la sortie d'un général français. Le maréchal Bazaine mit aussitôt Régnier en rapport avec le maréchal Canrobert et le général Bourbaki; le premier refusa la mission qu'on lui offrait de se rendre auprès de l'ex-impératrice; le second accepta et quitta le camp avec Régnier et sept chirurgiens luxembourgeois.

Pendant que le général Bourbaki poursuivait sa route vers l'Angleterre, où il allait apprendre de l'ex-impératrice qu'il avait été l'objet d'une mystification de la part du sieur Régnier, celui-ci se rendait à Ferrières, auprès de M. de Bismarck, à qui il rapportait ce qu'il avait vu et entendu. Bazaine n'entendit plus parler de Regnier; mais, le 29 septembre, il reçut de Ferrières une dépêche non signée et ainsi conçue : « Le maréchal Bazaine acceptera-t-il pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz les conventions que stipulera M. Regnier, restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal? » Bazaine répondit, le jour même, qu'il était prêt à accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre; mais qu'il ne pouvait comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir, et qu'il était prêt à envoyer son aide de camp Boyer auprès du prince Frédéric-Charles, s'il désirait de plus complets renseignements. Mais Bazaine ne reçut aucune réponse; M. de Bismarck savait par Régnier tout ce qu'il désirait savoir. Il ne doutait plus que le commandant de l'armée de Metz, berné, attendant toujours de nouveaux messages, ne ferait rien pour percer les lignes d'investissement, bien qu'il eût encore des munitions et pour un mois de vivres.

En quittant Ferrières, Régnier se rendit à Londres, où il se mêla aux personnages politiques de l'Empire qui avaient passé en Angleterre, et fut reçu par le prince Napoléon le 28 octobre. De là, il passa à Cassel, où il essaya d'entraîner dans des menées politiques des officiers prisonniers, puis gagna Bruxelles et revint à Versailles, où il publia, dans le *Moniteur prussien*, des articles sous le titre de Jean Bonhomme. De retour à Bruxelles, au moment de la conclusion de l'armistice, il y rencontra le général Boyer, à qui il annonça qu'il allait partir pour Versailles afin de tâcher de renouer des négociations tendant à une restauration impérialiste et lui montra, avec un sauf-conduit de M. de Bismarck, une lettre du comte d'Hatsfeld, l'autorisant à se rendre dans cette ville. Le 18 février, il était en effet de retour à Versailles, où, rapporte le général de Rivière, rencontrant une personne de sa connaissance, il lui dit ces mots caractéristiques : « Je ne sais si M. de Bismarck me fera partir ce soir. »

Régnier poursuivit le cours de ses pérégrinations et de ses menées, publia des brochures et fut enfin arrêté lorsque l'instruction du procès Bazaine fut décidée. Relâché après cent dix jours de prison préventive, il dut paraître comme témoin dans le grand procès qui se déroulait à Versailles et où tant de charges s'élevaient contre lui; mais le jour où il devait porter témoignage, le 19 novembre 1873, il s'enfuit de l'hôtel des Réservoirs qu'il habitait et gagna la Suisse, après avoir adressé au président du conseil de guerre, le duc d'Aumale, une lettre dans laquelle il se déclarait prêt à comparaître devant le conseil, si le duc lui donnait sa parole de n'ordonner son arrestation que dans les cas suivants : s'il était convaincu d'avoir fait connaître à l'ennemi des faits autres que ceux que Bazaine l'avait chargé de transmettre; si on obtenait la certitude qu'un motif honteux eût dirigé sa conduite. Peu après, il passa en Angleterre et adressa au rédacteur du *Times* (déc. 1873) une lettre, demandant qu'il constituât avec deux autres rédacteurs un jury d'honneur devant lequel il était prêt à paraître; mais cette offre fut repoussée par le journaliste. Le 17 septembre 1874, le 2e conseil de guerre de Paris a condamné, par contumace, Régnier à la peine de mort et à la dégradation civique, comme coupable d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises; d'avoir commis le crime d'espionnage; enfin d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi à l'effet de lui livrer les places, magasins et arsenaux de la ville de Metz. Régnier a cherché à expliquer sa conduite dans cette désastreuse affaire au moyen de diverses brochures, notamment : *Une étrange histoire dévoilée* (Bruxelles, 1870) ; *Quel est votre nom? N ou M?* (Bruxelles, 1873); *Réponse au livre l'*Armée du Rhin *du maréchal Bazaine* (Bruxelles, 1873).

RÉGNIER DE LA BRIÈRE (Charlotte-Zoé, dame TOUSEZ), actrice française, morte au mois de septembre 1864. Elle avait débuté à la Comédie-Française le 9 septembre 1812, dans Hermione, d'*Andromaque*, et ensuite dans Camille, d'*Horace*. Accueillie avec assez peu de succès dans la tragédie, elle fit un second début, cette fois dans les confidentes et les mères de comédie. Cette nouvelle tentative réussit médiocrement; toutefois, Mlle Régnier obtint, en 1816, une promesse de réception. Enfin, en 1819, elle devint sociétaire à quart de part. Elle prit sa retraite en 1842. Parmi ses créations, nous citerons la comtesse de Walberg, dans *Misanthropie et repentir*. Elle a aussi figuré très-heureusement dans *Athalie*. Duègne excellente, Mlle Régnier, devenue Mme Tousez, n'eut que peu d'occasions de faire parler d'elle dans un emploi plus utile que brillant. Une parfaite entente de la scène, voilà du moins ce qu'elle avait légué à son fils comme appoint à des qualités naturelles du premier ordre. Le fils, il est vrai, a distancé de beaucoup la mère, mais ce n'est point à nous de nous en plaindre, bien au contraire.

RÉGNIER DE LA BRIÈRE (François-Joseph-Pierre), acteur français, fils de la précédente, né à Paris le 1er avril 1807. Il appartient à une famille qui a fourni plusieurs de ses membres au théâtre. Régnier de la Comédie-Française fit ses études, au collége de Juilly, chez les Pères de l'Oratoire. Il en sortit pour se faire peintre et eut pour maître l'académicien Hersent; ensuite il se fit élève architecte et fut admis à vingt ans à l'Académie des beaux-arts. Un refus qui parut injuste dans un concours lui causa tant de dépit, qu'il dit adieu pour toujours à l'équerre et au compas. D'ailleurs une vocation secrète l'entraînait vers les planches. Ce fut au théâtre de Montmartre qu'il débuta dans une dizaine de rôles secondaires, attendant impatiemment l'occasion de se distinguer. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Une représentation au bénéfice de Mlle Duchesnoy devait avoir lieu à Versailles. Le jeune artiste y figura dans le rôle de Pasquin, des *Jeux de l'amour et du hasard*, avec tant de bonheur, qu'un engagement immédiat lui fut offert pour le théâtre de Metz. Ceci se passait en 1826. L'année suivante, il fut attaché au Grand-Théâtre de Nantes, où il demeura trois ans. Le fameux Gontier, alors en tournée de représentation, s'arrêta à Nantes. Il joua avec Régnier et en fut si content, qu'à son retour à Paris il engagea Dormeuil à enrôler dans sa troupe le jeune acteur de province. Après un séjour de cinq mois seulement au théâtre du Palais-Royal, Régnier fut appelé à débuter à la Comédie-Française, le 6 novembre 1831, dans le *Mariage de Figaro*, par le rôle de Figaro, qui a été toujours un de ses plus grands succès; le rôle de Sganarelle, du *Festin de Pierre*, celui de Rifflard, de la *Petite ville*, achevèrent de démontrer que le répertoire comique allait désormais avoir à son service un soigneux et intelligent interprète. Toutefois, comme sa façon d'entendre le rôle de Figaro n'était pas exactement celle de ses devanciers, on lui objecta la tradition, la grande tradition de Monrose, le Figaro des Figaros. « S'il suffisait pour devenir un comédien du premier ordre, dit un critique théâtral, Darthenay, d'être intelligent, instruit et distingué, Régnier serait digne d'être inscrit, dans les annales du Théâtre-Français, au rang des artistes les plus illustres. Mais l'esprit et le génie même ne suffisent pas pour faire un éminent comédien; il faut avoir reçu de la nature un extérieur avantageux, le physique, comme on dit dans le langage laconique des coulisses, un organe agreable, une rare facilité d'élocution, et ce sont là des qualités dont Régnier n'a pas lieu de s'enorgueillir : sa physionomie est vive, expressive, mais elle le relègue dans l'emploi trivial des petits bourgeois et de la petite livrée; il n'a pas un masque assez ample, assez vigoureux pour recueillir la succession de Monrose, dont l'originalité, le feu, l'audace, la verve folle et fantasque étaient incomparables, et qui de bien longtemps ne sera pas remplacé. Samson, Régnier et Got, dans l'emploi des grands valets, ne sont que l'ombre de Monrose, qui, comme l'a dit un homme d'esprit, était le premier valet de l'Europe. L'ancien répertoire ne lui va pas. Il a une diction tudesque, une action d'outre-Rhin qui doivent lui interdire l'ancien répertoire et surtout les comédies en vers. Il n'est à l'aise que dans la prose moderne, qu'il peut hacher à son gré, où son talent peut s'épanouir par saccades. »

Ce jugement est quelque peu arbitraire, en ce sens que le critique veut absolument découper Régnier sur le patron de Monrose; de ce que le premier ait succédé au second dans la plus importante de ses créations, il ne s'ensuit pas que son jeu doive se modeler en tout point sur cette tradition. Définir ainsi Régnier, c'est le prendre par la négative. Or, l'affirmative est que ce comédien, qui a eu le tort, il est vrai, aux yeux de bien des gens, de ne pas noyer son individualité propre dans l'imitation servile des maîtres, possède à un degré supérieur les qualités du véritable comédien. Que ces qualités soient plus frappantes dans la réalisation des types de la bourgeoisie moderne; que le répertoire nouveau lui convienne mieux que l'ancien, nous le croyons; mais il serait injuste d'oublier la façon magistrale dont il jouait cette farce héroïque qu'on appelle les *Fourberies de Scapin*, par exemple, et Crispin et Gros-René. Quant à son organe, de grands acteurs tels que l'arlequin Dominique et le crispin Poisson ont nasillé comme lui et ont à ce point tiré parti de ce nasillement, qu'ils s'en sont fait un titre de plus à l'admiration du parterre. Comme eux, ce qu'il y a de désagréable dans un organe nasillard, M. Régnier l'a fait oublier ou pardonner par cette vigueur d'effets et cette vérité de sentiment qu'il a montrées surtout dans les types et les caractères de notre société actuelle; s'il n'avait pas le physique suffisamment ample et vigoureux que semble exiger à la comédie de vieille roche, il faut convenir que nul mieux que lui n'a su, sous l'habit moderne, être plus spirituel, plus éveillé, plus franc, plus mordant, plus incisif, plus profond, plus vrai. Ce qui est indiscutable, c'est qu'avec Samson et Provost il a formé un de ces trios comiques dont le théâtre contemporain peut s'enorgueillir.

Une absence de son collègue Samson, peu de temps après ses débuts, avait permis à M. Régnier de se montrer coup sur coup dans divers rôles. Dès 1835, c'est-à-dire quatre années à peine après son admission au Théâtre-Français, il était reçu sociétaire. Depuis lors sa carrière a été des plus actives. Il avait dû sa promotion au titre de sociétaire à la façon si plaisante et si originale dont il créa le rôle du commis Jean, dans *Bertrand et Raton* de Scribe. On peut dire qu'il s'y révéla en criant vive Jean! d'une manière tout à fait charmante et inattendue. Ce fut dans les bonnes pièces de cet auteur fécond et si longtemps applaudi qu'il puisa ses meilleures inspirations de cette époque. Tout en interprétant le répertoire classique, il se créait une place à part dans ce répertoire bourgeois dont Scribe tenait la clef, une clef d'or. Il suffit de rap-

peler Oscar Rigaut, de la *Camaraderie* (1837); Ballandard, d'*Une chaîne* (1841); Oscar, dans le *Mari qui trompe sa femme* (1842); Colombet, dans le *Mari à la campagne* (1844). Le succès de Régnier fut complet dans ce dernier rôle non-seulement à Paris, mais à Londres, au théâtre de Saint-James, où il alla le jouer au printemps de 1845. Il ne le fut pas moins dans *Bataille de dames* (1851). Citons aussi, parmi ses créations d'alors, Dubouloy, dans les *Demoiselles de Saint-Cyr;* le cardinal Dubois, dans la *Fille du Régent;* Arnould, de la *Famille Poisson* (1845); le factotum, des *Aristocraties* d'Etienne Arago (1847); le *Puff* (1848); l'*Amitié des femmes;* Julien, dans la *Gabrielle* d'Emile Augier (1849); et enfin le valet, dans *Mademoiselle de La Seiglière* (1851).

M. Régnier jouait à merveille ces personnages rusés, actifs, rompus aux affaires, prosaïquement pratiques de la comédie moderne; lesquels, malgré toutes les ressources de leur sac, sont souvent pris sans vert, comme le Chevarot du *Cœur et la dot.* A ces types exceptionnels par rapport au passé, il fallait des interprètes nouveaux, prêts à se dégager des étreintes de l'ancien répertoire. Il fut un de ceux-là, et des meilleurs. Nul ne disposait de plus de ressources. Il sut, dans plusieurs créations importantes, notamment dans le vieux serviteur Noël de la *Joie fait peur* (1856), obtenir le double succès du rire et des larmes. Citer ses rôles, c'est évoquer les physionomies les plus variées, les plus dissemblables, mais toutes accentuées, frappantes de vérité, pleines de vie et d'animation. Avons-nous besoin de rappeler *Romulus*, les *Ennemis de la maison*, *Péril en la demeure*, *Joconde*, le *Fruit défendu;* Vernouillet des *Effrontés;* Dubreuil de la *Considération;* Baudry de *Jean Baudry;* Dalibon de *Rêves d'amour;* Richard de la *Loi du cœur;* Dutrécy de *Moi;* Dumont du *Supplice d'une femme?* Sa présence d'esprit sur les planches, qualité assez rare même chez les acteurs les plus consommés, sa présence d'esprit s'est montrée en plus d'une occasion. Une fois, par exemple, seul en scène, il attendait certain docteur personnifié par Beauvallet; celui-ci manque son entrée; Régnier, sans se déconcerter, remonte vers le fond et entame le monologue suivant : « Tiens, voilà le docteur! Dieu, qu'il marche lentement!... Bon! il salue une dame.... Elle s'arrête.... Il cause. Ah! coquin de docteur, va!... Allons, bien, c'est un monsieur qui lui demande du feu.... Comment, il cause encore! Il connaît donc tout le pays, ce docteur? Enfin, le voilà; il arrive. » En effet, Beauvallet entre, mais du côté opposé, de manière à arriver dans le dos de Régnier, qui répond naturellement : « Vous avez donc fait le tour de la pelouse? » Le public n'y vit que du feu.

M. Régnier fut un des oracles du comité de lecture de la Comédie-Française. Il cumulait avec ses fonctions artistiques celles d'archiviste de son théâtre et était depuis 1854 professeur au Conservatoire en remplacement de Samson, lorsqu'il se décida à prendre sa retraite comme comédien. Le 31 mars 1872, cet éminent acteur fit ses adieux au public dans une représentation où il joua le rôle de Figaro dans le *Barbier de Séville.* Pendant les quarante années passées par lui à la Comédie-Française, il avait créé ou repris deux-cent cinquante et un rôles.

M. Régnier a rempli plusieurs fois des fonctions importantes auprès de l'Association des artistes dramatiques, dont il est un des membres actifs. Promoteur ardent de l'érection du monument à Molière (15 janvier 1844), il s'est, en beaucoup d'occasions, montré un érudit fort distingué en matière de théâtre. C'est ainsi qu'on lui doit un article sur la *Comédie-Française*, dans l'*Encyclopédie* de P. Leroux et J. Reynaud; une *Histoire du théâtre*, publiée en 1845 dans *Patria*, et des *Mémoires inédits pour servir à l'histoire du Théâtre-Français*, dans le *Monde dramatique.* Il a, en outre, dirigé la mise en scène de certaines œuvres; on lui a même attribué une part de paternité dans plusieurs des pièces où il a le mieux réussi, entre autres dans *Mademoiselle de La Seiglière* de Jules Sandeau. Il a signé, avec Paul Foucher, la *Joconde*, comédie en cinq actes, en prose, jouée au Théâtre-Français le 19 novembre 1855, et avec Louis Leroy le *Chemin retrouvé*, comédie en quatre actes, représentée au Gymnase en 1858.

M. Régnier a épousé la fille de Mme Grevedon, ancienne artiste du Gymnase-Dramatique, morte en novembre 1864. Le 5 août 1872, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et, au mois de septembre 1873, il est entré de nouveau au Théâtre-Français, comme directeur de la scène, fonctions qu'il a quittées le 1er avril 1875.

RÉGNIER-DESMARAIS (François-Séraphin), littérateur et grammairien français, né à Paris en 1632, mort en 1713. Il était le sixième de onze enfants, et son père s'appelait Jean de Régnier, seigneur Des Marets. « Des seigneuries de mon père, dit-il dans la préface de ses *Poésies françaises*, il ne m'est resté que le surnom de Desmarets que, sans y prendre garde, j'ai toujours écrit **Desmarais**, autrement que mon père, ayant aussi, sans savoir pourquoi, retranché le *de* du nom de Régnier, au lieu que, depuis ce temps-là, beaucoup de gens ont ajouté un *de* à leur nom. »

Attaché de bonne heure à quelques grandes maisons, celle du comte de Lillebonne, puis celle du duc de Bournonville, il suivit à Rome, en qualité de secrétaire, le duc de Créqui (1662) et fut chargé par lui de la correspondance italienne dans les négociations relatives aux affaires corses. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, la langue italienne, qu'il avait déjà étudiée, lui devint aussi familière que sa langue maternelle. Il composait des sonnets italiens d'une telle pureté de style et de goût que, rentré en France et ayant adressé à l'abbé Strozzi une pièce de vers qu'il prétendait avoir retrouvée dans un manuscrit attribué à Pétrarque, les académiciens de la Crusca furent dupes de cette innocente supercherie. Lorsqu'on la leur fit reconnaître, ils offrirent immédiatement à Régnier-Desmarais le titre d'académicien (1667). Trois ans plus tard, il entra à l'Académie française en remplacement de Cureau de La Chambre, quoiqu'il n'eût encore publié aucun ouvrage en français; mais il avait en linguistique des connaissances universelles, et on jugea avec raison qu'il pouvait être utile à la confection du *Dictionnaire*, dont on s'occupait alors activement. Régnier-Desmarais savait, en outre, l'italien, le grec, le latin, l'espagnol, non pas seulement comme le savent ceux qui lisent couramment et comprennent ces langues, mais comme Ménage, son ami et son émule, de façon à faire voir qu'il n'ignorait aucune de leurs finesses et de leurs subtilités; il composait des vers latins excellents et même des vers grecs. L'invention lui faisait défaut; ses meilleurs petits poëmes italiens, grecs ou latins, ne sont que des traductions; même quand il ne traduit pas, il imite de très-près, et l'idée de chacun de ces morceaux peut facilement être retrouvée ailleurs. Ainsi, la meilleure de ses productions italiennes, le sonnet d'*Apollon et Daphné*, dont la perfection fut admirée des puristes de la Crusca, appartient, pour le fond, à Fontenelle; cela n'empêche pas ce sonnet d'être exquis.

En 1668, Régnier-Desmarais était entré dans les ordres, non par goût, mais parce qu'ayant reçu du roi un bénéfice ecclésiastique il ne trouva pas convenable d'en jouir en restant laïque; il vécut dès lors avec la même régularité que s'il n'eût fait que suivre sa vocation. En 1680, il suivit le duc de Créqui dans son ambassade en Bavière; le *Voyage à Munich*, où il a raconté en vers plaisants les aventures de la route, est une de ses plus agréables poésies françaises. L'Académie le choisit pour son secrétaire perpétuel en 1684 et le chargea de rédiger les mémoires qu'elle fit paraître à l'occasion de son procès avec Furetière. C'est surtout comme grammairien que Régnier-Desmarais a des droits à la célébrité. Il fut un des principaux auteurs du *Dictionnaire* de l'Académie et fut chargé par cette docte compagnie de rédiger une grammaire qui compléterait le *Dictionnaire.* Le *Traité de la grammaire française* (1705, in-4°; 1706, in-12) contient, ainsi que l'auteur le dit dans sa préface, « tout ce qu'il avait pu acquérir de lumières par cinquante ans de réflexions sur notre langue, par quelque connaissance des langues voisines et par trente-quatre années d'assiduité dans les assemblées de l'Académie, où il avait presque toujours tenu la plume. » Dans l'approbation de cet ouvrage, Fontenelle en loue la netteté et la solidité. On y trouve des discussions utiles et importantes que les grammairiens modernes lisent avec intérêt. Régnier-Desmarais avait écrit, pour la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie, la *Préface* et l'*Epître dédicatoire au roi;* mais on donna la préférence à un travail composé en commun par Perrault, Charpentier et autres.

Ses autres principaux ouvrages sont : *Pratique de la perfection chrétienne* (1676, 3 vol. in-4°), traduction du traité espagnol du P. Rodriguez; *Description du monument érigé à la gloire du roi par le maréchal de La Feuillade* (1686, in-4°); les *Poesie d'Anacreonte, in verso toscano* (1693, in-8°); le *Premier livre de l'Iliade*, en vers français (1700, in-8°); *Histoire des démêlés de la cour de France avec celle de Rome, au sujet de l'affaire des Corses* (1707), relation consciencieuse, écrite sur les documents originaux; *Poésies françaises, italiennes et espagnoles* (1707-1708, 2 vol. in-12); les *Poésies françaises* ont été réimprimées à part (Amsterdam, 1716, in-12); des traductions françaises de la *Divination* et des *Entretiens sur les biens et les maux* de Cicéron (1720-1721, 2 vol. in-12). Un poëme en quatre chants, le *Règne de Louis XIV*, est resté manuscrit.

RÉGNIER-DESTOURBET (Hippolyte-F.), littérateur français, né à Langres en 1804, mort à Paris le 22 septembre 1832. Il fit son droit et entra dans la magistrature; il ne tarda pas à donner sa démission pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres. Il vint du fond de sa province à Paris et donna un volume, les *Septembriseurs*, puis un autre, *Louisa* ou les *Douleurs d'une fille de joie*, par l'abbé Tiberge (1830, 2 vol. petit in-18); ce dernier ouvrage, publié sous le pseudonyme de **l'abbé Tiberge**, était une sorte de copie d'un livre étrange de M. Jules Janin, intitulé l'*Ane mort et la femme guillotinée*, qui venait de paraître; il était dédié à M. Jules Janin lui-même. Longtemps après la mort de son auteur, ce roman a été tiré de l'oubli où il était enseveli et réimprimé avec une courte préface-notice, mais sans succès (1865, in-18). La même année 1830, Régnier-Destourbet faisait jouer, en société avec Dupeuty, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, *Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, pièce qui montrait les deux pôles extrêmes de la fortune de Napoléon, sa plus haute grandeur et sa captivité, son agonie lointaine. Cette pièce fut applaudie. *Charlotte Corday*, drame en cinq actes et en prose, représenté au Théâtre-Français le 23 avril 1831, réussit moins. Cette œuvre, complétement avortée, ne put tenir l'affiche. Pauvre âme inquiète et tourmentée, Régnier-Destourbet se dégoûta vite de la lutte et, son roman publié, son drame épuisé, il se retira au séminaire de Saint-Sulpice. Un jour de fête carillonnée, un jour de Pâques, à Saint-Sulpice, M. Jules Janin vit l'abbé Régnier-Destourbet qui servait d'acolyte au prêtre officiant, « et, si calme était son attitude et si recueillie en Dieu son humble démarche, qu'il eût été impossible de reconnaître le brillant et éloquent semeur de paradoxes. » Le pauvre rêveur espérait en vain que le joug de ce monde à part où il pénétrait lui serait doux et léger; il jeta sa robe aux orties et rentra parmi les lettrés qui déjà ne le connaissaient plus; mais il mourut presque aussitôt, dans un hôtel meublé du quartier Latin. Un des premiers, le premier peut-être en France, il avait mis en scène l'empereur Napoléon; mais faut-il en savoir gré à sa mémoire, quand on songe à l'abus que l'on devait faire des pièces à batailles? Bornons-nous à regretter la mort prématurée d'un jeune écrivain qui donnait de belles espérances et qui, en somme, ne donna guère que cela. Outre les ouvrages cités, on a de lui : *Histoire du clergé de France pendant la Révolution* (1828-1829, 3 vol. in-12); *Histoire de tout le monde*, publiée sous le nom d'**Eugène de Dalman** (1829, 3 vol. in-12); les *Septembriseurs, scènes historiques* (1829, in-8°); *Mémoires de la marquise de Pompadour* (1830, 2 vol. in-8°); *Charles II* ou l'*Amant espagnol* (1831, 4 vol. in-12); *Manuel populaire de la méthode Jacotot* ou *Application simple et facile de cette méthode à la lecture, l'écriture, l'orthographe des langues* (1831, in-8°), publié sous le pseudonyme du **docteur Retter de Brigton**; *Un bal chez Louis-Philippe*, publié sous le pseudonyme de l'**abbé Tiberge**; la *Mort des girondins, scènes historiques* (1832, in-8°).

RÉGNIÈRE-ÉCLUSE, village et commune de France (Somme), cant. de Rue, arrond. et à 22 kilom. d'Abbeville, à 63 kilom. d'Amiens, dans la vallée de la Maye; 404 hab. L'église, du XVIe siècle, renferme de curieux bas-reliefs en bois, des vitraux, une chaire bizarrement sculptée et des fragments d'une *Passion* en bois doré. Beau château moderne du style gothique.

REGNITZ, rivière de Bavière. V. REDNITZ.

REGNOSAURE s. m. (regh-no-sô-re). Erpét. Genre de reptiles, de la famille des dinosauriens.

REGNY, village et commune de France (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arrond. et à 18 kilom. de Roanne, à 73 kilom. de Saint-Etienne, sur le Rhins; 1,377 hab. Carrières de pierre à bâtir et à chaux, filature de coton. On y voit une église du XIIIe siècle, les ruines d'une ancienne abbaye, des restes de fortifications et quelques maisons du XIVe et du XVe siècle.

REGONFLÉ, ÉE (re-gon-flé) part. passé du v. Regonfler : *Ballon* REGONFLÉ.

REGONFLEMENT s. m. (re-gon-fle-man — rad. *regonfler*). Action de regonfler : *Le* REGONFLEMENT *d'un ballon.*

— Elevation du niveau des eaux courantes arrêtées par un obstacle : *Le* REGONFLEMENT *des eaux d'un ruisseau.*

REGONFLER v. a. ou tr. (re-gon-flé — du préf. *re*, et de *gonfler*). Gonfler de nouveau : REGONFLER *un ballon. Il m'envoie ce livre de peur que l'habitude de faire de l'exercice dans cette saison ne me* REGONFLE *la rate.* (Mme de Sév.)

— v. n. ou intr. Devenir tuméfié de nouveau : *La goutte le reprit et les orteils* REGONFLÈRENT. (Littré.) ‖ Elever son niveau, en parlant des eaux courantes arrêtées par un obstacle : *Les eaux du fleuve* REGONFLENT *jusque sur les quais.*

Se regonfler v. pr. Etre regonflé : *Le ballon* SE REGONFLE *rapidement.*

— Abusiv. Devenir gonflé : *La gorge du pigeon s'enfle et* SE REGONFLE.

REGORGEANT, ANTE adj. (re-gor-jan, an-te — rad. *regorger*). Qui regorge, qui est plein à l'excès : *A perte de vue, aux quatre coins de l'horizon, dans les prairies, sur les collines, s'étend la verdure éternelle, plantes fourragères et potagères, luzerne, houblon, admirables prairies toutes* REGORGEANTES *d'herbes hautes et serrées.* (Taine.) *La riche vallée ressemble à une grande coupe, toute* REGORGEANTE *d'arbres fruitiers et de maïs.* (Taine.)

> Ce palais plus rempli de malheurs ou de crimes
> Que vos gouffres profonds *regorgeants* de victimes.
>
> VOLTAIRE.

— Fig. Dans le même sens : *J'écris une longue lettre bien détaillée, bien circonstanciée, bien* REGORGEANTE *de vérités.* (Volt.)

> Le Temps, ce vieux coureur, ce vieillard sans pitié
> Qui va par toute terre, écrasant sous le pié
> Les immenses cités *regorgeantes* de vices.
>
> A. BARBIER.

REGORGEMENT s. m. (re-gor-je-man — rad. *regorger*). Action de regorger, de refluer en s'enflant : *Le* REGORGEMENT *de la rivière.*

— Fig. Effet accessoire d'une cause exubérante, suffisante à l'excès pour produire son effet naturel : *Tous ces biens ne sont qu'un* REGORGEMENT, *et, si l'on me permet ce mot, une rédondance de la possession de Dieu.* (Boss.)

— Pathol. Action d'un liquide qui s'écoule au dehors par l'effet du trop-plein de la cavité qui le contenait : *Le* REGORGEMENT *de la bile. Le* REGORGEMENT *de la vessie.*

REGORGER v. a. ou tr. (re-gor-jé — du préf. *re*, et de *gorge;* proprement ressortir de la gorge. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Je regorgeai; nous regorgeons*). Rendre, vomir ce dont on s'était gorgé : REGORGER *son vin.*

— Par ext. Rendre, donner, laisser échapper les biens dont on était gorgé : *Faire* REGORGER *à quelqu'un ce qu'il s'est indûment approprié.* (Acad.)

— Absol. : *Il faudra que vous* REGORGIEZ.

— v. n. ou intr. Refluer en se gonflant : *Les eaux de la rivière* REGORGENT *jusqu'en amont du pont.*

> On verra, sous le nom du plus juste des princes,
> Et dans ce palais même en proie à son courroux,
> Le sang de vos sujets *regorger* jusqu'à vous.
>
> RACINE.

‖ S'épancher par l'effet du trop-plein : *Le sang me* REGORGEAIT *par la bouche et par le nez.*

— Par ext. Etre tout à fait plein : *Mes greniers* REGORGENT *de blé. Faire le bien, ce n'est pas prendre l'argent dans une bourse qui en* REGORGE*! c'est endurer des privations à cause de sa générosité, c'est souffrir de son bienfait!* (Balz.) *Un vaste aquarium ornait la serre et* REGORGEAIT *de plantes exotiques.* (H. Berthoud.) *Ces cartons, ces cahiers, tout cela* REGORGE *de romans, de nouvelles, d'histoires.* (A. Fremy.)

> De leurs grains les granges sont pleines,
> Leurs celliers *regorgent* de fruits.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Etre comblé, tout à fait rempli : REGORGER *d'or.* REGORGER *de santé. Toutes les villes de Picardie* REGORGENT *de soldats qui mangent le peuple.* (Gui Patin.) *J'ai vu mon ami expirer dans mes bras au moment où il paraissait* REGORGER *de santé.* (J. de Maistre.) *J'affirmerais sans crainte que l'être le plus fatigué de la vie est un homme qui* REGORGE *de richesses.* (J. Droz.) *La haute administration* REGORGE *de filouteries.* (Balz.) *Sur le sol de la France, chaque profession* REGORGE *d'aspirants.* (G. Sand.) *Ce Saint-Lambert est un esprit froid, fade et faux; il croit* REGORGER *d'idées, et c'est la stérilité même.* (Ste-Beuve.) *Paris* REGORGE *de pléthore intellectuelle.* (Cormen.) *Les sciences* REGORGENT *de faits incomplets dont on ne peut tirer aucune conséquence.* (Lamenn.)

> D'éloges on *regorge*, à la tête on les jette,
> Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.
>
> MOLIÈRE.

— Absol. Etre très-abondant : *Le blé* REGORGE *cette année. L'argent* REGORGE *sur le marché.* ‖ Etre très-riche, avoir en quantité excessive les choses de la vie : *Les uns* REGORGENT, *les autres meurent de faim.*

REGOULÉ, ÉE (re-gou-lé) part. passé du v. Regouler. Repoussé durement : *Etre* REGOULÉ *par ses amis.*

— Rassasié jusqu'au dégoût : *Etre* REGOULÉ *de gibier. Le public est tellement* REGOULÉ *de vers, que plusieurs poëtes excellents passent inaperçus.* (Volt.)

REGOULER v. a. ou tr. (re-gou-lé — du préf. *re*, et de *goule*, ancienne forme de *gueule*, proprement rassasier jusqu'à la gueule, jusqu'au dégoût, et renvoyer à coups de gueule, apostropher de paroles dures; comparez *engueuler*). Pop. Rabrouer, repousser durement : *Il m'*A REGOULÉ *comme un chien.* ‖ Rassasier jusqu'au dégoût : *Il nous* A REGOULÉS *de ses sottes histoires.*

REGOURD (Alexandre), théologien et jésuite français, né à Castelnaudary en 1585, mort à Toulouse en 1635. Il s'adonna à l'enseignement et à la prédication, fut recteur du collége de Cahors et s'occupa surtout de la conversion des protestants. On a de lui : *Démonstrations catholiques* ou l'*Art de ramener les hérétiques à la foi orthodoxe* (Paris, 1635, in-8°); *Recueil d'œuvres théologiques sur des matières de controverse* (3 vol.); l'*Anti-Calvin catholique*, etc.

REGOURMER v. a. ou tr. (re-gour-mé — du préf. *re*, et de *gourmer*). Gourmer de nouveau.

REGOÛTER v. a. ou tr. (re-gou-té — du préf. *re*, et de *goûter*). Goûter, déguster de nouveau : REGOÛTER *un vin.*

— v. n. ou intr. Faire un second goûter :

Vous avez goûté, dites-vous? Eh bien, REGOÛTEZ *avec nous.*

REGRACIER v. a. ou tr. (re-gra-si-é — du préf. *re*, et de *gracier*). Gracier de nouveau : REGRACIER *un condamné.*

— Signifiait autrefois Remercier.

REGRADILLER v. a. ou tr. (re-gra-di-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *gradille*, ornement d'architecture). Friser les cheveux au moyen d'un fer chaud.

REGRAS (Jean DAS), jurisconsulte portugais, né à Lisbonne dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort en 1404. Il étudia le droit à l'université de Bologne, sous Bartole, dont il devint un si habile disciple, que, plus tard, il reçut le surnom de **Bartole portugais**. De retour à Lisbonne, il joua un rôle important dans les troubles qui suivirent la mort de dom Fernando, fut nommé chancelier par le régent du royaume (1383) et détermina l'élection au trône du grand maître d'Aviz, qui devint alors Jean Ier, par le remarquable discours qu'il prononça aux états généraux de Coïmbre (1385). Ses contemporains vantent son habileté, son savoir et son éloquence. On lui doit, sous le titre de *Ordenacoes da reino de Portugal*, un recueil méthodique des ordonnances du royaume, jusqu'alors si embrouillées. Ce recueil a été plusieurs fois réédité.

REGRAT s. m. (re-gra — du préf. *re*, et de *gratter*). Petit commerce en détail et de seconde main; vente de mets de desserte : *Commerce de* REGRAT. *Moi, adjudicataire des* REGRATS *de Péronne, sous-fermier des aides de l'élection de Saint-Quentin...* (Danc.)

— Anc. cout. Commission de regrattier. ‖ Lieu où l'on vendait le sel au petit détail.

— **Encycl.** On appela d'abord ainsi un petit commerce qui se faisait en détail et à petites mesures pour les grains, les légumes, le sel, le charbon, etc.

On donnait le nom de regrattier au marchand qui exerçait le *regrat*. Les regrattiers faisant le commerce du sel étaient les plus importants.

Pour être regrattier de sel, il fallait avoir une commission enregistrée au greffe du grenier à sel dans l'étendue duquel on devait exercer le négoce et, de plus, il fallait prêter serment entre les mains des officiers de ce grenier à sel.

Tous les regrattiers et regrattières devaient avoir un tarif contenant le prix de chaque mesure, et s'il leur arrivait de ne pas se conformer à ce tarif, les galères, le fouet et le bannissement étaient leur punition. Il était défendu aux regrattiers d'acheter ou de faire acheter aucun grain ailleurs qu'au marché et après midi, afin que les bourgeois fussent préalablement fournis et que les ports ne fussent pas dégarnis. Il leur était interdit de délivrer à une même personne plus d'un litron ou une livre et demie de sel, sous peine d'amende de 300 livres, payables solidairement avec l'acheteur. Les officiers des greniers à sel, qui devaient faire des visites fréquentes chez ces débitants, dressaient des procès-verbaux contre ceux qu'ils trouvaient en contravention. Les regrattiers jouissaient des mêmes priviléges que les employés des fermes. Ce genre de petit commerce était fort ancien; ils avaient d'abord été à la nomination des officiers des greniers; mais au XVIe siècle, leur nombre s'étant augmenté dans une proportion prodigieuse, la vente de chacun d'eux diminua et, leur bénéfice étant moindre, ils cherchèrent à s'en dédommager en vendant plus cher; aussi l'édit de 1576 eut-il pour objet de faire cesser cet abus, lorsqu'il créa des regrattiers en titre d'office, défendant la vente du sel à quiconque n'en serait pas pourvu. Mais cet état de choses dura peu et plusieurs tentatives du même genre n'eurent pas un plus heureux succès.

Cette variation continuelle de création et de suppression d'offices de regrattier subsista jusqu'en février 1710; alors intervint une déclaration qui détruisit le titre d'office de regrattier et rendit ce commerce libre. Cette mesure obtint l'approbation de tous les honnêtes gens, qui dès lors commençaient à soupirer après la liberté du commerce.

Le *regrat* du charbon ne se pouvait faire à plus grande mesure qu'au boisseau, et les regrattiers ne pouvaient avoir en leur maison une quantité de charbon supérieure à six mines, y compris leur provision. On voulait par cette mesure empêcher les marchands d'accaparer les marchandises et de faire augmenter leur valeur.

Dans quelques localités, il existe encore des règlements ridicules analogues à ceux des regrattiers; mais ce sont les autorités municipales qui les ont édictés.

REGRATTAGE s. m. (re-gra-ta-je — rad. *regrat*). Autref. Charge de regrattier.

REGRATTAGE s. m. (re-gra-ta-je — rad. *regratter*). Action de regratter : *L'opération du blanchissage ne nuit pas moins à la pureté d'une architecture que le* REGRATTAGE. (Quatremère.)

REGRATTÉ, ÉE (re-gra-té) part. passé du v. Regratter. Soumis à l'opération du regrattage : *Edifice* REGRATTÉ. *Tout bâtiment qui n'offre que des surfaces lisses sans ornements, sans détail des formes d'architecture, peut être impunément* REGRATTÉ. (Quatremère.)

— Fam. Dont on a gratté la superficie : *Chaque plat raccommodé,* REGRATTÉ, *rajusté, sophistiqué, reparaissait sous quatre déguisements consécutifs.* (Fr. Wey.)

REGRATTER v. n. ou intr. (re-gra-té — du préf. *re*, et de *gratter*, proprement gratter de nouveau, d'où l'acception de faire des réductions sur les petits articles d'un compte. Du temps de Nicot, le mot signifiait *refaire comme neuf*, acheter une chose pour la vendre plus cher). Réaliser du bénéfice sur une vente en détail. ‖ Opérer des réductions sur de menus articles d'un compte de dépense. ‖ Disputer, rabattre : *Il* REGRATTERAIT *sur un compte de dix centimes.*

REGRATTER v. a. ou tr. (re-gra-té — du préf. *re*, et de *gratter*). Gratter de nouveau : *Gratter et* REGRATTER *une plaie. Gratter et* REGRATTER *du papier.*

— Techn. Gratter un mur pour enlever la croûte de la pierre : *Autrefois on* GRATTAIT *les vieux monuments pour les faire paraître neufs; aujourd'hui on noircit les nouveaux édifices pour leur donner un air de vétusté.*

— Absol. : *On se sert, pour* REGRATTER, *soit de ripes, soit de fers à retondre.* (Quatremère.)

REGRATTERIE s. f. (re-gra-te-rî — rad. *regrat*). Commerce de regrattier : *Faire une fortune dans la* REGRATTERIE.

REGRATTIER, IÈRE s. (re-gra-tié, iè-re — rad. *regrat*). Comm. Personne qui vend de seconde main au petit détail, et particulièrement Personne qui vend des dessertes : *C'étaient des restes de bœuf bouilli, achetés chez un rôtisseur tant soit peu* REGRATTIER. (Balz.) ‖ Autref., Débitant de sel au petit détail.

— Fam. Personne chiche, qui fait des réductions sur les plus petits comptes : *C'est un* REGRATTIER, *une* REGRATTIÈRE.

— Fig. Personne peu apte à satisfaire aux exigences de sa profession : *Je trouve plus de bon sens dans mes laboureurs et dans mes vignerons, et surtout plus de bonne foi, que dans les* REGRATTIERS *de la littérature.* (Volt.)

— Adjectiv. Qui fait un petit commerce de seconde main : *Marchand* REGRATTIER. *Fruitier* REGRATTIER. *Restaurateur* REGRATTIER.

REGRAVER v. a. ou tr. (re-gra-vé — du préf. *re*, et de *graver*). Graver de nouveau : *Il faut* REGRAVER *cela dans votre mémoire.*

— Grav. Effacer des traits et en substituer de nouveaux.

REGRAVIR v. a. ou tr. (re-gra-vir — du préf. *re*, et de *gravir*). Gravir de nouveau : *Ils se hâtèrent de* REGRAVIR *la colline.*

REGRÉÉ, ÉE (re-gré-é) part. passé du v. Regréer : *Navire* REGRÉÉ. *Frégate* REGRÉÉE.

REGRÉER v. a. ou tr. (re-gré-é — du préf. *re*, et de *gréer*). Changer, remplacer le gréement de : REGRÉER *un bâtiment.*

REGREFFER v. a. ou tr. (re-grè-fé — du préf. *re*, et de *greffer*). Arboric. Greffer un arbre pour la seconde fois.

— Techn. Ajouter des ingrédients à la cuve d'indigo, afin de continuer à la mettre en œuvre.

REGRÊLAGE s. m. (re-grê-la-je — rad. *regrêler*). Action de regrêler : *Le* REGRÊLAGE *de la cire.* ‖ Résultat de cette action : *Ce* REGRÊLAGE *n'a pas réussi.*

REGRÊLER v. a. ou tr. (re-grê-lé). Techn. En parlant de la cire, La passer une seconde fois dans la grêloire, pour la remettre en rubans : REGRÊLER *de la cire.*

REGRÈS s. m (re-grè — du lat. *regressus*, retour, rentrée; du préf. *re*, et de *gressus*, marche; de *gradi*, marcher. V. GRADATION). Dr. canon. Faculté de rentrer en possession d'un bénéfice que l'on avait résigné : *Demander, obtenir le* REGRÈS. ‖ *Aller au regrès*, Rentrer en possession d'un bénéfice résigné.

— Anc. jurispr. Faculté que l'on possédait, pendant vingt-quatre heures, de revenir sur la résignation que l'on avait faite d'un bénéfice de judicature.

RÉGRESSIF, IVE adj. (ré-grè-sif, i-ve — rad. *régression*). Phil. Qui revient sur soi-même : *Série* RÉGRESSIVE.

— Physiol. Se dit de certains éléments anatomiques qui s'atrophient, se décomposent après avoir offert des phénomènes de développement.

RÉGRESSION s. f. (ré-grè-si-on — lat. *regressio*, action de revenir sur ses pas). Rhétor. Figure par laquelle, après avoir énoncé des mots dans un certain ordre, on les reprend dans l'ordre inverse. Ex. : *Il faut* manger *pour* vivre, *et non pas* vivre *pour* manger. *Un auteur qui s'énonce très-clairement pour lui-même est quelquefois fort obscur pour son lecteur. C'est que l'auteur va de la* pensée *à l'*expression, *et que le lecteur va de l'*expression *à la* pensée.

Voici une série d'autres exemples sous forme d'anecdotes.

Jacques II, roi d'Angleterre, avait peu de génie pour les affaires. On disait de lui, en le comparant à son frère : « Charles pourrait tout *voir*, s'il le voulait, et Jacques voudrait tout *voir*, s'il le pouvait. »

⁂

Un banquier anglais, nommé Sair, fut accusé d'avoir ourdi une conspiration pour enlever le roi George III et le conduire à Philadelphie. « Je sais très-bien, dit-il aux juges, ce qu'un *roi* peut faire d'un *banquier;* mais j'ignore ce qu'un *banquier* peut faire d'un *roi.* »

⁂

On demandait à Prior pourquoi il n'y avait pas de mariages dans le paradis. « C'est, répondit le poëte, qu'il n'y a pas de *paradis* dans le *mariage.* »

⁂

Le 17 juillet 1789, le maire de Paris dit à Louis XVI, aux portes de sa capitale insurgée : « Sire, Henri IV *a conquis* autrefois Paris, aujourd'hui Paris *a conquis* son roi. »

⁂

Le grand Condé avait un jour à sa table un vieil évêque, porteur d'une grande barbe, et un jeune abbé, neveu du prélat. L'abbé, s'apercevant que son oncle avait laissé tomber de la soupe sur sa barbe, lui dit à demi-voix : « Monseigneur, vous avez de la soupe dans la barbe de *Votre Grandeur.* » Le prince, qui l'entendit et qui n'était pas accoutumé à voir personne traité de Grandeur en sa présence, dit à l'évêque : « Voilà votre neveu, *monsieur*, qui vous avertit que vous avez de la soupe dans la *grandeur* de votre barbe.

⁂

Parce que le Père Bourdaloue avait prêché devant Louis XIV et ensuite devant Jacques II, on dit qu'il était le prédicateur des *rois* et le *roi* des prédicateurs.

⁂

L'abbé de Clérambault était très-contrefait. Il remplaça La Fontaine au fauteuil académique; ce qui fit dire qu'Esope succédait à La Fontaine, après que La Fontaine avait succédé à Esope.

⁂

On faisait une quête à l'Académie française en faveur d'un homme de lettres malheureux; celui qui était chargé de la collecte se présenta une seconde fois, par mégarde, devant un académicien très-connu par son avarice. Celui-ci se récrie, en disant brusquement : « Mais je vous ai déjà donné. — Mon Dieu, répond en s'inclinant le quêteur, je ne l'ai pas *vu*, mais je le *crois*. — Et moi, ajouta malignement Fontenelle, qui occupait le fauteuil voisin, je l'ai *vu*, mais je ne le *crois* pas. »

⁂

Un gentilhomme, ayant été reçu au château de Ferney d'une manière distinguée, déclara, le lendemain de son arrivée, que son intention était de passer six semaines dans un endroit aussi délicieux. « Il paraît, monsieur, lui répondit Voltaire en riant, que vous ne voulez pas ressembler à Don Quichotte; il prenait les *auberges* pour des *châteaux;* mais vous, vous prenez les *châteaux* pour des *auberges.* »

⁂

Au sortir de la première représentation de la *Métromanie*, Piron, suivant son usage, entra au café Procope, avec un très-bel habit, richement galonné. On n'était pas accoutumé à le voir si superbement vêtu; tout le monde lui fit compliment. L'abbé Desfontaines, qui était présent, voulut plaisanter Piron, et, soulevant avec une curiosité affectée et une feinte admiration, la basque de l'habit, pour en faire mieux remarquer la richesse : « *Quel habit*, s'écria-t-il, *pour un tel homme!* » Piron soulevant à son tour le rabat de l'abbé : « *Quel homme*, s'écria-t-il à son tour, *pour un tel habit!* »

⁂

L'abbé Morellet jouissait d'une pension pour travailler au *Dictionnaire du commerce*, dont, depuis trente ans, il n'avait paru que le prospectus, ce qui fit dire à un plaisant que l'abbé Morellet ne faisait pas le *Dictionnaire du commerce*, mais le *commerce du dictionnaire.*

⁂

L'abbé Choisy et l'abbé Fleury écrivirent chacun une histoire ecclésiastique, le premier élégamment, le second savamment; ce qui fit dire que l'ouvrage de l'abbé Choisy était *fleury*, et que celui de l'abbé Fleury était *choisi.*

⁂

En 1814, tout la monde, à Paris, fut appelé à faire partie de la garde nationale, et chacun alors s'habillait comme il l'entendait et s'armait comme il pouvait. Une nuit, Désaugiers, le chansonnier, était de faction sur le boulevard extérieur, armé d'un vieux fusil tout détraqué; tout à coup, il entend un bruit suspect et voit s'approcher dans l'ombre un être qui semble marcher à quatre pattes. Tremblant de frayeur, Désaugiers se croit à son dernier moment. « Passez au large, s'écrie-t-il en rassemblant ses forces, ou je vous tire dessus! — Pardon, monsieur! lui répond une voix assez éloignée, c'est mon chien; n'ayez pas peur, il n'a pas de fusil. — Ah! ah! fait le vaudevilliste qui recouvre subitement ses esprits et son esprit; ah! votre *chien* n'a pas de fusil, eh bien! moi c'est le contraire : mon fusil n'a pas de *chien!* »

⁂

Une ville assez pauvre fit une dépense considérable en fêtes et en illuminations au passage de son prince; il en parut lui-même étonné. « Elle n'a *fait*, dit un courtisan flatteur, que ce qu'elle *doit*. — Cela est vrai, reprit un seigneur mieux intentionné, mais elle *doit* tout ce qu'elle a *fait.* »

⁂

Un religieux d'Amiens accusa son prieur, auprès de l'évêque de cette ville, de faire entrer dans le couvent certaine gazette connue par l'impiété de ses doctrines. Le prieur se défendit en accusant à son tour le délateur de libertinage et de mauvaise conduite; cela lui attira un reproche du vertueux d'Orléans de La Motte. « Je vous plains, mon révérend père, dit le prélat, d'être à la tête d'une maison où ceux qui ont des *mœurs* n'ont pas de *foi*, et où ceux qui ont de la *foi* n'ont pas de *mœurs.* »

⁂

Dans un dîner anglais, on porta, suivant l'usage, la santé des dames. Un convive dit : « Je bois au *beau sexe des deux hémisphères.* — Et moi, répondit un autre convive, je bois aux *deux hémisphères du beau sexe.* »

⁂

La musique du *Jugement de Midas*, de Grétry, fut sifflée à la cour et applaudie à Paris. C'est à ce sujet que Voltaire adressa au célèbre compositeur le quatrain suivant :

> La cour a dénigré tes chants,
> Dont Paris a dit des merveilles.
> Grétry, les oreilles des *grands*
> Sont souvent de *grandes* oreilles

⁂

> Tout ce qu'on dit faut le penser,
> Il n'est rien qui nous en dispense;
> Mais on peut bien se dispenser
> De dire tout ce que l'on pense.
>
> MARTIN CRÉCY.

⁂

> Mille maux à la fois te déclarent la guerre,
> Mortel; ta vie est courte et bientôt finira :
> Aujourd'hui tu *couvres* la terre,
> Demain elle te *couvrira.*
>
> LEBRUN.

⁂

> Lubin, pour se faire encenser,
> Dit qu'il n'a jamais eu le don de bien écrire;
> Mais il le dit sans le *penser;*
> Moi, je le *pense* sans le dire.

REGRET s. m. (re-grè — lat. *regressus*, retour sur ses pas). Chagrin que l'on éprouve d'un événement ou d'un état actuel : *Les* REGRETS *que m'a causés cette perte. Soyez sans* REGRET. *Il n'y a que la seule irrésolution qui cause les* REGRETS *et les repentirs.* (Desc.) *Il n'y a rien qui aigrisse tant les* REGRETS *d'un homme que lorsque son malheur lui vient par sa faute.* (Boss.) *Il s'élève des* REGRETS *dans mon cœur, que les réflexions ont bien de la peine à calmer.* (Mme de Simiane.) *La vie se passe en absence : on est toujours entre le souvenir, le* REGRET *ou l'espérance.* (Mme Du Deffant.) *Les souvenirs sans espoir ne sont que des* REGRETS. (Rivarol.) *Le chien a le privilége de pouvoir donner des* REGRETS *à ce qu'il affectionne.* (Alibert.) *Il faut savoir renoncer aux jouissances qui peuvent amener des* REGRETS. (Cousin.) *Monte sans ambition au pouvoir suprême, Washington en est descendu sans* REGRET. (Guizot.) *La vie n'est qu'un* REGRET *de la veille.* (Méry.) *Tout le* REGRET *de l'avare est de ne pouvoir emporter son or dans le tombeau.* (Th. Gaut.) *Le désir entre toujours pour moitié dans le* REGRET. (Toussenel.)

> Mourant sans déshonneur, je mourrai sans *regret.*
>
> CORNEILLE.

> Ma plume aurait *regret* d'en épargner aucun.
>
> BOILEAU.

> Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles
> Les *regrets* du passé, les songes du futur.
>
> LAMARTINE.

> Souvent d'un œil mourant une dernière larme
> Tombe et révèle un long *regret.*
>
> A. GUIRAUD.

> Sois donc béni, travail ! à ta volonté sainte,
> O Dieu ! je me soumets sans *regret* et sans plainte.
>
> A. BARBIER.

> De quelque nom, d'ailleurs, que le *regret* s'appelle,
> L'homme, par tous pays, en a bien vite assez.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Repentir; chagrin que l'on éprouve d'avoir fait ou omis quelque chose : *Mes fautes me donnent de l'effroi, non de la honte; j'ai des* REGRETS, *et non des remords.* (J.-J. Rouss.) *Ce sont les* REGRETS *d'une vie mal employée, et que l'affection n'a pas embellie, qui troublent la vieillesse des femmes.* (Mme Romieu.)

> A quels mortels *regrets* ma vie est réservée !
>
> RACINE.

‖ Déplaisir : *J'ai le* REGRET *d'être obligé de vous refuser. J'ai tous les* REGRETS *du monde d'être obligé d'en user ainsi.* (Mol.)

— *Avoir regret à*, Regretter : *J'*AI *toujours* REGRET AUX *termes retranchés de notre langue, que l'on appauvrit d'autant.* (Vaugelas.) *J'*AI REGRET À *tous mes jours qui s'en vont et qui m'entraînent sans que j'aie le temps d'être avec vous.* (Mme de Sév.) ‖ *Avoir regret que*, Etre fâché que :

> *J'ai regret* qu'aveuglée elle attire sur soi
> La honte qu'elle croit faire tomber sur moi.
>
> TH. CORNEILLE.

— Pl. Plaintes, doléances, expression de regret : *Cessez vos* REGRETS. *Tous ces* REGRETS *ne sont pas sincères.*

Venez en d'autres lieux renfermer vos *regrets.*
CORNEILLE.

‖ Tintements de cloche intermittents pendant des funérailles. ‖ Techn. Cendres d'orfèvre.

— *En être aux regrets*, Se repentir, quand il n'est plus temps, d'avoir dit ou fait quelque chose.

— Loc. adv. *A regret*, Avec déplaisir, à contre-cœur : *Partir* À REGRET. *Céder* À REGRET. *Toute la compagnie se convenait et voyait* À REGRET *le moment de se quitter; nous faisions des journées de limaçon.* (J.-J. Rouss.)

Je travaille à le perdre, et le perds *à regret.*
CORNEILLE.

Apprenez que des cœurs séparés *à regret*
Trouvent de se rejoindre aisément le secret.
CORNEILLE.

Je ne m'étonne plus qu'interdit et distrait
Votre père ait paru nous servir *à regret.*
RACINE.

Tu sais comme, *à regret* écoutant ce discours,
Je te pressais souvent d'en abréger le cours.
RACINE.

Une belle action donne un plaisir secret;
C'est ne pas l'achever que la faire *à regret.*
QUINAULT.

— **Syn. Regret, remords, repentance, repentir.** *Regret* est le seul de ces mots qui puisse exprimer la peine qu'on éprouve par la pensée d'un mal physique, par le souvenir d'une perte matérielle; il ne devient synonyme des trois autres que lorsqu'il se dit, par extension, des actions contraires au devoir, et alors il en diffère en ce qu'il marque un sentiment beaucoup plus faible. Le *remords* est un sentiment pénible qui naît de lui-même dans le cœur du coupable, qu'il ne peut éviter et qui lui fait expier son crime par un tourment intérieur. Le *repentir* est plus volontaire que le *remords;* il suppose le désir de réparer la faute, ainsi que la résolution de ne plus en commettre de semblable. *Repentance* diffère de *repentir* en ce que, d'abord, il est beaucoup moins usité, et en ce qu'il marque une sorte de continuité dans le *repentir.*

Regrets (LES), recueil de sonnets de Joachim Du Bellay (1558, in-4°). Le poëte composa ces sonnets élégiaques, au nombre de cent soixante-trois, durant un séjour qu'il fit à Rome avec le cardinal Du Bellay, son parent, de 1547 à 1550. Le dégoût d'un office subalterne, le spectacle des mœurs italiennes et de la cour pontificale, les souvenirs de l'antiquité déchue, et plus encore ceux de la patrie absente, tout abreuva le poëte d'un ennui qu'il essaya d'exprimer dans ses vers mélancoliques.

Il y a dans cette multitude de sonnets une grande délicatesse, une tristesse véritable et une sincère inspiration. Nous citerons, pour faire apprécier la manière du poëte, le sonnet suivant, dans lequel Du Bellay, nouvel Ulysse, regrette la fumée de son Ithaque :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son aage!
Quand revoyray-je, hélas! de mon petit village
Fumer la cheminée; et en quelle saison
Revoyray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage?
Plus me plaist le séjour qu'ont basti mes aïeux.
Que des palais romains le front audacieux;
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine;
Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la doulceur angevine.

On a surnommé Du Bellay l'Ovide français. En effet, les *Regrets* ressemblent beaucoup aux *Tristes* du poëte latin; c'est la même grâce et parfois la même afféterie; seulement, Ovide les écrivait au milieu des déserts du Pont; Du Bellay, au contraire, au sein des merveilles de la grande Rome.

REGRETTABLE adj. (re-grè-ta-ble — rad. *regretter*). Qui mérite d'être regretté : *Nous pleurons encore notre* REGRETTABLE *ami. Sa société, pleine de douceur et d'humanité, me sera toujours* REGRETTABLE. (J.-J. Rouss.) *Qu'avait-elle attendu de ma reconnaissance, et en quoi me montrais-je à la fois ingrat et* REGRETTABLE? (F. Soulié.) ‖ Fâcheux, déplorable, propre à causer du repentir : *Vous avez fait là une action* REGRETTABLE.

REGRETTER v. a. ou tr. (re-grè-té. — L'étymologie généralement reçue est celle qu'a proposée Valois, c'est-à-dire un type latin *requiritari*, composé de *queritari*, fréquentatif de *queri*, se plaindre. Mahn dérive ce mot du latin *gratus*, agréable, reconnaissant, d'où le neutre *gratum*, chose agréable, qui plaît, complaisance, merci, type de l'italien, espagnol, portugais *grado*, provençal *grat*, français *gret*, *gré*. De ces substantifs découlent l'italien *gradire*, provençal *grazir* et les composés italiens *aggradire*, *aggradare*, français *agréer*, etc. Si donc l'on rencontrait en provençal une forme *regradar* ou *regredar*, elle signifierait nécessairement avoir de nouveau avec plaisir, reprendre avec reconnaissance, et répondrait parfaitement au sens et à la lettre du vieux français *regreter*, aujourd'hui *regretter*. Or, ce mot provençal, qui jusqu'ici avait fait défaut, Mahn pense l'avoir découvert dans un passage de Girard de Roussillon. *Regreter* vient donc, d'après lui, du vieux français *gret*, comme le provençal *regredor* de *grado*. Diez combat cette étymologie et se rallie plus volontiers à celle de M. Mätzner, qui, appuyant sur le sens de plaindre qu'a eu d'abord le mot *regretter*, renvoie au gothique *gretan*, vieux scandinave *grata*, anglo-saxon *graetan*, *graedan*, pleurer, plaindre, peut-être de la racine sanscrite *gardh*, *gridh*, désirer violemment. L'opinion de Ménage et de Le Duchat, qui ramenaient *regret* au latin *regressus*, et *regretter* à un type *regradatare*, tiré de *gradatus*, est complétement insoutenable). Etre fâché d'avoir perdu, de ne plus avoir ou de ne pas avoir : REGRETTER *son argent.* REGRETTER *son temps, sa peine.* REGRETTER *une occasion qu'on a laissée échapper. La caducité qui suivra nous fera* REGRETTER *l'âge viril où nous sommes encore et que nous n'estimons pas assez.* (La Bruy.) *Qui de vous n'*A *pas* REGRETTÉ *cet âge où le rire est toujours sur les lèvres?* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut jamais* REGRETTER *le temps qui a été nécessaire pour bien faire.* (J. Joubert.) *Chacun de nous emploie la première moitié de sa vie à désirer la seconde, la seconde à* REGRETTER *la première.* (Belouino.) *On* REGRETTE *quelquefois toute la vie un bonheur imaginaire.* (La Rochef.-Doud.) *Il faut être bien ignorant ou bien aveugle pour* REGRETTER *aujourd'hui tel ou tel moment du passé.* (Ed. About.) *L'incertitude est le pire de tous les maux, jusqu'au moment où la réalité vient nous faire* REGRETTER *l'incertitude.* (A. Karr.)

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le *regrette.*
LA FONTAINE.

Combien je *regrette*
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite
Et le temps perdu!
BÉRANGER.

— Etre fâché, contrarié : *Je* REGRETTE *de l'avoir laissé partir. S'il m'en veut, je le* REGRETTE, *mais je ne sais qu'y faire.*

— Se plaindre de la mort, du départ, de l'absence de : REGRETTER *ses amis. La conduite de ce ministre fait* REGRETTER *son prédécesseur. Il* A ÉTÉ REGRETTÉ *par tous les gens de bien. On le* REGRETTERA. (Acad.) REGRETTER *ce qu'on aime est un bien, en comparaison de vivre avec ce qu'on hait.* (La Bruy.) REGRETTER *un ami, ce n'est pas l'avoir perdu tout entier.* (A. Fée.)

— Absol. : *La bonté donne, la faiblesse laisse prendre et* REGRETTE. (M^me C. Bachi.) *Que de gens ne comprennent et ne sentent que ce qu'ils perdent! Ils ne savent pas jouir, ils ne savent que* REGRETTER. (St-Marc Gir.) REGRETTER, *c'est encore aimer.* (Cuvillier-Fleury.)

Se regretter v. pr. Etre regretté : *Il n'y a que les biens réels qui doivent* SE REGRETTER, *et combien ils sont rares!* (Ch. Nod.)

— Regretter son état antérieur, être contrarié de n'être plus ce qu'on a été : *Une femme qui fut jolie, un homme qui fut puissant* SE REGRETTENT *eux-mêmes.* (Boiste.) ‖ Déplorer d'avance sa propre mort : *La vicomtesse d'Houdetot, encore jeune, se mourait d'une affection de poitrine; elle parut fort rêveuse quelques jours avant sa mort. A quoi rêvez-vous, lui demanda-t-on? — Je* ME REGRETTE, *répondit-elle.*

— **Syn. Regretter, plaindre.** V. PLAINDRE.

REGRETTEUR, EUSE s. (re-grè-teur, eu-se — rad. *regretter*). Personne qui regrette : *Les* REGRETTEURS *du temps passé.*

REGRIFFER v. a. ou tr. (re-gri-fé — du préf. *re*, et de *griffer*). Griffer de nouveau.

REGRIFFONNER v. a. ou tr. (re-gri-fo-né — du préf. *re*, et de *griffonner*). Griffonner de nouveau : *Si vous* REGRIFFONNEZ *vos livres, vous serez puni.*

REGRIGNES s. m. pl. (re-gri-gne; *gn* mll.). Art culin. Parties du parenchyme des animaux dont on retire le saindoux par l'action du feu.

REGRILLER v. a. ou tr. (re-gri-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *griller*). Griller de nouveau : REGRILLER *un poisson mal grillé.*

REGRIMPER v. n. ou intr. (re-grain-pé — du préf. *re*, et de *grimper*). Grimper de nouveau : REGRIMPER *sur un arbre.*

— v. a. ou tr. Remonter en grimpant : *Les chevaux se mirent à* REGRIMPER *la côte qu'ils venaient de descendre.*

REGRONDER v. n. ou intr. (re-gron-dé — du préf. *re*, et de *gronder*). Gronder de nouveau : *Le tonnerre gronde et* REGRONDE.

— v. a. ou tr. Faire de nouveaux reproches à : *On m'a grondé hier, on me* REGRONDE *aujourd'hui.*

REGROS s. m. (re-gro). Techn. Grosse écorce dont on fait le tan.

REGROSSIR v. a. ou tr. (re-gro-sir — du préf. *re*, et de *grossir*). Grav. Elargir les tailles et les hachures de : REGROSSIR *une planche.*

REGROSSOYER v. a. ou tr. (re-gro-soi-ié ou re-gro-sô-ié — du préf. *re*, et de *grossoyer*). Grossoyer de nouveau : REGROSSOYER *un acte.*

RÈGUE s. f. (rè-ghe — du provenç. *réga*, raie). Agric. Syn. de RAIE ou SILLON, dans le midi de la France. ‖ *Règue perdue*, Labour dans lequel la charrue vient toujours commencer le sillon au même bout.

REGUÉRIR v. a. ou tr. (re-ghè-rir — du préf. *re*, et de *guérir*). Guérir de nouveau : *On aura du mal à le* REGUÉRIR *cette fois-ci.*

REGUETTER v. a. ou tr. (re-ghè-té — du préf. *re*, et de *guetter*). Guetter de nouveau.

RÉGUILLER v. a. ou tr. (ré-ghui-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *aiguille*). Techn. Réparer à grands points, avec de la ficelle.

REGUINDER v. a. ou tr. (re-gain-dé — du préf. *re*, et de *guinder*). Guinder de nouveau : *Le bourreau le* REGUINDA *au haut de la potence.*

Il descend, et son poids, emportant l'autre part,
Reguinde en haut maître renard.
LA FONTAINE.

Se reguinder v. pr. Etre reguindé. ‖ Se guinder de nouveau, se hisser soi-même une seconde fois.

— Fauconn. Il se dit d'un oiseau qui s'élève dans l'air par un nouvel effort.

REGUIS, prédicateur catholique de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il fut successivement curé à Auxerre, à Gap et à Lisieux. On a de lui quatre-vingt-seize sermons sous le titre de : la *Voix du pasteur; discours familiers d'un curé à ses paroissiens, pour tous les dimanches de l'année.* Ce recueil se divise en deux *Dominicales;* la première, souvent réimprimée, parut pour la première fois à Paris en 1771 (2 vol. in-12), et la seconde en 1773 (4 vol. in-12). On y trouve de l'élégance, de la simplicité et des morceaux d'une véritable éloquence.

RÉGUIS (Louis-Xavier), officier et homme politique français, né en 1790. Admis en 1808 à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme de l'artillerie, fut nommé capitaine en 1813, puis devint inspecteur de la raffinerie de salpêtre de Marseille. Tombé en disgrâce sous la Restauration, oublié assez longtemps sous le règne de Louis-Philippe, il n'obtint qu'en 1837 le grade de chef d'escadron. Le commandant Réguis, après avoir été sous-directeur à Montpellier et à Toulon, fut promu lieutenant-colonel le 14 février 1848 et mis deux ans plus tard à la retraite. Quelque temps après, il fut nommé membre du conseil général dans le canton de Valonne et, en 1852, il entra au Corps législatif, avec l'appui de l'administration, comme député des Basses-Alpes. Réélu successivement en 1857, en 1863 et en 1869, le colonel Réguis siégea à la Chambre jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, époque où il était le doyen d'âge du Corps législatif et où il rentra définitivement dans la vie privée. Bien qu'attaché depuis sa jeunesse aux idées bonapartistes, il sut conserver, comme homme politique, son indépendance et un goût pour la liberté que ne lui avait point fait perdre son attachement à l'Empire. Il fit partie du groupe des quarante-cinq qui revendiquèrent des garanties libérales, fut un des premiers, au mois de juillet 1869, à signer l'interpellation des cent seize qui réclamait la fin du régime de l'absolutisme, contre lequel protestait énergiquement l'opinion publique, et, à diverses reprises, il n'hésita point à se séparer d'une majorité constamment servile. Il prononça plusieurs discours sur les questions militaires, se fit constamment l'avocat des anciens soldats, pour lesquels il demandait des pensions, et combattit, notamment le 20 décembre 1867, le projet de loi de réorganisation de l'armée, contre lequel il vota.

RÉGULARIFLORE adj. (ré-gu-la-ri-flo-re — du lat. *regularis*, régulier; *flos*, fleur). Bot. Se dit de la calathide et du disque des synanthérées, quand ils sont composés de fleurs à corolles régulières.

RÉGULARIFORME adj. (ré-gu-la-ri-for-me — du lat. *regularis*, régulier, et de *forme*). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui sont à peu près régulières.

RÉGULARISANT, ANTE adj. (ré-gu-la-ri-zan, an-te — rad. *régulariser*). Qui régularise, qui est propre à régulariser.

RÉGULARISATION s. f. (ré-gu-la-ri-za-si-on — rad. *régulariser*). Action de régulariser; résultat de cette action : *La* RÉGULARISATION *d'un compte, d'une dépense, d'un mémoire de travaux.*

RÉGULARISÉ, ÉE (ré-gu-la-ri-zé) part. passé du v. Régulariser : *Comptes* RÉGULARISÉS.

RÉGULARISER v. a. ou tr. (ré-gu-la-ri-zé — du lat. *regula*, règle). Rendre régulier : RÉGULARISER *un compte, une dépense. Sous Caracalla, des impôts écrasants* RÉGULARISAIENT *en quelque sorte la confiscation.* (H. Martin.)

— *Régulariser sa position*, Contracter mariage après avoir vécu maritalement.

Se régulariser v. pr. Etre régularisé, devenir régulier : *La situation tend à* SE RÉGULARISER.

RÉGULARITÉ s. f. (ré-gu-la-ri-té — du lat. *regularis*, régulier). Conformité à la règle, qualité de ce qui est régulier : *La* RÉGULARITÉ *du mouvement des corps célestes. La* RÉGULARITÉ *du flux et du reflux de la mer. La* RÉGULARITÉ *d'une procédure.* (Acad.) *La* RÉGULARITÉ *des mouvements astronomiques, depuis l'origine des temps, nous autorise à croire que les astres ne se départiront pas de la constance de leurs évolutions.* (Guéroult.) ‖ Ponctualité réglée, déterminée par une sorte de règlement qu'on s'est imposé : *La* RÉGULARITÉ *des repas est en contradiction avec les caprices de l'appétit. L'amour de la* RÉGULARITÉ *devient souvent une véritable passion ridicule et insupportable.* (Descuret.)

— Emploi exclusif ou presque exclusif de la ligne droite : *Turin est une ville minutieusement bâtie et d'une* RÉGULARITÉ *sans exemple.* (J. Janin.)

— Juste proportion, harmonie : *La* RÉGULARITÉ *des traits du visage. Sa figure est piquante, mais elle manque de* RÉGULARITÉ. (Acad.) *L'air spirituel est dans les hommes ce que la* RÉGULARITÉ *des traits est dans les femmes.* (La Bruy.)

— Observation exacte des règles du devoir et de la bienséance : *La* RÉGULARITÉ *des mœurs, de la conduite. La* RÉGULARITÉ *des mœurs fait toute la dignité des femmes.* (M^me de Rémusat.) ‖ Exacte observation des règles établies dans les ordres religieux : *Les religieux de cette maison vivent dans une grande* RÉGULARITÉ. *On a rétabli la* RÉGULARITÉ *dans ce monastère.* (Acad.) ‖ Etat religieux, par opposition à l'état séculier : *Il y a plusieurs chapitres, plusieurs monastères dont on a ôté la* RÉGULARITÉ *pour les séculariser.* (Acad.)

— Littér. et B.-arts. Observation des règles établies : *Cette tragédie n'a aucune* RÉGULARITÉ. *La* RÉGULARITÉ *est le sublime de la médiocrité.* (Beauchêne.)

— Géom. Caractère d'une figure régulière, qui a tous ses côtés et tous ses angles égaux entre eux.

RÉGULATEUR, TRICE adj. (ré-gu-la-teur, tri-se — du lat. *regulatus*, réglé). Qui règle, qui régularise : *Force* RÉGULATRICE. *Marché* RÉGULATEUR *du prix des grains.*

— Substantiv. Personne qui règle, conduit, dirige : *Il est le* RÉGULATEUR, *le grand* RÉGULATEUR *de cette entreprise.* (Acad.)

— Objet qui règle ou régularise : *Le soleil est le* RÉGULATEUR *des saisons. L'industrie a reconnu la science pour sa* RÉGULATRICE. (Cuvier.) *Le vrai* RÉGULATEUR *est l'intérêt général.* (Ch. de Rémusat.) *Le* RÉGULATEUR *de la liberté, c'est la conscience.* (M^me de Rémusat.) *L'usage est maître absolu et seul* RÉGULATEUR *légitime du langage; mais on peut, quand on est tribunal autorisé, donner une légère impulsion à l'usage.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Mécan. Organe qui règle la marche d'un mécanisme : *Le pendule est le* RÉGULATEUR *des horloges.* ‖ *Régulateur à papillon*, Registre qui règle la quantité de vapeur qui passe de la chaudière d'une locomotive dans le cylindre. ‖ *Régulateur à force centrifuge*, Autre appareil du même genre, mais fondé sur la propriété qu'ont deux boules métalliques de s'écarter d'autant plus qu'elles sont animées d'un mouvement plus rapide. ‖ *Régulateur à soufflet*, Appareil qui règle l'ouverture des vannes des roues hydrauliques. ‖ *Régulateur électrique*, Appareil électrique qui fournit une heure identique à deux ou plusieurs horloges éloignées les unes des autres.

— Techn. Mécanisme qui, dans certains métiers à tisser, sert à régler la réduction de la trame. ‖ Réservoir qui reçoit l'air condensé par un soufflet, avant qu'il soit introduit dans le porte-vent. ‖ Armure du laminoir qui règle et dirige la pression des tables qu'on lamine. ‖ Pendule à poids, sans sonnerie, d'une marche très-régulière, dont les horlogers se servent pour régler les autres pendules et les montres. ‖ Appareil employé pour régler le débit du gaz dans les tubes. ‖ *Régulateur du feu*, Instrument qui sert à procurer un degré de chaleur déterminé, et à le conserver longtemps avec la même intensité.

— Physiq. Appareil qui maintient à une distance constante les charbons employés à la production de la lumière électrique.

— Agric. Appareil adapté à quelques charrues, pour en régulariser le travail.

— **Encycl.** Mécan. Les *régulateurs* ont pour but, les quantités variables de puissance ou de résistance qui doivent se succéder à chaque instant étant déterminées, d'absorber ou de restituer successivement les différences qui existent entre ces quantités variables de puissance ou de résistance, d'une part, et la puissance ou la résistance moyenne d'autre part. Les offices apparents du modérateur et du *régulateur* étant identiques, puisqu'ils consistent tous deux dans le maintien de la vitesse entre deux limites déterminées, il arrive souvent que l'on confond les noms de ces deux appareils. Le *régulateur* exclusivement employé dans les machines à vapeur à manivelles porte le nom de volant (v. ce mot). Dans les machines qui servent à élever des fardeaux ou à tirer de l'eau du fond d'un puits, il arrive souvent que le poids à soulever n'est pas constant, parce qu'il est augmenté de celui de la corde ou de la chaîne à laquelle il est suspendu. Dans ce cas, on peut faire usage de tambours ou treuils *régulateurs*, dans lesquels, le moment de la puissance qui fait mouvoir la machine étant constant, on fait en sorte que celui de la somme des poids, tant du fardeau que de la chaîne pendante qui se raccourcit continuellement, soit aussi constant.

Si l'on appelle P l'effort exercé sur la manivelle du treuil, R le rayon de cette manivelle, $P \times R$ sera le moment de la puissance. Désignons par Q le poids à soulever, par l la longueur de la chaîne pendante comprise depuis la hauteur de l'arbre du treuil jusqu'à une position particulière et quelconque du

fardeau, et par p le poids du mètre courant de cette chaîne. Il est évident que $p \times l$ sera le poids de la partie pendante et que la charge totale à soulever à l'instant où le poids Q occupe la position que l'on considère sera

$$Q + p \times l.$$

Si l'on nomme r le rayon de la section du treuil sur laquelle la chaîne s'enroule à ce même instant,

$$(Q + pl)r$$

sera le moment de la résistance, et, pour l'équilibre du treuil, on aura, abstraction faite du frottement,

$$(Q + pl)r = PR;$$

d'où l'on tire

$$r = \frac{PR}{Q + pl}.$$

Cette expression, dans laquelle l, ou l'abaissement du poids Q au-dessous du treuil, entre en dénominateur, montre que le rayon du treuil doit être d'autant plus petit que le poids Q est à une plus grande profondeur, ou que la chaîne pendante est plus longue. Ainsi, ce rayon est le plus grand possible quand le fardeau est parvenu à la hauteur de l'axe du treuil. Pour avoir r_0 dans cette dernière circonstance, on fait $l = 0$, et l'on a

$$r_0 = \frac{PR}{Q}.$$

Appelant r_1 le rayon de la circonférence du treuil autour de laquelle la chaîne pendante s'enroule quand celle-ci s'est déroulée d'un premier tour ou quand sa longueur est devenue $2\pi r_0$, on trouve

$$r_1 = \frac{PR}{Q + p \times 2\pi r_0};$$

si la chaîne se déroule d'un nouveau tour ou de $2\pi r_1$, la longueur de la chaîne pendante deviendra

$$2\pi r^0 + 2\pi r_1 = 2\pi(r_0 + r_1),$$

et si l'on nomme r_2 le rayon du nouveau cercle d'enroulement, on aura

$$r_2 = \frac{PR}{Q + p\,[2\pi(r_0 + r_1)]}.$$

Quelquefois, il arrive, afin d'éviter la perte du temps, qu'on fait enrouler le treuil par deux chaînes égales, mais en deux sens différents, de telle manière que, quand celle qui soulève s'enroule, l'autre se déroule. On régularise plus simplement le travail de la résistance sur le treuil au moyen d'une chaîne sans fin, enroulée plusieurs fois autour d'un cylindre; car, alors, les deux portions de chaîne ascendante et descendante sont égales et se font équilibre ainsi que le poids des fardeaux, et le rayon du treuil demeure constant.

Dans les locomotives, le *régulateur* sert à ouvrir et à fermer le passage de la vapeur de la chaudière aux cylindres. Dans les premières machines, il consistait en un robinet ou une soupape qu'on manœuvrait de l'extérieur au moyen d'un arbre tournant ou d'une vis. Ces appareils primitifs ont été remplacés par les *régulateurs à papillon* et par les *régulateurs à tiroir.* Dans les premiers, le tuyau éducteur est fermé par un diaphragme percé de quatre ouvertures; un disque mobile circulaire, appelé papillon, s'applique sur la face de ce diaphragme et est percé d'ouvertures tout à fait semblables aux siennes. Si l'on fait tourner le papillon jusqu'à ce que ses parties pleines viennent correspondre aux ouvertures de la partie fixe, le passage de la vapeur est interrompu. En faisant correspondre plus ou moins exactement les deux séries d'orifices, on livre à la vapeur un passage plus ou moins grand. Les *régulateurs* à tiroir sont verticaux ou horizontaux; ils se composent généralement d'une plaque rectangulaire mobile, percée d'un ou de plusieurs orifices ou lumières également rectangulaires. Cette plaque glisse sur une table fixe percée d'orifices analogues; si les vides du tiroir mobile correspondent à ceux du siége, le *régulateur* est ouvert et livre passage à la vapeur; si, au contraire, les pleins du tiroir correspondent aux vides du siége, le *régulateur* est fermé et la vapeur ne passe pas. Dans les machines de construction récente, on préfère le *régulateur* à tiroir horizontal à ceux à papillon et à tiroir vertical.

— *Régulateur à force centrifuge.* V. PENDULE.

— *Régulateur des montres.* Cet appareil, inventé en 1869, par M. Lagout, n'est autre que l'ancien cadran solaire perfectionné en vue d'obtenir l'heure moyenne réglementaire, au lieu de l'heure vraie, toujours variable, sauf aux équinoxes. Les écarts en plus et en moins sont, en effet, très-considérables, puisqu'ils atteignent au cadran solaire jusqu'à trente minutes et demie entre les jours du 25 octobre au 10 novembre et les jours du 30 janvier au 20 février. La vraie nouveauté de l'appareil *régulateur* des montres consiste dans l'indication, sur le disque, de « l'équation du temps, » qui corrige les irrégularités périodiques du cadran solaire. Ce cadran est équatorial, c'est-à-dire parallèle à l'équateur. Son installation consiste à incliner le cadran jusqu'à ce qu'un fil à plomb fasse avec son plan un angle égal à la latitude du lieu, et à faire pivoter le support jusqu'à ce que le cadran marque l'heure d'une montre bien réglée, ou à amener la ligne horaire de midi dans le plan du méridien. Ce *régulateur* est très-utile dans les campagnes.

— Physiq. *Régulateur de la lumière électrique.* Ce qui s'est opposé pendant longtemps à l'emploi de la lumière électrique, c'était la difficulté de maintenir le foyer lumineux dans un même point fixe et d'empêcher ces alternatives d'accroissement d'éclat et de défaillance qui se succédaient dans la production de la lumière. On sait que le foyer éclairant, dans la lampe photo-électrique, se forme entre deux pointes de charbon qui terminent les pôles conducteurs d'une puissante pile voltaïque. Ces pointes de charbon ne doivent pas être mises en contact, mais maintenues à une certaine distance, qui doit toujours rester la même. Or, comme les charbons, brûlant au contact de l'air par suite de la température excessive de l'arc électrique, s'usent continuellement, on doit faire usage d'un mécanisme pour rapprocher les charbons l'un de l'autre, dans la proportion exacte de cette usure.

On a construit un assez grand nombre de *régulateurs* de la lumière électrique, répondant d'une manière plus ou moins complète aux conditions qui viennent d'être énoncées. MM. Staite et Petri, en Angleterre, L. Foucault, en France, ont les premiers résolu le problème, chacun de leur côté, en 1848. On trouvera la description des appareils de ces physiciens dans l'*Exposé des applications de l'électricité* de M. du Moncel. Nous nous bornerons à faire connaître ici l'appareil que M. Serrin, constructeur parisien, a présenté, au mois de mai 1860, à l'Académie des sciences, appareil qui a valu à son inventeur, de la part de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, une médaille de platine en 1862 et une médaille d'or en 1866.

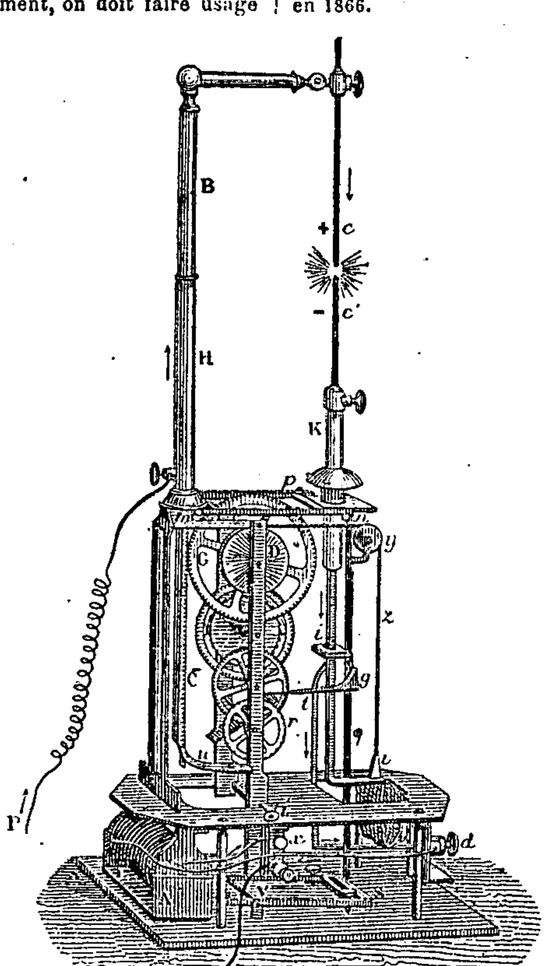

Fig. 1.

La tige B, qui porte le charbon positif c et se termine à la partie inférieure par une crémaillère C, glisse à frottement doux dans une douille H. Lorsqu'elle s'abaisse, et avec elle le charbon positif, la crémaillère transmet le mouvement à une roue G, sur l'axe de laquelle est fixée une poulie D. Cette poulie, tournant de droite à gauche, fait enrouler une chaîne z, qui passe sur une seconde poulie y et va s'attacher, en i, à la partie inférieure d'une tige rectangulaire. Celle-ci, en s'élevant, fait monter la pièce K qui porte le charbon négatif c', en sorte que celui-ci monte à mesure que le charbon positif descend.

Supposons les deux charbons en contact : le courant entre par le fil P, monte suivant HB et arrive au charbon positif; il passe au charbon négatif, va à la pièce K, se rend dans le sens des flèches à la borne d, qui le cède à l'électro-aimant E, d'où il sort pour aller à la borne x et retourner à la pile par le fil N.

Aussi souvent que, dans ce trajet, le courant passe dans l'électro-aimant, l'armature en fer doux A est soulevée; ce mouvement produit l'écart des charbons de la manière suivante :

A l'armature A est fixé un cadre oscillant autour d'un axe horizontal V et lié à une tige q, articulée, en n, à un second cadre mnp, mobile lui-même autour d'un axe qui passe par le point m sous le pied de la douille H. L'armature A, soulevée, fait basculer le levier VS; la tige q s'abaisse et détermine l'écart des deux charbons.

Il faut que ces deux charbons restent écartés. Pour cela, en descendant, la tige q a abaissé une pièce g, qui se termine par une lame horizontale t. Celle-ci, embrayant alors dans les dents d'une roue r, l'arrête et avec elle toutes les roues dentées et la crémaillère C. Les charbons sont alors fixés et restent tels, tant que le courant a assez d'intensité pour tenir l'armature A soulevée.

Les charbons s'usant, leur distance augmente, le courant faiblit, l'armature descend, la roue r se désembraye, les charbons marchent l'un vers l'autre, mais sans arriver au contact, parce que le courant, redevenu plus intense, soulève de nouveau l'armature et arrête les charbons.

Cet appareil, comme on voit, est rigoureusement automatique; on peut l'abandonner entièrement à lui-même.

— Technol. *Régulateur à gaz d'éclairage.* Depuis un demi-siècle que les usines à gaz d'éclairage ont commencé à se répandre, ingénieurs, savants, mécaniciens, praticiens, en corrigeant les innombrables défectuosités de ce mode d'éclairage, en ont fait universellement adopter l'usage. Dans un bon bec, la vitesse du gaz qui s'échappe doit être de 6 à 8 mètres par seconde. Dans un mauvais bec, la vitesse d'écoulement peut atteindre 30 à 35 mètres par seconde, avec une production de chaleur considérable. Le but des *régulateurs* est de remédier à cet état de choses désastreux. L'industrie privée a résolu le problème de la régulation.

M. Giroud a formulé les principes de la régulation du gaz d'éclairage et il en a déduit une série d'appareils qui, convenablement modifiés, s'appliquent aux fluides en général, gaz, eau, vapeur. Ainsi : tout conduit ou système de conduits transportant un fluide qui doit se dépenser sur son parcours a pratiquement deux modes de fonctionnement. Dans le premier, qui, si l'on augmente successivement la dépense du gaz, dure jusqu'à une certaine limite correspondant à une vitesse de 2m,50 du fluide dans les tuyaux, la perte de charge est sensiblement nulle, la pression conserve la même valeur dans tout le réseau de conduits, quelle que soit la dépense; c'est cet état que M. Giroud a nommé l'état de « réservoir. » Dans le second, qui commence dès que la limite dont nous venons de parler est dépassée, la pression varie, selon la dépense, d'un point à un autre du réseau; c'est l'état de « tuyau d'écoulement. » Axiome : Pour qu'on puisse, au moyen d'un seul appareil, régler la pression d'un fluide dans un réseau, il faut que la dépense du réseau ne dépasse pas la limite au-dessus de laquelle le réseau cesse d'être à l'état de réservoir.

Les appareils *régulateurs* Giroud sont de deux sortes : 1° les *régulateurs* de pression, comprenant le *régulatateur* d'émission et le *régulateur* de consommation; 2° le *régulateur* de volume ou rhéomètre.

Le *régulateur* d'émission sert à régler l'émission du gaz, de l'usine au réseau où il se consomme, quand celui-ci est éloigné du lieu de production. Il dérive du type du *régulateur* Clegg, mais avec des modifications importantes dans son principe et dans sa construction. Le type Clegg n'avait pour objet que de régler la pression au sortir de l'appareil; il était sujet à de nombreux effets de perturbation, résultant autant de sa construction que des variations de pression sur le *régulateur.* Le *régulateur* d'émission Giroud se sert du gaz même du réseau, ramené sous la cloche motrice au moyen d'un « tuyau de retour, » et devient ainsi un appareil automatique réglant la pression du réseau entier.

Le *régulateur* de consommation sert à régler la pression dans le réseau partiel d'un abonné, ou dans le réseau total d'une usine. C'est une simplification du précédent, par la suppression du « tuyau de retour, » le réseau où l'on doit régler la pression commençant au sortir de l'appareil. Ce *régulateur* de pression s'applique également à la vapeur. Nous donnons ici le dessin de cet appareil.

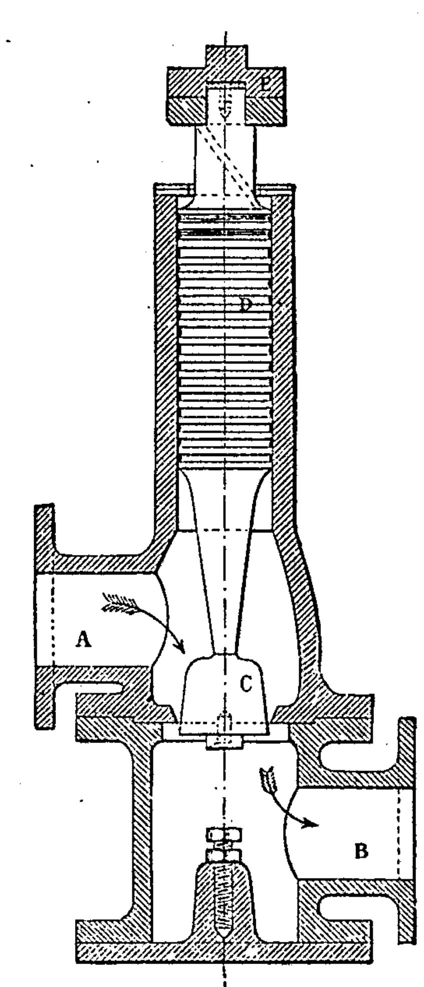

Fig. 2.

Le *régulateur* de volume, ou rhéomètre, est un appareil absolument nouveau dans l'industrie. Il permet de faire, en un point, une dépense constante « en volume, » quels que soient et les variations de pression et l'orifice final d'écoulement. Nous donnons ici la coupe d'un rhéomètre, grandeur d'exécution.

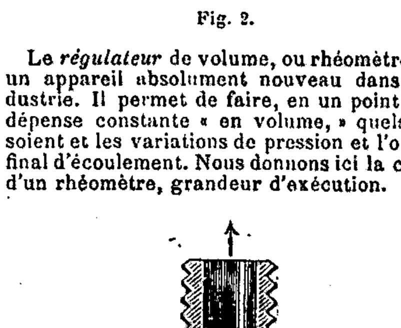

Fig. 3.

Il se compose d'un bassin fermé par un couvercle. Sur ce couvercle se visse le bec. Au centre du bassin passe le tube qui amène le gaz. Dans le bassin on verse de la glycérine, liquide choisi comme ne s'évaporant et ne se congelant pas aux températures atmosphériques. Dans la glycérine plonge une cloche très-mince, percée, vers le sommet, d'un trou d'un diamètre voulu. Le gaz arrive sous

la cloche et la soulève; puis, passant par le trou, exerce sur elle une contre-pression qui établit l'équilibre, en maintenant la cloche suspendue dans le liquide.

Soient p la pression du gaz par unité de surface sous la cloche, p' la pression du gaz au-dessus de la cloche, S la section normale de la cloche, π le poids de cette cloche quand l'équilibre est établi.

La force pS, qui pousse la cloche de bas en haut, égale la force $p'S + \pi$, qui pousse la cloche de haut en bas. On a donc

$$pS = p'S + \pi;$$

d'où

$$p - p' = \frac{\pi}{S}.$$

L'orifice constant de la cloche débite le gaz sous la pression $p - p'$. Or, cette équation démontre que, la pression étant invariable, le volume de gaz qui passe par l'orifice de la cloche est constant, et il en est forcément de même à l'orifice final d'échappement.

On voit l'application en grand du rhéomètre à l'éclairage des lanternes publiques, à l'éclairage des ateliers, où les ouvriers ouvrent ordinairement de plus en plus leurs becs de gaz. Dans ce dernier cas, grâce au rhéomètre, cette manœuvre devient sans effet; dans le premier cas, le rhéomètre garantit aux municipalités la livraison du volume de gaz dû à chaque bec public. Pour plus de détails sur ces intéressants instruments, consulter le traité *De la pression des gaz d'éclairage*, par M. H. Giroud (2 vol. in-12).

RÉGULATION s. f. (ré-gu-la-si-on — du lat. *regula*, règle). Action de régler : *La* RÉGULATION *d'un chronomètre.* ‖ Mot peu usité, mais nécessaire.

RÉGULE s. m. (ré-gu-le — lat. *regulus*, dimin. de *rex*, roi). Petit roi. ‖ Peu usité.

— Anc. chim. Substance métallique non ductile. ‖ *Régule d'antimoine*, Antimoine métallique. ‖ *Régule martial*, Antimoine métallique réduit par le fer du sulfure d'antimoine. ‖ *Régule d'arsenic*, Arsenic noir. ‖ *Régule de Vénus*, Alliage d'antimoine et de cuivre. ‖ *Régule jovial*, Alliage d'antimoine et d'étain.

— **Encycl.** Suivant quelques auteurs, ce mot viendrait de ce que les alchimistes croyaient toujours trouver l'or, le roi des métaux, dans les métaux qu'ils retiraient de leurs opérations et qui, s'ils n'étaient pas encore transformés en or, devaient subir tôt ou tard cette transformation. Suivant d'autres, ce mot viendrait de la propriété qu'a l'antimoine de s'allier à l'or avec facilité, propriété qui le faisait considérer jusqu'à un certain point comme un métal noble (*regulus*).

Ce qui est certain, c'est que cette dénomination était appliquée à un grand nombre d'alliages et de métaux. Le *régule* d'antimoine était l'antimoine métallique.

Le *régule* martial était l'antimoine métallique lorsqu'il avait été obtenu par la réduction du sulfure d'antimoine au moyen du fer métallique : le fer s'appelait alors Mars.

Le *régule* de Vénus était un alliage d'antimoine et de cuivre, obtenu par fusion du sulfure d'antimoine avec du cuivre métallique. Cet alliage possède une couleur violette toute particulière : le cuivre s'appelait alors Vénus.

Le *régule* jovial était un alliage d'antimoine et d'étain, obtenu par fusion d'un mélange de sulfure d'antimoine et d'étain : l'étain s'appelait alors Jupiter.

Le *régule* de cobalt était une matière métallique obtenue par un traitement particulier du minerai de cobalt. V. COBALT.

Le *régule* d'arsenic n'était autre chose que de l'arsenic métallique.

RÉGULE s. f. (ré-gu-le — du lat. *regula*, règle). Nom donné anciennement à deux petits poids dont l'usage était de faire avancer ou retarder une horloge, selon qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du foliot.

RÉGULIER, IÈRE adj. (ré-gu-lié, iè-re — lat. *regularis;* de *regula*, règle). Qui a de la régularité; qui est conforme à la règle, soumis à des règles : *Le mouvement* RÉGULIER *des corps célestes. Le flux et le reflux de la mer ont leurs périodes* RÉGULIÈRES. *La justice ne réside que dans l'application* RÉGULIÈRE *des lois.* (Bignon.) *La liberté est l'ensemble des droits qu'une société* RÉGULIÈRE *ne peut ravir à ses membres sans violer la justice et la raison.* (Lacordaire.)

— Qui a des proportions harmonieuses : *Les traits de son visage sont fort* RÉGULIERS. (Acad.) *Il y a des grâces négligées qui plaisent plus que des beautés* RÉGULIÈRES. (St-Evrem.)

— Normal, ordinaire, réglé : *Toutes nos passions ont leur jeu* RÉGULIER, *mais toutes ont aussi leurs aberrations.* (Raspail.)

— Conforme aux règles de la morale, de la bienséance : *Une conduite* RÉGULIÈRE. *Une vie peu* RÉGULIÈRE. *Des mœurs* RÉGULIÈRES. *La vie* RÉGULIÈRE *prolonge l'existence.* (Maquel.)

— Exact, ponctuel : *Il a toujours été très-*RÉGULIER *à tenir sa parole. C'est un homme* RÉGULIER *dans les moindres choses.* (Acad.)

— Gramm. *Verbes réguliers*, Ceux dont la conjugaison est conforme aux types adoptés pour servir de modèles généraux. ‖ *Formes régulières, Temps réguliers*, Formes, temps qui suivent les règles générales.

— Archit. Disposé symétriquement : *Plan* RÉGULIER. *Façade* RÉGULIÈRE.

— Hist. relig. Se dit, par opposition à séculier, des ordres religieux, ou de ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre : *Le clergé* RÉGULIER. *Les chanoines* RÉGULIERS *de Saint-Augustin. Bénéfice* RÉGULIER. *Observance* RÉGULIÈRE. *Habits* RÉGULIERS. (Acad.) *Si la franc-maçonnerie a préparé la Révolution, le clergé* RÉGULIER *et le clergé séculier ne sont pas restés étrangers à cette préparation.* (L. Jourdan.) ‖ *Lieux réguliers*, Ceux qui sont dans la clôture du couvent, comme le cloître, le dortoir, le chapitre, le réfectoire.

— Art milit. *Troupe régulière*, Celle qui est régulièrement constituée d'après les lois du pays.

— Géom. *Figure régulière*, Celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. ‖ *Solide régulier*, Solide dont toutes les faces sont des figures régulières.

— Chronol. *Nombre régulier solaire* ou substantiv. *Régulier solaire*, Nom donné aux nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la semaine tombe le premier jour de chaque mois : *Les douze* RÉGULIERS *solaires sont* 2, 5, 5, 1, 3, 6, 1, 4, 7, 2, 5, 7. ‖ *Nombre régulier lunaire* ou substantiv. *Régulier lunaire*, Nom donné aux nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la lune tombe le premier de chaque mois : *Les douze* RÉGULIERS *lunaires sont* 9, 10, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 16, 18, 18.

— Pathol. *Pouls régulier*, Pouls dont les pulsations sont égales, également espacées et en nombre proportionné à l'âge du sujet.

— Entom. Se dit des antennes des insectes, lorsque leurs articles suivent un ordre progressif dans les modifications qu'ils éprouvent.

— Bot. Se dit des organes qui sont symétriques dans tous les sens.

— Minér. *Prisme régulier*, Prisme dont la coupe perpendiculaire à l'axe est un hexagone régulier, ou dont deux faces latérales adjacentes quelconques sont inclinées entre elles de 120°.

— s. m. Ce qui est régulier.

— Hist. relig. Moine, religieux, par opposition aux ecclésiastiques séculiers : *Ce bénéfice ne pouvait être possédé que par un* RÉGULIER. (Acad.)

— Art milit. Soldat régulier : *Un corps de* RÉGULIERS. *Les* RÉGULIERS *d'Abd-el-Kader.*

— s. m. pl. Zooph. Famille d'échinodermes échinoïdes.

— s. f. Hortic. Variété de tulipe.

— **Syn. Régulier, réglé.** V. RÉGLÉ.

— **Encycl.** Hist. *Réguliers d'Abd-el-Kader.* Dans le double but de se ménager des forces toujours disponibles, soit contre la France, soit contre les Arabes, Abd-el-Kader avait essayé d'organiser une armée indigène à l'instar des troupes françaises. Il s'était adressé à des déserteurs de notre légion étrangère et c'est à eux qu'il a dû l'ébauche d'armée permanente avec laquelle il a combattu depuis la fin de 1839.

L'uniforme de l'infanterie *régulière* se composait d'une veste supérieure ou demi-caban en serge grise, sans ornement et avec capuchon, d'un gilet ou *sedria* en serge bleue, d'un pantalon de la même étoffe et d'une calotte rouge. Tous les trois mois, on donnait à chaque soldat une chemise en toile et une paire de souliers en cuir jaune. Le burnous et le haïk devaient être fournis par le soldat lui-même; aussi étaient-ils généralement de très-mauvaise qualité.

L'équipement des *réguliers* à pied consistait en une giberne de cuir attachée à une courroie passée sur l'épaule droite et quelquefois à une ceinture de cuir; un fusil, une baïonnette, quelquefois un pistolet et toujours le yatagan complétaient l'armement.

Le soldat recevait chaque jour une galette pesant 1 livre et demie et 1 livre de farine grossièrement moulue, avec laquelle il préparait son couscoussou. Deux fois par semaine, chaque peloton de 20 hommes recevait un mouton. Le soldat touchait, en outre, 9 francs de solde par mois (5 boudjous); le sous-lieutenant 12 fr. 50 (8 boudjous); le lieutenant 18 fr. 75 (12 boudjous). C'était là une solde régulière à laquelle le pillage et les razzias venaient s'ajouter, irrégulièrement il est vrai, mais d'une manière bien plus productive. Les troupes d'infanterie étaient accompagnées de tambours.

L'insigne des sous-lieutenants était un sabre brodé sur chaque épaule. Les lieutenants avaient deux sabres en croix. Les officiers portaient, en outre, à l'annulaire de la main gauche, une bague en argent, sur le chaton de laquelle un cachet indiquait leur nom, leur grade et la date de leur nomination.

La cavalerie portait un costume à peu près semblable à celui de nos spahis : veste de drap rouge, galonnée de noir sur les coutures des manches et du dos; gilet rouge, orné de passepoils bleus; haïk en mousseline fixé à l'aide d'une corde de poils de chameau et remplaçant le turban; pas de burnous; fusil sans baïonnette ou carabine; sabre de Fez; pistolet à pierre; giberne comme le fantassin. Le cheval et le harnachement étaient aussi complets que possible et fournis par Abd-el-Kader.

La cavalerie possédait des clairons, dont les sonneries étaient les mêmes que les nôtres.

Pour maintenir l'émulation parmi ses troupes, Abd-el-Kader avait institué une décoration militaire qui se portait attachée au turban ou à la corde de poils de chameau; elle se composait d'une main en argent, à cinq doigts pour le premier grade, à six doigts pour le second, à sept doigts pour le troisième et les grades les plus élevés.

Une autre décoration, instituée un peu plus tard, consistait en un poignard recourbé ou coutelas, portant gravé sur la poignée le nom de *Mahi-Eddin*, père d'Abd-el-Kader, et sur la lame une inscription dont voici le sens : *Est invulnérable celui qui a confiance en Dieu.*

RÉGULIÈREMENT adv. (ré-gu-liè-re-man — rad. *régulier*). D'une manière régulière, avec régularité : *Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de sa couche nuptiale, se lève et parcourt* RÉGULIÈREMENT *tout ce vaste univers.* (Mass.) *Dans une société* RÉGULIÈREMENT *organisée, tout doit être en croissance continue.* (Proudh.)

— Exactement, uniformément, ponctuellement : *Il dîne* RÉGULIÈREMENT *à sept heures.*

— Dans la règle, d'après la règle : RÉGULIÈREMENT, *c'est celui qui doit qui paye.*

RÉGULIN, INE adj. (ré-gu-lain, i-ne — rad. *régule*). Anc. chim. Qui est de la nature des régules.

RÉGULUS s. m. (ré-gu-luss — du lat. *regulus*, petit roi). Astron. Nom d'une étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Lion.

REGULUS (Marcus-Atilius), général romain, illustre par l'héroïsme de son dévouement et dont les poëtes et les artistes ont popularisé le nom. Consul l'an 256 av. J.-C., pendant la première guerre punique, il remporta sur les Carthaginois la mémorable victoire navale d'Ecnome, débarqua sur la côte d'Afrique avec son collègue, vint camper sous les murs de Tunis, après avoir soumis toutes les villes du littoral, et ne consentit à accorder la paix qu'à des conditions si dures, que les Carthaginois, ayant reçu d'ailleurs un renfort d'auxiliaires grecs commandés par le Spartiate Xantippe, se déterminèrent à continuer la guerre. Vaincu dans une grande bataille, Regulus fut fait prisonnier (255). Captif pendant deux ans, il fut ensuite envoyé à Rome pour demander, au nom de Carthage, la paix et un échange de prisonniers, sous le serment de revenir si les Romains refusaient de traiter. Persuadé que la guerre amènerait le triomphe de la république et la ruine de Carthage, il dissuada ses concitoyens de consentir à la paix, condition de sa propre liberté; puis, malgré les larmes de sa famille et les supplications du sénat et du peuple, il refusa de violer son serment et retourna se livrer entre les mains de ses ennemis. Les Carthaginois, pour le punir d'avoir fait échouer la négociation, le firent périr dans les plus affreux supplices, lui arrachant les paupières, l'exposant, enduit de miel, aux rayons d'un soleil brûlant et aux piqûres des insectes, le roulant du haut d'une montagne dans un tonneau hérissé intérieurement de pointes de fer, etc. Ces supplices horribles, dont Polybe et Diodore ne disent pas un mot, ont été révoqués en doute. Il est vraisemblable que les Carthaginois, dont il avait traversé les négociations et qu'il avait traités fort durement, le firent mettre à mort, vengeant ainsi sur le prisonnier les excès du vainqueur; mais il est probable aussi que les Romains, qui n'étaient pas en reste de calomnies envers leurs redoutables ennemis, ont enrichi le supplice de Regulus des circonstances horribles qui ont passé dans la tradition.

Regulus est un des types les plus purs de ces vieux Romains, pauvres, désintéressés, et dont toutes les passions se résumaient en une seule : l'amour de la patrie. Sur la même ligne, on trouve les Brutus, les Curtius, les Cincinnatus, les Fabius, les Caton; mais Regulus les domine peut-être à cause de l'héroïsme de sa mort. Aussi ce nom est-il un des plus légendaires de l'histoire et l'un de ceux auxquels il est fait le plus souvent allusion.

« Au bagne, l'extrême malheur est fanfaron, absolument comme le bonheur dans notre société. Sans doute, ces malheureux ont entre eux des heures secrètes et mystérieuses, où ils échangent de désolantes paroles; mais, en présence des visiteurs, ils tiennent à honneur de faire de l'insouciance et de la gaieté. Alors ce sont des *Regulus qui se roulent en riant sur la pointe des clous*, des Scevola qui badinent avec le tison qui ronge leurs os. Voilà la définition de l'honneur au cachot du bagne. »

MÉRY.

« J'ai accepté d'avance toutes les conséquences de ma rébellion, et, le 29 mai dernier, j'ai vu entrer chez moi le garde chargé de m'arrêter; je lui ai demandé un sursis de trois jours; alors il tira de sa poche un papier qu'il me pria de signer, et par lequel je m'engageais sur l'honneur à me constituer prisonnier le 1er juin, avant huit heures du soir; je signai. A partir de ce moment, j'étais le *Regulus* de la garde nationale. »

ALEX. DUMAS fils.

« Qu'allez vous faire? s'écria Langerac en s'abritant prudemment derrière le battant de la porte qui était resté fermé; car le souvenir des cailloux qui, à deux reprises, avaient failli l'atteindre sifflait encore à ses oreilles.

— Mon devoir! répondit M. Bobilier avec une intrépidité que nous oserons comparer à l'héroïsme de *Regulus retournant à Carthage.* »

CHARLES DE BERNARD.

« Devenu officier de marine, Gesril fut pris à l'affaire de Quiberon. L'action finie et les Anglais continuant de canonner l'armée républicaine, Gesril se jette à la nage, s'approche des vaisseaux, dit aux Anglais de cesser le feu, leur annonce le malheur et la capitulation des émigrés. On le voulut sauver, en lui filant une corde et le conjurant de monter à bord. « Je suis prisonnier sur parole! » s'écrie-t-il du milieu des flots; et il retourne à terre à la nage. Il fut fusillé avec Sombreuil et ses compagnons. N'a-t-il pas effacé sur un plus petit théâtre l'héroïsme de *Regulus?* Il n'a manqué à sa gloire que Rome et Tite-Live. »

CHATEAUBRIAND.

— Iconogr. La grandeur d'âme de Regulus était bien propre à inspirer des artistes. Benjamin West (gravé par Valentin Green en 1771 et par P.-M. Alix), Turner (gravé par G.-T. Doo), Pescheux (gravé par Marcenay de Guy en 1772), Camuccini (gravé par Domenico Marchetti et par Réveil), ont représenté l'héroïque citoyen quittant Rome pour retourner à Carthage, malgré les supplications de sa famille et de ses amis. Jules Romain a peint le *Supplice de Regulus;* sa composition a été gravée par Diana Ghisi, de Mantoue, par Antonio Fantuzzi, par Gio.-Fr. Camoccio (1570). Salvator Rosa a exécuté une eau-forte représentant le même sujet.

Regulus, tragédie en trois actes, de Lucien Arnault, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 5 juin 1822. L'histoire de Regulus est trop connue pour que nous la reproduisions ici; elle est peut-être un peu légendaire, mais si c'est une légende, elle a été assez accréditée pour qu'on ait pu la traduire sur la scène avec vraisemblance. Aussi, ce sujet dramatique a-t-il été plus d'une fois traité. Pradon et Dorat, en France, Metastase, en Italie, s'en étaient déjà emparés avant que Lucien Arnault le reprît en sous-œuvre, et il faut reconnaître que ses devanciers ne lui ont pas fourni de grandes ressources; mais la faute en est peut-être plus au sujet lui-même qu'à ceux qui s'en sont faits les interprètes. Il présente, en effet, un défaut capital : c'est de ne renfermer qu'une situation unique, dont le dénoûment est connu d'avance.

Dans la pièce d'Arnault, Regulus a un fils et une fille. Le premier, Publius, digne de son père et du nom de Romain, commande la milice; la seconde, Attilie, a reçu la foi du tribun Licinius, auquel son père l'a promise avant son expédition en Afrique. Ces trois personnages concertent ensemble les moyens de rendre Regulus à sa famille et à sa patrie, lorsque des vaisseaux carthaginois ramènent le consul lui-même, accompagné de l'ambassadeur Amilcar, chargé d'offrir la paix au sénat. Celui-ci s'assemble alors pour écouter ses propositions, et Amilcar offre de conclure la paix ou tout au moins d'échanger les prisonniers. Cette dernière proposition va être accueillie, lorsque Regulus lui-même se lève pour la combattre et décide le sénat à se ranger de son avis. Au second acte, nous voyons Publius, Attilie et Licinius s'ingénier à empêcher le fatal départ; tandis qu'Amilcar cherche à épouvanter les Romains sur le sort terrible qui attend Regulus à Carthage, Licinius amène le peuple à se prononcer contre la résolution du sénat, et Publius dispose l'armée à seconder tant d'efforts, en sorte que Regulus doit lutter contre la tendresse, le désespoir de sa famille et le vœu de tout un peuple; situation véritablement tragique et émouvante, que le héros de la pièce dénoue en exigeant de son fils le serment de lui obéir en tout. Il lui cite, pour le déterminer, le sacrifice de Brutus. J'admire, répond Publius,

J'admire en frémissant ces cruautés sublimes;
De semblables vertus sont pires que des crimes.

Puis il s'arrache désespéré des bras de son père pour aller préparer l'affreux départ. Cette belle scène, qui se trouve au troisième acte, est toute de l'invention du poëte et renferme pour ainsi dire toute la pièce.

La tragédie de *Regulus* est très-remarquable au double point de vue de l'exécution et du style; on y trouve des vers d'une rare énergie, qui n'ôte rien à la pureté de l'expression; et, quoiqu'elle appartienne à ce genre froid et ingrat à la scène qu'on a décoré du nom d'*admiratif*, elle présente des beautés qu'il serait injuste de contester. Quoique la grande figure de Regulus fût bien connue, le moment était bien choisi pour la mettre en relief, et Louis XVIII, qui redoutait

les allusions que l'on pouvait tirer du rôle du célèbre consul, mit longtemps obstacle à la représentation. Talma (Regulus) passait, en effet, à bien des yeux pour une vivante image de celui qui était mort à Sainte-Hélène l'année précédente.

La tragédie de *Regulus* a été reprise le 10 août 1830.

REGULUS (M. Atilius), général romain, fils du précédent. Il fut consul en 227 et en 217 av. J.-C., prit part à la guerre contre Annibal avec son collègue Servilius Geminus, sous le dictateur Fabius Cunctator, et vit prolonger ses pouvoirs l'année suivante. D'après Polybe, il périt à la bataille de Cannes (116); mais, selon d'autres écrivains, Regulus devint, deux ans après cette journée, censeur à Rome.

REGULY (Antoine), voyageur hongrois, né à Zircz, comté de Westprim, en 1819, mort à Pesth en 1858. Après avoir visité l'Allemagne, il poussa ses excursions jusqu'à Copenhague et à Stockholm. Comme il était pénétré de l'idée que le peuple hongrois est d'origine finnoise, il se rendit en Finlande pour étudier le langage, les mœurs et les traditions populaires de ses habitants, passa ensuite en Laponie, alla à Saint-Pétersbourg en 1841, puis visita les régions de la mer Boréale habitée par les Baskirs, les Samoyèdes, les Ostiaks, etc., et reconnut dans les pays qu'il visitait des traces de l'idiome hongrois. De retour à Saint-Pétersbourg, il présenta à l'Académie de cette ville une carte des districts septentrionaux de l'Oural. Peu après, il retourna en Hongrie, qu'il quitta pour aller en Prusse et dans le Mecklembourg. Nommé conservateur de la bibliothèque de l'université de Pesth en 1848, il prit possession de ce poste et s'occupa de rédiger la relation de ses voyages et de consigner le résultat de ses études, mais il mourut avant d'avoir terminé ses travaux. L'Académie hongroise s'est chargée de publier les écrits laissés par Reguly sur les langues, la mythologie et la poésie des Ostiaks, des Mordviniens et des autres nations qui habitent les régions les plus septentrionales de la Russie.

RÉGURGITATION s. f. (ré-gur-ji-ta-si-on — rad. *regurgiter*). Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture.

— Physiol. Action de rejeter par gorgées et sans effort les substances qui embarrassent l'estomac : *Les substances rejetées par la* RÉGURGITATION *sont gazeuses, liquides ou solides.* (Chomel.) *On a vu ces animaux (polypiers) avaler des moules et en digérer toutes les parties molles, sans en avoir altéré sensiblement la coquille, dont ils se débarrassaient ensuite par* RÉGURGITATION. (M. Edw.) ‖ Action par laquelle les ruminants ramènent de nouveau les aliments dans la bouche, pour les mâcher une seconde fois.

— **Encycl.** Physiol. La *régurgitation* est une sorte de vomissement qui a lieu presque sans effort et ne manque pas d'une certaine analogie avec la rumination chez les animaux. C'est surtout chez les enfants à la mamelle que l'on voit cet accident se produire pendant la digestion, parce que leur estomac est habituellement distendu par une grande quantité de lait. Ce phénomène a également lieu chez les personnes qui ont absorbé une trop grande quantité d'aliments et de boissons; il se produit surtout si l'estomac vient à être fortement comprimé par la contraction des muscles de l'abdomen, dans le cas, par exemple, où ces personnes seraient obligées de faire des efforts violents pour aller à la selle. La distension de l'estomac est une condition favorable, mais non indispensable cependant pour que la *régurgitation* se produise; elle pourra avoir lieu également dans l'état de vacuité complet, ou à peu près complet, de l'estomac. C'est ainsi qu'on rencontre assez souvent des individus qui, le matin, rejettent par la bouche quelques gorgées de mucosités venues de l'estomac avec une certaine quantité de bile. Le plus souvent alors la *régurgitation* est accompagnée d'éructations; ce sont les gaz contenus dans l'estomac qui sortent en même temps que les matières liquides dont nous venons de parler.

Dans l'état de distension de l'estomac, il suffit sans doute d'une contraction très-modérée pour faire remonter les aliments dans l'œsophage; et alors la cause principale de la *régurgitation* doit être la pression exercée par les parois abdominales. Mais, quand au contraire le viscère est à peu près vide, il est probable que les liquides rejetés sont d'abord et surtout repoussés dans l'œsophage par les mouvements de la portion pylorique de l'estomac. Comment, en effet, les liquides rejetés dans ce cas se trouveraient-ils constamment mélangés avec de la bile, si le pylore ne jouait un rôle actif dans la production de ce phénomène? Il est même nécessaire, pour expliquer la présence de ce dernier fluide, d'admettre un mouvement de contraction du duodénum.

Généralement, la *régurgitation* n'est pas soumise à l'influence de la volonté et nécessite pour se produire la présence de conditions toutes particulières. Toutefois, certaines personnes peuvent faire remonter dans l'œsophage les matières que contient leur estomac et produire ainsi à volonté le phénomène dont il s'agit. De savants expérimentateurs ont même utilisé ce moyen pour faire des recherches sur les phénomènes chimiques de la digestion. Si l'on examine ces individus au moment où ils provoquent la *régurgitation*, on les voit faire une forte inspiration, retenir dans la poitrine l'air ainsi inspiré de manière à tenir le diaphragme abaissé, puis contracter les muscles abdominaux pour comprimer l'estomac; parfois même ils augmentent encore cette compression en appuyant fortement les mains sur la région épigastrique. Au bout de quelques instants, une partie du contenu de l'estomac revient dans la bouche. Il est présumable que, pendant que ces actions volontaires se produisent, il y a également contraction de l'estomac et en même temps relâchement de l'œsophage, pour faciliter l'expulsion des matières. C'est ainsi que certains individus passent pour être doués de la faculté de vomir à volonté. Signalons enfin le cas où les matières ingérées sont rejetées par la bouche parce que le tube intestinal ne peut leur donner passage par en bas, comme cela a lieu dans le volvulus, dans la hernie étranglée, etc.; il est certain qu'alors il y a bien plutôt *régurgitation* que vomissement proprement dit.

RÉGURGITER v. a. ou tr. (ré-gur-ji-té — du préf. *ré*, et du lat. *gurges*, gouffre). Rendre par régurgitation : RÉGURGITER *des aliments.*

REHA, pachalik de la Turquie d'Asie. V. ORFA.

REHA, ville de la Turquie d'Asie. V. ORFA.

RÉHAB s. m. (ré-ab). Instrument de musique persan, qui a quelque ressemblance avec le violon.

RÉHABILITABLE adj. (ré-a-bi-li-ta-ble — rad. *réhabiliter*). Qui peut être réhabilité : *Le failli est* RÉHABILITABLE, *mais non point le banqueroutier.*

RÉHABILITANT, ANTE adj. (ré-a-bi-li-tan, an-te — rad. *réhabiliter*). Qui réhabilite, qui est propre à réhabiliter.

RÉHABILITATION s. f. (ré-a-bi-li-ta-si-on — rad. *réhabiliter*). Jurispr. Action de réhabiliter quelqu'un, de le rétablir en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives : *Lettre de* RÉHABILITATION. *La* RÉHABILITATION *d'un failli, d'un condamné. Obtenir un jugement de* RÉHABILITATION. (Acad.) ‖ *Réhabilitation de mariage*, Cérémonie qui avait pour but de réparer quelque vice de forme, lorsque les contractants consentaient à demeurer unis. ‖ *Réhabilitation de noblesse*, Acte qui faisait revivre la noblesse que quelqu'un avait perdue.

— Par ext. Retour d'une personne ou d'une chose à l'estime, à la considération qu'elle avait perdue : *La* RÉHABILITATION *de l'agriculture est déjà opérée en France dans l'opinion des classes supérieures.* (M. de Dombasle). *Une* RÉHABILITATION *historique est presque impossible.* (A. Fée.) *L'homme, durant sa laborieuse carrière, cherche sans repos sa route de la déchéance à sa* RÉHABILITATION. (Chateaub.) *Le dix-huitième siècle a été l'âge de la critique; le dix-neuvième doit être celui des* RÉHABILITATIONS *intelligentes.* (V. Cousin.)

— **Encycl.** Jurispr. Les condamnations pour crimes ou pour délits, indépendamment des peines afflictives proprement dites dont elles frappent le coupable dans sa personne physique ou dans ses biens, entraînent quelquefois inévitablement et quelquefois facultativement, pour les condamnés, certaines incapacités, certaines déchéances de leurs droits politiques ou civils. Ainsi, tout condamné aux peines des travaux forcés à temps, de la détention ou de la reclusion se trouve de plein droit, après avoir subi sa peine corporelle, placé à perpétuité sous la surveillance de la haute police (v. RUPTURE DE BAN). Ainsi encore, la dégradation civique est une suite et une indélébile conséquence accessoirement attachée par la loi à toute condamnation à une peine afflictive et infamante. Enfin, l'article 42 du code pénal permet aux juges, même en matière correctionnelle, outre la peine d'emprisonnement qu'ils prononcent, d'interdire au condamné temporairement, et dans des cas déterminés, l'exercice de certains droits civils, civiques ou de famille, tels que les droits d'éligibilité et d'élection, les fonctions de juré, les droits de tutelle et de suffrage dans les conseils de famille, etc. La *réhabilitation* est un acte émané du chef de l'Etat, dont l'effet est de relever le condamné de ces différentes déchéances ou incapacités et de lui restituer l'intégrité de ses droits politiques et civils.

La *réhabilitation*, bien que présentant quelques points d'analogie avec la grâce, en diffère par des caractères essentiels, qu'il est utile d'indiquer tout de suite. La grâce est essentiellement un acte de clémence émané du roi ou de l'empereur, du chef de l'Etat en un mot. Les lettres de grâce procèdent d'un pur mouvement de compatissance; il n'est pas nécessaire, à la rigueur, qu'elles soient motivées sur des raisons de fait bien concluantes et bien solides ; c'est une affaire de sentiment et d'émotion, ne relevant que de la pitié du souverain, légalement et constitutionnellement indiscutable et irréformable. La *réhabilitation* est autre chose : c'est un acte de justice; elle n'est accordée au condamné qu'autant qu'il l'a méritée par un retour avéré dans les voies du bien et de l'honneur. La *réhabilitation* n'émane pas, comme la grâce, de la pure et spontanée initiative du chef de l'Etat. Le pouvoir judiciaire intervient; la cour dans le ressort de laquelle le condamné est domicilié est saisie d'abord de la demande en *réhabilitation*. Elle émet son avis; cet avis, il est vrai, est purement consultatif, mais néanmoins ce n'est qu'autant qu'il est favorable à la demande qu'il peut y être donné suite administrativement et que les lettres de *réhabilitation* peuvent être expédiées à la chancellerie.

Autre différence non moins tranchée : la grâce a pour objet de faire remise au condamné de la totalité ou de partie de la peine qu'il a encourue. Elle intervient et elle ne peut utilement intervenir qu'avant que la peine afflictive ait été subie, ou au moins subie en totalité. Au contraire, on va voir plus loin, dans la rapide analyse que nous allons présenter des dispositions du code d'instruction criminelle sur la matière, on va voir qu'il ne peut être question de former une demande en *réhabilitation* que pour les condamnés qui ont payé intégralement leur dette d'expiation afflictive, ou qui ont été préalablement graciés, circonstance qui met en pleine lumière la distinction, la dualité, pourrait-on dire, de la *réhabilitation* et de la grâce. Enfin, et ce dernier trait tranche parfaitement la dissemblance, la grâce fait simplement remise de la peine qui atteint corporellement ou pécuniairement le condamné; elle l'exonère de la séquestration de sa personne, de l'amende; elle l'exonérait de la confiscation dans notre ancien régime pénal, où la perte du patrimoine était la conséquence de toute condamnation capitale et où avait cours l'adage barbare : *Qui confisque le corps confisque les biens.* Mais la grâce laisse et a toujours laissé subsister les incapacités et les déchéances juridiques, la note infamante, en un mot, attachée à toute condamnation criminelle matériellement subie et survivant à cette expiation matérielle. La raison en est simple et parfaitement saisissable; ces déchéances ou ces incapacités qui persistent après l'expiation matérielle intéressent la société ou intéressent les particuliers. Il est manifestement de l'intérêt de la société qu'un forçat libéré, par exemple, bien qu'ayant payé au bagne sa dette envers la vindicte publique, ne redevienne pas manifestement un citoyen *integri status*, pouvant faire partie du jury, exercer ses droits électoraux, ou même ses droits d'éligibilité, et devenir membre d'une assemblée délibérante. Des intérêts purement privés, il est vrai, mais non moins respectables, s'opposent à ce que tout forçat libéré soit exonéré par de simples lettres de grâce de la surveillance de la haute police. La latitude d'établir où il voudrait sa résidence ne serait pas sans danger pour les particuliers; elle pourrait le mettre en contact avec ses dénonciateurs, ses victimes ou ses juges, et donner lieu à des représailles. La grâce qui émane de la pure spontanéité du souverain ne pourrait, sans s'entacher du plus exorbitant arbitraire, lever ces incapacités qui constituent des garanties précieuses, soit pour l'ordre public, soit pour les intérêts privés qu'il importe de sauvegarder. Au contraire, la *réhabilitation* a justement pour objet de lever ces différentes incapacités, d'effacer absolument la note d'indignité ou d'infamie et de restituer au condamné libéré l'intégrité de ses droits d'homme et de citoyen. Ici disparaît le péril de la faveur et de l'arbitraire; la *réhabilitation* doit être méritée; elle suppose une épreuve, un retour au bien sérieusement constaté; elle n'émane point, répétons-le, de la libre et spontanée initiative du pouvoir; l'autorité judiciaire intervient et contrôle la demande avant qu'il y soit statué par le chef de l'Etat. Remarquons que ces caractères distinctifs qui viennent d'être indiqués entre la *réhabilitation* et la grâce ne sont point une affaire de pure doctrine spéculativement enseignée par les jurisconsultes criminalistes. Ces principes sont consacrés par une doctrine constante, et ils ont été exprimés en termes d'une remarquable élévation dans un avis du conseil d'Etat, approuvé par le roi, et qui porte la date du 8 janvier 1823.

Sous l'ancien régime, les mêmes principes étaient déjà reconnus sans contestation. La *réhabilitation* y différait essentiellement de la grâce. La grâce n'était que la remise de la peine corporelle et laissait subsister l'effet infamant de la condamnation. Les lettres de *réhabilitation*, expédiées au grand sceau, avaient seules la vertu d'effacer la note d'infamie, de restituer au condamné l'aptitude à remplir les offices publics, de le réintégrer, en un mot, *dans sa bonne réputation et renommée*, comme disaient naïvement les anciens légistes. Indépendamment de la *réhabilitation* des condamnés pour crime, il existait dans l'ancien régime une autre *réhabilitation*, dite *réhabilitation de noblesse*. Les gentilshommes y recouraient lorsque, par l'exercice du commerce ou de toute autre profession dérogeante, ils avaient contaminé dans leur personne le prétendu lustre de la condition nobiliaire. Mais cette *réhabilitation* particulière n'étant suffisante que pour relever d'une dérogeance purement individuelle, si, de père en fils, ou durant deux générations consécutives, des personnes de condition noble avaient pratiqué quelque trafic ou quelque industrie incompatible avec la gentilhommerie, tout le lignage tombait irréparablement en roture, et des lettres de *réhabilitation* ne suffisaient plus; il fallait obtenir à nouveau des lettres d'anoblissement pour que sa condition première fût restituée à la famille.

Indépendamment des lettres de grâce et des lettres de *réhabilitation* en matière criminelle dont on vient d'indiquer la différence de caractère, il existait dans l'ancienne monarchie ce que l'on appelait des *lettres d'abolition*. L'abolition différait de la *réhabilitation* et de la grâce en ce qu'elle intervenait avant le jugement du crime et supprimait la poursuite. Ici apparaît la confusion des pouvoirs dans l'ancienne monarchie; les lettres d'abolition étaient une entrave au cours de la justice, un *veto* arrêtant, de par le bon plaisir du roi, l'action de la vindicte publique. Les lettres d'abolition précédant le jugement avaient nécessairement pour résultat de faire disparaître la note infamante que laisse après lui le crime même impuni. Aussi, les anciens légistes, Ferrières notamment, enseignaient-ils que nul ne pouvait, à peine d'amende et autres châtiments arbitraires, reprocher publiquement à l'individu présumé coupable un crime à propos duquel il avait obtenu des lettres d'abolition.

La matière de la *réhabilitation*, dans la législation actuelle, est régie par les articles 619 à 634 du code d'instruction criminelle, dont les dispositions ont été modifiées et élargies par une loi des 3-6 juillet 1852. L'innovation réalisée par cette dernière loi consiste à avoir étendu la possibilité du bénéfice de la *réhabilitation* aux condamnés frappés de peines correctionnelles. Le code d'instruction criminelle, dans l'état primitif de son texte, n'ouvrait cette voie de retour à l'honorabilité légale qu'aux condamnés pour crimes. Les condamnés pour simples délits méritaient assurément plus de faveur, ou tout au moins une faveur égale, et il y a lieu d'être surpris qu'une semblable lacune ait subsisté si longtemps dans notre législation, d'autant que les condamnations correctionnelles comportent fréquemment des incapacités qui survivent à l'expiation matérielle subie, telles que la mise en surveillance ou la déchéance de certains droits énumérés dans l'article 42 du code pénal. Cette inqualifiable omission a été heureusement réparée, nous le répétons, par la loi de 1852.

Le principe, en cette matière, est que la *réhabilitation* doit être méritée. La loi exige une épreuve et la constatation sérieuse du retour du condamné à la vie et aux habitudes honnêtes. C'est pourquoi elle lui impose une sorte de stage d'honneur et ne lui permet de former sa demande en *réhabilitation* qu'après un laps de cinq ans écoulés depuis l'époque où il a subi sa peine, ou depuis celle où il a obtenu soit sa grâce, soit des lettres de commutation. Il est bien entendu que, dans ce dernier cas, la période de cinq ans ne commence à courir que du moment où la peine commuée ou réduite a été intégralement subie. Le condamné libéré doit, en outre, avoir résidé durant tout ce laps de cinq ans dans le même arrondissement et deux ans au moins dans la même commune. Le but des législateurs a été d'assurer la possibilité d'une surveillance continue qui permette d'apprécier si le libéré est digne de la *réhabilitation* qu'il réclame. La demande, sur laquelle il doit être statué consultativement par la cour d'appel du ressort, est adressée d'abord au procureur de la République. Ce magistrat réunit les informations utiles, et il est de rigueur qu'il demande aux conseils municipaux des différentes communes où le libéré a résidé l'émission de leur avis sur la conduite de ce dernier, sur ses moyens d'existence, en un mot sur tout ce qui peut concourir à édifier la justice touchant la moralité du demandeur en *réhabilitation*. Sur les documents transmis par le procureur de la République, la cour émet son avis. Cet avis est-il favorable au libéré, des lettres de *réhabilitation* peuvent être accordées par le chef de l'Etat. Si la cour émet un avis défavorable, la demande ne peut actuellement avoir d'autre suite. Le libéré peut néanmoins réitérer cette demande, mais il n'a le droit de la reproduire qu'après un nouveau délai de deux ans.

Les récidivistes ne sont point admis au bénéfice de la *réhabilitation*. A plus forte raison, l'individu qui se serait fait réhabiliter à la suite d'une première condamnation et qui commettrait ultérieurement un nouveau crime ou un nouveau délit serait inadmissible à demander sa *réhabilitation* relativement à la seconde condamnation qu'il a encourue.

Les condamnés pour banqueroute frauduleuse peuvent, comme les condamnés pour tous autres crimes, et aux mêmes conditions, obtenir leur *réhabilitation*. Mais cette *réhabilitation* n'aurait point pour résultat de les relever des déchéances particulières produites par l'etat de faillite, notamment de l'interdiction de se présenter à *la Bourse* (article 612 du code de commerce). Pour se purifier totalement de la note imprimée par la faillite, ils devraient remplir toutes les conditions prescrites par le code de commerce pour la *réhabilitation* spéciale des faillis, et d'abord justifier de l'entier acquittement de

leur passif, non point seulement dans les limites du concordat, mais sur le pied du montant réel et intégral de leurs dettes.

Les règles particulières à la *réhabilitation* des faillis ont d'ailleurs été exposées à notre article FAILLITE.

RÉHABILITATOIRE adj. (ré-a-bi-li-ta-toi-re — rad. *réhabiliter*). Jurispr. Qui réhabilite : *Acte* RÉHABILITATOIRE. *Jugement* RÉHABILITATOIRE.

RÉHABILITÉ, ÉE (ré-a-bi-li-té) part. passé du v. Réhabiliter. Qui est l'objet d'une réhabilitation : *La mémoire de Coligny ne tarda pas à être* RÉHABILITÉE ; *celle du parlement ne l'a pas été.* (Lemontey.) *Après l'âne,* RÉHABILITÉ *si éloquemment par Buffon, je ne sais rien au monde de plus calomnié que l'ortie.* (H. Berthoud.)

— s. m. Négociant failli qui a obtenu sa réhabilitation : *Le* RÉHABILITÉ *se jeta dans les bras de son fils.* (Balz.)

RÉHABILITER v. a. ou tr. (ré-a-bi-li-té — bas latin *rehabilitare ;* de *habilitare*, rendre habile, c'est-à-dire rendre propre à quelque chose, du latin *habilis*, habile). Jurispr. Rétablir dans son premier état, dans ses droits et ses prérogatives : RÉHABILITER *un failli.* ‖ Rendre aptes à posséder des bénéfices et des ordres ceux qui étaient tombés en hérésie, en irrégularité. ‖ Donner l'absolution à un ecclésiastique pour ce seul fait qu'il avait assisté à un jugement de mort. ‖ *Réhabiliter un mariage*, A signifié Réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration.

— Par ext. Rétablir dans l'estime d'autrui : RÉHABILITER *un écrivain. Si l'on* RÉHABILITE *le moyen âge, c'est d'abord pour étouffer la liberté religieuse.* (A. de Gasparin.) *Des hommes de goût* ONT RÉHABILITÉ *les églises gothiques.* (Laboulaye.) *Quel est le préjugé si grossier, l'abus si scandaleux, l'imposture si effrontée que la force et l'adulation ne puissent parvenir à* RÉHABILITER ? (Ch. de Rémusat.)

Se réhabiliter v. pr. Rentrer dans les droits dont on était déchu : *Ce failli vient de* SE RÉHABILITER.

— Fig. Recouvrer l'honneur, la considération, l'estime qu'on avait perdue : *Il est parvenu à* SE RÉHABILITER *dans l'opinion publique, dans l'esprit des gens de bien.* (Acad.) *L'humanité ne peut* SE RÉHABILITER *que par le sang.* (J. de Maistre.)

RÉHABITABLE adj. (ré-a-bi-ta-ble — rad. *réhabiter*). Qui peut être réhabité, que l'on peut habiter de nouveau : *Il faudra faire de grandes réparations à notre appartement, avant qu'il soit* RÉHABITABLE.

RÉHABITER v. a. ou tr. (ré-a-bi-té — du préf. *ré*, et de *habiter*). Habiter de nouveau.

RÉHABITUABLE adj. (ré-a-bi-tu-a-ble — rad. *réhabituer*). Qui peut se réhabituer.

RÉHABITUER v. a. ou tr. (ré-a-bi-tu-é — du préf. *ré*, et de *habituer*). Habituer de nouveau : *Il faut* RÉHABITUER *peu à peu cet enfant au travail.* (Acad.)

Se réhabituer v. pr. Reprendre une habitude perdue : *On a bien de la peine à* SE RÉHABITUER *à la fatigue, quand on a vécu longtemps dans la mollesse.* (Acad.)

REHACHER v. a. ou tr. (re-a-ché — du préf. *re*, et de *hacher*). Hacher de nouveau : REHACHER *de la viande.*

REHALER v. a. ou tr. (re-a-lé — du préf. *re*, et de *haler*). Haler de nouveau : *La chaloupe et le canot n'allaient point de l'avant ; au contraire, ils dérivaient sur les dangers, ce qui nous obligea de les* REHALER *à bord.* (De Méricourt.)

REHANTER v. a. ou tr. (re-an-té — du préf. *re*, et de *hanter*). Hanter, fréquenter de nouveau : *Il* REHANTE *ses anciens compagnons de débauche.*

REHARCELER v. a. ou tr. (re-ar-se-lé — du préf. *re*, et de *harceler*). Harceler de nouveau.

REHASARDER v. a. ou tr. (re-a-zar-dé — du préf. *re*, et de *hasarder*). Hasarder de nouveau : *Après une telle perte, il ne* REHASARDERA *pas sa fortune dans cette opération.*

REHAU, bourg de Bavière, ch.-l. de district, dans le cercle du Mein-Supérieur, sur le ruisseau de Grunau, à 16 kilom. de Hof; 1,800 hab. Filatures de lin et de coton, pêche de perles. Rehau fut ruiné par un incendie en 1817.

REHAUSSAGE s. m. (re-ô-sa-je — rad. *rehausser*). B.-arts. Action de rehausser, de relever par des rehauts : *Le* REHAUSSAGE *des dessins.*

REHAUSSÉ, ÉE (re-ô-sé) part. passé du v. Rehausser. Haussé davantage : *Mur* REHAUSSÉ.

— Orné, relevé, rendu plus beau : *Peinture* REHAUSSÉE *d'or. Sa jolie figure est encore* REHAUSSÉE *par une belle queue en forme de panache.* (Buff.) *Le sourire des anges tristes errait sur ses lèvres de corail* REHAUSSÉES *par de belles dents.* (Balz.)

— Dont l'effet est accru : *Un dessin* REHAUSSÉ *de blanc.*

— Fig. Accru, embelli : *La beauté* REHAUSSÉE *de naïveté est ineffable.* (V. Hugo.)

REHAUSSEMENT s. m. (re-ô-se-man — rad. *rehausser*). Action de rehausser : *Le* REHAUSSEMENT *d'une muraille.* (Acad.)

— *Rehaussement des monnaies*, Augmentation de la valeur nominale des monnaies.

REHAUSSER v. a. ou tr. (re-ô-sé — du préf. *re*, et de *hausser*). Hausser davantage : *Ce plancher s'est affaissé, il faut le* REHAUSSER. *Ce tableau tombe trop bas, il faut le* REHAUSSER *au niveau de cet autre. Il faudra* REHAUSSER *cette muraille de deux pieds.* (Acad.)

— Faire paraître davantage : *Les ombres, dans un tableau,* REHAUSSENT *l'éclat des lumières. Cette parure* REHAUSSAIT *sa beauté, sa bonne mine.* (Acad.) *Elle se présenta dans tout l'éclat d'une parure qui* REHAUSSAIT *encore sa beauté.* (Balz.)

Je *rehausse* du teint la blancheur naturelle.
LA FONTAINE.

‖ Accuser au moyen d'un travail spécial : REHAUSSER *de blanc des moulures et des grisailles.* (Acad.)

— Fig. Orner, parer : *L'innocence* REHAUSSE *ce qu'elle décore.* (De Gérando.) ‖ Faire valoir, relever le mérite de : REHAUSSEZ, *Seigneur, les dons de la nature dont vous avez ennobli ce jeune prince par l'éclat immortel de la piété.* (Mass.) ‖ Ranimer, augmenter : *Cette victoire* REHAUSSA *son courage, lui* REHAUSSA *le courage.* (Acad.) ‖ Accroître la valeur de : *On* A REHAUSSÉ *le prix du pain. Les événements politiques vont* REHAUSSER *la valeur des propriétés.* ‖ Vanter, faire beaucoup valoir : *Les historiens espagnols* REHAUSSENT *les moindres actions de Charles-Quint et déprécient celles de François Ier.* (Acad.) *Le monde a trouvé le secret de* REHAUSSER *par des titres honorables tous les soins qui se rapportent aux choses d'ici-bas.* (Mass.)

— *Rehausser les monnaies*, En augmenter la valeur numéraire ou nominale.

Se rehausser v. pr. Etre rehaussé : *Cet entre-sol ne peut* SE REHAUSSER.

— Fig. Gagner en mérite, en valeur : *La gloire ne peut* SE REHAUSSER *par l'injustice.* (Boiste.)

— S'élever soi-même : *En vain l'homme sans mérite veut* SE REHAUSSER *d'un grand nom.* (Boiste.)

— Syn. **Rehausser, élever, enlever**, etc. V. ÉLEVER.

REHAUT s. m. (re-ô — rad. *rehausser*). B.-arts. Retouche d'un ton clair, destinée à rehausser, à faire ressortir une partie : *Les détails des armures, des harnais, des costumes, indiqués par un trait, par une touche, par un* REHAUT *petillant, sont de la plus magistrale et en même temps de la plus spirituelle exécution, et semblent, dans ce tourbillon de fureur, des étincelles de feu.* (Th. Gaut.)

REHBERG (Auguste-Guillaume), publiciste allemand, né à Hanovre en 1757, mort à Gœttingue en 1836. Il était, depuis 1786, employé au ministère de l'intérieur à Hanovre, lorsque, Napoléon ayant créé le royaume de Westphalie (1807), il fut nommé directeur des contributions indirectes dans le département de l'Allier. En 1815, il retourna dans son pays, devint conseiller de cabinet et fut un des rédacteurs de la constitution du royaume de Hanovre. A partir de 1820, il vécut dans la retraite. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur la Révolution française* (Hanovre, 1793, 2 vol. in-8o); *Sur l'administration du pays d'Allemagne* (1807, in-8o); *Sur le code Napoléon et son introduction en Allemagne* (1814, in-8o); *Fantaisies constitutionnelles d'un ancien pilote* (1832). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Hanovre (1828-1831, 3 vol. in-8o).

REHBERG (Frédéric), peintre et lithographe allemand, frère du précédent, né à Hanovre en 1758, mort à Munich en 1835. Il alla compléter son éducation artistique à Rome (1777), où il reçut des leçons de Mengs et se lia d'amitié avec Louis David. En 1783, il devint professeur du duc de Dessau, fut nommé membre de l'Académie de Berlin en 1787, retourna peu après à Rome, visita ensuite Naples, la France, l'Angleterre, l'Autriche, où il exécuta pour l'empereur un *Panorama d'Inspruck* en cinq toiles (1819-1820), et se fixa à Munich, où il s'occupa de lithographie. Il avait peint, en 1794, une singulière collection de tableaux, intitulée : *Différentes dispositions de l'âme, représentées par les poses pantomimiques de lady Hamilton*, que Piroli a gravée en 15 feuilles. Ses principales toiles sont : les *Enfants de Niobé* (1780); *Bélisaire* (1787); *Œdipe*, le *Fratricide de Caïn*, *Orphée et Eurydice*, *Amour et Psyché*, *Enée et Didon*, *Jupiter et Vénus*, *Napoléon déposant la couronne aux pieds du léopard anglais* (1814), etc. Il a publié : *Raphaël d'Urbin, sa vie et ses œuvres* (Berlin, 1824, 2 vol. de texte avec 2 vol. de lithographies représentant tous les chefs-d'œuvre de ce grand maître), et *Eléments de l'art du dessin* (1828), avec des feuilles lithographiées.

REHBURG, ville de Prusse, dans l'ex-royaume de Hanovre, principauté de Kalenberg, ch.-l. de bailliage, à 32 kilom. N.-O. de Hanovre, sur un petit cours d'eau; 1,500 hab. Sources sulfureuses et bains; commerce de houblon.

REHEURTER v. a. ou tr. (re-eur-té — du préf. *re*, et de *heurter*). Heurter de nouveau.

REHFUES (Philippe-Joseph DE), littérateur allemand, né à Tubingue en 1779, mort à Bonn en 1843. Il accepta, en 1801, une place de précepteur à Livourne, resta jusqu'en 1805 en Italie, fut chargé d'une mission diplomatique par la reine Caroline de Naples et mena, à Naples et à Rome, une vie de plaisirs. A dater de 1802, il publia avec Tscharner le journal *l'Italie*, que suivirent les *Mélanges italiens* et plusieurs écrits sur l'Italie et la Sicile. En 1806, il entra, avec les titres de bibliothécaire et de lecteur, au service du prince royal de Wurtemberg, depuis Guillaume Ier, et fit à cette époque, en France et en Espagne, un voyage de trois ans, dont il fit paraître la relation sous ce titre : *l'Espagne* (Francfort, 1813, 4 vol.). Il publia aussi, vers le même temps, ses *Mélanges du sud de l'Allemagne*, le *Magasin européen* et collabora au journal le *Morgenblatt*. La guerre de l'indépendance allemande trouva en lui un zélé partisan, ainsi que le prouvent ses deux *Discours au peuple allemand* (Nuremberg, 1813 et 1814). Nommé, en 1814, gouverneur général de Coblentz et, peu de temps après, directeur du cercle de Bonn, il fut attaché, en 1815, à l'armée d'invasion en France et, lorsque la Prusse eut repris la province du Rhin, il occupa différents postes administratifs à Bonn et à Cologne. En 1818, il devint commissaire du gouvernement près l'université de Bonn, où, l'année suivante, il eut les titres de plénipotentiaire ordinaire du gouvernement et de curateur. Il fut anobli en 1826 pour la part active qu'il avait prise à l'organisation de cette université; mais l'opinion publique jugea peu favorablement sa conduite dans les poursuites qu'il exerça contre le mouvement libéral des étudiants ainsi que dans plusieurs autres circonstances. Depuis son entrée dans l'administration, il n'avait publié que quelques brochures, notamment celle qui parut sans nom d'auteur sous ce titre : *Sur le pouvoir et la sûreté de la propriété, dialogue entre le fonctionnaire, le baron et le marchand* (Stuttgard, 1843). Aussi ne fut-ce pas sans surprise que l'on apprit qu'il était l'auteur du roman intitulé *Scipion Cicala* (Leipzig, 1832, 4 vol.), ouvrage remarquable, riche en idées originales, en situations saisissantes et en caractères vigoureusement et poétiquement dessinés. On estime moins ses deux romans : le *Siége du château de Gozzo* ou le *Dernier assassin* (Leipzig, 1834, 2 vol.) et la *Nouvelle Médée* (Stuttgard, 1836, 3 vol.).

REHISSER v. a. ou tr. (re-i-sé — du préf. *re*, et de *hisser*). Hisser de nouveau :

Et quand la bêche échappe à sa main qu'elle brise,
Il *rehisse* sa voile au souffle de la brise.
LAMARTINE.

REHM (Frédéric), historien allemand, né à Immichenheim (Hesse électorale) en 1792, mort à Naumbourg en 1847. Reçu agrégé à l'université de Marbourg en 1815, il y devint, en 1818, professeur extraordinaire de philosophie et, en 1820, professeur ordinaire d'histoire. On lui doit les ouvrages suivants : *Manuel de l'histoire du moyen âge* (Cassel, 1820-1838, 4 vol.), exposition détaillée, surtout sous le rapport synchronique et ethnographique, des événements de cette période; *Histoire du moyen âge* (Marbourg, 1826, 2 vol.), dont les deux derniers volumes de l'ouvrage précédent forment aussi la continuation, et *Abrégé de l'histoire du moyen âge* (Cassel, 1840). Il faut encore citer du même auteur un *Manuel de propédeûtique historique et Abrégé d'histoire universelle* (Marbourg, 1830) et un *Manuel de l'histoire des deux Hesses* (1842-1846, 2 vol.).

REHMANN (Jean), médecin allemand, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Il se fixa en Russie, où il devint conseiller de cour, membre de la Société impériale des naturalistes de Moscou, conseiller d'Etat et enfin premier médecin de l'empereur. Il contribua beaucoup à nous faire connaître l'état de la médecine dans le nord de l'Europe et dans quelques contrées de l'Orient qu'il avait parcourues avec les armées russes, en qualité de médecin militaire. Nous citerons, parmi ses écrits : *Notice sur un remède propre à remplacer le quinquina en beaucoup de cas, et surtout dans son application contre les fièvres intermittentes* (Moscou, 1809, in-8o); *Russische Sammlung fur Naturwissenchaft und Heilkunst* (Leipzig, 1815-1816, 4 cahiers in-8o), etc.

REHMANNIE s. f. (ré-man-nî — de *Rehmann*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des digitalées, originaire du nord de la Chine.

REHME, bourg de Prusse, province de Westphalie, régence de Minden, à l'embouchure de la Werra dans le Weser; 2,000 hab. Aux environs se trouve une saline très-importante, appelée Neusalzwert. La sonde y atteint une profondeur de plus de 700 mètres. Par l'ouverture qu'elle y a pratiquée jaillit une source d'eau salée, qui sert à fabriquer du sel par les moyens ordinaires d'évaporation et qui alimente un établissement de bains très-fréquenté.

REHNA, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, district de Wismar, ch.-l. de bailliage, sur la rive gauche de la Ratégast, à 22 kilom. E.-S.-E. de Lübeck; 2,000 hab. Fabriques de toiles de Frise, de ras et autres étoffes de laine, d'aiguilles, de tabac; distilleries, brasseries, tanneries, mégisseries.

REHNSCHOLD (Charles-Gustave REFFENBRINCK DE), appelé à tort **Reinschild**, feld-maréchal suédois, né à Stralsund en 1651, mort en 1722. Il entra au service en 1673 et se fit remarquer durant la guerre que Charles XI eut à soutenir contre les Danois. Il prit part, sous Charles XII, à l'expédition dans l'île de Seeland, à la bataille de Narva, au siége de Riga, obtint le commandement d'une armée en Pologne, prit la ville de Thorn et gagna la bataille de Frauenstadt. Rehnschold accompagna Charles XII victorieux dans son expédition contre Pierre Ier. Chargé du commandement de l'armée suédoise à la bataille de Pultawa, il fut fait prisonnier par les Russes et ne recouvra sa liberté qu'au bout de neuf années. Après la mort de Charles XII, il eut un commandement en Scanie. Il avait assisté à douze batailles rangées et à trente combats, et son corps était couvert de blessures.

RÉHON, village et commune de France (*Meurthe-et-Moselle*), *canton* de Longwy, arrond. et à 40 kilom. de Briey, sur la Chiers; 426 hab. Usine *métallurgique*, moulins à farine et à tan. Eglise du XIIe siècle. Des restes de constructions romaines ont été découverts sur le territoire de cette *commune*.

RÉHUMER v. a. ou tr. (ré-u-mé — du préf. *ré*, et de *humer*). Humer de nouveau.

RÉHUMILIER v. a. ou tr. (ré-u-mi-li-é — du préf. *ré*, et de *humilier*). Humilier de nouveau.

REI ou **RAZI**, *nom moderne des ruines de* Rhagæ ou Rhagès, en Perse, dans l'Irak-Adjémi, à 5 kilom. S.-E. de Téhéran. C'est là que naquirent Haroun-al-Raschid et le médecin Al-Rhazès. Cette ville fut détruite pendant l'invasion des Tartares, sous Gengis-Kan.

REIBELL (Félix-Jean-Baptiste-Joseph), ingénieur français, né à Strasbourg en 1795, mort en 1867. Elève de l'Ecole polytechnique (1812), il entra dans les ponts et chaussées, devint ingénieur ordinaire en 1820, ingénieur en chef en 1830 et fut chargé pendant vingt ans de diriger les travaux du port de Cherbourg, où il fit exécuter la grande digue qui a 4 kilomètres de longueur. M. Reibell était depuis quatre ans inspecteur divisionnaire, lorsqu'il fut élu dans la Manche représentant à l'Assemblée constituante en 1848. Il y fit partie de la droite et donna sa démission avant la dissolution de cette Assemblée. Depuis lors, il devint successivement inspecteur général (1852), inspecteur des travaux hydrauliques des ports militaires, membre du conseil des travaux de la marine, du conseil général des ponts et chaussées, etc. Outre des articles insérés dans les *Annales des ponts et chaussées*, on lui doit une édition refondue des *Leçons d'un cours de construction* de Sganzin (1839-1841, 3 vol. in-4o).

REIBERSDORF, bourg de Saxe, cercle de la Lusace; 8,000 hab. Brasserie; belle église et joli château.

REICH s. m. (réich). Gramm. hébr. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébreu.

REICH DE PENAUTIER (Pierre-Louis), financier français, mort en 1711. Il s'appelait primitivement **Reich**. Il entra dans les finances par un emploi de commis, sut gagner la confiance de Lesecq, trésorier de la bourse des états de Languedoc, qui lui donna sa fille, et, peu après son mariage, il acheta la terre de Penautier, dont il prit le nom. Reich avait obtenu la survivance de la charge de son beau-père; il n'eut pas longtemps à attendre, car celui-ci mourut subitement, quoiqu'il fût encore jeune. Des bruits fâcheux coururent à l'occasion de cette mort, mais on finit par les oublier; toutefois, Mme de Penautier crut devoir se séparer de son mari. Quelques années après, en 1669, Reich joignit à sa trésorerie de Languedoc la charge de receveur général du clergé, par suite de la mort du titulaire, Hanivel de Saint-Laurent, qui, atteint d'un mal inconnu, avait expiré dans d'horribles souffrances. Quoique très-riche, Reich ne l'était cependant pas assez pour soutenir seul le lourd fardeau de son nouvel emploi. Il s'associa pour moitié un capitaliste nommé Dalibot, qui, au bout de peu de temps, fut emporté par une apoplexie. M. de La Magdelene, beau-frère du défunt, attaqua Penautier pour lui faire rendre les fonds qu'il avait reçus; mais à peine les hostilités venaient d'être commencées qu'il succomba, lui aussi, à une apoplexie. La veuve Dalibot, se trouvant alors sans appui, renonça au procès. Dès ce moment, Reich de Penautier fut regardé comme un homme heureux. En 1672, il joignait aux titres qu'il avait déjà celui de conseiller du roi. Allié à une puissante famille de robe par sa sœur, qui avait épousé un conseiller au parlement de Paris, honoré de la confiance et de la protection du clergé, dont plusieurs des principaux membres étaient ses obligés, enfin très-estimé de Colbert, qui l'avait employé dans un grand nombre d'affaires très-importantes, il passait pour un des hommes les plus considérables du royaume. Une circonstance inattendue vint tout à coup le menacer d'une chute complète. Le 31 juillet 1672 mourut à Paris un officier de cavalerie nommé Godin de Sainte-Croix. Quand on inventoria la succession de cet officier, on trouva une cassette contenant, outre un véritable arsenal d'em-

poisonneur, des papiers qui établissaient que Penautier avait eu des relations avec le défunt et avec la marquise de Brinvilliers. Cette découverte mit sur la trace des crimes de cette dernière, mais elle faillit aussi être fatale au receveur général du clergé. On se rappela les circonstances mystérieuses au milieu desquelles avaient eu lieu la mort du beau-père de Penautier et celles d'Hanivel de Saint-Laurent, de Dalibot et de M. de La Magdelène; on fit des rapprochements et l'idée vint tout naturellement que l'ami et le protégé du clergé pouvait bien ne devoir l'origine de sa brillante fortune qu'à des empoisonnements. La veuve de Saint-Laurent finit même par l'accuser formellement d'avoir fait périr son mari. Pendant son procès, la Brinvilliers, dont Penautier passait pour avoir été l'amant, fut, à diverses reprises, pressée de questions sur la nature des rapports, autres que ceux d'affaires, qui étaient avoués, que Penautier avait eus, soit avec elle, soit avec Sainte-Croix; mais elle répondit toujours qu'ils avaient été étrangers à ce qu'on supposait. Toutefois, les présomptions parurent suffisantes pour motiver l'arrestation de Penautier. Il fut incarcéré le 15 juin 1676 et il ne recouvra la liberté qu'au mois de juin de l'année suivante, après une instruction des plus minutieuses, qui fut remplie d'incidents de toute espèce et à la suite de laquelle le parlement rendit une ordonnance de non-lieu. A cette occasion, on publia des couplets dont voici un échantillon :

> Si Penautier, dans son affaire,
> N'a rencontré que des amis,
> C'est qu'il a bien su se défaire
> De ce qu'il avait d'ennemis.

Voici ce que le duc de Saint-Simon, que l'on accuse ordinairement de malveillance, a écrit sur Penautier : « C'estoit, dit-il, un grand homme, très-bien fait, fort galant et fort magnifique, respectueux et très-obligeant; il avoit beaucoup d'esprit et estoit fort mêlé dans le monde; il le fut aussi dans l'affaire de la Brinvilliers et des poisons, qui a fait tant de bruit, et mis en prison avec grand danger de sa vie. Il est incroyable combien de gens, et des plus considérables, se remuèrent pour lui, le cardinal de Bonzi à la tête, fort en faveur alors, qui le tirèrent d'affaire. Il conserva longtemps, depuis, ses emplois et ses amis, et, quoique sa réputation eût fort souffert de son affaire, il demeura dans le monde comme s'il n'en avoit point eu. Il est sorti de ses bureaux force financiers qui ont fait grande fortune. »

REICHA (Antoine-Joseph), compositeur allemand, né à Prague en 1770, mort à Paris en 1836. Il fut de bonne heure destiné à l'étude de la musique. Il était encore enfant lorsque son père le fit entrer comme enfant de chœur à l'église Sainte-Croix-du-Seigneur, où il apprit les premiers éléments de l'art musical. Il suivit ensuite les cours de l'université de Bonn, où il fit de solides études. Son père étant mort, son oncle Joseph, maître de chapelle de l'électeur, prit soin du jeune homme et lui donna une place de musicien dans l'orchestre qu'il dirigeait. Ce fut là qu'il composa et fit exécuter lui-même sa première symphonie. Après l'invasion française, en 1794, Reicha alla s'établir à Hambourg, où il vécut pendant cinq ans en donnant des leçons de musique et où il composa sur un poëme français un opéra intitulé : les *Français en Egypte*, qu'il ne parvint pas à faire représenter. Espérant être plus heureux à Paris, Reicha s'y rendit au commencement de 1799; mais le livret de son opéra était si mauvais, qu'il ne put le faire accepter nulle part. Il fit cependant exécuter une symphonie qui obtint de légitimes applaudissements. Il revint à Vienne en 1802 et y demeura six années, pendant lesquelles il se lia avec Haydn, Beethoven, Salieri et Albretsberger, fit exécuter un *oratorio*, la cantate de *Lénore* et publia un recueil de fugues. L'arrivée des Français à Vienne décida une seconde fois Reicha à chercher un autre établissement. Sur l'invitation du prince Louis-Ferdinand, grand amateur de musique, il allait se rendre à Berlin, lorsque la mort de ce prince l'empêcha de donner suite à ce projet. Il se rendit à Paris et s'y établit en 1808. A peine arrivé, il fonda un cours de composition et obtint très-vite un assez grand nombre d'élèves. Il publia ensuite des *quintettes* qui furent très-goûtés; mais il n'en fut pas de même de son opéra de *Cagliostro*, fait en collaboration avec Doulen et représenté en 1810 à l'Opéra-Comique une seule fois. Tel fut à peu près le sort de deux autres opéras, *Natalie* et *Sapho*, donnés en 1816 et en 1822, et qui sont aujourd'hui complétement oubliés. « Reicha, dit M. Audiffret, grand théoricien, savant harmoniste, ne possédait pas le talent de la mélodie, qui n'est qu'une inspiration du génie, et il aurait pu dire à ses élèves : Faites ce que je dis et non pas ce que je fais. Aussi renonça-t-il, très-heureusement pour sa gloire, à composer des opéras. » En 1814, sa réputation s'était accrue par la publication de son *Traité de mélodie*, avec supplément indiquant la manière d'accompagner la mélodie par l'harmonie. Nommé professeur de contre-point au Conservatoire de musique, en remplacement de Méhul, ses leçons y furent très-recherchées. Il publia la même année son *Cours de composition musicale* ou *Traité complet et raisonné d'harmonie pratique*. Dans ce traité, « Reicha, dit M. Denne-

Baron, écartant la considération des phénomènes de constitution harmonique résultant de la prolongation, admettait pour base de sa théorie une classification de treize accords consonnants et dissonants, dont il regardait les uns comme primitifs et les autres comme le produit de l'altération des intervalles naturels. Son *Cours d'harmonie*, qu'il fit suivre, en 1824, de son *Traité de haute composition*, fut bientôt entre les mains de tous les musiciens, et, malgré les critiques plus ou moins fondées que l'ouvrage excita dès son apparition, il n'en eut pas moins un grand succès. Reicha s'était fait d'ailleurs de nombreux partisans par un mode d'enseignement qui conduisait rapidement ses élèves à la pratique de l'art d'écrire. » En mai 1835, Reicha, naturalisé Français, entra à l'Institut; mais il n'occupa pas longtemps son siége académique et mourut quelques mois après sa nomination. On a de lui un très-grand nombre de morceaux de musique instrumentale, puis des ouvrages théoriques ou didactiques, parmi lesquels nous citerons : *Etudes* ou *Théories pour le piano-forte, dirigées d'une manière nouvelle* (Paris, 1800); *Traité de mélodie, abstraction faite de ses rapports avec l'harmonie*, suivi d'un *Supplément sur l'art d'accompagner la mélodie par l'harmonie lorsque la première doit être prédominante* (1814-1832); *Cours de composition musicale* ou *Traité complet et raisonné d'harmonie pratique* (1818); *Traité de haute composition musicale* (1824-1825); *Art du compositeur dramatique* ou *Cours complet de composition vocale* (1833); *Petit traité d'harmonie pratique à deux parties*, suivi d'exemples en contre-point double et de douze duos pour violon et violoncelle (sans date).

REICHARD (Chrétien), botaniste allemand, né à Erfurt en 1685, mort en 1775. D'abord organiste de sa ville natale, il se livra ensuite à son goût pour l'agriculture et la botanique et devint en 1752 président du sénat d'Erfurt. On a de lui : *Livre des plantes vivantes* (Erfurt, 1734, in-fol.); *Trésor des champs et des jardins* (1753-1755, 6 vol. in-8°, avec 1 vol. de tables et un autre de supplément), etc.

REICHARD (Henri-Godefroi), philologue allemand, né à Schleiz en 1742, mort à Grimma en 1801. Il s'adonna à l'enseignement à l'école de Grimma, dont il devint recteur adjoint en 1790. Parmi ses ouvrages, on cite : *De artis bene scribendi origine et fatis usque ad annum* 1453 (Leipzig, 1766, in-4°); *Sur Ernesti et l'état de la littérature allemande à sa mort* (1782, in-8°).

REICHARD (Chrétien-Gottlieb), géographe allemand, frère du précédent, né à Schleiz en 1758, mort à Lobenstein en 1837. Il exerça d'abord la profession d'avocat; mais, à partir de 1798, il se consacra exclusivement aux études géographiques, devint collaborateur du journal les *Ephémérides* et publia avec Stieler un *Atlas portatif*, comprenant cinquante feuilles (Weimar, 1817-1823), qui a été souvent réédité. Reichard fit, en outre, paraître seul un *Atlas du monde ancien*, en dix-neuf feuilles, un *Thesaurus typographicus* et plusieurs cartes isolées, entre autres une excellente *Carte de la Gaule* pour une édition des *Commentaires* de César.

REICHARD (Henri-Auguste-Ottocar), littérateur allemand, né à Gotha en 1751, mort dans la même ville en 1828. Il fut successivement directeur du théâtre (1779), de la bibliothèque et du bureau de la guerre de Saxe-Gotha, conseiller intime (1803), et remplit diverses missions diplomatiques. Reichard acquit une grande célébrité comme auteur dramatique, publiciste libéral, éditeur de journaux sur les arts et la littérature. Un voyage qu'il fit dans les principales contrées de l'Europe lui fournit la matière de son fameux *Guide des voyageurs* (Weimar, 1793, 2 vol. in-8°), qui eut un si grand succès. L'éditeur français Audin, s'emparant de cette idée, publia, sous le nom francisé de l'écrivain allemand, une foule de *Guides-Richard*, qui n'étaient point de lui, mais qui eurent une vogue prodigieuse et qui devinrent les manuels indispensables des voyageurs pour toutes les contrées de l'Europe. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Emma et Edgar* (1781), roman; *Description de Candie* (1788); *Magasin de la philosophie et des belles-lettres* (1794, 2 vol.); *Voyage pittoresque dans une grande partie de la Suisse* (1805); *Mélanges en prose et en vers* (1823), etc. Les principaux recueils périodiques qu'il fonda sont : l'*Almanach des théâtres*, le *Journal des théâtres*, le *Nouveau Mercure de France*, etc.

REICHARDIE s. f. (rè-char-dî — de *Reichard*, sav. all.). Bot. Syn. de TABERNÉMONTANE, PICRIDIE, PODOSPERME et PTÉROLOBE, genres de plantes.

REICHARDT (Jean-Frédéric), littérateur et compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1752, mort près de Halle en 1814. Il s'inspira du génie des grands maîtres de l'Italie et de la France et dirigea avec beaucoup d'éclat la chapelle royale (1775) et l'Opéra-Italien de Berlin, où il réunit les chanteurs et les exécutants les plus renommés de l'Europe. Etant tombé en disgrâce en 1793, Reichardt alla fonder à Hambourg un journal périodique, intitulé la *France*, devint en 1796 inspecteur des salines de Halle et retourna en 1798 à Berlin, où il dirigea de nouveau la musique au Théâtre-Royal. Après l'invasion de la Prusse par les Français, il alla prendre la direction du théâtre de Cassel (1807-1809). Il avait visité l'Italie, l'Angleterre et à plusieurs reprises la France, pour laquelle il avait de vives sympathies. Reichardt fit d'inutiles tentatives pour transporter le vaudeville sur la scène allemande. Berquin, Kotzebue et Gœthe lui ont confié la musique de plusieurs de leurs ouvrages. Ses meilleurs opéras sont *Tamerlan* (1785) et l'*Ile sonnante* (1799). On lui doit, en outre, beaucoup de morceaux de musique vocale et instrumentale, des chansons, des symphonies, etc. Parmi ses écrits, nous citerons : *Sur l'opéra-comique allemand* (1774); *Lettres d'un voyageur sur la musique* (1774-1776); *Etudes pour les musiciens et les amateurs de musique* (1793); *Napoléon et le peuple français* (1804); *Lettres confidentielles écrites de Paris* (1804-1805); *Lettres confidentielles écrites pendant un voyage à Vienne* (1810), etc.

REICHARTSWERBEN, village de Prusse, province de Saxe, régence de Mersebourg; 600 hab. C'est sur le territoire de ce village que se décida, le 5 novembre 1757, la bataille de Rosbach (v. ce mot). Après la bataille d'Iéna, Napoléon fit enlever une colonne en pierre, élevée en commémoration de cette bataille. Cette colonne a été remplacée depuis par un monument en fonte.

REICHE (Samuel-Godefroi), écrivain allemand, né à Grünberg (Silésie) en 1765, mort à Breslau en 1849. Il fut professeur à Grünberg, puis au lycée de Sainte-Madeleine, à Breslau, dont il devint le directeur vers 1830. Reiche a été un des organisateurs de l'enseignement professionnel et commercial, pour lequel il a créé des établissements distincts en Silésie. Outre ses traités usuels pour les écoles professionnelles, on a de Reich : *Arithmétique pour les commerçants* (1813, 2 vol.); *Calendrier général ecclésiastique, depuis l'an* 1230 *jusqu'en* 1582; *Tableaux de la mortalité à Breslau pour les derniers cent ans*, etc.

REICHEL (Jean-Jacques), graveur médailliste polonais, mort en 1799. Elève d'Holzhauser, qui l'associa à ses travaux et le chargea, à sa mort, de continuer ceux qu'il laissait inachevés, il termina notamment la grande collection des médaillons des rois polonais, qu'Holzhauser avait entreprise aux frais du roi Stanislas-Auguste et qu'il avait conduite jusqu'à Sigismond Ier. Reichel y ajouta les médaillons de Sigismond-Auguste, de Henri de Valois, d'Etienne Bathori, de Sigismond III, de Wladislas IV, de Jean-Casimir, de Michel Wiszniowiecki, de Jean III Sobieski, de Frédéric-Auguste II, de Stanislas Lesczynski et de Frédéric-Auguste III. On a, en outre, du même artiste des sceaux d'un rare fini d'exécution.

REICHEL (Jacques), archéologue polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1780, mort en 1857. Après avoir étudié la gravure sous la direction de son père, il entra en 1802 à la monnaie de Saint-Pétersbourg, où il devint graveur (1808), puis directeur de la division des papiers du trésor. Il avait formé une collection de monnaies européennes du moyen âge, de monnaies slaves en particulier, qui était l'une des plus remarquables de l'Europe, car elle ne comptait pas moins de cent mille pièces. Le gouvernement russe l'acheta après sa mort et la fit placer au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Outre de nombreux mémoires, on a de lui : *Recueil de médailles russes* (Saint-Pétersbourg, 1840-1846, in-fol., avec 86 pl.); la *Collection de médailles de Reichel* (1842-1850, 10 parties in-8°).

REICHÉLIE s. f. (rè-ché-lî — de *Reichel*, nom propre). Bot. Syn. d'HYDROLÉE.

REICHELSHEIM, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, province de Starkenburg, bailliage et à 13 kilom. d'Erbach, à 24 kilom. S.-E. de Darmstadt; 1,740 hab. Il est bâti au pied d'une montagne que couronnent les ruines du château de Reichenberg, ancienne résidence des comtes d'Erbach. Des ruines on découvre une belle vue, d'un côté sur la vallée de la Gerprenz, de l'autre sur Lindenfelds et le Wachenberg. Aux environs se trouvent les ruines du château de Rodenstein, recouvertes d'une épaisse végétation. « Ce château, dit M. Adolphe Joanne, n'a été abandonné qu'à la fin du XVIIe siècle. Selon une tradition qui a trouvé trop de croyants, non-seulement au siècle dernier, mais dans ce siècle, une heure après la tombée de la nuit, le chevalier de Rodenstein sort quelquefois des ruines du château de Schnellert, situé à 1 heure 30 minutes en face de Rodenstein; il est suivi alors d'une escorte de cavaliers qui fait un grand bruit dans les airs. Ces apparitions étranges n'ont lieu que la veille de grands événements; elles annoncent des victoires ou des revers, la guerre ou la paix : la paix, si le chevalier et sa suite retournent à Schnellert; la guerre, s'ils restent à Rodenstein. Des certificats authentiques, conservés dans le bourg de Reichelsheim, constatent que des bruits mystérieux, attribués au chevalier Rodenstein et à sa suite (peut-être des coups de vent, peut-être aussi le passage de bandes d'oiseaux) se firent entendre en 1743 et en 1796. Les paysans des environs assurent qu'ils ont été avertis ainsi des victoires de Leipzig et de Waterloo. On appelle souvent le chevalier de Rodenstein le « Chasseur sauvage. »

REICHEMBERG (Angélique-Charlotte-Suzanne), actrice française, née à Paris en 1854. Sa mère, originaire du Pas-de-Calais, avait épousé un Hongrois, qui la laissa veuve et sans fortune; mais la jeune Suzanne fut adoptée par sa marraine, Suzanne Brohan, qui la fit entrer au Conservatoire. Elle avait douze ans et fit partie de la classe de Régnier. Ses progrès furent rapides. En 1867, elle obtint le second prix de comédie et, l'année suivante, le premier prix en jouant une scène de *Lady Tartufe*, où elle déploya tant d'ingénuité, de naturel et de grâce, que la Comédie-Française lui ouvrit ses portes; elle y débuta, le 14 décembre 1868, dans le rôle d'Agnès. Des quatre grands rôles d'amoureuses, Juliette, Desdémone, Agnès et Rosine, celui de l'*Ecole des femmes* est surtout difficile, en ce qu'il demande à la fois de l'ingénuité, de la finesse et de l'espièglerie. Mlle Reichemberg s'en tira merveilleusement et fut reçue sociétaire après qu'elle eût achevé ses débuts dans : Lucile, du *Dépit amoureux;* Marianne, du *Tartufe;* Joas, d'*Athalie;* Angélique, de l'*Epreuve nouvelle;* Richard, des *Enfants d'Edouard;* Rosette, d'*On ne badine pas avec l'amour;* Cécile, d'*Il ne faut jurer de rien;* Lucile, de l'*Honneur et l'argent;* Rosine, d'*Au printemps*. Elle a, depuis, créé avec beaucoup de talent les rôles suivants; dans l'ancien répertoire : Psyché, de la tragédie-ballet de Corneille et de Molière; Hippolyte, de l'*Etourdi;* Lucinde, du *Médecin malgré lui;* Marianne, de l'*Avare;* Angélique, du *Malade imaginaire;* Isabelle, des *Plaideurs;* Fanchette, du *Mariage de Figaro;* dans le répertoire moderne : Louise, de *Faute de s'entendre;* Pauline, du *Mari de la veuve;* Olive, d'*Une chaîne;* Léonie, de *Bataille de dames;* Pauline, du *Mari à la campagne;* Jacqueline, du *Bonhomme Jadis;* Emma, du *Duc Job;* Valentine, d'*Un jeune homme qui ne fait rien;* Loyse, de *Gringoire;* Irène, de la *Part du roi*. Enfin, dans le théâtre contemporain, elle a créé : en 1869, Aline, des *Faux ménages;* Cécile, de *Julie;* en 1870, Hélène, des *Ouvriers;* en 1871, Christiane, dans la pièce de ce nom; en 1872, Lucile, des *Enfants;* Blanche, d'*Hélène;* en 1873, Marie, de *Jean de Thommeray*.

REICHENAU, village de Suisse, canton des Grisons, au confluent du Rhin antérieur et du Rhin postérieur; 770 hab. Louis-Philippe y fut professeur de mathématiques. On y franchit le Rhin sur un pont de bois couvert.

REICHENAU, ville de Prusse (Bohême), à 4 kilom. E. de Kœniggrætz; 3,250 hab. Gymnase; fabrication de toiles et de draps. Le château, très-remarquable par son architecture, renferme une riche bibliothèque et une belle collection de tableaux.

REICHENAU, ville de la basse Autriche, au pied du Schneeberg, sur la Schwarza; 500 hab. Mines de fer, haut fourneau et forges; fonderie d'argent.

REICHENAU, bourg de Saxe, cercle de Lusace, près de la frontière de la Bohême; 3,500 hab. Importante fabrication de toiles.

REICHENAU, belle île du grand-duché de Bade, dans le lac de Constance, à 6 kilom. N.-O. de la ville de ce nom; 5 kilom. sur 3 et 1,800 hab. Elle est très-fertile en grains, en vin et en fruits. Un pont la relie à la terre ferme du côté de l'E. A l'extrémité orientale de l'île s'élèvent les ruines du château de Schœpfeln, regardé par quelques antiquaires comme une forteresse romaine. L'île renferme trois villages. L'église de celui d'Oberzell, fondée en 888, mais souvent remaniée depuis, offre une crypte très-ancienne et quelques vieilles peintures à fresque. L'église du village de Mittelzell appartenait jadis à une riche et puissante abbaye de bénédictins, supprimée en 1799. On y voit les monuments funéraires de plusieurs abbés. Près de la sacristie, on montre la place où Charles le Gros fut enseveli en 888. Le chœur est décoré de beaux vitraux. Le tableau du maître-autel est très-remarquable.

REICHENBACH, rivière de Suisse, canton de Berne. Elle descend du Scheidegg et, après un cours assez restreint, se jette dans l'Aar, près de Meyringen. Cette rivière forme une des plus belles cataractes des Alpes.

REICHENBACH, village de Suisse, canton de Berne, sur la route de Thun à Kandersteg, au pied de l'Engelberg; 2,310 hab. On remarque aux environs une belle cascade qui se verse perpendiculairement du haut d'une muraille naturelle semi-circulaire de marbre noir.

REICHENBACH, ville de Prusse, ch.-l. de cercle, province de Silésie, sur la rive droite de la Peila, à 65 kilom. S.-O. de Breslau; 6,000 hab. Toiles de coton, canevas, etc. Elle est entourée d'une double muraille, flanquée de tours et d'un double fossé avec quatre portes. On y remarque des églises catholiques et protestantes, de nombreuses écoles et un château. Le 16 août 1762, le duc de Brunswick-Bevern y défit le maréchal Daun accourant au secours de Schweidnitz. En 1790, les ambassadeurs d'Angleterre, de Hollande, de Pologne et de Prusse y arrêtèrent une convention pour le maintien de l'empire ottoman, que la Russie et l'Autriche voulaient anéantir.

REICHENBACH, ville de Saxe, cercle de Voigtland, bailliage de Plauen et Pausa, à 21 kilom. N.-N.-E. de Plauen; 7,000 hab. Manufactures de draps et autres lainages, cotonnades, bas, tabac, etc.; filatures de coton, teintureries, blanchisseries. Elle a été presque entièrement incendiée en 1833. Aux environs de cette ville, le chemin de fer de Bamberg à Leipzig traverse la vallée de la Gœltsch sur un magnifique viaduc de 682 mètres de longueur et 93 mètres de hauteur à l'endroit où la vallée atteint sa plus grande profondeur; il se compose de quatre rangs d'arches. Celle sous laquelle coule la Gœltsch n'a pas moins de 30 mètres d'ouverture. On compte en tout quatre-vingts arches. C'est le plus beau viaduc qui ait jusqu'à ce jour été construit en Allemagne.

REICHENBACH (Georges DE), mécanicien et opticien allemand, né à Durlach en 1772, mort en 1826. Il fit ses études à l'école militaire de Manheim et exécuta, de 1791 à 1793, un voyage en Angleterre aux frais de l'électeur Charles-Théodore, qui le nomma, à son retour, lieutenant d'artillerie. En 1811, Reichenbach passa au service de la Bavière, en qualité de conseiller des salines, et fonda, avec Joseph d'Utzchneider et les mécaniciens Liebherr et Fraunhofer, à Munich et à Benedictbeuren, une manufacture d'instruments de mécanique et d'optique, dont les produits furent bientôt supérieurs à tout ce qui avait été fabriqué en ce genre jusqu'alors. Doué d'un esprit inventif, il réunissait en outre à la science théorique une habileté pratique dont on n'avait pas eu encore idée. Les grands cercles du méridien à trépied, les cercles de répétition de 12 pouces, les théodolithes et autres instruments de sa fabrique étaient presque inimitables, au point de vue de leur disposition intérieure, de leur précision et de la finesse de leurs divisions. Les grands télescopes et les grands réfracteurs astronomiques, entre autres le réfracteur-géant, exécuté par Fraunhofer pour l'observatoire de Dorpat, produisaient des effets surprenants par la perfection de leurs verres, fabriqués dans l'établissement même, et surtout par suite de leur excellente construction. Tous les savants connaissent aussi ses équatoriaux, ainsi que l'héliomètre de Fraunhofer. En 1812, Reichenbach se sépara d'Utzschneider et établit, avec T. Ertel, un établissement particulier pour la fabrication des instruments mathématiques et astronomiques; mais, en 1821, il en laissa la direction à son associé. Il était devenu, l'année précédente, chef du bureau des ponts et chaussées de Bavière. Ce fut à cette époque que fut construite, d'après ses plans, la manufacture de canons rayés de Vienne. Il introduisit aussi de nombreuses améliorations dans la fabrique d'armes d'Amberg, ainsi que dans les hauts fourneaux et les forges de la Bavière. Il devint plus tard directeur du bureau ministériel d'architecture, conseiller supérieur des routes et des salines et membre de l'Académie des sciences de Munich. Le sculpteur Kirchmayer a exécuté son buste, qui est placé dans le Walhalla.

REICHENBACH (Charles, baron DE), naturaliste allemand, né à Stuttgard le 12 février 1788. Il était docteur en philosophie, lorsqu'il conçut le projet extraordinaire d'aller fonder un nouvel État allemand dans les mers du Sud, et, avec la fougue de son âge, il employa près de trois années à préparer la réalisation de cette idée. Mais, poursuivi, arrêté même par la police française, il renonça à son dessein de colonisation pour étudier les sciences dans leur application à l'industrie, et, après un voyage en France et en Allemagne, dans lequel il visita les principales usines des deux pays, il alla en créer à Hausach et à Villingen. Ayant fait, en 1821, la connaissance du comte de Salm, il s'associa avec lui pour fonder en Moravie de nombreux établissements industriels, qui lui rapportèrent des sommes considérables, avec lesquelles il acheta d'immenses propriétés. Vers la même époque, le roi de Wurtemberg le créa baron en récompense des services qu'il avait rendus à l'industrie. Comme savant, M. Reichenbach s'est acquis en Allemagne une très-grande réputation. En 1834, il a publié ses *Recherches géologiques en Moravie*, ouvrage fort estimé, et a fait en chimie plusieurs découvertes très-utiles, celle de la paraffine, entre autres, et celle de la créosote. Délaissant ensuite la chimie industrielle pour l'étude du magnétisme et de l'électricité, il a prétendu avoir découvert une nouvelle force naturelle, à laquelle il donne le nom d'*od*, et sur laquelle il a publié divers mémoires : *Recherches physico-physiologiques sur le magnétisme, l'électricité et leurs rapports avec la force vitale* (Brunswick, 1849); *Lettres odiques-magnétiques* (Stuttgard, 1852); l'*Homme sensitif et ses rapports avec l'od* (Stuttgard, 1854); *Qui est sensitif? qui ne l'est pas?* (Brunswick, 1856). M. de Reichenbach a rencontré, à propos de sa théorie sur l'*od*, peu de sympathies dans le monde savant, et il a engagé à ce propos contre ses contradicteurs les plus vives polémiques. Nous citerons, entre autres, son pamphlet intitulé la *Foi du charbonnier et la fausse science*, en réponse à celui de Karl Vogt qui porte le titre de la *Foi du charbonnier et la science*. M. de Reichenbach se retira dans son château de Reisenberg, où il installa de fort belles collections scientifiques, entre autres son herbier, dont le noyau provient de la collection de Sieber, et ses météorites, collection peut-être unique.

REICHENBACH (Henri-Théophile-Louis), naturaliste allemand, né à Leipzig en 1793. Docteur en philosophie (1815) et en médecine (1817), il devint professeur adjoint à l'université de Leipzig, puis alla occuper, en 1820, une chaire d'histoire naturelle à l'école de chirurgie et de médecine de Dresde. Depuis lors, il a été nommé conseiller du roi de Saxe, directeur du muséum de Dresde et membre de plusieurs sociétés savantes. Reichenbach a créé dans cette dernière ville un jardin botanique, et on lui doit un nouveau système de classification pour les végétaux. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Flora Lipsiensis pharmaceutica* (1818); *Lichenes exsiccati* (1822-1826); *Icones floræ germanicæ, helveticæ et mediæ Europæ* (1823-1858, 18 vol., avec plus de 1,000 planches); *Iconographia botanica exotica* (1817-1847, 10 vol.); *Conspectus regni vegetabilis* (1828); *Flora exotica* (1830-1836, 5 vol.); l'*Ami de la nature* (1834); *Traité du système naturel des plantes* (1837), où il expose sa classification; *Flora germanica* (1837-1858, 10 vol.), son ouvrage capital; le *Botaniste allemand* (1841); *Histoire naturelle la plus complète de tous les pays* (1841-1851); *Faune allemande* (1842); *Coup d'œil sur la vie des animaux comparée à celle des hommes* (1848), etc. — Son fils, Gustave REICHENBACH, né à Dresde en 1822, s'est adonné à l'enseignement de l'histoire naturelle à l'académie forestière de Tharand et à l'université de Leipzig. Il a publié de nombreux mémoires dans des recueils scientifiques et a activement collaboré au grand ouvrage de son père, la *Flora germanica*.

REICHENBACH (Antoine-Benoît), naturaliste allemand, frère de Henri-Théophile-Louis, né à Leipzig en 1807. Il est attaché comme professeur à l'école professionnelle de cette ville et a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire naturelle du règne végétal* (1837-1839); *Histoire naturelle des animaux nuisibles à l'homme* (1846); *Ensemble du règne animal* (1845-1846); *Anthropologie* (1856); *Manuel des sciences naturelles* (1826-1858); *Botanique pour les dames*; l'*Amateur de coléoptères* (1857), etc.

REICHENBACH (Edouard, comte DE), homme politique prussien, né à Olbersborf en 1812, mort en 1869. Il fit ses études aux universités de Breslau et d'Iéna. Impliqué dans les poursuites exercées contre les membres de la Burschenschaft, il subit, à Berlin, six mois de prison préventive, puis fut condamné à une détention d'un an dans la forteresse de Neisse. Rendu à la liberté, il acheta, dans le voisinage de cette ville, la propriété de Waltdorf, qui devint l'asile de tous les hommes éminents, poëtes, hommes politiques, etc., en butte aux persécutions des réactionnaires. L'un de ceux qui y séjournèrent le plus longtemps fut Hoffmann de Fallersleben, que ses *Chants non politiques* avaient fait destituer de sa chaire à Breslau. Il a raconté dans ses deux ouvrages, intitulés *Notes et souvenirs* et *Ma vie*, tous les incidents de son séjour à Waltdorf et y a fait, en outre, un intéressant portrait du comte de Reichenbach. Ce dernier était, du reste, une personnalité des plus remarquables. Son ardeur toute juvénile et l'énergie avec laquelle il exprimait ses opinions politiques l'avaient signalé à l'attention du parti agitateur, et il s'était fait le défenseur décidé des principes de ce parti, non-seulement au sein de sa province, mais encore à Breslau, où, à cette époque, les membres de l'opposition de la diète trouvaient presque chaque jour l'occasion de faire des démonstrations. Comme les libéraux triomphaient alors dans les Chambres badoises, Reichenbach chercha parmi eux des alliés au parti agitateur prussien. Il fut parfaitement accueilli à Hallgarten, chez le vieux Itzstein, lorsque, en 1847, se réunirent, chez ce dernier, les chefs de l'opposition allemande. Là, Reichenbach se rencontra avec Hecker, Gagern, Robert Blum, Welcker, Basserbach, Wydenbrugk et beaucoup d'autres qui devaient bientôt après se trouver à la tête des partis les plus différents et même les plus opposés. Lorsque, en 1848, la révolution de mars provoqua un soulèvement à Breslau, le comte de Reichenbach eut assez d'influence pour calmer l'agitation. Au parlement de Francfort, où il se rencontra peu après avec ses anciennes connaissances de Hallgarten, ainsi qu'à l'assemblée nationale de Berlin, à laquelle il ne tarda pas à être élu, il vota avec l'extrême gauche et prononça plusieurs discours qui produisirent une grande sensation. Lorsque la réaction eut repris le dessus, il renonça complétement à la vie politique et vécut sur ses terres, uniquement occupé d'études littéraires et de travaux agricoles. Il avait sacrifié une grande partie de sa fortune pour venir en aide à ses amis politiques, et, pendant ses dernières années, il fut atteint d'une paralysie du côté droit, à laquelle il finit par succomber après de longues souffrances.

REICHENBACHIE s. f. (rè-kain-ba-kî — de *Reichenbach*, botan. allem.). Entom. Syn. de BRYAXE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des nyctaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. d'USNÉE, genre de lichens.

REICHENBERG ou **LIBERK**, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle de Bunzlau, à 53 kilom. N.-N.-E. d'Iung-Bunzlau, sur la Neisse; 16,000 hab. environ. Centre d'une industrie considérable; fabrication de draps, teintureries, filatures de coton et de laine; fabrication de cotons et de toiles par plus de 3,000 métiers; ateliers de construction de machines; commerce de draps, de coton et de toiles. Le 21 avril 1757, les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, y remportèrent une victoire signalée sur les Autrichiens.

REICHENEAU, **RICHNOV** ou **SAUKENICZKY**, en latin *Augradives*, ville des Etats autrichiens (Bohême), sur un petit affluent de droite du Wilde-Adler, à 30 kilom. E. de Kœniggrætz; 3,000 hab. Château avec galerie de tableaux et bibliothèque. Gymnase de piaristes. Fabriques de toiles et de draps; forges.

REICHENHALL, ville de Bavière, cercle de l'Isar, ch.-l. de présidial, à 14 kilom. S.-O. de Salzbourg, à 124 kilom. S.-E. de Munich, sur la Saal et au milieu de hautes montagnes; 3,000 hab. Fabriques de toiles et de gants, clouterie, chaudronnerie. Cette ville doit son importance aux salines qui l'environnent et qui fournissent une immense quantité de sel.

REICHENSPERGER (Auguste), homme politique et archéologue allemand, né à Coblentz en 1808. Après avoir étudié le droit, il entra dans la carrière administrative et, n'étant encore que référendaire à Coblentz, défendit contre le cabinet Kamptz les institutions juridiques des provinces rhénanes, avec une éloquence et un talent littéraire remarquables. Successivement assesseur à la cour provinciale de Coblentz (1835) et à la cour d'appel de Cologne (1841), conseiller de la cour provinciale de Trèves et enfin conseiller à la cour d'appel de Cologne (1849), il trouva, malgré le peu de loisir que lui laissaient ses fonctions, le moyen de se livrer à de sérieuses études sur les beaux-arts et s'éprit de l'art gothique, le seul, selon lui, qui fût purement allemand. Cette tendance artistique, qui reposait sur un point de départ ultra-catholique, lui suscita de nombreux adversaires, l'engagea notamment dans une polémique des plus vives avec l'école de Schinkel et l'amena à écrire sur ce sujet un grand nombre d'articles et de mémoires.

Elu, en 1848, à l'assemblée nationale allemande, il appartint d'abord à la fraction dite parti du Casino, mais il s'en sépara bientôt, ainsi que plusieurs autres membres, qui ne pouvaient adopter l'idée d'un empire d'Allemagne, et forma avec eux un nouveau parti. Au parlement d'Erfurt, il se montra également l'adversaire du projet de l'union, et, à la Chambre des députés de Berlin, de laquelle il a fait partie depuis l'établissement du régime constitutionnel en Prusse, il prit de préférence la défense des intérêts catholiques. Pour combattre avec fruit les tendances du ministère Raumer, il réunit, en 1852, les députés catholiques dans une sorte de ligue, dont il rédigea lui-même les statuts et dont il fut le chef et le principal orateur. Pendant le conflit qui eut lieu entre la Chambre et le gouvernement sur les questions militaire et budgétaire, il se fit le défenseur des droits octroyés par la constitution à l'assemblée; mais, après les scènes violentes qui marquèrent la session du commencement de l'année 1863, il se prononça contre la tactique suivie jusqu'à ce jour par la majorité et qui, selon lui, ne pouvait aboutir à aucun résultat satisfaisant; puis, dans sa brochure intitulée *Un coup d'œil sur les dernières sessions de la Chambre des députés prussiens* (1864), il soumit la conduite du parti du progrès à une critique acerbe, mais sans indiquer les moyens d'arriver à un accommodement. Il ne voulut accepter aucun mandat pour la session suivante. Lors des élections du 31 août 1867, il est devenu membre de la diète de la nouvelle Confédération germanique du Nord. Ses ouvrages archéologiques sont : *Quelques mots sur la construction de la cathédrale de Cologne* (1810); l'*Architecture chrétienne germanique et ses rapports avec l'époque actuelle* (Trèves, 1852); *Guide sur le terrain de l'art chrétien* (Leipzig, 1855); *Mélanges sur l'art chrétien* (Leipzig, 1854, in-8°).

REICHENSPERGER (Pierre-François), homme politique allemand, frère du précédent, né à Coblentz en 1810. Après avoir occupé différentes fonctions judiciaires, il fut nommé, en 1850, conseiller à la cour d'appel de Cologne, puis conseiller à la cour supérieure de Berlin. Les événements politiques de 1848 le portèrent au parlement allemand, où il appartint au parti conservateur; peu de temps après, il fut élu député de la Gueldre à l'assemblée nationale prussienne et y siégea parmi les chefs de la droite. Au parlement d'Erfurt, M. Reichensperger se montra l'adversaire décidé de l'union, imitant en cela son frère, à côté duquel il se rangea encore, à la Chambre des députés, lors de la fondation de la fraction catholique qui le compta parmi ses chefs les plus actifs. Continuellement réélu depuis cette époque à cette assemblée, il y prit au début, dans l'intérêt de l'ordre, la défense du ministère Manteuffel, mais ne tarda pas à faire une opposition de plus en plus décidée aux tendances réactionnaires de ce dernier et finit par se joindre à la fraction modérée du parti des libéraux. Dans les questions de politique extérieure, il se montra partisan d'une alliance avec l'Autriche. Lors des discussions pour la réorganisation militaire, il se réunit, sans arrière-pensée, aux autres libéraux, mais s'efforça cependant, dans le but d'amener un accommodement, de séparer les questions principales (la loi militaire, le budget et les épargnes à faire sur l'armée) des questions accessoires que le parti du progrès y rattachait. En février 1866, alors que la situation s'envenimait de plus en plus, il présenta le projet d'une adresse au roi, dans laquelle il faisait appel à la sagesse du souverain et l'engageait à diminuer les frais de la réorganisation militaire et à reconnaître les droits de la Chambre à limiter le budget. Plus tard, il garda, comme toute la fraction catholique du reste, une attitude des plus énigmatiques à l'égard de la constitution de la Confédération germanique du Nord. Ainsi, tandis qu'en qualité de membre de la diète constituante il votait contre l'adoption de cette constitution, il se prononçait, au contraire, pour elle dans le compte rendu « du fait accompli » qu'il présenta à la Chambre des députés. En 1867, il a été de nouveau réélu à la diète. On a de lui différents écrits sur des questions de droit et de politique : la *Question agraire, au point de vue de l'économie nationale, de la politique et du droit* (Trèves, 1847); *Projet d'une loi sur les hypothèques pour la province Rhénane* (1851); l'*Assemblée nationale prussienne et la constitution du 5 décembre* (Berlin, 1849), etc. M. P.-F. Reichensperger est l'un des orateurs les plus éminents de la Chambre des députés de Berlin, et ses discours sont surtout remarquables par leur précision et leur clarté. Ils ont été réunis en partie à ceux de son frère et publiés sous ce titre : *Discours des frères A. et F.-P. Reichensperger* (Ratisbonne, 1858).

REICHENSTEIN, ville des Etats prussiens (Silésie), au pied d'une montagne, à 73 kilom. S. de Breslau; 2,000 hab. Tribunaux. Fabrique d'eau-forte et d'acide nitreux, d'empois et d'amidon et blanchisserie de toiles. Exploitation d'arsenic aurifère et argentifère; manufacture de papier, tabac, poterie.

REICHSHOFFEN ou **REISCHSHOFFEN**, ancien bourg et commune de France (Bas-Rhin), canton de Niederbronn, arrond. et à 32 kilom. de Wissembourg, à 46 kilom. de Strasbourg, au confluent de deux ruisseaux; pop. aggl., 2,584 hab. — pop. tot., 2,885 hab. Cédé à l'Allemagne en 1871. Les ateliers de construction de ce bourg ont une importance considérable. Ils construisent des machines à vapeur, des tenders et tout ce qui se rattache à l'outillage et au matériel roulant des chemins de fer. Ils fabriquent, en outre, des machines et pièces diverses pour filatures, forges anglaises, huileries, sucreries et raffineries, ainsi que les grandes pièces pour ponts en fonte. Reichshoffen était autrefois défendu par une enceinte fortifiée dont on voit encore quelques traces. L'église est un bel édifice du XVIIIe siècle. Le château, qui date de la même époque que l'église, est entouré d'un magnifique parc dans lequel s'élève une tour crénelée.

Reichshoffen (BATAILLE DE), appelée par les Allemands *bataille de Wœrth*. V. ce dernier mot.

REICHSRATH s. m. (rè-chratt — mot allem. qui signif. *conseil de l'empire*). Parlement autrichien : *Le* REICHSRATH, *à une majorité considérable, a autorisé Langiewicz à se rendre en Suisse.* (E. de La Bédollière.)

—**Encycl.** Le *Reichsrath* comprend la Chambre des seigneurs et la Chambre des représentants. La Chambre des seigneurs se compose des princes de la famille impériale, des chefs des grandes familles auxquels l'empereur a conféré la dignité de pair héréditaire, des archevêques et des évêques ayant le rang de prince et de personnages qui sont, soit pour services rendus, soit pour d'autres raisons, nommés par l'empereur. La Chambre des représentants compte 323 membres, dont 18 pour l'Autriche supérieure, 10 pour l'Autriche inférieure, 3 pour Salzbourg, 10 pour le Tyrol, 2 pour le Voralberg, 13 pour la Styrie, 5 pour la Carinthie, 6 pour la Carniole, 2 pour Trieste, 2 pour l'Istrie, 5 pour la Dalmatie, 54 pour la Bohême, 22 pour la Moravie, 6 pour la Silésie, 38 pour la Pologne, 5 pour la Bukowine, 85 pour la Hongrie, 9 pour la Croatie, 26 pour la Transylvanie.

Le *Reichsrath* fonctionne comme conseil des provinces allemandes ou slaves, lorsque les représentants de ces provinces délibèrent sur les intérêts qui leur sont particuliers. Lorsqu'il s'agit des intérêts généraux de la monarchie, le conseil de l'empire se complète par l'adjonction des représentants de la Hongrie, qui, comme on sait, siégent ordinairement à Pesth, capitale de ce royaume; il délibère alors sur les lois générales et notamment sur celles qui se rapportent à l'obligation du service militaire, au budget, aux impôts généraux, au crédit public, aux banques, aux douanes, au commerce, aux postes, aux chemins de fer, aux télégraphes et surtout à la dette publique.

Le *Reichsrath* a, concurremment avec le gouvernement, l'initiative des lois. Lorsqu'une loi a été votée par les deux Chambres, elle doit recevoir la sanction impériale. Les sessions du conseil sont annuelles ; le *Reichsrath* est réuni, ajourné et dissous par décret impérial, et l'empereur nomme, parmi les membres de chaque Chambre, les présidents et vice-présidents. Les séances du *Reichsrath* sont publiques; mais quelquefois le président et 10 membres proposent de les rendre secrètes, et elles le deviennent si la Chambre accepte cette proposition.

Pour que le *Reichsrath* puisse prendre une décision sur un objet quelconque, il faut une majorité absolue des membres présents, ou une majorité des deux tiers s'il s'agit d'apporter quelque changement aux lois fondamentales de l'empire.

Les membres du *Reichsrath* jouissent de certaines immunités; c'est ainsi qu'ils ne peuvent être poursuivis pour leurs votes, et ne sont responsables qu'envers l'assemblée à laquelle ils appartiennent des opinions qu'ils y expriment. Pendant la durée des sessions, ils ne peuvent être arrêtés qu'en cas de flagrant délit, et on ne peut alors les maintenir en état d'arrestation et les traduire en jugement qu'avec l'assentiment de l'assemblée dont ils font partie.

REICHSTADT, ville des Etats autrichiens (Bohême), à 52 kilom. N.-O. d'Iung-Bunzlau; 2,500 hab. Beau château, église et couvent de capucins. Filatures, fabriques de linge damassé et d'autres toiles; papeterie. C'était autrefois le ch.-l. d'une riche seigneurie des rois de Bavière et, de 1818 à 1831, d'un duché érigé par l'empereur d'Autriche François Ier en faveur du jeune fils de Napoléon Ier, son petit-fils.

REICHSTADT (Napoléon-François-Charles-Joseph BONAPARTE, duc DE). V. NAPOLÉON II.

REICHSTAG s. m. (rè-chtagh). Assemblée des Etats allemands.

— **Encycl.** Avant la création de l'empire d'Autriche (1806), l'empire germanique donnait le nom de *Reichstag* à des états qui se réunissaient, depuis 1663, régulièrement à Ratisbonne (Regensbourg), sous la présidence de l'empereur ou de l'archichancelier de l'empire (électeur, archevêque de Mayence). Cette assemblée était divisée en trois colléges ou chambres : 1° le collége des électeurs; 2° des princes, qui se divisaient en banc temporel et banc ecclésiastique, entre lesquels les évêques protestants de Lübeck et d'Osnabrück siégeaient sur un banc transversal appelé neutre; 3° des villes, divisé en banc du Rhin et en banc de Souabe. Chaque collége délibérait séparément, et, après le vote séparé, les colléges cherchaient à s'entendre pour rédiger une décision commune, appelée *conclusum imperii.*

REICHTHAL, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 52 kilom. N.-E. de Namslau ; 1,400 hab. Fabrication de toiles et d'eau-de-vie, cordonnerie.

REID (Thomas), célèbre philosophe écossais, né à Strachan, près d'Aberdeen, le 26 avril 1710, mort le 7 octobre 1796. Il fit ses études à l'université d'Aberdeen, au collége Maréchal, où il eut pour professeur de philosophie le docteur George Turnbull. Il y obtint la place de bibliothécaire et s'occupa d'abord particulièrement de mathématiques. En 1736, il fit une excursion en Angleterre, visita Londres, Oxford et Cambridge, entra, à son retour, en 1737, dans la carrière ecclésiastique et fut nommé pasteur à New-Macher, petite paroisse rurale du comté d'Aberdeen. C'est dans cette retraite que la lecture du *Traité de la nature humaine*, publié par Hume en 1739, souleva dans son esprit des doutes et des problèmes et lui inspira des méditations et des recherches qui ont produit la philosophie écossaise. En 1752, Thomas Reid fut nommé professeur de philosophie à l'université d'Aberdeen, où il passa onze ans (de 1752 à 1763). Vers la fin de 1763 parurent ses *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun.* Cet ouvrage, qui s'efforçait de ruiner dans leur principe le sensualisme de Locke, l'idéalisme de Berkeley et le scepticisme de Hume, eut un grand succès, et Reid devint ainsi le chef d'une école philosophique nouvelle. En 1764, l'université de Glascow le choisit pour remplacer Adam Smith dans la chaire de philosophie morale. Il y professa jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 1780. En 1785, il publia ses *Essais sur les facultés intellectuelles* et, en 1788, ses *Essais sur les facultés actives;* c'était la partie psychologique et morale de son enseignement.

Nous allons exposer le plus brièvement possible la doctrine renfermée dans ces différents ouvrages. Thomas Reid est le chef d'une école originale, l'école écossaise. Or, une école ne naît pas ainsi du jour au lendemain si rien ne l'a sollicitée à naître; elle naît ordinairement d'une réaction contre une école régnante. C'est ce qu'il est facile de constater pour l'école écossaise. Elle naquit du scepticisme de Hume, scepticisme conséquent avec lui-même, qui niait toute métaphysique, toute idée *à priori*, et n'admettait que la pure impression sensible. Le premier ouvrage de Thomas Reid, *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun*, est un livre de polémique contre le système de Hume. Le titre seul nous montre quel sera le caractère essentiel de la philosophie écossaise, *Recherches d'après les principes du sens commun;* Reid ne se perdra pas dans de vaines subtilités, dans les rêves, souvent creux, de la métaphysique qui mènent ou à l'idéalisme comme ils ont fait pour Berkeley, ou au scepticisme comme ils ont fait pour Hume. Pourtant Reid avait, dans le principe, embrassé l'idéalisme de Berkeley. Il nous l'apprend lui-même dans son *Essai sur les facultés intellectuelles :* « Si j'ose parler de mes propres sentiments, il fut un temps, dit-il, où je croyais si bien à la doctrine des idées, que j'embrassai, pour être conséquent, tout le système de Berkeley; mais de nouvelles conséquences, tout aussi rigoureuses, mais pour moi plus pénibles à adopter que la non-existence de la matière, s'étant révélées à mon esprit, je m'avisai de demander sur quelle évidence reposait ce principe célèbre que les idées sont les seuls objets de la connaissance. Depuis quarante ans que cette pensée m'est venue, j'ai cherché cette évidence avec bonne foi, mais je n'ai rien trouvé que l'autorité des philosophes. » On le voit par cette sorte de confession, Reid revint bientôt des rêves idéalistes de Berkeley et il voulut fonder la philosophie du bon sens. D'ailleurs, l'idéalisme ne lui donnait pas des armes assez puissantes pour combattre le scepticisme de Hume. Ces armes, il les chercha ailleurs. « A la théorie de Hume, dit M. Ravaisson, Thomas Reid opposa, sans parler de la contradiction qu'elle renferme, les croyances qui nous sont naturelles et dont une telle explication ne rend pas compte, croyances par lesquelles nous sont garanties ces existences supérieures aux choses physiques et sensibles qui sont l'objet de la métaphysique. Ce fut l'œuvre de Reid et de son école de rétablir, comme au-dessus de l'ordre matériel, l'ordre intellectuel et moral, mais sans montrer entre le supérieur et l'inférieur aucune relation nécessaire. » (*Rapport sur la philosophie au* XIXe *siècle*, p. 12.)

On le voit par ces lignes que nous empruntons au juge le plus compétent en pareille matière, Reid n'eut pas à proprement parler de métaphysique. Pour toute métaphysique, il se contenta d'adopter les croyances générales, résultat du sens commun. Sa doctrine fut toute psychologique. Et d'abord, quelle fut sa méthode en psychologie? Le principe général de cette méthode est celui-ci : Toute connaissance remonte à l'expérience comme à sa source. De plus, Reid admet, comme Locke, que, dans la science morale comme dans la science physique, la méthode consiste dans l'observation et dans l'analyse des phénomènes, en y ajoutant toutefois l'emploi de l'induction. Nous trouvons en nous, et c'est là une vérité que le sensualisme de Locke et le scepticisme de Hume ont tort de nier, des principes qui nous autorisent à étendre nos croyances au delà de ce que nous voyons, à affirmer, à l'occasion des phénomènes, l'existence de causes et de substances, en un mot des êtres. On le voit, cette méthode n'est rien autre chose que la méthode expérimentale préconisée par Bacon dans le *Novum organum*, observation et induction, avec cette différence que l'observation s'exerce sur des phénomènes spirituels et que l'induction conduit à des causes. Que devait-il sortir d'un tel principe? Que devait produire une pareille méthode? Un point capital dans la théorie de Reid, c'est la distinction des vérités contingentes et des vérités nécessaires. On trouve dans les *Essais sur les facultés intellectuelles et actives de l'âme*, traduits en français par Jouffroy, un catalogue détaillé de ces deux ordres de vérités. Voici d'abord la liste des vérités contingentes. 1° Tout ce que nous atteste la conscience existe réellement. 2° Les pensées dont nous avons conscience sont les pensées d'un être personnel que nous appelons le *moi.* 3° Les choses que la mémoire nous rappelle sont réellement arrivées, quand le souvenir en est distinct. 4° Nous sommes sûrs d'une certitude absolue de notre identité personnelle et de la continuité de notre existence depuis l'époque la plus éloignée que notre mémoire puisse se rappeler. 5° Les objets que nous percevons par l'intérmédiaire des sens existent réellement, et, de plus, ils sont tels que la perception nous les donne. 6° Nos facultés intellectuelles, et c'est là une conséquence de la proposition précédente, sont capables de distinguer l'erreur de la vérité. 7° Nos semblables sont des êtres intelligents au même titre que nous. 8° Il est certaines pensées, certaines dispositions de l'esprit qui se peignent sur les traits du visage et se manifestent dans le son de la voix. 9° En matière de faits et même en matière d'opinion, nous accordons légitimement une certaine valeur au témoignage humain. 10° Nous pouvons prévoir, avec une probabilité plus ou moins grande, un grand nombre d'événements qui dépendent de la volonté libre de nos semblables. 11° Dans l'ordre naturel des choses, l'avenir, toutes les circonstances extérieures restant les mêmes, ressemblera très-probablement au passé.

Plaçons en face de ce catalogue la liste des vérités ou des principes nécessaires. Reid admet des principes grammaticaux, logiques, mathématiques, esthétiques, moraux, métaphysiques. Il insiste surtout sur les trois principes fondamentaux de toute métaphysique, ceux de substance, de causalité et des causes finales. A propos des deux premiers, vivement combattus par David Hume dans ses *Essais sur l'entendement humain*, Reid se livre à une discussion plus longue que profonde, où il cherche à remettre en honneur ces principes de la substance et de la causalité, battus en brèche par le scepticisme. Il s'en prend même à Descartes et cherche à relever le principe des causes finales du discrédit où l'avait jeté l'auteur des *Méditations.*

Les *Essais sur les facultés actives* sont encore un livre de polémique contre Hume et le scepticisme. Hume, en niant la liberté, renversait le fondement de toute morale. Reid entreprend de prouver que l'homme est réellement libre, que cette liberté n'est pas une illusion. Puis il recherche quels sont les principes d'action; il en reconnaît six : les instincts, les appétits, les désirs, les affections, les intérêts, le devoir. Le dernier est le seul principe d'action que doive reconnaître la liberté et qui, se combinant avec elle, doit fonder la morale et la moralité des actions humaines.

Telle est, en résumé, la philosophie de Reid. Nous l'avons exposée avec assez de détails; car, quoique née sur un sol étranger à la France, elle a pour nous certain intérêt. En effet, lorsque, au commencement du siècle, Royer-Collard, nommé professeur de philosophie à la Sorbonne, voulut remettre en honneur l'*esprit* et combattre le sensualisme du XVIIIe siècle qui avait encore un illustre représentant, Laromiguière, c'est à Reid qu'il alla demander des armes. Pendant plusieurs années, Royer-Collard se borna à exposer les doctrines de Reid. Victor Cousin, qui lui succéda, débuta aussi en adoptant les principes et la méthode de la philosophie écossaise. Mais bientôt ce demi-spiritualisme céda devant l'influence toujours croissante de Maine de Biran. On abandonna peu à peu cette fausse analogie établie par Reid entre les sciences morales et les sciences physiques et naturelles; on supprima l'induction, qui ne mène à rien, pour mettre à la place l'intuition pure et directe du *moi.* Aujourd'hui, les théories de Reid n'ont plus droit de cité, si ce n'est dans les programmes officiels. Les représentants du spiritualisme français les plus autorisés, Edgar Quinet, entre autres, répudient cette doctrine puérile, qui, malgré tous les efforts de son fondateur, n'a pu triompher du scepticisme de Hume.

« La vie de Reid, simple, unie, vide d'événements, offre, dit V. Cousin, la plus frappante analogie avec celle du philosophe de Kœnigsberg. Kant et Reid ont eu la même simplicité de mœurs, le même attachement à la vérité et à la vertu, la même modestie et la même indépendance, la même patience de méditation et la même méthode un peu diversement appliquée. Au fond, leurs doctrines se ressemblent bien plus qu'elles ne diffèrent. Tous les deux, ils ont revendiqué contre la philosophie à la mode la dignité de l'âme humaine; tous les deux, ils se sont proposé pour objet de délivrer leur siècle du scepticisme de Hume. Kant, entraîné et comme fasciné par son ingénieux adversaire, ne trouve d'asile assuré que dans l'idée irréfragable du devoir. Reid, à la fois plus circonspect et plus résolu, moins systématique et plus dogmatique, estime que le sens commun suffit partout et toujours, en métaphysique aussi bien qu'en morale. »

REID (Thomas), médecin anglais, né à Holtenlodge (Lincolnshire) en 1739, mort à Bath en 1802. Il est connu en France par un ouvrage sur la phthisie pulmonaire, que Dumas a traduit en français. « Le traitement qui lui est familier, dit Dumas, consiste dans les saignées répétées, l'usage des minoratifs et le régime le plus rafraîchissant possible pendant la première période, où l'inflammation et la disposition inflammatoire prédominent. De là, il passe à l'emploi de l'ipécacuana, au moyen duquel il excite tous les matins de légers vomissements; et le soir, si les circonstances le demandent, il fait prendre une dose de l'élixir parégorique à l'heure du coucher. La maladie fait-elle des progrès plus considérables, il ordonne un régime plus nourrissant; il fait répéter le vomitif soir et matin, prescrit l'élixir vitriolique au moment où le malade se met au lit. Dans la dernière période, il joint à ces secours l'usage des astringents modérés selon l'exigence des cas. » Ce traité remarquable a pour titre : *Essay on the nature and cure of phthisis pulmonalis* (Londres, 1782, in-8°); traduction française de Dumas (Paris, 1829, in-8°).

REID (sir William), officier et savant anglais, né dans le comté de Fife en 1791, mort à Londres en 1858. Lieutenant du génie en 1809, il prit part à la guerre d'Espagne, à la bataille de Waterloo, assista au siége d'Alger en 1816, puis devint gouverneur des Bermudes (1838) et des Petites Antilles (1846-1848). Nommé, en 1849, commandant du génie de Woolwich, il coopéra l'année suivante aux travaux préparatoires de l'Exposition universelle, succéda, en 1851, à Stephenson comme président du comité exécutif de cette entreprise et remplit, de 1851 à 1858, les fonctions de gouverneur de Malte. Il avait reçu le grade de major général en 1856. Outre des opuscules scientifiques, on lui doit deux ouvrages remarquables sur la nature des ouragans : *An attempt to develope the law of storms* (Londres, 1838, in-8°); *The progress of the developement of the law of storms and the variable winds* (Londres, 1849).

REID (Mayne), romancier anglais, né en Irlande vers 1818. Fils d'un ministre de l'Eglise presbytérienne, il fut d'abord destiné à entrer dans les ordres, mais il montra peu de goût pour les études théologiques et s'embarqua pour le Mexique en 1838. Après avoir parcouru ce pays, il passa aux Etats-Unis et, pendant deux années, vécut dans les solitudes de l'Union, sur les bords du Red-River, chassant les bêtes fauves et faisant le commerce avec les tribus indiennes. En 1840, il revint à la Nouvelle-Orléans et fit partie de l'expédition des volontaires destinés à repousser l'invasion du Texas par les Mexicains; mais cette expédition ayant avorté, il recommença à errer dans les plaines du Missouri, et, après cinq années d'une vie aventureuse, il vint prendre à Philadelphie la plume de journaliste. Il y avait quelques mois qu'il écrivait dans les journaux de cette ville, lorsque, à la nouvelle de la guerre contre le Mexique (1845), il s'engagea de nouveau dans les volontaires de l'Union, avec le grade de capitaine. M. Mayne Reid prit une part active à cette campagne et se distingua particulièrement à la prise de La Vera-Cruz et aux combats de Cerro-Gordo, de Churubusco et de Chapultepec. Il leva une compagnie de volontaires, en 1849 pour voler au secours des Hongrois soulevés; mais ayant appris, en arrivant en France, la capitulation de Gœrgei, il se décida à rester à Londres et à reprendre ses travaux littéraires. Depuis, il a publié un grand nombre de romans, qui sont, pour la plupart, le récit dramatisé de ses aventures et dans lesquels il a donné les détails les plus intéressants sur les mœurs originales des habitants du Far-West, sur les coutumes des Indiens, sur les belles scènes de la nature vierge, enfin sur les chasses, les guerres, les aventures auxquelles il a assisté ou dont il a été le héros. Presque tous ses romans importants ont été traduits en français et en allemand. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : le *Corps franc des rifles* (Londres, 1849); les *Chasseurs de chevelures* (1850); le *Chef blanc* (1850) et la *Piste de guerre* (1857). En outre, M. Mayne Reid a publié beaucoup de livres pour la jeunesse, entre lesquels nous citerons : la *Maison abandonnée*, les *Petits chasseurs*, les *Exilés de la forêt*, etc. Enfin, il a fait paraître de très-nombreux articles dans des recueils périodiques.

REIDEN, village de Suisse, cant. de Lucerne, sur le chemin de fer de Berne à Lucerne, à 13 kilom. de Berne; 685 hab. Près de là se voient, sur une colline, les bâtiments d'une commanderie de Malte, fondée en 1331 par Marquart d'Ifenthal.

REIFF (Jacques-Frédéric), philosophe allemand, né à Vaihingen (Wurtemberg) en 1810. Il est professeur de philosophie à Tubingue. Après être parti de l'école de Hegel, il s'est rattaché à celle de Fichte, en donnant le pas à la raison pratique sur la raison théorique et aux décisions de la volonté sur les catégories logiques. Outre des articles insérés dans divers recueils, on lui doit des ouvrages dont les principaux sont : le *Commencement de la philosophie avec un exposé des fondements de l'encyclopédie des sciences philosophiques* (Stuttgard, 1840); le *Système des décisions de la volonté* (Tubingue, 1842); *Sur quelques points importants de la philosophie* (1843); *Sur la dialectique de Hegel* (1866), etc.

REIFFENBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron DE), littérateur belge, né à Mons en 1795, mort en 1850. Il prit part comme lieutenant à la bataille de Waterloo, puis donna sa démission et devint successivement professeur de philosophie à Louvain (1822) et à Liége, membre de l'Académie royale (1823), enfin, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles (1837), ce qui lui donna toutes les facilités désirables pour ses savantes investigations, qui portèrent sur un grand nombre de sujets. Reiffenberg a publié plusieurs grands ouvrages historiques, où il accumulait dans de longues introductions et dans de copieuses notes les résultats d'une immense lecture. Citons en ce genre son édition de la *Chronique rimée*, de Philippe Mouskes (Bruxelles, 1836-1838, 2 vol. in-4°), et celle d'une épopée relative à Godefroy de Bouillon. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Archives philosophiques* (1825-1826, 2 vol.); *Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas* (1827-1828, 2 vol.); *Nouvelles archives historiques* (1829-1832); *Histoire de l'ordre de la Toison d'or* (1830, in-8°), le plus important de ses ouvrages; les *Notices des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne.* Le culte plein de ferveur que Reiffenberg avait voué aux études bibliographiques le porta à fonder un journal mensuel dont il fut le principal rédacteur, le *Bulletin du bibliophile belge.* Il publia aussi, à partir de 1840, un *Annuaire de la bibliothèque royale de Bruxelles*, curieux répertoire de pièces inédites et de dissertations littéraires. Membre de l'Académie royale de Bruxelles, il publia beaucoup de mémoires dans les *Actes* de cette compagnie, écrivit dans une foule de

journaux, de revues, enfin, composa des poésies et des nouvelles. Il a collaboré, en outre, à un grand nombre de journaux et de revues, l'*Emancipation*, la *Gazette des Pays-Bas*, le *Journal bibliographique*, la *Revue universelle*, la *Revue encyclopédique*, le *Times*, etc., ainsi qu'à la *Biographie universelle* et au *Dictionnaire de la conversation*.

REIFFENBERG (Frédéric-Guillaume-Emeric-Cuno-Marsilius, baron DE), littérateur belge, fils du précédent, né à Louvain en 1830. Comme son père, il s'est adonné à la littérature et, comme lui, il a fait preuve d'une grande fécondité. M. de Reiffenberg a cultivé des genres très-divers. Il a publié des poésies, des articles critiques et littéraires, des romans, des vaudevilles, des comédies, des ouvrages relatifs à l'administration militaire, etc., sans laisser une œuvre qui lui ait acquis une notoriété marquée. Outre des articles publiés dans le *Tintamarre*, la *Chronique de France*, le *Pantagruel*, dont il a été le fondateur et le principal rédacteur, etc., on lui doit : *Juvenilia* (Bruxelles, 1848, in-12), recueil de poésies; *Un monsieur qui a peur* (1849, in-12), vaudeville; *Charlotte Corday* (1849, in-12), poëme; *De Bruxelles à Ostende* ou les *Trains de plaisir* (1850, in-12), vaudeville; *Péchés de jeunesse* (1851, in-12); poésies; les *Drames du foyer* (1853, in-12), avec Lapointe; le *Dernier des gnomes* (1854, in-12); *Guillaume le Taciturne* (1854, in-18), poëme; *Ce que c'est qu'une actrice* (1855, in-8o); *A propos de bottes* (1855, in-18), recueil de nouvelles, avec Paul Auguez; *Entre deux cigares* (1855, in-12), nouvelles, avec E. Berthoud; le *Poëme des Nassau* (1856, in-12); *Lusitania* (1856, in-8o); *Dans un bouton d'habit* (1859, in-8o), vaudeville; les *Femmes qu'on aime* (1860, in-12); *Poëmes et poésies militaires* (1861, in-8o); les *Régiments de fer* (1861, in-8o); la *Vie de garnison* (1863, in-18); l'*Intendance militaire* (1863, in-8o); *Des services administratifs de l'armée de terre* (1863, in-8o); *Nouvelles propositions d'administration militaire* (1864, in-8o); *Administration militaire, étude sur les services généraux de la guerre* (1865, in-8o); *Etudes sur la cavalerie française : le dragon* (1866, in-8o), etc. Citons encore de lui quelques vaudevilles : *De la lumière, s'il vous plaît! Une paire de bottes, M. Taboureau s'amuse*, puis le *Testament du czar*, drame en cinq actes, etc.

REIFFERSCHEID, bourg de Prusse, province du Bas-Rhin, régence et à 38 kilom. S.-E. d'Aix-la-Chapelle, cercle et à 10 kilom. S. de Gemünd, sur un petit affluent de l'Olef; 700 hab. Forges importantes; château couronnant une hauteur voisine.

REIFFERSCHEIDIE s. f. (rè-fèr-ché-dî — de *Reifferscheid*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des dilléniacées, tribu des dilléniées, originaire de Luçon ou Luzon.

REIFMANN (Jacob), savant hébraïsant polonais, né dans le district d'Opatow en 1814. Il fit de bonne heure de sérieuses études talmudiques et rabbiniques, et, s'étant convaincu des vices de la méthode d'enseignement en usage parmi les talmudistes polonais, travailla seul et se rendit surtout familiers les ouvrages de Maimonides, de Saadi Gaon, de Jehuda Halewi et de Joseph Albo. Il remplit aujourd'hui les modestes fonctions de maître d'école à Zamosc et consacre ses loisirs à la publication d'ouvrages estimés par tous les critiques et savants hébraïsants de notre époque. On a de lui : *Pecher Dabar* (Varsovie, 1845), explication critique de vingt-deux articles du *Talmud; Toldot Rabenu Zerachia Halewi* (Prague, 1853), biographie étendue et critique du rabbin Halewi; *Kol Mebaser* (1859), défense d'une nouvelle interprétation de l'ancien ouvrage intitulé : *Halachot-Gdolot; Chutha-Mschoulosch* (1859), recueil qui renferme, entre autres, une histoire des proverbes juifs et une critique du livre intitulé : *Mybchar ha-Peninim; Arbaah Charaschim* (1860), appréciation critique de quatre ouvrages du rabbin Achas Gaon, savoir : *Ben Syrah*, *Sefer Chassydim*, *Seder Tefilah* et *Scheeltot; Myschloech Manot* (1860), deux dissertations envoyées, en 1859 et en 1860, à Albert Cohen, à Paris, lors des fêtes du Purim; *Moade Ereb* (Wilna, 1863), recueil des lectures faites par lui le jour du sabbat à Zamosc, etc. M. Reifmann a, en outre, fourni un grand nombre d'articles à plusieurs journaux publiés en allemand et en hébreu. Possédant à fond la langue hébraïque, il a aussi écrit dans cet idiome des chansons, des poésies et des nouvelles.

REIFNITZ ou **RIBENZA**, bourg d'Autriche (Illyrie), cercle et à 28 kilom. de Neustædtl, à 15 kilom. N.-O. de Gottsche; 500 hab. Centre d'une fabrication très-active d'ouvrages en bois de toute espèce.

REIFTRAGER, montagne de la partie occidentale de la chaîne des Riesengebirge, dans la province prussienne de Silésie, régence de Liegnitz; 1,427 mètres d'altitude.

REIGATE, ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur le chemin de fer de Brighton; 3 églises, 2 chapelles, hôtel de ville; 9,975 hab. Commerce important.

REIGNAC, village et commune de France (Charente), cant. de Baignes, arrond. et à 7 kilom. de Barbezieux, à 41 kilom. d'Angoulême, sur la rive gauche du Tref; 1,223 hab. Eaux minérales. L'église, qui date du XIe siècle, est ornée de curieuses sculptures et a servi de forteresse pendant les guerres de religion.

REIGNAC, village et commune de France (Indre-et-Loire), cant., arrond. et à 16 kilom. de Loches, à 30 kilom. de Tours, sur l'Indre; 785 hab. Papeterie. L'église (XIe siècle) offre des restes de constructions en petit appareil. Château du XVe siècle.

REIGNIER, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Saint-Julien, à 28 kilom. d'Annecy; pop. aggl., 228 hab. — pop. tot., 1,814 hab. Dolmen.

REIGNIER (Jean), peintre de fleurs, né à Lyon en 1814. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, M. Reignier s'est fait une réputation méritée dans ce genre secondaire, mais tout à fait gracieux, où excellèrent Saint-Jean et Redouté. Il débuta au Salon de 1842 par une *Guirlande de fleurs autour d'une croix*, d'un arrangement pittoresque; un *Bouquet*, dédié à l'un de ses maîtres lyonnais, Berjon, qui venait de mourir, et un *Vase antique enguirlandé* (Salon de 1843), furent remarqués pour leur bon goût. Moins versé que Saint-Jean et Redouté dans la connaissance de la structure des fleurs, science qui double ces deux peintres, surtout le dernier, d'un naturaliste éminent, M. Reignier montrait dans ses œuvres le talent d'un coloriste. Ses *Fleurs et fruits* (Salon de 1846); *Fleurs sur un banc, Primevères des champs, Plantes printanières, Eglantiers, Fleurs au bord d'un ruisseau* (Salon de 1848) consolidèrent sa réputation. Il reçut cette même année une 2e médaille. Aux Salons de 1849 et de 1850, il n'exposa que des tableaux de fleurs et de fruits; puis, en 1852, *Deux pensées* et, en 1853, le *Lierre et le rosier*. Son exposition de 1855 fut remarquable; elle se composait d'un *Bouquet*, à la mémoire de Jean Gerson, et de deux gerbes de fleurs allégoriques : le *Jour* et la *Nuit*. On a encore vu de cet artiste un *Buste de la reine Hortense*, entouré de fleurs; des *Fleurs*, peintes à la gouache (Salon de 1857); les *Trois couronnes*, un *Vase de fleurs*, le *Portrait de Marc Jubinal*, des *Fleurs*, peintes à la gouache sur un éventail (Salon de 1861); des *Fleurs et fruits* (Salon de 1863); le *Printemps* (Salon de 1865) et enfin le *Mois de Marie* (Salon de 1867). Toutes ces œuvres sont d'une grande fraîcheur de ton, d'une exécution fine et d'une habile composition. Les bustes ou portraits sont peints sans prétention, d'une touche aisée et spirituelle; dans les bouquets, la couleur éclate brillante au centre avec un grand relief, puis se dégrade en valeurs de moins en moins accusées jusqu'à l'ombre du fond. M. Reignier a obtenu un rappel de médaille en 1861 et la décoration en 1863. Il est actuellement attaché comme professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon.

REIHA, petite ville de Syrie, pachalik d'Alep. Elle est remarquable par les ruines de Reiha ou Rouia et celles de Benin, situées dans son voisinage.

REII, ancien peuple de la Gaule Narbonnaise Ire; il avait pour chef-lieu Reii, aujourd'hui RIEZ.

REIKEVIG, capitale de l'Islande. V. REIKIAVIK.

REIKIANES, cap sur la côte S.-O. de l'Islande, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île de Guldbrige, par 63° 55′ 0″ de latit. N. et 25° 7′ 45″ de longit. O.

REIKIANES ou **FUGLEYAR** (*îles des Oiseaux*), petites îles de l'Atlantique, sur la côte S.-O. de l'Islande, en face du cap Reikianes. Elles sont au nombre de cinq principales, qui forment, de l'E. à l'O., une chaîne de 20 kilom. de longueur.

REIKIAVIK ou **REIKEVIG**, capitale de l'Islande, sur la côte O. de cette île, dans le Sutland et sur le Faxa-Fjord, par 64° 8′ 26″ de latit. N. et 24° 15′ 40″ de longit. O.; 900 hab. Evêché, tribunaux, lycée, bibliothèque, observatoire. Les édifices les plus remarquables sont la cathédrale et la maison de correction. Il y a quatre-vingts ans, Reikiavik n'était qu'un village de pêcheurs. Les avantages de sa rade, protégée par plusieurs petites îles qui en font une des plus sûres de ces parages, et non loin de laquelle se trouvent des bancs de pêche renommés, ont décidé son élévation au rang de chef-lieu. Les négociants danois y ayant établi leurs factoreries, la ville acquit chaque année plus d'importance. Toutefois, elle ne présente encore qu'une ligne de maisons, presque toutes en bois, construites au bord de la mer, derrière lesquelles se groupent des cabanes islandaises. C'est à Reikiavik que se fait le commerce le plus important en produits de l'île et en articles d'Europe pour l'approvisionnement de ses habitants. Il se tient annuellement dans cette ville, dont la seule industrie consiste dans la fabrication de quelques grossières étoffes de laine, une grande foire qui dure du 15 juin jusqu'à la fin de juillet.

REIL (Jean-Chrétien), médecin, anatomiste et physiologiste allemand, né à Raude (Frise orientale) en 1759, mort à Halle en 1813. Il fut reçu docteur en médecine et en chirurgie à Halle en 1782, puis devint professeur extraordinaire dans cette ville (1787) et remplaça, en 1788, Goldhagey comme professeur ordinaire et directeur de l'institut clinique. Sa réputation le fit appeler en 1810 à Berlin, où il occupa la première chaire de médecine. Mais Reil ne resta pas longtemps à ce poste; car, à l'époque de la dernière coalition contre la France, il fut nommé directeur des hôpitaux militaires de Leipzig et de Halle et mourut dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Reil était un anatomiste remarquable et ses travaux sur le système nerveux ont acquis une juste célébrité. En physiologie, le principe fondamental de Reil est que la vie et tous ses phénomènes dépendent de la matière organique et de la forme et du mélange de ses éléments. Il est absurde à ses yeux de chercher la cause de la vie ailleurs que dans la matière et ses modifications; car nous n'avons aucune idée d'un être immatériel, non susceptible de frapper nos sens. Dans ses *Comptes rendus de la clinique de Halle* et dans son *Traité des fièvres*, Reil s'est montré habile praticien, savant et ingénieux pathologiste. Les principaux ouvrages de ce célèbre médecin sont : *Tractatus de polycholia* (Halle, 1782, in-8o); *Fragmenta metaschematismi polycholiæ* (1783, in-8o); *Clinica memorabilia medico-practica* (1790-1793, in-8o); *De irritabilitatis notione, natura et morbis* (Halle, 1793, in-8o); *Sensus externus* (1794, in-8o); *Functiones animæ peculiares* (1794, in-8o); *De semeiologia placentæ* (1794, in-8o); *Archives de physiologie* (1794-1815, 12 vol. in-8o), publié en collaboration avec Autenrieth; *Sur l'art de reconnaître et de guérir les fièvres* (1797-1815, 5 vol. in-8o); *De pruritu senili* (1801, in-4o); *Pépinière pour l'instruction des médecins routiniers* (1804, in-8o); *Essai d'une pathologie générale* (1815, 3 vol.), etc.

REILBON s. m. (rèl-bon). Nom donné par quelques voyageurs à une espèce de garance du Chili.

REILHAC, village et commune de France (Cantal), cant., arrond. et à 8 kilom. d'Aurillac, sur la Baïsse; 652 hab. L'église est construite en partie dans le style byzantin. A 3 kilom. environ du village se trouve la chapelle de Broussette, flanquée d'une tour carrée du XIIe siècle.

REILHE s. f. (rè-lle; *ll* mll.). Féod. Ancien droit perçu par le clergé dans certains pays.

REILLANNE, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Forcalquier, à 72 kilom. de Digne; pop. aggl., 656 hab. — pop. tot., 1,516 hab. Ce bourg paraît être l'*Alaunia* des Romains. Quatre tours et de fortes murailles, percées de quatre portes, le défendaient au moyen âge. La porte des Forges subsiste encore. On remarque aussi quelques vestiges d'un ancien château fort, un couvent de franciscains, les ruines de l'ancienne église Saint-Pierre, les vestiges d'une synagogue et une grotte remplie de stalactites. « L'église paroissiale, dit M. Joanne, date de 1200. On y remarque : la porte principale, la chaire, un groupe d'anges en marbre, le retable du sanctuaire, un autel en marbre sculpté et deux tableaux de prix, dont l'un est une copie, par Raspail, de l'*Assomption* du Louvre. La chapelle des Pénitents blancs est ornée d'un bel autel en marbre blanc. »

REILLE (Honoré-Charles-Michel-Joseph), maréchal de France, né à Antibes (Provence) le 1er septembre 1775, mort à Paris le 4 mars 1860. Engagé volontaire dans le 1er bataillon du Var en 1792, il fit, comme sous-lieutenant, les campagnes de Belgique, devint lieutenant en 1793, et Masséna, dont il était presque compatriote, se l'attacha comme aide de camp. Reille prit part au siége de Toulon et à tous les combats qui eurent lieu en 1795 et en 1796, sous les ordres du général Bonaparte, et reçut plusieurs blessures. Après le traité de Campo-Formio, il fut nommé adjudant général, attaché à l'état-major (1799), et se distingua en remplaçant le général Oudinot blessé devant Zurich. Ayant suivi Masséna à Gênes, il fut chargé de reconnaître les positions de l'armée française depuis Nice jusqu'au mont Cenis, sut échapper à la flotte anglaise qui bloquait la ville et y rentra avec des ordres du général en chef. Reille revint en France en 1800; mais, bientôt après, il retourna en Italie, où il fut nommé commandant de la ville de Florence et chef d'état-major de l'armée d'observation qui devait agir sur Naples. En 1803, à l'âge de vingt-huit ans, il reçut le grade de général de brigade et fit partie du camp de Boulogne. Peu après, Bonaparte le chargea de missions militaires en Autriche, en Bavière, puis à Vérone et à Milan, afin d'organiser la résistance. En 1805, il obtint le commandement en second des troupes embarquées sur la flotte du vice-amiral Villeneuve et, après le combat de Trafalgar, il rejoignit la grande armée au moment de la bataille d'Austerlitz. Il commanda une brigade du 5e corps en Autriche, prit une part glorieuse aux batailles d'Iéna et de Pultusk, puis fut nommé général de division et choisi par Lannes pour son chef d'état-major. Il déploya une valeur imperturbable à Ostrolenska, où il soutint plusieurs fois le choc de colonnes russes, ce qui lui valut d'être nommé aide de camp de Napoléon; il contribua au succès de la bataille de Friedland. Reille fut envoyé ensuite en Toscane, puis en Espagne, fit lever le siége de Figuières et contraignit les forts de Roses à capituler. Appelé de nouveau sur les bords du Danube, il se distingua à la bataille de Wagram. L'année suivante, il retourna en Espagne et battit Mina à plusieurs reprises, aida Suchet à se rendre maître de Valence et reçut, en 1812, le commandement de l'armée de Portugal. Après l'échec de Vittoria, il commanda l'aile droite de l'armée réunie sous les ordres du maréchal Soult et défendit contre les Anglais les approches des Pyrénées, puis assista aux sanglants combats de la Bidassoa, de Bayonne, d'Orthez et à la bataille de Toulouse. Sous la première Restauration, Reille épousa la fille du maréchal Masséna. Au retour de Bonaparte, il fut nommé pair de France et commandant du 2e corps de l'armée du Nord. Le 15 juin, il culbuta les avant-postes prussiens; le 16, il livra, sous les ordres de Ney, aux Quatre-Bras, un combat des plus vifs à des corps brunswickois et hollandais; enfin, le 18, le 2e corps combattit sans relâche à Waterloo. Après la défaite, Reille se replia sur Paris avec les débris du corps qu'il commandait et couvrit un moment la capitale contre les armées alliées. Après le licenciement de l'armée de la Loire, il resta en demi-solde jusqu'en 1818. L'année suivante, il rentra à la Chambre des pairs et, en 1820, fut nommé gentilhomme de la chambre du roi. Louis-Philippe le nomma vice-président du comité supérieur d'infanterie (1836), maréchal de France (1847), et il alla occuper, en 1852, une place au Sénat.

REILLÈRE s. f. (ré-llè-re; *ll* mll.). Techn. Conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin à eau.

REILLO, bourg d'Espagne, province et à 28 kilom. S.-E. de Cuença, sur la pente d'une montagne, près de la rive droite du Guadazaon; 800 hab. Miel renommé. Il a un palais seigneurial et est dominé par les ruines d'un vieux château.

REILLY, village et commune de France (Oise), cant. de Chaumont, arrond. et à 33 kilom. de Beauvais; 138 hab. L'église (XIe siècle) est surmontée d'une belle tour carrée, que termine une pyramide octogone flanquée de quatre clochetons.

REIMARIE s. f. (rè-ma-rî — de *Reimar*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, originaire des bords du fleuve des Amazones.

REIMARUS (Hermann-Samuel), érudit allemand, né à Hambourg en 1694, mort en 1765. Il devint, en 1723, recteur à Wismar et fut chargé, en 1727, de la chaire de langue hébraïque au gymnase de Hambourg; il y joignit plus tard celle de mathématiques. Savant philologue, ainsi que le prouve son édition de Dion Cassius, il possédait aussi des connaissances étendues en philosophie et en histoire naturelle, et il écrivit sur ces sciences des ouvrages où il fait preuve d'une grande indépendance d'esprit. Tels sont, entre autres, ceux qui ont pour titre : les *Principales vérités de la religion naturelle* (Hambourg, 1754-1792, 6e édit.); *Théorie du jugement* (1756-1790, 5e édit.); *Réflexions sur les instincts des animaux* (1762-1798, 4e édit.).

REIMARUS (Jean-Albert-Henri), médecin et économiste allemand, fils du précédent, né à Hambourg en 1729, mort à Rantzau en 1814. Il exerça la médecine dans sa ville natale, fut un des plus actifs propagateurs de l'inoculation et devint, en 1796, professeur de physique au gymnase de Hambourg. Nous citerons de lui : les *Principes du commerce examinés au point de vue de la nature des choses et à celui de l'histoire* (Hambourg, 1768-1775, 2 vol. in-8o); la *Question de la libre entrée et sortie des grains* (1771, in-8o); la *Liberté du commerce des grains* (1790, in-8o).

REIMER (Charles-Auguste), éditeur allemand, né en 1801, mort en 1858. Fils d'un libraire de Berlin, il se rendit, en 1851, acquéreur de la célèbre librairie Weidmann, à Leipzig, qui continua à porter le nom de *Weidmann'sche Bucchandlung*. Cette librairie a édité un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons ceux de Jean de Müller, d'Orelli, de Schroeckh, de Wette, d'Eichhorn, de Schleusner, de Lavater, de Sulzer, de Gellert, de Wieland, de Chamisso, de Zimmermann, de Gauss, de Dindorf, de Bekker, de Benecke, d'Arndt, des frères Grimm, d'Haupt, de Weber, de Weisbach, d'Hagenbach, etc. — Son frère, Georges-Ernest REIMER, né en 1804, a pris, en 1842, la direction de la librairie créée par son père à Berlin et a édité notamment des œuvres de Bœckh, de Meinecke, de Ritter, de Ranke, de Gerhard, de Panofka, de Dove, de Crelle, de Burmeister, de Karsten, etc. — Un autre frère des précédents, Thierry REIMER, né en 1818, a créé à Berlin, en 1845, une maison pour la vente des cartes et des gravures. C'est lui qui a publié les importants travaux de Mohlmann, de Berghaus, de Hornisch, Zimmermann, etc.

REIMES (Philippe DE), poëte français, qui vivait au XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est l'auteur d'un poëme de 8,600 vers, intitulé : le *Roman de la Mannekine*, et publié pour la première fois par M. Fr. Michel, d'après un manuscrit de la Bliothèque nationale (Paris, 1840, in-4o). Ce poëme offre de l'intérêt, principalement au point de vue des mœurs et des usages du temps. Reimes y a donné à son héroïne le nom de Mannekine, parce qu'elle échappe au

bûcher, sur lequel elle était condamnée à être brûlée vive, en substituant à sa place un mannequin.

REIMMANN (Jacques-Frédéric), historien allemand, né à Groningue en 1668, mort à Hildesheim en 1743. Il étudia la théologie à Iéna et, après avoir occupé successivement divers emplois dans l'Eglise et dans l'enseignement, devint, en 1717, surintendant d'Hildesheim. Il fut l'un des premiers à signaler, en Allemagne, l'importance des études biographiques et bibliographiques. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, et qui sont, en général, disposés par demandes et par réponses et assez mal écrits, il faut citer : l'*Essai d'une introduction à l'histoire littéraire en général et à celle des Allemands en particulier* (Halle, 1708-1713, 6 vol.) et l'*Idea systematis antiquitatis litterariæ* (Hildesheim, 1718).

RÉIMPORTATEUR, TRICE (ré-ain-por-ta-teur, tri-se — rad. *réimporter*). Personne qui fait une réimportation, qui réimporte des marchandises.

RÉIMPORTATION s. f. (ré-ain-por-ta-si-on — rad. *réimporter*). Comm. Action de réimporter, d'importer des marchandises qui avaient été exportées.

RÉIMPORTER v. a. ou tr. (ré-ain-por-té — du préf. *ré*, et de *importer*). Importer de nouveau.

RÉIMPORTUNER v. a. ou tr. (ré-ain-por-tu-né — du préf. *ré*, et de *importuner*). Importuner de nouveau.

RÉIMPOSABLE adj. (ré-ain-po-za-ble — rad. *réimposer*). Qui peut, qui doit être réimposé : *Matière imposable et* RÉIMPOSABLE.

RÉIMPOSER v. a. ou tr. (ré-ain-po-zé — du préf. *ré*, et de *imposer*). Imposer de nouveau; établir une nouvelle imposition sur : RÉIMPOSER *une matière déjà surchargée d'impôts.* ‖ Imposer comme surtaxe : RÉIMPOSER *une forte somme sur une ville.*

— Typogr. Imposer de nouveau : RÉIMPOSER *une feuille dont les pages sont transposées.*

RÉIMPOSITION s. f. (ré-ain-po-zi-si-on — rad. *réimposer*). Nouvelle imposition, nouvelle taxe imposée.

— Typogr. Action de réimposer une feuille, une forme d'imprimerie.

RÉIMPRESSION s. f. (ré-ain-prè-si-on — rad. *réimprimer*). Typogr. Action de réimprimer; résultat de cette action : *La* RÉIMPRESSION *d'un ouvrage. Ce n'est pas une nouvelle édition, ce n'est qu'une* RÉIMPRESSION. (Acad.)

RÉIMPRIMABLE adj. (ré-ain-pri-ma-ble — rad. *réimprimer*). Qui peut être réimprimé.

RÉIMPRIMER v. a. ou tr. (ré-ain-pri-mé — du préf. *ré*, et de *imprimer*). Faire une empreinte de : RÉIMPRIMER *son nom sur un ballot.*

— Imprimer de nouveau : RÉIMPRIMER *un vieux livre.*

— Par ext. Copier servilement : *Elle s'est permis d'écrire un petit livre in-32 sur l'éducation des jeunes personnes, dans lequel elle* A *bravement* RÉIMPRIMÉ *Fénelon, moins le style.* (Balz.)

Se réimprimer v. pr. Etre réimprimé : *Les traductions des anciens ne* SE RÉIMPRIMENT *que quand elles sont bonnes.* (Boissonade.)

RÉIMPUTER v. a. ou tr. (ré-ain-pu-té — du préf. *ré*, et de *imputer*). Imputer de nouveau.

REIMS, ville de France (Marne), ch.-l. d'arrond. et de trois cant., à 43 kilom. de Châlons et à 160 kilom. N.-E. de Paris, par 49° 15′ 15″ de latit. et par 1° 41′ 49″ de longit. E.; pop. aggl., 69,837 hab. — pop. tot., 70,434 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 182 communes et 161,248 hab. Sous-préfecture, archevêché (suffragants : Soissons, Châlons, Beauvais, Amiens), lycée, grand et petit séminaires, tribunaux de 1re instance et de commerce, école normale d'instituteurs, école préparatoire de médecine et de pharmacie, école professionnelle, bibliothèque, musée, succursale de la Banque de France, bourse de commerce, etc.

Reims, une des villes les plus industrielles de France, emploie dans ses fabriques les trois quarts de sa population. Les deux principales branches de son industrie sont la fabrication du vin de Champagne (v. CHAMPAGNE), la filature et le tissage de la laine. Les produits de la première, qui ont pour marché le monde entier, s'élèvent à 15 ou 16 millions de francs par an; la seconde consomme annuellement des laines pour une valeur de 30 à 36 millions de francs. Les tissus fabriqués dans le district industriel de Reims comprennent : les mérinos, les châles, les flanelles, les draperies fines, les nouveautés pour robes, pantalons, manteaux et gilets. La construction de machines, de métiers, d'articles d'outillage pour les manufactures, la fabrication des biscuits, massepains, pains d'épice, etc., constituent les autres branches les plus importantes de l'industrie rémoise. La succursale de la Banque de France donne annuellement un mouvement d'environ 63 millions de francs.

La ville de Reims, une des plus intéressantes de France par ses souvenirs historiques et par ses monuments, est située dans un vaste bassin entouré de collines plantées de vignes. La Vesle coule au S.-O. et le canal de l'Aisne à la Marne forme dans la ville un port de 700 mètres de longueur. La ville proprement dite est séparée par la Vesle des deux faubourgs de Vesle et de Sainte-Anne, qui s'étendent à l'O. et au S. Le faubourg de Cérès, situé au N.-E., est le plus important de ceux qui environnent Reims. La ville, dans laquelle on entre par 9 portes, est assez bien bâtie, entourée de larges boulevards et compte plus de 200 rues et 14 places publiques, vastes et régulières pour la plupart. Plusieurs maisons n'ont qu'un étage. L'eau de la Vesle, amenée dans la ville au moyen d'une machine à haute pression, alimente plus de 8 fontaines publiques.

Reims renferme de nombreux monuments très-intéressants au point de vue architectural et par les nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent. Nous allons décrire les principaux :

Cathédrale. Classée parmi les monuments historiques, la cathédrale de Reims est un des plus beaux édifices en ce genre. Elle fut commencée en 1212, sous la direction de l'architecte Robert de Coucy, qui éleva les constructions jusqu'à la hauteur des voûtes inférieures. Le zèle des Rémois s'étant ralenti dans les siècles suivants, l'œuvre ne fut continuée qu'avec lenteur et encore les projets primitifs furent-ils notablement restreints. « Le plan de la cathédrale de Reims, dit M. Viollet-Le-Duc, est simple. Les chapelles rayonnantes du chœur sont larges, profondes; la nef, longue, est dépourvue de chapelles. Les coupes et élévation des parties latérales de l'édifice répondent à la simplicité du plan; les contre-forts et arcs-boutants sont admirables de conception et de grandeur; les piles sont épaisses, les fenêtres supérieures profondément encadrées. Cet édifice a toute la force de la cathédrale de Chartres sans en avoir la lourdeur; il réunit enfin les véritables conditions de la beauté dans les arts, la puissance et la grâce; il est d'ailleurs construit en beaux matériaux, savamment appareillés, et l'on trouve dans toutes ses parties un soin et une recherche fort rares à une époque où l'on bâtissait avec une grande rapidité et souvent avec des ressources insuffisantes. Ce ne fut guère qu'en 1250 que l'on continua les parties supérieures du chœur, et que l'on commença les premières travées de la nef et de la façade. Celle-ci ne fut achevée, sauf les deux flèches des deux tours occidentales, que vers le commencement du XIVe siècle; on y travaillait encore pendant le XVe siècle, mais en suivant les dispositions et les détails déjà en voie d'exécution. Un cloître s'élevait au N. de la nef et du transsept, et c'était probablement pour donner entrée dans ce cloître qu'avait été faite la porte ouverte dans la travée de droite du pignon nord. Deux autres portes publiques furent ouvertes dans les deux autres travées de ce pignon, vers le milieu du XIIIe siècle, et richement décorées de voussures, statues et bas-reliefs. Deux tours s'élèvent sur la façade occidentale; quatre tours surmontent les quatre angles des transsepts et une tour centrale se dressait au centre de l'édifice, sur les quatre piles de la croisée. Le pignon du transsept sud, donnant du côté de l'archevêché, ne fut jamais percé de grandes portes... Pendant le XIVe et le XVe siècle, de petites chapelles furent bâties du côté du N. entre les contre-forts de la nef et dans l'intervalle laissé par le cloître; mais ces petites chapelles, qui ne dépassent pas l'appui des fenêtres, ne dérangent en rien l'ordonnance intérieure du vaisseau; elles ne s'ouvrent, dans le bas-côté, que par de petites portes. » La façade occidentale est la partie la plus remarquable de la cathédrale de Reims. « Si les projets de Robert de Coucy furent modifiés, ajoute M. Viollet-Le-Duc, c'est surtout dans la construction de la façade occidentale, qui présente tous les caractères de l'architecture la plus riche de la seconde moitié du XIIIe siècle. Comme décoration, elle se relie encore aux faces latérales par ces admirables couronnements de contre-forts dans lesquels sont placées des statues colossales. Mais la multiplicité des détails nuit à l'ensemble; cette façade, quelque belle qu'elle soit, n'a pas la grandeur des faces latérales. L'archivolte de la porte principale vient entamer la base des contre-forts intermédiaires, ce qui tourmente l'œil; les nus, les parties tranquilles font défaut. Cependant, et telle qu'elle est, la façade occidentale de la cathédrale de Reims est une des plus splendides conceptions du XIIIe siècle. » La description suivante de cette magnifique partie de l'édifice est due à M. Le Tourneur, qui a publié une excellente monographie de la cathédrale de Reims. « Le rez-de-chaussée a trois grandes ouvertures ogivales. Celle du milieu a de largeur 11m,35; les deux autres n'ont que 6m,82. La grande arcade abrite deux portes séparées par un trumeau, auquel est adossée une statue de la Vierge. Dans les trois arcades, le tympan est rempli par une rosace. On admire surtout les sculptures qui décorent cette splendide façade. En voici les sujets :

« Sur le trumeau de la porte centrale, statue de la Vierge. Sur le socle qui la supporte, l'*Histoire d'Adam et d'Eve*, parfaitement sculptée. A droite et à gauche, en statues colossales, les mystères de la sainte Vierge : *Annonciation*, *Visitation*, *Présentation au temple.* Au sommet de l'arcade, le *Couronnement de la Vierge.* Toute la voussure, avec ses cinq figures immenses de statues en plein relief, représente : 1° les *Ancêtres de la Vierge*; 2° les *Anges*; 3° les *Martyrs*; 4° les *Confesseurs*; 5° les *Vierges*. Ces sujets, souvent réparés à cause des sacres, ont été un peu altérés par ces retouches successives; mais leur ensemble est en parfait état de conservation. Le long des chambranles de la porte, on trouve extérieurement les douze mois et les quatre saisons, et intérieurement seize anges dans des attitudes diverses, gardant l'entrée du sanctuaire. L'arcade de gauche est consacrée dans son ensemble à la vie de Jésus-Christ et surtout à sa passion. Le fronton présente, en grandeur colossale, le *Christ en croix.* A droite et à gauche, le long des parois de la porte, sont les fondateurs de l'Eglise de Reims : *Saint Remi*, *saint Nicaise*, *saint Rigobert*, etc. Sur les chambranles : les *Anges gardiens*, les *Sciences* et les *Arts.* Au-dessus de la porte, la *Conversion de saint Paul.* Dans les cinq immenses rangées de la voussure, toute l'histoire du Fils de Dieu : la *Tentation au désert*, l'*Entrée à Jérusalem*, le *Jardin des Oliviers*, la *Mort de Judas*, la *Flagellation*, le *Crucifiement*, la *Descente aux enfers*, la *Résurrection.* Sur le tympan voisin se déroule toute la *Légende de l'invention de la sainte croix* par l'impératrice Hélène et le patriarche saint Macaire. L'arcade de droite est consacrée à l'histoire du dernier jour du monde, écrite dans l'*Apocalypse.* Au fronton, le Sauveur assis sur son trône juge les nations; des anges l'assistent en montrant les instruments de la passion. Dans tous les cordons de la voussure et sur le tympan voisin, on a traduit, verset par verset, le livre prophétique de saint Jean et la légende de cet apôtre. Le long des parois, les grandes statues figurent : à droite, les *Patriarches*; à gauche, les *Apôtres*; au linteau, l'*Histoire de saint Paul*; aux chambranles, les *Anges*, les *Vices* et les *Vertus.* Tout cet ensemble est parfaitement sculpté, admirablement conservé. Au premier étage, la grande rose, l'une des plus belles que l'on connaisse, remplit tout le centre. Elle est inscrite dans une arcade ogivale remplie de sujets sculptés. Dans les contre-forts, *Jésus-Christ* en pèlerin, la *Sainte Vierge*, *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *Saint Jean*, *Saint Jacques le Majeur.* Aux deux côtés de la rosace, *David* et *Saül*; dans l'arcade, l'*Histoire de David et de Salomon*; au-dessus, *David et Goliath.* Le deuxième étage est rempli par une série de niches ogivales, abritant chacune un personnage de taille gigantesque. Les sept statues du milieu figurent le *Baptême de Clovis*; les autres, les *Rois de France.*

« Les tours sont flanquées de quatre tourelles à jour, dans l'une desquelles a été construit l'escalier qui conduit à leur sommet. » La tour du S. renferme deux bourdons; le plus gros, don du cardinal de Lorraine, pèse 11,500 kilogrammes. La porte centrale est ornée des statues des principaux évêques de Reims et de celles de Clovis et de saint Eutrope. Les sculptures du tympan figurent l'histoire de saint Nicaise et de saint Remi. Le tympan de la porte latérale de gauche représente le jugement dernier. Parmi les statues qui décorent cette porte, on remarque surtout celle du *Christ bénissant*, qui est vraiment admirable. Dans l'encadrement de la rose sont figurés *Adam et Eve*, la *Création*, la *Chute*, le *Meurtre d'Abel*, l'*Invention des premiers métiers.* Au-dessus règne une galerie de sept statues représentant les *Prophètes.* Le couronnement figure l'*Annonciation.* Au bas de la rose du transsept sud, qui est fort belle, on voit les statues de l'*Eglise* et de la *Synagogue.* Autour de la rose apparaissent les prophètes et les apôtres, et au fronton, couronné par un sagittaire, l'*Assomption.* Au-dessus du chœur règne une élégante pyramide de bois et de plomb, entourée à sa base de huit statues gigantesques et désignée sous le nom de *Clocher de l'Ange.*

La cathédrale de Reims mesure dans son ensemble 138m,70 de longueur sur 30m,13 de largeur et 49m,45 au transsept. La hauteur des grandes voûtes est de 38 mètres. L'intérieur de l'édifice est d'une beauté, d'une harmonie et d'une majesté étonnantes; mais il faut regretter, avec le savant auteur des *Cathédrales de France*, M. l'abbé Bourassé, que le transsept, beaucoup plus rapproché du chevet que dans la plupart des grands édifices religieux de cette époque, n'ait laissé au chœur qu'un espace insuffisant pour les cérémonies du sacre, et qu'on ait été forcé de l'agrandir considérablement aux dépens de la croisée et de la grande nef, en sorte qu'à lui seul il occupe près de la moitié de l'étendue de l'église. La grande nef, composée de huit travées outre celle de la façade, est dépourvue de chapelles; mais l'abside en renferme sept, disposées avec élégance et rayonnant autour du chevet. Une des plus belles de ces chapelles est la première à gauche, qui est aujourd'hui la chapelle de la Vierge. Les piliers soutenant les voûtes sont pour la plupart composés d'une colonne ronde, cantonnée en croix par quatre colonnes cylindriques d'un moindre diamètre. Les chapiteaux à volutes présentent une flore variée, imitée de la nature et finement fouillée dans la pierre; de leur tailloir, de hardies colonnettes groupées en faisceaux s'élancent jusqu'à la voûte pour en soutenir les nervures gracieuses. Les travées sont couronnées de belles galeries garnies de colonnes à chapiteaux feuillus. L'église entière est bien éclairée par un grand nombre de fenêtres à vitraux coloriés et par les quatre grandes rosaces.

Les plus remarquables vitraux de la cathédrale de Reims datent du XIIIe siècle. Ceux du chœur, d'une richesse inouïe, représentent chacune quatre personnages, deux rois de France et deux archevêques. La verrière formant la rose du midi représente les douze apôtres, avec leurs attributs, dans des médaillons distribués autour de cette rose, au centre de laquelle le Père Eternel est peint sous les traits et les attributs de Jupiter; ce rapprochement ou plutôt cette fusion singulière de la mythologie et du christianisme indique la date de l'œuvre (XVIe siècle, Renaissance). On lit, en effet, cette date dans un coin : 1581, et ce nom dans un autre : Nicolas Derhodé. La rose du côté nord, au-dessus de l'orgue, n'est pas moins belle : elle représente dans des médaillons séparés les douze signes du zodiaque. « Mais rien n'égale, dit M. Edouard de Barthélemy, la richesse et la magnificence de la rose du portail, de la galerie vitrée placée au-dessous et de la petite rose placée dans l'enfoncement au-dessous de celle dont nous venons de parler. La réunion de ces différents vitraux produit un effet admirable, et l'aspect en est ravissant lorsque, placé au centre de la nef, on en considère l'ensemble au moment du coucher du soleil. »

De nombreux tableaux et statues ornent l'intérieur de la cathédrale de Reims. Les statues sont au nombre de 122 au pourtour des portes seulement (54 pour la grande et 34 pour chacune des deux autres). Il faut y joindre le *Martyre de saint Nicaise*, qui couronne le pourtour de la porte du milieu. Nous ne parlons ici que pour mémoire du *Tombeau* ou *Cénotaphe de Jovinus*, qui se trouvait naguère encore dans le collatéral droit de la nef et que nous retrouverons plus loin au musée archéologique. Parmi les tableaux, il faut citer : *Jésus-Christ apparaissant à la Madeleine*, par le Titien; la *Nativité du Christ*, par le Tintoret; le *Lavement des pieds*, par Jérôme Mutiano; le *Christ aux anges*, par Thaddée Zuccharo; la *Manne dans le désert*, par N. Poussin; *Jésus-Christ expirant sur la croix*, par Germain de Reims; le *Baptême de Clovis*, par Abel de Pujol, et plusieurs autres tableaux de l'école moderne. La cathédrale de Reims possède, en outre, une collection ou pour mieux dire trois collections de précieuses tapisseries; ce sont : 1° les tapisseries, au nombre de quatorze, données en 1530 par Robert de Lénoncourt; voici les titres de leurs sujets, rappelés en une légende rimée au bas de chacune d'elles : l'*Intérieur du temple de Salomon*, l'*Ange annonçant la naissance de la Vierge*, la *Généalogie de la Vierge*; *Ses travaux manuels*, le *Mariage de la Vierge et de saint Joseph*, l'*Annonciation*, la *Naissance du Christ*, les *Trois Maries*, l'*Adoration des mages*, la *Présentation de Jésus au temple*, la *Fuite en Egypte*, la *Mort de la Vierge*, le *Couronnement de la Vierge.* 2° Les tapisseries du *fort roi Clovis*, collection donnée en 1640 par le cardinal de Lorraine, jadis composée de six pièces, dont il ne reste malheureusement plus que deux et quelques fragments d'une troisième. « On ne sait, dit M. Paulin Pâris dans son savant travail sur les *Toiles peintes*, ce que l'on doit le plus admirer de l'originalité des figures, de la forme et de la somptuosité des vêtements, du brillant et de la variété des armures, de l'éclat et de la vivacité des couleurs, ou bien de la vie et du mouvement dont l'artiste a su animer sa composition; c'est un tableau admirable, où le génie militaire du XVe siècle semble revivre tout entier. » 3° Les tapisseries de Pepersack, collection donnée en 1670 par l'archevêque Henri de Lorraine; elles sont encore au nombre de dix-neuf, douze grandes et sept petites. « La composition, dit M. Paulin Pâris, en est sage et sévère, et, à l'exception de quelques imperfections dans un petit nombre de figures, on peut dire qu'elles sont généralement remarquables par un dessin pur et correct, une exécution noble et ferme qui sans doute n'a plus rien de commun avec le style des tapisseries du XVe siècle, mais qui, par le type des physionomies, la grâce des poses et l'ampleur des vêtements, rappelle assez naturellement l'école de Van Dyck et fait pressentir Raphaël, dont Pepersack était compatriote. » Il faut encore citer quatre tapisseries, dites des *Cantiques*, représentant les *Scènes de la jeunesse de Louis XIV*, sous l'emblème de l'épouse des Cantiques, et deux tapisseries des Gobelins, accordées par le gouvernement en 1848 et reproduisant deux chefs-d'œuvre de Raphaël conservés à Rome : *Saint Paul à Lystre avec saint Barnabé* et *Saint Paul à l'Aréopage.*

Il nous reste à dire un mot, en terminant, de l'orgue, des boiseries, serrureries et pierres tumulaires, et enfin du trésor. L'orgue, placé à gauche, vis-à-vis du sanctuaire, a été construit en 1481 par Oudin Hestre; réparé une première fois en 1647, puis une seconde en 1849, il n'a conservé de son ancien buffet que la galerie inférieure. Il repose aujourd'hui sur un encorbellement dont les sculptures sont du style ogival flamboyant; trois statues colossales, représentant le *Christ entouré de deux anges assis et sonnant de la trompette*, le couronnent. L'instrument, composé de 3,516 tuyaux et de 53 registres, passe pour un chef-d'œuvre en ce genre. Les nombreuses boiseries de l'église sont d'un travail exquis;

il en est de même des nouvelles grilles du chœur, exécutées en 1826 par MM. Grandidier et Duverger, de Reims. Les pierres tumulaires les mieux conservées sont celles de quelques anciens chanoines (entre autres Hugues Libergier, architecte de Saint-Nicaise). En outre, les cœurs des cardinaux de Lorraine et du cardinal Gousset reposent dans des urnes d'or. Enfin M. Joanne nous fournit l'intéressante nomenclature des objets composant le trésor, un des plus riches de France après celui de Notre-Dame de Paris; il se compose de précieux ouvrages d'orfévrerie : le reliquaire de Sanson (XIIe siècle), ayant la forme d'un petit monument dont le style tient le milieu entre le roman et le gothique; le reliquaire de Saint-Pierre-et-Saint-Paul (XIVe siècle), précieux morceau de l'art gothique, représentant un monument d'architecture; le reliquaire du Saint-Sépulcre (XVIe siècle), donné par Henri II le jour de son sacre; le vaisseau de sainte Ursule, don de Henri III, représentant un vaisseau garni de tous ses agrès; dans le vaisseau sont onze vierges, cinq en argent et six en or émaillé; la coque du vaisseau est formée d'une cornaline du Japon; le reliquaire des Antiques; le reliquaire de saint Sixte et de saint Sinice, en forme de rose; le reliquaire de la sainte Epine, en cristal taillé; une croix en cristal de roche ayant appartenu au cardinal de Lorraine; une croix byzantine très-curieuse; un ostensoir du XIIIe siècle; un ostensoir antique ayant la forme d'une petite croix; un superbe calice d'or (XIIe siècle), dit de saint Remi, apporté à Paris en 1792, restitué à la cathédrale en 1861; un Christ en ivoire d'un beau travail; le bâton de saint Gibrien, fragment d'une crosse du XIIe siècle; le reliquaire de la Sainte-Ampoule, fait pour le sacre de Charles X et renfermant les morceaux de la sainte ampoule, brisée pendant la Révolution; enfin un grand nombre de vases, objets d'orfévrerie, vêtements sacerdotaux, etc., et les ornements du sacre de Charles X.

Eglise Saint-Remi. C'est la plus ancienne des églises de Reims; elle fut commencée en 1041 et consacrée en 1049 par le pape Léon IX. Le portail et les deux clochers datent de 1162. Le transsept sud fut construit en 1481, par l'archevêque Robert de Lénoncourt. « La façade, fort large, dit M. Joanne, est d'une ordonnance tout à fait particulière. Trois portes et deux fenêtres forment le rez-de-chaussée; cinq fenêtres occupent le premier étage; une rose très-simple, entourée d'arcatures, s'ouvre au deuxième étage. Tous les arcs sont en ogive, excepté ceux des clochers. Les clochers ajoutent encore à la largeur de la façade; ils paraissent un peu plus anciens et sont couronnés de flèches en charpente. La nef, dont les bas-côtés sont surmontés de tribunes, date du XIe siècle et possède des fragments plus anciens. Les piliers datent du Xe siècle, d'après M. Viollet-le-Duc. Les collatéraux et les galeries étaient primitivement voûtés en berceau perpendiculairement à la nef. Le transsept nord possède des fragments antiques. Le transsept sud, du style ogival flamboyant, est percé d'un beau portail surmonté d'une rose. Dans le chœur, toutes les ouvertures sont en ogive; les galeries sont surmontées d'un triforium. Chacune des cinq chapelles absidiales s'ouvre sur le déambulatoire par trois arcades très-légères d'un bel effet. A l'extérieur du chœur, on voit un des premiers exemples d'arcs-boutants. La partie supérieure du quart de cercle est soutenue par une colonne cannelée. Dans d'autres parties de l'église, surtout à la façade, on remarque d'autres colonnes pareillement cannelées. L'abside offre de magnifiques vitraux du XIIIe siècle, divisés chacun en deux parties dans le sens vertical et représentant dans la partie supérieure un bienheureux, dans la partie inférieure un évêque de Reims. La Révolution a détruit presque tous les monuments que renfermait autrefois l'église Saint-Remi, notamment le magnifique mausolée de l'évêque de ce nom, mausolée dont il ne reste que douze statues représentant les douze pairs de France et le groupe du saint, charmantes sculptures qui font partie d'un nouveau mausolée érigé en 1803. Au milieu du XVIe siècle, il existait à Saint-Remi un usage assez bizarre, la procession du hareng. « Le mercredi saint, dit M. Géruzez, après les ténèbres, tout le clergé de la cathédrale allait faire une station dans l'église de Saint-Remi. Précédés de la croix, les chanoines, rangés sur deux files, comme dans les processions ordinaires, traînaient derrière eux un hareng attaché à une corde. Chaque chanoine s'efforçait de marcher sur le hareng de celui qui le précédait et n'oubliait rien pour empêcher celui qui le suivait de marcher sur le sien. »

Eglise Saint-Jacques. Cet édifice date de la fin du XIIe siècle; mais le chœur, élevé en 1548, appartient à la Renaissance. Près de la voûte, entre le chœur et la nef, on remarque un *Crucifix* de Pierre-Jacques, sculpteur rémois du temps de Henri IV; ce crucifix est regardé comme un chef-d'œuvre au point de vue du dessin anatomique. Un tableau de la même église, le *Mystère de la sainte Trinité*, passe pour l'œuvre du Guide. L'édifice est surmonté d'un campanile assez remarquable.

Eglise Saint-Maurice. Le portail de cette église, qui appartenait au style roman, vient d'être reconstruit. On remarque à Saint-Maurice : la chapelle de la Vierge, conçue dans le style ogival fleuri, et deux bons tableaux : la *Nativité*, de Tisserant, et la *Résurrection de Lazare*, par J.-B. Corneille.

Eglise Saint-Nicaise. Elle est l'œuvre du chanoine Libergier et a été détruite pendant la Révolution. Elle passait pour un des meilleurs spécimens de l'art ogival.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire deux autres églises nouvelles : Saint-Thomas, bâtie aux frais du cardinal Gousset, un des derniers archevêques de Reims, et Saint-André; la première conçue dans le style ogival et la seconde dans le style roman.

Palais archiépiscopal. Bâti de 1498 à 1509, reconstruit en partie en 1675, il renferme plusieurs vastes pièces très-curieuses à cause de leur décoration. Dans celle qui s'ouvre au haut du perron, et où se servait le festin royal à l'époque des sacres, se voient une immense cheminée du XVe siècle, seize médaillons représentant des archevêques de Reims et les portraits de quatorze rois. La chapelle est un bel échantillon de l'architecture du XIIIe siècle; elle a deux étages. « Son rez-de-chaussée, dit M. Viollet-le-Duc, est construit avec une grande simplicité, tandis que le premier étage est richement décoré à l'intérieur par de fines sculptures. Suivant le mode de construction adopté en Champagne, les piles forment saillie à l'intérieur, de façon à diminuer, à l'extérieur, la saillie des contre-forts; ces piles, isolées de la muraille jusqu'à 4 mètres du pavé, donnent un étroit bas-côté autour de la chapelle et produisent un charmant effet. Les murs sont décorés d'une arcature posée sur un banc continu, et les fenêtres ouvertes au-dessus de cette arcature sont sans meneaux. A côté de Notre-Dame de Reims, la chapelle de l'archevêché paraît encore une des meilleures conceptions du XIIIe siècle. »

Hôtel de ville. C'est un des édifices les plus remarquables de Reims; commencé en 1627, il n'a été terminé, après diverses vicissitudes, qu'en 1825. Il se compose d'un corps principal et de deux ailes s'appuyant à deux larges pavillons. La façade principale est ornée de soixante-huit colonnes corinthiennes, doriques ou ioniennes. Dans le fronton, entre deux colonnes, est placée la statue équestre de Louis XIII, par M. Milhomme. Au-dessus s'élance dans les airs un élégant campanile renfermant une horloge.

Maison des Musiciens. Ce monument, le plus curieux peut-être des édifices civils de Reims, a conservé tout son premier étage. « La façade offre, dit M. de Barthélemy, quatre fenêtres hautes et larges avec cinq niches dans les trumeaux; ces niches sont décorées de figures de musiciens assis, plus grandes que nature : le premier musicien, en commençant par la gauche, joue du tambour et d'une sorte de clarinette; le second joue de la cornemuse; le troisième tenait un faucon sur le poing; le quatrième joue de la harpe et le cinquième du violon; ce dernier est coiffé d'un chapel de fleurs. Cette maison appartenait peut-être à la confrérie des ménétriers de Reims qui, au XIIIe siècle, jouissait d'une certaine réputation, non-seulement en Champagne, mais encore dans tout le Nord. La construction en est simple, l'ornementation riche; les figures sont du meilleur style champenois. »

Nous nous bornerons à signaler : le palais de justice, monument d'ordre dorique; le marché couvert; les abattoirs publics; le théâtre, dont l'aspect est imposant; une maison du XVe siècle (place du Marché), dont la gracieuse façade en bois est suspendue en encorbellement sur cinq potences sculptées; plusieurs maisons ou hôtels du XVIe siècle; les restes de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains; les bâtiments de l'ancienne université; l'hôtel de Joyeuse; la maison où est né Jean-Baptiste Colbert; l'Hôtel-Dieu, un des plus beaux établissements de ce genre (324 lits); l'hôpital général (367 lits); l'hôpital Saint-Marcouf; la place Royale, qui forme un carré long et au milieu de laquelle s'élève la statue en bronze de Louis XV, habillé à la romaine et couronné de lauriers; la place Drouet-d'Erlon, dont le centre est occupé par la statue en bronze du maréchal Drouet d'Erlon; le cours, belle promenade qui s'étend du canal de l'Aisne à la porte de Mars et que décore la statue en bronze de Jean-Baptiste Colbert, et le cimetière du Nord, qui renferme un grand nombre de riches monuments.

— *Antiquités.* « Sous la domination romaine, dit M. Charles Louandre, Reims jouissait de tous les avantages de la civilisation la plus avancée : elle avait un amphithéâtre, un Capitole, des palais. Sa forme était celle d'un ovale traversé du nord au sud et de l'est à l'ouest par deux grandes rues qui se coupaient à angle droit, et à l'intersection des angles se trouvait la place d'Armes. Chacune des quatre rues principales se terminait par une porte triomphale : à l'orient, la porte de Cérès; à l'occident, la porte de Vénus; au midi, la porte Collatice; au nord, la porte de Mars. » Ces deux dernières ont conservé leur nom et leur emplacement jusqu'à ce jour, mais la porte de Mars seule offre encore un monument intéressant d'archéologie antique. Ce monument consiste en un arc de triomphe d'une date souvent discutée par les savants; les uns veulent qu'il ait été élevé par les Rémois sous le règne de l'empereur Auguste, à l'époque où Agrippa fit construire les grandes voies militaires dans les Gaules; mais une autre opinion, basée sur le caractère architectonique du monument et particulièrement sur le style des bas-reliefs, le fait remonter au règne de Probus; il aurait été construit en témoignage de reconnaissance pour la permission que cet empereur donna aux habitants des Gaules de replanter les vignes que Domitien avait fait arracher. L'arc de triomphe de la porte de Mars servit de porte à Reims jusqu'en 1544, époque où on l'enfouit sous des terres rapportées, cette porte ayant été reculée plus loin. Il fut retrouvé et déblayé seulement près d'un siècle après. L'importance de ce remarquable morceau d'architecture antique nous engage à en emprunter la description exacte à l'écrivain le plus compétent en cette matière, M. Géruzez, ex-génovefain, auteur de la *Description historique et statistique de la ville de Reims :* Le monument se compose de trois arcades accompagnées de huit colonnes corinthiennes de 1 mètre de diamètre et de 13 mètres de hauteur. La première arcade, à gauche en entrant dans la ville, appelée l'arcade de Rémus, représente à la voûte Rémus et Romulus sous leur louve. A gauche et à droite sont Faustulus et Acca Laurentia, debout. Le cadre est environné de rosaces, qui elles-mêmes sont entourées de trophées d'armes. « Cette arcade latérale, dit M. Géruzez, la seule qui soit entière, a 4 mètres de largeur et 10 de hauteur. L'arcade du milieu, celle des Saisons, plus large et plus haute que les deux autres, a $14^m,87$ de largeur et $11^m,37$ de hauteur. Le sculpteur a figuré dans celle-ci les douze mois de l'année. Il ne reste que sept de ces cadres; les cinq autres ont été détruits ainsi que le devant de la porte du côté de la ville. La troisième arcade à droite, celle de Léda, a la même hauteur et la même largeur que la première à gauche. On y voit à la voûte Léda couchée, ayant un cygne sur elle; au-dessus est le génie de l'Amour, descendant du ciel avec une torche allumée. Les autres ornements de cette voûte sont les mêmes que dans la première arcade. Elle a été fortement endommagée du côté de Reims. » Aujourd'hui, grâce à une subvention fournie il y a quelques années par le ministère d'Etat et accrue des ressources de l'administration municipale, l'arc de triomphe de la porte de Mars a été dégagé sur toutes ses faces et consolidé par d'habiles restaurations. L'ancienne porte de Cérès, qui tombait en ruine, fut abattue en 1787. Il existait encore à Reims un second arc de triomphe élevé par Flavius Constantin, fils de Constantin le Grand; c'était la porte Collatice, correspondant à la porte de Mars. Il ne reste aujourd'hui de ce monument que deux trophées d'armes que la ville a fait placer contre les murs, avec deux inscriptions modernes brisées en 1793.

Mont d'Arène. On désigne sous ce nom une vaste enceinte longue de 190 pas sur 100 de largeur, située à 400 pas environ de l'arc de triomphe de la porte de Mars, sur le bord de la grande route qui conduit à Berry-au-Bac. L'opinion des savants est que cette enceinte, dont la forme circulaire est très-bien conservée, fut construite lorsque César vint à Reims et que l'on y célébra des jeux en son honneur. Quelques-uns prétendent qu'on pouvait reconnaître encore, au commencement du XVIIe siècle, la trace des gradins et le fond du cirque; mais M. Géruzez affirme qu'on ne rencontre aucune pierre dans ce cirque et qu'il ne paraît pas qu'il y en ait jamais eu. Il pense que, du temps des Romains, il était entouré d'une enceinte de bois.

Mentionnons encore le cénotaphe de Jovinus, que nous retrouverons plus bas, et une mosaïque très-remarquable, partagée en trente-cinq médaillons ou tableaux, représentant des animaux et des gladiateurs, longue de 11 mètres sur une largeur de 8, et découverte en 1860 sur les promenades. Il reste, en outre, de curieuses indications des huit voies romaines qui rayonnaient jadis autour de Reims. On reconnaît encore près du hameau des Deux-Maisons le chemin qui, sortant de la porte Basée, aujourd'hui détruite, conduisait de Reims à Bar-le-Duc. A l'ouest et à l'est de la montagne de Reims existent deux autres chemins connus sous le nom de Grande et de Petite Barbarie; l'un conduit à Fismes, l'autre à la rivière d'Aisne. Clovis suivit le premier quand il marcha contre Syagrius, devenu maître de Soissons.

Quant aux anciens thermes que les Romains firent construire à Reims, il n'en reste que peu de vestiges; on en voit encore cependant des traces dans les trois premières maisons de la rue du Cloître à droite. Ces thermes correspondaient à un aqueduc ou canal souterrain, dont les vestiges ont été retrouvés près de la porte de Cérès et sous l'ancien couvent des Capucins.

Le musée de Reims, installé dans les bâtiments de l'hôtel de ville, possède près de 150 tableaux, parmi lesquels on remarque : un *Ensevelissement du Christ*, de Van Mol; les *Aveugles de Jéricho*, attribué à Poussin; un *Portrait de Pierre Rainssant*, par Mignard; une série d'esquisses attribuées à Holbein; l'*Amour et l'Espérance*, par Jordaens; un *Portrait de Rembrandt*, par lui-même; deux jolis *Paysages*, de Hackert, une *Tête d'enfant*, par Rubens; une *Annonciation*, par le même; le *Comte d'Asfeld*, par J.-B. Vanloo; un *Portrait d'Adrienne Lecouvreur*, par Coypel; huit émaux de Laudin de Limoges; une *Adoration des bergers*, par Murillo, etc. Au musée de peinture a été réunie une collection d'armures, de sceaux et de curiosités du moyen âge et une suite d'antiquités gallo-romaines, parmi lesquelles on remarque surtout le cénotaphe de Jovinus, dont le bas-relief représente une chasse aux lions. Ce monument est d'un travail admirable.

La bibliothèque de Reims comprend environ 60,000 volumes; parmi ces volumes figurent des ouvrages précieux et qu'on chercherait vainement ailleurs, provenant pour la plupart du chapitre de la cathédrale et des couvents de la ville supprimés à la Révolution. Les livres les plus curieux sont : *Hipp. Salviani aquatilium animalium historia* (1554), in-folio avec mosaïque, fleurons et fers froids; un magnifique *Denys d'Halicarnasse*, de R. Estienne (1548); un *Livre d'heures* donné par Marie Stuart, lors de son passage à Reims; de nombreux livres du XVe siècle, etc. Parmi les manuscrits les plus précieux, nous signalerons : *Expositio in psalmos*, manuscrit du VIIe siècle; une *Cosmographie* de Pomponius Mela et d'Ethicus, avec préface écrite en 1410 par le cardinal Guil. Fillastre; les *Sancta IV Evangelia*, du IXe siècle, qui a appartenu, dit-on, à Charles le Chauve; la *Somme* du roi Philippe le Hardi, avec riches vignettes et encadrements du XIVe siècle; une *Traduction de Quinte-Curce*, ornée des miniatures les plus curieuses; le célèbre *Evangéliaire slavon*, connu sous le nom de *Texte du sacre*, sur lequel les rois prêtaient serment; plusieurs missels somptueusement enluminés; enfin le monumental graduel de Saint-Nicaise, d'une célébrité populaire à Reims. Le médaillier est, de même que le musée et la bibliothèque, installé dans les bâtiments de l'hôtel de ville; on y remarque une série de médailles consulaires et impériales, la collection des rois de France et diverses suites de médailles anciennes et modernes et de monnaies du moyen âge. Le chartrier des archives municipales, installé également dans le même local, contient des documents historiques inappréciables.

— *Historique.* Reims est une ville très-ancienne. Lorsque César fit la conquête des Gaules, elle était, sous le nom de *Duro-Cortorum*, une des cités les plus importantes de la Gaule; elle renonça néanmoins à défendre son indépendance et envoya des otages au vainqueur. Les peuples voisins se coalisèrent contre elle pour la punir de sa défection; mais César vint à son secours et, dans la suite, favorisa son développement. Devenue capitale des Remi, dont elle prit le nom, elle était entourée de remparts percés de quatre portes et possédait de magnifiques édifices dont il reste encore aujourd'hui quelques débris. Vers 352, saint Sixte et saint Sinice vinrent y prêcher l'Evangile, et la conversion du consul rémois Jovinus entraîna celle de la plupart de ses concitoyens. En 406, la ville tomba au pouvoir des Vandales, qui y exercèrent de grands ravages et massacrèrent saint Nicaise sur le seuil de la cathédrale qu'il venait de fonder. L'invasion d'Attila eut pour Reims de tristes résultats, car le farouche roi des Huns détruisit la ville et tua un grand nombre d'habitants. Il était temps que la conquête franque vînt relever l'antique Duro-Cortorum de ses ruines. L'évêque de Reims, saint Remi, après avoir gagné l'amitié de Clovis, qu'il réussit à convertir au christianisme, lui donna le baptême dans la cathédrale de sa cité épiscopale. Le baptême du fier Sicambre fut pour Reims l'origine des solennités qui lui donnèrent une si grande importance dans l'histoire de France. Nous n'insisterons pas sur les détails de cette cérémonie; nous rappellerons néanmoins que l'origine de la sainte ampoule date du jour de sa célébration (v. AMPOULE [sainte]). Clovis continua à marquer sa déférence à saint Remi en mariant sa propre nièce Scariberge avec Arnoult, parent de l'évêque, qu'il dota du comté de Reims. Parmi les successeurs de saint Remi, nous voyons figurer Gilles (Egidius), le même qui intervint sans cesse au milieu des terribles débats de Frédégonde et de Brunehaut comme un instigateur et même comme un instrument de crimes. Reims se trouvait à cette époque faire partie du domaine de Sigebert (royaume d'Austrasie); Chilpéric Ier parvint à s'en emparer, grâce à Egidius; mais Sigebert la reprit peu de temps après. Egidius finit par être arraché du siége qu'il déshonorait, par Childebert II, déposé par le concile de Metz et relégué à Strasbourg. En 681, un autre évêque de Reims, Ricule, se rendit complice de l'assassinat de Martin, frère de Pépin d'Héristal et roi d'Austrasie, par Ebroïn (il n'en fut pas moins, il est vrai, canonisé); les évêques saint Rigobert et, plus tard, Hincmar viennent heureusement rendre son ancien éclat au siége de saint Remi; le premier avait tenu Charles-Martel sur les fonts baptismaux; mais cette circonstance ne l'empêcha pas de refuser d'ouvrir ses portes, en 719, au chef ambitieux. Charles-Martel céda devant la fière attitude de l'évêque; mais il reparut bientôt après en maître, fit démanteler la ville, relégua l'évêque en Gascogne et le remplaça par Milon, un de ses courtisans. Après une vacance de quelques années, le siége de Reims fut attribué en 768, par Carloman, au célèbre Turpin ou Tilpin, que le pape éleva à la dignité d'archevêque et dont la *Chronique* a illustré les hauts faits en Es-

pagne (v. CHRONIQUE DE TURPIN). Jusqu'aux commencements du IXe siècle, les principaux événements qui signalent l'histoire de Reims après ceux qui précèdent sont : l'entrevue du pape Etienne III avec Pépin, celle de Léon III avec Charlemagne (804) et le couronnement de Louis le Débonnaire et de sa femme Hermengarde par le pape Etienne IV (816). Ce dernier monarque fut dégradé par Ebbon, le même archevêque de Reims qui avait été comblé de bienfaits par Louis le Débonnaire et avait assisté à son couronnement. Une révolution nouvelle ayant rendu la puissance à Louis, Ebbon fut d'ailleurs dégradé à son tour par le concile de Metz (835). C'est dix ans plus tard qu'apparaît Hincmar sur le siége archiépiscopal de Reims. Ce prélat obtint de Charles le Chauve des priviléges pour les ouvriers; il traça des rues nouvelles, fonda un hôpital et rendit aux écoles monastiques l'éclat dont elles avaient brillé sous Charlemagne (822). Hincmar eut pour successeur Foulques, qui, après avoir donné l'onction royale à Eudes, comte de Paris, dans l'église de Reims, fit proclamer par un concile tenu dans la même ville Charles le Simple roi de France. Eudes marcha contre Reims, mais Charles l'obligea à la retraite. Nous glissons sur les désordres et les scandales qui signalèrent les années suivantes : l'évêque Seulfes vendant son siége archiépiscopal au comte de Vermandois pour un de ses fils, nommé Hugues, âgé de vingt ans; l'élection de ce dernier ratifiée par le pape Jean X (922-930); la dépossession de Hugues par Artaud, moine de Saint-Remi, etc. L'archevêque Arnoul, fils naturel de Lothaire, essaya de lutter contre la fortune naissante de Hugues Capet, fut déposé, mais replacé peu de temps après à la tête de son clergé. Mentionnons en passant le concile de 1049, dont nous parlerons plus loin, tenu à Reims par Léon X. Dix ans plus tard (1059), Henri Ier fit couronner à Reims par l'archevêque Gervais son fils Philippe Ier. D'interminables conflits religieux signalent cette seconde moitié du XIe siècle et n'ont pas assez d'importance pour que nous nous y appesantissions. L'année 1109 est marquée par une grave émeute du peuple de Reims contre les collecteurs de l'abbaye de Saint-Denis; dans une ville aussi profondément pieuse, le fait mérite d'être noté comme la date de la première revendication de ses franchises. En 1129, l'empereur d'Allemagne, Henri V, entra en Champagne et s'avança sur Reims dans l'intention de faire payer chèrement à la ville l'anathème lancé contre lui; mais, devant l'opposition et la résistance qu'il rencontra, l'empereur dut rebrousser chemin et renoncer à son projet de vengeance. En 1138, profitant habilement d'une vacance du siége archiépiscopal, les bourgeois s'étaient organisés en compagnie et avaient obtenu des lettres de Louis VII leur octroyant une commune sur le modèle de celle de Laon. Cette concession, dans l'origine, ne concernait que la cité, c'est-à-dire la partie de la ville enfermée dans la vieille enceinte romaine. Mais les paroisses voisines ne tardèrent pas à réclamer le même privilége; le clergé résista énergiquement; saint Bernard en appela même au pape, lui représentant que la dignité de l'Eglise était outragée. Les bourgeois, sans égard pour une admonition royale, se portèrent en armes contre le palais archiépiscopal et y assiégèrent l'archevêque Sanson de Malvoisin. Il ne fallut rien moins qu'une armée envoyée par Suger pour calmer la rébellion. Elle continua néanmoins sourdement jusqu'au jour où le propre frère du roi, Henri, étant devenu à son tour archevêque de Reims, l'intraitable absolutisme de ce prélat fit de nouveau éclater de sanglants conflits. Louis VII accourut en personne, entra dans Reims à la tête de son armée et châtia durement la sédition; mais l'archevêque, mal convaincu de l'efficacité du châtiment, ne s'en décida pas moins à transiger; moyennant une somme de 450 livres, il s'engagea à respecter les droits de la commune. Son successeur, Guillaume, prit le même engagement; mais, en 1211, sous l'épiscopat d'Aubry de Haut-Villers, les contestations recommencèrent. Elles se poursuivirent sous celui de Henri de Braine qui, ayant voulu ajouter de nouvelles fortifications au château de Porte-Mars, redoutable forteresse où plus d'un bourgeois avait été emprisonné et rançonné, vit les Rémois tomber sur les ouvriers, enlever les matériaux et mettre le siége devant le château. L'excommunication fut aussitôt prononcée contre les mutins et, le roi ayant fait attendre son secours trop longtemps au gré de l'autorité ecclésiastique, les terres du domaine royal furent mises en interdit. Cette mesure effraya le monarque, et les bourgeois, cédant devant la force, virent l'archevêque rétabli dans tous ses priviléges. Louis IX n'en dut pas moins intervenir de nouveau en 1257. Les mêmes débats se renouvellent encore fréquemment pendant la dernière moitié du XIIIe siècle et dans le siècle suivant; mais, comme le dit Augustin Thierry, « à la fin du XIVe siècle, la commune de Reims cesse de jouer un rôle politique. Elle ne fut point abolie, mais elle s'éteignit sans violence et sans éclat sous la pression de l'autorité royale. » Nous avons insisté sur cet épisode de l'histoire de Reims comme sur un des plus importants; car la commune de Reims ne joua pas au moyen âge un rôle moindre que celle de Laon. Les autres faits intéressants de cette histoire au XIIe et au XIIIe siècle sont : le sacre de Philippe-Auguste par l'archevêque Guillaume (1179); l'incendie de 1210 qui détruisit une partie de la ville; la guerre soutenue, vers 1262, par les habitants de Reims contre ceux de Verdun et qui ne se termina qu'en 1294; enfin l'établissement de la milice rémoise, qui se signala bravement à la bataille de Bouvines. Elle expia ce triomphe dans le désastre de Crécy (1346), où elle était commandée par son archevêque, Jean de Vienne, en personne; mais elle prit sa revanche en 1359, en soutenant contre l'armée anglaise un siége de trente-sept jours et en forçant Edouard à battre en retraite. Non contents de ce succès, les Rémois se lancèrent à la poursuite de l'ennemi et taillèrent en pièces son arrière-garde, puis, en quelques hardis coups de main, ils s'emparèrent des places fortes que les Anglais possédaient aux environs et en passèrent les garnisons au fil de l'épée. Cette résistance vaillante sauva le royaume; mais une peste violente, suivie d'une famine, arrêta les succès des Rémois. Lors du sacre du roi Jean, suivant un ancien historien, la ville était entièrement dépeuplée. Reims reconquit son ancienne prospérité sous Charles V. En 1397, Charles VI (sacré dix-sept ans auparavant) s'y rendit et y fut rejoint par l'empereur Wenceslas, dans le but de mettre un terme au grand schisme en consommant l'œuvre de réunion. En 1430, les Rémois, cédant au déplorable conseil du capitaine de la ville, Guillaume de Châtillon, adhérèrent au traité de Troyes, qui plaça la ville sous l'obéissance de l'Angleterre; mais Jeanne Darc avait déjà surgi; elle écrivit aux villes de Champagne, les pressant de reconnaître l'autorité du roi de France. Reims fut électrisé et, malgré Guillaume de Châtillon, ouvrit ses portes à Charles VII (16 juillet 1429), qui y passa quatre jours et y fut sacré, en présence de la Pucelle, par l'archevêque Renaud. Louis XI ne reconnut la fidélité de la vieille ville qu'en l'accablant d'impôts; un soulèvement eut lieu et, sans la généreuse médiation de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, il eût coûté cher aux Rémois. Des événements sans importance signalent la fin du XVe siècle. Sous François Ier, Reims dut à sa situation géographique d'échapper aux ravages de la guerre, et ses traditions religieuses, entretenues constamment par les pompes des sacres royaux, et spécialement à cette époque par l'administration de l'archevêque Charles de Lorraine, y rendirent complétement nuls les efforts du protestantisme naissant. L'avénement de Louis de Lorraine, neveu du précédent, au siége archiépiscopal de Reims soutint et consolida dans la ville le crédit de la maison de Guise; mais Reims, toujours fidèle à la royauté, n'en refusa pas moins, en 1585, d'ouvrir ses portes au duc de Guise, qui tenta vainement d'y pénétrer malgré la défense de Henri III. Il fallut l'assassinat de Blois (1589) pour entraîner la ville dans le parti de la Ligue, et encore les ardentes exhortations du célèbre cardinal de Pellevé, récemment promu archevêque, y contribuèrent-elles puissamment. Mais Reims se lassa bientôt de ces agitations et rentra, en 1595, sous l'autorité du roi. C'est à Reims que fut arrêté, l'année suivante, l'aventurier La Ramée, qui, se disant fils de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, avait osé s'y présenter dans l'intention de s'y faire sacrer. On sait le dénoûment tragique de cette intrigue. En 1650, Reims, défendu par le maréchal du Plessis-Praslin, soutint victorieusement l'attaque des Espagnols, qui ne réussirent pas même à forcer ses faubourgs. Louis XIV récompensa ce patriotisme en rétablissant, en 1656, le conseil de ville dans ses anciennes attributions. Les Rémois, l'année suivante, se signalèrent encore en combattant à leurs frais et de leurs personnes le gouverneur espagnol de Rocroi, Montalde, qui ravageait la Champagne. Ce fut le dernier événement militaire de l'histoire de Reims avant la Révolution. Mentionnons ici le mot prononcé par Louis XVI le jour de son sacre, au moment où l'archevêque plaça sur son front la couronne royale : « Elle me gêne; » mot terrible si on le rapproche des événements qui devaient suivre. Lorsque le décret du 10 novembre 1793 eut substitué au culte catholique le culte de la Raison, on vit une foule de prosélytes endosser par raillerie les habits sacerdotaux qui restaient encore dans les églises, monter sur des ânes et faire une cavalcade grotesque, ainsi affublés, dans l'intérieur de la cathédrale. Pendant la campagne de 1814, Reims, occupé tantôt par les troupes françaises, tantôt par les troupes étrangères, eut à subir en deux mois toutes les alternatives et tous les désastres de la guerre. « Après la bataille de Craonne, dit M. Charles Louandre, une armée de 14,000 Russes se présenta sous les murs de Reims. La place n'avait pour toute défense qu'une enceinte en ruine, pour toute garnison que 100 hommes de la garde, 50 gendarmes et les cadres de trois bataillons. Les habitants secondèrent avec un grand courage cette poignée de braves, mais il fallut céder au nombre. Occupé par les Russes le 16 février 1814, repris le 5 mars par le général Corbineau, puis occupé de nouveau par l'ennemi, Reims fut encore attaqué, le 13 du même mois, par Napoléon, qui en chassa Saint-Priest. Les Russes, dans cette dernière affaire, perdirent 6,000 hommes et 22 pièces de canon. Ce fut là un des derniers et des plus brillants faits d'armes de cette mémorable campagne. » Lors de l'invasin de 1870, le maréchal de Mac-Mahon, mis à la tête de l'armée formée au camp de Châlons, quitta le camp le 21 août avec Napoléon III et donna l'ordre à son armée de se porter sur Reims, où elle arriva le lendemain. Le 22, M. Rouher, alors président du Sénat, se rendit à Reims pour essayer de démontrer au chef de l'Etat et au maréchal que du mouvement de l'armée sur Metz dépendait le sort de l'Empire, et, le 23, l'armée et ses chefs quittaient la ville pour se porter sur Montmédy. Le 4 septembre, après la défaite et la capitulation de Sedan, le 6e corps de l'armée du prince royal de Prusse entrait sans coup férir à Reims, où le lendemain le roi de Prusse portait momentanément son quartier général. A partir de ce moment, Reims subit l'occupation des troupes étrangères, dont elle ne fut délivrée qu'au commencement de 1873.

Reims a vu naître Colbert, le teinturier Gobelin, le fécond et courageux écrivain Nicolas-Henri Linguet, Antoine Pluche, le maréchal comte Drouet d'Erlon et le célèbre graveur Robert Nanteuil.

— *Conciles de Reims.* Un grand nombre de conciles ont été tenus dans cette ville. Parmi eux on range, dans certaines histoires ecclésiastiques, l'assemblée des évêques qui eut lieu à Reims en 496, pour le baptême du roi des Francs, Clovis. Saint Avit, évêque de Vienne, y fit un discours à ce prince sur la foi chrétienne. On mentionne aussi les conciles peu importants de 517 et de 530, pour la réforme des mœurs et le maintien de la foi. Toutefois, c'est l'assemblée de 625 qui commence vraiment la longue série des conciles célèbres de Reims.

En 625, plus de quarante évêques du royaume de Clotaire II assistèrent à ce concile, qui fut présidé par Sonnace de Reims. Parmi ces prélats, on remarque Théodoric de Lyon, saint Lindulfe de Vienne, saint Sulpice le Pieux de Bourges, Modegésile de Tours, Lenoch d'Eaux (Auch), saint Arnold de Metz, saint Cunibert de Cologne, saint Chagnoald de Laon et saint Donat de Besançon. On y confirma les canons du concile de Paris tenu en 615, et on en fit vingt-cinq autres sur différents points de discipline. Les plus intéressants de ces canons sont les suivants : ordre est donné aux pasteurs des Eglises de faire une exacte recherche des hérétiques dans les Gaules pour les ramener à la foi; défense est faite de vendre des esclaves chrétiens à d'autres qu'à des chrétiens; défense à un évêque de vendre ou d'aliéner, par quelque contrat que ce soit, les esclaves et les autres biens de l'Eglise qui font vivre les pauvres; celui qui accuse quelqu'un sur plusieurs chefs et qui ne prouve pas le premier ne doit point être admis à prouver les autres; un clerc ne pourra plaider ni pour lui ni pour l'Eglise sans la permission de l'évêque; on n'élira pour évêque d'une ville qu'une personne qui soit de la ville même, et l'élection se fera par le suffrage de tout le peuple, du consentement des évêques de la province.

Le concile de 813, tenu par ordre de Charlemagne et présidé par l'archevêque Vulfaire, dressa quarante-quatre canons destinés à rétablir la discipline ecclésiastique. On y défendit notamment aux prêtres de se rendre coupables de simonie, de demeurer avec une autre femme que leur mère, de se mêler des affaires séculières, de faire des gains honteux et usuraires; on défendit aux juges de recevoir des présents pour rendre la justice et on pria l'empereur d'empêcher que personne ne refusât le logement à ceux qui marchent pour son service et aux personnes qui en auraient besoin.

En 874, l'archevêque de Reims, Hincmar, tint un concile qui adopta cinq articles relatifs à la conduite des prêtres. On leur défendit particulièrement de fréquenter les femmes et de vivre aux dépens des pauvres.

En 893, l'archevêque Foulques convoqua un concile pour juger et condamner le comte de Flandres, Baudouin II, qu'on accusait d'usurper les biens et même les honneurs ecclésiastiques, jusqu'à prendre le titre d'abbé.

Le concile de 900 fut tenu pour élire un successeur à Foulques et excommunier les assassins de ce dernier. Hervé fut élu et l'on prononça une excommunication solennelle contre les meurtriers.

Le concile de 923 condamna à un jeûne sévère pendant trois carêmes consécutifs tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons entre le roi Charles et son compétiteur Robert.

En 989, un concile provincial nomma archevêque de Reims Arnoul, fils naturel du roi Lothaire. Arnoul fut enlevé peu après par son oncle, le prince Charles, qui s'empara de Reims. Accusé d'avoir livré la ville à son oncle et de s'être fait prendre pour cacher sa trahison, il excommunia, pour se disculper, tous ceux qui avaient pris part au pillage de la ville. Néanmoins, sur la demande de Hugues Capet, il fut traduit, pour être jugé, devant un nouveau concile.

Le concile de 991 jugea Arnoul canoniquement, le déposa comme étant né d'une femme illégitime et le remplaça par Gerbert, abbé d'Aurillac. Mais par la suite Arnoul se fit réintégrer dans son siége par le pape.

En 993, Gerbert présida un concile provincial qui frappa d'excommunication des seigneurs qui se livraient à des exactions de tout genre.

En 995, le légat du pape Jean XV présida un concile dans lequel il fit déposer Gerbert et rétablit Arnoul comme archevêque de Reims. Gerbert y exhala sa colère en invectives contre le pape et le légat.

En 1049, le pape Léon IX, après avoir fait la dédicace de l'église de Saint-Remi, à Reims, ouvrit dans cette ville un concile destiné à mettre un terme à la corruption du clergé et des moines. Le pape s'y fit déclarer primat de l'Eglise universelle. Les évêques et les abbés durent déclarer s'ils s'étaient rendus coupables de simonie, et un assez grand nombre d'entre eux ne purent se justifier des accusations portées contre eux. Le concile fit divers règlements relatifs aux cérémonies du culte, aux mariages incestueux et adultérins, à la conduite des clercs et moines apostats. Le pape excommunia enfin ceux qui commettaient le crime de sodomie, les nouveaux hérétiques (sans doute des manichéens ou des disciples de Bérenger), puis quelques seigneurs qui avaient contracté des mariages illégitimes. Il défendit aussi à Guillaume, duc de Normandie, d'épouser la fille du comte de Flandre, Baudouin, à cause de leur parenté.

En 1092, un concile provincial fut tenu pour empêcher le comte de Flandre de s'emparer de la succession des clercs après leur mort.

Le concile de 1094 fut convoqué par le roi Philippe Ier, qui y assista, pour y faire approuver son mariage avec Bertrade.

Nous ne citerons que pour mémoire les conciles de 1097, de 1105, de 1109 et de 1115. Ils ne se réunirent que pour décider des affaires d'une importance secondaire. Dans le dernier pourtant, le légat du saint-siége, Conon, excommunia encore une fois l'empereur d'Allemagne Henri V.

Le pape Calixte II, assisté de quinze archevêques et de plus de deux cents évêques, tint le concile de 1119, pour lequel il avait fait venir des prélats de toutes les provinces de l'Occident. Le roi de France, Louis le Gros, y parut en personne pour se plaindre du roi d'Angleterre qui avait envahi par violence la Normandie; mais le concile s'abstint de prendre une décision. La comtesse de Poitiers, Hildegarde, vint ensuite se plaindre de son mari, le comte Guillaume, duc d'Aquitaine, qui l'avait abandonnée pour prendre la femme du vicomte de Châtellerault. Le pape donna au duc absent un délai pour se rendre à Rome et reprendre sa femme légitime sous peine d'anathème. L'archevêque de Lyon, à son tour, produisit ses griefs contre l'abbé de Cluny; mais celui-ci défendit sa cause et soutint que toutes les plaintes n'étaient fondées que sur le soin qu'il avait de conserver les biens et les priviléges de son monastère. On examina cette affaire et on confirma toutes les immunités et prérogatives de Cluny. Enfin on dressa cinq canons : le premier contre la simonie; le second contre les investitures des évêchés et des abbayes, qui furent défendues sous peine d'anathème et de la perte de la dignité ainsi reçue; le troisième contre les usurpations des biens de l'Eglise; le quatrième contre ceux qui exigent quelque rétribution pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite et l'onction des malades; le dernier contre l'incontinence des clercs. On y fit aussi un décret pour la trêve de Dieu; mais on n'y put conclure la paix projetée entre le pape et l'empereur Henri. A la dernière séance, les évêques et les abbés, au nombre de quatre cent vingt-sept, ayant chacun un cierge à la main, se levèrent, et le pape excommunia solennellement l'empereur et l'antipape Bourdin.

En 1131, le pape Innocent II présida à Reims un concile auquel assistèrent treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et un grand nombre d'abbés et de moines. Le concile dura quinze jours et saint Bernard assista avec les cardinaux aux délibérations publiques. On y approuva solennellement l'élection d'Innocent II et l'on excommunia Pierre de Léon. Saint Norbert, archevêque de Magdebourg, présenta au pape des lettres du roi Lothaire, par lesquelles ce prince lui promettait de nouveau obéissance. Henri, roi d'Angleterre, lui fit aussi présenter des lettres de soumission par Hugues, archevêque de Rouen. Il fut encore reconnu par Alphonse IV, roi d'Aragon, et par Alphonse VII, roi de Castille. Le concile publia dix-sept canons, qui sont à peu près les mêmes que ceux du concile de Clermont de 1130. Nous ne rapporterons que le sixième, qui défend aux moines et aux chanoines réguliers d'étudier les lois civiles et la médecine pour gagner de l'argent. Ce même concile défendit les tournois, parce qu'on y mettait en péril la vie des corps et des âmes, et il prononça anathème contre celui qui aurait frappé une personne consacrée à Dieu. Le quatorzième canon défend, sous peine d'excommunication, de mettre la main sur ceux qui se réfugient dans l'église ou dans le cimetière. Le pape, en clôturant le concile, sacra roi le prince Louis, fils du roi Louis le Gros, et fit la cérémonie de la canonisation de saint Godehard, évêque d'Hildesheim.

En 1148, un nouveau concile, tenu dans la basilique de Notre-Dame, fut présidé par le pape Eugène III, qui se proposait de remédier aux abus toujours renaissants de l'Eglise,

On y fit dix-huit canons, qui renouvelèrent des dispositions antérieures et qui n'offrent rien de particulièrement intéressant. A ce concile, on jugea et condamna un gentilhomme breton, connu sous le nom d'Eon, qui voulait se faire passer pour fils de Dieu, pour juge des vivants et des morts et qui fut alors jeté en prison, où il mourut. On y examina également les doctrines du savant théologien Gilbert de La Porrée, qui eut pour principal adversaire saint Bernard. Comme il rétracta une partie des opinions qu'il avait avancées, le concile ne prononça pas de condamnation contre lui.

En 1287, l'archevêque de Reims, Barbet, réunit un concile provincial, qui se prononça contre les priviléges extraordinaires accordés par Martin IV aux religieux mendiants.

Dans le concile de 1302, les évêques se plaignirent de l'abus que faisaient les chanoines des priviléges dont le saint-siége les avait gratifiés.

En 1408, dans un concile provincial réuni par l'archevêque Gui de Roye, le chancelier Gerson prononça un discours sur les devoirs des prêtres; puis on dressa un plan sur la manière de visiter les paroisses et d'empêcher les abus.

En 1564, le cardinal de Lorraine tint à Reims un concile provincial pour y admettre les décisions du concile de Trente. On y tint jusqu'à dix-neuf congrégations et on y fit un grand nombre de réglements et de statuts.

En 1583 eut lieu le dernier concile tenu à Reims. Il fut présidé par le cardinal Louis de Guise. On y fit vingt-sept canons, qui furent approuvés par un bref apostolique de Grégoire XIII et qui traitent du culte divin, du bréviaire, du missel et du rituel des jours de fête, des sacrements, des séminaires, des sépultures, des curés, des chapitres, des simoniaques, des confidentiaires, de l'usure, des visites épiscopales, du synode diocésain et du concile provincial.

— Bibliogr. 1° Histoire de la ville : *Table chronologique extraite sur l'histoire de l'Église, ville et province de Reims*, par Pierre Cocquault (Reims, 1650, in-4°); le *Dessin et l'histoire de Reims*, par N. Bergier (Reims, 1635, in-fol.); *Chronique de Raims* (*sic*), publiée sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, par L. Paris (Reims, 1837, in-8°); *Histoire de la ville, etc.*, par dom G. Marlot (Reims, 1843-1847, 5 vol. in-4°); *Histoire civile et politique de Reims*, par Anquetil (Reims, 1756, 3 vol. in-12); *Description historique et statistique de la ville de Reims*, par J.-B.-F. Géruzez (Reims, 1817, 2 part. in-8°, fig.); *Essais historiques sur la ville de Reims*, par un de ses habitants, M. Camus Daras (Reims, 1823, in-8°); *Archives administratives et législatives de Reims*, par P. Varin (Paris, 1839, 4 vol.).

2° Églises et monuments : *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments*, par Prosper Tarbé (Reims, 1844, in-4°, planches); *Reims, monuments, sacre des rois*, par le baron Taylor (Paris, 1856, in-fol., 22 pl.); *Trésor des églises de Reims*, par Prosper Tarbé (Reims, 1843, in-8°, grav.); *Description historique de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Reims*, rédigée et mise en ordre par E.-F.-X. Povillon-Piérard (Reims, 1824, in-8°, fig.); *Notre-Dame de Reims*, par Prosper Tarbé (2e édit., 1852, gr. in-8°, grav.); *Chapelle de l'archevêché de Reims*, par Emile Amé (Paris, 1855, in-4°); *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par Ch. Cerf (Reims, 1861, 2 vol. in-8°).

REIMS ou **RANS** (Bertrand DE), aventurier français, né à Reims, près de Vitry-sur-Marne, mort à Lille en 1226. Après avoir été ménestrel, il se fit ermite dans la forêt de Parthenay, puis dans celle de Glançon, entre Valenciennes et Tournay. Ayant rencontré plusieurs chevaliers revenus de la croisade à laquelle avait pris part Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople, massacré par les Bulgares, il apprit d'eux certaines particularités de la vie de ce prince, avec lequel il avait une ressemblance frappante. Il conçut alors le projet de se faire passer pour lui et se rendit en Flandre. Jeanne de Flandre, fille aînée de Baudouin, le considérant à juste titre comme un imposteur, le fit examiner par des membres de son conseil, qui découvrirent facilement la fraude; mais la plus grande partie du peuple et de la noblesse se souleva en sa faveur et Jeanne dut aller demander la protection du roi de France. Sommé par Louis XIII de comparaître devant lui à Péronne, Reims s'y rendit; mais il lui fut impossible de répondre à certaines questions sur la vie intime de Baudouin, et le roi lui ordonna de quitter immédiatement le royaume. Arrêté peu après en Bourgogne, il fut livré à la comtesse Jeanne, qui le fit mettre à la torture et lui arracha ainsi la vérité. Après avoir été promené dans les villes de Flandre et du Hainaut, Reims fut pendu à Lille. Le peuple demeura persuadé que, pour conserver ses Etats, Jeanne n'avait pas reculé devant un parricide. Quelques historiens, notamment Matthieu Pâris, Sismondi et Michelet, ont prétendu que l'ermite Bertrand était réellement le comte Baudouin.

REIN s. m. (rain — latin *ren*, mot qui correspond à l'irlandais *arn* et au kymrique *aren*, et qui signifie proprement ce qui verse, ce qui verse l'urine. Ces mots appartiennent à la même famille que le grec *rainô*, verser, arroser, *ranis*, goutte, *rantês*, qui arrose, *rin*, *rinos*, nez, *arneuô*, plonger, *arneutês* plongeur). Anat. Viscère double qui sécrète l'urine : REIN *droit*. REIN *gauche. C'est surtout autour des* REINS *que le suif s'amasse en grande quantité, et le* REIN *gauche en est toujours plus chargé que le droit.* (Buff.) *L'autopsie des cholériques morts dans les hôpitaux montre presque toujours leurs* REINS *dans un état anomal.* (Baud.) ‖ *Reins succenturiaux* ou *succenturiés*, Nom donné quelquefois aux capsules surrénales.

— *Avoir du rein*, Avoir l'épine dorsale, forte, solide.

— Archit. Partie d'une voûte qui correspond au joint de rupture.

— Eaux et for. Bord d'un bois.

— s. m. pl. Lombes; région du corps située entre la poitrine et les fesses : *Avoir mal aux* REINS. *Se fouler les* REINS. *Appliquer un cataplasme sur les* REINS. *Une large ceinture de laine rouge lui sanglait les* REINS. (Th. Gaut.)

> . . . Non, je n'aime plus ces amantes de pierre,
> Ces nymphes aux beaux *reins*, filles de Phidias.
>
> TH. DE BANVILLE.

‖ Epine du dos, considérée par rapport à la force, à la souplesse : *Il a de bons* REINS, *les* REINS *forts, les* REINS *faibles, les* REINS *souples. Il est souple de* REINS. *Ce cheval est fort de* REINS, *a les* REINS *forts.* (Acad.)

— *Chaud de reins*, Ardent au plaisir, très-porté à la luxure.

— *Tour de reins*, Effort qui produit une foulure de l'épine dorsale, dans la région lombaire. ‖ Fam. Mauvais office rendu à quelqu'un : *On lui a donné un* TOUR DE REINS.

— *Ceindre ses reins*, Dans le langage biblique, Se préparer à partir, à entreprendre un voyage, parce que les Hébreux, quand ils voyageaient, se ceignaient les reins et relevaient leur robe pour rendre leur marche plus libre.

— *N'avoir pas les reins assez forts, Avoir les reins trop faibles*, N'avoir pas la force, l'énergie, la puissance, l'argent nécessaires : *Il a entrepris cet ouvrage, mais* IL N'A PAS LES REINS ASSEZ FORTS. *Pour occuper cet emploi dans des circonstances difficiles*, IL A LES REINS TROP FAIBLES. (Acad.)

— *Avoir les reins souples, Avoir de la souplesse dans les reins*, Etre liant, souple de caractère. ‖ Etre bas, rampant, flatteur.

— *Courber les reins*, Céder, plier, se soumettre :

> Ah! comme tu nous tiens, lâche respect humain;
> Comme on *courbe les reins* sous ta rude férule!
>
> ROLLAND et DU BOYS.

— *Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins*, Le poursuivre de très-près, l'épée à la main. ‖ Fig. Le presser très-vivement : *Vous serez payé, mais ne* ME POURSUIVEZ *pas* L'ÉPÉE DANS LES REINS.

— Minér. *Pierre des reins*, S'est dit autrefois pour PIERRE D'AIGLE.

— *Sonder les cœurs et les reins*, Dans le style biblique, Pénétrer les pensées les plus intimes : *Dieu seul peut* SONDER LES CŒURS ET LES REINS.

— **Encycl.** Anat. Les *reins* sont des organes destinés à la sécrétion de l'urine. Ils sont situés profondément dans la région lombaire de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale, derrière le péritoine qui ne recouvre que leur portion antérieure. Ils sont enveloppés d'une grande quantité de tissu graisseux et maintenus dans leur position normale par les vaisseaux qu'ils reçoivent et qui en sortent. Ils sont distincts l'un de l'autre, et ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels qu'on les trouve réunis au devant des vertèbres lombaires. Leur longueur varie de 0m,10 à 0m,12, leur largeur de 0m,06 à 0m,07, et leur épaisseur est de 0m,03. Leur poids est de 64 à 128 grammes. Si l'un d'eux s'atrophie, l'autre prend un développement proportionnel, quelquefois au point de doubler de volume. Le tissu des *reins* est à la fois très-dense et très-fragile; leur couleur se rapproche de celle du tissu musculaire et leur forme ne saurait être mieux comparée qu'à celle d'un haricot.

Ces organes sont en rapport : celui de droite avec le foie en haut et le côlon lombaire en avant; celui de gauche avec la rate, le pancréas, la grosse tubérosité de l'estomac et la deuxième portion du duodénum. En arrière, les deux *reins* reposent sur le carré des lombes, dont ils sont séparés par le feuillet antérieur de l'aponévrose du transverse; le diaphragme les sépare également des deux ou trois dernières côtes, et le muscle psoas de la colonne vertébrale. Leur bord convexe est tourné en arrière et en dehors; leur bord interne est excavé et échancré à sa partie moyenne, pour constituer la scissure ou hile du *rein*. C'est par là que pénètrent les vaisseaux.

Le parenchyme rénal est enveloppé d'une membrane fibreuse assez résistante malgré sa ténuité. Il est constitué par une substance extérieure ou corticale et par une substance intérieure, tubuleuse. La première forme autour de la seconde une couche molle, d'apparence granuleuse et rougeâtre, dont l'épaisseur ne dépasse pas 0m,006, mais qui envoie des prolongements centripètes, connus sous le nom de colonnes de Bertin (du nom de l'anatomiste qui les a décrits le premier), entre les pyramides de la substance tubuleuse. Cette dernière se compose de douze à dix-huit faisceaux coniques, dont la base arrondie est tournée vers la périphérie, tandis que leur sommet, terminé en mamelon, fait saillie dans des conduits membraneux très-courts, appelés calices. Ceux-ci, au nombre de six ou huit, s'ouvrent dans un petit réservoir nommé bassinet, placé derrière la veine et l'artère rénales. Les *reins* se composent essentiellement d'un très-grand nombre de tubes urinifères et urinipares, tapissés par un épithélium en partie nucléaire, en partie pavimenteux. Ils sont accolés parallèlement les uns aux autres dans la substance tubuleuse. Dans la substance corticale, où ils pénètrent après s'être subdivisés plusieurs fois dichotomiquement, ils décrivent, au contraire, de nombreuses flexuosités. Par une de leurs extrémités, ils sont en rapport avec des amas de vaisseaux capillaires et de tubes nerveux émanés du grand sympathique, appelés glomérules de Malpighi; par l'autre, ils s'ouvrent dans les calices, où ils déversent goutte à goutte l'urine sécrétée très-probablement dans la substance corticale. Ce liquide passe ensuite à travers les bassinets et les uretères pour arriver à la vessie, dans laquelle il séjourne plus ou moins longtemps.

— Pathol. Les *reins* sont sujets à un très-grand nombre de maladies, telles que la congestion ou hypérhémie simple, l'apoplexie, l'atrophie, l'hypertrophie, l'inflammation, qui, suivant son siége, porte le nom de pyélite et de néphrite; l'hydropisie ou hydronéphrose, la maladie de Bright, le cancer, le tubercule, les kystes, etc. Ils sont aussi exposés aux plaies et aux abcès.

La situation profonde des *reins* fait qu'ils sont rarement lésés. Leurs blessures s'accompagnent d'un certain nombre de signes caractéristiques, tels que pissement de sang ou d'urine sanguinolente, rétention de ce liquide dans la vessie, dont l'orifice urétral peut se trouver bouché par des caillots; rétraction testiculaire et douleur vive dans la région des lombes. Si ces plaies n'atteignent ni le péritoine ni les gros vaisseaux, elles peuvent guérir. Dans le cas contraire, elles sont presque fatalement mortelles, par hémorragie ou par péritonite consécutive. Simples ou compliquées, elles s'accompagnent souvent aussi des accidents inflammatoires les plus graves.

Le pus peut s'accumuler dans la substance du *rein* et y former des abcès susceptibles de s'ouvrir, soit dans les calices et le bassinet pour se porter au dehors par la voie des urines, soit dans l'intestin pour s'échapper par l'anus. Dans d'autres cas, il se fraye une route vers la région lombaire et y forme une saillie. Le chirurgien doit alors lui donner issue de bonne heure avec le bistouri ou la potasse caustique, même au risque de voir la plaie ainsi produite persister indéfiniment sous forme fistuleuse.

Le *rein* peut se congestionner à des degrés différents. Au moindre degré, la congestion ne s'accompagne pour tout symptôme que de pesanteur dans la région malade et quelquefois de la présence d'un peu d'albumine dans l'urine. Si elle augmente, la congestion peut aller jusqu'à l'apoplexie.

L'atrophie des *reins* est assez fréquente. Elle est due soit au petit volume des artères rénales, soit à la compression du tissu rénal par du pus, de la sérosité ou des calculs contenus dans le bassinet et les calices. Si elle porte sur les deux *reins* à la fois, il en résulte non-seulement un dérangement dans la sécrétion de l'urine, mais encore des phénomènes particuliers qui le plus souvent dépendent d'une affection du système nerveux. Il survient bientôt des convulsions et du coma, symptômes d'une mort prochaine. Si les causes de l'atrophie n'ont agi que sur un seul *rein*, celui du côté opposé se développe d'une manière remarquable. Il supplée son congénère et on n'observe pendant la vie ni altération de la sécrétion urinaire ni aucun autre symptôme appréciable.

— Art vétér. *Partie extérieure du corps appelée reins*. Cette région du corps est intermédiaire au dos et à la croupe. Les *reins* ont pour base les vertèbres lombaires ainsi que la portion du muscle ilio-spinal qui les recouvre. Ils participent à la direction du dos. Le cheval qui a les *reins* longs est souvent ensellé, et, dans tous les cas, cette longueur donne beaucoup de douceur aux réactions, en même temps qu'elle diminue la force de l'animal, surtout pour le service de la selle et du bât. On doit, pour le service de la selle, rechercher une longueur moyenne des *reins*, afin que le cheval réunisse la force à la souplesse des allures et présente un espace suffisant pour le placement du portemanteau. Les *reins* courts, au contraire, sont peu souples et, par conséquent, plus forts pour le trait et pour les autres services.

Lorsque les muscles qui servent de base aux *reins* sont très-développés et dépassent de chaque côté la ligne médiane, les *reins* sont dits *doubles*. Cette conformation se fait remarquer chez les chevaux de gros trait et se propage même à la région du dos.

Si l'épine lombaire fléchit lorsqu'on pince les *reins*, cette flexion en indique la souplesse et prouve que l'animal jouit d'une bonne santé.

Les *reins* sont sujets à des contusions produites par les harnais, et ces contusions sont d'une guérison difficile. Quelquefois, la contusion détermine, à l'extrémité des apophyses épineuses des vertèbres, une tumeur osseuse qui persiste, mais ne devient préjudiciable au service de l'animal que lorsqu'elle est volumineuse.

Chez le bœuf, la grande longueur des *reins* explique le peu de dispositions qu'il présente pour porter; d'un autre côté, le mode d'union de la dernière vertèbre avec le sacrum permet des mouvements latéraux bien autrement étendus que dans les solipèdes et explique la vacillation du train postérieur pendant la marche. Les *reins* du bœuf doivent être larges et garnis de muscles volumineux, la viande qui occupe ces régions étant de première qualité.

Lorsque le pincement des *reins* provoque chez le bœuf une flexion modérée, on peut être assuré que l'animal est en bonne santé; mais si cette flexion est très-grande et accompagnée d'un gémissement, c'est ordinairement un signe de maladie de poitrine.

Chez le porc, les *reins* sont toujours fortement voûtés, surtout lorsqu'il est maigre.

— *Viscères appelés reins*. Chez le cheval, ces organes sont appliqués contre les muscles psoas, dans la cavité abdominale, et maintenus dans cette position : 1° par du tissu cellulo-graisseux; 2° par le péritoine qui passe au-dessous d'eux; 3° par la pression des organes digestifs contenus dans l'abdomen. Ils n'ont pas tout à fait la même situation; le *rein* droit s'avance jusqu'au-dessus des deux dernières côtes, tandis que le *rein* gauche ne dépasse guère en avant la dix-huitième. Celui-ci est donc plus postérieur que le premier. Les *reins* ont aussi une forme qui n'est pas absolument semblable. La forme du *rein* droit se rapproche de celle d'un cœur de carte à jouer, et celle du *rein* gauche rappelle plus ou moins la configuration d'un haricot.

Déprimés de dessus en dessous, les *reins* présentent deux faces lisses et trois bords dont l'interne présente une échancrure pour former la scissure ou le hile du *rein*, qui loge les vaisseaux et les nerfs de l'organe, ainsi que l'origine de son canal excréteur. Les rapports des *reins* avec les parties voisines ont besoin d'être examinés pour chacun d'eux. « Le *rein* droit répond, dit M. Chauveau, par sa face supérieure au grand psoas, à la portion charnue du diaphragme, à la dernière côte et même à l'avant-dernière. Sa face inférieure, recouverte incomplétement par le péritoine, adhère dans la plus grande partie de son étendue, soit au pancréas et à la capsule surrénale, soit à la base du cæcum, au moyen d'un tissu cellulaire lâche et abondant. Le bord interne est en contact avec la veine cave postérieure et le petit psoas; l'antérieur avec la base du lobe droit du foie et le lobule de Spigel, par l'intermédiaire du péritoine; quant au postérieur, il est enveloppé par la membrane péritonéale. Le *rein* gauche affecte, par sa face supérieure, les mêmes connexions que le *rein* droit (sauf le rapport avec l'avant-dernière côte). Sa face inférieure est couverte presque tout entière par le péritoine; elle répond, en dedans et en avant, à la capsule surrénale. Le bord interne est longé par l'aorte; l'antérieur touche la base de la rate et l'extrémité gauche du pancréas; le postérieur est, comme la face inférieure, en rapport avec la membrane séreuse de la cavité abdominale. »

Dans l'espèce bovine, les *reins* ont une forme allongée d'avant en arrière; ils conservent, pendant toute la durée de la vie, la disposition lobulée qu'ils offrent chez le fœtus dans les autres animaux. Chaque *rein* se compose de quinze à vingt petits *reins* secondaires. Le bassinet, au lieu d'être situé au centre de cette agglomération, est placé dans une excavation que présente la face inférieure du *rein*, excavation qui n'est autre que la scissure rénale. Ce bassinet présente autant de prolongements, appelés calices, qu'il y a de lobules, et les canaux urinifères viennent s'ouvrir sur un petit mamelon situé au fond du calice.

Chez les carnivores, le bassinet est simple, c'est-à-dire qu'il ne présente point de calices comme chez les ruminants et chez l'homme; mais il offre à son fond un gros tubercule allongé, portant à sa base quelques reliefs ou piliers très-courts.

Chez les oiseaux, « les *reins*, dit Cuvier, sont logés à la même hauteur, derrière le péritoine, immédiatement en arrière des poumons et dans les régions lombaire et pelvienne, où ils occupent plusieurs fosses creusées le long de la face supérieure du bassin. Leur forme est assez irrégulière, plus ou moins allongée, dépendante des os et des autres parties contre lesquels ces organes sont appliqués et se moulent, pour ainsi dire. Dans beaucoup d'oiseaux cependant, on peut y reconnaître trois parties plus ou moins séparées par des scissures. Nous appellerons iléo-lombaire la portion la plus avancée, à cause de sa position constante dans cette région; c'est assez souvent la plus large. La portion moyenne est la plus étroite; elle se contourne dans la région iléo-sacrée pour entrer dans le bassin. La partie postérieure s'y trouve enfoncée; elle est de nouveau plus large. Nous désignerons ces deux dernières par les dénominations de pelvienne antérieure

ou supérieure et de pelvienne inférieure ou profonde. Ces portions pelviennes ont souvent leur bord interne et supérieur échancré par une série de scissures transversales produites par la saillie des apophyses transverses des vertèbres sacrées, absolument comme les poumons par la saillie des côtes. »

Chez les animaux domestiques comme chez l'homme, les *reins* sont constitués par une tunique d'enveloppe de nature fibreuse, un tissu propre d'une couleur rouge brun et formé par la réunion des canaux dits tubes urinifères ou de Bellini et des corpuscules de Malpighi, et une cavité dite bassinet rénal, où vient se rendre l'urine sécrétée et qui sert d'origine à l'uretère.

— *Maladies des reins.* Si la texture de ces organes les expose à de nombreuses affections, toujours graves à cause des fonctions importantes qu'ils sont appelés à remplir, leur situation rend le diagnostic de ces maladies souvent fort obscur et l'art impuissant à les attaquer. Les plaies des *reins* ont lieu rarement sans doute, mais on ne peut que les présumer, et lors même qu'on les reconnaîtrait il faudrait les abandonner entièrement à la nature. Chez les animaux comme chez l'homme, les *reins* peuvent s'enflammer (néphrite) ou devenir le siége de concrétions solides qui se présentent sous forme de gravelle ou sous forme de calculs. Restent une foule de dégénérescences organiques auxquelles ils sont fréquemment exposés, mais dont l'étude est peut-être plus curieuse qu'utile, car, chez les animaux, on ne parvient jamais à les constater d'une manière certaine et on ne peut rien contre elles. Leur étude est, d'ailleurs, si peu avancée au point de vue de l'art vétérinaire qu'on ne saurait rien dire de général à leur égard, sinon qu'elles paraissent toujours être le résultat d'une inflammation rarement aiguë et le plus souvent chronique. Dans l'état actuel des choses, on doit se contenter d'enregistrer les faits; des observations ultérieures nombreuses permettront de les classer et d'en déduire quelques conséquences qui, aujourd'hui, seraient plus que prématurées.

— Archit. Le *rein* est l'endroit d'une voûte le plus important à étudier lorsqu'il s'agit d'en construire une, parce que c'est là qu'a lieu la plus grande fatigue et que viennent se réunir les forces qui tendent à écarter les pieds-droits en les faisant tourner autour de leur arête extérieure de base, ou en les faisant glisser sur leur bord, ou bien encore en les faisant tourner autour de l'arête intérieure de leur base. L'épaisseur à donner aux *reins* d'une voûte se détermine soit par le calcul théorique basé sur des hypothèses, soit par la méthode graphique de MM. Méry et Moseley, qui consiste à rechercher le passage de la courbe des pressions, après avoir admis pour la voûte entière des épaisseurs déduites de l'expérience ou de quelques formules empiriques. Cette courbe des pressions déterminée, on étudie ses points de passage par rapport à chaque joint et on calcule pour chacun de ces derniers la résistance que présente la pierre, pour vérifier si elle est à même de supporter les pressions qui la sollicitent. Ordinairement, dans les voûtes bien établies, les *reins* sont liés aux piles et aux culées à l'aide d'un remplissage maçonné qui permet souvent d'adopter des épaisseurs réduites, surtout pour les voûtes peu chargées, telles que les voûtes extradossées parallèlement. Dans les voûtes en plein cintre, le joint de rupture où sont situés les *reins* fait un angle de 60° avec la verticale et, par suite, un angle de 30° avec l'horizontale. Dans les voûtes en arc de cercle, les *reins* sont le plus souvent placés à la jonction de la voûte avec la culée, à moins qu'elles n'aient une amplitude de plus de 120°, cas pour lequel le joint fait comme précédemment un angle de 30° avec l'horizontale. Pour les voûtes en anse de panier, les *reins* font avec la verticale un angle de 45°, et, si l'intrados est une ellipse, ils la rencontrent à une hauteur 0,54 *b* au-dessus des naissances, *b* étant la flèche ou le demi-petit axe de l'ellipse.

REINA (François), littérateur italien, né à Malgrate, province de Côme, en 1772, mort en 1826. Avocat à Milan à l'époque de la Révolution française, il accepta les idées nouvelles avec enthousiasme, et, quand Bonaparte constitua la république Cisalpine, il devint membre du grand conseil. Le jeune avocat fit preuve d'indépendance dans ses fonctions, résista ouvertement et dans plus d'une circonstance aux hommes qui disposaient du pouvoir et finit par donner sa démission. Lorsque la Lombardie rentra sous la domination autrichienne, Reina fut jeté en prison, mais la victoire de Marengo lui rendit la liberté. Il revint alors à Milan, fut appelé au conseil législatif de la république et fit partie de la commission chargée de rédiger la constitution du nouveau royaume d'Italie. En présence du despotisme de Bonaparte, il renonça à la vie publique, se livra au commerce, puis s'occupa d'études littéraires. On lui doit plusieurs éditions d'auteurs italiens avec annotations, des notices biographiques, des poésies et des opuscules philologiques et historiques.

REINACH, village de Suisse, canton de Bâle, à 5 kilom. environ de la ville de ce nom; 616 hab. Près de là, sur la rive opposée

de la Birse, les Suisses remportèrent, le 22 juillet 1499, sur les ennemis de leur liberté et de leur patrie la victoire qui mit fin à la guerre de Souabe; 6,000 confédérés y battirent 15,000 Autrichiens et leur tuèrent 3,000 hommes.

REINAIRE adj. (ré-nè-re — lat. *renarius*, même sens, dérivé de *renum*, rein). Bot. Se dit d'une partie plane qui est arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus.

REINAUD (Joseph-Toussaint), orientaliste français, né à Lambesc (Bouches-du-Rhône) en 1795, mort à Paris en 1867. Destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, il commença ses études au séminaire d'Aix et vint les achever à Paris en 1814. Il y suivit les cours publics de théologie et surtout ceux des langues orientales, genre d'étude vers lequel il se sentait porté. Les leçons de Sylvestre de Sacy, dont il était l'auditeur assidu en compagnie de l'Allemand Freytag, achevèrent de décider de sa vocation. Portalis, à qui il avait été recommandé, ayant été envoyé en mission auprès du saint-siége (1818), l'emmena à Rome en qualité de secrétaire, et M. Reinaud profita de ce voyage pour étudier à fond la numismatique musulmane au couvent des maronites de la Propagande, où se trouvait une remarquable collection de pièces rares. Revenu en France l'année suivante, il obtint, par le crédit de Portalis et de Sylvestre de Sacy, un modeste emploi au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale et put continuer en paix ses études. Une occasion qu'il saisit à propos lui permit de mettre en relief son savoir; le duc de Blacas, qui avait réuni un grand nombre de monuments orientaux de tous genres, monnaies, médailles, pierres gravées, armes, instruments, etc., provenant surtout des Arabes, des Persans et des Turcs et appartenant à toutes les époques, lui offrit de faire la description raisonnée de son cabinet. M. Reinaud accomplit consciencieusement sa tâche dans le premier ouvrage qu'il ait publié : *Description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas* (1828, 2 vol. in-8°, avec pl.). Etendant de beaucoup la matière, grâce à ses connaissances spéciales, il a fait de cette description un travail complet sur l'histoire, les mœurs, les arts et la culture intellectuelle des Orientaux; il y a joint des notices sur les principaux personnages historiques ou légendaires dont les noms se rencontrent fréquemment sur les amulettes et les cachets, des remarques sur la concordance des croyances musulmanes avec la Bible et tout un traité d'épigraphie orientale. Une partie de l'ouvrage est consacrée tout entière à Mahomet et révèle une étude approfondie des documents originaux.

Nommé peu de temps après conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque, M. Reinaud occupa, en outre, la chaire d'arabe à la mort de Sylvestre de Sacy et entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1832. Sa longue carrière a été remplie par la publication d'ouvrages considérables, relatifs pour la plupart à l'histoire et à la géographie de l'Orient et dont voici les principaux : *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades* (1829, in-8°); l'auteur en avait déjà publié une partie en appendice dans l'*Histoire des croisades* de Michaud; *Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, d'après les auteurs chrétiens et mahométans* (1836, in-8°); *Géographie d'Aboulféda*, texte arabe, publié d'après les manuscrits de Paris et de Leyde, aux frais de la Société asiatique, en collaboration avec M. de Slane (1840, in-4°); *Géographie d'Aboulféda*, traduite de l'arabe en français et accompagnée de notes et d'éclaircissements (1848, 2 vol. in-4°); *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine dans le* IXe *siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois* (1845, 2 vol. in-18); *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde antérieurement au milieu du* XIe *siècle de l'ère chrétienne* (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII, 1849); *Mémoire sur le périple de la mer Erythrée et sur la navigation des mers orientales au milieu du* IIIe *siècle de l'ère chrétienne, d'après les témoignages grecs, latins, arabes, persans, indiens et chinois* (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXIV, 1864). M. Reinaud a aussi coopéré à la nouvelle édition du *Hariri* de Sylvestre de Sacy, les *Séances de Hariri* (Paris, 1847, in-4°). Cette deuxième édition contient de lui des notes et des éclaircissements historiques et une introduction assez étendue qui donne la clef de tout le livre. M. Reinaud a donné de nombreux et excellents articles au *Journal asiatique*, notamment dans les années 1844, 1845, 1861 et 1863. Il fut nommé, en 1847, président de la Société asiatique.

REINBECK (Jean-Gustave), théologien et philosophe allemand, né à Celle en 1683, mort en 1741. Il devint, en 1716, pasteur à Cologne-sur-la-Sprée et, en 1728, membre du consistoire de la Marche électorale. Son talent d'orateur lui mérita la faveur de Frédéric-Guillaume Ier, puis celle de Frédéric le Grand. On a de lui : la *Nature du mariage et la réprobation du concubinat* (Berlin, 1715, 2 part. in-4°); *Considérations sur les vérités divines renfermées dans la confession d'Augsbourg* (1731-1741, 4 vol. in-8°); *Recueil de sermons* (1734-1738, 2 vol. in-4°); *Pensées philosophiques sur l'âme raisonnable et son immortalité* (Brunswick, 1740, in-4°), etc.

REINBECK (Georges DE), littérateur allemand, petit-fils du précédent, né à Berlin en 1766, mort à Stuttgard en 1849. Après avoir professé l'allemand et l'anglais dans plusieurs gymnases de Saint-Pétersbourg et à l'institution impériale des pages, il se fixa, en 1808, à Stuttgard, où il fonda avec Haug la *Feuille du matin*, revue de littérature et d'esthétique. De 1811 à 1841, il professa au gymnase de cette ville l'esthétique et la littérature. Sans être un esprit hors ligne, Reinbeck a occupé une place considérable dans la littérature contemporaine. On a de lui : *Grammaire allemande comparée à la grammaire russe* (Saint-Pétersbourg, 1800); *Contes* (Leipzig, 1809); *Fleurs d'hiver*, poésies lyriques (1810); *Œuvres dramatiques, avec des traités de dramaturgie* (Heidelberg, 1817-1822, 6 vol. in-8°); *Manuel de littérature générale* (Stuttgard, 1819-1824, 4 vol.); *Tableaux de la vie* (Essen, 1829, 3 vol.), etc.

RÉINCARCÉRATION s. f. (ré-ain-kar-séra-si-on — du préf. *ré*, et de *incarcération*). Nouvelle incarcération.

RÉINCARCÉRER v. a. ou tr. (ré-ain-karsé-ré — du préf. *ré*, et de *incarcérer*). Incarcérer de nouveau.

RÉINCARNATION s. f. (ré-ain-kar-na-sion — du préf. *ré*, et de *incarnation*). Sorte de métempsycose adoptée par les spirites.

— **Encycl.** Ce néologisme, de forme correcte, sinon élégante, a été mis en circulation par le spiritisme et adopté même par la langue philosophique. Il désigne ce fait, considéré comme authentique dans les écoles spirites de nos jours, à savoir que la même âme, le même esprit s'incarne tour à tour aux différents corps. La *réincarnation* est analogue à la MÉTENSOMATOSE d'Origène (v. ce mot) et diffère de la métempsycose en ce que la transmission ne s'opère jamais que dans les limites de l'espèce humaine et des espèces supérieures qu'on place hypothétiquement dans les autres mondes; l'âme qui a été âme d'homme ne deviendra jamais âme d'animal.

Les spirites distinguent deux sortes de *réincarnation :* l'une progressive, c'est celle des esprits qui ont rempli leur tâche et sont capables d'en entreprendre une nouvelle et plus haute; l'autre stationnaire ou expiatrice, qui est ou la répétition de l'existence en des conditions analogues à celles où l'esprit a failli, ou bien le passage momentané à un état plus pénible, plus douloureux, plus bas, dans lequel l'esprit expiera ses fautes antérieures. Il n'y a jamais recul définitif. La loi du progrès règne d'un bout à l'autre de l'échelle des *réincarnations;* seulement le progrès peut être plus ou moins lent, plus ou moins sûr. V. SPIRITISME.

RÉINCISER v. a. ou tr. (ré-ain-si-zé — du préf. *ré*, et de *inciser*). Inciser de nouveau.

RÉINCITER v. a. ou tr. (ré-ain-si-té — du préf. *ré*, et de *inciter*). Inciter de nouveau.

RÉINCORPORÉ, ÉE (ré-ain-kor-po-ré) part. passé du v. Réincorporer. Incorporé de nouveau : *J'immolerai l'hostie salutaire de laquelle il faut que vous participiez ainsi que moi, afin que vous soyez* RÉINCORPORÉ *aux autres membres de Jésus-Christ.* (Franchet.)

RÉINCORPORER v. a. ou tr. (ré-ain-korpo-ré — du préf. *ré*, et de *incorporer*). Incorporer de nouveau, réintégrer dans un corps, dans une corporation.

RÉINCRUSTER v. a. ou tr. (ré-ain-kru-sté — du préf. *ré*, et de *incruster*). Incruster de nouveau.

REINDEL (Albert-Christophe), dessinateur, graveur et sculpteur allemand, né à Nuremberg en 1784, mort en 1853. Elève de Zwinger, puis de Guttenberg, il suivit, en 1803, ce dernier à Paris, où, tout en s'adonnant avec ardeur à la gravure, il étudia le dessin et l'anatomie. Parmi ses premières productions, il faut citer plusieurs planches pour l'*Iconographia* de Visconti et pour le *Musée français* de Laurent et Robillard. Après un séjour de cinq ans à Paris, il revint à Nuremberg, où la reproduction des chefs-d'œuvre de la peinture allemande ancienne devint son occupation favorite. C'est de cette époque que datent sa gravure des *Douze apôtres au tombeau de saint Sébalde*, d'après Pierre Vischer, et celle des *Quatre apôtres*, d'après Albert Dürer. Il fut d'abord chargé, concurremment avec Heideloff, de restaurer la fontaine gothique du marché de Nuremberg et reproduisit plus tard, par la gravure, quelques-unes des figures qui décorent cette fontaine. En 1831, on lui confia encore la restauration de l'église Saint-Michel, à Furth, dont il sculpta l'autel et la chaire. A partir de 1811, il dirigea l'Ecole des beaux-arts de Nuremberg, où il forma d'excellents élèves, tels que Weber, Wagner, Walther, Buser, Enzing, Müller, Zwinger, etc. On a de lui un grand nombre de gravures, dont Andersen a publié le *Catalogue* (Leipzig, 1867). Les plus remarquables sont : le *Silence*, d'après A. Carrache; la *Prédication de l'apôtre saint Paul à Ephèse*, d'après Lesueur; une *Madone*, d'après un tableau sur bois du château de Nuremberg; la *Statue de Dürer*, d'après Rauch, ainsi que plusieurs statues et bas-reliefs antiques. Il avait, en outre, traduit en allemand, à l'usage de ses élèves, la *Perspective linéaire* de Thibaut (1834) et était membre honoraire de l'Académie de Munich.

REINE s. f. (rè-ne — du latin *regina*, qui est la forme féminine de *rex*, *regis*, roi, comme le sanscrit *râgnî*, reine, de *râg*, *râgan*, roi). Femme de roi ou princesse qui de son chef possède un royaume : *Dès qu'elle entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était* REINE ? (Fléch.) *La miséricorde des rois est de rendre justice, et la justice des* REINES *est d'exercer la miséricorde.* (Marie Lesczinska.) *Les femmes peuvent se parer de nos jours comme les* REINES *seules le pouvaient jadis.* (Renaud.) *Marie Stuart fut la quatrième* REINE *décapitée depuis trente ans en Angleterre.* (Vacquerie.)

Nous regardions tous deux cette *reine* cruelle.
RACINE.

De son appartement cette porte est prochaine,
Et cette autre conduit dans celui de la *reine*.
RACINE.

‖ *Reine mère*, La mère du roi : *Henri redoublait de défiance à l'endroit de la* REINE MÈRE. (Al. Dumas.)

— Fam. En parlant d'une femme, *Avoir un port de reine*, Avoir une belle taille et un maintien noble.

— *Comme une reine*, Avec beaucoup d'éclat : *Vous êtes vêtue* COMME UNE REINE. *Elle a été reçue* COMME UNE REINE. ‖ Au plus haut point : *Elle est belle, elle est heureuse* COMME UNE REINE.

— Par ext. En parlant des femmes au point de vue de l'empire qu'elles exercent sur les hommes ou sur les choses auxquelles elles prennent part : REINE *de la mode, elle avait ses dames d'atour, qui reproduisaient ailleurs ses manières et son esprit.* (Balz.)

O *reines* de ce monde! ô soleils de la vie!
Quand vous resplendissez l'âme est épanouie.
PONSARD.

Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souve[raines,
Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de *reines*;
Mais après l'hyménée ils sont rois à leur tour.
CORNEILLE.

‖ *La reine d'un bal, d'une soirée, d'une réunion*, La femme qui, dans un bal, dans une soirée, dans une réunion, se distingue des autres femmes par son esprit, sa beauté ou son élégance. ‖ *Ma reine*, S'est dit autrefois, par galanterie, à une femme bien-aimée : *Eh!* MA REINE, *repris-je, laissons là, s'il vous plaît, l'avenir; ne songeons qu'au présent.* (Le Sage).

— *C'est la reine des femmes*, Se dit d'une femme remarquable par ses vertus et ses bonnes qualités, ou par ses avantages extérieurs.

— Dans un sens analogue, au point de vue physique, en parlant des animaux ou des choses : *La panthère, cette* REINE *des sables.* (Balz.)

Miracle! criait-on, venez voir dans les nues
Passer la *reine* des tortues.
LA FONTAINE.

Les *reines* des étangs, grenouilles je veux dire;
Car que coûte-t-il d'appeler
Les choses par noms honorables?
LA FONTAINE.

L'Aigle, *reine* des airs, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit
Et d'habit,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

‖ *La reine des fleurs*, La rose : *Qui est-ce qui peut reconnaître dans une rose séchée* LA REINE DES FLEURS? (B. de St-P.) *Disparaissez, fleurs vulgaires*, LA REINE DES FLEURS *se montre, environnée de toute sa splendeur.* (Roques.)

Il est le roi *des fleurs*, dont la rose est la *reine*.
BOISJOLIN.

‖ Poétiq. *La reine des nuits, La reine des ombres*, La lune :

Quand *la reine des nuits* ne brille point encore.
BAOUR-LORMIAN.

Et le char vaporeux de *la reine des ombres*
Monte et blanchit déjà les bords de l'horizon.
LAMARTINE.

— Fig. Se dit des choses qui excellent dans leur genre : *Beyrouth retrouvera-t-elle les splendeurs qui trois fois l'ont faite* REINE *du Liban?* (G. de Nerval.) *Dans son abaissement comme dans ses gloires, la France est toujours la* REINE *du monde.* (Proudh.) *L'Angleterre est la* REINE *de l'industrie.* (Mich. Chev.)

Le Seigneur a détruit la *reine* des cités.
RACINE.

Par la mode, du moins, la France est encor *reine*.
DELILLE.

‖ En parlant de choses abstraites : *La vérité est une* REINE *qui a dans le ciel son trône éternel, et le siége de son empire dans le sein de Dieu.* (Boss.) *L'opinion est la* REINE *des hommes.* (Volt.) *L'opinion est la* REINE *du monde, parce que la sottise est la* REINE *des sots.* (Chamfort.) *La science est une* REINE *dont les allures doivent être franches et libres.* (Bastiat.) *La logique est la* REINE *absolue du monde.* (Claude Tillier.) *L'indifférence en tout, excepté en affaires d'argent, est la* REINE *du siècle.* (Custine.) *Que désormais la France soit régie par une* REINE, *et que cette* REINE *s'appelle la loi.* (V. Hugo.) *La démocratie est la* REINE *de l'époque.* (Proudh.) *La banque est*

la REINE *de l'industrie comme du négoce.* (Proudh.) *L'industrie est la servante et non la* REINE *de la civilisation.* (Vacherot.)

Aux lois, *reines* de tous, soumettez le pouvoir.
C. DELAVIGNE.

. . . Ma volonté, qui me meut, qui m'entraîne,
Dans le palais de l'âme est-elle esclave ou *reine?*
VOLTAIRE.

. . . La vertu, *reine* de l'harmonie,
A la décence, aux grâces réunie,
Seule a le droit d'enfanter de beaux vers.
GRESSET.

‖ Se dit aussi de diverses personnifications : *La Chicane, comme le dit Boileau, est la* REINE *des longs procès. Les aveugles enfants d'Israël sacrifiaient à la Fortune; ils l'appelaient la* REINE *du ciel, la dominatrice de l'univers.* (Boss.)

Reine des flots, sur ta barque rapide
Vogue en chantant, au bruit de longs échos;
Les vents sont doux, l'air est calme et limpide,
Le ciel sourit : vogue, *reine* des flots.
BÉRANGER.

— Relig. cathol. *La reine du ciel, La reine des anges*, La Vierge Marie : *Rendre des hommages solennels à la* REINE DU CIEL. (Mass.)

— Mythol. *La reine des enfers*, Proserpine.

— Mœurs et Cout. *Reine de la fève*, Celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois; ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine.

— Antiq. *Reine des mystères*, Celle qui dirigeait les femmes employées dans la procession des mystères d'Eleusis. ‖ *Reine des sacrifices*, Femme du roi des sacrifices, chez les Romains ; elle pouvait offrir quelques sacrifices auxquels son mari n'avait pas le droit d'assister.

— Hist. Titre qu'ont porté les filles des rois de France des deux premières races et quelquefois même de la troisième : *Les filles des rois, mariées à des comtes ou devenues religieuses, conservaient le titre de* REINE. ‖ *Reine blanche*, Nom donné aux reines veuves, parce qu'elles portaient le deuil en blanc. Elles devaient rester enfermées pendant quarante jours après la mort du roi leur mari.

— Anc. cout. *Ceinture de la reine*, Droit qu'on prélevait autrefois sur quelques marchandises, dans les ports de la Seine.

— Métrol. *Reine d'or*, Monnaie d'or fabriquée sous le règne de Philippe le Bel.

— Entom. Nom donné à la mère d'une colonie d'abeilles : *La* REINE *des abeilles est plus esclave de la loi du travail qu'aucune de ses sujettes.* (Toussenel.) *Otez la* REINE *d'un essaim, vous aurez des abeilles tant qu'il vous plaira, mais de ruche jamais.* (J. de Maistre.) ‖ Nom vulgaire de la vanesse de l'ortie ou paon de jour.

— Bot. *Reine des bois*, Nom vulgaire de l'aspérule odorante et de la dianelle à fleurs bleues. ‖ *Reine des prés*, Nom vulgaire de la spirée ulmaire. ‖ *Herbe à la reine*, Nom donné au tabac, parce qu'à son arrivée en France il avait été présenté à la reine Catherine de Médicis.

— Arboric. *Reine des vergers*, Sorte d'excellente pêche qui vient bien en plein vent.

— Ichthyol. *Reine des carpes*, Nom vulgaire d'une grande variété de carpe.

— Erpét. *Reine des serpents*, Nom vulgaire d'un serpent du Brésil.

— Archit. *Reine Pédauque*, Figure que l'on rencontre fréquemment dans les monuments du moyen âge, et qui représente une femme couronnée, dont un pied est remplacé par une patte d'oie. V. PÉDAUQUE.

— Pâtiss. *Pain à la reine*, Espèce de petit pain au lait.

— Jeux. Pièce qui, au jeu des échecs, est la principale après le roi.

— A quelquefois été employé adjectivement dans le sens de supérieure : *La prudence est une vertu* REINE. (Lacordaire.)

— **Encycl.** Hist. *Reine régnante.* Les premiers rois ayant été des chefs de tribus ou de peuplades, on comprend que la fonction souveraine ne fut jamais confiée, dans ces âges reculés, à des femmes. La force brutale était seule en honneur, et le chef était choisi parmi les plus robustes et les plus courageux guerriers. La femme, être faible, était reléguée au sein du foyer, ne participait à aucune assemblée politique et, méprisée de tous, elle n'était guère considérée que comme le plus agréable des animaux domestiques.

Par suite de quel concours de circonstances la femme est-elle devenue d'assez bonne heure, et malgré ce mépris, apte à ceindre le diadème et à commander à une nation? La cause de ce fait historique est double.

1° La première a été indiquée par bien des écrivains; elle est, en effet, très-aisée à démêler.

L'idée de royauté s'est perfectionnée avec les sociétés. Le chef est devenu le roi, comme la horde est devenue la nation. La consécration divine est venue, par l'intermédiaire du prêtre, changer le fait en droit. Les premiers rois étaient nommés à l'élection et, le plus souvent, pour la durée d'une campagne, et, alors même que leur dignité était conférée pour la vie, leur autorité ne s'exerçait guère que pendant les expéditions. Mais lorsque le sacre vint leur conférer le droit divin, leur autorité devint absolue, s'exerça sur toutes choses, et leur dignité devint héréditaire. Or, comme, malgré toute leur bonne volonté, les rois ne pouvaient pas toujours procréer des enfants mâles, il fallait bien transmettre à leurs filles, en l'absence de garçons, l'autorité paternelle, sous peine de porter atteinte au principe de l'hérédité.

La loi salique fut une exception ; son principe, qui excluait les femmes du trône, ne fut accepté que dans les pays francs et dans les nations taillées dans l'empire de Charlemagne. Les autres peuples d'Europe le repoussèrent, en se plaçant au point de vue du droit divin de l'hérédité. Faire du sexe une condition expresse d'accession ou d'exclusion est agir comme les peuples qui élisaient leurs princes et qui cherchaient en eux des hommes très-forts. Les Francs l'avaient fait pendant des siècles. Tout contraire est le principe d'hérédité. Quels que soient l'âge, le sexe, les capacités du premier-né du roi défunt, le sceau divin est marqué sur son front. Il doit régner.

2° Mais en dehors du principe d'hérédité et même dans bien des pays où le pouvoir suprême appartenait encore à l'élection, dès une antiquité assez reculée nous voyons des femmes occuper le trône. La première origine de ce fait est absolument mystique. Dans cette période des peuples naissants, où, abandonnant la première barbarie, ces peuples deviennent sociables et religieux, le rôle de la femme prend accidentellement une grande importance. Lorsque les dieux se révèlent aux hommes, ils le font souvent par l'intermédiaire d'une femme. Le caractère nerveux et sentimental du sexe faible le rend plus accessible que le nôtre au merveilleux; la terreur, la pitié, la compassion, toutes les passions, tous les sentiments le peuvent surexciter jusqu'au délire. La terrible hystérie, surtout, rend la femme capable de tous les héroïsmes et de toutes les folies. Qu'il s'agisse donc d'aller au combat, une femme trouvera dans son mysticisme assez de prophétie pour annoncer la victoire, assez de poésie pour entraîner un peuple, assez de courage pour le conduire et le rendre vainqueur. Ainsi de la prophétesse Débora, dans cette race juive si sombre, si peu enthousiaste cependant et si ennemie de la femme. Ainsi, sans contredit, de toutes les premières *reines*, avant l'invention même du principe héréditaire en matière de couronne.

Les femmes qui obtinrent le souverain pouvoir dans l'antiquité, par suite de l'élection ou de l'hérédité, et celles qui, dans les temps modernes, où la monarchie n'est plus élective, sont montées sur le trône par voie de succession, ont souvent laissé dans l'histoire un nom célèbre. Qui ne connaît, entre autres, la malheureuse Didon, *reine* de Carthage; cette *reine* de Saba qui vint, d'un pays éloigné, juger à Jérusalem de la sagesse de Salomon ; la *reine* Omphale, aux pieds de laquelle filait Hercule ; Sémiramis, *reine* d'Assyrie ; Athalie, la *reine* altière de Judée, et, dans des temps moins héroïques, cette *reine* d'Halicarnasse qui combattit si vaillamment à Mycale; Zénobie, *reine* de Palmyre; la douce Bérénice, chantée par Racine, et toute la série de ces terribles souveraines du Bas-Empire, dont le joug était plus lourd que celui des plus farouches tyrans? Nommons, dans les temps plus rapprochés, Isabelle la Catholique, la *reine* de Castille ; Elisabeth, Marie la Sanglante, *reines* d'Angleterre ; Marie Stuart, *reine* d'Ecosse, et, dans l'Europe orientale, ce monstre de génie qui s'appela Catherine II; l'étrange Christine, *reine* de Suède, etc.

L'Europe n'a plus aujourd'hui qu'une seule femme au nombre de ses souverains, Victoria, *reine* d'Angleterre. L'Espagne a renversé, en 1868, le trône de l'autre femme souveraine, doña Isabelle de Bourbon.

— *Reine, femme de roi.* Le titre de « femme du roi » a toujours conféré à celle qui en était revêtue un certain nombre de priviléges et de droits, dont la plupart disparaissent avec la mort ou l'abdication du monarque. Mais la véritable autorité des *reines* a toujours été moins dans ces priviléges que dans l'ascendant qu'elles ont exercé sur leur royal époux. De même que, dans les ménages, l'autorité de droit du mari le cède souvent à l'autorité de fait qu'acquiert la femme, de même bien des règnes de monarques, dans notre histoire de France comme dans celle des autres nations, ont été les règnes véritables des *reines* épouses ou des *reines* mères, et la compétition des deux rivales, l'épouse et la mère du roi, ont occasionné bien des désastres pour les nations.

La *reine* Olympias, mère d'Alexandre, essaya de s'emparer du trône de son fils mort et fit étrangler la *reine* Roxane, épouse de ce prince. Le règne de Tarquin le Superbe fut plutôt celui de la *reine* Tarquinie. Messaline et Agrippine régnèrent successivement sous le nom du débonnaire Claude, et, dans notre propre histoire, la *reine* Bathilde ne fut-elle pas la véritable souveraine sous le règne de son mari et de son fils ; Isabeau de Bavière, sous le règne de son malheureux époux qu'elle s'efforce de détrôner au profit des Anglais ; Blanche de Castille, sous le règne de son fils Louis IX ; Catherine de Médicis, sous les règnes de son mari et de ses trois fils ; Marie-Antoinette, sous le règne de Louis XVI, son mari?

La loi salique n'a donc pas pu empêcher les *reines* de régner en France, et leur influence a été plus déplorable que si leur autorité eût été reconnue, au lieu de rester occulte. Ainsi, les régentes, malgré bien des défaillances et bien des crimes commis pour conserver le pouvoir, ont laissé dans notre histoire de meilleurs souvenirs que les *reines*. Quelques-unes même, surtout Anne de Beaujeu, ont rendu les plus grands services à la nation.

En dehors des *reines* que nous venons de nommer et qui furent de véritables rois, il est de ces souveraines qui surent rester femmes et qui, par leurs malheurs, leurs vertus ou leurs charmes, sont restées célèbres dans l'histoire. La *reine* Clotilde est pour l'Eglise une sainte. La pauvre Berthe, la *reine* « pédauque » (aux pieds d'oie), au contraire, fut excommuniée avec son mari, le bon roi Robert, pour s'être mariée au degré prohibé. La *reine* Constance, seconde femme de ce prince, est connue par la violence de son caractère et aussi par un hymne de son mari. On sait que le roi Robert composait des hymnes et chantait au lutrin. La *reine* Constance lui ordonna de composer une hymne en son honneur. Le bon Robert, d'humeur malicieuse ce jour-là, profitant de l'ignorance de son épouse, composa, pour la satisfaire, celle qui débute par ces mots : *Constantia martyrum, etc.* Le malheureux sort des sept femmes de Henri VIII, ce Barbe-Bleue couronné, est connu de tous. Les amis des lettres prononceront toujours avec respect le nom de la *reine* de Navarre, Marguerite de Valois, que son frère François I^er^ appelait la Marguerite des Marguerites; la belle et facile Marguerite de Valois, femme de Henri IV, fit l'admiration de tous les poëtes; la *reine* Jeanne d'Albret fut et demeure l'objet de la reconnaissance publique, moins pour avoir donné naissance à Henri IV que pour avoir, au milieu de l'affaiblissement du sens moral et du fanatisme triomphant, résisté à toutes les oppressions et revendiqué les droits imprescriptibles de la conscience humaine. Nommons ces deux *reines* orgueilleuses qui s'appelèrent Marie de Médicis et Anne d'Autriche; cette *reine*, douce et poétique compagne du voluptueux Louis XV, Marie Lesczinska, et surtout cette *reine* d'Autriche, Marie-Thérèse, autour de laquelle les Hongrois se pressaient avec enthousiasme, aux cris de : *Moriamur pro rege nostro, Maria Theresia!*

— Métrol. *Reine d'or.* Philippe le Bel fit battre la monnaie de ce nom, ainsi qu'il résulte de l'ordonnance du 4 août 1310, dont voici un passage : « Les deniers d'or que l'on appelle *deniers à la reine* ont été tant de fois et en tant de lieux contrefaits, que la plupart sont faux et de plus petit prix que ceux qui furent frappés en nos monnaies et à nos coins. »

Les *reines d'or* étaient une monnaie représentant le roi et la *reine* Jeanne, sa femme, qui était *reine* de Navarre. Il est aussi parlé de *reines d'or* dans une autre ordonnance du même Philippe le Bel (1308), mais il n'est nulle part fait mention de leur titre ni de leur poids. Charles le Bel, en 1322, nous apprend cependant que les *reines d'or* de son époque étaient de 52 1/2 au marc.

— **Allus. hist. Ne touchez pas à la reine.** V. TOUCHER.

Reine des fées (LA), un des plus célèbres poëmes de la littérature anglaise du XVI^e^ siècle, par Edmond Spenser. C'est le plus beau titre de gloire de ce poëte fameux. Les trois premiers livres de la *Reine des fées* (*The Faerie Queen*), dont le premier contient la belle allégorie du Désespoir, furent publiés en 1590, avec une dédicace à la reine Elisabeth. En 1596 parut une nouvelle édition augmentée de trois nouveaux livres. Des six autres livres, il ne reste que deux fragments imparfaits de la légende de la Constance. Diverses versions sont plus ou moins accréditées au sujet de la destruction ou de la perte de ces livres complémentaires; l'hypothèse la plus vraisemblable est celle qui les fait anéantir dans le pillage de la maison de Spenser, lors de la révolte de Tyrone. Le poëme devait se distribuer en douze livres, composés chacun de douze chants, et chaque chant devait avoir plus de cinquante stances de huit vers chacune. Dans une lettre à Raleigh, l'auteur expose le plan de son poëme. « J'ai entrepris mon poëme, dit-il, pour représenter toutes les vertus morales, assignant à chaque vertu un chevalier pour être son patron et son défenseur, en telle sorte que les œuvres de cette vertu soient exprimées et que les appétits déréglés et les vices soient abattus et surmontés par des faits d'armes et de chevalerie. » D'autre part, il fait connaître le but qu'il poursuit. « Le but d'un livre, lui dit-il, doit être de façonner un gentilhomme à la discipline de l'honnêteté et de la vertu... J'ai choisi l'histoire du roi Arthur comme la plus convenable par l'excellence de sa vie, et parce qu'étant déjà connu par plusieurs ouvrages précédents, j'évite ainsi le danger de l'envie et la critique des temps actuels. Je travaille à faire d'Arthur, avant qu'il fût roi, le modèle d'un brave chevalier, perfectionné dans les douze vertus privées, telles qu'Aristote les a définies, et chacune de ces vertus est le sujet de chacun des douze livres. » Nous connaissons donc le but de l'ouvrage. Les chevaliers sur leurs palefrois, les grandes dames sur leurs haquenées, les géants, les Sarrasins, les monstres de forme étrange, sont les personnages du livre, et le récit se déroule à travers les grands faits d'armes, les aventures extraordinaires, les délivrances miraculeuses, avec tout le matériel gothique des romans du genre. Une perpétuelle allégorie se poursuit dans tout le poëme. La tradition nous apprend que chacun de ces héros décèle un personnage du temps. On a été jusqu'à dire que le catholicisme était représenté par une des fées du roman, la plus méchante et la plus corrompue, la Duessa. La reine Elisabeth est tour à tour l'une des héroïnes chastes et belles dont le poëte nous fait une description enchanteresse. Comme Shakspeare, il a une palette magique pour peindre la grâce, la beauté, la tendresse et l'amour. Nous ne pouvons raconter, par le menu, les six poëmes de douze chants qui composent l'œuvre et dans lesquels l'action se dénoue, se renoue incessamment, s'embrouille et recommence, mais nous allons en analyser un des plus beaux épisodes. Le chevalier de la Croix écarlate voyage en compagnie de sa dame, la belle et chaste Una (la Vérité), lorsque leur apparaît un autre chevalier, lancé au galop de son cheval. Deux fois le chevalier questionne l'inconnu, qui regarde avec des yeux de pierre et ne répond pas. Ce n'est qu'après de longues instances qu'il se décide à raconter la cause de l'effroi qu'il ressent. Il a vu son ami poussé au suicide par un être infernal appelé le Désespoir, qui a voulu également lui persuader de mourir et lui a mis autour du cou une corde, comme un des mille moyens d'en finir avec la vie. « Mais, ajoute-t-il, j'ai pu fuir le monstre. Puisse Dieu ne jamais permettre que vous entendiez ses sinistres conseils! » C'est pourtant ce que veut faire le chevalier de la Croix écarlate, qui n'est point effrayé du danger. Il se fait guider par l'inconnu vers la demeure de ce lugubre personnage. La belle Una l'accompagne. Ils arrivent à l'entrée d'une caverne profonde, ils entrent. Ils voient le maudit, assis à terre et comme perdu dans ses sombres pensées; ses cheveux pendent en désordre sur ses épaules et couvrent sa figure, tout en laissant passer le regard morne de ses yeux ternes et fixes... Près de lui gisait, sur l'herbe, un cadavre nageant dans son propre sang, qui coulait d'une blessure récente. Le monstre adresse alors au chevalier un discours captieux pour lui démontrer les avantages du suicide. Le chevalier, fort ému, se prend à trembler. Sitôt que le Désespoir le voit faiblir, il lui montre, afin de le pousser aux dernières extrémités, un tableau dans lequel les damnés s'agitent en gémissant au milieu des tortures de l'enfer. Cette vue l'épouvante et le jette dans un tel trouble qu'il ne voit plus devant lui que la mort et la colère impatiente des bourreaux préposés à l'exécution des jugements de Dieu. Alors le monstre, sûr de sa puissance, lui apporte des épées, des cordes, des poisons et du feu, en lui disant de choisir la mort qu'il préfère. Mais, voyant son hésitation, il le force de prendre un poignard effilé et tranchant. La main du chevalier tremble; enfin, résolu d'en finir, le malheureux lève la main pour se frapper; mais heureusement la belle Una conjure le mauvais esprit, arrache le poignard et entraîne le chevalier loin du monstre. Un tel épisode a son utilité dans le pays du *spleen.* Les six livres contiennent les légendes de la sainteté, de la tempérance, de la chasteté, de la concorde, de la justice et de la courtoisie. Le poëme devait avoir douze livres de douze chants chacun, mais les six derniers ont été perdus et l'on en a conservé seulement deux chants, consacrés à la dispute entre la Nature et la Mutabilité, dans lesquels la poésie de Spenser s'élève à de sublimes hauteurs. On raconte que Philippe Sidney, lorsque Spenser lui lut l'épisode de la caverne du Désespoir, promit au poëte, dès les premières stances, cent livres sterling; quelques stances plus loin, il doubla la somme et, de plus en plus enchanté, il sonna et ordonna à son intendant de payer sans tarder davantage l'argent promis; car s'ils continuaient, ajouta-t-il, l'un à lire, l'autre à promettre, toute sa fortune y passerait. Que l'anecdote soit vraie ou fausse, on comprend et l'on partage l'admiration de Sidney; il n'est guère possible de mieux graduer les tentations du désespoir et de pousser plus loin l'habileté des sophismes auxquels le chevalier se voit près de céder. Tout le long du poëme ce ne sont qu'enchantements, prestiges, fêtes, dangers et surprises accumulés. « C'est une fantasmagorie, dira-t-on; qu'importe, si nous la voyons? dit M. Taine. Et nous la voyons, car Spenser la voit. Sa bonne foi nous gagne. Il n'a point l'air étonné des choses étonnantes; il les rencontre si naturellement qu'il les rend naturelles. Vénus, Diane et les dieux antiques habitent à sa porte et entrent chez lui sans qu'il y prenne garde. Sa sérénité devient la nôtre; nous devenons crédules. Le moyen de faire autrement? Est-il possible de ne pas croire un homme qui nous peint les choses avec un détail si juste et des couleurs si vives? »

Campbell appelle Spenser « le Rubens de la poésie anglaise. » Ce sentiment de vive admiration est partagé par un critique anglais qui donne à son enthousiasme une raison d'être originale. M. Craig s'exprime ainsi dans ses *Esquisses de littérature :* « Ces particularités (l'absence d'une histoire intéres-

sante et d'incidents fortement enchaînés, le défaut de caractère humain et de passion chez les personnages qui paraissent dans la fable) ne sont pas des défauts dans la *Reine des fées*. Au contraire, la poésie ne s'y révèle que plus immatérielle. Sans appeler Spenser le plus grand de tous les poëtes, nous pouvons dire cependant que sa poésie est la plus poétique de toutes les poésies. D'autres poëtes sont tous un peu autre chose que poëtes; ils réfléchissent, ils raisonnent; ils font de la satire ou de l'esprit, presque autant qu'ils donnent carrière à leur imagination. Le génie unique de la *Reine des fées*, c'est la poésie, toujours la poésie et rien que la poésie. Une vision se déroule après une autre vision et sous le charme d'une harmonie incessamment variée. Le souffle créateur de l'imagination, considérée en dehors de la sensibilité morale, de l'intensité de la passion et de la grandeur de la conception, ne fut jamais possédé au même degré de puissance par aucun autre écrivain; nul n'a exprimé un sentiment plus profond de toutes les formes du beau; nul n'a su incorporer dans le langage sa pensée propre avec un art aussi merveilleux. D'une part, invention et diversité dans la création ou dans la conception de ses idées; de l'autre, sentiment exquis du beau, uni à la possession de toutes les ressources de la langue, dans leur expression vive et musicale, tels sont les grands attributs caractéristiques de la poésie de Spenser. La passion qu'elle contient n'éclate que dans la mélodie du vers; mais son éclat subjugue parfois au dernier point. L'accent moral en est séducteur; un souffle de noblesse doux et tendre, comme l'âme de la chevalerie, module chaque cadence. »

Reine Mab (LA), poëme anglais de P.-B. Shelley. Ce poëme parut en 1813, sans l'assentiment de l'auteur, qui désavoua l'édition non autorisée par lui, tout en ne paraissant pas renoncer aux principes qu'il y avait émis. La *Reine Mab* avait été composée quelques années auparavant et avait paru manuscrite en quelques copies, qui furent distribuées à des amis ou aux personnes dont Shelley croyait l'influence utile. Dans cet ouvrage, qui n'était pas, disons-nous, destiné à l'impression, le poëte expose sans détour ses opinions philosophiques et politiques, qui se rapprochent beaucoup de celles d'Epicure, de Spinoza, du baron d'Holbach et de Hume, quant à la métaphysique, et de l'école des républicains des États-Unis en politique. Shelley communiqua son manuscrit à plusieurs personnes et entre autres à lord Byron, qui, dans une note de ses *Deux Foscarini*, en porte le jugement suivant : « C'est un ouvrage dans lequel il y a beaucoup de vigueur et d'imagination. Personne ne sait mieux que l'auteur lui-même que ses opinions et les miennes diffèrent essentiellement. Quant à la partie métaphysique de son ouvrage, bien que d'accord avec tous ceux que la servilité et la bigoterie n'aveuglent point, j'en admire fort les beautés, de même que celles des autres productions du même auteur. » Les notes révolutionnaires de ce poëme sont empruntées à un ouvrage de la jeunesse de l'auteur, intitulé : *De la nécessité de l'athéisme* ou *Défense de l'athéisme*. La *Reine Mab* est écrite dans le rhythme du *Thalaba* de Southey.

Reines d'Ecosse (LES) [*The Queens of Scotland*, Edimbourg, 1857], par Agnès Strickland, ouvrage de parti, qui mérite d'être signalé dans les colonnes de ce dictionnaire, plutôt à cause du retentissement qu'il a excité en Angleterre que pour sa valeur historique. L'auteur, miss Strickland, dont les opinions sont ultra-tories, après avoir représenté les Stuarts d'Angleterre comme des modèles de toutes les vertus politiques et domestiques, essaye de réhabiliter la mémoire de l'infortunée Marie. Qu'on la plaigne, rien de mieux; qu'on s'indigne même de la conduite d'Elisabeth à son égard, nous n'y contredisons pas; mais qu'on fasse de Marie Stuart une martyre et une sainte, voilà qui passe les bornes. Il est impossible de réfuter désormais Robertson et M. Mignet, et nous ne saurions trop protester contre les historiens et historiennes qui se débarrassent des pièces justificatives compromettantes et qui ne tiennent compte que des témoignages favorables à leur thèse. De pareils écrivains ne sont pas dignes d'un siècle qui sera appelé à juste titre le siècle critique et historique par excellence.

Reine Margot (LA), roman, par Alexandre Dumas (1845). Publié d'abord en feuilletons dans le journal la *Presse*, ce roman est d'une étendue raisonnable, si on rapproche ce récit des *Trois mousquetaires* ou de *Monte-Cristo*. On n'analyse pas un imbroglio d'épisodes multipliés, de scènes interminables, de passions impossibles, d'aventures enchevêtrées, d'événements heurtés et monotones dans leur fatigante diversité. Après tout, rien de remarquable dans la trame de cette fiction. C'est un entassement, une répétition, une paraphrase de faits ou d'incidents déjà racontés ou exposés, sous une autre forme, avec quelques circonstances en plus ou en moins. L'auteur sait combiner, disposer les éléments de son récit ou de son drame, matériaux que peut-être il n'a pas trouvés par lui-même; mais sa faculté maîtresse, son talent propre, n'est pas l'*invention;* tous ses personnages peuvent se ramener à un seul type, dans lequel on retrouve le caractère même d'Alexandre Dumas. Ceux qui paraissent dans la *Reine Margot* sont des créations en sous-ordre, des *clichés* à demi usés, pour avoir servi déjà à l'auteur et à bien d'autres. Rien de nouveau, de saillant non plus dans les aventures; on y reconnaît toute la friperie, tous les *accessoires* du mélodrame romantique : héros impossibles, événements plus impossibles encore. On marche, on se démène dans un monde en dehors du réel et du vraisemblable. On passe du palais à la chaumière, du Louvre à la place de Grève, du boudoir de la reine au pilori, du pilori à la Morgue, de la Morgue devant le lit d'agonie du roi. On va de la Saint-Barthélemy à la mort de Charles IX. Les amours les plus funèbres, les arquebusades les plus terribles se mêlent aux récits les plus incroyables. A chaque pas, l'histoire est faussée, travestie. Charles IX y agit en roi assassin et meurt empoisonné par sa mère. Le roi de Navarre, celui qui devait être Henri IV, joue un rôle absurde et odieux : mari complaisant, ambitieux vulgaire, d'une indifférence cynique à l'endroit des sentiments les plus chers au cœur humain. Le reste est à l'avenant. Deux femmes, une reine et une duchesse, s'entretiennent de leurs amours effrontées. La Mole et Coconas meurent pour elles de la meilleure grâce du monde; la reine Margot et la duchesse de Nevers viennent baiser au front leurs deux amants décapités. Dans ce roman pseudo-historique, chacun est assassin, voleur, adultère, empoisonneur et parricide avec une aisance et une facilité qui confondent. Il y règne une absence complète de sens moral. Tout s'y passe en dehors des conditions de la nature et de l'art. Ce sont des inventions abracadabrantes, qui dédaignent le possible et le réel, autant qu'elles démentent la légende historique. Ce sont des passions paradoxales, qui sonnent creux. C'est un mouvement tumultueux, violent, tout extérieur, où les émotions cherchées, où les situations enluminées provoquent souvent un éclat de rire. Il n'y a pas de pensée, d'analyse, d'observation. Un développement en superficie, pas de profondeur; une longue façade, pas d'édifice. Et néanmoins cette fantasmagorie, rehaussée de gasconnades, peut amuser un public avide de ce qui étonne, de ce qui frappe, sans regarder aux moyens. L'auteur va toujours, sans s'arrêter; il amuse et il entraîne par sa verve bruyante, par son talent de conteur ou de voyageur qui revient de loin, de la Saint-Barthélemy. On le lit avec plaisir, mais ensuite il faut relire sans tarder une bonne, une vraie histoire de France.

Transformée en drame, la *Reine Margot* inaugura la scène du Théâtre-Historique le 20 février 1847. M. Auguste Maquet, qui avait aussi travaillé au roman, signa sur l'affiche avec Alex. Dumas. Les deux collaborateurs se bornèrent à dialoguer le récit, à l'encadrer dans des décorations. Au lieu de transposer les épisodes en scènes, il eût fallu concentrer l'action. Le drame n'obtint qu'un succès négatif.

Reine après la mort, drame espagnol en trois actes et en vers, par Luis Velez Guevara. Cette pièce est tirée de la terrible et touchante histoire d'Inès de Castro (v. ce nom), une des grandes légendes amoureuses de la Péninsule. Le prince dom Pedro, fils du roi dom Alonso de Portugal, est en secret l'époux d'une grande dame, Inès de Castro. Alonso veut unir son fils à doña Blanca, infante de Navarre; le prince résiste, et son père ne trouve pas de meilleur moyen d'arriver à ses fins que de faire tuer Inès de Castro par deux traîtres, ennemis du prince, Egas Coelho et Alvar Gonzalès, et d'emmener ses deux enfants Alonso et Dionis. Dom Pedro apprend tout à coup la mort de son père; après les justes regrets dus à sa mémoire, il pense à son épouse bien-aimée, il brûle du désir de poser sur son front la couronne qu'il lui a promis de partager avec elle, lorsqu'un messager lui apporte la triste nouvelle du meurtre d'Inès. Transporté de douleur, le nouveau roi fait punir les assassins et ordonne qu'on apporte le corps de son épouse; lorsque cet ordre est accompli, il prend la couronne royale et la pose sur le front de la morte, qui devient ainsi reine après la mort. Il y a, mêlé dans cette intrigue, un bouffon raisonneur, dont le langage tombe quelquefois dans l'affectation; mais dans les grandes situations, toute trace de mauvais goût disparaît. Dans cette pièce, qui est assurément le chef-d'œuvre de Guevara, le lecteur participe à toutes les émotions, à toutes les inquiétudes de deux êtres qui s'aiment malgré tous les obstacles et jusqu'à travers la mort. En effet, il règne dans l'œuvre du poëte espagnol une tristesse émouvante qui vous gagne involontairement. Alors même qu'Inès et dom Pedro, heureux encore, échangent à chaque nouvelle entrevue des paroles d'amour et des serments de fidélité, on sent qu'un nuage s'amasse à l'horizon et qu'un orage ne tardera pas à éclater dans ce ciel si serein. Le rôle de doña Blanca, l'infante jalouse et orgueilleuse, est admirablement tracé. Celui du roi de Portugal laisse peut-être à désirer; cependant il contient des parties fort touchantes, qui adoucissent ce caractère rendu cruel par une faiblesse excessive. Parmi les scènes les plus remarquables, nous citerons les adieux d'Inès à dom Pedro et la fin du troisième acte, qui est magnifique. L'histoire réelle d'Inès de Castro est populaire au delà des monts. Peut-être le drame de Guevara a-t-il fait pour Inès de Castro et dom Pedro ce que celui de Shakspeare a fait pour Roméo et Juliette, dont il a éternisé la mémoire. Plusieurs écrivains français, entre autres Lamotte, Guiraud et, plus récemment, Victor Hugo, ont composé des pièces sur ce sujet éminemment dramatique. Il nous reste à parler du style de l'œuvre de Guevara. Il est fort remarquable et l'on a peine à concevoir comment un auteur si fécond pouvait apporter tant de soin à l'exécution de ses drames. Il est juste d'ajouter que toutes les pièces de Guevara sont à la hauteur de celle-ci, et que l'Espagne, d'autre part, a eu le bonheur, unique peut-être dans l'histoire des langues modernes, d'avoir un idiome arrivé à sa perfection, alors que les autres pays sortaient à peine de la barbarie. C'est tout récemment que *Reine après la mort* a eu les honneurs d'une traduction française dont M. Ch. Habeneck est l'auteur.

Reine de quinze ans (LA), comédie en deux actes, en prose, par M. Bayard, représentée sur le théâtre du Gymnase le 30 janvier 1828. Une pièce remarquable qui n'est pas de M. Scribe! s'écriaient en chœur les journaux après la première représentation d'*Une reine de quinze ans*. Cela était bien étonnant, en vérité; mais cela était vrai! Voici, en deux mots, en quoi consiste la pièce : Christine de Suède, encore enfant, rencontre plusieurs fois dans ses jardins Frédéric de Bury qui, relevant de maladie, y vient respirer l'air pur du matin. Elle s'intéresse à ce jeune homme sans naissance et sans fortune. Il est envoyé à l'armée, justifie par son courage des faveurs dont il ignore la source, et s'élève promptement au grade de major. La pièce commence au moment où il apporte à la cour un message qui contient des propositions de paix entre la Suède et le Danemark. Quelle est sa surprise, quand il reconnaît dans la reine cette enfant avec laquelle il causait autrefois si familièrement! La cause de sa brillante fortune n'est plus un secret pour lui; mais il ne s'en trouve pas plus heureux pour cela. Amant aimé de la nièce du ministre, il a essuyé de l'oncle un refus positif. Cependant Christine se plaît tant à élever son jeune protégé, elle l'admet avec tant de promptitude dans son intimité, elle se refuse avec tant d'opiniâtreté au mariage qui est une condition du traité entre le Danemark et la Suède, que le premier ministre devine ce qui se passe dans le cœur de la jeune reine. Fidèle à sa souveraine et à son pays, il ne craint pas de s'exposer à une disgrâce, et il marie sur-le-champ sa nièce et Frédéric. Grande colère de Christine; mais bientôt, touchée de la résignation digne du vieux ministre, elle revient à elle et, loin de punir celui qui l'a si bien servie, elle lui rend toute son amitié et sa confiance. Le caractère de Christine à quinze ans est dessiné le plus habilement du monde, et l'on entrevoit sans peine sa vie future. Quant à celui du ministre, c'est un modèle de probité politique et de noble fidélité. Un courtisan vain, niais, ambitieux, sert à égayer et à lier l'action, qui est menée avec un art infini. Plusieurs scènes sont tracées de main de maître et produisent un puissant effet. Le dialogue a de la grâce sans manière, de l'esprit sans recherche, du goût sans pruderie. En un mot, la *Reine de quinze ans* est une des plus charmantes pièces de M. Bayard. Après quarante ans, le Gymnase ne passe guère d'année sans reprendre cette gracieuse comédie, et chaque fois c'est un nouveau succès.

Reine d'un jour (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 19 septembre 1839. Le librettiste a imaginé d'improviser une reine de circonstance qui n'est autre que Francine Camusat, marchande de modes de Calais, qui débarque sur le sol anglais, passe pour la femme de Charles II, attire l'attention de Richard Cromwell et des puritains et favorise, sans s'en douter, la rentrée dans ses Etats de la princesse de Portugal, qui vient partager les dangers de son royal époux. Rentrée dans la vie privée, la marchande de modes épouse le pauvre marin Marcel. L'invention est bizarre. La musique de la *Reine d'un jour* n'a rien de remarquable, si ce n'est peut-être les couplets chantés par Mocker : *Non, non, je ne vous aime pas*, et le chant du matelot au second acte. Mme Leplus a chanté le rôle de Francine. Masset a débuté avec éclat dans cet ouvrage, en compagnie de Grignon, de Mme Boulanger et de Mlle Berthault.

Reine Jeanne (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de Monpou et Bordèse, représenté à l'Opéra-Comique le 12 octobre 1840. La scène se passe à Naples. La reine est détrônée par ses sujets, excités à la révolte par le prince Durazzo. Jeanne se déguise en bohémienne et oppose à son ennemi un aventurier nommé Lillo, dont elle fait un prétendant. A la faveur des troubles nouveaux qu'elle suscite, de concert avec le duc de Tarente, elle remonte sur le trône de Naples. La musique de cet opéra, faite en collaboration, tient nécessairement du pastiche. Jamais deux compositeurs travaillant ensemble n'ont montré des qualités plus opposées. Aux accents heurtés et inégaux de Monpou succèdent les mélodies faciles et dans le goût italien de Bordèse. Cependant, malgré ce défaut d'unité, l'ouvrage a été bien accueilli. Au premier acte, on a remarqué le boléro et au second un trio très-bien traité. Mme Eugénie Garcia a eu du succès dans le rôle de Jeanne. Les autres personnages ont été représentés par Botelli, Mocker, Grignon, Daudé et Mlle Darcier.

Reine de Chypre (LA), opéra en cinq actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halévy, représenté à l'Académie de musique le 22 décembre 1841. Le poëme de cet opéra est une œuvre littéraire remarquable. Il rappelle même la tragédie lyrique telle qu'on l'écrivait au siècle dernier. L'action se passe en 1469. Un patricien de Venise a promis Catarina, sa fille, à un chevalier français, Gérard de Coucy. Le conseil des Dix, par la bouche de Mocenigo, lui ordonne de rompre cet hymen et d'accepter pour gendre Lusignan, un roi. Il hésite et ne cède qu'à des menaces de mort. Au second acte, Catarina est contrainte, pour sauver les jours de son fiancé, de lui déclarer qu'elle renonce à lui, qu'elle ne l'aime plus. Le troisième acte se passe dans la capitale du royaume de Chypre. Mocenigo est informé de la présence de Gérard. Dans la crainte qu'il ne soit un obstacle à ses projets, il le fait attaquer par des spadassins; un inconnu lui porte secours et le délivre. Au quatrième acte, Lusignan et la reine débarquent dans l'île. Le cortége défile et la fête commence. Gérard a juré de tuer l'époux de Catarina; mais, au moment de le frapper, il reconnaît en lui l'inconnu à qui il doit la vie. Lusignan, généreux, la lui sauve une seconde fois. Plusieurs années s'écoulent : Gérard s'est fait chevalier de Rhodes; Catarina s'est noblement résignée à son sort; elle est mère. Un poison lent va délivrer la république de Venise d'un roi qui sert mal ses desseins ambitieux. Gérard accourt pour avertir Catarina du complot formé contre les jours de son époux. Cette entrevue forme une des plus belles scènes lyriques du théâtre moderne. Mocenigo paraît et dit qu'il rejettera le crime sur eux; Lusignan a entendu cette menace; il fait arrêter Mocenigo, mais non pas avant que celui-ci ait donné d'une fenêtre le signal à ses Vénitiens d'attaquer la ville. Lusignan sort presque mourant pour combattre; il est vaillamment secondé par Gérard, mais il revient sur la scène pour y succomber dans les bras de Catarina. Celle-ci montre son fils aux Cypriotes, qui l'acclament comme souverain. Gérard retourne à Rhodes. De tous les livrets d'opéras modernes, celui-ci est peut-être le mieux fait. Il donne lieu à des situations très-dramatiques, que le regrettable compositeur a rendues avec une puissante expression, une science profonde, une sensibilité exquise. Son génie a pu se manifester avec plus d'éclat dans plusieurs scènes de la *Juive;* mais la partition de la *Reine de Chypre* est admirable d'un bout à l'autre et la plus riche en motifs de toutes celles qu'il a écrites. Le caractère général est grave, énergique, tendre et pathétique. Il ne pouvait avoir une vivacité que le sujet ne comportait pas. L'introduction offre une phrase de violoncelle d'une haute distinction. La romance : *Le ciel est radieux;* le duo qui suit, dans lequel se trouve cet ensemble charmant : *En ce jour plein de charmes,* inaugurent avec grâce la tragédie dont le nœud se forme dans le duo entre le patricien et l'envoyé de Venise : *Sommes-nous seuls ici?* Nous signalerons particulièrement la phrase : *Eh! qu'importe à la république et les serments et les amours!* Le chœur des gondoliers, qui ouvre le second acte, a été souvent bissé; il est suivi d'une magnifique scène : *Le gondolier, dans sa pauvre nacelle*, d'une mélancolie profonde. Aucun compositeur n'a exprimé ce sentiment aussi bien que M. Halévy. C'était le fond même de sa nature. Mme Stoltz jouait et chantait cette scène d'une manière admirable. Duprez, à son tour, disait avec beaucoup de charme le duo : *Arbitre de ma vie.* Dans la scène du jeu, on remarque les couplets syllabiques, devenus populaires : *Tout n'est dans ce bas monde qu'un jeu.* Le grand duo : *Vous qui de la chevalerie*, dans lequel se trouve la romance : *Triste exilé*, est, jusqu'à l'allégro, un des plus beaux morceaux du répertoire; interprété par Duprez et Baroilhet, il électrisait le public. Nous ne signalerons du quatrième acte que les airs de danse, qui sont mieux réussis qu'on ne pouvait s'y attendre de la part d'Halévy, et le cantabile : *Seul espoir de ma triste vie*, phrase d'une tristesse amère. L'auteur a rencontré là, par l'effet de la vérité même de son inspiration, la forme des plus anciens airs d'opéras dans lesquels le discours musical était scrupuleusement approprié aux paroles. On remarquera que ce chant est syllabique. Quoique exécuté dans un mouvement lent, il ne perd rien de son expression et de son intérêt. Chaque note, chaque accord portent et suivent l'accentuation du texte. Après la touchante cavatine chantée par Baroilhet : *A ton noble courage*, le dénoûment se prépare, et comme il est amené par l'entrevue de Gérard et de Catarina, le compositeur a réservé pour le duo du cinquième acte ses meilleures inspirations. Ce duo : *Malgré la foi suprême*, qui commence en réalité au récitatif de Gé-

rard : *Quand le devoir sacré qui près du roi m'appelle*, est un chef-d'œuvre. La noblesse des sentiments, la passion contenue, la douleur sont exprimées dans un langage sublime. Cet ouvrage est un des plus remarquables parmi ceux qui composent le répertoire de l'Opéra. L'opéra de la *Reine de Chypre* a été un des mieux interprétés du répertoire. Mme Stoltz, Duprez, Baroilhet jouissaient alors de toute la faveur du public. Massol chantait à ravir les couplets des dés. Le rôle de Cornaro était tenu par Bouché.

Nous donnons ici les couplets de la *Reine de Chypre*, qui firent sensation, mais qui devinrent plus tard tristement populaires, car on appliqua à l'air d'Halévy les paroles les plus graveleuses.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Le travail et la peine
Abus! (*bis.*)
Vit-on une semaine
De plus? (*bis.*)
Ce Crésus qu'on remarque
Tient-il (*bis.*)
Plus que nous de la Parque
Le fil? (*bis.*)
Puisqu'il faut que l'on meure
Comment (*bis.*)
N'attendre pas son heure
Gaîment? (*bis.*)
De plaisir, doux mensonge,
Vivons! (*bis.*)
Si la vie est un songe
Rêvons! (*bis.*)

Reines de Mabille (LES), paroles de Nadaud, musique de Pilati. Ce rondeau célèbre est la première œuvre que signa Nadaud. Depuis, il hésita, malgré le succès immense qui accueillit cette pièce, à la publier en tête du recueil complet de ses chansons, en raison des incorrections et des négligences qui la déparent; mais il ne put désavouer son œuvre devenue universellement populaire. Quand on connaît nombre de productions du même auteur pleines de pensées fines et d'heureux tours d'expression, on est peiné de trouver dans les *Reines de Mabille* certaines grossièretés qui font un triste contraste avec les délicatesses auxquelles l'auteur habitua depuis ses lecteurs et auditeurs. Ce qu'il y a vraiment de mieux dans tout ceci, c'est la musique de M. Pilati, très-heureusement et très-franchement trouvée.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Le cerbère crépu
M'a déjà reconnu,
Et l'orchestre, bravo!
Est dirigé par monsieur Pilodo.

Voyez là-bas le sémillant Mercure
Et ses fuseaux qui tricotent gratis,
Représentant le dieu qui nous récure,
Et la maison Giraudeau père et fils!

TROISIÈME COUPLET.

Dans un quadrille à part,
Voici le grand Chicard,
Avec grâce étalant
Son pantalon qui dimanche était blanc!

Ton noble front, ô grand roi de l'époque!
Porte le sceau de l'immortalité;
Mais, avec toi, ton ignoble défroque
Veut-elle aller à la postérité?

QUATRIÈME COUPLET.

Dans ton rapide essor,
Je te suis, Mogador,
Partage mon destin,
Fille des cieux et du quartier Latin!

En te faisant si belle d'élégance,
Ton père eût dû songer, en même temps,
A te doter d'un contrat d'assurance
Contre la grêle... et d'autres accidents.

CINQUIÈME COUPLET.

Maria, passe l'eau,
Laisse là ton Prado:
Prodiges superflus,
L'étudiant ne donne presque plus.

Que j'aime, autour de ta prunelle noire,
Ce cercle bleu tracé par le bonheur,
Liste d'azur qui garde la mémoire
Des amoureux effacés de ton cœur.

SIXIÈME COUPLET.

O grande Pomaré,
A ton nom révéré,
Ton peuple transporté
S'est incliné devant ta majesté!

Ah! cambre-toi, ma superbe sultane,
Et, sous ces plis que tu sais ramener,
Fais ressortir ce vigoureux organe
Que la pudeur me défend de nommer!

SEPTIÈME COUPLET.

De ton humble sujet
Accepte ce bouquet
Plus frais que tes appas,
Et parfumé comme tu ne l'es pas.

Je t'aimais mieux alors que, douce et bonne,
O Rosita, tu faisais tant d'heureux;
Ta tête alors n'avait pas de couronne;
Mais elle avait encore des cheveux!

HUITIÈME COUPLET.

O charmante Clara,
Professeur de polka,
J'aime mieux les ébats
Et les leçons que tu n'affiches pas!

Depuis dix ans, comment, sur cette foule,
As-tu gardé ce prestige enchanteur?...
C'est que toujours ta fontaine qui coule
De tes attraits entretient la fraîcheur.

NEUVIÈME COUPLET.

Coule, coule toujours,
Fontaine des amours!
Qui sait si, quelque jour,
Je n'irai pas y puiser à mon tour.

Oui! tu vivras autant que la Chaumière;
Et sur ton nom l'airain se gravera!
On a bien fait la fontaine Molière;
Je te promets la fontaine Clara!

DIXIÈME COUPLET.

En voyant ces beaux yeux,
Ce sourire amoureux,
Et cette gorge-là,
Qui ne dirait : « La reine, la voilà! »

Ah! que ne puis-je, en une folle orgie,
Réunissant vos quatre majestés,
Vous décerner, comme à l'Académie,
Des prix Montyon de toutes qualités!...

Pomaré, Maria,
Mogador et Clara,
Quel superbe festin!
Je paîrai quand... il n'en coûtera rien.

Reine Topaze (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Lockroy et Léon Battu, musique de M. Victor Massé, représenté au Théâtre-Lyrique le 27 décembre 1856. Topaze est une jeune fille qui a été enlevée tout enfant à ses parents, nobles et riches patriciens de Venise. Elle est devenue en quelque sorte la reine d'une troupe de bohémiens. Elle aime un jeune capitaine nommé Rafaël, et, par ses manœuvres aussi hardies qu'originales, elle parvient à détacher celui-ci d'une grande dame de Vicence qu'il doit épouser et à lui faire partager son amour. Rafaël doit hésiter d'autant moins que le secret de la naissance de Topaze lui a été révélé par deux bohémiens dans un moment d'ivresse. La partition se compose d'un grand nombre de morceaux, parmi lesquels on en distingue cinq qui ont particulièrement fixé l'attention, soit par leur mérite intrinsèque, soit par la brillante exécution de Mme Miolan-Carvalho, qui a déployé dans le rôle de la reine Topaze toutes les merveilles de son organisation vocale et de son talent. L'ouverture a une sonorité étrange, bien appropriée à une action qui doit se passer au milieu d'une tribu de bohémiens. Le motif du petit sextuor : *Nous sommes six seigneurs*, est une belle inspiration. L'air de l'abeille, indépendamment de la mélodie, qui est gracieuse, est accompagné ingénieusement par un trémolo de violons à l'aigu; l'effet de ce procédé est charmant. Le boléro, déjà entendu dans l'orchestre, est chargé de vocalises qui ont été une nouvelle occasion de triomphe pour la cantatrice. On a intercalé dans le second acte de l'ouvrage l'air du *Carnaval de Venise*, avec les variations de Paganini. Mme Carvalho les a exécutées avec une facilité, une ténuité de sons, une finesse de détails tout à fait extraordinaires. Enfin, au troisième acte, il y a un trio scénique bien réussi, entre Annibal et les deux bohémiens. Montjauze, Meillet, Fromant et Mlle Pannetrat ont créé les rôles dans cet ouvrage, dont le titre est inséparable du nom de Mme Carvalho.

La chanson de l'*Abeille*, que nous donnons ici, est une page hors ligne dans l'œuvre de Massé : c'est une des plus charmantes pièces imitatives qui aient été écrites, et beaucoup de grands maîtres pourraient l'envier à son auteur, ainsi, du reste, que la presque totalité de la partition.

1er COUPLET. *Allegro moderato.*

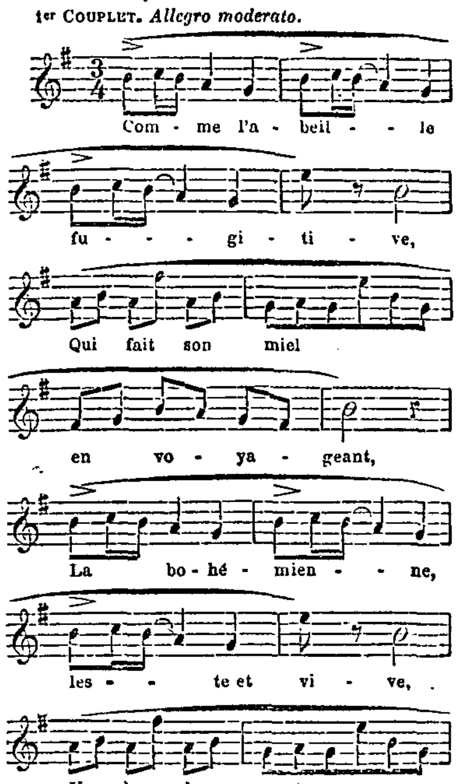

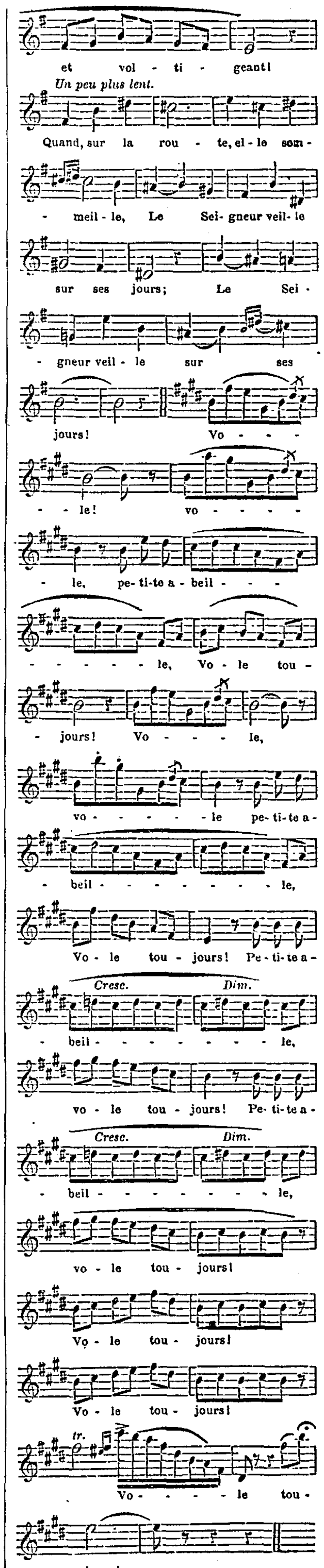

DEUXIÈME COUPLET.

Croyant aux promesses divines,
Elle voltige sans prévoir
Si sur des fleurs ou des épines
Il faudra s'endormir le soir.
Quand vient l'aurore, elle s'éveille;
De la brise elle suit le cours. (*bis.*)
Vole, etc.

Reine de Saba (LA), opéra de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ch. Gounod. V. SABA.

Reine de Saba visitant Salomon (LA), tableau de P. Véronèse. V. SABA (reine de).

REINE (SAINTE-), village et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Pont-Château, arrond. et à 21 kilom. de Savenay, à 53 kilom. de Nantes; 922 hab. Ruines de l'ancien château de Crévy; deux dolmens; calvaire assez remarquable.

REINE (SAINTE-), village et commune de France (Côte-d'Or). V. ALISE.

REINE (JARDIN DE LA), nom que donna Christophe Colomb au groupe de petites îles qu'il découvrit en longeant la côte S.-O. de Cuba.

REINE (COMTÉ DE LA), province administrative de l'Irlande. V. QUEEN'S COUNTY.

REINE-CHARLOTTE (détroit de la) ou **QUEEN CHARLOTTE'S FORELAND**, cap à l'extrémité S. de la Nouvelle-Calédonie, dans l'île du grand Océan équinoxial, par 22° 15′ 0″ de latit. S. et 164° 34′ 45″ de longit. E.

REINE-CHARLOTTE (île de la) ou **QUEEN CHARLOTTE'S ISLAND**, île du grand Océan équinoxial, dans l'archipel Dangereux, par 19° 18′ de latit. S. et 140° 40′ de longit. O. Elle a 10 kilom. de longueur sur 4 de largeur. Elle fut découverte en 1767 par le capitaine Wallis. Son sol est uni, sablonneux, couvert d'arbres et de mauvaises herbes.

REINE-CHARLOTTE (baie de la) ou **QUEEN CHARLOTTE'S SOUND**, baie de la Nouvelle-Zélande, sur la côte N.-E. de l'île Tavaï-Poénammou, par 41° 5′ 57″ de latit. S. et 172° 0′ 35″ de longit. E. La terre qui avoisine cette baie consiste en de hautes collines et de profondes vallées. Cook prit possession de cette baie et du pays environnant, au nom du roi George III.

REINE-CHARLOTTE (îles de la) ou **QUEEN CHARLOTTE'S ISLANDS**, archipel du grand Océan boréal, près de la côte occidentale de l'Amérique septentrionale, par 51° 57′ et 54° 21′ de latit. N. et 133° 8′ et 135° 30′ de longit. O. On le prendrait au premier abord pour une seule île allongée du N.-N.-O. au S.-S.-E.; sa longueur est d'environ 280 kilom. du cap Saint-James, au S.-S.-E., à la pointe N., au N.-N.-O. Le terrain est bas sur les côtes, mais il s'élève par degrés jusqu'à des montagnes rudes et escarpées qu'on aperçoit dans l'intérieur. Ces îles sont couvertes d'arbres. En 1787, le capitaine Dixon donna à ces îles le nom qu'elles portent.

REINE (sainte), vierge et martyre, née à Alise en Bourgogne, mise à mort en 275. Fille d'un païen nommé Clément, elle fut baptisée par sa nourrice et habituée de bonne heure aux pratiques religieuses. Reine avait quinze ans lorsque, au dire des hagiographes, Olybrius, lieutenant de l'empereur, se rendit à Alise pour informer contre les chrétiens. Il fut vivement frappé de la beauté de Reine, et essaya d'abord par la douceur de lui faire abjurer le christianisme; puis voyant son opiniâtre résistance, il lui fit subir toutes sortes de tortures et enfin trancher la tête. D'après une naïve légende « son âme, à la vue de tout le monde, fut honorablement portée au ciel par les anges, dont elle partageait la pureté virginale, et son corps fut enterré par les chrétiens à Alise. » L'Eglise honore sainte Reine le 7 septembre.

REINECK (Reinier), en latin **Reineccius**, l'un des restaurateurs des études historiques en Allemagne, né à Paderborn en 1541, mort à Helmstædt en 1595. Il professa les belles-lettres à Francfort, puis la littérature et l'histoire à Helmstædt. Il a publié d'excellentes éditions des *Annales saxonnes* de Wittikind et des principales *Chroniques* nationales. On lui doit aussi une histoire des Assyriens et des Chaldéens, publiée sous le titre d'*Historia Julia* (Helmstædt, 1594, 3 vol. in-fol.), pleine de savantes et curieuses recherches, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages d'érudition historique, notamment : *Familiæ regum Macedoniæ* (1571); *De origine germanicæ nobilitatis* (1576); *Methodus legendi cognoscendique historias* (1580); *Historia orientalis christianorum, Saracenorum, etc.* (1595, in-fol.), etc.

REINECK (Christian), en latin **Reineccius**, philologue et théologien allemand, né à Gross-mühlingen (Saxe) en 1668, mort à Weissenfels en 1752. Après avoir enseigné les langues et la philosophie à Leipzig, il devint recteur du gymnase de Weissenfels et conseiller du consistoire de cette ville. Parmi ses nombreux écrits, les plus remarquables sont : *Janua hebræa linguæ Veteris Testamenti* (Leipzig, 1704, in-8°); *Biblia sacra quadrilingua Novi Testamenti* (1713, in-fol.); *Biblia sacra quadrilingua Veteris Testamenti, hebr., græc., lat. et germ., cum notis* (1747-1750, 2 vol. in-fol.), etc.

REINECKE (Charles), pianiste et compositeur allemand, né à Altona en 1824. Dès l'âge de sept ans, il se mit à composer de la musique et, à neuf ans, il se fit entendre en public sur le piano. Après avoir donné des concerts dans plusieurs villes de l'Allemagne du Nord, à Copenhague, où le roi Christian VIII, charmé de son précoce talent, lui fit une pension, puis à Stockholm, il se rendit, en 1843, à Leipzig pour y compléter son instruction musicale. Quelque temps après, il reprit le cours de ses tournées artistiques en Allemagne et en Danemark, où il reçut le titre de pianiste de la cour, et se rendit, en 1851, à Paris, où il conquit les suffrages du public. Depuis lors, il a été successivement professeur de piano à Cologne, chef d'orchestre à Barmen (1854) et à Breslau (1859), directeur des concerts publics et professeur de composition et de piano à Leipzig. Comme pianiste, M. Reinecke excelle surtout dans l'exécution de la musique classique; comme compositeur, il appartient à l'école de Mendelssohn et de Schumann. Nous citerons de lui des *symphonies*, des *ouvertures*, des *sonates*, des *chœurs*, des *concertos;* l'*Oratorio de Balthazar;* une opérette, *Quatre ans de faction*, et un grand opéra, le *Roi Manfred*, représenté avec beaucoup de succès à Wiesbaden en 1867.

REINE-CLAUDE s. f. (rè-ne-klô-de — de la *reine Claude*, femme de François I^er^, qui introduisit ce fruit en France). Hortic. Espèce de prune très-estimée : *Prunes de* REINE-CLAUDE. *Manger des* REINES-CLAUDE. (Acad.)

— Rem. M. Littré veut que l'on prononce *claude* comme s'il était écrit *glaude*, et il traite d'affectation de purisme la prononciation que nous avons indiquée; c'est là, à notre avis, une opinion des plus contestables et qui ne s'appuie que sur une ancienne prononciation qu'on retrouve seulement dans les patois. Le savant philologue nous paraît être plus dans le vrai quand il critique l'orthographe de l'Académie qui écrit *reines-Claude* au pluriel. Génin, en effet, remarque qu'il n'y a eu qu'une seule reine du nom de Claude, et qu'en conséquence on devrait écrire des *reine-claude* invariable. D'un autre côté, Pautex fait observer que l'on pourrait simplifier l'orthographe de ce mot en écrivant des *reines-claudes*, comme on écrit des *dames-jeannes*, des *saints-germains*. M. Littré est donc d'avis qu'il faut opter entre l'orthographe de Génin et celle de Pautex, l'orthographe de l'Académie étant irrationnelle.

— **Encycl.** La *reine-Claude*, ou *verte-bonne*, ou *abricot vert*, est une sorte de prune dont on distingue plusieurs variétés n'ayant entre elles que peu d'analogie sous le rapport de la qualité. Elle appartient à l'espèce appelée *prune domestique;* elle est aussi bonne en conserve et en compote que sur la table, où elle constitue un dessert excellent et d'un prix généralement peu élevé. La plupart des prunes qui se vendent sur les marchés et se crient dans les rues appartiennent à cette espèce. On distingue :

1° La *reine-Claude* proprement dite ou *grosse reine-Claude*, grosse prune ronde, la meilleure de toutes. La peau en est verdâtre dans toute son étendue, jamais jaune, ce qui la distingue des autres espèces; elle est seulement marquée de points rougeâtres du côté du soleil. La chair en est aussi verdâtre; elle est fondante, parfumée et d'une saveur exquise; elle n'adhère pas au noyau. Ce fruit mûrit vers le milieu du mois d'août; on le cueille aussitôt pour le faire confire à l'eau-de-vie ou en fabriquer des compotes ou le servir cru au dessert. On ne fait pas ordinairement sécher la *reine-Claude*, parce qu'elle est trop aqueuse et trop peu charnue. Sans pouvoir rivaliser avec la pêche ou la poire, cette prune est très-recherchée.

2° La *petite reine-Claude* a la plus grande analogie avec une autre espèce de prune appelée *abricotée blanche;* elle en diffère seulement en ce que sa peau est parsemée de points rougeâtres du côté du soleil; sa chair est plus sucrée et plus parfumée sans l'être autant que celle de la vraie *reine-Claude*. Elle mûrit vers la fin du mois d'août. Ce fruit est de moyenne grosseur, rond, légèrement aplati du côté de la queue; à peau coriace, d'un vert clair très-fleuri; à chair blanche, ferme, juteuse, non adhérente au noyau et plus ou moins sucrée. L'arbre, très-productif, demande un bon terrain, un bon climat, une exposition favorable; sinon, le fruit est de qualité inférieure.

3° La *reine-Claude d'Oulins*, très-vigoureuse variété.

4° La *reine-Claude violette*, fruit assez gros, presque globuleux, recouvert d'une peau violet pâle, vergetée de blanc, ponctuée de brun, légèrement coriace et adhérente à la chair. La pulpe est verdâtre, fondante, aqueuse, sucrée, agréable au goût; le noyau en est presque lisse. Ce fruit, produit par un arbre fort et vigoureux, mûrit vers la fin d'août et le commencement de septembre; il se répand de plus en plus chez les propriétaires désireux de cultiver de bonnes espèces. On lui reproche de devenir facilement véreux.

5° La *reine-Claude de Bavay*, variété qui diffère essentiellement des autres. Le fruit, gros, ovale, arrondi, vert jaunâtre, pointillé roux, n'est guère bon que conservé à l'eau-de-vie, à moins qu'il ne soit venu à une exposition tout à fait chaude; on peut alors le servir sur la table.

— *Culture.* La culture du prunier de *reine-Claude* ne diffère pas de celle des autres espèces cultivées. Cet arbre, bien que répandu dans toute l'Europe tempérée, ne paraît pas en être originaire; il nous vient, comme les autres pruniers, de la Grèce et de l'Asie Mineure. Il vaut mieux greffer la *reine-Claude* que la semer; car il n'est pas d'arbre plus sujet aux variations de qualité et dont on obtienne plus difficilement de bons produits par la semence. Duhamel professe qu'il faut greffer sur un sauvageon le plus bas possible. « Et quand la greffe est bien reprise, dit-il, nous la faisons planter très-avant en terre. Souvent la *reine-Claude* poussera des racines au bourrelet qui se forme à l'insertion de la greffe, et alors on a un prunier dont tous les rejets produisent de très-bonne *reine-Claude*. Nous nous sommes procuré par cette méthode cinq ou six espèces de prunes dont tous les jets donnent de bons fruits. On doit avoir soin de mettre les pruniers de *reine-Claude* en espalier, parce qu'alors ils donnent plus tôt leur fruit. C'est sur l'abricotier ou le jeune pêcher élevés de noyaux que l'on greffe ces sortes de prunes, à défaut de sauvageons. On emploie encore les mêmes sujets, et surtout l'amandier, partout où l'on craint d'être incommodé par les traces et les rejetons du prunier. » Il faut avoir soin aussi de ne point laisser prodiguer des fruits à l'arbre, parce que, comme le dit très-bien Duhamel, « on a vu des *reines-Claude* vraies et excellentes devenir insipides ou de mauvais goût lorsqu'on en a laissé un trop grand nombre sur l'arbre. »

REINEGGS (Jacques EHLICH, dit), médecin et aventurier allemand, né à Eisleben (Saxe) en 1744, mort à Saint-Pétersbourg en 1793. A dix-huit ans, il alla exercer le métier de barbier à Leipzig et prit alors le nom de Reineggs, qu'il n'a plus quitté. Peu après, il étudia la médecine et la chimie; mais il s'abandonna bientôt à son goût pour les plaisirs et, criblé de dettes, il s'enfuit à Vienne, où il se fit acteur. De là il passa en Hongrie, s'y fit recevoir docteur (1773), puis revint exercer son art à Vienne; mais la clientèle étant trop lente à venir au gré de ses désirs, il accepta un emploi dans l'administration des mines de Chemnitz, qu'il quitta bientôt pour se rendre en Orient. Après avoir parcouru la Turquie, il embrassa l'islamisme, alla en Géorgie (1778) et guérit quelques seigneurs de la cour du prince Héraclius, dont il devint le médecin et le favori. C'est là que ses rêves de fortune commencèrent à se réaliser. En communiquant aux Géorgiens les lumières scientifiques de l'Europe, il devint un des bienfaiteurs de la contrée. Il y perfectionna la fabrication de la poudre, la fonte des canons, et créa une imprimerie à Tiflis. En 1782, il se rendit à Saint-Pétersbourg chargé d'une mission de son maître; mais il se laissa facilement gagner par les présents et les promesses de Catherine II et provoqua la soumission de la Géorgie au sceptre moscovite. L'impératrice le nomma alors conseiller du collége impérial, directeur de l'institution des élèves en chirurgie et secrétaire du collége impérial de médecine. Il a laissé une *Description historique et topographique du Caucase*, reproduite en extraits par Pallas et entièrement traduite en allemand par Schrœder (Gotha, 1796, 2 vol. in-8°).

REINE-MARGUERITE s. f. (de *reine*, et de *marguerite*). Bot. Nom vulgaire de l'aster de Chine : *Les* REINES-MARGUERITES *et les asters, le souci, le soleil et les poires de terre portent tous des fleurs radiées.* (J.-J. Rouss.) *Des gerbes étoilées de* REINES-MARGUERITES *éclataient comme les bouquets d'un feu d'artifice.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** Nous avons déjà indiqué, à l'article ASTER, la place que doit occuper dans la classification cette belle plante, dont les botanistes modernes ont fait le type du genre *callistèphe*. Importée de la Chine vers 1731, la *reine-marguerite* n'a pas tardé à conquérir dans nos jardins un rang des plus distingués. Elle a produit un nombre considérable de variétés, caractérisées soit par le port même de la plante et les organes de la végétation (*reines-marguerites* grandes ou pyramidales, géantes, demi-naines, naines, très-naines, à bouquets, à rameaux étalés, etc.), soit par la forme et la disposition des organes floraux (*reines-marguerites* à fleur de pivoine, bombées, imbriquées, chrysanthèmes, pompons, à aiguilles, à fleur d'anémone ou de renoncule, etc.), soit enfin par le coloris (*reines-marguerites* unicolores, panachées, couronnées, à rayons). On n'estime guère aujourd'hui que les variétés doubles ou pleines.

La *reine-marguerite* n'est exigeante ni pour le sol ni pour l'exposition; néanmoins elle végète et fleurit mieux dans les terres riches, substantielles et légères. On la multiplie par semis, opérés depuis mars jusqu'en mai, en pleine terre, en pots, en caisses ou en terrines, à l'air libre, sur couche, sous cloches ou sous châssis. On peut même continuer les semis jusqu'en juillet, pour obtenir des floraisons tardives. Les jeunes plants étant sujets à être attaqués par les insectes, on doit les surveiller soigneusement. Dès qu'ils ont deux feuilles au moins, on les repique en pépinière, en les espaçant de telle sorte qu'on puisse plus tard facilement les relever en motte. On arrose aussitôt après la transplantation, et on réitère les bassinages jusqu'à parfaite reprise. La floraison se prolonge depuis juillet jusqu'en septembre, et elles forment à cette époque un des plus beaux ornements des jardins. Ces plantes peuvent aussi être transplantées et cultivées en pots; mais alors elles ne donnent pas une aussi riche floraison. Aussi vaut-il beaucoup mieux les cultiver en pleine terre; on en fait des corbeilles, des massifs, des plates-bandes d'un bel effet.

REINE-PAPILLON s. f. Entom. Nom vulgaire de la vanesse paon-de-jour.

REINER (Wenceslas-Laurent), peintre allemand, né à Prague en 1686, mort en 1743. Elève de Schweiger, il reçut les conseils de Brandel et d'Halwachs, se rendit à Vienne, où il exécuta des travaux importants, puis revint dans sa ville natale. Après s'être adonné au paysage, Reiner consacra son pinceau à la grande peinture historique et religieuse. Parmi ses œuvres, remarquables par l'ampleur du style et la beauté du coloris, nous citerons : l'*Annonciation*, la *Transfiguration*, à Prague; des *Paysages*, qu'on voit au musée de Dresde; des *Portraits*, qui décorent l'abbaye d'Ossek. Reiner a exécuté un grand nombre de fresques dans diverses églises, couvents et palais de sa ville natale.

REINÉRIE s. f. (ré-né-rî — de *Reiner*, n. pr.). Bot. Syn. de THÉPHROSIE, genre de plantes.

REINERZ, ville de Prusse, dans la vallée de la Weistritz, sur le Kreuzberg; 2,000 hab. L'église catholique renferme quelques bons tableaux et une chaire curieuse, représentant une mâchoire de baleine garnie d'énormes dents. Les bains de Reinerz sont très-fréquentés depuis quelques années et leur vogue va toujours croissant. L'eau, employée comme agent thérapeutique depuis la fin du siècle dernier, est froide, carbonatée, calcaire, ferrugineuse et gazeuse. Elle émerge par cinq sources, dont la température varie de 9° à 17°. Les eaux de Reinerz sont employées en boisson, pure ou coupée de lait, en bains, douches, bains de boue et de gaz; elles sont toniques, dit le docteur Le Pileur, modérément excitantes, un peu laxatives et agissant spécifiquement comme ferrugineuses.

REINESIUS (Thomas), célèbre médecin et antiquaire allemand, né à Gotha en 1587, mort à Leipzig en 1667. Il exerça avec succès la médecine dans plusieurs villes, entre autres à Altenbourg, où il fut bourgmestre, et à Leipzig, où on lui offrit à plusieurs reprises une chaire de professeur à l'université. Il refusa toujours, alléguant pour raison qu'il craignait d'avoir des collègues désagréables. Et, en effet, il avait eu avec un savant de cette ville une dispute qui, de pure érudition d'abord, était devenue personnelle et avait dû se terminer devant la justice. De vastes lectures, une éducation excellente, un esprit libéral et un goût élevé, telles sont les qualités qui le distinguent. Reinesius a fait la lumière dans une foule de questions obscures et délicates; malheureusement, nous ne pouvons apprécier son génie dans toute son étendue, car beaucoup de ses ouvrages sont encore inédits. Il a écrit sur la médecine, fait des études sérieuses sur le texte des médecins grecs et latins, sur les auteurs classiques, et publié de remarquables travaux sur l'épigraphie. On doit surtout regretter que ses suppléments au traité de Voss, *De historicis græcis*, et son grand *Répertoire des magistrats éponymes* n'aient jamais vu le jour; ils se trouvent, comme beaucoup d'autres œuvres de Reinesius, à la bibliothèque de Leitz. Il a publié un traité latin : *Sur les vaisseaux ombilicaires* (Leipzig, 1624, in-4°); la *Chimiatria*, traité de chimie médicale, où il indique les ressources fournies à la médecine par la chimie (Gera, 1624, in-4°); *De Deo Endovellico* (Altenbourg, 1637); *Historoumena linguæ punicæ contra Vitum Wolfram* (1637); *Variarum lectionum l. III* (1640, in-4°); *Defensio variarum lectionum* (1653, in-4°), etc. Son œuvre capitale est son *Syntagma inscriptionum antiquarum* (Leipzig, 1782, in-fol.), où il donne une foule d'inscriptions omises par Gruter dans son *Thesaurus*, avec un commentaire précieux pour l'historien et pour l'épigraphiste. Il a été aussi l'un des premiers à s'occuper des oracles sibyllins : *De oraculis sibyllinis* (Iéna, 1685, in-4°). C.-G. Müller a publié plusieurs de ses œuvres posthumes, entre autres ses *Observations* sur Suidas, en latin (Leipzig, 1819).

REINETTE s. f. (rè-nè-te — dimin. de *reine*). Hortic. Sorte de pomme très-estimée : REINETTE *blanche*. REINETTE *grise*. REINETTE *d'Angleterre*. REINETTE *de Canada. Compote de pommes de* REINETTE. (Acad.) ‖ On dit aussi RAINETTE.

— Rem. On ne doit pas dire *pomme-reinette*, mais *pomme de reinette* ou simplem. *reinette*.

— **Encycl.** La *reinette* est une sorte de pomme à couteau dont on connaît un si grand nombre de variétés, que la nomenclature exacte n'en a jamais été faite. Voici, d'après les agronomes les plus compétents, quelles sont les *reinettes* qui se rencontrent en France et dans les pays limitrophes.

— *Reine des reinettes*, arbre fertile et vigoureux; le fruit en est généralement assez gros, d'un jaune citron, lavé de rose du côté frappé par le soleil, allongé, lisse et très-bon.

— *Reinette à la longue queue*, arbre vigoureux, assez fertile, propre aux vergers; c'est la *reinette* bourguignonne. Le fruit est moyen, un peu allongé, se rétrécissant du côté de l'ombilic. Le pédoncule est long, mince. La peau de cette *reinette* est fine, d'un vert clair du côté de l'ombre; un peu rosée ou même carminée du côté du soleil. La chair en est ferme, peu savoureuse jusqu'à la fin de l'hi-

-ver, mais excellente en mars et meilleure en avril. Elle ne vaut rien pour la cuisson.

— *Reinette Baumann*, arbre vigoureux, très-fertile, fruit assez gros et se conservant bien.

— *Reinette blanche*, fruit de médiocre grosseur, d'un blanc jaunâtre, tiqueté de très-petits points bruns bordés de blanc, quelquefois légèrement lavé de rouge du côté du soleil; sa chair est blanche, tendre, très-odorante, d'un goût relevé; cette pomme se conserve jusqu'au printemps.

— *Reinette d'Angleterre* ou, chez les Anglais, *pomme d'or*, fruit jaune, petit, ponctué de rouge du côté du soleil; sa chair est sucrée, agréable et d'un blanc jaunâtre; c'est la *petite reinette d'Angleterre*, très-connue pour son peu de grosseur et son peu de durée. On ne la cultive pas beaucoup en France.

— *Grosse reinette d'Angleterre*, fruit très-gros, puisqu'il ne mesure pas moins de trois pouces de diamètre, d'un jaune clair ponctué de blanc et de gris. Sa chair est aqueuse, mais peu relevée et sujette à devenir farineuse.

— *Reinette d'Anjou*, bon fruit qui se conserve tout l'hiver.

— *Reinette d'Anthésieux*, variété peu connue.

— *Reinette de Bréda*, fruit vert, piqueté de gris.

— *Reinette de Bretagne*, excellent fruit dont la chair, d'un blanc jaunâtre, est ferme, sucrée, relevée; malheureusement, la *reinette* de Bretagne ne se conserve pas longtemps et elle se ride peu de jours après être séparée de l'arbre. Sa grosseur est moyenne; sa peau, d'un rouge foncé, présente une teinte plus foncée encore du côté du soleil et est partout couverte de points saillants jaunes et gris. Cette *reinette* est très-fertile; elle mûrit de novembre à janvier.

— *Reinette de Canada* ou *Canada*, fruit excessivement gros, puisqu'il mesure 4 ou 5 pouces de diamètre, presque rond, d'un vert jaunâtre du côté de l'ombre et d'un rouge clair du côté du soleil; la chair en est fine, d'un goût relevé, et ne le cède à aucune autre.

Cette pomme nous revient de l'Amérique du Nord, après y avoir été importée de chez nous il y a plusieurs siècles; il faut dire qu'elle a bien changé en voyageant, car elle ne ressemble plus à aucune de nos *reinettes*. Elle serait la plus grosse de toutes si la *reinette Long-Island* n'existait pas. Le canada est excellent cru, aussi bien que cuit; on ne peut lui adresser qu'un seul reproche, c'est que sa chair se tache sous la peau, devient cotonneuse et perd son eau si on la laisse trop mûrir. Ces *reinettes* durent cinq mois.

— *Reinette grise de Canada*, fruit gros, plat, rugueux, gris, à taches verdâtres et excellent en hiver.

— *Reinette de Caux*, fruit plutôt gros que moyen, jaune grisâtre, très-bon cru aussi bien que cuit. Il se garde de novembre à février.

— *Reinette de Cusy*, fruit d'hiver de moyenne grosseur, vert clair passant au jaune.

— *Reinette de Furnes;* c'est la *reinette* la plus répandue dans la Flandre occidentale; l'arbre qui la produit est très-fertile et produit régulièrement; le fruit en est moyen, un peu conique, d'un gris roux, jaunissant à maturation. Cette pomme mûrit au commencement de l'hiver.

— *Reinette de Hollande*, fruit gros, d'un vert clair, strié de carmin et bon au commencement de l'hiver, mais devenant vite cotonneux.

— *Reinette de l'Ohio*, variété américaine très-grosse.

— *Reinette du Vigan*, fruit jaune citron, parsemé de points bruns.

— *Reinette étoilée*, répandue en Belgique et en Allemagne; joli fruit lisse, luisant, rouge sang.

— *Reinette franche*, fruit gros, rond, fortement et irrégulièrement ponctué de brun, quelquefois un peu rouge du côté du soleil. Sa chair est ferme, sucrée, agréable et d'un blanc jaunâtre.

C'est la meilleure de toutes les *reinettes*, mais elle varie de grosseur, de qualité, de durée, suivant les terrains, les expositions, les années; il lui faut de la chaleur. Elle se conserve ordinairement d'une année à l'autre. La *reinette* franche est aussi bonne crue que cuite; on la recherche pour les tisanes et les gelées.

— *Reinette grise*, fruit moyen, aplati à ses deux extrémités, à peau épaisse, rude au toucher, jaune verdâtre du côté de l'ombre, rougeâtre du côté du soleil. Sa chair est ferme, sucrée, relevée, fine, agréable, légèrement acide et d'un blanc jaune. C'est la meilleure de toutes les pommes de *reinette*, après la *reinette* franche, que quelques-uns lui préfèrent; elle se conserve très-longtemps après l'hiver.

— *Reinette grise de Champagne*, excellente pomme qui se garde très-bien et qui n'a ni l'odeur ni l'acidité des autres *reinettes*. Le fruit, d'un gris fauve et de moyenne grosseur, est aplati, rayé de rouge du côté du soleil. Sa chair est cassante, douce et sucrée.

— *Reinette grise de Portugal*, fruit d'un gris fauve, un peu fouetté de rouge au soleil; il se conserve jusqu'au printemps et est alors très-bon.

— *Reinette grise de Saintonge*, fruit de moyenne grosseur, conique, tronqué, gris clair, bronzé par places; chair demi-tendre, relevée, très-bonne; se conserve jusqu'en avril.

— *Reinette grise de Granville*. Elle diffère si peu des précédentes que la plupart des écrivains la confondent avec la *reinette* grise ordinaire, dont elle se distingue cependant par sa rusticité; elle résiste aux plus grands froids.

— *Reinette jaune hâtive*, fruit tendre, juteux, peu relevé, mais agréable. Cette *reinette*, qui mûrit à la fin de septembre, ne se conserve pas plus d'un mois; elle est de moyenne grosseur, jaune et ponctuée de brun. L'arbre qui la produit est très-fertile.

— *Reinette jaune tardive* ou *reinette dorée*, fruit moyen, comprimé, jaune foncé, ponctué de gris, légèrement fouetté de rouge du côté du soleil; sa chair est blanche, ferme, sucrée, excellente, comparable à celle de la *reinette* franche. La *reinette* dorée est presque entièrement passée lorsque la franche commence à mûrir.

— *Reinette naine*, fruit moyen, allongé, blanchâtre, relevé de côtes, rarement ponctué de gris; la chair en est sucrée, légèrement acide et agréable. C'est une pomme qui se conserve tout l'hiver. La *reinette* naine ne doit point sa qualification à la petitesse de son fruit, mais plutôt à celle de l'arbre qui le porte. Ce dernier reste toujours nain, qu'il soit greffé sur sauvageon ou sur franc; greffé sur paradis, il s'élève à peine de 2 pieds au-dessus du sol.

— *Reinette nonpareille*, fruit dont la chair est tendre, jaunâtre, relevée, acidule et très-agréable. Ce fruit est gros, d'un vert jaunâtre, ponctué de brun, quelquefois rougeâtre du côté du soleil, ou grisâtre du côté de l'ombre. Cette pomme, qui mûrit en février et en mars, mérite, justement à cause de cette faculté, d'être cultivée en tous pays.

— *Reinette rouge*, fruit gros, rouge et ponctué de gris du côté du soleil, blanc jaunâtre et ponctué de brun du côté de l'ombre; la chair en est ferme, aigrelette, relevée et d'un blanc un peu jaunâtre. Cette pomme se conserve aussi longtemps que la *reinette* franche, mais elle se ride moins.

— *Reinette rousse* ou *reinette des carmes*, très-grosse, arrondie, jaunâtre, tiquetée de brun, à chair blanche, juteuse, légèrement acidule. Cette *reinette* se conserve une partie de l'hiver.

— *Reinette Thouin*, fruit moyen, plus allongé que celui de la *reinette* franche; sa peau est lisse, d'un vert clair passant au jaune pointillé de roux; juteux, bon. Il se conserve très-longtemps.

— *Reinette verte*, fruit assez gros, vert mat passant au vert d'eau; assez bon. C'est une pomme d'hiver.

On compte encore à l'étranger une infinité d'autres *reinettes;* qu'il nous suffise de citer, d'après Joigneaux :

La *reinette* d'amande rouge.
— Bredon.
— de Damason.
— Donauër.
— de Gaesdont.
— de Madère.
— de Parker.
— de Tyrol.
— d'Herlin.
— Burchardt.
— Harbert.
— Krœten.
— marbrée d'été.
— muscat.
— jaune de Willy.

Quand on songe que cette liste s'applique à l'Allemagne seulement, on a le droit de se demander quelle serait la longueur d'une liste comprenant les variétés de *reinettes* du monde entier.

RÉINFECTER v. a. ou tr. (ré-ain-fé-kté — du préf. *ré*, et de *infecter*). Infecter de nouveau : *A peine cette ville était délivrée de la peste, qu'un navire venu du Levant la* RÉINFECTA. (Lav.)

REINHARD (Chrétien-Tobie-Ephraïm), médecin et poëte allemand, né à Camenz (haute Lusace) en 1719, mort à Sagan en 1792. Il commença par étudier la philosophie et le droit, puis se fit recevoir docteur en médecine à Francfort-sur-l'Oder (1745). Reinhard revint alors s'établir dans sa ville natale, qu'il quitta en 1752 pour aller se fixer à Sagan, en Silésie, dont il fut nommé médecin pensionné. Ses ouvrages sont surtout curieux parce qu'ils sont écrits pour la plupart en vers latins. C'est ainsi que nous avons de lui : *Carmen de leucorrhæa seu fluore albo mulierum* (Budissin, 1750, in-4°); *Carmen de febribus intermittentibus spuriis, seu epidemiis anni* 1747, 1748, 1749, 1750 et 1751 (Dresde, 1752, in-8°); *Carmen de plethora, morborum matre, etc.* (Sorau, 1753, in-8°); *De febre miliari, carmen* (Glogau, 1757, in-8°); *De hæmorragia pulmonum carmen* (Glogau, 1747, in-8°); *Medicus poeta* (Leipzig, 1762, in-8°); *De jecinoris vulnerum lethalitate carmen* (Leipzig, 1760, in-8°), etc.

REINHARD (Adolphe-Frédéric DE), magistrat et philosophe allemand, né à Strelitz en 1726, mort à Wetzlar en 1783. Il entra dans la magistrature en 1747, consacra ses loisirs à étudier les sciences naturelles, les belles-lettres, la philosophie, et combattit le système de Wolf, qui alors avait la vogue en Allemagne. Reinhard devint conseiller de justice à la chancellerie de Neustrelitz (1759), premier professeur de droit à Butzow et assesseur à la chambre impériale de Wetzlar. On a de lui : *Idées sur la doctrine qui déclare le monde infini* (Leipzig, 1753); *Sur l'optimisme* (1755, in-4°), couronné par l'Académie de Berlin; *Réflexions sur la liberté* (Berlin, 1762); *Recueil d'œuvres mêlées* (Butzow, 1765-1774, 8 parties in-8°); *Nouveau système des forces de l'intelligence humaine* (Berlin, 1770), etc.

REINHARD (François-Volkmar), ministre protestant allemand, né dans le pays de Sulzbach en 1753, mort à Dresde en 1812. Il professa successivement, à partir de 1777, l'exégèse, la philosophie et la théologie à l'université de Wittemberg, puis s'adonna avec un succès extraordinaire à la prédication et devint premier prédicateur de la cour de Saxe, membre du consistoire suprême. Par sa vaste instruction, ses talents et ses vertus, il acquit une grande influence sur l'enseignement religieux et scolaire dans son pays. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur le plan que le fondateur de la religion chrétienne a formé pour le bien de l'humanité* (1781), trad. en français (1782); *Système de morale chrétienne* (1788-1815, 5 vol.); *Sermons*, en 39 vol. in-8° (1786-1812); l'*Esprit du christianisme* (1792); *Confessions relativement à mes sermons et à ma carrière de prédicateur*, trad. en français par Monod (1816, in-8°), livre dirigé contre la philosophie rationaliste, etc.

REINHARD (le comte Charles-Frédéric), diplomate français, né à Schordorf (Wurtemberg) en 1761, mort à Paris en 1837. Il s'était déjà fait connaître dans sa patrie par une traduction de *Tyrtée* et de *Tibulle* et par des poésies allemandes, lorsqu'il vint à Bordeaux, en 1787, pour y faire une éducation particulière. Là, il se lia avec des jeunes gens qui devaient jouer un grand rôle pendant la Révolution. Quelques-uns de ses amis ayant été nommés, en 1791, députés à la Législative, il se rendit avec eux à Paris et entra en relations avec Dumouriez, qui lui ouvrit la carrière diplomatique en 1792, en le nommant secrétaire d'ambassade à Londres. Il fut ensuite premier secrétaire de l'ambassadeur à Naples (1793), chef de division au ministère des affaires étrangères (1794) et attaché au comité diplomatique de la Convention après le 9 thermidor. Nommé résident à Hambourg près des villes hanséatiques (1795), Reinhard devint ministre plénipotentiaire à Florence en 1798, et fut appelé, le 20 juillet 1799, à prendre le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 22 novembre suivant. Talleyrand, qui lui succéda et avec qui il était en excellents termes, le nomma successivement ministre plénipotentiaire en Suisse (1800), en Lombardie (1801), dans la basse Saxe (1802) et en Moldavie (1805). Reinhard était plénipotentiaire en Westphalie depuis 1808, lorsque l'Empire croula. Il s'empressa de faire acte d'adhésion à Louis XVIII, qui lui donna le titre de comte (1814) et le nomma directeur de la chancellerie au ministère des affaires étrangères. Sous la seconde Restauration, il devint conseiller d'Etat et ministre près la Confédération germanique (1815-1829). Après la révolution de Juillet, Reinhard fut nommé au même titre en Saxe (1830) et reçut, deux ans plus tard, un siége à la Chambre des pairs. Il était membre de l'Académie de Gœttingue, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences morales et politiques.

REINHARD (Anna), femme du réformateur Zwingle. V. ce nom.

Reinhardsbrun, château de plaisance du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, dans le duché de ce nom, aux environs de Friedrichsrode. Il est situé au milieu d'un vaste parc et a été bâti de 1827 à 1844, avec les débris d'un ancien couvent de bénédictins, bâti dans le style romano-ogival. « Sa partie occidentale, dit M. Adolphe Joanne, est complétement neuve. En 1851, un incendie y éclata. La partie occidentale de la toiture fut entièrement brûlée; mais le feu ne fit que peu de ravages dans l'intérieur du château. Les collines, couvertes de sapins et de hêtres, qui l'entourent, et ses beaux jardins, constamment ouverts aux étrangers, offrent de charmantes promenades.

» Fondé en 1090 par Louis le Sauteur, le couvent de Reinhardsbrun fut incendié, en 1291, par Louis de Hesseburg, moitié brigand, moitié seigneur, qui exerçait son industrie dans le voisinage, et rebâti en 1301, pillé et détruit en partie dans la guerre des Paysans et supprimé à la Réformation. L'église en est restée, cependant, telle à peu près qu'elle était autrefois. Les pierres tumulaires des anciens landgraves de Thuringe ont été placées dans le mur méridional. »

REINHARDSMUNSTER, ancien village et comm. de France (Bas-Rhin), cant. de Marmoutier, arrond. et à 10 kilom. de Saverne, à 33 kilom. de Strasbourg, sur un plateau des Vosges; 633 hab. Cédé à la Prusse par le traité de 1871. Importante fabrication de boissellerie, forges, affinerie et aciérie. Ce village doit son nom au comte Reinhard de Hanau, qui le bâtit sur l'emplacement d'un autre village détruit durant les guerres du XVIe siècle, et dont l'église seule a été conservée. Selon M. Klein, la célèbre légende de Fridolin, racontée par Schiller, tirerait son origine d'une tradition locale qui place l'aventure dans une forge située près de Reinhardsmunster.

REINHARDT (Jean-Christophe HAGEMANN), naturaliste danois, né à Rendall (Norvége) en 1776, mort à Copenhague en 1845. Après avoir complété son instruction en Allemagne et à Paris, il fit, à partir de 1806, un cours de botanique et de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Copenhague, puis devint professeur à la Faculté (1813), inspecteur du Muséum d'histoire naturelle et conseiller d'Etat (1839). Reinhardt fut un des premiers qui ont fait connaître en Danemark la méthode de Cuvier. On a de lui : *Sur la respiration chez les insectes* (Copenhague, 1819, in-4°); *Description de quinze momies d'animaux égyptiens* (1814, in-4°). Il a été un des fondateurs et rédacteurs du *Journal des sciences naturelles* (1822 à 1828) et de la *Revue mensuelle de la littérature* (1829 à 1838).

REINHART (Jean-Chrétien), peintre et graveur allemand, né à Hof en 1761, mort à Rome en 1847. Il alla se fixer dans cette dernière ville, où il acquit de la réputation par ses paysages à l'huile, à la sépia, à l'aquarelle et par des gravures à l'eau-forte d'une exécution remarquable. Ses ouvrages les plus importants sont : *Paysage par un temps d'orage; Vues prises dans la villa Malta*, pour le roi de Bavière; des peintures dans le palais Massimi, à Rome; un *Recueil* de 72 eaux-fortes (1799); des gravures dans l'*Almanach de Rome destiné aux artistes* (1810-1811), etc.

REINHEIM, ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, province de Starkenburg, ch.-l. de bailliage, à 15 kilom. S.-E. de Darmstadt, dans une belle vallée, sur la rive gauche de la Gersprenz; 1,200 hab.

REINHOLD (Erasme), astronome allemand, né à Saalfeld (Thuringe) en 1511, mort en 1553. Commentateur de Purbach et de Regiomontanus, il a étendu la table des tangentes à toutes les minutes du quart de cercle et construit les tables dites pruténiques d'après les observations de Copernic comparées à celles d'Hipparque et de Ptolémée. Ses tables, publiées sous le titre de *Prutenicæ tabulæ cœlestium motuum* (1551, in-4°), sont dédiées à Albert, marquis de Brandebourg, duc de Prusse, bienfaiteur de Reinhold; elles constituent la première application pratique du système de Copernic. L'auteur y fait l'année de 365 jours 5 heures 55 minutes 58 secondes. C'est la valeur d'après laquelle ont été établies les règles du calendrier Grégorien. Il enseigna l'astronomie et les mathématiques à Wittemberg et quitta cette ville en 1552 pour retourner dans sa province natale. Il est remarquable que Reinhold avait, en 1542, dans des notes sur les *Théoriques de Purbach*, émis l'opinion que l'orbite de Mercure pourrait être elliptique. Nous citerons encore de lui : *Commentarius theoriæ novæ planetarum Purbachii* (1542); *Primus liber tabularum directionum* (1554).

REINHOLD (Charles-Léonard), philosophe allemand, né à Vienne en 1758, mort à Kiel en 1823. Il entra dans l'ordre des jésuites, puis chez les barnabites après la suppression des premiers, mais quitta son couvent en 1783 pour se livrer en toute liberté aux études philosophiques. Il se rendit à Weimar, où il épousa la fille de Wieland et fut nommé conseiller ducal. Reinhold commença à se faire un nom par des *Lettres sur la philosophie de Kant*, insérées dans le *Mercure allemand* de 1786 à 1787, dans lesquelles il analyse et cherche à compléter les idées du métaphysicien de Kœnigsberg. En 1787, il reçut à Iéna la chaire de philosophie, science qu'il professa à Kiel jusqu'à sa mort. Esprit mobile, moins propre à créer un système qu'à développer celui d'autrui, il se fit ensuite l'interprète des théories de Fichte, de Bardili et de Jacobi. Nous citerons encore de lui : *Essai d'une nouvelle théorie de l'entendement humain* (1789 et 1795); *Notice pour servir à la rectification de quelques erreurs philosophiques* (1790-1794, 2 vol. in-8°); *Moyens de remédier aux malentendus en philosophie* (1790), bon livre, où l'auteur s'attache à la définition des termes employés dans la métaphysique; *Lettre à Lavater et à Fichte sur la croyance en Dieu* (1799); *Essai d'un tableau sur l'état de la philosophie au commencement du* XIXe *siècle* (1801-1803); *Principes d'une synonymie pour le langage des sciences philosophiques* (1812); l'*Entendement humain* (1816); la *Vieille question : Qu'est-ce que la vérité?* (1820).

REINHOLD (Chrétien-Ernest-Théophile-Jean), philosophe allemand, fils du précédent, né à Iéna en 1793, mort dans la même ville en 1855. Il professa la philosophie à Kiel, puis à Iéna, adopta les idées de Kant et combattit avec vigueur celles de Hegel. On cite, parmi ses ouvrages : *Principes d'un système sur la théorie de la connaissance et de la pensée* (Sleswig, 1825); *Vie et influence de Ch.-L. Reinhold* (Iéna, 1828); *Manuel de l'histoire générale de la philosophie* (Gotha, 1828-1829, 2 vol. in-8°); *Théorie de la faculté de connaître chez l'homme et principes de la métaphysique* (Gotha, 1832-1835, 2 vol. in-8°); les *Sciences de la philosophie pratique* (Iéna, 1837, 3 part. in-8°).

REINHOLD (Jean-Gotthard DE), diplomate et poëte hollandais, né à Amsterdam en 1771, mort en 1838. Employé de commerce, puis soldat, il sut, en 1795, gagner les bonnes grâces de l'ambassadeur hollandais Abbema, sous les auspices duquel il entra dans la diplomatie. Reinhold devint successivement chargé d'affaires auprès des villes hanséatiques (1800-1810), ambassadeur de la Hollande auprès des cours de Rome et de Florence (1814), ministre des affaires étrangères (1824), enfin ambassadeur à Rome (1825) et à Berne (1827-1832). Reinhold composa un grand nombre de pièces de vers, qu'il ne voulut pas faire imprimer. Ce ne fut que plusieurs années après sa mort que Varnhagen von Ense publia ses *Poésies posthumes*, précédées d'une esquisse de la vie de l'auteur par Wessenberg (Leipzig, 1853, 2 vol.). Les plus remarquables parmi ces compositions sont des sonnets et des traductions de Pétrarque et d'autres poëtes italiens.

RÉINHUMATION s. f. (ré-i-nu-ma-si-on — du préf. *ré*, et de *inhumation*). Action de réinhumer.

RÉINHUMER v. a. ou tr. (ré-i-nu-mé — du préf. *ré*, et de *inhumer*). Inhumer de nouveau.

REINI, bourg de Russie, gouvernement de Bessarabie, district d'Ismaïl, à 209 kilom. de Kischenev, à l'embouchure du Pruth dans le Danube. Port de commerce, exportation de grains par la mer Noire.

REINICK (Robert), peintre et chansonnier allemand, né à Dantzig en 1807. Elève de Begas à Berlin, puis de l'école de Dusseldorf, il partit ensuite pour l'Italie, visita Rome, Florence, Venise et exécuta à cette époque plusieurs toiles d'une certaine valeur. De retour à Berlin, il publia, en 1830, trois esquisses d'après les gravures sur bois d'Albert Dürer, avec texte explicatif, et des poésies, et ce début accuse les nouvelles tendances de l'artiste, que la muse des chansons devait arracher à la peinture. En 1833, en effet, il publiait, avec Kugler, le *Chansonnier des artistes allemands*, tout empreint des aspirations rêveuses du génie allemand. La fraîcheur des images, le sentiment, la richesse de l'expression qu'on trouvait dans ce premier essai furent vivement appréciés du public. Encouragé par ce succès, le peintre poëte publia, en 1838, les *Chansons d'un peintre*, ornées d'illustrations intéressantes, dues au crayon des artistes les plus connus de l'école de Dusseldorf. On y compte à peu près une trentaine de compositions d'un arrangement pittoresque et original. Les *Poésies alemanniques* (1841) vinrent ensuite augmenter encore le renom de l'auteur; puis, en 1844, un volume de *Poésies* réunit les plus remarquables des pièces parues déjà et de ses productions encore inédites. Cet ouvrage a eu deux éditions. Citons ensuite : l'*Abécédaire illustré* (1845); l'*Almanach illustré de la jeunesse* (1849); les *Chansons et fables pour la jeunesse* (1850), qui ont achevé de donner à M. Reinick la notoriété dont il jouit en Allemagne.

REININGEN, ancien village de France (Haut-Rhin), cant. nord, arrond. et à 10 kilom. de Mulhouse, à 43 kilom. de Colmar; 1,222 hab. Cédé à la Prusse par le traité de 1871. Couvent de trappistes, appelé Notre-Dame de la Trappe.

RÉINJURIER v. a. ou tr. (ré-ain-ju-ri-é — du préf. *ré*, et de *injurier*). Injurier de nouveau.

REINLEIN (Jacques), médecin allemand, né à Ambert (Palatinat) en 1744, mort en 1816. Reçu docteur à Vienne en 1768, il devint ensuite médecin principal d'armée à l'Ecole chirurgicale de Vienne (1777) et à l'université de cette ville (1788). Nous citerons de lui : *Leçons médico-pathologiques pour les chirurgiens* (1805, in-8°); *Leçons sur les principes de l'art de guérir* (Vienne, 1816, in-8°).

REINMAR l'Ancien, minnesinger allemand, mort vers 1215. Il jouit d'une longue faveur à la cour des ducs d'Autriche et fut un des six poëtes qui assistèrent à la fameuse lutte poétique du château de la Wartbourg (1207). Il reste de lui d'élégantes poésies amoureuses et un beau chant sur la mort de Léopold VI d'Autriche.

REINMAR le Jeune, minnesinger allemand, probablement fils du précédent, mort à Esfeld (Franconie) vers 1245. Il vécut longtemps à la cour de Vienne et à celle de Bohême. Dans ses poésies, très-estimées de son temps, au style pur et rempli d'images, il a principalement traité des sujets didactiques, religieux et philosophiques. Manesse en a publié un assez grand nombre dans son recueil.

REINOLDUS s. m. (rei-nol-duss). Astron. Nom donné à l'une des taches de la lune.

REINOSA, ville d'Espagne (Castille), à 41 kilom. de Palencia; 2,200 hab. Cette ville, fort ancienne, et dont les maisons, généralement très-vieilles, conservent sur leur façade des écussons armoriés, est traversée par l'Ebre, sur lequel est jeté un pont de pierre. Commerce considérable de blé et de farine. Aux environs, mine de lignite de plusieurs kilomètres de galerie, et verrerie importante de la Luciana.

REINOSA (monts), ramification de la grande chaîne des monts Cantabres, courant du N.-O. au S.-E., entre les provinces de Burgos et de Santander. Ces montagnes donnent naissance à de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont l'Ebre et la Pisuerga.

REINOSO (Antonio-Garcia), peintre et architecte espagnol, né à Cabra en 1623, mort à Cordoue en 1677. Elève de Sébastien Martinez à Séville, il parvint à imiter la nature d'une façon à tromper l'œil le plus exercé. Il peignait avec une grande facilité et a laissé de nombreux ouvrages, dont le plus remarquable est une toile colossale, représentant la *Trinité*, qui orne l'église des Capucins d'Andujar. Comme architecte, il a exécuté des monuments à Andujar, Jaën, Cordoue, Martos, etc. Cet artiste a laissé en manuscrit un *Traité de la peinture*.

REINOSO (Félix-Joseph), publiciste et poëte espagnol, né à Séville en 1772, mort en 1842. Il étudia la théologie à l'université de sa ville natale, où il fonda, en 1793, avec son condisciple, le poëte Jose-Maria Roldan, une académie de belles-lettres qui subsista jusqu'en 1801. En 1801, il fut nommé curé à Séville; pendant les dix années qu'il occupa cette cure, il se signala par de nombreux actes de bienfaisance, s'attacha à répandre l'usage de la vaccination et, pendant la grande famine qui désola Séville en 1812, il fonda deux hôpitaux où plus de 700 personnes des deux sexes reçurent les soins les plus assidus. Reinoso devint ensuite professeur d'humanités à Séville (1815-1820), puis membre de la députation provinciale de Cadix (1820-1823), rédacteur du *Journal officiel* (1827), membre de l'inspection générale de la presse (1834), juge au tribunal suprême de la rote, chanoine de Valence. On lui doit un grand nombre d'opuscules sur la législation et la littérature, des poésies lyriques, parmi lesquelles il en est de fort remarquables, mais qui se trouvent, jusqu'à ce jour, dispersées dans différents recueils, et des écrits en prose qui se distinguent par la clarté et l'élégance du style. Nous citerons de lui : l'*Innocence perdue*, poëme (1810); *Cours philosophique de littérature;* enfin, son célèbre ouvrage, si souvent réédité depuis, l'*Examen des crimes d'infidélité à la patrie imputés aux Espagnols sous la domination française* (1816), où il prenait la défense du parti vaincu, celui des *afrancesados*, ce qui lui attira une foule d'attaques; son livre fut même interdit par l'inquisition.

REINSBERG (Ida DE DÜRINGSFELD, baronne DE), femme de lettres allemande. V. DÜRINGSFELD.

REINSCHILD, feld-maréchal de Suède V. REHNSCHOLD.

RÉINSCRIRE v. a. ou tr. (ré-ain-skri-re — du préf. *ré*, et de *inscrire*). Inscrire de nouveau : RÉINSCRIRE *un nom sur la liste électorale.*

RÉINSÉRER v. a. ou tr. (ré-ain-sé-ré — du préf. *ré*, et de *insérer*). Insérer de nouveau : RÉINSÉRER *un avis dans un journal.*

RÉINSPIRER v. a. ou tr. (ré-ain-spi-ré — du préf. *ré*, et de *inspirer*). Inspirer de nouveau.

REINSSELŒR, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, compris entre ceux de Saratoga, de Washington et de Colombia et les Etats de Vermont et de Massachusetts. Il a une surface d'environ 38 lieues carrées et est baigné par plusieurs affluents de l'Hudson, notamment par le Honsak et le Battenkill. La culture des céréales et l'élève des bestiaux constituent les principales ressources des habitants. On y trouve de nombreuses fabriques d'étoffes de laine et de coton, des tanneries et des distilleries.

RÉINSTALLATION s. f. (ré-ain-stal-la-si-on — rad. *réinstaller*). Action de réinstaller.

RÉINSTALLER v. a. ou tr. (ré-ain-sta-lé — du préf. *ré*, et de *installer*). Installer de nouveau : *On l'*A RÉINSTALLÉ *dans ses fonctions.*

Se réinstaller v. pr. S'installer de nouveau : *Je jetai les yeux sur ma chatte, qui* S'ÉTAIT *commodément* RÉINSTALLÉE *sur mon habit.* (Baudelaire.)

RÉINSTITUER v. a. ou tr. (ré-ain-sti-tu-é — du préf. *ré*, et de *instituer*). Instituer de nouveau.

RÉINSTITUTION s. f. (ré-ain-sti-tu-si-on — du préf. *ré*, et de *institution*) Nouvelle institution, action de réinstituer.

RÉINSURGER (SE) v. pr. (ré-ain-sur-jé — du préf. *ré*, et de *insurger*). S'insurger de nouveau.

REINTÉ, ÉE adj. (rain-té — rad. *rein*). Qui a les reins larges et forts : *Cet homme de peine, ce portefaix est bien* REINTÉ. (Acad.)

— Véner. Se dit des chiens dont les reins sont larges et élevés en arc : *Les chiens* REINTÉS *sont plus forts que ceux qui ont les reins étroits.* (Acad.)

RÉINTÉGRABLE adj. (ré-ain-té-gra-ble — rad. *réintégrer*). Qui peut être réintégré.

RÉINTÉGRANDE s. f. (ré-ain-té-gran-de — rad. *réintégrer*). Jurispr. Action par laquelle celui qui a été dépouillé par voie de fait d'un immeuble ou de la jouissance d'un droit réel immobilier, susceptible d'action possessoire, demande à être réintégré dans sa jouissance ou sa possession : *Sentence de* RÉINTÉGRANDE. *Action en complainte et* RÉINTÉGRANDE. (Acad.)

— **Encycl.** La *réintégrande* est une action possessoire. On appelle actions possessoires, dans le sens le plus large du mot, les actions qui portent exclusivement sur la possession sans toucher au fond du droit. Dans cette acception étendue, les actions possessoires comprennent tout à la fois la complainte, la *réintégrande* et la dénonciation de nouvel œuvre. Les actions possessoires proprement dites sont celles qui, fondées sur une possession ou quasi-possession continuée depuis une année au moins, c'est-à-dire sur la saisine possessoire, ont pour objet direct et principal de la faire reconnaître au profit du demandeur. Lorsque le demandeur a été troublé dans sa saisine et qu'il exerce une poursuite judiciaire pour se faire maintenir dans sa situation de possesseur, ou bien encore lorsqu'il a été dépossédé et que son action tend à le faire rétablir en possession, l'action se nomme complainte. Lors, au contraire, que le but du demandeur est de faire suspendre des travaux dont l'achèvement porterait atteinte à sa possession, l'action s'appelle dénonciation de nouvel œuvre. La *réintégrande*, à la différence de la complainte et de la dénonciation de nouvel œuvre, n'exige pas la saisine possessoire et n'a pas pour objet de la faire reconnaître au profit du demandeur. L'origine de la *réintégrande* remonte au droit canon. Elle fut formellement consacrée comme action distincte de la complainte par l'article 2, titre XVIII de l'ordonnance de 1667. Quoique cette distinction n'ait pas été reproduite par le code de procédure, la cour de cassation, se fondant sur l'article 2060, n° 2, du code civil, a toujours considéré la *réintégrande* comme ayant conservé dans notre législation actuelle les caractères qu'elle avait autrefois. Cette jurisprudence a été vivement combattue; mais la controverse nous paraît avoir été tranchée par l'article 6 de la loi du 26 mai 1838. Dans cet article, le législateur place la *réintégrande*, ainsi que la complainte et la dénonciation de nouvel œuvre, au nombre des actions possessoires sur lesquelles le juge de paix est appelé à statuer. C'est là, selon nous, une preuve que le législateur a envisagé la *réintégrande* comme une action distincte de la complainte. Reste à déterminer quel est le caractère de la *réintégrande* et quels sont ses effets. Pour décider cette question, il faut nécessairement remonter à l'ancien droit. L'étude des dispositions de l'ancien droit nous entraînerait à donner des développements qui sortiraient du cadre restreint de notre matière. Nous nous contenterons de renvoyer aux auteurs qui doivent être consultés à ce sujet : Henrion de Pansey, *Compétence des juges de paix*, chap. XII; Favart, *Répertoire*, v° *Complainte*, section XI, n° 4; Pardessus, *Des servitudes*, II, 328; Boitard, *Leçons de procédure civile*, II, p. 455; Curasson, *De la compétence des juges de paix*, II, p. 35 à 64. La *réintégrande* diffère des actions possessoires proprement dites en ce qu'elle est accordée bien moins pour garantir la possession que pour réparer le fait illicite de violence. Elle n'exige pas pour son admission une possession *animo domini*. Ceux qui ne détiennent que pour le compte d'autrui sont admis à l'exercer; *sic*, cassation, req. rej., 25 mars 1857 (Sirey, 58, I, 453). Elle n'exige pas davantage une possession annale; *sic*, cassation, req. rej., 10 août 1847 (Sirey, 48, I, 63). La seule condition requise de la part du demandeur, c'est l'existence à son profit de la détention au moment où les actes de violence ont été commis; *sic*, cassation, civ. rej., 12 décembre 1853 (Sirey, 55, I, 742). Toutefois, cette détention doit être publique et paisible; *sic*, cassation, req. rej., 25 mars 1857 (Sirey, 58, I, 453). Il suit de cette considération que celui qui s'est procuré la détention par violence n'a pas le droit d'exercer la *réintégrande* lorsqu'il a été dépossédé à son tour au moyen d'actes violents; *sic*, cassation, req. rej., 8 juillet 1845 (Sirey, 46, I, 49). La *réintégrande* suppose, non-seulement un simple trouble, mais une dépossession consommée par des voies de fait exercées contre les personnes ou les choses et assez graves pour compromettre la paix publique. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire que la dépossession ait été le résultat d'actes tombant sous le coup des lois pénales; il suffit qu'ils soient de nature à autoriser une action en dommages-intérêts contre leur auteur; *sic*, cassation, req. rej., 8 juillet 1861 (Sirey, 62, I, 617). Mais de simples voies de fait exemptes des caractères aggravants qui viennent d'être indiqués ne motiveraient pas la *réintégrande*. La *réintégrande* est essentiellement personnelle; elle ne peut être exercée contre un tiers détenteur qu'autant qu'il devrait être considéré comme complice de la violence. Comparer l. 7, *Dig.*, *De vi et vi armata*, livre XLIII, titre XVI. Le juge de paix saisi d'une action en *réintégrande* est compétent, non-seulement pour adjuger au demandeur les dommages-intérêts qui peuvent lui être dus, mais encore pour ordonner la restitution des objets litigieux et le rétablissement des choses dans leur ancien état. Au reste, les effets du jugement ne sont que provisoires; la partie qui a succombé peut toujours, si elle se trouve dans les conditions voulues, se pourvoir par la voie de la complainte contre celle qui a obtenu gain de cause sur l'exercice de la *réintégrande*. Voir en ce sens : Proudhon, *Du domaine privé*, II, 492; cassation, chambre civile, 5 avril 1841 (Sirey, 41, I, 295).

RÉINTÉGRATION s. f. (ré-ain-té-gra-si-on — rad. *réintégrer*). Action de réintégrer; résultat de cette action : *Il a obtenu sa* RÉINTÉGRATION *dans son emploi.*

RÉINTÉGRER v. a. ou tr. (ré-ain-té-gré — du préf. *ré*, et de *intégrer*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réintègre; qu'ils réintègrent;* excepté au fut. et au prés. du cond. : *Je réintégrerai; nous réintégrerions*). Remettre, rétablir en possession : *Il* A ÉTÉ RÉINTÉGRÉ *par arrêt dans cette terre. On l'*A RÉINTÉGRÉ *dans la possession, dans la jouissance de ses biens. Il* FUT RÉINTÉGRÉ *dans ses droits.* (Acad.)

— Placer de nouveau, réinstaller : RÉINTÉGRER *quelqu'un dans ses fonctions.*

— Rapporter, remettre dans le même lieu : *Faire* RÉINTÉGRER *des meubles.*

— Reconduire, remettre, enfermer de nouveau : RÉINTÉGRER *quelqu'un en prison. Nous pouvons* RÉINTÉGRER *le drôle au bagne immédiatement.* (Balz.)

— Rentrer, s'établir de nouveau dans : RÉINTÉGRER *le domicile conjugal.*

— Mathém. Faire de nouveau l'intégration de : *Avant d'accepter cette quantité, il sera bon de la* RÉINTÉGRER.

RÉINTERPRÉTER v. a ou tr. (ré-ain-tèr-pré-té — du préf. *ré*, et de *interpréter*). Interpréter de nouveau.

RÉINTERROGATION s. f. (ré-ain-tèr-ro-ga-si-on — du préf. *ré*, et de *interrogation*). Interrogation nouvelle, action de réinterroger.

RÉINTERROGER v. a. ou tr. (ré-ain-tèr-ro-jé — du préf. *ré*, et de *interroger*. V. ce mot pour la conjugaison). Interroger de nouveau : RÉINTERROGER *des témoins.*

RÉINTRODUIRE v. a. ou tr. (ré-ain-tro-dui-re — du préf. *ré*, et de *introduire*). Introduire de nouveau.

RÉINVENTER v. a. ou tr. (ré-ain-van-té — du préf. *ré*, et de *inventer*). Inventer de nouveau : *L'humanité aime mieux oublier, sauf à se donner la peine ou plutôt le plaisir de* RÉINVENTER. (Ste-Beuve.)

RÉINVENTEUR, TRICE s. (ré-ain-van-teur, tri-se — du préf. *ré*, et de *inventeur*). Personne qui fait une réinvention.

RÉINVENTION s. f. (ré-ain-van-si-on — du préf. *ré*, et de *invention*). Nouvelle invention, invention d'une chose déjà inventée : *Il y a tout lieu de croire que ce sont de vastes puits artésiens, inventés avant leur* RÉINVENTION *par les modernes.* (Lamart.)

RÉINVESTIR v. a. ou tr. (ré-ain-vè-stir — du préf. *ré*, et de *investir*). Investir de nouveau : RÉINVESTIR *une place de guerre.*

RÉINVITER v. a. ou tr. (ré-ain-vi-té — du préf. *ré*, et de *inviter*). Inviter de nouveau.

RÉINVOCATION s. f. (ré-ain-vo-ka-si-on — du préf. *ré*, et de *invocation*). Nouvelle invocation.

RÉINVOQUER v. a. ou tr. (ré-ain-vo-ké — du préf. *ré*, et de *invoquer*). Invoquer de nouveau.

REINWALD (Charles-Ferdinand), éditeur, né à Francfort-sur-le-Mein en 1812. Il vint créer à Paris, en 1849, une librairie qui se livre principalement à l'exportation. M. Reinwald a édité un grand nombre de traductions d'ouvrages étrangers et divers ouvrages français, notamment le *Dictionnaire de la langue française* de Poitevin. Il a publié sous son nom un ouvrage bibliographique intéressant, le *Catalogue annuel de la librairie française* (1858-1870, 12 vol. in-8°).

REINWARDTIE s. f. (rain-var-tî — de *Reinwardt*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des camelliacées, tribu des ternstrœmiées, comprenant des espèces qui croissent à Sumatra. ‖ Syn. de LIN, de SAURANJA et de DUFOURÉE, autres genres de plantes.

REIPERTSWILLER, village et ancienne commune de France (Bas-Rhin), canton de la Petite-Pierre, arrond. et à 32 kilom. de Saverne, à 44 kilom. de Strasbourg. Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort en 1871; 822 hab. Important commerce de bois; papeterie et scierie. Dans l'église, anciens tombeaux des comtes de Hanau.

REIRSON, île du grand Océan équinoxial, par 10° 6' de latit. S. et 163° 15' de longit. O. Elle est habitée, mais peu connue.

REIS s. m. (ré-iss — arabe *raïs*, chef; de *râs*, tête). Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc.

— Patron d'une barque turque : *Le* REIS *avait fait amarrer notre barque à un pieu planté dans le sable et se disposait à descendre.* (G. de Nerv.)

REIS (Paul), médecin, né à Paris en 1801. Il fut reçu docteur à Paris en 1822 avec une thèse inaugurale : *Sur la fièvre dite essentielle inflammatoire.* Depuis, il a publié un mémoire de physiologie : *Sur les sympathies, considérées dans les divers appareils organiques* (Paris, 1840, in-8°), et un volume : *Sur l'allaitement maternel* (1845, in-8°), dans lequel est

traité à fond tout ce qui touche à cette importante question, et qui renferme des principes dont les médecins ont fait leur profit aussi bien que les gens du monde.

RÉIS s. m. (ré-iss). Métrol. Monnaie de compte de Portugal, valant 6 dixièmes de centime.

REISCH (Georges), savant allemand de la seconde moitié du XVe siècle. Il fut prieur de la chartreuse de Fribourg et confesseur de Maximilien Ier. On a de lui une sorte d'encyclopédie, publiée sous le titre de *Margarita philosophica* (Heidelberg, 1496). Elle a été réimprimée à Fribourg, à Strasbourg, à Bâle, et plusieurs éditions sont ornées de gravures. La partie concernant la géométrie a été publiée à part, sous le titre de *Ars metiendi* (Paris, 1549).

REISCHSHOFFEN, ancien bourg de France. V. REICHSHOFFEN.

Reisebilder (*Tableaux de voyage*), par Henri Heine (1826-1831, 4 vol. in-8°). L'auteur y relate ses excursions et ses voyages au bord du Rhin, dans les montagnes du Harz, dans le Tyrol et en Italie; mais ce n'est là qu'un prétexte à sa fantaisie, et il touche en passant, d'une main capricieuse, à toutes les questions brûlantes du jour. Ce n'est plus, comme dans ses autres livres, le monde des songes et des inspirations poétiques. La réalité se présente à chaque pas à ce jeune homme, qui ne demande pas mieux que de méditer. L'humanité entière, le passé et le présent, le moyen âge et la Révolution se pressent dans ces pages et tiennent en haleine la verve de l'auteur. Les pensées les plus hardies côtoient les aperçus les plus naïfs; mais rien n'échappe à l'ironie de Heine. L'Allemagne infatuée de son savoir, le clergé ignorant, les philosophes inintelligibles à force de profondeur, les teutomanes et leurs criailleries, tous sentent les coups de cette prose vive, alerte, coquette, qui se dégage des traditions allemandes par la concision des phrases et la netteté des expressions. Ce qui domine dans les *Reisebilder*, c'est l'amour de la France et le sentiment des grandeurs de l'Empire. Les soldats français, pour Heine, étaient les missionnaires de 1789; il comprenait que le teutonisme cachait la confusion d'idées la plus funeste, et que les rancunes du patriotisme pouvaient mener les esprits à méconnaître les principes de la grande Révolution. Il passa naturellement, aux yeux de ses compatriotes, comme un représentant de la corruption parisienne, et il devint suspect aux démocrates, quoiqu'on pût trouver dans l'œuvre de Heine un faisceau de baguettes républicaines auquel, selon la jolie expression de Gérard de Nerval, n'a pas même manqué la hache du licteur. L'histoire du tambour Legrand forme un des épisodes des *Reisebilder* et fournit la preuve la plus évidente de sa sympathie pour la France. C'est un vétéran de la grande armée qui fait l'éducation militaire et politique du petit tambour dans la caserne de Dusseldorf; il lui raconte toute l'histoire de la Révolution et de l'Empire, en battant sur sa caisse et en symbolisant les différentes phases par ses divers roulements. Il bat la charge pour lui faire comprendre la prise de la Bastille et la levée de la France contre les vieilles iniquités; il bat encore, et le tambour résonne *dumm, dumm* (sot! sot!), et Heine symbolisait ainsi le rôle que jouait l'Allemagne vis-à-vis de Napoléon. Par de semblables ironies, il prenait plaisir à aiguillonner le paisible tempérament de son pays. Il cherchait à faire pénétrer l'esprit de 1789 à la suite de ses railleries.

REIS-EFFENDI s. m. (ré-i-sèf-fain-di). Ministre des affaires étrangères chez les Turcs.

REISEN, ville de Prusse, province, régence et à 68 kilom. E.-S.-O. de Posen; 1,500 hab. Fabriques de toiles, distilleries d'eau-de-vie. On y remarque deux églises, un beau château et un collège de piaristes.

REISER (Antoine), théologien allemand, né à Augsbourg en 1628, mort à Hambourg en 1686. Il exerça le ministère évangélique à Schemnitz, puis, en 1659, à Presbourg, d'où il fut exilé (1672). Après avoir été recteur du gymnase d'Augsbourg, il fut nommé pasteur à Hambourg (1678). Ses écrits théologiques, au nombre d'environ quarante, sont maintenant oubliés. L'ouvrage le plus utile qui nous reste de lui est son *Index manuscriptorum bibliothecæ Augustanæ* (Augsbourg, 1675, in-4°).

REISET (Marie-Antoine, vicomte DE), officier français, né à Colmar en 1775, mort à Rouen en 1836. Il entra au service dès 1793, combattit dans les armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et fut adjoint à l'état-major de son ami Kléber, lors de l'expédition d'Egypte. Lieutenant en 1796, aide de camp du général Klein en 1799, il reçut, en 1804, la croix de la Légion d'honneur; à la bataille d'Iéna, il fit de sa main prisonnier le prince Auguste de Prusse. En 1810, il passa en Espagne avec le grade de colonel. Le 10 août 1812, à Las Rosas, il résista, à la tête de deux régiments de dragons, à tout l'effort de l'avant-garde de Wellington et lui enleva trois pièces de canon. Général de brigade en 1813, il prit part aux batailles de Dresde et de Leipzig. En 1823, le général de Reiset fit partie de l'expédition d'Espagne et commanda le corps d'occupation qui resta en Catalogne jusqu'en 1829. Après la révolution de Juillet, il se retira à Rouen, où il mourut.

REISET (Marie-Frédéric DE), de la famille du précédent, directeur des musées nationaux, né à Rouen en 1815. M. de Reiset était conservateur des peintures, des dessins et de la chalcographie du Louvre, lorsqu'il fut élevé, en janvier 1874, aux fonctions de directeur. M. de Reiset passe pour être un admirateur exclusif de l'école italienne, et on lui reproche d'avoir, sous l'Empire, employé une trop large part de son budget à l'achat de toiles de cette école, tandis qu'il négligeait trop l'école française. M. de Reiset a signalé sa direction par la mise en ordre de 35,000 à 40,000 dessins, conservés, souvent en paquets, dans les cartons du Louvre.

REIS-FIORD, baie de la côte septentrionale de la Norvége, dans le Nordland, bailliage de Finmark; elle a 30 kilom. du N. au S. sur 12 kilom. de l'E. à l'O. Elle reçoit, au S., une rivière qui lui apporte les eaux du lac Reisen-Jaur.

REISIG (Charles-Chrétien), philologue allemand, né à Weissensee en 1792, mort à Venise en 1829. Après avoir fait des cours libres à l'université d'Iéna (1818), il devint professeur de littérature ancienne à Halle. On lui doit de fines observations sur la constitution grammaticale des langues classiques. Son principal ouvrage est un *Cours sur la science de la langue latine* (Leipzig, 1839, in-8°).

REISINGER (François), médecin allemand, né à Augsbourg en 1788, mort à Munich en 1855. Docteur en 1814, il voyagea en France et en Angleterre, devint, en 1819, professeur à l'université de Landshut et alla, en 1833, s'établir à Munich, où il se fit une brillante réputation et devint l'un des médecins du roi. Reisinger consacra une partie de sa grande fortune à des institutions philanthropiques. Son principal ouvrage est un *Traité sur l'avortement artificiel* (1820; 2e édit., 1837). Il inséra des mémoires importants dans les *Annales bavaroises de chirurgie, d'ophthalmologie et d'obstétrique*, dont il fut pendant quelques années le directeur.

REISKE (Jean-Jacques), orientaliste et philologue allemand, né à Zœrbig (Saxe) le 25 décembre 1716, mort à Leipzig le 14 août 1774. Sans fortune, d'un caractère ombrageux, fier et agressif en même temps, il s'est rendu la vie très-pénible et n'est arrivé que fort tard à une position en rapport avec ses mérites. En 1733, il se rendit à Leipzig, où il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'arabe et de la littérature rabbinique, puis, en 1738, il partit pour Leyde, n'ayant absolument que la somme nécessaire pour payer son voyage. Arrivé à Leyde, où il trouva un protecteur dans le savant Burmann, il fut employé à corriger des épreuves, et, pendant un an, le libraire Luzac pourvut à son entretien. Il trouva aussi à donner quelques leçons de latin et de grec; en même temps, il suivit les cours d'arabe du célèbre Schultens et visita assidûment la bibliothèque. Bientôt Reiske fut chargé de mettre en ordre et de cataloguer les manuscrits orientaux de Leyde; mais il reçut une indemnité bien inférieure à l'importance de ce pénible labeur. Les vives attaques dont il fut l'objet pour avoir introduit des changements arbitraires dans le *Pétrone* de Burmann, dont il corrigeait les épreuves, le dégoûtèrent quelque temps de la philologie, et il se mit à étudier la médecine (1742). Quatre ans plus tard, il eut beaucoup de peine à se faire recevoir docteur, à cause des doctrines matérialistes que semblait contenir sa thèse, *Miscellaneæ observationes medicæ ex Arabum monumentis* (1746). Il se décida alors à revenir à Leipzig, où, en 1748, on le nomma professeur d'arabe à la Faculté de philosophie, mais sans honoraires. Réduit à vivre de leçons particulières et de sa plume, il écrivit dans les gazettes littéraires de l'époque une foule d'articles d'une grande solidité; mais il exerça une critique acerbe et violente, qui lui attira beaucoup d'ennemis, lui fit perdre ses meilleurs amis et lui enleva ses leçons. Enfin, en 1758, il obtint la place de recteur du collège Saint-Nicolas, qui le tira enfin de sa position jusque-là si précaire. Son caractère méfiant et susceptible s'adoucit alors. Quelques années plus tard, il épousa une femme excellente et distinguée, Christine Müller, et fut le plus heureux des hommes pendant les dix dernières années de sa vie (1764-1774). Depuis son retour à Leipzig, Reiske s'était beaucoup occupé de littérature grecque et romaine; toutefois, il avait conservé une prédilection marquée pour les lettres arabes, et, comme orientaliste, il s'est montré très-supérieur à son époque, quoique certains travaux de lui laissent beaucoup à désirer. Son œuvre capitale sur la littérature arabe est la publication d'Abulfeda : *Annales moslemici* (Leipzig, 1754, in-4°), avec une traduction latine et un commentaire; il n'en avait publié que le premier volume; mais, après sa mort, l'ouvrage entier a été édité par de Suhm (1789-1794, 5 vol. in-4°). On a encore de lui : *Ali Mohammed el Kasem Basrensis concessus XXVI* (Leipzig, 1737); *De principibus Mohammedanis qui aut ab eruditione, aut ab amore litterarum et litteratorum claruerunt* (1747); *De Arabum epocha vetustissima* (1748), où il cherche à déterminer l'ère la plus ancienne des historiens arabes. On estime beaucoup sa dissertation numismatique : *Lettres sur les monnaies arabes.* Parmi ses travaux sur les langues classiques, il faut citer avant tout les *Orateurs grecs*, collection complète, sauf Isocrate, avec les notes de J. Wolf, Taylor et Markland, celles de Reiske et des index (Leipzig, 1770-1775, 12 vol. in-8°). A ce travail se rattache l'admirable index de Démosthène, qui a été réédité en 1823. Puis viennent ses annotations sur les auteurs grecs, *Animadversiones in græcos auctores* (1757-1766), qui étaient précédées de celles sur Sophocle (1753), Euripide et Aristophane (1754); les éditions de Théocrite (1765-1766, 2 vol. in-4°) et de l'*Anthologie grecque.*

REISKE (Ernestine-Christine MÜLLER), écrivain allemand, femme du précédent, née à Kemberg en 1735, morte en 1798. Elle aida beaucoup Reiske, qu'elle épousa en 1764, apprit dans ce but le grec et le latin, collationna pour lui des manuscrits, publia sa biographie et défendit sa mémoire avec le plus grand dévouement. On lui doit aussi quelques ouvrages originaux, entre autres : *Hellas* (1778-1779, 2 vol.) et *Etudes sur la morale*, en allemand (1782).

REISMARKT ou **REUSSMARKT**, ville des Etats autrichiens (Transylvanie), sur un affluent de la Maros, à 30 kilom. N.-O. d'Hermanstadt, ch.-l. du cercle de son nom; 2,000 hab., presque tous Saxons. Récolte de bon vin. ‖ Le cercle du même nom, situé dans le pays des Saxons, a 21,960 hectares et 16,000 hab. Le sol, généralement assez montagneux, est bien arrosé et fertile, et produit surtout du vin et du blé; on y élève beaucoup de bestiaux. Carrières de marbre.

REISSEISEY (François-Daniel), médecin français, né à Strasbourg en 1780, mort dans cette ville vers 1850. Il fut reçu docteur en 1803 et acquit une juste célébrité par ses recherches sur la structure des poumons. Nous ne connaissons de lui que : *Dissertatio de pulmonum structura* (Strasbourg, 1803, in-4°) et *De fabrica pulmonum commentatio* (Berlin, 1822, in-fol., avec 6 planches coloriées).

REISSÉKIE s. f. (rè-sé-kî — de *Reissek*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, tribu des gouaniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

REISSIGER (Charles-Théophile), compositeur allemand, né à Belzig, près de Wittemberg, le 31 janvier 1798, mort à Dresde le 7 novembre 1859. Fils d'un artiste musicien, il fut envoyé, en 1818, à l'université de Leipzig, où il étudia quelque temps la théologie, et fut conduit, par ses dispositions extraordinaires pour la musique, à renoncer à l'état ecclésiastique. Soutenu par des amis généreux, Reissiger, qui était pauvre, se livra avec ardeur au travail et reçut des leçons de composition, dont il profita rapidement, d'un certain Schicht, qui fut pour lui un bienfaiteur. En 1821, il se rendit à Vienne, où il écrivit son premier opéra, qui ne fut pas représenté, mais dont l'ouverture fut exécutée avec succès dans quelques concerts, la *Petite fileuse.* L'année suivante, il quitta Vienne pour aller à Munich prendre les conseils du célèbre compositeur Winter, l'auteur de l'opéra si connu en Allemagne, le *Sacrifice interrompu.* Après s'être fait remarquer par la composition d'une ouverture sur un thème de cinq notes que lui avait donné Winter, il écrivit un second opéra, *Didon*, que l'incendie du théâtre empêcha de jouer à Munich, mais que Ch. de Weber fit représenter au Théâtre-Royal de Dresde. Puis il passa à Leipzig et ensuite à Berlin, où le roi de Prusse, charmé de ses talents, lui donna la mission de visiter la France et l'Italie et de lui faire un rapport sur les institutions musicales de ces deux pays. Reissiger séjourna à Paris pendant toute l'année 1824. Il se rendit en Italie, visita Milan, Bologne, Florence, Rome et Naples et fut de retour à Berlin à la fin de 1825. Il fut alors chargé de dresser le plan d'un conservatoire de musique qu'on se proposait d'établir dans la capitale de la Prusse. Au mois d'octobre 1826, on le nomma directeur de la musique du roi de Saxe, à la place de Marschner, qui était appelé à Hanovre. Il a occupé ce poste jusqu'à la mort de Weber, époque à laquelle il reçut le titre de maître de chapelle. Reissiger avait rapporté de ses voyages en France et en Italie un opéra, le *Trésor des dieux*, dont l'ouverture excita un vif enthousiasme à Dresde, mais qui ne put être représenté en entier à cause de la ressemblance du libretto avec celui du *Freischütz.* Ajoutons enfin que, nommé professeur à l'Institution musicale de Berlin, il y avait été le collègue de Bach et de Bernard Klein. Compositeur plus fécond qu'original, imitateur facile de Weber et de beaucoup d'autres maîtres, il produisait incessamment et livrait à la publicité tout ce qui lui échappait des mains. La plupart de ses compositions se font remarquer par un style mélodieux et une savante instrumentation. Ses ouvertures sont particulièrement citées, et il est considéré comme un des meilleurs chefs d'orchestre de son pays. Il est l'auteur de cette jolie valse qui circule dans le public sous le titre menteur de la *Dernière pensée de Weber.* Reissiger a réclamé lui-même dans les journaux la paternité de cette délicieuse inspiration. « La *Dernière pensée de Weber*, a-t-il écrit dans une lettre que nous avons sous les yeux, a été composée par moi en 1822 et envoyée, dans la même année, à un éditeur de musique de Leipzig, qui la fit graver à la suite de mon trio, opéra 26. Je l'ai jouée souvent à Leipzig en public, et toujours avec un grand succès. Je l'ai communiquée à Weber, qui en fut charmé et qui la jouait souvent. Cette valse a été publiée à Paris, par un spéculateur, sous le titre qui l'a rendue populaire. » Les erreurs de ce genre ne sont pas rares dans le commerce de musique, principalement en France et en Angleterre. C'est ainsi que la valse si populaire qu'on attribue à Beethoven est de Schubert, et que l'admirable mélodie l'*Adieu*, qu'on a mise dans l'œuvre de Schubert, est d'un autre compositeur. Les *Romances* et les *Mélodies* de Reissiger, surtout celles pour voix de basse, sont très-estimées en Allemagne; celle des *Deux grenadiers*, paroles de Henri Heine, y jouit d'une grande popularité. Il a écrit cinq ou six opéras, qui ont eu du succès, tels que le *Moulin du rocher* et surtout *Turandor*, qui a obtenu, principalement à Dresde, une grande vogue; *Yelva* (Dresde, 1827); *Libella; Adèle de Foix;* le *Naufrage de la Méduse* (Dresde, 1846). On lui doit, en outre, une grande quantité de messes et de motets, beaucoup de musique instrumentale; une *Symphonie* à grand orchestre, en *mi* bémol; *David*, oratorio, etc. — Le frère de ce compositeur, F.-A. REISSIGER, né en 1804, est, depuis l'année 1843, directeur de musique à Christiania. Il s'est fait connaître par diverses compositions et a formé de nombreux élèves.

RÉITÉRABLE adj. (ré-i-té-ra-ble — rad. *réitérer*). Qui peut être réitéré.

RÉITÉRATEUR, TRICE adj. (ré-i-té-rateur, tri-se — rad. *réitérer*). Qui réitère, qui sert à réitérer, à répéter une opération : *Théodolite* RÉITÉRATEUR.

RÉITÉRATIF, IVE adj. (ré-i-té-ra-tif, i-ve — rad. *réitérer*). Qui réitère, qui est propre à réitérer.

RÉITÉRATION s. f. (ré-i-té-ra-si-on — rad. *réitérer*). Action de réitérer; résultat de cette action : *L'habitude est un penchant contracté par la fréquente* RÉITÉRATION *des mêmes actes.* (Descuret.)

— Géom. *Méthode de réitération*, Méthode de correction de la lecture des angles, qui consiste à répéter l'observation en partant de divers points du limbe gradué de l'instrument.

— Encycl. Géom. Les erreurs de division des cercles qui entrent dans la composition des instruments destinés à la mesure des angles ne pouvant jamais être annulées, les astronomes ne se contentent pas habituellement d'une mesure prise à partir du zéro fixe du limbe; ils la répètent de distance en distance, par exemple à partir des points marqués 0°, 30°, 60°, et prennent une moyenne entre les résultats. Cette manière de procéder a reçu le nom de méthode de *réitération*. Elle paraît préférable à la méthode de répétition.

RÉITÉRATIVEMENT adv. (ré-i-té-ra-tive-man — rad. *réitératif*). D'une manière réitérative.

RÉITÉRER v. a. ou tr. (ré-i-té-ré — du préf. *ré*, et du lat. *iterare*, faire de nouveau. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je réitère; qu'ils réitèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je réitérerai; nous réitérerions*). Faire de nouveau, répéter, reproduire : RÉITÉRER *la saignée.* RÉITÉRER *un ordre, une sommation, une demande. Je vous* RÉITÈRE *mes remerciments.* (Acad.) *Des avertissements qu'on* RÉITÈRE *sont bien près de passer pour des critiques qu'on déguise.* (E. de Gir.)

— Absol. : *Je lui ai accordé sa demande, mais je ne lui conseille pas de* RÉITÉRER. (Acad.)

Se réitérer v. pr. Etre réitéré, se reproduire : *Cet accident* S'EST RÉITÉRÉ *plusieurs fois.*

REITHRODON s. m. (rè-tro-don — du gr. *reethron*, canal; *odous, odontos*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats, et comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

REÎTRE ou **RÊTRE** s. m. (rè-tre — de l'allem. *reiter*, cavalier; de *reiten*, aller à cheval). Nom donné, au XIe siècle, à des cavaliers allemands : *Un corps de* REÎTRES.

— Fam. Soudard, homme de mœurs libres et grossières.

— *Vieux reître*, Homme que l'expérience a rendu rusé : *Tu n'as pas à craindre qu'un* VIEUX REÎTRE *comme moi te fasse un sermon.* (C. de Bernard.)

. . . . Je crois que c'est notre vieux maître,
Ne me laissez pas seul avec lui. — Ce *vieux reître*
Est-il si dangereux?...

DESTOUCHES.

— Modes. Sorte de capote qui était semblable à celle que portaient les reîtres.

— Encycl. Les *reîtres* employés au service de la France ont souvent reçu le nom de *pistoliers*, parce qu'ils combattaient avec la pistole ou le pistolet à rouet. « Ils estoient,

dit Brantôme, armez jusques aux dents et bien empistolez. » Ils composaient une cavalerie légère et montaient de petits chevaux sans bardes ni caparaçon. Ils portaient une armure de fer plein vernie en noir; une longue épée pendait à leur côté. Ils marchaient au son des attabales ou de petits tambours et se formaient en cornettes (escadrons) dont la force variait de 500 à 1,000 hommes. On n'est pas d'accord sur la manière dont ils combattaient. Les uns prétendent qu'ils ne tenaient pas en présence des hommes d'armes. Montluc, au contraire, les dépeint comme des soldats se gardant habilement et courant aux armes avec bravoure, faisant régulièrement et par rang des feux successifs, chargeant en bon ordre, l'épée à la main, et ayant plusieurs fois enfoncé l'ordonnance des gens d'armes. Véritables condottieri, les *reitres* ont vendu leurs services à tant de puissances et à tant d'époques différentes, qu'ils ont certainement pu former ici une cavalerie d'une solidité remarquable, et là, au contraire, montrer peu de consistance. La question serait, au reste, peu intéressante à élucider. Prenons-les donc à leur origine, dans leur pays, et étudions leur formation, leur recrutement.

« Le recrutement des *reitres* était une espèce de ban de roture. Originairement, un *ritter*, c'est-à-dire un chevalier domanial, un possesseur de fief, faisait un choix parmi les serfs qui relevaient de sa seigneurie. Il les affranchissait au moyen de cérémonies qui rappelaient l'ancienne initiation germanique; c'était pour eux une sorte de baptême d'anoblissement. Il les déclarait *reutter*, mot provenu du verbe *reuten*, monter à cheval, synonyme de *meister*, maître à cheval, et analogue à gendarme ou à écuyer. Il attachait à chacun d'eux, comme palefrenier ou *goujat* à pied, un *landskneet* tiré des serfs du plus bas étage. » (Général Bardin.) Dès le XVe siècle, les valets se séparèrent des maîtres et formèrent les corps de lansquenets (v. ce mot). Dans le même siècle, il existait des *reitres* organisés en bandes noires (*schwartz reiter*), auxquels la terreur populaire, peut-être, avait donné le nom de diables noirs. L'usage de prendre des *reitres* à notre service nous vint de l'Espagne, où ils furent employés dès les premiers temps de leur formation. L'époque où ils furent le plus connus en France est celle des guerres de religion, sous Charles IX et Henri III. Catholiques et protestants demandaient alors ces auxiliaires à l'Allemagne.

Les mémoires du XVIe siècle font souvent mention des *reitres* ou pistoliers, qui jouèrent un rôle important dans la plupart des batailles livrées entre les catholiques et les protestants. Quelques-uns servirent dans l'armée royale; mais le plus grand nombre fut envoyé par les princes protestants d'Allemagne au secours de leurs coreligionnaires. Ils se formaient en gros escadrons de vingt à trente rangs, et, après qu'ils s'étaient approchés de l'ennemi, chaque rang, devenu successivement le premier, faisait sa décharge et venait ensuite recharger ses armes à la queue de l'escadron. Souvent les *reitres* mettaient l'épée à la main et chargeaient en masse. Rien ne pouvait leur résiter, disent les historiens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils culbutèrent plus d'une fois nos gendarmes, ainsi que le rapporte Lanoue pour prouver la supériorité des escadrons sur la formation en haie.

Quoiqu'on ait dit de ces cavaliers allemands que « leur assistance avait été plus à charge à ceux qui les employaient que funeste à leurs ennemis, » on s'en servit cependant, en France, jusqu'au règne du roi Louis XIII, qui les enrégimenta. (Rocquancourt, *Cours d'art et d'histoire militaires.*) L'extrait de l'ouvrage de M. Rocquancourt que nous venons de citer prouve et leur bravoure et leur vénalité, une qualité et un vice que personne ne leur a contestés; ils passaient même pour bons manœuvriers. Les *reitres ont* eu un *colonel général.*

Les batailles qui leur furent le plus funestes et qui firent que très-peu purent regagner l'Allemagne, tant les populations qu'ils avaient pillées étaient animées contre eux, ces batailles sont celles de Montargis, d'Auneau et de Vimori, surtout celle d'Auneau. Ecoutons, au sujet de cette dernière, le général Bardin. Son récit est un véritable tableau :

« Un affreux massacre de *reitres* a laissé des souvenirs encore subsistants dans le château d'Auneau, peu distant de Chartres. Les fossés de ce manoir, qui servait de quartier général au duc de Guise, ont été comblés par les pots, les cabassets, les armures des morts. Pendant deux siècles, les forgerons du pays s'y sont approvisionnés du métal que demandaient la ferrure des chevaux et la fabrication des instruments de labourage. Les greniers du château regorgent encore de débris de cuirasses; il en existe même une quantité dans le cabinet de M. Collin, à Paris. Voltaire parle de cette sanglante journée dans le *Discours de Henri IV à la reine d'Angleterre.* Guise, dit-il,

« Accabla dans Auneau mes alliés surpris
Et, couvert de lauriers, se montra dans Paris. »

Les *reitres* se recrutaient principalement en Saxe, dans le Brunswick et dans les Deux-Ponts. Quelques auteurs prétendent qu'ils ont introduit en France l'arme à feu nommée pistoyer (pistolet). Chacun de leurs escadrons était commandé par un colonel (car déjà ce titre de colonel était en usage dans cette troupe). Depuis Catherine de Médicis jusqu'au règne de Louis XIII et même au commencement de celui de Louis XIV, il y eut des *reitres* en France; mais, en Espagne et en Italie, ils étaient connus bien longtemps avant de l'être en France.

REIZ ou **REITZ** (Jean-Frédéric), en latin **Reitzius**, philologue allemand, né à Braunfels (Prusse) en 1695, mort à Utrecht en 1778. D'abord précepteur du prince de Nassau-Siegen, il devint professeur au gymnase de Rotterdam (1719), corecteur du gymnase d'Utrecht (1724), recteur du même gymnase (1728), professeur extraordinaire de poétique et de rhétorique à l'université (1745) et, deux années plus tard, il remplaça Drakenborch dans la chaire d'histoire et d'éloquence. On a de lui : *De ambiguis mediis et contrariis* (Utrecht, 1736, in-8o); *De morbis divitum* (1720, in-4o); *De bibliomania* (1738, in-4o), etc. Il a donné de bonnes éditions des *Græcæ linguæ dialecti* de Maittaire, etc. — Son frère, Guillaume-Othon REIZ, né à Offenbach en 1702, mort en 1768, professa le droit (1738), puis l'histoire à Middelbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Belgia græcisans* (1730), sur les rapports entre le grec et le flamand, et *De mathesi juridica* (1736).

REIZ (Frédéric-Wolfgang), philologue allemand, né à Windsheim (Franconie) en 1733, mort en 1790. Il devint successivement professeur de philosophie (1767), de langue grecque et de langue latine, enfin de poésie et d'éloquence (1785) à l'université de Leipzig. Peu d'hommes connaissaient aussi bien que lui les littératures anciennes et modernes et toutes les finesses des langues grecque et latine. Reiz forma un grand nombre d'élèves remarquables, entre autres G. Hermann, et fraya une voie toute nouvelle aux études sur les langues anciennes par ses ouvrages, *De temporibus et modis verbi græci et latini* (Leipzig, 1766) et *De prosodiæ græcæ accentus inclinatione*, publié par F.-A. Wolf (1791). Un des premiers il signala l'importance de l'étude de la métrique des anciens, notamment dans sa brochure *Burmannum de Bentleii doctrina metrorum Terentianorum judicare non potuisse* (Leipzig, 1787) et dans sa traduction du *Rudens* de Plaute (1789). On estime encore aujourd'hui, au point de vue de la critique philologique, les éditions qu'il a données de la *Rhétorique* (1772) et de la *Poétique* (1786) d'Aristote; d'une partie des œuvres d'Hérodote (1778), complétées par Schæfer (1800-1822, 2 vol.), et des *Satires* de Perse (1789). On lui doit aussi un poëme latin, *Seculum ab inventis clarum*, et des *Leçons sur les antiquités romaines*, qui ne furent publiées qu'après sa mort (1796).

REIZIGO, rivière de la capitainerie générale de Mozambique. Elle coule au S. et va se perdre dans le Zambèze.

REJ DE NAGLOWIC (Nicolas), célèbre écrivain polonais, regardé comme le créateur de la prose et des différentes formes de la poésie polonaise, né à Zorawno, sur le Dniester, en 1505, mort en 1567. Il n'avait reçu qu'une éducation première fort incomplète, lorsqu'il fut envoyé par son père à la petite cour d'André Teczynski, voïvode de Sandomir. Ce fut là que Rej commença véritablement des études sérieuses et qu'il se rendit familiers les auteurs anciens, en même temps qu'il se pénétrait du génie de la langue polonaise. Il voyagea ensuite en Pologne et s'était déjà fait une grande réputation par ses ouvrages, lorsqu'il revint s'établir dans les environs de Cracovie, où il fonda la petite ville de Rejowiec, qui compte encore aujourd'hui 1,400 habitants. Il fut en grande faveur auprès du roi Sigismond Ier, de la reine Bonne et de Sigismond-Auguste, mais ne voulut jamais se fixer à leur cour. Son principal ouvrage, le *Miroir de tous les états* (Cracovie, 1567, in-fol.), est un trésor historique d'un prix inestimable; car il reproduit, non-seulement la vie privée des anciens Polonais, mais encore leur manière de parler. On a encore de lui : *Image de la vie de l'homme chrétien* (édit. la plus récente, Cracovie, 1859, in-8o); *Courte dissertation entre trois personnes, un seigneur, un guerrier et un prêtre, qui passent en revue leurs aventures et celles des autres hommes, ainsi que la prodigalité du siècle actuel* (1543); la *Juste image de la vie de l'homme honnête* (1558, in-4o); le *Parc des ordres de la noblesse* (1562); *Badinages ou aventures de cour de plusieurs hommes* (1570), etc. Rej occupe une place tout à fait à part dans la littérature polonaise. Génie naturel et prime-sautier, qui ne devait presque rien à l'étude, il aimait au plus haut point sa langue maternelle, qu'il a été l'un des premiers à employer en littérature, et il est le premier aussi qui ait introduit dans la poésie les différentes mesures de vers en usage chez les auteurs de l'antiquité. C'est dans ses écrits en prose que l'on retrouve, dans toute sa pureté native, la langue polonaise telle qu'elle se parlait sous le règne des Jagellons, avant que les éléments étrangers qui s'y glissèrent à l'époque de l'élection de Henri de Valois, et surtout la pernicieuse influence des jésuites, en eussent altéré l'originalité. Ses *Ecrits en vers* ont été réédités de nos jours (Cracovie, 1848, in-8o).

REJAILLIR v. n. ou intr. (re-ja-llir; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *jaillir*. Se conjugue comme *jaillir*). Jaillir, rebondir, être lancé par le choc dans un autre sens : *Les boulets frappaient le rempart et* REJAILLISSAIENT *dans le fossé. Les rayons qui* REJAILLISSENT *d'un miroir.* (Acad.) *L'onde, frappant le roc ébranlé*, REJAILLIT *en tourbillons d'écume.* (Chateaub.)

— Jaillir, couler, être lancé avec force : *Quand on vint à lui ouvrir la veine, son sang* REJAILLIT *jusqu'au pied du lit.* (Acad.)

— Fig. Etre reporté par une sorte d'action réflexe : *La gloire en* REJAILLIRA *sur vous. Il me semble que la dignité de l'extérieur* REJAILLIT *sur les pensées et sur les actes de la vie.* (G. de Nerv.)

— **Syn. Rejaillir, jaillir.** V. JAILLIR.

REJAILLISSANT, ANTE adj. (re-ja-llisan, an-te; *ll* mll. — rad. *rejaillir*). Qui rejaillit : *Une eau* REJAILLISSANTE.

REJAILLISSEMENT s. m. (re-ja-lli-seman; *ll* mll. — rad. *rejaillir*). Action de rejaillir : *Je vois d'ici le* REJAILLISSEMENT *du soleil levant sur ses tuiles.* (Lamart.) *A un petit bruit qu'on entend et à un* REJAILLISSEMENT *singulier qu'on aperçoit sous ses jupes, on s'aperçoit que cette femme est une fontaine.* (V. Hugo.)

— Fig. Sorte d'action réflexe, de transmission : *La gloire des ancêtres se communique à leurs descendants par une sorte de* REJAILLISSEMENT *difficile à justifier.*

REJARGONNER v. n. ou intr. (re-jargo-né — du préf. *re*, et de *jargonner*). Jargonner de nouveau.

REJASER v. n. ou intr. (re-ja-zé — du préf. *re*, et de *jaser*). Jaser de nouveau.

RÉJASSE s. f. (ré-ja-se). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

REJAUGER v. a. ou tr. (re-jô-jé — du préf. *re*, et de *jauger*. Se conjugue comme *jauger*). Jauger de nouveau : REJAUGER *un tonneau.*

REJAUNIR v. a. ou tr. (re-jau-nir — du préf. *re*, et de *jaunir*). Rendre jaune de nouveau.

— v. n. ou intr. Redevenir jaune.

REJEB s. m. (re-jèb). Chronol. Nom du septième mois des Persans.

RÉJECTION s. f. (ré-jè-ksi-on — lat. *rejectio;* de *rejectus*, rejeté). Action de rejeter, résultat de cette action : *Supposons que, soit par la* RÉJECTION *de tous les sujets présentés, soit sous d'autres prétextes, on ne procède point à l'élection.* (J.-J. Rouss.)

REJET s. m. (re-jè — du préf. *re*, et de *jet*). Action de rejeter, de rebuter, de ne pas vouloir, de ne pas agréer : *On a ordonné le* REJET *de cette pièce comme inutile, falsifiée, supposée. Il a voté pour le* REJET *de la loi proposée. Il a opiné au* REJET *de la proposition.*

— Littér. Action de rejeter au commencement du vers suivant des mots nécessaires au sens.

— Jurispr. *Arrêts de rejet*, Arrêts par lesquels la chambre des requêtes et la chambre civile de la cour de cassation rejettent les pourvois dirigés contre les décisions judiciaires, et maintiennent ces décisions.

— Fin. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre du même compte ou sur un autre compte : *Cet article de dépense ayant paru déplacé, on en a ordonné le* REJET *sur un autre chapitre de compte.* (Acad.)

— Chasse. Syn. de REJETOIR : *La chasse la plus fructueuse et la plus certaine est celle qui se fait aux piéges dormants qu'on appelle* REJETS. (Buff.) ‖ *Rejet à pied*, Piége à prendre les bécasses.

— Techn. Plomb qui entre dans les fosses que le plombier ouvre au fond de son moule. ‖ Petit bout de tuyau de plomb soudé sur un corps de pompe, et par lequel l'eau s'échappe quand on manœuvre la pompe. ‖ Seconde immersion qu'on fait subir aux laines teintes en bleu.

— Econ. rur. Terre qu'on rejette quand on creuse un fossé. ‖ Jeune essaim d'abeilles qui abandonne la ruche où il est né.

— Agric. et Bot. Nouveau jet produit par une plante : *Tous les* REJETS *se confondent avec les bourgeons et en portent le nom la première année de leur apparition.* (Bosc.) ‖ Rejeton d'une plante.

— Géol. et Minér. Accident qui a lieu lorsque deux filons s'étant croisés, le plan du filon croisé ne se trouve pas, de l'autre côté du filon croiseur, dans le prolongement naturel de la partie connue : *Les* REJETS *sont, parmi les accidents des filons, ceux qui ont été le plus étudiés, parce que, dans l'exploitation, ils ont plus d'importance que tous les autres.* (A. Burat.)

— Encycl. Arbor. Ce terme est pris, en agriculture, dans des acceptions assez diverses. Rigoureusement, il s'applique aux nouvelles pousses qui se développent là où d'anciennes ont été supprimées. On désigne aussi sous ce nom les pousses des arbustes ou des plantes vivaces qui proviennent des racines et forment de nouveaux sujets. C'est un des moyens qu'emploie la nature pour multiplier les espèces, et même certains végétaux se propagent bien plus facilement par *rejets* que par graines; tels sont les peupliers, l'ailante, le lilas, les rosiers, les achillées, les asters, etc. Toutefois, les arbres ainsi obtenus s'élèvent moins haut et vivent moins longtemps que les sujets de semis; il est même des espèces, entre autres l'épine-vinette, le jasmin, le bananier, etc., qui, à force d'être propagées de cette manière, perdent avec le temps la faculté de produire des graines fécondes. D'autre part, comme les arbres provenant de *rejets* n'ont presque pas de pivot, ils sont plus sujets à donner de nouveaux *rejets*. Cette propriété est un inconvénient pour les arbres fruitiers, notamment pour les pruniers et les cerisiers, qui s'épuisent ainsi aux dépens de la production principale. Elle est très-avantageuse au contraire dans les pépinières et les massifs forestiers, en ce qu'elle permet de produire à moins de frais un plus grand nombre de sujets.

La production des *rejets* est souvent un fléau pour les champs voisins des grandes routes plantées de certains arbres, tels que l'orme, le robinier, l'ailante, le peuplier blanc, etc., parce que la charrue, en blessant les racines traçantes de ces arbres, favorise le développement des *rejets*. Il en est de même dans les jardins où dominent les plantations de cerisiers, de pruniers, d'ormes, de robiniers, etc.

Les végétaux qui se multiplient par *rejets* ont tout à gagner à être débarrassés de ceux qui se produisent sur leurs racines, à mesure qu'ils deviennent trop nombreux. Ces nouveaux *rejets* peuvent être replantés dès l'hiver suivant. Toutefois, il est bon de les repiquer en pépinière, pour qu'ils développent du chevelu, et de ne les mettre en place qu'au bout d'un an ou deux. Mais il ne faut jamais les laisser grandir sur les racines mêmes du végétal qui leur a donné naissance, car leur chevelu ne se développant pas en raison de leur tige, la reprise en serait beaucoup plus difficile.

On appelle aussi *rejets* les pousses qui naissent de l'écorce des arbres étêtés, ou qui ne continuent pas directement la tige ou les branches. On confond encore sous le même nom les rejetons, œilletons, drageons, surgeons, coulants, stolons, etc. V. ces mots.

REJETABLE adj. (re-je-ta-ble — rad. *rejeter*). Qui doit ou peut être rejeté.

REJETÉ, ÉE (re-je-té) part. passé du v. Rejeter. Repoussé, jeté loin : *Une balle* REJETÉE *avec force.*

— Jeté hors, expulsé, vomi : *Les cendres* REJETÉES *par les volcans. Les matières* REJETÉES *par le vomissement diffèrent à raison de leur nature, de leur consistance, de leur quantité, de leur couleur et de leur odeur.* (Chomel.)

— Chassé, obligé de reculer : *L'ennemi* REJETÉ *par delà nos montagnes et nos fleuves, l'Europe est envahie à son tour, couverte de confusion, inondée de sang et marquée à l'empreinte des maximes nouvelles.* (L. Blanc.)

— Tombé de nouveau : *Me voilà* REJETÉ *dans mes incertitudes.*

— Non adopté, non admis : *L'avis a été* REJETÉ. *La loi sera* REJETÉE.

REJÉTEAU s. m. (re-jé-to — rad. *rejeter*). Techn. Moulure pratiquée à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans l'appartement.

REJETER v. a. ou tr. (re-je-té — du préf. *re*, et de *jeter*. Se conjugue comme *jeter*). Jeter de nouveau : *Vous n'avez pas pu prendre la balle quand je vous l'ai jetée; renvoyez-la-moi, je vous la* REJETTERAI. (Acad.) ‖ Repousser à son tour, renvoyer : *On lui avait jeté la balle, il la* REJETA *avec la même force.* (Acad.)

— Jeter à sa place antérieure : *Comme il n'avait pris que du petit poisson, il le* REJETA *dans l'eau.* (Acad.)

— Jeter hors, pousser hors de soi : *La mer* A REJETÉ *sur ses bords les débris du naufrage. Cet homme a l'estomac malade, il* REJETTE *tout ce qu'il prend.*

— Oter de son lieu et jeter dans un autre : REJETER *les terres d'un fossé que l'on creuse.*

— Transférer, reporter : *Il faut* REJETER *cette dépense sur le compte de l'année prochaine.* (Acad.) REJETEZ *tous ces détails dans les notes de votre ouvrage.* REJETER *les notes à la fin du volume.* (Acad.)

— Pousser, produire à nouveau : *Depuis qu'on a étêté cet arbre, il* A REJETÉ *beaucoup de branches.* (Acad.)

— Fig. Rebuter, ne pas agréer, ne pas adopter, ne vouloir pas recevoir : REJETER *une offre.* REJETER *les articles d'une loi. On doit* REJETER *les fredons dans l'éloquence aussi bien que dans la musique.* (Fén.) *L'Assemblée constituante* REJETA *toutes les mesures qui lui furent proposées pour entraver la liberté civile.* (Mme de Staël.) *Une des inconséquences les plus communes est de* REJETER *les moyens de saisir ce que l'on poursuit.* (De Lévis.) ‖ Ne pas se soumettre à :

Telle est la loi des dieux à mon père dictée ;
En vain, sourd à Calchas, il l'*avait rejetée*.

RACINE.

‖ Ne pas croire, ne pas ajouter foi à : REJETER *tous les miracles. La France* A REJETÉ *le protestantisme comme antipathique à sa nature.* (Renan.) *Accepter une partie des récits miraculeux et* REJETER *l'autre ne peut être que d'un esprit étroit.* (Renan.) ‖ Ne pas admettre, repousser, dédaigner : *Les républiques anciennes* REJETAIENT *les femmes hors de l'ordre politique.* (Mme de Rémusat.)

Mais je vieillis, la beauté me *rejette ;*
Ma voix s'éteint; plus de concerts joyeux.

BÉRANGER.

— Faire retomber : REJETER *un crime, une faute, un tort sur quelqu'un. La religion* REJETTE *sur la Providence le décret qui privilégie les riches en déshéritant les pauvres.* (Proudh.) ‖ Attribuer en se déchargeant soi-même : *L'humanité* REJETTE *sur la machine la plus lourde partie de son travail.* (E. Pelletan.)

— Reporter à une autre époque : *Je voulais faire un voyage, mais cette maladie me* REJETTE *bien loin.*

— Anc. administr. *Rejeter une imposition, une taxe sur quelqu'un*, Lui faire supporter un supplément d'imposition, de taxe, pour suppléer à une perception qui n'a pu s'effectuer.

Se rejeter v. pr. Etre rejeté : *Les louanges et l'admiration ne* SE REJETTENT *jamais.* (Acad.)

— S'abandonner de nouveau : *Denis* S'ÉTAIT REJETÉ *entre les bras d'un grand nombre de flatteurs.* (Barthél.)

— Se renvoyer l'un à l'autre : *Ils* SE REJETTENT *mutuellement leurs torts.*

— *Se rejeter en arrière*, Reculer :

. . . . L'homme épouvanté
A l'aspect du néant *se rejette* en arrière.

DELILLE.

— *Se rejeter sur*, Alléguer pour se disculper : *Il* S'EST REJETÉ SUR *ses maladies fréquentes pour excuser son manque d'instruction.*

REJETOIR s. m. (re-je-toir — rad. *rejeter*). Chasse. Piége formé d'une baguette flexible portant un lacet et qui, en se relevant, serre l'oiseau et le soulève. ‖ On dit aussi REJETOIRE s. f.

REJETON s. m. (re-je-ton — dim. de *rejet*). Bot. et Agric. Nouvelle pousse produite par un végétal, dans le voisinage immédiat du pied de la tige ou du collet de la racine : *La canne à sucre, le bananier se multiplient par* REJETONS. (Acad.) *Le* REJETON *vit sur les racines que l'arbre a poussées.* (De Jussieu.)

— Poétiq. Enfant, géniture, descendant : *On a vu sortir de ces tiges d'iniquité des* REJETONS *honteux qui ont été l'opprobre de leur nom et de leur siècle.* (Mass.) *Les vieilles familles poussent quelquefois de vigoureux* REJETONS. (Balz.)

Venez, cher *rejeton* d'une vaillante race.

RACINE.

Honneur au *rejeton* qui deviendra la tige!

V. HUGO.

Que j'aime à contempler cette mère adorée,
De *rejetons* charmants avec grâce entourée !

MILLEVOYE.

Que David est brillant! que son triomphe est juste!
Qu'il sort de *rejetons* de cette tige auguste!

LAMARTINE.

‖ Produit, résultat : *L'événement a montré que la langue latine étant la vieille souche, c'était un de ses* REJETONS *qui devait fleurir en Europe.* (Rivarol.)

— Techn. Tabac fabriqué avec les feuilles que la plante pousse après avoir été coupée une première fois.

— **Encycl.** Bot. et Agric. Les *rejetons*, confondus souvent avec les rejets, sont ces jeunes pousses qui naissent sur les racines d'un arbre ou d'une plante, au pied même ou du moins à une faible distance de la tige. On favorise leur multiplication, dans la culture, en arrachant un sujet et laissant ses racines dans le sol; en séparant quelques-unes des racines secondaires d'avec les principales; en blessant l'écorce de ces racines ou en la mettant à l'air; en faisant une ligature avec un fil de fer ou en enlevant un anneau d'écorce à une racine. Tous ces moyens sont fréquemment employés dans les pépinières de végétaux exotiques et réussissent plus ou moins facilement, suivant l'espèce et aussi suivant la nature du sol. En effet, les *rejetons* se développent, toutes choses égales, beaucoup mieux dans les terres légères et fraîches que dans celles qui sont compactes et sèches.

REJETONNER v. n. ou intr. (re-je-to-né — rad. *rejeton*). Agric. Pousser des rejetons.

RÉJINGOT s. m. (ré-jain-go). Constr. Petit larmier placé sous un appui de croisée pour rejeter l'eau.

REJITZA, REZITZY ou **RETCHITZY**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 200 kilom. N.-O. de Vitebsk, et à 160 kilom. E.-S.-E. de Riga, sur la petite rivière de son nom; 2,000 hab. Elle a été réunie à la Russie en 1772 et possède les restes d'un ancien château.

REJOINDRE v. a. ou tr. (re-join-dre — du préf. *re*, et de *joindre*. Se conjugue comme JOINDRE). Joindre de nouveau, réunir après séparation : REJOINDRE *les lèvres d'une plaie. Il faut un onguent qui puisse* REJOINDRE *les chairs. On* A *bien* REJOINT *les pièces de cette porcelaine cassée.* (Acad.)

— Unir de nouveau : *La mort* A REJOINT *ce qu'elle avait séparé : l'époux et l'épouse ne sont plus qu'une même cendre.* (Fléch.)

— Atteindre de nouveau, s'unir de nouveau à, se retrouver auprès : *Où pourrai-je vous* REJOINDRE ? *Il nous rejoignit à Orléans. Ce corps de troupes va* REJOINDRE *l'armée.* (Acad.)

Je *rejoindrai* bientôt les Grecs sur cette rive.

RACINE.

— S'abouter à, être fixé par le bout à : *Le rail* REJOINT *le rail par-dessus la frontière, comme un signe d'alliance.* (E. Pelletan.)

— Absol. Art milit. Retourner à son corps : *Cet officier a reçu l'ordre de* REJOINDRE. (Acad.)

Se rejoindre v. pr. Etre rejoint : *Les deux parties de l'os* SE SONT REJOINTES. (Acad.)

— Se retrouver ensemble : *Nous* NOUS REJOINDRONS *à Paris. On a bien de la peine à* SE REJOINDRE *dans cette grande ville.* (Acad.)

— Se toucher, se confondre en un point : *Ces deux routes* SE REJOIGNENT *au-dessous de Pontoise. Puis les collines se rapprochent, la rivière et la route* SE REJOIGNENT. (V. Hugo.)

— S'unir de nouveau :

Apprenez que des cœurs séparés à regret
Trouvent de *se rejoindre* aisément le secret.

CORNEILLE.

— Véner. Se dit d'un chien, quand, au moment où il prend la piste, il s'arrête pour s'assurer qu'il ne fait pas défaut.

REJOINTOIEMENT s. m. (re-join-toi-man — rad. *rejointoyer*). Constr. Action de rejointoyer, de remplir les joints avec du mortier.

— **Encycl.** On donne à la surface des joints différentes formes, selon la nature des matériaux employés; pour les maçonneries de pierre de taille ou de moellon piqué, cette surface est plane et affleure le parement du mur; on trace les joints en se guidant avec une règle, au moyen d'un outil appelé *tire-joint*, de 0m,005 à 0m,006 de largeur sur 0m,25 de longueur, et recourbé à son extrémité; on presse fortement cette règle sur le mortier et on frotte jusqu'à ce que le joint soit noirci dans toute la largeur de l'outil. Pour les maçonneries de briques rejointoyées au mortier de chaux, on fait aussi les joints plats, en ayant soin d'éviter les bavures. Les joints des parements des maçonneries de moellons ou de meulières bruts ou smillés se font quelquefois plats ou creux; mais, le plus souvent, on les fait en boudin; cette forme leur permet de résister beaucoup mieux à l'action de l'atmosphère et de la gelée. Les *rejointoiements* se font en mortier de chaux ou en ciment romain; avec cette dernière matière qui durcit très-promptement, il faut lisser les joints au fur et à mesure de leur remplissage. Avant de procéder à l'opération du *rejointoiement*, on dégrade les joints à 0m,03 de profondeur et on les lave à plusieurs reprises, afin que le mortier adhère parfaitement aux matériaux.

REJOINTOYER v. a. ou tr. (re-join-toi-ié ou re-join-to-ié. — Se conjugue comme *jointoyer*). Constr. Remplir d'un nouveau mortier les joints de : *Il faut* REJOINTOYER *ce mur.* (Acad.)

REJOUER v. n. ou intr. (re-jou-é — du préf. *re*, et de *jouer*). Jouer de nouveau, faire une nouvelle partie de jeu : *Il voulut* REJOUER *et perdit tout ce qu'il avait gagné.* (Acad.) *Donnez-moi cent louis, monsieur Blondineau; j'ai joué, j'ai perdu, je n'ai plus rien, je veux* REJOUER; *il me faut de l'argent, il m'en faut.* (Dancourt.)

— v. a. ou tr. Exposer de nouveau au jeu : REJOUER *sa fortune sur un coup de dés.*

— Exécuter de nouveau : REJOUER *un drame.* REJOUER *un morceau de musique.*

RÉJOUI, IE (ré-jou-i, î) part. passé du v. Réjouir. Rendu joyeux : *Etre* RÉJOUI *par un événement. Tout va le mieux du monde et je suis encore plus* RÉJOUI *pour vous que pour moi-même.* (Boil.) ‖ Gai, joyeux : *Pour avoir de la joie, il faut être avec des gens* RÉJOUIS. (Mme de Sév.)

— Qui exprime la joie, la gaieté : *Une figure, une mine* RÉJOUIE. *C'est une grosse face, un teint fleuri, une mine* RÉJOUIE. (Le Sage.)

— Poétiq. Egayé, rendu agréable, attrayant : *Jamais ces lieux sauvages ne furent* RÉJOUIS *par le chant des oiseaux.* (B. de St-P.)

— Substantiv. Personne réjouie, habituellement gaie : *La femme est une fameuse commère, une grosse* RÉJOUIE *qui, à coup sûr, ne mourra pas de mélancolie.* (E. Sue.)

RÉJOUIA s. m. (ré-jou-i-a — de *Réjoui*, marin français). Bot. Syn. de TABERNÉMONTANE, genre d'apocynées.

RÉJOUIR v. a. ou tr. (ré-jou-ir — du préf. *ré*, et du vieux français *esjouir*, qui provient de *jouir*). Rendre joyeux, donner de la gaieté à : *Cette nouvelle doit vous* RÉJOUIR. *Cela* RÉJOUIT *tout le monde.* (Acad.) *Ce qui sent trop la flatterie dégoûte un honnête homme au lieu de le* RÉJOUIR. (D'Ablanc.) *Pour moi, je tiens que la bravoure et l'ajustement est la chose qui* RÉJOUIT *le plus les filles.* (Mol.) *Le souvenir d'une bonne action* RÉJOUIT *toujours l'âme.* (J.-J. Rouss.) *Il faut* RÉJOUIR *les vieillards.* (J. Joubert.) *L'imagination nous abuse et nous* RÉJOUIT. (Alibert.) *Les honnêtes actions* RÉJOUISSENT *l'âme par le souvenir que l'homme en conserve.* (J. Janin.) *La vue des fleurs* RÉJOUIT *l'âme.* (L. Cruveilhier.) *Si la vérité* RÉJOUIT *les esprits sains, elle est insupportable aux malades.* (Proudh.)

. . . Tel mot, pour *avoir réjoui* le lecteur,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.

BOILEAU.

— Plaire à, être agréable pour, produire une sensation agréable dans : *Cette couleur* RÉJOUIT *la vue. Le vin* RÉJOUIT *l'estomac. Un peu de verdure* RÉJOUIT *l'œil du voyageur dans les rochers de l'Atlas.* (Cuv.)

— Donner du divertissement à : *Il fit venir des musiciens pour* RÉJOUIR *la compagnie qui était chez lui.* (Acad.)

Se réjouir v. pr. Se divertir, passer le temps agréablement : *J'aime à* ME RÉJOUIR *avec les gens qui entendent raillerie.* (Bussy-Rab.) *Salomon avait bien raison de dire qu'il n'y a de bon que de vivre avec ce qu'on aime,* SE RÉJOUIR *dans ses œuvres, et que tout le reste est vanité.* (Volt.)

. . . . Je veux que tout le monde
Se porte bien chez moi; que personne n'y gronde
Et qu'avec moi chacun aime à *se réjouir*.

GRESSET.

— *Se réjouir de*, Montrer, éprouver de la joie de : *Qui aurait trouvé le secret de* SE RÉJOUIR DU *bien sans être touché du mal contraire aurait trouvé le point.* (Pasc.)

— Jeux. Changer la retourne qui fait l'atout, à certains jeux de cartes : *On peut* SE RÉJOUIR *une, deux et même trois fois.*

RÉJOUISSANCE s. f. (ré-jou-i-san-se — rad. *réjouir*). Action de se réjouir, manifestation de la joie qu'on éprouve : *Un air de jubilation et de* RÉJOUISSANCE *était répandu dans la maison d'Aman, au seul spectacle des malheurs et du supplice de Mardochée.* (Mass.)

— Fête, amusement destiné à célébrer un événement heureux; s'emploie surtout au pluriel : *Ordonner des* RÉJOUISSANCES *publiques. En vain les grands se font honneur de paraître à la tête de toutes les* RÉJOUISSANCES *publiques; c'est une vaine ostentation, le cœur n'y prend point de part.* (Mass.) *Aux entrées des rois, dans les* RÉJOUISSANCES *publiques, on criait* Noël! (Fonten.)

— Portion de basse viande, ou plus souvent d'os, que le boucher donne à l'acheteur pour compléter le poids de la bonne. ‖ On a dit, pour expliquer ce sens, que Henri IV, voulant parer aux inconvénients du prix trop élevé de la viande, avait ordonné que les morceaux de basse qualité seraient vendus sans os et les os répartis sur les qualités supérieures. Le peuple célébra cette ordonnance par des réjouissances dont le nom est resté aux os que les bouchers ont conservé l'habitude d'ajouter à la viande.

— Jeux. Carte que celui qui donne, au lansquenet, tire après la sienne, et sur laquelle tous les coupeurs et autres peuvent mettre de l'argent : *Gagner la* RÉJOUISSANCE. *Mettre à la* RÉJOUISSANCE. *Faire la* RÉJOUISSANCE. *Perdre, manquer la* RÉJOUISSANCE. *Tenir la* RÉJOUISSANCE. (Acad.)

Pour nippes, nous n'avons qu'un grand fonds d'es-[pérance
Sur les produits trompeurs d'une *réjouissance*.

REGNARD.

— **Syn. Réjouissance, amusement, divertissement**, etc. V. AMUSEMENT.

RÉJOUISSANT, ANTE adj. (ré-jou-i-san, an-te — rad. *réjouir*). Qui réjouit, qui est amusant : *Un spectacle* RÉJOUISSANT. *Si je savais quelque chose de* RÉJOUISSANT, *je vous le manderais.* (Mme de Sév.)

— Fam. Gai, amusant, de joyeuse compagnie : *Je trouve cet homme très-*RÉJOUISSANT.

REJOUTER v. n. ou intr. (re-jou-té — du préf. *re*, et de *jouter*). Jouter de nouveau.

REJUGER v. a. ou tr. (re-ju-jé — du préf. *re*, et de *juger*. Se conjugue comme *juger*). Juger de nouveau : *Il arrêta l'exécution et fit* REJUGER *l'affaire.* (Montesq.)

REJURER v. a. ou tr. (re-ju-ré — du préf. *re*, et de *jurer*). Jurer de nouveau, promettre de nouveau sous serment : REJURER *fidélité.*

— Faire de nouveaux jurements : *Le voiturier jura et* REJURA.

REJUSTIFIER v. a. ou tr. (re-ju-sti-fi-é — du préf. *re*, et de *justifier*). Justifier de nouveau.

RÉKEL s. m. (ré-kèl). Ichthyol. Nom vulgaire du flet ou flétan.

REKIET s. m. (re-ki-ètt). Espèce de salutation que les Turcs font dans leurs mosquées.

REKKA s. m. (rèk-ka). Piéton marocain faisant le service de la poste.

— **Encycl.** Le service de la poste, au Maroc, est fait par des piétons pouvant faire ordinairement 40 à 50 kilomètres par jour, moyennant un salaire de 4 francs environ pour 100 kilomètres. Dans chaque ville, les *rekkas* ont un amin ou chef, ancien *rekka* lui-même, auquel ils payent une remise proportionnelle de 2 1/2 pour 100 de leur salaire. Ces amins sont responsables du transport dans un temps donné. Un bon *rekka*, marchant environ 20 jours sur 30, peut se faire 40 francs par mois, ce qui est beaucoup au Maroc.

REKLEWSKI (Vincent), poëte polonais, né en 1785, mort en 1812. Il entra, en 1807, dans l'armée polonaise, fit la campagne de 1809, passa, en 1811, dans le corps du génie et dirigea à cette époque la construction des tours de Modlin. Elevé au grade de lieutenant-colonel en 1812, il prit part aux principales batailles de la guerre de Russie et, blessé grièvement à Mojaisk, mourut quelques jours après à l'hôpital de Moscou. Il avait publié des *Chants villageois* (Cracovie, 1811; nouv. édit., 1850, in-16), qui révélaient un talent remarquable et plein d'avenir. Il laissa en manuscrit plusieurs œuvres, dont une seule, un poëme, intitulé la *Couronne*, a vu le jour après sa mort. Elle fut publiée par son ami Brodzieski, dans le *Mémorial de Varsovie* (tome XIX).

REKUC (Georges), théologien protestant polonais, né en Samogitie vers 1670, mort en 1721. Pasteur de la commune protestante de Kœnigsberg en 1701, puis surintendant religieux de la Samogitie, il déploya pour la défense de ses coreligionnaires un zèle et une activité infatigables. On a de lui : *Epitome controversarum* ou *Sommaire et réfutation de la doctrine de l'Eglise romaine* (Kœnigsberg, 1707); la *Confession anglaise* (1704); *Sermons* (1706). Tous ces ouvrages sont écrits dans un style d'une pureté vraiment classique.

RELABOURER v. a. ou tr. (re-la-bou-ré — du préf. *re*, et de *labourer*). Labourer de nouveau; donner un nouveau labour à : RELABOURER *une terre.*

RELÂCHANT, ANTE adj. (re-lâ-chan, an-te — rad. *relâcher*). Qui a la propriété de relâcher, de produire un relâchement.

— Méd. Qui relâche le ventre : *Médicament* RELÂCHANT.

— s. m. Remède relâchant : *Le pruneau est un* RELÂCHANT.

RELÂCHE s. m. (re-lâ-che — de *relâcher*). Interruption, discontinuation : *Travailler, étudier sans* RELÂCHE. *Il y a longtemps que vous étudiez, prenez un peu de* RELÂCHE. *Quand on a fatigué tout le jour, on a besoin de* RELÂCHE. (Acad.) *Pour qu'un homme vive délicieusement, il faut que cent autres travaillent sans* RELÂCHE. (Montesq.) *On divise les pièces de théâtre en cinq actes pour donner du* RELÂCHE *à l'esprit.* (Volt.) *Il n'y a de nations politiquement libres que celles qui participent sans* RELÂCHE *et au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire.* (Royer-Collard.) *L'usage de l'arbitraire augmente sans* RELÂCHE *le besoin de l'arbitraire.* (Lemontey.) *L'artisan se lève avant l'aube, allume sa petite lampe et fatigue sans* RELÂCHE *pour gagner un peu de pain qui le nourrisse lui et ses enfants.* (Lamenn.)

Se donne qui voudra ce jour-ci de *relâche*.

LA FONTAINE.

— Repos, intermission dans quelque état douloureux, pénible : *Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du* RELÂCHE, *mais la vanité nous agite toujours.* (La Rochef.) *Les despotes accordent à leurs esclaves des jours de* RELÂCHE. (B. Const.) *Les malheurs et les contrariétés se tiennent par la main pour nous assaillir sans* RELÂCHE *au milieu de nos mauvaises veines.* (G. Sand.)

— Théâtre. Suspension des représentations : *Inconnus dans les petits théâtres, les* RELÂCHES *sont des vacances imposées, dans les grands théâtres, aux sociétaires pauvres et laborieux par les sociétaires paresseux et pensionnés.* (Harel.)

— **Syn. Relâche, relâchement.** Le *relâche* ne doit pas être confondu avec le *relâchement*; il y a *relâche* quand un travail habituel est suspendu, quand le repos, l'immobilité succède au mouvement; il ne peut y avoir *relâchement* que lorsque celui qui travaillait avec ardeur, qui remplissait une tâche avec zèle devient moins actif, moins empressé, moins habile. Un théâtre fait *relâche* quand les représentations sont suspendues, par un motif quelconque; un acteur montre du *relâchement* dans son jeu quand il s'applique moins à faire valoir toutes les finesses ou toutes les beautés de son rôle.

— **Relâche (sans), assidûment, constamment**, etc. V. ASSIDÛMENT.

— **Encycl.** Théâtre. Imprimé en grosses lettres en tête de l'affiche d'un théâtre, ce mot indique que le spectacle n'aura pas lieu. Une indisposition subite d'un artiste chargé dans une pièce d'un rôle important oblige souvent l'administration à faire *relâche*, lorsque celle-ci a eu l'imprévoyance de ne pas faire apprendre ce rôle en double afin de se tenir prête à tout événement. Dans les théâtres où la mise en scène offre des complications exceptionnelles, où l'on représente de grandes féeries, des pièces à décors et à trucs, on est souvent obligé de faire toute une série de *relâches* avant l'apparition d'une pièce nouvelle; ces *relâches* sont alors employés à faire des répétitions dans lesquelles on essaye le jeu des décors et des machines, avant de les présenter au public.

Jadis, sous l'ancienne monarchie, alors que l'influence du clergé était toute-puissante

et que l'Eglise, par la main du gouvernement, imposait à tous des lois et des ordres, les théâtres de Paris étaient tenus à un certain nombre de *relâches* prévus et réglementaires, qui étaient observés à l'époque des grandes solennités religieuses; ces *relâches* voyaient souvent augmenter encore leur nombre, par exemple lorsqu'un deuil venait frapper la famille souveraine. Jusqu'à la Révolution française, les vacances régulières et forcées des théâtres étaient fixées de la manière suivante : 1° le jour de la Purification ; 2° le jour de l'Annonciation ; 3° du samedi précédant la fête de la Passion jusqu'au dimanche de Quasimodo inclusivement (c'est-à-dire pendant vingt-trois jours); 4° le jeudi de l'Ascension ; 5° le dimanche de la Pentecôte ; 6° le premier jeudi de la Fête-Dieu ; 7° le jour de l'Assomption ; 8° le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge; 9° le jour de la Toussaint; 10° le jour de l'Immaculée-Conception ; 11° enfin, la veille et le jour de Noël. On voit que les exigences cléricales et la cagoterie de l'époque obligeaient les théâtres à un chômage régulier de trente-quatre jours par an, auxquels venaient souvent s'ajouter les *relâches* imposés par la volonté royale, soit à l'occasion de certaines calamités publiques, soit à l'occasion de certains malheurs privés.

La Révolution fit, comme tant d'autres, disparaître cet abus; mais en 1815, après la seconde Restauration, l'influence cléricale étant redevenue prédominante, on le vit reparaître en partie. Nous disons en partie, parce que jamais alors on n'eût pu ni osé imposer aux entreprises dramatiques une fermeture de trois semaines et plus, comme cela se pratiquait auparavant. On se borna à ordonner aux grands théâtres de faire *relâche*, pendant toute la semaine sainte, tandis que ceux de second et de troisième ordre devaient fermer seulement les jeudi, vendredi et samedi saints. Le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, et le jour de la Toussaint étaient aussi signalés par un *relâche* général. Enfin, aujourd'hui, où nous sommes censés vivre sous la protection des principes de 1789 et sous un régime démocratique, les grands théâtres, c'est-à-dire les théâtres subventionnés et qualifiés de « nationaux, » sont tenus de faire *relâche* le jeudi, le vendredi et le samedi saints, et tous les autres se voient obligés de fermer leurs portes le vendredi saint.

RELÂCHE s. f. (re-lâ-che — rad. *relâcher*). Mar. Action de relâcher ; séjour momentané qu'un navire fait en un point de la côte : *Faire plusieurs* RELÂCHES *avant que d'arriver.* (Acad.) *Il y a* RELÂCHE *forcée lorsqu'un bâtiment est contraint de se réfugier dans un port par un mauvais temps, par poursuite de l'ennemi ou toute autre fortune de mer.* (Lecomte.) ‖ Lieu où l'on fait un séjour de ce genre : *Une bonne* RELÂCHE.

RELÂCHÉ, ÉE (re-lâ-ché) part. passé du v. Relâcher. Distendu, qui n'est plus serré : *Une corde* RELÂCHÉE.

— Qui n'est plus retenu, qui est rendu à la liberté : *Un prisonnier* RELÂCHÉ.

— Qui est trop peu sévère, trop large au point de vue de la morale : *Morale* RELÂCHÉE. *Un homme fort* RELÂCHÉ *dans sa conduite. Une discipline trop* RELÂCHÉE. *La morale douce et* RELÂCHÉE *tombe avec celui qui la prêche.* (La Bruy.)

— Méd. Qui a le dévoiement : *Etre* RELÂCHÉ. *Avoir le ventre* RELÂCHÉ.

RELÂCHEMENT s. m. (re-lâ-che-man — rad. *relâcher*). Etat de ce qui est relâché, détendu : *Le* RELÂCHEMENT *des cordes d'un violon. Cela lui a causé un* RELÂCHEMENT *de nerfs.* (Acad.)

— Adoucissement de la température : *Lorsqu'il neige, on a d'ordinaire quelque* RELÂCHEMENT *dans le froid. Il y a un peu de* RELÂCHEMENT *dans le temps.* (Acad.)

— Diminution d'ardeur, d'entrain, d'activité, de zèle : *Le moindre* RELÂCHEMENT *passe, auprès d'un ami malheureux, pour un oubli.* (Bussy-Rab.) *Si nous souffrons quelque* RELÂCHEMENT *dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par dessein.* (Pasc.) *Le* RELÂCHEMENT *des liens de parenté finit par introduire le* RELÂCHEMENT *dans la famille même.* (P. Janet.) ‖ Diminution de la tension d'esprit : *Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque* RELÂCHEMENT. (Acad.)

— Pathol. Etat de laxité, de distension incomplète : *Le* RELÂCHEMENT *de l'utérus.* ‖ Etat des voies intestinales qui occasionne la fréquence des selles et leur liquidité plus ou moins grande : *Les pruneaux causent du* RELÂCHEMENT. (Acad.)

— Syn. **Relâchement, relâche.** V. RELÂCHE.

RELÂCHER v. a. ou tr. (re-lâ-ché — du préf. *re*, et de *lâcher*). Distendre, diminuer la tension de : *Le temps humide* RELÂCHE *le papier des châssis.* (Acad.) *Un arc trop tendu se rompt tout à coup si on ne le* RELÂCHE. (Fén.)

> Des ais demi-pourris que l'âge *a relâchés.*
>
> BOILEAU.

— Laisser aller, laisser libre, ne plus retenir : RELÂCHER *un prisonnier. On l'avait arrêté mal à propos, on a été obligé de le* RELÂCHER. (Acad.)

> ... L'oiseau tout en feu, d'arbre en arbre élancé,
> Poursuit, atteint, saisit, *relâche* sa femelle.
>
> GILBERT.

— Céder, abandonner : *Il me devait tant, je lui en* AI RELÂCHÉ *la moitié. Il ne veut rien* RELÂCHER *de ce qu'on lui doit. Combien voulez-vous* RELÂCHER *du prix que vous demandez de cette étoffe?* (Acad.)

— Rendre moins rigoureux, moins sévère : *Adrien établit la discipline militaire et Sévère la* RELÂCHA. (Montesq.)

— *Relâcher les liens de*, Rendre moins intime, moins forte l'union de : *Le système des hôpitaux* RELÂCHE, *s'il ne les détruit pas,* LES LIENS DE *la famille.* (De Rémusat.) *L'extrême misère ne* RELÂCHE *point* LES LIENS DE *famille.* (A. Esquiros.)

— Mar. *Relâcher un navire*, Le laisser aller, après l'avoir arrêté pour examiner ses papiers de bord ou pour toute autre raison.

— v. n. ou intr. Faiblir, perdre de son zèle, de son activité : *Ils* ONT *beaucoup* RELÂCHÉ *de l'ancienne discipline, de l'ancienne sévérité, de la première ferveur.* (Acad.) *Comment se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité et* RELÂCHER *de la discipline nécessaire?* (Fléch.)

> Il faut savoir parfois *relâcher* d'un principe.
>
> E. AUGIER.

— Mar. Faire relâche : *Un bâtiment est forcé de* RELÂCHER *s'il manque d'eau ou de quelque autre provision ou munition importante, s'il a éprouvé des avaries qui ne peuvent être réparées en mer.* (J. Lecomte.)

— Pêche. Se dit des anguilles qui redescendent les cours d'eau.

Se relâcher v. pr. Etre relâché, se détendre : *La sécheresse fait que les cordes d'un violon* SE RELÂCHENT. (Acad.)

— S'adoucir, se calmer : *Le temps* S'EST RELÂCHÉ. *La violence de son mal* S'EST RELÂCHÉE. (D'Ablancourt.)

— Perdre de son zèle, de son ardeur, de son activité : *Cet élève* S'EST *bien* RELÂCHÉ. *Travaillez, car si vous* VOUS RELÂCHEZ, *vous tomberez dans l'insuffisance* (Proudh.) ‖ Etre moins rigoureusement observé ou soumis à des principes moins rigoureux : *La morale du temps* S'EST *bien* RELÂCHÉE. (V. Hugo.)

— Se détendre, en parlant de l'esprit : *L'esprit* SE RELÂCHAIT *pendant que les mains, industrieusement occupées, s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessein.* (Boss.)

— Céder, faire des concessions, diminuer de ses prétentions : *Les petits courtisans* SE RELÂCHENT *sur les devoirs, font les familiers et vivent comme gens qui n'ont d'exemple à donner à personne.* (La Bruy.)

RELAI s. m. (re-lè). Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

RELAIS s. m. (re-lè — du préf. *re*, et de *laisser*). Chevaux frais que l'on poste en quelque endroit, pour que les voyageurs ou les chasseurs s'en servent à la place de ceux qu'ils quittent : *Tenir des chevaux de* RELAIS *de quatre lieues en quatre lieues. Mener des chevaux en* RELAIS, *pour servir de* RELAIS. *Il n'est pas venu en poste, il est venu en* RELAIS, *avec des* RELAIS, *avec ses propres* RELAIS. (Acad.) ‖ Lieu où l'on met les chevaux : *Au premier* RELAIS, *au second* RELAIS. *Vous trouverez ainsi quatre* RELAIS *sur votre route.* (Alex. Dum.) *La malle-poste courait vite, les* RELAIS *succédaient aux* RELAIS, *les horizons se renouvelaient, les paysages fuyaient le long de la route.* (J. Sandeau.) *Il arrive souvent aux gens les plus pressés de ne trouver au* RELAIS *que des chevaux détestables.* (E. de Gir.)

— Par ext. Rechange : *Avoir des chevaux de* RELAIS, *des meubles de* RELAIS.

— Fig. Ce qui se produit par intervalle : *Vous voulez vous faire des* RELAIS *d'amour dans la vie avec des inscriptions de rentes!* (Balz.) *Il faut des* RELAIS *au char rapide de la vie humaine, et des haltes et des étapes, et des changements d'attelage.* (P. de St-Victor.)

— *Etre de relais*, Etre de loisir, ne point travailler, n'être point employé.

— Véner. Nom donné à des troupes de chiens placées en différents endroits pour être découplées pendant la chasse. ‖ *Relais volant*, Relais qui suit la chasse. ‖ *Donner le relais*, Lâcher les chiens d'un relais après la bête que l'on court.

— Fortif. Espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent. ‖ On dit aujourd'hui BERNE.

— P. et chauss. Espace à parcourir par des travailleurs employés à des déblais : RELAIS *de brouettes, de tombereaux.*

— Eaux et for. Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre, ou la mer qui abandonne son rivage.

— Techn. Vide qui existe aux emplacements où l'on fait un changement de couleur, dans la fabrication des tapis.

— **Encycl.** Hist. et Administr. Ce fut le roi Louis XI qui, le premier, établit, en 1464, des *relais* de chevaux destinés au transport des dépêches d'Etat et des ordres royaux. Ces *relais*, établis de 4 lieues en 4 lieues, fournirent bientôt des chevaux aux particuliers; mais, pendant les guerres civiles, ils furent entièrement désorganisés. Henri IV, devenu maître du trône, résolut de les réorganiser. Par un édit publié en mars 1597, il ordonna d'établir des *relais* de chevaux tant pour le transport des voyageurs que pour le halage des bateaux. « Des maîtres des *relais*, dit M. Chéruel, furent établis dans des lieux déterminés, avec un nombre de chevaux fixé par les règlements. Leurs chevaux étaient censés appartenir au roi et il était défendu de les enlever sous peine de la vie. Deux officiers généraux des *relais* furent établis par Henri IV pour surveiller l'exécution de son ordonnance. On ne payait que 20 sous tournois pour chaque journée de cheval, outre les frais de nourriture. Du reste, il était stipulé dans l'ordonnance que l'on pourrait continuer de se servir des chevaux des messagers pour le transport des voyageurs et de leurs effets. Quoique ces maîtres des *relais* ne pussent fournir des chevaux pour courir la poste, le maître général des postes se plaignit vivement de l'établissement des *relais*, et il en obtint la suppression en 1662, mais à la condition d'entretenir des *relais* lui-même sur toutes les routes. Depuis cette époque jusqu'en 1670, il s'éleva de fréquentes contestations entre le surintendant général des postes et les loueurs de chevaux. Enfin, un arrêt du conseil, en date du 11 février 1670, décida que le surintendant des postes pourrait seul permettre d'établir des *relais* de chevaux, et qu'il percevrait annuellement un droit de 6 livres par tête de cheval. Après la mort de Louvois, qui avait fait établir ce droit lorsqu'il était surintendant des postes, il fut permis à tout Français d'avoir des chevaux de louage. »

Les *relais* de poste étaient très-bien organisés en France, lorsque l'établissement des chemins de fer vint porter à la poste aux chevaux un coup dont elle ne devait pas se relever. Depuis lors, sur un grand nombre de routes, les *relais* ont été supprimés.

D'après les reglements et ordonnances qui régissent la matière, les *relais* doivent toujours être placés sur la grand'route qu'ils sont destinés à desservir et dans une situation commode pour l'approche des voitures. A l'entrée de chacun d'eux doit être placé, en évidence, un écriteau portant ces mots : « Poste aux chevaux. » Les écuries doivent toujours renfermer un nombre déterminé de chevaux en bon état et prêts à partir. Le relayage ne doit pas durer plus de cinq minutes pendant le jour et plus de quinze pendant la nuit. Lorsqu'un *relais* est abandonné, les maîtres de poste voisins, jusqu'à la distance de 4 myriamètres, sont tenus d'en faire le service, sauf supplément de prix de course et indemnité selon les distances parcourues. Les maîtres de poste peuvent relayer les diligences, pourvu qu'ils affectent à ce service des chevaux spéciaux. Tout entrepreneur de voitures publiques et de messageries est tenu de payer par myriamètre et par cheval attelé à chacune de ses voitures 29 centimes au maître du *relais* dont il n'emploie pas les chevaux. Les contrevenants sont punis d'une amende de 500 francs.

— Eaux et for. V. LAIS.

RELAISSE s. f. (re-lè-se — du préf. *re*, et de *laisser*). Agric. Syn. de REBUT.

RELAISSÉ, ÉE (re-lè-sé) part. passé du v. Relaisser. Arrêté pour séjourner. ‖ Vieux mot.

— Chasse. *Lièvre relaissé*, Lièvre qui, longtemps poursuivi, s'arrête de lassitude.

RELAISSER v. a. ou tr. (re-lè-sé — du préf. *re*, et de *laisser*). Laisser de nouveau.

Se relaisser v. pr. S'arrêter pour séjourner. ‖ Vieux mot.

— Véner. Se dit d'un lièvre qui, après avoir été longtemps couru, s'arrête de lassitude.

RELAN s. m. (re-lan — du préf. *re*, et de *lancer*). Action de relancer.

RELANCÉ, ÉE (re-lan-sé) part. passé du v. Relancer. Lancé de nouveau. *Un trait* RELANCÉ.

— Véner. Se dit d'une bête que les chiens font repartir : *Lièvre* RELANCÉ,

— Fam. Grondé, malmené : *La pauvre créature fut* RELANCÉE *comme il faut.* (Brueys.)

RELANCEMENT s. m. (re-lan-ce-man — rad. *relancer*). Action de relancer.

RELANCER v. a. ou tr. (re-lan-sé — du préf. *re*, et de *lancer*. Se conjugue comme *lancer*). Lancer de nouveau. ‖ Lancer en sens contraire : *J'ai vu un corbeau* RELANCER *du bec les petits cailloux qu'un enfant lui avait jetés.* (Michelet.)

— Véner. Faire repartir : *Les chiens* ONT RELANCÉ *le sanglier.*

— Fam. Aller chercher, aller trouver quelque part, ne pas laisser tranquille : *J'irai le* RELANCER *chez lui. Si je reste, elle est capable de venir me* RELANCER *jusqu'ici.* (Empis.) ‖ Tancer, réprimander : *Il parlait mal de mon ami, mais je l'*AI RELANCÉ. *Il se hasarda à faire cette proposition, mais on le* RELANÇA *bien.* (Acad.)

— Jeux. Obliger à mettre une somme d'argent au-dessus de la somme proposée. ‖ On dit aussi RENVIER.

RELAND (Adrien), savant orientaliste hollandais, né à Ryp en 1676, mort à Utrecht en 1718. Il fut professeur d'antiquités ecclésiastiques et de langues orientales à Hardwyck (1699), puis à Utrecht (1701). On lui doit des travaux importants sur la Palestine, la langue et les antiquités des Hébreux. Le plus curieux de ses ouvrages est intitulé : *De religione mohammedica* (2e édit., 1717, in-8°). Ce traité, tiré des sources originales, est le premier qui ait donné une connaissance exacte de l'islamisme. Il a servi à tous les écrivains qui, depuis, se sont occupés du même sujet. Il en existe une mauvaise traduction française, par David Durand, sous ce titre : *La religion des mahométans, augmentée d'une profession de foi mahométane* (La Haye, 1721, in-12). Citons encore de lui : *Analecta rabbinica* (1702, in-8°) ; *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum* (1708, in-8°); *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata* (1714, 2 vol.), ouvrage très-remarquable; *Elenchus philosophicus* (1709), etc.

RELANGES, village et commune de France (Vosges), canton de Darney, arrond. et à 27 kilom. de Mirecourt, à 37 kilom. d'Epinal ; 584 hab. Ce village, dominé par des hauteurs que couronne une belle forêt de hêtres, possède une remarquable église qui date en partie du XIe siècle. Aux environs se voient les ruines du châtelet de Bonneval, les restes d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé au milieu du XIe siècle et détruit en 1793 ; plusieurs tombelles et un rocher, sur lequel un tailleur de pierre a sculpté l'histoire de la passion.

RELANGUIR v. n. ou intr. (re-lan-ghir — du préf. *re*, et de *languir*). Languir de nouveau.

RELAPS, APSE adj. (re-lapss, a-pse — du latin *relapsus*, qui signifie proprement retombé; de *re*, préfixe, et de *lapsus*, tombé ; de *labi*, tomber). Théol. Retombé dans l'hérésie ou l'infidélité : *Il y avait autrefois des édits fort sévères contre ceux qui étaient* RELAPS. *Cette femme était* RELAPSE. (Acad.) *Dans les pays d'inquisition, les hérétiques* RELAPS *étaient condamnés au feu, et dans les premiers siècles les idolâtres* RELAPS *étaient pour toujours exclus de la société chrétienne.* (L'abbé Bauder.)

— Substantiv. Personne relapse : *C'est un* RELAPS. *Il s'échappa du cloître et il s'enfuit en Hollande comme un déserteur, comme un* RELAPS. (J. Jaime.) ‖ Nom donné, dans l'ancienne Eglise, à ceux qui retombaient dans le même péché que celui pour lequel ils avaient fait pénitence publique.

— **Encycl.** Dr. canon. Nous avons, à l'article LAPS, indiqué quelles étaient les dispositions de la primitive Eglise à l'égard de ceux qui s'étaient écartés de la foi et qui, après une première « chute, désiraient rentrer dans le giron de l'Eglise. » Il arrivait parfois que, malgré la difficulté de la pénitence qu'ils avaient subie et qui pouvait paraître un gage de leur bonne volonté, ils venaient à tomber de nouveau, soit en offrant de l'encens aux dieux, soit en mangeant des pains consacrés ou des viandes sacrifiées, soit enfin en reniant la foi. L'apôtre Pierre, qui renia trois fois son maître dans la nuit de la passion, ne fut châtié que par un regard plein de pitié que lui lança Jésus; l'Eglise procéda plus sévèrement. On comprend difficilement aujourd'hui que des chrétiens sincères aient pu « tomber » et surtout tomber deux fois, tant était sévère la pénitence infligée par l'Eglise. C'est qu'on ne tient pas compte des tortures, des croix, des menaces, des promesses faites aux chrétiens par les magistrats romains.

L'Eglise accorde plus difficilement l'absolution aux hérétiques *relaps* qu'à ceux qui n'ont qu'une seule fois professé l'hérésie. Elle exige des premiers de plus longues et de plus dures épreuves que des seconds. C'est qu'ils sont, selon l'expression de saint Jacques, comparables à la truie qui est revenue, après avoir été nettoyée, se vautrer de nouveau dans le bourbier; ou au chien qui est retourné à son vomissement.

Non-seulement les *relaps* étaient très-sévèrement traités lorsqu'ils voulaient rentrer dans le giron de l'Eglise, mais encore, lorsque la chute avait été éclatante, lorsque le scandale avait été grand, lorsque l'apostasie du *relaps* avait été la cause de la chute de plusieurs fidèles, lorsque le *relaps* occupait un rang dans l'Eglise, lorsqu'il était prêtre ou diacre, l'Eglise refusait de l'admettre à la pénitence et fulminait contre le *relaps* une excommunication éternelle. Cependant, disons que, lorsque le *relaps* manifestait un repentir sincère, les évêques l'admettaient, après de longues épreuves, à rentrer dans la communion des fidèles. Lorsque l'Etat mit sa puissance au service de l'Eglise, celle-ci redoubla de sévérité à l'égard des *relaps*. Ce n'étaient plus des chrétiens qui retournaient au paganisme, c'étaient d'anciens hérétiques (ariens, eutychéens, nestoriens, pélagiens, etc.) qui revenaient à leur ancienne hérésie. On ne se contenta plus de les exclure de la communion chrétienne; on les poursuivit devant les tribunaux et on les condamna à des peines corporelles ; la prison perpétuelle dans les cas les moins graves ou lorsque les juges étaient miséricordieux ; la mort précédée d'affreuses tortures, la plupart du temps.

Le genre de mort le plus habituel était le feu. L'Europe se couvrit de bûchers, principalement dans les pays du Midi, dans ceux surtout où l'inquisition fut établie.

Heureusement, depuis un siècle, le fana-

tisme a dû renoncer à ses rigueurs; c'est ce qui lui fait dire qu'il est persécuté. Chacun, aujourd'hui, a le droit d'adopter ou de rejeter telle ou telle religion qu'il lui convient sans avoir à redouter d'autre châtiment que les foudres inoffensives de l'excommunication. Disons aussi que le nombre des *relaps* a singulièrement diminué; peut-être même cette catégorie d'hérétiques a-t-elle complétement disparu; car, si l'on voit des croyants devenir libres penseurs, ou seulement des catholiques abandonner leur culte pour un autre, on ne voit guère ces hommes revenir de nouveau à leur ancienne religion pour l'abandonner encore. De même que, la cause cessant, l'effet cesse avec elle; de même, la foi disparaissant, l'apostasie perd aussi sa raison d'être.

RELARGAGE s. m. (re-lar-ga-je). Techn. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

RÉLARGIR v. a. ou tr. (ré-lar-jir — du préf. *r*, et de *élargir*). Rendre plus large : *On est obligé de faire* RÉLARGIR *tous ses habits. On va* RÉLARGIR *cette rue.* (Acad.)

RÉLARGISSEMENT s. m. (ré-lar-ji-se-man — rad. *rélargir*). Action de rélargir, résultat de cette action.

RELATÉ, ÉE (re-la-té) part. passé du v. Relater. Rapporté, raconté : *Ce fait a été* RELATÉ *avec toutes ses circonstances.* (Acad.) ‖ Cité mentionné : *La pièce* RELATÉE *dans l'acte.*

RELATER v. a. ou tr. (re-la-té — du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter; de *re*, préfixe, et de *ferre*, porter). Rapporter, raconter : RELATER *un fait.*

— Mentionner, citer : RELATER *un nom dans un acte.*

RELATEUR s. m. (re-la-teur — rad. *relater*). Celui qui fait une relation : *Les* RELATEURS *non suspects assurent qu'il faut une longue étude pour bien apprendre la langue chinoise.* (Fén.)

RELATIF, IVE adj. (re-la-tiff, i-ve — du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter). Qui se rapporte : *Il y a dans le monde un bonheur et un malheur* RELATIFS *à chaque individu.* (Grimm.) *Le trait caractéristique du* XIX[e] *siècle est d'avoir substitué la méthode historique à la méthode dogmatique, dans toutes les études* RELATIVES *à l'esprit humain.* (Renan.)

— Qui est en relation, lié par un rapport : *L'idée de fils est* RELATIVE *à celle de père.*

— Proportionnel, évalué par comparaison : *Chaque être, dans la nature, a son prix réel et sa valeur* RELATIVE. (Buff.) *L'importance* RELATIVE *des êtres ne se mesure pas à la durée, mais à l'intensité de leur existence.* (Lamart.)

— Philos. Qui n'est pas en soi, qui est contingent, dépendant d'autre chose : *Tout ce qui est dans le monde est* RELATIF *et ne peut être comparé à rien d'absolu.* (Leibniz.) *Toute science n'est qu'une vue secondaire,* RELATIVE, *circonscrite, incomplète.* (Duclos.) *Tout est* RELATIF, *excepté l'infini.* (Lévis.) *L'art n'a pas besoin de vérité absolue, mais seulement de vérité* RELATIVE. (Th. Gaut.) *La vérité d'un principe est absolue, mais la sagesse et l'utilité de son application sont* RELATIVES. (E. de Gir.)

— Gramm. *Pronom relatif* ou substantiv. *Relatif*, Pronom qui se rapporte à un nom ou pronom qui précède et qu'on appelle antécédent du pronom. ‖ *Nom relatif*, Dans la grammaire arabe, Adjectif qui indique une relation. ‖ *Proposition relative*, Proposition jointe à une autre et formant avec elle une proposition composée.

— Mus. *Tons relatifs*, Ton majeur et ton mineur ayant le même nombre de dièses et de bémols à la clef.

— s. m. Philos. Ce qui est relatif : *Le* RELATIF *est opposé à l'absolu.*

— Mus. Ton relatif à un autre ton : *Chaque mode majeur a pour* RELATIF *mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour* RELATIF *majeur celui de sa troisième note; ainsi le mode mineur de* la *est le* RELATIF *du majeur d'*ut, *et réciproquement.* (Castil-Blaze.)

— **Encycl.** Gramm. Pour ce qui regarde les pronoms relatifs ou conjonctifs, voir la note sur le mot PRONOM.

— Philos. Le *relatif* a eu divers noms, comme tout ce qui a une histoire en ce monde. Il s'appela jadis pluralité, par oppoition à l'unité, qui était un des noms de l'absolu; au moyen âge, il se nomma contingent par contraste avec nécessaire, qui était l'une des formes de l'absolu. De nos jours, il est légion; il s'appelle humanité par lutte contre divinité, qui devient le nom humain de l'absolu. *Relatif* a reçu aussi les appellations de phénomène, d'apparence, d'illusion, qu'il faut prononcer avec hésitation et tristesse, tandis que, pour soutenir l'autonomie, l'absolu s'affirme gravement noumène, réalité, certitude. Dans les pagodes de l'Inde, l'absolu était la parole qu'il ne fallait pas dire, *Om*, le mystère ineffable. Le *relatif* alors était le monde des sens, la fumée et la fantasmagorie des choses.

Parménide est le poëte philosophe de l'absolu; il proteste contre la réalité du monde, qu'il appelle le monde de l'opinion; il n'inscrit dans son poëme qu'à titre de mémorandum de la sottise humaine ces noms imposés par les mortels, qui regardent comme choses vraies la naissance et la mort, et l'être et le non-être, et le changement de lieu et les variations brillantes des couleurs. « Une seule chose est : l'absolu. Cet absolu est inengendré, impérissable, tout entier d'une seule espèce, immobile et égal; il n'était ni ne sera, puisqu'il est maintenant, à la fois tout et un, et continu. Quelle naissance, en effet, lui chercheras-tu? D'où, comment le feras-tu croître? Du non-être? Je ne te laisserai ni le dire ni le penser; car le non-être ne peut être dit puisqu'il n'est pas. Et quelle nécessité l'aurait poussé, plus tard ou plus tôt, à commencer à naître du néant? »

Quelle nécessité? demande Parménide. L'Inde avait déjà répondu : l'ennui; mot profond, mot humain que Gœthe a répété en des vers fameux.

Il est un homme, presque notre contemporain, qui a pris le contre-pied de la théorie de Parménide; c'est Kant.

Pour guérir l'humanité des antinomies de l'essence et de la forme, du contingent et du nécessaire, du moi et du non-moi, il a élevé jusqu'à l'absolu la théorie du *relatif*. Il a dit : le *relatif* est; mais, privé de toutes les corrélations qui seules le peuvent faire vivre, le *relatif* n'a pu exister que dans les catégories, c'est-à-dire dans les formes données par l'esprit humain aux concepts. En résumé, voici la théorie du *relatif*, que Kant appelle le phénomène : Il faut renoncer à toute métaphysique, à toute recherche d'essence, à toute connaissance de la réalité. Une seule chose existe : le phénomène. « L'ordre de la nature n'est que celui de notre pensée, et c'est nous-mêmes qui créons la nature. » En dehors de nous, il existe bien quelque réalité, mais elle ne s'adapte pas à notre entendement; elle n'est que l'occasion de nos pensées. Nous-mêmes, nous ne sommes qu'une collection de phénomènes.

Tout cela est-il faux? Malheureusement non. C'est par un mélange adultérin de parcelles de vérité que Kant est inférieur à Parménide, dont la doctrine est grande par le fait même de la plénitude de l'erreur qui l'inaugure, l'ourdit et la couronne.

Ce qu'on peut dire de plus clair pour distinguer l'absolu du *relatif*, c'est que celui-ci est le seul que l'homme puisse atteindre par sa raison, par son intelligence; pour atteindre l'absolu, il faudrait être Dieu, ou il faudrait que Dieu lui-même, son existence étant admise, nous le mît, pour ainsi dire, dans la main, et même dans ce cas nous ne pourrions le saisir que d'une manière très-incomplète. Tout ce que nous savons ou croyons savoir est *relatif*, c'est-à-dire modelé sur nos moyens imparfaits de connaître. Nous ne devons pas douter de tout, comme on prétend souvent que doutaient les sceptiques; mais nous devons toujours être modestes dans nos affirmations, car nous ne sommes pas infaillibles, par cela même que le *relatif* seul est à notre portée.

RELATION s. f. (re-la-si-on — rad. *relater*). Lien, rapport d'une chose à une autre : *Ce que vous dites n'a aucune* RELATION *à la chose dont il s'agit. Ces deux choses n'ont point de* RELATION *entre elles.* (Acad.) *L'amour-propre ne devient bon ou mauvais que par l'application qu'on en fait et les* RELATIONS *qu'on lui donne.* (J.-J. Rouss.) *Les affections de l'homme et la forme de l'ordre social sont dans une* RELATION *intime avec le bonheur.* (Redern.) *Les vérités ont entre elles une* RELATION, *une liaison, des points de contact qui en facilitent la connaissance et la mémoire.* (Duclos.)

— Connexité, lien qui existe entre deux objets, dont l'un ne peut être connu indépendamment de l'autre : *La* RELATION *du père au fils et du fils au père.*

— Commerce, liaison, rapports d'affaires, d'amitié, de société : *Se mettre en* RELATION, *entrer en* RELATION *avec une personne. Rompre ses anciennes* RELATIONS. *L'instinct de* RELATION *donne naissance à toutes les passions bienveillantes.* (Alibert.) *La politesse est le charme des* RELATIONS *sociales.* (Latena.) *Pour les* RELATIONS *internationales, il n'existe point de force commune qui oblige tous les peuples à lui obéir.* (Franck.) *La bienveillance adoucit, facilite toutes les* RELATIONS *de la vie.* (Théry.) *L'habitude émousse le charme des* RELATIONS *les plus douces.* (E. Alletz.) *Toujours et partout, les hommes se sont agrégés par des* RELATIONS *de territoire, de besoins, de mœurs, de croyances.* (Royer-Collard.) *La société dépend moins des convenances physiques que des* RELATIONS *morales.* (Lamart.) *En se mettant en vue, en restant dans le monde, en cultivant ses* RELATIONS, *en s'en faisant de nouvelles, un homme arrive.* (Balz.) ‖ Commerce intime, rapports sexuels : *Avoir des* RELATIONS *avec une femme. C'était une idée fort répandue dans l'antiquité que l'homme hors ligne ne peut être né des* RELATIONS *ordinaires des deux sexes.* (Renan.)

— Personne avec laquelle on a commerce, on est en rapport : *Il s'est décidé à éloigner de lui toutes ses* RELATIONS.

— Rapport qui existe entre deux objets, dont l'un a action sur l'autre : *L'homme est mis en* RELATION *avec le monde extérieur par ce qu'on nomme les cinq sens.* (A. Jacques.)

— Récit, narration : *Pour moi, j'aime les* RELATIONS *où l'on ne dit que ce qui est nécessaire, où l'on ne s'écarte ni à droite ni à gauche.* (M[me] de Sév.) *L'empire des sciences et des arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des* RELATIONS *fabuleuses.* (D'Alemb.)

— Bibliogr. Titre donné à un grand nombre d'ouvrages contenant des récits de diverse nature : RELATIONS *de voyages.*

— Gramm. *Termes de relation*, Mots donnés par les voyageurs, comme étant employés dans les pays qu'ils ont visités.

— Mus. Rapport, intervalle entre deux sons. ‖ *Fausse relation*, Accord de quarte augmentée. ‖ Effet de deux sons se succédant immédiatement, dans deux parties différentes, à un demi-ton d'intervalle.

— Philos. *Relation des jugements*, Dans la philosophie de Kant, Propriété qu'ont les jugements d'être catégoriques, hypothétiques ou disjonctifs.

— Théol. Nom donné par les théologiens à certaines manières dont les personnes divines, dans la Trinité, se rapportent l'une à l'autre et se distinguent l'une de l'autre.

— Anc. pratiq. Rapport, témoignage d'une personne publique. ‖ Copie d'un exploit.

— Physiol. *Vie de relation*, Fonctions vitales qui mettent l'être vivant en rapport avec les objets extérieurs : *L'hiver suspend la* VIE DE RELATION *chez le plus grand nombre des animaux et la reproduction chez presque tous.* (F. Pillon.)

— **Syn. Relation, récit.** V. RÉCIT.

— **Encycl.** Bibliogr. On a employé ce mot comme synonyme de *récit*, sauf dans le poëme épique et la tragédie, pour lesquels le mot *récit* seul a été admis. On a dit et on dit encore : *une relation historique;* mais on réserve de préférence aujourd'hui le mot *relation* au récit de ce qu'on a vu soi-même, des faits dont on a été le témoin Aussi dit-on surtout une *relation de voyage.*

Au XVII[e] siècle, on usa fréquemment du mot *relation* comme titre. Nous en donnerons quelques exemples, choisis parmi les plus curieux et les plus caractéristiques. Scarron composa la *Relation du combat des Parques et des poëtes sur la mort de Voiture* (1648), qu'il dédia à Ménage et à Sarrasin. L'abbé d'Aubignac fit la *Relation du royaume de Coquetterie* (1654), dans le début de laquelle il imita fort visiblement la carte du *Pays de Tendre,* bien qu'il s'en soit défendu dans les lignes suivantes : « Dans le royaume de *Coquetterie*, on ne voit point de rivières, on n'y parle de mer qu'en passant; il n'y a qu'une grande ville et les chemins ne sont point remplis de gîtes. C'est un pays où l'on doit aller vite et faire de longues traites si l'on veut arriver à ses fins; et, dans cette petite carte de *Tendre*, qu'y trouve-t-on de conforme en la moindre circonstance avec la place de *Cajolerie*, le tournoi des *Chars dorés,* le combat des *Belles-Jupes*, la place du *Roi*, le palais des *Bonnes-Fortunes*, le bureau des *Récompenses*, la borne des *Coquettes* et la chapelle de *Saint-Retour?* Le *Tendre* est un petit coin de terre dans le pays de l'*Amitié*, sans aucune autre description que des lieux; et le royaume de *Coquetterie* est d'une vaste étendue, composé de tout ce qui peut rendre un Etat considérable et réglé par toutes les maximes de la politique. Ce peuple a son roi, sa religion, ses lois, ses écoles, son trafic, ses jeux publics, ses magasins et ses différentes conditions. » La géographie métaphysique fait bientôt place, dans le livre de d'Aubignac, à quelque chose de plus vif et de plus piquant; les romans y sont critiqués, surtout au point de vue moral; la galanterie raffinée de l'époque y est criblée d'épigrammes; les diverses catégories de coquettes et leurs petits manéges y sont étudiés avec une verve parfois ingénieuse.

En 1659 parut, sous le nom de Segrais, la *Relation de l'île Imaginaire*, petite composition de M[lle] de Montpensier, qui est écrite sans gaieté, sans netteté et sans vraisemblance, malgré l'excellent modèle qu'avait pu étudier l'auteur dans un épisode du *Don Quichotte* de Cervantes. Il n'y a point là de ces peintures de mœurs qui donnaient quelque intérêt à la *Princesse de Paphlagonie.* A peine y peut-on démêler quelques traits timides décochés contre de Nervèze qui, suivant la remarque d'un érudit, était alors, avec Des Escuteaux, son compère, le bouc émissaire de la littérature. La même année où paraissait la *Relation de l'île Imaginaire*, Charles Sorel publiait une allégorie satirique intitulée : *Relation de ce qui s'est passé au royaume de Sophie, depuis les troubles excités par la Rhétorique et l'Eloquence*, pour faire suite à l'*Histoire des derniers troubles arrivés au royaume de l'Eloquence*, par Furetière. Citons encore une satire très-vive contre les jansénistes, mise au jour en 1660 sous ce titre : *Relation du pays de Jansénie, où il est traité des singularités qui s'y trouvent et des mœurs des habitants.* Cet ouvrage était de Zacharie, qui se cacha sous le pseudonyme de Louis Fontaine, sieur de Saint-Marcel. Nous avons aussi, sous le titre de *Relation*, deux écrits de Fléchier, le célèbre orateur de la chaire : *Relation des troubles des Cévennes* et *Relation des Grands jours d'Auvergne tenus à Clermont-Ferrand en* 1665-1666.

— Mus. *Fausse relation.* En harmonie, on donne le nom de *fausse relation* à l'effet produit par deux notes qui se succèdent immédiatement, dans deux parties différentes, à un demi-ton de distance. Cette succession froisse l'oreille, l'effet en est dur et désagréable et elle est sévèrement proscrite par les théoriciens. En voici un exemple :

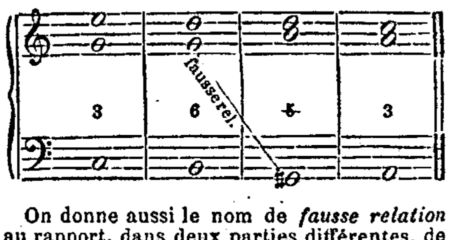

On donne aussi le nom de *fausse relation* au rapport, dans deux parties différentes, de deux notes qui forment entre elles un intervalle de quarte augmentée, ou *triton* (v. ce mot), dans l'enchaînement des accords du cinquième au quatrième degré. « Ces deux degrés enchaînés ainsi, dit M. Henri Reber dans son excellent *Traité d'harmonie*, et dans certaines dispositions de leurs notes respectives, produisent souvent un effet dur attribué, par les anciens contrapontistes, au rapport indirect de *si* au *fa* (ou de n'importe quelles notes établissant entre elles un rapport de quarte augmentée), connu, dans le contre-point, sous le nom de *fausse relation de triton.* Exemple :

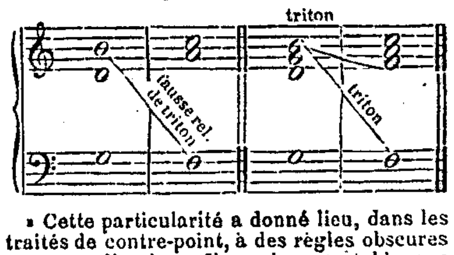

» Cette particularité a donné lieu, dans les traités de contre-point, à des règles obscures et contradictoires. Il est incontestable que cet exemple est dur; mais pourquoi d'autres exemples, contenant chacun aussi la *relation du triton*, sont-ils bons et très-usités par les maîtres? Il importe peu d'en connaître la cause, l'essentiel est de connaître et d'apprécier les effets des successions. Quant à l'enchaînement du cinquième au quatrième degré, on ne le pratique pas fréquemment; d'ailleurs, son effet plus ou moins satisfaisant dépend surtout de la manière de le réaliser; ainsi, la réalisation suivante :

est très-admissible et infiniment préférable à celle de l'exemple précédent, lequel devient intolérable à deux parties. Exemple :

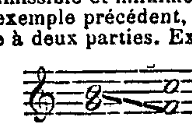

» D'où l'on peut conclure qu'il est bon d'imposer à l'élève la règle suivante : Il est défendu, dans l'enchaînement du cinquième au quatrième degré, de placer la *relation du triton* dans les parties extrêmes. »

Ajoutons cependant que les maîtres du XVI[e] siècle, y compris le grand Palestrina, ont pratiqué assez fréquemment la *fausse relation de triton*, ce qui prouve que le génie peut s'affranchir de toutes les règles, mais à condition qu'il soit vraiment le génie.

Relation de l'ambassade de lord Macartney en Chine, par Staunton. V. MACARTNEY EN CHINE (Voyage de).

Relation du voyage fait à la recherche d'un passage au Nord-Ouest, par le capitaine sir John Ross. V. VOYAGE.

RELATIONNAIRE s. m. (re-la-si-o-nè-re — rad. *relation*). Auteur de relations de voyage.

RELATIVEMENT adv. (re-la-ti-ve-man — rad. *relatif*). D'une manière relative, contingente, accidentelle : *Quoiqu'il n'y ait, à proprement parler, que Dieu d'absolu, tous les êtres créés, considérés en dehors de toute relation, sont également dits absolus, mais ce n'est que* RELATIVEMENT. (Travers.)

— Proportionnellement, par comparaison : *La femme est* RELATIVEMENT *moins robuste que l'homme.* (Virey.) *Le bibliophile est un animal* RELATIVEMENT *rare en France, mais il pullule en Angleterre.* (E. Texier.)

— *Relativement à*, Par rapport à, pour ce qui est de : *Je l'ai questionné* RELATIVEMENT À *votre affaire. Tout, dans le corps d'un animal, n'est-il pas organisé* RELATIVEMENT À *ses besoins, aux fonctions qu'il doit remplir dans le système de l'univers?* (Virey.)

RELATIVITÉ s. f. (re-la-ti-vi-té — rad. *relatif*). Qualité de ce qui est relatif.

RELATTER v. a. ou tr. (re-la-té — du préf. *re*, et de *latter*). Couvrir de nouveau avec des lattes : RELATTER *un toit*.

— v. n. ou intr. Anc. cout. Prêter serment de nouveau.

RELAVER v. a. ou tr. (re-la-vé — du préf. *re*, et de *laver*). Laver de nouveau : *On a eu beau laver et* RELAVER *ce parquet, la tache est restée.*

RELAVEUR, EUSE adj. (re-la-veur, eu-ze — rad. *relaver*). Qui sert à relaver : *On ne saurait trop recourir au lavage des pâtes, en renouvelant l'eau abondamment et en laissant longtemps la pâte dans des piles* RELAVEUSES. (A.-F. Didot.)

RELAXATION s. f. (re-la-ksa-si-on — rad. *relaxer*). Relâchement, état de distension : RELAXATION *des nerfs, des fibres, des muscles.*

— Jurispr. *Relaxation d'un prisonnier*, Action de relaxer un prisonnier, de le remettre en liberté.

— Dr. canon. *Relaxation des peines canoniques*, Diminution ou entière rémission des peines canoniques.

RELAXE s. f. (re-la-kse — de *relaxer*). Jurispr. Action de relaxer : *La* RELAXE *d'un prisonnier.*

RELAXER v. a. ou tr. (re-la-ksé — lat. *relaxare;* du préf. *re*, et de *laxare*, lâcher). Remettre en liberté : RELAXER *un prisonnier.*

RELAYER v. a. ou tr. (re-lè-ié — du préf. *re*, et du vieux verbe *layer*, laisser. Se conjugue comme *payer*). Remplacer dans un travail, une fonction que plusieurs personnes font successivement : RELAYER *des terrassiers. Comment n'a-t-on jamais vu les maîtres* RELAYER *quelquefois les esclaves; les princes, les magistrats et les prêtres faire des tours de rechange avec les industrieux?* (Proudh.) *Ma foi, mon cher, dit Debray, vous voyez un homme à bout et qui vous appelle à son aide pour le* RELAYER. (Alex. Dum.)

— Fig. Remplacer, mettre à la place de, substituer à, remplir par intervalle les fonctions de : *Les guerres de race* ONT RELAYÉ *les guerres de religion.* (St-Priest.) *La science enfouit sous la cité le rayon souterrain du gaz, pour* RELAYER *le soleil.* (E. Pelletan.) *Le prolétariat* A RELAYÉ *le servage sur la route de la civilisation.* (E. Pelletan.)

— v. n. ou intr. Changer de chevaux au relais : *On ne fit que* RELAYER, *mais sans se presser; nouvelles embrassades, et on partit.* (St-Sim.) *Quand on* RELAYE, *tout m'amuse.* (V. Hugo.)

Se relayer v. pr. Se remplacer alternativement : *Il croit que tous les yeux sont ouverts sur lui et que les hommes* SE RELAYENT *pour le contempler.* (La Bruy.) *Les rois de Perse employaient des coureurs à pied qui faisaient* 80 *à* 100 *kilomètres par jour et* SE RELAYAIENT *de distance en distance.* (Bouillet.)

RELAYEUR s. m. (re-lè-ieur — rad. *relayer*). Celui qui entretient des relais de chevaux.

RELÉCHER v. a. ou tr. (re-lé-ché — du préf. *re*, et de *lécher*). Lécher de nouveau : *Lécher et* RELÉCHER *sa tartine.*

Relecq, ancienne abbaye de France (Finistère), arrond. de Morlaix, située près d'un étang, au fond d'un frais vallon. Elle fut fondée en 1132 et une grande partie de l'église actuelle paraît dater de cette époque. Les arcades de la nef sont à plein cintre et à double archivolte. Elles s'appuient sur des piliers carrés, munis sur chacune de leurs faces de colonnes engagées portant des chapiteaux d'un travail grossier. Le chœur renferme les statues de saint Benoît et de saint Bernard, l'un fondateur, l'autre réformateur de l'ordre que suivaient les religieux. L'église de Notre-Dame de Relecq est le but d'un pèlerinage, où il est d'usage, suivant M. Pol de Courcy, de porter à l'offrande des poules blanches et une mesure d'avoine renfermée dans un bonnet. Le cloître est aujourd'hui complètement ruiné; il n'en reste qu'un côté, dont les arceaux annoncent le XIIIe siècle.

RELECTURE s. f. (re-lè-ktu-re — du préf. *re*, et de *lecture*). Nouvelle lecture; action de relire.

RELÉGATION s. f. (re-lé-ga-si-on — lat. *relegatio;* de *relegare*, reléguer). Antiq. rom. Action de reléguer dans un lieu déterminé.

— **Encycl.** Il y avait, chez les Romains, trois sortes d'exil : l'exil proprement dit, qui interdisait à un citoyen le feu et l'eau dans sa patrie, mais ne lui assignait pas une résidence précise; la déportation, qui fixait le lieu du bannissement; la *relégation*, qui n'interdisait pas entièrement le séjour dans la patrie, mais qui assignait une résidence d'où on ne pouvait sortir, ou bien excluait de telles villes, de telles provinces. L'exil proprement dit et la déportation étaient des peines infamantes, par suite desquelles un citoyen était privé de ses droits. Il n'en était pas ainsi de la *relégation*. Ovide, dans ses *Tristes* (V, 2), a bien soin de constater qu'il a été non exilé, mais relégué, et qu'en conséquence il n'a perdu ni ce qu'il possédait, ni ses droits de citoyen :

Nec vitam, nec opes, nec jus mihi civis ademit.

Et un peu plus loin : « Il ne m'a condamné à rien autre qu'à vivre loin du foyer paternel; »

Nil nisi me patriis jussit abire focis.

La *relégation*, soit qu'elle fixât le relégué dans un lieu spécial et plus généralement dans une île, soit qu'elle défendît simplement le séjour de Rome ou de quelque province, pouvait être d'un temps indéfini ou d'un temps défini. Quelle que fût la longueur de la peine, celui qui y était condamné ne perdait ni le *jus civitatis* ni la *patria potestas*, c'est-à-dire ni le droit de cité ni le pouvoir paternel. S'il perdait son droit de propriété, ce n'était jamais par suite même de la *relégation*. Lorsqu'il n'y avait aucun autre empêchement à ce qu'il le gardât, il le conservait pleinement. La *relégation* était donc, suivant la définition d'Ælius Gallus, exclusivement relative à la personne et à la place qu'il lui était permis d'occuper. Au temps de la république, c'était un décret du sénat ou un édit d'un magistrat qui prononçait la *relégation;* sous l'empire, c'était l'empereur. Ainsi nous voyons, sous Tibère, Pison condamné à dix ans de *relégation : In decem annos relegaretur.* (Tacite, *Annales*, III, 17.) Quelquefois, le mot *relégation* a été employé par les auteurs latins, pour signifier, non la peine infligée par l'Etat, mais quelque fait analogue. Il se trouve appliqué chez Cicéron (*De officiis*, III, 31) à la situation de T. Manlius, qui fut contraint par son père de vivre dans la solitude, à la campagne.

En France, sous l'ancienne monarchie, la *relégation* existait réellement, bien qu'on ne se servît pas de ce mot pour la désigner. C'est un moyen dont se servit surtout Louis XIV pour se débarrasser des grands seigneurs qui le gênaient ou dont il avait à se plaindre : il les exilait dans leurs terres. L'un des plus brillants personnages de la cour, vers 1660, de Vardes, en fut un éclatant exemple. D'imprudentes plaisanteries au sujet des amours du roi avec Mlle de La Vallière le perdirent à jamais. Louis XIV lui ordonna d'aller vivre dans ses domaines de la Provence. Quand il lui fut permis de revenir, ce fut seulement trente ans plus tard; il reparut vieux, démodé, ridicule par ses habitudes antiques, dans cette cour dont il avait fait l'ornement, et il ne se sentit pas le courage d'y rester; il s'en retourna mourir dans le lieu de son exil. Un autre exemple de *relégation* plus curieux peut-être encore, sous le même règne, est celui du marquis de Montespan. Il ne voulut pas s'accommoder assez facilement du rôle que lui faisaient les relations de la marquise avec le roi. On lui enjoignit de se tenir tranquille, puis, comme il n'eut pas la sagesse de s'y résoudre, on le bannit hors de la cour et de Paris. Il fallut cependant le laisser revenir momentanément à Paris pour un procès qu'il y avait. A ce propos, le roi écrivait le 15 juin 1678 à Colbert : « Monsieur Colbert, il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me ferez le plaisir de suivre de près, et, pour qu'il n'ait plus de prétexte de rester à Paris, voyez Norson, afin qu'il se hâte au parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, et, comme il en est capable et que les suites seraient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 576.) Ces paroles et ces procédés, qui nous étonnent et nous indignent à juste titre, n'indignaient et même n'étonnaient personne au XVIIe siècle. Le premier Empire ramena le système des *relégations* qui, pour avoir été jadis au service d'une république, n'en est pas moins, comme on le voit, une arme précieuse dans la main des pouvoirs absolus. La même arme a été reprise par le second Empire, sous le nom d'*internement*.

RELÉGUÉ, ÉE (re-lé-ghé) part. passé du v. Reléguer. Confiné, astreint à rester : *Des proscrits* RELÉGUÉS *dans une île.*

— Mis à l'écart : *Un petit salon était tout son domaine; à l'heure du dîner, on y roulait la table de noyer,* RELÉGUÉE *durant le jour dans l'antichambre.* (Alf. de Musset.)

— Fig. Concentré, limité, tenu comme enfermé : *De nos jours, la religion,* RELÉGUÉE *dans les temples, se trouve bannie de l'ordre entier de la vie humaine.* (Legris-Duval.)

— s. m. Administr. milit. Nom qu'on donnait, dans le corps des gendarmes du roi et dans celui des chevau-légers, à la retraite accordée à celui qui avait un certain nombre d'années de service.

RELÉGUER v. a. ou tr. (re-lé-ghé — du préf. *re*, et de *léguer*). Confiner, astreindre à rester : *On le* RELÉGUA *dans cette province. Je l'*AI RELÉGUÉ *dans sa chambre. Il* A RELÉGUÉ *sa femme à la campagne.*

— Mettre à l'écart : RELÉGUER *des tableaux dans un grenier.*

— Fig. Faire tomber; classer avec mépris : *Les passions et les vices vous* RELÈGUENT *dans la classe des esclaves.* (Chateaub.) *On a beaucoup écrit sur le chant du cygne, et c'est à tort qu'on* A RELÉGUÉ *parmi les fables tout ce que les anciens en ont dit.* (A. Martin.)

Se reléguer v. pr. Se confiner soi-même, se retirer : SE RELÉGUER *à la campagne.*

— **Syn. Reléguer, confiner.** V. CONFINER.

RELENT s. m. (re-lan — du latin *redolens*, qui a de l'odeur; de *re*, préfixe, et de *olens*, qui a de l'odeur, participe présent de *olere*, avoir de l'odeur). Goût particulier, odeur spéciale que contractent les viandes préparées, lorsqu'on les tient quelque temps dans un lieu fermé : *Les innombrables variétés de putréfaction laissent d'abord exhaler l'odeur de* RELENT *ou de cadavre.* (Pellet.)

— Par ext. Mauvaise odeur quelconque :

Ton rire est sans gaîté, tes larmes sans douleur;
Ton cœur, litière offerte à la froide canaille,
A des *relents* de musc et de bouchon de paille.
H. CANTEL.

RELENTI, IE adj. (re-lan-ti, î — rad. *relent*). Qui a une odeur de relent, un goût de relent. ‖ Vieux mot.

RÊLER (SE) v. pr. (rê-lé). Techn. Se dit du suif qui, en se coagulant, présente de haut en bas des solutions de continuité en forme de vis. ‖ Se dit aussi des pains de sucre qui se fendent à la tête.

RELET s. m. (re-lè). Arboric. Variété de pomme.

RELEVAGE s. m. (re-le-va-je — rad. *relever*). Action de relever; résultat de cette action.

— Administr. Action des facteurs de la poste qui prennent les lettres déposées dans les boîtes par le public. ‖ On dit plus ordinairement LEVÉE.

— Mécan. *Arbre de relevage*, Arbre sur lequel on agit, dans les machines locomobiles, pour opérer les changements de marche. ‖ *Barre de relevage*, Barre qui transmet l'action du levier de changement de marche aux barres d'excentrique, par l'intermédiaire d'un arbre de relevage et de bielles de suspension.

— Techn. Action d'éplucher et de nettoyer le papier nouvellement fabriqué et encore humide.

— Typogr. Enlèvement de la forme de dessus le marbre de la presse, quand le tirage en est entièrement terminé. ‖ Enlèvement que l'on fait de la forme, lorsque, pour un motif quelconque, on est obligé de suspendre le tirage.

— **Encycl.** Mécan. La barre de *relevage* a depuis 2 mètres jusqu'à 4 mètres de longueur, suivant les dispositions de la machine. Elle est formée d'une barre méplate affectant la forme d'un solide d'égale résistance pour l'empêcher de fléchir sous son propre poids. Elle s'attache par une de ses extrémités au levier de changement de marche et, par l'autre, au levier qui commande l'arbre de *relevage*. Ce dernier, lorsque les barres d'excentrique agissent sur la coulisse de Stephenson, porte quatre ou cinq leviers : un pour recevoir l'action de la barre de *relevage*, deux autres supportant les bielles de suspension des deux coulisses, et le dernier ou les deux derniers portant des contre-poids. Ces leviers sont généralement soudés à l'arbre de *relevage;* dans certaines circonstances, on les a seulement ajustés au moyen de clavettes. L'arbre de *relevage* a un diamètre qui varie de $0^m,05$ à $0^m,08$; ces fortes dimensions sont nécessitées par la force de torsion qui tend à le rompre. Cet arbre est solidement encastré à ses extrémités dans de larges paliers fixés aux longerons intérieurs des châssis et garnis de coussinets en bronze ou en fonte; quelquefois on a remplacé les paliers par des crapaudines en fer aciéré sur lesquelles l'arbre s'appuie par ses extrémités.

RELEVAILLES s. f. pl. (re-le-va-lle; *ll* mll. — rad. *relever*). Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme y va, après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre : *Chez quelques tribus, les parents du même sexe que l'enfant assistent seuls aux* RELEVAILLES. (Chateaub.) *On servait de temps en temps de ces poules vieilles, maigres et jaunes que les pauvres jeunes femmes des montagnes apportent en cadeau aux curés les jours de* RELEVAILLES. (Lamart.) ‖ Fêtes, réjouissances célébrées à cette occasion : *Un repas de* RELEVAILLES. *On m'avait ordonné une grande pièce de théâtre pour les* RELEVAILLES *de Madame la dauphine.* (Volt.)

— **Encycl.** De tout temps, l'humanité a rendu grâce aux dieux de tout ce qui lui arrivait de bien; depuis le Sémite farouche qui remercie Jéhovah d'avoir écrasé ses adversaires jusqu'à l'Aryen expansif qui s'absorbe sans cesse dans l'admiration mystique et la reconnaissance vague envers Brahma.

Invoquer l'assistance des dieux, dans les moments critiques de la vie, est le propre de tous les hommes primitifs, sous toutes les latitudes, dans tous les âges. Tous les dangers, toutes les terreurs rendent ces hommes dévots et superstitieux. Il est vrai que la religion s'évanouit en partie avec le danger, et que le naufragé, qui au milieu de la tempête promet à Jupiter une hécatombe de taureaux blancs, se borne, une fois au rivage, à lui faire respirer la vapeur de quelques mauvaises viandes. L'homme qui n'a pas peur possède toujours un fond de scepticisme. Mais il n'en est pas de même de la femme. Mystique, non par accident, mais par nature, la femme est le côté sentiment du tout humain, dont l'homme est le côté raison. Les accidents chroniques inhérents à son sexe ne font que renforcer cette prédisposition. Dans l'acte génésique, l'homme n'a que des plaisirs. Ces plaisirs sont, chez la femme, cruellement compensés par les menstrues, les grossesses et surtout les délivrances, rarement mortelles, mais toujours accompagnées de tortures terribles. Plus encore que le marin battu par la tempête, la femme, abattue par les travaux de l'enfantement, éprouve le besoin de se recommander à une divinité tutélaire et de lui promettre des sacrifices de reconnaissance si l'issue de la crise est favorable. Telle est l'origine des *relevailles*. C'est pour cela que nous trouvons, sous des noms différents et avec diverses cérémonies, cette coutume pratiquée chez tous les peuples du monde.

Chez les peuples aryens, peuples expansifs, panthéistes et naturalistes, tenant toutes les phases et tous les aspects de la nature en grand honneur, les *relevailles* n'étaient que ce que nous venons de dire. La procréation de l'homme était un honneur, une faveur des dieux. Le culte de la chair dominait tout. Aucune idée d'expiation ne se mêlait aux sacrifices que les femmes offraient, chez ces peuples, après leur accouchement. Chez les Grecs et les Romains, l'accouchement était considéré comme un acte saint, austère, et c'était Diane, Diane la vierge, qui présidait aux délivrances, comme pour éloigner de cette douloureuse situation toute image de la volupté passée. La prière de toutes les femmes était alors le

Casta, fave, Lucina! . . . .

de l'églogue IV de Virgile. C'était aux autels de Diane Lucine que les femmes apportaient leurs présents après leur délivrance.

Chez les peuples sémitiques, l'idée des *relevailles* est plus complexe. Ces peuples, monothéistes comme tous les fils du désert, remplis de superstitions bizarres et de pratiques magiques, éprouvaient en présence de la nature des sentiments tout différents de ceux que ressentaient les Aryens. Ceux-ci, entourés d'une nature luxuriante qui les absorbait, se laissaient aller au naturalisme le plus impersonnel; ils voyaient la nature diverse et éternellement multiple; la procréation était pour eux la loi; ils admiraient la procréation des hommes, comme le bourgeonnement de la forêt, comme l'épanouissement des fleurs, comme la germination du grain; les Sémites, au contraire, entourés de sables, se repliaient sur eux-mêmes et ne voyaient dans le désert que leur personnalité. Si, par une action réflexe, ils se laissaient aller à rêver du monde extérieur, c'est de leur personnalité qu'ils remplissaient la nature monotone. De là la glorification de la virginité; de là, après le sombre judaïsme, le panthéisme du *Talmud*, de la cabale, de l'école d'Alexandrie, des gnostiques, en tout opposé au panthéisme aryen. Ce dernier était, si nous pouvons allier ces deux mots, un panthéisme matérialiste, admirant la nature; l'autre, au contraire, était un panthéisme mystique, ennemi de l'impure matière; panthéisme qui cherchait à séparer les émanations inférieures de la divinité et qui tendait, en s'isolant de la matière, à s'absorber dans la contemplation de l'être un et absolu. Ici, alors, la procréation est une œuvre odieuse; elle est l'acte de la mauvaise matière. Le judaïsme déclarera souillée la femme enceinte; ses *relevailles* seront moins un acte de reconnaissance qu'un acte de purification; on les appellera même « la purification » par excellence.

Tyr et Carthage pénétreront si avant dans cette idée farouche, que le fruit de l'accouchement sera abominable aux dieux; et que, dans les calamités publiques, on offrira à Moloch, pour apaiser sa colère, des sacrifices de plusieurs centaines de petits enfants.

L'école d'Alexandrie et le gnosticisme, issus de cette Asie sémitique, vanteront la virginité et déclareront que les « hyliques » ou hommes matériels peuvent seuls procréer sans remords; que les « psychiques » ou hommes d'intelligence s'en abstiendront le plus possible, sous peine de déchoir jusqu'au rang des hyliques, et que les « pneumatiques » ou hommes devenus saints par la contemplation du Dieu absolu n'auront même pas l'idée de s'allier à la matière.

Le christianisme, issu du judaïsme, mais mitigé par les institutions et les mœurs des pays indo-européens dans lesquels il s'est établi, a laissé aux *relevailles* leur double sens; comme les Aryens, il en fait un acte de reconnaissance; comme les Juifs, il en fait un acte de purification. Des cierges, des *ex-voto*, des prières, des messes remplissent ce double but. Malgré les efforts du naturalisme moderne, l'idée de souillure accompagne encore aujourd'hui, chez les peuples catholiques, l'accouchement; le célibat des prêtres corrobore ce préjugé oriental; si la civilisation *ne réagissait pas énergiquement*, les *relevailles* resteraient, à la honte de l'humanité, ce qu'elles ont été par le passé, des actes de purification plutôt que de reconnaissance.

RELEVANT, ANTE adj. (re-le-van, an-te — rad. *relever*). Dépendant, ressortissant : *Leur pairie fut attachée à leurs terres* RELEVANTES *immédiatement de la couronne.* (Volt.)

— s. f. Argot. Moutarde.

RELEVÉ, ÉE (re-le-vé) part. passé du v. Relever. Remis debout; reconstruit : *Un obélisque* RELEVÉ *à grand'peine. Ce mur sera* RELEVÉ.

— Orné en relief : *Vive Dieu! te voilà vêtu comme un prince : une belle épée, des bas de soie, un pourpoint et un manteau de velours* RELEVÉS *d'une broderie d'argent.* (Le Sage.)

— Dressé, dirigé en haut : *Des moustaches* RELEVÉES. *Une aigrette* RELEVÉE.

— Distingué, qui s'élève au-dessus du commun, de l'ordinaire : *Quand on excelle dans son art et qu'on lui donne toute la perfection dont il est capable, l'on en sort en quelque manière et l'on s'égale à ce qu'il y a de plus noble et de plus* RELEVÉ. (La Bruy.) *Virgile n'est jamais trop rustique, mais il met des idées trop* RELEVÉES *dans la bouche des pasteurs.* (Rigault.)

— Se dit d'un goût très-prononcé : *Un goût* RELEVÉ. *La viande du renne est assez du goût de celle du cerf, mais plus* RELEVÉE. (Regnard.) ‖ Rendu plus piquant : *Les lecteurs ne tiennent pas du tout à l'esprit ; c'est un ingrédient trop* RELEVÉ, *qui ôte au commérage sa saveur naturelle.* (Mme E. de Gir.) *Les courts et brusques dessins de Topffer sont* RELEVÉS *d'une saveur alpestre et d'un caractère fruste et sauvage.* (Ste-Beuve.)

— Remarqué, signalé : *Cette faute a déjà été* RELEVÉE. ‖ Dont on a pris note, qu'on a copié : *Cette inscription a été* RELEVÉE *par un voyageur.*

— Exempté, affranchi : *Etre* RELEVÉ *du vœu de chasteté. Mon père ne se croyait pas* RELEVÉ *par la Révolution de sa fidélité d'honneur à son drapeau.* (Lamart.) ‖ Démis : *Etre* RELEVÉ *de ses fonctions.*

— Qui est de nouveau sur pied, après une maladie : *J'étais à peine* RELEVÉ *lorsque je fis une rechute.*

— Qui est sortie de couche : *Une femme à peine* RELEVÉE.

— Manége. *Airs relevés*, Pesade, mésair, courbette, croupade, ballottade, cabriole, pas et saut.

— Chorégr. *Pas relevé*, Pas qui s'exécute en pliant d'abord et se relevant ensuite.

— s. m. Action de relever quelque chose, d'en faire le détail ou le résumé écrit ; détail ou résumé écrit : *Faire le* RELEVÉ *des sommes dépensées. Faire le* RELEVÉ *des naissances et des décès. Faire le* RELEVÉ *des erreurs commises dans un livre. Publier le* RELEVÉ *des mutations.*

— Jurispr. *Relevé de déchéance*, Acte par lequel on relève de la déchéance celui qui n'a pas accompli les conditions stipulées dans un marché.

— Véner. Action de la bête qui sort du lieu où elle a passé le jour pour aller repaître : *Epier le* RELEVÉ.

— P. et chauss. *Relevé à bout*, Reconstruction complète d'une partie d'une chaussée, sur toute sa largeur.

— Art culin. Plat ou service qui succède immédiatement à un autre : *Un* RELEVÉ *de potage. Un énorme pâté de volaille ou de gibier est le plus beau* RELEVÉ *d'un succulent rôti.* (Grimod.) ‖ Se dit absolument du service qui succède immédiatement au potage.

— Techn. Ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval et en le rattachant à chaud, avec des clous neufs.

— s. f. Pratiq. Après-midi : *A deux heures de* RELEVÉE. *Vacation de* RELEVÉE. *Audience de* RELEVÉE.

— **Syn. Relevé, élevé, sublime,** etc. V. ÉLEVÉ.

— **Encycl.** Art culin. On a d'abord appelé *relevé* tout mets qui en remplaçait un autre ; ainsi le dessert était souvent appelé le *relevé* des entremets ; les entremets eux-mêmes étaient les *relevés* des rôtis. Mais peu à peu, vers la fin du siècle dernier, le terme *relevé* s'est appliqué spécialement aux entrées ; et puis, au commencement du XIXe siècle, les entrées se sont distinguées en *relevés* et en entrées proprement dites, parties d'un repas que l'on ne confond plus aujourd'hui. On appelle définitivement *relevés* les grosses pièces qui suivent le potage et les hors-d'œuvre.

Donner une liste de tous les *relevés* de la cuisine moderne serait long et difficile ; nous allons faire un choix parmi les mets les plus connus ou les meilleurs.

— *Relevés de mouton :* gigot garni de macédoine de légumes ; gigot garni de carottes ; gigot aux haricots ; noix de pré-salé à la jardinière ; noix de pré-salé à la milanaise ; gigot bouilli à l'anglaise ; selle garnie de carottes, de laitues, de croquettes, etc. ; selle à la purée.

— *Relevés d'agneau :* agneau à la sauce poivrade ; agneau aux pommes de terre, aux tomates, au céleri ; épigrammes d'agneau aux petits pois, aux pointes d'asperges, à la macédoine, aux concombres, etc. ; côtelettes ou pieds d'agneau sur des sauces, des garnitures, des purées ; poitrine ou épaule d'agneau servies de même.

— *Relevés de bœuf :* bœuf bouilli ; culotte aux choux-fleurs, à la flamande, au macaroni ; aloyau rôti, garni de pommes de terre, de rissoles de volaille ; aloyau braisé ; filet sur garnitures, purées, sauces, etc. ; longe sur sauce.

— *Relevés de porc :* jambon mariné à la sauce Robert, ou garni de légumes, ou aux nouilles, ou aux épinards ; cochon de lait farci ou sur sauce.

— *Relevés de veau :* tête de veau à la financière ; longe de veau braisée sur garnitures.

— *Relevés de volaille :* poulardes régence, à la financière, aux quenelles, aux nouilles, sauce au riz suprême ; dinde braisée à la jardinière, etc. ; volaille braisée quelconque.

— *Relevés de gibier :* Quartier de chevreuil à la broche sur sauce poivrade ; selle de chevreuil à la broche sur sauce poivrade ; faisan au salpicon avec sauce espagnole ou à la financière ; jambon de sanglier à la broche et avec sauce ; perdreaux en croustade ; perdreaux rouges à la régence ; buisson d'ortolans à la provençale.

— *Relevés de poisson :* turbot sauce aux câpres ou aux huîtres ; truite à la Chambord ; alose grillée à la purée d'oseille ; bar au bleu avec sauce au beurre ou aux anchois ; esturgeon au court-bouillon.

— *Relevés de four :* pâtés chauds à l'allemande, à l'espagnole ; pâtés chauds d'anguille et autre poisson.

— *Contre-flans* ou *Relevés en terrine.* On donne ce nom à toute terrine garnie de poisson en matelote, en gibelotte ou garnie de langues de mouton, de blanquette de veau, de palais de bœuf, de bifteck à l'anglaise, d'une tête, d'oreilles, de ris de veau, de côtelettes de mouton ou d'agneau, etc.

RELÈVE-GRAVURE s. m. Techn. Outil dont le cordonnier se sert pour parer les coutures. ‖ Pl. RELÈVE-GRAVURE.

RELÈVEMENT s. m. (re-lè-ve-man — rad. *relever*). Action de relever, de remettre debout, d'ériger de nouveau : *Le* RELÈVEMENT *d'un mur. Le* RELÈVEMENT *d'un navire échoué.* (Acad.)

— Relevé, détail mis par écrit : *On a travaillé au* RELÈVEMENT *de toute la dépense.* (Acad.)

— Mar. Saillie d'une partie qui domine les autres : *L'avant de ce navire n'a pas assez de* RELÈVEMENT. (Acad.) ‖ *Ligne de relèvement*, Ligne suivant laquelle sont rangés des navires gouvernant à la même aire de vent, mais non suivant cette ligne.

— Topogr. Action de relever un objet, d'en déterminer la position : *Faire le* RELÈVEMENT *des sommets d'un système de triangles. Faire le* RELÈVEMENT *d'un écueil, d'un cap, d'une île. Porter des* RELÈVEMENTS *sur une carte marine.* (Acad.) *A l'embouchure de l'Orne, c'est du plus ou moins d'exactitude des* RELÈVEMENTS *journaliers des pilotes que dépend la perte ou le salut des navires.* (Baude.)

RELÈVE-MOUSTACHE s. m. Techn. Pince à l'usage de l'émailleur. ‖ Pl. RELÈVE-MOUSTACHE.

RELÈVE-QUARTIER s. m. Techn. Espèce de chausse-pied de corne. ‖ Pl. RELÈVE-QUARTIER.

RELEVER v. a. ou tr. (re-le-vé — du préf. *re*, et de *lever*). Remettre debout ou dans sa situation naturelle : RELEVER *une chaise qu'on a fait tomber.* RELEVER *une statue, une colonne renversée.* RELEVEZ *cet enfant qui est tombé.*

— Réédifier, reconstruire : RELEVER *des murailles.* RELEVER *des fortifications.*

Quand verrai-je, ô Sion, *relever* tes remparts?
RACINE.

Relevez, relevez les superbes portiques
Où notre Dieu se plaît d'être adoré.
RACINE.

— Porter en haut, trousser, retrousser : RELEVER *les pans de son habit.* RELEVER *sa moustache. Il faut* RELEVER *et attacher avec un peigne les cheveux de cet enfant.* (Acad.) *Les Romaines* RELEVAIENT *leur robe par une agrafe jusqu'au milieu de la cuisse.* (Maquel.) *Dans la rue, une dame ne doit jamais* RELEVER *sa robe plus haut que la cheville du pied.* (Boitard.) *Un sourire légèrement sardonique* RELEVAIT *les coins de sa bouche.* (Lamart.)

Laissez-moi *relever* ces voiles détachés.
RACINE.

— Hausser, rendre plus haut : *Ce terrain est trop bas, il faut le* RELEVER *de trois pieds. Il faut* RELEVER *ce plancher pour le mettre au niveau du palier de l'escalier.* (Acad.)

— Donner plus de saillie à, augmenter l'effet : RELEVER *un dessin par des rehauts.*

— Rétablir la prospérité de : *Le père avait ruiné sa maison, le fils l'*A RELEVÉE. *Il lui fallait une grande alliance pour* RELEVER *sa maison.* (Acad.)

— Rendre sa dignité à : *La mendicité dégrade l'homme et le travail le* RELÈVE. (Cormen.) *Il y a un ennoblissement, dû à l'amour vrai, qui peut* RELEVER *une femme tombée.* (Balz.) *L'égalité* RELÈVE *à la fois tous les membres de la société dont elle est la base.* (Lamenn.) ‖ Donner plus de noblesse à : *Il est bon que, de loin en loin, un peu d'idéal et de poésie se mêle au courant des affaires humaines et* RELÈVE *la réalité, au prix même de quelques périls.* (J. Sandeau.) *Il est des caractères qui* RELÈVENT *jusqu'à la bassesse.* (Mignet.) *Il convient d'imposer au concubinat certaines obligations qui le* RELÈVENT *et le poussent à l'union légitime.* (Proudh.)

— Exalter, redonner de l'énergie à : RELEVER *le courage, les espérances de quelqu'un. La résistance d'un homme de bien* A *parfois* RELEVÉ *le courage d'une nation opprimée.* (Lanjuinais.)

— Ranimer, raviver : RELEVER *la conversation.*

— Donner un goût plus prononcé à : *Le vinaigre, le jus de citron* RELÈVENT *une sauce. Il manque à ce ragoût quelque chose qui le* RELÈVE. (Acad.)

— Rendre plus piquant, moins fade : *Il faut que le style soit simple, mais non sans quelque agrément qui le* RELÈVE. *Son ouvrage est d'une insipidité que ne* RELÈVE *aucun mot fin, aucun trait spirituel.* (Acad.) ‖ Donner du relief, de l'éclat à : *La parure* RELÈVE *la bonne mine. Ces boutons* RELÈVENT *bien votre habit. Les ombres* RELÈVENT *un tableau,* RELÈVENT *l'éclat de ses couleurs, des lumières.* (Acad.) *La peinture veut des ombres, mais non pas des taches, pour* RELEVER *les couleurs.* (Mme de Staël.) *Les draperies d'un blanc mat, comme la percale, vont bien aux peaux blanches, dont elles* RELÈVENT *la couleur rosée.* (Chevreul.) *La douceur* RELÈVE *la bravoure, la brutalité lui ôte tout son lustre.* (Oxenstiern.) *Il nous semble qu'un certain désintéressement va bien à l'homme de lettres et* RELÈVE *la profession.* (T. Delord.)

— Faire remarquer, signaler : RELEVER *les beautés d'un ouvrage. Cette parole avait été dite sans mauvais dessein, elle ne méritait pas qu'on la* RELEVÂT. *Il a dit mille choses spirituelles que personne n'*A RELEVÉES. (Acad.) *Il y a une grande différence entre lire toute seule ou avec les gens qui* RELÈVENT *les beaux endroits et qui réveillent l'attention.* (Mme de Sév.) *Si vous avez trouvé des défauts dans Virgile, j'ai osé* RELEVER *bien des bévues dans Descartes.* (Volt.) ‖ Reprendre les paroles de : *Il avait avancé une proposition choquante, mais on l'*A *bien* RELEVÉ. (Acad.)

— Remplacer dans un travail, une fonction : *Voilà deux heures que vous lisez, je vais vous* RELEVER. *Il faudrait, après un petit nombre d'années de service, que d'autres vinssent le* RELEVER. (Fén.)

— Libérer, dispenser : *Le pape seul peut* RELEVER *de certains vœux. On prenait des lettres au sceau pour se faire* RELEVER *de quelque acte. Tout mineur lésé est en droit de se faire* RELEVER *des actes qu'il a passés en minorité.*

— Copier, prendre note de : RELEVER *une inscription.* RELEVER *des dates, des noms propres sur un manuscrit.*

— *Relever la moustache à quelqu'un*, Rabattre son orgueil : *Il faisait l'entendu, mais il a trouvé un homme qui* LUI A *bien* RELEVÉ LA MOUSTACHE. *Je* LUI RELÈVERAI *bien* LA MOUSTACHE. (Acad.)

— *Relever la tête, le front*, Reprendre du courage, de l'audace : *Cette faction, qu'on croyait abattue,* RELÈVE LA TÊTE. (Acad.)

Chacun *relève un front* longtemps humilié.
A. SOUMET.

L'anarchie en grondant *a relevé sa tête.*
V. HUGO.

— *Relever quelqu'un du péché de paresse*, L'obliger, par des menaces, des reproches et des ordres pressants, à travailler, à mieux remplir ses devoirs.

— Jeux. *Relever les levées*, Ramasser les cartes qui ont été jouées. ‖ *Relever les cartes*, Les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. ‖ *Relever la balle du pied du tambour*, Au jeu de paume, Prévenir avec adresse, par la volée, un coup de tambour. ‖ *Relever une bille*, Eloigner une bille de la blouse, au jeu de billard.

— Véner. *Relever un défaut* ou simplement *Relever*, Retrouver la voie qu'on avait perdue.

— Manége. *Relever un cheval*, Le soutenir de la main et de l'éperon, pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur les hanches.

— Chevaler. *Relever le gant d'un chevalier*, Déclarer qu'on accepte le combat qu'il a proposé, en jetant son gant en signe de défi. ‖ Fig. Accepter un défi, ne pas reculer devant une querelle que quelqu'un cherche à engager.

— Féod. *Relever un fief d'un seigneur*, Reconnaître avec les formalités requises qu'un fief est mouvant du seigneur : *Il fit saisir le fief de Paul faute par celui-ci de* L'AVOIR RELEVÉ. (Acad.)

— Anc. pratiq. *Relever un appel*, Se faire autoriser, par lettres du sceau ou par un arrêt, à poursuivre l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence : *Il fit* RELEVER SON APPEL *dans tel temps.* (Acad.)

— Art milit. Remplacer par un autre homme ou une autre troupe : RELEVER *de garde une compagnie.* RELEVER *la garde.* RELEVER *une sentinelle.* ‖ Prendre le poste, le service de : *Cette troupe va* RELEVER *telle compagnie. Vous allez* RELEVER *la sentinelle.*

— Mar. *Relever un bâtiment*, Le remettre à flot. ‖ *Relever une ancre*, La retirer du fond. ‖ *Relever la galère*, Se disait des forçats qui se soulevaient et se rendaient maîtres de la galère sur laquelle ils ramaient.

— Topogr. Fixer la position de : RELEVER *les sommets d'un triangle.* RELEVER *plusieurs points de la côte.* RELEVER *un cap, un vaisseau à telle aire du vent, à telle partie de l'horizon.* RELEVER *par le travers, par le bossoir.* (Acad.)

— Art culin. *Relever un service par un autre*, Desservir les plats qui sont sur la table, pour en servir d'autres.

— Constr. Déplacer, enlever pour réparer : RELEVER *un parquet.* RELEVER *des carreaux.* RELEVER *des pavés.* ‖ *Relever les ciselures*, Tailler les bords d'un parement de pierre pour le dresser.

— Techn. *Relever une pièce de chaudronnerie*, En augmenter la grandeur en étendant le cuivre à coups de marteau. ‖ *Relever une maille*, Reprendre, refaire dans un bas une maille cassée. ‖ *Relever les peaux sur la traite*, Les tirer de la chaux, pour les faire égoutter sur le bord du plan. ‖ *Relever un fer à cheval*, L'ôter du pied de l'animal, pour l'y fixer plus solidement.

— Typogr. *Relever la forme*, L'enlever de dessus le marbre de la presse, que le tirage en soit terminé ou non.

— Agric. *Relever des plants*, Les enlever de terre, pour les replanter dans un autre endroit.

— v. n. ou intr. *Relever de*, Sortir de, se remettre, être guéri de : RELEVER DE *maladie.* RELEVER DE *couche. On croit qu'il n'*EN RELÈVERA *pas.* ‖ Dépendre de, être sous la dépendance de : *Il ne veut* RELEVER DE *personne. Cette administration* RELÈVE DE *telle autre.* (Acad.) *Naples* RELEVAIT DU *pape après* AVOIR RELEVÉ DES *empereurs.* (Volt.) *La justice ne* RELÈVE *que* D'*elle-même ; elle n'est pas une dépendance, mais une part de la souveraineté.* (Ed. Laboulaye.) *Il y a des âmes qui ne* RELÈVENT *point* DE *la fortune.* (J. Sandeau.) *Tant que l'Eglise aura sa part au budget, elle* RELÈVERA DE *l'Etat.* (Vacherot.) ‖ Être de l'école de : *C'est* DE *Pascal surtout et avant tout que me paraît* RELEVER *Boileau.* (Ste-Beuve.) ‖ Etre une dépendance de : *Toutes les sciences* RELÈVENT DE *la philosophie.* (Charma.) *L'intelligence ne* RELÈVE *que* DE *la persuasion.* (F. Pillon.) *La raison ne* RELÈVE *que* DE *ses propres lois.* (Lamenn.) *Toutes les sciences* RELÈVENT DE *la métaphysique.* (Proudh.) *Toute poésie, tout art* RELÈVE DE *la même Muse, la liberté.* (Proudh.)

— Manége. Avoir le galop élevé ; lever le pied très-haut en galopant : *Les chevaux anglais ne* RELÈVENT *point.*

— Véner. Il se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

Se relever v. pr. Etre relevé, mis debout : *Cette colonne ne* SE RELÈVERA *pas facilement.*

— Etre relevé, signalé : *Il y a des propos piquants qui ne doivent pas* SE RELEVER ; *l'explication enfoncerait l'épine.* (Ch. Nodier.)

— Se remettre sur ses pieds, se remettre debout : *Voilà un enfant qui est tombé, aidez-lui à* SE RELEVER. (Acad.) ‖ Se remettre dans sa situation naturelle : *Le navire, qui penchait,* SE RELEVA *lentement. On avait couché la tige de cette plante, elle* S'EST RELEVÉE *d'elle-même.* (Acad.)

— Sortir de nouveau du lit : *Il a été obligé de* SE RELEVER *quatre fois cette nuit.* (Acad.)

— Se remettre, sortir, se tirer heureusement : *Cette perte, cette banqueroute l'a accablé, il ne pourra jamais* S'EN RELEVER. *Ils eurent quelque peine à* SE RELEVER *d'une pareille défaite.* (Acad.) ‖ *Il est bien plus glorieux de* SE RELEVER *que de n'être jamais tombé.* (Fén.) *Les hommes vulgaires tombent et ne* SE RELÈVENT *plus sous le poids du malheur.* (Chateaub.) *Il y a, dans la destinée, des événements dont jamais on ne* SE RELÈVE. (Mme Necker.) *La France* S'EST RELEVÉE *de toutes ses chutes.* (De Ségur.) *C'est un grand spectacle que celui d'un peuple qui travaille à* SE RELEVER *d'un long déclin.* (Guizot.) *Il y a dans la domesticité une sorte d'abaissement dont on ne* SE RELÈVE *jamais.* (D. Théis.)

— Prendre plus d'élévation, de noblesse :

Que son style humble et doux *se relève* à propos.
BOILEAU.

— Reprendre faveur, avoir du succès après un échec : *Cette pièce, qui était presque tombée à la première représentation,* S'EST RELEVÉE *à la seconde.*

— Comm. Remonter, arriver à un cours plus élevé : *La rente a des tendances à* SE RELEVER.

— Réciproq. Se succéder l'un à l'autre, se remplacer mutuellement : *Nous* NOUS RELEVIONS *d'heure en heure.* (Acad.)

— Mar. *Se relever d'une côte*, Parvenir à s'en éloigner, après avoir été entraîné vers elle et menacé de s'y perdre ou d'y échouer.

— **Syn. Relever, élever, enlever,** etc. V. ÉLEVER.

RELEVEUR, EUSE adj. (re-le-veur, eu-ze — rad. *relever*). Qui relève, qui est destiné à relever.

— Anat. Se dit de certains muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés : *Muscles* RELEVEURS.

— s. m. Techn. Ouvrier qui relève des ornements sur le fer.

— Agric. Ouvrier, ouvrière qui suit le faucheur pour relever les céréales et les mettre en javelle.

— Anat. Muscle releveur : *Le* RELEVEUR *de l'œil.*

— **Encycl. Anat.** Voici les principaux muscles *releveurs :*

Releveur de l'aile du nez. Quelques anatomistes décrivent sous ce nom le pyramidal et le transverse du nez.

Releveurs de l'anus. Ces muscles, au nombre de deux, constituent avec le sphincter anal le plancher actif de l'excavation pelvienne.

Ils forment ainsi une sorte de diaphragme inférieur, traversé chez l'homme par le rectum et par l'urètre et chez la femme par le rectum et le vagin. Leur contraction est appelée à faire équilibre à celle du diaphragme proprement dit et à celle des muscles de la paroi abdominale dans l'effort. Leurs insertions sont très-étendues. Elles se font, en avant, sur les côtés et un peu en bas de la symphyse pubienne; en arrière, au bord antérieur et même un peu à la face antérieure de l'épine sciatique; en dehors, au détroit supérieur du bassin, par l'intermédiaire de l'aponévrose pelvienne; en dedans leurs fibres s'entre-croisent sur la ligne médiane, sur les côtés de la prostate, de la vessie, du rectum et de la face antérieure du coccyx. Ces deux muscles forment ainsi un plancher contractile soutenant, au travers de l'aponévrose pelvienne et du péritoine, les organes du petit bassin.

Releveur du coccyx. Certains auteurs décrivent sous ce nom le muscle ischio-coccygien qui sert non pas à relever le coccyx, mais à le maintenir solidement en place pour qu'il ne se renverse pas en arrière.

Releveur de la prostate. Santorini a décrit sous ce nom un faisceau musculaire antérieur dépendant du *releveur* de l'anus. Winslow l'a appelé aussi muscle prostatique supérieur.

RELEVOISON s. f. (re-le-voi-zon — rad. *relever*). Féod. Droit de mutation qu'on payait au seigneur, lorsqu'un héritage grevé de cens changeait de possesseur.

— **Encycl.** La fiscalité féodale établissait une démarcation fort tranchée et, en somme, très-rationnelle entre les fiefs et les censives en matière de droit de mutation. Chaque changement dans la personne du vassal, ou, en d'autres termes, toute aliénation du fief par une voie quelconque, donnait ouverture à la perception d'une redevance au profit du seigneur direct ou suzerain. Y avait-il vente, échange, aliénation quelconque du fief, en un mot, par un acte entre vifs, le nouveau tenancier devait acquitter le droit de quint. Les mutations par décès, c'est-à-dire les transmissions par succession testamentaire ou *ab intestat*, donnaient ouverture au droit de rachat ou de relief, droit arbitraire et variable à l'origine dans sa quotité, mais qui avait fini par être généralement à peu près fixé à une annuité du revenu de l'héritage inféodé, annuité que le suzerain percevait en nature, ou dont il recevait de l'héritier l'équivalent en argent, sur estimation par prud'hommes ou experts. Le mariage même de la femme tenancière d'un fief donnait lieu à l'exigibilité du relief ou rachat. C'était à son mari, en effet, que devait incomber désormais le service du fief et les obligations du vasselage; il y avait là une quasi-mutation dans la tenue du fief et dans la personne du vassal, et cette mutation, tout imparfaite qu'elle était, était atteinte par la fiscalité seigneuriale.

Il est remarquable que les héritages en roture étaient à peu près partout, et sauf les dispositions exceptionnelles de quelques coutumes, celle d'Orléans notamment, traités, au point de vue des exactions fiscales, avec beaucoup moins d'âpreté que les fiefs. Les mutations des censives ne donnaient lieu à la perception d'un droit ou profit pécuniaire pour le seigneur qu'autant qu'elles s'opéraient par vente ou quelque mode d'aliénation équipollent à la vente, comme un échange ou une transmission, à charge de rente rachetable. Le droit perçu en pareille circonstance se nommait le *droit de lods* ou *ventes* et correspondait au droit de quint exigé par la mutation des fiefs en cas d'aliénation de même nature. Mais, à la différence des fiefs, les censives n'étaient point, du moins en général, sujettes au droit de rachat à raison des mutations opérées par décès. Cette différence était, nous le répétons, fort rationnelle. Le fief, en effet, était, au moins dans l'origine, une concession de la terre faite essentiellement *intuitu personæ*. L'inféodant devait compter sur la foi et le dévouement de son feudataire; on conçoit qu'au décès de celui-ci il n'acceptât qu'à bon escient son héritier comme homme lige ou vassal. De là le droit de relief ou rachat, représentant en quelque sorte le prix de la nouvelle investiture que recevait de son suzerain le successeur qui héritait du fief. Au contraire, dans les concessions de simple censive, la considération de la personne du tenancier, qui ne s'obligeait à aucun service militaire, avait infiniment moins d'importance. Peu importait, en conséquence, au seigneur que de nouvelles générations de colons succédassent aux tenanciers primitifs, et aucune taxe féodale n'atteignait ce mode de mutation des héritages en roture.

Voilà le droit commun des censives. Quelques coutumes, et en particulier celle d'Orléans, avaient des dispositions différentes et soumettaient les censives, comme les fiefs, au droit de rachat à raison des mutations par décès. En pareil cas, le nom seulement était changé; ce qui s'appelait relief ou rachat pour les fiefs s'appelait *relevoison* pour les terres en roture. La quotité du droit était la même : une année de revenu en nature de la censive ou une somme équivalente à l'annuité du revenu. Les cas d'exigibilité étaient aussi les mêmes. Le droit de *relevoison* était perçu quand il y avait transmission par décès de l'héritage, et aussi lorsqu'il y avait quasi-mutation par l'effet du mariage de la tenancière. Néanmoins, d'après la coutume d'Orléans, il y avait immunité pour le premier mariage de la censitaire, et le droit n'était exigible qu'au cas de convol par elle en secondes ou subséquentes noces. Ajoutons que, d'ailleurs, soit le rachat pour les fiefs, soit le droit de *relevoison* pour les censives, dans les coutumes où il avait exceptionnellement lieu, atteignait surtout les transmissions par succession collatérale. Les successions en ligne directe étaient quelquefois exemptes de ces droits onéreux, et alors le fils n'avait rien à payer pour prendre possession des biens du père.

RÉLHANIE s. f. (ré-la-nî — de *Relhan*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

RELIAGE s. m. (re-li-a-je — rad. *relier*). Action de relier.

RELICHER v. a. ou tr. (re-li-ché — du préf. *re*, et de *licher*). Pop. Lécher à plusieurs reprises.

— v. n. ou intr. Faire bonne chère : *Il aime à* RELICHER *aux dépens de ses amis.*

RELICHEUR, EUSE (re-li-cheur, eu-ze — rad. *relicher*). Pop. Qui reliche, qui aime à relicher.

RELICTA NON BENE PARMULA (*En abandonnant peu glorieusement mon bouclier*), Mots d'Horace (*Odes*, II, v, 10). L'ode dans laquelle se trouvent ces mots est adressée à Pompeius Varus, dont le poëte épicurien salue le retour. Horace fait ici bon marché de sa gloire militaire et il ne craint pas de dire à celui qu'il appelle son compagnon d'armes : « O le plus cher de mes amis, tu étais avec moi à Philippes, alors que je mis tant d'ardeur à fuir, *abandonnant peu glorieusement mon bouclier !* »

L'enthousiasme si légitime qu'Horace a inspiré à tous ceux qui le connaissent a poussé quelques-uns de ses plus fervents admirateurs à le justifier contre lui-même, ce qui n'empêche pas ceux qui citent ce vers de le faire dans un sens ironique pour le poëte.

« Un instant après, on vit le tambour détacher sa caisse, qui le gênait pour courir, et l'abandonner au milieu de la cour, *relicta non bene parmula*, comme Horace à Philippes. »

CH. DE BERNARD.

« En Sicile, la misère est plus hideuse que partout ailleurs; les lois sont mortes; la terre, ce grenier des vieux Romains, est d'un produit nul; plus d'art, plus de poésie et plus d'honneur. On rit même de la lâcheté des hommes, on la consacre sans pudeur par des *ex-voto* de famille. M. Palmieri a vu dans le salon d'un prince le portrait d'un fils de la famille; cet aimable jeune homme était représenté fuyant devant l'ennemi et jetant ses armes : *Relicta non bene parmula.* »

J. JANIN.

RELIÉ, ÉE (re-li-é) part. passé du v. Relier. Lié de nouveau : *Un fagot lié et* RELIÉ *avec soin.*

— Uni par un lien, rattaché, mis en communication : *Des provinces* RELIÉES *par une voie navigable, un chemin de fer, un télégraphe. Les mers intérieures de l'Amérique sont* RELIÉES *par des canaux admirables.* (Ph. Chasles.)

— Muni d'une reliure : *Livre richement* RELIÉ. ‖ Fam. Dont les ouvrages sont munis d'une reliure :

> Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
> Que, pour être imprimés et *reliés* en veau,
> Les voilà dans l'Etat d'importantes personnes.
>
> MOLIÈRE.

RELIEF s. m. (re-li-èff — de l'ital. *rilievo*, même sens, venu du bas lat. *relevium*, dérivé de *relevare*, relever). Ce qui fait saillie, ce qui paraît se détacher d'un ensemble : *La sculpture a les mêmes désavantages que la peinture, quoiqu'elle rende le* RELIEF *des objets.* (B. de St-P.) *L'émersion des nouvelles îles est un des phénomènes les plus curieux et les plus considérables dont le* RELIEF *du globe soit aujourd'hui le théâtre.* (Maury.) *Le château de Salzbourg, accroissant le sommet du monticule qui domine la ville, incrustait dans le ciel bleu son* RELIEF *blanc.* (Chateaub.) *La cause primordiale du* RELIEF *de la terre est son refroidissement.* (Figuier.) *Le* RELIEF *du continent d'Australie est encore très-peu connu.* (L. Figuier.) *Sur la droite, une file de cônes gigantesques monte en* RELIEF *sur l'ardent azur.* (H. Taine.)

— B.-arts. Ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. ‖ *Plein relief, Relief entier, Haut relief*, Objet sculpté sur un fond et qui ressort dans toute son épaisseur : *Il y a dans l'antique, soit sur des frises, soit sur des devantures de sarcophages, un très-grand nombre de ces sculptures en* HAUT RELIEF. (Quatrem.) ‖ *Demi-relief*, Ouvrage de sculpture qui ne ressort qu'avec la moitié de son épaisseur. ‖ *Bas-relief*, Celui où la représentation des objets a moins de saillie que le demi-relief : *Les murs de la première cour de ce pensionnat étaient ornés de* BAS-RELIEFS *représentant les exploits de Jeanne Darc.* ‖ Par anal. Se dit de la gravure sur métaux et sur pierres fines : *On grave en creux ou en* RELIEF. (Dider.)

— En peinture, Saillie apparente des objets : *Peu de portraits historiés ont plus de* RELIEF, *de force et de mérite que les siens.* (Bailly.) *En quelques touches, le peintre fait deviner les lointains, indique les espaces intermédiaires et accuse les premiers plans avec force et* RELIEF. (Th. Gautier.) *Le dessin, le* RELIEF, *la couleur forment la trinité pittoresque.* (Th. Gautier.)

— *Plan en relief* ou simplement *Relief*, Plan géométral sur lequel se place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet : *Le* PLAN EN RELIEF *de Constantine, exécuté entièrement en liége, est une œuvre de patience et d'exactitude qui a coûté vingt ans de travail à l'artiste. Il conçut l'idée d'exécuter un* RELIEF *qui représentât l'immense étendue des montagnes qui se présentent à l'œil depuis la ville de Lucerne.* (Saussure.)

— Fig. Eclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres : *Certaines couleurs, opposées les unes aux autres, se donnent du* RELIEF. *La laideur d'une femme donne du* RELIEF *à la beauté d'une autre.* (Acad.) *La modestie est au mérite ce que les ombres sont dans un tableau : elle lui donne de la force et du* RELIEF. (La Bruy.) *Elle était ajustée d'une façon qui donnait un grand* RELIEF *à ses charmes.* (Le Sage.) *L'ingratitude des obligés sert de lustre et de* RELIEF *à la vertu du bienfaiteur.* (De Custine.) *Ce qu'on perd en* RELIEF, *on le gagne en profondeur.* (Ste-Beuve.) *Cela donne un assez vilain* RELIEF *à la maîtresse.* (Alex. Dum.) ‖ Se dit aussi de l'éclat, de la considération que donne un emploi, une dignité, une bonne action, etc. : *Les emplois qu'il avait occupés donnaient du* RELIEF *à sa famille. Les auteurs médiocres croient se donner du* RELIEF *en critiquant les chefs-d'œuvre.* (Acad.) *La noblesse montre nos mérites au grand jour; mais elle donne à nos défauts un* RELIEF *odieux.* (Burgoyne.) *Il faut savoir honorer ses titres et ses distinctions, et leur donner du* RELIEF *au lieu d'en recevoir d'eux.* (Goddet.) *Il semble qu'aucune des qualités de Washington ne soit tournée au dehors et que jamais homme n'ait eu si peu de* RELIEF. (St-Marc Gir.) ‖ En parlant des ouvrages d'esprit, Caractère tranché, qui sort de la banalité : *La versification donne souvent du* RELIEF *à de pures fadaises.* (Destouches.) *Quelque phrase, jetée au hasard, prend tout à coup un* RELIEF *extraordinaire.* (Th. Gautier.) *Son style a un tel* RELIEF *qu'il donne aux descriptions de l'écrivain la valeur d'une aquarelle ou d'une eau-forte.* (Edm. Texier.)

— Particulièrem. Ce qui reste des mets qu'on a servis, ce qu'on relève de table : *Le repas du soir devait se composer d'un plat de truites en réserve et des* RELIEFS *du dîner, encore très-désirables.* (Brill.-Sav.) *Elle s'assied, et nous lui offrons à l'envi des* RELIEFS *de notre petit festin.* (Cazotte.) *Les mendiants, accourus de six lieues à la ronde, se disputaient les* RELIEFS *du festin.* (J. Sandeau.) *Il avait invité tous les gens de l'hôtel à manger les* RELIEFS *de la journée.* (Scribe.) *Les valets lui passèrent les* RELIEFS *de leur festin.* (G. Sand.)

> De nos *reliefs* vous le ferez souper.
>
> LA FONTAINE.

> Des *reliefs* du repas de la veille
> Sont entassés dans plus d'une corbeille.
>
> ANDRIEUX.

> Autrefois le rat de ville
> Invita le rat des champs
> D'une façon fort civile
> A des *reliefs* d'ortolans.
>
> LA FONTAINE.

‖ Fig. Ce qui n'a pas été employé, utilisé : *Le grand Eschyle disait : « Je ne vis que des* RELIEFS *de la table d'Homère. »* (Th. Gautier.) *C'était un garçon de vingt-cinq ans, qui croquait galamment les* RELIEFS *de sa fortune.* (L. Enault.) ‖ Rem. En ce sens, *reliefs* s'emploie le plus souvent au pluriel; cependant il est aussi usité au singulier, quoique l'Académie soit d'un avis contraire : *Je n'ai retrouvé sur la table qu'une croûte de pain; maigre* RELIEF.

— Fortif. Hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

— Mar. Hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau.

— Féod. Droit que payait le vassal à son seigneur lors de certaines mutations : RELIEF *de bail.* RELIEF *de bouche.* RELIEF *de rente, de succession, etc. Les biens du mort retournaient au seigneur comme au maître primitif, et les héritiers étaient tenus de les reprendre de ce dernier, en faisant hommage et en payant le* RELIEF, *si c'étaient des fiefs.* (Troplong.) ‖ Droit que l'on payait au suzerain lorsqu'un fief passait par héritage à une branche collatérale. ‖ *Droit de relief de chambellage*, Droit dû au seigneur par le mari à cause des fiefs qui advenaient à sa femme pendant le mariage. ‖ *Droit de relief et vente*, Droit dû au seigneur en cas de vente d'héritages censuels. ‖ *Droit de relief de cheval et armes*, Celui qu'avait le seigneur de prendre le cheval et les armes du défunt, en succession de fief noble et lige.

— Anc. pratiq. *Lettres de relief d'appel* ou *Relief d'appel*, Lettres de la petite chancellerie qui autorisaient à faire intimer ou assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence : *Il lui fit signifier un* RELIEF D'APPEL. (Acad.) ‖ *Lettres de relief*, Lettres de réhabilitation de noblesse.

— **Encycl.** Beaux-arts. Le *relief* est une saillie déterminée, subordonnée et proportionnée à un contour ou profil, à un modelé, à un ensemble de lignes et de plans. Ainsi un clou n'est pas, à proprement parler, un *relief*, pas plus qu'un encorbellement ou une toiture, ce sont des saillies; tandis que le nez, les bosses frontales, les muscles saillants sont des *reliefs*, de même que les courbes ou les sinuosités d'une moulure. Pour ces raisons, l'étude du *relief* appartient aux architectes et particulièrement aux modeleurs et sculpteurs. Ceux-ci n'ont, en quelque sorte, point d'autre étude principale en ce qui concerne la partie manuelle de l'art. La sculpture, soit modelée, soit taillée au ciseau, ne reproduit, en effet, que des *reliefs* et ne représente les attitudes, les mouvements, les sentiments qu'à l'aide de ces *reliefs*, comme la peinture le fait avec des couleurs. La matière employée par le sculpteur étant presque toujours monochrome, il faut qu'il supplée à la couleur absente en accusant les contours extérieurs de l'ouvrage, en les détachant sur le fond et en s'arrangeant de façon que la lumière et l'ombre jouent convenablement sur les diverses parties qui sont comprises entre ces contours. Si l'on regarde une statue placée de telle sorte qu'elle se détache sur un rideau d'arbres ou sur le ciel, elle apparaîtra d'abord comme un bloc blanc dont les *reliefs* latéraux, vus en silhouette, c'est-à-dire linéairement, formeront le contour. Mais ce qui distingue le personnage représenté de toute autre figure, ce qui en fait un Hercule ou un Apollon, un vieillard, un athlète ou un adolescent, ce sont, outre les proportions générales, les détails de la musculature, et ces détails sont figurés par le modelé, par le *relief* qui donne les ombres plus ou moins larges, plus ou moins douces, plus ou moins vigoureuses, des points saillants et par conséquent lumineux d'une étendue plus ou moins considérable. Il est nécessaire que certains *reliefs* soient exagérés; par exemple, il y a des plis de la peau qui sont peu profonds, mais très-apparents, dans la nature, à cause de leur coloration; si le sculpteur se bornait à les reproduire dans leur réalité, avec exactitude, ce ne seraient plus des plis, mais seulement des raies. C'est en les exagérant, en les creusant ou, ce qui revient au même, en accentuant le *relief* qu'il parvient à donner à ces raies l'apparence des plis qu'il veut imiter. Le *relief* doit donc former un contour ou concourir à former ce contour ou *profil*, soit de la façon la plus élégante, la plus délicate, ou de la façon la plus fidèle et la plus saisissante quant à l'effet général. En second lieu, il doit aussi donner des ombres ou des lumières, souvent les deux à la fois, qui accentuent le dessin.

C'est dans l'étude et l'observation des profils des moulures surtout qu'on apprend à connaître les effets du *relief* des ombres portées et du développement des surfaces; comment, à l'aide du *relief*, on parvient à grossir ou à diminuer en apparence les objets. Ainsi, qu'on suppose un chevron de bois carré de $0^m,10$ ou $0^m,12$ sur toutes ses faces. Dans ce chevron on peut inscrire n'importe quelle moulure; mais les unes le feront paraître plus petit, les autres plus gros qu'il n'est en réalité. On obtiendra ce dernier résultat si l'on dessine des profils qui, au lieu d'être formés de courbes parfaites et de lignes droites verticales et horizontales, seront formés de courbes déprimées et de lignes obliques combinées de manière à donner un plus grand développement de surface. Les ombres, en supposant qu'elles soient bien conçues, seront d'autant plus larges et plus fortes, et le bois ainsi taillé et refouillé pourra sembler d'une largeur plus grande, grâce à cet artifice. Au contraire, lorsqu'on veut alléger une pièce trop forte, lui donner un aspect élégant, sans en diminuer sensiblement l'épaisseur, on y parvient par une combinaison de *reliefs* et de gorges tantôt méplates, tantôt accentuées.

Dans l'architecture comme dans les industries, telles que l'ébénisterie, la poterie, la forge et la fonderie, le moulage, le *relief* doit toujours être subordonné à la nature de la matière ouvrée et développé suivant la solidité, la densité, la cohésion de cette dernière. Plus elle est tendre, molle, cassante, moins le *relief* doit être refouillé et saillant. Outre les qualités de la matière, la place que doivent occuper les objets indique aussi le *relief* qu'on doit leur donner; si ces objets doivent être placés à une certaine hauteur, le *relief* devra être large, simple, mais aussi plus accentué afin d'obtenir des ombres qui indiquent nettement le dessin.

En outre, et c'est là la plus sérieuse difficulté de l'art du sculpteur, le *relief* doit être subordonné au modelé général, tout en accentuant pourtant les détails d'une façon très-vigoureuse quelquefois. Les saillies, les muscles, les bosses et proéminences doivent tout à la fois représenter la nature, le modèle, et néanmoins être combinés de telle sorte que les ombres produites par la lumière du jour ne puissent trop s'étendre et trop détacher les parties saillantes du reste du corps.

On peut adresser à un assez grand nombre d'œuvres sculpturales de justes critiques à ce sujet : la musculature en est accusée avec netteté, vigueur, énergie, mais aussi le *relief* est tel que toute illusion est détruite ; on sent trop le marbre ou la pierre taillés, et non plus la chair toujours un peu molle et frémissante ; ce ne sont plus des muscles tendus ou gonflés par un effort momentané, mais des *reliefs* immobiles et durs, dont l'aspect ne peut tromper un seul instant.

— Féod. *Droit de relief.* Primitivement les fiefs n'étaient qu'à vie ou à un certain nombre de générations, au bout desquelles ils retournaient au seigneur suzerain. Plusieurs possesseurs de fiefs, ayant voulu en laisser perpétuellement la propriété à leurs descendants, prirent des arrangements avec leur seigneur; et outre ce qu'ils donnèrent pour faire le marché, ils s'engagèrent eux et leur postérité à abandonner pendant une année, au seigneur, la puissance entière du fief, chaque fois que ledit fief changerait de main. C'est ce qui forma le droit de *relief.*

Le *relief* était donc le droit qu'on devait au seigneur toutes les fois que le fief en vasselage changeait de maître autrement que par succession directe ou par vente.

Outre le *relief*, il y avait quelques coutumes où l'on payait indistinctement à chaque mutation un droit appelé le droit de chambellage; il était ordinairement de dix livres parisis quand le fief valait cent livres par an ; au reste, la coutume réglait la quotité de ce droit.

Il existait encore un droit de marciage, qui était une espèce de *relief* pour les rotures; il n'était guère usité que dans quelques endroits du Bourbonnais et consistait dans la dépouille de l'une des trois années que le seigneur voulait choisir, à compter du jour du décès du propriétaire. Quand un gentilhomme avait dérogé, il pouvait effacer cette tache moyennant finances, et ce qu'il payait s'appelait *relief.* Il recevait pour quittance des lettres de *relief* ou de réhabilitation.

Le *relief* s'appelait aussi rachat, et relever son fief, c'était aussi le racheter, puisque le *relief* était ordinairement le revenu du fief pendant une année, que le vassal donnait au seigneur dominant. Mais le fils d'un vassal ne devait pas racheter le fief de son père, à moins qu'il n'y eût pour cela des titres exprès. Lorsque le fief était vendu, le seigneur avait droit de *quint.* Ainsi le *relief* n'était en usage que quand un neveu ou tout autre collatéral héritait du fief d'un parent mort sans enfants, ou dans tout autre cas qui n'était ni vente ni héritage direct.

Les feudistes parlent aussi du *relief abonné,* voici ce que c'était : le seigneur dominant faisait un abonnement avec son vassal, qui lui payait une rente annuelle pour délivrer son fief des *reliefs* onéreux. Mais si le vassal augmentait ses possessions, s'il améliorait ses biens à force d'industrie, le seigneur augmentait en proportion la rente et les revenus qu'il en exigeait.

Reliefs d'Homère ou **Suite d'Homère,** poëme épique de Quintus de Smyrne. V. POSTHOMÉRIQUES.

RELIEN s. m. (re-li-ain). Techn. Poudre à tirer grossièrement écrasée, et non tamisée, dont se servent les artificiers.

RELIER v. a. ou tr. (re-li-é — du préf. *re*, et de *lier.* Se conjugue comme *lier*). Lier de nouveau; refaire le nœud qui liait, et qui est défait : RELIER *une gerbe, une botte de foin. Cela s'est délié*, RELIEZ-*le.* (Acad.) ‖ Etablir des voies de communication entre : *A Paris, la rue de Rivoli* RELIE *la place de la Concorde à la rue Saint-Antoine. Il y a de grandes barres de bois qui* RELIENT *les colonnettes et sur lesquelles on étend les haïks de soie.* (Feydeau.)

— Par. ext. Joindre, réunir, rassembler : *Le moment était venu de* RELIER *en un seul corps toutes ces lois éparses, votées pendant une révolution de trente mois.* (Lamart.) *On peut* RELIER *en un seul et invincible faisceau toutes les preuves morales de l'existence d'un premier être.* (Lamart.) ‖ Refaire, rétablir :

> *Relier* tant de fois ce qu'un brouillon dénoue,
> C'est trop de patience...
>
> MOLIÈRE.

— Fig. Rattacher : *La mémoire* RELIE *le passé au présent.* (Ch. Dollfus.) *Notre siècle* RELIERA *le règne de la force isolée, abondante en créations originales, au règne de la force uniforme, mais niveleuse, égalisant les produits, les jetant par masses et obéissant à une pensée unitaire, dernière expression des sociétés.* (Balz.) *Mon deuxième avantage, c'est que, m'occupant moins de cette nouveauté dans les mœurs, de telle classe spéciale, née d'hier, mais me tenant dans la généralité légitime de la masse, je la* RELIE *sans peine à son passé.* (Michelet.) *L'idee seule* RELIE *solidement entre eux les peuples épars.* (E. Pelletan.)

— Techn. Assembler les feuilles d'un livre et y mettre une couverture : RELIER *un livre; le faire* RELIER *en maroquin, en veau, en vélin, en basane, en parchemin, etc.* ‖ Absol. : *Cet ouvrier* RELIE *bien,* RELIE *proprement, solidement.* (Acad.) ‖ Mettre ou remettre des cercles, des cerceaux à un tonneau : *On entend le bruit des tonneaux, des cuves qu'on* RELIE. (J.-J. Rous.)

Se relier v. pr. Etre relié : *Ma bibliothèque* SE RELIE *en ce moment.* ‖ Par ext. En parlant du sujet du livre que l'on relie :

> Le scandale est de mode, il *se relie* en veau.
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Se rattacher : *Le présent et le futur* SE RELIENT *fatalement au passé.*

RELIEUR, EUSE s. (re-li-eur, eu-ze — rad. *relier*). Celui, celle dont le métier est de relier des livres : *Il fut mis en apprentissage chez un* RELIEUR *habile et achalandé.* (Ste-Aulaire.) *Cinq ou six volumes qui sortaient des mains du* RELIEUR *ont été soigneusement sondés longitudinalement avec les aiguilles.* (Baudelaire.)

— Anc. cout. *Relieur de la chambre des comptes*, Relieur auquel cette compagnie faisait jurer, avant de le choisir, qu'il ne savait pas lire, afin de s'assurer ainsi qu'il ne pouvait pas connaître ses délibérations secrètes.

— Adjectiv. : *Ouvrier* RELIEUR.

— **Encycl.** Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'art du *relieur*, art traité à notre mot RELIURE ; nous ne devons considérer le *relieur* que comme appartenant à un corps de métier. Le *relieur* est l'ouvrier, l'artiste qui relie les manuscrits ou les feuillets imprimés. On connaissait des *relieurs* dès la plus haute antiquité, puisqu'il se trouve dans les bibliothèques des manuscrits précieux très-anciens et parfaitement conservés, grâce au soin que le *relieur* a pris d'en réunir solidement les feuillets.

Voici les *relieurs* les plus célèbres des temps modernes : Gascou, sous le règne de Henri II ; Dusseuil, contemporain des guerres religieuses ; Pasdeloup et Derosme, qui « travaillaient comme on ne travaille plus. » Les Courteval, les Bozérian, les Lefebvre, les Simier, les Thouvenin méritent d'être cités, ainsi que Laisné, Matifa, Coty, Durand, Bisouare et Scaraguel, qui travaillaient tous au commencement de ce siècle. Il y a peu de villes en France, même parmi celles du second ordre, où le commerce de la librairie soit assez important pour qu'on y trouve des assembleurs, des brocheurs, des marbreurs sur tranche, des doreurs, etc., uniquement employés, pendant toute l'année, à ces sortes de travaux. Dans ces circonstances, qui se renouvellent tous les jours hors de Paris, le *relieur* est obligé de suppléer à ces divers ouvriers qu'il n'a pas sous la main, comme ses confrères de la capitale, et d'entrer lui-même dans tous les détails que nécessite la reliure.

RELIGIEUSEMENT adv. (re-li-ji-eu-ze-man — rad. *religieux*). Avec religion, avec des sentiments religieux : *Vivre* RELIGIEUSEMENT. *Logiquement, non moins que* RELIGIEUSEMENT, *l'observance des jeûnes et des jours maigres est une loi de conservation.* (Bellemont.) ‖ Exactement, scrupuleusement, ponctuellement : *Rivarol sent le génie de Dante, mais il ne le rendra pas, il ne le calquera pas* RELIGIEUSEMENT. (Ste-Beuve.) *L'humanité est un être collectif à la vie duquel la vie de chaque homme est attachée de fait et doit* RELIGIEUSEMENT *se rattacher.* (P. Leroux.) *Le barreau alsacien est peut-être, de tous les barreaux de France, celui qui a le plus* RELIGIEUSEMENT *conservé les traditions du passé.* ‖ Dans le même sens et par ironie : *Ma capacité me valut le soin des bottes de la communauté; pendant deux mois, je vécus dans le cirage; chaque jour je frottais quarante paires de bottes* RELIGIEUSEMENT. (L. Reybaud.)

RELIGIEUX, EUSE adj. (re-li-ji-eu, eu-ze — rad. *religion*). Qui appartient à la religion : *Culte* RELIGIEUX. *Cérémonies* RELIGIEUSES. *Doctrine* RELIGIEUSE. *Les idées, les opinions* RELIGIEUSES. *La morale* RELIGIEUSE. *Des chants* RELIGIEUX. *L'instinct de notre immortalité se développe avec le progrès des idées* RELIGIEUSES. (Maury.) *Le système* RELIGIEUX *du passé est indigne des lumières actuelles et doit être rejeté.* (Jouffroy.) *Les vertus* RELIGIEUSES *ne font qu'augmenter avec l'âge.* (Joubert.) *L'intolérance* RELIGIEUSE *est le ressort secret de la politique russe.* (De Custine.) *Je professe ma croyance* RELIGIEUSE *aussi publiquement que ma croyance politique.* (Chateaub.) *Le despotisme* RELIGIEUX *a perdu l'Espagne, tandis que la liberté* RELIGIEUSE *a fait la fortune de la Hollande et de l'Angleterre.* (E. Laboulaye.) *Les peuples musulmans n'eurent jamais d'architecture* RELIGIEUSE. (Lamenn.) *La liberté* RELIGIEUSE *donne à chacun le droit de croire à son gré.* (St-Marc Gir.) *Il y a des journaux qui s'appellent* RELIGIEUX, *et que, certes, on ne reconnaîtrait pas pour tels.* (Dupin.) *La pensée* RELIGIEUSE *nous manque, parce que les mères ont oublié de la déposer sur le berceau de leurs enfants.* (A. Martin.) *De nos jours, le sentiment* RELIGIEUX *se fixe sur l'existence réelle de l'humanité.* (E. Littré.) *Il est quelque chose de plus* RELIGIEUX, *de plus solennel que les voix harmonieuses de l'orgue, c'est le silence des tombeaux.* (A. Karr.) *La persécution est la première des voluptés* RELIGIEUSES. (Renan.) *La liberté est le seul code* RELIGIEUX *des temps modernes.* (Renan.) *Le fanatisme* RELIGIEUX *est le plus dangereux de tous les fanatismes.* (J. Arago.)

— Pieux, qui vit selon les règles d'une religion : *Un homme* RELIGIEUX *traite avec la divinité comme avec un ami; le superstitieux, comme un esclave avec son despote.* (La Rochef.) *Ils ne sont point* RELIGIEUX *ceux qui font de la religion un moyen d'empire.* (Benj. Constant.) *On n'est pas* RELIGIEUX *parce qu'on bavarde religion.* (S. de Sacy.) *La France est* RELIGIEUSE, *mais elle ne veut pas de la domination du clergé.* (Dupin.) *La conscience* RELIGIEUSE *est susceptible, prompte à s'alarmer, défiante surtout du pouvoir.* (Thiers.) *L'homme qui prend la vie au sérieux et emploie son activité à la poursuite d'une fin généreuse, voilà l'homme* RELIGIEUX. (Renan.)

> Ainsi rien ne distrait un cœur *religieux*,
> Les plus humbles sentiers le ramènent aux cieux.
>
> SAINTE-BEUVE.

— Saint, sacré, profond : *Lorsque j'examine le portrait de Raphaël, je me sens pénétré d'un respect presque* RELIGIEUX. (X. de Maistre.) *Parmi tous les êtres créés, l'homme seul recueille la cendre de son semblable et lui porte un respect* RELIGIEUX. (Chateaub.) *L'Angleterre conserve un respect* RELIGIEUX *des lois absurdes et des coutumes barbares.* (Bonald.) *L'œil de l'homme doit être plus* RELIGIEUX *encore devant le lever d'une jeune fille que devant le lever d'une étoile.* (V. Hugo.) *Cette créature falote avait une admiration* RELIGIEUSE *pour la beauté de sa maîtresse.* (E. About.)

— Par ext. Exact, ponctuel, scrupuleux : *Les Romains étaient le peuple du monde le plus* RELIGIEUX *sur le serment.* (Montesq.) *On vous accuse de n'être pas fort* RELIGIEUX *à tenir ce que vous promettez.* (Le Sage.)

— Qui appartient à un ordre monastique : *L'habit* RELIGIEUX. *Une maison* RELIGIEUSE. *Les associations* RELIGIEUSES *dans tout pays et sous tous les cultes ont tendu à l'anéantissement de la liberté.* (Proudh.)

— Chronol. égypt. *Année religieuse* ou *secrète*, Année solaire ou fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart, d'après laquelle les prêtres égyptiens marquaient les fêtes, afin que tous les jours de l'année fussent successivement sanctifiés.

— Médec. *Maladies religieuses*, Affections nerveuses qui naissent sous l'empire des émotions religieuses.

— Substantiv. Personne qui s'est engagée par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise : *Les beaux siècles de l'Eglise n'eurent ni moines ni* RELIGIEUX. (Clément XIV.) *La* RELIGIEUSE *que Luther épousa se nommait Catherine de Bora.* (Chateaub.) *L'ordre, par ses travaux, pouvait être devenu riche; mais il est certain que le* RELIGIEUX *vivait durement.* (Chateaub.) *Les filles qui se sentent jolies se laissent malaisément faire* RELIGIEUSES. (V. Hugo.) *Moines et* RELIGIEUSES, *hébergés par des curés grands chasseurs, dansaient et buvaient à l'envi.* (Ste-Beuve.) *Il avait dansé une farandole, tenant d'une main une actrice de l'Opéra et de l'autre une* RELIGIEUSE *bernardine.* (Al. Dumas.)

— s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle à croupion blanc, du moloxita, d'une espèce de sarcelle, etc. ‖ Bot. Nom vulgaire d'un champignon du genre helvelle. ‖ Entom. Nom vulgaire d'une espèce de mante.

— **Encycl.** Hist. *Ordres religieux* ou *monastiques.* Le monachisme n'est point, comme on pourrait le croire, une invention de la religion chrétienne; il existait bien avant la venue du Christ, ainsi que l'ascétisme, le cénobitisme, les jeûnes, les macérations et toutes les pratiques que peut inspirer le désir de s'absorber dans la pensée d'un dieu. Le christianisme n'a fait à cet égard que propager les idées et les pratiques depuis longtemps déjà en honneur dans l'Orient. Les diverses sectes de l'Inde, les brahmanes, les sivaïtes, les bouddhistes, etc., pratiquaient depuis des siècles la vie contemplative. Les *vanaprasthas* indiens, dont parle Hérodote, une partie des prêtres de l'Egypte et des mages persans; en Europe, les druides; enfin, chez le peuple juif lui-même, les diverses sectes, telles que celles des nazaréens, des réchabites, des esséniens, des thérapeutes, étaient de véritables moines, peu différents des anachorètes chrétiens de la Thébaïde ou des premiers cénobites de l'Orient. Quant aux Grecs et aux Romains, ils eurent des prêtres, mais non des moines. Leurs colléges *religieux* étaient chargés de desservir des temples, mais la vie monastique leur était inconnue. On a comparé plus d'une fois, mais à tort, les vestales romaines aux *religieuses* chrétiennes; les deux institutions ont peu d'analogie entre elles. En effet, les vestales n'étaient qu'au nombre de six et elles n'étaient pas tenues, comme les *religieuses* chrétiennes, à observer le célibat pendant toute leur vie.

L'Eglise chrétienne primitive elle-même ne connut ni le monachisme ni l'ascétisme. « Nous ne sommes point, disait Tertullien, des bramines ou des solitaires de l'Inde; nous ne nous retirons point dans les forêts, nous habitons avec vous ce monde...; nous fréquentons vos marchés, vos places publiques, nous trafiquons, nous naviguons avec vous; nous travaillons pour la société, nous mêlons notre industrie à la vôtre. » Toutefois, au moment même où Tertullien écrivait ces paroles, une tendance à l'ascétisme commençait à se manifester parmi les chrétiens. L'influence du gnosticisme, qui regardait la matière comme le principe même du mal, et la dépravation morale qui régnait dans la société poussèrent les chrétiens dans cette voie extrême du renoncement et des mortifications. Cette manière de voir était d'ailleurs favorisée par quelques paroles attribuées à Jésus et par l'opposition que saint Paul établit entre la chair et l'esprit, la loi des membres, comme il dit, et la loi de Dieu. On en vint donc à croire que la vie ascétique était la vie supérieure, la vie normale du chrétien. Le célibat fut considéré comme un état de perfection; par amour pour Dieu, on renonça au mariage et à la vie de famille. Pendant la persécution de Décius, un grand nombre de fidèles se cachèrent dans les lieux déserts et y vécurent en ermites. L'anachorétisme conduisit naturellement au monachisme. L'instinct invincible de la société porta d'abord les ermites à rapprocher leurs cabanes. Bientôt le désir de s'exciter mutuellement dans la carrière du renoncement, avec l'appui d'une direction commune, amena la fondation des couvents. Saint Pacôme, le premier, conçut la pensée de réunir ses disciples dans une même maison et de les soumettre à une règle commune, sous un supérieur de leur choix. Dans ce but, il fonda, dans un île du Nil, le célèbre monastère de Tabenne, qui compta plus de 3,000 *religieux.* Cette vie *religieuse* commune, le cénobitisme, comme l'appelèrent les Grecs, fut accueillie avec faveur dans tout l'Orient, surtout lorsque Hilarion et Basile s'en furent constitués les apologistes.

En Occident, la vie monastique fut introduite par Athanase vers le milieu du IVe siècle. Forcé de s'exiler, il employa le crédit dont il jouissait auprès de quelques grandes familles pour établir des couvents dans les environs de Rome. Il fut secondé dans cette œuvre par saint Ambroise, évêque de Milan, et par saint Jérôme. Cassien fonda à Marseille, vers la même époque, le couvent de Saint-Victor, dont la règle fut adoptée en beaucoup d'endroits; il surgit bientôt un nombre si considérable de couvents, qu'à la fin du IVe siècle le nombre des moines des deux sexes atteignait presque en Europe celui des gens mariés.

Les oppositions que rencontra le monachisme n'arrêtèrent pas ses progrès. Ce fut en vain que l'empereur Valens, effrayé du dépeuplement qu'il prévoyait et qui se faisait déjà sentir, essaya de lutter contre les tendances nouvelles. Acrius de Sébaste, le moine Jovinien et le prêtre Vigilantius, de Barcelone, attaquèrent avec beaucoup de vivacité la vie monastique. « Si tous se cloîtraient, disait Vigilantius, ou s'enterraient dans la solitude, qui desservirait les églises, qui exhorterait les gens du monde, qui convertirait les pécheurs? » Ces raisonneurs sensés furent traités de blasphémateurs, de prôneurs de la volupté, d'apôtres de l'épicurisme. Vigilantius se vit en butte aux invectives du fougueux Jérôme, et plusieurs conciles lancèrent l'anathème contre Jovinien. La cause du monachisme fut définitivement gagnée lorsque saint Benoît de Nursia eut donné au couvent qu'il avait fondé sur le mont Cassin un code qui lui fut emprunté par la grande majorité des monastères d'Occident. Benoît imposa à ses moines des vœux perpétuels et irrévocables et les astreignit à des travaux manuels, auxquels Cassiodore joignit, dans la suite, les travaux littéraires. Par l'adoption de la règle de saint Benoît, les monastères, qui avaient jusqu'alors vécu dans l'isolement, se rapprochèrent et, par l'unité d'organisation, ne formèrent plus qu'une seule communauté. Ce fut l'origine de ce qu'on appela plus tard les ordres monastiques.

A l'origine, les moines étaient de simples laïques; néanmoins on en éleva quelques-uns à la prêtrise, afin de pouvoir célébrer le culte dans les cloîtres. En signe d'humilité, ils se rasaient la tête, comme c'était l'habitude pour les esclaves chez les Grecs et chez les Romains. Malheureusement, si l'habit ne fait pas le moine, la tonsure ne suffit pas à le compléter et à le rendre tel qu'il devrait être. D'énormes abus envahirent de bonne heure les couvents. Il ne pouvait en être autrement pour plusieurs raisons qui se résument en trois principales : l'oisiveté, la continence réglementaire et la richesse, qui les corrompit dès le début, et que le zèle des princes et des fidèles ne se lassa pas d'accroître. Une cause moins connue contribua à introduire des mœurs déréglées dans les couvents : on fonda un très-grand nombre de couvents mixtes, c'est-à-dire où *religieux* et *religieuses* vivaient en commun. Si ces institutions eussent été conservées, on n'eût pu leur reprocher de dépeupler le monde. Malgré tout, le peuple chrétien se persuada follement que le plus sûr moyen de s'ouvrir le ciel était d'encourager, par des dons sans cesse renouvelés, une vie de fainéantise et de scandale. Enrichir les couvents, c'était le procédé le plus simple pour obtenir le pardon de ses péchés et de ses crimes. Comment des hommes, souvent jeunes, vigoureux et oisifs, eussent-ils résisté aux effets de cette facile opulence? Appuyés sur le préjugé public, sûrs désormais de l'impunité, les moines s'abandonnaient sans frein aux vices les plus crapuleux.

Cependant les papes et les hauts dignitaires de l'Eglise avaient prévu depuis longtemps le discrédit que les mœurs dissolues des moines pouvaient et devaient jeter sur les couvents. Aussi favorisèrent-ils la création d'ordres mendiants, qui commencèrent à apparaître au XIIe siècle et formèrent de nombreux instituts appartenant à quatre grands ordres : les franciscains, les domini-

cains, les carmes et les augustins (v. MENDIANTS). A cette époque, l'Eglise voyait s'élever contre elle une multitude de sectes hérétiques : les cathares, les albigeois, les pétrobrusiens, les vaudois, les frères apostoliques, etc., qui battaient en brèche le christianisme officiel. Tous étaient d'accord pour exalter le mérite de la pauvreté évangélique; ils reprochaient justement aux moines, aux ecclésiastiques, aux évêques, la vie oisive et luxurieuse qu'ils menaient dans toute la chrétienté. Le clergé manquait, en effet, de lumières et de zèle; les ordres monastiques étaient entièrement corrompus. « Dans ces circonstances, dit Mosheim, on sentit la nécessité d'introduire dans l'Eglise une classe d'hommes qui pussent, par l'austérité de leurs mœurs, par le mépris des richesses, par la gravité de leur extérieur, par la sainteté de leur conduite et de leurs maximes, ressembler aux docteurs qui avaient acquis tant de réputation aux sectes hérétiques. » Ce but fut, en effet, tout d'abord atteint. Les *religieux* mendiants, contrastant par leur austérité avec la dissolution effrénée des autres ecclésiastiques, acquirent en peu de temps une réputation extraordinaire. L'attachement pour eux fut porté à l'excès : le peuple ne voulut plus recevoir les sacrements que de leurs mains; leurs églises étaient sans cesse remplies de monde; c'était là qu'on faisait ses dévotions et que l'on voulait être inhumé. On les employa non-seulement dans les fonctions spirituelles, mais encore dans les affaires temporelles et politiques. On les vit terminer les différends qui survenaient entre les princes, conclure des traités de paix, ménager des alliances, présider aux conseils des rois, gouverner les cours. De leur côté, en considération des services qu'ils rendaient à l'Eglise, les papes les comblèrent d'honneurs, de grâces, de distinctions, de priviléges, d'immunités, d'indulgences à distribuer, etc.

Au bout de peu de temps, le crédit excessif attribué aux ordres mendiants rendit les *religieux* de ces ordres intéressés, ambitieux, intrigants, rivaux et, à la fin, ennemis déclarés du clergé séculier. Ils ne voulurent plus reconnaître la juridiction des évêques ni dépendre d'eux en aucune façon; ils occupèrent les prélatures et les places de l'Eglise les plus importantes, ils voulurent remplir les chaires dans les universités et soutinrent à ce propos avec les autres *religieux* d'indécentes controverses. Les papes, qui les autorisèrent d'abord dans toutes leurs prétentions, finirent par s'en repentir. Une partie des franciscains, par exemple, finit par se révolter contre les papes mêmes, et, malgré les bulles de plusieurs pontifes, ceux que l'on nomma *fraticelli*, tertiaires, spirituels, etc., firent schisme d'avec leurs confrères, furent condamnés comme hérétiques et brûlés par les inquisiteurs.

Les papes, qui avaient voulu, en approuvant les ordres mendiants, non-seulement ramener les hérétiques, mais encore et surtout se créer une espèce de milice déguenillée toujours prête à exécuter leurs vues ambitieuses, se décidèrent enfin à les réprimer et lancèrent quelques bulles contre eux; mais elles restèrent inefficaces, et le concile de Trente dut réformer sévèrement tous ces ordres. Bergier affirme que, depuis, tout est pour le mieux : « Il est, dit-il, de mauvaise grâce de rappeler le souvenir des anciens abus et de rendre les *religieux* d'aujourd'hui responsables des fautes commises il y a deux cents ans. » Les ultramontains ne pardonnent pas à Bergier de reconnaître qu'il a pu y avoir des fautes commises il y a deux cents ans. Sans doute, nous pouvons reconnaître avec Bergier que, dans notre pays, les ordres mendiants sont astreints à plus de retenue qu'autrefois et que ces honnêtes fainéants se contentent de vivre de mendicité et de conspirer dans l'ombre contre les progrès modernes; qu'on ne les voit plus, comme on les voyait en Espagne avant la révolution de septembre 1868, entrer dans la maison d'une pénitente, même mariée, et y passer la nuit, sans que l'époux eût le droit d'entrer si le révérend avait eu la précaution de mettre ses sandales sur le seuil de la porte; mais il n'en est pas moins vrai que, tels qu'ils existent, ces ordres constituent encore un scandale et un danger pour une société démocratique, dont le but est d'honorer le travail et de supprimer les mendiants et les parasites.

Revenons aux ordres monastiques en général, dont les ordres mendiants n'ont été qu'une fraction. A partir du XII^e siècle, les ordres monastiques se multiplièrent d'une manière effrayante. Les fondateurs d'ordres pullulèrent. Rome, prévoyant tout le parti qu'elle pourrait tirer d'une pareille milice, accueillait avec empressement quiconque venait proposer un nouvel institut. Le résultat dépassa toutes les prévisions. Le nombre des couvents s'accrut dans une telle proportion, que le pontificat romain tomba presque entre les mains des moines. Grégoire Ier, élu en 590, fut le premier pape sorti du cloître; depuis, le fait se renouvela très-fréquemment. Au XIIIe et au XIVe siècle, au XVe surtout, la chaire de saint Pierre ne fut plus guère occupée que par des dominicains et par des franciscains.

Il y avait là, pour la papauté, à la fois une force et un danger : une force, à cause de l'entente qui s'établissait ainsi entre la cour de Rome et les couvents; un danger, parce qu'il était à craindre que les moines, maîtres du collége des cardinaux, ne fussent les maîtres réels de l'Eglise. Ce ne fut que vers la fin du XVIe siècle, sous le pontificat du cordelier Sixte-Quint, que le péril parut assez pressant pour faire prendre aux cardinaux la résolution de n'accorder le chapeau qu'à très-peu de moines et de n'en choisir aucun pour pape. Cette résolution ne fut, d'ailleurs, pas longtemps suivie.

De la multiplication des couvents, provoquée par le désir d'échapper aux persécutions et à la misère, résulta, pour les diverses nations, un danger bien autrement sérieux. Les moines n'étaient plus sujets ni citoyens; ils ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leur général et du pape. De plus, ces familles immenses se perpétuaient aux dépens de la race humaine. Aussi les rois virent-ils là un abus contre lequel ils luttèrent, le plus souvent sans succès. Les moines se sentirent, en effet, assez forts pour résister avec succès aux rois, aux grands et souvent au clergé lui-même. Nous avons déjà parlé ailleurs du développement pris par les communautés *religieuses* et des efforts faits, à diverses reprises, pour en restreindre le nombre et la puissance. V. COMMUNAUTÉ.

La Réforme fit disparaître les ordres *religieux* en Allemagne, en Hollande, en Suède, en Danemark. En Angleterre, Henri VIII supprima les monastères, après avoir prouvé au peuple, par la publication du procès-verbal d'une visite qu'il fit préalablement faire dans tout le royaume, que les couvents, tant d'hommes que de femmes, n'étaient autre chose que des maisons de débauches infâmes, des retraites, comme il les nomma, d'idolâtres superstitieux et de faux-monnayeurs. V. Burnet, *Histoire de la Réformation* (Londres, 1683, l. III, t. Ier, p. 258); Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote* (ch. XXI, § 5).

Nous donnerons plus loin la liste des principaux ordres *religieux*, à la plupart desquels nous avons consacré des articles particuliers. Nous nous bornerons donc ici à quelques réflexions générales. Les bénédictins occupaient la première place dans la multitude des ordres *religieux*. Ceux de Cîteaux et de Clairvaux se regardaient comme les descendants de saint Benoît. Leur puissance s'étendait en Allemagne, et tous les moines de ces riches abbayes vivaient insoucieux, sans songer encore à ces savantes études qui leur ont, plus tard, donné une si grande réputation. Les chartreux étaient en petit nombre. Etablis près de Grenoble, ils possédaient des richesses immenses. Les franciscains étaient les plus actifs. Leur communauté, fondée en 1210 par François d'Assise, se fit tout d'abord remarquer par son zèle et son enthousiasme. Les croisades ne les trouvèrent pas indifférents, et ils se montrèrent toujours les premiers toutes les fois qu'il s'agit de propagande *religieuse* ou, ce qui revient au même à cette époque, de persécutions à exercer. Pour faire comprendre la puissance de cet ordre, il suffit de citer ce seul fait que, à une assemblée de franciscains tenue du vivant même de son fondateur, il se trouva 5,000 moines. Dans le milieu du XVIIIe siècle, ils possédaient encore 7,000 maisons d'hommes et plus de 900 couvents de filles. Ces maisons renfermaient 115,000 moines et 29,000 *religieuses*. Cette puissance était surtout menaçante pour les dominicains, ennemis implacables des fils de saint François. Leur querelle, en apparence toute théologique, avait pour prétexte la Vierge, que les dominicains assuraient être née dans le même état que les autres femmes, tandis que les cordeliers soutenaient qu'elle avait été exempte du péché originel. Moins nombreux que leurs adversaires, les dominicains n'étaient pas moins influents, car la charge de maître du sacré palais à Rome était, depuis saint Dominique, réservée à cet ordre. Ces *religieux*, en outre, présidaient aux tribunaux de l'inquisition, et, pendant un assez long temps, ils furent même chargés de nommer les inquisiteurs.

Après les dominicains, venaient les augustins. Leur puissance était moindre, mais redoutable encore, car le sacristain du pape était toujours choisi dans leur ordre; ils étaient, en outre, chargés de la vente des indulgences. Luther était augustin. Nommons encore : les minimes, institués par Francesco Martorello; les prémontrés, institués par saint Norbert; les carmes, venus de la Palestine au XIIIe siècle et qui se vantaient d'avoir eu Elie pour fondateur. On comptait encore nombre de communautés et d'ordres trop peu importants pour être énumérés ici. Mais il ne faut pas oublier les jésuites, fondés par Ignace de Loyola, dont aucune corporation *religieuse* n'a jamais égalé le pouvoir; les jésuites, qui ont eu plus d'une fois le gouvernement des peuples en même temps que celui de l'Eglise; les jésuites qui, bannis par les rois, condamnés par les papes, toujours haïs, persécutés, détruits, ont toujours reparu triomphants; les jésuites, enfin, qu'on peut regarder aujourd'hui comme le seul ordre réellement existant et qu'on pourrait croire, tant est grande leur énergique vitalité, destinés à survivre à la papauté et à l'Eglise elle-même. Citons enfin une congrégation fondée en 1120 par Jean de Matha, les trinitaires de la rédemption des captifs. Ces *religieux* avaient pour mission de délivrer les chrétiens prisonniers des infidèles; ils employaient à cette tâche leurs revenus et les aumônes qu'ils parvenaient à recueillir. Parmi les ordres *religieux* militaires, les plus célèbres furent : l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui devint par la suite l'ordre des chevaliers de Rhodes, puis l'ordre de Malte; l'ordre des Templiers; l'ordre Teutonique; l'ordre des chevaliers Porte-Glaive; puis viennent les ordres d'Avis, de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, du Christ, de Saint-Jacques de l'Epée, de Saint-Lazare et de Saint-Etienne.

Voici la liste des principaux ordres et fondations monastiques, avec la date de leur création :

310. **Antonins**, fondés par saint Antoine, en Thébaïde.

320. **Tabennites**, fondés par saint Pacôme, à Tabenne, en Egypte.

363. **Basiliens**, fondés par saint Basile, à Mataza, dans le Pont.

395. **Chanoines réguliers de Saint-Augustin**, fondés par saint Augustin, à Hippone, en Afrique.

400. **Carmes** ou **Religieux du Mont-Carmel**, fondés par Jean, patriarche de Jérusalem; ils prétendent remonter à Elie.

420. **Moines de Lérins**, fondés par saint Honoré, évêque d'Arles; réunis aux suivants.

529. **Bénédictins** ou **Moines noirs**, fondés par saint Benoît. Leur premier monastère fut le Mont-Cassin.

595. **Moines de Saint-Colomban**, fondés par saint Colomban, Irlandais, en Ecosse.

763. **Chanoines réguliers**, fondés par Chrodegand, à Metz.

910. **Moines de Cluny**, fondés par Bernon, à Cluny, en Bourgogne.

997 ou 1012. **Camaldules**, fondés par saint Romuald, à Camaldoli.

1060. **Moines de Vallombreuse**, fondés par saint Gualbert, à Vallombreuse.

1076. **Moines de Grandmont**, fondés par saint Etienne d'Auvergne, à Grandmont.

1086. **Chartreux**, fondés par saint Bruno, à La Chartreuse, près de Grenoble.

1095. **Religieux de Saint-Antoine de Vienne**, fondés par Gaston de Viennois, à Vienne, en Dauphiné.

1098. **Bernardins**, ou **Cisterciens**, ou **Moines de Cîteaux**, fondés par saint Robert, à Cîteaux.

1104. **Hospitaliers**, ou **Joannites**, ou **Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem** (puis **Chevaliers de Malte**), fondés par Gérard, à Jérusalem.

1118. **Templiers**, fondés par Robert d'Arbrissel, à Jérusalem; supprimés en 1313.

1118. **Ordre de Fontevrault** (hommes et femmes réunis), fondé par Robert d'Arbrissel, à Fontevrault.

1120. **Chanoines réguliers de Prémontré**, fondés par saint Norbert, à Prémontré.

1124. **Congrégation du Mont-de-la-Vierge**, fondée par Guillaume de Verceil, dans le royaume de Naples.

1140. **Trappistes**, fondés par Rotrou, comte du Perche; réformés en 1662 par l'abbé de Rancé.

1148. **Gilbertins**, fondés par Gilbert Simpringham, près de Lincoln, en Angleterre.

1152. **Ermites de Saint-Guillaume**, fondés par Guillaume, duc d'Aquitaine; appelés **Blancs-Manteaux** à Paris.

1170. **Béguines**, fondées par Lambert Beigh.

1191. **Chevaliers Teutoniques**, fondés par Henri Waldpott, à Saint-Jean-d'Acre.

1196. **Humiliés**, fondés par des Milanais bannis; supprimés en 1570.

1198. **Chevaliers du Saint-Esprit**, fondés par Guy, à Montpellier.

1203. **Religieux du Mont-Dieu**, fondés par Alexandre, à Spire.

1208. **Franciscains**, ou **Cordeliers**, ou **Frères mineurs**, fondés par saint François d'Assise.

1212. **Clarisses**, fondées par saint François d'Assise.

1212. **Religieux du Val-des-Ecoliers**, fondés par Guillaume de Paris, dans le diocèse de Langres.

1213. **Religieux du Val-des-Choux**, fondés par Viard, près de Langres.

1215. **Dominicains**, ou **Frères prêcheurs**, ou **Jacobins**, fondés par saint Dominique, à Bologne.

1215. **Ermites de Saint-Paul**, fondés par Eusèbe, archevêque de Strigonie, à Bude.

1218. **Ordre de la Merci**, fondé par Raymond de Pennafort, à Barcelone.

1221. **Tiers ordre de Saint-François**, personnes des deux sexes, vivant dans le monde.

1226. **Filles-Dieu**, fondées pour retirer du monde les femmes de mauvaise vie.

1231. **Silvestrins**, fondés par Sylvestre Gozzelin, chanoine d'Osima, etc.

1241. **Chanoines de Saint-Marc.**

1251. **Augustins de la Pénitence**, à Marseille.

1276. **Augustins** ou **Ermites de Saint-Augustin.**

1271 ou 1278. **Célestins**, fondés par Pierre Angelerier, pape sous le nom de Célestin V, au mont Muro, près de Sulmone.

1313. **Congrégation du Mont-Olivet**, fondée par Bernard Ptolemée, au mont Olivet, en Toscane.

1363. **Religieuses de Sainte-Brigitte**, fondées par sainte Brigitte, en Danemark.

1367. **Jésuates** (prononçant souvent le nom de Jésus), fondés par **Jean Colombin**, à Sienne.

1374. **Hiéronymites** ou **Moines de Saint-Jérôme**. fondés par Pierre Ferrand; **Congrégation de Saint-Isidore**, réforme de l'ordre des hiéronymites, par Loup d'Olmedo (1425); réunion des deux ordres sous Philippe II.

1376. **Frères de la vie commune**, fondés par Gérard, en Flandre.

1380. **Congrégation de Saint-Jérôme**, dite **Fesulane** ou **de Fiezzoli**, fondée par Charles, fils d'un comte de Monte-Graveli, à Fiezzoli; supprimée en 1669.

1380. **Ermites de Saint-Jérôme**, fondés par Gambacurta, en Italie.

1395. **Congrégation Frisonnaire** ou **de Latran**, fondée par Barth. Colonna, en Italie.

1419. **Observantins**, fondés par saint Bernardin de Sienne.

1425. **Religieux de Saint-Bernard**, fondés par Martin Vasga, au mont Sion, près de Tolède.

1429. **Congrégation des moines de Bursfeld**, fondée par Jean Rodius, à Trèves.

1432. **Carmes mitigés** ou **Billettes.**

1433. **Congrégation de Saint-Ambroise**, à Milan.

1435. **Minimes**, fondés par saint François de Paule.

1444. **Augustins de Lombardie**, fondés par Greg. Rocchius, en Normandie.

1484. **Religieuses de l'Ave-Maria** ou **Barnabites**; elles prétendent remonter à saint Barnabé.

1493. **Pénitentes** ou **Repenties**, fondées par Jean Esserand, à Paris.

1498. **Annonciades**, fondées par Jeanne, fille de Louis XI, à Bourges.

1524. **Théatins**, fondés par I.-P. Carafa, à Theate ou Chieti.

1525. **Capucins**, fondés par Math. Baschi, à Pise.

1531. **Tomasques**, fondés par Emiliani, à Pavie.

1532. **Récollets**, fondés par Jean de Guadalupa, en Espagne.

1533. **Barnabites de Saint-Paul**, fondés par J.-A. Morigia, à Milan.

1534. **Jésuites**, fondés par saint Ignace de Loyola, à Paris; supprimés par Clément XIII (1772); rétablis par Pie VII (1814).

1568. **Carmes déchaussés** et **Carmélites**, fondés par sainte Thérèse, à Avila,

1571. **Pères de la doctrine chrétienne.**

1572. **Frères de Charité** ou **de Jean-de-Dieu**, fondés par saint Jean de Dieu.

1577. **Feuillants** et **Feuillantines**, fondés par Jean Barrière, dans le diocèse de Toulouse.

1588. **Clercs mineurs**, fondés par Adorno, à Gênes.

1595. **Augustins déchaussés.**

1608. **Jacobins** (ou **Dominicains**) **réformés**, fondés par Michaeli.

1610. **Religieuses de la Visitation de la Sainte-Vierge**, fondées par saint François de Sales, à Annecy.

1611. **Ursulines**, fondées par Marie L'Huillier, à Paris.

1615. **Chanoines réguliers de Saint-Sauveur**, en Lorraine, réformés par P. Fourrier de Mataincourt.

1617. **Sœurs hospitalières**, dites **de Saint-Charles**, à Nancy.

1618. **Religieuses du Calvaire**, fondées par Antoinette d'Orléans.

1621. **Congrégation de Saint-Maur**, fondée par Didier de La Cour, à Verdun.

1624. **Lazaristes**, fondés par saint Vincent de Paul.

1625. **Missionnaires**, fondés par saint Vincent de Paul.

1631. **Dames du Refuge**, en Lorraine.

1637. **Ordre de la Miséricorde**, fondé par Madeleine de la Trinité, à Aix.

1640. **Barthélemistes**, fondés par Barthélemy Holzanter, à Salzbourg, etc.

1643. **Eudistes**, fondés par Eudes, ancien prêtre de l'Oratoire.

1645. **Sulpiciens**, fondés par Olier.

1662. **Pénitentes d'Orvieto**, fondées par Antoine Simonelli d'Orvieto.

1668. **Chevalières de la Vraie Croix**, fondées par Eleonore de Gonzague, veuve de Ferdinand II.

1732. **Cennonistes**, fondés par Alphonse de Varsovie.

1830. **Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition** (pour l'Afrique et le Levant), fondées par la baronne de Vialard.

Le nombre des ordres *religieux* qui ont existé dans la chrétienté est de plusieurs milliers. La liste à peu près complète en est donnée par Hélyot dans le *Dictionnaire des ordres religieux* (1847-1859, 4 vol. in-8°).

La question de l'utilité passée et présente des ordres *religieux* a été souvent débattue. Les philosophes du XVIIIe siècle, tout en combattant les ordres *religieux*, ont été loin de les dénigrer. Voltaire est le premier à reconnaître qu'ils n'ont pas été sans quelque utilité au moyen âge.

« Ce fut longtemps une consolation pour le genre humain, dit-il, qu'il y eût de ces asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave : on échappait dans la douceur des cloîtres à la tyrannie et à la guerre. Les lois féodales de l'Occident ne permettaient pas, à la vérité, qu'un

esclave fût reçu moine sans le consentement du seigneur, mais les couvents savaient éluder la loi. Le peu de connaissances qui restaient chez les Barbares fut perpétué dans les cloîtres. »

Nous voyons comment Voltaire rend justice aux ordres *religieux;* citons maintenant les critiques qu'il leur a adressées : « On se plaint, dit-il, que la vie monastique a dérobé trop de sujets à la société civile. Les religieuses surtout sont mortes pour la patrie. Les tombeaux où elles vivent sont presque tous très-pauvres; une fille qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe gagne beaucoup plus que ne coûte l'entretien d'une religieuse. Leur sort peut faire pitié si celui de tant de couvents d'hommes trop riches peut faire envie; il est bien évident que leur trop grand nombre dépeuplerait un Etat.... La politique semble exiger qu'il n'y ait pour le service des autels et pour les autres secours que le nombre de ministres nécessaires : l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande n'en ont pas 20,000. La Hollande, qui contient 2,000,000 d'habitants, n'a pas 1,000 ecclésiastiques, et encore ces hommes consacrés à l'Eglise, étant presque tous mariés, fournissent des sujets à la patrie et des sujets élevés avec sagesse. On comptait, en France, vers l'an 1700, plus de 250,000 ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, et c'est beaucoup plus que le nombre ordinaire de ses soldats. Le clergé de l'Etat du pape composait environ 32,000 hommes, et le nombre des *religieux* et des filles cloîtrées allait à 8,000 : c'est de tous les Etats catholiques celui où le nombre des clercs séculiers excède le plus celui des *religieux;* mais avoir 40,000 ecclésiastiques et ne pouvoir entretenir 10,000 soldats, c'est le plus sûr moyen d'être toujours faible. La France a plus de couvents que toute l'Italie ensemble. Le nombre des hommes et des femmes que renferment les cloîtres montait en ce royaume à plus de 90,000 au commencement du siècle courant; l'Espagne n'en a environ que 50,000, si on s'en rapporte au dénombrement fait par Gonzalès d'Avila (1620); mais ce pays n'est pas, à beaucoup près, la moitié aussi peuplé que la France; et après l'émigration des Maures et des juifs, après la transplantation de tant de familles espagnoles en Amérique, il faut convenir que les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Il y a dans le Portugal un peu plus de 10,000 *religieux* de l'un et de l'autre sexe : c'est un pays à peu près d'une population égale à celle de l'Etat du pape, et cependant les cloîtres y sont plus peuplés. Il n'est point de royaume où l'on n'ait souvent proposé de rendre à l'Etat une partie des citoyens que les monastères lui enlèvent; mais ceux qui gouvernent sont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute sensible qu'elle est, surtout quand cet avantage futur est balancé par les difficultés présentes. Les ordres *religieux* s'opposent tous à cette réforme; chaque supérieur qui se voit à la tête d'un petit Etat voudrait accroître la multitude de ses sujets; et souvent un moine que le repentir dessèche dans son cloître est encore attaché à l'idée du bien de son ordre qu'il préfère au bien réel de la patrie. »

Les apologistes des ordres monastiques et *religieux* se sont constamment attachés à démontrer qu'en prenant pour règle de conduite les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'en méprisant systématiquement les biens et les passions terrestres pour s'occuper exclusivement de la conquête du paradis, les *religieux* et les moines avaient donné au monde le plus noble et le plus utile exemple. Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si l'idéal *religieux*, qui consiste à violer les lois nécessaires de la nature humaine, à rejeter les devoirs de l'ordre social, sous prétexte d'atteindre à une perfection chimérique, n'est pas une véritable aberration. Nous nous bornerons à interroger l'histoire, à examiner rapidement si les ordres *religieux* ont offert ou offrent un exemple de conduite à suivre à ceux qui vivent d'une vie normale, laborieuse, utile et féconde.

Prenons la période qu'on a appelée l'âge d'or du christianisme, celle où l'enthousiasme *religieux* pousse vers le monachisme tout un monde d'âmes ardentes, enfiévrées de joies célestes. Les déserts de la Thébaïde deviennent le principal centre d'attraction mystique vers lequel accourent ces milliers de saints devenus l'objet d'une admiration naïve et légendaire. Voyons-les à l'œuvre en prenant pour guide les hagiographes et l'histoire des *Moines d'Occident* de M. de Montalembert. Les uns, voués à un mutisme perpétuel, récitent mentalement des prieres sans jamais remuer les lèvres; les autres gémissent ou poussent des hurlements continuels; ceux-ci s'efforcent de supprimer le sommeil ou s'habituent à ne manger que tous les trois jours, tous les huit jours, tous les vingt jours; ceux-là torturent leur corps, vivent dans des fosses, dans des trous où ils ne peuvent rester que courbés, se couvrent de chaînes, se font attacher les mains derrière le dos et restent constamment dans cet état. D'autres nus, ne se lavant jamais, laissant pousser indéfiniment leurs ongles, leurs cheveux et leur barbe, ressemblent à des spectres; d'autres encore se laissent dévorer le corps, le visage et les lèvres par la vermine, convaincus que rien ne saurait être plus agréable à leur Dieu. Les moines brouteurs de Syrie et de Perse, hommes et femmes, courent nus à travers les plaines et les montagnes, livrés à toutes les intempéries de l'air, broutent l'herbe comme les animaux et s'enfuient en hurlant à l'aspect d'un visage humain. Saint Macaire ne mange qu'une fois par semaine le légume cru qui lui tombe sous la main; il se dessèche tellement que sa barbe cesse de croître; saint Pacôme dort debout sans point d'appui; saint Siméon Stylite passe sa vie à attirer sur lui l'attention divine en se tenant en équilibre, sur un seul pied, au sommet d'une colonne. La belle esclave Alexandra trouve un tombeau vide : pendant dix années, elle y demeure étendue sans montrer son visage. Saint Théodore, couvert d'une sorte d'armure de fer, s'enferme dans une cage, au sommet d'une montagne et là, immobile, il reste exposé à la pluie, au soleil, à la neige. La belle et lettrée Euphrosine abandonne à dix-huit ans son père et son mari; elle va s'enfouir dans un couvent de religieuses et s'enferme dans une cellule qu'elle ne quitte plus jusqu'à sa mort; saint Jean de Nisibe, fuyant tout commerce humain, habite dans une caverne en compagnie de deux lions. Il devient si épouvantable que, frappés de terreur, des voyageurs égarés fuient à sa vue. Saint Antoine, exténué par les jeûnes, dévoré par la soif, tombe dans le délire et les convulsions; cet halluciné s'imagine alors combattre contre des légions de diables déchaînés contre lui. Apelle, travaillant un soir à sa forge, aperçoit une femme qui lui demande son chemin : le saint personnage ne doute point qu'il n'ait devant lui Satan en personne; il lui enfonce son fer rouge dans la figure et affirme que le diable s'est enfui en hurlant de douleur. Ces moines, ces ascètes, qui veulent supprimer la nature, sont les déplorables victimes des passions qui les dévorent, parce qu'au lieu de les régler en les satisfaisant dans de justes limites ils tentent l'œuvre folle de les extirper. Rien n'est plus instructif que les aveux du plus grand des cénobites du désert : « Au sein des déserts, écrivait saint Jérôme, assis au fond de ma retraite, seul parce que mon âme était pleine d'amertume; défiguré, maigre, le corps noir comme un Ethiopien, mes membres se desséchaient sous un sac hideux. Tous les jours des larmes, tous les jours des gémissements; je criais au Seigneur, je pleurais, je priais; et lorsque, appesanti par le sommeil et luttant contre lui, il venait me surprendre, mon corps tombait nu sur la terre nue. Je m'étais condamné à ces supplices pour échapper au feu de l'enfer. Eh bien! dans ces tristes déserts, environné de bêtes féroces et d'affreux reptiles, je me revoyais en idée parmi les danses des vierges romaines. Le visage était abattu par la pénitence, le cœur brûlé par les infâmes désirs; dans un corps exténué, dans une chair morte avant l'homme, la concupiscence attisait ses feux dévorants.... Je me souviens d'avoir passé des semaines entières sans manger, craignant même d'entrer dans ma cellule où j'avais nourri de si coupables pensées, cherchant les vallées profondes, d'âpres rochers, de hautes montagnes pour en faire un lieu d'oraison et de supplice, bourreau impitoyable de cette chair toujours rebelle. »

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini; mais à quoi bon? En vérité, n'est-ce pas à donner le vertige? Le voilà, ce peuple de saints que saint Jérôme lui-même livre à la vénération des siècles! Ce ne sont plus des hommes, il est vrai, ce sont des malades qu'on serait tenté d'envoyer au plus vite dans des maisons de fous.

Lorsque les ordres *religieux* s'organisèrent définitivement, se régularisèrent en prenant en quelque sorte pour mot d'ordre les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, devinrent-ils, comme on le prétend, des modèles à suivre, un objet d'édification? Dès le xe siècle, une corruption profonde régnait dans la plupart des monastères, et les écrivains ecclésiastiques abondent en plaintes à ce sujet. L'évêque de Lisieux, Arnolphe, se vit forcé d'écrire au pape Alexandre pour lui demander de mettre un terme aux impudicités des moines. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les ordres mendiants furent institués dans l'espoir qu'ils feraient oublier par l'austérité de leur vie les débordements de leurs devanciers; mais cet espoir ne devait point tarder à être déçu. Voici en quels termes Brantôme parle des ordres *religieux* de son temps :

« Tandis que les anciens moines désiraient le salut des hommes, ceux de nos jours ne désirent que leurs femmes et leurs richesses; ils cherchent à épouvanter les esprits des sots par de vains bruits et des peintures puériles. Ils prétendent prouver qu'on se lave de tous ses péchés en faisant des aumônes et en payant des messes, afin que, comme ils ne se sont pas faits *religieux* par dévotion, mais seulement par fainéantise, afin, dis-je, que de toutes parts l'un leur apporte du pain, un autre leur envoie du vin, et un troisième leur prépare à dîner, le tout pour l'âme de ses ancêtres.... Les moines actuels nous ordonnent de faire ce qu'ils disent, c'est-à-dire de remplir leurs bourses d'argent, de leur confier nos secrets, de conserver la chasteté, d'être patients, de pardonner les injures, de ne mal parler de personne, toutes choses également bonnes, honnêtes et saintes; mais quel motif les anime? Celui de pouvoir faire eux-mêmes ce qui leur serait impossible si les gens du monde le faisaient. Qui ignore que, sans argent, leur fainéantise ne pourrait pas longtemps durer? Si nous dépensons notre bien pour nos plaisirs, le moine ne pourra plus faire le paresseux dans son couvent; si nous courons les femmes, le moine cessera de les avoir à sa disposition; si nous ne mettons en pratique ni la patience ni le pardon des injures, le moine n'osera plus fréquenter nos maisons, ni souiller l'honneur de nos familles. »

Au XIe siècle, les moines orientaux qui faisaient vœu de chasteté ne pouvaient pas même introduire dans leurs couvents des animaux femelles, « à cause du danger qui aurait pu en résulter pour leurs âmes. » Cependant, on sait combien peu fut observé ce vœu de chasteté pendant le moyen âge par les *religieux* des deux sexes. « Dans une visite des couvents faite en Autriche et autres Etats héréditaires de l'empereur Ferdinand Ier (1563), dit de Potter, on constata l'existence de cent vingt-deux couvents qui contenaient 436 moines, 160 religieuses, 199 concubines, 55 femmes mariées et 443 enfants. » Le célèbre Nicolas de Clamenges appelle les moines mendiants « des loups dévorants cachés sous la peau d'agneaux, qui, à l'exemple des prêtres de Bélus, dévorent dans leurs couvents les offrandes des fidèles et, après s'être avidement rassasiés de vins et de viandes avec des femmes qui ne sont point les leurs et des enfants qui leur appartiennent, épuisent tous les genres de libertinage pour éteindre le feu de la luxure qui les dévore. »

Le même écrivain craint de parler des *religieuses* de son temps, « de peur qu'au lieu de vierges consacrées à Dieu on ne croie qu'il ait voulu s'occuper longuement et ordurièrement de mauvais lieux, des tromperies et de l'impudicité des filles de joie, de viols et d'incestes; car, ajoute-t-il, les monastères de *religieuses* ne sont plus aujourd'hui des temples dédiés à la Divinité, mais des maisons abominables de débauche, lieux de rendez-vous des jeunes gens libertins et corrompus, qui ne cherchent qu'à contenter leurs désirs lascifs. Il n'y a plus aucune différence entre faire prendre le voile à une jeune fille ou la vouer à se prostituer publiquement. » L'histoire du couvent d'Aurillac, que raconte M. Dulaure dans son *Histoire de Paris* (1823, périod. 10, § 13, t. IV, p. 427 à 429, en note), donne une triste idée des couvents français du XVIe siècle. Et ce ne sont pas des faits isolés ni particuliers à une seule époque. Déjà, dans l'antiquité, saint Cyprien et saint Basile blâmaient les vierges consacrées au Seigneur de leur vie dissolue. Saint Jean Chrysostome voulait, non-seulement qu'on punît de mort les *religieuses* qui auraient manqué à leur vœu de chasteté, mais encore qu'on les coupât en deux ou qu'on les enterrât vives avec leur complice (*Opera*, 1718, t. I, p. 248 et suiv.). Quant aux couvents du XVIIe et du XVIIIe siècle, on sait combien ils laissaient à désirer sous le rapport de la moralité.

Les membres des ordres *religieux* font vœu de pauvreté. Les anachorètes et les ascètes chrétiens ont jadis pratiqué l'abstinence et le jeûne et ont vécu dans une pauvreté réelle; mais la pauvreté des autres moines chrétiens a toujours été un mythe, et leur avidité dès l'origine a été telle que les écrivains en ont été vivement frappés.

L'historien Zosime dit des moines de son temps et de ceux des temps antérieurs : « Ce sont des célibataires chrétiens, inutiles à la société pendant la guerre comme pendant la paix. Il y en a des associations nombreuses, tant dans les villes que dans les campagnes, et partout ils accaparent les biens et les terres, sous prétexte de tout partager avec les pauvres, tandis qu'ils ne font par là autre chose que de réduire tout le monde à la pauvreté. » (*Hist. Oxonii*, 1679, l. V, p. 325.)

Raymond-Desbrosses, écrivain royaliste, attribuait aux ordres *religieux*, en 1789, les revenus suivants : 820 abbayes d'hommes, 70 millions de livres; 255 abbayes de femmes, 20 millions de livres; soit en tout 90 millions de livres, ce qui, eu égard à la dépréciation subie par l'argent depuis 1789, donne aujourd'hui 220 millions de francs, et cela sans compter les revenus de l'ordre de Malte (10 millions de livres) et ceux de divers couvents, colléges, hôpitaux (18 millions de livres). « Les revenus des seuls biens des communautés de Paris, déduction faite de la part des abbés, de la valeur des lieux claustraux et des revenus éventuels, dit M. Paul Boiteau dans son ouvrage intitulé *Etat de la France en* 1789, ont été estimés par les possesseurs eux-mêmes, au début de la Révolution :

	liv.	sous.	den.
1º Pour les communautés d'hommes, à..........	2,762,176	17	7
Et la dépense à...	1,763,357	10	»
Avec un superflu de	998,819	7	7
2º Pour les communautés de femmes, à..........	2,028,859	7	11
Et la dépense à...	1,001,100	10	5
Avec un superflu de	1,027,758	17	6

» Treilhard affirmait en 1789 que la part des maisons *religieuses* qui pouvait être vendue à Paris seulement valait 150 millions de livres; et, en effet, un calcul fait en 1773, au bas prix de 150 livres la toise carrée, prouva que les maisons *religieuses* de Paris valaient 217,309,000 livres. »

On a beaucoup loué les moines du moyen âge d'avoir conservé dans leurs couvents les monuments littéraires de l'antiquité. Ces panégyristes oublient d'ajouter que très-souvent les moines, trop avares pour acheter du parchemin neuf, ont gratté les parchemins qu'ils possédaient et qui étaient recouverts des chefs-d'œuvre de Tite-Live et de Cicéron, pour y inscrire les comptes de cuisine du couvent ou d'absurdes élucubrations théologiques. Combien peu de ces parchemins grattés, ou *palimpsestes*, ont pu révéler aux savants le manuscrit qui les recouvrait primitivement et que les *religieux* avaient fait disparaître!

Les moines du moyen âge conservèrent, il est vrai, un grand nombre de traditions et de manuscrits de l'antiquité, mais ce ne fut que pour accaparer la science à leur profit, et trop souvent pour mutiler les textes, les expurger à leur fantaisie, et leur substituer leurs propres élucubrations. L'humanité ne doit donc pas une bien grande reconnaissance aux ordres *religieux* du moyen âge pour le peu de science qu'ils ont conservé et transmis. Toutefois, il ne faut point oublier que c'est à eux et à eux seuls qu'elle doit ce peu. C'est encore aux moines que nous devons la plupart des chroniques du moyen âge, qui ont permis de reconstituer l'histoire de cette époque si obscure.

Mais nulle part les mœurs barbares du moyen âge ne se sont perpétuées aussi longtemps que dans les couvents. Divers instruments de torture y étaient en usage. Parfois le moine était condamné par son supérieur à gémir pendant toute sa vie dans les profondeurs d'un *in pace*. « Quelquefois, pour abréger cette agonie, dit l'auteur de l'*Encyclopédie monastique*, on enterrait vif le patient, et l'infortuné périssait tout de suite, étouffé sous la terre dont on le chargeait. » On a prétendu que ces supplices n'ont existé que pendant le moyen âge. C'est une erreur; ils se sont perpétués en plein XVIIIe et même au XIXe siècle. En 1763, l'abbaye de Clairvaux était condamnée par le parlement de Paris à 40,000 écus d'amende pour avoir laissé périr des *religieux* dans les culs de basse-fosse d'un *in pace*. Les prisons pontificales vidées en 1870 révélèrent des faits non moins horribles. Mais tout ce qu'on pouvait imaginer à ce sujet a été dépassé par la découverte qu'on a faite en 1869, dans le couvent des Carmélites à Cracovie, d'une *religieuse* nommée Ubryk qui, pour avoir essayé de s'évader du couvent, fut enfermée et maintenue pendant vingt et un ans nue et enchaînée dans une cellule souterraine complétement obscure, étroite et infecte. Depuis longtemps devenue folle, l'infortunée y serait restée jusqu'à sa mort sans l'indiscrétion d'un moine dont les propos furent révélés à la justice. Le moine mourut subitement, dès le lendemain, empoisonné, dit-on. Les découvertes faites dans le couvent et les manifestations de la foule indignée, qui faillit raser le couvent, ont longtemps défrayé les journaux polonais et allemands.

La Révolution française, en supprimant les ordres *religieux*, fut diversement accueillie par les moines des deux sexes auxquels elle ouvrit les portes des monastères. Les uns profitèrent avec bonheur de cette liberté inespérée; d'autres plus attachés, soit à leurs devoirs professionnels, soit à leur oisiveté séculaire, ne se consolèrent jamais de l'expulsion qu'ils avaient subie. Le nombre des *religieux* mariés, cela se comprend sans peine, fut de beaucoup plus nombreux que celui des prêtres qui suivirent la même voie.

Après l'Empire, les moines crurent leur beau temps revenu. Toutefois, malgré leur recrudescence remarquable sous la Restauration et le second Empire, malgré la fondation d'une multitude de congrégations (v. CONGRÉGATION), malgré les détours imaginés pour éluder la loi sur les biens de mainmorte, une chose a toujours manqué depuis aux moines de tous ordres : la considération publique. Sauf le voile noir ou la coiffe blanche de quelques sœurs de charité, le peuple affecte pour toutes les robes et les coiffures monastiques une indifférence voisine du mépris; le rôle des ordres *religieux* nous semble bien près d'être définitivement terminé.

La France, ce pays de la libre pensée, est aujourd'hui cependant le paradis des ordres *religieux*, et ceci grâce aux gouvernements cléricaux qui se sont succédé dans ce pays. Supprimés en Italie, surveillés rigoureusement dans d'autres Etats de l'Europe, les ordres ont en France leur quartier général et y jouissent des priviléges les plus exorbitants. Quelques extraits d'un ouvrage de M. Batbie, qu'on ne peut suspecter d'être anticlérical, donneront une idée de la situation exceptionnelle usurpée par les ordres *religieux* en France.

« Supprimés, dit M. Batbie, par les lois révolutionnaires (décrets du 13 février 1790 et du 18 août 1792), les établissements ecclésiastiques ne furent pas rétablis par le premier consul. La loi organique du 18 germinal an X, article 2, reconnut seulement « les cha-

» pitres cathédraux et les séminaires diocé- » sains, » en ajoutant que *tous autres* établissements d'utilité publique demeureraient supprimés. Cette disposition n'a jamais été abrogée, et deux lois postérieures l'ont même confirmée. »

D'après la loi du 2 janvier 1817, aucun établissement ecclésiastique n'a la capacité d'acquérir qu'autant qu'il est reconnu par la loi. Néanmoins, les frères de la doctrine chrétienne ont été autorisés, en vertu de plusieurs décisions du conseil d'Etat, à accepter les dons et legs faits avec réserve d'usufruit, nonobstant l'ordonnance du 4 janvier 1831, qui n'autorise pas les libéralités avec réserve d'usufruit en faveur des établissements *religieux*. Le conseil d'Etat a prétendu que, dans l'institution des frères, « le caractère d'établissement d'enseignement dominait le caractère *religieux*. »

« Il y a en France, dit M. Batbie, quelques ordres qui n'ont jamais été autorisés par des lois et qui subsistent régulièrement en vertu de simples décrets ou ordonnances. On en compte quatre, et ce sont : 1° la maison des Missions étrangères; 2° la congrégation de Saint-Lazare; 3° celle du Saint-Esprit; 4° les frères de la doctrine chrétienne. Comment s'expliquent et se justifient ces anomalies? »

La confiscation des biens des ordres *religieux*, qui a été une source de prospérité pour l'Italie, enrichirait le trésor français de plusiers centaines de millions. Cette mesure serait donc des plus utiles, mais est-elle conforme à la justice? « Le pouvoir d'autoriser une congrégation *religieuse* emporte-t-il, dit M. Batbie, le pouvoir réciproque de suppression? Nous le pensons, et telle est en effet la règle écrite dans l'article 6 de la loi du 24 mai 1825. Mais le pouvoir qui les supprime a-t-il le droit de s'attribuer les biens qui leur appartiennent? Peut-il en changer la destination? Lorsque l'origine des biens est certaine et que ces biens proviennent de donateurs connus, ils devraient faire retour à ceux qui les ont donnés » ou à leurs héritiers, parce que, dit M. Batbie, « la donation n'était pas pure et simple. Dans leur pensée elle avait pour condition, au moins tacite, l'accomplissement de certains devoirs *religieux*, et du moment que la charge n'est plus exécutée, il est juste que les biens donnés fassent retour au donateur pour inexécution des conditions. Lors, au contraire, que l'origine des biens n'est pas connue, l'Etat doit en profiter comme de tous les biens vacants et sans maître. A qui reviendraient-ils? Au donateur? il est inconnu. Aux membres de la congrégation supprimée? ils n'en ont jamais été propriétaires *ut singuli*. A l'établissement? il est anéanti et personne ne le continue. »

Examinons les arguments à l'aide desquels M. Batbie conteste à l'Etat le droit de propriété sur les donations dont les donateurs sont connus. M. Batbie parle d'une condition *au moins tacite*. L'existence d'une condition quand elle n'est que tacite a besoin d'être démontrée. Mais supposons la condition formelle et précise; nous n'aurons alors qu'à répéter ce que disait Turgot au dernier siècle dans l'*Encyclopédie* :

« Je veux supposer qu'une fondation ait eu dans son origine une utilité incontestable... L'immutabilité que les fondateurs ont cherché à lui donner est encore un inconvénient considérable, parce que le temps amène de nouvelles révolutions, qui font disparaître l'utilité dont elle pouvait être dans son origine, et qui peuvent même la rendre nuisible. La société n'a pas toujours les mêmes besoins... Les guerres de Palestine ont donné lieu à des fondations sans nombre dont l'utilité a cessé avec ces guerres. Sans parler des ordres de *religieux* militaires, l'Europe est encore couverte de maladreries, quoique depuis longtemps on n'y connaisse plus la lèpre. La plupart de ces établissements survivent longtemps à leur utilité : premièrement parce qu'il y a toujours des hommes qui en profitent et qui sont intéressés à les maintenir; secondement parce que, lors même qu'on est bien convaincu de leur inutilité, on est très-longtemps à prendre le parti de les détruire, à se décider soit sur les mesures et les formalités nécessaires pour abattre ces grands édifices affermis depuis tant de siècles, et qui souvent tiennent à d'autres bâtiments qu'on craint d'ébranler, soit sur l'usage ou le partage qu'on fera de leurs débris; troisièmement parce qu'on est très-longtemps à se convaincre de leur inutilité, en sorte qu'ils ont quelquefois le temps de devenir nuisibles avant qu'on ait soupçonné qu'ils sont inutiles. »

Il ne faut pas oublier, en outre, que les biens légués aux couvents ont été obtenus souvent à l'aide des manœuvres les plus frauduleuses. Les moines ou leurs agents guettent le lit du mourant et profitent de l'instant où son intelligence est à moitié éteinte pour obtenir, à l'aide de menaces d'un châtiment terrible dans l'autre monde, un testament au profit de la congrégation.

On invoque en faveur de la non-sécularisation des biens des couvents le respect dû à la volonté des morts. Mais la volonté des morts ne peut pas servir de règle aux vivants, suivant la remarque de Turgot; si, depuis la création du monde, chaque mourant avait affecté un terrain à sa sépulture, le sol serait couvert de tombes et la culture obligée de s'arrêter devant la volonté des morts.

Ce qu'il y a de plus singulier dans l'argumentation de ceux qui prétendent que les couvents et les donateurs ont seuls droit sur les donations, c'est qu'ils oublient à dessein de dire que les ordres *religieux* ne font presque jamais servir l'argent qui leur a été légué au but fixé par les donateurs. Les donateurs ont choisi, « au moins tacitement, » les moines comme distributeurs de leurs legs aux pauvres; si le don a été conditionnel, l'Etat a le droit de faire observer lui-même les conditions que les moines n'observent pas. Si le don a été sans condition, le donateur a perdu tous ses droits sur ce don. On ne peut sortir de ce dilemme.

En matière d'impôt, les moines français sont privilégiés sur leurs compatriotes laïques. Leurs biens, étant des biens de mainmorte, ne sont pas grevés des lourds droits de mutation qui frappent si lourdement ceux des laïques.

En matière d'instruction publique, les ordres *religieux* sont également privilégiés.

« La surveillance de l'autorité sur les écoles secondaires ecclésiastiques s'exerce, dit M. Batbie, comme si elles étaient des institutions libres. A tout autre point de vue, ce sont des écoles publiques. C'est pour cela que les directeurs ou supérieurs sont dispensés de l'impôt des patentes. C'est-à-dire qu'on accorde aux *religieux* le droit exorbitant d'accumuler les priviléges des institutions laïques libres et ceux des institutions laïques publiques, sans être soumis aux règlements restrictifs ni des unes ni des autres.

» Aucun brevet de capacité n'est exigé des *religieuses* pour l'enseignement primaire des filles. L'article 49 de la loi du 15 mars 1850 porte que « les lettres d'obédience tiendront lieu de brevet de capacité aux institutions appartenant à des congrégations *religieuses* vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. »

Les lettres d'obédience tiennent de même lieu de brevet de capacité aux directrices congréganistes de salles d'asile (décret du 21 mars 1855).

Les *religieux* et *religieuses*, mis ainsi par les lois françaises au-dessus des autres citoyens, ne se croient pas tenus d'observer toujours ces lois. La mendicité est interdite (art. 274, 275 et 176 du code pénal); les ordres *religieux* la pratiquent impunément. On dit, il est vrai, que les moines ne sollicitent pas l'aumône pour eux-mêmes, mais pour les pauvres qu'ils entretiennent. Ce n'est pas rigoureusement exact, car de quoi le moine vit-il, sinon des dons des personnes charitables? Mais en supposant que l'argent mendié par les *religieux* et *religieuses* soit destiné aux pauvres, l'illégalité n'en est pas moins flagrante. Un philanthrope est condamné s'il organise une quête non autorisée. Les moines et les *religieux* quêtent impunément à domicile, à Paris, sans avoir l'autorisation écrite de l'administration, autorisation exigée par la loi. Les laïques ont mille difficultés pour se réunir; les congréganistes organisent quand et comme ils veulent des réunions publiques ou secrètes sans jamais ou presque jamais demander d'autorisation à l'administration. Ainsi les moines ont de fait le monopole de la liberté de quêter et le monopole de la liberté d'association et de réunion. Parmi les ordres *religieux* dont la situation est illégale, citons en particulier celui des jésuites supprimés par une loi précise, formelle et qui n'a jamais été abrogée.

Les ordres *religieux*, privilégiés et tout-puissants en France, sont loin d'être favorisés autant dans les autres Etats de l'Europe. En Italie, ils ont été purement et simplement supprimés par le gouvernement de Victor-Emmanuel. La suppression des couvents était déjà effectuée dans le Piémont lorsque se forma le royaume d'Italie. Cette mesure fut étendue successivement à toutes les parties de l'Italie.

D'autres gouvernements européens, sans décréter des mesures aussi radicales à l'égard des ordres *religieux*, ont cru devoir opposer des freins à leur liberté illimitée d'action. Citons en particulier l'Allemagne et la Russie.

En Allemagne, par décision du ministre de l'instruction publique du 15 juin 1872, les membres des ordres *religieux* sont exclus de toute participation à l'enseignement dans une école publique. L'ordre des jésuites a été banni par la loi du 4 juillet 1872.

Dans le royaume de Pologne, les couvents sont entretenus, depuis 1843, aux frais du gouvernement russe, en échange de leurs biens réunis depuis cette année au trésor russe. Depuis 1864, les couvents catholiques sont soumis à un règlement dont nous citerons un extrait d'après la brochure intitulée *Suppression des couvents dans le royaume de Pologne* (Paris, 1865, in-8°) :

« Il ne peut être rétabli dans les couvents ni séminaires, ni écoles élémentaires, ni pensions, en un mot, aucune sorte d'institution scientifique, soit pour les hommes, soit pour les femmes. Attendu que les couvents et les *religieux* qui s'y trouvent ont leur entretien assuré en entier par les fonds destinés à cet effet par le gouvernement, il est interdit aux *religieux* de recueillir des aumônes, c'est-à-dire de faire des quêtes dans les endroits éloignés de leur monastère, ces excursions les dérangeant de leurs pieux exercices et pouvant donner lieu à des abus et même à des scandales. La quête est uniquement permise dans l'enceinte du couvent lui-même, ainsi que dans la ville ou dans les limites de la paroisse rurale où il est établi. »

Le recensement des communautés et congrégations de France a été fait pour la première fois en 1861 et publié en 1864. En 1861, elles comprenaient 17,773 hommes et 90,343 femmes, soit un total de 108,000 personnes en chiffre rond.

La publication officielle donne la liste détaillée des établissements *religieux* existant en France; mais le chiffre total est passé sous silence. L'abbé Maillagret, dans son *Miroir des ordres et institutions religieux de France* (Avignon, 1865, 2 vol. in-8°), a décrit environ trois cents ordres *religieux* existant alors en France; mais il ne s'agissait que des principaux. Le nombre des ordres *religieux* de toute catégorie existant actuellement en France est considérable; ils possèdent plusieurs milliers d'établissements. Il faut aller jusqu'en Asie, dans les Etats où règne la religion du Bouddha, pour trouver une accumulation pareille de moines et de *religieuses* de toute couleur et de toute espèce.

La statistique officielle de 1864 ne donne aucun renseignement sur les couvents et établissements *religieux*, considérés au point de vue économique. Une portion insignifiante de cette multitude de moines, de *religieuses* ou de congréganistes de l'un ou de l'autre sexe, exerce quelque industrie, comme la fabrication de liqueurs, la couture, etc. Un nombre un peu plus considérable de ces individus se voue à une profession charitable. L'immense majorité vit exclusivement des sommes données par les fidèles et consomme sans produire. V. CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des ordres *religieux* chrétiens. Mais chaque religion a ses prêtres et chaque religion aussi a ses moines. « Comme la société chrétienne au IVe et au Xe siècle, la société bouddhique s'est divisée, dit Taine, en deux portions : les laïques, classe inférieure, encore engagée dans les liens du monde, du mariage et du travail, incapable d'atteindre au quatrième degré de la sainteté; les *religieux*, classe supérieure, sans famille, oisive, ayant renoncé aux biens de la terre et occupée à acquérir des mérites spirituels. Le laïque doit nourrir le *religieux*, et celui-ci lui fait une grâce en acceptant ses aumônes; car, quand même un laïque « remplirait des sept joyaux le grand millier des trois mille mondes » et les offrirait à un *religieux*, toutes ces richesses ne seraient rien comparées aux trésors spirituels dont le *religieux* lui ferait part en daignant accepter son offrande. Plus le *religieux* est saint, plus l'offrande est méritoire. Il est plus méritoire de nourrir un *religieux* que plusieurs milliers de laïques fidèles... Chez les peuples fervents de la Mongolie et du Thibet, on voit les laïques se mettre à genoux devant les *religieux* d'une sainteté reconnue, pour obtenir d'eux qu'ils veuillent bien agréer des offrandes. On estime l'ensemble des *religieux* et des *religieuses* dans le Thibet au cinquième, dans la Mongolie au tiers de la population totale. »

Les moines de l'Inde ou *mounis* se sont imposé une vie beaucoup plus rigoureuse que celle des moines chrétiens. « On ne saurait, dit l'abbé Bertrand, se faire une idée de la multiplicité des tortures que ces malheureux s'imposent. Ceux-ci chancellent sous le poids de lourdes chaînes qui les meurtrissent; ceux-là s'emprisonnent à perpétuité le cou dans d'énormes colliers de fer; les uns se suspendent aux arbres par des cordes ou des chaînes et vivent souvent dans cette posture, sans aucun appui pour reposer leurs membres, pendant des mois entiers; les autres restent durant plusieurs années au même endroit dans la plus complète immobilité et les yeux tournés vers le soleil. Il y en a qui marchent avec des chaussures garnies intérieurement de pointes acérées ou se font emprisonner dans une cage de fer qui leur enferme tout le corps, depuis le cou jusqu'aux chevilles, de façon qu'il leur est impossible de se coucher ou de s'asseoir. D'autres demeurent les bras élevés au-dessus de la tête, pendant des mois entiers, sans les abaisser jamais, de sorte qu'à la fin, les cartilages s'étant solidifiés, ils ne pourraient plus le faire, quand même ils le voudraient; d'autres enfin se font enterrer vivants dans des sépulcres et y restent des semaines entières sans prendre la moindre nourriture. »

Nous ne parlerons pas ici des autres moines non chrétiens. Nous leur avons consacré des articles spéciaux. V. BONZE, DERVICHE, FAKIR, LAMA, SANTON, etc.

— Bibliogr. C'est par milliers qu'on compte les ouvrages en diverses langues publiés sur les ordres *religieux*. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la bibliographie de ces ouvrages, publiée dans l'ouvrage déjà cité d'Hélyot : *Dictionnaire des ordres religieux* (*Encyclopédie théologique Migne*, 1re série, t. XX-XXIII).

— B.-arts. I. PEINTURE. « La peinture, comme tous les autres arts, n'est qu'une des formes de la poésie, a dit Montalembert; or, comme la poésie *religieuse* est nécessairement la poésie la plus haute, il s'ensuit que la peinture *religieuse* occupe nécessairement aussi le premier rang dans le développement de la peinture. » On est assez porté, en effet, à considérer cette primauté de l'art *religieux* comme démontrée par la foule innombrable des chefs-d'œuvre qu'il a produits.

A l'origine, la peinture se consacra à peu près exclusivement à la décoration des monuments ayant un caractère *religieux*, à la représentation des dieux et des héros auxquels la croyance populaire attribuait les honneurs divins. Les premières idoles n'eurent aucun des caractères qui constituent, à proprement parler, une œuvre d'art; elles furent tracées d'abord suivant des données hiératiques et, plus tard, conformément aux descriptions des poëtes. « De l'astronomie est née la mythologie, a dit Alexandre Lenoir; les prêtres égyptiens, ceux des Chaldéens, les gymnosophistes de l'Inde, les mages de la Perse et, longtemps après eux, les philosophes grecs organisèrent la religion et les lois sur la position et la marche respective des planètes, ainsi que d'après les aspects réguliers des autres phénomènes célestes. Si on veut avoir une explication positive des monuments *religieux* de l'antiquité, c'est le ciel qu'il faut consulter, car la poésie personnifia toutes choses, et les idées métaphysiques s'exprimèrent par des formes et des apparences physiques. Les peintres et les sculpteurs s'appliquèrent à rendre les expressions des poëtes. » C'est, en effet, du mariage de la Terre avec le Ciel que sont nés tous les dieux de l'antiquité. En d'autres termes, l'application que l'on a faite des époques de l'apparition des astres aux besoins de l'homme, à l'agriculture et à la navigation, a donné l'existence à ces génies supérieurs que l'on a personnifiés et dont les poëtes ont fait les constellations. C'est ainsi que le Soleil et la Lune, les chefs suprêmes du ciel et de la terre, ont été divinisés; le premier s'est appelé, suivant les pays et suivant les époques, Osiris, Ormuzd ou Oromaze, Mithra, Remphah, Moloch, Baal, Brahma ou Vichnou, Jupiter, Apollon, Atys, Adonis, Bacchus, Fo, Odin ou Bélénus; la seconde s'est nommée Isis, Diane, Cérès, Minerve, Proserpine, Vénus ou Pandore, etc. A ces souverains de l'univers on assigna des compagnons, des ministres, des adversaires, qui furent à leur tour divinisés. Ces différentes divinités, bienfaisantes ou malfaisantes, mâles ou femelles, furent caractérisées par des attributs dont le sens échappait le plus souvent au vulgaire, mais que les artistes avaient bien soin de reproduire suivant les prescriptions des prêtres. En Egypte, l'art fut particulièrement asservi aux formules hiératiques et demeura, par suite, uniforme et stationnaire. Pline a constaté que tous les ouvrages d'art exécutés de son temps par les Egyptiens étaient absolument semblables à ceux qui passaient pour avoir été faits des milliers d'années auparavant. Des modifications paraissent toutefois s'être introduites dans les représentations *religieuses* de ce pays vers l'époque des Ptolémées. Le contact des Grecs, des Perses, bientôt des Romains et des Juifs devait amener une révolution des idées qui n'aurait pas manqué d'aboutir à une rénovation de l'art égyptien, si l'Egypte avait continué de vivre. Mais l'Etat disloqué, le sacerdoce devenu philosophe, partant hypocrite, tandis que la multitude croupissait dans la plus abjecte superstition, l'autonomie nationale étant perdue, le génie esthétique de la vieille Egypte devait s'éteindre.

Les Egyptiens apportèrent dans la Grèce la religion au moyen de laquelle ils prétendaient expliquer le système de l'univers et la fécondité de la nature par les aventures qu'ils attribuaient aux dieux. Ils introduisirent en même temps le culte de leurs bizarres idoles. Les Grecs se prêtèrent mal à l'adoption des formes bestiales sous lesquelles étaient figurés les dieux de l'Egypte; mais ils conservèrent assez longtemps des divinités d'un type imaginaire et monstrueux, telles que la Vénus d'Amathonte, qui portait la barbe; l'Apollon Amycléen, représenté sous la forme d'une colonne, avec des pieds, une tête ornée d'un casque et des mains qui tenaient un arc et un javelot; le Jupiter Patroüs, qui avait trois yeux; la Diane Ephésienne, aux nombreuses mamelles, etc. Tels furent les premiers ouvrages de l'esprit *religieux* en Grèce. « Si la tyrannie de cette religion se fût maintenue, dit Emeric David (*Recherches sur l'art statuaire*), non-seulement elle aurait étouffé les arts, mais bientôt la Grèce, devenue semblable à la triste Egypte, aurait eu, avec les mêmes opinions, les mêmes maîtres et les mêmes lois. Heureusement, secondé par les arts, le goût général demeura vainqueur de ces dieux bizarres. De nouvelles fables, plus conformes au génie de la nation, firent oublier celles que des étrangers avaient enseignées. Des hommes bienfaisants s'étant rendus célèbres par de grandes actions, on se persuada que des êtres divins les avaient engendrés ou que les dieux eux-mêmes s'étaient revêtus de corps humains pour s'occuper de plus près du bonheur des hommes. Cette idée brillante changea tout le système *religieux*. L'orgueil national et la politique se créèrent, sous des noms anciens, des divinités nouvelles. Ces dieux, enfants de l'imagination des Grecs, ressemblèrent au peuple qui les adorait; ils furent orgueilleux, passionnés, turbulents comme lui. On dit qu'ils préféraient la Grèce à tout le reste du monde, qu'ils y étaient nés, qu'ils y avaient déposé leur dépouille mortelle, qu'ils avaient aimé les filles

des Grecs, qu'ils avaient lutté les uns contre les autres aux champs Eléens, qu'ils habitaient des palais resplendissants sur le mont Olympe... Sujets aux passions et aux faiblesses des mortels, ils durent aussi être doués des formes humaines. L'opinion générale leur attribua surtout la beauté, car ils n'auraient pas été des dieux pour les Grecs si leurs corps n'eussent pas offert des modèles accomplis de force, de souplesse, de grandeur et de majesté. » Non-seulement on attribuait aux divinités les formes du corps humain, mais la religion avait déterminé le genre de beauté propre à chacune d'elles, relativement à leurs fonctions, à leurs inclinations et à leurs habitudes. La religion favorisa ainsi le progrès des arts; mais, loin d'exciter les artistes à chercher des modèles hors de la nature pour composer les figures des dieux, ce fut, au contraire, en les obligeant à étudier, à comparer ce que le corps de l'homme offre de plus accompli. Après l'établissement de la théogonie d'Hésiode et d'Homère, les artistes grecs adoptèrent cette opinion importante que, dans les attributs donnés aux divinités, dans les accessoires placés auprès de leurs figures, dans leurs vêtements, dans l'arrangement de leurs cheveux, dans les formes et les traits propres à chacune d'elles, tout devait être significatif. C'est parce qu'ils demeurèrent fidèles à cette règle ingénieuse, dit encore Emeric David, que, dans leurs ouvrages, tout parle à l'esprit, tout est poétique, tout a une vie, et qu'ils inspirent un si grand intérêt; mais cette règle ne pouvait porter atteinte au principe fondamental de la ressemblance des dieux avec le corps de l'homme; il ne s'agit jamais pour eux que de choisir; la religion leur aurait défendu de créer, si le bon goût leur eût permis de le faire. La recherche de la beauté les amena toutefois à composer des types en quelque sorte surhumains au moyen de traits empruntés à divers individus, et dont la réunion ne pouvait se rencontrer chez aucun mortel; ils s'élevèrent ainsi jusqu'à un idéal qui attire, qui charme, qui possède le spectateur, qui est la marque particulière de leur génie et qu'aucune école n'a surpassée. Proudhon fait à ce sujet les réflexions suivantes dans son livre des *Principes de l'art et de sa destination sociale* : « L'art grec se donna pour mission de représenter les dieux, non plus seulement par des types inintelligibles à l'esprit, mais en personne, sous des traits visibles et véritables, c'est-à-dire que les Grecs aspirèrent à représenter la beauté surnaturelle, absolue. On dit le type grec pour dire la forme la plus régulière, la plus noble, la plus idéale du visage humain. On devrait dire le type divin; car s'il y eut en Grèce, peut-être plus qu'ailleurs, de beaux hommes et de belles femmes, à coup sûr ils étaient loin, en masse, de ressembler à leurs dieux. Ce que l'art grec contenait de vérité venait donc bien moins de la fidélité au type ethnique que d'un certain besoin des âmes, tourmentées par l'idéal et qui voulaient dès cette vie contempler les dieux comme ils étaient, face à face, *sicuti erant, facie ad faciem*. Ce type divin une fois révélé par la comparaison des plus beaux modèles, par l'élimination scrupuleuse de tout ce que la figure humaine peut conserver de la physionomie animale, par le renforcement de tous les traits que l'on considérait comme exprimant l'intelligence, le caractère, la noblesse, la volonté, la majesté, la justice, l'œuvre était accomplie; il n'y avait plus qu'à en tirer des exemplaires; les dieux immortels devaient régner à jamais sur le genre humain. »

Une des marques de la supériorité des artistes grecs, c'est qu'ils surent concevoir la diversité dans la perfection; leurs dieux ne se ressemblaient pas; tous cependant devaient être d'une beauté accomplie. Jupiter n'était pas le même que Neptune ou Pluton, ses frères, ni qu'Hercule ou Apollon, ses enfants. De même, Minerve n'avait rien de commun avec Vénus ni celle-ci avec Diane ou Junon. Il est juste de reconnaître que la poésie exerça sur l'art une influence considérable. Les artistes tenaient à honneur de chercher leurs inspirations dans Homère et dans Hésiode; les traits vifs et rapides dont ces poëtes se sont servis pour figurer les dieux étaient bien faits, d'ailleurs, pour frapper l'esprit et donner l'impression des images plastiques. Un autre caractère des plus intéressants et des plus importants de l'art grec, c'est son application constante à répondre aux aspirations nationales. « Avant tout, dit encore Proudhon, il y eut ceci de vrai dans l'art grec, malgré son idéalisme, c'est qu'il était tout à fait dans la donnée de son temps et qu'il répondait à un besoin de la race, dont il attestait l'excellence. Jusque vers l'époque d'Alexandre, qui est l'époque philosophique, la nation grecque est éminemment *religieuse* et peut-être encore plus amoureuse de la liberté. Autant elle témoignait de piété et de crainte envers les dieux, autant elle recherchait ce qui pouvait honorer l'homme. Le respect de la divinité et celui de la dignité humaine se balancent continuellement dans les manifestations de ce petit peuple. De là ce culte de la forme qui résume tout son être moral... L'esprit philosophique s'étant éveillé, la foi antique commença à faiblir; le moyen de parler sans rire des aventures des immortels? Chose qui prouve combien le sentiment *religieux* est indépendant du dogme : jusqu'à ce qu'arrivent les sophistes, les Grecs ne paraissent pas se douter de leurs fables, soutenues par la sincérité de leur conscience et ennoblies de toute la sublimité de leur idéal. La croyance ébranlée, l'art demeura; l'antique modestie fit place à l'ostentation; d'héroïque qu'elle avait été, la nation devint tout entière artiste et dilettante. Alors commença la corruption idéaliste, suivie bientôt d'une décadence irréparable. L'art grec avait enfanté ses merveilles dans la religion et la justice; il se réduisit de lui-même à l'impuissance dès qu'il les eut oubliées. » L'art grec finit avec le polythéisme, avec l'idôlatrie. A Rome, où il avait été transplanté, il servit à l'amusement d'une aristocratie corrompue et produisit surtout des œuvres d'une obscénité révoltante; quant aux sujets *religieux*, il continua à les traiter, mais d'une façon presque machinale et inconsciente, c'est-à-dire sans conviction et partant sans inspiration.

L'art chrétien, venu au monde dans le berceau mystérieux et sanglant des catacombes, remplaça l'idéalisme matérialiste et idolâtrique des Grecs par un idéalisme spiritualiste et ascétique; peu soucieux de la beauté, en tant qu'elle n'appartient qu'à la forme extérieure, au corps, il se préoccupa de rendre la beauté de l'âme. Toutefois, il ne put se soustraire du premier coup à l'influence des conceptions artistiques qui, depuis de longs siècles, jouissaient d'une popularité universelle. « Le Christ de ces premiers temps, dit Lamennais (*De l'art et du beau*), offrit comme une incarnation du Dieu d'Israël, dans la forme idéale créée par les Grecs, lorsqu'ils voulurent représenter leur divinité suprême, *Pater Deum hominumque;* quelque chose du *Zeus* d'Homère et de Phidias, avec un mélange de la sombre gravité du caractère juif. Aussi ce qui domina dans ce type primitif, ce fut plutôt le sentiment d'une puissance formidable, de la justice sévère et terrible de Jéhovah que celui de la bonté compatissante et de la mansuétude de Jésus. Des mêmes formes dériva l'exemplaire typique de la Vierge. Elle attire bien moins qu'elle n'impose. La révérence qu'inspire cette face auguste, cette pensée mystérieuse réfléchie sur elle-même, cette austère sainteté, va presque jusqu'à la crainte, et la rudesse de l'art renaissant augmente encore la forte impression qu'on éprouve à la vue de ces deux figures surhumaines... Au moyen âge se produisent des types nouveaux, les types purement chrétiens de l'Homme-Dieu et de sa mère, dégagés, quant à la forme, de l'élément grec et, quant à l'idée, de l'élément juif. Contemplez le Christ : en lui sans doute vous reconnaissez le Dieu, mais vous reconnaissez aussi l'homme, et même l'humanité est ce qui vous frappe, vous émeut le plus. C'est vraiment là le *Verbe fait chair*, devenu volontairement comme l'un de nous. Dans ses traits règne une expression de grandeur et de majesté calme, de pitié douce et triste, de bonté ineffable, encore cependant mêlée de sévérité, car il est Juge en même temps que Sauveur, mais d'une sévérité que tempère une miséricorde immense. La Vierge également s'est rapprochée de nous. Elle n'a plus cet aspect austère et formidable qui intimidait le regard. Une grâce interne et recueillie répand un charme tout-puissant sur cette figure d'une candeur céleste. Ce n'est pas l'innocence qui s'ignore elle-même, la tendresse instinctive de la mère; c'est la pureté inaltérable unie à la contemplation naïve et profonde, à un amour perpétuellement absorbé dans son objet. » Jacques Basnage a fait erreur lorsqu'il a prétendu que l'on n'avait commencé à peindre la Vierge qu'après le concile d'Ephèse, qui eut lieu en 431. Elle est figurée dans plusieurs monuments antérieurs à cette époque, tantôt isolée, tantôt tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux ou dans ses bras; cette dernière représentation devint toutefois beaucoup plus fréquente depuis que le concile d'Ephèse eut condamné l'hérésie de Nestorius, affirmant qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ et refusant à Marie le titre de mère de Dieu. Les plus anciennes images de la Vierge, contrairement à ce qu'a cru Lamennais, ont un caractère de jeunesse, de grâce et de pureté tout à fait charmantes; ce fut assez longtemps après l'époque des persécutions, lorsque l'autorité ecclésiastique se fut emparée de la direction de l'art chrétien, que la figure céleste de Marie prit une expression de majesté un peu lourde et de tristesse sévère, telle qu'elle apparaît notamment dans les grandes mosaïques de certaines basiliques d'Italie. Quant au Christ, il est représenté dans plusieurs monuments des premiers siècles, notamment dans une fresque du cimetière de Calliste, avec des traits qui n'ont rien que de régulier et de noble; mais le plus souvent il est désigné par des figures emblématiques ou symboliques. La préférence des premiers chrétiens pour ce dernier genre de représentations s'explique aisément par l'horreur qu'ils avaient de tout ce qui pouvait ressembler à l'idolâtrie et par la crainte qu'ils éprouvaient d'exposer l'image de leur Dieu aux railleries et aux profanations des païens. Les compositions retraçant les humiliations et les douleurs de la passion ne se produisirent que tardivement. Lorsque le concile *quinisexte*, tenu à Constantinople en 692, ordonna de préférer la réalité aux images et de montrer le Christ sur la croix, l'esprit d'allégorie, malgré ce décret, ne s'anéantit point entièrement. Le génie des Grecs, dit Emeric David (*Histoire de la peinture au moyen âge*), semblait se refuser à peindre Jésus-Christ couronné d'épines, percé d'un coup de lance, épuisé par l'agonie. Les Latins eux-mêmes, qui connurent plus tôt que les Grecs ces peintures lugubres, paraissent ne les avoir adoptées qu'à regret; longtemps encore, après avoir peint Jésus souffrant, ils le représentèrent sur la croix jeune, sans barbe, inaccessible à la douleur, coiffé d'un bandeau royal, d'une mitre ou d'une tiare, et quelquefois même assis au milieu de ce bois mystérieux, comme sur un trône. Mais peu à peu les peintures chrétiennes s'approchèrent davantage du genre historique. Souvent l'allégorie se confondit si bien avec l'histoire, qu'on ne la distingua presque plus. Cette grande révolution, qui devait enfin conduire l'art à un nouveau perfectionnement, ne servit pendant longtemps qu'à dégrader la figure du Christ. Les peintres s'attachèrent à exprimer dans les traits du Sauveur crucifié les effets de ses souffrances, et, incapables d'apprécier les difficultés de ce genre d'imitation, ces dessinateurs ignorants enlaidirent de plus en plus l'Homme-Dieu, en croyant donner à son visage une expression vive et touchante. La tendance à représenter le Christ sous ces dehors misérables et vulgaires fut particulière aux peintres grecs du moyen âge, qui furent pour la plupart des moines de l'ordre fondé par saint Basile le Grand. Ce Père avait été un de ceux qui enseignèrent que, par humilité, Jésus-Christ s'était revêtu des formes d'un esclave, qu'il était laid, et même, selon saint Cyrille, le plus laid des enfants des hommes. Cette opinion trouva, surtout parmi les docteurs d'Occident, d'ardents adversaires qui soutinrent que le Christ surpassait les anges en beauté et qu'il avait charmé les hommes par son visage comme il avait su les entraîner par les séductions de sa parole. D'autres prétendirent que sa beauté consistait principalement dans la douce et noble expression de ses traits. Ces divers systèmes trouvèrent des adeptes parmi les peintres. Les Byzantins, qui adoptèrent le premier, exercèrent durant plusieurs siècles une influence considérable sur la peinture *religieuse*. Lorsque l'hérésie des iconoclastes vint les chasser de leur pays, ils se réfugièrent en Occident, où ils transportèrent les types monotones et les compositions traditionnelles que l'autorité ecclésiastique leur avait imposés.

Les opinions des premiers fidèles avaient beaucoup varié au sujet de l'usage et du culte des images, selon le caractère de chaque nation. Rome pencha toujours en faveur des beaux-arts et elle ne cessa jamais d'en favoriser le développement. En Afrique, Tertullien, saint Augustin, saint Clément d'Alexandrie furent hostiles à des représentations qu'ils considéraient comme un reste de l'idolâtrie païenne. Beaucoup d'autres Pères des Eglises d'Orient et d'Occident déployèrent, au contraire, un zèle extrême pour la multiplication des images *religieuses*. On vit dès le VIe siècle des églises entièrement revêtues à l'intérieur de peintures ou de mosaïques retraçant les figures du Christ, de la Vierge, des apôtres et des saints, des scènes emblématiques ou des sujets de l'Evangile. Quant aux peintures portatives représentant des sujets analogues, elles furent de bonne heure d'un usage très-répandu, non-seulement en Italie et en Grèce, mais dans les Gaules, en Allemagne et dans les autres contrées de l'ancien empire romain où la religion chrétienne s'était imposée aux barbares qui étaient venus s'y établir. Depuis longtemps d'ailleurs l'art *religieux* était renfermé dans des conceptions fort limitées; presque partout il reproduisait, en vertu non de la pure imitation, mais d'une même cause génératrice, des types identiques quant au fond. Quiconque a parcouru avec quelque attention, ne fût-ce que comme simple amateur, les monuments de l'antiquité chrétienne n'a pu manquer, dit M. l'abbé Martigny, d'être frappé de la constante uniformité qui existe, quant aux sujets représentés, entre les produits des différentes branches de l'art. La peinture murale retrace les mêmes histoires, les mêmes symboles que la peinture sur verre (fonds de coupe); la mosaïque s'en empare à son tour; les sculptures des sarcophages et autres ne s'écartèrent pas davantage de ce cercle, lequel fut respecté même par la glyptique, autant du moins que le permit l'exiguïté de ses produits. Une telle régularité suppose nécessairement une règle uniforme, hiératique, tracée par l'autorité de l'Eglise et par la tradition et destinée à soustraire aux dangers de l'arbitraire une partie si essentielle du culte. Le magistère ecclésiastique avait sans aucun doute fixé la série de ce qu'on pourrait appeler les cycles historiques ou allégoriques, tant du Nouveau que de l'Ancien Testament, que les artistes devaient suivre religieusement. Et cette règle devait être d'autant plus inflexible, soit pour le choix des sujets, soit pour celui de leurs accessoires et la manière de les représenter, que, dans les vues de l'Eglise, les images constituaient un vaste système d'enseignement et formaient, suivant la belle expression d'un docteur, « le livre des illettrés. » La discipline ecclésiastique eut beau se relâcher à l'égard de la composition des images *religieuses*, lorsque l'Eglise se fut emparée de la domination universelle des âmes, l'école byzantine, répandue dans toute l'Europe, perpétua jusqu'au XIIIe siècle, et même plus tard en certaines contrés, la reproduction servile et nous pourrions dire la fabrication des mêmes types et des mêmes poncifs. Le sentiment *religieux* était pour bien peu de chose dans ces peintures insipides; l'art n'y était pour rien.

Quelques maîtres italiens du XIIIe siècle cherchèrent à briser le cercle étroit dans lequel le byzantinisme avait enfermé l'art. De ce nombre furent Giunta de Pise, l'auteur du crucifix qui passe pour avoir stigmatisé sainte Catherine; Fra Giacomo da Turrita, qui exécuta la grande mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, à Rome; Andrea Taffi et Gaddo Gaddi, qui décorèrent de mosaïques le baptistère de Florence; Cimabué, Margaritone d'Arezzo, etc. Mais celui qui émancipa véritablement la peinture, tant sous le rapport de la forme que sous le rapport du sentiment, fut Giotto, à qui l'art chrétien doit, entre autres œuvres considérables, les grandes fresques de la chapelle de l'Arena, à Padoue, représentant douze sujets de la vie de la Vierge, vingt-quatre sujets de la vie de Jésus, dont plusieurs, la *Résurrection de Lazare* et la *Déposition de croix*, notamment, sont de la plus haute beauté; un magnifique *Jugement dernier* et enfin les figures des *Vertus* et des *Vices*, qui surpassent tout le reste. Les fresques de l'église supérieure d'Assise, consacrées à la *Vie de saint François*, montrent que Giotto avait le sentiment de la vie et du drame en même temps que celui de la poésie *religieuse*. Un écrivain anglais qui a fait une étude attentive des arts italiens au moyen âge, lord Lindsay, a insisté sur la ferveur vraie, sur la sincérité avec laquelle Giotto s'était voué à la peinture des sujets *religieux;* il reconnaît, toutefois, qu'il y apporta plus de passion que de mysticisme, et, à ce sujet, il remarque que l'esprit de dévotion peut affecter diversement, suivant qu'elles sont douées, les âmes où il règne sans partage. « Les uns, dit-il, conçoivent la piété sous son aspect belliqueux, militant, actif, dramatique; les autres, comme une occasion de rêverie et de contemplation passives. Tel homme y trouve un motif de luttes orageuses; tel autre, un prétexte à s'abstenir de tous les conflits humains et à se confiner dans les paisibles régions de la béatitude extatique. Cette différence se retrouve parmi les artistes. Chez les uns, la ferveur dévote se traduit en drames sombres et violents; chez les autres, en visions abstraites, immobiles, séraphiques. Les premiers rendront à merveille l'expression de la passion, de la fougue *religieuse;* les seconds ne quitteront jamais les domaines étoilés de la lumière suprême et ne descendront jamais sans danger de cette sphère où ils planent absorbés... Giotto peut être regardé comme le patriarche de la nombreuse famille des peintres dramatiques. Ses *Madones* sont bien moins empreintes de sensibilité que celles de quelques autres maîtres qui semblent avoir pour palette l'ar-en-ciel même dont s'entoure le trône du Très-Haut; elles sont simples et modestes : c'est tout leur mérite. En revanche, dans mille occasions où les peintres contemplatifs sont réduits au silence, il fait parler, et parler avec énergie, le langage du drame. Il a pour la création tout entière un coup d'œil intelligent et sympathique; il a étudié, il a compris tout ce qu'il y a de sublime dans les phénomènes de la vie; ses aspirations sont fraîches, vivifiantes, épurées comme le souffle du matin. C'est un homme qui vit au milieu du monde et qui aime le monde; cœur robuste et sympathique dont les corruptions mondaines n'approchèrent pourtant jamais et qui fut, selon l'expression de Vasari, *non meno buon cristiano che eccelente pittore.* »

Giotto exerça une grande et salutaire influence sur la direction des beaux-arts; la peinture, loin d'être restée stationnaire pendant le demi-siècle qui suivit sa mort, comme quelques auteurs l'ont prétendu, fut cultivée en Toscane par des artistes du plus grand mérite, parmi lesquels il nous suffira de citer Taddeo Gaddi, Agnolo Gaddi, le Giottino, Buffalmacco, Andrea Orcagna, Spinello Aretino, etc. L'art, à cette époque, était exclusivement chrétien. « Nous autres peintres, disait Buffalmacco, nous ne nous occcupons d'autre chose que de faire des saints et des saintes sur les murs et les autels, afin que, par ce moyen, les hommes, au grand dépit des démons, soient plus portés à la vertu et à la piété. » Aussi les membres de la première académie de peinture dont l'histoire fasse mention, la confrérie de Saint-Luc, fondée en 1350, s'assemblèrent-ils, non pour se communiquer leurs découvertes ou délibérer sur l'adoption de nouvelles méthodes, mais tout simplement pour chanter les louanges de Dieu et lui rendre des actions de grâces. En même temps que l'école florentine affranchissait la peinture du joug byzantin, l'école siennoise participait à cette révolution en insistant sur le côté sentimental et expressif de l'art, en déployant dans les sujets *religieux* une foi candide et charmante. Guido di Graziano, Duccio di Boninsegna, Pietro et Ambrogio Lorenzetti, Simone Memmi furent les maîtres les plus illustres de cette école.

Au XVe siècle, la peinture *religieuse* atteignit, dans les œuvres de Fra Giovanni (de Fiesole), aux dernières limites de l'idéal mystique. Fra Giovanni fut un homme d'une piété

parfaite, d'une humilité, d'une charité, d'une foi sans bornes; il fut surnommé l'*Angelico* et mérita d'être béatifié. L'art de peindre ne fut jamais pour lui que le moyen d'exprimer son amour ardent pour son Dieu et pour les hommes, ses semblables. Il chercha toujours la gloire de l'un et le bien des autres. Chaque jour, avant de travailler, il se mettait en prière, et, chaque fois qu'il avait à peindre une crucifixion, il pleurait à chaudes larmes. Toute qualité, tout travail qui ne devaient pas servir ou ne servaient que secondairement ses pieuses intentions furent par lui volontairement dédaignés. Il ne voulut jamais plaire uniquement aux yeux, intéresser uniquement l'esprit. Il se servit de ses couleurs et de ses lignes comme David de sa harpe, non pour plaire, mais pour louer. A la sainteté des intentions, il joignit une imagination fervente, une invention facile, une infatigable activité. Nul n'a su comme lui faire abstraction des choses terrestres et revêtir ses personnages d'une splendeur immatérielle. Ses tableaux nous donnent l'idée la plus exacte des visions qu'une imagination dévote peut évoquer lorsqu'elle se met en rapport, en s'isolant de tout le reste, avec le peuple rêvé des mondes célestes. Toute émotion pure et sainte, Fra Angelico la traduit en artiste supérieur : le geste de la main, les mouvements du bras, de l'épaule et du cou, les plis du vêtement, les ondulations de la chevelure, tout concourt alors à l'expression. Mais s'agit-il de reproduire des passions grossières, des sentiments bas, des agitations équivoques, sa maladresse est extrême, ses erreurs sont puériles. Ce grand artiste chrétien eut pour disciple Benozzo Gozzoli, qui a peint tout un côté du Campo-Santo de Pise et qui, dans cette œuvre gigantesque, a retracé des scènes patriarcales d'une grâce, d'une ingénuité et d'une beauté merveilleuses. Gentile da Fabriano, autre élève de Fra Angelico, sema dans toute l'Italie des chefs-d'œuvre de peinture vraiment mystique et jouit d'une popularité immense. Ce fut le premier des peintres de l'école ombrienne, à laquelle la suprématie de l'art chrétien fut dévolue pendant la seconde moitié du XV^e^ siècle. « La gloire de l'école ombrienne, dit M. Rio, est d'avoir poursuivi sans relâche le but transcendantal de l'art chrétien, sans se laisser séduire par l'exemple ni distraire par les clameurs; il semblerait qu'une bénédiction spéciale fût attachée aux lieux particulièrement sanctifiés par saint François d'Assise et que le parfum de sa sainteté préservât les beaux-arts de la corruption dans le voisinage de la montagne où tant de peintres pieux avaient contribué l'un après l'autre à décorer son tombeau. De là s'étaient élevées, comme un encens suave vers le ciel, des prières dont la ferveur et la pureté assuraient l'efficacité; de là aussi étaient jadis descendues, comme une rosée bienfaisante, sur les villes les plus corrompues de la plaine, des inspirations de pénitence qui avaient gagné de proche en proche le reste de l'Italie. L'heureuse influence exercée sur la peinture faisait partie de cette mission de purification, et nous voyons le Pérugin, qui fut le grand missionnaire de l'école ombrienne, en étendre les ramifications d'un bout à l'autre de l'Italie. » Le grand mérite du Pérugin est d'avoir su effectuer la conciliation, si difficile alors surtout, de progrès immenses dans le coloris et le dessin avec la pureté et la profondeur des traditions mystiques. Ce maître forma un grand nombre de disciples, dont les deux plus illustres furent le Pinturicchio et Raphaël. Avant de parler de ce dernier, qui, dans sa première manière, se montra si pénétré de l'idéal chrétien et qui fut ensuite un des plus puissants restaurateurs de l'idéal païen, nous signalerons quelques autres peintres du XV^e^ siècle qui peignirent avec succès, avec conviction des sujets *religieux :* Taddeo di Bartolo et Ansano di Pietro, de Sienne; Lorenzo Bicci, qui travailla à Florence; Jacopo Aranzi, dont on voit d'admirables fresques à Padoue; Lippo Dalmasio, qui ne voulait jamais peindre que des images de la Vierge et n'y mettait jamais la main sans s'y être préparé la veille par un jeûne austère; Francesco Francia, l'astre rayonnant de la primitive école bolonaise; Lorenzo Costa et Mazzolini, de Ferrare; les Vivarini, Giovanni Bellini, Marco Basaïti, Cima da Conegliano et Carpaccio, qui illustrèrent l'école de Venise; Boccacio Boccacini, qui fut à Crémone le digne représentant de l'école péruginesque; Luca Signorelli, qui termina à Orvieto un *Jugement dernier* commencé par Fra Angelico et Benozzo, etc. Ces divers maîtres firent plus ou moins prédominer dans leurs œuvres l'élément mystique. D'autres grands peintres de la même période s'inspirèrent davantage de la nature, de la réalité pour la composition de leurs tableaux *religieux* et firent ainsi les premiers pas dans une voie où l'idéal chrétien devait périr. On trouve des symptômes manifestes de cette transformation profane chez Paolo Uccello, qui ne voyait dans la peinture d'autre beauté que la perspective et à qui les Médicis firent peindre des animaux dans leurs palais. Masolino da Panicale et Masaccio exécutèrent dans une chapelle de la Madonna-del-Carmine, à Florence, d'admirables fresques où triomphe un naturalisme savant et fier. Le moine Filippo Lippi, le plus ardent imitateur de Masaccio, ne craignit pas de prendre sa maîtresse pour modèle de ses Vierges. Trois autres peintres florentins, Cosimo Roselli, Botticelli et Domenico Ghirlandajo, ont laissé à la chapelle Sixtine et dans divers édifices de leur ville natale des peintures empreintes d'une certaine élévation *religieuse;* mais ils ne négligèrent ni l'étude des œuvres de l'antiquité ni l'observation directe de la nature, et ils n'ont pas craint d'altérer le caractère des scènes sacrées en donnant à leurs personnages les traits de leurs amis ou de leurs protecteurs. Antonio Pollaiuolo contribua, à son tour, à la décadence de l'art chrétien en introduisant dans la peinture l'élément des études anatomiques. Cet élément nouveau, l'application des lois rigoureuses de la perspective, une meilleure combinaison de la lumière et des ombres, la vérité et la fraîcheur des paysages ajoutaient assurément à l'illusion et au charme de la peinture, mais ne pouvaient qu'amoindrir l'impression *religieuse.* Certains sujets traditionnels et mystiques, tels que le *Couronnement de la Vierge*, incompatibles avec le nouveau développement, tombèrent en désuétude et finirent par disparaître du répertoire de l'art. Le naturalisme ne pouvait profiter qu'au genre historique; aussi les livres de l'Ancien Testament furent exploités plus volontiers que l'Evangile, et bientôt l'histoire de la Grèce et de Rome le fut préférablement à l'histoire sainte. « Les inspirations païennes, dit M. Rio, venaient à l'art de deux côtés à la fois : des ruines majestueuses de l'antique Rome et de la cour des Médicis. Le paganisme des Médicis était né de la corruption des mœurs autant que des progrès de l'érudition... Que demandait Laurent de Médicis aux premiers artistes de Florence quand il voulait exercer à leur égard ce patronage si éclairé dont il est fait tant de bruit dans l'histoire? A Pollaiuolo, il demandait les *Douze travaux d'Hercule;* à Ghirlandajo, l'histoire si édifiante des malheurs de Vulcain; à Luca Signorelli, des dieux et des déesses avec tous les charmes de la nudité, et, par compensation, une chaste *Pallas* à Botticelli, qui, malgré la pureté naturelle de son imagination, fut en outre obligé de peindre une *Vénus* pour Côme de Médicis et de répéter plusieurs fois le même sujet avec des variantes suggérées par son savant protecteur. » Les ducs, les papes et les cardinaux de la famille des Médicis ne furent pas les seuls à demander aux artistes des compositions profanes, des nudités païennes; le goût de ce genre de sujets devint bientôt général, et il nous suffira de constater que les gens d'Eglise en furent particulièrement atteints.

Ce fut pour un prince du sacré collége, pour le cardinal Bibbiena, que Raphaël composa ses plus voluptueuses figures, et ce fut au Vatican même, dans la chambre de bain de ce prélat, qu'il les exécuta. Les modernes zélateurs de l'art chrétien ne peuvent pardonner à Sanzio d'être tombé dans les impuretés du paganisme, après avoir donné des marques si délicates et si exquises de son intelligence de l'idéal catholique. « Il est certain, dit Montalembert, que nul n'a réuni à un aussi haut point que Raphaël toutes les qualités les plus variées pendant les premières années de sa carrière; mais c'est justement parce qu'il a le mieux conçu et le mieux pratiqué la sainte et vraie beauté qu'il est plus coupable d'y avoir plus tard volontairement dérogé. Quoique les tableaux de sa première manière soient les plus beaux du monde, on ne doit pas dire qu'il a été le plus grand des peintres, pas plus qu'on ne pourrait dire qu'Adam a été le plus saint des hommes parce qu'il a été sans péché dans le paradis. » Le *Sposalizio* et la *Dispute du saint sacrement* sont regardés comme les deux termes extrêmes du génie chrétien de Raphaël et comptent, en effet, parmi les plus merveilleuses productions de la peinture; les ouvrages de sa seconde manière, la *Transfiguration*, par exemple, ne respirent pas la même foi naïve : la composition en est plus savante, plus importante peut-être, mais elle touche moins.

Michel-Ange ne pouvait trouver grâce devant les enthousiastes de l'école mystique; le fougueux naturaliste qui ne trouva rien de mieux que de représenter des saints et même des saintes dans un état de nudité complète parmi les élus de son *Jugement dernier*, et qui donna au Christ de cette même composition l'attitude et le geste d'un Jupiter tonnant, n'a assurément rien de la candeur et de l'onction du tendre Angelico. Si Léonard de Vinci a su exprimer, dans plusieurs des figures de la *Cène*, des caractères d'une noblesse, d'une grandeur et d'une poésie merveilleuses, si ses *Madones* ont une grâce délicieuse, on ne peut nier que l'imitation de la nature ne perce dans tous les ouvrages de ce maître et qu'ils ne donnent avant tout l'impression de la beauté humaine. Le Corrége, dans ses figures de Vierges et de saintes, a des grâces, des mollesses toutes païennes. Fra Bartolommeo a une sérénité et une pureté de style qui en font un maître à part. Andrea del Sarto a trouvé parfois des inspirations bien chrétiennes, mais souvent aussi il s'est abandonné au courant matérialiste, par exemple lorsqu'il prenait sa femme, la volage Lucrezia, pour type de ses Madones. Le Titien et le Giorgione font moins penser au ciel qu'aux splendeurs de la terre. Le Véronèse a fait asseoir le Grand Turc à la table du Christ; après une pareille irrévérence, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle... L'art chrétien est mort. Prendra-t-on pour des œuvres catholiques ces *Pietà* sinistres et mélodramatiques des Carrache, du Caravage, de Schidone, de Ribera? ces *Martyres*, où l'école bolonaise et l'école espagnole n'ont vu que des occasions de mouvements violents, des prétextes à montrer leur science de l'anatomie? ces *Vierges* minaudières et ces *Christs* bellâtres du Baroche, de Sassoferrato, de Carlo Dolci? ces *Madeleines* si bien portantes et si décolletées de l'Albane et du Guide? Quelques peintres de cette période de décadence, le Guerchin, par exemple, dans sa *Communion de saint Jérôme*, et le Guide lui-même, dans sa *Madonna della Pietà*, de la pinacothèque de Bologne, ont réussi, malgré leur profond naturalisme, à donner à leurs figures des expressions élevées et un caractère *religieux;* mais, outre que de pareils ouvrages nous sont rarement offerts par l'école italienne à partir du XVI^e^ siècle, on peut dire que la préoccupation de la forme matérielle s'y fait sentir aussi vivement au moins que la préoccupation du sentiment interne et de l'idée. L'art *religieux* avait décliné peu à peu en des voies nouvelles; à l'idéal chrétien, placé au-dessus de la sphère des sens, s'était substitué l'idéal antique de la forme. « Des hauteurs du spiritualisme, dit Lamennais, à travers des régions élevées encore, par une pente semée d'aspects ravissants, on était descendu vers les lieux bas où l'horizon se rétrécit et où l'art se perd. »

En Espagne, la peinture *religieuse* offrit la plupart des caractères de la décadence italienne. Elle se distingua, toutefois, par l'énergie avec laquelle elle rendit les types ascétiques et les vertus monacales, l'exaltation enthousiaste, l'ardeur entraînante de l'amour divin, l'extase de la contemplation, les rudes combats de la pénitence. Zurbaran et Ribera lui-même ont produit en ce genre des œuvres étonnantes. L'école espagnole s'est particulièrement complu à peindre, avec une fidélité hideuse, les plus atroces détails du supplice des martyrs. Murillo a trouvé des accents vraiment poétiques et *religieux* dans quelques-unes de ses compositions, de celles qui appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler son genre vaporeux et son genre chaud; mais c'est moins par le caractère des figures que par le prestige d'une lumière vraiment céleste qu'il frappe et émeut.

Si, de l'Espagne, nous passons dans les Pays-Bas et en Allemagne, nous y voyons la peinture *religieuse* s'astreignant dès l'origine à l'imitation de la réalité. A dire vrai, les maîtres primitifs apportent à cette imitation tant de naïveté et de délicatesse, ils expriment si ingénument ce qu'ils sentent, qu'on ne peut se défendre, en contemplant leurs œuvres, d'une douce émotion. Quelques vieux maîtres de l'école de Cologne ont même atteint parfois à un certain idéal *religieux.* Il y a une poésie charmante dans la plupart des compositions de Memling : la célèbre *Châsse de sainte Ursule* offre des types d'une délicatesse, d'une grâce, d'une candeur qui n'ont rien d'humain. Mais, en général, les peintres des écoles du Nord sont des réalistes qui n'entendent absolument rien au vague idéal du mysticisme catholique. Albert Dürer a su donner des attitudes majestueuses et des physionomies sévères à ses *Apôtres* de la galerie de Munich; il y a de la grandeur et de la pompe dans son *Adoration de la Trinité*, du Belvédère de Vienne; mais ces œuvres font penser bien plus à la science de l'artiste qu'au sujet représenté. L'école flamande compta au XVIII^e^ siècle des peintres *religieux*, Rubens, Van Dyck, Crayer, Leghers, qui ne laissèrent pas d'avoir des inspirations élevées, mais chez qui le sentiment chrétien est dominé, sinon étouffé, par le goût des puissants effets de couleur et des expressions passionnées. En Hollande, Rembrandt fut, seul ou presque seul de son temps, à demander des sujets de tableaux à la religion; mais, s'inspirant d'un sentiment tout humain, s'affranchissant des prescriptions et des conventions de l'orthodoxie catholique, ce maître fit des saintes Ecritures les traductions les plus libres, les plus originales, les plus saisissantes. « Rembrandt se place en dehors de toute tradition, a dit G. Planche; il supprime, ajoute, invente, comme il lui plaît, tels et tels personnages, prête à ceux-ci des attitudes, à ceux-là des costumes souvent grotesques, toujours de fantaisie. Le spectateur est dérouté. Qu'a-t-il devant les yeux? Ce petit homme souffreteux, d'un type si misérable, d'une expression si basse, est-ce donc le divin Sauveur? Ces rustres, ces bohémiens déguenillés, sont-ce les saints apôtres? Et faut-il voir le groupe des saintes femmes dans ces disgracieuses commères? Ne vous rebutez pas : sous ces travestissements, il y a je ne sais quoi de touchant, de profond, d'onctueux et de tendre? Que ce Samaritain est charitable! Que cet enfant prodigue est repentant! Que ce père lui ouvre bien son cœur! Qué de compassion, que de larmes dans ces gestes, dans ces mouvements!... Dirons-nous pour cela de Rembrandt, comme quelques-uns de ses admirateurs, qu'aucun peintre avant lui n'avait compris le christianisme, qu'il l'exprime et le sent mieux que tous les grands maîtres de la catholique Italie, que seul il a trouvé le Christ véritable, le Christ des humbles misères? A quoi bon comparer? Notre enthousiasme est plus modeste. Sans détrôner personne, nous laissons à chacun sa part. Celle de Rembrandt est immense. Pour peu qu'on pénètre au delà de cette écorce inculte, presque difforme, qui trop souvent nous cache ses pensées, on découvre en lui la puissance et parfois les éclairs d'un Shakspeare. Si, dans les sujets *religieux*, il trouble nos habitudes, s'il déconcerte nos souvenirs en s'abaissant au trivial, que de fois il s'élance et nous entraîne au pathétique! Seulement, c'est toujours son grand moyen d'effet, c'est-à-dire la lumière, qui produit chez lui l'expression. Prenez ses *Descentes de Croix*, ses *Résurrections de Lazare*, ses *Disciples d'Emmaüs*, son *Abraham averti par l'ange* et tant d'autres chefs-d'œuvre; supprimez-en par la pensée les combinaisons lumineuses, ces clartés presque inexplicables qui, au milieu d'un fond obscur, vont frapper certains visages ou certains points du tableau; n'en conservez que ce qu'il faut pour éclairer la scène, à peu près comme en plein midi par un jour ordinaire; que vous restera-t-il? Le plus terne et le moins émouvant des spectacles. Le principal agent de l'émotion est donc ici un certain luxe combiné d'obscurité et de lumière. Voilà pourquoi Rembrandt ne pouvait se passer de sujets *religieux*, et pourquoi son instinct l'y ramenait sans cesse. Eux seuls lui fournissaient un prétexte plausible à ces illuminations magiques sans lesquelles il perdait une partie de sa puissance. » S'il est vrai que les scènes évangéliques ou bibliques étaient avant tout pour Rembrandt des thèmes à effets lumineux, on ne saurait méconnaître qu'il y eut chez ce grand peintre un profond sentiment des passions et des misères humaines.

L'école française s'est constamment modelée sur l'école italienne pour la peinture des sujets *religieux.* Poussin et Le Sueur méritent d'être cités hors ligne, l'un pour la profondeur de ses pensées et la noblesse de ses types, l'autre pour la tendresse et la pureté de ses inspirations. Les *Sept sacrements* du premier et la *Vie de saint Bruno* du second sont des œuvres que l'idéalisme catholique ne peut qu'approuver. Au XVIII^e^ siècle, la peinture *religieuse* était tombée en France au dernier degré de l'afféterie; des scènes gracieuses de l'Evangile ou de l'hagiographie étaient traitées du même pinceau que les fables du paganisme; les sujets qui exigeaient de la vigueur, de la passion, n'inspiraient que de plats mélodrames. Diderot, qui avait du goût pour le dramatique, écrivait : « Qu'on me dise que notre mythologie prête moins à la peinture que celle des anciens! Peut-être la Fable offre-t-elle plus de sujets doux et agréables; peut-être n'avons-nous rien à comparer en ce genre au *Jugement de Pâris;* mais le sang que la croix a fait couler de tous côtés est bien d'une autre ressource pour le pinceau tragique. Il y a, sans doute, de la sublimité dans une tête de Jupiter; il a fallu du génie pour trouver le caractère d'une Euménide, tel que les anciens nous l'ont laissé; mais qu'est-ce que ces figures isolées, en comparaison de ces scènes où il s'agit de montrer l'aliénation d'esprit ou la fermeté *religieuse*, l'atrocité de l'intolérance, un autel fumant d'encens devant une idole, un prêtre aiguisant froidement ses couteaux, un préteur faisant déchirer de sang-froid son semblable, à coups de fouet; un fou s'offrant avec joie à tous les tourments qu'on lui montre et défiant ses bourreaux; un peuple effrayé, des enfants qui détournent la vue et se renversent sur le sein de leurs mères; des licteurs écartant la foule; en un mot, tous les incidents de ces sortes de spectacles? Les crimes que la folie, au nom du Christ, a commis et fait commettre sont autant de grands drames et d'une bien autre difficulté que la descente d'Orphée aux enfers, les charmes de l'Elysée, les supplices du Ténare et les délices de Paphos..... Sans contredit, j'aime mieux voir la croupe, la gorge et les beaux bras de Vénus que le triangle mystérieux; mais où est là-dedans le sujet tragique que je cherche?... » La foule raisonnait comme Diderot; elle voulait être amusée, remuée, passionnée, mais elle ne s'inquiétait plus des idées *religieuses.*

Il y a quelques années, des hommes de conviction et de talent, à la tête desquels s'étaient placés Overbeck, Ary Scheffer, Orsel, Flandrin, ont tenté de ressusciter l'idéal chrétien du moyen âge; tous leurs efforts devaient échouer devant la profonde indifférence de la société actuelle pour les mythes et les symboles dont elle ne possède plus le sens. L'imitation des vieux maîtres du XIV^e^ siècle et du XV^e^ siècle ne saurait aboutir, malgré tout le talent de ceux qui peuvent s'y adonner, qu'à des pastiches froids et vides. L'humanité infatigable n'a pas plus consenti à s'immobiliser dans le christianisme mystique que dans le sensualisme païen. « L'histoire, dit Thoré (Salon de 1844), n'est qu'une procession aventureuse et opiniâtre, qui marche sans repos vers des horizons inconnus, tournant parfois la tête vers ce qui n'est plus qu'un souvenir, mais éternellement amoureuse de ce qui n'est encore qu'une espérance. » Un peintre ne doit pas plus songer à faire rétrograder l'art qu'à redevenir enfant. La foi, l'innocence ne se retrouvent pas comme des traditions perdues. Le charme de l'ignorance naïve n'existe plus dans l'ignorance volontaire et prétentieuse. La nature doit être consultée avant tout, et l'unique in-

terprétation raisonnable qu'elle puisse recevoir de nous est celle que nous dictent les idées de notre temps, l'état de notre civilisation. Nous refaire moines quand il n'y a plus de cloîtres, croyants quand la raison domine, aveugles quand la science nous a ouvert les yeux, c'est là une entreprise absurde, une tendance fatale. Le passé nous manque et nous manquera toujours; l'avenir, au contraire, nous tend les bras. Un doute puéril, des craintes chimériques ne doivent pas nous empêcher de voguer vers le progrès inconnu.

— II. Sculpture. La sculpture *religieuse* a parcouru à peu près les mêmes phases de progrès et de décadence que la peinture *religieuse.* Elle a servi aux civilisations antiques de l'Orient à donner une forme sensible à leurs conceptions théogoniques et cosmiques et s'est placée, par suite, en dehors de la réalité humaine et vivante. Lamennais a constaté ce caractère surnaturel : « Dans l'Asie orientale, où, par une conséquence nécessaire de la doctrine panthéistique des émanations divines et de leurs avatars, les phénomènes du monde extérieur, ombres flottantes, mais trompeuses et insaisissables, se résolvaient dans certaines puissances, certaines énergies idéales, qui se résolvaient elles-mêmes dans l'unité de la substance absolue; en ces régions et sous l'empire de ces antiques croyances, l'art se réduisait forcément à des symboles connus. Un seul être et, dans cet être universel, éternel, des fantômes sans réalité, des visions fugitives; où trouver là des types à reproduire, des modèles que l'artiste pût revêtir d'un corps? Que pouvait créer l'homme quand Dieu lui-même n'avait rien créé, était impuissant à rien créer? quand la création apparente, prestige léger, s'évanouissait comme un vain songe? L'art, c'est la reproduction extérieure de la forme. Or, de quelle forme typique, essentielle, immuable, auraient pu être doués les êtres finis, pures illusions, spectres fantastiques de ce qui n'est ni ne peut être? D'une autre part, l'Etre infini, rigoureusement un, n'a point de forme qui puisse être reproduite extérieurement. Dès lors, pour exprimer ce que la pensée concevait en lui, ses secrètes puissances et leurs manifestations internes, il fallait que l'art se fît une langue emblématique, arbitraire. De là ces statues monstrueuses, à plusieurs têtes, à plusieurs corps, dont les membres s'entrelacent et se tordent comme les racines d'une énorme tronc et où se combinent les formes des animaux et celles de l'homme, images symboliques de l'unité et de l'identité radicale du créateur et de la création. » Parmi ces images monstrueuses offertes à l'admiration des hommes, il nous suffira de citer les divinités ailées de l'Assyrie, les dieux à plusieurs têtes et à plusieurs bras et les déesses à tête de truie et d'éléphant de l'Inde, les sphinx et l'innombrable variété de figures humaines à têtes d'animaux de l'Egypte, les chimères, les centaures, les néréides, les satyres de la Grèce. Ces bizarres simulacres étaient plutôt des symboles, des hiéroglyphes, que des œuvres d'art. Destinés à rappeler le dogme mystique, ils appartiennent, par leur origine et leur caractère, à l'époque sacerdotale, à cette époque où, la science, le pouvoir, le gouvernement, la direction des choses *religieuses* et civiles étant concentrés dans les colléges des prêtres, la société entière émanait du temple.

Il était réservé aux Grecs de dégager l'art de ces entraves sacrées; ils ne retinrent de l'antique symbolisme que ce qui était nécessaire aux convenances du culte; et, s'ils continuèrent à reproduire certaines figures monstrueuses, ils surent en varier les formes avec un goût particulier et leur imprimèrent une sorte d'élégance et d'harmonie. Au reste, ce peuple actif, passionné, enthousiaste de l'indépendance, dominé par les vives impressions des sens, ne pouvait s'enfermer dans le mysticisme et se complaire dans de vagues idéalités; il se tourna vers la vie, vers la réalité et, sous la forme humaine, ravissante de grandeur, de grâce, d'harmonie, il sut voir la perfection; sous la créature, il sut voir le créateur. « Au lieu, dit encore Lamennais, au lieu de remonter, à travers le monde phénoménal, jusqu'à la conception abstraite des forces fatales qui le régissent et, au delà encore, à la cause une et absolue dont elles émanent, et de se fixer immuablement dans cette contemplation, les Grecs, épris de ce qui frappe le regard, suivirent l'évolution des phénomènes, la génération des formes extérieures jusqu'au dernier terme de cette magnifique série, et ce dernier terme, l'homme en un mot, leur offrant le modèle le plus accompli de la beauté sensible et la plus haute puissance de la vie, ils incarnèrent en lui l'impérissable idée du souverain Etre, unissant ainsi dans ce symbole vivant le fini et l'infini, Dieu, de qui sort la création, et la création que, dans la sphère accessible à notre expérience, l'homme résume et couronne. » Admirable par l'étude de la forme humaine, par la variété des attitudes, la hardiesse des poses, l'énergie, la vie, la sculpture grecque s'est rarement élevée à la majesté sereine des types conçus, à de certaines époques, sous l'influence directe du sentiment *religieux.* Phidias doit être considéré néanmoins comme ayant atteint à la sublimité, si l'on en juge d'après les descriptions et les éloges que les auteurs anciens ont faits de quelques-uns de ses ouvrages. Suivant Quintilien, son Jupiter Olympien égalait en majesté le dieu lui-même (*majestas operis deum adæquavit*). La pose de la figure, ses proportions colossales, la richesse de l'ivoire et de l'or dont elle était composée, le mérite de l'exécution, tout paraissait aux Grecs prodigieux et presque divin dans ce chef-d'œuvre. Phidias avait senti combien, dans les monuments qui doivent parler aux yeux pour impressionner l'âme, il importe d'étonner, de frapper, d'effrayer en quelque sorte l'imagination. On raconte qu'il avait conçu son Jupiter d'après ces vers d'Homère : « Il abaissa ses sourcils en signe d'approbation; sa chevelure s'agita sur sa tête immortelle; le vaste Olympe en trembla! » L'image répondit à une si audacieuse pensée. D'une taille de quarante-cinq pieds au moins, assis sur un trône élevé, le front orné d'une couronne d'olivier, tenant son sceptre d'une main, portant une Victoire sur l'autre, l'Immortel semblait dicter ses décrets à la terre. Autant le colosse produisait de surprise par la vérité de l'attitude, autant il imprimait de respect par la vérité de l'expression. Immense au premier aspect, suivant Cicéron, plus on le considérait, plus il semblait grandir. La statuaire grecque n'a pas produit beaucoup d'ouvrages de cette sublimité; mais il est juste de reconnaître qu'aux belles époques elle a su, malgré son culte un peu exclusif de la forme, éviter l'écueil d'un sensualisme grossier et revêtir la splendide nudité de ses dieux d'un voile de pudeur. Ce fut seulement lorsque la société païenne eut commencé à s'abîmer dans la corruption la plus dégradante, que la statuaire ne vit plus et ne rendit plus que les côtés sensuels de la beauté humaine.

Le christianisme a enfanté en sculpture, comme en peinture, un art d'un caractère à la fois profond et naïf, d'un sentiment vraiment *religieux* et en même temps véritablement humain. Nous ne dirons rien des premiers essais de la sculpture chrétienne. Les sarcophages retirés des catacombes sont surtout intéressants au point de vue de l'iconographie de la nouvelle religion; quelques-uns offrent des figures d'une exécution remarquable; mais, sauf certains caractères emblématiques, rien n'y révèle un idéal particulier. Il est même à remarquer que les sculptures se détachent beaucoup moins vite que la peinture des types, des formes et des compositions de l'art ancien. En revanche, quand l'Eglise eut inspiré des règles, des prescriptions inflexibles pour la représentation des sujets *religieux*, les sculpteurs s'y conformèrent plus étroitement que les peintres. Les Byzantins, successeurs bien dégénérés des Grecs, reproduisirent, avec une servilité et une monotonie désespérantes, les sujets tracés par les évêques et les docteurs, et l'influence de cette école s'étendit sur toute l'Europe. Au XII^e siècle, la statuaire commence à se dépouiller des bandelettes dans lesquelles le hiératisme byzantin l'a enveloppée; elle interroge la nature et elle s'efforce en même temps d'exprimer un idéal; au XIII^e siècle, elle est revenue tout à fait à la vie et elle peuple le portail des cathédrales d'un monde de figures chastes, pensives et graves, qui n'ont pas sans doute la correction et la pureté de formes recommandées par les académies, mais qui, indépendamment de leur expression naïve et charmante, ont une certaine élégance et une certaine beauté plastique d'un caractère absolument original. C'est en France que cette rénovation de la sculpture *religieuse* s'est fait d'abord sentir; c'est là, du moins dans les monuments de l'art ogival, qu'elle a pris son plus grand développement. On a longtemps affiché un dédain profond pour cette statuaire gothique; on a dit et répété qu'elle n'avait su faire que des figures allongées et roides, sortes de gaînes drapées en tuyaux d'orgue, corps grêles sans vie et sans mouvement, terminées par des têtes à l'expression ascétique et maladive; les critiques les plus favorables ont cru les flatter en disant qu'en donnant à ces personnages des formes plus sveltes, plus aériennes, elle aspirait à les débarrasser de la chair, à les spiritualiser. La vérité est que les sculpteurs du XIII^e siècle, ayant d'autres idées et d'autres sentiments que les Grecs, ont cherché, pour les rendre, des moyens différents de ceux adoptés par les artistes du temps de Périclès; la vérité est que leur esthétique particulière leur a suggéré des types et des formes qui n'appartiennent qu'à eux; la vérité est qu'ils ont créé des figures très-variées d'expression et d'attitude, les unes d'une pureté et d'une grâce exquises, comme celles de la Vierge et des anges; les autres d'une tranquillité majestueuse, comme celles du Christ et des apôtres; d'autres farouches ou grotesques, comme celles des démons et des damnés; la vérité, enfin, est qu'ils ont tracé parfois des compositions très-mouvementées et très-dramatiques et qu'ils ont su manifester dans leurs œuvres, à côté d'un sentiment *religieux* très-sincère, les pensées et les aspirations de la société civile au milieu de laquelle ils vivaient. M. Viollet-le-Duc a fait à ce sujet des réflexions pleines de justesse : « On parle beaucoup, lorsqu'il est question des statuaires du XIII^e siècle, de ce qu'on appelle le sentiment *religieux*, et l'on est assez disposé à croire que ces artistes étaient des personnages vivant dans les cloîtres et tout attachés aux plus étroites pratiques *religieuses.* Mais sans prétendre que ces artistes fussent des croyants tièdes, il serait assez étrange cependant que ce sentiment *religieux* se fût manifesté d'une manière tout à fait remarquable dans l'art de la statuaire, précisément au moment où les arts ne furent plus guère pratiqués que par des laïques. Il ne serait pas moins étrange que l'art de la statuaire pendant tout le temps qu'il resta confiné dans les cloîtres n'eût produit que des œuvres possédant certaines qualités, entre lesquelles ce qu'on peut appeler le sentiment *religieux* n'apparaît guère que sous une forme purement traditionnelle... Voici le vrai. Tant que les arts ne furent pratiqués que par des moines, la tradition dominait, et la tradition n'était qu'une inspiration plus ou moins rapprochée de l'art byzantin. Si les moines apportaient quelques progrès à cet état de choses, ce n'était que par une imitation plus exacte de la nature. La pensée était pour ainsi dire dogmatisée sous certaines formes; c'était un art hiératique tendant à s'émanciper par le côté purement matériel. Mais, lorsque l'art franchit les limites du cloître pour entrer dans l'atelier du laïque, celui-ci s'en saisit comme d'un moyen d'exprimer ses aspirations longtemps contenues, ses désirs et ses espérances. L'art, dans la société des villes, devint, au milieu d'un état politique très-imparfait, qu'on nous passe l'expression, une sorte de liberté de la presse, une existence pour les intelligences toujours prêtes à réagir contre les abus de l'état féodal. La société vit dans l'art un registre ouvert où elle pouvait jeter hardiment ses pensées sous le manteau de la religion. Que cela fût réfléchi, nous ne le prétendons pas; mais c'était un instinct, l'instinct qui pousse une foule manquant d'air vers une porte ouverte. Les évêques, au sein des villes du Nord, qui avaient manifesté dès longtemps le besoin de s'affranchir des pouvoirs féodaux, dans ce qu'ils crurent être l'intérêt de leur domination, poussèrent activement à ce développement des arts, sans s'apercevoir que les arts, une fois entre les mains des laïques, allaient devenir un moyen d'affranchissement, de critique intellectuelle dont ils ne seraient bientôt plus les maîtres. Si l'on examine avec une attention profonde cette sculpture laïque du XIII^e siècle, si on l'étudie dans ses moindres détails, on y découvre bien autre chose que ce qu'on appelle le sentiment *religieux;* ce qu'on y voit, c'est avant tout un sentiment démocratique prononcé dans la manière de traiter les programmes donnés, une haine de l'oppression qui se fait jour partout, et ce qui est plus noble et ce qui en fait un art digne de ce nom, le dégagement de l'intelligence des langes théocratiques et féodaux. Il ne faudrait pas croire que ces statuaires du XIII^e siècle n'ont pas pu, quand ils l'ont voulu, exprimer cette sérénité brillante et glorieuse qui est le propre de la foi. Dans les cathédrales de Paris et de Reims, bon nombre de figures sont empreintes de ces sentiments de noble béatitude que l'imagination prête aux êtres supérieurs à l'humanité. »

En Italie, la sculpture *religieuse* ne s'affranchit de l'hiératisme byzantin que pour tomber presque aussitôt dans l'imitation de l'antique. Nicolas de Pise, que l'on regarde comme le premier rénovateur de cette branche de l'art, a été particulièrement loué de ce qu'il prit pour modèles des sarcophages païens; on ne peut nier cependant, en voyant ses chaires de Pise et de Sienne, son *Jugement dernier* de la cathédrale d'Orvieto et son tombeau de saint Dominique à Bologne, qu'il n'ait eu un grand fonds de sincérité et de foi. Giovanni Pisano, son fils, Arnolfo, son disciple, et Andrea Pisano, élève de Giovanni, surent aussi imprimer à leurs œuvres un caractère véritablement *religieux.* Andrea, surtout, fut profondément imbu de l'esprit chrétien; il fit pour la sculpture ce que Giotto, son illustre contemporain, fit pour la peinture. En même temps qu'il lui donna une expression plus vraie, plus pathétique et plus humaine, il la transfigura par le doux rayonnement d'une simplicité candide et d'une grâce ingénue. La porte de bronze qu'il modela pour le baptistère de Florence mériterait beaucoup mieux, à notre avis, que celle qui fut exécutée plus tard par Lorenzo Ghiberti, d'être « la porte du paradis. » Ghiberti, amoureux du pittoresque, fit sortir la sculpture *religieuse* de la simplicité et de la sobriété qui lui conviennent. Donatello, son contemporain et son émule, entra dans la voie du naturalisme et y fut suivi par Antonio del Pollaiuolo, Andrea Verrocchio, Baccio Bandinelli, Michel-Ange et la foule de ses imitateurs. La sculpture chrétienne, comme la peinture chrétienne, cessa d'exister vers la fin du XV^e siècle. Depuis, l'imitation des chefs-d'œuvre de l'art antique n'a cessé de prévaloir, et là où elle s'est compliquée d'un sentiment moderne, en Italie au XVII^e siècle et en France au XVIII^e siècle, ce sentiment a été le contraire du sentiment chrétien. Les saints au geste théâtral, à l'air évaporé, aux draperies ronflantes, les Vierges minaudières, les anges affadis, les Christs bellâtres que nous ont donnés les Bernin, les Algarde, les Coustou, les Bouchardon, n'ont aucun caractère *religieux.* Au XVIII^e siècle, époque de mœurs et de religion faciles, il n'est sorte de raillerie dont on n'ait cherché à accabler la statuaire si sincère et si touchante du moyen âge; on fit plus, on la mutila, on la fit disparaître tant qu'on put. Dans un temps comme celui de Louis XV, il n'est pas surprenant que les productions sévères et chastes du moyen âge aient paru barbares. Il n'y a rien de plus insupportable pour des gens qui ont perdu le respect de l'art que la protestation silencieuse, mais cruelle, persistante, d'œuvres se recommandant par les qualités qu'ils n'ont plus eux-mêmes. Il était donc naturel que les amateurs qui mettaient, par exemple, le tombeau du maréchal de Saxe au niveau des plus belles productions de l'antiquité, trouvassent importunes les sculptures hardies du moyen âge. Le clergé lui-même mit un acharnement particulier à détruire ces dénonciateurs permanents de l'état d'avilissement où tombait l'art. C'était, dit M. Viollet-le-Duc, la pudeur instinctive de l'homme qui, livré à la débauche, raille et cherche à disperser la société des honnêtes gens. Les statues pensives et graves de nos portails n'étaient bonnes qu'à envoyer de mauvais rêves aux petits abbés de salon ou à ces chanoines qui, afin d'augmenter leurs revenus, vendaient les enceintes de leurs cathédrales pour bâtir des échoppes.

Une réaction s'est opérée de notre temps en faveur de la statuaire du moyen âge; on en a reconnu toute la délicatesse, toute la pureté, tout le charme. Quelques tentatives ont même été faites pour la ressusciter, et nous pouvons citer parmi les plus heureuses celles de Bion, de Duseigneur, de Bonnassieux, de Raymond Gayrard, de Cabuchet; mais, en général, les sculpteurs de nos jours traitent les sujets sacrés avec la même indifférence et, pour tout dire, avec la même ignorance qu'ils traitent les sujets mythologiques; ils prennent un modèle, mâle ou femelle, le reproduisent aussi correctement qu'ils peuvent et l'accompagnent de tel ou tel attribut qui constitue à lui seul le sujet.

— III. Architecture. Les caractères particuliers des différentes religions, si marqués dans les sculptures et les peintures que ces religions ont inspirées, sont empreints plus fortement encore dans les édifices qui leur ont été consacrés. Dans l'Inde, où les religions renferment toutes une idée panthéistique, unie à un profond sentiment des énergies de la nature, le temple est à la fois quelque chose d'immense, de vague, d'inachevé; taillé dans le roc ou creusé dans les profondeurs de la terre, il se développe, d'âge en âge, sans jamais arriver à un ensemble complet, circonscrit en des limites déterminées. Chez les Egyptiens, les édifices *religieux* se creusent aussi en partie sous terre et offrent à l'extérieur des formes écrasées, des proportions massives, des colonnes énormes, des décorations inintelligibles au vulgaire; la pensée qui est exprimée dans cette architecture, c'est la pensée de la mort; le temple égyptien est un sépulcre. Chez les Juifs, les caractères de l'architecture *religieuse* sont mêlés de familiarité, de pompe et de mystère; le temple de Salomon était un triple édifice, à la fois lieu de réunion pour le peuple, d'habitation pour les lévites, d'adoration presque secrète pour le grand prêtre; au centre était le temple proprement dit; à l'entour, les parvis des prêtres; à l'extérieur, le parvis d'Israël, accompagné de galeries pour les étrangers et les prosélytes; le peuple ne pénétrait pas dans la seconde enceinte; les lévites étaient exclus de certaines parties de la troisième, et le grand prêtre, seul, une fois par an, pouvait franchir le seuil du saint des saints et contempler face à face l'arche d'alliance. Des plafonds de cèdre ornés de feuillages d'or, des portes d'argent, d'énormes vases d'airain décoraient l'intérieur de ce magnifique édifice, et des galeries soutenues par des colonnes monolithes se déroulaient sur leurs faces extérieures. Les Grecs, après avoir adopté les dieux de l'Egypte, s'attachèrent à les humaniser. Nous avons vu qu'en sculpture et en peinture ils prirent l'homme même, l'homme parfait, pour type de la divinité; de même, ils assignèrent à leurs temples des formes et des proportions analogues à celles de leurs propres habitations; ils y déployèrent seulement une plus grande richesse d'ornementation, une élégance de lignes plus exquise, une finesse de détails plus pure. En général, les édifices *religieux* de la Grèce sont de dimensions peu considérables; la noblesse de leur aspect tient principalement à la forte harmonie de leurs proportions; ils donnent d'ailleurs beaucoup plus l'impression de la grâce, de la beauté, que celle de la majesté et de la toute-puissance. « L'art grec, dit Lamennais, n'exprime ni le vague infini de Dieu, ni l'immensité de la nature; les puissants effets qui émanent de ces sources fécondes lui sont étrangers. Il ravit par un charme plein de douceur et de mélodie, par je ne sais quoi d'achevé, de pur et de suave, mais sans jamais transporter l'homme au-dessus de la terre et au-dessus de lui-même; il reste constamment l'objet de sa contemplation. Rien ne l'entraîne dans les espaces illimités de la rêverie, dans les profondeurs du mystère; rien n'éveille en lui les aspirations vers un terme inconnu qui fuit toujours, ni les joies du monde invisible, ni ses tristesses inénarrables. » Les Romains n'eurent jamais de conception *religieuse* et

philosophique qui leur fût propre, et, au temps de leur puissance, ayant adopté la conception grecque, ils adoptèrent aussi, par une conséquence nécessaire, l'art grec, qu'en tout genre ils se bornèrent à imiter. Toutefois, voulant imprimer à leurs monuments une plus grande majesté, quelque chose de leur propre grandeur, ils en accrurent les dimensions et en surchargèrent l'ornementation au détriment de l'harmonie. Ils introduisirent aussi, ou multiplierent du moins, dans la construction l'emploi de la voûte, qui eut pour effet d'alourdir les proportions intérieures des temples, mais qui, plus tard, en s'exhaussant, devint la coupole, un des éléments de grandeur et de majesté de l'architecture chrétienne. Le germe de cette transformation apparaît déjà dans le Panthéon d'Agrippa, l'un des modèles les plus satisfaisants de l'architecture *religieuse* des Romains.

Il était réservé au christianisme d'enfanter les formes architecturales les plus variées, les plus riches, les plus originales. Les articles spéciaux que nous avons consacrés à chacune de ces formes et aux principaux monuments qui les ont reçues (v. BASILIQUE, CHAPELLE, COUPOLE, CLOCHER, BYZANTIN, ROMAN, OGIVAL, RENAISSANCE, etc.) nous dispensent d'entrer ici dans une étude approfondie de cette architecture et d'en tracer l'historique; il nous suffira d'en indiquer succinctement les caractères généraux. Imitée des monuments où la justice se rendait chez les Romains, la basilique fut le premier édifice où les évêques assemblaient leurs ouailles, les instruisaient, les admonestaient, les jugeaient; elle eut un caractère de simplicité et de gravité conforme aux sentiments qui animaient la primitive Eglise. A mesure que la religion nouvelle se développa, ses temples s'agrandirent pour recevoir la foule croissante des fidèles et se parèrent de tous les embellissements de la peinture, de la mosaïque et de la sculpture. L'architecture chrétienne reçut, dans l'empire d'Orient, le caractère de pompe et de magnificence réclamé par le goût asiatique. La coupole dont se couronna l'église byzantine fut un premier indice de la tendance du génie architectonique des chrétiens à faire monter ses œuvres vers le ciel. En Occident, l'art byzantin ou néo-grec, amalgamé à l'art latin, produisit le style roman dont les traits distinctifs furent la sévérité et la force et qui se modifia d'ailleurs plus ou moins profondément suivant les lieux et aussi suivant les convenances des diverses corporations *religieuses*, alors toutes-puissantes, auxquelles on doit les plus importantes et les plus belles églises de cette période. Mais ce fut surtout dans l'architecture si improprement appelée gothique que l'idéal chrétien trouva sa plus complète et sa plus splendide expression. Cette architecture jaillit pour ainsi dire du sol et s'élance vers le ciel: colonnettes minces et déliées montant jusqu'aux voûtes; fenêtres ogivales terminées comme un fer de lance; pinacles, clochetons et pyramides se dressant de toutes parts au sommet des combles; grande flèche centrale portant jusqu'aux nues le signe victorieux de la croix; tout, dans l'église gothique, participe à cette direction ascendante qui force l'âme à s'élever en même temps que les regards. D'un autre côté, les caprices de l'ornementation, la multiplicité des colonnettes, l'enchevêtrement des arceaux, la hardiesse des voûtes, les complications des rosaces, les lueurs fantastiques des vitraux, les dentelures des corniches, les chapelles latérales pleines d'ombre, les arcatures des galeries supérieures, donnent au monument un aspect touffu et presque effrayant à certaines heures; l'impression qui résulte de l'ensemble se résume dans un mystérieux sentiment de grandeur et de majesté. « Figurez-vous être, au déclin du jour, dans l'immense cathédrale chrétienne, dit Lamennais. Une frayeur *religieuse*, quelque chose de semblable à ce vague sentiment de l'infini qu'on éprouve au sein des grandes solitudes de la nature, vous saisit à l'aspect de ces vastes nefs, de ces gigantesques piliers dont les sommets se perdent dans les ombres croissantes. Avec les dernières lueurs, la nuit éteint les derniers bruits; un silence mystérieux vous enveloppe de toute part. Au dehors de vous, des ténèbres muettes; au dedans, l'invisible souffle d'une puissance inconnue qui vous pénètre et vous domine irrésistiblement. Séparé de ce qui frappe les sens, il se fait en vous comme un travail étrange; des esprits passent devant l'œil interne, l'imagination se peuple de fantômes. Le temps, qui n'a plus de mesure, semble s'être lui-même évanoui. Tout à coup, dans le lointain, apparaît un point lumineux, puis un autre, puis un autre encore; vous commencez à discerner les masses de l'édifice, les murs pareils aux flancs d'une montagne escarpée, les fortes arêtes des angles, les courbures des arcs, les énormes pendentifs. La lumière augmente : sur ces masses, qu'unissent des lignes harmonieuses, se montrent des plantes, des animaux. Eclatants de mille couleurs dont les reflets se croisent et se mélangent, ils portent à vos sens une révélation de la vie, et les suaves vapeurs qui parfument l'atmosphère en accroissent encore l'impression. Lorsqu'au milieu de ce monde naissant vibre soudain la voix tour à tour majestueuse, douce, sevère, de l'orgue, qu'elle remplit de ses accords indéfiniment variés les voûtes frémissantes, ne dirait-on pas la voix de tous ces êtres dont la création vient de s'opérer sous vos yeux?... » On ne pouvait exprimer d'une façon plus poétique et plus saisissante l'émotion *religieuse*, mêlée de crainte et de respect, qui s'empare de l'âme du croyant sous les hautes voûtes des grandes églises ogivales.

A mesure que l'esprit *religieux* s'affaiblit, l'architecture gothique se corrompit et dégénéra; elle finit, comme les autres branches de l'art, par céder la place à des imitations plus ou moins heureuses de l'antique. Les édifices *religieux* élevés au XVIe siècle frappent l'imagination et émerveillent les regards par l'ampleur de leurs proportions, la hardiesse de leurs voûtes, la richesse de leur ornementation; mais ils font bien moins penser au Dieu qu'on y adore qu'à l'homme de talent qui les a élevés. « L'idée et le sentiment chrétien, dit encore Lamennais, subsistent, à un certain degré, dans ces magnifiques monuments, mais ils y ont subi des modifications profondes. Les pensées de l'homme et ses désirs qui se détachaient de la terre et montaient, montaient encore, sans fin, sans terme, comme l'édifice des âges de foi, se sont arrêtés et s'infléchissent avec les courbes du dôme qui semble les retenir dans une sphère moins haute. Le christianisme s'est en quelque sorte implanté dans la vie terrestre, et chaque jour il y pousse de plus nombreuses racines, chaque jour ses branches s'abaissent pour abriter le voyageur insouciant et distrait. Enfin le caractère de la vieille cathédrale disparaît entièrement. L'art païen a envahi le temple, il y règne presque sans partage, et ce temple, qui n'est plus l'expression de l'univers et du Dieu qui le remplit de soi, sera Saint-Pierre de Rome, le symbole imposant d'une autre grandeur et d'une autre puissance, de la puissance et de la grandeur de la papauté qui l'éleva près des palais superbes d'où elle commande au monde. » Comme la papauté, en effet, l'architecture *religieuse* se fit superbe et mondaine; après les monuments grandioses construits par les Brunelleschi, les Michel-Ange, les Bramante, les Palladio, on vit s'élever les petites églises du style *jésuite*, surchargées de dorures, de pompons, de marbres multicolores, de peintures sentimentales et de sculptures emphatiques, et, à côté de ces *bonbonnières* faites pour l'aristocratie dévote, les temples de l'école classique, froids, maussades, insipides.

De nos jours, l'architecture *religieuse* a eu le bon goût de renoncer aux platitudes du classicisme, aux mièvreries et aux colifichets ridicules du jésuitisme; elle est revenue aux grands modèles des époques de foi chrétienne, aux types des écoles byzantine, romane et ogivale. Espérons qu'elle finira par créer des types nouveaux, appropriés aux mœurs, aux goûts, aux aspirations de notre époque; l'art ne saurait se condamner à des reproductions serviles, à des pastiches; il doit constamment innover, progresser, comme l'humanité elle-même.

Religieuse (LA), roman de Diderot (1775, in-12). Envisagé au point de vue littéraire seul, ce livre, dirigé contre le célibat religieux, est une des œuvres capitales de Diderot. Au moment où il fut écrit, il pouvait passer pour un livre utile, beaucoup plus que pour un livre de scandale, tant l'auteur y dévoile avec force les abus qui régnaient alors dans les couvents et le danger des vocations contraintes. Cette peinture effroyable de la vie mystérieuse des couvents de femmes et des désordres qui n'y sont que trop fréquents avait alors, plus qu'aujourd'hui, son côté salutaire.

Diderot a donné au récit la forme d'un mémoire rédigé par l'héroïne du livre. Victime de la faute de sa mère, sœur Sainte-Suzanne, fille adultérine de Mme Simonin, est mise de force au couvent et contrainte de prononcer des vœux qu'elle déteste. La révolte suit bientôt son désespoir et, décidée à sortir à tout prix de cette prison monastique, la jeune religieuse trouve moyen de faire remettre à un avocat, M. Manouri, un mémoire dans lequel elle demande la protection des lois contre la violence qui lui est faite. Cette démarche est connue dans le couvent et devient le signal d'une série de persécutions odieuses dirigées avec un raffinement de cruauté et d'hypocrisie. Les mauvais traitements qu'elle endure arrivent aux oreilles du grand vicaire, homme juste et éclairé, qui fait une enquête sévère qui a pour effet de faire obtenir à sœur Sainte-Suzanne son changement de couvent. Elle est transférée au couvent d'Arpajon, où l'attendent des dangers d'un nouveau genre. Ici commence une suite de tableaux tout à fait opposés à ceux qui précèdent. Sœur Sainte-Suzanne est maintenant exposée aux plus grands périls parce qu'elle plaît trop à sa nouvelle abbesse. Diderot s'est arrêté avec beaucoup de complaisance sur ces honteuses dépravations; il atteint son but en exagérant peut-être des peintures exactes, mais dont l'exposé fait frémir; toutefois, si l'on retranche quelques passages, il y a dans ces pages de l'éloquence, de la terreur et de la sensibilité vraie. Il faut, en outre, faire observer l'art prodigieux avec lequel Diderot a sauvé l'innocence de son héroïne. L'intérêt du roman était à ce prix. Sœur Sainte-Suzanne traverse donc cet horrible bourbier sans en être maculée, sans se douter même du danger qu'elle a couru. Un vertueux ecclésiastique, appelé dom Morel, est appelé à la direction du couvent; aussitôt les désordres cessent et la supérieure, victime de la passion monstrueuse qu'elle ne peut vaincre, meurt dans d'affreuses convulsions, terminaison ordinaire des maladies hystériques engendrées par la reclusion. Une autre supérieure la remplace; les persécutions vont recommencer contre sœur Sainte-Suzanne, qui prend le parti de s'y soustraire par la fuite et se réfugie chez une blanchisseuse qui lui donne de l'ouvrage et d'où elle écrit à son protecteur le récit de ses aventures.

Diderot écrivit ce roman après son retour de Russie, immédiatement après *Jacques le Fataliste;* il paraît que la *Religieuse* fut une mystification jouée de connivence avec Grimm au marquis de Croismare. L'excellent homme en fut la dupe : il crut de bonne foi à la réalité de la sœur Sainte-Suzanne, à ses malheurs, à son évasion. En lisant ses mémoires, il pleurait à chaudes larmes; il écrivait à l'infortunée et lui envoyait des secours. Un homme moins simple aurait pu s'y laisser prendre, tant il y a de vérité dans cette composition. Aussi, si puissante que fût l'imagination de Diderot, on a peine à croire qu'il ait tiré toute cette histoire de son propre fonds et qu'il ne se soit pas aidé, en effet, de quelques notes originales. Il y a telles scènes et tels détails qu'il lui eût peut-être été fort difficile d'inventer.

Religieuse de Monza (LA), roman italien, de Giuseppe Rosini (Pise, 1829, 2 vol. in-8o). Ce roman fait suite aux *Fiancés* de Manzoni. Les deux personnages principaux sont la *Signora* du monastère de Monza, cette Gertrude dont Manzoni trace un portrait si attachant malgré l'effroi qu'il inspire, et son séducteur Egidio. Après l'enlèvement d'une autre héroïne, Lucie, Egidio ne trouve, pour se soustraire aux suites terribles de cette dernière faute, d'autre ressource que de l'arracher à sa retraite et de la conduire à Florence, où de hardis partisans des idées nouvelles leur assurent un refuge. Dans leur route, ils s'arrêtent à Bologne, et l'auteur esquisse d'une manière très-pittoresque la physionomie de cette ville antique, au milieu des pompes d'une fête offerte au grand-duc de Toscane. Egidio et sa compagne s'établissent ensuite à Florence, ville aussi brillante alors par la culture des lettres et des arts qu'elle avait été puissante par la guerre, le commerce et la liberté. C'est vers l'année 1630 que l'auteur conduit ses personnages dans cette capitale, qui possédait une réunion des plus grands hommes dont l'Italie ait jamais eu motif de s'enorgueillir. En somme, la fable romanesque est fort peu de chose; elle se réduit au récit du voyage des deux amants fugitifs. Pour Giuseppe Rosini, le roman ne sert jamais que de cadre à des études d'archéologie ou d'histoire, et le morceau capital de son livre est celui où il fait revivre, avec un grand talent, Florence au XVIIe siècle. Erudit savant et minutieux, il a réuni dans ce cadre les résultats de ses études et de ses recherches.

Il decrit les monuments, les costumes, les usages, les calamités de l'époque; il passe en revue les branches les plus remarquables de la littérature, les trésors de la peinture et de la sculpture, les collections dans lesquelles respire le génie de l'antiquité. Il entre dans l'intimité des personnages célèbres, dont il montre les productions, et donne, par une foule de détails curieux et peu connus, une idée vive et exacte de leur caractère, de leur manière de sentir, de composer. Ces portraits historiques, ces descriptions d'antiquaire ne constituent pas un roman; l'imagination y a peu de part. La lecture, cependant, en est attrayante. La plume spirituelle et élégante de l'auteur devient énergique au besoin; il lui manque seulement un peu de simplicité. La *Religieuse de Monza*, souvent réimprimée, a été traduite en français.

Religieuse de Toulouse (LA), roman de Jules Janin (1850, in-8o). Ce roman a un fond historique; c'est la biographie, légèrement idéalisée, de cette comtesse de Mondonville qui fonda la maison des *Filles de l'enfance* et fut comprise dans les proscriptions qui frappèrent Port-Royal et ses adhérents. Jeanne de Julliard, une des plus nobles et des plus belles personnes du Languedoc, est recherchée en mariage par le marquis de Saint-Gilles et par M. de Ciron, cadet d'une famille de robe. M. de Saint-Gilles est un misérable dont Jeanne devine la scélératesse; M. de Ciron est un amant sincère et timide qui se fait aimer, mais pas assez pour subjuguer l'âme impérieuse et altière de Mlle de Julliard. Dans l'espoir de dominer un mari plus âgé qu'elle, elle épouse le comte de Mondonville. Cette union n'est pas heureuse et dure peu. On trouve un jour le comte assassiné sur la route de Toulouse. Toutes les recherches pour découvrir son meurtrier sont inutiles; la seule pièce de conviction qu'on puisse recueillir, c'est la pointe de l'épée qui l'a frappé et qui est restée dans la blessure. Mme de Mondonville est encore dans tout l'éclat de sa beauté, mais dans l'intervalle M. de Ciron, le seul homme digne de sa tendresse, est entré dans les ordres. La jeune veuve entreprend alors de créer une nouvelle communauté de femmes, tenant le milieu entre les élégances mondaines et les austérités du cloître. C'est le couvent des *Filles de l'enfance.* M. de Ciron, devenu grand vicaire du diocèse de Toulouse et obéissant, malgré lui, à l'irrésistible empire de la femme qu'il a aimée, se fait son interprète auprès des pouvoirs ecclésiastiques pour faire adopter les constitutions de sa maison, qui sont d'une douteuse orthodoxie; Mme de Mondonville va en personne à Versailles, où sa beauté lui gagne tous les cœurs; le grand roi lui accorde sa demande, et elle repart supérieure des *Filles de l'enfance.* Par malheur, la conscience et le cœur de Jeanne appartiennent en secret à Port-Royal : le grand Arnauld l'a fascinée par son éloquence, sa conviction et son génie. Voilà l'influence fatale, secondée par la haine du marquis de Saint-Gilles et contre laquelle échouera toute l'énergie, toute l'habileté de Mme de Mondonville. En vain s'attire-t-elle l'admiration et l'amour de la ville entière en sauvant au péril de la vie les jours de Marie d'Ortis, nièce du marquis de Saint-Gilles; en vain exerce-t-elle sur ses religieuses une influence qui suffit à lui ramener le cœur de Guillemette de Prohenque, son ennemie; en vain découvre-t-elle que M. de Saint-Gilles est l'assassin de son mari : Jeanne succombe dans cette lutte inégale; elle subit le contre-coup des persécutions dont Port-Royal est l'objet, et elle finit par être enfermée dans le couvent des filles hospitalières de Coutances.

Bien qu'il y ait dans la *Religieuse de Toulouse* des scènes dramatiques et émouvantes, bien que l'intérêt y soit ménagé avec assez d'art pour que l'attention du lecteur ne faiblisse pas un moment, ce livre est moins un roman qu'une monographie, le tableau vif et animé d'un coin du grand siècle, la restauration savante et passionnée d'une figure restée jusqu'ici dans l'ombre.

Religieuse (LA), par l'abbé *** (1864, 3 vol. in-8o). Ce roman fait suite au *Maudit;* non-seulement on y retrouve les mêmes personnages, mais l'auteur anonyme, désireux de réfuter les critiques et d'apaiser les colères soulevées par son premier ouvrage, interrompt sans cesse le récit pour présenter la défense de ses idées et de ses intentions. Il s'efforce de persuader qu'au fond il est plus religieux que les défenseurs actuels du catholicisme, qu'il ne prétend combattre que les abus, le retour de la domination cléricale du moyen âge, et que des livres comme les siens, loin de nuire à la religion, sont aptes, s'ils étaient lus et médités, à prévenir le divorce inévitable de la société moderne avec le catholicisme tel que ses défenseurs le pratiquent.

Dans la *Religieuse*, l'auteur, en conduisant son lecteur dans les parloirs, derrière les grilles des couvents, en soulevant le voile de la vie intime des communautés, respecte scrupuleusement les convenances. Il cherche moins à détourner la femme d'entrer en religion, qu'à lui donner sur cette vie austère qu'elle embrasse, souvent par dévouement, des notions qui la lui fassent comprendre sous un point de vue plus large et dégagée d'un mysticisme dangereux. Il montre aux religieuses qu'elles ne sont pas dans la voie normale et sûre; que les moyens qu'elles emploient, que leur discipline ne les mènent nullement à leur but, et qu'au contraire elles servent à propager, presque à leur insu, des doctrines qu'elles croient être celles de l'Evangile et qui n'en sont que la négation.

Quant au roman proprement dit, l'auteur ne s'est guère mis en frais d'imagination. On retrouve dans ce livre les mêmes situations que dans le *Maudit* et dans le *Jésuite.* L'aristocratie sacerdotale poursuit le héros du premier ouvrage, le maudit même après sa mort et lui refuse la sépulture. Loubaire et Thérèse, devenue religieuse, le font enterrer sur une montagne et, au retour, ils s'égarent dans les neiges. Loubaire sauve Thérèse et résiste à la tentation que lui inspire la beauté de la jeune fille endormie; mais le couvent ne peut croire à leur innocence, et, par ses petites lâchetés de chaque jour, la supérieure oblige Thérèse à entrer aux Carmélites. Elle en sort presque aussitôt et commence une longue odyssée à travers d'autres couvents où l'on cherche à la retenir par tous les moyens possibles, parce qu'elle apporterait une dot de 2 millions. Dégoûtée de l'hypocrisie qu'elle a partout rencontrée, elle se rend à Paris, où, de concert avec Loubaire, elle travaille à l'édification de l'*Eglise nouvelle*, c'est-à-dire à la réalisation du programme tracé dans le *Maudit.*

Là, la haine des cléricaux et des jésuites les poursuit dans l'ombre. Ils éveillent les passions d'un fanatique à moitié fou, le comte de Saint-Herménégilde, de son vrai nom Jean Lechat, qui veut épouser Thérèse et qui se venge de son refus en assassinant Loubaire. Voilà tout le roman, où se trouve, en outre, un épisode qui tient presque tout un volume et se rattache étroitement à la thèse que soutient l'auteur : Mme de Tourabel, un des personnages peu sympathiques du *Maudit*, a confié l'éducation de sa fille Mathilde à des religieuses qui ont complétement étouffé en elle, sous le mysticisme, tous les sentiments de la famille; la jeune fille regarde sa mère comme une païenne dont la fréquentation pourrait compromettre son salut. Elle n'hésite pas, sous l'égide de son confesseur, à s'enfuir dans un couvent. Mme de Tourabel court la chercher. Mathilde résiste d'a-

bord; mais une scène horrible, dont elle est témoin pendant la nuit, l'éclaire sur ses erreurs et la rend à sa mère : elle a vu déchirer à coups de fouet une pauvre religieuse qui avait essayé de s'échapper de l'*in-pace*, ce cachot dont la mort seule vous ouvre les portes.

Il y a malheureusement dans ce livre, dont quelques parties sont finement étudiées, des longueurs interminables, des redites fastidieuses; la lecture en est fatigante et il faut un certain courage pour la poursuivre jusqu'au bout. Le meilleur service qu'il peut rendre, c'est de signaler aux parents les dangers de l'éducation religieuse; le mysticisme y revêt parfois une singulière livrée. A ce propos, l'auteur cite la prière suivante, que l'on fait apprendre aux jeunes filles et qui est extraite des *Exercices de sainte Gertrude*, par l'abbé de Solesmes : « Que je m'endorme à l'ombre de votre amour étendu sur moi comme un voile! Que, sortant de moi-même, je passe en vous avec suavité! Que je succombe dans vos embrassements! Laissez-moi vous donner mon humble baiser, ô mon Dieu, afin qu'unie à vous je vous demeure attachée d'une manière indissoluble. O amour, prodiguez-moi vos caresses! Oh! quand me sentirai-je pressée entre vos bras, ô Dieu de mon cœur! Vos tendres et fugitifs embrassements, ô Jésus, ont pour moi tant de douceur, que, si j'avais mille cœurs, ils se fondraient en moi à l'instant. Vos divins baisers font passer ma vie en vous-même, et mon âme ose vous prodiguer ses amoureuses étreintes. O bonheur! si dans ces instants je tombais sans vie pour me perdre sous les ondes de votre divinité! »

Religieuses tricotant, tableau de François Bonvin; Exposition universelle de 1855. Un intérieur de couvent, nu et froid, où quelques religieuses, encapuchonnées et comme isolées les unes des autres par leurs grandes coiffes blanches, tricotent silencieusement des bas, c'est là tout le sujet de cette composition; mais l'artiste l'a traité avec une telle sincérité d'expression, un sentiment si juste de la sérénité monastique et une couleur si franche et si forte, que son œuvre attire et retient l'attention du spectateur. M. Bonvin a exposé encore au Salon de 1869 une *Religieuse tricotant* dans une salle d'hôpital; ce tableau a été exécuté pour M. Edouard André; il a été gravé à l'eau-forte par M. Alphonse Hirsch. A la vente Marmontel (1868) ont figuré deux autres tableaux du même artiste : des *Religieuses allant distribuer des vivres* (Salon de 1867) et une *Ecole de petites filles* dirigée par une sœur.

Avant Bonvin, Granet a été le peintre des religieuses; on lui doit, entre autres tableaux : une *Religieuse recevant des soins dans son couvent* (Salon de 1831); les *Religieuses gardant Vert-Vert* (Salon de 1831); une *Religieuse instruisant des jeunes filles* (Salon de 1846). Le comte de Forbin a peint une *Religieuse interrogée par la sainte inquisition* (gravée par Mauduit); Court, une *Religieuse endormie* (Salon de 1835); Eugène Devéria, la *Religieuse défendue* (gravée par J.-M. Leroux); Vannutelli, des *Religieuses à Rome* (Salon de 1838); Al. Magnasco, des *Religieuses en prière dans le chœur d'une église* (galerie de Dresde), etc. V. SŒUR DE CHARITÉ.

Un artiste allemand du XVIe siècle, Franz Brun, a gravé deux estampes, d'un caractère peu orthodoxe, représentant l'une *Deux religieuses* et l'autre *Deux moines*. Aux compositions que nous avons signalées dans l'iconographie consacrée aux moines, il faut ajouter : des *Religieux portant un blessé à leur couvent*, tableau de Nic.-Ant. Taunay (Salon de 1801); des *Trappistes se donnant le baiser de paix avant la communion*, tableau de M. Dauban (Salon de 1865); un *Trappiste en prière*, tableau d'Horace Vernet (gravé par Jazet); les *Religieuses du Cap*, tableau d'Eugène Le Poittevin (Salon de 1865); les *Capucins d'Albano à Rome*, tableau de Joseph Visone (Salon de 1841); des *Moines à l'étude*, tableau de Th. Gide (Salon de 1865), etc. V. RÉFECTOIRE.

RELIGION s. f. (re-li-ji-on — du latin *religio*, qui signifie proprement lien, lien de l'âme; de *re*, préfixe, et de *ligare*, lier. D'autres étymologistes prétendent qu'il vient de *re*, préfixe, et de *legere*, choisir; mais le premier sens est beaucoup plus vraisemblable, car il équivaut à celui du grec *pistis*, foi et lien, comme à celui du sanscrit *çrat*, foi, respect, resté dans le latin *cre-do*, pour *cret-do*, proprement avoir la foi, croire; de la racine *dhâ*, tenir, avoir). Culte qu'on rend à la divinité sous quelque forme que ce soit : *La* RELIGION *catholique. La* RELIGION *de Mahomet. Les obligations de l'homme envers Dieu, voilà la* RELIGION. (Vauv.) *La* RELIGION *est une affaire entre chaque homme et la divinité.* (Beyle.) *La* RELIGION *est ce qui nous lie ou nous relie à Dieu.* (Bautain.) *La* RELIGION *est le résultat des besoins de l'âme et des efforts de l'intelligence.* (B. Constant.) *La* RELIGION *est l'hôpital des âmes que le monde a blessées.* (Petit-Senn.) *La* RELIGION *est une chaîne dont le premier anneau s'attache à la terre et le dernier au ciel.* (De Custine.) *La* RELIGION *est le commerce de la terre avec le ciel.* (Royer-Collard.) *La* RELIGION *est le commerce positif et efficace de l'homme avec Dieu.* (Lacord.) *La lumière et l'amour! la sincérité et la charité! toute la* RELIGION *est là.* (Victor Cherbuliez.) *La* RELIGION, *pour nous, c'est l'archéologie de la raison.* (Proudh.) *La* RELIGION *est le respect de l'humanité idéalisée et adorée par elle-même sous le nom de Dieu.* (Proudh.) *La* RELIGION *est une allégorie de la justice.* (Proudh.) *L'Israélite pensait que la* RELIGION *du vrai Dieu n'était faite que pour lui seul.* (Renan.) *La* RELIGION, *c'est la part de l'idéal dans la vie humaine.* (Renan.) *La* RELIGION *est l'appui de tout ce qui souffre contre tout ce qui domine sur la terre.* (P. Leroux.)

— Doctrine religieuse : *Les rois ne peuvent pas commander d'embrasser une* RELIGION. (Cassiodore.) *Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu a dit à l'homme, il n'y aurait eu qu'une* RELIGION *sur la terre.* (J.-J. Rouss.) *L'homme primitif, ignorant et timide, a créé Dieu et du même coup les* RELIGIONS. (***.) *Les* RELIGIONS *portent bien avec elles des formes qui en dénotent la puissance et le caractère, mais ces formes ne sauraient les préserver de l'abâtardissement et de la corruption.* (Maury.) *L'intelligence de l'homme n'est ennemie de la* RELIGION *que lorsque la* RELIGION *est persécutrice.* (B. Constant.) *La franc-maçonnerie est la* RELIGION *universelle.* (Ch. Fauvety.) *Les* RELIGIONS *positives répriment les mouvements aventureux de l'imagination individuelle, en introduisant l'ordre et la fixité dans le monde flottant des rêves.* (Challemel-Lacour.) *Toute* RELIGION *nouvelle ne peut prendre racine que chez un peuple ignorant.* (L. Pinel.) *Celui qui quitte sa* RELIGION *doit la quitter de bonne heure; après ce moment, on ne peut plus la déraciner sans ébranler tout le sol.* (H. Taine.) *Quand la* RELIGION *se fait instrument politique, elle s'expose à voir méconnaître son caractère sacré.* (Béranger.) *Toute* RELIGION *établie sur des dogmes invariables est une* RELIGION *d'étouffement et de compression.* (L'abbé Châtel.) *La liberté est une tout aussi bonne* RELIGION *que les autres.* (H. Heine.) *La* RELIGION *est de nature immobile, rêveuse, intolérante, antipathique à la recherche et à l'étude.* (Proudh.) *Dans les temps modernes, le créateur d'une* RELIGION *serait tenu pour un imposteur.* (Thiers.) *Une* RELIGION *positive est un ensemble de dogmes et de préceptes révélés.* (J. Simon.) *Les* RELIGIONS *sont la mesure du progrès des choses.* (E. Littré.) *J'en sais qui ont fait des* RELIGIONS *pour avoir le plaisir d'être apôtres.* (St-Marc. Gir.) *Les* RELIGIONS *de l'antiquité n'étaient que l'Etat, la famille, l'art, la morale, élevés à une haute et poétique expression.* (Renan.) *La* RELIGION *d'un peuple, étant l'expression la plus complète de son individualité, est, en un sens, plus instructive que son histoire.* (Renan.) *Pour faire l'histoire d'une* RELIGION, *il faut ne plus y croire, mais il faut y avoir cru.* (Renan.) *La* RELIGION *catholique est en travers de tous les progrès que tentent de réaliser les sociétés humaines.* (L. Jourdan.) *La* RELIGION *ne peut plus être sauvée que par la liberté absolue.* (E. de Gir.)

— Par ext. Foi, croyance, piété, dévotion : *Le cardinal de Richelieu avait assez de* RELIGION *pour le monde.* (De Retz.) *La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience et la* RELIGION *les surmontent.* (Mme de Sév.) *Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux ancres : la* RELIGION *et les mœurs.* (Montesq.) *Nous avons tout juste assez de* RELIGION *pour nous haïr, mais pas assez pour nous aimer les uns les autres.* (Swift.) *La* RELIGION *est la défense de l'âme, comme les armes sont la défense du corps.* (Chateaub.) *La* RELIGION *est la plus humaine des institutions.* (A. Constant.) *La* RELIGION *et la philosophie sont deux manteaux dont l'hypocrisie a soin de se couvrir.* (Sanial-Dubay.) *Cette adoration sombre et mystique de la nature, chez Diderot et d'Holbach, ressemble presque à une* RELIGION. (Ste-Beuve.)

— Etat des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise : *Ce bénédictin a trente ans de* RELIGION. *Choisir une* RELIGION. *Habit de* RELIGION. (Acad.) *Elle s'appelait en* RELIGION *sœur Euphémie.* (Racine.) ‖ *Mettre une fille en religion*, La faire religieuse. ‖ *Entrer en religion*, Se faire religieux ou religieuse : *De ce mariage naquirent plusieurs filles, dont les unes se marièrent, les autres* ENTRÈRENT EN RELIGION. (Mérim.) *Avant comme après mon* ENTRÉE EN RELIGION, *dit le docteur, ma haine sera la même contre les hypocrites.* (Balz.) *Mais cette jeune fille! Il est difficile et peut-être peu convenable à moi de la détourner d'*ENTRER EN RELIGION, *surtout si c'est une vocation décidée.* (Scribe.)

— Absol. en ce sens, Se dit de l'ordre de Malte : *Ce chevalier avait servi tant d'années la* RELIGION. *Les galères de la* RELIGION. (Acad.)

— Par anal. Se dit de ce qui est considéré comme un devoir sacré : *On doit apprendre de bonne heure aux enfants la* RELIGION *du secret.* (Mme Monmarson.) *La monarchie n'est plus une* RELIGION. (Chateaub.) *L'amour est une* RELIGION *en Allemagne, mais une* RELIGION *poétique.* (Mme de Staël.) *Si la politique n'est pas une* RELIGION, *elle n'est rien.* (Chateaub.) *La légitimité est une* RELIGION *dont la foi est morte.* (Chateaub.) *La liberté est une* RELIGION *nouvelle, la* RELIGION *de notre temps.* (H. Heine.) *La philosophie est la* RELIGION *de la raison.* (Proudh) *L'amour, c'est la foi, c'est la* RELIGION *du bonheur terrestre.* (A. de Musset.) *La société oscille sur le principe féodal, qui n'est autre que l'idée guerrière, la* RELIGION *de la force.* (Proudh.) *L'amour du cheval est une des* RELIGIONS *de l'Angleterre.* (E. Texier.) ‖ *Se faire une religion, un point de religion d'une chose*, S'en faire une obligation importante, un devoir sacré : *Il* SE FAIT UNE RELIGION *de tenir sa parole. Il* SE FAIT UN POINT DE RELIGION *de ne révéler jamais un secret qui lui a été confié.* (Acad.) *Il* SE FIT UNE RELIGION *d'écouter les raisons des partis et de lire leurs mémoires.* (Fléch.) ‖ *Mettre sa religion à*, Regarder comme un des premiers, des plus saints devoirs : *Il* MET *sa gloire et* SA RELIGION À *rendre heureux ceux qui l'environnent.* (B. de St-P.) ‖ *Violer la religion du serment*, Manquer à son serment, se parjurer. ‖ *Surprendre la religion de quelqu'un*, Surprendre sa confiance, abuser de sa bonne foi, le tromper par un faux exposé.

— *Religion naturelle*, Ensemble de principes de morale communs aux nations civilisées et indépendants de toute révélation : *J'entends par* RELIGION NATURELLE *les principes de morale communs au genre humain.* (Mass.) *Il n'y a point de* RELIGION NATURELLE, *car, dès que vous abolissez le surnaturel, la religion aussi disparaît.* (Guizot.) *Au point de vue des* RELIGIONS DE LA NATURE, *la race anglo-saxonne est la plus impie des races.* (A. Esquiros.) *L'anthropomorphisme est supérieur aux* RELIGIONS DE LA NATURE *de toute la supériorité de l'homme sur la nature.* (Cousin.) ‖ *La religion prétendue réformée, La religion réformée* ou simplem. *La religion*, La croyance des protestants : *Plus les angoisses avaient été vives, plus grande fut la joie et l'audace parmi ceux de* LA RELIGION. (Vitet.)

— Hist. *Guerres de religion*, Guerres occasionnées par la différence des religions, et particulièrement Guerres entre les catholiques et les protestants : *La liberté complète des convictions religieuses a été la fin des* GUERRES DE RELIGION. (J. Pillon.) *Les* GUERRES DE RELIGION *sont, de toutes, les plus sanguinaires.* (Proudh.)

— Hist. ecclés. Couvent, congrégation : RELIGION *d'hommes.* RELIGION *de femmes.*

— Politiq. *Religion d'Etat*, Celle qu'un Etat déclare être celle qu'il professe, tandis qu'il ne fait que tolérer les autres : *Une* RELIGION D'ETAT *est un crime de lèse-conscience.* (Vacherot.)

— Loc. fam. *La religion de saint Joseph*, Se dit du mariage.

— **Encycl.** Les dictionnaires et les catéchismes définissent en général la *religion* le lien qui unit l'homme à Dieu. Cette définition est-elle exacte? embrasse-t-elle toutes les *religions* ou du moins toutes les doctrines qui prétendent à ce nom? C'est ce que nous aurons plus loin l'occasion d'examiner.

Quand on étudie l'histoire depuis les temps les plus reculés, on est frappé du rôle important que la *religion* a toujours joué parmi les hommes. Dès lors, on est amené à se poser cette première question : le sentiment religieux est-il inné chez l'homme? Sur un sujet si important, donnons d'abord la parole à un homme religieux, nous verrons ensuite ce que les libres penseurs savent répondre.

L'homme a des besoins naturels qu'il apporte en naissant et qui proviennent de sa constitution; boire, manger, dormir, connaître, aimer sont des nécessités de notre nature auxquelles nous ne pouvons nous soustraire. La *religion* répond à l'un de ces besoins innés de notre être. Dans tous les pays, à toutes les époques de la civilisation, nous rencontrons un culte. Divers selon les temps, les peuples, les lieux, les races, il n'en atteste pas moins d'une manière irréfragable l'existence permanente et l'universalité du sentiment religieux. Devant cette manifestation unanime, qui voudrait contester que l'homme primitif soit naturellement religieux?

Il s'est rencontré pourtant des écoles décidées à soutenir l'opinion contraire. Les matérialistes de nos jours se font nécessairement les défenseurs de cette thèse, mais leurs objections et leurs critiques ne résistent pas plus à l'examen que celles de leurs prédécesseurs du siècle dernier. On se souvient qu'à cette époque Volney, dans ses *Ruines*, mais surtout Dupuis, dans son *Traité sur l'origine des cultes*, prétendirent démontrer la non-réalité du sentiment religieux. S'inspirant du baron d'Holbach, de Lamettrie, de Diderot, ils essayèrent d'expliquer l'existence des *religions* par la sagesse des législateurs ou l'artifice des prêtres. On comprend très-bien le sentiment de réaction contre le catholicisme qui engageait dans cette voie les philosophes du siècle dernier; on comprend que, voyant la *religion* à travers le culte des Dubois, des Louis XIV et des Louis XV, ils aient voulu la proscrire; mais ce qu'on ne conçoit guère, c'est qu'ils se soient contentés d'aussi faibles raisons. Comment est-il possible d'admettre, en effet, que les législateurs ou les prêtres eussent inventé la *religion* pour assujettir les peuples s'ils n'avaient trouvé en eux-mêmes le sentiment religieux? mais surtout comment ces inventions auraient-elles jamais eu aucune influence sur l'esprit des masses, si ces prétendues inventions n'avaient trouvé un point d'appui dans les cœurs? Soutenir que les *religions* ont existé sans un sentiment religieux, autant vaudrait dire que les législations commerciales ont créé le commerce ou les professeurs de chant le sens musical.

Quant aux matérialistes contemporains, ils affirment que la *religion* est une faiblesse, une illusion dont l'humanité se débarrasse à mesure qu'elle progresse dans la connaissance de l'univers. Les découvertes incessantes de la chimie, de la physiologie, de la géologie, de la physique, de toutes les sciences expérimentales en un mot, sont autant de coups portés à la *religion*. On ajoute enfin que cette universalité de la *religion* dont on parle n'existe pas; que certains voyageurs ont découvert des peuplades sauvages extrêmement grossières qui ne professaient aucun culte. A ces observations, il y a une double réponse à faire. Tout d'abord, il est possible que la science soit hostile à certaines traditions religieuses, à certains dogmes admis; il est possible, par exemple, que la géologie prouve l'inexactitude de la chronologie mosaïque ou l'impossibilité d'un déluge universel; il est possible que la critique historique ruine les faits miraculeux racontés dans les livres sacrés des différentes *religions*, tandis que l'observation ne peut en constater un seul; mais qu'importent ces attaques dirigées contre des traditions erronées? Elles ne peuvent atteindre le sentiment religieux qui a son origine, non pas dans tel ou tel livre, mais dans les besoins éternels de l'âme humaine. En second lieu, on doit remarquer que la plupart des assertions des voyageurs qu'on invoque reposent sur des observations incomplètes. Seraient-elles d'ailleurs parfaitement exactes, que nous n'en serions nullement embarrassés. Que prouveraient-elles, en effet, contre la nature religieuse de l'homme ou contre l'universalité de la *religion?* Il y a des sauvages qui ne savent pas compter au-dessus de 20 : en conclura-t-on que les calculs supérieurs ne sont pas naturels à l'humanité? Il y a dans le monde des aveugles-nés et des idiots : en conclura-t-on que l'homme est dépourvu de la faculté de voir et de toute intelligence? Les conséquences que nos contradicteurs prétendent tirer de faits isolés sont pourtant aussi logiques. Comme l'a dit M. Renan dans ses *Etudes d'histoire religieuse*, « l'humanité est religieuse...., et si l'homme, par un effort spontané, aspire à saisir la cause infinie et s'obstine à dépasser la nature, n'est-ce pas un grand signe que, par son origine et sa destinée, il sort de l'étroite limite des choses finies? A la vue de ces efforts sans cesse renouvelés pour escalader le ciel, on se prend d'estime pour la nature humaine, on se persuade que cette nature est noble et qu'il y a lieu d'en être fier; alors aussi on se rassure contre les menaces de l'avenir. Il se peut que tout ce que nous aimons, tout ce qui fait à nos yeux l'ornement de la vie, la culture libérale de l'esprit, la science, l'art soient destinés à ne durer qu'un âge, mais la *religion* ne mourra pas. Elle sera l'éternelle protestation de l'esprit contre le matérialisme systématique ou brutal qui voudrait enfermer l'homme dans la région inférieure de la vie vulgaire. »

Mais si la *religion* n'a pas d'intermittences, elle ne demeure pas toujours identique à elle-même. Elle se transforme avec les âges, avec les progrès de l'esprit humain. Elle prend diverses formes suivant les races et suivant les lieux. Ainsi, dans l'antiquité, on calcule qu'il y a eu autant de *religions* que de langues, peut-être plus de deux mille. Comment en eût-il été autrement? Tous les peuples ont toujours cru qu'au-dessus et au-dessous des apparences premières des choses il y avait un être ou des êtres supérieurs à l'homme, dont celui-ci dépendait et qu'il se sentait porté à adorer. Lorsque l'homme, se développant davantage et agrandissant ses facultés, sentait que les objets de son culte étaient au-dessous de lui, il ne pouvait continuer à les adorer; mais le besoin religieux existant toujours en lui, il s'élevait ainsi peu à peu à la conception d'un être ou d'êtres supérieurs à ceux qu'il adorait auparavant. C'est de cette manière que nous voyons l'humanité s'élever successivement du polythéisme au monothéisme. Tout d'abord, l'homme croit reconnaître une puissance divine dans le premier objet qui parle vivement à son imagination et qui lui paraît redoutable ou utile; nous avons alors le fétichisme, la forme la plus grossière du polythéisme. Puis l'homme adore les fleuves, les montagnes, les étoiles, les arbres comme autant de divinités; plus tard, il en vient à les considérer seulement comme la résidence de ces divinités; mais en définitive, sous toutes les croyances et tous les mythes, on retrouve constamment l'adoration de la nature, de ses forces et de ses phénomènes les plus remarquables envisagés comme des êtres personnels et intelligents. Enfin, quand on eut reconnu qu'il y avait de l'ordre dans la nature et que les divers phénomènes étaient subordonnés les uns aux autres, ceux-ci étant la cause ou la conséquence de ceux-là, on organisa les différentes divinités en un système de dieux et de déesses dont les relations supposées dérivaient du phénomène que chacun d'eux personnifiait. Ce polythéisme devait nécessairement aboutir à la doctrine monothéiste. L'élimination des dieux secondaires ne devait finalement laisser debout qu'un seul Dieu.

Toutes ces formes religieuses ont eu leur culte, dont la plus saillante cérémonie était le sacrifice. Sacrifice de propitiation, pour se rendre la divinité favorable; sacrifice d'action de grâces, pour lui montrer sa gratitude; sacrifice d'expiation, pour apaiser son courroux; c'est toujours par le sacrifice que se

traduit l'adoration. Ceci nous conduit à rechercher quelle est la véritable nature du sentiment religieux. Un des plus célèbres théologiens allemands en a donné une définition qui ne nous semble guère pouvoir être contestée : il l'a défini « un sentiment de dépendance. » Cette conception de Schleiermacher nous semble contenue dans l'idée de sacrifice. L'homme, en présence de la grandeur et de l'immensité de l'univers, de son impuissance à changer aucune de ses lois et à lever le voile mystérieux qui couvre le double problème de son origine et de sa fin, l'homme sent sa faiblesse et se reconnaît soumis à quelque chose de supérieur. Cet être, il tente de le fléchir et par là reconnaît sa dépendance vis-à-vis de lui. On pourrait dire, il est vrai, que le sacrifice a disparu du christianisme protestant, mais il existe toujours dans le catholicisme, quoiqu'il ait singulièrement changé de nature; et d'ailleurs il faut remarquer que, si le sacrifice extérieur a disparu chez les protestants, il a été remplacé par le sacrifice intérieur. L'homme n'apporte plus des offrandes à l'autel, mais il s'offre lui-même en sacrifice, il étouffe en lui tous les désirs qui sont contraires à la volonté de Dieu. C'est, comme on voit, toujours le même sentiment de dépendance.

Considérées au point de vue de leur origine, les *religions* se divisent en deux catégories : les *religions* révélées et la *religion* naturelle. Les premières prétendent avoir été transmises à leurs sectateurs d'une manière surnaturelle. La dernière proclame que l'objet et la source de la *religion*, c'est le divin, et que le divin peut être connu et saisi, en dehors de toute révélation surnaturelle, par les seules lumières de la raison. M. Bersot, dans son *Essai sur la Providence*, M. Jules Simon, dans son ouvrage de la *Religion naturelle*, M. Emile Saisset, dans son *Essai de philosophie religieuse*, M. de Rémusat, M. Paul Janet, avec quelques divergences de détail, se rattachent tous aux idées essentielles qui sont à la base de la *religion* naturelle. M. E. Caro, dans ses *Etudes morales sur le temps présent*, nous semble les avoir parfaitement résumées dans les lignes suivantes : « Croire à un Dieu libre et personnel, créateur et providence, distinct du monde et de l'humanité ; croire à l'existence de l'âme intelligente et libre, enfermée, pendant quelques jours d'épreuve, dans cet organisme qu'elle peut, à son gré, purifier en s'ouvrant une issue du côté du ciel ou déshonorer par son commerce avec la matière ; affirmer d'une foi absolue la supériorité du principe raisonnable sur la sensation; mettre sous la garde de l'inflexible justice la liberté morale, source et principe de toutes les autres; donner à la morale son vrai nom, l'épreuve; lui fixer son vrai but, l'affranchissement graduel de l'âme se dégageant des liens du corps et préparant l'heure de la mort par l'austérité de la vie ; reconnaître enfin la loi du progrès, mais sans jamais séparer le progrès de l'humanité dans les voies du bien-être matériel de l'idée morale qui seule les consacre et les justifie, » tels sont les principes de la *religion* naturelle.

Parlons maintenant de ce qu'on appelle la *religion* positiviste. On sait qu'Auguste Comte, après avoir éliminé toutes les *religions* existantes comme antiscientifiques, prétendit en établir une fondée uniquement sur les principes de la science expérimentale. Cette *religion* était une *religion* sans Dieu; elle ne reconnaissait pas non plus la croyance à l'immortalité de l'âme. Sans ces deux doctrines capitales, est-il possible d'avoir encore une *religion?* C'est ce que prétend Stuart Mill dans son étude sur *Auguste Comte et le positivisme*. Que faut-il, en effet, pour constituer une *religion?* Il faut d'abord un dogme ou une conviction, puis un sentiment qui se rattache à ce dogme et soit assez puissant pour lui donner dans le fait l'autorité à laquelle il prétend en théorie. Il est très-avantageux que ce sentiment se cristallise autour d'un objet concret, réellement existant et toujours présent idéalement, comme celui qu'offrent aux fidèles le christianisme et le théisme ; mais cela n'est pas indispensable, et d'ailleurs cette condition peut être remplie par un autre objet. A. Comte croit à la nature infinie du devoir, et l'on a dit que celui qui croyait à l'infini du devoir avait une *religion*. Partant de ce fait d'observation que l'intérêt général de l'humanité peut devenir une source d'émotion et une règle de conduite, il propose d'instituer le culte de l'humanité, du grand Etre, comme il l'appelait, considéré dans le présent, dans son passé le plus reculé, dans son avenir le plus lointain. On vivra dorénavant pour autrui : l'altruisme, un mot barbare pour dire la charité, remplacera l'égoïsme. « Les gens sincères de toutes les *religions*, dit M. Stuart Mill, voudront peut-être bien reconnaître que, si une personne possède un objet idéal et que son attachement pour celui-ci, ainsi que le sentiment de ses devoirs envers lui, soient capables de discipliner et de gouverner tous ses autres sentiments et tous ses autres penchants, aussi bien que de lui prescrire une règle de conduite, cette personne a une *religion*. »

En accordant qu'il puisse y avoir une *religion* dans ces conditions, on conviendra pourtant que ce n'est guère la peine de rétablir le fétichisme du grand Etre sous prétexte de science et de progrès. Du reste, la *religion* ne peut s'arrêter que dans l'absolu. L'humanité ne peut pas se contenter longtemps de ce culte nouveau qu'on lui offre ; les questions de cause première et de cause finale se poseront toujours à l'esprit. Ces grands problèmes qui l'ont toujours préoccupé le préoccuperont encore. L'homme ne cessera pas de se demander : Qui suis-je? d'où suis-je venu? où vais-je? De deux choses l'une : ou bien il faut nier le sentiment religieux en dépit de l'histoire et de la réalité, ou bien il faut reconnaître que le sentiment religieux est au-dessus de toutes les contingences, et lui donner pour but, non pas un objet concret connu et déterminé, mais l'infini dans sa forme souveraine, l'infini de l'intelligence et de l'amour, l'infini que réclament l'âme et la conscience, l'infini qui se nomme Dieu!

Cette tentative, d'ailleurs, quelles que soient ses erreurs, ses imperfections et ses lacunes, montre la puissance et la persistance du sentiment religieux dans l'âme humaine. Un philosophe prétend supprimer toutes les *religions* existantes et il finit par en faire une nouvelle : voilà de quoi démontrer aux plus obstinés la nécessité et l'humanité de la *religion*. L'homme primitif a besoin d'adorer. La foi à l'infini est la loi de son être ; il cherche l'infini partout et, plutôt que de s'en passer, il le suppose où il n'est pas. La pensée, la science, l'amour, la patrie, l'humanité, gratuitement revêtus de cet attribut, deviennent les objets de sa *religion*. Mais il faut qu'il finisse par trouver le véritable objet de l'adoration, le Dieu en esprit et en vérité.

Ecoutons maintenant ce que disent les libres penseurs sur la question du sentiment religieux. Si, après avoir acquis par l'histoire la preuve que, dans le passé, toutes les sociétés humaines ont fait dans leurs institutions une large part à la *religion*, on se bornait à conclure qu'il doit y avoir dans l'homme quelque chose d'inné qui l'induit presque nécessairement à se créer une *religion* dès qu'il renonce à l'isolement de la vie sauvage, cette conclusion serait parfaitement légitime : l'homme a partout institué des *religions;* donc il avait en lui ce qui le portait à créer des *religions*. Cela est tellement évident qu'il est inutile de le dire, ou plutôt que ceux qui le disent ressemblent au bachelier de Molière, à qui on avait demandé d'expliquer pourquoi l'opium fait dormir, et qui répondait : parce qu'il y a en lui une vertu dormitive. Oui, il y avait dans l'homme, au moment où il cherchait à fonder des sociétés, un sentiment vague qui le poussait presque invinciblement à imaginer quelque chose qui avait une ressemblance grossière avec nos *religions*. Mais il s'agit de savoir ce qu'était ce sentiment, ce qu'étaient ces êtres qu'il imaginait tout exprès pour les adorer. Ce sentiment, c'était celui de sa faiblesse, c'était la peur qu'imprimait dans son âme la vue des grands phénomènes de la nature, de la foudre, de la tempête, du feu, des inondations; ces êtres, c'étaient des génies malfaisants, car il ne les connaissait que comme auteurs de ses maux, qu'il supposait doués d'une puissance terrible et aux ordres de qui il se persuadait que la nature entière était soumise ; il les adorait d'abord par le même sentiment instinctif qui porte l'enfant que son père corrige à se mettre à genoux et à demander grâce; plus tard, il les adorait encore, même en l'absence des fléaux dont il avait tant souffert, par l'espoir qu'il avait, en se rendant ces génies favorables, de prévenir le retour de ces fléaux. N'est-ce pas abuser des mots que d'appeler sentiment religieux ce mélange de frayeurs singulièrement exagérées par l'ignorance et d'imaginations grossières dont aucune ne s'est trouvée vraie quand est venue l'heure de la raison et de la science? D'ailleurs, ceux qui soutiennent l'existence innée du sentiment religieux prononcent ces deux mots avec une onction telle qu'on ne peut pas douter du sens qu'ils y attachent : pour eux, évidemment, cela signifie un sentiment implanté dans le cœur de l'homme par Dieu lui-même, et par conséquent un sentiment qui a droit à tous nos respects. Mais quoi! C'est Dieu qui nous aurait gratifiés de ce sentiment, et dès qu'il agit en nous il nous égare! Au lieu de nous porter vers un Dieu qui serait créateur du monde et seul véritable, il nous fait prostituer nos adorations sur des dieux imaginaires, à qui notre première pensée est d'offrir des sacrifices, c'est-à-dire de bonne viande pour assouvir leur gourmandise! En vérité, c'est se faire une singulière idée des dons que ce Dieu veut bien prodiguer à sa créature favorite. Les prêtres et les législateurs sont venus ensuite; ils n'ont pas inventé la *religion*, mais ils ont très-bien compris le parti qu'ils en pouvaient tirer pour leur avantage particulier; et, comme c'étaient toujours les plus habiles qui se faisaient prêtres et législateurs, ils n'ont pas manqué d'employer toute l'influence que leur donnait leur supériorité réelle pour s'en assurer une factice, mais beaucoup plus puissante, en confirmant, développant et systématisant les grossières ébauches de croyances religieuses qu'ils trouvèrent déjà formées dans l'esprit du peuple. On peut d'ailleurs admettre qu'ils partageaient jusqu'à un certain point les frayeurs populaires et la foi en des êtres d'une nature supérieure dont on pouvait fléchir la colère par des prières et par des sacrifices. Quand ils proposaient au peuple des systèmes et des noms de dieux, créés par eux, ils étaient peut-être dupes eux-mêmes de leur imagination surexcitée par le rôle d'inspiré qu'ils prétendaient jouer et qu'ils jouaient réellement.

Si, au lieu de poser en fait l'existence innée du sentiment religieux, on se bornait à dire que l'homme apporte en naissant l'amour du merveilleux, il serait plus difficile de contester la réalité de cette tendance, dont nous voyons en effet chaque jour des preuves manifestes. Est-ce encore l'ignorance ou la peur qui porte ainsi les hommes à courir, pour ainsi dire, au-devant du merveilleux? On pourrait le croire, en voyant que ce sont presque toujours les femmes et les hommes des classes les moins éclairées, surtout quand ils sont jeunes, qui se laissent prendre à l'appât du merveilleux. Mais il faut reconnaître que trop souvent des hommes à qui les bienfaits d'une instruction très-développée n'ont pas été refusés semblent éprouver un plaisir étrange à se trouver en présence de faits merveilleux, et que leur plaisir est d'autant plus grand que ces faits sentent davantage le mystère. Lorsque M[lle] Lenormand fut parvenue, soit par un effet du hasard, soit par d'habiles menées, à convaincre de son pouvoir prophétique quelques femmes du monde, sa réputation ne tarda pas à se répandre dans toutes les classes de la société, et, si l'histoire n'est pas menteuse, des hommes occupant un rang social très-élevé se sont présentés dans l'antre ou plutôt dans le salon de la sibylle. Et plus récemment, nous avons vu les tables tournantes et les esprits frappeurs obtenir une véritable vogue, non-seulement parmi les gens du peuple, mais encore parmi les classes aisées et jusque chez quelques savants. Nous pourrions encore rappeler et les fourberies de Cagliostro, et le baquet de Mesmer, et tant d'autres faits qui semblent prouver que, dans tous les temps, les hommes ont aimé à se laisser tromper par tous ceux qui se prétendaient doués de quelque puissance surnaturelle. Peut-on expliquer naturellement cet amour du surnaturel? Au premier abord, cela paraît impossible, puisqu'il y a contradiction apparente dans les termes. Cependant, avec un peu de réflexion, on arrive bientôt à reconnaître que la contradiction n'existe pas en réalité. Tout se réduit à bien expliquer la valeur du mot surnaturel. D'abord, il faut remarquer que ce mot ne veut pas dire antinaturel, et qu'ainsi la tendance naturelle au surnaturel n'est pas une tendance dirigée contre elle-même, ce qui serait en effet contradictoire; ce qui est surnaturel est seulement au-dessus de la nature. Mais de quelle nature s'agit-il? Il est possible qu'on entende seulement parler de la nature actuelle de l'homme à un moment donné de son histoire. Or, l'expérience du passé prouve que la nature de l'homme est variable et qu'elle est perfectible. Dire qu'il aime le surnaturel peut donc signifier tout simplement qu'il aime ce qui élève sa propre nature en étendant ses connaissances ou son pouvoir, en d'autres termes qu'il aime le progrès. On lui dit qu'une femme fait métier de prédire l'avenir, que plusieurs de ses prédictions se sont réalisées : cette assertion flatte ses secrets désirs, parce qu'il sent que ce serait pour lui un progrès véritable s'il pouvait arriver à connaître les choses futures; il sent que, s'il avait cette puissance, sa propre nature serait par là même surélevée. Mais on ne manquera pas de faire remarquer qu'alors son premier mouvement est toujours de supposer l'existence d'êtres inconnus avec lesquels la femme qui lit dans l'avenir est mise, on ne sait comment, en rapport. Nous répondrons qu'il en est ainsi chez les ignorants et chez une très-petite minorité de gens instruits; mais que les vrais savants, au contraire, sentent aussitôt naître en eux la défiance, et que leur première pensée est de soupçonner qu'on les trompe, bien que quelques-uns d'entre eux puissent en même temps conserver une secrète espérance, bien faible toutefois, que la diseuse de bonne aventure possède peut-être un secret naturel qu'il leur serait avantageux de connaître. Ainsi, les vrais savants aiment le surnaturel, parce qu'ils savent que tout ce qui est encore inconnu est par cela même au-dessus de la nature actuelle de l'homme et parce qu'ils savent que cette nature s'élève au-dessus d'elle-même dès qu'une vérité nouvelle est découverte; le surnaturel, pour eux, n'est autre chose que l'accroissement de la science, et cet accroissement est l'objet constant de leurs préoccupations, de leurs travaux. Quant aux ignorants et au petit nombre de gens instruits qui, dès que quelque chose les étonne, s'imaginent qu'il faut attribuer cela à des êtres mystérieux, supérieurs à l'homme, ce sont des poltrons chez qui la crainte d'un objet inconnu qui peut leur être fatal surexcite l'imagination et enfante des fantômes. Cet effet se produit chez eux très-naturellement, on le voit, à moins qu'il ne faille appeler surnaturels tous les produits si variés de l'imagination humaine. Enfin, si l'explication que nous venons de donner paraissait insuffisante à quelques personnes, nous dirions de l'amour du merveilleux ce que nous avons déjà dit du sentiment religieux : ceux qui argumentent contre nous de l'amour du merveilleux invoquent ce sentiment comme une preuve en faveur de la nécessité d'une *religion*, et ils nous font entendre qu'il a été mis dans l'homme par Dieu pour le conduire, non pas sans doute à une fausse *religion*, mais à la vraie. Or, partout où l'amour du merveilleux s'est manifesté, il a conduit à des croyances superstitieuses et fausses; nous ne pouvons admettre qu'un don fait à l'homme par Dieu, dans un but spécial, commence toujours par produire un effet tout contraire.

De ce qu'Auguste Comte, après avoir construit son grand système de philosophie positive, voulut aussi fonder une *religion*, on ne peut tirer aucun argument en faveur de la puissance irrésistible du sentiment religieux. Il n'entendait pas le mot *religion* comme la plupart de ceux qui l'emploient; il voulait une *religion*, non pour relier la terre au ciel, les hommes à un Dieu, mais pour relier les hommes entre eux, pour leur inculquer les grands principes de solidarité qui sont la base essentielle de la morale. Il n'y a là rien qui ressemble aux *religions* révélées ni à la *religion* qu'on appelle naturelle. On pourrait, à plus juste titre, soutenir qu'Auguste Comte se serait laissé entraîner sans le savoir par la force secrète de certains souvenirs, de certaines habitudes d'enfance, quand il a voulu appliquer au culte de l'humanité, décorée du nom de grand Etre, plusieurs formes évidemment empruntées au catholicisme. Mais ce qui détruit toute la force de ce dernier argument, si on l'invoquait, c'est que tous les esprits sérieux ont refusé de suivre sur ce terrain le philosophe positiviste, et que sa tentative religieuse n'a guère réussi qu'à soulever un rire universel.

Il resterait maintenant à examiner deux questions très-importantes, celles de savoir si les *religions* ont été utiles à l'humanité pendant toute la série des siècles où on les a vues régner sur la terre, au moins chez les nations les plus civilisées, et si aujourd'hui, dans l'état avancé de civilisation où nous sommes parvenus, la *religion* est encore nécessaire. Les *religions*, évidemment, n'ont pu s'établir que parce qu'on les croyait utiles; mais il est infiniment probable que le genre d'utilité qu'on leur attribuait dans le principe différait essentiellement de l'utilité dont on se prévaut aujourd'hui pour demander le maintien des idées religieuses. On les jugeait utiles surtout pour détourner les maux physiques dont on se croyait menacé et pour obtenir les biens, physiques aussi, qu'on voulait obtenir. Au commencement d'une guerre, on sentait le besoin d'avoir un dieu par l'intervention duquel on pût se croire assuré de la victoire; si l'on se mariait, on voulait qu'il y eût un dieu spécial, pour que, à la suite de quelques offrandes déposées sur son autel, on crût pouvoir compter sur sa protection pour rendre l'union féconde et heureuse; si le pays était décimé par une maladie épidémique ou contagieuse, il fallait un dieu qu'on pût invoquer pour qu'il mît un terme à cette maladie. Ce qu'on demandait à la *religion*, c'était tout simplement, en toute circonstance, le secours d'une puissance divine qui pût suppléer à la faiblesse humaine et qui fût en quelque sorte à la disposition du premier venu au moyen de certains rites très-faciles à accomplir. Il arrivait peut-être quelquefois qu'un individu, victime d'un acte de violence, menaçait son oppresseur de la colère d'un dieu; mais ce n'était point parce que l'opprimé comptait sur la justice divine, c'était uniquement parce qu'il se flattait d'obtenir de ce dieu comme une faveur personnelle la vengeance qu'il n'osait ou ne pouvait tirer lui-même. Plus tard, quand les philosophes eurent élucidé la notion de justice, il était naturel qu'ils attribuassent aux dieux la volonté et le pouvoir de punir l'injustice, et il vint un moment où cette nouvelle notion de la divinité put pénétrer jusque dans les esprits de la multitude; mais, pour celle-ci, l'antique notion prévalut toujours, et le culte qu'elle rendait aux dieux avait presque uniquement pour but quelque avantage personnel. Cependant, dès que les dieux se présentèrent à l'esprit comme exigeant la justice de leurs adorateurs, il faut reconnaître que la *religion* exerça réellement une influence salutaire sur les mœurs, mais une influence beaucoup moins grande qu'on ne se l'imagine.

Parmi toutes les *religions*, il en est deux qui semblent présenter, dès leur origine, un caractère essentiellement moral : la *religion* hébraïque et la *religion* chrétienne. Si l'on s'en rapporte aux livres de Moïse, Dieu se serait lui-même révélé comme l'auteur d'une loi morale parfaite. Nous ne pouvons ici discuter la valeur du témoignage de Moïse; mais nous n'en devons pas moins reconnaître ce qu'il y a de frappant dans ce fait incontestable, qu'un très-petit peuple ait pu se constituer une *religion* d'un caractère évidemment moral, quand tout le reste de la terre ne possédait que des *religions* dont le but unique était d'obtenir facilement la faveur ou la protection d'êtres doués d'une puissance supérieure. Le caractère moral de la *religion* chrétienne est encore bien plus manifeste; mais l'époque où elle fut établie était tout autre que celle à laquelle les Hébreux faisaient remonter l'institution de leur loi religieuse; les philosophes grecs avaient approfondi les principes de la morale et de la justice; ils avaient essayé de donner une valeur morale à la *religion* populaire en présentant les dieux comme exigeant avant tout la justice et punissant par les peines du Tartare les crimes commis sur la terre. Le fon-

dateur de la *religion* chrétienne n'avait donc plus qu'à développer et perfectionner cette doctrine. en mettant un Dieu unique, souverainement juste et bon, à la place de tous ces dieux et de toutes ces déesses dont les actes, racontés par la légende mythologique, étaient souvent en opposition flagrante avec les prescriptions de la morale. La *religion* chrétienne, qui prêche un Dieu juste et bon, qui menace l'injustice de peines éternelles et qui pose la charité comme la base de toutes les vertus, a dû certainement, dans les siècles de foi, contribuer plus ou moins à détourner du crime et du vice ceux chez qui les passions brutales n'étaient pas trop violemment excitées. Cependant l'histoire du moyen âge prouve que, même au milieu d'une foi vive, ces passions purent devenir et devinrent en effet assez puissantes pour engendrer tous les désordres. C'est que, si le christianisme ordonne à tous les hommes d'être vertueux, il offre malheureusement aux criminels et aux vicieux des moyens trop faciles d'obtenir le pardon de leurs crimes. On pillait, on tuait, on violait pendant toute la durée du moyen âge; on se livrait de tous côtés au plus affreux brigandage, quoiqu'on fût parfaitement convaincu que tous ces crimes méritaient l'enfer; mais pourquoi s'exposait-on ainsi de gaieté de cœur à des peines éternelles? C'est qu'on savait que les plus grands crimes sont effacés par une bonne absolution, qu'on se promettait bien de demander à un prêtre ou à un moine, qu'on était sûr d'ailleurs d'obtenir au moyen de quelque argent donné pour de prétendues œuvres pieuses. On dira que la foi du moyen âge n'était pas une foi éclairée, que ces absolutions obtenues à prix d'argent, sans repentir et sans résolution sincère de ne plus pécher, sont contraires au véritable esprit du christianisme. D'accord; mais le fait prouve au moins que la *religion* ne se suffit pas à elle-même pour se garantir contre sa propre corruption, et il n'en faut pas davantage pour montrer que son utilité sociale est bien moindre qu'on ne le prétend d'ordinaire. Dans l'état actuel des esprits, quand la foi est éteinte chez un grand nombre, quand elle est terne et molle chez tous les autres, l'utilité morale de la *religion* devient à peu près nulle. Ceux qui disent que, sans *religion*, le peuple se porterait à tous les excès veulent évidemment parler des artisans, des journaliers, de tous ceux qui, dans les villes surtout, gagnent leur vie en travaillant, car c'est dans les villes presque uniquement que ces excès sont à craindre. Or, le peuple dans les villes, sauf un certain nombre de femmes, ne va plus guère à l'église que pour le baptême et la première communion des enfants, pour le mariage, pour les convois; il ne va plus à confesse, il ne communie pas à Pâques, il travaille le dimanche, fait gras tout le carême et ne jeûne jamais, à moins qu'il n'y soit forcé par sa misère. Tout cela, d'après l'enseignement de l'Eglise, le rend digne de la damnation éternelle, et cette damnation ne l'effraye pas le moins du monde. Comment donc peut-on croire que la peur de l'enfer l'empêchera de voler et lui fera respecter les lois de son pays? Non, ce n'est pas la *religion* qui maintient le peuple aujourd'hui dans le devoir; c'est l'opinion publique, la force des habitudes contractées dans le sein des familles sous l'influence de cette opinion, qui elle-même se moralise sans cesse par le progrès de la civilisation et des lumières. Appelez *religion* l'ensemble de toutes ces idées propres à *relier* tous les hommes en une société d'autant plus prospère qu'elle est plus éclairée, et alors vous aurez le droit de dire que la *religion* est réellement nécessaire.

On trouvera au mot CULTE beaucoup de choses intéressantes que nous ne répéterons pas ici.

Nous terminons cet article par le tableau suivant, dressé par Meyer (*Hand Lexicon des allgemeinen Wise*), et qui fait connaître le nombre des sectateurs que compte chacune des *religions* établies dans les diverses parties de notre globe :

Brahmanistes et bouddhistes	740,029,000
Mahométans	172,965,000
Israélites	4,700,000
Autres *religions* païennes	116,540,000
TOTAL des non-chrétiens	1,034,234,000
Catholiques romains	194,500,000
Protestants	114,584,000
Gréco-russes, grecs, arméniens, nestoriens, abyssiniens et autres sectes orientales	85,870,000
TOTAL des chrétiens	394,954,000

— *Religion anglicane*. V. ANGLICANISME.

— Hist. *Guerres de religion*. V. GUERRE.

— Iconogr. Sur plusieurs médailles de l'antiquité, la *Religion* est personnifiée par une femme ou un petit génie ailé, qui est devant un autel sur lequel il y a des charbons embrasés. Son attribut le plus ordinaire est l'éléphant, animal qui passait pour adorer le soleil.

Les allégories que l'art moderne a consacrées à la *religion* sont innombrables. Parmi les statues, nous citerons celles que Rusconi, Etienne Monot et Angelo de Rossi ont exécutées à Saint-Pierre de Rome, le premier pour le tombeau de Grégoire XIII, le second pour le tombeau d'Innocent XI, le troisième pour le tombeau d'Alexandre VIII. Un groupe en marbre, de Pellegro Olivieri, représentant la *Religion* ayant près d'elle un enfant, est placé dans l'église Santa-Maria-della-Consolazione, à Gênes. Pour fêter le retour de Pie VII à Rome en 1814, Canova avait projeté une statue colossale de la *Religion*, qu'il destina d'abord à la basilique de Saint-Pierre et ensuite à l'église du Panthéon et dont le modèle fut seul exécuté. Il a représenté la *Religion* debout, élevant la main droite vers le ciel et tenant de l'autre la croix, coiffée d'une espèce de mitre et ayant un vêtement à l'antique, dont les plis abondants descendent jusqu'aux pieds; le piédestal, de forme circulaire, est orné d'un grand médaillon où sont figurés en buste saint Pierre et saint Paul. Un sculpteur français, Jacques Bousseau, a sculpté en marbre une figure de la *Religion* debout sur les nuées, tenant de la main gauche le livre des Evangiles sur lequel elle a les yeux fixés et soutenant, de la droite, une croix; elle est vêtue d'une tunique, ceinte sur la poitrine, et d'un ample manteau qui ne laisse voir que le bout de ses pieds nus; son voile est relevé sur le front et flotte sur les épaules. D'autres statues de la *Religion* ont été sculptées par Gérard, pour le fronton de l'église de la Madeleine, à Paris, et par Fromanger pour la chapelle du château de Dampierre (Salon de 1868). Une figure en bas-relief a été exécutée pour le tombeau de Mazarin par Coysevox. Un autre bas-relief, du même artiste, représentant la *Religion foudroyant l'Hérésie*, décorait le piédestal de la statue de Louis XIV qui s'élevait autrefois dans la cour intérieure de l'Hôtel de ville de Paris. Dans la tribune de la chapelle du château de Versailles, la *Religion* a été figurée sous les traits d'une femme assise, tenant de la main gauche une croix et ayant sa droite appuyée sur la Bible. Mentionnons encore un bas-relief de David d'Angers, décorant le piédestal du monument élevé au général vendéen Bonchamps en 1823. Un groupe allégorique, exposé au Salon de 1838 par M. Amédée Ménard, représente le *Triomphe de la Religion sur le Crime*.

Au musée du Louvre est un grand tableau de Rubens, intitulé le *Triomphe de la Religion :* deux anges ailés traînent un char d'or où sont placées, de chaque côté d'une sphère, la *Religion* agenouillée et tenant la croix et la Foi montrant un calice. Deux petits anges volent en avant, portant la couronne d'épines et les clous; deux autres suivent le char et le poussent. Derrière ceux-ci marchent un vieillard qui s'appuie sur un bâton, un homme tenant un livre et un globe céleste, figurant la Science, et une femme à six mamelles, image symbolique de la Nature. Puis viennent l'Asie et l'Afrique, représentées l'une par un homme au teint cuivré et l'autre par un nègre. Au-dessus de cette composition voltigent plusieurs anges : l'un tient un flambeau; deux autres portent un cartouche sur lequel on lit : *Fides catholica;* deux autres encore soutiennent une tapisserie sur laquelle l'allégorie que nous venons de décrire est tracée, et qui est déployée au devant d'un riche portique sur le soubassement duquel sont un réchaud en or, un creuset où un cœur s'épure au milieu des flammes et enfin un monstre ailé à tête et poitrine de femme, à griffes de lion et à queue de poisson, qui symbolise l'Hérésie. Cette allégorie compliquée faisait partie d'une suite de neuf compositions que Rubens peignit, dit-on, par ordre de Philippe IV, pour être reproduites en tapisserie.

Eustache Lesueur a peint la *Religion triomphant de la Mort :* revêtue d'une longue robe bleu de ciel et ayant la tête couverte d'un voile vert, la *Religion*, agenouillée sur une pierre tumulaire, touche les corps de deux enfants morts, étendus devant elle, de l'extrémité inférieure d'une longue croix appuyée sur son épaule et qu'elle tient dans sa main droite; son autre main montre le ciel. Ce tableau, d'un sentiment délicat et touchant, a fait partie de la galerie du cardinal Fesch.

F. Kyte a gravé, d'après Annibal Carrache, la *Religion accompagnée de la Sagesse et de l'Humilité*. D'autres images allégoriques de la *Religion* ont été gravées par B. Passarotti, Domenico Vito, Chedel, P. Isselburg (1616), Joseph Greuter (d'après Giacinto Brandi), etc. Une composition de Signol, qui a été lithographiée par J. Llanta (Salon de 1839), représente la *Religion secourant les affligés*. M. Janmot a peint, dans l'église Saint-François, à Lyon, l'*Union de la Religion et de la Science*. La coupole de l'une des loges de la pinacothèque de Munich, peinte par Cornelius et ses élèves, représente l'*Alliance de la Religion et des Arts :* la *Religion*, placée au centre de cette composition, est entourée par les figures allégoriques de la Musique, de la Peinture, de l'Architecture et de la Sculpture; le roi David rappelle la poésie sacrée; Salomon, l'architecture religieuse; saint Luc, la peinture; sainte Cécile, la musique d'église. Le même sujet a été traité d'une façon remarquable par un autre artiste allemand, Overbeck, dans un tableau qui appartient au musée de Francfort. Tous les artistes contemporains sont groupés en demi-cercle, devisant entre eux des choses relatives à l'art, et offrant des attitudes diverses. La partie supérieure du tableau représente une vision : l'esprit qui animait tous ces artistes. La sainte Vierge, avec l'Enfant Jésus, entourée des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, apparaît là, dans l'intention de l'artiste, comme la source de toute poésie. On ne peut nier que la pensée ne soit vaste et élevée. La composition rappelle, par l'agencement des lignes, la position des groupes, les écoles primitives de l'Italie; les types trahissent les mêmes réminiscences : ils sont suaves et purs, les expressions tendent à l'idéal. Malheureusement, le modelé, l'exécution font entièrement défaut.

— Bibliogr. *Origine de tous les cultes* ou *Religion universelle*, par Dupuis (Paris, 1795, 3 vol. in-4° et atlas, nouvelle édition, Paris, 1822, 7 vol. in-8° et atlas); *Abrégé de l'origine des cultes*, par Dupuis (Paris, 1798, in-8°); *Analyse raisonnée de l'*Origine de tous les cultes *par Dupuis*, par Destutt de Tracy (Paris, 1804, in-8°); l'*Antiquité dévoilée au moyen de la* Genèse, *source et origine de tous les cultes religieux*, par Ch.-Rob. Gosselin; 4e édition augmentée de la chronologie de la *Genèse* et de la *Théogonie* d'Hésiode (Paris, 1827, in-8°, avec figures), réfutation de l'*Origine des cultes* de Dupuis; *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde*, par de La Croix (Paris, 1775, 3 vol. pet. in-8°; édition augmentée, Versailles, 1820, 4 vol. pet. in-8°); *Supplément*, par Chaud (1822, in-8° de 90 pp.); les *Religions du monde*, par Alex. Ross, traduit de l'anglais par Th. La Grue (Amsterdam, 1666, gr. in-4°, ou 1669, in-12, fig.); *Histoire critique des dogmes et des cultes bons et mauvais qui ont été dans l'Eglise, depuis Adam jusqu'à J.-C.*, où l'on traite de toutes les idolâtries de l'ancien paganisme, expliquées par rapport à celles des Juifs, par Jurieu, avec un supplément (Amsterdam, 1704); *Supplément* ou *Dissertation de Cuper sur quelques passages du livre de Jurieu* (1705, in-4°); *Parallèle des religions*, par Fr.-Flor. Brunet, lazariste (Paris, 1792, 3 tom. en 5 vol. in-4°); *Code sacré* ou *Exposé comparatif de toutes les religions de la terre..., extrait des livres originaux qui servent de bases aux différentes croyances*, par Anot de Maizières (Paris et Versailles, 1836, in-fol.; publié en 10 livraisons, dont la dernière est *bis*); *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde* (Amsterdam, 1723-1743, 8 tom. en 9 vol. in-fol.); *Superstitions anciennes et modernes, etc.* (Amsterdam, 1733-1736, 2 vol. in-fol.); *Sacred history of world philosophically considered*, by Sharon Turner; seventh edition (London, 1852, 3 vol. in-8°); *Etudes religieuses*, par Ern. Renan; 6e édition revue et augmentée (Paris, 1863, in-8° de XXVIII et 438 pp.); *Conformités des cérémonies modernes avec les anciennes*, par P. Musard (Genève, 1667, in-8°); *Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec celles des Juifs, etc.*, par de La C. [Créquinière] (Bruxelles, 1704, in-12); *Conformité des cérémonies des Chinois avec l'idolâtrie grecque et romaine*, par le Père Alexandre (Cologne, 1700, in-12); *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie ou l'adoration des figures humaines, des cultes des fétiches, des astres, des héros ou des morts*, par J.-A. Dulaure (Paris, 1805, in-8°); Van Dale, *Dissertationes de origine et progressu idolatriæ et superstitionum: de vera et falsa prophetia, etc.* (Amstelod., 1696, in-4°); *Origine, progrès et décadence de l'idolâtrie*, par de Mehigan (Paris, 1757, in-12); les *Ruines*, par Volney (Paris, 1797).

Religion (TABLEAU DES DIFFÉRENDS DE LA), pamphlet théologique de Marnix de Sainte-Aldegonde (Leyde, 1599, 2 vol. in-4°). Marnix, l'ardent collaborateur de Guillaume d'Orange dans la fondation de la république des Provinces-Unies, écrivit ce gigantesque pamphlet sur la fin de sa vie, comme résumé de toute son existence de lutte, par la parole et par l'épée, contre la domination espagnole et contre le catholicisme. Dans ce livre, il ne se résume pas seulement lui-même, il résume aussi tout son temps; il a construit son œuvre, véritable Babel théologique et littéraire, avec des débris de ses œuvres antérieures, des arguments empruntés tantôt à des théologiens, tantôt à des libres penseurs, des prédications de Calvin et d'Erasme, des pages de Montaigne, et il a revêtu le tout du style de Rabelais. On y trouve rassemblé tout ce qui avait été dit jusqu'alors et même tout ce qui a pu se dire depuis contre l'Eglise catholique et la papauté.

Le cadre du livre n'est qu'ingénieux; Marnix suppose un théologien, envoyé de Rome dans les Flandres pour pulvériser les adversaires de la foi. Ce théologien n'est, naturellement, qu'un hâbleur très-savant, mais encore plus fourbe, faisant devant la foule, dans un langage d'arracheur de dents, l'exposition de la doctrine orthodoxe et tournant malgré lui son apologie de manière à en faire rire tout le monde. « Que l'on se figure, dit E. Quinet, une sorte de Grandgousier ou de frère Jean des Entommeures résumant, au point de vue de l'Eglise romaine, le grand combat de doctrines livré par tout le XVIe siècle autour de la vieille Eglise : « Courage, enfants, s'écrie-t-il, venons aux » mains et contemplons la souplesse des bras » de nos athlètes catholiques. » Là-dessus, avec une science énorme, mais qui semble ivre de la colère de tout le siècle, il rassemble, il étale sur chaque point les objections de ses adversaires; il s'apprête à les foudroyer; mais, à mesure qu'il manie les armes de la raison, il en est lui-même effrayé, transpercé : « Oh! oh! qu'est-ce donc? se dit-il; » cet homme a-t-il entrepris de nous ruiner? » Puis, il se prépare de nouveau à triompher de l'adversaire, et l'immense et fantastique controverse continue, sorte d'odyssée grotesque, à travers les sophismes, les argumentations, les plis et replis de la théologie du moyen âge aux prises avec la Renaissance. »

Ce cadre a permis à Marnix de passer en revue non-seulement toutes les questions religieuses, mais aussi tous les faits politiques de son temps, la politique et la religion ne faisant qu'un dans cette époque tourmentée. De ce petit coin de terre où flotte le libre drapeau des Provinces-Unies, Marnix promène au loin ses regards sur le reste du continent. En même temps qu'il bat des mains aux désastres de l'*Armada*, il suit avec un sentiment de tristesse et de rage les progrès de cette politique romaine qui menace d'envelopper le monde encore une fois. Il s'indigne de cette *fraude vaticane*, « qui semble donner plus de terreur panique au magnanime cœur de la France, que jamais elle ait fait au moindre et plus vil recoin de l'Italie. » Le sort de la France, sa patrie d'adoption, l'inquiète presque autant que celui de la Hollande; il se lamente sur le sort réservé à la pauvre vieille pragmatique et à la défunte Eglise gallicane. « Croyez-moi, mon ami, ces mules papales sont mauvaises bêtes; elles ont du foin aux cornes et ruent comme chevaux échappés. Je suis d'avis que nous allions baiser le babouin et nous prosterner à la dive pantoufle : peut-être attraperons-nous quelque lopin d'une bénédiction et nous serons ainsi les meilleurs enfants; car, certes, notre pragmatique sanction, la bonne vieille demoiselle, avec son large tissu de satin vert et ses grasses patenôtres de jais, ne nous peut garantir dorénavant. Elle n'a pas une dent à la bouche et la chaleur naturelle commence à lui manquer; même sa bonne commère, la liberté de l'Eglise gallicane, est déjà passée à l'autre monde : on lui chante déjà force *De profundis* et messes de *Requiem*. » Il prédit à l'Espagne, cette cruelle ennemie de la liberté batave, qu'elle aura aussi son tour dans l'asservissement universel. En revanche, il célèbre la délivrance de l'Angleterre qu'une bonne tempête, qu'il appelle un souffle du Seigneur, a préservée : « L'Angleterre a été vendue au dernier enchérisseur, lequel, pour faire boire de l'eau salée à tous ces braves don Diègue et Rodrigue d'Espagne, qui avaient entrepris de se rendre chevaliers de la Table ronde en la Grande-Bretagne, dressa cette formidable armée, sur laquelle le Seigneur souffla du ciel. »

Au point de vue de la forme, le *Tableau des différends de la religion* est un des monuments de notre vieille langue; malheureusement, ce livre gaulois, trop gaulois même, ne peut être cité que par fragments et en choisissant les moins significatifs. La pruderie moderne s'effaroucherait de la verdeur de langage qui y règne d'un bout à l'autre. Il est peu connu, quelques exemplaires seulement ayant échappé aux bûchers catholiques allumés partout avec profusion pour le détruire.

L'éminent historien que nous citions plus haut, E. Quinet, mort le 27 mars 1875, en a résumé de la manière suivante les intentions et la portée : « Arrivé à la fin de sa vie, qui était aussi celle du XVIe siècle, Marnix entreprend de rassembler dans une seule œuvre passionnée, savante, railleuse, toutes les armes que cette grande époque a fourbies contre l'esprit du moyen âge. Pour cela, il puise dans toutes les colères, dans tous les ressentiments, dans toutes les indignations de la Réforme et de la Renaissance. Il veut, dans cette multitude de pamphlets sanglants que la foi, la raison retrouvée, les persécutions, l'échafaud ont accumulés, composer un immense pamphlet sacré qui ne laissera en oubli aucune des plaies morales du XVIe siècle; œuvre de bon sens et de justice, qui sera lue par le bourgeois et par le peuple dans les courts intervalles de repos, au milieu des guerres religieuses. Il rivalisera d'ironie avec Erasme, de fiel avec Ulric de Hutten, de sainte colère avec Luther, de jovialité et d'ivresse avec Rabelais. Rien ne sera trop bas, trop hideux à son gré pour le supplice qu'il veut infliger, et comme il veut que ce livre ne soit pas enfermé en Hollande, mais que les coups en soient sentis à travers l'Europe, il l'écrit dans sa langue maternelle, en français, tantôt s'élevant avec le sujet jusqu'au langage des prophètes, tantôt descendant avec sa passion jusqu'aux peintures les plus burlesques, mêlant quelquefois le français au wallon pour populariser, répandre, rallumer les colères de l'esprit. D'autres auront attaqué la foi du moyen âge avec plus de méthode, nul avec autant de hardiesse, une visée plus franche, une indignation plus sincère et plus soutenue. Marnix embrasse tout, il ravage tout en même temps, dogmes, institutions, traditions, sacerdoce, livres, culte, légendes, coutumes. C'est véritablement une guerre à outrance, sans merci ni vergogne; le sac de l'Eglise gothique, par la main du chef des gueux, au milieu du ricanement de tout un peuple. »

Religion (LA), poëme didactique de Louis Racine, en six chants. L'auteur s'est proposé d'y démontrer l'existence de Dieu, la nécessité de la révélation, ses caractères dans la religion chrétienne, et de réfuter les objections des incrédules. On trouve généralement dans ce poëme une versification élégante et correcte, un certain nombre de morceaux vraiment remarquables, surtout dans les deux premiers chants, où l'auteur traite de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ; mais le souffle du génie manque à l'ensemble; le plan aurait pu être fécondé par une imagination plus forte et la poésie être plus entraînante, plus lyrique, plus inspirée : c'est un flambeau qui luit sans échauffer et darde rarement une vive lumière. Malgré ces justes reproches, le poëme de la *Religion* occupera toujours un rang distingué parmi les bonnes compositions de la littérature française. « Le plan du poëme de la *Religon*, dit de Fontanes (notes de la traduction de l'*Essai sur l'homme*), est sage, mais triste; la diction en est souvent élégante et, dans sa faiblesse même, elle conserve de la douceur et de la pureté. Si Racine fils mérite beaucoup d'éloges comme versificateur, il manque aussi des qualités qui font le grand poëte, la verve et l'imagination; il n'a point aperçu toutes les ressources de son sujet, qui, malgré sa sévérité, pouvait lui fournir de riches tableaux. On ne trouve pas moins dans son ouvrage des détails précieux pour le style. Les beautés même sont nombreuses dans les deux premiers chants, où l'on croit entendre plus d'une fois les sons affaiblis de cette harmonie céleste qui nous charme dans les vers d'*Esther* et d'*Athalie.* » L'auteur possédait sa matière; et son objet, contenu dans un seul vers :

La raison dans mes vers conduit l'homme à la foi,

est parfaitement embrassé. Les preuves sont bien choisies, fortifiées par leur enchaînement et déduites dans un ordre lumineux. Rien ne manque à la partie didactique du poëme; elle a le degré d'intérêt que peut lui donner la variété des mouvements et l'art des transitions, et de temps en temps elle est relevée par des tableaux poétiques. On se rappelle le morceau qui commence par ces vers :

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire;
Mais, tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés!
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, parlez.

Citons encore, comme morceaux principaux : les *Preuves morales de l'existence de Dieu*, l'*Homme*, l'*Ame et le corps*, les *Insectes*, les *Philosophes de l'antiquité*, etc.

Le poëme de la *Religion* a paru en 1742. Non-seulement il a eu un très-grand nombre d'éditions, mais il a été traduit en vers anglais, en vers allemands, deux fois en vers italiens et plusieurs fois en vers latins, notamment par Etienne Bréard et par l'abbé Revers.

Religion (TRAITÉ HISTORIQUE ET DOGMATIQUE DE LA VRAIE), par l'abbé Bergier (1780 et 1820, 12 vol.). On sait que l'abbé Bergier fut l'adversaire le plus acharné des philosophes du XVIIIe siècle. Ce traité est son principal ouvrage. L'*Introduction* développe cette thèse fondamentale : Il n'y eut jamais de vraie religion que celle qu'il a plu à Dieu de révéler; et il l'a donnée telle qu'il la fallait, relativement aux divers états de l'humanité. Dans le premier âge du monde, où se place la société patriarcale, une religion très-simple, suffisante, existait. Mais le fétichisme, puis le polythéisme dénaturèrent ce culte *domestique* et retardèrent les progrès de la civilisation. Quand des corps de nations et des sociétés civiles se furent constitués, Dieu révéla par Moïse une religion *nationale.* Dieu exerça l'auguste fonction de législateur; il incorpora les lois civiles et politiques avec les lois morales et religieuses. Tous les peuples voulurent avoir des dieux nationaux; cette idolâtrie perpétua les guerres entre eux. Les Hébreux tombèrent dans les mêmes erreurs et dans les mêmes maux toutes les fois qu'ils s'écartèrent de la tradition mosaïque. Quand la puissance de Rome eut rangé sous ses lois toutes les nations du monde connu, devenues comme les membres d'une patrie commune, Dieu annonça aux hommes une religion universelle; Jésus-Christ envoya ses apôtres prêcher l'Evangile à tous les groupes de la famille humaine. Il apprit aux hommes que Dieu est non-seulement le créateur de la nature, le père des peuples, le fondateur de la morale et des lois, mais l'auteur du salut et de la sanctification de l'homme, et qu'on n'y parvient que par les mérites d'un médiateur. Le droit naturel, le droit civil, le droit des gens, toujours méconnus par les philosophes, dit l'abbé Bergier, ne sont point le fruit des réflexions ou des conventions humaines, mais le produit des leçons de la sagesse divine. La révélation primitive a fondé la société naturelle, la seconde a fait la société civile, la troisième a établi la société religieuse ou la communion des saints, conduite par la tradition universelle (catholicité). Chacune de ces religions ou révélations est venue à son heure. Une quatrième révélation générale est impossible : elle ne serait plus analogue à aucun état de la nature humaine. Les trois parties de l'ouvrage traitent des trois époques de la révélation. Ici, nous résumerons les idées et les arguments présentés par l'auteur. La religion n'est pas une œuvre humaine, mais un don de Dieu, puisque les peuples primitifs ont adoré un seul Dieu avant de tomber dans le polythéisme et dans l'idolâtrie. C'est le fondement naturel et nécessaire de la famille et de la société. Après avoir examiné les dogmes, la morale, le culte extérieur et les conséquences de la révélation originelle, l'auteur s'applique à réfuter diverses hypothèses scientifiques de Buffon. Il s'occupe ensuite, soit en apologiste de la religion, soit en polémiste, de l'origine du mal, de la spiritualité, de la liberté et de l'immortalité de l'âme, des mystères, du dogme du péché originel, qu'il ne juge contraire ni à la raison ni à la justice, de la morale religieuse comparée avec les systèmes de morale des matérialistes, des pyrrhoniens et autres. Il expose les devoirs divers prescrits à l'homme par la loi naturelle, qu'il distingue de la religion naturelle des déistes, selon lui inadmissible. Cette première partie est terminée par une récapitulation, où l'auteur établit les principes de la certitude, avant de passer outre. La seconde partie a pour objet la révélation donnée aux Hébreux, la religion juive. Il y justifie les miracles et les prophéties, la mission de Moïse et l'authenticité du texte sacré; puis la religion juive en elle-même, ses dogmes, son culte, ses lois et enfin les meurtres et les massacres ordonnés par les chefs du peuple élu. Revenant sur la question des prophéties, il en montre l'accomplissement. Il soutient contre les juifs que leur erreur est volontaire et qu'ils auraient dû reconnaître le Messie à des signes manifestes. La troisième partie est destinée à prouver la vérité de la révélation évangélique. L'auteur tente de démontrer l'authenticité des Evangiles et des autres livres du Nouveau Testament, ainsi que l'exactitude des faits de l'histoire évangélique : les miracles, les discours, les prédictions, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit, la prédication des apôtres, l'établissement du christianisme, le caractère et les mœurs des premiers fidèles, les causes et les effets des persécutions, les dogmes, la morale, le culte extérieur de l'Eglise chrétienne, la constitution du christianisme, la discipline et les lois ecclésiastiques, les bienfaits sociaux du christianisme ; enfin tout ce qui a été de la part des philosophes l'objet d'un doute ou d'une accusation est défendu et justifié. Le tout se termine par une récapitulation des preuves générales et particulières de la religion chrétienne.

Nous n'avons pas besoin de dire que les arguments de l'abbé Bergier sont loin de nous paraître convaincants; mais il faut reconnaître qu'ils sont présentés avec une certaine habileté.

Religion dans les limites de la raison (LA), traité philosophique de Kant (Kœnigsberg, 1783, in-8o; traduit en français, par J. Trullard, Paris, 1841, in-8o). Cet ouvrage, l'un des principaux de Kant, se compose de quatre parties et d'un appendice. La traduction française est précédée d'une lettre d'Edgar Quinet. La première partie est intitulée : *De la coexistence du mauvais et du bon principe dans l'homme;* la deuxième, *De la lutte du bon et du mauvais principe pour la domination dans l'homme;* la troisième, *Victoire du bon principe sur le mauvais; avènement du règne de Dieu sur la terre;* la quatrième, *Une recherche du vrai et du faux culte sous la domination du bon principe.* L'appendice n'est que la préface de l'édition originale. Edgar Quinet résume ainsi le livre dans la lettre insérée en tête de la traduction : « Dans un examen sans doute trop rapide de la théologie allemande, cet ouvrage m'avait paru marquer le point précis où les doctrines du XVIIIe siècle avaient commencé à se transformer sous l'influence morale du protestantisme du Nord. Un examen plus attentif m'a confirmé dans cette idée. Le drame de la croyance et de la science, lequel a débuté d'une manière si saisissante dans notre Pascal, se dénoue ici paisiblement dans un égal mélange de scepticisme et d'idéalité. On y voit poindre surtout ce système d'interprétation figurée qui, s'étendant de plus en plus, semble aujourd'hui insinuer un esprit nouveau dans la lettre de la révélation. Tandis que la France, sortie de l'enceinte de la tradition, niait ostensiblement le christianisme par l'organe de ses encyclopédistes, l'Allemagne arrivait au même but, changeant, modifiant, transformant le dogme de manière à y substituer un théorème moral. Dans notre pays, la philosophie procédait avec un esprit de révolution, elle luttait à découvert. De l'autre côté du Rhin, elle pénétrait, s'insinuait jusque dans le sanctuaire; enfin elle s'assit sans tumulte à la place du prêtre. Le Dieu même s'était évanoui, que rien encore ne paraissait changé. »

Après être descendu à l'aide d'une conception particulière dans le gouffre du scepticisme et avoir détruit tout ce qui auparavant semblait incontestable, Kant crut découvrir qu'il existe un sentiment moral qui est le génie même des races occidentales, une loi du devoir destinée à contre-balancer le scepticisme intellectuel qui était l'œuvre de la spéculation philosophique. Cette pensée lui suffit à reconstruire l'édifice qu'il avait détruit dans la *Critique de la raison pure.*

C'est à l'aide du sens moral que Kant se propose d'établir la notion de Dieu et de constituer une religion en dégageant le culte éternel de ses formes transitoires, des formules temporaires et successives sous lesquelles il a existé dans le passé. Y a-t-il un bon ou un mauvais principe, ou le mal est-il inhérent à la nature humaine? Oui, dit Kant, car le monde est la proie du mal : « Cette planète est aussi ancienne que l'histoire, que la poésie, antérieure encore à l'histoire, même que la plus ancienne entre toutes les poésies, la poésie religieuse. L'histoire et la poésie pourtant font commencer le monde par le règne du bien, par l'âge d'or, la vie dans le paradis, ou une vie plus heureuse encore, à cause du commerce avec les êtres célestes. Mais ce bonheur, les mêmes traditions poétiques et historiques le font bientôt évanouir comme un songe et montrent la chute de l'homme dans le mal de plus en plus rapide et profonde. »

L'auteur parle de Siva, le dieu de la destruction, considéré dans l'Inde comme le dieu d'aujourd'hui, tandis que Vichnou, le dieu de la conservation ou du bien, s'est démis de ses fonctions depuis des siècles. Il y a à l'encontre de cette doctrine une opinion moderne, celle du progrès, que Kant nomme une opinion pédagogique. Il entend sans doute par là qu'elle a principalement cours dans les écoles. « Elle consiste à dire que le monde marche dans une direction précisément inverse de la précédente, qu'il va du mal au mieux continuellement, quoique le progrès soit à peine sensible, que du moins la disposition à l'amendement moral se trouve dans la nature humaine. » En fait, Condorcet n'a pas inventé la théorie du progrès : elle n'est qu'un côté de l'optimisme de Leibniz. En morale, Kant l'attribue à la plupart des moralistes, depuis Sénèque jusqu'à Rousseau. Ce n'est, dit-il, qu'une hypothèse et cette hypothèse, est démentie par l'histoire. Il distingue, du reste, entre la civilisation qui n'existe que relativement à la barbarie et la question du bien et du mal, qui est toute différente. Ne pourrait-il pas se faire que l'homme ne fût ni bon ni méchant? « Un homme est appelé méchant, non point par la raison que ses actions sont méchantes ou contraires à la loi, mais parce qu'elles ont un caractère tel qu'elles donnent droit de supposer dans l'agent des maximes mauvaises. On peut bien constater par l'expérience que les actions sont contraires à la loi morale; on peut même reconnaître, du moins d'après les actions mêmes, qu'elles ont été accomplies contrairement à cette loi, avec la conscience de la transgression que l'on commettait. Mais les maximes, on ne peut point les observer expérimentalement, même dans sa propre conscience; par conséquent, on ne peut point les fonder sur l'expérience. »

Le principe de nos actes est dans la nature et ici, par nature, Kant entend le principe subjectif de l'usage de la liberté en général, principe qui est antérieur à tout fait tombant sous les sens. Ce principe a telle origine qu'on voudra; mais il doit toujours être accompagné de liberté, sans quoi nous serions irresponsables. Or, il y a deux arbitres : l'un animal et physiologique; il est irresponsable; l'autre est libre et agit par des causes dépendantes de la raison. De sorte que le principe du mal ne peut être dans la volonté déterminée par l'inclination, ni dans une impulsion instinctive, mais dans une règle que la volonté s'est faite elle-même pour l'usage de sa liberté. C'est donc une maxime. Mais quel est donc le principe subjectif de cette maxime? Ce n'est pas un instinct, sans quoi l'homme se déterminerait par des causes physiques. Alors, qu'est-ce? Il est primitif, mais Kant avoue n'en pouvoir déterminer l'essence.

Les dispositions originelles de l'homme par rapport à sa fin sont au nombre de trois : 1o la disposition à l'animalité en tant qu'être vivant; 2o la disposition à l'humanité en tant qu'être vivant et raisonnable; 3o la disposition à la personnalité en tant qu'être raisonnable et responsable. La question du bien et du mal se rapporte donc à sa personnalité, et l'usage qu'il fait de sa personnalité crée le bien et le mal. Le bien consiste, pour lui, à ne pas faire à autrui ce qu'il ne voudrait pas qui lui fût fait; respecter la personnalité dans autrui au même degré que dans soi-même, voilà le principe du bien; celui du mal en découle.

L'idée que l'homme est mauvais de sa nature est fort accréditée; c'est dans ce sens qu'Horace disait : *Vitiis nemo sine nascitur.* Mais cette proposition : « L'homme est méchant, » ne peut signifier que : « L'homme a conscience de la loi morale et a pourtant admis la dérogation accidentelle à cette loi parmi ses maximes. »

On ne peut admettre le péché originel comme cause du mal, bien que le péché soit quelquefois héréditaire comme une maladie physique. « Toute action vicieuse, dit Kant, du moment qu'on en recherche l'origine rationnelle, doit être considérée comme accomplie par un homme sortant immédiatement de l'état d'innocence. En effet, quelle qu'ait été sa conduite antérieure et quels que puissent être les agents physiques, en lui ou hors de lui, qui l'aient influencé, son action n'en est pas moins libre; elle n'a été déterminée par aucune de ces causes; elle peut et doit, conséquemment, être déclarée, malgré tout, un exercice primitif du libre arbitre. »

En cette matière, on ne peut rien prouver par la raison ni par l'expérience. C'est un objet de foi qui ne s'enseigne pas et qui vient de la conscience. Pourtant il y a, à cet égard, une sorte d'expérience *sui generis* qui résulte de l'étude attentive de la tradition. A l'état de nature, il est difficile d'étudier la tradition. Mais l'homme est sorti de bonne heure de l'état de nature au point de vue des croyances comme à celui des intérêts. Comme il a créé, pour sauvegarder les seconds, un état politique, il a créé, pour sauvegarder ses croyances, des républiques morales. La législation des républiques morales est représentée, dans l'histoire, par les religions. L'idée d'un peuple de Dieu gouverné par des institutions humaines n'est autre que l'idée d'une Eglise. La constitution d'une Eglise résulte toujours d'une croyance historique appelée révélation. L'idée de Dieu représentée par des idées partielles (polythéisme) ou par une idée générale (monothéisme) existe dans tous les cultes. « La religion subjectivement considérée, dit Kant, est la connaissance de tous nos devoirs en tant qu'ordres divins. » Une religion formulée est dite révélée; une religion non formulée par des lois est dite religion naturelle.

Le christianisme n'est devenu une religion véritable qu'à l'aide d'une organisation politique. « Si aux lois naturelles, connaissables par la simple raison, ne sont point ajoutées certaines dispositions positives et en même temps appuyées sur une autorité législatrice, il manquera toujours ce qui constitue pour les hommes un devoir spécial, à savoir le moyen d'atteindre leur fin suprême, c'est-à-dire leur union stable en une Eglise visible, universelle. »

Il est vrai que la superstition s'introduit facilement dans les cultes positifs. L'idée mère de la superstition est l'anthropomorphisme, c'est-à-dire la disposition à donner aux sentiments moraux et aux idées rationnelles une figure concrète et humaine.

Du reste, si les religions positives sont nécessaires à l'humanité considérée collectivement, les esprits d'élite peuvent acquérir une probité naturelle, supérieure à celle des fidèles d'un culte proprement dit. « On n'a pas encore vu que ces favoris, ces élus par choix extraordinaire, ceux qui s'appellent eux-mêmes fidèles, aient mieux agi en rien que les hommes probes naturellement, sur lesquels on peut faire fond dans les relations de la vie, dans les affaires, dans les positions critiques; au contraire, pris en masse, les premiers peuvent à peine soutenir la comparaison avec les autres. »

Religion vengée (LA), poëme en dix chants, par le cardinal de Bernis, ouvrage posthume (Parme, 1795). Bernis, auteur de petits vers où la négligence le dispute à l'affectation, ne s'est pas proposé d'écrire une épopée religieuse ni de composer en vers une œuvre analogue au *Génie du christianisme.* Dépourvu de l'imagination colorée de Chateaubriand et moins bon versificateur que Racine fils, il n'a embrassé qu'un horizon restreint. Réfuter les athées et les déistes, tel a été son but. Ce n'est là qu'une partie du sujet, et encore un poëte éloquent, inspiré, pourrait dédaigner cette argumentation philosophique; il n'a pas besoin de convaincre par le raisonnement s'il sait émouvoir et enthousiasmer. Montrer la religion triomphante de l'orgueil ne peut être que l'objet d'un livre de controverse. L'œuvre de Bernis n'est rien moins qu'un poëme. Il réfute judicieusement les systèmes de Lucrèce, de Pyrrhon et de Spinoza. Il déploie quelque vigueur de pensée, mais nulle invention. Il rencontre quelques bons vers philosophiques, faits un à un ou deux à deux. Et c'est tout. Pauvre de poésie, monotone, il n'a ni élégance ni coloris; cependant son style n'est pas sans noblesse.

Religion (DE LA) **considérée dans sa source, ses formes et ses développements**, par Benjamin Constant (1824-1830, 5 vol.). Cet ouvrage paraît avoir été l'enfant de prédilection de l'auteur. Il y a réuni le fruit des méditations de toute sa vie sur les grands objets de la morale, du bonheur social et de la destinée ultérieure de l'homme. Toute l'argumentation de l'auteur ne roule que sur l'utilité du sentiment religieux dégagé des formes au moyen desquelles le sacerdoce des divers pays et des différents âges a voulu l'exploiter, et qui, dans sa pureté primitive, a été la source de tout ordre, de toute grandeur et de tout dévouement.

La politique de Benjamin Constant peut se résumer en deux mots : restreindre l'autorité. La même tendance se remarque dans ses opinions religieuses. Rousseau fut son point de départ; Jacobi, Kant et l'école écossaise aidèrent la croissance de sa pensée. Polythéiste dans sa jeunesse, il se corrigea promptement de cette idée fausse. Avec Rousseau, il avait considéré la religion comme un sentiment qui s'élève dans le cœur de l'homme et cherche à nouer avec Dieu un rapport individuel. Mais de ce point commun il s'élève plus haut par l'étude de l'histoire. Il suit les transformations successives du sentiment religieux chez tous les peuples, et, au lieu de voir, comme le XVIIIe siècle, dans les diverses institutions sacerdotales autant de fourberies systématiques, il y trouve autant d'es-

sais plus ou moins imparfaits pour satisfaire, par des doctrines, par des symboles, par un culte, à l'impérissable instinct qui nous entraîne vers l'explication du grand peut-être. A la tolérance vulgaire, qui n'était que de l'indifférence, il oppose une tolérance philosophique qui honore dans tout système une portion de la vérité. La seule chose qu'il refuse aux formes religieuses, c'est l'immortalité; mais le sentiment qui les inspire est, suivant lui, impérissable : « Toute forme positive, dit-il, quelque satisfaisante qu'elle soit pour le présent, contient un germe d'opposition aux progrès de l'avenir. Elle contracte, par l'effet même de sa durée, un caractère dogmatique et stationnaire qui refuse de suivre l'intelligence dans ses découvertes et l'âme dans ses émotions, que chaque jour rend plus épurées et plus délicates... Le sentiment religieux se sépare alors de cette forme pour ainsi dire pétrifiée. Il en réclame une autre qui ne le blesse pas, et il s'agite jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. »

En distinguant ainsi le sentiment religieux de la forme religieuse, en plaçant la question sur un terrain aussi élevé, Benjamin Constant a fait une œuvre qui ne manque pas d'ampleur et qui accuse des vues assez larges. Dans son livre, l'auteur établit que la plupart des notions qui constituent le culte des sauvages se retrouvent enregistrées et consolidées dans les religions sacerdotales de l'Egypte, de l'Inde ou de la Gaule. Il approfondit le polythéisme grec et prouve que toutes les opinions empruntées des religions sacerdotales et présentées aux Grecs par des voyageurs, des philosophes et des prêtres, ont été repoussées par le génie de cette nation, dont les mystères ne furent que le départ de ces doctrines, de ces traditions et de ces cérémonies étrangères, précisément parce qu'il y avait répugnance entre elles et la religion publique.

En historien fidèle, l'auteur ne dénature aucun fait; il ne sacrifie jamais la vérité à des considérations secondaires; il combat le matérialisme et surtout la théorie de l'*intérêt bien entendu* d'Helvétius. Il désapprouve aussi bien les guerres de religion que la Terreur, et prétend que ceux qui cherchent en religion des démonstrations mathématiques n'aboutissent qu'à des négations désespérantes. Il s'acharne surtout après la doctrine d'Helvétius comme étant, suivant lui, très-dangereuse. « Si l'intérêt a maintenu l'ordre, dit-il, il a étouffé les sentiments; s'il a garanti la propriété, il a fait tomber des têtes. Il empêchait le pillage et facilitait le meurtre légal. En développant les facultés intellectuelles, il les dégradait au profit de l'égoïsme. Le pouvoir violent a engendré la servilité, et les vertus ne venant plus du fond de l'âme, mais du calcul, la morale a été remplacée par ce que j'appellerais l'*arithmétique morale.* » Pour remédier à ces symptômes funestes, l'auteur ne voit qu'un moyen : la liberté de conscience, la liberté religieuse et la liberté individuelle, en un mot les *libertés nécessaires.* De cette façon, la religion perfectionnera, épurera sa forme, et les sectes rivales l'aideront même dans ce travail d'élimination. Si cette théorie du perfectionnement des religions paraît séduisante, nous la croyons peu sérieuse, les religions ne pouvant s'épurer jusqu'à se dépouiller de tout dogme et les dogmes devant être presque nécessairement en contradiction avec la science. Les religions ne sont donc pas condamnées à se transformer, mais plutôt à disparaître.

L'ouvrage de Benjamin Constant renferme des vues originales, larges même, appuyées sur des recherches immenses, une foule d'aperçus ingénieux, beaucoup d'érudition et de sagacité, mais bien peu d'éloquence. La vigueur et la correction laissent à désirer, mais on admire la finesse, l'esprit et une clarté presque voltairienne.

Religion (LA) considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par l'abbé de Lamennais (1825-1826). Cet ouvrage a été évidemment composé à l'époque où le futur démocrate était dans toute la ferveur de l'orthodoxie catholique, apostolique et romaine, tant au point de vue politique qu'en matière religieuse, et n'avait pas encore perdu ses illusions sur la possibilité d'obtenir le chapeau de cardinal. Dans une série de chapitres, Lamennais jette l'anathème au progrès, au droit public moderne, à toutes les conquêtes réalisées par notre grande Révolution, le tout au nom même de ce qui lui semble être le christianisme. « Lorsqu'aux premiers siècles de la foi, dit-il, les confesseurs, livrés dans le cirque à la dent des bêtes féroces, combattaient pour Jésus-Christ en présence des Césars et des sénateurs, des pontifes et du peuple, qui ne se riait de ces insensés et de leur Dieu? Nous annonçons aujourd'hui le même Dieu aux nations qui l'oublient, à leurs chefs qui le proscrivent, et quelque chose pourrait nous empêcher d'élever la voix ! et l'on demanderait : que veut donc ce prêtre? — Ce qu'il veut? Ce que voulait Jésus de Nazareth, ce que voulaient les martyrs..... » L'idéal politique de Lamennais est celui que rêvaient Grégoire VII et Joseph de Maistre; c'est la monarchie chrétienne, la royauté de droit divin avec une religion d'Etat comme sous Louis XIV, avec un clergé participant au gouvernement, royauté dont le titulaire serait responsable vis-à-vis du pape représentant de Dieu, de qui relèvent tous les empires. Dans le système de Lamennais, comme dans le système de J. de Maistre, le pape est la clef de voûte dans l'ordre politique et religieux, le centre de l'unité et de la vérité; il est infaillible et, comme représentant immédiat de Dieu, il résume sur terre la souveraineté temporelle et la puissance spirituelle. C'est dire que Lamennais anathématise indistinctement, comme contraires à l'idée chrétienne et s'éloignant de son idéal, le principe de la souveraineté nationale, la démocratie, la république, le régime parlementaire, la liberté des cultes, soit sous la forme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, soit sous celle de la protection légale de l'Etat, les doctrines gallicanes, le mariage civil, etc. Au reste, voici en substance l'ordre dans lequel Lamennais développe ses théories. Il n'existe et ne peut exister, dit l'auteur, union véritable qu'entre les esprits; donc la société et toutes les lois essentielles de la société sont de l'ordre spirituel ou religieux et la perfection de la société dépend de la perfection de l'ordre spirituel ou religieux. Il suit de là qu'avant Jésus-Christ la société politique, imparfaite et à peine naissante, ne pouvait se développer ou se perfectionner, parce que la société religieuse ou la religion vraie et universelle n'était ni développée ni même constituée publiquement. Nul juge, nul conciliateur entre le pouvoir et les sujets : se touchant par tous les points avec des intérêts divers, il y avait entre eux une guerre continuelle. La société flottait sans cesse entre la tyrannie d'un seul et la tyrannie de tous. Le christianisme créa la société religieuse et la constitua extérieurement, de telle sorte que toutes les familles n'en formaient plus qu'une seule, gouvernée dans l'ordre du salut par l'autorité d'un ministère spirituel gouverné lui-même par un chef unique. Dès lors, l'interprétation et la défense de la loi religieuse, qui est aussi la loi politique fondamentale, appartiennent au ministère spirituel et à son chef, à qui Dieu même en a confié le dépôt. Le pouvoir fut protégé contre les sujets et les sujets contre le pouvoir par le souverain de la société religieuse, *défenseur suprême de la justice.* Les sujets purent désormais obéir avec sécurité, les rois régner sans crainte; il y avait désormais un juge entre eux, et le droit avait détrôné la force. Mais peu à peu les rois refusèrent de reconnaître ce juge; ils voulurent que la loi divine demeurât toujours la règle des actions privées en cessant d'être la règle des actions publiques. Attaqué en ce point, le pouvoir spirituel le fut sur d'autres; la Réforme du XVI[e] siècle vint déchirer l'Eglise ; les maximes politiques proclamées en 1789 suivirent, et dès lors tout fut compromis dans l'ordre politique, tous les anciens principes méconnus. Aujourd'hui (l'auteur écrivait sous la Restauration), le mal s'est encore aggravé : l'anarchie existe dans l'Etat, dans les esprits remués en tous sens par des opinions turbulentes, dans le principe des lois, qui ne se rattachent à aucune croyance, dans l'administration dirigée presque uniquement par des volontés arbitraires, dans les mœurs générales qui n'ont de règle que l'intérêt. « Le monde intellectuel et moral est livré à une race de sophistes, ajoute l'auteur, plus dépravés que ceux de la Grèce, prêts à se vendre à ceux qui les payent, faisant aujourd'hui de la religion, demain de l'athéisme, se jouant des autres et d'eux-mêmes avec une impudence qu'ils avouent et dont ils sont fiers, ennemis du vrai et du bien, tour à tour bas, hautains, flatteurs, dédaigneux, affectant la science et ne sachant rien, prodigues de sarcasmes et de mensonges, hardis contre le bon sens, etc., etc. » Le peuple se corrompt; nul lien véritable entre les Etats, et dans chaque Etat la révolution présente ou prochaine. Partout éclate la désaffection du peuple pour ses chefs. Une génération s'élève, imbue des doctrines d'anarchie et pleine d'ambitions malsaines. Tel est le spectacle qu'offre l'Europe. Et qu'oppose-t-on à ce mouvement terrible? Des soldats! Comment conjurer d'incalculables dangers? Par l'alliance des gouvernements avec l'Eglise, sans quoi il ne restera pas en Europe un seul trône debout. Ce sera le triomphe de la démocratie; or, la démocratie, c'est l'antichristianisme ; oui ! l'antichristianisme ! » Si, comme l'affirme Lamennais dans le livre que nous analysons, et comme l'histoire des temps modernes le démontre d'ailleurs, le christianisme est l'ennemi de la démocratie, c'est-à-dire s'il est avant tout monarchique, tant pis pour le christianisme ! il périra avec les monarchies, car l'avenir est à la science et à la démocratie, ces deux grandes forces de l'humanité émancipée.

Notre dessein n'est pas de réfuter les théories que nous venons de résumer. Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages dans lesquels Lamennais s'est lui-même réfuté et s'est proclamé démocrate, alors qu'il était revenu de ses illusions et de ses ambitions relatives à la pourpre romaine.

Religion (LA), par Feuerbach (Leipzig, 1845, in-8°). C'est un des plus importants et des plus remarquables ouvrages de l'auteur, adversaire implacable du christianisme et de toute espèce de religion.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les religions païennes qui avaient pour caractère le développement des intérêts civils seuls et qui niaient même le sens religieux, Feuerbach parle du christianisme, dont la base est le dualisme, la lutte de l'esprit et de la chair, et qui, à l'aide de cette abstraction, a essayé de renverser la société civile. L'opposition intime qui caractérisa le monde chrétien dans les époques catholiques fut surtout l'opposition de la nature et de la grâce, des choses sensibles et des choses suprasensibles, de l'humanité et de la sainteté, ou, pour s'exprimer comme l'Eglise, l'opposition de l'esprit et de la chair. « Renoncer à la vie civile et politique, rejeter comme une vanité pure toutes les occupations, toutes les choses dites mondaines, afin de pouvoir sans distraction, avec un cœur brisé et des yeux pleins de larmes, languir dans l'attente du ciel; tuer tous les penchants, toutes les inclinations naturelles; se châtrer, se martyriser, voilà en quoi consistait la religion, la vertu et surtout la plus haute vertu, la vertu du saint... »

Feuerbach pose le dilemme : « Etre homme ou chrétien. » Le mot chrétien peut se remplacer par toute autre dénomination de secte ou de croyance religieuse. Complet dans sa pensée et catégorique dans sa parole, l'écrivain allemand ne marchande pas des affirmations qui paraîtront brutales et sacriléges aux esprits timorés. Il déclare que le monde n'a rien de mieux à faire que de renoncer au christianisme et à toute idée religieuse, et il s'appuie sur des arguments philosophiques et scientifiques, négligeant totalement le sentiment individuel ou les croyances actuelles. On ne peut, dit-il, trouver Dieu que dans l'imagination, dans la foi. Or, « croire, c'est se figurer que ce qui n'est pas est. » Dieu n'est pas, mais l'idée de Dieu s'explique par l'homme. « Dieu suppose l'homme ; son idée ne dépend pas de la nature, mais de l'homme religieux ; » c'est-à-dire que ni l'observation des faits ni l'analyse métaphysique ne révèlent, n'imposent la notion d'une Providence, d'un Etre absolu et personnel, mais que cette notion, image du type humain, dérive, chez certains hommes, de l'instinct particulier qui fait un besoin de la croyance au merveilleux, au surnaturel. « Dieu n'existe que dans et pour la religion, et il ne peut être l'objet que de la religion et de la foi ; non-seulement il n'existe pas dans la réalité, mais il est contradictoire avec elle. » Dieu étant supprimé, la vie future n'est plus admissible ; l'idée de l'immortalité n'est qu'une illusion, une croyance superstitieuse; la réalité démontre la mortalite de l'homme, car l'âme, l'esprit sont simplement une manière d'être du corps, l'exercice de la vie elle-même, l'organisme mettant en jeu ses forces physiologiques. Au surplus, la mort n'existe pas; ce n'est rien de positif, d'absolu; elle n'existe que pour les vivants; c'est un produit de l'imagination, un être fantastique qui n'est plus dès qu'il est. Cependant l'immortalité existe, mais spirituellement ; la personne morte revit dans le cœur, dans le souvenir de ceux qui l'aimèrent : l'être réel devient ainsi un être imaginaire, un mythe. L'âme immortelle n'est originairement que l'image des morts; l'immortalité dérive d'un désir de l'imagination, de l'égoïsme humain; le christianisme flatte ce faible, sans pouvoir tenir ses promesses. D'ailleurs, la vie future s'accomplit ici-bas : tout se transforme, revit et se renouvelle. La nature de l'homme l'attache à la terre; elle le destine seulement à être homme, et l'homme remplit cette destinée « en atteignant l'existence. » Du moment qu'il est, tout est dit; son horizon se borne au cercle de la vie de l'individu; croire à une destinée extraterrestre est une pure illusion. Il faut renoncer à cette chimère de l'immortalité, désir illimité, désir irréalisable. Le but, le dernier mot de la vie, c'est le repos suprême. *Molliter ossa cubent.*

On reproche généralement à Feuerbach de n'accueillir que des théories négatives. « Si je prouve à un homme, répond-il, qu'il n'est pas en réalité ce qu'il croit être en imagination, je suis certainement négatif envers lui, je lui fais mal, je lui ôte son illusion ; mais je ne suis négatif qu'envers son être imaginaire, non envers son être réel. Je reconnais avec joie toutes les qualités que d'ailleurs il peut avoir, je ne fais que lui enlever son imagination, afin qu'il acquière la vraie connaissance de lui-même et qu'il dirige ses pensées et sa volonté vers des objets qui répondent à sa véritable nature et qui n'en dépassent pas les forces. »

M. J. Roy a traduit en français la *Religion* de Feuerbach (1864).

Religion et la liberté (LA), par l'abbé Bautain. C'est le recueil des conférences faites par l'auteur à Notre-Dame au commencement de 1848, à la veille de la révolution de Février qui les a interrompues. Ces conférences sont au nombre de sept; les six premières ont été prononcées; la septième ne l'a pas été à cause des événements de Février. En ces discours, l'abbé Bautain tente de montrer que, non-seulement la religion catholique n'est pas hostile à la liberté des peuples, mais qu'au contraire l'institution de l'Eglise a été l'institution même de la liberté moderne; que son dogme en est le véritable principe; que sa morale en est la plus sûre garantie; qu'elle en a toujours favorisé le développement par sa constitution et sa discipline; enfin qu'elle a enseigné avec une parfaite sagesse les voies et moyens légitimes de la défense de la liberté et tracé les vraies règles de conduite dans les conflits de la conscience individuelle avec le pouvoir.

— *Première conférence.* Bautain y examine cette opinion, qu'il appelle un préjugé, que l'Eglise catholique est hostile à la liberté. Ce préjugé, selon lui, vient de trois causes principales : 1° du caractère de l'Eglise méconnu; 2° de l'imprudence de quelques-uns de ses ministres ou de ses amis; 3° des clameurs intéressées de ses ennemis. On méconnaît le caractère de l'Eglise quand on l'accuse d'être opposée à toute nouveauté, par conséquent à tout progrès, et d'affecter la monarchie universelle, de vouloir gouverner le monde par la théocratie. Il est très-vrai que l'Eglise parle avec une autorité pleine et sans restriction dans le domaine de la foi, du surnaturel; mais, dans les choses purement naturelles, il en est autrement; là, elle n'a point de dogme à définir, elle n'impose rien à la foi. Or, quoi de plus naturel que les gouvernements de la terre et leurs institutions ! Quoi de plus naturel que l'avénement ou la destruction des dynasties, le changement ou l'extinction des droits acquis, le renouvellement des établissements humains, le bouleversement de tous ces édifices faits de main d'homme? Dieu a abandonné le monde et l'ordre naturel du monde aux disputes des hommes. La politique est de l'ordre naturel du monde. Il est très-vrai que l'Eglise aspire à la monarchie universelle; mais cette monarchie est celle des âmes et des esprits; c'est le règne de Dieu sur les cœurs, c'est la réunion de tous les hommes dans une même foi, dans une même espérance, dans un même amour.

— *Deuxième conférence.* Elle traite de la liberté politique considérée d'une manière abstraite. L'orateur se propose de déterminer l'idée vraie de la liberté politique. La liberté politique, dit-il, n'est qu'une application, une transformation de la liberté morale, principe de toutes les libertés humaines. La liberté morale a ses conditions. L'homme la possède en puissance dès qu'il entre dans la vie; car elle est un élément essentiel de sa nature, et sans elle il ne serait point un homme. Mais elle ne passe point tout d'un coup en acte; il faut que les conditions de son exercice lui soient fournies, et l'une de ces conditions, la première, est la capacité de la raison. La liberté politique n'est pas autre chose que la liberté morale des peuples, la liberté de l'homme-peuple. Si la liberté politique est la liberté morale d'un peuple, la nature de la liberté morale et ses conditions essentielles doivent s'y retrouver. Donc, pour exercer la liberté politique, il faut une certaine capacité de raison, il faut l'intelligence de la chose publique et de tout ce qui s'y rapporte; par conséquent, une certaine instruction, une certaine éducation, quelque expérience de la vie sociale, une connaissance au moins pratique des intérêts généraux et des besoins du pays. Tous les peuples, en tant que peuples, sont appelés à la liberté politique, qui est le privilége de l'âge adulte des nations, comme tous les enfants sont appelés à la liberté morale en grandissant, en devenant hommes. Mais tous les peuples ne peuvent pas parvenir à la liberté politique, de même que tous les hommes qui naissent n'arrivent pas à l'âge adulte, à l'âge de la liberté morale. Combien d'hommes ne sont pas nés viables et meurent avant le temps ! Combien vont jusqu'à la porte de la jeunesse et n'y entrent pas ! Ainsi des peuples. Il y en a qui, par leur constitution, ne peuvent pas vivre; la manière dont ils ont été formés exclut les conditions de l'existence jusqu'à l'âge adulte. Il y en a qui, comme certains individus, sont faibles de corps, d'esprit et de volonté toute leur vie. Il y a des hommes toujours jeunes par le caractère; il y a aussi des peuples toujours jeunes par leur tempérament; il y en a même qui sont toujours enfants.

— *Troisième conférence.* L'objet de cette troisième conférence est de prouver d'abord que l'institution de l'Eglise catholique est l'institution même de la vraie liberté dans le monde; en second lieu, que l'esprit de l'Eglise est identique à l'esprit de la liberté. Bautain s'efforce d'établir le premier point en montrant que la puissance spirituelle qui, jusqu'à l'Evangile, avait été absorbée par le pouvoir temporel, a été fondée et réalisée par l'Eglise d'une manière indépendante. L'Eglise a dit à la terre : « J'ai reçu une puissance qui ne vient point de ce monde; elle s'étend sur toutes les âmes créées par Dieu et rachetées par Jésus-Christ. L'âme, qui est faite par Dieu à son image, ne relève que de Dieu, ne doit obéir qu'à Dieu; et ainsi, partout où l'homme se trouve, quelle que soit sa position sur la terre, il a une indépendance inaliénable, l'indépendance de son âme de tout autre que de Dieu. De là, l'affranchissement de l'âme humaine dans la famille et dans l'Etat. Dans le mariage, la femme chrétienne peut tout donner, excepté son âme. L'âme de l'enfant n'appartient pas aux parents; elle est, entre leurs mains, un dépôt et non une propriété. L'homme peut être asservi dans son corps, jamais dans son âme; et enfin, le citoyen ne doit l'obéissance à César qu'à la

condition de rendre d'abord à Dieu ce qui est à Dieu.

Passant au second point, l'auteur tente de prouver que l'esprit de l'Eglise et l'esprit de liberté ont la même téndance : apprendre à l'homme à se gouverner lui-même, par sa conscience, par sa raison, dans la vie publique et dans la vie privée, pour les choses de la terre et pour les choses de l'éternité; qu'ils emploient le même instrument, la parole, le même procédé, la conviction, la persuasion; qu'ils ont la même fin, gagner les âmes, comme les âmes se gagnent, par la lumière et par l'amour.

— *Quatrième conférence.* Bautain y appelle l'attention et les méditations sur les dogmes chrétiens qui sont favorables à la liberté, notamment sur le dogme de la création et sur celui de l'unité d'origine et de sang du genre humain. Le dogme de la religion détruit le fatalisme panthéiste et matérialiste. A l'encontre du paganisme mythologique ou philosophique, qui faisait de la fatalité le principe, la raison et la fin de toutes choses et qui ainsi ne pouvait produire que l'esclavage, l'Eglise catholique, par son dogme, pose au centre de l'univers la liberté, la liberté suprême du Dieu créateur. Le dogme chrétien de l'origine de l'homme n'est pas moins libéral. Si nous posons en principe, dit Bautain, que les hommes sont venus primitivement de plusieurs souches et sur plusieurs points de la terre; que les diverses races sont autochthones et sans relation par leur origine, sans liens réciproques de famille, sans dérivation d'une même unité, alors qui nous empêche de conclure qu'une race est inférieure à l'autre par sa nature, et qu'ainsi, par le vœu même de la nature et par le droit naturel, l'une est appelée à régner et l'autre à servir? C'est précisément ce qu'ont dit les plus grands philosophes de l'antiquité. Qui a détruit cette erreur monstrueuse, dégradante pour l'humanité? La doctrine chrétienne, qui enseigne que tous les hommes ont la même origine, qu'ils descendent des mêmes parents et que l'âme de chaque homme est créée par Dieu.

— *Cinquième conférence.* Bautain y montre que la morale de l'Evangile, que la pratique de ces préceptes évangéliques : *Aimez Dieu par-dessus toutes choses; Aimez votre prochain comme vous-même; Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait; Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait*, est essentiellement favorable à la liberté politique, parce qu'elle lui fournit ses conditions principales. La première de ces conditions est le respect de la loi, du droit et de l'autorité qui les applique. Eh bien! le respect de la loi, qui l'aura plus profondément empreint au cœur que le chrétien? Le respect de l'ordre, de l'autorité, qui le ressentira plus vivement, qui y sera plus porté et plus habitué que le catholique, façonné de bonne heure par l'Eglise à l'obéissance raisonnable, et élevé, dès son âge le plus tendre, dans cette grande école du respect? La seconde condition de la liberté politique est le dévouement à la chose publique. Sans ce dévouement, qui sacrifie l'intérêt privé à l'intérêt de tous, la liberté d'un peuple n'est pas possible. Or, la morale chrétienne accomplit admirablement cette condition. Doctrine de justice et d'abnégation propre, elle s'accorde parfaitement avec le patriotisme qui impose nécessairement des sacrifices aux citoyens.

— *Sixième conférence.* L'objet de cette sixième conférence est d'établir que l'Eglise catholique, par sa constitution et sa discipline, a contribué efficacement au développement de la vraie liberté dans le monde. Par l'organisation de son gouvernement et par la manière dont elle l'exerce, l'Eglise a fourni aux Etats modernes le modèle et la règle de la véritable organisation de la liberté. Dès son origine et dans tous les siècles, elle en a donné aux hommes les conditions essentielles et les garanties libérales, savoir : la souveraineté de la loi, l'égalité de tous devant la loi, l'admissibilité de chacun aux emplois et aux dignités, l'appel des plus dignes aux fonctions du pouvoir par l'élection, la protection de l'Etat distribuée également sur tous, et même sur les pauvres et les faibles de préférence. Puis, dans ses conciles, où elle a fait prévaloir la libre discussion, elle a enseigné aux peuples la théorie et la pratique du système représentatif, condition *sine qua non* de la liberté chez les grandes nations. Enfin, par le célibat religieux, elle a détruit l'esprit de caste et fait triompher le droit commun sur le droit héréditaire.

— *Septième conférence.* Bautain y formule ainsi qu'il suit les principes du catholicisme sur la résistance au pouvoir : l'Eglise n'autorisa jamais la résistance armée à la puissance établie, bien qu'elle puisse parfois l'excuser. Elle ne veut pas qu'il y ait deux glaives opposés dans la même société, parce qu'elle a eu horreur la guerre intestine, aussi contraire à l'intérêt de l'Etat qu'à la charité chrétienne, et, par conséquent, elle réprouve la révolte, la sédition, l'insurrection et tous les désordres qui en sont la suite. Mais entre l'obéissance passive qu'elle ne prescrit point et la résistance violente qu'elle condamne, elle indique et conseille une voie moyenne, qui procure plus sûrement les effets heureux et légitimes de la résistance à l'injustice, sans en avoir les inconvénients. En suivant cette voie avec prudence, le chrétien pourra défendre efficacement la liberté de son pays sans risquer de blesser sa conscience et d'offenser Dieu. Pour cela, il a deux choses à faire en face d'un gouvernement oppresseur: il peut lui résister, mais passivement; il doit lui obéir, mais en faisant tout ce qu'il peut faire légalement pour affaiblir ou annuler l'influence funeste du despotisme.

Cependant il peut y avoir des cas extrêmes où, même pour la conscience catholique, la résistance par la force est un moyen légitime de défense. Bautain n'hésite pas à déclarer : 1° qu'à ses yeux la résistance par la force au pouvoir qui emploie illégalement et initiativement la force est permise; 2° que le citoyen qui prend l'initiative de la résistance à un pouvoir qui viole évidemment le pacte social est excusable et dans le cas des circonstances atténuantes; 3° que là où il n'y a pas de pacte social ni aucune convention explicite entre les gouvernants et les gouvernés, si la puissance tourne au despotisme, au mépris de sa mission divine et de la fin dernière de la société, dont elle doit être le moyen principal, et que, par ses actes tyranniques, elle amène une explosion spontanée qui la renverse, la conduite de tous ceux qui y ont contribué de bonne foi et pour défendre la justice, le droit et la dignité humaine est plutôt conforme que contraire à la volonté de Dieu.

On voit, par la brève analyse que nous venons d'en donner, dans quel esprit et en vue de quelle situation ont été prononcées, puis publiées les conférences de l'abbé Bautain *Sur la religion et la liberté.* C'est de l'apologétique faite au point de vue relativement libéral qui régnait dans l'Eglise au commencement du pontificat de Pie IX. Il y a de l'habileté et du talent dans ces conférences. Il serait facile, mais bien inutile, de les réfuter aujourd'hui; car, aujourd'hui, l'Eglise ne se soucie nullement du rôle libéral que l'apologétique voudrait attribuer à ses dogmes, à sa morale, à sa discipline.

Religion naturelle (LA), par M. Jules Simon, étude de philosophie religieuse, publiée en 1856. La religion chrétienne enseigne à l'homme son origine, sa règle et sa fin, c'est-à-dire tout ce qui lui est nécessaire pour la direction et la consolation de la vie. Mais il y a des esprits en grand nombre qui ne sauraient admettre le principe de la révélation, ou qui, ne pouvant croire à toutes les choses enseignées par l'Eglise et comprenant qu'on ne lui fait pas sa part, qu'il faut ou l'accepter ou la rejeter tout entière, se sentent obligés de renoncer à la religion officielle et se livrent sans réserve à la philosophie. Ces esprits religieux, mais qui ne reconnaissent d'autre autorité que la raison, ne trouveront-ils pas en elle ce qu'ils lui demandent? L'humanité est-elle placée sans autre ressource entre la révélation et le scepticisme? N'y a-t-il rien, en dehors de la foi révélée, qui puisse rattacher la terre au ciel?

L'indépendance religieuse du philosophe l'a fait tout naturellement passer pour un athée auprès des polémistes de mauvaise foi. M. Simon est, au contraire, un déiste déterminé. « La nature, la société, notre conscience, dit-il, nous parlent de Dieu à chaque instant. Quel est ce Dieu dont la pensée nous revient sans cesse? Est-ce un Dieu indifférent, solitaire, étranger au monde qu'il a produit? A-t-il besoin de nos respects et de nos prières? Nous a-t-il donné une loi et soumis à une épreuve? Nous réserve-t-il une autre vie après celle que nous traversons? A mesure que nous avançons dans la vie, nos parents, nos amis tombent à côté de nous. On rend leurs corps à la terre : mais leurs âmes, où vont-elles? Sommes-nous à jamais séparés de nos morts? N'y a-t-il rien au delà du tombeau? »

Le livre se compose de quatre parties; l'auteur examine successivement : 1° la nature de Dieu; 2° la Providence; 3° l'immortalité; 4° le culte. Le sens commun est seul appelé à prononcer sur ces dogmes, et les solutions diffèrent nécessairement de celles des religions révélées.

Les arguments de M. J. Simon à propos de Dieu, de son incompréhensibilité, de la manière dont le panthéisme le conçoit; ses idées sur la Providence, l'immortalité de l'âme, les cultes ne diffèrent pas beaucoup de ce qui s'enseigne à ce sujet dans les ouvrages des grands esprits en qui l'opinion commune a confiance. Sa théorie de la prière offre des considérations du plus haut intérêt. La prière, suivant lui, c'est l'accomplissement du devoir. Pendant cette vie, nous remplissons sous les yeux de Dieu la tâche qu'il nous a donnée, et, au terme de notre existence, il nous récompensera ou nous punira. Aussi, l'homme ne doit-il demander rien au monde que l'occasion de lutter et de mériter. Son repos, sa patrie, son Dieu sont ailleurs. Comment pourra-t-il mériter? En obéissant à la loi et en faisant le bien. Sa loi est de conserver et de développer ses facultés, d'aimer et de servir ses compagnons d'épreuve, d'aimer et d'adorer l'auteur de son être. Comment adorera-t-il Dieu? En accomplissant son devoir. Faire le bien, c'est adorer; aimer, travailler, se dévouer, c'est adorer, c'est prier. Etre un citoyen utile en ce monde, c'est servir Dieu. Telle est la religion naturelle, tel est le culte naturel. Toute cette doctrine est simple et sans mystères : un Dieu tout-puissant et immuable, qui a créé le monde et qui le gouverne par des lois générales; une vie à venir qui remplira toutes les promesses de celle-ci et en réparera toutes les injustices, voilà le dogme. Un cœur rempli de l'amour de Dieu et de l'amour de l'humanité, une volonté ferme d'accomplir le devoir et de servir les vues de la Providence en faisant le bien, voilà la prière, voilà le précepte; telle est la religion rêvée par M. Jules Simon.

Il n'y a rien dans ces pages qui sente, nous ne dirons pas l'irréligion, mais même le scepticisme. On pourrait définir la *Religion naturelle* « un livre de piété à l'usage des libres penseurs. » Des pensées élevées exprimées en beau style, tel est le fond de ce livre où l'amour réel du peuple, le culte de la bienfaisance occupe une très-grande place à côté des discussions et des démonstrations philosophiques. Sans partager les vues de l'auteur, on peut dire que cet ouvrage est digne de l'homme éminent qui, avant de devenir un des représentants de la démocratie, était une des lumières de l'Université.

Religions de la Grèce antique (HISTOIRE DES), *depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution*, par L.-F.-Alfred Maury (Paris, Ladrange, 1857-1859, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage important était en 1868 le travail d'ensemble le plus nouveau et le plus complet que la France possédât sur les mythes et les religions de la Grèce. Dépassé en grande partie en Allemagne et sur quelques points par des études plus récentes, il restera comme le représentant d'une époque dans la science, et M. Maury conservera l'honneur d'avoir le premier, de ce côté du Rhin, rompu définitivement avec les anciens systèmes, en matière d'études mythologiques, pour rattacher hardiment ces études aux résultats fournis par la linguistique, c'est-à-dire pour les faire rentrer dans le grand courant de la tradition indo-européenne.

« La pensée de cet ouvrage, écrivait M. Maury en 1857, m'a été inspirée par le beau livre de M. Creuzer sur les religions de l'antiquité, dont M. Guigniaut s'est montré un si habile interprète. Le savant allemand avait cherché à saisir la liaison des mythes et des symboles, mais il a négligé le côté historique et pragmatique; il a considéré les religions de l'antiquité comme un grand tout dont il a donné un exposé synthétique. Mon travail, au contraire, est une œuvre d'analyse : je suis le progrès des idées, par cela seul que je m'attache à marquer les époques; car rien n'est immobile dans ce qui touche à l'homme, quoique le fond sur lequel ce mouvement s'accomplit demeure immuable. Les religions ont été, chez les anciens, des formes plus ou moins passagères d'un sentiment éternel. La religion s'est tour à tour agrandie, altérée, transformée, elle n'est jamais morte, et quand on pouvait la croire éteinte, comme le phénix, elle renaissait sur son bûcher. Ce spectacle a été le prélude du christianisme, dont le polythéisme antique ne fut qu'une longue préparation. Voilà ce qui donne à cette histoire un intérêt égal à celui que présentent les événements les plus graves et les plus dramatiques. En effet, sous cette série de mythes et de créations théogoniques, on sent que s'agitent les plus grands problèmes que puisse poursuivre notre inquiète curiosité. L'homme cherche Dieu; il s'égare souvent, mais quelquefois il en entrevoit le caractère ou en pressent l'immensité. »

Dans ces lignes, qui contiennent la pensée fondamentale de l'ouvrage, M. Maury, l'ancien collaborateur de M. Guigniaut pour la publication française de la *Symbolique* de Creuzer, M. Maury, qui dédie respectueusement à M. Guigniaut son nouveau travail, s'écarte cependant, sans retour, de la doctrine de ses maîtres. Il ne se contente pas, en effet, de reprendre, comme il le dit, sous la forme analytique l'œuvre édifiée synthétiquement par Creuzer; et il y a loin du système qui rattachait à l'Egypte les origines du polythéisme au point de vue où se place M. Maury dans son livre et aux idées qu'il y développe en s'appuyant sur les découvertes nouvelles de la science.

Dans l'exécution, M. Maury a rencontré les difficultés qui devaient naître de la hauteur même du point de vue auquel il s'était placé. Il était conduit à tenter une classification méthodique d'une multitude de faits dont la critique n'avait pas encore déterminé et ne déterminera peut-être jamais le vrai caractère. Il ne pouvait éviter la confusion résultant du rapprochement de tant de formes diverses et de traits opposés que sa sincérité scientifique lui commandait d'enregistrer à titre égal. D'une autre part, les matériaux préparés déjà qu'il n'avait eu qu'à réunir étaient encore bien insuffisants; car ni les problèmes les plus graves de la linguistique, dont la connaissance paraît indispensable pour l'explication des mythes et de leurs relations, ne sont résolus, ni l'histoire synthétique des divers rameaux ethniques de la race indo-européenne, ni celle de leurs rapports primitifs avec le monde sémitique ne sont encore faites. M. Maury se créait lui-même par son plan d'autres difficultés qu'il n'a pas entièrement surmontées. « Je suis, dit-il, le progrès des idées, par cela seul que je m'attache à marquer les époques. » Cette méthode, excellente en thèse générale, devient nécessairement vicieuse quand il s'agit de tracer l'histoire d'une institution théologique dont le caractère essentiel est l'immobilité. Aussi M. Maury, en traitant séparément de la mythologie des temps antéhomériques, de celle que nous connaissons par Homère, de celle des poëmes hésiodiques et enfin de celle des temps posthomériques jusqu'au siècle d'Alexandre, s'est-il condamné à beaucoup de répétitions, à une indécision perpétuelle et, qui plus est, à de graves erreurs. Il donne sans cesse ou paraît donner comme nouveau ce qui est ancien, comme différent ce qui est semblable. Cette observation s'applique surtout au premier volume. Les deux autres contiennent une série de traités, en quelque sorte distincts, sur les formes du culte, sur les temples et la liturgie, sur les funérailles, les fêtes, les pompes, les jeux, les mystères, le sacerdoce, les oracles; sur la morale religieuse, la religion de l'Asie Mineure, l'influence des religions syro-phéniciennes et égyptiennes; sur l'orphisme et la philosophie. Mais, bien que quelques-uns de ces sujets soient traités supérieurement, l'auteur n'a pu faire que ce ne soient là autant de membres d'un corps dont il n'est pas parvenu à établir la circulation intérieure et à constituer l'unité.

Religion au XIX^{e} siècle (LA), par M. J.-E. Alaux (1858, in-8°). L'auteur entreprend une tâche qui a été plusieurs fois tentée et toujours sans succès, à savoir : la conciliation du catholicisme et du rationalisme. Pour élever le débat, il se propose, une pure dissertation philosophique sur les principes premiers et abstraits auxquels se rattache le problème, se défiant, dit-il, « des obscurités qui se rencontrent dans l'histoire. » Après avoir mis en présence le catholicisme et le rationalisme, l'auteur se demande comment il est possible d'opérer leur conciliation. L'épigraphe qu'il a empruntée à Malebranche : « L'intelligence succédera à la foi, » indique quelle est sa solution : « Jusqu'ici, dit-il, on a cru; aujourd'hui, on veut comprendre. Le siècle est rationaliste, et il a raison de l'être. La cause de la raison est désormais gagnée; il faut gagner celle de la religion. Les croyants sont rarement rationalistes, les philosophes rarement catholiques. Il s'agit de les rapprocher en prouvant que le catholicisme contient les vérités cherchées par la philosophie. Il faut laisser celle-ci se faire. Quand elle sera faite, on acceptera comme démontrées les vérités qu'on acceptait comme articles de foi. » En attendant qu'il soit parvenu à cette conclusion nécessaire, « le philosophe doit garder la religion de son pays et de son temps... Ce n'est pas être hypocrite que de pratiquer publiquement un culte auquel on adhère comme à un symbole de la vérité. »

Passant en revue les diverses tentatives qui ont été faites pour résoudre le problème des rapports de la raison et de la foi, il reproche aux théologiens d'absorber la philosophie dans la religion et aux philosophes d'absorber la religion dans la philosophie. Il condamne aussi ceux qui voudraient séparer le domaine de la foi du domaine de la raison. « L'empire de la vérité, dit-il, ne se brise pas, et à ce système on ne gagne que deux choses : la première, que la vérité religieuse n'exerce aucun empire sur la science; la seconde, que le progrès de la science, à mesure qu'il agrandit le domaine de la raison, diminue d'autant le domaine de la foi. Le protestantisme a eu plus d'intelligence du problème, mais il est aujourd'hui attardé et il a le défaut d'être moins libre que le catholicisme, puisqu'au lieu d'une révélation progressive il a une révélation immuable dans la Bible et qu'en même temps il est rationaliste. » Que faut-il donc faire? « Concilier, répond l'auteur, le rationalisme avec le catholicisme; conserver la religion telle que la formule l'Eglise qui en tient le dépôt, la règle, la loi, mais remplacer la théologie par la philosophie, c'est-à-dire l'explication douteuse des vérités données par la reconstruction scientifique de ces mêmes vérités, pour ajouter à la certitude qui repose sur la parole divine transmise par les hommes la certitude plus intime que l'homme trouve en sa propre intelligence; voilà comment il m'a semblé que pouvait être résolu le problème religieux de mon temps. » Il n'y a rien de pratique dans ces rêveries. La solution de M. Alaux est incompatible avec le catholicisme réel et avec une philosophie digne de ce nom. Les philosophes ne consentiront jamais à discuter comme les docteurs du moyen âge et le *Syllabus* nous a appris l'estime qu'on faisait à Rome de la raison. Ce n'est qu'avec un catholicisme et un rationalisme de son invention que M. Alaux a formulé ce qu'il appelle « la religion du XIX^{e} siècle. » Toute tentative de ce genre est d'avance frappée d'insuccès.

Religions (LES) **et les philosophies dans l'Asie centrale**, par le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes (Paris, 1865, in-8°). « Tout ce que nous pensons et toutes les manières dont nous pensons ont leur origine en Asie. Il est donc intéressant de sa-

voir ce que l'Asie pense encore et comment elle le fait. » Ainsi commence le livre de M. de Gobineau, qui consacre son premier chapitre à dépeindre le caractère moral et religieux des Asiatiques. « La première de toutes les affaires, à leur sens, c'est de connaître le plus possible et avec le plus de détails possibles les choses supernaturelles... Ils ont besoin du monde qu'on ne voit pas; ils le sentent peser sur eux; ils se débattent contre l'impression perpétuelle du mystère; ils cherchent quelque chose au-dessus de la vie courante et dans une agitation, dans une attente, dans un désir, dans une fièvre qui ne se calment pas; on les voit en alerte, leurs yeux cherchant à s'ouvrir sans mesure, regardant en l'air et partout, inquiets de la vie à venir bien plus que de tout ce qui est au monde. » Ce n'est pas seulement chez les classes cultivées que ces dispositions se rencontrent; on les trouve partout. Chacun aime à parler religion. Ce goût est même si vif, qu'on le satisfait avec le premier venu. Un musulman n'est pas embarrassé pour discuter ces questions avec un chrétien, et de ces discussions, de ces causeries, de ces échanges d'idées résulte une certaine tolérance qui ne manque pas de piquant. Ainsi, les musulmans albanais brûlent des cierges à saint Nicolas et des chrétiens consultent avec respect les derviches.

Malgré cet amalgame de croyances et de coutumes, chacun possède en propre une religion positive. On est musulman, juif, chrétien, et tel on est né, tel on meurt. Mais on ne se croit pas obligé pour cela d'accepter tous les usages de son culte et M. de Gobineau estime que l'Asie centrale ne contient pas un seul religionnaire qui ne reconnaisse que les seuls préceptes de sa foi et qui les admette tous.

Après avoir ainsi caractérisé la moralité et la religion des Asiatiques, l'auteur passe successivement en revue l'islamisme persan, celui des Arabes, les croyances des différentes sectes, entre autres le soufysme, le judaïsme, etc.; quant au christianisme, il n'a pas un chapitre spécial; on ne peut, en effet, le citer que pour mémoire dans une revue des religions vivantes de l'Asie centrale. En vain, l'auteur désirerait-il avoir quelque chose de favorable à en dire : « Malheureusement, ajoute-t-il, je ne l'ai pas trouvé. Tous les vices des musulmans se rencontrent chez les gens qui professent le christianisme, catholiques ou schismatiques. D'une ignorance effrayante, ils ne sauraient exercer aucune action sur leurs compatriotes, sinon sur la partie la plus basse et par les superstitions. Quand, par un grand hasard, il m'est arrivé de rencontrer un prêtre chrétien indigène qui s'occupât, outre le soin exagéré de ses intérêts temporels, de quelques questions plus élevées, j'ai constaté qu'il était soufy, » c'est-à-dire panthéiste. Et plus loin, M. de Gobineau dit encore : « Ce qui est demeuré chrétien, c'est ce qui ne valait pas la peine d'être converti. »

Quant aux juifs, M. de Gobineau n'a pas vis-à-vis d'eux le même dédain. Ils s'occupent beaucoup, il est vrai, de leurs intérêts matériels; mais on leur reconnaît une profonde énergie morale, un orgueil religieux qui les relève, une vive préoccupation des choses intellectuelles, de leurs dogmes, de leurs livres saints, de leurs sciences. Ils ont des docteurs, souvent fort instruits, qui se distinguent par la hardiesse de leurs spéculations philosophiques. Quelques-uns tombent dans le soufysme, d'autres penchent vers la philosophie pure.

Mais la doctrine religieuse à laquelle M. de Gobineau a consacré le plus de développements et qui nous présente le plus grand intérêt, c'est le babysme, qui existe en Perse depuis une trentaine d'années à peine et qui a, dans ce court intervalle, conquis plus de 5 millions d'adhérents. (V. notre article BABYSME, dans lequel nous avons cité à plusieurs reprises l'ouvrage de l'auteur.) M. de Gobineau donne ensuite quelques renseignements sur l'état de la littérature et du théâtre en Perse. Le théâtre lui-même, en ce pays, est une manifestation de l'idée religieuse, et, à ce titre, il ne pouvait être négligé dans cet ouvrage. Comme échantillon, M. de Gobineau donne la traduction des *Noces de Kossem*, une des pièces restées classiques en Perse. L'appendice du volume contient la traduction du *Livre des préceptes* (*Ketab-è-Hukkam*), qui fait autorité parmi les partisans du babysme. Le lecteur peut donc décider lui-même de la valeur de la nouvelle doctrine. En ces matières difficiles, M. de Gobineau a mis, on peut le dire, un grand agrément. Ce volume, consacré à des études religieuses et philosophiques, à l'exposition de pensées subtiles qui rappellent plus d'une fois la cabale, se lit non-seulement sans fatigue, mais avec plaisir. A travers toutes les discussions d'idées, on sent un narrateur dégagé des abstractions et un observateur attentif. Il y a beaucoup d'esprit et de finesse dans le récit, beaucoup d'impartialité dans les jugements. M. de Gobineau a, de plus, l'avantage immense d'avoir vu, de parler non pas sur des livres ou sur des renseignements même inédits, mais sur des impressions personnelles.

Religion de Jésus et la tendance moderne (LA), par J.-C. Zaalberg; trad. française par M. Réville (Paris, 1866, in-12). Ce volume est un recueil de sermons et de conférences, et l'auteur, pasteur de l'Eglise réformée à La Haye, s'est vu en butte à toutes sortes de persécutions et d'invectives de la part des protestants orthodoxes, à cause des prétendues audaces de doctrine dont il s'y fait le champion. Les morceaux insérés dans ce volume sont au nombre de huit et portent les titres suivants : *Conjuration ou réforme; Où trouver le repos?* l'*Origine de la religion*; l'*Ascension*; l'*Evangile de Jésus; Du Saint-Esprit; Une histoire de dix-huit siècles*; la *Vie de Jésus et les vies de Jésus*. L'auteur s'y révèle comme un véritable orateur, et la *Westminster Review* a pu affirmer à bon droit que, « par la vigueur et la lucidité avec lesquelles toutes les questions sont attaquées, ces discours l'emportent même sur ceux de MM. Colani et Schwartz, sans compter qu'ils abondent en passages d'une éloquence et d'une énergie supérieures. » M. Zaalberg reconnaît que la religion chrétienne est la plus parfaite des religions, mais il n'admet pas de différence entre l'inspiration des prophètes et des écrivains sacrés et celle de tous les docteurs et hommes de bien venus après. Pour lui, la grande question qui domine toutes les autres est celle de l'origine de la religion. « La religion et la connaissance de Dieu descendent du ciel, dit l'ancienne théologie; non, dit la moderne, la religion et la connaissance de Dieu montent de la terre, et le grand problème du débat de nos jours trouve son point de départ et son foyer dans l'énoncé suivant : Est-ce par des voies naturelles que dans le cours des siècles notre religion est venue au point où nous la voyons aujourd'hui? ou bien doit-elle son germe et son premier épanouissement à des phénomènes surnaturels, à une intervention, à une œuvre miraculeuse de Dieu? » C'est ici la question de la révélation qui, aux yeux de bien des gens, aujourd'hui encore sépare la religion de la philosophie.

M. Zaalberg n'hésite pas à se prononcer en faveur de l'origine naturelle de la religion. A ses yeux, il n'y a pas de révélation surnaturelle. Une fois celle-ci écartée, on doit s'attendre à la négation absolue du miracle, et c'est ce que fait aussi M. Zaalberg. Comment admettre des faits qui sont en contradiction flagrante avec les lois immuables et éternelles de la nature et qui ne peuvent s'appuyer sur aucun témoignage solide? Aussi repousse-t-il tous les faits qu'on est convenu d'appeler les fondements du christianisme : la conception miraculeuse, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ et le don des langues aux apôtres le jour de la Pentecôte. C'est la première fois qu'on s'exprimait avec cette netteté dans un temple chrétien. Ainsi, le jour de l'Ascension, au début de son discours, Zaalberg fit cette déclaration : « Je ne crois pas que Jésus soit monté visiblement de la montagne des Oliviers au ciel, pas plus que je ne puis admettre la résurrection de son corps. » Le jour de la Pentecôte, il commença par rejeter le récit des *Actes* concernant les langues de feu et le don de parler en langues étrangères.

Les deux sermons qu'il prononça à cette occasion font partie de ce volume; le premier est intitulé : *Du Saint-Esprit* et le second : l'*Ascension*. Dans ce dernier, il prétend réfuter l'objection qu'on lui a faite tout naturellement : « Pourquoi célébrer des fêtes basées sur ce que vous convenez être des contes ou des superstitions? » Sa réponse est assez embarrassée et cela se conçoit; M. Zaalberg se retranche derrière la coutume, la tradition de dix-huit siècles et les vieux souvenirs poétiques. En résumé, ces discours, conférences ou sermons, ont de l'intérêt pour ceux qui voudraient prendre rapidement connaissance des problèmes religieux qui s'agitent de nos jours dans les Eglises protestantes.

Religion (LA), par M. Vacherot (1868), ouvrage philosophique, dans lequel l'auteur a entrepris d'étudier le sentiment religieux dans son essence, en dehors des religions sous lesquelles il s'est manifesté, et essayé d'en formuler les lois générales. « Ce livre n'est ni une œuvre d'érudition ni une œuvre de critique, dit-il dans son avant-propos.... Nous nous proposons simplement d'expliquer, non l'origine des religions, telles que les sciences nous les montrent, mais l'origine même de la religion, en la cherchant dans la nature humaine, par une analyse toute psychologique. Tandis que la science positive des religions se poursuit depuis le début de ce siècle par une série d'études historiques; tandis que la philosophie des religions s'essaye par une suite de spéculations abstraites un peu prématurées, il nous a semblé qu'un nouveau point de vue avait été omis ou trop négligé jusqu'ici : c'est la psychologie de l'idée et du sentiment religieux, sans laquelle ni l'historien ni le philosophe ne peuvent bien comprendre des phénomènes qui ont leur racine dans les profondeurs de l'âme humaine. »

La thèse soutenue dans cet important ouvrage peut être résumée ainsi :

1° La religion n'est pas d'origine divine, comme le veulent les croyants; elle ne constitue pas une science sacrée descendue du ciel, supérieure à la raison et dont la raison humaine doit être l'humble servante. Il ne faut pas non plus la considérer comme une superstition malfaisante, éclose du cerveau de quelques visionnaires et entretenue par l'ignorance des peuples. « Pour la critique de notre siècle, le problème religieux n'est pas aussi simple qu'il l'était pour la foi des croyants et pour la raison des encyclopédistes. Si elle ne s'arrête pas au mystère d'une révélation divine, elle ne croit pas non plus que tout soit dit quand on a rangé l'institution religieuse parmi les superstitions de l'ignorance ou les rêves de l'imagination. La vertu morale, la grandeur sociale, la longue durée des religions, dont on a dit avec tant de vérité qu'elles sont les nourrices et les institutrices du genre humain, ne permettent pas une pareille fin de non-recevoir à un siècle aussi positif, aussi observateur, aussi disposé à s'incliner devant la puissance des faits. »

2° Des trois méthodes applicables à cette étude, la méthode étymologique, la méthode historique et la méthode psychologique, la première est sans valeur; la seconde a le grand mérite de mettre l'esprit en face des choses elles-mêmes, mais elle ne peut que raconter les faits, elle échoue si elle veut les expliquer; la méthode psychologique seule donnera le dernier mot de la question.

3° Etudiant la marche de l'esprit humain chez l'individu, la psychologie nous apprend que chaque âge présente des caractères intellectuels particuliers. Dans l'enfance et la jeunesse règnent l'imagination et l'autorité. *L'enfant ne réfléchit pas, dans le sens sérieux* et profond du mot, c'est-à-dire qu'il ne connaît point cet effort de recueillement et de concentration intellectuelle qu'on nomme la méditation. Pour lui, concevoir et voir, croire *et savoir, c'est tout un. Il accorde indistinc*tement le même degré de confiance à tout ce qui s'offre à son esprit aussi avide qu'irréfléchi. Et même, à vrai dire, sa foi est plutôt en raison de l'effet produit sur son imagination que de l'évidence qui éclaire son intelligence. L'éducation préside à la période de jeunesse, comme à la période d'enfance. Le jeune homme, si intelligent qu'il soit, conserve de l'enfance l'instinct de crédulité et d'imitation, tout en l'appliquant à un ordre de faits et d'idées supérieur. Il ne pense pas encore par lui-même et se complaît bien plus à apprendre qu'à réfléchir. A la jeunesse succède l'âge viril de l'intelligence, l'âge de l'entendement pur, de la méthode et de la science, avec ces traits caractéristiques : la subordination de l'imagination et du sentiment à la raison, le sens critique des idées, le sens positif des choses, l'entière liberté de l'esprit. Ces caractères psychologiques des différents âges se retrouvent dans la vie des peuples et de l'humanité. La religion, chez les individus et chez les peuples, représente la phase d'enfance et de jeunesse intellectuelle, phase dans laquelle les peuples et les individus ne pourraient se fixer que par une sorte d'arrêt de développement. « Ce n'est ni par un sentiment de l'âme, ni par un objet de la pensée que se définit la religion; c'est par un certain état, sinon un certain âge de l'esprit humain. Et, en effet, l'analogie n'est-elle pas frappante entre l'état religieux et cet état intellectuel de l'enfance et de la jeunesse? La religion répond donc à un état transitoire, non à un sentiment permanent de la nature humaine.

4° La religion, n'ayant pas d'objet ni de fonction qui lui soit propre et qui n'appartienne soit à l'art, soit à la poésie, soit à la morale, soit à la philosophie, soit à la science elle-même, peut se retirer de l'âme pour faire place à la philosophie sans y laisser de vide et sans que ce changement fasse rien perdre à l'humanité. « Le phénomène religieux est tout entier dans une synthèse qui correspond exactement à un certain état psychologique décrit plus haut. La philosophie succédant à la religion, c'est l'analyse qui remplace cette synthèse et qui en conserve tous les objets et toutes les fonctions. Quand donc l'homme perd la foi religieuse en passant de l'enfance et de la jeunesse à la virilité, il n'est privé pour cela d'aucune de ces satisfactions, puisqu'il les retrouve, sous une forme plus nette, dans les grandes et fortes œuvres de sa maturité. Si l'imagination n'a plus le symbole religieux, elle a le symbole de l'art, plus intelligible et plus transparent. Si le cœur ne peut plus se prendre aux sublimes figures de la légende divine, il lui reste les touchantes ou héroïques figures de la tradition historique. Si l'intelligence n'a plus le prestige redoutable des mystères pour y assurer sa foi, elle a la pure lumière de l'évidence, qui lui fait voir la vérité face à face et dans toute la simplicité de son essence. »

Ces conclusions sont décisives. Le temps des religions est passé, ou tout au moins près de se clore; l'âge de la philosophie et de la science est arrivé. Les peuples se passeront de religion exactement comme sont parvenus à s'en passer les individus dont elle s'est définitivement retirée.

Ecrit d'un style sobre, à la manière des grands maîtres du XVII^e siècle, Descartes et Malebranche, le livre de M. Vacherot jette sur toutes les questions qu'il touche une lumineuse clarté.

Religion et socialisme, par P. Poulin (Paris, 1868). Dans cet ouvrage sont traitées les questions les plus intéressantes que puisse soulever le problème des destinées humaines. L'auteur ne voit dans le matérialisme qu'une réaction contre les enseignements des religions anthropomorphiques; il nie la personnalité divine; il renouvelle la thèse cartésienne de l'automatisme des animaux, et la thèse de Pierre Leroux sur la préexistence des âmes et leur perpétuelle renaissance dans l'humanité. Il soutient que notre destinée ne peut consister que dans une succession infinie de vies terrestres, et refuse à la science le droit de donner pour limite à nos espérances les quelques années que doit durer notre vie présente. « Notre conscience, dit-il, nous reproche de mal faire; mais ne nous reproche-t-elle pas aussi bien souvent d'avoir trop bien fait? Et lorsque la misère, les souffrances, les calomnies, la haine publique sont tout le prix que le juste recueille de ses vertus, croit-on que la paix de sa conscience suffise toute seule à lui faire un sort bien désirable? La plus douce consolation du juste dans cette vie, c'est, dit-on, le sentiment de son innocence. Oui, si l'innocent attend sa récompense au delà de la tombe; autrement, le sentiment de l'injustice dont il est victime peut-il avoir d'autre effet que de le faire mourir de fureur et de rage? Quand on considère enfin que la même délicatesse de conscience qui fait qu'on est heureux de ses bonnes actions fait aussi qu'on souffre d'une manière particulière de tous les crimes, de toutes les lâchetés, de toutes les turpitudes dont on est témoin, n'est-on pas obligé de reconnaître que la conscience est pour le juste bien moins une source de jouissances qu'une source de douleurs?... Personne n'oserait dire que rien ne manque actuellement au bonheur de l'homme actuellement méritant; la question est ainsi résolue : si tout finit avec cette vie, l'ordre moral n'existe pas; car, comme la justice imparfaite, c'est l'injustice, de même l'ordre moral imparfait, c'est le désordre. »

Nous ferons remarquer que cette démonstration de la vie future basée sur le défaut de proportion qui se manifeste dans la vie présente entre la vertu et le bonheur est en contradiction avec le dogme de la préexistence, tel que l'admettent les religions de l'Inde. Il est clair que si notre condition actuelle résulte des œuvres de nos vies précédentes, le désordre que nous accusons n'est plus qu'une apparence, et la preuve morale que nous en tirons de la survivance perd toute sa force et toute sa valeur.

Religion, Propriété, Famille, par Alfred Naquet (1869). Cet ouvrage, comme l'indique son titre, contient trois études : la première sur les principes fondamentaux des religions; la seconde sur la propriété, le loyer des capitaux, l'*héritage*; *la troisième sur le mariage* et la famille. Nous ne parlerons ici ni de la seconde, où nous remarquons une assez forte critique des doctrines proudhoniennes, ni de la troisième où l'auteur, pour prévenir les accumulations de capitaux résultant de *l'héritage et pour remédier à l'excès* de population, conclut, comme M. Emile de Girardin, qu'il a le tort de ne pas citer, à la suppression de la paternité légale et au régime maternitaire.

*Dans sa première étude, M. Naquet exa*mine successivement les questions de la certitude, de l'existence de Dieu, du libre arbitre, de l'âme, de la responsabilité morale, du droit et du devoir. En logique, il repousse les *jugements nécessaires, universels, et ne voit* dans les axiomes que « des faits d'expérience très-simples que chacun de nous, depuis le plus grand savant jusqu'au plus grand ignorant, a eu l'occasion d'observer un grand nombre de fois, si bien que, sans nous en rendre compte, nous finissons par considérer ces faits comme évidents, comme s'imposant directement à notre esprit. » Ainsi, selon notre auteur, c'est l'expérience seule qui nous apprend que le tout est plus grand que la partie, que le contenant est plus grand que le contenu, que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, etc. « Quelque nombreuses, quelque variées, dit-il, que soient les lignes que vous traciez entre deux points, mesurez-les, et la ligne droite sera toujours la plus courte. »

Après un examen, selon nous, très-superficiel des lois de la connaissance, M. Naquet aborde la critique de l'hypothèse théologique, de l'hypothèse du libre arbitre, de l'hypothèse de l'âme. Il passe d'abord en revue les preu*ves classiques de l'existence de Dieu et s'ef*force d'en établir la faiblesse et la nullité. L'argument de causalité ne prouve rien; car l'éternité s'imposant à nous comme attribut d'une existence quelconque, il n'y a pas de raison d'accorder cet attribut à Dieu plutôt qu'à la matière; car, depuis que nous observons, nous constatons que la matière et la force ne se créent ni ne se détruisent; car l'idée de cause naissant pour nous de la vue des phénomènes qui se succèdent, toute cause est effet à son tour, et il ne saurait y avoir de cause première, de cause sans cause. L'argument de la finalité ne prouve rien; car les causes finales se ramènent aux conditions d'existence. L'argument tiré des idées nécessaires et absolues ne prouve rien; d'abord, il n'existe point d'idées de cette espèce; ensuite, toute vérité est indépendante de l'intelligence qui la possède, que cette intelligence soit humaine ou divine. L'argument tiré de la conception de l'*infini* ne prouve rien; car si quelque chose correspond à cette idée d'infini que

nous appliquons au nombre, au temps et à l'espace, ce quelque chose est la matière. L'argument tiré du consentement universel et unanime des peuples ne prouve rien; car l'humanité se transforme et se développe constamment, et, par suite de cette évolution, telle idée qui lui est aujourd'hui familière ne pouvait être comprise d'elle il y a deux mille ans, de même qu'une idée qu'un homme trouve facile à comprendre est inaccessible au faible cerveau d'un enfant.

L'hypothèse théiste écartée, nous passons à l'hypothèse du libre arbitre. Celle-ci, selon M. Naquet, n'a pas plus de fondement que celle-là. La volonté est la résultante de toutes les forces qui agissent sur nous. Elle est fatale, comme toute résultante. Le libre arbitre serait la négation des lois universelles, de l'harmonie universelle. Le libre arbitre est en contradiction avec la loi du progrès. Le libre arbitre suppose absolue et réelle la contingence, qui n'est jamais que relative à notre ignorance. Le fatalisme de la science ne doit pas d'ailleurs être confondu avec le fatalisme ancien; il s'agit de la subordination de la volonté aux motifs, non d'une puissance extérieure, d'un fatum qui nous meut et nous dirige. Le fatalisme moderne ne conduit pas, comme le fatalisme ancien, à l'inaction; car on ne conçoit ni l'action de l'humanité en dehors de celle des individus, ni l'action de l'individu en dehors du concours des motifs qui la déterminent. M. Naquet cite ces paroles de M. Littré qui établissent *admirablement*, à ses yeux, la différence entre le fatalisme ancien et le fatalisme ou déterminisme moderne : « Le fatalisme est déterminant *par le dehors*, soit que dans l'opinion déiste on le rattache à la toute-puissance divine, soit que dans l'opinion athée on le fasse dépendre de l'arrangement moléculaire... La subordination aux motifs est contraignante *dans le dedans;* le type en est dans l'education individuelle et sociale, qui diminue le poids des motifs inférieurs et augmente celui des motifs supérieurs. » Il serait facile de montrer que cette différence est absolument vaine et illusoire; que les causes *extérieures* du fatalisme ancien sont supposées agir sur l'homme par les mobiles intérieurs qu'elles font naître dans son esprit, et que les mobiles *intérieurs* du déterminisme moderne sont fonctions de l'ensemble des causes extérieures.

L'hypothèse de l'âme ne soutient pas mieux l'examen, selon notre auteur, que celles de Dieu et du libre arbitre. L'argument tiré de l'identité du moi ne prouve rien; car cette identité, qui n'est pas absolue, s'explique suffisamment par la constance du type organico-chimique que forme l'encéphale, et par ce fait que les propriétés d'un organe se conservent les mêmes nonobstant le changement moléculaire qui ne cesse de s'y produire. L'argument tiré de l'impossibilité de concevoir la pensée comme une propriété de la matière ne prouve rien; d'abord parce que l'inconcevabilité, n'ayant de rapports qu'avec notre esprit, est sans autorité objective; ensuite, parce qu'il y a là un préjugé qui vient de l'idée de l'inertie de la matière et qui tombe naturellement avec cette idée. L'argument tiré du sentiment de la justice appelant une autre vie au delà de la tombe pour récompenser la vertu et punir le vice ne prouve rien; car avec le libre arbitre s'évanouissent et la responsabilité morale, et la distinction du mérite et du démérite, et l'idée de rémunération et de peines ultravitales.

Après avoir détruit les trois hypothèses sur lesquelles reposent la religion dite naturelle et toutes les religions positives, M. Naquet nous fait connaître les bases qu'il donne à la morale, qui doivent, selon lui, être demandées uniquement à l'expérience et à la science. Il définit la justice, le droit, le devoir. La justice, dit-il, est l'équation, la balance des libertés. Le droit est le pouvoir d'agir reconnu par la législation. Le devoir est, pour tout être normalement constitué au point de vue moral, la nécessité, l'obligation d'être conséquent, d'être en harmonie avec soi-même. La moralité vient des fonctions de sociabilité, des instincts altruistes. La morale a son principe et sa sanction dans l'utilité personnelle; concrètement, dans l'utilité générale. La morale varie d'une époque à une autre . une action mauvaise aujourd'hui peut avoir été bonne jadis.

Discuter les thèses de M. Naquet nous conduirait trop loin. Nous remarquons que souvent il croit avoir prouvé lorsqu'il s'est borné à affirmer. C'est ainsi qu'il repousse le libre arbitre en l'accusant d'être la négation de la nécessité universelle, de l'harmonie universelle, du progrès nécessaire, et ne se donne nullement la peine d'établir cette nécessité universelle, cette harmonie universelle et ce progrès nécessaire.

L'ouvrage de M. Naquet, bien qu'il fût écrit avec une grande modération de forme et avec le calme d'un philosophe, fut poursuivi et attira sur son auteur une condamnation à quatre mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, prononcée par les tribunaux de l'Empire.

Religions (LA SCIENCE DES), par M. Emile Burnouf (1872, in-8°). L'étude comparative des religions, les vues d'ensemble et les rapprochements que suggère cette étude constituent un immense travail, fécond en résultats de toutes sortes; M. Emile Burnouf a pu l'entreprendre, grâce aux ressources de son érudition; mais, par suite de sa prédilection pour la philosophie et les religions de l'Inde, par suite aussi des profondes connaissances qu'il a de la littérature sanscrite, il s'est volontairement placé à un point de vue étroit en assignant à toutes les religions une origine commune dans la doctrine des brahmanes. Cette hypothèse, qu'il s'est efforcé de justifier, mais qui est fausse, l'a forcé de rejeter hors de son cadre, comme n'ayant aucune valeur pour sa thèse, les religions dont il lui était impossible de montrer la filiation avec celles de l'Inde, c'est-à-dire non-seulement les religions des peuples de l'Afrique et de l'Amérique, mais même celles de l'Egypte, des Hébreux et, en général, de toutes les races sémitiques; il ne parvient même à rattacher le christianisme au brahmanisme qu'à l'aide de déductions subtiles et de suppositions hasardées. Cependant, cette longue et consciencieuse étude n'est pas restée sans fruit; l'enseignement qui en ressort, c'est que toutes les religions, sans se valoir absolument, ont beaucoup de points de ressemblance; qu'elles ont les mêmes causes et atteignent les mêmes résultats, et que leurs diversités infinies, très-sensibles à l'observateur superficiel, se fondent facilement si l'on ne tient compte que des principes fondamentaux. En d'autres termes, l'observateur attentif se trouve rapidement engagé à les considérer toutes, non comme autant de faits particuliers, mais comme les manifestations diverses d'un même fait; il n'a plus affaire à une infinité de religions, mais à une religion unique, diversement modifiée, suivant l'état de culture intellectuelle et morale des peuples. Ainsi, la science moderne aboutit exactement au résultat dont les Romains avaient l'intuition lorsqu'ils déclaraient que tous les peuples adoraient le même dieu sous des noms différents, ce qui les faisait chercher l'assimilation de leurs divinités propres avec celles des Grecs et des Egyptiens. Ainsi, l'utopie d'une religion universelle basée sur ce que toutes ces religions ont de commun, en dégageant ce fonds commun des pratiques particulières à chaque culte, ne serait pas complétement irréalisable, quoique jusqu'ici tous les efforts tentés dans ce sens aient échoué. C'est à cette idée qu'obéissaient Manès et, plus tard, Akbar le Grand lorsqu'ils tentèrent de fondre en une seule toutes les religions de l'Asie. En tout cas, et quand même la religion universelle ne devrait jamais régner, ce qui est bien probable, il résultera toujours de l'identité théorique des religions, une fois que cette identité sera reconnue et admise par tous, un acheminement vers la tolérance absolue et réciproque de tous les cultes les uns envers les autres; ce sera déjà un grand progrès pour la plupart des peuples modernes.

Après avoir démontré les origines des religions et mis à jour leur point de départ uniformément rudimentaire, qui est la reconnaissance d'un être supérieur et la croyance qu'on peut se le rendre favorable par des prières ou des sacrifices, M. E. Burnouf a cherché à établir les lois de développement, de prospérité et de décadence de chacune d'elles. Il n'a pas déployé moins de sagacité dans cette partie de sa tâche. Il montre bien que les religions naissent et grandissent tant que l'idée qu'elles représentent répond aux besoins de leur temps; mais que, comme toutes les institutions humaines qui acquièrent quelque fixité, elles ne progressent pas en raison du mouvement qui se fait autour et en dehors d'elles; qu'après avoir été un élément de progrès, elles ne sont bientôt plus en harmonie avec la culture intellectuelle qu'elles avaient elles-mêmes suscitée, et qu'alors elles tombent dans le discrédit et dépérissent. « Ces lois, remarque M. Emile Burnouf, ne s'écartent en rien des lois générales du monde; elles n'en sont que l'application à un ordre spécial de phénomènes. Il n'y a ni à les louer ni à les blâmer; elles sont ce qu'elles sont et l'humanité leur obéit d'instinct, sans le vouloir et sans pouvoir s'y soustraire. Quand un homme ou quand un peuple se sépare d'une orthodoxie, il accomplit sa loi; s'il y restait attaché lorsque sa raison lui dit qu'il se trompe, il mentirait à lui-même et aux autres. C'est pour cela que les persécutions sont aussi stériles que criminelles et que les martyrs ont toujours eu raison de leurs bourreaux. »

Religion romaine (LA), par M. Gaston Boissier (1874, 2 vol. in-8°). C'est de la religion des Romains, d'Auguste aux Antonins, qu'il est question dans cette longue et consciencieuse étude. Le champ était vaste et prêtait à toutes sortes de digressions historiques, d'aperçus politiques, de tableaux de mœurs; l'auteur s'y est trouvé à l'aise et il a su faire de l'érudition sans pédantisme.

M. Boissier s'est appliqué à montrer combien la religion différait chez les Romains de ce qu'elle est chez les peuples modernes, et c'est surtout en cela que l'étude de ce rameau du polythéisme antique offre de l'intérêt. Cette religion, absolument réduite au culte, dénuée de dogmes, dégagée même des éléments mythiques et du merveilleux que les Grecs avaient fait épanouir autour d'elle, exercée par de simples citoyens, comme une magistrature ordinaire, ne répond en aucune façon aux idées que se font de la religion les sociétés actuelles et aux besoins que le sentiment religieux est réputé satisfaire. Dans ce culte tout extérieur, mêlé à la vie civile et politique de tout un peuple, il ne peut être question ni de mysticisme, ni d'élan des intelligences vers l'infini, ni de discussions subtiles sur des mystères impénétrables; les dieux sont des abstractions; le prêtre n'a rien à enseigner, puisqu'il n'y a pas de dogme; les prescriptions ne sont que d'ordre public et d'ordre moral; elles n'atteignent pas la conscience et constituent seulement une sorte de loi supérieure à la loi civile. « Les dieux romains, dit M. Nefftzer, étaient, si l'on peut dire, les magistrats surnaturels de la république. A ce titre, ils réclamaient un culte, et ce culte était assidu et minutieux. Il ne déprimait, n'élevait ni ne tourmentait les âmes; mais il les maintenait en enlaçant, comme dit M. Boissier, la vie entière dans une série de pratiques rigoureuses; il était une règle, il constituait une discipline religieuse qui s'ajoutait à la discipline des lois et des mœurs et la complétait. Certains faits que la loi n'atteignait pas, par exemple certains abus de la puissance conjugale et paternelle, étaient dévolus à la malédiction des dieux, et, durant les premiers siècles de la république, la religieuse horreur de ce châtiment purement moral fut un frein suffisant. »

Le sort d'une religion ainsi basée suit naturellement celui du peuple pour lequel elle est faite, et son histoire se lie à celle de ce peuple sans pouvoir s'en détacher. Les vicissitudes du christianisme sont indépendantes des nations qui l'ont adopté; on pourrait en écrire l'histoire, au point de vue du développement des croyances, des dogmes, des hérésies, des sectes, en ne tenant qu'un compte fort modéré du théâtre même de ces développements. Il ne peut en être ainsi pour le polythéisme romain. On le voit s'agrandir et se transformer au contact des annexions successives opérées par la conquête du monde; son panthéon augmente d'habitants dès qu'un nouveau peuple est subjugué. Alors, la religion forte et grave des premiers siècles de la république est submergée par les cultes obscènes et sanglants venus de l'Asie et qui ont conquis droit de cité à Rome. L'ancien culte tombe dans le discrédit, au profit des superstitions nouvelles qui surexcitent une curiosité maladive, par leurs pratiques mystérieuses et leurs orgies; en même temps, la philosophie grecque pénètre dans les écoles et conduit au scepticisme les intelligences éclairées. Ce moment critique du culte romain et la restauration, par les empereurs, des vieilles cérémonies tombées en désuétude ont fourni à M. Boissier le sujet de belles études de mœurs; sur la foi des inscriptions tumulaires qu'il a relevées en grand nombre dans les recuells spéciaux, il prétend nous donner du monde romain à cette époque une idée supérieure à celle que l'on se fait d'ordinaire à l'aide de Pétrone, de Tacite et de Juvénal; mais peut-être cette confiance dans la sincérité des épitaphes est-elle sujette à caution. Quoi qu'il en soit, il a fort bien traité cette partie intéressante de sa tâche et, sans qu'il appuie plus qu'il n'était dans son sujet sur les origines du christianisme, il montre bien avec quelle facilité un culte nouveau, en partie mystérieux, en partie austère, a pu prendre naissance et se développer au milieu d'une décomposition morale, civile et religieuse, telle que le monde en a rarement offert d'exemple.

Religion chrétienne (INSTITUTION DE LA), ouvrage de Calvin. V. INSTITUTION.

Religions de l'antiquité (LES), par M. Guigniaut. V. SYMBOLIQUE ET MYTHOLOGIE DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ, par Creuzer.

Religion chrétienne (EXAMEN CRITIQUE DES DOCTRINES DE LA), par Patrice Larroque. V. EXAMEN CRITIQUE.

Religion chrétienne (MÉDITATIONS SUR L'ESSENCE DE LA), ouvrage de M. Guizot. V. MÉDITATIONS.

RELIGIONNAIRE s. m. (re-li-ji-o-nè-re — rad. *religion*). Personne qui professe, en France, la religion réformée : *Le mot* RELIGIONNAIRE *n'est ni latin ni français, ni plaisant ni sérieux; il a été inventé dans un coin du Périgord; il faut le renvoyer d'où il est venu.*

RELIGIONNER v. a. ou tr. (re-li-ji-o-né — rad. *religion*). Soumettre aux lois d'une religion : RELIGIONNER *un peuple. Tout ce qui compose le culte des dieux*, cultus, *de* colere, *cultiver*, *parer*, *honorer*, RELIGIONNER. (Proudh.) ‖ Inus.

RELIGIOSITÉ s. f. (re-li-ji-o-zi-té — rad. *religieux*). Sentiment, instinct religieux : *L'idolâtrie est une* RELIGIOSITÉ *qui se trompe d'image.* (Mme C. Bachi.) *Un épais brouillard de* RELIGIOSITÉ *pèse aujourd'hui sur toutes les têtes réformistes.* (Proudh.)

RELIMAGE s. m. (re-li-ma-je — rad. *relimer*). Techn. Action de relimer; résultat de cette action.

RELIMER v. a. ou tr. (re-li-mé — du préf. *re*, et de *limer*). Techn. Limer de nouveau.

— Fig. Retoucher, polir avec soin : *Limer et* RELIMER *son style.*

RELIQUAIRE s. m. (re-li-kè-re — rad. *relique*). Boîte, coffret où l'on enchâsse des reliques : *Porter un* RELIQUAIRE *sur soi.* (Acad.) *Des objets vénérables sont enfermés dans d'étincelants* RELIQUAIRES *gothiques et byzantins.* (V. Hugo.)

— Fig. Ce qui contient l'objet d'une sorte de culte : *M. de Chateaubriand a tout divinisé; son livre est le* RELIQUAIRE *de la crédulité humaine.* (Lamart.)

— **Encycl.** Les *reliquaires* ont été très-nombreux au moyen âge. On en concevra la multiplicité en songeant combien il était facile de subdiviser le corps d'un saint en une foule de menues reliques. Aussi, non-seulement les églises, les abbayes, les princes, les seigneurs, mais même les bourgeois se partageaient des fragments de côte, de doigt, etc., des saints et les gardaient pieusement dans des *reliquaires* en cuivre, en ivoire, en bois rares, en cristal, en étoffes précieuses, en argent ou en or. Le nombre des *reliquaires* fut d'autant plus grand qu'on attachait un prix extrême à la possession des reliques, car elles étaient considérées comme de véritables talismans. On ne se faisait aucun scrupule de les dérober et on tâchait de s'en procurer par tous les moyens. La fabrication des *reliquaires* fut très-active jusqu'au XVIe siècle. Les uns étaient destinés à être conservés dans les trésors, les chapelles, les oratoires; les autres, de petite dimension, étaient portatifs. On pouvait les avoir sur soi. Ces derniers sont devenus les plus rares. Avant le XIIe siècle, néanmoins, les *reliquaires* furent moins nombreux que dans les trois siècles suivants, les églises et les abbayes qui étaient dépositaires des corps de saints n'ayant pas encore pris l'habitude d'en distribuer des parcelles. Les croisades activèrent beaucoup la passion des reliques et le commerce des *reliquaires*. Les pèlerins armés et conquérants qui revenaient de Judée rapportaient tous des reliques. Venise et Byzance en profitaient pour écouler les produits de leur orfévrerie et de leur tabletterie. Ainsi, les émaux byzantins, la sculpture sur ivoire et le travail des métaux précieux vinrent ranimer en Occident l'art et l'industrie, mais en leur imposant pendant longtemps des formes orientales. Les *reliquaires* fabriqués en Occident, surtout au XIIe et au XIIIe siècle, prirent la forme des objets qu'ils contenaient. Ceux qui renfermaient des crânes furent des bustes de métal; ceux qui enveloppaient un os du bras étaient des bras vêtus étendant la main pour bénir, etc. Au contraire, les *reliquaires* d'Orient étaient des coffrets ou des boîtes, fabriqués d'avance et en nombre, n'ayant point par leurs inscriptions, leurs ornements ou leurs figures, de rapport direct avec la relique qu'on y plaçait. Les morceaux de la vraie croix, ayant toujours eu la plus haute importance parmi les diverses reliques, furent toujours déposés dans des *reliquaires* d'une richesse proportionnée à la vénération des fidèles. Sainte Hélène, mère de Constantin, passa pour avoir fait venir la vraie croix à Constantinople. La plupart des princes chrétiens, dans leurs rapports avec Byzance par la suite, en obtinrent des fragments. Il y a eu un de ces fragments à la Sainte-Chapelle, à côté d'un autre *reliquaire* en or, en forme de couronne royale et qui contenait la couronne d'épines acquise par saint Louis. Comme exemples des formes curieuses qu'affectaient les *reliquaires*, nous citerons celui de Congies qui ressemblait à une tour ou lanterne; les *chefs* ou bustes de métal de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de la Sainte-Chapelle; ce dernier en or, enrichi de pierres précieuses; les *reliquaires* façonnés en croix, en candélabres, en ostensoirs, en boules, en médaillons, en couronnes. Pendant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle, le luxe et la beauté artistique des *reliquaires* devinrent presque prodigieux. Ils représentèrent des sortes de petites églises tout ornées de figures et décorées d'ornements, enrichies de pierreries, de camées et de pierres gravées antiques. Des vases antiques en jaspe, en cristal ou en agate furent souvent aussi montés en or et en argent pour servir de *reliquaires*. Quant aux *reliquaires* essentiellement portatifs, il y en avait de deux sortes : ceux que les princes et seigneurs emportaient en voyage parmi leurs bagages, et ceux que l'on mettait sur ses vêtements. Ces derniers sont des diptyques ou des triptyques, de petites châsses à bandoulière, des médaillons, des sachets. Le musée de Cluny possède un très-beau *reliquaire* de la fin du XIVe siècle. C'est un cylindre en cristal de roche, enchâssé dans un cadre en cuivre doré à crêtes et que portent sur leurs épaules quatres prêtres reposant sur une feuille de cuivre soutenue par quatre pieds.

RELIQUAT s. m. (re-li-ka — lat. *reliquatum;* de *reliquare*, être reliquataire, formé de *relinquere*, laisser). Ce qui reste dû après la clôture et l'arrêté d'un compte : *Le* RELIQUAT *d'un compte de tutelle. Poursuivre le payement de divers* RELIQUATS *de compte.* (Acad.)

— Fam. Reste : *Les* RELIQUATS *d'un festin, d'un repas. Nous avons très-bien dîné des* RELIQUATS *du repas des noces.* (Acad.) ‖ Suite d'une maladie mal guérie : *Il a un mauvais* RELIQUAT. (Acad.) ‖ Vieux dans ces deux sens.

RELIQUATAIRE s. (re-li-ka-tè-re — rad. *reliquat*). Personne qui, après son compte

rendu, doit encore quelque chose : *Les* RELIQUATAIRES *seront contraints de vider leurs mains.* (Acad.)

— Adjectiv. : *Vous voulez quittance des onze cent mille francs desquels vous serez* RELIQUATAIRE *d'après le compte de tutelle à présenter à votre futur gendre.* (Balz.)

RELIQUE s. f. (re-li-ke — du lat. *reliquiæ*, restes, formé de *relinquere*, laisser). Partie du corps d'un saint personnage, objet ayant été à son usage ou ayant servi à son supplice, que l'on conserve religieusement : *Louis XI se faisait couvrir d'une quantité prodigieuse de* RELIQUES *lorsqu'il se mettait au lit.* (Ann. litt.) *La duchesse d'Albe faisait prendre à son fils, malade à Paris, en potions et en lavements, des* RELIQUES *pulvérisées.* (Sallentin.) *Les mois de Marie ont remplacé de nos jours la grande dévotion des* RELIQUES *et des pèlerinages.* (Michau.)

> Un baudet chargé de *reliques*
> S'imagina qu'on l'adorait.
>
> LA FONTAINE.

— *Garder une chose comme une relique*, La garder soigneusement : *Elle* GARDE *cette lettre* COMME UNE RELIQUE. (Acad.)

— *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, Je ne prendrai pas de ses reliques*, Se dit de quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance.

— *Je n'en veux pas faire des reliques, Je n'en ferai pas des reliques*, Je suis décidé à m'en servir, à en user.

— Poétiq. Restes mortels : *Ce tombeau renferme les froides* RELIQUES *de vos aïeux.* (Acad.)

> Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques
> Où des rois ses aïeux sont les froides *reliques*.
>
> RACINE.

— Restes, derniers débris : *Cassius et Brutus achevèrent de perdre les* RELIQUES *de la romaine liberté de laquelle ils étaient protecteurs, par la précipitation et témérité de quoi ils se tuèrent.* (Montaigne.) *Les despotes redoutent comme un enseignement dangereux les* RELIQUES *visibles de la gloire et de la liberté.* (Mme L. Colet.)

— **Encycl.** Hist. relig. Le culte et le trafic des *reliques* ont constitué, avec le commerce des indulgences, les plus scandaleux abus du catholicisme. La vénération pour les tombeaux des martyrs était toute naturelle aux croyants, et l'on n'alla pas plus loin pendant les premiers siècles : l'Église aurait bien fait de s'en tenir là ; mais, toutes les superstitions lui semblant excellentes dès qu'elles accroissaient son influence et son crédit, elle ne se fit aucun scrupule d'encourager celle-ci, quoiqu'elle fût issue directement du paganisme. Dès 386, Théodose était obligé de mettre un frein à la cupidité des prêtres, qui vendaient comme des amulettes et talismans des débris quelconques de squelettes, sous le nom de *reliques* des martyrs. Le 3e concile de Carthage (397) organisa néanmoins le culte des *reliques*, et celui de Constantinople (692), allant beaucoup plus loin, ordonna de détruire tous les autels qui ne renfermeraient pas de précieuses *reliques*. Dès lors commencèrent ces histoires grossières et ces spéculations honteuses que l'on ne saurait trop flétrir. Les martyrs apparurent en songe à de pieux personnages et leur révélèrent l'endroit précis où ils étaient enterrés. On n'eut garde de négliger ces avis profitables et les saints martyrs furent déterrés en grande pompe, pour être ensuite détaillés au plus juste prix. Saint Etienne fut le premier qui réclama cet honneur et les autres bienheureux s'empressèrent d'imiter cet exemple, qui n'a pas été abandonné depuis. Lorsque l'on manquait de martyrs, on en inventait, de sorte que le même saint fut découvert en cinq, dix et vingt endroits différents. Les miracles se multiplièrent en proportion. Le vol des cadavres inhumés près des églises, et dont on faisait des dépouilles de martyrs, devint si fréquent que le clergé essaya d'enrayer le mouvement en effrayant les voleurs. Il nous suffira de citer les lignes suivantes de saint Grégoire : « Les corps des saints brillent de tant de miracles, dit-il, qu'on n'ose même approcher de leurs tombeaux pour y prier sans être saisi de frayeur. Mon prédécesseur, ayant voulu ôter de l'argent qui était sur le tombeau de saint Pierre pour le mettre à la distance de quatre pieds, il lui apparut des signes épouvantables. Au moment où l'on faisait des réparations au monument de saint Paul, celui qui avait la garde du lieu ayant eu la hardiesse de lever des os qui ne touchaient pas au tombeau de l'apôtre, pour les transporter ailleurs, il lui apparut aussi des signes terribles et il mourut sur-le-champ. Même chose arriva au tombeau de saint Laurent ; on découvrit imprudemment le cercueil où était le corps du martyr et, quoique ceux qui y travaillaient fussent des moines et des officiers du temple, ils moururent tous dans l'espace de dix jours, parce qu'ils avaient vu le corps du saint. Lorsque les Romains donnent des *reliques*, ils ne touchent jamais aux corps sacrés, mais ils se contentent de mettre dans une boîte quelques linges et de les en approcher. Ces linges ont la même vertu que les *reliques* et font autant de miracles. Certains Grecs se permirent de douter du fait ; le pape Léon se fit apporter des ciseaux et, ayant coupé en leur présence un des linges qu'on avait approchés des corps saints, il en sortit du sang. A Rome et dans tout l'Occident, c'est un sacrilége de toucher aux corps des saints et, si quelqu'un a cette audace, il peut être sûr que son crime ne sera pas impuni. C'est ce qui me persuade que l'on ne dit pas la vérité quand on raconte que les Grecs ont coutume de transporter les *reliques*. Je sais parfaitement que quelques-uns d'entre eux, ayant osé déterrer, la nuit, des corps près de l'église de Saint-Paul, dans le dessein de les transporter dans leur pays, ils furent aussitôt découverts, et c'est ce qui me persuade que les *reliques* qui se transportent de la sorte sont fausses. Des Orientaux, prétendant que les corps de saint Pierre et de saint Paul leur appartenaient, vinrent à Rome pour les emporter dans leur patrie ; mais, arrivés aux catacombes où ces corps reposaient, lorsqu'ils voulurent les prendre, des éclairs soudains, des tonnerres effroyables dispersèrent leur multitude épouvantée et les forcèrent de renoncer à leur entreprise. »

Les faits affirmés dans cette lettre, adressée à une princesse qui demandait la tête de saint Paul, sont absurdes, car le commerce des *reliques* florissait alors à Rome et dans tout l'Occident aussi bien qu'en Orient ; saint Grégoire, qui avait l'air de témoigner une telle terreur à la seule idée d'approcher le corps d'un martyr, en expédia lui-même un grand nombre.

En France, durant tout le moyen âge, les *reliques* furent en grande vénération ; les serments les plus solennels se faisaient sur les restes d'un saint martyr, comme autrefois on jurait par le Styx. Les rois de France des deux premières races conservaient précieusement des *reliques* dans leurs palais ; enfin, on peut encore citer les restes de la bienheureuse sainte Geneviève, renfermés dans une châsse, d'où ils étaient retirés pour être promenés dans les rues de la ville lorsqu'il s'agissait d'éloigner quelque calamité, de faire tomber ou de faire cesser la pluie.

Les *reliques* ne se composent pas seulement des restes des corps des martyrs, mais de toute sorte d'objets considérés comme leur ayant appartenu. L'église Saint-Laurent, à Gênes, possédait encore, il y a peu d'années, le *Sacro-Cattino*, c'est-à-dire le fameux plat d'émeraude sur lequel Jésus-Christ fit la Cène et qui avait été donné à Salomon par la reine de Saba. Il était conservé à Jérusalem et fut pris par les Génois, qui abandonnèrent aux Pisans, leurs alliés, tout le butin pris dans Césarée (1101) pour conserver la précieuse *relique*. Rapporté à Gênes, le Sacro-Cattino fut en grande vénération ; douze chevaliers furent créés qui, chacun à son tour, gardaient la clef du tabernacle. Une fois par an, il était exposé à la vénération des fidèles ; mais les douze chevaliers étaient rangés autour du plat sacré. En 1476, une loi défendit, sous peine de mort, de toucher le Sacro-Cattino. Transporté à Paris en 1809, le plat fut restitué en 1815. Le voyage fut fatal à la sainte *relique*, qui fut brisée. On se convainquit alors que cette précieuse émeraude était un simple morceau de verre et le respect qui l'entourait a disparu.

Nous citerons encore, dans ce genre, une *relique* longtemps conservée à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs ; c'était la coupe en albâtre où Jésus-Christ avait bu aux noces de Cana. A Saint-Pierre de Rome, on conserve encore la chaire en bois (chaise, *cathedra*) de saint Pierre et la colonne du temple de Jérusalem sur laquelle Jésus appuya sa main en chassant les vendeurs à coups de fouet ; à Saint-Praxède (Rome), la colonne du palais de Ponce-Pilate à laquelle fut attaché Jésus pour subir la flagellation ; à Saint-Pierre-ès-Liens, la chaîne qui garrotta saint Pierre dans les cachots de Jérusalem. La couronne d'épines de Jésus-Christ, les clous, le bois de la croix, le suaire, etc., divisés en parcelles, constituent à eux seuls un ensemble formidable de *reliques*. La couronne de fer des rois d'Italie, déposée à la cathédrale de Milan, est ainsi nommée, quoiqu'elle soit, comme toutes les couronnes royales et impériales, faite d'or et de pierreries, parce qu'elle est fermée d'un clou de fer rivé au cimier et qui passe pour être un des clous de la croix. On sait que saint Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle pour y placer la couronne d'épines et un morceau du bois de la vraie croix, *reliques* que le sultan lui avait vendues fort cher. A propos de la croix sur laquelle Jésus a été crucifié, on a calculé qu'en réunissant toutes les parcelles qui existent de par le monde et qui passent pour authentiques, il y aurait de quoi construire un navire à trois mâts ; mais à cela il n'y a rien à dire : un jésuite a soutenu très-sérieusement que les saintes *reliques* se multipliaient indéfiniment par la grâce de Dieu.

Le commerce des *reliques* devenant de jour en jour plus important, on établit à Rome une congrégation des *reliques*, qui fonctionnait encore au siècle dernier de la manière suivante, d'après le président Debrosses :

« La congrégation des *reliques* est composée de six cardinaux et de quatre prélats, parmi lesquels sont le cardinal vicaire et le préfet de la sacristie de Rome. Ils ont l'inspection des *reliques* des anciens martyrs qu'on trouve dans les catacombes. Quand tous ces cardinaux et prélats sont réunis, ils examinent les procès-verbaux dressés par ceux d'entre eux qui sont descendus sur les lieux pour examiner les marques qui font distinguer les ossements ou les tombeaux des martyrs d'avec ceux des païens. Ces marques sont communément des fioles qui contiennent quelque reste de sang ou bien des palmes gravées sur la pierre, ou les instruments du martyre, comme un cimeterre, une lance, une épée, un couteau ou enfin quelque inscription. Lorsque ces marques paraissent anciennes et dignes de foi, les prélats de la congrégation opinent et, s'il n'y a point d'opposant, le préfet de l'assemblée déclare les *reliques* dont il s'agit dignes de la vénération des fidèles. On les baptise ensuite, parce qu'on ne sait pas leur nom ; on leur donne un parrain et une marraine et on leur donne le nom qu'elles doivent porter. Après cela, la congrégation remet ces *reliques* entre les mains du vicaire et du sacristain du pape, qui les distribuent aux fidèles qui les demandent, avec les attestations de la vérité desdites *reliques*, en faisant signer toutefois un reçu en forme par ceux qui sont favorisés, argent comptant, de quelques parcelles de ce trésor inépuisable. »

Voici une liste à peu près complète des principales *reliques* conservées dans les divers sanctuaires du catholicisme, *reliques* auxquelles les fidèles ajoutent la plus grande foi et qui, pour la plupart, sont appuyées par des parchemins authentiques :

Barbe : on a de celle de Jésus-Christ. — *Bras :* ils sont innombrables ; on en a de la Vierge, de la Madeleine, de saint Marc ; mais, ce qu'il y a de plus miraculeux, c'est leur multiplication. On a huit bras de saint Blaise, neuf de saint Vincent, autant de sainte Thècle, douze de saint Philippe, dix-sept de saint André et dix-huit de saint Jacques, répartis dans des églises différentes, il est vrai, mais d'une authenticité reconnue et qui ont fait brûler les incrédules qui la contestaient. — *Cheveux* et *ongles* de sainte Catherine, de Jésus-Christ, de la Vierge, de la Madeleine et d'une foule d'autres. — *Côte* de sainte Marguerite. — *Cœur* de sainte Thérèse, de saint Ignace, de sainte Catherine de Sienne. — *Croupion* de saint Ignace de Loyala, *relique* odoriférante, comme le dit si bien le marquis d'Argens. — *Dents :* elles abondent, ce qui n'a rien d'étonnant au pays du charlatanisme ; la plus curieuse est celle qui tomba de la mâchoire d'âne avec laquelle Samson tua plus de mille Philistins, et qui est conservée précieusement chez les carmes de Nazareth. — *Doigts :* on en compte un grand nombre ; saint Jean-Baptiste en possède soixante à lui tout seul, dont onze index. — *Fesses* de Jésus-Christ, empreintes sur une pierre de la cathédrale de Reims, alors qu'il en bâtissait le portail. — *Genoux* de sainte Justine. — *Graisse* de saint Laurent. — *Han* de saint Joseph lorsqu'il fendait son bois, conservé en bouteille près de la ville de Blois. — *Lait* de la Vierge, de sainte Barbe, de sainte Catherine, conservé dans un état admirable de fraîcheur bien avant l'invention anglo-américaine. — *Larme* que Jésus-Christ versa sur Lazare et qui rapportait chaque année quatre mille francs aux religieux de Vendôme. — *Mâchoires :* il y en a un déluge ; saint Jean-Baptiste en a vingt à lui tout seul. — *Mains :* innombrables également ; saint Barthélemi en possède neuf, ce qui ne lui fait pas moins de quarante-cinq doigts. — *Mamelles* de sainte Agathe ; on en conserve six différentes. — *Membre* sexuel de saint Barthélemi, conservé à Trèves en Allemagne ; il attirait un grand pèlerinage de femmes stériles, ainsi que saint Guignolet. — *Nombril* de Jésus-Christ, à Saint-Jean-de-Latran, à Rome. — *Ongle* de Nabuchodonosor, dans le cabinet du roi de Danemark. — *Parties* sexuelles de sainte Gudule, conservées à Augsbourg. — *Peau* de saint Barthélemi. — *Pieds :* les empreintes laissées sont innombrables ; on en a de Jésus-Christ, de la Vierge, d'Adam et de l'ange qui le chassa du paradis terrestre. — *Plume* que l'ange Gabriel laissa tomber lorsqu'il vint annoncer à la Vierge qu'elle serait mère ; cette plume est conservée soigneusement, ainsi que la fenêtre par laquelle l'ange entra, et qu'on peut voir à Notre-Dame-de-Lorette. — *Prépuces* de Jésus-Christ : il n'y en a que sept, dont un à Saint-Jean-de-Latran, à Rome ; tous les instruments de la circoncision sont heureusement conservés ; le couteau est à Compiègne et la pierre sur laquelle on fit l'opération dans l'église de Saint-Jacques-in-Borgo, à Rome. En 1864, l'évêque de Poitiers, qui se vante de posséder le vrai prépuce, écrivit un mandement qui fit beaucoup de bruit. — *Sang* de Jésus-Christ, de saint Etienne, de saint Janvier. — *Souffle* de Jésus-Christ gardé dans une boîte. — *Sueur* de saint Michel battant le dragon, conservée dans une fiole à Jérusalem. — *Têtes :* comme les bras et les jambes, elles sont innombrables ; sainte Julienne, pour sa part, a trente ou quarante têtes ; on ne dira plus que les femmes en manquent. La plus curieuse *relique* en ce genre, ce sont les onze mille têtes des onze mille vierges, qui chacune ont fait onze mille miracles. Cette dernière relique clôt dignement une énumération un peu fantaisiste, que nous ne donnons du reste que sous toutes réserves.

Béranger a composé sur les *reliques* une chanson qui, sous la Restauration, venait tout à fait à point. C'est la confession d'un affreux gredin dont le squelette, débité par petits morceaux, est vendu par les prêtres comme débris d'un saint en renom. Voici l'un des couplets :

> De mon temps je fus bateleur.
> Ribaud, filou, témoin à gage ;
> Puis, d'un grand m'étant fait voleur,
> J'eus d'un baron mœurs et langage.
> De leurs châsses, dans mes larcins,
> J'ai dépouillé les basiliques ;
> Au feu j'ai jeté de bons saints ;
> Du ciel admirez les desseins :
> Dévots, baisez donc mes *reliques*,
> Baisez, baisez donc mes *reliques*.

On trouvera de curieux détails sur les *reliques* dans l'*Apologie pour Hérodote*, de Henri Estienne ; le *Traité des reliques*, de Calvin, et le *Dictionnaire des reliques*, de Collin de Plancy.

Terminons par deux anecdotes. La première, parfaitement authentique (puisqu'elle a eu un retentissement jusque dans l'Académie des sciences), prouve que, même au point de vue des *reliques*, les savants peuvent donner de bons avis. Le fait est récent ; il date du commencement de l'année 1866.

L'évêque de Nancy, M. de Lavigerie, était fort embarrassé ; il possédait dans la même châsse deux têtes de saints, saint Mansuy et saint Gérard. Laquelle était à Mansuy, laquelle à *Gérard ? Pas la moindre étiquette.* Tirer au sort ?... Il n'y fallait pas songer. Recourir aux illuminés ? Le prélat avait pour cela trop de bon sens ou peut-être pas assez de foi, ce qui est à peu près synonyme. Espérer un miracle et attendre que ces crânes de dix siècles s'écriassent : « Je suis Gérard ou Mansuy ? » La solution du problème menaçait de s'éterniser. M. de Lavigerie fit mieux : il appela un savant ethnologue, M. Godron, et celui-ci, sans hésiter un seul instant et sans savoir quelles têtes on lui soumettait, rendit cet arrêt : « Ce crâne est celui d'un Gaulois ; cet autre, celui d'un homme du Nord. » Or, saint Gérard, en effet, était un vaillant capitaine, né aux environs de Namur, et qui se fit abbé ; saint Mansuy était d'origine écossaise. Il n'y avait plus ni doute ni confusion possible ; une étiquette même devenait superflue. Voilà un miracle de la science.

Une autre anecdote est plus récente encore. En mai 1871, vers la fin de la Commune, des exécutions sommaires d'otages eurent lieu rue de Haxo. Après l'entrée des troupes versaillaises, un curé d'une paroisse du XIXe arrondissement, en allant sur le lieu du supplice gratter la terre dans l'espoir de trouver quelque objet ayant appartenu aux victimes, découvrit un pied nu. Persuadé que ce pied ne pouvait être que celui d'un des ministres du Seigneur qui avaient succombé en cet endroit, il l'emporta chez lui, le lava religieusement et le mit dans de l'esprit-de-vin, afin d'en faire une *relique* dont il doterait son église. Grâce aux femmes du quartier, la nouvelle s'en répandit aussitôt et arriva jusqu'aux oreilles du commissaire de police. Ce fonctionnaire se fit apporter le bocal dans lequel nageait le saint pied, puis il manda un chirurgien. Le curé, qui n'avait pas voulu se séparer de sa précieuse *relique*, interrogea lui-même l'homme de la science. Celui-ci n'eut pas de peine à démontrer, *grâce aux durillons qui ornaient les* doigts, à la dureté des ongles et à l'épaisseur du cuir de la plante, que ce pied n'avait jamais appartenu à un jeune abbé et que, selon toutes probabilités, c'était le pied d'un vieux gendarme. Le curé se rendit à une démonstration aussi évidente. Le pied fut enterré en lieu saint, avec les victimes. Et voilà comment les fidèles croyants ont failli être exposés à adorer un pied de gendarme *comme une sainte relique.*

Reliques (TRAITÉ DES), par Jean Calvin. Outre ses homélies, ses sermons et ses œuvres dogmatiques, où la satire se trouve à l'état latent, Calvin a composé un certain nombre de pamphlets proprement dits. Parmi les écrits de ce genre, le plus considérable et le plus fameux est le *Traité des reliques*. En portant la guerre de ce côté, Calvin savait qu'il attaquait un point vulnérable, dénoncé depuis longtemps par les railleries des libertins. Dès le XIIIe siècle, on avait vu dans le *Jeu de la feuillie* le moine qui met les reliques en gage au cabaret. Plus tard, c'est la *Farce du pardonneur*, qui montre un charlatan de foire étalant aux yeux de la foule ébahie « la crête du coq qui chanta chez Pilate et une latte de la grande arche de Noé. » Dans la chaire chrétienne même, Menot et Maillard déclamaient contre les porteurs de rogatons, qui soutirent l'argent des veuves. En dépit de ces critiques et de ces abus, le culte des reliques, sans être consacré comme un dogme, n'en restait pas moins un des vifs aliments de la foi populaire et, pour l'Eglise, une source abondante de revenus. C'est à ce double titre que Calvin entreprend de le ruiner. Ici, ce ne sont pas seulement des allusions malignes, des facéties narquoises comme celles de Rabelais sur la châsse de saint Rigomné ou de saint Maclou, mais un réquisitoire en règle, un inventaire exact des saintes dépouilles répandues par toute l'Europe. Calvin, qui a tant de peine à se contenir en face des vivants, se modère plus aisément avec les morts. Son persiflage hautain, tran-

chant, garde une sorte de gravité sentencieuse, qui rappelle un peu le ton de la polémique janséniste. « Au lieu de méditer la vie des saints et des apôtres, le monde a mis toute son étude à contempler et à tenir comme un trésor leurs os, chemises, ceintures, bonnets et semblables fatras, tant y a que le peuple qui se dit chrétien en est venu jusque-là qu'il a pleinement idolâtré en cet endroit, autant que firent jamais les païens. » En dressant le catalogue de ces saints dépôts, Calvin dénonce les prétentions rivales et s'amuse à mettre aux prises un corps avec deux ou trois têtes et cinq ou six bras. Ses impitoyables calculs donnent à une opération mathématique tout le piquant d'un bon mot et ruinent par l'ironie des chiffres le crédit des pèlerinages les plus respectés. « Tant y a qu'il y a un corps de sainte Suzanne à Rome, en l'église dédiée de son nom, et un autre à Toulouse. Sainte Hélène n'a pas été si heureuse, car, outre son corps qui est à Venise, elle n'a guère de superabondant qu'une tête laquelle est à Saint-Gerion de Cologne. Sainte Ursule l'a surmontée en cette partie; son corps premièrement est à Saint-Jean-d'Angely; elle a ensuite une tête à Cologne, une portion aux Jacobins du Mans, une autre aux Jacobins de Tours, l'autre à Bergerac. De ses compagnes, qu'on appelle les onze mille vierges, on en a bien pu avoir partout. » Cette énumération, qui finirait par devenir monotone, est de temps à autre égayée par quelque anecdote plaisante, comme celle des bonnes gens qui offrent une chandelle au diable en même temps qu'à saint Michel, et qui ornent de fleurs, de chapeaux et d'*affiquets* les bourreaux de saint Etienne aussi bien que le saint lui-même. « Tout y est si brouillé, si confus, qu'on ne saurait adorer les os d'un martyr qu'on ne soit en danger d'adorer les os de quelque brigand ou larron, ou bien d'un âne ou d'un chat ou d'un cheval. » Les partisans des reliques répondaient bien que l'intention est tout dans cette affaire; mais à quoi bon, dès lors, ces amas d'os à demi pourris que l'Eglise vend au poids de l'or et que les dévots crédules renferment dans des châsses magnifiques?

RELIRE v. a. ou tr. (re-li-re — du préf. *re*, et de *lire*. Se conjugue comme *lire*). Lire de nouveau : *Je n'ai jamais le courage de* RELIRE *mes lettres, je ne me reprends que pour faire plus mal.* (Mme de Sév.) *Je* RELIS *l'Iliade; ce tintamarre des dieux, des hommes, des chevaux, des chariots m'étourdit.* (Mme Du Deffant.) *Il n'y a de bon que ce qu'on peut* RELIRE *sans dégoût.* (Volt.) *Malheur à tout livre qu'on n'est pas tenté de* RELIRE! (D'Alemb.)

On *relit* un billet, monsieur, quand on l'envoie.
A. DE MUSSET.

‖ Lire de nouveau les livres de : RELIRE *les auteurs latins. Lire et* RELIRE *Voltaire.*

— Fig. Repasser dans son esprit : *On ne comprend le livre de la vie que lorsqu'on a déjà tourné beaucoup de feuillets, et alors on n'a plus le temps de* RELIRE. (H. Lemonnier.) *Une âme tranquille peut seule se plaire à* RELIRE *sa vie.* (Segur.)

Se relire v. pr. Etre relu : *Il y a peu de romans qui puissent* SE RELIRE. (Ch. Nodier.)

— Relire ce qu'on a écrit : *Quel écrivain ose* SE RELIRE *sans trembler?* (Ch. Nod.)

RELIURE s. f. (re-li-u-re — rad. *relier*). Art du relieur : *La* RELIURE *est un des arts les plus importants pour conserver intacts les ouvrages précieux et originaux que les savants ont publiés et publient chaque jour sur les sciences, sur les arts, sur l'industrie et sur toutes les branches des connaissances humaines.* (Lenormant.)

— Ouvrage du relieur; couverture forte et rigide qu'on met à un livre, pour le préserver : *Certains amateurs n'estiment dans les livres que la* RELIURE.

— *Demi-reliure*, Reliure dans laquelle le dos et les plats ne sont pas de la même matière.

— **Encycl.** On sait que chez les anciens les livres se composèrent d'abord de feuilles collées les unes à la suite des autres, et que l'ensemble qui en résultait se roulait autour d'une petite verge, adaptée à l'extrémité de la dernière feuille. Ces livres roulés, ou *volumina* (volumes), étaient serrés dans un étui en peau ou en parchemin, quelquefois en simple papyrus, et n'étaient pas reliés. Les livres carrés, ou *codices*, ne furent en usage que bien postérieurement. A l'époque de Cicéron, la forme carrée existait pour les livres de compte et d'administration; elle n'était pas employée pour les ouvrages littéraires, pour les ouvrages placés dans les bibliothèques. Au temps de Martial, c'était encore une nouveauté. Les livres carrés se reliaient. On en réunissait les feuilles en les collant ou les cousant, soit avant qu'elles fussent écrites, soit après. Photius attribue l'invention de l'assemblage des feuillets à un Athénien, nommé Phillatius, auquel ses compatriotes auraient élevé par reconnaissance une statue. Chez les Romains, l'assemblage était fait souvent par des ouvriers dont c'était la profession spéciale et qu'on nommait *glutinatores*. Quelquefois l'opération était faite par les copistes eux-mêmes. On enveloppait ensuite les livres dans un morceau d'étoffe ou dans une sorte de couverture en bois. On les fermait soit au moyen d'une courroie, dans le sens de la largeur ou de la longueur, soit au moyen de fermoirs. Si nous en croyons saint Jérôme, il y eut, dès le IVe siècle, des livres reliés avec un grand luxe et revêtus de pierres précieuses.

MM. H. Géraud, dans son *Essai sur les livres*, d'Israéli, dans ses *Curiosities of literature*, et Ludovic Lalanne, dans ses *Curiosités littéraires*, ont donné sur l'histoire de la *reliure* des détails que nous reproduisons en partie.

Au milieu du Ve siècle, nous voyons, entre les mains des dignitaires de l'empire, des livres reliés, couverts en cuir vert, rouge, bleu ou jaune et décorés sur un des plats du portrait de l'empereur. Bélisaire trouva, parmi les dépouilles de Gélimer, un recueil des Evangiles, orné d'or et de pierres précieuses. Le manuscrit des *Pandectes*, appartenant à la bibliothèque Laurentienne de Florence et que l'on fait remonter au VIe siècle, est relié avec des tablettes de bois couvertes de velours rouge et garnies d'ornements d'argent dans le milieu et aux angles. Un évangéliaire grec du IXe siècle, appartenant à la bibliothèque de Sienne, a une magnifique *reliure* ornée de nielles. « La *reliure*, dit M. Lalanne, étant un des moyens les plus propres à conserver les livres, il est probable qu'au moyen âge, où ils avaient une si grande valeur, tous les livres étaient reliés. Charlemagne accorda à l'abbé de Saint-Bertin un diplôme par lequel il l'autorisait à se procurer par la chasse les peaux nécessaires pour relier les livres de son abbaye. Au milieu du IXe siècle, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, ordonna que la dîme des peaux de biches prises dans l'île d'Oléron serait consacrée à relier les livres de l'abbaye qu'il avait fondée à Saintes; et Guibert de Nogent raconte qu'après une visite faite aux chartreux de Grenoble par le comte de Nevers, ce seigneur leur envoya des cuirs de bœuf et des parchemins dont ils avaient grand besoin. On voit à la bibliothèque Laurentienne, à Florence, la copie que Pétrarque avait faite lui-même des *Epîtres* de Cicéron. La couverture en bois de ce livre, garnie de fermoirs et de coins en cuivre, avait en tombant tellement blessé Pétrarque à la jambe gauche, qu'il fut menacé d'une amputation. Timperley rapporte que le manuscrit du Nouveau Testament sur lequel tous les rois d'Angleterre, depuis Henri Ier jusqu'à Edouard VI, prêtèrent serment en prenant possession du trône, se trouve dans une bibliothèque particulière à Norfolk. Il renferme les quatre Evangiles, écrits sur vélin; les lettres, belles et bien formées, se rapprochent des capitales romaines. Il semble avoir été écrit et préparé pour le couronnement de Henri Ier. La *reliure* originale, dans un parfait état de conservation, consiste en deux tablettes de chêne de près d'un pouce d'épaisseur, assujetties avec des bandes de cuir; les coins sont revêtus de métal, et un crucifix est placé sur l'un des côtés. » L'inventaire des livres de la bibliothèque du Louvre, fait par Gilles Malet à la fin du XIVe siècle, offre des particularités intéressantes sur l'état de la *reliure* à cette époque. En voici quelques passages :

« Une carte de mer en tableaux, faite par manière de une table painte et ystoriée, figurée et escrite, et fermant de quatre *fermoers* (fermoirs).

» Messire Guillaume de Maureville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays, couvert de *veluyau ynde* (velours bleu).

» Marcus Paulus, couvert de drap d'or, bien escript et enluminé.

» Josephus, en deux grands volumes, couverts de cuir blanc, à queue et à bouillon.

» Josephus escript en françois, en lettre de note, couvert de veluyau azuré, à deux fermoers de cuivre dorez, à tissus de soye.

» Un livre couvert de cuir rouge à empraintes, qui a quatre fermoers d'argent des armes de la reyne, qui est de Genesis et du roi Ninus et autres choses.

» Titus Livius en un grand volume, couvert de soye, à deux grands fermoers d'argent esmaillez de France.

» Valerius Maximus, couvert de soye vermeille, à queue, très-bien escript et ystorié.

» Julien Frontin, en un cahier de papier, couvert de parchemin.

» Godeffroy de Billon, de la conqueste d'outre-mer, à deux colombes (colonnes), couvert de cuir blanc, à queue.

» Les Croniques de France, en deux volumes, couvertes de soye ynde à queue, et sont en deux estuys de cuir escorchiez aux armes de France.

» Unes croniques de France en françois, couverte de veluyau, à fleurs de lys, et bouillons d'argent, bien escriptes.

» La guerre du roi Philippe et des Flamens, en ryme, escript de forme, couvert de cuir à emprainctes, à deux fermoers de cuivre.

» Le *Livre du sacre des Roys*, en latin et en françois, tous les misteres, vestures et officiers figurez et historiez, couvert de drap d'or terré, à fermoers d'argent. (Le roy l'a prins pour son sacre.)

» Un livre fermant à clef, couvert d'un cuir vermeil, d'un avis comme le pape ne l'Eglise ne pueent ne doivent avoir aucune cognoissance en ce qui touche le temporel du roy, du royaume de France, de la couronne, ne des appartenances.

» Un livre, nommé *Royal*, en latin, à une chemise blanche à queue, à deux fermoers d'argent, que fist et donna au roy le patriarche d'Alexandrie, et est du roy Pietre (Pierre) et du roy Henri. »

On voit par ce catalogue et par ceux des riches bibliothèques des ducs d'Orléans et de Bourgogne que les livres de luxe étaient recouverts d'étoffes ou de cuir. Les étoffes employées le plus ordinairement étaient le velours, la soie, le satin, le damas, de différentes couleurs, le plus souvent vermeilles, ornées fréquemment de fleurs brodées en or et quelquefois d'un grand nombre de perles. Le cuir blanc ou vermeil était d'un usage fréquent, avec des clous ou des plaques d'or, d'argent, de vermeil ou de cuivre doré sur les couvertures. Des fermoirs ou des agrafes, adaptés aux livres ainsi reliés, portaient les armes du propriétaire.

Parmi les *reliures* dont l'histoire de la bibliographie a conservé le souvenir, il ne faut pas oublier celles qui appartenaient à la magnifique bibliothèque de Jean Grolier, l'un des quatre trésoriers généraux sous François Ier. Vigneul-Marville écrivait à ce sujet au XVIIe siècle : « J'en ai eu pour ma part quelques volumes à qui rien ne manque... Ils sont tous dorés avec une délicatesse inconnue aux doreurs d'aujourd'hui; les compartiments sont peints de diverses couleurs, parfaitement bien dessinés, et tous de différentes figures; dans les cartouches se voit d'un côté, en lettres d'or, le titre du livre, et au-dessous ces mots qui marquent le caractère si honnête de M. Grolier : *J. Grolierii et amicorum;* et de l'autre côté cette devise, témoignage sincère de sa piété : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* Le titre des livres se trouve aussi sur le dos entre deux nerfs, comme cela se fait aujourd'hui. D'où l'on peut conjecturer que l'on commençait dès lors à ne plus coucher les livres sur le plat dans les bibliothèques, selon l'ancienne coutume qui se garde encore aujourd'hui en Allemagne et en Espagne, d'où vient que les titres des livres reliés en vélin ou en parchemin qui nous viennent de ces pays-là sont écrits en gros caractères tout le long du dos des volumes. » Les livres à la *reliure* de Grolier n'ont rien perdu de leur prix. Les meilleures bibliothèques publiques se font un honneur d'en posséder. L'empressement des bibliophiles à les rechercher va toujours en croissant, comme l'attestent les prix élevés qu'ont atteint, de notre temps, quelques-uns de ces volumes dans les enchères publiques. En 1854, le *Recueil des lettres* de Pline (Alde, 1508, in-8°) a été adjugé à 1,106 francs; le *De sole* de Marsile Ficin (1490, in-fol.), à 1,500 francs; le *Virgile* d'Alde (1527, in-8°), à 1,600 francs; les *Adages* d'Erasme (Alde, 1520, in-fol.), à 1,720 francs. En 1556, le *Catulle* d'Alde (1515) est monté à 2,500 francs. La Bibliothèque nationale de Paris possède de beaux *Grolier*. Ceux qu'avaient réunis Renouard et Coste ont été dispersés; mais il en existe encore deux remarquables collections : celle d'un Lyonnais, M. Yemeniz, et celle d'un Anglais, lord Spenser.

L'Angleterre possède aussi de riches *reliures* de la seconde moitié du XVIe siècle, exécutées en partie d'après les ordres de la reine Elisabeth. On voit au *Bristish Museum* une Bible française imprimée à Lyon en 1566 et qui porte sur la couverture le portrait en miniature de cette princesse. Le *Golden Manual of prayers*, que la même reine portait suspendu à sa ceinture par une chaîne d'or, fut relié en or massif. Sur l'un des côtés est représenté le jugement de Salomon; sur l'autre le serpent d'airain entouré des Israélites. Un autre livre, possédé par la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, offre un précieux souvenir d'Elisabeth. C'est une traduction en anglais des épîtres de saint Paul. La couverture, en soie noire, fut brodée par la reine, à l'époque où elle était en prison à Woodstock, sous le règne de sa sœur Marie. Elle est remplie de devises. L'une des plus remarquables, placée au centre, à l'entour d'une étoile, porte ces mots : *Vincit omnia pertinax virtus.*

Les édits publiés contre le luxe en France vers la fin du XVIe siècle n'y suspendirent que momentanément la richesse des *reliures*. Une ordonnance royale, signée par Henri III le 16 septembre 1677, excepta des édits la dorure des livres, en ne permettant toutefois que la dorure de la tranche, des filets d'or et une marque au milieu du plat. Cette ordonnance ne tarda pas à tomber comme les édits précédents; mais on revint bien rarement aux *reliures* fastueuses qui donnaient à l'extérieur des livres l'aspect lourd et surchargé d'une châsse ou d'un reliquaire. Le goût n'y perdit pas. « A cette époque, dit Géraud, on avait déjà perfectionné au plus haut degré les *reliures* en cuir à filets et ornements d'or et de couleur; la Bibliothèque du roi possède en ce genre des *reliures* de l'époque qui servent encore aujourd'hui de modèles. Vers le même temps, la sculpture et la ciselure avaient fait de rapides progrès. Les artistes s'exercèrent sur les *reliures* et revêtirent les missels et autres livres d'église de tablettes en bois, en ivoire, en argent, ciselées avec art et parfois incrustées de pierres précieuses. »

La *reliure* a fait peu de progrès dans les siècles suivants, sous le rapport de la beauté artistique; mais sous le rapport de la main-d'œuvre elle a été heureusement modifiée par diverses inventions.

Nous allons maintenant entrer dans des détails très-minutieux sur les procédés du métier, sans cependant avoir la prétention de faire un manuel professionnel sur l'art de la *reliure*.

Le premier soin de l'ouvrier relieur doit être de s'assurer si l'impression du volume est assez ancienne pour qu'il puisse le battre sans risquer de faire décharger l'encre et de maculer les pages. Les cahiers mis en ordre, l'ouvrier en prend un certain nombre pour les battre. Cette opération doit se faire sur une pierre spéciale qui a reçu par suite de sa destination le nom de pierre à battre; elle est en pierre de liais ou en marbre. La pierre de liais est préférable parce qu'elle est plus lisse; cependant, en mettant une chemise en papier fort à chaque battée, l'inconvénient du marbre disparaît. La battée se fait au marteau et à la main. Le marteau de relieur est une masse de fer dont la base carrée, nommée *platine*, a environ 0m,10 de côté; les arêtes sont arrondies dans tous les sens afin de ne jamais risquer de couper les feuilles en frappant d'aplomb. Cette disposition de la platine est nommée panse; la panse donne plus de force au coup dans le milieu de la battée et ne permet pas l'écrasement des bords. Le marteau ordinaire pèse 5 kilogr. Pour battre, il faut beaucoup de force et d'adresse de la part de l'ouvrier; tenant d'une main les cahiers, il lui faut constamment avec l'autre main soulever le marteau et le laisser retomber bien parallèlement à la surface de la pierre en ayant soin que chaque coup de marteau donné couvre les deux tiers du coup précédent. La battée se commence par le milieu et l'ouvrier tire à lui jusqu'à l'extrémité de la feuille; il retourne alors le haut en bas, recommence le travail par le milieu et répète cette opération autant de fois qu'il est nécessaire pour faire passer chaque cahier de la battée sous l'effort du marteau. Si le marteau ne tombe pas bien d'aplomb, il produit dans le cahier des pinçures très-difficiles à faire disparaître. Après le battage, les battées mises en ordre sont soumises à une forte pression pendant plusieurs heures, sous une presse qui n'offre aucune disposition particulière et qui le plus souvent est mise en mouvement par un *moulinet*. En Angleterre d'abord, puis depuis peu d'années à Paris, le battage, qui exige beaucoup de soins de la part du batteur, est remplacé par un laminage entre deux cylindres polis. Ces machines réalisent une grande économie sur la main-d'œuvre, mais les ouvriers prétendent que le travail est moins bien fait. C'est après le battage que les gravures et les plans, s'il s'en trouve dans l'ouvrage, sont mis à la place qu'ils doivent occuper; les mettre en volume avant le battage serait les exposer à être détériorés. Les volumes sont alors *grecqués*. Grecquer un livre, c'est faire sur le dos des cahiers des entailles destinées à loger la ficelle qui doit soutenir les coutures et qu'on désire ne pas laisser paraître au dos. Le grecquage se fait en plaçant entre deux ais le volume et donnant un trait de scie peu profond sur le dos à chacune des places où seront les nerfs. On ne doit grecquer que très-peu, ce système ôtant à la *reliure* une partie de sa solidité en rendant les feuilles plus faciles à déchirer. Les livres grecqués sont portés au cousoir. Le cousoir se compose d'une table dans laquelle on a pratiqué une fente transversale de 0m,01 ou 0m,02 de largeur, sur une longueur facultative. Aux deux extrémités de cette ouverture se dressent deux montants soutenant une barre qui les relie entre eux; cette barre est mobile et cette partie du cousoir représente assez exactement un métier à tapisserie. Des ficelles pendent de la barre et passent au travers de la table par la fente indiquée plus haut. Les choses étant en cet état, la couseuse tend les cordes à l'aide de chevilles qu'elle place sous la table; elle remonte ou descend la barre de soutien et s'assure de la rigidité de ses cordelettes. Les ficelles ont été placées à des distances calculées à l'avance pour coïncider avec les traits de scie du grecquage. On introduit les cordes dans les entailles et l'ouvrière coud alors les cahiers entre eux, en ayant bien soin d'entourer les ficelles d'un nombre de points de couture suffisant pour les fixer solidement aux cahiers. Les livres cousus, les ficelles sont coupées, en laissant de grands bouts des deux côtés; ce sont ces bouts de cordes qui serviront à réunir les cahiers aux cartons. L'opération du cousage est la même pour les livres non grecqués et dans lesquels les ficelles cousues feront l'office de nerfs; on remplace parfois les ficelles par des rubans de fil ou de soie pour les livres sans nerfs et non grecqués. A ce point du travail, on colle les gardes de couleur; les gardes sont les feuilles de papier qui précèdent le titre à l'ouverture du volume et qui suivent la table à la fin. L'ouvrier coupe les couvertures de carton, les bat, les rogne du côté du dos, ou mors, et colle dessus une bande de papier plus ou moins large qui enveloppe l'épaisseur du carton à la partie rognée; cette opération s'appelle raffiner le carton. Les couvertures ainsi préparées, on les place sur le volume; en face de chaque ficelle, on perce trois trous obliques, le premier et le dernier du dedans au dehors, celui du milieu du dehors au dedans; les cordes sont passées par ces trous et ramenées le plus fortement possible à l'intérieur du volume. Ce lacé fixe les couvertures

au livre; les cartons doivent alors se tenir droits; on frappe sur la pierre à rabaisser pour incruster les ficelles et on passe à l'endossage. Pour cette opération, la presse est nécessaire. On se sert communément de la presse anglaise, dont la construction est très-simple : sur un plateau fixe, quatre montants en bois ou en fer fondu; entre ces montants un plateau mobile; la pression est exercée au moyen d'une vis en métal mise en mouvement par une roue horizontale dont les dents sont prises dans une vis sans fin. Un tourniquet, placé sur le côté de la presse, sert de moteur à tout l'appareil. La pression donnée est forte, graduée et sans secousse. On emploie aussi la presse hydraulique dans les grandes manufactures de *reliure*. Endosser, c'est former le dos du livre, suivant un galbe déterminé. Les livres à endosser sont placés entre des ais de bois, un volume alternant avec un ais, et la pile étant terminée à chacune de ses extrémités par une membrure, sorte d'ais garni de fer et plus épais en bois. Les ais ne doivent pas dépasser les mors; on presse légèrement, et l'ouvrier, à l'aide du poinçon à endosser, outil qui a la forme d'une langue de carpe, donne au dos la rondeur en introduisant son outil entre les cahiers et les faisant saillir plus ou moins. Le même outil lui sert à ramener les cartons à hauteur convenable selon le mors qu'il veut donner. Les dos formes, le paquet est fortement pressé et maintenu dans cet état plusieurs heures. Les livres suffisamment enformés sont retirés de la presse, et en les maintenant serrés entre les ais à l'aide de cordes, on les encolle à la colle de farine. On commence la pose de la colle par le milieu du dos en tirant vers les extrémités pour éviter de faire pénétrer de la colle dans le livre; on laisse tremper, on presse et on fait pénétrer la colle avec un grattoir. Cette opération est renouvelée trois ou quatre fois; le dernier trempage est frotté avec un frottoir en fer ayant à peu près la forme du dos du livre. L'ouvrier frotte en arrondissant et finit de parfaire son dos avec un frottoir de buis. Il enfonce les ficelles et donne au mors la vive arête. L'endossage à l'anglaise diffère du précédent par quelques points; on encolle les cahiers à la colle forte et avec un marteau on forme le dos du livre. Cette méthode convient surtout pour les ouvrages qui ont beaucoup de planches ou de plans et qui seraient susceptibles d'être déchirés avec l'outil à endosser. Les volumes endossés sont séchés devant un feu clair et jamais en étuve; il convient ensuite de les préparer à la rognure. A cet effet, on colle les charnières et les gardes blanches, on remet en presse et on laisse sécher. La presse à rogner est composée de deux jumelles que traversent deux vis en bois. Le pas de vis est aussi fin que possible; la tête de vis est plus grosse que le corps; afin de bien appuyer sur la jumelle et de pouvoir exercer une pression convenable, cette tête est percée d'un trou pour y passer la barre de moulinet. Le filet de la vis ne descend qu'à 5 pouces de la tête; c'est dans cet espace, appelé *blanc de vis*, qu'on a creusé une rainure qui reçoit une cheville sur laquelle tourne la vis sans que la tête sorte. Le jeu des vis approche ou recule la jumelle mobile; la jumelle de devant est renforcée d'une tringle en bois dur; à la jumelle de derrière est fixé un liteau qui sert à diriger le fût; ce liteau est fixé parallèlement à la ligne de jointure des deux jumelles. Le fût à rogner est une petite presse destinée à glisser sur la grande que nous venons de décrire; elle est formée de deux jumelles, deux clefs, une vis de fer; ces pièces sont assemblées horizontalement comme la presse à rogner; la jumelle de devant porte par-dessous, et dans le même plan que l'appareil, le couteau à rogner. Ce couteau en acier est aiguisé sur une de ses faces en fer de lance, l'autre face est plate; il est reçu à queue d'aronde dans une pièce de fer que porte la jumelle. On sort plus ou moins le couteau et on le fixe au point convenable à l'aide d'une vis à oreilles. C'est un relieur de Lyon qui a imaginé le fût dont l'usage est répandu dans tous les pays. La presse en état, le fût bien tranchant et bien réglé, on prend les volumes, on relève les couvertures, et après avoir posé sur les feuillets du livre d'autres cartons calibrés, on presse et fait marcher le fût; la tête du livre une fois rognée, l'ouvrier cherche la feuille la plus courte pour déterminer la hauteur de queue et rogne le bas de son volume. L'opération du rognage doit être très-bien conduite pour que la tranche soit unie. Il reste à trancher la gouttière. Pour cette opération, on commence par tracer un arc de cercle sur la tranche supérieure, en prenant le dos pour centre. A l'aide d'une pression graduée entre deux ais, on ramène le dos à la forme plate, on met en presse et on rogne la tranche jusqu'à ce qu'on ait atteint la corde de l'arc tracé; on dépresse et, le dos reprenant sa forme arrondie, la gouttière est formée. Les tranchefiles, ornements de fil d'or, d'argent ou de soie, sont placés en tête et en queue du dos pour assujettir les cahiers et consolider les parties de couverture qui débordent. Les cartons ont été coupés en tête et en queue en temps utile; il ne reste qu'à les rabaisser du côté des gouttières; cette opération se fait à l'aide d'un couteau spécial et d'une règle d'acier. L'ouvrier bat les cartons rabaissés pour faire disparaître les nœuds ou les grains et pour donner aux bords extérieurs des couvertures plus de finesse et de dureté. Le volume amené à sa grandeur, on coupe les coins, on rabat le petit angle qui excède la tranche et on colle sur le dos une bande de toile. La toile est recouverte de parchemin qui, en embrassant à la fois dos, nerfs et couvertures, donne au volume toute sa solidité. Cette méthode est celle qu'on emploie pour les livres à dos adhérent. Les dos brisés sont traités de même, mais au lieu de la bande de parchemin on place un morceau de carton, appelé carte, taillé juste de la largeur du dos et qu'on ne colle que sur les bords latéraux à l'endroit des mors. Par le procédé de la carte, on peut réunir l'avantage des dos brisés et de l'aspect des dos nervés, en rapportant sur le dos des nerfs factices formant décoration, et qui serviront par leurs saillies à préserver les titres du contact de la table lorsqu'on ouvre le volume. Les couvertures sont faites en veau, en maroquin, en basane, en papier, etc. Quelle que soit la matière employée, les procédés sont les mêmes; plus ou moins de soins de la part du couvreur fait toute la différence. Les peaux qui servent à couvrir les livres sont préparées spécialement pour cet objet par les corroyeurs; le couvreur les chanfreine, c'est-à-dire qu'il les diminue en biseau à partir d'une certaine distance du bord et qu'il s'efforce de rendre les bords de la plus grande minceur, afin qu'ils s'appliquent sur tous les points de la couverture avec ténacité et sans former de reliefs. La colle de farine est seule employée pour couvrir. L'ouvrier, à l'aide d'un frottoir, appuie sur toutes les surfaces de la couverture afin d'éviter les plis ou les rides et d'effacer les grains. La couverture collée, on coiffe les volumes. Cette opération consiste à faire passer la couverture sous les extrémités de la carte. On y parvient en décollant un peu en tête et en queue et en introduisant dans cet entre-bâillement la peau bien amincie; on colle à nouveau, on presse, et de cette façon les coiffes sont résistantes et ne font pas de saillie au-dessus du niveau des cartons du volume. C'est par les coiffes qu'on prend les livres dans une bibliothèque. Les volumes à nerfs, qu'ils soient ou non à dos brisé, doivent être fouettés, c'est-à-dire qu'après avoir placé le livre entre deux ais et n'avoir laissé dépasser que le dos, on passe de la corde de fouet au-dessus et au-dessous de chaque nerf et, par une pression vigoureuse, on fait ressortir les cordons nerveux en un relief bien franc; ce tour de main s'exécute pendant que les dos sont encore humides et le fouet est maintenu en position jusqu'à séchage du dos. Retirer le volume des ais en défaisant les cordes s'appelle *défouetter*. On ne fouette pas les maroquins, les ais abîmeraient le grain; l'ouvrier relève les nerfs à l'aide d'un fer chaud. Dans l'état où est arrivé le volume, il est soumis aux manipulations de décoration soit des tranches, soit des couvertures. Nous laisserons de côté le travail du marbreur, dont la description nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons à indiquer le nom des opérations les plus usitées : racinage, jaspage et marbrage de toutes couleurs avec ou sans arborescences. Les ornements rapportés, ainsi que la dorure, seront seuls de notre part l'objet d'une description rapide. Les ornements rapportés, en peau ou papier de différentes couleurs, sont découpés et collés en place à l'aide d'un fer à applique portant le dessin dans son entier. Les dessins à plat de couleur opposée à celle de la couverture sont figurés par des cartes ajourées, sur lesquelles on passe avec un pinceau ou une brosse chargée de couleur pour fixer le dessin sur la couverture. Les parties gaufrées sont obtenues par de fortes pressions à chaud. Les couvertures entièrement gaufrées sont faites d'un seul coup, dans des matrices de cuivre ou d'acier portant en relief les parties à enfoncer dans le carton et en creux celles qui devront faire saillie sur le volume. Les titres sont ou collés par rapport du morceau ou faits sur place. Pour dorer, les volumes sont d'abord encollés à la colle de parchemin; les veaux fauves le sont à l'empois blanc; on laisse sécher, puis on glaire au blanc d'œuf, en passant sur tous les points qui devront être dorés avec un pinceau fin et une éponge très-douce. Cette opération est répétée trois fois, en ayant soin de ne donner une autre couche que lorsque la précédente est bien sèche. Sur le troisième glairage encore humide, on passe un drap légèrement suifé, puis on pose les feuilles d'or et on presse au fer chaud, s'il s'agit de fleurons ou de rosaces, ou on pousse les filets si c'est cette décoration qui doit être appliquée. Les titres sont faits au composteur et, une fois composés, sont serrés fortement dans la forme. On se sert alors de ce travail comme d'un fer ordinaire. Les velours, la moire, les maroquins mats ne sauraient être glairés à l'éponge ni au pinceau; on a recours à un moyen détourné. On fait dessécher complètement du blanc d'œuf cru, on le réduit en poudre impalpable et on en saupoudre les places à dorer. L'or est appliqué sur le fer chaud et porté en place par cet outil; on respire légèrement sur la poudre d'œuf avant d'apposer le fer. Ce procédé est employé également dans le cas où on désire faire, entre les détails du dessin, des réserves de peau mate. Les tranches sont dorées à la feuille, passées au fer et brunies. Ce n'est qu'après la dorure qu'on colle les gardes blanches à l'intérieur du volume; jusque-là elles étaient bien fixées dans le dos du livre, mais elles ne couvraient pas le carton de couverture.

— *Demi-reliure*. Elle ne diffère de la *reliure* entière que parce que les dos seuls sont couverts en peau, maroquin ou basane, et que les cartons sont couverts en papier; s'il y a des dorures au dos, elles se font avant de couvrir les côtés du livre.

— *Cartonnage allemand* dit *à la Bradel*. Il offre l'avantage de conserver intactes les marges et de permettre ainsi de remettre à plus tard la *reliure* définitive sans courir le risque de voir les volumes s'abîmer ou se maculer. Depuis quelques années, on fait beaucoup de *reliures* mobiles; elles sont destinées à réunir temporairement et sous l'aspect d'un véritable volume les livraisons, journaux, dessins, plans, morceaux de musique ou ouvrages en cours de publication, auxquels il sera nécessaire de faire subir un nouveau classement.

— *Reliure arrhaphique*. Cette *reliure* permet de faire de très-gros volumes sans nerfs ni couture et pouvant s'étendre bien à plat, à quelque point qu'on les ouvre. Cela est commode surtout pour les grands livres, les registres, les catalogues. Les feuilles ne sont pas classées comme à l'ordinaire; elles sont placées les unes à côté des autres et non par cahiers. Sur le dos du livre, on étend à plusieurs reprises et jusqu'à consistance suffisante une dissolution de caoutchouc, qui réunit les feuilles et donne au dos une grande élasticité.

On a encore imaginé une *reliure* munie d'un mécanisme qui, faisant mouvoir une tringle de fer armée de pointes, permet d'enfiler et de maintenir en place et en ordre des feuilles de papier de toute forme ou grandeur. On donne le nom de *reliure* genre anglais au recouvrement des volumes par le collage d'une toile grise enveloppant tout le volume; ce travail n'est pas beau, mais il est d'une grande commodité pour les livres d'étude ou de commerce, parce qu'il présente une grande solidité et qu'en outre il ne coûte pas cher. En terminant, nous indiquerons un curieux mode de décoration des tranches; il consiste à peindre à l'aqua-tinta sur la tranche blanche non collée, puis à dorer et brunir par-dessus. Le volume fermé, on ne voit que l'or; mais en le laissant entr'ouvert de côté, on voit toute la décoration en aqua-tinta. Une des applications ingénieuses de ce système est de faire écrire le nom du propriétaire sur la gouttière et de le recouvrir d'or; à moins de rogner et par conséquent d'abîmer le livre, le nom est ineffaçable.

Les plus grands centres de *reliure* sont Paris, Londres et Tours, puis Berlin, Bruxelles et Genève.

Reliure (LA), poëme didactique en six chants, par Lesné (Paris, 1820, 1 vol. in-8°). Où la poésie va-t-elle se nicher? Et qui aurait jamais pensé que l'art de rassembler des feuilles d'impression, de les coudre ensemble, de les coller et de les habiller en veau pût inspirer un poëme didactique? C'est ce qui est néanmoins arrivé pour la reliure, et nous le signalons à cette place pour la rareté du fait. Lesné, qui était relieur, s'est senti enflammé par l'amour de son art et il l'a chanté en alexandrins. Il a consacré son talent à donner des préceptes sur la reliure, son ambition ne s'étend point au delà. On ne trouvera donc dans le poëme sur la *Reliure* ni descriptions prétentieuses, ni épisodes héroïques, ni songes plus ou moins tragiques; en un mot, tout le bagage — nous allions dire toute la friperie — de la grande épopée; et ce n'est pas nous qui en ferons un reproche à l'auteur. Après avoir établi l'origine présumée de l'art qu'il célèbre, après avoir parlé de ses progrès, de sa décadence et des progrès nouveaux qu'il avait faits à cette époque, Lesné décrit les différents procédés de la reliure, et l'introduction d'une foule de mots techniques dans la langue d'Apollon n'a pas dû être pour lui une mince difficulté. Non-seulement il chante son art, mais il veut encore le perfectionner, et il accompagne son texte de notes très-instructives pour les relieurs.

L'auteur a fait suivre son poëme d'un mémoire relatif à des moyens de perfectionnement propres à conserver les reliures pendant plusieurs siècles, mémoire qu'il avait soumis en 1818 à la Société d'encouragement. Celle-ci nomma une commission qui, après examen des procédés de Lesné, exprima son avis en ces termes : « Nous pensons que M. Lesné, par ces divers perfectionnements, est parvenu à rendre les reliures moins sujettes à se déformer et particulièrement à leur donner une solidité capable d'égaler la durée des ouvrages précieux qu'elles sont destinées à conserver. » Cette dernière partie de l'approbation de la commission nous paraît quelque peu hyperbolique; mais on n'est pas pour rien de la Société d'*encouragement*.

Lesné exprime le vœu que d'autres ouvriers fassent pour leur art ce qu'il a fait pour le sien, et qu'à leur tour ils le célèbrent en vers. Nous aurions de la sorte des poëmes sur la carrosserie, la ferblanterie, la cordonnerie, la soudure des queues de boutons... S'imagine-t-on par quels chemins rocailleux on ferait passer ainsi le blond Phébus et les neuf filles du Pinde, si faciles à effaroucher, pour ne pas dire si bégueules? Nous espérons bien que le conseil ne sera pas suivi; on trouve bien de loin en loin, il est vrai, un maître Adam, un Lesné, un Reboul, un Jasmin; mais, en revanche, que de maîtres André se feraient renvoyer à leurs perruques!

RELIZANE, petite ville d'Algérie, dans la province d'Oran; environ 400 colons. Les Romains créèrent à Relizane un établissement dont il reste quelques vestiges et près duquel ont été trouvés des monnaies du Bas-Empire.

RELLIANISME s. m. (rèl-li-a-ni-sme — de *Jeanne Relly*, la fondatrice). Hist. relig. Secte fondée en Angleterre, au XVIII[e] siècle, et qui ne voyait que des figures dans les sacrements.

RELLIANISTE s. (rèl-li-a-ni-ste). Hist. relig. Partisan du rellianisme.

RELLSTAB (Louis), littérateur allemand, né à Berlin en 1799, mort dans la même ville en 1860. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il parvint au grade d'officier, fut nommé professeur de mathématiques et d'histoire à l'école de sa brigade et quitta le service en 1821, afin de se consacrer exclusivement à son goût pour les lettres et les beaux-arts. Après avoir résidé dans plusieurs villes d'Allemagne, il revint en 1823 à Berlin, où il se fit journaliste. La vivacité de ses attaques contre tout ce qui donnait prise à la critique et la nature sérieuse de ses articles lui attirèrent les sympathies d'un grand nombre de lecteurs et firent de lui l'un des coryphées de la presse berlinoise. Sa réputation s'accrut encore par la publication de *Henriette, la belle cantatrice* (Leipzig, 1827). Ce roman, dans lequel il attaquait de la façon la plus transparente la réputation de M[me] Sontag, lui attira une condamnation et lui valut un emprisonnement de quelques mois. En 1826, il était devenu l'un des rédacteurs du *Journal de Voss*, où il écrivit sans interruption jusqu'à sa mort. Les articles qu'il y inséra, notamment ceux de critique musicale, firent pendant longtemps autorité dans une grande partie du public artistique de Berlin. Bien que peu de journalistes aient fait preuve d'une fécondité égale à la sienne, il trouva cependant le temps d'écrire plusieurs romans, parmi lesquels il faut citer, comme les plus remarquables : *Alger et Paris* (Berlin, 1830, 2 vol.); *1812, Roman historique* (Leipzig, 1834, 4 vol.; 1860, 5[e] édit.), et *Trois années sur trente* (1858, 5 vol., 2[e] édit.). Il fut moins heureux dans ses essais dramatiques, quoique sa tragédie d'*Eugène Aram* se soit longtemps maintenue au répertoire. Il écrivit aussi plusieurs livrets d'opéra, entre autres celui du *Camp de Silésie* de Meyerbeer. Rellstab réunit la plupart de ses écrits sous le titre d'*Œuvres complètes* (Leipzig, 1843-1844, 12 vol.; *Suite*, 1846-1848, 8 vol.), auxquelles se rattachent encore le *Jardin et la forêt, nouvelles et mélanges* (1854, 4 vol.). L'année même de sa mort, il avait commencé la publication de son *Autobiographie* (Berlin, 1860, tomes I[er] et II), qui renferme des documents précieux pour l'histoire littéraire et artistique de son époque. On a publié après sa mort une nouvelle édition de ses œuvres (Leipzig, 1860-1861, 24 vol.), que complète un recueil de nouvelles et de contes intitulé les *Quartiers de fruit* (1861, 2 vol.).

RELOCATION s. f. (re-lo-ka-si-on — du préf. *re*, et de *location*). Action de relouer, de louer de nouveau : *La* RELOCATION *des immeubles délaissés par les locataires.*

— Action de sous-louer, de louer de seconde main. ‖ On dit plus ordinairement SOUS-LOCATION.

RELOGER v. a. ou tr. (re-lo-jé — du préf. *re*, et de *loger*. Se conjugue comme LOGER). Loger de nouveau.

— v. n. ou intr. Etre logé, demeurer de nouveau : *J'avais quitté ce quartier, mais je vais y* RELOGER.

RELORGNER v. a. ou tr. (re-lor-gné; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *lorgner*). Lorgner de nouveau : *Le baron* RELORGNA *le portrait, ensuite il se frotta le menton.* (M. Masson.)

RELOUAGE s. m. (re-lou-a-je). Pêche. Action des harengs qui frayent : *Le* RELOUAGE *a lieu vers la fin du mois de décembre.*

RELOUER v. a. ou tr. (re-lou-é — du préf. *re*, et de *louer*). Louer de nouveau : *A l'expiration de mon bail, j'ai demandé au propriétaire qu'il me* RELOUÂT *l'appartement.* (Acad.)

— Louer de seconde main : *J'ai loué un trop grand appartement, mais j'en* RELOUERAI *une partie.* (Acad.) ‖ On dit plus ordinairement SOUS-LOUER.

RELOUER v. a. ou tr. (re-lou-é — du préf. *re*, et de *louer*). Louer de nouveau, donner de nouvelles louanges à : *Louer et* RELOUER *les grands.*

RELUCTANT, ANTE adj. (re-lu-ktan, an-te — rad. *relucter*). Qui lutte, qui résiste. ‖ Peu usité.

RELUCTER v. n. ou intr. (re-lu-kté — lat. *reluctare;* du préf. *re*, et de *luctare*, lutter). Résister avec force, se débattre. ‖ Peu usité.

RELUIRE v. n. ou intr. (re-lui-re — du préf. *re*, et de *luire*). Briller, luire en réfléchissant la lumière : *Les diamants, les pierreries* RELUISENT. *Tout est bien frotté dans cette maison, tout y* RELUIT, *jusqu'au plancher.* (Acad.)

. . . . César est mis au rang des dieux,
Son image *reluit* à toutes les murailles.

A. BARBIER.

— Luire, en général : *Les étoiles qui* RELUISENT *au ciel. Les yeux du chat* RELUISENT *dans l'obscurité.*

— Se montrer, se manifester : *Un courage doux et paisible* RELUIT *dans ses yeux.* (Fén.) *La sérénité* RELUISAIT *sur ce front auguste.* (Boss.)

— Prov. *Tout ce qui reluit n'est pas or,* Les apparences sont souvent menteuses, ne prouvent pas toujours une valeur réelle : *Il fait grande dépense, mais* TOUT CE QUI RELUIT N'EST PAS OR. (Acad.)

— **Syn. Reluire, briller, luire.** V. BRILLER.

RELUISANCE s. f. (re-lui-zan-se — du préf. *re*, et de *luire*). Eclat, splendeur, magnificence. ‖ Vieux mot.

RELUISANT, ANTE adj. (re-lui-zân, an-te — rad. *reluire*). Qui reluit : *Des armes* RELUISANTES. *Une étoffe très-*RELUISANTE. (Acad.) *Comment! ces petits grains* RELUISANTS *valent tant d'argent!* (G. Sand.)

— Paré d'objets qui reluisent :

Qu'allez-vous faire aux catacombes,
Tout *reluisants* de pourpre et d'or?

V. HUGO.

— Fam. *Avoir le visage tout reluisant,* Se dit d'une femme extrêmement fardée.

RELUQUER v. a. ou tr. (re-lu-ké — du préf. *re*, et de l'ancien verbe *louquer, luquer*, qui signifiait regarder, considérer. On trouve encore *luquer* dans le patois normand, *louki* en wallon, et *erlouquer*, en rouchi. Le vieux verbe *luquer, louquer* nous est venu du germanique : anglo-saxon *locian*, regarder, considérer, anglais *to look*, ancien allemand *luogen*, allemand moderne *lugen*, hollandais *lüchen, lonken*, toutes formes qui se rattachent à la racine sanscrite *ruc*, briller, qui, par le changement ordinaire de *r* en *l*, se présente sous la forme *luk* dans un grand nombre de dérivés, et particulièrement dans les langues européennes : grec *leukos*, brillant, blanc, latin *lucere*, briller, *lux*, lumière, gothique *liuhath*, irlandais *loiche*, kymrique *lluch*, même sens, ancien slave *luca*, rayon, etc.). Lorgner curieusement en cachette, en dessous : *Il ne fait que* RELUQUER *cette femme.* (Acad.) *C'est ça, prends garde au ruisseau,* RELUQUE *les boutiques, balade, donne-toi le temps, vaurien!* (A. Aufauvre.) *Je me suis vu imprimé pour la première fois dans le journal; j'*AI RELUQUÉ *la feuille vingt fois avec le regard attendri et aimant de la joie paternelle.* (Champfleury.)

— Convoiter, désirer vivement : *Il* RELUQUE *cette terre, cette maison, cet héritage.* (Acad.)

Se reluquer v. pr. Se lorgner mutuellement : *Deux amants qui* SE RELUQUENT.

RELUQUEUR, EUSE s. (re-lu-keur, eu-ze — rad. *reluquer*). Personne qui reluque, qui a l'habitude de reluquer : *Comme le gars est beau garçon, il est reluqué par toutes les filles, et, entre autres* RELUQUEUSES *en plein vent, il faut citer la belle Johanna.* (J. Janin.)

RELUSTRER v. a. ou tr. (re-lu-stré — du préf. *re*, et de *lustrer*). Lustrer de nouveau : RELUSTRER *une étoffe, un chapeau.*

— Fig. Donner un nouveau lustre, un nouvel éclat à : *L'aristocratie de nom allait* RELUSTRER *son aristocratie d'argent.* (G. Sand.)

RELUTE s. f. (re-lu-te — rad. *relire*). Action de relire des épreuves typographiques. ‖ Très-peu usité.

RELUTER v. a. ou tr. (re-lu-té — du préf. *re*, et de *luter*). Luter de nouveau : RELUTER *des tuyaux.*

RELUTTER v. n. ou intr. (re-lu-té — du préf. *re*, et de *lutter*). Lutter de nouveau.

RELY (Jean DE), un des orateurs les plus éloquents de son siècle, né à Arras vers 1430, mort à Saumur en 1499. Il fut successivement chanoine de Notre-Dame de Paris, puis chancelier et archidiacre, professeur de théologie, enfin recteur de l'Université, docteur en Sorbonne et évêque d'Angers (1491). Ce fut lui qui, en 1461, rédigea les remontrances du parlement à Louis XI pour le maintien de la pragmatique sanction. Député par le clergé de Paris aux états généraux de Tours (1483), il signala son zèle pour la répression des abus, devint plus tard aumônier de Charles VIII et fut chargé par lui de missions importantes.

REM (M[lle]), danseuse de l'Opéra sous Louis XV, dont nous ne parlons ici que pour avoir l'occasion de rappeler une épigramme que lui valut son nom singulier *Rem*, la chose. Elle était la maîtresse de ce singulier mari qui a nom Le Normand d'Etioles, lequel avait pour femme Jeanne-Antoinette Poisson, décorée du titre de marquise de Pompadour quand elle fut devenue la maîtresse du roi. Ici, faisons un emprunt aux *Mémoires* publiés par une dame Du Hausset, femme de chambre de la Pompadour : « On avait donné à Madame; — c'est le nom qu'en vraie femme de chambre elle donne toujours à la marquise sa maîtresse, — on avait donné à Madame un fort bon conseil, c'était de faire envoyer à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, M. Le Normand, son mari. Cela aurait diminué une partie du scandale qu'il y avait à voir Madame avec le titre de marquise à la cour et son mari fermier général à Paris. Mais il était tellement attaché à la vie de Paris, à ses habitudes, à l'Opéra, qu'on ne put jamais le déterminer. Madame chargea un M. d'Arboulin, qui avait été de sa société avant qu'elle fût à la cour, de négocier cette affaire. Il s'adressa à M[lle] Rem, qui avait été danseuse à l'Opéra et qui était la maîtresse de M. Le Normand. Il lui fit les plus belles promesses, lui dit qu'elle pourrait le suivre à Constantinople; mais elle était comme lui et préférait la vie de Paris. Elle ne voulut point s'en mêler. »

Le Normand épousa depuis cette demoiselle Rem, qui n'avait pas trop bonne réputation et qui était une sorte de femme publique, si l'on en croit l'épigramme qui défraya toutes les gazettes de l'époque :

Pour réparer *miseriam*
Que Pompadour fit à la France,
Le Normand, plein de conscience,
Vient d'épouser *Rempublicam.*

REMÂCHEMENT s. m. (re-mâ-che-man — rad. *remâcher*). Action de remâcher.

REMÂCHER v. a. ou tr. (re-mâ-ché — du préf. *re*, et de *mâcher*). Mâcher de nouveau : *Les animaux qui ruminent* REMÂCHENT *ce qu'ils ont déjà mâché.* (Acad.) *Ruminer, c'est* REMÂCHER *ce que l'on a déjà avalé.* (J. Macé.)

— Fig. Ruminer en soi-même, repasser dans son esprit : *J'ai longtemps* REMÂCHÉ *cette phrase avant de l'écrire.* (Acad.) *L'homme se plaît en la misère; il s'opiniâtre à* REMÂCHER *et remettre continuellement en mémoire les maux passés.* (Charron.)

REMACLE (saint), évêque de Maëstricht, né à Bourges, mort en 664. Il fut élevé sous la direction de saint Sulpice, puis sous celle de saint Ouen, se signala par son zèle évangélique et fut appelé par les habitants de Maëstricht à occuper le siége épiscopal de cette ville. Remacle fonda plusieurs monastères et, après un épiscopat de sept ans, il demanda au peuple de nommer à sa place saint Théodard, après quoi il se retira dans un ermitage. Par la suite, il alla habiter le monastère de Stavélo, dans la forêt des Ardennes, et obtint du roi d'Austrasie de grandes concessions de terrain. Saint Remacle, dont le nom n'est pas inscrit au martyrologe romain, fut enterré dans un oratoire dédié à saint Martin et situé près du monastère de Stavélo.

REMACLE (Bernard-Benoît), économiste français, né à Avignon en 1805, mort à Arles le 28 février 1871. Reçu docteur en droit en 1824, il entra trois ans plus tard dans la magistrature, fut substitut à Nîmes (1827-1830), remplit, en 1831, une mission scientifique en Allemagne et devint maire d'Arles en 1850. En 1852, il devint, avec l'appui de l'administration, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif et fut nommé, en 1854, préfet du Tarn. On lui doit : *Rapport au ministre de l'intérieur sur les infanticides et les mort-nés; Des hospices d'enfants trouvés* (1838, in-8°); *Des prisons du midi de l'Allemagne* (1840, in-4°), etc.

REMACLE DE LIMBOURG, médecin allemand. V. FUCHS.

REMAÇONNER v. a. ou tr. (re-ma-so-né — du préf. *re*, et de *maçonner*). Maçonner de nouveau, refaire la maçonnerie de : REMAÇONNER *un mur.*

REMAGEN, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 45 kilom. N.-O. de Coblentz, sur la rive gauche du Rhin; 1,800 hab. La porte d'entrée du presbytère catholique est ornée de sculptures de la fin du XI[e] siècle et semble être un débris de l'ancien palais des rois francs. Le mur du cimetière remonte en partie à l'époque gallo-romaine. Des antiquités romaines ont été souvent découvertes à Remagen. Cette petite ville est dominée par l'Erpelerlei, immense rocher de basalte que l'on est parvenu, à force de travail, à transformer en un vignoble renommé. Les ceps sont plantés dans des caisses remplies de terre et habilement consolidées entre les crevasses ou les trous du rocher.

REMAIGRIR v. n. ou intr. (re-mè-grir — du préf. *re*, et de *maigrir*). Redevenir maigre : *J'avais engraissé, mais j'*AI REMAIGRI.

REMAILLAGE s. m. (re-ma-lla-je; *ll* mll. — rad. *remailler*). Action de remailler : *Le* REMAILLAGE *des bas.* ‖ On dit plus ordinairement REMMAILLAGE.

— Techn. Opération de la préparation des peaux chamoisées, qui consiste à enlever les parties de fleur ou d'épiderme qu'on a laissées lors de l'effleurage : *Le* REMAILLAGE *est très-délicat et très-difficile; aussi les ouvriers ont-ils soin d'appliquer sur les peaux qui l'ont subi une marque particulière, afin que le patron puisse connaître celui d'entre eux qui a mal opéré.* (Maigne.) ‖ Espèce de pâte assez épaisse, qui est formée d'huile et de l'épiderme enlevé dans l'opération du remaillage : *On conserve le* REMAILLAGE *pour le mêler au dégras.* (Malepeyre.)

REMAILLER v. a. ou tr. (re-ma-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *mailler*). Réparer les mailles de : REMAILLER *des bas, un filet.* ‖ On dit plus ordinairement REMMAILLER.

— Techn. *Remailler les peaux,* Les soumettre à l'opération du remaillage, en enlever l'arrière-fleur, les débarrasser des parties de fleur ou d'épiderme qu'on a laissées lors de l'effleurage : *On* REMAILLE *les peaux en les étendant sur un chevalet très-lisse appelé chevalet à* REMAILLER, *et l'on promène dessus, sur l'épiderme, avec force, presque perpendiculairement et de haut en bas, un couteau concave qui ne coupe presque pas et qu'on nomme fer ou couteau à* REMAILLER. (Maigne.) *On a observé que la peau d'une chèvre qui n'a pas porté est bien plus difficile à* REMAILLER *que celle d'une chèvre qui a été fécondée.* (Malepeyre.)

— Constr. *Remailler un mur,* En boucher les trous et le crépir.

RÉMAILLER v. a. ou tr. (ré-ma-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *émailler*). Techn. Emailler de nouveau.

REMAISANCE s. f. (re-mè-zan-se — du vieux fr. *remaindre;* du lat. *remanere*, rester). Féod. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre.

— Eaux et for. Nom qu'on donnait autrefois au bois qui restait dans les forêts après qu'on en avait tiré le bois de charpente et le bois de corde.

RÉMALARD, bourg de France (Orne), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. de Mortagne, à 64 kilom. d'Alençon, sur la rive gauche de l'Huisne; pop. aggl., 1,155 hab. — pop. tot., 1,745 hab. Tanneries. Ruines de deux châteaux forts. Château de Voré, qu'habita longtemps Helvétius.

REMANANT s. m. (re-ma-nan — du lat. *remanens*, qui reste). Sylvic. Brindilles et menus débris de bois qui restent dans les coupes, après l'exploitation et la vidange.

RÉMANCIPATION s. f. (ré-man-si-pa-si-on — lat. *remancipatio*, même sens). Antiq. rom. Formalité juridique usitée chez les anciens Romains dans les adoptions, et qui consistait en une revente de l'enfant adopté faite par le père adoptif au père naturel représentant un tiers étranger, revente qui avait pour effet de tirer l'adopté de la condition légale d'esclave où l'avait mis la première vente ou mancipation.

REMANDER v. a. ou tr. (re-man-dé — du préf. *re*, et de *mander*). Mander de nouveau.

REMANDURE s. f. (re-man-du-re). Techn. Série de seize cuites consécutives qu'on fait subir à l'eau dans certaines salines.

REMANGER v. a. ou tr. (re-man-jé — du préf. *re*, et de *manger*. Se conjugue comme *manger*). Manger de nouveau : *Je ne* REMANGERAI *plus de ce poisson.*

REMANIABLE adj. (re-ma-ni-a-ble — rad. *remanier*). Qui peut être remanié.

REMANIÉ, ÉE (re-ma-ni-é) part. passé du v. Remanier. Manié de nouveau : *Les fruits trop* REMANIÉS *perdent leur fraîcheur.*

— Fig. Retouché, soumis à un nouveau travail : *Ce passage de votre livre a besoin d'être* REMANIÉ.

REMANIEMENT ou **REMANÎMENT** s. m. (re-ma-nî-man — rad. *remanier*). Action de remanier; résultat de cette action : REMANIEMENT *d'un toit, d'un pavé.* (Acad.)

— Changements, corrections, modifications que l'on fait subir à un ouvrage : *Cette pièce de théâtre a subi de nombreux* REMANIEMENTS. *L'incorporation de la Belgique à la France semble devoir être une conséquence d'un* REMANIEMENT *européen.* (Proudh.)

— Constr. *Remaniement à bout,* Ouvrage du couvreur, consistant à recouvrir entièrement un toit soit avec les mêmes matériaux, soit avec des matériaux neufs.

— Typogr. Modification apportée à la composition typographique, qui amène des changements dans la disposition des pages, des alinéas ou des lignes. ‖ Action de remuer, par huit ou dix feuilles, le papier trempé destiné à l'impression, afin de l'humecter partout également.

— **Encycl. Typogr.** Les *remaniements* résultent de corrections indiquées sur l'épreuve par suite des erreurs de l'ouvrier typographe ou de changements, d'additions, de suppressions que l'auteur fait aussi sur l'épreuve. Le travail des *remaniements* demande d'autant plus de soin que les modifications sont plus étendues et déplacent plus de mots. Il peut causer de graves erreurs. Comme le dit Bayle, un point ôté ou ajouté ou changé fait passer les choses du oui au non. Les typographes intelligents diminuent beaucoup les chances d'erreur en dérangeant le moins de lignes possible. Dans ce but, ils jettent des blancs ou en diminuent le nombre dans les lignes voisines de celles qui sont corrigées, ajoutées ou supprimées, de telle sorte que les raccords s'opèrent sans trop de déplacement. Il arrive aussi que l'on a à transposer des pages ou à faire passer des lignes d'une page dans une autre. La transposition des pages offre peu d'inconvénient; celle des lignes est d'autant plus délicate qu'elle oblige à reculer ou à avancer une plus longue suite d'autres lignes. Le *remaniement* peut aussi résulter de l'obligation où l'on se trouve de changer le format d'un ouvrage, de transformer un grand format en petit, et réciproquement. Une cause fréquente d'erreurs, souvent grotesques, surtout dans les journaux, pour lesquels le travail se fait avec une extrême rapidité, c'est le *remaniement* qui consiste à transposer un alinéa ou à faire une addition considérable. On a vu, par exemple, il y a quelques années, dans un journal politique des plus importants, se suivre ces deux phrases, dont l'ensemble est si singulier : « La Prusse masque à peine ses projets d'envahissement sur l'Allemagne tout entière, et la fameuse ligne du Mein n'est plus pour elle qu'une ligne idéale, bonne à figurer sur les cartes diplomatiques et à tromper ceux qui veulent bien être trompés. Elle porte un bonnet de linge, une robe écossaise, un tablier en cotonnade bleue; elle dit se nommer Antoinette et ne veut donner aucun autre renseignement. On l'a écrouée provisoirement à la Conciergerie. » Une partie d'un fait divers avait été se joindre, par suite d'un *remaniement* mal opéré, à un article sur la politique prussienne.

On appelle encore *remaniement*, dans la langue des imprimeries, le travail qui consiste à retourner en divers sens, par huit ou dix feuilles, le papier qui a été trempé pour l'impression. Cette opération a pour résultat de faire pénétrer également l'humidité dans toutes les feuilles.

— Théâtre. Le plus souvent, les œuvres dramatiques sont remaniées à la suite de la première représentation, qui en montre mieux les longueurs, les parties faibles, et qui éclaire sur ce qui plaît ou déplaît au public. Un des plus curieux *remaniements*, en fait de théâtre, a été celui que M. Emile Augier pratiqua sur le dernier acte de sa pièce intitulée la *Contagion*. Quand l'œuvre partit, avec une troupe spéciale, pour se montrer dans les départements, l'auteur craignit que la province n'accueillît pas bien le dénoûment primitif, qui lui avait paru convenir à Paris, et il la pourvut d'un dénoûment nouveau, afin qu'elle pût sans encombre faire son tour de France.

REMANIER v. a. ou tr. (re-ma-ni-é — du préf. *re*, et de *manier*. Se conjugue comme *manier*). Manier de nouveau : *Il* A *manié et* REMANIÉ *ces étoffes sans avoir pu décider laquelle était la meilleure.* (Acad.)

— Modifier par un nouveau travail : REMANIER *la couverture d'une maison.* (Acad.)

— Retoucher, faire des changements dans : *Il y a dans cette tragédie deux ou trois scènes qu'il faudrait* REMANIER. *Cet ouvrage peut devenir bon, mais il faut le* REMANIER. (Acad.)

— Techn. *Remanier un pavé,* Asseoir sur une forme neuve de vieux pavé, et en remettre du nouveau à la place de celui qui est cassé.

— Constr. *Remanier à bout,* Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture, et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui manquent.

— Typogr. *Remanier la composition,* Y faire des changements qui modifient la disposition des pages, des alinéas ou des lignes. ‖ *Remanier le papier,* Retourner en divers sens et par parties le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également humectées.

REMANIEUR, EUSE s. (re-ma-ni-eur, eu-ze — rad. *remanier*). Personne qui remanie.

REMARCHANDER v. a. ou tr. (re-marchan-dé — du préf. *re*, et de *marchander*). Marchander de nouveau.

REMARCHER v. n. ou intr. (re-mar-ché — du préf. *re*, et de *marcher*). Marcher de nouveau.

REMARD (Charles), littérateur français, né à Château-Thierry (Aisne) en 1766, mort à Paris en 1828. Il fonda une librairie à Fontainebleau et devint, sous l'Empire, conservateur de la bibliothèque de cette ville. Remard avait une connaissance approfondie des littératures latine, italienne et anglaise. On lui doit : la *Chézomanie* ou *l'Art de chier*, poëme didactique en quatre chants (Scrotopolis-Paris, 1806, in-12), écrit avec une verve et une facilité remarquables, et *Guide du voyageur à Fontainebleau* (1820, in-12).

REMARDE, rivière de France (Seine-et-Oise). Elle naît au S. de la forêt des Ivelines et se jette dans l'Orge, à Arpajon, après 40 kilom. de cours. Elle baigne Sonchamp, Saint-Cyr et Val-Saint-Germain.

REMARIAGE s. m. (re-ma-ri-a-je — du préf. *re*, et de *mariage*). Action de se remarier, nouveau mariage : *Vous êtes une masque, avec votre* REMARIAGE. (Dancourt.)

REMARIER v. a. ou tr. (re-ma-ri-é — du préf. *re*, et de *marier*. Se conjugue comme *marier*). Marier de nouveau : *Sa fille était veuve, il vient de la* REMARIER. (Acad.)

Et dites-moi, monsieur, la *remariez*-vous?

DESTOUCHES.

Se remarier v. pr. Se marier de nouveau : *La veuve la plus sage est toujours assez folle pour* SE REMARIER. (La Chaussée.) *Justinien accorda des avantages à ceux qui ne* SE REMARIERAIENT *pas.* (Montesq.) *Je ne m'étonne pas s'il y a tant de femmes qui* SE REMARIENT. (Mariv.) *A Rome, on avait peu d'estime pour la veuve qui* SE REMARIAIT. (A. Garnier.)

REMARQUABLE adj. (re-mar-ka-ble — rad. *remarquer*). Qui est digne d'être remarqué : *Evénement* REMARQUABLE. *Phénomène* REMARQUABLE. *Action* REMARQUABLE. *Qualités* REMARQUABLES. *Il y a des beautés* REMARQUABLES *dans cet ouvrage. C'est un homme d'un talent* REMARQUABLE. (Acad.) *Ce qu'il y a de*

plus REMARQUABLE *dans le cœur est son battement continuel, par lequel il se resserre et se dilate.* (Boss.) *L'ingratitude des malades est une chose vraiment* REMARQUABLE, *surtout parmi les personnes opulentes.* (Cadet de Gassicourt.) *La guerre de Trente ans est une des époques les plus* REMARQUABLES *de l'histoire moderne.* (B. Const.)

— Se dit d'une personne faite pour attirer l'attention : *Une femme* REMARQUABLE *par sa laideur. C'est un homme* REMARQUABLE. (Acad.)

REMARQUABLEMENT adv. (re-mar-ka-ble-man — rad. *remarquable*). D'une manière remarquable : *Une femme* REMARQUABLEMENT *instruite.*

REMARQUE s. f. (re-mar-ke — rad. *remarquer*). Action de remarquer, d'observer, de noter : REMARQUE *utile, judicieuse, importante.* REMARQUE *curieuse. Une chose digne de* REMARQUE. *J'en ai fait la* REMARQUE. *Il est une* REMARQUE *que l'on ne fait guère : c'est celle de son ridicule.* (Ch. Nod.)

— Note, observation écrite : *Un traité accompagné de savantes* REMARQUES.

— *Ma remarque subsiste*, Les objections qu'on a faites ne détruisent pas l'observation que j'ai faite.

— Véner. *Remarque!* Cri que pousse celui qui mène les chiens quand il voit partir une compagnie de perdrix.

— Mar. *Prendre des remarques*, Prendre des points de reconnaissance pour se diriger le long d'une côte lorsqu'on y reviendra.

— **Syn. Remarque, considération, note**, etc. V. CONSIDÉRATION.

Remarques sur la langue française, par Vaugelas, publiées en deux recueils : l'un qui parut du vivant de l'auteur, en 1647, chez Bilaine; l'autre mis au jour en 1690 par Aleman, avocat au parlement de Grenoble, et dont on a contesté à tort l'authenticité. Nous n'examinerons pas une à une les sept cents ou huit cents observations détachées qui composent ces deux recueils, ni même les cinq cent quarante-sept contenues dans le premier. Nous étudierons les principes qui sont la base de toute grammaire, l'ensemble des règles du langage que Vaugelas a établies. Il prétend lui-même, avec une sincérité naïve, « avoir donné des maximes à ne changer jamais. » Vaugelas, qui vit naître l'Académie française et fut son collaborateur le plus zélé, a résumé les doctrines d'une époque qui, plus qu'aucune autre, a agi sur les destinées de la langue française. Alors, les recherches grammaticales n'intéressaient pas seulement un petit nombre de savants et d'hommes de lettres; le monde, les cercles discutaient les règles grammaticales; on voit, par les lettres de Balzac et de Voiture, que le sort d'une phrase, d'une conjonction devenait presque une affaire d'Etat. Richelieu lui-même trouvait du temps pour noter de sa main, sur les requêtes qu'on lui présentait, des fautes de style. Les réunions de l'hôtel de Rambouillet, de Port-Royal, de l'Académie, dont, comme on l'a dit, Vaugelas fut l'âme, celles de la cour accordaient toutes à la grammaire une place honorable. Vaugelas recueillit et corrigea toutes ces discussions. Son autorité a exercé longtemps une grande influence, et, de nos jours, son nom se trouve encore mêlé aux discussions grammaticales et littéraires.

Avant tout, Vaugelas ne veut pas qu'on habille la langue française à l'italienne, à l'espagnole ou à la grecque. « Je veux bien, dit-il, qu'elle rende hommage à la grecque et à la latine d'une infinité de mots qui en relèvent; mais que, pour faire voir qu'on n'ignore pas la langue grecque ni l'origine des mots, et que, pour honorer l'antiquité, il faille aller contre les principes et les éléments de notre langue maternelle, certainement il n'y a nulle apparence et je n'y puis consentir. Après tout, on doit plus considérer en ce sujet les vivants que les morts, qui aussi bien ne nous en savent point de gré et n'y profitent de rien, et l'on doit plus considérer ceux de son pays que les étrangers. » Dans les lignes qui suivent, Vaugelas a résumé les qualités essentielles de notre langue : « Il n'y a jamais eu de langue où l'on ait parlé plus purement et plus nettement qu'en la nôtre, qui soit plus ennemie des équivoques et de toute sorte d'obscurités, plus grave et plus douce tout ensemble, plus propre pour toute sorte de style, plus chaste en ses locutions, plus judicieuse en ses figures, qui aime plus l'élégance et l'ornement, mais qui craigne plus l'affectation... Elle sait tempérer ses hardiesses avec la pudeur et la retenue qu'il faut avoir pour ne pas donner dans les figures monstrueuses où donnent aujourd'hui nos voisins..... Il n'y en a point qui observe plus le nombre et la cadence que la nôtre, en quoi consiste la véritable marque de la perfection des langues. »

L'auteur des *Remarques* reconnaît avant tout l'autorité de l'usage en fait de langage; il va même jusqu'à en subir la tyrannie, puisque, selon lui, l'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, beaucoup même contre raison, et qu'il ne faut pas laisser de lui obéir. Pour consulter l'usage, Vaugelas a interrogé les livres des bons auteurs. « C'est aux bons auteurs, dit Montaigne, d'enchaîner et de clouer la langue à leurs livres. » Vaugelas invoque le témoignage d'Amyot, de Malherbe, de Desportes, de Duperron, de Coiffeteau, de Balzac, de Voiture, de Chapelain, de Gombaut; le grand siècle littéraire commençait à peine. Il témoigne un grand respect pour le traducteur de Plutarque : « Quelle obligation ne lui a point notre langue, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux su le génie et le caractère que lui, ni qui ait usé de mots ni de phrases si naturellement françaises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces, qui corrompent tous les jours la pureté du vrai langage français. » Parmi les hommes savants en la langue dont il aime à consulter les lumières, citons encore Conrart, d'Ablancourt, Patin, Ménage. Quant à la cour de cette époque, si les beaux esprits y foisonnaient, les bons esprits n'y étaient pas rares, et le bel usage dont elle donnait le modèle se confondait avec le bon usage. « Il est certain, dit-il dans sa préface, que la cour est comme un magasin d'où notre langue tire quantité de beaux termes pour exprimer nos pensées... C'est un des principes de notre langue ou, pour mieux dire, de toutes les langues, que, lorsque la cour, en quelque lieu que ce soit, parle d'une façon et la ville d'une autre, il faut suivre la façon de la cour. » Vaugelas préfère aussi le langage de la capitale à celui des provinces. Il veut centraliser la langue et lui donner l'unité. Il demande une langue unique, nationale, exempte de l'influence de l'étranger ou des provinces, éminemment française, à la portée de toutes les intelligences. Ce qui, dans la langue du peuple, n'offense pas la plus saine partie de la cour; ce qui, dans le langage de la cour, n'échappe pas au sens naturel du peuple, voilà le français qu'il voulait. L'existence d'une règle commune déduite de l'usage, en levant tous les doutes, en maîtrisant tous les caprices, en ôtant tout prétexte aux anomalies, fait l'unité du langage, sa pureté et sa clarté. Voilà précisément ce qu'a essayé de faire Vaugelas. Pour ce qui touche particulièrement à l'art d'écrire, il marque quatre points indispensables : le choix des mots, leur arrangement dans la proposition, l'arrangement et la liaison des membres de la période, la liaison des phrases entre elles. Il considère la longueur excessive des phrases comme ennemie de la clarté du style. C'est un défaut qui n'était pas rare de son temps. Il donne enfin un excellent conseil. Ne comptez pas sur la pénétration de vos lecteurs; souvenez-vous que vous n'écrivez pas pour une académie de beaux esprits, mais pour le public. Mettez-vous à la portée des ignorants. Faites surtout en sorte que les femmes vous entendent sans difficulté, car elles sont les meilleurs juges de la clarté des mots et des phrases. Vaugelas déplorait amèrement l'abandon de certaines locutions hardies et pittoresques, de certains tours nerveux hasardés par Montaigne et Amyot, rejetés après eux. « J'ai toujours regretté, dit-il, les termes et les mots retranchés de notre langue, que l'on appauvrit d'autant... J'ai une certaine tendresse pour tous ces braves mots que je vois ainsi mourir, opprimés par l'usage qui ne nous en donne point d'autres en leur place ayant la même signification et la même force. » Il défend d'ailleurs de faire des mots nouveaux; c'est un droit qu'il ne reconnaît à personne, pas même au souverain; il répète là-dessus le mot de Pomponius Marcellus, qui osait dire à Tibère : « L'empereur peut bien donner le droit de bourgeoisie romaine aux hommes, mais non pas aux mots. » Mais si Vaugelas défend à l'écrivain de créer des mots, il le presse, au contraire, de créer des phrases qui, « étant toutes composées de mots connus et entendus, pourront être toutes nouvelles et néanmoins fort intelligibles. » Le sens métaphorique, à son avis, est plus beau et plus riche que le sens propre. S'il condamne le pléonasme comme faute grammaticale, il l'approuve comme beauté littéraire. « Il n'y a pas pléonasme lorsque les mots ajoutent quelque chose à la force de la pensée et qu'on l'affaiblit en les supprimant. Ce vice consiste à dire une même chose en paroles différentes, sans qu'elles aient une signification plus étendue ni plus forte que les premières. »

Vaugelas a reconnu dans sa préface que les dépouilles des auteurs anciens forment une des plus notables parties des richesses de notre langue. Or, il y a deux manières de s'approprier leurs dépouilles : tantôt on dérobe à un auteur une pensée, un tour, une image; tantôt on reproduit par un calque continu tout l'ensemble d'un ouvrage; c'est ce qu'on nomme traduire, ce que Vaugelas essaye de faire dans sa belle traduction de Quinte-Curce, dont Balzac disait : « Si l'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, celui de Vaugelas est inimitable. »

Une qualité de la langue fort prisée au XVII^e siècle, et avec raison, est la noblesse sans morgue et la délicatesse sans affectation. Vaugelas veut que l'on montre en parlant, aussi bien qu'en écrivant, du respect pour soi-même et pour les autres. « C'est une maxime, dit-il, que toutes les façons de parler qui sont basses doivent être évitées, quoiqu'il y ait beaucoup plus de liberté à parler qu'à écrire. Il y a une certaine dignité, même dans le langage ordinaire et familier, que les honnêtes gens sont obligés de garder comme ils gardent une certaine bienséance en tout ce qu'ils exposent aux yeux du monde. » Autant il craint qu'un langage savant et travaillé ne soit obscur pour le plus grand nombre, autant il recommande d'éviter avec soin tout ce qui pourrait offenser la pudeur ou la délicatesse des femmes. Cependant il a soutenu énergiquement contre leurs injustes dégoûts plusieurs termes qu'elles repoussaient, comme poitrine, face, chose, vomir des injures, etc. On voulait exclure le mot poitrine de la prose comme des vers, sous le prétexte ridicule que l'on dit poitrine de mouton. « Faut-il donc, réplique vertement Vaugelas, supprimer tous les noms des choses communes aux personnes et aux bêtes? Et, à ce titre, comment exprimera-t-on la tête d'un homme? » — « Je connais, dit-il ailleurs, un homme de grand esprit et renommé pour tel de tout le monde qui n'écrit jamais *chose* parce que c'est un mot qui fait de sales équivoques... J'avoue que l'on ne saurait empêcher les esprits enclins aux mauvaises pensées d'en faire naître presque partout et de détourner beaucoup de paroles en mauvais sens, étant toujours comme au guet sur des paroles à deux ententes, qui est certes une marque d'un esprit bien bas et d'une âme mal née. » Molière a dit absolument la même chose dans la *Critique de l'École des femmes.*

Le complément nécessaire de la noblesse, c'est l'harmonie. Vaugelas disait dans sa préface que l'harmonie est la véritable marque de la perfection des langues. Mais une qualité que Vaugelas demande avant tout, c'est le naturel, la naïveté. « Cette contrainte, dit-il, empêcherait de dire beaucoup de choses de la manière dont elles doivent être dites et ruinerait la naïveté, à qui j'oserais donner la première place parmi toutes les perfections du style. » Il distingue soigneusement la naïveté de la négligence, qui n'a rien de commun avec elle; l'une est vice et l'autre est vertu.

L'influence des *Remarques* de Vaugelas a été très-grande. Peu de livres ont eu un aussi grand nombre d'éditions dans l'espace de quelques années. Cet ouvrage a été annoté, commenté, continué par une foule d'auteurs, dont plusieurs ont un nom même dans la grande littérature. Il a fait école. En 1704, l'Académie, considérant que les *Remarques* étaient toujours pour une foule de gens la règle du langage et que cependant le temps y avait apporté quelques modifications, en publia une édition nouvelle, accompagnée d'observations propres à éclairer le lecteur. Perrault, dans son *Parallèle des anciens et des modernes*, dit qu'il connaît plusieurs provinciaux qui savent les *Remarques* par cœur. Boileau, dans ses *Réflexions critiques sur Longin*, nomme Vaugelas le plus sage de nos écrivains. Racine, à Uzès, commentait les *Remarques* dans la crainte de désapprendre le français en province. Mais de tous ceux qui ont parlé de lui d'une manière favorable, nul n'a été plus explicite que Voltaire. Il lui donne une place dans la nomenclature des écrivains célèbres du XVII^e siècle, avec cette mention : « C'est un des premiers qui ont épuré la langue. »

« La langue française, dit M. Sainte-Beuve, avait fait une année de rhétorique brillante avec Balzac; que dis-je! elle avait fait, depuis Malherbe, ses preuves d'une poésie bien autrement éclatante et sublime avec le *Cid* (1636), elle avait fait acte de haute et neuve philosophie avec Descartes par le *Discours de la méthode* (1637), lorsqu'elle eut le courage de se remettre à la grammaire avec Vaugelas, à une grammaire non pédantesque, humaine, mondaine, toute d'usage et de cour; non pas du tout à une grammaire élémentaire, mais à une grammaire perfectionnée, du dernier goût et pour les délicats. Avant de passer à d'autres chefs-d'œuvre, elle sentit le besoin de se donner un dernier poli..... Vaugelas avait sa raison de venir et d'être; il eut sa fonction spéciale, et il s'en acquitta fidèlement, sans jamais s'en détourner un seul jour; il reçut le souffle à son moment; il fut effleuré et touché, lui aussi, bien que simple grammairien, d'un coup d'aile de ce génie de la France qui déjà préludait à son essor et qui allait se déployer de plus en plus dans un siècle d'immortel renom; il eut l'honneur de pressentir cette prochaine époque et d'y croire. »

REMARQUÉ, ÉE (re-mar-ké) part. passé du v. Remarquer. Marqué de nouveau : *Linge* REMARQUÉ.

— Qui attire l'attention : *Parmi les innombrables sottises que fait faire la vanité, les plus remarquables, quoique les moins* REMARQUÉES, *sont les mauvais livres.* (Ch. Nod.)

REMARQUER v. a. ou tr. (re-mar-ké — du préf. *re*, et de *marquer*). Marquer de nouveau : *On avait déjà marqué ces pièces de vin, on les* A REMARQUÉES. (Acad.)

— Observer, porter son attention sur, faire attention à : *On* REMARQUE *sans peine les défauts des autres, et on ne surmonte les siens qu'avec peine.* (Boss.) *J'*AI *souvent* REMARQUÉ *que c'est par ses défauts qu'on gouverne ceux dont on est aimé.* (M^me de Sév.) *Les préceptes ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire que lorsqu'ils nous font* REMARQUER *ce qu'il faut éviter.* (Condill.) *Nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous démêlons une plus grande quantité de choses et que nous* REMARQUONS *mieux les qualités qui les distinguent.* (Buff.) *J'*AI *toujours* REMARQUÉ *qu'une certaine philosophie raffinée est toujours mieux comprise par les femmes que par les hommes.* (Renan.)

— Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses : *Si nous n'avions pas de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en* REMARQUER *dans les autres.* (La Rochef.) *Une grande naissance ou une grande fortune annonce le mérite et le fait plus tôt* REMARQUER. (La Bruy.) *Qui ne peut briller par une pensée veut se faire* REMARQUER *par un mot.* (Volt.)

— Loc. fam. *Remarquez bien la chasse*, Souvenez-vous de l'injure que vous venez de me faire, et que je n'oublierai pas.

Se remarquer v. pr. Etre remarqué : *Des gens se croient très-remarquables, qui* SE REMARQUENT *à peine.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Remarquer, apercevoir, découvrir**, etc. V. APERCEVOIR.

— **Remarquer, considérer, contempler**, etc. V. CONSIDÉRER.

REMARQUEUR, EUSE s. (re-mar-keur, eu-ze — rad. *remarquer*). Personne qui remarque.

— s. m. Fauconn. Piqueur chargé de remarquer le départ des perdrix.

— Jeux. Enfant chargé, au jeu de mail, de rapporter les boules qui s'écartent de l'allée des joueurs.

REMASQUER v. a. ou tr. (re-ma-ské — du préf. *re*, et de *masquer*). Masquer de nouveau.

REMASTICAGE s. m. (re-ma-sti-ka-je — rad. *remastiquer*). Action de remastiquer; résultat de cette action.

REMASTIQUER v. a. ou tr. (re-ma-sti-ké — du préf. *re*, et de *mastiquer*). Mastiquer de nouveau

REMAUDIRE v. a. ou tr. (re-mô-di-re — du préf. *re*, et de *maudire*). Maudire de nouveau : *Maudire et* REMAUDIRE *son sort.*

REMBALLAGE s. m. (ran-ba-la-je — du préf. *r*, et de *remballage*). Action de remballer, nouvel emballage.

REMBALLER v. a. ou tr. (ran-ba-lé — du préf. *r*, et de *emballer*). Emballer de nouveau : *Il n'a pas vendu ses marchandises, il les* REMBALLE. (Acad.)

— Pop. Mettre de nouveau dans un véhicule : *Il* REMBALLA *sa femme, et fouette cocher.*

REMBANG, ville sur la côte septentrionale de l'île de Java, dans les possessions hollandaises, ch.-l. de province, à 60 kilom. N.-E. de Samarang, à l'embouchure d'une petite rivière dans la mer de Java. Elle est grande, bien bâtie et populeuse. La situation en est avantageuse pour le commerce.

REMBANG (PROVINCE DE), dans les possessions hollandaises de l'île de Java. Elle a environ 180 lieues carrées. Le sol, en grande partie calcaire, produit du riz en quantité, du maïs et du café; le bois de teck y est très-abondant. Dans le S.-E. se trouvent de nombreuses sources salées qui donnent par évaporation jusqu'à 200 tonnes de sel marin par an.

REMBARQUÉ, ÉE (ran-bar-ké) part. passé du v. Rembarquer. Embarqué de nouveau : *Troupes* REMBARQUÉES.

— Fig. Engagé de nouveau :

Me voici *rembarqué* sur la mer amoureuse.

LA FONTAINE.

REMBARQUEMENT s. m. (ran-bar-ke-man — rad. *rembarquer*). Action de rembarquer ou de se rembarquer : *Le* REMBARQUEMENT *des marchandises. Demander son* REMBARQUEMENT.

REMBARQUER v. a. ou tr. (ran-bar-ké — du préf. *r*, et de *embarquer*). Embarquer de nouveau : REMBARQUER *des troupes.* REMBARQUER *des marchandises.*

— v. n. ou intr. S'embarquer de nouveau : *Nous* REMBARQUONS *dans huit jours.*

Se rembarquer v. pr. Etre rembarqué : *Des troupes ne* SE REMBARQUENT *pas aisément sous le feu de l'ennemi.*

— S'embarquer de nouveau : *Genséric traverse la mer et s'empare de Rome; il la livre à ses soldats pendant quatorze jours et quatorze nuits, il* SE REMBARQUE *ensuite.* (Chateaub.)

— Fig. S'engager, s'aventurer de nouveau : SE REMBARQUER *dans une entreprise.*

REMBARRER v. a. ou tr. (ran-bâ-ré — du préf. *re*, de *en*, et de *barre*). Renforcer, consolider. ‖ Vieux mot.

— Fig. Contenir, repousser vigoureusement : *Le monde barbare, que Rome* AVAIT REMBARRÉ *dans le Nord d'une si rude main, était alors partout.* (Michelet.)

Vous alliez lors *rembarrer* le Lorrain.

LA FONTAINE.

‖ Reprendre énergiquement : *Il parlait mal de mon ami, je l'*AI REMBARRÉ. (Acad.) *Il n'a qu'à venir, avec son sang noble : comme je vous le* REMBARRERAI! (Mariv.) *J'ai trop bonne opinion de ma fille pour ne pas croire qu'elle saurait bien te* REMBARRER *si tu t'écartais du respect.* (G. Sand.) ‖ Répondre énergiquement à : *Je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs pour vous tenir tête et* REMBARRER *un peu ce que vous venez de dire.* Mol.)

REMBARRURES s. f. pl. (ran-ba-ru-re). Constr. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leurs longueurs.

REMBÂTER v. a. ou tr. (ran-bâ-té — du préf. *r*, de *en*, et de *bâter*). Mettre de nouveau le bât à : REMBÂTER *un âne.*

— Fig. Faire retomber dans une sotte habitude : *J'avais renoncé au tripot, vous m'*AVEZ REMBÂTÉ, *vous m'avez renquinaudé.* (Volt.)

REMBELLIR v. a. ou tr. (ran-bè-lir — du préf. *r*, et de *embellir*). Embellir de nouveau ; rendre encore plus beau : *Le voyage l'a* REMBELLIE.

REMBERCOURT-AUX-POTS, village et commune de France (Meuse), cant. de Vaubecourt, arrond. et à 18 kilom. de Bar-le-Duc ; 790 hab. On y remarque une belle église du XV[e] siècle, classée parmi les monuments historiques. Elle se compose de trois nefs avec chapelles latérales, d'un double transsept et d'un chœur terminé par une abside à trois pans. Les trois nefs sont précédées de trois porches profonds. La partie inférieure du porche central, ornée de niches et de pinacles sculptés, date de la construction de l'église. La partie supérieure et les deux porches latéraux, qui servent de base à des clochers, malheureusement détruits en partie, sont un des plus jolis spécimens de l'architecture de la Renaissance. Entre le rez-de-chaussée et le premier étage règne une très-belle frise de bustes en haut relief. A l'intérieur, le chœur contient de belles stalles en bois sculpté, du temps de Henri IV.

REMBIELINSKI (Raymond), économiste polonais, né en 1775, mort en 1841. Il entra au service en 1794 et parvint rapidement au grade de colonel. Après la création du grand-duché de Varsovie en 1809, il devint successivement préfet des départements de Lomza et de Plock, intendant de l'armée polonaise, président de la commission du gouvernement de Mazovie et enfin, en 18[illegible], maréchal de la diète de Pologne. On a de lui, entre autres ouvrages : *Considérations sur les fondements de l'impôt* (1811) ; *Quelques considérations générales sur l'économie politique et sur les finances qui en sont la base principale* (1815) ; *l'Homme d'Etat* (1816) ; *Discours à la séance des Chambres réunies, le* 13 *octobre* 1820 (1820), etc.

REMBLAI s. m. (ran-blè. — V. REMBLAYER). Masse de matière rapportée, pour élever un terrain ou combler un creux : *On a employé bien du* REMBLAI *pour faire cette digue.* (Acad.)

— Action de remblayer ; résultat de cette action : *Quand on a pratiqué une tranchée, il faut exécuter le* REMBLAI *aussi vite que possible, pour éviter les éboulements.* (Matth. de Dombasle.)

— Constr. Action d'entasser les terres contre un mur que l'on construit, jusqu'à ce qu'il ait atteint le niveau du sol.

— Fortif. Syn. de PARAPET.

— Mine. *Exploitation par remblais*, Mode d'exploitation de bas en haut, qui consiste à s'élever progressivement par des remblais établis sur le sol de la mine.

— **Encycl.** P. et chauss. Les *remblais* s'exécutent par couches successives que l'on pilonne ; dans les grands travaux de terrassement, tels que ceux qui sont nécessités par l'établissement des chemins de fer, des routes et des canaux, on comprime les *remblais* en faisant rouler les brouettes, les camions ou tombereaux qui amènent la nouvelle terre sur celle qui est déjà en place, en ayant soin de régaler au fur et à mesure, de manière à dresser la surface. Quand les *remblais* sont faits derrière des maçonneries ou pour remplir une tranchée, on les régale et on les pilonne par couches successives de 0m,20 à 0m,25 d'épaisseur ; le moyen le plus sûr et le plus expéditif pour en opérer le tassement est de faire arriver de l'eau sur les terres rapportées ; ce système est celui qu'on emploie à Paris pour comprimer les *remblais* des tranchées faites pour la pose des tuyaux de conduite d'eau ou de gaz. Sur les chemins de fer, les *remblais* se font en masse sur toute la hauteur à la fois ; c'est-à-dire qu'une petite portion de *remblai*, voisine de la tranchée, étant achevée sur toute la hauteur, on la continue en déposant des terres à l'extrémité jusqu'à la crête. Ce n'est qu'en procédant de cette manière que l'on peut employer le chemin de fer au transport des terres ; la pose de la voie se fait alors sur le *remblai* au fur et à mesure de son avancement, et les wagons de terrassement viennent se décharger à l'extrémité de la voie, qui est aussi celle du *remblai*. On peut remarquer que, de tous les moyens de transport, celui qui convient le mieux pour exécuter ce travail est le tombereau ; car les *remblais* exécutés avec ce véhicule sont plus divisés et sujets à de moins grands tassements que ceux qu'on fait avec des wagons. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'emploi des tombereaux devient souvent impossible dans certains terrains après de grandes pluies, tandis que le service des wagons ne souffre aucune interruption. Les *remblais* exécutés derrière des maçonneries ou sur une voûte doivent être faits avec précaution, être montés des deux côtés en même temps et étendus uniformément sur ces voûtes pour éviter les déformations et les poussées considérables qu'ils pourraient engendrer. Les *remblais* sur des terrains compressibles demandent des précautions analogues, pour ne pas écraser le sol ni le rompre en chargeant tout d'un coup certains points d'une masse excessive ; un des moyens les plus simples pour prévenir l'affaissement est d'élargir la base du *remblai*, de manière à diminuer la pression sur l'unité de surface autant que la compressibilité du sol l'exige. Il est des circonstances où l'on est obligé de dessécher le terrain pour le rendre incompressible et d'employer des moyens artificiels pour obtenir une stabilité suffisante.

— Mine. La méthode d'exploitation par *remblais* attaque la couche de bas en haut. Elle varie beaucoup dans ses procédés ; mais elle consiste, en principe, à attaquer la couche par des galeries que l'on remblaye immédiatement, soit avec les débris du triage, soit avec des matériaux apportés du dehors. On s'élève ensuite sur un étage ainsi remblayé pour en exploiter un supérieur, et l'on continue de la même manière, d'étage en étage, jusqu'à ce qu'on atteigne la limite du champ d'exploitation. Pour attaquer chaque tranche, on suit ordinairement la marche des galeries et piliers ou celle des ouvrages en travers ; mais, afin d'éviter les éboulements, on ne donne aux étages qu'une hauteur égale à la taille d'un homme et l'on remblaye avec le plus grand soin, en ne laissant que les vides rigoureusement nécessaires au service.

REMBLAVER v. a. ou tr. (ran-bla-vé — du préf. *r*, et de *emblaver*). Agric. Ensemencer de nouveau, quand le premier ensemencement n'a pas réussi : REMBLAVER *une terre.*

REMBLAVURE s. f. (ran-bla-vu-re — rad. *remblaver*). Agric. Action de remblaver ; résultat de cette action. ‖ Terre remblavée.

REMBLAYAGE s. m. (ran-blè-ia-je — rad. *remblayer*). Action de remblayer ; résultat de cette action.

REMBLAYER v. a. ou tr. (ran-blè-ié — du préf. *r*, et de *emblayer*, qui dit le contraire de *déblayer*. Dans son sens étymologique, ce mot signifie ensemencer ; mais son corrélatif *déblayer* ayant pris l'acception d'enlever des terres, *emblayer* a pris la signification contraire. Se conjugue comme *déblayer*). Hausser ou combler avec des matériaux rapportés et simplement entassés : REMBLAYER *une route.*

REMBOÎTEMENT s. m. (ran-boî-te-man — rad. *remboîter*). Action de remboîter ; résultat de cette action : *Le* REMBOÎTEMENT *d'un os démis.*

REMBOÎTER v. a. ou tr. (ran-boî-té — du préf. *r*, et de *emboîter*). Emboîter de nouveau : REMBOÎTER *un os.* REMBOÎTER *des pièces de menuiserie.* (Acad.)

REMBOUGER v. a. ou tr. (ran-bou-jé — du préf. *r*, de *en*, et de *bouge*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il rembougea ; nous rembougeons*). Techn. Maintenir plein par une addition de liquide : REMBOUGER *un tonneau.*

REMBOURRAGE s. m. (ran-bou-ra-je — rad. *rembourrer*). Techn. Action de rembourrer ; résultat de cette action. ‖ Matière avec laquelle on rembourre. ‖ Apprêt donné aux laines teintes de diverses couleurs qu'on a mêlées ensemble pour fabriquer des draps mélangés.

REMBOURRÉ, ÉE (ran-bou-ré) part. passé du v. Rembourrer. Rempli de matière mollement élastique : *Choises* REMBOURRÉES. *Les bourgeons qui contiennent des fleurs ont des gaines* REMBOURRÉES *de duvet, comme ceux du pommier.* (B. de St-P.)

— Fam. Reçu durement, maltraité de paroles : *Elle a été un peu* REMBOURRÉE.

— *Rembourré avec des noyaux de pêche*, Extrêmement dur, mal rembourré : *Un fauteuil* REMBOURRÉ DE NOYAUX DE PÊCHE.

— *Rembourré comme un bât de mulet*, Vêtu à l'excès.

REMBOURREMENT s. m. (ran-bou-re-man — rad. *rembourrer*). Action de rembourrer ; résultat de cette action : *Le* REMBOURREMENT *d'un matelas, d'un fauteuil.*

REMBOURRER v. a. ou tr. (ran-bou-ré — du préf. *r*, de *en*, et de *bourre*). Garnir d'une matière mollement élastique : REMBOURRER *des siéges, un matelas, un bât.* REMBOURRER *avec de la bourre, du crin, de la laine.*

— Fam. Reprendre énergiquement, maltraiter de paroles : *Je me charge de le* REMBOURRER.

— Pop. *Rembourrer son pourpoint*, Manger.

— Techn. *Rembourrer des laines teintes*, Les apprêter.

Se rembourrer v. pr. Etre rembourré : *Les siéges qui* SE REMBOURRENT *avec du crin sont plus frais que ceux qu'on rembourre avec de la laine.*

— Pop. Manger : *Il n'a pas dit un mot durant tout le repas, mais il* S'EST *bien* REMBOURRÉ.

REMBOURROIR s. m. (ran-bou-roir — rad. *rembourrer*). Techn. Outil qui sert à rembourrer.

REMBOURRURE s. f. (ran-bou-ru-re — rad. *rembourrer*). Techn. Matière servant à rembourrer.

— Grosse toile dont on entoure la matière dont on rembourre les siéges.

REMBOURSABILITÉ s. f. (ran-bour-sa-bi-li-té — rad. *remboursable*). Caractère de ce qui est remboursable : *La* REMBOURSABILITÉ *des billets de banque explique seule la faveur dont ils jouissent.*

REMBOURSABLE adj. (ran-bour-sa-ble — rad. *rembourser*). Qui peut ou doit être remboursé : *Dette* REMBOURSABLE. *Emprunt* REMBOURSABLE.

REMBOURSÉ, ÉE (ran-bour-sé) part. passé du v. Rembourser. Dont le montant est acquitté : *Billet* REMBOURSÉ. *Capital* REMBOURSÉ.

— Dont la créance a été remboursée : *J'ai été* REMBOURSÉ *de mes avances.*

— Fig. Dédommagé, payé : *Il n'y a que les gens qui prêtent au ridicule qui soient certains d'être* REMBOURSÉS. (Petit-Senn.)

REMBOURSEMENT s. m. (ran-bour-se-man — rad. *rembourser*). Action de rembourser ; payement d'une somme due : *Faire, opérer un* REMBOURSEMENT. *Exiger le* REMBOURSEMENT *d'une créance.*

— Argent destiné à être remboursé : *Votre* REMBOURSEMENT *est prêt, nous réglerons quand il vous plaira.*

— Fin. *Remboursement forcé*, Remboursement imposé par l'Etat à ses créanciers, dans les cas où ce remboursement a été rendu facultatif par les conditions d'émission de l'emprunt.

REMBOURSER v. a. ou tr. (ran-bour-sé — du préf. *r*, et de *embourser*). Payer pour s'acquitter, pour dédommager quelqu'un, pour le faire rentrer dans ses débours : REMBOURSER *un billet. Il refuse de me* REMBOURSER *ce que j'ai dépensé pour lui. Si vous faites des pertes, on vous les* REMBOURSERA.

— Désintéresser par le payement de ce qui est dû : *Je veux qu'il me* REMBOURSE *de mes frais. Il* A REMBOURSÉ *tous ses créanciers.*

— Acquitter en principal ; désintéresser par le payement du principal : REMBOURSER *une rente. L'Etat s'est réservé le droit de* REMBOURSER *ses créanciers.*

— Fig. Acquitter ce qu'on doit à : *Demain ! C'est un fripon qui joue son indigence contre ta richesse ; qui reçoit ton argent comptant et te* REMBOURSE *en souhaits, en espérances, en promesses, monnaie des sots.* (Cotton.)

— Fam. Recevoir : REMBOURSER *de mauvais compliments, des injures, un coup d'épée. J'aime mieux* REMBOURSER *une brusquerie qui me profite, que de garder une erreur qui me nuirait.* (Dider.) ‖ Ce sens, fort usité au dernier siècle, a été abandonné avec raison ; *embourser* serait seul acceptable en ce cas.

Se rembourser v. pr. Etre remboursé : *L'argent s'emprunte plus aisément qu'il ne* SE REMBOURSE.

— Se payer, s'attribuer une somme pour acquit d'une créance : *Reçu de M. le baron Danglars la somme de cinq millions dont il* SE REMBOURSERA *sur la maison Thomson et French de Rome.* (Alex. Dum.)

— Réciproq. Se payer mutuellement.

REMBRANDT (Rembrandt HERMANSZOON VAN RYN, connu sous le nom de), illustre peintre de l'école hollandaise, né à Leyde en 1608, mort à Amsterdam en 1669. La biographie de Rembrandt, telle que l'ont écrite les anciens auteurs, est une compilation d'erreurs, de fables et de calomnies. On ne savait rien d'exact sur ce grand homme, ni sur la date et le lieu de sa naissance, ni sur son nom et sa famille, ni sur sa femme et ses enfants, ni sur les accidents de sa vie, ni sur la date de sa mort. Il était censé s'appeler Paul, être né en 1606, à quelque distance de Leyde, avoir épousé une paysanne de Ransdorpf et être mort en 1674. C'est tout ; si ce n'est encore qu'il était avare et crapuleux, qu'il vivait au milieu de monceaux d'or, déjeunant d'un morceau de fromage et soupant d'un hareng sec ; qu'il disait, en montrant un amas de guenilles dans un coin de son atelier : Voilà mes antiques ! que ses élèves, pour le bafouer de sa lésinerie, ne manquaient jamais de peindre par terre des pièces de monnaie que le vieil avare voulait à toute force ramasser et mettre dans son escarcelle ; qu'il mourut ainsi dans la plus extrême misère apparente, laissant à son fils Titus d'immenses richesses, etc. Ces fables et bien d'autres encore ont été mises en circulation par Houbraken, un compatriote de Rembrandt que l'on pouvait croire bien informé. Les derniers biographes du maître, Scheltema, *Discours sur Rembrandt* (Bruxelles, 1853), et Ch. Blanc, *l'Œuvre de Rembrandt décrit et commenté* (1859, 2 vol. in-8°), les ont complétement ruinées ; grâce à leurs travaux et aux documents authentiques sur lesquels ils s'appuient, on est aujourd'hui en possession de la véritable physionomie du maître ; comme, d'autre part, Rembrandt a signé et daté la plus grande partie de ses tableaux et de ses eaux-fortes, on peut suivre presque par année la succession de ses travaux.

Rembrandt naquit dans un moulin à drèche, situé dans le Weddesteeg, à Leyde, dont son père, Herman Gerritszoon van Ryn, possédait la moitié ; c'est ce qui a fait probablement dire à Houbraken qu'il était le fils d'un meunier. Il était le sixième de sept enfants, et à la mort de sa mère, en 1640, il reçut pour sa part d'héritage, en argent seulement, 3,565 florins. Ses parents le destinaient à l'étude de la jurisprudence et lui firent prendre ses grades à l'université de Leyde, mais sa vocation artistique fut plus forte. Il entra d'abord dans l'atelier d'un peintre de cette ville, Isaaksoon van Schauenburg, puis se rendit à Amsterdam pour suivre les leçons de Pieter Lastman et de Jacob Pinas ; ses premières œuvres reflètent, en effet, en la perfectionnant, la manière de Lastman, surtout dans le portrait. On ne possède aucun tableau de Rembrandt antérieur à l'année 1631 ; cependant, comme ceux de cette époque révèlent un maître, il faut bien supposer qu'il avait déjà peint un certain nombre de tableaux avant de venir, en 1630, s'établir à Amsterdam. On connaît, grâce à la découverte récente de documents intéressants, tous ses domiciles dans cette ville. Il habita d'abord une maison de la Jodenbreestraet (rue des Juifs) ; en 1634, il résidait dans le Breestraet ; en 1638, sur le Binnen Amstel ; en 1640, il acheta l'ancienne maison qu'il avait occupée rue des Juifs ; il fut obligé de la vendre en 1656 et, au moment de sa mort, il demeurait sur le Roosgracht. De 1628 datent ses premières eaux-fortes, que les amateurs éclairés se disputèrent et avec le produit desquelles il commença à édifier sa fortune. Deux de ses tableaux portent la date de 1631 ; ce sont un *Portrait de jeune homme*, appartenant à la reine d'Angleterre et qui a figuré, en 1837, à l'Exposition de Manchester, et le *Siméon au temple* du musée de La Haye. Ce tableau fit partie des collections du Louvre sous le premier Empire. En 1632, Rembrandt peignit cette fameuse *Leçon d'anatomie du docteur Tulp* (musée de La Haye), qui suffirait à le placer au premier rang des maîtres (v. LEÇON D'ANATOMIE). Ces œuvres de la première manière de Rembrandt sont d'une couleur chaude et claire, d'une touche fondue ; on n'y rencontre pas encore ce parti pris violent, ce contraste de masses d'ombres avec un jet de lumière, qui caractérisent presque toutes ses autres œuvres. Les deux portraits ou études du musée du Louvre que l'on désigne sous le nom de *Philosophes*, le *Bûcheron et sa famille* du château de Wilhelmshohe, le *Portrait du constructeur de navires et de sa femme* (Londres, Buckingham Palace), le *Portrait du calligraphe Copenol* (musée de l'Ermitage), le *Portrait de vieille dame* de la collection Eastlake, à Londres, appartiennent encore à cette première manière ; ils sont peints en pleine lumière, d'une couleur transparente et chaude ; les physionomies ont cette réalité, cette expression vivante que Rembrandt, un des maîtres du genre, a su donner à tous ses portraits, parmi lesquels ceux qu'il a faits de lui-même, à presque toutes les époques de sa vie, tiennent le premier rang. Deux de ses portraits du Louvre, ceux où il s'est représenté de trois quarts, tête nue, avec des cheveux courts et crépus, de petites moustaches et une mouche, sont datés de 1633 et 1634. Dans les années suivantes, il peignit : le *Duc de Gueldre menaçant son père* (musée de Berlin), scène féodale d'une grande vigueur ; l'*Ange Raphaël quittant Tobie* (musée du Louvre) ; les *Ouvriers de la vigne se plaignant à l'intendant* (musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg) ; le *Christ au tombeau* et la *Descente de croix*, du musée de Munich ; cette dernière œuvre est un des rares tableaux dont il a fait la gravure ; la *Résurrection* (galerie du prince d'Orange) ; la *Femme adultère* (musée de La Haye) ; le *Christ apparaissant à Madeleine* (Londres, Buckingham Palace) ; le *Portrait de jeune femme*, du musée du Louvre, une merveille de coloris ; la *Jeune femme à sa fenêtre*, du Buckingham Palace ; le *Ménage du menuisier*, du Louvre ; la *Visitation*, de la galerie Grosvenor, à Londres, et enfin le fameux tableau improprement désigné sous le titre de la *Ronde de nuit*, du musée d'Amsterdam. Toutes ces œuvres, dont les principales ont un article spécial dans le *Grand Dictionnaire*, portent les dates de 1637 à 1642. C'est par elles, bien plus que dans les tableaux de sa première manière, que Rembrandt apparaît comme le chef naturel de la réaction contre l'école italienne, réaction entreprise au nom de la nature contre la pompe classique de la composition, la pureté traditionnelle de la ligne, la noblesse théâtrale des attitudes, la froide sobriété de la couleur. Il se sépare bien plus nettement que Rubens des grands maîtres de l'Italie et dédaigne même à ce point la couleur historique, qu'il affuble un proconsul romain du costume d'un bourgmestre hollandais ou qu'il réduit une *Sainte Famille*, car tel est le sujet du tableau du Louvre, à n'être que le *Ménage d'un menuisier*. Sans préjuger aucune question d'art, on est cependant obligé de reconnaître que, quelle que soit la forme qu'il lui a plu de choisir, Rembrandt fut exquis dans cette forme. Dans les reproches qu'on lui a adressés, on a oublié de remarquer qu'il a précisément dédaigné les qualités qu'on l'accuse de ne pas avoir. On a demandé compte à sa fantaisie d'artiste d'avoir choisi telle route plutôt que telle autre, de manquer d'élégance et de goût, parce qu'il n'a pas voulu s'enfermer dans les types du Vatican en dehors desquels certaines écoles ne voient que des hérésies artistiques, comme si le beau n'avait qu'une forme, comme si l'art moderne pouvait être asservi aux règles immuables de l'art sacerdotal des Egyptiens. Personne ne

conteste, au reste, la puissance et le génie de Rembrandt; la richesse éblouissante de sa couleur, sa science incomparable du clair-obscur, la fraîcheur et la vie de ses carnations, la finesse et l'harmonie de l'ensemble, la vigueur de ses ombres et l'éclat de ses lumières lui ont conquis les suffrages même des adversaires passionnés de son style.

La période où il exécutait ces chefs-d'œuvre fut aussi la plus heureuse de la vie de Rembrandt. Il avait épousé, en 1634, une jeune fille du nom de Saskia, dont le père, Rombertus von Uilersborg, était bourgmestre de la ville de Leuwarden et fort riche. Saskia mourut en 1642, lui laissant un fils, Titus, âgé d'un an, auquel Rembrandt ne devait compte de la fortune de sa mère qu'au cas où il se remarierait. Ce second mariage, il l'effectua en 1656 et fut alors obligé à une liquidation ruineuse. Dans l'intervalle et depuis la mort de sa femme, il avait considérablement dérangé ses affaires; non qu'il fût devenu moins laborieux ou que son génie eût baissé : d'admirables portraits, ceux de la *Femme du bourgmestre Six* (collection Six, à Amsterdam) et de sa propre mère, *Cornélie Wilhems* (musée de l'Ermitage); la *Femme adultère* (National Gallery); le *Bon Samaritain* (musée du Louvre), toutes œuvres classées parmi ses meilleures, ont été peintes de 1643 à 1655; mais Rembrandt, cet homme que les vieilles biographies représentent comme avare, vivant au milieu de guenilles, s'était ruiné en achat d'objets d'art de tout genre, de marbres antiques, de tableaux de maîtres italiens, de collections d'armes rares et de costumes. Il s'était formé une admirable galerie pour la composition de laquelle il avait sans doute dépassé ses moyens, comptant s'acquitter par un labeur acharné, et les comptes qu'il dut rendre à son fils, joints au mauvais état dans lequel se trouvaient les affaires de la Hollande, désolée par la guerre civile et la guerre étrangère, le contraignirent à déposer son bilan à la chambre des insolvables d'Amsterdam. Ses meubles, tableaux, antiques furent vendus à vil prix, au profit de ses créanciers. L'inventaire du mobilier de Rembrandt, retrouvé dans les archives de la chambre des insolvables (il a été publié en entier par M. Ch. Blanc, dans l'*Œuvre complet de Rembrandt*), réfute éloquemment tous les contes faits par Houbraken et ceux qui l'ont copié sur ce maître illustre. On voit quelles étaient les richesses qu'il avait su accumuler : des tableaux de tous les maîtres hollandais et flamands, Quentin Metzys, Van Eyck, Adrien Brauwer, Lievenz, Seghers, Persellis, Lastman, et aussi ceux des maîtres italiens; il s'était procuré des tableaux de Raphaël, du Giorgione, d'Annibal Carrache, de Palma le vieux, des statues antiques, des bustes de Michel-Ange; il possédait des estampes rares d'Albert Dürer, de Marc-Antoine, des estampes d'après Michel-Ange, Raphaël, Titien, Rubens, et l'œuvre gravé des grands peintres de toutes les époques et de toutes les écoles. La vente de toutes ces richesses artistiques, jointe à celle de ses immeubles, qui étaient assez considérables, ne produisit que 11,780 florins, insuffisants pour dédommager ses créanciers, qui se les partagèrent.

Ce coup si rude n'abattit pas l'énergie du maître; réduit à la misère, habitant un galetas dans un des faubourgs d'Amsterdam, il resta en possession de tout son génie, et ses merveilleuses facultés ne paraissent en avoir ressenti aucune atteinte. Il a daté de l'année même où sa ruine fut consommée quelques-unes de ses plus belles eaux-fortes; un certain nombre de ses tableaux les plus célèbres appartiennent aussi à cette époque, entre autres des portraits et la grande composition représentant les *Syndics de la corporation des drapiers d'Amsterdam* (musée d'Amsterdam), que l'on place sur la même ligne que la *Leçon d'anatomie* et la *Ronde de nuit*. Les Hollandais appellent ce tableau *De staalmesters* (les *Maîtres plombiers*), parce que la gilde des drapiers constatait l'origine de la fabrication ou l'acquit de certains droits par l'apposition d'une marque de plomb scellée sur les étoffes. Cette réunion de six portraits, d'une réalité vivante, est l'œuvre dans laquelle Rembrandt a le plus approché de la suprême perfection. Elle est datée de 1661 et, quoiqu'il ne soit mort que huit ans plus tard, on ne connaît aucune toile de lui portant une date postérieure. Il mourut, du reste, dans la misère; son enterrement, dont la mention a été retrouvée sur le registre de la paroisse de Westerkerk, coûta quinze florins. Son fils Titus, qui, dans les anciennes biographies, est donné comme ayant hérité des immenses richesses amassées par le vieil avare, était, au contraire, mort l'année précédente, après n'avoir réussi, comme peintre, qu'à produire des œuvres tout à fait médiocres.

L'œuvre de Rembrandt est immense. On connaît de lui trois cent soixante-seize tableaux catalogués et faisant partie des divers musées européens ou des grandes collections particulières. Quant à ses eaux-fortes, elles sont innombrables. Bartsch, de Claussin, Wilson et, plus récemment, M. Ch. Blanc ont essayé d'en donner la liste à peu près complète et d'en faire la classification raisonnée. Nous nous contenterons de citer, parmi celles qui sont les plus populaires, la grande *Descente de croix*, dont Rubens s'est inspiré; la *Résurrection de Lazare*, dont il existe, de la main de Rembrandt, sept ou huit planches différentes, toutes remarquables par les retouches successives et les changements d'accessoires imaginés par lui; *Jésus et la femme adultère*, l'*Alchimiste*, la *Lecture de la Bible*, la *Mort de la Vierge*, l'*Ecce Homo*, etc. Parmi ses tableaux, outre ceux dont il a été parlé au courant de cet article, nous citerons encore les suivants : Au musée du Louvre : l'*Evangéliste saint Matthieu*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, *Vénus et l'Amour*, un *Portrait de vieillard*, un *Portrait de jeune homme* et, faisant partie de la collection Lacaze, une *Femme sortant du bain*, qui est une de ses œuvres capitales. Au musée d'Anvers : un *Portrait de femme*, un *Portrait de vieillard, coiffé d'un turban*, sans doute celui de quelque vieux juif d'Amsterdam, et un *Portrait de jeune paysanne*, en vêtements débraillés, remarquable par la puissance du coloris. Au musée de Bruxelles : un *Portrait d'homme*. Dans la galerie du duc d'Arenberg, à Bruxelles, le *Jeune Tobie rendant la vue à son père*, tableau différent de celui du Louvre; Tobie opère le vieillard avec un stylet, pendant que la vieille mère tient le bras de son mari et l'exhorte à prendre patience. Au musée de La Haye : *Présentation de Jésus au temple*, *Suzanne au bain*, un *Portrait d'officier*, un *Portrait de jeune homme*. Au musée de Rotterdam : l'*Union des provinces belges*, allégorie, esquisse altérée et confuse. Au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : *Abraham à table avec trois anges*, le *Sacrifice d'Abraham*, les *Fils de Jacob apportant la chemise ensanglantée de Joseph*, *Jésus chez Marthe et Marie*, l'*Education de la Vierge par sainte Anne*, scène biblique rendue par Rembrandt avec son sans-gêne habituel; il a représenté une vieille religieuse, les lunettes à la main, faisant épeler une petite fille; *Saint Pierre au prétoire*, la *Femme de Putiphar accusant Joseph devant son mari*, la *Chute d'Aman*, le *Retour de l'enfant prodigue*, une *Danaé*, qui est un chef-d'œuvre, mais que la pose indécente de l'héroïne a fait renfermer dans un cabinet réservé; une *Sainte Famille*, ou plutôt un *Ménage de menuisier*, double ou copie de celui du Louvre. Dans la galerie Kouscheleff (Saint-Pétersbourg) : une *Marine*, sujet rare dans l'œuvre du maître; c'est une plage hollandaise; la mer, le ciel, la terre, tout est gris et tout est lumineux. Au musée de Berlin : *Jacob luttant avec l'ange*, *Moïse jetant à terre les tables de la loi*, un admirable *Portrait de jeune femme*, coiffée d'un bonnet noir et richement vêtue; un *Portrait de Rembrandt*, jeune, assez sembable à celui du Louvre, daté de 1634; un *Portrait d'homme*, le *Vieux Tobie attendant le retour de son fils*, l'*Ange apparaissant à saint Joseph*. Au musée de Dresde : un *Buveur*, un *Portrait de vieillard*, à besicles; le fameux *Ganymède*, où Rembrandt n'a pas craint d'aller à la dernière limite du trivial; son Ganymède est un affreux marmot en chemise, dont l'effroi d'être enlevé par l'aigle se trahit autrement que par des pleurs; le *Repas d'Esther et d'Assuérus*; *Portrait de Rembrandt, tenant sa femme sur ses genoux*; *Mise au tombeau*, *Jeune homme accrochant une volaille*, *Vieille femme pesant de l'or*, *Portrait de vieillard*, *Portrait de jeune femme* (ce portrait passe pour être celui de sa fille), six autres portraits et un paysage, le *Moulin*. Pinacothèque de Munich : *Portrait de vieillard*, *Buste d'un Turc*, *Portrait de Rembrandt*, vêtu de noir et engoncé de fourrures, déjà âgé; *Portrait du peintre Govaert Flinck et de sa femme*, *Portrait de jeune femme*, une *Nativité*, une *Descente de croix*, une *Mise au tombeau*, le *Christ sortant du tombeau*, une *Ascension*, remarquable par la savante gradation des ombres et de la lumière, mais la scène se passe certainement entre bons Hollandais; *Abraham renvoyant Agar*, *Jésus au milieu des docteurs*, un paysage, *Cabanes de pêcheurs au bord de la mer*. Au musée de Prague : *Vieille femme et jeune fille tenant une orange*. Au musée de Vienne : *Saint Paul lisant* et un grand nombre de portraits : *Portrait de jeune homme*, *Portrait d'un juif*, *Portrait de vieillard*, à tête blanche, faisant pendant à celui d'une *Dame vêtue de noir et tenant ses gants*; *Portrait de la mère de Rembrandt*, bonne vieille au visage ridé, décrit avec une patience minutieuse; *Portrait de Rembrandt*; il s'est représenté en habit brun, coiffé d'un bonnet de peau. Collection Czernin, à Vienne : le *Concert*. Galerie Esterhazy : un *Ecce Homo* prodigieux, d'après Viardot; un *Portrait de Rembrandt*, divers autres portraits; un *Moine lisant*; galerie du comte d'Harrach (Vienne) : un *Portrait de vieille femme*. Galerie Lichtenstein : un *Ecce Homo* de petite dimension; *Diane et Endymion*, une des rares peintures mythologiques de Rembrandt. Galerie Schonborn-Bucheim : *Apparition des anges à Abraham*, *Samson et Dalila*, peinture d'une énergie brutale; une *Descente de croix*, copie de dimensions réduites du tableau de Munich; *Jésus et la Samaritaine*, un bon Flamand de Flandre causant familièrement avec une fille d'auberge. A Londres, National Gallery : la *Femme adultère*; *Tobie et l'ange, dans un paysage*; *Adoration des bergers*, *Jeune fille relevant ses cheveux*, *Portrait de Rembrandt*, vers l'âge de trente ans; c'est le plus connu de tous ceux qu'il a faits vers la même époque, celui qui a été le plus souvent reproduit et gravé; musée de Hampton Court : le *Bon jardinier*, *Portrait de dame vêtue de noir*, l'*Entremetteuse*, vieille femme à figure ignoble, apportant une lettre à un vieillard.

On peut consulter sur Rembrandt : *Catalogue of the works of Rembrandt*, by D. Daulby (Liverpool, 1796, in-8°); *Catalogue de l'œuvre de Rembrandt*, par Bartsch (Vienne, 1797, 2 vol. in-8°); *Catalogue raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre de Rembrandt et des principales pièces de ses élèves*, par Gersaint, Hellé, Glomy et P. Yver; nouvelle édition, par de Claussin (Paris, 1824, in-3°); *A descriptive catalogue of the prints of Rembrandt*, by Th. Wilson (Londres, 1836, in-8°); *Catalogue des estampes et principalement des œuvres d'Albert Dürer et de Rembrandt, etc.* (cabinet de M. Poggi), par Defer (Paris, 1836, in-8°); *Œuvres de Rembrandt et de ses élèves*, par Robert Dumesnil (Paris, 1835); Immerzeel, *Lofrede op Rembrandt* (Amsterdam, 1841, in-8°, portraits); G. Nagler, *Leben und Werke des Malers und Radirers Rembrandts* (Munich, 1843, in-8°); J. Burnet, *Rembrandt and his works comprising a short account of his life* (London, 1848, in-4°); P. Scheltema (19 illustrations), *Bedevoering over het leven, etc.* (Amsterdam, 1853, in-8°, portrait); l'*Œuvre de Rembrandt reproduit par la photographie* (Paris, 1855, in-fol.); Ch. Blanc, l'*Œuvre complet de Rembrandt décrit et commenté; catalogue raisonné de toutes les eaux-fortes du maître et de ses peintures* (Paris, 1859-1863, 2 vol. in-8°); Ath. Coquerel fils, *Rembrandt et l'individualisme dans l'art* (Paris, 1869, in-4°).

Rembrandt (PORTRAITS DE). « Il n'est pas rare, dit M. Charles Blanc, que les peintres prennent leur propre figure pour type et s'en servent comme d'un modèle familier, d'autant plus utile que c'est un modèle intelligent et qui peut se plier à tous les caprices de la pensée; mais Rembrandt est celui de tous les peintres qui a le plus souvent posé devant lui-même. Il a observé l'humanité entière dans un homme, et cet homme c'était lui. A tous les moments du jour, il s'étudiait devant son miroir et cherchait à démêler dans les traits de son visage les plis correspondant à la joie ou à la douleur, les rides de la mélancolie, les contractions du rire, enfin toutes les altérations produites sur la physionomie par les mouvements de l'âme, les variations de l'humeur ou la permanence du caractère. Que si les portraits de Rembrandt n'ont entre eux qu'une ressemblance de famille, ressemblance qui même a pu échapper quelquefois aux iconographes, cela tient, on le conçoit, à ce que le peintre a cherché dans sa tête, non pas le modèle d'un portrait rigoureux, mais le motif d'une expression générale. En d'autres termes, Rembrandt poursuivait l'idéal de sa pensée dans la réalité de sa figure. » Le célèbre maître de Leyde avait les traits un peu rudes, le visage rond, le nez gros, les arcades sourcilières proéminentes et les sourcils ordinairement froncés, la chevelure abondante et crépue, les yeux vifs et perçants; il n'était pas beau, suivant l'acception vulgaire du mot, mais il avait une physionomie des plus expressives et des plus vivantes, originale, énergique et robuste, comme sa peinture. On a cru le reconnaître dans plus de trente de ses eaux-fortes et dans plus de quarante de ses tableaux. Nous allons décrire sommairement les plus remarquables de ces portraits, en les rangeant autant que possible dans l'ordre chronologique.

1630. De cette année sont datées deux eaux-fortes du maître, l'une connue des amateurs sous le titre de *Rembrandt à la bouche ouverte*, l'autre sous celui de *Rembrandt riant*. Ces morceaux, tous deux rares, sont de véritables « têtes d'expression, » finement et spirtuellement traitées : l'une a les cheveux hérissés vers le haut et fait une grimace de douleur; l'autre, coiffée d'un bonnet et ayant les cheveux frisés sur le front, est épanouie par un éclat de rire. Ce dernier portrait et celui du musée de Dresde, dont nous reparlerons, sont les seuls où Rembrandt ait exprimé la physionomie de l'hilarité. Ce maître était d'un caractère sérieux, mélancolique et rêveur, et l'on peut juger, à l'ensemble de ses ouvrages, que l'expression de la gaieté était, chez lui, plutôt l'étude d'un des aspects de la vie que la manifestation de son propre cœur.

1631. Cette date est inscrite sur trois eaux-fortes que les iconographes désignent ainsi : *Rembrandt au bonnet rond*, *Rembrandt au bonnet et à la robe fourrés*, *Rembrandt au manteau avec le collet pendant*.

1632. Tableau ovale représentant l'artiste avec la tête découverte et avec une chaîne d'or à laquelle est suspendue une médaille (vente Gaignat, 1768). Dans une autre peinture de la même époque, qui a été gravée par Zildraam et, en manière noire, par un artiste aux initiales P. V. B. (1747), Rembrandt a un béret noir, un vêtement brodé, un manteau bordé de fourrure et une chaîne d'or; ses cheveux sont crepus et sa barbe courte. Dans un tableau ovale que l'on croit avoir été exécuté vers le même temps et qui a fait partie de la galerie Fesch, il est coiffé d'une toque bouffante en velours rouge et vêtu d'un habit noir doublé de rouge et galonné d'or au collet et aux boutonnières; sa chevelure, abondante et frisée, est blonde ainsi que sa barbe.

1633. Eau-forte du maître, dite *Rembrandt avec l'écharpe autour du cou*. Tableau du Louvre (n° 412), signé : *Rembrandt f.* 1633. Le maître est représenté de trois quarts, la tête nue avec des cheveux courts et crépus, de petites moustaches et une mouche; il porte sur son manteau de velours violet foncé une chaîne d'or enrichie de pierreries. A propos de ce tableau, M. Lavice interprète ainsi qu'il suit, dans la *Revue des musées de France*, les traits du visage de Rembrandt. Nous donnons cette citation à titre de simple curiosité : « Le front n'a pas l'élévation ni l'inclinaison qu'on remarque chez tous les peintres du premier ordre, mais les rides horizontales qui s'y produisent sont d'une régularité annonçant la perspicacité. L'os de l'œil se relève un peu. Les sourcils froncés et le pli très-prononcé qui les sépare annoncent une grande application au travail et une volonté persistante, luttant contre les difficultés et les obstacles. La paupière inférieure, dont le bord est un peu rouge, est ridée, autre indice d'un rude travail. La bouche, quoique charnue et d'une jolie forme, est un peu contractée, non par la passion, mais aussi par la grande attention qu'il porte à son ouvrage. Le nez, court et rond, ne peut être celui d'un génie supérieur (!!). Le menton est proéminent, énergique et fendu. Un deuxième menton, les lèvres épaisses et les joues colorées dénotent un penchant à la sensualité. »

1634. Tableau du Louvre (n° 413), signé en toutes lettres et daté. L'artiste, vu presque de face, a les cheveux courts, des moustaches, une mouche, une toque de velours ornée d'une petite chaîne d'or et, sur son manteau, une autre chaîne d'or qu'il tient de la main gauche. Ce portrait a fait partie de la galerie du duc de Choiseul, à la vente de laquelle il a été acheté par Le Brun, en 1772, pour la modique somme de 600 francs. Il a été gravé dans le recueil de cette *Galerie* (n° 96); dans le *Musée français* (sous le titre *Portrait d'un jeune homme*), par Claessens; dans les recueils de Filhol (I, pl. 59) et de Landon (II, pl. 60). Il y en a aussi des gravures par Wiesbrod et par J. Smith. Un autre tableau du même temps, où Rembrandt s'est représenté en costume de soldat, avec une toque ornée de plumes, un hausse-col d'acier, un manteau et une chaîne d'or, était dans la galerie du marquis de Gerini; il a été gravé par J.-G. Schuter, par Talbe et par Townley (manière noire). Un troisième portrait peint, daté de 1634, est au musée de Berlin : le côté gauche du visage est dans l'ombre. Deux eaux-fortes de la même époque sont intitulées : *Rembrandt tenant un sabre* et *Rembrandt au sabre et à l'aigrette*. Dans la première de ces pièces, l'artiste est vu de face, coiffé d'une espèce de turban, vêtu d'un habit brodé à collet d'hermine, tenant de la main droite, qui est gantée, une espèce de yatagan. L'autre portrait est des plus célèbres, tant à cause de sa beauté qu'à raison de la rareté extrême du premier état qui représente l'artiste jusqu'aux genoux, coiffé d'un petit bonnet de fourrure surmonté d'une aigrette blanche fixée par un gros diamant, vêtu d'un justaucorps à brandebourgs, par-dessus lequel est un manteau attaché par devant avec une agrafe; un hausse-col d'acier complète ce costume étrange; l'oreille droite est ornée d'une perle; le bras droit est posé sur la hanche, la main gauche tient par le pommeau un sabre recourbé; la tête est vue de trois quarts. On ne connaît que quatre épreuves de cette gravure : l'une appartient au musée d'Amsterdam; la seconde, qui a fait partie de la collection du baron Denon, est au British Museum; la troisième appartient à lord Aylesford, qui l'a payée 350 guinées (9,187 francs); la quatrième est au cabinet des estampes à Paris et fut achetée, en 1785, à M. Peters, qui ne l'avait payée que 1,800 francs. Il y a deux autres états de cette pièce : l'artiste y est représenté en buste seulement.

1635. On ne connaît pas de portrait de Rembrandt portant cette date. Mais on pourrait y rapporter un tableau qui était, en 1836, dans la galerie du duc de Bedford (Smith, n° 214) et dans lequel le maître s'est peint de trois quarts, coiffé d'un béret de velours noir, vêtu d'un habit et d'un manteau garni de fourrure, avec une chaîne d'or à deux rangs.

1636. *Rembrandt et sa femme*, eau-forte représentant l'artiste coiffé d'un chapeau et appuyé sur sa main gauche dans laquelle il tient un pinceau, tandis que sa femme, Saskia van Uylenburg, assise à gauche, derrière une table, semble poser pour son portrait. Peut-être faut-il rapporter à la même année un tableau de la galerie de Dresde, dans lequel on voit Rembrandt riant et élevant en l'air un verre plein de vin, près d'une table sur laquelle est un pâté, tandis que sa femme, assise sur ses genoux, tourne vers le spectateur un visage joyeux; l'authenticité de ce tableau, admise par Waagen, a été contestée par quelques connaisseurs. Il a été payé 2,500 livres à la vente Araignon, à Paris, en 1749. Il a été gravé par Gustave Planer.

1637. Tableau du Louvre (n° 414), signé en toutes lettres et daté. Rembrandt s'est peint ici de trois quarts, avec de longs cheveux, des moustaches et une mouche, une perle à l'oreille, une toque de velours noir ornée d'une chaîne d'or, un manteau bordé d'une broderie et retenu sur la poitrine par une agrafe. Ce portrait, qui attire et qui charme, a été gravé dans le *Musée français* par Frey

et dans les recueils de Filhol (IV, pl. 263) et de Landon (II, pl. 59).

1638. Eau-forte désignée sous le titre de *Rembrandt au riche manteau*. Il est coiffé d'un bonnet de mezzetin surmonté d'une plume.

1639. Eau-forte dite *Rembrandt appuyé*. Comme dans la pièce précédente, il a la tête couverte d'un bonnet de mezzetin posé sur l'oreille; il est vu de trois quarts et à mi-corps, le bras gauche appuyé sur un parapet et la main droite sur la poitrine. Ce portrait est l'un des plus beaux de l'œuvre gravé; il a été souvent reproduit, notamment par J.-W. Kaiser pour l'ouvrage du docteur Scheltema sur Rembrandt.

1643. Tableau de la galerie de sir Richard Wallace (ancienne galerie Hertford), acheté 3,700 florins à la vente du roi de Hollande; tête de trois quarts, bonnet de velours, vêtement brun.

1648. Eau-forte dite *Rembrandt dessinant;* il est assis devant une table et tient un crayon à la main.

1659. Tableau de la Bridgewater Gallery, à Londres. A mi-corps, sans les mains, la tête de trois quarts, le front sillonné de rides, les sourcils contractés, Rembrandt regarde le spectateur avec une expression sérieuse; il est coiffé d'un béret grisâtre et vêtu d'une houppelande brune à collet noir; il porte toute sa barbe, mais elle est courte et grisonnante; sa chevelure est épaisse, mais elle est moins longue que dans les portraits du temps de sa jeunesse. Ce portrait, d'un très-beau caractère et d'une réalité qui fait illusion, n'a été payé que 78 livres sterl. (1,950 fr.), à la vente de la comtesse de Holderness en 1802; il a été gravé dans la *Stafford Gallery* et par C.-G. Lewis, en manière noire, dans le volume VII du *Catalogue raisonné* de Smith. Ce dernier iconographe donne la date 1655 comme étant celle du tableau; mais la date 1659 a été relevée par W. Bürger.

1660. Tableau du Louvre (n° 415), signé : *Rem. f.* 1660, et connu sous le titre de *Rembrandt à la serviette*. Ce titre vient de ce que le peintre s'est représenté ici avec une espèce de serviette autour de la tête. La lumière, tombant d'en haut, éclaire ce linge blanc de la manière la plus vive, laisse les yeux dans l'ombre et le visage dans la demi-teinte, sauf une ou deux touches hardies sur le front et le nez. La tête est vue de trois quarts, avec des cheveux courts et gris, comme dans le tableau de la Bridgewater Gallery. L'artiste est vêtu d'une robe garnie de fourrure; il tient, de la main gauche, sa palette et ses pinceaux et de la droite un appui-main. Ce beau portrait a été gravé par J. Frey et Oortman (*Musée français*) et dans le recueil de Filhol (V, pl. 329). Un autre très-beau tableau représentant Rembrandt âgé, avec une coiffure blanche, un habit brun rougeâtre, un manteau brun bordé de fourrure, la main droite tenant une palette, des pinceaux et un appui-main, et la gauche posée sur la hanche, fait partie de la collection du marquis de Lansdowne (Angleterre); il a figuré dans les cabinets du comte de Vence (1750), Danoot (1828), Buchanan, et a été gravé par de Marcenay en 1755.

Parmi les portraits de Rembrandt qui ne sont pas datés, nous avons d'abord les eaux-fortes connues des amateurs sous les titres de *Rembrandt faisant la moue*, *Rembrandt à l'oiseau de proie*, *Rembrandt aux yeux chargés de noir*, *Rembrandt de forme ovale*, *Rembrandt au visage rond;* presque toutes ces pièces appartiennent à la jeunesse du maître. Au nombre des peintures qui le représentent également jeune, nous mentionnerons celles qui se voient au musée de Berlin (costume militaire : toque à plumes, pourpoint jaune par-dessus une cuirasse, chaîne d'or); dans la collection royale d'Angleterre (bonnet de velours noir, pourpoint rougeâtre, manteau brun et chaîne d'or); dans la collection Morrisson, en Angleterre, etc. Des portraits de Rembrandt âgé appartiennent aux musées de Dresde, de Florence, de Naples, de Hesse-Cassel, de l'Ermitage, du Belvédère, de Munich; à lord Carrington (à Wycombe Abbey, en Angleterre, gravé par R. Earlom); à M. de Rotschild (splendide peinture ayant fait partie des collections de Verhulst, Le Bœuf, Robit, George IV, Clarke; gravé par Lanse et par G. Haid); à M. Double (gravé par Jules Jacquemart); à lord Ashburton (gravé par Schmidt, provenant de la collection du duc de Valentinois et du comte de Radstock), etc. La plupart de ces tableaux sont des chefs d'œuvre de couleur et d'expression; en vieillissant, Rembrandt devint sombre et morose; sa physionomie refléta la tristesse de ses pensées, mais elle ne perdit rien de sa mâle énergie et, jusqu'au dernier moment, le maître trouva pour se peindre des accents d'une vigueur et d'une ampleur merveilleuses.

Des tableaux où Rembrandt s'est représenté, à diverses époques, ont figuré dans les ventes Wassenaer d'Obdam (1750), Praslin (1793), Marivaux (1806), Patureau (1857), Pommersfelden (1867), etc. Parmi les innombrables gravures reproduisant les peintures ou les eaux-fortes du maître, nous mentionnerons encore celles de Longhi, Mogel, Van Golt, Ch. Errard (pour la *Suite d'Odieuvre*), Ch. Turner (d'après un portrait du palais Corsini), Guttenberg, Townley (gravure en manière noire, d'après un tableau du palais Pitti), Martin (manière noire, d'après un tableau de la collection du duc d'Argyle), T. Worledge (eau-forte), Sandrart, Chr. Hess, Campiglia (d'après un tableau du musée des Offices), L.-A. Claessens, Jos. Eissner (d'après un tableau de la galerie du Belvédère), V. Dague, Geoffroy, T. Reeve (eau-forte), S. Fokke, Denon (eau-forte), Massaloff (Salon de 1874), A. Masson (Salon de 1841), A. Martinet (Salon de 1835), Léopold Flameng (Salon de 1872), A.-L. Krueger, Jac. Gole, P. van Bleeck (1747), Chapman (pour le *Catalogue of the works of Rembrandt*, par Daniel Daulby; Liverpool, 1796, in-8°), Friedrich Koch, G.-C. Kilian, John Dixon, J.-G. Hertel, L.-F. Guerdet (Salon de 1870), T. Alojsio (en manière noire, Salon de 1845), etc. Un portrait de Rembrandt jeune, qui a été attribué à Rembrandt lui-même et que l'on croit une copie exécutée par G. Flinck, a paru à la vente de la célèbre galerie de Pommersfelden (1867). J.-B. Lesueur a gravé, d'après Flinck, un portrait de Rembrandt qui faisait partie de la collection du comte de Baudouin.

Rembrandt. Iconogr. M. Hippolyte Holfeld a peint, d'après un récit romanesque d'Henri Berthoud, une scène de l'*Enfance de Rembrandt* (Salon de 1842); conduit à Leyde par sa sœur aînée pour prendre des leçons de Jakob van Sivanenburg, le jeune Rembrandt est rencontré par ce maître, à qui il révèle son génie en crayonnant un *Intérieur de forge*. Des tableaux représentant l'*Atelier de Rembrandt* ont été peints par Robert-Fleury (Salon de 1845), H. Hollander (Expos. univ. de 1855), Louis Roux (Expos. univ. de 1855, Salon de 1857 et appartenant à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg), L.-G. Brillouin (Salon de 1859), T.-F. de Bergue (*Rembrandt peignant la leçon d'anatomie*, Salon de 1861), J.-L. Gérome (*Rembrandt faisant mordre une planche à l'eau-forte*, Salon de 1861 et Expos. univ. de 1867). Ce dernier tableau, qui a fait partie de la collection de M. E. Fould, a été gravé à l'eau-forte par P.-A. Rajon. Mouilleron a lithographié, d'après E. Leys, le *Bourgmestre Six dans l'atelier de Rembrandt*. M. Hubert van Hove a peint *Rembrandt en* 1656, au moment où ses créanciers font vendre sa maison et tous ses biens; ce tableau a paru au Salon de 1846; il appartenait à cette époque au roi des Pays-Bas. Citons enfin un *Rembrandt dans ses derniers jours*, peint par J.-G. Schwartze (Expos. univ. de 1867), et les *Derniers moments de Rembrandt*, par Jules Dehaussy (Salon de 1838).

Une statue en fonte de fer, par L. Royer, sur la place du Marché-au-Beurre, à Amsterdam, représente Rembrandt debout, la tête légèrement inclinée, la jambe gauche placée en avant, les bras pendants, la main gauche tenant un des pans du manteau qui est jeté négligemment autour du corps, la main droite appuyée sur la gauche et tenant un crayon. Cette attitude simple et grave, qui est celle de l'observation et de la réflexion, convient bien au grand maître hollandais. La tête est couverte de la barrette plate avec laquelle Rembrandt s'est souvent peint lui-même; peut-être eût-il mieux valu lui donner ici la toque plus élégante avec laquelle il s'est également représenté plusieurs fois, par exemple dans l'eau-forte dite *Rembrandt appuyé*. Derrière la statue, sur un coffre, on voit une palette, des couleurs, des pinceaux, quelques feuilles de papier et une couronne de laurier. Le piédestal en fer porte, sur le devant, le nom du peintre, et par derrière les mots : *Hommage de la postérité, année* 1852. Cette statue, dont les frais furent couverts par une souscription publique, fut solennellement inaugurée le 27 mai 1852.

Le musée du Luxembourg, à Paris, possède un buste en bronze de Rembrandt, par M. Oliva, ouvrage médiocre qui a figuré au Salon de 1853 et à l'Exposition universelle de 1855. Un buste en terre cuite, par F. Lepère, a été exposé en 1867.

Rembrandt (LA FEMME DE). Rembrandt épousa, en 1634, Saskia van Uylenburg, jeune orpheline frisonne, dont le père avait été bourgmestre de la ville de Leeuwarden. Elle était de petite taille, blonde, potelée, avenante. Elle donna à son époux quatre enfants, dont les trois premiers moururent très-jeunes; le quatrième, nommé Titus, fut instruit par son père dans la peinture, mais n'y acquit aucune réputation. Saskia mourut en 1642. Nous avons décrit, dans l'iconographie de Rembrandt, le tableau dans lequel ce grand artiste s'est représenté tenant sa femme sur ses genoux et l'eau-forte où il a retracé son portrait et celui de Saskia. On a cru reconnaître celle-ci dans deux autres eaux-fortes intitulées par les amateurs la *Grande mariée juive* et la *Femme coiffée en cheveux*, et datées l'une et l'autre de 1634. La première de ces eaux-fortes, dont il existe quatre états et dont les épreuves sont rares, est gravée avec beaucoup de soin et de finesse : la jeune femme, assise et vue jusqu'aux genoux, tient de la main gauche un rouleau de papier et appuie la droite sur le bras du fauteuil dans lequel elle est assise; par-dessus sa robe, qui paraît être de velours, elle porte une espèce de peignoir; ses longs cheveux, couvrant entièrement les épaules de leurs ondes, sont retenus au-dessus du front par un cordon de perles; son nez est droit, sa bouche épanouie et sensuelle, son menton gras, le contour de ses joues arrondi. « Si l'on considère que ce portrait de mariée a été gravé par Rembrandt l'année même de son mariage, dit M. Ch. Blanc, et qu'il a été fini avec une complaisance, avec un soin tout particuliers, on sera convaincu, comme nous le sommes, que ce n'est pas là un portrait de fantaisie, et que le peintre a employé les loisirs de la lune de miel à dessiner le portrait de sa femme, telle qu'il l'avait vue le jour de ses noces, dans tout l'éclat de sa parure de mariée, les yeux brillants d'une joie naïve et tenant à la main le contrat de son bonheur. » On a cru reconnaître aussi Saskia dans deux peintures de Rembrandt que quelques iconographes désignent comme représentant une *Mariée juive*. L'un de ces tableaux, qui a été gravé par Pether en 1763, et qui a successivement appartenu au duc de Tallard (1756), à M. William Fortescue et au duc de Buccleugh, représente une jeune femme ayant les cheveux tombant en tresses sur les épaules, coiffée d'un long voile et tenant un bouquet de fleurs à la main. Dans l'autre tableau, qui a été gravé par Haid en 1781 et qui a fait partie des collections Bandeville (1806), Rendlesham (1806), Mulgrave (1832), Seguier, Donnadieu, la mariée est assise près d'une table sur laquelle sont placés un miroir et une cassette entr'ouverte, et tient à la main un papier que paraît lui avoir apporté une vieille femme debout de l'autre côté de la table. Cette vieille, selon quelques iconographes, ne serait autre que la mère de Rembrandt. Smith a décrit deux fois ce tableau, une première fois comme représentant *Bethsabée recevant un message de David* (n° 34), une seconde fois sous le titre de la *Mariée juive* (n° 494), et il le dit daté de 1632. Si cette date est exacte, la « mariée » ne saurait être Saskia. Un portrait de femme vue de profil, vêtue d'une robe de moire noire avec ceinture bleue et collerette de dentelle, ayant au cou un collier de perles et dans les cheveux une parure de diamants, a figuré à la vente de Mier (1840), comme représentant la femme de Rembrandt, bien que daté de 1632. Un autre portrait, donné comme étant celui de Saskia et portant la date de 1633, faisait partie de la galerie Fesch : la femme qu'il représente a la peau très-blanche, de grands yeux noirs, les joues roses, les lèvres vermeilles; ses cheveux châtain foncé sont ornés d'une plume blanche et d'une plume verte; un voile de mousseline brodée tombe derrière ses épaules; l'habillement se compose d'une espèce de mantille de soie verte, brodée d'or, que tient une riche agrafe, et d'un corsage à brandebourgs; des boucles d'oreilles et un collier de grosses perles complètent la parure de cette élégante Hollandaise. M. Viardot nous apprend que le musée de l'Ermitage possède deux portraits de la femme de Rembrandt, et il ajoute : « Pourquoi la couvre-t-il avec une sorte d'affectation de broderies, de velours, de fourrures? Veut-il faire oublier qu'elle était une simple paysanne du village de Ransdorpf? » M. Viardot s'est fait ici l'écho d'une invention d'Houbraken, qui prétend que la femme de Rembrandt était « une petite paysanne (*boerinnetje*) de Raarep ou Ransdorpf; » nous avons vu que Saskia était d'une famille riche et distinguée de la Frise. La supposition faite par M. Ch. Blanc, que la paysanne de Ransdorpf pourrait être la seconde femme de Rembrandt, Hendricje (Henriette) Jaghers, ne s'appuie sur rien. Un portrait de Saskia a été payé 510 florins, à la vente de la collection de Jan Six (descendant du bourgmestre) en 1702.

Rembrandt (LA MÈRE DE). Après son propre portrait, celui que Rembrandt a recommencé le plus souvent est celui de sa vieille mère, et toujours, dit M. Ch. Blanc, il a parfaitement réussi à exprimer, soit avec la pointe, soit avec le pinceau, les innombrables rides de cette tête pleine de caractère et qui est certainement des plus belles en son genre. Le précieux Gérard Dov, le minutieux Denner lui-même n'allèrent jamais plus loin dans le modelé d'un de ces masques parcheminés qu'ils se plaisaient tant à peindre, ni dans le rendu de ces mains de vieille femme qui étaient le triomphe de leurs pinceaux. Parmi les nombreuses eaux-fortes où l'on a cru reconnaître la mère de Rembrandt, nous ne décrirons que celle qui est datée de 1628 et celle que l'on désigne sous le nom de la *Mère de Rembrandt au voile noir.* La première nous la montre en buste, la tête couverte d'une espèce de coiffe relevée sur l'oreille droite et pendante sur l'oreille gauche. Bien que ce soit là une des premières productions de Rembrandt, il n'est peut-être pas sorti de sa main de morceau plus parfait; jamais il n'a eu la pointe plus délicate et plus sûre, jamais il ne poussa plus loin le sentiment des plans ni le bonheur de l'exécution. L'autre pièce est d'une facture très-fine aussi : la vieille mère est assise dans un fauteuil, devant une table; elle est coiffée d'un voile noir et revêtue d'un mantelet garni de fourrure; ses mains sont posées devant elle l'une sur l'autre.

Parmi les nombreuses peintures désignées comme représentant la *Mère de Rembrandt*, nous citerons : un tableau daté de 1634 qui, de la collection Erard (1831), est passé dans celle de M. William Welles, à Redleaf, et qui a été gravé par J. Stolker (manière noire) et par J. Frey; un tableau du musée de l'Ermitage, qui a été gravé par R. Earlom (dans la *Houghton Gallery*) et lithographié par V. Dollet (Salon de 1847); un tableau de la collection du comte Spenser, à Althorp (gravé par James Mac Ardell); un tableau du musée du Belvédère; un tableau de l'ancienne galerie Fesch, etc. Des gravures ont été exécutées par J. Lesueur, Campion de Tersan, J.-G. Haid, Van Vliet, G.-F. Schmidt, etc. A la vente de Jullienne (1767) a figuré un prétendu portrait de la mère de Rembrandt, daté de 1643 : mariée, en 1589, au meunier Hermann Gerritszoon van Ryn, Neeltje Willemsdochter, de Guidbrock, mère du grand peintre, mourut en 1640. Un autre portrait de vieille femme, peint par Rembrandt en 1660, a été désigné comme représentant la grand'mère de l'artiste!... On s'est plu, d'ailleurs, à chercher dans l'entourage de Rembrandt les modèles de plusieurs autres de ses portraits : c'est ainsi qu'il a peint sa sœur (ancienne galerie de San-Donato), sa fille (musée de Dresde), sa tante (gravé par Kellerhoven, d'après un tableau de la collection du comte Riacourt), sa servante (tableau payé 6,000 fr. à la vente Blondel de Gagny, en 1777, et connu sous le nom de la *Crasseuse*), son serviteur (gravé par Kellerhoven), son cuisinier (gravé par Richard Houston), son doreur (gravé par J.-G. Haid), son fils Titus (gravé par A.-L. Stein en 1770) et, enfin, son père, le vieil Hermann Gerritszoon (gravé par Surugne en 1759, d'après un tableau du cabinet du comte de Vence; par J. Greenwood en 1764, d'après un tableau appartenant à William Baillie; par Valentin Green, par C. Hess, par Kellerhoven, par Th. Bowles, etc.).

REMBRANESQUE adj. (ran-bra-nè-ske). B.-arts. Qui appartient à la manière de Rembrandt : *De fortes ombres relevaient énergiquement la lumière* REMBRANESQUE *des reliefs.* (Th. Gaut.)

REMBRANTSY (Thierry), astronome hollandais, né vers 1615, mort vers 1680. Sans autre guide que des livres, il étudia l'astronomie, fit de nombreuses observations et entra en relation avec Huyghens. Nous citerons de lui : *Astronomie flamande* (1653); le *Mouvement de la terre et l'immobilité du soleil* (1661); *Pensées théologiques, mathématiques et physiques* (1669); l'*Art de la marine* (1696).

REMBRASER v. a. ou tr. (ran-bra-zé — du préf. *r*, et de *embraser*). Embraser de nouveau.

REMBRASSER v. a. ou tr. (ran-bra-sé — du préf. *r*, et de *embrasser*). Embrasser de nouveau : *Embrasser et* REMBRASSER *un enfant.*

REMBROCHER v. a. ou tr. (ran-bro-ché — du préf. *r*, et de *embrocher*). Embrocher de nouveau, remettre à la broche.

REMBRUNI, IE (ran-bru-ni, î) part. passé du v. Rembrunir. Rendu ou devenu brun ou plus brun : *Couleurs* REMBRUNIES. *Tons* REMBRUNIS. *La vigne vierge tapisse de verdure les anciennes tours, et, dans l'automne, son feuillage d'or et de pourpre semble fixer sur leurs flancs* REMBRUNIS *les riches couleurs du soleil couchant.* (B. de St-P.)

— Qui est d'un brun sombre : *Une teinte* REMBRUNIE. *Il y en avait de dorées, d'argentées, de bronzées, de tigrées, de rayées, de bleues, de vertes, de* REMBRUNIES, *de chatoyantes.* (B. de St-P.)

— Fig. Rendu ou devenu sombre, triste : *Air, visage* REMBRUNI.

J'aime bien mieux un fou qui dit tout ce qu'il pense
Que ces gens *rembrunis*, obstinés au silence.
DESTOUCHES.

REMBRUNIR v. a. ou tr. (ran-bru-nir — du préf. *r*, et de *embrunir*). Rendre brun ou plus brun : *Le fond de ce tableau est trop clair, il faut le* REMBRUNIR. (Acad.) *Si la nature* A REMBRUNI *le fond de la scène, elle a rendu les habits des acteurs plus éclatants.* (B. de St-P.)

— Fig. Attrister, assombrir : *Cette nouvelle* A REMBRUNI *mes idées, mon imagination.* (Acad.)

Et ces ressouvenirs d'illusions passées
Rembrunissent mon front pâli.
TH. GAUTIER.

Se rembrunir v. pr. Devenir brun ou plus brun : *Cette couleur* SE REMBRUNIT.

— Fig. Devenir sombre, triste : *Mes idées* SE REMBRUNISSENT. *Les romans qu'on ne coupe pas au beau milieu du dénoûment* SE REMBRUNISSENT *à la dernière page, pour peu qu'ils aient le moindre fond de vraisemblance.* (G. Sand.)

Plus de gaîté! mon front *se rembrunit.*
BÉRANGER.

REMBRUNISSEMENT s. m. (ran-bru-ni-se-man — rad. *rembrunir*). Etat de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni : *Le* REMBRUNISSEMENT *des couleurs d'un tableau.*

— Fig. Etat de ce qui est assombri, attristé : *Morcerf s'attendait, à ces mots, à voir s'épanouir la figure du banquier, dont il attribuait le* REMBRUNISSEMENT *à son silence.* (Al. Dum.)

REMBUCHEMENT s. m. (ran-bu-che-man — rad. *rembucher*). Véner. Rentrée d'une bête dans un fort : *On commence à traîner, une heure avant le coucher du soleil, et à bon vent, afin que le loup reçoive les émanations dès sa sortie du* REMBUCHEMENT. (A. d'Houdetot.) ‖ *Faux rembuchement*, Rembuchement qui a lieu quand la bête, étant entrée de quel-

ques pas dans son fort, revient en arrière pour entrer dans un autre fort.

REMBUCHER v. a. ou tr. (ran-bu-ché — du préf. *r*, et de *embucher*). Véner. Suivre avec le limier jusqu'à la rentrée dans le fort : REMBUCHER *un cerf, un chevreuil.*

Se rembucher v. pr. Entrer dans son fort : *Les bêtes sauvages vont chercher leur nourriture pendant la nuit et* SE REMBUCHENT *le matin.* (E. Chapus.)

REMBUS s. m. (rain-buss — du gr. *rembos*, errant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, comprenant huit espèces, toutes étrangères à nos climats.

REMÈDE s. m. (re-mè-de — latin *remedium;* de *re*, préfixe, et de *mederi*, soigner, guérir, qui se rattache, selon Kuhn, à la racine sanscrite *mêth*, *mêdh*, aller au-devant, injurier, maudire. Dans les temps antiques, le médecin conjurait la maladie par des imprécations). Ce qui guérit; ce qui ramène dans l'économie l'ordre, le fonctionnement régulier détruit par un mal : *La diète, l'exercice, le bon air, la gaieté sont d'excellents* REMÈDES. (Acad.) *Les* REMÈDES *sont eux-mêmes de véritables maux qui usent la nature.* (Fén.) *La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe sous la multiplicité des* REMÈDES. (Mass.) *Un peu de vin pris modérément est un* REMÈDE *pour l'âme et pour le corps.* (Volt.) *Les vices entrent dans la composition des vertus comme les poisons dans celle des* REMÈDES. (Duclos.) *Il n'y a de* REMÈDE *que contre la mort accidentelle.* (Raspail.)

— Lavement : *Garder longtemps un* REMÈDE. *Rendre un* REMÈDE. (Acad.)

— Ce qui guérit un mal moral, ce qui pare à un inconvénient : *La poltronnerie est un mal sans* REMÈDE. *A une pareille situation, je ne connais pas de* REMÈDE. *Il y a deux grands* REMÈDES *contre les maux : l'accoutumance pour le vulgaire grossier, et la méditation et la prévoyance pour le sage.* (Charron.) *L'avarice se nourrit et s'enflamme par les* REMÈDES *qui guérissent et éteignent toutes les autres passions.* (Mass.) *C'est dans la vraie liberté que se trouve le* REMÈDE *le plus efficace contre l'anarchie.* (Mme de Staël.) *Sans les premières nécessités de la vie, point de* REMÈDES *à nos maux.* (Chateaub.) *L'ennui est une maladie dont le travail est le* REMÈDE; *le plaisir n'est qu'un palliatif.* (Lévis.) *Il y a des ignorances sans* REMÈDE, *celles du cœur.* (Michelet.) *C'est une des propriétés du gouvernement populaire que du sein même du mal sorte presque toujours le* REMÈDE. (Bignon.) *Si on ne connaît pas l'étendue et la profondeur du mal, comment y proportionnera-t-on le* REMÈDE ? (E. de Gir.) *Les flagellations ont toujours été le souverain* REMÈDE *des consciences malades.* (Vacquerie.)

> Le vin, par sa douce chaleur,
> Et nous anime et nous possède;
> A tous les maux c'est un *remède*,
> Il guérit même de la peur.
>
> CASTIL-BLAZE.

— *Remèdes de précaution*, Médication préventive : *Les* REMÈDES DE PRÉCAUTION, *loin d'affermir la santé, ont fréquemment un effet contraire.* (Chomel.)

— *Remède secret*, Remède dont la formule n'est pas divulguée, n'est pas dans le Codex : *Il s'est glissé des abus odieux dans les autorisations accordées pour la vente des* REMÈDES SECRETS. (Cabanis.)

— *Remède de bonne femme*, Remède populaire, ordonné et administré par des personnes étrangères à l'art de guérir.

— *Grand remède*, Mercure, qui se donne pour la guérison des affections vénériennes : *Il a passé par le* GRAND REMÈDE, *par les* GRANDS REMÈDES. (Acad.)

— *Remède à tous maux*, Panacée, remède auquel on a attribué la vertu de guérir de tous les maux.

— *Remède d'amour*, Femme extrêmement laide, désagréable.

— *Etre dans les remèdes, Se mettre dans les remèdes*, Prendre des remèdes, commencer à prendre des remèdes.

— *Porter remède*, Remédier, parer, obvier : *Il faut* PORTER REMÈDE *à une si triste situation.*

— *Le remède est pire que le mal*, C'est une chose plus pénible, plus fâcheuse que celle qu'elle est destinée à corriger.

— Prov. *Il y a remède à tout, hors à la mort*, Tout peut se réparer, hormis la mort. ‖ *Aux grands maux les grands remèdes*, Il faut employer des moyens proportionnés au mal qu'on veut détruire : AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES, *disent les nations dans leur sagesse.* (E. de Gir.)

— Monnaie. *Remède de loi*, Tolérance qui permet un certain écart dans les proportions de l'alliage réglé par la loi dans la fabrication des monnaies. ‖ *Remède de poids*, Tolérance qui permet de s'écarter, dans certaines limites, du poids que les règlements assignent aux monnaies. ‖ On dit aujourd'hui TOLÉRANCE.

— **Syn. Remède, médecine, médicament.** V. MÉDECINE.

— **Remède, clystère, lavement.** V. CLYSTÈRE.

— **Encycl.** La loi du 21 germinal an XI défend à toute personne qui n'a pas obtenu le diplôme de pharmacien la vente de tout *remède* officinal ou magistral; cette prohibition s'applique aussi bien aux communautés religieuses qu'aux sociétés de secours mutuels.

— REMÈDES SECRETS. Les *remèdes* secrets sont toutes les préparations pharmaceutiques qui ne sont ni conformes aux formules du Codex, ni achetées et rendues publiques par le gouvernement, ni composées pour un cas spécial sur la prescription d'un médecin. Une substance quelconque est un *remède* secret si elle est débitée sous un nom qui la déguise. Il en est de même d'un médicament composé de deux ou d'un plus grand nombre de substances simples ou réputées telles quand on omet d'indiquer dans quelles proportions ces substances connues figurent dans le *remède*.

On a encore donné le nom de *remède* à une foule de médicaments particuliers. Nous allons donner ici la recette de quelques *remèdes* plus ou moins connus ou employés. On trouvera un complément à cette nomenclature aux mots CODEX et PHARMACIE.

Remède des Caraïbes, antigoutteux. C'est une préparation qui est loin d'être sans valeur contre la goutte; mais il faut, en même temps qu'on l'emploie, suivre un régime approprié, se dispenser de faire bonne chère, de boire des vins, des liqueurs échauffantes. Il est composé de résine de gaïac et de rhum. On en prend de petites cuillerées à café, le matin, suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau froide.

Remède de la Charité, contre la colique des peintres. V. COLIQUE.

Remède contre le ténia (Bremser). Electuaire composé de semen-contra, de valériane, de jalap, de sulfate de potasse, d'oxymel scillitique. On en administre deux ou trois cuillerées par jour. On prescrit ensuite l'huile de Chabert, puis un mélange d'une poudre purgative renfermant du jalap, du séné et du sulfate de potasse. Le célèbre *remède* contre le ténia de Matthieu et Kuttinger, publié par ordre du collége de médecine de Prusse, est constitué par deux électuaires, dont le premier renferme de la limaille d'étain, de la fougère, du semen-contra, du jalap, du sulfate de potasse et du miel, et le second du jalap, de la gomme-gutte, du sulfate de potasse, de la scammonée. On donne toutes les deux heures une cuillerée à café de l'électuaire A et l'on continue ainsi pendant deux ou trois jours, jusqu'à ce que le malade éprouve des sensations particulières dans les intestins. Alors on fait prendre l'électuaire B, de la même manière que le précédent, jusqu'à ce que le ver sorte. Dans le cas où cette expulsion n'aurait pas lieu, on la provoque par quelques cuillerées d'huile de ricin.

Remède de Schmidt. Ce *remède*, acheté par le gouvernement prussien, contient de la valériane, du séné, de la manne, de la tanaisie, du sulfate de soude, de l'assa fœtida, de l'extrait de chiendent, de la gomme-gutte, du soufre doré d'antimoine, du calomel, etc. Il est très-actif dans le traitement du ver solitaire.

Remède de Dibon. Précipité blanc, sous-chlorure mercureux.

Remède de Durande ou *de Whytt*. Emulsion de 2 parties d'éther et de 1 partie d'essence de térébenthine dans des jaunes d'œufs. On attribuait à cette mixtion la propriété de dissoudre les concrétions biliaires ou du moins d'en rendre l'émission plus facile. On en donnait matin et soir quelques gouttes dans un véhicule aqueux.

Remède de Kæmpfer ou *de magnanimité*. Médicament aphrodisiaque, composé d'opium et de substances aromatiques.

Remède de Lefebvre de Saint-Ildephonse, contre le cancer. Solution de $0^{gr},20$ d'acide arsénieux dans 500 grammes d'eau distillée. On la prenait par cuillerées dans du lait édulcoré avec du sirop diacode.

— REMÈDES POPULAIRES. *Remèdes* auxquels le peuple attache une grande valeur curative, importance toujours exagérée, quand elle n'est pas absolument nulle.

Remède de Pradier, contre la goutte. Teinture composée de quinquina rouge, de salsepareille, de sauge, de baume de La Mecque, mélangée avec de l'eau de chaux. C'est un savon résino-calcaire, qui se trouve en suspension dans un liquide légèrement aromatique. Le *remède* de Pradier est employé pour arroser de larges cataplasmes de farine de lin, avec lesquels on enveloppe entièrement les membres affectés de goutte. Avant de s'en servir, on doit avoir soin d'agiter pour bien mêler.

Remède secret de Sacombe. Potion composée de $0^{gr},80$ d'émétique dans 250 grammes d'eau aromatisée et édulcorée. Cette potion est employée dans les accouchements laborieux. A cette dose, l'émétique a une action aussi certaine et plus puissante que le seigle ergoté.

Remède de Mlle Stéphens. *Remède* populaire employé comme lithontriptique et qui n'était d'abord que du carbonate calcaire extrait des coquilles d'œufs, auquel on ajouta, dans la suite, de la corne de cerf, de la camomille, de la bardane, etc.

Remède du docteur Turck, contre la goutte. Solution dans la potasse d'un hydrate d'aluminium obtenu par l'ammoniaque, renfermant en outre de la gomme, du sucre, du savon blanc, de la térébenthine de Chio, de l'huile d'olive et de l'alcool camphré. Les goutteux font des ablutions avec ce *remède* dès qu'ils ressentent un peu de douleur, quelque faible qu'elle soit, surtout si l'on est dans une saison où la goutte est à craindre. Pour faire ces ablutions, on prend deux ou trois cuillerées de la liqueur dont nous venons de donner la composition; après l'avoir chauffée au bain-marie, dans une timbale d'argent, on s'en humecte, au moyen d'une petite éponge, toute la surface du corps, depuis le cou jusqu'à la plante des pieds, et on passe successivement la main sur tous les points qui ont été mouillés, afin de bien étendre le *remède* et de le faire pénétrer plus facilement. Le docteur Turck avait dans ce *remède* une confiance illimitée.

Remède contre la rage. Nous n'indiquerons ici que deux ou trois médicaments employés pour combattre les ravages de cette affection funeste, renvoyant les lecteurs au mot RAGE : 1° la poudre de cédron (*cimaba cedron*), regardée comme un spécifique certain, mais dont l'expérimentation ne paraît pas avoir prouvé tous les avantages; 2° une scrofulaire, la scrofulaire noueuse.

Remède contre la teigne faveuse (Petel). Imitation de celui des frères Mahon. Il est formé par le mélange de soude du commerce, de chaux éteinte et d'axonge. Sous l'influence de ce médicament, les favus dont la reproduction successive entretient la maladie deviennent plus rares et bientôt ne se montrent plus qu'à de rares intervalles. V. TEIGNE.

Remède de Reitz, contre le squirre et le cancer. Il est connu aussi sous le nom d'acide composé de Reitz. C'est un mélange d'acides nitrique et chlorhydrique, d'éther sulfurique et de borate de soude. On l'emploie à l'intérieur, à l'extérieur et en injections. Pour l'usage interne, on étend une partie de ce mélange dans deux d'éther sulfurique alcoolisé et on en administre 10 gouttes dans de l'eau sucrée. Pour l'usage externe, on en mélange 4 grammes avec 60 grammes d'huile d'olive et on en forme un liniment. Pour injections, on en étend 2 grammes dans 500 grammes d'eau. Reitz avait dans ce médicament une grande confiance, que des expériences faites depuis sur des malades n'ont pas justifiée.

Autre remède contre le cancer. La racine de condurago est regardée aux Etats-Unis comme un spécifique contre le cancer. Elle s'y vend à des prix excessifs, quoique des médecins lui contestent cette propriété de guérir des cancers.

Remède contre l'angine couenneuse. 2 litres de bière joubarbée triomphent très-souvent de l'angine couenneuse. On fait une décoction de 125 grammes de joubarbe fraîche ou sèche dans la quantité de bière suffisante pour obtenir 2 litres de boisson. Le premier litre est pris comme boisson curative; le second litre est administré comme préservatif d'un retour. Toute autre tisane est proscrite pendant ce traitement.

Remède pour les brûlures. Dans les cas de brûlures graves, profondes, baigner longuement le membre atteint dans un bain composé de moitié phénol Bobeuf et moitié eau. On peut aussi envelopper les parties atteintes de compresses que l'on aura soin de tenir constamment mouillées d'eau phénolée.

Remède contre le charbon. Poser sur la pustule charbonneuse une feuille fraîche de noyer. Renouveler deux ou trois fois cette application d'une feuille fraîche; au bout de vingt-quatre heures, dit-on, il ne reste qu'une plaie, qui se cicatrise peu à peu.

Remède contre l'empoisonnement par les champignons. Faire boire aux malades une dose de 60 à 80 grammes de bonne eau-de-vie.

Remède contre l'empoisonnement par le sulfate de morphine. Injecter hypodermiquement un grain ($0^{gr},005$) de caféine pure et renouveler l'opération trois fois à trois minutes d'intervalle l'une de l'autre; total : 3 grains de caféine.

Remède contre l'empoisonnement par le plomb. Dans les cas d'empoisonnement par le plomb et dans les affections saturnines, qui se présentent fréquemment dans les cristalleries, boire du lait tout simplement. L'usage du lait, même comme moyen préservatif, doit être conseillé à tous ceux qui travaillent le plomb et les sels de plomb.

Remède contre les fièvres paludéennes. Il résulte de nombreuses expériences faites récemment dans le Cotentin que la poudre de *laurus nobilis* (laurier commun, laurier-sauce, laurier à jambon), à la dose de 3 grammes, produit les résultats les plus heureux dans les cas de fièvre quotidienne ou tierce. Elle ne possède aucune action délétère ni sur les organes digestifs ni sur le cerveau; elle n'a jamais occasionné d'accidents, et les médecins qui l'ont employée s'accordent à lui reconnaître une action analogue à celle du sulfate de quinine. Voici comment on l'administre : les mauvais jours, deux ou trois heures avant l'heure présumée de l'accès, le malade prend 1 gramme de poudre préalablement soumise à une longue macération; les bons jours, il n'en prend que $0^{gr},5$.

Remède contre les furoncles et les panaris. Dès que l'on remarque sur une partie du corps quelconque cette rougeur caractéristique, de forme ronde, de dimension variable, avec un point culminant au milieu, rouge d'abord, puis blanc grisâtre, on verse dans une petite soucoupe plein un dé à coudre d'alcool camphré; avec les trois doigts du milieu de la main mouillés d'alcool camphré, on exerce de douces frictions sur l'endroit suspect jusqu'à épuisement du liquide. Il est rare qu'un clou ou furoncle résiste à quatre applications de ce genre. Le « mal blanc » et les panaris pris au début avortent de la même manière.

Remède contre la gangrène. Appliquer sur la plaie un cataplasme de feuilles de chardon à foulon hachées menu (Académie des sciences, 1866). Le phénol est également employé avec beaucoup de succès. On en lave les parties attaquées. L'expérience du phénol comme préservatif et curatif de la gangrène est depuis dix ans couronnée de succès.

Remède contre l'intoxication mercurielle. Un ingénieur civil attaché au laboratoire de la manufacture de glaces de Saint-Gobain de Chaulny, M. Jules Meyer, a fait, par un heureux hasard, une découverte très-importante. Il a constaté qu'il suffit de répandre chaque soir $0^{lit},5$ ou 1 litre d'ammoniaque liquide dans les grands ateliers d'étamage des glaces pour mettre les ouvriers complétement à l'abri des accidents et des maladies souvent graves causés par les vapeurs de mercure. Depuis 1868, aucun ouvrier de cet établissement, grâce à cette opération si simple, n'a subi l'intoxication mercurielle, et même, chez ceux qui en avaient été atteints auparavant, la maladie s'est arrêtée.

Remède contre les piqûres d'abeilles, frelons et guêpes. Tous les ouvrages d'agriculture indiquent l'ammoniaque ou alcali volatil comme le meilleur *remède* contre les piqûres des insectes hyménoptères; mais il arrive souvent que l'on n'a pas sous la main ou qu'on ne peut se procurer cette substance. Pour neutraliser le venin inoculé par l'aiguillon qui pénètre sous la peau en forme de vrille et qui se casse dans la plaie, le meilleur *remède*, à défaut d'ammoniaque, est l'eau de chaux. Il est facile à tout le monde de se procurer quelques grammes de chaux vive que l'on délaye dans un verre d'eau. L'application de cette eau de chaux fait cesser instantanément la douleur.

Remèdes d'amour, poëmes élégiaques latins, d'Æneas Sylvius Piccolomini, pape sous le nom de Pie II. C'est sous son pontificat même et pour racheter, dit-on, ses précédents péchés littéraires, son roman d'*Euriale et Lucrèce* surtout, où il s'était appliqué à peindre tous les tourments et toutes les joies de l'amour, qu'il entreprit d'écrire, à l'imitation d'Ovide, ces petits poëmes contre l'amour. Il l'a fait avec une énergie plus grande et surtout d'une plume plus convaincue que le charmant poëte qui au début s'écrie : « J'ai toujours aimé et j'ai beau faire, j'aime encore! » Le moyen de croire aux remèdes d'amour d'un pareil médecin. Pie II est plus austère. Ses épîtres sont une éloquente paraphrase de la belle page de Lucrèce sur ceux dont l'amour absorbe toutes les facultés, qui y épuisent leurs forces et passent leur vie dans une dépendance honteuse :

> *Adde quod absumunt vires pereuntque labore,*
> *Adde quod alterius sub nutu degitur ætas;*
> *Labitur interea res et vadimonia fiunt.*

Dans cette série d'épîtres, les inquiétudes, les soucis, le néant de l'amour sont retracés d'une main savante et parfois cruelle. La plus belle, la plus éloquente est celle qui traite de l'amour coupable et de ses suites, *Amoris illiciti medela*. Æneas Sylvius ne s'y montre pas seulement poëte ingénieux, écrivain élégant, il s'y montre surtout profond philosophe et grand moraliste. Mais peut-être pourrait-on lui reprocher de s'être occupé, au milieu des soucis de la papauté, au moment d'une croisade qu'il prêchait contre les Turcs (1458), d'un sujet bien profane. L'écrivain et le poëte dominaient chez lui. Voici un passage dans lequel il explique la vieille mythologie de l'Amour.

« On le représente enfant, on le représente nu; c'est que l'amant, tout entier à sa passion, oublie de garder la pudeur. On le représente aveugle; c'est que l'amant ne sait distinguer ni l'honnêteté, ni la vertu, ni l'erreur; aveugle lui-même, il croit que ses fautes restent secrètes, il ne voit pas que tous les yeux sont fixés sur lui. Ainsi vit l'homme en proie à l'amour. Il s'ignore lui-même et ignore tout le reste, et les sages conseils et le soin de sa renommée, et les lieux sacrés et les serments et les dieux. La flèche d'or que l'Amour prend dans son carquois recourbé symbolise la plaie qu'il fait au cœur; les ailes qu'il suspend à son épaule, sa légèreté. Ainsi l'amant erre çà et là, sans se fixer, de demeure en demeure. » (*De pravis mulieribus.*)

Le vieux poëte français Jehan Bouchet a traduit en vers l'œuvre d'Æneas Sylvius, mais sans le nommer, sous ce titre : Les *Angoisses et remèdes d'amour du traverseur en*

son adolescence (1536). C'est plutôt une imitation et une paraphrase qu'une traduction. On y voit la *Ballade de l'amoureux transi* et celle de l'*Amant secret qui plus qu'il ne veult aime,* suivies de la *Dame se complaignant de son desloyal amy.* Jehan Bouchet, qui s'intitulait le *Traverseur des voies périlleuses*, s'était donné la mission d'aller ainsi en éclaireur, comme pour sonder les gués de la vie et avertir du danger la jeunesse folle; mais tout en avertissant des dangers de l'amour, il ne veut pas qu'on dise du mal des femmes. Æneas Sylvius, écrivain austère, n'y regardait pas de si près. Jean Bouchet, s'éloignant en cela de l'œuvre qu'il imite, les disculpe le plus qu'il peut et parfois d'une façon naïve, comme on en peut juger par cette citation :

> Vous me direz que le saige a écript
> Tant de grands maux des femmes en son livre.
> Il est tout vray. Mais gens de bon esprit
> Entendent bien quel bon sens a son livre.
> Il écrivoit des femmes qui bien vivre
> Ne veulent pas, mais n'entendoit parler
> De celles-là qui vertu veulent suivre
> Et qu'on ne peut jamais faire caller.

REMÉDIABLE adj. (re-mé-dia-ble — rad. *remédier*). A quoi l'on peut remédier : *Situation* REMÉDIABLE.

REMÉDIEMENT s. m. (re-mé-dî-man — rad. *remédier*). Action de remédier.

REMÉDIER v. n. ou intr. (re-mé-di-é — rad. *remède*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. personnes de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous remédiions; que vous remédiiez*). Porter remède à : *Avec un bon régime, on* REMÉDIE *à la plupart des incommodités.* (Acad.)

— Obvier, apporter un amendement, une correction : *La pensée console de tout et* REMÉDIE *à tout.* (Chamfort.) *Ce n'est que peu à peu qu'on* REMÉDIE *aux abus et aux défauts.* (Grimm.) *Ce qui* REMÉDIE *à l'arbitraire, c'est la responsabilité des agents.* (B. Const.) *Le vice de toute réforme partielle est de ne pouvoir* REMÉDIER *à un mal sans en faire naître un autre.* (Ledru-Rollin.)

> En attrapant du temps, à tout l'on *remédie.*
> MOLIÈRE.

> Chacun a son défaut, où toujours il revient :
> Honte ni peur n'y *remédie.*
> LA FONTAINE.

— Mar. *Remédier à des voies d'eau,* Les boucher.

REMEDIOS, ville de Colombie, département de Cundinamarca, province d'Antioquia, sur un terrain montueux, mais riche en or. Le climat y est malsain. Toutes les denrées des pays chauds sont cultivées avec succès aux environs.

REMEDIOS ou **NUESTRA-SEÑORA-DE-LOS-REMEDIOS**, ville de la Nouvelle-Grenade, province de Veragua, sur l'Océan, à 100 kilom. O. de Veragua ; 4,000 hab. Mines d'or aujourd'hui abandonnées ; commerce de bois de construction. Cette ville, autrefois importante, est aujourd'hui bien déchue.

REMEDIOS (SAN-JUAN-DE-LOS-). V. JUAN-DE-LOS-REMEDIOS (SAN-).

REMÉDITER v. a. ou tr. (re-mé-di-té — du préf. *re*, et de *méditer*). Méditer de nouveau : *Méditer et* REMÉDITER *son sujet.*

REMEIL s. m. (re-mell ; *ll* mll.). Chasse. Courant d'eau qui ne gèle pas en hiver, et où se retirent les bécasses et d'autres oiseaux aquatiques.

REMÊLER v. a. ou tr. (re-mê-lé — du préf. *re*, et de *mêler*). Mêler de nouveau : REMÊLER *les cartes.*

REMÊLEUSE s. f. (re-mê-leu-ze — rad. *remêler*). Techn. Appareil qui prend la pâte de chocolat et la pousse dans un tube où elle se moule, pour être ensuite déversée en tronçons égaux sur le plateau d'une balance.

REMEMBER, Mot anglais qui signifie *souviens-toi*, et qui fut adressé par Charles Ier à l'évêque Juxton quelques instants avant de mourir. V. SOUVENIR (se).

REMEMBRANCE s. f. (re-man-bran-se — du vieux français *remembrer*, rappeler. V. REMÉMORER). Souvenir. ‖ Vieux mot qu'on trouve encore dans La Fontaine.

REMÉMORATIF, IVE adj. (re-mé-mo-ra-tiff, i-ve — rad. *remémorer*). Qui sert à rappeler la mémoire d'un fait : *Les fêtes sont* REMÉMORATIVES, *chacune d'elles est* REMÉMORATIVE *de quelque événement.* (Acad.)

REMÉMORATION s. f. (re-mé-mo-ra-si-on — rad. *remémorer*). Action de remémorer. ‖ Vieux mot.

REMÉMORER v. a. ou tr. (re-mé-mo-ré — lat. *rememorare*, dont la vieille langue avait fait *remembrer*, d'où le substantif *remembrance. Rememorare* est formé du préfixe *re*, et de *memorare*, rappeler). Rappeler, remettre en mémoire : *Je vais vous* REMÉMORER *tout ce qui se passa dans cette bataille.* (Acad.)

Se remémorer v. pr. Se rappeler, se remettre en mémoire : *Je vais tâcher de* ME REMÉMORER *ce que vous me dites.* (Acad.) *A mesure qu'il approchait, il* SE REMÉMORAIT *la tournure martiale du cavalier, la longue rapière qui lui battait les mollets.* (Alex. Dum.)

REMENACER v. a. ou tr. (re-me-na-sé — du préf. *re*, et de *menacer*. Se conjugue comme *menacer*). Menacer de nouveau.

REMENÉE s. f. (re-me-né). Constr. Petite voûte en arrière-voussure, faite au-dessus des portes et des fenêtres.

REMENER v. a. ou tr. (re-me-né — du préf. *re*, et de *mener*). Mener, conduire de nouveau : *Vous m'avez mené une fois, vous me* REMÈNEREZ.

— Mener de nouveau, faire revenir au point de départ : REMENEZ *ces bêtes à l'étable.* (Acad.) *Ce sera mon fils qui vous* REMÈNERA *ce printemps à Paris.* (Mme de Sév.)

> Tout ira bien ; huissier, *remenez*-la chez elle.
> RACINE.

— Reporter au lieu de départ : *Il avait mené des marchandises à la foire, il a été obligé de les* REMENER *à son magasin.* (Acad.)

— **Syn. Remener, amener, emmener, mener, ramener, remmener.** V. AMENER.

REMER (Jules-Auguste), historien allemand, né à Brunswick en 1736, mort dans la même ville en 1803. Il professa l'histoire au collége Carolin de Brunswick, puis à l'université de Helmstædt. Ses principaux ouvrages sont : *Archives américaines* (Brunswick, 1777-1778, 3 vol. in-8o) ; *Aperçu de l'histoire générale par tableaux* (Brunswick, 1781, 1804, in-fol.) ; *Manuel de la politique des principaux États d'Europe* (1786) ; *Essai d'une histoire des constitutions de la France depuis l'entrée des Francs en Gaule* (Helmstædt, 1795), etc. On doit encore à Remer une série de *Manuels historiques.*

RÉMÉRANGES, village et comm. de France (Oise), canton, arrond. et à 13 kilom. de Clermont, à 18 kilom. de Beauvais ; 273 hab. Fabriques de toiles de lin. L'église, qui remonte en partie au XIIe siècle et que décorent des vitraux, est le but d'un pèlerinage fréquenté. Vastes souterrains remontant aux invasions normandes.

REMERCIÉ, ÉE (re-mèr-si-é) part. passé du v. Remercier. A qui l'on offre des remercîments : *J'ai beaucoup fait pour lui, mais je n'en ai pas même été* REMERCIÉ.

— Congédié : *Tous les employés de cette maison ont été* REMERCIÉS.

REMERCIEMENT s. m. V. REMERCÎMENT.

REMERCIER v. a. ou tr. (re-mèr-si-é — du préf. *re*, et de l'ancien verbe *mercier*, formé de *merci*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous remerciions; que vous remerciiez*). Rendre grâce à, se déclarer reconnaissant envers : *Je vous* REMERCIE *beaucoup. Je vous en* REMERCIE. *Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger* 2,000 *ou* 3,000 *hommes, il n'en* REMERCIE *pas Dieu.* (Volt.)

> Venez *remercier* un père qui vous aime.
> RACINE.

— Refuser poliment : *Je voulais l'aider, mais elle m'*A REMERCIÉ. ‖ Se dit aussi en refusant : *Vous offrirai-je un verre de malaga? — Je vous* REMERCIE, *je n'en prendrai pas.*

— Congédier, renvoyer : *Il* A REMERCIÉ *la moitié de ses employés.*

— Ironiq. Tirer vengeance de :

> Un sergent s'est chargé de la *remercier.*
> RACINE.

‖ Se dit pour témoigner du mécontentement ou du dédain : *C'est ainsi que vous parlez de moi! je vous* REMERCIE, *monsieur. Je vous* REMERCIE, *je n'ai que faire de vos avis.*

— *Remercier Dieu*, Se montrer heureux, satisfait d'un fait, d'un hasard heureux : *Il faut* REMERCIER DIEU *que je me sois trouvé là, sans moi il eût été mal accommodé. Qu'il* REMERCIE *son grand âge, sans lui je l'aurais moins ménagé.*

— *En vous remerciant*, Je vous remercie :

> Monsieur le commissaire, *en vous remerciant*;
> Vous et vos grippe-chairs vous pouvez disparaître.
> BOURSAULT.

Se remercier v. pr. S'adresser l'un à l'autre des remercîments.

REMERCÎMENT ou **REMERCIEMENT** s. m. (re-mèr-si-man — rad. *remercier*). Action de remercier, paroles par lesquelles on exprime sa gratitude : *Lettre de* REMERCÎMENT. *Recevez mes sincères* REMERCÎMENTS. *Je vous dois des* REMERCÎMENTS. *Il s'est confondu en* REMERCÎMENTS.

> Notre style languit dans un *remercîment.*
> BOILEAU.

> De vos *remercîments*, monsieur, je vous tiens quitte.
> V. HUGO.

> Après ce beau discours, toute la confrérie
> Doit un *remercîment* à Votre Seigneurie.
> MOLIÈRE.

— Ironiq. Vengeance que l'on tire : *Voltaire n'a jamais laissé passer sans* REMERCÎMENTS *les pierres qu'on jette dans son jardin.* (Grimm.)

RÉMÉRÉ s. m. (ré-mé-ré — du préf. *r*, et du lat. *emere*, acheter). Jurispr. Clause par laquelle le vendeur se réserve la faculté de reprendre la chose dans un délai déterminé, en en restituant le prix à l'acquéreur : *Faculté de* RÉMÉRÉ. *Action de* RÉMÉRÉ. *Vente à* RÉMÉRÉ, *avec faculté de* RÉMÉRÉ. *Pacte de* RÉMÉRÉ.

— *A réméré*, Avec convention de rachat facultatif : *Vente* À RÉMÉRÉ.

— Encycl. Jurispr. V. RACHAT.

RÉMÉRER v. a. ou tr. (ré-mé-ré — rad. *réméré*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rémère; qu'ils rémèrent*: excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je réméerai; tu réméerais*). Jurispr. Reprendre en vertu d'un pacte de réméré : RÉMÉRER *son fonds.* ‖ Peu usité.

REMERVILLE (Joseph-François DE), sieur DE SAINT-QUENTIN, historien et antiquaire français, né à Apt (Provence) vers 1650, mort au même lieu en 1730. Il consacra sa vie à l'étude et composa des ouvrages intéressants pour l'histoire et les antiquités provençales. Nous citerons, entre autres : *Remarques sur l'*Histoire de la poésie française *de l'abbé de Mervesin* (1706, in-12) ; *Lettre de Mme *** en réponse à la défense de Mervesin* (1707, in-12) ; *Dissertation sur le mot* Albici *ou* Albui, *ancien peuple de Riez*, contre le Père Sirmond et le Père Hardouin ; *Canons du concile tenu à Apt en* 1365 (1704) ; *Histoire religieuse d'Apt*, conservée à la bibliothèque du séminaire d'Avignon ; *Histoire de la ville d'Apt* (1690, gr. in-4o), manuscrit ; *Histoire des comtes de Forcalquier*, manuscrit ; *Dissertation historique sur les reliques de sainte Anne* (manuscrit, archives de l'église d'Apt) ; *Histoire généalogique de la maison de Remerville* (manuscrit, in-4o), conservé dans la maison de Tournon, qui descend de Remerville par les femmes. Il y a dans ce volume la copie de plusieurs lettres écrites par le roi René à Guillaume de Remerville, son trésorier général.

REMESAL (Antoine DE), dominicain et historien espagnol, né à Allariz (Galice) à la fin du XVIe siècle. En 1613, il fut envoyé en mission dans l'Amérique centrale et, à son retour, il publia l'*Historia de la provincia de San-Vicente de Chiapa y Guatemala* (Madrid, 1619, in-fol.), ouvrage qui renferme beaucoup de détails sur l'état, les mœurs et la religion du Guatemala à cette époque.

REMESURAGE s. m. (re-me-zu-ra-je — du préf. *re*, et de *mesurage*). Nouveau mesurage.

REMESURER v. a. ou tr. (re-me-zu-ré — du préf. *re*, et de *mesurer*). Mesurer de nouveau : REMESURER *des grains.*

REMÉTRER v. a. ou tr. (re-mé-tré — du préf. *re*, et de *métrer*. Se conjugue comme *métrer*). Métrer de nouveau.

REMETTAGE s. m. (re-mè-ta-je — rad. *remettre*). Techn. Première opération de la fabrication proprement dite des tissus, consistant à passer un à un, soit avec les doigts, soit avec un petit crochet, chaque fil de la chaîne dans les mailles et maillons qui composent les lisses : *Le* REMETTAGE, *surtout pour les étoffes ordinaires, exige plus d'habitude que de talent.* (Falcot.) *On distingue plusieurs sortes de* REMETTAGES, *savoir : le* REMETTAGE *suivi dit à la course, le* REMETTAGE *à retour, le* REMETTAGE *interrompu ou à la sauteuse, le* REMETTAGE *sur plusieurs remises, enfin le* REMETTAGE *dit figuré.* (Falcot.) ‖ On dit aussi RENTRAGE.

REMETTEMENT s. m. (re-mè-te-man — rad. *remettre*). Techn. Partie d'un four de verrerie.

REMETTEUR, EUSE s. (re-mè-teur, eu-ze — rad. *remettre*). Personne qui remet.

— s. m. Anc. comm. Banquier qui prenait l'engagement de faire des remises d'argent dans les lieux où l'on pensait en avoir besoin.

— s. f. Techn. Ouvrière en soie qui change la disposition du métier lorsque cette opération est exigée par le changement de travail.

REMETTRE v. a. ou tr. (re-mè-tre — latin *remittere*, proprement faire rémission ou faire grâce, renvoyer ; de *re*, préfixe, et de *mittere*, envoyer. Le français *remettre* a le même sens que le mot latin, et de plus la signification de mettre de nouveau ou simplement mettre. Se conjugue comme *mettre*). Mettre de nouveau, replacer dans le lieu précédemment occupé : REMETTEZ *ces livres à leur place. Il* REMIT *l'épée au fourreau.*

— Remboîter, rétablir dans la position normale : REMETTRE *un bras démis.* REMETTRE *la luette.* REMETTRE *une serrure détraquée.*

— Rétablir dans certaines conditions : REMETTRE *un travail en train.* REMETTRE *une chose en question.* REMETTRE *une mode en vogue.* REMETTRE *une question sur le tapis.* REMETTRE *une armée en campagne. On ne* REMET *jamais en question que ce qui a été mal résolu.*

> Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier *remettez* votre ouvrage.
> BOILEAU.

— Rétablir à sa place naturelle, à la place voulue : REMETTRE *les voiles au vent.* REMETTRE *quelqu'un dans le bon chemin, dans son chemin, sur la voie.*

— Rétablir la santé de, redonner des forces à : *L'usage du lait l'*A REMIS. *Ce verre de vin m'*A REMIS. *Je n'ai pas de sels à te faire respirer, lui dit-il ; mais voici un cordial qui te* REMETTRA. (Th. Gaut.)

— Rassurer, calmer ; faire revenir de son trouble, de son inquiétude : *Ce que vous lui avez dit lui* A *un peu* REMIS *l'esprit.* (Acad.) *On a eu bien de la peine à la* REMETTRE *de la frayeur qu'elle éprouvait.* (Acad.)

— Reprendre, mettre de nouveau sur soi comme vêtement : REMETTRE *son habit.* REMETTEZ *donc votre chapeau.* ‖ Reprendre comme parure : *Dès que les arbres* AURONT REMIS *leur livrée verte, nous allons à cet ermitage des Délices qui mérite bien ce nom.* (Volt.)

— Livrer, mettre entre les mains : *On m'*A REMIS *votre lettre. Je me charge de lui* REMETTRE *cet argent.*

— Confier pour être dirigé, soigné, décidé : REMETTRE *le commandement de l'armée à un habile général.* REMETTRE *ses intérêts entre les mains d'un ami.* REMETTRE *à quelqu'un le soin d'une affaire.* REMETTRE *une chose à la discrétion de quelqu'un. L'imprimerie* REMIT *à chaque homme la charge de sa propre croyance.* (E. Pelletan.)

— Livrer, pour être retenu ou puni : REMETTRE *un criminel entre les mains de la justice.*

— Se dessaisir de : REMETTRE *un bénéfice, une charge.* REMETTRE *son bénéfice entre les mains du collateur.* REMETTRE *sa charge, son gouvernement entre les mains du chef de l'État.*

— Reconduire : *S'il échappe à quelqu'un de dire : « Je m'en vais, » il se met à le suivre, et il ne l'abandonne pas qu'il ne l'*AIT REMIS *jusque dans sa maison.* (La Bruy.)

— Occuper, appliquer de nouveau : REMETTRE *un enfant à l'étude.* REMETTRE *son fils en apprentissage. Ces écoliers sont allés trop vite,* REMETTEZ-*les aux éléments.*

— Différer, renvoyer : REMETTRE *une partie au lendemain.* REMETTRE *une cause à huitaine. On* A REMIS *l'affaire à aujourd'hui.* (Vaugelas.) *Il ne faut jamais* REMETTRE *au lendemain ce que l'on peut faire le jour même.* (De Witt.) *Mais, comme le jour était prêt à se fermer, je* REMIS *l'emplette au lendemain.* (Le Sage.)

> *Remettons* ce dessein qui l'accable d'ennui.
> CORNEILLE.

> Et déjà, *remettant* sa vengeance à demain.
> RACINE.

> *Remettons* ce discours pour une autre saison,
> Monsieur n'y trouverait ni rime ni raison.
> MOLIÈRE.

> A soixante ans on ne doit pas *remettre*
> L'instant heureux qui promet un plaisir ;
> Plus tard le sort voudra-t-il nous permettre
> De le rejoindre et de le ressaisir ?
> DÉSAUGIERS.

‖ Assigner une époque plus éloignée à : REMETTRE *ses créanciers. Il me* REMET *tous les jours et ne me paye jamais. Il m'*A *encore* REMIS *à trois semaines.*

— Reconnaître : *Nous nous faisons une fête de paraître devant elles, pour voir si elles nous* REMETTRONT *sous cet habillement.* (Le Sage.) *Quoi ! monsieur ne me* REMET *pas?* (Scribe.) *Excusez-moi de ne pas vous* AVOIR REMIS *d'abord.* (Alex. Dum.)

— Réconcilier, recommander : *On a essayé de nous* REMETTRE. *J'ai réussi à les* REMETTRE *bien ensemble.*

— Faire grâce, libérer de : REMETTRE *à son débiteur le tiers de sa dette.* REMETTRE *à un condamné une partie de sa peine. L'absolution sacramentelle* REMET *la coulpe, mais elle ne* REMET *pas toujours toute la peine.* (Acad.) ‖ Pardonner : *Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir de* REMETTRE *les péchés.* (Acad.) *Je lui* REMETS *de bon cœur les offenses qu'il m'a faites.* (Acad.)

— *Remettre au théâtre*, Faire jouer de nouveau.

— *Remettre à neuf*, Restaurer, réparer de façon à faire paraître neuf : REMETTRE À NEUF *un vieil habit. Il ne faut pas trop* REMETTRE À NEUF *les vieilles églises.* (V. Hugo.)

— *Remettre devant les yeux, sous les yeux*, Représenter, faire considérer de nouveau : *Sans cesse il lui* REMETTAIT *devant les yeux les vertus et les grandes actions de ses ancêtres.* (Acad.)

— *Remettre à sa place*, Rappeler aux convenances : *Toute femme obligée de* REMETTRE *un homme* À SA PLACE *a perdu la sienne.* (A. d'Houdetot.)

— *Remettre au pas*, Contraindre à faire son devoir : *Laissez-moi faire, je saurai le* REMETTRE AU PAS.

— Prov. évangélique. *Remettez, et il vous sera remis*, Si vous pardonnez les offenses que vous avez reçues, vous serez aussi pardonné.

— Jeux. *Remettre une partie*, La recommencer lorsqu'elle est restée indécise. ‖ *Remettre un coup à quelqu'un*, L'autoriser à recommencer un coup qu'il a mal joué.

— Manége. *Remettre un cheval*, Lui apprendre de nouveau les exercices de manége.

— Art milit. *Remettre les rangs, Remettre les files*, Reprendre les rangs, les files que l'on occupait avant d'avoir fait un mouvement.

— Comm. *Remettre de l'argent dans une ville*, Y faire parvenir de l'argent, soit par lettre de change, soit autrement.

— Techn. *Remettre la chaîne*, En passer tous les fils dans les mailles et maillons des lisses. ‖ On dit aussi RENTRER. ‖ *Remettre la*

chandelle, Lui donner la troisième couche de suif.

— Econ. rur. *Remettre du vin*, Amender, corriger, bonifier un vin gâté.

— v. n. ou intr. Différer : *Débiteur qui* REMET *de jour en jour. Il a des comptes à me rendre, mais il* REMET *toujours.* (Dancourt.)

Celui-là seul est fou qui *remet* de jouir.

E. AUGIER.

— **Jeux.** *Au dernier à remettre*, Se dit, à la paume, pour exprimer que la chasse est au dernier, et que, si son adversaire met aussi au dernier, le coup sera à recommencer.

— Chasse. S'abattre, après avoir fait son vol : *Perdrix qui* REMET.

— Mar. *Remettre à la voile*, Recommencer la navigation. ‖ *Remettre à la route*, Reprendre la route qu'on avait quittée momentanément.

Se remettre v. pr. Etre remis, être rétabli : *Le temps* SE REMET *au beau. L'os n'a pu* SE REMETTRE.

Et la règle déjà *se remet* dans Clairvaux.

BOILEAU.

— Etre, pouvoir être pardonné : *D'après l'Evangile, le péché contre le Saint-Esprit ne* SE REMET *ni sur la terre ni dans le ciel.*

— Se replacer : SE REMETTRE *en ligne.* SE REMETTRE *en garde.*

— Recouvrer sa santé, ses forces : SE REMETTRE *d'une maladie.* SE REMETTRE *d'une chute. Il* SE REMET *de ses fatigues.* ‖ Rétablir ses affaires : SE REMETTRE *d'une perte, d'une banqueroute.*

— Se livrer, s'appliquer, s'engager de nouveau : SE REMETTRE *au travail, à l'étude, au jeu.* SE REMETTRE *en route, en marche.* SE REMETTRE *au grec, au latin.* SE REMETTRE *à travailler, à étudier.*

— Se monter, se pourvoir à nouveau : *Quatre jours après, m'*ÉTANT REMIS *en linge et m'étant fait faire un habit neuf, je me rendis chez le chanoine.* (Le Sage.)

— Se rappeler, reconnaître : SE REMETTRE *une personne.* SE REMETTRE *un nom, un visage. Je* ME REMETS *cette créature-là.* (Le Sage.)

. . . . Plus je vous envisage,
Et moins je *me remets*, monsieur, votre visage.

RACINE.

— Se réconcilier, se raccommoder : *Nous* NOUS SOMMES REMIS *depuis quelques jours. Ils* SE REMETTRONT *bien ensemble.*

La noblesse et l'argent sont brouillés, ce me semble,
A ne pouvoir jamais *se* bien *remettre* ensemble.

BOURSAULT.

— Reprendre de l'assurance, se tranquilliser : REMETTEZ-VOUS, *commencez par* VOUS REMETTRE. *Il changea de visage en le voyant, mais aussitôt il* SE REMIT. (Acad.)

Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude.

MOLIÈRE.

— *Se remettre en mer*, S'embarquer de nouveau.

— *Se remettre en selle*, Remonter à cheval. ‖ Fig. Rétablir ses affaires, recommencer ses entreprises.

— *Se remettre entre les mains de quelqu'un*, Se mettre à sa disposition, se déclarer prêt à tout ce qu'il voudra : *Il* SE REMET *entièrement* ENTRE VOS MAINS *et vous laisse disposer de son sort.* (Acad.) *Enfin il* S'EST REMIS ENTRE MES MAINS *pieds et poings liés.* (Balz.) ‖ *Se remettre entre les mains de Dieu, entre les mains de la Providence*, Accepter avec résignation tout ce qui pourra arriver. ‖ *Se remettre de quelque chose à quelqu'un, S'en remettre à quelqu'un*, S'en rapporter à lui pour tout ce qu'il dira ou fera : *Je* M'EN REMETS *à vous, décidez. Les rois voisins de saint Louis, loin d'envier sa puissance, avaient recours à sa sagesse; ils* S'EN REMETTAIENT *à lui de leurs différends et de leurs intérêts.* (Mass.)

— *Se remettre devant les yeux*, Evoquer par la pensée, se représenter en imagination.

— Réciproq. Se reconnaître l'un l'autre : *Ils ne* SE REMETTENT *pas.*

— Escrime. Se mettre de nouveau en garde, après avoir allongé un coup.

— Chasse. Se dit de la perdrix qui s'abat après avoir fait son vol.

— Art milit. Reprendre ses premières distances, après un mouvement qui les avait modifiées.

— **Syn. Remettre, redonner, rendre,** etc. V. REDONNER.

— **Remettre, différer, reculer,** etc. V. DIFFÉRER.

REMEUBLER v. a. ou tr. (re-meu-blé — du préf. *re*, et de *meubler*). Meubler de nouveau : REMEUBLER *ses appartements à neuf.*

— Fam. Munir, pourvoir : *Il s'est fait* REMEUBLER *la bouche par un habile dentiste.*

Cette condition l'*a remeublé* d'argent.

CORNEILLE.

Se remeubler v. pr. Etre remeublé : *Cette maison commence à* SE REMEUBLER.

— Se pourvoir de nouveaux meubles : *Il s'occupe de* SE REMEUBLER.

REMEUGLE s. m. (re-meu-gle). V. REMUGLE.

REMI (SAINT-), nom de plusieurs villes et villages, qui s'écrit plus ordinairement SAINT-REMY. V. REMY (SAINT-).

REMI ou **RHEMI**, ancien peuple de la Gaule, très-considérable avant l'invasion de César; il habitait la Belgique IIe, à l'O. des *Veromandui* et des *Suessiones.* Reims (*Remi* ou *Durocortorum*), Châlons (*Durocatalaunum*) et Laon (*Laudunum*) étaient ses villes les plus importantes. Le territoire des Remi est compris aujourd'hui dans les départements de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne.

REMI (saint), archevêque de Reims, né à Cerny, près de Laon, en 437, mort à Reims le 13 janvier 533. Son père s'appelait Emile et était comte de Laon; sa mère, Célinie, était fille de Principe, évêque de Soissons. Tous deux étaient probablement chrétiens. Il étudia les belles-lettres à Reims, se fit remarquer par son savoir et dut à ses talents précoces d'être élu archevêque par le peuple à vingt-deux ans; les évêques de la province ratifièrent ce choix (459). Remi ne paraît pourtant pas avoir désiré cette élévation rapide; « Il y fut porté de force, plutôt qu'élu, » dit Hincmar de Reims : *raptus potius quam electus;* mais Hincmar vécut longtemps après; il parle d'un de ses prédécesseurs, et ses éloges ressemblent un peu à une amplification littéraire.

Remi exerça un grand prestige sur tout son entourage. Son mérite, sa piété, son activité et son zèle le mirent en relief, et il dut à ces qualités exceptionnelles l'estime de Clovis, qui le protégea longtemps avant d'être devenu chrétien. Suivant la légende, ce seraient les efforts de la reine Clotilde qui auraient déterminé le chef des Francs à se laisser baptiser. Cette allégation n'est pas sûre; Clovis était un homme habile; il aspirait à fonder un empire; ses milices franques étaient trop peu nombreuses pour lui permettre de compter exclusivement sur elles dans une entreprise de ce genre. Il voyait dans les Gaules une population chrétienne et catholique déjà puissante, gouvernée par un clergé instruit, riche, entreprenant. D'autre part, les Wisigoths, qui occupaient le midi de la Gaule, étaient ariens comme les Burgondes établis à l'est. Devenir le chef du parti catholique dans les Gaules, ce n'était pas seulement se concilier les vaincus, mais se ménager pour l'avenir l'expulsion des Wisigoths et des Burgondes, ou du moins une suprématie qu'ils n'oseraient lui disputer. Clovis prépara de loin le succès de son projet. Avant de devenir catholique, il était le chef réel du parti catholique. On sait que, passant sous les murs de Reims pour aller combattre Syagrius à Soissons, il témoigna beaucoup de déférence à l'évêque et qu'il lui renvoya un vase d'argent enlevé au trésor de la cathédrale par un de ses soldats. On suppose qu'il hésita longtemps avant de se convertir, afin de n'être pas abandonné par ses guerriers francs, dont 3,000 seulement se firent baptiser en même temps que lui. L'archevêque de Reims fut l'instrument qu'il choisit pour le servir dans cette grande circonstance, et bien que Remi fût un homme de mérite, on aurait tort de lui attribuer la conversion de Clovis, conversion politique, qui n'ôta rien au caractère féroce du chef des Francs et qui ne l'empêcha pas de se défaire par le fer ou le poison des roitelets de sa famille qui gênaient son ambition. Le baptême de Clovis eut lieu le 24 décembre 496, dans l'église Saint-Martin, hors des murs de Reims. Plusieurs évêques des Gaules et de Germanie étaient présents. Remi fut très-fier de son néophyte; il lui dit en lui versant sur la tête l'eau du baptême : « Baisse docilement la tête, fier Sicambre; brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. » C'est Grégoire de Tours qui prête ces paroles à Remi; mais Clovis n'en allait pas moins à ses fins. « Cette union de Clovis avec le clergé des Gaules, dit Michelet (*Histoire de France*, tome Ier), semblait devoir être fatale aux Bourguignons; il avait déjà essayé de profiter d'une guerre entre leurs rois Godegisile et Gondebaud. Il avait pour prétexte contre celui-ci et son arianisme et la mort du père de Clotilde, que Gondebaud avait tué; nul doute qu'il ne fût appelé par les évêques. » Il est évident qu'il faut beaucoup rabattre de la part que l'archevêque de Reims mérite dans cette affaire. Il sut néanmoins se servir de Clovis. Grâce aux dons et à l'appui qu'il en reçut, il put fonder de nouvelles églises, pourvoir à leur entretien, recruter un plus nombreux clergé, l'organiser, en faire une force politique. Quelquefois son habileté lui permettait d'enrichir l'Eglise sans se rendre odieux aux gens qu'il dépouillait. On rapporte qu'en 499 un seigneur du nom d'Euloge, probablement d'origine romaine, condamné à mort pour crime de lèse-majesté, fut amnistié sur les instances de Remi, qu'il voulut récompenser en lui offrant sa terre d'Epernay. Remi ne l'accepta que moyennant 5,000 livres d'argent et dans l'intention de la donner à sa cathédrale. On ne rencontre nulle part le nom de Remi parmi ceux des évêques qui assistèrent à plusieurs conciles contemporains. Cependant, en 517, dans un synode tenu par lui, il parvint, dit-on, à ramener au catholicisme un évêque arien qui venait soutenir dans l'assemblée un débat contradictoire. On sait qu'il écrivit, en 523, une lettre de félicitation au pape Hormisdas au sujet de son avénement au souverain pontificat; on ne possède que la réponse du pape, dont il obtint la confiance; car le chef de l'Eglise lui laissa le soin honorable d'ériger en évêchés les villes de Tournai, de Laon, d'Arras, de Thérouanne et de Cambrai. Ce fut Remi qui, en 530, sacra saint Médard évêque de Noyon. La dernière période de sa vie est très-obscure; on admet d'ordinaire qu'il mourut après soixante-dix ans d'épiscopat. Ses restes furent déposés dans une église de Reims. Durant les incursions normandes, Hincmar les fit transporter à Epernay et, sous le pontificat de Léon IX, ils furent solennellement ramenés dans une abbaye célèbre, bâtie sous le vocable de saint Remi.

Des divers écrits qu'on attribue à l'apôtre des Francs, il reste quatre lettres publiées dans plusieurs recueils de conciles, dans les *Documents relatifs à l'histoire de France* et dans l'*Histoire de la métropole de Reims*, par Marlot. Deux d'entre elles sont écrites à Clovis. Dans la première, l'archevêque essaye de consoler le chef franc de la mort de la princesse Alboflède, sa sœur; la seconde est une consultation politique; Remi donne à Clovis des avis relatifs à la manière de gouverner ses Etats. Cette lettre est fort importante pour l'histoire de nos origines; elle fut publiée pour la première fois en 1613, par Macquar Ficher, d'après un ancien manuscrit de l'abbaye de Lorsch; mais il paraît que le texte en était altéré. En le restituant, ainsi que le propose M. Huillard (document communiqué à l'Académie des inscriptions par M. Deloche, séance du 28 mars 1873), on y trouverait l'indice d'une concession du gouvernement de la seconde Belgique à Clovis par l'empereur Zénon, en même temps que l'institution d'une magistrature civile au profit du chef franc. Des deux autres lettres qu'on a de saint Remi, l'une est une réponse à plusieurs évêques qui se plaignaient que l'archevêque de Reims n'eût pas dégradé un prêtre du nom de Claude, coupable d'une faute grave et admis cependant à la pénitence. Saint Remi explique et justifie son indulgence par des exemples tirés de l'histoire de l'Eglise. Dans la dernière, il reproche à son suffragant de Langres, Falcon, d'avoir méconnu les droits de son supérieur hiérarchique.

Saint Remi avait écrit, entre autres choses, des *Sermons* que Sidoine Apollinaire appelle un trésor inestimable; ils sont perdus. On lui attribue encore un testament par lequel il institue l'Eglise de Reims son héritière. L'authenticité en a été contestée, malgré Mabillon, Du Cange et dom Cellier. D'après une certaine tradition, saint Remi serait aussi l'auteur d'un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, mis au jour, dès le XVIe siècle, d'abord comme l'œuvre de Haimon, évêque d'Halberstadt, puis de Primate, évêque d'Afrique. Dans une édition de 1598, in-folio, publiée à Rome, l'éditeur Villapond donne cet ouvrage comme venant de l'archevêque de Reims. Plus tard, on a voulu y voir l'œuvre d'un autre Remi, archevêque de Lyon. Il est maintenant avéré que le *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul* est du moine Remi, de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre.

Parmi les nombreuses *Vies* de saint Remi, on n'en connaît qu'une qui soit ancienne, celle de Fortunat. Marlot, Cerisiers, etc., en ont donné plusieurs autres qui n'en sont que de pâles copies. En somme, on n'a sur celui qui fut l'un des Pères de l'Eglise gallicane que des renseignements de seconde main et fort incomplets.

On célèbre la fête de saint Remi le 1er octobre.

Remi (ORDRE DE **Saint-**) ou de la **Sainte-Ampoule**, une des plus facétieuses supercheries nobiliaires. Cet ordre, dont la décoration consistait en une croix à quatre branches, anglée de lis d'or, sur les deux branches de laquelle s'ouvrait une main chargée de la fiole symbolique, passait pour avoir été institué par Clovis le jour de son sacre. Quatre barons seulement l'avaient reçu : les barons de Ferrier, de Sonache, de Bellestre et de Louverey, et il s'était perpétué dans leurs familles jusqu'au XVIIe siècle. Cela ne paraissait pas extraordinaire au temps où les historiens aimaient à représenter Clovis à peu près comme Louis XIV, en perruque et en souliers carrés, entouré de hauts dignitaires chamarrés de croix et de chambellans en culotte courte, avec une clef dans le dos. Après les études d'Augustin Thierry sur les Mérovingiens, il est difficile de se figurer Clovis assisté des quatre barons ci-dessus nommés portant la décoration de Saint-Remi suspendue à leur boutonnière par un ruban noir agrémenté d'un anneau d'or, ainsi que le veut, paraît-il, la règle de l'ordre.

REMI (saint), prélat français, né au commencement du IXe siècle, mort à Lyon en 875. Il était grand maître de la chapelle de l'empereur Lothaire, lorsqu'il fut élu archevêque de Lyon (852). Deux ans après, il eut avec Hincmar, archevêque de Reims, une controverse qui eut un grand retentissement, sur la prédestination et la grâce. De 859 à 875, il assista à plusieurs conciles provinciaux. On attribue à Remi une *Réponse* faite au nom de l'Eglise de Lyon aux trois *Lettres* de Raban Maur, d'Hincmar de Reims et de Pardule de Laon, touchant la condamnation de Gotschalk. Cette *Réponse* se trouve dans la *Bibliothèque des Pères* (t. XV), avec plusieurs autres opuscules attribués à Remi.

L'Eglise l'honore le 28 octobre.

REMI D'AUXERRE, grammairien et théologien français, né en Bourgogne dans la première moitié du IXe siècle, mort vers 908. Il prit l'habit monastique à Saint-Germain-d'Auxerre, où il s'adonna à l'enseignement, puis se rendit à Reims, y restaura les études et forma de nombreux disciples, parmi lesquels on distingue Abbon de Fleury. Etant allé ensuite à Paris, Remi y fonda la première chaire qui nous soit connue et compta au nombre de ses auditeurs le savant Odon, futur abbé de Cluny. On croit que, vers les dernières années de sa vie, Remi quitta son école de Paris et alla terminer ses jours dans une abbaye de Lorraine. On lui doit des *Commentaires sur les Psaumes*, le *Cantique des cantiques*, les *Prophètes*, différentes parties du *Nouveau Testament*, la *Grammaire de Donat*, le *Satyricon* de Martianus Capella, un livre de *Sermons* et le *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul* dont il a été question dans la biographie de l'archevêque de Reims.

REMI (Nicolas), magistrat français, né en Lorraine en 1554, mort à Nancy en 1600. Procureur général sous le duc Henri II, il mérita le surnom de **Torquemada lorrain**, en faisant condamner au dernier supplice plus de huit cents malheureux, accusés de sorcellerie. On lui doit un livre intitulé : *Remigii Dœmonolatreia* (Lyon, 1595, in-4o). « Il serait difficile, dit Bexon, de trouver un monument tout à la fois plus horrible et plus honteux de cruauté et d'extravagance. C'est une tête perdue, frappée et remplie de visions monstrueuses et de tous les fantômes de la manie et de la peur; c'est un inquisiteur sanguinaire, qui raconte *froidement* les supplices qu'il a fait subir à des malheureux moins ensorcelés que lui. Tout ce que le plus sombre délire peut enfanter de songes impurs et affreux, tout ce que la vile scélératesse imagina jamais de noir et d'impuissant, trouve croyance dans ce dépôt de stupidité. » Remi a aussi écrit : *Histoire de Lorraine depuis Nicolas jusqu'à René II, de* 1473 *à* 1598 (Pont-à-Mousson, 1617).

REMI (Abraham RAVAUD, plus connu sous le nom d'Abraham DE), en latin **Remmius**, poëte latin, né à Remi, dans le Beauvoisis, en 1600, mort en 1646. Il occupa une chaire d'éloquence au Collége de France et se fit connaître par des poésies latines remarquables par la verve ainsi que par la pureté du style. Les principales de ces poésies ont paru dans un recueil dédié à Louis XIV et intitulé *Poemata* (Paris, 1645, in-12). On y remarque particulièrement une description du château de Maisons et la *Bourbonide*, poëme en quatre chants sur les guerres de Louis XIII.

REMI (Joseph-Honoré), littérateur français, né à Remiremont en 1738, mort à Paris en 1782. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais s'occupa uniquement de travaux littéraires. On a de lui : *Cosmopolitisme* ou l'*Anglais à Paris* (1770, in-8o); les *Jours, pour servir de correctif et de supplément aux* Nuits *d'Young, par un mousquetaire noir* (1770, in-8o); le *Code des Français* (1771, 2 vol. in-12), recueil de toutes les pièces intéressantes relatives aux troubles des parlements, etc.

RÉMIAGE s. m. (ré-mi-a-je — du préf. *r*, et de *émier*). Econ. rur. Action d'écraser de nouveau les pommes à cidre.

REMICH, ville du grand-duché de Luxembourg, arrond. et à 13 kilom. de la ville de ce nom, sur la rive gauche de la Moselle; 2,500 hab. Récolte de vins et de fruits excellents, exploitation de calcaire pour bâtir. Ancien château.

RÉMIFÈRE adj. (ré-mi-fè-re — du lat. *remus*, rame; *fero*, je porte). Zool. Qui a des organes en forme de rame.

RÉMIGE s. f. (ré-mi-je — du lat. *remex*, qui rame). Ornith. Nom donné aux grosses plumes des ailes chez les oiseaux, qui fonctionnent comme des rames pendant le vol.

— Adjectiv. : *Pennes* RÉMIGES.

— **Encycl.** Les *rémiges*, appelées aussi pennes alaires, sont les grandes plumes qui, chez les oiseaux, composent l'aile proprement dite. Elles sont ordinairement au nombre de dix-huit ou vingt, et quelquefois davantage. Des dix *rémiges* extérieures, ou *rémiges* primaires, quatre garnissent le long doigt; les *rémiges* secondaires, en nombre variable, se distribuent le long de l'avant-bras; à l'extrémité de l'aile est l'aileron ou fouet de l'aile, composé de plumes longues et étroites, au nombre de trois à cinq, insérées sur le pouce. Les *rémiges* sont d'autant plus fortes et plus solidement attachées qu'elles sont plus éloignées du corps. Dans le vol, elles glissent avec plus ou moins de facilité les unes sur les autres; leurs barbes intérieures sont les plus longues et s'appliquent exactement sur la penne qui les précède, par l'effet seul de la résistance de la colonne d'air inférieure, tandis qu'elles s'écartent par l'effet contraire de la colonne supérieure. Chez certains oiseaux, les *rémiges* vont en s'accroissant à partir du corps jusqu'aux plus éloignées, ce qui donne à l'aile une forme aiguë; chez d'autres, l'aile semble tronquée, arrondie, obtuse en un mot, quand les pennes plus rapprochées de l'extrémité deviennent plus courtes que celles qui les précèdent. Ces deux classes se subdivisent à leur tour; l'aile est suraiguë, aiguë ou subaiguë, suivant que la penne la plus longue est la première, la se-

conde ou la troisième; elle est au contraire subobtuse, obtuse ou surobtuse, suivant que la troisième, la quatrième ou la cinquième deviennent proéminentes. La longueur des *rémiges*, en général, influe beaucoup sur la puissance du vol, et leur longueur relative sur sa direction oblique ou verticale. V. VOL.

REMIGNY, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arrond. et à 19 kilom. de Chalon, à 77 kilom. de Mâcon, sur les bords de la Dheune et du canal du Centre; 470 hab. Vins estimés, carrières de pierre à bâtir et à chaux, minière de fer, commerce de bétail. Antiquités gallo-romaines.

RÉMIJA s. m. (ré-mi-ja — de *Remijo*, botan. brésil.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant quatre espèces, qui croissent au Brésil.

— **Encycl.** Le genre *rémija* renferme des arbrisseaux grêles, peu rameux, à feuilles opposées ou verticillées par trois, enroulées sur les bords, munies de stipules lancéolées, caduques; les fleurs, disposées en grappes axillaires interrompues, ont une corolle en entonnoir, toujours cotonneuse à la face interne; le fruit est une capsule ovoïde, couronnée, à deux loges polyspermes. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent au Brésil. Le *rémija* ferrugineux, regardé par quelques auteurs comme un quinquina, est un arbrisseau d'environ 2 mètres, couvert d'une pubescence ferrugineuse sur presque toutes ses parties. L'écorce de ce végétal est amère, astringente et possède quelques propriétés fébrifuges. Les habitants du Brésil l'appellent *quina do serra* (quinquina de montagne) et s'en servent avec succès en place du quinquina.

RÉMIJIE s. f. (ré-mi-jî). Bot. Syn. de RÉMIJA.

REMILLIEUX (Pierre-Etienne), peintre français, né à Vienne (Isère) en 1816, mort à Paris vers 1863. Elève de l'école de Lyon, comme Saint-Jean, il fréquenta pendant quelques années les ateliers de Bonnefond et de Thierriat, puis il vint à Paris en 1839 et débuta au Salon de 1841 par une *Corbeille de fruits* et un *Groupe de fleurs dans une fontaine*, d'une fraîcheur éclatante de ton et d'une exécution habile, mais d'une couleur dure et brutale; les fleurs ne sont que des masses confuses, sans relief, sans modelé. Remillieux s'attacha à corriger ces défauts, à dessiner, à composer avec plus de science et de goût, et ses toiles ont présenté, parfois, des qualités sérieuses, avec plus de science et de goût. Nous citerons, parmi les plus réussies, les *Marguerites* (1844); le *Bouquet dans un oratoire* (1847), qui lui valut une deuxième médaille; l'*Hommage à la princesse Marie* (1852); le *Vase de fleurs* de l'Exposition universelle de 1855 fut le plus sérieux de tous ses essais. Mais ce tableau fut écrasé par le voisinage des admirables bouquets envoyés par Saint-Jean. Tel est, en son ensemble, l'œuvre modeste de Remillieux, dont le nom mérite néanmoins une mention dans l'histoire de l'art.

REMILLY, ancien village et commune de France (Moselle), cant. de Pange, arrond. et à 22 kilom. de Metz, sur la rive gauche de la Nied, au centre d'une région boisée; 935 hab. Cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. Tuileries, blanchisserie de toiles, fabrique de tuyaux de drainage. Ce village, aux rues propres et aux maisons bien bâties, possède une jolie église moderne avec flèche entourée de quatre clochetons; un hôtel de ville dans le goût du XVI^{e} siècle et renfermant de belles salles décorées de vitraux; deux maisons d'école; une maison pittoresque dite maison des Pâtres et plusieurs charmantes habitations dont les jardins sont agréablement disposés. On voit, par ce que nous venons de dire, que Remilly mérite à plus d'un titre le nom de *village modèle*, qui lui a été décerné dans le pays.

RÉMILLY, village et commune de France (Nièvre), cant. de Luzy, arrond. et à 39 kilom. de Château-Chinon, à 62 kilom. de Nevers, sur la rive gauche de la Hallène; 1,081 hab. Au N.-E. du village s'élève une haute tour, seul reste d'un ancien château. Sur le territoire de la commune de Rémilly se trouve une ferme bâtie sur les ruines de l'ancienne chartreuse d'Apponay, fondée au XII^{e} siècle par Thibaut, évêque de Nevers, et reconstruite au XVI^{e} siècle. Une porte romane est tout ce qui reste des bâtiments primitifs. L'église, qui n'a qu'une nef et sert aujourd'hui de grange, date du XVI^{e} siècle; elle est construite en brique.

RÉMILLY-LES-POTHÉES, village et commune de France (Ardennes), cant. de Renwez, arrond. et à 16 kilom. de Mézières; 410 hab. L'église servait autrefois de forteresse.

REMILLY (Ovide), homme politique français, né à Versailles en 1800. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il fit son stage, exerça pendant quelques années les fonctions de notaire, puis devint avocat dans sa ville natale. Très-attaché, à cette époque, aux idées libérales, il fit une vive opposition au gouvernement de Charles X et se mêla activement à la révolution de 1830. Peu après il créa, avec Dupoty, le *Vigilant*, journal qui accusait des tendances républicaines. Toutefois, il ne tarda pas à se rallier complétement au gouvernement de Louis-Philippe, fut nommé adjoint au maire de Versailles en 1834, maire trois ans plus tard, et devint, en 1839, député de cette ville. M. Remilly siégea jusqu'en 1848 dans les rangs de la majorité; toutefois, il vota contre l'indemnité Pritchard, se sépara sur quelques questions du ministère et attacha son nom à deux projets de loi qu'il ne put parvenir à faire adopter, concernant les députés fonctionnaires et l'impôt sur les chiens. Après la chute de Louis-Philippe, il devint représentant de Seine-et-Oise à la Constituante, puis à la Législative. Dans ces deux assemblées, il vota à peu près constamment avec la majorité hostile à la République et soutint la politique réactionnaire de Louis-Bonaparte. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il ne protesta point, il refusa de poser sa candidature au Corps législatif, bien que l'administration lui offrît son appui, et continua jusqu'en 1855 à être maire de Versailles. A cette époque, il se démit de ses fonctions, et le conseil municipal lui vota une médaille d'or en souvenir des services qu'il avait rendus à la ville pendant sa longue administration. M. Remilly continua alors à siéger au conseil général de son département et fut promu commandeur de la Légion d'honneur en 1861.

REMINER v. a. ou tr. (re-mi-né — du préf. *re*, et de *miner*). Miner de nouveau.

RÉMINISCENCE s. f. (ré-mi-niss-san-se — lat. *reminiscentia;* de *reminisci*, se ressouvenir, lequel est composé de *re*, préfixe, et du radical qui est dans la forme redoublée *memini*, *meminisse*, se souvenir, et dans le causatif *moneo*, rappeler à la mémoire, faire penser). Ressouvenir vague, confus; souvenir en général : *J'ai quelque* RÉMINISCENCE *de ce qui eut lieu à cette époque.* (Acad.) *Les platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des* RÉMINISCENCES *de ce que nous avons su avant la naissance.* (Acad.) *La nuit est plus favorable que le jour aux* RÉMINISCENCES *du voyageur.* (Chateaub.) *La* RÉMINISCENCE *est comme l'ombre du souvenir.* (J. Joubert.)

— Littér. et B.-arts. Emprunt que l'on fait de souvenir : *Ouvrage plein de* RÉMINISCENCES. *Ce vers est une* RÉMINISCENCE. (Acad.) *On a remarqué plusieurs* RÉMINISCENCES *dans la musique de cet opéra.* (Acad.) *Nous n'employons, dans la plupart de nos raisonnements, que des* RÉMINISCENCES. (Vauven.)

— **Syn. Réminiscence, mémoire, ressouvenir**, etc. V. MÉMOIRE.

— **Encycl.** Philos. *Réminiscence platonicienne.* Cette célèbre théorie est un des points les plus difficiles et les plus obscurs de la philosophie platonicienne. Se souvenir, se ressouvenir, se rappeler : tous ces mots et les autres semblables dont le philosophe Platon se sert doivent-ils être pris à la lettre? Faut-il y voir une simple allusion, une figure? Les deux théories ont été soutenues par des hommes versés dans l'intelligence de Platon. Voici sur ce sujet ce que nous apprenons de Platon lui-même, c'est-à-dire de ses écrits.

En fait et au point de vue de l'expérience psychologique, il y a un phénomène délicat et fugitif, mais réel, que tout le monde a pu observer et auquel Platon fait souvent allusion dans les discours qu'il prête à Socrate. Ce phénomène consiste en ce que, soudain, sans que nous y songions le moins du monde, il nous revient (*ultro recurrit in mentem*) tout un enchaînement très-rapide d'idées, d'images que nous voyons se succéder en nous disant : « J'ai déjà vu cela. Ce n'est pas la première fois que je le vois. » Comment expliquer cette apparente *réminiscence* si prompte, si vite éveillée et si vite évanouie? Est-ce une illusion, un mirage de l'imagination? Socrate ou du moins Platon ne le croit pas. Il y insiste trop souvent pour qu'on puisse le soupçonner de ne l'avoir pas fait avec intention. On sait, du reste, que Socrate croyait fermement entendre les avis d'un génie familier; pourquoi n'aurait-il pas cru entrevoir, dans ces vagues, mais vives illuminations qui parfois traversent l'esprit, une sorte de lueur ou de souvenir d'un passé mystérieux et presque entièrement oublié? De grands hommes l'ont cru, Pythagore, entre autres, et quelques-uns encore parmi les plus remarquables penseurs de l'antiquité. Platon ne rejette donc pas l'hypothèse de la réalité d'une *réminiscence* qui tout à coup raviverait devant nos yeux quelques traits d'un tableau effacé. Mais il n'expose pas cette hypothèse avec l'entière et sûre confiance qu'il n'accorde qu'aux données de la raison; il n'en parle qu'avec quelque hésitation et pour ainsi dire le sourire sur les lèvres, en nous laissant entrevoir qu'il n'y a là qu'un mythe transparent, une manière de présenter allégoriquement je ne sais quelle vérité voilée. « Les anciens racontent; Quelqu'un m'a dit; On m'a conté; Les poëtes prétendent; Il se pourrait bien que; » telles sont ses formules habituelles quand il aborde ce sujet délicat. En effet, pour le traiter explicitement et sérieusement, il faudrait professer d'une manière expresse la croyance à la préexistence des âmes, à une vie antérieure pour chacune d'elles dans un autre monde; et Platon est loin de trancher d'une façon décisive toutes ces graves questions métaphysiques.

Mais il y a un autre sens que Platon accepte et exprime décidément et qui rentre beaucoup plus entièrement, logiquement et naturellement dans son système : c'est celui que nous allons exposer d'après le Ménon du *Banquet* et quelques passages des grands dialogues. L'homme est capable de deux modes d'activité intellectuelle : le raisonnement (διάνοια) et la raison (νόησις), sans compter les ordres inférieurs (εἰκασία, πίστις, δόξα) qui ne sont que des conjectures, des actes de foi, des opinions. Par toutes ses facultés intellectuelles, l'homme est mis en rapport avec les phénomènes et les objets du monde physique, c'est-à-dire avec des réalités bornées, limitées, imparfaites, contingentes, relatives, finies. Mais, à propos de ces objets qui frappent nos sens et sur lesquels portent nos raisonnements et nos opérations subalternes d'intelligence, s'éveille en nous une faculté supérieure qui soudain, au lieu de ces misérables objets, nous fait entrevoir en une clarté toute nouvelle des types d'une beauté, d'une pureté, d'une grandeur et d'une perfection qui dépassent tout ce que le monde contient. Ainsi, nous avons regardé un beau vase athénien, une belle statue de Phidias; si admirables que soient ces chefs-d'œuvre de l'art le plus pur, en les contemplant notre esprit s'élève à concevoir, que dis-je? à apercevoir en face, non plus ces beaux objets, mais le beau en soi, le beau absolu, le type idéal et sans tache d'une beauté à laquelle il ne manque rien. D'où vient cette apparition soudaine? — De cette faculté exceptionnelle, la raison (νόησις). Le propre de cette faculté la plus divine, la seule divine qui soit en nous, est de nous rappeler l'infini à l'occasion du fini, le parfait à l'occasion de l'imparfait, l'absolu au moyen du relatif, le beau en soi à propos de tel ou tel objet beau en particulier. C'est là la vraie *réminiscence* platonicienne (ἀνάμνησις), une opération instinctive, une intuition qui réveille en nous le sens de l'idéal et du parfait, qui nous rappelle notre vraie nature et notre vraie destinée, qui nous remet en l'esprit les choses divines, les idées ou types éternels et parfaits, dont il n'existe ici-bas que de pâles et imparfaites copies. La *réminiscence* n'est donc autre chose que l'intuition du divin, l'acte même de la raison. Cet acte est du reste toujours accompagné d'une émotion particulière, l'amour; amour idéal, pur et divin comme l'objet même qui l'inspire. Ainsi la *réminiscence* est à la fois acte de la raison pure et émotion sublime de la sensibilité. C'est le phénomène complexe qui nous entraîne, cœur, esprit et volonté, à la poursuite du divin, de l'infini, de l'idéal ou plutôt de Dieu lui-même. Cette seconde façon d'entendre la *réminiscence* a l'avantage de s'accorder plus complétement que la première avec l'esprit général de la doctrine platonicienne. Pour le développement des théories secondaires qui se rattachent à cette *réminiscence*, v. les mots PLATONISME, IDÉALISME, IDÉAL, etc.

REMINISCERE s. m. (re-mi-niss-sé-ré — mot lat. qui signifie *souviens-toi*, et qui est le premier mot de l'introït du jour). Liturg. Second dimanche de carême : *Le dimanche de* REMINISCERE.

RÉMIPE s. m. (ré-mi-pe). Crust. Syn. de RÉMIPÈDE.

RÉMIPÈDE adj. (ré-mi-pè-de — du lat. *remus*, rame; *pes*, pied). Zool. Dont les pattes ont la forme de rames.

— s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des ptérygures, tribu des hippiens, dont l'espèce type vit sur les côtes de l'Australie : *Le* RÉMIPÈDE *tortue.*

— Entom. Famille de coléoptères. ‖ Famille d'hémiptères.

REMIRE s. f. (re-mi-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

REMIRE, groupe de six îles ou îlots situés sur les côtes de la Guyane française et comprenant : les Mamelles ou les Deux-Filles, la Mère, le Père, le Malingre et l'Enfant-Perdu; ce sont ces îles qui reçoivent provisoirement les transportés à leur arrivée d'Europe.

RÉMIRÉE s. f. (ré-mi-ré — de *Remirez*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales. ‖ Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

REMIREMONT, ville de France (Vosges), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 26 kilom. d'Epinal, par 48° 0′ 58″ de latit. et 4° 15′ 18″ de longit. E., sur la rive gauche de la Moselle, un peu au-dessous de son confluent avec la Moselotte; pop. aggl., 6,014 hab. — pop. tot., 6,510 hab. Tribunal de 1re instance, collége communal, bibliothèque, chambre d'agriculture. L'arrond. de Remiremont comprend 4 cantons, 40 communes et 73,722 hab.

Les produits agricoles et manufacturiers de l'arrondissement se rendent au marché de Remiremont. Ces produits consistent en bois, bestiaux, fromages, boissellerie, ustensiles en fer battu, etc. Parmi les établissements industriels les plus importants de Remiremont, on compte deux ateliers de tissage, une fonderie, des scieries, des tanneries, etc.

Remiremont est agréablement située au débouché des vallées de la Moselle et de la Moselotte, « qui se confondent, dit M. Adolphe Joanne, en formant un vaste et magnifique cirque de verdure, entouré de hautes montagnes pittoresques, couvertes de forêts. Des prairies s'étendent de la base des montagnes jusqu'au bord de la Moselle. C'est une jolie ville, en général bien bâtie et dont les rues, arrosées pour la plupart par des ruisseaux d'eau vive, sont d'une extrême propreté. La Grande-Rue, très-large, bordée d'arcades sur les deux côtés dans une partie de son parcours, est surtout très-belle. A droite, en venant de la gare, elle se rattache à la Moselle par une sorte de faubourg que croise le chemin de fer; à gauche, elle communique par plusieurs rues transversales avec la place de l'Eglise. »

Le fondateur de Remiremont fut saint Romaric, riche seigneur austrasien qui, converti au christianisme par un pèlerin nommé saint Amé, vint au mont Habend, aujourd'hui le Saint-Mont (v. ci-dessous), et y construisit deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, sur les derniers débris d'une forteresse élevée par les Romains. « Une église, ajoute M. Joanne, fut construite au sommet de la montagne, à côté de la maison des religieuses, et sept chapelles ou oratoires, desservies chacune par douze religieux, marquèrent autant de stations jusqu'à la base du mont de Romaric (*Romarici mons*, d'où est venu Remiremont). La réputation de sainteté de Romaric acquit une grande renommée aux communautés qu'il avait fondées et leur valut la protection des rois d'Austrasie et plus tard celle des souverains de la dynastie carlovingienne. Ces derniers avaient sur les bords de la Moselle une résidence ou maison royale, autour de laquelle se groupa la population qui a formé la ville de Remiremont. En 910, l'invasion des Hongrois menaçant les religieuses dans leur solitude, elles s'enfuirent à Remiremont, emportant avec elles les restes vénérés de saint Romaric, de saint Amé et de saint Idulphe. Les envahisseurs s'emparèrent du mont de Romaric, pillèrent et dévastèrent les deux couvents et massacrèrent ceux des religieux qui n'avaient pas cherché un abri dans les forêts. Un siècle plus tard, la montagne vit arriver d'autres moines, qui s'y maintinrent jusqu'au moment de la Révolution. Quant aux religieuses, elles s'installèrent définitivement à Remiremont, et leur communauté donna naissance à ce célèbre chapitre dont l'abbesse, a-t-on dit, portait non pas une crosse, mais un sceptre. Enrichies par les libéralités des premiers ducs de Lorraine, des rois de France et des empereurs d'Allemagne, les dames de Remiremont, qui avaient profité de la chute de la dynastie carlovingienne et des troubles dont elle fut accompagnée pour s'attribuer la pleine souveraineté et les droits régaliens sur les terres qu'elles possédaient, se placèrent, au temporel, sous la protection immédiate des empereurs d'Allemagne, tandis qu'au spirituel elles relevaient directement du pape. Le chapitre de Remiremont devint ainsi l'un des plus illustres de l'Europe. L'abbesse, toujours choisie parmi les premières familles et souvent dans des maisons princières, exerçait une autorité souveraine sur le domaine du chapitre, qui ne renfermait pas moins de cinquante-deux terres seigneuriales et vingt-deux petites seigneuries. Elle prenait, en vertu d'un diplôme de l'empereur Rodolphe, le titre de princesse du saint-empire, était élue par le chapitre tout entier et recevait la consécration abbatiale des mains du pape, au palais de Latran. L'abbesse jouissait du privilége de rendre la liberté aux prisonniers. Le chapitre de Remiremont compta soixante-quatre abbesses; la dernière fut M^{me} Louise Adélaïde de Bourbon-Condé. » Les dames chanoinesses de Remiremont devaient faire preuve de noblesse dans les quatre lignes paternelles et maternelles et il fallait que chaque ligne remontât au delà de deux cents ans. Une fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, ne fut point admise par ce motif que la maison de Bourbon avait dérogé en s'alliant avec les Médicis.

Les Français tentèrent vainement de s'emparer de Remiremont en 1638. L'abbesse et les dames chanoinesses se montrèrent, dit-on, à plusieurs reprises sur les remparts pour exciter le zèle des assiégés. La ville, réunie à la France en 1766, porta pendant quelque temps, à l'époque de la Révolution, le nom de Libre-Mont. En 1792, lors de la levée en masse, les habitants se signalèrent par leur patriotisme et méritèrent une mention au procès-verbal de l'Assemblée nationale.

Remiremont possède quelques monuments dignes d'attention; nous allons les décrire.

L'ancienne église abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, située sur une belle et large place, a été plusieurs fois remaniée à la suite de nombreux incendies et présente par conséquent un mélange assez bizarre de styles divers. La construction primitive de l'édifice remontait au X^{e} et au XI^{e} siècle. Le monument devait être jadis magnifiquement décoré, à en juger par la richesse des sculptures que le temps, les hommes ou les incendies ont épargnées. Le portail, très-simple et surmonté d'une tour en grès vosgien, a été élevé de 1788 à 1804. L'intérieur se compose d'une large nef, de deux bas-côtés séparés par des colonnes simples à chapiteaux unis, d'un transsept éclairé par deux grandes fenêtres en ogive et d'un chœur qui offre une riche décoration de colonnes et de lambris en mar-

bre noir. Sur le maître-autel se voient deux statues d'anges d'une exécution très-délicate. Le chœur renferme en outre les châsses de saint Romaric, de saint Amé et de saint Idulphe et une statue en bois de cèdre que Charlemagne donna, dit-on, à l'église primitive de Remiremont. Une très-curieuse chapelle souterraine règne au-dessous du chœur. « Cette crypte, dit M. de Caumont (*Bulletin monumental*), se compose d'une nef principale avec colonnes monocylindriques, à chapiteaux cubiques allemands, et de deux ailes ou collatéraux terminés par des absides. Un autel presque carré et d'un petit diamètre, tel qu'il y en a de représentés dans les bas-reliefs du XIIe siècle, se voit encore dans l'absidiole du collatéral et de la crypte; il est fait d'un assemblage de plusieurs pierres de taille. Cette crypte peut dater du XIe siècle. Elle renferme divers tombeaux d'abbesses, qui doivent être anciens; on n'en voit que les couvercles à ras terre; ils n'ont pas d'inscriptions. »

L'ancien palais abbatial, rebâti en 1750, est une splendine résidence dans laquelle ont été installés la mairie, le tribunal et la bibliothèque publique. Un large escalier remplit le vestibule donnant sur la place de l'Eglise. Diverses salles sont encore ornées de panneaux à riches moulures. On remarque surtout le salon dit des Colonnes, qui était, au temps du chapitre, la salle de musique de l'abbesse. La façade sud, précédée d'un joli parterre, est d'un style élevé et décorée de médaillons que remplissaient jadis les portraits des princes de la maison de Lorraine. L'hôtel de la sous-préfecture a été installé dans une des anciennes maisons canoniales que l'on voit encore sur la place de l'Eglise. La bibliothèque, fondée en 1825, possède près de 7,000 volumes, quelques manuscrits relatifs à l'histoire de Remiremont et un certain nombre d'objets curieux. Signalons, en outre, le collége communal; la prison cellulaire, dont la belle chapelle est surmontée d'un dôme; l'hôpital, construit en 1722; une belle fontaine formée d'une vasque soutenue par trois dauphins en bronze et inaugurée en 1828 sur la place de la Courtine, et la promenade du Calvaire, joli parc formé de pelouses et de gracieuses allées. Cette promenade doit son nom à un beau calvaire en bronze qui en occupe le centre.

Une des principales curiosités des environs de Remiremont est le Saint-Mont (638 mèt.), montagne isolée, de forme conique, plantée de sapins, de hêtres et de chênes. C'est sur cette montagne que saint Romaric fonda le monastère et l'église dont nous avons parlé plus haut. « Le Saint-Mont, dit M. Adolphe Joanne, s'abaisse, au S.-O. et au S., sur la vallée de la Moselle par d'énormes escarpements rocheux, tandis qu'il s'étend vers le bourg de Saint-Etienne en pentes plus douces, que terminent des prairies et quelques monticules revêtus d'un gazon fin et serré. Au N.-E., le mont est séparé des hauteurs de Fossard par une gorge profonde et sauvage. Le sommet du Saint-Mont est couvert d'une magnifique pelouse en demi-cercle, dont le diamètre est en quelque sorte dessiné par un bâtiment d'exploitation rurale, appuyé à deux petites chapelles ou cellules. Celle de droite, la plus ancienne, occupe, dit-on, l'emplacement de la cellule de saint Romaric. Celle de gauche est bâtie sur une plate-forme derrière laquelle on remarque, à demi engagées dans le sol, quelques pierres qui paraissent avoir formé la base d'anciens piliers : ce sont les seuls débris qui rappellent l'église du Saint-Mont. Du haut de la montagne, le regard embrasse un magnifique panorama. »

Entre le Saint-Mont et la montagne de Fossard s'ouvre une gorge pittoresque que barre une construction grossière appelée dans le pays le Pont-des-Fées. « C'est, dit M. Friry, un écrivain local justement estimé, une muraille ou chaussée construite en pierres sèches, sans l'emploi d'aucun instrument tranchant, et qui rappelle certaines constructions cyclopéennes de l'Europe et de l'Asie... Ce monument remarquable a 28 mètres de longueur, 7 mètres d'élévation et 13 mètres de largeur. » Les antiquaires les plus compétents considèrent le Pont-des-Fées comme une dépendance du camp fortifié établi par les Romains sur le mont Habend (Saint-Mont).

REMIRER v. a. ou tr. (re-mi-ré — du préf. *re*, et de *mirer*). Mirer de nouveau.

REMIS, ISE (re-mi, i-ze) part. passé du v. Remettre. Mis de nouveau au même endroit : *Livre* REMIS *dans la bibliothèque. Meubles* REMIS *en place.*

— Livré, mis en main : *Argent* REMIS *à un créancier. Lettre* REMISE *à son destinataire.* ‖ Confié : *Il n'est pas facile d'user sobrement de l'autorité quand elle est* REMISE *entre nos mains.* (Chateaub.)

— Rétabli, revenu à la santé : *Etre tout à fait* REMIS *de son indisposition. Sa santé est complétement* REMISE. (Lamart.) ‖ Revenu de son émotion, de son trouble : *Je n'étais pas encore bien* REMIS *de ma confusion, que la porte du cabinet s'ouvrit.* (Le Sage.) *Elle est assez bien* REMISE *de sa frayeur.* (Destouches.)

— Réconcilié : *Nous étions* REMIS, *on nous a brouillés de nouveau.*

— A signifié Doux, affable :

> Tout courtois il me suit, et, d'un parler *remis*,
> Quoi! messieurs, est-ce ainsi qu'on traite ses amis?
>
> RÉGNIER.

— Différé : *Conférence* REMISE. *Payement* REMIS.

— Pardonné : *Heureux ceux dont les iniquités ont été* REMISES *et dont les péchés sont couverts du pardon.* (Laharpe.)

— Jeux. *Partie remise*, Partie restée indécise, et qu'il faut recommencer. ‖ *C'est partie remise*, Il faudra recommencer comme si rien n'avait été fait.

— Chasse. Abattu en un endroit, après avoir fait son vol : *Perdrix* REMISE.

— Manége. *Cheval bien remis*, Cheval à qui l'écuyer a rappris l'exercice du manége, que l'animal avait oublié.

REMISAGE s. m. (re-mi-za-je — rad. *remiser*). Action de remiser : *Le* REMISAGE *des voitures.*

REMISE s. f. (re-mi-ze — rad. *remettre*). Action de remettre, de livrer : REMISE *des prisonniers.* REMISE *d'un paquet.* REMISE *de fonds.* ‖ Action de déposer : REMISE *d'un gage, d'un nantissement, d'un cautionnement.* REMISE *des titres et pièces d'un procès.*

— Délai, retard : REMISE *de payement. User toujours de* REMISE. *Partir sans* REMISE, *sans aucune* REMISE.

— Grâce, exemption de peine : REMISE *de l'amende, de la prison.*

— Partie des recettes que l'on abandonne à un fonctionnaire, à un employé : *Avoir, cinq centimes par franc de* REMISE.

— Endroit couvert où l'on enferme les voitures : *Mettre une calèche, un cabriolet dans la* REMISE. *A Rome, souvent une simple* REMISE *est monumentale.* (H. Beyle.)

— *Voiture de remise*, Voiture qui stationne dans une remise, et qui se paye plus cher que celles qui stationnent sur la voie publique. On dit aussi, au masc. : *Un* REMISE. ‖ *Voiture de grande remise*, Voiture qui se loue à l'année, au mois ou à la journée, non d'après un tarif, mais à prix débattu.

— Loc. fam. *Il est sous la remise, On l'a mis sous la remise*, On lui a enlevé sa place. ‖ *Il est sous la remise*, Son âge ou ses infirmités lui interdisent tout travail. ‖ *On le laisse sous la remise*, On ne songe pas à l'utiliser.

— **Jeux.** Avantage que le joueur le plus fort accorde au plus faible, pour égaliser la partie. ‖ Espèce d'amende qu'on paye à divers jeux. ‖ Coup, au pique-madrille, où l'hombre fait la bête, sans que son adversaire ait gagné codille.

— Escrime. Action de se mettre en garde.

— Chasse. Endroit où le gibier se remet quand on l'a fait lever : *Tuer des perdrix à la* REMISE. ‖ Taillis peu étendu, destiné à servir de retraite au gibier : *Planter des* REMISES. *Plaine où il y a des* REMISES. *Lorsque le gibier se jette dans une* REMISE, *il faut l'aborder sous le vent.* (E. Blaze.)

— Comm. Valeur qu'on remet ou qu'on fait remettre à des correspondants : *Faire une* REMISE *d'argent dans une ville. Faire des* REMISES *de place en place.*

> On lui donna mainte et mainte *remise*,
> Toutes à vue, et qu'en lieux différents
> Il pût toucher par des correspondants.
>
> LA FONTAINE.

‖ Somme payée à un banquier, tant pour son salaire que pour solder les différences de la valeur de l'argent dans les deux pays. ‖ Diminution sur une somme due : *Faire une* REMISE *d'une partie des intérêts du capital. Nous avons cru bien faire en achetant ces créances à soixante pour cent de* REMISE. (Balz.) ‖ Rabais qu'on fait à un acheteur sur le prix d'achat : REMISE *de dix pour cent sur les prix du catalogue.*

— Jurispr. *Remise d'une dette*, Abandon que le créancier fait de sa créance

— Anc. mar. Partie d'un port où se retiraient les bâtiments désarmés : REMISE *de galères.*

— s. f. Ensemble des lisses employées à la confection d'une étoffe.

— **Encycl.** Comm. Dans la langue commerciale, la *remise* a deux significations distinctes : l'une qui s'applique à un mode de payement en effets, l'autre qui est synonyme de rabais, de diminution et qui désigne plus spécialement la prime accordée aux courtiers et commissionnaires.

C'est en raison de sa première signification que ce mot figure dans la formule *Traites et remises*, qui est le nom de l'un des comptes généraux du grand livre, où il remplace souvent une autre formule, celle d'*Effets à recevoir*. La *remise* est ici le nom que prend un effet à l'égard de celui à qui on le remet. On effectue ces *remises* pour la facilité des transactions et pour éviter les recouvrements onéreux par l'office du change ou des banquiers. Les commerçants habitant des places différentes et en relation d'affaires se rendent mutuellement, à l'aide des *remises*, les mêmes services que leur rendraient les banquiers, mais gratuitement et à charge de réciprocité. Prenons un exemple, pour mieux faire comprendre comment a lieu l'opération. Mercier, de Rouen, doit à Etienne, de Paris, 3,000 francs pour des marchandises que celui-ci lui a vendues. Armand, de Bordeaux, qui est en relation avec le second et qui, de son côté, doit la même somme à un autre négociant de Rouen, à Tonnelier, propose de lui remettre soit en effets sur Paris, soit en espèces, cette somme de 3,000 francs, à la condition qu'il lui donnera en échange une traite sur Mercier, de Rouen, de 3,000 fr. à l'ordre d'Armand. La proposition est acceptée. Etienne fait la traite, la donne à Armand, qui, à son tour, l'envoie à Tonnelier. Tonnelier, habitant la même ville que Mercier, se fera payer par celui-ci. Le recouvrement n'aura rien coûté à personne et tous les comptes seront réglés. A l'égard d'Armand, la traite que lui a délivrée Etienne sur Mercier était une *remise*. Si, de son côté, Armand a payé à Etienne les 3,000 francs en tout ou partie avec des effets sur des négociants de Bordeaux, à l'égard d'Etienne ces effets étaient des *remises*. On comprend pourquoi elles entrent en comptabilité dans la catégorie des traites ou effets à recevoir. Ce sont, en effet, des traites qui, au lieu d'être tirées par soi-même, le sont par un tiers, mais pour son compte à soi; ce sont des créances que l'on possède et qui, jusqu'au jour du recouvrement, font partie de l'actif.

L'autre signification du mot *remise* est celle qui s'applique aux opérations de courtage, de placement de marchandises et de vente au détail. La *remise* est alors une prime convenue entre le fabricant ou le marchand en gros et le courtier ou le détaillant, comme salaire de ses services ou bénéfice de vente. Dans un assez grand nombre de commerces, le fabricant et le marchand en gros vendent leurs marchandises à d'autres négociants, qui en deviennent propriétaires responsables et les revendent au public le prix qu'il leur plaît, à leurs risques et périls. Ici, il n'y a aucune *remise;* la plus-value dont le détaillant augmente le prix d'achat est variable et n'est déterminée que par lui seul. Mais les opérations ne se font pas toujours avec cette simplicité. Pour s'ouvrir des débouchés, le négociant et le fabricant ont parfois, souvent même, recours au commissionnaire. Celui-ci a une clientèle; il se charge de placer tels ou tels produits, mais à la condition qu'on lui livrera les marchandises dans de telles conditions qu'il puisse les vendre à ses clients au même prix que la fabrique, et qu'il lui sera alloué, en plus, une prime sur la vente faite par lui dans ces conditions. Cette prime est ordinairement de 10 pour 100; c'est là la *remise*. Il est d'usage dans le commerce de faire la *remise* à toute personne qui justifie de son titre de commissionnaire. Quelquefois les produits sont tarifés, et ceux qui les fabriquent ou les confectionnent les livrent au commerce à un prix au-dessous du tarif; cet écart entre le prix de cette vente et celui du tarif est encore une *remise*. Cette dernière est surtout d'usage dans la librairie; les volumes portent sur la couverture ce qu'on appelle « le prix fort, » celui qui doit être payé par le public; l'éditeur les vend au libraire avec un écart qui varie entre 25 et 33 pour 100. Cet écart est la *remise*. Un grand nombre de libraires, pour activer la vente, font bénéficier le public de cette *remise;* ils font un rabais de 10 pour 100, ce qui leur donne encore un bénéfice de 15 à 20 pour 100. Il en est de même pour les journaux; ceux-ci sont tarifés, les uns à 0 fr. 05, d'autres à 0 fr. 10, les autres à 0 fr. 15; on livre ces publications à des industriels, nommés « metteurs en vente, » qui se chargent de la distribution aux marchands de journaux et libraires des divers quartiers à un prix qui varie ordinairement selon le tirage des journaux et qui est parfois de 2 fr. ou 2 fr. 40 le cent pour les publications à 0 fr. 05, de 6 fr. le cent pour celles à 0 fr. 10 et de 11 fr. le cent pour celles à 0 fr. 15. Ces metteurs en vente revendent les journaux au détail, en prélevant une prime de 0 fr. 005, 0 fr. 01 ou 0 fr. 015 par exemplaire; c'est là leur *remise*. Quant à celle des libraires ou marchands, elle consiste dans l'écart qui existe, par exemple, entre 3 francs, prix du cent qu'ils payent, et 5 fr., prix qu'il vendent, entre 7 et 10 ou 12 et 15. La *remise*, nous l'avons dit, varie suivant la nature et le prix des objets; mais on peut affirmer que la plupart des produits sont livrés au public grevés d'une *remise* totale qui n'est guère moindre de 30 pour 100 et qui s'élève quelquefois jusqu'à 40 et 50 pour 100.

— Jurispr. *Remise de la dette.* L'abandon d'une créance peut être fait à titre gratuit ou à titre onéreux. Il est onéreux lorsque le créancier reçoit un équivalent pécuniaire; l'opération est alors un payement si le créancier reçoit la chose qui lui est due, une *datio in solutum* s'il consent à recevoir une chose autre que la chose due, une novation s'il reçoit le bénéfice d'une autre obligation. L'abandon est à titre gratuit lorsque le créancier ne reçoit aucun équivalent pécuniaire en échange de sa créance. La *remise* de la dette est, dans ce cas, une véritable libéralité. Quelle différence, en effet, y a-t-il entre un débiteur qui, après avoir payé sa dette, reçoit gratuitement de son créancier la somme qu'il a payée et celui qui, sans bourse délier, obtient sa libération? Si la *remise* de la dette est une libéralité, il faut nous demander si elle est soumise aux règles de forme et de fond qui régissent les libéralités.

1° *Règles de forme.* Lorsque la *remise* est faite par acte de dernière volonté, les formes requises pour ces sortes d'actes doivent être observées; lorsqu'elle est faite par acte entre vifs, elle n'est pas soumise aux formes indiquées par ces sortes d'actes. Il est vrai que l'article 931 pose une formule générale : « Tous actes portant donations entre vifs seront passés devant notaire, en la forme ordinaire des contrats, et il en restera minute, sous peine de nullité. » Mais les précédents prouvent qu'on ne doit pas étendre le sens et les prescriptions de cet article à la *remise* de la dette. La cour de cassation l'a jugé ainsi le 2 avril 1852. La question deviendrait plus délicate si on supposait qu'un héritier renonce à une succession au profit de ses cohéritiers. Cependant la cour de cassation a donné la même solution le 15 novembre 1858. La *remise* de la dette n'existe qu'autant qu'il y a eu acceptation, parce qu'elle a le caractère essentiel d'une donation. Etant une donation, elle doit, par conséquent, être dominée par tous les principes auxquels sont soumises les donations. Mais si l'acceptation est nécessaire, il faut rechercher si elle produit son effet dès l'instant qu'elle est réalisée ou s'il faut, de plus, qu'elle ait été portée à la connaissance du créancier. La question est fort importante. Si l'on décide que la *remise* de la dette a son effet du jour où le débiteur a déclaré accepter l'offre qui lui était faite, il faut, pour apprécier la capacité du créancier, se placer au moment de l'acceptation, sans tenir compte des événements ultérieurs. Si, au contraire, on admet la seconde opinion, on devra reconnaître que la *remise* n'est valable qu'autant que le créancier est capable de disposer au moment où l'acceptation de l'offre lui est parvenue. Nous pensons que la *remise* existe dès que le débiteur l'a acceptée. Dès cet instant, en effet, il y a concours des volontés, et cela suffit, puisque la loi n'exige rien de plus. Il est vrai qu'aux termes de l'article 932, la donation ordinaire n'est parfaite qu'à partir du moment où le donateur a été averti de l'acceptation de l'offre qu'il a faite. Mais c'est là une règle exceptionnelle et rigoureuse, qui s'explique par le peu de faveur que la loi accorde aux donations et qui, par conséquent, ne doit pas être étendue aux conventions, qui, comme les *remises* de dette, sont vues très-favorablement par le législateur.

2° *Règles de fond.* Du principe que la *remise* de la dette est, quant au fond, une véritable libéralité, il résulte : 1° qu'elle ne peut être faite par une personne incapable de disposer à titre gratuit. Ainsi, la femme séparée de biens ne peut point, sans l'autorisation de son mari ou de justice, faire une *remise* à l'un de ses débiteurs; 2° qu'elle n'est pas valable lorsqu'elle est faite à un débiteur qui est incapable de recevoir du créancier à titre gratuit; par exemple, s'il s'agit d'une *remise* faite par un créancier, pendant la maladie dont il est mort, à son débiteur qui, pendant cette maladie, l'a soigné en qualité de médecin (art. 909); 3° qu'elle est sujette à rapport si le débiteur qui l'a reçue succède à son ancien créancier; 4° qu'elle est réductible si elle excède la quotité disponible; 5° enfin, qu'elle est révocable pour cause d'ingratitude ou de survenance d'enfant (art. 955 et 960).

Examinons maintenant les cas dans lesquels la loi reconnaît qu'il y a *remise* de la dette et les effets de cette *remise*.

1° *De la remise du titre.* L'article 1282 est ainsi conçu : « La *remise* volontaire du titre original, sous signature privée, par le créancier au débiteur fait preuve de la libération. » La loi établit ici une présomption légale; d'un fait connu, la *remise* du titre, elle tire des conséquences à un fait inconnu, la libération. Cette présomption est conforme à la réalité des choses. Les créanciers qui entendent conserver leur droit ont bien soin de ne pas abandonner le titre qui le constate. Si donc le titre a été remis au débiteur, on doit présumer que la dette est *remise*. Au reste, pour que l'article 1282 soit applicable, il faut que la *remise* ait été volontaire. Ce sera au débiteur à prouver qu'effectivement elle a ce caractère, puisqu'il prétend être libéré; il invoque un fait nouveau et il est de principe que celui qui invoque un fait nouveau doit en fournir la preuve complète et absolue. Toutefois, le débiteur ne sera pas obligé de prouver par écrit que la *remise* du titre a été volontaire. Il prouvera par témoins ou même par simples présomptions. Lorsqu'il est prouvé que la *remise* a été volontaire, la présomption de l'article 1282 produit tous les effets d'une présomption *juris et de jure*.

L'article 1283 porte que « la *remise* volontaire de la grosse du titre fait présumer la *remise* de la dette ou le payement, sans préjudice de la preuve contraire. » La présomption contenue dans cet article est une présomption légale; mais, à la différence de celle de l'article précédent, elle admet la preuve contraire. On explique ainsi cette différence. Le créancier qui abandonne l'acte sous seing privé, dont il était nanti, n'a plus aucune preuve écrite de son droit; tandis que celui qui fait l'abandon d'une grosse conserve encore un titre, puisque, la minute étant restée chez le notaire qui l'a reçue, il peut exiger une nouvelle expédition. Dans l'espèce de l'art. 1283, comme dans celle de l'art. 1282, le débiteur est toujours obligé de prouver le fait volontaire de la *remise*, et il peut faire cette

preuve par toute sorte de moyens, par témoins et même par de simples présomptions. Une difficulté assez délicate s'est élevée sur le point de savoir si l'abandon du titre fait présumer un payement ou une *remise* de dette à titre gratuit. Cette question se dégage complétement de celle que nous avons examinée au commencement de cet article, quand nous nous sommes demandé si la *remise* de la dette constituait une donation. En effet, il ne s'agit plus ici de rechercher si la *remise* de la dette a ou non le caractère d'une libéralité, mais bien si l'abandon du titre fait présumer la *remise* de la dette, c'est-à-dire une libération, ou un payement. L'intérêt de la controverse est manifeste. Y a-t-il présomption de payement : le payement est valable s'il est fait par une personne capable de disposer à titre onéreux à une personne capable de recevoir à titre onéreux, alors même que ces deux personnes seraient incapables de disposer et de recevoir à titre gratuit. De plus, le rapport, la réduction ni la révocation pour cause d'ingratitude ou de survenance d'enfants ne peuvent avoir lieu. Y a-t-il présomption de libéralité : les résultats sont opposés. Dans la première opinion, on soutient que l'abandon du titre fait présumer la *remise* de la dette ou le payement, au choix du débiteur. L'argument que l'on fait valoir est tiré de la comparaison des articles 1283 et 1282. L'article 1283 dit que la *remise* de la grosse du titre fait présumer la *remise* de la dette ou le payement. L'article 1282 porte que la *remise* de l'acte sous seing privé prouve la libération du débiteur. Or le mot libération est générique ; il embrasse les deux hypothèses prévues par l'article 1283. Dans la deuxième opinion, on adopte une manière de voir toute différente ; on fait remarquer que c'est toujours à celui qui prétend avoir un droit à prouver que ce droit existe. Si donc certaines personnes ont intérêt à démontrer que la *remise* du titre cachait une donation, et non un payement, elles auront la faculté et en même temps l'obligation de fournir cette démonstration. Nous pouvons supposer des créanciers qui invoquent le principe de l'action paulienne pour faire révoquer l'acte qui a été passé. Nous savons que, quand il s'agit d'une donation, les créanciers n'ont pas à prouver la fraude du donataire, tandis que lorsqu'il s'agit d'un acte à titre onéreux, l'exercice de cette action est soumis à cette condition.

2° *Remise de la dette.* La *remise* faite à un débiteur solidaire libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait limité à l'un des débiteurs les effets de la *remise*. Dans ce cas, il conserve le droit de poursuivre les autres, mais seulement déduction faite de la part de celui au profit duquel la *remise* a eu lieu. La *remise* faite au débiteur solidaire libère les cautions ; la *remise* accordée à l'une des cautions libère le débiteur ou le laisse obligé, suivant une distinction. Si le créancier a fait *remise*, non pas seulement du cautionnement, mais de la dette, elle profite à tous. Si, au contraire, il a simplement fait *remise* du cautionnement, cette *remise* ne profite ni aux autres cautions ni au débiteur principal. Cependant, en ce qui touche les autres cautions, le texte de l'article 1287 est beaucoup trop absolu : « La *remise* accordée à l'une des cautions, y est-il dit, ne libère point les autres. » Pris à la lettre, ce texte signifierait que les cofidéjusseurs de celui qui a été déchargé restent tenus de toute la dette. Evidemment cette solution n'est pas admissible. Ils ne restent tenus de la dette que déduction faite de la part pour laquelle ils auraient pu recourir contre leur cofidéjusseur, s'il n'eût pas été libéré. Jusqu'ici nous avons supposé que la caution avait obtenu la *remise* du cautionnement sans bourse délier. Que décider si elle a acheté cette *remise?* Le code répond à cette question par une disposition qui, logiquement, est inexplicable. En voici le texte : « Ce que le créancier a reçu d'une caution pour la décharge de son cautionnement doit être imputé sur la dette et tourné à la décharge du débiteur et des autres cautions. » Soit une dette de 20,000 fr., payable dans quinze ans et garantie par une caution ; la caution, désireuse de prévenir le danger que l'insolvabilité possible du débiteur lui fait courir, propose au créancier 1,000 fr. pour qu'il la libère du cautionnement. Le créancier accepte. Que s'est-il passé? Un véritable contrat à titre onéreux et aléatoire. Le créancier a reçu 1,000 francs en échange des risques qu'il a pris à sa charge ; la caution a reçu sa libération des risques auxquels elle était exposée en échange des 1,000 francs qu'elle a donnés. En présence de ces faits, si nous suivions les principes du droit commun, de la raison et de l'équité, si même nous nous contentions de suivre la doctrine de Pothier et de Dumoulin, nous maintiendrions le contrat et nous déciderions que le créancier conserve sa créance de 20,000 fr., car les 1,000 fr. qu'il a reçus sont, non pas un à-compte sur ce qui lui est dû par le débiteur, mais le prix des risques dont il a libéré la caution. La décision de la loi est tout autre. Elle veut que les 1,000 fr. qui ont été payés s'imputent sur les 20,000 fr. dus par le débiteur ; d'où il résulte que la créance est réduite à 19,000 fr. ; n'est-ce pas la chose du monde la plus injuste? Le créancier a couru un risque et n'a rien reçu en échange de l'avantage qu'il a procuré à la caution. La caution a été mise à l'abri de tout danger ; elle peut reprendre les 1,000 fr. qu'elle a payés en les répétant du débiteur qui en a profité.

3° *Remise du gage.* Le créancier qui restitue à son débiteur les choses qu'il avait reçues à titre de gage ou d'antichrèse n'est pas présumé avoir renoncé à sa créance. La loi ne voit dans cette restitution des sûretés de la créance qu'une marque de confiance accordée au débiteur.

— Sylvic. La *remise* est un bois de très-faible étendue, ou plutôt un simple bosquet (en prenant ce mot dans le sens forestier). Les arbres de futaie n'y figurent qu'exceptionnellement ; la *remise* se compose surtout d'arbrisseaux bas, mais touffus. Ces petits bosquets ou bouqueteaux se trouvent isolés au milieu des grandes plaines, et leur destination essentielle est de servir de retraite au gibier. Leur produit en bois n'est qu'une question secondaire ; on les exploite à de courtes révolutions, de six à neuf ans au plus, comme les taillis simples ; on n'en retire guère que des échalas ou du fagotage. Les *remises*, très-communes encore au dernier siècle, tendent heureusement de plus en plus à disparaître ; elles sont un véritable fléau pour les cultivateurs des terres voisines.

Remise des chevreuils (LA), chef-d'œuvre de Courbet ; Salon de 1866. Dans une retraite mystérieuse et tranquille, à travers les méandres d'un ruisseau qui court au pied d'un rocher grisâtre, sous une voûte verdoyante formée par les branches entrelacées des hêtres et des bouleaux, quatre chevreuils, à la taille souple et à la robe satinée, goûtent la fraîcheur et le repos. Animaux et paysage sont peints de main de maître, avec une ampleur et une solidité de touche extraordinaires et dans un sentiment très-naïf et très-juste de la réalité. Ce tableau, exposé à une place d'honneur au Salon de 1866, a obtenu un très-grand succès près du public et près des critiques. « Tout le monde, a dit W. Bürger, est attiré par ce paysage frais, clair, lumineux... Que des bergères seraient bien là pour mouiller leurs pieds dans l'eau transparente ! Corot n'eût pas manqué d'y faire une idylle et Français une mythologiade. Sous prétexte qu'il n'a jamais vu de nymphes antiques dans les bois et que les paysannes n'ont guère l'idée de se baigner dans les ruisseaux, Courbet, qui profane la poésie et l'art, au lieu d'ajuster des femmes nues et des déesses sous la pénombre des bouleaux, a remisé là une bande de chevreuils. C'est moins rare dans les forêts du Jura que les naïades ou les dryades. Mais bien sûr que les idéalistes en peinture critiquent Courbet de ne s'être pas élevé jusqu'au style en mettant là quelque Diane surprise par Actéon... Enfin, tel qu'il est, ce paysage, purement sylvanesque, plut à la fois aux fanatiques de bonne peinture, aux amoureux de la vraie campagne, aux femmes du monde, aux gros bourgeois et à la foule naïve. Ce n'est pas moi qui expliquerai ce revirement de la faveur publique. Courbet est le même, assurément. Il a toujours eu ce sentiment profond et poétique de la nature, cette exécution expressive, cette palette opulente, cette touche franche qui semble enlever sur les objets le ton et la forme pour les transporter sur la toile. » Le site peint par l'artiste est pris sur les bords du ruisseau de Plaisirs-Fontaine, dans le Doubs. La *Remise des chevreuils* a été lithographiée par Emile Vernier.

A la vente Khalil-Bey, un tableau de M. Schenck, daté de 1866 et intitulé la *Remise des chevreuils*, a été payé 2,550 francs.

REMISE s. m. (re-mi-ze — rad. *remettre*). Fam. Voiture de louage qui stationne sous une remise : *Prendre un* REMISE. *Louer un* REMISE. *Si votre femme sort, elle prendra un* REMISE. (Balz.) *Je quittai mon modeste fiacre à quelques pas et j'eus l'air, au moins, d'être descendu d'un* REMISE. (Sterne.)

— Techn. Troisième couche de suif donnée aux chandelles.

REMISER v. a. ou tr. (re-mi-zé — rad. *remise*). Placer sous une remise : REMISER *une voiture. Enfin, la nuit approchant, il fit* REMISER *sa belle voiture sous son hangar.* (G. Sand.)

— Par ext. Placer à l'endroit où l'on met d'ordinaire un objet dont on a cessé de se servir : *Des matelots* REMISENT *un caïque particulier dans sa cale voûtée.* (Th. Gaut.)

— Absol. : *Ce cocher a eu bien de la peine à* REMISER. (Acad.)

Se remiser v. pr. Etre remisé, placé sous une remise : *C'est le moment où les voitures* SE REMISENT.

— Chasse. Se poser après avoir couru ou volé : *Les perdrix* SE REMISENT *dans les chaumes. Si l'on porte ce filet dans un champ où l'on sait que les cailles* SE REMISENT, *il sera bon de laisser pendre par derrière des bouchons de paille qui, rasant les chaumes, forcent la caille à se lever.* (Baudrillart.) ‖ Fam. Perdre sa place, son emploi ; ne pouvoir plus se livrer au travail.

REMISEUR s. m. (re-mi-zeur — rad. *remiser*). Loueur de voitures de remise.

REMISIER s. m. (re-mi-zié — rad. *remise*). Bourse. Nom donné à celui qui fait des affaires à la Bourse, hors du parquet des agents de change, avant ou après l'heure des négociations sur les effets publics.

REMISMOND, roi des Suèves, mort en 468. Elu par une partie des Suèves (457), après la mort de Frontan, il fit la guerre à ses compétiteurs, pilla le territoire qui leur était soumis, massacra les habitants de Lugo et fut reconnu par tous les Suèves en 464. Remismond épousa une fille de Théodoric II, roi des Wisigoths, qui lui fit embrasser l'arianisme. Il en résulta de grands troubles religieux et des persécutions dans l'ouest et le sud de l'Espagne. Réchila II lui succéda.

RÉMISSE adj. f. (ré-mi-se). Anc. mus. S'est dit d'une voix lâche, faible, peu énergique : *Une voix* RÉMISSE *et lente est une expression naturelle de tristesse.* (J.-J. Rouss.)

RÉMISSIBILITÉ s. f. (ré-mi-si-bi-li-té — rad. *rémissible*). Qualité de ce qui est digne de pardon : RÉMISSIBILITÉ *d'une peine.*

RÉMISSIBLE adj. (ré-mi-si-ble — lat. *remissibilis ;* de *remissus*, remis). Qui peut être remis, pardonné : *Faute, crime* RÉMISSIBLE. *Cas* RÉMISSIBLE.

RÉMISSION s. f. (ré-mi-si-on — lat. *remissio ;* de *remissus*, remis). Grâce, pardon : *La* RÉMISSION *d'une faute. La* RÉMISSION *des péchés.*

— Anc. jurispr. *Lettres de rémission* ou simplement *Rémission*, Lettres de grâce accordées par le roi en faveur d'un condamné dont le crime lui paraissait excusable : *Obtenir des* LETTRES DE RÉMISSION.

— Pathol. Diminution d'intensité d'un mal : *Il y a de la* RÉMISSION *dans sa fièvre. La violence du mal parut éprouver quelque* RÉMISSION. (Acad.) ‖ Diminution momentanée des symptômes d'une maladie aiguë ou chronique. ‖ Ralentissement des battements du pouls.

— Physiq. Diminution d'intensité.

— Loc. adv. *Sans rémission*, Sans interruption. ‖ D'une manière implacable : *Etre condamné, puni* SANS RÉMISSION.

— **Syn. Rémission, abolition, absolution**, etc. V. ABSOLUTION.

— **Encycl.** Pathol. La *rémission* offre quelquefois une régularité aussi grande que l'intermittence vraie, et si elle se montre dans les fièvres paludéennes, elle peut se présenter avec le type quotidien, tierce ou quarte. Il y a même d'autres affections où elle a lieu une ou deux fois par jour. Beaucoup de médecins considèrent la rémittence comme une intermittence avortée. Ces deux modes de périodicité maladive ont, en effet, entre eux une grande affinité, car on les voit se produire, l'un comme l'autre, sous l'influence paludéenne et céder également dans beaucoup de cas après l'emploi des préparations de quinquina. La rémittence se présente avec ses caractères les plus tranchés dans la fièvre dite pour ce motif *rémittente*, mais on l'observe dans un très-grand nombre d'autres maladies. Dans les affections aiguës et chroniques du foie, elle apparaît fréquemment le matin. Il en est de même dans les fièvres typhoïdes et éruptives et dans toutes les inflammations graves, qui s'exaspèrent ordinairement chaque soir pour diminuer à la fin du nychthémère. Un certain nombre de maladies chroniques ont des périodes de *rémission* de longue durée. Il en est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, dans la paralysie générale progressive des aliénés, dans le cours de laquelle les malades peuvent paraître guéris au premier abord et même pendant des mois entiers, sans que malheureusement il en soit rien, comme le démontre une observation prolongée.

RÉMISSIONNAIRE s. m. (ré-mi-si-o-nè-re — rad. *rémission*). Jurispr. Celui qui avait obtenu des lettres de rémission : *Tout* RÉMISSIONNAIRE *était obligé de se mettre à genoux quand il présentait ses lettres de rémission à l'audience.* (Acad.)

RÉMISSORIAL, ALE adj. (ré-mi-so-ri-al, a-le — du lat. *remissus*, renvoyé). Anc. pratiq. Se disait des lettres dont le but était de renvoyer par-devant un juge l'examen ou la décision d'une affaire.

RÉMITARSE adj. (ré-mi-tar-se — du lat. *remus*, rame, et de *tarse*). Entom. Dont les tarses sont en forme de rames.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

RÉMITTENCE s. f. (ré-mi-tan-se — rad. *rémittent*). Pathol. Caractère des affections rémittentes.

— **Encycl.** V. RÉMISSION.

RÉMITTENT, ENTE adj. (ré-mi-tan, an-te — du lat. *remittens*, qui se relâche). Pathol. Qui diminue, qui se relâche par intervalle, sans qu'il y ait abolition complète des symptômes : *Fièvre* RÉMITTENTE. ‖ Se dit particulièrement d'une fièvre lente, qui se manifeste chez les enfants et qui affecte les symptômes de l'hydrocéphale.

RÉMIZ s. m. (ré-miz). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des mésanges : *Les* RÉMIZ *sont excessivement méfiants.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *rémiz*, confondus par la plupart des auteurs avec les mésanges, s'en distinguent surtout par leur bec plus droit, plus grêle et plus pointu. On n'en connaît jusqu'à présent que deux espèces, dont une habite l'Europe et l'autre l'Afrique australe. Le *rémiz* proprement dit a le dessus du corps d'un gris roussâtre et le dessous blanchâtre, taché de roux ; le sommet de la tête, la nuque et le croupion cendrés ; sur le front, un bandeau noir qui entoure et dépasse les yeux ; la gorge blanche et le croupion cendré. La femelle se distingue par des teintes moins pures et moins vives. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe centrale ; il est commun dans le midi de la France, où il est sédentaire. Il se plaît surtout au bord des eaux, sur les grands arbres, et ne vit jamais en grandes troupes ; rarement on en voit plus de six individus ensemble. Il se nourrit d'insectes aquatiques, de chenilles et de graines d'herbes ou de roseaux. Extrêmement méfiant, il ne se laisse prendre qu'avec beaucoup de difficulté aux piéges qu'on lui tend.

Le *rémiz* est surtout remarquable par la manière vraiment curieuse dont il construit son nid. « Soit qu'il veuille, dit M. Z. Gerbe, dérober sa couvée aux petits mammifères carnassiers et rongeurs, soit qu'il veuille la mettre à l'abri de toute attaque de la part de ses autres ennemis, toujours est-il qu'il suspend ce nid à l'extrémité d'une branche flexible et pendante au-dessus de l'eau. Des brins de chanvre, de lin ou d'autres matières filamenteuses et soyeuses lui servent pour l'attacher solidement. La forme qu'il lui donne est celle d'une bourse ou d'une cornemuse ; une ouverture est pratiquée à ce nid, et presque toujours cette ouverture occupe le côté qui est en face de l'eau. » Le nid consiste en matières duveteuses tirées des végétaux, tissées avec des racines très-fines, de manière à former un tout serré et très-résistant ; l'intérieur est tapissé d'un duvet fin. La femelle fait dans l'année deux pontes, dont chacune est de quatre ou cinq œufs blancs, tachés de roux.

En hiver, les *rémiz* se dispersent aux alentours des marais ; les mâles, dans cette espèce, paraissent être plus nombreux que les femelles. On dit qu'au siècle dernier cet oiseau était, dans le Bolonais, l'objet d'un respect superstitieux.

REMMAILLAGE s. m. (ran-ma-lla-je ; *ll* mll. — rad. *remmailler*). Action de remmailler : *Le* REMMAILLAGE *des bas.*

REMMAILLEMENT s. m. (ran-ma-lle-man ; *ll* mll. — rad. *remmailler.*) Action de remmailler.

REMMAILLER v. a. ou tr. (ran-ma-llé ; *ll* mll. — du préf. *re*, de *en*, et de *maille*). Relever, refaire les mailles de : REMMAILLER *un filet.* ‖ Réparer avec des pièces tricotées, qu'on rattache au reste du tricot à l'aide de nouvelles mailles : REMMAILLER *des bas.*

REMMAILLOTTER v. a. ou tr. (ran-ma-llo-té ; *ll* mll. — du pré. *re*, et de *emmaillotter*). Emmaillotter de nouveau : REMMAILLOTTER *un enfant.*

REMMANCHER v. a. ou tr. (ran-man-ché — du préf. *re*, et de *emmancher*). Munir d'un nouveau manche, emmancher de nouveau : REMMANCHER *un outil, un balai.*

— Fig. Se raccommoder, se rétablir, se remettre en train : *Ça se* REMMANCHE ! *Il n'y a pas trop de mal ! Je cours dire cela à la bourgeoise.* (G. Sand.)

REMMENER v. a. ou tr. (ran-me-né — du préf. *re*, et de *emmener*. Se conjugue comme *mener*). Emmener de nouveau ; ramener au point de départ : REMMENER *un homme, un cheval. Que ceux qui ont amené cet homme sans me consulter le* REMMÈNENT, *et qu'il n'en soit plus parlé.* (Mariv.)

— **Syn. Remmener, amener, emmener,** etc. V. AMENER.

REMMIUS. V. REMI (Abraham RAVAUD).

REMO (SAINT-), ville d'Italie, dans l'ex-duché de Gênes, sur la route de Nice à Gênes ; 10,000 hab. Petit port de commerce assez actif. Cette ville, dont les marins ont la réputation d'être les meilleurs du littoral, est située sur le penchant d'une colline dont les versants sont couverts de vignes, d'oliviers et d'arbres à fruit. Les hauteurs qui la dominent sont couronnées par les célèbres palmiers de l'ermitage de Saint-Romulus, qui fournissent les palmes dont on orne les églises le jour des Rameaux. Saint-Remo possède une belle église gothique.

REMOBILISER v. a. ou tr. (re-mo-bi-li-zé — du préf. *re*, et de *mobiliser*). Mobiliser de nouveau.

REMODELER v. a. ou tr. (re-mo-de-lé — du préf. *re*, et de *modeler*. Se conjugue comme *modeler*). Modeler de nouveau.

RÉMOIS, OISE s. et adj. (ré-moi, oi-ze). Géogr. Habitant de Reims ; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* RÉMOIS. *La population* RÉMOISE.

> Ayant trouvé telle de nos *Rémoises*,
> Friande assez pour la bouche d'un roi.
>
> LA FONTAINE.

RÉMOIS (*Remensis ager*), ancien petit pays de France, dans la Champagne. Reims en était le chef-lieu. Il est compris aujourd'hui dans le département de la Marne.

RÉMOLADE s. f. (ré-mo-la-de. — Le nom de cette sauce vient des ingrédients hachés menu dont elle se compose ; c'est un dérivé de *remoudre*. Un étymologiste n'a pas craint de mettre *rémolade* en rapport avec *rémou-*

leur, sous prétexte que cette sauce *aiguise* l'appétit; mais *rémolade* est aussi le nom d'un onguent appliqué aux chevaux, onguent qui n'aiguise pas l'appétit). Sorte de sauce piquante à l'huile et à la moutarde.

— **Art vétér.** Onguent contre les enflures et les foulures, fait de lie de vin, de miel, de graisse et de térébenthine.

— **Encycl.** La sauce *rémolade* s'obtient de la façon suivante : On met dans une terrine un jaune d'œuf, auquel on ajoute, par petites cuillerées à café, 100 grammes d'huile en ayant soin de remuer après chaque cuillerée afin de bien mêler l'huile au jaune d'œuf; à chaque huitième cuillerée, vous ajouterez une cuillerée de vinaigre, une pincée de sel et deux de poivre. Quand on a fini de verser l'huile, qu'on a obtenu une mayonnaise réussie, on y ajoute, en battant le tout : une cuillerée à bouche de câpres, une égale quantité de cornichons hachés; deux ou trois échalotes hachées; deux anchois bien nettoyés et hachés et une cuillerée à bouche de moutarde ordinaire. Comme on le voit, la *rémolade* est une sauce haute en goût, qui accompagne de préférence les mets dont on veut relever la saveur. Elle doit être ter·ue un peu épaisse et se sert habituellement froide, presque toujours avec du poisson grillé.

REMOLAR s. m. (re-mo-lar — du lat. *remus*, rame). Anc. mar. Bas officier qui entretenait en bon état les rames d'une galère.

REMOLE s. f. (re-mo-le). Mar. Tournoiement de l'eau produisant un gouffre dangereux pour les navires.

REMOLINO, bourg d'Espagne, sur le chemin de fer de Pampelune à Madrid, près de l'Ebre; 600 hab. Dans le voisinage du bourg sont exploitées des salines qui produisent annuellement 60,000 quintaux. « C'est, dit M. Germond de Lavigne, sur cette partie de l'Ebre que Cervantes a placé l'aventure de la barque enchantée; c'est de ce côté du fleuve, qu'après cette triste aventure, don Quichotte et Sancho, allant au hasard dans la plaine, rencontrèrent le duc et la duchesse, et c'est au village voisin, à Pedrola, qu'ils reçurent cette grande hospitalité que raconte l'admirable roman. »

REMOLLON, village et commune de France (Hautes-Alpes), cant. de Chorges, arrond. et à 32 kilom. d'Embrun, à 20 kilom. de Gap, sur la Durance; 662 hab. Au milieu de rochers et de collines escarpées et couvertes d'excellents vignobles, ses maisons, d'une belle apparence, lui donnent un aspect de prospérité qui étonne dans un pays aussi pauvre que l'est cette région des Hautes-Alpes où il est situé. Ses habitants exploitent aux environs des carrières de marbre. L'église, en forme de croix grecque, est surmontée d'un clocher élégant. Ce village possédait jadis une commanderie de templiers dont il ne subsiste plus qu'une tour crénelée du XVIe siècle.

REMONCOURT, village et commune de France (Vosges), cant. de Vittel, arrond. et à 11 kilom. de Mirecourt, à 35 kilom. d'Epinal, dans une situation pittoresque, sur le versant d'un coteau qui le domine à l'O.; 1,010 hab. Source d'eau minérale ferrugineuse; carrières de gypse, de pierre de taille et de moellon; moulins, brasseries; tuileries, huileries; fabriques de broderies et de dentelles. L'église, mi-romane, mi-gothique, est surmontée d'une grosse tour carrée. Selon la tradition locale, il aurait existé entre Remoncourt et La Neuville-sous Montfort une ville nommée Sugène, qui aurait été détruite à la suite d'une bataille livrée sur ce point entre les Romains et les barbares. Le chemin de Remoncourt à La Neuville porte encore le nom de chemin de Sugène.

RÉMOND ou **RÆMOND** (Florimond DE), historien français, né à Agen vers 1540, mort à Bordeaux en 1602. Issu d'une noble et ancienne famille, il alla faire ses études à Bordeaux, puis à Paris, où il s'adonna aux belles-lettres et au droit. Ayant suivi les leçons de Ramus et de Théodore de Bèze, il ne tarda pas à se faire protestant; mais il revint au catholicisme en 1566, époque où les jongleries d'une prétendue possédée frappèrent vivement son imagination. En 1572, Rémond devint conseiller au parlement de Bordeaux. Quelque temps après, il fut rançonné par des soldats protestants et, depuis lors, il attaqua dans ses écrits ses anciens coreligionnaires avec une violence extrême. Ceux-ci s'en vengèrent en faisant courir sur lui ce dicton :

Ræmundus judicat sine conscientia,
Libros scribit sine scientia,
Et ædificat sine pecunia.

Ses principaux ouvrages sont : *Erreur populaire de la papesse Jeanne* (Bordeaux, 1588, 1592, 1594, in-8°; Lyon, 1595, in-8°; Paris, 1599, in-4°); traduit en latin par Charles de Rémond, un des fils de l'auteur (Bordeaux, 1601, in-8°); l'*Antechrist* (2e édit., Lyon, 1597, in-4°; Paris, 1599). Dans ce livre, Florimond s'efforce de réfuter l'opinion des théologiens de la Réforme, qui appelaient le pape Antechrist; *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle* (Paris, 1605, 1610, in-4°; Rouen, 1629, 1648, in-4°); trad. en latin (Cologne, 1614, 2 vol. in-4°), traduit aussi en allemand et en hollandais. Cet ouvrage, détestable de tout point, a été continué par Claude Malingre (Paris, 1624, 2 vol.).

RÉMOND (François), poëte latin moderne, né à Dijon en 1558, mort à Mantoue en 1631. Il se fit recevoir docteur en théologie à Padoue et prit l'habit de jésuite à Rome en 1580. Vingt ans après, il devint directeur des études à l'académie de Parme, puis il professa la théologie à Bordeaux et la littérature sacrée à Mantoue. Colletet parle de lui avec éloge. On a de Rémond deux recueils de poésies latines intitulés : *Poemata* (Anvers, 1614, in-12; Rome, 1618, in-12); contenant différents ouvrages qui ont paru séparément, entre autres deux livres d'épigrammes et le poëme de l'*Alexiade*, trad. en vers français par Colletet; *Panegyricæ orationes XXX* (Plaisance, 1626, in-4°; Lyon, 1627, in-12).

RÉMOND DES COURS (Nicolas), littérateur français, mort en 1716. Il vécut dans sa terre (les Cours), où il reçut des gens de lettres et des savants. Son principal ouvrage est la *Véritable politique des hommes de qualité* (Paris, 1692, in-12), réimprimé par ordre du roi Louis XVIII, sous le titre de l'*Honnête homme à la cour et dans le monde* (Lyon, 1816, in-8°).

RÉMOND DE SAINTE-ALBINE (Pierre), littérateur, né à Paris en 1699, mort dans la même ville en 1778. C'était un homme instruit, qui devint censeur royal et membre de l'Académie de Berlin. Après avoir débuté par une comédie, en collaboration avec Lamotte, il collabora à l'*Europe savante*, au *Mercure*, dont il fut le directeur, etc., et publia, entre autres ouvrages : le *Comédien* (Paris, 1747, 1749, in-8°); *Mémoire sur le laminage du plomb* (Paris, 1731).

RÉMOND DE SAINT-MARD (Toussaint), littérateur, né à Paris en 1682, mort dans la même ville en 1757. Il partagea son temps entre la culture des lettres et la fréquentation du monde. C'était un écrivain précieux et maniéré, plus soucieux du plaisir que de la gloire et que la postérité a traité comme il le méritait. On a de lui : *Nouveau dialogue des dieux*, ou *Réflexions sur les passions* (Amsterdam, 1711, et Cologne, 1713, in-12), réimprimé sous le titre : *Éloge des plaisirs, œuvres posthumes de Lucien* (Rotterdam, 1711, in-12); *Lettres philosophiques et galantes de Mlle de ***, suivies de son histoire* (La Haye, 1721, 1725, 1737, in-12); *Réflexions sur la poésie en général, suivies de trois lettres sur la décadence du goût en France* (La Haye, 1733, in-12), le meilleur des ouvrages de Rémond; *Réflexions sur l'Opéra* (La Haye, 1741, in-12); *Œuvres mêlées* de Saint-Mard (La Haye, 1742, 3 vol. in-12, et Amsterdam, 1750, 5 vol.).

REMONDAGE s. m. (re-mon-da-je — du préf. *re*, et de *mondage*). Nouveau mondage, action de remonder, de monder de nouveau.

— Techn. Action d'enlever les inégalités des fils de chanvre à mesure que l'on avance dans la fabrication de l'étoffe : *La meilleure méthode à adopter pour bien exécuter le* REMONDAGE *est de placer sur le pouce de la main gauche les parties à couper et de tenir les forces avec la main droite.* (Falcot.)

REMONDER v. a. ou tr. (re-mon-dé — du préf. *re*, et de *monder*). Monder de nouveau.

— Techn. *Remonder la chaîne*, En couper les inégalités à mesure que l'on avance dans la fabrication de l'étoffe.

REMONOT, hameau de France (Doubs), à 2 kilom. 1/2 de Marteau, dans l'arrond. de Pontarlier, sur un plateau de la rive droite du Doubs. La grotte de Remonot, qui a longtemps servi d'église, est éclairée par une fenêtre ouverte dans un petit bâtiment construit à l'entrée et se dirige du S.-E. au N.-O. Plusieurs escaliers la mettent en communication avec le plateau de la rive gauche du Doubs et avec un petit clocher en bois surmontant le rocher. Au fond de la grotte jaillit un ruisseau, qui coule dans un canal naturel suspendu à l'un des bas-côtés de la chapelle. Cette grotte a été transformée en un lieu de pèlerinage.

REMONTABLE adj. (re-mon-ta-ble — rad. *remonter*). Qui peut être remonté : *Mécanisme facilement montable et* REMONTABLE.

REMONTADOIRE s. m. (re-mon-ta-doi-re). Techn. Espèce d'écuelle à l'usage des papetiers.

REMONTAGE s. m. (re-mon-ta-je — du préf. *re*, et de *montage*). Action de remonter, de porter de nouveau en haut.

— Navig. fluv. Action de naviguer en montant du côté de la source d'un cours d'eau : *Le* REMONTAGE *est toujours relativement lent.*

— Techn. Action de monter, d'assembler de nouveau : *Le* REMONTAGE *d'une machine.* ‖ Action de remonter, de tendre de nouveau le moteur : *Le* REMONTAGE *d'une pendule.* ‖ Substitution d'un bois neuf à un bois d'arme à feu détérioré. ‖ Action de mettre des empeignes et des semelles neuves aux bottes.

— Comm. Action d'élever le degré d'une eau-de-vie trop faible.

REMONTANT, ANTE adj. (re-mon-tan, an-te — rad. *remonter*). Qui va vers le haut : *La foule descendante et la foule* REMONTANTE.

— Hortic. Qui repousse à l'arrière-saison : *Rosiers* REMONTANTS.

— s. m. Extrémité de la bande du baudrier fendue en deux et tombant sur les pendants.

REMONTE s. f. (re-mon-te — rad. *remonter*). Action de remonter un cours d'eau : *Là encore il y a tendance visible à augmenter la puissance, et déjà les bateaux du Rhône, qui employaient soixante-douze heures à la* REMONTE *du fleuve, n'en mettent plus aujourd'hui que trente-huit.* (L. Reybaud.)

— Pêche. Poissons qui remontent un cours d'eau pour frayer.

— Econ. rur. Chacun des sauts qu'un étalon donne à une jument, après le premier : *Jument qui a eu trois* REMONTES.

— Admin. milit. Chevaux que l'on fournit à des cavaliers qui en manquent : REMONTE *de la cavalerie.* REMONTE *d'un régiment. Chevaux de* REMONTE. ‖ Achat des chevaux nécessaires pour la remonte : *Aller à la* REMONTE, *en* REMONTE. *Officier chargé de la* REMONTE. ‖ *Dépôt de remonte*, Etablissement où l'on entretient des chevaux destinés à la remonte. ‖ *Remonte générale*, Corps chargé d'acheter et de dresser les chevaux propres à remonter la cavalerie.

— **Encycl.** La *remonte*, dans les régiments de cavalerie, est, pour les chevaux, ce que le recrutement est pour les hommes. C'est par la *remonte* qu'un régiment de cavalerie s'approvisionne de chevaux et complète son effectif.

En France, jusqu'en 1789, les capitaines remontaient eux-mêmes les compagnies dont ils étaient propriétaires. Pendant la Révolution, on commença par employer les réquisitions forcées pour remonter les régiments, puis les régiments furent chargés d'acheter eux-mêmes leurs chevaux avec des fonds spéciaux appelés masse de remplacement. Sur la fin de l'Empire, après avoir fait pendant longtemps des marchés généraux avec des fournisseurs, et cela dans le but d'éviter les rivalités de régiments, le gouvernement revint aux réquisitions forcées. La Restauration s'adressa à une compagnie de marchands de chevaux. C'est à partir de 1818, que, sur la proposition du ministre maréchal Gouvion Saint-Cyr, on essaya les dépôts de *remonte*. Ce système, reconnu bon, fut développé en 1826 et rendu définitif par ordonnance du 11 avril 1831, époque à laquelle il releva du ministère de la guerre, dont il devint une branche spéciale. Les dépôts de *remonte* furent chargés d'acheter pour l'Etat, dans l'étendue de leur circonscription, les chevaux nécessaires au service de l'armée. Les officiers attachés à chaque dépôt eurent pour mission de parcourir à cet effet les départements compris dans leur circonscription et d'acheter sous leur responsabilité personnelle des chevaux dans les marchés, sur les champs de foire et au domicile des éleveurs. Avant l'ordonnance de 1831, il n'existait que des dépôts de *remonte* isolés; la cavalerie, l'artillerie, les parcs du génie et les équipages militaires effectuaient leur *remonte* séparément. A partir de 1831, l'administration des *remontes* fut centralisée; on substitua l'achat direct à l'achat par intermédiaire, l'achat à prix débattu à l'achat à prix fixe; on établit enfin un personnel plus nombreux et mieux organisé. L'ordonnance du 29 décembre 1860 exigea que l'achat direct des chevaux par l'Etat eût lieu sous la surveillance de comités d'achats et toléra l'achat aux marchands de chevaux établis dans la contrée où se trouve le dépôt. D'après la loi du 13 mars 1875, le personnel attaché d'une manière permanente au service de *remonte* comprend 4 colonels ou lieutenants-colonels commandant les circonscriptions de *remonte* et 1 colonel ou lieutenant-colonel directeur des établissements hippiques en Algérie. A chaque dépôt de *remonte* en France et en Algérie sont attachés un chef d'escadron commandant le dépôt et un vétérinaire en premier. Un certain nombre d'officiers de cavalerie sont, en outre, détachés de leurs corps dans les dépôts de *remonte* en qualité d'officiers acheteurs.

Lors de la guerre de 1870-1871 l'insuffisance de notre service de *remonte* fut cruellement démontrée, et l'on comprit la nécessité d'y remédier, surtout après le vote de la loi de 1872, qui augmentait considérablement notre effectif militaire. Dans l'organisation nouvelle de l'armée en temps de paix, l'artillerie devant comprendre 4,000 bouches à feu et la cavalerie 72 régiments, il en résultait la nécessité d'avoir dans l'armée un effectif de 90,000 chevaux, lequel doit être doublé en temps de guerre. Dans le but d'activer en France la production chevaline nécessaire à la *remonte*, l'Assemblée nationale a voté la loi du 29 mai 1874, qui a rétabli l'école des haras du Pin et la jumenterie de Pompadour, décidé que le nombre des étalons serait augmenté annuellement jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre de 2,500, etc. Par une autre loi votée le 1er août 1874, l'Assemblée a étendu le système de la conscription aux chevaux et mulets. Voici le texte de cette loi.

« Art. 1er. Le recensement des chevaux et juments âgés de 6 ans et au-dessus, et des mulets et mules de 4 ans et au-dessus, a lieu tous les ans du 1er au 15 janvier, dans chaque commune, par les soins du maire. L'âge se compte à partir du 1er janvier de l'année de la naissance.

Art. 2. Chaque année et à des jours indiqués à l'avance, des commissions mixtes désignées dans chaque région par le général commandant le corps d'armée, procèdent, autant que possible dans chaque commune en présence du maire, à l'inspection et au classement des chevaux, juments, mulets et mules recensés.

Art. 3. Les animaux reconnus propres à l'un des services de l'armée sont classés suivant les catégories établies au budget pour les achats annuels de la *remonte*.

Art. 4. Sont exemptés de la réquisition en cas de mobilisation, et ne sont pas portés sur la liste de classement par catégories :

1° Les chevaux appartenant au chef de l'Etat;

2° Les chevaux dont les fonctionnaires sont tenus d'être pourvus pour leur service;

3° Les chevaux entiers approuvés ou autorisés pour la reproduction;

4° Les juments en état de gestation constatée, ou suitées d'un poulain, ou notoirement reconnues comme consacrées à la reproduction;

5° Les chevaux et juments n'ayant pas atteint l'âge de 6 ans, les mulets et mules au-dessous de 4 ans;

6° Les chevaux de l'administration des postes ou ceux qu'elle entretient pour son service par des contrats particuliers;

7° Les chevaux indispensables pour assurer le service de tous les transports nécessaires en temps de guerre, notamment ceux des chemins de fer.

Art. 5. Un tableau certifié par le président de la commission mixte et par le maire, indiquant le signalement des animaux classés, ainsi que le nom de leurs propriétaires, est adressé au bureau de recrutement du ressort.

Un double de ce tableau reste déposé à la mairie jusqu'au classement suivant.

Art. 6. Le contingent des animaux à fournir en cas de mobilisation, dans chaque région, pour assurer le passage du pied de paix au pied de guerre des troupes qui y sont stationnées, est fixé par le ministre de la guerre, en tenant compte, dans chaque catégorie, des ressources constatées à l'inspection annuelle, ainsi que du résultat possible des mutations ou diminutions à prévoir.

Ce contingent est réparti entre les régions et subdivisions de région, et subsidiairement entre les communes, au prorata de leurs ressources, dans chaque catégorie.

Toutefois, cette répartition n'est notifiée qu'en cas de mobilisation.

L'insuffisance des ressources dans un corps d'armée sera compensée par l'excédant d'un autre corps d'armée.

Art. 7. Lorsque la mobilisation est ordonnée, le maire est tenu de prévenir les propriétaires que tous les animaux classés présents dans la commune, ainsi que ceux qui y ont été introduits depuis le dernier classement et qui ne sont pas compris dans les cas d'exemption prévus par les cinq premiers paragraphes de l'article 5, doivent être conduits aux jours fixés, avec ferrure en bon état, bridon et licol, au point de l'arrondissement indiqué par l'autorité militaire.

Art. 8. Des commissions désignées par l'autorité militaire procèdent à la réception des animaux amenés et fixent la catégorie à laquelle doivent appartenir ceux qui ont été introduits dans la commune depuis les derniers classements. Il est procédé alors, pour chaque commune, en présence du maire, à un tirage au sort des animaux par catégorie. Les numéros de tirage déterminent l'ordre dans lequel les animaux doivent être requis.

Art. 9. Le propriétaire d'un animal compris dans le contingent a le droit de présenter à la commission de *remonte* et de demander à faire inscrire à sa place un autre animal non compris dans le contingent, mais appartenant à la même catégorie. Dans ce cas, l'animal substituant prend sur la liste de tirage le numéro du substitué, et réciproquement.

Art. 10. Après avoir statué sur tous les cas de réforme, de remplacement ou d'ajournement demandé pour cause de maladie, accident ou autre motif, la commission de *remonte*, en présence des maires des communes, prononce la réquisition, en suivant l'ordre des numéros de tirage jusqu'à prélèvement complet du nombre d'animaux à réquisitionner.

Art. 11. Les propriétaires des animaux requis pour la mobilisation reçoivent, sans délai, des sous-intendants militaires, dans les formes usitées pour les opérations de la *remonte*, les mandats représentant le prix de ces animaux, payables à la caisse du receveur des finances le plus à proximité.

Les prix sont déterminés à l'avance et fixés d'une manière absolue, pour chaque catégorie, aux chiffres portés au budget de l'armée, augmentés du quart pour les chevaux de selle et d'attelage d'artillerie. Toutefois, cette augmentation n'est pas applicable aux chevaux entiers.

Art. 12. Le propriétaire qui, aux termes de l'article 7, n'aura pas conduit ses animaux classés et ceux qui sont susceptibles d'être compris dans le classement, au lieu désigné pour la mobilisation, ainsi que le propriétaire d'animaux requis, dont les réclamations n'ont

pas été admises par la commission de *remonte* le jour de la réquisition et qui n'a pas livré dans les trois jours, au quartier de la gendarmerie du chef-lieu d'arrondissement ou de canton, indiqué par l'autorité militaire, le cheval, la jument, le mulet ou la mule désignés, est déféré aux tribunaux, et, au cas de condamnation, frappé d'une amende égale à la moitié du prix d'achat fixé pour la catégorie dans laquelle était classé l'animal. Néanmoins, la saisie et la réquisition pourront être exécutées immédiatement et sans attendre le jugement.

Art. 13. Les propriétaires de chevaux, juments, mulets ou mules, qui ne se conforment pas aux dispositions de la présente loi, sont passibles d'une amende de cinquante francs à mille francs.

Ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de deux cents francs à deux mille francs. »

RÉMONTÉ, ÉE (re-mon-té) part. passé du v. Remonter. Monté de nouveau : *A peine* REMONTÉ *sur son cheval, il s'enfuit au grand galop. Je suis* REMONTÉ *chez moi dans un trouble, dans une anxiété inexprimable.* (E. Sue.)

— Muni d'un nouveau cheval : *Un cavalier* REMONTÉ.

— Replacé en haut :

Aussitôt, dans le chœur, la machine emportée
Est sur le banc du chantre à grand bruit *rémontée*.
BOILEAU.

— Dont le ressort, le mouvement est de nouveau monté, tendu : *Montre, pendule* REMONTÉE.

— Fig. Revenu à son point de départ, à sa situation antérieure : *Cinq ans après la peste, la population marseillaise était* REMONTÉE *au chiffre de l'année* 1719, *tant la nature est bonne et féconde mère.* (E. Guinot.)

Nous sommes *remontés* aux jours de notre enfance.
DELILLE.

— Fam. *Remonté sur sa bête*, Qui a recouvré sa santé ou sa prospérité.

— Fauconn. Engraissé : *Faucon qui a besoin d'être* REMONTÉ.

— Pathol. *Goutte remontée*, Goutte, qui des extrémités, s'est portée vers l'intérieur du corps.

— s. f. Pop. Après-midi.

REMONTER v. n. ou intr. (re-mon-té — du préf. *re*, et de *monter*). Monter de nouveau, retourner à l'endroit d'où l'on était descendu : REMONTER *à sa chambre, à son cabinet.* REMONTER *sur son cheval.* REMONTER *en voiture. Il monta, descendit et* REMONTA. (Acad.) *A l'aide de contre-courants, les pirogues* REMONTENT *le Meschacebé.* (Chateaub.)

— Se transporter de bas en haut : *Au jeu de la bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre côté* REMONTE. (Acad.) ‖ S'élever, gagner un point plus élevé : *Le baromètre* REMONTE. *La digue fait* REMONTER *l'eau. La rivière* REMONTERA *vers sa source avant que cela arrive.* (Acad.)

Les fleuves étonnés *remontent* vers leurs sources.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ S'avancer d'un endroit à l'autre, en suivant une direction contraire à celle des cours d'eau : *Nous* REMONTÂMES *du Havre à Paris, de Marseille à Lyon.* ‖ S'élever au-dessus de l'horizon, se rapprocher du zénith : *Le soleil descend en été et en automne et* REMONTE *en hiver et au printemps.* ‖ Etre porté en haut : *Habit, corps de jupe qui* REMONTE. *Un gilet démodé que le ventre faisait* REMONTER *par devant.* (E. About.)

— S'élever de nouveau à un prix supérieur : *La rente* REMONTE. *Les actions du gaz ont baissé, mais elles* REMONTERONT.

— Se replacer, être élevé de nouveau : REMONTER *sur le trône.*

. . . . Au rang de ses ancêtres
Dieu l'a fait *remonter* par la main de ses prêtres.
RACINE.

— Atteindre en progressant : *Pour* REMONTER *de la licence à la liberté, les peuples n'ont d'autre chemin que la tyrannie.* (Lamart.)

— Se rapporter par son origine : *Maison qui* REMONTE *à plusieurs siècles, qui* REMONTE *aux croisades. Peut-être le noble* REMONTE-*t-il à un manant, et le manant à des rois.* (Boiste.) *L'institution de la Bourse de Paris* REMONTE *à* 1724. (Proudh.) ‖ Se reporter par le discours, par la pensée : *Pour entendre cette affaire, cette histoire, cette vérité, il faut* REMONTER *plus haut.* (Acad.) *La pénétration est une facilité à concevoir, à* REMONTER *aux principes des choses ou à prévoir leurs effets par une suite d'inductions.* (Vauven.) *Le seul moyen d'acquérir des connaissances est de* REMONTER *à l'origine de nos idées.* (Condill.) *La justice n'est pas une conséquence, puisqu'on ne peut pas* REMONTER *à un autre principe plus élevé.* (V. Cousin.) *Il est aussi impossible de* REMONTER *à la langue primitive que de* REMONTER *à la race primitive.* (A. Maury.) *La science, guidée par le génie, a pu* REMONTER *jusqu'aux époques les plus reculées de la terre.* (Flourens.)

— Loc. fam. *Remonter sur sa bête*, Regagner ce qu'on a perdu, reprendre un avantage dont on avait été privé : *Il avait perdu au jeu, mais il* EST REMONTÉ SUR SA BÊTE. (Acad.) *On lui avait ôté son emploi, mais il a tant fait qu'il* EST REMONTÉ SUR SA BÊTE. (Acad.) *Il ne sera pas assez innocent pour ne pas se servir de cette occasion et* REMONTER SUR SA BÊTE. (De Retz.) ‖ *Remonter au déluge*, Reprendre les choses de trop loin. ‖ *Remonter sur l'eau*, Retrouver son crédit ou sa fortune. ‖ *Ses actions remontent*, Il commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance.

— Jurispr. anc. *Les propres ne remontent point*, Les ascendants ne succèdent point aux biens propres.

— Fauconn. Voler de bas en haut.

— Mar. *Remonter au vent*, Louvoyer au plus près du vent. ‖ *Remonter contre mousson*, Naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson. ‖ *Le vent remonte*, Le vent passe du sud au nord.

— Pathol. Se dit de la goutte qui se porte des extrémités aux organes intérieurs.

— Hortic. Fleurir de nouveau dans l'arrière-saison : *Cette espèce de rosier ne* REMONTE *pas.*

— v. a. ou tr. Monter de nouveau, porter de nouveau en haut : REMONTEZ *ce paquet dans ma chambre.* ‖ Porter en haut ou plus haut : REMONTER *une cloche.* REMONTER *une poutre.* ‖ Exhausser, rendre plus haut : REMONTER *un mur.* REMONTER *une maison de deux étages.*

— Gravir de nouveau, parcourir de nouveau de bas en haut; parcourir de bas en haut après avoir parcouru de haut en bas : REMONTER *la côte. Combien d'hommes n'*ONT *jamais* REMONTÉ *l'escalier qu'ils avaient descendu !* (Chateaub.)

— Parcourir en sens contraire au mouvement de l'objet que l'on parcourt : REMONTER *le cours d'un fleuve, d'une rivière.* REMONTER *un courant. Au mois de février* 1736, *Anderson vit à Hambourg un narval qui avait* REMONTÉ *l'Elbe, poussé pour ainsi dire par une mer très-forte.* (Lacép.) *Le lamantin vit à l'embouchure des grands fleuves, qu'il* REMONTE *quelquefois assez loin.* (J. Macé.) ‖ Suivre, côtoyer dans un sens contraire à celui du courant : *Quand on va de Saumur à Tours sur la levée, on* REMONTE *la Loire.* (Acad.) *Le fleuve de la Plata a plus de* 800 *lieues de cours, en le* REMONTANT *depuis son embouchure jusqu'à la source de la rivière de Paruna qu'il reçoit.* (Buff.) ‖ Repasser par, revenir sur : *Il y a dans les choses humaines une certaine pente qu'on ne* REMONTE *point.* (Lamenn.) *Il faut* REMONTER *la source des siècles pour rencontrer l'amour à l'état de nature.* (P. de St-Victor.) *Il est peu de personnes qui ne se soient amusées à* REMONTER *le cours de leurs idées et à rechercher par quels chemins leur esprit était arrivé à de certaines conclusions.* (Baudelaire.) *La pensée est un fleuve qu'on ne* REMONTE *pas aisément.* (V. Cousin.) *Il faut se laisser aller au courant de ses jours, sans jamais chercher à le* REMONTER. (A. d'Houdetot.)

— Approvisionner de nouveau : REMONTER *un magasin de marchandises, une maison de meubles, une bibliothèque de livres. Ma mère et moi, nous ferons un plaisir de* REMONTER *votre garde-robe.* (G. Sand.)

— Réassembler, pour remettre en état de fonctionner : REMONTER *une serrure.* REMONTER *une machine à vapeur.* REMONTER *une charpente.* ‖ Tendre de nouveau, remettre en état de fonctionner le moteur de : REMONTER *sa montre. On* REMONTE *cette horloge tous les quinze jours. Une sonnerie avertit la cuisinière qu'elle doit* REMONTER *le tourne-broche. Un homme sourd et aveugle avait appris à sonner les cloches, à* REMONTER *l'horloge de sa paroisse.* (Proudh.)

— Rétablir dans son état primitif : *Je suis bien plus pénétré que vous ne croyez de la nécessité de* REMONTER *le pouvoir exécutif.* (La Fayette.) ‖ Rétablir les affaires de :

Un tour de main ici *remonte* un homme habile.
N. LEMERCIER.

‖ Relever, ranimer, rendre son énergie, son activité à : *Cette nouvelle* A REMONTÉ *les courages. Ce petit déjeuner nous* A REMONTÉS.

— Donner un autre cheval à : REMONTER *un cavalier.*

— Fauconn. *Remonter l'oiseau*, Le lâcher du haut d'un coteau ‖ L'engraisser de nouveau.

— Théâtre. Préparer pour être joué de nouveau : REMONTER *un drame, un opéra.*

— Mar. Parcourir, ranger dans le sens contraire au vent ou au courant : REMONTER *une côte.* ‖ *Remonter le gouvernail*, Le remettre en place.

— Comm. Rendre plus alcoolique, élever le titre de : REMONTER *du vin, de l'eau-de-vie.*

— Techn. *Remonter des bottes*, Y mettre des empeignes et des semelles neuves. ‖ *Remonter une arme à feu*, Y mettre un bois neuf. ‖ *Remonter un instrument à cordes*, Le garnir de cordes neuves.

Se remonter v. pr. Etre remonté : *Une montre doit* SE REMONTER *tous les jours.*

— Se donner une nouvelle monture, un nouveau cheval : *Cet officier cherche à* SE REMONTER.

— S'approvisionner de nouveau : SE REMONTER *en linge. Nos magasins sont vides, mais je vais* ME REMONTER.

— Se ranimer, reprendre de la vigueur, de l'activité : *J'avais besoin de ce repos pour* ME REMONTER. *Il essaya de faire l'esprit fort pour* SE REMONTER, *mais il n'en vint pas à bout.* (G. Sand.)

REMONTEUR, EUSE s. (re-mon-teur, eu-ze — rad. *remonter*). Personne qui remonte, qui fait métier de remonter : *Un* REMONTEUR *de pendules. Un* REMONTEUR *de bottes.*

REMONTOIR s. m. (re-mon-toir — rad. *remonter*). Techn. Appareil au moyen duquel on peut remonter une montre, une pendule, une horloge, sans l'aide d'une clef et sans être obligé de l'ouvrir : *Montre à* REMONTOIR. ‖ Ressort servant à faire marcher une pièce d'horlogerie pendant qu'on la remonte. ‖ *Remontoir d'égalité*, Disposition qui consiste en ce que le moteur de la sonnerie remonte automatiquement le moteur des aiguilles.

— **Encycl.** *Montre à remontoir.* V. MONTRE.

REMONTRANCE s. f. (re-mon-tran-se — rad. *remontrer*). Observation ayant un certain caractère de reproche : *Ne pas écouter une* REMONTRANCE. *Faire des* REMONTRANCES. *Le plus dangereux ennemi, c'est l'ami de la maison qui se permet de mauvais conseils et de satiriques* REMONTRANCES. (Boiste.) *Les* REMONTRANCES *perdues sont toujours suivies de refroidissement, et du refroidissement on va en deux pas aux ruptures.* (G. Sand.)

Un malheur instruit mieux qu'aucune *remontrance*.
LA CHAUSSÉE.

Dans ce récit, je prétends faire voir
D'un certain sot la *remontrance* vaine.
LA FONTAINE.

— Hist. Discours adressés aux rois par les parlements et les autres cours souveraines, pour leur signaler les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, d'un abus d'autorité : *Le parlement fit des* REMONTRANCES *au roi. Le parlement ordonna d'itératives* REMONTRANCES. *J'écoute les* REMONTRANCES *de mon parlement, mais en mettant la main sur mon épée.* (Henri IV.) *Les premières* REMONTRANCES *du parlement de Paris furent adressées à Louis XI par l'exprès commandement de ce roi.* (Volt.) *Les* REMONTRANCES *du parlement n'ont réussi dans aucun pays de l'Europe.* (Volt.) *Les parlements faisaient des* REMONTRANCES *sur les édits qu'on leur envoyait; le roi leur ordonnait de les enregistrer et de se taire.* (Mme de Staël.)

— Anc. pratiq. Représentation faite à l'audience par le procureur ou l'avocat d'une partie, quand il avait à demander une remise ou à faire ordonner quelque mesure préparatoire. ‖ Nom donné quelquefois aux écritures que se fournissaient respectivement les parties.

— Anc. cout. Nom donné, à Valenciennes, à l'action de représenter en justice, de faire comparaître une personne qu'on a blessée.

— **Syn. Remontrance, représentation.** Les *remontrances* sont souvent des reproches que l'on fait à quelqu'un à l'occasion d'une action accomplie, et les *représentations* de simples avis se rapportant à ce qui n'est pas encore fait. Quand les *remontrances* se rapportent, comme les *représentations*, au futur, elles en diffèrent en ce qu'elles se rapprochent toujours du blâme et semblent supposer le droit de blâmer, tandis que les *représentations* tiennent plutôt de la plainte ou annoncent une sorte d'infériorité, de modestie dans celui qui prend la liberté d'exposer son avis.

— **Encycl.** Hist. Le parlement s'empara du droit de *remontrance* dès le XVe siècle, en même temps que du droit d'enregistrement. L'ordonnance de Moulins (1566), tout en confirmant au parlement le droit de faire des *remontrances*, déclara qu'elles ne pourraient surseoir à l'exécution des édits. L'ordonnance de 1667 (art. 3) confirma cette disposition. Le droit de *remontrance* ainsi limité parut encore redoutable à Louis XIV. Par sa déclaration du 24 février 1673, il régla la forme dans laquelle devaient être enregistrés les édits et lettres patentes émanés de l'autorité royale. Le parlement ne conservait le droit de *remontrance* que pour les actes qui concernaient les particuliers. Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le droit de *remontrance* fut suspendu; mais la déclaration du 15 septembre 1715 le rendit à ces corps, et les lettres patentes du 26 août 1718 en réglèrent l'usage.

REMONTRANT s. m. (re-mon-tran — rad. *remontrer*). Hist. relig. Nom donné par les Hollandais aux arminiens, à cause des remontrances qu'ils firent, en 1610, contre leur condamnation par le synode de Dordrecht.

— **Encycl.** V. ARMINIENS.

REMONTRER v. a. ou tr. (re-mon-tré — du préf. *re*, et de *montrer*). Montrer de nouveau : REMONTRER *des gravures*

— Enseigner de nouveau : REMONTRER *un procédé oublié.*

— Exposer, expliquer, faire observer, dire sous forme de remontrance : *Je lui* REMONTRAI *vainement qu'il laissait l'os pour courir après l'ombre.* (Le Sage.)

— v. n. ou intr. Faire des remontrances; faire la leçon.

— *En remontrer*, Faire la leçon, servir d'exemple, être supérieur : *L'humilité de la courtisane amoureuse comporte des magnificences morales qui* EN REMONTRENT *aux anges.* (Balz.) *En fait de miracles, les faquirs indous* EN REMONTRERAIENT *à beaucoup de saints.* (A. de Gasparin.) *Une jolie femme* EN REMONTRERAIT *bien aux généraux les plus expérimentés.* (Al. Dum.)

— *C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé*, C'est un ignorant qui donne des leçons à un homme plus savant que lui.

— Hist. Faire des remontrances au roi : *Le parlement voulut* REMONTRER. (Volt.) *Depuis le temps de François Ier, le parlement* REMONTRA *sur toutes sortes d'objets.* (Volt.)

— Vèner. Donner connaissance de la bête qui est passée. ‖ *En remontrer*, Se dit du limier qui fait connaître qu'il trouve une voie.

Se remontrer v. pr. Se montrer de nouveau : *Comment va-t-il* SE REMONTRER ? (Acad.) ‖ Reparaître, se présenter de nouveau : *Les députés qui* SE REMONTRENT *devant leurs électeurs.*

REMONTREUR, EUSE s. (re-mon-treur, eu-ze — rad. *remontrer*). Personne qui fait des remontrances.

REMONTURE s. f. (re-mon-tu-re — rad. *remonter*). Cost. Espèce d'épaulette d'un vêtement de femme.

RÉMOPLEURIDE s. m. (ré-mo-pleu-ri-de — du lat. *remus*, rame; *pleura*, flanc). Crust. Genre de crustacés fossiles, de l'ordre des trilobites, dont l'espèce type se trouve en Irlande.

REMOQUER (SE) v. pr. (re-mo-ké — du préf. *re*, et de *moquer*). Se moquer de nouveau.

RÉMORA s. m. (ré-mo-ra — du préf. *ré*, et du lat. *mora*, retard). Obstacle, retardement, par allusion au poisson de même nom : *La paresse est le* RÉMORA *qui a la force d'accroître les plus grands obstacles.* (La Rochef.)

L'or est comme une femme : on n'y saurait toucher
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
L'un et l'autre, en ce temps, sitôt qu'on les mendie,
Sont deux grands *rémoras* pour la philosophie.
REGNARD.

— Chirur. Ancien instrument qui servait à assujettir une partie.

— Ichthyol. Poisson du genre naucrate ou pilote, auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les navires : *Le dessus de la tête du* RÉMORA *est aplati en forme d'ovale.* (V. de Bomare.)

— **Syn. Rémora, accroc, anicroche, enclouure.** V. ACCROC.

— **Encycl.** Ichthyol. Le *rémora* ou *rémore* appartient au genre *échénéide*. C'est un petit poisson, dont la longueur totale atteint rarement 0m,30 et dont la couleur est d'un noir uniforme; tout son corps est recouvert d'une peau molle et visqueuse, revêtue de petites écailles; le museau est arrondi; il porte au-dessus de sa tête un disque aplati, composé de dix-huit lames cartilagineuses transversales, mobiles, dentelées ou épineuses au bord postérieur, disposées par paires, et dont la longueur diminue progressivement à mesure qu'elles s'approchent des extrémités du disque. Ce poisson habite la Méditerranée et l'Océan. Etudié dès la plus haute antiquité, il a donné lieu à bien des fables. Les anciens faisaient entrer sa chair dans la composition de philtres qu'ils croyaient propres à éteindre les feux de l'amour ou à délivrer les femmes enceintes des accidents qui pourraient trop hâter la parturition. Conservé dans le sel, son approche seule suffisait pour retirer des puits les plus profonds l'or qui pouvait y être tombé.

Toutefois, la propriété la plus merveilleuse attribuée au *rémora*, et qui lui a valu son nom, c'est de pouvoir, en s'attachant à la carène des vaisseaux, retarder et même arrêter complètement leur marche, quand même ils auraient le meilleur vent en poupe. « Ainsi, dit naïvement V. de Bomare, le vaisseau amiral que montait Antoine dans la bataille d'Actium fut tout d'un coup retardé, quoique le vent ne cessât d'enfler les voiles. Celui du prince Caïus Caligula, qui revenait d'Asture à Antium, fut également retardé; et comme de toute la flotte son vaisseau à cinq rangs de rames était le seul qui n'avançait point, des gens sautèrent du vaisseau pour chercher ce qui pouvait causer ce retardement; ils trouvèrent une espèce de poisson collé contre le gouvernail et le portèrent à Caïus, qui fut fort indigné que si peu de chose eût pu l'arrêter et l'emporter sur les forces de quatre cents rameurs ; ceux qui le virent alors et qui l'ont vu depuis, ont dit qu'il était semblable à un grand limaçon et qu'il y en avait beaucoup sous la quille du vaisseau. Mutianus rapporte qu'il s'en était collé une si grande quantité sous le vaisseau que Périandre, tyran de Corinthe, envoyait avec ordre de mutiler inhumainement trois cents enfants nobles de Corcyre, qu'il ne put presque avancer malgré le vent favorable et que l'on honorait à Gnide, dans le temple de Vénus, les coquillages qui avaient opéré cette merveille. »

Des observations plus sérieuses ont permis aux naturalistes modernes de reconnaître les faits réels cachés et défigurés par ces exagérations. Le *rémora*, comme tous ses congénères, a la faculté d'adhérer, par son disque ou bouclier, à tous les corps qui présentent une surface suffisamment unie, et d'y rester comme suspendu. Ce n'est pas, comme on l'avait cru, par une force de succion, mais bien à l'aide de ses nombreux cro-

chets qui s'enfoncent dans ces corps. Quand un *rémora* est ainsi fixé, si on le tire par la queue, les crochets, étant inclinés en arrière, trouvent un point d'appui solide et opposent une résistance assez forte pour qu'on ne puisse la vaincre qu'avec beaucoup de peine. Si, au contraire, on le prend derrière la tête et qu'on tire en avant, les crochets, ne se trouvant plus dans une direction favorable pour résister, cèdent aisément et le poisson se détache sans peine.

On comprend donc que, si des *rémoras* se trouvent attachés en grand nombre à la carène d'un navire, ils peuvent ralentir sa marche, en l'empêchant de glisser aussi facilement au sein de l'eau, comme le feraient des anatifes, des moules, des algues ou d'autres êtres marins analogues. Et cette circonstance se présente plus souvent qu'on ne saurait le croire. Dans certains parages, ces poissons suivent en troupes nombreuses les navires, autour desquels ils nagent pour saisir les matières animales saines ou corrompues, les excréments même que l'on jette à l'eau et dont ils se nourrissent; c'est ce qu'on a observé surtout dans le golfe de Guinée et ce qui leur a fait donner par les Hollandais qui fréquentent ces parages le nom vulgaire de *poisson d'ordure*.

« Ce sont encore, dit A. Guichenot, des réunions analogues et par conséquent nombreuses de ces échénéis, que l'on a remarquées sur des rochers auxquels ils adhéraient comme sur la carène d'un vaisseau, surtout lorsque l'orage avait bouleversé la mer, qu'ils craignaient de se livrer à la fureur des ondes et que d'ailleurs la tempête avait déjà brisé leurs forces. » Au reste, le *rémora* s'attache indifféremment à tous les corps auxquels il peut adhérer. D'après Commerson, on peut le conserver en vie pendant quelques heures dans un vase rempli d'eau de mer, que l'on a soin de renouveler; on le voit alors, privé d'un point d'appui convenable, nager en se renversant sur le dos. Le même observateur, ayant voulu toucher avec son pouce le disque d'un *rémora* vivant, éprouva une force de cohésion si grande, qu'il s'ensuivit un engourdissement et même une sorte de paralysie du doigt, dont il ne fut débarrassé que longtemps après avoir cessé de toucher le poisson.

Le *rémora* s'attache surtout aux cétacés et aux grands poissons, tels que les squales; il se colle avec tant de force et de persistance à sa victime, qu'il y reste cramponné, lorsque, après avoir été prise par les marins, elle se frotte et se débat contre les bords ou sur le pont du vaisseau. Aussi suivent-ils volontiers les squales, soit que ceux-ci dédaignent de manger la chair du *rémora*, soit que ce parasite ait l'instinct d'échapper à la voracité de ses ennemis, en cherchant un asile sur un endroit inaccessible de la surface même de leur corps. Ce genre renferme encore, entre autres espèces, celle qui est connue sous les noms vulgaires de *naucrate*, *pilote* ou *sucet*. V. ce dernier mot.

RÉMORARATRI s. m. (ré-mo-ra-ra-tri — de *rémora*, et du lat. *aratrum*, charrue). Bot. Nom vulgaire de la bugrane ou arrête-bœuf, dont les racines rampantes et entrelacées empêchent la charrue d'avancer.

REMORAY, lac de France (Doubs), situé au pied de la forêt de la Lore, à 20 kilom. environ de Pontarlier. Il a pris son nom du village de Remoray, bâti sur la chaîne qui domine sa rive occidentale. Il a environ 160 hectares de superficie. La petite rivière de la Taverne conduit au Doubs les eaux du lac de Remoray.

REMORD s. m. (re-mor). Bot. V. REMORS.

REMORDRE v. a. ou tr. (re-mor-dre — du préf. *re*, et de *mordre*). Mordre de nouveau, attaquer de nouveau avec les dents : *Son chien l'*A REMORDU.

— Fig. Inspirer des remords à : *Les méchants n'ont point de repos, leur conscience les* REMORD *à tous moments.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Mordre de nouveau, donner de nouveaux coups de dents : REMORDRE *à l'hameçon. Cette poire est si âpre que, quand on y a mordu une fois, on n'y veut plus* REMORDRE. (Acad.)

— Fam. Recommencer, reprendre ce qu'on avait fait : *Ce dogue a été si maltraité qu'il n'a pas voulu* REMORDRE. (Acad.) *Ce régiment a tant souffert à l'attaque de la contrescarpe, qu'on n'a pu l'obliger à* REMORDRE. (Acad.)

REMORDS s. m. (re-mor — de *remordre*). Reproche de la conscience : REMORDS *cuisant, importun. La voix du* REMORDS. *N'avoir plus de* REMORDS. *Etouffer les* REMORDS *de sa conscience. Le juge méchant pèche avec connaissance, et il est inexcusable; le juge ignorant pèche sans* REMORDS, *et il est incorrigible.* (Fléch.) *Le flatteur traite le* REMORDS *de faiblesse et enhardit la timidité du crime.* (Mass.) *Le* REMORDS *est la seule vertu qui reste aux coupables.* (Volt.) *Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir ôter le* REMORDS. (J.-J. Rouss.) *Une des plus sûres conditions du bonheur est de pouvoir regarder sa vie entière sans honte et sans* REMORDS. (Condorcet.) *Le* REMORDS *est la seule douleur de l'âme que le temps et la réflexion n'adoucissent pas.* (Mme de Staël.) *Il n'y a que deux maux bien réels dans le monde, le* REMORDS *et la maladie; le reste est idéal.* (J. de Maistre.) *Ce n'est pas du crime que vient le* REMORDS, *c'est de la vertu.* (Mme Guizot.) *Le* REMORDS *est le châtiment du crime, le repentir en est l'expiation; l'un appartient à une conscience tourmentée, l'autre à une âme changée en mieux.* (J. Joubert.) *Quel feu peut être comparé au feu des* REMORDS? (Chateaub.) *Le* REMORDS *précède la vertu, comme l'aurore précède le jour.* (Lacordaire.) *Le repentir, c'est le* REMORDS *accepté.* (Mme Swetchine.) *Le* REMORDS *est déjà dans la pensée qui prépare la faute.* (Vinet.) *Le* REMORDS *est une douleur qui nous avertit qu'il y a en nous quelque désordre.* (Lamenn.) *Une douleur vaut mieux qu'un* REMORDS. (L. Ulbach.) *Plus la haine se satisfait, plus elle se prépare de* REMORDS. (Latena.) *Le* REMORDS *est la planche qui sauve après le naufrage.* (La Rochef.-Doud.) *Nos* REMORDS *ne sont pas dans la proportion de nos fautes, mais dans la proportion des vertus qui nous restent.* (D. Stern.) *Le* REMORDS *est l'ombre du crime : il grandit comme elle à la chute des jours.* (Petit-Senn.) *Le* REMORDS *ne peut être l'élément scientifique de la morale; car la souffrance du* REMORDS *n'est pas différente des autres souffrances.* (Mesnard.) *Tout passe, tout s'efface dans le cœur de l'homme, excepté le* REMORDS. (Beauchêne.) *Le supplice du* REMORDS *est un des phénomènes les plus extraordinaires de la conscience.* (Alibert.)

On garde sans *remords* ce qu'on acquiert sans crime.
CORNEILLE.

Plaignez les criminels, le *remords* les déchire.
DUCIS.

Heureux surtout celui que nul *remords* n'altère.
A. BARBIER.

La vertu s'affermit par un *remords* heureux.
VOLTAIRE.

Dieu s'annonce à nos cœurs par la voix du *remords*.
DE BERNIS.

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soin et mourrai sans *remords*.
LA FONTAINE.

Malheureux le mortel que le *remords* tourmente!
L'imagination le nourrit et l'augmente.
DELILLE.

— **Syn. Remords, regret, repentance**, etc. V. REGRET.

— **Remords, attrition, componction, contrition, repentir.** V. ATTRITION.

— **Encycl.** Vauvenargues a dit, dans son *Introduction à la connaissance de l'esprit humain* : « Le regret consiste dans le sentiment de quelque perte; le repentir dans celui d'une faute; le *remords* dans celui d'un crime et la crainte d'un châtiment. » Ce n'est pas, à ce qu'il semble, remarque un de ses commentateurs, la différence de la faute et du crime qui constitue celle du repentir et du *remords*. On peut expier ses crimes par le repentir, et sentir le *remords* d'une faute. Si le repentir est moins cruel, c'est qu'il suppose le retour au bien et une résolution de ne plus retomber, qui console. Le *remords* peut exister avec la résolution de se rendre encore coupable. Ecoutez Mathan dans Athalie :

. . . . Heureux si je puis,
A force d'attentats, perdre tous mes *remords*.

C'est ainsi que les scélérats le perdent; il n'y a point pour eux de repentir.

Les *remords* de la conscience sont une des sources les plus fécondes où le poëte tragique peut puiser de puissants effets; écoutez la *Phèdre* de Racine :

Misérable! et je vis, et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue!
J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux;
Le ciel, tout l'univers est plein de mes aïeux.
Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je? Mon père y tient l'urne fatale.
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
Ah! combien frémira son ombre épouvantée
Lorsqu'il verra sa fille à ses yeux présentée,
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers!
Que diras-tu, mon père, à ce spectacle horrible?
Je crois voir de tes mains tomber l'urne terrible;
Je crois te voir, cherchant un supplice nouveau,
Toi-même de ton sang devenir le bourreau.
Pardonne! un dieu cruel a perdu ta famille;
Reconnais sa vengeance aux fureurs de ta fille.
Hélas! du crime affreux dont la honte me suit,
Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit.
Jusqu'au dernier soupir, de malheurs poursuivie,
Je rends dans les tourments une inutile vie.

Nos lecteurs connaissent sans doute moins ce dramatique passage de M.-J. Chénier, dans lequel l'auteur de la Saint-Barthélemy, Charles IX, exhale ses *remords* :

Attendez un moment! ne marchez pas! tremblez!
Pour qui ces glaives nus? quels sont vos adversaires?
Vous courez immoler, qui? vos amis? vos frères?
Arrêtez! Je défends... Mais que vois-je, inhumains?
Quel meurtre abominable ensanglante vos mains?
Moi-même... Ah! qu'ai-je fait? cruel, ingrat, perfide,
Parjure à mes serments, sacrilége, homicide,
J'ai des plus vils tyrans réuni les forfaits,
Et je suis tout couvert du sang de mes sujets.
Ces lieux en sont baignés: sous ces portiques sombres,
Des malheureux proscrits je vois errer les ombres.
Une invisible main s'appesantit sur moi.
Dieu! quel spectre hideux redouble mon effroi!
C'est lui! j'entends sa voix terrible et menaçante:
Coligny!... Voyez-vous cette tête sanglante?
Loin de moi cette tête et ces flancs entr'ouverts!
Il me suit, il me presse, il m'entraîne aux enfers! [mes;
Pardon, Dieu tout-puissant, Dieu qui venge les cri-
Toi, Coligny, vous tous, vous, trop chères victimes;
Pardon; si vous étiez témoins de mes douleurs,
A votre meurtrier vous donneriez des pleurs.

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant un beau morceau de Chateaubriand : « Chaque homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger soi-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme la sentence. Si le vice n'est qu'une conséquence physique de notre organisation, d'où vient cette frayeur qui trouble le jour d'une prospérité coupable? Pourquoi le *remords* est-il si terrible, qu'on préfère souvent se soumettre à la pauvreté et à toute la rigueur de la vertu, plutôt que d'acquérir des biens illégitimes? Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. Il cherche les lieux déserts, et cependant la solitude l'effraye; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux. Son regard est inquiet et mobile; il n'ose fixer le mur de la salle du festin, dans la crainte d'y voir des caractères funestes. Tous ses sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter; il voit au milieu de la nuit des lueurs menaçantes; il est toujours environné de l'odeur du carnage; il découvre le goût du poison jusque dans les mets qu'il a lui-même apprêtés; son oreille, d'une étrange subtilité, trouve le bruit où tout le monde trouve le silence; et, en embrassant son ami, il croit sentir un poignard caché sous ses vêtements. » V. REPENTIR.

RÉMORE s. m. (ré-mo-re). Ichthyol. Syn. de RÉMORA : *Si l'on tente d'enlever le* RÉMORE *par la tête, on y parvient aisément.* (V. de Bomare.)

REMORINO, général et patriote italien. V. RAMORINO.

REMORQUAGE s. m. (re-mor-ka-je — rad. *remorque*). Action de remorquer : *Le* REMORQUAGE *des navires à l'entrée du port.*

REMORQUE s. f. (re-mor-ke. — Ce mot, qui se disait autrefois *remolque*, vient du latin *remulcum*, corde pour haler, câble à remorquer, lequel est formé de *re*, préfixe, et du radical qui est dans *mulcere*; tirer, traîner, radical qui paraît être le sanscrit *marg*, frotter, traîner, tirer, resté dans la plupart des langues européennes avec la signification spéciale de *traire*). Traction exercée sur un véhicule à l'aide d'un autre véhicule : *Conduire un bateau à la* REMORQUE. *Traîner à la* REMORQUE. *Prendre à la* REMORQUE. *Alors, pour ne point vous retarder, je monterai, si vous le voulez bien, dans votre calèche, et Tom vous suivra, conduisant mon phaéton à la* REMORQUE. (Alex. Dum.)

— Fig. Influence qu'on laisse prendre à quelqu'un sur sa conduite, sur ses actions : *Se mettre à la* REMORQUE *d'un chef de parti. Se traîner à la* REMORQUE *d'un intrigant. Il y a une sorte de lâcheté à se laisser aller à la* REMORQUE *de toutes les fantaisies des enfants.* (Balz.) *Nos discoureurs parlementaires n'entraînent pas un seul député à la* REMORQUE *de leurs oraisons.* (Cormen.)

— Mar. *Câble de remorque* ou simplement *Remorque*, Câble au moyen duquel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque : *Nous sommes trop faibles pour les remorquer maintenant; lâchons, lâchons la* REMORQUE. (Ch. Deslys.)

— **Encycl.** V. REMORQUEUR.

REMORQUER v. a. ou tr. (re-mor-ké — rad. *remorque*). Traîner à la remorque; traîner à l'aide d'un lien qui unit le véhicule moteur au véhicule qu'il s'agit de déplacer : REMORQUER *des bateaux sur une rivière.* REMORQUER *un convoi de chemin de fer.*

— Fam. Conduire à sa suite : *Nous nous nuirions à deux; marche devant, tu nous* REMORQUERAS, *s'il le faut.* (Balz.)

— Fig. Traîner péniblement avec soi : *Tout me lasse; je* REMORQUE *avec peine mon ennui avec mes jours, et je vais partout bâillant ma vie.* (Chateaub.)

REMORQUEUR, EUSE adj. (re-mor-keur, eu-ze — rad. *remorquer*). Qui remorque, qui sert à remorquer : *Bateau* REMORQUEUR. *Locomotive* REMORQUEUSE.

— s. m. Bateau qui fait le remorquage, qui traîne d'autres bateaux à la remorque : *Se faire conduire au large par un* REMORQUEUR.

— Marin qui monte un bateau servant au remorquage.

— **Encycl.** On nomme *remorque* l'action exercée par un bâtiment quelconque sur un autre dénué de force motrice, qu'il traîne après lui. La remorque ne peut s'effectuer qu'à l'aide d'un bâtiment muni d'une force motrice puissante. En effet, il faut d'abord qu'il se déplace et se meuve lui-même, et c'est seulement l'excès de vitesse qu'il possède qui est employé à communiquer le mouvement à d'autres bâtiments.

Lorsque l'homme, le cheval, etc., sont employés à la remorque des bateaux, par l'intermédiaire de cordes ou de chaînes, sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, l'opération s'appelle *halage*.

Lorsque la remorque a lieu à l'aide de points fixes et de machines fixes, l'opération prend le nom de *touage*.

Le moyen de remorque le plus usité est la vapeur; la voile et la rame ne le sont plus que dans des cas particuliers. Dans un grand nombre de ports et de rivières, des bateaux à vapeur spéciaux appelés *remorqueurs* sont chargés de remorquer des bâtiments qu'un vent contraire empêcherait d'entrer dans le port, ou qui ne pourraient remonter le cours de la rivière sans avoir recours au halage. Le touage a été essayé sur quelques cours d'eau. A cet effet, des cabestans fixes et mus par une force quelconque, hommes, chevaux, vapeur, étaient placés de distance en distance et les bateaux s'attachaient à un câble qui, venant s'enrouler autour de l'arbre de la machine, les faisait remonter; mais les nombreux inconvénients de ce système y ont fait généralement renoncer.

On a fait de nombreuses tentatives pour appliquer la remorque à la vapeur aux routes ordinaires. Les obstacles à l'emploi des locomotives routières, comme on les appelle, étaient divers et multiples. D'abord, l'inconvénient d'effrayer les chevaux; ce désagrément, qui peut être réel s'il s'agit d'une grande ville, n'a pas grande importance pour circuler dans la campagne. Ensuite, il y a la détérioration des machines par les chocs qui résultent de l'inégalité du terrain.

Il suit de là que la solution du problème de la remorque à la vapeur dépend pour beaucoup de la confection de routes assez solides et assez unies pour ne pas occasionner de cahots, et aussi pour ne pas se défoncer au passage des voitures à vapeur qui seront toujours plus lourdes que les voitures ordinaires.

On doit mentionner encore pour les locomotives routières la difficulté de tourner. C'est là qu'est l'obstacle réel et important. Le jour où l'on aura fait une machine légère et d'une manœuvre facile, qui voltera sans effort, avec rapidité et dans un espace relativement petit, le problème sera résolu.

On nomme plus particulièrement *remorqueurs*, quand il s'agit de machines de terre, les grosses locomotives et les machines fixes qui servent à monter les trains sur des rampes fortes, dans certains passages difficiles des chemins de fer.

Mais c'est surtout de la remorque sur l'eau, de la remorque envisagée dans ses rapports avec la navigation, que nous devons nous occuper ici.

Nous devons considérer les *remorqueurs* à deux points de vue différents, suivant qu'ils sont employés pour la navigation maritime ou pour la navigation dans l'intérieur des terres sur les fleuves ou les canaux.

Dans le rôle que jouent en mer les *remorqueurs* aux environs des ports, ces bateaux doivent faciliter l'entrée du port aux navires à voiles qui sont en rade. Les causes qui les rendent nécessaires sont diverses.

Il peut y avoir un calme plat qui empêche l'usage des voiles; la marée peut commencer à descendre et rendre ainsi l'entrée d'un navire difficile. Il peut y avoir des courants qui rendent l'entrée du port dangereuse. Enfin, le vent lui-même peut être l'obstacle à vaincre.

Le *remorqueur* n'est pas soumis à ces divers inconvénients. Il a à sa disposition une force, la vapeur, qui lui permet de tout braver. Il marche contre vent et marée, et, guidé par lui, le bâtiment qui se voyait réduit à l'impuissance se rit des obstacles que lui opposent les éléments.

Dans tous les ports importants, il y a des *remorqueurs* toujours prêts à aller chercher les navires qui sont en rade, si les capitaines le désirent.

Ces *remorqueurs* ne sont pas très-volumineux; ils ont des machines puissantes et marchent naturellement avec une vitesse modérée. Ils sont à roues ou à hélice indifféremment. Cependant, il paraît préférable de les construire à hélice.

Ces *remorqueurs* servent également à faire sortir les vaisseaux des ports.

Ils sont pour ainsi dire indispensables dans les ports où il y a de vastes bassins intérieurs, dans lesquels les bâtiments ne peuvent en aucune façon se mouvoir seuls et sans le secours de la vapeur.

La remorque dans l'intérieur des terres, sur les fleuves ou les canaux, peut se faire de deux manières différentes.

Dans les deux cas, on emploie un bateau à vapeur dit *remorqueur*; c'est le mode de propulsion qui diffère. Certains *remorqueurs* sont simplement des bateaux à vapeur ordinaires, à roues ou à hélice, qui traînent derrière eux les bateaux qu'on y a accrochés. C'est là un procédé simple, naturel. Mais on a posé cette question de savoir si, par un courant rapide, le bateau avançant lentement, la machine fatiguant beaucoup et consommant une grande quantité de charbon, il n'y aurait pas économie à employer un système différent, dans lequel le bateau ne prendrait plus son point d'appui sur l'eau, mais sur une chaîne tendue dans le fleuve ou le canal. Nous parlons plus amplement de ce système au mot TOUAGE.

REMORS s. m. (re-mor). Ancienne orthographe du mot REMORDS : *Chacun ne s'en peult desprendre sans* REMORS. (Montaigne.)

— Bot. *Remors du diable* ou simplement *Remors*, Nom vulgaire de la scabieuse succise.

RÉMOTIFOLIÉ, ÉE adj. (ré-mo-ti-fo-li-é — du lat. *remotus*, écarté; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont très-écartées les unes des autres.

RÉMOTIS (À) loc. adv. (a-ré-mo-tiss — du lat. *remotus*, écarté). Fam. A l'écart : *Mettre un habit* À RÉMOTIS. *Mettre une affaire* À RÉMOTIS.

REMOUCHAMPS, village et commune de Belgique, pittoresquement situé sur la route de Liége et sur la rive droite de l'Amblève, qui y devient navigable. Il est célèbre par sa grotte, que les baigneurs de Spa ne manquent jamais de visiter. Cette grotte, dit M. A.-J. Du Pays, s'ouvre à 16 mètres au-dessus du niveau de l'Amblève, dans une paroi de roche calcaire. L'entrée a 2 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur. Quand on l'a franchie, on se trouve sur une espèce de plate-forme circulaire, d'une hauteur de 7 mètres et d'une superficie de 150 mètres carrés. A droite est un passage latéral qui n'a pas d'issue ; au fond, en face de la porte d'entrée, commence le chemin qui conduit dans les premières galeries. Ce chemin change quatre fois brusquement de direction avant d'atteindre le point où, à 80 mètres environ de l'ouverture, il descend plus brusquement encore dans le Précipice. Avant 1828, on n'avait pas pu pénétrer plus avant. Cette année-là, M. Léon Wilmar descendit, avec quelques-uns de ses amis, dans le Précipice, franchit le Rubicon et explora pour la première fois la partie supérieure de la grotte. En 1834, M. le chevalier Hoy découvrit les grottes intermédiaires et inférieures. Dans sa description de la grotte de Remouchamps, M. Delhasse, de Spa, signale à l'admiration des touristes : l'arcade du Rubicon, le rocher Géant, la Sentinelle, la salle des Ruines, le trou du Souterrain, par lequel on revient, le Rideau de lit, le Saule pleureur, l'Orgue, le Boudoir des fées, la salle de la Cascade, le Jet d'eau, le Tombeau, la salle d'Endymion, la Vierge Marie, la salle de la Dame blanche, le temple de Delphes, la colonne de Pompée, le boudoir d'Eudoxie, etc. ; la descente de l'Erèbe, la voûte de Pluton, le cabinet de Linné, le salon de Buffon, le lac Pactole ; ce lac, situé à 540 mètres en ligne droite de la porte d'entrée au fond de la grotte, a jusqu'à ce jour empêché de pénétrer plus avant. Au retour, les guides attirent encore l'attention des visiteurs sur l'arcade d'Endymion. On remonte par l'échelle du trou du Souterrain.

Aux environs de Remouchamps, sur un rocher escarpé, s'élèvent les ruines du château d'Amblève, dans lequel certains auteurs veulent voir le Neuf-Château (*Novum Castellum*), où, suivant le récit d'Eginhard, Pépin et Carloman reléguèrent leur frère Gripon, né d'un second mariage de Charles-Martel. C'est aussi un des châteaux que les légendaires attribuent aux quatre fils Aymon. Au XVe siècle, ce manoir passa dans la famille du Sanglier des Ardennes, qui s'y rendit redoutable par ses rapines. Sur la fin du siècle suivant, Philippe II le fit démolir, à la grande satisfaction des habitants des villages voisins. Du haut des ruines, on découvre une vue magnifique sur la vallée si pittoresque de l'Amblève.

REMOUCHER v. a. ou tr. (re-mou-ché — du préf. *re*, et de *moucher*). Moucher de nouveau : REMOUCHER *un enfant*. REMOUCHER *une chandelle*.

— Rembarrer, tancer : *Je vous l'*AI REMOUCHÉE *de la belle manière, la scélérate!* (Balz.)

Se remoucher v. pr. Se moucher de nouveau.

REMOUDRE v. a. ou tr. (re-mou-dre — du préf. *re*, et de *moudre*. Se conjugue comme MOUDRE). Moudre de nouveau : *Ce café est trop gros, il faut le* REMOUDRE.

RÉMOUDRE v. a. ou tr. (ré-mou-dre — du préf. *r*, et de *émoudre*. Se conjugue comme ÉMOUDRE). Emoudre de nouveau.

REMOUILLAGE s. m. (re-mou-lla-je ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *mouillage*). Techn. Action de mouiller de nouveau : *Le* REMOUILLAGE *des étoffes*.

REMOUILLER v. a. ou tr. (re-mou-llé ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *mouiller*). Techn. Mouiller de nouveau : REMOUILLER *des étoffes*. ‖ *Remouiller les levains*, Dans une boulangerie, les renouveler.

— Mar. *Remouiller une ancre*, La mouiller de nouveau, après l'avoir levée.

— v. n. ou intr. Mar. Mouiller de nouveau une ancre qu'on a relevée : *J'appareillai à la pointe du jour ; le calme me força de* REMOUILLER *pendant quelques heures et je ne fus dehors qu'à l'entrée de la nuit.* (La Pérouse.)

REMOUILLURE s. f. (re-mou-llu-re ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *mouillure*). Techn. Renouvellement des levains, dans une boulangerie.

RÉMOULADE s. f. (ré-mou-la-de). Art culin. V. RÉMOLADE.

REMOULAGE s. m. (re-mou-la-je — du préf. *re*, et de *mouler* ou *moudre*). Action de remouler, nouveau moulage.

— Action de remoudre. ‖ Issue de la mouture du gruau.

REMOULER v. a. ou tr. (re-mou-lé — du préf. *re*, et de *mouler*). Mouler de nouveau : REMOULER *une statue*.

RÉMOULEUR s. m. (ré-mou-leur — rad. *rémoudre*). Ouvrier qui aiguise les outils et ustensiles tranchants ou aigus : *Les grammairiens sont comme les* RÉMOULEURS : *ils aiguisent les outils et ne s'en servent pas.* (Boiste.) *Le* RÉMOULEUR *porte sur son dos tout son capital, et toute son industrie au bout de ses doigts.* (J.-B. Say.)

— **Encycl.** Le *rémouleur*, nommé aussi *gagne-petit*, surtout quand il est nomade (V. GAGNE-PETIT), est l'artisan qui aiguise le tranchant des couteaux, ciseaux, outils et instruments d'acier ou de fer fondu et trempé employés par les cordonniers, menuisiers, ébénistes, sculpteurs sur bois, etc. Le *rémouleur* habile doit donc connaître à la fois l'usage auquel est destiné l'outil dans ces divers métiers, la nature des corps qu'il doit trancher et la qualité du métal qu'il peut avoir, quand ses clients le lui demandent, à détremper ou retremper à l'eau ou au suif pour le rendre moins émoussable ou moins aigre, moins sec et moins cassant. Autrefois, il fallait être maître coutelier pour pouvoir exercer la profession de *rémouleur* de couteaux, de ciseaux et de rasoirs. Les *rémouleurs* se promenaient alors avec leur meule attachée au dos comme une hotte ou traînée sur une petite brouette, s'installant au coin des rues ou dans les cours pour y faire leur besogne et, sitôt qu'elle était finie, recommençant leur tournée.

L'instrument de travail du *rémouleur* varie selon qu'il exerce seul ou avec un associé ; dans le premier cas, c'est tout bonnement une petite meule, montée sur quatre bâtons consolidés par des traverses, au-dessus de laquelle se trouve cloué le sabot qui renferme l'eau destinée à l'humecter. Au bas de la machine et sur le côté droit se trouve une pédale qui communique, par le moyen d'une corde, à une manivelle ajustée à la surface plate de la meule ; celle-ci, placée de champ et supportée par un petit essieu qui la traverse au centre, tourne plus ou moins rapidement, suivant l'impulsion donnée à la pédale par le pied du *rémouleur*. « C'est courbé sur cette meule et avec une attention qu'on croirait provoquée par le plus délicat des travaux, dit M. Joseph Mainzer, qu'il émoud indistinctement les ciseaux de la ravaudeuse, les couteaux et le couperet de la cuisinière, le canif du fils de la maison ; il ne recule même pas devant le rasoir du bourgeois, quand celui-ci consent à le lui confier, dans un moment d'inspiration fâcheuse dont son menton ne tarde pas à subir le châtiment. »

Les meules employées par le *rémouleur* sont de deux sortes : l'une à gros grain, l'autre à grain fin ; de plus, pour affûter et donner la dernière façon, adoucir et polir le tranchant, il se sert d'une pierre douce graissée à l'huile et sur laquelle il passe doucement le fil des outils.

Le travail du *rémouleur* a quelque analogie avec celui du tourneur, du moins quant à la façon d'opérer ; mais il y a cette différence entre eux que, pour le second, c'est le bois en tournant qui s'use contre l'outil, tandis que, pour le premier, c'est la pierre en tournant qui use l'outil.

Le *rémouleur* se sert d'abord de la pierre à gros grain pour ébaucher ou user le métal, quand l'outil est fortement ébréché, jusqu'à ce que la trace de ces brèches ait disparu ; il passe ensuite à la pierre à grain fin, en ayant soin de l'humecter de temps en temps avec un tampon de fil trempé dans un petit réservoir placé devant sa meule ; ce mouillage est nécessaire pour que le frottement de la pierre sèche ne raye pas et n'échauffe pas le métal, ce qui s'appelle en terme de métier *brûler le fer* et ce qui le rend aigre et cassant ; il faut, de plus, que l'ouvrier discerne quelle est la qualité, la nature et la trempe de l'acier qu'il aiguise, pour lui donner la façon qui lui convient. Enfin, suivant les usages auxquels l'outil est destiné, il doit rendre le fil plus ou moins fin, plus ou moins tranchant, plus ou moins sec. Les outils de menuiserie, par exemple, ayant à couper une matière ferme, compacte et résistante, ont besoin que le fil soit très-net, très-coupant, et de plus soutenu immédiatement dans son action par l'épaisseur du biseau ; aussi les fils trop longs dans les outils tranchants usités dans ce travail s'égrènent-ils et s'ébrèchent-ils facilement.

Les *rémouleurs* taillent aussi le verre et le cristal en l'usant sur la meule ; mais ceux qui se livrent à ce qu'on nomme le *repassage* des outils ne font ce travail qu'accidentellement ; c'est là une industrie spéciale qui, tout en employant des procédés semblables, identiques à ceux du *rémouleur*, diffère de l'art de ce dernier par la matière à laquelle elle s'applique et qui, connue sous la dénomination de taille des verres et cristaux, est exercée dans les cristalleries. D'ailleurs, n'oublions pas que le rémoulage est un art commun à plusieurs corps de métiers.

Rémouleur (LE) [l'*Arrotino*], célèbre statue de marbre antique ; au musée des Offices. Cette statue représente un homme nu, au front chauve et légèrement déprimé, aux traits rustiques, presque accroupi et tenant de la main droite un couteau à un seul tranchant qu'il appuie sur une pierre et qu'il maintient avec deux doigts de la main gauche comme pour l'aiguiser. Il semble d'ailleurs avoir interrompu sa besogne et relève la tête comme pour écouter un ordre. La vérité de l'attitude et de l'expression, la correction des formes et la beauté de l'exécution placent cette statue parmi les chefs-d'œuvre de l'art antique.

On a beaucoup disserté sur le point de savoir quel personnage cette figure représente. On y a vu tour à tour Cincinnatus, Manlius Capitolinus, Milicius, l'augure Accius Nævius, qui coupa un silex avec un rasoir en présence de Tarquin, l'esclave qui découvrit la conspiration des fils de Brutus ou celle de Catilina, l'espion chargé par Néron d'observer ce qui se faisait et se disait chez Savinus ou Pison, un compagnon d'Esculape, etc. L'opinion la plus plausible est celle qui prétend que cette figure est celle du Scythe qui attend l'ordre d'Apollon pour écorcher Marsyas. Il existe un bas-relief au palais Borghèse, un autre à Saint-Paul, près de Rome, et plusieurs médaillons antiques représentant le *Supplice de Marsyas*, où l'on voit une figure absolument semblable.

Cette admirable statue fut découverte à Rome au XVIIe siècle. Il y en a, en France, une copie en marbre et une autre en bronze, coulée par les Keller ; la première de ces copies est actuellement (1875) dans le jardin des Tuileries, où elle a remplacé la seconde, qui a été transportée dans les jardins de Versailles.

REMOULIN s. m. (re-mou-lain). Manége. Etoile ou marque blanche que l'on aperçoit quelquefois au front du cheval. ‖ On dit aujourd'hui PELOTE.

REMOULINS, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. d'Uzès, à 20 kilom. de Nîmes, sur la rive gauche du Gardon ; pop. aggl., 1,317 hab. — pop. tot., 1,452 hab. Distilleries d'alcool, fabriques de poterie ; commerce de vins. On y remarque un ancien château flanqué d'une tour carrée, des restes de vieux remparts, un curieux édifice, appelé la tour du château, et un beau pont suspendu, d'une seule travée et long de 120 mètres.

A 3 kilomètres de Remoulins se trouve le magnifique pont du Gard. V. GARD.

REMOURIR v. n. ou intr. (re-mou-rir — du préf. *re*, et de *mourir*. Se conjugue comme MOURIR). Mourir de nouveau : *Nicéphore assure que deux évêques, morts pendant les premières sessions du concile de Nicée, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'Arius et* REMOURURENT *incontinent après.* (Volt.)

Renaître sans se voir et sans se reconnaître,
Ce serait *rémourir*, Seigneur, et non renaître!
LAMARTINE.

— Fig. Retomber dans l'oubli :

Ci-gît le Tasse de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, puis *remourut* in-douze.
LEBRUN.

REMOUS s. m. (re-mou — vieux français *remol*, *remou*, substantif verbal de l'ancien verbe *remoldre*, composé du préf. *re*, et de *moldre*, vieille forme de *moudre*). Mouvement de l'eau qui, déplacée par un navire en mouvement, revient sur elle-même. ‖ Mouvement des eaux qui, brisées par un obstacle, reviennent violemment sur elles-mêmes : *Certains marins, habitués à l'Océan, en devinent les écueils à la couleur, au* REMOUS, *au gisement des eaux.* (Balz.) *Tous les violents* REMOUS *de mer donnent une bonne pêche, pourvu qu'on s'y prenne en temps opportun.* (Baudelaire.)

— Contre-courant qui s'établit le long des rives d'un cours d'eau : *Dans tous les fleuves qui coulent avec rapidité, il y a un* REMOUS *considérable le long des rivages.* (Buff.)

— **Encycl.** Quand des obstacles s'opposent au libre écoulement de l'eau dans un coursier, celle-ci gonfle en amont de l'orifice ou forme ce que l'on appelle un *remous*, qui souvent s'étend jusque près de l'orifice et couvre la veine contractée. La contraction n'est plus alors qu'apparente et il s'établit une pression extérieure contre l'orifice. La dépense et la vitesse sont à la fois altérées. Dans le calcul de la vitesse V, il faut diminuer la hauteur h sur le centre de l'orifice de la charge moyenne h' immédiatement en avant de l'orifice, c'est-à-dire prendre

$$V = \sqrt{2g(h - h')};$$

h' est la hauteur du *remous* au-dessus du centre de l'orifice de la vanne qui laisse passer l'eau dans le coursier ; $h - h'$ est la différence du niveau supérieur au-dessus de la surface d'eau qui couvre la veine.

On donne encore le nom de *remous* à l'exhaussement du niveau de l'eau en amont causé par le rétrécissement que produisent les piles de pont dans une rivière. La détermination de ce *remous* est excessivement difficile à résoudre d'une manière satisfaisante. Il n'est guère possible d'analyser à fond le phénomène, à cause de sa complication ; la loi suivant laquelle se contractent et s'épanouissent les filets fluides, l'influence de leur frottement mutuel et des mouvements tumultueux sont des choses très-imparfaitement connues et qui jouent ici le principal rôle. On n'est pas même complétement d'accord sur la manière dont les faits se passent ; quelques hydrauliciens pensent que la diminution de vitesse au delà du rétrécissement doit correspondre à une élévation du niveau, ce qui aurait lieu en effet, d'après Bernoulli, s'il n'y avait aucune perte de charge ; suivant d'autres, au contraire, ces pertes de charge sont telles, que la diminution de vitesse n'occasionne pas de relèvement. Au reste, les observations sur ce sujet sont difficiles à faire ; car, dans les circonstances où cette contre-pente pourrait être notable, la grande vitesse de l'eau donne lieu à des ondulations de niveau et à une agitation qui rendent les mesures presque impossibles. On peut se contenter, pour déterminer cet exhaussement, de l'aperçu théorique suivant, plus ou moins incomplet, en admettant que la contre-pente est sensiblement nulle et, comme c'est un fait d'expérience, que le niveau d'aval n'est pas modifié par l'exécution de l'ouvrage qui produit le rétrécissement. En outre, pour plus de simplicité, on peut considérer le lit comme étant rectangulaire et à fond horizontal aux environs du passage dont on s'occupe. Cela posé, soient L la largeur de la rivière en avant du pont ; l la largeur totale des piles ; x le *remous* ; h la profondeur moyenne de la rivière en amont du *remous* ; $h + x$ la profondeur de l'eau en avant des piles ; k le coefficient de contraction qui résulte du passage de l'eau entre les piles ; v la vitesse en avant du *remous* ; v_1 la vitesse de l'eau au point du grand exhaussement du niveau de l'eau ; v_2 la vitesse de l'eau entre les piles, ou mieux au point de plus grande contraction ; Q le débit de la rivière par seconde. Le débit Q étant le même au point où il n'y a ni *remous* ni rétrécissement qu'aux points où ces effets se produisent, on a à la fois

$$Q = Lhv,$$
$$Q = L(h + x)v_1,$$
$$Q = (L - l)hv_2k.$$

Ces équations donnent

$$v_1 = \frac{Lhv}{L(h + x)} = \frac{hv}{h + x}$$

et

$$v_2 = \frac{Lv}{(L - l)k}.$$

Le *remous* doit être égal à la différence des hauteurs génératrices des vitesses v_1 et v_2. On a donc

$$x = \frac{v_2^2 - v_1^2}{2g}.$$

Remplaçant dans cette équation v_1 et v_2 par leurs valeurs précédentes, on a

$$x = \frac{v^2}{2g}\left(\frac{L^2}{(L - l)^2k^2} - \frac{h^2}{(h + x)^2}\right),$$

équation du troisième degré qui ne contient que la seule inconnue x et qu'il convient de résoudre par tâtonnement ; ainsi, on assignera à x, dans le second membre de l'équation, une valeur que l'on préjugera convenable ; l'équation, qui sera alors du premier degré, donnera pour x une seconde valeur plus exacte que la valeur supposée ; cette deuxième valeur, substituée dans le second membre de l'équation, en fournira une troisième que l'on pourra considérer comme satisfaisant exactement à l'équation et qu'en pratique on pourra adopter comme étant la hauteur du *remous*. D'après Eytelwein, pour appliquer la formule au passage de l'eau sous un pont, il faudrait prendre $k = 0{,}85$, quand les piles présentent carrément leur face antérieure au courant, et $k = 0{,}95$ quand elles ont des avant-becs aigus. Dans les cas ordinaires, où les avant-becs ont la forme d'un demi-cercle, on pourrait supposer $k = 0{,}90$. Mais il est vraisemblable que ce coefficient ne dépend pas uniquement de la forme des piles et qu'il varie un peu avec le rapport $\frac{L - l}{L}$; car, si ce rapport atteignait l'unité, toute contraction disparaîtrait, de manière qu'on aurait $k = 1$.

REMOUVOIR v. a. ou tr. (re-mou-voir — du préf. *re*, et de *mouvoir*). Mouvoir de nouveau, changer de place.

REMOVILLE, village et commune de France (Vosges), cant. de Châtenois, arrond. et à 13 kilom. de Neufchâteau, à 63 kilom. d'Epinal ; 537 hab. Carrières de pierre à bâtir, fabrique d'archets. L'église, très-ancienne, renferme un caveau seigneurial.

REMPAILLAGE s. m. (ran-pa-lla-je ; *ll* mll. — rad. *rempailler*). Techn. Action de rempailler : *Le* REMPAILLAGE *des chaises*.

— **Encycl.** Autrefois on couvrait le fond des chaises de tablettes de bois ou de sangles croisées. On a substitué à ces tablettes et à ces sangles soit des fonds rembourrés recouverts d'étoffe, soit le *rempaillage*, consistant en une sorte de natte formée de brins de paille bien serrés, bien unis, s'enroulant, sur les côtés, sur des bâtons préparés à cet effet et servant en même temps de ceintures ou de traverses. Enfin, depuis un certain nombre d'années, on a cherché à remplacer à son tour la paille par une sorte de canevas fait en lanières fines de jonc qu'on appelle *cannes*, et qui est employé tout à la fois pour les siéges de luxe et pour ceux qui exigent une certaine solidité, comme les tabourets et chaises des débits de boissons, des estaminets et autres lieux publics. Cette sorte de tenture, formant des mailles pentagonales régulières, est à la fois élégante, souple, fraîche et solide, quoique légère. Aussi la paille n'est-elle plus employée que dans la confection des chaises communes et à bas prix, ce qui a enlevé une partie de son importance à l'industrie des rempailleurs et en a réduit le travail dans une proportion considérable.

Les rempailleurs emploient des pailles de diverses qualités et, par conséquent, de di-

verses nuances, la plus fine étant la plus blanche. Toutefois, aujourd'hui que le *rempaillage* ne s'applique plus guère qu'aux siéges de fabrication commune, on emploie peu de paille fine. Pour le *rempaillage* fin, on se sert de paille satinée; pour le *rempaillage* commun, on emploie la paille de seigle blanchie au soufre.

Le *rempaillage* s'exécute en posant la chaise sur une presse à deux vis de bois montée sur un tourniquet, de telle manière qu'on peut la manœuvrer en tous sens. L'ouvrier apprête des brins de paille qu'il égalise et dispose suivant la dimension nécessaire pour que, partant de l'un des côtés, ils puissent atteindre à l'autre bord après avoir été enroulés autour de chaque traverse; il bat ces brins, tenus constamment dans un lieu un peu humide, avec une sorte de battoir de bois, afin de les préparer à la torsion qu'ils vont subir. Il attache à l'un des coins du châssis que forme la ceinture quelques brins qu'il tord et mène au coin opposé, décrivant ainsi une diagonale; puis, avec de nouveaux brins, il recommence successivement la même opération, enroulant sa corde de paille à une traverse par un bout et par l'autre bout l'attachant à l'autre traverse, donnant une torsion plus grande vers le milieu, endroit où les brins sont le plus serrés, et les aplatissant à mesure qu'il avance vers le bord, les égalisant avec un petit maillet de bois dont il les frappe, à peu près comme fait le tisserand à chaque voyage de la navette pour serrer la toile. De temps à autre on humecte quelque peu la paille pour la rendre plus souple et l'empêcher de se briser sous l'effet de la torsion.

Un ouvrier ordinaire rempaille de cette façon de six à huit chaises dans une journée; c'est là, comme on le voit, un travail assez peu compliqué.

Quelques ouvriers rempailleurs font aussi le travail qui consiste à *canner*, c'est-à-dire à tendre la *canne* sur les siéges. Ce travail diffère du précédent en ce qu'il faut tisser la canne et non la tordre, et la faire serpenter sur les bords intérieurs de la ceinture du siége, où elle passe par des trous qui y sont préalablement percés. Mais, le plus communément, cette industrie est exercée par des ouvriers spéciaux, travaillant à façon comme les rempailleurs.

REMPAILLER v. a. ou tr. (ran-pa-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *empailler*). Garnir d'une nouvelle paille : REMPAILLER *des chaises.*

— Empailler de nouveau : REMPAILLER *des oiseaux.*

REMPAILLEUR, EUSE s. (ran-pa-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *rempailler*). Personne qui rempaille : *Une* REMPAILLEUSE *de chaises.*

REMPAQUEMENT s. m. (ran-pa-ke-man — rad. *rempaquer*). Pêche. Action de rempaquer : *Le* REMPAQUEMENT *des harengs.*

REMPAQUER v. a. ou tr. (ran-pa-ké — du préf. *r*, de *en* et de *paquer*). Pêche. Ranger par lits dans les barils : REMPAQUER *les harengs.* ‖ On dit aussi PAQUER.

REMPAQUETER v. a. ou tr. (ran-pa-ke-té — du préf. *r*, et de *empaqueter*. Se conjugue comme *empaqueter*). Empaqueter de nouveau.

REMPAREMENT s. m. (ran-pa-re-man — rad. *remparer*). Anc. art milit. Action de remparer, construction d'une enceinte, d'une circonvallation.

REMPARER v. a. ou tr. (ran-pa-ré. — V. REMPART). Défendre par un rempart, par une fortification : REMPARER *un poste militaire.*

— Par ext. Couvrir, protéger : *La nature a pris soin des animaux; elle les* A REMPARÉS *de cuirs épais, de longs poils, de plumages qui les abritent contre les atteintes du dehors.* (B. de St-P.)

— Se garantir par un rempart, un travail de défense : SE REMPARER *avec des chariots.*

— Fig. Chercher à se défendre : *Après la révolution de juillet, le clergé demanda la liberté de l'enseignement, et les libéraux* SE REMPARÈRENT *derrière le monopole.* (E. Littré.)

REMPARER (SE) v. pr. (ran-pa-ré — du préf. *r* et de *emparer*). S'emparer de nouveau : *On avait pris la ville, mais l'ennemi parvint à* S'*en* REMPARER. ‖ Peu usité.

REMPART s. m. (ran-par — anciennement *rempar*, substantif verbal de *remparer*, garantir d'une attaque, de *r*, préfixe, et de *emparer*, qui avait en premier lieu la signification de fortifier, renforcer, signification correspondant à celle du verbe simple *parer*, défendre, garantir). Fortif. Masse de terre élevée derrière l'escarpe, pour soutenir le parapet; muraille épaisse dont on entourait autrefois les places de guerre et les châteaux forts : *Faire feu du haut des* REMPARTS. *Abattre, élever des* REMPARTS. REMPARTS *d'une ville, d'une forteresse. Les* REMPARTS *et les fossés des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis.* (Guizot.)

— Par ext. Ce qui sert de défense et tient lieu de rempart : *Cette place est le* REMPART *de toute la province.* (Acad.) *Malte était un des principaux* REMPARTS *de la chrétienté.* (Acad.) *Ce soldat, combattant auprès de son capitaine, lui fit* REMPART, *un* REMPART *de son corps.* (Acad.)

Cependant Athalie, un poignard à la main,
Rit des faibles *remparts* de nos portes d'airain.
RACINE.

— Poétiq. Intérieur d'une ville de guerre :

Il est par un décret chassé de nos *remparts.*
VOLTAIRE.

— Fig. Moyen de défense, de protection : *Il se fit de cette loi un* REMPART *contre les sollicitations; il s'en fit comme un* REMPART. (Acad.) *La honte est le* REMPART *de l'honneur d'une femme.* (Destouches.) *L'autorité des grands noms ne sert que trop souvent de* REMPART *à l'erreur.* (B. de St-P.) *Il n'y a pas de* REMPART *contre la justice et le droit.* (Ledru-Rollin.) *Toutes les passions peuvent impunément se satisfaire derrière le* REMPART *de l'or.* (P. Leroux.)

Contre la médisance il n'est point de *rempart*;
A tous les sots caquets n'ayez donc nul égard.
MOLIÈRE.

— *Coureuse de remparts*, Femme qui se prostitue au premier venu.

— Art milit. Nom donné à une saillie ménagée dans le corps de l'ancienne platine des fusils à pierre pour appuyer la queue du bassinet et augmenter le nombre des filets de l'écrou de la vis de batterie.

— **Syn. Rempart, boulevard.** V. BOULEVARD.

— **Encycl.** Fortif. Les Romains donnaient au *rempart* le nom de *agger*, de *munitio* ou de *vallum*. De ce dernier mot est venue notre expression *vallation*, qui a produit *circonvallation*. Les *remparts* sont connus de la plus haute antiquité. Les Mèdes, les Perses, les Egyptiens, les Chinois, les Grecs et les Romains en construisaient bien longtemps avant notre ère. Amyot dépeint les *remparts* portatifs que les Chinois appelaient murailles de bois et qui servaient à clore les camps ou à fermer une brèche. On retrouve ce même moyen de défense portative dans les armées du moyen âge. On l'employa au siége d'Orléans. Les *remparts* de l'antiquité et du moyen âge étaient très-élevés et formaient souvent plusieurs enceintes autour du corps de la place. On les composait d'arbres, de poutres ou de pierres de taille, afin qu'ils pussent braver à la fois la brèche et l'incendie. Il y en avait aussi en terre, mais ils étaient rares, et quelquefois en brique. Le plus souvent, au moyen âge, les *remparts* formaient une ligne de murailles surmontées de tours, couronnées d'une pavesade, accompagnées de bretèches, précédées de barbacanes, entrecoupées de créneaux et de mâchicoulis, percées d'archières et de canonnières. Des cloches étaient disposées le long des *remparts*, afin que les sentinelles et les corps de garde pussent correspondre, par ce moyen, dans diverses circonstances prévues. On attaquait les *remparts* à l'aide de chats, de tarières, de béliers, de muscules, d'étançons, etc. L'invention et le perfectionnement de l'artillerie à feu ont complétement changé l'art d'élever les *remparts.*

Dans la fortification moderne, le *rempart* se compose d'un massif de terre qui forme le bastion et les courtines et a pour objet de renfermer la place, de couvrir les maisons et de faire dominer les assiégés et leur artillerie sur la campagne. Il communique avec la place au moyen de rampes ou d'escaliers. Enfin, il est consolidé, du côté du fossé, par une chemise ou revêtement en maçonnerie, qui empêche les terres de s'ébouler. Le *rempart* est surmonté d'un autre massif appelé parapet, derrière lequel se tient le défenseur, et qui est percé, de distance en distance, d'ouvertures nommées embrasures, pour le tir du canon. On donne le nom de terre-plein du *rempart* à la partie supérieure de l'ouvrage, c'est-à-dire à l'espèce de large chemin qui règne derrière le parapet et sur lequel se placent les soldats et les bouches à feu.

Les dimensions d'un *rempart* varient suivant sa destination et son emplacement. L'épaisseur totale du massif qui le compose, mesuré à sa partie haute, est ordinairement de 18 mètres; sa hauteur commune est de 3 à 6 mètres. En tout temps, une chaîne de sentinelles veille sur le *rempart* d'une forteresse. C'est sur ce même *rempart* qu'on bat la diane et la retraite pour annoncer l'ouverture et la fermeture des portes. Pendant le cours d'un siége, il est défendu au gouverneur de sortir des *remparts.*

REMPÊTRER v. a. ou tr. (ran-pê-tré — du préf. *r*, et de *empêtrer*). Empêtrer de nouveau.

Se rempêtrer v. pr. S'empêtrer de nouveau.

REMPHAN s. m. (ran-fan). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite l'Inde.

REMPHAN, nom d'une divinité adorée par les Hébreux. Le Seigneur dit aux Juifs par la bouche du prophète Amos : « Maison d'Israël, ne m'avez-vous pas offert des dons et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans? Mais vous avez porté les tentes de votre Moloch, et les images de votre Kijoun, et l'étoile des dieux que vous vous êtes faits. »

Dans la version des *Septante*, au lieu de Kijoun, on trouve Remphan ou Ræphan. Ainsi, saint Etienne, citant dans les *Actes des apôtres* le texte du prophète Amos, d'après la version des *Septante*, dit : « Vous avez porté la tente de Moloch et l'astre de votre dieu Remphan, figures que vous avez faites pour les adorer. »

Que peut signifier ce mot Remphan? Remphan est le mot égyptien synonyme de l'hébreu Kijoun. L'érudit Spencer a pensé que dans les deux langues ces mots désignaient Saturne, astre et divinité. Dom Calmet, dans sa *Dissertation sur l'idolâtrie des Hébreux*, dit que la planète Saturne n'était guère connue que des astronomes, et qu'il est peu probable que le peuple ait adoré ainsi un astre inconnu de lui. Il pense que tous ces mots, Moloch, Kijoun, Remphan, étaient divers noms du soleil, qui, comme on sait, fut à l'origine la principale divinité de tous les peuples orientaux.

REMPIÉTER v. a. ou tr. (ran-pié-té — du préf. *r*, de *en*, et de *pied*. Se conjugue comme EMPIÉTER). Refaire le pied de : REMPIÉTER *des bas.*

REMPILER v. a. ou tr. (ran-pi-lé — du préf. *r*, et de *empiler*). Empiler de nouveau.

REMPIRER v. n. ou intr. (ran-pi-ré — du préf. *r*, et de *empirer*). Empirer de nouveau : *Le mal* A REMPIRÉ. ‖ Peu usité.

REMPLAÇABLE adj. (ran-pla-sa-ble — rad. *remplacer*). Que l'on peut remplacer : *Cet employé sera difficilement* REMPLAÇABLE.

REMPLAÇANT, ANTE s. (ran-pla-san, an-te — rad. *remplacer*). Personne qui remplace une autre personne : *Si vous renvoyez cette ouvrière, il faudra lui trouver une* REMPLAÇANTE.

— s. m. Homme qui remplace un soldat, qui se charge à sa place du service militaire : *Payer un* REMPLAÇANT.

REMPLACÉ, ÉE (ran-pla-sé) part. passé du v. Remplacer. Dont la place est occupée par une autre personne ou une autre chose : *Ministre* REMPLACÉ. *Domestique* REMPLACÉ. *Les ormes qui composaient cette allée ont été* REMPLACÉS *par des platanes.*

— s. m. Soldat à qui l'on a substitué un homme pour faire son service : *Le* REMPLACÉ *était responsable pour son remplaçant, dans le cas de désertion.*

REMPLACEMENT s. m. (ran-pla-se-man — rad. *remplacer*). Action de remplacer, substitution d'une personne ou d'une chose à une autre personne ou à une autre chose : REMPLACEMENT *d'un employé, d'un domestique.*

— Jurispr. Emploi utile que l'on doit faire des deniers provenant d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., en les plaçant d'une autre manière ou dont l'usage est souvent indiqué dans un acte : *L'obligation de faire le* REMPLACEMENT *des biens dotaux est une clause ordinaire des contrats de mariage.* (Acad.)

— Administr. milit. Substitution d'un homme à un autre homme, dans le service militaire : REMPLACEMENT *d'un conscrit. Quelle bonne plaisanterie, en présence du* REMPLACEMENT *militaire, que cet article de la charte : Tous les Français sont égaux devant la loi!* (A. Karr.) ‖ *Bureau de remplacement*, Agence qui, moyennant une somme stipulée d'avance, se chargeait de fournir des remplaçants pour le service militaire.

— Arboric. Opération par laquelle on fait développer les branches des arbres fruitiers là où elles manquent.

— **Encycl.** Admin. milit. Le *remplacement* militaire n'est point une chose nouvelle. A Rome, les options étaient des espèces de remplaçants; le ban et l'arrière-ban, qui étaient la conscription du moyen âge, ont pratiqué le *remplacement*. Le 20 janvier 1303, une ordonnance royale fixait le taux du rachat. Au XVe siècle, tel homme d'armes remplaçait un, deux ou quatre personnages fieffés. Le *remplacement* cessa d'avoir sa raison d'être lorsqu'on recruta l'armée par le système d'enrôlement volontaire. Il fut toléré avec le système de la conscription. Toutefois, Napoléon Ier ne voulut pas admettre de remplaçants dans sa vieille garde. A la fin de la Restauration, les remplaçants qui avaient accompli deux ans de bons services pouvaient avoir accès dans la garde royale. Ceux qui servaient dans la ligne pouvaient y devenir officiers; mais bien peu arrivèrent à franchir les premiers échelons de la hiérarchie militaire, parce que ces hommes, qu'on appelait des vendus, ne jouissaient d'aucune considération. D'ailleurs, le plus souvent, la répugnance que l'on avait pour eux était fondée. Des documents officiels témoignent que les hôpitaux et les prisons regorgeaient de remplaçants. Les compagnies de discipline en étaient en grande partie composées. En 1832, le nombre des prévenus mis en jugement appartenait, dans la proportion de plus d'un tiers, à la classe des remplaçants. La loi de recrutement du 21 mars 1832 n'en maintint pas moins l'usage du *remplacement*, qui permettait à tout individu de s'exempter, moyennant finance, de l'impôt du sang, de sorte que l'armée ne se composa plus que d'engagés, de prolétaires et de vendus. Sous l'empire de cette loi, on pouvait, par des arrangements privés avec des individus, se faire remplacer par eux, à la condition qu'ils fussent agréés par l'administration militaire. Le remplaçant devait réunir les conditions suivantes : 1° être libre de tout service et des obligations imposées soit par la loi sur le recrutement, soit par celle du 25 octobre 1795 sur l'inscription maritime; 2° être âgé de vingt à trente ans au plus ou de vingt à trente-cinq s'il a été militaire, ou de dix-huit à trente s'il est frère du remplacé; 3° n'être ni marié ni veuf avec enfants; 4° avoir au moins la taille de $1^m,56$, s'il n'a pas déjà servi dans l'armée, et réunir les autres qualités nécessaires pour faire un bon service; 5° n'avoir pas été réformé d'un service militaire. Le remplaçant devait en outre présenter un certificat du maire de la commune, qu'il devait habiter depuis un an, constatant qu'il jouissait de ses droits civils, qu'il n'avait jamais été condamné à une peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs. S'il avait été militaire, il devait produire, outre les pièces attestant qu'il avait satisfait à la loi du recrutement, un certificat de bonne conduite au corps dont il faisait partie. Le militaire ayant déjà servi comme remplaçant devait être considéré comme le jeune soldat dont il avait pris la place dans le contingent d'une classe. En conséquence, il était tenu de produire son congé de libération de l'armée active. Il ne pouvait être admis que par le conseil de révision du département dans lequel le remplacé avait concouru au tirage. Pendant un an à partir du jour de l'acte passé devant le préfet, le remplacé était responsable de son remplaçant pour le cas de désertion; mais il était libéré si le remplaçant mourait sous les drapeaux ou si, en cas de désertion, il était arrêté pendant l'année. Le remplaçant, soit qu'il eût servi ou qu'il n'eût pas servi, n'était tenu d'accomplir que le temps de service qui restait à faire au remplacé; toutefois, ce temps ne pouvait être de moins de trois ans, quelle que fût l'époque du *remplacement* au corps, si le remplaçant n'avait pas déjà servi dans l'armée à laquelle appartenait le remplacé.

Le *remplacement* amena la création de compagnies d'assurance contre le recrutement. Par ordonnance du 14 novembre 1821, elles durent, pour exister, obtenir l'autorisation du gouvernement; mais cette ordonnance tomba en désuétude après la loi de 1832. Une circulaire ministérielle du 14 janvier 1843 décida que l'administration resterait étrangère à toutes entreprises et associations ayant pour but le *remplacement* militaire. Les compagnies, qui firent la traite des blancs, se chargèrent de fournir des remplaçants moyennant une somme débattue avec les jeunes conscrits. Cherchant des hommes au meilleur marché possible, elles ramassaient tout ce qu'elles trouvaient de vagabonds, de débauchés, de paresseux, et avaient recours à toutes sortes de ruses pour cacher les infirmités et les défauts physiques de ces hommes. Il en résultait d'une part que très-souvent, au bout d'un certain temps, les infirmités des vendus reparaissaient et qu'il fallait les réformer; de l'autre, qu'un quart de l'armée se composait d'hommes pour la plupart tarés, indisciplinés, portant dans les corps des germes de corruption et méprisés de leurs camarades.

Cet état de choses donna lieu aux plaintes les plus vives. « Il est prouvé, disait en 1843 le député Vivien, qu'en grande partie l'indiscipline des remplaçants tient au mécontentement des actes d'exaction dont ils ont été victimes, ou aux habitudes de débauche que leur fait contracter un capital chèrement acheté et obtenu tout à coup à la suite de longues et dures privations. Celui qui a été dépouillé du prix du *remplacement* ne se croit point obligé par un contrat qui ne lui a pas profité, et, ne voyant que les personnes avec lesquelles il a traité, il croit qu'elles l'ont affranchi de ses obligations en ne remplissant pas les leurs. Les compagnies de *remplacement* s'emparent des hommes qu'elles veulent exploiter, se chargent, pendant tout le temps nécessaire aux formalités administratives, de les loger, de les nourrir, et leur donnent souvent, en peu de jours, les plus détestables vices. Les devoirs militaires ne sont plus pour eux qu'un intolérable fardeau dont ils cherchent à oublier les ennuis dans l'ivrognerie et le libertinage. »

M. Foy disait également à l'Assemblée nationale, le 21 avril 1849 : « Les compagnies attirent dans les grandes villes les hommes qui doivent servir de remplaçants, et là, au prix de quelques sommes d'argent, elles surexcitent leurs passions, elles les corrompent déjà par cette surexcitation et, poussant cette corruption aussi loin qu'elles le peuvent, elles les amènent à un état d'énervement tel, qu'ils n'ont plus assez de liberté de jugement pour débattre le prix des engagements, et alors elles les payent à vil prix. C'est une façon d'augmenter leurs profits. Mais s'il y a profit pour elles, je ne crois pas qu'il y ait profit pour la morale publique. »

Le général Lamoricière fit vivement ressortir les inconvénients de cet état de choses dans un discours prononcé le 24 avril 1849 : « Tous les ans, en temps ordinaire, dit-il, les compagnies de *remplacement*, si le gouvernement appelait tout le contingent, auraient à fournir 21,000 remplaçants en moyenne;

mais comme le gouvernement n'appelle pas tout le contingent, il reste tous les ans dans la réserve un certain nombre de remplaçants; c'est-à-dire que, pour les jeunes gens qui ne se trouvent pas compris dans l'effectif de ce qu'on nomme l'appel à l'activité, les remplaçants ne sont pas fournis, ils restent ou sont censés rester à l'état de numéraire dans la caisse des compagnies. Quand la même chose s'est produite six, sept années de suite et qu'on a laissé ainsi en réserve tous les ans 3,000 ou 4,000 remplaçants, si la guerre nous menace, comme en 1840 et en 1848, qu'arrive-t-il? On appelle toutes les réserves; de plus, il se passe ce qu'on disait tout à l'heure : au moment où la guerre menace, le prix du *remplacement* augmente par le seul fait de la guerre; et les compagnies qui ont à fournir à la fois 21,000 remplaçants, qu'on leur demande pour le contingent de l'armée, ont à trouver les vingt et quelques mille remplaçants qui figurent aux réserves qu'on vient d'appeler; c'est plus de 45,000 remplaçants à trouver à la fois. Il arrive alors que les compagnies même qui sont honnêtes, et c'est le moindre nombre, se trouvent dans l'impossibilité de tenir leurs engagements; elles font banqueroute, et j'ai consigné dans mon rapport que les compagnies, en 1840, avaient fait perdre 3,600,000 fr. à plus de 3,000 jeunes gens qu'elles avaient assurés. Ce n'est pas tout : il arrive que le ministre de la guerre recule devant la nécessité de forcer à partir des hommes qui ont payé; il leur accorde, et je n'en fais pas un crime à l'administration, des autorisations de rester dans leurs foyers, et, si l'on veut les forcer à partir, ces hommes, qui ont payé, refusent de rejoindre et sont déclarés insoumis. Dans ces deux cas, ils n'entrent pas dans les rangs de l'armée. Les comptes rendus de l'exécution de la loi du recrutement prouvent que, en 1840, il y a eu 11,000 jeunes gens dans cette position. »

Un chiffre donnera l'idée des bénéfices scandaleux obtenus par les compagnies ou les agents de *remplacement*. Sur 42 millions environ payés par les familles, 18 millions seulement arrivaient entre les mains des remplaçants. La différence devenait la proie des intermédiaires. Aussi ce système entretenait entre les familles et les remplaçants une industrie mal famée, qui s'exerçait à dépouiller les uns de la rançon payée par les autres.

Sous prétexte de remédier à ce déplorable état de choses, le gouvernement de l'Empire proposa et fit voter la loi du 26 avril 1855, qui substituait au mode de *remplacement* en vigueur le système de l'exonération par voie administrative et du rengagement (v. EXONÉRATION). La loi n'admettait qu'une seule exception, le *remplacement* entre les frères, beaux-frères et parents jusqu'au quatrième degré; encore fallait-il, pour la substitution de numéros, que ce fût au tirage de la même classe et dans le même canton. Cette loi avait pour objet d'améliorer le *remplacement* en faisant des remplaçants avec les soldats rengagés, de les doter avec le prix du *remplacement* versé entre les mains de l'Etat, de conserver par ce moyen dans les rangs de l'armée le plus grand nombre possible d'anciens militaires, et de faire du service une carrière pour les officiers et les soldats, sans qu'il en coûtât rien au budget. C'est alors qu'on créa la caisse de la dotation de l'armée, dans laquelle celui qui voulait se faire remplacer versait une somme déterminée, destinée à mettre un homme à sa place. La dotation de l'armée était placée sous la garantie de l'Etat et gérée financièrement par l'administration de la caisse des dépôts et consignations. Ce système avait l'avantage de mettre fin à l'ignoble commerce des marchands d'hommes; mais un autre abus se produisit presque aussitôt. Le gouvernement, oubliant l'objet spécial de la dotation de l'armée, y puisa à pleines mains, exigea strictement le prix de toute exonération, mais réduisit autant que possible le nombre d'hommes remplacés par l'administration, de sorte que l'effectif de l'armée descendit à un chiffre dérisoire pendant que le budget de la guerre grossissait sans cesse. Lors du vote de la loi militaire de 1868, on dut renoncer au système de l'exonération et on en revint au mode de *remplacement* libre, tel qu'il existait sous l'empire de la loi de 1832. Cet état de choses a duré jusqu'à la loi de recrutement de l'armée votée le 27 juillet 1872. Cette loi a supprimé définitivement le *remplacement* militaire et n'a admis que la substitution de numéros entre frères, si celui qui se présente est reconnu propre au service par le conseil de révision.

REMPLACER v. a. ou tr. (ran-pla-sé — du préf. *r*, de *en* et de *placer*. Se conjugue comme *placer*). Donner, faire occuper la place de : REMPLACER *un préfet par une de ses créatures.* REMPLACER *un ouvrier, un domestique dont on est mécontent.* REMPLACER *de vieux meubles par des meubles modernes.*

> Andromaque, en moins d'un lustre,
> *Remplaça* deux fois Hector.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Suppléer par une autre chose : *Les célibataires* REMPLACENT *les sentiments par des habitudes.* (Balz.) *Les poëtes* ONT REMPLACÉ *Pégase par de vrais chevaux, l'Hippocrène par le vin de Champagne, et les Muses par des lorettes.* (A. Karr.) *Les anciens* REMPLAÇAIENT *le sucre par le miel.* (A. Rion.)

— Etre substitué à, prendre ou occuper la place de : *Il l'*A REMPLACÉ *au ministère. C'est lui qui me* REMPLACE *quand je suis absent. Les au-to-da-fé* ONT REMPLACÉ *les sacrifices humains.* (B. Const.) *La secte de Luther* REMPLAÇA *presque généralement celle de Jean Hus.* (B. Const.) ‖ Tenir lieu de : *De tous mes amis, il ne me reste plus que lui, mais il* REMPLACE *seul tous les autres.* (Acad.) *La paix de l'âme est un bien que rien ne* REMPLACE. (Acad.) *Rien ne* REMPLACE *l'attachement, la délicatesse et le dévouement d'une femme.* (Chateaub.) *Aimer* REMPLACE *presque penser.* (V. Hugo.) *Rien ne* REMPLACE *dans le cœur l'enfant qu'on a perdu.* (La Rochef.-Doud.) *L'exercice poussé jusqu'à la sueur peut très-bien* REMPLACER, *dans certains cas, les sangsues, les saignées et les purgatifs.* (Maquel.) *Rien ne* REMPLACE *les biens et les avantages qui abandonnent une femme avec ses belles années.* (Mme de Rémusat.) ‖ Succéder, être substitué à : *Les dents qui* REMPLACENT *les dents de lait. Le printemps* A REMPLACÉ *l'hiver.*

— Absol. : *Il est plus aisé de proscrire que de* REMPLACER. (Ch. Nod.) *Mirabeau voulait* REMPLACER *en détruisant.* (Lamart.) *Détruire ne suffit pas, il faut* REMPLACER. (É. de Gir.)

— Jurispr. *Remplacer des deniers*, En faire un emploi utile, en les plaçant sur un fonds autre que celui dont ils proviennent.

— Administr. milit. Faire le service militaire au lieu de : *Un frère était autorisé à* REMPLACER *son frère.*

Se remplacer v. pr. Etre, pouvoir être remplacé : *L'honneur ne peut* SE REMPLACER *par la gloire, ni le bonheur par le plaisir.* (Ch. Nod.) *Une mère ne* SE REMPLACE *pas.* (Balz.)

— Comm. Se rassortir, acheter de nouvelles marchandises, afin de remplacer celles qu'on a vendues : *Les soieries nous manquent, il faudra songer à* NOUS REMPLACER.

— Réciproq. Prendre la place l'un de l'autre.

REMPLAGE s. m. (ran-pla-ge — rad. *remplir*). Econ. rur. Action de remplir une pièce de vin, lorsque le liquide y a subi accidentellement quelque diminution : *Le* REMPLAGE *doit être fait de vin de même qualité.* (Acad.) ‖ *Vin de remplage*, Vin qu'on emploie au remplage.

— Constr. Blocage composé de moellons ou de briques et de mortier, au moyen duquel on remplit l'espace vide entre deux parements d'un mur en pierre : *Mur de* REMPLAGE. *Faire le* REMPLAGE. ‖ Masse de cailloux jetée entre un mur de revêtement et des terres : *Ce* REMPLAGE *préserve le mur de l'humidité des terres.* (Acad.) ‖ Petits bois au moyen desquels les charpentiers garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme.

— Eaux et for. Compensation que les propriétaires de bois accordent aux marchands pour les vides qui se sont trouvés dans les coupes qu'ils leur ont vendues.

— **Encycl.** Constr. La maçonnerie de *remplage* est d'autant meilleure que l'on proportionne mieux les dimensions des pierres à celles des espaces qu'elles doivent remplir et qu'elles sont mieux enveloppées d'une couche de mortier sur toute leur surface. Pour exécuter une maçonnerie de *remplage*, le maçon commence par étendre un lit de mortier, en ayant soin d'en bien garnir le derrière des moellons de parement; puis il pose à bain de mortier les principaux moellons de blocage, en les entremêlant les uns avec les autres, de manière à obtenir une liaison complète, et en les affermissant avec la hachette; enfin, il arase l'assise complète en remplissant avec soin tous les vides qui se trouvent entre les moellons avec du mortier, dans lequel il enfonce des éclats de moellons, qu'il frappe jusqu'à ce que le mortier souffle de toutes parts. Dans les maçonneries hourdées en plâtre, le *remplage* s'exécute de la même manière; quelques maçons ont la mauvaise habitude de garnir l'intérieur des murs à sec, en jetant sur ce garnissage du plâtre pour remplir les vides; cette manière de faire fournit une maçonnerie qui n'est pas bien pleine et qui présente peu de solidité. Une maçonnerie de *remplage* en moellonnaille de forme irrégulière, et dont le volume n'excède pas $0^{mc},003$, demande $0^{mc},400$ de mortier et $0^{mc},320$ de plâtre en poudre; le temps nécessaire à l'exécution de 1 mètre cube est d'environ trois heures de Limousin.

REMPLI, IE (ran-pli, î) part. passé du v. Remplir. Rendu ou devenu plein : *Tonneau* REMPLI. *Boîte* REMPLIE *de bijoux.*

> ..... De quelque nectar qu'elle ait été remplie,
> La coupe où nous buvons a toujours une lie.
>
> LAMARTINE.

— Possédé, occupé, exercé : *Les premières charges de l'empire sont* REMPLIES *par des nègres. Empsaël, le premier ministre, est nègre, et l'empereur lui-même est mulâtre.* (B. de St-P.) *La place est* REMPLIE *par Erchinoald, parent du jeune roi.* (Anquetil.)

— Consommé, occupé en entier; entièrement consacré à une action, à une occupation, à un travail : *Mes journées sont si* REMPLIES, *que j'ai peine à en être le maître.* (Boss.) *Le temps est d'autant plus long qu'il est moins* REMPLI. (A. Karr.) *La vie que je mène ne me déplaît pas; elle est toute* REMPLIE. (Volt.) *Après une vie longue et bien* REMPLIE, *il est doux de penser que notre mémoire survivra.* (A. Fée.)

— Réalisé, accompli : *Aimez, et vos désirs seront* REMPLIS. (A. Martin.)

> Jamais l'ambition ne voit ses vœux *remplis*;
> C'est le tonneau des Danaïdes.
>
> LEBRUN.

— *Rempli de*, Qui abonde en, qui est fréquent en : *Ville* REMPLIE D'*étrangers. Terrain* REMPLI DE *pierres. Ouvrage* REMPLI DE *beautés*, DE *défauts. Le sage se promène dans le monde comme dans une infirmerie* REMPLIE DE *malades d'esprit qu'il prend soin de guérir par les remèdes de son exemple.* (La Bruy.) *La chronologie est un amas de vessies* REMPLIES DE *vent.* (Volt.)

> C'est un style éloquent qu'un billet au porteur,
> Qui vaut mieux qu'un discours *rempli* de fariboles.
>
> REGNARD.

La vie, REMPLIE DE *tant de projets passagers, est-elle autre chose qu'un songe?* (B. de St-P.) ‖ Hanté, entièrement occupé par : *Le cœur de l'homme abhorre le vide, il veut être* REMPLI D'*un objet.* (Juvénal.) *J'avais l'imagination* REMPLIE DE *cet homme-là.* (Le Sage.) ‖ Animé de : *Etre* REMPLI DE *courage*, DE *crainte*, D'*espoir. Débora*, REMPLIE DE *l'esprit de Dieu, ne témoigna pas moins de courage pendant la guerre que de prudence durant la paix.* (Le Maistre de Sacy.)

— *Rempli par*, Entièrement consacré à : *Le troisième acte est* REMPLI PAR *l'action principale de l'histoire et de la pièce.* (Mme de Staël.)

— *Etre rempli de soi-même*, Avoir une très-haute opinion de sa valeur : *L'ambitieux est un homme* REMPLI DE LUI-MÊME. (Bourdal.)

— Littér. Où les idées abondent, où il n'y a rien d'oiseux :

> Le vers le mieux *rempli*, la plus noble pensée
> Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
>
> BOILEAU.

— Dr. canon. *Etre rempli*, Etre pourvu d'un bénéfice assez considérable pour n'être pas en droit d'en demander un autre, en vertu de l'indult qu'on avait obtenu et des grades dont dont on était pourvu.

— Blas. Se dit de toute pièce honorable dont le fond est, dans toute son étendue, d'un autre émail que les bords : *De Masy : D'or, au pal de sable* REMPLI *d'argent.* ‖ Se dit aussi des rustres, des quintefeuilles et autres meubles percés, dont le trou est d'un autre émail que le champ de l'écu : *Montfort Du Taillant : D'argent, à trois rustres de sable* REMPLIS *d'or.*

— s. m. Techn. Pli fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, dans le but de les rétrécir ou de les accourcir, sans en rien couper. ‖ Etoffe qu'on ménage pour faire les coutures. ‖ Travail qu'on fait dans l'intérieur des fleurs du point d'Alençon. ‖ Cordons et feuilles qui remplissent la dentelle réseau.

— **Syn. Rempli, plein.** V. PLEIN.

REMPLIER v. a. ou tr. (ran-pli-é — rad. *rempli*. Se conjugue comme *plier*). Techn. Faire un rempli à : REMPLIER *une robe, un habit, une tapisserie.*

REMPLIR v. a. ou tr. (ran-plir — du préf. *r*, et de *emplir*). Emplir de nouveau : REMPLIR *un tonneau qu'on avait vidé.*

— Achever de remplir : REMPLIR *une pièce de vin à mesure qu'elle baisse.*

— Rendre plein : REMPLIR *ses caves de vin, ses greniers de blé.* REMPLIR *un vase.* REMPLIR *ses coffres d'or et d'argent. La lave* A REMPLI *Herculanum, comme le plomb fondu* REMPLIT *les concavités d'un moule.* (Chateaub.) *Le Rhin, à sa naissance*, REMPLIT *la main d'un enfant; parvenu à son terme, l'Océan seul peut le contenir.* (Lacordaire.) ‖ Combler : REMPLIR *un fossé, une fondrière.*

— Introduire un grand nombre de personnes ou de choses dans : REMPLIR *un salon d'invités.* REMPLIR *une volière d'oiseaux rares.*

> Cependant, mon amour pour notre nation
> *A rempli* ce palais de filles de Sion.
>
> RACINE.

Platon REMPLIT *ses ouvrages des imaginations singulières que son idéomanie lui suggéra.* (Proudh.) ‖ Faire retentir : REMPLIR *l'air de ses cris.* REMPLIR *les airs de chants d'allégresse.*

> Le pinson *remplit* l'air de sa voix éclatante.
>
> MICHAUD.

‖ Frapper, animer : REMPLIR *les peuples de crainte, d'étonnement, de joie.* REMPLIR *les spectateurs d'admiration.* ‖ Etre très-fréquent, très-nombreux dans : *Les étrangers* REMPLISSENT *la ville.* (Acad.) *Les meubles* REMPLISSENT *votre appartement.* (Acad.) ‖ Se répandre partout dans : *La fumée* REMPLIT *cette chambre.* (Acad.) *La gloire* REMPLIT *le monde de vertus, et, comme un soleil bienfaisant, elle couvre toute la terre de fleurs et de fruits.* (Vauven.)

— Occuper, exercer, exécuter : REMPLIR *une place, une charge, un emploi, une fonction.* REMPLIR *un rôle. Du temps de Shakspeare, de jeunes garçons* REMPLISSAIENT *encore les rôles de femme.* (Chateaub.) ‖ Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser : REMPLIR *un devoir.* REMPLIR *ses obligations.* REMPLIR *sa promesse.* REMPLIR *l'attente, les espérances du public.* REMPLIR *les intentions, les vues de quelqu'un.* REMPLISSEZ *tous vos devoirs aujourd'hui, vous n'êtes pas sûrs de vivre demain.* (Voltaire.) *Dites ce qui est vrai, faites ce qui est bien; ce qui importe à l'homme est de* REMPLIR *ses devoirs sur la terre.* (J.-J. Rouss.) *La morale privée contient les devoirs que l'homme doit* REMPLIR *envers lui-même.* (Mesnard.) *Les hommes qui n'ont pas d'empire sur leurs sens ne sont pas capables de* REMPLIR *leurs devoirs.* (Manou.) ‖ Hanter, occuper entièrement : *Cette passion* REMPLIT *son cœur.* (Acad.) *Cette idée* REMPLIT *son imagination, son esprit.* (Acad.) *Cette nouvelle* A REMPLI *nos cœurs de tristesse*, A REMPLI *notre maison de deuil, d'affliction.* (Acad.) *L'âme languit quand elle n'a ni les moyens ni l'espérance de satisfaire une passion qui la* REMPLIT. (Nicole.) *L'amour* REMPLIT *toute l'existence de la femme.* (Mme Romieu.)

— Employer entièrement, en parlant du temps : REMPLIR *bien son temps. Cette guerre* A REMPLI *une période de trente années.* (Acad.) *La lecture et le jeu* REMPLISSENT *ses soirées.* (Acad.) *Cette occupation* REMPLIRA *ses loisirs.* (Acad.) *Le travail des doigts* REMPLIT *utilement pour les femmes beaucoup d'heures sans occupation.* (Mme Guizot.) *Rêver et contempler est une action insensible qui* REMPLIT *parfaitement les heures et occupe les forces intellectuelles sans les trop user.* (G. Sand.)

— Combler les lacunes, les vides de : REMPLIR *une formule.*

— Pop. Rendre une femme enceinte. ‖ Ce mot est grossier.

— Fam. Rassasier : *Cette viande* REMPLIT *beaucoup. Les lentilles ne* REMPLISSENT *pas.*

— *Remplir son ventre*, Se nourrir, manger *C'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes, et qui, dès qu'un étranger arrive, s'introduisent auprès de lui pour* REMPLIR LEUR VENTRE *à ses dépens.* (Le Sage.)

— *Bien, mal remplir ses fonctions*, Aller facilement à la garde-robe, ou être constipé.

— *Remplir l'oreille*, Etre sonore, harmonieux : *Ces vers* REMPLISSENT *bien l'oreille, mais ne satisfont guère l'esprit.*

— *Remplir son sort, sa destinée*, Faire les actions, éprouver les événements auxquels on paraissait destiné : *En triomphant du monde matériel, l'espèce humaine* REMPLIT SA DESTINATION. (B. Const.)

— *Remplir la place de*, Remplacer :

> . . . Vous avez montré, par une heureuse audace,
> Que le fils seul d'Achille a pu *remplir sa place.*
>
> RACINE.

— Jurispr. Payer, solder, s'acquitter envers : REMPLIR *quelqu'un de ses avances, de ses frais, de ses déboursés.* REMPLIR *une veuve de sa dot, de son douaire.* ‖ *Remplir une transaction, une quittance*, Combler les vides que l'on avait laissés à dessein dans une transaction, dans une quittance.

— Littér. *Remplir des bouts-rimés*, Faire des vers sur des rimes proposées d'avance.

— Techn. *Remplir du point, de la dentelle*, Réparer à l'aiguille les fleurs rompues, ou en refaire de nouvelles.

— Jeux. *Remplir son grand jan*, Mettre douze dames couvertes dans la seconde table. ‖ *Remplir en passant*, Se dit quand l'un des joueurs peut, de l'une de ses dames, couvrir la dernière demi-case de l'un de ses jans, et qu'il est obligé de lever ou découvrir une autre dame plus éloignée, n'en ayant pas d'autre pour exprimer les points de son autre dé.

Se remplir v. pr. Etre rempli, devenir plein : *Le réservoir* S'EST REMPLI *d'eau. La salle* SE REMPLIT *de monde, commence à* SE REMPLIR. *Nos veines ne* SE REMPLISSENT *que du fruit de nos sueurs.* (Lacordaire.)

— Etre comblé, entièrement animé : *Le cœur* SE REMPLIT *de bons sentiments, et l'esprit de saintes maximes, par des lectures de choix.* (Ch. Nod.)

— Remplir à soi : SE REMPLIR *la tête de visions, de chimères. On* SE REMPLIT *la tête d'erreurs, de chimères; on en chasse la vérité.* (Boiste.)

— Pop. Se rassasier : SE REMPLIR *de viande, de boisson.*

— Jurispr. Se rembourser : SE REMPLIR *de ses frais, de ses avances, de ses déboursés.*

— **Syn. Remplir, emplir.** V. EMPLIR.

REMPLISSAGE s. m. (ran-pli-sa-je — rad. *remplir*). Action de remplir : *Claude, ayant terminé le* REMPLISSAGE *de la fosse, contemplait silencieusement, comme moi, l'enfant toujours agenouillé.* (E. Sue.)

— Objet inutile, étranger au sujet : *Il y a beaucoup de* REMPLISSAGE *dans cet ouvrage.* (Acad.) *Les trois quarts de ce livre ne sont que du* REMPLISSAGE. (Acad.) *Quelle tragédie est sans* REMPLISSAGE? *quelle ode sans strophe inutile? Mais, quand le bon domine, il faut être satisfait.* (Volt.) *Avec l'art du* REMPLISSAGE, *art condamné et trop pratiqué, on fait un discours à peu de frais.* (Trév.)

— Mus. *Parties de remplissage*, Parties qui sont entre la basse et le dessus. ‖ *Instruments de remplissage*, Ceux que l'on emploie d'une manière accessoire : *Les* INSTRUMENTS DE REMPLISSAGE, *tels que le chapeau chinois et le triangle, qui n'exigent aucune étude préparatoire, sont les plus recherchés; il y a des gens qui ont fait des bassesses pour se faire recevoir triangles.* (A. Cler.)

— Mar. Pièce de bois servant à remplir un

vide. ‖ *Bordages de remplissage*, Bordages compris entre les préceintes. ‖ *Couple de remplissage*, Pièce de bois placée entre les couples et les membrures principales, afin d'en renforcer la muraille.

— Econ. rur. Syn. de REMPLAGE : *Je quitte le* REMPLISSAGE *de mon vin, je remonte de ma cave.* (Dider.)

— Constr. Syn. de REMPLAGE. ‖ *Poteau de remplissage*, Poteau placé entre les sablières et assemblé avec elles. ‖ *Solive de remplissage*, Solive assemblée dans un chevêtre.

— Techn. Travail de la dentellière, appelé aussi REMPLI. ‖ Opération consistant à boucher avec de la pâte les bulles, cavités et gerçures que le moulage a fait naître dans les poteries, ou que le tournassage a découvertes.

REMPLISSEUSE s. f. (ran-pli-seu-ze — rad. *remplir*). Techn. Ouvrière qui remplit des points, des dentelles. ‖ Ouvrière qui fait le remplissage des points d'Alençon.

REMPLISSURE s. f. (ran-pli-su-re — rad. *remplir*). Travail qu'on fait pour remplir.

REMPLOI s. m. (ran-ploi — du préf. *re*, et de *emploi*). Acquisition d'un immeuble avec les deniers provenant de la vente d'un propre ou de l'aliénation d'un immeuble dotal :

. . . Il n'est aujourd'hui de : Sésame, ouvre-toi!
Qu'une dot bien sonnante avec ou sans *remploi*.
E. AUGIER.

— **Encycl.** Nous examinerons successivement le *remploi* sous le régime de la communauté et le *remploi* sous le régime dotal; puis nous indiquerons les différences qui existent entre les deux.

— I. REMPLOI SOUS LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ. Notre législateur s'est occupé du *remploi* dans les articles 1434 et 1435 du code civil. Ces deux articles font une application des principes de la subrogation réelle à la communauté. Voici le cas dont ils s'occupent : il y a eu aliénation d'un propre appartenant, soit au mari, soit à la femme, et *remploi* en un autre immeuble des deniers provenant de ce propre. Le *remploi* du prix d'un immeuble propre au mari, réglé par l'article 1434, est censé fait à l'égard du mari toutes les fois que, lors d'une acquisition, il a déclaré qu'elle était faite des deniers provenus de l'aliénation d'un immeuble qui lui était personnel et pour lui tenir lieu de *remploi*. Remarquons que, pour que l'acquisition tienne lieu de *remploi*, le mari doit faire cette déclaration lors du contrat d'achat; s'il avait acheté purement et simplement, l'immeuble serait un conquêt de communauté (art. 1401); il ne pourrait pas en faire un propre après coup. Le législateur, en exigeant cette double déclaration lors de l'acquisition, a voulu empêcher que le mari n'eût toutes les chances de gain, sans avoir aucune chance de perte. En effet, si le mari avait pu, comme chef de la communauté, se donner, en payement de la récompense qui lui est due par suite de l'aliénation d'un propre, un immeuble tombé en communauté au cours du mariage, il aurait eu le moyen de commettre certaines fraudes que l'on a bien fait d'éviter. Pour le *remploi* du prix d'un immeuble propre à la femme, l'article 1435 exige : 1º « la déclaration du mari que l'acquisition est faite des deniers provenus de l'immeuble de la femme et pour lui servir de *remploi*. » Le mari doit, dans l'acte d'acquisition, faire mentionner cette double déclaration, comme au cas précédent. La femme pourrait-elle, malgré son mari, faire le *remploi?* Non assurément; le mari étant chef de la communauté et administrateur des biens propres de sa femme, à lui seul appartient le droit de faire le *remploi*, à moins qu'il n'y ait, dans le contrat de mariage, une clause expresse de *remploi*, clause qui force le mari à remployer les sommes provenant des propres de sa femme (arrêt de la cour de cassation, 1er février 1848). 2º La femme doit accepter le *remploi*. Comme elle va devenir propriétaire de l'immeuble acquis en *remploi*, il est juste qu'elle accepte cette acquisition et que le mari ne puisse pas la faire sans la consulter. Point de difficulté si la femme paraît au contrat et déclare consentir au *remploi*. Mais si, en son absence, son mari, voyant une bonne affaire, achète un immeuble en déclarant dans le contrat qu'il l'achète pour tenir lieu de *remploi*, peut-elle accepter cette acquisition? Oui, mais son acceptation doit être expresse, si elle est postérieure à la signature du contrat. A quel moment cette acceptation doit-elle être faite? La femme peut-elle encore accepter après la dissolution de la communauté? ou bien, la communauté une fois dissoute, n'a-t-elle plus qu'une créance en indemnité contre elle? Nous pensons, avec la jurisprudence et la majorité des auteurs, que l'acceptation ne peut plus intervenir une fois la dissolution de la communauté arrivée. L'article 1435 ne nous semble permettre l'acceptation que jusqu'à ce moment. Quelle est la conséquence de l'acceptation de la femme? Deux hypothèses sont possibles : ou la femme accepte dans l'acte d'acquisition ou elle n'accepte qu'après un certain laps de temps. Dans la première hypothèse, la femme est l'ayant cause direct du vendeur; c'est de lui qu'elle tient son droit. Quand la femme n'accepte l'offre de *remploi*, faite par son mari, qu'après la signature du contrat et avant la dissolution de la communauté, une question importante et difficile s'élève sur le point de savoir si la femme est l'ayant cause direct du vendeur ou l'ayant cause en sous-ordre de la communauté; en d'autres termes, si son acceptation doit avoir un effet rétroactif et remonter, quant à ses effets, au jour de l'acquisition, ou bien n'avoir d'effet qu'à sa date et pour l'avenir seulement. Dans le premier système, le mari qui fait, dans un acte d'acquisition, les déclarations prescrites par l'article 1435 acquiert pour la communauté l'immeuble qu'il achète. Ces déclarations, toutes spéciales à ses rapports avec sa femme, ne sont que l'offre d'une revente ou d'une *datio in solutum* qu'il lui adresse et qu'il peut révoquer, à son gré, tant que sa femme ne l'a point acceptée. Si elle l'accepte en temps utile, un contrat nouveau se forme alors, dont l'effet est de faire passer du patrimoine de la communauté dans celui de la femme la propriété de l'immeuble que la communauté lui transmet. Il résulte de ce système les conséquences pratiques suivantes : 1º si le mari aliène l'immeuble avant l'acceptation, il révoque implicitement l'offre qu'il avait faite, et sa femme ne peut plus l'accepter utilement; 2º s'il hypothèque l'immeuble, s'il le grève de servitudes, il modifie son offre; la femme peut bien accepter cette pollicitation, mais elle doit respecter les droits réels, les charges qui grèvent l'immeuble du chef de son mari; 3º le *remploi* indiquant une double mutation de propriété, l'une du vendeur à la communauté, l'autre de la communauté à la femme, la régie peut exiger un double droit proportionnel; 4º s'il y a une double mutation, la femme doit, pour sa sécurité personnelle, faire une double transcription. D'abord, elle doit faire transcrire l'acte de vente, indiquant aux tiers que le vendeur a cessé d'être propriétaire et que, par suite, il ne peut plus disposer de cet immeuble; puis l'acte d'acceptation, afin d'apprendre aux tiers que l'immeuble tombé d'abord en communauté en est sorti pour entrer dans son patrimoine propre et que, par conséquent, le droit de l'aliéner ou de l'hypothéquer ne réside plus dans la personne du mari. Dans le second système, le *remploi* effectué dans les conditions prescrites par l'article 1435 est une véritable gestion d'affaires; il remonte donc, quant à ses effets, au jour même de la vente, tant à l'encontre des ayants cause du mari qu'au regard du mari lui-même. Ce système s'appuie sur l'autorité de Pothier et de Lebrun, ainsi que sur les textes. A quoi bon, en effet, la double déclaration exigée par l'article 1435? Pourquoi le mari serait-il tenu de dire que l'immeuble est acquis des deniers provenus d'un propre de la femme et pour lui servir de *remploi?* Dans le système contraire, on est obligé d'avouer l'inutilité de cette exigence de la loi. Le mari n'est, dans notre opinion, que le *negotiorum gestor* de la femme; il a acheté l'immeuble en voulant gérer l'affaire de sa femme. Quand celle-ci accepte, elle ratifie la gestion de son mari. De là les conséquences suivantes, qui sont diamétralement opposées à celles du système contraire : 1º l'acceptation rétroagit, au jour de l'acquisition, d'une façon absolue, c'est-à-dire à l'égard du mari et à l'égard des tiers; elle efface les droits réels consentis par le mari, les aliénations qu'il en a faites 2º une double transcription n'est pas nécessaire; 3º le fisc ne peut réclamer un double droit de mutation; il n'y a, en effet, qu'une seule aliénation.

Comment doit être fait le *remploi?* Il doit être fait en immeubles ou en meubles immobilisés; par exemple, en actions de la Banque de France. La loi du 2 juillet 1866 sur le budget permet de le faire en rente 3 pour 100 sur l'Etat. Le mari peut donner aussi en *remploi* à sa femme un immeuble conquêt de la communauté (art. 1595). On a demandé si un époux pouvait acheter un immeuble en *remploi* d'un de ses propres qui lui appartient encore, mais qu'il a l'intention de vendre. Le texte ne défend pas ce *remploi in futurum*, et la cour de cassation s'est prononcée pour sa validité.

— II. REMPLOI SOUS LE RÉGIME DOTAL. Les époux peuvent se réserver la faculté d'aliéner dans leur contrat de mariage, quoiqu'ils se marient sous le régime dotal. Il arrive souvent que cette clause d'aliénation est permise à charge de *remploi*. Quelle est la portée de cette clause de *remploi?* Les tiers acquéreurs sont obligés de surveiller le *remploi;* s'ils ne le surveillent pas, ils sont menacés d'éviction de la part de la femme. La raison en est fort simple. Le principe est que l'immeuble dotal est inaliénable. Dans l'espèce, les époux se sont réservé la faculté de l'aliéner dans le contrat de mariage; ils ont apporté une dérogation à ce principe de l'inaliénabilité, dérogation soumise à une condition. La condition venant à défaillir, l'immeuble dotal devient inaliénable. Au lieu d'évincer l'acheteur, la femme pourrait lui réclamer une deuxième fois le payement. En résumé, l'acheteur est responsable, en ce sens qu'il peut être évincé ou obligé de payer une seconde fois le prix.

— III. DIFFÉRENCES ENTRE LE REMPLOI SOUS LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ ET SOUS LE RÉGIME DOTAL. Sous le régime de la communauté légale, le *remploi* est facultatif pour le mari; au contraire, sous le régime dotal, le *remploi* est obligatoire; le mari ne peut se dispenser de le faire. Dans le premier régime, le tiers acquéreur n'est pas responsable, il ne doit pas surveiller le *remploi;* sous le régime dotal, au contraire, quand il y a clause de *remploi*, le tiers acquéreur de l'immeuble dotal est responsable; il doit surveiller le *remploi*, car il est menacé d'éviction si le mari vient à dépenser les deniers provenus de l'aliénation. Lorsque, sous le régime de communauté, le mari, faisant *remploi* du prix d'aliénation d'un immeuble propre de la femme, a acheté un autre immeuble avec la double déclaration de l'article 1435, ce *remploi* n'est parfait qu'après l'acceptation de la femme. Sous le régime dotal, cette acceptation est-elle nécessaire? Logiquement, il faudrait décider que l'acceptation n'est pas nécessaire, parce que le *remploi* est obligatoire, et quand le mari exécute la clause, en achetant un immeuble avec le prix de l'immeuble dotal, on peut dire qu'il change à son gré le patrimoine de sa femme. Toutefois, cette opinion est généralement repoussée. Presque tous les auteurs décident que cette acceptation est nécessaire.

REMPLOYABLE adj. (ran-ploi-ia-ble ou ran-plo-ia-ble — rad. *remployer*). Qui peut être remployé.

REMPLOYER v. a. ou tr. (ran-ploi-ié ou ran-plo-ié — du préf. *r*, et de *employer*. Se conjugue comme EMPLOYER). Employer de nouveau.

REMPLOYER v. a. ou tr. (ran-plo-ié — du préf. *r*, de *en*, et de *ployer*. Se conjugue comme *ployer*). Pop. Replier : *Tu fais comme les gamins de Paris, qui, pour cacher les trous de leurs bas, les* REMPLOIENT, *et tu as les mollets aux talons!* (Balz.)

REMPLUMER v. a. ou tr. (ran-plu-mé — du préf. *r*, et de *emplumer*). Techn. Regarnir de plumes : REMPLUMER *un clavecin*.

Se remplumer v. pr. Se couvrir de nouvelles plumes : *Oiseau qui* SE REMPLUME.

— Fam. Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu : *Il s'était ruiné, mais il commence à* SE REMPLUMER. ‖ Reprendre de l'embonpoint : *Je vous conseillerais, pour* VOUS REMPLUMER, *de passer un an sur notre lac.* (Volt.)

REMPOCHÉ, ÉE (ran-po-ché) part. passé du v. Rempocher. Remis dans la poche : *Argent* REMPOCHÉ.

Je *rempochai* mon or. Elle en eut du regret,
Mais elle tint le cas secret.
***

Se rempocher v. pr. Etre rempoché.

REMPOIGNER v. a. ou tr. (ran-poi-gné; *gn* mll. — du préf. *r*, et de *empoigner*). Empoigner de nouveau : *Le voleur s'était évadé, mais les gendarmes parvinrent à le* REMPOIGNER.

REMPOISONNEMENT s. m. (ran-poi-zo-ne-man — du préf. *r*, et de *empoisonnement*). Nouvel empoisonnement.

REMPOISONNER v. a. ou tr. (ran-poi-zo-né — du préf. *r*, et de *empoisonner*). Empoisonner de nouveau.

REMPOISSONNÉ, ÉE (ran-poi-so-né) part. passé du v. Rempoissonner. Repeuplé de poisson : *Etang* REMPOISSONNÉ.

REMPOISSONNEMENT s. m. (ran-poi-so-ne-man — du préf. *r*, et de *empoissonnement*). Action de repeupler une pièce d'eau de poisson; résultat de cette action.

REMPOISSONNER v. a. ou tr. (ran-poi-so-né — du préf. *r*, et de *empoissonner*). Repeupler une pièce d'eau de poisson : REMPOISSONNER *un étang, un vivier*.

REMPORT s. m. (ran-por — rad. *emporter*). Anc. jurispr. Dette dont on se paye sur les effets mobiliers.

REMPORTÉ, ÉE (ran-por-té) part. passé du v. Remporter. Emporter de nouveau : *Effets* REMPORTÉS.

— Gagné, obtenu : *Idoménée alla jusqu'à vouloir qu'elle chantât la victoire* REMPORTÉE *sur les Dauniens et sur Adraste.* (Fén.) *Il n'y a guère de victoires entièrement* REMPORTÉES *par la valeur.* (Chateaub.) *Chaque progrès du crédit est une victoire* REMPORTÉE *sur le despotisme.* (Proudh.) *Toute victoire* REMPORTÉE *est due à une faute dont on sait profiter.* (E. de Gir.)

REMPORTER v. a. ou tr. (ran-por-té — du préf. *r*, et de *emporter*). Emporter de nouveau : *Puisque c'est vous qui avez apporté ici tous ces objets inutiles, veuillez les* REMPORTER. ‖ Enlever d'un lieu : *On* REMPORTA *la victime mourante. J'arrivai sur le champ de bataille au moment où l'on* REMPORTAIT *les morts.* ‖ Enlever d'un lieu ce qui y avait été apporté, amené :

Le flux les apporta, le reflux les *remporte*.
CORNEILLE.

Reprends ta liberté, *remporte* tes richesses.
VOLTAIRE.

— Gagner, obtenir : REMPORTER *la victoire.* REMPORTER *le prix.* REMPORTER *un avantage sur les ennemis. La reine d'Angleterre triomphe, elle pardonne. Enfin, le roi vient la recevoir dans une campagne où il avait* REMPORTÉ, *l'année précédente, une victoire signalée sur le général d'Essex.* (Boss.) *M. de Turenne* REMPORTAIT-*il quelque avantage; à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé.* (Fléch.) *Il en coûte bien moins de* REMPORTER *des victoires que de se vaincre soi-même.* (Mass.) *Toutes les victoires que* REMPORTAIT *la République étaient gagnées en notre nom.* (Chateaub.)

C'est peu qu'il *ait* sur moi *remporté* la victoire;
Malheureux, j'ai servi de héraut à sa gloire!
RACINE.

‖ Se dit de même des choses morales : *Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, la France n'avait-elle plus d'autres triomphes pour vous au retour de ce voyage fameux, d'où vous* AVIEZ REMPORTÉ *tant de gloire et de si belles espérances?* (Boss.) *On reçoit au théâtre des leçons de vertu; on en* REMPORTE *les impressions du vice.* (Mme de Lambert.) *Ceux qui combattent pour le despotisme et la superstition ne peuvent* REMPORTER *que de honteuses et funestes victoires.* (Mme de Lambert.) *La victoire que l'on* REMPORTE *sur soi est la moins appréciée, bien que la plus méritoire.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Ressentir, éprouver en dernier résultat : *On ne* REMPORTE *que des mécomptes ou des impressions désagréables d'une foule de représentations théâtrales.*

— *Remporter la palme*, Etre victorieux. ‖ *Remporter du ridicule, du mépris*, S'attirer du ridicule, du mépris.

— Argot de théâtre. *Remporter sa veste*, Faire un four, un fiasco complet.

Se remporter v. pr. Etre remporté, obtenu : *La victoire la plus rare et la plus honorable est celle qui* SE REMPORTE *sur l'égoïsme.* (Boiste.)

— **Syn. Remporter, emporter le prix.** V. EMPORTER.

REMPORTEUR s. m. (ran-por-teur — rad. *remporter*). Jeune élève qui remporte beaucoup de prix. ‖ Se dit particulièrement d'un élève qu'on garde dans un pensionnat parce qu'il peut remporter beaucoup de prix au concours général, et par là attirer l'attention du public sur l'établissement.

REMPOTAGE s. m. (ran-po-ta-je — du préf. *r*, et de *empotage*). Hortic. Action de rempoter les plantes : *Les* REMPOTAGES *se font ordinairement sur une table, à hauteur d'appui.* (Thouin.)

— **Encycl.** Tout végétal cultivé dans un pot a bientôt épuisé les principes nutritifs contenus dans la terre que renferme celui-ci; de plus, ses racines ne tardent pas, en général, à atteindre les parois du vase et, ne pouvant plus s'étendre, se contournent et produisent peu ou point de chevelu. Alors le végétal souffre et languit, ses pousses sont faibles, ses feuilles jaunissent, ses fleurs et ses fruits avortent, et lui-même finit par succomber d'inanition. De là, si on veut éviter ces fâcheux résultats, la nécessité de le mettre dans un pot plus grand, qu'on remplit d'une terre neuve et riche. Mais l'époque à laquelle on doit faire cette opération n'est pas indifférente; elle varie en raison de la nature du végétal, de sa taille, de la grandeur du pot, de la qualité de la terre, etc. Il faudrait ainsi faire constamment des *rempotages* partiels, ce qui serait incommode. On a donc trouvé plus avantageux, surtout dans les jardins botaniques et les grands établissements, de prendre une sorte de moyenne, de manière à rempoter le moins souvent possible. Pour cela, on fait tous les ans un *rempotage* général, ordinairement au commencement de l'automne, lorsque la séve est en repos, quelquefois au commencement du printemps, lorsqu'elle n'est pas encore en mouvement; il ne reste plus alors à faire, dans le cours de l'année, que les quelques *rempotages* nécessités par des raisons particulières. Pour rendre l'opération plus aisée et moins fatigante, on la fait sur une table, à hauteur d'appui, au milieu de laquelle se trouvent un ou plusieurs tas de terre, dont la nature et la composition doivent répondre aux exigences des plantes à rempoter. On prépare aussi des pots, au fond desquels on met un tesson sur le trou, un peu de sable et une couche de terre.

« Pour procéder au *rempotage*, dit Thouin, il faut donner, une ou deux heures avant, un léger arrosement aux plantes, afin que la terre ne s'émiette pas lorsqu'on les dépotera; ensuite, tenant le pot de la main gauche, tâcher de tirer à soi la terre en tirant la tige de la plante. Lorsque cela ne réussit pas, on renverse le pot, on soutient la terre de la main droite, en faisant passer la tige de la plante entre les doigts, et on frappe quelques légers coups du bord du pot contre celui de la table. Ordinairement, la terre cède à cette percussion; si elle ne cédait pas, il n'y aurait plus qu'à tenter de la cerner avec un couteau ou se résoudre à casser le pot. La motte séparée, on en enlève avec précaution une partie de la terre, soit avec les doigts, soit avec la lame d'un couteau. » Il ne faut pas craindre de rogner non plus les racines contournées ou celles qui sortiraient par le fond du trou.

Le nouveau pot destiné à recevoir la plante doit être déjà en partie rempli de bonne terre suffisamment tassée; on y place la plante dans sa position naturelle, puis on verse tout autour des racines la nouvelle terre, qui doit être sèche et bien meuble. Ordinairement, trois personnes se partagent le travail : la première ôte les plantes des vieux pots et

enlève la portion de terre convenable; la seconde met ces plantes dans les nouveaux pots, en ôte les rejetons et dispose les racines et les branches; la troisième enlève les pots vides et ceux qu'on vient de garnir et en apporte d'autres au fur et à mesure des besoins. Dès que les pots sont bien remplis, on tasse la terre, on donne un léger arrosement, puis on met les pots pendant huit jours à l'ombre et à l'abri, de préférence dans l'orangerie. Par la même occasion, on enlève le bois mort, les gourmands, les bulbes, les tubercules, etc.

REMPOTÉ, ÉE (ran-po-té) part. passé du v. Rempoter. Remis dans un pot : *Les plantes* REMPOTÉES *doivent être arrosées légèrement.* (Thouin.)

REMPOTER v. a. ou tr. (ran-po-té — du préf. *r*, et de *empoter*). Hortic. Enlever les plantes des pots où elles ont été tenues jusqu'alors, pour les mettre dans d'autres pots ordinairement plus grands.

REMPRISONNEMENT s. m. (ran-pri-zo-ne-man — du préf. *r*, et de *emprisonnement*). Remise en prison d'un prisonnier libéré.

REMPRISONNER v. a. ou tr. (ran-pri-zo-né — du préf. *r*, et de *emprisonner*). Emprisonner de nouveau.

REMPRUNTER v. a. ou tr. (ran-prun-té — du préf. *r*, et de *emprunter*). Emprunter de nouveau.

REMS, rivière du Wurtemberg. Elle prend sa source dans l'Alp, à 16 kilom. E. de Gmünd, baigne Lorch, Schorndorf, Waiblingen, et se joint au Necker, sur la droite, après un cours d'environ 70 kilom.

REMSCHEID, ville des Etats prussiens (province du Rhin), à 30 kilom. E. de Dusseldorf; 12,000 hab. Ecole professionnelle supérieure. On y trouve réunis un grand nombre de forges, de martinets, de moulins de polissage et de remoulage, et d'autres usines métallurgiques. L'industrie y fournit une variété infinie d'articles rentrant aussi dans le domaine de la coutellerie, de la serrurerie, de la clouterie, etc., entre autres des faux et faucilles, des scies, des cuirasses, des crics, des enclumes, des limes, des ustensiles de cuisine, des cafetières, des compas, des plumes à écrire, en un mot toute sorte d'ouvrages en fer battu, en acier et en cuivre jaune.

REMUABLE adj. (re-mu-a-ble — rad. *remuer*). Que l'on peut remuer.

REMUAGE s. m. (re-mu-a-je — rad. *remuer*). Action de remuer une chose : REMUAGE *du blé, du vin.*

— Féod. Droit de mutation dû au seigneur.

— Anc. administr. Droit sur le vin qu'on transportait d'un lieu à un autre. ‖ *Billet de remuage*, Permis pour transporter du vin. ‖ On dit aujourd'hui, dans un sens analogue, CONGÉ DE REMUAGE.

REMUANT, ANTE adj. (re-mu-an, an-te — rad. *remuer*). Qui remue : *Elle avait de petits yeux noirs, curieux et inquiets, de ces yeux toujours* REMUANTS, *toujours occupés à regarder.* (Mariv.) ‖ Qui se remue beaucoup, qui est toujours en mouvement : *Un enfant* REMUANT.

— Fig. Qui aime l'agitation, qui est inquiet et actif : *Parmi des esprits* REMUANTS, *l'amour du repos passe pour lâcheté.* (D'Ablanc.) *Le vrai talent, le vrai génie a une certaine simplicité, qui le rend moins inquiet, moins* REMUANT, *moins prompt à se montrer qu'un apparent et faux talent qu'on prend pour véritable et qui n'est qu'une vaine ardeur de briller sans moyens pour y réussir.* (J.-J. Rousss.)

REMUE-CUL s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

REMUÉ, ÉE (re-mu-é) part. passé du v. Remuer. Mû, mis en mouvement; changé de place : *Terres* REMUÉES. *Les semences de toute espèce doivent être* REMUÉES *fréquemment pendant quelques mois après le battage.* (M. de Dombasle.)

— Fig. Agité, ému, passionné : *En vieillissant, je m'aperçois que je redoute d'être* REMUÉE *par des choses trop tragiques.* (Mme Du Deffant.) *Autant d'expressions diverses, autant de beautés différentes, autant de passions* REMUÉES. (H. Taine.)

— Pop. *Cousin remué de germain*, Cousin issu de germain.

REMUE-MÉNAGE s. m. Transport, dérangement de choses que l'on déplace; trouble produit par ce déplacement : *Depuis vingt-quatre heures, il s'était fait dans la maison un* REMUE-MÉNAGE *diabolique.* (P. Féval.) ‖ Pl. REMUE-MÉNAGE.

— Fig. Trouble, désordre produit par quelque changement : *Détruire des villes, c'est là que gît la gloire : elle aime le* REMUE-MÉNAGE. (La Bruy.) *Toute élection commence par des* REMUE-MÉNAGE. (Balz.)

> Sa voix rauque en chantant présage
> Au château grand *remue-ménage.*
>
> BÉRANGER.

REMUEMENT ou **REMÛMENT** s. m. (re-mû-man — rad. *remuer*). Action de remuer, mouvement de ce qui remue : *C'était un* REMUEMENT *d'eaux, qui montrait la mer travaillée intestinement.* (Balz.)

— Fig. Troubles; mouvements produits par quelque changement : *Causer du* REMUEMENT. *On ne saurait trop recommander aux hommes chargés d'appliquer la loi de surveiller l'action, le* REMUEMENT *de la société.* (Dupin.)

> Pour la langue, on verra dans peu nos règlements,
> Et nous y prétendons faire des *remûments.*
>
> MOLIÈRE.

— *Remuement des terres*, Transport de terres d'un lieu dans un autre : *Le* REMUEMENT DES TERRES *coûte beaucoup.* (Acad.)

REMUE-QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

REMUER v. a. ou tr. (re-mu-é — du préf. *re*, et de *muer*). Mouvoir, mettre en mouvement; changer de place : REMUER *la tête en signe de refus.* REMUER *un meuble.* REMUER *du blé pour l'empêcher de s'échauffer. L'éléphant transporte des fardeaux que six chevaux ne pourraient* REMUER. (Buff.) *L'homme seul, entre tous les animaux, ne* REMUE *pas les oreilles.* (T. Thorès.) *Le lazzarone qui a mangé sa polenta ne* REMUERAIT *pas un sac pour tout l'or du monde.* (Proudh.)

— Compulser : *L'historien, comme un organe de la justice publique,* REMUE *les pièces d'un vieux procès, les discute et les déchiffre.* (Villem.)

— Examiner en tous sens : *Il vaut mieux* REMUER *une question sans la décider, que de la décider sans la* REMUER. (J. Joubert.) ‖ Mettre en vue, attirer l'attention sur : *Le savant rapport d'Arago sur les chemins de fer* A REMUÉ *plus d'idées que tous les projets des commissions et des ministres.* (Cormen.)

— Mettre en mouvement, se servir de : *Il* REMUA *tout pour faire échouer une élection à laquelle il n'avait point de part.* (Volt.)

— Remettre en avant, agiter de nouveau : *Si vous m'en croyez, vous ne* REMUEREZ *pas cette affaire.* (Acad.)

— Emouvoir, passionner : *Les grands mouvements de l'éloquence* REMUENT *l'âme,* REMUENT *le cœur.* (Acad.) *Des paroles si touchantes* REMUÈRENT *les juges, l'auditoire.* (Acad.) *Sans la crainte et la pitié, tout languit au théâtre; si on ne* REMUE *pas l'âme, on l'affadit.* (Volt.) *On peut* REMUER *une chambre populaire; une chambre aristocratique est sourde.* (Chateaub.) *Les livres ne* REMUENT *pas le monde, mais ils le conduisent secrètement.* (Senancour.)

> Que dans tous vos discours la passion émue
> Aille chercher le cœur, l'échauffe, le *remue.*
>
> BOILEAU.

‖ Soulever, exciter les passions de : *La cour de Londres* REMUAIT *l'Europe pour faire de nouveaux ennemis à la France.* (Volt.) *Il faut quelque chose de grand pour* REMUER *les masses.* (Mme de Staël.) *Les révolutions* REMUENT *tout dans l'humanité, le bien et le mal y figurent tour à tour.* (Mme de Rémusat.)

— Ebranler, mettre en péril : *On n'a déjà que trop appris aux peuples qu'on peut* REMUER *les trônes.* (Chateaub.)

— Absol. : *Ce ne sont pas les choses dites qui* REMUENT, *c'est la voix, l'accent, le regard, le geste.* (Lamenn.)

— *Remuer la terre*, La cultiver : *Il n'y a point de terre entièrement ingrate, si l'homme ne se lasse point de la* REMUER *et s'il ne lui demande que ce qu'elle est propre à porter.* (Fén.) ‖ La creuser et la transporter : *Partout où les Romains campaient, ils* REMUAIENT LA TERRE *et faisaient des retranchements.* (Acad.)

— *Remuer ciel et terre*, Recourir à tous les moyens pour atteindre le but qu'on se propose : *Il* A REMUÉ CIEL ET TERRE *pour obtenir cet emploi.* (Acad.)

— *Remuer un enfant*, Le nettoyer et lui remettre ses langes.

— *Remuer ménage*, Causer du trouble, du désordre : *Ils* REMUÈRENT *si bien* MÉNAGE, *que finalement toute la puissance des Eduens fut transportée aux Séquanois.* (Et. Pasq.) *Sa mort fut cause de* REMUER *un grand* MÉNAGE *en Europe.* (Fauchet.) ‖ Vieille loc.

— *Remuer beaucoup d'argent*, Avoir un grand maniement de fonds, faire des affaires qui nécessitent l'emploi de grands capitaux. ‖ *Remuer l'argent à la pelle*, Etre très-riche.

— *Remuer la cendre, les cendres de*, Critiquer, après la mort, les actions, les œuvres de :

> Et qu'ont fait tant d'auteurs, pour *remuer leurs* [*cendres ?*
>
> BOILEAU.

> . . . . Ne dût-on me croire qu'à demi,
> Je ne *remûrai* pas *la cendre* d'un ami.
>
> C. DELAVIGNE.

— *Remuer la vaisselle de quelqu'un*, Faire saisir ses meubles. ‖ Vieille loc.

— *Remuer les puces de quelqu'un*, Le traiter avec sévérité, le châtier.

— *Ne remuer ni pied ni patte*, Etre sans mouvement :

> Comment, monsieur, ai-je dit aussitôt,
> *Ne remuer ni pied ni patte*,
> N'est-ce pas, selon vous, être mort comme il faut?
>
> LA FONTAINE.

‖ *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte*, Etre réduit à l'immobilité par un mal que l'on éprouve : *Il a des accès de goutte pendant lesquels il* NE PEUT REMUER NI PIED NI PATTE.

— Prov. *Il ne faut point remuer l'ordure*, La décence, le bon goût, les bienséances défendent de parler de certaines choses malhonnêtes. ‖ *Plus on remue l'ordure, plus elle pue*, On ne peut sans dégoût rappeler le souvenir des choses malhonnêtes.

— Manége. *Remuer la gaule*, Faire siffler la gaule, pour avertir le cheval dont la marche se ralentit.

— Anc. art milit. *Remuer son camp*, Changer de campement, décamper.

— Anc. fin. *Remuer un compte*, Le renvoyer d'un folio à un autre.

— v. n. ou intr. Faire un mouvement, changer de place : *Avant qu'un grand puisse* REMUER, *il faut que dix valets se soient agités.* (Boiste.) *Elle doutait de sa grossesse, parce qu'elle n'avait pas senti son enfant* REMUER. (Cazeaux.)

— Etre ébranlé, n'être plus solide : *Une dent qui* REMUE.

— Par ext. Agir : *On ne vous conseille pas de* REMUER. (Acad.) *Si vous* REMUEZ, *vous êtes perdu.* (Acad.) ‖ Exciter des troubles, des mouvements séditieux : *C'est fournir un prétexte à ceux qui veulent* REMUER. (Acad.) *On leva des forces considérables pour écraser les colonies si elles osaient* REMUER. (Mignet.) ‖ Se soulever; entrer en insurrection : *Quand la France est calme, l'Europe est en paix; quand Paris* REMUE, *l'Europe tressaille.* (L. Enault.)

— *Sentir remuer*, Sentir les mouvements du fœtus dans l'utérus : *Lorsqu'elle est accouchée, elle n'avait pas encore* SENTI REMUER. (Cazeaux.)

Se remuer v. pr. Se mouvoir : *Il est si las, qu'il ne peut* SE REMUER. (Acad.) *La foule était si grande sur la place, qu'on ne pouvait* S'*y* REMUER. (Acad.) *Quand tout* SE REMUE *également, rien ne* SE REMUE *en apparence.* (Pasc.)

— Etre agité, brassé : *La drèche* SE REMUE *à bras.*

— Agir, faire des démarches, des efforts : *Quoi qu'on lui dise, il ne* SE REMUE *pas.* (Acad.) *Il est si paresseux qu'il ne* SE REMUE *pour rien.* (Acad.) *Il verrait périr tous ses amis, qu'il ne* S'*en* REMUERAIT *pas.* (Acad.)

> Il ne sera pas dit qu'en un fait qui me touche
> Je ne *me sois* non plus *remué* qu'une souche.
>
> MOLIÈRE.

— Etre excité, animé, passionné : *Mais laissons cela, ma bile* SE REMUERAIT *trop violemment.* (Diderot.)

— *L'argent se remue*, Le commerce est prospère, l'argent abonde sur le marché : *Depuis qu'on a la paix,* L'ARGENT SE REMUE. (Acad.)

— **Syn. Remuer, émouvoir, toucher.** V. ÉMOUVOIR.

REMUETTE s. f. (re-mu-è-te — rad. *remuer*). Agric. Nom donné au premier labour des jachères, dans quelques parties de la France.

REMUEUR, EUSE adj. (re-mu-eur, eu-ze — rad. *remuer*). Qui se remue, qui s'agite, qui est remuant : *Tel est un boudoir, un étalage de marchandises qui divertissent les regards, comme si l'ennui menaçait la société la plus* REMUEUSE *et la plus remuée du monde.* (Balz.)

— s. m. Personne qui se remue, qui s'agite; personne remuante. ‖ Personne qui cherche et produit de grands changements : *Les grands* REMUEURS *du monde n'ont donné à la volupté que des moments épars.* (Vinet.)

— *Remueur de la terre*, Cultivateur : *Sors de ton champ, vigneron, infatigable* REMUEUR DE LA TERRE. (Proudh.)

— *Remueur de ménage*, Brouillon : *Le vulgaire soutient et favorise les brouillons et* REMUEURS DE MÉNAGE. (Charron.)

— Techn. Ouvrier que l'on emploie à remuer le blé dans un grenier, afin de l'empêcher de s'échauffer.

— s. f. Techn. Femme chargée, dans une grande maison, de nettoyer un enfant, de le changer de langes, de servir d'aide à une nourrice : *La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice et une* REMUEUSE *seront ici au premier jour.* (Mme de Sév.)

REMUGLE s. m. (re-mu-gle. — L'origine de ce mot est incertaine; on a tenté de l'expliquer par le préfixe *re* et le vieux français *mucre*, humide, rebut, peut-être du latin *mucor*, moisissure, de *mucere*, moisir). Odeur particulière que contractent les objets longtemps renfermés ou exposés à un mauvais air : *Sentir le* REMUGLE. ‖ On dit aussi REMEUGLE.

REMÛMENT s. m. V. REMUEMENT.

RÉMUNÉRANT, ANTE adj. (ré-mu-né-ran, an-te — rad. *rémunérer*). Syn. de RÉMUNÉRATEUR.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE adj. (ré-mu-né-ra-teur, tri-se — lat. *remunerator*; de *remunerare*, rémunérer). Qui récompense : *La croyance à un dieu* RÉMUNÉRATEUR *des bonnes actions.*

— Qui rémunère, qui couvre les dépenses faites et donne un profit : *L'industrie agricole a besoin que les denrées se vendent à des prix modérés, mais* RÉMUNÉRATEURS.

— Substantiv. Personne qui récompense : *Dieu est le souverain* RÉMUNÉRATEUR, *le juste* RÉMUNÉRATEUR *des bonnes œuvres.* (Acad.) *La conscience est sur la terre la première et souvent la seule* RÉMUNÉRATRICE *des bonnes actions.* (Boiste.) *La conscience est le* RÉMUNÉRATEUR *de la vertu et le vengeur du crime.* (Csse de Blessington.)

RÉMUNÉRATIF, IVE adj. (ré-mu-né-ra-tif, i-ve — rad. *rémunérer*). Qui sert de récompense. ‖ Peu usité.

RÉMUNÉRATION s. f. (ré-mu-né-ra-si-on — lat. *remuneratio*; de *remunerare*, récompenser). Récompense : *Juste* RÉMUNÉRATION. *Si nos* RÉMUNÉRATIONS, *nos sympathiques éloges ne font pas germer la vertu dans les cœurs, nous sommes au moins certains qu'ils ne l'étouffent pas.* (Vitet.) *Les anciens écrits hébreux ne renferment aucune trace de* RÉMUNÉRATION *ou de peines futures.* (Renan.)

— Prix d'un travail fait, d'un service rendu : *Toute valeur se compose de deux éléments : la* RÉMUNÉRATION *du travail et la* RÉMUNÉRATION *du capital.* (F. Bastiat.)

— **Syn. Rémunération, prix, récompense,** etc. V. PRIX.

RÉMUNÉRATOIRE adj. (ré-mu-né-ra-toi-re — rad. *rémunérer*). Jurispr. Qui tient lieu de récompense : *Contrat, donation, legs* RÉMUNÉRATOIRE.

RÉMUNÉRER v. a. ou tr. (ré-mu-né-ré — lat. *remunerare*; de *re*, préfixe, et de *munus*, don, présent. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rémunère, qu'ils rémunèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je rémunérerai; tu rémunérerais*). Récompenser : RÉMUNÉRER *des services.*

— Payer : *Les hommes* RÉMUNÈRENT *les services selon l'importance qu'ils y attachent.* (F. Bastiat.)

REMUNGOL, village et comm. de France (Morbihan), cant. de Locminé, arrond. et à 18 kilom. de Pontivy, à 40 kilom. de Vannes, sur l'Evel; 1,261 hab. Dans le cimetière s'élève une croix en pierre à personnages sculptés. On remarque aussi dans le village une fontaine à statuettes et ornements variés.

REMUNIR v. a. ou tr. (re-mu-nir — du préf. *re*, et de *munir*). Munir de nouveau.

RÉMURES s. m. pl. (ré-mu-re). Myth. rom. Syn. de LÉMURES.

RÉMURIES s. f. pl. (ré-mu-rî). Antiq. rom. Syn. de LÉMURIES.

RÉMURIQUE adj. (ré-mu-ri-ke). Antiq. rom. Syn. de LÉMURIQUE.

REMUS, village de Suisse, cant. des Grisons; 621 hab. Aux environs se voient encore les ruines du château de Tschanuff, brûlé en 1475 par les Autrichiens.

RÉMUS s. m. (ré-muss). Entom. Section du genre philonthe.

RÉMUS, frère de Romulus. V. ROMULUS.

RÉMUSAT (Pierre-François, comte DE), administrateur français, né à Marseille en 1755, mort dans la même ville en 1803. Administrateur des hospices de Marseille au moment de la Révolution, il alla se réfugier à Smyrne en 1792, revint en France en 1795, fut nommé, en 1797, député au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'au 18 fructidor (4 septembre 1797). Il ne fut pas au nombre des proscrits de cette journée, mais, le 10 octobre suivant, il fut arrêté et enfermé au Temple, où il resta près de deux ans. On a publié de lui : *Poésies diverses*, suivies du *Comte de Sanfrein* ou l'*Homme pervers*, comédie en trois actes et en vers, et d'un *Mémoire sur ma détention à la prison du Temple* (1817, in-8°).

RÉMUSAT (Auguste-Laurent DE), frère du comte Pierre-François, né en Provence en 1762, mort à Paris en 1823. En 1789, il était avocat général à la cour des comptes d'Aix. Rémusat ne fut point inquiété durant la période révolutionnaire. Sous le Consulat, grâce au crédit de sa belle-mère, Mme de Vergennes, il fut nommé préfet du palais (1802), puis il devint premier chambellan de Napoléon (1804) et surintendant des théâtres impériaux (1807). Il perdit ses emplois en 1814; mais après les Cent-Jours il alla occuper la préfecture de la Haute-Garonne et administra, de 1817 à 1821, le département du Nord,

RÉMUSAT (Claire-Elisabeth-Jeanne GRAVIER DE VERGENNES, comtesse DE), femme du précédent, née à Paris en 1780, morte dans la même ville en 1821. Son père, neveu du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, avait été maître des requêtes et intendant à Auch lorsqu'il fut attaché, en 1789, à l'administration de la ville de Paris. Cinq ans plus tard, il périt sur l'échafaud. Sa veuve, née de Bastard, une femme de beaucoup d'esprit, se retira alors à la campagne, d'abord dans la vallée de Montmorency, puis à Sannois, où elle dirigea l'éducation de ses deux filles, dont la plus jeune devait être la comtesse de Nansouty. L'aînée, Claire ou Clary, était d'un caractère sérieux, réfléchi. Elle aimait l'étude, cultivait les lettres et avait appris le latin. « Sa physionomie, dit Sainte-Beuve, qui a tracé d'elle un portrait très-étudié, sa physionomie et la forme de ses traits accusaient un peu fortement peut-être ce sérieux intérieur dans les goûts, qu'il ne faudrait pourtant pas exagérer et qui ne sortait pas des limites de son âge. Sa figure régulière s'animait surtout par l'expression de très-beaux yeux noirs; le reste, sans frapper d'abord, gagnait plutôt à être remarqué et toute la personne paraissait mieux à me-

sure qu'on la regardait davantage. Elle devait observer dès lors cette simplicité de mise à laquelle elle revint toujours dès qu'elle le put et qui n'était jamais moins qu'une négligence décente. Je ne sais si, comme plus tard, ses cheveux ramenés voilaient le front, qui aurait eu son éclat. » Clary de Vergennes avait seize ans lorsqu'elle épousa, en 1796, le comte de Rémusat, qui vint habiter avec sa belle-mère. Celle-ci était en relations avec Mme de Beauharnais; elle continua ces relations lorsque la veuve du général eut épousé Bonaparte, et ce fut grâce à cette liaison qu'en 1802 M. et Mme de Rémusat furent nommés, le premier préfet du palais du premier consul, la seconde dame du palais de Joséphine. Mme de Rémusat était alors dans tout l'éclat de sa beauté. Bonaparte la distingua; mais comme il aimait à être le premier partout et en toutes choses, il fut bientôt froissé de la supériorité de cette femme, qui se permettait de causer, de discuter avec lui, tandis que tout le monde devant son regard baissait les yeux, se troublait; il se méfia d'elle et devint froid. Pendant le temps de liberté que lui laissait son service auprès de Joséphine, Mme de Rémusat s'adonnait à des compositions littéraires, écrivait des nouvelles, des romans et notait au jour le jour ce qu'elle voyait à la cour impériale. Son salon, fréquenté par Molé; Pasquier, Barante, etc., continua, sous la Restauration, à être très-recherché. « Mme de Rémusat, dit Sainte-Beuve, était vers 1820 dans la maturité de son esprit, dans le développement de ses opinions probablement définitives, mais pourtant actives; devenue très-simple de manières, gaie même, nous dit-on, et d'une grande aisance d'esprit et de conversation; aimant la jeunesse et le nouveau, un peu railleuse, pieuse ou plutôt chrétienne, sans grande ferveur apparente, mais décidée et appuyée sur des points précis. Quoique vieillie avant le temps, sa santé semblait un peu meilleure ou du moins lui laissait plus de liberté d'action. Elle avait pris le goût de la vie intérieure et domestique, tout entière adonnée au bonheur des siens, quand elle fut enlevée bien prématurément en décembre 1821. » On doit à Mme de Rémusat plusieurs romans, restés presque tous manuscrits, entre autres : *Lettres espagnoles* ou *Un ministre*, où elle peint l'Empire, qu'elle avait vu de près, et, sous des pseudonymes, la plupart des personnages marquants qu'elle a coudoyés à Saint-Cloud et aux Tuileries; *Charles et Claire* ou la *Flûte*, joli roman publié en 1814. On lui doit aussi un *Essai sur l'éducation des femmes* (Paris, 1824, in-8°), publié par les soins de son fils et dans lequel elle montre de véritables qualités de moraliste. « Tout l'esprit, tout le but en est dans l'accord de la morale, du sérieux et de la grâce, dit Sainte-Beuve. Une inspiration particulière s'y mêle, on le sent, et en est comme la muse secrète. Il faut être mère pour s'occuper aussi tendrement de ce qui sera après nous. »

RÉMUSAT (François-Marie-Charles, comte DE), écrivain et homme d'Etat, fils des précédents, né à Paris le 14 mars 1797. Il fut élevé par sa mère, qui s'attacha à lui donner de bonne heure le goût des lettres. Envoyé ensuite au lycée Napoléon, il y fit de brillantes études et y compta parmi ses maîtres le savant Victor Leclerc. Au sortir du collége, M. de Rémusat partagea son temps entre l'étude du droit, la philosophie et la poésie légère. L'Empire venait de tomber et à ce régime de despotisme étouffant succédait une pseudo-résurrection, à la fois grotesque et sanglante, du système monarchique définitivement condamné en 1789. Ce spectacle instructif ne pouvait manquer de frapper vivement l'esprit très-ouvert du jeune homme. Il comprit ce qu'il y avait de grand et d'irrévocablement acquis dans les principes de la Révolution et devint, à partir de ce moment, un partisan déclaré des idées libérales et du gouvernement parlementaire. Le salon de sa mère était fréquenté par des hommes politiques qui professaient alors ces idées, MM. Molé, Pasquier, de Barante, Guizot, etc. Il se forma à leur école et se rangea bientôt dans le groupe des doctrinaires, qui avait alors pour chef M. Royer-Collard. En 1819, il fut reçu avocat, mais ne suivit point la carrière du barreau. Peu après il publia un petit ouvrage, intitulé *De la procédure par jurés en matière criminelle* (1820, in-8°). A la même époque, il fit paraître des brochures : *Sur la responsabilité des ministres* (1820), *Sur les amendements à la loi des élections* (1820), et suivit entièrement la direction politique de M. Guizot. Toutefois, la politique ne lui faisait point oublier les lettres. Dans le même temps, il collaborait au *Lycée français*, où il écrivait des articles sur le théâtre, sur Jacopo Ortis et sur les œuvres de Mme de Staël, dont il était un enthousiaste admirateur; puis il traduisait le *Théâtre* de Gœthe, en collaboration avec M. Guizard, et, seul, le traité *De legibus* de Cicéron. Quelque temps après la destitution de son père par M. de Villèle, M. de Rémusat entra en relation avec un petit avocat d'Aix qui venait chercher fortune à Paris et avec qui il se lia d'une étroite amitié. C'était M. Thiers, dont il devait constamment depuis lors partager les idées politiques. A partir de ce moment, il se jeta résolûment dans l'opposition, vers laquelle l'attirait, du reste, son mariage avec une nièce de Casimir Périer. En 1833, il devint un des rédacteurs des *Tablettes*, avec son ami M. Thiers; puis, l'année suivante, à l'occasion des élections, il prit une part active aux efforts de son parti pour faire élire des candidats libéraux. A partir de 1824, il devint un des collaborateurs assidus du *Globe*, où il donna des articles littéraires, philosophiques et politiques, écrivit une réfutation de l'*Essai sur l'indifférence*, de Lamennais, un *Essai sur la nature du pouvoir*, ce qui ne l'empêchait pas de composer de temps à autre quelques poésies légères, des chansons, dont l'une, intitulée le *Combat* ou *Lise et la bouteille*, fut insérée, en 1824, dans le *Mercure du* XIXe *siècle;* des drames restés inédits : les *Croisés* ou le *Fief*, l'*Habitation de Saint-Domingue*, la *Saint-Barthélemy*, etc. En outre, il collaborait à la *Revue encyclopédique* et au *Courrier français*. Lorsqu'en 1830 le ministère Polignac donna ses fameuses ordonnances, M. de Rémusat fut un des signataires de la protestation des journalistes. Il écrivit, dans le numéro du *Globe* du 27 juillet, le remarquable et vigoureux article qui commençait par ces mots : « Le crime est consommé, » et proposait, trois jours plus tard, dans un autre article, d'appeler au trône le duc d'Orléans.

Après la révolution de Juillet, M. de Rémusat entra définitivement dans la vie politique active. Il fut élu, en octobre 1830, membre de la Chambre des députés par le collége électoral de Muret, dont il ne cessa d'être le représentant jusqu'en 1848. On vit alors se produire en lui la même évolution que chez la plupart des hommes de son parti que les événements venaient de faire passer des rangs de l'opposition au pouvoir. Comme Casimir Périer et M. Thiers, il oublia alors avec quelle verve il avait défendu les idées libérales, pour ne plus songer qu'aux moyens de résister à l'invasion des idées démocratiques. Sous le ministère Perier, il prit part, sans fonctions officielles, aux travaux du cabinet de son oncle, puis, comme député, il vota toutes les mesures propres à enrayer le complet exercice des libertés, dont le nouveau gouvernement était épouvanté. C'est ainsi qu'il se prononça pour les lois contre les crieurs publics, contre les associations, et pour les lois contre la presse, dites lois de septembre. Au mois de septembre 1836, il entra, en qualité de sous-secrétaire d'Etat, au ministère de l'intérieur dans le cabinet Molé; mais il se démit de ces fonctions au mois d'avril suivant et passa dans l'opposition faite au ministère par M. Thiers. Lorsque, le 1er mars 1840, ce dernier reçut la présidence du conseil, M. de Rémusat fut appelé par lui à prendre le portefeuille de l'intérieur, qu'il ne conserva que jusqu'au 29 octobre suivant. Il ne marqua son court passage au ministère par aucune mesure importante; toutefois, on doit noter que ce fut lui qui fut chargé par le cabinet de proposer à la Chambre d'aller chercher à Sainte-Hélène les cendres de Napoléon Ier. De 1841 à 1848, M. de Rémusat fit partie, comme M. Thiers, de l'opposition qui chercha à renverser M. Guizot et adopta un programme d'un libéralisme mitigé. Pendant cette période, il se fit remarquer à la Chambre par son éloquence caustique et spirituelle, et les discours qu'il prononça au sujet des incompatibilités parlementaires furent particulièrement remarqués.

Les loisirs que lui faisait son éloignement du pouvoir, M. de Rémusat les consacra en grande partie à la philosophie, qui depuis plusieurs années, du reste, était l'objet particulier de ses études. D'abord partisan de Condillac, il avait fini par adopter les idées éclectiques de M. Cousin, et si, comme philosophe, il n'a rien ajouté de nouveau à la science, il a du moins montré sans cesse dans ses jugements un goût très-vif pour la libre pensée, une confiance dans la raison qui lui ont valu de fréquentes attaques de la part des cléricaux. Enfin, dans ses ouvrages, il a fait preuve d'un remarquable talent d'écrivain, de beaucoup de finesse et de sagacité. Des études et des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue française*, puis réunis par lui sous le titre d'*Essais de philosophie* (Paris, 1842, 2 vol. in-8°), lui valurent d'être nommé, cette même année, membre de l'Académie des sciences morales en remplacement de Jouffroy. Nous avons consacré un article spécial à l'analyse de cet ouvrage (v. PHILOSOPHIE [Essais de]), où l'auteur a exposé ses vues avec beaucoup de talent et qui renferme des morceaux achevés. Il publia successivement ensuite *Abailard* (1845, 2 vol. in-8°), ouvrage très-estimé, dans lequel on trouve un exposé, fait de main de maître, des doctrines de ce philosophe scolastique (v. ABAILARD); *Sur la philosophie allemande* (1845, 2 vol. in-8°), rapport fait à l'Académie des sciences morales, et *Passé et présent*, mélanges (1847, 2 vol. in-12). Au moment où il fit paraître ce dernier recueil, il venait de succéder à Royer-Collard comme membre de l'Académie française (1846).

Au début de la révolution de 1848, Louis-Philippe, forcé de céder au mouvement, essaya de l'enrayer en acceptant la démission de M. Guizot et en formant, dans la nuit du 23 au 24 février, un nouveau cabinet dans lequel M. de Rémusat entrait avec M. Thiers; mais il était trop tard et la République, qui fut proclamée, empêcha la nomination du ministère de paraître au *Moniteur*. Ce fut avec un vif regret que M. de Rémusat vit s'effondrer cette monarchie de 1830, à laquelle il était attaché. Elu représentant du peuple à l'Assemblée constituante en mai 1848, dans le département de la Haute-Garonne, il alla siéger sur les bancs de la droite, devint vice-président du comité de la guerre, membre du comité de constitution et, tout en jouant un rôle assez effacé, il vota sur toutes les questions avec les représentants des anciens partis hostiles à la fondation et à l'affermissement de la République. C'est ainsi qu'il se prononça, notamment, pour la loi contre les attroupements, pour le décret sur la fermeture des clubs, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, pour les poursuites contre Louis Blanc, pour le maintien de l'état de siége pendant le vote de la constitution, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, pour l'expédition romaine, contre la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, etc. Réélu, en 1849, à l'Assemblée législative dans le même département, M. de Rémusat, persistant dans sa ligne de conduite, fit partie du petit groupe des burgraves qui dirigea la majorité dans sa croisade déclarée contre la démocratie, dans son expédition de Rome à l'intérieur, comme disait M. de Montalembert. En conséquence, il appuya la politique réactionnaire de Louis Bonaparte, vota la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel, celle du 16 juin qui prolongeait la mise en vigueur de la loi contre les réunions, etc.; mais lorsque le président de la République accusa nettement ses vues ambitieuses, il cessa de lui prêter son appui et fit partie des députés qui votèrent la proposition des questeurs (1851). Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il se joignit aux représentants du peuple qui se réunirent à la mairie du Xe arrondissement et signèrent un décret déclarant que Louis Bonaparte était déchu de la présidence de la République. Expulsé momentanément du territoire par décret du 9 janvier 1852, M. de Rémusat put bientôt revenir en France. Tant que dura l'Empire, il resta complétement étranger aux affaires publiques. Il reprit alors ses travaux philosophiques et littéraires, continua à publier des ouvrages, des études dans la *Revue des Deux-Mondes* et revint, en voyant à l'œuvre le despotisme démoralisateur de l'Empire, à ces idées libérales qu'il avait trop oubliées. Dans le remarquable ouvrage qu'il publia sous le titre de l'*Angleterre du* XVIIIe *siècle* (1856, 2 vol. in-18), M. de Rémusat compare la Révolution de 1789 à celle de 1688 et rend pleine justice à la première; toutefois, il se prononce pour la monarchie constitutionnelle, pour le système anglais, qu'il voudrait voir s'implanter en France; mais l'idée démocratique et républicaine, bien qu'elle lui paraisse difficilement praticable, ne l'épouvante plus. « Ceux qui se proposent pour modèle le gouvernement de l'Angleterre ou celui des Etats-Unis, dit-il, marchent dans le vrai sens de la Révolution française. » Son goût de plus en plus prononcé pour la liberté s'accuse davantage encore peut-être dans l'ouvrage intitulé *Politique libérale* ou *Fragments pour servir à la défense de la Révolution française* (1860, in-8°) et dans son intéressante étude sur *Canning, sa vie et ses œuvres* (1857, in-8°). En 1863, il écrivait ces lignes dans lesquelles il déclarait que, non-seulement la démocratie ne lui faisait plus peur, mais encore qu'il comprenait la nécessité de son avénement. « Il faut bien se le tenir pour dit, ce qui grandit en ce moment, ce sont les classes ouvrières. Sans qu'il soit aisé d'en assigner la cause, car les institutions ont peu fait pour cela, un progrès intellectuel et moral se manifeste dans leur sein et frappe les observateurs clairvoyants et les moins suspects. Il est à craindre que tout, au moral, ne soit stationnaire dans la société française, excepté l'esprit de cette foule inconnue dont nous ne savons pas nous faire entendre. Elle seule s'élève peut-être! Regrettons qu'elle soit seule à s'élever, mais remercions le ciel qu'elle s'élève avec la destinée qui l'attend. Eh! comment ne pas ressentir une sérieuse joie en songeant que cette multitude qui nous entoure, qui nous presse, qui parle le même langage, aime la même patrie, en qui nous reconnaissons notre nature et notre race, se rapproche à grands pas de la mesure moyenne de bien-être et de lumière où les hasards de la naissance nous ont appelés? Quels préjugés égoïstes, quelle pusillanime défiance pourraient nous rendre insensibles à ce lent avénement d'une démocratie pour qui la France de 1789 a tant travaillé, tant souffert, tant combattu? Comment ne pas la voir avec orgueil se relever d'un long abaissement et s'associer graduellement, par le travail et l'intelligence, à cette victoire de la pensée sur la matière et de la science sur la nature, véritable émancipation de l'humanité? » En 1869, M. de Rémusat crut devoir prendre part au grand mouvement qui entraînait l'opinion à revendiquer la liberté contre le despotisme impérial, en fondant à Toulouse le *Progrès libéral*, journal dont l'opposition fut très-accentuée.

Lorsque, après la guerre désastreuse de 1870-1871, M. Thiers fut nommé par l'Assemblée nationale président du pouvoir exécutif, il demanda à M. de Rémusat de se rendre comme ambassadeur à Vienne (25 février 1871); mais celui-ci refusa ce poste pour des motifs tout personnels et qui n'avaient rien de politique. Lors des élections de juin 1871 à Paris, son nom fut mis en avant, mais il s'empressa de décliner toute candidature. Le 2 août suivant, il consentit à accepter, sur les instances de M. Thiers, et bien qu'il ne fût pas député, le portefeuille des affaires étrangères, dont M. Jules Favre venait de se démettre. En parfaite communauté d'idées avec le chef du pouvoir exécutif, il s'attacha à apporter dans nos relations étrangères une attitude digne, mais prudente. Sa tâche la plus laborieuse et la plus difficile fut celle qui consista à traiter avec le gouvernement de Berlin au sujet du règlement des charges qu'imposait l'occupation et pour l'évacuation graduelle du territoire. Il dut, en outre, dénoncer les traités de commerce avec la Belgique et l'Angleterre, négocier avec la Chine au sujet du massacre de Tien-Tsin, résister aux exigences du parti ultramontain qui ne réclamait rien moins qu'une restauration du pape dans son ancien pouvoir temporel, etc. Chargé avec le ministre de l'intérieur d'assister à l'inauguration du tunnel du mont Cenis (19 septembre 1871), il s'empressa de saisir cette occasion pour déclarer publiquement que la communauté de race de la France et de l'Italie était un motif de plus pour les deux nations de resserrer encore les liens qui les avaient toujours unies, et au mois de mars suivant il accrédita un ministre plénipotentiaire à Rome, auprès du roi d'Italie, ce qui impliquait la reconnaissance officielle des faits accomplis le 20 septembre 1870, jour où avait croulé le pouvoir temporel des papes. Dans sa réponse à l'interpellation du député Du Temple (13 février 1873), il exposa les vues du gouvernement sur ce sujet, vues parfaitement sages et qui consistent à ne se mêler en rien des affaires intérieures de l'Italie. En ce qui concerne la politique intérieure, M. de Rémusat, convaincu que toute restauration monarchique était devenue impossible ou qu'elle ne pourrait aboutir qu'à de nouvelles révolutions, se rallia, autant par raison que par patriotisme, à l'idée, préconisée par M. Thiers, de fonder la république, mais une république conservatrice, ne différant guère de la monarchie constitutionnelle que par le titre et par la durée des pouvoirs du chef de l'Etat. Cette politique éclectique n'avait, du reste, rien qui n'entrât dans le courant des idées philosophiques de M. de Rémusat, fort dégagé des systèmes et s'attachant de préférence à se maintenir en équilibre entre les extrêmes. Lorsque, au mois de mars 1873, les maires de Paris allèrent présenter leurs félicitations au président de la République au sujet de la libération du territoire, M. Thiers, se tournant du côté du ministre des affaires étrangères, dit : « Avec des collaborateurs tels que M. de Rémusat, la tâche est devenue facile, car il a une grande part dans le résultat obtenu. » Quelques instants après, un des maires s'avança auprès de M. de Rémusat et lui dit : « Vous devriez poser votre candidature pour l'élection qui doit avoir lieu à Paris le 27 avril. » Cette idée fut agréée par quelques maires, par des députés de la Seine, et M. de Rémusat consentit à se porter candidat contre M. Barodet, ancien maire de Lyon. « Uni par cinquante ans d'amitié avec M. le président de la République, écrivait-il dans sa profession de foi du 13 avril, j'ai adopté avec conviction, j'ai soutenu avec fidélité la politique qu'il a exposée tant de fois dans ses discours et ses messages, celle qui a établi la paix au dehors, réparé les forces de l'Etat par la restauration des finances et de l'armée, fait de la République un gouvernement stable et rassurant et avant tout rendu possible et prochaine la libération du territoire. Cette politique a besoin aujourd'hui de se compléter par des lois depuis longtemps annoncées. Ces lois, dans ma pensée, ne peuvent avoir d'autre objet que d'organiser le gouvernement de la République, en le consolidant par des institutions régulières, conformes à l'expérience de tous les temps et fondées sur l'intégrité du suffrage universel. » Le 27 avril 1873, la majorité des électeurs parisiens se prononça par 185,000 voix pour M. Barodet, dont l'élection présentait à la fois le caractère d'une affirmation plus nette de la République et d'une protestation contre la loi de l'Assemblée qui avait supprimé la municipalité de Lyon; M. de Rémusat n'obtint que 130,000 voix. Ce fut lui qui écrivit l'exposé des motifs du projet de constitution républicaine présenté à la Chambre le 19 mai 1873. Cinq jours plus tard, le 24 mai, M. Thiers était renversé du pouvoir par la coalition monarchique. M. de Rémusat se démit alors du portefeuille des affaires étrangères, que prit le duc de Broglie, et il rentra dans la vie privée. Mais, au mois d'octobre suivant, une élection partielle ayant eu lieu dans la Haute-Garonne, le parti républicain choisit spontanément l'ancien ministre comme candidat et 70,000 électeurs l'envoyèrent siéger à l'Assemblée (12 octobre). Dans une lettre de remercîment à ses électeurs, M. de Rémusat écrivit ces lignes : « Je n'ai jamais désiré que le triomphe régulier et pacifique des grands principes de la Révolution française. Je l'ai espéré de la monarchie, je l'espère aujourd'hui de la République, maintenue avec fermeté, organisée avec sagesse. » Au moment où il entra à l'Assemblée, la tentative de restauration monarchique, faite par une partie des coalisés du 24 mai, venait d'échouer misérablement et le ministère présen-

tait un projet de loi tendant à proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Une commission de quinze membres ayant été nommée pour examiner cette proposition, M. de Rémusat fut appelé à en faire partie et en devint le président (8 novembre). Il se prononça contre le projet de loi, qui lui paraissait ne pouvoir être séparé des autres lois constitutionnelles et qui assignait au chef du pouvoir des fonctions d'une durée beaucoup trop longue; puis il vota contre l'ensemble de la loi, le 19 novembre. Depuis lors, M. de Rémusat n'a cessé de s'associer aux votes du centre gauche. Il a contribué à la chute du ministère de Broglie le 16 mai 1874, a appuyé la proposition Périer, demandant l'organisation républicaine des pouvoirs publics (23 juillet), la proposition faite par M. de Maleville à la Chambre de se dissoudre (27 juillet), et a voté les lois constitutionnelles qui ont organisé le gouvernement de la République le 25 février 1875. Outre les ouvrages précités, des articles dans les *Tablettes universelles*, le *Dictionnaire de la conversation*, les *Annales maritimes*, des traductions, etc., on lui doit : *Du paupérisme et de la charité légale* (1840, in-18); *Saint Anselme de Cantorbéry* (1853, in-8°), remarquable tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel au XIe siècle; *Critiques et études littéraires* (1857, 2 vol. in-12), réédité, considérablement augmenté par l'insertion du recueil intitulé *Passé et présent; Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie* (1857, in-8°), ouvrage auquel nous avons consacré un article spécial (v. BACON); *Philosophie religieuse; de la théologie naturelle en France et en Angleterre* (1864, in-12); *John Wesley et le méthodisme* (1870, in-18); *Lord Herbert de Cherbury* (1874, in-8°), ouvrage de fine analyse, dans lequel l'auteur expose avec une grande liberté d'esprit et de langage la doctrine de lord Herbert, qu'on peut regarder comme le fondateur de la religion naturelle en Angleterre; *Casimir Périer* (1874, in-18), étude sur le célèbre ministre de Louis-Philippe, etc.

RÉMUSAT (Paul-Louis-Etienne DE), écrivain et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1831. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il s'adonna principalement à la culture des sciences et collabora au *Courrier du dimanche*, au *Journal de l'Agriculture de la Haute-Garonne*, à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Journal des Débats*, où ses articles ont été très-remarqués. Membre du conseil municipal de Toulouse depuis 1865, M. Paul de Rémusat se présenta, en 1869, comme candidat de l'opposition libérale au Corps législatif dans la 2e circonscription de la Haute-Garonne. « Pour moi, disait-il dans sa profession de foi, je ne demande qu'une chose, c'est que la nation soit libre et l'Etat bien gouverné. Je n'appartiens qu'au parti qui veut la justice dans les lois, l'indépendance dans la magistrature, l'économie dans les finances, l'honnêteté dans l'administration, la liberté dans les élections. Que la représentation nationale retrouve toutes ses prérogatives; que les ministres répondent de leurs opinions et de leurs actes; que des garanties nouvelles assurent les droits de la presse, de la pensée, de la conscience; enfin que l'instruction devienne universelle comme le suffrage, et l'ère paisible de la démocratie et de la liberté aura commencé. » Il ne manqua à M. Paul de Rémusat que 2,000 voix pour être élu à la place du candidat officiel, M. de Campaigno. Lorsqu'au mois d'octobre 1870 M. Thiers fut chargé par le gouvernement de la Défense de se rendre auprès des principales cours de l'Europe pour essayer de trouver à la France vaincue des alliances ou des interventions favorables, M. Paul de Rémusat accompagna, comme secrétaire, le célèbre homme d'État en Russie, en Autriche et en Italie. Le 8 février 1871, il fut élu, le deuxième sur dix, député dans la Haute-Garonne et devint, lors de la formation du bureau, un des secrétaires de l'Assemblée. M. de Rémusat appuya de ses votes la politique de M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif de la République, et fit partie du groupe du centre gauche. Il se prononça pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet qui conférait à M. Thiers le titre de président de la république, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce et pour l'ordre du jour pur et simple dont le rejet par la majorité monarchique amena la démission de M. Thiers (24 mai 1873). Le 13 novembre suivant, M. Paul de Rémusat vota contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs présidentiels du maréchal de Mac-Mahon et se rangea parmi les adversaires de la politique de réaction à outrance inaugurée par M. de Broglie. Il contribua à la chute de ce ministre en votant contre lui le 16 mai 1874, appuya, le 23 juillet 1874, la proposition de M. Casimir Périer de constituer le gouvernement républicain, puis, le 29 du même mois, la demande de M. Léon de Maleville relative à la prochaine dissolution de l'Assemblée; enfin il s'associa à la politique des trois groupes de la gauche qui amena, le 25 février 1875, le vote d'une constitution républicaine. On doit à M. de Rémusat : les *Sciences naturelles, leur histoire et leurs plus récents progrès* (1857, in-8°).

RÉMUSAT (Jean-Pierre-Abel), célèbre orientaliste, né à Paris le 5 septembre 1788, mort dans la même ville le 5 juin 1832. Son père, chirurgien de la cour, dirigea lui-même son éducation. Doué d'une mémoire heureuse et d'une rare intelligence, il fit de rapides progrès. A onze ans, il s'était composé seul un petit dictionnaire mythologique et il avait commencé à réunir les éléments d'un herbier. La mort de son père (1805) le rendait, à l'âge de dix-sept ans, l'unique soutien de sa mère. Il compléta alors son éducation en suivant les cours supérieurs de l'école des Quatre-Nations et commença ses études médicales. A peine fut-il en contact avec des jeunes gens de son âge qu'il rêva l'établissement d'une école philosophique. Afin de réaliser le projet qu'il avait conçu, il groupa autour de lui quelques-uns de ses condisciples, avec lesquels il fonda une société philanthropique. Vers la même époque, le jeune étudiant fit connaissance avec l'abbé de Tersan, qui avait formé à l'Abbaye-au-Bois un riche cabinet d'antiquités et de curiosités. Il s'y trouvait un magnifique herbier chinois, vers lequel Abel Rémusat fut attiré tout d'abord par sa passion pour la botanique; mais la description de chaque plante était faite en caractères étranges, c'est-à-dire dans la langue des indigènes. Abel Rémusat promit d'en découvrir la clef et fut mis au défi de le faire. Il se mit alors à copier sans maître tous les alphabets orientaux qu'il put se procurer et composa lui-même, pour son usage, des dictionnaires et des grammaires. N'ayant pu obtenir en communication les dictionnaires chinois de la Bibliothèque nationale, il n'eut pour se guider dans son travail d'autre ressource que des ouvrages chinois. Sans se laisser rebuter par les difficultés qui se dressaient devant lui, il parvint à lire et à expliquer les signes si nombreux de la langue du Céleste-Empire. Après cinq années d'un labeur persévérant, il publia son *Essai sur la langue et la littérature chinoises* (Paris, 1811, in-8°), avec cinq planches contenant des textes chinois, accompagnés de traductions, de remarques et d'un commentaire littéraire et grammatical. Dans cet ouvrage, fort remarqué à l'époque de sa publication, Rémusat s'efforce de réduire à leur juste valeur les opinions exagérées qu'on avait émises avant lui sur le mécanisme admirable que l'on supposait avoir présidé à la composition des caractères chinois; mais en même temps il émit quelques assertions fausses qu'il a dû modifier plus tard. La même année, il publia dans le *Magasin encyclopédique* (octobre 1811) un opuscule sur l'*Etude des langues étrangères chez les Chinois*. Peu de temps après, il donna l'*Explication d'une inscription en chinois et en mandchou, gravée sur une plaque de jade du cabinet des antiques de Grenoble* (1812, in-8°), qui lui valut son admission à l'Académie de cette ville. En 1813, Abel Rémusat fut reçu docteur en médecine à Paris. Le sujet de sa thèse était l'exposition des pronostics que les médecins chinois tirent de l'état de la langue et des altérations qu'elle éprouve dans la maladie, *Dissertatio de glosso-semeiotice, sive de signis morborum quæ e lingua sumuntur, præsertim apud Sinenses* (in-4°). Après la funeste campagne d'Allemagne (1813), il fut appelé à servir dans l'armée; mais Sylvestre de Sacy obtint pour lui du ministre de la guerre un emploi de chirurgien aide-major dans les hôpitaux de Paris. Malgré les occupations de son état, Abel Rémusat ne négligeait pas ses études favorites, et il publia dans les *Mines de l'Orient* son *Uranographie mongole* et sa *Dissertation sur la nature monosyllabique de la langue chinoise*. Il eut la satisfaction de voir le premier de ces mémoires approuvé par Guillaume de Humboldt et Sylvestre de Sacy, qui acceptèrent les opinions par lesquelles il restituait aux Indiens certaines connaissances astronomiques attribuées aux Mongols.

La Restauration ouvrit à Abel Rémusat le chemin de la fortune et des honneurs. En 1814, il fut nommé à la chaire de langue et de littérature chinoises et de tartare-mandchou créée pour lui au Collége de France. En 1816, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'élut au nombre de ses membres; en même temps, le ministre de l'intérieur le chargea de dresser le catalogue des livres chinois de la Bibliothèque royale et, deux ans après (1818), il remplaça Visconti dans la rédaction du *Journal des savants*, auquel il avait déjà fourni plusieurs articles. Après avoir donné la *Description d'un groupe d'îles peu connues*, situées entre le Japon et les îles Mariannes, d'après les relations des Japonais (1817, in-4°), et la *Description du royaume de Cambodge* par un voyageur chinois qui a visité cette contrée à la fin du XIIIe siècle, précédée d'une *Notice chronologique* sur le même pays (1819), Abel Rémusat publia ses *Recherches sur les langues tartares* ou *Mémoires sur différents points de la grammaire et de la littérature des Mandchous, des Mongols, des Ouigoures et des Thibétains* (Paris, 1820, in-4°), ouvrage important, dont il ne parut que le tome Ier, et qui servait en quelque sorte de préparation aux *Eléments de la grammaire chinoise* ou *Principes généraux du Kou-Wen ou style antique et du Koan-hoa ou langue vulgaire* (Paris, 1822, in-8°). Pour ce dernier travail, l'auteur avoue lui-même qu'il a mis à contribution l'excellente grammaire chinoise du Père Prémare, encore inédite alors et qui a été publiée à Malacca en 1831.

En 1822, Abel Rémusat fut, avec Klaproth, Saint-Martin, Sylvestre de Sacy, l'un des fondateurs de la Société asiatique. Il en devint tout d'abord le secrétaire et plus tard il en fut quelque temps le président (1829). Nommé correspondant de la Société asiatique de Londres et de celle de Calcutta en 1823, il obtint, l'année suivante, par la protection des ministres Corbière et Frayssinous, la place de conservateur administrateur des manuscrits orientaux, vacante à la Bibliothèque royale par la mort de Langlès. Abel Rémusat fut ensuite nommé membre du conseil de perfectionnement de l'institution des Sourds-Muets, de la commission chargée de surveiller l'impression des manuscrits chinois à l'Imprimerie royale et de la commission littéraire établie, en 1828, au ministère de l'intérieur, pour examiner les œuvres et les demandes des hommes de lettres. Plusieurs de ces emplois étaient de véritables sinécures que Rémusat cumulait sans déplaisir. Lié intimement avec Saint-Martin, il s'était lancé dans la *Société des bonnes lettres*, où l'on discutait les questions les plus importantes sur un ton de plaisanterie du plus mauvais goût. Par la tournure de son esprit, le célèbre sinologue n'eut pas de peine à se mettre à l'unisson d'un tel auditoire, à la porte duquel il avait soin de laisser la gravité du savant. Il devint aussi correspondant de la Société asiatique de Batavia, de l'Institut des Pays-Bas, des Académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Turin, etc. Comblé de faveurs par les hommes du pouvoir, Rémusat fut un des fondateurs d'une feuille agréable, rédigée dans le sens d'un dévouement absolu au ministère Polignac, et qui parut le 1er janvier 1829: L'*Universel*, tel en était le titre, tomba avec les Bourbons de la branche aînée en 1830. La révolution de Juillet causa une telle frayeur à Rémusat, qui s'était fait volontairement un partisan actif de toutes les réactions, que sa santé en fut gravement compromise. Aussi, dans la crainte de perdre ses places, sut-il être fort accommodant avec le nouveau gouvernement. En 1831, il fit partie d'une commission présidée par Cuvier et chargée de réformer les abus qui existaient dans l'administration des bibliothèques; mais comme, sous le nom de Van Praet, alors accablé par l'âge, la Bibliothèque royale était administrée par Abel Rémusat, tout y fut trouvé pour le mieux. Il avait encore devant lui un long avenir de prospérité, lorsqu'il mourut à l'âge de quarante-quatre ans d'une attaque de choléra. Il avait épousé, en 1830, la fille du général Lecamus, dont il n'eut pas d'enfants.

Abel Rémusat fut un des plus savants orientalistes de son temps et il a ouvert en France la voie des études sinologiques, qui n'a plus été abandonnée depuis. « Il a, dit Valckenaer, relativement aux nations qu'il s'était proposé de faire connaître, tout embrassé : croyances religieuses, systèmes philosophiques, histoire naturelle, géographie, révolutions et origine des peuples, affinité des langues, biographie, littérature, mœurs, habitudes, coutumes, il a traité de tout, avec une égale supériorité, toujours avec clarté, souvent avec profondeur, quelquefois avec finesse et même avec une gaieté malicieuse. » Ses ouvrages sont écrits avec pureté et avec élégance.

Outre les ouvrages déjà cités, nous indiquerons encore, parmi les travaux d'Abel Rémusat : *Plan d'un dictionnaire chinois*, avec des notices de plusieurs dictionnaires chinois manuscrits et des réflexions sur les travaux exécutés jusqu'à ce jour par les Européens, pour faciliter l'étude de la langue chinoise (1814, in-8°); *Programme du cours de langue et de littérature chinoises et de tartare-mandchou* (1815, in-8°); le *Livre des récompenses et des peines*, traduit du chinois, avec des notes et des éclaircissements (1816, in-8°); l'*Invariable Milieu*, ouvrage moral de Tséu-ssé, en chinois et en mandchou, avec une version littérale latine, une traduction française et des notes, précédé d'une notice sur les *Quatre livres moraux*, communément attribués à Confucius (1817, in-4°); *Mémoire sur les livres chinois de la Bibliothèque du roi et sur le plan du nouveau catalogue* (1818, in-8°); *Histoire de la ville de Kothan, suivie de recherches sur la pierre de yu et le jaspe des anciens*, traduit du chinois (1821, in-8°); *Lettre sur l'état et les progrès de la littérature chinoise en Europe* (1822, in-8°); *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-Tseu, philosophe chinois du VIe siècle avant notre ère, qui a professé les opinions communément attribuées à Pythagore, à Platon et à leurs disciples* (1823, in-4°); *Aperçu d'un mémoire intitulé* Recherches chronologiques sur l'origine de la hiérarchie lamaïque (1824, in-4°); *Mémoire sur les relations politiques des princes chrétiens et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols* (1824, 2 part. in-4°); *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Langlès* (1824, in-8°); *Mémoire sur plusieurs questions relatives à la géographie de l'Asie centrale* (1825, in-4°); *Mélanges asiatiques* ou *Choix de morceaux critiques et de mémoires relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales* (1825, 2 vol. in-8°); *Nouveaux mélanges, etc.* (1828, 2 vol. in-8°); ces quatre volumes de *Mélanges* contiennent un grand nombre d'articles publiés par Abel Rémusat dans les *Annales encyclopédiques*, les *Mines de l'Orient*, les *Annales de la littérature et des arts*, le *Journal des savants*, le *Journal asiatique*, la *Biographie universelle*, où il a donné de nombreux articles; *Ju-kiao-li* ou les *Deux cousines*, roman traduit du chinois (1826, 4 vol. in-12); *Mémoire sur le voyage de Chi-fa-hian dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde à la fin du IVe siècle de notre ère* (*Mém. de l'Acad. des inscrip.*, tome XIII); l'auteur s'était proposé de donner successivement une série de mémoires sur les voyages entrepris dans les contrées occidentales par les Samanéens de la Chine du IVe au VIIe siècle; *Essai sur la cosmographie et la cosmogonie des bouddhistes, d'après les auteurs chinois* (*Journ. des savants*, 1831); *Notice sur le miroir mandchou-mongol* (*Mém. des savants étrangers*, tome XIII, impr. en rouge et en noir), etc., etc.

Quérard, dans le tome XII de la *France littéraire*, attribue, à tort selon nous, à Abel Rémusat un petit pamphlet intitulé : le *Coup de fouet* ou *Revue de tous les théâtres de Paris, par un observateur impartial* (Paris, 1802, in-8°), et dont Dumersan a longtemps supporté la paternité. Abel Rémusat n'avait alors que quatorze ans et était encore dans la première ferveur de ses études; il est donc peu vraisemblable que cette critique soit de lui.

RÉMUSATIE s. f. (ré-mu-za-tî — de *Rémusat*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des caladiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

REMUSELER v. a. ou tr. (re-mu-ze-lé — du préf. *re*, et de *museler*). Museler de nouveau : REMUSELER *un ours*.

— Fig. Priver de nouveau de la liberté : *Il est aisé de démuseler le peuple, mais on ne le* REMUSÈLE *pas comme on veut.* (Mirab.)

REMUZAT, bourg et commune de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Nyons, au confluent de l'Oule et de l'Aigue; pop. aggl., 484 hab. — pop. tot., 641 hab. Fabrique de toiles, distilleries. Restes de trois monastères de templiers et d'anciens murs d'enceinte.

REMY, village et commune de France (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arrond. et à 11 kilom. de Compiègne, à 56 kilom. de Beauvais; 924 hab. Fabriques de siamoises et de sucre. Antiquités celtiques et romaines. Ruines d'un château fort. L'église est surmontée d'un joli clocher de la Renaissance haut de 35 mètres.

REMY (SAINT-), ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., situé dans une petite vallée plantée d'oliviers, arrond. et à 23 kilom. d'Arles; pop. aggl., 3,007 hab. — pop. tot., 6,030 hab. La principale industrie de Saint-Remy consiste dans l'exploitation de carrières de pierre. Commerce de grains, vins, huiles, soie, garance. Le territoire est arrosé par le canal des Alpines, qui se divise à Saint-Remy en trois branches : une à l'E., une à l'O. et la dernière au N.

— *Histoire et monuments.* La ville de Saint-Remy a remplacé, vers la fin du Ve siècle, l'ancienne ville gauloise de *Glanum*, dont les ruines présentent encore aujourd'hui les curieux monuments historiques dont nous parlerons ci-après. La tradition rapporte que le célèbre évêque de Reims, saint Remi, s'y étant rendu vers 501, lorsqu'il accompagna Clovis au siége d'Avignon, une guérison miraculeuse qu'il y accomplit fit plus tard donner son nom à la cité nouvelle. Au moyen âge, les comtes de Provence possédaient à Saint-Remy un château et un hôtel des monnaies. Hôtel et château ont depuis longtemps disparu, ainsi que les anciens remparts de la ville, remplacés aujourd'hui par une promenade publique.

La ville de Glanum, ancêtre véritable du Saint-Remy actuel, fut, sous la domination romaine, une colonie florissante. Elle était ceinte de murailles et possédait plusieurs temples dont on retrouve encore des débris. Des aqueducs y conduisaient l'eau des vallons environnants. Glanum était en outre le point de jonction de deux voies romaines. C'est de cette ville que partaient la plupart des matériaux dont furent construits les grands édifices publics d'Arles. En 480, les Wisigoths qui allaient mettre le siége devant cette dernière ville détruisirent Glanum de fond en comble; il n'en resta debout que les deux édifices que nous allons décrire, et les quelques habitants qui avaient survécu à ce grand désastre allèrent s'établir un peu au delà, c'est-à-dire sur l'emplacement de Saint-Remy.

Les deux monuments qui ont conservé jusqu'à nous le souvenir de Glanum consistent dans un arc de triomphe et dans un mausolée.

L'arc de triomphe, privé depuis un temps immémorial de sa partie supérieure, se compose d'une arcade peu élevée, mais bien proportionnée, avec une archivolte élégante et des colonnes cannelées, malheureusement privées de leurs chapiteaux. Ces colonnes sont au nombre de huit. A droite et à gauche du monument et sur les deux faces principales, sont sculptés quatre bas-reliefs mutilés et sans inscription, représentant des captifs enchaînés, hommes et femmes. Ces figures, hautes de 2 mètres, sont d'un excel-

lent dessin, mais mutilées en partie. Deux têtes seulement ont échappé complétement aux injures du temps. Quant aux sculptures des faces latérales, placées sans doute dans des niches qui subsistent encore, elles ont complétement disparu. Deux bas-reliefs représentant des Renommées ornaient sur chacune des grandes faces les voussures de l'archivolte. On n'en voit plus que quelques vestiges sur la face occidentale. Du côté du levant elles sont mieux conservées. L'ornementation de l'archivolte est des plus délicates. « Elle consiste, dit M. Mérimée, dans une espèce de guirlande de fruits et de feuilles, sculptée avec la même perfection d'imitation, avec le même goût pour la variété des détails qu'on observe dans la période gothique. » Sous la voûte sont des caissons peu remarquables. Les dimensions générales du monument sont les suivantes : longueur totale, 13m,40 sur 5m,60 de profondeur; hauteur de l'arcade, 7m,50 sous voûte; hauteur du monument dans son état actuel, 9m,50. Un toit en pierre, récemment installé, protége aujourd'hui l'édifice contre les intempéries des saisons.

Le mausolée de Saint-Remy, voisin de l'arc de triomphe, appartient à la même époque. Son plan est carré. Il s'élève sur un socle construit en gros quartiers de pierre, a 19m,3 de hauteur et forme une sorte de pyramide composée de trois ordonnances : « D'abord, dit le savant M. Hocquart, on voit une sorte de stylobate quadrangulaire, orné dans la partie supérieure de ses faces de quatre bas-reliefs représentant des combats. Au-dessus s'élève une riche ordonnance de portiques et de colonnes engagées dont les chapiteaux sont corinthiens. La troisième ordonnance, qui couronne l'édifice, forme un petit temple composé de deux colonnes cannelées dont les chapiteaux corinthiens portent un entablement surmonté d'une calotte parabolique. » Les frises et les archivoltes, ornées de bas-reliefs, répondent par leur richesse à la belle composition de l'ensemble. Sous la coupole sont placées deux lourdes figures drapées de la toge romaine, avec des têtes modernes formant un fâcheux contraste. Sur l'architrave du côté nord on lit l'inscription suivante :

SEX L M IULEI C F PARENTIBUS SVEIS

ainsi traduit par M. Malosse : *Sextus, Lucius, Marcus, de la race des Jules, ont fait élever ce monument à la gloire de leurs parents.* Quant aux quatre grands bas-reliefs dont nous avons parlé, M. Mérimée voit dans celui du midi une chasse, dans celui de l'est le combat des Amazones, dans celui de l'ouest la mort de Patrocle, et dans celui du nord un combat de cavaliers qu'il ne peut préciser autrement.

A quelle époque remonte la fondation des monuments de Glanum? C'est un point sur lequel varient les archéologues. Suivant quelques-uns, cette fondation daterait de l'an 745 de la fondation de Rome; l'arc de triomphe aurait été élevé en l'honneur des victoires de Brutus et le mausolée en mémoire de ses compagnons morts en combattant. M. Malosse assigne le Ier siècle pour date du mausolée, mais il voit dans le sujet des bas-reliefs qui le décorent une allusion aux conquêtes de Jules César dans les Gaules. M. Mérimée repousse cette hypothèse; à son avis, le style des ornements de l'arc de triomphe peut appartenir au IIe siècle, mais le style du mausolée est évidemment de beaucoup postérieur. Enfin, M. Henri Martin croit que l'arc de triomphe et le mausolée se rapportent tous deux aux guerres des Gaules : « Les armes sculptées dans la frise de l'arc de triomphe sont des armes gauloises; la principale figure de captif représente un Gaulois vêtu de la saie ou blouse à ceinture et de longues braies; enfin, le sujet du bas-relief septentrional du mausolée est un combat entre des Romains et des ennemis couverts du casque gaulois. » Tout ce que M. Henri Martin croit pouvoir concéder à M. Mérimée, c'est que le mausolée de Saint-Remy est peut-être postérieur aux arcs de triomphe d'Orange et de Carpentras. Quoi qu'il en soit, les monuments de Glanum étaient complétement abandonnés aux injures du temps, lorsqu'en 1724 les états de Provence votèrent une somme de 3,000 livres pour leur restauration et leur entretien. De nouvelles restaurations ont depuis complété cette œuvre, digne de tous éloges, et les monuments de Glanum sont aujourd'hui classés au nombre des monuments historiques.

Saint-Remy possède une église moderne, mais qui a conservé son clocher bâti en 1330 par le pape Jean XXII et remarquable par la hauteur de sa flèche. Une fontaine surmontée d'une pyramide décore la place principale, dont l'hôtel de ville moderne occupe un des côtés. On remarque aux environs le château de Lagoy, qu'entourent les ruines d'un village formant jadis une commune séparée; la tour du Cardinal, à côté de laquelle s'élevait jadis un pavillon construit par le pape Clément VI. La tour porte cette inscription : *Rure tibi vives, aliis dum vixeris urbe;* enfin, la chapelle de Notre-Dame et l'ancien prieuré de Saint-Paul-de-Mausoles, ainsi nommé de son voisinage avec les édifices de Glanum et aujourd'hui transformé en asile d'aliénés.

REMY (SAINT-), village et commune de France (Savoie), cant. de La Chambre, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, à 56 kilom. de Chambéry; 456 hab. Haut fourneau; source d'eau minérale froide carbonatée.

REMY (SAINT-), village et commune de France (Saône-et-Loire), cant., arrond et à 3 kilom. de Chalon, à 55 kilom. de Mâcon, sur une éminence de la rive droite de la Saône; 1,092 hab. Moulins à blé, fabriques de crème de tartre, tuileries. A droite du village s'élevait autrefois le château de Taizé où fut conclu, entre Henri IV et Mayenne, en 1595, le traité qui mit fin à la guerre civile.

REMY (SAINT-). V. TAPES (LES).

REMY-SUR-AVRE (SAINT-), village et commune de France (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arrond. et à 10 kilom. de Dreux, à 44 kilom. de Chartres; 1,421 hab. Ce village, ancienne baronnie, possède une église ogivale, renfermant des restes de vitraux coloriés, un joli château situé sur le bord de l'Avre et deux magnifiques filatures qui s'élèvent sur le bord de la rivière et occupent plus de 800 ouvriers des deux sexes.

REMY-EN-BOUZEMONT (SAINT-), bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Vitry, à 49 kilom. de Châlons, sur l'Isson; pop. aggl., 661 hab. — pop. tot., 804 hab. Belle église ogivale; château moderne avec un joli parc.

REMY-SUR-BUSSY (SAINT-), village et commune de France (Marne), cant. de Dommartin, arrond. et à 26 kilom. de Sainte-Menehould, à 20 kilom. de Châlons, sur la Noblette; 491 hab. Restes d'un tumulus et d'une double enceinte de remparts du XVIe siècle.

REMY-SUR-DUROLLE (SAINT-), ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Thiers, à 70 kilom. de Clermont; pop. aggl., 781 hab. — pop. tot., 5,100 hab. Fabriques de coutellerie fine, mines de charbon.

REMY-MAL-BÂTI (SAINT-), village et commune de France (Nord), cant. de Maubeuge, arrond. et à 11 kilom. d'Avesnes, à 76 kilom. de Lille; 535 hab. Scierie; aqueduc romain qui passe sous la Sambre.

REMY-DES-MONTS (SAINT-), village et commune de France (Sarthe), cant., arrond. et à 6 kilom. de Mamers, à 42 kilom. du Mans; 1,031 hab. Elève de bestiaux, fabriques de toiles. Restes de plusieurs châteaux; l'église a conservé des piliers romans.

REMY-DU-PLAIN (SAINT-), village et commune de France (Sarthe), cant., arrond. et à 10 kilom. de Mamers, à 40 kilom. du Mans; 883 hab. Source minérale, papeterie. Sur le territoire de cette commune se voient les ruines de plusieurs châteaux et une longue ligne de circonvallation que l'on désigne sous le nom de fossés de Robert le Diable, et qui était destinée, dit-on, à défendre le Perche et la Normandie contre les entreprises du célèbre Hélie de La Flèche.

REMY-LA-VARENNE (SAINT-), village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arrond. et à 24 kilom. d'Angers, sur la rive droite de la Loire; 985 hab. Commerce de chevaux et de bois de charpente. Antiquités romaines. L'église conserve des peintures murales du XIIe siècle.

REMY (Joseph), célèbre pisciculteur, né à La Bresse, près de Remiremont, en 1804, mort en 1855. C'était un pauvre paysan, à peu près privé de toute instruction, mais doué d'un esprit d'observation fort remarquable. Remy, qui, pour vivre, s'était fait pêcheur, fut amené à s'occuper de la fécondation des poissons. Il se passionna pour ce genre d'étude, auquel il consacra sa vie et, grâce à ses essais, il parvint à découvrir les moyens de fécondation artificielle qui devaient faire une science pratique de la pisciculture. A l'article PISCICULTURE nous avons parlé de ces essais et des récompenses qul furent accordées au pêcheur vosgien.

REMY (Jules), voyageur et naturaliste français, né près de Châlons-sur-Marne en 1826. Il était professeur suppléant d'histoire au collége Rollin depuis 1848 lorsque, en 1851, il quitta la France pour aller visiter l'Océanie et le nouveau monde. Après avoir exploré les Canaries, le Brésil, le Chili, la Bolivie, le Pérou, les îles Marquises, Taïti, il passa trois ans aux îles Sandwich, étudia la botanique, l'ethnographie, les langues du pays et s'attira l'amitié du roi Kamehameha IV, qui essaya vainement de le retenir auprès de lui. De là, il passa en Californie, visita la région du lac Salé, le pays des Mormons, le Mexique, la Nouvelle-Grenade, l'Equateur, explora de nouveau le Pérou, la Bolivie, le Chili et, après avoir parcouru les Etats-Unis, il revint en France. Depuis cette époque, M. Remy a publié le résultat de ses explorations et de ses études dans des ouvrages intéressants et remplis de faits curieux. Nous citerons de lui : *Analecta Boliviana* (Paris, 1846-1847); *Monographia de las compuestas de Chile* (1849); *Excursion botanique à travers les Ardennes françaises* (1849); *Ascension du Pichincha* (1858); *Récits d'un vieux sauvage* (1859); *Voyage au pays des Mormons* (1860, 2 vol. in-8°); *Ka Moolelo Hawaii, histoire de l'archipel havaïen* (1862), etc.

REMY (saint), l'apôtre des Francs. V. REMI.

RENÂCLER v. n. ou intr. (re-nâ-klé — dimin. de *renasquer*, renifler, que Grandgagnage dérive du vieux français *nasque*, morve. Ces mots signifient donc proprement faire sortir la morve du nez en soufflant; quant à *nasque*, il répond à un adjectif latin *nasicus*, tiré de *nasus*, nez). Pop. Faire du bruit en retirant fortement son haleine par le nez : RENÂCLANT, *soufflant, le pauvre cheval s'épuisait en efforts si continus, que, malgré le froid, il était inondé de sueur et blanc d'écume.* (E. Sue.) *La cuisinière, ainsi réveillée, gronda, hennit, grogna, rugit et* RENÂCLA. (Brill.-Sav.)

— Fig. Témoigner de la répugnance, se refuser ou ne se plier qu'en rechignant : RENÂCLER *à une besogne, à une démarche.*

RENAGER v. n. ou intr. (re-na-jé — du préf. *re*, et de *nager*). Nager de nouveau.

RÉNAIRE adj. (ré-nè-re — du lat. *ren*, rein). Hist. nat. Qui a la forme d'un rein : *Feuilles* RÉNAIRES.

RENAISON, village et commune de France (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arrond. et à 12 kilom. de Roanne, à 92 kilom. de Saint-Etienne, sur la petite rivière qui porte son nom; 1,843 hab. Papeterie, tanneries; récolte de vins estimés. L'église appartient au style byzantin.

RENAISSANCE s. f. (re-nè-san-se — du préf. *re*, et de *naissance*). Action de renaître, nouvelle naissance : *La* RENAISSANCE *du phénix est une fable.* (Acad.) *Jean Reynaud croit à la vie future dans les mondes qui tourbillonnent au-dessus de nos têtes; Pierre Leroux, au contraire, croit à la* RENAISSANCE *dans l'humanité à laquelle nous appartenons.* (P. Jourdan.) *Le Gaulois croyait à l'immortalité de l'âme; la mort n'était pour lui qu'une* RENAISSANCE. (T. Delord.) *Le blé, dans ses naissances et* RENAISSANCES *éternelles, beaucoup mieux qu'aucun dogme, enseigna la résurrection.* (Michelet.)

— Nouvelle vie, nouvelle vigueur : *Une guérison, c'est une* RENAISSANCE. (De Custine.)

— Renouvellement, retour : RENAISSANCE *du printemps, de la verdure. La* RENAISSANCE *des fleurs et des fruits, les vendanges célébrées dans les fêtes champêtres, les Florales, les Lupercales, les Orgies, ne furent jamais qu'une honteuse profanation des bienfaits les plus précieux de la nature.* (Mme de Genlis.) *Abandonnez-vous à ce qu'a de si doux le printemps, cette saison de* RENAISSANCE, *faites-vous fleur avec les fleurs.* (Ste-Beuve.) ‖ Nouveau mode, nouvelle forme d'existence : *Notre* RENAISSANCE *en Jésus-Christ.* (Acad.)

— Nouvelle activité donnée aux lettres, aux arts, aux sciences : *C'est le contact des connaissances de l'antiquité avec les idées modernes qui constitue une* RENAISSANCE. (Delécluze.) ‖ Se dit particulièrement du mouvement littéraire, artistique et scientifique qui eut lieu au XVe et au XVIe siècle, et qui était basé en grande partie sur l'imitation de l'antiquité : *La* RENAISSANCE *fut comme le réveil de l'ordre venant verser la lumière et l'harmonie sur les éléments confus d'un art sans mesure et sans règle.* (Fortoul.) *Au temps de la* RENAISSANCE, *la femme apparaît imposante comme une reine; on la croirait inabordable.* (H. Castille.) *Un changement nouveau s'opéra au temps de la* RENAISSANCE; *il se fit une alliance entre l'art antique et l'art chrétien : l'ogive et le plein cintre se mêlèrent.* (Lamenn.) *Le mouvement de la* RENAISSANCE *fut un mouvement littéraire, et non un mouvement philosophique.* (Renan.) *La* RENAISSANCE, *loin d'être, comme on l'a dit, un égarement de l'esprit moderne, fourvoyé après un idéal étranger, n'est que le retour à la vraie tradition de l'humanité civilisée.* (Renan.) *La* RENAISSANCE *a été avant tout un grand fait intellectuel.* (Ch. de Rémusat.)

— Eaux et for. *Bois en renaissance*, Recrû.

— Adjectiv. Qui appartient à l'époque ou au style de la Renaissance : *La garniture de la cheminée répondait à l'éclat et à la laideur de ces ornements prétendus* RENAISSANCE. (G. Sand.)

— **Syn. Renaissance, palingénésie, régénération.** V. PALINGÉNÉSIE.

— **Encycl.** Littér. et sciences. L'époque de la *Renaissance* embrasse trois siècles entiers, le XIVe, le XVe et le XVIe; elle va de 1308, date de l'apparition de la *Divine comédie*, de Dante, à la mort de Henri IV (1610). Ces trois siècles ont vu se consommer la plus complète rénovation de l'esprit humain; lettres, sciences, arts, législation, tout marche de front, tout progresse en même temps dans cette grande époque; l'étude et la compréhension des littératures anciennes aide à la fondation des littératures modernes; la découverte de l'imprimerie donne un libre essor à la pensée et fait rentrer dans le néant la stérile scolastique du moyen âge; l'érudition est enfin mise en possession des textes sans lesquels elle s'épuise dans le vide; la peinture abandonne, pour l'observation directe de la nature et de la réalité, les canons de l'art hiératique et sacerdotal qu'elle avait forcément suivis jusqu'alors; la statuaire se débarrasse des mêmes langes qui l'emmaillottaient et, en étudiant les antiques, crée des chefs-d'œuvre qui leur sont comparables; l'architecture retrouve les grandes règles de l'art, perdues depuis les Romains et remplacées par la fantaisie de l'art gothique; Roger Bacon pose les fondements de la science moderne en établissant que, hors de l'observation, il n'y a rien de certain et en faisant lui-même dans cette voie de profondes découvertes; Vesale et Servet s'avisent d'analyser le corps humain, chose qui avait jusqu'alors paru fort inutile, et renouvellent, par l'étude de l'anatomie, toute la science médicale; les légistes substituent le droit coutumier, puis le droit romain, au droit féodal plein d'incohérences et d'abus; enfin Copernic et Galilée, portant leurs regards au delà de la terre, révèlent le véritable système du monde, et Christophe Colomb fait la conquête d'un nouveau continent.

Cet ensemble prodigieux de découvertes a de quoi surprendre autant que cette rencontre, fortuite en apparence, de tant de grands esprits qui renouvellent à la fois en France, en Italie et en Allemagne toutes les faces du savoir; cependant, ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est que la nuit du moyen âge ait duré si longtemps et que la science artificielle de la scolastique, qui stérilisait tout, ait si longtemps abusé les intelligences. A ce point de vue, on peut considérer la *Renaissance* comme une revanche de la nature, étouffée pendant des siècles sous le pédantisme de l'école, le fatras des disputes de mots, et apparaissant enfin comme le suprême objet des études de l'homme. Le moyen âge, si pauvre en textes, puisqu'il ne possédait que des manuscrits épars qu'il était impossible de contrôler, est cependant l'époque où le texte, le livre a eu le plus d'autorité. Le premier qui s'avisa de dire : « Peu importe qu'Albert le Grand ait dit que des feuilles de sauge placées dans une fontaine font survenir un orage; plaçons des feuilles de sauge dans une fontaine et voyons si l'orage surviendra, » — cet audacieux, c'est Arnauld de Villeneuve, — passa pour un fou; il avait contre lui un texte précis : on faillit le brûler. Le moyen âge s'obstinait à se nourrir de cette science creuse qui admet comme prouvé tout ce qui est écrit, se paye de mots et raisonne à perte de vue sur des chimères. Toutes les forces intellectuelles de l'humanité se consumèrent pendant des siècles à retourner des problèmes insolubles ou à élucider des niaiseries; à se demander si les idées sont ou ne sont pas des êtres réels (c'est la grande querelle des nominalistes et des réalistes); à rechercher quelle peut bien être la psychologie des anges (Thomas d'Aquin a écrit là-dessus de lourds in-folio); à raisonner ou plutôt à déraisonner, avec Duns Scot, Thomas d'Aquin et toutes les fortes têtes de la scolastique, sur les entités et la substance, la substance première et la substance seconde, la qualité discrète et la qualité continue. Autant eût valu, avec Rabelais, demander si la chimère, bourdonnant dans le vide, ne pourrait pas dévorer les secondes intentions; horrifique question qu'il assure avoir été débattue douze ou quinze semaines par un concile. « Tout cela est triste en soi, dit Michelet, mais plus triste pour l'éducation et les habitudes intellectuelles. Comme déformation de l'intelligence, comme gymnastique spéciale pour faire des bossus, des boiteux, des borgnes, on ne trouvera rien de semblable. Il y a ce miracle même que d'inconciliables défauts étaient conciliés dans cet enseignement unique. Il était léger par son insignifiance, sa futilité, et pourtant il était lourd, appesanti par les textes. Excentrique et chimérique, il n'en traînait pas moins à terre par sa lente, minutieuse, fatigante déduction. On procédait prudemment, on ne se mettait en route qu'avec un maître, un docteur, un guide qui vous gardait à vue, répondait de vous; ce maître était un manuscrit plus ou moins falsifié, mauvaise traduction latine d'une mauvaise traduction arabe d'Aristote. Double obscurité, et déjà complète absence de critique, habitude de confusion. Cette nuit s'épaississait par le commentaire de l'école. L'étudiant prenait là une précieuse faculté, celle de se payer de mots. Que si pourtant il s'obstinait à garder quelque jugement, la dispute en venait à bout. Heureux effet de la concurrence, de l'émulation et de la vanité ! Mis en présence, dressés sur leurs ergots, ces jeunes coqs prenaient là un cœur héroïque pour argumenter à mort, embrouiller les questions, stupéfier les auditeurs et eux-mêmes s'hébéter au vertige de leur propre escrime. La gloire était de ferrailler six heures, dix heures, sans reculer, et de trouver des mots encore. Tournois sublimes, mirifiques batailles, que la nuit seule pouvait finir. Juges et combattants, tous se retiraient pleins d'admiration pour eux-mêmes, gonflés, vides et presque idiots. »

Ce funeste enseignement n'avait cependant pas si bien calfeutré toutes les issues, fermé la porte à la raison et au bon sens, que ceux-ci ne parvinssent parfois à se faire jour, en courant de grands risques, il est vrai. Les Arabes, qui avaient fait cadeau d'Aristote aux écoles du moyen âge, et les juifs d'Espagne tenaient en dépôt bien des connaissances dont ils ne demandaient pas mieux que de faire profiter les civilisations occidentales; mais ils étaient tenus pour véhémentement suspects par les théologiens. Quelle science légitime un chrétien pourrait-il tenir d'un musulman ou d'un juif? Les écoles de médecine de Salerne et de Montpellier rompaient, dès le XIe et le XIIe siècle, avec les traditions de la scolastique et s'efforcaient d'enseigner non sur des textes, mais d'après des faits obser-

vés. Roger Bacon (1214-1294), par un effort de volonté surprenant dans cet âge de ténèbres, osait s'éloigner d'Aristote dont, disait-il, il ferait brûler tous les livres s'il ne tenait qu'à lui; car il ne les considérait que comme propres à faire perdre le temps, à propager l'erreur et l'ignorance. Se retrempant dans l'étude des sciences physiques, au lieu de pâlir sur les catégories et les universaux, il découvrait à chaque pas les admirables lois de la nature, les propriétés non encore soupçonnées des corps, les lois de l'optique, la force élastique de la vapeur d'eau, celle des gaz, inventait le télescope, la poudre à canon et, stupéfait lui-même des vastes horizons que l'expérimentation offrait à la science, il s'écriait : « La magie n'est rien; l'esprit humain peut tout en se servant de la nature ! » Les papes Nicolas IV et Célestin le font poursuivre comme sorcier et ne lui pardonnent que parce qu'ils le croient en possession d'un élixir de longue vie, quelque distillation alcoolique, probablement. Les papes, au reste, tout en exterminant les juifs et les Arabes comme mécréants, les attiraient près d'eux comme médecins; ils leur défendaient de pratiquer l'anatomie, œuvre sacrilége, ou de scruter les secrets de la nature, œuvre diabolique, mais ils leur ordonnaient de les faire vivre. C'est par ces médecins, tolérés à cause de leur savoir, que l'étude de l'algèbre pénétra dans les écoles de Montpellier et de Salerne, que l'anatomie commença à être pratiquée en secret, que l'on connut les premiers procédés de distillation, que les vertus médicinales de certaines plantes furent connues. A la même époque, c'est-à-dire du XIIe au XIIIe siècle, Salvino de Florence, qu'il connût ou non les travaux de Roger Bacon sur l'optique et les propriétés des lentilles, inventait les lunettes; la boussole était trouvée; Marco Polo, visitant l'extrême Orient, reculait les bornes de la géographie; enfin les lettres et la poésie, échappant pour un moment aux entraves de la scolastique et des universités, atteignaient en France un haut point de splendeur. C'est l'époque où furent écrites les innombrables et immenses épopées qui forment les cycles des Douze pairs, de Roland, de la Table ronde; où les trouvères et les troubadours rivalisèrent d'invention et de génie.

Ainsi la *Renaissance*, accomplie seulement au XVe et au XVIe siècle par la découverte et la diffusion de l'imprimerie, avait eu son aurore dès le XIIe siècle et s'était lentement continuée jusqu'au milieu du XIIIe. La rénovation des lettres et des sciences était prête dès les temps de Louis VIII et de Philippe-Auguste, alors qu'Abailard ruinait le pédantisme scolastique à l'aide des mêmes arguments dont se servit Occam trois siècles plus tard pour le renverser définitivement (trois siècles de perdus pour la marche de l'esprit humain); alors qu'Arnauld de Brescia prêchait le rajeunissement de la religion par l'abandon des dîmes et des bénéfices, auquel il conviait le clergé; alors que Théroulde écrivait la *Chanson de Roland;* Chrestien de Troyes, *Tristan et Yseult*, le *Chevalier au lion*, *Perceval le Gallois*, et dix autres épopées chevaleresques; Suger, Rigord, Guillaume le Breton, les *Grandes chroniques de Saint-Denis*, et une foule de rivaux de Théroulde et de Chrestien de Troyes, tout le cycle des chansons de geste. Cet essor fut arrêté net en France au XIVe siècle. La science artificielle du moyen âge avait la vie trop dure pour mourir ainsi tout d'un coup. Si la poésie peut créer au gré de ses caprices, si la science est fille de l'observation, tout est à recommencer. Tant d'in-folio écrits par les docteurs sur des mots vides de sens, tant de chaires fondées pour commenter les in-folio des docteurs, tant de sottises écrites et professées vont devenir inutiles. La scolastique n'avait pas créé une seule idée viable, mais elle avait créé tout un peuple de disputeurs et d'ergoteurs féroces. Ce peuple ne pouvait se résoudre à céder la place; au XIIIe siècle, il l'a reconquise. Plus de poésie, plus d'épopée, rien que de la scolastique et de la théologie; les sciences comme les lettres subissent une honteuse reculade, à Oxford comme à Paris, à Louvain comme à Poitiers et à Montpellier; ces grandes universités, qui auraient pu être des foyers de rayonnement, ne servent qu'à intercepter la lumière. La chimie de Roger Bacon se perd dans l'alchimie; les mathématiques, sérieuses au XIIe siècle, sont réduites cent ans après à la confection des carrés magiques; l'astronomie, en voie de progrès et de découvertes, devient l'astrologie; la sorcellerie et la magie envahissent tout.

Cependant le généreux effort du XIIIe siècle ne fut pas perdu et, si le XIVe siècle fut stérile en France, il marqua en Italie l'aurore de la grande *Renaissance*. Ce sont nos épopées, nos chansons de geste si profondément oubliées aujourd'hui, mais alors traduites dans toutes les langues d'Europe et lues, imitées avec ferveur, qui provoquèrent le réveil de l'esprit humain. Dante, Petrarque et Boccace, les promoteurs de la *renaissance* italienne, eurent pour maîtres nos poëtes provençaux; Boccace puisa à pleines mains dans les fabliaux de nos troubadours; l'Arioste, un siècle plus tard, ne fit que continuer dans son *Orlando furioso* notre cycle chevaleresque. Il est donc injuste de faire partir de l'Italie le mouvement initial de la *renaissance* littéraire, il faut le restituer à la France; mais les épopées et les chansons qui provoquèrent ce mouvement sont, même pour nous Français, écrites dans une langue morte, et Dante, Pétrarque, Boccace, en s'appuyant sur elles, ont fondé la langue et la littérature nationales de l'Italie. Ce qui appartient sans conteste à cette contrée, qui durant tout un siècle marcha à la tête de la civilisation occidentale, c'est la restauration des études classiques, la mise en lumière des modèles du beau antique, dans les lettres comme dans les arts. En même temps que Dante et Pétrarque fondent la langue vulgaire, l'italien, et osent abandonner, pour leurs œuvres vivantes, le latin barbare des écoles, ils sont les promoteurs les plus assidus de l'étude du latin comme langue morte. C'est un côté très-caractéristique de la *Renaissance* italienne. Pétrarque surtout fut un infatigable collectionneur de manuscrits latins; il les faisait rechercher partout, les copiait de sa main, les faisait copier par ses secrétaires, les adressait à ses amis avec prière de les transcrire de nouveau et de les répandre le plus possible. Un siècle plus tard, il eût béni l'imprimerie, qui l'aurait dispensé de tant de peines; mais, grâce à lui et à ses imitateurs, l'invention de Gutenberg trouva ses éléments tout préparés, les textes sauvés de l'oubli, rassemblés à grands frais et déjà épurés par la critique. Quoiqu'il ne sût pas le grec, il fut aussi l'ardent promoteur de l'étude de cette langue; il forçait ses amis, plus jeunes, à suivre les cours de Barlaam et de Léonce Pilate qui l'enseignaient, l'un à Avignon, l'autre à Venise. D'autres écrivains italiens méritent encore d'être cités à côté de Pétrarque et de Dante, parmi les ouvriers de la première heure : Cecco d'Ascoli, poëte et astronome, que l'inquisition papale fit brûler; Fazio degli Uberti, l'auteur du *Dittamondo;* les trois historiens Villani; Passavanti, l'auteur de l'ouvrage bizarre intitulé : *Lo Specchio della vera penitenza*, et qui est beaucoup plus amusant que ne le promet son titre; Agnolo Pandolfini, Franco Sacchetti, Giovanni Fiorentino, auteurs de contes ou *novelle* qui rivalisent avec ceux de Boccace. La législation aussi se renouvelle, grâce à Cino de Pistoja, l'ami de Pétrarque (1270-1337), et à Bartole (1356). Enfin les savants grecs, émigrés d'un empire qui menace ruine, Pachimère (1308), Nicéphore (1335), Planude (1339), J. Cantacuzène (1369), Chrysoloras (1415), préparent le siècle suivant, où l'Italie tient encore la palme et qui est le siècle de l'érudition. Ils sont suivis de grammairiens et de lettrés, Georges de Trebizonde, Théod. Gaza, Argyropoulo, appelés à Rome par Nicolas V (l'Église ne voyait pas encore où allait mener la *Renaissance*), et qui achèvent de familiariser les Italiens avec l'étude de la langue grecque. Les érudits Valla et Philelphe traduisent, l'un Thucydide, en italien, l'autre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, en vers latins; mais ils se déshonorent par les polémiques injurieuses qu'ils engagent avec leurs rivaux. Toutes les petites cours de l'Italie, celle des rois d'Aragon à Naples, des Sforza à Milan, des Médicis à Florence, des d'Este à Ferrare, accueillent les savants, les lettrés, les poëtes; les princes, chose rare, les recherchent et choient en eux les dispensateurs de la renommée. A leur appel répondent Poggio, l'auteur de contes licencieux et en même temps, après Pétrarque, le plus infatigable chercheur de manuscrits (c'est lui qui découvre Quintilien, une grande partie de Cicéron et presque toutes les comédies de Plaute); Bruno d'Arezzo, Marsile Ficin, le traducteur de Platon; Pic de La Mirandole, l'étonnant jeune homme qui ne demeura étranger à aucune science; Ange Politien, etc. La plupart de ces lettrés, négligeant l'exemple de Dante, écrivirent en latin, mais du moins dans la langue pure de Virgile et de Cicéron; l'affreux latin du moyen âge avait disparu et leurs travaux n'en furent que plus aptes à se répandre dans toute l'Europe. Un seul poëme original est digne d'attention, c'est le *Morgante maggiore* de L. Pulci, suite de combats héroïques et d'aventures burlesques, par lequel la muse italienne prélude aux conceptions de l'Arioste.

Les autres nations restent encore bien loin de l'Italie; l'Allemagne ne peut montrer que ses minnesingers; l'Angleterre voit naître sa poésie avec Chaucer (1400) et le roman avec Gower (1403); Wiclef traduit la Bible en anglais (1384); l'Espagne a ses chroniques, son romancero encore épars et quelques grands poëmes dignes d'attention, le poëme du *Cid*, *Apollonius*, le poëme d'*Alexandre*, les poésies de l'archiprêtre de Hita; mais tout cela date du XIIIe et du XIVe siècle. Le XVe reçoit le contre-coup de la *Renaissance* italienne; Ayala traduit Boccace; Juan de Mena imite dans son *Labyrinthe* les cercles allégoriques de la *Divine comédie;* Villena, Santillane et tous les poëtes du siècle de Juan II, une sorte de pléiade comparable à notre pléiade du XVIe siècle, ne font que raffiner les élégances italiennes; un certain nombre d'entre eux écrivent aussi bien en italien qu'en espagnol. L'époque originale de cette littérature est le XVIIe siècle, avec Lope, Cervantes, Calderon, Gongora et Quevedo. Dans le même temps, la littérature portugaise commence l'interminable série des *Amadis de Gaule*, que peut-être elle a empruntés à nos trouvères du XIIIe siècle. Enfin, en France, l'histoire apparaît avec Joinville, Froissart et Commines; mais la séve poétique semble bien tarie : au lieu des trente et quelques épopées du siècle précédent, on n'a, au XIVe siècle, que le *Roman de la Rose* et le jargon des cours d'amour; au XVe siècle, que Charles d'Orléans, Villon, Alain Chartier et Christine de Pisan. L'invention de l'imprimerie (1455) clôt cette période de la *Renaissance;* mais il s'en faut qu'elle ait tout d'abord l'importance qui semble due à une telle découverte, « révélée au genre humain par une inspiration divine, » suivant l'expression de Mélanchthon. La diffusion de l'imprimerie fut très-lente, et ce ne fut qu'après avoir reproduit des Bibles, des almanachs et des livres d'école, qu'elle répandit les grands modèles classiques. Virgile ne fut imprimé qu'en 1470, Homère en 1488, Aristote en 1498, Platon en 1512. En France, l'ère de la *Renaissance* ne s'ouvrit, à proprement parler, qu'au retour des guerres de Louis XII, de Charles VIII et de François Ier en Italie; sous Louis XI, les savants grecs émigrés de Constantinople la préparèrent. Louis XI aimait les innovations qui ne gênaient pas son despotisme; en même temps qu'il favorise les débuts de l'imprimerie, il recueille un grand nombre de ces savants, d'abord réfugiés en Italie, et qui de France se répandent dans toute l'Europe. Georges Glizin, Grégoire de Tiferno, Hermonyme de Sparte, Andronicus le Dalmate, furent appelés par lui à Paris. Grâce à eux, on commença à exhumer des monastères les manuscrits anciens; eux-mêmes apportaient d'Orient une multitude d'épaves de l'antiquité grecque. L'étude du grec, négligée durant tout le moyen âge, grâce à l'axiome : *Græcum est, non legitur*, reprit faveur, et avec elle l'érudition littéraire, la philologie. En peu d'années, la France savante vit se doubler le nombre des monuments classiques qu'elle possédait, les manuscrits se copier, se traduire, s'interpréter. La philologie remplaçait décidément la scolastique; la grammaire et la rhétorique s'emparaient des dernières chaires, abandonnées par les réalistes et les nominalistes réduits au désespoir, étouffant de syllogismes. Il fallut une ordonnance royale pour leur fermer décidément la bouche.

Le mouvement des sciences ne peut pas se suivre chez chaque nation isolément; il y a dès cette époque entre les savants un puissant courant d'idées qui les rend pour ainsi dire solidaires les uns des autres et qui fait qu'une découverte opérée dans le Nord est presque aussitôt connue et perfectionnée dans le Midi. Les plus instruits des grands docteurs scolastiques eux-mêmes prennent part à ce mouvement, comme emportés par la fièvre de l'époque. Ainsi Pierre d'Ailly, si acharné dans la querelle des nominalistes et des réalistes, prépare dès 1414, au concile de Constance, la réforme du calendrier; le franciscain Lucas Paccioli professe les mathématiques à Naples, à Venise et traduit Euclide en latin; Jean Gmunden fonde à Vienne la première chaire d'astronomie; Purbach lui succède et traduit l'*Almageste;* un des disciples de Purbach, Regiomontanus, compose le premier traité de trigonométrie et établit un observatoire à Nuremberg; Novera professe l'astronomie à Bologne, et il a parmi ses auditeurs Copernic (1464). A la fin du siècle, Christophe Colomb découvre l'Amérique et Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance.

En Italie, la *renaissance* littéraire et scientifique poursuivit sa carrière parallèlement à la *renaissance* artistique. Sans abandonner l'érudition, qui compte encore des adeptes éminents, le XVIe siècle marque davantage par la conception d'œuvres fortes et originales. Machiavel crée l'histoire et la science de la politique (1469-1527); Paruta fonde le droit des gens; Guichardin, Paul Jove, Ammirato, Davanzati, Maffei suivent de près Machiavel comme historiens; Vasari écrit ses *Vies des peintres*, qui sont l'histoire de la *renaissance* artistique; François Berni inaugure le genre burlesque ou, comme on l'appela de son nom, bernesque (1536); Torquato Tasso met au jour sa *Jérusalem délivrée;* Rucellaï et Trissino font représenter les premières tragédies régulières de la scène italienne; Bembo Molza, Bentivoglio composent d'élégantes poésies; Sannazar s'illustre par son *Arcadie*, Vida par son *Art poétique* et sa *Christiade*, Bentivoglio par ses satires, genre dans lequel il n'a qu'un rival, le trop fameux Arétin. Les conteurs sont une légion : Niccolo Franco, qui surpasse l'Arétin par l'obscénité et finit comme un voleur, sur la potence; Bandello, un évêque; Lasco, Luigi da Porta, Agnolo Firenzuola, Gelli, Francesco Doni, etc. C'est aussi l'époque où l'imprimerie, plus sûre d'elle-même, se répand par toute l'Europe. Paul et Alde Manuce à Venise, les Giunti à Florence, Viotto à Parme, Jean Schœnsperger à Augsbourg, J. Müller à Kœnigsberg, Ulrich Zell et Pierre de Olpe à Cologne, Marcus Brandis à Leipzig, Richet et Froben à Bâle, mettaient les lettrés en possession de toute l'antiquité grecque et latine. C'est Froben qui fut l'éditeur principal d'Erasme, le savant cosmopolite, le fin érudit dont les malicieuses audaces préludent au grand mouvement de la Réforme religieuse (1500-1516). La Hollande, l'Allemagne et la Suisse, par leurs savants imprimeurs, leurs lettrés, leurs hellénistes, leurs théologiens, entrent, en effet, en ce moment, dans ce grand concert de la *Renaissance*, et ils lui donneront, par l'éclosion du protestantisme, sa portée religieuse. Dans les sciences, pour ne pas encore quitter l'Italie, Nattioli, P. Alpino, Cesalpini, Aldobrandino font prospérer l'histoire naturelle; Vésale, Fallope, Aquapendente et toute l'école médicale de Padoue font faire des pas de géant à la médecine, à l'anatomie et à la chirurgie; Tartaglia, Maurolico donnent le même essor aux mathématiques; Galilée commence ses merveilleuses découvertes. Et il faut citer encore, parmi les savants, Léonard de Vinci, qui tient une si grande place dans la *renaissance* artistique; Léonard de Vinci ne se contente pas d'être un grand peintre; il porte sur toutes les branches du savoir humain, l'astronomie, la physique, la géologie, l'histoire naturelle, le coup d'œil le plus clairvoyant; il indique le véritable système planétaire, la machine à vapeur, le thermomètre, le baromètre, le mortier à bombe et présente, sur l'unité de composition de l'être organisé, des vues qui se rapprochent de celles de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire. « Les découvertes qui illustrèrent les Galilée, les Kepler, les Maurolico, les Castelli, le système de Copernic et jusqu'aux théories de nos géologues modernes sont indiqués par Léonard de Vinci dans l'espace de quelques pages. » (Hallam, *Littérature de l'Europe*.) Ce grand homme, comme Michel-Ange, à la fois sculpteur, architecte, peintre et poëte, comme Léon Battista Alberti, architecte, peintre, sculpteur, musicien, graveur, poëte, critique, moraliste, physicien, mathématicien, résume cette universalité qui est la caractéristique de la *Renaissance* elle-même et qui porta le génie de cette époque, d'un même élan, vers toutes les sciences et tous les arts.

La France ne sentit le même enthousiasme de rénovation qu'après en avoir eu le spectacle sous les yeux, dans les campagnes d'Italie. Ces guerres, si inutiles au point de vue politique et si néfastes à d'autres égards (la syphilis, appelée mal de Naples par les Français et mal français par les Italiens, apparut lors de l'expédition de Charles VIII), eurent du moins ce résultat de renverser, pour les sciences, les lettres et les arts, la barrière des Alpes. La poésie tient la moins grande place dans la *Renaissance* française, quoiqu'elle se fût annoncée gracieusement par Marot et qu'elle eût embouché la trompette héroïque avec Ronsard, Baïf, Jodelle, Du Bartas, Joachim Du Bellay et toute la Pléiade (V. PLÉIADE); l'art dramatique de Jodelle n'est pas beaucoup supérieur à celui de P. Gringoire; Ronsard, mis de son temps au-dessus de Dante et considéré comme au moins l'égal d'Homère, n'est qu'un colosse aux pieds d'argile qui a croulé rapidement et dont il reste à peine aujourd'hui quelques fragments estimés; les autres poëtes de la Pléiade réussirent surtout dans les petits genres; ils restent bien loin des illustres génies italiens. Mais la France prend une belle revanche dans l'érudition et dans la philosophie, tant par les travaux de ses nationaux que par ceux des savants qu'elle s'enorgueillit d'attirer chez elle. Sans refaire l'histoire littéraire du XVIe siècle, il nous suffira de citer les noms d'Amyot, de Montaigne, de Rabelais, de Pierre Ramus, de Guillaume Budé, d'Etienne Dolet, de Scaliger, de Lefebvre d'Etaples, de Turnèbe, de Muret, de Casaubon, de Lambin, de Dorat, de Pierre Charron; des théologiens Guillaume de La Pierre et Th. de Bèze; d'Agrippa d'Aubigné, le poëte énergique et l'historien vigoureux; de de Thou, de P. Matthieu, de Pasquier et du Haillan, qui débrouillent les premiers le chaos de notre vieille histoire nationale; de Blaise de Montluc, le chroniqueur au style si ferme et si savoureux; de Marguerite de Navarre, dont l'*Heptaméron* vaut presque le *Décaméron* de Boccace; des savants médecins Rondelet et P. Belon; d'Ambroise Paré, le rénovateur de la chirurgie; de Fernel, médecin et mathématicien illustre, etc. Les légistes français, Dumoulin, Languet, Cujas, Brisson, Pithou, Coquille doivent aussi être cités pour la part qu'ils prennent à l'œuvre commune; ils achèvent, par la coordination et l'éclaircissement de nos coutumes, l'œuvre commencée sous Louis XII par le chancelier Rochefort, qui avait fait rédiger et transcrire celles de chaque province; leurs travaux sur le droit romain, enfin connu dans toutes ses parties, tendent à une rénovation complète de la science; mais en ceci leurs travaux ne peuvent se séparer de ceux des juristes italiens, anglais et belges, Alciat, Walsingham, Wesembeck, etc. « Il y eut, dit Michelet, trois grands coups de lumière qui transfigurèrent le monde du droit. L'imprimerie, en publiant une à une nos coutumes locales dans la naïveté de leur discorde, mit en face deux monuments d'unité bien différents entre eux. D'une part, le droit canonique, bâti sur son fondement grêle des fausses décrétales; d'autre part, le solide, harmonique et majestueux droit romain. Le premier, faible de base, faible d'inconséquences, démontrait à l'œil du plus simple que l'autorité infaillible, partie d'un mensonge évident, s'était jour par jour contredite, démentie, condamnée elle-même, biffant aujourd'hui l'oracle d'hier, raccommodant sans cesse l'œuvre malade : chose possible et tolérable dans le monde obscur des manuscrits qu'on peut altérer à plaisir, impossible dans l'impitoyable lumière et la fixité de l'imprimerie. Contre cet entassement de vieux plâtras surgit, dans la majesté grave du pont du Gard ou du cirque de Nîmes, le colossal *Corpus iuris*. On com-

prit quelle avait été la sagesse des papes qui tant de fois avaient défendu d'enseigner le droit romain. Ce système si robuste, dont la cohésion étonnante est comparée par Leibniz à celle même des mathématiques, fit crouler l'édifice branlant de la fausse Rome en face de la Rome éternelle. »

La réforme de la législation s'opéra à la fois dans toute l'Europe; il en fut de même des derniers progrès de la science. Aucune nation ne prime l'autre, toutes concourent au but avec une remarquable unanimité. Le Suisse Paracelse imprime à la chimie un mouvement comparable à celui que lui avait imprimé Roger Bacon; l'Italien Cardan enrichit la médecine, la physiologie, l'astronomie de précieuses observations; le Polonais Copernic, le Danois Tycho-Brahé, le Saxon Kepler découvrent les véritables lois du système du monde; l'Allemand Werner, le Portugais Nonius et Fernel, médecin de Henri II, enrichissent la géométrie de leurs travaux; le Français Viète introduit l'usage des lettres dans le calcul, etc. Tous ces progrès sont simultanément réalisés de 1540 à 1630. Avec Galilée (1642), on touche à l'extrême limite de la *Renaissance.*

Tel est, dans ses grandes lignes, le mouvement littéraire et scientifique de cette remarquable époque; nous n'avons appuyé sur aucun de ses points capitaux; on trouvera aux articles spéciaux consacrés aux littératures de chaque nation de plus longs développements et des indications plus précises, qui ne pouvaient prendre place ici. Il aurait fallu de plus y joindre, pour donner toute la physionomie de l'époque, les travaux des théologiens Mélanchthon, Calvin, Théodore de Bèze, Zwingle, Reuchlin, Luther et faire apercevoir la Réforme, qui est aussi, dans ce *Dictionnaire*, l'objet d'un article spécial; mais, même réduite à des vues d'ensemble et à de sèches énumérations, l'histoire succincte de cette grande rénovation de l'esprit humain offre encore un aspect imposant.

— Philos. La philosophie moderne date de Descartes, qui substitua la seule autorité légitime, celle de la conscience, à l'autorité de la tradition; le *cogito, ergo sum* est le point de départ de la pensée nouvelle. Mais il ne faudrait pas s'imaginer pour cela que le passage de la pensée ancienne à la pensée moderne a été brusque et instantané. La nature ne procède pas par sauts, disent les savants; de même la philosophie. Quand une doctrine nouvelle arrive à la conscience de l'humanité, elle n'apparaît pas brusquement, sans qu'on puisse savoir d'où elle vient; au contraire, il y a eu une génération latente, si l'on veut, de cette doctrine. Ce que nous venons de dire s'applique en particulier à la philosophie cartésienne; la grande rénovation des sciences philosophiques entreprise et exécutée par Descartes et son école a été précédée en Europe d'une *renaissance* générale de la philosophie.

On a donné à la philosophie de la fin du XVe siècle et du XVIe siècle le nom de *philosophie de la Renaissance* pour plusieurs raisons. La première, mais la plus extérieure, c'est que cette philosophie se produit à l'heure même où les lettres et les arts renaissaient de leurs cendres; la seconde, c'est que cette philosophie, ainsi que nous le ferons voir, est vraiment une rénovation de l'esprit philosophique. Le mouvement commence en Italie, dans cette terre privilégiée qui reçut, vers le milieu du XVe siècle, l'héritage de l'Orient, comme elle avait reçu, au Ier siècle de l'ère chrétienne, l'héritage de la Grèce; ce mouvement coïncide avec la première arrivée des Grecs de Constantinople en Italie. Parmi ces Grecs, Pléthon fut l'apôtre zélé du néoplatonisme alexandrin, qui s'était formé mille ans auparavant par un mélange parfois adultérin des doctrines les plus opposées. Mais un caractère nous frappe dans cette prédication du néoplatonisme. Si les alexandrins s'étaient efforcés de concilier dans une unité supérieure les systèmes adverses de Platon, d'Aristote, etc., le maître dont ils relèvent directement pour la méthode générale est Platon. C'est donc le platonisme qui, dès la première tentative de *renaissance* philosophique, tendait à se substituer à l'aristotélisme du moyen âge. La querelle commença donc entre Aristote et Platon, ou plutôt entre Pléthon et les scolastiques.

En 1460, sous le patronage des Médicis, Marsile Ficin fonda une Académie platonicienne, et il entreprit pour sa part une restitution complète de Platon. Il le traduisit en latin; mais bientôt son imagination de poëte se laissa emporter au souffle déjà si poétique de Platon, et, au lieu de rester dans la doctrine du maître, il se perdit en cherchant un développement continu dans les doctrines acroatiques de Zoroastre, d'Hermès, d'Orphée, de Pythagore et de Platon. Pic de La Mirandole se jeta, presque dès l'enfance, dans le néoplatonisme et la cabale; il crut, sur l'autorité de Marsile Ficin, que le platonisme était sorti de la Chaldée et de la Judée. Reuchlin, qui introduisit en Allemagne le mouvement philosophique de l'Italie, y porta la cabale, qu'il tenait de Pic de La Mirandole. Ainsi, le néoplatonisme et la cabale se répandirent en Europe à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, où ils suscitèrent de temps à autre quelques hommes éminents, comme Agrippa, Paracelse et Bœhm en Allemagne, Zorzi en Italie, Fludd en Angleterre.

Toute cette période philosophique montre ce que peut l'érudition fécondée par l'enthousiasme et le génie. Dans la philosophie comme dans l'art, il y eut une merveilleuse alliance du christianisme et de l'antiquité; aussi la philosophie fut-elle exaltée au même titre que l'art. Le Michel-Ange de cette *renaissance* philosophique fut Nicolas Khrypffs, cardinal de Cusa. On a voulu voir un sceptique dans le cardinal de Cusa; c'est pourtant un des dogmatiques les plus convaincus qui aient jamais existé. Mais il faut s'entendre: il soutient, disons-le, l'incompréhensibilité de l'infini et de l'un; mais c'est dogmatiquement qu'il le soutient: il produit ses raisons. Le titre même du traité du cardinal de Cusa indique bien ses convictions: *De docta ignorantia* (*De l'ignorance qui se sait*); c'est le mot de Socrate, le père de la philosophie: « Ce que je sais, c'est que je ne sais rien; » c'est aussi le mot d'un philosophe contemporain, de Royer-Collard.

Nous retrouvons la même inspiration dans les écrits de Giordano Bruno, vivifiée encore par les récentes découvertes scientifiques. Sans ces découvertes, peut-être le génie de Bruno n'aurait-il pas franchi les limites de la physique d'Aristote; mais l'astronomie, rendue vivante en quelque sorte par Copernic et Kepler, lui ouvrit des voies nouvelles.

« Bruno fut physicien avant tout, dit M. Renouvier, et, comme métaphysicien ou mathématicien, il ne fit guère que suivre le cardinal de Cusa, aux pensées duquel il donna une forme à la fois moins religieuse et plus vive et des développements plus concrets et infiniment plus à la portée de tous les esprits... Mais il n'en est pas moins vrai que la science métaphysique de Bruno n'est nulle part appuyée sur des bases rationnelles, solides et constantes; qu'il est absolument impossible d'en former un corps lié, consistant et un, comme serait celui des philosophies de Spinoza, de Leibniz ou de Descartes. Ses tendances, ses opinions sont manifestes; mais ses preuves sont tirées de la considération des détails: tantôt procédant par voie critique, tantôt par voie syllogistique et à l'aide de principes particuliers, il définit peu et donne en général la forme poétique à ses écrits. »

S'il fallait donner un nom à la doctrine assez confuse de G. Bruno, on pourrait l'appeler à juste titre un *panthéisme spiritualiste.* Dans ce système, en effet, l'âme du monde est tout et fait tout; quant aux objets des sens, à ce qu'on nomme d'ordinaire la matière, ces objets ne sont ni l'être ni la cause, mais seulement ce qui apparaît et se présente aux sens à la surface de la chose. « La vérité, dit Bruno quelque part, n'est, dans l'objet sensible, que comme dans un miroir; c'est dans l'âme qu'elle est, avec sa propre et vive forme. » Voilà qui ressemble beaucoup à la fois au platonisme et au spinozisme; mais Bruno se distingue des partisans de la substance absolue, telle que Spinoza l'entendit plus tard, en admettant un but final du monde.

Cet idéalisme transcendant suscita un défenseur d'Aristote: ce fut l'Italien Césalpin d'Arezzo; mais Césalpin altéra le système péripatéticien au point d'en faire un panthéisme spiritualiste. Il remarque d'abord que la matière d'Aristote n'étant rien par elle-même, la forme est la vraie substance des choses, substance éternelle, immuable et rationnelle, qui devient ainsi le sujet de la métaphysique. Cette forme, qui est l'âme universelle, se divise entre tous les êtres, auxquels elle communique ainsi la réalité et la divinité. Ainsi, malgré lui, Césalpin, tout en vouant fidélité à Aristote, subit à son insu l'influence du platonisme renaissant. Les découvertes de Copernic et de Kepler devaient porter un coup fatal à l'influence d'Aristote.

Le philosophe qui clôt cette période importante de la philosophie est Campanella. Ce serait exagérer ses mérites et faire violence à la vérité que de voir en lui un homme rempli de l'esprit des temps nouveaux, un Descartes, un Bacon; son mérite est d'avoir senti la nécessité d'une réforme et de l'avoir tentée. C'est un adversaire acharné d'Aristote, et la critique incessante qu'il fait du péripatétisme le met à côté de Ramus et de Gassendi. Il déclara la guerre à tous ceux dont Melchior Canus avait dit: *Habent Aristotelem pro Christo, Averroem pro Petro, Alexandrum pro Paulo.* Il voit dans Aristote le père de toutes les hérésies et, dans son *Prodromus instauratarum scientiarum ad scolas christianas præcipue parisienses*, il réclame à cor et à cri une philosophie chrétienne. Cette philosophie, il essaye de la donner lui-même, et, prenant son point de départ dans le doute, il étale avec complaisance les objections des sceptiques contre la certitude de nos connaissances et la réalité de leur objet. C'était là bien débuter; mais il se fourvoie lorsqu'il prend pour critérium de la vérité les apparences des sens et l'histoire de l'humanité. Après avoir, adversaire d'Aristote, secoué le joug de l'autorité, il se le remet volontairement sur les épaules. C'est ainsi qu'il ramène dans les esprits un grand nombre de prejugés philosophiques ou physiques que le rejet complet du principe de l'autorité l'eût forcé à ne pas admettre. Sa philosophie, si l'on met à part le côté critique, ne présente qu'un tissu d'imaginations nourries d'érudition; on y trouve des vues fines et justes, sans lien systématique. C'est un mélange confus de christianisme et de platonisme. Ainsi, il admet des *primalitates entium*, qui sont *potentia essendi*, *sapientia essendi*, *amor essendi*. N'est-ce pas là une véritable trinité philosophique? En physique, il remplit tout de qualités occultes, donne à la nature entière une vie universelle et considère le monde comme un grand animal dans le ventre duquel nous vivons comme des vers. (*De sensu rerum et magia.*) En un mot, comme l'a dit un philosophe éminent, la doctrine de Campanella « est un immense éclectisme réalisé sans tact et sans méthode; Platon, le christianisme, la cabale, Télesio, l'astrologie, tout se retrouve dans ce mélange, qui clôt une époque plutôt qu'il n'en commence une autre. La foi, l'enthousiasme, un fougueux appétit de l'avenir, pour ainsi dire, y sont partout; mais la vérité à venir ne s'y développe pas encore. »

La défaite d'Aristote n'était pas encore complète. Une tentative plus radicale eut lieu en France. Un nommé Sturm vint à Paris, apportant certaines opinions qui ruinaient de fond en comble l'autorité d'Aristote; l'élève de ce Sturm fut Ramus, qui devait s'écrier bientôt: « La matière de la physique est, pour les choses célestes, dans Ptolémée et Copernic, dans Aristote pour les météores. Consultons encore Aristote, Hippocrate, Théophraste, Platon, Georges Agricola et Mathéolus pour les animaux, les plantes et les minéraux; mais c'est *devant nos yeux surtout* que nous trouverons une matière physique abondante et certaine. »

Outre l'influence générale de la philosophie renaissante, quatre hommes servirent encore à préparer la voie à Descartes, nommons Rabelais, Montaigne, La Boétie et Charron. L'école de Montaigne est l'école vraiment originale de France au XVIe siècle. Avec son éternel *que sais-je?* opposé à toutes les prétentions des dogmatiques; avec cette absence d'enthousiasme religieux, dans un siècle où les guerres de religion ensanglantent tout; avec son indifférence vraiment philosophique, il est le précurseur naturel de celui qui inaugurera sa philosophie par le doute méthodique. La vérité qu'il faut semer dans le monde, ce n'est pas la vérité selon les éléates, selon Platon et Aristote; c'est la « bonne et grande vérité, » utile pour la société et l'humanité tout entière. Aussi le scepticisme de Montaigne a un caractère éminemment social et humain; Montaigne doute, mais il n'est ni huguenot ni ligueur: il reste homme. Il doute de Platon, d'Aristote; mais il ne doute pas de la vérité humaine. Il voudrait une philosophie fondée sur l'homme lui-même et facile à saisir pour tout homme, une philosophie de sens commun, s'exprimant en langage vulgaire et non pas dans la langue latine, connue des seuls initiés; une philosophie enfin qui, réunissant dans une vaste synthèse toutes les découvertes scientifiques du XVIe siècle, les classât, les expliquât, en donnât la raison dernière, au lieu de se traîner piteusement à la suite de la physique aristotélicienne. Ce que Montaigne aurait voulu faire « s'il eust été du métier, » comme il dit, Descartes le fera. Il cherchera le principe de toute vérité au fond de la conscience humaine; sa philosophie sera bien la science de l'homme, parce qu'elle aura l'homme pour point de départ et pour terme.

— B.-arts. Quand le vieux monde païen se fut abîmé dans le scepticisme et la corruption, la société chrétienne, qui lui succéda, s'acharna à détruire tout ce qui pouvait le rappeler. L'empereur Constantin, après sa conversion, ne se contenta pas de défendre les sacrifices; il fit briser les idoles, fermer, démanteler ou démolir les temples. Les dieux antiques furent jetés dans la fournaise, écrasés sous les roues des chars, réduits en poussière. Quand on transportait des statues à Constantinople, on avait soin de publier qu'on les garrottait comme des criminels, et qu'on allait les exposer dans la capitale à la risée des fidèles. Cet exemple de Constantin fut suivi avec ardeur par la plupart des princes qui lui succédèrent, et principalement par Théodose. Des villes entières détruisirent elles-mêmes les statues, rasèrent les temples qu'elles avaient jusqu'alors révérés. Pendant plus d'un siècle, dit Emeric David, l'univers retentit du bruit des marteaux qui renversaient les chefs-d'œuvre des Scopas, des Polyclète et des Callimaque. Si l'on excepte Rome, Athènes, Constantinople et quelques cantons de la Grèce, la destruction des idoles fut si générale, que, lorsque Honorius renouvela pour la quatrième fois l'ancienne loi qui ordonnait de les briser, il crut devoir ajouter: « S'il en subsiste encore; » *Si qua etiam nunc in templis fanisque consistunt.* L'horreur de la nouvelle société pour les images du paganisme n'empêcha pas les premiers artistes chrétiens de faire de fréquents emprunts à ces images, non-seulement quant aux formes, mais même quant aux idées; c'est ainsi que les mythes d'Orphée, d'Aristée, de Psyché, pour ne citer que quelques exemples, se montrent sur des monuments du christianisme primitif. Mais peu à peu l'Eglise s'empara de la direction des arts et finit par leur imposer des formules où l'antiquité n'eut plus rien à voir. Nous avons retracé dans notre article sur l'art religieux (v. RELIGIEUX) les caractères que cet art revêtit au moyen âge; il nous suffira de rappeler ici qu'il eut le mérite d'être essentiellement original et de refléter admirablement les mœurs, les croyances, les aspirations des générations au milieu desquelles il se produisit. « Quoi qu'on pense de l'art ascétique, d'un art hostile au culte de la forme, d'une antithèse de l'art, si j'ose ainsi dire, cet art n'en est pas moins positif et spécifique; il a sa raison, son caractère, son idée, sa fin; il a produit ses monuments, tout autant marqués au coin du génie que ceux des Grecs. Avalé et pleurant dans ses figures, boiteux dans son architecture (regardez ces arc-boutants, ces contreforts, ces piles gigantesques servant comme de béquilles aux voûtes chancelantes), il s'est affirmé avec autant de puissance et plus de sublimité que ses devanciers. » Ainsi parle Proudhon, qu'on n'accusera pas, sans doute, de prévention à l'égard des œuvres du catholicisme.

Après la magnifique efflorescence de son génie propre, l'art du moyen âge eut à son tour sa décadence. Comme la société ellemême, il se laissa pénétrer peu à peu par des idées d'indépendance; il se révolta contre la tyrannie de l'esprit asiatique et s'enquit de nouvelles formes pour traduire ses aspirations nouvelles. « Après le moyen âge, nourri d'une foi poétique, mais imposée rigoureusement à la raison, dit Lamennais, la pensée, lasse de cette contrainte, cherchait une autre sphère où elle pût s'étendre, déployer ses forces, s'épanouir en quelque manière dans le sentiment de sa liberté, hors des limites au dedans desquelles les règles sévères et le dogmatisme absolu de l'Eglise l'avaient jusque-là renfermée; et, d'une autre part, la nature humaine, que le spiritualisme chrétien avait élevée à une si grande hauteur, fatiguée de l'effort nécessaire pour s'y maintenir, abaissait ses regards vers la terre et réagissait contre l'ascétisme rigide qui, s'indignant des liens corporels, tendait à se dégager complètement des sens. Ceux-ci reprenaient leur empire et, descendant des régions diaphanes, éthérées de la contemplation pure, l'homme, par la science, par l'art, par toutes les voies ouvertes à son activité, rentrait dans l'univers réel, dans le monde inférieur, et cependant divin aussi, des phénomènes. » Pour parler un langage moins poétique, l'homme, rompant les liens du dogmatisme chrétien, reprit possession de la vérité scientifique et recommença à interroger la nature. En art comme en littérature, ce mouvement de transformation, de régénération s'appuya sur l'étude des œuvres de l'antiquité, en qui la vérité positive et la beauté matérielle avaient trouvé une expression si parfaite. Pendant que les érudits, fouillant les bibliothèques et les cloîtres pour y étudier des manuscrits précieux, remettaient au jour la philosophie et la littérature grécoromaines, on arracha à la terre les débris des monuments païens, statues de marbre et de bronze, bas-reliefs et vases peints, bijoux de toute espèce et pierres gravées, mosaïques et peintures murales, et ces mille créations d'un art oublié fournirent des inspirations et des modèles pour un art nouveau. Ce fut une véritable *renaissance* d'un passé glorieux. L'antiquité ainsi exhumée subit, d'ailleurs, une véritable métamorphose dans les interprétations qui en furent faites; elle se christianisa, elle se modernisa. Proudhon estime que la *Renaissance* a fait œuvre chimérique en cherchant à allier ensemble la spiritualité du sentiment chrétien et l'idéalité des figures grecques, mais il ne méconnaît pas que cette entreprise, réaction fatale contre l'ascétisme catholique, a eu son utilité, ne fût-ce que pour remettre l'antiquité en mémoire, renouer la chaîne des temps, former la communion artistique du genre humain et nous préparer à la Révolution.

La *Renaissance* s'est opérée à des époques qui ne sont pas les mêmes pour chaque branche de l'art et pour chaque pays; elle est bien loin également d'avoir suivi partout la même marche et d'avoir présenté les mêmes caractères. Nous allons retracer rapidement ses phases principales, en insistant particulièrement sur le rôle important qu'a joué l'Italie dans cette révolution d'où est sorti l'art moderne.

— I. ARCHITECTURE. Le premier des beauxarts qui revint aux modèles de l'antiquité fut l'architecture. Dès la fin du XIe siècle, Buschetto éleva le Dôme de Pise, monument tout à fait extraordinaire pour l'époque et dans lequel on remarque l'emploi de matériaux antiques, coordonnés avec une rare intelligence. Un siècle plus tard, la même ville voit s'élever deux autres édifices d'un style qui n'est ni ogival, ni byzantin, le Baptistère et la fameuse Tour penchée, dont l'antiquité, sans doute, n'a pas fourni les plans, mais dont elle a certainement suggéré plusieurs détails. C'est à Florence que nous voyons ensuite l'architecture faire effort pour s'émanciper: le constructeur de Santa-Mariadel-Fiore, Arnolfo di Lapo, qui mourut en 1310, sut associer à certaines formes de la construction ogivale des éléments nouveaux de grandeur et de noblesse; après lui, Giotto fit preuve d'élégance dans son Campanile, et Andrea Orcagna de gravité et de force dans la Loggia dei Lanzi. Mais il était réservé à

Filippo Brunelleschi (1377-1446) de s'élancer beaucoup plus avant dans la voie de la réforme et, pour tout dire, de créer l'architecture de la *Renaissance* en Italie. Ce maître s'était préparé à cette grande tâche en mesurant et en dessinant les restes des monuments antiques de Rome; cette étude lui révéla un système d'architecture tout nouveau, simple, naturel, logique, fondé sur les justes rapports des proportions et n'admettant d'ornementation que comme un moyen élégant d'accuser à l'extérieur les divers membres de la construction. L'œuvre capitale de Brunelleschi, la coupole de Santa-Maria-del-Fiore, lui fut évidemment inspirée par les coupoles antiques du Panthéon et du temple de Minerve Medica; on y trouve, toutefois, un habile et judicieux emploi de la voûte en ogive. De même, les monuments faits par les élèves de Brunelleschi ou par les architectes qui s'inspirèrent de sa manière offrent ce caractère particulier que les proportions antiques, grandes et sévères, s'y unissent à l'esprit de l'art antérieur. Les trois ordres classiques, que Brunelleschi avait étudiés dans Vitruve et qu'il avait fait revivre, furent employés par ses émules d'une manière assez confuse et quelquefois modifiés arbitrairement. Parmi les architectes florentins de cette période de transition, on distingue Michelozzo Michelozzi, Benedetto da Majano, le Cronaca, Leone-Battista Alberti (1404-1472). Ce dernier ne contribua pas seulement aux progrès de l'architecture par des œuvres du style le plus sévère; il consigna le résultat des études approfondies qu'il avait faites de l'antiquité dans un traité sur l'*Art de bâtir* (v. ART), qui a servi de règle à ceux qui vinrent après lui.

Le nouveau style florentin avait été apporté à Rome par Giuliano da Majano, Baccio Pintelli, Giuliano da San-Gallo. Un architecte milanais, Bramante, imprima à ces tendances nouvelles une fermeté, une régularité qui leur manquaient; c'est à lui que commence à Rome la période de l'architecture particulière à cette ville, de ce style pur, de cette ordonnance simple, régulière, étrangère à tout ornement fantastique, se rattachant par son ensemble aux traditions de l'architecture romaine du temps de l'empire, et qui est restée comme l'expression la plus élevée, la plus classique de cette partie de l'art moderne. Les principaux ouvrages de Bramante à Rome sont le palais de la Chancellerie, une partie du Vatican, les fondations de Saint-Pierre de Rome, le petit temple de San-Pietro-in-Montorio, le palais Girand. Ce maître eut pour continuateurs deux hommes du plus rare talent, Baldassare Peruzzi et Antonio da San-Gallo; le premier sut allier un goût exquis à l'originalité des conceptions, à une merveilleuse fécondité; quelques connaisseurs estiment qu'il fut pour l'architecture ce que Raphaël fut pour la peinture; le second, formé par une étude assidue de Vitruve, eut en partage la force et la fermeté. Après ces grands artistes, en qui la *renaissance* architecturale eut à Rome ses promoteurs les plus puissants, l'école romaine cite encore: Vignole, législateur plein de goût; Giacomo della Porta, achitecte plein d'imagination et qui visa au grandiose; Michel-Ange, qui produisit quelques beaux ouvrages, mais qui fut le premier à entrer dans une voie où l'art devait se perdre. Au XVII^e siècle, l'architecture italienne abandonne les purs et nobles modèles donnés par les maîtres de la *Renaissance;* elle se préoccupe avant tout du pittoresque et s'ingénie à produire des effets nouveaux et imprévus. Carlo Maderno, le Bernin, le Borromini, artistes de plus d'imagination que de goût, sont aussi éloignés du Bramante que Bramante l'était lui-même du gothique.

A Venise, le style de la *Renaissance* fut modifié, dès l'origine, dans le sens du génie national et de ses affinités avec l'Orient. L'ornementation y prit, dans les édifices élevés au XV^e siècle et au XVI^e siècle, une importance considérable, d'où résultèrent à la fois une grande variété d'aspects et un rapetissement de l'ensemble. Les Lombardi se distinguèrent, entre tous les architectes vénitiens, par la richesse et l'élégance de leurs inventions architectoniques. Le Sansovino agrandit leur style, sans rien lui enlever de sa grâce. Palladio (1518-1580) fut à Venise l'imitateur le plus judicieux et le plus sévère des anciens, dont il avait fait une étude approfondie. Ce fut lui qui fit connaître la véritable forme des théâtres romains et qui donna le tracé exact de la volute ionique. Il écrivit sur l'art antique des traités remarquables. Scamozzi (1552-1616) le prit en tout pour modèle et prétendit le surpasser; mais c'est tout au plus s'il est permis de le placer à son niveau, car ses œuvres, quoique d'un style simple et majestueux, n'ont pas toujours la même sévérité que celles de Palladio. Il sut, d'ailleurs, comme ce grand maître, joindre la science théorique à l'habileté pratique; ses écrits témoignent de l'immensité de ses connaissances. Au XVII^e siècle, l'architecture périclita à Venise, comme ailleurs; en cherchant de nouvelles combinaisons pittoresques et en visant à la magnificence, elle devint théâtrale et finit par tomber dans la surcharge, la licence et le mauvais goût.

Vers la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e siècle, Charles VIII, Louis XII, François I^er ramenèrent d'Italie des architectes lombards et florentins qui commencèrent à introduire en France le goût des arts de la *Renaissance.* La transition de l'ancien style architectural au nouveau s'opéra d'ailleurs assez lentement, surtout dans les édifices religieux. L'architecture gothique, épuisée par la plus splendide efflorescence, à bout de moyens pour produire des effets surprenants, emprunta quelques éléments décoratifs à la *Renaissance* italienne; mais elle conserva longtemps encore sa construction, son procédé de tracé, ses dispositions d'ensemble. La combinaison, l'amalgame des deux systèmes produisit, au XVI^e siècle, un style particulier à la France. Appliquée aux églises, cette architecture bâtarde a enfanté des œuvres dépourvues de tout caractère religieux et qui justifient l'amertume de Montalembert accusant la *Renaissance* d'avoir dépravé le sens chrétien, d'avoir creusé le tombeau de la vraie beauté et de la vraie poésie. Au XVII^e siècle, les formes de l'architecture romaine antique, mieux étudiées par nos architectes, prédominent tout à fait; c'est à peine si l'on aperçoit quelques restes de notre vieil art national dans certaines dispositions générales et certains détails d'ornementation. On doit cependant rendre cette justice aux artistes français de cette époque, dit M. Viollet-le-Duc, qu'ils savent conserver dans leurs édifices religieux une sorte de grandeur, une sobriété de lignes et un instinct des proportions que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Europe dans le même temps. Pendant qu'en Italie les architectes se livraient aux débauches de goût les plus monstrueuses, on élevait en France des églises qui, relativement, sont des chefs-d'œuvre de style, bien qu'alors on se piquât de ne trouver la perfection que dans les monuments de la Rome antique ou moderne. Le XVIII^e siècle ne montra pas la même retenue: l'emploi désordonné qui se fit alors des ordres, des frontons, des pilastres, des coupoles, des mascarons, des fleurons, de tous les membres et de tous les motifs décoratifs de l'architecture italienne, se compliqua des mièvreries prétentieuses et des pompes mesquines du style jésuite. Il était réservé à l'école classique, qui a eu la haute direction de l'art en France pendant la première moitié de notre siècle, de faire les pastiches les plus ridicules de l'architecture antique: qu'il s'agît d'élever une église ou de bâtir une halle, un palais de justice ou une bourse, un hôtel princier ou une école, elle a adopté des plans et des types de la plus désolante monotonie. La Madeleine et Notre-Dame-de-Lorette, pour ne parler que des édifices religieux, sont les produits caractéristiques de cette école insipide, qui a du moins rendu ce service à l'art français, de le dégoûter pour toujours de l'imitation servile de l'antique et de l'amener à chercher des formes plus en harmonie avec notre civilisation, nos mœurs, nos goûts et notre climat.

Si nous revenons maintenant aux beaux temps de la *Renaissance* française et si nous examinons les caractères qu'elle a imprimés aux édifices destinés aux différents usages de la vie domestique et civile, nous constaterons qu'ils sont conformes aux traditions de notre art national. Nos grands architectes du XVI^e siècle surent combiner avec une adresse remarquable les vieilles et bonnes dispositions de l'architecture française avec les formes nouvellement admises. S'ils employèrent les ordres antiques et s'ils crurent souvent imiter les arts romains, ils respectèrent dans leurs édifices les besoins de leur temps et se soumirent aux exigences du climat et des matériaux. Une des modifications les plus importantes que subit, au début de la *Renaissance*, la construction des habitations seigneuriales consista dans l'adoption de dispositions symétriques; mais les distributions intérieures, les tourelles d'angle à toits pointus et beaucoup d'autres détails des anciens châteaux féodaux furent conservés longtemps encore. « La *Renaissance* française, dit M. Viollet-le-Duc, se montre, à son début, dans les arts comme dans les lettres et les sciences, pleine d'hésitation; elle ne marche en avant qu'en jetant parfois un regard de regret en arrière; elle veut s'affranchir du passé et n'ose rompre avec la tradition; le vêtement gothique lui paraît usé, et elle n'en a pas encore un autre pour le remplacer. » Le château de Chambord est un des plus curieux produits de cette époque de tâtonnements; l'architecte qu'on a prétendu être le Primatice, mais qui fut bien plutôt quelque maître français, a cherché à fondre dans cet édifice le château fortifié du moyen âge et le palais de plaisance. Il n'y a d'ailleurs dans ce monument rien d'italien, ni comme pensée ni comme forme. A l'extérieur, quel est l'aspect de cette splendide demeure? C'est une multitude de combles coniques et terminés par des lanternes s'élevant sur les tours, des clochetons, d'immenses tuyaux de cheminée richement sculptés et incrustés d'ardoises, une forêt de pointes, de lucarnes de pierre; rien dans tout cela ne rappelle la demeure seigneuriale italienne; on y reconnaît, au contraire, une intention évidente de rappeler le vieux château français. Mais ce respect des premiers constructeurs de la *Renaissance* pour nos traditions nationales devait peu à peu faire place à une admiration plus exclusive des formes savantes de l'antiquité. D'heure en heure, le public s'accoutuma à voir altérer, puis élaguer, puis proscrire tout élément décoratif suspect d'avoir appartenu de loin ou de près à la famille de l'ogive. Bien qu'engagée sur le terrain de l'imitation, l'architecture française sut pourtant garder une physionomie originale; elle eut à cela d'autant plus de mérite que la colonie italienne, installée à Fontainebleau par François I^er, exerçait sur la direction des arts en France une influence considérable. Par bonheur, il apparaît alors chez nous de vaillants architectes, les Jean Bullant, les Pierre Lescot, les Philibert Delorme, qui eurent assez de génie pour contre-balancer cette influence. Presque aussi familiers aux pratiques de l'art de bâtir que les plus renommés des ultramontains, tout aussi enflammés qu'eux pour la cause des ordres antiques, en possédant à fond la théorie et les vénérant avec une ardeur de néophytes qui excluait tout soupçon d'hérésie, ils comprirent, du moins, que les lois de la nature doivent être avant tout respectées, qu'il faut tenir compte des exigences du climat et des habitudes nationales. Grâce à eux, la seconde période de la *Renaissance* française, la période franchement classique, loin de nous faire descendre, comme on pouvait le craindre, au rang de plats imitateurs, nous ouvrit une route nouvelle et nous devint une occasion, sinon de grandes créations comme au XIII^e siècle, du moins de combinaisons vraiment originales, de dispositions à la fois très-élégantes et très-pittoresques, très-délicates et très-riches. Les châteaux de Blois, de Gaillon, d'Azay-le-Rideau, de Chenonceaux, d'Amboise, d'Ussé, de Tanlay, d'Ancy-le-Franc, de Verneuil, de Vaux, de Maisons, l'ancien château de Versailles, les Tuileries, le Louvre, Fontainebleau, etc., sont au nombre des plus brillantes et des plus riches productions de la *Renaissance* française à ses diverses périodes. Dans ces demeures, il ne subsiste plus rien de l'ancien manoir féodal, plus de donjon, plus de tours, plus de créneaux, plus de passages détournés: ce sont de vastes palais ouverts, faciles d'accès, entourés de magnifiques jardins, décorés à l'extérieur de statues et à l'intérieur de peintures, offrant une application pleine de goût des formes antiques, mais conservant un caractère essentiellement original et français.

— II. PEINTURE ET SCULPTURE. Le grand travail d'assimilation et de transformation qu'on a appelé la *Renaissance* s'est opéré en sculpture et en peinture en même temps que dans les lettres. Ce fut encore Pise qui eut l'honneur de voir le premier de ces arts revenir à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Nicolas de Pise, qui vivait dans la première moitié du XIII^e siècle, s'inspira des sarcophages que possédait sa ville natale, pour donner à ses compositions plus d'exactitude et de correction. Son fils Jean suivit cet exemple et eut lui-même pour continuateurs André de Pise, Agnolo et Agostino de Sienne, qui travaillèrent à Florence et qui méritent d'être cités parmi les principaux promoteurs de la *Renaissance* italienne du XIV^e siècle. Mais le plus grand maître de cette période fut Giotto qui, dans le temps où Dante créait la langue italienne et ne craignait pas d'associer la mythologie grecque aux conceptions du christianisme, opéra avec la même force et la même simplicité une révolution complète dans les arts du dessin. Giotto vit que, pour comprendre l'antiquité, il fallait remonter à la source où elle avait elle-même puisé, et il embrassa avec effusion la nature. « Giotto, dit M. Gruyer, a plus d'initiative et d'indépendance que ses contemporains, surtout plus de génie, et il cache sous les dehors d'une originalité très-grande les liens qui le rattachent aux anciens. Il n'interroge les marbres antiques qu'à titre de renseignement et ne leur demande pas ses inspirations. Créateur en même temps que réformateur, il consulte sans cesse la nature, la confronte avec la tradition et tire ensuite spontanément de lui-même les pensées qu'il veut exprimer. » Giotto, comme Dante, n'a pas crainte d'évoquer la fable antique au milieu de ses pensées chrétiennes, témoin le Centaure qui se cabre au premier plan de l'*Apothéose de saint François d'Assise.* Orcagna, qui vint ensuite et qui fut à la fois grand peintre, grand sculpteur et grand architecte, comme beaucoup d'autres maîtres de la *Renaissance* italienne, semble avoir cherché particulièrement à retrouver le fil qui rattachait la poésie dantesque aux traditions classiques; il s'inspira de cette pensée pour plusieurs de ses compositions, notamment pour sa fresque l'*Enfer*, à Santa-Maria-Novella de Florence, où il a figuré le vieux nocher Caron, Minos, Cerbère, le Styx, les Centaures, les Harpies, les Géants, etc. De l'école de Giotto sortirent plusieurs peintres qui, s'ils ne manifestèrent pas un génie bien personnel, surent du moins continuer leur maître avec assez d'autorité et d'éclat pour assurer le triomphe définitif de la réforme artistique. Simone Memmi, Taddeo Guddi et ses fils Agnolo et Giovanni, Stefanone, Stefano di Lapo, petit-fils de Giotto, Masodi Stefano, qui mérita d'être appelé le Giottino, Pietro Cavallini, qui fonda l'école romaine, Col-Antonio del Fiore, qui travailla à Naples, Antonio Venejiano, Spinello d'Arezzo, etc., disciples ou imitateurs de Giotto, propagèrent par toute l'Italie l'enseignement de ce grand maître et contribuèrent à améliorer la partie technique de la peinture.

Au XV^e siècle, l'art, retrempé dans la nature, rajeuni par l'antiquité, resplendit dans l'Italie entière, trouvant pour son expansion le concours empressé des souverains, des grands seigneurs et des grandes communautés religieuses. Les Médicis, à Florence, et les papes, à Rome, prêtèrent ainsi à l'art renaissant un appui dont la postérité doit les glorifier. Les peintres de la première moitié du XV^e siècle n'ont pas pénétré bien avant dans l'étude de l'antique. Ils sont tous encore de la famille de Giotto et continuent la révolution inaugurée par ce maître dans le sens d'une imitation de la réalité de plus en plus fidèle et vraie, naïve et spontanée, gracieuse et simple. Au reste, sans s'astreindre à copier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et sans chercher à en comprendre le sens exact, ils s'en rapprochent insensiblement en mettant plus d'enchaînement dans leurs idées, en donnant à leurs figures des formes plus précises et des mouvements plus animés et plus justes, en imprimant aux draperies plus de souplesse, en s'appliquant à observer les lois de la perspective. Parmi les maîtres qui ont le plus contribué à assurer ces conquêtes à la peinture, il faut nommer en première ligne Masaccio, génie original et véritablement créateur, qui sut mettre la flamme de la vie dans les productions du pinceau. Au-dessous de lui se rangent Paolo Uccello, Francesco Pesello, Dello, Antonio de Ferrare, Pietro della Francesca, qui, chacun par des qualités différentes, ajoutèrent aux progrès de la peinture sous le rapport de la science et de la vérité. Fra Angelico de Fiesole doit être cité à part, non comme un des chefs de la révolution qui ramena l'art italien vers l'antiquité, mais, bien au contraire, comme le dernier et le plus touchant représentant des doctrines mystiques du moyen âge. (V. RELIGIEUX [art]). Dans la sculpture, le mouvement naturaliste eut en Donatello et Ghiberti de savants et puissants promoteurs. Lucca della Robbia eut, comme Fra Angelico, une place à part: il unit à une grande pureté de style toute la naïveté et la piété de l'esprit du moyen âge.

A partir du milieu du XV^e siècle, le mouvement de la *Renaissance* italienne s'accélère de plus en plus. Nous dépasserions, et de beaucoup, les limites d'un simple article encyclopédique, si nous appréciions les œuvres de tous les grands artistes qui illustrèrent cette splendide période; nous devons nous borner à mentionner les noms de Cosimo Roselli, Andrea Mantegna, Domenico Ghirlandajo, Fra Filippo Lippi et son fils Filippino Sandro Botticelli, Luca Signorelli, Lorenzo Costa et, parmi les sculpteurs, Andrea Verrocchio, Antonio del Pollaiuolo, etc. Ces maîtres s'occupèrent avec passion de l'antiquité ou en reçurent tout au moins une impression profonde qu'ils révélèrent dans leurs œuvres. D'autres grands artistes de la seconde moitié du XV^e siècle, tout en étant portés vers l'idéalisme catholique, ou en inclinant vers un naturalisme rigoureux, ne purent se soustraire complétement à l'influence du goût dominant: c'est ainsi que Jean Bellin, dans sa vieillesse, peignit une bacchanale et que Le Pérugin lui-même a exécuté, entre autres œuvres profanes, le *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, qui est au Louvre.

C'est à l'élève du Pérugin, à Raphaël, qu'il appartenait de trouver la formule la plus admirable et la plus complète de la *Renaissance* italienne; à la pleine intelligence des conceptions immortelles du génie antique, à la perfection de la forme, il sut unir un sentiment personnel et profond qui, sans doute, n'est pas toujours d'un catholicisme très-orthodoxe, mais qui a le mérite bien autrement grand de l'éternelle jeunesse et de l'éternelle poésie. Léonard de Vinci, Michel-Ange, le Titien, Corrége, Andrea del Sarto ont poursuivi, dans des voies différentes, la réalisation de la beauté; tout comme Raphaël, ils ont atteint aux sommets de l'art et ont contribué à faire triompher l'idéal, mais ils ont moins bien que lui su allier la spiritualité du sentiment moderne à l'idéalité plastique des figures grecques.

Nous ne suivrons pas la *Renaissance* italienne dans les phases de sa décadence: elle dégénéra rapidement dès la fin du XVI^e siècle; l'école pédante et lourde des Carrache, qui se répandit à cette époque dans toute la Péninsule, avait perdu le sens de la beauté païenne tel que l'avait révélé Raphaël; aux libres et poétiques interprétations des monuments antiques succédèrent, en sculpture aussi bien qu'en peinture, des mythologiades prétentieuses et ennuyeuses.

La *renaissance* de la sculpture eut, en France, un caractère original et charmant comme celle de l'architecture civile: Jean Goujon, Germain Pilon, Pierre Bontemps, Barthélemi Prieur, Jean Cousin, etc., surent, en imitant l'antique, conserver des qualités toutes françaises; d'autres, du même temps ou d'une époque un peu postérieure, Jean de Bologne, Francheville, Simon Guillain, Jacques Sarrasin, s'inféodèrent au style italien. Ce fut ce même style qui domina dans les productions des peintres français du XVI^e siècle; le Primatice et le Rosso, établis à Fontainebleau, avaient réussi à discréditer complétement nos vieux maîtres du XV^e siècle, les Fouquet et autres, qui eussent été plus capables pourtant d'imprimer à notre art national une direction vraiment salutaire. L'influence des traditions italiennes a été funeste à notre école, qui s'est traînée longtemps

dans l'imitation et le pastiche ; les hommes les plus remarquables qu'elle a produits au XVIIe siècle pourraient être revendiqués tout aussi bien par l'école italienne. Le XVIIIe siècle nous a donné quelques talents indépendants : Watteau, Chardin, Greuze ; mais il faut arriver jusqu'à l'époque romantique pour voir la peinture française se dégager enfin des traditions de l'art italien.

— Iconogr. Abel de Pujol avait exécuté, pour la décoration du grand escalier du Louvre, qui a été démoli en 1856, un plafond représentant la *Renaissance des arts;* une reproduction modifiée, qu'il fit de ce plafond pour la bibliothèque du Louvre, a péri dans l'incendie de 1871. Heim a peint, dans une des salles du musée du Louvre, un plafond représentant, d'une manière allégorique, la *Renaissance des arts en France* . la France, accompagnée du Génie, offre ses trésors aux Arts qui accourent au bruit de la trompette de la Renommée ; la Gloire leur présente des couronnes. Parmi les peintures des voussures qui entourent ce plafond, on remarque : *Le Pérugin faisant le portrait de Charles VIII, François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini, Léonard de Vinci à son lit de mort.* Un tableau de la *Renaissance*, peint par M. Ch. Landelle pour la décoration d'une autre salle du Louvre, a été exposé au Salon de 1853.

M. Chatrousse a exposé au Salon de 1863 une statue de marbre, du style le plus fin, personnifiant la *Renaissance française* sous les traits d'une jeune femme à l'attitude élégante et fière. M. Auguste Poitevin a sculpté, pour la décoration du musée d'Amiens, une statue en pierre, de la *Renaissance*. Un groupe en pierre, représentant le *Génie de la Renaissance*, a été exécuté par M. Bion pour le nouveau Louvre. M. Claudius Popelin a exposé, en 1866, un très-bel émail représentant la *Renaissance des lettres.*

Renaissance (LA), par Michelet (1855, in-8o). Ce volume relie, dans l'ensemble du grand ouvrage de Michelet, l'histoire de l'Europe et plus spécialement celle de la France depuis l'avénement de Charles VIII en 1483 jusqu'aux premières années de François Ier, histoire non-seulement politique, mais encore artistique, philosophique, religieuse, scientifique et littéraire, ce qui justifie pleinement le titre du volume. Toutefois, Michelet développe plus spécialement son opinion philosophique et esthétique sur la Renaissance dans la longue introduction qui précède le volume. Pour l'érudit, la Renaissance est la rénovation des études de l'antiquité ; pour les légistes, c'est le jour qui commence à luire sur le discordant chaos de nos vieilles coutumes. Pour Michelet, elle est plus encore : elle est l'ère de la découverte du monde et de la découverte de l'homme. « Le XVIe siècle, dit-il, va de Colomb à Copernic et de Copernic à Galilée, de la découverte de la terre à celle du ciel. L'homme s'y est retrouvé lui-même. Pendant que Vésale et Servet lui ont révélé la vie, par Luther et par Calvin, par Dumoulin et Cujas, par Rabelais, Montaigne, Shakspeare, Cervantes, il s'est pénétré dans son mystère moral. Il a sondé les bases profondes de sa nature. Il a commencé à s'asseoir dans la justice et la raison. Les docteurs ont aidé la foi et le plus hardi de tous a pu écrire au portique de son *Temple de la volonté :* « Entrez, qu'on fonde ici la foi profonde. »

Michelet apprécie avec une raison supérieure cette prodigieuse époque ; il a des pages vraiment éloquentes pour saluer la restauration des études antiques : « Combien cette grande mère, écrit-il, la noble, la sereine, l'héroïne antiquité, parut supérieure à tout ce que l'on connaissait, quand on vit, après tant de siècles, sa face vénérable et charmante ! O mère, que vous êtes jeune ! disait le monde avec des larmes ; de quels attraits imposants nous vous voyons parée ! Vous emportâtes au tombeau la ceinture éternellement rajeunissante de la mère d'amour... et moi, pour un millier d'années, me voici tout courbé et déjà sous les rides. Il y eut là, en effet, un mystère amer pour l'humanité. Le nouveau se trouva le vieux ; le ridé, le caduc ; l'antiquité parut jeune, et par son charme singulier et par un accord profond avec la science naissante. Un sang plus chaud, une flamme d'amour revint dans nos vieilles veines avec le vin généreux d'Homere, d'Eschyle et de Sophocle. » Michelet soutient avec raison cette thèse, que le moyen âge fut sur le point d'expirer dès le XIIe siècle, lorsque Abailard, ouvrant les écoles de Paris, hasarda le premier essai de critique et de bon sens, mais que l'avénement de la Renaissance fut retardé de trois cents ans par la scolastique, que l'auteur appelle l'art de délirer savamment. « L'école, dit-il, sauva le moyen âge par la création d'un grand peuple de raisonneurs contre la raison. Le néant fut fécond, créa. De la proscription de la nature et des sciences sortirent en foule les fripons et les dupes, qui lurent aux astres et tirent de l'or. Immense armée des fils d'Eole, nés du vent et gonflés de mots, ils soufflèrent. A leur souffle, une Babel de mensonges et de billevesées, un solide brouillard magiquement épaissi, où la raison ne mordait pas, s'éleva dans les airs. L'humanité s'assit au pied, morne, silencieuse, renonçant à la vérité. »

La *Renaissance* renferme nombre d'aperçus ingénieux, une critique historique originale et attrayante. On saura gré à Michelet d'avoir redressé des préjugés séculaires touchant d'importantes questions ; celle-ci, par exemple : de savoir si le christianisme a contribué autant qu'on le croit à la substitution du servage à l'esclavage antique et à la suppression partielle de l'esclavage. Il combat victorieusement l'opinion commune et fait remarquer avec raison que les grandes révolutions dans la vie économique et dans les formes de travail ne se tranchent point par les influences religieuses ; il s'appuie sur l'histoire, sur l'Evangile, sur les écrits des docteurs de l'Eglise eux-mêmes. Il fait également justice d'un autre préjugé d'après lequel on regardait le XIe et le XIIe siècle comme un âge de mortification chrétienne et de sainteté. Michelet établit le contraire au moyen du *Cartulaire* de saint Bertin et du *Journal des visites épiscopales* d'Eudes Rigaud, conseiller de saint Louis. Ce que l'on voit partout, c'est le scandale et l'horreur du faux célibat, qui, n'ayant pas encore la facilité d'approches et de relations féminines que la direction a donnée plus tard, est forcé de montrer ses vices. Tous les curés ont des femmes ; tel sa propre sœur. Une foule de religieuses sont enceintes. La corruption est irrémédiable, tenant non-seulement à l'oubli du principe, à l'abandon de la foi, mais plus profondément encore au principe même qui est l'amour, l'énervant mysticisme, la pente fatale à la faiblesse. Comme on le voit, l'historien sort volontiers de son cadre pour entrer dans des digressions qui fournissent de nouveaux arguments à son réquisitoire impitoyable contre le moyen âge, et, grâce à sa vaste érudition, il élucide avec une égale supériorité les questions les plus diverses. C'est ainsi qu'il parle de la poésie en poëte, des beaux-arts en artiste, de la philosophie en philosophe, de la religion en théologien libre penseur, des opérations militaires en tacticien, et de la politique en homme d'Etat. Dans la *Renaissance,* ses portraits historiques et artistiques, ses narrations, surtout celles qui ont trait aux opérations militaires, sont des modèles du genre. Les pages consacrées à Léonard de Vinci, à Michel-Ange, à Brunelleschi, valent l'étincelante description de l'entrée de Charles VIII à Naples ; ce tableau de la cour d'Alexandre VI, des orgies, des empoisonnements, est un des plus complets que l'on ait pu tracer en raccourci. Michelet illumine tout ce qu'il touche.

Renaissance (THÉÂTRE DE LA), fondé en 1838, l'une des entreprises les plus considérables et les plus remarquables de cette époque à Paris, et malheureusement l'une de celles qui durèrent le moins longtemps. Le privilége en avait été donné à un journaliste, Anténor Joly, homme d'action, d'esprit et de goût, et ce privilége portait que le nouveau théâtre pourrait représenter des comédies, des drames, des opéras en deux actes avec récitatifs, et des vaudevilles avec airs nouveaux. Ce privilége était fort étendu en droit, comme on le voit, mais on verra aussi plus loin qu'il fut singulièrement restreint dans la pratique.

Une salle élégante et jolie, un peu sombre peut-être, mais admirablement disposée, avait été construite en 1829 pour l'Opéra-Comique. Celui-ci n'y avait pas fait brillamment ses affaires et bientôt avait émigré à la place de la Bourse, tandis qu'une administration éphémère, celle du Théâtre-Nautique, lui avait succédé pour disparaître au bout de peu de temps. C'est dans cette salle, occupée aujourd'hui par le Théâtre-Italien et connue sous le nom de salle Ventadour, qu'Anténor Joly se décida à s'installer. Il réunit assez rapidement une excellente troupe, dans laquelle on remarquait, pour le chant, Anna Thillon, Féréol et quelques autres ; pour le drame et la comédie, Frederik Lemaître, Bocage, Montdidier ; Mmes Dorval, Albert, Atala Beauchêne, etc., et il ouvrit les portes de la Renaissance le 8 novembre 1838, par un coup d'éclat.

Ce coup d'éclat, c'était la représentation d'un drame nouveau de Victor Hugo, *Ruy-Blas*, qui obtint un immense succès et qui, du premier coup, éleva le théâtre de la Renaissance au premier rang des grandes scènes parisiennes. Le spectacle d'inauguration était complété par un prologue en vers de Méry. C'était vraiment bien commencer. Au reste, le répertoire de la Renaissance, pendant les trois seules années de son existence, fut véritablement magnifique. On y rencontre quatre grands drames de Frédéric Soulié : *Diane de Chivry*, le *Fils de la folle*, *Clotilde*, avec Mme Dorval, et le *Proscrit; Paul Jones* et l'*Alchimiste*, d'Alexandre Dumas, avec Frédérik Lemaître et Atala Beauchêne pour cette dernière pièce ; la *Fille du Cid*, de Casimir Delavigne ; la *Jeunesse de Gœthe*, de Mme Louise Colet ; la traduction du 24 *février*, de Werner, par Camille Bernay et Hippolyte Leroy ; le *Sylphe*, de M. Auguste Maquet ; *Miss Kelly*, de Paul Duport et Edouard Monnais ; l'*Ange dans le monde et le Diable à la maison*, de Fr. de Courcy et Dupeuty ; les *Parents de la fille*, d'Arvers et Davrecour. Dans le genre lyrique, on y trouve d'abord, en première ligne, la traduction de *Lucia di Lamermoor*, de Donizetti, qui, depuis la fermeture de la Renaissance, n'a cessé d'appartenir au répertoire de l'Opéra, et qui fut chantée alors par Anna Thillon ; puis *Lady Melvil*, d'Albert Grisar ; l'*Eau merveilleuse*, du même ; la *Jacquerie*, de Joseph Mainzer ; le *Naufrage de la Méduse*, de MM. de Flottow et Pilati ; *Olivier Basselin* et *Mademoiselle de Fontanges*, de ce dernier seul ; *Louis de Malte*, de M. de Pellaërt ; le *Roi Margot*, de Thys ; la *Chaste Suzanne*, d'Hippolyte Monpou ; le *Zingaro*, de Fontana, etc., etc.

On voit, par le nombre et la valeur des ouvrages que nous venons de citer, que le théâtre de la Renaissance était plein de vaillance et d'activité, et les noms de leurs auteurs nous prouvent que ceux-ci l'avaient en grande estime. Malheureusement, les théâtres vivaient à cette époque sous le régime des priviléges, et nos deux grandes scènes lyriques, l'Opéra et l'Opéra-Comique, qui redoutaient la concurrence d'Anténor Joly, jurèrent de faire sombrer son entreprise. « Les directeurs de l'Opéra-Comique et de l'Opéra, dit Malliot dans son excellent livre la *Musique au théâtre*, M. Crosnier et M. Duponchel, firent des procès à la nouvelle entreprise. Le directeur de l'Opéra-Comique, M. Crosnier, empêcha le ténor Marié de chanter sur le théâtre de la Renaissance. Cet artiste, sous le nom de Mécène, avait été choriste à l'Opéra-Comique, où l'on n'avait pas su découvrir son talent. M. Marié avait quitté Paris pour aller en province ; il ne tarda pas à s'y distinguer, ce qui lui valut un engagement au théâtre de M. Anténor Joly. Alors, seulement alors, la direction de l'Opéra-Comique, se rappelant son ancien choriste, éleva la prétention de le reprendre, se fondant pour cela sur une clause du privilége du théâtre de la Renaissance, qui défendait d'y admettre les artistes des théâtres royaux avant qu'il se fût écoulé trois années depuis leur sortie de ces théâtres. Le tribunal de commerce décida que le ténor Marié appartiendrait à l'Opéra-Comique. Ce n'est pas tout ; le directeur de l'Opéra-Comique, M. Crosnier, intenta un autre procès au théâtre de la Renaissance, à propos d'un ouvrage intitulé *Lady Melvil*, d'Albert Grisar ; il prétendait que, par sa forme, cette production empiétait sur le genre de son théâtre. Enfin, la Renaissance eut encore un procès à soutenir contre la direction de l'Opéra, au sujet de la pièce intitulée la *Chaste Suzanne*, d'Hippolyte Monpou. L'Académie royale de musique, richement subventionnée, soutenait que cet ouvrage appartenait au genre du grand opéra, qui lui était exclusivement attribué par privilége. Le théâtre de la Renaissance ne pouvait pas résister à ces persécutions ; il ferma. Inutile de dire que l'Opéra-Comique et l'Académie royale de musique ne jouèrent ni l'un ni l'autre *Lady Melvil* et la *Chaste Suzanne*, qu'ils avaient revendiquées comme appartenant à leur genre. La devise du privilége n'est pas *faire*, mais bien *empêcher les autres de faire.* »

Ainsi mourut en effet, misérablement et par suite de tracasseries de toutes sortes, une entreprise généreuse et libérale, un théâtre vaillant, qui s'était épuisé en efforts surhumains pour atteindre le succès et qui l'avait conquis de haute lutte, gagnant un chevron à la suite de chaque bataille. Le théâtre de la Renaissance, du reste, s'est survécu à lui-même, en ce sens qu'il a laissé quelques chefs-d'œuvre qui ne périront pas et qui rappelleront constamment ses titres à l'estime des artistes et des lettrés. *Ruy-Blas*, le *Proscrit*, le *Fils de la folle*, l'*Eau merveilleuse* sont là pour attester la vitalité dont il a fait preuve et les bonnes intentions dont il était animé. Son existence a été d'environ deux ans et demi : ouvert, comme nous l'avons dit, le 8 novembre 1838, il ferma le 23 mai 1841.

Renaissance (THÉÂTRE DE LA), deuxième du nom, entreprise éphémère qui vécut pendant quelques jours de l'année 1867 et qui servit en quelque sorte de succursale au Théâtre-Lyrique. M. Carvalho, alors directeur de celui-ci, se trouvait dans d'assez mauvaises affaires, et, prévoyant que le moment arriverait où il se verrait obligé d'abandonner une entreprise qui lui avait coûté beaucoup de peines et de soins, il eut l'idée d'organiser dans la salle Ventadour, pour les jours où la troupe d'opéra italien ne donnait pas spectacle, une espèce de doublure du Théâtre-Lyrique. Il espérait ainsi se réserver une exploitation lucrative, pour le cas très-probable où il se verrait mis en demeure d'abandonner sa première entreprise. Mais on n'organise pas à la légère et de cette façon un théâtre d'opéra ; M. Carvalho en fit l'expérience. Il lui fallait une seconde troupe, un second orchestre, de nouveaux chœurs, enfin un personnel complet, ensemble qu'il n'est certes pas facile de réunir. Le directeur donna son premier spectacle à la salle Ventadour dans le courant de novembre ou de décembre 1867, spectacle composé d'une représentation du *Faust* de M. Gounod, ouvrage déjà usé au Théâtre-Lyrique, donné sans l'aide de Mme Carvalho, qui l'avait rendu célèbre, et avec un orchestre et des chœurs incomplets. L'effet fut dès plus fâcheux. Le directeur voulut persister néanmoins ; mais, au bout de cinq ou six représentations, il dut reconnaître son erreur et renoncer entièrement à cette nouvelle spéculation.

Renaissance (THÉÂTRE DE LA), troisième du nom, fondé en 1873. Il a été construit, près de la porte Saint-Martin, par l'architecte Lalande, sur les ruines du restaurant Deffieux, incendié en 1871, dont il occupe l'emplacement. La façade, ornée de gracieuses cariatides, dues à M. Carrier-Belleuse, est d'un aspect plus coquet que monumental. L'intérieur est élégant et bien distribué, eu égard surtout au peu de temps que l'architecte a pu donner aux études préliminaires ; car il a été forcé, pour ainsi dire, d'improviser ses constructions. Grâce à un ingénieux artifice, l'espace assez restreint dont il disposait est devenu suffisant pour le développement d'une salle de petite dimension et d'une scène bien agencée. Au lieu de faire le foyer attenant au premier étage des loges, comme dans tous les théâtres, il a consacré le premier étage au foyer et placé l'orchestre au second étage, tandis que la scène, qui est à peu près sur le même plan, se trouve de plain-pied avec le sol, grâce à la grande déclivité en cet endroit du boulevard Saint-Martin. On pénètre dans l'intérieur du théâtre par un large corridor, au bout du quel on arrive, en montant quelques marches, au contrôle ; à droite et à gauche, un escalier conduit au foyer, qui est de forme circulaire et très-coquet, mais tout petit ; il faut encore monter pour atteindre les rangs de fauteuils d'orchestre. La décoration de la salle, blanc et or, est élégante ; les avant-scènes sont surmontées d'Amours, les loges du premier étage sont soutenues par des cariatides dignes de celles de la façade ; seulement les peintures, fraîches à l'œil, paraissent avoir été faites rapidement et sont d'une exécution médiocre.

Le théâtre de la Renaissance a ouvert le 10 mars 1873, sous la direction de M. Hostein, par la *Femme de feu*, drame en sept tableaux, de M. Alphonse Belot. Depuis, il y a été repris quelques opérettes d'Offenbach ; ce joli théâtre semble, en effet, plutôt destiné à l'opérette qu'au mélodrame.

RENAISSANT, ANTE adj. (re-nè-san, an-te — rad. *renaître*). Qui renaît, qui se reproduit, se renouvelle : *Herbe* RENAISSANTE. *Verdure* RENAISSANTE. *Les plaisirs* RENAISSANTS. *Besoins sans cesse* RENAISSANTS. *La loi de la nécessité toujours* RENAISSANTE *apprend de bonne heure à l'homme à faire ce qui ne lui plaît pas, pour prévenir un mal qui lui déplairait davantage.* (J.-J. Rouss.) *C'est la lutte toujours* RENAISSANTE *qui fait l'énergie toujours croissante.* (Mme E. de Gir.) *La culture de la science offre des jouissances sans cesse* RENAISSANTES. (E. Choiseul.)

Je peindrai les plaisirs sans cesse *renaissants.*
BOILEAU.

RENAÎTRE v. n. ou intr. (re-nê-tre — du préf. *re*, et de *naître*. Se conjugue comme *naître*). Naître de nouveau : *Selon les anciens, le phénix* RENAISSAIT *de ses cendres.* (Acad.) *La Fable fait* RENAÎTRE *Hippolyte sous le nom de Virbius.* (Acad.) *Les pères semblent* RENAÎTRE *dans leurs enfants.* (Acad.) *Désire-t-on voir* RENAÎTRE *tous les morts que l'on a pleurés?* (Goddet.) *Tout périt pour* RENAÎTRE *sous une forme nouvelle.* (Le P. Ventura.)

Renaître sans savoir et sans se reconnaître,
Ce serait remourir, Seigneur, et non *renaître.*
LAMARTINE.

— Acquérir une vie nouvelle, une nouvelle activité : *L'homme, heureux après de grandes souffrances, se sent* RENAÎTRE. *Je vais revenir à la vie, je* RENAÎTRAI *sous vos regards.* (Balz.) ‖ Etre reproduit, renouvelé ; recommencer à exister : *Faire* RENAÎTRE *les espérances, la jalousie, la haine, l'amour. Faire* RENAÎTRE *une occasion. Voir* RENAÎTRE *le calme, l'ordre, les scrupules. Nos espérances* RENAISSENT *de nos projets mêmes renversés.* (Mass.) *Les désirs toujours réprimés s'accoutument à ne plus* RENAÎTRE. (J.-J. Rouss.) *Si les passions* RENAISSAIENT *sans cesse de leurs cendres, il faudrait y succomber.* (Mme de Staël.) *Une idée ne peut périr : elle* RENAÎT *toujours de sa contradictoire.* (Proudh.)

Ces serments, ces parfums, ces baisers infinis
Renaîtront-ils d'un gouffre interdit à nos sondes,
Comme montent au ciel les soleils rajeunis?
BAUDELAIRE.

— Naître, se produire après un objet de même nature mort ou détruit : *La Fable dit qu'aussitôt qu'Hercule avait coupé une des têtes de l'hydre, il en* RENAISSAIT *d'autres.* (Acad.) *On ne saurait venir à bout de nettoyer ce jardin de limaçons ; plus on en tue, plus il en* RENAÎT. (Acad.) *Quand les premières dents sont tombées, il en* RENAÎT *d'autres.* (Acad.) *Au retour du printemps, lorsque le soleil ranime la terre qui se couvre de fleurs, les insectes* RENAISSENT, *les reptiles se dégourdissent, les papillons brisent leurs tombes et folâtrent avec le zéphyr.* (A. Martin.) *Tant qu'il existera des chenilles, on verra toujours* RENAÎTRE *des papillons.* (De Ségur.)

On voit *renaître* encor l'hydre des sots rimeurs,
Et la chute des arts suit la perte des mœurs.
GILBERT.

‖ Repousser, croître de nouveau : *Il faut ôter les bestiaux de cette plaine pour laisser à l'herbe le temps de* RENAÎTRE. (Acad.) *Au printemps, les fleurs, les plantes, les arbres* RENAISSENT. (Acad.) *La puissance végétale a une propre vie, dont le caractère principal est de pouvoir* RENAÎTRE *et de se propager.* (B. de St-P.) *L'olivier est, pour ainsi dire, immortel, parce qu'il* RENAÎT *de sa souche.* (Chateaub.)

— Reparaître, se remontrer : *Cette source, cette rivière, se cache, se perd sous terre et* RENAÎT *en tel endroit.* (Acad.) *Souvent les loupes, les dartres* RENAISSENT *lorsqu'on les croit guéries.* (Acad.) *L'hiver va finir et nous allons voir* RENAÎTRE *les beaux jours.* (Acad.)

— *Renaître à*, Etre rendu à, animé de

nouveau par : RENAÎTRE *à la vie*. RENAÎTRE *au plaisir*. RENAÎTRE *au bonheur*.

— Théol. Revenir à l'état de grâce : RENAÎTRE *par le baptême, par la pénitence*.

— Gramm. Ce verbe n'a point de participe passé et, par conséquent, il ne peut se conjuguer aux temps composés.

RENAIX, en flamand *Rouse*, ville de Belgique (Flandre orientale), à 12 kilom. S. d'Oudenarde; 12,000 hab. Fabrique de chapeaux et de lainages, surtout de flanelles; commerce considérable de toiles.

RÉNAL, ALE adj. (ré-nal, a-le — du lat. *renes*, reins). Anat. Qui a rapport aux reins, qui appartient aux reins : *Nerf* RÉNAL. *Veine active* RÉNALE. *Calculs* RÉNAUX. ‖ *Plexus rénal*, Plexus nerveux qui existe dans chaque rein.

— **Encycl.** *Artères rénales* ou *émulgentes*. Elles naissent à angle droit des parties latérales de l'aorte abdominale, ordinairement au même niveau, un peu au-dessus de la mésentérique inférieure. Elles sont très-volumineuses et sujettes à un grand nombre d'anomalies curieuses pour l'anatomiste, mais sans importance pour la pratique de la médecine. Elles se dirigent horizontalement et directement chacune vers le rein correspondant. Elles reposent en arrière sur le corps des vertèbres et sont enveloppées dans une masse de tissu cellulaire sous-péritonéal. L'artère *rénale* droite est, en outre, croisée en avant par la veine cave inférieure. Ces artères fournissent aux capsules surrénales de petites branches connues sous le nom de *capsulaires inférieures* et des artérioles au tissu adipeux circonvoisin. Elles pénètrent dans la scissure *rénale* par trois ou quatre divisions au devant du bassinet et se perdent presque totalement dans la substance corticale du rein. La substance tubuleuse est beaucoup moins vasculaire.

— *Veines rénales* ou *émulgentes*. Elles sont très-volumineuses et elles se placent, à leur sortie du rein, en avant des artères. Après avoir reçu les veines capsulaires inférieures et celles qui émanent du tissu adipeux ambiant, elles se jettent dans la veine cave abdominale. Celle de gauche est beaucoup plus longue que celle du côté droit et sa direction est légèrement oblique.

— *Plexus rénal*. Il en existe un de chaque côté du corps. Ces plexus très-complexes résultent de nerfs émanés du plexus solaire et des petits nerfs splanchniques. Ils sont intimement liés chez l'homme aux plexus testiculaires, et chez la femme aux plexus ovariques. Après avoir donné des filets aux capsules surrénales et aux artères capsulaires, ils pénètrent dans la substance propre du rein en suivant les divisions de l'artère *rénale*.

RENAMOURER v.a. ou tr. (ran-na-mou-ré — du préf. *r*, et de *enamourer*). Enamourer de nouveau.

RENAN (SAINT-), bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Brest, à 100 kilom. de Quimper; pop. aggl., 1;208 hab. — pop. tot., 1,307 hab. Foires importantes.

RENAN (Joseph-Ernest), philologue et philosophe français, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) le 27 février 1823. Il commença ses études dans le collége ecclésiastique de sa ville natale, puis fut envoyé à Paris, où il entra, en 1838, au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dirigé par l'abbé Dupanloup. M. Renan resta trois ans dans cet établissement, où il fit deux années de seconde et une de rhétorique. Dè là il passa à la maison d'Issy, succursale de Saint-Sulpice, dirigée par l'abbé Gosselin, et y suivit un cours de philosophie sous la direction de l'abbé Magnier. L'enseignement net et précis de ce prêtre, disciple de l'école écossaise, exerça sur son élève une heureuse influence. Il suivait en même temps les leçons d'hébreu de l'abbé Le Hir, qu'il put suppléer dans sa chaire de grammaire hébraïque au bout d'un an (1845). Ses travaux de cette année sont l'origine du livre publié plus tard sous le nom d'*Histoire comparée des langues sémitiques*, dont le manuscrit fut couronné en 1847 par l'Institut (prix Volney). Cependant la foi du jeune séminariste n'était pas restée intacte. Tant qu'il avait été sous la direction de M. Dupanloup, il n'avait éprouvé aucun scrupule de conscience. La direction presque exclusivement littéraire de ses études avait empêché le doute de pénétrer dans son esprit. L'abbé Magnier, son professeur de philosophie, avait un bon sens pratique et assez de tact pour ne point froisser les instincts du futur libre penseur. D'ailleurs ses travaux de linguistique le distrayaient suffisamment. Il n'en fut plus de même quand il aborda directement la théologie. On suivait à Saint-Sulpice la méthode scolastique encore en honneur dans la plupart des séminaires de France. M. Renan s'aperçut bientôt que ce qu'on lui enseignait avait un défaut capital, celui d'être mort. Or, il lui convenait médiocrement d'être condamné, dès l'âge de vingt-deux ans, à travailler dans un cimetière intellectuel. Il ne cacha point les sentiments qu'il éprouvait et manifesta l'intention de quitter la carrière à laquelle on le destinait. Comme il avait des dispositions remarquables et que nulle part on ne renonce volontiers à un homme distingué, on lui proposa d'entrer à l'école des Carmes que venait de fonder M. Affre, archevêque de Paris, en vue d'allier dans une mesure plus libérale la science ecclésiastique avec les exigences de l'esprit moderne. Mais l'élève refusa, voulant en finir avec des doctrines qui n'avaient plus le pouvoir de l'intéresser (1845). Ses supérieurs ne mirent plus d'obstacle à ce qu'il sortît de chez eux, mais ils firent en sorte qu'il fût admis comme répétiteur au collége Stanislas, que dirigeait l'abbé Gratry. M. Renan n'y resta que trois semaines. En quittant cet établissement, comme il n'avait pas de fortune, il fut contraint de se mettre pour ainsi dire aux gages d'un maître de pension du faubourg Saint-Jacques, qui lui accorda la nourriture et le vêtement. Cependant le jeune savant s'était réservé la disposition d'une partie de son temps. Il l'employa à poursuivre ses travaux de philologie comparée, à étudier les anciens idiomes de l'Orient, c'est-à-dire l'arabe et le syriaque. En même temps, il prenait ses grades dans l'Université. Il lui fallut commencer par le baccalauréat; mais il était doué d'une volonté énergique et, dès 1848, il fut admis le premier à l'agrégation de philosophie, où il fit une leçon sur la Providence qui eut quelque retentissement. On lui offrit une chaire en province; mais il la refusa pour rester à Paris, où il avait beaucoup plus de chances d'avenir et où il collaborait à quelques feuilles, notamment à la *Liberté de penser*. En 1849, il suppléa pendant deux mois son ami, M. Bersot, dans la chaire de philosophie que ce dernier occupait au lycée de Versailles. Quand M. Bersot interrompit son cours, il avait commencé l'étude de la théodicée, qu'il laissait à continuer à M. Renan; mais M. Renan n'osa se risquer sur un terrain aussi scabreux, surtout dans une chaire gouvernementale, et il fit à ses élèves un cours d'esthétique, laissant à M. Bersot la responsabilité de son enseignement sur Dieu et ses attributs. En 1849, il publia des *Eclaircissements tirés des langues sémitiques sur quelques points de la prononciation grecque* (1849, in-8°). Cette même année, un mémoire de lui intitulé : *De l'étude de la langue grecque au moyen âge*, obtint un nouveau prix de l'Institut, et l'Académie des inscriptions le chargea d'une mission littéraire en Italie. Ses recherches dans les bibliothèques de la péninsule lui permirent de recueillir les matériaux qui lui ont servi à écrire sa thèse pour le doctorat ès lettres : *Averrhoès et l'averrhoïsme* (Paris, 1852, in-8°), ouvrage remarquable auquel nous avons consacré un article spécial (v. AVERRHOÈS). En 1851, la protection de M. Hauréau, alors conservateur à la Bibliothèque nationale, valut à M. Renan d'être attaché au département des manuscrits, où il devint employé en 1853. Cependant il continuait ses travaux de philologue, qui lui valurent d'être nommé, en 1856, membre de l'Académie des inscriptions, en remplacement d'Augustin Thierry. Depuis un certain temps déjà, il collaborait au *Journal général de l'instruction publique*, à la *Revue asiatique*, au *Journal des Débats*, à la *Revue des Deux-Mondes*. Vers cette époque, il épousa la fille du peintre Henry Scheffer, puis il publia successivement : *Études d'histoire religieuse* (1857, in-8°), dont nous avons parlé à HISTOIRE RELIGIEUSE (études d'); *De l'origine du langage* (1857, in-8°) [V. LANGAGE]; le *Livre de Job, traduit de l'hébreu, précédé d'une étude sur l'âge et le caractère du poëme* (Paris 1859, in-8°) [V. JOB]; *Nouvelles considérations sur le caractère général des peuples sémitiques et en particulier sur leurs tendances au monothéisme* (1859, in-8°); *Essais de morale et de critique* (1859, in-8°), recueil d'études publiées dans des journaux et des revues; le *Cantique des cantiques traduit de l'hébreu, avec une étude sur le plan, l'âge et le caractère du poëme* (1860, in-8°). Ces travaux, fort remarquables, surtout par la beauté et le charme du style, valurent à M. Renan une grande notoriété dans le monde des lettrés, et si ses idées philosophiques prêtaient un large flanc à la critique, si la profondeur de son savoir comme philologue était contestée, on ne pouvait du moins lui refuser de joindre à la finesse un peu flottante des aperçus une forme d'une rare élégance. Très-lié avec Sainte-Beuve, en relation avec le prince Napoléon, vu de très-bon œil dans les hautes régions du pouvoir, M. Renan n'eut qu'à manifester, en 1860, le désir d'aller recueillir en Syrie les débris de l'ancienne civilisation phénicienne pour qu'aussitôt le chef de l'Etat le chargeât de faire ce voyage aux frais du Trésor. Lorsqu'il partit pour la Palestine, on mit à son service tous les moyens matériels qui pourraient l'aider dans son entreprise, y compris le concours de nos agents diplomatiques et consulaires et celui des officiers de notre escadre du Levant. A son retour d'Orient (1861), M. Renan fut décoré de la Légion d'honneur et bientôt nommé professeur d'hébreu au Collége de France, chaire à laquelle il aspirait depuis plusieurs années. Sa leçon d'ouverture (février 1862), qu'il publia sous le titre : *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation* (1862, in-8°), fut un événement. Le professeur ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ; il eut l'audace de le déclarer en propres termes.

Ce langage, accueilli par les frénétiques applaudissements de la jeunesse des écoles, émut au plus haut point le parti clérical, qui intervint aussitôt auprès du pouvoir et, malgré le respect que le professeur avait manifesté, selon son habitude, pour des choses que sa conscience le forçait de rejeter, son cours fut interdit par l'autorité. M. Renan protesta dans une brochure intitulée : la *Chaire d'hébreu au Collége de France. Explications à mes collègues* (1862, in-8°). Il y affirma son droit de traiter dans son enseignement les plus hauts problèmes de l'histoire religieuse et de les résoudre d'après les données de la science; mais il ne fut point écouté. Le ministre de l'instruction publique lui laissa l'espoir de continuer son cours quand l'émotion publique serait calmée; puis voyant que, pour rendre la parole au professeur, il faudrait entrer en lutte ouverte avec le clergé, ce que le pouvoir voulait éviter à tout prix, le ministre, qui était alors M. Duruy, donna, comme compensation de sa chaire, à M. Renan, un poste important à la Bibliothèque nationale. Ce dernier refusa; il s'ensuivit une rupture, et, en même temps que le décret qui nommait M. Renan à la Bibliothèque nationale était rapporté, M. Duruy destituait le professeur de sa chaire au Collége de France (11 juin 1864).

En ce moment, M. Renan était l'homme de France qui faisait le plus parler de lui. Depuis quelques mois, il avait fait paraître sa fameuse *Vie de Jésus* (1863, in-8°), dont le retentissement fut énorme. Le long article que nous avons consacré à cet ouvrage (v. JÉSUS) nous dispense de l'apprécier ici. Devenu célèbre, grâce aux attaques frénétiques du clergé, aux innombrables écrits dont son livre devint le prétexte, traîné aux gémonies par les uns, exalté outre toute mesure par d'autres, M. Renan continua imperturbablement à écrire la série d'ouvrages qui, sous le titre général d'*Histoire des origines du christianisme*, comprend, outre la *Vie de Jésus*, les *Apôtres* (1866, in-8°); *Saint Paul* (1869, in-8°) [V. PAUL], et l'*Antechrist* (1873, in-8°) [V. APÔTRES et ANTECHRIST, au *Supplément*]. Dans les dernières années de l'Empire, il fit paraître, en outre : *Trois inscriptions phéniciennes* (1864, in-8°); *Mission de Phénicie* (1864, in-fol.), ouvrage qui ne fut terminé qu'en 1874 et qui comprend neuf livraisons; *Nouvelles observations d'épigraphie hébraïque* (1867, in-8°); *Sur les inscriptions hébraïques des synagogues de Kefr-Bereim, en Galilée* (1867, in-8°); *Rapport sur les progrès de la littérature orientale et sur les ouvrages relatifs à l'Orient* (1868, in-8°).

M. Renan, qui, jusqu'à cette époque, s'était confiné à peu près exclusivement dans le domaine des questions philologiques, philosophiques et critiques, aborda la politique dans ses *Questions contemporaines* (1868, in-8°), dont nous avons parlé ailleurs (v. QUESTION), et, lors des élections générales de mai 1869 pour le Corps législatif, il posa sa candidature dans la deuxième circonscription de la Seine contre M. de Jouvencel, candidat républicain, et contre M. de Jaucourt, candidat officiel. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il n'appartenait à aucun parti et que les opinions qu'il soutiendrait au Corps législatif pourraient se résumer en quatre points : « Pas de révolution, pas de guerre, progrès, liberté. » L'élection n'ayant pas donné de résultat au premier tour de scrutin, il maintint sa candidature au second, bien qu'il ne vînt qu'en troisième ligne, et M. de Jouvencel fut élu. Pendant cette campagne électorale, M. Renan avait déclaré qu'il représentait les idées du tiers parti. Lorsque ce parti arriva au ministère avec M. Ollivier (3 février 1870), M. Renan crut le moment venu de demander sa réintégration dans son ancienne chaire du Collége de France, devenue vacante par la mort de M. Munck. Il adressa à ce sujet au ministre de l'instruction publique une lettre dans laquelle il disait : « Voilà six ou huit ans que les faits qui ont provoqué contre moi l'opposition de certains groupes religieux sont des faits accomplis. Les surprises et les malentendus de la première heure sont passés. On a pu mieux juger mon caractère, mon but et ma méthode. Il n'y a que des personnes mal informées qui puissent croire que j'aie voulu détruire quoi que ce soit en un édifice social selon moi trop ébranlé... Quand, un jour, mis en présence d'autres adversaires qui n'auront pas ma modération, l'Eglise m'invoquera comme un apologiste contre les attaques injurieuses et destructives, les catholiques éclairés regretteront peut-être d'avoir entravé la vie d'un respectueux dissident que les plus injustes procédés ne poussèrent jamais au delà du point où il voulut s'arrêter. » Peu après, il publia la *Monarchie constitutionnelle en France* (1870, in-8°), ouvrage dans lequel il se montra partisan des institutions monarchiques ou impérialistes, s'appuyant sur le régime parlementaire et les classes dirigeantes (v. MONARCHIE). Après la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale le réintégra dans sa chaire au Collége de France (novembre 1870). L'année suivante, il fit paraître un nouvel ouvrage intitulé : la *Réforme intellectuelle et morale* (1871, in-8°), contenant, parmi divers morceaux intéressants, une lettre à Strauss, sur les conséquences de la guerre de 1870-1871, et dans laquelle il manifeste son profond dédain pour la démocratie, sa vive antipathie contre le suffrage universel. Au mois d'octobre 1872, il se rendit à Rome, où il acheva l'ouvrage qu'il publia, l'année suivante, sous le titre d'*Antechrist* (1873, in-8°). Pendant son séjour dans cette ville, il fut invité à passer une soirée au cercle Cavour, où le conduisit le célèbre Mamiani, et là, il prononça un discours dans lequel il exposa ses sentiments de vive sympathie pour l'Italie débarrassée du pouvoir temporel. Le monde papalin et ses organes s'en émurent et, pour tâcher de consoler le ciel de la douleur qu'il devait éprouver en voyant l'auteur de la *Vie de Jésus* dans la ville des papes, on invita les fidèles à aller rendre, le 17 octobre, un hommage spécial à « Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, » devant l'image achéiropoiète (peinte sans la main des hommes), qui se trouve en haut de la Scala-Santa. Depuis lors, M. Renan a été élu membre de l'Académie des sciences de Lisbonne (juin 1874).

Dans les nombreux articles que nous avons consacrés aux principaux ouvrages de M. Renan, nous avons exposé ses idées sur les divers sujets qu'il a abordés. Nous nous bornerons donc ici à indiquer sommairement l'ensemble de ses doctrines.

Comme philosophe, M. Renan est beaucoup moins dogmatique que critique. La philosophie critique, telle qu'il la comprend, a de nombreuses affinités avec l'école positiviste, sans toutefois se confondre avec elle. Comme le positivisme, elle écarte également la métaphysique et la révélation pour y substituer la science, mais elle leur substitue une science spéciale, tandis que la science positiviste consiste exclusivement dans l'étude de la nature matérielle et actuelle, la science critique de M. Renan consiste dans l'étude de la nature historique et principalement dans l'étude de l'esprit humain.

La philosophie critique, dont M. Renan est le chef avoué, consiste à nier qu'il y ait une philosophie proprement dite : « Elle est moins, dit-il, une science qu'un côté de toutes les sciences, l'assaisonnement sans lequel tous les mets sont insipides, mais qui, à lui seul, ne constitue pas un aliment... Elle est le résultat général de toutes les sciences, le *son*, la *lumière*, la *vibration* qui sort de l'éther de vie que tout porte en soi. » Il nie successivement toutes les parties de la philosophie, la psychologie qui n'est souvent que de la fantaisie, la dialectique qu'il confond avec la scolastique; quant à la morale, elle dépend de Dieu. Or, Dieu existe, suivant M. Renan; il est, mais c'est tout ce qu'on peut dire de lui. Quant à le définir, M. Renan n'oserait se risquer sur cette voie périlleuse, où l'égarement est facile et la lumière rare. Il préfère l'étudier dans l'histoire et dans la nature, parce que, « dans la nature et dans l'histoire, il voit mieux le divin que dans les formules abstraites d'une théodicée artificielle. » D'autre part : « L'absolu de la justice et de la raison ne se manifeste que dans l'humanité...; la vraie théologie est la science de l'universel devenir. » M. Renan répète après M. Vacherot que : « Dieu est l'idée du monde et le monde la réalité de Dieu. » Dieu est en tout, de plus en plus dans ce qui est plus parfait, dans la vie plus que dans la matière, dans la conscience des grands hommes plus que dans celle du vulgaire. Dieu se développe sans cesse, il se fait. Le plus haut degré de divinité connue est la conscience, puis plus haut encore la concentration de toutes les consciences de l'univers dans une conscience universelle. Pour M. Renan, il n'y a point de vérité absolue ou du moins accessible à l'homme. Il n'y a que des états successifs d'opinion, provenant de l'état sans cesse changeant de l'humanité essentiellement mobile. De cette mobilité d'état naissent les croyances, les doctrines, les sentiments, les systèmes, changeant indéfiniment comme la substance dont ils sont les accidents. Les accidents et les systèmes ne se mesurent pas sur la nature des choses, qui est inaccessible, mais sur l'état subjectif des individus, des peuples et des siècles. Il s'ensuit que toute vérité est relative. Ce qui est intéressant ce n'est pas la vérité, c'est sa recherche. Comme le fait remarquer M. Paul Janet, aux yeux de M. Renan, qui ne voit que des phénomènes, sans cesse changeants, tout ce qui est précis est faux; il n'y a que des nuances. De là son goût pour les généralités. Il s'intéresse aux siècles, aux races, aux groupes généraux, aux origines nébuleuses des peuples; il aime l'embryogénie de la race humaine; il se complaît dans une philosophie nuageuse et flottante; la fluctuation de sa pensée l'amène à un spiritualisme subtilisé. Au-dessus de la nature, grand phénomène qui se transforme sans cesse, de l'humanité, un des accidents de cette transformation, de l'individu, un des accidents de cet accident, il place l'infini ou idéal.

Dans la critique religieuse, M. Renan montre le même esprit flottant. L'âpre désir de faire triompher la vérité ne se trouve point en lui. C'est un doux hérésiarque, un Luther adouci, un Luther-Némorin, selon la piquante expression d'un critique, un sceptique attendri. Il condamne les systèmes et se prend à les regretter; il attaque l'erreur, mais en lui témoignant le plus profond respect; il jette à terre l'idole et le temple, puis s'assied au milieu des ruines pour se livrer à des épanchements mélancoliques et vanter dans son style souple et fin, harmonieux et imagé, la beauté artistique et pittoresque de ce qui gît à terre. Il se félicite d'avoir diminué la foi au surnaturel, d'avoir contribué à chasser du

monde une erreur dont il faut absolument apprendre à se passer, mais aussitôt il se réjouit d'avoir contribué à infuser l'esprit chrétien. A la modération calculée, il joint la finesse d'ironie et le dédain qui tient lieu de colère. Convaincu que l'élévation intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre, il ne s'adresse qu'à ce petit nombre; c'est pour lui seul qu'il écrit. Quant aux masses, il ne se soucie nullement de faire pénétrer jusqu'à elles ce qu'il croit être la vérité : « N'essayons pas de bannir la légende, dit-il, puisque telle est la forme que revêt nécessairement la foi de l'humanité. L'humanité n'est point composée de savants et de philosophes. » Du reste, le monde tel qu'il est, avec ses tristesses et ses misères, lui semble un si curieux spectacle qu'il ne voudrait point le changer, lors même qu'il en aurait la puissance : « Spectateur dans l'univers, le penseur, dit-il, sait que le monde ne lui appartient que comme sujet d'étude, et, lors même qu'il pourrait le réformer, peut-être le trouverait-il si curieux tel qu'il est, qu'il n'en aurait pas le courage. » Avec de pareilles théories, on comprend sans peine que l'erreur ou l'injustice n'excite que son sourire et jamais sa colère. Artiste avant tout, dans son style, dans sa manière, dans sa façon de voir, M. Renan s'enferme dans son égoïsme artistique. Lorsqu'il entre dans le domaine de la politique, il y apporte le dédain profond de la foule, pour laquelle il n'écrit pas. Dans sa *Réforme intellectuelle et morale,* il se montre plein d'indulgence pour l'ancien régime, pour la politique capétienne, mais il fait une charge à fond sur la démocratie. Il n'hésite point à écrire : « La démocratie fait notre faiblesse militaire et politique; elle fait notre ignorance, notre sotte vanité; elle fait, avec le catholicisme arriéré, l'insuffisance de notre éducation nationale. » Il dit en parlant de la France, « nation superficielle, dénuée de sens politique, » que son « unique faute est d'avoir tenté étourdiment une expérience, celle du suffrage universel, dont aucun autre peuple ne se tirera mieux qu'elle. » Il réclame un gouvernement éclairé et il le formule ainsi : « Une tête qui veille et qui pense pendant que le reste du pays ne pense pas et ne sent guère. » Il suffit d'exposer ces doctrines pour montrer les lacunes qui se trouvent dans l'esprit de M. Renan. Elles font comprendre pourquoi cet écrivain, un des plus brillants, des plus cultivés et des plus ingénieux de notre temps, n'exerce sur les esprits qu'une action très-restreinte et pourquoi, libre penseur, il n'aura rendu que de très-médiocres services à la libre pensée. Ses fantaisies, ses piquants paradoxes, ses mots profonds, ses ouvertures inattendues sur les champs les plus divers de la pensée, son admirable style pourront charmer et séduire les purs lettrés; mais ils n'auront aucune prise sur ceux qui veulent des doctrines précises et définies, qui aiment avant tout les convictions fortes et robustes, la saine virilité de l'esprit; qui croient que la vérité doit être la même pour tous, que la justice et la liberté ne sont pas de vains mots et que ce qu'il importe le plus de faire aujourd'hui pour l'avenir du monde, c'est d'éclairer la démocratie, de lui apprendre à se posséder et à se diriger elle-même.

RÉNANTHÈRE s. f. (ré-nan-tè-re — du lat. *ren*, *rein*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît dans les forêts de la Cochinchine.

RENARD s. m. (re-nar. — Ce nom était, dans la célèbre satire connue sous le nom de *Roman du Renard*, le sobriquet donné à l'animal que nous appelons aujourd'hui *renard*, et dont la vraie dénomination française était *volpil*, *verpil*, *goupil*, reproduction du latin *vulpeculus*, diminutif de *vulpes,* renard. Ce poëme devint en peu de temps fort populaire, à ce point que le nom poetique de l'animal rusé finit par supplanter l'appellation commune. *Renard* est un dérivé de *reinhardus,* qui lui-même a été formé du germanique *reinhart*, proprement très-pur, fort intègre, de *rein*, pur, intègre, ancien haut allemand *hreim*, pur, net, gothique *hrœins,* scandinave *hrein*, de l'ancien haut allemand *hreinôn*, *hreinjan*, purifier, nettoyer, laver, gothique *hreinja*, scandinave *hreinsa.* Cependant plusieurs prétendent que *renard* ou *regnard* est contracté de l'allemand *reginhart*, proprement fort en conseil, cruel. V. l'art. encycl.). Mamm. Mammifère carnassier, du genre chien : *Le* RENARD *est fameux par ses ruses et mérite en partie sa réputation.* (Buffon.) *Les terriers des* RENARDS *sont autant que possible creusés entre des rochers, sous des racines de gros arbres.* (Bosc.) *Le* RENARD *entre en chaleur pendant l'hiver.* (Z. Gerbe.) *Tycho-Brahé s'évanouissait à la vue d'un* RENARD. (Balz.) *Le braconnier cause moins de dommages que le* RENARD. (Toussenel.) *Attendre pour poursuivre le* RENARD *qu'il ait croqué la poule est un moyen qui, s'il brille par la patience, ne brille pas par la prudence.* (E. de Gir.) ‖ *Renard américain*, Nom vulgaire du fourmilier ou tamanoir. ‖ *Renard blanc, Renard bleu, Renard croisé,* Noms vulgaires de l'isatis. ‖ *Renard volant,* Un des noms du galéopithèque roux.

— Fig. Homme rusé : *Cet homme est un* RENARD, *un fin* RENARD, *un vrai* RENARD, *un vieux* RENARD. *Il est permis de jouer à fin contre fin, et, près du* RENARD, *le* RENARD *contrefaire.* (Charton.)

Promesse de *renard* avec le vent s'envole.
A. RIGAUD.

— Pop. Matières vomies par une personne ivre : *Faire un* RENARD.

— *Ecorcher le renard*, Vomir.

— *Piquer un renard*, Vomir.

— *Toux de renard, qui conduit au terrier,* Toux opiniâtre, qui dure jusqu'au tombeau.

— *Crier au renard,* Se moquer des gens qui se sont laissé duper.

— *Faire la guerre au renard,* Faire une guerre de ruses.

— *Etre enfumé comme un renard dans son terrier*, Etre dans un appartement où il fume beaucoup.

— *Prendre martre pour renard,* Prendre une chose pour une autre, à cause de quelque ressemblance qui se trouve entre elles.

— *Coudre la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force.

— *Se confesser au renard,* Découvrir son secret à un homme qui a intérêt à en abuser.

— *Vendre la poule au renard*, Trahir les intérêts dont on est chargé : *Nos métayers sont des fripons qui* VENDENT LA POULE AU RENARD. (P.-L. Courier.)

— *Se donner la discipline avec une queue de renard*, Feindre une dévotion sévère et mener une vie sensuelle.

— *Faire comme le renard fit des mûres* ou *des raisins*, Feindre de mépriser ce qu'on ne peut avoir.

— *Le renard a pissé sur le raisin*, Le raisin a pris une belle couleur ambrée.

— *Le renard prêche aux poules*, L'imposteur endoctrine des personnes simples et ignorantes, afin d'en faire ses dupes.

— *Le renard est pris, lâchez vos poules*, Ne craignez plus, le péril est passé.

— Prov. *Un bon renard ne mange point les poules de son voisin*, Un homme rusé évite de se faire connaître tel qu'il est dans le voisinage du lieu qu'il habite. ‖ *Le renard cache sa queue*, Les gens adroits cachent leurs finesses. ‖ *Renard qui dort la matinée n'a pas la gueule emplumée*, Il faut se lever matin si l'on veut tirer un bon parti de la jeunesse. ‖ *En sa peau mourra le renard,* L'homme vicieux ne se corrige point.

— Sorte de jeu dans lequel la pièce principale, appelée *renard*, en attaque douze autres, *designées sous le nom de poules.*

— Mar. Plateau sur lequel sont marqués les rumbs du vent, et percé de petits trous où le timonier place une cheville à chaque demi-heure pour marquer l'aire suivie par le navire. ‖ Longue tenaille de fer, employée dans l'atelier de mâture. ‖ *Renard simple*, *Renard double*, Noms donnés à des crochets munis d'un cordage, en usage dans les ports pour déplacer et traîner de grosses pièces de bois.

— Pêche. Nom du verveux, dans quelques lieux.

— Techn. Nom donné à une espèce de crochet dont le bec entre, à la volonté du tireur, dans un cran pratiqué à l'arrière du chien et empêche celui-ci de s'abattre. ‖ On l'appelle aussi LOUP. ‖ Trou ou fente par où les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent ‖ Mur décoré, pour la symétrie, comme le mur opposé. ‖ Petit moellon qui dépasse un mur. ‖ Pierre attachée au bout d'une ficelle, pour vérifier l'aplomb d'un mur. ‖ Châssis assemblé en retour d'équerre, dans le sommier du bas de la scie du scieur de long. ‖ Maillet de formier. ‖ Croc de fer de débardeur. ‖ Fil de fer déchiré au sortir de la filière. ‖ Pâte du fer ramassée et pétrie dans le creuset. ‖ *Au renard!* Cri par lequel on avertit les ouvriers qui battent ensemble des pieux ou des pilotis de s'arrêter tous ensemble.

— Astron. Etoile de la constellation de l'Oie.

— Ichthyol. Espèce de squale. ‖ *Renard marin*, *Renard de mer*, Noms vulgaires du régalet ou roi des harengs et d'une espèce d'ésoce qui habite les mers de l'Amérique du Nord.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Encycl. Linguist. Le *renard* s'est fait remarquer de tout temps par son intelligence remarquable, sa finesse et ses ruses, et il est devenu partout le héros de la fable populaire. De là, selon Pictet, les noms caractéristiques et traditionnels qu'il a reçus chez les peuples divers et qui ont contribué à faire oublier les termes primitifs. Un trait d'analogie générale assez curieux, c'est que, dans la plupart des langues aryennes, les noms du *renard* sont féminins; ainsi en sanscrit, en grec, en latin, en gothique, en lithuanien, en russe, etc. Il semble que l'on ait voulu par là caractériser l'animal qui supplée à l'énergie virile par les armes féminines et par la ruse.

Le seul nom sanscrit du *renard* qui se retrouve aussi en Europe est *lôpâçikâ*, diminutif de *lôpâça*, composé de *lôpa*, reste, débris, racine *lup*, déchirer, et de *aç*, manger, dévorer. Le chacal est également appelé *lôpâka*, *lôpâçaka*, et ce nom lui convient mieux qu'au *renard*, qui ne se nourrit, en général, que de proies vivantes; mais *lôpa*, comme son synonyme *lôptra*, signifie aussi butin, et, dans ce sens, il s'applique bien à l'animal qui vit de sa proie. On reconnaît sans peine dans *lôpâça* le grec *alôpêx*, *alôpekos*, avec un *a* prosthétique. L'arménien *aghovês*, pour *alovês*, a tout l'air d'en provenir. Le lithuanien *lape*, celtique *lapssa*, semble avoir changé irrégulièrement la voyelle radicale.

Pott rattache à la même racine le latin *vulpes*, renard, avec l'adjonction du préfixe intensitif *vi*; mais en réalité *vulpes*, de même que le gothique *vulfs*, loup, latin *lupus*, grec *lukos*, correspond au sanscrit *varka*, loup, proprement le ravisseur, de la racine *vark*, prendre, ravir. Le nom de ravisseur, de voleur, convient aussi bien au *renard* qu'au loup, et la transition d'un animal à l'autre était facile.

Pictet signale aussi le zend *raoja*, renard, qui paraît correspondre à la racine sanscrite *rug*, détruire, le déprédateur. Comme on trouve aussi *luoj*, *lung*, frapper, on peut comparer l'indoustani *lûkki*, renard, et ceci nous conduit au grec *lunx*, *lungos*, *lynx*, loup-cervier, animal assez différent du *renard*, puisqu'il appartient à la famille des chats, mais, comme lui, animal de proie. Ce nom se retrouve dans l'ancien allemand *luhs*, anglo-saxon *lox*, allemand *luchs*, danois *los*, avec l'adjonction d'un suffixe *s*, d'une forme dérivative *ruksh*, *luksh*. Le lithuanien *luszis* semble avoir réuni dans le *sz* la gutturale et la sibilante, et cette dernière seule est restée dans l'ancien slave et russe *aysi*, polonais et bohémien *rys*, comme dans le danois *los*. Ceci nous ramène au persan *rûs*, renard, que l'on pouvait hésiter à rattacher directement au zend *roojas*, mais qui provient sans doute de la même racine, comme le slave *rysi*. A cette forme persane correspond le kymrique *rhus*, renard, et, avec *l* pour *r*, l'irlandais *loisi*, même sens. En fait d'analogies non aryennes, apparentes ou réelles, on peut citer le basque *luguia*, *luquia*, renard, le hongrois *roka* et le samoyède *loka*, *loga*, même sens.

Pictet rapproche aussi du persan *rubah*, renard, kourde *ruvi*, ossète *ruwas*, de *rûbîdon*, balayer, proprement enlever, piller, dérober, le scandinave *reefr*, *rebbi*, renard, d'où le finlandais *repo*, puis aussi le scandinave *dratthali*, traîne-queue, le kymrique *ilostawg*, de *ilost*, queue, etc. Il est probable, d'après cela, que le gothique *fauhô*, ancien allemand *fuhs*, *fôha*, anglo-saxon *fox*, se lient directement au sanscrit *puééha*, queue, chevelure.

— Mamm. Les *renards* proprement dits se distinguent des chiens domestiques, des loups et des chacals par la conformation du crâne, la pupille ovale et un peu oblique, la queue longue et très-touffue. Ils en diffèrent surtout par leur intelligence et par leurs mœurs. On distingue plusieurs espèces de *renards ;* la plus commune et la plus intéressante est le *renard vulgaire*.

Le *renard* a la tête large, le front plat, le museau brusquement allongé, long et pointu; les yeux obliques, les oreilles dressées, larges en bas, pointues en haut; sa fourrure épaisse fait paraître son corps gros, mais il est très-élancé et très-vigoureux; il a les pattes minces et courtes, la queue longue et touffue, le pelage abondant, uni, d'un roux fauve, tirant sur le grisâtre. Chez les *renards*, plus que chez les autres animaux, la couleur de la robe peut varier avec le pays. Le dos est d'un roux de rouille ou d'un roux jaunâtre; le front et les épaules, la partie postérieure du dos jusqu'à la naissance de la queue sont striés de blanc, cette couleur étant celle de l'extrémité des poils; les lèvres, les joues, la gorge sont blanches; une bande de même couleur se dessine sur ses pattes; la poitrine et le ventre sont gris de cendre, les flancs d'un gris blanc, les pattes de devant rousses, les oreilles et les doigts noirs, la queue roux de rouille ou roux jaune, striée de noir, avec la pointe blanche. Toutes ces teintes se fondant l'une dans l'autre, il n'y a point entre elles de ligne bien nette de démarcation. Tous les *renards* ont une fourrure appropriée de même aux conditions extérieures et variant avec elles; de plus, dans chaque espèce, la couleur varie suivant les individus.

Le plus beau *renard* est celui du Nord. A mesure que l'on descend vers le sud, il devient plus petit, plus faible et moins roux; dans les cantons plats et marécageux, il est plus laid; la variété s'améliore dans les cantons montagneux. Dans nos contrées, les plus beaux *renards* se trouvent dans la partie septentrionale de la Suisse et du Tyrol. Chez nous, le *renard* a $0^m,75$ du bout du museau à la naissance de la queue; celle-ci mesure $0^m,40$; sa hauteur au garrot est environ de $0^m,38$. La femelle est plus élancée que le mâle et a le museau plus pointu. Le *renard* habite la plus grande partie de l'hémisphère septentrional, toute l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Asie septentrionale et même l'Amérique.

Le *renard* est plus fin, plus défiant, plus fécond en ressources que les autres animaux. Doué d'une excellente mémoire, il est inventif, patient, résolu; excellent sauteur, il rampe, il nage, il marche sans faire de bruit. Les facultés variées dont le *renard* est pourvu lui permettent de s'établir dans des lieux où les autres carnassiers ne peuvent vivre. Il ne paraît pas aimer beaucoup la société et il vit isolé ou par paires. Avant de se fixer dans un canton, il songe à se procurer un gîte où il puisse se reposer en sûreté et qui lui serve en même temps à recéler le fruit de ses rapines. Dans ce but, il se creuse un terrier profond, percé de plusieurs issues, et choisit de préférence pour s'établir la lisière d'un épais fourré, le penchant d'une colline rocailleuse où la nature ait déjà fait en partie les frais de son logement. Souvent, il ne le creuse pas lui-même et se contente d'usurper les trous des lapins et des blaireaux. Il est rare que les *renards* se contentent d'une seule retraite; ils en ont ordinairement deux ou trois. Ce sont des terriers profonds, ramifiés, creusés dans des ravins ou entre des racines et aboutissant à un vaste cul-de-sac. Les terriers multiples du *renard* sont disposés autour d'un terrier principal, qui a une profondeur de 3 mètres, un périmètre qui va jusqu'à 15 ou 20 mètres et un donjon de 1 mètre de diamètre; les couloirs communiquent les uns avec les autres par des galeries transversales et ont diverses ouvertures; un seul couloir aboutit à la chambre terminale ou donjon. Les veneurs distinguent trois parties dans le terrier du *renard :* 1° la mère, c'est-à-dire l'entrée, où le *renard* vient en observation; 2° la fosse, où il renferme le produit de ses chasses et qui présente au moins deux issues; 3° l'accul, nommé aussi donjon, cavité ronde sans issue, qui est l'habitation proprement dite, où la femelle se retire pour mettre bas. Pendant les temps de pluie, d'orage, de froid, pendant les grandes chaleurs et tant que la femelle a des petits, on trouve le *renard* dans son terrier. Pendant le beau temps, il rôde dans les environs, se reposant partout où il trouve une place convenable, dans les buissons, les roseaux, les hautes herbes.

En Egypte, les *renards* vivent toute l'année en plein air; ils n'ont pas de terrier à proprement parler; seule, la femelle creuse un couloir aboutissant à une petite excavation où elle nourrit ses petits. Le *renard* chasse plutôt la nuit que le jour. Comme le chien, il aime la chaleur et on le rencontre quelquefois dans la journée couché sur un rocher et se chauffant au soleil. Mais, au crépuscule, il se lève et se met en campagne. Un *renard* est, en apparence, une bête bien innocente; il est cependant un des carnassiers les plus nuisibles de nos pays. Il se nourrit de tout. Il est détesté des chasseurs, car il détruit les lièvres et les lapins; souvent il les saisit au gîte ou les poursuit lorsqu'ils ont été blessés par le fusil. D'autres fois, il creuse la terre au-dessous du terrier du lapin et dévore les lapereaux. Il cherche aussi les nids de perdrix et de cailles, prend la mère sur les œufs, dévore également ces derniers et détruit ainsi une énorme quantité de gibier. Au reste, il n'a pas le goût difficile et, à défaut d'autre proie, il sait fort bien se contenter de petits rongeurs, de crapauds, de serpents et même d'insectes et de chenilles. Il attaque les jeunes faons quand la biche n'est pas là; il essaye même de surprendre les oiseaux et y réussit souvent.

Le *renard* saccage les poulaillers et pénètre la nuit jusque dans les fermes; on en a vu égorger des cygnes. S'il a une bonne retraite, il y entraîne des volailles, même de jour. En novembre, à l'époque du frai, le *renard* prend souvent dans les ruisseaux limpides quelques truites et des écrevisses, qu'il aime beaucoup. Souvent, il mange le poisson qui se trouve pris au filet et le gibier qui est dans les piéges. Il mange des poires, des prunes et autres fruits; il aime beaucoup le raisin et les figues; en automne, il devient fort gras, perd en partie son odeur forte et passe alors, chez les paysans de l'est de la France, pour un mets assez délicat. Pendant l'hiver, quand la faim le presse, il se gorge de baies de genièvre; mais il préfère encore à tout cela le miel et il livre aux abeilles des combats très-acharnés.

Il ne souffre de la faim que lorsqu'une forte neige lui rend la chasse trop difficile. Le *renard* n'ignore pas l'art de chasser de compagnie; il lance le lièvre et le poursuit en jappant; ses cris avertissent le compagnon préparé à couper la retraite au fuyard. Mais ce n'est qu'avec sa femelle qu'il exécute cette opération combinée. Dans toutes ses expéditions, sa sûreté personnelle est son premier souci; il lui subordonne toutes ses passions, et c'est là la cause de ses ruses. Le *renard* est très-prudent, et il ne se comporte autrement que quand il est certain d'être en sûreté. A cela le *renard* joint une patience extrême, et c'est surtout en présence d'un piége ou pendant qu'on le chasse que ces qualités se manifestent. S'il arrive que toutes les gueules du terrier soient masquées par des piéges, l'animal les évente, les reconnaît et, plutôt que d'y donner, il s'expose à la faim la plus cruelle. On a vu des *renards* s'exposer à rester quinze jours dans le terrier et ne se déterminer à sortir que pressés par une faim extrême.

Le *renard* n'est pas seulement prudent, patient et rusé, il sait aussi, dans le danger, déployer un grand courage. Winckell, d'un coup de feu, cassa la patte de devant à un *renard*, au-dessous de l'épaule; la bête essaya de s'enfuir, mais la patte la gênant, elle la coupa avec ses dents et prit la fuite comme si elle avait eu toutes ses pattes. Cet exem-

ple n'est pas le seul; on a vu beaucoup de *renards* pris au piége par la patte se la couper avec les dents pour s'enfuir. En outre, le *renard* a la vie très-dure. On a vu, dans bien des cas, des individus que l'on croyait morts se relever subitement et s'enfuir; d'autres mordent tout à coup les gens qui les emportent.

Quelque attachement que les *renards* aient entre eux, tout bon sentiment disparaît lorsque le besoin les aiguillonne. Ainsi on a vu des *renards* manger leurs petits ou dévorer leurs compagnons blessés. Le *renard* est rapide à la course, ne se fatigue pas vite et fait des bonds prodigieux; de bons chiens de chasse le forcent difficilement. Quand il court, il tient la queue horizontale; quand il marche, elle traîne. A l'affût, il est couché à plat ventre; quand il se repose, il se couche sur le flanc, s'enroulant comme le chien; d'autres fois, il s'assied en ramenant sa queue sur les pattes de devant. Il dort profondément et on peut alors l'approcher d'assez près. Il pousse un aboiement court en terminant par un cri plus fort et plus haut. On n'entend cet aboiement, quand le *renard* est adulte, que dans les orages et les tempêtes, par les grands froids ou dans la saison des amours; les petits crient et aboient dès qu'ils ont faim.

C'est à la fin de février que les *renards* se recherchent; leur rut dure quelques semaines. A ce moment, ils se livrent de terribles combats, se mordent avec rage. Après soixante jours ou neuf semaines, au commencement de mai ou à la fin d'avril, la femelle met bas de trois à six petits, quelquefois même huit ou neuf; ils sont aveugles les dix ou quinze premiers jours de leur existence. La mère ne quitte plus son terrier, le mâle lui apporte de la nourriture et, plus tard, chasse avec elle pour nourrir ses petits. Un mois après leur naissance, les petits, dont le pelage est gris roux et laineux, sortent du terrier quand tout est tranquille, se chauffent au soleil et jouent avec leur mère. Leurs parents leur apportent des proies vivantes et leur apprennent à les tuer et à les attraper. En juillet, les petits chassent avec leur mère. A la fin de juillet, ils vont seuls et sont en état de se défendre; mais ce n'est que vers la fin de l'automne qu'ils quittent définitivement leur mère.

Le *renard* est mis au ban de la forêt; jamais pour lui la chasse n'est fermée. On le tire, on le prend dans des piéges, on l'empoisonne, on le force dans son terrier, on l'assomme à coups de bâton, en un mot on cherche à le détruire partout, en tout temps et par tous les moyens possibles. S'il était moins fin, moins rusé, l'homme aurait déjà fait disparaître sa race. Pendant l'hiver, lorsqu'il y a de la neige sur la terre, le *renard* laisse des empreintes qui rendent sa poursuite facile, et, comme il ne peut ruser en cette saison, les chiens le prennent sans beaucoup de peine, après l'avoir poursuivi vivement. Le pied du *renard* ressemble assez à celui du chien de chasse; seulement les ergots, sauf le cas où l'animal est pressé de fuir, sont moins écartés. Lorsqu'il marche, il s'appuie très-légèrement du talon.

Pris jeunes, les *renards* s'élèvent facilement, car ils s'habituent à la nourriture des chiens; lorsqu'on s'occupe beaucoup d'eux, ils s'apprivoisent et amusent leur maître par leur gaieté et leur gentillesse. On cite de nombreux exemples de *renards* qui, élevés dans les fermes, étaient devenus aussi familiers que des chiens et allaient même à la chasse avec ceux-ci et revenaient seuls au logis.

Le *renard* est sujet aux mêmes maladies que le chien, notamment à la rage; cette maladie le transforme complétement; il devient maigre, sale, marche à pas lents et au milieu des plaines. La vie de ce carnassier est de douze à quinze ans.

La fourrure d'hiver du *renard* ordinaire, beaucoup moins recherchée que celle des *renards* du pôle arctique, sert pourtant à nos usages domestiques. Cette fourrure d'hiver est touffue et assez fine; elle a du brillant et vaut de 5 à 6 francs. Sa chair a une odeur si désagréable que, fraîche, elle est immangeable. Les Romains, qui avaient l'habitude d'engraisser le *renard* avec du raisin, le tenaient pour un excellent rôti. Autrefois, les grands s'amusaient à berner les *renards*. On les amenait dans une cour et on les plaçait sur une toile, dont un grand seigneur tenait un bout, une dame l'autre; le drap touchant à terre par le milieu, on le tirait brusquement lorsque le *renard* y arrivait; l'animal était lancé en l'air et retombait jusqu'à ce qu'enfin il se brisât la tête ou les membres. « Les gens les plus élevés en dignité, dit Flemming, ressentent une véritable jouissance à voir les sauts et les cabrioles des *renards* et des lièvres qu'on berne. »

Les naturalistes ont reconnu des variétés dans l'espèce du *renard* ordinaire, suivant les différences du pelage. Les principales variétés sont : 1° Le *renard charbonnier*, qui ne diffère du *renard* ordinaire que par le bout de la queue qui est entièrement noir, ainsi que quelques poils du dos, le poitrail et les pattes de devant; on le rencontre communément dans les montagnes de Saône-et-Loire; 2° le *renard noble*, qui semble n'être qu'un *renard* charbonnier très-vieux et qui est particulier à la Suisse; 3° le *renard à croix d'Europe*, ne se distinguant du *renard* charbonnier que par quelques poils noirs qui forment une croix sur le dos; 4° le *renard à ventre noir*, dont la gorge, la poitrine, le ventre et le côté interne des cuisses sont d'une couleur noirâtre en hiver et deviennent blancs en été; on le trouve en Italie; 5° le *renard musqué*, dont le pelage est d'un beau rouge pâle en dessous, au lieu d'être blanc, et dont l'extrémité de la queue est noire avec quelques poils blancs disséminés; il répand une odeur musquée, analogue à celle de la fouine; il se rencontre en Suisse; 6° le *renard blanc*, qui est une variété albine du *renard* ordinaire; il habite principalement les régions septentrionales, et c'est surtout pendant l'hiver qu'il a son pelage le plus blanc.

Parmi les espèces de *renards* du nouveau monde, une des plus curieuses est le *renard du Brésil* ou *agouarachay;* il ressemble aux *renards* d'Europe et de l'Amérique du Nord; il est plus petit, mais plus vigoureux en proportion. La couleur de son pelage varie; d'ordinaire, il a le dos et la nuque noirs, la tête grise, les flancs d'un gris foncé, résultant du mélange de poils noirs et de poils blancs, la poitrine et le ventre isabelle sale, la face antérieure des pattes brune, la face postérieure noire, les pieds bruns, la face blanche, le tour des yeux jaune clair, les oreilles et la gorge jaune ocre, les moustaches, la pointe du museau noires; une bande noire est près de l'œil. La fourrure est formée de poils laineux mous et de poils soyeux grossiers, entremêlés, diversement amoncelés et dont les bouts, tantôt clairs, tantôt foncés, font varier la teinte du pelage sur les différentes parties du corps. La forme des taches n'est pas moins variable que la couleur, ce qui rend cette espèce souvent difficile à reconnaître.

L'agouarachay habite toute l'Amérique du Sud, des côtes de l'océan Pacifique à celles de l'océan Atlantique, depuis l'équateur jusqu'au sud de la Patagonie. On le trouve dans les plaines et dans les montagnes; il paraît cependant préférer la région tempérée. Dans les Andes, on le rencontre jusqu'à 5,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au Paraguay, il vit au milieu des broussailles, évitant, ainsi que les grandes forêts, les lieux découverts, qu'il parcourt toutefois dans ses chasses; partout il est très-répandu. L'agouarachay se choisit un district limité; il vit solitaire en été et en automne, par couples en hiver et au printemps; il dort le jour et rôde la nuit pour chasser les agoutis, les lapins, les faons, les oiseaux domestiques ou sauvages dont il fait sa nourriture; il suit le jaguar pour se repaître des restes de ses repas; il ne dédaigne pas de manger des grenouilles, des lézards, des crabes et des écrevisses. Sa voracité, son instinct de déprédation en font un fléau pour les lieux qu'il habite.

Le *renard* du Brésil chasse comme le chien, le museau baissé, sentant la piste, puis relevant la tête de temps en temps pour flairer le vent. Lorsque les cannes à sucre sont mûres, il ravage les plants; il ne dévore qu'une partie de la plante, celle qui est immédiatement au-dessus de la racine et cause ainsi de grands ravages. Dans les contrées peu habitées, l'agouarachay se montre d'une hardiesse incroyable. Il trouve son chemin à travers les marais et poursuit les canards et autres oiseaux aquatiques. En hiver, au moment de l'accouplement, les mâles et les femelles se recherchent; on entend alors le soir ou la nuit leur cri : *a-gua-a*. Le couple se loge dans les buissons, entre des racines d'arbre, dans un terrier de tatou abandonné; jamais il n'en creuse lui-même. En octobre, la femelle met bas de trois à cinq petits, qu'elle n'abandonne pas durant les premières semaines; pendant ce temps, le mâle la nourrit. Lorsque les petits peuvent marcher, toute la famille va à la chasse.

Souvent, au Paraguay, on s'empare de jeunes petits et on les élève; si l'on en prend soin, on peut les rendre parfaitement domestiques.

Le *renard bleu*, *renard des mers polaires* ou *isatis* est loin d'égaler ses congénères. Son corps n'a que $0^m,66$ de longueur et sa queue $0^m,33$; il a les pattes courtes, le museau obtus et fort, les oreilles petites et rondes, le pelage épais à poils longs, presque feutrés, à couleur changeante, suivant les saisons, pour s'adapter à la teinte générale des lieux que l'animal habite. Comme la plupart des animaux des régions polaires, il subit deux mues par an; en été, il est couleur de terre; en hiver, couleur de neige ou de glace. Les variations de couleur sont nombreuses; on trouve de ces *renards* qui, en hiver, sont blancs à queue noire, bleu de glace, couleur plomb, et même, en été, ils sont gris sale, brun roux, etc.

Le *renard* bleu habite les régions polaires de l'ancien et du nouveau monde et aussi bien les îles que le continent; il multiplie partout où il se trouve. Ce n'est que par le mauvais temps ou dans les lieux qui ne lui offrent pas de sûreté qu'il se retire dans les cavernes ou se creuse un terrier dont il ne sort que la nuit. Il ne dédaigne aucun aliment, mais préfère une nourriture animale. Il se nourrit de tous les animaux plus faibles que lui et principalement de rongeurs. Il mange aussi tous les oiseaux de mer et les corps que la vague rapporte sur le rivage. Lorsque la faim le presse, il se nourrit même d'excréments, pénètre dans les maisons, y vole tout ce qu'il peut saisir, même des choses qui ne lui serviront point. Quand il a de la nourriture en abondance, il en enfouit une partie et la retrouve au besoin; il fait la même chose quand il craint d'être troublé par l'homme. Lorsque ses magasins sont pleins, il les ferme et égalise le sol au-dessus, de telle sorte qu'on ne peut rien remarquer.

On rencontre souvent ces *renards* en bandes; mais il ne règne pas entre eux une grande harmonie; ils se livrent des combats sanglants. Heller, dans son récit de voyage dans les terres polaires, raconte à leur sujet des faits fort curieux. « Ils sont, dit-il, si voraces qu'on pouvait d'une main leur tendre un morceau de viande et de l'autre leur donner un coup de hache. Nous nous tenions à côté du cadavre d'un phoque, armés de bâtons, fermant les yeux, faisant semblant de ne pas les voir; ils arrivaient aussitôt, se mettaient à manger et se laissaient assommer sans qu'aucun essayât de fuir. »

L'époque du rut chez ces animaux arrive vers avril et mai. A ce moment, ils crient beaucoup et souvent comme des chats; ils se démènent jour et nuit et se livrent des combats violents. Au milieu ou à la fin de juin, la femelle met bas, dans une caverne ou une crevasse, de neuf à dix et même douze petits. Elle choisit d'ordinaire sa retraite au sommet ou sur le flanc d'une montagne. Pris jeunes, les *renards* bleus peuvent s'apprivoiser; mais, même en captivité et malgré un climat plus tempéré, la mue se produit régulièrement. La peau du *renard* bleu sert à faire des tapis, des manteaux, etc. Elle est l'objet d'un grand commerce. La plupart de ces fourrures sont envoyées de Russie en Chine, et plusieurs milliers en sont ainsi exportés annuellement; plus elles sont bleues, plus elles ont de valeur. On reconnaît cinq qualités entre les fourrures qui sont tout à fait bleu foncé et celles qui sont tout à fait claires.

Le *renard blanc* et le *renard noir du Japon*. Au Japon, le *renard* blanc est l'objet d'une grande vénération; il y a des temples où l'on ne voit que des figures de *renards*. Dans presque toutes les maisons se trouve une chapelle où l'on place l'image de cet animal, qui paraît être une sorte de dieu lare. On vient le consulter dans les occasions importantes, on le caresse, on le flatte, on lui offre du riz. S'il y touche, c'est bon signe; s'il le laisse intact, c'est un présage malheureux. Autant le *renard* blanc est vénéré, autant le *renard* noir est en horreur au Japon. On s'imagine que le diable se cache sous sa peau. Le poil du *renard* noir est très-recherché, car il sert à faire des pinceaux pour écrire et pour peindre, et la chasse de cet animal est un grand divertissement pour toutes les classes.

Il existe encore plusieurs autres espèces ou variétés de *renard*, mais qui sont peu importantes; telles sont : le *renard argenté*, le *renard fauve*, le *renard agile*, le *renard croisé*, tous habitant l'Amérique. En Asie, le *renard du Bengale*. En Afrique, le *renard d'Egypte*, le *renard pâle*, le *renard varié*, le *corsac*. V. ce mot.

— Chasse. Le *renard* est le plus grand ennemi de la basse-cour. Raconter toutes ses finesses, tous ses tours d'adresse, serait sortir de notre cadre; nous ne parlerons que de ses habitudes qu'il est nécessaire de connaître pour le chasser et le détruire.

Le *renard* ne commet jamais de larcins autour de son terrier; d'où vient le proverbe : « Jamais *renard* n'a chassé sur son terrier. » Doué d'un instinct supérieur, il s'éloigne de son habitation pendant les ténèbres de la nuit, il cache sa marche, se glisse, se traîne, écoute le chant des coqs et le cri des volailles; il prend habilement son temps, franchit les clôtures, met tout à mort sans perdre une minute, emporte une partie de sa proie, qu'il cache sous la mousse pour ses besoins futurs, revient en chercher une autre partie et continue ce manége jusqu'à ce qu'il soupçonne un péril urgent. A défaut de volaille, tout lui est bon. Un pareil ennemi doit être poursuivi de toutes les façons : pour lui, point de quartier. Si la chasse à l'aide de chiens est trop coûteuse pour le paysan, qu'il prenne le rôdeur dans des piéges habiles, qu'il ne recule pas même devant l'empoisonnement.

Ce dernier moyen est le plus efficace, mais il est aussi le plus dangereux, parce qu'en l'employant on peut causer la mort des chiens de ferme qui errent dans la campagne et trouvent les appâts. Pour empoisonner les *renards*, il suffit d'introduire 2 onces de noix vomique dans le corps d'une taupe, d'une pie ou d'un geai; on jette ces appâts autour des terriers et on garde les chiens à l'attache. Par ce moyen, on détruit autant de *renards* que par tous les autres ensemble. On fait aussi des boudins empoisonnés avec des boyaux de mouton que l'on emplit avec une pâte de saindoux, de noix vomique en poudre et de verre pilé. Pour attirer davantage le quadrupède, on place près du boudin du hareng, du vieux fromage, du jambon ou du pain frit dans de la graisse avec un peu de camphre.

Prendre le *renard* au piége est difficile, parce qu'il est défiant à l'excès. Outre les panneaux et les filets, on emploie divers piéges de fer dont le plus connu est le traquenard; ces piéges se tendent ordinairement en hiver; on les amorce avec des oiseaux, des entrailles de volaille ou des morceaux de viande. Le *renard* est si rusé qu'il faut prendre les plus grandes précautions si l'on veut mettre sa défiance en défaut. Le premier soin est d'enlever aux piéges l'odeur de l'homme en les frottant avec des herbes, après les avoir tendus, ou bien en les graissant avec de l'huile d'olive.

Dans les pays giboyeux où il vit avec facilité, le *renard* ne s'approche guère de la demeure de l'homme et donne difficilement dans les piéges; mais, en hiver, la vie devient plus difficile, la faim plus pressante, les précautions diminuent, l'animal se rapproche des maisons. Si c'est un jeune ignorant, il suffit pour le prendre de tendre les piéges dans les sentiers qu'il fréquente et de bien couvrir ces piéges avec de la terre, de l'herbe hachée ou de la mousse; un abatis de volaille ou un morceau de viande quelconque suffira pour l'attirer, surtout si cette viande est faisandée. Mais si l'on a affaire à un vieux rusé qui a déjà vu périr plusieurs de ses semblables et n'a échappé lui-même qu'à force d'astuce à tous les piéges qui lui ont été tendus, les précautions doivent être plus minutieuses.

Avant de tendre le piége, il faut attirer plusieurs jours de suite l'animal au lieu où on veut le prendre et on arrive à ce résultat en jetant sur le terrain des viandes ou des hannetons fricassés dans de la graisse de porc. On répète ce manége plusieurs fois avant de tendre les piéges, puis, lorsqu'on a constaté que les *renards* fréquentent le point où ces amorces inoffensives ont été jetées, on tendra les piéges en les dissimulant sous des herbes ou de la mousse. Par ce procédé, on en pourra prendre quelques-uns.

En tout cas, le piége sera placé dans un lieu découvert : pré, champ, pâturage ou vaste clairière, parce qu'il faut que le *renard* puisse découvrir parfaitement tous les objets à cinquante pas à la ronde pour qu'il perde un peu de sa défiance naturelle. Comme l'animal a le nez fin et qu'il sent les moindres émanations du chasseur, on graissera la semelle de ses chaussures, sans quoi il se douterait de l'origine de l'appât.

Une autre excellente manière de détruire le *renard* est de tendre des piéges aux orifices de son terrier. Mais pour peu que le père et la mère se soient aperçus que l'on surveillait le terrier, en quelques heures ils transportent au loin leurs petits. Il faut donc, dès qu'on a connaissance d'un terrier, battre les environs pour faire rentrer le père et la mère, et tendre un piége à chaque ouverture. Poussé par le besoin de nourrir ses petits, l'animal brave le danger dont il pressent l'imminence et vient se prendre au piége; mais s'il est seul, il endure plusieurs jours les tourments de la faim et ne sort de son terrier que lorsqu'il n'a plus que le souffle.

La chasse aux terriers est d'autant plus destructive que l'on trouve souvent toute une famille dans un terrier où l'on ne cherchait qu'un individu. Quoique durant l'hiver, dit M. P. Joigneaux, les *renards* habitent plus sûrement leurs terriers, c'est en été principalement que l'on pratique cette chasse souterraine, toujours permise et autorisée dans le moment. Voici donc les chasseurs se dirigeant vers la garenne, suivis de deux couples de bons chiens de terre et munis de l'attirail nécessaire, qui se compose :

1° D'une hache pour couper les bois et les racines;

2° De deux pelles et de deux pioches;

3° De trois tarières, une pointue, une ronde et une plate;

4° D'une paire de tenailles à dents;

5° D'un sac de forte toile, afin d'emporter vivants les *renards*.

Aussitôt arrivés sur le terrier, les chasseurs frappent à coups de gaule sur la garenne, ce qui empêche le *renard* de sortir de son trou. On introduit ensuite les bassets après avoir bouché toutes les gueules du terrier, à l'exception d'une seule que l'on recouvre néanmoins d'une légère couche de branches, afin de faire obstacle à la sortie du *renard* sans gêner la circulation de l'air.

Pendant que les chiens fouillent le terrier, on fait silence jusqu'à ce qu'on les entende crier; lorsque ceux-ci ont, par leurs aboiements précipités, marqué la présence d'un *renard* dans le terrier, on encourage les bassets. On frappe alors à coups redoublés sur la garenne, afin d'effrayer le *renard* et de le faire reculer jusqu'à l'accul du terrier.

Avant d'introduire les bassets, il faut examiner la situation de la garenne, parce que, si elle est placée sur un coteau, il faut faire entrer les bassets par les trous qui sont les plus bas, afin de forcer les *renards* d'aller s'acculer au sommet de la garenne, où les acculs sont peu profonds. Lorsque les chiens ont donné quelques coups de gueule, il n'est pas inutile qu'un chasseur se tienne prêt à tirer dans le cas où un *renard* viendrait à sortir du terrier, ce qui arrive quelquefois. Quand, après bien des vicissitudes et des combats, les chiens sont parvenus à refouler le *renard* dans l'accul, les chasseurs cherchent à bien se rendre compte de l'endroit où se trouvent les chiens et commencent une tranchée d'environ $0^m,90$ de largeur et $0^m,60$

de longueur, en ayant soin de rejeter la terre et d'éviter tout éboulement. Dès que la galerie souterraine est mise à jour, on introduit la tarière plate afin d'empêcher les *renards* de s'élancer par ce trou; puis on découvre le *renard* et on le saisit par le cou, soit à la main, soit à l'aide des tenailles.

Les Anglais possèdent pour cette sorte de chasse une race spéciale de chiens appelés *fox-hounds* (chiens à *renard*). L'unique attrait que présente la chasse au *renard* en Angleterre est le débucher, charge à fond de train à travers la campagne et par-dessus les obstacles les plus formidables, « course folle et vertigineuse, dit P. Joigneaux, dont le vainqueur est celui qui a suivi la meute de plus près et s'est trouvé le premier à l'hallali. Aussi le plus souvent arrive-t-il, dans la plupart des chasses au *renard* en Angleterre, que l'animal lancé est apporté par le piqueur dans une boîte ou dans un sac. Le *renard* ainsi dépaysé s'enfuit droit devant lui, et fournit toujours un brillant courre. Tous les chasseurs se lancent à sa poursuite jusqu'à ce que le *renard*, noir de boue et de sueur, épuisé de fatigue, mette fin à cette scène, soit en se laissant imprudemment étrangler par les chiens, soit en gagnant un trou où alors le piqueur, arrivant à propos, peut lui sauver la vie et le remettre en sac pour servir après quelques jours de repos à une chasse nouvelle. »

— Iconogr. A toutes les époques, le *renard* apparaît sur les monuments comme emblème de la ruse, de la fourberie. Les fables qu'Esope et La Fontaine lui ont consacrées ont été illustrées par le burin d'une foule d'artistes et ont inspiré plusieurs tableaux, parmi lesquels il nous suffira de citer : le *Renard et les raisins*, de Ch. Verlat (Salon de 1857); le *Renard et la Cigogne*, de Brunner-Lacoste (Salon de 1864); le même sujet, par Philippe Rousseau. Un graveur allemand, C.-H. Merz, a gravé les *Scènes de la vie d'un renard*, d'après B. Genelli. Parmi les nombreuses peintures représentant des *renards* sans autre caractère que celui de la réalité, nous mentionnerons : une *Chasse aux renards*, de Snyders (musée du Belvédère, à Vienne); un *Renard courant*, de Paul de Vos (musée de Madrid); une *Chasse au renard*, d'Alfred Dedreux, payée 7,000 fr. à la vente Lehon, en 1861; un *Renard rentrant au terrier*, de Xavier Bourges (Salon de 1838); un *Renard pris au piége*, d'Alexandre Decamps, payé 6,050 fr. à la vente Michel de Trétaigne, en 1872; le même sujet, par Troyon, gravé en manière noire par Peronard (Salon de 1863); un *Terrier de renards*, de Lambert (Salon de 1865); un *Renard avec sa proie* (Salon de 1843), et un *Renard surpris par les rabatteurs* (Salon de 1874), de Kiorboë; le *Renard dans la neige*, de Gustave Courbet (Salon de 1861). Ce dernier tableau, qui a fait partie de la collection Khalil-Bey, est une des œuvres les plus fermes et les plus saisissantes du maître d'Ornans : le *renard*, inquiet et affamé au milieu de la campagne, ensevelie dans un suaire de glace, dévore un mulot, faute de mieux.

Le *renard* a eu plus d'une fois les honneurs de la sculpture. M. Jules Mène a représenté un *Chien et un renard* (Salon de 1838), un *Renard d'Islande et un coq* (Salon de 1841), un *Renard d'Islande* (Salon de 1842), un *Renard et un faisan* (Salon de 1866), une *Chasse au renard* (Salon de 1850), etc.; M. Rouillard, un *Renard et des lapins* (Salon de 1852); M. Ferdinand Pautrot, un *Renard pris au piége* (Salon de 1864); M. J. Gott, un *Renard et ses petits*, groupe en marbre (Exposition universelle de Londres, 1862). A l'Exposition universelle de 1867 a figuré un groupe de M. J.-B. van Helfen, représentant *Samson lâchant des renards dans le camp des Philistins.*

— **Allus. littér. Le Renard et les raisins,** Titre d'une fable de La Fontaine, dans laquelle le renard marque un mépris affecté pour des raisins qu'il ne peut atteindre. V. VERT.

Renard (ROMAN DU), épopée ou plutôt satire cyclique, composée au moyen âge et restée célèbre. De longues discussions se sont engagées sur les origines du *Renard*, sur l'époque de sa composition, sur les migrations de cette légende, qu'on a fait descendre ou remonter tour à tour du Nord à l'Est et de l'Est au Nord. M. Wilhem l'a réclamée au nom de la Flandre; Grimm, de son côté, l'a revendiquée pour l'Allemagne; Gœthe s'en est emparé à ce titre. Un fait certain, c'est que le poëme du *Renard* n'est pas plus l'œuvre d'un pays que d'un homme : il appartient évidemment aux provinces du nord et de l'est de la France (Artois, Lorraine, Picardie, Champagne) et aux contrées voisines, telles que l'Alsace, la Flandre et le Hainaut. Ses deux limites sont le Rhin et la Loire. Mone place la composition du *Reinardus vulpes*, qu'il croit l'œuvre primitive, entre le x^{e} et le XII^{e} siècle; Robert croit que le poëme français du *Renard* fut écrit dans l'intervalle de la première et de la deuxième croisade. Enfin Legrand d'Aussy regarde Pierre de Saint-Cloud (XIII^{e} siècle) comme le premier auteur de cet ouvrage. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'immense popularité de ce roman date du XIII^{e} siècle.

Le type du *Renard* a peut-être une origine orientale; mais les épisodes dans lesquels il joue toujours le principal rôle ont été évidemment créés par l'imagination naïve du moyen âge; c'est une œuvre collective et populaire, et sa contexture même porte les traces visibles de sa composition. Pierre de Saint-Cloud et Richard de Lison, qui sont les deux seuls auteurs dont le nom ait survécu pour le *Renard* français, n'ont composé que des épisodes; Glichesaere, l'auteur d'un des *Renards* allemands, n'a fait que remanier une œuvre plus ancienne.

On distingue trois *Romans du Renard :* 1^{o} les romans latins, *Reinardus* et *Ysengrinus*, les plus anciens de tous probablement; 2^{o} le roman allemand, *Reinecke;* 3^{o} le roman français, le *Renard*. Chacune de ces trois rédactions possède des épisodes qui lui sont propres; mais elles ont toutes un thème commun qu'elles développent à leur manière. Ces différents poëmes sont l'expression non-seulement des mœurs, mais aussi des aspirations du moyen âge; par ses ruses, par son activité, par ses vices même, le Renard proteste contre la morgue hautaine et le despotisme capricieux du Lion, qu'il berne en dépit de sa majesté; contre la brutalité gloutonne du Loup, qu'il déshonore et à qui il joue les plus mauvais tours; contre la noblesse, la magistrature, le clergé; contre tous les excès féodaux, personnifiés spirituellement par un animal. C'est la lutte sourde et astucieuse du serf contre son seigneur.

Autour de l'action principale, dont les acteurs presque toujours en scène sont le Renard, le Lion (le roi Noble) et Ysengrin, le Loup, se groupe une multitude d'incidents et de personnages secondaires : Brun, l'ours, conseiller du monarque, personnage grave et sournois, épais gastronome, qui a le défaut de trop aimer le miel; Firapel, le léopard, que Noble comble de ses faveurs tout en essayant de lui voler sa femme; Brichemer ou Randolt, le cerf, le dandin de la cour, grand juge et grand discoureur; Tardif, le limaçon, gonfalonier du roi; Bernard, l'âne ou l'archiprêtre, orateur en vogue à la cour, malgré ses platitudes et ses bévues, chargé de célébrer les morts illustres; Tybert ou Dieprecht, le chat, le seul capable de lutter d'adresse avec Renard; Belin, le bélier; Escoffe, le milan; Tiercelin, le corbeau, tous trois remplissant les fonctions de confesseur; Chanteclair, le coq, trompette de l'armée; Grimbert, le blaireau; Cointeriaus ou Gunin, le singe, cousin de Renard et admirateur de ses talents; Rakenau, la guenon, tante de Renard, maîtresse plaideuse et parleuse; Olbente, le chameau, etc.

Le choix des visages et des costumes, dans cette mascarade allégorique, est déjà une satire . les principaux types de la société y sont représentés. L'homme ne se mêle guère à l'action qu'à titre de comparse, comme le *Deus ex machina*, pour hâter le dénoûment et contribuer aux triomphes de Renard, et encore le poëte choisit exclusivement des personnages populaires, tels qu'un paysan, un moine ou un abbé. Ce qui constitue le fond même du poëme, c'est la lutte de Renard contre Ysengrin; le triomphe de la ruse sur la force brutale. L'origine de cette longue inimitié est l'amour adultère de Renard pour dame Hersent, la louve, femelle légère dont la vertu trouve peu de créance à la cour. Ysengrin, furieux, a juré de se venger; il s'emporte, puis finit par se réconcilier et retombe sans cesse, victime de sa crédulité et de sa gloutonnerie, dans les piéges de son compère.

1^{o} Les *romans latins*. Le *Reinardus* et l'*Ysengrinus*, qui sont les plus anciens, ont été composés vers le XI^{e} siècle. Ce sont les rédactions les plus courtes et aussi les moins intéressantes. Le dernier poëme ne contient que 688 vers et deux aventures, la maladie du roi Lion et le pèlerinage du Chamois pour mettre fin à ce deuil public. L'auteur, qu'on ne connaît pas, a évidemment étudié les classiques latins et spécialement Ovide. On voit de plus, à ses descriptions, qu'il habitait la Flandre méridionale. Le *Reinardus*, plus étendu, se compose de 6,596 vers et raconte douze aventures dans lesquelles le Loup et le Renard jouent les rôles principaux. L'auteur, inconnu également, se dit à plusieurs reprises « voisin de la France. » Il a dû habiter les Flandres, comme l'auteur d'*Ysengrinus;* son érudition, sa connaissance des classiques ont fait présumer qu'il appartenait au clergé. Ce poëme a été publié à Stuttgard par Mone, en 1832.

2^{o} Le *Reinecke* ou *Renard allemand*. Les romans allemands du *Renard* sont nombreux. Le plus ancien est celui d'un minnesinger du XII^{e} siècle, Henri der Glichesaere, qui probablement eut connaissance des versions françaises et certainement du poëme latin. A chaque instant, les aventures qu'il raconte rappellent ces deux prototypes. Glichesaere était probablement d'origine souabe; mais il habitait la Suisse allemande. On n'a de son poëme que des fragments, 2,266 vers, édités, analysés et commentés par Grimm en 1840. Au XII^{e} siècle, on trouve encore le *Reinaert de Vos*, contenant 2,350 vers flamands. Au siècle suivant, un Flamand, Willem Utenhove, refondit *Reinaert der Vos* en l'augmentant considérablement. Le poëme présenta alors un total de 7,800 vers. Enfin, en 1498, apparaît *Reynke de Voss* (*Reinecke der Fuchs*), presque littéralement traduit du poëme flamand en bas saxon. C'est d'après cette troisième rédaction que furent faites les traductions modernes allemandes, françaises, danoises, etc. C'est elle qu'a suivie Gœthe dans son *Reinecke der Fuchs*. Le poëme ancien contient quatre livres; Gœthe l'a divisé en douze chants.

3^{o} Le *Renard français*. C'est incontestablement la rédaction la plus complète; c'est aussi celle qui possède au plus haut degré ce caractère d'impersonnalité mentionné plus haut. Elle se compose de plusieurs morceaux réunis assez grossièrement du reste. Deux noms d'auteurs seulement ont été conservés : Pierre de Saint-Cloud, Richard de Lizon. Encore ne sont-ce pas là, à proprement parler, des auteurs, mais des versificateurs patients, dont la tâche s'est bornée à rassembler et à rimer les vieilles traditions. La langue est la langue d'oil, modifiée par les différences de siècles, de dialectes, d'auteurs. Le *Roman du Renard* a été publié, en 1826, par M. Méon. Il contient plus de 30,000 vers de huit syllabes à rimes plates, et est divisé en trente-deux branches, renfermant de nombreux épisodes originaux qu'on ne retrouve ni dans *Reinardus*, ni dans *Reinaert*, ni dans *Reinecke*. Cette division en branches exclut naturellement toute suite dans l'action et fait du poëme, non pas une composition obéissant à un ordre logique, mais un recueil de petits poëmes distincts.

Les branches **1, 9, 10, 14, 15, 16, 21, 22, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32** sont essentiellement françaises; les autres offrent quelques analogies avec les rédactions latine et germanique. Voici le résumé succinct du poëme :

1^{re} branche. Adam, en frappant avec une baguette sur la mer, en fait sortir une brebis; Eve en fait sortir un loup qui emporte la brebis. Adam alors fait sortir un chien qui sauve la brebis. Tous les animaux sauvages s'élancent ainsi de la mer, appelés par Eve; tous les animaux domestiques sont appelés par Adam : le renard, Gorpil, et la Gorpille, sa sœur; dame Hersent, femme du loup, *mestre abaeresse* (maîtresse aboyeuse), etc. Renard vole au loup Ysengrin trois jambons et abuse de sa femme. Ysengrin va demander justice à la *cort noble* du Lion. Pendant ce temps, Renard vole à Tybert, le chat, par une ruse qui rappelle celle du renard et du corbeau, une andouille que celui-ci était en train de jouer avec Fremiz-Fremonz, l'âne, Blans li Hermines, et Ros li Esquiriaux, l'écureuil.

2^{e} branche. Renard mange des harengs et des anguilles qui se trouvaient dans la voiture d'un charretier.

3^{e} branche. Comment Renard *fist Ysengrin moine* en lui échaudant la tête avec de l'eau bouillante.

4^{e} branche. Renard persuade à Ysengrin de pêcher des anguilles dans un vivier. Ysengrin se fait attacher un seau à la queue; mais l'eau se gêle, et le malheureux loup ne s'échappe que par la maladresse de messire Costant Desgranges qui, voulant le tuer, lui coupe la queue.

5^{e} branche. Renard parvient à s'emparer par ruse de Chanteclair, le coq, mais le chien de ferme Malvoisin lui fait lâcher prise.

6^{e} branche. Renard, déçu de ce côté, tâche de persuader à la Mésange de venir l'embrasser; l'oiseau malin se moque de lui, et le pauvre hère est obligé de détaler au plus vite, serré de près par les deux chiens du frère Convers. Renard, ensuite, en voulant faire tomber Tybert, le chat, dans un piége, s'y prend lui-même.

7^{e} branche. Tybert saute à la figure d'un prêtre qui pensait déjà se faire un bonnet de sa fourrure, et, monté sur le cheval du cavalier désarçonné, arrive dans sa maison et culbute sa femme.

8^{e} branche. Renard, raccommodé avec Tybert, sort de Malpertuis et coupe la queue de son compagnon en laissant retomber le couvercle d'un coffre où le chat était allé boire du lait. De là ils s'emparent de Chanteclair et de Pinte, la poule. Mais le coq donne l'alarme et les deux fripons ont à peine le temps de déguerpir.

9^{e} branche. Renard entraîne Primaut, frère d'Ysengrin, dans une église. Après un copieux festin, il fait revêtir au loup la chasuble et lui persuade de dire la messe et de sonner les cloches. Renard le laisse là prudemment, et le loup est rossé par les habitants.

10^{e} branche. Renard et Primaut, réconciliés, troquent les vêtements du prêtre contre un oison, qu'ils se disputent. Le vautour Mouflart tranche la querelle à son profit. Renard, après avoir fait battre Primaut par des marchands de poisson, l'emmène chez un paysan pour y manger des jambons. Primaut se fait encore battre. Même catastrophe pour les oies du prêtre. Primaut se fâche pour tout de bon et donne une rude leçon à Renard, qui menace d'aller se plaindre au roi et fait tomber Primaut dans un nouveau piége.

11^{e} branche. Renard se laisse encore duper par le coq. Puis il chasse avec le loup et Noble, le lion. Nous retrouvons là l'épisode connu de la part du lion.

12^{e} branche. Ysengrin, voulant se faire arbitre entre deux moutons pour une contestation de terrain, est percé à coups de cornes.

13^{e} Renard mange Pinçart, le héron, et fait noyer un vilain; il tombe dans un puits et persuade à Ysengrin de se placer dans un des seaux. C'est la fable si connue de La Fontaine.

14^{e} branche. Episode dans lequel on retrouve les détails naïvement orduriers des fabliaux du moyen âge.

15^{e} branche. Sujet de la fable de La Fontaine : le *Corbeau et le Renard*.

16^{e} branche. Ysengrin, voulant voler des brebis à un prêtre, tombe dans une fosse et s'échappe en y faisant tomber le prêtre, sur les épaules duquel il saute.

17^{e} branche. Autre sujet d'une fable de La Fontaine : le *Loup qui reçoit un coup de pied du cheval.*

18^{e} branche. Renard mange une corneille et rencontre Ysengrin toujours furieux contre lui; il parvient à le calmer. Renard veut se confesser à Frobert, le grillon, qui décline l'honneur.

19^{e} branche. Enfin Ysengrin, toujours joué par maître Renard, se décide à aller porter sérieusement plainte au roi Noble, en compagnie de sa femme Hersent, qui témoigne des méfaits de Renard, dont elle a été la principale victime. Noble les renvoie devant Brichemers, le cerf, Brun, l'ours, Baucent, le sanglier, Platians, le daim. Roonel, le mâtin, est nommé président. Renard est mandé; il attire deux de ses juges, Brun et Tybert, dans une expédition qui leur réussit mal. Renard doit prêter serment sur la dent de Roonel, qui contrefait le mort et se tient prêt à happer le prévenu. Mais Renard a flairé le tour et il regagne à toutes jambes Malpertuis.

20^{e} branche. Nouvelle plainte portée au roi par Ysengrin. Hersent se dédit et prétend que Renard n'a pris avec elle aucune liberté. Fromont, l'âne (Bernart l'Arceprestre), ajoute naïvement foi à ses paroles. Noble voudrait assoupir l'affaire. Mais on apporte une poule tuée par Renard, et, devant ce nouveau *corpus delicti*, le lion se met dans une colère épouvantable. Coarz, le lièvre, a tellement peur qu'il prend une fièvre terrible dont il guérit en dormant sur la tombe de la victime de Renard. Brun, envoyé pour faire comparaître Renard, se laisse encore prendre à un piége de l'incorrigible animal. Tybert, envoyé à son tour, n'est guère plus heureux. Enfin on expédie le blaireau Grimbert, quelque peu parent de Renard, qui se confesse à lui, avoue tous ses méfaits, reçoit l'absolution et se décide à se présenter à la cour de Noble. Renard est condamné à mort; cependant il obtient d'aller outre-mer en pèlerinage; mais aussitôt délivré, il commence par s'emparer de l'infortuné Coarz, le lièvre, et à jeter aux orties la croix et le bourdon. On le poursuit et on vient mettre le siége devant Malpertuis. Bravades et exploits de Renard, qui fait une sortie pendant la nuit, attaque les assiégeants et prend des libertés grandes avec la femme de Noble, Fière l'Orgellouse. Renard est fait prisonnier par le limaçon Tardif et on lui passe la hart au cou. La lionne le soutient en secret. Sa femme Hermeline intercède pour lui et obtient sa grâce. Renard, incorrigible, se met une nouvelle affaire sur le dos et ne s'échappe qu'en lançant un caillou à la tête du roi.

21^{e} branche. Renard, désirant se rendre méconnaissable, se jette dans une cuve de teinture jaune et rencontre Ysengrin, qui ne le reconnaît pas. La dernière partie de la branche est fort scabreuse.

22^{e} branche. Hermeline veut convoler en secondes noces, sur le bruit de la mort de Renard, qui reparaît subitement et joue un tour de sa façon à son rival. Altercation d'Hermeline et d'Hersent.

23^{e} branche. Renard, repentant, part en pèlerinage pour expier ses péchés. Il s'adjoint pour compagnons Bélin, le mouton, et Bernard, l'âne. Ils sont poursuivis par les loups et, après de tragiques péripéties, regagnent chacun leur logis.

24^{e} branche. Ysengrin vient de nouveau exposer ses griefs au roi Noble. Renard est mandé; il défend son innocence. Le combat est ordonné entre Renard et Ysengrin; Renard succombe et fait le mort. On va le pendre, quand un moine obtient sa grâce et l'emmène à son couvent. Il en est chassé après avoir dévoré des chapons offerts en don au monastère.

25^{e} branche. Renard, qui délivre le vilain Liétart d'une promesse imprudente qu'il a faite à Brun, l'ours, ne reçoit pas la récompense promise et, pour se venger, vole les courroies du manant et une autre fois le rosse avec son propre bâton. Enfin, Liétart apporte le coq, qui était le prix convenu, et se met à la discrétion de Renard.

26^{e} branche. Renard est encore mandé à la cour de Noble. Roonel, qui lui apporte l'ordre le premier, et ensuite le cerf Brichemer sont victimes des ruses de Renard. Noble entre dans une colère terrible et tombe malade. Aussitôt Renard, vêtu d'une défroque de pèlerin, accourt avec des simples. Noble le reçoit avec empressement. Le médecin rancunier exige la peau du loup, une corne et une courroie de la peau de Brichemer pour opérer la guérison. Le roi recouvre la santé et Renard triomphe, ayant fait écorcher ses ennemis par le crédule monarque.

27^{e} branche. Cette branche contient des détails orduriers.

28^{e} branche. Renard et Tybert sont poursuivis par des chasseurs. Tybert saute sur le cheval d'un prêtre, prend Renard en croupe et entame avec lui des discussions scolasti-

ques. Les deux aventuriers arrivent à l'église, disent la messe, et Tybert reste pendu en voulant sonner les cloches; Renard revient chez lui après s'être emparé d'une oie.

29e branche. Description de la vie féodale d'un seigneur dans son château : vie intérieure, repas, réjouissances, chasses, etc. Renard, qui s'était caché dans une salle du château, est découvert, s'enfuit, grimpe sur une meule de foin. Pendant qu'il dort, le pré est inondé. Renard monte dans la barque d'un vilain, passe Ysengrin, qu'il fait prendre dans un piége, et abuse, sous ses yeux, de sa femme Hersent. Roonel, Rossel, l'écureuil, victimes de tours semblables, se plaignent au roi. Ordre est immédiatement donné d'amener Renard. Tybert et Belin échouent dans leur mission. Renard, laissé pour mort par Roonel, est mis dans un sac et jeté à l'eau; mais Grimbert, son parent, lui sauve la vie.

30e branche. Après des exploits de diverse nature, Renard croque les petits de Droïn, le moineau, qui se venge en se conciliant les bonnes grâces du mâtin Moront. Recueilli par Hersent et Ysengrin, avec lequel il a fait la paix, Renard, guéri des morsures que lui a faites Moront, monte à cheval et s'empare d'un faucon, va à la chasse aux canards et désarçonne Tardif, le limaçon. Renard arrive chez le roi Noble avec sa suite et fait armer ses fils chevaliers. Renard devient l'amant de la lionne, tandis que le roi part pour une expédition guerrière. Renard propage la fausse nouvelle de la mort du roi, épouse la lionne, se fait nommer empereur et fortifie le château. Noble vient mettre le siége devant la place. Après des combats acharnés, Renard, fait prisonnier, obtient son pardon et Noble rentre dans la possession de son trône et de son lit.

31e branche. Cette branche, qui contient la confession de Renard, est pleine d'obscénités.

32e branche. Renard, victime d'un pari téméraire, passe pour mort. On célèbre ses funérailles en grande pompe. Bernard l'arceprestre prononce son éloge funèbre. Au beau milieu de la cérémonie, Renard s'élance sur Chanteclair, qui tient l'encensoir, et se sauve en l'emportant. Enfin Renard fait courir le bruit qu'il a été mis à mort par le corbel Rohart. Le roi pleure sincèrement sa mort et

Ci fine de Renart le non.

Le texte du *Roman du Renard* a été publié à Paris par M. D. Méon en 1826. M. Chabaille a aussi publié un volume important, contenant un supplément, des variantes et des corrections (1835).

Il faut encore rattacher au roman national du *Renard* quelques aventures qui cependant ne s'y rapportent pas précisément pour le plan et forment plutôt des poëmes à part : le *Couronnement de Renart*, *Renart le Nouvel*, *Renart li Contrefaiz*, qui complètent le cycle de l'épopée éminemment française, le *Roman du Renard*.

« Ce livre, a dit un critique français, est l'analyse de la vie humaine, tracée avec une joviale, rustique et chaude sagacité. C'est le monde en mascarade, avec des moines loups, des intendants renards, des coqs guerroyants et mille réalités tristes sous des masques comiques. Le contraste des diversités humaines finement marquées, tel est le caractère spécial du livre. Au-dessus de toutes ces variétés et triomphant d'elles plane la ruse, maîtresse unique, suzeraine du monde. » L'édition anglaise de Caxton, traduite du hollandais (1481), l'édition hollandaise de Delft (1484), la version saxonne de Lubeck (1498), l'imitation française de Jacquemars Giélée, composée en français wallon vers 1290, ne sont point semblables, tout en ayant le même point de départ; et, selon quelques critiques, ce point de départ se trouvait dans les chroniques. Le roman du Renard serait le récit de la lutte d'un chevalier du IXe siècle contre son suzerain le roi de Lorraine. En 898, le roi de Germanie, Arnould, donna la Lorraine à son fils naturel Zwentibold. Celui-ci avait pour conseiller et pour ami Régnier, un des principaux seigneurs de Lorraine. Les chroniques l'appellent Reginarius, Recochardus et Reinecke, selon l'abréviation allemande. C'était un seigneur prudent et rusé. Après avoir été longtemps l'ami de Zwentibold, il perdit sa faveur. Forcé de quitter la Lorraine, il se réfugia dans son château de Durfos. Deux fois son maître l'assiégea; deux fois inutilement, grâce à l'habileté de Régnier. Cette lutte frappa l'imagination populaire, qui compara Régnier au renard et, par association d'idées, Zwentibold au loup. Une fois métamorphosés de la sorte, ce ne fut plus la lutte de Régnier et de Zwentibold, ce fut la lutte du renard et d'Ysengrin. Désormais, ce fut le nom du chevalier qui désigna l'animal. Mais l'analogie n'existe pas seulement entre les noms, elle est aussi entre les événements. Regnier était parent de Zwentibold, et, comme lui, il descendait de Louis le Débonnaire. Dans le roman, Renard est aussi parent d'Ysengrin le loup. La chronique de Metz dit que Zwentibold fut tué, en 900, dans un combat qu'il livra aux comtes Etienne, Gérard et Mainfroi, alliés du comte Régnier. Il périt au mois d'août, et la même année, c'est-à-dire après moins de six mois, sa veuve épousa le comte Gérard.

Quoi qu'il en soit, que le fond soit emprunté à l'histoire ou à l'imagination d'un poëte, le roman du Renard, qui n'en étudie pas moins les caractères avec une causticité sévère, une finesse quelque peu brutale, défraya l'espace qui sépare le XIIIe du XVe siècle; et le Nord vivait encore sur ce livre, inconnu des gens du Midi, lorsque, vers la fin du XVe siècle, un savant et grave jurisconsulte de Strasbourg, Sébastien Brand, s'avisa de poursuivre cette même voie de l'observation des mœurs en publiant son *Vaisseau des fous*.

Enfin, le grand Gœthe, reprenant à son tour cette allégorie, en a fait son *Reinecke Fuchs*, que nous analysons ci-après.

Renard le Contrefait (*Renart li Contrefaiz*), poëme satirique français. Cette œuvre, évidemment collective, comme la légende qui lui a donné naissance, offre beaucoup moins de divagations, bien qu'il y ait près de cinquante mille vers. L'allégorie et l'érudition y débordent cependant. L'auteur supposé, tout épicier qu'il se dit, tient à montrer qu'il est quelque peu clerc et le prouve un peu trop. A chaque instant arrivent des flots de science indigeste, ici un éloge de l'astronomie, là une critique de la *fisique* en médecine, ailleurs un mélange grotesque d'histoire ancienne et d'histoire contemporaine. Vous trouvez pêle-mêle les noms de Sisygambis, d'Enguerrand de Marigny, d'Hécube, de Pierre Remi, d'Hélène, de Priam et de Jordan de l'Isle; le récit de la victoire de Cassel, remportée par Philippe de Valois, et la conquête de l'Egypte par Alexandre, qui gagne, à quinze ans, ses éperons de chevalier. Puis viennent les considérations philosophiques, les moralités accompagnées d'apologues et de fabliaux grivois. Malgré tout ce fatras, un puissant intérêt historique s'attache encore à cette œuvre. De toutes les parties du *Renard*, il n'en est point où l'on sente plus au vif le contre-coup des passions et des luttes du temps. Les allusions aux faits et aux hommes, les détails sur l'état de la société, de la noblesse et de la bourgeoisie abondent; mais il est vrai de dire que tout l'intérêt est là. Le poëme en lui-même devient presque insignifiant; la morale est plus longue que la fable. Il semble que les auteurs aient voulu profiter de la vogue de *Renard* pour mettre dans la bouche d'un personnage si populaire leurs propres idées. Ils ont fait du roman ce que plus tard Voltaire fit du théâtre, une tribune d'où pleuvaient, aux applaudissements de la foule, des moralités hardies sur la noblesse et le clergé. Leur œuvre est un vaste répertoire satirique, un immense arsenal de science confuse, de chroniques scandaleuses, de chansons malignes, d'utopies et de déclamations. Dans la dernière partie de cette trilogie, Renard subit une transformation analogue à celle de Figaro dans la *Mère coupable*. Il est devenu morose, pesant, soupçonneux, emphatique et emporté. Comme le vieillard d'Horace, il aime à déclamer contre le présent et il lui arrive souvent de radoter. De temps à autre, il est vrai, son vieux fond de hâblerie joviale reparaît. Le compère retrouve quelques plaisants accès de bonne humeur en médisant des femmes. La tigresse malade ne peut être guérie qu'en croquant au moins une femme qui n'ait jamais trompé ou fait enrager son mari. Elle vient au marché, où toutes les femmes sont réunies, et n'en trouve aucune qui réalise les conditions exigées. Depuis ce jour, elle attend, mais en vain : les femmes se sont donné le mot et prouvent à leurs maris qu'elles n'ont pas envie d'être mangées. Ailleurs, maître Renard, de retour au logis, trouve des enfants mourant de faim. Pour calmer leur appétit, il leur vante les avantages de l'abstinence, l'utilité de ne jamais manger entre ses repas, les beautés de l'astronomie, le respect des enfants pour leurs parents, etc.; au milieu de tout ce galimatias, il leur cite les aventures d'Isaac, de Virgile le Magicien, et, pour achever de les édifier, il leur raconte l'histoire d'une certaine abbesse, que La Fontaine a mise plus tard en scène dans son conte du *Psautier*. Ce discours bizarre est sans doute une parodie des sermons que les prédicateurs faisaient aux pauvres, les félicitant de leur misère, dont ils sentaient peu les avantages, et les nourrissant d'une éloquence à laquelle ils auraient préféré parfois un morceau de pain. Mais ces réminiscences de jeunesse sont assez rares dans *Renart li Contrefaiz;* il y a chez lui plus d'amertume que de gaieté; ses invectives s'adressent à toutes les classes de la société; il passe en revue les différents métiers et conclut que le monde est plein de fripons : les avocats, les usuriers, les médecins, gens de langue, d'argent et de grimoire, exploitent le monde; les voleurs les plus honnêtes sont encore ceux qui en portent le nom. Mais il faut surtout l'entendre contre les nobles, contre les prêtres; c'est là que sa vieille malice tourne en humeur révolutionnaire.

Tout en maugréant, il recommande aux vilains l'obéissance et la résignation, mais sur un ton qui doit les pousser à la révolte. Il leur apprend ce que signifie ce mot de *vilain :*

> Vilains est appelez à plain,
> Non poes por ce que il soit plain
> De vilenie ne de mal nom :
> Mès de ville est vilains à nom,
> Nulz n'est vilains, qui voir audit,
> S'il n'est fol en fait et en dit.

Apprendre au vilain à ne pas rougir de son nom, c'était là déjà un point important. Le pauvre homme avoue ingénument à Renard qu'il a eu le malheur de résister à son seigneur. Le rusé compère le blâme de son imprudence, lui cite l'exemple de Pierre et de Remi, qui n'eussent pas été pendus s'ils eussent eu « humilité au roi, » et termine en lui racontant l'apologue le *Chêne et le Roseau*. La conclusion de la fable est : « Patience! Que les petits courbent la tête en attendant; un jour, l'orage éclatera sur les hauteurs et brisera la tyrannie de ces gentilshommes. »

On devine quel retentissement dut avoir un tel livre dans la foule. Le *Renard* se contait, se lisait, se chantait partout. La royauté, par un calcul tout égoïste, avait favorisé ce mouvement, qui devait un jour tourner contre elle. Renard, avant de mourir, joua ce bon tour, cette tragique malice à ce monde féodal qu'il avait si longtemps dupé et nargué; il lui laissait pour adieu le premier coup de tocsin de la jacquerie.

Renard (LE) [*Reinecke Fuchs*], poëme de Gœthe (1794). Composé l'année précédente à Mayence, où il se trouvait lorsque cette ville fut assiégée par l'armée française, ce poëme n'est pas une imitation de notre roman français du *Renard*. Le *Reinecke* ou *Reinhard Fuchs* de Glichesaere étant tombé par hasard, au milieu des ennuis du siége, entre les mains de Gœthe, celui-ci ne fut pas loin d'y voir « une attention de sa providence particulière » et saisit, comme il le dit, cette belle occasion d'écrire quelques milliers d'hexamètres dans un rhythme dont Klopstock et Voss n'avaient fait que poser les règles.

La différence capitale qui existe entre le *Reinecke* allemand du XIIe siècle et le *Renard*, c'est que celui-ci est un recueil de fabliaux qui n'ont aucun lien entre eux, sauf que maître Renard en est toujours le principal héros, tandis que l'œuvre allemande, simple fragment de la nôtre, est un seul poëme ayant son développement logique, et une suite d'événements rattachés les uns aux autres.

Au début du poëme, maître Renard cherche à persuader au coq de venir jouer près de lui. « Bonjour, Sengelin, lui dit-il. — Sengelin n'est plus, dit le coq, je suis Schanteclêr, son fils.—Vraiment! répond le renard; eh bien, je suis très-affligé de la mort de ton père : il était fort ami du mien et, dès qu'il l'apercevait, il venait se poser près de lui, battant de l'aile et fermant les yeux. — J'en saurais bien faire autant, » dit Schanteclêr. Et il descend de son perchoir. Renard le happe; mais l'arrivée du fermier le met en fuite. L'aventure du corbeau et du renard fait suite à celle-ci; puis le poëte célèbre l'alliance de Renard et d'Ysengrin. « Tu es fort, moi je suis rusé, dit le compère à sa dupe; allions-nous, nos mâchoires ne chômeront pas. » Mais Renard séduit la femme de son allié, première brouille; pourtant, on se raccommode; passe un paysan chargé d'un énorme quartier de porc : « A nous deux, » dit le renard; et il se met à courir, en boitant, devant l'homme qui, pour le prendre, dépose sa charge et court longtemps. Quand le renard revient de sa course, le loup et sa famille ont tout mangé. « Buvons maintenant, dit le rusé; » et il emmène Ysengrin, sa femme et ses enfants dans un cellier de moines, où il les grise horriblement et se sauve. Les moines arrivent avec des bâtons et administrent à toute la famille une volée de bois vert. La tonsure à l'eau bouillante, la pêche à l'aide du seau attaché à la queue d'Ysengrin, l'histoire du puits sont identiques au roman français; mais la cour plénière devant laquelle tous les animaux le traduisent pour ses méfaits a des développements plus considérables et une fin tout autre. Condamné à mort, le renard persuade au roi malade de s'envelopper la tête d'une peau de chat, le corps d'une peau de loup et les pieds d'une peau d'ours; ses ennemis égorgés, il récompense ses amis, ceux qui ont plaidé sa cause : l'éléphant a un fief en Bohême, mais ses vassaux l'égorgent; dame Olibente, une abbaye, mais ses nonnes la tuent à coups de bâton; enfin le lion lui-même, plein de confiance dans son docteur, avale, les yeux fermés, une tasse pleine de poison. Le renard a vaincu; l'astuce a triomphé partout de la force.

Gœthe ne s'est pas contenté de donner au vieux poëme allemand la forme solide de son vers; il l'a commenté et en a doublé l'effet satirique. Toute l'œuvre est une vigoureuse satire contre les puissants et leur chef, le roi. « Nous vivons dans des temps dangereux, fait-il dire à Reinecke, car, que se passe-t-il de haut en bas? On ne souffle plus un mot; pourtant, nous n'en pensons pas moins, nous autres. Le roi pille tout comme les autres, nous le savons; ce qu'il ne prend pas lui-même, il le fait prendre par des ours et des loups et il croit qu'il en a le droit. Il ne rencontre personne qui ose lui dire la vérité, tant le mal a pénétré partout; ni confesseur ni chapelain; ils se taisent. Pourquoi? Parce qu'ils en prennent leur part, n'y aurait-il qu'une soutane à gagner; et puis, que l'on vienne s'en plaindre! on ferait aussi bien de prendre la lune avec les dents, car ce qui est pris est pris, et l'on peut dire adieu à ce qui est tombé sous la patte d'un puissant. Notre maître est le lion et il croit de sa dignité de tout prendre pour lui. Il nous appelle, d'ordinaire, ses gens; dans le fait, ce qui est à nous me fait l'effet d'être à lui. Le roi aime surtout les gens qui viennent vers lui les mains pleines et qui font tout ce qu'il veut; on ne le voit que trop clairement. La rentrée du loup et de l'ours au conseil coûtera cher à plus d'un : ils volent et pillent; le roi les aime, chacun le voit et se tait, espérant que son tour viendra. Il y en a plus de quatre de la sorte aux côtés du roi, les plus grands seigneurs et les plus distingués de la cour. Quand un pauvre diable comme Reinecke prend par hasard un petit poulet, ils se jettent tous sur lui, le poursuivent, le saisissent et le condamnent à mort à l'unanimité : on se débarrasse ainsi des petits voleurs; les grands ont de l'avance; ils gouvernent le pays et les châteaux. »

Sans être mis au rang des chefs-d'œuvre de Gœthe, le poëme du *Renard*, par sa vivacité satirique, la légèreté d'allure et le mordant du style, surtout par le mérite qu'il eut de ressusciter et de populariser un livre curieux, mérite la place qu'il occupe dans la littérature allemande.

Renard (NOUVEAU) ou **Nouveau Reinecke Fuchs**, épopée satirique, par Adolphe Glassbrenner (1845). Le *Reinecke Fuchs* est une des plus anciennes épopées humoristiques de l'Allemagne, que Gœthe n'a pas dédaigné de ressusciter. M. Glassbrenner s'en est emparé de nouveau pour en faire la satire de son époque. Son poëme est rempli d'humour et de traits qui, pour la plupart, sont des allusions au temps présent. Parfois vraiment poétique et animé du souffle d'une inspiration véritable, ce poëme tombe aussi trop souvent dans le burlesque. Le principal mérite de Glassbrenner est d'avoir condensé en un tout homogène la légende traditionnelle et d'avoir su l'appliquer avec esprit à l'histoire de notre temps.

Renard (LE) ou **Volpone**, comédie de Ben Johnson. V. VOLPONE.

RENARDS (îles des) [*Ostrova Lisii*], les plus orientales des îles Aléoutiennes, dans la Russie américaine, entre la mer de Behring et le grand Océan. Les principales sont Oumnak, Ounalachka, Akoutan, Akoun et Ounimak. V. ALÉOUTIENNES.

RENARD (Simon), diplomate espagnol, né à Vesoul (Franche-Comté) au commencement du XVIe siècle, mort à Madrid en 1575. Il était lieutenant général au bailliage d'Amont lorsque le cardinal de Granvelle, ayant remarqué ses capacités, se chargea de sa fortune. Renard devint successivement maître des requêtes au conseil de Flandre, ambassadeur en Angleterre (1553), où il négocia le mariage du roi d'Espagne avec Marie Tudor, puis ambassadeur en France, où il prit part au traité de Vaucelles (1556); mais, ayant alors outre-passé ses instructions, il tomba en disgrâce. Persuadé que le cardinal de Granvelle l'avait desservi, il se ligua avec les ennemis de cet homme d'Etat pour le renverser, reçut l'ordre de se rendre en Bourgogne, refusa d'obéir et partit pour Madrid, où le roi d'Espagne l'accueillit avec la plus grande froideur. Après avoir langui plusieurs années à Madrid, Renard y mourut, dit l'abbé Boitot, de chagrin ou *autrement*. Cet écrivain a tracé ainsi le portrait de Renard : « C'était un homme fort habile, ardent, beau parleur, mais railleur et turbulent. » Les *Ambassades* de ce diplomate font partie de la collection des mémoires du cardinal de Granvelle, conservés dans la bibliothèque de Besançon, et forment 3 vol. in-fol.

RENARD (Anne-Elisabeth TOURTILLE-SANGRIN, dame), femme poëte, membre de l'Académie des Arcades de Rome, née à Paris. Elle vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On trouve dans l'*Almanach des Muses* un assez grand nombre de productions de Mme Renard, des élégies, des romances, des madrigaux. Elle a aussi publié des *Vers à M. de Sartine*, ministre de la marine (1776, in-4o).

RENARD (Jean-Augustin), architecte, né à Paris en 1744, mort dans la même ville en 1807. Après avoir étudié la peinture sous Hallé, il suivit les leçons de l'architecte David Leroy et, en 1773, il remporta le grand prix de Rome. Arrivé dans cette ville, Renard se mit à dessiner avec succès les monuments et les antiques. Richard de Saint-Non, qui s'occupait alors de son *Voyage pittoresque dans les royaumes de Naples et de Sicile*, l'associa à ses travaux. Un nombre considérable de gravures de cette belle collection, exécutées d'après les dessins de Renard, suffirait pour assurer la réputation de cet artiste. De retour à Paris en 1784, il fut nommé inspecteur des bâtiments du roi, inspecteur adjoint des carrières (1785), membre de l'Académie d'architecture (1792), architecte du département de la Seine, inspecteur de la grande voirie et membre du comité des bâtiments de la couronne. On distingue, parmi ses travaux, les deux grandes écuries que Louis XVI a fait bâtir à Sèvres et à Saint-Germain; le comble vitré du salon de l'exposition au Louvre, qui est un chef-d'œuvre dans son genre; la décoration des appartements de l'hôtel de Bénévent, rue d'Anjou-Saint-Honoré; les embellissements et l'agrandissement du château de Valençay, etc.

RENARD (Jean-Claude), médecin français,

mort à Strasbourg en 1827. Il pratiqua la médecine à Mayence et à Strasbourg. On lui doit : *Ramollissement remarquable des os du tronc d'une femme et quelques observations semblables* (Mayence, 1804, in-4°) ; *Médecine légale* ou *Considérations sur l'infanticide* (1819, in-8°) ; *Influence du traitement sur les maladies* (Strasbourg, 1825, in-8°). — Il ne faut pas confondre ce praticien avec J.-N. RENARD, médecin à La Fère, auquel on doit un *Essai sur les écrouelles* (Paris, 1769, in-12).

RENARD (Jean-Baptiste-Christian-Bruno), architecte belge, né à Tournai en 1781, mort dans la même ville en 1861. Homme d'érudition sérieuse, d'un sens pratique très-développé, il doit à ce double mérite la notoriété que son nom conserve encore parmi les architectes. Sa carrière fut moins brillante qu'utile, et les travaux qu'il a laissés ont une importance réelle. Ainsi, on lui doit les *Quais*, les *Abattoirs*, les *Ponts* et la *Salle des concerts* de la ville de Tournai. Quelques hôtels particuliers d'aspect assez grandiose et d'une intelligente distribution intérieure complètent cette œuvre modeste. Renard avait été récompensé largement de ses travaux. Il était membre de l'Académie royale de Bruxelles et professeur de dessin et d'architecture à l'Académie de Tournai.

RENARD (Jean-Baptiste-Bruno), fils du précédent, né à Tournai en 1804. Il a suivi la carrière des armes et est devenu général d'état-major, aide de camp du roi. C'est un officier très-instruit, qui a composé sur l'art militaire un certain nombre de brochures et d'ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Considérations sur l'infanterie légère* (1838, in-8°); *De l'artillerie en Belgique au* XIV^e^ *siècle* (1840); *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1847-1851), etc.

RENARD (Jules), auteur dramatique, né à Paris en 1813. Après avoir été banquier à Versailles, il revint à Paris, où il géra pendant quelques années une maison de banque. Vers 1850, il se mit à écrire pour le théâtre et, depuis lors, il a fait représenter un assez grand nombre de vaudevilles, dont plusieurs ont obtenu du succès aux *Délassements comiques* et au *Palais-Royal*. Nous citerons de lui : le *Chemin des amoureux*, vaudeville en deux actes, dont le sujet est original et qui contient des scènes conduites avec art ; l'*Embarras d'un mari* (1851) ; *Chérubin*, vaudeville en cinq actes (1852) ; *Un monsieur qui voit tout en jaune* (1854), en trois actes ; *Monsieur est de la noce* (1856) ; *Allons-y tout de même* (1857), revue en seize tableaux ; *En avant, marche !* (1858), revue ; *Allez vous asseoir* (1859), revue, avec de Jallais ; l'*Hôtel des haricots* (1861), vaudeville en collaboration avec Delbès ; *Un tailleur pour dames* (1864) ; *Un habit par la fenêtre* (1865) ; *Même maison* (1865) ; *Un coup de vent* (1867) ; *Deux prisonniers de Théodoros* (1868) ; *Une noce sur le carré* (1868), etc.

RENARD (Antoine), chanteur français, né à Lille le 15 février 1825, mort en 1872. Fils d'un menuisier, il travailla d'abord à l'établi paternel, puis devint fondeur en caractères. Il était à Paris depuis quelques mois, lorsque le hasard l'amena à chanter devant Laurent de Rillé, qui essaya aussitôt de le faire entrer au Conservatoire. Les démarches tentées dans ce but n'aboutirent pas et le jeune ouvrier, dont le patron venait de fermer sa fonderie, fut obligé d'aller chercher du travail en province. Il arriva à Reims, où il se lia avec quelques camarades passionnés pour le théâtre ; avec eux, il organisa une petite troupe d'artistes amateurs et débuta sans succès dans les *Enfants de troupe ;* mais, aux représentations suivantes, il chanta quelques romances et cette fois obtint un véritable triomphe. Encouragé par ce succès, il revint à Paris, demanda une audition à Dietsch, alors chef de chant à l'Opéra. Celui-ci le recommanda à Nestor Roqueplan, qui dirigeait alors ce théâtre, et tous deux réussirent à le faire entrer au Conservatoire de musique. Il y passa trois ans, suivant les leçons de M. Revial, et, en 1852, il signa un engagement pour Nîmes, où il débuta dans le rôle d'Eléazar de la *Juive*. Le succès du ténor fut tel que les propositions les plus brillantes lui furent faites. Il chanta successivement au Havre, à Strasbourg, à Bordeaux, à Lyon, et partout il trouva l'accueil le plus enthousiaste. Enfin, au mois d'août 1856, Renard débuta au Grand-Opéra de Paris, dans la *Juive*, et l'on fut frappé de la puissance et du beau timbre de sa voix. M. Alphonse Royer, voyant en lui un ténor de force, l'engagea sous condition expresse d'être à la disposition du théâtre le 18 juin de l'année suivante. En 1857, Renard, en possession de tous ses moyens, reprit d'abord le rôle d'Eléazar de la *Juive*, puis celui d'Arnold de *Guillaume Tell*, dans lequel il obtint un véritable triomphe. En 1858, il remplaça M. Gueymard dans la *Magicienne*, et reprit la *Juive*, son meilleur rôle. Après avoir donné à Lyon une série de représentations, il revint à Paris, où il aborda le rôle d'Edgard, dans *Lucie de Lammermoor*, et se fit remarquer dans le *Retour de l'armée*, cantate chantée le 15 août 1859. Au mois de novembre 1859, il chanta *Robert le Diable*, pour la première fois, à Paris, reprit les *Huguenots*, puis, n'ayant pas renouvelé son engagement avec l'Académie de musique, il retourna à Bordeaux, où il retrouva un enthousiasme semblable à celui qui l'avait accueilli trois ans auparavant.

La nature de Renard se prêtait difficilement à un lien, quelque doré qu'il fût. A peine à Bordeaux, il songea à revenir à Paris et reparut en 1861 sur la scène de l'Opéra. Tout à coup, une maladie terrible fit perdre la voix au ténor, que le public de l'Opéra et la presse parisienne commençaient à accueillir avec une faveur marquée. En août 1861, à Bordeaux, où il avait été engagé pour une série de représentations, il lui fut impossible de finir la *Juive* et son engagement dut être résilié. Le mois suivant, son état s'étant amélioré, il alla à Marseille ; mais là encore le même accident se produisit et il se vit forcé de quitter la scène au troisième acte de *Lucie*. A partir de ce moment, il fut réduit à courir les villes de province, allant d'un théâtre de troisième ordre à un autre moindre, et il en arriva à demander aux cafés-concerts des moyens d'existence. Mais la maladie fit de nouveaux progrès et, à partir de 1870 jusqu'à sa mort, il cessa complétement de faire partie du monde artistique, où, pendant sa trop courte carrière, il s'était fait une si belle place.

Renard n'a pas été seulement un excellent chanteur. Il s'est encore fait connaître comme compositeur plein de sentiment et de grâce. On a de lui plusieurs romances, parmi lesquelles nous devons signaler *Madeline*, un des plus grands succès des dernières années de l'Empire.

RENARDE s. f. (re-nar-de). Mamm. Femelle du renard : *C'est une bonne prise qu'une* RENARDE *pleine.* (Acad.) *Les* RENARDES *entrent tous les ans en chaleur au mois de février.* (E. Chapus.)

RENARDÉ, ÉE adj. (re-nar-dé). Se dit d'un parfum qui s'est éventé. ‖ Se dit de l'ambre, quand il a une couleur noirâtre.

RENARDEAU s. m. (re-nar-do — dimin. de *renard*). Mamm. Jeune renard.

RENARDER v. n. ou intr. (re-nar-dé — rad. *renard*). Imiter les finesses du renard : *Avec le renard on* RENARDE. (Baïf.)

— Pop. Vomir à la suite d'une orgie.

RENARDERIE s. f. (re-nar-de-rî — rad. *renard*). Ruse, finesse, trait de renard. ‖ Vieux mot.

RENARDIER s. m. (re-nar-dié — rad. *renard*). Celui qui, dans une propriété rurale, est chargé de la destruction des renards.

RENARDIER, IÈRE adj. (re-nar-dié, iè-re — rad. *renard*). Qui appartient au renard, trompeur : *Des larmes de crocodile, des finesses* RENARDIÈRES. ‖ Vieux mot.

— s. f. Tanière de renard.

— Métall. Creuset où l'on affine les métaux, et plus particulièrement le fer : *Sur une fondation solide, on établit la* RENARDIÈRE, *qui est composée de cinq plaques de fonte ou taques, dont une forme le fond.* (G. de Claubry.)

RENARDISE s. f. (re-nar-di-ze — rad. *renard*). Ruse, finesse. ‖ Vieux mot.

RENARDISER v. n. ou intr. (re-nar-di-zé — rad. *renard*). User de ruse, agir en renard. ‖ Vieux mot.

RENARÉ, ÉE adj. (re-na-ré — rad. *renard*). Rusé comme un renard. ‖ Mot provincial.

RENARRER v. a. ou tr. (re-nar-ré — du préf. *re*, et de *narrer*). Narrer, raconter de nouveau : *Rogron apprenait toujours ainsi de vieilles nouvelles politiques, qu'il* RENARRAIT *à sa sœur.* (Balz.)

Renart (ROMAN DU). V. RENARD.

RENASQUER v. n. ou intr. (re-na-ské). Ancienne forme du mot RENÂCLER.

RENATO (Camillo), réformateur italien, né en Sicile. Il vivait au XVI^e^ siècle. Forcé par la persécution à s'éloigner de sa patrie vers 1540, il alla chercher un refuge à Chiavenna, dans la Valteline, où il se fit maître d'école et professeur de latin. Partisan de la Réforme, il s'attacha à la propager. Mais il ne tarda pas à éveiller la défiance des réformés eux-mêmes par la trop grande hardiesse de ses idées théologiques. Le ministre Maynard ayant voulu lui faire signer une profession de foi en vingt-cinq articles, il s'y refusa sous le prétexte qu'elle était attentatoire à la liberté de conscience. Sur ces entrefaites, Lelio Socin étant venu habiter la Valteline, Renato lui communiqua ses idées théologiques, qu'il se chargea de répandre dans le monde protestant. Le socinianisme a donc pour fondateur véritable Camillo Renato, dont Socin s'avoua hautement le continuateur. En 1550, Renato fut condamné à fermer son école et excommunié. A partir de ce moment, on ignore ce que devint le réformateur. Il s'éclipsa, en quelque sorte, derrière ses disciples qui propagèrent activement ses doctrines.

RENAU D'ÉLIÇAGARAY (Bernard), dit **Petit-Renau**, célèbre marin et ingénieur militaire français, né dans le Béarn en 1652, mort à Pougues en 1719. Il entra fort jeune dans les bureaux de Colbert du Terron, intendant de Rochefort, étudia les mathématiques et la philosophie et devint un chaud disciple de Malebranche. Sur la recommandation de du Terron, Renau fut chargé d'enseigner l'art maritime au comte de Vermandois, amiral de France, alors âgé de douze ans (1679). Cette même année, il proposa un nouveau système de construction navale, que Vauban fit adopter et qu'il fut chargé de mettre en pratique. Un conflit ayant éclaté en 1680 entre la France et le dey d'Alger, Renau proposa de bombarder la ville avec des galiotes de son invention. Malgré l'avis du conseil, Louis XIV consentit à ce qu'il fît construire cinq galiotes à bombes, que Renau conduisit devant Alger et dont le succès dépassa toutes les espérances. Renau prit part, en 1683, à l'expédition contre Gênes, puis rejoignit son ami Vauban en Flandre, coopéra à ses travaux, s'empara de Philipsbourg, Manheim, Frankendal et reçut en récompense de ses services le brevet de capitaine de vaisseau et le titre d'inspecteur général de la marine, avec 12,000 livres de pension. En 1691, il assista aux siéges de Mons et de Namur, puis sauva à Saint-Malo trente navires échappés au désastre de La Hogue, s'empara d'un vaisseau anglais de 76 canons, se rendit en 1696 en Amérique, où il retourna en 1698 pour mettre en sûreté les colonies françaises, et passa, en 1702, en Espagne pour réparer les fortifications des principales villes du royaume. Après être resté cinq ans dans ce pays et avoir sauvé l'argent des galions d'Amérique, réfugiés dans le port de Vigo, il revint en France avec le brevet de lieutenant général des armées du roi d'Espagne, mais n'ayant qu'une pistole dans sa bourse.

Le Régent, qui connaissait ses hautes capacités, le nomma conseiller d'Etat pour la marine et lui permit de faire dans l'élection de Niort un essai de la *dîme royale* de Vauban. Renau remplit cette commission avec zèle et mourut peu après aux eaux de Pougues. En 1699, il avait été élu membre honoraire de l'Académie des sciences. « La nature presque seule l'avait fait géomètre, dit Fontenelle. Les livres du P. Malebranche, dont il était plein, inspirent assez le mépris de l'érudition et, d'ailleurs, il n'avait pas eu le loisir d'en acquérir. Il ne démordait guère ni de ses entreprises ni de ses opinions, ce qui assurait davantage le succès de ses entreprises et donnait moins de crédit à ses opinions. Du reste, la valeur, la probité, le désintéressement, l'envie d'être utile au public, tout cela était chez lui au plus haut point. » On a de lui : *Théorie de la manœuvre des vaisseaux* (Paris, 1689, in-8°) ; *Mémoire sur un principe de la mécanique des liqueurs (sic), contesté par Huyghens* (1717, in-12).

RENAUD (André), littérateur français, né dans l'ancienne principauté de Dombes (Ain), mort à Lyon vers 1702. Il entra dans les ordres et vécut presque continuellement à Lyon. Ses ouvrages sont pleins d'érudition ; on cite : *Critique sincère de plusieurs écrits sur la fameuse baguette, contenant la décision de ce qu'il en faut croire, avec la règle pour justifier ou pour condamner de magie mille effets qui nous surprennent* (Lyon, 1693, in-12); l'auteur croit généralement aux causes naturelles, ce qui fait honneur à son jugement; *Manière de parler la langue française selon ses différents styles* (1697, in-12) ; *Doctrine et pratique du jubilé* (1701, in-12).

RENAUD (Louise), dame LŒUILLARD D'AVRIGNY, cantatrice, née à Paris en 1767, morte en 1822. Elève de Richer, elle débuta avec succès au Concert spirituel en 1781 et à la Comédie-Italienne en 1785, par le rôle de Lucette dans la *Fausse magie*, opéra de Grétry. D'Origny, son contemporain, parle d'elle en ces termes, dans ses *Annales du Théâtre-Italien :* « Une figure intéressante, un air ingénu, un maintien décent, un organe pur, une voix douce et flexible, une exécution précise, facile et sûre, un chant simple, sans contrainte, sans manière, et un jeu qui se sent bien moins de l'inexpérience qu'il n'annonce de finesse ont excité l'enthousiasme du public. » M^lle^ Renaud, reçue sociétaire de la Comédie-Italienne, fut en possession de l'emploi de « première chanteuse à roulades, » comme on disait alors, jusqu'en 1794. Mariée, en 1792, au poëte Lœuillard d'Avrigny, M^lle^ Renaud quitta le théâtre, deux ans plus tard, à l'apogée de son succès. Voici la liste des principales créations de cette chanteuse : Rosette, de l'*Amant statue*, opéra de Dalayrac ; Corali, de l'*Amitié à l'épreuve*, opéra de Grétry ; Lucinde, dans les *Dettes*, opéra de Champein ; Eglé, dans le *Comte d'Albert*, opéra de Grétry ; Céphise, de *Renaud d'Ast*.

RENAUD (Rose), cantatrice française, sœur de la précédente, née en 1772. Elle débuta à la Comédie-Italienne en 1785, par le rôle de Babet, dans les *Trois fermiers*, opéra de Dezède. « Elle s'acquitta de sa tâche avec une assurance singulière, dit un contemporain, et parut ensuite sous les traits de Lucette, dans *Sylvain*, et de Jeannette, du *Déserteur*. Elle a une voix déjà formée suffisamment pour faire juger de ses agréments, de son étendue, et elle a paru joindre la gaieté dans le jeu à la finesse dans le débit. Aussi a-t-elle reçu les applaudissements qu'on n'a cessé de prodiguer à sa sœur depuis qu'elle est au théâtre. » Cette chanteuse a quitté le théâtre presque à la même époque que M^lle^ Renaud aînée.

RENAUD (Claude-Hélène-Hippolyte), publiciste français, né à Besançon en 1803, mort à Epinal en 1873. Après avoir fait de brillantes études au collége de cette ville, il entra, en 1823, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, en 1825, pour aller à Metz suivre, en qualité d'officier d'artillerie, les cours de l'Ecole d'application. Il eut alors l'occasion de se lier avec Considérant qui, séduit par les idées phalanstériennes, avait donné sa démission et propageait à Metz le fouriérisme. Renaud adopta avec ardeur les théories nouvelles, dont il fut un des partisans les plus convaincus. Sa position de fortune ne lui ayant pas permis de renoncer à la carrière militaire, il resta soldat et devint colonel d'artillerie ; mais il employa les loisirs de la vie de garnison à de fortes et sérieuses études, dont le résultat a été la publication de deux ouvrages très-estimés : la *Solidarité, vue synthétique de la doctrine de Ch. Fourier* (Besançon, 1842, in-8°), très-bon résumé des doctrines de Fourier, plusieurs fois réédité ; *Destinée de l'homme dans les deux mondes* (1862, in-12).

RENAUD (Pierre-Michel), homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1812. Il fit son droit à Paris, puis s'adonna au commerce. Ses idées républicaines très-connues lui firent offrir, par le gouvernement provisoire de 1848, les fonctions de sous-commissaire à Mauléon, qu'il refusa. Elu dans les Basses-Pyrénées représentant du peuple à l'Assemblée constituante, en avril 1848, il alla siéger sur les bancs de la gauche, vota constamment avec les républicains et fut réélu à l'Assemblée législative (1849), où il fit une vive opposition à la politique rétrograde de la majorité et du président Louis Bonaparte. Presque constamment il vota avec la Montagne, notamment contre la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, et contre la révision de la constitution. Un duel qu'il eut à cette époque avec le chef d'escadron de Montalembert, et dans lequel ce dernier fut blessé, eut un grand retentissement. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta énergiquement, M. Michel Renaud fut arrêté, enfermé au Mont-Valérien, puis à Sainte-Pélagie, compris sur la liste de proscription du 9 janvier 1852 et expulsé de France. A la suite de l'amnistie de 1859, il revint dans son département natal et resta étranger à la politique jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Il s'engagea alors, comme simple soldat, dans le bataillon des mobiles de Bayonne, refusa d'accepter aucun grade, fit la campagne de l'Est, tomba malade et dut entrer à l'hôpital de Besançon. M. Renaud fut élu le 8 février 1871, par 51,417 voix, député des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota pour la paix, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre l'abrogation des lois d'exil qui frappaient la famille de Bourbon, contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, et soutint M. Thiers lorsqu'il fut attaqué et renversé par la coalition monarchique (24 mai 1873). Adversaire constant de la politique de réaction à outrance inaugurée par le cabinet de Broglie, il vota contre les diverses mesures présentées par le ministre Beulé, pour la liberté des enterrements civils, contre la constitution du septennat, et contribua à renverser le ministère de Broglie (16 mai 1874). M. Renaud appuya, le 23 juillet suivant, la proposition faite par M. Casimir Périer de voter les lois devant constituer le gouvernement de la république, puis, le 29, la proposition Maleville, demandant la dissolution de l'Assemblée ; enfin, conformément à la ligne politique adoptée par les trois gauches, il a soutenu le projet de constitution amendé par M. Wallon et voté le 25 février 1875.

RENAUD (Edouard), architecte français, né à Gravelines (Nord) en 1819. Elève d'Alavoine, il débuta par la construction du charmant *Hôtel de la place Saint-Georges* (1843), à Paris, l'un des rares échantillons réussis de l'architecture moderne. Il est vrai que le jeune architecte avait eu pour collaborateur dans ce premier travail M. A. Lechesne, architecte expérimenté qui avait déjà fait ses preuves ; mais l'idée d'ensemble et l'ornementation appartiennent à M. Renaud. Les plans de cette maison parurent au Salon de 1844. Au Salon de 1849, l'artiste exposa un *Projet d'un hospice pour les invalides civils* et le *Projet d'une mairie pour le II^e^ arrondissement*, qui lui valurent une 3^e^ médaille. Le *Projet d'une fontaine à élever sur la place du Palais-National ;* le *Projet d'embellissement de la place du Carrousel*, après le prolongement de la rue de Rivoli, envoyés au Salon de 1850, firent sensation. Il en faut dire autant du *Projet de reconstruction du palais de Thérapia*, du Salon de 1857, qui valut alors à l'auteur une 1^re^ médaille et l'année suivante la croix d'honneur. A ces projets d'aspect monumental et grandiose, on a, suivant la coutume, préféré des travaux d'une esthétique moins élevée, mais plus conformes à nos goûts actuels ; et cette exclusion n'a en rien diminué la valeur des travaux de M. Renaud. On dit que les études nombreuses d'archéologie architectonique qui emplissent les cartons de cet architecte paraîtront réunis dans un recueil spécial, sorte d'album aussi intéressant pour les simples curieux que pour les artistes. M. Renaud a soutenu une assez vive polémique contre M. Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, au su-

jet de la découverte de la porte de l'Acropole par M. Beulé; contrairement à l'opinion de M. Guigniaut, il entreprit de démontrer que cette porte n'était nullement celle que Périclès avait construite et qu'elle avait été faite à une époque de beaucoup postérieure au temps de Périclès.

RENAUD (Armand), littérateur et poëte français, né à Versailles en 1837. Il s'est fait connaître par quelques romans et des poésies qui lui ont acquis une place distinguée dans l'école de ceux qui s'appellent les parnassiens. Véritable virtuose en poésie, il accomplit, en faisant des vers, des prodiges d'habileté et de souplesse, et les rhythmes les plus rebelles lui obéissent docilement. Nous citerons de lui : les *Poëmes de l'amour* (1860, in-12); la *Griffe rose* (1862, in-12); *Caprices de boudoir* (1864, in-12); les *Pensées tristes* (1865, in-12), recueil qui a particulièrement contribué à le faire connaître; les *Nuits persanes* (1869, in-12), recueil pour lequel il a puisé ses inspirations dans le lyrisme oriental; l'*Héroïsme* (1872, in-18), suite de récits légendaires et historiques, en prose, dans lesquels l'auteur a entrepris de faire le bilan héroïque de l'humanité et où il montre un esprit généreux, confiant dans la force irrésistible du progrès.

RENAUD (Jean-Baptiste), peintre français. V. REGNAULT,

RENAUD, un des principaux personnages de la *Jérusalem délivrée*. C'est l'Achille chrétien, éloigné des combats non par la colère, mais par l'amour, et sans lequel la cité sainte ne peut être prise. Perdu au fond de ces jardins enchanteurs où il se rassasie de volupté dans les bras d'Armide, il oublie sa gloire et les combats, tandis que Soliman porte le ravage et la mort dans les rangs des chrétiens. Enfin, arraché aux charmes de l'enchanteresse, il retourne sous les murs de Jérusalem, qui tombe bientôt au pouvoir des croisés.

Le nom de Renaud est resté le synonyme de guerrier valeureux, à qui rien ne résiste, mais qui s'endort parfois dans les bras de la mollesse et de la volupté. Aussi le nom d'Armide se trouve-t-il presque toujours mêlé aux allusions qu'on fait à ce héros :

« Une conversion subite s'opéra dans mon esprit. *Renaud* vit sa faiblesse au miroir de l'honneur dans les jardins d'*Armide;* sans être le héros du Tasse, la même glace m'offrit mon image au milieu d'un verger américain. J'interrompis brusquement ma course, et je me dis : Retourne en France. »

CHATEAUBRIAND.

« La France ne dormira pas toujours : comme au *héros du Tasse*, il suffira de lui présenter un bouclier pour la tirer du sommeil; alors elle dispersera ce troupeau des faibles et des égoïstes qui l'environnent. »

CHATEAUBRIAND.

« La dame avait un mari, « jaloux comme » un tigre, » disait-elle à Stendhal. Et Stendhal en étreignait la tigresse avec plus de passion. Les entrevues étaient mystérieuses. C'était un amour au clair de lune, mais avec toutes les ardeurs du soleil. *Renaud* se résignait à se cacher dans une petite ville à quelques lieues du jardin d'*Armide.* On lui écrivait l'heure des rendez-vous; il partait incognito, déguisé avec toutes les défroques du carnaval. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Je suis étonnée, vraiment, que vous ne me proposiez pas de convertir le général La Fayette.

« — Ceci serait, je crois, un peu plus difficile, répondit le vieillard qui sourit à son tour; cependant, si vous vouliez être *Armide*, le héros des deux mondes lui-même aurait peut-être de la peine à se montrer plus insensible que *Renaud.* »

CH. DE BERNARD.

Renaud ou la **Suite d'Armide**, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, sous le nom du chevalier, son frère, musique de Desmarets, représentée par l'Académie royale de musique le 5 mars 1722. A cette époque, l'Opéra comptait des pensionnaires doués d'un véritable talent : Thévenard, Tribou, Dun, Lemire, Chassé et Mlles Antier, Lemaure, Eremans, Tulou, etc. Les personnages principaux de cette tragédie sont les mêmes que dans les *Armide* de Lulli et de Gluck, c'est-à-dire Armide, Adraste, Renaud et Hidraot; mais c'est la seule analogie à constater.

Renaud, tragédie lyrique en trois actes, paroles de Lebœuf, musique de Sacchini, représentée à l'Académie royale de musique le 28 février 1783. Comme nous venons de le voir, le sujet de cet opéra avait été traité par Pellegrin en 1722, et il fait suite à celui de Quinault. L'héroïne de la *Jérusalem délivrée* régnait sur la scène lyrique depuis un siècle, car la première représentation de l'*Armide* de Lulli eut lieu en 1686. Gluck avait donné un nouvel éclat aux attraits de l'enchanteresse. Sacchini eut tort de s'attaquer à des souvenirs aussi récents. Ce n'est pas que sa partition de Renaud ne renferme de grandes beautés; mais le ton uniforme de son style, la majestueuse régularité de ses périodes n'étaient pas de nature à éterniser l'intérêt d'un sujet que le succès même avait affaibli. Il était réservé au génie de Rossini d'évoquer trente ans plus tard cette grande ombre dramatique, et encore il n'a pu lui rendre qu'une courte existence. Nous signalerons néanmoins les principaux fragments de la partition de Renaud. La première scène nous offre deux chœurs assez beaux, le chœur des rois et un ensemble; la quatrième, l'air de Renaud : *Déjà la trompette guerrière;* nous ferons observer que ce rôle est écrit pour une voix de haute-contre et dans un registre plus élevé encore que celui d'*Orphée*, dans la partition transposée par Gluck à l'usage du chanteur Legros. La scène sixième est remplie par la marche des Amazones et des Circassiennes, entrecoupée par l'air d'Antiope, écrit également dans un diapason très-élevé. L'orchestration de tout l'ouvrage est encore fort simple. Elle se compose des instruments suivants : deux parties de cors et trompettes, deux flûtes, deux hautbois, premiers violons, deuxièmes violons, une partie pour les violes, bassons et basses, timbales. Le chœur : *Régnez, triomphez, belle Armide*, est d'un bel effet et termine le premier acte. Le deuxième acte, qui est le plus beau, débute par un quatuor délicieux de soprani : *Vous triomphez, belle princesse;* toutes les parties sont écrites sur la clef d'*ut* première ligne, et, quoique la voix la plus grave ne descende pas au-dessous du *ré*, l'intérêt se soutient constamment. Après le duo entre Renaud et Armide, nous remarquons un des airs les plus touchants, les plus pathétiques qu'on puisse entendre : *Barbare amour, tyran des cœurs;* l'accompagnement est d'une suavité exquise. La réduction au piano qu'on en a faite dans quelques recueils ne peut donner une idée de l'effet qu'un tel air produisait au théâtre avec l'orchestre. Nous passons rapidement sur les scènes d'évocation et sur les chants guerriers qui terminent le second acte, pour appeler l'attention des amateurs sur le finale de cet opéra. A partir de l'andante *grazioso* en *ré*, chanté par Armide : *Et comment veux-tu que je vive?* jusqu'à la chute du rideau, la musique est ravissante. L'orchestre y tient la plus grande place à cause de la magnificence du spectacle, qui représente un palais enchanté, et sans doute la pantomime des génies. Nous nous sommes étendu sur les mérites de cette partition, parce que les trois *Armide* de Lulli, de Gluck et de Rossini ont, dans l'*Armide* de Sacchini, non pas une rivale, mais une sœur trop longtemps oubliée.

Renaud et Armide. Iconogr. Nous avons parlé des tableaux du Dominiquin, de Van Dyck et de Teniers au mot ARMIDE. Beaucoup d'autres artistes ont traité le même sujet. Willem Mieris en fit un tableau dont Weyerman a fait cette description : « Renaud s'est endormi, au chant d'une sirène, sur les genoux de sa maîtresse, et cependant la volupté semble encore rayonner à travers ses paupières fermées. Ce merveilleux morceau fourmille de nymphes, de sirènes, de petits Amours, et il attire les spectateurs, qu'il enchante tout aussi bien qu'Armide fait du chevalier chrétien. » Ce tableau fut, dit-on, payé à l'artiste 6,000 florins, somme énorme pour l'époque. Dans un tableau que Boucher exécuta pour sa réception à l'Académie de peinture en 1734, et qui est aujourd'hui au Louvre, Renaud est étendu aux pieds d'Armide, qui se regarde dans un miroir soutenu par un Amour. Diverses compositions relatives à *Renaud et Armide* ont été peintes par Ercole Gennari (musée de Naples), Fiasella (fresque du palais Imperiali, à Savone), Lod. Leoni (gravé par J.-L. Delignon), Aless. Tiarini (pinacothèque de Munich), L. Silvestre (gravé par Nic. Chasteau et Audran), Angelica Kauffmann (gravé par F. Bartolozzi et par J. Hogg), Ansiaux (Salon de 1817), le Guerchin (*Renaud endormi sur le char d'Armide*, gravé par Cunego en 1776), Nic. Cochin le fils (gravure d'un artiste aux initiales E.-D.-C.), R. Cosway (gravé en manière noire par Phil. Dave en 1780), Reinagle (gravé par J. Newton), Annibal Carrache (gravé par Ernest Morace), Van der Vaart (gravé par Bern. Lens le vieux), Antoine Coypel (gravé par Jean Audran et par John King), Stike (tableau exposé en 1832), Eugène Delacroix (tableau inachevé), Massimo d'Azeglio (Expos. univ. de 1867), etc. Fr. Chereau a gravé, d'après Bernard Picart, en 1724, *Renaud et Armide succombant dans les piéges de l'Amour.* Une gravure de Valentin Green, d'après Angelica Kauffmann, nous montre *Renaud empêchant Armide de se donner la mort.*

Renaud abandonnant Armide a été peint par Charles Coypel (gravure de F. Joullain) et par Fred. Peschiera (Expos. univ. de 1855). Le même sujet a été sculpté par Dieudonné (Salon de 1834). Un groupe de *Renaud et Armide* a été exécuté en marbre par Théodore Hébert (Salon de 1866). Ch.-Nic. Cochin fils a gravé, d'après Jean Restout, *Armide irritée du départ de Renaud.*

Renaud et Armide, tableau de N. Poussin, galerie de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg). Après avoir décrit la fureur d'Armide, le Tasse raconte les moyens qu'elle employa pour faire tomber Renaud en sa puissance, et il montre le guerrier abordant une petite île de l'Oronte, attiré par une fausse inscription qui lui fait croire qu'il y a dans cette île quelque gloire à acquérir. « Dès que Renaud, endormi par les chants des Sirènes, se fut affaissé sur le gazon, elle courut à lui pour satisfaire sa vengeance; mais elle n'eut pas plus tôt jeté les yeux sur cet aimable ennemi qu'elle sentit sa fureur s'évanouir. Surprise, elle s'arrête, elle regarde ce jeune héros, qui, dans un sommeil tranquille, semblait gracieusement lui sourire. » (*Jérusalem délivrée.*) En effet, le mouvement d'Armide exprime parfaitement les vers du Tasse. Sur le devant, à droite, est une figure qui désigne le fleuve Oronte; dans le fond, du même côté, on aperçoit la colonne sur laquelle est l'inscription fallacieuse qui a fait aborder Renaud dans l'île d'Armide. « Le coloris de ce tableau est très-brillant, dit Duchesne, et l'expression fort remarquable. La figure de Renaud explique facilement le changement subit des sentiments de l'enchanteresse; elle contemple avec délices ce visage si gracieux qu'un songe flatteur paraît animer, cette chevelure ondoyante qui n'est plus renfermée sous le casque et ces formes si nobles. Quelques personnes ont critiqué la figure d'Armide, qui, suivant elles, devrait être plus svelte, pour se conformer aux intentions du Tasse. » Ce tableau a été gravé au trait par Réveil.

Renaud d'Ast, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Radet et Barré, musique de Dalayrac; représentée aux Italiens le 19 juillet 1787. Cette pièce, imitée de l'*Oraison de saint Julien*, conte dont La Fontaine a tiré le sujet de Boccace, a eu du succès. Plusieurs des motifs sont devenus populaires. Pendant quarante ans, on a entendu chanter dans les vaudevilles l'air : *Vous qui d'amoureuse aventure courez et plaisirs et dangers.* La coupe facile de cette mélodie, sa banalité même, ont dû seules décider son adoption. Un air de *Renaud d'Ast* a joui d'une autre destinée; ce n'est pas le théâtre qui s'en est emparé, c'est l'Église. Sans renouveler ici les critiques qu'on a faites au sujet des cantiques sur des airs profanes, nous rendons justice au goût de l'auteur inconnu de cette appropriation. L'air de l'amante de Renaud d'Ast : *Comment goûter quelque repos, ah! je n'en ai pas le courage*, est un andante plein de sentiment et de mélancolie. Il aurait donc pu choisir plus mal; mais nous l'approuvons moins d'avoir conservé le premier vers. Le cantique débute ainsi : *Comment goûter quelque repos dans les tourments d'un cœur coupable!* Avec les meilleures intentions du monde, les auteurs de ces cantiques causent aux musiciens doués de mémoire d'étranges distractions dans le saint lieu.

Renaud de Montauban, chanson de geste attribuée à Huon de Villeneuve, mais due probablement à un trouvère anonyme du XIIIe siècle. Cette chanson forme une des branches de la célèbre légende des *Quatre fils Aymon*, si souvent remaniée et traduite dans toutes les langues de l'Europe. Le récit commence par une grande cour plénière tenue à Paris. L'empereur Charles jette les yeux autour de lui; il distingue parmi ses vassaux le duc Aymon et son frère Girart de Roussillon; mais le duc Beuve d'Aigremont, autre frère d'Aymon, est absent; l'empereur, irrité, jure qu'il abattra son château et sa ville. Aymon se lève et essaye d'excuser son frère; il avertit Charlemagne que le duc a trop de bons amis pour être aisément réduit à demander pardon. « Mais qui donc oserait le défendre contre moi? répond l'empereur. Par ma barbe mêlée, s'il s'en trouvait un seul, je n'hésiterais pas à le faire pendre! » S'adressant ensuite directement au duc Aymon :

« Aymes, allez vos en, sans nul atargement;
Je saisirai vo terre et votre chasement. »
Et li duc li répond : « Donc ira malement! »
Lors se parti de cour sans nul détriement;
Avec li s'en allèrent quatre mil et sept cents.

Ce départ étonne l'empereur et lui fait prêter l'oreille à de meilleurs conseils. Avant de commencer la guerre, il envoie au duc d'Aigremont une ambassade. Les messagers remplissent leur mission avec l'insolence requise en pareil cas; le duc Beuve répond en tranchant de son branc acéré la tête de l'orateur. « Voilà, dit-il aux autres, le seul tribut que votre empereur recevra de moi; portez-lui cet hommage et dites-lui que, s'il ose venir assiéger Aigremont, il ne sera pas mieux traité. » Charlemagne, cédant aux instances de ses barons, tente un nouveau moyen de conciliation. Cette fois, c'est Lohier ou Lothaire, le fils de Charles, que Naime propose d'envoyer vers Beuve. L'empereur essaye bien de soustraire son fils à un pareil danger; mais les conseillers lui résistent. Lohier reçoit donc le gant et le bâton, signes de la délégation royale, et part accompagné de 300 chevaliers qui, pour rendre la route moins longue, chantent et répètent sonnets, fabliaux et chansonnettes. Ils arrivent au point du jour devant Aigremont. On ouvre les portes; dans la grande salle du château étaient rassemblés une multitude de vassaux. Lohier fait un discours insultant et plein de menaces; il ordonne à Beuve de venir à la première fête servir l'empereur à la tête de 400 chevaliers; s'il hésite, Charles viendra lui-même le chercher et le fera pendre. Il finit en s'exaspérant de plus en plus et tire son épée; la mêlée devient aussitôt générale. Les 400 Français étaient armés de pied en cap; les Bourguignons n'avaient que leurs brancs acérés. Ils reculent, s'échappent dans les couloirs et les escaliers; puis, quelques instants après, reviennent couverts de leurs cuirasses; le peuple accourt aussi et les Français sont massacrés. Le peu qui survivent placent le cadavre de Lohier sur un cheval et reprennent tristement la route de Paris. La guerre commence; l'empereur ne peut forcer les murs de Troyes défendu par Beuve et une réconciliation finit par avoir lieu. Mais, peu de temps après, le duc d'Aigremont est assassiné.

C'est après ces divers épisodes que paraît le héros du poëme et que s'ouvre la partie la plus originale du récit. Le duc Aymon a quatre fils, dont l'aîné est Renaud. Dans une partie d'échecs avec Bertholain, neveu de l'empereur, il est insulté et tue Bertholain d'un coup de l'échiquier sur la tête. On s'émeut; on crie aux armes! Les quatre frères font une glorieuse retraite, après avoir jonché le palais de morts et de blessés. L'empereur réunit son conseil et jure de punir de mort quiconque prendra le parti des quatre frères. Aymon se voit contraint d'abandonner ses enfants; il s'engage même par serment à les livrer à Charlemagne s'il peut les joindre. Les quatre fils Aymon se retirent à Château-Renaud, au milieu de la forêt des Ardennes, et l'empereur les poursuit. Ici commence un long récit d'aventures et de combats dont on trouvera l'analyse à l'article AYMON (les quatre fils), qui donne la physionomie générale de cette fameuse épopée.

RENAUDIE (LA), chef de la conjuration d'Amboise. V. LA RENAUDIE.

RENAUDIÈRE (DE LA). V. LA RENAUDIÈRE.

RENAUDIN (Léopold), révolutionnaire français, né à Saint-Remi (Lorraine) en 1749, décapité à Paris en 1795. Il était un des orateurs des Jacobins et l'un des amis de Robespierre, qui le fit nommer membre du tribunal révolutionnaire. Son zèle lui mérita l'estime particulière de Fouquier-Tinville, qui le classait parmi ses jurés *solides*. Une fois, Renaudin quitta son siége pour déposer comme témoin à charge et reprit ensuite sa place pour voter la mort. Il fut compris dans le procès de Fouquier-Tinville et envoyé à l'échafaud.

RENAUDIN (Jean-François), amiral français, né à Saint-Martin-du-Gua (Saintonge) en 1757, mort au même lieu en 1809. Il était capitaine de vaisseau et commandait le *Vengeur* dans l'escadre de l'amiral Villaret lors du fameux combat d'Ouessant livré, le 13 prairial an II (1er juin 1794), entre les flottes française et anglaise. Le 29 mai, le *Vengeur* ne prit aucune part à l'affaire; mais, le lendemain, il soutint le feu de dix bâtiments ennemis, empêcha les Anglais de couper la ligne française et fut dégagé par la *Montagne* et le *Scipion*. Le 1er juin, il formait la tête de ligne. Après avoir riposté au feu de deux vaisseaux anglais, il se trouva en présence d'un troisième adversaire, reçut à bout portant plusieurs bordées qui abattirent sa mâture, et il était déjà tout disloqué lorsqu'un trois-ponts ennemi courant sur lui l'écrasa de deux bordées. Peu après, le *Vengeur* s'engloutit dans les flots. Sauvé avec quelques hommes de son équipage par une embarcation anglaise, Renaudin fut conduit à Londres, où sa belle conduite excita une telle admiration qu'on lui accorda la faveur de retourner en France avant l'échange des prisonniers. Promu alors contre-amiral, il fut nommé à Brest, en 1795, commandant d'une division destinée à croiser dans la Méditerranée. Le 6 ventôse an VII (1799), il se rendit à Naples en qualité de commandant d'armes. Le gouvernement consulaire le rappela en France et le nomma, en 1801, inspecteur général des ports maritimes depuis Cherbourg jusqu'à Bayonne. Les fatigues du service lui causèrent de bonne heure des infirmités et il dut prendre sa retraite en 1805.

Renaudin de Caen, vaudeville en deux actes, en prose, par MM. Duvert et Lauzanne, représenté sur le théâtre du Vaudeville le 26 mars 1836. Les annales du théâtre renferment un certain nombre de pièces dont les titres seuls sont synonymes de gaieté, esprit, terreur ou grâce. De ce nombre est *Renaudin de Caen;* ce nom seul fait venir le rire aux lèvres. C'est qu'en effet ce vaudeville est un véritable éclat de rire : Renaudin de Caen arrive à Paris pour épouser Mlle Zoé Dumouchel. A peine débarqué, Renaudin s'en va au bal de Sceaux, alors le rendez-vous de toute la jeunesse folle et pétulante de la capitale. Au bal, Renaudin fait danser Mlle Suzette Bernard, la sœur de son ami Bernard. Voilà Renaudin amoureux. Aussitôt, il va raconter son amour à son ami. Suzette, qui l'entend, jette à ses pieds le bouquet qu'il lui a donné au bal. Renaudin se retourne, et que voit-il? une jeune femme qui *s'enfuit*. Cette jeune femme, c'est Mlle Zoé Dumouchel, l'amie de Suzette. Renaudin se met à sa poursuite et la suit à perdre haleine. Zoé se cache, non pas dans les saules, comme Galatée, mais dans un omnibus. Arrivé à la porte de Zoé, Renaudin n'a rien de plus pressé que de venir

conter à son ami cette nouvelle aventure. C'est donc Zoé qui avait reçu le bouquet de Renaudin! Au même instant, Renaudin reçoit une lettre dans laquelle on lui donne un rendez-vous chez Zoé. Il y va et trouve Suzette. Renaudin confond perpétuellement Zoé et Suzette; il marche de ténèbres en ténèbres et n'en sortirait jamais sans son fidèle Bernard. Nous oubliions de dire que la maison de Zoé Dumouchel, dans laquelle se passe le second acte, est une maison à deux issues, ce qui explique les trois ou quatre quiproquos sur lesquels roule toute la pièce. Ajoutons que Renaudin s'appelait de son vrai nom Arnal, et cela expliquera le succès de fou rire qu'obtint cette pochade, dans laquelle il déployait des trésors de verve et de gaieté.

RENAUDOT (Théophraste), médecin et journaliste français, né à Londres en 1584, mort à Paris en 1653. Il vint, jeune encore, à Paris, étudia quelque temps sous la direction, nous pourrions dire dans la boutique, d'un chirurgien-barbier, et, après avoir gagné quelque argent, il se rendit à Montpellier, où il se fit recevoir docteur en 1606. En 1612, il revint à Paris dans l'intention de s'y établir et d'y pratiquer la médecine. Fort intelligent, mais presque sans ressource, il comprit que, s'il ne voulait pas être exposé aux tracasseries de la Faculté, il lui fallait, à défaut du titre de docteur de Paris, se mettre à l'abri derrière un titre respectable. Dans ses nombreux voyages, Renaudot avait rencontré le Père Joseph, l'éminence grise, cette âme damnée de Richelieu, et il usa de cette utile et toute-puissante protection pour obtenir le titre de médecin de Louis XIII; titre purement honorifique, car, suivant toute apparence, Renaudot ne fut jamais appelé auprès de son royal client. Il s'installa rue de la Calandre et y fonda, sous l'enseigne du *Coq d'or*, un bureau d'adresses où chacun pouvait avoir celles des personnages marquants et même non marquants de la capitale; c'était notre almanach des 500,000 adresses. Bientôt au bureau d'adresses s'ajouta le bureau de placement, où l'on pouvait venir se fournir de domestiques de toute sorte. Plus tard, Renaudot fonda, ou plutôt importa d'Italie à Paris un mont-de-piété où il prêtait à 3 pour 100 sur toute espèce de choses, et sa maison du *Coq d'or* ne tarda pas à se remplir de hardes de toute nature. Ce ne fut pas sa seule invention. Il était chimiste et, en cette qualité, il avait fondé, toujours dans la maison de la rue de la Calandre, un laboratoire de chimie, où les élèves de la Faculté venaient suivre ses cours et s'exercer aux manipulations. Mais une autre invention bien plus importante de Renaudot fut celle de la presse périodique. Il fonda un journal, qu'il appelait tout simplement la *Gazette*, journal dont la *Gazette de France*, aujourd'hui à sa 287e année, prétend être la continuation. Ce journal n'était d'abord qu'un manuscrit; Renaudot bientôt installa des presses chez lui et le fit paraître une fois par semaine, non pas avec un *premier-Paris*, mais avec un *dernier-Paris*, car les nouvelles de cette ville venaient les dernières, la priorité étant donnée aux nouvelles venant des points les plus éloignés. Le journal avait comme de raison une *quatrième page*, car Renaudot ne pouvait manquer d'inventer la *réclame*, et la dernière page de son journal contenait une liste des médicaments qu'on pouvait trouver chez lui et les louanges de l'antimoine qui, à cette époque, était proscrit par la Faculté comme un poison dangereux. Tout cela suscita à Renaudot de nombreux ennemis, auxquels il n'eût pu résister s'il n'eût été soutenu par Richelieu et même par Louis XIII, qui écrivit, dit-on, quelquefois des articles dans le journal de Renaudot. Ce n'était pas tout encore: Renaudot avait inventé les *consultations gratuites*, qu'il donna d'abord tous les samedis, puis tous les jours de la semaine et toujours dans sa maison à l'enseigne du *Coq d'or*. Renaudot, ne pouvant suffire en même temps au mont-de-piété, au journal, au bureau des adresses, au bureau de placement, au laboratoire de chimie et aux consultations gratuites, avait appelé de Montpellier et de quelques autres petites Facultés de France plusieurs médecins qui, en 1640, étaient au nombre de quinze. Ceci était une grave atteinte portée aux prérogatives de la Faculté de médecine de Paris. Elle intenta donc un procès à Renaudot; celui-ci devait le gagner et le gagna, car il avait la protection du cardinal. Mais, à la mort de ce dernier, les choses changèrent de face; on attaqua Renaudot devant le Châtelet sous l'inculpation d'exercice illégal de la médecine. Renaudot, privé de son protecteur, fut condamné; mais il interjeta appel devant le parlement de Paris. La Faculté de Paris, qui se portait plaignante, comparut devant le parlement; mais la Faculté de Montpellier, qui avait dans le nombre des inculpés plusieurs de ses docteurs et, entre autres, Renaudot, crut devoir intervenir officiellement, se portant partie dans la défense. Pour la première fois, la Faculté de médecine de Paris et celle de Montpellier se trouvèrent face à face, toutes deux réclamant le même privilége pour l'exercice de la médecine, la Faculté de Paris soutenant que son privilége empêchait qui que ce soit de pratiquer la médecine à Paris, si ce n'est les docteurs de la Faculté; et la Faculté de Montpellier disant: « J'ai le droit comme vous de pratiquer la médecine *urbi*, c'est-à-dire à Montpellier, et *orbi*, c'est-à-dire partout, à Paris comme ailleurs. » Malgré cette intervention, Renaudot fut condamné le 1er mars 1644 et fut forcé de renoncer à l'exercice de son art. Il mourut en 1651, après une courte maladie. On a de lui: la *Gazette de France* depuis 1631 jusqu'à sa mort (ce journal fut continué jusqu'en 1792); la *Continuation du* Mercure français (1635); *Abrégé de la vie et de la mort du prince de Condé* (Henri II) [1647]; la *Vie et la mort du maréchal de Gassion* (1647); *Vie de Michel de Mazarin* (1648).

RENAUDOT (Eusèbe), médecin français, fils du précédent, mort à Paris en 1679. Il devint premier médecin de la dauphine Marie-Anne-Christine de Bavière. On a de lui: *Spicilegium sive historia medica spicæ gramineæ e latere ægri pleuritici qui eam ante menses duos incaute voraverat* (Paris, 1647, in-4o); l'*Antimoine justifié et l'antimoine triomphant* (1653, in-4o). Il a collaboré au *Recueil général des conférences du bureau d'adresses* (5 vol. in-8o).

RENAUDOT (Eusèbe), érudit français, fils du précédent, né à Paris en 1646, mort dans la même ville en 1720. Il était l'aîné de quatorze enfants. Renaudot se livra avec ardeur à l'étude des langues orientales, rédigea sur les affaires de Rome, d'Angleterre et d'Espagne des mémoires qui furent lus en plein conseil, suivit à Rome, en 1700, le cardinal de Noailles et entra avec lui au conclave où fut élu Clément XI. Ce pontife lui donna plusieurs marques de sa considération et, entre autres, le prieuré de Frossay, en Bretagne. Renaudot était membre de l'Académie de la Crusca, de l'Académie française (1689) et de l'Académie des inscriptions (1691). On cite, parmi ses ouvrages: la *Perpétuité de la foi de l'Eglise sur les sacrements et autres points* (Paris, 1713, 2 vol. in-4o); *Historia patriarcharum alexandrinorum, jacobitarum, a D. Marco usque ad finem sæculi XIII* (1713, in-4o); cet ouvrage, le plus complet que l'on ait sur l'histoire ecclésiastique de l'Egypte chrétienne, a pour base la relation arabe de l'évêque Sévère, continuée par d'autres jusqu'en 1243; *Liturgiarum orientalium collectio* (1715-1716, 2 vol. in-4o), etc.

RENAUDOT (Claude), historien français, né à Vesoul vers 1730, mort à Paris vers 1780. Reçu avocat à Paris, il abandonna le barreau pour s'adonner à la culture des lettres. On a de lui: *Arbre chronologique de l'histoire universelle* (Paris, 1765, in-fol.), ouvrage qui lui valut une pension de 1,200 livres sur la cassette du duc de Berry, depuis Louis XVI; *Révolutions des empires depuis la création* (1769, 2 vol. pet. in-8o); *Annales historiques et périodiques depuis le* 1er *septembre* 1768 *jusqu'à la fin d'août* 1769 (1771, in-12); *Abrégé de l'histoire généalogique de France* (1779, in-12).

RENAULDIN (Léopold-Joseph), médecin français, membre de l'Académie de médecine, né à Nancy en 1775, mort à Paris en 1849. Reçu docteur à Paris en 1802, il devint ensuite médecin des hôpitaux et médecin consultant du roi. Homme d'un caractère élevé, praticien aussi habile que prudent et littérateur distingué, Renauldin est un des médecins dont peut se glorifier la génération médicale qui précéda celle de 1830. On lui doit plusieurs travaux importants, entre autres: *Traité de diagnostic médical*, traduit de l'allemand de Dressig (1804, 1 vol. in-8o); *Mémoire sur le diagnostic de quelques maladies organiques du cœur;* des articles dans la *Biographie universelle* et dans divers journaux de médecine. Mais ce qui a établi véritablement sa réputation, c'est l'introduction qu'il a donnée au *Grand dictionnaire des sciences médicales*. Ce magnifique morceau, qu'on a trop aisément oublié, suivant nous, est en effet le résumé le plus précis, le mieux écrit et le plus savamment raisonné qu'on ait présenté des progrès de la médecine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

RENAULDON (Joseph), jurisconsulte français, né à Issoudun en 1709, mort dans la même ville après 1790. C'était un homme de mérite, mais d'un esprit bizarre et versatile, d'une humeur aventureuse et folle, comme l'atteste ce qu'on sait de sa vie. Dans sa jeunesse, il partit avec une troupe de comédiens ambulants qui allaient en Italie, devint leur directeur et fut honoré par ces artistes nomades du titre de *Grand Coesre*. Fatigué de son escapade, Renauldon se fit capucin; mais bientôt il abandonna le froc pour endosser l'uniforme de soldat, après quoi il devint page de la marquise Romagnesi. Cependant, au milieu de toutes ces évolutions attestant beaucoup de légèreté de caractère et d'inconstance naturelle, il avait trouvé le temps de s'instruire, ce qui le fit choisir par messire Broccaglio pour précepteur de son fils. De retour en France, il devint successivement greffier de l'hôtel de Versailles, garde-magasin des vivres et enfin avocat à Issoudun. On a de lui: *Traité historique et pratique des droits seigneuriaux* (Paris, 1765, in-4o); *Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux utiles et honorifiques* (1765, in-4o; 2e édit., 1788, 2 vol. in-4o); *Tableau général du commerce de l'Europe avec l'Afrique, les Indes orientales et l'Amérique, fondé sur les traités de* 1763 *et* 1783 (1787), ouvrages écrits dans un esprit d'examen et de critique rationaliste.

RENAULT (Jean), trouvère normand, originaire du Bessin, qui vivait au XIIe siècle. On a de lui: le *Roman du chevalier au Cygne*, histoire d'Eustache de Boulogne, de son fils Godefroy et des exploits de celui-ci à la première croisade; le *Lai du prisonnier* ou *Lai d'Ignaurès*, chevalier bas-breton (texte en patois du Bessin), publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel; le *Lai de l'Ombre et de l'Anneau*, anecdote dont Le Grand d'Aussy a donné une analyse.

RENAULT (Aimée-Cécile), jeune fille qui fut soupçonnée d'avoir voulu assassiner Robespierre, née à Paris en 1774, morte sur l'échafaud en 1794. Elle était fille d'un papetier de la rue de la Lanterne, dans la Cité.

Le 4 prairial an II (23 mai 1794), un coup de feu fut tiré sur le représentant Collot-d'Herbois par un individu nommé Ladmiral. Le bruit de cet attentat, répandu dans Paris, y causa une vive émotion. Soit par une contagion funeste, soit que son imagination fût exaltée par les scènes de la Terreur, la fille Renault se présenta, le lendemain 24 mai (5 prairial), au domicile de Robespierre, chez le menuisier Duplay, rue Saint-Honoré. On refusa de la laisser entrer. Elle manifesta alors une violente colère, disant qu'un fonctionnaire public était fait pour répondre à ceux qui avaient besoin de lui parler. Son langage, son attitude exaltée ayant inspiré des soupçons aux personnes présentes, on la fit arrêter et l'on trouva sur elle deux couteaux. Dans l'instruction, cette enfant montra une singulière fermeté. Interrogée sur les motifs qui l'avaient déterminée à se rendre chez Robespierre, elle répondit par ce mot qui n'était guère de son sexe ni de son âge, qu'elle voulait voir *comment était fait un tyran*. Et elle ajouta qu'elle aimait mieux un roi que cinquante mille despotes. Cela seul la vouait légalement à la mort (excitation au rétablissement de la royauté). Quant à ses projets sur Robespierre, elle refusa de s'expliquer, et l'on ne peut savoir au juste si elle avait eu réellement l'intention de le frapper.

La coïncidence de cette double tentative, la gravité des événements et divers indices accusateurs firent croire au comité qu'un vaste complot royaliste était prêt à éclater. En fait, les conspirations étaient permanentes; mais il est à peu près certain que la tentative de Cécile Renault, même en supposant qu'elle fût sérieuse, était absolument isolée et ne se rattachait à rien.

Elle donna lieu cependant à la trop fameuse affaire des *chemises rouges*, l'une des grandes fournées de la Terreur. L'idée d'amalgamer Ladmiral, Cécile Renault et une foule d'autres personnes dans un même complot vint, dit-on, des ennemis de Robespierre, qui voulaient soulever l'indignation et la pitié par le spectacle de tant de malheureux immolés pour un seul homme.

Quoi qu'il en soit, à la suite d'un rapport d'Elie Lacoste (26 prairial), 50 accusés furent traduits au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort, comme complices de la tentative d'assassinat contre les représentants. Tous étaient des détenus extraits des différentes prisons, et beaucoup ne se connaissaient même pas. De même qu'on avait amalgamé les personnes, on amalgama aussi différentes affaires, complot de l'étranger, du baron de Batz, etc., qui se rattachaient, en manière d'épisodes, à l'affaire principale.

On y voyait figurer pêle-mêle les dames Sainte-Amaranthe, des groupes de royalistes de renom, comme Montmorency, Rohan-Rochefort, Sombreuil père et fils, Saint-Maurice, le municipal Michonis, le chirurgien Saintanax, l'ex-maître des requêtes Sartine, le commissaire de la trésorerie Devaux, l'actrice Grandmaison et sa domestique, le père et un frère de la fille Renault, l'épicier Cortey, etc. D'ailleurs, la plupart étaient des conspirateurs avérés; mais ils n'avaient point trempé dans les deux tentatives d'assassinat.

Robespierre paraît être resté étranger à cette affaire tragique.

Cécile Renault, Ladmiral et leurs prétendus complices furent conduits à l'échafaud le 29 prairial an II (17 juin 1794), revêtus de la chemise rouge des parricides, comme Charlotte Corday (les représentants étant regardés comme pères du peuple).

Deux frères de la fille Renault, qui étaient militaires, avaient été arrêtés. Remis en liberté après le 9 thermidor, ils obtinrent de la Convention la révision du procès et la restitution de leur patrimoine.

RENAULT (Eugène), vétérinaire français, né à Pontoise en 1805, mort à Bologne en 1863. Il fut professeur de clinique et de médecine opératoire à l'Ecole d'Alfort, dont il devint directeur, et membre de l'Académie de médecine. Parmi ses écrits, nous citerons: *Traité du javart cartilagineux* (1831, in-8o); *Mémoire avec observations cliniques sur une des causes les plus fréquentes de la gangrène traumatique chez les animaux domestiques* (1838, in-8o).

RENAULT (Léon-Charles), administrateur français, fils du précédent, né à Alfort en 1839. Lorsqu'il eut achevé ses études au lycée Saint-Louis, il suivit les cours de l'Ecole de droit, puis se fit inscrire au barreau de Paris en 1862. M. Renault ne tarda pas à se faire remarquer aux conférences de l'ordre, et, pendant huit ans, il exerça avec distinction la profession d'avocat, plaidant de préférence les causes civiles, et devint l'avocat des liquidateurs de la Caisse des chemins de fer. Le siége de Paris par les Allemands vint interrompre ses travaux. Il était simple garde national lorsque M. Cresson fut nommé préfet de police, le 2 novembre 1870, en remplacement de M. Edmond Adam, qui avait donné sa démission après la journée du 31 octobre. Placé dans une position exceptionnellement difficile, M. Cresson s'adjoignit aussitôt, comme secrétaire général, M. Renault, qui se fit remarquer par son activité et par ses talents administratifs. Au commencement de mars 1871, M. Renault donna sa démission et quitta la préfecture de police lorsque le général Valentin succéda à M. Cresson. Peu après, M. Thiers le fit nommer préfet du Loiret, et il conserva ce poste jusqu'au 21 novembre 1871, jour où il remplaça le général Valentin à la préfecture de police.

Le nouveau préfet commença par refuser un supplément de traitement de 20,000 francs par an, alloué à un de ses prédécesseurs pour le consoler de la perte de certaines attributions purement honorifiques, et en même temps il éleva de 1,500 à 1,800 francs le minimum de traitement des employés. Au mois de décembre 1871, il décida qu'à l'avenir les 80 commissaires de Paris adresseraient chaque samedi soir à l'administration centrale un rapport résumant tous les événements de la semaine et contenant en outre un aperçu rapide sur la situation des établissements publics. Ces rapports, résumés par des employés spéciaux, dégagés des faits insignifiants, présentent au préfet de police le tableau exact de chaque arrondissement. M. Renault s'attacha à introduire diverses améliorations dans l'administration et remplit ses fonctions avec une fermeté et une habileté qui justifièrent le choix du gouvernement en même temps que, par son urbanité, il savait se concilier les sympathies du public. Lorsque, le 24 mai 1873, M. Thiers tomba du pouvoir, M. Renault, qui devait ses fonctions à la confiance personnelle de ce dernier, envoya sa démission au ministre de l'intérieur, M. Beulé; mais le nouveau ministère lui demanda de rester à son poste, et l'on doit lui rendre cette justice que, sous le gouvernement de réaction inauguré alors, il ne s'écarta pas de la ligne de conduite modérée qu'il avait précédemment suivie. Un décret du 17 février 1874 réunit à ses attributions la direction de la sûreté générale, qui, depuis le 10 septembre 1870, faisait partie du ministère de l'intérieur. Au mois d'avril suivant, il fit approuver par le gouvernement un projet de réorganisation de la police dans le département de la Seine, afin d'assurer la tranquillité des nombreuses localités qui avoisinent la capitale, et obtint que le département, Paris excepté, fût divisé en vingt commissariats de police, auxquels on attacha 21 secrétaires, 20 brigadiers et 184 sergents de ville. Peu après, le 31 août 1874, le nombre des commissaires de Paris fut réduit de 80 à 70. Le 3 février précédent, M. Léon Renault avait été nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

A la suite de la séance du 9 juin 1874, dans laquelle le député Girerd présenta à l'Assemblée nationale une pièce démontrant l'existence d'un comité central bonapartiste, le ministre de la justice Tailhand annonça qu'il allait faire une enquête. Le préfet de police fut alors chargé par le procureur général de lui fournir des indications sur la façon dont il pourrait le plus utilement commencer ses recherches, et M. Léon Renault présenta peu après à ce magistrat un rapport sommaire, sur le vu duquel le procureur de la république et le juge d'instruction concertèrent en dehors de lui les mesures judiciaires à prendre et les perquisitions à faire. Dès sa prise de possession de la préfecture de police, il avait constaté les menées bonapartistes, l'existence d'un comité central à la tête duquel se trouvait M. Rouher et la puissante organisation de ce parti, qui avait créé une sorte de gouvernement occulte dans l'Etat. Dans les conseils du gouvernement, M. Léon Renault se prononça pour qu'on poursuivît les bonapartistes; mais il trouva la plus vive résistance dans le ministre de l'intérieur Fourtou. Il en résulta entre eux un conflit, à la suite duquel il offrit sa démission, vers le 20 juillet 1874; mais cette démission ne fut point acceptée par la majorité du conseil, et ce fut M. de Fourtou qui dut se retirer. Au mois de janvier suivant, l'Assemblée nationale nomma une commission chargée de faire une enquête sur l'élection de la Nièvre et en même temps sur les agissements bonapartistes. Appelé devant cette commission, M. Léon Renault exposa, dans une longue et lumineuse déposition, le 25 janvier 1875, l'organisation du comité central bonapartiste de Paris, étendant son action sur le pays tout entier, les moyens par lesquels s'opère ce rayonnement, et la longue série de menées ténébreuses au moyen desquelles un parti criminel essayait de rétablir en France un système de gouvernement qui avait été la cause d'irréparables désastres. Cette déposition, qui déchira tous les voiles et produisit dans le pays la plus vive impression, fit le plus grand honneur à la sagacité, à la clairvoyance et à la haute capacité, désormais incontestable, de M. Renault. Ce fonctionnaire, qui avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en octobre 1873, a été promu officier le 6 janvier 1875.

RENAULT (Pierre-Hippolyte-Publius), général français, né en 1807, mort à Paris en décembre 1870. Elève de l'École militaire de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie, fut nommé capitaine de la légion étrangère en 1835, chef de bataillon aux zouaves en 1839, lieutenant-colonel en 1841, colonel du 6e léger en 1843, maréchal de camp en 1846, général de division en 1851, grand-officier de la Légion d'honneur en 1852, grand-croix en 1857 et sénateur en 1859. De 1839 à 1848, il servit constamment en Afrique, où il obtint un rapide avancement. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il prit part aux mouvements militaires ordonnés par Louis-Bonaparte pour renverser la constitution. Renvoyé peu après en Algérie, il y remplit à diverses reprises les fonctions de gouverneur général par intérim, puis coopéra à la guerre d'Italie, pendant laquelle il commanda une division (1859). Cette même année, il fut nommé sénateur, puis il reçut le commandement de la division militaire de Rouen. Le général Renault faisait partie du cadre de réserve lorsque, après les premiers revers qui atteignirent nos armes en 1870, il fut nommé commandant du 14e corps (12 août). Ce corps d'armée resta à Paris, où il fut placé au commencement de novembre sous les ordres supérieurs du général Ducrot. Le 30 novembre, le général Renault prit part à la bataille de Champigny et fut blessé grièvement d'un éclat d'obus à la cuisse devant Chennnevières. Transporté à Paris, il dut subir l'amputation de la jambe et mourut des suites de l'opération. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

RENAULT DE RADONAY, marin français. V. RADONAY (Renault DE).

RENAUVOID, village et comm. de France (Vosges), cant., arrond. et à 7 kilom. d'Epinal; 191 hab. Restes d'une ancienne église qui passe pour avoir fait partie d'une commanderie de templiers.

RENAVIGUER v. n. ou intr. (re-na-vi-ghé — du préf. *re*, et de *naviguer*). Naviguer de nouveau.

RENAY, village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arrond. et à 11 kilom. de Vendôme, à 36 kilom. de Blois; 314 hab. Château flanqué d'une grosse tour.

RENAZZI (Philippe-Marie), jurisconsulte italien, né à Bologne en 1742, mort à Rome en 1808. Pendant trente-quatre ans, il professa avec beaucoup d'éclat le droit à Rome et reçut des lettres de noblesse (1803). On cite, parmi ses ouvrages: *Elementa juris criminalis* (Rome, 1773-1775-1781, 3 vol. in-8°); *Annali degli elementi di diritto criminale* (Sienne, 1794, in-8°; trad. en latin, Rome, 1828, in-8°); *Storia dell' universita degli Studj di Roma* (Rome, 1803-1806, 4 vol. in-8°); *Ricerche sulle varie maniere di contrar le nozze e sui loro diversi effetti presso gli antichi Romani* (Sienne, 1807, in-8°).

RENCAISSAGE s. m. (ran-kè-sa-je — rad. *rencaisser*). Action de rencaisser des objets, de les remettre en caisse.

— Hortic. Action de transporter des plantes d'une caisse dans une autre : *Les principes d'après lesquels on fait les* RENCAISSAGES *ne diffèrent pas de ceux qui déterminent les rempotages.* (Bosc.)

— **Encycl.** Hortic. Le *rencaissage* consiste à enlever les plantes cultivées en caisse, pour les mettre dans une caisse plus grande, ou bien simplement pour renouveler la terre. Dans le fond, cette opération ne diffère pas du rempotage, et, quand les caisses sont petites, on emploie les mêmes procédés. Mais le plus souvent on cultive en caisse les grands végétaux de serre ou d'orangerie, et alors le *rencaissage* exige des soins particuliers. Souvent même il faut de puissants appareils pour soulever les arbres et les redescendre dans leur nouvelle caisse; c'est ce qu'on peut voir pour les orangers de nos jardins publics. Pour faciliter l'opération, on a imaginé des caisses articulées, c'est-à-dire dont les quatre panneaux peuvent se démonter; il est préférable, surtout dans les petits jardins, de remplacer les caisses par des bacs coniques, plus commodes et plus élégants.

RENCAISSEMENT s. m. (ran-kè-se-man — du préf. *r*, et de *encaissement*). Action d'encaisser de nouveau, de verser de nouveau dans sa caisse.

— Hortic. Syn. de RENCAISSAGE.

RENCAISSER v. a. ou tr. (ran-kè-sé — du préf. *r*, et de *encaisser*). Verser de nouveau dans sa caisse : RENCAISSER *une somme.*

— Hortic. Changer de caisse : RENCAISSER *des orangers, des grenadiers.*

RENCAQUER v. a. ou tr. (ran-ka-ké — du préf. *r*, et de *encaquer*). Remettre en caque : RENCAQUER *des harengs.*

RENCEINTE s. f. (ran-sain-te — du préf. *r*, et de *enceinte*). Véner. Retour en cercle.

RENCH, rivière du grand-duché de Bade. Elle descend des montagnes de la forêt Noire, arrose Oppenau, après avoir traversé le Renchthal, et coulé d'abord au S.-O. et à l'O., puis au N.-O., continue son cours dans cette dernière direction, baigne l'extrémité N.-E. du bailliage d'Offenbourg, baigne Oberkirch et Renchen, et afflue à la droite du Rhin, près du village d'Helmlingen.

RENCHAÎNER v. a. ou tr. (ran-chê-né — du préf. *r*, et de *enchaîner*). Enchaîner de nouveau, remettre à la chaîne : RENCHAÎNER *un chien.*

RENCHEN, ville du grand-duché de Bade, cercle de la Kinzig, bailliage et à 9 kilom. N.-O. d'Oberkirch, à 15 kilom. d'Offenbourg, sur la rivière de son nom; 3,000 hab. Fabrication de toiles, commerce de chanvre. Elle donne son nom au Rencherloch, défilé qui conduit en Souabe, et que le général Montecuccoli conserva en 1675, malgré tous les efforts de Turenne. Moreau y battit complétement les Autrichiens le 28 juin 1796 et entra en Souabe.

RENCHÉRI, IE (ran-ché-ri, î) part. passé du v. Renchérir. Dont le prix a augmenté : *Marchandises* RENCHÉRIES. *L'avoine est bien* RENCHÉRIE. (Balz.)

— Fig. Difficile, délicat, dédaigneux :

> Eh ! là, là, madame la Nuit,
> Un peu doucement, je vous prie,
> Vous avez dans le monde un bruit
> De n'être pas si *renchérie*.
>
> MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne difficile, dédaigneuse : *Faire le* RENCHÉRI, *la* RENCHÉRIE. *Décidez-vous, il ne s'agit pas de faire tant le* RENCHÉRI. (Acad.) *A-t-on jamais vu deux pecques provinciales faire plus les* RENCHÉRIES *que celles-là?* (Mol.)

RENCHÉRIR v. a. ou tr. (ran-ché-rir — du préf. *r*, et de *enchérir*). Augmenter le prix de : RENCHÉRIR *des marchandises. L'impôt* RENCHÉRIT *le salaire.* (Dupont de Nemours.)

— v. n. ou intr. Augmenter de prix : *Tout* RENCHÉRIT. (Acad.) *Par ce moyen, le sel devint plus rare et* RENCHÉRIT *de jour en jour.* (Le Sage.) *Comme les loyers* RENCHÉRISSENT ! (V. Hugo.)

— Dire ou faire une chose plus forte : *Vous dites des choses difficiles à croire, mais lui* RENCHÉRIT *encore.*

> Mais surtout certain Grec *renchérit* et se pique
> D'une élégance laconique.
>
> LA FONTAINE.

— *Renchérir sur*, Dépasser, aller plus loin que : *Ne craignez-vous point de* RENCHÉRIR, *en fait d'intérêt,* SUR *les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers?* (Mol.) *La médisance et la calomnie* RENCHÉRISSENT *l'une* SUR *l'autre pour noircir leurs victimes.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Renchérir, enchérir.** V. ENCHÉRIR.

RENCHÉRISSEMENT s. m. (ran-ché-ri-se-man — du préf. *r*, et de *enchérissement*). Augmentation de prix : RENCHÉRISSEMENT *des denrées. La grande industrie craint tantôt la rareté et le* RENCHÉRISSEMENT *des matières premières, tantôt leur abondance et leur avilissement.* (Blanqui.)

RENCHÉRISSEUR, EUSE s. (ran-ché-ri-seur, eu-ze — rad. *renchérir*). Personne qui renchérit.

RENCHIER s. m. (ran-chié). Blas. Meuble de l'écu qui représente un cerf de la plus haute taille, avec une ramure aplatie et couchée en arrière, beaucoup plus longue que le bois du cerf ordinaire : *Le Jeune de Kerbaronnou : De sable, au* RENCHIER *d'argent. La Grange d'Arquin, en Berry et Champagne : D'azur à trois* RENCHIERS *d'or.*

RENCHTHAL, vallée de la forêt Noire, dans le grand-duché de Bade, cercle de la Kinzig, au S. du bailliage d'Oberkirch. Elle est étroite et profonde, et traversée par la Rench, qui y prend sa source. On y trouve les bains d'eaux minérales de Griesbach, Petersthal, Antogast, Freyersbach, etc.

RENCLOÎTRER v. a. ou tr. (ran-kloî-tré — du préf. *r*, de *en*, et de *cloître*). Enfermer de nouveau dans un cloître.

RENCLORE v. a. ou tr. (ran-klô-re — du préf. *r*, et de *enclore*). Enclore de nouveau.

RENCLOUER v. a. ou tr. (ran-klou-é — du préf. *r*, et de *enclouer*). Art milit. Enclouer de nouveau.

RENCOGNER v. a. ou tr. (ran-ko-gné ; *gn* mll. — du préf. *r*, de *en*, et de *coin*). Fam. Pousser, serrer dans un coin : RENCOGNER *quelqu'un dans une embrasure. Mes admirateurs me* RENCOGNAIENT *dans l'angle d'une fenêtre.* (Chateaub.)

Se rencogner v. pr. Se serrer, se cacher dans un coin : *A ce bruit inaccoutumé, l'idiote commença de jeter des hurlements sourds en* SE RENCOGNANT *contre la muraille.* (E. Sue.)

RENCONTRE s. f. (ran-kon-tre — du préf. *r*, et de *encontre*). Jonction de deux personnes ou de deux choses qui marchent ou se meuvent en sens opposé : *La* RENCONTRE *de deux promeneurs, de deux voitures, de deux trains de chemin de fer. Aller à la* RENCONTRE *de quelqu'un.*

— Occurrence qui met des personnes en présence, qui les amène dans le même lieu : *Faire une heureuse* RENCONTRE, *la* RENCONTRE *d'un ami. C'était un crime de s'être trouvé avec quelqu'un des conjurés, la* RENCONTRE *même en était criminelle.* (D'Ablanc.) *Qui peut se promettre d'éviter, dans la société des hommes, la* RENCONTRE *de certains esprits vains, légers, familiers?* (La Bruy.) *La* RENCONTRE *d'un honnête homme nous fait aimer le genre humain.* (Petit-Senn.)

— Choc imprévu de deux corps de troupes : *Ce ne fut pas un combat en règle, ce ne fut qu'une* RENCONTRE. (Acad.) *Il y eut une sanglante* RENCONTRE *des deux avant-gardes, qui amena un combat général.* (Acad.) *Cromwell, avant qu'aucun autre corps de la nouvelle armée se fût mis en mouvement, avait battu les royalistes en trois* RENCONTRES. (Guizot.) ‖ Duel non prémédité, non préparé d'avance : *Les deux adversaires se sont battus, mais c'était une* RENCONTRE, *ce n'était qu'une* RENCONTRE. (Acad.) *La rigueur des édits contre les duels ne s'appliquait pas aux* RENCONTRES. (Acad.) ‖ Duel quelconque : *On donne à des duels prémédités le nom adouci de* RENCONTRE, *pour en cacher l'odieux.* (Boiste.) *La* RENCONTRE, *arrêtée pour le lendemain, devait avoir lieu au pistolet.* (Balz.)

— Occasion, circonstance : *En toute* RENCONTRE. *En pareille* RENCONTRE. *Il n'y a pas de* RENCONTRE *où la finesse ne puisse et peut-être où elle ne doive être suppléée par la prudence.* (La Bruy.)

— Circonstance propre à quelque chose ou remarquable à quelque point de vue : *Une rare* RENCONTRE. *Ces meubles ne sont pas chers, vous avez eu là une heureuse* RENCONTRE.

> Miracle ! j'ai trouvé deux femmes qui s'estiment :
> La *rencontre* est unique, et l'on en parlera.
>
> DESMAHIS.

— Objet que l'on achète d'occasion et à bon marché : *C'est une* RENCONTRE. ‖ Trait heureux, idée ingénieuse, trouvaille : *Il n'écrit pas bien, mais il a des* RENCONTRES.

— *De rencontre*, Acheté par occasion : *Marchandise* DE RENCONTRE. *Meuble* DE RENCONTRE. ‖ Instinctif, non prémédité, non réfléchi : *Il ne faut pas attacher des commentaires trop longs à un esprit rapide et tout* DE RENCONTRE. (Ste-Beuve.) *Les vaudevillistes, avec leur style* DE RENCONTRE, *leurs idiotismes, leur charabia, sont beaucoup plus près qu'on ne pense de la vérité.* (Th. Gaut.)

— Gramm. *Rencontre des voyelles*, Concours de deux voyelles formant hiatus : *La* RENCONTRE DES VOYELLES *est une faute contre les règles de la versification française.* (Acad.) *Les bons écrivains évitent la* RENCONTRE *fréquente et désagréable* DES VOYELLES. (Acad.)

— Jeux. *Mariage de rencontre*, Levée qui se compose d'un roi et d'une dame de la même couleur. ‖ *Impériale de rencontre*, Celle que l'on fait au moyen de la retourne, quand on a dans son jeu les trois cartes nécessaires.

— Techn. Morceau de fer employé pour couper la longueur de fil convenable pour faire les hameçons. ‖ Endroit où deux traits de scie, commencés chacun par un des bouts d'une pièce de bois, se rencontrent vers le milieu. ‖ *Roue de rencontre*, Roue dont les dents engrènent dans les deux saillies latérales du pivot servant à mouvoir le balancier d'une montre, d'une pendule.

— Anc. chim. *Vaisseaux de rencontre*, Cucurbites ou matras ajustés de façon que le col de l'un entrait dans celui de l'autre.

— s. m. Blas. Tête de quadrupède, autre que le léopard, qui est représentée de front, c'est-à-dire montrant les deux yeux : *Desjardins : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois* RENCONTRES *de cerf d'or, deux en chef et une en pointe.*

— Comm. Folio du grand livre rappelé en marge du journal. ‖ Folio d'un compte rappelé en marge d'un autre.

— Astron. Conjonction des corps célestes : RENCONTRE *des planètes, des astres.*

— **Syn. Rencontre (aller à la), devant (aller au-).** V. DEVANT.

Rencontre dans le Danube (UNE), opéra-comique en deux actes, paroles de MM. G. Delavigne et J. de Wailly, musique de M. Paul Henrion, représenté au Théâtre-Lyrique le 15 avril 1854. Deux jeunes gens, nommés tous deux Hermann, tombent dans le Danube; l'un volontairement, l'autre par accident. Le premier sauve le second. De là entre eux une amitié à toute épreuve. Il se trouve que l'un des deux amis est le prince Hermann de Neubourg, et l'autre Hermann est un pauvre peintre sans ressource à qui profite la rencontre qu'il a faite fortuitement dans le Danube. La musique a gardé le caractère du genre facile et populaire qui a valu à M. Paul Henrion une longue suite de succès. On a applaudi des couplets comiques chantés par Grignon, une romance dite avec goût par Meillet. Les autres rôles ont été chantés par Colson, Leroy et Mlle Petit-Brière.

Rencontre de Thamar et de Juda (LA), tableau d'Horace Vernet. La jeune et belle veuve d'Onan, assise sur une pierre, près d'un arbre, cache en partie son visage en recevant du patriarche amoureux l'anneau, le bracelet et le bâton qu'il a promis de remplacer par le don d'un chevreau. En arrière de Juda, on voit le chameau qui lui sert de monture, et, plus loin, Hiras, le pasteur de ses troupeaux. Ce tableau est un de ceux dans lesquels Horace Vernet a traduit la Bible, en remplaçant les costumes conventionnels de l'école italienne par les costumes des Arabes de notre temps. Il a été gravé par Jazet et a atteint le prix énorme de 35,200 francs à la vente Pourtalès, en 1865. Frédéric Bouterweck, un des principaux collaborateurs d'Horace Vernet, a exposé au Salon de 1841 une *Rencontre d'Isaac et de Rébecca*, peinte dans le même goût moderne et qui a été gravée à la manière noire par Allais.

M. L. Matout a exposé au Salon de 1863 un tableau représentant la *Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne;* Joachim vient au-devant de celle que les Juifs avaient surnommée la Gracieuse, *Channah* (dont nous avons fait Anne), et qui, par l'extrême douceur de son regard et la modestie de son attitude, témoigne de sa confiance et de sa soumission pour son futur époux. « Dans cette toile, froide d'aspect, d'une grande dignité de composition, d'une réserve toute religieuse, il y a une intention extrêmement honnête et le dédain des succès faciles, a dit M. Maxime Du Camp. On sent que l'artiste qui a peint ces deux personnages a un idéal très-élevé. » Le même sujet a été peint par Ribalta (musée de l'Ermitage) et sculpté par un maître inconnu du XIVe ou du XVe siècle dans un retable de la chapelle de Sainte-Anne, à la cathédrale de Burgos.

La mythologie et l'histoire profane nous offrent aussi des *rencontres*... amoureuses. Un tableau du Cortone, qui est au Louvre, représente la *Rencontre d'Énée et de Didon à la chasse.* Un artiste anglais, N. Egg, a peint la *Première rencontre de Pierre le Grand et de Catherine* (Expos. univ. de 1855) : le jeune empereur en uniforme jette un regard de curiosité, d'intérêt et de convoitise sur la superbe beauté qu'il mettra un jour sur le trône; la future czarine remplit avec une majesté innée ses fonctions de servante et, si elle baisse les yeux, c'est par sauvagerie, et non par timidité. Bartolozzi a gravé, d'après Giov.-B. Cipriani, la *Rencontre d'Héloïse et d'Abailard aux champs Élysées.*

Une eau-forte d'Eugène Bléry est intitulée la *Rencontre dans le ravin* (Salon de 1869). Aliamet a gravé, d'après Joseph Vernet, la *Rencontre de deux villageoises.* N. Compte-Calix a peint une *Heureuse rencontre* (Salon de 1841), et M. Dieffenbach une *Mauvaise rencontre* (Salon de 1867). Un tableau, exposé par M. Auguste Bonheur au Salon de 1861, représente la *Rencontre de deux troupeaux dans les Pyrénées.*

Un tableau de Courbet, qu'on intitule la *Rencontre* ou *Bonjour, monsieur Courbet!* et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, nous fait voir le célèbre artiste, en costume de touriste, le sac au dos et la pique à la main, rencontré et salué par M. Bruyas, riche amateur de Montpellier. M. About a fait de cette peinture une description piquante qui se termine ainsi : « M. Courbet a mis soigneusement en relief toutes les perfections de sa personne; son ombre même est svelte et vigoureuse; elle a des mollets comme on en rencontre peu dans le pays des ombres. M. Bruyas est moins flatté : c'est un bourgeois. Le domestique qui le suit est humble et rentré en terre, comme s'il servait la messe. Ni le maître ni le valet ne dessinent leur ombre sur le sol; il n'y a d'ombre que pour M. Courbet, lui seul peut arrêter les rayons du soleil. » Cette toile fait partie de la collection donnée par M. Bruyas au musée de Montpellier.

Rencontre des cardinaux (LA), tableau de M. Heilbuth. V. CARDINAL.

RENCONTRÉ, ÉE (ran-kon-tré) part. passé du v. Rencontrer. Dont on a fait rencontre, qu'on a trouvé sur son chemin : *Le lièvre est* RENCONTRÉ *souvent à cinq lieues de son gîte.* (G. Sand.)

— Trouvé, imaginé : *Une scène bien* RENCONTRÉE. ‖ Heureusement trouvé, ingénieusement imaginé : *Il y a un terme, disent les uns, dans votre ouvrage, qui est* RENCONTRÉ *et qui peint la chose au naturel.* (La Bruy.) On dit aujourd'hui TROUVÉ.

RENCONTRER v. a. ou tr. (ran-kon-tré — rad. *rencontre*). Trouver par rencontre, trouver sur son chemin : RENCONTRER *quelqu'un dans la rue, à la promenade. Je vous* RENCONTRE *fort à propos. On le* RENCONTRE *à toute heure.*

— S'aboucher avec, se trouver dans le même lieu que, avoir en face de soi : *En quelque endroit que se trouve un parricide, il* RENCONTRE *un accusateur, un juge, un bourreau.* (De Sacy.) *Il n'y a qu'un sot qui puisse s'imaginer de n'*AVOIR *jamais* RENCONTRÉ *un supérieur.* (Grimm.) *Partout où se trouvent des malheureux, vous êtes sûr de* RENCONTRER *des femmes.* (E. Jouy.) *On* RENCONTRE *toujours deux avocats pour chaque cause.* (Romieu.)

— Trouver, se procurer, mettre la main sur : *Je n'ai jamais pu* RENCONTRER *ce livre nulle part. L'homme ne* RENCONTRE *rien ici-bas où son cœur puisse se fixer.* (Mass.) *A peine si, sur dix coquins, le peuple, dans ses comices,* RENCONTRE *un honnête homme.* (Proudh.)

> Je ne puis pour louer *rencontrer* une rime.
>
> BOILEAU.

— Essuyer, se trouver en présence de : RENCONTRER *beaucoup d'obstacles, de sérieuses difficultés.* RENCONTRER *de l'opposition. Ne* RENCONTRER *que des mépris. Le premier obstacle à sa liberté que* RENCONTRE *un esclave, c'est la justice de sa vengeance.* (Bougeart.)

— Choquer, se heurter à, butter contre : *La balle* A RENCONTRÉ *un os qui l'a fait dévier. Le torrent entraîne tout ce qu'il* RENCONTRE *sur son passage.* (Acad.)

— Absol. Trouver un mot heureux, une idée ingénieuse : RENCONTRER *heureusement. Bien* RENCONTRER. *On ne* RENCONTRE *pas toujours.* (Acad.) *Pour badiner avec grâce et* RENCONTRER *heureusement sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse et même trop de franchise.* (La Bruy.)

— *Rencontrer les yeux, les regards de quelqu'un*, Regarder quelqu'un au moment où il nous regarde : *Il craignait de* RENCONTRER *mes yeux.* (Acad.) *Il y a plaisir à* RENCONTRER *les yeux de celui à qui l'on vient de donner.* (La Bruy.)

Que vois-je! Vous craignez de *rencontrer mes yeux ?*
RACINE.

— Mar. *Rencontrer l'aulofée* ou absol. *Rencontrer*, Changer la barre de bord, pour empêcher le mouvement commencé de continuer : *Bien!* RENCONTREZ *maintenant, et que les voiles portent bien!* (Defauconpret.)

— v. n. ou intr. Etre servi par le hasard, par les circonstances, dans un travail : AVOIR *bien*, AVOIR *mal* RENCONTRÉ *en se mariant. Vous* RENCONTREZ *mal, il vient de sortir.* ‖ Deviner, prédire : RENCONTRER *juste dans ses prédictions, dans ses conjectures.*

— Chasse. Commencer à trouver la trace du gibier : *Chien, limier qui* RENCONTRE.

— Techn. Se dit de la platine d'une arme à feu portative quand le bec de la gâchette, en s'échappant du cran du bandé, heurte la partie saillante du cran de repos.

Se rencontrer v. pr. Etre rencontré : *Cela peut* SE RENCONTRER. *Le bonheur échappé ne* SE RENCONTRE *plus.* (Boiste.) *Les jobards et les jobardeurs* SE RENCONTRENT *fréquemment dans le monde.* (Boitard.) *L'art de persuader par le bon sens ne* SE RENCONTRE *pas facilement.* (Villem.) *Les institutions libres ne* SE RENCONTRENT *que dans le berceau des peuples ou au plus haut période de la civilisation.* (Guizot.) *Ceylan est la seule île où* SE RENCONTRENT *des éléphants.* (A. Maury.)

— Se trouver ensemble par rencontre : SE RENCONTRER *en route. Nous* NOUS RENCONTRÂMES *à Paris.*

— Se trouver en face, en parlant de deux troupes ennemies : *Ces deux corps de troupes* SE SONT RENCONTRÉS *et se sont battus.* (Acad.) ‖ Se battre en duel :

Lavardin avec Pons *s'est rencontré* le dix.
V. HUGO.

— Se heurter, en parlant de deux objets en mouvement : *Les deux convois* SE SONT RENCONTRÉS.

— Aboutir au même point : *Ces deux rivières* SE RENCONTRENT *dans la ville de Lyon.*

— Se trouver en rapport, en contact : *L'ambition et le bonheur tiennent des routes trop différentes pour qu'ils puissent jamais* SE RENCONTRER. (S.-Dubay.)

— Avoir les mêmes pensées, la même idée : *Les beaux esprits* SE RENCONTRENT. (Acad.) *Vous aviez cette pensée et moi aussi, nous* NOUS SOMMES RENCONTRÉS. (Acad.)

— Impersonnellem. *Il se rencontre*, Il existe : *Il* S'EST RENCONTRÉ *des hommes de ce caractère.* (Acad.)

— Prov. *Les montagnes ne se rencontrent jamais, mais les hommes se rencontrent*, La rencontre de deux personnes est toujours possible.

— **Syn. Rencontrer, trouver.** Il y a toujours quelque hasard dans l'action de *rencontrer;* souvent aussi l'objet qu'on rencontre vient en sens contraire : ainsi, en allant dans une maison, on y *rencontre* quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à y voir, et deux personnes se rencontrent dans la rue, quand elles marchent l'une dans un sens, l'autre dans l'autre. *Trouver* exprime purement et simplement l'action de découvrir quelque chose, d'arriver au lieu où est cet objet, sans donner aucune idée d'un double mouvement opposé ou d'un accident fortuit; cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire *trouver par hasard*, mais l'idée du hasard n'était pas donnée d'avance par le verbe. Le Sage a très-bien appliqué les deux verbes dans cette phrase : *Zador, où vas-tu si matin? Je viens de chez toi, et, ne t'ayant pas* TROUVÉ, *je suis bien aise de te* RENCONTRER.

RENCONTREUR s. m. (ran-kon-treur — rad. *rencontrer*). Celui qui rencontre une autre personne.

RENCORSER v. a. ou tr. (ran-kor-sé — du préf. *r*, de *en*, et de *corps*). Techn. Adapter un corsage neuf : RENCORSER *une robe.*

RENCOURAGER v. a. ou tr. (ran-kou-ra-jé — du préf. *r*, et de *encourager*. Se conjugue comme *encourager*). Rendre du courage.

RENDABLE adj. (ran-da-ble — rad. *rendre*). Féod. Que l'on devait rendre au seigneur. ‖ *Fief rendable*, Fief que les vassaux devaient rendre à leur seigneur, obligé de faire la guerre.

RENDAGE s. m. (ran-da-je — rad. *rendre*). Féod. Profit que le seigneur retirait d'une chose.

— Anc. administr. Ce que les espèces fabriquées rendaient de bénéfice, par suite de l'alliage qu'on mettait dans les monnaies.

— Techn. Produit des matières premières dans une fabrication quelconque. On l'appelle aussi RENDEMENT. ‖ Produit journalier d'un four à chaux toujours allumé.

RENDANT, ANTE s. (ran-dan — rad. *rendre*). Celui, celle qui rend un compte. ‖ On l'appelle aussi RENDANT COMPTE : *Le motif de cette formalité est que le* RENDANT COMPTE *se fait à lui-même son titre, et que la loi a cherché une garantie dans son serment.* (Sirey.)

— Adjectiv. Qui rend ses comptes : *Parties* RENDANTES.

— Prov. *Bien rendant, bien venant*, Dicton familier aux nourrices et par lequel elles font entendre, mais à tort, que les enfants qui vomissent souvent se portent bien.

RENDEL (J.-M.), ingénieur anglais, né dans le comté de Cornouailles en 1801, mort à Londres en 1856. Après avoir tracé des routes dans les parties les plus accidentées du Devonshire, il fut chargé en 1823 de l'exécution du pont de fer de Lary, près de Plymouth (1824-1827), et de divers autres travaux du même genre. En 1833, il se rendit à Londres, où son talent le fit désigner pour construire les ponts suspendus de Montrose et d'Inverness, les docks de Leith, des Indes orientales et occidentales à Londres, de Birkenhead, du Haut-Grimsby et de Portland, etc. Bien que sa spécialité fût celle d'ingénieur hydraulique, Rendel a pris part à la construction de chemins de fer en Angleterre et dans les Indes orientales. L'importance de ses travaux place son nom à côté de ceux des plus fameux ingénieurs du royaume. Il avait été nommé ingénieur de l'amirauté et M. de Lesseps l'avait, en 1855, appelé à faire partie de la commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez. Rendel était membre de la Société royale de Londres et de l'institut des ingénieurs civils de cette ville.

RENDEMENT s. m. (ran-de-man — rad. *rendre*). Technol. Ce que rend, ce que produit une chose : *Le* RENDEMENT *en pain diminue à mesure que le taux du blutage s'élève. D'après les études publiées par les journaux, le* RENDEMENT *de ce chemin ne sera pas moindre de* 10 à 15 *pour* 100. (Proudh.) *Par ce procédé, le* RENDEMENT *des huiles est moindre et le travail plus long.* (***.) ‖ Produit de l'affinage du sucre.

— Agric. Produit en nature comparé à la superficie du terrain cultivé : *Avec plus de bétail, on a un plus fort* RENDEMENT *en tout genre sur les terres arables.* (Mich. Chevalier.)

— Mécan. Effet utile d'une machine.

— **Encycl.** Agric. En agriculture, le *rendement* sert à exprimer le rapport entre la superficie ensemencée ou plantée et le produit total en nature. Avant l'introduction du système métrique, les mesures de superficie variant d'une province et quelquefois d'une localité à l'autre, on ne pouvait songer à calculer le *rendement* par rapport à l'étendue cultivée. On se bornait alors à évaluer la relation entre le produit total en nature et la quantité de semence employée. Ce mode de calcul laissait beaucoup à désirer, car la quantité de semence peut varier à l'infini et varie de fait entre deux terres qui sont voisines quand leur composition, leur exposition et leur disposition ne sont pas identiques. En remontant dans l'antiquité, on trouve peu de documents certains touchant le *rendement*. D'après Hérodote, en Babylonie, le blé rendait généralement 200 pour 1 et quelquefois même 300. Ses feuilles y avaient ordinairement quatre doigts de largeur, de même que celles de l'orge. Nous osons dire qu'il y a sans doute une notable exagération dans le récit du vieil historien. Plus tard, d'autres contrées rivalisèrent avec la Babylonie pour la production des céréales. De ce nombre furent la Sicile, la partie de l'Afrique qui forme aujourd'hui l'Algérie et l'Egypte et enfin l'Espagne. En Sicile, Pline porte le *rendement* du blé à 100 pour 1; mais Cicéron donne un *rendement* huit à dix fois plus faible pour les terres des Léontins, ce qui fait supposer que l'évaluation de Pline est fort exagérée. En Egypte, en Afrique et en Espagne, d'après Pline et Varron, le *rendement* du blé était souvent de 100 à 150 pour 1. Tout en faisant largement la part de l'exagération, on sait que la fertilité de ces pays était prodigieuse. Ainsi, Auguste reçut, dit-on, du nord de l'Afrique une gerbe de blé formée par 400 tiges venues d'un seul grain. On offrit à Néron une autre gerbe renfermant 360 épis nés d'un seul pied. En 1849, à l'Exposition, on a vu deux pieds de blé dont l'un portait 122 épis et l'autre 152, plus un pied d'orge ayant 312 tiges. Les deux céréales venaient de l'Algérie. La décadence de l'empire romain amena graduellement la ruine de l'agriculture. Le *rendement* des céréales devint de plus en plus faible. Au Ier siècle de l'ère chrétienne, d'après Varron, le blé ne donnait plus, en Italie, que 7 à 8 pour 1, au lieu de 15 à 20 qu'il donnait auparavant. Au IIe siècle, le *rendement* du blé n'était plus, d'après Columelle, que de 4 pour 1. Aujourd'hui encore, la Sicile, l'Italie, la Grèce et le nord de l'Afrique n'ont pas recouvré leur ancienne fertilité. En France, le XIXe siècle a vu l'agriculture accomplir des progrès merveilleux. L'étendue consacrée aux céréales a été plus que doublée et le *rendement* a presque triplé. En 1815, la France ensemençait 4,591,677 hectares en froment; le *rendement* total était de 39,460,971 hectolitres, soit comme *rendement* moyen 8 hectol. 59 par hectare. En 1820, la superficie ensemencée était de 4,683,788 hectares produisant ensemble 59,841,150 hectolitres ou en moyenne 12 hectol. 79 par hectare. En 1830, on ensemençait 5,011,704 hectares qui donnaient 52,582,008 hectolitres, en moyenne 10 hectol. 53 par hectare. En 1840, les surfaces ensemencées étaient de 5,531,782 hectares produisant 80,880,411 hectolitres, en moyenne 14 hectol. 62 par hectare. En 1850, les surfaces ensemencées mesuraient 5,951,384 hectares, dont le produit total était de 87,986,788 hectolitres, soit en moyenne par hectare 14 hectol. 78. En 1860, on ensemençait 6,705,000 hectares, qui produisaient 101,573,625 hectolitres, 15 hectolitres en moyenne par hectare. En 1864, on récoltait 111,274,000 hectolitres de froment sur 6,810,000 hectares, soit comme *rendement* moyen 16 hectol. 40 par hectare. Comparée à 1840, l'année 1862 donne le tableau suivant pour l'ensemble des cultures :

NATURE DES CULTURES.	SUPERFICIE PAR MILLIERS D'HECTARES.		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS.	
	1840	1862	1840	1862
Céréales	14,547	15,566	2,116	3,866
Pommes de terre	922	1,253	202	488
Betteraves	58	136	29	84
Colza	173	201	51	90
Chanvre	176	100	86	72
Lin	98	105	57	88
Prés naturels	4,198	5,021	463	1,002
Prairies artificielles	1,576	2,773	204	587
Vignes	1,792	2,321	419	1,387

En 1868, voici, évaluée par milliers d'hectolitres, la production des céréales dans toute la France : froment d'hiver, 108,143; froment de printemps, 1,317; épeautre, 332; méteil, 7,972; seigle, 24,897; orge, 20,514; avoine, 81,118; maïs, 8,648; sarrasin, 10,877; millet, 346. Les pommes de terre et les légumineuses, évaluées par milliers d'hectolitres, donnent, pour toute la France, les chiffres suivants : pommes de terre, 142,684; haricots frais, 1,077; haricots secs, 2,092; fèves et féveroles fraîches, 330; fèves et féveroles sèches, 1,965; lentilles, 186; pois frais, 696; pois secs, 965. Les superficies cultivées, évaluées par milliers d'hectares, ont été : pour les pommes de terre, 1,234; pour les haricots frais, 57; pour les fèves fraîches, 20; pour les pois frais, 35; pour les haricots secs, 156; pour les fèves sèches, 133; pour les pois secs, 64; pour les lentilles, 17. Dans la même année 1868, la statistique des principales cultures industrielles donne les chiffres suivants : betterave à sucre, 44,267,000 quintaux; colza, 3,205,000 hectolitres de graines; œillette, 772,000 hectolitres de graines; navette, 358,000 hectolitres de graines; chanvre, 57,433 tonnes de filasse; lin, 52,311 tonnes de filasse; houblon, 66,000 quintaux; tabac, 252,000 quintaux; cocons, pour 51,909,000 fr.

De 1700 à 1864, la population s'est accrue de 100 pour 100; pendant ce même espace de temps, l'étendue cultivée en froment ne s'augmentait que de 116 pour 100, mais le *rendement* s'accroissait de 135 pour 100. Le produit total, qui était en 1700 de 100 litres par habitant, s'élevait à 261 par habitant, en prenant la moyenne des récoltes de 1852 à 1862. Dans ces derniers temps, un phénomène singulier s'est produit. La production du froment a excédé la consommation. Il en est résulté une baisse considérable de cette céréale qui a causé de nombreuses plaintes de la part des agriculteurs. Ce fait extraordinaire tenait à des causes multiples qu'il serait trop long d'examiner ici. Nous nous contenterons de le signaler. Quant à ses conséquences probables, nul ne peut les connaître; mais on peut toutefois conjecturer qu'elles seront heureuses pour notre agriculture. Les cultivateurs sauront désormais qu'il vaut mieux ensemencer moins d'espace et donner plus de soins aux cultures. C'est, en effet, le seul moyen d'obtenir un produit dont les prix de vente soient supérieurs au prix de revient. Depuis le commencement du siècle, le froment a atteint en moyenne les prix suivants : en 1800, 18 fr. 27 l'hectolitre; de 1821 à 1830, 18 fr. 38; de 1831 à 1840, 18 fr. 94; de 1841 à 1850, 19 fr. 75; de 1851 à 1860, 22 fr. 11; de 1861 à 1862, 22 fr. 52; en 1863, 19 fr. 78; en 1864, 19 fr. 83.

En zootechnie, le *rendement* donne le poids utile de l'animal mort comparé à son poids brut vivant. Ce *rendement* dépend de l'état d'engraissement, de l'âge, de la conformation, de la race des animaux et du régime qu'on leur a fait suivre. Les bœufs sont ordinairement classés selon leur état d'engraissement en fins gras, ou de concours, en gras de bonne boucherie, en gras de commerce et en demi-gras. Les bœufs fins gras ou de concours donnent en moyenne, pour 100 du poids vif, 60 à 66 de viande, 8 à 12 de suif, 5 à 7 de cuir, 5 à 7 d'issues utiles, 12 à 18 de déchet; les gras de bonne boucherie, 55 à 60 de viande, 6 à 8 de suif, 6 à 8 de cuir, 7 à 9 d'issues utiles, 19 à 22 de déchet; les gras de commerce, 50 à 55 de viande, 4 à 6 de suif, 6 à 10 de cuir, 8 à 10 d'issues utiles, 18 à 25 de déchet; les demi-gras, 45 à 50 de viande, 2 à 4 de suif, 8 à 12 de cuir, 10 à 12 d'issues utiles, 19 à 28 de déchet. Un veau de 150 kilogrammes, poids vif, donne, pour 100 de ce poids, 64 de viande, 4 de suif, 3,5 de cuir, 4 d'issues, 24,5 de déchet; un veau de 75 kilogrammes donne 55 de viande, 1,5 de suif, 4,5 de cuir, 3 d'issues, 37 de déchet. Les moutons et les porcs se subdivisent en fin gras de concours, gras de commerce et demi-gras. Les moutons fin gras de concours donnent, pour 100 du poids vif, 55 de viande au moins, 8 à 16 de suif, 4 à 5 de peau, 2 à 3 d'issues, 17 à 30 de déchet; les gras de commerce 50 à 55 de viande, 4 à 8 de suif, 5 à 7 de peau, 3 à 4 d'issues, 29 à 35 de déchet; les demi-gras, 45 à 50 de viande, 2 à 4 de suif, 6 à 8 de peau, 3 à 4 d'issues, 37 à 41 de déchet; les porcs fin gras de concours ont de 65 à 70 de viande, 10 à 12 de décercle, 3 à 4 de sang et issues, 13 à 21 de déchet; les gras de commerce, de 60 à 65 de viande, de 5 à 6 de décercle, de 2 à 3 de sang et issues, de 22 à 25 de déchets; les demi-gras, de 55 à 60 de viande, de 2 à 5 de décercle, de 2 à 3 de sang et issues, de 35 à 40 de déchets.

La France comptait, en 1866, 3,313,000 animaux de l'espèce chevaline, 345,000 de l'espèce mulassière, 518,000 de l'espèce asine, 12,733,000 de l'espèce bovine, 30,386,000 de l'espèce ovine, 5,889,000 de l'espèce porcine, 3,145,000 ruches d'abeilles. En 1820, pour 86 départements, l'espèce chevaline comptait 2,400,000 têtes; l'espèce bovine, 9,100,000; l'espèce ovine, 28,900,000; l'espèce porcine, 4,900,000. Comme on a pu le voir par tous les détails statistiques qui précèdent, nous avons réalisé de notables progrès dans toutes les branches de la production agricole. Mais ce n'est pas encore assez, et nous sommes loin d'avoir su tirer de notre sol tout le parti possible. Si nous nous comparons aux pays voisins, nous voyons que nous sommes fort au-dessous de l'Angleterre sous tous les rapports et de l'Allemagne sous quelques-uns. Cependant, le passé peut à bon droit nous faire augurer favorablement de l'avenir. Notre France, si merveilleusement douée, sera, quand nous le voudrons, à la tête du mouvement agricole comme elle est déjà à la tête du mouvement intellectuel et moral.

— Mécan. Les forces appliquées à une machine sont la force motrice et les résistances tant utiles que nuisibles. Les résistances utiles sont celles qu'on se propose de vaincre; les résistances nuisibles sont toutes celles qui viennent s'ajouter, quoi qu'on fasse pour les éviter, et dont l'effet n'est autre que de diminuer en pure perte le travail recueilli.

Le travail moteur, c'est-à-dire le travail de la force motrice, est toujours égal à la somme des travaux des résistances tant utiles que nuisibles; il en résulte que le travail recueilli n'est jamais qu'une fraction plus ou moins grande du travail dépensé. La fraction qui exprime le rapport du travail utile au travail moteur est le *rendement* de la machine. Le *rendement* des meilleures machines ne va jamais au delà de 80 pour 100, et on regarde encore comme bonne une machine dont le *rendement* est de 30 pour 100.

Voici les *rendements* de quelques machines types :

Machines de Cornouailles	0,80
Roues à palettes planes	0,25
Roues à augets en dessus	0,75
Roues de côté	0,65
Roues Poncelet	0,60
Turbines Fourneyron	0,60
Turbines Callon	0,75

Les machines de même espèce se comparent les unes aux autres par leur *rendement*, mais on a souvent avantage à employer une machine d'un *rendement* moins fort lorsqu'elle est moins coûteuse ou qu'elle utilise une force perdue, lorsqu'elle tient moins de place, etc. Ainsi les machines de Cornouailles, qui forment pour ainsi dire un type de machine parfaite, ne sont employées que dans des cas tout spéciaux, parce qu'elles coûtent très-cher à établir et occupent un espace énorme.

RENDETTÉ, ÉE (ran-dè-té) part. passé du v. Rendetter. Endetté de nouveau : *Me voilà* RENDETTÉ *pour longtemps.*

RENDETTER (SE) v. pr. (ran-dè-té — du préf. *r*, et de *endetter*). S'endetter de nouveau : *Une première dette force souvent à* SE RENDETTER.

RENDEUR, EUSE s. (ran-deur, eu-ze — rad. *rendre*). Celui, celle qui rend : RENDEUSE *de pain bénit.*

— Fig. Celui, celle qui montre des égards, des attentions pour quelqu'un : RENDEUR *de bons offices. Une belle dame priait Dieu de défendre son cœur des* RENDEURS *de petits soins.* (St-Evremont.)

RENDEZ-VOUS s. m. (ran-dé-vou — du fr. *rendre*, et de *vous*). Convention faite par plusieurs personnes de se trouver ensemble un certain jour, à une heure désignée, dans un lieu fixé d'avance : *Assigner, donner, indiquer un* RENDEZ-VOUS. *Prendre un* RENDEZ-VOUS. RENDEZ-VOUS *général de l'armée, des troupes.* RENDEZ-VOUS *de la chasse. Heure, lieu du* RENDEZ-VOUS. *Avoir un* RENDEZ-VOUS. *Aller à un* RENDEZ-VOUS. *Manquer à un* RENDEZ-VOUS. RENDEZ-VOUS *d'affaires, de plaisir. Rarement Louis XIV manqua d'être exact aux* RENDEZ-VOUS *qu'il assignait.* (Arnault.)

Dites-nous donc, avant que de vos funérailles
L'heure vienne vous prendre, ô vieillards, dites-nous
Comme un cœur à vingt ans bondit au *rendez-vous.*
A. DE MUSSET.

... Jamais on n'oublie un *rendez-vous* donné.
A. DE MUSSET.

‖ Se dit particulièrement des entrevues d'amoureux : *La douceur et la sûreté de la conversation est un plaisir aussi réel que celui d'un* RENDEZ-VOUS *dans la jeunesse.* (Volt.)

— Lieu où l'on doit se rendre : *Arriver le premier au* RENDEZ-VOUS. *Etre exact au* RENDEZ-VOUS. *Cette plaine est le* RENDEZ-VOUS *de toutes les troupes.* (Acad.) *Il y avait pourtant déjà plus de trois heures que j'étais au* RENDEZ-VOUS *quand il arriva.* (Le Sage.) *Quelquefois le plaisir, mais rarement le bonheur se trouve au* RENDEZ-VOUS. (Boiste.)

— Lieu où certaines gens se rendent ordinairement : *Ce bois est le* RENDEZ-VOUS *de tous les malfaiteurs de la contrée.* (Acad.) *Cette foire est le* RENDEZ-VOUS *de tous les brocanteurs.* (Acad.) *La Bourse est le* RENDEZ-VOUS *pour toutes les affaires de ce genre.* (Acad.) *Ce château n'était qu'un* RENDEZ-VOUS *de chasse.* (Acad.) *L'Océan est le* RENDEZ-VOUS *de tous les peuples.* (Fénelon.) *L'esprit ne demande ni délai ni* RENDEZ-VOUS *pour dire un mot heureux.* (Rivarol.) *Paris est le* RENDEZ-VOUS *des notabilités intellectuelles du monde civilisé.* (H. Heine.) *Je ne puis concevoir Rome que telle qu'elle est, musée de toutes les grandeurs déchues,* RENDEZ-VOUS *de tous les meurtris de ce monde.* (Renan.) *Le quartier du Palais de Justice, très-circonscrit, très-surveillé, sert pourtant d'asile ou de* RENDEZ-VOUS *aux malfaiteurs de Paris.* (E. Sue.)

Les temples d'aujourd'hui servent de *rendez-vous.*
REGNARD.

Il faudrait abolir ces honteux *rendez-vous*
Où l'on tient une école à dresser des filous.
BOURSAULT.

— Par ext. Sê dit aussi des animaux : *Cette forêt est le* RENDEZ-VOUS *des oiseaux de proie, des reptiles.* (Acad.)

— Fig. Ce qui peut être considéré comme un centre de réunion : *C'est le privilége des grands noms de servir de* RENDEZ-VOUS *et de ralliement aux traditions populaires.* (Saint-Marc Girardin.)

— Mar. Lieu convenu, entre les commandants des vaisseaux d'une flotte, pour se réunir, en cas que quelques-uns des navires viennent à être séparés des autres.

Rendez-vous (LE), comédie en un acte et en vers, par Fagan, représentée le 27 mai 1733. L'idée de cette pièce est très-heureuse. Il faut toutefois se prêter un peu à la supposition imaginée par l'auteur : un valet et une suivante font accroire à leurs maîtres respectifs qu'ils ont la plus vive inclination l'un pour l'autre, et une lettre d'affaires, dictée par un procureur, passe pour une déclaration d'amour. Les moyens qu'emploient le valet et la soubrette sont justifiés par cela seul que leurs maîtres ont eu ensemble des rapports d'affaires et qu'ils se sont aperçus qu'ils pouvaient se convenir. Il fallait apporter beaucoup de grâce et de délicatesse dans les détails de cette intrigue ; c'est ce qu'a fait l'auteur. Valère, qui est un peu fou, croit son valet quand il lui dit que Lucile est amoureuse de lui ; mais il est plus difficile de persuader à la jeune veuve qu'elle est aimée de Valère : les femmes se trompent rarement sur cet objet. Lisette interprète d'une manière adroite le billet d'affaires, et ce billet suffit pour convaincre Lucile. C'est en flattant continuellement la vanité de sa maîtresse que Lisette parvient à son but ; elle tire les conséquences les plus naturelles et les plus décisives d'une phrase insignifiante par laquelle Valère propose de terminer le différend *à l'amiable.* La scène où Lucile et Valère se trouvent au rendez-vous est amusante ; tous les deux se croient aimés. La déclaration de Valère est amenée avec beaucoup d'art, la manière dont elle est accueillie pleine de délicatesse. Les amants s'aperçoivent bientôt qu'ils ont été abusés par leurs valets ; ils s'emportent l'un et l'autre, et, comme aucun d'eux ne peut se reprocher le moindre tort en cette circonstance, le raccommodement se fait très-naturellement. Il ne s'agit plus que d'avoir l'aveu formel de la jeune veuve : si on pardonne à Lisette, on approuve sa conduite. Les choses sont, en effet, assez avancées pour que l'indulgence ne lui coûte pas beaucoup. Cet ingénieux badinage de Fagan, écrit avec élégance et sans affectation d'esprit, n'est pas mal versifié.

Rendez-vous (LE), comédie en un acte, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Legier, musique de Duni, représentée aux Italiens le 22 novembre 1763. Les spectateurs de ce temps toléraient la musique, mais en lui imposant des limites étroites. Un critique de l'époque écrivait, à l'occasion de cette pièce : « Les ariettes en sont assez lyriques, mais peut-être d'un coloris un peu trop fort pour ce genre de spectacle. » Malgré la vivacité du coloris, la partition de Duni est demeurée dans l'ombre.

Rendez-vous bourgeois (LES), opéra-bouffon en un acte, paroles de Hoffman, musique de Nicolo, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 9 mai 1807. Cette spirituelle débauche d'un écrivain de talent eut une vogue qui ne s'est pas démentie depuis plus de cinquante ans. Le sel en est plus gaulois qu'attique. C'est, en somme, la pièce la plus amusante du théâtre de Hoffman, et elle a fourni à Nicolo l'occasion d'écrire une partition dont tous les motifs ont une allure vive, naturelle, toute française. Nous citerons particulièrement la phrase du trio :

Mais en amour, comme à la guerre,
Un peu de ruse est nécessaire ;

le quinque de la scène VI, qui a un ensemble charmant :

Le temps est beau, la route est belle,
La promenade est un plaisir ;

et les couplets de Louise : *Il sait lire et compter ; ah! c'est vraiment un talent rare.* Il n'est pas jusqu'à l'ouverture des *Rendez-vous bourgeois* qui ne mette en gaieté et en belle humeur l'auditeur le plus refrogné.

Les deux morceaux que nous donnons ci-après feront suffisamment apprécier la valeur de l'œuvre.

Le premier est un chef-d'œuvre de bouffonnerie musicale. La fatuité de cette superbe création de César, le grand subjugueur des cœurs, s'y étale avec le grotesque le plus achevé, et un rire sans fin accueille toujours ce morceau, qui serait on ne peut mieux réussi si certains fragments ne se chantaient un peu d'une manière conventionnelle. L'esprit dans lequel tout l'air est conçu est mis par moments un peu de côté, pour ne laisser guère, par-ci par-là, que quelques notes à la place desquelles d'autres feraient peut-être aussi bien. Au reste, notre critique est un peu sévère quand on se souvient que la partition entière fut écrite en moins de dix jours par suite d'une sorte de pari. L'air : *Fortune, en ce monde* est un des mieux réussis de ce charmant et plaisant ouvrage, dans lequel on trouve tant de charmants morceaux.

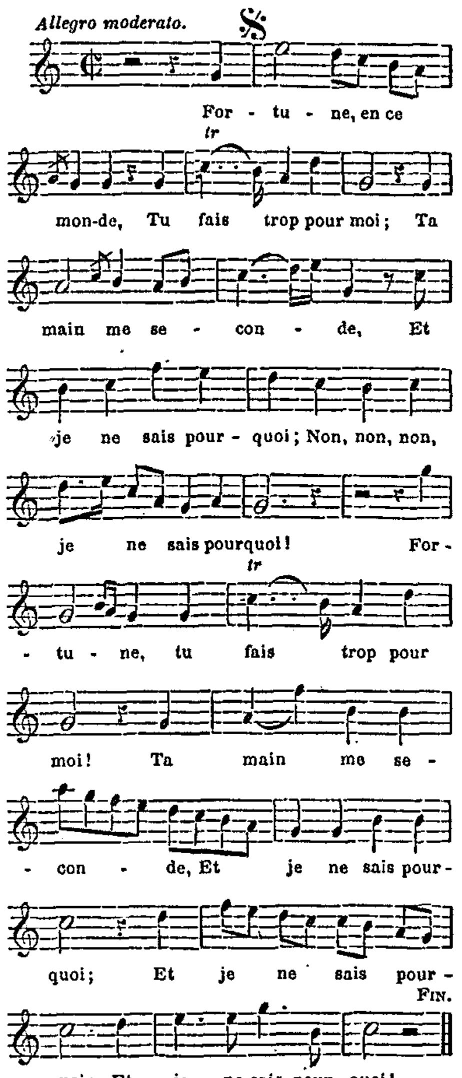

ROMANCE.

En écoutant cette ravissante mélodie si candide, si naïve, si virginale, il nous semble entendre l'Agnès de Molière confiant son premier et chaste battement de cœur à une sœur aînée. Aucun musicien n'a fait parler à une ingénue des phrases aussi pures. Un souffle printanier circule dans ces notes ; les jeunes filles aspirent à l'inconnu ; elles regardent aux fenêtres ; et les Charles, les César arrivent à point nommé pour donner une forme à la rêverie.

1er COUPLET. *Andantino.*

DEUXIÈME COUPLET.

Il est tout simple et sans façon
Et sa tournure est bien gentille;
Et, quoique ce soit un garçon,
Il est sage comme une fille.
J'y pense avec contentement,
Avec plaisir aussi j'en parle.
Va, je n'aurai jamais d'amant;
Je ne veux que mon ami Charles. (*Bis.*)

TROISIÈME COUPLET.

Il sait lire, écrire et compter;
Oh! c'est vraiment un talent rare!
Il sait danser, il sait chanter,
Il sait jouer de la guitare!
Puis, il a de l'esprit vraiment;
Il faut l'entendre quand il parle.
Non, je n'aurai jamais d'amant,
Je ne veux que mon ami Charles. (*Bis.*)

Rendez-vous de chasse (LE), chef-d'œuvre de Watteau. Au milieu d'un parc, dans une vaste avenue qui permet au regard de s'étendre au loin dans la campagne, une noble et galante compagnie s'est donné rendez-vous pour la chasse. Les premiers arrivés se reposent à l'ombre des grands arbres. De jeunes couples, assis sur le gazon, occupent leur temps à d'aimables propos. Cinq chiens, de la plus belle race, sont couchés auprès d'eux; l'un vient sans façon appliquer ses deux pattes sur la cuisse de son maître. Une élégante chasseresse, qui vient d'arriver, montée sur un cheval gris pommelé, est reçue par deux galants cavaliers, dont l'un lui tient l'étrier, tandis que l'autre l'aide à mettre pied à terre. Deux autres chevaux sont attachés à un arbre. Plus loin, une dame, à demi renversée sur l'herbe, tend les mains à un gentilhomme qui s'empresse de la relever d'une chute qu'il a peut-être causée. Un autre couple se promène gravement. Quelques figures encore complètent cette charmante composition, qui est peinte avec une vivacité de touche et une richesse de coloris admirables. Elle a fait partie des collections Racine de Jonquoy, Le Brun, Fesch, de Morny, et a été gravée en contre-partie par Michel Aubert.

Des *Rendez-vous de chasse* ont été peints par W. van de Velde (musée Van der Hoop, à Amsterdam), Nicolas Berghem (autrefois dans la galerie Delessert), C. van Falens (musée du Louvre), Giovanni Manozzi (galerie du palais Pitti, à Florence), Loutherbourg (*Rendez-vous de chasse* dans la partie de la forêt de Chantilly nommée le Rendez-vous de la table, Salon de 1765), Adolphe Leleux (*Rendez-vous de chasseurs bretons*, Salon de 1841), Joseph Fousseran (costumes de l'époque de Louis XIII, Salon de 1849), Eugène Fromentin (costumes arabes, vente Khalil-Bey), F. Grant (le *Rendez-vous de chasse d'Ascott*, Exposition universelle de 1855), Horace Vernet (tableau peint en 1823 et appartenant à M. Schikler), Henri de Montpezat (*Rendez-vous de chasse au faucon, dans les Flandres*, Salon de 1857), Gustave Courbet (tableau peint en 1862 et appartenant à M. Gaudy, représentant du Doubs à l'Assemblée nationale de 1871), Emile Bourcart (Salon de 1864), Joseph Beaume (Salon de 1867), Rosa Bonheur (*Rendez-vous de chasse en Touraine*), etc.

Fr. Janinet a gravé, d'après Watteau, une composition intitulée : le *Rendez-vous comique;* Beauvarlet a gravé, d'après Raoux, le *Rendez-vous agréable*. Des *Rendez-vous d'amour* ont été peints par M. Alfred Darjou (costumes arabes, Salon de 1869), J.-J. Tissot (costumes du moyen âge, Exposition universelle de 1867), C. Bazin (Salon de 1833), E.-A. Pinchart (Salon de 1872), J. Cermak (costumes monténégrins, Salon de 1874). Léopold Flameng a gravé, d'après Toulmouche, l'*Heure du rendez-vous* (Salon de 1872).

Rendez-vous de chasse d'Ascott (LE), tableau de M. Grant. Ce tableau, d'un des premiers artistes de l'Angleterre, est un merveilleux tour de force de coloriste. « Etant donné, dit M. E. About, un pays plat, cinquante Anglais en habit rouge, cinquante chiens anglais et cinquante chevaux anglais, faire un tableau qui ne soit ni monotone, ni criard, ni ennuyeux, ni ridicule. » M. Grant a réussi à résoudre ce difficile problème. Sous un ciel pommelé de nuages gris s'étend une plaine coupée de quelques lignes d'arbres dont le feuillage laisse deviner des maisons. De tous côtés arrivent au rendez-vous, sur leurs chevaux de race, les lords en habit rouge et en culotte de peau blanche, les veneurs, les piqueurs, retenant les chiens, tout ce monde du sport que réunit une solennité cynégétique. Ces têtes, grandes comme l'ongle, sont toutes des portraits, touchés avec une finesse à désespérer Franz Hals. Au premier plan figure le comte d'Orsay, ce roi de la mode, qui fut l'émule de Brummel. Autour de lui se groupe une brillante foule de pairs et de baronnets, dont les noms sont pour la plupart historiques. Le paysage est doux, fin et humide; un imperceptible brouillard voile les fonds sans les cacher. « Bêtes et gens, dit encore M. About, tout est peint finement, à petits coups de pinceau, et cependant avec largeur. M. Grant est peut-être le premier peintre qui, avec cent cinquante portraits, ait su faire un tableau. Ce qui n'est peut-être pas moins admirable, c'est l'art avec lequel le peintre a ménagé sa couleur. Le public ne sait pas combien il est difficile de peindre une réunion d'hommes en habit rouge. Et de quel rouge! vermillon pur. Tout autre à la place de M. Grant aurait fait un buisson d'écrevisses; mais le peintre a escamoté son vermillon, comme Lesueur a su quelquefois escamoter son bleu. » Au dire de M. T. Gautier, ce tableau, d'une harmonie charmante, pourrait figurer avec honneur parmi les chefs-d'œuvre des maîtres. Il fut exposé en 1855 et reçut des éloges unanimes.

RENDONNÉE s. f. (ran-do-né). V. RANDONNÉE.

RENDORMI, IE (ran-dor-mi) part. passé du v. Rendormir. Qui s'est endormi de nouveau : *Enfant* RENDORMI.

Puis, les voyant tous deux *rendormis* à la fin,
Il s'en alla de grand matin.
LA FONTAINE.

RENDORMIR v. a. ou tr. (ran-dor-mir — du préf. *r*, et de *endormir*). Faire dormir de nouveau une personne qui s'était réveillée : RENDORMIR *un enfant. J'ai passé toute la nuit à lui conter des histoires pour le* RENDORMIR. (Balz.)

Je veux, quoi qu'ils me conseillent,
Préférer, jusqu'à la mort,
Aux fanfares qui m'éveillent
La chanson qui me *rendort.*
V. HUGO.

Se rendormir v. pr. Recommencer à dormir : *Tu m'as si bien réveillé que je n'ai pas pu* ME RENDORMIR. *Un quart d'heure s'écoula encore, pendant lequel Michel, agité de ce qui venait de lui arriver, ne songea plus à* SE RENDORMIR. (G. Sand.) *Quand des choses préoccupent l'esprit, on s'endort, mais on ne* SE RENDORT *pas.* (V. Hugo.) *Vous croyez-vous assez sûrs des vérités que vous faites payer si cher aux nations, pour estimer leur aride amertume au prix de la douce et inoffensive rêverie du malheureux qui* SE RENDORT *sur un songe heureux?* (Ch. Nod.)

— Fig. Se replonger dans l'insensibilité, comme dans une sorte de sommeil : *Il faut que l'Italie* SE RENDORME *dans son suaire.* (Lamenn.) *A peine sorti de la nuit, qu'il y rentre, qu'il* SE RENDORME, *comme l'homme qui, s'éveillant à demi, se hâte de refermer les yeux, se retourne et renoue ses songes.* (Michelet.)

RENDOSSER v. a ou tr. (ran-do-sé — du préf. *r*, et de *endosser*). Reprendre, remettre : RENDOSSER *son habit.*

— Fig. Revenir à, rentrer dans : *Je* RENDOSSAI *mon humilité, que la braverie m'avait fait oublier.* (Le Sage.)

RENDOUBLEMENT s. m. (ran-dou-ble-man — rad. *rendoubler*). Action de rendoubler; état de ce qui est rendoublé.

RENDOUBLER v. a. ou tr. (ran-dou-blé — du préf. *r*, de *en*, et de *double*). Techn. Faire un pli à un vêtement trop long : RENDOUBLER *un manteau, une jupe.*

RENDRE v. a. ou tr. (ran-dre — du latin *reddere*, lequel est formé lui-même de *re*, préfixe, et de *dare*, donner, de la racine sanscrite *dâ*, même sens; l'intercalation de *n*, ou, en d'autres termes, la nasalisation du radical paraît remonter assez haut; toutefois, le vieil italien avait aussi sans *n* la forme *reddere*, et le provençal la forme *redre*). Remettre une chose à celui qui en est propriétaire, de quelque manière qu'elle soit arrivée en nos mains : RENDRE *de l'argent prêté.* RENDRE *de l'argent volé.* RENDRE *ce qu'on a pris.* RENDEZ *fidèlement le dépôt qu'on vous aura confié.* (Fénelon.) *Elle a juré ses grands dieux qu'elle ne* RENDRAIT *pas les quinze louis.* (Beaumarch.) *La raison pour laquelle on* REND *si peu les livres prêtés, c'est qu'il est plus aisé de les retenir que ce qui est dedans.* (Odry.) *Ne craignez rien, mon cousin, vous serez riche. Cet or vous portera bonheur, et un jour vous me le* RENDREZ. (Balz.)

Régnez toujours, Porus, je vous *rends* vos Etats.
RACINE.

Je lui faisais des dons, mais, avec modestie,
Il me voulait toujours en *rendre* une partie.
MOLIÈRE.

Et je crois la payer du plus noble salaire,
En la *rendant* aux mains d'un si vertueux père.
VOLTAIRE.

. . . Pour vous, *rendez* ce que vous avez pris,
Rachetez, sous trois jours, votre tête à ce prix.
C. DELAVIGNE.

Tes chants heureux, Orphée, ont vaincu le Ténare;
Souviens-toi que Pluton défend à ton amour
De revoir Eurydice avant que le Tartare
L'*ait rendue* à l'éclat du jour.
LEBRUN.

‖ S'emploie d'une manière analogue en parlant des choses : *Nous serions moins fiers de notre esprit, si nous* RENDIONS *sa part à la réminiscence.* (Boiste.) *Ceux qui parviennent par des bassesses ont à* RENDRE *tous les mépris qu'ils ont reçus.* (Volney.)

— Donner, remettre pour combler la différence entre le prix d'une chose et une somme plus forte que l'on offre en payement : RENDRE *le reste d'une pièce.* ‖ Absol. en ce sens : *Tenez, voilà un billet de cent francs;* RENDEZ-*moi.*

— Conduire, porter à son adresse ou à une certaine destination : RENDRE *des ballots de soie à Lyon. Il se fait* RENDRE *mystérieusement en public des billets vrais ou supposés.* (Desmahis.) ‖ Conduire quelqu'un dans un lieu désigné : *Montez dans mon cabriolet, dans deux heures je vous* RENDRAI *là.* (Acad.)

Je vous *rends* dans trois mois au pied du Capitole.
RACINE.

— Par ext. Faire rentrer quelqu'un en possession d'une chose dont il avait été privé, ou à laquelle il avait renoncé : *Prisonnier qu'on vient de* RENDRE *à la liberté. Cela vous* REND *l'honneur.* (Acad.) *Vos conseils le* RENDRONT *à la vertu.* (Acad.) *Je l'*AI RENDU *à son état, qu'il avait abandonné.* (Acad.) *En me* RENDANT *à la liberté, les révolutions politiques m'*ONT RENDU *à ma propre nature.* (Chateaub.) ‖ Faire recouvrer des choses qu'on avait perdues : RENDRE *la santé, la vue, l'ouïe à quelqu'un.* RENDRE *la vie à un malade. Régime qui* REND *les forces épuisées.* RENDRE *l'embonpoint à un malade.* RENDRE *la parole, l'appétit.* RENDRE *l'honneur à un condamné.* RENDRE *le courage, l'esprit, la gaieté à un malheureux. Le saint roi leur* RENDIT *avec la tranquillité la joie et l'abondance.* (Mass.) RENDEZ *à votre frère l'honneur que vous lui avez ravi.* (Mass.) *Waterloo fut l'autel expiatoire qui nous* RENDIT *la liberté.* (Proudh.)

Et la mort, à mes yeux dérobant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté.
RACINE.

‖ Fam. et par exagér. : *Vous me rendez la vie*, Vous me tirez de peine : *Ah! vous me* RENDEZ LA VIE. (Scribe.) ‖ *Rendre à soi-même*, Dégager d'une erreur, d'une illusion : *Ce coup terrible l'*A RENDU À LUI-MÊME.

— Livrer : RENDRE *une place après plusieurs attaques.* RENDRE *les armes à son ennemi.* ‖ Par anal. : *Rendre les armes*, S'avouer vaincu dans une contestation, dans une discussion : *Mme du Pui-du-Fou ne veut pas que je mène ma petite enfant; elle dit que c'est hasarder, et là-dessus je* RENDS LES ARMES. (Mme de Sév.)

Et les gens du bel air ne *rendent* point *les armes*,
Si la célébrité n'est jointe avec les charmes.
LA CHAUSSÉE.

— Produire, rapporter : *Un grain de blé en* REND *quelquefois plus de soixante.* (Acad.) *Sa terre lui* REND *dix mille francs par an.* (Acad.) *L'argent qu'il a mis à fonds perdu lui* REND *dix pour cent.* (Acad.) *Le froment chinois* REND *jusqu'à cent vingt fois la semence.* (V. Hugo.)

La terre est belle et productive
Et te *rendra*, mon cher, dix fois tes capitaux.
C. DELAVIGNE.

‖ Donner en retour, payer : *Ce fermier* REND *mille francs de sa ferme.* ‖ Donner par la pression : *Cette orange* REND *beaucoup de jus.* ‖ Fournir, laisser écouler : *Viande qui* REND *beaucoup de jus. Cette volaille* A RENDU *beaucoup de graisse.*

— Rejeter du corps par les voies naturelles ou autrement : RENDRE *un remède, une médecine, un vomitif.* RENDRE *de la bile.* RENDRE *un aliment comme on l'a pris.* RENDRE *le sang par le nez. Le casoar* REND *très-promptement ce qu'il a pris.* (Buff.) *Les effraies avalent les souris et les mulots, les petits oiseaux tout entiers et en* RENDENT *par le bec les os, les plumes et les peaux roulées.* (Buff.) *J'ai bu mes eaux, pris mon bouillon,* RENDU *mon remède, et pris une petite soupe.* (Dancourt.)

— Se dit des sentiments que l'on éprouve pour les autres, après avoir éprouvé un sentiment contraire : RENDRE *à quelqu'un son estime, son amitié, sa confiance. Une fois elle* AVAIT RENDU *son cœur à Dieu.* (Bossuet.)

Comment lui *rendre* un cœur que vous me retenez?
RACINE.

— Faire devenir : RENDRE *un chemin praticable, une rivière navigable. L'exercice* REND *le corps plus vigoureux. Le commerce* REND *un pays florissant.* (Acad.) *La cour ne* REND *pas heureux, mais elle empêche de l'être ailleurs.* (La Rochef.) *On* REND *les hommes défiants en l'étant soi-même.* (Bossuet.) *La société est tenue de* RENDRE *la vie commode à tous.* (Bossuet.) *L'avarice le* REND *défiant, soupçonneux, cruel; il persécute les riches, et il craint les pauvres.* (Fénelon.) *Les sombres idées qu'on donne de la vertu la* RENDENT *triste et ennuyeuse.* (Fénelon.) *La sagesse seule sait assaisonner les plaisirs pour les* RENDRE *purs et durables.* (Fén.) *Oui, ma foi, cela vous* RENDRAIT *la jambe bien mieux faite.* (Mol.) *La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à* RENDRE *l'autre misérable.* (La Bruy.) *Une austérité pharisaïque le* RENDAIT *redoutable.* (St-Simon.) *Les peuples n'aiment guère dans les souverains que les vertus qui* RENDENT *leur règne heureux.* (Mass.) *Le souvenir de mon premier époux* RENDAIT *inutiles tous les soins que le second prenait pour me plaire.* (Le Sage.) *Cette puissance était d'autant plus terrible que l'ignorance des peuples l'*AVAIT RENDUE *sacrée.* (Volt.) *Chacun a fui, autant qu'il a pu, le travail pénible de la culture, pour laquelle Dieu nous a fait naître et que nous* AVONS RENDUE *ignominieuse, tant nous sommes sensés!* (Volt.) *Les connaissances* RENDENT *les hommes doux; la raison porte à l'humanité.* (Montesq.) *Leur despotisme odieux et leurs manœuvres sourdes les* ONT RENDUS *méprisables.* (Labarpe.) *L'amour* REND *les femmes discrètes.* (Barthe.) *C'est l'abus de nos facultés qui nous* REND *malheureux et méchants.* (J.-J. Rouss.) *Le but de l'homme est de se conserver et de* RENDRE *son existence heureuse.* (Helvétius.) *Les lois commandent; les mœurs* RENDENT *le commandement inutile.* (Turgot.) *J'aurais voulu* RENDRE *Florence grande et libre.* (Byron.) *C'est la Révolution qui* A RENDU *les paysans propriétaires.* (Gén. Foy.) *Tout comprendre* REND *très-indulgent.* (Mme de Staël.) *Les défauts qui* RENDENT *un homme ridicule ne le* RENDENT *guère odieux; de sorte qu'on échappe à l'odieux par le ridicule.* (J. Joubert.) *Le besoin* REND *industrieux.* (J. Casanova.) *Le malheur* REND *injuste.* (Chateaub.) *Il est des bêtises que les femmes de génie savent* RENDRE *adorables.* (Balzac.) *L'homme seul est bimane, et cette prérogative l'*A RENDU *supérieur aux autres animaux.* (Virey.) *L'autorité despotique ne peut manquer de* RENDRE *mauvais nos faibles cœurs.* (A. de Vigny.) *Une faute* REND *probable une autre faute.* (Latena.) *Au lieu de* RENDRE *les lois sanguinaires, il faut* RENDRE *les prisons utiles à l'humanité.* (J. Droz.) *Pour* RENDRE *la vertu facile aux hommes, il faut tâcher de les* RENDRE *heureux.* (A. Fée.) *Le travail peut* RENDRE *la terre plus féconde.* (E. de Gir.)

L'accoutumance ainsi nous *rend* tout familier.
LA FONTAINE.

Qui te *rend* si hardi de troubler mon breuvage?
LA FONTAINE.

Voulez-vous qu'on vous aime? Il faut vous *rendre* [aimable.
PANARD.

L'ardeur de nous venger nous *rend* tout légitime.
CRÉBILLON.

Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le *rendrai* maître passé.
LA FONTAINE.

C'est moi qui, les *rendant* l'un de l'autre jaloux,
Vins allumer le feu qui les embrase tous.
RACINE.

Riches, soyez humains, tendres et généreux;
Quel bien vaut le bonheur de *rendre* un homme heu- [reux?
LÉFRANC DE POMPIGNAN.

— S'acquitter de certains devoirs, de certaines obligations à l'égard de certaines personnes; donner à quelqu'un des marques de déférence, de respect, de civilité, etc. : RENDRE *ses devoirs, ses respects à quelqu'un.* RENDRE *à quelqu'un ce qu'on lui doit.* RENDRE *les derniers devoirs à un ami.* RENDRE *des honneurs à un prince, à un ambassadeur.* RENDRE *hommage,* RENDRE *des hommages à quelqu'un.* RENDRE *à chacun ce qui lui est dû.* RENDRE *gloire,* RENDRE *grâce à Dieu. Le nom de dépositaire emporte une marque d'estime et* REND *hommage à la probité.* (Bossuet.) *Je lui* RENDIS *un million de grâces.* (Le Sage.) *Vous ne savez pas vous faire* RENDRE *par les gens ce qui vous est dû.* (Mol.) *Il alléguait pour raison de la guerre qu'on ne lui* AVAIT *pas* RENDU *assez d'honneurs lorsqu'il avait passé à Riga.* (Volt.) *La fainéantise est un hommage qu'il faut* RENDRE *au climat de Naples.* (St-Marc Girard.) *Le libraire Panckoucke se propose d'aller vous* RENDRE *ses hommages.* (D'Alembert.)

Qui ne *rend* point de soins n'est guères amoureux.
VOLTAIRE.

— Payer de retour, soit en bien, soit en mal : RENDRE *la pareille.* RENDRE *la réciproque.* RENDRE *le bien avec usure.* RENDRE *le bien pour le mal.* RENDRE *le mal pour le bien.* RENDRE *injure pour injure. Il m'a fait un plaisir, je le lui* AI *bien* RENDU. (Acad.) *Il m'a fait une cruelle offense, mais je le lui* RENDRAI *bien.* (Acad.) *On tua prodigieusement de Russes, mais ils nous le* RENDIRENT *bien.* (Volt.) *Depuis que Dieu a fait l'homme a son image, l'homme le lui* A *bien* RENDU. (Volt.) *Veux-tu que, te* RENDANT *sincérité pour sincérité, je te dise naïvement ce que je pense de la tienne?* (J.-J. Rouss.) *Plus l'homme vain s'estime lui-même, moins il estime ses semblables, qui le lui* RENDENT *bien.* (Chamf.) *S'ils me méprisent, je le leur* RENDS *bien, et nous sommes quittes.* (Scribe.) *Celui qui prône nos bienfaits nous semble plus reconnaissant que celui qui nous les* REND. (Bougeart.) *Le véritable ingrat est celui qui éprouve du plaisir à* RENDRE *le mal pour le bien.* (St-Marc Girard.) *L'hôtelier lui* RENDIT, *quoique en moins de paroles, la monnaie de ses compliments.* (L. Viardot.)

Rendre meurtre pour meurtre, outrage pour outrage.
RACINE.

Sifflez-moi librement, je vous le *rends*, mes frères.
VOLTAIRE.

Pour le bien que je fais, c'est le mal qu'ils me *ren-* [*dent.*
DESMAHIS.

‖ Représenter, exprimer : *Copie qui ne* REND *pas bien l'original. Glace qui* REND *nettement les objets. Portrait qui* REND *bien la figure d'une personne. Mot qui* REND *mal une pensée, une idée.* RENDRE *nettement, clairement, vivement sa pensée. Quelle langue peut* RENDRE *ce spectacle?* (Mass.) *Souvent, en redisant les mêmes paroles, on ne* REND *pas le même sens.* (Montesq.) *L'homme* REND *par un signe extérieur ce qui se passe au dedans de lui.* (Buff.) *J'appelle imagination le don de concevoir les choses d'une manière figurée et de* RENDRE *ses pensées par des images.* (Vauven.) *Instrument de l'esprit; la parole ne* REND *bien que les notions de l'esprit.* (B. Const.) *Il ne me paraît pas clair que Milton* AIT *toujours bien* RENDU *lui-même sa pensée.* (Chateaub.) *Quel que soit le génie d'un compositeur, il ne peut* RENDRE *avec vérité des sentiments qu'il n'a pas ressentis.* (Guéroult.) *Il a fait* RENDRE *à notre langue plus qu'elle ne pouvait jusque-là.* (Ste-Beuve.) *Linné, exact et précis, se créait une langue à part pour* RENDRE *ses idées dans toute leur vigueur.* (G. Cuvier.) *Mais la peinture elle-même n'*A *rien* RENDU *de tout cela.* (Lamart.) *La langue française est impuissante à* RENDRE *toutes les beautés de la langue grecque.* (Ste-Beuve.) *Je trouve l'écriture trop lente pour* RENDRE *la parole, et je griffonne comme un chat.* (G. Sand.)

— Prononcer, faire entendre :

L'arche sainte est muette et ne *rend* plus d'oracles.
RACINE.

‖ Traduire : RENDRE *le sens de son auteur.* RENDRE *un passage mot à mot. Cherchez à* RENDRE *le sens plutôt qu'à traduire chaque mot.* (Acad.) *Les traducteurs ont voulu adoucir et parer ce qu'il fallait* RENDRE. (Villem.) ‖ Répéter : *L'écho* REND *les sons, les paroles.* (Acad.) *Il n'*A *pas* RENDU *fidèlement ce que j'avais dit.* (Acad.) *Je vous* RENDS *son discours mot pour mot.* (Acad.) ‖ Faire entendre, émettre : *Cet instrument* REND *un son harmonieux.* (Acad.) *La diversité des sons que* REND *une basse, une harpe, et en général tout instrument à cordes, dépend de ce que leur tension, leur longueur et leur grosseur sont inégales.*

— Exhaler : *Cette fleur* REND *une odeur agréable.* (Acad.)

— A certains jeux, Accorder un avantage à un adversaire : *Il était très-fort au billard et aurait pu facilement me* RENDRE *dix points de cinquante.*

— *Rendre compte d'une chose*, En donner l'explication : RENDRE COMPTE *d'un événement.* RENDRE *un* COMPTE *détaillé de sa gestion. Enfouir le talent d'écrire, quand Dieu l'a donné, est un* COMPTE *que l'on aura à* RENDRE *à Dieu.* (St François de Sales.) *Je regarde les grands événements de ce règne comme de beaux phénomènes, dont je* RENDS COMPTE *sans remonter au premier principe.* (Volt.) *Ceux qui* RENDENT COMPTE *des ouvrages doivent rarement s'empresser de les juger.* (Volt.) *Les ouvrages dont les journaux ne* RENDENT *pas* COMPTE *restent inconnus.* (B. Const.) *N'oublions pas qu'un jour il nous faudra* RENDRE COMPTE *à Dieu de tout ce que nous avons reçu de lui.* (Mme C. Fée.) ‖ *Rendre ses comptes, Rendre des comptes*, Justifier par écrit de ce qu'on a reçu et payé : *Je n'*AI *jamais* RENDU *de* COMPTES, *on ne m'en demanda jamais.* (Las Cases.) ‖ Familièrem. Mourir : *Le pauvre homme vient d'aller* RENDRE SES COMPTES. ‖ *Rendre compte de quelqu'un, de ses démarches, de ses actions, etc.*, Faire connaître, révéler à une autre personne la conduite de quelqu'un, ses démarches, ses actions, etc.

— *Rendre service, un service à quelqu'un*, Le servir, l'obliger : *Notre confrère Lemierre n'*A RENDU *un bon* SERVICE *ni à l'Académie ni à lui-même, en rassemblant ce qu'il appelle ses* Poésies fugitives. *Il semble qu'il ait voulu prouver à quel point il était mauvais versificateur.* (Laharpe.) *Les théologiens* RENDRAIENT UN *très-grand* SERVICE *à l'humanité s'ils avaient le courage de se taire.* (Ch. Bailly.) *Il suffit de jeter les yeux sur l'histoire, à l'époque de l'institution de la chevalerie religieuse, pour reconnaître les importants* SERVICES *qu'elle* A RENDUS *à la société.* (Chateaub.) *Le capitaine Caraffa sollicitait à Naples la récompense des* SERVICES *militaires qu'il* AVAIT RENDUS *à la couronne d'Espagne.* (Chateaub.) ‖ *Rendre de bons offices, de mauvais offices à quelqu'un*, Le servir, lui nuire par ses paroles ou par ses actions.

— *Rendre témoignage à*, Déposer en faveur de : *Ah! traître, m'écriai-je, confesse plutôt que tu as vendu mes hardes, et* RENDS TÉMOIGNAGE À *la vérité.* (Le Sage.) *Il* AURAIT RENDU TÉMOIGNAGE À *ce fameux législateur juif, et Eusèbe n'aurait pas manqué de se prévaloir des aveux de Sanchoniaton.* (Volt.)

— *Rendre un arrêt, une sentence, une décision*, Prononcer un arrêt, une sentence, une décision : *La cour* REND *des* ARRÊTS, *et non des services.* (Séguier.)

— *Rendre la justice*, Administrer la justice : *Les tribunaux sont institués pour* RENDRE LA JUSTICE. (Acad.) *Une des plus nobles fonctions du souverain, c'est de* RENDRE LA JUSTICE *aux peuples.* (Fléch.) *Les rois de la première race* RENDAIENT LA JUSTICE *à la porte de leur palais.* (Chateaub.) *On ne doit pas* RENDRE LA JUSTICE *aux colonies autrement qu'en France.* (Dupin.) ‖ *Rendre justice à quelqu'un*, Reconnaître son mérite, les droits qu'il a à quelque chose : *Je me suis fait ancien pour qu'on me* RENDÎT *un peu plus de* JUSTICE. (Volt.) *Le génie de Voltaire avait peu de parenté avec celui de Corneille, et cette dissemblance a trompé quelquefois la* JUSTICE *qu'un grand homme aime à* RENDRE *à un grand homme.* (Guiz.) ‖ On dit aussi : *C'est une* JUSTICE *à lui* RENDRE. *Il faut lui* RENDRE *cette* JUSTICE.

— *Rendre grâces* ou *grâce*, Remercier : *Je vous* RENDS GRÂCES; *j'en ai assez.* ‖ Etre reconnaissant : *Je* RENDS GRÂCES *à Dieu de ce qu'il ne m'a fait naître ni borgne ni manchot.*

— *Rendre visite à quelqu'un*, L'aller visiter : *Quel temps prenez-vous pour lui* RENDRE VISITE? *Il est plongé dans la plus amère douleur.* (La Bruy.) *Ne* RENDEZ *jamais une* VISITE *dans des moments inopportuns.* (Boitard.)

Lorsque je vous *rendis* ma dernière *visite*,
Votre accueil parut froid, vous fûtes interdite.
LA FONTAINE.

‖ *Rendre à quelqu'un sa visite*, Aller le visiter après qu'on a été visité par lui. ‖ *Rendre ses visites*, Faire les visites exigées par l'usage en certains cas.

— *Rendre l'esprit, Rendre l'âme, Rendre son âme à Dieu, Rendre le dernier soupir, les derniers soupirs, Rendre la vie*, Mourir, expirer : *Notre âme est même si peu un don absolu, que, lorsqu'on veut faire entendre qu'un homme est mort, on dit communément qu'il vient de* RENDRE L'ÂME. (De Ségur.)

Je *rends* dans les tourments une pénible *vie.*
RACINE.

Vous autres, bonnes gens, eussiez cru que la dame
Une heure après *eût rendu l'âme.*
LA FONTAINE.

Au ciel elle *a rendu la vie*
Et doucement s'est endormie.
PARNY.

Je sais bien qu'un homme d'Eglise,
Qu'on redoutait fort en ce lieu,
Vient de *rendre* son *âme à Dieu*,
Mais je ne sais si Dieu l'a prise.
DE CAILLY.

— *Rendre raison*, Expliquer le motif d'une chose, d'une action : RENDRE RAISON *de sa conduite, de ses procédés. Phénomènes naturels, dont on ne peut* RENDRE RAISON. *On ne* REND *point* RAISON *des caprices du cœur.* (Mme de Fontaines.) ‖ *Rendre raison à quelqu'un*, Se battre en duel avec lui parce qu'il l'exige comme réparation d'une offense : RENDRE RAISON *d'une insulte. Eh bien! monsieur, je vous tiens pour insulté, si cela peut vous être agréable, et je ne vous* RENDRAI *pas* RAISON, *car il n'y a pas assez de raison dans cette affaire-là pour que je vous en rende.* (Balz.)

— *Rendre à quelqu'un sa parole, son serment, etc.*, Le dégager de sa promesse :

Moi-même je vous *rends* le *serment* qui vous lie.
RACINE.

— *Rendre le salut*, Saluer quelqu'un qui vient de nous saluer : *Je lui* AI RENDU SON SALUT.

— *Rendre de l'ouvrage*, Le remettre à la personne qui l'a donné à faire.

— *Rendre gorge*, Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des moyens illicites.

— *Rendre le pain bénit*, Fournir le pain que l'on bénit et que l'on offre à la messe paroissiale, après avoir reçu un morceau du pain bénit à la grand'messe précédente.

— *Rendre le devoir, Rendre le devoir conjugal*, Se prêter aux relations dont le mariage fait un droit pour chaque époux à l'égard l'un de l'autre.

— *Dieu vous le rende!* Souhait que la reconnaissance fait prononcer aux mendiants que l'on assiste, à ceux à qui l'on fait un petit présent, ou à qui l'on rend quelque service.

— Loc. prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*, Il est juste de restituer ce que l'on trouve.

— Manége. *Rendre la bride à un cheval*, La tenir moins haute, moins ferme. ‖ *Rendre la main à un cheval*, Lui lâcher un peu la bride.

— Anc. mar. *Rendre bord*, Mouiller en un port : *Le navire est venu* RENDRE BORD *à La Rochelle.*

— Féod. *Rendre foi et hommage, rendre aveu*, S'acquitter, à l'égard de son seigneur, de certains devoirs, de certaines sujétions exigées par la loi féodale.

— Absol. Ne pas payer ce qu'on doit : *Les personnes de qualité empruntent et ne* RENDENT *point.* (Le Sage.) *A la rigueur, l'Etat peut prendre et ne pas* RENDRE. (Bastiat.) ‖ Pop. *Quand il emprunte, c'est à ne jamais rendre*, Cet emprunteur ne se montre jamais disposé à rendre ce qu'on lui prête. ‖ *C'est un homme qui a bon cœur, il ne rend rien*, Il ne rend jamais ce qu'on lui prête.

— Rejeter du corps : RENDRE *par haut et par bas.*

— Produire, rapporter : *Cette affaire, ce métier* REND *peu,* REND *beaucoup. Ce commerce ne* REND *pas, ne* REND *rien. Les gerbes* RENDENT *beaucoup cette année.* (Acad.) *La colonie* RENDIT *moins et coûta le double.* (Rayn.) *Ce métier où l'on devrait mourir de faim ne laisse pas de* RENDRE. (Montesq.) *Un capitaliste trouve que ses fonds placés sur hypothèque ne lui* RENDENT *pas assez.* (Proudh.)

. . . . . On a tout quand on a du mérite;
Le tien *rend* à merveille, et je t'en félicite.
DESTOUCHES.

— Exprimer : *Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien* RENDRE; *c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût.* (Buff.)

— Représenter : *Portrait qui* REND *bien.*

— Aboutir : *Ce chemin* REND *au hameau, au village.*

— Jeux. Se dit d'une bande de billard, pour exprimer la manière dont elle renvoie la bille : *Cette bande* REND *bien,* REND *mal.* ‖ *Cette raquette rend bien, rend mal*, Cette raquette renvoie fortement ou faiblement la balle.

— Chronol. *Rendez à César*, Nom donné au deuxième dimanche après la Pentecôte, dans quelques chartes.

Se rendre v. pr. Etre rendu : *L'argent prêté* SE REND *de la main à la main.*

— Devenir par son propre fait, intentionnellement ou non : SE RENDRE *agréable, nécessaire.* SE RENDRE *odieux, ridicule par sa conduite, par ses manières.* SE RENDRE *redoutable à ses voisins.* SE RENDRE *trop familier.* SE RENDRE *malade par ses excès.* SE RENDRE *maître d'une place.* SE RENDRE *maître de l'esprit de quelqu'un. Nous devons travailler sans cesse à* NOUS RENDRE *maîtres de nos passions.* (Acad.) *D'où vient, disais-je à Narbal, que les Phéniciens* SE SONT RENDUS *les maîtres du commerce sur toute la terre et qu'ils s'enrichissent aux dépens de tous les autres peuples?* (Fén.) *Nos rois ne perdent rien à* SE RENDRE *accessibles.* (Mass.) *Quelque grande difficulté qu'il y ait de se placer à la cour, il est encore plus difficile de* SE RENDRE *digne d'être placé.* (La Bruy.) *Il est d'un meilleur esprit de se négliger sur les choses peu importantes que de s'y* RENDRE *trop délicate.* (Mme de Lambert.) *Qui ne peut* SE RENDRE *heureux peut au moins mériter de l'être.* (J.-J. Rouss.) *Je ne vous demande vos bontés pour lui qu'autant qu'il s'en* RENDRA *digne.* (D'Alemb.) *La vertu n'est que l'art de* SE RENDRE *heureux soi-même de la félicité des autres.* (Helvétius.) *La simplicité se fait respecter; la familiarité* SE REND *méprisable.* (Mirab.) *Napoléon* S'EST RENDU *coupable envers la liberté, et par conséquent envers le genre humain.* (Chateaub.) *Les riches qui fréquentent les eaux dépensent encore plus pour* SE RENDRE *malades que pour se guérir.* (Isid. Bourdon.) *Il vaut mieux se condamner à l'obscurité que de* SE RENDRE *célèbre par les malheurs de sa patrie.* (Chateaub.)

— Forcer à devenir par rapport à soi : *Il entra dans l'Ethiopie, qu'il* SE RENDIT *tributaire.* (Boss.) ‖ Faire devenir : *Pour se faire une vue générale et étendue qui soit fixe et assurée, il faut commencer par* SE RENDRE *familières les vérités particulières.* (Condill.)

— Se soumettre : SE RENDRE *aux ennemis.* SE RENDRE *prisonnier de guerre.* SE RENDRE *sans coup férir.* SE RENDRE *à discrétion. La citadelle ne* S'EST RENDUE *qu'à la dernière extrémité.* (Acad.) *Le commandant de la place, après une vigoureuse résistance, fut obligé de* SE RENDRE. (Volt.) *Vainement quelques braves officiers faisaient-ils entendre le cri de l'honneur indigné :* SE RENDRE *était la seule ressource.* (Thiers.) ‖ Céder : SE RENDRE *à la raison, à l'évidence, à l'autorité, à des prières.* SE RENDRE *aux désirs de quelqu'un. Je* ME SUIS RENDU *à cet avis sans beaucoup de peine.* (La Font.) *Lorsqu'on désire, on* SE REND *à discrétion à celui de qui on espère.* (La Bruy.) *Je vous conjure de* VOUS RENDRE *à mes raisons.* (Volt.) *Cet avis parut si sage, que chacun* S'Y RENDIT. (Balz.) *Memmo douta longtemps, mais il fallut* SE RENDRE *à l'évidence.* (Méry.)

A mes justes désirs ne *vous rendez-vous* pas?
RACINE.

‖ Absol. Dans ce dernier sens : *La chose n'est pas mathématiquement impossible; et, si elle est démontrée, je* ME RENDS. (Volt.) *Répondez à cette objection, répondez juste, et je* ME RENDS *sur tout le reste.* (J.-J. Rouss.) *Je n'ai pas grande foi aux belles phrases; mais des actions, des faits bien nets et bien clairs, et je* ME RENDS : *je crois au bienfait argent comptant.* (Empis.)

Je *me rends*, je vous cède une pleine victoire.
RACINE.

On lui fait voir qu'il est un sot,
Il n'a pas de peine à *se rendre.*
LA FONTAINE.

‖ *Il ne se rend jamais*, C'est un entêté qui ne veut jamais céder. ‖ Etre fatigué, excédé d'une chose : *Je ne peux plus ni boire ni manger, je* ME RENDS. (Acad.) *Il ne peut plus marcher, il* SE REND. (Acad.)

— Déférer à, obéir : SE RENDRE *à une invitation.* SE RENDRE *aux ordres de quelqu'un.*

— Aboutir : *Les fleuves* SE RENDENT *à la mer.* (Acad.) *Le sang* SE REND *au cœur.* (Acad.) ‖ *Se rendre en un endroit*, Y aller : SE RENDRE *sur la frontière.* SE RENDRE *auprès de quelqu'un.* SE RENDRE *à un poste.* SE RENDRE *à son bord. Le roi de Danemark était alors dans le Holstein, où il semblait ne* S'ÊTRE RENDU *que pour lever le siége de Tonningue.* (Volt.) *M'étant remis en linge et m'étant fait faire un habit neuf, je* ME RENDIS *chez le chanoine.* (Le Sage.) *Le jour suivant, je* ME RENDIS *tout d'une traite à Ségovie.* (Le Sage.) *Je demandai dans le bourg le chemin du château où je voulais* ME RENDRE. (Le Sage.) *J'aimais à* ME RENDRE *dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde.* (B. de St-P.) *A peine le roi Charles était arrivé à Bayonne que Napoléon* SE RENDIT *chez lui.* (De Pradt.) *Or, à la fin d'avril, je* ME RENDIS *en Piémont par le Saint-Bernard.* (Ampère.)

Des quatre coins du monde on *se rend* aux enfers.
LA FONTAINE.

— *Se rendre à son devoir*, Aller où le devoir appelle.

— *Se rendre compte d'une chose*, Réfléchir sur cette chose pour la bien connaître : *C'est parce qu'on ne peut* SE RENDRE COMPTE *du pourquoi de ses sentiments que l'homme le plus sage est fanatique en musique.* (Beyle.) *La psychologie est le* COMPTE *que l'on* SE REND *à soi-même de ce qui se passe dans l'âme, dans la conscience, qui est la scène visible de l'âme.* (Cousin.)

— Jurispr. *Se rendre partie contre quelqu'un*, Se déclarer partie contre lui, afin de le faire condamner à des dommages-intérêts, pour réparer le tort qu'il a causé.

— Manége. *Cheval qui se rend*, Cheval qui ne peut plus avancer par suite de fatigue. ‖ Cheval qui obéit, après avoir résisté quelque temps.

— s. m. Action de rendre. ‖ *Grand merci jusqu'au rendre*, Je vous prouverai ma reconnaissance à l'occasion.

— Argot. *Vol au rendez-moi*, Genre de vol qui se pratique en réclamant la monnaie déjà rendue pour une pièce donnée en payement par un compère.

— Prov. *Amis au prêter, ennemis au rendre*, Les prêts d'argent brouillent souvent des amis.

— **Syn. Rendre, redonner, remettre,** etc. V. REDONNER.

— **Rendre (se), acquiescer, céder.** V. ACQUIESCER.

— **Encycl.** Argot. *Vol au rendez-moi.* Ce genre d'escroquerie se commet ordinairement chez les marchands de vin et les liquoristes. Un individu entre dans un moment où il y a foule, demande un canon et jette une pièce de cinq francs sur le comptoir; on lui rend sa monnaie et il s'en va. Quelques minutes après arrive un compère qui prend une minime consommation, puis, après avoir attendu peu de temps, réclame sa monnaie. « Votre monnaie? répond le marchand, mais vous ne m'avez rien donné. — Comment, je ne vous ai rien donné! Heureusement, je puis vous prouver le contraire. Je vous ai remis une pièce de cinq francs à l'effigie de Charles X et de l'année 1827; de plus, j'ai remarqué par hasard que le C du mot Charles est écrasé. » Le marchand, qui est certain de n'avoir rien reçu, fouille dans son comptoir, et, à sa grande surprise, y trouve la pièce désignée, laquelle n'est autre que celle que le premier voleur avait donnée. Force lui est alors de s'excuser sur son manque de mémoire; après avoir reçu la monnaie, l'escroc va rejoindre son complice et recommencer ailleurs la même comédie.

— **Allus. hist. Rends les armes. — Viens les prendre,** Injonction insolente de Xerxès à Léonidas, et fière réponse du héros spartiate. V. LÉONIDAS.

— **Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.** Quelques jours avant la célébration de la pâque, Jésus fit une entrée triomphale à Jérusalem, au milieu d'un concours immense de peuple, qui criait : « Hosanna au fils de David! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Les princes des prêtres et les scribes cherchèrent alors les moyens de le perdre et de le prendre dans ses paroles par des questions insidieuses. Les hérodiens s'approchèrent donc de lui et lui dirent : « Maître, nous savons que vous êtes vrai dans vos paroles et que vous enseignez la voie de Dieu sans faire acception de personnes. Dites-nous donc la vérité sur ceci : « Est-il permis de payer le tribut à César? » Jésus, pénétrant leur intention, répondit : « Montrez-moi la pièce d'argent qu'on paye pour le tribut. » Ils lui présentèrent un denier. Alors Jésus leur dit : « De qui est cette image? — De César. — Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (*Redde Cæsari quæ sunt Cæsaris, et quæ sunt Dei Deo*). » On le voit, cette réponse de Jésus n'est qu'une sorte de jeu de mots en action.

Henri IV, qui, avant d'entrer à Paris, avait été obligé d'acheter fort cher les chefs de la Ligue, modifia à ce sujet, de la manière la plus originale et la plus spirituelle, le mot de l'Evangile. Un jour, après son dîner, suivant le *Journal de l'Estoile*, Henri IV dit à son secrétaire : « Que penses-tu me voir ainsi à Paris comme j'y suis? — Je dis, sire, qu'on a rendu à César ce qui était à César, comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu... — Ventre-saint-gris! reprit le roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas *rendu*, à moi, mais bien *vendu*. »

« Bossuet trancha d'une main hardie et d'un coup d'Etat sacré les prétentions théocratiques qui subordonnaient, dans les âges de ténèbres, le pouvoir temporel des peuples au pouvoir spirituel des papes. Il *rendit à César ce qui était à César*, et pour cela il mérita bien à la fois de la conscience et de la politique. »

LAMARTINE.

« Nous le répétons, ce que l'on appelle aujourd'hui l'école moderne n'a rien inventé dans le fond même du drame, et, si l'on veut rendre justice aux véritables novateurs, il faut nommer Aristophane, il faut nommer Sophocle, il faut nommer Plaute et Térence, il faut nommer Corneille, il faut nommer Shakspeare, il faut nommer quiconque a vécu de sa propre vie au théâtre; en un mot, ce sera toujours une faute, dans ces sortes de dissertations, de ne pas *rendre à César ce qui est dû à César.* »

J. JANIN.

« Cette faculté (le goût) est susceptible d'un tel point de perfection, que les gourmands de Rome distinguaient, au goût, le poisson pris entre les ponts de celui qui avait été pêché plus bas. N'en voyons-nous pas, de nos jours, qui ont découvert la saveur supérieure de la cuisse sur laquelle la perdrix s'appuie en dormant? Et ne sommes-nous pas environnés de gourmets qui peuvent indiquer la latitude sous laquelle un vin a mûri, tout aussi sûrement qu'un élève de Biot ou d'Arago sait prédire une éclipse?

» Que s'ensuit-il de là? Qu'il faut *rendre à César ce qui est à César*, et proclamer l'homme le *grand gourmand de la nature.* »

BRILLAT-SAVARIN.

« Ce *Sébastien*, que nous nous étonnions de voir si vigoureusement né sous l'inspiration d'une femme, est décidément l'œuvre d'un homme. *Quæ sunt Cæsaris, Cæsari*, rendons à la barbe ce qui est à la barbe. Seulement, M. de Latronchère s'appelle *Emilie*, selon le livret du moins, et nous avions toujours cru jusqu'ici que ce joli nom rimait à femme. De là notre erreur. »

ADRIEN PAUL.

— **La garde meurt et ne se rend pas**, Réponse héroïque, mais plus ou moins authentique, faite à Waterloo et longtemps attribuée au général Cambronne. V. ce dernier mot.

RENDSBOURG ou **RENDSBURG**, ville de Prusse, province de Holstein, dans une île de l'Eider, à 31 kilom. O. de Kiel; 10,000 hab. Canal faisant communiquer la Baltique avec la mer du Nord; fonderie de cloches. Prise par les impériaux en 1627 et par les Suédois en 1643; elle a été démantelée en 1853.

RENDU, UE (ran-du) part. passé du v. Rendre. Remis à son propriétaire : *Prêt* RENDU. *Argent* RENDU.

— Rétabli au lieu d'où il était sorti :

Le corps né de la poudre à la poudre est *rendu*.

— Ramené :

J'ai cru que, tôt ou tard à ton devoir *rendu*,
Tu me rapporterais un cœur qui m'était dû.

RACINE.

— Donné, accordé : *Devoirs* RENDUS *à un mort. L'abolition des duels fut un des plus grands services* RENDUS *à la patrie.* (Volt.) *Les honneurs extraordinaires* RENDUS *à Pétrarque furent le présage et le commencement de sa fortune.* (Laharpe.) *Heureusement le despotisme, et grâces lui en soient* RENDUES, *a fait de son mieux pour nous guérir de cette honteuse erreur.* (B. Constant.) *L'obéissance de la femme est un hommage* RENDU *au pouvoir qui la protége.* (Portalis.) *Le respect est un hommage* RENDU *à une supériorité quelconque.* (Alibert.) *La justice* RENDUE *à un homme vertueux n'est déplacée nulle part, si ce n'est dans les âmes corrompues.* (Virey.) *Le progrès du culte de dulie ou d'hyperdulie* RENDU *à la Vierge mère est arrivé à son apogée.* (L. Jourdan.) *Chaque espèce se distingue par un attribut particulier, qui est, pour ainsi dire, un hommage* RENDU *à ce noble et généreux sentiment.* (Alibert.) *Quand il s'agit des services* RENDUS *à l'âme, aucune rétribution ne peut passer pour un salaire.* (Renan.) ‖ Se dit des traitements bons ou mauvais qui nous attendent, suivant le bien ou le mal que nous aurons fait :

De la société tu vois ici l'emblème :
Le bien, le mal nous sont *rendus*.

FLORIAN.

— Arrivé où l'on voulait aller : *Il n'y a plus qu'un quart de lieue d'ici chez nous, nous voilà bientôt* RENDUS. (Acad.) *Me voilà* RENDU *à mon ermitage des Délices, après un voyage à la cour palatine.* (Volt.) *Ces malheureux avaient hâte d'être* RENDUS *au lieu du travail, car là on leur tient compte des minutes.* (De Villeneuve-Bargemont.) ‖ Voituré, conduit : *Vin* RENDU *à Paris.*

— Exprimé : *Le tonnerre, le murmure des eaux, les vents, les orages sont mal* RENDUS *par de simples accords.* (J.-J. Rouss.) *Les détails ne sont pas* RENDUS *avec moins d'élégance.* (G. Cuvier.) *Ce petit drame est* RENDU *avec un sentiment exquis de l'expression et de la pantomime.* (Th. Gaut.) *Ces drames étaient* RENDUS *avec tant de vérité, qu'on se croyait transporté dans les champs de la Syrie et de la Palestine.* (B. de St-P.)

— Prononcé : *Un oracle* RENDU *n'est pas un oracle compris.* ‖ Fait, publié : *Les lois* RENDUES *en France pendant la Révolution ne permettaient pas au père de déshériter son fils.* (De Bonald.)

— Devenu :

Il fallut qu'au travail son corps *rendu* docile
Forçât la terre avare à devenir fertile.

BOILEAU.

Une tempête, un dieu plutôt m'égare
Près de l'Asie, au sein des vastes flots
Rendus fameux par la chute d'Icare ;
Et le destin me conduit à Samos.

MALFILATRE.

— Excédé de fatigue : *Je suis* RENDU, *je ne saurais aller plus loin.* (Acad.) *J'étais* RENDU, *j'avais hâte de m'arracher à l'atmosphère empoisonnée où j'étouffais depuis quelques heures.* (J. Sandeau.)

Nos deux Anglais lassés, sanglants, *rendus*,
Gisaient tous deux sur la terre étendus.

VOLTAIRE.

L'équipage suait, soufflait, était *rendu*.

LA FONTAINE.

Tout l'équipage est sur les dents;
Le coursier du maître est *rendu;*
Plus d'un chien haletant sur l'herbe est étendu.

ARNAULT.

— *Etre rendu à soi-même*, Etre délivré d'égarements, d'illusions.

— *Compte rendu*, Exposé détaillé de certains faits particuliers : COMPTE RENDU *de l'état des finances, de certains faits particuliers.* COMPTE RENDU *des séances d'une assemblée.*

— B.-arts. Bien étudié, vigoureusement exprimé : *Dessin, modèle bien* RENDU. *Je vois les mains, qui sont très-bien* RENDUES *et très-belles.* (G. Sand.)

. . . . . . Votre portrait
En toute sa personne est *rendu* trait pour trait.

REGNARD.

— Mar. Arrivé au point de tension convenable : *Une moufle est* RENDUE *quand les poulies se touchent.* (Littré.)

— Prov. *Fille qui chante et ville qui parlemente sont à moitié rendues*, Il n'est pas difficile d'en venir à bout.

— s. m. Soldat d'une armée qui passe à l'ennemi : *Il vint hier de Bruxelles un* RENDU *qui dit que le prince d'Orange assemblait quelques troupes.* (Racine.) ‖ Vieux en ce sens.

— B.-arts. Ce qui est bien dessiné et vigoureusement exprimé : *Le* RENDU *des dessins ne constitue pas sans doute le mérite intrinsèque d'un projet, mais il est l'indication d'un talent exercé.* (Quatremère.)

— Fig. et fam. *Un rendu*, Tour joué à quelqu'un, équivalent de celui qu'il a joué luimême auparavant. ‖ On dit aussi adjectivement dans le même sens : *Un prêté rendu.*

— **Syn. Rendu, excédé, harassé.** V. EXCÉDÉ.

RENDU (Louis-Ambroise-Marie-Modeste), administrateur, né à Paris en 1778, mort dans la même ville en 1860. Admis à l'École polytechnique l'année même où s'ouvrit cet établissement, Rendu, attaché de cœur à l'ancien ordre de choses, refusa de jurer haine à la royauté, ce qui le fit exclure de l'École. A l'Ecole centrale des Quatre-Nations, où il passa ensuite, il sut gagner l'affection de Fontanes, qui le fit entrer à la rédaction du *Mercure*, après le 18 brumaire, et le nomma, en 1808, lorsqu'il fut grand maître de l'Université, inspecteur général, puis membre du conseil supérieur de l'Université. Rendu organisa alors le personnel des Facultés et des lycées et établit la comptabilité et la juridiction universitaires. A son retour en France, Louis XVIII ayant résolu de dissoudre l'Université, Rendu défendit l'œuvre à laquelle il avait si activement coopéré, dans un écrit intitulé : *Quelques observations sur l'ordonnance royale du* 17 *février* 1815. Après la seconde Restauration, il défendit le corps universitaire, attaqué de nouveau, dans diverses brochures et surtout dans un important ouvrage intitulé : *Essai sur l'instruction publique et particulièrement sur l'instruction primaire* (1819, 3 vol. in-8º). Appelé peu après à faire partie de la commission d'instruction publique, il fut chargé des fonctions du ministère public pour toutes les affaires appartenant à la juridiction du conseil.

En 1811, Rendu avait fait adopter au conseil impérial l'établissement de commissions d'arrondissement et de canton, destinées à encourager et à surveiller les écoles primaires. Mais ceci était resté, par le fait de circonstances politiques, à l'état de projet; l'établissement eut lieu enfin sous la Restauration, grâce au concours de Cuvier, de de Gérando et de Rendu, qui firent créer quarante-sept écoles normales et établirent des instituteurs primaires dans plus de cent communes. En 1817, Rendu organisa et présida la commission chargée de contrôler à Paris l'administration des colléges et il occupa, de 1817 à 1830, les fonctions de substitut du procureur général près la cour royale de Paris. Zélé catholique, il fut un des patrons et des constants défenseurs des frères des écoles chrétiennes, qui élèvent une grande partie des enfants des ouvriers au profit de la réaction cléricale.

En 1841, Rendu s'occupa de reconstituer la Faculté de théologie; il fonda, la même année, le *Cercle catholique* avec Lenormand et Ozanam et, plus tard, prit beaucoup de part aux discussions sur la liberté d'enseignement. Outre les ouvrages déjà cités, nous signalerons de cet écrivain : *Considérations sur le prêt à intérêt* (Paris, 1806, in-8º); *Excerpta* ou *Morceaux choisis de Tacite* (1805, in-12); la *Vie d'Agricola* (1806, 1822, in-12); *Réflexions sur quelques parties de notre législation civile*, envisagée sous le rapport de la religion et de la morale (1814, in-8º); *Premier supplément*, puis *Second supplément au système de l'Université de France* (1817); *Code universitaire* (1827, in-8º); *Traité de morale* (1834, in-12); *Essai sur l'instruction morale et religieuse* (in-18); *De l'association en général et spécialement de l'association charitable des frères des écoles chrétiennes* (1839, in-8º); *De l'Université de France et de sa juridiction* (1847, in-12); *Nouvelle traduction des Psaumes*, sur le texte hébreu, avec notes (2 vol. in-8º); *De l'instruction secondaire et spécialement des écoles secondaires ecclésiastiques.* C'est un appel à l'union de l'Université et du clergé.

RENDU (Ambroise-Augustin-Eugène-Charles-Marie), jurisconsulte, fils du précédent, né à Paris en 1820, mort en 1864. Il étudia le droit et devint avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. On a de lui : *Cours de pédagogie* ou *Principes d'éducation publique* (1841, in-12); *Traité de la responsabilité des communes* (1847, in-8º); *Exercices gradués pour la lecture courante des manuscrits* (1847, in-8º); *Récits moraux et instructifs* (1848, in-12); *Petit cours d'éducation, à l'usage des maisons religieuses d'éducation* (1851-1852, 6 vol. in-18), plusieurs fois réédité; *Traité pratique de droit industriel* ou *Exposé de la législation et de la jurisprudence des établissements industriels, les brevets d'invention, etc.* (1855, in-8º); *Traité pratique des marques de fabrique et de commerce et de la concurrence déloyale* (1858, in-8º); *Règles et modèles de style et de littérature* (1860, in-18). Il a publié, en outre, un *Cours complet d'histoire et de géographie*, avec M. Amart, et une *Méthode pour faire l'application des principes de la grammaire*, avec M. Chapsal.

RENDU (Eugène), publiciste français, frère du précédent, né à Paris le 10 janvier 1824. Après avoir étudié le droit et s'être fait recevoir licencié ès lettres, il visita l'Italie (1844), se lia avec l'abbé Gioberti, le comte Balbo, le marquis d'Azeglio et s'occupa, dans la presse française, de la question italienne, dont certes il était loin de prévoir le dénoûment. M. Rendu, qui est très-attaché, comme son père, aux idées catholiques, collabora au journal l'*Ere nouvelle* (1848) avec Lacordaire, Ozanam et Maret. L'année suivante, il entra dans l'Université et fut nommé successivement, depuis lors, inspecteur de l'instruction primaire à Paris, chef du service du personnel de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique (1854) et inspecteur général (1860). En outre, M. Rendu fut chargé par le gouvernement de missions en Angleterre et en Allemagne, et il assista au congrès de l'instruction publique tenu à Londres en 1857.

Membre du conseil général de Seine-et-Oise, M. Rendu se porta, mais sans succès, candidat officiel au Corps législatif en 1869. Depuis lors, il s'est beaucoup occupé de la question de l'instruction obligatoire, dont il est partisan; mais, par contre, il s'est montré l'adversaire acharné de la laïcité de l'enseignement qui, à ses yeux, a le tort irrémédiable de séparer l'Eglise de l'école, et M. Rendu tient avant toute chose à ce que l'Eglise conserve une absolue domination sur les âmes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Manuel de l'enseignement primaire*, souvent réédité; *Sur l'obligation de l'enseignement* (1840); l'*Italie devant la France* (1849); *Conditions de la paix dans les Etats romains* (1849); *Commentaire théorique et administratif de la loi sur l'enseignement* (1850); *Etat de l'instruction primaire à Londres* (1852); *De l'enseignement obligatoire* (1853); *De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord* (1855); l'*Italie et l'empire d'Allemagne* (1859); l'*Autriche dans la confédération italienne* (1859); *Guide des salles d'asile* (1860); *Manuel de l'enseignement primaire* (1861); *M. Ambroise Rendu et l'Université* (1861); *Note sur la fondation d'un collége international* (1862); la *Souveraineté pontificale et l'Italie* (1862); *Guide des écoles primaires* (1864); les *Français, grandes époques de leur histoire* (1870); *Un projet de loi sur la nomination des instituteurs publics* (1870); *De l'obligation légale de l'instruction* (1872); l'*Instruction primaire devant l'Assemblée* (1873). M. E. Rendu a rédigé le journal l'*Ami de l'enfance* à partir de l'année 1854.

RENDU (Victor), agronome, de la famille des précédents, né en 1809. Il se fit recevoir avocat, étudia les littératures étrangères, puis s'adonna aux sciences, particulièrement à l'agronomie. En 1842, il devint inspecteur d'agriculture. Outre des *Manuels* pour l'instruction primaire, des traductions d'ouvrages allemands, italiens et des *Psaumes* de David (1862), on lui doit : *Nouveau spectacle de la nature* ou *Dieu et ses œuvres* (1839, 10 vol. in-8º); *Lectures choisies* (1840); *Agriculture du département du Nord* (1840); *Nouveau manuel élémentaire d'agriculture* (1844); *Maître Pierre*, dialogues familiers (1846, 2 vol.); *Principes d'agriculture* (1853); *Ampélographie française* (1857); l'*Intelligence des bêtes* (1863); le *Christ dans ses souffrances et dans sa mort* (1866); *Mœurs pittoresques des insectes* (1871); la *Basse-cour* (1874), etc.

RENDU (Jeanne-Marie), religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, plus connue sous le nom de **sœur Rosalie**, née à Comfort (Ain) en 1787, morte à Paris en 1856. Au sortir du couvent des Ursulines, où elle avait été élevée, elle se rendit à Paris, entra dans la communauté de Saint-Vincent-de-Paul et, pendant cinquante ans, elle se livra avec un dévouement absolu à des œuvres de charité, qui l'ont rendue très-populaire. Sœur Rosalie s'attacha à soulager la misère des pauvres du quartier Saint-Marcel, se voua en même temps à l'éducation des filles, ouvrit une crèche (1844), puis une salle d'asile, reçut dans la modeste maison de la rue Pascal quelques vieux ménages qu'elle logea gratuitement, et cette maison prit, à partir de 1856, le nom d'*Asile Sainte-Rosalie.* En même temps, elle fonda le Patronage des jeunes ouvrières, l'association de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, se signala pendant les épidémies cholériques et parvint, pendant des émeutes populaires, à faire échapper des insurgés. En 1832, la sœur Rosalie ayant été dénoncée comme coupable d'avoir aidé les rebelles à échapper à la justice, le préfet de police signa l'ordre de l'arrêter; mais le chef de la police de sûreté prévint le préfet que si cette mesure était exécutée le peuple prendrait les armes. Vers la fin de sa vie, elle fut frappée de cécité; mais cette infirmité ne l'empêcha point de continuer la noble tâche à laquelle elle avait consacré son existence. Elle avait été décorée de la Croix d'honneur, aux applaudissements de tous ceux qui connaissaient son dévouement et son abnégation personnelle.

RENDU (Louis), prélat français, cousin de la précédente, né à Meyrin (pays de Gex) en 1789, mort à Annecy (Haute-Savoie) en 1859. Il fut admis gratuitement, en 1807, au petit séminaire de Chambéry, où il devint bientôt répétiteur, reçut la prêtrise en 1814, professa la littérature et la physique au collége royal et remplit les fonctions de préfet des études et de directeur spirituel. Rendu a exposé sa méthode d'enseignement dans son *Traité de physique* (Chambéry, 1823). Elle consistait à réduire toute la science en propositions courtes et simples, dont on expliquait un petit nombre aux élèves, qui devaient ensuite rédiger la démonstration, rendre compte des expériences et en tracer les figures. L'abbé Rendu quitta l'enseignement en 1829, alors que le collége de Chambéry fut confié aux jésuites. Il devint chanoine, puis secrétaire perpétuel de la Société académique de Savoie, dont il fut à la fois le collaborateur et l'historien. Il fut sacré évêque d'Annecy en 1843. L'abbé Rendu s'est non-seulement occupé de physique, mais encore de géologie et surtout d'économie sociale. On a de lui : *De l'influence des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois* (1833); *Sur l'influence de la tradition sociale à l'égard de la raison*, ouvrage considérable, dont la publication fut interrompue par la mort de l'évêque savoisien; *Théorie sur l'inégalité de la marche des vents dans la partie inférieure de l'atmosphère; Mémoire tendant à prouver que toute cristallisation, solidification des corps, passage d'un état à un autre est un effet électrique; Notices historiques diverses*, en tête de chaque volume de l'Académie royale de Savoie; *Mémoire sur les couches géologiques des montagnes granitiques qui entourent le bassin de Chambéry; Traits principaux de la géologie de la Savoie* (1838); *Vie du comte de Sales, ambassadeur à Paris* (1852, in-8º); *Lettre au roi de Prusse sur l'état du protestantisme* (1846, in-8º); *De la liberté et de l'avenir de la République française* (1848, in-8º); *Où en est la révolution?* lettre à M. l'abbé Mermillod (1857, in-8º), etc.

RENDUE s. f. (ran-dû). Anc. dr. canon. Certificat de publication des bans de mariage dans les paroisses d'origine des futurs conjoints.

RENDUIRE v. a. ou tr. (ran-dui-re — du préf. *r*, et de *enduire*). Enduire de nouveau, appliquer un nouvel enduit sur : RENDUIRE *une maison.* RENDUIRE *un tableau.*

RENDURCIR v. a. ou tr. (ran-dur-cir — du préf. *r*, et de *endurcir*). Rendre plus dur, endurcir encore : *La trempe* RENDURCIT *le fer.* (Acad.)

RENDURCISSEMENT s. m. (ran-dur-si-seman — du préf. *r*, et de *endurcissement*). Action de rendurcir, de se rendurcir.

RÊNE s. f. (rê-ne — de l'ancien français *resne*, *resgue*, *reigne*, *reine*, lequel correspond à l'italien *redina*, espagnol *rienda*, portugais *redea*, provençal *regna*. Toutes ces formes proviennent, selon Scheler, du latin *retinere*, retenir, par un substantif verbal féminin *retina*, qui d'une part s'est adouci en *redina*, forme italienne, d'autre part syncopé en *retna*, d'où *reina*, puis *regna*, forme provençale. Le *s* du français *resne* est intercalaire. Raynouard place le provençal *regna* sous la rubrique *regnar*, dominer, régner). Courroie fixée au mors du cheval, et que le cavalier tient en main pour diriger sa monture : RÊNE *droite.* RÊNE *gauche. Cheval qui rompt ses* RÊNES. *Les* RÊNES *lui échappèrent des mains; il tomba de son char sous les pieds des chevaux.* (Fénelon.)

De ce coursier fougueux je veux tenir les *rênes*.

VOLTAIRE.

— Fig. Moyen de direction, de gouvernement :

Malheur aux nations dont les lois opposées
Embrouillent de l'Etat les *rênes* divisées.

VOLTAIRE.

— Manége. *Fausse rêne*, Longe de cuir employée quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure. ‖ *Ajuster les rênes*, Les élever perpendiculairement jusqu'au bouton fixe de l'extrémité, après les avoir saisies avec le pouce et l'index de la main droite. ‖ *Partager les rênes*, Conduire un cheval en tenant une rêne dans chaque main. ‖ *Prendre la cinquième rêne*, S'attacher aux crins et à la selle, dans le but de supporter les mouvements brusques d'un cheval et de retrouver son équilibre.

— Anat. *Rênes de la glande pinéale*, Pédoncules supérieurs de cette glande.

RENÉ s. m. (re-né). Ichthyol. Nom vulgaire des petites truites noires, dans les Vosges.

RENÉ, ÉE (re-né) part. passé du v. Renaître. Né de nouveau : *L'aïeul reçoit l'enfant, lorsqu'il sort du sein maternel : Te voilà donc* RENÉE, *ô mon âme, pour dormir de nouveau dans un corps.* (Michelet.)

RENÉ (saint), évêque et patron d'Angers, né à Savonnières, près de cette ville, mort à Sorrente, en Italie, vers 430. Il était fils du seigneur de La Poissonnerie. D'après la légende, il mourut tout enfant sans avoir été baptisé, fut ressuscité par saint Maurille et nommé René, parce qu'il était deux fois né. Saint Maurille se chargea de son éducation, le fit chanoine de son église et l'eut pour successeur sur le siége d'Angers. René mourut pendant un voyage qu'il fit en Italie, et son corps fut rapporté à Angers. L'Eglise l'honore le 12 novembre.

RENÉ, dit **le Bon**, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile et comte de Provence, né à Angers en 1408, mort à Aix en 1480. Il était fils de Louis II, roi de Naples, et d'Yolande, fille de Jean I^er^, roi d'Aragon. Il reçut pour tout apanage, en naissant, le titre de comte de Guise, tandis que son frère, qui fut plus tard Louis III, hérita par droit d'aînesse de toutes les possessions de sa famille. Les historiens n'ont rien recueilli de particulier sur ses premières années. On sait seulement qu'il fut élevé sous les yeux de sa mère à Angers et à la cour de France, où son goût pour l'étude et les beaux-arts lui gagna l'affection de son grand-oncle maternel, Louis, cardinal, duc de Bar, frère de la reine d'Aragon. Grâce à ses démarches, René obtint, en 1420, la main d'Isabelle de Lorraine, fille et héritière de Charles I^er^, duc de cette province. Dix ans après, le cardinal Louis mourut, laissant ses domaines de Bar au jeune comte de Guise, et le duc Charles I^er^ ne lui ayant survécu que peu de temps, René se trouva, à l'âge de vingt-deux ans, possesseur de vastes domaines. Une fois reconnu duc de Bar et de Lorraine, il dut songer à se garantir des prochaines attaques du comte de Vaudemont, fils du frère puîné du précédent duc. Ce seigneur prétendait que, la loi salique étant en vigueur dans sa famille, la Lorraine, fief masculin, ne pouvait tomber en quenouille. Le différend fut remis, en 1431, à la décision des Pères du concile de Bâle et de l'empereur Sigismond, qui prononcèrent en faveur de René. Antoine de Vaudemont ne voulut pas s'en tenir à leur jugement et résolut de terminer la querelle par les armes; elles furent d'abord favorables à René; mais, ayant été blessé dans les plaines de Bulgneville, près de Neufchâteau, René fut contraint de rendre son épée et de se constituer prisonnier. Le maréchal Toulongeon le fit immédiatement conduire en Bourgogne, d'où il fut transféré au château de Talant, près de Dijon, puis en cette ville, dans une tour du château des ducs, qui porte encore le nom de *Tour de Bar*, et enfin dans la forteresse de Bracon, près de Salins. Ce fut là qu'il apprit la mort de Louis III d'Anjou, son frère aîné, décédé sans enfants le 24 octobre 1434, en lui laissant tous ses Etats, et peu de temps après celle de Jeanne II, reine de Naples, qui lui transmettait également tous ses droits au royaume de Sicile. Ne pouvant obtenir qu'un élargissement momentané, René prit le parti d'envoyer en Italie, avec le titre de sa lieutenante générale, la reine Isabelle, son épouse; celle-ci trouva là, comme en Lorraine, un compétiteur qui lui disputa la couronne. Néanmoins, secondée par le duc de Milan et le pape Eugène IV, elle sut bientôt contre-balancer et même neutraliser l'influence que le roi d'Aragon, Alphonse, s'était acquise dans le royaume de Naples.

Cependant le roi René, après une captivité de près de six ans, obtint sa liberté en 1437, à des conditions fort dures et moyennant une énorme rançon, que son comté de Provence contribua à payer. Il se rendit d'abord dans cette province, où il fut accueilli avec enthousiasme. Il équipa une flotte, mit, avec le secours des Provençaux, une belle armée sur pied de guerre et fit voile vers les plages napolitaines, où il arriva au mois de mai 1438. La capitale de ses nouveaux Etats lui ouvrit ses portes tout d'abord et le reconnut pour souverain. Son rival Alphonse ne l'y laissa pas longtemps en repos. A la tête d'une armée de 15,000 hommes, il s'avança, en soumettant les villes, dans l'intérieur du royaume. René courut à lui, fit sa glorieuse campagne des Abruzzes et regagna pied à pied ses provinces envahies. Ne pouvant le vaincre avec les armes, le roi d'Aragon eut recours à la trahison, entreprit de corrompre les officiers de René qui, bientôt abandonné de ses meilleurs capitaines, s'enferma dans la ville de Naples, où les Aragonais et la peste vinrent l'assaillir. Il faisait face à tout, quand une nouvelle trahison lui fit perdre son dernier boulevard. Introduits de nuit par un aqueduc qui, neuf siècles auparavant, avait servi à Bélisaire dans une semblable occasion, les Aragonais s'emparèrent en silence des principaux postes de la ville assiégée et tombèrent à l'improviste sur les soldats de René qui, surpris, ne purent faire une grande résistance. René s'ouvrit un passage avec son épée et atteignit Châteauneuf, d'où il s'embarqua deux jours après pour les côtes de Provence. Cette province le reçut de nouveau avec affection. Des troubles survenus dans la Lorraine l'*empêchèrent* d'y faire un long séjour; il se rendit à Nancy et eut bientôt à soutenir contre les habitants de Metz une espèce de guerre civile, dans laquelle Charles VII le secourut puissamment. La paix conclue, il maria sa fille Marguerite d'Anjou avec Henri VI, roi d'Angleterre. Dans le contrat de mariage, il avait été stipulé que Henri rendrait à son beau-père la ville du Mans qui lui appartenait; mais, au lieu d'exécuter cette convention, le roi anglais fit augmenter les fortifications de la place et y jeta 1,500 hommes de garnison. Charles VII envoya Dunois, qui l'enleva. De là nouveau motif de guerre entre l'Angleterre et la France. Le roi René s'empressa de venir en aide à Charles VII, son beau-père, contre Henri, son gendre. Cette nouvelle guerre acheva de chasser les Anglais de Rouen, de Caen et de toutes les places qu'ils occupaient encore. René crut pouvoir goûter, dès lors, une paix longue et bienfaisante selon ses vues; il n'en fut rien. Le duc de Milan et les Florentins tâchèrent de l'attirer derechef en Italie, en le leurrant de l'espoir de reconquérir avec leur aide le royaume de Naples. Il repassa, en effet, les Alpes; mais la dissension s'étant mise au camp de ses alliés, il revint en France où il céda, dès son arrivée, la Lorraine à son fils, le duc de Calabre, et épousa en secondes noces Jeanne de Laval, fille du comte Gui et d'Isabelle de Bretagne. A dater de cette époque, il parut renoncer à toute idée de guerre et il conduisit sa femme en Provence. En 1465, il fut appelé à la souveraineté d'Aragon, qui lui revenait légitimement par sa mère. Le duc de Calabre, son fils unique, alla disputer contre les Navarrais cette nouvelle couronne; il combattit longtemps avec courage et succès; mais, atteint de la peste à Barcelone, il succomba en 1470. René apprit la mort de son fils au moment même où il apprenait les désastres de sa fille en Angleterre. Bientôt il eut à déplorer de nouveaux malheurs et de nouvelles pertes. Charles d'Anjou son frère, Nicolas d'Anjou son petit-fils et une de ses filles descendirent presque ensemble dans la tombe. René faillit succomber sous l'excès de cette immense douleur. Ce fut vers cette époque que Louis XI s'empara de l'Anjou sous les plus frivoles prétextes. René était occupé à peindre une perdrix lorsqu'il apprit cette nouvelle et il n'interrompit pas son travail. Cette anecdote, rapportée par Michelet dans son *Précis d'histoire de France*, est un trait curieux de caractère. Ce prince était en effet, par ses dispositions naturelles, plutôt destiné à faire un artiste qu'un roi; cependant, ainsi qu'on l'a vu, il eut occasion de montrer plus d'une fois que son amour des arts n'excluait pas d'autres qualités plus nécessaires aux princes. Dépouillé de l'Anjou, le malheureux René se fixa définitivement en Provence (1473), où l'amour de ses vassaux parvint à adoucir les nombreuses plaies qui saignaient au fond de son cœur. Les lettres et les arts, dit un écrivain, avaient charmé la jeunesse de René et ajouté un éclat poétique à son illustration guerrière; l'adversité et la vieillesse lui firent encore plus apprécier les avantages de ces études. L'agriculture lui doit aussi une expérience pour naturaliser la canne à sucre, ainsi que l'introduction de plantes inconnues en France, la rose de Provins, l'œillet de Provence, le raisin muscat, et de plusieurs espèces d'animaux rares, entre autres des paons de diverses couleurs. Il donna des soins particuliers à l'art de la verrerie et à la culture des mûriers, à l'art de tisser les draps, à la filature de la laine, etc. Plus affaibli par ses longs travaux et ses malheurs que par son âge, il mourut à Aix à soixante-douze ans. Son cercueil fut porté à Angers, où on l'ensevelit dans le tombeau d'Isabelle de Lorraine, son épouse; ses entrailles restèrent à Aix et son cœur fut déposé dans l'église des Cordeliers d'Angers. Une belle statue en marbre lui fut érigée, en 1823, sur la plus belle place de la capitale de la Provence.

— *Œuvres poétiques et autres du roi René.* Le nom du roi René, si populaire au XV^e^ siècle par sa bonhomie, vrai roi provençal, n'a pas été mêlé, comme on vient de le voir, d'une manière très-brillante aux affaires politiques de son siècle; c'était un homme débonnaire, qui préféra toujours les douceurs d'une vie retirée et la culture des lettres et des arts aux rudes travaux de la guerre et aux spéculations trop souvent honteuses de la politique. Il était peintre et poëte; il a laissé des œuvres dans les deux genres. Nous allons en parler ici. Les *Œuvres complètes* du roi René ont été publiées par M. de Quatrebarbe, avec un grand nombre de dessins et ornements d'après les tableaux et manuscrits originaux, par M. Hawke (4 vol. pet. in-fol.). Une question curieuse, qui mérite la plus grande attention, se présente d'abord. Le roi René était peintre, c'est là un point incontestable; mais tous les monuments que la tradition lui attribue ont-ils été faits par lui? On n'a pas assez nettement distingué les tableaux que sa main a réellement exécutés d'avec ceux qui appartiennent à des artistes contemporains, qui les ont peints d'après ses ordres et sous ses yeux. Certaines indications peuvent servir à cette distinction. Il faut d'abord énumérer les livres à figures qui ont été faits par le roi René et ceux qu'on lui attribue. On connaît sept livres d'heures qui lui ont appartenu et qui, suivant la tradition, ont été ornés par lui de nombreuses miniatures. Un volume in-4°, relié en maroquin rouge et conservé à la Bibliothèque nationale, est le seul de ces manuscrits qui paraisse porter la trace évidente de la main du roi René. Il suffit de l'examiner pour comprendre tout le travail qu'il a dû lui coûter. Ce livre, commencé pour Isabelle de Lorraine, fut donné par le roi à sa seconde femme, Jeanne de Laval. Quant au livre d'heures, à peu près pareil au précédent, conservé à la bibliothèque d'Aix, on a plus d'une raison de douter qu'il en ait peint lui-même toutes les miniatures. Tout au plus faut-il lui attribuer les armes de sa maison.

On connaît environ douze manuscrits comprenant des ouvrages en prose et en vers du roi René et ornés de nombreuses miniatures. De ces manuscrits, deux seulement paraissent être des originaux. Le premier contient un poëme pastoral, intitulé : *Regnaut et Jehanneton* ou les *Amours du bergier et de la bergeronne*. Il est écrit de la main du roi; le premier et le dernier feuillet sont ornés de dessins qui conviennent au sujet; on voit de plus, à la fin du texte, les emblèmes choisis par le roi : la souche desséchée, la chaufferette, les tourterelles et, au-dessous des armes de Sicile et de Laval, on lit ces deux vers :

> Icy sont les armes, dessoubz ceste couronne,
> Du bergier dessus dit et de la bergeronne.

Ce manuscrit, après avoir appartenu longtemps à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, passa, lors de l'incendie de cette bibliothèque, dans celle de l'empereur d'Autriche, à Vienne. La Bibliothèque nationale ne possède de ce poëme qu'une copie moderne.

L'autre manuscrit, que l'on peut regarder comme étant de la main du roi René, contient l'ouvrage en prose, certainement composé par lui, intitulé : *Traicté de la forme et devis d'ung tournois*. C'est un volume in-folio, d'une écriture assez mauvaise, de la première moitié du XV^e^ siècle. Cette écriture ne ressemble pas aux autres autographes du roi de Sicile. Les miniatures dont il est orné sont au nombre de dix-sept, fort bien dessinées pour le temps; elles attestent une grande habileté de composition. Ce qui a fait croire qu'elles étaient dues au pinceau du roi, c'est la note suivante, écrite, au XVII^e^ siècle, sur le verso de la troisième feuille de ce manuscrit : *Ce présent livre a esté dicté par le roy René de Sicile, et painct de sa propre main*; mais bien des indices portent à croire qu'elles ne sont pas de lui.

Quant aux grands tableaux peints à l'huile que l'on attribue généralement à ce prince, le doute sur quelques-uns est plus permis encore. Ces tableaux sont au nombre de cinq : 1° le *Buisson ardent*, dans la cathédrale d'Aix; 2° l'*Eglise militante et triomphante*, à l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon; 3° la *Morte mangée par les vers*, qui se voyait autrefois aux Célestins d'Avignon; 4° la *Prédication de la Madeleine*, au nouveau musée des monuments français, à Paris; 5° l'*Adoration des mages*, du cabinet de M. Roux Alphéran, à Aix.

En passant en revue ces tableaux, on se demande tout d'abord sur quoi l'on se fonde pour considérer l'*Adoration des mages* comme l'œuvre de René. A en juger par le trait lithographié qu'en a donné M. de Quatrebarbe, tout autorise à penser que ce tableau est d'un demi-siècle au moins postérieur à l'époque où René pouvait peindre un grand tableau.

Quant à la *Prédication de la Madeleine*, il n'y a que la notice de M. Dusommerard sur l'hôtel de Cluny qui attribue cette charmante composition au roi de Sicile. Le zèle que déploya René pour la conservation des prétendues reliques de Marie-Madeleine et de ses compagnes ne peut servir de preuve à cet égard. Ce tableau, ainsi que le précédent, est d'une époque beaucoup plus rapprochée de la nôtre. Le roi et la reine qui, assis au milieu des spectateurs, écoutent la prédication de Madeleine, ne ressemblent ni à Isabelle d'Aragon ni à Jeanne de Laval, mais plutôt à Charles VIII et à la reine Anne de Bretagne.

Le tableau de la *Morte*, des Célestins d'Avignon, n'existe plus aujourd'hui; c'est le président de Brosse, dans ses lettres écrites lors de son voyage d'Italie, qui a fait connaître le sujet de ce singulier tableau, « représentant, dit-il, un grand squelette debout, coiffé à l'antique, recouvert de son suaire; les vers mangent le corps d'une manière affreuse; la bière est ouverte, appuyée debout, contre la croix du cimetière, et pleine de toiles d'araignées fort bien imitées. » Il ajoute que René avait peint ce sujet en souvenir d'une de ses maîtresses qu'il avait été visiter dans son tombeau. On trouve, dans l'inventaire des anciennes archives des Célestins d'Avignon qui possédaient ce tableau, quelques indications intéressantes sur les préoccupations artistiques de René. Voici ces indications :

« Lettres de Charles d'Anjou, de l'an 1481, 9 novembre, portant commission à Bossicando, son chambellan et conseiller, à noble Louis Perussis et Guillaume Meyniez, pour visiter les images de marbre faites par un certain Italien, nommé François, dans l'église des Célestins, de l'ordre du roi René, et les faire perfectionner, suivant la convention sur ce passée ensemble.

» Plus, un ancien mémoire de peinture qu'il fallait faire à la couverture de bois et aux portes du tableau du grand autel, et plusieurs autres pièces et mémoires.

» Plus, copie de l'estime desdits tableaux et de la convention faite entre le roi René et ledit François, Italien, qui reçut 622 écus du roi René lorsqu'il vivait et 300 écus des célestins; ensemble divers autres mémoires sur ce fait, et diverses copies. »

Ces indications mettent hors de doute l'emploi que faisait René d'artistes étrangers pour la confection des tableaux qu'on lui attribue. Ainsi, pour les deux premiers mentionnés plus haut, le *Buisson ardent* et l'*Eglise militante et triomphante*, on peut supposer que, si René est l'auteur principal de ces immenses compositions, comme la tradition constante le veut, quelques artistes étrangers lui sont cependant venus en aide. Dans le *Buisson ardent*, par exemple, qui n'a pas moins de 12 pieds de hauteur sur 10 de largeur, il est difficile que René ait peint les deux volets qui recouvrent le sujet principal du tableau. Sur celui de gauche, il est représenté lui-même, à genoux, devant un prie-Dieu sur lequel on voit son livre d'heures. Derrière lui se tiennent les trois saints protecteurs de l'Anjou et de la Provence, sainte Madeleine, saint Antoine et saint Maurice. Sur le volet de droite, on voit Jeanne de Laval, à genoux comme le roi et les mains jointes, devant un prie-Dieu. Tout cela est d'une touche supérieure à ce qu'on connaît d'authentique peint réellement par René.

Comme auteur ou poëte, on lui attribue plus qu'il n'a fait. Parmi ses écrits authentiques, il faut mentionner d'abord trente-deux lettres, rédigées les unes en latin, les autres en catalan dans l'intervalle des années 1468 à 1474. Plusieurs de ces lettres attestent la bonté de celui qui les a dictées et le sentiment de justice dont il était animé. Une composition remarquable du roi René porte le titre de *Traicté de la forme et devis des tournois*. Pendant toute sa vie, il eut une passion très-vive pour les fêtes chevaleresques; il fut bien souvent acteur ou témoin de ces fêtes, et l'histoire a gardé le souvenir de celle qu'il donna en 1448 dans sa bonne ville de Saumur, ainsi que d'une autre où il figura l'année suivante, sous les murs de Tarascon. Cette dernière fête, connue sous le nom du Pas d'armes de la Bergère, a été célébrée par Louis de Beauvau dans un poëme qui, bien que déjà imprimé auparavant, a été publié de nouveau comme formant la suite et le complément du *Traité des tournois*.

A la fin du volume, après le poëme de Louis de Beauvau sur le *Pas d'armes de la Bergère*, on trouve la pastorale du roi René intitulée : *Regnaut et Jehanneton* ou les *Amours du bergier et de la bergeronne*.

« Une tradition populaire, dit à ce sujet M. de Quatrebarbe, nous apprend que le roi René quittait, chaque printemps, son palais d'Aix et venait avec Jeanne de Laval, la bien-aimée pastourelle du tournois de Tarascon, habiter une riante bastide sur les bords de la Durance. Là, cheminant seuls, à pied et sans gardes au milieu des prairies, les illustres époux se mêlaient aux bons habitants des campagnes voisines, présidaient à leurs jeux, quelquefois même abandonnaient leur sceptre royal pour la houlette légère des bergers, rendaient, comme leur aïeul, la justice sous le chêne et répandaient autour d'eux les plus touchants bienfaits... » L'idylle de la *Bergeronne* semble avoir été écrite par René pour conserver le souvenir de ces moments de loisir.

Deux ouvrages, moitié en vers, moitié en prose, ont assez d'étendue pour remplir presque entièrement les deux derniers volumes de la publication de M. de Quatrebarbe. C'est une œuvre dévote, d'une lecture impossible aujourd'hui.

Le dernier ouvrage du roi René qui mérite de fixer l'attention a pour titre : l'*Abuzé en court*, et les circonstances dans lesquelles il a été composé lui donnent une certaine valeur historique. C'est une allégorie qui a pour but de perpétuer le souvenir des violences de Louis XI. Celui-ci venait d'enlever l'Anjou au vieux René. M. Quatrebarbe résume de la manière suivante le sujet et la mise en scène de l'*Abuzé en court* : « A la porte d'une vieille église, sur la froide dalle qui recouvre les degrés, Aristote rencontre un vieillard qui a follement dépensé à la cour son héritage et sa jeunesse. Un dialogue s'établit entre le philosophe et le courtisan. Ce dernier lui raconte ses malheurs et comment se sont évanouies une à une toutes les illusions dont il s'était bercé : l'amour, l'amitié, la fortune l'ont tour à tour trahi. Triste jouet de l'ambition et de ses propres folies, il est réduit à l'hôpital, dernier asile offert à la pauvreté. »

Dans ce cadre, où l'allégorie est employée d'ailleurs avec une certaine habileté, le roi René a su décrire, tantôt en vers, tantôt en prose, toutes les ruses, toutes les tromperies qui, de son temps comme aujourd'hui, se pratiquaient dans les cours souveraines. Les détails qu'il donne à ce sujet sont d'autant plus précieux, qu'on ne peut en révoquer en doute l'authenticité. Ils viennent d'un roi, d'un de ceux qui, il est vrai, ont le moins pratiqué l'intrigue des cours, mais qui devait s'y connaître, ne fût-ce que pour en avoir été lui-même assez souvent victime.

Il y a, d'ailleurs, dans l'*Abuzé en court*, plusieurs passages versifiés avec esprit et avec grâce. Voici comment l'auteur fait parler son pauvre Abuzé, qui s'imagine que toutes les plus jolies filles d'honneur sont éprises de lui :

« Lorsque les aultres dormoyent et pre-

noyent la nuit repoux, je ravassoye seul au lit, ayant en ma chambre la charge et despence de feu et chandelle allumée; et bien souvent plus me advenoit; car, au revenir de la court, et depuis le soupper des aultres, je me reprenoys à penser et ramener en ma mémoire tout ce que le jour avoie vue touchant le fait de folle amour, sans à aultre chose penser; et me duroit ceste follye souvent jusques au poinct du jour :

« Faisant d'ung umbre une figure,
D'un pertuiz une portraicture,
D'un charbon un petit enfant,
De la flamme ung oiseau vollant,
D'une courtine ung apparoit,
D'un pot ung homme qui dançoit.
Ainsi me tenoit folle Amour
Et me pourmenoit nuit et jour,
Huy content, demain despiteux,
Ung jour marri, l'aultre joyeulx,
Une heure en pleur, l'aultre en soucy,
Une fois seur, l'autre esbahy,
Demy fol, saige peu souvent,
Plus paresseux que diligent. »

M. de Quatrebarbe, en éditeur passionné pour l'auteur qu'il publie, établit entre René d'Anjou comme poëte et un autre prince du XVe siècle, Charles d'Orléans, un parallèle où il paraît donner la préférence au roi René; c'est à la fin du troisième volume, où il reproduit quelques rondeaux de l'un et de l'autre. D'après lui, si toutes les poésies de René nous étaient parvenues, il faudrait le placer au-dessus de son rival. Les poésies de René ont été publiées en assez grand nombre pour qu'il soit possible d'en apprécier la valeur et de les comparer à celles de Charles d'Orléans. Il y a, il est vrai, dans les deux premiers rondeaux de René en réponse à celui de Charles, beaucoup de délicatesse et quelque grâce; le second, surtout, mérite d'être reproduit :

Se vous estiez comme moy,
Las! Vous devriez bien vous plaindre,
Car de tous mes maulx le moindre
Est bien plus grand que vostre esmoy.
Bien vous pourriez, sur ma foy,
D'Amours lors tant vous complaindre,
Se vous estiez comme moy.
Car si très-dolant je me voy,
Que plus la mort ne veuil craindre;
Jà toutes fois il me fault feindre.
Aussy feriez-vous, je croy,
Se vous estiez comme moy.

Toutefois, il nous semble que les deux poëtes ne sauraient même être comparés, tant, par l'originalité et le tour vif, le prisonnier d'Azincourt l'emporte sur le tranquille et débonnaire roi René.

RENÉ Ier et RENÉ II, ducs de Lorraine. V. LORRAINE.

René, roman publié par Chateaubriand en 1802. « C'est l'histoire d'un jeune mélancolique, dit M. Charles Benoît, dévoré dans la fleur de sa jeunesse par un chagrin secret et inconnu, déjà désabusé avant d'avoir vécu, qui semble avoir par la rêverie épuisé d'avance la vie, qui se heurte partout à des bornes dans la poursuite d'un bien imaginaire, et qui, las du monde et de lui-même, s'enfuit en Amérique pour y chercher une paix impossible à son cœur. Le jeune homme apparaissait comme un type nouveau, en même temps que sa mélancolie répondait à celle de son siècle. En racontant, en effet, dans cet épisode l'état de son âme, l'écrivain racontait à la fois son temps; et, dans l'image idéale de ce désenchanté, la France, qui sortait de la Révolution, reconnut l'indéfinissable malaise dont elle était tourmentée. »

René, c'est Werther, moins le suicide et avec une douleur plus vague; c'est Byron, moins son inflexible et irréligieux orgueil. Il descend de Job et du Stagire de saint Jean Chrysostome; c'est bien à lui que peuvent s'appliquer les vers de Lamartine :

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Dans ce livre mélancolique, l'auteur nous a tracé une vive peinture de sa jeunesse agitée et rêveuse; c'est sa plus belle création, celle où il a mis le plus de lui-même. Dans les *Natchez*, lorsque le vieux sachem demande au mystérieux René de lui dire son histoire, le frère d'Amélie lui répond d'une voix troublée : « Indien, ma vie est sans aventures, et le cœur de René ne se raconte pas. » — « Nous n'essayerons pas, dit M. Benoît, de définir ce caractère complexe; sans le pouvoir analyser, on l'a compris, on a suivi ce cœur malade dans toutes les confidences qu'il nous a faites de ses impressions, de ses chimères, de ses désenchantements depuis ses premières années; on a ressenti ce douloureux désaccord d'une imagination ardente et inquiète et d'une volonté molle et sans énergie; ce malaise d'une âme sensible à tout, aspirant à tout, sans pouvoir rien choisir, rien saisir, et qui, toujours arrêtée par quelque limite importune dans ses désirs infinis et ses vagues pensées, s'irrite des conditions de la vie et se dissout, pour ainsi dire, dans la multitude confuse de ses desseins avortés. »

A force de rêver, René oublie de vivre, et, dégoûté de tout, il va terminer par une lâcheté une existence inutile, lorsque la mort de sa sœur Amélie lui fait abandonner l'idée du suicide.

René est le père d'une famille de désabusés : l'Obermann de Sénancourt, l'Adolphe de Benjamin Constant, le Jacopo Ortiz d'Ugo Foscolo, le Childe-Harold et le Manfred de Byron, le Joseph Delorme de Sainte-Beuve et la Lélia de George Sand. Cet ouvrage doit être rangé au nombre de ceux dont la lecture n'est pas saine et peut exercer une influence funeste sur les imaginations maladives. Il offre une excuse à la faiblesse des cœurs lâches qui reculent en face des laborieuses conditions de la vie. L'auteur l'a si bien compris qu'il écrivait dans ses *Mémoires* : « Si *René* n'existait pas, je ne l'écrirais plus; s'il m'était possible de le détruire, je le détruirais. » Le danger de ce livre écarté, René reste comme une admirable peinture de la mélancolie qui attriste le cœur de l'homme et qui semble redoubler à toutes les époques de crise sociale, et le moment où *René* a paru en était une. C'est le type de ces âmes maladives qui s'épuisent dans l'inertie de leurs facultés, dans le sentiment vague de l'infini et le dégoût de la réalité. Cette mélancolie est la conséquence d'un sentiment mal compris et détourné de son origine et de son but; car son principe n'est peut-être qu'une aspiration vers un monde meilleur, la voix de notre céleste destinée, l'instinct d'en haut.

« René, lui aussi, dit Lamennais, éprouve l'influence d'un siècle incroyant; il a vécu dans ces régions sans soleil et sans air, mais ce n'est point là sa patrie; il est étranger, il s'en va, loin de ce monde stérile et ténébreux, redemander à la nature, dans des solitudes primitives, la lumière qui lui manque, le souffle qui le ranime; il prête l'oreille aux bruits du désert pour y saisir la voix de l'Etre mystérieux que ses désirs appellent, et seul en présence de cet Etre inconnu qu'il sent au dedans de soi et qui se dérobe à ses regards, pliant sous le faix de l'ennui caché au fond de son âme, il en sort des accents d'une indicible mélancolie, des plaintes semblables à ces sons vagues et tristes qu'on entend le soir dans les forêts ou sur le bord des fleuves. » (*Esquisse d'une philosophie*, liv. IX, ch. II.)

Chateaubriand procède de Bernardin de Saint-Pierre. Il le continue en le surpassant par la richesse et la force de son imagination, la puissance et l'éclat de son style. Sa langue, pleine de magnificence, vise sans cesse à l'effet et, malgré une chaleur générale qui anime tout le poëme de *René*, on sent que l'auteur a recherché les succès de détail. Il s'éloigne heureusement de la sécheresse dogmatique du XVIIIe siècle; sans remonter à la belle simplicité du XVIIe, il tient de trop près à l'école descriptive et se rapproche de Delille bien plus que de Racine.

Les écrivains et les poëtes font souvent allusion au *René* de Chateaubriand. En voici un exemple :

« Des émotions assez fécondes pour transformer ainsi les âmes les plus vulgaires guériraient à coup sûr, comme le dit fort bien M. de Molènes, tous les Werther et tous les *René* impuissants qui parcourent d'un pas fatal et ennuyé l'asphalte de nos boulevards. »

(*Revue de l'instruction publique.*)

RENÉALMIE s. f. (re-né-al-mî — de *Reneaulme*, natural. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, tribu des alpiniées, originaire de l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de POURRÉTIE, TILLANDSIE et LIBERTIE, autres genres de plantes.

RENEAULME (Paul DE), médecin et botaniste français, né à Blois vers 1560, mort dans la même ville en 1624. Après avoir visité la Suisse, l'Italie, les Alpes, il se fit recevoir docteur en médecine à Avignon (1590) et devint médecin du prince de Condé. En 1606, il publia son traité : *De curationibus observationum liber*, où l'on trouve indiqué, pour la première fois, l'usage de la ciguë comme remède, et où il cherche à prouver que les agents chimiques sont d'un grand secours dans la pratique. La Faculté s'inquiéta de ses innovations et lui fit un procès qui aboutit à une rétractation publique, avec serment de sa part de ne plus faire usage des préparations qui lui avaient si bien réussi. Reneaulme ne tint pas ses promesses et, à la suite d'un nouveau procès, un arrêt du parlement de Paris lui permit de faire usage de ses remèdes. En 1611, il publia son *Specimen historiæ plantarum* (in-8° de 150 pages, avec 5 pl. représentant 52 plantes), travail original, dans lequel il caractérise chaque genre d'après l'observation des différentes parties de la plante. Il a saisi dans la nature le plus grand nombre de considérations sur lesquelles Linné fonda son système plus d'un siècle après. Le mérite de Reneaulme n'a été qu'imparfaitement reconnu par ses contemporains. Plumier et B. Brown ont consacré chacun un genre différent (*renealmia*) à la mémoire de ce botaniste.

RENEAULME DE LA GARANNE (Michel-Louis DE), médecin français, de la famille du précédent, né à Blois vers 1672, mort en 1739. Il pratiqua la médecine avec succès, devint membre de l'Académie des sciences (1699) et professa la botanique, la pharmacie et la chirurgie à la Faculté de Paris, dont il fut élu doyen en 1733. On lui doit : *Essai d'un traité des hernies* (Paris, 1826, in-12) et quelques mémoires de botanique et sur d'autres branches de l'histoire naturelle dans le *Recueil de l'Académie des sciences.*

RENEAUME DE LA TACHE, naturaliste français, né à Laon vers 1720, mort vers 1781. Entré dans l'armée, il parvint au grade de capitaine dans un régiment d'infanterie étrangère, puis se retira à la campagne, où il partagea ses loisirs entre l'étude des lettres et celle de l'histoire naturelle. Il fut longtemps l'un des rédacteurs du *Journal encyclopédique* et, selon Barbier, il continua la *Gazette des gazettes*. On lui doit une excellente traduction de l'ouvrage allemand de Reimarus : *Observations physiques et morales sur l'instinct des animaux* (Amsterdam, 1770, 2 vol. in-12), qu'il a enrichie de notes pleines d'intérêt. Parmi ses remarques, qui dénotent un bon observateur, on cite celles qui ont pour objet les amours des papillons, la teigne, la ponte du coucou et l'industrie du castor.

RENÈBRE s. m. (re-nè-bre). Bot. Nom vulgaire de quelques rumex, et notamment de la patience.

RÉNEDALE, village et commune de France (Doubs), canton de Montbenoît, arrond. et à 20 kilom. de Pontarlier, à 45 kilom. de Besançon, sur les côtes de la Loire; 81 hab. Fromagerie. Ce que l'on appelle dans le pays Château-Varbey est une vaste castramétation construite en pierres brutes.

RENÉE (Lambert-Amédée), publiciste français, né à Caen en 1808, mort à Marseille en 1859. Associé d'abord aux travaux historiques d'Augustin Thierry, il devint ensuite rédacteur du *Journal de l'instruction publique*, de la *Revue de Paris*, du *Constitutionnel*, bibliothécaire du château de Meudon (1847), de la Sorbonne (1849), secrétaire du service du grand maréchal du palais (1853). En 1857, Amédée Renée fut nommé directeur du *Pays* et du *Constitutionnel*, où il remplit la tâche ingrate et difficile de défendre la politique impériale, et fut élu, cette même année, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif par une circonscription du Calvados. Outre de nombreux articles dans les journaux précités, dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et la *Nouvelle biographie générale*, on lui doit : *Heures de poésie* (1841); *Tableau des services de guerre des princes issus de Robert le Fort* (1843); les *Nièces de Mazarin* (1856, 2 vol.), ouvrage intéressant qui a eu du succès; *Mme de Montmorency* (1858); la *Grande Italienne* (1859). Renée a traduit les *Lettres de lord Chesterfield* (1842) et l'*Histoire de Cent ans* de Cantù (1852-1853, 4 vol.).

RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Blois en 1510, morte à Montargis en 1575. Elle s'est rendue célèbre par son amour pour les lettres. La nature lui avait refusé les dons extérieurs; mais c'était, suivant Brantôme, « un esprit tout de feu, » et la reine mère se consolait de l'absence de beauté chez sa fille, en disant avec fierté : « L'amour qui s'attache à la beauté du corps passe comme elle; celui qu'inspire la beauté de l'esprit ne passe point, car son objet est immortel. » Renée fut une des femmes les plus distinguées de son temps; elle apprit le grec, le latin, les mathématiques, l'astrologie même. « Bonne et habile princesse, dit encore Brantôme, car elle avoit un des bons esprits et subtils qui estoit possible. Elle avoit estudié et l'ay vü fort sçavante discourir fort hautement et gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la connoissance des astres. » Promise dans son enfance à l'archiduc Charles d'Autriche, puis à Henri VIII d'Angleterre et à Joachim, marquis de Brandebourg, Renée fut définitivement donnée pour épouse à Hercule d'Este, duc de Ferrare, fils de la trop fameuse Lucrèce Borgia. Le duc de Ferrare aimait les lettres et il applaudit aux efforts de son épouse pour rendre brillante la cour de Ferrare, en y appelant des hommes distingués; mais Renée avait puisé, dans ses entretiens avec Marguerite de Navarre, des opinions religieuses que son époux ne partageait nullement, et ce fut là, pour elle, une source d'amers chagrins. Les premiers dissentiments éclatèrent au sujet des Français que Renée avait recueillis à Ferrare. Le duc, qui était timide dans sa politique et s'effrayait sans motif, lui fit présenter des observations par ses intendants. Renée ne leur répondit que ces mots : « Que voulez-vous que je fasse? Ce sont de pauvres Français de ma nation, lesquels, si Dieu m'eût donné barbe au menton et que je fusse homme, seraient maintenant mes sujets; voire même seraient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenait trop de rigueur. » Le duc ne fut pas satisfait de cette réponse, mais il eut le bon esprit de s'en tenir là, jugeant sans doute que ses craintes étaient chimériques; mais il conçut des craintes sérieuses quand il vit arriver à la cour de Ferrare des Français exilés de leur pays pour cause de religion. Comme il connaissait le secret penchant de Renée vers les doctrines nouvelles, il trembla de la voir accueillir Olympia Morata, Calvin, Marot, etc. Savait-il si le pape ne saisirait pas cette occasion pour le dépouiller de ses Etats? Dans ces perplexités, il usa toutefois de prudence et s'adressa au roi de France Henri II, pour lui demander conseil et assistance. Henri II expédia aussitôt à Ferrrare le fameux Oriz, inquisiteur de la foi, avec la mission délicate de ramener Renée à l'Eglise et aux principes catholiques. En cas d'obstination, Oriz devait se concerter avec le duc de Ferrare pour les moyens à employer contre la duchesse. C'est en 1554 que le convertisseur se mit en route, avec ses instructions, dont on peut prendre connaissance dans les *Additions* de Le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau. Oriz déploya toutes les ressources de sa dialectique et toutes les amplifications de son éloquence sans toucher le cœur de la princesse; mais toutes ses armes n'étaient pas émoussées; n'avait-il pas par devers lui les mesures de rigueur? Un inquisiteur ne pouvait se dispenser de les employer. Renée fut donc enfermée comme prisonnière dans le château d'Este et privée de la vue de ses enfants, qu'elle aimait tendrement. Elle recouvra plus tard sa liberté, mais ses enfants ne lui furent pas rendus. Elle vécut dans l'isolement jusqu'à la mort du duc, son époux (1559). Elle revint alors en France et se rendit aux états généraux assemblés à Orléans. Apprenant que le prince de Condé était en prison et que ses jours étaient menacés, elle en adressa de très-vifs reproches au duc de Guise, en présence de toute la cour, disant « que mal n'en pouvoit qu'avenir. » Suivant MM. Haag, c'est vers cette époque qu'elle embrassa définitivement les principes de la Réforme. Ce qui est certain, c'est que, l'année suivante, elle demanda un pasteur à Genève, fait mentionné par Guenus, sous la date du 3 juillet 1561. Elle était retirée à Montargis, lorsque la guerre civile éclata. Son château servit de refuge à une foule de calvinistes, qu'elle refusa de livrer au duc de Guise. A la suite de pourparlers inutiles, engagés avec la princesse par Malicorne, officier du duc de Guise, celui-ci menaça d'employer le canon, à quoi Renée répondit fièrement : « Avisez bien à ce que vous ferez; sachez que personne n'a le droit de me commander que le roi même, et que, si vous en venez à l'exécution de vos menaces, je me mettrai la première à la brèche, où j'essayerai si vous avez l'audace de tuer une fille de roi, dont le ciel et la terre seraient obligés de venger la mort sur vous et votre lignée jusqu'aux enfants au berceau. » La nouvelle de l'assassinat du duc de Guise vint mettre un terme aux projets de Malicorne. Il s'éloigna de Montargis. La paix conclue, Renée ne fit que passer à Paris, où le roi refusa de lui accorder un prédicateur de son goût, et retourna à Montargis. Là elle répandit ses bienfaits à profusion, appliquant dans tous les actes de sa vie les doctrines qu'elle puisait dans l'Evangile. La petite ville de Montargis en éprouva la salutaire influence. « Elle procura son accroissement, dit un historien catholique, dom Morin, et la fist paver en toutes ses rues. Elle estoit encore charitable envers les habitants, les sollicitant et assistant de ses biens en leurs maladies. » Calvin écrit de son côté, en 1563, à Renée elle-même : « Je sçay bien que princesse ne regardant que le monde auroit honte et prendroit quasi à injure qu'on appelast son chasteau ung hostel-Dieu; mais je ne vous sçaurois faire plus grand honneur que de parler ainsy, pour louer et recognoistre l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfans de Dieu qui ont eu leur refuge à vous. J'ay pensé souventes fois, madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves sur vostre vieillesse pour se paier des arrérages que vous lui debviez à cause de vostre timidité du temps passé. » Renée était à Paris quand la Saint-Barthélemy eut lieu. Brisée, anéantie par ce sanglant spectacle, elle partit pour Montargis. Elle avait demandé d'être enterrée sans cérémonies « qui ne profitent aux morts et ne sauroient consoler les vivants; » mais la cour ne se conforma pas à ses dernières volontés. On lit, en effet, dans L'Estoile : « Et firent le roy, la royne et les seigneurs de la cour, le samedi 18 dudit mois (de juin), quelques formes d'obsèques et funérailles en la chapelle de Bourbon, encores que ladite dame fust de la religion et sa ville de Montargis l'azyle et retraicte desdits de la religion, où elle a tousjours fait faire et continuer l'exercice d'icelle publiquement jusques à la fin de sa vie. » Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église du château de Montargis.

Renée de France eut cinq enfants de son mariage avec le duc de Ferrare : ALPHONSE, duc de Ferrare après son père; LOUIS, cardinal d'Este; ANNE, femme du duc François de Guise; LUCRÈCE, mariée au duc d'Urbin, et LÉONORE, immortalisée par l'amour du Tasse.

Quelques *Lettres* de Renée ont été imprimées dans divers ouvrages. La collection Dupuy (vol. LXXXVI) en contient une adressée à Calvin, qui est fort curieuse. Enfin, M. Jules Bonnet a recueilli, dit-on, des matériaux très-précieux, qui éclaireront d'un nouveau jour l'histoire de cette courageuse princesse.

Renée Mauperin, roman, par MM. Jules et Edmond de Goncourt (1864, in-18). Il est rare que les deux profonds réalistes, au style tourmenté, qui sont les auteurs de ce volume se proposent autre chose qu'une peinture de déviations curieuses et d'excentricités artistiques. Cependant, on pourrait extraire de ce roman un enseignement moral, celui des effets d'une mauvaise éducation. Conformément à la tournure de leur esprit, peu porté à l'abstraction, ils ont fait ressortir cet

enseignement sans en prendre le moindre souci, en étudiant un des côtés caractéristiques de la société moderne, les manies et les ridicules d'une famille de parvenus.

Les Mauperin ont eu plusieurs enfants, mais deux surtout ont accaparé leur affection : Renée est la favorite du père; Mme Mauperin est en adoration perpétuelle devant son fils Henri. Chacun de son côté gâte l'élu de son cœur. M. Mauperin fait de sa fille une femme émancipée, libre, un caractère d'homme résolu sous une enveloppe féminine; Mme Mauperin a le droit d'être fière de son fils dans les salons, dont il excite l'admiration par des dehors sérieux qui voilent son ambition et la sécheresse de ses sentiments égoïstes.

Henri, fidèle représentant de cette catégorie de jeunes gens qui ont soixante ans de bonne heure, marche à son but, la fortune, à travers tous les obstacles. Chaque geste, chez lui, est étudié, chaque mouvement calculé. Pour se poser dans le monde, il a résolu d'épouser une demoiselle Bourjot. Afin d'y arriver, il joue le rôle d'un amoureux fervent avec la mère, la conduit à devenir sa maîtresse, puis la force, par la complicité de cette faute, à lui accorder sa fille et ses 5 millions de dot. Le père Bourjot exige un titre chez son gendre. Henri s'en donne un. Malheureusement pour lui, le nom qu'il prend n'est pas éteint, et Renée, informée de la liaison de son frère avec sa future belle-mère, indignée de sa conduite, prévient secrètement M. de Villacour du vol de son nom. Le gentilhomme furieux tue Henri en duel, et Renée, minée par le remords, s'éteint lentement au milieu des plus cruelles souffrances. Ainsi, la faiblesse de leurs parents a causé la mort de ces deux enfants, leurs idoles.

L'action est assez bien développée, les scènes ne manquent pas de naturel, de finesse et d'observations, mais le style est bizarre. Les frères de Goncourt, en voulant conserver l'allure familière et décousue de la conversation, font abus du langage trivial. Renée, qui connaît comme pas une l'argot des ateliers, des coulisses et des estaminets, est surtout étonnante à ce point de vue.

RENÉGAT s. (re-né-ga — du bas latin *renegatus*, qui a renié sa foi; de *re*, préfixe, et de *negare*, nier. Le vieux français disait *renoyé*, de *renoyer*, renier, et les patois disent encore *renié*, *renoyé*, *renois*). Nom injurieux donné par les chrétiens à ceux qui, renonçant à la religion du Christ, en ont embrassé une autre.

— Par ext. Personne qui abjure ses opinions ou trahit son passé : *Les* RENÉGATS *sont plus nombreux en politique qu'en religion.* (Boiste.) *Tout est perdu, tout est fini dans un pays où les* RENÉGATS *sont protégés par les femmes.* (Mme E. de Gir.) *Il faut savoir parfois revenir sur son passé et en être le* RENÉGAT. (Vacquerie.)

— Fam. Traître, méchant; s'emploie, comme toutes les injures, dans un sens vague et indéterminé :

> Ah! maudit *renégat*, le plus méchant du monde!
> Que le ciel te punisse et l'enfer te confonde!
>
> REGNARD.

— Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

— **Syn. Renégat, apostat.** V. APOSTAT.

Renégat (LE), roman du vicomte d'Arlincourt (Paris, 1822, 2 vol. in-8°). L'auteur semble avoir puisé l'idée de cette production dans l'histoire de Coriolan. La double morale qui s'en dégage est celle-ci : quels que soient les torts de la patrie envers ses enfants, rien ne peut les autoriser à tourner leurs armes contre elle; quelles que soient les épreuves que nous impose la Providence, nous ne devons ni maudire la justice divine, ni abjurer la foi de nos pères. L'idée, comme on le voit, n'est pas très-neuve, mais l'auteur en a su tirer des situations intéressantes.

La scène se passe au temps de Charles-Martel. Agobar, le héros du roman, a subi des injustices et des malheurs inouïs, qui le rendraient excusable d'avoir méconnu la loi morale que nous venons d'exprimer, si quelque chose pouvait justifier le parjure. Mais ni l'éclat des triomphes militaires ni les enivrements de la gloire et de la puissance ne peuvent étouffer en lui les cris de la conscience et du remords. Ce caractère est fortement tracé et nous paraît supérieur à celui du *Solitaire*, du même écrivain. Le caractère d'Alaor, au contraire, l'ami du renégat, nous intéresse par le spectacle de la plus noble abnégation de soi-même, et l'auteur n'a pas eu de peine à tirer de ce contraste des effets dramatiques. Mais le personnage le plus attachant nous paraît être celui d'Ezilda, la vierge des Cévennes, l'inspirée des Gaules, qui n'a de la faiblesse de son sexe que les qualités qui le font aimer et qui subordonne tous ses intérêts, tous ses sentiments à l'amour de la patrie et au désir de ramener dans la voie du devoir celui auquel sa main a été promise. En revanche, un quatrième personnage nous paraît beaucoup trop sacrifié; c'est celui de Charles-Martel, auquel l'auteur n'assigne qu'un rôle secondaire, indigne du rang qu'il occupe dans l'histoire. Quant aux autres figures, elles sont reléguées sur un plan beaucoup trop éloigné pour mériter une mention. Nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails au sujet d'une œuvre de ce genre; disons seulement que l'heure à laquelle Ezilda atteint le but qu'elle a si ardemment poursuivi est marquée par une catastrophe d'un effet neuf et terrible.

Quant au style, c'est bien toujours celui du vicomte d'Arlincourt, visant à l'originalité et n'étant, le plus souvent, qu'étrange, boursouflé, prétentieux et obscur. Quelques pages néanmoins, écrites avec naturel, prouvent que l'auteur aurait pu être un écrivain remarquable s'il n'avait écouté que sa seule inspiration.

Renégat (LE) [*il Rinnegato*], opéra italien, livret de Romani, musique de Morlacchi; représenté à Dresde en 1832. C'est un des ouvrages les plus applaudis de ce compositeur fécond. On a remarqué surtout l'introduction et le duetto qui termine la première partie; la cavatine avec trompette obligée; le chœur de la conjuration et un largo à six parties réelles; une scène et une romance avec quatre cors, harpe, clarinette et hautbois, chantée par la Palazzesi, et enfin une scène finale d'un bel effet, en présence du spectacle d'une éruption de l'Etna.

Renégat (LE), opéra, paroles de M. le marquis de Pastoret, musique de M. Victor Massé; joué à l'Opéra en 1865.

RENEIGER v. impers. (re-né-jé — du préf. *re*, et de *neiger*). Neiger de nouveau : *Le temps semblait se mettre au beau, mais voilà qu'il* RENEIGE.

RÊNER v. a. ou tr. (rê-né — rad. *rêne*). Mettre les rênes à : RÊNER *un cheval.* ‖ Mot usité dans le Berry.

RENESCURE, village et comm. de France (Nord), canton, arrond. et à 17 kilom. d'Hazebrouck, à 69 kilom. de Lille; 1,839 hab. Brasseries, poteries, moulins. L'église, du style romano-ogival, se compose de deux nefs, dont l'une est surmontée d'une tour carrée. On remarque à l'intérieur un bas-relief de 1552, encastré dans la maçonnerie d'un pilier. Au XVe siècle, le château de Renescure appartenait à Philippe de Commines; plus tard, il devint la propriété de la famille de Montmorency. C'est l'unique château fort de la Flandre maritime dont il subsiste encore des restes importants. Il semble avoir été construit au XIIe siècle. Au-dessus de la porte d'entrée se voient les armes de Philippe de Commines, avec la date de 1508. Ce château a été récemment restauré.

RENETTE s. f. (re-nè-te). Erpét. Autre orthographe du mot RAINETTE.

RÉNETTE s. f. (ré-nè-te — rad. *rainer*). Techn. Instrument à l'aide duquel les bourreliers et les selliers font des raies sur le cuir, pour interrompre l'uni des grandes surfaces. ‖ Syn. de RAINETTE.

— Jeux. Ancien jeu de trictrac.

— Art vétér. Instrument dont le vétérinaire se sert pour fouiller profondément l'ongle malade du cheval.

RÉNETTER v. a. ou tr. (ré-nè-té — rad. *rénette*). Art vétér. Fouiller avec la rénette : RÉNETTER *le sabot d'un cheval.*

RENETTOYER v. a. ou tr. (re-nè-toi-ié — du préf. *re*, et de *nettoyer*). Nettoyer de nouveau : RENETTOYER *une robe, un habit.*

RENEUIL s. m. (re-neull; *ll* mll.). Techn. Nom donné par les tisseurs à ce qu'ils placent à côté d'eux pour remplacer, au besoin, les fils de chaîne défectueux, manquants ou rompus.

RENEVIER (Eugène), savant suisse, né à Lausanne en 1831. Il est devenu professeur de géologie et de minéralogie à l'académie de Lausanne et conservateur des collections géologiques et minéralogiques du musée vaudois. On lui doit plusieurs ouvrages : *Description des fossiles du terrain nummulitique supérieur des environs de Gap, des Diablerets et de Savoie* (Lausanne, 1854, in-4°); *Mémoire sur la perte du Rhône et ses environs* (1854, in-4°); *Description des fossiles du terrain aptien, de la perte du Rhône et des environs de Sainte-Croix* (1854-1858, in-4°), avec Pictet; *Excursions géologiques dans les Alpes valaisiennes et vaudoises* (1855, in-8°), avec Delaharpe; *Notices géologiques et paléontologiques sur les Alpes vaudoises et les régions environnantes* (1864-1865, 2 vol. in-8°), etc.

RENFAÎTAGE s. m. (ran-fè-ta-je — rad. *renfaîter*). Techn. Action de renfaîter; ouvrage fait en renfaîtant : *Le* RENFAÎTAGE *d'un toit. Un* RENFAÎTAGE *bien fait.*

RENFAÎTER v. a. ou tr. (ran-fê-té — du préf. *re*, de *en*, et de *faîte*). Techn. Raccommoder le faîte de : RENFAÎTER *un toit.*

RENFERMÉ, ÉE (ran-fèr-mé) part. passé du v. Renfermer. Enfermé de nouveau : *Un prisonnier relaxé, mais ensuite* RENFERMÉ.

— Etroitement enfermé : *Il se tient* RENFERMÉ *chez lui. Un fou* RENFERMÉ *sur la demande de sa famille.* ‖ Contenu enserré : *Les minéraux* RENFERMÉS *dans le sein de la terre.*

— Fig. Concentré, qui ne se communique pas :

> Il est toujours gourmé, *renfermé* dans lui-même.
>
> DESTOUCHES.

‖ Absorbé, limité :

> Il n'est point *renfermé* dans le soin politique
> D'abaisser la fierté d'un voisin tyrannique.
>
> VOLTAIRE.

— s. m. Mauvaise odeur que contractent certains objets lorsqu'ils sont restés longtemps enfermés : *Sentir le* RENFERMÉ. *Odeur de* RENFERMÉ.

RENFERMEMENT s. m. (ran-fer-me-man — rad. *renfermer*). Action de renfermer, état de ce qui est renfermé : *Précisément à cause du* RENFERMEMENT *où la Mauresque est tenue, elle se fait un point d'honneur de déjouer la surveillance de son maître.* (Feydeau.) ‖ Peu usité.

RENFERMER v. a. ou tr. (ran-fèr-mé — du préf. *r*, et de *enfermer*). Enfermer de nouveau : RENFERMER *un prisonnier qui s'était évadé.*

— Enfermer, mettre en prison ou en état de détention, tenir dans un lieu clos : *Faire* RENFERMER *un vagabond, un fou. En Orient, on* RENFERME *les femmes.* (Acad.) *Dans les Etats despotiques, mille considérations obligent de* RENFERMER *les femmes.* (Montesq.) *Si l'on* RENFERMAIT *tous les fous, la plupart des villes seraient dépeuplées.* (Pétiet.)

> Si vous *renfermez* votre épouse,
> Ce que vous craignez n'est pas loin.
>
> SAINT-FOIX.

‖ Serrer, placer dans un lieu fermé : RENFERMER *du linge.* RENFERMER *des récoltes.*

— Comprendre, contenir, avoir en soi : *Ce parc* RENFERME *plusieurs villages.* (Acad.) *Le genre* RENFERME *les espèces.* (Acad.) *Cette phrase* RENFERME *un grand sens.* (Acad.) *Un corps mal fait peut* RENFERMER *une belle âme.* (Acad.) *Le plus précieux des trésors que l'Amérique* RENFERMAIT *dans son sein, c'était la liberté.* (Chateaub.) *La découverte du système républicain représentatif* RENFERME *le germe de la destruction des monarchies.* (Chateaub.) *Le cœur le plus calme* RENFERME *toujours, même à son insu, le germe de quelque passion.* (Latena.) *La morale* RENFERME *la justice comme le plus contient le moins.* (Ch. Dollfus.) *Le malheur lui-même* RENFERME *des enseignements dont il faut savoir profiter.* (Dupin.)

> L'idée en soi *renferme* ou la paix ou la guerre;
> L'idée est un vent chaud qui féconde ou détruit.
>
> A. BARBIER.

> Les fruits sont dès avril ce qu'ils seront plus tard;
> Tels nous-mêmes : l'enfant *renferme* le vieillard.
>
> BRIZEUX.

— Tenir caché, dissimuler : *La constance des sages n'est souvent que l'art de* RENFERMER *leur agitation dans leur cœur.* (La Rochef.)

> *Renfermez* votre amour dans le fond de votre âme.
>
> RACINE.

— Réduire, limiter : *Ce prédicateur* A RENFERMÉ *son sujet, sa matière en deux points.* (Acad.) *Cet avocat* AVAIT RENFERMÉ *sa cause dans la question de droit.* (Acad.) *Virgile a excellé dans l'art du style, qu'il a su* RENFERMER *dans de justes bornes.* (Ponsard.)

> Maudit soit le premier dont la verve insensée,
> Dans les bornes d'un vers *renferma* sa pensée.
>
> BOILEAU.

— Manége. Syn. de RASSEMBLER.

Se renfermer v. pr. Etre renfermé : *Quelle immense chaleur* SE RENFERMAIT *ainsi dans le fourneau!* (Buff.)

— S'enfermer étroitement : SE RENFERMER *dans sa maison, dans son cabinet. Il* SE RENFERME, *le soir, fatigué de son propre plaisir, sans pouvoir jouir du moindre repos, que ses oiseaux ne reposent.* (La Bruy.)

— Se concentrer, se dissimuler : SE RENFERMER *dans le silence. La haine forcée de* SE RENFERMER *en dedans en devient plus profonde et plus amère.* (Mass.)

— Se réduire, se limiter : SE RENFERMER *dans son sujet. Le commerce, au lieu de s'étendre,* SE RENFERMAIT *tous les jours dans un cercle plus étroit.* (Acad.) *C'est un mal que de* SE RENFERMER *en soi seul et de ne songer qu'à soi.* (Nicole.) *Quelque étroites que soient les bornes du cœur, on n'est point malheureux quand on* S'Y RENFERME. (J.-J. Rouss.)

— *Se renfermer en soi-même*, Se recueillir en soi-même, concentrer sa pensée sur soi-même.

— **Syn. Renfermer, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

RENFERRER v. a. ou tr. (ran-fè-ré — du préf. *r*, et de *enferrer*). Enferrer de nouveau.

RENFILER v. a. ou tr. (ran-fi-lé — du préf. *r*, et de *enfiler*). Enfiler de nouveau.

RENFLAMMER v. a. ou tr. (ran-fla-mé — du préf. *r*, et de *enflammer*). Enflammer de nouveau, rallumer.

Se renflammer v. pr. Etre renflammé, rallumé : *Une bougie qu'on vient d'éteindre* SE RENFLAMME *parfois sous l'action d'un vif courant d'air.*

— Fig. Se ranimer, redevenir ardent, plus enthousiaste : *Il épouvante les dames, mais il charme M. Quentin, qui* SE RENFLAMME *de plus belle pour les produits de provenance américaine.* (J.-J. Rouss.)

> Tous les cœurs *se renflammèrent*,
> Oh s'aima, même à la cour.
>
> CHAULIEU.

RENFLÉ, ÉE (ran-flé) part. passé du v. Renfler. Qui a augmenté de volume : *Pâte* RENFLÉE *par la fermentation.*

— Dont le diamètre s'accroît en certain point : *Racine* RENFLÉE *en forme de fuseau. La terre est* RENFLÉE *sous l'équateur et aplatie sous les pôles.* (Flourens.)

— Qui va en se renforçant : *Des sons* RENFLÉS.

— Archit. *Colonne renflée*, Colonne dont le diamètre est ou paraît plus grand vers sa partie médiane.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre delène.

RENFLEMENT s. m. (ran-fle-man — rad. *renfler*). Etat de ce qui est renflé : *La vitesse de la rotation des planètes est la seule cause de leur* RENFLEMENT *à l'équateur.* (Buff.) ‖ Partie renflée : *La racine de cette plante présente plusieurs* RENFLEMENTS.

— Mar. Courbure extérieure des couples plus prononcée qu'à l'ordinaire.

— Min. Ecart entre le toit et le mur, qui, accidentellement, devient plus grand que sur le reste du parcours de la mine.

RENFLER v. n. ou intr. (ran-flé — du préf. *r*, et de *enfler*). Augmenter de volume : *Les légumes* RENFLENT *par la cuisson. La pâte* RENFLE *par la fermentation.*

— v. a. ou tr. Augmenter le volume de : *Le mouvement de rotation de la terre* L'A RENFLÉE *à l'équateur.*

— Fig. Remplir de vanité :

> L'orgueil *renfle* notre âme et ne la nourrit pas.
>
> VOLTAIRE.

— Comm. *Renfler l'avoine*, La faire gonfler frauduleusement, pour en livrer une moindre quantité pour la même mesure.

Se renfler v. pr. Etre ou devenir renflé : *La terre* SE RENFLE *à l'équateur. La mer* SE RENFLE *sous le passage de la lune.*

RENFLOUAGE s. m. (ran-flou-a-je — rad. *renflouer*). Mar. Action de renflouer un navire.

RENFLOUEMENT s. m. (ran-floû-man — rad. *renflouer*). Action de renflouer; résultat de cette action.

RENFLOUER v. a. ou tr. (ran-flou-é — du préf. *r*, de *en*, et de *flot*. Cette étymologie, donnée par Jal, n'est pas certaine, et la vraie origine du mot *renflouer* reste ignorée, bien que ce mot soit tout à fait moderne). Mar. Remettre à flot : RENFLOUER *un brick échoué.*

RENFLURE s. f. (ran-flu-re — du préf. *r*, et de *enflure*). Gonflement artificiel de salières, que les maquignons pratiquent sur les chevaux, pour les faire paraître moins vieux.

RENFONCÉ, ÉE (ran-fon-sé) part. passé du v. Renfoncer. Enfoncé de nouveau : *Chapeau* RENFONCÉ. *Bouchon* RENFONCÉ.

— Qui est en dedans de l'alignement : *Une façade* RENFONCÉE.

— Profondément enfoncé, placé dans un creux : *Il a les yeux* RENFONCÉS *dans la tête.* (Dider.)

— Techn. Muni d'un nouveau fond : *Tonneau* RENFONCÉ.

RENFONCEMENT s. m. (ran-fon-se-man — du préf. *r*, et de *enfoncer*). Action de renfoncer.

— Pop. Coup donné sur le chapeau et qui l'enfonce profondément : *Un débardeur le fit choir en appliquant sur son turban un de ces énormes coups de poing qu'on appelle* RENFONCEMENTS *dans nos jours de folie.* (Fr. Kessler.) *Pierrot, enivré de gloire, d'applaudissements et de triomphes, tirait la savate avec Arimane et donnait des* RENFONCEMENTS *à Oromaze, sans respect pour la flamme bleue de son diadème.* (Th. Gaut.) ‖ Coups de poing en général : *Il s'attira un* RENFONCEMENT *bien mérité.*

— Creux ménagé dans certaines parties d'un ouvrage : RENFONCEMENT *d'un caisson.* ‖ Effet de perspective qui éloigne un objet du spectateur : RENFONCEMENT *d'une décoration de théâtre.*

— Typogr. Opération ayant pour objet de rentrer une ligne en dedans de la justification, c'est-à-dire de la faire commencer par du blanc : *On produit les* RENFONCEMENTS *à l'aide de cadrats, de cadratins ou de demi-cadratins.*

RENFONCER v. a. ou tr. (ran-fon-sé — du préf. *r*, et de *enfoncer*. Se conjugue comme *enfoncer*). Enfoncer de nouveau; enfoncer plus avant : RENFONCER *son chapeau.* RENFONCER *le bouchon d'une bouteille.*

— Porter en arrière de l'alignement : *Votre plan est bon, mais j'aimerais mieux* RENFONCER *la façade et placer une grille sur la rue.*

— Fig. Concentrer, rendre peu communicatif : *Rien ne* RENFONCE *tant au dedans de lui-même un enfant mou et timide que la rudesse.* (Fén.)

— Typogr. *Renfoncer une ligne*, La rentrer en dedans de la justification, la faire commencer à une certaine distance du point où commencent celles qui suivent ou qui précèdent.

— Techn. Remettre un fond à : RENFONCER *un tonneau.*

Se renfoncer v. pr. Se placer plus au fond : *Jehan* SE RENFONÇA *sous le fourneau, et la porte s'ouvrit.* (V. Hugo.)

RENFORÇAGE s. m. (ren-for-sa-je — rad. *renforcer*). Action de renforcer, de rendre plus fort.

— Action d'accroître l'intensité des noirs, des clichés ou des épreuves photographiques.

RENFORCÉ, ÉE (ran-for-sé) part. passé du v. Renforcer. Rendu, devenu plus fort : *Estomac* RENFORCÉ *par une bonne nourriture.*

— Dont l'épaisseur est accrue : *Une porte* RENFORCÉE *avec de bonnes planches.* ‖ Qui a une épaisseur plus grande que les autres objets de même espèce : *Du drap* RENFORCÉ.

— Augmenté, accru : *Vous nous donnez un mémoire* RENFORCÉ *des plus mâles injures.* (Beaumarch.)

— Qui est riche, puissant relativement à sa condition : *Paysan* RENFORCÉ. *Bourgeois* RENFORCÉ. ‖ Vieux en ce sens.

— Qui possède à un haut degré le vice ou la qualité qu'on lui attribue : *Un sot, un fat* RENFORCÉ.

> Que l'on m'amène un âne, un âne *renforcé*,
> Je le rendrai maître passé,
> Et veux qu'il porte la soutane.
> LA FONTAINE.

— Econ. rur. *Bidet renforcé*, Double bidet.

RENFORCEMENT s. m. (ran-for-se-man — rad. *renforcer*). Action de renforcer; effet de cette action : RENFORCEMENT *d'une poutre.*

RENFORCER v. a. ou tr. (ran-for-sé — du préf. *re*, et de *enforcer*. Se conjugue comme *forcer*). Donner plus de force à : RENFORCER *une citadelle.* RENFORCER *une garnison.* ‖ Donner plus de vigueur à : *Ce bain m'*A RENFORCÉ *les jambes et fortifié la poitrine.* (Boileau.)

— Donner plus d'épaisseur, de solidité à : RENFORCER *un mur.* RENFORCER *une poutre.*

— Accroître, augmenter : RENFORCER *la dépense, l'ordinaire d'une maison.*

— Donner plus d'intensité, plus d'énergie à : RENFORCER *la voix, le son. La guerre semble* RENFORCER *et soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe.* (Raynal.) *La réfection solitaire* RENFORCE *l'égoïsme.* (Brill.-Sav.)

— v. n. ou intr. Devenir plus fort : *Vers dix heures, le temps devint brumeux et le vent* RENFORÇA *tellement, que nous fûmes contraints d'embarquer nos bateaux.* (Bougainville.)

Se renforcer v. pr. Etre renforcé : *L'armée* SE RENFORCE *tous les jours.* (Acad.)

— Acquérir de la force, de l'habileté : SE RENFORCER *dans le calcul, aux échecs, sur la langue grecque.*

RENFORCIR v. a. ou tr. (ran-for-sir — du préf. *r*, et de *enforcir*). Pop. Rendre plus fort.

— v. n. ou intr. Devenir plus fort : *Cet enfant* RENFORCIT *tous les jours.*

RENFORMER v. a. ou tr. (ran-for-mé — du préf. *r*, de *en*, et de *former*). Techn. Se dit des gants qu'on ouvre après les avoir humectés.

RENFORMIR v. a. ou tr. (ran-for-mir — du préf. *r*, de *en*, et de *forme*). Techn. Se dit d'un vieux mur dans lequel on remplace les pierres manquantes, et que l'on crépit pour le consolider.

RENFORMIS s. m. (ran-for-mi — rad. *renformir*). Constr. Travail de crépissage qui exige plus de travail et d'épaisseur qu'un enduit ordinaire.

— **Encycl.** L'épaisseur du crépi et de l'enduit étant à peu près de $0^m,022$ pour un mur ou un pan de bois, et d'environ $0^m,03$ pour un plafond, l'excès, sur ces épaisseurs, de plâtre à poser pour obtenir des surfaces régulières est ce que l'on appelle un *renformis*. L'application d'un *renformis* sur un mur, un pan de bois, un plafond, etc., n'exige aucun soin particulier; il s'exécute au gros plâtre, après qu'on a nettoyé et mouillé la place qui doit le recevoir, en faisant en sorte qu'il soit le plus brut possible à la surface, afin que le crépi puisse s'y fixer parfaitement. Lorsque l'épaisseur d'un *renformis* excède $0^m,04$ à $0^m,05$, on y ajoute des éclats de tuileaux, de briques, de plâtres, etc., que l'on scelle dans le plâtre au fur et à mesure de son emploi. L'exécution de 1 mètre carré de *renformis* de $0^m,01$ d'épaisseur exige $0^{mc},10$ de plâtre en poudre, déchet compris, et un dixième d'heure d'un maçon avec son garçon, soit six minutes. Dans l'estimation des travaux, le *renformis* fait partie des légers ouvrages et est évalué à 0,065 de la surface de l'ouvrage pris pour type; ainsi, le prix de l'unité de légers ouvrages étant de 3 fr. 30, celui du mètre carré de *renformis* sera de

$$3 \text{ fr. } 30 \times 0,065 = 0 \text{ fr. } 2145.$$

RENFORMOIR s. m. (ran-for-moir — rad. *renformer*). Techn. Instrument servant à renformer les gants.

RENFORT s. m. (ran-for — rad. *renforcer*). Augmentation de force : RENFORT *de troupes.*

— *A grand renfort de*, Au moyen d'une grande quantité de : *La musique continuait à transfigurer la* Marseillaise À GRAND RENFORT DE *fifre, de triangle et de cymbale.* (Gér. de Nerv.) *Hérold dut se contenter des livrets qu'*À GRAND RENFORT DE *sollicitations il parvenait à se procurer de temps en temps.* (A. Azevédo.)

— *Renfort de potage*, Plats dont on accompagnait autrefois le potage. ‖ *Pour renfort de potage*, Pour comble, comme complément : *J'ai encore ouï dire, madame, qu'il a pris aujourd'hui*, POUR RENFORT DE POTAGE, *un maître de philosophie.* (Mol.)

— Anc. jurispr. *Renfort de caution*, Nouvelle caution qui s'obligeait solidairement avec les premières.

— Artill. Epaisseur plus grande donnée aux endroits d'une pièce d'artillerie qui supportent un plus grand effort dans l'explosion.

— Techn. Pièce de fer soudée à une autre qui est trop faible. ‖ Surcroît d'épaisseur ménagé au collet d'un tenon et sur une des arêtes de la mortaise qui le reçoit. ‖ Petite bande de papier avec laquelle les fleuristes couvrent les baguettes collées sur les feuilles, afin de les consolider.

RENFOUIR v. a. ou tr. (ran-fou-ir — du préf. *r*, et de *enfouir*). Enfouir de nouveau.

RENFOURCHER v. a. ou tr. (ran-four-ché — du préf. *r*, et de *enfourcher*). Enfourcher de nouveau : RENFOURCHER *son cheval.*

RENFREW, ville d'Ecosse, capitale du comté de ce nom, dans une belle plaine, près du confluent du White-Cart et de la Clyde, à 80 kilom. O. d'Edimbourg, à 8 kilom. O.-N.-O. de Glascow; 3,000 hab. Au XVII^e siècle, elle se trouvait sur les bords de la Clyde; mais celle-ci ayant changé de cours, il en est résulté qu'aujourd'hui il existe une plaine d'une certaine étendue entre l'une et l'autre. Pour remédier à cet inconvénient on a construit, en 1786, dans l'ancien lit de la rivière un canal qui permet à des navires de 200 tonneaux de remonter jusqu'à Renfrew. Elle est reliée par des chemins de fer à Glascow et à Paisley. Quai spacieux, bâti en 1835. Fabriques de savon et de chandelles; tissage de soieries et mousselines pour les manufactures de Glascow. Cette ville est très-ancienne et célèbre par une bataille qui se donna sous ses murs, en 1164, entre Somerled, noble d'Argyle, et Gilchrist, comte d'Angus, et dans laquelle le premier fut défait. Elle fut érigée en bourg royal par Robert II, qui y avait un palais dont on ne voit plus de traces.

RENFREW (COMTÉ DE), anc. *Strathgryfe*, au S.-O. de l'Ecosse, entre le golfe de la Clyde à l'O., les comtés de Dumbarton au N., d'Ayr au S. et de Lanark à l'E.; 64,467 hectares; 45 kilom. sur 20 kilom.; 156,000 hab. Sa surface est entrecoupée de collines, de plaines et de vallées. Ses principales rivières sont la Clyde, la White-Cart, la Black-Cart et la Laverne. Le climat participe de celui des comtés environnants. Le sol est en général sec. Il en résulte que, dans les parties élevées, il y a beaucoup de terrains arides qui ne sont couverts que de mousse et de bruyères, mais que les vallées, et surtout celle de la Clyde, sont aussi fertiles qu'agréables. On y recueille du froment, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, toutes sortes de fruits et de légumes, etc. Il y existe de nombreuses mines de houille, ainsi que des carrières de pierre à chaux, de grès, etc. Manufactures de coton et de châles à Paisley, Pollockshaws, Neilston. Autres villes : Greenock, Port-Glascow. Au XII^e siècle, ce comté était l'apanage de la famille Stuart ou Stewart, ainsi nommée de son office de *steward* (intendant) d'Ecosse et plus tard en possession de la couronne. Il donne aujourd'hui le titre de baron à l'héritier présomptif de la couronne.

RENFROGNÉ, ÉE (ran-fro-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Renfrogner. V. REFROGNÉ.

RENFROGNEMENT s. m. (ran-fro-gne-man; *gn* mll.). V. REFROGNEMENT.

RENFROGNER v. a. ou tr. (ran-fro-gné; *gn* mll.). V. REFROGNER.

RENGAGÉ, ÉE (ran-ga-jé) part. passé du v. Rengager. Engagé de nouveau : *Etre* RENGAGÉ *dans une affaire qu'on avait abandonnée.*

— Qui a contracté un nouvel engagement, qui a repris du service : *Soldat* RENGAGÉ.

— s. m. Celui qui a repris du service dans l'armée.

RENGAGEMENT s. m. (ran-ga-je-man — rad. *rengager*. Nouvel engagement.

— Action de se rengager dans l'armée : *Contracter un* RENGAGEMENT.

— **Encycl.** Le *rengagement* est, en France, aussi ancien que l'engagement. Autrefois, les aventuriers se rengageaient ordinairement de mois en mois. Ce ne fut qu'au XVIII^e siècle que les règles de l'engagement et du *rengagement* cessèrent d'être arbitraires ou confuses. Vers 1750 les *rengagés* jouissaient d'une haute paye, qui leur fut retirée en 1788 et rendue pendant la Révolution. En l'an II, le système des hautes payes fut abandonné parce que l'état du Trésor et l'effectif considérable des armées ne s'y prêtaient pas. La loi de l'an VI les rétablit. C'était un acheminement à une législation sur les *rengagements*. En 1822, on accordait au rengagé une prime annuelle, ainsi que les chevrons d'ancienneté. L'ordonnance du 1^er décembre 1824 ne reconnaissait que deux genres de *rengagements*, l'un de deux ans, l'autre de quatre ans. Le premier ne pouvait être souscrit qu'après deux ans d'activité; le second ne pouvait l'être qu'après l'accomplissement du premier; on payait une prime et une haute paye. L'ordonnance du 11 février 1830 supprima la prime acquittable à l'avance. La loi de 1832 permit les *rengagements* d'une durée de deux à cinq ans et accorda aux rengagés de hautes payes et des chevrons; le nombre annuel des rengagés se montait alors à environ 3,500. Les hommes pourvus d'un grade le conservaient s'ils se rengageaient dans le même corps. On essayait ainsi de retenir de vieux soldats sous les drapeaux. Pour eux on rendait le service moins fastidieux, on favorisait leur avancement, etc. La supériorité d'une vieille armée sur une armée de conscrits est incontestable. On a donc de tout temps cherché à retenir les soldats qui ont déjà fait un congé. Sous l'empire de la loi de 1855, les *rengagements* se firent avec prime. Ils étaient d'une durée de trois ans au moins et de sept ans au plus et ne pouvaient être contractés que par les militaires qui accomplissaient leur septième année de service, soit dans l'armée active, soit dans la réserve. Le premier *rengagement*, de sept ans, donnait droit : 1° à une somme de 2,000 francs, dont 1,000 francs payables le jour du *rengagement* ou de l'incorporation et le reste à la libération du service; 2° à une haute paye de *rengagement* de 0 fr. 10 par jour. Tout *rengagement* contracté pour moins de sept ans donnait droit à une somme de 300 francs par an et à la haute paye. Les sommes attribuées aux rengagés étaient insaisissables. En cas de mort, une part de ces sommes, proportionnelle à la durée du service, était dévolue aux héritiers et ayants cause des militaires. S'il y avait déshérence, toute la somme profitait à la dotation de l'armée. La condamnation à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle de plus d'une année, entraînait la déchéance de tout droit aux allocations non soldées résultant du *rengagement* dans le cours duquel cette condamnation avait été prononcée.

D'après la loi du 27 juillet 1872, qui régit actuellement la matière, des *rengagements* peuvent être reçus pour un an au moins et deux ans au plus. Ces *rengagements* ne peuvent être reçus que pendant le cours de la dernière année de service sous les drapeaux. Ils sont renouvelables jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans accomplis pour les caporaux et soldats et jusqu'à l'âge de trente-deux ans accomplis pour les sous-officiers. Les *rengagements*, après cinq ans de service sous les drapeaux, donnent droit à une haute paye. Ils sont contractés devant les intendants ou sous-intendants militaires sur la preuve que le contractant peut rester ou être admis dans le corps pour lequel il se présente.

RENGAGER v. a. ou tr. (ran-ga-jé — du préf. *r*, et de *engager*. Se conjugue comme *engager*). Engager de nouveau : RENGAGER *ses meubles au mont-de-piété.*

— Embaucher de nouveau : RENGAGER *des ouvriers.* RENGAGER *des soldats.*

— Recommencer, entamer de nouveau, remettre en train : *Après quelques instants de repos, ils* ONT RENGAGÉ *le combat.* (Acad.)

— Donner de nouveaux liens à : RENGAGER *son cœur.*

> . . . La moindre faveur d'un regard caressant
> Nous *rengage* de plus belle.
> MOLIÈRE.

> . . . . . Je bénis le sort et ses revers,
> Puisqu'un heureux malheur me *rengage* en vos fers.
> REGNARD.

Se rengager v. pr. Etre engagé de nouveau : *L'action* SE RENGAGEA.

— S'engager de nouveau, contracter un nouvel engagement : *Ce soldat* S'EST RENGAGÉ *pour la troisième fois.* (Acad.)

— Former un nouveau lien : SE RENGAGER *dans une nouvelle passion. A peine s'est-il tiré du péril, qu'il* S'Y RENGAGE. (Acad.)

RENGAINE s. f. (ran-ghè-ne). Répétition, redite banale, sans valeur : *Débiter solennellement de vieilles* RENGAINES. ‖ Pop.

RENGAINER v. a. ou tr. (ran-ghè-né — du préf. *r*, et de *engainer*). Remettre dans la gaine, dans le fourreau : RENGAINER *une épée, un couteau.*

— Fam. Supprimer, ne pas achever : RENGAINER *son compliment.* RENGAINER *son discours.*

— Absol. Rengainer son épée : *Ils allaient croiser le fer, lorsque le général survint et leur ordonna de* RENGAINER. (Acad.) ‖ Omettre; supprimer ce qu'on allait dire : *Dès qu'il sut qu'on avait été si longtemps à examiner sa harangue, il* RENGAINA *et ne pensa plus à se faire imprimer.* (T. des Réaux.)

Se rengainer v. pr. Etre rengainé : *Tout à coup le bruit cessa, les ailes* SE RENGAINÈRENT *et, à un signe de leur chef, tous les insectes se remirent à l'œuvre.* (X. Marmier.)

— **Encycl.** Philol. L'expression *rengainer son compliment*, une des plus pittoresques de notre langue, n'a pour père ni Rabelais, ni Ménage, ni Richelet; son parrain est Molière, et nous lui en faisons, à cette occasion, notre sincère compliment. Cette expression vient de Molière, elle est de lui seul. Dans le *Mariage forcé*, Alcidan dit à Sganarelle, en lui présentant deux épées :

« Monsieur, prenez la peine de choisir, de ces deux épées, laquelle vous voulez.

SGANARELLE. De ces deux épées?

ALCIDAN. Oui, s'il vous plaît.

SGANARELLE. A quoi bon?

ALCIDAN. Monsieur, comme vous refusez d'épouser ma sœur après la parole donnée, je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit compliment que je viens vous faire.

SGANARELLE. Comment?

ALCIDAN. Je viens vous dire civilement qu'il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous coupions la gorge ensemble.

SGANARELLE. Voilà un compliment fort mal tourné.

ALCIDAN. Allons, monsieur, choisissez, je vous prie.

SGANARELLE. Je suis votre valet, je n'ai point de gorge à me couper. (*A part.*) La vilaine façon de parler que voilà.

ALCIDAN. Monsieur, il faut que cela soit, s'il vous plaît.

SGANARELLE. Eh! monsieur, *rengainez ce compliment*, je vous prie. »

Le mot fit fortune, et il le méritait bien.

RENGE s. m. (ran-je. — Le bas latin *rinca*, *ringa*, *ringia* nous était provenu du germanique : ancien haut allemand *hringa*, anneau, boucle, agrafe, de *hring*, cercle, anneau; anglo-saxon *hring*, *hrincg*; scandinave *hring*; allemand, hollandais, danois, suédois, anglais *ring*, même sens, d'où nous avons fait aussi *harangue*, discours qui se fait dans une assemblée, dans un cercle). Boucle ou anneau qui était adapté à la courroie ou à l'écharpe servant de ceinture, et qui était destiné à supporter l'épée. ‖ Courroie, ceinture qui portait l'épée. ‖ Courroie quelconque qui était garnie d'anneaux ou de boucles, et qui servait à fixer quelqu'une des pièces de l'équipement d'un homme d'armes.

RENGENDRER v. a. ou tr. (ran-jan-dré — du préf. *r*, et de *engendrer*). Engendrer de nouveau.

RENGGÉRIA s. m. (rain-gjé-ri-a — de *Rengger*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des clusiacées, tribu des clusiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RENGIFA s. m. (rain-ji-fa). Bot. Genre d'arbres, de la famille des clusiacées, tribu des clusiées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou.

RENGLOUTIR v. a. ou tr. (ran-glou-tir — du préf. *r*, et de *engloutir*). Engloutir de nouveau :

> ... La terre, en courroux de n'avoir pu lui nuire,
> *Rengloutit* l'escadron qu'elle vient de produire.
> CORNEILLE.

RENGLUER v. a. ou tr. (ran-glu-é — du préf. *r*, et de *engluer*). Engluer de nouveau.

RENGORGÉ, ÉE (ran-gor-jé) part. passé du v. Rengorger. Qui se rengorge, qui a une haute opinion de soi et s'étale avec fierté :

> Le paon, fier d'étaler l'iris qui le décore,
> Du dindon *rengorgé* l'orgueil plus sot encore.
> DELILLE.

> Nos petits marquis *rengorgés*
> Chez toi venaient se reconnaître.
> VOLTAIRE.

RENGORGEMENT s. m. (ran-gor-je-man — rad. *se rengorger*). Attitude de celui qui se rengorge : *Le dédain et le* RENGORGEMENT *dans la société attirent précisément le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer.* (La Bruy.)

RENGORGER (SE) v. pr. (ran-gor-jé — du préf. *r*, de *en*, et de *gorge*, proprement se mettre en gorge, se donner de la gorge; comparez, en allemand, *sich brusten*, qui a la même signification, de *brust*, poitrine. Se conjugue comme *gorger*). Faire saillir sa gorge, la porter en avant avec quelque affectation : *Une femme qui* SE RENGORGE. *Le paon* SE RENGORGE *quand on le regarde.* (Acad.) *C'est le jabot du pigeon qui lui fait cette poitrine bombée dans laquelle il* SE RENGORGE. (J. Macé.) ‖ Cambrer sa poitrine et rejeter sa tête en arrière, avec un air satisfait de soi : *Je savais* ME RENGORGER, *prendre un maintien grave et fier.* (Le Sage.) *Quand il disait : mon frère le cardinal, il* SE RENGORGEAIT, *que c'était un plaisir.* (St-Simon.)

— Fig. Faire l'important : *Depuis qu'il est en place, il* SE RENGORGE. (Acad.)

RENGORGEUR s. m. (ran-gor-jeur — rad. *rengorger*). Anat. Nom que les anciens anatomistes donnaient à deux muscles du cou.

— Adjectiv. : *Les muscles* RENGORGEURS.

RENGOUFFRER v. a. ou tr. (ran-gou-fré — du préf. *r*, et de *engouffrer*). Engouffrer de nouveau.

— Anc. mar. Pousser de nouveau au large : RENGOUFFRER *le vaisseau pour éviter un écueil.*

Se rengouffrer v. pr. Rentrer dans le gouffre.

RENGRAISSER v. a. ou tr. (ran-grè-sé — du préf. *r*, et de *engraisser*). Engraisser de nouveau : *On* A RENGRAISSÉ *ce cheval avec du son.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Redevenir gras : *Depuis qu'il prend du lait, il* A RENGRAISSÉ. (Acad.)

Se rengraisser v. pr. Redevenir gras, reprendre de l'embonpoint : *Je commence à* ME RENGRAISSER.

RENGRÉGEMENT s. m. (ran-gré-je-man — rad. *rengréger*). Augmentation, accroissement : RENGRÉGEMENT *de mal.* RENGRÉGEMENT *de douleur.* ‖ Vieux mot.

RENGRÉGER v. a. ou tr. (ran-gré-jé — du préf. *r*, de *en*, et du lat. *grandior*, plus grand. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je rengrégeais ; nous rengrégeons*). Augmenter, accroître, envenimer, empirer : RENGRÉGER *son mal, sa douleur, sa peine.*

Se rengréger v. pr. S'accroître, s'augmenter : *Son mal* SE RENGRÉGE. *Sa douleur* SE RENGRÉGE.

RENGRÉNEMENT s. m. (ran-gré-ne-man — du préf. *r*, et de *engrener*). Action de rengréner : *Le* RENGRÉNEMENT *des monnaies. Le* RENGRÉNEMENT *du gruau.*

RENGRÉNER v. a. ou tr. (ran-gré-né — du préf. *r*, et de *engrener*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je rengrène; qu'ils rengrènent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je rengrénerai; ils rengréneraient.* On voit aussi que la conjugaison de ce verbe diffère de celle de son primitif *engrener*, qui fait : *J'engrènerai, tu engrèneras.* Cette anomalie provient de l'inconséquence commise par l'Académie, qui écrit *engrener* et *rengréner*). Techn. Remettre sous la meule : RENGRÉNER *du gruau.* ‖ Remettre sous le balancier : RENGRÉNER *des monnaies mal venues, des poinçons à vérifier.* ‖ Engager de nouveau entre les dents d'une roue dentée : RENGRÉNER *un pignon.*

RENGUI s. m. (ran-ghi). Monnaie de plomb en usage dans le royaume de Siam.

RENHARDIR v. a. ou tr. (ran-ar-dir — du préf. *r*, et de *enhardir*). Enhardir de nouveau, rendre de la hardiesse, du courage à : *Cette nouvelle* RENHARDIT *les soldats.*

Se renhardir v. pr. Reprendre de la hardiesse, redevenir hardi.

RENI s. m. (re-ni — rad. *renier*). Action de renier, reniement. ‖ Vieux mot.

RENI, ville de la Turquie d'Europe (Moldavie), sur la rive gauche du Pruth, à son embouchure dans le Danube. Sa population, qui était autrefois très-considérable (60,000 hab., dit-on), ne s'élève guère aujourd'hui qu'à 3,000 hab. On y remarque un château crénelé et garni de tours. Les Russes l'ont cédée à la Turquie en 1856, en vertu du traité de Paris.

RENI (Guido), peintre italien. V. GUIDE (le).

RENIABLE adj. (re-ni-a-ble — rad. *renier*). Qui peut être renié.

— Prov. *Tout vilain cas est reniable*, Il est naturel de nier une faute qu'on a commise, un tort que l'on a eu :

Tout vilain cas, dit-on, *fut* toujours *reniable.*
TH. CORNEILLE.

‖ On dit aujourd'hui TOUT MAUVAIS CAS EST NIABLE.

RENICHER v. n. ou intr. (re-ni-ché — du préf. *re*, et de *nicher*). Nicher de nouveau : *Beaucoup d'oiseaux nichent au printemps et* RENICHENT *vers le mois de juillet.*

RENIÉ, ÉE (re-ni-é) part. passé du v. Renier. Qu'on refuse de reconnaître : *Etre* RENIÉ *par ses amis, par ses parents.* ‖ Que l'on désavoue, dont on se déclare détaché : *Patrie* RENIÉE. *L'homme s'agita sans foi et sans espoir entre un passé à moitié* RENIÉ *et un avenir fermé pour lui.* (Peyrat.) ‖ Dont on refuse de reconnaître l'existence : *La réputation est comme la vérité : d'autant plus discutée et* RENIÉE *qu'elle est plus évidente.* (Csse de Blessington.)

— *Moine renié*, Moine qui a renoncé à la vie monastique. ‖ *Chrétien renié*, Chrétien qui a abandonné sa religion.

— *Etre renié de Dieu et des hommes*, Etre en exécration à tout le monde.

RENIEMENT ou **RENÎMENT** s. m. (re-nî-man — rad. *renier*). Action de renier : RENIEMENT *de saint Pierre.*

— Fam. Jurement, blasphème.

— **Allus. hist. Le reniement de saint Pierre.** V. PIERRE (saint).

Reniement de saint Pierre, titre de diverses œuvres d'art. V. PIERRE.

RENIER v. a. ou tr. (re-ni-é — du préf. *re*, et de *nier*. Se conjugue comme *nier*). Affecter, par mépris, de ne pas connaître; déclarer qu'on ne connaît pas : *Saint Pierre* RENIA *Jésus-Christ,* RENIA *son maître par trois fois.* (Acad.) ‖ Désavouer, méconnaître : RENIER *ses parents, sa patrie, sa famille. Celui qui peut être assez lâche pour* RENIER *sa patrie est indigne d'être écouté d'un honnête homme.* (Chateaub.) *Henri VIII divorça malgré le pape; Rome le* RENIA, *mais il* RENIA *Rome.* (Vacquerie.) *La grandeur de la démocratie, c'est de ne rien nier et de ne rien* RENIER *de l'humanité.* (V. Hugo.) *L'orgueil et l'impiété* RENIENT *la vénérabilité de l'antique.* (Le P. Félix.)

Passer comme un troupeau, les yeux fixés à terre,
Et *renier* le reste, est-ce donc être heureux?
A. DE MUSSET.

— Abjurer, renoncer à : RENIER *sa religion, sa foi. Le peuple dit que les sorciers* RENIENT *chrême et baptême.* (Acad.) *On ne* RENIE *pas impunément son principe.* (Chateaub.) *La raison humaine a des points fixes qu'elle ne peut* RENIER *sans s'abdiquer elle-même.* (De Barante.) *Un légitimiste qui* RENIE *le droit divin est légitimiste comme un catholique qui nierait la révélation serait catholique.* (E. de Gir.)

— Absol. Renier sa religion : *De vingt captifs qu'ils étaient, il n'y en eut que deux qui* RENIÈRENT. (Acad.)

— Fam. *Renier Dieu* et Absol. *Renier*, Jurer le nom de Dieu, blasphémer : *Il* RENIE *comme un païen.*

— **Syn. Renier, abjurer.** V. ABJURER.

Renier, chanson de geste du XIIIe siècle; elle fait partie du cycle de Guillaume au Court-Nez. C'est une des plus longues, car elle n'a pas moins de 20,000 vers, et c'est une des moins intéressantes. Renier, fils de Maillefer et de la princesse Florentine, enlevé de son berceau par un larron, est vendu à l'émir de Venise et jeté dans la fosse aux lions; mais les bêtes féroces, retenues par la volonté divine, s'arrêtent devant lui et le lèchent amoureusement au lieu de le dévorer. La belle Idoine, fille de l'amirante de Venise, se prend, pour l'enfant si miraculeusement préservé, de l'affection la plus vive et elle le fait transporter dans ses appartements. Renier est élevé sous ses yeux; il grandit chaque jour en beauté, en force et en courage, et, sorti de l'enfance, il part à la recherche de ses parents. Alors commence le récit de longues aventures; Renier délivre son père de captivité, apparaît comme un *deus ex machina* au milieu de toutes sortes d'intrigues enchevêtrées, accomplit des prodiges et finalement épouse la sage Idoine, dont il a un fils, Tancrède, un des héros de la première croisade. On ignore le nom du trouvère qui a composé cette interminable amplification.

RENIER (Etienne-André), naturaliste italien, né à Chioggia, près de Venise, en 1759, mort à Padoue en 1830. Tout en pratiquant la médecine dans sa ville natale, il s'adonna à l'étude de la zoologie, approfondit le système de Linné et, encouragé par le savant Bottari, il s'occupa surtout des mollusques, dont il recueillit une quantité considérable dans le golfe de Venise. La réputation qu'il acquit par ses ouvrages lui fit offrir une chaire à Paris, mais il la refusa et devint professeur d'histoire naturelle à Padoue (1806). En 1826, il vendit sa belle collection de mollusques à l'empereur d'Autriche, qui le chargea de l'installer à Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogo ragionato delle conchioglie* (1802); *Tavole di zoologia*, écrit dans lequel il expose une nouvelle classification fondée sur le système nerveux; *Elementi di mineralogia* (Padoue, 1825-1828, in-8o) et *Nuove tavole di zoologia*, où il a suivi, en la perfectionnant, la méthode proposée par Virey pour la classification des animaux. Son grand *Traité sur les mollusques* n'a pas été imprimé.

RENIER (Charles-Alphonse-Léon), épigraphiste français, membre de l'Institut, né à Charleville (Ardennes) le 2 mai 1809. Il débuta dans la carrière de l'enseignement et, à l'âge de vingt-trois ans, il était principal du collége de Nesle (Somme). Il eut un moment l'intention d'acquérir une imprimerie, mais abandonna bientôt cette idée pour se vouer aux sciences d'érudition et spécialement à l'archéologie classique. A partir de 1839, il devint le collaborateur le plus assidu de Philippe Lebas au *Dictionnaire encyclopédique de la France* (1839-1845, 14 vol. in-8o). M. Léon Renier fut même le directeur de fait de cette publication importante durant la mission scientifique de Philippe Lebas en Asie Mineure (1843-1845). Quand l'ouvrage fut achevé, la maison Didot lui confia une entreprise beaucoup plus considérable. Il s'agissait de refondre en entier, sous le nom d'*Encyclopédie moderne* (1845-1851, 30 vol. in-8o), l'ancienne encyclopédie Courtin, dépassée depuis longtemps par le progrès des sciences naturelles et historiques. M. Léon Renier s'acquitta de cette tâche immense avec honneur, et ses nombreux articles d'archéologie publiés dans ce recueil commencèrent sa réputation de savant. Les travaux de Philippe Lebas, auxquels il s'était associé pour une part importante, lui avaient dès lors rendu l'antiquité familière. Il devait être, avec Mommsen et quelques autres savants du premier ordre, tels que Borghesi et Heuzen, un des initiateurs de cette nouvelle école historique suivant laquelle le monde grec et romain s'est à peine révélé à nos yeux, parce qu'on ne l'a étudié jusqu'ici que dans les restes de sa littérature, tandis que ses monuments pourraient fournir des moyens d'information inattendus. Les recherches mises au jour par l'école dont nous parlons, entre autres particularités remarquables, ont mis le XIXe siècle en possession de tout ce qu'il fallait pour se rendre un compte exact et détaillé de l'administration romaine.

M. Léon Renier se fit admettre, en 1845, dans la Société des antiquaires de France. En 1847, il fonda une revue spéciale (*Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*) dans l'intérêt de ses études personnelles, car les recueils de ce genre ne peuvent s'attendre qu'à un succès limité. Les événements de 1848 firent disparaître la *Revue de philologie*, qui, néanmoins, n'avait pas été tout à fait inutile à son fondateur. Deux missions en Algérie (1851 et 1854), dont l'une dura dix-huit mois, lui furent confiées par le gouvernement. Les Romains ont laissé dans le nord de l'Afrique des traces sans nombre de leur domination. M. Léon Renier se rendit en Algérie en vue de recueillir ces vestiges de la civilisation romaine, qui existent là en meilleur état qu'en Europe, car les pays civilisés effacent plus vite l'empreinte des siècles sur leur territoire que les pays dont l'état sauvage a repris possession, et la civilisation arabe peut, à beaucoup d'égards, être assimilée à l'état sauvage. Le savant français recueillit en Algérie une grande quantité d'inscriptions latines inédites. Le recueil entier de ces inscriptions doit former deux volumes grand in-4o, dont le premier, intitulé *Inscriptions romaines de l'Algérie*, a paru en 1855 et contient le texte de 4,417 inscriptions, la plupart non encore publiées. L'ouvrage valut tout de suite à M. Léon Renier une réputation européenne. Déjà, en 1854, il avait été choisi par le comité des travaux historiques pour réunir les éléments d'un *Corpus* des inscriptions latines de la Gaule. Le succès de ses *Inscriptions romaines de l'Algérie* lui ouvrit, en 1856, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il remplaça M. H. Fortoul. Il était, depuis de longues années, bibliothécaire à la Sorbonne et il succéda, en 1860, à Philippe Lebas comme administrateur de la bibliothèque de l'Université. L'année suivante, la chaire d'épigraphie latine fut fondée en sa faveur au Collége de France. La même année, il fut, en même temps que M. Sébastien Cornu, désigné pour aller à Rome négocier, au nom du gouvernement français, l'acquisition du fameux musée Campana. La négociation eut le succès qu'on en attendait, et, de retour à Paris, M. Léon Renier, de concert avec M. Cornu, procéda au classement des objets d'art, qui furent d'abord exposés au Palais de l'industrie, puis envoyés au Louvre. Durant son voyage à Rome, M. Léon Renier avait aussi acheté, pour le compte personnel de Napoléon III, les jardins Farnèse, qui appartenaient à l'ex-roi de Naples, François II. Ces jardins occupent, dans l'enceinte de l'ancienne *Roma quadrata* de Romulus, une partie de l'emplacement du palais des césars. Les fouilles exécutées dans les jardins Farnèse par M. Pietro Rosa et d'après les indications de M. Léon Renier, qui les dirigeait de loin, amenèrent des découvertes importantes. En dehors de ses ouvrages de longue haleine, M. Léon Renier a publié plusieurs mémoires dans le recueil de la Société des antiquaires de France, dont il a été nommé président; dans la *Revue archéologique*, qui le compte parmi ses fondateurs; dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome.* En 1848, il a publié, dans l'*Annuaire* de la Société des antiquaires de France, la partie de la *Géographie de Ptolémée* qui concerne la Gaule, accompagnée d'une traduction française; puis, en 1850, une édition des *Itinéraires romains*, dont il existe un tirage à part; enfin, en 1854, des *Mélanges d'épigraphie* (1 vol. in-8o). On doit encore à M. Léon Renier une traduction française de *Théocrite* ainsi que plusieurs éditions d'ouvrages classiques. Parmi les mémoires présentés par lui à l'Académie des inscriptions et insérés dans les mémoires de l'Académie, nous en signalerons deux : *Sur une inscription trouvée à Orléans; Sur les officiers qui ont assisté à un conseil de guerre tenu par Titus avant la prise de Jérusalem.* M. Léon Renier s'est associé à deux entreprises qui feront époque dans l'histoire de l'érudition. La première concerne l'édition d'un recueil complet de toutes les inscriptions latines connues : *Corpus inscriptionum latinarum absolutissimum.* L'idée vient de l'Académie de Berlin, qui a chargé le savant Ritchl de publier le premier volume (Berlin, 1862, gr. in-fol.). Les principaux membres de la commission créée à Berlin sont MM. Heuzen et Mommsen, outre M. Renier, auquel sont confiés le second volume (*Inscriptions d'Afrique*) et le troisième (*Inscriptions de la Gaule*). L'épigraphiste français a été aussi nommé président d'une commission créée en France en vue d'éditer les œuvres du célèbre archéologue italien, comte Borghesi, destinées à opérer une révolution profonde dans l'érudition moderne. Borghesi est sans contredit l'homme qui, depuis la Renaissance, a le mieux connu l'antiquité romaine. Ses opuscules, ses lettres, ses mémoires, dispersés depuis soixante ans à tous les vents du ciel, étaient aux trois quarts perdus pour la science. La tâche de les réunir, d'en donner un texte exact, de les commenter, de les mettre en ordre pourrait suffire à la vie d'un homme. M. Léon Renier s'en est chargé à peu près seul, et la rapidité avec laquelle il la mène est un sûr garant qu'il saura l'accomplir en entier. M. Léon Renier est officier de la Légion d'honneur depuis 1862 et directeur de l'Ecole pratique des hautes études.

RENIERI (Vincent), astronome italien, né à Gênes, mort à Pise en 1648. Il entra chez les olivétains, cultiva d'abord la poésie, puis devint un des plus fidèles disciples de Galilée qui, lorsqu'il devint aveugle (1637), lui confia ses observations sur les satellites de Jupiter, afin d'en dresser les tables et les éphémérides. En 1641, Renieri fut nommé professeur d'astronomie à l'université de Pise. On a de lui : *Tabulæ Mediceæ universales* (Florence, 1639-1647, 2 vol. in-fol.); *De etruscarum antiquitatum fragmentis Scornelli prope Vulterram repertis* (1638, in-4o).

RENIEUR, EUSE (re-ni-eur, eu-ze — rad. *renier*). Personne qui renie, qui blasphème.

RENIFLADE s. f. (re-ni-fla-de — rad. *renifler*). Action de renifler.

RENIFLARD s. m. (re-ni-flar — rad. *renifler*). Techn. Soupape de chaudière à vapeur qui aspire l'air quand la tension descend au-dessous de la pression atmosphérique.

— **Encycl.** Le *reniflard* est une soupape atmosphérique, s'ouvrant du dehors au dedans, que l'on adapte à la partie supérieure des chaudières marines, dont les faces sont planes. Quand on marche sur le vide, c'est-à-dire lorsque la pression de la vapeur dans la chaudière est égale ou inférieure à la pression atmosphérique, les *reniflards*, en s'ouvrant du dehors au dedans sous cette dernière pression supérieure à celle de la vapeur, laissent pénétrer dans la chaudière une quantité d'air qui rétablit l'équilibre entre ces deux pressions opposées, épargnant ainsi aux tôles de l'enveloppe l'effort d'écrasement contre lequel elles sont peu consolidées.

RENIFLEMENT s. m. (re-ni-fle-man — rad. *renifler*). Action de renifler : *Des quatre coins du dortoir s'élève une respiration uniforme, deçà, delà un* RENIFLEMENT, *un soupir.* (A. Daudet.)

RENIFLER v. n. ou intr. (re-ni-flé — du préf. *re*, et de *nifler*, mot qui signifiait, dans l'ancienne langue, aspirer par le nez. Diez rattache ce verbe au germanique : anglo-saxon *neb*, bas allemand *nibbe, nif*, scandinave *nebbi*, nef, bec, nez, d'où nous est venu aussi *nêfe*, gros du bec d'un oiseau de proie. Chevallet rattache *nifler* à l'ancien allemand *nüffeln*, aspirer par le nez, flairer, renifler, allemand *schnuffeln*, *schnüffeln*, anglais *to snuff, to snif*, formes qui se rapportent peut-être au nom du nez indiqué plus haut, mais qu'on peut aussi regarder comme des onomatopées). Aspirer l'air par les narines, en produisant un certain bruit : *Il est malhonnête de* RENIFLER *ainsi. La meute aboya, les chevaux* RENIFLÈRENT *et les arbres frissonnèrent comme par un grand vent.* (V. Hugo.)

— Fam. *Renifler sur*, Marquer de la répugnance, du dédain pour : *Je ne* RENIFLE *pas* SUR *vos offres.*

— *Renifler sur l'avoine*, Refuser d'en manger : *Ce cheval est tellement repu, qu'il* RENIFLE SUR L'AVOINE.

— v. a. ou tr. Aspirer par le nez : *En* RENIFLANT *sa prise de tabac, il ne pouvait s'empêcher de rire.* (Diderot.) *Le président d'Ormesson, qui avait un nez énorme et des narines extrêmement larges, causait avec le marquis de Villette dans une embrasure de fenêtre et mettait beaucoup de chaleur dans cet entretien; lorsque Villette se rapprocha du cercle, il dit à quelqu'un : « Quand cet homme me parle de près, j'ai toujours peur qu'il ne me* RENIFLE. »

RENIFLERIE s. f. (re-ni-fle-rî — rad. *renifler*). Action ou habitude de renifler : *Finissez donc toutes vos* RENIFLERIES.

RENIFLEUR, EUSE s. (re-ni-fleur, eu-ze — rad. *renifler*). Personne qui renifle, qui a l'habitude de renifler.

RÉNIFOLIÉ, ÉE adj. (ré-ni-fo-li-é — du lat. *ren*, rein; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont réniformes.

RÉNIFORME adj. (ré-ni-for-me — du lat. *ren*, rein, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un rein : *Graine* RÉNIFORME.

RÉNILLE s. f. (ré-ni-lle; *ll* mll. — dimin. du lat. *ren*, rein). Zooph. Genre de polypiers alcyoniens, de la famille des pennatuliens, formé aux dépens des pennatules, et dont l'espèce type vit dans les mers d'Amérique : *Lamarck plaçait la* RÉNILLE *dans son ordre des polypes nageurs.* (Dujardin).

— **Encycl.** Les *rénilles* sont caractérisées par un corps en masse commune, libre, aplatie, réniforme, pédiculée, portée par une tige cylindrique marquée d'un sillon étroit; l'une des faces est prolifère et porte des polypes à six ou huit tentacules rétractiles dans des cellules caliciformes; l'autre face est couverte de stries rayonnantes. Ce genre comprend deux espèces. La *rénille* américaine a un corps lombriciforme, avec l'épatement réniforme, convexe d'un côté, plat de l'autre; sa couleur est d'un beau rouge, avec le bord des cellules jaune; on la trouve dans les mers d'Amérique. La *rénille* violacée a une tige courte terminée par un disque également convexe des deux côtés; sa couleur est d'un beau violet, avec les pores des tubes jaunes. Les *rénilles* ont généralement leur tige enfoncée dans les fonds vaseux.

RENIQUEUR s. m. (re-ni-keur). Techn. Ouvrier qui foule les draps avec les pieds.

RÉNITENCE s. f. (ré-ni-tan-se — du lat. *reniti*, résister). Résistance à la pression, force qui réagit contre une pression : RÉNITENCE *d'une tumeur.*

RÉNITENT, ENTE adj. (ré-ni-tan, an-te — latin *renitens*, participe présent du verbe *reniti*, résister, lequel est formé de *re*, préfixe, et de *niti*, s'efforcer). Qui résiste à la pression, qui réagit fortement contre la pression : *Tumeur* RÉNITENTE.

— Fig. Qui résiste, qui refuse d'obéir : *Mahomet faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes* RENITENTS. (Volt.)

— **Substantiv.** Personne qui résiste, qui refuse d'obéir : *Le parlement de Paris ne cessait de rendre des arrêts contre les évêques qui exigeaient des mourants l'acceptation de la bulle, et qui refusaient aux* RÉNITENTS *les sacrements et la sépulture.* (Volt.)

RENIVELER v. a. ou tr. (re-ni-ve-lé — du préf. *re*, et de *niveler*. Se conjugue comme *niveler*). Niveler de nouveau : RENIVELER *un terrain.*

RENIVELLEMENT s. m. (re-ni-vè-le-man — du préf. *re*, et de *nivellement*). Action de niveler de nouveau, nouveau nivellement.

RÉNIXIGRADE adj. (ré-ni-ksi-gra-de — du lat. *renixus*, qui fait effort; *gradus*, degré). Chir. Se dit d'un bandage herniaire à résistance graduée.

RENJAMBER v. a. ou tr. (ran-jan-bé — du préf. *r*, et de *enjamber*). Enjamber de nouveau : RENJAMBER *un fossé.*

RENKIN ou **RENNEQUIN** (Louis), charpentier, né dans le pays de Liége en 1644, mort à Bougival en 1708. C'est lui qui fut chargé de la construction de la fameuse machine de Marly. Il réussit parfaitement, quoiqu'il n'eût pas à beaucoup près l'instruction suffisante pour dresser les plans d'avance et calculer les moyens à employer; un instinct mécanique, dit un contemporain, lui faisait entrevoir la possibilité de réussir, et il comptait sur les ressources d'une imagination féconde pour se tirer d'embarras, dans le cas où cet instinct l'aurait trompé; il était doué d'un génie actif et profond qui lui inspirait une confiance absolue dans ses forces.

RENNAIS, AISE s. et adj. (rè-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Rennes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* RENNAIS. *La population* RENNAISE.

RENNE s. m. (rè-ne — du germanique : anglo-saxon *hran*, *hranas*, scandinave *hrein*, le *rheno* ou *reno* de César. Ce nom est peut-être contracté d'une forme *harana*, représentant le sanscrit *carana*, *calana*, cerf, proprement l'animal rapide, de la racine de mouvement *car*, *cal*, aller). Mamm. Espèce de cerf, devenue aujourd'hui le type d'un genre distinct, et qui habite le nord des deux continents : *On trouve dans les* Commentaires *de Jules César une bonne description du* RENNE. (E. Desmarest.) *Il y a encore en Laponie quelques* RENNES *sauvages.* (E. Desmarest.) *Le Lapon compte environ trente mots pour désigner le* RENNE *selon son sexe, son âge, sa couleur, etc.* (Renan.) ‖ Quelques naturalistes ont fait ce mot féminin : *La défense de la* RENNE *est dans son bois et son pied de devant.* (Pluche.)

— **Encycl.** Les *rennes* présentent les caractères suivants : système dentaire semblable à celui des cerfs et des élans, et composé de : incisives, $\frac{0}{8}$; molaires, $\frac{6-6}{6-6}$; en totalité trente-deux dents; tête forte, médiocrement allongée, mais ne présentant pas un mufle comme celle des cerfs; narines percées à l'extrémité de la tête; bois sessiles plus ou moins divisés, pourvus d'andouillers basilaires, médians et aplatis; les femelles portant des bois qui ne diffèrent de ceux des mâles que par leur moindre étendue; sabots se correspondant à leur face interne, non par une surface plane comme dans le genre cerf, mais par une surface convexe, comme chez les chameaux; queue très-courte.

Ces caractères distinguent les *rennes* des cerfs proprement dits, dont ils ont à peu près la taille et avec lesquels ils ont été longtemps confondus. Une seule espèce actuellement vivante, et propre aux régions polaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, forme ce genre; on y a joint quelques débris fossiles qui se rapportent au *renne* lui-même et à une autre espèce bien distincte, découverte aux environs d'Etampes.

Aristote ne parle pas du *renne;* les Grecs n'avaient que très-peu de notions sur les animaux des pays septentrionaux. Chez les Romains même ce n'est qu'assez tard que l'on connut cet animal. Pline, toutefois, semble le citer, et l'on croit que c'est de ce ruminant qu'il parle sous le nom de *tarandus;* on ne trouve que dans les *Commentaires* de César une première et bonne description du *renne*, qui semblait alors habiter les forêts de la Germanie. Quinze siècles après, il fut décrit par Gaston Phœbus, duc de Foix, et depuis par beaucoup de naturalistes.

Le *renne* sauvage est à peu près de la taille de notre cerf, comme nous l'avons dit, tandis que celui qu'on élève en domesticité n'est guère plus grand que le daim. Son corps est trapu, et c'est avec raison que l'on a dit qu'il avait plus le faciès d'un veau que celui d'un cerf. La tête se rapproche également de celle du bœuf, elle est très-élargie; le tour des yeux est constamment noirâtre et celui de la bouche est blanc, ainsi que la queue, le périnée et un anneau au-dessus de chaque sabot. Les pieds sont aplatis et les doigts couverts de grosses touffes de poils; la jambe est moins grêle que celle des cerfs, mais elle ne répond pas cependant à l'épaisseur du pied. Les poils sont serrés, plus longs en hiver et couverts d'un duvet laineux qui paraît moins abondant dans la saison chaude; ils sont grossiers et très-développés aux pieds et à la gorge. Leur couleur, d'un brun fauve pendant l'été, devient blanche pendant les froids; le dessous du corps est toujours d'une teinte plus claire que le dessus. Le faon n'a pas de livrée; il est brun en dessus, roux en dessous et aux pieds.

Chez les *rennes*, les bois existent dans les deux sexes et sont seulement un peu moins développés chez la femelle que chez le mâle; ces bois offrent à leur extrémité de larges empaumures; le bois de droite est ordinairement plus grand que celui de gauche. Les femelles stériles perdent leurs bois, de même que les mâles, pendant le mois d'octobre; lorsqu'elles sont pleines elles les gardent jusqu'au mois de mai, époque à laquelle elles mettent bas; cinq mois leur suffisent pour les refaire entièrement, mais les mâles, qui les ont plus considérables, en emploient huit. On assure que les faons ont des bosselettes en naissant et qu'à quinze jours il leur vient déjà des dagues de 0m,02 à 0m,3. Les bois de la première année, dans les *rennes* femelles de Russie, ont, dit-on, plus de 0m,30 de longueur et 0m,10 aux andouillers; tandis que, dans les *rennes* femelles qui habitent la Suède, il n'y a encore, à la même époque, que de simples fourches. Le bois des mâles adultes est parfois très-grand, et on en a mesuré qui avaient près de 1m,40 d'envergure. La direction, le nombre et la position des andouillers varient beaucoup et ne peuvent servir de caractère distinctif. La constitution ostéologique du *renne* diffère peu de celle du cerf. Chez le *renne*, il y a une paupière nictitante, qui peut voiler toute la cornée en s'étendant jusqu'au petit angle de l'œil.

C'est au delà du cercle polaire et aussi à de moindres latitudes que l'on rencontre le *renne;* on le trouve au Spitzberg, au Groenland, en Laponie, dans les parties les plus septentrionales de l'Asie, et surtout au Canada, où il est très-commun. En Laponie, le *renne* est devenu un animal domestique indispensable à la vie de l'homme. On l'attelle comme le cheval au traîneau et à la voiture, et il marche même avec bien plus de vitesse et de légèreté, fait aisément trente lieues par jour et court avec autant d'assurance sur la neige gelée qu'il pourrait le faire sur une plaine unie. La femelle donne du lait plus substantiel que celui de la vache et d'où l'on peut retirer du beurre et surtout un fromage particulier, très-bon et très-riche en caséum. La chair de cet animal est aussi très-bonne à manger. Son poil fait une excellente fourrure et sa peau fournit un cuir très-souple et très-durable.

Ainsi, on voit que le *renne* donne au Lapon tout ce que nous retirons du cheval, du bœuf, de la vache et de la brebis; il rend la vie possible à ces peuples septentrionaux qui sans lui manqueraient de tout. Les *rennes* n'ont pu être amenés facilement hors de leur pays natal; car, lorsqu'on les fait changer de climat, ils meurent au bout de quelque temps, et les essais que l'on a tentés pour les introduire dans les forêts des pays plus méridionaux que la Laponie n'ont pu réussir; les *rennes* n'y vivent que quelques années et ne s'y reproduisent pas.

Les *rennes* se nourrissent d'une espèce de lichen particulier, le lichen des *rennes*, qui pousse autour des arbres des forêts et parfois sur les rochers, et qu'ils savent trouver sous les neiges épaisses en les fouillant avec leur bois et en les écartant avec leurs pieds; en été, ils vivent de boutons et de feuilles d'arbres.

Ces animaux, à l'état de liberté, changent de site suivant les saisons; en hiver, ils descendent dans les plaines et les vallées; l'été, ils se réfugient sur les montagnes. Ils sont très-doux et l'on parvient facilement à en faire des troupeaux qui rapportent beaucoup de profit à leurs maîtres; le lait, la peau, les nerfs, les os, les cornes des pieds, les bois, le poil, la chair, les excréments eux-mêmes, que l'on dessèche pour en faire des espèces de mottes à brûler : tout est utile dans le *renne*. Les plus riches Lapons ont des troupeaux de quatre ou cinq cents *rennes*, quelquefois même de mille; les pauvres en ont six ou huit. On les mène au pâturage, on les ramène à l'étable, ou bien on les renferme la nuit dans des parcs pour les préserver des attaques des loups. On les dresse assez facilement et on parvient à les atteler aux traîneaux et à la charrue.

Il y a encore en Laponie quelque *rennes* sauvages, mais on y voit surtout un nombre immense de *rennes* domestiques; dans le temps du rut, on lâche les femelles et on les laisse aller dans les bois pour se faire couvrir par les *rennes* sauvages, et on choisit ceux qui sont issus de ce mélange pour les atteler aux traîneaux.

Le *renne* attelé peut faire 4 ou 5 lieues à l'heure. En courant, il fait entendre un craquement assez fort, produit par les parties de ses pieds qui se heurtent ensemble ou contre les sabots des autres pieds. Ces animaux s'accouplent très-facilement à l'état de domesticité. Les femelles, pour pouvoir produire, doivent en général avoir quatre ans. Elles mettent bas au mois de mai et leur portée est de deux petits. Ce n'est que vers l'âge de quatre ans que le *renne* a acquis toute sa croissance, et c'est à cette époque que les Lapons les dressent; pour les rendre plus dociles, ils les châtrent. Malgré cette opération, ces animaux n'en conservent pas moins leur bois, ce qui n'a pas lieu chez le cerf. La durée de la vie du *renne* en domesticité est de quinze ans, mais à l'état sauvage il doit vivre de vingt-huit à trente ans.

Quelques débris fossiles qui se rapportent au genre des *rennes* ont été décrits par les paléontologistes. C'est ainsi que, dans les éboulements sablonneux des rives de l'Obnia, ruisseau qui se jette dans le Volga, on a trouvé des bois qui doivent être rapportés à ce genre. D'un autre côté, on a désigné sous le nom de *renne d'Etampes* quelques débris fossiles découverts dans le sable entre des blocs de grès, à Etampes, et dans la caverne de Brengues, département du Lot, et qui se rapportent à une espèce très-voisine du *renne* actuel.

RENNEFORT (Urbain SOUCHU DE), voyageur français, né vers 1630, mort vers 1690. Trésorier des gardes du corps, puis secrétaire du conseil souverain de la France orientale, il s'embarqua, en 1665, pour Madagascar, fut très-mal reçu par les chefs de la colonie et il dut presque aussitôt songer à quitter l'île. En revenant en France (1666), le navire qu'il montait fut capturé par les Anglais, et Rennefort ne recouvra la liberté que l'année suivante. Il a publié une *Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'île de Madagascar ou Dauphine* (Paris, 1668, in-12) et *Histoire des Indes orientales* (1688, in-4°). On trouve dans ces deux ouvrages des matériaux pour l'histoire du commerce français dans les Indes orientales et des notices exactes sur Madagascar et ses habitants, écrites par un témoin oculaire.

RENNEL, île de l'archipel de Salomon, dans l'Australie, par 11° 38′ de latit. S. et 158° 10′ de longit. orientale. Elle a 8 milles de longueur du N.-O. au S.-E. Butler la découvrit en 1794.

RENNELL (Jacques), savant géographe anglais, né à Chudleigh (Devonshire) en 1742, mort à Londres en 1830. Il passa aux Indes avec l'amiral Parker et se distingua par sa bravoure et ses talents, notamment au siége de Pondichéry. Il servit ensuite la Compagnie des Indes comme capitaine de génie et prit sa retraite en 1777, avec le grade de major. Rennell acquit dans l'Inde une grande réputation comme ingénieur. Il est le premier qui ait fait de bonnes cartes de ces contrées. Ses travaux sur la géographie le placent à côté de notre Danville. Nous citerons les suivants : *Description historique et géographique de l'Indoustan* (1782), traduit en français par Boucheseiche et Castéra (1800, 3 vol. in-8° et atlas in-4°); *Mémoire sur la géographie de l'Afrique* (1790-1798, in-4°); *Explication du système géographique d'Hérodote* (1800, in-4°); *Observation sur la topographie de la plaine de Troie* (1814); *Eclaircissements sur l'histoire de l'expédition de Cyrus et la retraite des Dix mille* (1816, in-4°); *Traité sur la géographie comparée de l'Asie occidentale* (1831, 2 vol. in-8°); *Recherches sur les courants de l'océan Atlantique* (1832, avec atlas), etc.

RENNES, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de départ., d'arrond. et de 4 cant., à 352 kilom. de Paris, par 48° 6′ 55″ de latit. N. et 4° 0′ 40″ de longit. O., au confluent de l'Ille et de la Vilaine; pop. aggl. 40,127 hab. — pop. tot., 52,044 hab. Préfecture, archevêche (suffragants : Vannes, Quimper, Saint-Brieuc), grand séminaire, cour d'appel (Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord), tribunaux de première instance et de commerce, académie (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan), Faculté de droit, des sciences, des lettres; école préparatoire de médecine et de pharmacie, lycée, école normale d'instituteurs et d'institutrices, école de peinture, de sculpture et de dessin; bibliothèque, musée; ch.-l. de la 16e division militaire, école d'artillerie; ch.-l. de la 5e légion de gendarmerie et du 23e arrond. forestier. L'arrond. comprend 10 cant., 78 comm. et 150,726 hab.

La ville de Rennes, ancienne capitale de la Bretagne, a été rebâtie en grande partie sur un plan régulier depuis l'incendie de 1720, qui dura sept jours et réduisit en cendres la plupart de ses maisons. « Cependant, dit M. Ad. Joanne, malgré la largeur de ses rues, le quartier neuf est presque aussi triste que les vieux quartiers, avec lesquels il se confond sur certains points. Les maisons ont toutes au moins trois étages, sans compter les entre-sols et les mansardes; les grès ou granits dont les façades sont construites ont une couleur sombre; toutes, elles offrent entre elles la plus uniforme symétrie, à un tel point qu'il suffit d'avoir visité un seul logement pour avoir une idée exacte de tous les autres. Un silence solennel règne presque constamment dans les rues désertes. De nos jours, ces rues du XVIIIe siècle ont été bordées de larges trottoirs; on a, en outre, réparé les dégâts causés au palais de justice pendant la Revolution; on a achevé la place du Palais, l'une des plus belles places qui existent, en supprimant la place aux Arbres; on a doté ce beau quartier de deux rues à arcades et d'un théâtre qui est venu, tout en l'agrandissant, compléter la décoration de la belle place de l'Hôtel-de-Ville. Mais tout autour de cette partie centrale si régulière et si belle se serrent et s'enchevêtrent les rues étroites, noires, mal pavées et tortueuses de la vieille ville, que les flammes avaient épargnée. La place Sainte-Anne, la grande place des Lices, les alentours de la cathédrale, la rue de Saint-Malo, la rue d'Antrain et quelques autres peuvent donner une idée de ce qu'était la ville haute au XVIIe et au XVIIIe siècle. La ville basse a également conservé son ancien caractère; elle est généralement mal bâtie, mal percée et surtout très-mal pavée d'un espèce de poudingue qu'on appelle caillou de Rennes. Sur la place de la Halle-au-Blé, dans la rue Saint-Thomas, autour du lycée et de l'église Toussaint, on remarquait des maisons rivalisant jadis de vétusté, de laideur et d'irrégularité avec les plus vieilles, les plus irrégulières et les plus laides maisons de Vitré. » La Vilaine traverse la ville de l'E. à l'O. et la divise en deux parties, dont la plus considérable s'étend sur le penchant et sur la croupe du coteau qui domine la rive droite. On franchit la rivière sur quatre ponts qui facilitent les communications entre les différentes parties de la ville. La rivière d'Ille et le canal d'Ille-et-Rance entourent la partie occidentale de la ville haute d'une double ceinture d'eau et de verdure.

Le plus remarquable de tous les édifices religieux de Rennes est la cathédrale ou église Saint-Pierre, dont l'origine remonte au IVe siècle et qui fut reconstruite de 1179 à 1359. La façade fut rebâtie à partir de 1535; les fondements du portail et des deux tours actuelles furent jetés en 1541. En 1700, l'église menaçait ruine et il fallut songer à la reconstruire. La réédification de l'église, commencée en 1787, a été achevée seulement en 1844. La façade ouest est surmontée de deux tours assez élégantes, décorées de cinq rangs de colonnes superposées. La porte principale offre quelques jolis détails d'ornementation propres à la Renaissance.

L'église Notre-Dame, ancienne église abbatiale du monastère de Saint-Melaine, est un bel échantillon de l'architecture du XIe au XIIIe siècle. La tour est surmontée d'une statue colossale de la Vierge. Le maître-autel, les vitraux du chœur et des collatéraux et de belles boiseries sculptées attirent l'attention à l'intérieur du monument. L'abbaye de Saint-Melaine, fondée au VIe siècle par l'évêque de ce nom, a été remplacée par le palais de l'archevêché, qui renferme une belle galerie.

Parmi les autres édifices religieux de Rennes les plus dignes d'attirer l'attention, nous signalerons : l'église Saint-Sauveur, qui renferme un riche maître-autel, une belle grille, chef-d'œuvre de serrurerie, et quelques bons tableaux; l'église Saint-Etienne, ancienne chapelle du couvent des Augustins; l'église Saint-Aubin, qui offre un portail du XVe siècle et possède la sépulture de la famille du sieur de La Noé; l'église Saint-Germain, où se voient de belles verrières du XVIe siècle, des tableaux et des statues remarquables et le tombeau du sénéchal Bertrand d'Argentré, et l'église de Bonne-Nouvelle, qui se compose de deux nefs séparées par une série d'arcades ogivales, retombant sur de grosses colonnes monocylindriques, dont les chapiteaux représentent sur leurs corbeilles des fleurs de violettes et des feuilles de houx, de chardon et de chou frisé. Cette dernière église est devenue un magasin de l'administration de la guerre.

Le plus intéressant de tous les édifices civils de Rennes est sans contredit la porte Mordelaise, curieux spécimen de l'architecture militaire du moyen âge. Deux grosses tours à mâchicoulis la flanquent à droite et à gauche. Sur l'un des jambages se lit un fragment d'inscription latine provenant d'un monument antique et que différents auteurs ont interprétée de la manière suivante : « A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, auguste, pontife suprême, décoré de la puissance tribunitienne, consul, les citoyens de Rennes. »

Le Palais de justice, commencé en 1618, sur les dessins de Jacques Debrosse, l'architecte du palais du Luxembourg, offre une lourde façade du style toscan. Les statues de d'Argentré, de La Chalotais, de Toullier et de Gerbier décorent le perron. M. Barré a sculpté le bas-relief (la *Force*, la *Justice* et la *Religion*) qui décore la porte principale. Sept grandes fenêtres éclairent la salle des pas perdus. La décoration intérieure du palais de justice fut confiée à Jouvenet, Coypel, Erard et Ferdinand, qui ont peint les différentes salles avec beaucoup de splendeur.

L'Hôtel de ville, construit après l'incendie de 1720, se compose de deux pavillons reliés par une tour. Il offre un riche péristyle orné de colonnes en marbre rouge et précédant un bel escalier.

Le palais de l'Université, dont le fronton, sculpté par Barré, représente la Bretagne entourée des attributs des lettres, des sciences et des arts, renferme le musée de peinture et de sculpture. Le musée de tableaux, un des plus riches de la province, renferme un grand nombre de toiles, parmi lesquelles nous ne signalerons que les plus intéressantes. L'école italienne y est représentée surtout par : *Jésus descendu de la croix et pleuré par la Vierge*, du Guerchin; *Persée délivrant Andromède*, de Paul Véronèse, magnifique tableau qui faisait autrefois partie de la collection du roi; le *Repos en Egypte*, d'Annibal Carrache; l'*Arrivée des Mages*, de Giacomo

Panniciati; le *Martyre de saint Laurent*, de Luca Giordano; le *Massacre des Innocents*, du Tintoret, etc.

Les toiles les plus importantes des écoles allemande, flamande et hollandaise sont : un *Village situé sur le bord d'un canal*, de Jean Breughel; la *Madeleine pénitente*, de Philippe de Champagne; l'*Elévation en croix* et la *Résurrection de Lazare*, de Gaspar de Crayer; l'*Intérieur d'un temple protestant*, de Delorme; une *Sainte Famille*, de Van Dyck; des *Buveurs dans une grange*, de Léonard de France; *Saint Luc peignant la Vierge*, de Martin Heemskerck; *Jésus chez Simon le pharisien*, de François Franck; la *Vierge au chardonneret*, de Van Herp; le *Christ en croix*, une des plus belles œuvres de Jordaens; le *Paradis terrestre*, l'*Entrée dans l'arche* et un *Paysage*, de Van Johann Kessel; des *Batailles* et des *Siéges*, de Van der Meulen; une *Dame à sa toilette*, de Mieris; une *Forêt*, de Frédéric Moucheron; l'*Intérieur d'une église gothique*, de Neefs; un *Paysage au clair de lune*, de Van der Neer; une *Jeune femme à laquelle une vieille coupe les ongles des pieds*, de Rembrandt; une *Chasse au tigre*, de Rubens; *Jésus crucifié entre le bon et le mauvais larron*, de Schwartz; un *Intérieur de cabaret*, de Teniers le vieux; un *Intérieur de cabaret*, de Teniers le jeune; un *Marché aux chevaux*, de Wouwerman, et de jolis *Paysages*, de Wynants.

Parmi les tableaux de l'école française, nous signalerons : un *Moine en prière*, d'Aligny; une *Marine*, d'Anastasi; la *Chananéenne*, de Louis Boullongne; des *Soldats jouant aux cartes dans un édifice en ruine*, de Sébastien Bourdon; quatre grandes toiles de Casanova; un grand tableau représentant les *Noces de Cana*, attribué à Jean Cousin; la *Résurrection du Christ*, de Coypel le père; l'*Hymen de Jupiter et de Junon*, *Vénus donnant des armes à Enée*, de Coypel le fils; une *Femme âgée tenant des perles*, de Dumoutier; un *Paysage* et une *Fuite en Egypte*, de Claude Lorrain; *Jésus au jardin des Oliviers*, de Jouvenet; une *Descente de croix*, de Le Brun; *Saint Etienne prêchant l'Evangile*, de Natoire; *Ruines d'un arc de triomphe*, de Nicolas Poussin; la *Sainte Vierge*, l'*Enfant-Jésus* et *Saint Jean*, de Simon Vouet, etc.

Le musée de sculpture occupe une galerie ouverte au rez-de-chaussée du palais universitaire. Sur les murs sont de grands tableaux de plusieurs peintres français : Abel de Pujol, Paulin Guérin, Couder, Guillemot. On y remarque : des bustes en marbre; une statue de Louis XVI en marbre; les deux bas-reliefs en bronze de Coysevox qui décoraient, sur la place du Palais-de-Justice, le piédestal de la statue de Louis XIV, détruite à la Révolution; le tombeau de Jacques Guibé, capitaine de la milice rennaise, etc. La salle des dessins contient des esquisses de Michel-Ange, de Carrache, du Guerchin, du Dominiquin, de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens, etc. Le palais universitaire renferme aussi des collections d'archéologie, de géologie et un beau cabinet d'histoire naturelle.

La bibliothèque publique, installée en 1767 au second étage du pavillon nord de l'hôtel de ville, contient 45,000 volumes, 220 manuscrits et une collection de médailles.

Rennes possède de belles promenades publiques. La principale est le Thabor, formée d'une partie des jardins des bénédictins. Au milieu d'un vaste carré entouré de verdure s'élève la statue de Duguesclin; un peu plus loin, une colonne surmontée d'une statue de la Liberté rappelle les deux Rennais, Vanneau et Papu, élèves de l'Ecole polytechnique, tués en 1830 à Paris, pendant les journées de Juillet. Le jardin des plantes offre de belles serres. Les anciens fossés de la ville ont été remplacés par une ligne de beaux boulevards.

A 3 kilom. à l'O. de la ville se trouve, dans un site charmant, le château de la Prévalaye, précédé de belles avenues et offrant un seul corps de logis au toit rapide, avec une tourelle hexagone au milieu de la façade. Le beurre de la ferme de la Prévalaye a donné son nom à tous les beurres des environs de Rennes. La forêt de Rennes, située à 10 kilom. de la ville, sur la route de Fougères, est aussi le but d'une promenade agréable.

Rennes, l'ancienne capitale des Rhedones, l'un des petits peuples de l'Armorique, portait dans l'origine le nom de *Condate* et était comprise, après la conquête des Gaules, dans la troisième Lyonnaise, qui avait Tours pour métropole. « Le sol de la cité, dit M. Joanne, a plus d'une fois révélé les traces de l'occupation romaine. Indépendamment de l'inscription en l'honneur de Gordien III, encastrée depuis le moyen âge sur l'un des jambages de la porte Mordelaise, on a retrouvé les fondations de ses premières murailles divisées horizontalement par des cordons de briques qui justifient le nom de ville Rouge (*Urbs rubra*) que lui donnent les plus anciens chroniqueurs. On a aussi reconnu dans ses environs des voies romaines qui en partaient dans plusieurs directions. En 1774, on trouva, dans les fondations d'une maison de la place de la Vieille-Monnaie, une suite de médailles d'or impériales de Néron à Aurélien et une magnifique patère représentant les bacchanales, que l'on peut voir au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. Plus récemment, lors de la construction des quais de la Vilaine, on a extrait de l'ancien lit de la rivière plusieurs objets antiques et une énorme quantité de médailles romaines consulaires du Haut et du Bas-Empire, dont une série complète est conservée au musée de la ville. » En 843, Nominoé, lieutenant de Charles le Chauve en Bretagne, prit le titre de roi des Bretons, mais ce royaume fut démembré en 874 et les comtes Pasquiten et Gurvaud se partagèrent ses Etats. Ces deux princes et leurs descendants furent continuellement en guerre jusqu'au règne de Conan le Tort, comte de Rennes, qui s'empara du comté de Nantes en 987, fit ensuite reconnaître son autorité par tous les princes particuliers de la Bretagne et prit la qualité de chef suprême des Bretons. L'aîné de ses fils, qui lui succéda, est le premier des comtes de Rennes qui ait porté la qualification de duc de Bretagne. Constance, héritière du duché, ayant épousé, en 1182, Geoffroi Plantagenet, l'un des fils de Henri II d'Angleterre, le nouveau duc réussit à s'affranchir du joug de son père et donna à la Bretagne une nouvelle dynastie de souverains. La race des Plantagenets cessa de régner sur la Bretagne en 1212, lors du mariage d'Alix, fille de Geoffroi II, avec Pierre de Dreux, petit-fils de Robert de France. C'est de ce prince que sont issus tous les ducs de Bretagne jusqu'à la reine Anne. « Chaque duc, ajoute M. Joanne, à son avénement, venait recevoir à Rennes la consécration de son pouvoir. Il faisait son entrée solennelle par la porte Mordelaise, mais il n'en pouvait franchir le pont-levis qu'après avoir juré de maintenir les priviléges, libertés et immunités de l'Eglise, de la noblesse et du peuple de Bretagne. Il faisait ensuite sa veillée d'armes dans la cathédrale; après matines, on le conduisait en son logis, où il prenait quelque repos, puis il retournait pour la cérémonie du sacre dans l'église, d'où le clergé venait processionnellement à sa rencontre. Le duc se mettait en marche précédé de l'évêque de Rennes et accompagné de deux autres évêques qui le conduisaient à travers les rues, l'un par la main droite, l'autre par la main gauche; venaient ensuite les barons, la noblesse et le peuple. Au milieu des psaumes et des oraisons, le duc rentrait dans la cathédrale et s'avançait vers le chœur magnifiquement décoré. Après les prières d'usage, l'évêque lui présentait l'épée qu'il venait de bénir, la lui ceignait et lui posait sur la tête le cercle ducal. « On vous » baille, lui disait-il, ce cercle au nom de Dieu » et de monseigneur saint Pierre, qui désigne » que vous recevez votre puissance de Dieu le » tout-puissant, qui, comme ce cercle, n'a ni » commencement ni fin, duquel aurez loge- » ment et couronne perpétuelle en paradis, » faisant votre devoir par bon gouvernement » de votre seigneurie. » Toujours tourné vers le prince, le prélat prononçait à haute voix la formule du serment : « Vous jurez à Dieu » et à monseigneur saint Pierre, sur les saints » Evangiles et reliques qui cy sont présente- » ment, que les libertés, franchises, immuni- » tés et anciennes coutumes de l'Eglise de » Rennes, de nous et de nos hommes, tiendrez, » sans les enfreindre; et de tort, violence, » force, inquiétations, oppressions et de toutes » novalités quelconques, nous et nos hommes » garderez et ferez garder à votre pouvoir. » Le duc, la main sur l'autel, répondait *Amen* à chacune des pauses de l'évêque. Le clergé faisait ensuite une procession autour de l'église; le duc la suivait, l'épée nue à la main, recevait l'hommage de ses barons et rentrait au palais ducal, où il tenait table ouverte. » Chaque nouvel évêque de Rennes, le jour de son intronisation, faisait aussi son entrée par la porte Mordelaise, où le baron de Vitré l'attendait et lui tenait l'étrier droit lorsqu'il descendait de cheval. Après la mort du duc Jean, qui ne laissa pas de postérité, Charles de Blois et Jean, comte de Montfort-l'Amaury, se disputèrent son héritage et, pendant la lutte qu'ils soutinrent, la ville changea souvent de maître et fut plusieurs fois prise et reprise. Cette guerre se termina sur le champ de bataille d'Auray, où Charles de Blois fut tué en 1365. Le dernier duc de Bretagne fut François II, qui essuya, sur le champ de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, une défaite dont la Bretagne ne devait pas se relever. Le mariage de sa fille, Anne de Bretagne, d'abord avec Charles VIII, puis avec Louis XII, donna à Rennes une longue tranquillité, mais lui ôta beaucoup de son importance, car elle ne fut plus désormais que la capitale d'une province. La plupart des villes de Bretagne embrassèrent le parti de la Ligue, mais le parlement retint Rennes dans l'obéissance. Le duc de Mercœur, à la tête des ligueurs, résolut de s'emparer de Rennes et y excita de nombreux désordres auxquels mit fin l'abjuration de Henri IV. Le parlement reconnut incontinent l'autorité du roi, qui fit son entrée à Rennes le 9 mai 1598. Le gouverneur présenta au roi trois clefs d'argent doré, que ce prince baisa, en disant, suivant une relation du temps, « qu'elles » étaient belles, mais qu'il aimait encore mieux » les clefs des cœurs des habitants. » — « Les luttes incessantes du parlement contre le pouvoir despotique de Louis XIV donnèrent souvent lieu, dit M. Ad. Joanne, à de graves agitations et dans la province et dans sa capitale. En 1675 surtout, les deux impôts établis sur le tabac et sur le papier timbré occasionnèrent dans Rennes une insurrection qui eut les suites les plus fâcheuses. Pour réprimer cette révolte, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, fit entrer dans Rennes un corps de 8,000 hommes qui furent cantonnés chez les habitants. On arrêta 60 bourgeois et un grand nombre d'hommes du peuple, et les exécutions continuèrent presque sans interruption du 20 octobre au 24 novembre. Mme de Sévigné nous a laissé dans ses lettres les plus douloureux tableaux des scènes de désolation dont fut affligée la ville de Rennes. Le parlement, qui s'était prononcé contre l'établissement des nouveaux impôts, fut transféré à Vannes, où il resta jusqu'en 1698, et les habitants de Rennes furent imposés à une amende de 500,000 livres, somme d'autant plus dure à payer que l'absence du parlement tarissait toutes les ressources du commerce et de l'industrie. Pour comble d'infortune, un épouvable incendie, qui éclata à Rennes en décembre 1720 et dura sept jours, consuma trente-deux rues et plus de huit cents maisons. Le gouvernement royal et les états de Bretagne vinrent alors au secours de la ville incendiée qui, sur les plans de l'ingénieur Robelin et de l'architecte Abeille, se releva sous l'aspect régulier qu'elle a aujourd'hui. La résistance du parlement à certains édits portant création d'impôts non consentis par les états de la province, et l'emprisonnement, en 1765, du procureur général La Chalotais, furent la cause de graves désordres qui ne cessèrent qu'à l'avénement de Louis XVI. Ce prince, en restaurant les anciens parlements, permit à La Chalotais de reprendre ses fonctions à Rennes. De nouveau suspendu en mai 1788, le parlement de Rennes fut rétabli en octobre de la même année, mais il ne tarda pas à disparaître avec toutes les anciennes institutions de la monarchie. Dès les premiers troubles de la Révolution, la discussion et les résistances politiques avaient développé dans la bourgeoisie de Rennes le sentiment de sa force; aussi se sépara-t-elle violemment des deux ordres privilégiés, lorsque la question du doublement du tiers état pour la convocation des états généraux du royaume agitait toute la France. Dans les états de Bretagne ouverts en décembre 1788, la même question se présenta; mais, à peine rassemblés, un arrêt du conseil d'Etat du 3 janvier 1789 les suspendit. La noblesse et le clergé prétendirent continuer les séances, et de là naquirent des débats, des pamphlets, des rassemblements dans la ville et enfin une émeute sanglante. Le 26 janvier 1789, la salle des délibérations de la noblesse, au couvent des Cordeliers, fut envahie par la jeunesse des écoles ayant à sa tête Victor Moreau, prévôt de l'Ecole de droit, depuis général de la république. Les gentilshommes mirent l'épée à la main pour repousser l'agression; plusieurs personnes furent blessées et d'autres perdirent la vie. » Pendant la Terreur, Rennes fut moins durement éprouvée que Nantes, grâce à la noblesse de caractère de son maire, le citoyen Leperdit, qui sut concilier la fermeté et le dévouement démocratiques avec l'amour de l'ordre et de l'humanité. Kléber, Marceau, Marigny et Westermann firent de Rennes le centre de leurs opérations militaires contre les Vendéens. « Rennes, dit M. Pol de Courcy, n'est plus aujourd'hui qu'une majesté déchue portant tristement le deuil de son parlement, comme Versailles celui de son roi. Elle présente bien, en effet, l'aspect d'une grande ville, moins le mouvement, moins le bruit, moins la vie. Mais ce silence d'une cité sans industrie, sans commerce, est favorable à l'étude; aussi Rennes est une des villes les plus studieuses de France. » Parmi les nombreux personnages illustres que Rennes a produits, nous citerons : les jurisconsultes Hévin et Poullain du Parc; le procureur général La Chalotais; l'avocat Gerbier; l'historien D. Lobineau; le cardinal de Boisgelin; les hommes d'Etat Lanjuinaïs, Bigot de Préameneu et Corbière; le vice-amiral de Lamotte-Picquet; les lieutenants généraux Rapatel, de Piré et Galbois, etc.

Un concile, convoqué par l'archevêque de Tours, a été tenu à Rennes en 1273. Il fit sept canons, excommunia ceux qui maltraiteraient un évêque, un abbé ou une abbesse, ceux qui s'empareraient de biens appartenant à l'Eglise, etc.

On peut consulter sur l'Eglise de Rennes, outre la *Gallia christiana* (tome XIV), l'*Essai sur la ville de Rennes* (in-8°), par l'abbé Manet; *Rennes ancien, Rennes moderne*, par Ogé (3 vol. in-12); *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, par Toulmouche (1847, in-4°), etc.

RENNES-LES-BAINS, village et commune de France (Aude), cant. de Couiza, arrond. et à 23 kilom. de Limoux, à 53 kilom. de Carcassonne, dans une gorge étroite et divisée en deux parties par le Sals; 488 hab. Bains très-fréquentés. Les eaux minérales de Rennes sont très-fréquentées et remontent à une haute antiquité. Les sources, au nombre de cinq, diffèrent entre elles par leur température et par leurs principes constituants. « Les débris d'anciennes constructions, les urnes, les médailles qu'on a trouvés près des bains témoignent, dit M. Adolphe Joanne, qu'ils ont été fréquentés par les Romains. Une reine appelée Blanche, qui vint à Rennes pour se guérir de la lèpre, fit bâtir sur la hauteur un château dont les ruines portent encore le nom de Blanchefort. Une des sources s'appelle Bain de la reine. »

RENNEVILLE (René-Auguste-Constantin DE), écrivain français, né à Caen vers 1650, mort dans la Hesse en 1723. Après avoir servi dans le corps des mousquetaires, il fut nommé directeur des aides et domaines à Carentan. Vers 1699, voulant professer librement la religion réformée, il se retira en Hollande avec toute sa famille; mais, sur l'invitation de Chamillart, il revint en France en 1702 et reçut une pension de 1,000 livres. Malheureusement, ses ennemis réussirent à le faire passer pour un espion de la Hollande. Aussitôt enlevé, il fut jeté à la Bastille, d'où il ne sortit qu'en 1713, grâce à l'intervention de la reine Anne. Renneville s'enfuit alors en Angleterre et dédia au roi George son *Histoire de la Bastille*, qui eut un immense retentissement, puis passa au service de l'électeur de Hesse, qui le nomma major d'artillerie. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la Compagnie des Indes orientales* (Amsterdam, 1702-1705, 5 vol. in-12); *Recueil de poésies chrétiennes* (La Haye, 1715, in-8°); l'*Inquisition française* ou l'*Histoire de la Bastille* (Amsterdam, 1715, 2 vol. in-12; réimpr. avec un supplém., Amsterdam et Leyde, 1724, 5 vol. in-12); *Œuvres spirituelles contenant diverses poésies chrétiennes* (Amsterdam, 1725, in-8°), etc.

RENNEVILLE (Sophie DE SENNETERRE, dame DE), femme auteur française, née à Caen en 1772, morte à Paris en 1822. Elle était instruite et elle a beaucoup écrit pour la jeunesse. Sa plume devint le soutien de sa famille ruinée par les événements politiques. Ses principaux ouvrages sont : *Lettres d'Octavie, jeune pensionnaire de la maison de Saint-Clair* (Paris, 1806, in-12); *Stanislas, roi de Pologne* (1807, 3 vol. in-12); *Galerie des femmes vertueuses* (1808, in-12); *De l'influence du climat sur l'homme*, nouvelle (1808, 2 vol. in-12); *Contes à ma petite fille et à mon petit garçon* (1811, in-12); la *Mère gouvernante* ou les *Principes de politesse fondés sur les qualités du cœur* (1811, in-12); le *Retour des vendanges* (1812, 4 vol. in-12); le *Conteur moraliste* (1816, in-12); les *Secrets du cœur* (1816, 3 vol. in-12); *Lovely de Mac-Clerfield* (1817, 3 vol. in-12); les *Aventures de Télamon* ou les *Athéniens* (1819, 3 vol. in-12); *Coutumes et origines gauloises* (1819, in-12); *Lettres sur l'Amérique septentrionale* (1819, 3 vol. in-12); *Contes pour les enfants* (1820, in-18); les *Jeunes personnes* (1820, 2 vol. in-12); *Mythologie des demoiselles* (1821, 2 vol. in-18); *Charles et Eugénie* (1821, 3 vol. in-18); *Palmyre* ou l'*Expérience* (1822, 2 vol. in-12).

RENNIE (John), célèbre mécanicien et ingénieur anglais, né à Phantassie (Ecosse) en 1761, mort en 1821. Il alla étudier les mathématiques à Dunbar, dirigea pendant quelque temps l'école de cette ville et acquit rapidement une grande habileté dans l'art de dessiner les machines et dans tous les arts qui concourent à l'architecture pratique. Rennie se rendit ensuite à Edimbourg, où il suivit des cours de mécanique et de chimie, et, sérieusement préparé par ses études préliminaires, il inaugura sa laborieuse carrière en travaillant comme simple ouvrier avec un mécanicien de campagne, qui l'employa à la construction de plusieurs moulins. Dès cette époque, il se fit connaître par les améliorations qu'il apporta dans la taille et la disposition des meules. Il partit en 1780 pour Londres, visita pendant son voyage les docks de Liverpool et passa plusieurs mois à Soho, près de Birmingham, s'occupant de l'étude des machines de Boulton et de Watt, qui, après son arrivée à Londres, le chargèrent de la construction de deux machines à vapeur doubles et de leurs accessoires, pour un moulin, près du pont de Blackfriars. Rennie en construisit toutes les roues en fonte, au lieu d'y employer le bois, comme on l'avait fait jusqu'alors, et montra surtout un talent particulier dans les méthodes qu'il mit en usage pour rendre constant le mouvement des machines. Pendant plusieurs années, il s'occupa exclusivement de la construction des machines à vapeur et des établissements de toute nature où la vapeur est employée comme force motrice, jusqu'au jour où il fut chargé des grands travaux publics qui ont donné à son nom une réputation européenne. De 1799 à 1803, il construisit l'élégant pont en pierre de Kelso et en établit ensuite plusieurs autres à Musselburgh et dans différentes villes d'Ecosse; mais son chef-d'œuvre en ce genre est le pont de Waterloo, à Londres, également en pierre (1811-1827). Parmi ses ponts en fer, on cite celui de Witham, dans le comté de Lincoln, et le Southwark-Bridge, à Londres. Mais ces travaux ne sont pas les seuls qui aient fait la gloire de Rennie. Dans le même intervalle, il dirigeait l'exécution du grand canal de l'Ouest (Great Western Canal), qui s'étend depuis l'embouchure de l'Ex jusqu'à Taunton; des canaux de Polbroock, dans le Cornwall, et d'Aberdeen, entre le Don et la Dee; de celui qui réunit la ville d'Arundel à celle de Portsmouth; enfin du fameux canal du Kennet et de l'Avon, qui va de Bath à Newbury, à travers une région tellement accidentée qu'il a dû être creusé sous terre sur un espace de près de 4 kilomètres. Rennie fit en outre construire les docks de Londres; ceux des Indes orientales et occidentales, à Blackwall; ceux

d'Hull, où il établit également la première machine à draguer dont on ait fait usage dans le pays; les docks du Prince, à Liverpool, et ceux de Dublin, de Greenock et de Leith. Il ajouta encore à sa réputation par l'établissement de la magnifique jetée de Plymouth, que l'on a comparée à celle de Cherbourg, et par la construction du mur du port de Sheerness, dont les fondations furent établies à 15 mètres environ au-dessous du niveau de la mer au moyen de la cloche à plongeur, à laquelle il avait apporté plusieurs perfectionnements. Il fournit aussi les plans pour la restauration des ports de Berwick, de Newhaven, etc., et pour les arsenaux de Portsmouth, de Plymouth, de Pembroke, de Sheerness et de Chatham. Enfin, il dirigea à Londres un vaste établissement pour la fabrication de toute sorte de machines, dont plusieurs lui durent d'importantes améliorations, notamment les presses d'imprimerie.

RENNIE (George), ingénieur anglais, fils du précédent, né dans le Surrey en 1791. A partir de 1811, son père l'associa à ses travaux, soit pour le dessin des machines, soit pour la surveillance des ouvriers. En 1818, Rennie obtint un emploi à l'hôtel des Monnaies, puis il forma avec son frère John une société pour l'entreprise des travaux de construction. Les deux frères continuèrent alors la plupart des travaux que leur père avait commencés, tels que les docks de Woolwich, de Chatham, de Sheerness, de Gosport, de Plymouth, etc.; la jetée de Plymouth, les ports de Liverpool, de Kingstown et de Holyhead; les ponts de Londres, de Southwark, de Staines, de Hyde-Park; des canaux, etc. On leur doit aussi l'entreprise de plusieurs grandes lignes de chemin de fer, plusieurs des machines de Sébastopol et de Nicolaïeff et un grand nombre de bâtiments en fer et à vapeur pour le commerce, la marine royale et les marines étrangères. Lorsque sir John Rennie se retira, en 1845, de la société formée avec son frère, George continua seul les affaires pendant quelques années, puis s'adjoignit ses deux fils, qui, plus tard, lui succédèrent. Les chemins de fer de Namur, de Liége et de Mons ont été construits sous sa direction (1846-1849). George Rennie fut élu, en 1822, membre de la Société royale de Londres et il est devenu membre de plusieurs Académies étrangères. Il a publié dans les *Transactions philosophiques* plusieurs mémoires au sujet de ses expériences *sur la force des matériaux, sur le frottement des solides* et *sur le frottement des fluides.* Il est aussi l'auteur d'articles sur l'hydraulique et sur d'autres sujets scientifiques dans les *Transactions* des ingénieurs civils. — Son frère, sir John RENNIE, qui, depuis 1845, pratique l'architecture, a été anobli en 1831, lors de l'inauguration du pont de Londres.

RENNUYER v. a. ou tr. (ran-nui-ié — du préf. *r*, et de *ennuyer*. Se conjugue comme *ennuyer*). Ennuyer de nouveau.

RENO (*Rhenus*), rivière d'Italie. Elle sort des Apennins, en Toscane, à 5 kilom. de San-Marcellino, traverse les provinces de Bologne et de Ferrare et se perd dans le Pô, après un cours de 150 kilom. C'est dans une île du Rhenus qu'Octave, Antoine et Lépide formèrent, en 43 av. J.-C., l'association connue sous le nom de 2e triumvirat.

RÉNODATE s. f. (ré-no-da-te — de l'ital. *renodata*, renouée). Comm. Soie grége italienne, dans laquelle chaque brin cassé est renoué à la main.

RENOIRCIR v. a. ou tr. (re-noir-sir — du préf. *re*, et de *noircir*). Noircir de nouveau.

— Fig. Souiller de nouveau :

Ils ne savent donc pas, ces vulgaires rimeurs,
Quelle force ont les arts pour démolir les mœurs,
Que l'encre dégouttant de leurs plumes grossières
Renoircit tous les cœurs blanchis par les lumières?
A. BARBIER.

RENOM s. m. (re-non — du préf. *re*, et de *nom*). Réputation; opinion publique sur une personne ou sur une chose : *Bon* RENOM. *Mauvais* RENOM. *Acquérir un* RENOM *de probité. Un mauvais* RENOM *empoisonne les meilleures actions.* (Grimm.) *La coutellerie anglaise jouit d'un grand* RENOM. (Mich. Chev.) ‖ Célébrité, réputation honorable : *Homme de* RENOM. *Avoir du* RENOM, *un grand* RENOM. *Huet, l'évêque d'Avranches, a encore du* RENOM *dans son pays de basse Normandie.* (Ste-Beuve.)

La vertu ne connaît d'autre prix qu'elle-même;
Ce n'est pas son *renom*, ce n'est qu'elle que j'aime.
GRESSET.

— **Syn. Renom, célébrité, nom,** etc. V. CÉLÉBRITÉ.

RENOMMÉ, ÉE (re-no-mé) part. passé du v. Renommer. Nommé de nouveau : *Député* RENOMMÉ *par ses commettants.*

— Célèbre, fameux, qui a du renom : *Capitaine* RENOMMÉ. *Savant* RENOMMÉ. *Lieu* RENOMMÉ *par ses vins. Comme les nourrices de Lacédémone sont très*-RENOMMÉES *dans la Grèce, Apollodore en avait fait venir une à laquelle il confia son fils.* (Barthél.)

— Gramm. Pour savoir si l'on doit dire *renommé par* ou *renommé pour,* voyez la note sur PAR.

— **Syn. Renommé, célèbre, fameux, illustre.** V. CÉLÈBRE.

RENOMMÉE s. f. (re-no-mé — rad. *renom*). Réputation, opinion que se forme le public d'une personne ou d'une chose : *Bonne* RENOMMÉE. *Mauvaise* RENOMMÉE. *La retraite, comme la mort, fixe à jamais la* RENOMMÉE. (Mme Necker.) *Une bonne* RENOMMÉE *est la compagne inséparable de la vertu.* (J. de Maistre.) *La guerre ne subsiste que sur sa bonne* RENOMMÉE. (Proudh.) *Il n'est point de plus brillante* RENOMMÉE *que la* RENOMMÉE *des armes, et qui vaille moins sa gloire.* (Chateaub.) ‖ Célébrité, réputation honorable : *Jouir d'une grande* RENOMMÉE. *Perdre sa* RENOMMÉE. *L'estime vaut mieux que la célébrité, la considération vaut mieux que la* RENOMMÉE *et l'honneur vaut mieux que la gloire.* (Chamfort.) *C'est la grandeur de la cause, et non pas celle des moyens, qui conduit à la véritable* RENOMMÉE. (Chateaub.) *Le public français subit certaines* RENOMMÉES *rien que pour se donner le plaisir de les trouver comiques.* (T. Delord.)

Tout s'en va comme la pensée,
L'espérance et la *renommée.*
A. DE MUSSET.

— Voix publique, propagation des dires et des opinions qui se fait par leur transmission de bouche en bouche : *Apprendre un événement par la* RENOMMÉE. *La sottise, la calomnie et la* RENOMMÉE *grossissent tout.* (Volt.)

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,* Il vaut mieux avoir l'estime publique que d'être riche.

— On personnifie souvent la renommée : *Les cent voix de la* RENOMMÉE. *Les ailes de la* RENOMMÉE.

— Jurispr. *Enquête de commune renommée,* Enquête que l'on fait auprès des habitants d'un lieu, pour constater certains faits.

— **Syn. Renommée, célébrité, nom,** etc. V. CÉLÉBRITÉ.

RENOMMÉE, déesse allégorique, messagère de Jupiter. Les Grecs, puis les Romains, élevèrent des temples à la Renommée, que la Terre enfanta, dit Virgile, pour faire connaître les crimes et les infamies des dieux, après que ceux-ci eurent massacré les géants. Il la dépeint ainsi au IVe livre de l'*Enéide :*

Extemplo Libyæ magnas it Fama per urbes;
Fama, malum quo non aliud velocius ullum;
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo :
Parva metu primo, mox sese attollit in auras,
Ingrediturque solo, et caput inter nubila condit.
Illam Terra parens, ira irritata deorum,
Extremam (ut perhibent) Cœo Enceladoque sororem
Progenuit, pedibus celerem et pernicibus alis :
Monstrum horrendum, ingens, cui quot sunt corpore
Tot vigiles oculi subter (mirabile dictu), [*plumæ,*
Tot linguæ, totidem ora sonant, tot subrigit aures.
Nocte volat cœli medio, terræque per umbram
Stridens, nec dulci declinat lumina somno :
Luce sedet custos, aut summi culmine tecti,
Turribus aut altis, et magnas territat urbes;
Tam ficti pravique tenax quam nuntia veri.

Les poëtes ont presque tous dépeint ce personnage allégorique comme une déesse énorme, ayant cent yeux, cent oreilles et cent bouches.

Voici comment Voltaire la représente dans le chant VIII de la *Henriade :*

Du vrai comme du faux la prompte messagère,
Qui s'accroît dans sa course et, d'une aile légère,
Plus prompte que le temps, vole au delà des mers,
Passe d'un pôle à l'autre et remplit l'univers;
Ce monstre composé d'yeux, de bouches, d'oreilles,
Qui célèbre des rois la honte ou les merveilles,
Qui rassemble sous lui la curiosité,
L'espoir, l'effroi, le doute et la crédulité,
De sa brillante voix, trompette de la gloire,
Du héros de la France annonçait la victoire.

Corneille appelle la Renommée la nymphe aux cent voix :

Qu'aura de beau la guerre, à moins qu'on ne crayonne
Ici le char de Mars, là celui de Bellone,
Que la victoire vole et que les grands exploits
Soient portés en cent lieux par la nymphe aux cent [voix.

Dans son ode au *Prince Eugène,* J.-B. Rousseau a donné une description heureuse de la Renommée :

Quelle est cette déesse énorme,
Ou plutôt ce monstre difforme,
Tout couvert d'oreilles et d'yeux,
Dont la voix ressemble au tonnerre,
Et qui, des pieds touchant la terre,
Cache sa tête dans les cieux?
C'est l'inconstante Renommée
Qui, sans cesse les yeux ouverts,
Fait sa revue accoutumée
Dans tous les coins de l'univers.
Toujours vaine, toujours errante
Et messagère indifférente
Des vérités et de l'erreur,
Sa voix, en merveilles féconde,
Va chez tous les peuples du monde
Semer le bruit et la terreur.

— Iconogr. Aucun peintre n'a entrepris de reproduire sur la toile le portrait fantastique de la *Renommée*, que Virgile a si heureusement tracé dans le IVe livre de son *Enéide* et dont Voltaire, dans la *Henriade*, et J.-B. Rousseau, dans son ode au prince Eugène, nous ont donné de pâles imitations. La belle description du palais de la *Renommée*, que l'on doit à Ovide, n'a pas davantage inspiré les artistes. Sur les médailles des empereurs romains, la *Renommée* est figurée par Mercure tenant Pégase qui se cabre. Sur les monuments modernes peints, sculptés ou gravés, elle est ordinairement représentée par une femme ailée ayant sa robe retroussée et tenant un clairon ou une double trompette. Un des groupes de marbre de Coysevox, qui décorent la grande porte du jardin des Tuileries, du côté de la place de la Concorde, nous montre la *Renommée* portée sur un cheval ailé et embouchant la trompette. Des figures de la *Renommée*, sculptées en bas-relief, ornent les tympans de la plupart des arcs de triomphe : celles de la porte Saint-Denis sont l'œuvre d'Anguier l'aîné; celles de l'arc du Carrousel, de Dupasquier et Taunay; celles de l'arc de l'Etoile, de Pradier; celles de l'arc de triomphe de Marseille, de David d'Angers. Une *Renommée*, assise entre deux génies, a été sculptée par Cavelier sur le campanile qui surmonte le fronton de la galerie d'Apollon. Une statue en pierre de la *Renommée* a été sculptée par L. Le Comte, pour la décoration de la balustrade de la Cour de marbre, au château de Versailles. Dans les jardins du même palais, on voit un groupe exécuté par Domenico Guidi, d'après un dessin de Ch. Le Brun, et représentant la *Renommée qui écrit l'histoire de Louis XIV et foule aux pieds l'Envie.* Des figures de la *Renommée* ont été peintes par Le Brun, Rubens (dans le *Voyage de Marie de Médicis au Pont-de-Cé* et dans la *Majorité de Louis XIII*), P. Véronèse (la *Renommée et le Temps,* église de San-Liberale, à Castel-Franco), Scarsellini (musée de Modène), Gérard (musée du Louvre, no 238), Baudry (plafond du foyer de l'Opéra), etc. Citons encore les gravures de Lorenzo Lolli (d'après Giovanni-A. Sirani), Stefano della Bella, Domenico del Barbiere, Nicolas Bazin, Hans Collaert (d'après Phil. Galle), Wills (d'après Stefanoff, 1782), Cherubino Alberti, etc.

Renommée (LE TEMPLE DE LA), poëme anglais de G. Chaucer (1372); il a été popularisé par l'imitation ou plutôt la paraphrase qu'en a faite Pope (1715, in-8o). Chaucer en avait emprunté l'idée à l'un des *Triomphes* de Pétrarque. Le poëte se figure transporté en songe dans un temple de verre où, sur les murs, sont figurées en or toutes les légendes d'Ovide et de Virgile, défilé infini de personnages et d'habits, semblable à celui qui sur les vitraux des églises occupe alors les yeux des fidèles. Tout d'un coup un grand aigle d'or, qui plane près du soleil et luit comme une escarboucle, descend avec l'élan de la foudre et l'emporte dans ses serres jusqu'au-dessus des étoiles, pour le déposer devant le séjour de la Renommée, palais resplendissant, bâti de béril, avec des fenêtres luisantes et des tourelles élancées, et posé au sommet d'une haute roche de glace presque inaccessible. Tout le côté du sud était couvert par les noms gravés d'hommes fameux, mais le soleil les fondait sans cesse. De côté du nord, les noms, mieux protégés, restaient entiers. Au sommet des tourelles paraissaient des ménestrels et des jongleurs avec Orphée, Arion et les grands joueurs de harpe, puis derrière eux des myriades de musiciens avec des cors, des flûtes, des cornemuses, des chalumeaux, qui sonnaient et remplissaient l'air; puis tous les charmeurs, magiciens et prophètes. Il entre et dans une haute salle lambrissée d'or, bosselée de perles, sur un trône d'escarboucle, il voit assise une femme, « une grande et noble reine, » parmi une multitude infinie de hérauts, dont les surtouts brodés portent les armoiries des plus fameux chevaliers du monde. De son trône jusqu'à la porte s'étend une file de piliers où se tiennent debout les grands historiens et les grands poëtes : Josèphe sur un pilier de plomb et de fer, Stace sur un pilier de fer teint de sang; Ovide, « le clerc de Vénus, » sur un pilier de cuivre; puis sur un pilier plus haut que les autres, Homère et aussi Tite-Live, Darès Phrygius, Guido Colonna, Geoffroy de Monmouth et les autres historiens de la guerre de Troie. « Le *Temple de la Renommée,* dit M. Hippolyte Lucas, offre une frappante satire des efforts que font les hommes pour pénétrer jusqu'au sanctuaire de la déesse, qui répète avec indifférence le bien et le mal. On rencontre des images véritablement *dantesques* dans ce poëme, et entre autres celles de deux nouvelles, l'une fausse, l'autre vraie, qui se heurtent à la fenêtre pour passer en même temps, se collent ensemble, et vont ainsi de compagnie sans pouvoir se séparer, image saisissante de la plupart des jugements humains, mêlés d'une égale quantité de mensonge et de vérité. Le voyage de Chaucer sur un aigle et son entretien avec l'oiseau, dont les vastes ailes l'emportent au plus haut des cieux, ont de la grandeur aussi. On voit dans le palais de la déesse jusqu'à des fats qui invitent la Renommée à publier les succès qu'ils n'ont pas auprès des dames, et un très-petit nombre de sages qui la supplient de ne jamais parler d'eux. » On peut reprocher à cette œuvre étrange et merveilleuse le fatras d'une érudition troublée, mais fort à la mode à cette époque; Warton y a relevé de nombreux anachronismes.

Renommée (LE TEMPLE DE LA), par Pope (1736). Pope, comme il nous l'apprend, doit le sujet de ce poëme à Chaucer, poëte anglais du XIVe siècle. Il feint d'avoir vu ce monument dans un songe. Son imagination l'emporte dans les airs et lui présente un superbe edifice. Ce temple a la figure d'un carré avec quelques portes toujours ouvertes vers les quatre points cardinaux; c'est la demeure des héros et des sages. Dans le sanctuaire se trouvent les bustes d'Homère, de Virgile, de Pindare, d'Horace, d'Aristote et de Cicéron. La Renommée est au milieu d'eux : elle y reçoit l'encens et les vœux d'une foule d'adorateurs, elle y décide de la réputation des mortels épris de ses faveurs. Le *Temple de la Renommée* a valu à son auteur beaucoup de critiques et beaucoup d'éloges. On reproche avec raison au poëte de s'abandonner trop au feu de son imagination et de manquer d'ordre, de plan et d'unité. Dans la description des statues qui forment les faces extérieures du temple, le poëte décrit des choses que la sculpture ne peut rendre sensibles. C'est dans Virgile que l'auteur a pris le portrait de la Renommée; il accuse cette déesse des mêmes injustices que sa sœur la Fortune; il lui attribue les mêmes caprices. Cette ressemblance dans l'esprit que le poëte leur prête n'est-elle pas, en effet, la conséquence nécessaire de leur intime parenté? Aussi, tantôt la Renommée traite avec dédain des gens de bien, ailleurs elle comble de ses faveurs des hommes vertueux; on la voit applaudir des petits-maîtres ridicules et les siffler un instant après. Elle a horreur des conquérants qui lui demandent les honneurs de l'immortalité, et pourtant son temple est rempli de héros de ce genre : Alexandre, César et d'autres y tiennent le premier rang, bien qu'elle semble ne les souffrir que par nécessité. Le mérite des philosophes, des historiens et des poëtes paraît la toucher davantage; par eux seuls, il est vrai, la réputation des hommes se répand et passe à la postérité. Sur la fin de l'ouvrage, le temple qui vient d'être décrit disparaît pour faire place à un autre, dont le modèle est l'ingénieuse description qu'Ovide fait de la demeure de la Renommée. Ce lieu n'a plus aucun rapport avec le premier monument, qui n'était que le temple de Mémoire. Malgré les défauts que renferme ce poëme, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'il contient de nombreuses beautés.

RENOMMER v. a. ou tr. (re-no-mé — du préf. *re*, et de *nommer*). Nommer, élire de nouveau : RENOMMER *un ancien député. Si nous savons quand on nous destitue, nous ne savons jamais quand on nous* RENOMME. (Balz.)

— Citer souvent et avec éloge : *Héros qu'on* RENOMME *en tous lieux. Son savoir le faisait* RENOMMER *partout.* (D'Ablanc.)

Se renommer v. pr. Se réclamer, se servir du nom : *Je l'ai bien reçu, parce qu'il* S'EST RENOMMÉ *de vous.* (Acad.) *Il est bien hardi de* SE RENOMMER *de moi, je ne le connais point.* (Acad.) *Qu'il ne s'avise pas de* SE RENOMMER de *moi.* (Danc.) ‖ Vieux en ce sens.

RENONÇANT, ANTE adj. (re-non-san, an-te — rad. *renoncer*). Qui renonce, qui fait une renonciation : *Femme* RENONÇANTE. *Héritier* RENONÇANT.

— Substantiv. Personne qui renonce, qui fait une renonciation : *Lorsque la renonciation est faite par les héritiers de la femme, il est dû un droit par chaque* RENONÇANT. (Code civil.)

— s. m. Hist. ecclés. Nom donné aux membres de diverses sectes chrétiennes, qui faisaient vœu de renoncer aux biens terrestres, afin de mener une vie apostolique.

— Jeux. Joueur qui renonce.

RENONCE s. f. (re-non-se — V. RENONCER). Jeux. Action de ne pas fournir des cartes de la couleur demandée. ‖ *Renonce forcée,* Celle qui a lieu quand on n'a pas de la couleur demandée. ‖ *Renonce incomplète,* Au whist, Renonce dont on s'aperçoit avant la fin du tour. ‖ *Renonce complète,* Au même jeu, Celle qu'on ne constate qu'après que la levée a été tournée et mise en place. ‖ *Se faire une renonce,* Se mettre en état de couper une couleur, en jouant les cartes de cette couleur que l'on a dans son jeu : SE FAIRE UNE RENONCE *en pique, à pique.*

RENONCÉ, ÉE (re-non-sé) part. passé du v. Renoncer. Désavoué, renié : *Un fils* RENONCÉ *par ses parents.*

RENONCEMENT s. m. (re-non-se-man — rad. *renoncer*). Action de renoncer : RENONCEMENT *aux honneurs, aux plaisirs, à la vanité. Vivre dans un entier* RENONCEMENT *des choses de ce monde. La mesure exacte de l'amour c'est le* RENONCEMENT *à soi-même.* (Rigault.)

— Action de renoncer à certains biens, de s'en priver volontairement : *Mener une vie de* RENONCEMENT.

— *Renoncement à soi-même* ou *de soi-même,* Abnégation de sa propre volonté, de ses propres intérêts : *Le désir de la vraie gloire est le* RENONCEMENT *à soi-même.* (Montesq.) *Les vertus poussées jusqu'à l'héroïsme atteignent la dernière limite du* RENONCEMENT *de soi-même.* (Portalis.) *Le* RENONCEMENT *à soi-même a de grands dangers et plus d'une femme est arrivée à la faute par le sacrifice.* (Mme Guizot.)

— Hist. *Ordonnance* ou *acte de renoncement à soi-même, Bill* ou *acte de renoncement,* Bill par lequel la Chambre des communes d'Angleterre interdit toute fonction civile ou militaire à celui qui serait élu membre du parlement.

— **Syn. Renoncement, renonciation.** Le

renoncement est un acte de la volonté intérieure mue par des motifs purement religieux : *La vie chrétienne est une vie de renoncement et de sacrifice.* La *renonciation* est un acte extérieur dont l'effet est d'aliéner les droits qu'on avait sur certaines choses. Ainsi, *renoncement* n'appartient qu'au langage mystique, *renonciation* appartient à la langue du droit et à celle de tout le monde.

— **Encycl.** Philos. Une des choses que prescrit de préférence la morale évangélique, c'est le *renoncement* à soi-même et au monde. « Si quelqu'un veut venir après moi, dit Jésus-Christ dans l'évangéliste Matthieu, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » Ailleurs : « Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, et celui qui la perdra pour moi la retrouvera. » Il dit encore dans l'évangéliste Luc : « Si quelqu'un d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, il ne peut pas être mon disciple. » Ce seul mot, *renoncement*, pourrait être pris comme épigraphe de toute la morale évangélique : pour être sauvé, pour posséder le royaume des cieux, l'homme renoncera à tout; il renoncera à son père et à sa mère pour s'attacher à Jésus-Christ; il renoncera à toutes les affections humaines pour n'aimer que le Christ; il renoncera à la richesse : « Un chameau passerait plutôt par le trou d'une aiguille qu'un riche n'entrerait dans le royaume des cieux. »

Les apologistes de la morale chrétienne ont exalté cette doctrine du *renoncement* à soi-même, aux siens et aux choses de la terre; ils y voient l'expression la plus complète de la charité; mais la morale moderne est sur ce point en désaccord avec la morale évangélique. Ce mot, *morale moderne*, sonne mal à certaines oreilles. On est contraint cependant de reconnaître qu'il y a une profonde différence entre une morale fondée sur un principe et une morale qui ne repose que sur un sentiment. Qu'entraînées par un amour mystique certaines âmes croient bon de renoncer complétement à elles-mêmes en faveur de l'objet aimé, de s'abîmer devant lui, de s'identifier avec lui, nous le comprenons; c'est le fait, c'est le résultat de l'amour. Roméo n'aime pas autrement Juliette que sainte Thérèse le Christ. Mais un sentiment ne peut être considéré comme un principe obligatoire d'action; pour qu'il y ait morale, il faut un principe. Ce principe, les penseurs modernes l'ont trouvé : c'est le droit. Ecoutons sur cette différence, que nous ne pouvons que signaler ici, un des écrivains les plus autorisés de notre temps. « L'âme chrétienne, dit E. Vacherot, j'entends l'âme évangélique, connaît la charité et pratique le dévouement, l'humilité, la bonté, toutes les vertus douces et sublimes qui ont leur source dans l'amour. La conscience moderne connaît la justice, c'est-à-dire le respect de la personne humaine, principe de tout devoir et de tout droit. C'est ce qui explique pourquoi le chrétien tend la seconde joue à l'outrage, alors que l'homme moderne le punit, soit en invoquant la loi, soit en opposant le droit de la défense personnelle à l'injustice de l'attaque. » (La *Religion.*)

Ainsi, le principe de la morale moderne est celui-ci : respect de la personnalité humaine, en toi-même et en autrui. Rien n'est plus contraire que ce principe au *renoncement* à soi-même. Renoncer à soi-même, c'est renoncer à l'humanité qui est en nous, c'est la dégrader, l'humilier. L'homme du XIXe siècle pratique la justice; il ne cherche pas à absorber en lui les personnalités qui l'entourent, il ne laisse pas davantage confisquer sa personnalité par qui que ce soit; ce serait le fait d'un esclave. Et ce n'est pas là de l'orgueil; on peut dire que l'homme a charge d'âmes, il porte en lui l'humanité. C'est un dépôt dont il ne doit pas se laisser dessaisir, qu'il ne doit pas laisser altérer; autrement, il n'a plus droit au respect, et il offre au monde l'étrange spectacle d'un homme qui n'a pas voulu, qui n'a pas su être un homme. On nous dira : L'humilité est la plus belle des vertus; nous répondrons : Si par humilité vous entendez le *renoncement* complet à soi-même, l'abdication par l'homme de sa personnalité, nous ne voulons pas de votre vertu; c'est une vertu d'esclaves et non d'hommes libres.

RENONCER v. n. ou intr. (re-non-sé — du latin *renuntiare;* de *re*, préfixe, et de *nuntiare*, annoncer. Se conjugue comme *annoncer*). Se désister de toute prétention : RENONCER *à la couronne.* RENONCER *à une succession.* RENONCER *à un droit.* ‖ Ne plus tenir, ne plus s'attacher, ne plus s'affectionner : RENONCER *aux honneurs, aux dignités.* RENONCER *à l'amour.* RENONCER *au monde.* RENONCER *aux plaisirs.* RENONCER *à sa foi, à sa religion.* RENONCER *à l'amitié de quelqu'un.* RENONCER *à la vie.* RENONCER *à une entreprise.* RENONCER *à faire entendre raison à quelqu'un. Il faut presque toujours* RENONCER *aux plaisirs pour éviter les maux.* (D'Ablanc.) *On* RENONCE *plus aisément à son intérêt qu'à son goût.* (La Rochef.) *La première chose qui arrive aux hommes, après* AVOIR RENONCÉ *aux plaisirs, c'est de les condamner dans les autres.* (La Bruy.) *Nous ne* RENONÇONS *pas aux biens que nous nous sentons capables d'acquérir.* (Vauven.) RENONCER *à sa liberté, c'est* RENONCER *à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs.* (J.-J. Rouss.) *L'oiseau qui veut manger son chènevis dans sa volière* RENONCE *à la clef des champs.* (De Jussieu.) *L'homme ne* RENONCE *jamais à ce qui lui est une fois apparu comme juste.* (Lamenn.) *L'homme ne peut pas plus* RENONCER *au travail qu'à la liberté.* (Proudh.) *Il y a tels électeurs que l'on ne ferait pas* RENONCER *à une foire pour aller voter.* (Dupin.) *Pour tout homme qui ne* RENONCE *pas à sa raison, le mystère est à la fois inutile et absurde.* (Lacordaire.) *Il faut savoir* RENONCER *aux jouissances qui peuvent amener des regrets.* (Cousin.) *On* RENONCE *au bon sens plutôt que de tomber dans le vulgaire.* (Bougeart.) *L'homme a le pouvoir de* RENONCER *à la vie, mais il n'a pas le droit de se l'ôter.* (E. de Gir.) RENONCER *au monde, si l'on prend le précepte à la lettre, c'est fausser sa destinée en dépravant sa nature.* (Toppfer.) *L'art de se suicider par le corset n'est pas aussi répandu qu'on le croit généralement; quelques femmes y* ONT RENONCÉ *et n'en sont pas plus mal faites.* (Réveillé-Parise.) *L'amour, maître suprême du cœur des femmes, ne* RENONCE *jamais à son empire.* (Mme Romieu.)

Ce serait dans la vie une fâcheuse chose
Si, pour les sots discours où l'on peut être mis,
Il fallait *renoncer* à ses meilleurs amis.

MOLIÈRE.

— Absol. : *Vous* RENONCEZ *trop vite.* (Acad.) *On est toujours à temps de* RENONCER. (Acad.) *Il ne faut jamais* RENONCER *tant qu'on peut aller.* (Acad.)

— *Renoncer à soi-même*, Se dépouiller de tout amour-propre, de sa volonté, de son intérêt : *Pour être doux aux autres, il faut* RENONCER *à soi-même.* (Fén.)

— Jeux. Ne pas fournir de la couleur demandée, soit qu'on en ait ou qu'on n'en ait pas : *On joue pique et vous jouez trèfle; vous* RENONCEZ. (Acad.)

— v. a. ou tr. Refuser de reconnaître, renier, désavouer : RENONCER *quelqu'un pour son parent, pour son ami.* RENONCER *quelqu'un pour son protecteur, pour son bienfaiteur. Si mon fils faisait cela, je le* RENONCERAIS.

— Abandonner, délaisser : *Nous enrichissons les autres animaux des biens naturels et les leur* RENONÇONS. (Montaigne.) *Si quelque bruit extraordinaire donne de l'inquiétude à la couveuse, elle se réfugie dans son fort et bientôt elle revient à sa couvée, qu'elle ne* RENONCE *jamais.* (Buff.) ‖ Sens vieilli.

Se renoncer v. pr. Abdiquer sa personnalité : *Il s'agit d'être pauvre avec Jésus-Christ, de porter sa croix avec lui en* SE RENONÇANT. (Fén.)

— **Syn. Renoncer, abandonner, délaisser, quitter.** V. ABANDONNER.

RENONCIATAIRE s. (re-non-si-a-tè-re — rad. *renoncer*). Jurispr. Personne en faveur de qui l'on fait une renonciation.

RENONCIATEUR, TRICE s. (re-non-si-a-teur, tri-se — rad. *renoncer*). Jurispr. Personne qui fait une renonciation.

RENONCIATION s. f. (re-non-si-a-si-on — rad. *renoncer*). Jurispr. Acte par lequel on renonce à une chose : RENONCIATION *par écrit.* RENONCIATION *verbale.* RENONCIATION *en bonne forme.* RENONCIATION *à une succession.*

— Antiq. rom. Acte par lequel on signifiait le divorce.

— **Syn. Renonciation, renoncement.** V. RENONCEMENT.

— **Encycl.** Jurispr. I. DE LA RENONCIATION EN GÉNÉRAL. La *renonciation*, dans le sens le plus large du mot, est un acte par lequel une personne abdique ou abandonne un droit qui lui appartient. Si ce droit n'est autre chose que l'action intentée en justice, la *renonciation* prend le nom spécial de désistement. La *renonciation* qui s'applique à une créance prend le nom de remise de dette.

La capacité nécessaire pour faire ou accepter une *renonciation* est différente suivant qu'il s'agit d'une *renonciation* gratuite ou d'une *renonciation* à titre onéreux. Dans le premier cas, la capacité se détermine d'après les règles relatives aux contrats à titre gratuit; dans le second cas, d'après les règles relatives aux contrats à titre onéreux. Une personne capable de faire une *renonciation* peut, en général, renoncer à tous les droits et à toutes les facultés qui ne sont établis que dans son intérêt privé. Au contraire, les droits ou facultés accordés à une personne dans des vues d'ordre public ne sont point susceptibles de former l'objet d'une *renonciation*. Les droits qui sont hors du commerce peuvent être soumis à la même règle, car ils sont exclus de toute convention. On peut citer, à titre d'exemple, les droits résultant de la puissance maritale et de la puissance paternelle sur la personne de la femme et des enfants. Les droits éventuels ou conditionnels peuvent, tout aussi bien que les droits actuellement ouverts, faire l'objet d'une *renonciation*. Nous tirons cette solution des articles 884, 2e alinéa, et 1627. L'article 884 est ainsi conçu : 1o Les cohéritiers demeurent respectivement garants, les uns envers les autres, des troubles et évictions qui procèdent d'une cause antérieure au partage. La garantie n'a pas lieu si l'espèce d'éviction soufferte a été acceptée par une clause expresse de l'acte de partage, etc. Le 2e alinéa de cet article montre, dans un cas particulier, qu'on peut renoncer à un droit conditionnel, et comme il n'y a aucune raison pour l'admettre dans ce cas et de le refuser dans d'autres, il faut reconnaître que l'article 884, 2e alinéa, consacre l'application d'un principe de droit commun. L'article 1627 vient corroborer encore cette solution, en permettant d'ajouter ou de diminuer les effets de l'obligation de garantie en matière de vente. D'après cet article, « les parties peuvent, par des conventions particulières, ajouter à cette obligation de droit (obligation de garantie) ou en diminuer l'effet; elles peuvent même convenir que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie. » Si les droits éventuels et conditionnels peuvent, aussi bien que les droits actuellement ouverts, faire l'objet d'une *renonciation*, il en est autrement des simples expectatives, qui ne saisissent actuellement d'aucun droit celui au profit duquel elles peuvent un jour se réaliser. Les articles 791, 1130 du code civil contiennent, notamment, des applications de cette règle. Article 791 : « On ne peut, même par contrat de mariage, renoncer à la succession d'un homme vivant, ni aliéner les droits éventuels qu'on peut avoir à cette succession. » Article 1130 : « Les choses futures peuvent être l'objet d'une obligation; on ne peut, cependant, renoncer à une succession ouverte, ni faire aucune stipulation sur une pareille succession, même avec le consentement de celui de la succession duquel il s'agit. » Il faut bien remarquer, malgré la formule générale que nous avons donnée, que, si la *renonciation* à une simple expectative, d'ailleurs d'intérêt purement privé, avait été stipulée accessoirement à une convention dans le but d'en étendre ou d'en restreindre les effets, elle devrait, sauf disposition contraire, être considérée comme valable. Toutefois, ce principe souffre exception dans l'article 1268 : « La cession judiciaire est un bénéfice que la loi accorde à un débiteur malheureux et de bonne foi, auquel il est permis pour avoir la liberté de sa personne de faire, en justice, l'abandon de ses biens à ses créanciers, nonobstant toute stipulation contraire. » Cette exception n'existe plus aujourd'hui qu'en pure théorie, puisque la loi du 23 juillet 1867 a aboli la contrainte par corps. Au reste, ce n'est qu'une exception et nous pouvons indiquer des cas nombreux rentrant dans la règle générale. C'est ainsi qu'on peut renoncer d'avance à la faculté de demander un délai de grâce ou d'opposer la compensation. La *renonciation* n'est, en général, assujettie à aucune forme extérieure; telle est la règle; toutefois, il y a des dérogations à cette règle dans les articles 784 et 1450 du code civil et dans la loi du 23 mars 1857 sur la transcription. L'article 784 dispose : « La *renonciation* à une succession ne peut être faite qu'au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte, sur un registre particulier tenu à cet effet. » L'article 1457 contient une disposition analogue pour la *renonciation* à la communauté; enfin, la loi de 1855 exige que certains actes soient transcrits. En dehors des cas où la loi exige que la *renonciation* soit manifestée d'une façon expresse et formelle, elle peut avoir lieu même tacitement. Les articles 1211, 1212, 1282, 1283, 1338, alinéas 2 et 3, et 1340 fournissent des exemples de *renonciation* tacite. Si la *renonciation* n'est pas expresse et qu'il y ait doute, elle ne doit pas se présumer. La *renonciation* non douteuse doit être interprétée d'une façon restrictive. Du principe que la *renonciation* ne se présume pas, il résulte que, si deux actions sont ouvertes à une personne pour une même cause, le choix de l'une de ces actions ne saurait, en général, être considéré comme une *renonciation* à l'autre action; toutefois, cette solution n'est pas sans avoir été vivement contestée. L'effet de la *renonciation* peut être limité au moyen de réserves. On peut aussi, à l'aide d'une protestation, se garantir contre le danger d'une interprétation qui tendrait à présenter tels ou tels faits comme emportant *renonciation* tacite. Une *renonciation* peut, en général, être rétractée tant qu'elle n'a pas été acceptée par celui au profit duquel elle a été faite (art. 462, 790, 1211, alin. 3, 1364 et 403 du code de proc. civ.). L'adage *ad jura renuntiata non datur regressus* serait inexact en tant qu'on voudrait l'appliquer à une *renonciation* non encore acceptée.

— II. DE LA RENONCIATION À SUCCESSION. Dans ce sens restreint, la *renonciation* est l'acte par lequel l'héritier déclare expressément rester étranger à la succession. Les conditions nécessaires à la validité de la *renonciation* sont les suivantes. Il faut d'abord que la succession soit ouverte. L'ancien droit autorisait la *renonciation* à une succession future; les filles renonçaient fréquemment, par leur contrat de mariage, à la succession de leur père ou mère, moyennant une dot qui leur était constituée. Pothier nous donne la raison de la faveur qui accompagnait ces *renonciations :* « C'est, dit-il, afin de conserver les biens sur la tête des mâles et de soutenir la splendeur du nom. » Cette législation devait disparaître avec l'ancien état de choses. Les principes d'égalité consacrés par la Révolution ne pouvaient s'accorder avec une coutume qui avait pour résultat de placer les femmes dans une situation tout à fait inférieure; aussi, l'article 791 du code civil dispose-t-il qu'on ne peut, même par contrat de mariage, renoncer à la succession d'un homme vivant, ni aliéner les droits éventuels qu'on peut avoir à cette succession. Toutefois, la règle posée dans l'article 791 souffre exception dans les articles 761 et 918 (v. ces articles). Il faut, en outre que l'héritier qui répudie connaisse l'ouverture de la succession. Ainsi, lorsqu'on renonce à la succession d'un homme qui est encore vivant, la *renonciation* est complétement inefficace. Il faut enfin que l'héritier qui renonce soit capable d'aliéner.

La *renonciation* doit être expresse; elle ne se présume pas (art. 784); elle doit être faite au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte, sur un registre particulier tenu à cet effet. A défaut de *renonciation* prouvée, on devra supposer l'inaction de l'héritier. La *renonciation* doit être pure et simple pour devenir efficace vis-à-vis des créanciers héréditaires. Une *renonciation* conditionnelle ou à terme devrait être réputée non avenue; il en est de même, suivant les circonstances, d'une *renonciation* partielle. Vis-à-vis des autres héritiers, la *renonciation* peut être valablement faite sous toute espèce de réserve ou de condition. Les formes spéciales exigées par l'article 784 sont nécessaires pour rendre la *renonciation* efficace à l'égard des créanciers et des légataires. L'héritier peut charger un mandataire du soin de faire les déclarations prescrites au greffe du tribunal; en ce cas, la procuration du mandataire doit être annexée à la déclaration. Cette procuration doit être donnée en termes exprès et par écrit; mais elle n'a pas besoin d'être authentique. Entre les successibles, la *renonciation* n'est soumise à aucune forme spéciale; elle est susceptible d'être faite et acceptée dans toute espèce d'actes, authentiques ou sous seing privé.

D'après l'article 785, « l'héritier qui renonce est censé n'avoir jamais été héritier. » En d'autres termes, la *renonciation* fait cesser la saisine et toutes ses conséquences, avec effet rétroactif au jour de l'ouverture de la succession. L'article 786 ajoute : « La part de l'héritier qui renonce accroît à ses cohéritiers; s'il est seul, elle est dévolue au degré subséquent. » Cette disposition a besoin d'être comprise. Si l'héritier qui a renoncé avait des cohéritiers, l'article déclare que sa part accroît à ses cohéritiers. Cette proposition est beaucoup trop absolue. Prenons des espèces. Le *de cujus* meurt en laissant deux fils, Pierre et Paul. Pierre et Paul sont écartés comme indignes; leurs enfants succèdent de leur chef et non par représentation; si l'un d'eux vient à faire défaut, sa part sera dévolue à son frère et à ses cousins. Dans cette hypothèse, la disposition de la loi est très-exacte. Prenons une seconde hypothèse. Le *de cujus* laisse deux petits-fils, nés de son fils Pierre prédécédé, et deux autres, nés de son fils Paul, également prédécédé. L'un d'eux renonce : sa part ne sera pas dévolue par égale partie à son frère et à ses deux cousins; son frère seul en bénéficiera. Tous ses cohéritiers ne profiteront pas de sa *renonciation;* par conséquent, l'article 786 est inexact. Troisième hypothèse. Le *de cujus* laisse des parents paternels et des parents maternels. Un parent paternel renonce; sa part accroîtra à ses cohéritiers de la ligne paternelle et nullement aux parents de la ligne maternelle. Ici encore, la formule de la loi est inexacte. Passons au cas où l'héritier qui a renoncé est seul appelé. L'article 786 est inexact lorsqu'il dit que la part de l'héritier qui a renoncé est dévolue au degré subséquent. En effet, si nous supposons que le renonçant a des descendants au deuxième et au troisième degré et des ascendants au premier degré, sa part sera dévolue à ses descendants et non à ses ascendants. Cependant ceux-ci sont héritiers au degré subséquent et les autres à un degré plus éloigné.

En droit romain, la *renonciation* une fois faite était irrévocable. D'après le code civil, l'héritier qui a répudié peut accepter, sous la double condition que la succession n'ait pas été acceptée par un autre héritier et que la faculté d'accepter ne soit pas éteinte par la prescription. L'héritier qui accepte une succession qu'il avait répudiée doit respecter les droits acquis à des tiers sur les biens du défunt, soit par actes valablement faits avec le curateur à la succession vacante, soit par prescription.

Le droit romain et notre ancienne jurisprudence considéraient la faculté d'accepter ou de renoncer comme imprescriptible. Le code civil décide qu'elle se prescrit par trente ans.

Lorsque la succession n'a été acceptée par aucun héritier, les créanciers de l'héritier qui a renoncé peuvent accepter en exerçant le droit de leur débiteur en vertu de l'article 1166. Si d'autres héritiers ont accepté, une distinction est nécessaire. Si la *renonciation* a été faite sans fraude, les créanciers ont les mains liées; si elle a été faite en fraude des droits des créanciers dans toutes les conditions prescrites pour que l'action paulienne puisse être exercée, ils pourront la faire rescinder.

Le renonçant est autorisé à demander, pendant dix ans, l'annulation de sa *renonciation*, dans les trois cas suivants : 1o lorsqu'elle a eu lieu sans l'observation des formalités prescrites pour suppléer à l'incapacité du successible par lequel ou au nom duquel elle a été faite; 2o lorsqu'elle a été la suite d'un dol pratiqué ou d'une violence exercée envers le renonçant; 3o lorsque, par erreur, la *renonciation* a porté sur une autre hérédité que sur

celle à laquelle le successible entendait renoncer.

—III. Renonciation à communauté. Lorsque la communauté est dissoute, la femme a la faculté d'y renoncer. Cette faculté remonte très-haut dans notre histoire juridique. C'est à la suite des croisades et des conséquences qu'elles entraînèrent qu'on établit, comme compensation à cette règle que le mari pouvait disposer comme il l'entendait des biens de la communauté, le droit pour la femme de se soustraire aux charges qui la grevaient, en abdiquant sa qualité de femme commune. Plus tard, cette institution s'est développée et des règles plus précises sont venues l'organiser. Le code civil contient des règles assez nombreuses sur la *renonciation* à la communauté de la part de la femme. L'article 1492 pose le principe fondamental en cette matière : « La femme qui renonce perd toute espèce de droit sur les biens de la communauté et même sur le mobilier qui y entre de son chef. Elle retire seulement les linges et hardes à son usage. » L'article 1494 rappelle et développe le même principe : « La femme renonçante est déchargée de toute contribution aux dettes de la communauté, tant à l'égard du mari qu'à l'égard des créanciers; elle reste, néanmoins, tenue envers ceux-ci lorsqu'elle s'est obligée conjointement avec son mari, ou lorsque la dette, devenue dette de la communauté, provenait originairement de son chef; le tout, sauf son recours contre son mari ou ses héritiers. » La fin de l'article fait une restriction qu'on aurait facilement suppléée. Il est bien évident que, si la femme s'est obligée personnellement, elle ne peut plus, en se dépouillant de sa qualité de femme commune, prétendre qu'elle n'est pas obligée; les créanciers lui répondront avec raison qu'ils ne la poursuivent pas en sa qualité de femme commune, mais en vertu de l'obligation qu'elle a personnellement contractée. La même solution doit être donnée lorsque la dette tombée dans la communauté provenait originairement du chef de la femme; alors, en effet, la femme ne peut pas soutenir que la position de ses créanciers est rendue plus mauvaise par le fait du mariage, qui leur est complétement étranger. Remarquons, d'ailleurs, que la femme a le droit de recourir contre son mari dans tous les cas où c'est lui, en définitive, qui doit supporter la charge de la dette, c'est-à-dire dans tous les cas où la dette a été contractée dans l'intérêt exclusif ou particulier du mari, sauf, dans cette dernière hypothèse, à limiter le recours à la part d'intérêt qu'avait le mari dans la dette. La faculté de répudier la communauté, qui est accordée à la femme, est contraire au droit commun. Dans les sociétés ordinaires, il n'est pas permis à un associé de se décharger de toute contribution aux dettes, même en abandonnant son apport et sa part dans les bénéfices. Mais on a considéré que le mari, ayant seul l'administration de la communauté, ne devait pas imposer à sa femme les fautes et les dissipations qu'il avait commises durant le cours de son administration. La position de la femme après la dissolution de la communauté est, presque en tous points, identique à celle d'un héritier après l'ouverture de la succession. Nous renvoyons donc, pour les détails sur les formes et les effets de la *renonciation* à la communauté, à ce qui a été dit à propos de la *renonciation* à une succession.

RENONCULACÉ, ÉE adj. (re-non-ku-la-sé — rad. *renoncule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la renoncule.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre renoncule : *Toutes les* renonculacées *sont plus ou moins âcres et vénéneuses.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La famille des *renonculacées* renferme des plantes herbacées, plus rarement sous-frutescentes ou frutescentes et sarmenteuses, à feuilles alternes, rarement opposées, pétiolées, plus ou moins divisées, quelquefois même composées, toujours dépourvues de stipules. Les fleurs, généralement hermaphrodites, complètes ou incomplètes, solitaires ou diversement groupées, nues ou accompagnées d'un involucre caliciforme, présentent un calice libre, de trois à six sépales pétaloïdes ou herbacés; une corolle composée de pétales en nombre variable (le plus souvent cinq), alternant généralement avec les lobes du calice, presque toujours munis d'un onglet, offrant du reste des formes et des dispositions très-variées (la corolle est nulle dans beaucoup de genres); des étamines presque toujours en nombre indéfini, insérées sur le réceptacle, libres et caduques, à filets grêles et allongés, à anthères terminales et à deux loges; un pistil formé d'un ou plusieurs carpelles uniloculaires, insérés sur un torus cylindrique ou hémisphérique, renfermant chacun un ou plusieurs ovules, et surmonté d'autant de styles sétacés ou subulés, persistants ou caducs, terminés par des stigmates simples. Le fruit se compose tantôt d'akènes monospermes et nombreux, tantôt de follicules polyspermes et en nombre plus restreint, groupés en verticille, quelquefois soudés en une sorte de capsule à plusieurs loges; plus rarement, c'est une baie renfermant un très-petit nombre de graines ou même une seule. L'embryon, très-petit et à cotylédons foliacés, est placé à la base d'un albumen corné.

Cette famille, malgré les nombreuses exceptions qu'elle présente, est une des plus naturelles au double point de vue des caractères et des propriétés; c'est aussi une des mieux connues, ce qui tient surtout à l'avantage qu'elle a d'occuper la première place dans la méthode de de Candolle, adoptée aujourd'hui par la plupart des botanistes descripteurs. Il en résulte, suivant l'observation d'Ad. de Jussieu, qu'elle a été la première étudiée dans un grand nombre de publications, dont plusieurs se sont arrêtées en route. D'un autre côté, ses propriétés énergiques l'ont depuis longtemps recommandée à l'attention des auteurs qui se sont occupés de botanique médicale, tandis que la beauté des fleurs de la plupart de ses espèces l'ont signalée de bonne heure aux amateurs de floriculture.

La famille des *renonculacées* a des affinités étroites avec celles des dilléniacées, des magnoliacées et des berbéridées, et aussi avec les nymphéacées et les papavéracées; elle présente encore quelques analogies avec les ombellifères et même avec les alismacées. Elle comprend des genres assez nombreux, répartis en cinq tribus. I. Clématidées : herbes ou arbrisseaux sarmenteux, à feuilles opposées; akènes monospermes. Genres : clématite, atragène. II. Anémonées : herbes à feuilles alternes; akènes monospermes; fleurs le plus souvent incomplètes. Genres : pigamon, anémone, hépatique, anaménie (knowltonie), myosure, adonis, callianthème. III. Renonculées : herbes à feuilles radicales ou alternes; fleurs généralement complètes, terminales et solitaires; pétales onguiculés; akènes monospermes. Genres : renoncule, cératocéphale, ficaire. IV. Elléborées : herbes à feuilles radicales ou alternes; fleurs souvent incomplètes; follicules polyspermes. Genres : populage, trollie, éranthis, ellébore, coptis, isopyre, garidelle, nigelle, ancolie, dauphinelle, aconit. V. Pœoniées : herbes ou sous-arbrisseaux à feuilles alternes; fleurs souvent incomplètes; fruit composé de follicules, plus rarement bacciforme. Genres : pivoine, trauttvétérie, cimicifuge, macrotys, actée, zanthorrhize, etc. On réunissait autrefois à cette famille le genre podophylle, rapporté plus tard à celle des berbéridées et dont quelques auteurs ont fait un groupe distinct, sous le nom de *podophyllées*. V. ce mot.

Les *renonculacées* sont répandues dans presque toutes les régions du globe, mais surtout dans les parties tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Très-abondantes dans toute l'Europe, elles deviennent de moins en moins communes dans l'Amérique du Nord, l'Asie tempérée et les régions chaudes de l'hémisphère austral, où elles croissent sur les montagnes. Elles paraissent manquer à peu près complétement dans l'Afrique tropicale.

« Presque toutes les *renonculacées*, dit F. Gérard, sont âcres et vénéneuses, quoique à des degrés différents. Le principe auquel elles doivent leur action délétère paraît être de nature volatile, puisqu'il disparaît quand elles sont cuites ou desséchées; mais il n'est ni acide ni alcalin. A la distillation, il se précipite, affecte une forme granuleuse et se triture facilement; il est soluble dans l'eau, l'alcool et les acides; il ne se dissout pas dans les huiles fixes. La simple décoction suffit pour mettre à nu les propriétés dangereuses de ces végétaux et la vapeur seule produit des accidents passagers. Outre leur principe âcre, elles renferment un principe extractif amer, et quelques-unes une substance résineuse ou un peu d'huile volatile. La plupart sont vésicantes ou épispastiques, émétiques et drastiques; leurs graines sont âcres, aromatiques dans quelques espèces et contiennent, outre l'huile volatile, une substance grasse.

» La volatilité des principes actifs des *renonculacées* indique qu'ils n'ont de puissance qu'à l'état frais. On a cependant trouvé dans la dauphinelle, l'anémone et l'aconit des alcaloïdes, qui sont : la delphine, l'anémonine et l'aconitine. L'action irritante produite sur la membrane pituitaire et la conjonctive par le principe volatil âcre des *renonculacées* présentant une grande analogie avec celle de quelques liliacées et des crucifères, notamment le raifort, on a pensé qu'il était dû à de l'ammoniaque fabriquée par ces plantes et qu'il pouvait, comme le principe actif de la moutarde, être neutralisé par l'acide nitrique. »

Les *renonculacées* ont joué un grand rôle dans l'ancienne médecine; mais leurs propriétés énergiques les ont fait à peu près abandonner. Ce sont des médicaments très-actifs, qu'un praticien éclairé peut seul administrer. La médecine vétérinaire en fait encore usage, mais surtout à l'extérieur. Quelques espèces, dont l'âcreté est moins développée, sont alimentaires; c'est ainsi qu'on mange les boutons du populage, les graines de la nigelle, les jeunes pousses des clématites, les feuilles de la ficaire, les racines féculentes de quelques pivoines. Ces mêmes plantes sont broutées par les bestiaux, à l'état vert et surtout à l'état sec; mais ce sont là des exceptions, et la plupart des *renonculacées* sont très-vénéneuses pour l'homme et pour les animaux domestiques. Quelques plantes de cette famille servent à des usages économiques. Enfin, presque toutes sont plus ou moins recherchées comme végétaux d'ornement.

RENONCULE s. f. (re-non-ku-le — lat. *ranuncula*, proprement petite grenouille, diminutif de *rana*, grenouille. Ce nom a été donné par les botanistes à toutes les espèces du genre auquel appartient la grenouillette, qui est une renoncule aquatique). Bot. Genre de plantes, type de la famille des renonculacées, tribu des renonculées, comprenant plus de trois cents espèces, répandues sur toute la surface du globe : *La* renoncule *des jardins est originaire de l'Orient.* (P. Duchartre.) *La plupart des fleuristes attachent une grande importance à la composition de la terre destinée aux* renoncules. (Rozier.) *J'ai remarqué que les* renoncules *sont plus sujettes à dégénérer quand les hivers et les printemps sont très-pluvieux.* (Bosc.) ‖ *Renoncule des bois*, Nom vulgaire de l'anémone des bois. ‖ *Renoncule de montagne*, Trolle d'Europe.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

— **Encycl.** Bot. Les *renoncules* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles entières ou multifides, la plupart radicales. Les fleurs, jaunes ou blanches, rarement pourpres, présentent un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales hypogynes, munis d'une écaille à la base; des étamines nombreuses, hypogynes; des ovaires nombreux, libres, à une seule loge uniovulée. Le fruit se compose de nombreux akènes monospermes, portés sur un réceptacle globuleux ou cylindrique. Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe, mais plus particulièrement dans les contrées tempérées et froides de l'hémisphère nord; elles sont rares dans la zone tropicale, où on ne les trouve que sur les montagnes. Beaucoup de *renoncules* se trouvent en Europe; on cultive d'ailleurs dans nos jardins un assez grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques.

Les *renoncules* ont une saveur plus ou moins âcre, caustique, brûlante, due à la présence d'un principe actif très-volatil; elles sont inodores; quelques-unes sont inertes ou inoffensives à l'état frais; les autres deviennent telles par la dessiccation. Ces plantes, mâchées quand on vient de les cueillir, produisent sur les lèvres et dans la bouche des ampoules, qui deviennent bientôt de petites plaies gangréneuses. Si on les avale, elles déterminent une inflammation du tube digestif, des douleurs, de la fièvre, des rétentions d'urine et des syncopes. Ce sont donc des poisons très-violents; le suc de quelques espèces, appliqué sur les plaies vives, peut causer la mort. La poudre des feuilles, prise en guise de tabac, excite l'éternument, l'inflammation et l'hémorragie. Le principe vénéneux est soluble dans l'eau, mais il disparaît par la dessiccation. Les acides et l'alcool augmentent l'âcreté de ces plantes. L'eau, le lait, les boissons mucilagineuses et émollientes en affaiblissent l'action et sont les meilleurs contre-poisons à opposer aux accidents causés par les *renoncules*. Ces plantes sont également dangereuses pour les bestiaux; aussi doit-on veiller à ce qu'elles ne se propagent pas trop dans les pâturages.

Les *renoncules* ont été autrefois usitées en médecine; on les employait, en place des cantharides, comme rubéfiantes ou vésicantes; on les a vantées contre les scrofules, la goutte, la sciatique, les rhumatismes, les maux de tête opiniâtres, les fièvres intermittentes, etc. Elles sont à peu près abandonnées aujourd'hui; leur action est trop incertaine, par suite de la volatilité de leurs principes, pour qu'on puisse en régler convenablement la dose; on s'exposerait le plus souvent à donner une préparation trop active ou trop faible. L'emploi de ce médicament exigerait d'ailleurs la plus grande circonspection. Aussi doit-on se borner à leurs applications externes; mais alors il faut les employer à l'état frais et ne les récolter qu'au moment de s'en servir. On observe, du reste, d'assez grandes différences dans leurs propriétés, comme nous le verrons en décrivant sommairement les principales espèces.

La *renoncule bulbeuse*, vulgairement nommée *bassinet* ou *grenouillette*, est une plante vivace, souvent de petite taille, croissant en touffes épaisses; on la reconnaît parfaitement à sa tige renflée à la base en une sorte de bulbe et à ses fleurs d'un beau jaune luisant et comme verni, à calice réfléchi et rabattu sur le pédoncule. A mesure que la plante vieillit, la racine s'enfonce de plus en plus profondément dans la terre et il s'en développe de nouvelles au-dessus. Cette plante est très-répandue dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique, la Sibérie et l'Amérique du Nord; elle croît dans les prés, les lieux incultes, le long des haies et des chemins. Elle possède au plus haut degré les propriétés générales du genre. On l'emploie encore beaucoup à l'extérieur contre la goutte et les cors aux pieds. Dans les campagnes, on se sert de ses racines fraîches pour faire des exutoires au cou des bœufs. Ces mêmes racines remplacent les cantharides dans la médecine populaire. Toutes les parties de cette plante perdent leur âcreté par l'ébullition dans l'eau; elles peuvent même alors être mangées impunément, mais ne constituent qu'un mets insipide et coriace. Les bestiaux la broutent; les porcs surtout sont très-friands de ses racines, qu'ils savent bien déterrer. Enfin, on emploie cette espèce pour faire des appâts empoisonnés contre les rats, les mulots et les punaises.

La *renoncule scélérate*, appelée aussi *grenouillette d'eau, herbe sardonique, mort aux vaches*, etc., est une petite plante annuelle, à fleurs peu remarquables, très-nombreuses, d'un jaune pâle, et dont les ovaires forment, à la maturité, un long épi ovale. Son aire géographique est à peu près la même que celle de l'espèce précédente. Elle croît plus particulièrement dans les sols humides, au bord des ruisseaux et des étangs, etc. C'est une des espèces les plus âcres. Les anciens lui attribuaient la propriété d'exciter ce rire spasmodique tout particulier, qu'on appelait le « rire sardonique. » Elle produit à l'extérieur la vésication et à l'intérieur l'inflammation. Les mendiants s'en servent quelquefois pour se faire des plaies superficielles. Ses propriétés économiques et fourragères sont les mêmes que celles de l'espèce précédente.

La *renoncule âcre*, vulgairement *bassinet, bouton d'or, clair bassin*, est une plante vivace, remarquable par ses fleurs d'un jaune éclatant. Elle habite l'Europe, le nord de l'Asie et de l'Amérique et croît même sur les hautes montagnes. On la trouve dans les champs, mais surtout dans les prés et les pâturages humides, qu'elle envahit rapidement. Ses propriétés sont celles que nous avons déjà indiquées; elle paraît être moins âcre à l'automne et dans les lieux secs. Elle est susceptible des mêmes applications que les précédentes. L'ancienne médecine la préconisait comme antistrumeuse; elle entrait dans la composition de l'emplâtre diabotanum. Elle est peu usitée aujourd'hui.

La *renoncule des champs* est une plante annuelle, peu remarquable, à fleurs petites, d'un jaune très-pâle, se succédant pendant tout l'été. Elle habite les mêmes contrées que les précédentes. On la trouve dans les champs cultivés, les moissons, les lieux arides et stériles, les sols un peu argileux. Cette espèce est une des plus caustiques; néanmoins, les bêtes à laine la mangent avidement, ce qui cause parfois dans les troupeaux une grande mortalité.

La *renoncule flammette* ou *petite douve* se reconnaît facilement à ses feuilles longuement lancéolées et entières. Elle habite l'Europe, le nord de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, et croît dans les prés humides et au bord des eaux. Aussi dangereuse que ses congénères, elle trace beaucoup, envahit le sol et se mêle aux bonnes herbes, souvent dans une proportion très-fâcheuse pour les troupeaux de moutons. On lui a même attribué, mais à tort, la propriété d'engendrer chez ces animaux les vers intestinaux appelés douves. Les meilleurs contre-poisons sont l'eau de son en abondance et l'huile d'olive. Dans certains pays, on l'emploie à l'extérieur comme épispastique.

La *renoncule langue* ou *grande douve* est une belle plante vivace, assez semblable à la précédente, mais beaucoup plus grande dans toutes ses parties. Elle croît dans les mêmes lieux et possède des propriétés analogues; toutefois, elle paraît moins âcre; elle est d'ailleurs beaucoup plus rare, et sa grande taille permet de la reconnaître et de l'éviter plus facilement.

La *renoncule vénéneuse* ou *thora* est une très-petite plante vivace, à feuilles lancéolées, à racines fasciculées, à fleurs jaunes, petites, sans éclat. Elle croît dans toute l'Europe, sur les montagnes et les prés élevés. Son suc est très-vénéneux; versé sur une plaie, il détermine rapidement la gangrène. Les Gaulois et les Helvétiens s'en servaient pour empoisonner leurs flèches, et cet usage paraît s'être conservé jusqu'au XVIe siècle. Mais ce poison devait être le plus souvent peu actif, car, étant très-volatil, il se décompose promptement; d'ailleurs, pour qu'il soit très-énergique à l'état frais, il faut que la plante ait été cueillie dans les régions montagneuses où elle croît spontanément, car dans les plaines il perd beaucoup de sa causticité. Rarement employée en médecine, cette espèce ne doit l'être qu'à l'extérieur et avec la plus grande circonspection.

La *renoncule laineuse* est une plante vivace, de taille moyenne, à feuilles trilobées et couvertes d'un duvet épais, ainsi que la tige et les pétioles, à fleurs grandes, d'un beau jaune. Elle croît dans les régions montagneuses et boisées de l'Europe et possède les propriétés de la *renoncule* âcre.

La *renoncule d'Illyrie* diffère de la précédente par sa taille beaucoup plus grande, qui en fait le géant du genre, ses racines tubéreuses fasciculées et ses feuilles soyeuses. Elle croît à peu près dans les mêmes régions et se rapproche plutôt de la *renoncule* bulbeuse par ses propriétés.

La *renoncule tête d'or* est une petite plante vivace, à fleurs jaunes peu nombreuses, souvent dépourvues de corolle, mais présentant un calice coloré; c'est, du reste, une espèce très-polymorphe. Elle croît dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord; on la trouve dans les bois un peu humides, les lieux ombragés, les haies, les prairies, etc. Cette espèce se distingue des autres en ce qu'elle est dépourvue d'âcreté; F. Gérard assure en avoir mangé plusieurs fois des feuilles crues sans éprouver le moindre effet fâcheux.

La *renoncule rampante* se reconnaît surtout à ses rejets traçants ou stolons; ses feuilles

sont souvent tachées de blanc, ses fleurs assez grandes et d'un beau jaune. Elle croît dans les mêmes lieux que la précédente et possède les mêmes propriétés négatives et inoffensives; on la mange dans certains pays comme légume; mais, sous ce rapport, elle est bien inférieure à la *renoncule* tête d'or. Les bestiaux mangent ces deux plantes, qui forment un assez bon fourrage vert ou sec.

La *renoncule des Alpes* est une plante naine, à fleurs blanches, qui croît dans les pâturages et les lieux humides des hautes montagnes de l'Europe. Elle est très-âcre et vésicante; on assure néanmoins que les chasseurs en mâchent quelquefois les feuilles pour se rafraîchir.

Les *renoncules à feuilles d'aconit* et à *feuilles de platane* ont aussi des fleurs blanches, croissent dans les mêmes lieux et possèdent des propriétés analogues. On peut en dire à peu près autant de la *renoncule glaciale*, dont toutes les parties, mais surtout les racines, possèdent une très-grande causticité. On l'emploie néanmoins dans les campagnes, comme sudorifique, contre les rhumatismes et les pleurésies; son âcreté est neutralisée par la grande quantité d'eau qui sert à faire la décoction.

La *renoncule d'eau* se distingue aisément de toutes ses congénères par ses feuilles flottantes, les supérieures arrondies et trilobées, les inférieures finement découpées en segments filiformes et réduites en quelque sorte à leurs simples nervures; les fleurs sont assez grandes, blanches, tachées de jaune à la base des pétales. Cette plante croît dans toutes les eaux douces des régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. Les auteurs ne sont pas d'accord sur ses propriétés, qui paraissent varier suivant la nature et la profondeur des eaux. Les bestiaux la broutent; les porcs surtout la mangent avec avidité.

Parmi les autres espèces indigènes, nous nous contenterons de nommer les *renoncules* cerfeuil, découpée, graminée, radicante, hérissée, nodiflore, ophioglosse, de Séguier, de Crète, des Pyrénées, de montagne, des bois, des mares, à feuilles de lierre, de rue, de parnassie, à plusieurs fleurs, à petites fleurs, etc. Quant aux espèces exotiques, qui se comptent par centaines, elles ressemblent aux précédentes par leurs propriétés générales et nous ne pourrions que nous répéter à ce sujet. Il en est une, néanmoins, assez importante pour mériter une mention spéciale.

La *renoncule asiatique*, plus connue sous les noms de *renoncule des jardins* ou *des fleuristes*, est une plante vivace, à racines (vulgairement *griffes*) renflées, fusiformes, fasciculées, à feuilles très-découpées, surtout les radicales, du milieu desquelles sort une tige haute de 0m,25 en moyenne, terminée par une fleur unique, grande, variant du blanc au pourpre par toutes les nuances intermédiaires. Originaire de l'Orient et du nord de l'Afrique, introduite dans nos jardins depuis plus de deux siècles, elle possède les mêmes propriétés que la plupart de ses congénères, mais n'est guère connue que comme plante d'agrément. On l'a désignée d'abord sous les noms de *renoncule péone*, *pivoine* ou *de Tripoli*. Voici comment le Père Arsenne, dans un ouvrage spécial, raconte l'origine de cette culture :

« La première époque marquée de la gloire des *renoncules* est celle du règne de Mahomet IV. Kara-Mustapha, son visir, fit préférer à son maître l'amour des fleurs à celui de la chasse. Ce souverain, devenu fleuriste, obtint bientôt de Candie, de Chypre, de Rhodes et de Damas, tout ce que ces pays possédaient de curieux et de singulier en ce genre. Les bostangis, connaissant le goût du sultan, multiplièrent leurs soins, et les jardins du sérail renfermèrent les plus belles fleurs pendant longtemps et exclusivement; mais la soif de l'or tenta les bostangis; ils se laissèrent séduire par les ambassadeurs, qui envoyèrent des griffes de *renoncule* à leur cour, et par plusieurs riches négociants, qui en envoyèrent à leurs amis. Marseille en devint le premier dépôt. C'est ainsi que les *renoncules* ont voyagé de proche en proche, et les amateurs en ont multiplié, par les semis, les variétés à l'infini.

Le patient et laborieux Hollandais en a fait une branche de commerce. Ce n'est pas que le sol de la Hollande soit très-propre à la culture des *renoncules* et qu'elles y viennent aussi bien qu'en France. Mais les Normands, mieux situés, ayant réussi à varier les nuances sombres de la *renoncule*, et les Flamands les claires, les Hollandais en tirèrent de ces deux provinces pour en approvisionner l'Europe. » Aujourd'hui, cette plante est passée de mode et ne compte plus que de rares amateurs.

La *renoncule* demande une terre meuble, légère, substantielle et un peu humide. On la propage de graines ou de griffes. Dans le premier cas, on sème en pleine terre, au printemps, sous les climats du Nord, et à la fin de l'été dans les régions plus chaudes; si l'on sème en terrines, on peut opérer en tout temps. Ce procédé permet d'obtenir des variétés nouvelles. Mais si l'on veut simplement conserver ou multiplier les anciennes, on plante les griffes à l'automne ou dans les beaux jours du commencement de l'année. Tous les soins de culture se réduisent à des sarclages et à des arrosements modérés, continués même pendant la floraison, suivant que le temps l'exige. Dès que le feuillage est desséché, on relève les griffes et on les conserve pour l'année suivante. Sur couche tiède et sous châssis, on peut échelonner les floraisons pendant plusieurs mois.

RENONCULÉ, ÉE adj. (re-non-ku-lé — rad. *renoncule*). Bot. Qui ressemble à une renoncule; qui a rapport aux renoncules.

— s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre renoncule.

RENONCULIER s. m. (re-non-ku-lié — rad. *renoncule*). Hortic. Merisier à fleurs doubles.

RENOPÉ, ÉE (re-no-pé) part. passé du v. Renoper. Débarrassé de ses bourres et de ses ordures : *Drap* RENOPÉ.

RENOPER v. a. ou tr. (re-no-pé — du préf. *re*, et de *noper*). Techn. Dépouiller de ses ordures, en parlant du drap.

RENOSO, montagne de France (Corse). Elle se dresse entre les sources de la Gravona, du Prunelli et du Piumorbo; son sommet atteint 251 mètres.

RENOU (Jean DE), en latin **Renodæus**, médecin français, né à Coutances. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, se fit recevoir docteur à Paris et s'attacha à dissiper les erreurs populaires touchant les propriétés ou vertus des plantes et des minéraux. Ses écrits ont été réunis sous le titre de *Dispensatorium galeno-chymicum* (Paris, 1608, in-4o). Ils ont joui d'une grande faveur et ont été traduits en français par Louis de Serres dans ses *Œuvres pharmaceutiques* (Lyon, 2e édit., 1637, in-fol.). De Serres place Renou au-dessus de Fernel et de Sylvius.

RENOU (Antoine), peintre et littérateur, né à Paris en 1731, mort dans la même ville en 1806. Il eut pour maître Vien et fut premier peintre du roi Stanislas depuis 1760 jusqu'à la mort de ce prince en 1766. Pendant son long séjour à la petite cour de Lunéville, Renou passa son temps à composer des tableaux, à faire des vers et à jouer la comédie. De retour à Paris, Renou fut agréé à l'Académie de peinture. Parmi ses tableaux, les deux suivants, reproduits par la gravure, sont devenus populaires : *Jésus parmi les docteurs* (1766); *Agrippine débarquant à Brindes avec l'urne contenant les cendres de Germanicus*. Le tableau de *Castor* ou l'*Etoile du matin*, destiné au plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre, lui valut d'être nommé, en 1781, membre titulaire de l'Académie. Renou exécuta, en outre, des plafonds pour le Théâtre-Français et pour l'hôtel des Monnaies. En 1790, il succéda à Cochin, qu'il suppléait, depuis 1776, comme secrétaire et historiographe de l'Académie de peinture. Tout en peignant des tableaux, généralement un peu froids et maniérés, Renou n'avait cessé de s'adonner à la culture des lettres. Se trouvant un jour dans une société dont faisait partie Lemierre, il soutint, contre celui-ci, qu'il est plus difficile de faire un bon tableau que de bons vers, et, comme la dispute s'échauffait, il s'engagea à composer une tragédie, défiant son adversaire de faire un tableau. Il tint parole en faisant représenter au Théâtre-Français, en 1773, *Térée et Philomèle*, tragédie en vers; mais Lemierre ne put répondre au défi. Renou ayant été contraint, une dizaine d'années plus tard, d'abandonner la peinture par suite de l'affaiblissement de sa vue s'occupa d'une traduction en vers de l'*Art de peindre*, poëme latin de Dufresnoy; elle parut en 1789, avec des remarques qui en rehaussent le mérite. On lui doit, en outre, une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée;* un compte rendu de l'Exposition de peinture de 1783, sous le titre de l'*Impartialité au Salon de* 1783, et des articles de critique d'art.

RENOU, pseudonyme adopté par J.-J. Rousseau, vers 1769, et dont il signa pendant quelques années les lettres qu'il écrivait.

RENOUARD (Nicolas), littérateur français, né dans le Berry. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, était avocat au conseil privé et historiographe de Louis XIII. On a de lui : une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide (Paris, 1615, in-fol., fig.), qui eut plusieurs éditions; *Discours sur les* Métamorphoses *d'Ovide*, suivi de la traduction de trois héroïdes d'Ovide et d'autres pièces (1618); le *Jugement de Pâris*, tiré de divers auteurs, etc.

RENOUARD (Antoine-Augustin), éditeur et bibliographe, né à Paris en 1765, mort à Saint-Valery-sur-Somme en 1853. Fils d'un fabricant de gaze, il embrassa la profession de son père en 1781 et montra tout jeune encore une passion des plus vives pour les livres. Au moment de la Révolution, Renouard en adopta les principes et il publia, en 1790, les *Idées d'un négociant sur la forme à donner aux tribunaux de commerce;* des *Réflexions sur les fabriques nationales et sur celles de gazes en particulier* et un *Essai sur les moyens de rendre le reculement des barrières véritablement avantageux au commerce, tant intérieur qu'extérieur*. Dans le dernier de ces écrits, Renouard se déclarait partisan de la libre circulation des produits, demandait l'abolition des barrières qui entravaient les transactions commerciales, l'abolition de tous les impôts indirects, si multipliés alors, et l'établissement d'impôts directs. Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, il publia une brochure, intitulée : *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts*, et contribua puissamment à faire rendre le décret du 4 brumaire an II qui sauva de la destruction tant de chefs-d'œuvre littéraires et artistiques. Dès que le calme reparut, Renouard fit imprimer quelques volumes exécutés avec le plus grand soin sous le rapport de l'élégance et de la correction et tirés à petit nombre. Nous citerons, entre autres : *Audoeni epigrammata* (1794, 2 vol. in-12); *Carmina ethica* (1795, in-12); *Lucani Pharsalia* (1795, in-fol.), le pendant du *Virgile* de Didot; une collection d'auteurs latins, composée de 16 vol. in-18, ornée de portraits, savoir : *Sallustii opera* (1795, 2 vol.); *Ciceronis in Catilinam orationes; Porcii Latronis in Catilinam declamatio* (1 vol.); *Ciceronis Cato Major, Somnium Scipionis, Lælius, Paradoxa* (1796, 2 vol.); *Cornelius Nepos* (2 vol.); *Taciti de moribus Germanor. et J. Agricolæ vita* (1 vol.); *Plinii secundi Panegyricus* (1 vol.); *Apuleii Metamorphoseon* (3 vol.); *Psyches et Cupidinis Amores et Matrona Ephesiaca* (1 vol.); *Eutropius et Sextus Rufus* (1 vol.); *Petronii Satyricon* (1797, 2 vol.); *Pensées de Marc-Aurèle*, traduction de Joly (1796, in-8o). En 1795, Renouard abandonna ses travaux d'éditeur pour redevenir fabricant de gaze; mais, dès 1797, on le retrouve libraire rue Saint-André-des-Arts, no 42, et il exerça cette dernière profession jusqu'en 1824. Il a publié successivement les principaux classiques français et son activité a donné une grande impulsion au commerce de la librairie. Les amateurs recherchent les volumes signés de sa marque bien connue : l'*ancre surmontée du coq*, symbole de la vigilance qui présidait à ces éditions et de la confiance qu'on pouvait avoir dans les textes. Les livres qu'il a mis au jour ont été remarqués non-seulement pour leur correction et leur élégance, mais pour les gravures dont ils étaient ornés. Renouard fut l'éditeur littéraire des *Morceaux choisis* de Buffon (in-18); des *Provinciales* de Pascal (1803, 2 vol. in-18); des *Pensées* du même (1803, 2 vol. in-18); des *Œuvres complètes* de Berquin (1803, 20 vol. in-18 ou 17 vol. in-12); des *Mémoires* de La Rochefoucauld, publiés sur un manuscrit chargé de corrections et d'additions de la main de l'auteur (1804); des *Souvenirs de Mme de Caylus* (1804); des *Stanze del poeta Sciarra* (Pietro Strozzi [1811]); de la 3e édition des *Fabliaux* de Legrand d'Aussy (1829). Parmi ses autres éditions les plus remarquables, on cite : *Demoustier*, *Florian*, *Gessner*, *Gresset*, *Hamilton*, *Massillon* (1821, 13 vol. in-8o) et *Voltaire* (1819-1823, 66 vol. in-8o, avec 160 grav. de Moreau jeune), etc. C'est à Renouard que la librairie dut l'exemption du timbre sur les catalogues prononcée en 1817. Il avait publié à ce sujet une brochure intitulée : l'*Impôt du timbre sur les catalogues de librairie, ruineux pour les libraires et arithmétiquement onéreux au trésor public* (1816, in-8o). Après la révolution de Juillet, il fut pendant plusieurs années maire du XIe arrondissement. En 1834, il céda sa librairie à son fils, Jules Renouard, qui a édité, entre autres ouvrages, une collection de classiques grecs et latins du format in-16, et se retira à Saint-Valery (Somme), où il mourut dans sa quatre-vingt-neuvième année. Dès 1778, avec le premier écu que lui donna son père, il commença à former la précieuse collection de livres qu'il ne cessa d'enrichir depuis lors et qui devint une des plus importantes de Paris. Comme bibliographe, on doit à Renouard : *Catalogue des livres imprimés par J.-B. Bodoni* (1795); *Annales de l'imprimerie des Aldes* ou *Histoire des trois Manuces* (1803, 2 vol. in-8o, avec supplément, 1812, in-8o); *Note sur Laurent Coster* (1818); *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, avec des notes bibliographiques* (1819, 4 vol.), description de sa riche collection de livres; *Annales de l'imprimerie des Estienne* (1837-1838); *Alde l'ancien et Henri Estienne* (1838); *Catalogue d'une précieuse collection de livres, manuscrits, autographes, dessins composant la bibliothèque de M. A.-A. R.* (1853, in-8o), etc. La vente de cette collection, qui appartenait à Renouard, produisit, en 1854, 203,600 fr.

RENOUARD (Augustin-Charles), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1794. Admis à l'Ecole normale en 1812, il devint, trois ans plus tard, répétiteur de la conférence de philosophie, puis exerça la profession d'avocat à Paris et se fit avantageusement connaître en plaidant dans plusieurs procès politiques, notamment dans le procès qui eut lieu à la suite de la conspiration de 1820, dans les affaires des *Nouvelles lettres provinciales* de d'Herbigny (1826), du journal le *Globe*, dont il était un des rédacteurs (1830). Après la révolution de Juillet, M. Renouard fut nommé conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de la justice (1830), député d'un collége de la Somme (1831), qui le réélut à plusieurs reprises, conseiller à la cour de cassation (1839) et pair de France (1846). A la suite de la révolution de 1848, il dut se borner à siéger à la cour de cassation. M. Renouard faisait partie de la haute cour chargée d'office de poursuivre toute atteinte à la constitution, lorsque Louis Bonaparte se rendit coupable du crime de haute trahison en commettant l'attentat du 2 décembre 1871. Il se réunit aussitôt à ses six collègues qui, dans une première délibération, constatèrent le flagrant délit, décidèrent de mander le président de la république à leur barre et désignèrent pour procureur général près la haute cour M. Renouard, chargé de dresser l'acte d'accusation. La haute cour ouvrit le matin du 3 décembre sa seconde audience et M. Renouard allait prononcer son réquisitoire, lorsqu'un commissaire entra dans la salle, somma les juges de se séparer et, sur la déclaration du président que le haut tribunal ne se séparerait que par la force, fit entrer un piquet de soldats. M. Renouard et ses collègues, après avoir protesté contre cette violence, quittèrent la salle de leurs délibérations. En 1861, M. Renouard devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques et quitta la cour de cassation en 1869 avec le titre de conseiller honoraire. En 1871, après la mort de M. Paul Fabre, il fut appelé par M. Thiers, malgré son âge avancé, aux fonctions de procureur général près la cour de cassation. A ce titre, il a prononcé plusieurs discours de rentrée remarquables par l'élévation et la largeur des idées. Son discours de 1874, *Sur l'impartialité*, lui a valu, notamment, des éloges de la presse libérale. M. Renouard a été longtemps vice-président de la Société d'économie politique, aux travaux de laquelle il a pris une part des plus actives. Outre des *Rapports*, des *Notices*, des *Lettres* sur des questions littéraires et politiques, des articles insérés dans la *Thémis*, le *Globe*, la *Revue de législation*, le *Journal des économistes*, le *Dictionnaire d'économie politique*, on lui doit des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Sur le style des prophètes hébreux* (1814), thèse de doctorat; *Projet de quelques améliorations dans l'éducation publique* (1815); *Eléments de la morale* (1818); *Considérations sur les lacunes de l'éducation secondaire en France* (1824); *Mélanges de morale, d'économie et de politique* (1824, 2 vol. in-8o); *Traité des brevets d'invention* (1825, in-8o); *Il faut semer pour recueillir* (1827); l'*Education doit-elle être libre?* (1828); *Traité des droits des auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts* (1838-1839, 2 vol. in-8o), ouvrage très-estimé; *Traité des faillites et des banqueroutes* (1842, 2 vol. in-8o); *Du droit industriel dans ses rapports avec les principes du droit civil sur les personnes et sur les choses* (1860, in-8o); *Tableaux de la composition personnelle de la cour de cassation depuis son origine jusqu'à la constitution de l'an VIII* (1861, in-8o); la *Cour de cassation pendant les années judiciaires* 1869-1870 *et* 1870-1871 (1871, in-8o); *De l'impartialité* (1874, in-8o), discours de rentrée, etc.

RENOUARD (Carloman-Louis-François-Félix), marquis DE SAINTE-CROIX, voyageur français. V. SAINTE-CROIX.

RENOUÉ, ÉE (re-nou-é) part. passé du v. Renouer. Noué de nouveau : *Ruban* RENOUÉ.

— Noué : *Ses cheveux étaient* RENOUÉS *de rubans, de fleurs, de perles*. (Acad.)

— Rengagé, contracté de nouveau, en parlant d'un lien moral : *Affaire* RENOUÉE. *Les amitiés* RENOUÉES *demandent plus de soins que celles qui n'ont jamais été interrompues*. (La Rochef.) *Les amitiés rompues sont trop courtes pour pouvoir être* RENOUÉES. (A. d'Houdetot.)

RENOUÉE s. f. (re-nou-é — rad. *renoué*, par allus. aux nœuds nombreux de la tige). Bot. Genre de plantes, type de la famille des polygonées, comprenant plus de deux cents espèces, répandues sur toute la surface du globe : *Plusieurs espèces de* RENOUÉES *ont assez d'intérêt*. (P. Duchartre.) *La* RENOUÉE *des oiseaux croît dans toute l'Europe*. (Bosc.) *La* RENOUÉE *vulgaire fleurit en été*. (V. de Bomare.) *Originaire des contrées orientales de l'Asie, la* RENOUÉE *des teinturiers est cultivée en Chine de temps immémorial*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *renouées* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, plus rarement des arbrisseaux à feuilles alternes, accompagnées de deux stipules qui se rejoignent et se soudent par leurs bords en formant une gaîne qui entoure la tige ou le rameau. Les fleurs, solitaires ou diversement groupées, sont dépourvues de corolle; elles présentent un calice, ordinairement coloré, de trois à cinq sépales libres ou plus ou moins soudés; des étamines hypogynes, au nombre de quatre à neuf, les unes opposées aux sépales, les autres alternant avec eux, le plus souvent accompagnées de huit glandes; un ovaire comprimé ou trigone, à une seule loge uniovulée, surmonté de deux ou trois styles plus ou moins soudés, quelquefois très-courts et dont chacun se termine par un stigmate en tête. Le fruit est un akène renfermé dans le calice persistant.

Les espèces très-nombreuses de ce genre se comptent par centaines et sont réparties dans presque toutes les régions du globe. Elles croissent généralement dans les lieux incultes; mais plusieurs, à cause de leurs propriétés économiques ou industrielles, sont cultivées dans divers pays. Trois d'entre elles sont l'objet d'articles spéciaux; ce sont la bistorte, la persicaire et le sarrasin, ce dernier étant devenu le type d'un genre spécial. Il nous reste à parler des autres espèces de *renouées* qui présentent une certaine importance.

La *renouée poivrée* ou *poivre d'eau* est une plante annuelle, à feuilles oblongues ou lancéolées, presque sessiles, et à fleurs roses ou verdâtres, en épis grêles, lâches et interrompus. Elle croît dans les lieux humides, sur le bord des mares qui se dessèchent en partie durant l'été, le long des chemins, des bois, etc. On ne la cultive que dans les jardins botaniques. Toute la plante a une saveur âcre et brûlante. Mais elle perd une partie de ses propriétés par la dessiccation; aussi vaut-il mieux l'employer fraîche; elle est d'ailleurs très-succulente, ce qui la rend difficile à dessécher; il faut opérer rapidement et à l'étuve, sans quoi les feuilles noircissent. Elle renferme un acide libre, peu connu; son suc précipite en noir les sels de fer. On l'a employée comme détersive, stimulante et diurétique; on l'a vantée contre l'aménorrhée, les engorgements viscéraux, la jaunisse, etc. Contusée et appliquée sur la peau, elle est stupéfiante et vésicante; on l'a employée comme résolutive et on l'a appliquée, seule ou associée à d'autres substances, pour panser les ulcères sordides. Ses fruits, qui sont remarquables par leur âcreté, remplacent quelquefois le poivre. Les bestiaux ne touchent pas à cette plante. Son suc sert à teindre les laines en jaune.

La *renouée amphibie* est vivace; ses tiges, longues, grêles, rampantes, articulées, portent des feuilles dont la forme et la consistance varient suivant qu'elles sont inondées, flottantes ou émergées; elles portent des fleurs roses, en épis oblongs cylindriques, axillaires. Elle croît dans les étangs et dans les terrains bas, inondés toute l'année ou seulement pendant l'hiver. On récolte à l'automne sa souche (vulgairement racine) et on la fend pour la faire sécher; on l'emploie en médecine contre les dartres; on l'associe ou même on la substitue à la salsepareille. Tous les bestiaux, excepté les vaches, mangent cette plante; les chevaux surtout en sont très-friands; mais c'est pour eux une mauvaise nourriture. On l'emploie aussi, comme plante d'agrément, pour orner les bassins et les pièces d'eau. Comme elle est souvent très-abondante, il y aurait avantage à la récolter pour augmenter la masse des engrais.

La *renouée des oiseaux*, vulgairement centinode, herniole, traînasse, etc., est une plante annuelle, à tiges nombreuses, grêles, étalées, portant des feuilles ovales, lancéolées ou linéaires, et des fleurs axillaires, roses ou blanches. Elle croît dans toute l'Europe; on la trouve dans tous les sols incultes ou cultivés; à l'automne, elle couvre souvent à elle seule des espaces considérables. Tous les animaux domestiques la mangent si volontiers qu'on l'a surnommée la manne des bestiaux; les cochons surtout en sont très-friands; on a prétendu, mais à tort, qu'elle nuit aux moutons. Les oiseaux de basse-cour recherchent aussi ses graines. Elle passe pour astringente et vulnéraire; la médecine populaire en fait usage contre la dyssenterie et les blessures. Ses feuilles sont employées, en Chine et au Japon, pour teindre en bleu. Enfin, on trouve souvent sur le collet de sa racine une espèce de cochenille, employée autrefois en teinture sous le nom de cochenille de Pologne.

Malgré tous ces avantages, elle est plutôt nuisible qu'utile en agriculture; comme elle s'étale beaucoup et s'élève peu, elle ne donne qu'un médiocre produit et étouffe les bonnes plantes dont le rendement serait plus considérable. Sa trop grande abondance est l'indice d'une culture négligée. Mais il n'est pas toujours facile de la détruire, car ses graines, se répandant successivement et pouvant se conserver plusieurs années en terre, germent dès que les labours les ramènent à la surface. On ne parvient à s'en débarrasser que par des façons réitérées et surtout par un bon assolement, dans lequel entrent les récoltes nettoyantes ou étouffantes. Dans tous les cas, il y a avantage soit à l'enfouir comme engrais vert dans les labours d'automne, soit à la ramasser avec des râteaux ou à la main, pour en nourrir les animaux domestiques ou pour en faire de la litière ou de l'engrais.

La *renouée liseron*, vulgairement nommée vrillée bâtarde, liseron noir ou faux liseron, atteint la hauteur de 1 mètre; ses tiges, presque filiformes, couchées ou volubiles, portent des feuilles pétiolées, ovales ou sagittées et des fleurs blanchâtres, disposées en grappes.

La *renouée des buissons*, vulgairement grande vrillée bâtarde, ressemble beaucoup à la précédente, mais atteint une taille deux fois plus grande. Ces deux espèces, qui sont annuelles, forment de grosses touffes, même dans les plus mauvais terrains. Fort recherchées par les bestiaux, surtout par les vaches et les moutons, elles fournissent, en outre, une grande quantité de graines propres à la nourriture des volailles. Plus productives que le sarrasin, elles sont en même temps plus rustiques et moins sensibles à la gelée. Aussi a-t-on proposé de les cultiver en grand; mais, comme leurs tiges sont volubiles, il faudrait ou les ramer ou les associer à d'autres plantes à tige droite et ferme, telles que la fève de marais.

La *renouée des teinturiers* est une plante vivace, haute d'environ 0m,65, rameuse, à tiges articulées, portant des feuilles ovales aiguës, épaisses, glabres, accompagnées de stipules membraneuses, et des grappes de fleurs d'un rose rougeâtre. Originaire de l'Asie orientale, cette plante y est cultivée de temps immémorial. Il y a environ un siècle qu'elle a été introduite en Europe; mais les essais de culture qu'on en a faits sous nos climats sont beaucoup plus récents. Elle croît en tout terrain et à toute exposition, mais mieux dans les situations un peu ombragées et les sols meubles et substantiels. On la sème à la fin de l'hiver et les soins d'entretien se réduisent à des binages et à des sarclages pour détruire les plantes nuisibles. Dès que le sujet a atteint la hauteur de 0m,30 à 0m,35, on commence la récolte des feuilles, que l'on continue jusqu'en septembre. On les fait macérer dans l'eau de chaux. On bat le liquide plusieurs fois et, au bout de huit jours, on obtient une matière colorante bleue assez belle pour pouvoir remplacer l'indigo; les procédés opératoires varient, du reste, dans leurs détails. Les feuilles trop vieilles ou sèches en donnent peu ou point.

Quelques espèces moins importantes méritent d'être mentionnées. La *renouée à larges feuilles* a des racines dont on extrait une fécule que les Russes mélangent à celle du froment pour en faire du pain; ses tiges et ses feuilles sont données aux animaux domestiques et ses graines, propres à nourrir les oiseaux de basse-cour, entrent, en Islande, dans l'alimentation de l'homme; l'écorce de ses tiges est employée en teinture. En Suisse, on cultive cette plante dans les prairies artificielles, bien que son fourrage soit un peu dur. Ses racines sont employées en médecine comme astringentes. On mange, dans le nord et l'est de l'Asie, celles des *renouées multiflore* et *ondulée*. Les Samoyèdes consomment aussi la fécule de la *renouée vivipare*. On emploie, comme aliment ou condiment, en Chine, en Cochinchine et dans l'Amérique du Nord, les graines des *renouées* émarginée, odorante et grimpante. Dans les Andes du Pérou, on fume, en guise de tabac, les feuilles sèches de la *renouée hispide*. Celles de la *renouée barbue* sont recherchées en Chine et au Japon, pour teindre en bleu.

La *renouée du Levant* est une grande et belle plante annuelle, qui atteint et dépasse même quelquefois la hauteur de 2 mètres; ses tiges droites portent des feuilles amples, ovales aiguës, d'un vert tendre, et se terminent par une sorte de panicule formée de longs épis pendants de fleurs rouges dans le type, roses ou blanches dans quelques variétés; originaire de l'Inde, elle est cultivée dans nos jardins d'agrément, où elle produit un très-bel effet. Elle demande une exposition chaude, un sol léger et substantiel. On la propage de graines, semées sur couche au printemps, pour repiquer.

RENOUEMENT ou **RENOÛMENT** s. m. (re-noû-man — rad. *renouer*). Action de nouer, d'engager de nouveau, de renouveler : RENOUEMENT *d'amitié*. RENOUEMENT *d'une négociation*.

RENOUER v. a. ou tr. (re-nou-é — du préf. *re*, et de *nouer*. Se conjugue comme *nouer*). Nouer de nouveau : RENOUER *une jarretière, un ruban. On dénoue en riant la ceinture de Vénus, mais, en la* RENOUANT, *on s'y trouve pris*. (A. Houssaye.)

— Nouer : RENOUER *ses cheveux avec des rubans*.

— Fig. Rengager, recommencer, renouveler : RENOUER *un traité, une alliance*. RENOUER *un projet de mariage*. RENOUER *une amitié rompue*. RENOUER *l'entretien*. ‖ Rétablir, unir de nouveau : *Il ne tiendra qu'à moi de* RENOUER *les deux bouts de mon existence*. (Chateaub.) *Depuis* 1815, *l'Autriche a tendu de toutes ses forces à* RENOUER *la tradition*. (Proudh.) *La tradition avait été rompue, l'érudition la* RENOUE. (Littré.)

— Absol. Renouveler une liaison rompue ou interrompue : *Ils avaient rompu ensemble, mais ils* ONT RENOUÉ. (Acad.) *Je me louai autant dans la suite d'*AVOIR RENOUÉ *avec lui que j'avais eu auparavant de regret de l'avoir connu*. (Le Sage.)

Chacun va *renouer* avec ses vieux amis.
CORNEILLE.

Se renouer v. pr. Etre renoué : *Ce fichu voilait sa poitrine, se repliait au-dessous du sein en ceinture et* SE RENOUAIT *derrière la taille*. (Lamart.)

— Etre rengagé, recommencé, renouvelé : *Si l'affaire pouvait* SE RENOUER, *j'avoue que j'en serais enchanté*. (Ch. de Bernard.) *En littérature, la tradition sans doute est chose délicate et qui ne* SE RENOUE *pas si aisément*. (Ste-Beuve.)

RENOUEUR, EUSE s. m. (re-nou-eur, eu-ze — rad. *renouer*). Syn. de REBOUTEUR, EUSE.

RENOUGADÊVI, divinité indoue qui a le pouvoir, suivant les Indous, de guérir les plus terribles maladies, notamment le *chauni* (sorte de convulsions), l'ophthalmie, la lèpre et de délivrer les possédés des démons qui les obsèdent. Voici la légende qui se rattache au culte de cette divinité. Les Indous croient que Parachati, ou l'essence suprême, s'est transformée, qu'elle a pris naissance dans le sein de la femme d'un brahmane, sous le nom de Rênougai, qu'elle a été ensuite unie au célèbre pénitent Chamadakini et a obtenu, avec la condition de déesse, le titre de Renougadêvi. On voit souvent des femmes faire vœu de porter toute leur vie un bijou d'or suspendu à leur cou en l'honneur de cette déesse, pour obtenir d'être préservées du *chauni* et principalement d'une de ses variétés, du *choudagachauni*, convulsions de matrice, une des plus fréquentes et des plus dangereuses maladies de l'Inde méridionale. Quand on est attaqué de cette maladie ou de quelque autre de celles qui sont soumises à son influence, on lui offre en sacrifice, le jour *vellik jamai*, du riz *pongal* et un mouton ou une poule tout au moins. On célèbre tous les ans, en l'honneur de Renougadêvi, une fête solennelle semblable à celle qui a lieu en l'honneur de Mâriyammai, ou la déesse de la petite vérole. Du reste, les cultes de ces deux divinités, Renougadêvi, la déesse des convulsions, de l'ophthalmie et de la lèpre, et Mâriyammai, la déesse de la petite vérole, ont beaucoup d'analogie entre eux.

RENOUKA, la mère de Parasou-Rama, dans la mythologie indienne. Elle était femme de Djamadagni, qui fut mis à mort par les Kchatryias. Tuée par son fils, qui ne la connaissait pas, elle fut rappelée à la vie, mais elle ne tarda pas à se donner la mort et fut ressuscitée par Parasou-Rama, après son triomphe.

RENOULT (Jean-Baptiste), controversiste français, né vers 1664. Cordelier converti au protestantisme, il passa à Londres, où il devint lecteur et prédicateur de la chapelle de Hungerford (1706), puis pasteur en Irlande, et mourut dans la première moitié du XVIIIe siècle. On a de lui quelques écrits qui décèlent un théologien instruit et un habile controversiste, notamment : le *Vrai tableau du papisme* (Londres, 1698, in-8o); *Taxe de la chancellerie romaine* (Londres, 1701, in-8o); les *Aventures de la Madona et de François d'Assise* (Amsterdam, 1701, in-12); le *Protestant scrupuleux* (1701, in-8o); la *Corruption de l'Eglise romaine prédite par l'Ecriture* (La Haye, 1703, in-8o); l'*Antiquité et la perpétuité de la religion protestante démontrée* (Amsterdam, 1703, in-8o); *Histoire des variations de l'Eglise gallicane* (1703, in-12); l'*Incrédulité judaïque confondue, etc.* (Londres, in-18), etc.

RENOUT (Jean-Julien-Constantin), auteur dramatique français, né à Honfleur en 1725, mort à Paris vers 1785. Il fut secrétaire du gouvernement de cette dernière ville. On a de lui : les *Couronnes* ou le *Berger timide*, pastorale en un acte (Paris, 1753, in-8o); *Zélide* ou l'*Art d'aimer et de plaire*, comédie en un acte et en vers (1755, in-8o); la *Mort d'Hercule*, tragédie (1755); le *Caprice* ou l'*Epreuve dangereuse*, comédie en trois actes (1762, in-12); le *Fleuve Scamandre*, pastorale (1769, in-8o); la *Cacophonie*, comédie en un acte (1782, in-8o); la *Brebis entre deux loups*, comédie-proverbe en un acte (1783, in-8o); le *Devin par hasard*, comédie en un acte (1783, in-8o), etc. Toutes ces pièces sont fort médiocres; cependant quelques-unes obtinrent du succès.

RENOUVEAU s. m. (re-nou-vo — du préf. *re*, et de *nouveau*). Printemps, saison où la nature se renouvelle : *Tout pousse au* RENOUVEAU. (Acad.) *Il faut attendre le* RENOUVEAU *pour voir si les arbres auront repris*. (Acad.) *Dans cet endroit la douce influence du* RENOUVEAU *s'émanait de tout et partout*. (H. Berthoud.)

Du *renouveau* l'haleine caressante
Rafraîchit l'univers de jeunesse paré.
M.-J. CHÉNIER.

RENOUVELABLE adj. (re-nou-ve-la-ble — rad. *renouveler*). Susceptible d'être renouvelé : *Congé* RENOUVELABLE.

RENOUVELÉ, ÉE (re-nou-ve-lé) part. passé du v. Renouveler. Remplacé par un autre objet de même espèce : *L'air qui n'est pas* RENOUVELÉ *ne tarde pas à se corrompre*. (Chomel.)

— Remis en vigueur : *Loi, ordonnance* RENOUVELÉE.

— Remis en usage : *Mode, coutume* RENOUVELÉE.

— Rengagé, recommencé : *Procès, querelle* RENOUVELÉE. *Les petites querelles souvent* RENOUVELÉES *forment les grandes antipathies*. (V. Lambert.) *De pareilles scènes,* RENOUVELÉES *à chaque instant, étonnèrent des hordes barbares*. (Chateaub.)

— Qui recommence, qui se reproduit : *Du sein de leur doux crépuscule, ils jouissent du spectacle brillant et toujours* RENOUVELÉ *qui les environne*. (B. de St-P.)

— Qui revêt une nature nouvelle, qui est entièrement changé : *Nous sommes* RENOUVELÉS *par le baptême*. (Acad.)

— *Renouvelé de*, Emprunté à : *On prend pour nouveau ce qui est* RENOUVELÉ DE *nos grand'mères*. (Laharpe.) *Moi aussi j'ai eu la physionomie dévastée et une chevelure* RENOUVELÉE DES *rois mérovingiens*. (L. Reybaud.) *Les cartes furent* RENOUVELÉES DES *Latins, afin de soulager l'adversité de Charles VI*. (Chateaub.)

— Jeux. *Jeu de l'oie renouvelé des Grecs*, Titre que porte habituellement le jeu de l'oie. ‖ Fam. *Renouvelé des Grecs*, Fort ancien, suranné et donné pour nouveau.

RENOUVELER v. a. ou tr. (re-nou-ve-lé — du préf. *re*, et de *nouveau*. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je renouvelle; qu'ils renouvellent*). Rendre une chose nouvelle en en substituant une autre de même espèce : RENOUVELER *une vigne*. RENOUVELER *un troupeau, un haras. Je demeurai quinze jours entiers dans ce cachot, sans voir personne que le concierge, qui avait soin de venir tous les matins* RENOUVELER *ma provision*. (Le Sage.)

La Victoire, en courant, *renouvelle* les rois.
C. DELAVIGNE.

— *Renouveler son mobilier*, Remplacer ses meubles, quand ils sont anciens, passés de mode, par des meubles plus frais, plus élégants : *Elle* AVAIT RENOUVELÉ LE MOBILIER *des trois chambres dont se composait l'appartement*. (Balz.) ‖ *Renouveler sa maison, son service*, Changer tous ses domestiques, tous ses employés.

— *Renouveler une loi, un édit, une ordonnance*, Les publier de nouveau, les remettre en vigueur. ‖ *Renouveler un usage, une mode*, Les faire revivre : *Il allait à Rome de monastère en monastère, peignant des tableaux d'autel pour prix de l'hospitalité qu'il recevait et* RENOUVELAIT *ainsi chez les peintres l'aventure d'Homère*. (Chateaub.)

— *Renouveler une reconnaissance du Mont-de-Piété*, Acquitter les droits, pour empêcher la vente du gage.

— Par ext. Recommencer, faire de nouveau : RENOUVELER *un procès, une querelle*. RENOUVELER *ses instances, ses soins, ses sollicitations, ses prières*. RENOUVELER *ses vœux*. RENOUVELER *une promesse*. RENOUVELER *les assurances, l'assurance de son dévouement. J'ai saisi seulement cette occasion pour vous* RENOUVELER *mes hommages*. (Volt.)

Cependant, permettez que je vous *renouvelle*
Le souvenir du prix qu'on promit à mon zèle.
RACINE.

Tout ce qui reste encor de fidèles Hébreux
Lui viendront aujourd'hui *renouveler* leurs vœux.
RACINE.

— *Renouveler un traité, une alliance, un bail*, Faire un nouveau traité, une nouvelle alliance, un nouveau bail, avec les mêmes personnes, leurs successeurs ou leur famille, avec ou sans modifications, lorsque le terme fixé est arrivé. ‖ *Renouveler un billet*, Le refaire à une autre échéance : *Eh bien,* RENOUVELEZ-*moi tous ces billets au* 5 *septembre*. (Alex. Dum.)

— Fig. Donner un nouvel aspect, une nouvelle vie à : *Le retour du soleil, le retour du printemps* RENOUVELLE *toutes choses,* RENOUVELLE *toute la nature*. (Acad.) *La nuit, en délassant les corps,* RENOUVELLE *les esprits*. (Fén.) ‖ Transformer : *Cette révolution* A RENOUVELÉ *la face de l'Europe*. (Acad.) *Dieu va* RENOUVELER *toutes choses*. (Mass.) *Les diversités sans nombre du cœur humain* RENOUVELLENT *sans cesse la source où le talent peut puiser*. (Mme de Staël.) ‖ En style de dévotion, Régénérer : *La grâce de Jésus-Christ* RENOUVELLE *l'homme*. (Acad.) *Le baptême nous* RENOUVELLE. (Acad.) *Jésus-Christ est venu pour* RENOUVELER *et diviniser notre vie*. (Lacordaire.) ‖ Faire sentir de nouveau : RENOUVELER *le mal, la douleur de quelqu'un. Cela* RENOUVELLE *tous mes maux*. (Acad.) *Vous* RENOUVELLEREZ *sa douleur, si vous lui parlez de cet événement*. (Acad.) *Tais-toi, ne* RENOUVELLE *point mes chagrins*. (Campistron.)

Les obstacles semblaient *renouveler* ma flamme.
RACINE.

— *Renouveler connaissance*, Rentrer en relation avec une personne qu'on avait perdue de vue : *Nous* RENOUVELÂMES CONNAISSANCE *le verre à la main*.

— *Renouveler son attention*, Prêter une nouvelle attention, une plus grande attention.

— *Renouveler le souvenir d'une chose*, En rappeler la mémoire.

— Absol. : *Ne jamais détruire, c'est ne jamais* RENOUVELER. (P.-L. Courier.)

— v. n. ou intr. Redoubler : RENOUVELER *de zèle*.

— *Renouveler d'appétit*, Recommencer à manger comme si on avait de nouveau appétit.

— *Renouveler de jambes*, Recommencer à marcher avec de nouvelles forces. ‖ Fig. et fam. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Se maintenir au même état :

Qui se pourrait d'elle lasser?
Toujours sa beauté *renouvelle*.
CH. D'ORLÉANS.

Se renouveler v. pr. Etre renouvelé : *Cette assemblée* SE RENOUVELLE *par moitié tous les ans*. (Acad.) *La nature* SE RENOUVELLE *tous les ans*. (Acad.) *Le froid* SE RENOUVELLE. (Acad.) *Sa douleur* SE RENOUVELLE *tous les jours*. (Acad.) *Des impressions qui semblaient effacées de ma mémoire* SE RENOUVELÈRENT *tout à coup*. (Acad.) *Tout passe, tout* SE RENOUVELLE, *excepté la vie humaine qui passe, hélas! sans* SE RENOUVELER. (Michel Cervantes.) *Les grâces ne s'usent pas comme la beauté; elles ont de la vie, elles* SE RENOUVELLENT *sans cesse*. (J.-J. Rouss.) *Après qu'elles sont passées, les sensations se conservent et* SE RENOUVELLENT *par leur image*. (Bossuet.) *Toutes ces merveilles* SE SONT RENOUVELÉES *depuis peu de générations*. (J.-J. Rouss.) *L'ordre est partout, puisque partout le monde se conserve et* SE RENOUVELLE. (A. Martin.) *Voulez-vous renouveler la face de la terre,* RENOUVELEZ-VOUS *intérieurement*. (Lamenn.) *Le genre humain passe et* SE RENOUVELLE *sans cesse*. (Dupanloup.) *Tout sur la terre change, s'accroît, mûrit, se perfectionne, vieillit, tombe et* SE RENOUVELLE *sous d'autres formes*. (Ségur.) *Le*

corps SE RENOUVELLE *à mesure qu'il s'accroît.* (Richerand.) *L'air contenu dans nos poumons* SE RENOUVELLE *par demi-litre à chaque inspiration.* (Raspail.) *Tous les cinquante ans au plus le goût musical* SE RENOUVELLE. (T. Gautier.) *Le talent ne subsiste qu'à la condition de* SE RENOUVELER. (E. Scherer.) *Vainement les régimes changent, les mêmes fautes* SE RENOUVELLENT. (E. de Gir.) *Le langage ne doit point être comparé à l'espèce immuable par son essence, mais à l'individu qui* SE RENOUVELLE *sans cesse.* (Renan.)

— Avec ellipse du pronom *se : Il a vu* RENOUVELER *toute sa compagnie, tout son régiment.*

— Fam. *Se renouveler de bonne mine,* Rétablir sa bonne mine : *Il est occupé devant un miroir à* SE RENOUVELER DE BONNE MINE. (Regnard.)

— *Se renouveler dans le souvenir de quelqu'un,* Se rappeler à son souvenir.

RENOUVELET s. m. (re-nou-ve-lè). Hortic. Variété de pomme.

RENOUVELEUR s. m. (re-nou-ve-leur — rad. *renouveler*). Celui qui renouvelle. ‖ S'est dit surtout de celui qui renouvelle un texte, qui le met en rapport avec le langage de son temps.

RENOUVELLEMENT s. m. (re-nou-vè-le-man — rad. *renouveler*). Rétablissement d'une chose dans son ancien état ou dans un état meilleur : *Le but de l'élection est d'établir l'empire de l'opinion par le* RENOUVELLEMENT *périodique et libre de ses interprètes.* (B. Const.) *Le fait même du* RENOUVELLEMENT *de la matière organique est une vérité désormais acquise à la science.* (F. Pillon.)

— Action de faire un nouvel acte pour remplacer un ancien qui n'est plus valable : RENOUVELLEMENT *des traités.* RENOUVELLEMENT *d'alliance.* RENOUVELLEMENT *d'un bail.* RENOUVELLEMENT *d'un billet.*

— Nouveau commencement d'une chose qui se reproduit à des époques fixes : RENOUVELLEMENT *de l'année, de la saison, de la lune. Je prie Dieu qu'il vous renouvelle à ce* RENOUVELLEMENT *d'année.* (Boss.) *Dans la capitale du Pérou, à Lima, la fête du* RENOUVELLEMENT *de l'année a lieu le jour de Noël.* (O. Comettant.)

— Remplacement d'un élément corrompu ou épuisé par un élément de même nature, mais plus pur : *Rien n'est plus nécessaire à la santé des équipages que le* RENOUVELLEMENT *de l'air dans l'intérieur du vaisseau.* (***.)

— Accroissement : RENOUVELLEMENT *d'appétit.* RENOUVELLEMENT *de ferveur, de zèle, de tendresse. L'âme innocente et pieuse trouve, avec des plaisirs célestes, une solide nourriture et un perpétuel* RENOUVELLEMENT *de sa ferveur.* (Boss.) *Les* RENOUVELLEMENTS *du désir sont inépuisables par la fécondité d'esprit...* (Michelet.)

— Réitération : RENOUVELLEMENT *d'assurances de service.* RENOUVELLEMENT *de vœux.* RENOUVELLEMENT *des vœux du baptême. La nouvelle reine de Suède pressa le* RENOUVELLEMENT *des négociations.* (Volt.)

— En style de dévotion, Régénération : *Que notre cœur est rempli de l'amour du monde, et qu'il est vide de celui de Dieu, qui est le principe du* RENOUVELLEMENT *de l'âme!* (Nicole.)

— *Renouvellement d'une reconnaissance du Mont-de-Piété,* Action de la renouveler, d'en acquitter les droits.

— **Syn. Renouvellement, rénovation.** Le *renouvellement* est souvent l'état de la chose renouvelée; et quand on entend par là l'action même de renouveler, on présente toujours cette action comme tendant au résultat dont l'idée se présente en même temps que celle de l'acte. La *rénovation* est toujours l'action de celui qui renouvelle, considérée dans les difficultés qu'elle présente, dans les formalités qu'elle exige, etc. : *La* RÉNOVATION *des vœux du baptême se fait ordinairement dans l'après-midi; un enfant récite à haute voix la formule et tous les premiers communiants s'unissent à lui de cœur.*

RENOUVIER (Jules), homme politique et archéologue français, né à Montpellier en 1804, mort à Paris en 1860. Il était fils d'un député de l'Hérault qui fit partie de l'opposition et protesta contre les ordonnances de juillet 1830. Jules Renouvier devint un des adeptes de l'école saint-simonienne, qu'il abandonna en 1831, lorsqu'il la vit, sous la direction d'Enfantin, se transformer en une secte politico-religieuse; mais il n'en resta pas moins un chaud partisan des idées démocratiques. Vers cette époque, il s'adonna à des études archéologiques, se fit avantageusement connaître par divers écrits et devint inspecteur divisionnaire des monuments historiques. Sous Louis-Philippe, Renouvier essaya inutilement d'entrer à la Chambre des députés; mais, après la révolution de 1848, il fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire général dans le département de l'Hérault, qui l'envoya peu après siéger à l'Assemblée constituante. Là, il fit partie du groupe des républicains de la nuance du *National*, appuya l'administration de Cavaignac, combattit celle de Louis-Napoléon, dont il vota la mise en accusation au sujet de la direction donnée à notre intervention à Rome, et ne fut pas réélu à la Législative. Depuis lors jusqu'à sa mort, il continua ses travaux archéologiques. Indépendamment de nombreux articles dans la *Gazette des beaux-arts*, la *Revue universelle des arts*, les *Mémoires de la Société archéologique*, etc., on lui doit des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Monuments de quelques anciens diocèses du Languedoc* (1835-1840, in-4°); *Essai de classification des églises d'Auvergne* (1837); *Notice sur la peinture sur verre et sur mur dans le midi de la France* (1839); *Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie* (1841); *Idées pour une classification générale des monuments* (1847); *Des types et des manières des maîtres graveurs* (1853-1856), ouvrage très-estimé; les *Peintres de l'ancienne école hollandaise* (1857); *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* XV^e^ *siècle* (1860), etc.

RENOUVIER (Charles-Bernard), philosophe français, frère du précédent, né en 1815. Il entra à l'École polytechnique en 1834, en sortit en 1836 et renonça aux fonctions publiques. De l'étude des sciences mathématiques, il passa à celle de la philosophie, à laquelle il resta constamment fidèle. Il débuta dans la carrière philosophique en prenant part au concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques sur l'histoire critique du cartésianisme. Le travail qu'il présenta à l'Académie à cette occasion et qui obtint une mention honorable parut en 1842, avec d'importantes additions, en un volume in-12, sous le titre de *Manuel de philosophie moderne.*

Dans ce premier ouvrage de M. Renouvier sont soutenues des thèses tout à fait contraires à l'enseignement criticiste contemporain. L'auteur y pose que « ces éternelles contradictions de l'esprit qui, depuis l'école sophistique dans l'antiquité jusqu'aux antinomies de Kant, ont confondu d'étonnement les têtes les plus fortes sont de l'essence même de l'être universel en tant qu'il se manifeste, puisqu'il n'y a vie qu'à la condition d'un compromis entre l'être et le néant; » que « le fini et l'infini, le multiple et l'un, et tous les contraires de même ordre, unis, confondus, identifiés dans l'éternel sans nom, doivent évidemment se rencontrer séparés, comme lois de nos conceptions, en même temps que de toute expression vitale; » que « Fichte et Spinoza (l'idéalisme et le panthéisme) doivent s'allier et reconnaître tous deux la grandeur de cette philosophie de Descartes, dans laquelle ils sont nés, et de cette religion chrétienne qui, mieux étudiée, depuis longtemps eût révélé, sous le nom de mystères, les éternelles vérités, fondement de toute morale humaine; » qu'il faut « comprendre l'éclectisme et le réaliser; » que la vraie philosophie cartésienne et française, qui est l'éclectisme, « admet et justifie toutes les doctrines, » en les opposant les unes aux autres en ce qu'elles ont d'exclusif; qu'il faut « s'attacher aux monades » de Leibniz, mais en les douant d'étendue en même temps que de perception et de force; que la liberté et la nécessité peuvent et doivent se concilier comme l'infini et le fini; que la morale et la politique doivent se déduire de la logique et de l'ontologie, c'est-à-dire de la connaissance universelle des êtres et de leurs rapports, etc.

Il n'est pas une de ces idées qui n'ait été abandonnée plus tard par M. Renouvier, devenu le réformateur du kantisme et le plus vigoureux adversaire des doctrines infinitistes, déterministes et panthéistes, des antinomies et synthèses hégéliennes et de l'éclectisme cousinien. Mais, en 1842, au moment où il publiait son *Manuel de philosophie moderne*, M. Renouvier n'était encore qu'un étudiant en philosophie; il connaissait bien les systèmes, les analysait avec sagacité, les présentait avec exactitude et avec des résumés substantiels, voyait profondément la portée des solutions proposées, mais se laissait dominer par elles et, n'ayant pas la force de prendre parti entre elles, s'ingéniait à les accorder. Il ne s'était pas encore élevé à cette originalité puissante, cartésienne, qui transforme et renouvelle un ordre d'études et de spéculations, en éliminant, d'un jugement audacieux et, pour ainsi dire, d'un coup de liberté intellectuelle, avec toutes leurs conséquences de doctrine et de méthode, trois ou quatre erreurs fondamentales, enseignées et reçues jusque-là comme vérités indubitables et dont personne auparavant n'eût osé douter. Il s'arrêtait à ces efforts de conciliation et de synthèse éclectiques qui ont été longtemps à la mode et qui trahissent, avec une défiance excessive de la raison et de la logique, un respect excessif de la tradition et de l'histoire.

En 1844, M. Renouvier fit paraître un *Manuel de philosophie moderne* (2 vol. in-12) qui, avec le précédent, forme une histoire presque complète de la philosophie. Ces deux manuels, trois volumes très-compactes, riches de matières, fruit d'immenses lectures, sont bien supérieurs, sous le rapport de l'érudition et de la critique, à tout ce que l'école de Cousin a produit en ce genre. Ils sont remarquables surtout en ce qu'ils montrent les rapports des doctrines philosophiques de chaque époque avec l'état des sciences et contiennent par là même une histoire très-précieuse du mouvement et des doctrines scientifiques, histoire dont l'exactitude est garantie par la compétence de l'auteur. Dans le *Manuel de philosophie ancienne*, comme dans le *Manuel de philosophie moderne*, M. Renouvier se montre préoccupé de la synthèse des contraires. Il y voyait le seul moyen d'échapper au scepticisme et de fonder la philosophie comme science. L'antinomie étant dans les principes en même temps que l'évidence, il faut bien, pensait-il, se décider à la résoudre contre les arrêts de la vieille logique, en admettant « que deux attributs contraires peuvent être rapportés en même temps à un seul et même être. »

En même temps qu'il écrivait ses *Manuels de philosophie moderne et ancienne*, M. Renouvier fournissait des articles à l'*Encyclopédie nouvelle*, fondée et dirigée par Pierre Leroux et Jean Reynaud. Les articles DESCARTES, FATALISME, FERMAT, FICHTE, FICIN, FORCE, PANTHÉISME et PHILOSOPHIE sont de sa plume. L'article PHILOSOPHIE est un travail étendu qui pourrait former un volume; il a été certainement écrit après les *Manuels*, car il marque comme une phase intermédiaire dans l'histoire de la pensée de M. Renouvier. Il n'y arrive pas encore à nier la conciliation de l'infini et du fini et, en général, des antinomies. Mais il déclare, comme Hamilton, que l'union de l'infini et du fini en Dieu échappe à notre connaissance, et que le Dieu de la métaphysique dépasse l'usage analytique ou catégorique de la pensée. « Je sais, dit-il, que Dieu créa toujours, comme toujours il fut et toujours il pensa; car Dieu est l'être éternellement vivant et je sais qu'il fait face à une infinité de mondes, parce que je n'en saurais fixer le nombre. Mais je ne prétends pas expliquer par ces paroles une idée que j'aie réellement et par laquelle je pénètre la nature divine, je ne veux qu'interdire toute limitation déterminée qu'on fixerait. » Et, plus loin : « Il conviendra, dans la limite des spéculations sur Dieu qui nous demeureront permises, que nous remplacions l'idée rigoureuse de l'infini par celle de l'indéfini. Celle-ci ne se soustrait point comme l'autre à l'imagination et à la pensée; au contraire, elle les étend sur un champ toujours plus vaste sans que jamais leur objet soit perdu pour elle. » Ainsi, selon M. Renouvier, on ne peut envisager en Dieu que les attributs anthropomorphiques et moraux, ceux qui se rapportent à nous; les attributs métaphysiques sont inaccessibles à la pensée, *au-dessus* de la raison. Plus tard, M. Renouvier niera carrément ces attributs métaphysiques comme *contraires* à la raison; il repoussera formellement l'idée de l'infini de nombre, de temps et d'espace, non-seulement comme inaccessible, mais comme contradictoire.

Après la révolution de 1848, M. Renouvier fit paraître, sous les auspices du ministre de l'instruction publique qui était alors M. Carnot, un opuscule de morale politique et sociale intitulé *Manuel républicain de l'homme et du citoyen* (1848, in-18). Cette brochure, qui contenait quelques propositions socialistes, fut dénoncée à l'Assemblée constituante, et l'approbation officielle qu'elle avait reçue fut la cause ou l'occasion de la chute du ministre. Ces propositions socialistes, qui sont condamnées par l'économie politique, qui nous semblent d'ailleurs très-contestables et que M. Renouvier paraît avoir aujourd'hui abandonnées, ont les suivantes : 1° la République doit abolir graduellement l'intérêt des capitaux au moyen d'institutions de crédit; 2° le commerce ou administration générale de l'échange peut et doit être successivement retiré des mains des individus et concentré sous la direction de la République; 3° l'impôt progressif doit être le véritable impôt républicain aussi longtemps qu'il y aura de grands revenus dans l'État et que la propriété ne sera point très-divisée; c'est un moyen de transition du régime de l'inégalité à celui de l'égalité. La première de ces propositions est proudhonienne; la seconde paraît inspirée par la critique fouriériste du commerce; la troisième exprime une idée qui était, en 1848, très-répandue dans la fraction avancée du parti républicain.

En 1851, M. Renouvier rédigea, avec plusieurs démocrates, parmi lesquels nous citerons MM. Charrassin, Fauvety, Chouippe, Erdan, etc., un projet d'*Organisation communale et centrale de la république*, qui parut en livraisons (10 livraisons in-8°). L'idée maîtresse de cet ouvrage, l'idée du gouvernement direct, de la législation directe, était utopique et dangereuse dans un pays sans éducation politique comme l'était la France en 1848, en ce qu'elle discréditait le régime représentatif et faisait, contre l'intention des auteurs, les affaires du césarisme. Mais il s'y trouve nombre d'idées fécondes, notamment celle du canton adopté comme élément de l'unité administrative et politique de la nation et choisi pour constituer la vraie commune française.

Après le coup d'État du 2 décembre, M. Renouvier se consacra exclusivement à la philosophie et commença à jeter les bases de ce qu'il appelle la réforme du kantisme. Il collabora à la *Revue philosophique* dirigée par M. Fauvety; il y publia le commencement d'une sorte de roman philosophique intitulé *Uchromi*, qui ne fut pas achevé. Puis il fit paraître successivement ses *Essais de critique générale* (4 vol. in-8°), le premier en 1854, le second en 1859, le troisième et le quatrième en 1864 (v. ESSAIS DE CRITIQUE GÉNÉRALE). En 1867, il trouva en M. Pillon un adepte de la doctrine criticiste réformée, avec lequel il fonda l'*Année philosophique* (1868 et 1869, 2 vol.). La publication de l'*Année philosophique* fut interrompue par les événements de 1870-1871. En 1872, MM. Renouvier et Pillon transformèrent cette publication mensuelle en une revue hebdomadaire, la *Critique philosophique*, dont l'objet est de développer les principes de la philosophie critique, de la morale rationnelle et de la politique républicaine. M. Renouvier avait, en outre, fait paraître en 1869 la *Science de la morale* (2 vol. in-8°).

Dans son *Rapport sur la philosophie en France au* XIX^e^ *siècle*, M. Ravaisson a donné une exposition de la doctrine philosophique de M. Renouvier. M. Ravaisson juge cette doctrine du point de vue spiritualiste, mais sa critique est impartiale et bienveillante. Le morceau fait honneur aux deux philosophes : nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire, en terminant cet article une notable partie.

M. Renouvier (c'est M. Ravaisson qui parle) a proposé de remplacer ce qu'on appelle généralement philosophie par ce qu'il appelle la critique ou le criticisme. Il s'est proposé de continuer l'utopie du célèbre auteur de la *Critique de la raison pure.* Il admet avec Kant cette maxime de toutes les écoles empiriques que notre connaissance ne dépasse pas les phénomènes. Toute existence qu'on imagine dans une autre sphère que celle de l'expérience sensible est à ses yeux une pure chimère. Des choses existant en elles-mêmes, hors des relations que nos sens nous font connaître, des substances telles que les conçoivent ou croient les concevoir la plupart des métaphycisiens, telles qu'ils imaginent Dieu et les âmes, ne sont que de vaines idoles, et la métaphysique n'est qu'idolologie. Dans la conception de quelque chose de parfait, de complet, d'un infini, d'une unité pure, d'une intelligence qui se considère elle-même et même d'un ordre et d'une science universels, il ne voit rien que de contradictoire et d'absurde; la poursuite d'un absolu, quel qu'il soit, ne conduit, selon lui, qu'à un abîme d'erreurs ou plutôt de non-sens. Ces idées sont les mêmes qu'énumèrent dans des termes peu différents, si ce n'est même, le plus souvent, identiques, et Hamilton et surtout Auguste Comte, MM. Littré, Bain, Stuart Mill, Taine et tous ceux qui ont déclaré la guerre, comme M. Renouvier, à la métaphysique.

M. Renouvier n'adhère pas pour cela à la doctrine dite positiviste : il lui reproche son sensualisme, qui n'est pourtant démontré nulle part; ce sensualisme lui paraît grossier. C'est être arriéré, à son avis, que de ne tenir aucun compte de ce que Kant a acquis à la science, savoir : que le sensible n'est dans les phénomènes, dans ce qui nous apparaît, qu'un élément, et qu'il y en a un autre sans lequel il ne saurait apparaître, et qui consiste dans les formes sous lesquelles nous le saisissons et qui sont de notre fait, ces manières de comprendre que Kant, après Aristote, nomma les catégories. Le positivisme, comme les doctrines matérialistes en général, prend les phénomènes en dehors de notre conscience, comme se suffisant par eux-mêmes, et sans considérer aucunement ce que nous leur donnons de forme et d'unité. Avec Kant, M. Renouvier remarque, au contraire, que le phénomène n'est ce qu'il est pour nous que dans la représentation que nous nous en faisons. Et, d'autre part, cette représentation même, nous nous la représentons en en prenant conscience. On y peut donc distinguer deux facteurs, le représenté et le représentant, ou, comme l'appelle M. Renouvier, le représentatif, autrement dit l'objet et le sujet de la représentation, deux termes distincts, contraires à un point de vue, et qui pourtant, à un second point de vue, qui est comme symétrique du premier, ont chacun le caractère même de leur contraire. Le sujet, en effet, est dans la conscience, au moins lorsqu'elle s'élève jusqu'à la réflexion, un objet pour lui-même; et l'objet étant dans la conscience une représentation, une idée qui ne diffère pas réellement de la pensée même qui la considère et, par conséquent, du pensant, l'objet est sujet, et tout représenté, selon les expressions de M. Renouvier, est aussi un représentatif. Les deux éléments de la représentation ne sont donc que deux faces inséparables d'un même fait, deux termes d'un rapport. De cette observation, l'auteur des *Essais de critique générale* conclut que le réalisme matérialiste, qui ne voit que le représenté, abstraction faite de ce qu'y joint le représentatif, et l'idéalisme spiritualiste, qui considère le représentatif seul, sont deux théories également fausses : la vraie doctrine, suivant lui, mettra la réalité dans l'assemblage, dans le rapport des deux termes.

M. Renouvier, toujours suivant M. Ravaisson, réfute aisément le réalisme matérialiste. Peut-être n'en est-il pas tout à fait de même de la doctrine opposée. Si l'élément matériel ne peut évidemment se passer de ce qui lui donne forme et unité, peut-être n'est-il pas aussi évident que celui-ci ne puisse absolument se suffire à lui-même. La multitude ne se conçoit pas sans quelque unité qui en fasse un nombre: l'unité, au contraire, se conçoit toute seule. Ce qui est vrai du négatif, qui, à lui seul, n'est rien, ne l'est pas pour cela du positif. La représentation n'est possible, remarque, après Kant, M. Renouvier, que sous la condition de ces modes de se représenter qu'on nomme les

catégories ; et il reprend, après Kant, la tâche difficile de les énumérer et de les classer. Tout étant, à son avis, relatif dans la représentation, il met au premier rang, comme dominant toutes les autres catégories, la catégorie de la relation ; il place ensuite celle du nombre, de l'étendue, du temps et de la qualité, qui déterminent les caractères sous lesquels se présentent dans notre expérience les relations phénoménales ; enfin, celles que les positivistes et que Kant lui-même prétendent éliminer ou réduire aux premières, les idées de cause, de fin et celle de personnalité, qui les implique l'une et l'autre. Nous ne pouvons, en effet, concevoir qu'une cause détermine un mouvement sans concevoir qu'elle se propose une fin ; et se proposer une fin ou vouloir n'appartient, à y bien regarder, qu'à ce qui, comme nous, dit ou peut dire *moi*, et c'est ce qu'on appelle une personne.

En étudiant le moi, la personne de plus près, et c'est l'objet du second de ses *Essais*, l'auteur de la *Critique générale*, sur les traces de l'auteur immortel de la *Critique de la raison pure*, y reconnaît pour le trait caractéristique essentiel, dominateur, la liberté. La liberté, pour lui, est le fond de l'homme ; elle n'est pas seulement le principe de nos actions, elle est celui même de nos convictions. L'évidence, disait Descartes, est le fondement de toute certitude ; l'évidence n'appartient, selon M. Renouvier, qu'à la perception des simples phénomènes. Pour tout le reste, être certain, selon lui, se réduit à croire ; et ce qui est le fondement de la croyance, c'est, parmi tous les désirs, le choix libre. Ce dont nous sommes certains, c'est, au fond, ce que nous approuvons comme conforme à notre destination morale, et cette approbation est acte de liberté. A quelques critiques que ces idées puissent être sujettes sous la forme que M. Renouvier leur a donnée, c'est une théorie qui assurément mérite considération, que celle qui établit entre la certitude et la croyance, entre la croyance et la volonté, une intime connexion.

L'homme trouvé libre, sa liberté maintenue parmi les mouvements des choses naturelles qu'elle plie à sa propre destinée, une question s'élève : Cette destinée est-elle bornée dans le temps ? Doit-elle, au contraire, se prolonger dans l'infini ? C'est la question de l'immortalité. Sans prétendre démontrer, M. Renouvier estime que des inductions légitimes nous garantissent une vie indéfinie. Ces inductions se tirent et de l'analogie de la nature, où rien ne périt, où tout dure en se transformant, et surtout des convenances, des analogies de l'ordre moral. Des consciences destinées à durer toujours, et sans doute de plus en plus lumineuses, ce sont comme autant de dieux ; et pourquoi, pense M. Renouvier, n'y aurait-il pas encore bien des existences d'un ordre supérieur à la nôtre et auxquelles se rattacheraient comme à leurs principes les phénomènes actuels ? des dieux *donc, et peut-être aussi quelque dieu supérieur*, les régissant tous ; mais un Dieu tel que le comprennent les chrétiens ou les spiritualistes, *un Dieu sans bornes*, *un Dieu infini*, c'est ce que M. Renouvier ne peut admettre. Il a en aversion le panthéisme, qui confond tout dans l'unité d'un prétendu Dieu. Plutôt que de s'y laisser entraîner, il eût volontiers penché du côté de l'athéisme. Dans son premier volume, il était allé jusqu'à dire, par une sorte d'émulation du suprême paradoxe de Proudhon, que l'athéisme était la vraie méthode scientifique. Dans les volumes suivants, il se radoucit, comme Leibniz le dit de Spinoza, et ne veut pas se laisser inscrire au nombre des athées. Du moins demeure-t-il toujours l'adversaire déclaré de toute théologie ou philosophie qui conclut à l'unité et à l'infinité.

RÉNOVATEUR, TRICE adj. (ré-no-va-teur, tri-se — lat. *renovator*, même sens). Qui renouvelle : *Influence* RÉNOVATRICE. *Doctrine* RÉNOVATRICE. *Pendant cette période* RÉNOVATRICE, *il se livra aux travaux le plus étendus et les plus variés.* (Mignet.)

— s. Celui, celle qui produit un renouvellement dans les lettres, les sciences, les arts.

RÉNOVATIF, IVE adj. (ré-no-va-tif, i-ve — du lat. *renovatus*, renouvelé). Qui a la faculté de renouveler.

RÉNOVATION s. f. (ré-no-va-si-on — lat. *renovatio*, même sens). Rétablissement d'une chose dans l'état où elle était auparavant : RÉNOVATION *des vœux*. RÉNOVATION *d'un titre.*

— Changement en mieux, amélioration : *La* RÉNOVATION *des lois, de la discipline. La* RÉNOVATION *de l'homme par la grâce. Loin de s'associer à la* RÉNOVATION *des mœurs, il restait tranquille.* (Balzac.) *Dès le* XII[e] *siècle, époque de* RÉNOVATION *pour l'Allemagne, le droit romain y fut étudié avec ardeur.* (Lerminier.) *La race anglaise dut sa* RÉNOVATION *d'abord à ses grandes affaires et aussi, il faut le dire, au changement de ses habitudes.* (Michelet.) *Pour la créature, la conservation c'est la* RÉNOVATION. (A. Bonnet.) *Une seule pensée animait ces esprits, la* RÉNOVATION *des idées humaines.* (Lamart.) *La langue scientifique est dans une* RÉNOVATION *et une extension perpétuelle.* (E. Littré.)

— Dans les communautés religieuses, Cérémonie où chaque religieux ou religieuse renouvelle à haute voix ses engagements professionnels.

— Alchim. Opération qui fait passer un corps d'un état imparfait à un état parfait.

— Physiol. *Rénovation moléculaire*, Nutrition.

— **Syn. Rénovation, renouvellement.** V. RENOUVELLEMENT.

Rénovation religieuse (LA), par M. Patrice Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon. Publié d'abord à l'étranger, ce livre a obtenu enfin d'être imprimé en France en 1864. C'est le complément d'un autre ouvrage du même auteur, l'*Examen critique des doctrines de la religion chrétienne*, qui contenait la discussion spéciale des fondements et des dogmes de la foi chrétienne. M. P. Larroque y prenait un à un les points de l'enseignement de l'Eglise, les examinait à la double lumière de la science et de la raison, et concluait à la négation sans réserve de la divinité du christianisme. Après avoir détruit, il voudrait faire sortir des ruines de la foi un corps de croyances rationnelles ; de là le but de la *Rénovation religieuse*. Ni christianisme, ni matérialisme, dit-il ; le christianisme est, selon lui, la dernière formule du polythéisme, du mysticisme, de la morale alternativement relâchée ou rigoriste. Le matérialisme représente le fatalisme, c'est-à-dire l'absence de toute morale et la négation même de la pensée religieuse. Il ne s'agit pas pour l'auteur de former une nouvelle synthèse avec les éléments mêmes de la foi d'un autre âge ; ce serait tenter une œuvre d'éclectisme impuissant ; il faut partir de principes plus hauts, il faut répondre aux besoins permanents et aux besoins actuels de l'esprit humain. Il faut préparer les esprits à la libre association religieuse et faire la lumière sur toutes les vérités d'un ordre supérieur enseignées par la seule raison. M. P. Larroque passe en revue les principaux dogmes de la religion naturelle ou philosophique : l'existence et l'infinie perfection de Dieu, l'immatérialité et la liberté de l'âme humaine, la distinction du bien et du mal, *du mérite et du démérite*, l'immortalité de l'âme, les principes des devoirs et des droits. Après avoir repris la *démonstration de ces vérités*, il les résume en une profession de foi, en une sorte de symbole. La conclusion pratique est que tout homme détaché par la raison d'une religion positive *ne doit plus prendre part aux* exercices publics de ce culte. Le libre penseur ne doit pas seulement s'éloigner personnellement d'une *église où il sait que la vérité ne réside pas* ; « il doit faire en sorte que ceux qui lui sont chers s'en éloignent aussi, sans ostentation, *mais sans timidité ni hésitation*, par un sentiment de véritable piété et non par indifférence pour les choses religieuses. » M. Larroque *ne veut pas non plus* qu'il s'y laisse ramener sous l'insidieux prétexte de remplir de simples formalités et il déplore les condescendances dont les hommes les plus dépourvus de foi chrétienne donnent journellement l'exemple. Il veut que nous sortions des temples païens avec nos femmes, nos enfants et nos amis. Il est tout prêt à nous dire :

> Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.

On a accusé, bien à tort, M. Patrice Larroque de fanatisme. Il aurait pu répondre par l'exemple des anciens chrétiens qui protestaient d'une façon tout aussi énergique contre les dogmes et le culte du passé. M. Larroque ne recommande pas d'aller dans les temples pour insulter aux cérémonies ; de s'approcher des autels pour les renverser, des idoles pour les briser, comme Polyeucte.

La partie faible du livre de M. P. Larroque traite de l'établissement d'un nouveau culte. M. Larroque ne veut pas de clergé ; ses dogmes, tirés du fond de la raison humaine, n'ayant rien de mystérieux, un corps sacerdotal est inutile. Une religion n'est pas un métier ; on l'enseigne comme on la pratique, gratuitement. Cependant, pour exister, il faut bien qu'elle se manifeste. M. Larroque admet donc des réunions, des conférences sur les matières religieuses et même des espèces de conciles, ou réunions de délégués, chargés de s'occuper des intérêts communs, mais n'ayant aucune mission pour préparer ou changer les dogmes. Ceci est naïf, car l'histoire nous apprend que ce sont les passions et surtout les passions mystiques qui seules ont pu fonder les religions. On ne peut concevoir une religion sans y faire figurer le surnaturel, et si l'auteur veut, et avec raison, bannir fictions et mystères, il doit renoncer à toute religion, se montrer conséquent avec lui-même, et rejeter à la fois Dieu et la révélation.

RÉNOVER v. a. ou tr. (ré-no-vé — lat. *renovare*, renouveler ; du préf. *ré*, et du lat. *novus*, nouveau). Renouveler, donner une nouvelle existence, une nouvelle forme à : *Les tourments de la jalousie lui dévorèrent le cœur et* RÉNOVÈRENT *son amour.* (Balz.) *Tantôt les hommes ont cru que la barbarie mettait fin à tout, tantôt qu'elle* RÉNOVAIT *tout.* (Fortoul.) ‖ Peu usité.

RENOYER v. a. ou tr. (re-noi-ié. — Se conjugue comme *noyer*). Noyer de nouveau : *Noyer et* RENOYER *son vin.*

RENQUINAUDER v. a. ou tr. (ran-ki-nô-dé — du préf. *r*, et de *enquinauder*). Enquinauder de nouveau : *Helas ! j'avais renoncé au tripot, vous m'avez rembâté, vous m'*AVEZ RENQUINAUDÉ, *et j'étais dans l'amertume.* (Volt.)

RENSEIGNEMENT s. m. (ran-sè-gne-man ; *gn* mll. — rad. *renseigner*). Notion, exposé de faits servant à faire connaître une chose : *Donner des* RENSEIGNEMENTS *sur une affaire. Procurer, fournir des* RENSEIGNEMENTS. *Prendre des* RENSEIGNEMENTS. *Aller aux* RENSEIGNEMENTS. *Une foule de précieux* RENSEIGNEMENTS *transmis par les auteurs musulmans sur les littératures de l'antiquité sont pour nous lettre close.* (Renan.)

— *Bureau de renseignements*, Bureau où l'on devait tenir un registre destiné à inscrire tous les individus qui comparaissaient devant les tribunaux correctionnels et criminels, avec une notice sommaire, rédigée par le greffier criminel, sur chaque affaire et son résultat. ‖ Agence où l'on fournit, moyennant une rétribution, des renseignements commerciaux aux intéressés.

— *A titre de renseignement*, Sans caractère officiel, sans les formalités requises pour donner à l'acte une valeur juridique : *Entendre un témoin* A TITRE DE RENSEIGNEMENT.

— **Encycl.** *Renseignements commerciaux.* On ne songeait pas encore en France à créer des bureaux publics de *renseignements* commerciaux pour le crédit, que depuis longtemps des offices de cette sorte fonctionnaient chez les Anglais et les Américains, nos maîtres en transactions commerciales. Ce manque d'initiative de notre part forçait chaque banquier, négociant ou industriel de se former, particulièrement et à grands frais, un répertoire de la valeur commerciale, souvent très-variable, des clients avec lesquels il était en relation d'affaires. Il ne s'agissait pourtant que d'organiser, au profit de tous, un système analogue à celui qui fonctionnait dans d'étroites limites au profit de quelques maisons ; *une sorte de police commerciale* où chaque maison de production, de transaction et de débit eût son dossier, rédigé au point de vue financier, le seul sur lequel il importait de baser une appréciation de crédit. Le but à atteindre était de se mettre en mesure de pouvoir fournir rapidement et aussi exactement que possible tous les *renseignements* sur la solvabilité présumée des commerçants.

Depuis 1859, on a créé en France des agences de *renseignements* commerciaux qui rendent de réels services. Voici comment on procède dans l'agence la mieux organisée.

Il existe pour chaque maison de commerce un dossier, c'est-à-dire une fiche sur laquelle sont consignées : la date de sa fondation, les éléments pécuniaires, par traités ou actes, dont elle dispose, en un mot tous les *renseignements* ayant trait à sa solvabilité ; documents relevés jour par jour dans les *Petites Affiches* et dans toutes les publications intéressant le crédit des commerçants, tels que : formations et dissolutions de sociétés, faillites, concordats, séparations de biens, ventes et achats de fonds, etc. ; de plus, tous les avis que, par une sorte de mutualité tacite d'intérêts, les abonnés eux-mêmes de l'agence transmettent à la direction, et le contrôle incessant de plus de 10,000 correspondants répartis sur toute la surface du globe.

L'ordre alphabétique se retrouve partout dans le classement de ces innombrables fiches, réunies dans d'immenses casiers répartis entre diverses grandes galeries. Le casier « Paris » seul occupe une pièce entière. Les fiches de la province sont classées par départements, par villes et par noms de commerçants. Une galerie spéciale est réservée à l'étranger, dans les mêmes conditions. Les communications sont faites aux intéressés, soit aux bureaux de l'agence, soit par correspondances postales, télégraphiques ou lettres portées à domicile, mais toujours de la façon la plus brève et par un simple chiffre, de 1 à 6. La clef de ces réponses cryptographiques se trouve dans le tableau suivant :

N° 1. *Crédit illimité.* Négociant faisant toutes ses affaires au comptant et possesseur de valeurs immobilières.

N° 2. *Très-bon.* Grand crédit, payant comptant.

N° 3. *Bon.* Grand crédit, payant bien à échéance.

N° 4. *Assez bon.* Payant bien à échéance.

N° 5. *Passable.* Petit crédit, payant à la longue. (Etre prudent.)

N° 6. (Nous nous abstiendrions.)

Quand, par hasard, certains détails, par leur nature ou leur étendue, ne peuvent être donnés que verbalement, l'abonné est invité à venir les prendre en personne. Et, comme il peut arriver que, d'une semaine à l'autre, la situation de certains commerçants se trouve modifiée, l'agence envoie à ses clients une publication confidentielle, indiquant les noms des maisons dans lesquelles un changement quelconque est survenu.

Nous avons indiqué sommairement une partie des rouages au moyen desquels fonctionne une agence de *renseignements* commerciaux ; nous ajouterons, pour donner une idée de l'importance d'un tel établissement, que des employés sont constamment occupés dans les bureaux à parfaire les *renseignements*, à dépouiller les journaux spéciaux, à correspondre avec les autres grandes agences de l'étranger et à répondre aux demandes orales ou écrites des clients.

RENSEIGNER v. a. ou tr. (ran-sei-gné ; *gn* mll. — du préf. *r*, et de *enseigner*). Enseigner de nouveau : *Il avait oublié le chemin, il a fallu le lui* RENSEIGNER. (Acad.) *On a mal montré le latin à cet enfant, il faut le lui* RENSEIGNER. (Acad.)

— Donner des renseignements à : RENSEIGNER *quelqu'un sur une affaire. Je vous prie de me* RENSEIGNER *sur l'état de la question.*

Se renseigner v. pr. Prendre des renseignements : *Oh ! quant à ce point, je* ME SUIS RENSEIGNÉ *aux diligences et aux bateaux à vapeur, et mes calculs sont faits.* (Alex. Dum.)

RENSEMENCEMENT s. m. (ran-se-man-se-man — du préf. *r*, et de *ensemencement*). Agric. Nouvel ensemencement.

RENSEMENCER v. a. ou tr. (ran-se-man-sé — du préf. *r*, et de *ensemencer*). Agric. Ensemencer de nouveau.

RENSERRER v. a. ou tr. (ran-sè-ré — du préf. *r*, et de *enserrer*). Enserrer de nouveau.

RENSSELAERVILLE, bourg des Etats-Unis, Etat de New-York, comté d'Albany, à 22 kilom. E. d'Albany ; 4,000 hab.

RENSSELÉRIE s. f. (rain-se-lé-rî — de *Rensslaer*, bot. allem.) Bot. Syn. de PELTANDRE.

RENTAGE s. m. (ran-ta-je — rad. *rente*). Féod. Droit de champart ; rente en général.

RENTAMER v. a. ou tr. (ran-ta-mé — du préf. *r*, et de *entamer*). Entamer de nouveau.

— Fig. Recommencer, reprendre : RENTAMER *une conversation.*

RENTASSEMENT s. m. (ran-ta-se-man — du préf. *r*, et de *entassement*). Action de rentasser.

RENTASSER v. a. ou tr. (ran-ta-sé — du préf. *r*, et de *entasser*). Entasser de nouveau.

RENTE s. f. (ran-te — du latin *reddita*, qui est le nominatif pluriel neutre du participe passé de *reddere*, rendre, d'où aussi l'italien *rendita*, espagnol et provençal *renta*, proprement les choses rentrées, rendues, le revenu). Revenu annuel : *Vivre de ses* RENTES. *N'avoir ni fonds ni* RENTES. *Comment se lier avec un homme qui n'a ni* RENTES *ni domicile ?* (La Bruy.) *Un père de famille qui vit dans ses terres avec douze mille livres de* RENTE *aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille.* (Volt.) *Les vertus vivent de nos* RENTES, *mais les vices mangent nos capitaux.* (Petit-Senn.) *Paris est l'endroit du monde où l'on vit le mieux des* RENTES *et du travail d'autrui.* (A. Karr.) *Par le moyen des* RENTES, *on a du succès en littérature et un succès qui peut aller loin.* (L. Veuillot.)

— Somme qu'on doit annuellement pour un fonds dont on a acquis l'usage ou la propriété : RENTE *foncière. Bail à* RENTE. *Sous l'empire, la* RENTE *due par le colon au propriétaire était fixe.* (Guizot.) *On peut considérer la* RENTE *comme le produit de cette puissance de la nature dont le propriétaire prête la jouissance au fermier.* (A. Smith.)

— Somme due annuellement pour de l'argent qu'on a reçu, avec ou sans obligation de restituer le fonds : RENTE *sur l'Etat.* RENTE *rachetable.* RENTE *viagère.* RENTE *constituée.* RENTE *à fonds perdu. Constitution de* RENTE. *Racheter, rembourser, amortir une* RENTE. *Faire une* RENTE *à quelqu'un. Pourvu que les* RENTES *de l'Hôtel de ville soient payées et qu'on ait quelques spectacles, on se soucie fort peu que les armées périssent.* (Volt.)

— Absol. Rente constituée sur l'Etat : *Acheter de la* RENTE. *La* RENTE *est en baisse. Toucher des coupons de* RENTE. *Le pacte d'alliance, tant désiré, entre la bourgeoisie et le prolétariat, c'est l'impôt sur la* RENTE. (Proudh.)

> Il coterait encor la *rente*
> Sur les débris de l'univers.
> BARTHÉLEMY et MÉRY.

— Par ext. Charge qu'on s'impose volontairement et dont on s'acquitte par intervalle : *Il donne fréquemment à ce pauvre homme, il lui fait une* RENTE. (Acad.) ‖ Profit que l'on tire de quelque chose : *Ce nous est une douce* RENTE *que ce M. Jourdain, avec les visions de noblesse et de galanterie qu'il est allé se mettre en tête.* (Mol.)

— Fig. Ce que l'on reçoit par intervalle :

> . . . Au bien public s'immolant par malice,
> Vengerait-il le goût, proscrirait-il le vice,
> Sans l'étrange plaisir de perdre son repos,
> D'être gratifié de la haine des sots,
> Doté sur nos journaux d'une *rente* d'injures ?
> GILBERT.

— *Rente viagère*, Rente qui s'éteint à la mort de celui en faveur de qui elle est constituée. ‖ *Rentes viagères en tontine*, *Rentes en tontine* ou simplement *Tontines*, Rentes viagères constituées sur plusieurs personnes à peu près du même âge, à condition qu'à la mort de chaque associé la rente qu'il avait soit répartie, en tout ou en partie, aux survivants de la société, jusqu'au dernier vivant, qui jouit seul de toute la rente de la société ou de toutes les parties de rentes réversibles aux survivants.

— *Bêtes de rente*, Bêtes que l'on entretient pour en tirer un revenu, non par leur tra-

vail, mais par la vente de leurs produits immédiats, comme lait, laine, viande, etc.

— Prov. *Mieux vaut règle que rente*, L'ordre et l'économie enrichissent mieux qu'un gros revenu mal administré.

— Anc. cout. *Rentes* ou *Croît de cens*, Noms qu'on donnait autrefois aux surcens, rentes foncières, rentes constituées non rachetables. ‖ *Rente colongère*, Rente foncière. ‖ *Rente courante* ou *volage*, Rente viagère. ‖ *Rente volante*, Rente constituée, soit en blé, soit en argent, d'après le prix du blé. ‖ *Rente à l'apprécie*, Rente en grain, susceptible d'être convertie en argent, d'après le taux des mercuriales. ‖ *Rente constituée ensaisinée*, Rente dont les propriétaires avaient été ensaisinés par les seigneurs censuels, et qui était assignée sur des fonds en nature. ‖ *Rente inféodée*, Rente assignée sur des fiefs, et dont les propriétaires avaient été reçus en foi par les seigneurs féodaux. ‖ *Rente ensaisinée et inféodée*, *Rente propriétaire*, Emphytéose. ‖ *Rente roturière*, Rente qui n'était pas inféodée. ‖ *Rente à héritage*, Rente payée par le domaine du roi, parce que les héritages censuels ou roturiers qui la devaient avaient été réunis à ce domaine. ‖ *Rente sèche*, Rente non imposée par le seigneur du fief, mais par l'emphytéote ou par le tenancier de l'héritage. ‖ *Rente tolérable*, Rente que l'on ne pouvait racheter, à cause de son ancienneté. ‖ *Rente en fressange*, Rente que l'on pouvait payer en argent ou en chair de porc.

— Hist. *Rentes perpétuelles* ou *Rentes de l'Hôtel de ville*, Rentes fondées par François Ier, en 1521, après ses revers dans le Milanais.

— **Syn. Rente, revenu.** L'idée commune à ces deux termes est celle d'une recette annuellement renouvelée ; mais le mot *rente* suppose ordinairement quelque chose de réglé, qu'on reçoit chaque année et que certaines personnes se sont engagées à payer d'une manière plus ou moins obligatoire ; la *rente* est ce qu'on *rend*, ce qu'on paye annuellement comme prix ou intérêt d'un fonds ou d'un capital cédé ou aliéné. Le mot *revenu* a un sens beaucoup plus général ; il se dit de tout l'argent qu'on reçoit, quelle qu'en soit la provenance ; il se dit même des fruits de la terre et des récoltes. Ainsi, dire d'un homme qu'il a 6,000 francs de *rente*, c'est ordinairement dire qu'il a des fermiers, des titres de propriété de diverses natures et que tout cela lui rapporte 6,000 francs par an, d'une manière en quelque sorte invariable ; se faire un *revenu* de 6,000 francs a une signification bien moins précise ; c'est gagner une valeur de 6,000 francs par tous les moyens qu'on a en son pouvoir, en y comprenant, non-seulement les *rentes*, mais encore une foule d'autres recettes casuelles. On touche des *rentes* sans se livrer à aucun travail, uniquement par le droit qu'on a acquis en confiant à d'autres la gestion de ses capitaux ou de ses biens ; on se fait des *revenus* en exerçant une profession, en cultivant ses terres, en gérant soi-même l'administration de ses propriétés.

— **Encycl.** Arithm. On appelle *rente* l'intérêt d'un capital emprunté soit par un particulier, soit par un gouvernement. Les problèmes qu'on peut avoir à résoudre sur les *rentes* sont les mêmes dans les deux cas ; mais, comme ils se présentent plus souvent pour les *rentes* sur l'État que pour les autres, c'est de celles-ci que nous parlerons ici d'une manière plus spéciale.

Le taux de la *rente* est l'intérêt nominal correspondant à un emprunt de 100 francs.

Il n'y a plus en France que trois espèces de *rentes*, qu'on désigne par leur taux : le 3, le $4\frac{1}{2}$, le 5 pour 100.

Le 3 ou, pour parler plus correctement, le 3 pour 100, est un titre portant un capital de 100 francs et produisant 3 francs de *rente*. Pareillement, le $4\frac{1}{2}$ est un titre représentant un capital nominal de 100 francs et produisant une *rente* de 4 fr. 50.

Le cours de la *rente* est le prix actuel d'un titre de *rente*. Lorsqu'on dit, par exemple, que le 3 pour 100 est à 73 fr. 50, cela veut dire qu'il faut payer 73 fr. 50 pour obtenir un titre de *rente* qui produise chaque année 3 francs d'intérêt.

La *rente* est dite au pair lorsque le cours de la *rente* 5 pour 100 est à 100 fr. Elle est au-dessus du pair lorsque le cours dépasse 100 francs ; elle est au-dessous du pair lorsque le cours est inférieur à 100 francs. Ces définitions bien comprises, les problèmes sur les *rentes* se résolvent de la même manière que ceux sur les intérêts. Nous allons traiter succinctement les cas les plus ordinaires.

1° *Une personne achète du* $4\frac{1}{2}$ *au cours de* 93 *fr.* 50. *A quel taux place-t-elle son argent?* Quand on dit que le $4\frac{1}{2}$ est au cours de 93 fr. 50, on entend par là, ainsi que nous l'avons précédemment expliqué, que pour 93 fr. 50 on peut acheter un titre de 100 francs de capital produisant 4 fr. 50 d'intérêt par an. Le taux cherché est donc tel que 93 fr. 50 rapportent 4 fr. 50 d'intérêt annuel ou de *rente*, il s'agit d'en déduire l'intérêt de 100 francs.

93 fr. 50 rapportent. . . . . 4 fr. 50

1 » rapportera. . . . . $\frac{4,50}{93,50}$

100 francs rapporteront $\frac{4.50 \times 100}{93,50} = 4,812...$

La personne qui achète du $4\frac{1}{2}$ au cours de 93 fr. 50 place donc son argent à un peu plus de 4,81 pour 100.

2° *Que valent* 645 *francs de rente* 3 *pour* 100 *au cours de* 68,60 ?

3 francs de *rente* représentent un capital de . . . 68 fr. 60

1 franc de *rente* représente un capital de. . . . . . $\frac{68,60}{3}$

645 francs de *rente* représentent un capital de

$$\frac{68,60 \times 645}{3} = 14,749 \text{ francs.}$$

3° *Combien aurait-on de rente* $4\frac{1}{2}$ *au cours de* 94,65 *pour une somme de* 12,818 *francs?*

Pour 94 fr. 65, on aurait. . 4 fr. 50

Pour 1 » on aurait. . $\frac{4,50}{94,65}$

Pour 12,818 francs, on aurait

$$\frac{4,50 \times 12,818}{94,65} = 612 \text{ francs.}$$

— *Rentes viagères.* Une *rente* viagère est un payement annuel fait à un individu, pendant toute la durée de sa vie, contre un capital une fois donné par lui et qui demeure la propriété de l'emprunteur après la mort du prêteur.

On appelle *rente* viagère différée une *rente* qui ne doit commencer à être servie qu'un certain nombre d'années après l'époque du placement du capital.

Une *rente* peut être temporaire, c'est-à-dire qu'il peut être convenu qu'elle ne sera servie que pendant un temps déterminé.

La détermination de l'intérêt d'un capital placé en *rente* viagère, ou de la quotité de la *rente*, dépend de la théorie des intérêts composés, de celle des annuités et des probabilités de la vie humaine. Il est d'ailleurs facile de voir que la seule différence qui existe entre une annuité proprement dite et une *rente* viagère consiste en ce que la durée totale du payement est fixée pour l'annuité, tandis qu'elle demeure indéterminée pour la *rente* viagère.

Le principe fondamental de cette espèce de placement serait, pour que l'opération fût loyale, que le prêteur reçût exactement une somme équivalente, intérêts compris, à celle qu'il a prêtée. Mais comme la durée de sa vie est incertaine, et qu'on ne peut établir les calculs que sur sa probabilité d'atteindre tel ou tel âge, l'emprunteur ne sait s'il a gagné ou perdu qu'après la mort de son créancier. Cette circonstance fait de tout emprunt en viager, entre deux particuliers, un véritable jeu de hasard. Mais lorsque c'est une compagnie qui reçoit des fonds en viager d'un très-grand nombre d'individus, toutes les chances se compensent et la compagnie n'est exposée à aucune perte, si toutefois le montant de la *rente* de chaque individu a été déterminé rigoureusement d'après la durée probable de sa vie.

Pour fixer les idées, admettons qu'un homme de 65 ans place en viager une somme de 1,000 francs et qu'il s'agisse de trouver la valeur de la somme annuelle que la compagnie doit lui payer. La durée probable de la vie de cet homme étant de 10 ans, on peut ramener la question à celle-ci : trouver l'annuité qu'il faut payer pendant 10 ans pour rembourser, avec ses intérêts, un capital de 1,000 francs. Or, si nous désignons par S la somme prêtée, par a le montant de l'annuité, par n le montant des années de payement, par r l'intérêt de 1 franc par an, nous aurons, d'après la formule des annuités,

$$a = \frac{Sr(1 + r)n}{(1 + r)^n - 1}.$$

Ainsi, dans le cas supposé, si l'intérêt est à 5 pour 100, on a

$$S = 1000, \quad n = 10, \quad r = 0,05,$$

ce qui donne

$$a = 128,73 ;$$

c'est-à-dire que la rente viagère devra être de 128 fr. 78.

Le point essentiel est donc de connaître la durée probable de la vie à un âge donné, durée qui est fournie par les tables de mortalité. V. MORTALITÉ.

Proposons-nous encore de trouver quel capital doit placer une personne de 50 ans pour avoir une rente viagère de 500 francs, l'intérêt de l'argent étant 4 pour 100 ou 0 fr. 04 pour 1 franc.

D'après les tables, la durée probable de la vie de l'individu dont il s'agit est de 21 ans. Nous ferons donc, dans la formule ci-dessus, $n = 21$, $a = 500$, $r = 0,04$. L'inconnue est S. On a

$$S = \frac{500 \times \overline{1,04}^{21} - 1}{0,04 \times \overline{1,04}^{21}} = 7,014 \text{ fr. } 75.$$

C'est par des considérations analogues qu'on résoudrait les problèmes relatifs aux *rentes* viagères différées. Pour plus de détails, v. Duvillard, *Recherches sur les rentes et emprunts ;* Deparcieux, *Essai sur la probabilité de la vie humaine ;* Maas, *Traité élémentaire des annuités viagères*, etc.

— Législ. Le prêt à intérêt n'est pas le seul contrat qui permette aux détenteurs de capitaux d'en tirer parti, lorsqu'ils ne veulent pas le faire fructifier par eux-mêmes. Au lieu de prêter un capital, on peut l'aliéner moyennant une *rente* soit perpétuelle, soit viagère. Dans ce cas, le contrat prend le nom de *constitution de rente*. (Code civil, art. 1909-1910). Nous examinerons d'abord le contrat de constitution de *rente* perpétuelle.

— I. HISTORIQUE. On rattache le contrat de constitution de *rente* perpétuelle au droit romain, où se trouve (Loyseau, *Des rentes*, liv. Ier, ch. VI) l'origine des plus *beaux secrets* de notre droit français. Ils apportaient, entre autres preuves, la novelle 160 de Justinien, où l'on voit que la ville d'Aphrodisie, en Thrace, ayant prêté une forte somme d'or moyennant certaines redevances annuelles, les débiteurs de cette ville, pour ne plus continuer le service des intérêts stipulés, s'adressèrent à Justinien. Ils invoquaient la loi qui arrêtait le cours des intérêts au moment où ils doublaient le capital. L'empereur décida que leur prétention n'était pas fondée ; car, au cas particulier, il ne s'agissait pas d'un prêt, mais d'un revenu annuel.

Quoi qu'il en soit, le contrat de constitution de *rente* perpétuelle était déjà en très-grand usage au XIIIe siècle et au XIVe siècle. Il suppléait au contrat de prêt à intérêt proscrit par l'Eglise. Ce n'est pas un prêt, disait-on, puisque le débiteur n'y voit jamais arriver le moment critique de la restitution, où éclatent les plus mauvais sentiments de la nature humaine, le « refroidissement de charité des créanciers et la dureté et ingratitude assez communes aux débiteurs. » Ces paroles sont du pape Martin V. Si ce contrat n'est pas un prêt, continuait-on, il est donc licite ; conclusion, sinon juridique, au moins fort spécieuse et très-suffisante pour convaincre ceux qui ne demandaient pas mieux, c'est-à-dire tous ceux qui avaient des capitaux à faire valoir et qui, comprenant par le fait même, *ipso facto*, combien le prêt était nécessaire à la société, disaient, avec le conseiller de saint Louis : *Populus vivere non potest sine mutuo.* Toute la question était donc de trouver un prêt honnête. On l'avait sous la main et on n'eut garde de ne pas s'en servir. L'Eglise elle-même, qui tire sa très-large part des biens de ce monde, car on n'était plus au temps où les corbeaux du ciel se chargeaient de nourrir les prophètes, ne s'en fit pas faute. Cependant, malgré les avantages qu'elle présentait, la constitution de *rente* rencontra une vive opposition chez les théologiens, gens opiniâtres, hérissés de scrupules et à l'esprit subtil et retors, qui voyaient le prêt à intérêt, c'est-à-dire l'usure, l'abomination des abominations, derrière les *rentes* perpétuelles, et criaient anathème. L'attaque fut vive et dura plusieurs siècles. Elle est soutenue au XIIIe siècle par Henri de Gand, sorte de Prudhomme anticipé, qui, non content de proclamer la gratuité du crédit, à sa manière du moins, anathématisa, en outre, les bénéfices du commerce. La thèse qu'il soutenait contre les *rentes* perpétuelles était celle-ci : Une *rente* destinée à la perpétuité, disait-il, doit nécessairement produire, en intérêts annuels, une somme plus considérable que celle qui a été déboursée. Or, puisque tout ce que l'on reçoit en plus que le capital est un enlèvement du bien d'autrui, c'est-à-dire une usure, un vol, la *rente* constituée est donc une usure, un vol, et, par conséquent, elle tombe sous la défense ecclésiastique. On le voit, le syllogisme est complet. Henri de Gand eut pour lui tous les débiteurs qui étaient fatigués de payer des *rentes*. Cependant son opinion ne put prévaloir ; la controverse dura jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où le pape Benoît XIV reconnut la légitimité absolue des *rentes* perpétuelles.

Du reste, la France entière les pratiqua sans scrupule, et les ordonnances de nos rois les reconnurent comme licites et honnêtes. Les particuliers ne furent pas seuls à en faire usage ; car le clergé, les provinces, l'Etat lui-même y eurent recours. François Ier, par un édit du mois de septembre 1522, créa 16,666 livres 13 sous 4 deniers de *rentes*, au denier 12, à prendre sur la ferme du bétail à pied fourchu et sur l'impôt du vin. Elles étaient payables par semestre à l'Hôtel de ville, à bureau ouvert. Plus tard, d'autres *rentes* furent constituées pour les nécessités de l'Etat. Aussi le contrat de constitution de *rente* avait fini par conquérir l'assentiment universel. Les rédacteurs du code, qui admettaient la légitimité du prêt à intérêt, firent une place dans notre loi civile au contrat de constitution de *rente*. Cependant, maintenant que le prêt à intérêt, d'un usage plus commode, est sanctionné par la loi, ce contrat ne saurait être aujourd'hui aussi fréquent entre particuliers que dans l'ancien régime. Quelques provinces, toutefois, notamment la Normandie, y sont encore très-attachées. Mais c'est surtout dans les emprunts contractés par l'Etat que la *rente* constituée reprend ses avantages et offre au crédit de puissantes ressources.

— II. CONSTITUTION DE RENTES. *Caractères du contrat de constitution. Ses effets. Faculté de rachat.* Un des traits caractéristiques du contrat de constitution de *rente*, c'est l'aliénation à perpétuité du capital donné en retour de la *rente*. Sous ce rapport, ce contrat participe de la vente. Le débiteur de la *rente* la vend et le capital qu'il reçoit est le prix de cette vente. (C. civ., art. 1909.) D'un autre côté, le contrat de constitution de *rente* perpétuelle participe du prêt, car il a pour but comme lui de rendre l'argent frugifère et, comme lui, il est réel et unilatéral. Quant à la *rente* elle-même, elle constitue un droit mobilier. Il en est ainsi dans le cas même où elle est garantie par une hypothèque ; car, comme on l'a fait remarquer, ce qui est dû, ce sont des arrérages qui consistent en quelque chose de mobilier, l'hypothèque n'est qu'un simple accessoire. Mais les *rentes* ne peuvent être saisies qu'au moyen de formalités spéciales, et, si elles ont été constituées sur l'État, elles peuvent être immobilisées. (C. civ., art. 529.)

Le prix fourni par le créancier de la *rente*, et que l'on appelle quelquefois *sort principal* ou seulement *principal*, peut consister soit en argent, soit en denrées ou autres choses fongibles. (Code civil, art. 1909 et 1905.) Le capital fourni peut être aussi un immeuble dont les fruits doivent servir la *rente* par une affectation spéciale : la *rente* est alors appelée *rente foncière ;* nous nous en occuperons plus loin. On peut aussi constituer une *rente* gratuitement, soit par donation, soit par testament. C'est ce qu'on appelait autrefois la *rente de dons et legs*. Les *rentes* de cette espèce sont assez ordinairement créées en faveur des hospices et des fabriques. Très-fréquentes dans l'ancien régime, elles sont encore en usage aujourd'hui de la part des personnes qui veulent faire une fondation de messes ou obits, ou procurer des secours aux pauvres. L'obligation principale du constituant est de payer les arrérages. Ce payement est soumis aux règles ordinaires : il doit être fait au domicile du débiteur, à moins que la *rente* ne soit portable, d'après la convention ; de droit, elle est quérable, c'est-à-dire payable au domicile du débiteur. Les arrérages échoient et sont dus chaque soir (C. civ., art. 586), mais ils ne se payent qu'à la fin de chaque année révolue et, à moins de stipulation de termes plus courts, le créancier ne saurait les exiger avant. Leur prestation est divisible et, par conséquent, si le créancier laisse plusieurs héritiers, chacun d'eux n'est créancier que pour sa part et portion. Réciproquement, si le débiteur laisse plusieurs héritiers, chacun d'eux ne peut être tenu que pour sa part. Les arrérages se prescrivent par cinq ans. Tant que le constituant paye les arrérages, il ne peut être contraint au remboursement, car le capital qu'il a fourni a été aliéné à perpétuité. C'est cette aliénation qui, comme nous l'avons vu, est le caractère essentiel de la constitution de *rente ;* c'est elle qui lui donne le caractère de vente et la distingue profondément du prêt à intérêt. D'où cette conséquence, c'est que, s'il résulte du contrat que le débiteur peut être contraint au remboursement, il n'y a plus là une constitution de *rente*, mais bien un véritable prêt à temps. Il importe donc aux parties que la condition d'inexigibilité du capital soit clairement exprimée dans l'acte de constitution de *rente*.

Mais si, d'une part, le capital de la *rente* est toujours inexigible, de l'autre, il doit toujours être au pouvoir du débiteur de le rembourser *toutes fois et quantes* il le veut, en rendant au créancier le prix qu'il en a reçu. La faculté de rachat est inhérente à la constitution de *rente ;* elle en constitue une des conditions essentielles. (C. civ., art. 1911.) Aussi cette faculté n'est-elle limitée de droit par aucun temps et ne tombe-t-elle jamais en péremption. Il paraît que d'abord, dans notre très-ancien droit français, les *rentes* constituées n'étaient pas rachetables. Par contre, la faculté de rachat fut plus tard placée si haut, que l'on regardait comme nulles toutes les clauses qui tendaient à la gêner en quelque façon que ce fût. Elle était d'ordre public. Ce droit de rachat s'appelait aussi *droit de franchissement*. On dit encore aujourd'hui, en Normandie et en Bretagne, *franchir la rente*, c'est-à-dire la racheter. Aujourd'hui on est moins rigoureux. Non-seulement on peut convenir que le remboursement ne pourra se faire qu'autant que le créancier a été averti d'avance, mais on peut stipuler aussi que le débiteur ne pourra rembourser avant dix ans. Mais, au delà de ce terme, il n'est plus permis d'enchaîner la liberté de ce dernier. (C. civ., art. 1911.) On s'est demandé, à cet égard, ce que l'on devrait décider si la convention portait que la *rente* ne serait rachetable en aucun temps. Selon Pothier, cette clause annulerait le contrat de constitution de *rente*. Nous croyons que cette rigueur n'est plus applicable maintenant et que le débiteur doit avoir le droit de se libérer après dix ans. Du reste, cette faculté de rachat peut être exercée par tous ceux qui y ont intérêt, débiteur principal, héritiers, cautions solidaires ou simples, même tiers détenteurs de fonds hypothéqués. Le rachat doit se faire pour le total. Le créancier n'est pas obligé de le souffrir par partie. Lorsqu'il y a plusieurs héritiers du débiteur, ils doivent s'entendre entre eux pour faire un remboursement in-

tégral. Un remboursement fractionné, qui laisserait subsister une partie de la dette, ne saurait être admis. En outre, le débiteur, pour être admis au rachat, doit non-seulement offrir le principal, mais encore les arrérages échus jusqu'au jour du payement. Tous les arrérages doivent être payés et liquidés avant d'éteindre le capital. S'il s'agit du remboursement d'une *rente* en denrées, il doit être fait de la manière indiquée au contrat. Si les parties n'ont rien prévu à l'égard du mode de rachat, la valeur annuelle de la *rente* doit être fixée d'après les mercuriales. Rappelons enfin que les *rentes* de dons et legs, qui n'étaient pas nécessairement rachetables dans l'ancien droit, le sont sous l'empire du code : la règle édictée à l'article 1911 du code civil est générale.

— *Taux des rentes constituées.* Le taux légal des *rentes* constituées est le même que celui du prêt à intérêt, auquel elles ont été assimilées, c'est-à-dire 5 pour 100. Dans l'ancien droit, le taux des *rentes* constituées a varié. L'histoire de ces variations offre un intérêt suffisant pour que nous en marquions les traits principaux, car elle sert à faire connaître la valeur de l'argent dans notre ancienne monarchie. Au XIIe, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, le taux était le denier 10, c'est-à-dire que, pour 10 francs, on se faisait constituer une *rente* de 1 franc. Après la découverte du nouveau monde, qui eut pour effet d'augmenter considérablement en Europe les métaux précieux, le taux des *rentes* constituées s'abaissa. En Espagne, il tomba brusquement de moitié, c'est-à-dire du denier 10 au denier 20. La crise fut moins brusque en France. Ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle que le prix des *rentes* baissa à 8 1/3 pour 100, c'est-à-dire au denier 12. Ce fut Charles IX qui, par son édit de mars 1567, l'abaissa à ce taux; le parlement de Paris le maintint par ses arrêts, trouvant que le 10 pour 100 était excessif. Un édit de Henri IV, du mois de juillet 1601, le fit descendre au denier 16 (6 écus 15 sols pour 100 écus par an). Les considérations sur lesquelles s'appuie cet édit méritent d'être connues. On sortait de la guerre civile, et Henri IV, voulant ranimer l'agriculture, faire fleurir le commerce, pensa que la diminution du prix des *rentes* aurait pour effet de diriger les capitaux vers ces deux sources de la richesse, que Sully appelait les deux mamelles de l'Etat.

« Nous avons reconnu au doigt et à l'œil, dit le roi, que les *rentes* constituées à prix d'argent au denier 10 ou 12 qui ont eu cours, *principalement depuis quarante ans en çà...*, ont été en partie cause de la ruine de plusieurs bonnes et anciennes familles, soit pour avoir été accablées d'intérêts et souffert la vente de tous leurs biens à personnes qui se sont trouvées insolvables; ce qui empêche le trafic et commerce de la marchandise qui, auparavant, avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe et fait négliger l'agriculture et manufacture; aimant mieux plusieurs de nos subjetcs, sans la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs *rentes* en oysiveté parmi les villes, qu'employer leur industrie avec quelque peine aux arts libéraux ou à cultiver et approprier leurs héritages; ce qui pourroit à la longue aussi bien occasionner quelques remuemens en cet Etat monarchique, que les usures et grandes dettes ont fait par le passé en plusieurs républiques. Pour à quoy remédier à l'avenir, et pour le retranchement du profit excessif desdites *rentes* et intérêts réprouvés des changes et rechanges, qui rendent ingrate la fertilité des terres, convier nos subjects à s'enrichir de gains plus convenables ou se contenter de profits modérés; même faciliter les moyens à notredite noblesse de rétablir en leurs maisons les dégâts, ruines et désordres qui leur ont été causés par les troubles, sçavoir faisons, etc. »

Trente-deux ans après, Louis XIII, par son édit de 1634, abaissa encore l'intérêt qu'il porta au denier 18, et, par édit de décembre 1665, Louis XIV le fixa au denier 20. Au XVIIIe siècle, sous le système de Law, on réduisit l'intérêt, non plus pour favoriser l'agriculture et le commerce, comme Henri IV l'avait fait, mais pour venir en aide au fameux système. Afin de donner faveur au papier-monnaie et de dégoûter du placement en *rentes* constituées, un édit de mars 1720 abaissa brusquement le taux des *rentes* du denier 20 au denier 50. Cet édit, empiré par l'agiotage, rencontra la plus vive opposition dans toutes les classes. Les magistrats, menacés dans leur fortunes, la masse des rentiers grands et petits, et le parlement firent des remontrances pathétiques. Mais elles ne furent pas écoutées, et le denier 50 eut cours forcé jusqu'en juin 1724. Mais les capitaux, au lieu de courir après des spéculations hasardeuses ou d'accepter des *rentes* trop minimes, préférèrent se condamner à l'oisiveté. Aussi fut-on obligé de permettre de constituer des *rentes* au denier 30 (édit de juin 1724). Mais le public ne fut pas encore satisfait et il persévéra à garder son argent. Il fallut enfin qu'un édit de juin 1725 rétablît le denier 20, qui est resté le taux légal.

Nous ferons observer que le taux légal ne saurait être dépassé au moyen de stipulations indirectes; par exemple, si le débiteur était convenu que le créancier aurait, jusqu'au rachat, la jouissance de tels héritages, sans être obligé d'en rendre compte, on examinerait si cette jouissance ne dépasse pas le taux de la *rente*. En cas d'excès du taux légitime, le débiteur peut faire réduire la *rente* à ce taux; il peut aussi annuler le contrat en usant de la faculté de remboursement. On s'est demandé aussi si une *rente*, ayant pour origine des marchandises fournies par une opération de commerce, pourrait être constituée sur le pied de 6 pour 100. Evidemment non. La constitution de *rente* n'est pas un acte de commerce. Mais le taux de la *rente* n'a été fixé que dans l'intérêt du constituant; le créancier peut la payer plus cher, ainsi donner 25 francs pour 1 franc de *rente*. Il arrive quelquefois aussi que, afin d'éviter le remboursement, le crédirentier consent à réduire le taux de la *rente*. Ainsi, par exemple, il la calculera sur le denier 25 au lieu de la compter au denier 20. L'acte que l'on passe en conséquence s'appelle *réduction de rente*.

— *Forme de l'acte de constitution de rente. Preuve. Prescription.* L'acte qui constate la constitution de *rente* est soumis aux règles générales des contrats (v. ce mot). Cet acte ayant un caractère de perpétuité, il est convenable qu'il soit passé devant notaire et qu'il en reste minute. Cette forme devient indispensable si l'acte doit renfermer une constitution d'hypothèque. Si l'acte est sous seing privé, la prudence exige qu'il soit rédigé en plusieurs originaux. Cependant, lorsque, le capital ayant été fourni, le débiteur se borne à reconnaître son obligation de servir la *rente*, un seul original suffit, mais l'acte doit être soumis à la formalité de l'approbation d'écriture. (C. civ., art. 1325 et 1326.) Les frais de contrat sont à la charge du débiteur de la *rente*, car il doit fournir au créancier le titre en vertu duquel il exercera son droit. Quant aux clauses qui peuvent être apposées dans les contrats de constitution, elles concernent ou la sûreté de la *rente*, ou les arrérages, ou le rachat. L'hypothèque est la sûreté la plus ordinaire promise par le contrat. Le créancier peut exiger aussi, soit une caution dès maintenant ou dans un certain temps, soit l'emploi du prix de la constitution à l'acquisition d'un héritage ou au payement d'une dette, et il se fait subroger aux priviléges et hypothèques du vendeur ou du propriétaire de la dette acquittée. Quant aux arrérages, on stipulait très-souvent autrefois que la *rente* serait payée sans retenue des impositions. Aujourd'hui la non-retenue est de droit. On exigeait aussi quelquefois que les arrérages se payassent de six mois en six mois. Les *rentes* sur l'Etat, appelées *rentes sur l'Hôtel de ville*, se payaient par semestre. Cet usage est resté dans les *rentes* actuelles sur le grand-livre de la dette publique. Il est, du reste, parfaitement conforme aux principes, puisque les arrérages s'acquièrent jour par jour et qu'on ne les réclame qu'après l'expiration des six mois. Mais on repoussait, comme entachée d'usure, la clause de payer les arrérages d'avance. Cette dernière doctrine n'est plus suivie aujourd'hui comme étant trop rigoureuse. Relativement au rachat, on ne pouvait pas convenir autrefois et on ne le peut pas plus maintenant que la *rente* serait rachetée pour une certaine somme plus grande que celle que le constituant avait reçue; mais on pouvait très-bien et on peut encore convenir que le débiteur rachètera pour une somme moindre que celle qu'il a reçue. On peut aussi stipuler que le remboursement se fera en plusieurs payements; bien qu'on ne l'ait pas dit, ces payements doivent être égaux. Si le nombre des payements n'est pas indiqué, l'opinion la plus généralement admise, c'est que le rachat doit avoir lieu en deux fois seulement. On ne peut pas valablement stipuler que la *rente* sera remboursée en espèces de même nature que celles qui ont été comptées. Le créancier ne peut refuser le remboursement lorsqu'il se fait en espèces ayant cours. (C. civ., art. 1895.) La clause par laquelle le prix d'une *rente* doit être employé à en rembourser une autre due par le constituant est permise et constitue ce qu'on appelle *reconstitution de rente*.

Le contrat de constitution de *rente* est soumis, pour la preuve de son existence, aux conditions qui régissent le prêt ordinaire. A défaut du contrat de constitution qui est le titre primordial, le droit de *rente* peut s'établir par des titres récognitifs, c'est-à-dire par les actes de reconnaissance et les déclarations d'hypothèques qu'en ont passés les héritiers du débiteur ou les tiers détenteurs des héritages affectés. (C. civ., art. 1337 et suiv.) A défaut de titre, l'existence d'une *rente* peut être établie par la preuve testimoniale, s'il y a commencement de preuve par écrit. (C. civ., art. 1347 et suiv.) Le créancier peut quelquefois trouver un commencement de preuve par écrit dans les quittances qu'il a données au débiteur, soit que ces quittances aient été produites par ce dernier, soit qu'elles aient été trouvées parmi les papiers de la succession mis sous les scellés. Enfin, une *rente* constituée peut s'établir par prescription. La prestation d'une *rente* pendant trente ans et plus fait acquérir le droit de *rente* au créancier.

— *Résolution forcée du contrat de constitution de rente.* Le contrat de constitution de *rente* subit la loi du droit commun, qui veut que les conventions soient résolubles par l'inexécution des clauses qu'elles renferment. Le code prévoit trois cas : 1° celui où le débiteur cesse de remplir ses obligations pendant deux ans; 2° celui où il ne fournit pas les sûretés promises par le contrat; 3° celui où il tombe en faillite ou en déconfiture. (C. civ., art. 1911, 1912 et 1913.)

— *Des autres cas où prend fin le contrat de constitution de rente.* Indépendamment du rachat volontaire ou forcé, les *rentes* s'éteignent par les modes ordinaires d'extinction des obligations, c'est-à-dire par la remise qu'en fait le créancier, la novation, la confusion, la compensation, la prescription. (C. civ., art. 1234.)

Remarquons, relativement à la compensation, que, le capital n'étant pas exigible, il est impossible que la compensation s'opère de plein droit. (C. civ., art. 1289 et suiv.) Il ne suffit pas, dès lors, que le débiteur de la *rente* soit devenu créancier du crédirentier, pour que le principal de la *rente* soit affecté de la compensation; il faut encore que le débiteur manifeste sa volonté de racheter. D'un autre côté, le remboursement ne pouvant pas se faire partiellement, il ne peut y avoir compensation qu'autant que la somme due par le crédirentier égale le principal qui lui est dû, sans quoi il est autorisé à refuser la compensation. Quant à la prescription, celle de trente ans est applicable aux *rentes* constituées. Si le crédirentier est resté dix ans dans l'inaction, il peut être repoussé. (C. civ., art. 2262.) La prescription court à partir du jour où la *rente* a été constituée. Pour que le crédirentier ne soit pas victime de la mauvaise foi du débiteur qui nierait avoir fait le service de la *rente* depuis trente ans, la loi lui permet, après vingt-huit ans de la date du dernier titre, de contraindre le débiteur de la *rente* de fournir à ses frais un titre nouveau, soit à ses créanciers, soit à ses ayants cause. (C. civ., art. 2263.)

— III. RENTES FONCIÈRES. Nous avons vu que le capital fourni peut être un immeuble. Lorsque les fruits de cet immeuble doivent servir la *rente* par une affectation spéciale, cette *rente* se distingue alors de la *rente* constituée proprement dite, et, pour marquer cette distinction, la pratique lui a conservé le nom de *rente foncière*, désignation qui indiquait, dans l'ancien droit, une espèce de *rente*, abolie par le code, mais avec laquelle cependant elle a de grandes analogies. Ainsi, ce que l'on appelle maintenant *rente foncière* participe tout à la fois de la *rente* constituée et de la *rente* qui, dans notre ancien droit, portait le même nom. C'est cette règle dont nous voulons déterminer les caractères. Voyons d'abord ce qu'était l'ancienne *rente* foncière. Cette *rente* était aussi désignée sous les noms de *bail à rente* et de *bail à locatairie perpétuelle*. Pothier (*Bail à rente*) nous apprend que le nom de *rente foncière* lui venait de ce qu'elle était une charge du fonds, imposée sur le fonds par le contrat, quoiqu'elle fût aussi une dette de la personne. Tel est, en effet, son double caractère. C'est pourquoi, dans les coutumes de Paris (art. 109), de Senlis (art. 273), de Clermont (art. 36), elle était désignée sous le nom de *rente propriétaire;* dans la coutume de Bauquesne (art. 31 et 36), elle était appelée *rente héritière*. Le contrat de *rente* foncière participait de la vente et du louage. Comme la vente, il transmettait au preneur la propriété de l'immeuble et le bailleur ne conservait que le droit de percevoir la *rente* stipulée; cette *rente*, étant une charge du fonds et ayant par là le caractère d'un immeuble, était considérée comme une délibation de la propriété et l'on pouvait dire que cette propriété se trouvait partagée entre le bailleur et le preneur à *rente*. On voit par là comment le contrat de *rente* foncière participait de la nature du louage. Aussi, de même que dans le bail ordinaire, tant que le preneur direct conservait la jouissance de l'immeuble grevé, le bailleur avait un privilége sur les récoltes et les fruits, les meubles, les ustensiles servant à l'exploitation, etc. Le preneur, pendant la détention, pouvait toujours être forcé d'entretenir convenablement l'immeuble arrenté. Enfin, bien que la *rente* foncière rentrât dans les *rentes* constituées, elle s'en distinguait cependant profondément en ce qu'elle était un droit immobilier et irrachetable.

C'est par là encore qu'elle se distingue de la *rente* foncière actuelle, qui n'est plus une partie de l'immeuble arrenté, mais une dette personnelle et, par conséquent, un droit mobilier et, en outre, est essentiellement rachetable. L'article 530 du code civil, qui dispose à l'égard de cette *rente*, est ainsi conçu : « Toute *rente* établie à perpétuité pour le prix de la vente d'un immeuble, ou comme condition de la cession à titre onéreux ou gratuit d'un fonds immobilier, est essentiellement rachetable. » On voit par les termes mêmes du code que ce qui caractérise la *rente* foncière actuelle, c'est que c'est l'immeuble même qui en est le prix. Là où cette condition manque, ce n'est plus la *rente* foncière, mais la *rente* constituée. Ainsi, que Pierre vende à Jean sa maison pour la somme de 4,000 francs, moyennant une *rente* de 200 francs que Pierre promet de payer annuellement; le prix de la *rente* n'est pas un fonds, mais 4,000 francs. C'est là une *rente* constituée, car l'immeuble n'est pas vendu directement pour une *rente* qui lui est incorporée, si l'on peut s'exprimer ainsi : il est vendu directement pour de l'argent, et c'est ce capital en argent qui est converti en *rente*. On voit ainsi pourquoi la créance du crédirentier est assimilée, dans le cas de *rente* foncière, à celle du vendeur d'un immeuble et lui donne, par conséquent, les droits de privilége hypothécaire, pourvu, toutefois, qu'il accomplisse les formalités d'inscription voulues par la loi (v. aux mots PRIVILÉGE, VENTE), lorsqu'il veut s'en prévaloir. Le contrat de *rente* foncière est encore, sous le code, une véritable vente d'immeuble, comme il l'était dans l'ancien droit. De même que dans les ventes, l'obligation de servir la *rente* est personnelle au possesseur de l'immeuble et passe à ses héritiers. Si l'immeuble passe aux mains d'un tiers détenteur, le crédirentier conserve l'hypothèque spéciale qu'il a sur cet immeuble, en prenant inscription sur le tiers détenteur. Le donateur d'un tel fonds n'est pas tenu d'en garantir le payement et il a un recours contre les héritiers du donataire pour se faire garantir de toute action hypothécaire. Enfin, les règles prescrites par la loi pour l'aliénation des immeubles, soit quant à la capacité des parties, soit quant aux formes de l'acte, doivent être suivies pour le contrat de *rente* foncière.

Ainsi, c'est parce que le contrat de *rente* foncière participe de la vente, que cette *rente* se distingue de la *rente* constituée. C'est là la cause des différences qui existent entre elles sous le rapport de la faculté de rachat. Dans la *rente* constituée, on peut convenir que le débiteur ne pourra pas rembourser avant dix ans. Aux termes de l'article 530 du code civil, au contraire, le délai peut être prolongé jusqu'à trente ans. Si le créancier stipulait que la *rente* ne pourra lui être remboursée avant cinquante ans, cette clause n'aurait pas pour effet d'annuler le contrat. Il y aurait lieu seulement de la réduire au terme de trente ans. Il est, du reste, permis au créancier de régler, dans l'acte même de constitution, les clauses et conditions du rachat. Le créancier peut stipuler que le rachat ne sera opéré qu'au moyen d'un capital supérieur à la somme nécessaire pour produire l'intérêt annuel formant la *rente* que le débiteur est convenu de lui servir. Une telle clause ne serait pas usuraire, car aucune loi ne lui défend de fixer à son immeuble le prix qu'il lui plaît. Enfin, une *rente* foncière ne peut s'acquérir par la prescription. Quant aux modes d'extinction des *rentes* foncières, ce sont, en général, les mêmes que ceux des *rentes* constituées. Nous ferons remarquer, toutefois, que si le débiteur cesse pendant deux ans de remplir ses engagements, le créancier ne peut le contraindre au rachat, comme cela a lieu dans les *rentes* constituées.

— IV. RENTE VIAGÈRE. La *rente* viagère, comme son nom l'indique, est celle qui est bornée au temps de la vie d'une ou de plusieurs personnes. Cette *rente* était inconnue des Romains. « Ce peuple superstitieux, a-t-on dit avec raison, voyait de tristes augures dans les conventions qui faisaient reposer quelque espérance sur la mort de l'homme; ils les bannissaient comme impies, inhumaines et propres à exciter au crime. » La *rente* viagère est très-ancienne dans l'histoire du droit français. Elle paraît dériver des *précaires*, qui étaient fort en usage sous les deux premières races et dont la formule nous a été transmise par Marculfe (l. II, ch. V et XI, et append., ch. II, XLII). Voici ce qu'étaient ces précaires. Un particulier donnait à une église ou à un monastère soit, un fonds de terre, soit un capital en argent, et il recevait en échange des jouissances viagères en usufruit ou en *rente*. Comme les jouissances devaient cesser avec la vie de celui qui les recevait et que, cependant, l'aliénation de la propriété était perpétuelle, il était juste, par compensation, que ces jouissances fussent supérieures au revenu annuel de la chose aliénée. Ce point avait été parfaitement compris; aussi voit-on, par exemple, un capitulaire de Charles V, de 846, défendre de faire des précaires des biens ecclésiastiques, à moins que celui qui donne à l'Eglise ne reçoive d'elle, outre l'usufruit de ce qu'il a donné, l'usufruit du double sur les biens ecclésiastiques, ou, s'il a renoncé à l'usufruit de ce qu'il a donné, l'usufruit du triple sur ces mêmes biens.

La légitimité de la *rente* viagère fut cependant attaquée au moyen âge par plusieurs théologiens qui, par suite de la terreur que l'usure leur inspirait, crurent reconnaître dans cette *rente* un de ces prêts dans lesquels le créancier reçoit plus qu'il n'a donné et qui, par conséquent, étaient, à leurs yeux, condamnés par la loi divine. Parmi eux, nous citerons Henri de Gand, qui combattit la légitimité des *rentes* viagères comme il l'avait fait pour les *rentes* constituées. Mais il changea de sentiment à la lecture du capitulaire de Charles le Chauve dont nous avons parlé. Nous avons vu qu'il modifia aussi son opinion relativement aux *rentes* constituées, que d'abord il avait condamnées. La *rente* viagère fut donc admise par l'ancienne jurisprudence et elle devint un placement d'autant plus fréquent que le prêt à intérêt était plus sévèrement interdit. Son usage était universel et les jurisconsultes italiens nous apprennent qu'à Rome les contrats de *rente* viagère se pratiquaient tous les jours par les

églises, les monastères et sous la commune approbation des docteurs. Cependant, si elle était lavée de tout soupçon d'usure, elle semblait encore à quelques personnes entachée d'immoralité. Ce reproche d'immoralité est combattu dans un exposé de motifs fait par Portalis au Corps législatif et où le rapporteur cherche, en même temps, à établir l'utilité de ce contrat et son caractère bienfaisant. « Les *rentes* viagères, porte ce document, peuvent être considérées sous un point de vue économique et sous un point de vue moral. Sous un point de vue moral, la *rente* viagère peut être regardée comme un contrat peu favorable, si elle n'a sa source que dans les principes d'égoïsme et dans la volonté d'augmenter un revenu suffisant, en aliénant des fonds dont la disposition laisse des enfants, des proches, sans ressources et même sans espérances. Mais on n'aperçoit plus rien de répréhensible dans la *rente* viagère si elle n'est qu'un moyen de subsistance pour un homme isolé qui n'a point d'héritiers, ou pour une personne âgée ou infirme qui a besoin de recourir à cet expédient de finance pour vivre. Ici, comme ailleurs, il faut savoir distinguer la chose de l'abus qu'on en peut faire. Sans doute, le législateur devrait proscrire les *rentes* viagères si l'usage n'en pouvait être qu'injuste et dangereux; mais il doit les maintenir, puisque l'usage en est souvent utile ou nécessaire. Dans un vaste Etat comme la France, la situation des hommes peut être modifiée de tant de manières, qu'il est impossible à la loi de régler dans un système de juste distribution ce qui peut être utile à chacun et à tous. La loi gouvernerait mal si elle gouvernait trop; la liberté fait de grands biens et de petits maux, pourvu qu'on ne lui laisse point franchir les limites que l'intérêt public nous force de lui prescrire. Dira-t-on que l'usage des *rentes* viagères habitue les hommes à calculer froidement sur la vie et la mort de leurs semblables et peut leur inspirer des affections contraires à l'humanité? Mais combien d'institutions civiles qui peuvent donner lieu aux mêmes inconvénients et aux mêmes calculs! Nous citerons en preuve les legs, les réserves d'usufruit et une foule d'autres. » Toutes ces considérations sont fort justes. Nous ne suivrons pas Portalis dans son appréciation économique de la *rente* viagère; tout ce qu'il dit à cet égard est, du reste, très-faible. Constatons seulement que ce contrat, par les nombreuses applications auxquelles il se prête, joue un très-grand rôle dans notre organisme social et est appelé à en jouer un plus grand encore.

— *Nature et caractères de la rente viagère. Ses effets.* Ce qui caractérise la *rente* viagère, c'est que cette *rente* est essentiellement aléatoire. Comme la *rente* constituée, elle participe de la vente, puisqu'elle se crée moyennant un capital reçu par le constituant. Mais la *rente* constituée est exempte de chances et d'incertitudes; la *rente* viagère, au contraire, est une convention essentiellement aléatoire, puisque le crédirentier risque un capital certain pour l'espérance d'un revenu que la mort lui enlèvera peut-être bientôt, tandis que le débiteur est exposé, en cas de longévité du créancier, à payer en annuités plus qu'il n'a reçu en capital. Il y a entre les deux contractants ce qu'un ancien jurisconsulte appelle très-bien *commutatio periculi*. Dans la *rente* viagère comme dans la *rente* constituée, il y a aliénation du capital donné en retour de la *rente;* mais, dans la *rente* viagère, le crédirentier aliène bien plus absolument ce capital que ne le fait l'acquéreur d'une *rente* perpétuelle, car ce dernier peut espérer que le débiteur de la *rente* la rachètera pour s'en libérer, tandis que l'acquéreur de la *rente* viagère n'a pas l'espoir du rachat. *Sors sentit mortem*, disent les docteurs. Le capital a, en réalité, disparu et il n'est resté à sa place que le droit à une *rente* qui sera payée plus ou moins longtemps; de là ces expressions énergiques, *prêt à fonds perdu, vente à fonds perdu.*

Puisque l'aléa la chance aléatoire, est un des caractères distinctifs de la *rente* viagère, il en résulte qu'on ne doit pas considérer comme telle la prestation, qui n'a d'aléatoire que le nom, et qu'on ne doit pas l'entourer des priviléges introduits en considération de l'aléa. Ainsi, par exemple, la convention par laquelle une partie stipule jusqu'à la fin de sa vie, moyennant un prix, la nourriture, le logement et le chauffage. De même, Pierre vend à Paul un immeuble de 4,000 francs pour une *rente* viagère de 200 francs; le contrat n'a rien d'aléatoire. La *rente* étant créée au taux ordinaire, Paul ne peut jamais perdre puisqu'il ne fait que payer les intérêts légaux du capital par lui reçu. Pierre, de son côté, ne peut faire à ce marché un véritable gain, puisqu'il ne retire que les intérêts de son argent et rien de plus. Toute la chance consiste en ce que Paul gagnera certainement si Pierre décède promptement, tandis que ce dernier est par cela même exposé à perdre. Les chances de perte et de gain ne sont pas compensées par des chances contraires. Le contrat n'est donc pas véritablement aléatoire; il contient simplement une vente ordinaire mélangée de libéralité ou, suivant les cas, susceptible de rescision.

La *rente* viagère peut être constituée à titre onéreux ou à titre gratuit. (Code civ. art. 1968, 1969.) Quand elle est constituée à titre onéreux, le capital donné en retour de la *rente* peut être une somme d'argent, ou une chose mobilière appréciable, ou même un immeuble. Dans le premier cas, le contrat de *rente* viagère est une vraie vente dans laquelle la *rente* est une chose vendue. Dans l'autre cas, le contrat est moins un contrat de constitution de *rente* qu'une vente des objets mobiliers ou immobiliers à fonds perdu. Ce n'est plus alors la *rente* qui est vendue, c'est elle, au contraire, qui devient le prix. D'où cette double conséquence, c'est que, lorsque la *rente* viagère est constituée à prix d'argent, le contrat est unilatéral; si, au contraire, la *rente* viagère n'est que le prix d'un immeuble ou d'objets mobiliers, le contrat devient synallagmatique. Du reste, l'acte qui constate la convention peut être sous seing privé ou notarié. Mais lorsque le contrat de constitution de *rente* a pour prix un capital en argent et qu'ainsi il est unilatéral, il suffit qu'il soit signé par le constituant; il n'est pas nécessaire qu'il soit fait double. (C. civ., art. 1325.)

Lorsque la *rente* viagère est constituée à titre gratuit, par donations entre vifs ou par testament, elle doit être revêtue des formes requises par la loi; elle est aussi soumise aux principes des donations et testaments pour les cas d'excès et d'incapacité. Ainsi elle est réductible si elle excède ce dont il est permis de disposer; elle est nulle si elle est constituée par une personne incapable de disposer. Si elle est constituée au profit d'un tiers, le prix en ayant été fourni par une autre personne, elle n'est point assujettie aux formes requises pour les donations, car cette libéralité n'intervient que comme charge du contrat. C'est, d'ailleurs, lorsque la *rente* viagère est constituée à titre gratuit qu'elle peut être stipulée insaisissable. (Code civ., art. 1969, 1970, 1973 et 1981.) Du reste, la *rente* viagère, quelle que soit la manière dont elle est constituée, est meuble.

— *Comment la rente viagère peut être constituée. Taux.* Puisque la *rente* viagère est un contrat aléatoire fait sur la vie, il doit nécessairement et essentiellement y avoir une tête certaine et existante qui soutienne le contrat. Du reste, elle peut être constituée sur une ou plusieurs têtes: sur celle du bailleur de fonds, ce qui est le cas le plus ordinaire; ainsi Pierre paye 20,000 francs à Paul pour avoir une *rente* viagère de 1,500 francs; elle peut être aussi constituée sur celle d'un tiers qui ne fournit rien, dont on emprunte même la tête quelquefois à son insu et qui n'aura aucun droit à la *rente*. Ainsi Pierre fournit à Jacques une somme de 20,000 francs, à condition que ce dernier lui fera une *rente* viagère sur la tête de Paul dont il emprunte la tête. Peu importe que ce dernier soit absent, que son nom soit pris à son insu et qu'il n'ait aucun intérêt au contrat; il n'a pas même besoin de réunir les conditions ordinaires d'aptitude et de capacité. On peut même constituer la *rente* sur la tête du débiteur; ainsi, je vous livre un capital de 20,000 francs à condition que vous me payerez pendant toute votre vie une *rente* de 1,500 francs. Lorsqu'une *rente* est constituée sur plusieurs têtes, cette constitution a lieu, soit pour en faire jouir successivement les personnes sur l'existence desquelles cette *rente* repose, soit pour en assurer les avantages à soi-même et à ses héritiers jusqu'à l'extinction de toutes les têtes auxquelles elle a été attachée. Dans le premier cas, si la *rente*, par exemple, est constituée sur la tête de deux personnes, le décès de l'une ou de l'autre n'a pas pour effet de la faire cesser pour partie; elle continue à subsister jusqu'à ce que le décès de ces deux personnes soit arrivé. Si la *rente* est constituée sur la tête et au profit de deux personnes et que l'une d'elles vienne à cesser de vivre, la *rente* ne sera pas non plus éteinte par moitié, car autrement il y aurait deux *rentes* viagères distinctes, ce qui n'est pas. (C. civ., art. 1973.)

Nous ferons remarquer aussi que, la *rente* viagère étant attachée à la vie de la personne sur la tête de laquelle elle est constituée, il est nécessaire que cette personne, dont la vie réglera sa durée, existe au moment du contrat, sinon ce contrat serait sans effet. En outre, il ne suffit pas que la personne sur la tête de laquelle repose la *rente* soit existante au moment du contrat, il faut encore que sa vie ne soit pas atteinte d'un mal qui rend sa mort imminente. Autrement, si le constituant a connu le danger, le contrat n'a aucun caractère aléatoire; s'il ne l'a pas connu, il y a là une erreur qui tombe sur une qualité substantielle du contrat et qui, par conséquent, le vicie. (C. civ., art. 1110.) Il faut, du reste, que la mort soit la conséquence de la maladie existant au moment du contrat, et c'est au demandeur en nullité à prouver que cette maladie existait au moment du contrat et que le décès dans les vingt jours de la date de ce contrat est la la conséquence de cette maladie. (C. civ., art. 1974, 1975.) Si la *rente* est constituée successivement et sans diminution sur deux têtes et que l'une d'elles vienne à mourir dans les circonstances prévues par l'article 1975, le contrat n'est pas frappé de nullité. Quand la *rente* viagère est éteinte par le décès du créancier, si elle doit être payée d'avance, le terme payé ou dû d'avance est acquis en totalité au propriétaire, quand même il n'aurait pas vécu pendant toute la durée de ce terme. Si, au contraire, elle est payable sans anticipation, le débiteur ne doit que le nombre de jours pendant lesquels la personne a vécu. (C. civ., art. 1980.) Enfin, le propriétaire d'une *rente* viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée. (C. civ., art. 1982.) Du reste, le contrat de *rente* viagère étant aléatoire, cette *rente* peut être constituée au taux qu'il plaît aux parties de déterminer. (C. civ., art. 1976.)

— *Extinction des rentes viagères.* Comme dans toutes les conventions synallagmatiques, si le débiteur de la *rente* viagère constituée à titre onéreux ne remplit pas ses obligations, s'il ne donne pas au constituant les sûretés promises, ce dernier peut demander la résiliation du contrat. (C. civ., art. 1977.) Il en est de même si les sûretés ayant été données ont été amoindries ensuite. Mais la diminution ou la destruction du gage par force majeure ne porte pas atteinte à l'existence du contrat. Le débiteur peut aussi arrêter les poursuites en restituant les sûretés promises. Si le crédirentier venait à décéder pendant l'instance, la demande tomberait d'elle-même, car la *rente* serait éteinte par la force même des choses. Lorsque la résolution est prononcée, le crédirentier reçoit son capital entier et le débiteur ne peut exiger qu'il subisse la réduction à l'intérêt légal des arrérages qu'il a payés. Mais, à la différence de ce qui a lieu pour les *rentes* constituées, le seul défaut de payement des arrérages de la *rente* n'autorise point celui en faveur de qui elle est constituée à demander le remboursement du capital ou à rentrer dans le fonds par lui aliéné: il n'a que le droit de saisir et de faire vendre les biens de son débiteur, et de faire ordonner ou consentir, sur le produit de la vente, l'emploi d'une somme suffisante pour le service des arrérages. (C. civ., art. 1978.) Le motif de cette disposition de la loi, qui est une dérogation formelle aux principes reçus en matière de vente (C. civ., art. 1654), est que le contrat est aléatoire. Les parties ont voulu dès le principe le soumettre aux chances du hasard, et il est juste que ce soit le hasard lui-même qui en amène la solution. Toutefois, les parties peuvent expressément stipuler que le contrat sera susceptible de résolution si le débiteur manque à payer les arrérages. Enfin cette disposition n'a trait ni à la donation d'une chose moyennant une *rente* viagère, ni aux ventes d'immeubles moyennant cette sorte de *rente*, lorsqu'elles sont dépourvues d'aléa. Une autre différence entre la *rente* viagère et la *rente* constituée, c'est que la faculté de rachat n'y a pas lieu. (C. civ., art. 1979.) C'est encore une conséquence du caractère aléatoire du contrat de *rente* viagère. Les chances de gain sont réciproques entre les deux parties contractantes et il ne faut pas que le constituant enlève à l'acheteur l'avantage de la *rente* sous prétexte qu'elle lui devient onéreuse; non-seulement le débiteur ne peut s'exonérer de la *rente* en la remboursant, mais encore, s'il tombe en faillite, les créanciers qui le représentent ne peuvent éteindre cette *rente* en offrant le capital. Cependant, les parties peuvent stipuler par pacte exprès que le vendeur aura la faculté de rembourser le prix et d'éteindre la *rente*.

— *Saisie des rentes.* V. SAISIE.

— Econ. polit. *Rentes sur l'Etat.* Une *rente*, en général, est la créance perpétuelle ou viagère d'une somme exigible annuellement ou à des périodes plus courtes, somme représentant le revenu d'un capital que le créancier a définitivement aliéné et s'est interdit la faculté de réclamer du débiteur tant que celui-ci sera fidèle à payer les annuités ou arrérages de la *rente*. Ajoutons, pour compléter la définition, que le capital de la *rente*, inexigible de la part du créancier, est toujours facultativement remboursable par le débiteur, qui peut ainsi s'exonérer pour l'avenir du service des arrérages. Les *rentes* sur l'Etat ne diffèrent pas juridiquement, au moins sur les points essentiels, de celles qui sont constituées entre simples particuliers: le capital en est toujours non exigible du côté des créanciers; mais l'Etat a, de même que les débiteurs privés, le droit de rembourser ce capital et de se rédimer à ce prix de la prestation des arrérages. En 1789, la dette de l'Etat était de deux espèces: la dette *constituée* et la dette *non constituée*. La dette constituée se composait de l'ensemble des *rentes* perpétuelles ou viagères dues par l'Etat. Les capitaux prêtés à l'Etat étaient aliénés par les créanciers, qui avaient conservé seulement le droit d'être payés d'une *rente* jusqu'au *remboursement* permis au gouvernement, si la *rente* était constituée comme perpétuelle, ou jusqu'au décès du créancier, si la *rente* était constituée en viager. La dette non constituée était exigible ou à terme; elle se composait des comptes, des répétitions à exercer contre l'Etat, et surtout de la liquidation des offices supprimés. Pour soutenir le cours des assignats émis en quantité démesurée et en enrayer la rapide et désastreuse dépréciation, un décret de la Convention du 24 août 1793 en autorisa la conversion en *rentes* sur l'Etat, sur le pied de leur valeur nominale. Cette mesure extrême, la seule praticable peut-être, eut pour inévitable résultat de jeter le discrédit sur la *rente*. La Convention ne s'arrêta pas dans sa lutte désespérée contre les courants de l'opinion; elle voulut faire disparaître toute distinction de date et d'origine entre les titres multiples des créanciers de l'Etat, avoir définitivement raison de la préférence persistante qui s'attachait aux titres anciens et de la défaveur qui poursuivait la *rente* provenant des conversions d'assignats; ramener, en un mot, à l'unité la condition et la valeur de toutes ces différentes créances, et elle créa, par la loi du 24 septembre 1793, le grand-livre de la dette publique, qui devint le titre unique et fondamental de tous les créanciers de la République. Mais ces moyens héroïques ne triomphèrent pas de l'atteinte portée au crédit public par la masse énorme d'assignats convertis en *rentes*, conversion qui fut une des causes de la banqueroute et du *tiers consolidé* de l'an VI.

Dégagé des assignats par les lois sur leur conversion ou suppression, le Directoire voulut régler les comptes de la République avec ses créanciers. L'Assemblée constituante avait mis, en 1789, les créanciers de l'Etat sous la sauvegarde de l'honneur national; les auteurs de la loi du 9 vendémiaire an VI dirent que la République devait faire *cession de biens* à ses créanciers. On offrit donc les biens nationaux comme gage des deux tiers de la *rente* (le gage était illusoire, car les biens nationaux présentés comme gage étaient d'une valeur de 1 milliard 300 millions et les deux tiers déclarés remboursables, au capital de vingt fois la *rente*, formaient un total de 3 milliards). L'autre tiers, conservé en inscriptions au grand-livre, exempt de toute retenue présente ou future, formait le tiers consolidé.

La loi du 8 nivôse an VI institua un nouveau grand-livre du tiers consolidé des parties de la dette publique précédemment inscrites ou liquidées; et, plus tard, afin d'effacer jusqu'à la trace de la banqueroute des deux tiers, Bonaparte, par la loi du 21 floréal an X, changea la dénomination de tiers consolidé en celle de 5 pour 100 consolidés. La loi déclare: « Que les produits de la contribution foncière sont, jusqu'à due concurrence, *spécialement affectés* au payement des 5 pour 100 consolidés, et que la somme à prélever pour le payement des 5 pour 100 consolidés forme le premier article du budget de l'Etat. » (Loi du 21 floréal an X, art. 2, 3.)

Il fut créé en 1819, dans les départements, des livres auxiliaires du grand-livre de la dette publique pour y faciliter sur place la négociation des inscriptions de *rentes* sur l'Etat. Une loi de 1822 a fixé à 10 fr. de *rente* le minimum des inscriptions pouvant être portées sur le grand-livre. Avant la révolution de 1848, on comptait un nombre de 36,000 parties prenantes ayant moins de 100 francs de *rente*. (M. de Laferrière, *Droit administratif*, t. II, p. 454.) La conversion des dépôts des caisses d'épargne en *rentes* a nécessairement augmenté, dans une forte proportion, le nombre des petits rentiers.

Il est nécessaire de faire connaître comment s'effectuent les mutations ou transferts de la propriété des inscriptions de *rente*. Le mécanisme de cette opération a été réglé par la loi du 28 floréal an VII. Entre le vendeur et l'acquéreur du titre d'inscription, il intervient une cession ne différant pas d'une cession ou transport d'une créance ordinaire. Vis-à-vis de l'Etat, qui est le débiteur cédé, il s'opère une véritable novation: le Trésor demeure déchargé vis-à-vis du rentier cédant dont le titre est annihilé et il devient directement débiteur vis-à-vis de l'acquéreur de la *rente*, lequel reçoit un titre nominatif, un titre nouveau d'inscription de *rente* de pareille somme, titre qui demeure substitué à l'ancien. Voilà le principe qui préside à l'opération du transfert, opération dont le mécanisme est fort simple, mais diffère néanmoins selon qu'il s'agit d'une mutation à titre onéreux, c'est-à-dire d'une vente d'inscription de *rente*, ou qu'il s'agit, au contraire, d'une mutation à titre gratuit par décès ou autrement.

En cas de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire en cas de vente, le vendeur doit se présenter au bureau chargé de recevoir les transferts pour y faire sa déclaration, y remettre l'extrait d'inscription qu'il entend transférer et dont la signature doit être biffée en sa présence. Il lui est expédié un bulletin de cette remise. La minute du transfert doit ensuite être signée par le vendeur ou son fondé de pouvoir spécial. (Loi du 28 floréal an VII, art. 3.) Deux jours après le transfert, l'acheteur peut se présenter en personne ou se faire représenter par le porteur du bulletin qui a été remis au vendeur, pour retirer l'extrait de la nouvelle inscription de *rente* qu'il a acquise. Cet extrait d'inscription lui est délivré sur-le-champ. Il doit en donner décharge en marge de la minute du transfert. Le ministère des agents de change est obligatoire dans les transferts d'inscription de *rente* comme de tous autres effets publics. Leur office en cette matière consiste principalement à certifier, devant l'agent du Trésor, l'identité des parties, la sincérité de leur signature et leur qualité de propriétaires des titres dont elles effectuent les négociations.

En cas de mutation opérée de toute autre manière que par vente, le nouvel extrait d'inscription est délivré à l'ayant droit, sur le simple rapport de l'ancien extrait d'inscription et d'un certificat de propriété ou acte de notoriété contenant ses nom, prénoms et domicile, la qualité en laquelle il procède et possède, l'indication de sa portion dans la *rente* et l'époque de sa jouissance. Ce certificat, qui doit toujours être légalisé, est délivré par le notaire détenteur de la minute lorsqu'il y a eu inventaire ou partage, par acte public ou transmission gratuite, par acte entre vifs ou par testament. Au cas de décès, lorsqu'il n'existe ni testament, ni inventaire, ni partage, le certificat doit être délivré par le juge de paix du domicile du défunt, sur l'attestation de deux citoyens. Si la mutation est constatée par jugement, c'est le greffier dépositaire de la minute qui doit délivrer le certificat à produire. Lorsque l'inscription de *rente* dépend d'une succession ouverte à l'étranger, les certificats délivrés par les magistrats autorisés par les lois du pays sont admis, pourvu qu'ils soient légalisés par l'agent du gouvernement français. (Loi du 28 floréal, art. 6.)

Les *rentes* sur l'Etat sont insaisissables de par les lois du 8 nivôse an VI (art. 4) et du 22 floréal an VII (art. 7). La première statua « qu'il ne serait plus reçu, à l'avenir, d'*opposition* sur le tiers consolidé de la dette publique inscrite ou *à inscrire.* » La seconde, « qu'il ne serait plus reçu, à l'avenir, d'opposition au payement des arrérages, à l'exception de celle qui serait formée par le propriétaire de l'inscription (dans le cas, par exemple, où son titre lui aurait été soustrait ou aurait été égaré par lui). » Au point de vue moral, il y a injustice dans l'exception qui permet à un débiteur de mauvaise foi d'afficher la richesse aux yeux de ses créanciers non payés et privés du droit de saisir ses revenus; mais l'intérêt du crédit public l'a emporté sur les considérations tirées des droits et des intérêts privés, et la règle de l'insaisissabilité est maintenue par la jurisprudence comme une règle inflexible. Les arrérages des *rentes* dues par l'Etat sont prescriptibles par cinq ans comme ceux des *rentes* dues par les particuliers; à cet égard, les principes du droit commun et la disposition de l'article 2227 du code civil leur sont applicables.

Nous venons d'étudier longuement dans les deux articles qui précèdent le mécanisme de la *rente* sous toutes ses formes. Cette étude sur une question de cette importance serait incomplète si nous ne parlions ici d'une réforme qui est présentée par le parti socialiste comme devant s'imposer dans un avenir plus ou moins éloigné: nous voulons dire la suppression de la *rente* d'Etat.

Les différentes écoles socialistes, frappées de la rapidité avec laquelle s'élèvent les budgets d'Etat que grossissent tous les ans, pour ainsi dire, les nouvelles *rentes* résultant de nouveaux emprunts, ont pensé que la suppression de la *rente* d'Etat pouvait seule arrêter cette marée montante qui menace de tout envahir et de ne plus rien laisser aux services publics, le service de la *rente* devant absorber dans un délai relativement court toutes les ressources du budget. Il faut reconnaître que ces appréhensions sont justifiées et que l'amortissement si souvent inscrit dans les budgets, mais si rarement réalisé, ne paraît devoir être qu'un très-faible obstacle à l'accroissement constant de la dette des Etats.

L'école socialiste libérale, ou des socialistes proprement dits, propose que les dettes d'Etat soient remboursées par voie de payement de l'intérêt, payement qui pourrait être continué durant vingt ans, si le prêt est fait a 5 pour 100 par exemple. Ces vingt ans écoulés, le grand-livre serait fermé et, s'il se rouvrait, le prêt fait à l'Etat serait un prêt gratuit, une sorte de placement à fonds perdu et dont la totalité serait remboursée en une période de dix, quinze ou vingt ans sans intérêts. C'est, comme on le voit, enlever à l'Etat le moyen d'emprunter, le priver aux moments critiques de ressources nécessaires, mais aussi l'obliger à être prudent et l'empêcher de mener, par la facilité de l'emprunt, à des conversions qui sont des banqueroutes partielles, ou à une banqueroute totale.

L'école socialiste autoritaire ou communiste demande la fermeture pure et simple du grand-livre et ne recule point devant une banqueroute qui tôt ou tard est, suivant elle, inévitable.

Nous ne nous arrêterons pas à l'examen de cette dernière opinion, car nous considérons qu'il serait impossible, même dans les circonstances les plus terribles ou, si l'on aime mieux, les plus favorables, de tenter une opération de la nature de celle que proposent les communistes; nous examinerons avec plus de soin l'opinion émise à l'endroit de la suppression de la *rente* d'Etat par les socialistes libéraux, car elle nous paraît très-sérieuse, et sa mise en pratique, qui provoquerait une crise analogue à celle qu'a amenée la suppression des priviléges dans la fameuse nuit du 4 août, ne nous paraît point impossible.

Il est un fait que personne ne songe à contester, à savoir que les budgets des Etats tendent de plus en plus à être absorbés par le service de la *rente* des emprunts. L'immense facilité avec laquelle les emprunts sont souscrits, le sans-gêne que pratiquent les chefs d'Etat, toujours prêts à recourir à l'emprunt, pour combler les découverts de leurs budgets, et enfin le tort énorme que fait l'Etat à l'industrie en offrant 5 pour 100 sans aléa aux détenteurs de fonds, alors que cette même industrie leur offre 6, 7 ou 8 avec risques, tout promet un avenir gros de périls. L'Etat s'endette au détriment de la masse qui paye la *rente* et l'industrie s'appauvrit; car les capitaux l'abandonnent d'autant plus que l'Etat emprunte plus et plus souvent. A cette situation est-il un remède qui soit vraiment à la hauteur du péril? Les économistes répondent en proposant l'amortissement.

Malheureusement, on sait que neuf Etats sur dix inscrivent dans leur budget annuel des fonds destinés à l'amortissement, puis, sous divers prétextes, trouvent moyen durant l'exercice d'affecter ces fonds à d'autres dépenses. D'ailleurs, cet amortissement, même lorsqu'il se pratique, est si faible et les emprunts qui se font constamment sont si élevés que la dette croît toujours dans des proportions inquiétantes.

En somme, de l'expérience il résulte que, à de rares exceptions près (les Etats-Unis du Nord seuls amortissent sérieusement leur dette aujourd'hui), l'amortissement ne se pratique pas ou ne se pratique que d'une façon illusoire. Ce fait bien et dûment constaté conduit à ceci, que la seule façon d'empêcher un Etat de grever l'avenir et de rendre par ses emprunts une banqueroute tôt ou tard inévitable, c'est d'enlever à l'Etat le moyen d'emprunter et de l'obliger à vivre au moyen de l'impôt.

Pour arriver à ce résultat, il n'est qu'un moyen : le remboursement du capital emprunté par le payement de la *rente* durant un temps que détermine le taux de l'emprunt et celui de la *rente.* Privés d'un placement facile, sûr et lucratif, les fonds publics iront à l'industrie qui manque de capitaux très-souvent, et, tandis que cette dernière verra ses forces s'accroître, l'Etat, trop disposé à tout absorber, sera contraint de se réduire et de vivre économiquement, car il ne pourra plus trouver d'argent que par l'impôt.

S'il survient une crise, disent les économistes, que fera l'Etat obligé de faire face à une guerre imprévue?

A cela les socialistes répondent : il triplera les impôts, il prendra sur ses fonds de réserve, fonds qu'il sera contraint de constituer en temps de paix. D'ailleurs, le souci des deniers publics, l'impossibilité de recourir à l'emprunt forceront le pouvoir à ne point se laisser entraîner dans des expéditions peu sensées, et la guerre défensive, la seule qui soit légitime, sera la seule possible.

En ce qui touche les détenteurs actuels de *rente*, comme ils n'ont, suivant l'école socialiste, qu'à opter entre un remboursement intégral de leurs fonds et une banqueroûte certaine au bout de vingt, trente ou quarante ans, mieux vaut pour eux la remise de leurs deniers, qu'ils pourront lancer dans l'industrie, qu'une crise qui les ruinerait complétement.

Quoi qu'il puisse advenir et soit que les événements ultérieurs donnent ou non raison à l'école socialiste, nous sommes contraint d'admettre en terminant que la mesure qu'elle propose liquiderait l'Etat, profiterait au plus grand nombre, rendrait les dépenses et les guerres illégitimes désormais impossibles, et enfin ne causerait pas dans notre pays, par exemple, une commotion plus grande que celle qui fut déterminée, en 1789, par la mise de tous les privilégiés dans le droit commun.

RENTÉ, ÉE part. passé du v. Renter. Qui a des rentes, à qui l'on sert des rentes, des pensions : *Communauté bien* RENTÉE. *Moines* RENTÉS.

> Qu'il soit le mieux *renté* de tous les beaux esprits,
> Comme roi des auteurs qu'on l'élève à l'empire,
> Ma bile alors s'échauffe, et je brûle d'écrire.
> BOILEAU.

— *Etre bien renté*, Etre fort riche.

RENTER v. a. ou tr. (ran-té — rad. *rente*). Assigner, servir une rente, un revenu annuel à : RENTER *un hôpital, un collége.*

— v. n. ou intr. Féod. Payer le rentage.

RENTER v. a. ou tr. (ran-té — du préf. *r*, et de *enter*). Syn. de REMPIÉTER : RENTER *de vieux bas.*

RENTERIA, bourg d'Espagne, sur le chemin de fer d'Irun à Madrid, à 10 kilom. d'Irun et à 629 kilom. de Madrid, dans une vallée boisée, sillonnée de cours d'eau; 2,800 hab. C'était autrefois un centre important; on y construisait des navires de 800 tonneaux. Commerce de clous et de quincaillerie. « L'église de Renteria, dit M. Germond de Lavigne, bâtie dans le style de celle d'Irun, date du XVI^e ou du XVII^e siècle et se trouve encore dans un état parfait de conservation. Sur le point le plus élevé du bourg, on remarque un vaste bâtiment carré, ancien palais particulier ou maison de ville, dont la construction paraît remonter au XV^e siècle; du reste, on y trouve un grand nombre de vieilles maisons de cette époque, percées de petites fenêtres géminées ogivales.

RENTERRER v. a. ou tr. (ran-tè-ré — du préf. *r*, et de *enterrer*). Enterrer de nouveau.

RENTEUX, EUSE adj. (ran-teu, eu-ze — rad. *rente*). Droit cout. Grevé de rentes : *Héritage* RENTEUX.

RENTIER, IÈRE (ran-tié, iè-re — rad. *rente*). Personne qui a des rentes, dont les revenus consistent principalement en rentes : *La plupart des gros* RENTIERS *ont des offices.* (Laharpe.) *Tous les jours nous voyons la propriété retomber des mains du* RENTIER *dans celles du cultivateur.* (Proudh.) *Lorsque le* RENTIER *a moins à dépenser, le contribuable peut dépenser davantage.* (J. Garnier.)

— Personne qui vit de son revenu, sans commerce, ni industrie, ni fonctions : *Il ne travaille que dans l'espoir de devenir* RENTIER. *Il parle d'épouser une* RENTIÈRE.

— *Rentier viager*, Celui à qui l'on sert une rente viagère.

— Féod. Personne qui doit des rentes seigneuriales : *Cette seigneurie avait beaucoup de* RENTIERS *et de* RENTIÈRES. (Acad.)

— s. m. Anc. cout. Rôle des rentes dues à un seigneur, en Bretagne.

— **Encycl.** Mœurs et Cout. Le *rentier* étant l'homme qui vit de ses rentes, on devrait donner indifféremment ce nom à quiconque possède un capital, biens-fonds ou argent, qui le fait vivre sans qu'il ait besoin de travailler. Le propriétaire qui reçoit ses loyers ou ses fermages vit de ses rentes tout aussi bien que celui qui a placé son capital dans les fonds publics et qui va en toucher le loyer au Trésor; mais l'usage a presque exclusivement réservé le nom de *rentier* au dernier, laissant à l'autre le titre plus sonore de propriétaire.

On se figure volontiers le *rentier* coiffé d'une casquette de loutre, vêtu d'une redingote à longs pans carrés, se chauffant, en espalier, à la petite Provence des Tuileries ou du Luxembourg, plus inquiet encore toutefois des variations de la Bourse que de celles de l'atmosphère et sentant les rhumatismes lui roidir les articulations quand les fonds baissent, comme d'autres quand le mercure descend au-dessous de zéro. C'est ainsi qu'on aimait à le représenter il y a quelque trente ou quarante ans. Dans ces croquis d'un autre âge, le *rentier* habite toujours les Batignolles ou le Marais; il considère une partie de domino, au café, comme une débauche dont son quartier peut être instruit, se promène en famille le dimanche, lit régulièrement les *Petites Affiches* et a une foi aveugle dans les articles du *Constitutionnel.* Aujourd'hui, la rente est trop répandue, trop démocratisée pour que l'on puisse considérer l'homme qui en achète, et qui en vit, comme un de ces insectes rares que l'entomologiste pique à part et étudie curieusement. Les gouvernements, qui ont quelquefois de l'esprit, se sont aperçus que le *rentier* était tout le contraire d'un révolutionnaire; qu'autant ce dernier aime le changement, le bouleversement, autant le *rentier* redoute les moindres variations politiques, au point de voir un cataclysme dans un simple changement de cabinet. Ils se sont donc dit : faisons le plus de *rentiers* possible; gouvernons, s'il se peut, un peuple de *rentiers.* La masse de titres jetés dans la circulation par les emprunts d'État et les emprunts des villes, par les compagnies de chemins de fer et par une multitude d'autres compagnies, l'abaissement progressif des sommes à verser pour chaque titre à mesure qu'on en émettait davantage, enfin des combinaisons de toutes sortes pour décider l'argent à sortir des poches, ont à moitié réalisé ce rêve, si bien qu'aujourd'hui il n'y a plus besoin d'aller au Marais, aux Batignolles ou à la petite Provence des Tuileries pour voir de près un *rentier.*

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les gouvernements n'ont fait cette découverte que tout récemment. Quoique si intéressés à créer des *rentiers*, à rassurer cette race inoffensive et peureuse, à lui donner au moins de la sécurité pour son argent, ils se sont, au contraire, ingéniés à l'inquiéter, à la pressurer, à la réduire à la misère. L'histoire du *rentier*, dans le cours des âges, est un martyrologe. L'ancien régime, qui n'était pas très-fort en finances, ne connaissait qu'une chose : duper le *rentier;* c'était pour lui le moyen le plus simple de remplir ses coffres toujours vides. Quand il avait besoin d'argent, il en demandait, ce qui n'a rien de bien extraordinaire, et promettait monts et merveilles à quiconque voudrait bien lui en prêter. Le taux de la rente fixé et débattu, l'argent affluait; mais alors l'Etat s'apercevait qu'il avait bien cher à payer d'intérêt annuel; il déclarait aux *rentiers* qu'il ne payerait que la moitié ou le quart du taux convenu et qu'encore c'était une gracieuseté de sa part, qu'il y perdait; quelquefois même il ne payait rien du tout, sous prétexte que cette année-là l'argent était trop cher. Eh bien, le *rentier* ne se décourageait pas; il disait, avec le chevalier de Cailly :

> De nos rentes, pour nos péchés,
> Si les quartiers sont retranchés
> Pourquoi s'en émouvoir la bile?
> Nous n'aurons qu'à changer de lieu :
> Nous allions à l'Hôtel de ville,
> Et nous irons à l'Hôtel-Dieu!

A la première occasion, il se laissait encore duper par les mêmes promesses, apportait de confiance son argent et était victime du même tour de gobelet.

Après avoir survécu à tant de déboires, il était bien dû au *rentier* de voir luire enfin des jours meilleurs, d'aborder heureusement à une époque où, loin d'avoir à craindre la banqueroute, il serait considéré comme le plus ferme pilier de l'Etat, où son plus cruel désappointement serait d'être traité de philistin et coiffé d'une casquette de loutre par quelque vaudevilliste en retard.

RENTOILAGE s. m. (ran-toi-la-je — rad. *rentoiler*). Action de rentoiler, de garnir de toile neuve : RENTOILAGE *d'une paire de manchettes.*

— Opération par laquelle on conserve une vieille peinture sur toile, en la soutenant par une toile neuve collée par derrière, ou transportant les couleurs sur une toile neuve.

— **Encycl.** V. RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART.

RENTOILER v. a. ou tr. (ran-toi-lé — du préf. *r*, de *en*, et de *toile*). Mettre de la toile neuve à, changer la toile de : RENTOILER *des manchettes.*

— *Rentoiler un tableau*, Assurer sa conservation en collant une toile neuve par derrière, ou en transportant la peinture sur une toile neuve.

RENTOILEUR s. m. (ran-toi-leur — rad. *rentoiler*). Celui qui fait les rentoilages de tableaux.

RENTONNEMENT s. m. (ran-to-ne-man — rad. *rentonner*). Action de rentonner, de remettre un liquide dans un tonneau.

RENTONNER v. a. ou tr. (ran-to-né — du préf. *r*, et de *entonner*). Entonner de nouveau, remettre dans un tonneau : RENTONNER *du vin.*

RENTORTILLEMENT s. m. (ran-tor-ti-lleman; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *entortillement*). Nouvel entortillement.

RENTORTILLER v. a. ou tr. (ran-tor-tillé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *entortiller*). Entortiller de nouveau.

RENTOUILLER v. a. ou tr. (ran-tou-llé; *ll* mll.). Agric. Semer de blé ou de méteil, après la récolte du blé : RENTOUILLER *une terre.*

RENTRAGE s. m. (ran-tra-je — rad. *rentrer*). Action de rentrer; résultat de cette action : *Le* RENTRAGE *du bois.*

— Techn. Couture faite de façon qu'elle ne paraisse point. ‖ Opération par laquelle le corroyeur rapproche sur elles-mêmes les parties faibles avec l'étire, afin d'en masquer, autant que possible, les défectuosités. ‖ Syn. de REMETTAGE.

RENTRAÎNER v. a. ou tr. (ran-trê-né — du préf. *r*, et de *entraîner*). Entraîner de nouveau : *Tu favorises si bien mon penchant et tu me le rends si agréable, que je ne puis hésiter à le suivre lorsqu'il me* RENTRAÎNE *vers toi.* (M^me Roland.)

RENTRAIRE v. a. ou tr. (ran-trè-re — du préf. *r*, et de *entraire*, verbe hors d'usage, proprement retirer en arrière. *Rentraire* représente un type latin *reintrahere*, entraîner en arrière. Se conjugue comme *traire*). Coudre en rapprochant les bords, de façon que la couture ne paraisse pas : RENTRAIRE *un manteau, de la tapisserie.*

— Absol. : *Cette ouvrière* RENTRAIT *bien.*

RENTRAITURE s. f. (ran-trè-tu-re — rad. *rentraire*). Techn. Couture qu'on fait en rentrayant : *Cela est si bien rentrait, qu'on ne voit point la* RENTRAITURE. (Acad.) *Sa robe et son fichu étaient si remplis de* RENTRAITURES *qu'on eût dit que des araignées en avaient filé les toiles.* (B. de St-P.) ‖ Couture à demi-jonction que fait le sellier, et qui peut se serrer en tirant les points de dessus.

RENTRANT, ANTE adj. (ran-tran, an-te — rad. *rentrer*). Géom. Se dit d'un angle dont l'ouverture est en dehors : *Angle* RENTRANT. ‖ Se dit d'une courbe qui revient sur elle-même : *Le cercle et l'ellipse sont des courbes* RENTRANTES. *La lune circule autour de la terre dans une orbite* RENTRANTE. (Biot.)

— Mécan. *Nombre rentrant*, Nombre des dents d'un pignon, divisant exactement celui des dents de la roue qui s'engrène avec le pignon.

— Hist. nat. Replié en dedans : *Valves* RENTRANTES. *Le bruant mâle et la femelle ont les bords du bec inférieur* RENTRANTS. (Buff.)

— s. m. Joueur qui prend la place de celui qui a perdu : *Le* RENTRANT *doit mettre au panier.*

— Fortif. Angle rentrant : *Les* RENTRANTS *d'un ouvrage étoilé.*

RENTRAYAGE s. m. (ran-trè-ia-je). Action de rentraire ou rentrayer; résultat de cette action : *Le* RENTRAYAGE *d'un vêtement déchiré. Le* RENTRAYAGE *des peaux de buffle.*

RENTRAYER v. a. ou tr. (ran-trè-ié. — V. RENTRAIRE. Se conjugue comme *payer*). Techn. Recoudre, en parlant des peaux de buffle.

RENTRAYEUR, EUSE s. (ran-trè-ieur, eu-ze — rad. *rentraire*). Personne qui rentrait, qui sait rentraire : *Une habile* RENTRAYEUSE.

— Ouvrier, ouvrière qui répare les déchirures faites aux pièces de drap pendant les apprêts.

RENTRÉ, ÉE (ran-tré) part. passé du. v. Rentrer. Entré de nouveau; revenu dedans, revenu après être sorti : *Navire* RENTRÉ *au port.*

— Reporté ou porté dedans : *Des orangers*

RENTRÉS *aux premiers froids. Des foins* RENTRÉS *avant l'orage.*

— Cave, creux : *Avoir les yeux* RENTRÉS, *les joues* RENTRÉES.

— Répercuté, dont l'action s'est portée en dedans : *Dartre* RENTRÉE. *Sueur* RENTRÉE. *Humeur* RENTRÉE. ‖ Empêché de se produire, de se manifester; obligé de se contraindre : *Colère* RENTRÉE. *Amour* RENTRÉ. *Ambition* RENTRÉE. *Une bouderie* RENTRÉE *est un poison mortel.* (Balz.) *Ces vertus trop* RENTRÉES, *et qui sentent le philosophe, ne sont pas celles qui atteignent le but.* (Ste-Beuve.) *Une fois retiré dans sa patrie, l'abbé Galiani se meurt de paroles* RENTRÉES *et non écoutées.* (Ste-Beuve.)

— Concentré, replié sur soi-même : *Un soldat n'est pas tenu d'être abstrait et* RENTRÉ *comme un philosophe.* (Ste-Beuve.)

— *Rentré en grâce*, A qui l'on a pardonné, qui a reconquis les bonnes grâces de quelqu'un.

RENTRÉE s. f. (ran-tré — rad. *rentrer*). Action de rentrer, d'entrer de nouveau, de revenir dans le lieu d'où l'on était parti : *La* RENTRÉE *d'une armée dans ses quartiers.* ‖ Action de reprendre des fonctions, de recommencer des travaux interrompus par des vacances : *La* RENTRÉE *des tribunaux. La* RENTRÉE *des classes. Discours de* RENTRÉE. ‖ Action de porter ou de reporter à l'intérieur ce qui était dehors : *La* RENTRÉE *des orangers. La* RENTRÉE *des foins.*

— Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme : RENTRÉE *difficile. Compter sur la* RENTRÉE *de ses fonds. Attendre des* RENTRÉES. RENTRÉE *des impôts, des contributions. Il fallait organiser la perception et la* RENTRÉE *des fonds au Trésor.* (Thiers.)

— Fam. *Guichet de rentrée*, Moyen de revenir, de s'introduire de nouveau : *Tout ce qu'ils désiraient, tout ce que veulent leurs amis, c'est de s'ouvrir un* GUICHET DE RENTRÉE *qui deviendra bientôt porte cochère.* (D'Alemb.)

— Théâtre. Réouverture des théâtres au commencement de l'année dramatique : *Le lundi de Pâques est le jour de la* RENTRÉE *pour tous les théâtres de Paris.* (Harel.) ‖ Nouvelle apparition d'un artiste déjà reçu, mais qui s'est tenu quelque temps éloigné de la scène : *Pour la* RENTRÉE *de Mlle N.*

— Mus. Dans une fugue, dans une pièce imitative, Retour du sujet lorsqu'il a été un instant abandonné et qu'il reparaît dans une des parties après un silence plus ou moins long. ‖ Dessin mélodique par lequel, dans un morceau à grand nombre, une voix ou un instrument fait sa réapparition à la suite d'un silence d'une ou de plusieurs mesures.

— Chasse. Retour, au point du jour, des animaux dans un bois, après qu'ils ont passé la nuit en plaine : *Aller à la* RENTRÉE. *Attendre le cerf, le sanglier à la* RENTRÉE. *Se mettre à l'affût à la* RENTRÉE.

— Jeux. Cartes que l'on prend dans le talon à la place de celles que l'on a écartées : *Mauvaise, heureuse* RENTRÉE. *Belle* RENTRÉE *d'as.*

— Mar. Rétrécissement progressif de la largeur du navire, en montant de la batterie basse aux gaillards.

— Techn. Chacune des différentes planches préparées pour l'impression en couleur.

— **Encycl.** *Rentrée des tribunaux.* Chaque année, à l'expiration des vacances judiciaires, a lieu ce qu'on appelle la *rentrée* des tribunaux. Le 3 novembre, chaque tribunal, réuni au grand complet, reprend l'exercice normal de ses travaux et de ses audiences. Cette *rentrée* se fait avec une assez grande solennité dans les cours d'appel et à la cour de cassation. Les conseillers, les présidents et les membres du parquet qui composent la cour assistent d'abord à une messe du Saint-Esprit, puis se réunissent dans le prétoire de la première chambre, sous la présidence du premier président. Un membre du parquet, tantôt le procureur général, tantôt un des avocats généraux, prononce alors un discours, dit discours de *rentrée*. Ces sortes de harangues, appelées jadis des mercuriales, ont en général un ton académique, solennellement guindé, et beaucoup roulent sur des lieux communs, tels que l'éloge de la magistrature par elle-même, l'éloge du gouvernement par des orateurs qui tiennent de lui leurs fonctions. Toutefois, fréquemment aussi, on trouve dans ces morceaux oratoires des parties fort intéressantes : dans les uns, des recherches historiques et une sérieuse érudition; dans d'autres, des dissertations sur une question de droit ou d'organisation judiciaire; dans beaucoup, des idées remuées, des questions posées, des solutions susceptibles le plus souvent de contradiction, mais par cela même dignes de mention et d'intérêt. Quelques-uns des discours de *rentrée* prononcés pendant ces dernières années ont particulièrement attiré l'attention publique. Nous nous bornerons à citer le discours sur l'organisation judiciaire, prononcé en 1869, devant la cour de Lyon, par l'avocat général Bérenger, depuis député à l'Assemblée nationale, et les belles harangues de M. Renouard, procureur général à la cour de cassation, sur le droit qui prime la force (1872) et sur l'impartialité (1874). A vrai dire, ces dernières harangues ont moins le ton de discours de *rentrée* que celui des anciennes mercuriales prononcées par d'Aguesseau, et qui châtiaient d'une parole sévère le relâchement ou la mollesse des mœurs privées et publiques.

Après avoir entendu le discours de *rentrée*, chaque cour procède à l'opération du roulement des chambres; après quoi chaque chambre entre en fonction.

— Théâtre. Lorsque, pour une raison ou pour une autre, soit par suite d'indisposition, d'absence ou de congé, un artiste est resté plus ou moins longtemps éloigné du théâtre auquel il appartient et qu'enfin il reparaît à ce théâtre, il fait ce qu'on appelle sa *rentrée*. L'usage veut alors que l'affiche annonçant le spectacle du jour porte en tête ces mots, écrits en caractères plus ou moins gros, selon la notoriété de l'artiste, son action sur le public et son influence sur la recette : *Pour la rentrée de M...* ou *de Mme ....* En effet, cette simple mention, s'il s'agit d'un comédien remarquable, influe d'une façon directe sur le chiffre de la recette, et les directeurs de spectacle n'ont garde de l'omettre en ce cas. Ils abusent même parfois de l'emploi de ce moyen et laissent subsister sur l'affiche, pendant des mois entiers, la mention susdite. C'est là un petit charlatanisme qui, en somme, ne fait de mal à personne et qui profite à la caisse, lorsqu'il est question d'un de ces acteurs en renom, tels que MM. Bressant, Régnier, Geoffroy, Berton, Mélingue, Arnal, Mmes Arnould-Plessy, Favart, Fargueil, Thuillier, Déjazet, Schneider, etc. On dit alors, plus ou moins correctement, que tel artiste a fait une *rentrée* brillante, ou enthousiaste, ou froide, ou réservée. Pendant les dernières années de l'existence de Rachel, la grande tragédienne, alors que son talent était à son apogée et que la présence de son nom sur l'affiche était le présage certain d'une salle pleine, la Comédie-Française elle-même, assez réservée d'ordinaire en matière de réclame, ne dédaignait pas ce moyen d'attraction sur le public. Rachel, jouissant alors d'un congé annuel de quatre ou six mois et n'étant, par conséquent, présente au théâtre, chaque année, que six ou huit mois, il arrivait même ceci de singulier que l'affiche contenait toujours une mention particulière les jours où jouait la célèbre artiste; pendant trois ou quatre mois, elle portait en tête les mots ordinaires : *Pour la rentrée de Mlle Rachel ;* puis, au bout de ce temps, la phrase sacramentelle était remplacée par celle-ci : *Pour les dernières représentations de Mlle Rachel avant son congé.* De cette façon, le public était toujours en éveil.

Lorsqu'un comédien, après avoir longtemps fait partie du personnel d'un théâtre, s'en éloigne, comme il arrive parfois, pour se montrer sur une autre scène et qu'il revient ensuite à son point de départ, l'affiche du théâtre où il se représente n'oublie jamais de mentionner sa *rentrée*.

RENTRER v. n. ou intr. (ran-tré — du fr. *re*, et de *entrer*). Entrer de nouveau; revenir au lieu d'où l'on était sorti : RENTRER *dans sa maison, dans sa chambre, dans la ville. La souris ne s'écarte guère de son trou et y* RENTRE *à la première alerte.* (Buff.)

> *Rentrez* dans la maison et gardez de rien dire.
>
> MOLIÈRE.

‖ Revenir chez soi : *Madame n'*EST *pas encore* RENTRÉE. *Il va pleuvoir, hâtons-nous de* RENTRER.

— S'emboîter : *Des tubes qui* RENTRENT *les uns dans les autres.*

— Etre compris virtuellement : *Cet article* RENTRE *dans le précédent. Cela* RENTRE *dans vos attributions.*

— Reprendre sa place, son état, ses fonctions : RENTRER *dans l'armée, dans la magistrature.* RENTRER *au régiment.* RENTRER *en charge.*

— Faire revenir, réduire : *Définir une chose, c'est la séparer de l'infini, c'est la faire* RENTRER *dans le cercle des choses finies, en décrivant les parties qui la composent, en la montrant aux yeux.* (A. Martin.)

— Revenir, retomber après un détour : RENTRER *dans son sujet. Changez la nature du droit du père de famille et vous* RENTREZ *dans la bestialité.* (Franck.) *Si vous laissez au clergé la possibilité de* RENTRER *par un coin quelconque dans vos affaires, il envahira tout bientôt.* (Dupin.)

— Se reproduire, recommencer, se montrer de nouveau : *La vie* RENTRAIT *au cœur de la pauvre recluse.* (Méry.)

> Quelquefois le courage *rentre*
> Au pauvre vaincu dans le ventre,
> Et le vainqueur par le vaincu
> En a bien souvent dans le cu.
>
> SCARRON.

— Se cacher, se dissimuler, cesser de se montrer :

> Le naturel toujours sort et sait se montrer;
> Vainement on l'arrête, on le force à *rentrer*.
>
> BOILEAU.

— Etre acquitté, payé : *Ce revenu a peine à* RENTRER. (Acad.) *Avant de compter le profit, il faut que les frais* RENTRENT. (Acad.) *Cette avance* RENTRERA *peu à peu.* (Acad.) *Il doit lui* RENTRER *des fonds dans quelques jours.* (Acad.) *A l'époque dont nous racontons l'histoire, l'impôt* RENTRAIT *mal et la comptabilité était obscure.* (Thiers.)

— Se répercuter, se porter à l'intérieur : *Prenez garde de laisser* RENTRER *cette humeur, elle vous jouerait un mauvais tour.* (Acad.) *Un charlatan lui a fait* RENTRER *ses dartres.* (Acad.)

— *Rentrer en*, Etre, se mettre de nouveau : RENTRER EN *fureur. Au printemps, les animaux* RENTRENT EN *chaleur.*

— *Rentrer en danse*, Se remettre dans une affaire, dans un embarras dont on était sorti.

— *Rentrer en lice*, Recommencer la lutte : *Il faudrait demain* RENTRER EN LICE. (Mass.)

— *Rentrer dans l'alignement*, Reculer pour se remettre sur l'alignement.

— *Rentrer dans le néant*, Etre anéanti, détruit. ‖ Perdre tout crédit, toute influence.

— *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un*, Obtenir de nouveau son amitié, sa protection.

— *Rentrer dans son bien, dans ses droits*, Les recouvrer : *L'honneur* RENTRA DANS SES DROITS. (J.-J. Rouss.)

— *Rentrer dans son bon sens*, Redevenir raisonnable.

— *Rentrer dans l'ordre,* Revenir à un état régulier qui avait été troublé : *La mort fait tout* RENTRER DANS L'ORDRE. (Chateaub.) = *Faire rentrer quelqu'un dans l'ordre*, Le ramener à l'obéissance, à la soumission : *Il* A FAIT RENTRER *ces mutins* DANS L'ORDRE. (Acad.)

— *Rentrer dans son devoir, dans le devoir*, Recommencer à s'acquitter de ses devoirs, que l'on avait négligés.

— *Rentrer dans sa coquille*, Se retirer chez soi, se confiner dans ses affaires, dans ses intérêts personnels : *Je* RENTRE *maintenant* DANS MA COQUILLE. (Volt.)

— *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière, dans la poudre, le faire rentrer cent pieds sous terre*, L'accabler de reproches, de honte, l'humilier profondément.

— *Rentrer en soi-même*, Faire des réflexions sur soi-même, sur sa propre conduite : *La raison fait toujours* RENTRER *les hommes* EN EUX-MÊMES *pour quelques moments.* (Volt.)

> Remettez-vous, madame, et *rentrez en vous-même.*
>
> VOLTAIRE.

— *C'est le ventre de ma mère, je n'y rentre*, Je n'ai nulle envie de me rengager là-dedans.

— Théâtre. Reparaître sur la scène où l'on a déjà paru, après une absence : *Ce comédien* RENTRE *ce soir par le rôle d'Oreste.* (Acad.)

— Grav. Repasser la pointe ou le burin dans les tailles que l'on a déjà faites, afin de les approfondir.

— Mus. Faire une rentrée.

— Jeux. Se dit des cartes qu'on prend au talon, après qu'on a écarté : *Il ne m'est rien* RENTRÉ. *Il m'est* RENTRÉ *trois atouts.* ‖ *Rentrer en bredouille*, Se dit du joueur au trictrac qui, ayant été débredouillé, fait un grand coup qui lui fournit l'avantage de marquer trois ou cinq trous à la fois.

— Vén. *Rentrer en forêt*, Se rembucher.

— v. a. ou tr. Porter dedans de nouveau; porter dedans en général : RENTRER *des marchandises dans un magasin.* RENTRER *des pots de fleurs, des orangers dans la serre.* RENTRER *les foins, les moissons. Il faut saisir pour le foin le degré de dessiccation convenable pour le* RENTRER. (M. de Domb.)

— Cacher, dissimuler; empêcher de se montrer : *Je combattis mon désespoir, je* RENTRAI *mes larmes.* (F. Soulié.)

— Techn. *Rentrer le cuir*, En rapprocher les parties faibles sur elles-mêmes, lui faire subir l'opération du rentrage. ‖ *Rentrer la chaîne*, En passer tous les fils dans les maillons des lisses. ‖ On dit aussi REMETTRE.

— Typogr. *Rentrer une ligne*, La renfoncer pour produire un blanc au commencement.

Se rentrer v. pr. Etre rentré : *Les fleurs doivent* SE RENTRER, *ainsi que les fruits, avant les premières gelées.*

RENTRER v. a. ou tr. (ran-tré). Forme fautive du mot RENTRAIRE.

RENTR'OUVRIR v. a. ou tr. (ran-trou-vrir — du préf. *r*, et de *entr'ouvrir*). Entr'ouvrir de nouveau :

> Puis il revient un peu, *rentr'ouvrant* la paupière,
> Et montre qu'à regret il voit notre lumière.
>
> PH. DESPORTES.

RENTRURE s. f. (ran-tru-re — rad. *rentrer*). Techn. Endroit où doivent se rencontrer les parties d'un dessin qu'on doit transporter sur le papier ou sur la toile. ‖ Action d'apporter l'une après l'autre toutes les teintes dans l'impression des papiers ou des toiles, au moyen de planches dont chacune porte un dessin et une teinte spéciale.

RENTY, village de France (Pas-de-Calais), à 24 kilom. S.-O. de Saint-Omer; 1,000 hab. Ce village fut érigé en marquisat en 1553 par Charles-Quint, qui y fut battu l'année suivante par les troupes de Henri II.

RENUCCI (François-Octavien), historien italien, né à Pero (Corse) en 1767, mort à Bastia en 1842. Il entra dans les ordres, fut chargé par Bonaparte, en 1796, d'aider de sa plume les généraux Gentili et Casalta, chargés de débarrasser la Corse de la domination anglaise, et organisa l'instruction publique dans le département du Golo. En 1804, il alla enseigner la rhétorique à Bastia, où il devint principal du collége, et suivit, sous Charles X, la carrière du barreau. On a de lui : *Novelle storiche corze* (Bastia, 1828, in-8°) et *Storia di Corsica dal* 1789 *sino al* 1830 (1833-1834, 2 vol. in-8°, fig.).

RÉNULINE s. f. (ré-nu-li-ne). Foram. V. RÉNULITE.

RÉNULITE s. f. (ré-nu-li-te — dimin. du lat. *ren*, rein). Foram. Genre de foraminifères, réuni par plusieurs auteurs aux pénéroples, et dont l'espèce type est fossile dans les terrains tertiaires de Grignon. ‖ On dit aussi RÉNULINE.

RENUNG, village et commune de France (Landes), cant. d'Aire, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Sever, à 24 kilom. de Mont-de-Marsan; 867 hab. L'église renferme une chaire admirablement sculptée.

RENUSSON (Philippe), jurisconsulte français, né au Mans en 1632, mort à Paris en 1669. Il exerça la profession d'avocat près le parlement de Paris et acquit une grande réputation par ses ouvrages. On a de lui : *Traité des propres réels* (Paris, 1681, in-fol.), plusieurs fois réimprimé; *Traité de la subrogation de ceux qui succèdent en lieu et place des créanciers* (1685, in-4°); *Traité de la communauté des biens entre l'homme et la femme conjoints par le mariage* (1692, in-fol.); *Traité du douaire* et *Traité de garde noble et bourgeoise* (1699, in-fol. et in-4°). Les *Œuvres* de Renusson, recueillies et publiées à Paris (1760, in-fol.), ont été plusieurs fois rééditées.

RENVAHIR v. a. ou tr. (ran-va-ir — du préf. *r*, et de *envahir*). Envahir de nouveau.

RENVAHISSEMENT s. m. (ran-va-i-se-man — rad. *renvahir*). Nouvel envahissement.

RENVELOPPER v. a. ou tr. (ran-ve-lo-pé — du préf. *r*, et de *envelopper*). Envelopper de nouveau.

RENVENIMER v. a. ou tr. (ran-ve-ni-mé — du préf. *r*, et de *envenimer*). Envenimer de nouveau.

RENVERGER v. a. ou tr. (ran-vèr-jé — du préf. *r*, de *en*, et de *verge*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Je renvergeai ; nous renvergeons*). Techn. Border, en parlant d'ouvrages de vannerie.

RENVERGEURE s. f. (ran-vèr-ju-re — rad. *renverger*). Techn. Bordure d'un ouvrage de vannerie.

RENVERGUER v. a. ou tr. (ran-vèr-ghé — du préf. *r*, de *en* et de *vergue*). Mar. Enverguer de nouveau : RENVERGUER *une voile.*

RENVERS s. m. (ran-vèr — du préf. *r*, et de *envers*). Techn. Faîte d'une couverture d'ardoise.

RENVERSABLE adj. (ran-vèr-sa-ble — rad. *renverser*). Qui peut être renversé.

— Bot. Se dit des parties qui peuvent se tourner l'une vers l'autre, sans se toucher par la partie inférieure : *Feuille* RENVERSABLE.

RENVERSANT, ANTE adj. (ran-vèr-san, an-te — rad. *renverser*). Qui produit un étonnement capable de faire tomber là a renverse : *Il allait sortir orné d'une toilette* RENVERSANTE. (E. Lemoine.)

RENVERSE s. f. (ran-vèr-se — rad. *renverser*). Mar. Vent qui succède brusquement à un autre vent soufflant dans une direction opposée.

— Loc. adv. *A la renverse*, Sur le dos : *Tomber* À LA RENVERSE. *Etre couché* À LA RENVERSE. *Je reçus le coup à la tête, et j'en fus si étourdi dans le moment, que je pensai tomber* À LA RENVERSE. (Le Sage.)

RENVERSÉ, ÉE (ran-vèr-sé) part. passé du v. Renverser. Jeté par terre : *Ce choc fut si rude, que le tigre en fut* RENVERSÉ. (Buffon.) *Une ville entière, nommée Villafranca, fut* RENVERSÉE *jusqu'aux fondements et la plupart de ses habitants écrasés sous les ruines.* (Buffon.) *Si un de ces arbres vient à être* RENVERSÉ *par quelque inondation fortuite, il pousse des rejetons de chacun de ses rameaux et reproduit à lui seul une forêt.* (Bernardin de St-Pierre.) *Lorsque Lisbonne fut* RENVERSÉE *par un tremblement de terre, ses habitants, en s'échappant de leurs maisons, s'embrassaient les uns les autres.* (B. de St-P.) *Elle est assise sur un vieux tronc de chêne* RENVERSÉ *et blanchi par les hivers.* (X. de Maistre.) *L'amitié a choisi pour devise un lierre qui entoure de verdure un arbre* RENVERSÉ, *avec ces mots : « Rien ne peut m'en détacher. »* (C. Delatour.)

> La foule *renversée* en tremblant se relève.
>
> DELILLE.

> Le bûcher, par mes mains détruit et *renversé*,
> Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.
>
> RACINE.

> Ces arbres *renversés*, façonnés avec art,
> De leur digue à la vague opposent le rempart.
>
> DELILLE.

> Les chameaux *renversés* roulent sur les chameaux;
> Cavalier et coursier l'un sur l'autre succombe.
>
> DELILLE.

— Qui est dans une position contraire à la position ordinaire : *Cône* RENVERSÉ. *Arrivé au lieu du repos, on ne descend point le corps dans la terre, mais on le suspend dans un berceau qu'on recouvre d'un canot* RENVERSÉ, *symbole du naufrage de la vie.* (Chateaub.) *Il voit des sentinelles, la pique* RENVERSÉE, *ex-*

primant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abattement de leur visage. (Chateaub.)

— Qui paraît être dans une position contraire à la position habituelle : *Il y a des lunettes à travers lesquelles on voit les objets* RENVERSÉS, *il y en a d'autres qui les redressent.* (Acad.) *L'image d'un objet qu'on regarde dans l'eau paraît* RENVERSÉE. (A. Rion.)

— Penché : *Ils passent leur vie sur des sièges* RENVERSÉS. (Montesquieu.) *La tête* RENVERSÉE *dans un grand fauteuil, il comptait les rosaces dorées du plafond.* (Scribe.) *Quelques chèvres d'Egypte ont de petites cornes* RENVERSÉES *sur les côtés de la tête.* (Cuv.) ‖ Qui est à la renverse : *Il avait la tête* RENVERSÉE *sur le dos de sa chaise.*

— Fig. Détruit, troublé, bouleversé : *Tout est* RENVERSÉ *aujourd'hui, et le monde est tombé dans une corruption générale.* (Mol.) *Nos espérances renaissent de nos projets mêmes* RENVERSÉS. (Massillon.) *Le ciel et la terre peuvent être* RENVERSÉS, *sans entraîner le sage dans leur chute.* (La Bruy.) *Les convictions* RENVERSÉES *par la raison ne peuvent se relever que par elle.* (Jouffroy.) *Un pouvoir que le peuple regarde en face est un pouvoir* RENVERSÉ. (Ventura.) *Depuis 1830, les fauteurs de la féodalité sont* RENVERSÉS *pour ne plus se relever.* (Michel Chevalier.) ‖ Qui est l'opposé de ce qu'il était, ou de ce qu'il devrait être : *Ce qui rassure nos nouveaux politiques, c'est que la situation est* RENVERSÉE; *c'est l'autorité qui est forte, c'est la Chambre qui est faible.* (Ed. Laboulaye.) *Les sophistes ont l'esprit tourné de telle manière qu'ils voient tout* RENVERSÉ. (Gratry.) ‖ Plongé dans un étonnement profond, dans la stupéfaction : *On est* RENVERSÉ *de la voir si douce.* (Michelet.)

— *Avoir la physionomie renversée*, Avoir le visage défait, les traits altérés par suite d'une émotion violente ou profonde. ‖ *Avoir la tête renversée*, Etre hors de soi, dans un grand trouble : *Nous sommes dans un siècle bien singulier, toutes les têtes sont* RENVERSÉES. (Mme Du Deffant.) ‖ *Tête, cervelle renversée*, Personne démoralisée.

— *La marmite est renversée dans cette maison*, On n'y invite plus à dîner.

— Prov. *C'est le monde renversé*, C'est contre l'ordre de la nature, contre la raison.

— Manége. *Encolure renversée*, Encolure dont le contour, l'arc ou la rondeur est en dessous au lieu d'être en dessus.

— Bot. Se dit des feuilles et des autres organes qui s'écartent de leur direction primitive en retombant.

— Blas. Se dit des meubles qui sont retournés, par rapport à leur position normale, le haut du meuble se trouvant dans le bas de l'écu : *Prévôt de Saint-Cyr-Laccaussade : D'or, au chevron* RENVERSÉ *d'azur, accompagné en chef d'une molette d'éperon de gueules, et en pointe d'une aiglette de sable.*

— Paléogr. *Ecriture renversée*, Ecriture dont les caractères à contre-sens ne peuvent être lus qu'au moyen d'un miroir.

— Mus. Se dit d'un accord dont les notes sont prises dans des octaves différentes : *Les accords sont directs, d'après les théoriciens, lorsqu'ils sont composés exclusivement de notes superposées par tierces;* RENVERSÉS *quand les notes qui les constituent forment, en partant de la basse, en totalité ou en partie, d'autres intervalles que ceux de tierces.*

— Mar. *Compas renversé*, Petite boussole suspendue, dont le fond de la boîte est en haut au lieu d'être en bas. ‖ *Ligne de bataille renversée*, Ligne dans laquelle le vaisseau qui était à la queue se trouve à la tête de la nouvelle ligne formée par les mêmes vaisseaux, après avoir viré de bord.

— Art milit. *Colonne renversée*, Colonne disposée dans un ordre inverse de celui que l'on suit ordinairement.

— Techn. *Rouet renversé*, Rouet qui présente une ou plusieurs renversures.

— s. m. La partie du dossier d'un siége qui est penchée : *Etendu dans un maigre fauteuil avec un* RENVERSÉ *digne d'un sofa de la Régence, il semblait oublier la nudité des murs de son réduit, la misère d'un lit de sangle et de quelques autres meubles à l'avenant.* (Castille.)

RENVERSEMENT s. m. (ran-vèr-se-man — rad. *renverser*). Action de renverser; état d'une chose renversée : RENVERSEMENT *d'un buffet, d'une table. Le* RENVERSEMENT *d'un mur.*

— Dérangement, désordre : *Il faut que je remédie au* RENVERSEMENT *de mes papiers et de ma bibliothèque.* ‖ Ruine, décadence, destruction totale : RENVERSEMENT *d'un Etat.* RENVERSEMENT *d'une grande fortune.* RENVERSEMENT *d'un projet. J'ai toujours ardemment désiré de voir les plaies de l'Etat heureusement guéries, mais sans* RENVERSEMENT, *bouleversement ni trouble.* (Pithou.) *Celui qui provoque avec audace le* RENVERSEMENT *du monde qui est, pour y substituer le monde qu'il a rêvé, est un ennemi du genre humain.* (Laharpe.) *C'est le* RENVERSEMENT *de toute bonne politique.* (Beaum.) *Quel* RENVERSEMENT *de principes!* (Balz.) ‖ *Renversement de la tête, de l'esprit*, Désordre des idées. ‖ *Renversement d'esprit*, Folie.

— Chir. Position anomale de certains organes, quand ce qui est au dehors devrait être en dedans : RENVERSEMENT *de la matrice, du rectum.* RENVERSEMENT *de la vessie.* RENVERSEMENT *des paupières.*

— Mar. Transport de la charge d'un navire dans un autre. ‖ On dit plutôt aujourd'hui TRANSBORDEMENT.

— Mus. Position des accords ou des notes autrement que dans l'accord fondamental : RENVERSEMENT *des parties.* RENVERSEMENT *de l'accord, de l'harmonie.*

— Arithm. *Renversement d'une fraction*, Transposition du dénominateur à la place du numérateur, et réciproquement. ‖ On dit d'une manière analogue : RENVERSEMENT *des termes d'un rapport, d'une proportion.*

— Logiq. *Renversement des termes d'une proposition*, Déplacement d'un ou de plusieurs de ces termes.

— Physiq. *Renversement du spectre*, Phénomène qui consiste en ce qu'un gaz qui produit une raie brillante lorsqu'il est incandescent produit, au contraire, une raie obscure par l'absorption qu'il exerce sur une lumière étrangère qui vient le traverser.

— **Syn. Renversement, chute, décadence**, etc. V. CHUTE.

— **Encycl.** Anat. et Pathol. *Renversement de la matrice ou de l'utérus, du vagin.* V. UTÉRUS et VAGIN.

— Art vétér. *Renversement du rectum.* Chez nos animaux domestiques, le *renversement* du rectum forme souvent une tumeur énorme due à la muqueuse rectale qui est infiltrée, œdématiée, rouge, jaune, brune, humide et d'un aspect glaireux. Le plus souvent, le rectum est fermé par la tuméfaction; quelquefois il en découle des matières sanieuses.

Cet accident est souvent le résultat de l'accumulation et de la rétention des crottins et de leur desséchement, de l'irritation de la muqueuse dans les différentes inflammations intestinales. Il est encore produit par une toux violente, les efforts que font les femelles pendant la parturition, ou les deux sexes pour traîner un lourd fardeau; par les déchirements que les empiriques font en fouillant l'animal; par la fistule à l'anus après l'opération de la queue à l'anglaise.

Lorsque le *renversement* du rectum est récent et la tumeur qu'il forme peu volumineuse, par une pression légère on fait rentrer facilement la portion sortie en poussant horizontalement la tumeur avec les quatre premiers doigts réunis et huilés de la main droite, tandis qu'avec l'autre main on comprime tout le pourtour de la tumeur, si sa réduction offre quelque difficulté.

Bien que le rectum se maintienne plus facilement réduit chez les animaux que chez l'homme, en raison de la position horizontale du corps des premiers, il arrive quelquefois cependant qu'il se renverse une seconde fois par suite de nouveaux efforts de l'animal. Dans ce cas, qui pourrait se répéter plusieurs fois encore, il faut calmer l'animal par les émissions sanguines, réduire la tumeur et ensuite fixer à l'entrée du rectum un tampon au moyen d'un bandage qui va embrasser le poitrail.

Lorsque la tumeur existe au dehors depuis quelque temps, qu'elle est dure, fortement infiltrée, douloureuse et par conséquent irréductible, il faut y pratiquer des incisions profondes pour opérer un dégorgement salutaire, afin d'éviter la mortification de la muqueuse. Enfin, lorsque la maladie ne cède pas aux scarifications, que le rectum est sorti depuis un certain temps et que la tumeur s'étrangle et s'infiltre de plus en plus, il est bon de recourir au procédé que Dupuytren employait pour l'homme et qui consiste à exciser un plus ou moins grand nombre des plis saillants qui rayonnent du centre de l'anus à sa circonférence.

— Mus. Le mot *renversement* est un terme de la science harmonique; c'est le nom qu'on donne à la modification introduite dans un accord (v. ce mot) par le déplacement de sa note fondamentale. Renverser un accord, c'est donc, pour l'œil, en changer la configuration; pour l'oreille, en modifier l'effet de telle ou telle façon, selon qu'on substitue, à la basse, l'une des notes supérieures de cet accord à celle qui en est la génératrice. « Il est certain, dit Castil-Blaze, que dans tout accord il y a un ordre fondamental et naturel, qui est celui de la génération de l'accord même; mais les circonstances d'une succession, le goût, l'expression, le beau chant, la variété, le rapprochement de l'harmonie obligent souvent le compositeur de changer cet ordre en renversant les accords, et par conséquent la disposition des parties. » Il est certain que le *renversement* est, pour l'harmonie, une source de variété, d'effets multiples, car il suffit de déplacer la position des notes pour obtenir des effets différents. Mais ici, comme en beaucoup d'autres cas, on se fait plus clairement et plus rapidement comprendre à l'aide d'un exemple qu'avec cinquante lignes d'explication. Nous allons donc donner un exemple au lecteur, et, prenant l'accord le plus simple, l'accord parfait, nous allons le présenter dans son état naturel et dans l'ordre des deux *renversements* dont il est susceptible; ainsi :

Accord parfait. 1er renvers. 2e renvers.

On voit que, dans le premier cas, l'accord est présenté dans son état naturel; dans le second, c'est la seconde note de l'accord qui vient remplacer à la basse la note fondamentale et produire ce qu'on appelle le premier *renversement;* enfin, dans le troisième cas, c'est la troisième note de l'accord qui est placée à la basse et qui produit le second *renversement.*

Il faut remarquer qu'il n'y a *renversement* que lorsqu'il y a changement à la basse; les notes placées aux autres parties peuvent être échelonnées de toute espèce de façons, mais c'est la note seule de basse qui détermine la nature de l'accord. Castil-Blaze l'a très-bien fait observer en s'exprimant ainsi : « Comme trois choses peuvent être ordonnées en six manières, et quatre choses en vingt-quatre manières, il semble d'abord qu'un accord parfait devrait être susceptible de six *renversements*, et un accord dissonant de vingt-quatre, puisque celui-ci est composé de quatre sons (Castil-Blaze oublie que certains accords, tels que l'accord de neuvième, sont composés de cinq sons), l'autre de trois et que le *renversement* ne consiste qu'en des transpositions d'octaves. Mais il faut observer que dans l'harmonie on ne compte point pour des *renversements* toutes les dispositions différentes des sons supérieurs, tant que le même son demeure au grave : ainsi, ces deux ordres de l'accord parfait : *ut, mi, sol* et *ut, sol, mi*, ne sont pris que pour un même *renversement* et ne portent qu'un même nom. » On voit donc que le nombre des *renversements* est réduit à deux pour l'accord parfait et à trois ou quatre pour les accords dissonants, selon que ceux-ci sont composés de quatre ou cinq sons; on voit aussi, puisqu'il faut ajouter à l'état produit par chacun de ces *renversements* celui que donne l'accord présenté dans son état naturel, que, par rapport à la basse, un accord peut revêtir autant d'aspects divers qu'il renferme de sons différents.

Il résulte de tout ceci que, toutes les fois que la note fondamentale de l'accord est placée à la partie la plus grave (ou, si cette note est retranchée, toutes les fois que l'ordre naturel est conservé dans cet accord), l'harmonie est directe. Dès que cet ordre est interverti et que les sons fondamentaux, au lieu d'être au grave, se font entendre dans l'une ou l'autre des parties supérieures, l'harmonie est renversée. Il y a *renversement* de l'accord lorsque le son fondamental est placé ailleurs qu'à la basse; *renversement* de l'harmonie, lorsque le dessus ou toute autre partie marche comme devrait le faire la basse elle-même.

Au reste, on ne renverse pas seulement les accords, et, dans le contre-point double, il arrive qu'on renverse les parties quelquefois d'un bout à l'autre; la basse devient alors le dessus, et le dessus la basse, au point de vue de l'enchaînement harmonique. Dans le contre-point triple, les diverses parties peuvent changer de place tour à tour, ou toutes à la fois.

On appelle aussi *renversement* d'un intervalle le procédé qui consiste à changer la place respective des deux notes qui composent cet intervalle, changement qui, sans le transformer, modifie le caractère de celui-ci. Tout intervalle, qu'il soit consonnant ou dissonant, a la propriété de se renverser; mais, si ce *renversement* modifie le rapport des deux notes entre elles, il ne saurait en altérer le caractère, c'est-à-dire qu'un intervalle consonnant reste consonnant malgré son *renversement*, et qu'un intervalle dissonant demeure dissonant. *Ut* étant la note inférieure et *mi* la note supérieure, il en résulte une tierce; que *mi* devienne la note inférieure et *ut* la note supérieure, il en résultera une sixte : or, la tierce et la sixte sont toutes deux des consonnances. D'autre part, si *ut* est la note inférieure et *ré* la note supérieure, l'intervalle produit sera la seconde; tandis que si *ré* est la note inférieure et *ut* la note supérieure, l'intervalle deviendra celui de septième; or, la seconde et la septième sont toutes deux des dissonances.

RENVERSER v. a. ou tr. (ran-vèr-sé — de *r*, préfixe intensitif, et du vieux français *enverser*, retourner, culbuter, lequel vient lui-même de l'adjectif *envers*). Jeter, faire tomber par terre une personne ou une chose : RENVERSER *une table, une bouteille, des plats.* RENVERSER *un bâtiment, un mur, une maison. Le vent* RENVERSA *de très-grands arbres.* (Acad.) *On a fait jouer la mine pour* RENVERSER *la tour, le bastion.* (Acad.) *Il se nomme Ulysse, dit Télémaque; c'est un des rois qui* ONT, *après un siége de dix ans,* RENVERSÉ *la fameuse Troie.* (Fén.) *Les torrents* RENVERSÈRENT *tout ce qui se trouva sur leur passage.* (Buff.)

Le sacrilége *avait*, d'un bras profanateur,
Renversé dans ces murs les autels du Seigneur.
BELLY.

— Troubler l'ordre, l'arrangement d'une chose : RENVERSER *une bibliothèque, des livres, des papiers.*

— Mettre en haut ce qui était en bas, et réciproquement : RENVERSER *son verre. Au signal de l'officier, les soldats* RENVERSÈRENT *leurs armes.*

— Fig. Faire tomber, ruiner : *Il ne manquait pas de flatteurs, peste fatale qui* RENVERSE *plus d'Etats que les armes des ennemis.* (Vaugelas.) *La guerre avait enfanté et grandi Napoléon, la guerre le* RENVERSA. (Gén. Foy.) *Washington ne* RENVERSE *point les trônes pour en recomposer d'autres avec leurs débris; il ne met point le pied sur le cou des rois.* (Chateaub.) *Fatiguons les gouvernements pour en arracher les réformes qui les sauvent, et ne les* RENVERSONS *jamais.* (Lacretelle.) *Autre chose est d'écrire pour* RENVERSER *l'Etat ou bien pour le réformer.* (J. Simon.) *La vérité dite au pouvoir l'a rarement sauvé, mais elle ne l'*A *jamais* RENVERSÉ. (E. de Gir.) *Pour* RENVERSER *le pouvoir monacal et celui de la chevalerie, ces deux colosses, Rabelais et Michel Cervantes n'employèrent d'autre arme que le ridicule.* (Ste-Beuve.) ‖ Faire périr : *Là s'évanouiront les vaines illusions du monde par le spectacle de tant d'hommes que la mort* A RENVERSÉS. (B. de St-P.)

Il prend l'humble sous sa défense,
Il *renverse* l'audacieux.
RACINE.

‖ Anéantir, bouleverser : RENVERSER *un système.* RENVERSER *les lois, la religion.* RENVERSER *des desseins, des espérances.* RENVERSER *la morale. Trois degrés d'élévation du pole* RENVERSENT *toute la jurisprudence.* (Pasc.) *Si la vanité ne* RENVERSE *pas toutes les vertus, du moins elle les ébranle toutes.* (La Rochef.) *L'autorité cherche toujours à* RENVERSER *les barrières qui la restreignent.* (Volt.) *Un seul homme* RENVERSE *les lois et les coutumes, pour usurper la première place parmi les siens.* (Mass.) *Aujourd'hui l'industrie* RENVERSE *le despotisme des rois.* (B. Const.) *C'est trop pour la faiblesse humaine de* RENVERSER *le faux et de ressusciter le vrai.* (Jouffroy.) *La vérité* RENVERSERA *toujours l'édifice de l'erreur et du mensonge.* (Chateaub.) *Quand c'est l'égoïsme qui* RENVERSE *la tyrannie, il ne sait que se partager les dépouilles des tyrans.* (B. Const.) *On* RENVERSE *plus facilement une dynastie qu'un usage.* (H. Murger.) *C'est la raison humaine qui* A RENVERSÉ *toutes les illusions.* (A. de Musset.) RENVERSER *l'erreur, c'est, jusqu'à un certain point, établir la vérité.* (P. Leroux.) *L'examen ne* RENVERSE *pas toujours la certitude première.* (E. Scherer.) *L'hypothèse de l'immortalité de l'âme* RENVERSE *les fondements de la certitude.* (Proudh.) *Paracelse* RENVERSA *l'édifice du galénisme et du péripatétisme.* (Brachet.) *Un seul instant peut, dans les âmes passionnées,* RENVERSER *le travail de bien des jours.* (G. Sand.)

De Descartes tantôt *renversant* le système,
D'autres mondes en l'air s'élevaient à mes frais.
L. RACINE.

‖ Absol.: *Il est plus facile de* RENVERSER *que d'élever.* (Boiste.) *Le temps a deux pouvoirs : d'une main il* RENVERSE, *de l'autre il édifie.* (Chateaub.) *La philosophie du* XVIIIe *siècle est tout entière à* RENVERSER. (Ballanche.) *Le peuple sait* RENVERSER, *il ne sait pas fonder.* (E. de Gir.)

— Mettre dans un état contraire aux rapports qui existent ordinairement : *L'homme a beau retourner et* RENVERSER *les situations, il ne change pas ses défauts ni ses travers.* (Ste-Beuve.) *C'est* RENVERSER *les rapports que de faire expliquer ce qui précède par ce qui suit.* (Littré.)

— Etonner profondément, plonger dans la stupéfaction : *Cette nouvelle m'*A RENVERSÉ. *Il a parfois des idées qui vous* RENVERSENT. ‖ Absol.: *Dans les choses humaines, il y a des singularités qui* RENVERSENT. (E. Bersot.)

— *Renverser l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un*, Lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments, des idées fausses : *Ce livre lui* A RENVERSÉ *l'esprit.* (Acad.) ‖ On dit dans le même sens RENVERSER LA CERVELLE. *La jalousie vous* RENVERSE LA CERVELLE. (Le Sage.)

— Art milit. Abattre, raser, combler : RENVERSER *les travaux des ennemis.* ‖ Mettre en déroute : RENVERSER *un corps de troupes, un bataillon. Notre aile droite* RENVERSA *l'aile gauche des ennemis.* (Acad.) *Nos troupes* ONT RENVERSÉ *tout ce qui s'est présenté devant elles.* (Acad.) *La tête tourne à nos pauvres ennemis; la vue de M. de Turenne les* RENVERSE. (Mme de Sév.) ‖ *Renverser un corps de troupes sur un autre*, Pousser un corps de troupes ennemi, de telle sorte qu'en reculant il mette le désordre dans un autre corps, et l'entraîne dans sa déroute : *Nous* RENVERSÂMES *la cavalerie de l'ennemi sur son infanterie.* (Acad.)

— Mar. *Renverser des marchandises, des munitions, etc., d'un bâtiment dans un autre*, Les transporter, sans les décharger à terre, d'un bâtiment dans un autre. ‖ On dit aujourd'hui TRANSBORDER.

— Manége. *Renverser un cheval*, Le faire pencher fortement en arrière, afin de l'obliger à changer de pied.

— Arithm. *Renverser une fraction*, Mettre le numérateur à la place du dénominateur et

réciproquement. ‖ *Renverser les termes d'un rapport, d'une proposition*, Les mettre réciproquement à la place l'un de l'autre.

— Logiq. *Renverser les termes d'une proposition*, Leur assigner une place autre que celle qu'ils devraient occuper logiquement.

— Mus. *Renverser des accords*, Etablir des accords différents de l'accord fondamental.

— v. n. ou intr. Tomber : *Voiture qui* RENVERSE.

Se renverser v. pr. Etre renversé : *La table* S'EST RENVERSÉE. (Acad.) *On les pose sur un fourneau de cuivre, et on les y maçonne, pour éviter que la chaudière, en* SE RENVERSANT *sur le feu, n'allume un incendie dangereux.* (Lacépède.)

— Se jeter par terre : *Le cheval, en se cabrant,* SE RENVERSA *sur son cavalier.* (Acad.)

— Se pencher en arrière : *Les pétales des fleurs* SE RENVERSENT *ou tombent quand la fécondation est achevée.* (B. de St-P.)

— Fig. Etre détruit : *Ce qui s'élève trop* SE RENVERSE *aisément.* (Boiste.) *Une religion ne se fonde ni ne* SE RENVERSE *par des raisonnements.* (E. Renan.)

— Se transposer : *Les termes de cette proposition ne peuvent* SE RENVERSER.

— *Se renverser en arrière*, Rejeter le haut du corps fortement en arrière. ‖ *Se renverser sur le dos*, Se coucher sur le dos.

— *Se renverser sur un fauteuil*, S'appuyer sur le dossier du fauteuil : *Morel, abattu, dompté,* SE RENVERSA *sur son fauteuil.* (Alex. Dum.)

— Art milit. Reculer en désordre : *La première ligne des ennemis* SE RENVERSA *sur la seconde.* (Acad.)

— Chir. Se retourner sur soi-même : *Organe qui* SE RENVERSE.

— Réciproq. Se faire tomber l'un l'autre : *Les deux athlètes* SE RENVERSÈRENT *du premier choc.*

— **Syn. Renverser, abattre, démolir**, etc. V. ABATTRE.

RENVERSEUR, EUSE s. (ran-vèr-seur, eu-ze — rad. *renverser*). Personne qui renverse, qui abat : *Un* RENVERSEUR *de murailles.*

— Fam. Personne qui s'amuse à faire des transpositions de lettres, de mots :

> Et sur Parnasse nous tenons
> Que tous ces *renverseurs* de noms
> Ont la cervelle renversée.
>
> COLLETET.

— Fig. Personne qui détruit : *Danton semblait, ainsi que Mirabeau, avoir été fait dans le moule informe et gigantesque des* RENVERSEURS *d'empires.* (Tissot.)

— Anc. cout. *Renverseur de sel*, Employé qui vidait la mesure pleine de sel, après qu'elle avait été rasée par le mesureur.

RENVERSOIR s. m. (ran-vèr-soir — rad. *renverser*). Techn. Vase de plâtre dans lequel on fait dessécher les pâtes liquides. ‖ Nom donné à des espèces de supports en terre cuite qui servent à soutenir, dans les casettes, les poteries trop plates ou à bords trop étendus pour pouvoir se soutenir d'elles-mêmes : *Les* RENVERSOIRS *présentent, en saillie ou en creux, les contours qu'offrent en creux ou en saillie les pièces qu'on doit cuire dessus.* (Brongniart.) *Les* RENVERSOIRS *agissent comme moules et s'opposent à la déformation.* (Salvetat.)

RENVERSURE s. f. (ran-vèr-su-re — rad. *renverser*). Techn. Coude que forment parfois les rouets d'une serrure; entaille pratiquée dans le panneton de la clef pour donner passage à ce coude. ‖ *Renversure en dedans*, Celle qui regarde la tige de la clef. ‖ *Renversure en dehors*, Celle qui est tournée du côté opposé.

RENVI s. m. (ran-vi). Jeux. Ce qu'on met au jeu au delà de l'enjeu. ‖ *Jeux de renvi*, Ceux où l'on fait des renvis.

RENVIDAGE s. m. (ran-vi-da-je — rad. *renvider*). Action de renvider.

— **Encycl.** V. RENVIDEUR.

RENVIDER v. a. ou tr. (ran-vi-dé — du préf. *r*, de *en*, et de *vider*. Mot formé par analogie avec le mot *dévider*). Techn. Enrouler sur la broche en rapprochant des bobines fixes : RENVIDER *le fil.*

RENVIDEUR, EUSE s. (ran-vi-deur, eu-ze — rad. *renvider*). Ouvrier, ouvrière qui renvide.

— s. m. Métier à renvider.

— Adjectiv. : *Métier* RENVIDEUR.

— **Encycl.** Le renvidage n'est, comme pour les préparations auxquelles on soumet les matières textiles, qu'une conséquence de l'état dans lequel la matière se présente. Les métiers *renvideurs* sont encore appelés mull-jennys; ils sont ordinaires ou automates (*self-acting*). Dans ces métiers, le travail est alternatif; le renvidage n'y est effectué que lorsque les cylindres étireurs ont fourni une certaine longueur de mèche, qu'on nomme aiguillée, et qu'elle a été tordue pour être transformée en fil. L'étirage et la torsion, qui sont commencés simultanément, ne finissent pas toujours ensemble; assez souvent, pour fabriquer des fils fins, nécessitant une grande torsion, le mouvement qui la produit est continué après que celui de l'allongement a cessé, et le renvidage n'est commencé que lorsque le fil a reçu le nombre de révolutions qu'on doit lui imprimer. Le métier mull-jenny ou *renvideur* a été inventé en 1775 par Samuel Crompton, auquel le Parlement d'Angleterre accorda une gratification de 100,000 francs en récompense du service que cette belle invention rendait à l'industrie. Le mull-jenny ou *renvideur* ordinaire se compose de deux parties bien distinctes, l'une fixe, l'autre mobile. La partie fixe consiste en un bâti qui porte : 1° les bobines, disposées sur deux ou trois rangs qui s'étendent dans toute la longueur de la machine et sur lesquelles sont enroulés les rubans des matières à filer; 2° les cylindres d'étirage, au nombre de trois paires, se mouvant à des vitesses différentes. La partie mobile consiste en un chariot de la même longueur que la partie fixe et s'étendant parallèlement à celle-ci. Ce chariot, mobile sur des rails perpendiculaires à la partie fixe, marche toujours parallèlement à lui-même à l'aide de cordes attachées à des points fixes et entourant des poulies à gorge montées sur lui-même; il se rapproche et s'éloigne alternativement de l'étirage. Sur ce chariot sont montées des broches parallèles entre elles, qui, au lieu d'être verticales, sont légèrement inclinées vers la partie fixe; elles portent à leur extrémité inférieure une poulie à gorge, au moyen de laquelle chacune d'elles reçoit son mouvement de rotation d'un tambour unique autour duquel passent toutes les cordes des broches. Le fil sortant des cylindres étireurs se renvide sur ces dernières qui, par leur rotation, opèrent la torsion. Si les broches étaient verticales et plus élevées que les étirages, les filaments, qui sortent de ces derniers et qui sont reliés aux premières, s'enrouleraient autour d'elles, sans éprouver de torsion, pendant que le chariot s'éloigne de la partie fixe. Pendant cette marche en arrière, la rotation des broches n'a pas pour but d'enrouler le fil, mais bien de le tordre jusqu'à ce que le chariot soit arrivé à la fin de sa course et que la mèche ait été transformée en fil sur une certaine longueur appelée aiguillée; en effet, les broches étant non-seulement plus basses que les étirages, mais encore inclinées vers eux, le fil continuellement tendu glisse le long de la broche et échappe par-dessus son extrémité supérieure à chaque tour qu'elle fait. Avant de ramener le chariot vers la partie fixe pour opérer le renvidage, on abat sur les fils un guide ou baguette qui s'étend dans toute la longueur du chariot, et on les maintient à l'aide d'une contre-baguette à la hauteur de la portion des broches sur laquelle ils doivent se renvider. Les broches recommencent à tourner dans le même sens que pour la torsion et le chariot se rapproche du métier fixe; pendant ce temps, les fils ne pouvant plus s'échapper par-dessus les broches se renvident sur la partie inférieure de ces dernières. Une fois contre la partie fixe, la baguette se relève et l'on étire et tord une nouvelle aiguillée en suivant la même marche. Lorsque les fils sont fins et qu'il faut leur donner beaucoup de torsion, on ne ramène pas immédiatement le chariot et l'on continue à faire tourner les fils tendus à l'extrémité des broches par le mouvement de celles-ci. Dans les métiers *renvideurs* ordinaires, le mouvement des étireurs, la course du chariot qui étire et le premier mouvement des broches sont imprimés par le moteur, tandis que la torsion supplémentaire, l'abaissement de la baguette et le retour du chariot, qui produit le renvidage, ont lieu à la main. Dans les métiers *renvideurs* automates ou *self-acting*, tout le travail se fait mécaniquement; l'ouvrier n'est plus alors qu'un surveillant. Dans l'origine, les métiers *renvideurs* ne dépassaient pas 500 broches, la plupart même n'étaient que de 350 à 400 broches; aujourd'hui, par suite des perfectionnements apportés dans leur construction, on est arrivé à faire fonctionner convenablement des métiers de 1,200 broches. Le nombre de broches d'un métier doit être proportionnel au numéro du fil. On a construit des automates de 200 broches à grand écartement pour les numéros de 1 à 10; mais, aujourd'hui, l'on préfère pour ces numéros les petits métiers à main comme produisant davantage. Pour les numéros de 10 à 20, les *renvideurs* employés sont de 300 à 500 broches au plus; pour ceux de 20 à 30, les métiers sont de 600 à 700 broches; on pense généralement que la meilleure longueur de métier pour les numéros fins est de 800 broches, soit environ 27 à 30 mètres. Jusqu'à présent, on n'a pu filer sur les *revendeurs* mécaniques des fils aussi fins que ceux obtenus avec les mull-jennys ordinaires. On est arrivé, avec ces derniers, jusqu'au numéro 500; on n'a guère pu dépasser les numéros 100 et 120 avec les métiers automates, encore ne fait-on ces numéros que dans les filatures de l'Angleterre et de la Suisse. On ne dépasse guère, en France, les limites de 70 à 80. Les principales causes de cette différence sont : 1° la difficulté d'appliquer aux métiers *renvideurs* la double torsion; 2° l'imperfection des organes du renvidage, baguette et contre-baguette, dont les mouvements, dans l'état actuel, ne sont pas assez doux ni assez parfaits pour les fils très-fins. Les perfectionnements dont ces métiers ont été l'objet depuis quelques années font espérer que, dans un avenir prochain, la différence actuellement existante entre eux et les mull-jennys aura presque complétement disparu.

RENVIER v. n. ou intr. (ran-vi-é — rad. *renvi*. Se conjugue comme *envier*). Jeux. Mettre une somme au delà de l'enjeu : *Je* RENVIE *de 20 francs.*

— Fig. Renchérir, faire davantage : *Je ferai encore une chose que vous ne m'ordonnez point, qui est de* RENVIER *sur les louanges qu'il vous donnera.* (J.-L. de Balz.) ‖ Mot vieilli.

RENVOI s. m. (ran-voi — du préf. *r*, et de *envoi*). Action de retourner, de faire reporter à celui qui avait envoyé : RENVOI *de marchandises.* RENVOI *d'une lettre de change.* RENVOI *d'un présent.*

— Action de faire retourner à vide : *Chevaux, voiture de* RENVOI.

— Répercussion : RENVOI *du son, des paroles par l'écho.* RENVOI *d'une balle à jouer.*

— Action de renvoyer, de congédier : *Signifier à quelqu'un son* RENVOI. RENVOI *d'un ministre.* RENVOI *des troupes. En Angleterre, pour justifier le* RENVOI *d'un officier de mérite, il suffit de dire que sa figure a déplu à Sa Majesté.* (A. Billiard.)

— Action de désigner la personne à qui incombe l'examen d'une affaire, le règlement d'une question : RENVOI *d'une proposition dans les bureaux, à l'examen des bureaux. Ordonner le* RENVOI *d'une pétition au ministre. Demander le* RENVOI *d'une affaire devant la cour d'assises.*

— Ajournement, remise : RENVOI *de la cause à huitaine, aux prochaines assises.* RENVOI *de la discussion au lendemain.*

— Marque mise dans un livre pour avertir le lecteur de se reporter à une marque semblable, qu'il trouvera hors du texte, et sous laquelle on a placé une annotation ou une explication : *La grande quantité des* RENVOIS *fatigue le lecteur.* (Acad.) ‖ Indication par laquelle le lecteur est averti de l'endroit où il trouvera le complément du passage qu'il a sous les yeux : *Les* RENVOIS, *dans un dictionnaire, ont cela de particulier, qu'ils servent principalement à indiquer la liaison des matières.* (D'Alemb.) ‖ Marque qui figure dans un acte ou un écrit pour indiquer qu'il se trouve, avec une marque semblable, une addition écrite en marge ou au bas de la page, et qui doit se joindre au texte. ‖ Addition elle-même : *Il y a dans cette minute des* RENVOIS *qui ne sont point parafés.* (Acad.)

— Mus. Signe employé par les musiciens pour indiquer qu'il faut se reporter à l'endroit où se trouve un signe semblable.

— Pathol. Mouvement qui ramène dans la bouche, sans effort, des matières contenues dans l'estomac ou dans l'œsophage : *Les* RENVOIS *sont gazeux, liquides ou solides.* (Chomel.)

— Techn. Pièce coudée servant à changer la direction du mouvement transmis par un cordon de sonnette.

— **Encycl.** Pratiq. On ne doit point confondre les *renvois* avec certaines autres apostilles que l'on met quelquefois en marge des actes, mais qui ne font point partie de ces actes.

« Tous les jours, fait observer Loret, en rédigeant un acte, le notaire le plus expérimenté écrit mal un nom propre, oublie un mot, une partie de phrase. Souvent encore, des parties se sont mal expliquées sur les clauses de l'acte qu'elles veulent faire, ou le notaire les a mal comprises. Enfin, d'autres fois, les parties changent ce dont elles étaient d'abord convenues. Les *renvois* offrent un moyen légal de réparer ces erreurs ou omissions, de faire ces changements. » (Loret, *Éléments de la science notariale.*)

Les *renvois* doivent, en général, être écrits en marge, c'est-à-dire, non-seulement dans les blancs qui sont laissés à côté des pages, mais encore dans ceux qui sont en haut et en bas. D'ailleurs, les signatures ou parafes dont les *renvois* doivent être accompagnés sont une garantie suffisante pour l'exactitude du *renvoi*.

L'article 8 de l'ordonnance d'octobre 1535 défendait aux notaires de faire aucune apostille, soit en marge, soit en tête de leurs actes, et prescrivait qu'elles fussent mises à la fin; mais un arrêt reglementaire, rendu par le parlement de Paris le 4 septembre 1685, ordonna que les apostilles seraient mises en marge de l'acte et prescrivit à cet effet aux notaires de laisser trois doigts de marge dans toutes les pages de leurs minutes pour pouvoir y ajouter les apostilles qu'il conviendrait y mettre.

La marque qui est faite dans le corps de l'acte pour indiquer le *renvoi* consiste ordinairement en une petite ligne horizontale traversée d'une ligne verticale qui présente la forme d'une croix pour un premier *renvoi*; il y a deux lignes verticales pour un second *renvoi*, trois pour un troisième, et ainsi de suite. Puis, en marge, le *renvoi* se trouve annoncé par une ligne horizontale qui est tirée sur toute la largeur de la marge. Cette ligne est coupée d'un nombre de lignes verticales correspondant à celles du *renvoi* qu'elles indiquent. Le notaire doit ranger ces *renvois* dans le corps de l'acte et à la marge correspondante, de manière que l'ordre numérique soit bien observé.

Les *renvois* écrits en marge doivent être signés ou parafés tant par les notaires que par les parties contractantes et les témoins instrumentaires. Lorsque plusieurs *renvois* sont placés dans la même marge, chacun d'eux doit être signé ou parafé particulièrement. « Ce serait, dit Loret, une irrégularité monstrueuse que de faire approuver plusieurs apostilles ensemble par une seule signature ou un seul parafe. Il y aurait lieu, pour les *renvois* non parafés, à la peine de nullité. »

Pour qu'il y ait parafe, il suffit que le *renvoi*, même le plus essentiel, soit suivi des initiales de la partie.

Il est bien entendu que, lorsque les parties ne peuvent ou ne savent signer ou parafer, leur approbation résulte de leur déclaration à ce sujet consignée dans l'acte.

Lorsque, à raison de la longueur du *renvoi*, il est nécessaire de le transporter à la fin de l'acte, il doit être, non-seulement signé ou parafé comme les *renvois* écrits en marge, mais encore expressément approuvé par les parties. (Loi du 25 ventôse an XI, art. 15.) « Cette longueur, dit Loret, doit faire présumer que l'addition est destinée à ajouter de nouvelles clauses ou à modifier celles qui se trouvent dans l'acte. C'est le motif pour lequel la loi a exigé, de la part des parties contractantes, une solennité plus grande pour y constater leur adhésion que pour les simples apostilles qui sont apposées en marge de l'acte. »

Des mots « si la longueur, » employés dans l'article 15, il résulte que ce n'est que dans ce cas régulièrement que le *renvoi* peut être écrit à la fin de l'acte. Le notaire doit donc examiner d'avance quelle pourra être l'étendue présumée de l'addition qu'on lui propose de faire, afin de voir si elle n'excédera pas la place qui existe à cette marge, tant pour l'addition que pour recevoir les signatures ou parafes dont elle aura besoin. Néanmoins, le *renvoi* qui aurait été porté directement à la fin de l'acte, quoiqu'il pût être écrit en marge, ne devrait point être pour cela seul considéré comme nul, car l'approbation expresse dont le *renvoi* doit être accompagné constate la volonté des parties et donne même au mode employé un avantage que n'offre point le *renvoi* placé en marge.

L'approbation faite à la fin de l'acte avant les signatures a même un grand avantage, en rendant impossible au notaire, d'accord avec les parties, de rien ajouter après coup; tandis que l'approbation avec simple parafe à la marge laisse au notaire qui s'entendrait avec celle des parties qui sait signer lorsque l'autre ne sait pas le faire, la facilité de faire après coup, sans le concours de cette dernière et après la perfection de l'acte, telles additions qu'il leur plairait, sans que la partie lésée pût avoir d'autre ressource que la plainte en faux, dont le succès est toujours incertain, à raison du défaut de preuves.

Les *renvois* placés à la fin de l'acte sont même valables lorsqu'ils ne précèdent point les signatures, car l'article 15 de la loi du 25 ventôse an XI est conçu en termes généraux, et il ne distingue point entre les *renvois* mis à la fin de l'acte et les *renvois* mis à la suite de ces signatures.

Lorsqu'il y a plusieurs *renvois* à la fin de l'acte, chacun d'eux doit être revêtu de l'approbation, de la signature ou du parafe des parties, des témoins et du notaire, de même que les *renvois* écrits en marge.

D'après un arrêt de la cour de cassation du 3 août 1808, il n'est point nécessaire que l'approbation constate d'une manière spéciale qu'il a été fait lecture du *renvoi* porté à la fin. La mention de la lecture de l'acte comprend celle des *renvois* écrits même à la fin de l'acte. Si néanmoins le *renvoi* avait de l'importance, ce serait une précaution sage que de mentionner dans l'approbation qu'il en a été fait lecture.

L'approbation d'un *renvoi* porté à la fin de l'acte, avant ou après les signatures, peut être conçue en ces termes :

« Et ont les parties approuvé expressément le présent *renvoi* contenant tant de lignes, signé (ou parafé) la présente approbation, avec le notaire et les témoins, après lecture. »

Ou bien : « Et ont les parties approuvé expressément le présent *renvoi*, contenant tant de lignes, en réitérant leur déclaration de ne savoir (ou de ne pouvoir) signer, de ce interpellées par le notaire qui a signé (ou parafé) avec les témoins la présente approbation, après lecture. »

Les *renvois* doivent être faits à l'instant de la rédaction de l'acte, et ils ne peuvent être faits après coup, même du consentement des contractants. En effet, disent Ferrière et Massé, « quoiqu'il leur soit permis de changer ce qu'ils veulent dans l'acte qu'ils ont passé, néanmoins, quand cet acte est une fois signé d'eux, des témoins et du notaire, il est entièrement parfait, et il faut un autre acte, passé avec les mêmes formalités, pour pouvoir y ajouter ou diminuer la moindre chose. »

Si le notaire s'aperçoit qu'il existe dans sa minute des *renvois*, apostilles ou interlignes non approuvés, et néanmoins convenus par les parties, il doit les rassembler tous pour réparer le défaut d'approbation. Si l'une d'elles s'y refusait, il ne *resterait* à l'autre que le recours à la justice, et le succès serait fort incertain, parce qu'il serait difficile de trouver des preuves pour appuyer ce recours. Mais, dans ce cas, la faute qu'a commise le notaire en négligeant de faire approuver les additions et interlignes convenues le

soumet aux dommages-intérêts et à une amende de 50 francs.

Le notaire ne peut, après coup, du consentement même des parties, faire des additions ou approbations qui seraient de nature à porter préjudice à des tiers.

Les *renvois* qui sont nuls faute d'approbation ne doivent point être insérés dans l'expédition. Toutefois, il serait bon d'en faire mention. Quant aux *renvois* qui sont faits dans les grosses et expéditions, il suffit qu'ils soient parafés par le notaire ou les notaires qui signent l'expédition.

Comme les *renvois* régulièrement approuvés font partie de l'acte, les irrégularités qu'ils peuvent présenter sont passibles des mêmes amendes que les contraventions de même nature qui auraient lieu dans le corps de l'acte.

Le mot *renvoi* s'emploie encore dans différents cas.

Ainsi, on nomme :

1° *Renvoi d'un tribunal à un autre*, la désignation officielle d'un autre tribunal pour connaître d'une contestation, à la place de celui qui en a été primitivement saisi et dont l'impartialité est devenue suspecte à raison de certaines circonstances.

2° *Renvoi devant notaire*, le *renvoi* que prononcent les tribunaux devant un notaire pour procéder à une opération.

3° *Renvoi d'un prévenu* ou *d'un inculpé*, l'acquittement qui est prononcé en faveur d'un individu qui avait été traduit pour délit ou contravention.

RENVOYÉ, ÉE (ran-voi-ié ou ran-vo-ié) part. passé du verbe Renvoyer. Envoyé de nouveau : *Il régnait entre eux une si grande émulation que la seule menace d'être* RENVOYÉS *aux écoles communales jetait ces élèves dans le désespoir.* (Chateaub.)

— Retourné, envoyé de nouveau à celui qui avait envoyé : *Marchandises* RENVOYÉES *à l'expéditeur.*

— Que l'on n'a pas gardé près de soi, que l'on a congédié : *Escorte* RENVOYÉE. *Domestique* RENVOYÉ.

— Répercuté : *Bille de billard* RENVOYÉE *par la bande. La lumière du soleil nous est* RENVOYÉE *par la lune.*

> Je ne décrirai point ni leur douleur amère,
> Ni les pleurs de Psyché, ni les cris de sa mère,
> Qui, du fond des rochers *renvoyés* dans les airs,
> Firent de bout en bout retentir ces déserts.
> LA FONTAINE.

— Remis à l'examen ou à la décision de quelqu'un : *Affaire* RENVOYÉE *au ministre.*

— Remis à un autre temps : *Affaire* RENVOYÉE *à quinzaine.*

— Acquitté, relâché : *Etre* RENVOYÉ *absous. Accusé* RENVOYÉ *de la plainte. Luther est* RENVOYÉ *par Charles-Quint et renfermé pendant quelque temps dans la forteresse de Wartbourg.* (Mme de Staël.)

RENVOYER v. a. ou tr. (ran-voi-ié ou ran-vo-ié — du préf. *r*, et de *envoyer*. Se conjugue comme *envoyer*). Envoyer de nouveau : *Cet enfant oublie tout ce qu'il sait ; il faut le* RENVOYER *à l'école. S'il refuse le cadeau que je lui ai envoyé, je le lui* RENVERRAI.

— Retourner, envoyer à la personne qui avait envoyé : *On lui avait envoyé un présent, il l'*A RENVOYÉ. (Acad.)

— Faire reporter à son propriétaire : RENVOYER *un livre prêté.* RENVOYER *une bague perdue, que l'on a trouvée. Je vous* RENVOIE *le* Mercure *d'octobre que vous avez eu la bonté de me prêter.* (J.-J. Rouss.).

— Ne pas garder près de soi, faire retourner au lieu de départ : RENVOYER *le courrier aussitôt après son arrivée.* RENVOYER *l'escorte, les gens, l'équipage, les chevaux.* ‖ Congédier, retirer ses fonctions à : RENVOYER *un domestique. Plus le favori d'un roi a été bas et intime, moins on le peut* RENVOYER. (Chateaub.)

— Ne pas écouter les propositions, les discours de : *Je ne demandais qu'une chose juste, il m'*A *cependant* RENVOYÉ *brutalement.*

— Adresser, reporter pour obtenir une décision, des renseignements : *Je lui ai demandé les raisons qui le déterminaient à prendre ce parti. Pour toute réponse, il m'*A RENVOYÉ *à sa femme, à son avocat, à son conseil.* (Acad.) *Un auteur est souvent obligé de* RENVOYER *son lecteur à ce qu'il a dit plus haut, aux propositions qu'il a établies, aux livres qui ont traité expressément les matières dont il s'agit.* (Acad.) *Ces chiffres, ces lettres* RENVOIENT *le lecteur aux notes qui sont placées à la suite du texte.* (Acad.) ‖ Référer, réserver, remettre : RENVOYER *l'étude d'une question à un autre chapitre.* RENVOYER *la discussion à un autre jour.* RENVOYER *une affaire à huitaine. Il ne faut pas* RENVOYER *au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour.* (Acad.) *La sagesse sait attendre parfois ; mais la faiblesse* RENVOIE *toujours au lendemain.* (La Rochef.-Doud.)

— Envoyer, confier pour être examiné, décidé, jugé : RENVOYER *une pétition au ministre, à la commission du budget.* RENVOYER *une proposition à l'examen des bureaux.* RENVOYER *un accusé devant les assises. Il faut* RENVOYER *cette question aux petits enfants.* (La Fontaine.)

— Repousser, répercuter, faire rebondir, réfléchir : *Un joueur, un mur qui* RENVOIE *la balle. La plaque d'une cheminée* RENVOIE *de la chaleur dans la chambre.* (Acad.) *La lune* RENVOIE *la lumière du soleil.* (Acad.) *L'écho* RENVOIE *les sons, les paroles.* (Acad.)

— Libérer, relâcher ; cesser de poursuivre, de rechercher en justice : RENVOYER *un accusé.* RENVOYER *absous.* RENVOYER *des chefs de l'accusation.*

— *Renvoyer bien loin*, Rebuter avec brusquerie.

— *Renvoyer dos à dos*, Débouter également de demandes contradictoires : RENVOYER *deux plaideurs* DOS À DOS.

— *Renvoyer la balle à quelqu'un*, Lui répliquer avec vivacité : *Il voulait soutenir ce paradoxe, mais son adversaire* LUI A *bien* RENVOYÉ LA BALLE. (Acad.)

— *Renvoyer de Caïphe à Pilate*, Adresser successivement à plusieurs personnes, qui toutes refusent d'examiner ou de décider la question qui leur est soumise : *Personne ne veut se charger de mon affaire, et l'on me* RENVOIE DE CAÏPHE À PILATE.

— *Renvoyer aux calendes grecques*, Remettre à un temps qui ne peut arriver, les Grecs ne comptant point par calendes. ‖ *Renvoyer à Pâques ou à la Trinité*, Ajourner indéfiniment.

— Jurispr. *Renvoyer les parties à se pourvoir*, Se déclarer incompétent. ‖ *Renvoyer de sa demande*, Rejeter la demande de : RENVOYER *un plaideur* DE SA DEMANDE.

— v. n. ou intr. *Renvoyer de bord*, Virer de bord vent devant.

Se renvoyer v. pr. Etre, devoir être renvoyé : *L'or et les plaisirs offerts* SE RENVOIENT *rarement.* (Boiste.)

— Renvoyer l'un à l'autre : SE RENVOYER *les solliciteurs.* SE RENVOYER *les reproches.*

— *Se renvoyer la balle*, Se décharger l'un sur l'autre : *C'est à qui ne le fera pas ; on* SE RENVOIE LA BALLE.

— **Syn. Renvoyer, différer, reculer,** etc. V. DIFFÉRER.

RENWEZ, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kilom. de Mézières ; pop. aggl., 1,563 hab. — pop. tot., 1,679 hab. Carrières de cailloux de quartz, fabriques de brosses, filature de laine, fabriques de chicorée. L'église a conservé quelques jolis détails du XVe siècle. L'abside et les chapelles offrent des culs-de-lampe délicatement sculptés.

RENWICK (Jacques), savant américain, né vers 1785. Il professa dans l'Etat de New-York la chimie et la physique de 1820 à 1854 et fit partie des commissaires chargés d'explorer les frontières du nord-est des Etats-Unis. Outre des articles dans la *Biographie américaine*, on lui doit des traités qui, pour la plupart, ont été adoptés dans l'enseignement : *Premiers principes de chimie* (in-12) ; *Notions élémentaires de physique* (in-12) ; *Application de la mécanique aux usages pratiques* (in-12) ; *Traité sur la machine à vapeur*, etc.

RÉOCCUPATION s. f. (ré-o-ku-pa-si-on — du préf. *ré*, et de *occupation*). Nouvelle occupation, action d'occuper de nouveau : RÉOCCUPATION *d'un pays, d'une place.*

RÉOCCUPER v. a. ou tr. (ré-o-ku-pé — du préf. *ré*, et de *occuper*). Occuper de nouveau : RÉOCCUPER *un poste.*

RÉOLAIS, AISE s. et adj. (ré-o-lè, è-ze). Habitant de La Réole ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* RÉOLAIS. *La population* RÉOLAISE.

RÉOLE (LA), ville de France (Gironde), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 51 kilom. de Bordeaux, par 43°35′6″ de latit. et 2°22′35″ de longit. O., sur le flanc d'une colline dont la Garonne baigne la base ; pop. aggl., 3,389 hab. — pop. tot., 4,096 hab. Tribunal de 1re instance, collége communal, bibliothèque, chambre d'agriculture ; commerce de grains, farines, eaux-de-vie, bestiaux. L'arrondissement comprend 6 cant., 103 comm. et 51,961 hab. La Réole était autrefois nommée *Regula*, à cause de la règle de saint Benoît que les moines introduisirent au Xe siècle dans son monastère. Ce couvent existe encore, mais l'église est entièrement dégradée.

Les principales curiosités de La Réole sont : l'église Saint-Pierre, classée parmi les monuments historiques ; l'église Saint-Michel, qui sert aujourd'hui de prison ; les restes d'une triple enceinte de remparts ; le château, qui était flanqué de quatre grosses tours dont une seule est bien conservée ; la maison connue sous le nom de la Synagogue ; un beau pont suspendu sur la Garonne et une jolie promenade située au pied des anciens remparts, sur le bord du fleuve. Des antiquités romaines ont été découvertes en plusieurs endroits aux environs de la ville, notamment sur le tertre du Mirail.

RÉOMÈTRE s. m. V. RHÉOMÈTRE.

RÉOPHORE s. m. V. RHÉOPHORE.

RÉOPINER v. n. ou intr. (ré-o-pi-né — du préf. *ré*, et de *opiner*). Opiner de nouveau.

RÉORCHESTRER v. a. ou tr. (ré-or-kè-stré — du préf. *ré*, et de *orchestrer*). Orchestrer de nouveau, faire une nouvelle orchestration à : RÉORCHESTRER *un opéra.*

RÉORDINATION s. f. (ré-or-di-na-si-on — du préf. *ré*, et de *ordination*). Théol. Seconde ordination, action de conférer de nouveau les ordres à celui qui les a déjà reçus.

— **Encycl.** Cette coutume semble bizarre. En effet, si le sacrement de l'ordre communique à ceux qui le reçoivent un caractère ineffaçable, à quoi sert la *réordination?* Mais, dans certains cas, l'ordination est douteuse, et alors il y a lieu de la conférer de nouveau. Hâtons-nous d'ajouter que le cas de *réordination* est assez rare. Ainsi, au VIIIe siècle, Etienne III, pape, réordonna tous les évêques qui avaient reçu l'épiscopat des mains de son prédécesseur Constantin. De même au IIe siècle, les donatistes réordonnaient les prêtres qui avaient reçu les ordres de la main d'un schismatique. « L'usage de l'Eglise romaine, dit Bergier, est de réordonner les anglicans, parce qu'elle prétend que leur ordination est nulle et que la forme est insuffisante. Les anglicans eux-mêmes sont dans l'usage de réordonner les ministres luthériens et calvinistes qui passent dans leur communion, parce que, ceux-ci n'ayant reçu leur vocation que du peuple, l'imposition des mains qui leur a été faite ne peut être considérée comme une ordination. C'est, ajoute-t-il, un des obstacles qui détournent le plus les luthériens et les calvinistes de se réunir à l'Eglise anglicane ; ils ont de la répugnance à se soumettre à une *réordination* qui suppose la nullité de leur première vocation et de toutes les fonctions ecclésiastiques qu'ils ont remplies. » (*Dictionnaire de théologie.*)

RÉORDONNANT s. m. (ré-or-do-nan — du préf. *ré*, et de *ordonnant*). Hist. relig. Membre d'une secte du XIe siècle, qui voulait que les prêtres ordonnés par des évêques simoniaques fusssent ordonnés de nouveau.

RÉORDONNER v. a. ou tr. (ré-or-do-né — du préf. *ré*, et de *ordonner*). Ordonner de nouveau : RÉORDONNER *un travail.*

— Théol. Conférer de nouveau les ordres à : *Certains sectaires* RÉORDONNAIENT *les prêtres simoniaques.*

RÉORGANISATEUR, TRICE adj. (ré-or-ga-ni-za-teur, tri-se — du préf. *ré*, et de *organisateur*). Qui réorganise, qui produit la réorganisation : *Pouvoir* RÉORGANISATEUR. *Loi* RÉORGANISATRICE.

— Substantiv. Personne qui réorganise, qui opère la réorganisation : *Les* RÉORGANISATEURS *d'un service public.*

RÉORGANISATION s. f. (ré-or-ga-ni-za-si-on — du préf. *ré*, et de *organisation*). Nouvelle organisation ; action de réorganiser : *La* RÉORGANISATION *d'une armée. Le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, développé dans toutes ses conséquences, conduit à une* RÉORGANISATION *complète de la société.* (Proudh.)

RÉORGANISER v. a. ou tr. (ré-or-ga-ni-zé — du préf. *ré*, et de *organiser*). Organiser de nouveau ; refaire l'organisation de : RÉORGANISER *une administration. On désorganise tout en voulant tout* RÉORGANISER. (Boiste.)

Se réorganiser v. pr. Etre réorganisé : *L'armée* SE RÉORGANISE. *L'embarras d'une société qui* SE RÉORGANISE *doit paraître l'excès du désordre.* (Chamfort.)

RÉOUVERTURE s. f. (ré-ou-vèr-tu-re — du préf. *ré*, et de *ouverture*). Action de rouvrir un établissement qui avait été fermé : RÉOUVERTURE *d'un théâtre, d'un magasin.*

RÉOXYDATION s. f. (ré-o-ksi-da-si-on — du préf. *ré*, et de *oxydation*). Nouvelle oxydation.

RÉOXYDER v. a. ou tr. (ré-o-ksi-dé — du préf. *ré*, et de *oxyder*). Oxyder de nouveau.

REPAIRE s. m. (re-pè-re — substantif verbal du vieux français *repairer*, retourner chez soi, se retirer. Ce dernier répond à l'italien *repatriare*, provençal *repairar*, et provient, comme ces dernières formes, du latin *repatriare*, de *re*, préfixe rétroactif, et de *patria*, patrie. Le verbe *repairer*, se retirer, a donné le substantif *repaire*). Refuge, retraite de voleurs, de vagabonds, de gens méchants ou vicieux : *Cette auberge écartée est un* REPAIRE *de brigands, de voleurs.* (Acad.) *On a longtemps été à la recherche de ces scélérats, on vient de les prendre tous dans leur* REPAIRE. (Acad.) *Là où il n'y a pas de justice, je ne vois qu'un* REPAIRE *et non pas une patrie.* (Lemontey.) *La Bourse n'est pas seulement un hospice ouvert aux capitaux sans emploi, elle est aussi le* REPAIRE *de l'agiotage.* (L. Blanc.) *De toute antiquité, les bouches de l'Indus ont servi de* REPAIRE *à des bandes de pirates.* (J. Reynaud.)

— Lieu servant de retraite à des bêtes sauvages : REPAIRE *du lion, du tigre, de l'ours.* REPAIRE *de serpents. Les oiseaux de proie choisissent pour* REPAIRE *les grands bois déserts.* (E. Sue.)

— Chasse. Endroit où se trouve une compagnie de perdrix. ‖ Fiente du loup, du lièvre, du renard et de quelques autres bêtes. En ce sens, le mot paraît provenir du latin *reperio*, je trouve, et s'écrirait mieux REPÈRE.

— Techn. Nom des petits rebords en saillie qui servent à soutenir le bois à brûler dans les landiers : *Quand le combustible employé est la houille, on ne fait point de* REPAIRES.

— **Syn. Repaire, tanière.** Le *repaire* est le lieu où se retirent les bêtes féroces, et elles n'en sortent que pour chercher la proie qu'elles vont déchirer. La *tanière* est le lieu où se retirent des animaux moins cruels, et ce mot ne présente que des idées de repos, d'obscurité ou tout au plus de malpropreté. La masure d'un paysan peut être comparée à une *tanière ;* la caverne où se cachent des bandits est souvent appelée un *repaire* de brigands.

RÉPAISSIR v. a. ou tr. (ré-pè-sir — du préf. *r*, et de *épaissir*). Rendre épais : *Il faudrait* RÉPAISSIR *cette colle.*

— v. n. ou intr. Devenir plus épais : *Cette colle* A *trop* RÉPAISSI.

RÉPAISSISSEMENT s. m. (ré-pè-si-se-man — rad. *répaissir*). Action de répaissir.

REPAÎTRE v. n. ou intr. (re-pê-tre — du préf. *re*, et de *paître*. Se conjugue comme *paître*). Manger, se rassasier, interrompre son travail pour prendre sa nourriture : *Ne pas se donner le temps de* REPAÎTRE. *Arrêtons-nous, il est temps de* REPAÎTRE. ‖ Mot vieilli.

— Paître, brouter : *Les lièvres, les loups, les cerfs sortent le soir des bois pour* REPAÎTRE *ou chasser pendant la nuit.* (Buff.)

— v. n. ou intr. Nourrir, donner à manger à : REPAÎTRE *des animaux.*

— Rassasier, satisfaire la faim : *Ces légumes m'*ONT REPU.

— Fig. Entretenir, occuper, amuser : REPAÎTRE *quelqu'un d'espérances, de chimères, de fumées. Sans le legs dont je* REPAISSAIS *mon espérance, je me serais bientôt dégoûté de ma condition.* (Le Sage.)

> Quand il me *repaîtrait* d'une espérance vaine,
> N'importe, ce plaisir au moins flatte ma peine.
> ROTROU.

— *Repaître ses yeux, ses regards de*, Regarder avec avidité : *Un tyran qui* REPAÎT SES YEUX DU *spectacle de la misère publique.*

Se repaître v. pr. Se nourrir, se rassasier : *La mite fouit nos chairs dans le but de s'en* REPAÎTRE. (Raspail.)

— Fig. S'entretenir, s'occuper, amuser son esprit : SE REPAÎTRE *de chimères, d'illusions. La vanité* SE REPAÎT *des aliments les plus grossiers.* (Mariv.) *La malice humaine* SE REPAÎT *de scandale.* (Alibert.) *Le génie de la guerre* SE REPAÎT *d'or non moins que de sang.* (Mich. Chev.)

— *Se repaître de sang, de carnage*, Etre cruel et sanguinaire :

> Contre sa proie absente il excite sa rage,
> Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
> Se *repaître* de meurtre et s'abreuver de sang.
> DELILLE.

— *Se repaître de vent, de fumée*, S'entretenir, se leurrer de vaines imaginations.

— s. m. Véner. *Faux repaître*, Action du cerf qui, poussé par les chiens, broute, mais n'avale par sa nourriture.

REPÂLIR v. n. ou intr. (re-pâ-lir — du préf. *re*, et de *pâlir*). Pâlir de nouveau : *L'étoile de M. de Lauzun* REPÂLIT. (Mme de Sév.)

REPALLEMENT s. m. (re-pa-le-man — rad. *repaller*). Anc. cout. Confrontation d'un poids avec l'étalon. ‖ Mot qui était usité en Picardie.

REPALLER v. a. ou tr. (re-pa-lé). Anc. cout. Confronter avec l'étalon : REPALLER *des poids et mesures.* ‖ Ce mot était usité en Picardie.

REPAMER v. a. ou tr. (re-pa-mé — du préf. *re*, et de *paume*). Techn. Battre ou piétiner dans un nouveau courant d'eau : REPAMER *des toiles.*

REPÂMER (SE) v. pr. (re-pâ-mé — du préf. *re*, et de *pâmer*). Se pâmer de nouveau.

RÉPANDAGE s. m. (ré-pan-da-je — rad. *répandre*). Action de répandre : *Le* RÉPANDAGE *des engrais sur les terres.*

RÉPANDRE v. a. ou tr. (ré-pan-dre — du préf. *r*, et de *épandre*). Verser, épancher, laisser tomber : RÉPANDRE *de l'eau par terre.* RÉPANDRE *de la sauce sur une nappe.* RÉPANDRE *du sel, du sable.*

> Le grand prêtre *a* sur lui *répandu* l'huile sainte.
> RACINE.

— Porter et épandre au loin, émettre, disperser : *Le soleil* RÉPAND *la lumière.* (Acad.) *Ces fleurs* RÉPANDAIENT *une odeur agréable qui parfumait l'air.* (Acad.) *Ce fleuve* A RÉPANDU *ses eaux dans la campagne.* (Acad.) *Il* AVAIT RÉPANDU *ses troupes dans tous les villages des environs.* (Acad.) *Il avait eu soin de* RÉPANDRE *ses émissaires de tous côtés.* (Acad.) *Le soleil* RÉPAND *d'une planète à l'autre de longues traînées de lumière.* (Fonten.)

— Distribuer, donner à plusieurs : RÉPANDRE *des bienfaits, des faveurs, des aumônes. Il* A *bien* RÉPANDU *de l'argent pour gagner les suffrages.* (Acad.) *La terre ne se lasse jamais de* RÉPANDRE *ses biens sur ceux qui la cultivent.* (Fén.) RÉPANDRE *l'instruction, c'est* RÉPANDRE *la liberté.* (J. Simon.)

> Le premier des plaisirs et la plus belle gloire
> Est de *répandre* des bienfaits ;
> Si vous en recevez publiez-le à jamais ;
> Si vous en *répandez*, perdez-en la mémoire.
> VOLTAIRE.

— Propager, faire naître au loin : RÉPAN-

DRE *l'alarme dans le quartier.* RÉPANDRE *une nouvelle dans la ville.* RÉPANDRE *des erreurs et des vices. La littérature* RÉPAND *des lumières sur les sciences, comme les sciences sur la littérature.* (Mme de Staël.) *Le seul moyen de rendre l'aisance générale est de* RÉPANDRE *l'industrie.* (Droz.) *Communiquer ce qu'on sait,* RÉPANDRE *la science, c'est semer le grain qui nourrira les générations futures.* (Lamenn.) *La perfection du style doit être recherchée de tous ceux qui se croient appelés à* RÉPANDRE *des idées utiles.* (Béranger.) *Les machines créent des produits et* RÉPANDENT *au sein de la société l'aisance et la richesse.* (Mich. Chev.)

— Prodiguer, infuser avec abondance : *Quand on vante le charme que les passions* RÉPANDENT *sur la vie, c'est qu'on prend ses goûts pour des passions.* (Mme de Staël.) *La mort apaise; il semble que ce qui l'approche participe au calme auguste qu'elle* RÉPAND *autour d'elle.* (L. Enault.) *La liberté* RÉPAND *du calme dans l'âme.* (B. Const.)

— *Répandre des larmes, des pleurs,* Pleurer : *La mort de son père lui fit* RÉPANDRE *bien des larmes.* (Acad.) *Cette loi cruelle a fait* RÉPANDRE *bien des larmes.* (Acad.)

— *Répandre le sang,* Blesser ou tuer : *Dieu défend de* RÉPANDRE LE SANG *humain, de* RÉPANDRE LE SANG. (Acad.) *La politique qui ne consiste qu'à* RÉPANDRE LE SANG *est fort bornée et de nul raffinement.* (La Bruy.) ‖ *Répandre son sang,* Etre tué ou blessé : *Il* A RÉPANDU SON SANG *pour la patrie dans vingt combats.* (Acad.) *Les martyrs* ONT RÉPANDU LEUR SANG *pour la foi.* (Acad.)

— *Répandre son cœur, son âme,* Ouvrir entièrement son cœur, se dévoiler tout entier : *La pieuse princesse* RÉPANDAIT SON CŒUR *devant Dieu.* (Boss.) *Si j'ose, mon Dieu,* RÉPANDRE MON ÂME *en votre présence.* (Fléch.)

— Poétiq. *Répandre ses pavots,* Se dit du sommeil, pour exprimer l'effet qu'il produit : *Le sommeil qui m'avait fui la nuit précédente vint* RÉPANDRE *sur moi* SES PAVOTS. (Le Sage.)

— Dissiper, mettre en communication avec les objets extérieurs : *Les commerces nous* RÉPANDENT *trop au dehors.* (Mass.)

Se répandre v. pr. Etre répandu : *On sait combien l'ouïe devient dure, l'odorat et le goût obtus, comment la vue s'obscurcit, un nuage* SE RÉPANDANT *sur les yeux, au moment où l'on s'endort.* (Richerand.)

— Etre distribué à diverses personnes : *Il semble qu'on arrache aux ambitieux les grâces qui* SE RÉPANDENT *sur les autres.* (Mass.)

— S'étendre au loin, se disperser en divers endroits : *Les eaux* SE RÉPANDIRENT *dans la campagne.* (Acad.) *La lumière* SE RÉPAND *beaucoup plus vite que le son.* (Acad.)

— Se propager, se communiquer : *Ce mal* S'EST RÉPANDU *dans tout le pays.* (Acad.) *Cette doctrine* S'EST RÉPANDUE *en peu de temps.* (Acad.) *La nouvelle de cette victoire* SE RÉPANDIT *en un instant.* (Acad.) *L'intelligence et la science* SE SONT RÉPANDUES *et sécularisées.* (Guizot.)

— Se dissiper, se communiquer par des relations : *On* SE RÉPAND *trop dans le monde.* (Mass.) *J'ai passé les premiers jours fort renfermé, je ne me portais pas assez bien pour* ME RÉPANDRE. (Dider.)

— Se produire, se manifester : *Un air triste et lugubre* SE RÉPAND *sur tous les visages.* (Fléch.)

Mes fureurs, au dehors, ont osé *se répandre.*
RACINE.

— Exprimer longuement, faire de longs discours de : SE RÉPANDRE *en injures, en invectives, en compliments, en éloges.*

— Impersonnellem. : IL S'EST RÉPANDU *un bruit dans la ville.* IL SE RÉPAND *autour des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté.* (Fléch.) *Rassemblez tous les plaisirs autour de vous,* IL S'Y RÉPANDRA *toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera.* (Mass.)

— **Syn. Répandre, verser.** *Verser* exprime l'idée de pencher un vase de côté afin que la liqueur contenue dans ce vase en sorte et tombe soit dans un autre vase, soit sur un point déterminé. *Répandre* suppose que la liqueur sort du vase de plusieurs côtés à la fois ou qu'elle tombe çà et là, comme au hasard. Au figuré, la différence est la même; il y a toujours dans l'idée de *verser* plus de choix, plus de mesure, et dans celle de *répandre* plus de profusion. On dit souvent *répandre à pleines mains* et cela ne marque pas seulement l'abondance, mais encore le peu d'attention qu'on apporte à choisir ceux entre les mains de qui on répand; on peut dire aussi *verser à pleines mains,* mais s'il y a encore abondance, il n'y a plus de laisser-aller, et ce peut être sur un seul sujet qu'on *verse* à pleines mains les grâces, les louanges, etc.

RÉPANDU, UE (ré-pan-du, û) part. passé du v. Répandre. Versé : *Si la bataille se donne, ce ne pourra être sans qu'il y ait bien du sang* RÉPANDU, *beaucoup de sang* RÉPANDU. (Acad.)

— Distribué entre diverses personnes : *Des bienfaits* RÉPANDUS *à pleines mains. L'esprit est si généralement* RÉPANDU, *qu'une bête est à présent en France une vraie rareté.* (De Ségur.)

— Dispersé, distribué, existant en divers endroits : *Les religieux sont encore autant de sujets immédiats du pape,* RÉPANDUS *dans tous les Etats.* (Volt.) *On peut citer comme un des oiseaux les plus* RÉPANDUS *notre moineau, qui se trouve depuis l'Europe jusqu'au Bengale.* (A. Maury.) *Le pain est l'aliment le plus* RÉPANDU *chez l'espèce humaine.* (A. Rion.) *Le condiment le plus important, le plus universellement* RÉPANDU, *c'est le sel.* (A. Rion.)

— Propagé, porté au loin : *Des bruits* RÉPANDUS *par la presse.*

— Communément admis : *D'après un bruit très-*RÉPANDU, *la guerre serait imminente.*

— *Etre répandu dans le monde, Etre répandu,* Voir beaucoup de monde, aller souvent dans la société : *Ce savant est trop* RÉPANDU. (Acad.) *C'est un homme fort* RÉPANDU. (Acad.) *Il faut la solitude pour jouir de son cœur et pour aimer, mais il faut* ÊTRE RÉPANDU DANS LE MONDE *pour réussir.* (Beyle.)

REPAPILLOTER v. a. ou tr. (re-pa-pi-llo-té; *ll* mll. — du préf. *re,* et de *papilloter*). Papilloter de nouveau, mettre de nouvelles papillotes à : REPAPILLOTER *ses cheveux.*

— Fam. Remettre, raccommoder : REPAPILLOTER *deux amis.*

Se repapilloter v. pr. Se remettre des papillotes.

— Fam. Se raccommoder : *Epoux, amis qui* SE REPAPILLOTENT. ‖ Etre remis en bon état : *Les affaires* SE REPAPILLOTENT.

REPAQUER v. a. ou tr. (re-pa-ké). Pêche. Mettre en barils, en parlant des œufs de poisson que l'on conserve pour servir d'appât.

REPAQUETAGE s. m. (re-pa-ke-ta-je — du préf. *re,* et de *paquetage*). Nouveau paquetage, action de paqueter de nouveau.

RÉPARABLE adj. (ré-pa-ra-ble — rad. *réparer*). Qui peut se réparer : *Dommage, perte* RÉPARABLE. *Offense, tort* RÉPARABLE. *Les erreurs de l'éducation ne sont pas* RÉPARABLES. (Mme Campan.) *Aussi longtemps qu'une faute est* RÉPARABLE, *elle peut sembler légère.* (A. Fée.)

RÉPARAGE s. m. (ré-pa-ra-je — rad. *réparer*). Action de réparer.

— B.-arts. Action de réparer : RÉPARAGE *d'un bronze, d'un plâtre.*

— Techn. Opération de rachevage qui s'applique spécialement aux pièces de poterie moulées, et qui consiste à faire disparaître les coutures des moules, à boucher les trous ou bulles que le démoulage a mis à découvert, à percer les jours indispensables à l'usage ou à l'ornementation de la pièce. ‖ Deuxième coupe donnée aux draps avec les forces. ‖ Façon donnée aux étoffes avec le chardon.

REPARAÎTRE v. n. ou intr. (re-pa-rè-tre — du préf. *re,* et de *paraître.* Se conjugue comme *paraître*). Paraître, se montrer de nouveau, venir de nouveau : REPARAÎTRE *dans le monde avec éclat, avec un nouvel éclat. Le soleil* REPARAÎT *sur l'horizon.* (Acad.) ‖ Exister de nouveau, être de nouveau visible : *Le filon, interrompu en cet endroit,* REPARAÎT *vingt mètres plus loin.*

RÉPARATEUR, TRICE s. (ré-pa-ra-teur, tri-se — rad. *réparer*). Personne qui répare : *Jesus-Christ est appelé le* RÉPARATEUR *du genre humain.* (Acad.) *Il y a deux sortes de grands hommes, qu'on peut appeler les bienfaiteurs du monde et les* RÉPARATEURS *de ses vraies pertes.* (Mariv.)

— Ironiq. *Réparateur des torts,* Celui qui se donne la prétention de venger les injures des autres. ‖ On dit plus ordinairement REDRESSEUR DES TORTS.

— adj. Qui répare : *Gouvernement* RÉPARATEUR. *Celui-là seul est vraiment* RÉPARATEUR, *qui est vraiment démolisseur.* (Proudh.)

— Qui rend les forces, la santé : *Sommeil* RÉPARATEUR. *Le printemps est la saison des enfants, des convalescents, des faibles, la saison* RÉPARATRICE. (F. Pillon.) *L'œuf est un aliment très-sain, éminemment* RÉPARATEUR *et nutritif.* (A. Rion.)

RÉPARATION s. f. (ré-pa-ra-si-on — lat. *reparatio;* de *reparare,* réparer). Action de réparer; ouvrage qu'on fait en réparant : RÉPARATION *d'une voiture, d'une machine.* RÉPARATION *d'un port, d'un canal, d'une chaussée.* RÉPARATION *d'une montre. Cet habit aurait besoin d'une bonne* RÉPARATION.

— Restitution des forces, de la vigueur : *J'ai bien déjeuné; j'avais grand besoin de cette* RÉPARATION. *Le salaire est la dépense qu'exige l'entretien et la* RÉPARATION *journalière du travailleur.* (Proudh.) *Le corps de l'être vivant est une machine en continuelle* RÉPARATION. (F. Pillon.) *La vie ne se soutient que par une lutte de tous les instants; une* RÉPARATION *continuelle.* (E. About.)

— Satisfaction que l'on accorde à quelqu'un que l'on a injurié ou offensé : RÉPARATION *d'honneur, d'injures. Faire* RÉPARATION *à quelqu'un. Accepter, refuser une* RÉPARATION. *Les efforts que l'on fait pour obtenir une* RÉPARATION *éclatante d'une injure nuisent souvent plus que l'injure.* (Boiste.)

— Action qui remet les choses en état, qui porte remède à un tort, à une faute : *Le repentir est la seule* RÉPARATION *valable du péché.* (Proudh.)

— *Réparation d'honneur,* Peine qu'on inflige quelquefois à ceux qui ont nui à l'honneur de quelqu'un. ‖ Rétractation qu'on fait d'une parole injuste ou offensante : *J'ai eu tort, je vous fais* RÉPARATION D'HONNEUR.

— Argot. *Vol à la réparation,* Genre de vol qui se pratique par un individu vêtu en ouvrier et se disant ébéniste, qui se présente en disant qu'il a reçu ordre de venir prendre un meuble pour le réparer, et qui emporte le meuble sous ce prétexte.

— Jurispr. *Réparations viagères* ou *d'entretien,* Réparations qui sont à la charge de l'usufruitier. ‖ *Réparations locatives,* Réparations qui incombent au locataire, d'après la loi ou les usages locaux : *Les fermiers sont toujours chargés des* RÉPARATIONS LOCATIVES. (M. de Dombasle.) ‖ *Grosses réparations,* Celles qui exigent une dépense considérable. ‖ *Menues réparations,* Réparations peu importantes. ‖ *Réparations civiles,* Somme qu'accorde un tribunal civil à la partie lésée, en dédommagement du tort que le crime ou le délit lui a causé; dommages-intérêts accordés à l'accusé dénoncé injustement, et que doit lui payer son dénonciateur.

— **Encycl.** Jurispr. Sous le nom de *réparations,* on désigne les divers travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. D'après l'article 606 du code civil, on appelle *grosses réparations* celles des gros murs, des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières, celui des digues et des murs de soutenement et de clôture, également en entier. Toutes les autres *réparations* sont dites *réparations d'entretien.* Lorsqu'une propriété appartient à plusieurs personnes, chaque copropriétaire est tenu, en proportion de sa part dans la chose, de contribuer à la somme nécessaire pour faire les *réparations.* Si l'une d'elles s'y refuse, on lui fait sommation, puis on entreprend les *réparations* urgentes et on la fait alors assigner soit pour rembourser les avances faites à sa décharge, soit pour la voir condamnée à payer sa part des dépenses. Les copropriétaires d'un mur mitoyen doivent contribuer chacun à l'entretien de ce mur, sauf le droit, pour celui qui s'y refuse, d'abandonner la mitoyenneté. Lorsqu'une propriété est grevée d'un usufruit, les grosses *réparations* sont à la charge du propriétaire et l'usufruitier n'est tenu qu'aux *réparations* d'entretien. Toutefois, si les grosses *réparations* sont occasionnées par le défaut de *réparations* d'entretien depuis l'ouverture de l'usufruit, l'usufruitier est tenu de les faire (art. 605). Si l'usufruitier ou celui qui a un droit d'habitation ne jouit que d'une partie de l'immeuble, il n'est astreint qu'à une part proportionnelle dans les *réparations* d'entretien.

Lorsqu'il s'agit de propriétés louées, le propriétaire est chargé des grosses *réparations* et le locataire des menues *réparations,* dites *locatives.* D'après l'article 1754 du code civil, « les *réparations* locatives ou de menu entretien, dont le locataire est tenu, s'il n'y a clause contraire, sont celles désignées comme telles par l'usage des lieux, et entre autres les *réparations* à faire aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes des cheminées; au recrépiment du bas des murailles des appartements et autres lieux d'habitation à la hauteur d'un mètre; aux pavés et carreaux des chambres, lorsqu'il y en a seulement quelques-uns de cassés; aux vitres, à moins qu'elles ne soient cassées par la grêle ou autres accidents extraordinaires et de force majeure dont le locataire ne peut être tenu; aux portes-croisées, planches de cloison ou de fermeture de boutique, gonds, targettes et serrures. » Aucune des *réparations* réputées locatives n'est à la charge des locataires quand elles ne sont occasionnées que par vétusté ou force majeure (art. 1755). En dehors des cas que nous venons de citer et qui sont énumérés par la loi, il existe un assez grand nombre de *réparations* dites locatives qui sont déterminées par des usages locaux ou qui peuvent l'être par les tribunaux. Ainsi, on regarde comme telles les *réparations* à faire aux jalousies, stores, mouvements et cordons de sonnettes, aux tuyaux de conduite des eaux ménagères et aux grilles d'ouverture, si la dégradation ne provient pas de vétusté, etc. Dans les maisons louées à plusieurs personnes, le propriétaire doit faire les *réparations* locatives des objets qui servent à l'usage de tous les locataires, comme escaliers, corridors, cours, puits, etc., à moins que la dégradation ne soit le fait constaté d'un locataire. Le propriétaire ne peut contraindre, en général, le locataire à faire des *réparations* locatives qu'au moment de sa sortie. Néanmoins, s'il y avait urgence à faire les *réparations* locatives, si en négligeant de les faire le locataire pouvait être la cause de dégradations importantes ou dangereuses, le propriétaire pourrait exiger qu'on les fît sans retard. En ce cas, il doit mettre le locataire en demeure et, en cas de refus, le citer devant le juge de paix pour obtenir la nomination d'experts chargés de procéder à la visite des lieux, et le faire condamner à effectuer les *réparations* dans un délai déterminé, faute de quoi à payer la somme fixée par les experts. S'il a été fait, au moment de la prise de possession de la chose louée, un état des lieux entre le bailleur et le preneur, celui-ci doit rendre la chose telle qu'il l'a reçue suivant cet état, excepté ce qui a péri ou a été dégradé par vétusté ou force majeure; mais s'il n'a pas été fait d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu la chose en bon état de *réparations* locatives et doit la rendre telle, sauf la preuve contraire (art. 1730-1731). Le propriétaire qui a reçu les clefs d'un appartement quitté par le locataire n'est pas, par cela seul, déchu du droit de demander des *réparations* locatives à ce dernier; mais il n'en est plus de même si un nouveau locataire a pris possession du lieu.

— *Réparations civiles.* Toutes les personnes lésées par un crime, un délit ou une contravention ont le droit de se porter parties civiles, afin d'obtenir ce que l'on nomme des *réparations civiles.*

Bien que la société tout entière soit lésée par le délit, le ministère public ne peut jamais se porter partie civile. En effet, la société est censée être dédommagée du crime par la peine infligée à son auteur; aux personnes qui ont spécialement éprouvé un préjudice, et à elles seules, appartient le droit de veiller à leurs intérêts lésés. Mais remarquons que, pour qu'il y ait lieu à la demande en *réparation* civile, il faut que le dommage soit direct; ainsi nul ne pourrait être admis à se porter partie civile à raison de torts éloignés et indirects.

Comme nous l'avons dit à l'article DOMMAGES-INTÉRÊTS, pour réclamer des *réparations,* il faut avoir souffert un dommage, sinon matériel et appréciable, du moins personnel et constaté. M. Dupin aîné disait avec raison, à ce sujet : « L'erreur capitale est de croire qu'il n'y a qu'un intérêt matériel d'argent qui puisse donner lieu à une action en dommages-intérêts. Ne voit-on pas des dommages-intérêts demandés par le fils pour la mort de son père, par le père pour celle de son fils, par la femme pour celle de son mari ou de son enfant? Faut-il donc les déclarer non recevables? Evidemment, c'est ici méconnaître la morale du droit, mettre l'argent à la place des affections, à la place de l'honneur. Celui qui agit en pareille matière, selon la belle expression de la loi romaine, *causam agit doloris,* plaide la cause de la douleur. »

Cette doctrine a, du reste, été consacrée par la jurisprudence. Ainsi, il a été jugé : 1° que le mari peut personnellement et sans l'assistance de sa femme poursuivre la *réparation* d'une injure faite à celle-ci, quand son propre honneur y est intéressé (cass., 14 germinal an XIII); 2° que le père peut demander des dommages-intérêts à raison de l'homicide involontaire de son fils (cass., 29 février 1828); 3° que les maîtres peuvent se plaindre du délit commis contre leurs domestiques, si ce délit tend à compromettre leurs intérêts (cass., 26 vend. an XIII); 4° que le pardon accordé au meurtrier par sa victime n'empêche point la poursuite de *réparation* civile de la part des héritiers (cass., 5 mai 1818).

La demande de *réparation* civile peut être dirigée soit contre le prévenu, soit contre ses représentants (instr. crim., art. 2). Elle peut l'être aussi contre ses complices (art. 60). Le mot *représentants* a ici deux significations. Il signifie : 1° qu'en cas de mort de l'auteur du délit l'action civile subsiste contre ses héritiers ou représentants; 2° que si l'auteur du délit est incapable, s'il est mineur ou interdit, l'action civile doit être intentée contre son tuteur, chargé de représenter ses intérêts civils.

C'est dans le droit canonique qu'a pris sa source le principe qui fait accorder contre les héritiers la demande en *réparation* civile, ainsi que le fait observer Pothier dans son *Traité des obligations :* « Par le droit romain, dit-il, la plupart des obligations qui naissent des délits s'éteignaient par la mort du débiteur, lorsque la demande n'avait pas été déduite en jugement contre lui de son vivant et ne passait point à ses héritiers... Les principes du droit canonique sont différents : il n'y a que la peine due au délit qui s'éteint par la mort de celui qui l'a commis; mais l'obligation de réparer le tort que quelqu'un a commis par son délit passe à ses héritiers; c'est la décision du *cap. fin., De sepult.* et du *cap.* 5, *De rapt.* Nous avons sur ce point préféré, comme plus équitables, les principes du droit canonique aux principes du droit romain; et, dans la pratique du barreau, quoique les héritiers de celui qui a commis quelque délit n'en aient pas profité, ils sont tenus des dommages-intérêts de celui envers qui il a été commis, quand même il n'aurait pas intenté son action contre le défunt. »

Il existe encore une autre classe d'individus contre laquelle l'action civile peut, dans certains cas, être dirigée. Ce sont les personnes que la loi déclare responsables du dommage causé par le délit, bien qu'elles y soient restées étrangères. Mais comme la responsabilité civile du fait d'autrui est une exception à la règle générale en vertu de laquelle on ne répond que de son propre fait, les cas de responsabilité ne sauraient être étendus; ils doivent être renfermés dans les limites rigoureuses de la loi.

Les personnes civilement responsables peuvent être traduites en même temps que le prévenu devant la juridiction criminelle. L'action civile à exercer contre elles naissant du délit lui-même, il n'existe aucun motif de distinction entre les personnes civilement responsables et le prévenu.

L'action civile survit à l'action criminelle toutes les fois que l'extinction de cette dernière n'empêche point qu'un dommage n'ait

été causé sans droit. Mais alors l'action civile doit être portée devant les tribunaux civils, car elle n'est portée devant les tribunaux criminels qu'accessoirement à l'action criminelle.

Ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels que l'action pour *réparation* civile d'un dommage causé sans droit peut être portée devant les tribunaux criminels, lors même qu'il n'y a ni crime ni délit.

Ainsi, d'après l'article 358 du code d'instruction criminelle, la partie civile peut demander et obtenir des dommages-intérêts devant la cour d'assises contre un prévenu absous ou acquitté. Mais les tribunaux de simple police, ainsi que les tribunaux correctionnels, sont incompétents pour accorder des *réparations* civiles lorsque le prévenu ou le contrevenant a été acquitté.

L'action civile dirigée contre un fonctionnaire public pour un fait relatif à ses fonctions ne pouvait être portée devant les tribunaux civils sans l'autorisation du conseil d'État. Le fameux article 75 de la constitution de l'an VIII, aux termes duquel les fonctionnaires « ne pouvaient être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, » ne distinguait pas entre les poursuites à fins civiles et les poursuites à fins criminelles. L'abolition de l'article cité plus haut a modifié cette jurisprudence.

D'après l'article 3 du code d'instruction criminelle, l'action civile peut être poursuivie en même temps et devant les mêmes juges que l'action publique, mais elle peut aussi l'être isolément. L'exercice en est alors suspendu tant qu'il n'a pas été définitivement prononcé sur l'action publique, intentée avant ou pendant l'exercice de l'action civile.

D'après la jurisprudence moderne, l'action civile en *réparation* du dommage causé par un délit peut être exercée indépendamment de l'action publique.

Le tribunal compétent pour la répression d'un crime, d'un délit ou d'une contravention, n'est compétent pour connaître de l'action civile en résultant que lorsqu'il est en même temps saisi de l'action publique pour l'application de la peine.

Quand un tribunal de police correctionnelle a rejeté une plainte portée après l'introduction d'une action civile et condamné le plaignant à des dommages-intérêts, si le jugement qui prononce sur l'appel de ce dernier vient à être cassé pour avoir fait revivre l'action publique éteinte à défaut d'appel de la part du ministère public, le renvoi ordonné par le tribunal de cassation devant un autre tribunal criminel ne lui donne le droit de statuer que sur l'admission du plaignant en qualité de partie civile et sur les dommages-intérêts auxquels il a été condamné. Ce tribunal ne peut, sans commettre un excès de pouvoir, prononcer sur les demandes principales qui ont fait l'objet de l'action civile, suspendue seulement par l'exercice de l'action publique (cass., 12 thermidor an X).

On peut intenter une demande en *réparations* civiles devant les juges criminels jusqu'à la clôture des débats, c'est-à-dire en tout état de cause.

Lorsque la partie a porté l'action civile devant le tribunal civil, elle n'est point recevable à porter son action devant le tribunal correctionnel.

Aux termes de l'article 160 du décret du 18 juin 1811, en matière de police simple ou correctionnelle, la partie civile qui n'a point justifié de son état d'indigence doit, avant toutes poursuites, déposer au greffe ou entre les mains du receveur de l'enregistrement la somme jugée nécessaire pour couvrir les frais du procès.

Lorsque l'action civile et l'action criminelle se trouvent coexister devant deux juridictions différentes, l'action civile doit, d'après l'article 3 du code d'instruction criminelle, être suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'action criminelle.

Quand, dans le cours d'un procès civil, il s'élève un procès criminel, les juges saisis du procès civil doivent, dans tous les cas, surseoir jusqu'à ce qu'il ait été prononcé définitivement sur le procès criminel, soit que les poursuites criminelles aient lieu spontanément de la part du ministère public, soit qu'elles aient été provoquées par la partie lésée.

La partie civile qui succombe dans sa plainte peut encourir une double peine. Elle peut être condamnée : 1° aux dommages-intérêts ; elle peut l'être par tous les tribunaux criminels, aussi bien par les tribunaux de police simple ou correctionnelle que par la cour d'assises ; 2° aux frais ; comme la condamnation aux dépens est la conséquence ordinaire de l'insuccès, il est naturel de voir la partie civile qui succombe condamnée aux dépens envers le prévenu.

De nombreuses discussions se sont élevées au sujet de l'influence des décisions civiles sur les décisions criminelles, et réciproquement. Ainsi, lorsque, sur un fait poursuivi criminellement par le ministère public, il est intervenu un jugement rendu soit par un tribunal correctionnel, soit par une cour d'assises sur la déclaration du jury, le tribunal devant lequel la partie prétendue lésée porte son action civile est-il lié par le jugement qui a précédé? Est-il obligé, sans autre preuve, d'admettre ou de rejeter la demande en *réparation?* C'est là une question importante, dont la solution paraît dériver du principe posé par l'article 1351 du code civil, en vertu duquel l'autorité de la chose jugée n'a lieu qu'à l'égard de ce qui fait l'objet du jugement. Comment les jugements rendus par les cours d'assises pourraient-ils alors avoir l'autorité de la chose jugée dans les tribunaux où se trouve portée l'action civile? « Le premier principe en cette matière, dit très-judicieusement Toullier, est que l'autorité de la chose jugée n'a lieu qu'à l'égard de ce qui fait l'objet du jugement. Or, quel est l'objet du jugement dans les cours d'assises? C'est ce que nous apprennent les questions que l'on présente à décider aux jurés. La première question tend, aux termes de l'article 374 du code des délits et des peines, du 3 brumaire an IV, à savoir si le fait qui forme l'objet de l'accusation est constant ou non ; la seconde, si l'accusé est ou non convaincu de l'avoir commis ou d'y avoir coopéré. Chaque juré déclare d'abord si le fait porté dans l'acte d'accusation est constant ou non (art. 389 du code de l'an IV). Si cette première déclaration est affirmative, il en fait une seconde sur l'accusé, pour déclarer s'il est ou non convaincu (art. 390). »

Le code d'instruction criminelle du 17 novembre 1808 a peut-être, sans raison suffisante, supprimé la première de ces questions.

« La question résultant de l'acte d'accusation, poursuit Toullier, sera posée en ces termes : L'accusé est-il coupable d'avoir commis tel crime? etc. (art. 337). »

L'article 345 ajoute : « Si le jury pense que le fait n'est pas constant, ou que l'accusé n'en est pas convaincu, il dira : « Non, l'accusé n'est pas coupable. » En sorte que la déclaration de non-culpabilité laisse toujours incertaine la question de savoir par quel motif le jury s'est décidé : soit parce que le crime ne lui a point paru constant, soit parce que, le crime lui paraissant constant, l'accusé ne lui a point paru convaincu de l'avoir commis.

Ainsi, de la manière que les questions sont posées, soit conformément à la première de ces lois, soit conformément à la seconde, il résulte qu'on ne peut opposer à l'action civile l'autorité ou l'exception de la chose jugée, lorsque le jury a déclaré soit que le fait n'est pas constant, soit que l'accusé n'est pas coupable. C'est ainsi que la cour de cassation l'a constamment décidé, tant sous l'empire de l'une que sous l'empire de l'autre de ces lois. Il arrive assez souvent qu'un accusé, après avoir été acquitté par le jury comme n'étant pas coupable du crime pour lequel il était poursuivi, est condamné par la cour même qui vient de prononcer son acquittement à des dommages-intérêts envers la partie se disant lésée. Rien, il faut l'avouer, n'est plus choquant que cette pratique admise par la jurisprudence et qui permet, par une voie indirecte, de frapper celui que le jury a déclaré innocent.

— *De la prescription de l'action civile.* L'action civile résultant d'un délit étant une action mixte, elle s'éteint par la prescription de la même manière que l'action publique. D'après les articles 637, 638 et 640 du code pénal, la prescription des deux actions s'opère soit par un an, soit par trois ans, soit par dix ans révolus à compter du jour de l'infraction, suivant qu'il s'agit de contravention, de délit ou de crime. L'article 640 admet pour les contraventions la prescription d'un an, même lorsqu'il y a eu procès-verbal, saisie, instruction ou poursuite, s'il n'est point intervenu de condamnation dans cet intervalle. Dans le cas où il y a eu un jugement de première instance, susceptible d'être attaqué par la voie de l'appel, l'action publique et l'action civile se prescrivent après une année révolue à compter de la notification de l'appel qui a été interjeté. L'article 637, relatif aux délits et aux crimes, établit la prescription de trois ou de dix ans, si dans cet intervalle il n'a été fait aucun acte d'instruction ou de poursuite. « Si, ajoute-t-il, il a été fait dans cet intervalle des actes d'instruction ou de poursuite non suivis de jugement, l'action publique et l'action civile ne se prescriront qu'après dix années révolues à compter du dernier acte, à l'égard même des personnes qui ne seraient pas impliquées dans cet acte d'instruction ou de poursuite. » Du reste, il existe des prescriptions spéciales pour certaines contraventions ou certains délits. C'est ainsi que l'action pour un délit de chasse se prescrit par six mois.

Toute action civile portée devant la juridiction civile est, lorsqu'elle ne repose point sur un délit qualifié, soumise aux règles de prescription posées par le code civil. Le demandeur ne se plaignant que d'un quasi-délit, pour lequel la durée de l'action est plus grande que pour les délits, le défendeur ne saurait point être admis à invoquer une prescription plus courte en s'imputant une turpitude, en alléguant que le fait reproché remplirait toutes les conditions constitutives d'un véritable délit. Mais dès que l'action civile est basée sur un fait que la loi pénale classe parmi les contraventions, les délits ou les crimes, si la plainte lui donne cette qualification, soit expressément, soit par l'ensemble des imputations, la prescription applicable est celle qui a été établie par la loi criminelle, quelle que soit la juridiction saisie.

Quand la partie civile a saisi l'une des deux juridictions facultatives, elle n'a plus le droit d'opter, à raison du principe : *Electa una via, non datur ad alteram recursus.*

Ce principe a été constamment maintenu par la jurisprudence.

Mais remarquons qu'il n'est applicable qu'au cas où les deux actions ont été exercées à raison du même fait. Ainsi, quand la circonstance caractéristique du délit ne s'est fait connaître qu'après que les tribunaux civils étaient saisis, par exemple si le demandeur avait formé une action en restitution d'un dépôt et qu'il n'eût connu qu'ensuite le fait de la violation de ce dépôt, il serait recevable à porter son action devant le tribunal correctionnel ; car, dans ce cas, il n'a pas été libre de choisir et ce n'est pas d'ailleurs du fait de la violation d'un dépôt qu'il avait demandé civilement la réparation. La voie civile ne peut exclure la voie criminelle qu'autant qu'elle a été prise avec choix et connaissance de cause. (Merlin.)

Le principe : *Electa una via, non datur ad alteram recursus*, n'interdit pas seulement d'agir successivement devant la juridiction civile et devant les juges criminels. Il s'oppose encore à ce que la partie civile qui a choisi un des modes de procéder admis par la législation criminelle use d'un autre mode. Effectivement, toute partie lésée par un délit a, pour en obtenir *réparation*, deux voies ouvertes : elle peut se contenter de provoquer l'action du ministère public qui a le droit de requérir une information, au lieu de saisir directement le tribunal de répression ; elle peut préférer la voie de la citation directe, en vertu de laquelle le juge est saisi des deux actions. Si, après l'enquête, il intervient une ordonnance de la chambre du conseil déclarant qu'il n'y a lieu à suivre, l'action publique est écartée jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle poursuite motivée par des charges nouvelles. En pareil cas, la partie lésée ne peut point agir par citation directe, parce que, tout au moins conditionnellement, il y a chose jugée dans l'ordonnance de non-lieu par laquelle le tribunal correctionnel se trouve lié.

— Mœurs et cout. ***Réparation d'honneur.*** Dans le langage usuel, *réparation d'honneur* est synonyme de duel ou d'excuses formelles ; mais, dans le cas de duel, la *réparation d'honneur* s'appelle plus ordinairement *réparation* par les armes ; restent donc les excuses faites soit sur le terrain, soit durant les préliminaires du duel. Il en est, dans ce cas, dressé procès-verbal par les témoins des deux parties et elles sont réputées être une *réparation* d'honneur. Dans la législation actuelle, il n'y a pour l'homme offensé, blessé dans sa considération, aucune voie régulière propre à lui faire obtenir une *réparation* d'honneur. Il n'en était pas ainsi sous l'empire de l'ancienne législation, où la *réparation* d'honneur était une peine légale qui pouvait être, suivant les cas, infligée par les juges civils ou criminels. Le juge, sur une plainte reconnue fondée, faisait comparaître l'offensé et l'offenseur et ordonnait à ce dernier de faire, soit de vive voix devant témoins, soit par écrit, *réparation* d'honneur au plaignant ; l'acte restait déposé au greffe pour servir en tant que de besoin à la partie lésée. Le tribunal des maréchaux de France, ou connétablie, connaissait spécialement de ce genre de différends, lorsqu'il en intervenait quelqu'un entre gens de la noblesse, et l'institution de cette juridiction exceptionnelle, en provoquant des *réparations* amiables, rendit, sous Louis XIV surtout, les duels beaucoup moins fréquents. Il est probable que, même à notre époque, la plupart des duels seraient empêchés s'il était possible d'obtenir devant un tribunal la *réparation* d'honneur que, faute de mieux, on se croit obligé de demander les armes à la main. Une *réparation* d'honneur, obtenue ainsi juridiquement, entourée de garanties et livrée à la publicité, serait même, sans contredit, beaucoup plus sérieuse qu'un duel où votre adversaire répare tranquillement votre honneur, qu'il a lésé, en vous logeant une balle dans la tête ou dix pouces de fleuret entre les côtes ; car si l'homme qui vous a offensé est plus habile que vous dans le maniement des armes, il y a beaucoup de chances pour que vous soyez blessé, peut-être tué par lui dans cette rencontre inégale, et en l'appelant sur le terrain vous faites un marché de dupe.

RÉPARATIONNAIRE s. m. (ré-pa-ra-si-o-nè-re — rad. *réparation*). Ouvrier qui est chargé de boiser les galeries dans les mines de houille de Saint-Etienne.

RÉPARATOIRE adj. (ré-pa-ra-toi-re — rad. *réparer*). Qui a rapport aux réparations : *Mesure* RÉPARATOIRE.

— Anc. cout. *Droit réparatoire*, Droit que l'on avait de répéter la valeur des améliorations faites dans un domaine dont on était tenancier.

RÉPARE s. f. (ré-pa-re — rad. *réparer*). Econ. rur. Espace qu'on laisse au delà d'un fossé de clôture, pour empêcher que les éboulements ne se produisent dans la propriété du voisin.

RÉPARÉ, ÉE (ré-pa-ré) part. passé du v. Réparer. Restauré, remis en état : *Mur* RÉPARÉ. *Meuble* RÉPARÉ. *Sous Louis XII, les grands chemins n'étaient ni* RÉPARÉS *ni gardés.* (Volt.)

— A qui l'on a rendu la vigueur, la santé : *Forces* RÉPARÉES *par un bon régime. Le sang et les esprits se dissipent continuellement et ont besoin d'être* RÉPARÉS. (Boss.)

— Corrigé, amendé en soi ou dans ses conséquences : *Erreur* RÉPARÉE. *Oubli* RÉPARÉ. *Faute* RÉPARÉE. *Les injures ne sont jamais bien* RÉPARÉES. (J.-J. Rouss.)

RÉPARÉE s. f. (ré-pa-ré). Bot. Nom vulgaire de la bette blanche ou poirée.

REPARER v. a. ou tr. (re-pa-ré — du préf. *re*, et de *parer*). Parer de nouveau.

RÉPARER v. a. ou tr. (ré-pa-ré — latin *reparare* ; de *re*, préfixe, et de *parare*, préparer). Restaurer, remettre en état : RÉPARER *une maison.* RÉPARER *un fossé, un canal, un grand chemin.* RÉPARER *une statue, un tableau. Il est plus facile de* RÉPARER *un édifice que de le reconstruire ; ne démolissez pas.* (Boiste.) ‖ Corriger par un travail de restauration : RÉPARER *une brèche, des avaries.*

— Améliorer, remettre dans un état favorable, prospère : RÉPARER *sa fortune. Le bœuf* RÉPARE *le pâturage, et le cheval l'amaigrit.* (Buff.)

— Rétablir, réconforter : RÉPARER *ses forces par un bon repas. Les viscères et les glandes font les fonctions nécessaires pour entretenir et* RÉPARER *les forces.* (Condill.) *Les aliments plastiques ou constituants sont destinés à* RÉPARER *nos tissus.* (F. Pillon.) ‖ Remettre dans son état antérieur ; rendre son influence, sa valeur à : *Avouer une faute, ce n'est pas là se diffamer ; c'est s'honorer, au contraire, et* RÉPARER *sa réputation blessée.* (Boss.)

— Donner une satisfaction à : RÉPARER *l'honneur, la réputation d'un homme calomnié.* RÉPARER *une offense.*

— Corriger, amender, empêcher les fâcheuses conséquences de : RÉPARER *ses torts, ses fautes.* RÉPARER *un oubli. Les plus louables sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de* RÉPARER *leurs égarements.* (Fén.) *Un homme qui a eu la faiblesse d'être auteur doit, à mon sens,* RÉPARER *cette faiblesse en réformant ses ouvrages jusqu'au dernier jour de sa vie.* (Volt.) *Tout homme qui contribue, de quelque manière que ce soit, à un dommage doit le* RÉPARER. (Montesq.) *Il n'est pas donné à la raison de* RÉPARER *les vices de la nature.* (Vauven.) *L'aveu des fautes ne coûte guère à ceux qui sentent en eux de quoi les* RÉPARER. (Mme Monmarson.) *L'opinion* RÉPARE *toutes les injustices du sort.* (Alibert.) *La simplicité en politique est la première des forces, parce qu'elle sert à* RÉPARER *les erreurs.* (E. Pelletan.) *Il faut laisser au coupable la possibilité de* RÉPARER *ses crimes.* (V. Cousin.)

Quand on pleure une faute on va la *réparer*.
VOLTAIRE.

— Suppléer, compenser : *L'Europe a vu avec surprise cette femme, qui ne sut jamais ni lire ni écrire,* RÉPARER *son éducation et ses faiblesses par son courage.* (Volt.)

— Absol. : *Conserver et* RÉPARER *est presque aussi beau que faire.* (Volt.) *Il semble à tout oppresseur qu'il se condamnerait en* RÉPARANT. (Chateaub.) *Il vaut mieux prévenir que* RÉPARER. (Dupin.)

— B.-arts. *Réparer une figure jetée en moule*, En enlever les barbes, les bavures, les coutures, les diverses saillies qui la déparent.

— Techn. Polir, régulariser, en faisant disparaître les irrégularités produites par le travail. ‖ *Réparer une étoffe de laine*, Faire venir le poil à l'aide du chardon.

Se réparer v. pr. Etre réparé : *Le travailleur qui consomme son salaire est une machine qui* SE RÉPARE *et qui reproduit.* (Proudh.) *Le corps de l'homme s'accroît et* SE RÉPARE *en assimilant à sa propre substance des principes puisés dans les aliments qu'il digère et dans l'air qu'il respire.* (Richerand.)

Les ruines d'une maison
Se peuvent *réparer* ; que n'est cet avantage
Pour les ruines du visage?
LA FONTAINE.

— **Syn. Réparer, restaurer, rétablir.** On *répare* ce qui est endommagé dans certaines parties en rendant ces parties meilleures ou en les remplaçant par d'autres. On *restaure* ce qui a perdu sa beauté, son éclat, sa vigueur, non pas seulement dans quelques parties, mais dans son ensemble, et la *restauration* est un travail qui s'étend sur l'ensemble. On *rétablit* ce qui est abattu, détruit, abandonné, et cela veut presque dire qu'on le refait ; au moins cela signifie qu'on le remet en état de servir. Après une maladie, on a besoin de *rétablir* ses forces, parce qu'elles étaient entièrement perdues ; on mange tous les jours pour *réparer* ses forces, parce qu'il ne s'agit pas ici de la force en général, mais de cette partie des forces dont on a besoin chaque jour. Dans l'un ou l'autre cas, on pourrait dire aussi *restaurer* ses forces, mais alors on présenterait la force plutôt comme un ornement que comme une nécessité physique. On trouverait la même différence entre *réparer* une maison qui menace ruine et *restaurer* un monument, une statue ; la *réparation* se rapporte à la solidité, à l'utilité ma-

térielle, la *restauration* a pour but la beauté et tout ce qui tient à l'art.

— **Allus. littér. Pour réparer des ans l'irréparable outrage,** Vers de Racine dans *Athalie.* V. OUTRAGE.

RÉPAREUR, EUSE s. m. (ré-pa-reur — rad. *réparer*). Personne qui répare, qui sait réparer : *Un habile* RÉPAREUR *de meubles.*

— Techn. Celui qui a soin des formes, des moules. ‖ Ancien nom des teinturiers au petit teint.

REPARIER v. n. ou intr. (re-pa-ri-é — du préf. *re*, et de *parier*. Se conjugue comme *parier*). Parier de nouveau : *Je ne* REPARIERAI *pas avec vous.*

RÉPARITION s. f. (ré-pa-ri-si-on). Astron. V. RÉAPPARITION.

REPARLER v. n. ou intr. (re-par-lé — du préf. *re*, et de *parler*). Parler de nouveau : REPARLER *d'une affaire. Il ne lui avait point* REPARLÉ *de tout ce qui s'était passé.* (Mme de La Fayette.) REPARLONS *un peu de cette assemblée de noblesse.* (Mme de Sév.) *Tout homme, quel qu'il puisse être, qui désormais m'osera parler d'amour, ne m'en* REPARLERA *de sa vie.* (J.-J. Rouss.)

Et nous *reparlerions* de l'emploi de nos soirs.
C. D'HARLEVILLE.

— v. a. ou tr. Parler de nouveau : REPARLER *une langue qu'on avait oubliée. De nos jours, on a vu des écrivains essayer de* REPARLER *la langue du* XVIe *siècle.*

Se reparler v. pr. Renouer des relations : *Ils étaient brouillés, mais ils commencent à* SE REPARLER.

REPARON s. m. (re-pa-ron). Comm. Seconde qualité du lin passé au sérañ.

REPART s. m. (re-par). Ancien syn. de REPARTIE :

Il a le *repart* brusque et l'accueil loup-garou.
MOLIÈRE.

REPARTAGE s. m. (re-par-ta-je — du préf. *re*, et de *partage*). Second partage.

REPARTAGER v. a. ou tr. (re-par-ta-jé — du préf. *re*, et de *partager*. Se conjugue comme *partager*). Partager de nouveau.

RÉPARTEMENT s. m. (ré-par-te-man — rad. *répartir*). Fin. Indication des contributions imposées à chacun : *Procéder au* RÉPARTEMENT. *État de* RÉPARTEMENT.

REPARTI, IE (re-par-ti) part. passé du v. Repartir. Parti de nouveau : *La voiture était* REPARTIE. (V. Hugo.)

RÉPARTI, IE (ré-par-ti, 1) part. passé du v. Répartir. Partagé, distribué : *On doit apporter le plus grand soin, lorsqu'on enfouit le fumier, à ce qu'il soit également* RÉPARTI *dans la terre que l'on retourne.* (Matth. de Dombasle.) *Les espèces ne s'élèvent dans l'échelle des êtres qu'en raison du degré d'individualité qui leur a été* RÉPARTI. (P. Lanfrey.) *La souffrance, inégalement* RÉPARTIE, *est dans les voies providentielles de notre destinée.* (Guizot.)

REPARTIE s. f. (re-par-tî — rad. *repartir*). Réponse vive et prompte : REPARTIE *brusque, plaisante, fine, vive, juste, spirituelle. Prompt à la* REPARTIE. *Heureux à la* REPARTIE. *Avoir des* REPARTIES *charmantes. Je ne m'attendais pas à cette* REPARTIE. (Mol.)

— Réponse, défaite, excuse : *Ce ministre croit tout sauver en dissimulant ce qui ne souffre point de* REPARTIE. (Boss.)

— *N'avoir de repartie*, Ne savoir que répondre :

A de telles raisons je n'*ai de repartie*,
Sinon que c'est à moi de rompre la partie.
CORNEILLE.

— **Syn. Repartie, réponse, réplique.** Ces mots diffèrent entre eux comme les verbes *repartir, répliquer, répondre.* V. REPARTIR.

— **Anecdotes.** Le musicien Simonide priait Thémistocle de faire, à sa recommandation, quelque chose d'injuste. « Si je vous proposais de *chanter faux* en plein théâtre, y consentiriez-vous ? » lui dit Thémistocle.

⁂

Un certain Octavius avait été esclave en Afrique ; or, c'était l'usage dans ce pays de percer les oreilles des esclaves. Un jour que Cicéron plaidait, cet homme s'avisa de dire qu'il ne l'entendait point. « Tu as pourtant l'*oreille* bien percée, » lui dit Cicéron.

⁂

Métellus Népos, l'un des adversaires de Cicéron, voulant lui reprocher qu'il était un homme nouveau, c'est-à-dire qui ne comptait point d'aïeux illustres, lui faisait souvent cette question : « *Quis est pater tuus?* Quel est votre père ? — Votre mère, répliqua Cicéron fatigué de ses redites, a rendu pour vous cette *question* difficile à résoudre. » La conduite de cette mère n'était pas, en effet, fort régulière.

⁂

Quelques gentilshommes admirant la vivacité et la perfection d'esprit de Pic de La Mirandole qui, pour lors, n'avait pas encore neuf ans, un vieillard dit en sa présence : « Quand les enfants ont tant d'*esprit* dans leur tendre jeunesse, ils deviennent extrêmement stupides lorsqu'ils sont parvenus à un âge plus avancé. — Si ce que vous dites est vrai, repartit ce jeune enfant, il faut que vous ayez eu terriblement d'esprit quand vous étiez jeune ! »

⁂

Henri VIII, roi d'Angleterre, s'étant brouillé avec le roi de France, François Ier, résolut de lui envoyer un ambassadeur et de le charger de plusieurs paroles fières et menaçantes. Pour cet effet, il choisit un évêque anglais en qui il avait confiance ; mais ce prélat, apprenant le sujet de son ambassade et craignant pour sa vie, lui représenta qu'il s'exposerait à un grand danger s'il tenait de pareils discours à un roi aussi fier qu'était le roi de France ; qu'il le priait donc de ne point le charger de cette commission. « Ne craignez rien, lui dit Henri VIII, si le roi de France vous faisait mourir, je ferais abattre bien *des têtes* de Français qui sont en ma puissance. — Je le crois, répondit l'évêque, mais, de toutes *ces têtes*, il n'y en a pas une qui s'ajustât si bien sur mon corps que la mienne. »

⁂

La reine Elisabeth, faisant la visite ordinaire de ses provinces, voulut voir la maison qu'avait à Redgrave le garde des sceaux, Bacon. Après qu'elle l'eut bien considérée : « Monsieur le chancelier, lui dit-elle, quelle petite maison avez-vous ici ! — Madame, répondit Bacon, ma *maison* est assez grande pour moi ; c'est Votre Majesté qui m'a fait trop grand pour ma *maison.* »

⁂

« Il y a aujourd'hui un an que votre père abdiqua l'empire, disait le cardinal Granvelle à Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint. — Et il y a aujourd'hui un an que mon père s'en repent, » répondit le nouveau souverain.

⁂

Cromwell faisant son entrée triomphale à Londres, on lui fit remarquer l'affluence du peuple, qui accourait de toutes parts pour le voir. « Il y en aurait autant, dit-il, si l'on me conduisait à l'*échafaud.* »

⁂

On demandait à Milton pourquoi, dans certains pays, un roi peut être ceint de la couronne à quatorze ans, tandis qu'il ne peut prendre femme qu'à dix-huit ans. « C'est, répondit le poëte, qu'il est moins facile de gouverner une femme qu'un royaume. »

⁂

Un jour que Montmaur devait dîner dans une maison, on convint que tout le monde lui romprait en visière, quelque sujet qu'il traitât. Un avocat célèbre, fils d'un huissier, étant à la tête du parti, dès que Montmaur parut, l'avocat se mit à crier : « *Guerre, guerre ;* » Montmaur lui répondit : « Monsieur, vous dégénérez bien ; votre père s'enrouait à crier : « *Paix, paix.* »

⁂

Vaugelas fut gratifié d'une pension par l'entremise du cardinal de Richelieu, qui lui dit : « Au moins, monsieur, vous n'oublierez pas dans votre dictionnaire le mot de *Pension.* — Non, monseigneur, lui répondit Vaugelas, et encore moins celui de *Reconnaissance.* »

⁂

Benserade étant à l'Académie y prit la place de Furetière, qu'il n'aimait pas, et dit en s'y mettant : « Voici une place où je vais dire bien des sottises. — Courage ! lui répondit Furetière, vous avez fort bien commencé. »

⁂

Louis XIV aurait voulu accorder de plus grandes marques de faveur à Duquesne, mais il hésitait, parce que Duquesne n'était pas catholique. Il fit un jour part de son embarras à Duquesne, qui lui répondit avec sa franchise de marin : « Sire, si je suis protestant, mes services sont bons catholiques. »

⁂

Le maréchal de Vivonne commandant à Messine, un officier vint le réveiller pour lui dire quelque chose et commença son compliment par ces mots : « Monseigneur, je vous demande pardon si je viens vous réveiller. — Et moi, je vous demande pardon si je me rendors, » repartit le maréchal en se tournant du côté de la ruelle.

⁂

Catinat, après une charge infructueuse, ralliait encore les troupes. « Où voulez-vous que nous allions ? lui dit un officier ; à la mort ? — Il est vrai, répond Catinat, la mort est devant nous, mais la honte est derrière. »

⁂

L'archevêque de Reims, Le Tellier, prétendait qu'on ne pouvait être *honnête homme* à moins d'avoir dix mille livres de rente. Un jour qu'il s'informait de la probité de quelqu'un, Boileau, qui connaissait le tarif du prélat, lui répondit gravement : « Monseigneur, il s'en faut de quatre mille livres de rente qu'il soit *honnête homme.* »

⁂

Quelqu'un disait à Ninon que, si la licence avec laquelle elle vivait obtenait de plus en plus de la publicité, on pourrait bien la mettre aux Filles *repenties.* « Cela ne se peut, répondit-elle, parce que je ne suis ni fille ni *repentie.* »

⁂

Dans une société où se trouvait Fontenelle, un homme fit coup sur coup plusieurs *reparties* fort heureuses, ce qui amena la conversation sur les saillies. Quelqu'un voulut les comparer à des bonnes fortunes. « Cela est vrai, dit Fontenelle, mais les bonnes fortunes de ce genre n'arrivent jamais qu'aux gens d'esprit. »

⁂

Fontenelle, quoique neveu de Corneille, dont on a un *Œdipe*, ne put refuser son suffrage à celui de Voltaire ; mais en qualité de doyen de la littérature et mêlant la leçon à l'éloge, il fit dire à Voltaire que sa pièce avait trop de feu ; Voltaire lui répondit : « Pour m'en corriger, je lirai vos pastorales. »

⁂

« S'il parvient à nous rendre libres, disaient les habitants du Mont-Jura en parlant de Voltaire, nous ôterons saint Claude de sa *niche* et nous le mettrons à sa place. — Qu'on dise à ces honnêtes gens que je les remercie, mais que rien ne presse, » répondit Voltaire quand il sut leur intention.

⁂

A l'âge de plus de quatre-vingt-douze ans, Fontenelle alla voir une dame qu'il estimait beaucoup. La dame, sachant que c'était lui, parut bientôt dans un déshabillé et lui dit : « Vous voyez, monsieur, qu'on se lève pour vous. — Oui, répondit Fontenelle, mais *vous vous couchez* pour un autre, ce dont j'enrage. »

⁂

Fléchier, évêque de Nîmes, était le fils d'un fabricant de *chandelles.* Un prélat de cour, tout fier de sa naissance, fit sentir un jour à l'évêque de Nîmes qu'il était fort surpris qu'on l'eût tiré de la boutique de ses parents pour le placer sur le siége épiscopal. Fléchier, sortant à regret de sa simplicité et de sa modestie ordinaires, répondit à son noble confrère : « Avec cette manière de penser, monsieur, il est probable que, si vous étiez né dans la même condition que moi, vous seriez encore fabricant de chandelles. »

⁂

Duclos avait beaucoup d'esprit, et il possédait à un haut degré l'art de conter ; sa conversation était vive et un peu caustique. « Vous êtes un sot, dit-il un jour à un jeune pédant importun. — C'est vous qui le dites. — Oui, monsieur, riposta Duclos, c'est moi qui le dis et c'est vous qui le prouvez. »

⁂

Lorsque les Russes prirent Custrin, le *commandant* de cette place avait fait de grandes fautes dans la défense. Il voulut excuser sa conduite ; mais Frédéric II lui répondit froidement : « Je ne m'en prends pas à vous, mais à moi, qui vous ai fait commandant. »

⁂

Un Anglais causait un jour avec Frédéric II sur les débats du Parlement d'Angleterre. Frédéric, se plaignant du peu de ressort de l'autorité royale dans ce royaume, dit : « Oh ! si j'étais *roi* d'Angleterre... — Sire, fit l'Anglais en l'interrompant, si vous étiez *roi* d'Angleterre, vous ne le seriez pas vingt-quatre heures. »

⁂

Un grenadier de l'armée du comte de Saxe ayant été pris en maraude fut condamné à être pendu. Ce qu'il avait volé pouvait valoir environ six livres. Le maréchal, le voyant conduire au supplice, lui dit : « Il faut que tu sois bien misérable de risquer de perdre la vie pour six francs. — Parbleu, mon général, répondit le grenadier, je la risque bien tous les jours pour cinq *sous.* » Cette *repartie* lui valut sa grâce.

⁂

Rivarol, ayant laissé échapper une naïveté dans un salon où il était reçu à cause de sa conversation agréable, répondit à ceux qui s'étonnaient : « Messieurs, je ne puis donc pas dire une sottise sans que tout le monde crie au voleur ! »

⁂

Dans l'Assemblée constituante, le 17 mai 1790, on proposa de faire une monnaie de cuivre de mince valeur pour favoriser la circulation des assignats. « Où prendre le cuivre ? demanda l'abbé Maury. — Il n'y a qu'à employer, répondit un député, les casseroles de tous ceux dont on a renversé les marmites. »

⁂

M. Alphonse Royer donnait un grand dîner. Au champagne, M. Edouard Martin se lève et porte le toast suivant : « A M. Alphonse Royer ! s'il ne reçoit pas nos pièces, du moins il nous reçoit admirablement bien ! — Messieurs, répond M. Alphonse Royer, si je recevais vos pièces, je ne pourrais pas si bien vous recevoir. »

⁂

Un petit prince d'Italie envoya dire à un étranger de sortir dans vingt-quatre heures de ses Etats. « Il me fait trop de grâce, répondit-il, puisque je n'ai besoin que de trois *quarts d'heure* pour lui obéir. »

⁂

Un seigneur, s'appropriant à lui seul une nouvelle que le roi avait annoncée à toute sa cour, disait le lendemain à un vieux et rusé chevalier : « J'étais hier au lever du roi, qui *me* dit telle chose. — Et moi, répliqua le vieillard, j'entendis hier Bourdaloue, qui *me* déclama un fort beau sermon. »

⁂

Le carrosse d'un évêque se trouva arrêté dans un grand chemin par une charrette. Le cocher eut beau crier au charretier de se ranger, l'injurier, le menacer, il tint ferme et ne fut point en reste de paroles. Le prélat, impatienté, mit la tête à la portière et, voyant un gros garçon, hardi et vigoureux, il lui dit : « Mon ami, vous m'avez l'air d'être mieux nourri qu'appris. — Par Dieu ! monseigneur, répondit le paysan, c'est nous qui nous nourrissons et c'est vous qui nous instruisez. »

⁂

Un professeur de rhétorique lisait à ses élèves l'*Oraison funèbre de Turenne*, par Fléchier. Un de ces jeunes gens, qui avait senti les beautés de ce discours, dit malignement à son voisin : « Quand pourras-tu en faire autant ? — Quand tu seras Turenne, » répondit l'autre.

⁂

Un précepteur, qui voulait accoutumer son élève à se lever matin, lui racontait qu'un homme qui s'était levé avant le jour avait trouvé sur sa route une bourse pleine d'or. « Mais, monsieur, repartit le bambin, celui qui l'avait perdue s'était levé plus matin encore. »

⁂

On disait à un auteur tragique qui n'avait pas été heureux : « Pourquoi ne faites-vous pas des comédies ? — Je ne fais pas de comédies depuis que j'ai lu Molière. — Il paraît, lui répliqua-t-on, que vous n'avez jamais lu Racine. »

⁂

Un grec menaçait d'un procès un de nos plus spirituels vaudevillistes et ajoutait : « Je le gagnerai. — Espérons que les juges ne seront pas biseautés, » reprit l'autre.

⁂

« On ferait un gros livre de ce que tu ne sais pas, dit un railleur à son ami. — On en ferait un bien petit de ce que tu sais, » repartit l'ami.

⁂

Un jour de carnaval, un homme habituellement fort sale disait à l'un de ses amis : « Je voudrais bien me déguiser. — Mettez une chemise blanche, » répondit celui-ci.

⁂

Un soir, au bal de la *Chaumière*, à Paris, une grisette invitée par un étudiant de première année lui répondit effrontément : « Mais vous n'avez pas de gants. — Qu'à cela ne tienne, mademoiselle, dit le jeune homme, je me laverai les mains après la contredanse. »

⁂

« S'il y en a pour six, il y en a pour sept, disait un parasite venant surprendre une petite société bourgeoise à l'heure du dîner. — Sans doute, répondit le maître de la maison, si vous parlez des bougies. »

⁂

Un épicier disait à une de ses clientes que le suif était augmenté à cause de la guerre. « Ah ! répondit-elle avec finesse, apparemment que les armées se sont battues à la chandelle. »

⁂

Un homme, voyant un chien se jeter sur lui, le tua avec une hallebarde qu'il tenait à la main. Plainte est aussitôt déposée en justice par le maître du chien et l'homme est cité à comparaître par-devant le juge, auquel il explique l'affaire. « Mais, lui dit celui-ci, ne pouviez-vous pas vous servir du manche de votre hallebarde pour repousser l'animal et non de la pointe ? — Je l'aurais fait, répondit l'accusé, s'il n'avait voulu me mordre que de la queue. »

⁂

« Croiriez-vous, monsieur, disait une femme galante à un homme presque toujours ivre, croiriez-vous que, depuis dix ans que je suis veuve, il ne m'a pas pris la plus petite démangeaison de mariage ? — Croiriez-vous, madame, reprit l'ivrogne, que depuis que je me connais je n'ai jamais eu soif ? »

⁂

Un mauvais plaisant fit un jour à une dame, en société, la question suivante dont la solution, comme on le verra, était passablement impertinente : « Quelle différence y a-t-il entre une femme et une *glace ?* » La dame chercha quelque temps et finit par avouer qu'elle ne pouvait trouver la réponse. « C'est, répliqua l'agresseur, qu'une femme parle sans réfléchir et qu'une glace réfléchit sans parler. — A mon tour, dit la dame sur-le-champ : Sauriez-vous me dire, monsieur, quelle différence il y a entre une *glace* et un homme ? — Madame, je ne devine pas... — Eh ! bien,

c'est qu'une glace est polie et qu'un homme ne l'est pas. »

***

On demandait à une dame comment elle se portait : « Oh ! répondit-elle, je souffre beaucoup d'un *rhumatisse*. — En ce cas-là, madame, lui dit-on, prenez beaucoup d'*exercisme*. »

***

Une jeune marquise, fort belle personne, était négligée par son mari ; elle surprit un jour une étoffe magnifique que le marquis destinait à sa maîtresse et s'en fit faire une robe. Quelques jours après, elle la fit voir à son mari et lui en demanda son sentiment : « Voilà une belle étoffe, dit le marquis, mais elle est mal employée. — Tout le monde en dit autant de moi, » repartit froidement la marquise. »

***

Une jeune dame, dont tout l'extérieur annonçait l'extrême distinction, montait dans un wagon de première classe, où quelques jeunes fashionables avaient pris place ; un d'eux allumait déjà un cigare. Un moment déconcerté par l'aspect de la nouvelle venue, il s'arma de courage et lui demanda : « Madame, est-ce que l'odeur du cigare vous incommode ? — Je ne sais pas, monsieur, répondit la dame avec une simplicité digne, on n'a jamais fumé devant moi. »

***

Une femme, grande parleuse,
Vint à l'empereur Gratien
Et lui dit, faisant la pleureuse,
« Seigneur, je suis bien malheureuse,
Mon mari mangé tout son bien;
Contre moi sans sujet à toute heure il s'emporte
Et me méprise au dernier point;
Il voudrait que je fusse morte.
Mon teint était fleuri, j'avais de l'embonpoint...
— Hé, dit l'empereur, que m'importe ?
Cela ne me regarde point.
— Ce n'est pas encor tout, seigneur, ajouta-t-elle :
Mon époux, homme sans cervelle,
De Votre Majesté parle irrévéremment
Et médit du gouvernement,
Car il faut qu'il morde ou qu'il pince,
Ce sont là ses plus doux ébats ;
De vos fameux exploits il ne fait point de cas.
— Que vous importe, dit ce prince ?
Cela ne vous regarde pas. »

***

Dans le doigt d'une dame, un marquis cordon bleu
Vit un gros diamant brillant et plein de feu.
Il était avare, et son âme
N'était sensible qu'au profit.
« J'aimerais mieux, dit-il, la bague que la dame. »
Il parlait assez haut; la dame l'entendit;
Elle eut une riposte prête :
« Et moi, j'aimerais mieux le licou que la bête. »

***

Un Père jacobin, bachelier de Sorbonne,
Pensant bien me la donner bonne,
Me disait l'autre jour d'un vrai ton de pédant :
« Tous les prédicateurs ne font pas ce qu'ils disent.
— Vous avez bien raison, dis-je en le regardant;
Car, sans aller plus loin chercher de là les monts,
L'exemple de cela vous l'êtes :
C'est vous qui dites vos sermons,
Mais ce n'est pas vous qui les faites. »

***

« La fortune en vain m'est cruelle,
Disait avec orgueil un sage prétendu :
Je sais, pour m'affermir contre elle,
M'envelopper de ma vertu.
— Voilà, dit un plaisant, voilà ce qui s'appelle
Etre légèrement vêtu. »

RÉPARTIEMENT s. m. (ré-par-ti-man — rad. *répartir*). Manière de répartir les impôts. ‖ Peu usité.

REPARTIR v. a. ou tr. (re-par-tir. — V. l'étymol. du mot suivant. Dans l'acception de répliquer, *repartir* est l'itératif de *partir*, prendre son vol, sortir avec impétuosité, comme on le voit dans les expressions : Sa réponse ne tardait pas à *partir*, ou *Partir* d'un éclat de rire. Se conjugue comme *partir*). Répondre vivement et sur-le-champ : *Il n'*A REPARTI *que des impertinences. S'il m'en parle, je saurai bien que lui* REPARTIR. (Acad.)

Vous n'aurez, que je crois, rien à me *repartir*.
MOLIÈRE.

— S'emploie aussi neutralement, dans le même sens : *Ne* REPARTIR *que par injures, que par des injures.* REPARTIR *brusquement, vivement. Je suis bien aise, lui* REPARTIS-*je, que vous ne fassiez pas difficulté de recevoir pour beau-frère un roturier.* (Le Sage.)

— Par anal. Se dit des reparties en action :

Soudain il me refait une autre révérence ;
Moi, j'en refais de même une autre en diligence;
Et lui d'une troisième aussitôt *repartant*,
D'une troisième aussi j'y *repars* à l'instant.
MOLIÈRE.

— v. n. ou intr. Partir de nouveau, retourner : *A peine était-il arrivé, qu'il fut obligé de* REPARTIR. (Acad.) *Dis à mes gens que je* REPARS *à l'instant.* (Scribe.)

Là cesse l'entretien ; ils *repartent* tous deux,
Adam pour son berceau, Raphaël pour les cieux:
DELILLE.

— Manége. *Faire repartir un cheval*, Le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois ; le faire revenir sur la piste.

— **Syn. Repartir, répliquer, répondre.** De ces trois verbes, le dernier a le sens le plus général : on *répond* à une question, à celui qui demande un service, aux lettres qu'on reçoit, à des reproches, à des insinuations, on *répond* enfin toutes les fois qu'on prend la parole après un autre. *Répliquer* ne peut se dire que lorsqu'on répond à celui qui lui-même a fait une réponse, ou lorsqu'on oppose des raisons à celui qui avait donné un ordre ou qui avait adressé une réprimande. *Repartir*, c'est faire une réponse vive, spirituelle, courte, qui étonne et réduit au silence ceux dont on pourrait craindre les critiques.

RÉPARTIR v. a. ou tr. (ré-par-tir — du préf. *ré*, et de *partir*, diviser ; l'accent aigu n'est problablement qu'arbitraire. On pourrait aussi, à la rigueur, l'expliquer par le vieux français *espartir*, partager, qui est lui-même provenu de *partir. Je répartis, tu répartis, il répartit, nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent ; je répartissais; je répartis; je répartirai ; je répartirais ; répartis, répartissons, répartissez ; que je répartisse ; répartissant ; réparti*). Partager, distribuer : RÉPARTIR *des biens entre des héritiers.* RÉPARTIR *une somme.* RÉPARTIR *les contributions.* RÉPARTIR *des troupes en divers cantonnements. La somme eût adouci les maux de plusieurs familles, entre lesquelles je l'*AURAIS RÉPARTIE. (Billecocq.) *L'Angleterre crée admirablement la richesse; elle la* RÉPARTIT *mal.* (V. Hugo.)

— Fig. Reporter : *Ne vous sentez-vous pas l'âme assez grande pour* RÉPARTIR *sur mon enfant une part de l'affection que vous avez pour moi?* (G. Sand.)

Se répartir v. pr. Etre réparti : *Il faut que les différentes occupations* SE RÉPARTISSENT *entre les citoyens.* (Condill.)

— **Syn. Répartir, départir, dispenser,** etc. V. DÉPARTIR.

RÉPARTISSABLE adj. (ré-par-ti-sa-ble — rad. *répartir*). Qui peut être, qui doit être réparti entre plusieurs personnes.

RÉPARTITEUR s. m. (ré-par-ti-teur — rad. *répartir*). Administr. Celui qui est chargé de faire une répartition : *Les* RÉPARTITEURS *de la population devraient désigner les individus par le mot corps : les âmes n'appartiennent qu'à Dieu.* (Boiste.) ‖ Propriétaire foncier faisant partie d'une commission désignée pour répartir entre les contribuables d'une même commune les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres.

— adj. m. Qui fait une répartition. ‖ *Commissaires répartiteurs*, Commissaires qui ont pour mission de répartir les impositions entre les contribuables.

— **Encycl.** Un arrêté des consuls, en date du 19 floréal an VIII, a institué dans chaque commune une commission chargée de répartir entre les contribuables de cette commune les impôts foncier, personnel, mobilier et des portes et fenêtres. La commission instituée par cet arrêté a un devoir sérieux à remplir, et la République attachait une si grande importance à l'accomplissement des fonctions de commissaire *répartiteur* ou de *répartiteur*, que tout individu qui les résignait sans excuse valable était déclaré « mauvais citoyen, indigne de servir la patrie. » Son nom, flétri des épithètes qui précèdent, restait, pendant quinze jours, affiché à la porte de la maison commune.

Les fonctions de *répartiteur* ne peuvent être légitimement refusées que pour l'une des causes ci-après : 1° les infirmités graves et reconnues ; 2° l'âge de soixante ans commencés ou plus ; 3° l'entreprise d'un voyage ou d'affaires qui obligeraient à une longue absence du domicile ordinaire; 4° l'exercice de fonctions administratives ou judiciaires; 5° le service militaire de terre ou de mer, ou tout autre service public.

Tout citoyen domicilié à plus de 2 myriamètres d'une commune pour laquelle il a été nommé *répartiteur* peut également ne point accepter. Celui qui n'accepte point les fonctions de *répartiteur* doit proposer, par écrit, son refus motivé dans les dix jours de l'avertissement qui lui a été donné de sa nomination.

Le sous-préfet prononce dans les dix jours suivants; et, si le refus se trouve fondé, il pourvoit immédiatement au remplacement. Dans le cas contraire, il déclare que le refus n'est point admis et que celui qui l'a proposé reste *répartiteur*.

Les *répartiteurs* sont au nombre de sept, savoir : le maire et son adjoint et cinq citoyens capables, choisis parmi les contribuables fonciers de la commune, dont deux au moins non domiciliés dans ladite commune, s'il s'en trouve de tels.

Les sept *répartiteurs* délibèrent en commun, à la majorité des suffrages. Ils ne peuvent prendre aucune délibération s'ils ne sont au nombre de cinq au moins présents. Ils sont convoqués et présidés par le maire ou son adjoint, et, à leur défaut, par le plus âgé des *répartiteurs*.

Les maires doivent convoquer les *répartiteurs* pour le jour marqué. Cette convocation doit s'étendre aux *répartiteurs* externes. « Dans beaucoup de communes, dit une circulaire administrative du 16 mars 1839, on a pris l'habitude de ne plus les appeler ; c'est un tort, car leur présence est souvent nécessaire, soit pour valider les opérations, puisque les *répartiteurs* ne peuvent prendre aucune délibération s'ils ne sont au nombre de cinq au moins, soit pour donner les indications nécessaires pour les mutations de propriétés situées sur les confins des communes qu'ils habitent. »

Les *répartiteurs*, de concert avec le contrôleur des contributions, évaluent le revenu foncier des constructions nouvelles proportionnellement au revenu des autres propriétés bâties de la commune, exécutent le recensement des portes et fenêtres des mêmes constructions et déterminent leur valeur locative réelle d'après le cours actuel des loyers. Ils concourent en un mot à la rédaction de l'état des propriétés bâties qui, par suite de construction, reconstruction, agrandissement, démolition totale ou partielle, changement de destination (maison convertie en grange, et réciproquement), donnent lieu à augmentation ou diminution du contingent des contributions foncière, des portes et fenêtres personnelle et mobilière.

Les *répartiteurs* reçoivent, de concert avec le contrôleur, les déclarations des propriétaires qui ont des mutations à faire opérer. Ils aident de leurs connaissances locales l'agent de l'administration, exposé souvent, soit par la rédaction incomplète d'un acte, soit par l'ignorance des intéressés, à augmenter malgré lui la confusion qui règne déjà dans le cadastre. Ils assignent un revenu aux parcelles provenant d'alluvion et font disparaître de la matière imposable les terrains corrodés.

C'est surtout dans la répartition de l'impôt personnel et mobilier que les *répartiteurs* peuvent être d'une utilité réelle. Préoccupés des idées de justice qui doivent présider à l'opération à laquelle ils prennent part, ils doivent examiner quels sont, dans la commune, les habitants passibles de l'impôt personnel; établir leur loyer d'habitation comparativement et proportionnellement à ceux déjà fixés, et surtout éviter de prendre, comme base de leur évaluation, les facultés présumées. La loi a rejeté d'une façon absolue une recherche qui ne serait rien moins qu'une inquisition. En second lieu, tout contribuable étant passible de l'impôt mobilier partout où il a une habitation meublée, il s'ensuivrait qu'en adoptant dans toutes les communes les facultés présumées comme base de la répartition on arriverait à des sommes d'une exagération que personne ne voudrait admettre. Les *répartiteurs* doivent apporter dans cette partie de leur travail la plus grande impartialité et se souvenir que, à part une illégalité flagrante, le contrôleur doit se borner à faire sur la matrice les modifications qui lui sont indiquées.

Il en est de même des prestations en nature. Cette taxe intéressant directement la commune qui absorbe tout ce qu'elle produit, les *répartiteurs*, entraînés par leur zèle, ne doivent pas rechercher la matière imposable là où on ne saurait la trouver, ni oublier que le législateur a longuement médité les motifs d'exemption que le bon sens a sanctionnés. Ils rédigent, cette fois avec le percepteur, l'état matrice des personnes imposables pour la taxe municipale sur les chiens.

Enfin, ils donnent leur avis sur toutes les réclamations ayant pour objet une contribution à l'assiette de laquelle ils ont concouru et assistent aux expertises contradictoires auxquelles ces réclamations pourraient donner lieu.

A Paris, les *répartiteurs* ont des fonctions plus étendues. En ce qui concerne les contributions directes et même les patentes, qui cependant sont un impôt de quotité, ils ont toutes les attributions conférées aux maires dans les autres communes de France. Il est vrai que leur concours n'a plus le même caractère et qu'il est loin d'être aussi désintéressé. Les *répartiteurs* de la ville de Paris sont des agents de l'Hôtel de ville et ils jouissent d'un traitement payé sur la caisse de la ville.

RÉPARTITIF, IVE adj. (ré-par-ti-tif, i-ve — rad. *répartir*). Qui a pour but de répartir : *Sur quoi, je vous prie, peuvent porter des opinions et des votes? Sur des questions de justice* RÉPARTITIVE *et distributive.* (Proudh.)

RÉPARTITION s. f. (ré-par-ti-si-on — rad. *répartir*). Distribution entre plusieurs : RÉPARTITION *des troupes.* RÉPARTITION *des effets, des biens d'une succession.* RÉPARTITION *des contributions. Impôt de* RÉPARTITION. *Telle est, en général, la* RÉPARTITION *des richesses entre les campagnes et les villes, c'est que les campagnes sont riches en productions par le travail du laboureur et que les villes sont riches en argent par les revenus des propriétaires et par l'industrie des artisans.* (Condillac.) *C'est de la* RÉPARTITION *des différents arts dans des mains libres qu'est venue leur profusion en Europe.* (B. de St-P.) *Le système de l'égale* RÉPARTITION *des biens et des maux est démenti par mille et mille faits; c'est le fatalisme, en d'autres termes.* (Boiste.) *L'impôt foncier a pour base et pour garantie d'égalité de* RÉPARTITION *l'opération du cadastre.* (Proudh.) *L'inégalité dans la* RÉPARTITION *des impôts directs est flagrante et connue de tout le monde.* (Lemire.) *En général, la* RÉPARTITION *des espèces végétales dépend de la constitution des différentes parties de l'écorce superficielle du globe.* (Maury.) *Il n'y avait rien de fixe ni de stable dans la* RÉPARTITION *de la population franke entre les rois dont elle faisait la force.* (Aug. Thierry.) *La misère provient uniquement de l'inégale* RÉPARTITION *des fruits du travail.* (Ott.) *La question de* RÉPARTITION *du travail passe avant celle d'organisation du travail.* (E. de Gir.)

— Econ. politiq. *Répartition des richesses*, Manière dont la fortune publique est répartie.

— Blas. Terme général par lequel on désigne les divisions de l'écu qui résultent de la combinaison des partitions ordinaires, c'est-à-dire du coupé, du parti, du tranché et du taillé.

— **Encycl.** Fin. La *répartition* est un des deux systèmes établis pour asseoir l'assiette de l'impôt. Dans ce système, l'Assemblée nationale, chargée du vote de l'impôt, décide que certains impôts rendront une somme fixée par la loi des finances. Cette somme est divisée, répartie par cette même loi entre chaque département, tant en principal qu'en centimes additionnels. Cette *répartition* est complétée par une série de sous-répartitions. Ainsi, dans chaque département, le conseil général fixe la part d'impôt qui sera payée par chaque arrondissement. Dans chaque arrondissement, le conseil d'arrondissement fixe la part de chaque commune ; enfin, dans chaque commune, une commission, composée de commissaires répartiteurs (v. RÉPARTITEUR) et assistée du contrôleur, répartit entre les contribuables le contingent assigné à la commune. Les impôts de *répartition* comprennent les contributions foncières, personnelles et mobilières, qui sont des contributions directes. Toutefois, tous les impôts directs ne sont point établis par le système de la *répartition*. Tels sont, par exemple, les impôts perçus sous forme de patentes et les contributions de portes et fenêtres. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une patente, le taux de la contribution est fixé par nature d'établissement, par industrie, etc.; lorsqu'il s'agit de portes et fenêtres, le taux est déterminé par le chiffre de la population de la commune, par l'importance des maisons, etc. Dans ces deux cas, comme lorsqu'il s'agit de toutes les contributions indirectes, l'impôt est perçu d'après des tarifs, des échelles de taxe applicables à divers cas; c'est ce qu'on appelle les impôts de quotité. Le rendement des impôts de *répartition* doit être exactement celui qui a été fixé par la loi de finances; tandis que le rendement des impôts de quotité, lorsqu'il s'applique aux contributions indirectes, peut être très-variable et rendre beaucoup plus ou beaucoup moins qu'on ne s'y attendait dans les prévisions budgétaires. « L'impôt de *répartition* est préféré par les administrations financières, dit M. Block, parce qu'on sait d'avance sur quelle somme on peut compter. En conséquence, une fois qu'on a voté une contribution d'un million, par exemple, le million est dû et les non-valeurs sont réparties de nouveau. En revanche, l'impôt de quotité devrait être préféré par le contribuable, car il assure, autant que possible, l'égalité devant le fisc; il réalise du moins cette égalité bien mieux que l'impôt de *répartition*. En fait, ces deux méthodes sont assez souvent combinées; mais, pour les impôts directs, la quotité recule de plus en plus devant la *répartition*. Il nous semble, cependant, qu'il serait très-facile de prévenir les inconvénients attribués à l'impôt de quotité au moyen d'un fonds de non-valeurs particulier qui servirait de réserve destinée à couvrir les pertes imprévues. »

— Econ. politiq. *Répartition des richesses*. V. RICHESSE.

RÉPARTON s. m. (ré-par-ton — rad. *répartir*). Plaque de schiste ardoisier ayant de 2 à 3 centimètres d'épaisseur : *Quand les blocs de schiste arrivent de la carrière, l'ouvrier fendeur les débite d'abord en* RÉPARTONS; *il subdivise ensuite ces* RÉPARTONS *en plusieurs feuillets qui, une fois terminés, constituent les ardoises du commerce.*

REPAS s. m. (re-pâ — pour *repast*, du substantif bas latin *repastus*, lequel vient du latin *repastum*, supin du verbe *repascere*, repaître, qui est lui-même formé de *re*, préfixe intensitif, et de *pascere*, paître). Nourriture que l'on prend chaque jour à des heures réglées : *L'heure du* REPAS. *Après le* REPAS. *Au milieu du* REPAS. REPAS *frugal, somptueux, magnifique.* REPAS *long, court, gai, sérieux. Mauvais* REPAS. *Léger* REPAS. *Maigre* REPAS. REPAS *au maigre.* REPAS *au gras.* REPAS *de noce.* REPAS *de cérémonie.* REPAS *de corps.* REPAS *à tant par tête. Troubler, interrompre le* REPAS. *Sobre dans ses* REPAS. *Donner un beau* REPAS. *Egayer un* REPAS. *Ne manger qu'à ses* REPAS. *Boire entre ses* REPAS. REPAS *servi à merveille. Le bon vin est l'âme d'un* REPAS. (Acad.) *C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un* REPAS *magnifique que l'on vient de faire devant des gens qui sont réduits à épargner leur pain.* (La Bruy.) *A la fin du* REPAS, *lorsqu'il fallut compter, j'eus avec le traiteur une dispute pour l'écot.* (Le Sage.) *Il faut servir son estime à ses amis comme un* REPAS *où tout abonde, sans taxer ni couper les parts.* (Joubert.) *La maison était propre*

et ornée, le REPAS *délicieux.* (Volt.) *Autrefois, on tirait le gâteau des rois avant le* REPAS. (Chamfort.) *De combien de gens la vie serait absolument vide, s'ils n'avaient pas la grave occupation des* REPAS ! (Boiste.) *L'amusement doit être précédé du travail, comme le* REPAS *doit l'être de l'exercice.* (S.-Dubay.) *Le* REPAS *était limitrophe entre la frugalité et la recherche.* (Brill.-Sav.) *Le principal* REPAS *doit avoir lieu au milieu du jour, jamais le soir.* (Mme Monmarson.) *Il est généralement nuisible de se mettre au lit immédiatement après le* REPAS. (L. Cruveilhier.) *Les heures des* REPAS *en France ont très-souvent changé.* (De Cussy.) *Chez nos aïeux on fixait généralement au milieu du jour l'heure du principal* REPAS. (Matth. de Dombasle.) *C'était un* REPAS *magnifique, un vrai* REPAS *de noce, et maintenant rien n'est plus mangeable.* (Scribe.) *Fuyez les grands* REPAS *si vous craignez les longues maladies.* (J. Dufour.)

Et ce *repas* pour eux fut le dernier *repas*.
VOLTAIRE.

. . . . Ne dit-on pas
Qu'un gracieux devis vaut mieux qu'un bon *repas ?*
TH. CORNEILLE.

Un service élégant, d'une ordonnance exacte,
Doit de votre *repas* marquer le premier acte.
BERCHOUX.

Ce bourgeois, peu content d'un *repas* si frugal,
Ne fait que grignoter d'une dent dédaigneuse.
LENOBLE.

Et quel plaisir pourrais-je avoir dans un *repas*
Entre des gens si hauts et des hommes si bas?
ETIENNE.

Ragoûts de prix qui sont mal apprêtés,
Airs discordants à table exécutés,
D'un grand festin font un *repas* vulgaire.
M.-J. CHÉNIER.

Grandes façons et peu de plats;
Sans somptuosité de la délicatesse;
Propreté, bon vin, politesse:
C'est ce qu'il faut dans un *repas.*
PANARD.

Ce temps est si sévère
Qu'on n'ose pas
Remplir deux fois son verre
Dans un *repas.*
DE BANVILLE.

— Se dit aussi des animaux : *A une heure, pour les faisans d'un mois, troisième* REPAS *d'œufs de fourmis ou de vers blancs, communément dits asticots.* (E. Chapus.)

— *Faire ses quatre repas,* Déjeuner, dîner, goûter et souper :

Je *fais quatre repas*, comme nos bons aïeux,
Et n'attends pas à jeun, quand la faim me talonne,
Que ma fille soit prête ou que ma femme ordonne.
C. DELAVIGNE.

‖ *Ne faire qu'un repas,* Dîner seulement. ‖ *Son repas est le dîner,* Le dîner est son seul ou son principal repas. ‖ *Le dîner, le souper est son meilleur repas,* Le dîner, le souper est le repas où il mange le plus, celui qu'il prend avec le plus de plaisir.

—*Repas du Gascon,* Déjeuner copieux, conformément au proverbe gascon : *Quand je déjeune bien, je ne dîne pas.*

— *Repas de brebis,* Celui où l'on mange sans boire : *Notre souper ne fut pas un* REPAS DE BREBIS, *puisque nous bûmes d'excellent vin.* (Le Sage.)

— *Repas de bernardins,* Repas où l'on fait bonne chère.

— *Repas de la cigogne,* Repas dont les mets sont préparés de telle sorte que le maître en puisse seul manger, par allusion à la manière dont, suivant La Fontaine, la cigogne reçut le renard.

— *Repas prié,* Repas que l'on donne à un certain nombre de personnes invitées.

— Antiq. gr. *Repas publics,* Repas que les citoyens de certaines républiques grecques prenaient ensemble.

— Hist. *Repas funéraire,* Cérémonie religieuse qui avait lieu après les obsèques, et qui était accompagnée d'un repas donné en l'honneur des morts dont on pleurait la perte. ‖ *Repas du mort,* Repas qui se faisait dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis. ‖ *Repas de charité,* Un des noms sous lesquels on désignait les agapes : *Les premiers chrétiens célébraient avec une sainte ferveur ces* REPAS *communs* DE CHARITÉ *qui précédaient les saints mystères.* (Mass.)

—**Encycl. Hist.** De tout temps, dès l'antiquité la plus reculée, le *repas* a joué un rôle prépondérant dans la société humaine, tant il est vrai, comme le remarque Montaigne dans son vieux et naïf langage, « que la science de la gueule » est la plus ancienne de toutes et qu'elle est la plus universellement comprise. Considéré au simple point de vue de la réfection corporelle, le *repas* est encore une des plus importantes fonctions de l'homme. L'axiome que Harpagon voulait faire inscrire en lettres d'or : *Il faut manger pour vivre,* est de la plus stricte vérité. Celui que Brillat-Savarin a écrit en tête de sa *Physiologie du goût :* « Les animaux se repaissent, l'homme mange ; l'homme d'esprit seul sait manger, » indique la recherche que peu à peu l'homme a été conduit à introduire dans cette fonction capitale, à mesure qu'il s'est éloigné des coutumes primitives.

Tant que les hommes restèrent à l'état sauvage, ils n'eurent d'autre souci que de satisfaire leurs appétits physiques les plus pressants, vivant du produit de leur chasse ou de leur pêche et ne dédaignant pas, quand ces ressources venaient à leur manquer, de recourir à l'anthropophagie. Mais quand ils eurent senti instinctivement la nécessité de se rapprocher les uns des autres, de se grouper ensemble, ils entrèrent dans la période de transformation qu'on appelle barbarie, et leur alimentation se ressentit de ce commencement de civilisation. Les mets sont encore grossiers, mais plus variés. Homère et la Bible nous donnent les menus de ces *repas,* où l'homme ne cherchait encore qu'à assouvir sa faim. Des quartiers de viande rôtis sur des charbons ardents, assaisonnés de gros sel quand on en avait et servis aux convives par membres entiers, tels étaient, avec les légumes et les poissons cuits à l'eau, les seuls mets connus. Encore les viandes et les poissons bouillis sont-ils postérieurs à l'époque homérique. Le chantre de l'*Iliade* décrit en ces termes un *repas* donné sous sa tente par Achille à Ulysse et à Ajax : « Patrocle dépose près du foyer une grande corbeille où sont les épaules d'une brebis, d'une chèvre et le dos succulent d'un porc, à la graisse abondante. Automédon tenait les viandes et le noble Achille les coupait; il les coupait par morceaux et les perçait de pointes de fer. Patrocle, semblable à un dieu, allume un grand feu, et, dès que la flamme languit et s'éteint, il dispose sur le foyer deux grosses pierres et leur fait supporter les broches, puis répand le sel sacré. Quand les viandes sont prêtes et que les tables sont dressées, Patrocle distribue le pain autour de la table dans de riches corbeilles; mais Achille sert lui-même les viandes. Alors il se place vis-à-vis d'Ulysse, à l'autre extrémité de la table, et commande à son compagnon de sacrifier aux dieux. Patrocle jette dans les flammes les prémices du *repas* et tous portent aussitôt les mains vers les mets servis et préparés. Lorsque, à force de boire et de manger, ils ont chassé le désir, Ajax fait un signe à Phénix. Le divin Ulysse comprend; il remplit sa coupe de vin et boit à la santé d'Achille. » Des viandes rôties, du pain et du vin, tel est le menu ordinaire des *repas* homériques; les entrailles, farcies de sang et de graisse, étaient aussi très-estimées. Le sel est encore, pour Homère et ses contemporains, quelque chose de divin et de sacré; les fruits et le lait durci en fromage apportent seuls, entre les mets, quelque diversité. Mais les vins étaient de différentes sortes; on connaissait le prix qu'ils acquièrent en vieillissant. Nestor est cité pour avoir des vins de onze ans.

Du reste, dans ces *repas* primitifs, comme de nos jours dans les tribus sauvages de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie, point d'étiquette, point de vain étalage de luxe, point de santé, de toast; boire et manger à satiété, il n'y avait pas d'autre but. Le plus souvent, les convives se servaient eux-mêmes dans l'immense plat, et, en l'absence de couteaux et de fourchettes, ils dépeçaient eux-mêmes de leurs doigts leur part de viande, étanchant leur soif au moyen de la coupe commune qui circulait autour de la table.

Bien postérieurement à Homère, le brouet des Lacédémoniens, composé de viande de porc coupée en petits morceaux dans de la saumure et du vinaigre, ne s'éloigne pas de la simplicité primitive. Mais déjà les Grecs mettaient dans leurs *repas* une certaine recherche. Ils mangeaient à des heures déterminées, et chaque *repas* avait un nom différent : *acratisma* (*repas* du matin, déjeuner), *ariston* (*repas* de la méridienne, dîner), *deipnon* (*repas* du soir, souper); le premier se composait en général de pain et de vin, simplement; le second n'était aussi qu'une collation légère, du pain et des fruits; le troisième, le plus sérieux, se faisait au coucher du soleil. Les convives étaient assis d'abord; un peu plus tard, ils furent couchés, mode qui s'introduisit vers le ve siècle avant l'ère chrétienne. Des esclaves leur lavaient les pieds, dès qu'ils prenaient place, et les tables toutes servies étaient rangées devant les lits. Les viandes se mangeaient avec les doigts, les mets liquides avec une cuiller ou des croûtes de pain façonnées au couteau; on s'essuyait les doigts aux morceaux de pain, et, après chaque service, les esclaves apportaient l'eau à laver. Le premier service se composait de poissons, volailles et viandes : c'était le dîner proprement dit; le second, de fruits ou de confitures : c'était le dessert; le troisième ne se composait guère que de vins et surtout de vins mêlés et aromatisés : c'était le symposion, l'heure des conversations et des discours, des coupes vidées en l'honneur des dieux ou des convives.

Ce fut du temps de Périclès que l'art culinaire atteignit à Athènes son plus haut degré de raffinement et de prospérité, à en croire les deux graves historiens Thucydide et Xénophon, qui ne cessaient d'opposer à l'intempérance de leurs concitoyens le régime frugal des Spartiates. Alcibiade et la jeunesse dorée de la cité de Minerve consommaient tout ce que la Grèce produisait de plus exquis en fait de gibier, le tout habilement apprêté et arrosé par les vins capiteux de Rhodes et de Chypre. On comprend, d'ailleurs, que les Athéniens, en communication directe avec les principaux ports de la Méditerranée au moyen de leur marine, pouvaient alimenter leur table de productions d'un grand nombre de contrées non moins favorisées que la Grèce et varier à l'infini les ressources de leur art culinaire.

Les Romains poussèrent le luxe de la table jusqu'à sa plus haute expression; ils avaient, comme les Grecs, trois *repas* : le *jentaculum* ou déjeuner, le *cibus meridianus* ou *prandium* et la *cœna*, mot qui s'est conservé dans l'italien et correspond au *deipnon* des Grecs. Comme ceux-ci, ils composaient leurs *repas* de trois services, mais avec quelque différence : le premier service n'était composé que de hors-d'œuvre et d'excitants, radis, raifort, œufs, anchois, olives, saucisses chaudes fortement épicées; le second service était la partie solide du repas; le troisième comprenait les desserts. Macrobe nous a donné le menu d'un *repas* donné par Lentulus où figurent, au premier service, des oursins et des huîtres crues, des asperges, des grives, des becfigues, une poularde, des ragoûts de chevreau et de sanglier et des pâtés de viande. Les becfigues au poivre, les chapons marinés dans du lait, les foies de volaille, les crêtes de coq, les tetines de truie étaient particulièrement estimés. « On goûta de tout, dit Brillat-Savarin, depuis la cigale jusqu'à l'autruche; les Romains mangèrent des loirs confits au poivre; tout ce qui put piquer le goût fut essayé comme assaisonnement. L'univers connu fut mis à contribution par les armées et les voyageurs. » C'est aux Romains, à la délicatesse qu'ils cherchaient dans leurs *repas* que nous devons l'acclimatation en Europe des fruits les plus savoureux, l'abricot, la pêche, le coing, la framboise, la prune, la cerise. A la décadence, cette recherche et ce luxe n'eurent plus de bornes; on vit servir des mets composés de 500 ou 600 cervelles d'autruche. Les poissons, le rouget, l'esturgeon, la murène, l'anguille, étaient les objets de soins excessifs, et dans l'élevage que l'on en faisait pour leur rendre la chair plus délicate, et dans les apprêts culinaires. Le luxe des salles à manger, *cœnacula*, répondait aux raffinements de la table; les lits de bois précieux incrustés d'écailles et d'ivoire, les étoffes teintes de pourpre, les pavés de stuc et de mosaïque, les murailles peintes à fresque relevaient encore la profusion des mets et des services. Lucullus avait plusieurs salons à manger, baptisés de noms différents, et ces noms étaient pour son maître d'hôtel l'indication du genre de *repas* qu'il voulait faire. Cicéron et Pompée étant venus le voir, il dit simplement qu'il souperait dans le salon d'Apollon; ce souper coûta 25,000 francs. « Jules César, dit Vertot, mangeait quelquefois en un seul *repas* le revenu de plusieurs provinces. Vitellius en faisait quatre par jour, et dans ceux qu'il faisait chez ses amis on ne dépensait jamais moins de 10,000 écus. Néron tenait table depuis midi jusqu'à la nuit avec des prodigalités monstrueuses. Géta se faisait servir toutes sortes de mets par ordre alphabétique. Héliogabale traita douze de ses amis d'une manière incroyable; il leur fit donner à chacun des animaux en vie de l'espèce de ceux qui avaient été servis, et il voulut qu'ils emportassent tous les vases de cristal, d'or et de pierreries dans lesquels ils avaient bu. »

Les invasions vinrent mettre fin à ces orgies, en ruinant la puissance romaine et en livrant la place à des peuples pour qui la bonne chère était chose inconnue. Les *repas* des Celtes, au rapport de Posidonius, étaient d'une simplicité extrême. Le monde retournait d'un coup aux mœurs primitives décrites par Homère. Celtes et Gaulois prenaient leurs *repas* assis par terre sur du foin, ayant devant eux des tables de bois très-basses. Selon Strabon, les Belges mangeaient couchés sur des espèces de lits, et, si l'on en croit Diodore de Sicile, les Gaulois employaient pour siéges des peaux de loup et des peaux de chien. Mais ces diverses habitudes ne furent pas de longue durée; nos aïeux s'aperçurent bien vite de ce qu'elles avaient de gênant et de malsain, et aux lits ils substituèrent des siéges et des escabeaux de bois qu'ils couvraient d'un tapis pour les rendre plus doux. Bientôt les sellettes et les escabelles furent remplacées par des bancs, surtout lorsqu'on donnait un festin de cérémonie, et c'est de là qu'est venu le mot banquet. Chez les grands seigneurs et les princes, il n'y avait que des bancs, et Henri III est le premier qui introduisit des fauteuils, pour les souverains seulement. Cet usage s'est maintenu jusqu'au XVIIe siècle, à en croire Régnier :

Sur ce point on se lave, et chacun en son rang
Se met sur une chaise et s'assied sur un banc,
Suivant ou son mérite, ou sa charge, ou sa race.

Les tables étaient de diverses formes et matières. Saint Remi, archevêque de Reims, laissa par testament à ses héritiers une table d'argent avec figures. Charlemagne, au rapport d'Eginhard, en fit faire trois d'argent massif qui étaient plus recommandables encore par le travail que par la matière. La première représentait Rome, la seconde Constantinople, la troisième les régions de l'univers alors connues. Outre ces trois tables d'argent, il en avait encore une autre en or. Fortunat mentionne une table très-artistement travaillée, sur laquelle était représentée une vigne et dont le poëte dit : « qu'en voyant les raisins les convives buvaient la liqueur. » Certainement, on n'avait des tables aussi riches que pour les exposer aux regards; mais il est constant que, dès cette époque, on connaissait les nappes et on s'en servait, du moins pour les tables en bois ordinaires.

Les capitulaires nous tracent l'ordre des *repas* fixé par Charlemagne dans son palais; il dînait à midi, et les derniers de ses serviteurs ne dînaient qu'à une heure bien avancée de la soirée, attendu l'organisation hiérarchique des services culinaires. Le menu royal de son temps n'était ni des plus variés ni des plus délicats; la grosse viande et la venaison rôtie en faisaient le fond. Les fruits et les légumes dénommés dans les capitulaires sont peu nombreux et des plus communs.

Du Xe siècle au XIVe siècle, les *repas* gardèrent leur primitive simplicité; le luxe pourtant pénétrait peu à peu. La salle à manger était presque toujours l'appartement le plus vaste et le plus spacieux du château. Les murs étaient recouverts de longues tapisseries; le parquet était jonché de foin, de nattes tressées de paille ou de fleurs. La table se trouvait au milieu, et à l'extrémité le dressoir, appelé buffet au XVe siècle et crédence au XVIe siècle; on y plaçait dans l'ordre le plus apparent des bassins, des vases enrichis de pierres précieuses. Sur la table même on étendait une nappe richement ouvrée, ordinairement pliée en double; elle se nommait doublier, et ce ne fut que sous Henri II que l'on introduisit une seconde petite nappe roulée et relevée en coquille aux extrémités; on l'enlevait au dessert. Les assistants s'essuyaient au doublier. Chaque convive avait ordinairement devant lui une assiette de terre, d'argent ou de faïence. Au temps de la chevalerie, pourtant, la galanterie avait imaginé de placer les convives par couples et de ne donner qu'une seule assiette pour chaque couple. A côté était ce que l'on a appelé coupe, hanap, estamore, quart, etc. Le couteau fut d'abord le seul instrument employé pour porter les mets à la bouche, car les fourchettes sont d'invention relativement récente. Parmi les ustensiles de la table des rois et des grands figuraient aussi un étui destiné à renfermer le couvert et appelé nef à cause de sa forme de vaisseau, ou bien encore cadenas. Le service se dressait symétriquement et couvert. Aux extrémités de la table étaient les assiettes creuses où les mets se représentaient en bosse; on les laissait vides; elles faisaient représentation.

Il est à présumer que c'est au clergé que l'art culinaire doit la plupart de ses progrès dans ces temps reculés. Les moines charmaient volontiers les ennuis du cloître par les douceurs de la table. Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, rappelons ici qu'on a découvert, il y a quelques années, le manuscrit ou une copie de manuscrit d'Apicius sur l'art culinaire dans les ruines du monastère de Maguelonne, dans le Languedoc, et le règlement de l'ordinaire des chanoines réguliers de cette abbaye :

« Les dimanches et jours de fête, fort nombreux du reste, le dîner général (*convivium generale*) était composé de pain blanc, de bon vin clairet, de bonnes pièces de bœuf avec sauce au poivre, de lapin au civet, de beignets en abondance, de fromages, de crespets (crêpes) avec de l'hypocras. »

Au souper se trouvaient pour tous des côtelettes de porc salé, du fromage, des poires, des pommes, des dattes, des figues, des noix, des avelines et de l'hypocras.

Pour les jours maigres, chaque chanoine avait droit à toutes sortes de poissons, à des langues de bœuf qui étaient réputées maigres, à des foulques ou macreuses. Ceux qui ne voulaient pas d'un plat pouvaient l'échanger contre cinq œufs. Depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, on servait la sauce au poivre, et depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel la sauce était au verjus.

Tel était le confortable régime des gens d'Eglise à des époques où les manants et les vilains étaient décimés par la misère, la famine et les guerres civiles et étrangères.

Nous allons compléter les détails qui précèdent au moyen de menus empruntés à différentes époques, et d'abord disons quelques mots du menu lui-même pris en général.

La rédaction d'un menu est la partie théorique d'un *repas;* c'est par là que se manifestent les connaissances gastronomiques d'un amphitryon ou d'un cuisinier. Il est plus difficile qu'on ne croit de bien réussir un menu. Il faut avoir des connaissances développées sur l'art culinaire et bien connaître les ressources dont on peut disposer, ressources qui varient suivant les saisons, les climats, les habitudes... Il faut savoir, en outre, parfaitement le nom de toutes les sauces, de tous les accommodements; science très-difficile, car il existe plusieurs milliers de noms de potages, entrées, rôtis, entremets, desserts. Dans certaines maisons richissimes, deux menus semblables ne se rencontrent jamais dans la même année. Les amphitryons reconnaissent un bon cuisinier à la manière de rédiger son menu. Carême, le célèbre Carême, possédait, sous ce rapport, un talent tout particulier; il a modifié complètement tout l'ancien style dans son

Pâtissier royal parisien, ouvrage dans lequel les entrées et les entremets sont figurés tels qu'ils doivent être disposés sur la table; il donne, en outre, un vocabulaire des mots pour l'orthographe des menus, parce qu'il s'est aperçu que la plupart des cuisiniers ne connaissaient pas le français, « ce qui jette sur eux la défaveur. » Le même auteur, dans son *Maître d'hôtel français*, donne une collection de menus jour par jour pour toute l'année; il nous fait, en outre, connaître ce que sont les menus russes, allemands, etc. Cette longue liste remplit presque deux épais in-8°. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui ne redoutent pas les lectures ennuyeuses.

En tête des menus curieux, nous devons faire figurer celui qu'Aristophane place dans l'*Assemblée des femmes*, une des comédies où il a mis le plus de gaieté et de verve exubérante. Ce menu est exprimé en six vers qui ne font qu'un seul mot, mais un mot de soixante-dix-sept syllabes! (il y a des gens qui se sont amusés à les compter) et ce mot unique énumère tous les mets imaginables, dont les noms ont été soudés les uns avec les autres de manière à ne pouvoir être séparés. C'est une des plus bizarres inventions du célèbre comique grec; qu'on en juge :

Lepadotemachoselachogaleo-
Craniolupsanodrimypotrimmato-
Silphioprasomelitocatakechymenio-
Kichlepicossyphophattoperistera-
Lectryonoptenkephalokinclope-
Leiolagôosiraiobaphetraganopterygôn....

Quel mot! et comment en donner une traduction qui n'en affaiblisse pas la beauté? Essayons au moins de rendre le sens en gros. Voici à peu près comment un restaurateur moderne pourrait transporter ce menu sur la carte du jour :

« Huîtres, salaisons, turbots, têtes de squale, silphium à la sauce piquante assaisonné de miel, grives, merles, tourterelles, crêtes de coq grillées, poules d'eau, pigeons, lièvres au vin, tendons de veau, ailes de volaille. »

« Pour prononcer un pareil mot tout d'une haleine, dit M. E. Deschanel, il faut être Grandgousier, Gargamelle ou Gargantua. Il rappelle les chefs-d'œuvre de la gastronomie allemande et particulièrement les principes de la composition du *saucissenkartoffelbreisauerkrautkrautswurst;* » formidable couronnement de l'édifice culinaire allemand. Ce mets est surmonté d'une guirlande de boudins et d'andouilles; une corniche de choucroûte, entrelacée de betteraves confites au sel, forme un anneau qui repose sur une coquille de saucisses et de saucissons rôtis sur le gril. Ce n'est pas tout encore : des ciselures un peu lourdes et des appendices très-peu gracieux font le tour de la coquille; une purée de pois baigne la base de l'édifice. La muraille circulaire est une croûte de pâté arrosée d'eau-de-vie de pommes de terre et enduite du haut en bas de gelée de groseilles. On met le feu au monument quand on l'apporte sur la table.

En France, les menus ont varié, se sont enrichis à mesure que l'art culinaire s'est raffiné, que de nouvelles découvertes lui ont apporté de nouvelles ressources. On en jugera par les exemples suivants, empruntés à différentes époques; toutefois, nous ne remonterons pas plus haut que le XIVe siècle, parce que antérieurement les menus étaient trop simples, trop grossiers même pour offrir aujourd'hui de l'intérêt.

XIVe siècle. *Repas* donné par l'abbé de Langy à l'évêque de Paris. (Extrait du *Menaigier de Paris*.)

L'auteur, après avoir parlé de la place qu'occupe chaque convive, suivant son rang, donne ainsi la description du *repas*.

Les assiettes et mets s'ensuyvent :

Garnache (grenache), deux quartes; c'est à deux personnes une chopine, mais c'est sur le trop, car il souffist à trois une chopine et que les seconds en aient. Eschaudés chaulx, pommes de rouvel, rôties et dragée blanche dessus, un quarteron; figues grasses rôties, cinq quarterons; soret et cresson, romarin.

Potages. C'est assavoir salemine de six becquets et six tanches, poirée vert et hareng blanc, un quarteron; six anguilles d'eau douce, salées d'un jour devant, et trois mellus, trempés d'une nuit devant. Pour les potages, amandes, six livres; pouldre de gingembre, demi-livre; saffren, demi-once; menues espices, deux onces; pouldre de cannelle, un quarteron; dragée, demi-livre.

Poisson de mer. Soles, gourmaulx, congres, turbot, saumon. Poisson d'eau doulce : deux carpes de Marne, faudisses, bresines.

Entremès. Plays, lemproye à la boe. Rost : et convient autres tonailles et seize pommes d'orange; marsouin à la saulce, maquereaux, soles, bresmes, aloses à la cameline ou au vertjus, ris et amandes frictes dessus; sucre pour ris et pour pommes, une livre; petites serviettes.

Desserte. Composte et dragée blanche et vermeille mise par dessus; rissoles, flaonnès, figues, dates, raisins, avelaines.

Ypocras et le mestier sont l'issue. Ypocras, deux quartes, et est le surplus, comme dit est dessus, de garnache; oublies, deux cents, et supplications, et, *nota*, pour chacune escuelle l'en prend huit oublies et quatre supplications et quatre estriers, et est largement et coustent huit deniers pour escuelle.

Vin et espices sont le boute-hors. Au laver, grâces et aler en la chambre de parement. Et lors, les servants disnent, et assez tôt après, vin et espices, et puis congé.

XVe siècle. (Extrait du *Viandier*, de Taillevant, grand cuisinier du roy de France.)

Banquet de Monseigneur de La Marche.

Premier service. Vinaigrette, crétonnée de lard, brouet de cannelle, venaison à clou.

Second service. Paons, cygnes, hérons, lapereaux au saupiquet, perdreaux au sucre.

Troisième service. Chapons farcis de crème, pâtés de pigeons, chevreaux.

Quatrième service. Aigles, poivre à l'hypocras, lesches dorées, gelées, cresson.

Cinquième service. Crème blanche, amandes, noix, noisettes, poires.

XVIe siècle. On trouve, dans le *Mémoire pour faire un écriteau pour un banquet*, un menu détaillé qui contient :

43 ragoûts de l'époque,
21 rôtis,
10 salades,
42 entremets.

XVIIe siècle. Nicolas Bonnefons, dans un ouvrage intitulé les *Délices de la campagne*, s'exprime en ces termes : « La grande mode est de mettre quatre beaux potages dans les quatre coins et quatre porte-assiettes entre deux, avec quatre salières qui toucheront les bassins des potages en dedans. Sur les porte-assiettes, on mettra quatre entrées dans les tourtières à l'italienne; les assiettes des conviés seront creuses aussi, afin que l'on puisse se représenter du potage ou s'en servir à soi-même, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégoût que l'on peut avoir les uns des autres. Le second service sera de quatre fortes pièces dans les coins, et sur les assiettes les salades. Au troisième service, la volaille et le gibier rôti, sur les assiettes, le petit rôti, et ainsi tout le reste. Le milieu de la table sera laissé vide, d'autant que le maître d'hôtel aura peine à y atteindre, à cause de sa largeur; si l'on veut remplir, on y pourra mettre les melons, les salades différentes, dans un bassin, sur de petites assiettes, pour la facilité de se les présenter, les oranges et les citrons, les confitures liquides dans de petites abaisses de massepains, aussi sur des assiettes. »

XVIIIe siècle.

Souper du roi à La Muette
Le samedi 17 janvier 1750.

Deux grandes entrées. Quartier de veau de Rouen, aloyau.

Deux oilles. A la Croissy, à la B. unoise.

Deux potages. De santé, aux petits oignons.

Seize entrées et hors-d'œuvre. De petits pâtés à l'allemande; de bécasses à la minute; perdreaux à la polonaise; noix de veau glacé à la chicorée; cervelles d'agneau en matelote; émincé de mouton à la lyonnaise; sarcelles à la reimbale; filets de poularde; sauce à l'extrême; semelles de faisan à l'espagnole; escalopes de lapereau à l'italienne; petits pigeons aux truffes; attereaux de palais de bœuf à la moelle; petits poulets dépecés; crépinettes aux truffes; cailles à l'estouffade et au laurier. La seizième entrée n'est pas mentionnée.

Quatre relevés. Jambon à l'anglaise; casserole au riz; pâté chaud de viandes mêlées; quartier de chevreuil.

Deux grands entremets. Pâté de perdreaux; brioche.

Quatre entremets. Buisson d'écrevisses; gâteaux à la madeleine; langue en cervelas; croquants.

Douze rôts non mentionnés.

Quinze entremets. Choux-fleurs; asperges; truffes à l'italienne; crêtes au restaurant; ris d'agneau à la hollandaise; crème; tartelettes à la glace; foie gras en escalopes; cardes; haricots verts; pattes de dindon au basilic; rognons de coq au fenouil; huîtres en hâtelets; petites génoises; œufs pochés au lard.

A la lecture de ces divers menus, on se convaincra des progrès que la cuisine a faits; ils sont marqués au coin des modes de chaque époque, modes assez peu élégantes; par une profusion de mets, on croyait faire de la splendeur et l'on n'était que grossier.

Les *ouilles* de l'ancienne cuisine se composaient, comme nos potages actuels, de consommés, de fumets et de purée au coulis; on donnait le nom de potage à des ragoûts de perdrix, de poulardes, etc.

En regard de ce *repas* royal, mettons le menu du dîner d'une famille aisée, à la même époque (XVIIIe siècle), d'après Brillat-Savarin.

Premier service. Le boulli, une entrée de veau cuit dans son jus, un hors-d'œuvre.

Deuxième service. Un dindon, un plat de légumes, une salade, une crème (quelquefois).

Troisième service. Du fromage, du fruit, un plat de confitures.

On ne changeait que trois fois d'assiette, après le potage, au second service et au dessert. On servait rarement du café, mais souvent du ratafia de cerises.

Puisque nous sommes au XVIIIe siècle, n'oublions pas le fameux menu du maréchal de Richelieu.

Pendant la guerre de Hanovre, le maréchal de Richelieu avait fait prisonniers tous les princes de la maison d'Ost-Frise et leur suite, au nombre d'environ cinquante personnes; bouches inutiles auxquelles il résolut de donner la clef des champs, après leur avoir offert un dîner.

Il appelle ses officiers de bouche : « Qu'est-ce que vous avez à la cantine? — Rien, Monseigneur, excepté un bœuf et quelques racines... — Eh bien! c'est tout ce qu'il faut pour un joli souper. — Mais, Monseigneur, on ne pourra jamais... — Comment! on peut toujours... Rulhière, écrivez le menu que je vais vous dicter pour mâcher la besogne à ces ahuris de Chaillot... Vous ne savez pas dresser le tableau d'un menu?... Donnez-moi votre place et votre plume. » Et voilà notre généralissime qui s'assied à la table de son secrétaire, où il improvise au bout de la plume un menu tout en bœuf, qui a été recueilli et inscrit dans les *Nouvelles à la main;* le voici :

Dormant. Le grand plateau de vermeil, avec la figure équestre du roi. Les statues de Duguesclin, de Dunois, de Bayard et de Turenne. Ma vaisselle de vermeil avec les armes en relief émaillé.

Premier service. Une oille à la garbure gratinée au consommé de bœuf.

Quatre hors-d'œuvre. Palais de notre bœuf à la Sainte-Menehould; petits pâtés de hachis de filet de bœuf à la ciboulette; les rognons à l'oignon frit; gras double à la poulette au jus de limon.

Relevé de potage. La culotte du bœuf garnie de racines au jus (tournez grotesquement vos racines, à cause des Allemands).

Six entrées. La queue du bœuf à la purée de marrons; sa langue en civet (à la bourguignonne); les paupiettes du bœuf à l'étouffade aux capucines confites; la noix braisée au céleri; rissoles de bœuf à la purée de noisettes; croûtes rôties à la moelle de bœuf (le pain de munition vaudra l'autre).

Second service. L'aloyau rôti (vous l'arroserez de moelle fondue); salade de chicorée à la langue de bœuf; bœuf à la mode, à la gelée blonde mêlée de pistaches; gâteau froid de bœuf au sang et au vin de Jurançon (ne vous y trompez pas).

Six entremets. Navets glacés au suc de bœuf rôti; tourte de moelle de bœuf à la mie de pain et au sucre candi; aspic au jus de bœuf et au zeste de citron pralinés; purée de culs d'artichaux au jus et au lait d'amandes; beignets de cervelle de bœuf marinée au jus de bigarades; gelée de bœuf au vin d'Alicante et aux mirabelles de Verdun; et puis tout ce qui me reste de confitures et de conserves.

« Si, par un malheureux hasard, ce repas n'était pas très-bon, je ferai retenir sur les gages de Maret et de Roquelère une amende de 100 pistoles; allez et ne doutez plus. »

Signé : RICHELIEU.

On a de même composé des menus tout en veau, tout en cochon, tout en volaille ou en gibier, pour les lieux où l'on ne peut se procurer qu'une seule de ces substances. Il faut que tous les plats qui composent ces menus, hors-d'œuvre, entrées ou entremets, soient artistement diversifiés, tant pour l'œil que pour le goût. On pourrait encore en faire tout en poisson ou en légumes. On sait, du reste, que, dans le fameux repas que Parmentier offrit au roi Louis XVI, ce fut un menu de ce dernier genre qui fit à lui seul les honneurs de la table : le noble tubercule, qui avait poussé dans la plaine des Sablons, avait suffi, au grand ébahissement de la cour, à toutes les exigences du service. L'eau-de-vie elle-même, ce trou du milieu et cette goutte de la fin, était de l'eau-de-vie de pomme de terre.

Nous ne dirons rien des menus au XIXe siècle; il n'est pas un de nos lecteurs qui n'en ait vu figurer dans les récits que les journaux font de *repas* d'apparat, où les convives sont des têtes couronnées ou des sommités d'un ordre quelconque.

Quelques écrivains se sont fait, à côté de Carême, une légitime réputation dans l'art de dresser un menu; nous citerons surtout Brillat-Savarin et Grimod de La Reynière, deux gloires gastronomiques qui rayonnent également sur le XVIIIe et sur le XIXe siècle. Brillat-Savarin nous a légué trois menus qui doivent, dit-il, servir « d'éprouvettes gastronomiques; » ces menus se composent de mets d'une « saveur reconnue et d'une excellence tellement indiscutable, que leur apparition seule doit émouvoir, chez un homme bien organisé, toutes les puissances dégustatrices; de sorte que tous ceux chez lesquels, en pareil cas, on n'aperçoit ni l'éclair du désir, ni la radiance de l'extase, peuvent justement être notés comme indignes des honneurs de la séance et des plaisirs qui y sont attachés. »

Voici ces trois menus, étagés par rang de fortune :

1° *Revenu présumé :* 5,000 francs (médiocrité). Une forte rouelle de veau piquée de gros lard et cuite dans son jus; un dindon de ferme farci de marrons de Lyon; des pigeons de volière gras, bardés et cuits à propos; des œufs à la neige; un plat de choucroute hérissé de saucisses et couronné de lard fumé de Strasbourg.

2° *Revenu présumé :* 15,000 francs (aisance). Un filet de bœuf à cœur rose piqué et cuit dans son jus; un quartier de chevreuil, sauce hachée aux cornichons; un turbot naturel; un gigot de pré salé à la provençale; un dindon truffé; des petits pois en primeur.

3° *Revenu présumé :* 30,000 francs et plus (richesse). Une pièce de volaille de sept livres, bourrée de truffes du Périgord, jusqu'à sa conversion en sphéroïde; un énorme pâté de foies gras de Strasbourg, en forme de bastion; une grosse carpe du Rhin à la Chambord, richement dotée et parée; des cailles truffées à la moelle, étendues sur des *toasts* beurrés au basilic; un brochet de rivière piqué, farci et baigné d'une crème d'écrevisses, *secundum artem;* un faisan à son point, piqué en toupet, gisant sur une rôtie travaillée à la Sainte-Alliance; cent asperges de 5 à 6 lignes de diamètre, en primeur, sauce à l'osmazôme; deux douzaines d'ortolans à la provençale, comme il est dit dans le *Secrétaire du cuisinier*, une pyramide de meringues à la vanille et à la rose.

Grimod de La Reynière, dans le septième volume de l'*Almanach gourmand*, donne le menu, qu'il appelle *illustre*, qui avait été composé pour vingt-quatre couverts et qui se composait de :

4 potages,
4 relevés de potage,
12 entrées,
4 grosses pièces,
4 plats de rôt,
8 entremets.

TOTAL : 36 plats différents.

« Cet illustre et étonnant menu, dit-il, a été servi, le 28 novembre 1809, au rocher de Cancale. »

La succession du Brillat-Savarin et de Grimod de La Reynière paraît avoir été recueillie de nos jours par le baron Brisse, qui rachète par la variété quotidienne de ses menus ce qui lui manque sous le rapport de l'humour gastronomique de ses illustres devanciers. Pendant assez longtemps ses menus ont paru chaque jour dans le journal la *Liberté;* puis il les a portés dans d'autres feuilles. Enfin il en a fait un volume in-8°, intitulé : les *Trois cent soixante-cinq menus du baron Brisse*. On voit que, quel que soit le jour de l'année, fût-ce le vendredi saint, un cuisinier ne restera pas à court avec ce répertoire.

Il nous resterait à donner quelques détails sur le nom, le nombre, la composition et l'heure des *repas* dans chaque pays; mais ce serait entrer dans un labyrinthe sans issue. Tout le monde sait, en effet, que ces diverses circonstances varient suivant les climats, les religions, la saison, l'âge, la profession, le genre d'alimentation, etc. Quant aux *repas* qui portent un nom particulier, tels que déjeuner, dîner, souper, on trouvera à ces mots les développements qu'ils appellent. V. aussi BANQUET, CUISINE, FESTIN.

— *Repas chez les Arabes.* V. DIFFA.

— Mœurs et cout. *Repas des morts.* L'usage de célébrer les funérailles par un *repas*, entre les amis et la famille du défunt, remonte à une haute antiquité. Le bruit que faisaient les convives était même passé en proverbe chez les Juifs, puisqu'on trouve dans Baruch cette phrase : « Ils hurlent comme au *repas* d'un mort! » Ce *repas* se faisait sur le tombeau même de celui qu'on venait d'inhumer. Les Juifs distinguaient deux sortes de *repas* du mort : l'un qu'on faisait immédiatement après les funérailles, et l'autre à la fin du deuil. On peut rapprocher de cette coutume celle qu'avaient les Grecs d'aller faire des libations et de porter des aliments aux tombeaux de leurs morts.

Dans certaines campagnes de France, l'usage du *repas* du mort s'est conservé; après la cérémonie funèbre, les parents, les amis du défunt, le chantre, les fossoyeurs se réunissent et boivent à la santé... de ceux qui survivent. Ces sortes de *repas* n'ont, le plus souvent, rien de funèbre, et un peintre de mœurs y trouverait ample matière à de curieuses observations. Vous avez vu, sans doute, l'*Enterrement d'Ornans*, du maître Courbet. Eh bien! représentez-vous ces chantres au nez rubicond, ces paysans à la face bourgeonnée, ces croque-morts qui font plus d'un métier, car, à la campagne, le service des morts ne leur permettrait pas de vivre; transportez toutes ces figures si vraies, si vivantes, dans la cuisine d'une ferme, autour d'une table de chêne massif chargée de pichets de cidre en Normandie, de brocs de vin en Bourgogne, et, l'imagination aidant, vous pourrez vous figurer ce qu'est, dans certaines campagnes, le *repas* du mort. Au commencement, quand la soupe fume encore dans les assiettes, les parents essuient une larme; les assistants, par respect, se contentent de lorgner un bon poulet qui cuit dans la marmite; peu à peu, le cidre ou le vin faisant son office, la tristesse s'en va; et l'on finit bientôt par se dire qu'après tout les morts sont morts, et qu'il ne faut pas oublier les vivants; les chantres qui ont entonné le *Dies iræ* à plein gosier s'humectent fréquemment la gorge et, parfois, terminent le *repas* en chantant tout autre chose qu'un *De profundis*. A Paris, dans certaines classes de la société, on mange ou le fromage traditionnel ou le *lapin des morts*

dans ces guinguettes qu'on trouve aux abords des cimetières.

— Iconogr. Les peintures représentant des *repas* ne sont pas seulement intéressantes au point de vue de l'étude des mœurs, des usages, des costumes; elles se recommandent généralement par une animation des plus pittoresques, par une variété d'expressions et une richesse de détails bien propres à charmer les regards. Le musée de Naples possède une fresque provenant d'Herculanum et représentant un *Repas de famille;* on y remarque, entre autres détails curieux, un convive qui boit en laissant couler de haut le liquide dans sa bouche; c'est ce que les gens du midi de la France appellent boire *à la régalade.*

Il y a eu, dans la mythologie et dans l'histoire, des *repas* fameux qui ont été représentés fréquemment en peinture. Nous avons décrit, au mot BANQUET, des tableaux représentant le *Banquet de Térée* et le *Banquet des dieux* (v. aussi, pour ce dernier sujet, le mot PSYCHÉ). L'Ancien Testament nous offre le *Festin de Balthazar* (v. FESTIN) et le *Festin d'Assuérus* (tableaux du Passignano et de l'école de Rubens, au musée du Belvédère). Dans le Nouveau Testament, outre les *Noces de Cana*, la *Multiplication des pains*, la *Cène* proprement dite et la *Cène à Emmaüs*, auxquelles nous avons consacré des iconographies spéciales (v. CANA, MULTIPLICATION, CÈNE, DISCIPLES D'EMMAÜS), nous rencontrons le *Repas chez le pharisien* et le *Repas chez Lévy*, dont nous reparlerons dans des articles ci-après. Vasari a puisé dans l'hagiographie le sujet d'un tableau intitulé la *Cène de saint Grégoire* (v. CÈNE, III, p. 703).

M. Emile Lévy a peint le *Repas libre des martyrs* (Salon de 1859 et Expos. univ. de 1867). Il était d'usage, à Rome, que les condamnés, la veille du jour où ils devaient paraître dans le cirque, se réunissent à la même table. Les confesseurs de la foi chrétienne firent de ce *repas* suprême une occasion de propagande religieuse : ils parlaient de leur dieu à la foule des curieux qui les entourait. Le tableau dans lequel M. Lévy a représenté un de ces soupers libres est bien composé et peint avec savoir; mais on y voudrait des expressions plus enthousiastes, un accent plus ému et plus religieux.

Un admirable carton de Jules Romain, qui a figuré à la vente Chavagnac (1854), représente le *Repas d'Asdrubal et de Scipion chez Syphax :* le roi de Mauritanie et ses hôtes sont seuls assis autour d'une table éclairée par trois flambeaux et sur laquelle sont quelques plats; au fond de la salle se pressent les serviteurs. Ce n'est pas un festin, c'est une entrevue politique, de l'issue de laquelle va sortir la paix ou la guerre, que J. Romain a voulu représenter; et le grand artiste, peu préoccupé des mesquines exactitudes de costume et de mobilier auxquelles les époques de décadence attachent une importance excessive, s'est appliqué à peindre des passions, des caractères; il nous montre dans Scipion le guerrier jeune, enthousiaste, convaincu de la puissance de sa patrie; dans Asdrubal, le diplomate prudent, soupçonneux et dissimulant mal, d'ailleurs, sa haine du nom romain; dans Syphax, le souverain grave, préoccupé, hésitant encore sur le parti qu'il doit prendre.

Le musée d'Amsterdam possède un chef-d'œuvre de B. van der Helst, représentant le *Repas* ou *Banquet des arquebusiers et des arbalétriers de la garde civique* (v. BANQUET). Un tableau de Teniers, intitulé le *Déjeuner de jambon*, a été payé 77,000 francs par le baron Sellières à la vente de la célèbre galerie de San-Donato. Une peinture de Jan Steen, portant à peu près le même titre, le *Repas du jambon*, appartient au musée des Offices. Teniers et Steen ont peint fréquemment des scènes de bombance et ils ont déployé tous deux, en ce genre de sujets, beaucoup de verve et d'esprit (v. KERMESSE, NOCE). Des *Repas de paysans* ont été représentés par beaucoup d'autres artistes, notamment par Isaac van Ostade (musée de Munich); Frans van Mieris (musée des Offices); les frères Le Nain (musée du Louvre); P.-A. Wille (le *Repas des moissonneurs*, gravé par Fr. Janinet); Jordaens (musée de Dresde); Karl Girardet (*Repas de paysans sous un arbre*, Salon de 1839); Aug. Boulard (le *Repas à la ferme*, Expos. univ. de 1855); Louis Sinet (le *Repas après les vendanges*, Salon de 1873); Fr. Reynaud (le *Repas de midi*, scène des Abruzzes, Expos. univ. de 1867); Amédée Guérard (un *Repas de noce en Bretagne*, Salon de 1861), etc. Sous ce titre : le *Repas interrompu*, des compositions ont été peintes par Cl. Jacquand (Salon de 1857); F. Biard (Salon de 1839); Ed. Girardet (gravé par A. Varin). B. Wittig a représenté un *Repas aux flambeaux* (musée du Belvédère). Des *repas* élégants et galants ont été peints par Metsu (musée de l'Ermitage); Watteau (le *Repas de campagne*, gravé par L. Desplaces); J.-B. Pater (vente de H. Didier), etc.

A la vente de la galerie de San-Donato (1870), un tableau du Giorgione, provenant de la collection de l'abbé Celotti et intitulé le *Souper vénitien* ou le *Festin profane*, a été payé 55,000 francs. C'est un chef-d'œuvre de couleur, de lumière, de vie. Neuf personnages sont réunis autour d'une table; le festin touche à sa fin; la gaieté, l'ivresse, la volupté règnent parmi les convives. Sur le devant, deux amoureux s'embrassent, la bouche sur la bouche. A gauche, une jeune femme à la mine provocante s'appuie sur l'épaule d'un gros épicurien coiffé d'une toque à aigrette; de l'autre côté de la table, un gentilhomme présente un bijou à une blonde, aux formes opulentes, assise près de lui et qui regarde le cadeau d'un air pensif; entre ce dernier groupe et le précédent, un vieillard, encapuchonné d'une étoffe jaune, montre son profil sardonique et satanique comme celui de Méphistophélès. A droite, deux musiciens sont debout : l'un, jeune et joyeux, coiffé d'une toque rouge et jouant de la flûte, passe pour être le Giorgione lui-même; l'autre, coiffé d'une toque à plumes blanches, bat du tambour, d'un air maussade.

Repas chez Simon le pharisien (LE). On lit dans l'Evangile de saint Luc (VII, 36-50) : « Un pharisien l'ayant prié de manger chez lui, Jésus entra en son logis et se mit à table. Aussitôt, une femme de la ville, qui vivait mal, ayant appris qu'il était à table chez ce pharisien, apporta un vase d'albâtre plein d'huile parfumée, et se tenant derrière Jésus, à ses pieds, elle se mit à les arroser avec ses larmes, et, après les avoir essuyés avec ses cheveux, elle les baisa et y répandit des parfums. Ce que voyant, le pharisien qui l'avait invité se dit en lui-même : Si cet homme était un prophète, il saurait, sans doute, qui est celle qui le touche et qu'elle vit mal. Alors Jésus, prenant la parole, lui dit : « Simon, j'ai quelque chose à vous dire. » Il répondit : « Maître, dites. — Un créancier avait deux débiteurs : l'un lui devait 500 deniers d'argent, l'autre 50. Comme ils n'avaient pas de quoi le payer, il leur remit à tous deux leur dette. Lequel doit l'aimer davantage? — J'estime, répondit Simon, que c'est celui à qui il a remis la plus grosse somme. » Jésus lui dit : « Vous avez bien jugé. » Et se tournant vers la femme, il dit à Simon : « Voyez-vous cette femme? Je suis entré dans votre maison, vous ne m'avez point donné d'eau pour me laver les pieds, au lieu qu'elle me les a arrosés avec ses larmes et les a essuyés avec ses cheveux. Vous ne m'avez point donné de baiser, et, depuis qu'elle est entrée, elle n'a cessé de me baiser les pieds. Vous ne m'avez point répandu d'huile sur la tête, et elle a répandu de l'huile parfumée sur mes pieds. C'est pourquoi je vous le dis : beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins aime moins. » Alors il dit à cette femme : « Vos péchés vous sont remis. » Et ceux qui étaient à table avec lui commencèrent à dire en eux-mêmes : « Qui est cet homme-ci qui remet même les péchés? » Jésus dit encore à cette femme : « Votre foi vous a sauvée. Allez en paix. »

Cette scène, une des plus touchantes et des plus connues du Nouveau Testament, a été représentée par un grand nombre d'artistes. Nous consacrons, ci-après, des articles spéciaux aux tableaux que le Véronèse et Philippe de Champagne lui ont consacrés et qui appartiennent au musée du Louvre. Le même sujet a été traité par le Giorgione dans un tableau qui se voit dans la galerie du Belvédère, à Vienne, et qui a été gravé par Th. van Kessel, par L. Cambiaso (palais Gaetano Cambiaso, à Gênes), L. Cardi (gravé par C. Galle le jeune), Andrea Celesti (pinacoth. de Munich), J.-B. Despax (musée de Toulouse), Dosso Dossi (musée de Bruxelles), Gaudenzio Ferrari (au palais royal, à Gênes), Antonio Gabbiani (galerie de Dresde), Jan Gossaert, dit le Mabuse (sujet central d'un triptyque, au musée de Bruxelles), Jouvenet (musée de Lyon), Fr. Krause (cathédrale de Dijon), Ch. Le Brun (tableau placé avant la Révolution dans l'église des Carmélites, à Paris, gravé par Cl. Duflos et par J.-B. de Poilly), Lambert Lombard (gravé par Hieronymus Cock en 1551), Benedetto Luti (tableau de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, gravé par P.-L. Bombelli), Subleyras (au Louvre), Francesco Penni (musée de Naples), Rubens (gravé par R. Earlom, en 1777), le Tintoret (pinacoth. de Munich), le Titien (musée des Offices), Antonio Vassilacchi (église des Bénédictins, à Pérouse).

Dans le tableau du Tintoret, la pécheresse rassemble d'une main ses cheveux, comme pour en couvrir sa poitrine demi-nue, et tient de l'autre une éponge sur le pied du Christ qui, les bras ouverts, la regarde d'un air étonné. Un jeune homme, placé à table entre deux vieillards, se lève pour regarder la belle pénitente. Ce tableau, dont les ombres ont malheureusement un peu noirci, offre des draperies savantes et une belle perspective architecturale.

Le tableau de Jouvenet, avant de prendre place au musée de Lyon, se voyait dans l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris; il a été gravé par G. Duchange et dans le recueil de Landon (I, pl. 41). La scène se passe ici dans une salle ornée de colonnes d'ordre dorique. Le Christ, assis à droite, à l'angle d'une table autour de laquelle sont couchés plusieurs convives, montre à Simon, placé en face de lui, la Madeleine agenouillée à ses pieds. De chaque côté de la table, des marches conduisent à une galerie; dans celle de droite, on voit des serviteurs apportant des mets; dans l'autre, des spectateurs. Au fond de la salle et au milieu s'élève un dressoir garni de vaisselle d'or et d'argent. Un ange et trois chérubins planent sur un léger nuage, au-dessus de la tête du Christ. Le Louvre possède une répétition de ce tableau, où les expressions ont de la force et les attitudes du naturel, mais où la couleur locale fait absolument défaut.

Le tableau de Subleyras, peint à Rome en 1739, pour un couvent d'Asti, et qui est aujourd'hui au Louvre, nous montre les convives couchés sur des lits, autour d'une table dressée dans une vaste salle. Jésus est placé à gauche; la Madeleine, agenouillée devant lui, lui essuie les pieds avec ses cheveux. Au milieu de la composition et au premier plan, deux serviteurs portent des plats. A droite, un chien ronge un os. Subleyras a fait lui-même une eau-forte de cette composition, et sa femme, Maria-Felice Tibaldi, l'a reproduite dans une miniature qui appartient au musée du Capitole. La galerie de Dresde possède une autre peinture de Subleyras sur le même sujet.

Repas chez Simon le pharisien (LE), tableau de Paul Véronèse; musée du Louvre, n° 104. Jésus, assis à l'angle d'une table, montre à Simon, placé en face de lui, la Madeleine agenouillée, qui, après avoir répandu un vase de parfums sur les pieds du Sauveur, les essuie avec ses cheveux; Judas, placé devant une autre table, se lève et adresse la parole au Christ. Les deux tables, servies sous un portique circulaire orné de colonnes, sont occupées par les disciples de Jésus et d'autres convives. Derrière les tables et de chaque côté s'élèvent des dressoirs garnis de vaisselle d'or et d'argent. On aperçoit dans le fond de riches édifices, dont les balcons sont couverts de spectateurs. Deux anges, dans les airs, portent une banderole sur laquelle on lit : *Gaudium in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente.* Ce tableau provient de la collection de Louis XIV; peint de 1570 à 1575 environ, pour le réfectoire des Pères servites, à Venise, il fut donné à ce prince par la république de Venise en 1665. On le plaça d'abord dans la galerie d'Apollon et, plus tard, à Versailles, dans le salon d'Hercule; cette toile est revenue à Paris en l'an VII et a été gravée par Valentin Lefebvre. On admire dans ce tableau, comme dans les autres œuvres de Véronèse, son admirable talent de composition, la richesse de son coloris et la pureté de son dessin.

Repas chez Simon le pharisien (LE), tableau de Philippe de Champagne; musée du Louvre, n° 76. La table du festin est dressée au fond d'une vaste salle terminée par un portique composé de deux colonnes placées entre deux pilastres d'ordre ionique. Les convives de Simon sont couchés sur des lits disposés en fer à cheval autour de cette table. A gauche, la Madeleine prosternée essuie avec ses cheveux les pieds du Christ, dont les sandales sont à terre et qui montre la pécheresse repentante à Simon, couché en face de lui. Au milieu et sur le devant du tableau, un grand vase en cuivre, où brûlent des parfums, posé sur un tabouret également de métal et supporté par des pieds en forme de griffes. « Dans cette ordonnance régulière, symétrique, dans ce dessin châtié, dans cette couleur calme et pâle, on sent, dit Viardot, l'éloignement systématique de Rubens, on prévoit les *Batailles d'Alexandre.* » — « Ce beau tableau, dit la notice du musée, inscrit à tort dans les inventaires sous le titre des *Noces de Cana*, paraît provenir du monastère du Val-de-Grâce, pour lequel Philippe de Champagne l'avait peint par l'ordre d'Anne d'Autriche. Il a été gravé par Filhol et par Landon. »

Repas chez Lévy (LE), chef-d'œuvre de Paul Véronèse, à la pinacothèque de Venise. La composition dans laquelle Véronèse a représenté ce repas est tout aussi dépourvue de vraisemblance historique et de couleur locale que les *Noces de Cana* du Louvre : la table est dressée sous un portique d'ordre corinthien, dont les hautes arcades, magnifiquement décorées, laissent voir au loin des édifices de la plus somptueuse architecture; le Christ, assis sous l'arcade centrale, la tête penchée vers son voisin, est bien le personnage le plus en vue, et il ne manque ni de dignité ni de beauté. Les convives sont nombreux. Des serviteurs vont et viennent autour de la table. En deçà du portique, au premier plan, des enfants jouent, des chiens rongent des os; le chef des cuisiniers ou le maître d'hôtel, gros homme, debout près d'une colonne, donne des ordres à un nègre. Diverses autres figures sont groupées à droite et à gauche sur des escaliers à balustrades de marbre. Comparant ce tableau à ceux du Louvre, où Paul Véronèse a peint d'autres festins, Th. Gautier a dit (*Italia*, p. 305) : « C'est la même ordonnance, ample, riche et facile; le même éclat argenté, le même air de festin et de joie. Ce sont toujours ces hommes basanés, dans leurs opulentes dalmatiques de damas ou de brocart; ces femmes blondes ruisselantes de perles, ces esclaves nègres portant des plats et des aiguières, ces enfants jouant sur les marches des rampes à balustres avec de grands lévriers blancs, ces colonnes et ces statues de marbre; ce beau ciel léger, d'un bleu de turquoise, qui fait illusion lorsqu'en se reculant on le regarde encadré par la porte de la salle voisine, comme une vue de diorama. Paul Véronèse, sans en excepter Titien, Rubens et Rembrandt, est peut-être le plus grand coloriste qui ait jamais existé. Il n'est ni jaune comme Titien, ni rouge comme Rubens, ni bitumineux comme Rembrandt. Il peint dans le clair avec une étonnante justesse de localité; nul n'a connu mieux que lui le rapport des tons et leur valeur relative. » Cette appréciation du talent de Véronèse est très-juste; mais la description du tableau offre quelques inexactitudes; c'est ainsi qu'on n'y voit aucune « blonde ruisselante de perles; » les femmes sont absentes du festin; il n'y a qu'une toute petite fille qui joue au premier plan, près de la balustrade de l'escalier.

Le *Repas chez Lévy* est d'une couleur plus limpide, plus harmonieuse et beaucoup plus fraîche surtout que le *Repas chez Simon*, du Louvre; il mesure 42 pieds de longueur sur 17 pieds et demi de hauteur. Il décorait autrefois l'église de Saint-Jean-et-saint-Paul (S.-Zanipolo) et il fut enlevé, en 1798, pour être transporté à Paris. Il a été rendu à Venise en 1816. Il a été gravé par A. Chataigner et Niquet, dans le *Musée Filhol* (pl. 247), et par B. Annibale dans la *Pinacoteca veneziana* de Zanotto. L'esquisse de ce tableau, ayant appartenu à Samuel Rogers, fait partie aujourd'hui de la collection de miss Burdett Coutts (Angleterre).

Repas des gardes du corps. V. OCTOBRE 1789 (journées des 5 et 6).

REPASSAGE s. m. (re-pa-sa-je — rad. *repasser*). Action de repasser, de passer de nouveau : *Le passage et le* REPASSAGE *d'une rivière.*

— Techn. Action de repasser avec un fer chaud : *Le* REPASSAGE *du linge. Le* REPASSAGE *d'un chapeau.* ‖ Action de repasser un instrument tranchant sur la pierre à aiguiser : REPASSAGE *d'un couteau, d'un canif.* ‖ Second peignage que l'on fait ordinairement subir au duvet de cachemire. ‖ Chez les hongroyeurs, Action de fouler les cuirs une seconde fois, après qu'ils ont été alunés. ‖ *Pièces de repassage*, Poteries qui, ayant déjà passé au four, doivent y repasser pour une cause quelconque.

— Hortic. Râtelage des allées d'un jardin.

REPASSE s. f. (re-pa-se — de *repasser*). Techn. Seconde distillation d'une eau-de-vie faible. ‖ Grosse farine contenant du son dont il faut la débarrasser.

REPASSÉ, ÉE (re-pa-sé) part. passé du v. Repasser. Passé, traversé de nouveau : *Rivière* REPASSÉE.

— Transporté de nouveau de l'autre côté : *Voyageur* REPASSÉ *par un batelier.*

— Aiguisé sur la pierre : *Couteaux, ciseaux* REPASSÉS.

— Uni au moyen d'un fer chaud : *Linge* REPASSÉ.

— Répété pour être fixé dans l'esprit : *Leçon* REPASSÉE.

— Diplomatiq. *Ecriture repassée*, Ecriture sur laquelle on a remis de l'encre, dans le but d'en raviver les caractères et de remplacer les parties effacées.

REPASSER v. n. ou intr. (re-pa-sé — du préf. *re*, et de *passer*). Passer de nouveau : REPASSER *par le même chemin. Passer et* REPASSER *devant quelqu'un. Ne faire que passer et* REPASSER.

Il passe, vient, *repasse* et, toujours de plus belle,
Me fait à chaque fois révérence nouvelle.
MOLIÈRE.

Elle entend quelque bruit, veut sortir par le trou,
Ne peut pas *repasser* et croit s'être méprise.
LA FONTAINE.

— Revenir dans un but déterminé : *Il vient de sortir, vous serez obligé de* REPASSER. *Je ne peux vous payer aujourd'hui*, REPASSEZ *dans trois semaines.*

— Venir encore, se trouver de nouveau : *Cela* REPASSERA *par mes mains.*

— Etre rapporté, ramené, rétabli, réintégré : *Ce bien* A REPASSÉ *dans notre famille, après en être sorti depuis un siècle.* (Acad.)

— Revenir par un changement : *Les nations ont une sorte d'immortalité qui les fait* REPASSER *successivement par l'enfance, l'âge viril et la décrépitude.* (Boiste.)

Du courroux à l'amour si le retour est doux,
On *repasse* aisément de l'amour au courroux.
CORNEILLE.

— *Repasser sur*, Examiner de nouveau : REPASSER SUR *les divers genres de gloire dont le monde honore la vanité des hommes.* (Mass.) *Vous* AVEZ REPASSÉ SUR *les mots que vous saviez, vous en avez appris de nouveaux.* (Condill.) ‖ Emploi vieilli.

— *Repasser par les mains de quelqu'un*, Etre exposé de nouveau à sa vengeance.

— v. a. ou tr. Passer de nouveau par : REPASSER *le pont.* ‖ Traverser de nouveau, se transporter de nouveau au delà de : REPASSER *la mer, la rivière.* REPASSER *les monts, les Alpes.*

— Transporter de nouveau au delà de : *Le même batelier qui vous a passé vous* REPASSERA. (Acad.)

— Examiner de nouveau en détail : REPASSER *les fautes d'un livre. Vous avez lu cette épreuve, mais il faudrait la* REPASSER. REPASSEZ *soigneusement ce compte.*

— Evoquer de nouveau, se représenter de nouveau : *Je regarde avec horreur les désordres criminels de la vie que j'ai menée; j'en* REPASSE *dans mon esprit toutes les abominations.* (Mol.)

— Répéter pour fixer dans sa mémoire : REPASSER *ses leçons.* REPASSER *un discours, un rôle.*

— Fam. Malmener, maltraiter de paroles : *Par ma foi, tu es un drôle de corps! tu ne l'*AS *pas mal* REPASSÉ. (Campistr.)

— *Repasser la lime sur,* Corriger, finir avec soin : REPASSER LA LIME SUR *ses vers.*

— *Repasser le buffle à quelqu'un,* Le maltraiter : *Je lui* AI REPASSÉ LE BUFFLE *à coups de bâton.* ‖ Ancienne locution qui vient de ce qu'on portait autrefois des pourpoints de peau de buffle.

— Mar. Visiter et réparer le gréement de : REPASSER *un brick.*

— Techn. Aiguiser de nouveau : REPASSER *des couteaux, des rasoirs, des ciseaux.* ‖ Polir au marteau, effacer les coups de tranche ou de panne : REPASSER *un ouvrage de chaudronnerie.* ‖ Passer au fer chaud, pour rendre plus uni : REPASSER *du linge, un ruban, une étoffe, un chapeau.* ‖ Donner un nouvel apprêt à : REPASSER *des cuirs.* REPASSER *un vieux chapeau.* ‖ Couvrir d'une nouvelle couche de vermillon : REPASSER *un panneau avant de le dorer.* ‖ *Repasser une montre,* Revoir successivement chacune des pièces qui entrent dans sa composition, pour s'assurer si elles sont en bon état. ‖ *Repasser les épingles,* Donner à la pointe le dernier degré de finesse qu'elle doit avoir. ‖ *Repasser la laine,* Lui donner la dernière préparation avant la filature. ‖ *Repasser des étoffes à la teinture, par la teinture,* Les remettre à la teinture quand elles n'ont pas bien pris la couleur, ou qu'elles l'ont perdue avec le temps. ‖ *Repasser du pain,* Remettre du pain rassis au four, pour lui redonner l'apparence de pain frais. ‖ *Repasser une planche,* Lui donner la dernière forme pour la rendre lisse et polie. ‖ *Repasser le point à l'ivoire,* Le relever et l'ajuster au moyen d'une dent d'ivoire, quand il a été repassé au fer. ‖ *Repasser un canon d'arme à feu,* Le battre à petits coups, quand il est chaud, avec un marteau trempé dans l'eau, afin d'en resserrer les pores et d'en détacher les pailles. ‖ *Repasser les crasses,* Refondre les scories, en termes de fondeur. ‖ *Repasser du vin,* Jeter du vin affaibli ou de mauvaise qualité sur un râpé de raisin, ou le mêler avec du vin nouveau, dans le but de lui rendre de la force ou de le rendre potable.

— Hortic. *Repasser une allée,* La ratisser, la nettoyer au râteau.

Se repasser v. pr. Etre, pouvoir être repassé : *Le linge* SE REPASSE *au fer, au cylindre.*

REPASSERESSE s. f. (re-pa-se-rè-se — rad. *repasser*). Techn. Espèce de corde dont on se sert pour peigner les draps.

REPASSERIE s. f. (re-pa-se-rî — rad. *repasser*). Techn. Partie d'une blanchisserie où se fait le repassage du linge.

REPASSETTE s. f. (re-pa-sè-te — rad. *repasser*). Techn. Corde très-fine, employée pour repasser la laine.

REPASSEUR s. m. (re-pa-seur — rad. *repasser*). Techn. Celui qui repasse, aiguise les instruments tranchants. ‖ Ouvrier qui repasse la pointe des aiguilles sur la meule. ‖ Ouvrier qui repasse les montres, qui les répare.

REPASSEUSE s. f. (re-pa-seu-ze — rad. *repasser*). Techn. Ouvrière qui repasse le linge. ‖ Cylindre dont on se sert pour former les plis du linge qu'on repasse.

— **Encycl.** Le repasseur, en général, est l'ouvrier qui donne la dernière façon à un ouvrage, entre les mains duquel le travail repasse; c'est le nom par lequel on désigne les ouvriers qui aiguisent le tranchant du fer ou de l'acier à l'aide de la meule, après que ce tranchant a déjà été préparé par la lime ou le marteau. Mais la *repasseuse* n'est pas, dans la langue des métiers, le féminin de repasseur; c'est une ouvrière qui exerce une profession dans laquelle les hommes n'ont pas d'emploi, et si, par hasard, il en était un qui se livrât à ce travail, il serait *repasseuse* et non pas repasseur. La *repasseuse* est l'ouvrière qui, après que le linge a été lavé par la blanchisseuse, en enlève les plis et lui donne du brillant et de la roideur en passant et repassant sur l'étoffe, encore fraîche et quelquefois empesée, un fer chaud qui la sèche subitement, écrase et resserre les fils froissés, gonflés et distendus par les opérations du lavage. On repasse de même toutes les étoffes pour leur rendre leur brillant et leur fermeté, sans qu'il soit besoin d'un lavage préalable; mais il faut toujours humecter un peu le tissu afin de rendre les fils plus sensibles à l'action du fer chaud. C'est là le travail des teinturiers, des tailleurs, des apprêteurs. La *repasseuse* ne s'occupe que du linge, c'est-à-dire des tissus de fil ou de coton, des chemises, cols, bas, jupons, blouses et robes d'été. Elle n'a pas seulement à passer le fer sur le linge, elle a aussi à lui donner l'apprêt, c'est-à-dire l'empois, dissolution d'amidon dans laquelle on trempe les parties qui doivent être empesées. L'amidon, tenu en dissolution, imprègne ces parties, et en séchant, abandonné par l'eau qui se vaporise, forme une pâte qui pénètre entre les fils des tissus, les colle l'un à l'autre, emplit les vides et se durcit sous la chaleur du fer, en même temps qu'il forme un apprêt brillant auquel la poussière adhère moins facilement qu'elle ne ferait au fil qu'il recouvre. La science de la *repasseuse* consiste à bien préparer cet apprêt ou empois, à le maintenir dans un état convenable de fluidité, à savoir manier le fer avec adresse, de façon à ne pas laisser des parties plus brillantes ou moins fermes les unes que les autres. Une autre opération qui incombe à la *repasseuse* est le tuyautage, qui consiste à rendre aux ruches de tulle ou de mousseline la forme que le lavage leur a fait perdre. Cette opération s'exécute à l'aide de fers assez semblables à des ciseaux dont les lames sont remplacées par des branches rondes. La *repasseuse* reforme les ruches en prenant le tissu, un peu humide et plus ou moins empesé, entre les branches de ce fer qui donnent à l'étoffe un pli rond et régulier en forme de tuyau, ou plutôt de demi-tuyau. La continuité de ces plis produit la ruche. Après le métier de blanchisseuse, celui de *repasseuse* est un des plus pénibles parmi ceux qu'exercent exclusivement les femmes. Il nécessite une attitude fatigante et, de plus, un certain effort musculaire constant, un mouvement incessant des bras qui ont à promener et à appuyer le fer sur une étendue relativement grande. Enfin, la nécessité de se servir de fers continuellement chauds contraint les *repasseuses* à travailler dans des locaux où l'air est constamment chauffé et altéré par les gaz qui résultent d'une combustion active, et dont l'emploi des poêles de fonte aggrave encore l'influence délétère. Les *repasseuses* comptent un personnel plus ou moins nombreux, travaillent en atelier, pour le compte de patronnes qui se chargent tout à la fois du blanchissage et du repassage et qui occupent des laveuses, autres ouvrières qui vont laver le linge au lavoir.

REPATRIAGE s. m. (re-pa-tri-a-je — rad. *repatrier*). Action de repatrier, de se repatrier. ‖ On dit aussi REPATRIEMENT.

REPATRIEMENT s. m. (re-pa-trî-man). V. REPATRIAGE.

REPATRIER v. a. ou tr. (re-pa-tri-é — du préf. *re,* et de *patrie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous repatriions; que vous repatriiez*). Ramener dans sa patrie. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui RAPATRIER.

— v. n. ou intr. Revenir dans sa patrie. ‖ Vieux mot.

REPATRONAGE s. m. (re-pa-tro-na-je — du préf. *re,* et de *patron*). Sylvic. Opération par laquelle on compare des bois coupés et des souches, pour reconnaître si des bois ont été coupés en délit.

REPAUMER v. a. ou tr. (re-pô-mé — du préf. *re,* et de *paumer*). Techn. Retondre : REPAUMER *des draps.* ‖ Rebattre, laver dans l'eau, en parlant également du drap.

REPAVAGE s. m. (re-pa-va-je — du préf. *re,* et de *pavage*). Action de paver de nouveau : *Le* REPAVAGE *d'une rue.* ‖ On dit aussi REPAVEMENT.

REPAVER v. a. ou tr. (re-pa-vé — du préf. *re,* et de *paver*). Paver de nouveau : REPAVER *une cour, une rue.*

REPAYEMENT s. m. (re-pè-ie-man — du préf. *re,* et de *payement*). Nouveau payement, action de repayer.

REPAYER v. a. ou intr. (re-pè-ié — du préf. *re,* et de *payer.* Se conjugue comme *payer*). Payer de nouveau.

REPÊCHAGE s. m. (re-pê-cha-je — rad. *repêcher*). Action de repêcher : *Le* REPÊCHAGE *des cadavres des noyés. Les travaux que demandent le* REPÊCHAGE, *la reconnaissance des bûches perdues, la façon des trains que l'Yonne porte dans la Seine, produisirent un grand concours d'ouvriers.* (Balz.)

REPÊCHER v. a. ou tr. (re-pê-ché — du préf. *re,* et de *pêcher*). Pêcher de nouveau : REPÊCHER *des poissons échappés à la nasse.*

— Retirer de l'eau : REPÊCHER *un noyé.* REPÊCHER *des ballots, des marchandises.*

— Fam. Retirer d'un liquide : *Je les régalais de ma propre tasse de café, dans laquelle je rompais les gâteaux que je leur faisais* REPÊCHER *avec la cuiller à thé.* (Champfleury.)

— Fig. Retirer d'un danger : *Viens! que je te* REPÊCHE *de l'abîme, murmura-t-elle.* (V. Hugo.)

— Fam. Retrouver pour châtier : *Il m'a échappé, mais je le* REPÊCHERAI *bien.*

REPÊCHEUR s. m. (re-pê-cheur — rad. *repêcher*). Celui qui repêche : *Un* REPÊCHEUR *de noyés.*

REPEIGNER v. a. ou tr. (re-pé-gné; *gn* mll. — du préf. *re,* et de *peigner*). Peigner de nouveau : REPEIGNER *ses cheveux.* REPEIGNER *de la laine.*

REPEINDRE v. a. ou tr. (re-pain-dre — du préf. *re,* et de *peindre.* Se conjugue comme *peindre*). Peindre de nouveau : REPEINDRE *une galerie, les boiseries d'un appartement.*

— Réparer dans les parties où la peinture a été détériorée : *C'est une entreprise bien téméraire que de* REPEINDRE *un tableau de maître.*

— Fig. Retracer, reproduire par l'imagination : *Il les voit s'embarquer; ses yeux demeurent attachés et immobiles sur le rivage; ils suivent le vaisseau qui fend les ondes et que le vent éloigne toujours, et lors même qu'il ne peut plus le voir, il en* REPEINT *encore l'image dans son esprit.* (Fén.)

REPEINT, EINTE (re-pain, ain-te) part. passé du v. Repeindre. Peint de nouveau, dont on a refait ou restauré la peinture : *Des boiseries* REPEINTES. *Un tableau habilement* REPEINT.

— s. m. pl. Endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs : *Les* REPEINTS *ôtent une grande partie de sa valeur à un tableau de maître.*

REPELER v. a. ou tr. (re-pe-lé — du préf. *re,* et de *peler.* Se conjugue comme *peler*). Peler de nouveau.

— Techn. *Repeler une peau,* En enlever la bourre ou les restes de laine que le pelage avait laissés.

REPELOTER v. a. ou tr. (re-pe-lo-té — du préf. *re,* et de *peloter*). Peloter de nouveau : REPELOTER *du fil.*

REPENDRE v. a. ou tr. (re-pan-dre — du préf. *re,* et de *pendre*). Pendre de nouveau : REPENDEZ *ce manteau qui est tombé.*

Se rependre v. pr. Se pendre de nouveau.

REPENELLE s. f. (re-pe-nè-le). Chasse. Piége à ressort dont on se sert pour prendre les petits oiseaux.

REPENSER v. n. ou intr. (re-pan-sé — du préf. *re,* et de *penser*). Penser de nouveau, réfléchir plus profondément : *Ce que vous dites mérite que j'y* REPENSE. (Acad.) *Vous n'avez point assez pensé à cette affaire, à ce projet, je vous conseille d'y* REPENSER *avant de prendre un parti.* (Acad.) *Je vous vois, vous m'êtes présente; je pense et* REPENSE *à tout.* (Mme de Sév.)

Il s'en retourne, il rumine, il *repense.*
LA FONTAINE.

— v. a. ou tr. Penser de nouveau à : *Pensez de nouveau ce que vous avez déjà pensé et* REPENSÉ. (Pellisson.)

REPENTAILLES s. f. pl. (re-pan-ta-lle; *ll* mll. — rad. *repentir*). Repentir, regret : *En être aux* REPENTAILLES. ‖ Vieux mot.

— Faculté de se dédire : *C'est convenu, sans* REPENTAILLES.

— Anc. pratiq. Amende que devait payer celui qui demandait la rupture d'un contrat de fiançailles.

REPENTANCE s. f. (re-pan-tan-ce — rad. *repentir*). Douleur qu'on éprouve d'avoir mal fait : *Mourir avec beaucoup de* REPENTANCE, *avec une grande* REPENTANCE *de ses péchés. Tous les peuples ont leurs coutumes expiatoires, leurs sacrifices de* REPENTANCE. (Proudh.)

. . . Un pécheur, ému d'une humble *repentance,*
Par les degrés prescrits court à la pénitence.
BOILEAU.

— **Syn. Repentance, regret, remords,** etc. V. REGRET.

REPENTANT, ANTE adj. (re-pan-tan, an-te — rad. *repentir*). Qui se repent : *Homme contrit et* REPENTANT. *Etre* REPENTANT *de ses fautes. Faible, passionnée, orgueilleuse de sa figure et* REPENTANTE *de sa vie, on aime Marie Stuart, et on la blâme.* (Mme de Staël.)

— Substantiv. Personne qui se repent, qui fait pénitence : *La plupart des* REPENTANTS *du* XVIe *siècle et du commencement du* XVIIe *avaient été des bandits.* (Chateaub.)

— **Syn. Repentant, fâché, marri.** V. FÂCHÉ.

REPENTI, IE (re-pan-ti) part. passé du v. se Repentir. Qui se repent : *La fille* REPENTIE *sera toujours une mystification pour l'Église; s'il s'en trouvait une, elle redeviendrait courtisane dans le paradis.* (Balz.)

— Hist. relig. *Filles repenties* ou substantiv. *Repenties,* Nom donné à des maisons religieuses, destinées à des filles qui ont vécu dans le désordre, soit qu'elles s'y retirent volontairement pour y faire pénitence, soit qu'elles y soient enfermées de force : *Se retirer aux* FILLES REPENTIES.

— Substantiv. Personne qui se repent de ses fautes : *Les justes et les* REPENTIS *seront appelés à la droite du Père.* (Balz.)

REPENTIR (SE) v. pr. (re-pan-tir — du préf. *re,* et du vieux français *pentir,* qui correspond à l'italien *pentire* et au provençal *pentir,* et vient, comme ces dernières formes, du latin *pœnitere,* se repentir, qui est le dénominatif de *pœnitus* pour *punitus,* de *punire,* de la racine sanscrite *pun,* qui est une forme secondaire de la racine *pû,* purifier. *Je me repens, nous nous repentons; je me repentais, nous nous repentions; je me repentis, nous nous repentîmes; je me repentirai, nous nous repentirons; je me repentirais, nous nous repentirions; repens-toi, repentons-nous; que je me repente, que nous nous repentions; que je me repentisse, que nous nous repentissions; repentant; repenti, ie*). Avoir regret : SE REPENTIR *de ses fautes. Je* ME REPENS *de l'avoir cru. On ne* S'EST *jamais* REPENTI *de s'être tu, mais on* S'EST *souvent* REPENTI *d'avoir parlé.* (Fléch.) *On* SE REPENT *à loisir des engagements faits à la hâte.* (Mme de Puisieux.)

Celui qui *se repent* d'avoir fait une offense
A presque conservé sa première innocence.
MONTAUBAN.

— Absol. Regretter ce qu'on a fait : *Nous attendons pour* NOUS REPENTIR *que nos fautes nous aient punis. Quiconque craint de* SE REPENTIR *ne tire aucun fruit de ses erreurs.* (Chateaub.)

Chacun s'égare, et le moins imprudent
Est celui-là qui plus tôt *se repent.*
VOLTAIRE.

— Fam. *Il n'est pas à s'en repentir,* Il y a longtemps qu'il éprouve du regret de ce qu'il a fait.

— Avec ellipse du pronom réfléchi :

Dans un temps plus heureux, ma juste impatience
Vous faisait *repentir* de votre défiance.
RACINE.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal *se repentir,* et il s'accorde avec le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire, ce qui revient à dire qu'il s'accorde avec le sujet exprimé ou sous-entendu du verbe, puisque ce pronom représente toujours l'être exprimé ou conçu comme sujet.

REPENTIR s. m. (re-pan-tir — de *repentir* verbe). Regret que l'on éprouve de ce qu'on a fait : *En être au* REPENTIR. *Etre touché de* REPENTIR. *Verser des larmes de* REPENTIR. *Le* REPENTIR *suit ordinairement le crime.* (Acad.) *Notre* REPENTIR *n'est pas tant un regret du mal que nous avons fait, qu'une crainte de celui qui nous en peut arriver.* (La Rochef.) *Il y a de la puérilité à ne savoir jamais que passer de la duperie au* REPENTIR. (B. Constant.) *L'orgueil est toujours plus près du suicide que du* REPENTIR. (Rivarol.) *Où la colère a semé, c'est le* REPENTIR *qui recueille.* (Lemonnier.) *Il faut avoir éprouvé le* REPENTIR *pour sentir en soi une raison morale d'éviter les fautes.* (Mme Guizot.) *Le* REPENTIR, *c'est le remords accepté.* (Mme Swetchine.) *On peut croire au* REPENTIR *d'un assassin; on ne croit jamais à celui d'un hypocrite.* (Boitard.) *Le* REPENTIR *vaut presque l'innocence.* (A. de Musset.) *Le* REPENTIR *est la seule réparation valable du péché.* (Proudh.) *On n'est plus en état de voir que c'est dans le* REPENTIR *qu'est la force.* (Vinet.) *Le* REPENTIR *suffit souvent à l'homme pour lui rendre sa dignité.* (Mme de Rémusat.) *Respect au* REPENTIR, *à la condition qu'il sera humble.* (E. de Gir.) *Les femmes appellent* REPENTIR *le doux souvenir de leurs fautes et l'amer regret de ne pouvoir recommencer.* (Beaumanoir.)

Le chemin est toujours ouvert au *repentir.*
RACINE.

La rigueur n'a jamais produit de *repentir.*
CRÉBILLON.

Un cruel *repentir* est le premier bourreau
Qui dans un sein coupable enfonce le couteau.
L. RACINE.

— Acte inspiré par le regret de ce qu'on a fait :

N'attendez point de moi d'infâmes *repentirs.*
CORNEILLE.

— B.-arts. Trace d'une première idée que l'on a corrigée : *Il y a des* REPENTIRS *dans ce tableau, on y voit encore l'ovale d'une tête sur laquelle l'artiste a repeint.* (Acad.) *Les* REPENTIRS *sont quelquefois la preuve d'un tableau original.* (Acad.)

— s. m. pl. Modes. Cheveux roulés en tire-bouchon et pendants des deux côtés du visage.

— Bot. Nom vulgaire du sarrasin, dans quelques parties de la Champagne.

— **Syn. Repentir, regret, remords,** etc. V. REGRET.

— **Encycl.** Le *repentir* est un sentiment qui saisit l'âme après une faute commise; il est distinct du remords en ce sens qu'il suppose toujours un retour sur soi et une résolution de ne plus retomber, tandis que le remords peut exister avec la résolution de se rendre encore coupable, comme le dit Nathan dans *Athalie* :

. . . . . . Heureux si je puis
A force d'attentats perdre tous mes remords.

Le christianisme enseigne que le *repentir,* ou la contrition sincère, suffit pour laver le coupable de sa faute. Nous aurions plus d'une remarque à faire contre une pareille théorie, telle surtout qu'elle est présentée par la doctrine chrétienne. C'est à coup sûr une idée consolante pour le coupable de se dire : « Quel que soit mon crime, je me repentirai, et la faute sera lavée. » Mais c'est chose assez singulière que le *repentir* puisse refaire une virginité. Nous connaissons l'histoire de Madeleine, la pécheresse repentie. Avec une pareille théorie, un bagne pourrait devenir une réunion de gens vertueux. La société y gagnerait sans doute; mais elle gagnerait encore plus à ce que personne ne se mît en état de se repentir. Les philosophes nous enseignent qu'il y a plusieurs sanctions à la loi morale : parmi elles, ils comptent la sanction de la conscience, la satisfaction d'avoir bien fait comme récompense et le remords qui suit le crime comme châtiment. Mais cette sanction suffit-elle ? « La question, dit M. François Pillon, n'est pas de savoir s'il y a des joies et des tristesses de conscience : ces joies et ces tristesses existent; l'expérience le constate; soit. Mais ces joies et ces tristesses sont-elles, chez toutes les personnes, en rapport exact, en proportion rigoureuse, quant à la durée et à l'intensité, avec la valeur morale des actes dont elles sont la conséquence? L'expérience ne nous apprend-elle pas que ce sont des plantes fort délicates et qu'étouffent facilement et rapidement celles qui puisent leur séve dans notre nature passionnelle; qu'elles varient singulièrement chez différentes per-

sonnes, et chez une même personne en des temps différents; que l'homme a inventé bien des moyens de se donner une injuste sécurité et d'injustes satisfactions de conscience? Sont-ils donc si rares, au temps où nous vivons, les gens qui boivent l'iniquité comme l'eau, et qui paraissent se fortifier par ce breuvage? » D'où il suit que le *repentir* est une sanction insuffisante. Il est nécessaire pour que l'homme coupable soit lavé de son crime; mais il ne saurait tout seul opérer la réhabilitation de cet homme; il faut qu'il soit la source d'une longue suite d'actes vertueux, et que ces actes deviennent la preuve visible d'une moralité lentement reconstruite et consolidée.

REPÉPION s. m. (re-pé-pi-on). Techn. Petit poinçon à l'usage des fabricants d'épingles.

REPÉRAGE s. m. (re-pé-ra-je — rad. *repérer*). Action de repérer, de mettre au point à l'aide de repères : *Le* REPÉRAGE *des papiers peints, des chromolithographies.*

REPERÇAGE s. m. (re-pèr-sa-ge — du préf. *re*, et de *perçage*). Techn. Travail de découpage à la scie des plaques métalliques.

— **Encycl.** Le *reperçage* est une industrie essentiellement parisienne qui, déjà ancienne dans ses rapports avec la bijouterie, est toute récente quant à son application à la serrurerie d'art, au bâtiment et à l'architecture. La définition exacte de ce mot est assez difficile; peut-être le mot *perçage* a-t-il été considéré comme insuffisant pour rendre l'idée entière de l'opération; dans ce cas, l'augmentatif *re* aurait été ajouté pour compléter la pensée d'une double opération : un premier perçage au foret et un second à la scie. Toujours est-il que le mot *reperçage* est entré dans la pratique, que l'usage l'a consacré et qu'il est le représentatif d'une industrie, dont la branche aînée tend à se restreindre de plus en plus, tandis que la branche cadette est appelée à prendre dans l'industrie du bâtiment une extension, pour ainsi dire, incalculable.

En tant que production, le *reperçage* en bijouterie et en orfèvrerie est soumis aux variations de la mode; les machines, en exécutant à la matrice, à l'emporte-pièce la plupart des manipulations qui étaient de son ressort, lui ont enlevé déjà les trois quarts de son importance. Ces manipulations consistent à découper à la scie à main, dans des lames d'or ou autre métal précieux, des rosaces, des arabesques, des emblèmes armoriaux, des chiffres, pour les cuvettes des montres, pour l'intérieur ou l'extérieur des cassolettes, des broches, des bracelets, des pendeloques, etc. L'exécution de ces détails, même dans les ajourements les plus délicats, s'exécute à la scie à main. Pour les articles classiques, ceux que la mode ou la fantaisie n'atteint pas, on emploie les machines. Cette industrie, actuellement très-restreinte, est exercée par des femmes, et elle ne compte guère plus de vingt à vingt-cinq ateliers dans Paris.

Appliqué à l'industrie du bâtiment, le *reperçage*, ou découpage à la scie mécanique des métaux, pourrait tout aussi bien être classé dans l'industrie du sciage des métaux, et surtout dans la serrurerie d'art, de laquelle ses productions le rapprochent, ainsi que ses mille applications. S'exerçant sur le fer, la tôle, l'acier, le cuivre, le bronze, aussi bien sur le zinc que sur le similifer (zinc de la Silésie, contenant naturellement 25 pour 100 de fer); s'exécutant dans des conditions pratiques de précision qui laissent bien loin en arrière les anciens procédés manuels du marteau et de la lime; pouvant travailler avec une facilité presque égale des plaques de métaux durs et de métaux mous, à l'épaisseur de 0m,002 et même de 0m,040, le *reperçage* est l'une des grandes industries de l'avenir par la multiplicité de ses applications.

Créée vers 1867, par Mme veuve Delong (aujourd'hui Mme Tuyssuzian), cette industrie brevetée, comme le sont, d'ailleurs, les outils qui y concourent, a fait, depuis, de très-notables progrès, aussi bien dans les effets décoratifs que dans les objets d'utilité pratique. Dès son apparition à la grande Exposition universelle du Champ-de-Mars, l'architecture la prit sous sa protection et l'adopta, car elle répondait à un besoin et elle était venue à son heure. Ainsi, des pentures en fer, comme celles qui ornaient les portes des édifices du moyen âge et dont l'exécution avait exigé un travail si artistique, ces pentures sont exécutées aujourd'hui avec une incroyable facilité, sans le secours du marteau ni de la lime, tout simplement à la scie mécanique. Il en est de même des écoinçons, des chiffres pour portes, etc., quelle que soit la fantaisie qui en ait imaginé le dessin et l'agencement. Les églises ont demandé à la nouvelle industrie des grilles de chapelle, des balustres, des panneaux pour confessionnaux, des lutrins, toutes pièces forgées jadis; les cimetières, des portes de caveau, des entourages de tombeau; les cafés, des panneaux de séparation, des appliques de glace; les hôtels, les châteaux, des panneaux de porte cochère, des impostes, des balustres, des balcons, des pentures, des plaques de propreté, des girouettes. La plupart des bureaux de changeur, les plus importantes pharmacies, les bijoutiers et horlogers ont aujourd'hui ou des devantures, ou des panneaux, ou des galeries, ou des grillages en métal repercé. Tous les grands magasins de nouveautés ont leurs escaliers garnis de panneaux de métal découpés à jour, pour remplacer les draperies qui, tout en protégeant les dames contre une curiosité indiscrète, interceptaient la lumière. La rosace du plafond du théâtre du Palais-Royal, celle du théâtre de la Renaissance, celle du théâtre de Brest, de la Gaîté, de la salle Erard, etc.; la galerie de la coupole du théâtre Lyrique-Dramatique, les bouches d'aération du nouvel Opéra, ainsi que des panneaux de porte et des bouches de chaleur de divers autres théâtres, sont également exécutés en métal repercé. Pour les palais du vice-roi d'Egypte, des moucharabys, des lanternes arabes gigantesques ont été découpés; pour des châteaux, des maisons de plaisance, des hôtels, les rosaces et les fenêtres en vitraux de couleur ont substitué au plomb le métal repercé. Enfin, aux sculptures en pierre des fenêtres ogivales, on a aussi substitué le métal.

Le travail du *reperçage* mécanique s'exécute de la manière suivante : la plaque de métal laminé ou plané est enduite d'une couche de peinture blanche à la colle. Sur cette face blanchie, on trace le dessin à découper. Au moyen d'un foret, un petit trou rond est percé au centre de toutes les parties qui doivent être ajourées. La plaque, ainsi préparée, est ensuite travaillée par l'ouvrier reperceur, qui introduit tour à tour dans chaque trou percé une petite scie mise en mouvement par un mécanisme commandé par la vapeur. L'ouvrier présente aux morsures de la scie, qui ne change pas de place, toutes les sinuosités du dessin tracé en imprimant à la plaque de métal le mouvement nécessaire. Quand la portion du métal à enlever est détachée, l'ouvrier passe la scie par un autre trou, et il continue ainsi jusqu'au complet ajourement du panneau, qui n'a nul besoin d'être retouché à la lime. Si la plaque de métal à ouvrer est de peu d'épaisseur, on en reperce ainsi, du même coup, deux, trois ou quatre plaques que l'on maintient au moyen de rivets de manière à ne former qu'une seule plaque. Les scies que l'on emploie au *reperçage* n'ont que 0m,25 de longueur. Le jeu de scies se compose de vingt-cinq scies d'épaisseur, de denture et de trempe variées, selon qu'il s'agit d'exécuter un dessin plus ou moins délicat et que l'on emploie un métal plus ou moins dur.

REPERCÉE s. f. (re-pèr-sé — du préf. *re*, et de *percée*). Min. Galerie qui revient sur une couche percée par le puits où traverse un crain, pour rejoindre la couche par le mur.

REPERCER v. a. ou tr. (re-pèr-sé — du préf. *re*, et de *percer*. Se conjugue comme *percer*). Percer de nouveau : *Ce muid a été percé trop haut, il faut le* REPERCER. (Acad.)

— Techn. Découper à jour; percer de trous pour enchâsser des pierreries.

REPERCEUR, EUSE s. (re-pèr-seur, eu-ze — rad. *repercer*). Techn. Ouvrier, ouvrière dont la profession est de repercer des ouvrages, soit pour les travailler à jour, soit pour les garnir de pierreries.

RÉPERCUSSIF, IVE adj. (ré-pèr-ku-siff, i-ve — rad. *répercuter*). Méd. Qui a pour résultat ou pour but de répercuter, de faire refluer à l'intérieur : *Effet* RÉPERCUSSIF. *Topique* RÉPERCUSSIF.

— s. m. Remède propre à opérer la répercussion : *Les astringents, la glace, l'eau très-froide sont des* RÉPERCUSSIFS. (Acad.) *Sire, c'est un* RÉPERCUSSIF *qui vous sauvera.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** On donne cette épithète à certains topiques à l'aide desquels le médecin se propose de réprimer et de refouler vers l'intérieur des altérations morbides extérieures, ou qui même ont leur siége plus profondément situé. (Guersant.) L'eau glacée ou très-chaude, l'air froid, les solutions salines, alcalines ou astringentes, les pommades à l'acétate de plomb, à l'alun, au tannin ou au ratanhia peuvent agir comme *répercussifs*. Les effets de cette médication sont de resserrer le système vasculaire et cellulaire de la peau, d'en émousser la sensibilité et d'en diminuer les diverses sécrétions physiologiques et morbides. Elle peut, en augmentant momentanément l'activité du système capillaire, s'opposer à l'infiltration et à l'engorgement des divers tissus et favoriser la résorption des liquides déjà épanchés. Les *répercussifs* sont employés avec avantage dans les cas de contusions, de hernies engouées, d'érysipèles phlegmoneux, de blennorrhées et d'ophthalmies anciennes et surtout dans les maladies cutanées chroniques. Si leur action n'est pas prudemment graduée et dirigée par le médecin, elle expose le malade à des dangers sérieux et elle peut entraîner le développement de diverses affections phlegmasiques ou organiques internes. C'est ce qu'on observe le plus souvent dans la répercussion des exanthèmes et des fièvres éruptives.

RÉPERCUSSION s. f. (ré-pèr-ku-si-on — lat. *repercussio;* de *repercutere*, répercuter). Action de répercuter, de renvoyer dans une autre direction : *La* RÉPERCUSSION *des sons par les parois et la voûte d'une salle.*

— Mus. Ordre dans lequel le sujet et la réponse d'une fugue se font entendre alternativement dans les différentes parties.

— Méd. Action de répercuter, de faire refluer à l'intérieur : RÉPERCUSSION *d'une humeur.* RÉPERCUSSION *de la sueur. La* RÉPERCUSSION *des exanthèmes est souvent à craindre.*

RÉPERCUTER v. a. ou tr. (ré-pèr-ku-té — latin *repercutere;* de *re*, préfixe, et de *percutere*, frapper). Renvoyer dans une direction nouvelle : RÉPERCUTER *le son.*

— Pathol. Faire refluer à l'intérieur : RÉPERCUTER *les humeurs.* RÉPERCUTER *le mal, ce n'est pas l'enlever, c'est l'empirer.* (E. de Gir.)

Se répercuter v. pr. Etre répercuté, réfléchi : *Le son, le calorique* SE RÉPERCUTENT. (Acad.) *Les pleurs et les sanglots retentissaient entre ces murailles d'une horrible façon et* SE RÉPERCUTAIENT *dans les échos.* (Balz.) *Chaque coup de bélier* SE RÉPERCUTAIT *à la fois dans les cavernes de l'église et dans ses entrailles.* (V. Hugo.)

— Méd. Etre repoussé à l'intérieur : *Les humeurs viennent à* SE RÉPERCUTER. (Acad.)

REPERDRE v. a. ou tr. (re-pèr-dre — du préf. *re*, et de *perdre*). Perdre de nouveau : REPERDRE *sa fortune, après l'avoir rétablie. Un aveugle opéré peut* REPERDRE *la vue en se trouvant frappé par un jour trop vif.* (Balz.) *Dès qu'il avait recouvré ou plutôt* REPERDU *sa raison, il retombait dans sa manie.* (Balz.) *L'idée de* REPERDRE *encore une fois la vie l'avait accablée.* (V. Hugo.) *Depuis le jour où j'ai su que tu existais, je n'*AI *jamais* REPERDU *tes traces.* (G. Sand.) ‖ Egarer de nouveau : *Le pauvre bûcheron* REPERDIT *le petit Poucet et ses frères, qui étaient revenus à la maison.* (Littré.)

— Perdre ce qu'on avait gagné : *J'avais gagné cent francs, mais un retour de fortune me les a fait* REPERDRE. ‖ Absol. : *Nous avions d'abord gagné, mais nous avons ensuite* REPERDU.

— Fig. Perdre un avantage qu'on avait acquis : *Vous aviez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis; je vois que vous commencez à le* REPERDRE. (De Retz.) *Cette réflexion, plus prompte qu'un éclair, jeta dans mon âme un instant de lueur que je* REPERDIS *bientôt, mais qui me suffit pour me reconnaître.* (J.-J. Rouss.)

Se reperdre v. pr. Etre reperdu : *Ce sont là des fortunes qui* SE REPERDENT *aussi facilement qu'elles se sont acquises.*

— S'égarer de nouveau : *Tu étais perdu. Ah çà! mais tu tiens donc beaucoup à ne pas* TE REPERDRE, *toi?* (Balz.)

REPERDU, UE (re-pèr-du) part. passé du v. Reperdre. Perdu de nouveau : *Biens* REPERDUS. *Partie* REPERDUE.

REPÉRAGE s. m. (re-pé-ra-je — rad. *repère*). Techn. Indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se réunir.

REPÈRE s. m. (re-pè-re — du latin *reperire*, trouver, lequel est formé lui-même de *re*, préfixe, et du simple qui est dans *aperire*, ouvrir, *o-perire*, couvrir, etc.). Techn. Marque faite à différentes pièces d'un ouvrage, dans le but de les ajuster exactement et sans tâtonnement, quand on veut les assembler. ‖ Traits de pierre noire ou blanche, employés par les menuisiers pour marquer les pièces d'assemblage avant de les monter en œuvre. ‖ Marques faites aux tubes d'une lunette, afin qu'on puisse les allonger ou les accourcir au point juste de la vue de la personne qui s'en sert. ‖ Marques faites sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, etc., pour qu'on puisse retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, une distance. ‖ Pavés placés de distance en distance et disposés de façon à marquer le niveau de pente. ‖ Piquet que l'on enfonce en terre pour fixer la hauteur d'un déblai, d'un remblai, etc.

— *Point de repère.* Toute marque employée pour reconnaître le lieu d'où l'on doit partir, où l'on doit s'arrêter, ou l'ordre dans lequel on doit assembler diverses pièces séparées. ‖ Par anal. Tout ce qui peut servir d'indication : *Jadis on observait le ciel à l'œil nu et l'on prenait pour* POINT DE REPÈRE *les objets terrestres.* (Arago.) *Cette colonne doit servir à nos recherches ultérieures de* POINT DE REPÈRE. (Proudh.) ‖ Fig. Point de départ, qui sert à se retrouver : *Vous admettez l'existence de Dieu, bien; ce sera notre* POINT DE REPÈRE.

— **Encycl.** P. et chauss. Dans l'opération du nivellement, on donne le nom de *repère* au point fixe que l'on prend pour point de départ des opérations, tel qu'un point d'un monument ou d'un travail solide et immuable, un seuil de porte ou un appui de croisée, etc.; comme ces *repères* peuvent ne pas avoir une fixité suffisante, on les rattache à des contre-*repères* déterminés par un signe conventionnel sur un rocher, un arbre, etc. A Paris, dans presque toutes les rues, la municipalité a fait fixer contre les murs des *repères* ou plaques en fonte aux armes de la ville, sur lesquels on lit : 1° à gauche, la hauteur du *repère* au-dessus du niveau moyen de la mer; 2° à droite, la hauteur du *repère* au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire du niveau des plus basses eaux, au pont de la Tournelle; 3° à la partie inférieure, la distance du *repère* au-dessous du plan général de comparaison adopté dans le nivellement de Paris. Ce plan ayant été choisi à 50 mètres au-dessus de la surface de l'eau dans le bassin de la Villette, alimenté par le canal de l'Ourcq, par rapport à ce plan les cotes sont comptées de haut en bas. La face latérale supérieure de la plaque qui porte ces inscriptions forme le *repère* proprement dit; on l'a élargi à l'aide d'une saillie venue à la plaque, afin qu'on pût y reposer facilement la semelle de la mire. On a gravé *repère* en toutes lettres sur cette face latérale supérieure. Des *repères* principaux sont placés dans quelques grandes villes de France; parmi celles-ci, on peut citer Lyon, où les altitudes sont prises par rapport au zéro de Marseille.

— Hydraul. Dans les établissements hydrauliques, on établit des *repères* pour fixer le niveau supérieur que l'eau ne doit pas dépasser pour ne pas inonder les terrains riverains. Ces *repères*, que l'on nomme *repères légaux*, ne se composent le plus souvent que d'un simple crampon de fer scellé dans le mur de l'usine, ceci lorsque le niveau des eaux du cours d'eau est à peu près constant; mais, lorsque le cours d'eau est sujet à des variations très-sensibles, on a recours à des *repères doubles*, qui consistent en un crampon à crochet ou en un poteau à deux saillies. La saillie inférieure est le niveau légal; la saillie supérieure correspond au niveau de tolérance, au delà duquel l'usinier est en contravention, à moins cependant qu'une crue ne fasse dépasser ce niveau, malgré l'ouverture de toutes les vannes. Sur certains cours d'eau, il arrive quelquefois que la saillie supérieure du *repère*, au lieu d'être le niveau de tolérance, devient le niveau légal, et, par suite, la saillie inférieure est le niveau de tolérance; dans ce cas, l'administration donne à l'eau un écoulement continu, et non par éclusée.

REPÉRÉ, ÉE (re-pé-ré) part. passé du v. Repérer. Marqué au moyen d'un repère.

REPÉRER v. a. ou tr. (re-pé-ré — rad. *repère*. Change *é* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je repère, qu'il repère;* excepté au futur et au conditionnel : *Je repérerai, il repérerait*). Marquer, indiquer des repères : *Après que la première empreinte est séchée, on donne la seconde, et ainsi de suite; mais il faut* REPÉRER *soigneusement la toile, pour s'assurer qu'elle n'a pas varié.*

— Lithogr. *Châssis à repérer*, Cadre en fer, formé de règles mobiles de cuivre munies d'aiguilles d'acier, qui servent de points de repère pour fixer carrément la feuille de papier à chaque tirage.

REPERPÉTUER v. a. ou tr. (re-pèr-pé-tu-é — du préf. *re*, et de *perpétuer*). Reproduire.

Se reperpétuer v. pr. Se reproduire : *Herbes qui* SE REPERPÉTUENT *par leurs semences.*

RÉPERTOIRE s. m. (ré-pèr-toi-re — du lat. *repertorium*, inventaire; formé de *repertum*, supin de *reperire*, trouver). Table ou recueil dont les matières sont classées par ordre alphabétique, par ordre chronologique, ou suivant l'analogie des sujets, afin de faciliter les recherches : *Tout registre bien établi doit être accompagné d'un* RÉPERTOIRE.

— Recueil de diverses matières que l'on fait pour une utilité particulière : *Je vous puis aisément donner cette date par le moyen de mon* RÉPERTOIRE. (Acad.)

— Titre de certains recueils : RÉPERTOIRE *de jurisprudence.*

— Par ext. Source où l'on peut puiser des renseignements : *Les lieux communs sont des* RÉPERTOIRES *utiles aux savants aussi bien qu'aux ignorants.*

— Fig. Réunion, ensemble de connaissances : *Je connais plus ou moins bien quatre ou cinq langues vivantes, ce qui m'a fait un* RÉPERTOIRE *immense de mots de toutes livrées.* (Brillat-Savarin.) *Le livre de M. Walckenaer sur Mme de Sévigné est un* RÉPERTOIRE *complet de tout ce qui a vécu sous Louis XIV.* (Ste-Beuve.) *On a souvent des règles pour se dispenser de réfléchir, comme des* RÉPERTOIRES *pour se dispenser d'étudier.* (De Gérando.) *L'ouvrage de Montaigne est un vaste* RÉPERTOIRE *de souvenirs et de réflexions nées de ces souvenirs.* (Villem.) ‖ Se dit également des personnes très-versées en certaines matières : *Cette femme est un* RÉPERTOIRE *vivant de tout ce qui se passe dans son quartier.* (Acad.) *Cet homme est un* RÉPERTOIRE *d'anecdotes.* (Acad.) *Cet homme avait de l'esprit, beaucoup de sens; c'était un* RÉPERTOIRE *de cour.* (St-Simon.) *L'abbé de Choisy avait l'art de faire causer les personnages bien informés, ceux qu'il appelait de vieux* RÉPERTOIRES. (Ste-Beuve.)

— *Répertoire anatomique*, Salle contiguë à l'amphithéâtre, et dans laquelle on range des squelettes d'hommes et d'animaux.

— Théâtre. Nomenclature des pièces qui forment le fonds ordinaire d'un théâtre : RÉPERTOIRE *du Théâtre-Français, de l'Odéon, du Vaudeville.* ‖ Nomenclature des pièces qui doivent être jouées sur un théâtre pendant une semaine : *Le* RÉPERTOIRE *de la semaine prochaine se compose de telles et telles pièces.* ‖ Nomenclature des rôles appris et joués par un acteur ou une actrice : *Le* RÉPERTOIRE *de Talma, de Samson, de Mlle Rachel, de Mme Cabel.* ‖ Par anal. Tout ce que l'on peut réciter : *Les aras réjouis débitent leur* RÉPERTOIRE. (Th. Gaut.)

— Comm. Feuillets rangés par ordre alphabétique, et au moyen desquels on trouve facilement tous les articles portés au grand livre.

— Législ. Registre sur lequel certains fonctionnaires ou certains officiers publics inscrivent sommairement les actes qu'ils rédigent : *Les* RÉPERTOIRES *facilitent la recherche des actes et en empêchent la soustraction, tout en donnant au fisc le moyen facile de s'assurer que ces actes ont été soumis à l'enregistrement.*

— **Syn. Répertoire, catalogue, dénombrement.** V. CATALOGUE.

— **Encycl.** Pratiq. Les fonctionnaires ou officiers publics qui doivent tenir des *répertoires* sont : les notaires, les greffiers, les commissaires-priseurs, les huissiers et les porteurs de contraintes, les secrétaires des préfectures, sous-préfectures et mairies.

Quand il y a lieu d'en faire le dépôt, les originaux et les copies des *répertoires* doivent être sur papier timbré. L'article 72 de la loi du 28 avril 1816 porte à ce sujet : « Tous individus assujettis à tenir des livres par les lois et règlements seront tenus de les faire timbrer sous peine d'une amende de 500 francs par chaque contravention. » L'empreinte du timbre ne doit être couverte d'aucune écriture ni altérée, à peine de 20 francs d'amende. Les *répertoires* doivent être tenus sans blancs ni interlignes, chronologiquement et par ordre de numéros.

— *Des répertoires des notaires.* L'obligation imposée aux notaires de tenir des *répertoires* remonte à un temps assez reculé; car nous trouvons un arrêt du parlement de Paris, du 7 février 1655, qui les y assujettit. Les lois nouvelles, notamment celles des 12 décembre 1798 et 16 mars 1803, n'ont fait que consacrer à cet égard des dispositions déjà existantes.

D'après l'article 30 de la loi du 16 mars 1803, les notaires doivent, avant de se servir de leur *répertoire*, le faire viser, coter et parafer par le président ou, à son défaut, par un juge de tribunal de 1re instance de leur résidence. Cette formalité, en assurant le nombre des feuilles du *répertoire*, empêche ainsi les suppressions et les intercalations frauduleuses; toutefois, elle n'est sanctionnée par aucune peine, et c'est par voie de discipline seulement que peut être réprimée son inobservation.

Les *répertoires* des notaires sont divisés en sept colonnes. La première contient le numéro de l'article; la seconde, la date de l'acte; la troisième indique la nature de l'acte, c'est-à-dire si c'est une minute ou un brevet; on doit conclure de là que les notaires ne peuvent tenir plusieurs *répertoires;* la quatrième, l'espèce de l'acte, c'est-à-dire si c'est un bail, une vente, une procuration, etc.; la cinquième, les noms, prénoms, qualités et domiciles des parties; la sixième colonne contient l'indication des biens et de leur situation, quand il s'agit d'un acte transmissible de la propriété ou de la jouissance d'un immeuble, et, en outre, le prix, si la transmission est à titre onéreux. Enfin, dans la septième se trouve la relation de l'enregistrement, c'est-à-dire le montant du droit.

Comme tous les autres officiers publics, les notaires doivent porter sur leur *répertoire* tous les actes qu'ils reçoivent, à peine de 10 francs d'amende pour chaque omission. Le mot *actes* désigne ici non-seulement les minutes et les brevets, mais aussi les copies et extraits collationnés qui sont soumis à l'enregistrement; mais les expéditions et extraits délivrés par un notaire auquel un tribunal a confié les minutes d'un autre notaire ne doivent pas être portés sur le *répertoire*.

Les notaires sont tenus de mentionner sur leur *répertoire*, le jour même de leur réception : les testaments publics; les actes de suscription des testaments mystiques et les testaments olographes, quand les testateurs les remettent aux notaires en leur qualité, et non à titre d'amis; il doit en être dressé acte de dépôt.

Il n'existe, du reste, que deux exceptions à l'obligation imposée aux notaires de porter sur leur *répertoire* les actes qu'ils passent : la première est relative aux certificats de vie délivrés aux individus qui jouissent de rentes ou pensions viagères sur l'Etat, par les notaires choisis à cet effet; la seconde concerne les certificats exigés quand il y a mutation dans la propriété, soit de ces rentes, soit des rentes perpétuelles. Ces deux exceptions sont fondées sur ce que ces certificats sont dispensés de la formalité de l'enregistrement; et, comme ce motif ne se rencontre point à l'égard des certificats de propriété nécessaires pour le retrait des cautionnements versés à la caisse d'amortissement, l'exception ne leur est point applicable.

D'après la loi du 12 décembre 1798, les notaires doivent, indépendamment de l'obligation de faire coter leur *répertoire*, le présenter dans les dix premiers jours de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, au receveur de l'enregistrement de leur résidence, pour qu'il le vise à la date du jour où il est présenté, à peine d'une amende de 10 francs par chaque dix jours de retard. Cette amende est encourue dès le premier jour de la dizaine; cependant la présentation pourrait avoir lieu le lendemain, si le dixième jour était férié. Quand bien même un notaire n'aurait reçu aucun acte dans le cours d'un trimestre, il doit néanmoins présenter son *répertoire* au visa.

Conformément à une décision du ministre des finances, la présentation au receveur et la vérification à laquelle il doit se livrer sont constatées par un enregistrement dans une case particulière, à la date de la présentation, sur le registre des actes civils. Cet enregistrement indique le nombre des actes passés, reçus ou faits depuis le dernier visa, les omissions, doubles emplois, renvois, intercalations et ratures, ainsi que la date des procès-verbaux s'il en a été dressé; les mêmes mentions sont faites dans le certificat du visa apposé au bas du dernier article inscrit au *répertoire*, avec indication du folio et de la case de l'enregistrement.

D'après une instruction de la régie du 9 octobre 1806, encore en vigueur, les receveurs sont personnellement responsables du payement des amendes résultant des contraventions qu'ils n'ont pas constatées.

— *Des copies de répertoire.* Dans les deux premiers mois de l'année, chaque notaire est tenu de déposer au greffe du tribunal civil de sa résidence une copie de son *répertoire*, entièrement conforme à l'original et écrite sur papier timbré fourni par la régie, à peine d'une amende de 100 francs, qui est encourue dès le premier jour du troisième mois (loi du 6 oct. 1791).

D'après une décision du ministre des finances en date du 12 septembre 1817, le successeur d'un notaire est tenu de faire le dépôt de la copie du *répertoire* de son prédécesseur, quand bien même celui-ci aurait cessé d'être notaire avant l'expiration de l'année. Il est seul passible de l'amende s'il ne remplit pas cette obligation.

Les greffiers des tribunaux doivent dresser acte du dépôt de *répertoire* qui leur est fait par chaque notaire.

D'après l'article 839 du code de procédure civile, les notaires qui se refusent à donner communication de leur *répertoire* aux parties intéressées en nom direct aux actes y relatés, ou à leurs héritiers et ayants cause, peuvent être condamnés, même par corps, par le tribunal de 1re instance de leur résidence. L'affaire est jugée à bref délai et le jugement exécuté nonobstant opposition ou appel. (C. de pr. civ., art. 840.)

D'un autre côté, les notaires ne peuvent communiquer leur *répertoire* à d'autres personnes, à peine de dommages-intérêts et d'une amende de 100 francs, pour la première fois, et de suspension en cas de récidive. Cette prohibition reçoit néanmoins une exception à l'égard de ceux qui ont obtenu du tribunal de 1re instance de la résidence du notaire un jugement leur accordant le droit d'exiger cette communication.

Les notaires doivent, à toute réquisition, communiquer leur *répertoire* aux préposés de l'enregistrement; en cas de refus, ils encourent une peine de 50 francs d'amende. Le préposé constate ce refus par un procès-verbal dressé en présence du maire ou d'un adjoint, dont il doit requérir l'assistance. « En règle générale, dit M. Fouquet, les *répertoires* des notaires ne doivent sortir de leurs mains que pour passer dans celles de leurs successeurs; cependant ce principe souffre exception : 1° quand le notaire est démissionnaire ou destitué; car alors il a le droit de faire la remise de son *répertoire*, ainsi que de ses minutes, à l'un des notaires résidant dans sa commune, ou à l'un de ceux résidant dans le canton, s'il était le seul notaire de la commune; mais il doit faire cette remise dans le mois de la prestation du serment de son successeur, si la place est conservée, ou dans les deux mois de la suppression si elle est supprimée; 2° quand le notaire est décédé; car alors ses héritiers et représentants universels jouissent du droit qu'il avait eu, mais à la charge de l'exercer, selon les cas, dans les mêmes délais qu'il l'aurait fait lui-même. »

Quand les *répertoires* ne sont point remis dans les délais fixés, ils passent de plein droit au successeur du notaire, et, quand la place est supprimée, au notaire désigné par le procureur de la République près le tribunal de 1re instance du ressort.

— *Des autres officiers ministériels et fonctionnaires qui doivent tenir des répertoires.* Nous avons vu quelles étaient les personnes qui, comme les notaires, étaient tenues d'avoir des *répertoires;* ces *répertoires* doivent être également sur papier timbré délivré par la régie; ils doivent être aussi visés avant tout usage, savoir :

1° Les *répertoires* des commissaires-priseurs, par le président ou par un juge du tribunal de 1re instance de leur résidence.

2° Ceux des huissiers audienciers, par le président du tribunal ou de la cour près lequel ils sont immatriculés; ceux des huissiers ordinaires résidant dans des villes où siégent des tribunaux de 1re instance, par le président ou, à défaut, par un juge; ceux des autres huissiers, par le juge de paix de leur résidence; ceux des porteurs de contraintes, par les maires.

3° Ceux des greffiers de justices de paix, par le juge de paix; les autres, par le président ou par le membre du tribunal de la cour ou du conseil auquel ils appartiennent.

4° Ceux des secrétaires généraux de préfecture, des secrétaires de sous-préfecture, par les préfets et sous-préfets; ceux des maires ou des personnes qu'ils ont désignées doivent être visés par le sous-préfet de l'arrondissement.

Les huissiers sont tenus d'inscrire sur leur *répertoire* tous les actes et exploits de leur ministère, à peine de 10 francs d'amende par chaque omission; ils doivent même mentionner le coût de ces actes, défalcation faite des déboursés.

Les huissiers audienciers doivent tenir deux *répertoires :* l'un, où ils inscrivent les actes qu'ils signifient comme audienciers; l'autre, les actes qu'ils font comme huissiers ordinaires.

Les greffiers des justices de paix, des tribunaux de 1re instance et des cours d'appel, peuvent tenir deux *répertoires*, l'un pour les actes et jugements en matière civile, l'autre pour les mêmes actes en matière correctionnelle et criminelle.

Les secrétaires de préfecture et de sous-préfecture, les maires, ou les personnes qu'ils ont désignées, doivent inscrire sur leur *répertoire* tous les actes qui doivent être enregistrés sur les minutes, que ces actes soient ou non soumis à l'approbation des préfets ou des ministres.

— Théâtre. Le *répertoire* est l'ensemble de toutes les pièces jouées avec succès sur un théâtre et qui sont susceptibles d'être reprises. C'est dans ce sens que l'on dit qu'une pièce restera ou ne restera pas au *répertoire*. Ainsi *Mercadet*, le *Fils de famille*, le *Demi-Monde* font partie du *répertoire* du Gymnase; les *Lionnes pauvres*, *Dalila*, les *Faux bonshommes*, les *Filles de marbre* font partie du *répertoire* du Vaudeville; la *Grande-duchesse de Gérolstein*, la *Belle Hélène*, *Barbe-Bleue*, la *Périchole* font partie du *répertoire* des Variétés; *Orphée aux enfers*, *M'sieu Landry*, *Mesdames de la Halle*, les *Deux aveugles* font partie du *répertoire* des Bouffes. Pour faire entendre que les pièces que l'on joue d'ordinaire à un théâtre sont de tel ou tel genre, amusantes ou ennuyeuses, on dira que ce théâtre possède un beau ou mauvais *répertoire*, un *répertoire* varié ou monotone, etc.

Répertoire a aussi parfois une signification plus restreinte. Ainsi, les chefs-d'œuvre classiques, tragédies et comédies, qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ont été représentés à la Comédie-Française ou à la Comédie-Italienne et qui sont restés la possession du Théâtre-Français et de l'Odéon, presque toutes les tragédies de Racine, une partie seulement de celles de Corneille, de Voltaire, de Crébillon, une ou deux de Rotrou et de Mairet, toutes les comédies de Molière et de Regnard, quelques-unes de Dancourt, de Le Sage, de Marivaux, de Beaumarchais, de Dufresnoy, de Poisson, de Hauteroche, etc., sont désignés collectivement sous le nom d'ancien *répertoire* ou de *répertoire* classique. Ces pièces reparaissent continuellement, le Théâtre-Français étant obligé de puiser, au moins trois fois par semaine, dans cette partie de son *répertoire* général, et l'Odéon les reprenant de temps à autre pour les débuts des futurs Talma ou des futures Rachel.

Cet ancien *répertoire* est inamovible; il en est tout autrement du *répertoire* moderne, composé de pièces dont les auteurs sont encore vivants. Aux termes des traités passés entre les directeurs des théâtres de Paris et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, un auteur est libre de reprendre à un théâtre et de la porter à un autre toute œuvre qui n'a pas été jouée depuis un an et un jour. Lorsque ce fait se produit, on dit que telle pièce a passé du *répertoire* de tel théâtre dans celui de tel autre.

Il est d'usage, dans certains théâtres de Paris, particulièrement dans ceux où l'on ne joue pas la même pièce chaque jour pendant des mois entiers, par exemple à l'Opéra, à la Comédie-Française, à l'Odéon, au Théâtre-Lyrique, au Théâtre-Italien, d'afficher au foyer des artistes, au commencement de chaque semaine, la composition, jour par jour, des spectacles qui doivent se succéder dans le cours de la semaine, à moins d'accident imprévu. Ce catalogue hebdomadaire des spectacles prend aussi le nom de *répertoire*.

Enfin, ce mot a une dernière acception. Les troupes des théâtres de province n'étant pas très-nombreuses, et chacune d'elles devant s'assimiler le *répertoire* de six, huit ou dix théâtres parisiens, leurs acteurs sont obligés, par conséquent, d'apprendre chaque année trente, quarante, cinquante et jusqu'à soixante rôles différents. L'ensemble des rôles ainsi appris et joués par un acteur constitue son *répertoire*. Lorsque l'un d'eux vient se présenter, à la fin de l'année théâtrale, chez les agents dramatiques de Paris, afin d'y contracter un engagement nouveau, il ne manque jamais de faire savoir quel est son *répertoire*, dans chaque genre, drame, comédie, vaudeville ou opéra. De cette façon, et par l'ensemble des *répertoires* des artistes qu'il engage pour son exploitation, *répertoires* qu'il conserve soigneusement par devers lui, un directeur sait d'avance quelles pièces peuvent être montées facilement, la plupart des rôles ayant dû être joués auparavant par les acteurs qui font partie de son personnel.

Répertoire universel de bibliographie, par L. Techener (in-8°), utile publication dans laquelle est décrite avec soin une collection de manuscrits, de livres imprimés et d'opuscules de tout genre et en toutes langues, classés d'après les divisions ordinaires de la bibliographie. Pour chaque volume important, au titre et aux renseignements ordinaires est jointe une notice concise sur l'ouvrage et sur son auteur, les éditions et réimpressions, les figures. Ce *Répertoire* peut servir à former une vaste bibliothèque où seraient représentées toutes les connaissances humaines. Il fournit aussi des additions et de curieuses corrections au fameux *Manuel du libraire*, si utile à tous les amis des livres, mais qui n'a pu se soustraire à quelques imperfections. Cette publication se continue d'année en année.

Répertoire de jurisprudence, par Merlin de Douai. V. JURISPRUDENCE.

REPESER v. a. ou tr. (re-pe-zé — du préf. *re*, et de *peser*. Se conjugue comme *peser*). Peser de nouveau.

— Fig. Examiner soigneusement : *Il faut peser et* REPESER *plusieurs fois dans son esprit tous les avantages et les inconvénients d'une affaire avant de l'entreprendre.*

RÉPÉTAILLÉ, ÉE (ré-pé-ta-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Répétailler. Répété jusqu'à satiété.

RÉPÉTAILLER v. a. ou tr. (ré-pé-ta-llé; *ll* mll. — fréquent. de *répéter*). Fam. Répéter la même chose jusqu'à satiété : RÉPÉTAILLER *sans cesse les mêmes anecdotes.*

— Absol. : *Ne faire que* RÉPÉTAILLER.

RÉPÉTÉ, ÉE (ré-pé-té) part. passé du v. Répéter. Redit : *Ce qui est commun et* RÉPÉTÉ *par tout le monde n'est saisi par personne.* (Mme de Staël.) *Tout mensonge* RÉPÉTÉ *devient une vérité; on ne saurait avoir trop de mépris pour les opinions humaines.* (Chateaub.) *Le nom de Dieu perd de sa sainteté pour être* RÉPÉTÉ *trop souvent.* (J. Simon.) *Un argument* RÉPÉTÉ *est comme un dîner réchauffé.* (Cormenin.)

Ce qu'on fait sera su, ce qu'on dit *répété.*
C. DELAVIGNE.

Dans ce moment, les politesses,
Les souhaits vingt fois *répétés*
Et les ennuyeuses caresses
Pleuvent sans doute à ses côtés.
PARNY.

— Renouvelé : *Les hommes sont si bêtes, qu'une violence* RÉPÉTÉE *finit par leur paraître un droit.* (Helvétius.) *Il est naturel à l'homme d'altérer ce qu'il touche; tout s'use par un maniement* RÉPÉTÉ. (J. Ampère.) *Il faut des expériences* RÉPÉTÉES *pour réduire certains politiques à reconnaître que tout ce qui est pervers n'est pas habile.* (Prévost-Paradol.) *Les excès* RÉPÉTÉS *plusieurs fois amènent inévitablement une maladie.* (J. Macé.)

Les besoins *répétés* amènent l'habitude.
DELILLE.

Je les vois, haletants et couverts de poussière,
Braver, dans ces travaux chaque jour *répétés*,
Et le froid des hivers et le feu des étés.
VOLTAIRE.

— Où l'on remarque des répétitions : *Son style est tout naturel, tout jeune, sans art, un peu* RÉPÉTÉ. (Mme de Sév.) ‖ Reproduit : *Il est peu d'images qui soient plus* RÉPÉTÉES *dans tous les monuments d'Egypte que celle de l'ibis.* (Buff.) *Ce tableau semble s'être peint tout seul, comme une vue* RÉPÉTÉE *dans une glace.* (Th. Gaut.)

Les cris sourds des oiseaux précurseurs des orages
Sont *répétés* au loin par l'écho des rochers.
A. MARTIN.

Ainsi la planète argentée,
Au miroir en vain *répétée*,
Ne rend qu'une froide pâleur;
Mais si du dieu de la lumière
Il reçoit la clarté première,
Quels feux! quelle active chaleur!
LEBRUN.

RÉPÉTER v. a. ou tr. (ré-pé-té — du lat. *re*, préfixe itératif, et de *petere*, demander, proprement chercher, aller prendre de nouveau. Change *é* en *è* lorsque le *t* est suivi d'un *e* muet : *Je répète; qu'il répète;* excepté au futur et au conditionnel : *Je répéterai; il répéterait*). Dire ce qu'on a déjà dit : RÉPÉTER *une question.* RÉPÉTER *dix fois la même chose.* RÉPÉTER *un couplet qu'on venait de chanter. Oui, je le* RÉPÈTE, *vous donnez, quand vous servez Dieu, une nouvelle force à notre ministère.* (Mass.) *On* A RÉPÉTÉ *cent fois que Rousseau, cet homme si éloquent la plume à la main, n'était rien dans la conversation.* (Laharpe.) *On lui* AVAIT *ensuite* RÉPÉTÉ *souvent que sa conduite et sa santé pouvaient influer sur la constitution de son enfant.* (Barthél.) *Les Palermitains rentrèrent dans la ville,* RÉPÉTANT *toujours le même cri : Qu'ils meurent, les Français!* (Simonde de Sismondi.) *Un menteur, à force de* RÉPÉTER *un mensonge, finit petit à petit par se persuader à lui-même qu'il dit la vérité.* (Macario.) *Décrès m'*A *souvent* RÉPÉTÉ *que ce fut à Toulon qu'il apprit la nomination de Napoléon au commandement de l'armée d'Italie.* (Las Cases.)

Je fuis Titus, je fuis ce nom qui m'inquiète,
Ce nom qu'à tout moment votre bouche *répète*.
RACINE.

Que me fait ce reproche exhumé des vieux temps,
De *répéter* sans fin mes oracles constants?
BARTHÉLEMY.

Homère seul a le droit de conter
Tous les exploits, toutes les aventures,
De les étendre et de les *répéter*.

VOLTAIRE.

. . . Je veux raconter et *répéter* sans cesse
Qu'après avoir juré de vivre sans maîtresse,
J'ai fait serment de vivre et de mourir d'amour.

A. DE MUSSET.

— Redire ce qu'un autre a dit : RÉPÉTER *une calomnie. Je viens* RÉPÉTER *ici, devant ces autels, les paroles que j'ai recueillies de sa bouche.* (Boss.) *Il est des choses qu'on finit par croire à force de les entendre* RÉPÉTER. (Montesq.) *On* RÉPÈTE *encore longtemps, par habitude, ce que l'on ne croit plus ; car les mauvais bruits survivent aux opinions.* (Joubert.) *Un prédicateur qui* RÉPÉTERAIT *Massillon passerait pour un socialiste.* (Ch. de Rémusat.) *Ce qu'il m'a dit ne s'est pas effacé de ma mémoire, et je le* RÉPÉTERAIS *mot pour mot.* (A. de Vigny.) ‖ Se dit des animaux, dans le même sens : *Ce serin* RÉPÈTE *plusieurs airs.* (Acad.) *La grande facilité que les oiseaux ont à retenir et* RÉPÉTER *les sons fait que souvent ils copient les inflexions, les tons de la voix humaine et de nos instruments.* (Buff.)

— Rapporter ce qu'on a entendu, soit par étourderie, soit par malveillance : *Prenez garde à cet homme, il est sujet à* RÉPÉTER *ce qu'on a dit.* (Acad.) *Les sots* RÉPÈTENT *toujours à contre-sens ce qu'ils ont entendu.*

— Réfléchir les sons, la lumière : *Echo qui* RÉPÈTE *deux fois, trois fois les sons. Ces deux glaces, placées en regard,* RÉPÈTENT *les objets à l'infini.* (Acad.) *A peine l'écho y* RÉPÈTE *le murmure des palmistes qui croissent sur leurs plateaux élevés.* (B. de St-P.) *Le cristal des eaux* RÉPÈTE *l'azur des cieux.* (Marmontel.) *L'eau limpide* RÉPÉTAIT *dans le lointain les nuages flottant dans les airs en banderoles de pourpre et les légères ondulations du feuillage.* (Jauffret.)

— Présenter d'un côté, pour la symétrie, l'équivalent de ce qui est de l'autre : RÉPÉTER *un ornement à droite et à gauche. Cette fausse porte n'a d'autre objet que de* RÉPÉTER *la véritable.*

— Refaire, recommencer : *Les hommes les plus ingénieux, nés avec les organes les plus flexibles, auront formé quelques articulations que leurs enfants* AURONT RÉPÉTÉES. (Volt.) *La physique moderne nous donne les moyens de* RÉPÉTER *les miracles des anciens.* (L. Figuier.) ‖ Imiter : *Je fais des métaux, je fais des diamants, je* RÉPÈTE *la nature.* (Balz.)

— Dire ou faire plusieurs fois une chose en particulier, afin d'être plus en état de l'exécuter en public : RÉPÉTER *son sermon, sa leçon.* RÉPÉTER *une comédie, un ballet.* RÉPÉTER *son rôle. L'harmonie de ses mouvements était telle, qu'on eût dit qu'elle les* AVAIT RÉPÉTÉS *devant un miroir.* (Roger de Beauvoir.)

On *répète* vos vers et, pendant cinq longs mois,
On fatigue pour vous sa mémoire et sa voix.

C. DELAVIGNE.

— Expliquer à des élèves, en particulier et avec plus de développements, ce que le professeur leur a enseigné pendant la classe, et leur donner des conseils sur la manière dont ils doivent faire leurs devoirs : RÉPÉTER *des élèves.*

— *Répéter les heures, les quarts, etc.,* Faire sonner les heures, les quarts, etc., à une montre, à une pendule, en poussant un ressort ou en tirant un cordon.

— Mar. *Répéter les signaux,* Faire les mêmes signaux que le commandant, pour les transmettre aux vaisseaux les plus éloignés.

— Jurispr. Redemander ce qu'on a donné, ce qu'on a prêté ou ce qu'on prétend avoir été pris sans droit : RÉPÉTER *un prisonnier, un cheval. Il m'a pris mon bien, j'ai le droit de le* RÉPÉTER. (Acad.) *Les vétérans craignaient qu'on ne* RÉPÉTÂT *les dons immenses qu'ils avaient reçus.* (Montesq.) ‖ *Répéter des frais à quelqu'un* ou mieux *sur quelqu'un,* Réclamer le remboursement des frais qu'on a faits. ‖ Par anal. Réclamer : *Mme de Lesdiguières m'envoyait Vincerot de Saint-Germain sous prétexte de* RÉPÉTER *quelques prisonniers.*

Les récompenses les plus dues
Sont souvent des dettes perdues
Pour qui cherche à les *répéter.*

J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. ecclés. *Répéter des témoins,* Entendre la déposition de témoins qui sont venus faire des révélations à la suite de la publication d'un monitoire ou d'un réaggrave.

— Absol. Répéter ce qu'on a entendu : *Les enfants* RÉPÈTENT *sans se douter des inconvénients que cela peut avoir.* (Acad.) *Les enfants sont très-portés à* RÉPÉTER *et à contrefaire.* (Buff.)

— Donner des répétitions à un ou plusieurs élèves : *Professeur qui ne fait que* RÉPÉTER.

— Se préparer en particulier à dire ou à faire ce que l'on devra exécuter plus tard en public : *Je fus l'autre jour me promener dans les belles allées de Chaulnes; je* RÉPÉTAIS *pour les rochers.* (Mme de Sév.)

Répétons donc en paix. . .

PIRON.

— Réclamer ce que l'on a donné, prêté, etc. : *Les intérêts à* RÉPÉTER *devaient être fixés.* (Beaum.)

Des biens à *répéter*, des partages à faire,
Vous voyez que voilà de quoi le mettre aux champs.

GRESSET.

Se répéter v. pr. Etre redit : *Une sottise ne doit jamais* SE RÉPÉTER, *fût-elle saupoudrée d'esprit.* (Ch. Nodier.)

— Etre employé plusieurs fois : *Le même vers* SE RÉPÈTE *deux fois à la fin de chaque couplet de cette chanson.* (Acad.) *Le même mot* SE RÉPÈTE *trois fois dans un rondeau.* (Acad.)

— Redire souvent les mêmes choses : *C'est un conteur agréable; mais il* SE RÉPÈTE *quelquefois.* (Acad.) *Ce vieillard est sujet à* SE RÉPÉTER. (Acad.)

— Se servir souvent ou plusieurs fois des mêmes tours, des mêmes mots : *Ce poëte, ce musicien a le défaut de* SE RÉPÉTER. (Acad.) *Young, en* SE RÉPÉTANT, *parvint à s'échauffer et à renchérir sur lui-même.* (Laharpe.) *Un professeur qui ne* SE RÉPÉTERAIT *pas ne serait pas compris.* (Cormenin.)

— Etre fait, être renouvelé souvent, surtout en parlant de choses dont le retour est fatigant, désagréable : *Cela* SE RÉPÈTE *souvent, tous les jours. Les actes de violence* SE RÉPÉTÈRENT *d'une extrémité de l'empire à l'autre.* (Raynal.) *Les causes de ce brigandage pourront* SE RÉPÉTER. (Raynal.)

— Etre réfléchi : *Les objets* SE RÉPÈTENT *à l'infini dans ces deux glaces.* (Acad.)

— Etre répété pour la symétrie : *Les mêmes ornements* SE RÉPÈTENT *sur les autres faces de l'édifice.* (Acad.)

— Réciproq. Se dire mutuellement plusieurs fois les mêmes paroles : *Ils se séparèrent, après* S'ÊTRE RÉPÉTÉ *plusieurs fois qu'ils s'aimaient, pour tâcher d'effacer de leur cœur la funeste impression de ce rire de démon.* (A. Karr.)

RÉPÉTIBLE adj. (ré-pé-ti-ble — rad. *répéter*). Jurispr. Qui peut être répété, réclamé.

RÉPETIT s. m. (re-pe-ti — du patois *rey*, roi, ou du préf. *re*, indiquant la répétition, et de *petit*). Ornith. Nom vulgaire du roitelet. ‖ On dit aussi RÉPETIT.

RÉPÉTITEUR s. m. (ré-pé-ti-teur — rad. *répéter*). Celui dont la profession est de répéter les leçons d'un professeur : RÉPÉTITEUR *de mathématiques, de droit, de langues. Avoir un* RÉPÉTITEUR. *Donner un* RÉPÉTITEUR *à un élève. M. Octave de Camps, après avoir dissipé sa fortune, était réduit à se faire* RÉPÉTITEUR *de mathématiques.* (Balz.) *Il entra comme* RÉPÉTITEUR *dans un des pensionnats de la banlieue.* (Aug. Humbert.) ‖ On emploie quelquefois RÉPÉTITRICE pour désigner une dame qui donne des répétitions.

— Mar. Bâtiment chargé de transmettre et de répéter les signaux de l'amiral : *La flotte comptait huit* RÉPÉTITEURS *pour assurer la rapidité de la transmission des ordres.* (Tourville.)

— Adjectiv. Qui donne des répétitions : *Maître* RÉPÉTITEUR.

— Mathém. *Cercle répétiteur* ou *de Borda.* Instrument pour mesurer les angles, qui permet de multiplier les observations de l'angle et de diviser ensuite, par le nombre des observations, l'erreur que l'on a commise.

— **Encycl.** Mathém. *Cercle répétiteur.* Pour rectifier les erreurs, quelquefois très-importantes, qu'on peut commettre dans la lecture des angles, erreurs qui ont pour cause soit la graduation du cercle, soit l'impossibilité de pousser assez loin à l'aide du vernier la subdivision des parties du cercle, on a imaginé un moyen très-ingénieux connu sous le nom de répétition des angles. Pour effectuer cette répétition, Borda a fait construire un instrument connu sous le nom de cercle *répétiteur*. C'est cet appareil que nous allons décrire, après avoir dit quelques mots du principe sur lequel repose la répétition des angles.

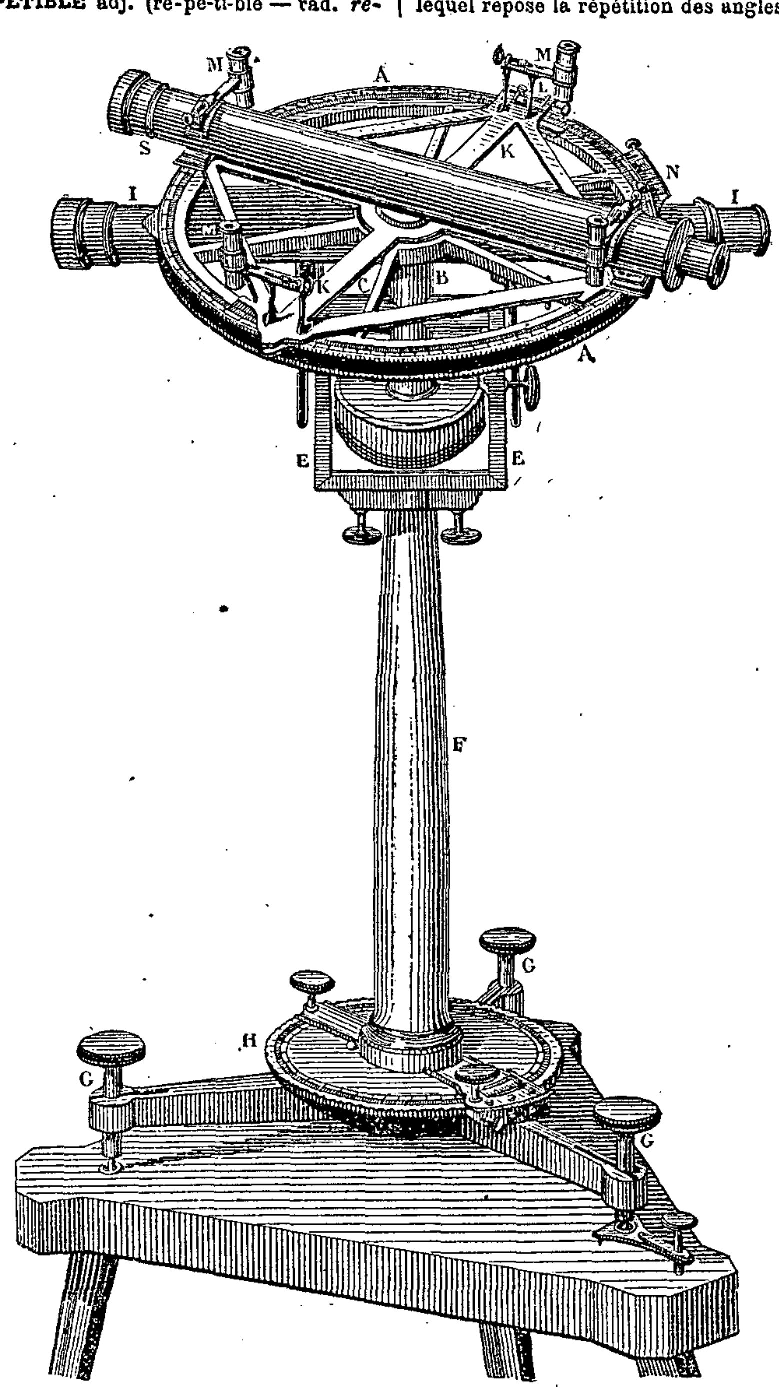

Admettons que, par une série d'opérations successives, on arrive à faire décrire à l'axe optique d'une lunette fixée à un cercle, plusieurs fois de suite et dans le même sens, l'angle dont on veut connaître la valeur, de telle sorte que la lunette ait tourné autour du cercle d'un angle qui soit égal à un multiple de l'angle cherché, 20 fois cet angle par exemple. On lit sur le limbe la valeur de cet angle total, et sa valeur divisée par 20 donne l'angle cherché. Si, dans la lecture de l'angle multiple, on commet une erreur, cette erreur sera 20 fois moindre sur l'angle simple; on aura donc réduit l'erreur à 1 vingtième de ce qu'elle eût été dans le cas de la mesure de l'angle simple. On peut aussi déterminer, au moyen d'une seule lecture, la valeur d'un angle 20 fois plus grand que celui qu'on veut obtenir pour tirer de ce dernier l'angle cherché évalué avec une précision 20 fois plus grande que celle qu'on eût obtenue par la lecture de l'angle simple.

Cette ingénieuse méthode est due à l'astronome Tobie Mayer, qui l'a fait connaître en 1777. C'est Borda qui a, le premier, fait construire des instruments propres à la mettre en pratique. Nous allons décrire le cercle *répétiteur* en nous aidant de l'excellent ouvrage de M. Delaunay, intitulé *Cours élémentaire d'astronomie.*

Le cercle *répétiteur* consiste en un cercle gradué AA, reposant sur un pied qui permet de lui donner toutes les directions désirables et muni de deux lunettes à réticule destinées à viser suivant les côtés de l'angle à mesurer. Le cercle AA est mobile dans son plan autour d'un axe implanté perpendiculairement dans son centre. Cet axe traverse une douille B, qui est fixée à l'axe horizontal C et qui se termine par un renflement D, d'un poids proportionnel à celui de l'instrument et destiné à empêcher le cercle et les deux lunettes de basculer autour de l'axe C. Une sorte de fourche, qui surmonte la colonne F, soutient, par ses montants EE, les extrémités de l'axe C. La colonne F, qui est creuse et traversée dans le sens de sa longueur par un axe, peut tourner, avec tout ce qu'elle supporte, autour de cet axe. Cette disposition de la colonne F et le jeu du cercle autour de l'axe C permettent de mettre le plan du cercle dans toutes les directions désirables.

La face supérieure du cercle porte une lunette SS installée suivant un de ses diamètres. Cette lunette peut tourner librement, avec le centre du cercle comme pivot, c'est-à-dire sans entraîner le cercle. La face inférieure du même cercle porte également une lunette II; mais celle-ci n'est point placée suivant un diamètre, l'axe du cercle s'y opposant. Elle est placée à côté de cet axe, autour duquel elle peut se mouvoir sans entraîner le cercle, de même que la lunette supérieure. Cette disposition ne peut être une cause d'erreur pour l'observation des astres ou d'objets terrestres assez éloignés.

Des vis de pression sont disposées soit à la base de l'instrument, soit au sommet de la colonne, soit encore près des montants qui encadrent le renflement D, à l'effet d'immobiliser les diverses parties de l'appareil, lorsque le plan du limbe a été amené dans une direction convenable, au moyen des mouvements qu'il peut exécuter autour de l'axe CC et de la colonne F. Lorsque les vis de pression sont serrées, le cercle ne peut plus se mouvoir que dans son plan autour de l'axe qui traverse la douille B. Dans ce mouvement, le cercle entraîne les lunettes, qui peuvent, comme on l'a dit plus haut, se mouvoir indépendamment de lui.

Les lunettes, qu'elles se meuvent avec le cercle ou sans lui, peuvent être mises en mouvement d'abord brusquement avec la main, pour être amenées dans une position voisine de celles qu'elles doivent occuper, puis lentement, au moyen de vis de rappel. Nous n'entrerons pas dans la description du mécanisme au moyen duquel on peut obtenir ce triple résultat; nous renvoyons pour cette étude au livre de M. Delaunay, il nous suffira d'avoir énoncé le fait.

Si maintenant on veut utiliser l'appareil que nous venons de décrire, voici comment on procède :

Soient A et B les deux points éloignés vers lesquels sont dirigés les côtés de l'angle à mesurer. Après avoir placé la lunette supérieure de telle sorte que son index coïncide avec le zéro de la graduation, on la fixe dans cette position, puis on place le cercle dans le plan de l'angle et on le fait tourner dans ce plan jusqu'à ce que la lunette supérieure vise le point A; cela fait, on met la lunette inférieure en mouvement et on vise avec elle le point B. Lorsque l'appareil est en cet état, on fait tourner le cercle, qui doit entraîner ses deux lunettes jusqu'à ce que la lunette inférieure soit dirigée vers le point A. On fixe le cercle; puis, détachant la lunette supérieure, c'est-à-dire lui rendant son mouvement propre autour du centre du cercle, on la dirige vers le point B. Dans ce mouvement, la lunette supérieure a décrit un angle double de celui qu'on cherche et son index a, lui aussi, parcouru sur le limbe un nombre de degrés, minutes et secondes double de celui qui est la mesure de l'angle cherché. Il suffira donc de lire sur le limbe et de diviser par 2 pour avoir la valeur de l'angle cherché.

Si, pour diminuer le plus possible l'erreur qu'on a pu commettre, on veut obtenir un plus grand multiple de l'angle cherché, les lunettes étant dans la position où les a laissées la première opération, on fait tourner le tout dans le plan de l'angle jusqu'à ce que la lunette supérieure soit de nouveau fixée sur le point A. On détache alors la lunette inférieure, puis on la fait tourner seule et on la ramène vers le point B. A ce moment, les diverses parties de l'appareil se trouvent exactement dans la situation qu'elles occupaient au début de l'expérience à l'exception

toutefois de l'index de la lunette supérieure, qui n'occupe plus le zéro de la graduation, mais se trouve à une distance angulaire de ce zéro égale au double de l'angle cherché. On peut partir de cette nouvelle position pour effectuer une opération analogue à celle qu'on a faite au début. A la fin de la seconde opération, l'index se trouvera à une distance angulaire du zéro égale à quatre fois l'angle cherché.

On peut continuer cette opération autant de fois qu'on le désire. A un certain moment, l'arc donné se composera d'une ou de plusieurs circonférences avec fractions de circonférence dont on aura la grandeur par la position de l'index sur les divisions du limbe.

Pour diminuer l'erreur qu'on pourrait commettre en lisant sur le limbe la valeur de l'angle multiple, la lunette supérieure est munie de quatre verniers différents régulièrement répartis sur le contour du cercle. Ces verniers sont accompagnés d'index; mais un seul de ces index sert à déterminer le nombre entier des divisions du limbe, dont la lunette a tourné en totalité depuis le commencement jusqu'à la fin de l'expérience. Les quatre verniers donnent une valeur de la fraction de division dont on doit augmenter le nombre entier, et c'est la moyenne de leurs indications que l'on adopte comme fournissant la valeur exacte de cette fraction de division. Des microscopes, que l'on voit en MM sur la figure, permettent d'observer les divisions des verniers et la coïncidence de l'une d'elles avec les divisions du limbe. Ils sont rendus mobiles dans toute la longueur du vernier correspondant au moyen de vis *ad hoc.*

En terminant, disons que celui qui manœuvre le cercle *répétiteur*, après avoir détaché une des lunettes du cercle pour la faire tourner seule, doit s'assurer que le limbe n'a pas bougé, ce qu'il peut faire en visant, au moyen de la lunette restée immobile, le point A ou B vers lequel elle est dirigée.

Les causes d'erreur qui s'opposent à ce qu'on atteigne une approximation indéfinie par la méthode de répétition sont : le jeu des axes emboîtés les uns dans les autres, celui des vis de rappel, l'élasticité des métaux, les variations de température; les frottements, dont la diminution instantanée aussitôt après le départ ne permet pas aisément de modérer les mouvements qu'on veut produire; l'action déformatrice de la gravité, qui agit successivement en différents points de l'appareil lorsqu'on en déplace les parties les unes relativement aux autres.

On peut éviter l'influence de quelques-unes de ces causes d'erreur en répétant en sens inverse les opérations pour mesurer le même multiple de l'angle cherché, en allant de droite à gauche après être allé de gauche à droite. Dans la détermination des latitudes, pour mesurer la distance zénithale d'une étoile, on peut avec avantage la viser alternativement, par voie directe et par réflexion, sur la surface d'un bain de mercure.

RÉPÉTITION s. f. (ré-pé-ti-si-on — lat. *repetitio*, même sens). Action de reproduire plusieurs fois, dans un discours, dans un livre, dans un morceau de musique, la même idée, le même mot : *Livre plein de* RÉPÉTITIONS. RÉPÉTITIONS *ennuyeuses. Eviter les* RÉPÉTITIONS. *On doit éviter les longueurs parce qu'elles lassent l'esprit, les digressions parce qu'elles le distraient, les divisions et les sous-divisions parce qu'elles l'embarrassent, et les* RÉPÉTITIONS *parce qu'elles le fatiguent.* (Condill.) *Il faut pardonner les* RÉPÉTITIONS *à ceux qui proposent des idées nouvelles.* (Carnot.)

— Rhétor. Figure de style qui consiste dans l'emploi répété des mêmes mots, des mêmes tons, des mêmes pensées, pour donner à la phrase plus d'élégance ou de force : *La* RÉPÉTITION *est la plus énergique des figures de rhétorique.*

— Action de répéter ce qu'un autre a dit, fait, pensé, etc. : *Nos discours ne sont qu'une* RÉPÉTITION *des préjugés de ceux avec qui nous vivons.* (Mass.)

— Exercice des écoliers, auxquels on répète les leçons d'un professeur : *Faire, donner des* RÉPÉTITIONS.

— Réitération d'une même action : *Les habitudes s'acquièrent par la* RÉPÉTITION *fréquente des mêmes actes.* (Acad.) *Il ne me reste qu'une vie sans attrait, qui n'est que la* RÉPÉTITION *fastidieuse des mêmes actes et des mêmes besoins.* (Barthél.) *Nous sommes ainsi faits, que, de la* RÉPÉTITION *de plusieurs faits semblables, nous concluons qu'ils se répéteront indéfiniment.* (Ch. de Rémusat.)

— *Pendule à répétition, Montre à répétition*, Pendule, montre à laquelle on fait répéter l'heure en tirant un cordon ou en poussant un petit ressort : *Charles II, roi d'Angleterre, avait envoyé à Louis XIV deux* MONTRES À RÉPÉTITION, *les premières qu'on ait vues en France.* (Fontenelle.) ‖ Elliptiquem. : *Une* RÉPÉTITION *enrichie de diamants.* ‖ Par anal. et plaisamm. *Horloge à répétition*, Personne qui a l'habitude de se répéter.

— Théâtre. Représentation d'une pièce ancienne ou nouvelle, sans public ou devant l'auteur seulement, pour habituer les acteurs à jouer leurs rôles : *Les premières* RÉPÉTITIONS *se font ordinairement les rôles à la main. Dans les* RÉPÉTITIONS *dites générales, on joue les pièces de la même manières qu'elles seront jouées devant le public.* ‖ *Mettre une pièce en répétition*, En préparer la représentation par des répétitions. ‖ *Être en répétition*, Avoir une pièce que les acteurs répètent avant de l'exécuter en public : *Il y a quinze jours qu'il* EST EN RÉPÉTITION. (Acad.)

— Par anal. Exercice que l'on répète souvent en particulier pour arriver à une reproduction exacte : *Le personnage d'une coquette n'est pas si facile à faire que vous pensez, et vous ne devriez point vous exposer à le jouer sans avoir fait auparavant plusieurs* RÉPÉTITIONS. (Campistr.)

— B.-arts. Copie d'une statue, d'un tableau, faite par l'auteur lui-même. ‖ On l'appelle aussi DOUBLE.

— Jurispr. Action de redemander en justice ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre, ce qui a été usurpé : RÉPÉTITION *de fruits, de frais, de dépens. Payement sujet à* RÉPÉTITION. *Action en* RÉPÉTITION. ‖ *Répétition de dot*, Action par laquelle la femme reprend sa dot au décès du mari.

— Dr. cout. *Répétition de retrait*, Droit qu'avaient les parents lignagers d'exercer le retrait d'un héritage vendu à des étrangers, après l'avoir repris déjà par retrait.

— Géom. *Répétition des angles*, Pratique usitée dans la mesure des angles, et qui a pour but d'atténuer les erreurs d'observation.

— Techn. En termes de dessinateur de tissus, Effet complet produit par la disposition totale d'un croisement soit sur la carte, soit sur l'étoffe. ‖ Syn. de FIGURE.

— **Encycl.** Rhétor. La *répétition* peut n'avoir pas d'autre but que d'attirer l'attention; mais, le plus souvent, elle donne au style plus de vivacité, de force et d'énergie. Cette figure se rencontre souvent, surtout chez les poëtes et chez les orateurs; ils appuient ainsi sur les idées les plus importantes, sur les sentiments qui les animent eux-mêmes, sur les objets auxquels ils veulent particulièrement intéresser, et font par là une impression plus profonde. Par exemple, Virgile a dit :

Me, me, *adsum qui feci*. . . . .

Et Horace :

Quo, quo, *scelesti, ruitis?*

De même, Racine :

Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.

Pour fixer fortement l'intérêt sur un objet, le mot peut se trouver répété jusqu'à trois fois, comme dans ces vers de Virgile :

Quum procul obscuros colles humilemque videmus
Italiam, Italiam *primus conclamat Achates;*
Italiam *læto socii clamore salutant.*

Et, dans les vers suivants d'Ovide :

Flebile *nescio quid queritur lyra;* flebile *lingua*
Murmurat exanimis; respondent flebile *ripæ.*

Le même poëte, pour peindre l'empressement des dieux à voir l'ouvrage d'Arachné, a répété un demi-vers :

Deseruere sui nymphæ *vineta Timoli;*
Deseruere suas nymphæ *Pactolides undas.*

Les rhéteurs ont distingué par des noms divers quelques variétés de la *répétition*. Quand le même mot se retrouve au commencement de plusieurs membres d'une phrase, ils appellent cette sorte de *répétition anaphore*. Qui ne connaît ce bel exemple de Virgile :

Te, *dulcis conjux*, te *solo in littore secum*,
Te, *veniente die*, te, *decedente, canebat.*

On ne connaît pas moins cet exemple de Corneille :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment,
Rome à qui vient ton bras d'immoler mon amant,
Rome qui t'a vu naître et que ton cœur adore,
Rome, enfin, que je hais parce qu'elle t'honore.

Citons encore Racine :

Jéhu, qu'avait choisi sa sagesse profonde,
Jéhu, sur qui je vois que votre espoir se fonde,
D'un oubli trop ingrat a payé ses bienfaits;
Jéhu laisse d'Achab l'affreuse fille en paix.

Et Casimir Delavigne, faisant parler Coitier, le médecin de Louis XI :

C'est *moi* qu'il fait asseoir au pied du lit royal,
Où l'insomnie ardente irrite encor son mal;
Moi, que d'un faux aveu sa voix flatteuse abuse,
S'il craint qu'en sommeillant un rêve ne l'accuse;
Moi, que dans ses fureurs il chasse avec dédain;
Moi, que dans ses tourments il rappelle soudain;
Toujours *moi*, dont le nom s'échappe de sa bouche,
Lorsqu'un remords vengeur vient secouer sa couche.

La *répétition* du mot final d'un vers au commencement du vers suivant a été appelée *anadiplose*. Ainsi, on trouve dans l'*Enéide* de Virgile :

. . . *Sequitur pulcherrimus* Astur,
Astur *equo fidens*...

Et dans la *Henriade* de Voltaire :

Il aperçoit de loin le jeune *Téligny*,
Téligny, dont l'amour a mérité sa fille.

Quand la *répétition* a lieu à la fin de plusieurs membres de phrase consécutifs, elle est appelée *antistrophe*. Bourdaloue a dit, dans un de ses sermons : « Tout l'univers est rempli de *l'esprit du monde;* on juge selon *l'esprit du monde;* on agit et l'on se gouverne selon *l'esprit du monde;* le dirai-je? on voudrait même servir Dieu selon *l'esprit du monde.* »

Il peut arriver que, dans une même phrase, il y ait tour à tour anaphore et antistrophe, c'est-à-dire que plusieurs membres de la phrase commencent de la même manière et que plusieurs autres membres se terminent aussi d'une même manière. Par exemple, chez Massillon : « *Sur* toutes les choses qui nous environnent, *sur* tous les événements qui nous frappent, *sur* tous les objets qui nous intéressent, nous pensons *comme le monde*, nous jugeons *comme le monde*, nous sentons *comme le monde*, nous agissons *comme le monde.* » Si l'anaphore et l'antistrophe sont mêlées dans les mêmes membres de phrase, de telle sorte qu'il y ait alternance, cet ensemble de *répétitions* s'appelle *complexion*. En voici un exemple tiré de Cicéron : « *Qui* est l'auteur de cette loi? *Rullus. Qui* a privé du suffrage la plus grande partie du peuple romain? *Rullus. Qui* a présidé les comices? *Rullus.* »

Enfin, la *répétition* qui consiste à multiplier les particules conjonctives a été nommée *conjonction*. Par exemple, dans ce passage d'*Esther* :

On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* le frère,
Et la fille *et* la mère.

Voici un autre exemple, emprunté à La Bruyère : « Un sot *ni* n'entre, *ni* ne sort, *ni* ne s'assied, *ni* ne se lève, *ni* ne se tait, *ni* n'est sur ses jambes comme un homme d'esprit. »

— Théâtre. Le spectateur insouciant qui vient prendre place dans un théâtre pour y voir une pièce nouvelle, sans s'inquiéter d'autre chose que du plaisir qu'il espère trouver à la représentation, ne se doute guère des travaux de toute sorte auxquels a donné lieu la mise à la scène de cette pièce et ne se figure point le mal que chacun s'est donné pour la placer, comme on dit en argot de théâtre, *sur ses pieds* et la mettre à même d'être bien accueillie du public. En effet, depuis le jour où la lecture de la pièce a été faite par l'auteur à tous les artistes qui doivent y remplir un rôle plus ou moins important jusqu'à l'épreuve solennelle de la représentation, il faut compter toute une série d'études de genres divers et toutes fort importantes.

Les rôles ayant été distribués aux acteurs, puis collationnés en séance avec le manuscrit, chaque artiste est invité à apprendre le sien par cœur le plus promptement possible; mais comme cela ne peut se faire du jour au lendemain, quelques-uns de ces rôles étant souvent fort longs, on n'en commence pas moins l'étude de l'ouvrage par la mise en *répétition*. Cette opération préliminaire se fait d'abord au foyer des artistes, lieu ordinaire de leurs réunions; les premières *répétitions* sont toutes familières et absolument préparatoires. L'auteur assiste à la séance; le souffleur tient le manuscrit de la pièce, tout le monde est assis en costume de ville, les artistes lisent leurs rôles alternativement sur leurs copies pour se pénétrer de la suite du dialogue, de l'enchaînement des scènes, etc. L'auteur indique au fur et à mesure ses intentions, en faisant à chacun les observations qu'il juge utiles.

Au bout de quelques jours de cet exercice, les rôles sont à peu près sus, l'ensemble de la pièce est bien entré dans l'esprit de chacun, on en a saisi le caractère et les détails; c'est alors qu'il est procédé à la mise en scène. Les *répétitions* entrent dans une seconde phase. Dès qu'on descend à la scène, les rôles écrits doivent disparaître de la main; le souffleur supplée aux manques de mémoire. Pour commencer, on répète sans décor, et seulement pour se familiariser avec les détails pratiques et matériels de l'exécution. La scène est complétement nue, éclairée seulement sur le devant, d'une façon rudimentaire, par deux lampes ou deux becs de gaz. Sur l'avant-scène sont placés l'auteur, le régisseur chargé de la mise en scène et le souffleur; ce dernier ne descend dans son trou que lorsque les *répétitions* sont déjà avancées; on lui épargne ce supplice jusqu'au dernier moment. Tout d'abord, l'auteur et le metteur en scène règlent la place que chaque personnage doit occuper sur le théâtre à chaque scène, ainsi que les passades, c'est-à-dire les changements opérés dans l'occupation de ces places par le passage de tel ou tel artiste devant ou derrière tel ou tel autre. On arrête avec soin, et d'une façon précise, le côté du théâtre par lequel chaque acteur effectuera son entrée ou sa sortie, le plan sur lequel il devra être placé à tel moment donné.

Une fois tout ceci bien établi, on commence les *répétitions* avec décors et accessoires. Pour chaque acte ou chaque tableau, le décor est posé de façon que les entrées, les sorties se fassent exactement comme à la représentation. Le théâtre est meublé, c'est-à-dire que la scène est garnie de tous les objets nécessaires à l'exécution de la pièce; les accessoires sont préparés, etc. C'est ici que le travail intellectuel se fond avec la partie matérielle, les détails pratiques des études, et prend toute son importance. L'optique de la scène une fois bien établie, par suite de l'agencement bien entendu de toutes les parties, la pièce prenant véritablement corps, l'auteur se rend un compte exact de son œuvre; ses premières intentions lui réapparaissent clairement, parfois même elles sont complétées par de nouvelles inspirations de détail, qu'il communique soigneusement aux acteurs, afin que ceux-ci puissent s'en pénétrer. Si l'un se méprend sur la nature d'un geste ou d'une intonation, ou si l'autre ne rend pas suffisamment la pensée contenue dans un mot, dans une phrase, dans une exclamation, l'auteur rectifie l'exécution de l'artiste, lui indique l'inflexion à prendre, la nuance à observer, l'attitude à garder. Ces détails sont extrêmement importants, et il arrive parfois qu'on passe, selon les difficultés à résoudre, toute une journée sur un acte, sur un tableau, sur une scène, sur un fragment de scène.

Enfin, voici la pièce à peu près complétement sue d'un bout à l'autre, et l'on va passer aux dernières *répétitions*, à celles qui prennent le nom de *répétitions générales* et qui sont presque en tout point pareilles à des représentations. Pour ces *répétitions*, en effet, on allume le lustre et la rampe, on convoque l'orchestre, le rideau se baisse à chaque entr'acte, et, pour peu que l'ouvrage ait quelque importance, les acteurs sont tenus de revêtir leurs costumes. Quand ces *répétitions* ont eu lieu un certain nombre de fois, les études sont terminées, l'ouvrage est prêt à paraître.

L'ensemble de ces études, même réduit à ce que nous venons de dire, n'est pas une mince besogne; cependant, ces *répétitions* ne sont que celles des pièces faciles à monter, d'une comédie, d'une tragédie ou d'un vaudeville. C'est encore bien autre chose lorsqu'il s'agit d'un opéra, d'un ballet ou d'une grande pièce à spectacle, drame ou féerie, tels qu'on en représente à la Porte-Saint-Martin ou au Châtelet. Alors, les détails se multiplient, les *répétitions* prennent un tout autre caractère, et il n'est pas rare qu'on soit obligé de les poursuivre pendant un espace de trois, quatre, cinq et même six mois.

C'est une grande tâche que de conduire des *répétitions;* aussi le travail doit-il naturellement se scinder, chaque partie du personnel opérant séparément avant que toutes se réunissent pour les *répétitions* d'ensemble. S'il s'agit d'une de ces féeries dans lesquelles le personnel actif est très-nombreux et où l'on voit parfois en scène jusqu'à deux ou trois cents comparses, vingt ou trente changements de décors, deux ou trois ballets, la marche de tout ce matériel et les évolutions de ce personnel considérable réclament tous les soins d'un metteur en scène capable et expérimenté. Lorsque les interprètes proprement dits de la pièce ont occupé le théâtre une partie de la journée, celui-ci appartient ensuite aux choristes, aux figurants, aux comparses, qu'on fait répéter séparément et dont on arrête toutes les marches et contre-marches. S'il y a un ballet, les danseurs ont été les premiers à s'emparer de la scène et, dès huit heures du matin, l'ont occupée sans encombre durant deux ou trois heures. De plus, on fait des *répétitions* spéciales sans acteurs, sans choristes, sans danseurs, sans comparses, des *répétitions* uniquement consacrées à la pose rapide des décors et au maniement des trucs, partie capitale d'une œuvre de ce genre. Quand tout marche assez bien séparément, on commence les *répétitions* générales, que l'on renouvelle souvent durant un mois avant d'obtenir l'ensemble désiré.

S'il s'agit d'une œuvre musicale, la question change encore d'aspect. Pour un opéra-comique, par exemple, on commence par faire aux artistes la double lecture du livret et de la partition; la lecture de la partition consiste en une exécution faite au piano, généralement par l'auteur. En ce qui concerne le poëme, les choses vont de la façon que nous avons indiquée plus haut; mais ici elles se doublent des études musicales, qui doivent être menées de front avec les autres; de telle sorte que les acteurs, en même temps qu'ils répètent le dialogue, prennent des leçons sur la musique. Chacun reçoit ces leçons d'un accompagnateur, d'abord séparément, jusqu'à ce que chaque rôle musical soit bien su; puis on procède aux leçons d'ensemble, pour les duos, trios, etc. Les chœurs travaillent de leur côté et prennent aussi des leçons, sous la direction de leur chef particulier, toujours de la même manière, c'est-à-dire séparémennt d'abord, les premiers dessus, puis les seconds dessus, puis les ténors, puis les barytons, puis les basses et enfin l'ensemble. Le travail préliminaire de la scène est le même que pour la comédie ou le vaudeville; les artistes répètent d'abord seuls, puis quand ils savent à peu près la pièce, poëme et musique, les chœurs viennent se joindre à eux; enfin, quand un bon ensemble est obtenu à la suite de ces *répétitions*, qui se font au piano, le rôle de l'orchestre commence. On convoque d'abord un quatuor de celui-ci, soit deux violons, un alto et une basse, qui font, sous la direction du chef d'orchestre, sans chanteurs, sans chœurs, absolument seuls, une exécution préliminaire de leurs parties; quelquefois on convoque ensuite les instruments à vent, qui font de même à leur tour; puis, tout l'orchestre est

appelé et fait une ou deux *répétitions*, toujours sans chanteurs, afin que chaque musicien se familiarise d'abord avec sa partie et que les fautes de la copie puissent être découvertes et corrigées. Après ces premières épreuves, on répète la musique généralement, rien que la musique, mais cette fois avec l'ensemble de l'orchestre, des chanteurs et des chœurs; enfin, lorsque l'ensemble est bon, on entame les dernières *répétitions* générales, c'est-à-dire qu'on répète poëme et partition, dans l'ordre voulu, comme s'il s'agissait de la représentation véritable.

— Jurispr. Lorsqu'une personne reçoit, à titre de payement, une somme ou tout autre objet qui ne lui sont point réellement dus, elle contracte, par ce seul fait, l'obligation de restituer ce qu'elle a indûment reçu (art. 1376 du code civ.). Par une corrélation nécessaire, l'autre partie acquiert le droit de répéter ce qu'elle a indûment payé. L'obligation et le droit d'action qui lui correspond se forment ainsi sans convention, *ipso facto;* c'est un de ces faits générateurs d'obligations qui ne sont ni des contrats, ni des délits, ni des quasi-délits, et que la loi désigne sous la qualification générique de *quasi-contrats*. Le lecteur peut se référer à l'article spécial consacré à ce dernier mot et où l'on a parlé de la *répétition* des sommes indûment payées. On se contentera de faire remarquer ici que tout ce que l'on paye sans le devoir n'est pas indistinctement sujet à *répétition*. Je peux payer à Pierre une somme que je ne lui dois pas moi-même, il est vrai, mais qui lui est réellement, légitimement due par Jacques. En pareil cas, je ne pourrai exercer de *répétition* qu'autant que j'aurai agi par erreur et dans la conviction que j'étais débiteur moi-même. Si j'ai payé sciemment, à l'acquit de Jacques et en vue d'opérer sa libération, je n'aurai rien à réclamer à Pierre qui n'a reçu que son dû, un payement pouvant toujours être régulièrement fait par une tierce personne quand elle agit en connaissance de cause. On trouvera, touchant la *répétition* de l'indu, de plus amples développements à l'article QUASI-CONTRATS.

— Géom. *Répétition des angles.* V. RÉPÉTITEUR.

Répétition (UNE), tableau de M. Ribot; Salon de 1865. Cinq virtuoses de la bohème, sales, hâves, dépenaillés, sont réunis dans une espèce de taudis; un grand escogriffe, assis à droite, au premier rang, chante en s'accompagnant sur la guitare; un autre joue de la clarinette; un troisième hurle une romance quelconque; deux enfants font chorus, l'un battant du tambour, l'autre choquant des cymbales. Ces personnages, vêtus de loques bizarres, sont peints avec un parti pris d'ombres noires en opposition à des lumières vigoureuses, dans le goût des *Tenebrosi* de l'école italienne; certaines parties sont, d'ailleurs, traitées avec une science remarquable. « Les articulations des genoux, a dit W. Bürger, les reflets de la peau le long des jambes, le dessin des pieds défieront à un concours général les dessinateurs et les coloristes les plus accomplis. » Les jambes nues du guitariste, placées en pleine lumière, attirent particulièrement l'attention par leur modelé énergique.

Des *Répétitions musicales* ont été peintes par beaucoup d'artistes. M. Paul Soyer a représenté une *Répétition avant la messe, un jour de fête, à Bouqueval*, scène réaliste, spirituellement observée et consciencieusement peinte, qui a paru au Salon de 1863 et à l'Exposition universelle de 1867 et qui appartient au musée de Cherbourg. Mme Armand Leleux a peint une *Répétition de musique* (Salon de 1864); M. Carl Schloesser, la *Répétition générale* (scène comique, exposée au Salon de 1865 et lithographiée par M. Claude Thielley); M. T. Gide, la *Répétition d'une messe en musique*, réunion de types de sacristie habilement croqués, qui a figuré au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867 et qui appartient au musée de Roubaix; M. Stanislas Torrents, la *Répétition* (Salon de 1873), tableau d'une bonne couleur, représentant deux moines dont l'un joue du violoncelle et l'autre du violon.

Une *Répétition dans la maison du poëte tragique à Pompéi*, de M. Gustave Boulanger, a été remarquée au Salon de 1857; l'architecture et les costumes y sont finement étudiés. Le même artiste a exposé, en 1861, un tableau représentant « la répétition du *Joueur de flûte* et de la *Femme de Diomède* dans l'atrium de la maison pompéienne du prince Napoléon; » cette composition, d'une exécution maigre et d'une touche lisse, a obtenu un grand succès de curiosité, dû principalement aux nombreux portraits qu'elle renferme et parmi lesquels on remarque ceux de MMmes Madeleine Brohan et Marie Favart, et de MM. Got, Samson, Geffroy, Emile Augier, T. Gautier, etc. Ce dernier, qui était ainsi juge et partie, a apprécié ce morceau avec une excessive bienveillance : « Tous les détails d'architecture, dit-il, sont touchés d'une façon nette, légère, précise, sans que le côté pittoresque ait à souffrir du côté archéologique, et il en résulte une harmonie bien difficile à obtenir dans une décoration polychrome. Les personnages ont le style et le caractère voulus, et rarement pastiche antique fut mieux réussi. »

Un admirable bas-relief de marbre antique, qui de la collection Carpegna était passé dans celle du Vatican et qui fit partie ensuite des objets d'art réunis à la Malmaison et de ceux de la galerie Pourtalès, représente une *Répétition scénique :* un auteur ou plutôt un acteur dramatique, assis au centre de la composition, adresse la parole à une femme debout et placée à sa gauche; à sa droite, un enfant joue de la double flûte. Ce bas-relief, d'un fini extraordinaire, a été publié et commenté par Bellori (*Pict. ant. crypt.*, pl. XV), par Visconti (*Museo Pio-Clem.*, I, pl. B) et dans les *Antiques du cabinet de Pourtalès* (pl. XXXVIII, p. 116).

REPÉTRI, IE (re-pé-tri) part. passé du v. Repétrir. Pétri de nouveau.

— Fig. Refaçonné, remanié : *Tous les pouvoirs de la société ont été pétris et* REPÉTRIS *par nos mains.* (Chateaub.)

REPÉTRIR v. a. ou tr. (re-pé-trir — du préf. *re*, et de *pétrir*). Pétrir de nouveau.

— Fig. Refaire, remanier : *Pauline n'est donc pas parfaite; tant mieux, vous vous divertirez à la* REPÉTRIR. (Mme de Sév.) *Il faut des années avant que les gens d'esprit* AIENT REPÉTRI *les sots.* (Volt.) *Les têtes humaines sont la plupart comme des éponges; en vain on les pétrit et les* REPÉTRIT, *elles reprennent leur forme.* (Boiste.) *Les situations sociales nous* REPÉTRISSENT *d'après nos constitutions politiques et civiles.* (Virey.)

Se repétrir v. pr. Etre pétri de nouveau.

— Fig. Se refaire, se remanier : *Le cerveau d'un enfant* SE REPÉTRIT *sous l'influence des idées qu'on lui inculque.*

REPETUNDIS (DE) [ré-pé-ton-diss — du lat. *repetere*, redemander]. Droit rom. Nom de plusieurs lois romaines qui obligeaient les citoyens, enrichis par des moyens illicites dans l'exercice de leurs charges, à rendre compte de leur conduite.

REPEUPLÉ, ÉE (re-peu-plé) part. passé du v. Repeupler. Peuplé de nouveau : *Colonie* REPEUPLÉE. *Ville* REPEUPLÉE.

REPEUPLEMENT s. m. (re-peu-ple-man — rad. *repeupler*). Action de repeupler : REPEUPLEMENT *d'une colonie, d'un étang.*

— Sylvic. Reproduction naturelle ou artificielle d'un massif forestier. ‖ Se dit également des arbres qui ont servi à cette reproduction.

— **Encycl.** Sylvic. Le *repeuplement*, si l'on prenait ce mot dans son acception la plus large, serait l'opération culturale par laquelle on regarnit, on repeuple une terre dont on a enlevé les récoltes; mais on n'emploie guère ce terme que dans la culture forestière. Ici, le *repeuplement* est en général et doit être naturel; il s'opère, dans les futaies, par les graines qui tombent des arbres réservés, et, dans les taillis, par les rejets qu'émettent les souches ou par les drageons qui se développent sur leurs racines. Quelquefois, cependant, on est forcé d'avoir recours aux *repeuplements* artificiels; par exemple quand, dans un massif forestier, il s'est produit de grands vides ou des clairières, que l'on ne peut regarnir qu'à l'aide de semis ou de plantations. Le mot *repeuplement* désigne aussi l'ensemble des brins de semence, des rejetons ou des drageons.

REPEUPLER v. a. ou tr. (re-peu-plé — du préf. *re*, et de *peupler*). Peupler de nouveau un pays qui avait perdu toute sa population ou une partie considérable de cette population : *La peste et la guerre avaient fait périr la moitié des habitants de ce pays; on y a envoyé du monde pour le* REPEUPLER. (Acad.)

— *Repeupler un monastère, un ordre*, Y introduire de nouveaux sujets quand ils en manquent.

— Remettre des animaux dans une garenne, une basse-cour, un étang, où il n'y en a plus : REPEUPLER *un étang.* REPEUPLER *une terre, une plaine de gibier.* REPEUPLER *une garenne, un colombier, une basse-cour. A la seconde ou à la troisième année, on s'aperçut que les moissons étaient dévorées par les insectes, et on fut obligé de faire revenir bien vite les moineaux des pays voisins pour en* REPEUPLER *le royaume.* (B. de St-P.)

— Regarnir d'arbres un bois, une forêt.

— Par ext. Habiter : *De nouvelles troupes de solitaires allèrent* REPEUPLER *les déserts.* (Mass.)

— Fig. Animer, donner une nouvelle vie à : *Voilà avec quels souvenirs nous cherchions à* REPEUPLER *cette solitude imposante.* (G. de Nerv.)

Se repeupler v. pr. Etre repeuplé : *Cette ville* S'EST *promptement* REPEUPLÉE. (Acad.) *Cette basse-cour commence à* SE REPEUPLER. (Acad.) *Cette forêt* SE REPEUPLE *en châtaigniers.* (Acad.)

REPGOW ou **REBKOW** (Eike ou Eccard DE), jurisconsulte allemand de la première moitié du XIIIe siècle. Membre du tribunal de Thuringe, il composa en latin, vers 1230, un recueil des principales coutumes de droit civil en vigueur en Saxe, et il le traduisit plus tard en allemand. Ce travail, intitulé d'abord *Sacksischer Landrecht* et ensuite *Sacksenspiegel* (*Miroir de Saxe*), fut, vers 1340, augmenté et annoté par le seigneur de Buch. Ce code, rédigé spécialement pour la Saxe, contient en grande partie les principes du droit germanique; aussi fut-il généralement adopté dans la plus grande étendue de l'Allemagne du Nord. On attribue aussi à Repgow un traité de droit féodal écrit en vers latins rimés, intitulé *De beneficiis*, et publié dans le *Corpus juris feudalis* de Senkenberg.

REPHAÏMS s. m. pl. (re-fa-imm). Hist. Anciens géants dont parle la Bible.

REPIC s. m. (re-pik — du préf. *re*, et de *pic*). Jeux. Coup de cartes qui arrive, au piquet, quand l'un des joueurs peut, avant de jouer, compter trente points sans que l'adversaire en ait compté un seul, auquel cas, au lieu d'annoncer seulement ces trente points, ce joueur en annonce quatre-vingt-dix : *Avoir un* REPIC. *Vous m'avez donné un* REPIC.

— Adjectiv. Se dit de celui contre qui l'on a fait un repic.

— Fig. *Faire repic*, Enfoncer, effacer, surpasser complètement quelqu'un : *Vous allez* FAIRE *pic*, REPIC *et capot tout ce qu'il y a de galants dans Paris.* (Mol.)

REPICOTER v. a. ou tr. (re-pi-ko-té — du préf. *re*, et de *picoter*). Picoter de nouveau : *Voilà mon œil qui me* REPICOTE, *je vais le baigner dans un coquetier.* (Cogniard.)

REPIGER v. a. ou tr. (re-pi-jé — du préf. *re*, et de *piger*). Pop. Piger, attraper de nouveau : *Je le* REPIGERAI.

REPILER v. a. ou tr. (re-pi-lé — du préf. *re*, et de *piler*). Piler de nouveau.

REPILLER v. a. ou tr. (re-pi-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *piller*). Piller de nouveau.

REPINCER v. a. ou tr. (re-pain-sé — du préf. *re*, et de *pincer*). Pincer de nouveau.

— Pop. Prendre, surprendre, attraper de nouveau : *Enfin, sans moi, la petite femme vous* REPINÇAIT ! (Balz.)

REPIOCHER v. a. ou tr. (re-pio-ché — du préf. *re*, et de *piocher*). Piocher de nouveau : REPIOCHER *de la terre avant de la charger sur les tombereaux.*

REPIQUAGE s. m. (re-pi-ka-je — du préf. *re*, et de *piquer*). P. et chauss. Remplacement des pavés enfoncés ou cassés.

— Techn. Action d'accentuer des clairs et des ombres dans un travail de peinture : *Le* REPIQUAGE *des papiers peints.* ‖ Dans l'industrie des tissus façonnés, Action de reproduire le perçage de cartons déjà percés. ‖ Machine servant à exécuter cette opération.

— Agric. Transplantation des jeunes plantes ou des jeunes arbres : *Un* REPIQUAGE, *pour être bon, doit être fait en temps, en terre et en exposition convenables pour chaque espèce d'arbre.* (Bosc.)

— **Encycl.** P. et chauss. Le *repiquage* des pavés se fait ordinairement par des ateliers ambulants dirigés par un piqueur; il se paye au mètre carré; mais comme la mesure exacte des baies régulières à réparer est trop longue et peut donner lieu à des erreurs, on détermine l'étendue des baies indirectement au moyen du nombre de pavés arrachés, en prenant une moyenne pour leurs dimensions et en calculant le nombre correspondant qui entre dans 1 mètre carré. Dans cette opération du *repiquage*, on a soin de ne pas affouiller le sol; on se contente d'enlever les parties dures de la forme ainsi que les aspérités du sol, et on remplace le vide par du sable neuf pour donner à cette partie de la chaussée le même niveau ou la même pente réglée que celle qui l'entoure.

— Agric. Le *repiquage* s'applique aux jeunes sujets de toutes sortes de végétaux et spécialement aux arbres des pépinières, lorsqu'on les transplante dans une place provisoire, où ils doivent rester plus ou moins longtemps avant d'être mis à leur place définitive. Cette opération, qui se fait ordinairement au plantoir ou au piquet, se pratique surtout dans les pépinières d'arbres. Entre autres résultats utiles, elle espace les sujets à des distances égales et proportionnées à leur force; elle donne à leurs racines une terre neuve et meuble et détermine ainsi le développement plus considérable du chevelu. Aussi les plants repiqués reprennent-ils mieux et croissent-ils plus vite que ceux qui ne l'ont pas été. Il est même des arbres, tels que la plupart des résineux, qui reprennent mieux quand ils ont été souvent repiqués, ce qu'on a coutume de faire tous les ans dans leur première jeunesse.

Toutefois, le *repiquage* présente un inconvénient pour certains arbres, c'est la suppression du pivot. Les grands arbres forestiers qui y ont été soumis ont des racines moins profondes, ne peuvent puiser leur nourriture dans les couches inférieures du sol et sont moins solides contre l'action des vents; mais cet inconvénient n'existe pas pour les essences forestières à racines traçantes, non plus que pour les arbres fruitiers ou d'ornement.

Dans tous les cas, le *repiquage*, pour être bon, doit être fait en temps opportun, dans le sol et à l'exposition qui conviennent à chaque espèce d'arbre. En général, il vaut mieux repiquer dans des rigoles creusées à la bêche, à la pioche ou à la charrue, que dans des trous faits au plantoir, parce que, dans ce dernier cas, la terre est tassée trop fortement, d'où résulte pour les racines une position forcée. Cette observation, qui appartient aux agronomes modernes, s'applique non-seulement aux arbres, mais encore aux plantes herbacées de grande et de petite culture, telles que colzas, betteraves, choux, laitues, melons, plantes à fleurs, etc., qu'on sème rarement sur place. Bien qu'on puisse, avec les soins nécessaires, faire des *repiquages* toute l'année, c'est surtout au printemps qu'ils ont lieu. Quand il ne pleut pas, il est toujours utile et souvent nécessaire d'arroser les plants repiqués et de les garantir contre le soleil pendant deux ou trois jours après le *repiquage*, surtout quand ils sont munis de feuilles. Ainsi la terre est doucement tassée autour des racines, l'absorption par ces organes se fait mieux et l'évaporation par les feuilles est diminuée, de telle sorte que les tissus des plantes arrivent plus facilement à cet état de turgescence qui est l'indice d'une bonne végétation.

Autant que possible, il faut, dans les *repiquages*, conserver un peu de terre autour des racines du plant arraché, ne couper que les racines meurtries ou altérées, et, lorsqu'on veut supprimer le pivot, le trancher net avec une serpette à une distance suffisante du collet des racines. Dans les pépinières, le *repiquage* se pratique en général sur les plants d'un an; il a pour but de les aérer et de produire ainsi des plants plus trapus, mieux nourris, plus robustes, mieux fournis de chevelu, d'une reprise plus certaine, enfin pouvant être plus avantageusement livrés au commerce. Dans les pépinières forestières, l'opération prend le nom de *rigolage*, parce qu'elle se pratique dans des rigoles creusées d'avance. En horticulture, les *repiquages* se font en pleine terre, en pots, sur couches, etc., mais toujours suivant les mêmes règles générales.

REPIQUEMENT s. m. (re-pi-ke-man — rad. *repiquer*). Syn. de REPIQUAGE.

REPIQUER v. a. ou tr. (re-pi-ké — du préf. *re*, et de *piquer*). Piquer de nouveau : *Un étranger eût ri de voir l'insouciance avec laquelle elle* REPIQUAIT *l'aiguille sans la moindre crainte de se blesser.* (Balz.)

— P. et chauss. *Repiquer une chaussée*, Remplacer les pavés cassés et relever les pavés enfoncés. ‖ En piocher la superficie, pour en opérer le nivellement.

— Techn. Accentuer les clairs et les ombres de : REPIQUER *du papier peint.* ‖ *Repiquer la drèche*, En remuer la superficie, l'égaliser et y mettre de l'eau une seconde fois. ‖ *Repiquer les cartons*, En reproduire le perçage.

— Agric. Transplanter : REPIQUER *un plant.* REPIQUER *des poireaux. Si les plants provenus de graines sont assez forts la première année, on les* REPIQUE *à la fin de l'automne ou en hiver, par un jour doux et un peu humide.* (Raspail.) *Le tabac se sème en pépinière dans un bon terrain, il se* REPIQUE *ensuite en lignes.* (Raspail.)

REPIS s. m. (re-pi). Agric. Nom donné, dans le haut Languedoc, au second trait de la charrue.

RÉPIT s. m. (ré-pi — du lat. *respectus;* de *respicere*, regarder en arrière. *Répit* signifiait primitivement l'action de regarder en arrière, de revoir toute une procédure. On accordait à un prévenu tant de jours *ad respectum*, pour examiner l'affaire à nouveau. Plus tard, on dit qu'il avait été donné un *répit* à un prisonnier, c'est-à-dire qu'on lui permettait de subir un nouvel interrogatoire, et enfin on dit qu'une personne était *répitée*). Relâche, délai, surséance, suspension : *Demander un peu de* RÉPIT. *Accorder un* RÉPIT *à son débiteur. Son mal ne lui laisse aucun* RÉPIT. *Je le poursuivrai sans* RÉPIT.

— Anc. jurispr. Délais judiciaires qui se donnaient pour les procédures, en Normandie. ‖ *Lettres de répit*, Lettres par lesquelles le roi ordonnait à des créanciers de suspendre leurs poursuites contre leurs débiteurs de bonne foi. ‖ *Se mettre en ses répits*, Se mettre en son devoir, dans les coutumes de Touraine et de Loudunois.

— Anc. mar. Agrès de rechange.

— Féod. Facilité et délai que donnait le seigneur au vassal, pour lui rendre la foi et l'hommage, ou pour s'acquitter de ses autres hommages.

— **Encycl.** Jurispr. *Lettres de répit.* On nommait, dans l'ancien régime, lettres de *répit* des lettres du grand sceau que les débiteurs malheureux et de bonne foi sollicitaient de l'autorité royale et qui avaient pour effet de faire surseoir aux poursuites de leurs créanciers et de procurer un délai à l'obligé durant une période pouvant s'étendre jusqu'à cinq ans, mais qui ne devait point dépasser ce terme. Dans l'état présent de la législation, les juges ont directement le pouvoir d'accorder au débiteur des délais de grâce, quand sa position est digne d'intérêt et qu'il n'y a pas péril dans la demeure. L'article 1244 du code civil leur attribue cette faculté à la condition d'en user avec réserve et de n'accorder qu'un terme modéré, de manière à ne pas mettre trop en souffrance les droits des créanciers. Les principes de l'ancien droit ne comportaient point un tel pouvoir pour les magistrats de l'ordre judiciaire. Les conventions, en effet, forment la loi privée des parties, la loi qu'elles se sont données à elles-mêmes par leurs accords; modifier cette loi particulière, apposer un terme à une

créance qui est immédiatement exigible d'après le contrat, était considéré dans l'ancien régime comme un acte excédant les pouvoirs du juge. Pour modifier la loi privée du contrat, comme pour modifier la loi générale, il fallait recourir au législateur lui-même. Or, dans l'ancienne monarchie, le législateur, c'était le roi, et c'était à lui que les débiteurs devaient directement s'adresser afin d'obtenir un délai de grâce pour leur libération. Tel était l'objet des lettres de *répit*, dont la forme et les effets étaient réglés par l'ordonnance de 1669. Ces lettres étaient, ainsi qu'on vient de le dire, expédiées au grand sceau; délivrées simplement à la chancellerie d'une cour de justice, elles auraient été absolument nulles et comme non avenues. C'était la conséquence du principe que le pouvoir législatif, c'est-à-dire le pouvoir royal, pouvait seul apporter une dérogation à la loi du contrat. Les lettres de *répit* ou de surséance ne pouvaient être accordées qu'en connaissance de cause; il fallait que le débiteur qui les sollicitait justifiât de sa bonne foi et de pertes essuyées sans sa faute, par banqueroute ou pour toute autre cause qui le mettait temporairement dans l'impossibilité de se libérer. Les lettres délivrées au grand sceau étaient expédiées au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée du domicile du débiteur et devaient être entérinées, c'est-à-dire homologuées par cette juridiction, sauf le droit d'opposition des tiers, et notamment des créanciers pour le cas où l'impétrant aurait pu dissimuler sa véritable situation et obtenir abusivement des lettres de surséance. C'est pourquoi le débiteur devait notifier à ses créanciers les lettres de *répit* et, en même temps, les assigner devant les juges de son domicile, pour voir procéder à l'entérinement. S'il n'y avait pas opposition de la part des créanciers, ou si leur opposition n'était pas suffisamment fondée, les lettres étaient entérinées et les juges fixaient le délai durant lequel il serait sursis à toute poursuite, tant contre la personne que sur les biens du débiteur. Ce délai était déterminé suivant les circonstances de la cause et ne devait pas excéder cinq ans. Dans cette période de *répit*, d'ailleurs, les créanciers n'étaient pas complètement désarmés; ils pouvaient se livrer à tous les actes conservatoires de leurs créances et même à certaines exécutions. Il leur était seulement interdit soit de faire incarcérer leur débiteur, soit de faire procéder à la vente à la criée de ses meubles, ainsi qu'à l'adjudication par autorité de justice de ses propriétés immobilières. Mais les créanciers pouvaient néanmoins, durant le *répit*, saisir conservatoirement les meubles en en suspendant la vente aux enchères, et ils pouvaient faire adjuger en justice, non point la propriété, mais le bail des immeubles. Les loyers ou fermages de ces baux judiciaires étaient perçus par les créanciers et imputés par eux sur ce qui leur était respectivement dû. Toutefois, une somme était personnellement prélevée sur le produit des baux judiciaires pour assurer une provision alimentaire au débiteur et à sa famille. La provision était réglée par le juge si elle ne l'avait pas été de gré à gré entre les parties intéressées.

Il reste à remarquer que les lettres de *répit* n'avaient pas leur effet relativement à toutes les espèces de créances. Quelques-unes, à raison de leur caractère particulier d'urgence ou de la faveur spéciale qui s'attachait à leur origine, ne comportaient pas de sursis dans les poursuites, et leur exigibilité ne subissait aucun temps d'arrêt par suite de l'obtention des lettres de *répit*. Telles étaient les créances pour pensions alimentaires, les sommes dues pour frais de maladie, mémoires d'apothicaires ou honoraires de médecins; telles encore les sommes dues aux journaliers et artisans pour leurs salaires, etc. Les créanciers pour l'une quelconque de ces causes privilégiées n'étaient point arrêtés dans leurs poursuites et pouvaient les continuer jusqu'à entier payement, nonobstant les lettres de *répit* obtenues par leurs débiteurs.

REPLACEMENT s. m. (re-pla-se-man — rad. *replacer*). Action de replacer, de remettre en place.

REPLACER v. a. ou tr. (re-pla-sé — du préf. *re*, et de *placer*. Se conjugue comme *placer*). Remettre en place, mettre de nouveau à sa place : REPLACER *un livre*. REPLACER *une statue*.

— Donner de nouveau une place, des fonctions à : REPLACER *un fonctionnaire*.

— Assigner de nouveau sa place à : *Galilée* REPLAÇA *la terre dans les cieux, d'où on l'avait bannie*. (E. Quinet.)

Se replacer v. pr. Etre remis à sa place, ou dans une nouvelle place.

— Se mettre de nouveau à une certaine place : SE REPLACER *en tête du cortége*.

— Entrer dans une nouvelle place, dans de nouvelles fonctions : *Cet employé ne trouvera pas aisément à* SE REPLACER.

REPLAIDER v. a. ou tr. (re-plè-dé — du préf. *re*, et de *plaider*). Plaider de nouveau : REPLAIDER *une affaire*.

— v. n. ou intr. Soutenir un nouveau procès : *Si je perds, nous* REPLAIDERONS.

REPLAIN s. m. (re-plain — du préf. *re*, et de *plain*). Econ. rur. Partie aplanie et cultivée d'une montagne.

REPLAINDRE v. a. ou tr. (re-plain-dre — du préf. *re*, et de *plaindre*). Plaindre de nouveau.

REPLAINTE s. f. (re-plain-te — du préf. *re*, et de *plainte*). Anc. pratiq. Somme que l'on payait au juge pour obtenir la permission de porter plainte. ‖ Amende que l'on devait pour avoir porté plainte à tort.

REPLANCHÉIER v. a. ou tr. (re-plan-ché-ié — du préf. *re*, et de *planchéier*). Planchéier de nouveau.

REPLANIR v. a. ou tr. (re-pla-nir — du préf. *re*, et de *plan*). Techn. Finir avec le rabot et le racloir : REPLANIR *un meuble*.

REPLANISSEMENT s. m. (re-pla-ni-se-man — rad. *replanir*). Techn. Action de replanir; résultat de cette action.

REPLANISSEUR s. m. (re-pla-ni-seur — rad. *replanir*). Techn. Ouvrier qui replanit.

REPLANT s. m. (re-plan — du préf. *re*, et de *plant*). Agric. Nouveau plant : *Lorsqu'elles ont été semées à la volée, on les espacera encore davantage si on veut avoir de beaux* REPLANTS. (M. de Dombasle.)

REPLANTABLE adj. (re-plan-ta-ble — rad. *replanter*). Qui peut être replanté : *Quand ils ont atteint un certain âge, les arbres ne sont plus* REPLANTABLES.

REPLANTAGE s. m. (re-plan-ta-je — rad. *replanter*). Action de replanter : *Le* REPLANTAGE *des betteraves pour graine doit se faire au printemps, dans une bonne exposition*. (Morogues.)

REPLANTATION s. f. (re-plan-ta-si-on — du préf. *re*, et de *plantation*). Agric. Action de replanter : *Les plantations et* REPLANTATIONS *successives ne se font pas sans altérer la constitution des végétaux*.

REPLANTER v. a. (re-plan-té — du préf. *re*, et de *planter*). Agric. Planter de nouveau, mettre de nouveau en terre : REPLANTER *des rosiers*. ‖ Faire de nouvelles plantations dans, refaire les plantations de : REPLANTER *un bosquet*.

— Prov. *Si le diable voulait replanter sa femme, il lui couperait la tête*, On doit étêter tout végétal que l'on replante.

REPLANTEUR s. m. (re-plan-teur — rad. *replanter*). Celui qui replante.

REPLAT (Jean-Jacques), littérateur français, né à Chambéry en 1807, mort aux Barattes, près d'Annecy, en 1866. Reçu docteur en droit en 1827, il devint avocat au sénat de Savoie, membre de l'Académie de cette province et de la Société Florimontane d'Annecy, qu'il présida, et fit pendant quelque temps partie de la Chambre des députés sardes. On a de lui des articles et des notices : *Duingt, Menthon et Montrottin*, poésies (1835); *Esquisse du comté de Savoie au* XI[e] *siècle* (Grenoble, 1836); la *Maison de Rousseau* (1837, in-8°); *Manuel du jurisconsulte savoisien* (1838); le *Sanglier de la forêt de Lonnes* (1840, in-12); le *Passage d'Annibal dans les Alpes* (1851, in-12); *Esquisse du vieux Annecy* (1854, in-8°); *Ascension du Semnoz* (1856, in-12); *Poésie des Alpes* (1857, in-8°); *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* (1858, in-8°); les *Amours de la Joson* (1862, in-12); *Bois et vallons* (1865, in-8°), etc.

REPLÂTRAGE s. m. (re-plâ-tra-je — rad. *replâtrer*). Action de replâtrer, de faire un nouvel enduit de plâtre.

— Fig. Correction, amendement, arrangement mal combiné, peu solide, destiné à durer peu de temps : *Tous ces* REPLÂTRAGES *du ministère ne pouvaient sauver le gouvernement*. ‖ Réconciliation incomplète et qui ne durera pas : *Il se fit alors, entre les deux époux, de ces* REPLÂTRAGES *qui ne tiennent pas*. (Balz.)

REPLÂTRER v. a. ou tr. (re-plâ-tré — du préf. *re*, et de *plâtre*). Renduire de plâtre : REPLÂTRER *un mur*.

— Fig. Réparer par quelque subterfuge, couvrir, déguiser : *Et laisse ce néanmoins ainsi mes inventions aussi faibles et basses, comme je les ai produites, sans en* REPLÂTRER *et recoudre les défauts*. (Montaigne.) *Il sentit qu'il venait de dire une sottise et tâcha de la* REPLÂTRER. (A. de Choisy.)

REPLÂTREUR s. m. (re-plâ-treur — rad. *replâtrer*). Celui qui fait des replâtrages.

REPLET, ÈTE adj. (re-plè, è-te — lat. *repletus*; de *replere*, remplir). Qui a beaucoup d'embonpoint, en parlant des hommes : *Homme* REPLET. *Femme* REPLÈTE. *Beaux, bien constitués, mais un peu* REPLETS, *les Turcs ont le regard sévère, les traits du visage fortement prononcés, et la peau aussi blanche que celle des Européens*. (Walckenaer.) *Il n'est pas rare de voir, dans le dernier mois de la grossesse, des femmes, surtout celles qui sont* REPLÈTES, *être incommodées de boutons pustuleux*. (Fodéré.)

RÉPLÉTIF, IVE adj. (ré-plé-tif, i-ve — rad. *replet*). Chir. Servant à remplir : *Les injections* RÉPLÉTIVES *sont faites dans l'intention de conserver aux organes leur forme, leur figure, etc*. (Nachet.)

RÉPLÉTION s. f. (ré-plé-si-on — rad. *replet*). Excès de sang et d'humeur : *La saignée et la diète conviennent aux personnes malades de* RÉPLÉTION. (Acad.) ‖ Excès d'embonpoint, d'obésité.

— Surcharge d'aliments : *On est plus souvent malade de* RÉPLÉTION *que d'inanition*. (Acad.) *Toute* RÉPLÉTION *est mauvaise; celle du pain est la plus dangereuse*. (Acad.)

— Droit canon. Etat d'un gradué rempli, c'est-à-dire ayant obtenu le bénéfice auquel ses grades lui donnaient droit : *La* RÉPLÉTION *et le défaut d'insinuation étaient deux empêchements à un gradué pour obtenir un bénéfice*. (Acad.)

REPLEURER v. a. ou tr. (re-pleu-ré — du préf. *re*, et de *pleurer*). Pleurer de nouveau, verser de nouveaux pleurs sur : *Nous* REPLEURÂMES *M. de Turenne*. (M[me] de Sév.)

— v. n. ou intr. Verser de nouvelles larmes : *Je suis plus touchée que je ne l'étais lorsque vous étiez en chemin; je* REPLEURE *sur nouveaux frais*. (M[me] de Sév.)

REPLEUVOIR v. n. ou intr. (re-pleu-voir — du préf. *re*, et de *pleuvoir*. Se conjugue comme *pleuvoir*). Pleuvoir de nouveau : *Les étrangers* REPLEUVENT *à Paris*.

— Impersonnellem. : *Il va* REPLEUVOIR.

REPLI s. m. (re-pli — du préf. *re*, et de *pli*). Double pli ou simplement Pli : *Faire un* REPLI *à du papier, à une étoffe*.

— Ondulation; chacun des plis existant en plus ou moins grand nombre sur un même objet : *Les* REPLIS *d'un serpent. Les* REPLIS *d'un fleuve. Les* REPLIS *d'un sentier*.

> Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux.
>
> RACINE.

> En *replis* tortueux le ver rampe et se traîne.
>
> DELILLE.

— Fig. Ce qui est intime, caché : *Les plis et les* REPLIS *du cœur humain. Il n'y a pas dans votre âme un seul* REPLI *que je ne connaisse*. (Acad.) *En rapprochant diverses actions d'un homme, on parvient à pénétrer dans les* REPLIS *de son cœur*. (Beaumarch.) *Le caractère de M. de La Fayette est tout en dehors; il n'a ni* REPLIS *ni secrets*. (St-Marc Girard.)

> J'aimerais mieux tirer l'oison
> Et même tirer à la rame,
> Que d'aller chercher la raison
> Dans les *replis* d'une anagramme.
>
> COLLET.

— Diplomatiq. Pli que l'on faisait au bas des lettres patentes, afin d'écrire sur le revers.

— Art milit. *Replis d'une tranchée*, Retour, coudes ou zigzags d'une tranchée, au moyen desquels on évite les enfilades.

REPLIABLE adj. (re-pli-a-ble — rad. *replier*). Qui peut être replié.

— Bot. Se dit d'une paire de feuilles ou de folioles dont les faces inférieures, en s'appliquant l'une contre l'autre ou en se renversant de haut en bas, rencontrent la tige parallèlement à leur nervure médiane.

REPLICATIF, IVE (re-pli-ka-tiff, i-ve — du lat. *replico*, je replie). Bot. Replié sur soi-même : *Feuilles* REPLICATIVES.

REPLIÉ, ÉE (re-pli-é) part. passé du v. Replier. Plié de nouveau : *Vêtements dépliés et* REPLIÉS.

— Plié en plusieurs fois sur lui-même : *Les lamas ruminent la nuit, appuyés sur la poitrine et les pieds* REPLIÉS *sous le ventre*. (Raynal.) *Les ailes* REPLIÉES *du merle solitaire s'étendent au delà du milieu de la queue*. (Buff.)

— Fig. Qui se recueille, qui se concentre : *Une vie contemplative, solitaire, toujours* REPLIÉE *sur elle-même*. (St-Priest.)

> Je médite longtemps en mon cœur *replié*.
>
> V. HUGO.

— Art milit. Se dit d'un corps de troupes qui a battu en retraite sur le corps principal : *Quelques avant-gardes, rencontrées dans ce long défilé, furent promptement* REPLIÉES. (Thiers.)

— Entom. *Ailes repliées*, Ailes qui, déjà pliées longitudinalement, sont en outre repliées sur elles-mêmes.

— Bot. *Embryon replié*, Embryon plié en deux dans sa longueur. ‖ *Graine repliée*, Graine dont les deux moitiés sont appliquées l'une contre l'autre et même soudées.

REPLIEMENT s. m. (re-pli-man — rad. *replier*). Action de replier, état de ce qui est replié.

— Art milit. Action ou manière de replier un pont de bateaux : REPLIEMENT *par portières*.

REPLIER v. a. ou tr. (re-pli-é — du préf. *re*, et de *plier*. Se conjugue comme *plier*). Plier de nouveau; plier après avoir déplié : REPLIER *une robe, un manteau, des étoffes*.

— Faire un repli, un pli à : *De la main gauche, il* REPLIAIT *négligemment sa chemise autour de son bras droit jusqu'à l'aisselle*. (V. Hugo.)

— Courber, incliner fortement : REPLIER *son corps*.

— Art milit. Faire battre en retraite sur le corps principal : REPLIER *ses avant-postes*. ‖ *Replier un pont*, En détacher les diverses parties et les ramener sur la rive.

— Fig. Ramener, concentrer : *Tous les jours et à toute heure, nous disons d'un autre ce que nous dirions plus proprement de nous, si nous savions* REPLIER *aussi bien qu'étendre notre considération*. (Montaigne.) *L'égoïsme et la vanité rétrécissent l'esprit en le* REPLIANT *sur lui-même*. (Boiste.)

Se replier v. pr. Etre replié : *Le jour commence à se mêler avec les ombres de la nuit; mais l'aube s'élève insensiblement; on dirait que le voile qui couvrait la nature commence à* SE REPLIER. (Bernis.)

— Se courber, se plier : SE REPLIER *en tous sens. Voyez comment ce serpent* SE REPLIE. (Acad.) *Je ne sais comment fait ce sauteur pour se plier et* SE REPLIER *ainsi*. (Acad.) *En cet endroit, le fleuve* SE REPLIE *tout à coup et se dirige vers l'est*. (Acad.)

— Fig. Prendre de nouveaux biais pour faire réussir son projet : SE REPLIER *en cent façons. Il sait* SE REPLIER *comme il veut*. (Acad.) ‖ Se concentrer, se recueillir : *La réflexion est l'action de l'âme qui* SE REPLIE *sur elle-même*. (Acad.) *L'enfant ignorera ce qui se passe au dedans de lui tout le temps qu'entraîné au dehors par la vivacité de ses besoins, la pensée ne* SE SERA *pas* REPLIÉE *sur elle-même*. (Laromiguière.) *Les âmes tendres* SE REPLIENT *sur elles-mêmes; les âmes fortes se jettent plus volontiers au dehors*. (P. Limayrac.)

— Art milit. Faire un mouvement de retraite vers un corps principal : SE REPLIER *sur la seconde ligne*. SE REPLIER *sur un poste*. *On aperçut, dans l'intérieur du bois, de l'infanterie qui* SE REPLIAIT, *de la cavalerie qui éclairait la campagne en* SE REPLIANT *aussi*. (Thiers.)

RÉPLIQUE s. f. (ré-pli-ke — de *répliquer*). Réponse qu'on fait à celui qui a lui-même répondu : *La* RÉPLIQUE *d'un avocat, d'un orateur*.

— Réponse à ce qui a été dit ou écrit : RÉPLIQUE *vive, ingénieuse. N'avoir point de* RÉPLIQUE. *Demeurer sans* RÉPLIQUE. *Obéir sans* RÉPLIQUE. *Sans une critique possible, sans une* RÉPLIQUE *permise, il n'est pas d'éloge flatteur*. (L. Véron.)

— Repartie, réponse brève et vive : *Il a la* RÉPLIQUE *fort prompte*.

— Parole ou action qui semble appelée par une autre parole, une autre action : *L'incubation des insurrections donne la* RÉPLIQUE *à la préméditation des coups d'Etat*. (V. Hugo.)

> L'occasion pourra vous fournir la *réplique*.
>
> ANDRIEUX.

— Théâtre. Dernier mot, dernière phrase d'une partie de dialogue; geste convenu, signe quelconque au moyen duquel un acteur en scène reconnaît que le moment est venu pour lui de parler, de jouer son personnage : *C'est un talent peu commun de bien donner la* RÉPLIQUE, *c'est-à-dire d'avertir son interlocuteur que c'est à lui de parler*.

— Mus. Nom donné aux octaves, parce qu'on les considère comme n'étant que la répétition du son dont elles sont les octaves. ‖ Fragment de mélodie, phrase, période entière prise dans la partie récitante ou dans la partie instrumentale la plus importante et écrite en petites notes au-dessus d'une partie secondaire, lorsque celle-ci a un long silence à observer, pour servir de guide à celui qui est chargé de cette partie et lui indiquer d'une façon certaine l'instant de sa rentrée.

— Archéol. Double, pièce similaire : *Posséder la* RÉPLIQUE *d'une pierre gravée*.

— Dr. rom. Exception opposée par le demandeur à l'action principale, contre l'exception opposée par le défendeur.

— Syn. Réplique, repartie, réponse. V. REPARTIE.

— Encycl. Rhétor. Les anciennes rhétoriques donnaient ce nom à la partie du discours dans laquelle l'orateur répondait aux arguments de la partie adverse et les réfutait; ils l'appelaient aussi *réfutation*, et c'est la dénomination que nous avons conservée (v. RÉFUTATION). Nous appelons aujourd'hui *réplique* une espèce particulière de discours, qui n'est qu'une réfutation d'un bout à l'autre. Un avocat conserve toujours le droit de répliquer au ministère public. Si des avocats pour et contre sont en présence, celui qui a parlé le premier répond par une *réplique* à celui qui a parlé en second lieu, et celui-ci a le droit de répliquer à son tour.

Dans la *réplique*, l'orateur prend une à une les raisons de son adversaire, les dépouille de leurs ornements, les ramène à l'expression la plus simple et tâche de prouver, ou que le principe de l'adversaire était faux, ou que d'un principe vrai il a tiré une conséquence fausse. C'est là surtout que les avocats doivent éviter le défaut de verbosité qui leur est généralement reproché et dans lequel les jette presque inévitablement l'habitude de parler et d'écrire rapidement et sans préparation. « Quand un avocat, dit M. Blair, réfute les arguments de son adversaire, il doit prendre garde de les défigurer ou de les placer sous un faux jour. La ruse est vite découverte; elle est aussitôt démasquée et inspire aux juges et aux auditeurs un sentiment de défiance; elle présente l'orateur comme manquant de discernement ou de franchise. Au contraire, lorsqu'on le voit exposer avec candeur et exactitude les arguments dont on s'est servi contre lui, avant de s'occuper à les combattre, il en naît à l'instant une prévention en sa faveur. On présume

qu'il a une idée claire et complète de tout ce qu'on peut dire de part et d'autre, qu'il se confie pleinement en la bonté de sa cause et qu'il n'a pas dessein de la soutenir par des artifices et des réticences; et le juge se sent disposé à recevoir avec plus de confiance les impressions que lui donne un orateur qui fait preuve d'intelligence et de probité. Il n'y a aucune partie du discours où l'avocat ait une plus belle occasion de déployer son habileté que celle où il récapitule les arguments de son adversaire, dans le but de les réfuter. »

Parmi les *répliques* dignes d'être rappelées, nous citerons celle de l'abbé Lacordaire dans le procès de l'école libre. En voici le passage le plus pressant : « Je suivrai M. le procureur général dans sa discussion pied à pied. Ce n'était pas mon plan; mais le ministère public a feint de croire que mes défenseurs et mes amis n'avaient pas abordé la question, et je désire que personne ne soit tenté de nous adresser ce reproche après m'avoir entendu. M. le procureur général a réduit toute la cause à ces termes : les décrets de l'Université ont force de loi. Néanmoins, il a essayé de donner au monopole une origine plus forte que la volonté d'un seul homme, et il a placé à l'entrée de sa discussion la loi du 10 mai 1806, comme on place un signe de vie au devant d'un tombeau. Selon lui, la loi de 1806 avait créé l'Université et l'avait dotée du droit exclusif d'enseigner la jeunesse de l'Empire... Le principe étant posé, le souverain pouvait en tirer les conséquences par un simple décret... Mais le principe n'était pas posé; mais, en admettant qu'il le fût, il l'était conditionnellement, et la nation s'était réservé le droit d'approuver ou de rejeter l'organisation de ce corps destiné, dans les pensées du prince, au monopole de l'enseignement. J'admire le ministère public : il nous poursuit pour avoir tiré les conséquences d'un principe écrit *sans* condition dans la charte, et il justifie sa poursuite en soutenant qu'il est loisible de tirer les conséquences d'un principe écrit *sous* condition dans une loi; car il n'importe que Napoléon fût empereur et que je ne sois qu'un simple citoyen; la loi oblige également le peuple et le souverain. Si Napoléon a pu tirer les conséquences de la loi de 1806 par un décret, c'est-à-dire par un acte de sa volonté privée, j'ai pu tirer les conséquences de la charte de 1830 par un acte de ma volonté privée, avec la différence que Napoléon avait promis de soumettre à la législature l'exécution de la loi de 1806, tandis que je n'ai promis qu'une chose à mon pays, le respect et l'amour de sa liberté. Napoléon fut despote en signant son décret; je fus bon citoyen en ouvrant mon école... Rendu contre une promesse faite dans une loi et qui était la condition de cette loi, le décret de Napoléon était tout à la fois un parjure et une indigne machination politique. Il avait un but d'un despotisme si vaste, que Napoléon, parvenu au plus haut degré de sa puissance, n'osa pas le soumettre à ceux qui avaient sanctionné toutes ses volontés passées. Il y revint à trois fois, en six années, pour le créer, et il s'y prit avec tant de ruse qu'évidemment il croyait porter le dernier coup à la liberté. Et néanmoins M. le procureur général vous a dit tranquillement : « Le décret a » été exécuté sous l'Empire; donc il a force de » loi. » Est-ce par la puissance de la coutume? M. le procureur général n'oserait le soutenir. Mais si ce n'est pas la puissance de la coutume, par quelle puissance est-ce donc? Par celle du despotisme et du parjure, nobles pairs. Vous me pardonnez de n'avoir pas adoré les œuvres de cette puissance-là, etc. »

Pour les simples *répliques*, qui ne consistent qu'en quelques mots spirituels et qui sont du domaine exclusif de la conversation, V. REPARTIE.

— Mus. Généralement, tous les silences des parties d'instruments à cordes d'un opéra sont remplis en petites notes, et on indique par ce moyen tel trait, tel groupe, telle note devant être faits par le cor, la flûte, la clarinette, les timbales, une des voix, etc., et servant ainsi de *réplique*. De cette façon, l'instrumentiste qui a eu un silence à observer suit constamment le fil du discours musical pendant ce silence et n'a pas crainte de se tromper lorsqu'il doit attaquer de nouveau et reprendre sa partie dans l'ensemble. Souvent même on indique ainsi, en petites notes et avec les paroles, sur une portée séparée placée au-dessus de la partie des instruments à cordes, tous les récitatifs qui sont dits sur la scène, parce que de cette manière, avec les modifications incessantes de mesure qui ont lieu dans ces récitatifs dits *ad libitum*, l'instrumentiste sait, à n'en pouvoir douter, et sans même avoir besoin de regarder le chef d'orchestre, sous quelle syllabe, sous quelle note chantée il doit donner l'accord, attaquer le trémolo ou entamer la tenue dont il est chargé.

Castil-Blaze désirait, avec raison, que l'usage d'inscrire ainsi les *répliques* fût généralisé. « Je désirerais, dit-il, que cet usage s'établît à l'égard de la musique de pupitre (musique de chambre), telle que les quatuors et les quintettes; cela n'augmenterait pas la dépense de la gravure et serait d'un grand secours pour les musiciens peu exercés. »

Dans les copies d'une partie vocale, on note toujours celle de la basse; de plus, on y joint encore les *répliques*, soit des instruments, soit des autres parties vocales qui concertent avec elle.

— Théâtre. En donnant quelques exemples, nous allons faire comprendre la valeur pratique de ce terme, au point de vue de l'action théâtrale.

Dans l'*Ecole des maris*, acte II, scène XII, Sganarelle, voulant faire venir Valère, s'en va frapper à sa porte en s'écriant :

Holà! notre galant aux belles entreprises!

Ce vers est le signal de l'entrée en scène de Valère et, conséquemment, sert de *réplique* à l'acteur chargé de ce rôle. A la scène IX des *Précieuses ridicules*, Mascarille dit aux deux porteurs de chaise : « Allez, venez me reprendre tantôt pour aller au Louvre, au petit coucher; » ces mots constituent la *réplique* de sortie des deux porteurs, qui doivent quitter la scène dès qu'ils les ont entendus. A la scène VI du *Mariage forcé* se trouve un long dialogue entre Pancrace et Sganarelle, dont voici un fragment :

PANCRACE. Impertinent fieffé!
SGANARELLE. De grâce, remettez-vous. Je...
PANCRACE. Ignorant!
SGANARELLE. Eh! mon Dieu. Je...
PANCRACE. Me vouloir soutenir une proposition de la sorte!
SGANARELLE. Il a tort. Je...
PANCRACE. Une proposition condamnée par Aristote!
SGANARELLE. Cela est vrai. Je...
PANCRACE. En termes exprès!
Etc., etc.

Chacun des membres de phrase dit par l'un des acteurs chargés des deux rôles de Pancrace et de Sganarelle constitue la *réplique* de l'autre, qui doit parler aussitôt qu'il l'a entendue. En un mot, le comédien chargé de représenter un personnage doit, non-seulement apprendre par cœur le dialogue qu'il est tenu de débiter, mais connaître aussi bien toutes les *répliques* qui lui sont personnelles, sans quoi il ignorerait quand c'est à son tour de parler, d'agir et de se mouvoir, d'entrer ou de sortir, toutes choses qui sont d'une importance extrême pour l'action scénique.

Aussi, la copie d'un rôle doit-elle comprendre, non-seulement le dialogue proprement dit de ce rôle, mais encore toutes ses *répliques* pour que l'acteur sache bien à quoi s'en tenir à ce sujet et qu'aucune indécision ne lui soit possible; c'est-à-dire que, dans le manuscrit qu'on remet à un comédien chargé de remplir un personnage dans une pièce quelconque et qui lui sert à apprendre le dialogue placé dans la bouche de ce personnage, manuscrit qui ne devrait comprendre que ce dialogue, on place cependant en marge toutes les *répliques* qui lui sont personnelles et qui font partie indirecte, mais intégrante de ce rôle. De même on place en tête de chacun des morceaux composant la partition du chef d'orchestre quelques mots servant de *réplique*, et qui indiquent à celui-ci que le moment est venu d'attaquer le morceau.

Au point de vue musical, nous l'avons dit plus haut, il y a aussi des *répliques*. Comme il est évident qu'un chanteur ou un instrumentiste pourrait se tromper sur le nombre de pauses qu'il doit compter avant d'exécuter une rentrée quelconque, et que le chef d'orchestre pourrait oublier ou négliger de lui donner le signal de cette rentrée, on la fait précéder, sur chacune des parties manuscrites ou gravées qui servent à l'étude et à l'exécution, de deux ou trois mesures du chant principal, qui, inscrites en notes plus petites que celles du texte même de la partie, appellent l'attention de l'exécutant, lui servent de *réplique* et lui indiquent que son tour est venu de se faire entendre.

On dit d'un acteur qu'il a *manqué sa réplique* lorsque, ne l'ayant pas entendue, il néglige de parler ou d'entrer, de sortir ou de marcher. D'autre part, on dit d'un acteur qu'il *donne bien la réplique* lorsque, dans un dialogue vif et serré, il soutient bien son compère, lui répond avec vivacité, fait en quelque sorte rebondir le mot qu'il lui envoie et soutient bien l'effet de la scène. « C'est un talent, dit l'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral*, que de bien donner la *réplique*. Les acteurs ennemis se font un plaisir malin de se mal avertir mutuellement; ils jouent à la *réplique* à peu près comme on joue aux échecs, par surprises. Aubertin et le vieux père Duval, les meilleurs compères, ont fait une portion de la gloire de Potier et de Brunet par l'adresse et le talent avec lesquels ils donnaient à ces deux farceurs la *réplique* favorable à la plaisanterie, aux lazzi, aux calembours. Ce mérite aurait dû sauver leurs noms de l'oubli. »

RÉPLIQUER v. a. ou tr. (ré-pli-ké — lat. *replicare*, proprement replier; de *re*, préfixe, et de *plicare*, plier. Le mot français s'emploie dans l'acception de réfuter, répondre de nouveau, qui appartient au latin *replicare* dans le Digeste). Répondre, dire comme réplique : *A cela il n'*A *rien* RÉPLIQUÉ.

— v. n. ou intr. Faire une réplique : *Mon avocat a parlé le premier; le vôtre répondra; le mien* RÉPLIQUERA. (Acad.)

— Répondre avec humeur ou s'obstiner à parler quand on devrait obéir et se taire : *Quand il commande quelque chose, il ne souffre pas qu'on* RÉPLIQUE. (Acad.)

Je l'ai dit, je le veux, ne me *répliquez* pas.
MOLIÈRE.

— **Syn. Répliquer, repartir, répondre.** V. REPARTIR.

REPLISSER v. a. ou tr. (re-pli-sé — du préf. *re*, et de *plisser*). Plisser de nouveau : REPLISSER *une chemise*.

REPLOIEMENT s. m. (re-ploi-man — rad. *reployer*). Action de reployer ou de se reployer : REPLOIEMENT *de troupes*.

REPLONGÉ, ÉE (r.-plon-jé) part. passé du v. Replonger. Plongé de nouveau : *Des étoffes* REPLONGÉES *dans un bain de teinture.*

— Fig. Ramené, rejeté : *Tout ce qui se mesure finit, et tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du néant, où il est sitôt* REPLONGÉ. (Boss.) *Voilà donc encore la France* REPLONGÉE *dans de nouvelles calamités.* (Volt.) *Me voilà* REPLONGÉ *dans mes perplexités.* (Chateaub.)

REPLONGER v. a. ou tr. (re-plon-jé — du préf. *re*, et de *plonger*. Se conjugue comme *plonger*). Plonger de nouveau : *Cette étoffe n'a pas assez bien pris la teinture; il faut la* REPLONGER *dans la cuve.* (Acad.) *Un grand cygne plongeait et* REPLONGEAIT *amoureusement son cou et ses épaules dans l'eau fumante de la rivière.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ramener, rejeter, faire retomber : REPLONGER *une nation dans l'ignorance, dans la barbarie. Cette mort* A REPLONGÉ *notre famille dans de nouveaux malheurs.* (Acad.)

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du tombeau viendra le *replonger*.
RACINE.

— v. n. ou intr. S'enfoncer de nouveau dans l'eau : *Ce plongeur a tant d'haleine, qu'il* REPLONGE *immédiatement après être sorti de l'eau.* (Acad.)

Il marche, il marche encore et toujours, et la sonde
Plonge et *replonge* en vain dans une mer sans fond.
C. DELAVIGNE.

Le globe, dépouillé de grâce et de jeunesse,
Faute de forme irait, sans secousse et sans maux,
Replonger de lui-même au centre du chaos.
A. BARBIER.

Se replonger v. pr. Se plonger de nouveau : SE REPLONGER *dans l'eau.*

— Fig. Se rejeter, retomber : SE REPLONGER *dans la tristesse. Semblables à des feux errants, nous ne paraissons que pour disparaître en un clin d'œil et* NOUS REPLONGER *pour toujours dans les ténèbres éternelles.* (Mass.)

REPLOYER v. a. ou tr. (re-ploi-ié ou re-plo-ié — du préf. *re*, et de *ployer*. Se conjugue comme *ployer*). Ployer de nouveau : *Déployer et* REPLOYER *ses ailes.*

— Ployer en plusieurs doubles; ployer en général : REPLOYER *ses membres le long de son corps.*

Se reployer v. pr. Etre reployé : *Son chaperon est échancré et denté, mais ne* SE REPLOYANT *pas en dessous.* (Walckenaer.)

— Se condenser, se resserrer, en parlant d'une troupe qui s'était d'abord déployée.

REPNIN (le prince Nicolas-Wassilievitch), feld-maréchal russe, né en 1734, mort à Moscou en 1801. Il fit la guerre de Sept ans au service de la France, fut nommé, par la protection du premier ministre Panin, son oncle, ambassadeur en Prusse, puis en Pologne, où il appuya l'élection de Stanislas-Auguste (1764) et entretint pendant quatre années les divisions et les troubles qui devaient amener l'affaiblissement de ce malheureux pays et faciliter son partage. Il ne négligeait aucune occasion d'humilier le roi et de provoquer ses sujets à la révolte. Un jour qu'il était arrivé trop tard au spectacle et qu'on en était au second acte, il eut l'insolence de tout faire recommencer, et cela en présence du monarque, qui dévora en silence cet affront inouï. Catherine fut si satisfaite de sa conduite, qu'elle lui donna, avec une gratification de 50,000 roubles, le grade de lieutenant général, le commandement d'une armée, puis l'ambassade de Constantinople. Médiateur entre la Prusse et l'Autriche en 1779, il signa avec le baron de Breteuil le traité de Teschen. Une victoire éclatante qu'il remporta sur les Turcs le 10 juillet 1791, et qui eut pour résultat la paix de Jassy, inspira une telle jalousie à Potemkin, dont il n'était que le lieutenant, que celui-ci parvint à le faire disgracier, sous le prétexte de désobéissance dans le service. Repnin, exilé à Moscou, y forma, parmi les martinistes, secte d'illuminés dont il partageait presque les opinions, une société secrète ayant pour but le remplacement de la czarine par le grand-duc Paul. On découvrit la conspiration; plusieurs des conjurés furent envoyés en Sibérie, mais leur chef fut épargné et même nommé au gouvernement de la Livonie, puis de la Lithuanie. C'est par lui que Catherine avait posé la couronne sur la tête de Stanislas-Auguste; c'est par lui aussi qu'elle obtint l'abdication de ce lâche souverain (1795). Créé feld-maréchal à l'avénement de Paul I[er] et envoyé en 1798 à Berlin pour faire entrer la Prusse dans la deuxième coalition, il échoua complétement et tomba en disgrâce à son retour.

REPNIN-VOLKONSKI (Nicolas-Grigoriévitch VOLKONSKI, dit), petit-fils du précédent par sa mère, général russe, né en 1778, mort en 1845. Entré de bonne heure au service, il commandait un régiment de la garde russe à la bataille d'Austerlitz, où il fut fait prisonnier. Rendu à la liberté par le traité de Tilsitt, il devint en 1809 ambassadeur à la cour de Westphalie, fut placé, pendant la campagne de 1812, sous les ordres de Wittgenstein et fut élevé en 1813 au grade de lieutenant général. Après la bataille de Leipzig, il administra, avec le titre de gouverneur général, le royaume de Saxe, assista plus tard au congrès de Vienne et à l'entrée des alliés dans Paris. Il devint en 1816 gouverneur général de la Petite Russie, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1835, époque de son entrée au conseil de l'empire. Il avait été promu général de cavalerie en 1828.

REPOLIR v. a. ou tr. (re-po-lir — du préf. *re*, et de *polir*). Polir de nouveau : REPOLIR *de l'argenterie, de l'acier.*

— Fig. Corriger de nouveau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le *repolissez*,
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.
BOILEAU.

REPOLISSAGE s. m. (re-po-li-sa-je — rad. *repolir*). Techn. Action de repolir.

REPOLKER v. n. ou intr. (re-pol-ké — du préf. *re*, et de *polker*). Polker de nouveau, danser de nouveau la polka : *Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils polkent et* REPOLKENT *sous la direction de M*me *Maria Viollet.* (Ch. de Boigne.)

REPOLON s. m. (re-po-lon). Manége. Volte du cheval en cinq temps. ‖ Mot vieilli.

REPOMPEMENT s. m. (re-pon-pe-man — rad. *repomper*). Action de repomper.

REPOMPER v. a. ou tr. (re-pon-pé — du préf. *re*, et de *pomper*). Pomper de nouveau.

— Fig. Absorber de nouveau : *A peine le souverain peut-il suffire à* REPOMPER *par les oppressions du fisc l'or que les complots des courtisans lui arrachent.* (De Guilbert.)

REPONCE s. f. (re-pon-se). Bot. V. RAIPONCE.

REPONCHONNER v. a. ou tr. (re-pon-cho-né — du préf. *re*, et du provençal moderne *ponchon*, pointe). Techn. Raviver par une addition de teinture : REPONCHONNER *un bain épuisé.*

RÉPONDANT s. m. (ré-pon-dan — rad. *répondre*). Celui qui se présente dans un examen public, qui soutient un thèse.

— Celui qui répond la messe.

— Celui qui se porte caution pour quelqu'un, qui répond pour lui : *Il a des* RÉPONDANTS *tout à fait dignes de confiance.*

— Techn. Sorte de truelle de bois qui, dans l'opération du façonnage des poteries, sert à soutenir les parois intérieures de certaines pièces pendant qu'on en travaille la surface extérieure.

— **Syn. Répondant, caution, garant.** V. CAUTION.

REPONDRE v. a. ou tr. (re-pon-dre — du préf. *re*, et de *pondre*). Pondre de nouveau.

— S'emploie aussi neutralement.

RÉPONDRE v. a. ou tr. (ré-pon-dre — lat. *respondere*, même sens). Dire ou écrire en réponse : *Ne* RÉPONDRE *que deux mots. Ne rien* RÉPONDRE. *Ne savoir que* RÉPONDRE. *Il m'*A RÉPONDU *qu'il réfléchirait. Il arrive quelquefois qu'on ne peut rien* RÉPONDRE *et qu'on n'est pas persuadé : on est atterré sans pouvoir être convaincu.* (Volt.)

— Faire une réponse à : *On ne peut pas* RÉPONDRE *à toutes les lettres qu'on reçoit.*

— *Répondre la messe*, Dire à haute voix les paroles qui servent de réponse à celles que le prêtre prononce en célébrant l'office.

— Pratiq. *Répondre une requête*, Mettre une ordonnance au bas d'une requête. ‖ *Répondre une pétition, un placet*, Mettre au bas de la pétition ou du placet la décision prise sur l'objet demandé.

— v. n. ou intr. Faire une réponse : RÉPONDRE *à propos, sur-le-champ.* RÉPONDRE *verbalement, de vive voix, par écrit.* RÉPONDRE *d'une manière évasive. Hésiter à* RÉPONDRE. RÉPONDRE *par des injures. Il n'y a que les faibles qui* RÉPONDENT *par la menace à un défi; les forts l'acceptent.* (E. de Gir.)

Je *répondrai*, madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.
RACINE.

— Venir à l'appel d'une personne : *J'ai sonné, personne n'*A RÉPONDU. *J'ai beau frapper à la porte, personne ne* RÉPOND. (Acad.)

— Envoyer une lettre en réponse à une lettre reçue : *On a beau lui écrire, il ne* RÉPOND *point.* (Acad.) *J'écris aujourd'hui comme Arlequin, qui* RÉPOND *avant que d'avoir reçu sa lettre.* (M[me] de Sév.)

— Chercher à se justifier, raisonner, répliquer : *Je ne veux point d'un valet qui* RÉPOND. (Acad.) *Faites ce qu'il commande et ne* RÉPONDEZ *point.* (Acad.) *Vous* RÉPONDEZ, *je crois.* (Acad.)

— Se présenter, sur un appel : *Ce portier est obligé de* RÉPONDRE *à une foule de gens.* (Acad.) *Les valets ne* RÉPONDIRENT *à ma voix qu'en me chargeant de malédictions.* (Le Sage.)

— Répliquer, appliquer une réponse : RÉPONDEZ *à ma question. Il est difficile de* RÉPONDRE *à cet argument. Notre ignorance nous empêche souvent de pouvoir* RÉPONDRE *à une question claire et précise.* (L. Pinel.)

— Dire ou écrire pour servir de réponse, de réfutation : RÉPONDRE *au plaidoyer de la partie adverse.* RÉPONDRE *à une objection. Un homme qui n'est attaqué que dans ses écrits ne doit jamais* RÉPONDRE *aux critiques.* (Volt.)

Réponds-moi donc, docteur, et mets-toi sur les bancs.
BOILEAU.

— Parler ou agir d'une manière qui fasse comprendre avec quels sentiments on accueille des discours : *Il ne* RÉPOND *à ses reproches que par des larmes.* (Acad.) *L'ironie ne blesse dangereusement que ceux qui ne savent pas y* RÉPONDRE. (Beauchêne.)

Ce n'est que par des pleurs que vous me *répondez.*
RACINE.

— Produire un son provoqué par un autre son ou par une action quelconque :

Il appelle ; l'écho *répond* seul à ses cris.
DELILLE.

. . . Des bois murmurants à qui les bois *répondent,*
Des champs, des airs, des eaux, dont les voix se confondent,
S'élève un cri sublime, un concert enchanteur.
C. DELAVIGNE.

— Montrer, par des marques extérieures, son adhésion, sa participation, sa réciprocité : RÉPONDRE *à l'amour, à l'amitié, à l'affection, à la confiance de quelqu'un.* RÉPONDRE *aux soins, aux avances de quelqu'un. Il a bien mal* RÉPONDU *à mes bienfaits.*

Ma générosité doit *répondre* à la sienne.
CORNEILLE.

Il faut, pour que l'amour joigne l'homme à la femme,
Que dans leurs seins brûlants l'âme *réponde* à l'âme.
A. BARBIER.

— Faire un acte, une politesse semblable : RÉPONDRE *au salut, aux courbettes, aux compliments de quelqu'un. Ces vaisseaux saluèrent le fort ; il* RÉPONDIT *par huit coups de canon.* (Acad.) ‖ Faire raison : *Je ne* RÉPONDAIS *point mal aux santés qu'il me portait.* (Le Sage.)

— Aboutir : *Allées qui* RÉPONDENT *à un bassin. Ce chemin souterrain* RÉPOND *au fossé de la place.*

— Se faire entendre : *La sonnette* RÉPOND *dans cette pièce, dans ces deux chambres.*

— Se propager, s'irradier : *Cette douleur de la poitrine* RÉPOND *à la tête, au fémur.*

— Etre symétrique : *Pavillon qui* RÉPOND *à un autre. Aile d'un bâtiment qui ne* RÉPOND *pas à l'autre aile.* ‖ Correspondre, être dans une situation autre, mais similaire : *Les pôles célestes sont les deux points du ciel qui* RÉPONDENT *aux pôles terrestres.* (Acad.) ‖ Etre proportionné, conforme, également bon : *La seconde partie de ce discours ne* RÉPOND *pas à la première.* (Acad.) *Le style de cet ouvrage ne* RÉPOND *pas à la grandeur du sujet.* (Acad.) *Cet ouvrage ne* RÉPOND *pas à l'idée qu'on avait de l'auteur.* (Acad.) *Je ne trouve pas d'expression qui* RÉPONDE *bien à ma pensée.* (Acad.) *Le succès n'est de bon aloi qu'autant qu'il* RÉPOND *au mérite.* (J.-J. Rouss.) *Les facultés de l'homme* RÉPONDENT *toutes à quelques lois de la nature.* (A. Martin.) *La république est une grande forme de gouvernement qui* RÉPOND *à de grands intérêts de la société humaine.* (Guizot.) *L'égalité parfaite* RÉPOND *exactement à la liberté parfaite.* (Nefftzer.) *Les passions, dans tous les êtres animés,* RÉPONDENT *aux moyens que la nature leur a donnés pour les satisfaire.* (Roussel.)

— Se donner pour caution, se porter garant : *Je* RÉPONDRAI *pour lui. Qui me* RÉPONDRA *de son honnêteté? J'en* RÉPONDRAIS *sur ma tête. Je ne* RÉPONDS *de rien. Il faudrait pouvoir* RÉPONDRE *de sa fortune, pour* RÉPONDRE *de ce que l'on fera.* (Mme Riccoboni.) *On ne peut pas* RÉPONDRE *de son courage quand on ne s'est pas trouvé dans le péril.* (Mme d'Epinay.) *Une femme ne peut* RÉPONDRE *de son cœur, même quand son mari serait le plus grand et le plus parfait des hommes.* (G. Sand.)

... Les crimes toujours enfantent d'autres crimes ;
Et le prince imprudent qui craint de les punir
Répond à ses sujets des complots à venir.
LIADIÈRES.

Mais des coups du destin je ne puis pas *répondre.*
RACINE.

‖ Se faire le gardien responsable : RÉPONDRE *d'un prisonnier.* RÉPONDRE *des meubles dont on est dépositaire.*

Chacun en *répond* sur sa tête.
LA FONTAINE.

‖ Etre une preuve assurée, un garant : *Son intérêt vous* RÉPOND *de sa fidélité. Ce sont toutes nos puissances cognitives qui nous* RÉPONDENT *de la vérité.* (Lamenn.)

On voit le mal d'abord ; mais à l'égard du bien
Il faut que la vue en *réponde*
LA FONTAINE.

Comptez sur la reconnaissance
Quand l'intérêt vous en *répond.*
FLORIAN.

— Etre responsable : *Dans une société libre, le pouvoir* RÉPOND *de ses actes au peuple qui l'a délégué, sans quoi la liberté, pouvant être impunément violée à chaque instant, ne serait qu'une fiction dérisoire.* (Lamenn.)

Le fils me *répondra* des mépris de la mère.
RACINE.

— Subir un examen, soutenir une thèse : RÉPONDRE *en philosophie, en théologie, en droit, en médecine.*

— *J'en réponds,* J'affirme la chose, je la déclare absolument certaine :

Ha! ha! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, *je t'en réponds.*
MOLIÈRE.

— *Répondre ad rem,* Répondre précisément à la question.

— *Répondre en Normand,* Répondre évasivement, sans affirmer ou nier.

— *Vous ne répondez point, Ce n'est pas répondre,* Votre réponse ne va pas à la question.

— *Il ressemble au prêtre Martin, il chante et il répond,* Il fait lui-même la question et la réponse.

— Prov. *Qui répond paye,* Celui qui cautionne est souvent obligé de payer.

— Jurispr. Se présenter en justice : *Quand on est assigné en justice, il faut* RÉPONDRE. (Acad.)

— Manége. *Répondre aux aides,* Obéir aux appels du cavalier. ‖ *Répondre à l'éperon,* Regimber sous l'éperon, au lieu d'obéir.

— Mar. Exprimer par des signaux conventionnels qu'on a entendu les signaux d'un autre navire. ‖ Répéter les commandements de l'officier de quart pour faire connaître qu'on les a compris.

— Econ. rur. Commencer à paraître, en parlant des vers à soie qui sortent de la graine : *Cette graine* RÉPOND.

Se répondre v. pr. Répondre à soi-même : *Lorsque nous nous interrogeons de bonne foi sur nos propres mérites, nous n'osons* NOUS RÉPONDRE. (Boiste.)

— Répondre l'un à l'autre : *Adversaires qui* SE RÉPONDENT.

— Etre en rapport de symétrie, de correspondance : *Alliés qui* SE RÉPONDENT.

— Etre sympathiques l'un à l'autre, éprouver des sentiments mutuels :

L'étonnement, l'effroi, le plaisir se confondent,
Et par un même cri tous les cœurs *se répondent.*
DELILLE.

— Etre situés vis-à-vis l'un de l'autre : *Toutes les portes de cet appartement* SE RÉPONDENT. (Acad.)

— Gramm. Quoique *répondre* soit un verbe neutre dans les expressions *répondre à une lettre, à un placet,* on peut dire au passif que la lettre *a été répondue,* que le placet *a été répondu.*

— **Syn. Répondre, repartir, répliquer.** V. REPARTIR.

— **Répondre, correspondre.** V. CORRESPONDRE.

— **Répondre, affirmer, assurer,** etc. V. AFFIRMER.

— **Allus. hist. Brûler n'est pas répondre.** V. BRÛLER.

RÉPONDU, UE (ré-pon-du, û) part. passé du v. Répondre. A quoi l'on a fait une réponse : *Requête* RÉPONDUE. *Placet* RÉPONDU. *Lettres* RÉPONDUES. *Ils firent des signaux qui furent à l'instant* RÉPONDUS *par les officiers du bord.* (Lamart.)

RÉPONS s. m. (ré-pon — lat. *responsum;* de *respondere,* répondre). Paroles, ordinairement tirées de l'Écriture, qui se disent ou se chantent alternativement par les deux chœurs, dans les offices catholiques, après les leçons ou après les capitules : *Grand* RÉPONS. *Petit* RÉPONS. *Chanter des* RÉPONS. *Chanter un verset et un* RÉPONS. (Acad.)

Les femmes doucement envoyaient pour *répons*
A l'*Eleison* grec les cantiques bretons.
BRIZEUX.

— Typogr. Signe typographique, en forme de R barré [℟], dont on se sert, dans les livres d'église, pour indiquer les répons, et dans les ouvrages de numismatique, pour marquer le revers des monnaies et médailles : *Il faut mettre là un* RÉPONS.

— **Encycl.** Mus. religieuse. Les différentes espèces de *répons* forment la seconde branche des pièces de plain-chant proprement dit. On distingue plusieurs sortes de *répons :* 1° *répons* de la messe, appelés d'abord *répons graduels* et aujourd'hui simplement *graduels;* c'est à ces *répons* que se rattachent les *Alleluia;* 2° *répons* des nocturnes; 3° *répons* des processions ; 4° *répons* brefs. Dans les *répons,* il y a quatre points à considérer : d'abord le corps ou texte du *répons;* en second lieu, la réclame ou les réclames, s'il y en a deux; ensuite le verset et enfin le *Gloria Patri.* Le texte du *répons* se désigne par l'abréviation ℟, le verset par l'abréviation ℣, la réclame par l'astérisque *, et, s'il y a deux réclames, la première se marque par une croix † et la seconde par l'astérisque *. Les *répons* peuvent avoir plusieurs versets et embrasser l'étendue des tons authentiques et plagaux.

RÉPONSE s. f. (ré-pon-se — lat. *responsum;* de *respondere,* répondre). Paroles, discours qu'on tient à celui qui interroge, qui demande : RÉPONSE *affirmative, négative, précise. Donner une* RÉPONSE. *Donner* RÉPONSE. *Rendre* RÉPONSE. *Faire une* RÉPONSE. *Faire* RÉPONSE. *Un ouvrage par demandes et par* RÉPONSES. (Acad.) *On voit des gens courir, parler en courant et vous interroger sans attendre de* RÉPONSE. (La Bruy.) *Il est plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses questions que par ses* RÉPONSES. (De Lévis.)

La reine, impatiente, attend votre *réponse.*
CORNEILLE.

Répondez, répondez ; j'attends votre *réponse*
Pour le mot décisif qu'il faut que je prononce.
PONSARD.

— Ce qui répond, décide, explique : *Le silence est parfois la plus éloquente de toutes les* RÉPONSES. *Un mépris est la meilleure* RÉPONSE *aux railleries.* (Stobée.) *J'ai beaucoup de dettes, et c'est la meilleure* RÉPONSE *que les événements puissent faire aux confabulations des calomniateurs.* (Mirabeau.)

— Lettre, missive qu'on envoie à une personne dont on a reçu une autre lettre, une autre missive : *J'attends la* RÉPONSE *par le prochain courrier. Honorez-moi d'un mot de* RÉPONSE.

— Réfutation : *Une* RÉPONSE *victorieuse. Le cœur trouve quelquefois des* RÉPONSES *victorieuses, même contre l'esprit.* (Ste-Beuve.)

— *Demi-réponse,* Réponse ambiguë, qui n'est pas nette : *A la cour, on se contente d'une* DEMI-RÉPONSE. (Alex. Dum.)

— *Réponse de Normand* ou *Réponse normande,* Réponse équivoque : *Oui, une* RÉPONSE NORMANDE, *qui ne signifie ni oui ni non, ni bien ni mal.* (G. Sand.)

— *Avoir réponse à tout,* N'être embarrassé par aucune objection, trouver toujours quelque chose à répondre.

— *Réponse du berger à la bergère,* Représaille, manière vive et prompte de rendre une injure, de répliquer à une raillerie par une injure ou une raillerie de même ordre.

— Prov. *Telle demande, telle réponse ; A sotte demande, sotte réponse,* Celui qui fait une demande sotte, ridicule, impertinente, s'attire ordinairement une réponse peu agréable. ‖ *A sotte demande, point de réponse,* Il ne faut pas répondre à une question impertinente.

— Féod. *Réponse en cour,* Droit de siéger et d'opiner dans une cour de justice.

— Pratiq. Ecritures qu'une partie fait signifier pour réfuter les moyens que l'autre a présentés : *Fournir sa* RÉPONSE, *ses* RÉPONSES. *La* RÉPONSE *aux défenses, aux griefs d'appel a été signifiée tel jour.* (Acad.) ‖ *Réponses de droit,* Décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées : *Le* Digeste *n'est composé que des* RÉPONSES DE DROIT *rendues par les jurisconsultes.* (Bouillet.)

— Mus. Reprise du sujet de la fugue par une des parties.

— Bourse. *Réponse des primes* ou simplement *Réponse,* Déclaration par laquelle, dans les marchés à prime, un acheteur informe son vendeur qu'il entend maintenir ou annuler le marché qu'il a conclu conditionnellement avec lui.

— Eaux et for. *Réponse de la vente,* Distance à laquelle on peut entendre le bruit d'une coupe. ‖ On dit aussi OUÏE DE LA COGNÉE.

— **Syn. Réponse, repartie, réplique.** V. REPARTIE.

— **Encycl.** Mus. Le plus souvent, le sujet subit la transposition et la transposition elle-même éprouve, dans le plus grand nombre des cas, un ou plusieurs changements. L'art de la *réponse* consiste à savoir faire adroitement ces changements quand la *réponse* l'exige.

La *réponse* doit être correcte dans la fugue moderne, comme dans la fugue ancienne. La tonique et la dominante jouant un rôle considérable dans la *réponse,* il faut qu'on se rappelle sans cesse : 1° que le premier degré dans chaque ton s'appelle tonique; 2° que le cinquième degré dans chaque ton s'appelle dominante; 3° qu'on doit exécuter la *réponse* mélodiquement, sans avoir égard à l'harmonie. Quand le sujet commence par la tonique et qu'il ne module pas dans le ton de la dominante, la *réponse* se transpose tout simplement à la quinte supérieure ou, ce qui revient au même, à la quarte inférieure ; elle éprouve rarement un changement en pareil cas.

La dominante répond à la tonique, et la tonique répond à la dominante, au commencement et à la fin de la *réponse;* cette règle n'a point d'exceptions. Quand le sujet commence par la tonique, la *réponse* commence par la dominante. Quand le sujet commence par la dominante, la *réponse* commence par la tonique. Quand le sujet termine par la dominante, la *réponse* termine par la tonique. Quand le sujet termine par la tonique, la *réponse* termine par la dominante.

La *réponse* ne peut jamais éprouver d'autres changements que ceux qui sont produits par la *substitution d'un intervalle à un autre* intervalle.

1° A l'unisson du sujet, on peut répondre par une seconde ; 2° à la seconde, on peut répondre par la tierce ou par l'unisson, selon les circonstances ; 3° à la tierce, on peut répondre par la quarte ou la seconde ; 4° à la quarte, on peut répondre par la quinte ou par la tierce ; 5° à la quinte, on peut répondre par la sixte ou par la quarte ; 6° à la sixte, on peut répondre par la septième ou par la quinte; 7° à la septième (usitée seulement dans la fugue moderne), on répond par l'octave ou par la sixte ; mais à une septième diminuée, on répond toujours par une septième diminuée ; 8° à l'octave, on peut répondre par la septième, mais rarement et seulement dans la *fugue* moderne.

On ne fait jamais ces changements que lorsqu'ils sont absolument nécessaires ; dans le cas contraire, on répond à l'unisson par l'unisson, à la seconde par la seconde, et ainsi de suite. Il y a des sujets auxquels on peut répondre régulièrement de deux ou trois manières différentes ; dans un cas semblable, on choisit celle de ces manières qui permet d'altérer le moins le sujet.

On ne doit jamais moduler à la sous-dominante dans la *réponse.* Le but de la *réponse* étant de ramener le sujet dans la tonalité quand il s'en écarte, elle ne sort presque jamais des tons de la dominante et de la tonique. Il existe des sujets auxquels il est difficile de trouver une *réponse* régulière ; mais il n'y en a guère dont la *réponse* soit impossible. Au reste, quand la *réponse* paraît présenter trop de difficultés, on est le maître de retoucher son sujet. On peut faire la *réponse* par mouvement semblable et par mouvement contraire. Les *réponses* par mouvement semblable sont toujours préférables. Dans la fugue moderne, le sujet peut commencer et finir par quelque note du ton que ce soit. On répond :

1° A la seconde de la tonique par la seconde de la dominante ; 2° à la tierce de la tonique par la tierce de la dominante ; 3° à la quarte de la tonique par la quarte de la dominante ; 4° à la sixte de la tonique par la sixte de la dominante ; 5° à la septième ou note sensible du ton, par la septième ou note sensible de la dominante.

On répond de la sorte, à moins qu'il n'y ait une raison particulière qui légitime une exception, ce qui peut arriver : 1° lorsqu'on veut répondre à la dominante par la tonique, dans le courant de la *réponse;* 2° lorsque le sujet module à la dominante, dans lequel cas la *réponse* doit toujours retourner à la tonique.

Réponse aux censures (LA), ouvrage de polémique religieuse, par Robert Estienne. Las de se voir sans cesse inquiété et dénoncé du haut de la chaire comme un homme fin et cauteleux, « qui semait des hérésies sous l'ombre d'utilité publique, » malgré la faveur dont le couvrait Henri II, Robert Estienne, effrayé du sort d'Etienne Dolet, prit en 1551 le chemin de la Suisse ; mais, une fois hors des frontières, il se retourna contre cette meute d'ennemis altérés de son sang et leur lança, en guise d'adieu, sa terrible *Réponse aux censures,* écrite d'abord en latin et bientôt traduite en français par l'auteur lui-même. On trouve dans ce morceau, l'un des plus éloquents et des plus curieux de l'époque, non-seulement un pamphlet, mais l'acte d'accusation et le plaidoyer de l'accusé. Le cœur gonflé de rancune et d'indignation, il reprend tout au long l'histoire de ses démêlés avec la Faculté de théologie ; il rappelle les menaces, les interrogatoires, les enquêtes dirigées contre sa personne et sa maison ; cette interminable suite d'allées et venues, de pourparlers, d'explications en face du roi, qui désirait sauver son imprimeur ; la mauvaise foi de ses juges, qui veulent le condamner d'ensemble, sans discuter, et qui versent des larmes de rage en voyant cette proie leur échapper. Il se peint lui-même au milieu des lacs et des trébuchets de la Sorbonne, cerné par une bande de théologiens rugissants et déjà prêts à le déchirer, comme une pauvre brebis offerte en sacrifice, si Dieu n'avait envoyé son ange pour le sauver. Hâtons-nous d'ajouter que la brebis avait des griffes et des dents, pour se défendre même contre les loups, et en usait vigoureusement. De ce navrant et pathétique récit, où se mêlent tous les tons, depuis l'invective jusqu'à la prière, Robert Estienne passe à l'examen des griefs accumulés contre lui. D'une main victorieuse, il saisit cet acte d'accusation sorti enfin des ténébreux dossiers de la Sorbonne ; il l'étale aux yeux de ses contemporains et de la postérité, comme une preuve de la cruauté et de l'ignorance de ses ennemis. Son grand crime, la cause de ses malheurs, c'était d'avoir publié un texte et un commentaire de la Bible, où des yeux clairvoyants prétendaient reconnaître la main de Calvin. Depuis ce jour (1532), il n'avait plus joui d'un instant de repos. On comprend la terreur des plus braves à la vue de ces mille coups d'épingles, de ces censures obliques et tracassières, où chaque mot est noté, torturé et marqué de ce trait sinistre : *hérétique,* et partant *bon pour le bûcher.* Nous en prendrons quelques exemples au hasard :

Annotation : « Nous avons le seul Dieu pour notre refuge. » — *Censure.* « Cette annotation est luthérienne, détournant les chrétiens d'avoir refuge à la benoîte Vierge et aux saints. »

Annotation : « Job accuse Dieu pour la charge de sa croix. » — *Censure.* « Cette annotation est fausse, injurieuse et calomnieuse contre le benoît Job. »

Annotation : « Dieu, auteur des biens et des maux. » — *Censure.* « Cette annotation, en prenant indistinctement le nom d'auteur, est hérétique et blasphématoire. »

Pour être juste, il faut avouer qu'un cer-

tain nombre de ces notes, fort innocentes en apparence, pouvaient avoir aux yeux des théologiens un sens secret qui nous échappe. Il y avait là, sans doute, plus d'un argument contre le mérite des œuvres et l'intercession des saints. La finesse et la ruse tant reprochées à Robert Estienne par ses ennemis n'étaient pas tout à fait imaginaires. Nul n'a retracé d'une façon plus saisissante ni plus maligne cette chasse à l'hérétique et au libre penseur, où l'on entend gronder les voix furieuses des Gagney, des Picard, des Guyancourt et des Lizet. Il en connaissait sans doute tous les périls et toutes les ruses. C'est une guerre perpétuelle de réticences et d'interprétations, derrière lesquelles chacun s'embusque, l'un pour prendre, l'autre pour n'être pas pris. Après avoir ainsi temporisé, manœuvré, disputé le terrain pied à pied durant trente ans, Robert Estienne éprouve un véritable soulagement à se décharger de ses colères et de ses humiliations. Du port de salut où il s'est réfugié, il brave ces bons docteurs moins chiches de sang que de paroles; il les raille, les insulte et, par l'effet de la passion, les calomnie aussi à son tour. Le regret de la patrie absente, de cette douce maison paternelle qu'il avait dû quitter déjà vieux et blanchissant, la haine des persécutions, le soulèvement d'un fier esprit réclamant pour la science des franchises que lui refusent les défiances de l'orthodoxie, éclatent çà et là en ironies, en apostrophes et en cris de malédiction. Ce fonds d'humeur caustique, d'indépendance un peu sauvage, d'âpre et sombre mélancolie, qui débordera plus tard à flots dans les livres d'Henri Estienne, bouillonne au cœur de son père. Le vieil Amilcar pouvait se flatter d'avoir préparé à Rome un Annibal.

REPORT s. m. (re-por — de *reporter*). Action de reporter une somme, un total ; somme, total reporté : *Faire un* REPORT. REPORT *de l'autre part.*

— *Report de faillite*, Fixation de l'ouverture d'une faillite à une époque antérieure à celle qu'avait fixée le jugement.

— Bourse. Opération financière qui consiste à vendre un titre en en stipulant le rachat pour une époque fixée ordinairement à la fin du mois : *A proprement parler, le* REPORT *est l'intervention de l'argent entre un achat et une vente à découvert, d'une liquidation à l'autre.* (Dehorter.) *Le* REPORT *est une manière d'emprunter sur ses rentes.* (A. Chevallier.) ‖ Différence entre le taux acuel de la rente au comptant et le taux de la rente fin courant. ‖ Différence de prix entre la rente fin courant et la rente fin prochain. ‖ Différence que les spéculateurs sont obligés de payer aux agents de change, afin de pouvoir prolonger leurs opérations au delà du terme indiqué. ‖ Représentation de la portion de coupon ou d'intérêt dont la rente s'accroît chaque mois et que le Trésor paye chaque semestre. ‖ *Report en banque*, Variété de filouterie pratiquée par certaines compagnies interlopes au moyen de leurs propres actions.

— Techn. *Impression en report*, Procédé consistant à transporter sur pierre des planches de musique gravées.

— **Encycl.** Bourse. I. Employé dans le premier sens, le mot *report* désigne une transaction qui a pour objet de reporter l'exécution d'un marché à terme de fin courant à fin prochain. On a recours à ce moyen pour prolonger l'échéance d'une opération. J'ai acheté 1,500 francs de rente 3 pour 100 livrables fin juin. Si, à l'échéance, ou même avant, je veux reporter mon opération à fin juillet, je vends, livrable fin juin, mon inscription de 1,500 fr., et, en même temps, je la rachète fin juillet. S'il existe une différence entre le prix d'achat primitif et le prix de vente à fin juin, je la reçois ou je la paye, et mon marché se trouve prolongé de fin juin à fin juillet.

— II. Pris dans le deuxième sens, le mot *report* sert à désigner la différence qui existe entre le cours d'une valeur à deux époques différentes. On appelle *report du comptant à la fin du mois* la différence que présente le cours actuel de la rente au comptant et le cours de cette même rente fin courant. Ainsi, quand le 3 pour 100, par exemple, se vend 72 fr. 75 au comptant et 73 fr. à terme, on dit que le *report* du comptant, à la fin du mois, est de 0 fr. 75. Par la même raison, le *report d'un mois à l'autre* est la différence qui existe entre le prix de la rente fin courant et ce même prix fin prochain. Ce genre de *report* donne lieu à une foule d'opérations. Il convient surtout aux capitalistes qui, ayant des fonds provisoirement disponibles, ne veulent pas les laisser improductifs, et il a l'avantage de donner des bénéfices certains. Voici comment on opère. J'ai 80,000 francs que je destine à l'acquisition d'un immeuble, mais dont je ne trouverai l'emploi que dans quatre à cinq mois. Pour ne pas les laisser improductifs pendant tout ce temps, le 3 pour 100 se vendant 72 francs au comptant et 72 fr. 50 fin courant, j'achète au comptant 3,000 francs de cette rente, qui me coûtent 72,000 francs, et je les revends aussitôt ferme et fin courant au prix de 72,500 francs. Je fais donc, à coup sûr, un bénéfice de 500 fr., sauf déduction du courtage que j'ai à payer à l'agent de change. Ce bénéfice représente un placement à 8,33 pour 100. L'opération appelée *report sur prime* diffère peu de la précédente. Elle consiste à acheter ferme fin courant des valeurs qu'on revend à prime fin prochain. Comme il y a nécessairement un plus ou moins grand écart entre le fin courant et le fin prochain, et entre le cours du ferme et le marché à primes, ce genre de négociation donne, en cas de hausse suffisante, un bénéfice assez important. Si, au contraire, il y a baisse, le spéculateur subit une perte sur la rente qu'il a achetée ferme; mais il a, pour diminuer cette perte, la prime qu'il a vendue et qui, par le fait même de la baisse, lui est nécessairement abandonnée.

— III. Employé dans le troisième sens, le mot *report* désigne un véritable prêt usuraire sur dépôt de titre, un prêt sur gage tel que la loi le définit. C'est à cette espèce de prêt que recourent les spéculateurs qui ne veulent pas être exécutés. En langage de bourse, prêter son argent sur dépôt de titres, c'est *reporter;* emprunter de cette manière, c'est se faire reporter ou mettre en *report*. Enfin, le prêteur est dit *reporteur*, et l'emprunteur *reporté*. Les prêts sur gage étant défendus, on élude la loi de la manière suivante. En premier lieu, on suppose que l'emprunteur a vendu ses valeurs au prêteur pour le montant de la somme prêtée. En second lieu, on admet que, au même moment, le prêteur revend à l'emprunteur, ferme et à échéance convenue, les valeurs reportées, contre le remboursement de la somme prêtée, qui est censée en représenter le prix. En résumé, l'opération consiste à vendre des valeurs au comptant et à bon marché pour les racheter immédiatement très-cher, mais à crédit. La différence du prix, ou le taux du *report*, est très-variable. Elle ne dépasse pas 2 pour 100 pour certaines valeurs, mais, pour beaucoup d'autres, elle atteint 10, 25, et jusqu'à 250 pour 100.

— *Report en banque.* Voici comment se pratique le *report* en banque. Un capitaliste est sollicité d'avancer de l'argent sur des actions ou obligations assez mal cotées à la Bourse. Celui qui sollicite de l'argent de lui est un homme de paille dévoué à la compagnie dont les titres sont en jeu et fait partie de la bande. Si le capitaliste naïf cède et prête, soit 50, soit même 60 pour 100 de la valeur nominative des actions ou obligations, la compagnie s'empresse de mettre opposition sur les valeurs livrées en nantissement, sous prétexte que les titres lui ont été volés ou qu'ils ont été obtenus par voie frauduleuse. C'est autant de rentré dans la caisse de la compagnie. Quand arrive l'époque du remboursement du prêt, l'emprunteur se garde bien de paraître, et celui qu'il a dupé se trouve possesseur de titres valant juste le prix de leur papier au poids.

Cette opération scandaleuse ou, pour être plus exact, cette filouterie se pratique plus particulièrement sur les valeurs industrielles non cotées à la Bourse. La chose se fait sous le manteau de la cheminée; néanmoins de nombreux pigeons sont pris à ce piége. Ajoutons, toutefois, que certaines compagnies, plus haut placées dans l'estime publique que celles dont nous avons parlé ci-dessus, procèdent quelquefois comme il vient d'être dit, à l'effet d'amener une baisse qui leur permette de racheter une partie de leurs valeurs. Elles provoquent elles-mêmes la baisse par quelque gros scandale, afin d'accaparer leurs titres à meilleur compte. On ne saurait trop flétrir ces procédés, au moyen desquels on spolie, non point le spéculateur qui est au courant de toutes ces ficelles, mais le naïf prêteur, celui qui confie à un escroc l'épargne accumulée par un travail de plusieurs années.

— Jurispr. D'après un arrêt du conseil du 22 septembre 1786, la revente à terme ne peut avoir lieu à un delai excédant deux mois.

Quelquefois on stipule que l'acheteur à terme payera immédiatement au vendeur une prime qui sera, lors de la livraison, imputée sur le prix et que ce dernier retiendra jusqu'à concurrence de la perte éprouvée par suite de la baisse, faute par l'acheteur de prendre livraison à l'échéance.

Un arrêt de la cour d'appel de Paris, du 21 mars 1825, a consacré la validité du contrat de *report*.

Mollot fait observer que, bien que le *report* soit un moyen de placement et qu'on puisse considérer celui qui place son argent en *report* jusqu'à un certain point comme un prêteur, il ne peut être tenu, si le taux du report excède 5 ou 6 pour 100, de remettre l'excédant comme usuraire. En effet, dans le contrat de *report*, il n'y a que des ventes et on ne saurait lui appliquer les principes du prêt.

Au terme fixé pour la livraison des rentes achetées à terme, on peut continuer le *report* de la même quantité de rente pour le mois ou les deux mois suivants. D'après Mollot, cette opération, qui peut avoir lieu de plusieurs manières, est également légitime dans tous les cas.

Le *report* peut avoir lieu sur d'autres fonds que les rentes sur l'Etat.

Il ne doit point être considéré comme un jeu de bourse. Telle est, du moins, l'opinion généralement admise.

REPORTÉ, ÉE (re-por-té) part. passé du v. Reporter. Porté ailleurs, transféré : *Ce paragraphe doit être* REPORTÉ *à tel chapitre.* (Acad.)

— s. m. Bourse. Celui qui subit un report : *Celui qui prête est le reporteur; celui qui emprunte, le* REPORTÉ. (Proudh.)

REPORTER v. a. ou tr. (re-por-té — du préf. *re*, et de *porter*). Porter de nouveau, porter en sa place primitive : REPORTEZ *ce livre à votre maître. Les rivières et les fleuves* REPORTENT *à la mer les eaux que la mer avait données à l'atmosphère.* (Cuvier.)

Lui-même de sa main *reporta* le pupitre.

BOILEAU.

— Transférer, assigner une autre place à : *Il faut* REPORTER *cette note à la fin du volume. Il faudra* REPORTER *cette somme, ce total au haut de la page suivante.* (Acad.) *En français, toute terminaison féminine* REPORTE *l'accent sur la syllabe pénultième.* (Littré.) *Chez les novateurs, l'excuse de leur orgueil, c'est de croire au progrès et de* REPORTER *sur l'avenir l'estime qu'ils refusent au passé.* (Rigault.)

— Bourse. Faire le report de : *Les agents de change ne peuvent* REPORTER *que les multiples de 25 titres.* (L.-J. Larcher.)

— Opérer un report sur : REPORTER *un emprunteur.* ‖ Absol. Faire un report : *Un particulier a 4,800 francs de rente; il a besoin d'argent tout de suite. Il vend ses rentes au comptant au cours de 96, par exemple, mais il les rachète fin courant à 96,40. Au moyen d'un report de 0 fr. 40, il peut garder ses rentes, sauf à restituer le prix convenu à la fin du mois ou fin prochain, s'il* REPORTE *fin prochain.* (A. Chevallier.)

Se reporter v. pr. Etre reporté : *Les denrées non vendues* SE REPORTENT *à la ferme.*

— Se transporter par la pensée : *Si je* ME REPORTE *aux jours de mon enfance.* (Acad.) *Le vieillard* SE REPORTE *sur le passé, parce qu'il n'aspire plus à vivre sous sa forme actuelle, la sentant débile et usée.* (P. Leroux.)

REPORTER s. m. (re-por-teur — mot angl. formé de *to report*, rapporter). Individu qui recueille des renseignements pour les communiquer aux journaux.

— **Encycl.** Le mot anglais *reporter*, que notre langue s'est approprié, signifie proprement raccoleur de nouvelles. La France doit à l'Angleterre ce type de journaliste à qui les jambes sont plus indispensables que le style. Ecrivains subalternes, les *reporters*, populaires chez nos voisins sous le nom de *penny-a-liners* (écrivains à 2 sous la ligne), courent la ville en quête des accidents, des incendies et des crimes. Ils figurent déjà parmi les grotesques du journalisme anglais que l'on voit défiler sur la scène de Londres au siècle dernier. Ben Johnson les appelle *émissaires* dans le tableau qu'il trace du personnel employé par Nathaniel Butter. Sous le nom que leur a valu leur salaire, ces pauvres diables ont longtemps exercé la verve des auteurs satiriques, tenant, dans le théâtre anglais, à peu près la place du parasite dans le théâtre antique. On les a représentés faisant un jour mourir un personnage pour avoir à dîner, et le ressuscitant le lendemain pour gagner leur déjeuner, prêts à voir la moitié de Londres renversée par un tremblement de terre pour en raconter la destruction à l'autre moitié.

Les mœurs du *reporter* n'ont pas changé. Son exemple a gagné le journalisme français, et le passage suivant de l'*Histoire de la presse en Angleterre*, de M. Cucheval-Clarigny, peut indistinctement s'appliquer aujourd'hui aux *reporters* de Londres ou à ceux de Paris : « Une maison a-t-elle brûlé, un meurtre a-t-il été commis, un enfant a-t-il été écrasé, au milieu de la foule accourue se fait bientôt remarquer un individu qui multiplie les questions, qui va d'une personne à l'autre s'enquérir des moindres détails de l'événement, qui prend des notes sur un carnet et qui, si la foule est compacte ou si l'on repousse les importuns, tient bon, se fait faire place et se réclame de son titre en répétant qu'il est « un monsieur de la presse » (*a gentleman of the press*). Du nombreux personnel qui concourt plus ou moins à la rédaction d'un journal, le public anglais ne connaît que les écrivains à 2 sous; mais il les rencontre partout et à toute heure : au bureau des hôtels où descendent les étrangers de distinction, à la porte des grands personnages malades, dans tous les rassemblements, aux courses, aux combats de coqs, au pied de l'échafaud des criminels qu'on exécute. Si, dans une voiture publique, dans un lieu de divertissement, à un spectacle en plein air ou à une pendaison, à un convoi ou sur le passage d'un cortége royal, un homme est plus communicatif que les autres, a le verbe un peu plus haut, se montre prompt à questionner et à répondre, paraît au courant de toutes choses, sait les bruits du jour dans le plus grand détail et a le mot pour rire en toute occasion, pour peu qu'il laisse percer un bout de papier ou un crayon, il est immédiatement atteint et convaincu d'appartenir à la presse. Ces hommes que rien ne rebute, qui pénètrent de gré ou de force, ouvertement ou par ruse, partout où il y a une nouvelle à glaner, et dont l'activité peu scrupuleuse brave tous les obstacles, représentent seuls, aux yeux d'une portion du public anglais, les journalistes, avec lesquels ils n'ont pourtant presque point de rapport. C'est d'après eux qu'on juge tous les écrivains de la presse, et il n'est pas surprenant que, pour beaucoup d'esprits, le nom de journaliste rappelle ce mélange de suffisance, de prétentions ridicules et de mauvaises manières que quelques romanciers français ont attribué à la classe des commis voyageurs. » Heureusement, en Angleterre, les véritables journalistes se sont appelés Swift, Addison, Brougham, Macaulay, Mackintosh, Alison Sydney Smith, et ils se sont nommés et se nomment encore, en France, Mirabeau, Camille Desmoulins, Chateaubriand, Benjamin Constant, Thiers, Carrel, P.-L. Courier, Armand Marrast, Proudhon, Henri Rochefort.

On peut dire que, chez nous, le *reporter* est un produit du second Empire. Dans les dernières années de cet odieux régime, qui devait commencer et finir dans le sang, après avoir vécu de toutes les prostitutions, les *reporters* furent élevés à la hauteur d'une institution par les industriels du journalisme à scandale. On vit alors des espèces de valets à tout faire, portés sur les ailes de la réclame, devenir presque des personnages en récompense d'un métier qui consistait à se faufiler partout, dans tous les mondes, dans les salons, dans les ateliers, dans les coulisses, dans les cabinets ministériels et dans les cabinets particuliers, chez les hommes d'Etat et chez les filles, ne manquant ni un incendie, ni une émeute, ni une exécution ; ils jouèrent un rôle et entrèrent en plein dans la haute politique par la porte de l'anecdote, prodiguant au public d'agréables et piquants détails sur la vie privée des candidats à la députation, trop heureux de fournir à un public énervé sa becquée quotidienne de petits cancans et de menus scandales. Ce sont eux qui ont fait les délices des gandins et des petits crevés, des cocottes et des grues.

Les terribles événements de 1870 n'ont point tué le *reporter*, et plus que jamais il fait fureur dans la presse à scandale qui, pour les deux tiers, doit sa rédaction quotidienne aux racontars ramassés çà et là. De même qu'autrefois, le *reporter* s'introduit partout, dans la cellule d'un condamné à mort le matin de son exécution, comme au chevet d'un moribond illustre. Lorsque l'événement ne donne pas et que la collecte de bruits vrais ou faux est maigre, le *reporter* invente. Il flaire un crime dans le moindre accident et se met à faire, concurremment avec la police, une enquête dont le but est d'arriver, sinon à faire connaître la vérité, au moins à griffonner quelques centaines de lignes.

Le *reporter* est, en général, assez mal vu du public sérieux qui regrette de voir la nouvelle prendre une importance exagérée, et chasser du journal l'article sérieux, historique ou critique. Il est généralement peu estimé de ceux qui le lisent avec le plus d'assiduité, et ceci est bien sa faute; car la course au scandale, dans laquelle chaque *reporter* veut arriver premier, écœure à la longue ceux-là même qui se plaisent à lire le récit des drames intimes ou des amours de telle ou telle cocotte en renom.

Les *reporters* ne forment point encore une association. Cela viendra sans doute. Un pas décisif a été fait dans cette voie au commencement de 1875, et, un malheureux directeur de théâtre du second ordre ayant osé donner une revue dans laquelle on plaisantait les *reporters*, ces messieurs se sont rendus en colonne au susdit théâtre, ont exigé et obtenu que la pièce où ils figuraient fût coupée et remaniée, le tout au grand déplaisir du public qui faillit faire un mauvais parti à ces messieurs.

Cette esquisse terminée, posons-nous avec tant d'autres cette question : Le *reporter* est-il utile? Oui, à notre sens. En effet, dans un temps où la presse a tant de peine à vivre sous l'empire de lois politiques et fiscales qu'on peut sans exagération qualifier de draconiennes, il faut un élément d'attraction qui rattache au journal, déjà si pâle, la partie indifférente du public. Cet élément d'attraction, c'est le *reporter* qui le fournit, et, s'il reste dans de justes limites, il peut rendre de vrais services; il peut, à la fois, satisfaire le goût du public pour les nouvelles et ne pas écœurer les lecteurs qui, préférant un article politique bien fait à un racontar scandaleux, n'aiment pas à voir traîner dans le journal qu'ils achètent le récit des derniers faits et gestes d'un Jean Hiroux quelconque.

REPORTEUR s. m. (re-por-teur — rad. *reporter*). Bourse. Capitaliste qui prête de l'argent sur consignation de titres, sous forme de report : *Le* REPORTEUR *se trouve vendeur et acheteur à la fois, en ce sens que, gardant le titre de valeur comme gage, il achète à celui qui vend en même temps qu'il vend à celui qui achète.* (Dehorter.) *Le* REPORTEUR *se trouve à l'abri de toute dépréciation du titre sur lequel il a opéré, puisqu'il a assuré le placement de ce titre à un prix convenu d'avance, soit entre les mains de celui qui a acheté, si la valeur reportée monte, soit entre les mains de celui qui a vendu, si elle baisse.* (Dehorter) *Le* REPORTEUR *est au spéculateur à découvert ce qu'est le mont-de-piété pour les prodigues : il aide en ruinant.* (Rougemont.)

REPOS s. m. (re-pô — du lat. *repositum*, supin de *reponere*, déposer). Absence, cessation de mouvement : *La matière est d'elle-même en* REPOS, *et ne peut recevoir de mouvement que par l'action d'une cause étrangère.*

Cet enfant est dans un mouvement perpétuel, il ne saurait demeurer en REPOS. *Le trop grand* REPOS *nuit à la santé.* (Acad.) *Les hommes ressemblent à une pendule, qui tend sans cesse au* REPOS *par le mouvement.* (Mme Necker.) *C'est du sein même du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le* REPOS *de l'univers.* (Buff.) *Le but de la vie civilisée ou sauvage est le* REPOS. (Balz.) *Il faut à nos organes des alternatives d'exercice et de* REPOS. (Maquel.) *Le* REPOS *trop prolongé engourdit les membres.* (Raspail.)

— Cessation de travail : *Il y a longtemps que vous travaillez, donnez-vous un peu de* REPOS, *prenez un peu de* REPOS. *Le jour est le temps du travail, la nuit est le temps du* REPOS. *Le septième jour de la semaine était, chez les Juifs, un jour de* REPOS, *qu'ils appelaient sabbat. Le dimanche, chez les chrétiens, est le jour de* REPOS, *le jour du* REPOS. (Acad.) *Il n'y a pas de* REPOS *plus doux que celui qui s'achète par le travail.* (Chamfort.) *Le* REPOS *n'est légitime que lorsqu'il a été conquis par d'utiles et honorables travaux.* (Alibert.) *Le* REPOS *est toujours l'espoir et le but du travail.* (De Ségur.) *Pour être fashionable, il faut jouir du* REPOS *sans avoir passé par le travail.* (Balz.) *Les hommes d'un esprit très-actif sont ceux qui désirent le plus le* REPOS *et qui sont les plus incapables d'en jouir.* (Lamenn.) *Il y en a qui demandent le droit au travail; moi, je demande le droit au* REPOS. (L. Desnoyers.)

Un homme de bon sens travaille en sa jeunesse,
Pour passer en *repos* une heureuse vieillesse.
BOURSAULT.

— Sommeil : *Il ne dort plus, il a perdu le* REPOS *depuis quelque temps. Il dort, ne troublez pas son* REPOS. (Acad.) *Le* REPOS *est indispensable à tous les êtres animés.* (A. Rion.)

— Quiétude, tranquillité d'esprit : *Avoir l'esprit en* REPOS. *Il n'y a rien de si doux que le* REPOS *de la conscience.* (Racine.) *L'honnêteté des femmes est souvent l'amour de leur réputation et de leur* REPOS. (La Rochef.) *Evitez la raillerie; c'est un piége que votre esprit tend à votre* REPOS. (St-Evremond.) *On perd bien du* REPOS *pour faire un peu de bruit.* (Hénault.) *Le* REPOS *n'est fait que pour l'homme de bien.* (Piron.) *L'amour est l'agitation de la vie; l'amitié en est le* REPOS. (Mme Cottin.) *Il est insensé de chercher dans l'égarement de son cœur un* REPOS *qu'on ne trouve que dans la sagesse.* (J.-J. Rouss.) *Le* REPOS *est la partie essentielle du bonheur.* (Chateaub.) *Quand on ne trouve pas son* REPOS *en soi-même, il est inutile de le chercher ailleurs.* (Mme Guibert.) *L'espérance du* REPOS *vaut mieux que la réalité.* (Lévis.) *Le* REPOS *de la conscience est le seul bonheur désirable.* (La Rochef.-Doud.)

C'est au *repos* d'esprit que nous aspirons tous;
Mais ce *repos* heureux se doit chercher en nous.
BOILEAU.

— Exemption de trouble, d'agitation : *Procurer, assurer, rétablir le* REPOS *public. Troubler le* REPOS *public. Partout le peuple ne demande qu'à ne pas mourir de faim pour vivre en* REPOS. (B. Const.)

— Lieu propre à se reposer : *On trouve dans ce parc bon nombre de* REPOS.

— *Repos éternel*, Etat qui suit la mort : *Les méchants seuls doivent redouter l'heure de l'*ÉTERNEL REPOS. (P.-J. Stahl.) ‖ Etat des bienheureux, dans le langage de l'Eglise catholique.

— *Champ du repos*, Cimetière.

— *Lit de repos*, Lit sur lequel on dort durant le jour.

— *Laisser en repos*, Laisser tranquille, ne pas tourmenter :

. . . . *Laissez-nous en repos*,
Et ne nous chantez plus d'impertinents propos.
MOLIÈRE.

— *Dormir en repos.* Se tenir tranquille, n'éprouver aucune inquiétude.

— *N'avoir point de repos*, Etre inquiet, tourmenté : *Il n'*AURA POINT DE REPOS *qu'il n'ait terminé cette affaire.*

— *Troubler le repos des morts*, Les exhumer, violer leur sépulture. ‖ Insulter à leur mémoire.

— Blas. *En repos*, Se dit du cerf couché sur ses jambes, et aussi du chien et du chat, dans la même position, mais sans avoir la tête entre les jambes : *Scot de La Mésangère : D'or, au cerf au naturel* EN REPOS. *Barthon de Montbas : D'azur, au cerf d'or* EN REPOS; *au chef échiqueté d'argent et de gueules de trois tires.*

— Littér. Césure, pause, silence indiqué par le sens : *Ce vers-là ne vaut rien, il n'a aucun* REPOS, *les* REPOS *n'y sont pas assez marqués.* (Acad.)

[mots,
Que toujours dans vos vers le sens, coupant les
Suspende l'hémistiche, en marque le *repos.*
BOILEAU.

— Peint. Partie d'une composition dans laquelle les détails sont plus rares, les lumières moins vives, les couleurs moins éclatantes, pour que l'œil ne s'y arrête pas et qu'il se fixe plus aisément à l'endroit du tableau sur lequel l'artiste veut principalement attirer l'attention : *Ménager des* REPOS. *Cette composition manque de* REPOS. (Acad.) ‖ Attitude des figures représentées sans mouvement : *Les anciens mettaient beaucoup de* REPOS *dans les figures de leurs divinités.* (Acad.)

— Archit. Espèce de petit palier qui interrompt la suite des marches d'un escalier : *Escalier sans* REPOS. (Acad.) ‖ Masse sans ornements; partie d'architecture qui reste unie.

— Mus. Effet produit par une cadence parfaite qui termine une phrase musicale.

— Banque. *Valeur à couverture de tout repos*, Valeur absolument garantie, dont la réalisation n'offre aucune espèce de doute.

— Art milit. *Repos!* Reposez-vous : *En place*, REPOS!

— Jeux. *Repos pour battre*, Situation de l'adversaire qui, au trictrac, a une dame découverte dans la table de son grand jan, dame qu'on bat avec l'un des dés. ‖ *Coin de repos*, Dernière flèche du grand jan, située au coin du trictrac, et où l'on ne peut se placer qu'en y mettant deux dames à la fois.

— Mar. Etat d'un navire qui n'est incliné ni par le vent ni par la mer.

— Techn. Etat d'une arme à feu, dans lequel le chien n'est ni abattu ni bandé : *Mettre le chien d'un fusil, d'un pistolet dans son* REPOS, *au* REPOS. *Ce fusil est parti au* REPOS. *Je possédais un fusil de chasse dont la détente usée partait souvent au* REPOS. (Chateaub.) ‖ *Repos de chaleur*, Coffre qui, dans les poêles de construction, sert à la circulation de la chaleur ou de la fumée. On dit aussi RÉSERVOIR.

— Mécan. *Repos absolu*, Immobilité réelle, sans translation dans l'espace : *Il n'est pas certain que le* REPOS ABSOLU *existe dans l'univers.* ‖ *Repos relatif*, Immobilité d'un corps par rapport à d'autres corps soumis comme lui à un mouvement de translation.

— **Syn. Repos, calme, paix**, etc. V. CALME.

— **Encycl.** Le *repos* est absolument corrélatif au travail et d'autant plus nécessaire que celui-ci est plus intense. Si bien constitué que soit l'homme, il faut qu'il y ait pour lui une halte dans la fatigue, qu'il répare ses forces, qu'il respire un moment sous le fardeau. L'homme a déjà, il est vrai, le sommeil, ce grand réparateur des forces qui, alternant avec chaque journée de travail, le rend, le matin, prêt à recommencer sa tâche; mais le sommeil ne suffit pas. La diminution même des heures du travail quotidien ne pourrait équivaloir au *repos* complet d'un jour entier, qui est depuis longtemps entré dans les habitudes de tous les peuples. L'homme qui travaille sans relâche fait moins de besogne et la fait moins bonne que celui qui prend, de temps à autre, ce jour de *repos*; de plus, il s'affaiblit, s'épuise, gagne des infirmités et dépense, soit en débilitation progressive qui rend son travail moins productif, soit en pertes de temps causées par les maladies, sans compter les médicaments et les frais de médecin, ce que ce labeur excessif lui fait gagner durant la période où il a pu y suffire.

La loi mosaïque, la plus ancienne que l'on ait sur cette matière, n'avait donc fait que reconnaître cette nécessité du *repos* en lui donnant une sanction religieuse, suivant la tendance de tous les peuples anciens : « Vous travaillerez, dit-elle, vous ferez tous vos ouvrages pendant six jours, mais le septième est le jour du Seigneur votre Dieu; vous ne ferez aucune œuvre servile, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de somme, ni l'étranger qui est chez vous, car le Seigneur a fait en six jours la terre, le ciel, la mer et tout ce qu'ils renferment et s'est reposé le septième. C'est pourquoi il a béni et sanctifié le sabbat. »

Malgré la loi mosaïque, ce n'est pas dans les prescriptions des rabbins, ni dans les subtilités des casuistes qui les ont copiés, que nous irons chercher quel doit être ce *repos* nécessaire à l'homme. On n'en est plus aujourd'hui à y voir l'ordre de Dieu lui-même ou à le respecter seulement comme une tradition antique et vénérable. Nous ne nous demanderons pas si c'est contrevenir à la loi du *repos* que de se faire la barbe, de causer de choses et d'autres avec un ami ou de pêcher à la ligne, toutes occupations dont les graves resultats ont été pesés par les conciles, examinés par les Pères, au point de vue de savoir si en s'y livrant on contrevenait à l'institution divine du *repos* hebdomadaire. C'est au moyen de telles exigences que les religions ont su rendre leur joug insupportable et fait prendre en haine une loi salutaire, hygiénique, par l'instinctif sentiment de révolte que soulève, dans toute intelligence droite, le despotisme niais des prêtres. La nature du repos diffère suivant les individus et leurs occupations journalières. Pour l'homme que son métier force à être continuellement sur les jambes, le *repos*, c'est de s'asseoir; pour celui qui est assis toute la semaine, c'est de marcher. La lecture, qui est une fatigue et un ennui pour l'ignorant, est un délassement, un *repos* agréable pour l'écrivain, le penseur; il goûte le plaisir de voir les idées naître, se grouper, se déduire sans travail, lui dont le travail est précisément d'évoquer les idées et de les exprimer, souvent au prix d'un rude labeur. Ainsi, le *repos* n'est pas nécessairement l'inaction.

Ce *repos* indispensable à tout travailleur, qu'il se serve de l'outil ou de la plume, qu'il fatigue sa main ou sa pensée, l'est surtout aux ouvriers des grandes manufactures, entassés dans des ateliers qui ne sont pas toujours salubres, exposés à l'action de substances malfaisantes ou de la chaleur des machines, et dépensant souvent, dans ce milieu malsain, une grande somme de force musculaire. Pour eux, ce *repos* périodique est une question de vie ou de mort. L'écrivain, le savant, l'homme de cabinet, quoique dépensant beaucoup moins en apparence, sont soumis au même besoin. Il est sain non-seulement que l'homme abandonne tout travail manuel, mais qu'il quitte pour un jour le souci de ses affaires, de ses calculs, de ses pensées, qu'il se renouvelle par l'inaction, la lecture, la promenade; il ne sera que plus apte, le lendemain, à reprendre son fardeau. De grandes et actives intelligences se reposent, dit-on, d'un travail par un autre; on a raconté, par exemple, qu'Hippolyte Rigault se reposait des fatigues d'un travail métaphysique qu'il venait d'achever en se mettant à écrire un article de critique littéraire; mais il est mort fou, épuisé à quarante ans. La terre elle-même, la terre cultivée bien entendu, a besoin de *repos* périodiques; il faut lui laisser le temps, après lui avoir demandé plusieurs récoltes successives, de recomposer les sucs nourriciers nécessaires à la végétation. Le système des jachères, qui entre encore dans l'assolement de beaucoup de contrées, a pour fondement cette nécessité qui avait été reconnue dès les temps anciens. C'est aussi l'origine de l'année sabbatique des Juifs, année qui venait tous les sept ans et pendant laquelle il fallait faire reposer non-seulement la terre, mais tout le commerce, toute l'industrie, l'ensemble des travaux et des entreprises. C'était là un *repos* un peu long, auquel aucune des sociétés modernes ne pourrait se résoudre, quoique Proudhon ait essayé d'en démontrer la justice et l'efficacité.

Aucun autre peuple n'a été si loin que le peuple juif dans l'application de cette loi naturelle du *repos*, mais tous en avaient reconnu l'utilité. Une chose assez singulière, c'est que presque tous aussi avaient placé au septième jour, comme les Juifs, le jour du *repos*. On trouve cette coutume dans tout l'Orient, chez les Egyptiens, les Chaldéens, les Indous, les Perses, les Arabes et même les Chinois. Les Grecs et les Romains ne la connurent pas, mais ils avaient, surtout les seconds, une quantité de jours fériés, où tout travail était interdit, sous des peines graves, où toutes les affaires étaient suspendues, ce qui la remplaçait avantageusement. Chez les Chaldéens et les Perses, le septième jour était appelé jour du soleil, dénomination qui fut celle du dimanche catholique jusque sous Constantin et qui a persisté en Allemagne et en Angleterre. Ce choix du chiffre sept était-il arbitraire ou eut-il pour cause les vertus cabalistiques que les anciens attribuaient volontiers à certains chiffres? « La loi du septième jour, dit Chateaubriand, est en parfait accord avec les lois de la nature; elle a ces harmonies géométriques que les anciens cherchaient à établir entre les lois particulières et les lois générales. Elle donne le 6 pour le travail, et le 6, par deux multiplications, engendre les 360 jours de l'année, les 360 degrés de la circonférence. On peut donc trouver magnificence et philosophie dans cette loi religieuse qui divise le cercle de nos labeurs, ainsi que le cercle décrit par les astres dans leurs révolutions, comme si l'homme n'avait d'autre terme à ses fatigues que la consommation des siècles, ni de moindres espaces à remplir de ses douleurs que tous les temps. » Quoi qu'il en soit, cette division du temps a prévalu; les Juifs plaçaient le jour de *repos* le samedi, en l'honneur de la création, qu'ils savaient pertinemment avoir été achevée le vendredi soir; les chrétiens le placèrent le dimanche, en l'honneur de la résurrection; Calvin voulait le mettre au jeudi, en l'honneur de l'Ascension; mais dans toutes ces combinaisons reparaît toujours le fatidique chiffre 7. La République essaya d'innover et de faire des décades, avec *repos* le dixième jour. Ces décades furent trouvées deux fois plus longues que l'antique semaine. Ce n'est peut-être qu'une affaire d'habitude, mais celle-ci est prise depuis trop longtemps pour que l'humanité en change. « Lorsqu'une habitude a ainsi pour elle, dit M. Ad. Franck, la consécration des siècles, des croyances et des mœurs, on aurait bien tort, en supposant que cela fût possible, de la remplacer par une autre dont les effets sont encore inconnus; mais la semaine et le jour de *repos* qui la termine ont encore un autre titre au respect universel. Ils répondent parfaitement à la mesure de nos forces et aux besoins les plus essentiels de notre nature. Puisque nos forces sont limitées et qu'un *repos* périodique nous est nécessaire, il faut que ce *repos* nous soit assuré après un intervalle de travail qui ne soit ni trop long ni trop court. Il n'y en a pas qui remplisse mieux ces conditions que la semaine, peut-être parce qu'il n'y en a pas auquel on soit mieux accoutumé. Une journée entière de relâche, revenant à intervalles égaux, permet, par la cessation du travail matériel, l'exercice de l'intelligence et la culture de l'âme. Le jour du *repos* corporel est un jour de travail spirituel; il appartient ou devrait appartenir à la religion, à la famille, à l'amitié, au développement du cœur, de l'imagination, de la pensée et, dans les pays libres, à l'accomplissement des devoirs du citoyen. Oui, le jour qui est si bien nommé le jour du Seigneur devrait avoir cette destination; mais comment la lui assurer? Ce n'est point par des lois comme celles qui ont existé sous la Restauration et sous l'ancien régime. Ce n'est point par des voies de contrainte, dont le seul effet est de révolter les consciences et d'engendrer l'hypocrisie; c'est par l'instruction, la persuasion et par tous les moyens propres à une pacifique propagande. »

— B.-arts. Dans une vaste composition, offrant un grand nombre de personnages en mouvement et une multitude de détails, il est nécessaire que l'œil du spectateur puisse s'arrêter quelque part, sur certaines parties plus calmes; sinon l'œil se fatigue, l'attention s'éparpille au lieu de se concentrer, et l'ensemble du tableau paraît confus. L'artiste résout cette difficulté en ménageant à l'œil des *repos*. Il a recours pour cela à divers artifices; tantôt ce sont des vides qu'il ménage et qui coupent l'ensemble de l'action en un certain nombre d'épisodes; tantôt un seul épisode au milieu d'une action générale concentre ou du moins repose l'attention et atteint le but désiré; tantôt encore l'artiste obtient le même résultat en faisant contraster l'immobilité de quelques personnages avec les attitudes variées ou les mouvements violents des autres. Ainsi, dans les *Noces de Cana* de Paul Véronèse, le groupe de musiciens qui occupe le devant de la scène, le serviteur qui puise du vin dans une énorme jarre, les lignes architecturales du fond sont autant de *repos* et ils sont ménagés avec tant d'art, que l'œil en goûte le plaisir sans cependant être distrait de l'ensemble d'une composition immense, dont toutes les parties sont intimement liées et concourent à l'action générale. Dans l'*Orgie romaine* de Couture, des *repos* du même genre sont créés à l'aide des deux stoïciens immobiles, drapés dans leur toge et contemplant la scène de débauche; des vases enguirlandés de pivoines qui viennent au devant de l'œil, au bord du tableau; des statues qui se dressent derrière les personnages vivants. Enfin, les peintres créent encore des *repos* à l'aide d'une habile distribution de la lumière; des masses d'ombres et des dégradations de teintes font diversion avec les parties où la lumière est plus vive, reposent la vue, que tourmenterait un coloris trop également éclatant, et concourent à l'harmonie de l'ensemble.

— Mus. Il va sans dire que le *repos* n'est point la conclusion et que, dans tous les cas, il ne peut s'établir que par l'effet d'une cadence parfaite (v. ce mot); si la cadence est rompue ou évitée, le *repos* n'existe plus, car l'oreille ne saurait se reposer sur une dissonance ou une prolongation. Il y a, par conséquent, dans un morceau, autant de *repos* qu'il s'y trouve de cadences parfaites. On a dit avec raison que ces différents *repos* produisent, dans la musique, l'effet de la ponctuation dans le discours. On n'imagine pas plus, effectivement, un morceau de musique dans lequel l'oreille serait constamment occupée, qu'un discours dont, par l'effet de sa construction, le sens ne s'arrêterait qu'à la conclusion. Comme l'art de la parole, l'art des sons procède par phrases et par membres de phrases, entre chacun desquels le sens doit absolument être suspendu, sous peine de n'être point compris.

Le *repos* est chose fort importante aussi dans le plain-chant et l'on donne ce nom au moment de suspension qui s'observe à la médiante ou à la terminaison des versets dans la psalmodie et aussi dans les autres morceaux entre les périodes, afin d'en marquer la distinction.

« Mais le mot *repos*, dit d'Ortigue dans son *Dictionnaire de plain-chant*, a une signification bien plus importante. On peut dire que le *repos* est l'expression du caractère propre au plain-chant. Nous avons vu, en traitant des consonnances parfaites et imparfaites, sur lesquelles on s'est disputé si longtemps en vain, que leur véritable signification dépend du degré où elles expriment le sentiment du *repos*. En effet, dire que les accords consonnants sont appelés ainsi parce qu'ils sont les plus agréables, c'est dire une chose bien vague d'abord, bien fausse en second lieu; car il arrive fort souvent qu'une heureuse dissonance produit un effet délicieux par la vivacité même du désir qu'elle communique à l'oreille, tandis qu'un accord consonnant ne vous frappe souvent que par sa monotonie. D'un autre côté, si l'on prétend que les consonnances parfaites ou imparfaites dépendent du plus ou moins d'harmonie des intervalles entre eux, on arrivera à admettre parmi les consonnances parfaites les tierces majeures et mineures, les sixtes majeures et mineures, et à rejeter parmi les imparfaites la quinte et l'octave, qui sont regardées comme des intervalles moins harmonieux. Et cependant les sixtes manquent de ce qu'on appelle aplomb et le sentiment de tonalité qui en résulte demeure indécis. Il faut donc recourir à une autre règle, la seule vraie, qui est que la consonnance parfaite est celle qui fait naître le plus complètement l'idée du *repos*. Or, comme le dit M. Fétis, « il est certains systèmes de tonalité dans la » musique qui ont un caractère calme et re» ligieux et qui donnent naissance à des mé» lodies douces et dépouillées de passion, » comme il en est qui ont pour résultat né-

» cessaire l'expression vive et passionnée... » A l'audition de la musique d'un peuple, il » est donc facile de juger de son état moral, » de ses passions, de ses dispositions à un » état tranquille ou révolutionnaire et enfin » de la pureté de ses mœurs ou de ses pen- » chants à la mollesse. Quoi qu'on fasse, on » ne donnera jamais un caractère véritable- » ment religieux à la musique sans la tona- » lité austère et sans l'harmonie consonnante » du plain-chant; il n'y aura d'expression » passionnée et dramatique possible qu'avec » une tonalité susceptible de beaucoup de » modulations, comme celle de la musique mo- » derne... On comprend qu'un système de to- » nalité qui repoussait l'attraction des deux » demi-tons de la gamme ne pouvait avoir » pour base de l'harmonie que des accords » consonnants; car, en l'absence d'attraction » de ces notes de la gamme, il n'y a que *re-* » *pos* dans la musique. »

Ainsi, la gamme du plain-chant étant constituée de manière que les intervalles qui la composent soient dépourvus d'attraction et d'affinité les uns envers les autres, il s'ensuit que le plain-chant ne module pas; qu'aucun de ses degrés ne peut être pris pour élément de transition et que, mélodique ou harmonique, il réalise sur chaque période, sur chaque note même, l'idée de *repos*.

Repos et de la retraite du sage (DU), traité philosophique de Sénèque. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu en entier; tout le commencement en est perdu. Sénèque s'y justifie d'avoir renoncé à l'administration publique : « Il n'est pas, dit-il, comme on l'en a accusé, en contradiction avec les préceptes des stoïciens; il a fait son temps de service, il a payé sa dette à cette république terrestre où nous place notre naissance; il peut maintenant consacrer sa vie à cette autre république grande et vraiment publique, qui embrasse les dieux et les hommes. » L'idée est grande et belle, mais elle nous semble plus théorique que pratique; jamais on n'est quitte envers son pays; on doit lui sacrifier jusqu'à la dernière goutte de son sang. Le style de ce qui reste de ce traité est brillant, paradoxal, coupé; c'est plutôt un morceau de rhétorique qu'une dissertation philosophique.

Repos en Egypte (LE) ou **Repos de la sainte Famille.** Dans l'article iconographique que nous avons consacré à la *Sainte Famille* (VIII, p. 77 et suiv.), nous avons fait remarquer combien l'art moderne a déployé de ressources pour représenter sous des aspects variés ce sujet simple et touchant, le plus populaire de ceux qui aient été empruntés à l'Evangile. La plupart des artistes qui ont travaillé en Italie, en France et dans les autres pays catholiques, depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle, ont peint une ou plusieurs fois la *Sainte Famille*, tantôt groupée dans la crèche de Bethléem ou dans l'atelier du charpentier Joseph, tantôt fuyant en Egypte à travers le désert, et quelquefois s'arrêtant dans cette fuite pour prendre un peu de repos, au sein de quelque oasis. Cette dernière scène a inspiré une foule de compositions plus ou moins poétiques, qu'on a coutume d'intituler indifféremment *Repos en Egypte* ou *Repos de la sainte Famille.* Il conviendrait, toutefois, de réserver ce dernier titre aux tableaux où figure quelque personnage autre que la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Joseph et des anges, les seuls dont la présence puisse se justifier dans les représentations de la fuite en Egypte. V. ci-après l'article que nous consacrons à une peinture attribuée à Raphaël.

Voici la description succincte de diverses compositions représentant le *Repos de la sainte Famille.*

Tableaux de l'Albane, au Louvre. Ces tableaux, au nombre de deux, nous montrent la sainte Famille arrêtée au milieu d'un riant paysage et assistée par des anges qui apportent des fruits et des fleurs à l'Enfant Jésus. Dans l'un, saint Joseph conduit l'âne à l'abreuvoir; dans l'autre, c'est un ange qui s'est chargé de ce soin. Des compositions analogues du même maître se voient au musée des Offices et dans la galerie de Dresde.

Tableau de Paris Bordone, au palais Pitti (Florence). La Vierge, assise sur une pierre au pied d'un arbre, soutient d'une main l'Enfant Jésus debout à côté d'elle, tandis que de l'autre elle lui présente le sein. Saint Joseph reçoit des fruits cueillis par les anges. Une jeune sainte, que l'on croit être sainte Catherine, ouvre un panier. Sur une nappe étendue à terre, au premier plan, il y a un plat et une bouteille. Dans le fond, à gauche, on aperçoit des paysans qui labourent et on entrevoit la mer à l'horizon. Ce tableau est surtout remarquable par la beauté de la couleur. Il a été gravé par A. Calzi.

Tableau de Sébastien Bourdon, au Louvre. La scène représentée ici n'est évidemment pas le *Repos en Egypte*, car on y voit le petit saint Jean qui pose une couronne de fleurs sur la tête de la Vierge, sainte Anne ou plutôt sainte Elisabeth qui joint les mains et deux jeunes filles qui lavent du linge. Le Bambino est assis près de sa mère sur les ruines d'un aqueduc; deux grands anges l'adorent. Deux autres *angioli* sont assis sur le devant du tableau, près de statues brisées. Joseph est debout, appuyé sur un bâton, à l'ombre d'un arbre. Dans le fond, on aperçoit quelques fabriques, des montagnes et un fleuve avec des barques. Cette composition a été gravée dans le *Musée Filhol* (VIII, pl. 512).

Tableau de Simone Cantarini (le Pesarèse), au Louvre. La Vierge, assise par terre, soutient l'Enfant Jésus, qui lui tend les bras; saint Joseph est assis au pied d'un arbre. Ce tableau, longtemps attribué au Guide, a été payé 6,002 livres à la vente Pasquier (1755), 5,830 livres à la vente La Hire de Jully (1770), 16,000 livres à la vente du prince de Conti (1777), 7,202 livres à la vente Boileau (1779), 15,200 livres à la vente du comte Merle (1784). Il a été gravé dans le *Musée français* par Gandolfi et dans les recueils de Filhol (IV, pl. 27) et de Landon (VII, pl. 4). Un autre *Repos de la sainte Famille* du Pésarèse, appartenant également au Louvre (nº 118) et qui a fait partie de la collection Pasquier, nous montre la Vierge qui semble bercer entre ses bras l'Enfant Jésus, et saint Joseph qui dort, la tête appuyée sur la main. Cette composition a été gravée dans le *Musée Filhol* (IV, pl. 284) et dans l'ouvrage de Landon (V, pl. 60). Elle a été reproduite par le Pesarèse lui-même dans l'une des sept eaux-fortes où il a représenté de différentes manières le *Repos en Egypte.* Un beau tableau du même maître, relatif à ce même épisode, se voit au palais Durazzo, à Gênes.

Tableau de P.-F. Mola, au Louvre. La Vierge, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, est assise au milieu de divers fragments d'architecture. Saint Joseph, ayant un livre à la main, s'appuie sur un bas-relief. Ce tableau, qui provient de la collection du prince de Carignan, a été gravé dans le recueil de Landon (V, pl. 33). Un autre *Repos en Egypte* du même maître, qui a fait partie de la galerie du duc d'Orléans et qui a été gravé par J. Coelmans, appartient à la National Gallery de Londres. A la vente Laborde de Méréville (1802) a figuré un petit *Repos en Egypte*, peint sur cuivre par P.-F. Mola et qui avait fait partie précédemment de la collection Randon de Boisset. Peut-être est-ce celui que Jeanrat a gravé dans le *Cabinet Crozat.*

Tableau de Memling, acheté par M. de Rothschild au prix de 2,600 florins, à la vente de la galerie du roi de Hollande. La Vierge tient l'Enfant dans ses bras, tandis que saint Joseph cueille des noisettes. C'est une peinture d'une exquise délicatesse.

Tableau de Decamps, exposé au Salon de 1850. C'est surtout la beauté du paysage, l'éclat fantastique du ciel et l'harmonie puissante des couleurs qui frappent dans cette peinture. Une simple esquisse de ce sujet a été payée 3,800 francs à la vente posthume de l'artiste.

D'autres peintures représentant le *Repos de la sainte Famille* ont été exécutées par le Baroche (galerie du Vatican, gravé par Antonio Capella), Belloc (effet de nuit, Salon de 1831), J. Blanchard (gravé par Ant. Garnier, au XVIIe siècle), Ferd. Bol (musée de Dresde), François Bouchot (Salon de 1842, gravé par A. Blanchard), J. Breughel (gravé par E. Bovinet dans le *Musée Filhol*), Paul Bril (gravé par J.-Ph. Le Bas et par Pillement et Couché dans la *Galerie du Palais-Royal*), A.-F. Caminade (Salon de 1817, pour l'église Saint-Nicolas-des-Champs), Annibal Carrache (gravé par J.-J. Avril le jeune), Aug. Carrache (gravé par Giulio-Cesare Venenti), L. Carrache (musée de Dresde), Claude Lorrain (tableaux de la collection du comte de Burlington, en Angleterre, de la galerie Doria, à Rome, et du musée de l'Ermitage), A.-M. Colin (Salon de 1843), Michel Corneille (musée du Louvre), J.-L. Daisinger (gravé par J.-G. Haid), C.-W. Dietrich (musée de Dresde), G.-B. Discepoli (gravé par P. Ghitti), Dosso Dossi (au palais Pitti), François Dubois (Salon de 1843), C. Ducornet (Salon de 1841), Van Dyck (collection Bourguignon de Fabregoule, à Aix), G. van Eeckhout (gravé par Ad. Bartsch), R. Elzheimer (musée du Belvédère, à Vienne), Fr. Fayet (musée de Toulouse), Dom. Fiasella (église de l'Annunziata-del-Guastato, à Gênes), Ch. Fournier (Salon de 1849), Orazio Gentileschi (musée du Louvre, nº 235, et musée du Belvédère), Jean Gigoux (église Saint-Gervais, à Paris), Luca Giordano (palais Pallavicini, à Gênes), le Giorgione (gravé par Th. van Kessel), Gué (Salon de 1841), le Guide (gravé par Mauro Gandolfi et par J.-J. Avril l'aîné), Lanfranc (musée de Naples), P. Lastman (musée de Berlin), Henry Lejeune (Salon de 1842), H. van Limborch (musée du Louvre, gravé dans le recueil de Landon, II, pl. 35), Nicolas Loir (ancienne galerie Fesch), Lucas de Leyde (palais Pallavicini, à Gênes), Carle Maratte (tableau de la galerie Brignole-Sale, à Gênes; gravures de R. van Audenaerde, J.-J. Frey, Chataigner), Q. Messys (gravé par Crispin de Passe le vieux), E.-B. Michel (Salon de 1857), F. Millet (musée de Bruxelles), Murillo (gravé par J.-S. Muller), B. van Orley (musée du Belvédère), G.-B. Paggi (au palais Pitti), J. Patenier (musée de Madrid), P.-A. Pichon (Salon de 1857), Poelenburg (au Louvre), Pourbus (au palais Corsini, à Florence), N. Poussin (gravé par Chataigner et Niquet dans le *Musée Filhol*, etc.), Camillo Procaccini (gravé par G. Longhi en 1803, d'après un tableau de la galerie Giustiniani), M. Rosselli (au Louvre, nº 365, gravé dans le recueil de Landon, VII, pl. 32), P. Rotari (effet de nuit, musée de Dresde), Rottenhamer (musée du Belvédère, gravure de Chataigner et Niquet dans le *Musée Filhol*, nº 632), Rubens (gravé par C. Jegher), Carlo Saracino (gravé par Jean Leclerc), B. Schidone (musée de Dresde, gravure de Chataigner et Niquet dans le *Musée Filhol*, nº 568), V. Schnetz (Salon de 1849), Solimène (gravé par C. Baron, ventes Randon de Boisset et Poullain), A. Teytaud (Salon de 1842), Gio.-B. Tiepolo (gravé par B. Crivellari et par F. Berardi), le Titien (gravé par G.-F. Camoccio et par Luca Bertelli), Fr. Trevisani (musée de Dresde), Antonio Triva (église Sainte-Christine, à Turin), Fr. Vanni (tableaux, au Louvre, nos 432 et 433, gravés dans le recueil de Landon, VIII, pl. 25 et 26, et par Angelica Kauffmann), Paul Véronèse (musées de Saint-Pétersbourg et de Munich, gravé par P. Brebiette), Fr. Vieira (gravé en 1773 par Bombelli), Simon Vouet (gravé par Michel Dorigny en 1649), A. van der Werff (gravé par P. van Bleeck), Domenico Zanetti (gravé par E.-C. Heiss), etc.

Citons encore les estampes de Altdorfer, Domenico del Barbiere, M.-A. Bellavia (trois pièces différentes), Bart. Biscaino (plusieurs eaux-fortes), P.-J. Brandel, Ph.-Jérôme Brinckmann (eau-forte), Sébastien Bourdon, A. van der Cabel, Ch.-Nic. Cochin fils, Dietrich (eaux-fortes de 1732 et 1734), Abr. Genoels, Jacob de Gheyn le vieux (d'après Abr. Bloemaert), Gimignani, C. Gregori (d'après B. Franceschini), L. de La Hyre, Jean Marot, Jan Muller (1593), Bern. Passari (pièces datées de 1583 et 1584), Dom. Pellegrini, François Perrier (deux pièces différentes, dont l'une datée de 1633), Camillo Procaccini (trois eaux-fortes), Gio.-Cesare Testa (d'après P. Testa), etc.

Repos de la sainte Famille (LE), tableau de Raphaël; au musée impérial du Belvédère, à Vienne. C'est à tort que le catalogue du musée intitule cette composition *Repos en Egypte;* on y voit bien saint Joseph tenant par la bride l'âne qui, suivant la tradition, servit de monture à la Vierge, lorsque la sainte Famille s'enfuit de Judée; mais on y voit aussi le petit saint Jean, qui ne fut pas du voyage. Les peintres de la Renaissance ne se faisaient pas faute, nous le savons, de commettre des anachronismes et de rapprocher dans leurs compositions religieuses des personnages d'époques et de pays différents; mais il n'y a pas de nécessité pour supposer que Raphaël ait voulu représenter ici la sainte Famille se reposant pendant la fuite en Egypte plutôt que pendant un voyage de Bethléem à Nazareth ou de Nazareth à tout autre endroit de la Palestine. L'exactitude historique importe peu, d'ailleurs; ce qui fait le charme du tableau, c'est la grâce attendrie de la scène : la Vierge, accroupie à terre, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus et l'incline vers le petit saint Jean agenouillé et qui présente au Bambino des fruits contenus dans un coin de sa peau de mouton. Joseph se penche et caresse saint Jean. L'âne est presque entièrement caché par les feuilles d'un palmier.

Quelques connaisseurs pensent que ce tableau n'est pas de la main de Raphaël et qu'il dut être exécuté, non pas même sous sa direction, mais d'après une esquisse qu'il n'aurait pas pris le temps de terminer; Passavant fait remarquer que la composition pèche contre l'ordonnance habituelle du maître, qu'elle penche toute d'un seul côté et n'offre pas un véritable ensemble : « La couleur énergique de ce tableau, ajoute-t-il, a un peu poussé au noir et la manière dont est traité le paysage rappelle l'école néerlandaise. Quoique les draperies aient souffert en quelques endroits, cependant les parties principales sont bien conservées et surtout les têtes présentent une véritable expression raphaélesque, dont toutes les estampes gravées jusqu'à présent ne donnent point une juste idée. » La plus ancienne de ces estampes est due à Giulio Bonasone. D'autres ont été gravées par C.-E. Pfeiffer (1768), Michele Benedetti, Fr. John, Ad. Fiorini (1829), J. Blaschke, Landon. Le tableau a appartenu à saint Charles Borromée, qui le rapporta de Rome en 1565; il devint ensuite la propriété de l'église Santa-Maria-presso-San-Celso, à Milan, qui en fit présent, en 1779, à l'empereur d'Autriche. Des copies anciennes de cette peinture se voient dans l'église San-Eustorgio, à Milan, dans la galerie Borghèse et au palais Doria, à Rome. Il y en avait une autre fort belle dans la collection que le peintre Jose de Madrazo avait formée à Madrid.

Repos en Egypte (LE) ou la **Madonna della scodella** (la *Vierge à l'écuelle*), chef-d'œuvre du Corrége; au musée de Parme. La Vierge, assise à gauche, puise de l'eau à une source avec un petit bassin de cuivre; de là le second titre sous lequel on désigne ordinairement le tableau. Marie, près de laquelle un ange tient un vase, contemple avec amour son divin Fils, délicieux bambino de quatre à cinq ans, qui, d'une main, s'appuie sur sa mère et, de l'autre, reçoit des dattes que saint Joseph vient de cueillir. Vers la droite, un ange attache à un pieu l'âne dont on ne voit que la tête. D'autres petits anges se jouent à travers les branches des palmiers. L'espace où tient ce gracieux épisode est très-resserré, mais le dessin en est si savant, la composition si harmonieuse et la distribution de la lumière si habile qu'on ne perd pas un détail de la scène. « On ne saurait porter plus loin, dit M. Viardot, la grâce unie à la grandeur et la magie du coloris. La *Madonna della scodella*, que Vasari nommait divine, ne le cède sur aucun point de l'ensemble ou des détails, de l'expression ou du faire, au fameux *Saint Jérôme* du même peintre; elle a de plus l'avantage d'être beaucoup mieux conservée. Il est difficile, en effet, qu'au bout de trois siècles un tableau ait gardé plus de solidité et de fraîcheur. » Ce chef-d'œuvre a été apporté à Paris après la conquête de l'Italie par Bonaparte et ne fut rendu qu'en 1815. Il a été gravé par Fr.-F. Aquila, par E. Gautier d'Agoti, par Denon, etc. Il y en a au musée de Madrid une copie ancienne qui était autrefois à l'Escurial.

Repos en Egypte (LE) ou la **Vierge au lézard**, tableau de Paul Delaroche; galerie de sir Richard Wallace. Voici en quels termes l'artiste a lui-même décrit et apprécié cet ouvrage dans une de ses lettres : « Je crois que c'est une des meilleures choses que j'aie faites, comme couleur générale, harmonie et simplicité d'exécution. Un soleil doux éclaire toute cette scène. L'expression de la tête m'a été inspirée par ces paroles de l'Ecriture : « Votre âme sera percée comme d'une flè- » che. » J'ai pensé que c'était une manière neuve de représenter la Vierge ayant son fils enfant endormi sur les genoux et pressentant déjà l'avenir qui lui était réservé. » Saint Joseph cherche à reconnaître la route; ce tableau, désigné quelquefois sous le titre de la *Vierge au lézard*, fut exécuté par Delaroche pour lord Hertford; il a été gravé par Martinet.

Repos près de la grange (LE), tableau de Paul Potter; galerie d'Arenberg. A la porte d'un hangar en planches, couvert de chaume, près duquel s'élève un grand hêtre, deux moutons et une vache rousse sont couchés. Au milieu, une paysanne, conduisant à la lisière un enfant, cause avec un pâtre à la face souriante; derrière eux est un cheval dont on ne voit que la croupe. A gauche de ce groupe, une femme trait une vache rouge à tête blanche. Des béliers et d'autres moutons occupent les premiers plans, qui sont finement détaillés, sans sécheresse. La vue s'étend, à gauche, sur des pâturages qu'éclaire la lumière douce et limpide de l'après-midi. Ce tableau, d'une très-belle conservation et d'une couleur extrêmement harmonieuse, est daté de 1653, année qui précéda celle où mourut Paul Potter. Un autre *Repos d'animaux* du même maître a été payé 11,000 francs à la vente Meffre, en 1845, et a fait partie depuis de la galerie de M. de Morny.

La pinacothèque de Munich possède deux *Repos d'animaux* de J.-H. Roos, datés l'un de 1665 et l'autre de 1676. Des tableaux portant le même titre ont été peints par D. van Bergen (gravé par Chataigner et Villerey dans le *Musée Filhol*), Th. Wyck (gravé par W. von Kobell en 1801), J.-B. Berré (Salons de 1831, 1833 et 1838), Brascassat (Salon de 1835), Hipp. Lanoue (Salon de 1837), de Grailly (Salon de 1838), Joseph Paris (Salon de 1845), Louis Coignard (le *Repos du matin près d'une rivière*, Exposition univ. de 1855), Auguste Schenck (Salon de 1864), Pierre Stortenbeker (Salon de 1869), etc. Deux eaux-fortes de Gab. van der Leeuw représentent des *Repos d'animaux.* Benedetto Castiglione a peint le *Repos d'une caravane* (pinacothèque de Munich).

Repos (LE), tableau de M. Henri Lehmann; Salon de 1864. Au milieu d'un paysage que bornent, à l'horizon, des montagnes baignées par les chaudes effluves d'un ciel méridional, une belle Italienne a fait halte avec son jeune compagnon de route. Elle est assise à terre, un genou relevé où s'appuie son coude, dans une pose de nonchalance superbe. Ses traits, grands et fiers, sont brunis par le soleil; ses yeux, d'un noir profond, regardent vaguement devant elle, avec cette tranquillité presque farouche qui, lorsque la passion ne parle pas, est le signe caractéristique des races du Midi. Son beau corps robuste, ses épais vêtements de *contadina* font des plis simples et larges, dont l'harmonie sculpturale n'est pas altérée par les couleurs vives des étoffes ou des broderies. A côté d'elle sont jetées une urne de cuivre rouge, une corbeille de sparterie, une musette de pifferaro dégonflée et une cape de laine grossière sur laquelle s'accoude, couché à plat ventre, un jeune garçon ne montrant que sa tête, d'une délicatesse toute féminine. « Sans subtilité esthétique, a dit Th. Gautier, et sans vouloir prêter à l'artiste des idées qu'il n'a peut-être pas eues, on pourrait voir dans cet admirable tableau une personnification de l'Italie. D'un beau modèle, M. Lehmann a su tirer un type qui symbolise toute une race dans ce côté pittoresque dont bientôt la civilisation envahissante ne laissera plus vestige. En d'autres mains, un tel sujet n'aurait produit qu'une toile de genre; M. H. Lehmann, par la grandeur des proportions, l'arrangement sévère du groupe, la noblesse et la pureté du style, l'éclat sérieux de la couleur, a élevé jusqu'à la dignité de l'histoire un motif presque banal. » W. Bürger a parlé non moins éloquemment de ce tableau : « On y sent un maître, dit-il. Cette belle Italienne rappelle un peu le style de Léopold Robert. Les traits en sont fermement et correctement dessinés. La figure entière est bien modelée, dans tous les accents de la forme, sous les

draperies d'un costume riche en couleur. » Le *Repos* a été gravé sur bois par M. Pierre Verdeil (Salon de 1865).

Au Salon de 1863, M. Puvis de Chavannes a exposé une grande peinture décorative intitulée le *Repos*, où des personnages vêtus à l'antique sont groupés dans des attitudes pleines de noblesse et d'élégance, autour d'un vieux rapsode.

Des scènes de *repos* ont été fréquemment retracées par les artistes. Des *Repos de chasseurs* ont été représentés par Wouwerman (musée de Madrid), J. Wyck (gravé par F.-Ph. Charpentier), Ant. Gryef (gravé par J.-Ch. Le Vasseur), Beeldemaker (deux tableaux datés de 1699, autrefois dans la galerie Fesch), Metsu (tableau payé 2,900 francs à la vente Leroy d'Etiolles en 1861), Lancret, Huchtenburg (estampes), Jacques Ulrich (Expos. univ. de 1855), Jacob Hoff (Salon de 1865), etc. Ph. Wouwerman a peint un *Repos de voyageurs*, qui a été gravé par Moitte et qui est aujourd'hui au musée de l'Ermitage. Le même sujet a été traité par D. Stoop (musée de Bruxelles), Boichard (Salon de 1839), Decamps (eau-forte). V. HALTE.

M. A.-J. Roehn a exposé en 1855 un tableau intitulé : le *Repos du pêcheur*. Hieronymus Cock a gravé, d'après Polidoro Caldara, des *Captifs qui se reposent*. Frédéric Bouterwek a peint des *Brigands italiens au repos* (Salon de 1838). M. Jeanron a peint le *Repos du laboureur* (Salon de 1847); Lingelbach, le *Repos des faucheurs* (gravé par J. Hendelot); M. L. Leprince, le *Repos des vendangeurs* (Salon de 1835); Cornu, le *Repos du moissonneur* (Salon de 1833); Grenier, le *Repos des moissonneurs* (Salon de 1835); Albert Girard, le *Repos du pasteur dans la montagne* (Salon de 1870); Tassaert, le *Repos du pâtre* (vente Baron, 1861); Léon Perrault, le *Repos de la moissonneuse* (Salon de 1874). Des *Repos de berger* et autres *Repos rustiques* ont été peints par Berghem (gravé par F.-P. Charpentier), Adr. van de Velde (gravé par Dequevauviller), Lutherburg (gravé par A. Laurent), W. Romeyn (gravé par W. Kobell), D. Teniers (musée de Dresde), H. Berthoud (Salon de 1857), Ad. Leleux (Expos. univ. de 1867), Laugée (Salon de 1864), J. Denneulin (Salon de 1869), etc.

Des *Repos* plus ou moins mondains et voluptueux ont été peints par Jeanrat, le *Doux sommeil* ou l'*Aimable repos* (gravé par Elisabeth Tardieu); Watteau, le *Repos à la promenade* (gravé par P. Mariette); le *Repos gracieux* (gravé par J.-G. Huquier le père); J.-B. Pater, le *Repos dans le parc* (vente Pereire en 1872); H. Picon, *Repos en forêt* (Salon de 1865); G. Coques, *Repos champêtre*, daté de 1647 (vente Patureau); Diaz, le *Repos oriental* (Salon de 1847); Ed. Manet, le *Repos* (Salon de 1873); A. Toulmouche (Salon de 1863), Maxime Claude (Salon de 1873), etc.

Repos (LE) ou le **Sommeil**, groupe de marbre, par M. Mathurin Moreau; Salon de 1874. Une jeune femme, entièrement nue, s'est endormie en allaitant son enfant; elle est assise la tête inclinée vers l'épaule, une jambe mise sur l'autre, les reins appuyés au dossier d'une chaise de forme antique, par-dessus lequel elle laisse pendre son bras gauche; du bras droit elle enlace son nourrisson qui sommeille, lui aussi, mollement couché sur le giron maternel. « Que de simplicité dans l'agencement de ces deux figures! a dit M. Marius Chaumelin; que de naturel dans leur pose! que de vérité dans leur action! Ne parlez pas trop haut, vous les éveilleriez... Ce groupe fait songer à la fois à la Renaissance italienne et à l'antiquité grecque, à la *Nuit* de la chapelle des Médicis et à l'*Ariane* du Vatican. Dire que le souvenir de ces deux chefs-d'œuvre ne l'écrase pas, c'est en faire le plus bel éloge. Le Salon n'a pas de sculpture plus forte, plus ample, plus magistrale. » Le modèle en plâtre de ce beau groupe a paru à l'Exposition de 1869.

Une statue de marbre de M. Desbœufs, intitulée le *Repos* et exécutée sur la commande du ministère des travaux publics, a figuré au Salon de 1835.

REPOSÉ, ÉE (re-po-zé) part. passé du v. Reposer. Qui a cessé de ressentir la fatigue : *Un cheval frais et* REPOSÉ. *Vous devez être* REPOSÉ *maintenant.* (Mérim.) *Il trouva Delphine étendue sur sa causeuse, au coin du feu, fraîche et* REPOSÉE. (Balz.)

— Se dit d'un liquide qui a repris sa limpidité après que les matières insolubles se sont déposées au fond : *Vin* REPOSÉ. *Eau* REPOSÉE.

— *Un teint, un air, un visage reposé*, Qui a repris son calme habituel, de la fraîcheur : *Son* TEINT *est un peu* REPOSÉ. (Michelet.)

> Avez-vous vu jamais
> Un teint plus vif, un *air* plus *reposé*, plus frais?
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Dégagé, débarrassé : *Tous les intermédiaires s'effacent ainsi dans les souvenirs de la vieillesse,* REPOSÉE *des passions orageuses et des espérances déçues.* (Ch. Nodier.)

— Loc. adv. *A tête reposée*, Mûrement et avec réflexion : *Parler d'une chose* À TÊTE REPOSÉE. *J'y songerai* À TÊTE REPOSÉE. (Acad.) *J'ai grande envie de vous parler* À TÊTE REPOSÉE. (Volt.)

REPOSÉE s. f. (re-po-zé — rad. *reposer*). Véner. Lieu où une bête se repose : *Le sanglier fut débusqué à la* REPOSÉE.

REPOSER v. a. ou tr. (re-po-zè — du préf. *ré*, et de *poser*). Replacer, poser de nouveau : *Il* REPOSA *son livre sur la table. Après avoir embrassé sa femme et son enfant, il* REPOSA *ce dernier sur le fauteuil et se voila le visage de ses deux mains.* (***.)

— Mettre dans une situation tranquille, dans un état de repos : REPOSER *sa jambe sur un tabouret.* REPOSER *sa tête sur un oreiller.* (Acad.) *Le Fils de l'homme n'avait pas une pierre pour y* REPOSER *sa tête.* (Lamenn.)

> Elle-même avec art dessina le fauteuil
> Qui, par un double appui soutenant sa faiblesse,
> Sur un triple coussin *reposait* sa vieillesse.
>
> DELILLE.

— Fig. Procurer du calme, du soulagement à : REPOSER *la tête, l'esprit. Cet amusement me* REPOSE *la tête. Cette nouvelle me* REPOSE *l'esprit.* (Acad.) *Rien ne* REPOSE *les yeux et le cœur comme la vue d'un visage honnête et intelligent.* (Mme C. Bachi.) *De tous les sentiments, l'amitié est celui qui* REPOSE *le plus l'âme des noirceurs de la société.* (Custine.)

— Ne plus avoir la charge, le désagrément, le souci : *J'ai besoin qu'un an d'absence me* REPOSE *de lui. Je vous écris de ma maison de la ville où je viens pour me cacher, pour* REPOSER *les autres de moi, pour me reposer d'eux.* (Mme de Maint.) *Les arts sont des langages inventés pour nous* REPOSER *de la parole.* (De Custine.)

— *N'avoir pas où reposer sa tête*, Etre sans asile et dans un extrême dénûment : *Le Seigneur veut que vous réserviez de quoi couvrir la nudité de ses serviteurs qui* N'ONT PAS OÙ REPOSER LEUR TÊTE. (Mass.)

> Oh! pourquoi suis-je né dans ces jours de tempête
> Où l'homme *ne sait pas où reposer sa tête!*
>
> LAMARTINE.

‖ Dans un sens analogue : *Il n'y avait pas un seul cœur où je pusse* REPOSER *le mien.* (Balz.)

— *Reposer ses yeux, sa vue sur un objet*, Les y arrêter avec plaisir, avec complaisance : *Il* REPOSAIT SES REGARDS SUR *les tableaux qui ornaient les murs de sa chambre.* (Balz.) ‖ *Cela repose la vue, les yeux*, Se dit des parties d'un ensemble qui n'excitent pas autant d'attention que les autres, et qui sauvent ainsi une trop grande fatigue à l'organe de la vue.

— *Le sommeil repose le teint*, Le sommeil rend au teint sa fraîcheur.

— *Cela repose les humeurs*, Cela calme, adoucit les humeurs.

— v. n. ou intr. Dormir : *Il n'*A *pas* REPOSÉ *de toute la nuit. Il a passé la nuit sans* REPOSER. (Acad.) *A la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, il* REPOSA *le dernier.* (Boss.)

> Je reviendrai bientôt voir si vous *reposez.*
>
> C. DELAVIGNE.

‖ Etre dans un état de repos, de tranquillité : *Il ne dort pas, mais il* REPOSE. *Il est là qui* REPOSE. (Acad.) *Jamais il ne* REPOSA *plus paisiblement.* (Boss.) *Les oiseaux navigateurs à pieds palmés* REPOSENT *sur les eaux.* (Buff.) *Vous* REPOSIEZ *quand je suis entrée, vous feriez bien de* REPOSER *encore un peu.* (G. Sand.) *Au milieu des immenses feuillages de l'Inde* REPOSENT *les éléphants énormes.* (A. Martin.) *Le Français des classes riches est le seul homme du monde qui ne* REPOSE *jamais.* (Michelet.)

> ... Juge s'il est temps, ami, que je *repose.*
>
> RACINE.

> On *reposait* la nuit, on dormait tout le jour.
>
> BOILEAU.

> Je fais pour *reposer* des efforts inutiles.
>
> BOILEAU.

— Etre déposé, placé en quelque endroit, en parlant du saint sacrement, des reliques d'un saint, des restes mortels d'une personne : *Le saint sacrement* REPOSE *dans cette chapelle, dans ce tabernacle. C'est dans cette église que* REPOSENT *les reliques de tel saint. C'est dans ce lieu, dans ce tombeau, sous cette tombe, sous cette pierre qu'il* REPOSE, *que son corps* REPOSE, *que ses cendres* REPOSENT. (Acad.) *Kepler, qui a fait tourner la terre de même que Copernic,* REPOSE *à jamais à Ratisbonne.* (Chateaub.)

> Sous ces ormeaux chargés du poids de cent hivers,
> *Reposent* à jamais les aïeux du village.
>
> GASTON.

> Le tabernacle où *repose*
> La majesté du saint des saints.
>
> C. DELAVIGNE.

> Sous ce champêtre monument
> *Repose* une fille encor chère.
> Elle mourut presque en naissant :
> Plaignez sa mère.
>
> MILLEVOYE.

‖ *Ici repose, Ci-dessous repose*, Ici, ci-dessous est déposée la dépouille mortelle de :

> *Ici dessous* gît et *repose*
> Qui ne fit jamais autre chose.
>
> ***

‖ Fig. Etre renfermé, caché : *En attendant le jour de la manifestation, les œuvres des hommes vulgaires sont ensevelies et* REPOSENT *dans le même tombeau que leurs cendres.* (Mass.)

— Résider : *Immortelles filandières, ouvrez la porte d'ivoire à ces songes qui* REPOSENT *sur un sein de femme sans l'oppresser.* (Chateaub.) *L'amour* REPOSE *au fond des âmes pures comme une goutte de rosée dans le calice d'une fleur.* (Lamenn.)

> Lieu terrible où de Dieu la majesté *repose.*
>
> RACINE.

> La Vérité repose aux pieds de l'Eternel.
>
> VOLTAIRE.

> Et le mensonge impur tranquillement *repose*
> Où le grand Théodose
> Fit régner si longtemps l'auguste vérité.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Etre dans l'inaction :

> Là, seul, dans sa douleur sauvage,
> Pétrarque à son amante offrait de vains regrets;
> Et sa lyre, dans le veuvage,
> *Reposait* détendue aux branches d'un cyprès.
>
> DÉSORGUES.

— En parlant de liquides, Rester en repos, se rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, d'impur, tombe au fond : *Cette eau est trouble, il faut la laisser* REPOSER, *il faut qu'elle* REPOSE *quelque temps.* (Acad.)

— Etre bâti, construit : *La base de cet édifice* REPOSE *sur le roc, sur des pilotis.* (Acad.) *Cette maison* REPOSE *sur les catacombes. La première loi de la solidité de tout édifice, c'est de* REPOSER *d'aplomb sur ses assises.* (E. de Gir.)

> La pyramide, auguste en son immensité,
> *Reposait* fièrement sur sa base étendue.
>
> THOMAS.

‖ Fig. Etre établi, appuyé, fondé : *Aucune loi n'est bonne, si elle ne* REPOSE *sur les lois de la nature.* (B. de St-P.) *La certitude de toutes nos connaissances* REPOSE *en dernière analyse sur la vérité supposée de notre intelligence.* (Jouffroy.) *C'est sur le mariage que* REPOSENT *les mœurs et la liberté.* (Mme de Staël.) *La prospérité de la France* REPOSE *sur les avantages que la masse de la nation a acquis en* 1789. (Mme de Staël.) *La religion chrétienne* REPOSE *sur des faits surnaturels.* (Bautain.) *Le devoir* REPOSE *sur la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste.* (Géruzez.) *L'ordre social* REPOSE *en grande partie sur la propriété.* (J. Droz.) *Toute la morale évangélique* REPOSE *sur l'acquiescement de l'homme, et non sur sa volonté propre.* (Ballanche.) *La médecine* REPOSE *sur l'observation des faits et sur l'expérience raisonnée.* (Gardaune.) *Un pouvoir qui* REPOSE *sur la terreur est éphémère, lorsque la nation qu'il opprime n'est pas complétement avilie.* (Sismondi.) *La loi morale est la seule base sur laquelle puisse* REPOSER *une éducation complète.* (Mme Guizot.) *La persuasion* REPOSE *sur la raison.* (Lacord.) *La méthode de Descartes, cette méthode si ferme sur laquelle* REPOSE *la philosophie moderne, a chancelé et presque trébuché dès ses premiers pas.* (V. Cousin.) *La vraie politique* REPOSE *sur la connaissance de la nature humaine.* (Cousin.) *La paix du monde* REPOSE *sur l'unité politique, morale et religieuse.* (A. Martin.) *Plusieurs mythes importants de l'antiquité ne* REPOSENT *que sur des étymologies fictives.* (Renan.) *Le système entier de nos connaissances* REPOSE *sur le sens commun.* (Proudh.) *La philosophie sait aujourd'hui que ses jugements* REPOSENT *sur deux hypothèses également fausses, également impossibles, et cependant également nécessaires et fatales, la matière et l'esprit.* (Proudh.) *Toute idée nouvelle* REPOSE *sur l'insuffisance démontrée de l'ancienne.* (Proudh.) *Le plus grand de tous les dangers est de faire* REPOSER *les lois sur un mensonge.* (L. Blanc.) *Toute société vraiment politique* REPOSE *sur le consentement des volontés libres.* (Vacherot.)

> Celui-là voit l'effet et celui-ci la cause;
> Sur cette double loi le monde entier *repose.*
>
> A. DE MUSSET.

— Reprendre son calme, sa tranquillité : *Laisser* REPOSER *ses esprits. Vous êtes trop agité, laissez* REPOSER *vos esprits.* (Acad.)

Se reposer v. pr. Se poser de nouveau : *Au premier coup de feu, l'oiseau partit avec un long cri; puis, au bout d'un instant, nous le vîmes revenir vers la cime de l'arbre et* S'Y REPOSER *avec inquiétude.* (E. Blaze.)

— Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement : SE REPOSER *après le travail. Il y a dix heures qu'il travaille sans* SE REPOSER. *Faire une longue traite sans* SE REPOSER. REPOSEZ-VOUS, *vous devez être las. Nous* NOUS REPOSÂMES *sur le gazon. Après* S'ÊTRE REPOSÉ *quelques instants, il reprit la parole.* (Acad.) *Est-on dans des places pour* SE REPOSER? (Boss.) *S'il remonte sur son trône, ce n'est pas pour* S'Y REPOSER *de ses travaux passés.* (Fléch.) *Nous partons à quatre heures du matin; nous* NOUS REPOSONS *à la dînée.* (Mme de Sév.) *Nous avons l'éternité pour* NOUS REPOSER. (Nicole.) *Le révolutionnaire ne doit* SE REPOSER *que dans la tombe.* (Saint-Just.) *J'ignore si les Anglais* SE REPOSENT; *mais Londres ne dort jamais.* (F. Wey.)

> Dans votre appartement allez *vous reposer.*
>
> RACINE.

> *Reposez-vous*; usez du peu que nous avons.
>
> LA FONTAINE.

> Allons, *reposez-vous*, vous êtes tout en nage;
> Vous chassez avec trop d'ardeur.
>
> MARMONTEL.

> Monsieur ne songe à rien, monsieur dépense tout,
> Monsieur court, monsieur *se repose.*
> Elle en dit tant que monsieur à la fin
> Vous la renvoie à la campagne.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Reprendre, retrouver du calme, de l'apaisement : *Pour avoir la santé, il faut que le corps soit agité et que l'esprit* SE REPOSE. (Voiture.) *La joie est une passion par laquelle l'âme jouit du bien présent et* S'Y REPOSE. (Boss.) *Les esprits qui ne* SE REPOSENT *jamais sont sujets à beaucoup d'écarts.* (Joubert.) *L'homme a besoin que son âme se fixe et* SE REPOSE *dans des convictions en harmonie avec ses émotions.* (Guizot.)

> L'Inde *se reposait* dans une paix profonde.
>
> RACINE.

> Quoi! même dans ton lit, cruel, entre deux draps,
> Ta profane fureur ne *se repose* pas!
>
> BOILEAU.

— S'arrêter, se fixer, en parlant des yeux, du regard, etc. : *La vue* SE REPOSE *avec plaisir sur cette partie du tableau.* (Acad.) *La vue* SE REPOSE *au loin sur des steppes qui paraissent s'élever à l'horizon.* (Humboldt.)

> . . . Que la mer où mon œil *se repose*,
> Que le ciel radieux brille d'un éclat pur!
>
> C. DELAVIGNE.

— S'emploie avec ellipse du pronom personnel, après les verbes *faire* et *laisser* : *Cette garnison a beaucoup souffert pendant le siége, il faut la* LAISSER REPOSER. *Vous ferez bien de* FAIRE REPOSER *votre équipage, vos chevaux.* (Acad.) ‖ *Laisser reposer une terre labourable*, La laisser en jachère, sans l'ensemencer. ‖ *Laisser reposer un ouvrage*, Le garder pendant un certain temps, sans le relire, sans le montrer, sans le rendre public, afin de le revoir après à loisir et de sang-froid : *Je ne veux donner cette pièce qu'après un long et rigoureux examen; je* LA LAISSE REPOSER *pour la revoir avec des yeux désintéressés.* (Volt.) ‖ *Laisser reposer ses succès*, Négliger, abandonner la suite de ses succès.

— *Se reposer en, Se reposer sur*, Avoir confiance en : REPOSEZ-VOUS SUR *moi et dites hardiment ce que vous avez à dire.* (Mol.)

> Oui, mon fils, c'est vous seul *sur* qui je *me repose.*
>
> RACINE.

‖ Se dit de même en parlant des choses : *C'est l'effet d'une folie consommée que de* SE REPOSER SUR *un peut-être.* (Oxenstiern.) *C'est* SUR *cela que je* ME SUIS REPOSÉE *et que je me suis mécomptée.* (Mme de Sév.) *L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'indolent qui* SE REPOSENT *inconsidérément* SUR *ses promesses.* (Vauven.)

> Vous savez qu'on *se* peut *reposer sur* ma foi.
>
> RACINE.

> Va, tranquillise-toi;
> Ce que j'ai dit est dit; *repose-toi sur* moi.
>
> REGNARD.

— *Se reposer sur quelqu'un de, pour*, S'en remettre à quelqu'un de la conduite d'une affaire, s'en rapporter à lui comme à une personne en qui l'on a une entière confiance : *Je* ME REPOSE DE *ce soin* SUR *vous. Je* M'EN REPOSE SUR *vous entièrement.* (Acad.) *C'est à quoi je m'engage, et vous pouvez* VOUS REPOSER DE *ce soin-là* SUR *moi.* (Le Sage.)

> Est-ce *sur* un rival qu'il faut *s'en reposer?*
>
> RACINE.

> Tu peux *t'en reposer sur* le cœur d'une mère.
>
> VOLTAIRE.

> Hercule, respirant sur le bruit de vos coups,
> Déjà *de* son travail *se reposait sur* vous.
>
> RACINE.

‖ Se dit également en parlant de certaines qualités des personnes : *Dieu le fera pour nous, nous devons* NOUS EN REPOSER SUR *sa puissance et sur sa sagesse.* (Boss.)

> Ah! sans doute on *s'en* peut *reposer sur* ma foi.
>
> RACINE.

> Votre bonté, madame, avec tranquillité
> Pouvait *s'en reposer sur* ma fidélité.
>
> RACINE.

— *Se reposer sur ses lauriers*, Demeurer tranquille après avoir obtenu des succès. ‖ On dit intrans., dans le même sens, REPOSER SUR SES LAURIERS.

— Agric. En parlant d'une terre, Etre en jachère : *Cette terre* SE REPOSERA *cette année.*

RÉPOSITION s. f. (ré-po-zi-si-on — du lat. *repositio*, action de mettre). Pharm. Dépôt des substances dans un lieu favorable à leur conservation.

REPOSITOIRE s. m. (re-po-zi-toi-re — rad. *reposer*). S'est dit pour saint ciboire.

REPOSOIR s. m. (re-po-zoir — du lat. *repositorium*, endroit où l'on serre, où l'on dépose quelque chose). Tout endroit où l'on peut se reposer; lieu, appareil disposé à cet effet : *Des* REPOSOIRS *étaient dressés partout sur le passage du prince.*

— Par ext. Tombeau :

> Comme on va visiter, aux bords napolitains,
> L'auguste *reposoir* des cendres de Virgile.
>
> ***.

> Ci-gît le seigneur de Calonne,
> Qui tracassait plus que personne.
> Il s'en venait, il s'en allait,
> Il ne savait ce qu'il voulait.
> On ne sait même s'il repose
> Au *reposoir* de toute chose.
>
> RICHELET.

— Fig. Ce qui sert au délassement de l'esprit : *Les divertissements sont comme des* REPOSOIRS *agréables et de commodes hôtelleries.* (Noël.)

— En parlant du style, Repos : *Il faut faire des* REPOSOIRS *dans les périodes.* (Vaugel.) *Les alinéas sont des* REPOSOIRS *que l'esprit du*

lecteur n'est pas fâché de trouver de temps en temps pour se délasser. (Balz.)

— Particulièrem. Autel temporaire qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint sacrement : *Beau, riche* REPOSOIR. REPOSOIR *bien paré, bien orné. La procession s'arrête devant le* REPOSOIR. (Acad.) *D'espace en espace, les rues et les places publiques étaient ornées de chapelles et de* REPOSOIRS. (Denne-Baron.) *Aux processions, ils contribuaient à la construction du* REPOSOIR, *l'orgueil de leur carrefour.* (Balz.) ‖ Fam. *Etre paré comme un reposoir*, Etre extrêmement paré.

— Archit. Edicule que l'on construisait autrefois au bord d'une route, pour servir d'abri aux voyageurs.

— Techn. Cuve dans laquelle l'indigo repose.

— **Encycl.** Archit. Ces édicules, que le moyen âge avait construits en grande quantité sur presque toutes les routes, ont disparu à peu près complétement en France ; les uns ont été détruits, les autres ont été convertis en chapelles où le prêtre le plus voisin vient dire une messe à certaines occasions. M. Viollet-le-Duc cite, cependant, comme existant encore, un de ces *reposoirs*, situé à Fismes, sur les bords de l'ancienne voie romaine allant de Reims à Soissons. Ce *reposoir* fut bâti par Enguerrand de Courcelles en 1265 ; il renfermait un autel, une piscine, et il était voûté en arc d'ogive. On rencontre encore beaucoup de ces édicules le long des voies publiques en Italie. En Amérique, on a établi sur certaines routes traversant des pays incultes et non habités des habitations qui sont de véritables *reposoirs ;* le voyageur fatigué ou pris par la tempête peut s'y abriter, s'y reposer et y mettre son cheval en lieu de sûreté. Le Brésil est une des premières contrées du nouveau monde où l'on ait construit ces *reposoirs*, qui servent tout à la fois de refuge aux soldats en marche et aux voyageurs ; ce sont de véritables habitations, à un ou deux étages, présentant une grande surface couverte et renfermant même à l'approche des villes des lits de camp, des vivres et du fourrage ; sans ces *reposoirs*, il serait presque impossible de voyager sur ces routes longues, tristes et fatigantes, à moins d'emmener avec soi toute une cargaison de vivres et d'appareils de campement.

REPOSOIR (LE), village et commune de France (Haute-Savoie), cant. de Cluses, arrond. et à 20 kilom. de Bonneville, à 54 kilom. d'Annecy, dans une vallée ; 348 hab. Aux environs se trouve une Chartreuse fondée en 1151 par Aimé de Faucigny et restaurée en 1671. Le cloître est remarquable par son architecture. « La vallée du Reposoir, dit M. Adolphe Joanne, est dominée au N. par la chaîne des monts Vergy et au S. par celle de Meiry ou de la Pointe-Percée, espèce de cime calcaire d'une tres-grande hauteur, de peu d'épaisseur et absolument inaccessible, percée à jour près de son bord occidental. »

REPOSSÉDER v. a. ou tr. (re-po-sé-dé — du préf. *re*, et de *posséder*. Se conjugue comme *posséder*). Posséder de nouveau.

REPOSTER v. ou tr. (re-po-sté — du préf. *re*, et de *poster*). Poster de nouveau : REPOSTER *des gardes, des sentinelles.*

REPOSURE s. f. (re-po-zu-re). Techn. Défaut de fabrication que présente le velours dans les parties restées longtemps sur les fers : *Pour faire disparaître les* REPOSURES, *il suffit d'étendre dessus un ruban de fil humecté ; alors la soie se redresse et les* REPOSURES *s'en vont.* (Bezon.)

REPOTENCÉ, ÉE adj. (re-po-tan-sé — du préf. *re*, et de *potence*). Blas. Se dit de toute pièce potencée, plus particulièrement de la croix, dont les extrémités sont elles-mêmes potencées. ‖ Très-rare.

REPOUDRER v. a. ou tr. (re-pou-dré — du préf. *re*, et de *poudrer*). Poudrer de nouveau.

REPOUS s. m. (re-pou). Techn. Mortier de brique, de chaux ; plâtras pilés qui servent à affermir les chemins.

REPOUSSABLE adj. (re-pou-sa-ble — rad. *repousser*). Qu'on peut repousser.

REPOUSSANT, ANTE adj. (re-pou-san, an-te — rad. *repousser*). Qui inspire de l'aversion, du dégoût : *Laideur* REPOUSSANTE. *Manières* REPOUSSANTES. *Cet objet est* REPOUSSANT. (Acad.) *Les substances nutritives ne sont* REPOUSSANTES *ni au goût ni à l'odorat.* (Brill.-Sav.) *La physionomie stupide des idiots, leur extérieur sale et* REPOUSSANT *expriment le dernier degré de dégradation de l'espèce humaine.* (Calmeil.) *Jamais un homme qui a de la sensibilité et de l'esprit n'est d'une laideur* REPOUSSANTE. (Azaïs.) *Si l'abjection est plus* REPOUSSANTE *chez la femme que chez l'homme, c'est la preuve sans réplique que la femme tombe de plus haut.* (Toussenel.) *La conscience lui peignait sous des couleurs* REPOUSSANTES *son parjure et sa faiblesse.* (Léon de Wailly.) *J'ai été souvent, bien souvent, près de m'évanouir en voyant des plaies* REPOUSSANTES. (G. Sand.) *Un caractère comme celui de d'Aubray n'est ni comique ni dramatique ; il est* REPOUSSANT. (Th. Gaut.) ‖ Austère, inflexible : *Cette âpre et* REPOUSSANTE *raison, qui trouve dans son indifférence pour le bien public... le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Qui pousse de nouveau : *Il arrive souvent qu'un bois dont les souches ne sont pas* REPOUSSANTES *est rempli d'arbres mal venants.* (Morog.)

REPOUSSE s. f. (re-pou-se — du préf. *re*, et de *pousse*). Seconde pousse : *En dépouillant les figuiers de toutes leurs feuilles en mai, on détermine une* REPOUSSE *très-garnie de figues d'automne, qui ont toujours le temps d'arriver à maturité.* (Morog.)

REPOUSSÉ, ÉE (re-pou-sé) part. passé du v. Repousser. Poussé de nouveau ; poussé en sens contraire : *Etre poussé et* REPOUSSÉ *par la foule.*

— Chassé en sens contraire, éloigné, contraint à reculer : *L'ennemi fut* REPOUSSÉ *avec de grandes pertes.*

— Empêché d'avancer :

> Qu'une haie, opposant ses remparts hérissés,
> Eloigne les troupeaux par ses traits *repoussés.*
>
> ROSSET.

— Eloigné, refusé avec dédain : *Des offres d'accommodement* REPOUSSÉES *par la partie adverse. L'intention de la nature semble trompée, ses bienfaits inutiles, ses offres* REPOUSSÉES. (Mme de Staël.)

> Et pourquoi vos soupirs seraient-ils *repoussés ?*
>
> RACINE.

‖ Dont les offres, la demande, l'intervention ne sont pas acceptées : *Ne vous présentez pas, vous seriez* REPOUSSÉ.

— Loc. fam. *Etre repoussé à la barricade*, Se dit d'une personne qui, ayant fait des tentatives pour obtenir quelque chose, a été refusée ouvertement.

— Techn. Se dit d'un travail exécuté au marteau, sur une lame mince de métal, qu'on place sur un mastic mou : *Statue en argent* REPOUSSÉ, *en fer* REPOUSSÉ.

— Comm. *Laines repoussées*, Nouvelles laines qui poussent avant que la vieille soit tondue.

— s. m. Techn. Métal repoussé. ‖ Travail des ouvrages repoussés au marteau.

— **Encycl.** Techn. A côté des ouvrages fondus dans un moule, il en existe d'autres obtenus par un procédé qui consiste à repousser au marteau des feuilles de métal, de manière à leur donner la forme que l'artiste veut produire et à représenter à leur surface des figures ou des ornements en relief. Ce procédé, qui a reçu de quelques érudits le nom de sphyrélaton et auquel on donne le plus ordinairement celui de travail au *repoussé*, remonte à une haute antiquité (v. ORFÉVRERIE). Les objets métalliques dont parle Homère sont toujours travaillés au marteau et il n'est pas douteux que les statues colossales des anciens aient été ainsi faites. Quelque légèreté que l'on puisse donner au métal fondu, elle ne pourra jamais être mise en comparaison avec celle d'une feuille dont le marteau viendra réduire l'épaisseur autant que sa malléabilité pourra le permettre. Au moyen âge, dès les premiers moments du retour au culte des arts, on employa le procédé du *repoussé* dans les travaux artistiques. Willegis et saint Bernward avaient restauré l'art de la fonte du bronze ; l'abbé Richard, leur contemporain et leur émule, remit en honneur le travail au *repoussé*. Devenu, en 1004, abbé du célèbre et riche monastère de Saint-Victor de Verdun, il s'empressa de rebâtir son église et y construisit un ambon dont les quatre faces étaient décorées de bas-reliefs de bronze produits par le travail au *repoussé*. Ces sculptures étaient rehaussées de diverses couleurs, probablement d'émaux. Durant le moyen âge, tous les vases d'or et d'argent et beaucoup de monuments de bronze furent travaillés au *repoussé* et ciselés ensuite. Le moine Théophile nous l'apprend dans sa fameuse *Diversarum artium schedula.* « On fait aussi, dit-il, des fers pour exécuter sur l'or, l'argent et le cuivre des figures humaines, des oiseaux, des animaux et des fleurs *repoussés.* Ces fers sont de la longueur d'une palme, larges et garnis d'une tête à la partie supérieure, effilés, ronds, minces, triangulaires, carrés ou recourbés à la partie inférieure, selon l'exigence du travail qu'on se propose de faire ; on les frappe avec un marteau. » D'après ce que rapporte Théophile, le marteau était le principal instrument des orfèvres. Les anses et quelques pièces accessoires des vases religieux étaient seules fondues. Parmi les grandes œuvres exécutées au *repoussé* durant le moyen âge, il faut signaler la porte de bronze placée sur le flanc sud de la cathédrale d'Augsbourg. Les deux vantaux de cette porte, d'inégale largeur, sont recouverts l'un de quatorze, l'autre de vingt et un panneaux de bronze assemblés par des bandes de même métal, qui sont clouées et ornées de têtes d'hommes à leurs points d'intersection. Une tête de lion occupe l'un des panneaux du centre dans chaque vantail. Chacun des panneaux ne renferme qu'une seule figure principale. M. Viollet-le-Duc croit que ces panneaux sont d'époques différentes et que les plus anciens pourraient avoir été faits à Constantinople au Ve ou au VIe siècle. D'autres les considèrent comme ayant été faits en Allemagne au VIIIe siècle. Il est constant que l'auteur, quel qu'il soit, de ce grand travail avait étudié l'art byzantin, mais on ne retrouve pas dans ces sculptures la correction ni surtout la finesse d'exécution qui caractérise les ouvrages grecs du VIe au XIe siècle. Les scènes bizarres et les animaux chimériques qu'elles reproduisent sont bien dans le goût du XIe siècle en Allemagne. Ces portes doivent appartenir à l'un des artistes de cette école créée par saint Bernward qui, tout en étudiant les belles productions de l'art byzantin, étudiait aussi la nature. Des morceaux de sculpture au *repoussé*, de petite dimension, ont été exécutés en grande quantité au moyen âge. Nous devons signaler surtout les orfèvres de Limoges comme ayant produit au XIIIe siècle, à l'aide de ce procédé, des statuettes et des figures de haut relief en cuivre, qui ne sont pas sans mérite. Les têtes sont entièrement *repoussées ;* les corps et les vêtements dans les pièces importantes sont souvent rendus par des feuilles battues, dressées et appliquées sur une forme de bois, comme dans l'antiquité. Le métal est doré et souvent enrichi d'émail. Tous les ouvrages soignés que l'on faisait par le procédé du *repoussé*, au moyen âge, étaient au surplus retouchés et terminés au ciselet. Au XVIe siècle, les beaux ouvrages d'orfèvrerie étaient toujours exécutés par le *repoussé*. Cellini nous apprend, dans son *Traité de l'orfèvrerie*, que ce procédé était universellement en usage parmi les orfèvres de son temps, en France et en Italie ; lui-même n'en employait pas d'autre dans la fabricaion des bijoux, des vases, des figures d'or et d'argent ; il ne fondait que les anses des vases, les becs des aiguières et quelques pièces de rapport. Le *repoussé* a encore été employé au XVIe siècle pour obtenir des figures et des ornements en relief sur des plaques de fer qui étaient ensuite enrichies de fines damasquineries d'or et d'argent. Peu à peu la fonte l'emporta sur le *repoussé*, qui n'est plus guère employé aujourd'hui. Le duc de Luynes, qui fit faire à M. Simart une restitution de la Minerve d'ivoire et de métal du Parthénon, a fait aussi exécuter, presque à titre d'exhumation, des pièces d'orfèvrerie au *repoussé*.

Le procédé du *repoussé* a toujours été usité en chaudronnerie, et il l'est encore.

REPOUSSEMENT s. m. (re-pou-se-man — rad. *repousser*). Action de repousser.

— Effet de recul d'une arme à feu portative : *Cette contusion a été causée par le* REPOUSSEMENT *de son fusil.* (Acad.)

— Fig. Action de repousser quelqu'un, de ne pas l'accueillir : *Il est des* REPOUSSEMENTS *dédaigneux qui révoltent, des* REPOUSSEMENTS *compatissants qui déchirent, des* REPOUSSEMENTS *silencieux qui écrasent.* (De Salvandy.)

REPOUSSER v. a. ou tr. (re-pou-sé — du préf. *re*, et de *pousser*). Pousser de nouveau ; pousser en sens contraire : REPOUSSEZ *ce tiroir à sa place.*

— Pousser en arrière, obliger à reculer : REPOUSSER *les ennemis.*

> La défense est de droit, et d'un coup d'aiguillon
> L'abeille en tous les temps *repousse* le frelon.
>
> VOLTAIRE.

‖ Résister victorieusement à : REPOUSSER *les efforts de l'ennemi.* REPOUSSER *une attaque.* REPOUSSER *un assaut.* (Acad.)

— Se défendre énergiquement contre : REPOUSSER *l'injure par l'injure.* REPOUSSER *la calomnie.* ‖ Lutter contre, résister à : REPOUSSER *une tentation, une mauvaise pensée. Se soumettre à la nécessité physique qu'on peut* REPOUSSER *est d'un lâche.* (Mme Guizot.)

> Eh ! *repoussez*, madame, une injuste terreur.
>
> RACINE.

— Refuser d'accepter, écarter avec dédain : *Ne* REPOUSSEZ *pas ma demande.* REPOUSSE *tout privilége, même quand tu dois en bénéficier.* (Ch. Fauvety.) *La constitutionnalité est une force comprimée qui tend toujours à* REPOUSSER *l'obstacle.* (Mme E. de Gir.) *Les sauvages* REPOUSSENT *la civilisation quand on la leur présente.* (B. Const.) *Les femmes* REPOUSSENT *les choses ; mais habillez les choses de mots, elles les acceptent.* (V. Hugo.) *La prudence veut le salut, la peur ne cherche qu'à* REPOUSSER *l'aspect du danger.* (Guizot.) *En thèse générale, je* REPOUSSE *toute philosophie qui a besoin d'un clergé pour être pratiquée.* (L. Jourdan.) *L'aristocratie française* A *constamment* REPOUSSÉ *la liberté et opprimé le peuple.* (A. Peyrat.) *Le général Cavaignac* A REPOUSSÉ *toutes les invitations que lui faisaient certains partis pour préparer une résistance.* (L. Plée.) *Tu fis bien de te tourner vers Dieu, qui seul ne* REPOUSSE *pas les élans d'un cœur simple.* (G. Sand.) *Pourquoi* REPOUSSEZ-*vous aujourd'hui ce qui paraissait vous attirer si puissamment hier ?* (Alex. Dum.) *L'égalité politique des deux sexes est un de ces sophismes que* REPOUSSENT *non point seulement la logique, mais encore la conscience humaine et la nature des choses.* (Le Peuple.)

> . . . Des hiboux romains trompant le fol espoir,
> La lumière partout *repousse* l'éteignoir.
>
> VIENNET.

> Priez, enfant, priez, l'éternelle clémence
> Ne *repoussera* pas les vœux de l'innocence.
>
> C. DELAVIGNE.

> La France ne peut être un peuple de Vandales ;
> Maudissons, *repoussons* les horribles excès,
> Soyons républicains, mais demeurons Français.
>
> VIENNET.

‖ Ne pas écouter : *Ce n'est plus une faiblesse involontaire qu'il se reproche, c'est le cri de sa conscience qu'il n'est plus en lui de* REPOUSSER. (Laharpe.) ‖ Inspirer de l'effroi, de l'aversion : *On ne voit que des rochers affreux dont l'aspect* REPOUSSE *les navigateurs.* (Rayn.) *Il est dans l'homme un instinct moral qui* REPOUSSE *tout ce qui n'est pas liberté.* (C. Desmoulins.) *La raison* REPOUSSE *tout ce qui l'abaisse.* (Le P. Ventura.) *L'homme qui* REPOUSSE *d'utiles conseils, pour se montrer indépendant, prouve sa vanité et sa sottise.* (Latena.) *Quiconque* REPOUSSE *la liberté n'a pas de foi dans l'humanité.* (F. Bastiat.) *Notre esprit* REPOUSSE *ce qu'il ne comprend pas tout d'abord.* (Chateaub.) ‖ Ne pas accueillir la demande, la personne de : *Ne me* REPOUSSEZ *pas avant de m'avoir entendu. Tout le monde vous* REPOUSSE *parce que vous êtes pauvre.*

— Inspirer de la répulsion à : *Cet homme* REPOUSSE *tout le monde par sa brusquerie. Un bonheur absolu nous ennuie ; un malheur absolu nous* REPOUSSE. (Chateaub.)

— Produire de nouveau : *Ces arbres* ONT REPOUSSÉ *de nouvelles feuilles.*

— *Repousser la force par la force*, Employer la force pour se défendre contre une attaque violente : *Où en serions-nous si nos pères n'*EUSSENT REPOUSSÉ LA FORCE PAR LA FORCE ? (Chateaub.)

— Typogr. Imprimer à la main sur une feuille tirée : *Il manque un point à la fin de cette phrase, il faudra le* REPOUSSER. (Acad.)

— v. n. ou intr. Produire un effort qui pousse, qui écarte, qui étend à éloigner : *Ce ressort* REPOUSSE *trop, ne* REPOUSSE *pas assez.* ‖ Produire un effet de recul : *Ce fusil* REPOUSSE *beaucoup.*

— Inspirer de l'éloignement, de la répulsion : *L'amitié obtient, l'importunité arrache, mais l'exigence* REPOUSSE. (Lévis.) *Sans la bonté, la beauté* REPOUSSE, *la laideur effraye.* (Descuret.) *En tout, le faux déplaît, choque,* REPOUSSE. (Lamenn.)

— Pousser, croître de nouveau, produire des rejetons : *Il faut couper cet arbre, il* REPOUSSERA *du pied. On lui a rasé la tête, ses cheveux* REPOUSSERONT *en plus grande quantité.* (Acad.) *Si l'on coupe la patte d'une salamandre, cette patte* REPOUSSE. (Flourens.) *Les mineurs sont persuadés que les métaux* REPOUSSENT *au sein de la terre.* (About.)

— Peint. Ressortir en absorbant les couleurs voisines : *Le bleu* A REPOUSSÉ *dans ce tableau.*

Se repousser v. pr. Etre repoussé : *Les larmes du repentir, les humiliations du remords ne doivent jamais* SE REPOUSSER. (Ch. Nod.)

— S'écarter mutuellement : *Quand l'électroscope est électrisé, les balles de sureau* SE REPOUSSENT.

RÉPOUSSETER v. a. ou tr. (ré-pou-se-té — du préf. *r*, et de *épousseter*. Se conjugue comme *épousseter*). Epousseter de nouveau.

REPOUSSOIR s. m. (re-pou-soir — rad. *repousser*). Techn. Cheville de fer ou de bois qui sert à chasser un clou ou une autre cheville. ‖ Ciselet qui sert à pousser les moulures. ‖ Pièce qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

— Mar. Marteau à manche de fer, à tête courte, se terminant par une longue tige, avec lequel on repousse les chevilles, les clous d'un navire.

— B.-arts. Partie vigoureuse de ton, qu'on place sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres objets plus éloignés : *L'artiste a mis beaucoup d'air et de fluidité dans son tableau, sans premiers plans vigoureux, sans* REPOUSSOIRS. (Th. Gaut.) ‖ Dans le langage ordinaire, Objet qui en fait valoir un autre par opposition : *Pauvre ami ! il s'est efforcé de se faire* REPOUSSOIR *là où bien des hommes auraient tâché de paraître plus aimables que moi.* (Balz.) *Sous certain point de vue de l'art, il est peut-être bon de reproduire certains caractères, certaines existences, certaines figures, dont les couleurs sombres, énergiques, peut-être même crues, serviront de* REPOUSSOIR, *d'opposition à des scènes d'un tout autre genre.* (E. Sue.)

— Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. ‖ Instrument que les chirurgiens introduisent dans l'œsophage, pour repousser vers l'estomac les corps étrangers. ‖ Petit morceau d'acier qu'on met sous la planche gravée, dans une partie qu'on veut repousser pour en changer le travail.

— **Encycl.** B.-arts. Pour comprendre le rôle du *repoussoir*, ou de ce qu'on nomme ainsi dans la langue technique des beaux-arts, il faut bien se convaincre que les arts n'agissent sur nos sens et, par contre-coup, sur notre entendement que par des apparences, des illusions d'optique combinées de telle sorte qu'elles nous apparaissent comme des réalités, et souvent avec plus de netteté, de précision, de vigueur et de véhémence que la réalité elle-même. Il est bien certain qu'il y a dans une statue ou dans un tableau quelque chose de réel, c'est-à-dire de matériel, la couleur, la glaise ou le marbre ; que, en second lieu, il y a une certaine réalité ou, si l'on aime mieux, une certaine ressemblance avec la réalité dans les lignes du dessin, la coloration, les contours, les saillies créés par

l'artiste. Mais tout cela est en soi d'une ressemblance assez vague; c'est-à-dire que l'arbre, vert dans la nature, est plutôt vert que bleu ou que rouge dans le tableau; que le bras d'un athlète à peu près rond, si on le voit en gros sans considérer les détails, est de même à peu près rond quand il est reproduit par la statuaire. C'est à ces perceptions générales et quelque peu grossières que se borne la similitude entre le modèle fourni par la nature et l'interprétation de l'artiste. Il peut même se faire que les tons qui paraissent verts sur le tableau et à l'aide desquels est reproduit l'arbre parussent d'un gris jaunâtre ou bleuâtre s'ils étaient vus isolément sur la palette ou sur une toile complétement blanche. Il n'en est pas tout à fait de même pour la sculpture, qui doit reproduire le modèle avec plus d'exactitude, quoiqu'elle s'en éloigne assez sensiblement encore dans l'exécution des détails. Néanmoins, tous les arts agissent sur nos sens par des contrastes et des artifices. Grandir une figure, par exemple, consiste bien moins à lui donner une plus grande hauteur qu'à en altérer certaines proportions. Ainsi, on peut peindre ou sculpter une figure de 1m,60 ou 1m,70 qui paraîtra plus petite que les personnes de moyenne taille; on peut, en modifiant les proportions de certaines parties, faire paraître cette même figure d'une grandeur exceptionnelle. Les Grecs connaissaient ce procédé et en usaient; ils aimaient à faire grand, ce qu'ils obtenaient en faisant la tête un peu plus petite qu'elle n'est en réalité, les jambes plus longues, le torse plus court, et en traitant le tout avec une grande simplicité et beaucoup d'ampleur. Ce qui est vrai pour les formes l'est bien davantage pour la couleur. Ici, tout est relatif, soumis à une série de rapports; on peut dire que, pris en soi, c'est-à-dire vu séparément, il n'y a pas un ton juste; tous ne le sont que par la relation qui existe entre eux. Un ton rouge, qui, vu sur la palette, paraîtra intense, pourra, posé à certaines places d'un tableau et entouré d'autres nuances, sembler beaucoup moins éclatant et moins vif; un autre ton, presque terne sur la palette, deviendra très-vif dans l'ensemble. Les effets de lumière n'étant obtenus que par certaines combinaisons de tons disposés d'une façon particulière, la même observation peut leur être appliquée. La science picturale consiste donc à combiner des séries de contrastes qui se font valoir les uns les autres, se modifiant par leur voisinage, sans qu'ils soient cependant tellement tranchés qu'ils déroutent ou irritent l'œil. Quand ces contrastes sont dans la coloration différente des objets, en raison soit de la couleur qui leur est propre, soit de la place qu'ils occupent, on les nomme, dans la langue technique, des oppositions. Quand ils sont combinés de façon à faire ressortir une figure ou un objet, à le faire paraître lumineux, saillant, ce qu'on obtient à l'aide de fonds gris foncé ou très-chauds et sombres, et en traitant les groupes ou accessoires qui entourent l'objet principal avec une grande simplicité et dans la même gamme que le fond, les oppositions s'appellent des *repoussoirs*. A l'aide du même artifice, le peintre place au premier plan de son tableau des masses de bruns et d'ombres, des rochers, un arbre d'un vert se détachant sur un bouquet de second plan ou sur un fond éclairé. Les tons chauds, vigoureux, du premier plan font valoir ceux des autres, c'est-à-dire qu'ils leur donnent de l'intensité, de l'éclat, et procurent l'illusion de l'éloignement. Les grands paysagistes modernes ont souvent dédaigné ce genre d'artifice ou l'ont du moins atténué au point de le rendre insensible. Il en est de même d'un autre genre de *repoussoir* qui fut longtemps de mode dans la peinture historique et qui consistait à donner aux chairs les tons jaune roux, de cuir tanné ou de brique pilée, pour faire valoir les tons pâles, roses et mats des chairs féminines, dont la fraîcheur et l'éclat étaient obtenus sans grand effort. C'était là l'un des emplois du *repoussoir* en vogue lors de la décadence de l'école italienne et dans l'école française du siècle de Louis XIV et de Louis XV. L'école classique avait même conservé ce procédé traditionnel et ces tons de convention dont David se débarrassa pour tomber dans un autre excès, celui des chairs d'homme pâlottes, rosées, fleuries.

Le *repoussoir* n'est pas un moyen mauvais en soi et qu'il faut proscrire; c'est l'une des ressources et des éléments de l'art; les grands maîtres, Titien, Corrége, Velazquez, Murillo, Ribera, Rembrandt, Van Dyck, Goya, Géricault, s'en sont servis avec bonheur. Mais leur science consistait justement à s'en servir sans qu'il y parût. On peut même dire qu'il est certains effets, certaines lumières qu'on ne peut obtenir qu'en donnant un *repoussoir* aux figures ou aux objets qu'on veut faire paraître plus lumineux, plus éclatants. Parfois aussi il sert, par l'exagération de certaines laideurs, de certaines difformités, à faire paraître plus belle, plus douce, plus pure la figure sur laquelle on veut attirer l'attention et la sympathie. C'est ainsi qu'en a usé Poussin dans la *Flagellation*, où la figure des deux bourreaux, bestiale, lippue, empreinte d'une méchanceté sournoise, forme un contraste frappant avec la figure du Christ et en fait mieux ressortir la douceur et la sérénité. Un autre exemple du même genre est le *Christ et les soudards* de Van Dyck, plein de vie et d'un réalisme qui rappelle l'école espagnole; ici, comme dans le tableau du Poussin, la joie brutale et grossière peinte sur le visage des soudards sert de *repoussoir* à la physionomie douloureuse et mélancolique du Christ. Dans le tableau de Courbet, — pour parler d'un moderne, — la *Femme au perroquet*, la draperie du fond, sombre, chaude, d'une tonalité verdâtre, mais soutenue de tons brun roux, sert de *repoussoir* aux tons de chair qu'elle fait paraître plus mats, plus transparents, plus éclatants.

Dans le monde féminin et galant, l'effet du *repoussoir* est bien connu; il est employé en conservant d'ailleurs son nom, emprunté à la langue artistique. Une femme qui veut faire valoir ses charmes choisit pour compagne une de ses amies dont l'embonpoint ou la carnation exagérés tantôt forment contraste avec les défauts qu'elle peut présenter au point de vue plastique, tantôt renchérissent sur eux, de telle sorte qu'elle paraît, sinon parfaite, du moins très-satisfaisante par comparaison. Tout l'art de la coquetterie de la femme consiste à se procurer des ajustements qui, par leur coupe et leur couleur, s'harmonisent avec son genre de beauté et, en second lieu, à savoir choisir pour *repoussoir* une compagne qui, en l'avantageant par comparaison, ne présente pas un contraste assez frappant pour rendre plus sensibles ses imperfections au lieu de les atténuer. La fonction de *repoussoir* dans un certain monde est devenue un office à peu près comme celui de dame de compagnie ou de lectrice. Celles qui le remplissent font partie de la maison, elles en sont les commensales et prennent rang entre les amis et les domestiques. Quelquefois aussi, les femmes dont les revenus ne leur permettent pas de se charger de ce genre de parasite prennent le *repoussoir* parmi leurs amies à qui elles procurent des récréations intéressées, sans leur faire savoir que tant de sollicitude est le salaire de l'office qu'elles remplissent sans s'en douter.

REPOUSTAGE s. m. (re-pou-sta-je — rad. *repouster*). Techn. Action de repouster.

REPOUSTER v. a. ou tr. (re-pou-sté — du préf. *r*, et de *épousseter*). Techn. Ballotter, secouer, en parlant de la poudre sèche dont on veut ainsi détruire les pelotons.

REPPEN, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 18 kilom. de Francfort, sur l'Eilang, affluent de l'Oder; 3,500 hab. Fabrication de draps, toiles, chapeaux.

REPRÉCIPITER v. a. ou tr. (re-pré-si-pi-té — du préf. *re*, et de *précipiter*.) Précipiter de nouveau.

RÉPRÉHENSIBLE adj. (ré-pré-an-si-ble — lat. *reprehensibilis;* de *reprehendere*, reprendre). Qui mérite d'être repris, blâmé : *Une conduite* RÉPRÉHENSIBLE. *Vous êtes très-*RÉPRÉHENSIBLE. *Tout ce qui nuit aux autres est* RÉPRÉHENSIBLE, *quelque admirable que cela puisse paraître.* (Ch. Nod.) *Quiconque enfreint la liberté est coupable et, par conséquent,* RÉPRÉHENSIBLE. (V. Cousin.)

RÉPRÉHENSIBLEMENT adv. (ré-pré-an-si-ble-man — rad. *répréhensible*). D'une façon répréhensible : *Se conduire* RÉPRÉHENSIBLEMENT.

RÉPRÉHENSION s. f. (ré-pré-an-si-on — lat *reprehensio;* de *reprehendere*, reprendre). Action de réprimander, de blâmer : *Une sévère, une aigre* RÉPRÉHENSION. *Cela est digne de* RÉPRÉHENSION, *sujet à* RÉPRÉHENSION. (Acad.) *On souffre aisément des* RÉPRÉHENSIONS, *mais on ne souffre pas la raillerie.* (Mol.)

REPP (Thorleif-Gudmundson), érudit islandais, né à Reykyadal en 1794. Après avoir passé son doctorat en philosophie à Copenhague, il visita l'Angleterre (1821), devint, en 1825, sous-bibliothécaire de la bibliothèque des avocats à Edimbourg, puis s'adonna à l'enseignement des langues modernes. De retour à Copenhague (1837), M. Repp professa la langue et la littérature anglaise. Outre des traductions d'ouvrages anglais, italiens et allemands, des articles de journaux, des poésies, on lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : *Traité historique sur les jugements rendus par le jury* (Edimbourg, 1832, in-8°); *Laxdæla saga*, avec une traduction latine (1826, in-4°); *Histoires anglaises* (1842); *Découvertes dano-hongroises* (1843); *Dictionnaire anglais-danois* (1845), etc.

REPRENDRE v. a. ou tr. (re-pran-dre — du lat. *reprehendere*, qui est lui-même formé de *re*, préfixe, et de *prehendere*, prendre, et qui signifie proprement arrêter, saisir, puis, figurément, blâmer, gourmander. Le verbe français *reprendre* se conjugue comme *prendre*). Saisir, prendre de nouveau : REPRENDRE *son épée.* REPRENDRE *les armes.* REPRENDRE *une ville.* REPRENDRE *un prisonnier qui s'était échappé, un oiseau qui s'était envolé.*

Je *reprends* sur-le-champ le papier et la plume.
BOILEAU.

— Par ext. Rentrer en possession de : *Après son exil, il* REPRIT *sa place au Sénat. Dieu* REPRENDRA *ses dons, puisque vous les tournez contre lui-même.* (Mass.) *En public, tout paraît pour la Divinité; en secret et par des voies souterraines, on* REPREND *tout pour soi-même.* (Mass.) *La terre* REPREND *tout ce qu'elle a donné pour le rendre encore.* (Fénel.) *Les sciences et les lettres* REPRENAIENT *un nouvel essor.* (Scribe.)

Abner, auprès du roi *reprenez* votre place.
RACINE.

On ne partage pas la grandeur souveraine,
Et ce n'est pas un bien qu'on quitte et qu'on *reprenne.*
RACINE.

Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon somme,
Et *reprenez* vos cent écus.
LA FONTAINE.

Athène est libre! O muse des Pindares,
Reprends ton sceptre et ta lyre et ta voix;
Athène est libre en dépit des barbares!
BÉRANGER.

— Réclamer, prélever : *Cet homme laisse de grands biens, mais sa veuve a beaucoup à* REPRENDRE *sur sa succession.* (Acad.)

— Louer, engager de nouveau : REPRENDRE *un ancien domestique à son service.*

— Vivre de nouveau en bonne intelligence, en communauté avec : *Il* A REPRIS *sa femme après une longue séparation.*

Me quitter, me *reprendre*, et retourner encor
De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector.
RACINE.

— Revêtir de nouveau : *J'*AI REPRIS *ma robe de chambre. Il* A REPRIS *ses habits d'été.*

— Aller retrouver, rejoindre : *Ses gens l'allèrent* REPRENDRE *à deux lieues d'ici.* (Mme de Sév.)

Tu peux m'attendre ici, je viendrai te *reprendre.*
DESTOUCHES.

— Continuer, en parlant d'une chose interrompue : *Il* A REPRIS *son travail. Ils* ONT REPRIS *leur correspondance interrompue. Ils* ONT REPRIS *leur train de vie accoutumé. Il faut* REPRENDRE *cette affaire. Il* A REPRIS *la conduite, la direction, le gouvernement de sa maison.* REPRENONS *la conversation où nous en étions.* REPRENONS *notre lecture. Après cette interruption, il* REPRIT *ainsi son discours. On interrompit un instant le concert et on le* REPRIT *ensuite par de nouveaux airs et de nouveaux instruments.* (Fourn.) *Voyons,* REPRENONS *nos vieilles habitudes; causons à cœur ouvert, et commencez par me raconter tout votre bonheur, tous vos plaisirs.* (Empis.) *L'année s'ouvre, les travaux* REPRENNENT *leur cours.* (P.-L. Cour.) *On savait qu'il* AVAIT *souvent* REPRIS *avec ardeur l'entreprise d'un poëme sur la Grèce délivrée.* (Villem.) *Richelieu* REPRIT, *à certains égards, l'œuvre de Henri IV.* (Ste-Beuve.) *Tu cherches à détourner la conversation que nous avons commencée, et moi je cherche à la* REPRENDRE. (Scribe.)

— Fig. Enlever, ravir de nouveau : *Je n'appelle pas liberté cette liberté qu'on pourra me* REPRENDRE *quand on voudra.* (J. Simon.)

— Recouvrer : REPRENDRE *ses forces.* REPRENDRE *courage.* REPRENDRE *ses esprits. L'empire* REPRIT *quelque force sous ce règne. Elle* A REPRIS *l'usage de ses sens. Il* A REPRIS *tous ses droits sur elle. Cette manufacture* A REPRIS *un peu d'activité.* (Acad.) *Le prince, sans s'émouvoir, lui laisse* REPRENDRE *ses esprits.* (Boss.) *Il* AVAIT REPRIS *l'usage de ses sens, mais il ne pouvait proférer une seule parole.* (B. de St-P.) *La nature ne manque jamais de* REPRENDRE *ses droits.* (Buff.) *Dès que votre sœur et moi nous* AURONS REPRIS *un peu de force, nous ferons un petit voyage indispensable.* (Volt.) *L'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse et* REPREND *avec grâce son équilibre.* (Poug.) *La confiance trompée ne* REPREND *jamais sa sécurité première.* (Latena.) *Tout à coup, le sang jaillit du nez, et, après une hémorragie considérable, la malade* REPRIT *la parole; peu de temps après, elle était convalescente.* (***.) *Il en est de l'honneur comme de la neige, qui ne peut jamais* REPRENDRE *son éclat dès qu'elle l'a perdu.* (Duclos.) *L'homme, en s'unissant à la femme, ne fait que* REPRENDRE *une partie de sa substance.* (Chateaub.)

Les forêts *ont repris* leur beauté naturelle.
J.-B. ROUSSEAU.

La nature *a repris*, au mois de ses amours,
La robe nuptiale et ses plus beaux atours.
BÉRANGER.

Le jeune homme, tombé comme un tendre sapin,
Reprend le vif éclat de son brillant matin.
A. BARBIER.

— Eprouver, ressentir de nouveau : *L'homme ne* REPREND *pas du respect pour ce qui a cessé de lui sembler respectable.* (B. Const.) *Non, Mercédès, reprit Monte-Cristo, non;* REPRENEZ *meilleure opinion de vous-même.* (Alex. Dum.) ‖ Faire sentir de nouveau son action à : *C'est un caractère inconstant; les passions le* REPRENNENT. (Mme de Staël.) *Allons! voilà encore vos emportements qui vont vous* REPRENDRE. (Al. Duv.)

— Réprimander, blâmer, censurer : *Je ne trouve rien à* REPRENDRE *à ce passage. Quelque excellent que soit un ouvrage, il y a toujours quelque chose à* REPRENDRE, *à y* REPRENDRE. *On a beau* REPRENDRE *ce jeune homme de ses fautes, il y retombe toujours.* (Acad.) REPRENDS *les amis en secret, loue-les en public.* (Solon.) *Ce n'est pas une chose rare qu'il faille* REPRENDRE *le monde de trop de docilité.* (Pascal.) *La comédie n'étant autre chose qu'un poëme ingénieux, qui, par des leçons agréables,* REPREND *les défauts des hommes, on ne saurait la censurer sans injustice.* (Mol.) *Il avait le courage de* REPRENDRE *les défauts de ceux qu'il aimait.* (Fléch.) *Censeur éternel de ton écolier, tu passeras les journées à lui enseigner le latin et à le* REPRENDRE *quand il dira ou fera des choses contre la bienséance.* (Le Sage.) *Jamais on ne témoignera trop de tendres encouragements à un enfant qui sent ses fautes et aime ceux qui le* REPRENNENT. (Dupanl.)

En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en croi,
Et tel qui m'en *reprend* en pense autant que moi.
BOILEAU.

. . . . Aimez qu'on vous censure,
Et, souple à la raison, corrigez sans murmure;
Mais ne vous rendez pas dès qu'un sot vous *reprend.*
BOILEAU.

‖ Absol. : REPRENDRE *doucement.* REPRENDRE *aigrement. Infatigable à instruire, à* REPRENDRE, *à consoler.* (Boss.) *Il est très-aisé de* REPRENDRE *et malaisé de faire mieux.* (***.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et *reprendre.*
BOILEAU.

— *Reprendre son cours*, Continuer à exercer son action après un arrêt plus ou moins long : *La conversation, un moment interrompue, ne tarda pas à* REPRENDRE SON COURS. *Les travaux commencent à* REPRENDRE LEUR COURS. *La maladie* A REPRIS SON COURS.

— *Reprendre un chemin*, Y rentrer après l'avoir quitté : *Nous* REPRÎMES LE CHEMIN *à tel endroit.* (Acad.) *Calme, il* REPRIT LE CHEMIN *de la ville, dont il apercevait de loin les fumées monter vers le ciel.* (E. Feydeau.)

— *Reprendre une chose, une histoire de plus haut*, La raconter en partant d'un temps plus éloigné, pour rendre la narration plus claire, pour mieux éclaircir le fait : *Pour vous bien instruire de cet événement, il faut* REPRENDRE LA CHOSE DE PLUS HAUT. REPRENONS CETTE HISTOIRE DE PLUS HAUT. (Acad.) *Il faut, dit-il,* REPRENDRE MON HISTOIRE DE PLUS HAUT. (Fénel.) ‖ *Reprendre les choses de plus haut*, Remonter à des vérités antérieures, à des principes généraux.

— *Reprendre femme*, Se remarier : *Germain, lui dit un jour son beau-père, il faut pourtant te décider à* REPRENDRE FEMME. (G. Sand.)

— *Reprendre le dessus*, Regagner l'avantage qu'on avait perdu. ‖ Se rétablir après une longue maladie : *Il* A *enfin* REPRIS LE DESSUS.

— *Reprendre son haleine*, Recommencer à respirer après une interruption accidentelle plus ou moins longue. ‖ *Reprendre haleine*, Se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc.

— *Reprendre sa parole*, Se délier d'une promesse, d'un engagement :

Sus, je romps cette trêve et *reprends ma parole.*
MOLIÈRE.

— *Reprendre une marchandise, un objet vendu*, Consentir à la remise par l'acheteur de cette marchandise, de cet objet, en lui en remboursant le prix.

— *Reprendre terre*, Recommencer, renaître avec plus de force qu'auparavant, puiser de nouvelles forces; se dit par allusion à Antée qui recouvrait de nouvelles forces en touchant la terre : *Il ne s'est jamais vu d'amour* REPRENDRE TERRE *comme celui-là.* (Mme de Sév.) *Entraînée malgré elle par l'exaltation de ses pensées, Adrienne garda un moment le silence afin de* REPRENDRE TERRE, *pour ainsi dire.* (E. Sue.)

— *Reprendre le vent*, Chercher à se reconnaître dans quelque lieu : *Je suis ici comme un chien dépisté; il me faut* REPRENDRE LE VENT. (Vitet.)

— *Dieu ferait bien de le reprendre*, Se dit d'une personne malade ou malheureuse pour qui la mort serait un bienfait. ‖ Dans un sens analogue :

O *Dieu!* ne *reprends* pas ceux que ta flamme anime!
V. HUGO.

— Fam. *On ne m'y reprendra plus*, Je me garderai de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui. ‖ Par menace : *Que je ne vous* Y REPRENNE PLUS! *Que je vous* Y REPRENNE! *Que je vous* Y REPRENNE, *monsieur Eustache!* (V. Hugo.)

— Procéd. *Reprendre une instance*, Continuer avec une nouvelle partie, ou avec la même, un procès commencé et qui avait été interrompu : *Il a fait assigner les héritiers d'un tel, pour* REPRENDRE L'INSTANCE *avec eux.* (Acad.)

— Théâtre. *Reprendre une tragédie, une comédie, etc.*, La remettre au théâtre.

— Constr. *Reprendre un mur*, En réparer, en boucher les crevasses : REPRENDRE *la façade d'une maison.* (Acad.) ‖ *Reprendre un mur, un pilier, etc., sous œuvre, en sous-œuvre, par-dessous œuvre*, Reconstruire les parties inférieures d'un mur, d'un pilier, etc., en soutenant le reste par des étançons. ‖ Fig. *Reprendre en sous-œuvre un projet, une entreprise, un ouvrage*, S'en occuper en suivant le même plan, mais avec certaines modifications, certains changements.

— Mar. *Reprendre un hauban*, Le raccourcir quand il a trop adonné pour être ridé. ‖ *Reprendre un palan*, Le frapper plus haut ou plus loin, quand la poulie qui tient le fardeau a amené celui-ci auprès d'une autre poulie. ‖ *Reprendre une manœuvre*, La raccourcir quand elle a trop allongé. ‖ *Reprendre la tournevire*, Lever les tours du bas en haut de la fusée d'un cabestan, lorsqu'ils tendent à

se croiser par de nouvelles révolutions qui se succèdent. ‖ *Reprendre le large*, Reprendre la haute mer. ‖ *Reprendre un navire*, Prendre aux ennemis un navire dont ils s'étaient emparés.

— Pathol. Se dit d'une maladie qui attaque de nouveau une personne : *La fièvre l'*A REPRIS *avec plus de violence.*

C'est par trop vous hâter, monsieur, et votre mal,
Si vous sortez si tôt, pourra bien vous *reprendre.*
MOLIÈRE.

— Techn. Rejoindre les parties qui sont rompues : REPRENDRE *une toile, une étoffe, un bas de soie, de fil, de laine, de coton. Ces bas sont trop déchirés, on aura de la peine à les* REPRENDRE, *à* REPRENDRE *les mailles.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Se dit des arbres, des plantes qui prennent racine de nouveau, lorsqu'ils ont été transplantés : *Ce pommier, ce poirier* A *bien* REPRIS. (Acad.) ‖ Se dit aussi des greffes : *Cette greffe* A *bien* REPRIS. ‖ Fig. Avoir de nouveau du piquant : *Un bon mot transplanté ne* REPREND *guère ; l'à-propos est son terrain favori.* (Petit-Senn.)

— Par anal. Se refermer, se rejoindre, en parlant des chairs qui ont été coupées, ouvertes, séparées : *La plaie commence à* REPRENDRE. *Les chairs* REPRENNENT. (Acad.)

— Se rétablir, recouvrer des forces : *Ce convalescent, ce malade* REPREND, A *bien* REPRIS. *Le docteur admira combien le malade* REPRENAIT *à vue d'œil.* (F. Soulié.) *Tandis que je* REPRENAIS *à vue d'œil, mon pauvre petit frère dépérissait rapidement.* (G. Sand.)

— Recommencer : *Le froid* A REPRIS. *Le chaud* A REPRIS. *La pluie* A REPRIS. *Cette mode* A REPRIS. *Leur amitié* A REPRIS. (Acad.) *Le cotillon* A REPRIS *de plus belle et l'on en dit des merveilles.* (E. Texier.)

— *La goutte, la fièvre, etc., lui a repris*, Elle lui est revenue, elle lui a pris de nouveau : *La fièvre lui* A REPRIS *traîtreusement.* (Mme de Sév.)

— *La rivière a repris*, A commencé à geler de nouveau.

— *Cette pièce de théâtre a repris*, Après être tombée d'abord, elle s'est relevée.

— *Reprit-il, Il reprit*, Expressions dont on se sert lorsque, racontant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs : IL REPRIT *ainsi.* IL REPRIT *en ces termes. Cela est indubitable,* REPRIT-IL, *mais...* (Acad.) *Seigneur gentilhomme,* REPRIT-ELLE *froidement, je ne surfais point, je n'ai qu'un mot.* (Le Sage.)

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'agneau, je tette encor ma mère.
LA FONTAINE.

Il est vrai que Quinault est un esprit profond,
A repris certain fat . . . .
BOILEAU.

— Manège. Se dit d'un cheval qui cesse, au galop, d'entamer avec la même jambe et qui entame avec l'autre : *Votre cheval* REPREND *bien. Faites que votre cheval* REPRENNE. (Acad.) ‖ On dit aussi CHANGER DE PIED.

Se reprendre v. pr. Se prendre une seconde fois : *Nous sommes pris et repris cent fois au piége de l'espérance, et l'animal échappé ne peut* SE REPRENDRE. (Ch. Nodier.)

Bien sot qui *se reprend* au piége de l'amour.
De l'illusion, je le vois,
Le bandeau ne peut *se reprendre.*
PARNY.

‖ S'emploie, dans le même sens, avec le v. *laisser : On s'est laissé* REPRENDRE *à tant de qualités de vive justesse, de raison railleuse et de grâce.* (Sté-Beuve.)

— Se corriger, se rétracter de quelque chose qu'on a dit mal à propos, avec ou sans intention : *Il dit un mot pour un autre, mais il* SE REPRIT *aussitôt. Il laissa échapper un terme peu convenable, mais il* SE REPRIT *dans le moment.* (Acad.) *Je n'ai jamais le courage de relire mes lettres ; je ne* ME REPRENDS *que pour faire plus mal.* (Mme de Sév.)

— Se refermer : *La blessure* SE REPREND *peu à peu.*

— **Syn. Reprendre, blâmer, censurer,** etc. V. BLÂMER.

REPRENEUR, EUSE s. (re-pre-neur — rad. *reprendre*). S'est dit pour Personne qui reprend, qui fait des réprimandes :

Ces *repreneurs* fâcheux me sont tous en horreur.
THÉOPHILE.

REPRÉSAILLE s. f. (re-pré-za-lle ; *ll* mll. — italien *ripresaglia, rappresaglia ;* de *ripreso*, qui represente le latin *reprensus*, participe du verbe *reprehendere*, reprendre, prendre en retour, en échange). Mal que l'on fait subir à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour tirer vengeance des violences qu'il a exercées ; s'emploie surtout au pluriel : *De justes* REPRÉSAILLES. *Exercer des* REPRÉSAILLES. *On délivrait autrefois aux particuliers des lettres de* REPRÉSAILLES, *pour les autoriser à reprendre sur quelqu'un du parti ennemi l'équivalent de ce qui leur avait été pris.* (Acad.) *Toutes les proscriptions emportent avec elles l'inévitabilité des* REPRÉSAILLES. (Bignon.) *Les peuples agresseurs sont sujets à des* REPRÉSAILLES. (F. Bastiat.)

— Ce qu'on fait pour se venger : *Le diable des nègres est peint en blanc ; j'aime cette* REPRÉSAILLE. (A. d'Houdetot.)

— *User de représailles*, Rendre le mal qu'on a souffert : *L'homme trompe sa femme, et la femme, à son tour, se croit autorisée à* USER DE REPRÉSAILLES, *comme si une sottise en autorisait une autre.* (A. Karr.)

— Jurispr. *Droit de représailles*, Droit accordé à un particulier de reprendre son bien par la force à des étrangers, s'il y a déni de justice de la part des tribunaux dont ces étrangers sont justiciables.

— **Encycl.** Application de la loi du talion, de cette vieille maxime qui n'est plus de notre siècle, *par pari refertur*, les *représailles* sont des mesures exercées contre un Etat ou contre les nationaux de cet Etat pour obtenir la réparation de droits méconnus ou violés. On commence généralement par la rétorsion, par un acte de rigueur, puis viennent les *représailles* proprement dites, la confiscation, l'embargo, la saisie, etc., et, comme si ce n'était pas encore assez de ces maux, en dernier lieu la guerre et tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite. Essayer de faire un historique des *représailles*, ce serait entreprendre de faire l'histoire de presque toutes les guerres depuis la plus haute antiquité. Nous ne l'entreprendrons point. Il nous suffira de rappeler que les *représailles* ont un caractère de sauvagerie d'autant plus grand qu'elles ont eu lieu dans des temps où la civilisation était moins avancée. Pendant longtemps, le soin de se livrer à des *représailles* fut abandonné aux citoyens eux-mêmes, puis les gouvernements s'en chargèrent, se fondant sur le principe que chaque Etat doit protéger ses sujets contre les injustes attaques dont ils seraient l'objet de la part des étrangers. « Les *représailles*, dit Grotius, ne sont nullement fondées sur un droit naturel et de nécessité, mais seulement sur une espèce de droit des gens, arbitraire, en vertu duquel plusieurs nations sont convenues entre elles que les biens des sujets d'un Etat seraient comme hypothéqués pour ce que l'Etat ou le chef de l'Etat pourraient devoir, soit directement et par eux-mêmes, soit en tant que, faute de rendre bonne justice, ils seraient rendus responsables du fait d'autrui. » Comme on le voit, Grotius admettait que le droit de *représailles* pût s'étendre aux biens des particuliers. Dans ce système, on admet que, une fois les sociétés constituées, la communauté d'intérêts et de défense rend nécessairement chaque sujet responsable, par rapport aux étrangers, de ce que fait ou doit faire la société. Toutefois, on met des restrictions dans l'application des *représailles.* Le gouvernement du pays seul a le droit de les ordonner, de les exercer, puisque c'est un acte d'hostilité. On doit, avant d'user de ce moyen violent de se faire rendre justice, employer tous les moyens de paix et de conciliation. On n'a le droit d'user de *représailles* qu'envers les sujets proprement dits du pays qui nous a lésés, et non envers les étrangers résidant dans la même contrée. Ces idées ont été généralement admises jusqu'au commencement de ce siècle. Au siècle dernier, l'amirauté anglaise ayant prononcé des condamnations injustes contre des armateurs prussiens, Frédéric II se saisit de l'hypothèque donnée aux prêteurs anglais pour sûreté de l'emprunt silésien et la transporta à ses nationaux à titre de *représailles.* Depuis quelques années, il est à peu près généralement admis, au contraire, qu'une guerre n'étant qu'une lutte de gouvernement à gouvernement et non de nation à nation, on ne peut exercer de *représailles* ou de rétorsions que sur ce qui appartient aux gouvernements belligérants et nullement sur la personne et les biens des particuliers étrangers à la profession des armes. Ce principe, qui ne trouve plus guère de contradicteurs lorsqu'il s'agit de guerres faites sur terre, est moins généralement admis pour les guerres maritimes. Plusieurs Etats se sont refusés à reconnaître les dispositions du traité de Paris (1856), qui a aboli les lettres de marque et la course ayant pour objet d'autoriser la prise en mer de propriétés privées. Comme on le sait, les lettres de marque furent à l'origine des lettres de *représailles*, et c'est, du reste, le nom qu'elles portèrent pendant longtemps La dernière lettre de *représailles* fut délivrée par la Convention nationale, le 3 février 1793.

La conférence internationale réunie à Bruxelles, à l'instigation du gouvernement russe, en octobre et novembre 1874, dans le but de préparer une déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre, a admis que l'armée qui occupe un territoire ennemi ne peut saisir que les propriétés mobilières de l'Etat de nature à servir aux opérations de la guerre ; quant à la propriété privée, elle doit être respectée, et une ville prise d'assaut ne doit pas être livrée au pillage de troupes victorieuses. On ne peut qu'applaudir à ces règles, proposées sous l'inspiration des idées modernes, lorsqu'on se rappelle combien de villes innocentes ont été livrées aux horreurs de l'exécution militaire la plus sauvage en vertu d'un prétendu droit de *représailles.*

Les *représailles* supposent des hostilités ouvertes entre les gouvernements qui en usent. « Cependant, dit M. Paignon, il est admis que l'on peut avoir recours aux *représailles* et néanmoins être en paix avec la nation contre laquelle on les emploie. Leur but est alors d'obtenir satisfaction avant de recourir aux armes ; mais ces *représailles* n'ont pour objet que des choses individuelles, comme celles qu'exerça le roi de Prusse, en 1783, contre la ville de Dantzig. C'était un moyen préliminaire pour obtenir la réparation d'une injustice sans entraîner un peuple entier dans les maux de la guerre. Il est souvent appliqué, par la voie du blâme par exemple, contre les outrages commis par des nations étrangères et lointaines, vis-à-vis desquelles la guerre à outrance semble d'abord impossible, impolitique ou trop onéreuse. Ce n'est que lorsque à ces *représailles* individuelles succèdent des *représailles* générales, publiquement décernées et publiquement exécutées, que l'état de paix disparaît pour faire place à l'état de guerre, qui est la *représaille* dernière et suprême. »

REPRÉSENTABLE adj. (re-pré-zan-ta-ble — rad. *représenter*). Qui peut être représenté : *Cette pièce est agréable à lire, mais n'est pas* REPRÉSENTABLE.

REPRÉSENTANT, ANTE adj. (re-pré-zantan, an-te — rad. *représenter*). Qui représente, qui est chargé de représenter : *Ministres* REPRÉSENTANTS. *En quelque étude que ce soit, sans l'idée des choses représentées, les signes* REPRÉSENTANTS *ne sont rien.* (J.-J. Rouss.)

— s. m. Personne qui représente quelqu'un, qui tient sa place, à un point de vue général : *L'idée des* REPRÉSENTANTS *est moderne ; dans les anciennes républiques et même dans les monarchies, jamais le peuple n'eut de* REPRÉSENTANTS ; *on ne connaissait pas ce mot-là.* (J.-J. Rouss.) *Les députés du peuple ne sont ni ne peuvent être ses* REPRÉSENTANTS ; *ils ne sont que ses commissaires.* (J.-J. Rouss.) *La nation s'attache à ses* REPRÉSENTANTS *quand c'est elle-même qui les a choisis.* (Mme de Staël.) *La plus grande difficulté peut-être, en politique, c'est de faire élire dignement au peuple ses* REPRÉSENTANTS. (Sismondi.) *Les* REPRÉSENTANTS *d'un peuple, sous un usurpateur, doivent être ses esclaves pour n'être pas ses maîtres.* (B. Const.) *Quand le peuple est investi par une constitution du droit de choisir ses* REPRÉSENTANTS, *il y a impossibilité morale de l'en dépouiller par une loi.* (E. de Gir.)

— Personne ou chose prise comme type, comme modèle d'une classe, d'une catégorie : *Issus d'une souche primordiale, les Aryas, d'un côté, les Sémites, de l'autre, sont les* REPRÉSENTANTS *les plus élevés de l'humanité primitive.* (A. Maury.) *Chaque siècle attend, en quelque sorte, un homme qui lui serve de* REPRÉSENTANT. (B. Const.) *Un arbre de la famille des conifères est le dernier* REPRÉSENTANT *de la végétation arborescente.* (Martins.)

— Hist. Membre d'une assemblée législative nommée par l'élection : *Les droits des* REPRÉSENTANTS *ne sont composés que des droits des citoyens concentrés dans la représentation.* (Garat.) *Pour être bon* REPRÉSENTANT, *il suffit d'être homme consciencieux.* (E. de Gir.) *Le* REPRÉSENTANT *en mission, c'est la circulaire faite homme.* (De Falloux.) ‖ *Représentants du peuple*, Titre donné aux membres de la Convention. ‖ *Chambre des représentants*, Titre des assemblées législatives élues pendant les Cent-Jours et en 1848.

— Jurispr. Personne appelée à une succession, du chef d'une personne prédécédée et dont elle exerce les droits : *Les* REPRÉSENTANTS *ont les mêmes droits à une succession que celui qu'ils représentent.* (Acad.) ‖ Personne qui a acquis le droit des héritiers, par vente, échange ou autrement.

— Comm. Commis voyageur.

— **Encycl.** V. REPRÉSENTATION.

Représentants de l'humanité (LES), ouvrage philosophique de l'Anglo-Américain R.-W. Emerson (Londres, 1850, in-8°). Ce livre est le résumé d'un cours public professé à Londres par Emerson, au lendemain des journées de février 1848, alors que toute l'Europe était en fermentation révolutionnaire. Il avait pour objet les grands hommes. Emerson est panthéiste et c'est une idée panthéiste qui fait le fond du livre. Aux yeux du philosophe anglo-américain, les grands hommes sont ceux en qui s'incarnent au plus haut degré les facultés humaines ou le génie d'une époque. Ces individualités résument toutes les autres et rendent en bloc ce que l'humanité présente en détail. Ce ne sont pas, comme les idéalistes, et entre autres Carlyle, inclinent à le penser, des *hommes surhumains*, ce sont au contraire des *hommes-humanité*, expression abstraite et bizarre par laquelle Emerson a rendu son idée capitale. Il est donc aussi éloigné de la théorie des hommes providentiels que de la théorie niveleuse, qui n'accepte pas la supériorité intellectuelle.

Emerson a étudié six de ces puissantes manifestations du genre humain : Platon qui est le philosophe, Swedenborg qui est le mystique, Montaigne qui est le sceptique, Shakspeare qui est le poëte, Gœthe qui est l'écrivain et Napoléon qui est l'homme d'action. D'autres individualités auraient pu prendre rang dans la galerie ; Emerson aurait pu remplacer Montaigne par Pascal et Napoléon par Washington ; peu importe ; il n'a pas prétendu énumérer tous les grands hommes ; parmi les représentants de l'humanité, il en a choisi six, résumant des facultés différentes poussées à leur extrême puissance.

Ce livre est plein d'idées neuves, d'aperçus ingénieux ; telle de ses pages, développée, ferait un livre. L'étude sur Platon est admirable ; aucun de ses traducteurs n'a commenté le philosophe poëte avec autant d'enthousiasme. Quant à Shakspeare, qui, par la nature de son génie et les œuvres antérieures qu'il s'est assimilées, met peut-être le mieux en lumière la théorie représentative d'Emerson, l'écrivain américain l'a traité avec un soin tout particulier. « Shakspeare, dit-il, empruntait de tous côtés et se servait habilement de tout ce qu'il trouvait ; la somme de ses emprunts peut se déduire des laborieux calculs de Malone sur les parties 1re, 2e et 3e de Henri VI. Shakspeare savait que la tradition fournit des fables supérieures à celles de l'invention. S'il y perdait le mérite de la conception du dessin, il augmentait par contre ses ressources ; et, à cette époque, l'originalité n'était pas réclamée aussi vivement ni aussi impérieusement que de nos jours. La littérature pour tous n'existait pas. Un grand poëte qui surgit en des temps illettrés absorbe dans sa sphère toute la lumière environnante. Il a pour mission de présenter au peuple tout joyau de l'intelligence, toute fleur du sentiment, et il en arrive à estimer sa mémoire à l'égal de son imagination. Telle a été peut-être l'heureuse condition d'Homère et celle de Chaucer et de Saadi. Ils ont compris que l'esprit de tous leur appartenait, et ils sont transcripteurs et historiographes tout autant que poëtes. Tout romancier a été l'héritier et le disséminateur des cent contes de l'univers. Une pensée appartient à celui qui a pu la concevoir et à celui qui peut la placer justement. »

L'écrivain, c'est Gœthe ; mais par écrivain Emerson n'entend point l'aligneur de phrases ; c'est, pour lui, l'interprète, le secrétaire de la nature. « La nature, dit-il dans un magnifique passage, veut être rapportée. Toutes choses sont occupées à écrire leur histoire. La planète, le caillou roulent accompagnés de leur ombre. Le rocher, en s'écroulant, laisse ses égratignures sur la montagne ; la rivière laisse son lit dans le sol ; l'animal, ses os dans la strate ; la fougère et la feuille, leur modeste épitaphe dans la houille. La goutte qui tombe s'incruste dans le sable ou dans la pierre. Tout pied qui foule la neige ou le sol y imprime, en caractères plus ou moins durables, une carte de son itinéraire. Tout acte de l'homme s'inscrit dans la mémoire de ses compagnons, sur sa physionomie et dans ses propres manières. L'air est rempli de sons, le ciel de signes ; le sol est plein de mémorandums et de signatures, et chaque objet est couvert de stigmates qui parlent à l'intelligence... L'écrivain n'est pas un phénomène gratuit ou accidentel, mais un agent organique de la nature. »

Les études d'Emerson sur Swedenborg et sur Montaigne témoignent de sa grande faculté de compréhension ; peu de Français ont compris et analysé aussi bien Montaigne que le philosophe américain.

En incarnant tout un siècle dans Napoléon Ier, Emerson s'est exposé, de la part de toute une école historique, à des reproches fondés. Il est hors de doute pourtant, sans justifier en rien l'ambitieux despote, que, doué d'un véritable esprit d'adaptation, non-seulement il représente, mais il usurpe et monopolise l'esprit des autres ; c'est lui qui gagne la bataille et qui fait le code, qui établit le système des poids et mesures et qui nivèle les Alpes ; on peut dire qu'il fut l'esprit de la France jusqu'au jour où, lasse de lui fournir son sang et son or, la nation se retira de lui.

Une bizarre idée panthéiste d'Emerson, et qui est peut-être juste, est celle-ci : « L'homme, formé de la poussière du monde, est entraîné dans tel courant d'idées parce qu'il se trouve imprégné de telle matière spéciale ; par exemple, ce sont les montagnes quartzeuses pulvérisées en atomes impondérables qui font les Van Buch et les Beaumont, et le laboratoire de l'atmosphère contient en dissolution les Berzélius et les Davy de l'avenir. Ce qui est encore inanimé parlera ; la nature inédite formera elle-même ses interprètes. »

Ce livre est un des plus singuliers et des plus profonds peut-être qui aient été écrits dans notre siècle.

REPRÉSENTATEUR, TRICE adj. (re-pré-zan-ta-teur, tri-se — rad. *représenter*). Qui représente, qui a un rôle de représentation. ‖ Peu usité.

REPRÉSENTATIF, IVE adj. (re-pré-zan-ta-tiff, i-ve — rad. *représenter*). Qui représente, qui a pour fonction ou pour but de représenter : *Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des types et des figures* REPRÉSENTATIVES *des mystères de la loi nouvelle.* (Acad.) *En toute langue, les noms sont les signes* REPRÉSENTATIFS *de leurs objets.* (L'abbé Bautain.) *Tout produit est un signe* REPRÉSENTATIF *de travail.* (Proudh.)

— Philos. Qui représente l'objet, qui en est l'image.

— Politiq. Se dit de la forme de gouvernement suivant laquelle la nation ou une partie de la nation élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la confection des lois : *Le gouvernement* REPRÉSENTATIF *est inconciliable avec la doctrine du droit divin.* (Mme de Staël.) *L'opposition systématique me semble la seule propre au gouvernement* REPRÉSENTATIF. (Chateaub.) *Point de gouvernement* REPRÉSEN-

TATIF *sans la liberté de la presse.* (Chateaub.) *Le système* REPRÉSENTATIF *n'est autre chose que le gouvernement par l'opinion.* (B. Constant.) *Le régime* REPRÉSENTATIF *est un régime de transaction et de conciliation continuelle.* (Guizot.) *Dans le gouvernement* REPRÉSENTATIF, *la loi est l'expression de la volonté générale.* (Dupin.) *Le gouvernement* REPRÉSENTATIF *est un gouvernement de discussion.* (E. de Gir.) *Il y a incompatibilité d'existence entre le régime* REPRÉSENTATIF *et la centralisation administrative.* (E. de Gir.)

— s. m. Pouvoir représentatif : *Chez nous, il faudrait être fanatique du* REPRÉSENTATIF *pour songer à en faire le pivot de notre vie sociale.* (Mich. Chev.)

— **Encycl.** Politiq. *Gouvernement représentatif.* V. GOUVERNEMENT.

REPRÉSENTATION s. f. (re-pré-zan-ta-si-on — lat. *repræsentatio;* de *repræsentare,* représenter). Exhibition, exposition, action de mettre devant les yeux : *Il intervint un arrêt qui ordonnait la* REPRÉSENTATION *des titres en original. On exigea la* REPRÉSENTATION *de son passe-port.* (Acad.)

— Image représentant un fait ou un objet : *La* REPRÉSENTATION *d'une bataille. Nous pouvons imiter la nature et rendre les figures extérieures par différentes voies de* REPRÉSENTATION, *comme la peinture, la sculpture et les moules.* (Buff.) *Le naturalisme védique repousse toute* REPRÉSENTATION *de la divinité.* (A. Maury.) *La* REPRÉSENTATION *du corps humain dégagée de toute particularité et de tout accident constitue le beau idéal.* (Th. Gaut.)

— Traduction concrète, matérielle : *L'art est la* REPRÉSENTATION *de l'idéal éternel et immuable.* (Mesnard.) *A vrai dire, les sciences littéraires sont des sciences de* REPRÉSENTATION. (Laurentie.) *L'histoire est la* REPRÉSENTATION *en grand de la nature humaine.* (Cousin.)

— Relations d'apparat imposées à une personne par la haute situation qu'elle occupe : *Cette place exige une grande* RERRÉSENTATION. *Ce gouverneur néglige trop la* REPRÉSENTATION. (Acad.) *Les honneurs et les* REPRÉSENTATIONS *me feront périr, si vous n'avez soin de moi.* (Mme de Sev.)

— Bonne mine, prestance, extérieur imposant : *Ce magistrat a une* REPRÉSENTATION *qui impose.* (Acad.) *Porthos a beaucoup de* REPRÉSENTATION; *il est plein de dignité.* (Alex. Dum.)

— Observation ayant le caractère d'un blâme mesuré ou d'une remontrance : *On lui fait d'inutiles* REPRÉSENTATIONS, *il s'obstine dans son projet. Permettez-moi de vous faire mes* REPRÉSENTATIONS. (Acad.)

— Théâtre. Action de représenter, de jouer une pièce : *Annoncer, donner une* REPRÉSENTATION. *Les jours d'une première* REPRÉSENTATION *sont de vraies assemblées du peuple ; on ne sait jamais si on couronnera son homme ou si on le lapidera.* (Volt.) *Molière plait autant à la lecture qu'à la* REPRÉSENTATION. (Laharpe.) *Voltaire ne toucha que* 3,600 *livres pour les vingt* REPRÉSENTATIONS *de* Mérope. (Castil-Blaze.) *Tandis que le* Britannicus *de Racine atteignait à peine à la huitième* REPRÉSENTATION, *les pièces de Pradon faisaient courir tout Paris.* (Viennet.) *La* REPRÉSENTATION d'Œdipe *fut un triomphe pour Voltaire et pour les comédiens.* (A. Houssaye.) *Quand Néron allait donner des* REPRÉSENTATIONS, *il se faisait suivre de ses claqueurs.* (L. Veuillot.) ‖ *Représentation à bénéfice,* Représentation extraordinaire, donnée au profit d'un comédien. ‖ *Représentations à la muette,* Représentations que certains théâtres, auxquels la parole ou le chant était interdit, donnaient à l'aide d'écriteaux portant les paroles ou les couplets que l'acteur était censé faire entendre.

— Liturg. Espèce de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse : *Les cierges étaient allumés autour de la* REPRÉSENTATION. (Acad.) ‖ Statue ou tableau qui représentait le défunt, dans les cérémonies funèbres du moyen âge.

— Philos. Acte par lequel les objets extérieurs sont représentés à l'esprit. ‖ Dans le système de Kant, *Représentation singulière,* Intuition. ‖ *Représentation générale* ou *réfléchie,* Concept, dans le même système.

— Jurispr. Action de recueillir une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents décédés : *Il vint à cette succession par* REPRÉSENTATION, *par droit de* REPRÉSENTATION. *La* REPRÉSENTATION *en ligne directe descendante a lieu à l'infini.*

— Politiq. *Représentation nationale,* Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation, pour concourir à la confection des lois : *Une* REPRÉSENTATION NATIONALE *imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie.* (Mme de Staël.) *Là où il y a une* REPRÉSENTATION NATIONALE, *là est la toute-puissance.* (Royer-Collard.)

— **Syn. Représentation, remontrance.** V. REMONTRANCE.

— **Représentation, contenance, maintien,** etc. V. CONTENANCE.

— **Encycl.** Théâtre. La *représentation* commence avec le lever du rideau sur le premier acte et se termine lorsque ce rideau se baisse sur le dernier acte. La qualité et le nombre des pièces jouées, le talent des acteurs, la richesse des costumes, les magnificences de la décoration, les prestiges de la mise en scène, l'excellence de l'orchestre, la régularité de la marche du spectacle, la bonne tenue des comparses, comme aussi la bonne composition de la salle, son élégance, la splendeur de l'éclairage, tout enfin, concourt à l'éclat et à l'ensemble de la *représentation.*

Dans les théâtres de Paris, les *représentations* ont lieu tous les jours, excepté à l'Opéra et au Théâtre-Italien, qui n'ouvrent leurs portes au public que trois ou quatre fois par semaine. Il en est de même à peu près dans toutes les capitales et même dans la plupart des grandes villes de l'Europe; mais il n'en fut pas toujours ainsi, et jadis les *représentations* n'avaient lieu que trois ou quatre fois par semaine. Un théâtre qui aurait voulu avoir chaque jour des spectateurs aurait perdu son temps et son argent. Alors on avait coutume de souper à huit ou neuf heures du soir; les *représentations* devaient donc avoir lieu dans l'après-midi ou tout au commencement de la soirée, afin que chacun pût être rentré chez soi de bonne heure. Aujourd'hui, au contraire, les théâtres ne peuvent ouvrir qu'à une heure assez tardive pour qu'on ait eu le temps de dîner, et l'habitude du souper est loin d'être générale. C'est là un changement capital dans les mœurs, et les directeurs de théâtre ont dû s'y plier. Quant à l'époque la plus fructueuse des *représentations,* elle n'a pas beaucoup varié. « Autrefois, comme aujourd'hui, dit M. Victor Fournel, c'était surtout de la Toussaint à Pâques, lorsque la cour se trouvait au Louvre ou à Saint-Germain, qu'on donnait les nouvelles pièces sur lesquelles on comptait le plus. L'hiver était surtout destiné anx pièces héroïques et l'été aux comédies. C'était toujours le vendredi qu'on donnait les nouveautés. On ne jouait alors que trois fois la semaine à la Comédie-Française, le mardi, le vendredi et le dimanche. Après la *représentation* de *Camma* de Thomas Corneille (1661), on y ajouta le jeudi, à cause du grand concours de monde, innovation qui se renouvela par la suite toutes les fois que les pièces avaient du succès. On joua tous les jours à partir du 25 août 1680, où les comédiens de l'hôtel de Bourgogne furent réunis à ceux de la rue Guénégaud. En 1691, l'*Almanach* ou le *Livre commode des adresses,* d'Abraham du Pradel, nous apprend que les *représentations* de l'Opéra avaient lieu les mardis, jeudis, vendredis et dimanches; mais on faisait quelquefois relâche le jeudi, lorsque la pièce commençait à vieillir. Le théâtre était fermé les jours de fêtes solennelles et pendant les deux semaines de la passion. « Les *représentations* avaient lieu en plein jour. En 1609, une ordonnance de police enjoignit aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne et du Marais d'ouvrir leurs portes à une heure et de commencer à deux heures précises, de manière à avoir fini à quatre heures et demie, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 février. Les dimanches et fêtes, ils avaient soin de ne commencer qu'après les secondes vêpres, lorsque l'office entier du jour était terminé. Au XVIIIe siècle, les *représentations* avaient lieu de cinq heures à neuf; sous le premier Empire, de sept à dix et demie ou onze heures au plus tard. On peut croire que ce furent, d'une part, les *représentations* à la cour, de l'autre les *représentations* sur le théâtre de la Foire, où, en dehors de celle du jour, il y en avait une autre à la nuit tombante pour les spectateurs qui ne voulaient pas se trouver mêlés au public tout à fait populaire; on peut croire, dis-je, que ce fut là ce qui remplaça peu à peu les *représentations* de jour par les *représentations* de nuit. »

Aujourd'hui, à Paris, les *représentations* commencent généralement entre sept et huit heures, rarement plus tôt, et se terminent entre onze heures et demie et minuit. Il y a quelques années encore, les théâtres étaient condamnés à payer une amende de police lorsque leur *représentation* se terminait après minuit; aujourd'hui, ils en sont quittes pour donner, en ce cas, paye double aux hommes de garde et aux pompiers. Dans les grandes villes des départements, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, etc., les *représentations* sont quotidiennes, comme dans la plupart des théâtres de Paris. Dans quelques villes pourtant, le théâtre ferme le vendredi; les théâtres des villes moins populeuses se contentent de donner quatre, trois ou même deux *représentations* par semaine, le jeudi et le dimanche.

— *Représentations à la cour.* Sous l'ancien régime, il n'y avait à Paris que trois théâtres : l'Opéra, la Comédie-Française et la Comédie-Italienne. L'Opéra et la Comédie-Française eurent d'abord seuls le privilége de donner des *représentations* à la cour, d'abord au Louvre, puis aux Tuileries et dans les diverses résidences royales. Bientôt pourtant la Comédie-Italienne eut son tour. Vers le milieu du XVIIIe siècle, voici, d'après Chappuzeau, quelles étaient, dans ce cas, les conditions des comédiens : « Ils sont tenus d'aller au Louvre quand le roi les mande et on leur fournit de carrosses autant qu'il en est besoin. Mais, quand ils vont à Saint-Germain, à Chambord, à Versailles, ou en d'autres lieux, outre leur pension, qui court toujours, outre les carrosses, chariots et chevaux qui leur sont fournis de l'écurie, ils ont de gratification en commun 1,000 écus par mois : chacun deux écus par jour pour leur dépense, leurs gens à proportion, et leurs logements par fourriers. En représentant la comédie, il est ordonné de chez le roi à chacun des acteurs et des actrices à Paris ou ailleurs, été et hiver, trois pièces de bois, une bouteille de vin, un pain et deux bougies blanches pour le Louvre, et à Saint-Germain un flambeau pesant deux livres; ce qui leur est apporté ponctuellement par les officiers de la fonderie, sur les registres de laquelle est couchée une collation de 25 écus, tous les jours que les comédiens représentent chez le roi, étant alors commensaux. »

De son côté, l'abbé de La Porte dit, dans ses *Anecdotes dramatiques :* « Les comédiens français jouent ordinairement à la cour depuis la Saint-Martin jusqu'au jeudi d'avant la passion; mais, lorsque le roi va à Fontainebleau, une partie de la troupe suit la cour, et, indépendamment des appointements de 1,200 livres, chaque acteur a une pistole par jour durant le voyage. »

La Révolution mit fin à ces *représentations* qui eurent un grand éclat sous Louis XIV et sous Louis XV. Dès le Consulat, Bonaparte, qui s'étudiait à singer en tout l'ancienne monarchie, les ressuscita et appela souvent au palais les troupes des divers grands théâtres, soit l'Opéra, soit la Comédie-Française, soit l'Opéra-Comique, soit même l'Odéon. L'usage s'en est continué depuis, bien que Louis-Philippe en fût peu prodigue et que la révolution de 1848 l'ait interrompu un instant. Le second Empire reprit à cet égard les traditions du premier, en les généralisant; car ce ne furent plus seulement les troupes des grands théâtres qui allèrent donner des représentations à Compiègne, à Saint-Cloud ou aux Tuileries, mais encore celles des théâtres de second ou de troisième ordre. On goûtait même de préférence, en haut lieu, les pièces à cascades.

Lorsqu'un directeur de théâtre était invité à donner une *représentation* à la cour, on lui allouait d'ordinaire une indemnité équivalant environ au chiffre de la recette journalière; les artistes de la scène et ceux de l'orchestre, de même que tous les employés, recevaient en outre un cadeau proportionné à l'importance de leurs services.

— *Représentations extraordinaires.* Le plus souvent, comme disait Scribe, les *représentations* extraordinaires n'ont précisément d'extraordinaire que l'affiche. Un théâtre de boulevard veut-il faire une belle recette, il fait composer une affiche de 2 mètres de hauteur, annonce pour la même soirée deux grands drames en cinq ou six actes, fixe l'heure du spectacle à cinq heures et demie, et intitule cela bravement *représentation* extraordinaire. Un théâtre de vaudeville fera de même en accumulant sur une affiche de grandes proportions les titres de cinq ou six pièces diverses, et l'Opéra-Comique lui-même, un théâtre subventionné, ne dédaignera pas de jeter de la poudre aux yeux du public en donnant, comme *représentation* extraordinaire, un spectacle composé de deux grandes pièces en trois actes, par exemple la *Dame blanche* et le *Domino noir.* Ces pièces sont jouées par les doublures, interprétées d'une façon pitoyable, mais les spectateurs amorcés par la quantité sont venus en foule, la recette s'élève au chiffre respectable de 5,000 ou 6,000 francs et le tour est joué.

Les plus intéressantes et les mieux composées des *représentations* extraordinaires sont celles qui sont données au bénéfice d'un artiste en exercice, ou lors de sa mise à la retraite. Celles-là sont quelquefois vraiment attrayantes et dignes de la qualification qui leur est donnée. Selon les conventions passées avec la direction, tout artiste de mérite a généralement droit, chaque année, à une ou deux *représentations* à son bénéfice. Le quart, ou le tiers, ou la moitié de la recette de ce jour est alors affecté à son profit, déduction faite d'une certaine somme prélevée par le directeur pour ses frais; parfois cette moitié, ce tiers ou ce quart est pris sur la recette brute, c'est-à-dire sans aucune déduction; parfois encore, le directeur assure à l'artiste une somme quelconque pour sa *représentation,* sans préjudice du surplus; cela veut dire que, si la part de l'artiste dans la recette ne s'élève pas à 500 francs, le directeur est tenu de parfaire cette somme de ses propres deniers; si la part de l'artiste se monte à plus de 500 francs, il touche non-seulement cette somme, mais encore le surplus.

A Paris, les *représentations* à bénéfice sont souvent très-brillantes. Lorsqu'un artiste en donne une de ce genre, ses confrères des autres théâtres lui accordent généreusement leur concours, et l'on obtient de cette façon des combinaisons de spectacle aussi heureuses qu'originales. Il en est de même des *représentations* extraordinaires dites *représentations* de retraite. C'est la Comédie-Française qui les a inaugurées; d'après le traité qui lie entre eux tous les sociétaires, chacun d'eux a droit à une *représentation* de ce genre lorsqu'il se retire de la carrière après un certain nombre d'années de service. Ces *représentations* ne peuvent manquer d'être brillantes, la plupart des plus grands artistes des autres théâtres venant toujours, en semblable occasion, prêter gracieusement leur concours à un confrère et venant se joindre au personnel du Théâtre-Français, ce qui donne au spectacle un attrait spécial. Parmi les solennités de ce genre les plus remarquables qui aient été données dans ces vingt dernières années, il faut citer les *représentations* de retraite de Ligier, de Samson, de Geffroy et de quelques autres.

De la Comédie-Française, l'usage des *représentations* de retraite a passé aux autres théâtres et s'est généralisé. Dans ce cas, l'artiste qui prend sa retraite, et qui généralement n'a pas le droit d'exiger de son directeur un spectacle à son bénéfice, organise lui-même la *représentation* par laquelle il juge à propos de terminer sa carrière. Il s'arrange soit avec son propre directeur, soit avec celui d'un autre théâtre, se rend locataire de la salle pour une soirée, à des conditions déterminées, puis s'occupe de combiner un spectacle attrayant, avec le concours de ses confrères les plus aimés du public. Jamais les artistes ne refusent d'aider un des leurs en semblable circonstance; de leur côté, les auteurs des pièces choisies pour la *représentation* abandonnent généralement leurs droits en faveur du bénéficiaire; parfois même on arrange un petit épisode de circonstance, dans lequel la carrière de l'artiste qui s'en va est retracée à grands traits et où lui-même remplit le rôle principal. Bref, ces *représentations* sont des sortes de petites fêtes, dont le héros est souvent traité par tous avec les preuves d'une affection touchante et délicate. Le public parisien, qui porte une vive amitié aux comédiens qui l'ont charmé pendant longtemps, tient à leur donner une dernière marque d'estime, et les recettes de ces sortes de *représentations,* pour lesquelles le prix des places a été élevé, atteignent souvent des chiffres considérables.

— *Représentations à la muette.* On a donné ce nom, au XVIIIe siècle, à des *représentations* assez excentriques données par la Comédie-Italienne alors en querelle avec l'Opéra et la Comédie-Française. Ces deux théâtres, jaloux de leurs priviléges, recevaient une lourde redevance de tous les théâtres forains et ne s'en montraient pas plus coulants au sujet des infractions les plus légères aux règlements établis. La Comédie-Italienne, issue du théâtre de la Foire et qui s'était longtemps bornée à donner des farces et des parades, entremêlées de danses de corde et d'exercices de saltimbanques, ayant voulu représenter quelques fragments de vieilles pièces italiennes, dans lesquels on intercalait de nombreux couplets et des vaudevilles, la Comédie-Française fit défendre aux acteurs forains de donner aucune comédie ou aucun fragment de comédie dialoguée ou même monologuée; en même temps, l'Opéra leur interdisait toute espèce de musique chantée. La troupe italienne eut recours à un expédient : ses acteurs parurent en scène avec de longs écriteaux qu'ils déroulaient et sur lesquels étaient écrits en grosses lettres les phrases de leurs rôles ou les couplets du vaudeville. On s'avisa ensuite de faire descendre ces écriteaux du cintre. L'orchestre jouait l'air, les spectateurs chantaient le couplet et pendant ce temps les acteurs se livraient à une pantomime expressive. C'est ce que l'on nomma les *représentations* à la muette et quelquefois aussi *représentations* par écriteaux; elles ne durèrent que peu de temps, la parole ayant été rendue, sur leurs instances, aux acteurs forains.

— *Représentation* pour la capitation des acteurs. V. CAPITATION.

— Politiq. *Représentation nationale.* De l'impossibilité d'organiser, au moins dans les sociétés actuelles, le gouvernement direct est née l'idée de faire représenter le peuple par des mandataires nommés par lui. Dans les républiques grecques ou latines, les citoyens, classe privilégiée à laquelle appartint, aux époques les plus libres, le droit de décider des affaires les plus importantes, étaient directement appelés à statuer. Ils se réunissaient sur l'Agora ou le Forum, et là ces quelques milliers d'hommes imposaient à des centaines de mille d'alliés et à des milliers d'esclaves leur volonté. Ce mode de gouvernement direct était très-praticable pour des républiques où le chiffre des citoyens actifs de fait ne dépassa jamais cinq ou six mille. Il serait, chacun le reconnaît, absolument impraticable aujourd'hui dans un pays comme la France, où le chiffre des citoyens actifs se compte par millions.

De l'impossibilité d'appeler tous les ayants droit à statuer directement sur les affaires publiques, si nombreuses et si complexes, est donc née l'idée d'inviter les citoyens à nommer un certain nombre de délégués qui, réunis, décideraient les questions au lieu et place des citoyens dont ils tiennent leur mandat.

Ici se posaient les questions de savoir comment le peuple serait représenté et si tout le peuple serait admis à nommer des mandataires.

Suivant les temps, les mœurs et les pays, on a répondu à ces questions, tranché ces difficultés de différentes façons. La France ayant eu l'insigne honneur d'arriver la première à la mise en pratique du suffrage universel, c'est-à-dire du droit, on nous permettra de suivre plus particulièrement chez elle le développement de l'idée de *représentation* nationale.

Et d'abord, l'idée de faire figurer dans les conseils des chefs ou dans les assemblées de la nation les membres des principales familles

est aussi ancienne que la nation gauloise. César, dans ses *Commentaires* sur les guerres des Gaules, parle fréquemment des conseils assemblés par ses adversaires, nos ancêtres, et cela prouve qu'il y a dix-neuf siècles les chefs des principales familles qui composaient les diverses peuplades gauloises se réunissaient pour prendre les délibérations les plus graves et pour s'entendre sur le moyen d'organiser la résistance contre leurs envahisseurs.

Plus tard, on voit les assemblées des nobles ou chefs militaires dicter aux premiers rois leur conduite après les avoir choisis parmi eux. Lorsque la monarchie est devenue héréditaire, l'assemblée des nobles ne perd point ses droits; elle subsiste à côté du monarque; mais elle subit plus volontiers l'influence du roi, et plus nous avançons vers l'époque actuelle, plus cette assemblée de privilégiés s'efface devant le dispensateur des priviléges.

Les parlements, qui représentent à de certains moments l'opinion de la classe intelligente et dont les places vénales passent le plus souvent entre les mains de la bourgeoisie enrichie par le commerce, constituent de fait une *représentation* quelque peu nationale durant plusieurs siècles. Les nobles et le clergé ne représentent plus que les intérêts de castes qui ne songent qu'à rançonner le peuple à leur profit ou au profit de la royauté avec laquelle ils ont fait désormais cause commune.

En 1788, nous trouvons les états généraux composés des trois ordres : noblesse, clergé, tiers état. Le peuple ne compte pas encore; car le tiers état, que les deux autres ordres affectent de mépriser à la veille d'une révolution faite par lui et qui devait tout changer, non-seulement en France, mais en Europe, ne représente que la bourgeoisie riche et lettrée.

A la grande Révolution succède un despotisme militaire sous lequel il n'existe plus de *représentation* nationale. En 1830, nous arrivons au suffrage restreint. Il faut être riche pour être électeur. En 1848, le suffrage universel est proclamé par la seconde République. Il suffit d'être citoyen pour avoir le droit de peser sur la gestion des affaires publiques.

Arrêtons là cette revue rapide, et comparons les divers systèmes dont il vient d'être question.

Sur le mode de *représentation* des trois classes anciennes, la noblesse, le clergé, le tiers état, par des citoyens nommés par leurs pairs, nous n'insisterons pas. Ce mode de *représentation* est aussi mauvais que possible. Il tend à perpétuer entre les citoyens d'un même Etat, et dont les intérêts devraient être communs, une haine qui n'a que trop duré et dont les funestes résultats sont écrits à chaque page de notre histoire. Quelques légitimistes ultra songent seuls d'ailleurs, dans le fond de leurs manoirs féodaux, à restaurer cet ordre de choses. Leurs regrets inoffensifs nous inquiètent peu; aussi n'insisterons-nous pas sur ce sujet, qui ne peut plus présenter qu'un intérêt rétrospectif.

Si ce premier mode de *représentation* n'a plus de partisans, on n'en saurait dire autant du suffrage restreint, qui compte dans les rangs des privilégiés de toute sorte, privilégiés de la fortune ou de l'intelligence, d'assez nombreux défenseurs. Les uns, et ce sont les plus nombreux, prétendent, au nom des intérêts, limiter le nombre des citoyens actifs. Les autres, s'appuyant sur ce fait, malheureusement vrai, que bon nombre de citoyens appelés à la vie politique sont incapables de se prononcer sur les questions qui peuvent leur être soumises, demandent que nul ne soit électeur s'il ne fait preuve de certaines capacités intellectuelles. Les partisans de ce dernier système ne s'entendent pas sur le degré de capacité à exiger.

Les défenseurs de la *représentation* des intérêts prétendent que celui qui possède a plus de souci de la chose publique, qu'il est plus que tout autre intéressé à la bonne administration du pays, enfin que s'il est juste qu'un citoyen contribue, dans la mesure de sa fortune, aux frais généraux de la société, il est juste aussi qu'il lui soit attribué dans la direction des affaires une part d'influence proportionnelle à sa part de contribution. Autant de mots, autant de sophismes. D'abord il est inexact qu'un citoyen riche s'occupe plus des affaires du pays qu'un citoyen pauvre. En effet, bien que le riche ait plus de loisirs, comme il possède l'or nécessaire à la satisfaction de ses plaisirs, il pense plus à satisfaire ses fantaisies qu'à étudier les questions politiques courantes. Nul n'est aussi occupé qu'un désœuvré, a-t-on dit. Le fait de l'abstention, si souvent constaté, des classes conservatrices et aisées prouve nettement que cet adage est d'une grande vérité. La politique ennuie nos désœuvrés, et le plus grand nombre de ceux qui s'y lancent y cherchent une position. Rien de pareil dans la classe pauvre ou médiocrement aisée, dans la classe qui travaille et lutte pour vivre. A cette rude école, ces derniers ont appris à penser et leur intelligence s'exerce sur toutes les questions pendantes. Quant aux droits que donnerait aux plus riches l'obligation de payer de fortes contributions, nous les nions formellement par la raison qu'ils ont, en dépit de cela, un intérêt moindre à la bonne gestion des affaires. Qu'arrive-t-il, en effet, quand un désastre vient frapper une nation? Le travail est tout d'abord entravé ou suspendu; c'est donc sur le travailleur, à quelque catégorie qu'il appartienne et particulièrement sur le travailleur pauvre, que retombe le désastre; c'est lui qu'il atteint tout d'abord et qu'il écrase le plus longtemps; tandis que les revenus du riche diminuent et qu'il est obligé à resserrer ses dépenses, le pauvre, qui vit de son labeur quotidien, meurt de faim ou à peu près. Le riche, en un mot, est atteint dans son superflu, tandis que le pauvre est frappé dans son nécessaire; donc ce dernier est plus intéressé que le premier à la bonne gestion de la chose publique.

Ceux qui s'appuient sur l'incapacité notoire de certains électeurs pour réclamer le suffrage restreint semblent, au premier abord, ne prendre souci que de la chose publique. A les entendre et sans examiner avec soin le fond même de leur théorie, on serait tenté de leur donner gain de cause. Quoi de plus juste, en effet, que de refuser le droit de vote à des citoyens notoirement incapables de se former même une idée grossière des intérêts en jeu dans l'administration d'un Etat? Et cependant lorsqu'on examine avec soin cette question, lorsqu'on demande aux partisans des capacités quelle limite ils veulent poser au droit de vote, on s'aperçoit bien vite que, sous couleur de l'intérêt de l'Etat, ces derniers, aussi bien que les défenseurs de la *représentation* des intérêts, n'ont qu'un but, écarter le peuple des urnes et remettre la direction des affaires à ceux qui, ayant pu s'élever jusqu'aux carrières libérales, sont supposés devoir servir la cause conservatrice ou rétrograde.

Que demandent, en effet, les partisans des capacités? Ils se sont peu ou mal expliqués sur ce point; cependant tout porte à croire que, s'ils étaient maîtres de trancher cette importante question, ils commenceraient par faire une large part aux intérêts, puis admettraient au droit de vote les clergés, les fonctionnaires d'un certain ordre, les membres de l'Institut, les professeurs, les médecins, les avocats et enfin quelques privilégiés pourvus de diplômes plus ou moins difficiles à obtenir. Là s'arrêterait évidemment la capacité électorale, puisqu'il est impossible de faire subir aux électeurs un examen sur les questions qu'ils peuvent être appelés à trancher, et qu'on devrait nécessairement tracer une ligne de démarcation telle qu'il fût impossible de la franchir sans exhiber les titres requis.

Parmi les partisans des capacités, nul ne voudrait, sans aucun doute, proposer que celui-là seul qui saurait lire fût électeur. Cette limite beaucoup trop large aurait, aux yeux des conservateurs qui redoutent surtout le vote des villes, l'inconvénient d'introduire dans la liste des citoyens actifs des hommes qu'on veut en exclure comme suspects de tendance au radicalisme. Et cependant cette mesure serait la seule qui se pût quelque peu justifier, puisqu'il est de toute évidence qu'un citoyen qui ne sait pas lire peut être trompé sur la teneur du bulletin qu'il met dans l'urne.

Les partisans de l'adjonction des capacités, programme politique au nom duquel on a commencé le mouvement qui devait aboutir à la révolution de Février, ne sont jamais allés jusque-là, et les réformes qu'ils demandaient à la veille de 1848 tendaient à obtenir pour les professions libérales le droit dont jouissaient seuls les privilégiés de la fortune, et rien de plus.

L'adjonction des capacités est donc, comme la *représentation* des intérêts, un prétexte à éliminer la masse des citoyens pour remettre la direction des affaires à un petit nombre de privilégiés. Ces deux systèmes, sous des prétextes plus ou moins spécieux, tendent au même but et doivent être absolument écartés.

Reste le suffrage universel qui, nous le reconnaissons, a ses inconvénients, mais qui, même tel qu'il est, vaut mieux que tout ce qu'on propose pour le remplacer. Il s'égare souvent, nous en convenons, mais tout prouve que la corruption, exécutée avec tant de succès sur le personnel électoral au temps de Louis-Philippe, peut donner d'aussi tristes résultats que la candidature officielle sous le second Empire. L'instruction se répand d'ailleurs chaque jour dans les masses, et si l'électeur des campagnes n'échappe pas encore à des influences souvent funestes, nul ne peut contester qu'il n'ait fait de grands progrès et ne doive donner, dans quelques années, des résultats au moins satisfaisants. Enfin, et ceci est capital, le suffrage universel est de droit dans une société où, comme dans la nôtre, tous les citoyens sont déclarés égaux devant la loi.

De tout ce qui précède, il résulte qu'au point de vue du droit comme à celui du bien public, la *représentation* nationale doit être nommée par le suffrage universel.

— *Mode de nomination.* Les représentants d'une nation ne pouvant être nommés que par cette nation, nous ne nous occuperons ici que des assemblées qui émanent du pays où elles fonctionnent, et nous ne dirons rien des sénats ou chambres de pairs qui émanent du souverain ou se recrutent par voie héréditaire dans certaines castes ou familles.

La nomination d'une assemblée nationale peut avoir lieu directement ou à deux degrés. Ses membres peuvent être élus par circonscription, ou au scrutin de liste par département, province ou autre unité géographique. L'élection à deux degrés compte d'assez nombreux partisans. Elle a cependant, surtout en notre pays, plus d'adversaires que partout ailleurs. On l'admettrait assez volontiers pour la nomination d'un corps privilégié, d'une chambre haute, d'un sénat, mais on la repousserait énergiquement s'il s'agissait de former une assemblée de députés. Nos préférences sont pour le suffrage universel direct, car nous estimons que le nombre des électeurs est une sauvegarde assurée contre la corruption ou l'intimidation. Nous pensons que deux ou trois cents électeurs réunis au chef-lieu de département, par exemple, pour l'élection d'un député, peuvent subir une pression plus difficile à exercer sur cinquante mille citoyens dispersés sur un vaste territoire. Dans un pays comme la France, où il semble impossible qu'un préfet s'abstienne de prendre part à la lutte électorale, nous redoutons de voir le sort d'une élection dépendre d'un petit nombre d'individus réunis précisément sur le point où l'action de ce préfet peut s'exercer avec le plus d'énergie.

Des scrutins de liste ou par circonscription nous ne dirons que peu de chose, cette question devant être traitée à son ordre avec tout le développement qu'elle comporte. Il nous suffira de rappeler qu'il a été fait un abus scandaleux du scrutin par circonscription au moyen de la délimitation absolument fantaisiste desdites circonscriptions. Comme conséquence des faits monstrueux qui se sont produits sous le second Empire, disons que le scrutin par circonscription ne peut être accepté qu'à la condition que la circonscription coïncide avec une unité géographique, l'arrondissement par exemple.

En cet état, ce mode de scrutin offre encore de grands désavantages. En effet, dans des questions qui sont exclusivement politiques, puisqu'il s'agit de l'élection d'un mandataire politique, il fait intervenir comme élément prépondérant des questions de clocher, qui ne devraient se poser que pour l'élection d'un conseiller général ou d'arrondissement. Ce mode de scrutin est cher d'ailleurs aux grands propriétaires terriens qui peuvent, dans l'arrondissement où ils ont des propriétés, enlever une élection qu'ils n'eussent point osé demander au département. Le scrutin de liste par département a l'avantage de poser la question sur son véritable terrain, le terrain politique, et s'il présente quelques inconvénients, celui par exemple d'étouffer les célébrités locales au profit de citoyens connus de tout le pays et souvent trop disposés à abuser de cette situation, on conviendra que le mal est léger et que les notables de telle ou telle localité peuvent prendre leur revanche dans les élections non politiques.

— *Rôle et pouvoirs de la représentation nationale.* Le rôle des assemblées a bien varié depuis près d'un siècle, pour ne pas remonter plus haut. Certaines assemblées ont joui du pouvoir souverain, d'autres ont été les très-humbles servantes d'un roi ou d'un empereur.

Sous les gouvernements absolus, qu'ils le soient de fait, comme l'empire des Bonaparte, ou en vertu du principe de droit divin qui fait tout reposer sur la volonté royale, les assemblées ont joué un rôle très-effacé. Leurs pouvoirs étaient nuls ou à peu près. Sous la monarchie constitutionnelle, le rôle de la *représentation* nationale augmente d'importance avec ses pouvoirs. Elle vote le budget et peut rejeter les dépenses qu'elle croit inutiles; les ministres sont pris dans son sein et responsables devant elle. Enfin, elle partage l'initiative des lois politiques, financières ou autres avec le monarque et la Chambre des pairs. Cette situation serait presque acceptable pour la *représentation* nationale si, sous ce régime, les représentants étaient nommés par le suffrage universel et non par deux cent mille électeurs, dans un pays qui compte au moins huit millions de citoyens auxquels on ne peut légitimement refuser le droit de vote.

Sous le gouvernement républicain qui fut établi après la chute de la royauté en 1792, l'assemblée, nommée directement par le peuple, était et devait être le premier pouvoir de l'Etat. Le pouvoir de la *représentation* nationale n'avait de limite que l'obligation qui lui était imposée de reparaître, dans un délai constamment fixé d'avance, devant le suffrage universel.

L'omnipotence d'une assemblée unique a été violemment attaquée par les partisans de la monarchie constitutionnelle. On a prétendu que rien n'était odieux et redoutable comme le despotisme d'une assemblée. A cela il est facile de répondre que le despotisme, d'où qu'il vienne, est odieux et redoutable et qu'entre deux maux il faut prendre le moindre. Or, une assemblée, à moins de cas exceptionnels, a un mandat qui ne peut se prolonger au delà de cinq ans. Elle reparaît devant le pays qui la juge, tandis qu'un monarque ne cède la place que chassé par une révolution.

Entre deux pouvoirs également despotiques (on voit que nous faisons la part très-large aux royalistes), nous préférons une assemblée dont le pouvoir est limité par le temps à un monarque qui ne cessera d'occuper le trône que si on l'en chasse. Les révolutions violentes constituent un mal quelquefois nécessaire, mais nous croyons qu'il vaut mieux les éviter et organiser les pouvoirs publics de telle sorte qu'il suffise d'attendre quelques mois ou quelques années au plus pour dénouer une crise qui, sous un roi, ne pourrait se terminer que dans la rue.

Nous venons d'examiner avec soin le rôle attribué à la *représentation* nationale sous les différentes formes de gouvernement. Nous avons établi que ce rôle grandissait sous la république et se réduisait à peu ou à rien sous la monarchie. Nous ne pouvons abandonner cette question sans dire quelques mots des rapports de la *représentation* nationale formant la Chambre des députés, avec les Chambres hautes, sénats ou assemblées de résistance créés par le souverain ou nommés par des privilégiés à l'effet d'annuler ou de limiter le pouvoir de la Chambre élue.

On a beaucoup étudié depuis quelques années cette question de savoir si, en principe, une Chambre haute était nécessaire à la bonne administration d'un pays libre et si cette institution, d'ordre essentiellement monarchique, pouvait être, sans inconvénient, transportée dans l'ordre républicain. Nous ne rentrerons pas ici dans l'examen de cette question qui a été traitée à l'article PONDÉRATION DES POUVOIRS. Nous nous contenterons de mettre en présence de la Chambre haute la *représentation* nationale et de voir ce qui en résulte.

Et d'abord, sous un gouvernement despotique, qu'il le soit de fait, en se couvrant d'un masque constitutionnel, ou affiche impudemment son absolutisme, comme le fit l'Empire, la *représentation* nationale n'a plus qu'un rôle secondaire. Les lois qu'elle rédige sont soumises à la sanction sénatoriale, c'est-à-dire à l'approbation du souverain ou d'une caste qui souvent se montre plus royaliste que le roi. La Chambre élue directement par le suffrage universel ne peut donc rien, heureuse encore lorsque la liberté de la tribune est respectée et qu'elle ne voit point ses membres exposés à être arrachés de leurs bancs sur l'ordre d'un ministre appuyé par une majorité de valets. Sous un gouvernement constitutionnel monarchique, la Chambre élue, toujours flanquée d'une Chambre des pairs, partage l'initiative des lois avec le prince et cette chambre. Elle vote seule le budget. C'est tout ce que lui peut accorder un pouvoir nécessairement soucieux de conserver sa dynastie. Sous un gouvernement républicain, nous ne songerions pas même à examiner la nature des rapports qui peuvent exister entre la *représentation* et un sénat, si la constitution votée le 25 février 1875 n'avait, à côté d'une assemblée souveraine élue par le suffrage universel, créé une Chambre de résistance.

Or, élue par des catégories spéciales d'électeurs, il est à craindre que cette Chambre ne soit qu'un instrument de réaction et que ses rapports avec la Chambre des députés ne deviennent rapidement très-difficiles. Nous regrettons qu'on ait cru nécessaire de créer un rouage dont le heurt, à un moment donné, pourra provoquer une crise et peut-être rouvrir l'ère des révolutions. Puissions-nous être démentis par les faits dans ces tristes prévisions!

— *Renouvellement de la représentation nationale.* Deux systèmes sont ici en présence : l'un, le renouvellement intégral, rencontre de nombreux partisans; l'autre, le renouvellement partiel, compte quelques défenseurs.

Les partisans du renouvellement intégral déclarent qu'il leur semble mauvais qu'une assemblée qui forme un tout et peut faire des lois dont la rédaction est longue soit fréquemment interrompue dans son travail et voie un tiers ou un cinquième de ses membres disparaître de la scène politique tous les ans. Ils soutiennent que les travaux parlementaires sont nécessairement suspendus à la veille d'une élection et que, menacés presque à chaque instant de reparaître devant leurs électeurs, les élus n'ont qu'une préoccupation, préparer une réélection qu'ils peuvent subir tous les ans tant que le sort ne les a pas désignés. De là, une anxiété perpétuelle et une interruption des travaux parlementaires quand le tiers ou le cinquième des représentants est renvoyé devant le pays.

A cela les partisans du renouvellement intégral ajoutent un autre argument qui n'est pas sans valeur aux yeux de certaines classes très-conservatrices : ils prétendent que mettre le pays, pour ainsi dire, en période électorale perpétuelle, c'est créer dans les masses une agitation dangereuse qui inquiète le commerce et paralyse les affaires.

D'après eux donc, le renouvellement annuel aurait pour résultat de paralyser dans une certaine mesure l'activité de la Chambre et, de plus, de provoquer dans le pays une agitation perpétuelle, funeste au commerce.

Les partisans du renouvellement partiel affirment, de leur côté, que ce mode d'élection a l'immense avantage de modifier petit à petit la *représentation* nationale et d'éviter les secousses qui pourraient résulter, dans un pays aussi mobile que le nôtre, du remplacement, par une assemblée radicale, d'une Chambre rétrograde ou modérée. Ils prétendent que des élections fréquentes tiennent le pays en éveil, l'intéressent à la chose publique qu'il a trop souvent négligée, empêchent une as-

semblée de s'immobiliser, par exemple, lorsque le pays marche, et ne permettent point qu'il se fasse entre les élus et les mandants un écart aussi considérable que celui qu'on a plusieurs fois constaté. Ils ajoutent que le renouvellement partiel, une fois passé dans nos mœurs, ne provoquerait plus qu'une agitation salutaire et n'inquiéterait aucunement le commerce rapidement accoutumé à ces évolutions régulières.

En ce qui nous concerne, et sans tenir compte des discussions qui ont eu lieu en février 1875 sur ce point, car elles naissaient d'une situation particulière, nous déclarons que nous accepterions volontiers le renouvellement partiel, qui, à nos yeux, présente plus d'avantages que d'inconvénients. Nous croyons pourtant que, dans certaines circonstances particulières, quand une assemblée a largement épuisé son mandat, le renouvellement intégral peut être préférable; mais il en est autrement dans les temps ordinaires.

Nous pensons, en effet, que, dans un pays de suffrage universel, il est indispensable que toute mesure pouvant stimuler le zèle des électeurs pour la chose publique soit adoptée. Or, il va de soi que de plus fréquentes élections, en provoquant de plus fréquentes polémiques électorales, inviteraient un jour ou l'autre les indifférents, cette plaie d'un pays où chacun est électeur, à se mêler des affaires publiques. En ce qui touche les craintes exprimées par le commerce, nous les croyons sincères, mais peu fondées. D'ailleurs, si l'arrivée des indifférents à la vie publique et une plus grande ardeur de discussion sur les choses d'intérêt public doivent être le résultat d'élections annuelles par exemple, le commerce trouverait dans ce réveil de la vie publique une garantie contre les folles expéditions et les guerres désastreuses, et il aurait tout le premier de réels avantages à de fréquentes élections. Si le Corps législatif de 1869, qui a voté la guerre en juillet 1870, et qui siégeait depuis plus de quatorze mois, avait été renouvelable par tiers tous les ans, le réveil des esprits était tel en mai 1870, que nous eussions très-probablement évité la guerre par l'arrivée dans cette Assemblée d'une quarantaine de libéraux au moins, qui, joints à ceux qu'elle comptait, eussent constitué une minorité respectable devant laquelle l'Empire eût probablement reculé.

Le renouvellement partiel a d'ailleurs fonctionné en France de 1796 à 1799, et plus récemment de 1816 à 1824. Le renouvellement eut lieu par tiers durant le Directoire et par cinquième sous la Restauration.

— *Représentation des minorités.* Dans un pays comme la France, où les électeurs se chiffrent par plusieurs millions, il se peut que le nombre des voix attribuées à telle ou telle nuance politique soit très-considérable, sans cependant que cette opinion obtienne un représentant dans la Chambre. Il n'est pas besoin de faire appel à de lointains souvenirs pour se rappeler que sous l'Empire, par exemple, l'opinion libérale de toute nuance obtenait dans les deux tiers des départements, vers 1869, une minorité fort respectable sans pouvoir grossir d'une façon appréciable les rangs de l'opposition. En 1870, même après la conversion d'une partie de la fraction libérale à l'Empire, les *non* dépassaient le chiffre de 1,500,000, ce qui représentait le quart des électeurs actifs, tandis qu'à la Chambre, composée de 240 membres, on comptait à peine une quarantaine d'élus en dehors de ceux qu'avait amenés la candidature officielle.

Dans les cas que nous venons de relater, comme dans tant d'autres qu'il nous serait facile d'emprunter à l'histoire contemporaine, une minorité imposante n'était pas représentée. Depuis bientôt quarante ans, tous les publicistes se sont préoccupés de trouver un système qui assurât dans une juste mesure la *représentation* des minorités.

Les uns ont proposé le scrutin de liste comme atténuant, dans une certaine mesure, les inconvénients qui ont frappé tous les partisans de la *représentation* équitable d'un pays. Le scrutin de liste, en effet, exclut moins les minorités que le scrutin par circonscription, puisque tel qui ne serait point arrivé à la Chambre parce qu'il n'eût pu prendre la première place et battre tous ses rivaux peut y entrer sur le troisième ou le quatrième rang. Cependant, il est vrai de dire que ce système, bien que plus favorable à la *représentation* des minorités, peut, dans un pays où un parti est puissamment organisé, permettre à ce parti d'exclure tous les autres, sa liste pouvant passer entière avec une avance de 10,000 et même 20,000 voix, et laisser derrière elle la liste d'un autre parti qu'auront pu soutenir 20,000 et même 30,000 voix dans un seul département.

Pour augmenter l'efficacité du scrutin de liste, accepté comme devant favoriser la *représentation* des minorités, il faudrait que le collége s'étendît outre mesure, ce qui permettrait aux diverses minorités de se grouper sur un ou plusieurs noms et de faire triompher un des leurs si la somme des minorités répandues çà et là pouvait atteindre à un chiffre voisin de celui des majorités. Malheureusement, le scrutin de liste pratiqué sur cinq ou six départements ne formant qu'un seul collége est une chose impraticable ou à peu près.

Les autres ont demandé pour l'électeur qui avait à poser trois noms dans l'urne, par exemple, le droit de pouvoir écrire sur son bulletin trois fois le nom du même candidat. De cette sorte, ajoutent les partisans de ce système, la minorité serait nécessairement représentée, puisqu'un candidat que ses amis sauraient avoir peu de chance de succès serait appuyé par trois fois plus d'électeurs qu'il n'en aurait en réalité. Dans ce cas, un parti ferait le sacrifice de deux candidats pour en faire passer un. Ce système aurait le tort grave de créer deux catégories d'élus; mais nous reconnaissons qu'il permettrait dans une certaine mesure la *représentation* des minorités. Il fonctionne en Angleterre depuis 1867 et a été adopté sur la proposition du comte Russell.

M. Thomas Hare a proposé au Parlement anglais la combinaison que voici et qui est connue sous le nom de *quotient électoral :* Un bureau central est établi dans la capitale et des scrutateurs dans chaque district électoral. Tout candidat fait connaître la circonscription où il se présente et sa profession de foi. Le bureau publie la liste des circonscriptions et des candidats. Au jour du vote, l'électeur qui n'a qu'un vote à donner écrit sur son bulletin d'abord un nom qui, figurant le premier, est celui pour lequel il vote formellement; puis il ajoute, si cela lui convient, une série de noms dans l'ordre de sa préférence. Il peut en écrire autant qu'il y a de circonscriptions.

Le vote terminé, tous les bulletins sont transmis au bureau central, qui procède au dépouillement et commence par diviser le nombre des bulletins reçus par celui des représentants à nommer. Le quotient donne le chiffre de voix qu'il faut atteindre pour être élu. Le bureau forme alors une liste de tous les noms placés en tête des bulletins et qui ont obtenu le nombre de voix nécessaire pour être élu. Si cette liste est insuffisante, on recommence le travail sur la série de noms, en ayant soin cependant d'éliminer tous les bulletins qui ont servi déjà à l'élection d'un candidat et qui ont été déjà comptés. Si un des noms portés en tête de bulletins réunit un nombre de voix supérieur à celui qu'il convient d'obtenir pour être élu, l'excédant de ces bulletins figure dans les calculs ultérieurs et peut aider à faire passer le second nom inscrit sur ce bulletin.

Tel est ce mécanisme, qui, comme on le voit, est absolument impraticable dans un pays de suffrage universel et serait excessivement difficile à mettre en mouvement dans un pays où les circonscriptions compteraient seulement un millier d'électeurs. Proposé au Parlement anglais, il a été rejeté comme impraticable.

On a proposé également de réserver dans l'Assemblée un certain nombre de siéges qui seraient attribués aux candidats qui, sans être élus, auraient obtenu un nombre de voix déterminé. Ce procédé ne vaut guère mieux que le précédent, car il aurait pour résultat de créer des députés par grâce.

En terminant cet exposé des différents systèmes mis en avant pour réaliser la *représentation* des minorités, nous allons mentionner un procédé que nous avons entendu développer par un de nos amis, M. Pourret, et qui à notre sens est préférable à tout ce qui a été mis en avant jusqu'ici.

M. Pourret propose que le vote ayant lieu par département, par exemple, et au scrutin de liste, tout candidat qui obtiendrait 20,000 voix soit reconnu député et dispose d'une voix à la Chambre. Si sur la liste se trouvait un candidat ayant obtenu 40,000 suffrages, ce représentant aurait deux voix, et ainsi de suite. De cette sorte, un département n'aurait jamais qu'une fraction de 20,000 citoyens privée de députés. Le nombre des représentants ne s'augmenterait pas outre mesure et les minorités seraient représentées sans pouvoir toutefois opprimer les majorités dans le parlement, puisque le représentant élu par 60,000 citoyens disposerait de trois voix. On peut reprocher à ce système de créer des catégories de députés, mais on doit reconnaître que si l'on tient à ce que les minorités soient représentées, sans toutefois, ce qui serait injuste, être placées sur un pied de parfaite égalité avec les majorités ou leurs élus, il faut se résigner à subir quelques inconvénients inévitables. Il va de soi, d'ailleurs, que le chiffre de 20,000, indiqué comme chiffre nécessaire à l'obtention du mandat de représentant, peut être, soit ramené à 15,000, soit porté à 25,000 ou 30,000, suivant qu'on croirait utile d'accorder la *représentation* à tel ou tel de ces nombres. En ce qui concerne les opérations de scrutin faites dans l'Assemblée une fois réunie, elles seraient aussi simples que possible. Il suffirait, en effet, que le bulletin portant le nom du député mentionnât en regard du chiffre de suffrages obtenus par lui le nombre de voix auquel il aurait droit.

En dehors de ce mode de *représentation* des minorités, nous ne voyons pas comment on pourrait arriver à tenir compte et du droit des minorités que nous croyons respectable et du droit des majorités qui, dans un pays de suffrage universel, ne peut être ni sacrifié ni amoindri.

— Jurispr. *Représentation en matière de succession.* L'article 739 du code Napoléon définit la *représentation :* « Une fiction de la loi dont l'effet est de faire entrer les représentants dans la place, dans le degré et dans les droits du représenté. » Cette définition est critiquée; le représentant, en effet, prend simplement dans l'ordre de la dévolution héréditaire le degré du successeur prédécédé qu'il représente. Il était superflu d'énoncer qu'il entre dans la place, le degré et les droits du représenté; les pléonasmes doivent être évités dans la rédaction de la loi, où chaque mot doit avoir sa valeur et sa nécessité. Le principe de notre législation en matière de succession est que l'héritage doit être attribué selon l'ordre présumé des affections du défunt. Ne pouvant pénétrer, pour chaque cas particulier, dans le secret des attachements personnels, la loi a adopté une règle générale qui, sans doute, peut faillir dans quelques circonstances exceptionnelles, mais qui est le plus ordinairement exacte. Elle suppose que l'intensité des affections est en raison de la proximité des degrés de parenté. Ainsi, en général, le parent le plus proche est préféré comme successeur au parent d'un degré plus éloigné, et il concourt avec ceux d'une égale proximité. La *représentation* apporte une certaine dérogation à ce principe. La *représentation* n'existe point pour les successeurs de toutes les lignes indifféremment; son application est limitée aux héritiers de la ligne directe descendante, et, en ligne collatérale, aux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants des frères et sœurs du décédé. En modifiant la règle de l'absolue préférence pour la priorité du degré, le législateur n'a point, du reste, dévié de l'ordre véritable des affections de la nature. L'amour paternel est loin de décroître, en effet, à raison de la distance des générations descendantes. Un aïeul a, pour ses petits-fils ou arrière-petits-fils, une tendresse non moins vive que celle qu'il a eue pour leur père, son descendant immédiat. Cette tendresse s'augmente encore quand l'enfant du premier degré étant prédécédé a laissé lui-même une postérité, sur laquelle l'aïeul reporte naturellement l'amour dont était l'objet l'enfant qu'il a perdu. C'est dans ces tendances du cœur humain, dans ce moule naturel des affections que les législateurs ont pris le principe de la *représentation*, et aussi on a fait, non sans quelque apparence de raison, un reproche à l'article 739 du code civil d'avoir qualifié la *représentation* de fiction légale. Rien n'est plus dans la nature que cette prétendue fiction.

On vient de dégager le principe de la *représentation ;* il s'agit maintenant d'exposer avec brièveté les règles de son application et la manière dont elle fonctionne.

Parlons d'abord de la *représentation* en ligne directe descendante. Si tous les enfants du défunt sont vivants, il n'y a pas lieu à *représentation*, que ces enfants aient ou n'aient pas eux-mêmes de postérité. La priorité du degré décide ici de la dévolution de l'hérédité; les enfants du premier degré succèdent seuls, concurremment entre eux et à l'exclusion de leurs propres descendants, qui ne sont qu'au second ou au troisième degré. La situation change : 1º si quelqu'un ou quelques-uns des enfants au premier degré sont morts avant leur père, laissant eux-mêmes des descendants qui leur survivent; 2º si tous les enfants du premier degré sont décédés laissant encore une postérité survivante. Dans ces deux cas, il y a lieu à *représentation.* L'enfant ou les enfants du descendant prédécédé du premier degré prennent sa place dans l'hérédité de leur aïeul et lui succèdent comme il lui aurait succédé lui-même. S'ils sont plusieurs, ils ne prennent à eux tous que la quotité héréditaire qu'il aurait prise; en un mot, il y a à la lettre substitution de personnes; le degré inférieur s'élève au degré supérieur, et le groupe entier des enfants du descendant mort avant l'auteur commun exerce le même droit qu'aurait exercé celui-ci, sans rien de plus ni rien de moins. Le même système est suivi, chose remarquable, dans le cas même où tous les enfants au premier degré, laissant des descendants survivants, sont morts avant le *de cujus*, c'est-à-dire avant celui dont la succession est à partager.

La loi remplit les places vacantes en faisant avancer d'un degré les petits-enfants ou de deux degrés les arrière-petits-enfants. Dans cette situation, la succession se divise par groupes, par souches, pour employer l'expression même de la loi. Les représentants de chaque tête prédécédée ne prennent, quel que soit leur nombre, que la part qu'aurait prise leur auteur immédiat. La subdivision de cette part s'opère ensuite par têtes ou portions viriles entre les individus qui forment chaque groupe ou souche. Il peut résulter de là, et il en résulte tous les jours, des inégalités d'attributions. Supposons, par exemple, que le *de cujus* ait eu deux fils décédés l'un et l'autre avant lui, Primus et Secundus. Primus laisse un seul enfant qui le représente; Secundus en laisse quatre qui le représentent également. L'unique enfant de Primus prendra, à lui seul, dans la succession de son aïeul ce qu'y aurait pris son père, c'est-à-dire la moitié. Les quatre enfants de Secundus prennent aussi de leur côté la moitié qui aurait été attribuée à leur père et subdivisent entre eux quatre cette moitié, ce qui donne pour chacun des membres de la souche de Secundus un huitième seulement de la succession. Ce système a été préféré à la répartition égalitaire, parce qu'il conserve dans les familles la même économie, le même mode de distribution du patrimoine que si la mort n'y avait pas fait des vides prématurés. Les petits-enfants et arrière-petits-enfants ne succèdent par tête que dans les cas, assez rares, où il n'y a pas lieu à la *représentation ;* quand, par exemple, tout un degré vient à manquer sans pouvoir être représenté, ce qui arrive quand les héritiers de ce degré sont dans quelque cas d'indignité ou ont renoncé à la succession.

La *représentation* a lieu encore, avons-nous dit, dans la succession aux frères et sœurs au profit des descendants à un rang quelconque des frères prédécédés. La fraternité, quoique étant une parenté collatérale, a un caractère si intime que la loi a présumé avec raison que l'affection du frère se reporte sans s'atténuer sur la postérité du frère qu'il a perdu. Du reste, il est inutile d'entrer dans de nouveaux détails; le jeu de la *représentation* est ici le même que dans la ligne directe descendante; les représentants montent par groupe au degré des représentés, dont ils prennent collectivement les parts, qu'ils subdivisent ensuite entre eux par tête.

La *représentation* n'a lieu que dans les deux ordres de succession qui viennent d'être indiqués. Partout ailleurs, la règle de la préférence attachée à la proximité de degré est seule appliquée et, soit en ligne collatérale, soit même en ligne directe ascendante, le plus proche succède toujours à l'exclusion du plus éloigné.

Il reste à faire connaître quelques dispositions importantes dans cette matière. La première est la règle formulée dans l'article 744 du code civil, « qu'on ne représente pas les personnes vivantes. » La *représentation* n'a, en effet, pour objet que de remplir fictivement les degrés que la mort a laissés vides. Un habile à hériter encore vivant peut ne pas succéder, soit parce qu'il est dans un des cas d'indignité prévus par la loi, soit parce qu'il a renoncé. Ses enfants, s'il en a, ne le représenteront pas dans la succession de leur aïeul; ils pourront seulement arriver à cette succession à leur rang, c'est-à-dire au second degré et de leur propre chef, si le premier degré fait absolument défaut; mais, s'il reste un héritier du premier degré, ils ne concourront point avec lui. Le premier degré exclut inévitablement le second, et les enfants du fils renonçant ou indigne sont au deuxième degré de leur chef et ne peuvent s'élever au premier, puisque le bénéfice de la *représentation* leur est refusé. Une espèce fera facilement comprendre tout le jeu du système. Le *de cujus* a laissé deux fils, Primus et Secundus; Secundus, qui a lui-même des enfants, est indigne ou a répudié la succession. Primus succédera seul, ses neveux ne pouvant s'élever au premier degré qui était celui de leur père d'après la disposition de l'article 744. La solution serait la même encore si, dans notre espèce, Primus était prédécédé, laissant des enfants qui lui survivent. Ces enfants de Primus représenteraient régulièrement leur père et s'élèveraient ainsi au premier degré; ils excluraient en conséquence leurs cousins, lesquels restent au second degré, ne pouvant représenter leur père Secundus. Modifions encore l'espèce et supposons Primus et Secundus tous les deux vivants et renonçant, ayant chacun des enfants. Ni l'un ni l'autre groupe d'enfants ne représentera son auteur immédiat; mais le premier degré de la descendance directe faisant ici totalement défaut, les petits-enfants succéderont tous à leur aïeul, en second degré et de leur propre chef; tant ceux qui procèdent de Primus que ceux qui procèdent de Secundus hériteront par tête. Il n'y aura qu'une seule division et pas d'attribution par groupe ou souche, le principe de la *representation* n'intervenant pas dans l'espèce que nous supposons. Une deuxième et dernière chose à noter est que, pour profiter de la *représentation*, il faut avoir en soi-même un droit de vocation à l'hérédité. Ainsi un petit-fils indigne ne représentera pas son père prédécédé dans la succession de son aïeul. Il pourrait d'une manière normale représenter son auteur immédiat, mais il lui manque la vocation personnelle, puisque nous le supposons placé dans un des cas d'indignité déterminés par l'article 327 du code civil.

— Philos. Ce terme, inconnu il y a moins d'un siècle dans la langue de la philosophie française, y joue maintenant un rôle très-considérable. C'est tout simplement la traduction du mot allemand *Vorstellung*, qui est lui-même comme le type et la souche de toute une famille de dérivés. L'idée qu'il exprime est très-simple, très-naturelle, et on s'étonne qu'elle n'ait pas trouvé plus tôt, dans la langue française classique, une expression précise, plus précise même que ce long mot à la physionomie germanique. L'homme, mis en face de la nature, traduit en son esprit les choses qu'il voit, les images qu'il perçoit. Quelle que soit la manière dont il se représente à lui-même les phénomènes qui l'*entourent*, que ce soit par les sens, par l'imagination, par la mémoire, par la ré-

flexion *à priori*, avec ou sans émotion, avec ou sans le concours de sa volonté, nettement ou confusément, toutes les fois que le phénomène extérieur et objectif, comme disent les Allemands, se transforme en un phénomène spirituel (subjectif), il y a ce qu'on nomme une *représentation*, le fait est devenu idée ou sentiment, ou volonté; le phénomène physique et sensible est devenu phénomène suprasensible et spirituel. C'est ce grand mystère devant lequel s'étonnaient et s'effrayaient à bon droit les anciens. Comment expliquer le passage de la matière à l'esprit, du dehors au dedans? Toutes les anciennes philosophies ne l'expliquent que par une métaphore : l'esprit humain, disent-elles, reçoit comme l'empreinte de tous les objets et de tous les phénomènes externes. Ainsi se forment dans le cerveau de petites images ou tableaux en miniature des objets perçus par les sens : *eidôlon*, petite image; c'est le mot qu'emploient Empédocle et Epicure, et l'on peut voir qu'après quelques milliers d'années la philosophie n'a guère fait que changer de métaphore; *représentation* ne signifie pas autre chose que *eidôlon*, et, ce qui est plus remarquable, idée, à son tour, signifie précisément la même chose. Ainsi, à toutes les époques, les philosophes n'ont pu faire entendre comment l'esprit établit un rapport entre le monde et lui-même que par cette analogie de la pensée avec la vue, de l'esprit avec l'œil. Notons cependant une nuance qui n'est pas sans importance : le mot *représentation* implique, de plus que les mots idée et image, quelque chose d'actif et de spontané de la part de l'esprit humain; il ne subit plus seulement le contact et l'impression des effluves ou émanations des objets; c'est lui-même qui se pose pour ainsi dire devant les yeux une image qu'il se crée des objets. La *représentation* n'est pas l'effet produit nécessairement par les choses, elle suppose aussi des personnes qui se les représentent.

La classification des *représentations* a été faite par Kant dans sa *Critique de la raison pure*. On la peut faire, du reste, à différents points de vue, d'après la classification des facultés qu'on admet. Kant laisse d'abord au plus bas de l'échelle les *représentations* telles qu'on peut les supposer chez les animaux, accompagnées de peu ou point de conscience. Puis viennent celles que fournissent les sens exclusivement, et qu'on peut nommer perceptions, plutôt que *représentations* sensibles ou sensations représentatives. Au-dessus, et comme pour coordonner ces *représentations* élémentaires du premier degré, on peut mentionner les *représentations* de l'entendement, les concepts (*Begriff*), c'est-à-dire toutes les idées abstraites et générales qui servent à constituer une hiérarchie logique des *représentations* sous les trois chefs superposés : individu, espèce et genre. Enfin, et sans sortir de l'intelligence, au-dessus des catégories elles-mêmes qui, selon Kant, sont des *représentations* de *représentations*, on trouve les *représentations* des idées transcendantales, des principes *à priori*, des jugements absolus de la raison. Ici, la *représentation* n'a plus d'objet, de matière empruntée à l'expérience; elle est purement formelle et ne représente plus rien qu'une loi ou règle subjective nécessaire de la pensée humaine. Avec ces trois grandes classes de *représentations* intellectuelles, on peut considérer comme épuisées toutes les formes d'activité pensante que nous possédons. Mais ce ne sont là que les *représentations* théoriques, celles qui se rapportent à la connaissance, non à l'action; celles qui guident nos investigations dans le domaine du monde expérimental des phénomènes. Mais Kant ne s'arrête pas là : il lui reste à sonder un autre univers, celui des noumènes, dans lequel les *représentations* ont un tout autre caractère. Ce sont des *représentations* pratiques, c'est-à-dire des pensées qui tendent à l'action, qui ont pour but et pour effet, non-seulement l'affirmation de telle ou telle vérité, mais la réalisation de telle ou telle volonté. Ces *représentations* sont produites, soit à l'occasion de quelque objet extérieur, soit tout à fait spontanément par la raison, considérée alors comme pratique, et elles s'adressent, non à la pensée ou à l'entendement, mais à la faculté d'agir, qu'elles ont la propriété de déterminer. Ce sont des *représentations* propres à avoir un effet sur notre liberté. Parmi ces *représentations*, Kant signale comme ayant une importance capitale l'idée du devoir ou la *représentation* de la loi morale, qui seule a la propriété de s'imposer absolument, sans relation et sans égard à aucune condition : c'est l'impératif catégorique, *représentation* pratique, à la fois subjective et inconditionnelle, qui tire de soi toute sa force et toute son autorité. V. CATÉGORIQUE (impératif).

Il resterait un dernier groupe de *représentations* à distinguer : ce sont celles qui tiennent, pour ainsi dire, le milieu entre les *représentations* théoriques et les *représentations* pratiques. Nous voulons parler des *représentations* esthétiques ou relatives à ce que Kant a nommé « jugements de goût sur le beau ou sur le sublime. » Là, en effet, la *représentation* se fait sans notion, sans concept, et elle s'impose néanmoins à l'esprit, quoique inexposable, et à plus forte raison indémontrable. C'est un genre de *représentation* qui, selon Kant, ne correspond ni à la volonté ni à l'intelligence proprement dite, mais à une faculté esthétique qui participe à la fois des caractères de l'une et de l'autre.

REPRÉSENTÉ, ÉE (re-pré-zan-té) part. passé du v. Représenter. Présenté de nouveau : *Un projet de loi présenté et* REPRÉSENTÉ *à la Chambre.*

— Figuré, présenté sous certains traits : *Une femme* REPRÉSENTÉE *en amazone. On connaît trois tables d'argent de Charlemagne, sur lesquelles étaient* REPRÉSENTÉES *la terre entière et les villes de Rome et de Constantinople.* (M.-Br.) *Pour qu'un visage et un assemblage de visages vaillent la peine d'être* REPRÉSENTÉS, *il faut qu'il s'y révèle une âme.* (E. Bersot.)

— Qui a un ou plusieurs représentants : *Une corporation* REPRÉSENTÉE *dans un congrès. La distinction ne peut être* REPRÉSENTÉE *dans le monde que par des gens n'ayant aucun état.* (Renan.)

— Dont on a donné une représentation, qui a été joué sur le théâtre : *Drame* REPRÉSENTÉ *avec succès.* ‖ Dont les œuvres ont été jouées sur le théâtre : *Voltaire fit révolution dans l'art dramatique, il voulut être* REPRÉSENTÉ *beaucoup plus qu'être lu.* (De Bonald.)

REPRÉSENTER v. a. ou tr. (re-pré-zan-té — du préf. *re*, et de *présenter*). Présenter de nouveau : *Ne me* REPRÉSENTEZ *plus cet homme-là.* (Acad.)

— Mettre de nouveau dans l'esprit, dans l'idée; rappeler le souvenir : *Cet enfant me* REPRÉSENTE *si parfaitement son père, qu'il me semble que je le vois. La vue de ce château me* REPRÉSENTE *encore les fêtes qui s'y donnaient dans ma jeunesse.* (Acad.)

— Figurer par une image : *Un tableau qui* REPRÉSENTE *une Nativité. Cette estampe* REPRÉSENTE *la sainte Famille. On* REPRÉSENTE *cette divinité sous telle forme, avec tels attributs. Le théâtre* REPRÉSENTE *un palais.* (Acad.) *Le but du beau idéal est de* REPRÉSENTER *la beauté universelle d'après les types pris dans les beautés naturelles.* (Mesnard.) ‖ Exprimer, peindre par le discours, par le récit : *Il nous a fait un récit où il nous* A REPRÉSENTÉ *les choses très-naïvement. Ce poëte* A *bien* REPRÉSENTÉ *le caractère de son héros.* (Acad.) *Les jeunes gens et les femmes aiment les romans qui* REPRÉSENTENT *l'amour malheureux.* (Grimm.) *On* A *souvent* REPRÉSENTÉ *la vie comme une montagne que l'on gravit d'un côté et que l'on dévale de l'autre.* (Chateaub.) *Les belles paroles* REPRÉSENTENT *de belles vertus.* (J. Janin.)

— Reproduire l'image de : *Cette glace* REPRÉSENTE *fidèlement, infidèlement les objets.* (Acad.)

— Etre le type, la figure, le symbole de : *Les cérémonies de l'ancienne loi* REPRÉSENTAIENT *les mystères de la loi nouvelle. Dans l'ordre moral, don Juan* REPRÉSENTE *les dangers de la passion abandonnée à elle-même, ses misères, sa nuisance.* (Mass.) *Parmi nos moralistes, La Bruyère* REPRÉSENTE *essentiellement l'honnête homme.* (S. de Sacy.) *Les femmes* REPRÉSENTENT *à la fois la résignation et l'espérance.* (E. Legouvé.) *Sancho gros, court, ignoble, vorace,* REPRÉSENTE *la raison pratique.* (Th. Gaut.) ‖ Etre le résumé, la personnification de : *Les écrivains* REPRÉSENTENT *leur siècle et ne le forment pas.* (B. Constant.) *La presse* REPRÉSENTE *une cause qui n'a pas été vaincue depuis le commencement des siècles.* (Carné.) *L'absurde a toujours quelqu'un qui le* REPRÉSENTE. (Flourens.) *L'humanité résume la nature entière et la* REPRÉSENTE. (V. Cousin.) *L'or et l'argent* REPRÉSENTENT *la vie, l'intelligence et la vertu commerciales.* (Proudh.) *Les enfants nous* REPRÉSENTENT *l'avenir et ils le* REPRÉSENTENT *sous la forme la plus riante et la plus gracieuse.* (St-Marc Girardin.) *L'Etat* REPRÉSENTE *les intérêts de la société.* (E. Laboulaye.)

— Etre délégué par, parler ou agir au nom de : *Cet ambassadeur* A *dignement* REPRÉSENTÉ *la France dans cette occasion.* (Acad.) *Les Chambres* REPRÉSENTENT *le pays.* (Dupin.) *Les rois, auprès des cours étrangères, se font* REPRÉSENTER *par des ambassadeurs; mais aux enterrements, ils se font* REPRÉSENTER *par des chevaux.* (A. Karr.)

— Remontrer, objecter : *On lui* REPRÉSENTA *que c'était se précipiter dans un péril évident. On eut beau lui* REPRÉSENTER *les inconvénients de sa conduite.*

— Exposer, faire valoir : *Il fallait un homme juste pour* REPRÉSENTER *les services des soldats et des officiers.* (Fléch.)

— Jurispr. Exhiber, montrer, exposer devant les yeux : *Il fut obligé de* REPRÉSENTER *les originaux. La cour ordonna de* REPRÉSENTER *les registres. Il fut obligé de* REPRÉSENTER *son passe-port, son certificat de vie, sa patente.* (Acad.) ‖ Faire comparaître personnellement : *On le mit à la garde d'un huissier pour le* REPRÉSENTER *dans deux mois.* (Acad.) ‖ Exercer, après décès, les droits de : *Il partagea cette succession avec ses oncles, parce qu'il* REPRÉSENTAIT *son père. Il* REPRÉSENTE *sa mère, et, par conséquent, il doit partager avec les sœurs de sa mère.* (Acad.)

— Théâtre. Jouer sur la scène : REPRÉSENTER *une tragédie, une comédie, un opéra, un ballet. Celui qui* REPRÉSENTAIT *le principal personnage, le premier personnage. Celle qui* REPRÉSENTAIT *Andromaque.* (Acad.) *Si j'étais de vous autres comédiens, j'aimerais mieux tirer la langue d'un pied de long que* REPRÉSENTER *de pareilles sottises.* (Regnard.)

— v. n. ou intr. Montrer dans ses relations la dignité et faire les dépenses convenables à sa position : *C'est un homme qui* REPRÉSENTE *bien, qui* REPRÉSENTE *avec dignité.* (Acad.) ‖ Avoir une tenue réservée, imposante; affecter un air de noblesse et de grandeur : *Il est assez riche pour bien* REPRÉSENTER. (Acad.) *Il serait aussi pénible pour l'homme de toujours* REPRÉSENTER *que de toujours méditer.* (Buff.) *Dans les occasions d'éclat, l'homme est sur le théâtre, il* REPRÉSENTE. (Mass.) *Que j'appréhende de m'habiller et de commencer à sortir! Je ne suis point du tout née pour* REPRÉSENTER. (Mme de Villars.) ‖ Imposer une sorte de respect par son maintien, son air, sa démarche et tout son extérieur : *Ce général a un air martial et* REPRÉSENTE *bien.* (Acad.)

Se représenter v. pr. Etre présenté de nouveau : *Un cadeau refusé ne doit pas* SE REPRÉSENTER.

— Etre offert à l'esprit : *Les cris de toute une armée ne peuvent pas* SE REPRÉSENTER *sans qu'on en soit ému.* (Mme de Sév.)

— Etre joué sur le théâtre : *La pièce qui* SE REPRÉSENTE *à l'Odéon.*

— Etre figuré par une image : *Le Temps* SE REPRÉSENTE *une faux à la main.*

— Se présenter de nouveau : *Dites au portier de ne pas le laisser entrer, s'il* SE REPRÉSENTE *à la porte. Qu'il ne* SE REPRÉSENTE *plus devant moi.* (Acad.)

— Comparaître en personne : *On lui a ordonné de* SE REPRÉSENTER *dans trois mois. Après l'avoir ouï, on le renvoya, à la charge de* SE REPRÉSENTER *lorsqu'il en serait requis.* (Acad.)

— Représenter à soi, se mettre dans l'esprit, dans l'idée : *Toutes les fois que je passe par là, je* ME REPRÉSENTE *ce qui m'y est arrivé.* REPRÉSENTEZ-VOUS *ce qui arriverait si vous faisiez cela.* REPRÉSENTEZ-VOUS *une riche campagne. Chacun* SE REPRÉSENTE *la félicité sous l'image qu'il préfère.* (Latena.) *Il faut* SE REPRÉSENTER *notre planète primitive comme un agrégat de fluides aériformes.* (L. Figuier.)

REPRESSER v. a. ou tr. (re-prè-sé — du préf. *re*, et de *presser*). Presser de nouveau.

RÉPRESSIBLE adj. (ré-prèss-si-ble — rad. *répressif*). Qui peut être réprimé : *Délit* RÉPRESSIBLE.

RÉPRESSIF, IVE (ré-prèss-siff, i-ve — du lat. *repressus*, réprimé). Qui réprime, qui a pour but la répression : *Lois* RÉPRESSIVES. *Les gouvernements sont essentiellement* RÉPRESSIFS *et protecteurs.* (Mesnard.) *Les lois* RÉPRESSIVES *sont insuffisantes pour conserver les mœurs.* (Boiste.) *Nous avons suffisance de lois* RÉPRESSIVES *des abus de la liberté de la presse.* (Chateaub.) *Le régime préventif peut se défendre; le régime* RÉPRESSIF *ne se défend pas.* (E. de Gir.)

RÉPRESSION s. f. (ré-prè-si-on — lat. *repressio*; de *reprimere*, réprimer). Action de réprimer : *La* RÉPRESSION *des crimes, des délits, des abus. La* RÉPRESSION *suppose un commencement d'action, et la loi qui l'ordonne n'attente point à la liberté.* (Ch. Nod.) *Dans un régime de légalité et de liberté, la* RÉPRESSION *judiciaire est seule efficace contre les complots.* (Guizot.) *La* RÉPRESSION *est à la prévoyance ce que l'état de nature est à l'état de civilisation.* (E. de Gir.)

REPRÊTER v. a. ou tr. (re-prè-té — du préf. *re*, et de *prêter*). Prêter de nouveau.

REPRIER v. a. ou tr. (re-pri-é — du préf. *re*, et de *prier*. Se conjugue comme *prier*). Prier une seconde fois : *Je vous prie et* REPRIE *de me dire où en sont vos affaires.*

RÉPRIMABLE adj. (ré-pri-ma-ble — rad. *réprimer*). Qui doit, qui peut être réprimé : *Ce vandale me paraît* RÉPRIMABLE *et le voleur qui lui a vendu la pièce très-punissable.* (Volt.) *Toute tentative nuisible est* RÉPRIMABLE. (Boiste.)

RÉPRIMANDABLE adj. (ré-pri-man-da-ble — rad. *réprimander*). Qui doit, qui peut être réprimandé.

RÉPRIMANDE s. f. (ré-pri-man-de — du part. fém. lat. *reprimenda*, chose qui doit être réprimée). Répréhension, correction faite avec autorité : *Douce, forte, sévère* RÉPRIMANDE. *Faire des* RÉPRIMANDES. *Il ne peut souffrir les* RÉPRIMANDES. *C'est un grand faiseur de* RÉPRIMANDES. *Je ne ferai point ce que vous me dites, j'en recevrais des* RÉPRIMANDES. *Cela mérite* RÉPRIMANDE. (Acad.) *Quelqu'un fit des* RÉPRIMANDES *à Aristote de ce qu'il avait donné l'aumône à un méchant homme.* (Fén.) *Il vaut mieux que nos* RÉPRIMANDES *soient au-dessous de la faute qu'au-dessus.* (Mme Necker.) *Vous ne pouviez moins que de m'en faire la* RÉPRIMANDE. (Chateaub.) *La sagesse écoute en souriant les* RÉPRIMANDES *de la folie qui s'offense des siennes.* (C Nodier.)

— Peine disciplinaire pour une légère infraction contre les règlements de quelque compagnie : *Etre condamné à la* RÉPRIMANDE.

— **Encycl.** Les membres du barreau, ainsi que les membres des différentes compagnies d'officiers ministériels, sont soumis, comme le reste des citoyens, à la justice répressive ordinaire pour les délits qualifiés qu'ils pourraient commettre; mais ils sont, en outre, justiciables de la juridiction de leurs conseils ou chambres de discipline respectives en ce qui concerne leurs infractions au devoir professionnel, alors même, et il serait plus exact de dire « alors surtout », que ces infractions échappent, par leur nature et leur peu de gravité relative, à toute pénalité de droit commun. Pour censurer ou réprimer ces déviations de l'honneur professionnel, qu'aucune loi n'a prévues ou définies *à priori*, le conseil de l'ordre des avocats et les chambres de discipline des compagnies d'officiers ministériels disposent d'une pénalité exceptionnelle. Quelques-unes de ces peines disciplinaires (les plus graves) atteignent l'avocat ou l'officier ministériel, soit dans l'exercice même de sa profession, soit dans certaine des prérogatives attachées à cette profession. D'autres ont, pourrait-on dire, un caractère purement censorial, ne touchent qu'au point d'honneur professionnel et, tout en imprimant une note toujours fâcheuse sur la considération de la personne, ne la blessent néanmoins, d'une manière effective, dans aucun de ses droits utiles. La *réprimande* appartient à cette dernière catégorie de peines disciplinaires, peines purement morales et presque abstraites, sans être pour cela moins redoutées. La *réprimande* figure également dans la nomenclature des peines de discipline applicables aux avocats, aux avoués et aux notaires. Dans le corps du notariat, elle est au troisième degré de l'échelle de la pénalité disciplinaire. Voici la gradation déterminée par le décret spécial du 4 avril 1806 : la chambre peut prononcer contre le notaire infracteur de quelque règle ou de quelque tradition d'honneur de la profession soit le rappel à l'ordre, soit la censure simple par la décision même, soit la censure avec *réprimande* par le président au notaire en personne dans la chambre assemblée. Au delà de ces trois premiers degrés, qui demeurent renfermés dans ce qu'on pourrait appeler le for du point d'honneur, les chambres de discipline de notaires peuvent appliquer des peines relativement plus graves, savoir : 1° la privation de voix délibérative dans l'assemblée générale des notaires de l'arrondissement; 2° l'interdiction temporaire de l'entrée de la chambre. L'échelle est identiquement la même dans la pénalité disciplinaire du corps des avoués.

Cette gradation se modifie dans une certaine mesure dans l'ordre des avocats, et la *réprimande* y occupe le second degré de l'échelle de la répression morale. La peine la plus légère est l'avertissement; puis vient la *réprimande*, et au delà les répressions plus graves : l'interdiction à temps de l'exercice de la profession, interdiction qui ne peut s'étendre au delà de la durée d'une année, et enfin la radiation définitive du tableau, emportant l'interdiction à toujours du ministère d'avocat. Le conseil de l'ordre prononce souverainement et sans appel l'avertissement et la *réprimande*; il ne prononce la suspension temporaire et la radiation définitive que sauf appel, qui doit être porté devant la cour d'appel du ressort.

Notons enfin qu'aucune loi et qu'aucun règlement ne détermine à l'avance celle des peines disciplinaires qui sera spécialement applicable à tel ou tel manquement à la délicatesse et aux devoirs de la profession. Le conseil de l'ordre apprécie les circonstances et arbitre sous l'unique inspiration de sa conscience la peine qu'il juge proportionnée à l'infraction.

RÉPRIMANDER v. a. ou tr. (ré-pri-man-dé — rad. *réprimande*). Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute : *Je l'*AI *fortement* RÉPRIMANDÉ. *Quel droit a-t-il de vous venir* RÉPRIMANDER? (Acad.) *Il disait aux gens les choses les plus désagréables et les* RÉPRIMANDAIT *durement en maître d'école.* (St-Sim.) *Elle le* RÉPRIMANDE *de sa précipitation.* (Condill.)

— Absol. :

Tantôt brusque, sévère, il *réprimande* ou gronde;
Tantôt malin, caustique, il décourage ou fronde.
A. DUVAL.

Se réprimander v. pr. S'adresser des réprimandes : *Alors même que nous défendons nos torts, nous* NOUS RÉPRIMANDONS *nous-mêmes, lorsque nous n'avons pas perdu tout sentiment du bon et du beau.* (Ch. Nodier.)

— **Syn. Réprimander, gourmander, gronder.** V. GOURMANDER.

— **Réprimander, blâmer, censurer,** etc. V. BLÂMER.

RÉPRIMANDEUR, EUSE s. (ré-pri-man-deur, eu-ze — rad. *réprimander*). Celui, celle qui réprimande toujours, à tout propos.

— Adjectiv. : *Il ne l'avait pas vue depuis l'époque des vacances, qu'ils avaient passées ensemble à Paris, loin de la contrainte assidue et sèchement* RÉPRIMANDEUSE *de leur commun maître.* (G. Sand.)

RÉPRIMANT, ANTE adj. (ré-pri-man, ante — rad. *réprimer*). Qui réprime, qui est capable de réprimer : *L'amour de la patrie, la honte et la crainte du blâme sont des motifs* RÉPRIMANTS *qui peuvent arrêter bien des crimes.* (Montesq.) *Le dogme de l'immortalité de l'âme est l'idée la plus consolante et en même temps la plus* RÉPRIMANTE *que l'esprit humain ait pu concevoir.* (Volt.) *On n'arrache jamais par des lois* RÉPRIMANTES *qu'une obéissance*

trompeuse et dégradée. (Mirab.) *On est puni par où l'on a péché; ce proverbe est plus* RÉPRIMANT *que le système des indulgences.* (Ch. Nodier.)

RÉPRIMÉ, ÉE (rê-pri-mé) part. passé du v. Réprimer. Dont l'effet, le progrès est arrêté : *La corruption des derniers citoyens est facilement* RÉPRIMÉE *et ne s'étend que dans l'obscurité.* (Barth.) *L'ambition des Athéniens,* RÉPRIMÉE *par Périclès, fut puissamment secondée par Alcibiade.* (Barth.) *Les désirs toujours* RÉPRIMÉS *s'accoutument à ne plus renaître.* (J.-J. Rouss.) *Toute atteinte à l'ordre public doit être* RÉPRIMÉE. (Guizot.) *Tout empiétement sur l'homme doit être* RÉPRIMÉ. (V. Hugo.) *La jubilation de mon cœur était trop forte pour être* RÉPRIMÉE. (Baudelaire.)

Je vois tous les talents, par l'esprit animés,
Noblement contenus, sagement *réprimés.*

VOLTAIRE.

RÉPRIMER v. a. ou tr. (ré-pri-mé — du lat. *reprimere*, proprement refouler; de *re*, préf., et de *premere*, presser). Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose : RÉPRIMER *par des calmants l'effervescence du sang.* (Acad.)

— Fig. Dominer, refouler, détruire : *La princesse Anne* RÉPRIMA *ses désirs de la mort.* (Boss.) *Elle travaillait à* RÉPRIMER *par sa patience ses vivacités naturelles.* (Fléch.) *La morale enseigne à modérer les passions, à cultiver les vertus, à* RÉPRIMER *les vices.* (La Rochef.). *Il vaut mieux prévenir le mal que d'être réduit à le* RÉPRIMER. (Fén.) *Le cheval sait* RÉPRIMER *ses mouvements.* (Buff.) *On ne doit* RÉPRIMER *que la témérité, et non la sage hardiesse sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun progrès.* (Volt.) *La pudeur est en nous pour ajouter au plaisir, et non pour le* RÉPRIMER. (Senancour.) *Celui qui remplit tous ses devoirs de famille* RÉPRIME *l'égoïsme naturel.* (Maquel.) *Si la publicité ne* RÉPRIME *pas le mal qui est fait, elle prévient le mal qui allait se faire.* (Cormenin.) *Il ne faut pas charger ceux qui profitent des mesures arbitraires de* RÉPRIMER *les mesures arbitraires.* (B. Constant.) RÉPRIMER *un abus signifie, en bon français, prévenir un délit.* (De Bonald.)

Où serais-je aujourd'hui si, domptant ma faiblesse,
Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse,
Si de mon propre sang ma main versant des flots,
N'eût par ce coup hardi *réprimé* vos complots?

RACINE.

— Punir : *La loi* RÉPRIME *les méchants, les séditieux.* (Acad.)

— Absol. : *On ne peut pas dire que la religion n'est pas un motif réprimant parce qu'elle ne* RÉPRIME *pas toujours.* (Montesq.) RÉPRIMEZ, *vous aurez moins à punir.* (Lévis.) *La loi* RÉPRIME, *l'arbitraire prévient.* (Ch. Nodier.) *Les critiques doivent imiter les bons chiens de berger : ils conduisent, ils arrêtent, ils* RÉPRIMENT *en aboyant, ils ne mordent jamais.* (Ch. Nodier.) *Sans doute il faut* RÉPRIMER, *mais après qu'on a fait tout pour prévenir.* (E. de Gir.) *Réfuter et* RÉPRIMER *sont deux systèmes dont l'un exclut l'autre.* (E. de Gir.)

Se réprimer v. pr. Etre réprimé : *Les passions effrénées ne* SE RÉPRIMENT *plus.* (Ch. Nodier.)

— S'imposer un frein : *Une âme forte sait* SE RÉPRIMER. (Boiste.)

REPRIS, ISE (re-pri, i-ze) part. passé du v. Reprendre. Pris de nouveau : *Depuis sa catastrophe, livrée; rendue,* REPRISE *et asservie pour toujours, elle a à peine entendu de faibles voix réclamer pour elle la pitié.* (Daru.) *La place importante de Dunkerque fut* REPRISE *par les Espagnols.* (Volt.)

— Incommodé de nouveau : *De temps à autre j'étais* REPRIS *par mes saignements de nez.* (Baudelaire.)

— Réprimandé : *Personne ne souffre plus doucement d'être* REPRIS *que celui qui mérite le plus d'être loué.* (Mme Lamb.) *Saint Louis aima mieux être* REPRIS *par la vérité que corrompu par les louanges.* (Fléch.)

— Qui a déjà été essayé, tenté : *Cette expérience fut* REPRISE *plusieurs fois.*

— *Vous voilà repris*, Vous vous êtes remis dans un cas fâcheux. ‖ *Je n'y serai plus repris*, Je ne m'y exposerai plus.

— *Un homme repris de justice*, Un homme qui a subi une condamnation pénale : *Quelle foi peut-on ajouter à son témoignage, il a été* REPRIS DE JUSTICE. (Acad.) ‖ Substantiv. : *Un* REPRIS DE JUSTICE. *C'étaient des vagabonds, des* REPRIS DE JUSTICE. (Acad.) ‖ Le fém. *reprise* est quelquefois employé : *En recherchant les antécédents de cette fille, on apprit bientôt que c'était une* REPRISE DE JUSTICE *dangereuse qui, sous des noms divers, s'était fait condamner pour différents vols.*

— **Encycl.** Législ. Comme celui qui réitère une infraction montre une perversité plus grande que celui qui s'en rend coupable pour la première fois, la loi devait atteindre le premier d'une manière plus rigoureuse. Toutefois, certains auteurs, notamment Carnot discutant l'article 56 du code pénal, soutiennent que le condamné a expié sa première faute, et qu'aggraver la peine du nouveau délit, c'est méconnaître la règle de justice *non bis in idem*, en vertu de laquelle un délit ne doit être puni que d'après ses seules circonstances. A cet argument Godefroi répond : « D'un côté, la récidive accuse chez le délinquant une grande perversité morale; de l'autre, elle révèle à la société un agent très-dangereux : il y a, dans l'auteur de la récidive, une culpabilité spéciale, morale et politique tout à la fois. C'est du second crime qu'on lui demande compte, mais avec les circonstances qui aggravent la culpabilité politique de l'agent, pourvu qu'on ne dépasse pas les limites de la justice morale. » Ce système, qui est le plus généralement adopté, nous semble victorieusement soutenu par deux savants criminalistes, MM. Chauveau et Faustin Hélie, qui font observer que ce nouveau fait se produit avec une circonstance qui aggrave la culpabilité du prévenu. « Pourquoi, disent-ils, le législateur n'aurait-il pas le droit de prendre cette circonstance en considération pour mesurer la peine? Sans nul doute le fait demeure le même; le vol, l'homicide, ne changent pas de nature parce qu'ils sont commis en récidive; mais un crime a deux éléments : la matérialité du fait et la criminalité de l'agent. »

Certes, on doit néanmoins tenir compte de l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux délits. En effet, celui qui n'a commis aucune faute pendant un grand nombre d'années ne doit point être atteint aussi sévèrement que celui qui en commet une seconde peu après l'expiation ou la consommation de la première. Sans doute aussi, pour que la récidive soit une présomption de perversité, il semblerait qu'il devrait y avoir identité entre les délits qui la constituent. Mais cette doctrine, adoptée par plusieurs législations, est repoussée par la nôtre.

A Rome, les principes qui ont prévalu dans le code français recevaient leur application. Ainsi, nous trouvons dans le *Digeste* et le code de Justinien plusieurs textes présentant la récidive comme produisant une aggravation de peine, notamment à l'égard des perturbateurs du repos public, des officiers chargés de percevoir les deniers publics, des condamnés qui, pour s'évader, employaient des moyens coupables. Néanmoins, en principe, la récidive proprement dite était celle qui avait lieu pour les crimes de même espèce, *in iisdem sceleribus*, et qui faisait supposer une habitude criminelle.

D'après les articles 17, 37 et 45 du code autrichien, la peine est augmentée en durée ou par voie de répression plus grave, si le coupable a déjà subi une condamnation pour un fait semblable.

La législation pénale du Brésil prononce la peine la plus grave, lorsque le délinquant se trouve avoir déjà commis un délit de même nature. En Prusse, la récidive entraîne toujours l'augmentation de la peine établie pour l'infraction. Les codes de la Hongrie, du Danemark, de la Suède et de la Norvége contiennent des dispositions analogues.

En France, les peines étaient arbitraires dans un grand nombre de cas, sous l'empire de l'ordonnance de 1670 : aussi les juges avaient-ils le pouvoir de considérer ou non la récidive comme une circonstance aggravante. Ils le faisaient, du reste, le plus souvent, adoptant à cet égard les principes du droit romain. Le 24 mars 1724 intervint une déclaration royale ainsi conçue : « Ceux et celles qui, après avoir été condamnés pour vol ou flétris pour quelque autre crime que ce soit, seront convaincus de récidive en crime de vol, ne pourront être condamnés en moindre peine que, savoir : les hommes aux galères à temps ou à perpétuité, et les femmes à être de nouveau flétries d'un double V, si c'est pour récidive de vol, ou d'un simple V si la première flétrissure a été encourue pour autre crime, et enfermées à temps ou pour leur vie dans les maisons de force : le tout, sans préjudice de la peine de mort, s'il y échoit, suivant l'exigence des cas (art. 4). Ceux qui seront condamnés aux galères à temps ou à perpétuité, pour quelque crime que ce puisse être, seront flétris, avant d'y être conduits, des trois lettres G. A. L., pour, en cas de récidive en crime qui mérite peine afflictive, être punis de mort (art. 5). Seront les deux articles précédents exécutés, encore que les accusés eussent obtenu de nous des lettres de rappel de ban ou de galères, ou de commutation de peine pour précédents vols ou autres crimes (art. 6). »

Le code pénal du 25 septembre 1791 contenait également des dispositions sur la récidive : « Quiconque aura été *repris de justice* pour crime, s'il est convaincu d'avoir, postérieurement à la première condamnation, commis un second crime emportant l'une des peines des fers, de la reclusion dans la maison de force, de la gêne, de la détention, de la dégradation civique ou du carcan, sera condamné à la peine prononcée par la loi contre ledit crime; et, après l'avoir subie, il sera transféré pour le reste de sa vie, au lieu fixé pour la déportation des malfaiteurs (part. 1re, tit. II, art. 1er). Toutefois, si la première condamnation n'a emporté autre peine que celle de la dégradation civique ou du carcan, et que la même peine soit prononcée par la loi contre le second crime dont le condamné est trouvé convaincu, en ce cas le condamné ne sera pas déporté; mais, attendu la récidive, la peine de la dégradation civique ou du carcan sera convertie en celle de deux années de détention. »

L'article 618 du code du 3 brumaire an IV limita l'application de la récidive, en cas de contravention, à la réitération du fait dans la même année.

Une loi du 23 floréal an X, qui remplaça provisoirement la peine de la déportation par celle de la flétrissure porte : « Tout individu qui aura été *repris de justice* pour un crime qualifié tel par les lois actuellement subsistantes, et qui sera convaincu d'avoir, postérieurement à sa première condamnation, commis un second crime emportant peine afflictive, sera condamné à la peine prononcée par la loi contre ledit crime, et, en outre, à être flétri publiquement sur l'épaule gauche de la lettre R (art. 1er). — La présente loi n'aura d'effet, à l'égard de la flétrissure, en cas de récidive, que jusqu'à l'époque où la déportation pourra y être substituée, conformément à ce qui est prescrit par l'article 1er du titre XI de la seconde partie du code pénal du 25 septembre 1791 » (art. 7).

Le nouvel article 56 du code pénal est ainsi conçu : « *Quiconque ayant été condamné* à une peine afflictive ou infamante aura commis un second crime emportant, comme peine principale la dégradation civique, sera condamné à la peine du bannissement. Si le second crime emporte la peine du bannissement, il sera condamné à la peine de la détention. Si le second crime emporte la peine de la reclusion, il sera condamné à la peine des travaux forcés à temps. Si le second crime emporte la peine de la détention, il sera condamné au maximum de la même peine.... Quiconque, ayant été condamné aux travaux forcés à perpétuité, aura commis un second crime emportant la même peine sera condamné à la peine de mort. Toutefois, l'individu condamné par un tribunal maritime ou militaire ne sera, en cas de crime ou délit postérieur, passible des peines de la récidive, qu'autant que la première condamnation aura été prononcée pour des crimes ou délits punissables d'après les lois pénales ordinaires. »

La loi de 1832 n'a modifié en rien les articles 57 et 58 du code pénal, qui sont ainsi conçus :

« Quiconque, ayant été condamné pour un crime, aura commis un délit de nature à être puni correctionnellement, sera condamné au maximum de la peine portée par la loi et cette peine pourra être élevée jusqu'au double. — Ils seront de plus mis sous la surveillance spéciale du gouvernement pendant au moins cinq années et dix ans au plus.

« Les coupables condamnés correctionnellement à un emprisonnement de plus d'une année seront aussi, en cas de nouveau délit, condamnés au maximum de la peine portée par la loi : et cette peine pourra être élevée jusqu'au double. — Ils seront de plus mis sous la surveillance spéciale du gouvernement pendant au moins cinq années et dix ans au plus. »

Mais, pour que la peine soit aggravée à raison de la récidive, il faut que le premier fait ait été atteint par une condamnation; c'est-à-dire que l'auteur du second fait soit un *repris de justice*, et il est nécessaire que la condamnation première soit définitive, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus contre elle aucune voie de recours.

Malgré l'opinion de certains auteurs, notamment Favard de Langlade, la réhabilitation accordée au condamné n'empêche point les condamnations antérieures de compter comme élément de la récidive; cette réhabilitation n'a point, en effet, d'autre résultat que celui de le relever, pour l'avenir, des incapacités prononcées par l'article 28 du code pénal. Telle est la solution donnée par la cour de cassation (arrêt du 17 janv. 1812). Ainsi, les lettres de grâce, la commutation de peine, ne mettent point obstacle à l'application de la peine de la récidive. Du reste, une ordonnance royale du 15 octobre 1818 consacre ce principe d'une manière formelle dans les considérants suivants : « Considérant que dans ce dernier cas (de crime commis après une première condamnation prononcée également pour crime), nos lettres de grâce accordées pour le premier crime, encore qu'elles aient fait la remise de la peine, ne dispensent pas de celle qui est encourue par la récidive, et qu'elles ne doivent pas en dispenser non plus dans le même cas lorsqu'il y a récidive pour crime de désertion; considérant qu'en effet, ni la grâce accordée pour un premier crime, ni le défaut de mention de la première condamnation sur le contrôle des corps, n'ont éteint le premier crime ni détruit la première condamnation, et porte uniquement sur ses effets.... »

Mais l'amnistie pleine et entière portant avec elle l'abolition des délits qui en sont l'objet, ainsi que des condamnations, ces condamnations ne peuvent point servir de base à l'application des peines de la récidive.

L'existence de la première condamnation doit être prouvée par l'accusation, et, à défaut de preuve, l'accusé ne peut voir aggraver sa peine pour cause de récidive.

La récidive peut avoir lieu de quatre manières :

1o Par la succession de deux crimes.

2o Par la succession d'un délit à un crime, et réciproquement.

3o Par la succession de deux délits.

4o Par la succession de deux contraventions.

1o *Par la succession de deux crimes.* Il n'est point nécessaire, pour constituer la récidive, qu'il existe un rapport d'identité entre la peine infligée pour le premier crime et celle qui doit être appliquée pour le second. Il suffit que la première condamnation ait été rendue pour crime et que l'accusé en ait commis un second.

On ne peut baser l'application des peines de la récidive sur une condamnation prononcée par un tribunal étranger.

2o *Par la succession d'un délit à un crime et réciproquement.* On dit alors qu'il y a récidive mixte. La récidive mixte peut se présenter dans deux cas : 1o Quand l'auteur d'un crime a été précédemment condamné pour délit; 2o lorsqu'un délit est commis par un individu condamné d'abord pour crime.

Aux termes de l'article 57 du code pénal, « Quiconque, ayant été condamné pour un crime, aura commis un délit de nature à être puni correctionnellement, sera condamné au maximum de la peine portée par la loi, et cette peine pourra être élevée jusqu'au double. »

Quid, lorsque le délit est suivi d'un crime? Le code pénal n'a point prévu cette circonstance. La peine du crime étant plus grave que celle du délit, la cour d'assises a la faculté de la proportionner à la perversité du coupable; mais elle excéderait ses pouvoirs en appliquant les peines de la récidive de délit, alors même qu'à cause des circonstances atténuantes, le crime ne serait passible que d'une peine correctionnelle.

Quant aux mineurs de seize ans, qui, pour un fait qualifié crime relativement à toute autre personne, ne peuvent être frappés que d'une peine correctionnelle, la récidive est pour eux un délit correctionnel. Néanmoins, la cour de cassation avait, dès l'origine, consacré un système contraire, en se fondant sur ce que la récidive pour crime s'établit, non point d'après la nature de la peine subie, mais d'après la nature du fait sur lequel est basée la condamnation. De savants jurisconsultes combattirent énergiquement une interprétation aussi rigoureuse qu'illégale, puisqu'elle conservait le caractère de crime à un fait puni d'une simple peine correctionnelle, alors que le fait puni par la loi de peines correctionnelles est considéré seulement comme un délit dans l'article 1er du code pénal

3o *Récidive de délits.* L'article 58 du code pénal veut que les coupables condamnés correctionnellement à un emprisonnement de plus d'une année soient, en cas de nouveau délit, condamnés au maximum de la peine portée par la loi et que cette peine puisse être élevée jusqu'au double; qu'ils soient de plus mis sous la surveillance spéciale du gouvernement pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. On doit conclure de là que, si la condamnation a été de moins d'une année, la circonstance de la récidive est indifférente et qu'il n'y a point lieu de condamner nécessairement au maximum de la peine portée par la loi ni d'élever cette peine jusqu'au double; qu'il n'y a point lieu non plus de prononcer la mise sous la surveillance spéciale du gouvernement. Ainsi, l'article 58 établit la récidive, non point sur la qualification de l'infraction qui a précédé le nouveau délit, mais sur la condamnation correctionnelle à un emprisonnement excédant une année. « La raison en est, disent MM. Chauveau et Faustin Hélie, qu'à l'égard des délits qui ont été punis d'une peine inférieure les limites des peines correctionnelles sont assez larges pour y puiser un châtiment suffisant en cas d'infraction nouvelle, et le délit est trop léger pour que son immoralité puisse réfléchir sur un fait postérieur et en aggraver le caractère. »

Les mots « condamnés correctionnellement, » employés par l'article 58, signifient condamnés pour délits correctionnels, quelle que soit d'ailleurs la juridiction qui ait prononcé la peine.

« La loi, dit un arrêt de la cour de cassation du 19 octobre 1833, en prononçant une aggravation de peine en cas de récidive, n'a point eu en vue la compétence ni le mode de procéder du tribunal qui a statué la première fois et prononcé la condamnation; mais elle n'a pris en considération que la nature du délit en lui-même, et surtout celle de la peine dont il a été puni. »

D'après un arrêt de la même cour, en date du 2 juin 1842 les dispositions de l'article 58 du code pénal ne s'appliquent qu'au cas où celui qui a été condamné pour un délit, après une année d'emprisonnement, se rend coupable d'un nouveau délit, et non quand la seconde condamnation est encourue pour un fait qualifié crime, alors même que, par suite d'admission des circonstances atténuantes, la peine afflictive et infamante doit être remplacée par une peine correctionnelle. »

Aucune aggravation de peine ne peut être appliquée contre une seconde infraction, relativement à la récidive, quand cette infraction, supposant elle-même une récidive, forme l'objet d'une disposition spéciale édictant une peine fixe : par exemple, l'évasion de la prison avec bris et la rupture de ban « Alors, disent MM. Chauveau et Faustin Hélie, il s'agit moins d'un délit moral que d'une contravention matérielle. La rupture de ban et l'évasion ne révèlent point dans le délinquant une perversité plus dangereuse; ce sont de simples infractions à des mesures de police et de sûreté. Or, l'aggravation de la peine se forme sur une présomption de l'immoralité du condamné. »

Quand un cas spécial de récidive est prévu par la loi pénale, il n'y a point lieu d'appliquer les règles générales, auxquelles il est dérogé en pareille circonstance. Ainsi, l'article 20 du code pénal est conçu en ces termes : « En cas de nouvelle contravention, le ministre du culte qui l'aura commise sera puni, savoir : pour la première récidive, d'un emprisonnement de deux à cinq ans; pour la seconde, de la détention.

La loi sur la presse du 17 mai 1812 réglait un cas spécial de récidive. Aux termes de l'article 25, en cas de récidive des crimes et délits prévus par la présente loi, il pourra y avoir lieu à l'aggravation de peine prononcée par le code pénal. Le projet de cette loi portait : « Il y aura lieu à l'aggravation. » Cette disposition fut rendue facultative sur la réclamation de quelques députés. Suivant MM. Chauveau et Hélie, ce changement n'a point dénaturé le sens de la loi, et, pour constituer la récidive, il faut que les divers délits qui la composent rentrent dans la législation sur la presse. Suivant ces auteurs, les délits de cette nature ont une criminalité qui leur est propre et qui n'acquiert aucune gravité d'une infraction commise dans un autre ordre de délits, parce que les deux infractions n'ont ni le même but ni le même péril, et que ces délits ne supposent ni le même degré ni la même nature de perversité. « Quant à nous, dit M. d'Auvilliers, il ne nous semble pas que les divers auteurs dont nous avons rapporté les opinions aient saisi le véritable sens de la loi. Approuvant, avec M. de Grattier et Parant, la jurisprudence de la cour suprême, nous pensons, en premier lieu, avec MM. Chauveau et Hélie, que, par ces expressions « en cas de récidive des crimes et délits » prévus par la présente loi, » l'article 25 de la loi du 17 mai 1819 a établi une récidive particulière, qui se constitue par la répétition des faits de même nature prévus par cette législation. Peu importe, selon nous, que la première condamnation soit de moins d'une année. La loi ne renvoie au code pénal que pour la fixation de la quotité de la peine et nullement pour les caractères de la récidive, qui diffère aussi en ce qu'elle est facultative. Mais ce n'est pas tout : le législateur n'a dérogé en aucune manière aux règles du droit commun sur la récidive; les lois sur la presse ne sont pas des lois spéciales proprement dites, elles ne sont que le développement et le complément des dispositions du code pénal; il suffit que le législateur ait gardé le silence ou n'ait rien dit de contraire pour que les règles générales de ce code soient restées applicables. Ainsi l'individu qui, après une condamnation à une peine afflictive ou infamante, ou à un emprisonnement de plus d'une année, se sera rendu coupable d'un délit de presse subira les peines de la récidive. Oui, sans doute; il nous est impossible de croire avec Chassan que le législateur eût entendu, non-seulement restreindre la récidive aux seuls délits de la même nature, mais encore la rendre purement facultative. Il a ajouté aux dispositions du code pénal, au lieu de les modifier, et c'est pour cela que le projet a été adouci. On trouve beaucoup d'exemples d'une sévérité vraiment exorbitante en matière de presse; on n'en trouve point d'une indulgence comme celle que consacrerait le système contraire. Si le législateur s'est parfois exposé à de justes critiques en aggravant les dispositions du droit commun, il n'eût certes point fait une chose plus rationnelle en modifiant ces mêmes dispositions en faveur des délits de la presse. Dans tous les cas, nous n'avons aperçu aucune trace d'une pareille institution. »

Suivant la jurisprudence de la cour de cassation, lorsque la loi porte que la peine sera double en cas de récidive, cette disposition doit s'entendre du double, non pas de la peine appliquée, mais de la peine applicable au premier délit. En conséquence, la condamnation peut être élevée au double du maximum de cette dernière peine.

4° *Par la succession de deux contraventions.* Aux termes de l'article 483 du code pénal, « il y a récidive dans tous les cas prévus par le présent livre (le livre IV, intitulé : *Des contraventions de police et peines*), lorsqu'il a été rendu contre le contrévenant, dans les douze mois précédents, un premier jugement pour contravention de police commise dans le ressort du même tribunal. »

Il y a récidive lors même que les deux faits qui constituent la double contravention sont de nature différente, et quoiqu'ils soient séparés l'un de l'autre par un intervalle de plus d'un an, si le deuxième a été commis dans les douze mois depuis la condamnation.

Avant la loi du 28 avril 1832, en cas de récidive pour contravention, le contrevenant devait toujours être condamné à l'emprisonnement. Aujourd'hui, l'article 463 s'applique même au cas de la récidive, en sorte que, si des circonstances atténuantes sont reconnues et déclarées, les juges peuvent toujours ne prononcer que des peines de simple police et même supprimer l'emprisonnement; mais il faut une déclaration expresse de circonstances atténuantes pour justifier l'atténuation de la peine.

Nous avons expliqué en quoi consiste la récidive et nous avons dit le sort réservé par la loi aux coupables qu'une peine a déjà frappés. Qu'il nous soit permis de demander en terminant si tous les efforts du législateur ne devraient pas tendre plutôt à rendre la récidive impossible qu'à la punir. Le nombre des récidivistes, selon qu'il augmente ou qu'il diminue, est un critérium infaillible, qui permet de reconnaître si les dispositions pénales répondent oui ou non aux besoins de la société.

REPRISAGE s. m. (re-pri-za-je — rad. *repriser*). Action de repriser, résultat de cette action : *Le* REPRISAGE *de cette dentelle ne laisse rien à désirer.*

REPRISE s. f. (re-pri-ze — rad. *repris*). Action de prendre, de s'emparer de nouveau : *La* REPRISE *d'une citadelle. Après avoir été délogés des hauteurs de San-Martino, les Italiens apportèrent un courage vraiment héroïque à la* REPRISE *de ce point important.*

— Continuation de ce qui a été interrompu : *La* REPRISE *des travaux. La* REPRISE *de la fièvre le met dans l'impossibilité de travailler.*

— Réparation qu'on fait à une étoffe, à une dentelle qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée : *Je savais faire des* REPRISES, *rattacher des boutons. Ce que c'est que d'être d'une famille de tailleurs!* (Béranger.) *Son linge épais de* REPRISES *lui marquait la peau comme un cilice.* (Balz.) *Malgré leur fortune, elles étaient aussi habiles à faire des* REPRISES *qu'à festonner.* (Balz.) ‖ *Reprise perdue,* Celle qui est faite en imitant le dessin ou le tissu de l'étoffe qu'on reprise.

— *A deux, trois, quatre reprises,* Deux, trois, quatre fois et successivement : *Ils se sont battus* À DEUX REPRISES *sans se blesser.* (Acad.) ‖ *A plusieurs, à diverses reprises,* Plusieurs fois, diverses fois et successivement : *J'ai senti* À PLUSIEURS REPRISES *quelque chose qui s'effarait en moi.* (B. d'Aurevilly.) À PLUSIEURS REPRISES, *il fut averti d'avoir à se mettre en garde contre de pareilles suggestions.* (Duclos.) *La monarchie de Juillet a mis* À DIVERSES REPRISES *des hommes éminents à la tête de ses conseils.* (Taxile Delord.)

— Art dram. *Reprise d'une pièce,* La remise de cette pièce au théâtre : *Les comédiens m'ont tailladé assez mal à propos, mais tout sera réparé à la* REPRISE. *J'espère qu'à la* REPRISE *les comédiennes joueront ma pièce et non la leur.* (Volt.) *Les* REPRISES *des chefs-d'œuvre sont rarement heureuses, si la tradition en est interrompue pendant un quart de siècle seulement.* (Th. Gaut.) *L'Opéra n'a rien négligé pour donner tout l'éclat possible à la* REPRISE *des* Vêpres siciliennes. (G. Chadeuil.)

— Littér. Se dit des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet de chanson, que l'on reprend, que l'on répète pour refrain : *J'aime mieux la* REPRISE *de cette chanson que le commencement.* (Acad.)

— Mus. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois : *La première* REPRISE *de cette ouverture est grave, et la seconde est gaie.* (Acad.) ‖ Par anal. Répétition du même chant : *On entend le rossignol, on désire une* REPRISE. (Buff.) *On a compté dans le ramage du rossignol seize* REPRISES *différentes.* (Buff.) ‖ Seconde partie d'un air : *La* REPRISE *de cette cavatine est charmante.* (Acad.) ‖ Chacune des parties d'un rondeau, qui en a souvent trois, dont on ne répète que la première. ‖ Partie d'un morceau que suivent deux barres précédées de deux points si cette partie commence le morceau, ou offrant à chaque bout deux barres semblables si cette partie occupe une autre place que le commencement; ce qui indique que cette partie, dans la première ou la seconde position, doit être exécutée deux fois de suite. ‖ Se dit aussi du signe qui marque que l'on doit répéter la partie de l'air qui le précède. ‖ *Reprise du sujet,* Instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. ‖ Point du clavier de l'orgue où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orpin.

— Hortic. Réveil de la végétation dans un arbre ou une plante, après la suspension momentanée qui résulte de la transplantation : *Si on veut que la* REPRISE *soit prompte, qu'on ménage les racines des arbres et des plantes.* (Rozier.)

— Agric. *Reprise de terre,* Action par laquelle le laboureur déplace, au temps des semailles, le sillon qui borde sa terre pour le tracer dans celle de son voisin à quelques décimètres de distance.

— Fin. Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de son compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'eût pas reçu : *Chapitre de* REPRISES. *Ses* REPRISES *montaient à plus de cinquante mille francs.* (Acad.) ‖ *Reprise d'essai,* Nouvel essai de l'espèce que l'essayeur général et l'essayeur particulier ont trouvée hors de remède.

— Comm. et Bourse. *Reprise des affaires* ou simplem. *Reprise,* Mouvement de recrudescence dans les affaires : *La bonne tenue de la dernière bourse fait espérer une* REPRISE DES AFFAIRES. (L.-J. Larcher.) *La Bourse de Paris a éprouvé ces jours derniers un mouvement de* REPRISE, *par suite de bruits d'un rapprochement de la France et de l'Angleterre.* (Journ.)

— Jeux. Partie qui est d'un certain nombre de coups limités : *Ils ont joué trois* REPRISES *d'hombre. Ils sont à leur seconde* REPRISE *de quadrille.* (Acad.) *On m'attend au Marais pour faire une* REPRISE *de lansquenet.* (Regn.) ‖ *Cartes de reprise,* Celles que prennent les joueurs, au lansquenet, après que le premier paquet de la coupe a été épuisé.

— Constr. Réparation qu'on fait à un mur, à un pilier, soit à la surface, soit dans les fondations : *Il y a des* REPRISES *à faire à cette façade. Il faut faire une* REPRISE *à ce mur, à ce pilier.* (Acad.) ‖ *Reprise en sous-œuvre,* Partie inférieure d'un mur que l'on répare, en laissant subsister la partie superieure.

— Hydraul. *L'eau va par reprise,* Se dit lorsque l'eau, élevée dans une machine hydraulique, se rend dans un puisard ou dans une bâche d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. ‖ Se dit aussi, dans le cours d'une conduite, lorsque l'eau sort d'un regard pour prendre sa route dans une autre voie.

— Mar. Navire capturé par les ennemis et repris ensuite par ceux à qui on l'avait enlevé. ‖ Action de reprendre une manœuvre.

— Manége. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent : *J'ai fait trois* REPRISES *sur ce cheval. La* REPRISE *a été longue, courte.* (Acad.) ‖ Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble : *Faire des* REPRISES *de trois ou quatre cavaliers. Tête de* REPRISE. *Doubler par* REPRISES. (Acad.)

— Escr. Chacune des parties d'un assaut ou d'un duel.

— Techn. Son et gruau qui restent après la première mouture du grain. ‖ Outil de celui qui fabrique les fauteuils de canne.

— Procéd. *La reprise d'un procès, d'une instance,* Le renouvellement et la continuation d'un procès interrompu, lorsqu'il y a eu changement de parties ou d'avoué : *Assigner en* REPRISE D'INSTANCE.

— s. f. pl. Jurispr. Se dit de ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever, avant partage, sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute : *Les* REPRISES *de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs* REPRISES *sur les biens personnels du mari. C'est à peine si elle aura ses* REPRISES. *Ils ont eu telle propriété pour leurs* REPRISES. REPRISES *matrimoniales.* (Acad.) *Les* REPRISES *des hoirs et ayants cause.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Jurispr. La *reprise* d'instance est un acte volontaire ou forcé. Ainsi, une instance peut être suspendue, ralentie, soit par l'unique volonté des parties, soit par divers incidents qui s'élèvent pendant l'instruction de la cause. Cette suspension volontaire ou forcée ne donne pas lieu toutefois à une *reprise* d'instance. « Lors, dit Dalloz, qu'une instance n'est que suspendue, mais non interrompue, elle peut être continuée par quelque acte que ce soit, émané de l'une des parties, si la suspension est volontaire, et, si elle est forcée, par la notification de l'acte qui fait cesser cette suspension (par exemple, du jugement qui statue sur la demande en renvoi, ou en désaveu, ou en faux principal, etc.). Ce n'est que lorsque l'instance a été interrompue, c'est-à-dire lorsque la procédure est forcément arrêtée par un obstacle qu'il est nécessaire de faire disparaître pour que le juge puisse accomplir sa mission, ce n'est qu'en un tel cas, disons-nous, qu'il y a lieu à *reprise* d'instance proprement dite... La *reprise* d'instance est fondée sur ce principe élémentaire, que nul ne peut être jugé sans avoir présenté ou avoir été mis à même de présenter ses moyens de défense. Or si, avant que la cause soit en état de recevoir jugement, l'une des parties vient à mourir, ou si son représentant judiciaire décède ou devient incapable d'exercer son mandat, il est évident que, dès ce moment, la partie se trouve dans l'impossibilité de se défendre; ces événements constituent donc des causes légitimes d'interruption, et l'instance ne pourra poursuivre son cours qu'autant que les héritiers ou ayants cause de la partie décédée auront pris sa place au procès, ou qu'un nouveau mandataire aura été constitué. »

Si l'on ne considère que le principe sur lequel est basée la *reprise* d'instance, on peut faire remonter son origine aux lois romaines. A Rome, le décès de l'une des parties dans le cours de l'instance constituait une cause de nullité de la sentence intervenue antérieurement. Ce principe du droit romain avait été admis par l'ancien droit français, qui le modifia néanmoins en ce sens que la mort de l'une des parties cessait de mettre obstacle au prononcé du jugement, quand ce jugement avait lieu lorsque le ministère du juge avait commencé, c'est-à-dire après la clôture des débats et alors que la défense avait été pleine et entière. L'article 90 de l'ordonnance de 1539 disait à cet égard : « Quand un procès sera en état d'être jugé, le juge pourra procéder au jugement et prononcer la sentence, nonobstant que l'une ou l'autre des parties soit décédée. » Sous l'empire de la législation actuelle, l'article 342 du code de procédure porte : « Le jugement qui sera en état ne sera différé ni par le changement d'état des parties, ni par la cessation des fonctions dans lesquelles elles possédaient, ni par leur mort, ni par les décès, démissions, interdictions ou destitutions de leurs avoués. » Cet article prévoit le cas où il y a eu interruption de l'instance résultant de ce que les parties ou leurs représentants se trouvent dans l'impossibilité de faire aucun acte judiciaire. Mais il peut arriver que l'instance ne soit que suspendue, par exemple quand des poursuites criminelles sont exercées pendant la poursuite devant le tribunal civil. L'instance n'ayant point alors virtuellement cessé d'exister, il y a lieu seulement, non pas à une *reprise* de la procédure, mais à une continuation, qui peut être faite par quelque acte que ce soit. Il ne suffit point toutefois, pour qu'une instance puisse être *reprise*, qu'elle ait été interrompue; il faut, en outre, qu'au moment où elle est interrompue elle soit en état. Or, d'après l'article 343 du code de procédure civile, l'affaire est en état lorsque la plaidoirie est commencée, et la plaidoirie est réputée commencée quand les conclusions ont été contradictoirement prises à l'audience. Dans les affaires qui s'instruisent par écrit, la cause est en état lorsque l'instruction est complète, ou quand les délais pour les productions et réponses sont expirés. Aujourd'hui donc, la cause est dite en état, non plus lorsque les plaidoiries sont terminées, mais quand elles sont seulement commencées, et la loi les répute commencées par cela seul que les conclusions ont été prises respectivement à l'audience, c'est-à-dire avant que l'avocat ait pris la parole.

Devant la cour de cassation, la production et le dépôt au greffe, de la part des parties, des mémoires que la loi les autorise à produire suffisent pour constituer la mise en état d'une affaire; la plaidoirie étant pleinement facultative, elle n'est point nécessaire pour mettre l'affaire en état, puisque ne pas plaider n'entraîne pas de défaut ni ne produit les effets qui en sont les suites. Suivant Pigeau, lorsque l'affaire n'est pas en état contre certaines parties, le jugement doit être différé jusqu'après la demande en *reprise* d'instance.

Le juge n'est point dispensé, par l'article 342 du code de procédure, du devoir de prendre en considération les circonstances qui peuvent nécessiter de justes délais, et notamment d'avoir égard aux liens qui enchaînent entre eux les divers actes d'une procédure. Ainsi, par arrêt du 13 décembre 1848, la cour de cassation a décidé que les appels successivement formés contre les parties qui ont figuré en première instance doivent être joints, quoique, à l'époque du dernier de ces appels, la procédure engagée sur les premiers fût déjà en état, le lien qui les unit ne permettant de réputer l'affaire en état qu'autant qu'elle l'est à l'égard de toutes les parties.

« Dans les affaires qui ne sont pas en état, dit l'article 344, toutes procédures faites postérieurement à la notification de la mort de l'une des parties seront nulles; il ne sera pas besoin de signifier les décès, démissions, interdictions ni destitutions des avoués; les poursuites faites et les jugements obtenus depuis seront nuls, s'il n'y a constitution de nouvel avoué. » L'article 345 ajoute que ni le changement d'état des parties ni la cessation des fonctions dans lesquelles elles procèdent n'empêchent la continuation des procédures. Il n'y a donc pas lieu de reprendre une instance contre une femme qui de mineure devient majeure ou qui passe en puissance de mari, ni lorsqu'une veuve, tutrice de ses enfants, vient à se remarier pendant l'instance; ni, par exemple, lorsque, dans une action portée en justice, un maire, agissant au nom de sa commune, est remplacé par son adjoint ou par un autre maire, mais que la notification de ce changement n'a point été faite à l'adversaire. De ce que le changement d'état n'interrompt point le cours de la procédure il s'ensuit que, si, durant l'instance, un plaideur rendait le bien litigieux, cette circonstance ne nécessiterait point une *reprise* d'instance. « L'acquéreur, dit M. Chauveau, a seulement le droit d'intervenir dans le procès pour la défense de ses droits. »

Il existe cependant un cas où le législateur a cru devoir tenir compte, dans une certaine mesure, même du simple changement d'état de l'une des parties : c'est lorsque, la cause n'étant point encore liée par une constitution d'avoué de la part du défendeur, la position de la partie demanderesse vient à se trouver modifiée. A ce sujet, dit l'article 245 (deuxième alinéa), « le défendeur qui n'aurait point constitué avoué avant le changement d'état ou le décès du demandeur doit être assigné de nouveau, à un délai de huitaine, pour voir adjuger les conclusions et sans qu'il soit besoin de conciliation préalable. » La loi a introduit cette disposition dans l'unique intérêt du défendeur. Elle suppose que, les événements qu'elle prévoit arrivant à un moment où l'instance n'est pas encore contradictoirement engagée, le défendeur peut croire qu'il ne sera pas donné suite au procès. Il faudra, par conséquent, pour que la procédure soit régulière, une assignation nouvelle; le défendeur ne pourra donc être condamné par défaut sur l'ajournement primitif. Nous devons conclure du principe admis par l'article 345 (deuxième alinéa) : 1° que le défendeur peut renoncer au bénéfice qui lui est accordé par la loi et suivre immédiatement l'instance, sauf aux héritiers à invoquer le bénéfice du délai pour faire inventaire et délibérer; par suite, si le défendeur, sans attendre la réassignation, constitue avoué, les héritiers, en

reprenant l'instance, la poursuivront valablement contre lui; 2° que la première assignation, conservant tout son effet d'interpellation judiciaire, fera courir les intérêts du jour où elle aura été notifiée et qu'elle interrompra la prescription.

— *Par qui et contre qui l'instance doit être reprise.* L'instance peut être reprise par le successeur à qui appartient l'objet du procès ou qui le doit. Ainsi, elle peut l'être : par l'héritier, le légataire universel, le légataire à titre universel, le donataire universel ou à titre universel, par le donataire particulier, l'acquéreur, le cessionnaire, en un mot par tous les successeurs dont les intérêts sont engagés dans les procès et qui peuvent éprouver quelque préjudice par la décision à intervenir. Le légataire particulier de l'objet litigieux peut aussi reprendre l'instance. Pothier lui accordait seulement le droit d'intervenir dans le procès; mais notre droit repousse cette doctrine, le légataire particulier pouvant, en effet, exercer toutes les actions relatives à l'objet qui lui est transmis; mais, par exemple, il est nécessaire qu'il obtienne au préalable la délivrance du legs. Toutefois, M. Bonnier fait observer que, si le légataire particulier a qualité pour reprendre l'instance, cela n'empêche point que l'adversaire ne puisse assigner en *reprise* d'instance les représentants directs de la partie décédée, afin de leur faire supporter éventuellement les dommages-intérêts et frais dont ils seraient tenus du fait de leur auteur.

En vertu de la disposition de l'article 1166 du code civil, les créanciers du défunt peuvent aussi reprendre l'instance qui a été interrompue par le décès de leur débiteur.

Du principe que les actes faits par le mandataire, en exécution du mandat et dans l'ignorance du décès de son mandant, sont valables même à l'égard des tiers, il suit qu'une instance peut être utilement reprise par un avoué au nom d'une personne décédée si cet avoué a agi de bonne foi, surtout si la partie contre laquelle l'instance est reprise a elle-même constitué avoué et continue à procéder sur l'assignation en *reprise*.

Quoiqu'une femme mariée sous le régime de la communauté n'ait point figuré dans une procédure dirigée personnellement contre son mari, en revendication et restitution des fruits d'immeubles possédés par lui dès avant le mariage, elle est censée avoir été implicitement en cause, à raison de l'intérêt qu'elle a dans la communauté, et, par conséquent, les enfants, héritiers de leur mère, peuvent reprendre l'instance, malgré la présence du père au procès.

La partie qui peut, en son nom personnel, reprendre directement une action a le droit de reprendre l'instance introduite pour l'exercice de la même action par une partie décédée. C'est ainsi que, lorsqu'une demande formée pour la nomination d'un conseil judiciaire émane de la mère du prodigue, la sœur de celui-ci peut, après le décès de la mère, reprendre l'action introduite par la mère.

L'instance peut être reprise contre tous ceux qui, ayant le droit de la reprendre, ne l'ont pas fait, tels que les successeurs, les héritiers et les légataires; mais il est nécessaire que ceux-ci aient obtenu la délivrance des legs, comme pour le cas, cité plus haut, où ils veulent eux-mêmes reprendre l'instance.

En cas de décès de l'une des parties, il n'est point nécessaire que l'instance soit reprise simultanément contre tous les héritiers du défunt et qu'on les assigne tous.

— *Procédure et jugement de la reprise d'instance.* La *reprise* d'instance ne constituant point une nouvelle action, mais étant seulement la poursuite, la continuation d'une action précédente, elle ne saurait être considérée comme une action principale. De là il suit : 1° qu'on ne peut être contraint d'y appeler des parties qui n'avaient pas été mises en cause dans l'action antérieure; 2° qu'il n'y a pas lieu d'exiger l'accomplissement des formalités prescrites pour les exploits introductifs d'instance.

Nous avons vu que la *reprise* d'instance est volontaire ou forcée. Elle est volontaire quand la partie au profit de laquelle la procédure a été interrompue déclare qu'elle tient l'instance pour reprise; elle est forcée quand, à défaut de cette déclaration, la partie adverse veut poursuivre le procès. Ce dernier cas est prévu par l'article 346 du code de procédure. Suivant cet article, l'assignation en *reprise* d'instance ou en constitution de nouvel avoué doit être donnée aux délais fixés au titre des ajournements, avec indication des noms des avoués qui occupaient et du rapporteur, s'il y en a. Il n'est pas nécessaire, comme l'exigent certains auteurs, que cette assignation contienne copie des pièces de la procédure ni même copie du dernier acte de l'instance originaire. Cette formalité serait inutile; car, l'assignation faisant connaître le domicile des avoués, la partie assignée pourra toujours prendre communication des pièces. Si la partie n'a point été légalement instruite du changement de domicile de son adversaire, l'assignation est valablement donnée au domicile indiqué dans les derniers actes de la procédure.

La demande en *reprise* d'instance doit être portée devant le tribunal qui a été saisi de l'action principale. Mais si le tribunal a renvoyé la cause devant des arbitres domiciliés dans un autre ressort, devant quel juge devra être demandée la *reprise* de l'instance commencée devant ces arbitres? A cet égard, la cour de Metz, par arrêt du 3 décembre 1819, a jugé que les héritiers d'un des signataires d'un compromis doivent être assignés en *reprise* devant le tribunal du domicile de leur auteur à l'époque du compromis, et non devant celui du domicile des arbitres.

Assignation doit être donnée devant la chambre même où était pendante l'action originaire; l'assignation devant une autre chambre et le jugement qui interviendrait ainsi seraient nuls.

Pour être valable, la demande en *reprise* d'instance doit être formée suivant le dernier errement de la procédure, et, d'après un arrêt de la cour de Riom du 22 décembre 1814, si ce dernier errement est une sentence, il faut l'attaquer par opposition ou par la voie de l'appel.

Quand la partie assignée en *reprise* d'instance ne conteste point les conclusions de l'assignation, il est procédé, sur un simple acte d'avoué à avoué, à la discussion et au jugement du fond; mais si la partie conteste la demande en *reprise* d'instance pour défaut de qualité, ou si elle invoque une exception dilatoire, ou enfin si elle allègue l'extinction de la procédure pour cause de péremption ou de désistement, l'incident est alors jugé sommairement.

D'après l'article 349 du code de procédure, si, à l'expiration du délai, la partie assignée ne comparaît pas, il est rendu jugement qui tient la cause pour reprise et ordonne qu'il sera procédé suivant les derniers errements et sans qu'il puisse y avoir d'autres délais que ceux qui resteraient à courir. On doit entendre cette disposition de l'article 349 en ce sens que, si, lors du décès de l'avoué ou de la partie, des délais restaient à courir pour remplir une formalité ou une obligation, la partie condamnée à reprendre l'instance ou à constituer avoué ne jouit que de ce qu'il reste à courir de ce délai. Le tribunal peut néanmoins, suivant Bonnier, accorder une prorogation de délai.

En principe, le jugement rendu par défaut contre une partie, sur la demande en *reprise* d'instance ou en constitution de nouvel avoué, se borne à déclarer la cause reprise et ne statue point sur le fond, qui ne peut être jugé qu'à une nouvelle audience. Toutefois, la jurisprudence admet que, s'il ne s'est élevé aucune contestation entre les parties, il peut être statué tout à la fois et sur la *reprise* d'instance et sur le fond même du procès. Cependant cette opinion ne doit être adoptée que dans le cas où la partie attaquée comparaît et consent à être jugée sur le fond; mais, en cas de défaut de la partie assignée, la règle ci-dessus doit être rigoureusement observée. Quand l'assignation tend à une *reprise* d'instance, la jonction de l'incident au fond ne doit jamais être ordonnée. Toutefois, si l'assignation n'a pour objet qu'une constitution de nouvel avoué, il est préférable que l'incident soit joint au fond, cette constitution ne pouvant soulever aucune difficulté sérieuse.

Le jugement qui statue par défaut sur les demandes en *reprise* d'instance ou en constitution de nouvel avoué est susceptible de péremption, faute d'exécution dans les six mois; mais il est suffisamment exécuté lorsqu'il est signifié et qu'on donne suite à l'instance principale.

La partie défaillante peut former opposition à ce jugement et cette opposition est formée à l'audience même dans les affaires en rapport (C. pr. civ., art. 351). Il est bien entendu que l'opposition ne serait pas recevable si le jugement avait été exécuté; par exemple, s'il avait été procédé sur l'instance déclarée reprise. On doit entendre par « affaires en rapport » celles qui sont instruites par écrit, pour en être fait rapport par l'un des juges; mais, s'il avait été ordonné un délibéré sur rapport, la cause étant en état, les événements survenus plus tard ne pourraient dessaisir le rapporteur, qui devrait toujours faire son rapport au jour indiqué.

Le délai de l'opposition expiré, si la partie défaillante a continué de garder le silence, on procède au jugement définitif, qui pareillement est rendu par défaut. Le jugement de défaut rendu sur le fond, après la signification d'un jugement de défaut sur l'incident en *reprise*, est susceptible d'opposition.

D'après un arrêt de la cour de cassation du 8 juin 1847, la partie qui, soit devant le tribunal de première instance, soit devant la cour d'appel, n'a pas contesté la régularité d'une *reprise* d'instance est non recevable à le faire pour la première fois devant la cour suprême.

—*Reprises matrimoniales.* Lorsque la communauté a été dissoute, les biens que chacun des époux a le droit de prélever avant le partage de cette communauté, soit par lui, soit par ses représentants, constituent ce qu'on appelle ses *reprises* ou ses prélèvements. D'après les articles 1470, 1471 et 1472 du code civil, chaque époux ou son héritier prélève sur la masse des biens : 1° ses biens personnels qui ne sont point entrés en communauté, s'ils existent en nature, ou ceux qui ont été acquis en remploi; 2° le prix de ceux de ces immeubles qui ont été aliénés pendant la communauté et dont il n'a point été fait remploi; 3° les indemnités qui lui sont dues par la communauté. Les *reprises* de la femme s'exercent avant celles du mari. Pour les biens qui n'existent plus en nature, elles s'exercent d'abord sur l'argent comptant, ensuite sur le mobilier et subsidiairement sur les immeubles de la communauté. Dans ce dernier cas, le choix des immeubles est déféré à la femme et à ses héritiers. La femme et les héritiers, en cas d'insuffisance de la communauté, exercent leurs *reprises* sur les biens personnels du mari. Quant au mari, il ne peut exercer ses *reprises* que sur les biens de la communauté.

— Mus. On appelle *reprise* toute la partie d'un air, d'un morceau, d'une pièce musicale quelconque qui se répète deux fois, sans qu'on soit obligé de l'écrire deux fois, cette répétition étant indiquée à l'aide d'un signe graphique particulier, auquel l'usage a donné aussi le nom de *reprise*. Ce signe est figuré par une double barre verticale un peu épaisse qui s'étend du haut en bas de la portée. Comme ces deux barres, si elles ne se trouvent point à la fin du morceau, séparent deux périodes musicales, la *reprise* peut être indiquée de trois façons : s'il s'agit de reprendre la phrase qui les précède, on place deux points à côté de ces barres, à gauche, c'est-à-dire du côté de cette phrase; lorsqu'on veut faire reprendre la phrase qui les suit, on place les deux points à droite, et ainsi ils se trouvent aussi du côté de cette phrase; enfin, quand on doit effectuer successivement la *reprise* et pour la phrase qui précède les barres et pour celle qui les suit, on place quatre points, deux de chaque côté. Il est inutile de faire observer qu'un signe de *reprise* doit nécessairement correspondre avec un autre signe du même genre, qui indique à partir de quel endroit le fragment sera répété; la phrase objet de cette répétition se trouve, par conséquent, enfermée entre deux signes semblables, entre deux *reprises*.

La *reprise* est un signe très-fréquent dans la musique, surtout dans la musique instrumentale. Ainsi, un premier *allegro* de symphonie, de sonate, de duo, de trio, de quatuor, de quintette, etc., est presque toujours composé de deux *reprises*, c'est-à-dire de deux grandes périodes parfaitement tranchées, qui se répètent chacune deux fois. Dans les nombreux morceaux de musique d'ensemble qui renferment un menuet et un trio, ce double fragment est toujours écrit en *reprises*, c'est-à-dire que le menuet en contient deux et le trio autant; mais ici une convention est établie dont on ne se départ jamais. En jouant le menuet, on commence par faire exactement les *reprises*, et l'on agit de même à l'égard du trio qui suit; mais lorsqu'on reprend le menuet, ainsi que le prescrit le *da capo*, on le dit d'un bout à l'autre cette seconde fois, sans égard pour les signes de *reprise*, qui sont considérés alors comme s'ils n'existaient point. « C'est le goût, dit Castil-Blaze, qui a dicté cette manière de rendre la musique, et voici la raison qui la justifie. On revient à ce qui a déjà été entendu deux fois; de nouvelles répétitions seraient déplacées. Il est nécessaire de donner à cette partie une élocution plus libre, une marche plus rapide en la reproduisant, pour que l'oreille goûte encore les charmes du discours qu'elle connaît et qui semble se dérober avec coquetterie à son attention, au lieu de la fatiguer par des redites fastidieuses. »

— Théâtre. Lorsqu'un théâtre, après avoir abandonné momentanément une pièce de son répertoire, se décide à la présenter de nouveau au public, on dit qu'il la reprend. Dans ce cas, l'affiche mentionne le fait et place, à côté du titre de l'ouvrage, le mot *reprise*. Certaines pièces, après avoir eu peu de succès à leur apparition, en obtiennent au contraire beaucoup à la *reprise*, soit par suite d'une modification dans le goût du public, soit par le fait d'une meilleure interprétation; le contraire s'est produit aussi, et l'étonnement n'a pas été mince lorsqu'on a vu des ouvrages, très-heureux lors de leur première apparition, ne provoquer à la *reprise* que l'indifférence ou même l'hostilité du public. Parmi les pièces de théâtre, il en est qui ont eu des *reprises* presque innombrables, et, loin de perdre avec le temps dans l'estime des spectateurs, elles se sont créé chaque fois de nouvelles sympathies. C'est là, généralement, le fait des chefs-d'œuvre, ou tout au moins des œuvres maîtresses; c'est ainsi que *Guillaume Tell*, la *Dame blanche*, le *Pré aux clercs*, *Zampa*, *Faust*, *François le Champi*, les *Faux bonshommes*, *Mercadet*, etc., ont toujours vu leur succès s'accroître à chaque nouvelle *reprise*. Aussi voit-on quelquefois les directeurs abuser de ce mot *reprise* et l'accoler sur leur affiche au titre d'une œuvre qui n'a réellement pas quitté le répertoire, et qui a été jouée depuis trois mois à peine. C'est une petite supercherie qui réussit quelquefois à attirer le public.

— Hortic. Quand les végétaux ont été transplantés, ils languissent ordinairement pendant un temps plus ou moins long et ne donnent en quelque sorte aucun signe de vie. Puis on les voit reprendre leurs fonctions et poursuivre leur développement; on dit alors qu'ils ont repris. Si l'on veut que la *reprise* soit prompte et assurée, il faut, dans la transplantation, ménager les racines des arbres et des plantes; quand on ne peut pas les replanter immédiatement, il faut les tenir dans l'eau, ou du moins les mettre en jauge dans la terre humide, afin que ces racines ne se dessèchent pas. Les arbres, les arbustes et les plantes délicates demandent à être garantis du soleil plusieurs jours de suite après la plantation, mais découverts tant que cet astre n'est pas sur l'horizon. L'excès d'eau est plus nuisible à la *reprise* que la sécheresse.

REPRISER v. a. ou tr. (re-pri-zé — du préf. *re*, et de *priser*). Priser, estimer de nouveau.

— Raccommoder en faisant des reprises : REPRISER *des bas. Ils étaient mariés à d'habiles blanchisseuses de dentelles, qui* REPRISAIENT *aussi les cachemires.* (Balz.)

— v. n. ou intr. Reprendre du tabac : *Après sa maladie, il* REPRISA *comme de coutume.*

REPRISEUSE s. f. (re-pri-zeu-ze — rad. *repriser*). Couturière qui fait les reprises : *C'est une* REPRISEUSE *de dentelles et de cachemires.* (Balz.)

RÉPROBATEUR, TRICE adj. (ré-pro-ba-teur, tri-se — lat. *reprobator;* de *reprobare*, réprouver). Qui annonce, qui exprime la réprobation : *Un ton* RÉPROBATEUR. *Cet accent* RÉPROBATEUR. *Sa voix* RÉPROBATRICE. (Acad.)

RÉPROBATION s. f. (ré-pro-ba-si-on — lat. *reprobatio;* de *reprobare*, réprouver). Action de réprouver : *Dieu, d'après la* Genèse, *marqua Caïn d'un signe de* RÉPROBATION.

— Théol. Jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents : *Les questions de la prédestination et de la* RÉPROBATION *ont exercé les théologiens. Il n'y a point de* RÉPROBATION *pour ceux qui espèrent.* (Boss.)

— Répulsion violente, blâme très-sévère : *Cette action mérite la* RÉPROBATION *publique. Cela est digne de* RÉPROBATION. *Encourir la* RÉPROBATION *des gens de bien.* (Acad.) *Toute forme qui, après avoir créé un progrès, disparait abolie par ce progrès lui-même est désormais frappée de* RÉPROBATION. (E. Pelletan.)

REPROCHABLE adj. (re-pro-cha-ble — rad. *reproche*). Qui mérite d'être reproché : *Action* REPROCHABLE. *Ce n'est pas là une faute* REPROCHABLE. (Acad.) *Quand on a commis une chose* REPROCHABLE, *le ciel, en punition, vous en impose les témoins.* (Chateaub.) ‖ Qui mérite qu'on lui adresse des reproches : *Les hommes du milieu social sont essentiellement incomplets, sans être notamment* REPROCHABLES. (Balz.)

— Pratiq. Se dit des témoins, des témoignages qui sont suspects, qui peuvent être récusés : *Témoin* REPROCHABLE. *Témoignage* REPROCHABLE.

REPROCHE s. m. (re-pro-che). Blâme; action de rappeler une chose pour en inspirer le regret ou en faire honte : *Sanglant* REPROCHE. REPROCHES *amers. En venir aux* REPROCHES. *J'en ai reçu des* REPROCHES. *Il s'est attiré de justes* REPROCHES. *On l'a accablé de* REPROCHES. *Il est à l'abri des* REPROCHES. *Le* REPROCHE *le plus léger est bien lourd sur le cœur.* (La Bruy.) *Il y a des* REPROCHES *qui louent et des louanges qui médisent.* (La Rochef.) *On craint plus la disgrâce de César que le* REPROCHE *de sa conscience.* (Mass.) *Ni le* REPROCHE, *ni la crainte, ni l'ambition ne trouble les instants d'un honnête homme en place.* (Marmontel.) *Quand on n'est pas sans* REPROCHE, *on s'abuse par des sophismes.* (Lemontey.) *On n'est jamais moins indulgent que lorsqu'on a un* REPROCHE *à se faire.* (Mme S. Gay.) *Les seuls* REPROCHES *dont on profite sont ceux que l'on se fait à soi-même.* (Beauchêne.) *La vie la meilleure n'est pas exempte de* REPROCHES. (Mme Guizot.)

Les rois craignent surtout le *reproche* et la plainte.
RACINE.

Mon Dieu! qui marche droit ne craint pas de *reproches.*
FABRE D'ÉGLANTINE.

— Objet dont la vue ou la pensée inspire une honte, un regret : *La vertu impose quelquefois à ceux mêmes pour qui elle est un* REPROCHE. (La Rochef.-Doud.)

On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit trop,
Et leur seule présence est un secret *reproche.*
CORNEILLE.

— *Sans reproche*, A qui l'on ne peut rien reprocher : *Bayard fut surnommé le chevalier sans peur et* SANS REPROCHE. (Acad.)

Sans peur et *sans reproche*, à mon heure suprême
Je sens mon âme fuir, contente d'elle-même.
DU BELLOY.

‖ Sans prétendre faire des reproches : SANS REPROCHE. *Soit dit* SANS REPROCHE, *je lui ai rendu plus d'un service.* (Acad.)

— Prov. *A bien faire il n'y a point de reproche*, Le moyen de ne s'attirer aucun reproche, c'est de bien agir.

— s. m. pl. Pratiq. Raisons qu'on produit pour récuser des témoins : *Fournir des* REPROCHES. *Il a produit ses* REPROCHES, *et ils ont été jugés pertinents.* (Acad.)

— Allus. hist. Être sans peur et sans reproche, Allusion au surnom qui a été donné au chevalier Bayard, à cause de sa bravoure et de ses vertus. L'application en est facile à saisir et revient souvent sous la plume des écrivains.

DELATOUR.
« Il m'est venu
Que vous vous composiez un joli revenu.

DUBOIS.
Un revenu! monsieur sait bien quels sont mes gages.

DELATOUR.
Oui; mais je ne sais pas quels sont vos tripotages.
Vous seriez, m'a-t-on dit, un courtier de laquais.
Prenez garde, Dubois; car si je remarquais...

DUBOIS.
Oh! je *suis* là-dessus *sans peur et sans reproches.* »

PONSARD.

« Colonge observa Aurélie; il la trouva tout à fait résignée au rôle de reine de salon et prête à exercer, *sans peur et sans reproche*, l'empire que semblait lui promettre sa beauté. Le résultat de cette épreuve rassura Colonge pour le présent, sans le tranquilliser complétement sur l'avenir. Il est tant de femmes qui, de la devise du chevalier *Bayard*, finissent par ne garder que la moitié. »

CHARLES DE BERNARD.

« Je me connais en gentilshommes. Si Gaspard n'était pas tout ce qu'il paraît être, je n'aurais pas attendu qu'on vînt m'en instruire, je l'aurais bien démasqué moi-même. Le vicomte est digne de sa race. Comme ce chevalier dont Laure m'a quelquefois parlé, il est *sans peur et sans reproche.* »

JULES SANDEAU.

« La comtesse de Chantevilliers, mon pauvre Adolphe, c'est la *femme sans peur et sans reproche;* c'est l'ange qui n'a jamais failli et qui plane majestueusement au-dessus des faiblesses humaines; c'est la reine des salons qu'elle veut bien honorer de sa présence; c'est l'arbitre du goût, le juge des réputations et des talents, la dispensatrice des éloges et du blâme. »

CHARLES DE BERNARD.

REPROCHÉ, ÉE (re-pro-ché) part. passé du v. Reprocher. Dont on fait reproche : *Faute sévèrement* REPROCHÉE. *Toutes les fautes* REPROCHÉES *à la tyrannie peuvent être attribuées à la servilité.* (De Ségur.)

Un bienfait *reproché* tint toujours lieu d'offense.

RACINE.

— Prov. *Un bienfait reproché tient lieu d'offense*, Un bienfait qu'on rappelle avec regret à celui qui l'a reçu l'offense comme une injure.

— Jurispr. Récusé : *Témoin* REPROCHÉ. *Témoignage* REPROCHÉ.

REPROCHER v. a. ou tr. (re-pro-ché — d'un type latin *repropiare;* de *re*, préfixe, et de *prope*, proche. C'est donc proprement un synonyme de *rapprocher*. Du sens de *rapprocher*, mettre sous les yeux, le mot a facilement pu tourner au sens actuel. Le Père Labbé s'est singulièrement fourvoyé en expliquant le mot en ces termes : « C'est proprement récuser quelqu'un pour juge ou pour témoin, à cause qu'il est *proche* parent de la partie. » Les étymologies tirées de *reciprocare* ou de *opprobrium* sont également insoutenables). Faire un reproche, adresser des reproches à : REPROCHER *à un homme les fautes qu'il a commises.* REPROCHER *à une personne ses défauts, ses imperfections, sa naissance. Qu'avez-vous à lui* REPROCHER ? *Ma conscience ne me* REPROCHE *rien. On lui* REPROCHE *d'être peu attentif. Comme les hommes ne se dégoûtent pas du vice, il ne faut pas aussi se lasser de le leur* REPROCHER. (La Bruy.) *On peut, en général,* REPROCHER *à nos auteurs français d'avoir trop francisé, s'il est permis de parler ainsi, les sujets anciens et étrangers qu'ils ont traités.* (Grimm.) *Milton disait à ceux qui lui* REPROCHAIENT *d'avoir servi un tyran : « Il nous a délivré des rois. »* (Chateaub.) *Celui qui pense qu'on le trahit et qui le* REPROCHE *sans raison inspire quelquefois l'envie de mériter le reproche.* (De Jussieu.) *Le plus souvent, les gens qu'on veut sauver vous* REPROCHENT *de les perdre.* (E. de Gir.)

— Rappeler avec aigreur : REPROCHER *à quelqu'un un bienfait qu'il a reçu, un service qu'on lui a rendu.*

— Faire honte de, rappeler avec honte le souvenir de : *Votre élévation, vos richesses vous* REPROCHENT *votre bassesse, et vos places vous* REPROCHENT *sans cesse les avilissements qui les ont méritées.* (Mass.)

Tout *reproche* à mon cœur le feu qui me dévore;
Je respire un amour que ma raison abhorre.

CRÉBILLON.

Etes-vous satisfait? — Moi, dit-il, pourquoi non?
N'ai-je pas quatre pieds aussi bien que les autres?
Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien *reproché*.

LA FONTAINE.

— *Reprocher les morceaux à quelqu'un*, Faire sentir à quelqu'un qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret : *Ce n'est pas pour vous* REPROCHER VOS MORCEAUX, *mais vous avez beaucoup mangé.* (Acad.)

— Pratiq. Récuser en alléguant des raisons : REPROCHER *des témoins.* REPROCHER *un témoignage.*

Se reprocher v. pr. Être reproché : *Un bienfait ne doit jamais* SE REPROCHER.

— S'adresser à soi-même un reproche : *Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur, celui d'avoir quelque chose à* SE REPROCHER. (La Bruy.) *L'homme le plus coupable est celui qui peut* SE REPROCHER *les fautes des autres.* (A. d'Houdetot.)

— N'employer, ne dépenser qu'à regret : *L'avare* SE REPROCHE *tout, même la nourriture qu'il prend.*

— Réciproq. Se faire mutuellement reproche de : *Le sage s'instruit en écoutant les fous* SE REPROCHER *leurs extravagances.* (Boiste.)

REPROCHEUR, EUSE s. (re-pro-cheur, eu-ze — rad. *reprocher*). Personne qui reproche : *Il n'y a rien de plus fâcheux que les grands* REPROCHEURS *de bienfaits.* (Le Vayer.) ‖ Peu usité.

REPRODUCTEUR, TRICE adj. (re-pro-du-kteur, tri-se — rad. *reproduire*). Qui reproduit, qui sert à la reproduction : *Organes* REPRODUCTEURS. *Forces* REPRODUCTRICES. (Acad.) *Plusieurs insectes meurent immédiatement après l'acte* REPRODUCTEUR. (Maquel.) *Les fruits ont noué, ils aspirent l'énergie vitale et* REPRODUCTRICE *qui doit mettre sur pied de nouveaux individus.* (De Guérin.)

— s. m. Animal employé à la reproduction : *On appelle sélection artificielle l'amélioration d'une race par le choix intelligent des* REPRODUCTEURS. (F. Pillon.)

— Encycl. V. REPRODUCTION.

REPRODUCTIBILITÉ s. f. (re-pro-du-kti-bi-li-té — rad. *reproduire*). Caractère de ce qui peut être reproduit : *La* REPRODUCTIBILITÉ *des êtres.*

REPRODUCTIBLE adj. (re-pro-du-kti-ble — rad. *reproduire*). Qui peut être reproduit.

REPRODUCTIF, IVE adj. (re-pro-du-ktiff, i-ve — rad. *reproduire*). Qui reproduit, qui a la reproduction pour but ou pour résultat : *Force* REPRODUCTIVE.

— Econ. politiq. *Consommation reproductive*, Consommation qui engendre un nouveau produit.

REPRODUCTION s. f. (re-pro-du-ksi-on — du préf. *re*, et de *production*). Action de reproduire, nouvelle production.

— Production d'êtres semblables à ceux qui les ont produits : *La faculté de* REPRODUCTION, *dans l'espèce humaine, est moins puissante que dans toute autre.* (F. Bastiat.) *Le beau sexe n'a point d'autre destination naturelle que la* REPRODUCTION. (Virey.) *Pour la* REPRODUCTION *des espèces, la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la fécondance.* (Cuvier.) *On cite plusieurs hommes de génie dont la pensée a toujours plané au-dessus de l'instinct de* REPRODUCTION. (Maquel.) *La fin du mariage est de conserver le genre humain par la* REPRODUCTION. (De Bonald.) *La* REPRODUCTION *de certaines plantes ne peut avoir lieu sans le secours d'une autre plante.* (A. Martin.)

— Imitation fidèle : *L'art est la* REPRODUCTION *libre de la beauté.* (Cousin.) *Le sentiment du charme particulier qui s'attache à la* REPRODUCTION *des scènes de la nature par le pinceau est une jouissance toute moderne.* (Ste-Beuve.) ‖ Action d'éditer de nouveau : *La* REPRODUCTION *de ce roman est interdite. La Société des gens de lettres perçoit les droits de* REPRODUCTION *des œuvres de ses membres.*

— Econ. politiq. Action par laquelle on reproduit industriellement les valeurs consommées.

— Zool. Production d'une partie qui remplace une partie similaire détruite : *La* REPRODUCTION *des pattes d'une écrevisse, de la queue d'un lézard.* (Acad.)

— **Encycl.** Physiol. Dans l'un et l'autre règne organique, la multiplication des individus peut se faire de plusieurs manières. Tantôt elle résulte du fractionnement du corps de l'individu souche, phénomène que les physiologistes désignent sous le nom de *scissiparité.* D'autres fois, elle est la conséquence de l'accroissement d'une portion de ce corps, qui, en se développant, devient semblable à l'individu dont elle dépend; c'est ce que l'on appelle *gemmiparité* ou *reproduction* par bourgeonnement. Enfin, dans d'autres cas, elle a lieu au moyen d'œufs ou de graines, c'est-à-dire de corps qui se séparent de l'organisme producteur avant d'avoir donné naissance à une première ébauche de l'organisme nouveau, mais qui sont aptes à se constituer de la sorte quand ils sont placés dans des conditions déterminées. Du reste, ces divers modes de *reproduction* ont un caractère commun. (Milne Edwards.)

— *Scissiparité.* On sait combien la nature a de tendance à réparer les pertes de substance qui se produisent chez les êtres vivants. Cette remarquable propriété qui, chez les animaux supérieurs, ne s'observe que lorsque la portion enlevée est peu considérable, puisqu'elle se borne à la cicatrisation des plaies, à la production de tissu osseux, dans les cas de fracture, et au rétablissement d'un conducteur nerveux, d'un vaisseau sanguin ou d'une portion de canal intestinal, atteint tout son développement dans les classes moins élevées de l'échelle animale.

Ainsi personne n'ignore que la queue des lézards se casse facilement, mais que la mutilation déterminée de la sorte n'est que temporaire, et que bientôt un nouvel appendice caudal se développe à la place de celui qui a été détaché.

Chez quelques autres vertébrés inférieurs, et notamment chez les tritons ou salamandres aquatiques, la puissance réparatrice de l'organisme est même plus grande encore, et les pattes, avec leurs os, leurs muscles, leurs vaisseaux sanguins et leurs nerfs, peuvent être reproduites de la sorte. On a vu aussi la mâchoire inférieure et le globe de l'œil se régénérer complétement chez ces singuliers batraciens. Chez les crabes, les écrevisses et beaucoup d'autres crustacés, la *reproduction* des membres se fait avec une facilité encore plus grande. Les araignées peuvent aussi réparer la perte d'une patte tout entière. Il en est de même pour les myriapodes, et chez certains insectes on a constaté des phénomènes du même ordre. On a vu un travail réparateur analogue s'établir chez les limaçons et chez d'autres mollusques dont une partie de la tête avait été enlevée, et rien n'est plus commun que de trouver, sur les bords de la mer, des astéries dont plusieurs branches sont en train de se reconstituer.

Nous voyons donc que, chez tous les animaux, l'organisme tend toujours à se compléter, et que dans les espèces inférieures cette tendance peut amener la reconstitution d'une partie considérable du corps. (Milne Edwards.)

D'autre part, tout être vivant peut être considéré comme un assemblage d'*organites* dont la vie propre n'est pas nécessairement liée à la vie générale de l'être dont ils font partie. Et cela n'est pas une simple vue de l'esprit; des faits nombreux et bien observés en viennent démontrer l'exactitude; combien de fois n'a-t-on pas vu les tronçons du corps d'un ver de terre continuer à se mouvoir après avoir été séparés!

Admettons que, chez ces animaux, la puissance réparatrice s'exerce comme chez le lézard ou la salamandre; les deux fragments continuant à vivre après la division de l'animal tendront à se compléter de façon à réaliser le type propre de l'espèce dont ils proviennent et à constituer ainsi un individu nouveau. Effectivement, c'est de la sorte que les choses se passent chez les lombrics ou vers de terre, les naïs et quelques autres animaux annelés. Bonnet, à qui l'on doit une longue série d'expériences intéressantes sur ce sujet, constata que, si l'on coupe en deux le corps d'un de ces vers, chaque fragment peut continuer à vivre et peut se compléter : la portion antérieure en reproduisant la portion caudale dont elle avait été privée, et la portion postérieure en reproduisant une tête. Les deux animaux formés ainsi aux dépens d'un individu unique furent divisés à leur tour, et il en résulta quatre individus dont la multiplication par scissiparité fut effectuée avec non moins de facilité. Enfin, une seule naïs, ayant été divisée en vingt-quatre portions, donna encore des résultats analogues. Presque tous ces fragments vécurent, se complétèrent et devinrent autant d'individus semblables à l'individu souche.

Ces mêmes particularités ont été observées également chez les planaires et chez les hydres ou polypes d'eau douce. Ces derniers sont ceux qui possèdent au plus haut degré cette propriété singulière.

Mais ces faits ne sont que les résultats de divisions accidentelles, dont la véritable importance est d'avoir appelé l'attention sur des faits analogues réalisés par la nature. En étudiant les polypes d'eau douce, Trembley vit le corps d'un de ces animaux se contracter circulairement vers le milieu, puis se rompre dans le point étranglé et chaque fragment se développer de façon à devenir bientôt un individu complet.

— *Gemmiparité.* La gemmiparité est un phénomème fort analogue à la scissiparité; la production de l'individu nouveau est aussi une conséquence directe du mode de croissance du corps de l'individu souche; mais les parties préexistantes de celui-ci n'entrent pas dans l'organisation du jeune ou n'y occupent qu'une place très-minime, et celui-ci est constitué par des tissus de nouvelle formation qui se développent sur un ou plusieurs points du corps de l'individu producteur et qui sont en continuité de substance avec ces mêmes parties. La tendance à coordonner la matière assimilée de façon à réaliser la forme zoologique propre à l'espèce, au lieu de se manifester dans des fragments plus ou moins volumineux de l'organisme souche, se concentre ici dans un tissu nouveau produit par cet organisme, mais ne pouvant vivre encore d'une vie indépendante et devant, pendant un certain temps, rester en connexion intime avec l'individu qui l'engendre et le nourrit. (Milne Edwards.)

Des faits feront plus facilement comprendre ce qui précède. Les hydres ou polypes d'eau douce ont le corps cylindrique, creusé dans presque toute sa longueur d'une grande cavité digestive qui, inférieurement, se termine en cul-de-sac et, par l'extrémité opposée, communique au dehors au moyen d'une bouche située au sommet d'un renflement dont la base est entourée d'un cercle de bras ou tentacules filiformes. Lorsqu'un nouveau polype doit se former, on observe un léger renflement d'un point bien circonscrit de la paroi latérale de la cavité stomacale, qui fait alors saillie à la surface du corps et prend bientôt la forme d'un tubercule ou mamelon. Celui-ci s'allonge et se creuse d'une cavité qui en occupe l'axe et qui est un prolongement de l'estomac de l'individu souche, mais qui ne communique pas directement avec l'extérieur et se termine en cul-de-sac extérieurement. Les tentacules commencent alors à naître autour de l'extrémité libre du bourgeon, dont la base se rétrécit et se transforme en un cylindre plein, de manière à interrompre la communication entre la cavité centrale de l'individu en voie de formation et l'estomac de l'individu souche; puis l'extrémité opposée du bourgeon se renfle et se perfore pour donner naissance à la bouche; enfin, le pied s'étrangle et le nouveau polype ainsi constitué se détache de l'individu protecteur pour devenir libre et jouir d'une vie complétement indépendante. (Milne Edwards.)

Tel est le mode de formation des coralliaires, des sertulariens, des médusaires, des bryozaires et de certaines ascidies. Il est à remarquer que, dans l'immense majorité des cas, les animaux qui naissent ainsi par gemmation, contrairement à ce qui se passe chez les hydres, restent fixés sur l'individu souche et se reproduisent à leur tour par gemmation pour former ainsi des animaux agrégés.

— *Reproduction par bulbilles.* Dans quelques cas, la multiplication des animaux, tout en étant encore un phénomène de nutrition, s'effectue d'une manière un peu différente.

La portion de l'organisme de l'individu souche qui correspond au bourgeon reproducteur se détache avant d'avoir constitué un nouvel individu semblable au premier, mais n'en continue pas moins à vivre et à s'accroître, et, en se développant, elle acquiert le mode de structure propre aux représentants parfaits de son espèce. On désigne sous le nom de bulbilles ces espèces de bourgeons caducs qui, de même que chacun des fragments du corps d'un animal scissipare, jouissent de la propriété de se compléter de façon à réaliser la forme typique propre de leur race. (Milne Edwards.) V., pour la *reproduction* par œuf ou graine, ces mots, ainsi qu'OVAIRE, OVULATION, FŒTUS, etc., etc.

— Econ rur. I. CHOIX DES ANIMAUX POUR LA REPRODUCTION. 1° *Espèce chevaline.* Les reproducteurs des deux sexes doivent jouir d'une bonne santé, être exempts de tares et de toute difformité corporelle; cependant les animaux qui ont perdu un œil par accident, qui boitent à la suite d'un coup et qui sont, par cela même, dépréciés au point de vue du travail, ne doivent point être rejetés des haras; mais les chevaux disposés à certaines affections héréditaires, qui peuvent ne pas nuire beaucoup au cheval de trait, doivent être écartés de la *reproduction*. Chez les reproducteurs, la poitrine doit être ample, pour que la circulation s'y effectue librement, que le cœur y fonctionne aisément; elle doit, de plus, être profonde, car, dans ce cas, elle donne de la longueur à l'épaule, longueur nécessaire à la production des allures rapides. Le garrot doit être élevé, pour rejeter la selle en arrière et pour donner plus de longueur aux muscles des membres et à ceux qui meuvent la tête et le tronc. La tête doit être large au sommet, mince à l'extrémité et légère. Il faut, en outre, rechercher des reproducteurs qui aient les ganaches écartées, le chanfrein épais, les naseaux et les yeux bien ouverts, les oreilles bien plantées et mobiles, tous caractères qui annoncent une respiration facile et de l'intelligence; les lombes larges et courts; le flanc étroit; la croupe longue, bien musclée; l'avant-bras large, épais et pourvu de muscles très-distincts; le jarret également large, à saillies osseuses bien évidées; les tendons larges et gros; les pieds moyens et formés d'une corne lisse avec des talons médiocrement rapprochés, ce qui indique des animaux de bonne race et conformés pour faire un bon service. Quant aux aplombs, ils sont très-nécessaires, puisque, dans le cheval, chaque membre doit supporter sa part proportionnelle du poids total du corps. Il faut tenir compte aussi, dans le choix d'un reproducteur, de l'état d'embonpoint, en le rapportant au régime auquel il est soumis. Un grand embonpoint indique une nourriture substantielle qui a pu le rendre exigeant, ou montre qu'il est d'un tempérament lymphatique et peu apte à la propagation de l'espèce. Si, au contraire, l'étalon reçoit une bonne nourriture et reste maigre, c'est le signe d'un état maladif grave ou d'un tempérament nerveux. On a voulu trouver dans la couleur de la robe le moyen de reconnaître les qualités des chevaux. Ainsi les couleurs claires, pâles, délavées sont, en général, les moins estimées dans les bêtes de travail. Mais il faut distinguer la couleur des poils de celle de la peau. Ainsi un cheval à robe blanche qui a les yeux, les lèvres et l'anus noirs est estimé. Dans tous les cas, on ne peut juger des qualités des chevaux d'après la nuance du poil. Seulement, il ne faut pas oublier que les chevaux blancs et même les chevaux gris sont exposés à la mélanose.

Bourgelat veut qu'on emploie à la *reproduction* les chevaux du Nord à quatre ans et ceux du Midi à six ans; mais aujourd'hui qu'on hâte le développement des jeunes chevaux par une bonne nourriture, on peut les employer à la *reproduction* dès l'âge de trois et de quatre ans, en ne leur livrant qu'un petit nombre de juments, la première année surtout. Il n'y a pas d'inconvénient à employer à la *reproduction* des mâles âgés. On connaît plusieurs vieux étalons qui ont donné d'ex-

cellents produits. Aristote cite un cheval qui faisait encore de très-bons poulains à quarante ans. Les plus célèbres étalons anglais n'ont montré leur supériorité que dans un âge avancé. Ainsi le père d'Eclipse avait quatorze ans, celui d'Elis seize, celui de Whalebone dix-sept, celui de Whisker vingt-deux, quand ces nobles coursiers furent engendrés. Il en est de même pour les juments; elles donnent de bons poulains tant qu'elles sont vigoureuses et qu'elles se nourrissent bien.

Les animaux reproducteurs de l'espèce chevaline doivent, de plus, être forts, vifs, vigoureux, aptes à saisir la volonté de l'homme et à y obéir, ce dont on s'assure en les essayant aux diverses allures. Les étalons mous, insensibles, sans énergie, dont les oreilles sont immobiles, le regard fixe, doivent être éloignés de la *reproduction;* car ils donnent des produits sans fond, que la plus petite course met en nage. Mais ces reproducteurs ne doivent être ni méchants ni ombrageux, car les qualités et les défauts qui tiennent au caractère se transmettent par la génération comme la conformation des organes.

Les animaux reproducteurs doivent, en outre, posséder des qualités particulières selon leur sexe. Ainsi l'étalon qui possède des testicules volumineux est fort, vigoureux, apte à la propagation de l'espèce, tandis que, si le contraire a lieu, l'étalon est faible et débile. Le pénis doit être assez volumineux sans l'être trop, et il est bon qu'il sorte légèrement du fourreau toutes les fois que le cheval urine. Un étalon aux formes parfaites n'est pas toujours un très-bon reproducteur, et son aptitude au travail ne prouve pas toujours qu'il donnera de bons produits. Il faut avant tout chercher dans un étalon les qualités qui annoncent l'aptitude à engendrer de bons chevaux. Les juments que l'on destine à la *reproduction* doivent avoir une croupe large, un bassin ample, sans tumeurs molles ni exostoses pouvant nuire à la parturition; les mamelles développées, saines et actives. Il faut éviter de faire couvrir une jument qui porte des cicatrices à la vulve, car ces cicatrices indiquent qu'elle a éprouvé des chutes de la matrice, du vagin, et que les parties ont été, après la réduction, maintenues par des sutures. Ce renversement se renouvelle chez les femelles qui l'ont eu une fois quand on les fait porter de nouveau.

2° *Espèce bovine.* Quand on choisit des reproducteurs parmi les animaux de cette espèce, quelle que soit la destination des animaux que l'on veut produire, « le taureau et la vache, dit M. Magne, présenteront les caractères suivants : squelette ample et léger; corps long plutôt que court, cylindrique plutôt qu'aplati, à dessus large et horizontal; garrot épais, non saillant; côtes rondes et prolongées en arrière; poitrine profonde et épaisse derrière les coudes; flanc court; ventre peu développé; poitrail large, saillant; tête fine, légère; membres bien plantés, épais à la partie supérieure, minces à la partie inférieure; épaules charnues; croupe ample, garnie de forts muscles se prolongeant jusqu'au bas de la jambe; queue grosse à la base et fine à l'extrémité, ce qui prouve que les os sont grêles et les muscles développés; peau souple, poil lisse; cornes fines, de couleur claire; tissus sous-cutanés lâches; maniements moelleux. » Enfin ces animaux doivent être vifs, robustes, gais, avec des yeux vifs, des oreilles hardies, une respiration facile, le poil brillant, le mufle frais et humide, l'appétit bon, et toutes les fonctions régulières. Dans le choix des reproducteurs de cette espèce, il faut chercher toujours à conserver les conditions fondamentales des aptitudes pour que l'économie animale se maintienne en très-bon état et fournisse en abondance les matériaux nécessaires à la production du travail, du lait et de la viande.

Dans le choix particulier des deux sexes, le taureau doit paraître fort et présenter des formes masculines; les organes génitaux doivent être bien conformés. Le taureau peut féconder sa femelle à l'âge de dix à douze mois. On l'emploie, en le nourrissant bien, comme étalon, à l'âge de quatorze à quinze mois. On lui donne d'abord peu de femelles et, de préférence, celles dont les veaux sont destinés à la boucherie, car les veaux qui proviennent de jeunes taureaux sont plus mous et plus précoces. Mais pour donner des bœufs de travail, les étalons doivent avoir de deux à quatre ans. Les taureaux après cet âge deviennent méchants, dangereux; il ne faut donc pas les garder plus âgés, car alors la castration ne les modifierait plus suffisamment; ils s'engraisseraient difficilement et ils donneraient de mauvaise viande. La taille du taureau doit, autant que possible, être en rapport avec celle de la vache qu'il doit féconder; car si l'on donne de gros taureaux à de petites vaches, ils sont lourds, les fatiguent et peuvent même les renverser. Les vaches que l'on fait reproduire trop tôt s'épuisent; c'est pourquoi on doit séparer les femelles des mâles après l'âge de sept à huit mois. Mais il est trop tard de ne les faire reproduire qu'à l'âge de trois ans, comme on l'a dit; le mieux est de les livrer au taureau à l'âge de quinze ou dix-huit mois, à condition qu'elles auront été bien nourries et qu'on les soignera pendant la gestation. Si l'on ne fait couvrir les génisses qu'à trois ans, même à deux ans, il faut les nourrir une année sans aucun profit, et, si elles ne retiennent pas la première fois, c'est une perte considérable.

Dans le choix des reproducteurs, il faut avoir égard à la destination des produits, afin de choisir pour la *reproduction* des animaux possédant les qualités dont on a le plus grand besoin. Ainsi un taureau ayant les jarrets faibles, les membres sans aplomb, peut donner de très-bonnes bêtes de boucherie et des vaches à lait; tandis qu'il peut être avantageux, dans certains cas, de faire produire des bœufs de travail par des taureaux peu propres à communiquer les qualités laitières et mal disposés à prendre la graisse. Les reproducteurs destinés à produire des animaux de boucherie doivent seulement présenter les signes d'une grande aptitude à se bien nourrir et à donner beaucoup de viande. Ainsi, ils doivent avoir un train postérieur très-développé et une grande légèreté dans l'avant-train. Pour créer des animaux de travail, il faut rechercher des reproducteurs qui aient les lombes solides, les membres forts et bien d'aplomb, les tendons forts et les articulations larges, le poitrail ouvert, le garrot épais, le train postérieur carré; mais c'est un tort de rechercher une tête large, des cornes fortes, une encolure volumineuse et des membres gros, car ces formes complétement inutiles nuisent aux animaux au point de vue de la boucherie. Dans les reproducteurs destinés à créer des vaches à lait, il faut, indépendemment des caractères qui annoncent les aptitudes générales, un caractère doux, des formes fines et une expression féminine. Les femelles doivent avoir les mamelles bien développées, l'écusson très-étendu et les veines du pis et du périnée grosses et flexueuses. Les qualités laitières dépendent des pères comme des mères; mais les taureaux ne présentent qu'à un faible degré les caractères qui indiquent ces qualités, qui sont essentiellement héréditaires, quoique cependant influencées par le climat; telles qu'on les rencontre dans les bonnes races laitières, elles résultent de la domesticité, de la nourriture et d'une traite longtemps continuée. Pour les propager, il faut faire reproduire les animaux qui les possèdent ou qui descendent d'individus qui les présentent à un haut dégré.

3° *Espèce ovine.* On n'entretient des bêtes à laine que pour en retirer des produits; la beauté et la forme ne doivent être recherchées dans les animaux de cette espèce que lorsqu'elles indiquent chez eux une conformation propre à fournir beaucoup de viande et beaucoup de laine. Dans les deux sexes, les reproducteurs doivent jouir d'une bonne santé. Quant aux formes, l'animal doit avoir le ventre d'un volume moyen, la poitrine ample, le poitrail large, bien sorti; la côte ronde, le garrot épais, le dos bien soutenu, le flanc étroit, les lombes larges, la tête droite en avant, le bout du nez fort, le chanfrein épais; ces derniers caractères indiquent des voies aériennes larges. Les animaux de boucherie doivent donner beaucoup de viande et peu d'*issues*, et la viande doit surtout se trouver en grande quantité dans les régions du corps où elle est de qualité supérieure. Ces moutons ont un corps trapu, épais, cylindrique, bas sur jambes, le dos bien soutenu, l'abdomen peu développé, le squelette léger, la tête petite, les os fins, les membres grêles, et donnent beaucoup de viande nette. Les animaux de cette espèce, à jambes courtes, à cuisses bien musclées, à tête petite, à encolure grêle, à lombes larges, donnent de bons filets, de lourds gigots et peu de basse viande. Quoi qu'on en ait dit, les cornes ont très-peu d'influence sur le rendement des moutons. Aujourd'hui encore les cornes indiquent chez les moutons une belle laine, et il n'est pas encore démontré que la disparition de ces appendices dans une race qui en est ordinairement pourvue indique une disposition de la peau à fournir une laine plus longue et de meilleure qualité. Tant qu'il n'existera pas de race bien fine à belle laine et sans cornes, les cultivateurs feront bien de préférer les reproducteurs qui sont pourvus de ces organes. Les plis de la peau, chez les moutons, augmentent la surface du corps et le poids de la toison; mais la laine est grosse, dure. Les moutons dont la peau ne forme pas de plis donnent moins de laine, mais les toisons sont plus égales et plus fines; c'est pourquoi on doit les préférer. Quelle que soit la race de moutons que l'on possède et la nature de leur laine, le choix, par rapport à ce produit, est de première importance en raison de la grande valeur de la laine et des indications qu'il fournit sur la santé des animaux qui le portent.

Les béliers peuvent féconder leurs femelles à l'âge de cinq mois. Les produits qu'ils donneraient à cet âge ne seraient pas robustes; c'est pourquoi, même à l'âge de dix-huit mois, on ne les utilise que comme reproducteurs supplémentaires, et c'est seulement de vingt-quatre à trente mois qu'on doit les faire entrer réellement en service. A cet âge, ils sont entièrement développés, souffrent peu de la monte et donnent de bons produits. Les béliers peuvent faire la monte jusqu'à l'âge de dix ans; mais on doit les réformer après cinq ou six ans, car, à cet âge, ils deviennent paresseux et fécondent moins bien les brebis. L'essai, du reste, est le seul moyen de reconnaître les bons producteurs. L'agnelle peut être couverte à l'âge de six à sept mois; mais, à cet âge, elle souffre de la gestation, donne une mauvaise laine et un agneau de peu de valeur. Si la brebis a été bien nourrie, elle peut être couverte de manière à agneler à deux ans; dans le cas contraire, et si elle n'est pas bien développée pour son âge, on ne doit lui donner le mâle qu'à l'âge de deux ans et même de trente mois. Les brebis peuvent engendrer à un âge avancé; mais il faut les réformer à l'âge où elles peuvent encore fournir de bonne viande. Dans le midi de la France, on estime beaucoup le lait des brebis. Les meilleures laitières sont les plus fortes, les mieux constituées, qui ont la poitrine ample, le garrot épais et les lombes larges. V. MOUTON.

4° *Espèce porcine.* Pour la *reproduction*, il faut rechercher les animaux qui ont une grande disposition à transformer en matières utiles les aliments consommés, une conformation indiquant qu'ils auront une grande quantité de viande nette, et, enfin, l'aptitude à produire de la viande dans les régions du corps où elle est de meilleure qualité. Le porc disposé à se bien nourrir a le garrot épais, la poitrine ample, les côtes longues et arquées, les membres écartés, même les membres postérieurs, la gorge grosse; les maxillaires inférieurs écartés, ce qui suppose un grand développement de la poitrine. Voici d'autres signes dont il est bon de tenir compte : Une poitrine profonde de haut en bas, un corps épais; des lombes larges indiquent un grand développement des régions qui fournissent la meilleure viande. Ceux qui ont les os petits, l'encolure courte, la tête fine, les oreilles minces, le corps long, l'abdomen peu développé, la croupe horizontale, l'épine dorsale bien soutenue, les muscles prolongés jusqu'au jarret et au genou, donnent beaucoup de bonne viande, très-peu d'issues et très-peu d'os. Chez les porcelets, les oreilles minces et larges, les jambes fortes indiquent une grande disposition à faire de la viande plutôt que de la graisse; des membres fins, une peau douce, des tissus mous indiquent, au contraire, que les animaux donneront surtout de la graisse. Enfin, on ne doit employer à la *reproduction* que les animaux qui mangent bien, qui sont gais et présentent tous les indices d'une bonne santé.

Relativement à chaque sexe, nous dirons que la femelle doit avoir le bassin ample, le flanc large et les mamelles volumineuses. On fait couvrir les truies qui ont été bien soignées vers l'âge de sept à huit mois; car la gestation et l'allaitement n'en arrêtent pas la croissance. Si elles allaitent bien, on les conserve jusque vers l'âge de cinq ans. Les mâles sont très-prolifiques et peuvent se reproduire à l'âge de six à sept mois. On les emploie, en général, vers l'âge de dix à douze mois, et on les réforme à l'âge de deux ans ou de trente mois, afin de pouvoir les engraisser à trois ans, âge auquel ils fournissent encore d'assez bonne viande.

— II. Choix des races. *Espèce porcine.* Les porcs sont exclusivement destinés à fournir de la graisse et de la viande; par conséquent, dans le choix d'une race, il ne faut rechercher que son aptitude à donner l'un ou l'autre de ces produits. Les races de porcs sont divisées en trois catégories : races petites, graisseuses; races fortes, disposées à marcher et à grandir, et races intermédiaires.

Races graisseuses. Les cultivateurs qui habitent près des villes et ont la facilité de vendre dans toutes les saisons les animaux gras doivent élever des porcs qui engraissent facilement et promptement. Ces races ont la peau couverte de soies fines et rares, les os petits, les jambes courtes et fines, la tête petite et légère, les oreilles minces, droites et petites; l'encolure très-courte, à tel point que, dans les porcs très-gras, la tête semble sortir des épaules. Très-peu difficiles sur les aliments, ces animaux consomment toutes les matières animales ou végétales qu'on leur donne ou qu'ils trouvent. Ces porcs donnent beaucoup de graisse, mais peu de viande. Ils conviennent quand ils ont été médiocrement engraissés, pour être tués jeunes et consommés en petit salé dans les ménages. Les porcs importés de l'Asie et les métis qu'ils ont donnés avec nos races représentent le type de ces races.

Races de forte taille. Ces races conviennent dans les localités où la propriété est divisée, les pacages éloignés, où les animaux doivent aller chercher leur nourriture dans les bois, dans les châtaigneraies. Ces porcs consomment des aliments médiocres, peu nutritifs, et vont chercher leur nourriture dehors pendant huit ou neuf mois de l'année. A l'époque de la maturité du gland, de la châtaigne, de la faîne, ils commencent à s'engraisser, bien que consommant une nourriture presque sans valeur. On finit de les engraisser dans les porcheries. L'entretien de ces porcs étant très-économique donne des bénéfices. Ces animaux ont les jambes fortes, les os gros, les onglons volumineux, les oreilles longues, larges et pendantes, la tête longue, grosse, l'encolure assez longue, la taille élevée; ils sont haut-montés sur jambes, coureurs, alertes, criards, marcheurs et voraces et vont chercher leur nourriture à de très-grandes distances. Ces animaux fournissent beaucoup de chair et beaucoup de filet et de côtelettes, en raison de la longueur de leur tronc; aussi sont-ils très-estimés des cultivateurs et des charcutiers. Les anciennes races françaises appartiennent à cette catégorie; malheureusement, elles tendent à disparaître à mesure que disparaissent les moyens d'élever ces animaux sans frais particuliers, avec des substances sans valeur commerciale.

Races intermédiaires. Ces animaux ont été créés avec les deux types précédents et se rapprochent par leurs formes et par leurs qualités du type importé de l'Amérique du Sud. Ils réunissent la taille à la précocité, beaucoup d'aptitude à prendre la graisse et une grande fécondité. Ils sont préférables aux autres types, fournissent plus de chair que les petits, plus de graisse que les grands, courent moins et s'engraissent plus facilement. Comme les autres animaux, les porcs, à quelque type qu'ils appartiennent, consomment proportionnellement à leur développement, de sorte qu'il est peu avantageux d'élever des porcs des grandes races. C'est une erreur souvent préjudiciable de tenir aux porcs de haute taille.

— *Espèce ovine.* Quand on choisit une race de moutons, il faut considérer son aptitude à résister au climat où on veut l'introduire, la nourriture qu'elle réclame d'après sa taille et la facilité de vendre la viande et la laine.

Le mouton est toujours très-influencé par le climat; vivant presque continuellement dans les pâturages, il est dans toutes les saisons soumis à l'action du sol et de l'atmosphère; d'où il est nécessaire de choisir une race qui soit en rapport avec le climat de la localité. Les moutons aiment les lieux élevés, et les pays secs un peu arides sont nécessaires à leur conservation, car ils ne résistent pas longtemps à l'influence d'un climat humide et d'un sol marécageux. Dans les localités très-humides, il ne convient pas d'élever de moutons; il faut se borner seulement à l'engraissement.

Les rapports que nous avons dit exister, quant à la taille, entre les races bovines et l'abondance de la nourriture sont applicables aux moutons, qui consomment à peu près en proportion de leur poids. Avec de petites races on peut produire de la viande sur des terres stériles, sur des bruyères où ne pourraient s'entretenir des moutons de forte taille, qui s'y épuiseraient en cherchant une nourriture qui leur serait insuffisante; leur laine deviendrait cassante, tomberait et les animaux périraient de marasme ou de la pourriture (v. ce mot). Au point de vue de la production de la laine, il y a avantage à multiplier les petites races, car la quantité d'aliments qui peut nourrir une seule bête de 50 kilogr. en entretiendrait presque deux d'un poids moitié moindre, qui présenteront ensemble une surface de la peau plus étendue que celle de la grande et, par conséquent, auront plus de laine.

La précocité des moutons tient à la manière dont ils sont élevés et nourris, et ses avantages sont incontestables. Le cultivateur qui vend deux moutons tous les cinq ans au lieu de n'en vendre qu'un livrera deux fois autant de viande à la consommation et touchera plus d'argent. Mais tout ne sera pas profit pour lui ni pour la société : il faudra qu'il ait un nombre double de brebis qui exigent beaucoup de soins; il faut aussi qu'il élève deux fois autant d'agneaux, qui ont besoin d'être mieux soignés que les moutons; de plus, la précocité n'est pas toujours possible en France. Ainsi les éleveurs de la Sologne, du Berry, de l'Orléanais engraisseraient difficilement leurs élèves en raison du peu d'aliments dont ils disposent; tandis que les cultivateurs de la Brie, qui engraissent parfaitement les moutons, ne pourraient que difficilement se livrer à l'élevage.

Les qualités du lainage sont indépendantes de la taille des animaux; on trouve des toisons d'une finesse remarquable parmi les grandes comme parmi les petites races. Il faut donc, dans le choix d'une race, préférer la qualité de laine qui donne le plus de bénéfices. Quoique les moutons puissent donner beaucoup de viande et de fortes toisons, il n'y a pas cependant toujours un égal intérêt à les entretenir pour ces deux produits. Ainsi la viande peut être produite indéfiniment; un mouton augmente toujours de volume en proportion des aliments qu'il consomme; tandis que la laine est toujours limitée dans sa croissance. Il est vrai que sur les moutons bien nourris la laine est plus abondante et le brin plus gros, mais la quantité produite n'est pas proportionnelle aux aliments consommés. D'où il résulte que l'éleveur qui peut faire consommer beaucoup de fourrage en peu de temps doit surtout produire de la viande, tandis que celui qui a peu d'aliments à faire consommer ou qui ne possède que des pâturages suffisants seulement pour entretenir les moutons ne doit guère chercher à produire que de la laine et doit à peine s'occuper de la viande. Dans le choix des races de moutons, il faut encore se guider sur les besoins des localités. Ainsi, près des villes, où la viande se vend toujours bien, il est avantageux d'élever une race propre à la boucherie, tandis que, dans les pays de montagnes, éloignés des villes, il faut rechercher des races à riche toison; car, comme on les tond plusieurs fois par an, le prix des toisons compense toujours la perte qu'on

éprouve en vendant les animaux vieux pour la boucherie.

— *Espèce bovine.* Les races de bœufs que l'on veut multiplier doivent, comme pour tous les autres animaux, être en rapport par leurs besoins avec les influences hygiéniques du pays et avec le régime qu'on leur destine. Il faut donc examiner les conditions économiques ou commerciales que réclament les races de travail, les races à lait et celles qui sont destinées seulement à l'engraissement.

Les bêtes de travail conviennent pour les pays de montagnes, pour traîner des chariots sur de mauvais chemins et cultiver des terres en pente. Elles sont sobres, rustiques, entraînent peu de dépense pour la ferrure, sont harnachées à peu de frais, toutes choses précieuses pour ces pays pauvres et peu fertiles. Le morcellement du sol, en France, le peu de fourrages qu'on y récolte rendent les ruminants avantageux pour le travail, dans certaines contrées surtout où les cultivateurs peuvent à peine entretenir quelques têtes de gros bétail; cependant il faut espérer qu'en raison des progrès agricoles bientôt on ne fera plus travailler les bœufs que pour effectuer des travaux urgents de l'été. Les races à lait payent très-bien les fourrages qu'elles consomment quand le lait peut être vendu en nature de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le litre; et le beurre est, dans quelques contrées, le produit le plus important que l'on retire des bêtes à cornes. Les avantages des vaches à lait sont connus depuis longtemps dans le département du Nord. « A trente mois, dit M. Pommeret, elles ont donné leur premier veau: A partir de cette époque, elles produisent du lait qui compense pleinement leur nourriture, et les bêtes arrivées à leur deuxième ou troisième veau sont alors dans toute la force de leur rendement en lait et procurent de beaux bénéfices, car il n'est pas rare de les voir donner, en moyenne, de quatorze à seize litres de lait par jour. Ainsi donc les bêtes, à partir de l'âge de trente mois jusqu'à cinq, six et sept ans, ont donné trois ou quatre veaux, du lait en abondance et fourni l'engrais nécessaire à l'exploitation. » Mais les conditions ne sont pas encore, en France, aussi avantageuses en faveur des bêtes de boucherie. Il existe peu de pays où il soit profitable de produire du bétail exclusivement propre à l'engraissement, car ces animaux ne conviennent que dans les pays où l'on fait tous les travaux avec des chevaux. Presque toutes les bêtes à cornes livrées à la boucherie par le Maine, la Vendée, la Normandie, le Charolais, le Nivernais, le Limousin, etc., ont travaillé ou donné du lait avant d'être engraissées, et payé leur élevage ou par du lait ou par du travail. Mais il paraît qu'il ne peut y avoir que de l'avantage à élever des bœufs pouvant être engraissés à l'âge de trente mois ou trois ans, au lieu de ne l'être qu'à cinq ou six ans. Dans le premier cas, l'éleveur renouvelle deux fois plus souvent son cheptel et fait rentrer à peu près deux fois autant de numéraire, lors même qu'il ne vend pas ses produits aussi cher à l'engraisseur. Mais, en gardant les bœufs moitié moins de temps, on vend moins de veaux gras, ou bien il faut entretenir plus de vaches; de plus, les animaux précoces coûtent plus à élever que les animaux des races communes, car la précocité ne s'obtient que par l'usage d'aliments très-substantiels et, par conséquent, d'une grande valeur; tandis que les bœufs et les vaches conservés jusqu'à cinq et six ans ont, après l'âge de trente mois, donné des bénéfices et pris de la valeur.

Pour choisir une race, il faut encore avoir égard à la taille des animaux qui la composent; mais cette taille ne doit être un motif absolu ni d'exclusion ni de préférence; car c'est seulement en comparant les grands animaux aux petits relativement à la nourriture qu'ils consomment, aux frais d'entretien qu'ils occasionnent et aux produits qu'ils fournissent, qu'on voit dans quels cas les uns et les autres doivent être préférés. Pendant longtemps on a considéré comme très-supérieures les bêtes de grande taille, et l'on a importé dans certains pays des animaux qui n'ont pu s'y développer. De là une réaction s'est faite contre les animaux de forte stature; mais aujourd'hui il est démontré que les petits animaux consomment plus de nourriture et donnent moins de produit proportionnellement à leur poids que les grands. Ainsi il résulte des expériences de M. le professeur Allibert que des lapins du poids de 3 kilogr. consomment l'équivalent de 8 pour 100 de leur poids; que des poules de 1,500 gr. consomment 12 pour 100; des pigeons de 450 gr., 16 pour 100; des tourterelles de 186 gr., 24 pour 100; des souris de 15 gr., 60 pour 100, et des serins de 16 gr., 65 pour 100; tandis que les chevaux et les bêtes à cornes ne consomment que de 2 kilogr. à 4 kilogr. pour 100 kilogr. de poids vif. On explique ces différences dans la consommation des aliments par les lois du refroidissement des corps. M. Allibert suppose avec raison que les grands animaux, à cause de leur volume, se refroidissent moins rapidement que les petits; que partant leur respiration n'a pas besoin d'avoir la même activité pour maintenir le corps au degré de température qu'il doit avoir. On sait, en effet, que les animaux consomment plus d'aliments en hiver qu'en été, et dans les contrées froides que dans les pays chauds. Mais, quand les animaux sont couverts et logés dans un endroit dont la température est élevée, ils se refroidissent lentement.

Quoique, comme nous venons de le dire, les petits animaux consomment plus que les grands, il y a des contrées où on a plus d'avantage à élever des animaux de petite taille à cause du peu de nourriture dont ils ont besoin. « Ainsi une grosse vache de 800 kilogr., dit M. Magne, ne consommerait-elle que 2 kilogr. pour 100 kilogr. de son poids vivant, il ne lui faudrait pas moins de 16 kilogr. de fourrage par jour; tandis qu'une petite de 200 kilogr., quoique consommant le double, 4 kilogr. par 100 kilogr. de son poids, se contente de 8 kilogr. de fourrage. De là résulte qu'on peut souvent entretenir avec profit de petits animaux là où il ne serait pas possible d'en entretenir de plus forts. » Lorsque les animaux sont nourris à l'étable toute l'année, il importe moins d'avoir égard à leur taille; par la facilité que l'on a de cultiver toutes les espèces d'aliments dans presque tous les pays, on peut choisir les races que l'on croit les meilleures, sauf à proportionner le nombre d'animaux à la nourriture qu'on leur destine. Si pendant l'été les animaux sont entretenus dans les pâturages, il faut les choisir d'après la fertilité du sol; si l'herbage était insuffisant, les animaux perdraient en été, en se fatiguant sur un mauvais pâturage, ce qu'ils auraient gagné pendant l'hiver. Les animaux de taille élevée non-seulement consomment moins que les petits proportionnellement à leur poids, mais encore ils causent moins de frais de domestiques, de logement, puisqu'il n'est pas nécessaire d'en tenir un si grand nombre et qu'il ne faut pas plus de temps pour panser un grand animal qu'un petit; qu'on a moins à craindre les chances de mort, moins à dépenser pour les frais de traitement, de maladie. La viande des petits animaux a la fibre plus fine, elle est plus entrelardée, plus savoureuse que celle des grands. Mais les qualités de la viande dépendent beaucoup aussi de la nourriture consommée par les animaux.

En général, on préfère les grands animaux aux petits pour travailler, car si deux grands animaux font le travail de quatre petits, ils exigent moins de conducteurs, moins de harnais, et huit pieds foulent moins le sol que seize. Les bœufs de haute taille conviennent pour labourer des terres fortes, argileuses, pour rompre les prés, les pâturages, tandis que les petits sont plus convenables pour travailler les terrains sablonneux et les montagnes à sol peu profond, pour traîner les chariots dans les chemins escarpés et rocailleux, où les pieds des grands animaux ne pourraient pas trouver un appui suffisant.

Dans toutes les races, on trouve de bonnes et de mauvaises laitières; mais les petites races étant plus faciles à nourrir donnent des bénéfices où les grandes ne payent pas leur entretien. On doit nourrir de petites vaches laitières dans les contrées où les pâturages sont peu fertiles et où les fourrages ne sont pas de bonne qualité. Mais dans les grandes villes on nourrit toujours les vaches les plus fortes, et cela avec avantage. Il résulte, en effet, d'expériences publiées par feu le docteur Bardonnet des Martels, que les vaches de taille élevée donnent plus de lait relativement à la ration qu'elles consomment. Enfin la taille ne peut pas être un motif absolu de préférence ni d'exclusion pour une race, car le choix est relatif, dans chaque localité, à la fertilité du sol et à des considérations particulières qui facilitent la vente des grands ou des petits animaux.

REPRODUCTIVEMENT adv. (re-pro-du-kti-ve-man — rad. *reproductif*). D'une manière reproductive : *Le capital ne se perpétue et ne forme un fonds permanent qu'autant qu'il est consommé* REPRODUCTIVEMENT. (J.-B. Say.)

REPRODUCTIVITÉ s. f. (re-pro-du-kti-vi-té — rad. *reproductif*). Caractère de ce qui est reproductif.

REPRODUIRE v. a. ou tr. (re-pro-dui-re — du préf. *re*, et de *produire*. Se conjugue comme *produire*). Produire de nouveau : REPRODUIRE *son espèce. La plupart des arbres coupés jusque sur leurs racines* REPRODUISENT *un nouveau plant.* (Acad.) *L'état domestique est nécessaire pour* REPRODUIRE *et conserver l'homme.* (De Bonald.)

— Présenter, exhiber, fournir, montrer de nouveau : *Ce plaideur n'a fait que* REPRODUIRE *ses moyens déjà écartés. Il* A REPRODUIT *dans sa traduction une partie des beautés de l'original. Le copiste* A REPRODUIT *jusqu'aux fautes d'orthographe.* (Acad.)

— Imiter et traduire fidèlement : *Les Assyriens conçoivent les dieux comme des êtres gigantesques, dont ils s'efforcent de* REPRODUIRE *la taille dans des figures colossales.* (A. Maury.) *La fin de l'art est de* REPRODUIRE *le beau physique et le beau moral.* (Mesnard.)

— Imprimer, publier de nouveau : REPRODUIRE *un feuilleton, un article de journal.*

— Absol. : *Le génie ne* REPRODUIT *pas, il crée. Certaines espèces ne* REPRODUISENT *pas en captivité.*

Se reproduire v. pr. Etre reproduit : *On a beau détruire cette mauvaise herbe, elle* SE REPRODUIT *toujours.* (Acad.) ‖ Etre renouvelé, recommencé : *Le bonheur des hommes est moins le résultat de ces grands lots de bonne fortune qui arrivent rarement, que de mille petites jouissances qui* SE REPRODUISENT *tous les jours.* (Ste-Beuve.) *Toutes les sensations s'émoussent à force de* SE REPRODUIRE. (G. Sand.)

— Produire des individus de son espèce : *Se nourrir, se développer et* SE REPRODUIRE *sont les effets d'une seule et même cause.* (Buff.) *Plus l'homme demeure près de la nature primitive, plus il est porté à ne se mouvoir que comme l'animal, pour se nourrir et* SE REPRODUIRE. (Laharpe.)

— Se remontrer, se représenter, aller de nouveau : *Il commence à* SE REPRODUIRE *dans le monde.*

REPROMENER v. a. ou tr. (re-pro-me-né — du préf. *re*, et de *promener*). Promener de nouveau : *Promener et* REPROMENER *ses chevaux.*

REPROMETTRE v. a. ou tr. (re-pro-mè-tre — du préf. *re*, et de *promettre*. Se conjugue comme *promettre*). Promettre de nouveau.

RÉPROMISSION s. f. (ré-pro-mi-si-on — du préf. *ré*, et du lat. *promissio*, promesse). Théol. Promesses faites dans les livres saints.

REPROPOSER v. a. ou tr. (re-pro-po-zé — du préf. *re*, et de *proposer*). Proposer de nouveau : *Ne lui dites pas que M. Thiers lui* REPROPOSE *d'entrer dans son quatrième ministère.* (Cormen.)

REPROTÉGER v. a. ou tr. (re-pro-té-jé — du préf. *re*, et de *protéger*). Protéger de nouveau : *Vous allez donc* REPROTÉGER *Tancrède : vous devez avoir la nouvelle leçon entre les mains.* (Volt.)

RÉPROUVABLE adj. (ré-prou-va-ble — rad. *réprouver*). Qui peut être réprouvé, qui mérite réprobation : *Conduite* RÉPROUVABLE.

REPROUVÉ, ÉE (re-prou-vé) part. passé du v. Reprouver. Prouvé de nouveau.

RÉPROUVÉ, ÉE (ré-prou-vé) part. passé du v. Réprouver. Rejeté, condamné : *Tout moyen de succès* RÉPROUVÉ *par la morale sévère est immoral.* (Pascal.) *L'affectation de faire autrement que tout le monde est une affectation* RÉPROUVÉE *par les gens sensés.* (Thiers.)

Tous veulent des combats *réprouvés* par les dieux.
DELILLE.

— *Abandonner quelqu'un à son sens réprouvé*, Le laisser dans l'erreur à cause de l'obstination qu'il met à y rester : *Pour le punir, il* LE LIVRE À SON SENS RÉPROUVÉ. (Mass.) *Le siècle où nous vivons est en tout sens celui de la décadence; il faut l'*ABANDONNER À SON SENS RÉPROUVÉ. (Volt.)

— Substantiv. Se dit, chez les théologiens, de ceux que Dieu a rejetés et maudits : *Etre du nombre des* RÉPROUVÉS. *Il a les sentiments d'un* RÉPROUVÉ. *Il n'y a qu'un* RÉPROUVÉ *qui puisse parler de la sorte.* (Acad.) *Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les* RÉPROUVÉS *deviennent des occasions de mérite pour les justes.* (Mass.) ‖ Par anal. Personne tenue en aversion : *Les* RÉPROUVÉS *de la civilisation.* (Proudh.) ‖ Fam. Mauvais sujet, garnement : *Ce que c'est que le mauvais exemple! Et monsieur qui n'est pas là pour sermonner d'importance ce petit* RÉPROUVÉ! (Scribe.) ‖ *Avoir un visage de réprouvé, une figure, une face de réprouvé*, Avoir quelque chose d'effrayant, de sinistre dans la physionomie : *Dans ses mauvaises humeurs, c'était une vraie* PHYSIONOMIE DE RÉPROUVÉ. (Hamilt.)

— **Encycl.** V. DAMNATION.

REPROUVER v. a. ou tr. (re-prou-vé — du préf. *re*, et de *prouver*). Prouver de nouveau : *On* A *prouvé et* REPROUVÉ *cela de cent manières, à cent reprises.* (Acad.) *Il y a des vérités que l'on* A *prouvées et* REPROUVÉES *mille fois, Dieu, l'âme, la vertu, la liberté, mais qu'il faut* REPROUVER *encore, parce que les passions les combattent ou les violent sans cesse.* (Ch. Nodier.)

RÉPROUVER v. a. ou tr. (ré-prou-vé — lat. *reprobare*, qui a probablement commencé par signifier convaincre d'un crime; de *re*, préf. intensitif, et de *probare*, prouver). Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner : *L'Eglise* A RÉPROUVÉ *cette doctrine. Un honnête homme* RÉPROUVERA *toujours de pareilles actions. Le comique larmoyant est un genre que* RÉPROUVENT *les critiques d'un goût sévère.* (Acad.) *Il y a un grand éloge à faire du bon goût : c'est qu'il* RÉPROUVE *toujours ce qui est contre la raison.* (Mme de Genlis.) *Si le but de tout auteur est de plaire, comment* RÉPROUVER *l'amour, le moyen le plus facile et le plus sûr d'y parvenir?* (Laharpe.) *Le bien, ce sont les actes que peut avouer la conscience; le mal, ce sont les actes qu'elle* RÉPROUVE. (Dufieux.) *Il y a des gens qui* RÉPROUVENT *le suicide et admettent la peine de mort.* (L. Blanc.) *Le parti qui* RÉPROUVE *toute idée libérale, dans le sens du catholicisme, est le seul conséquent.* (Renan.) ‖ Se dit de même en parlant des personnes : *Fréron reproche toujours aux auteurs qu'il* A RÉPROUVÉS *d'avoir de l'esprit; on n'usera pas de représailles avec lui.* (Laharpe.)

. . . Ne doutez pas que, fiers de sa disgrâce,
A la haine bientôt ils ne joignent l'audace,
Et n'expliquent, seigneur, la perte du combat,
Comme un arrêt du ciel qui *réprouve* Amurat.
RACINE.

— Théol. Destiner de toute éternité à la damnation.

— **Syn. Réprouver, blâmer, censurer,** etc. V. BLÂMER.

REPROVIGNER v. a. ou tr. (re-pro-vi-gné; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *provigner*). Provigner une seconde fois.

REPS s. m. (rèpss). Comm. Etoffe de soie, de laine ou de laine et coton : *Il la posa sur le trottoir, sans avoir chiffonné la garniture de sa robe en* REPS *vert.* (Balz.) *Cet hiver, le marquis de *** a fait peindre en bleu et garnir en* REPS *d'un chamois cendré ses trois voitures jusqu'à présent vertes.* (J. Lecomte.)

REPS, ville d'Autriche, dans la Transylvanie, ch.-l. de la province administrative de son nom, à 140 kilom. de Klausenburg; 2,400 hab. Sources sulfureuses et sources salées. Au milieu de la ville se dresse un rocher que couronne un ancien château fort.

REPS, province administrative de l'Autriche, qui a 40 kilomètres du N.-E. au S.-O. et environ 120 kilomètres carrés. Elle consiste en plusieurs vallées bien arrosées par le Mühlenbach, le Kis-Homorod et le Nagy-Homorod. Le sol, en partie couvert de bois, est généralement peu fertile. On y récolte des céréales. Le gibier abonde dans les forêts. L'élève des bestiaux et des abeilles constitue la principale ressource des habitants.

REPSIME s. m. (rè-psi-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Australie.

REPSOLD (Jean-Georges), mécanicien allemand, né à Wremen (Hanovre) en 1770, mort en 1830. Il renonça à l'étude de la théologie pour s'adonner à celle de la mécanique et alla travailler à Cuxhafen, sous les ordres de Woltmann, directeur des travaux hydrauliques de Hambourg. Nommé ensuite, dans cette ville, conducteur de la navigation de l'Elbe, il travailla, à partir de 1798, dans l'atelier du maître pompier de Hambourg, auquel il succéda l'année suivante. Cet emploi lui donna enfin toutes les facilités pour se livrer à son goût pour la mécanique, et, sans avoir fait aucune étude préalable, guidé seulement par son génie inventif, il parvint rapidement à une grande habileté dans son art. Le conseiller Horner, qui avait accompagné Krusenstern dans son voyage autour du monde, ayant inspiré à Repsold le goût des études astronomiques, il entreprit de construire lui-même les instruments qui lui étaient nécessaires pour ces études et exposa, en 1818, dans l'observatoire de Gœttingue, un cercle méridien d'une exécution parfaite. Il fabriqua ensuite plusieurs grands instruments, entre autres une grande balance hydrostatique qui obtint les éloges de tous les savants; mais ce qui établit sa réputation, ce furent les perfectionnements qu'il apporta à la pompe à incendie, dont l'usage se répandit bientôt universellement. Il fut tué dans un incendie par la chute d'un mur.

REPTATION s. f. (rè-pta-si-on — lat. *reptatio*, même sens). Zool. Action de ramper : *La marche lente et traînante des chauves-souris constitue une sorte de* REPTATION. (Dugès.) *La vraie* REPTATION *se rencontre chez les reptiles et surtout chez les espèces qui sont apodes, comme les serpents.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Zool. La *reptation* consiste essentiellement en un mouvement lent et progressif, dans lequel la partie antérieure du corps, adhérant au sol ou aux autres milieux par une succion ou un frottement énergique, attire à elle la partie postérieure; la vraie *reptation* s'exerce surtout chez les animaux dépourvus de membres ou n'ayant que des membres rudimentaires ou trop mal organisés pour fournir au corps un point d'appui solide, et même, dans ce dernier cas, on ne peut pas dire qu'il y ait réellement *reptation*, puisque le tronc n'appuie pas sur le sol.

C'est donc en étendant beaucoup la signification de ce mot qu'on a pu appeler *reptation* la marche lente et calculée des carnassiers du genre chat, qui semblent, en effet, ramper pour atteindre et surprendre leur proie, ou bien encore la progression lente et traînante des chauves-souris. Dans la classe des mammifères, il n'y a guère que les phoques, les morses, peut-être aussi les ornithorhynques, que l'on pourrait regarder comme des animaux rampants. Beaucoup d'oiseaux rampent en quelque sorte dans leur jeune âge, parce qu'ils sont encore trop faibles pour marcher ou pour voler. Ce mode de progression se rencontre aussi jusqu'à un certain point, à l'âge adulte, chez les manchots, les pingouins et quelques genres voisins.

La vraie *reptation* s'observe surtout chez les reptiles, qui tirent leur nom de ce mode de locomotion, mais plus particulièrement chez les ophidiens ou serpents, qui sont complétement dépourvus de pattes; ici l'échine seule, par le moyen de muscles forts et très-contractiles, produit l'impulsion de toute la masse du corps par des sinuosités successives imprimées alternativement à droite et à gauche; la colonne vertébrale, chez ces animaux, est très-mobile, et chaque vertèbre présente une disposition propre à aider cette mobilité. Mais presque toute la partie inférieure du corps contribue aussi à ce mouve-

ment; les écailles dont elle est couverte, mises en mouvement par des muscles particuliers et aidées par l'action des côtes, font l'office de pieds; l'animal attire à lui les parties postérieures et projette les antérieures en avant. Chez les autres reptiles, la *reptation* est plus ou moins combinée avec la marche.

A mesure que nous descendons les degrés de la série animale, nous trouvons des exemples plus fréquents et plus variés de *reptation*. Certains poissons, comme les anguilles, rampent dès qu'ils sont hors de l'eau. Presque tous les insectes, à l'état de larve ou de chenille, se meuvent aussi par ce moyen; la locomotion s'exécute à l'aide d'anneaux contractiles, de soies, de moignons ou pattes rudimentaires couverts d'aspérités. Certains crustacés ont le corps tellement lourd et les pattes si faibles qu'ils ne peuvent guère avancer qu'en rampant. Chez les vers, notamment chez les sangsues et d'autres annélides, il y a beaucoup de parties qui s'appuient, tandis que d'autres sont en même temps poussées en avant du point d'appui. Les mollusques sont pour la plupart des animaux rampants; mais les plus curieux sous ce rapport sont les gastéropodes. « Quelques-uns d'entre eux, dit M. Gerbe, jouissent de cette singulière faculté de pouvoir ramper à la surface de l'eau dans une position renversée, c'est-à-dire la coquille en bas et le pied en haut, celui-ci étant fort développé, comme lorsque l'animal rampe sur un corps solide, et offrant une série de mouvements ondulatoires. »

REPTATOIRE adj. (rè-pta-toi-re — rad. *reptation*). Qui offre les caractères de la reptation : *Mouvements* REPTATOIRES.

REPTESCHARELLINE s. f. (rè-ptè-ska-rèl-li-ne — du lat. *repo*, je rampe, et de *escharelline*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARINELLIEN.

REPTESCHARINELLE s. f. (rè-ptè-ska-ri-nè-le — du lat. *repo*, je rampe, et de *escharinelle*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARINELLIEN.

REPTILE adj. (rè-pti-le — du lat. *reptilis*, venu de *reptum*, supin de *repere*, ramper, qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *raip*, aller, mouvoir). Qui rampe, qui se traîne sur le ventre : *Animal* REPTILE. *Insecte* REPTILE.

— Fig. Bas, rampant :

Eh bien! vit-on jamais un esprit plus *reptile?*
REGNARD.

— s. m. Erpét. Animal vertébré ovipare, à sang froid, respirant par des poumons, et dont la reptation est le mode de progression ordinaire : *La classe des* REPTILES. *Les moindres* REPTILES *nous inspirent souvent de la frayeur et toujours de la répugnance.* (P. Gervais.) *Les oiseaux dominent sur les* REPTILES, *dont ils purgent la terre sans redouter leur venin.* (Buff.) *On est étonné de la disproportion de taille qui existe entre les énormes* REPTILES *de créations anciennes et ceux de l'époque actuelle.* (Figuier.) *Beaucoup de savants de l'âge moderne ont refusé le don de mauvais œil au* REPTILE. (Toussenel.) *La vigueur et l'agilité des* REPTILES *sont en raison directe de la hauteur du soleil sur l'horizon.* (Toussenel.) *Les batraciens sont en réalité des* REPTILES, *mais des* REPTILES *qui commencent par être des poissons.* (J. Mace.)

Un horrible serpent, *reptile* monstrueux,
Déroulait à longs plis ses anneaux tortueux.
AIGNAN.

Et le *reptile*, au pied de ces vertes murailles,
De son corps en sifflant promenait les écailles.
BAOUR-LORMIAN.

Autour des larges troncs et sous les hautes herbes
Sonnent les anneaux d'or des *reptiles* superbes.
A. BARBIER.

Dans le creux du rocher blotti comme un *reptile*,
Il attend le moment terrible et solennel
Où sa main va frapper un coup sûr et mortel.
CH. VARIN.

— Fig. Personne d'un caractère bas et rampant : *Quelqu'un a dit que la gloire réside au haut d'une montagne; les aigles y volent et les* REPTILES *s'y traînent.* (Volt.) ‖ Personne qui emploie des moyens bas et vils pour nuire aux autres : *Ce* REPTILE *vous a sifflé que j'étais là pour trahir vos secrets?* (Beaum.) *Le jaloux est un* REPTILE *dont l'obscurité fait toute la force.* (Lepelletier.)

— **Encycl.** Les *reptiles*, en prenant ce mot dans son acception la plus large, sont des animaux vertébrés, à poumons, au moins lorsqu'ils atteignent leur état parfait, à sang rouge et froid, à température variable, à génération ordinairement ovipare. Comme ils ne forment pas un groupe naturel, on les distingue beaucoup plus à l'aide des différences qui les séparent des autres groupes qu'à l'aide de caractères communs à tous les animaux réunis sous cette dénomination. Ils diffèrent des mammifères par leur mode de génération, par l'absence de mamelles et de poils; ils s'éloignent des oiseaux en ce que leur corps est couvert d'écailles ou plutôt de squames ou d'une peau nue; des poissons, parce qu'à l'état parfait ils sont toujours pourvus de poumons, tandis que ceux-ci respirent constamment par des branchies.

La taille des *reptiles* est très-variable; certaines espèces, comme les lézards, les agames, les grenouilles, restent assez petites pendant toute leur vie; d'autres, telles que les boas, les pythons, les crocodiles, peuvent atteindre jusqu'à 10 mètres de longueur. Les individus de la même espèce peuvent différer, sous ce point de vue, suivant les circonstances au milieu desquelles ils vivent, car leur croissance paraît se continuer durant toute la vie. La forme est susceptible aussi de beaucoup de variations qu'il serait trop long de décrire; mais on peut dire que toutes les formes de *reptiles* se réduisent à trois types : 1° celui des lézards, à corps quadrupède, bas sur pattes et terminé par une large queue; 2° celui des tortues, à corps ramassé et à queue courte ou nulle; 3° celui des serpents, caractérisé par l'absence de membres, l'allongement considérable du corps, ainsi que celui de la queue, et la forme plus ou moins cylindrique de celle-ci.

La nature de la peau est loin d'être uniforme chez ces animaux, et l'on peut dire qu'elle est établie d'après deux types extrêmement différents l'un de l'autre. Pourvue, chez les chéloniens, les crocodiles, les sauriens et les serpents, d'un épiderme résistant, d'apparence écailleuse, elle a, au contraire, chez les grenouilles, les salamandres et quelques autres, l'aspect essentiellement muqueux; elle comprend un grand nombre de cryptes mucipares et, au lieu d'un épiderme desséché et épais, elle n'offre qu'un épithélium fin qui est loin de leur fournir une protection égale à celle que le derme des autres *reptiles* reçoit de leur épiderme. De là, division en *reptiles* écailleux et *reptiles* nus. Beaucoup d'espèces de *reptiles* sécrètent en abondance, par leur peau, un mucus âcre. Leur derme, comme dans les cécilies et les lépidonèmes, présente de véritables écailles, comparables à celles des poissons. Au contraire, les écailles que l'on voit chez les autres *reptiles* ne méritent pas véritablement ce nom; elles consistent en un simple épiderme bien plus épais que celui des *reptiles* nus, surmontant tous les accidents de la peau; Blainville les a nommées des squames. La force de ces écailles est très-variable selon les genres; la régularité de leurs dispositions, suivant les points du corps et principalement à la tête, les rainures, les carènes qu'elles présentent servent à la classification des groupes et des espèces. Les squames éprouvent des mues plus ou moins fréquentes, variables suivant diverses circonstances et surtout très-manifestes dans certains *reptiles*, tels que les sauriens et ophidiens, et elles ont lieu aussi, mais d'une manière moins manifeste, pour le derme des batraciens. Dans les *reptiles* écailleux, la peau, généralement dure et épaisse, est intimement unie aux muscles sous-jacents et même aux os, tandis que, dans les *reptiles* nus, elle est molle et tout à fait indépendante des muscles. Le bec des tortues et les ongles des *reptiles* écailleux constituent des dépendances de la peau et ne se retrouvent que rarement dans les *reptiles* nus. Le grelot caudal des serpents à sonnettes résulte d'une disposition particulière des étuis cornés qui terminent la queue de ces espèces; ces étuis ne tombent pas à chaque mue et leur nombre augmente à mesure que l'animal avance en âge. La peau de certains sauriens et celle de certains batraciens forment sur la ligne médiane des saillies en forme de crêtes, régnant sur le dos et sur la queue ou sur l'une de ces parties seulement.

Les couleurs des *reptiles*, sans être aussi brillantes que celles des oiseaux et des poissons, sont cependant assez vives et assez belles; les lézards présentent une couleur verte relevée par des taches plus foncées; quelques sauriens, quelques ophidiens et quelques batraciens offrent des couleurs éclatantes. Une autre particularité très-remarquable est la propriété que possèdent certaines espèces de changer plusieurs fois en peu d'instants les nuances de leur peau; ces phénomènes sont surtout remarquables dans le caméléon, le marbré, etc.

Les dispositions de la muqueuse intestinale sont assez peu différentes suivant les divers groupes des *reptiles*, et cela se conçoit, puisque chez tous le régime est presque constamment animal. Ces animaux, en général, mangent et boivent fort peu et peuvent rester très-longtemps sans prendre de nourriture; leur digestion est excessivement lente, et leurs déjections fécales, surtout celles des serpents, permettent de reconnaître l'animal qu'ils ont avalé, quoique les portions molles aient complètement disparu. L'estomac, moins délimité que chez les animaux supérieurs, est simple et court; il faut pourtant excepter les tortues, espèces herbivores, chez lesquelles il est, au contraire, assez long. Il n'y a de cæcum que dans un petit nombre de cas. Les intestins sont très-allongés; ils atteignent jusqu'à 6 mètres dans le crocodile du Nil et près de 4 mètres dans la tortue des Indes; chez les batraciens anoures, ils sont assez longs dans les têtards et se raccourcissent considérablement dans l'animal à l'état parfait; cela tient à leur régime, qui d'herbivore devient carnivore. L'œsophage, qui n'offre pas souvent de partie dilatée, est, chez les serpents, dilatable dans toutes ses parties, ce qui permet à ces animaux d'avaler d'énormes proies. L'orifice postérieur du canal intestinal est précédé d'une dilatation cloacale dans laquelle débouchent aussi les canaux urinaires et génitaux. Les glandes du canal intestinal ne présentent rien de particulier; le foie existe chez tous avec diverses modifications; la rate est très-petite et variable par sa position; le pancréas se retrouve également.

Les dents manquent chez quelques *reptiles;* les tortues en sont complètement privées, ainsi que les batraciens anoures et le coluber scaber; tous les autres *reptiles* ont des dents et elles leur servent soit à saisir leur proie, soit à se défendre, soit à introduire dans les plaies qu'elles déterminent des liquides vénéneux que sécrètent des glandes analogues aux glandes salivaires; rarement les dents servent à mâcher; leur forme est le plus habituellement en cône aigu, quoique, dans un petit nombre de cas, elles soient élargies et tuberculiformes; presque constamment elles sont comparables à celles des dauphins par la simplicité de leur forme; mais leur insertion n'a pas simplement lieu sur les os maxillaires ou incisifs et toutes ne sont pas radiculées; on en trouve sur les os palatins, vomériens et même ptérygoïdiens internes ou externes. Les batraciens sont ceux qui se rapprochent le plus des poissons par l'uniformité et le mode d'implantation de leurs dents. La structure et le mode de remplacement de ces organes fournissent des caractères génériques assez bons. Chez les *reptiles* thécodontes, tels que les crocodiles et quelques sauriens, les dents sont fixées par une racine dans l'alvéole, comme celles des mammifères. Dans les acrodontes, qui forment la plupart des autres *reptiles* et dont font partie les ophidiens et quelques sauriens, les dents reposent sur le bord tranchant des mâchoires, et leur substance est en continuité apparente avec celle de l'os. Dans les pleurodontes, comme les lézards, les dents sont appliquées contre la paroi interne des os maxillaires, mais sans que leur partie radiculaire soit enveloppée dans une alvéole. En général, ces dents sont uniformes, à couronne simple et le plus souvent aiguës, et leur grandeur est aussi la même ou à peu près la même dans toutes les parties de la bouche; quelques sauriens ont cependant une paire supérieure et une paire inférieure de dents plus longues et plus fortes que les autres, ce qui donne à ces dents quelque analogie avec les canines des carnassiers, dont elles occupent aussi la place. Une autre particularité remarquable est fournie par les ophidiens, dont beaucoup d'espèces introduisent par des dents tubuleuses ou simplement cannelées ces venins qui les rendent si redoutables; ces dents sont implantées sur les os maxillaires supérieurs et reçoivent le venin de glandes placées auprès des joues; telles sont les dents des vipères, des crotales, des trigonocéphales.

Pendant longtemps on a cru que les *reptiles* n'avaient que deux cavités au cœur; Linné et Daubenton l'ont affirmé; cependant, dès 1703, Pérault et Méry avaient remarqué que les tortues et les caméléons ont une double oreillette; G. Cuvier et Brongniart ont fait la même observation pour les lézards; mais ils ont admis à tort que les batraciens et même les ophidiens n'avaient qu'une seule oreillette et qu'un seul ventricule. Le cœur des chéloniens représente les trois quarts du volume d'une sphère qu'on aurait un peu déprimée, et ses deux oreillettes sont amplement développées. Le cœur des crocodiles montre la structure la plus compliquée que l'on ait observée chez les *reptiles;* ses oreillettes sont un peu moins grandes que celles des chéloniens et le ventricule est de forme ovalaire; celui des sauriens est plus simple que celui des crocodiles, et il y a toujours deux oreillettes distinctes à l'intérieur dans le cœur des ophidiens, avec un ventricule allongé et lui-même incomplétement divisé en deux intérieurement. Parmi les *reptiles* à branchies persistantes, comme les sirènes et les protées, il y a encore réellement deux oreillettes; mais elles semblent extérieurement n'en former qu'une seule et elles sont remarquables par les divisions branchiformes qu'elles présentent.

Le sang, chez les *reptiles*, est rouge comme chez les autres vertébrés et composé de même, c'est-à-dire de sérum tenant de la fibrine et de l'albumine en dissolution et de globules dont la forme est elliptique; ceux des lézards sont quatre fois plus gros que les globules du sang de l'homme. La circulation lymphatique des *reptiles* et les vaisseaux dans lesquels elle s'opère ont été décrits avec le plus grand soin par MM. Panizza et Müller. On y voit des organes particuliers et puissants nommés cœurs lymphatiques; il y en a quatre dans la grenouille et leurs battements sont indépendants de ceux du cœur.

« La respiration des *reptiles*, dit M. P. Gervais, est moins active que celle des mammifères et des oiseaux, et comme leur circulation est incomplétement double, il en résulte que la quantité de sang qui reçoit le bénéfice de l'oxygénation est proportionnellemet moindre que chez les autres vertébrés; les *reptiles* produisent, par conséquent, moins de chaleur et on les classe, pour cette raison, avec les poissons, parmi les animaux à sang froid. On dit aussi que leur respiration est incomplète par rapport à celle des mammifères, que l'on appelle complète, et celle des oiseaux, que l'on appelle double. C'est encore à leur circulation et à leur respiration incomplètes que l'on attribue la lenteur des mouvements qui caractérise beaucoup de ces animaux, du moins dans nos climats. » Les *reptiles*, aussi bien que les squamifères, ont tous des poumons; mais ils n'en ont pas tous à tous les âges de leur vie. La plupart de ceux qui sont amphibies viennent au monde avec des branchies, et leur respiration se fait alors par le moyen de ces organes; un petit nombre d'entre eux conservent même ces branchies après que leurs poumons se sont développés, et ceux-là peuvent respirer soit à l'air libre, soit dans l'eau. La respiration aérienne des *reptiles* varie dans les différentes familles; elle est plus compliquée chez les chéloniens dont les côtes restent immobiles pendant l'acte respiratoire, de même que chez les crocodiles; chez les ophidiens et les sauriens, les poumons sont des sacs à parois minces, gaufrées par l'arrangement des vaisseaux sanguins, de manière à les mettre en rapport avec l'air atmosphérique, et ils reçoivent une quantité d'air considérable, comparativement au peu d'activité de leur hématose. Les deux poumons des sauriens n'ont pas une bien grande étendue et sont égaux entre eux; dans les ophidiens, les deux poumons sont très-inégaux et l'un d'eux est souvent presque complétement atrophié.

Les *reptiles* font rarement entendre une véritable voix. La force avec laquelle ils introduisent l'air dans les poumons ou avec laquelle ils l'en chassent et l'expression passionnée qu'ils donnent à cet acte lorsque le désir ou la crainte les anime sont presque l'unique moyen de phonation des *reptiles*, c'est une sorte de sifflement. Les iguanes ont une voix sonore; les geckos font entendre un bruit particulier et monotone; les crocodiles ont une véritable voix; celle de beaucoup de batraciens varie suivant les espèces; comparable au chant du scops chez le crapaud sonnant, elle a, dans certaines rainettes, une véritable analogie avec le chant du canard, quoiqu'elle se produise à des intervalles plus longs; celle des grenouilles est connue de tout le monde. Le coassement des grenouilles, le chant des rainettes ou des crapauds est un apanage du sexe mâle; les femelles de ces animaux ne produisent guère qu'un petit grognement. Les anoures et les crocodiles ont une voix laryngienne.

Le peu d'activité de la circulation et de la respiration fait que la température des *reptiles* diffère peu de celle du milieu ambiant, et le plus souvent ils nous font éprouver, quand nous les touchons, une sensation de froid. Ce sont plutôt des animaux à température variable que des animaux à sang froid. La chaleur est indispensable à leur activité; aussi tous recherchent-ils les rayons du soleil; le lézard engourdi par le froid, la tortue qui s'est retirée dans sa carapace, le serpent que l'on avait cru mort ne tardent pas à se réveiller si on les expose au soleil; leur respiration reprend de l'activité et bientôt leurs mouvements deviennent prompts et animés. Cette alternative de vie active et d'engourdissement est commune à tous les *reptiles* de nos contrées, et plus on se rapproche des pôles, plus l'hivernation est prolongée, plus aussi les *reptiles* sont rares. Des espèces des contrées les plus chaudes s'engourdissent, au contraire, pendant les grandes chaleurs et la sécheresse.

Les organes urinaires sont assez complets; les reins existent chez toutes les espèces et ne présentent, dans la série des *reptiles*, que de légères différences; ils sont assez rapprochés de l'anus, toujours au nombre de deux, et plus ou moins globuleux; leur surface est mamelonnée chez quelques-uns ou marquée de fines circonvolutions, et la structure de ceux des chéloniens a la plus grande analogie avec des reins d'oiseaux. Dans d'autres cas, les reins possèdent, ainsi que cela se présente chez les mammifères, deux substances distinctes; mais ils manquent toujours de calice ou de bassinet. La vessie offre une assez grande capacité. Les *reptiles* ont l'urine abondante et liquide, ou bien, au contraire, rare et concentrée; les chéloniens et les amphibiens sont dans le premier cas, et les sauriens, ainsi que les ophidiens, sont dans le second. L'urine des ophidiens ou de quelques sauriens est blanche ou jaunâtre; elle se concrète en une masse terreuse aussitôt après sa sortie du corps, contient de l'acide urique en grande quantité et des sels du même acide, à base de potasse, de soude et d'ammoniaque, ainsi qu'un peu de phosphate de chaux, mais pas de trace d'urée. L'urine des chéloniens et des amphibiens a une composition différente et comprend surtout une quantité plus ou moins considérable d'urée tenue en dissolution.

La salive et les fluides venimeux sont d'autres sécrétions qui présentent des particularités remarquables. Les ophidiens comptent seuls des espèces venimeuses dans la véritable acception du mot. On a dit que le prétendu venin des autres *reptiles*, et en particulier le venin des crapauds, était une simple sécrétion muqueuse de la peau, ayant une âcreté plus ou moins prononcée suivant les espèces, mais que son action n'était pas dangereuse et qu'elle jouissait simplement de propriétés irritantes si on l'appliquait sur les membranes muqueuses de la bouche, des yeux ou du nez. Cependant les expériences de MM. Gratiolet et Cloez ont démontré qu'il n'en était pas ainsi et que cette matière était, comme les anciens l'avaient dit, véritablement venimeuse, puisqu'à une dose assez peu considérable et appliquée sous une mu-

queuse elle pouvait, en peu de temps, donner la mort à des oiseaux de taille assez grande.

Le squelette des *reptiles*, établi dans beaucoup de cas sur le modèle général de celui des mammifères, semble, dans d'autres cas, assez analogue à celui des poissons. Le crâne est de forme très-variable; chez les tortues, il a de l'analogie avec celui des bradypes; il est en coin et plus ou moins semblable à la tête des brochets, chez les crocodiles; celui des ophidiens semble porter des membres tout hérissés de dents; celui de beaucoup de sauriens présente, dans sa moitié postérieure, plusieurs os allongés qui paraissent comme des barreaux dirigés en divers sens. La tête osseuse des *reptiles* a occupé un grand nombre d'anatomistes qui sont loin d'être d'accord sur les diverses pièces qui la composent. Le nombre des os craniens est de trente-six pour les chéloniens, de trente-huit pour les sauriens, de trente et un pour les ophidiens et de vingt-huit seulement pour les amphibiens; mais ces nombres ne sont pas constants et varient dans quelques genres. Le nombre des vertèbres est excessivement variable. Dans le crapaud, il y en a neuf; chez les sauriens, soixante à cent; dans les cécilies et les amphibiens, il y en a jusqu'à deux cent trente; dans les ophidiens, elles sont excessivement nombreuses; on en compte jusqu'à quatre cent vingt dans le python améthyste. La queue, chez les lézards, les orvets et quelques autres sauriens, est très-fragile et ces animaux jouissent de la singulière propriété de pouvoir reproduire cet organe après qu'ils en ont perdu une partie plus ou moins considérable; souvent on prend des individus dont la queue est de nouvelle formation. La queue repousse plus vite en été qu'en automne et au printemps; elle est d'une couleur plus terne que celle qu'elle remplace, plus courte et plus obtuse, à verticilles d'écailles moins marqués; anatomiquement, elle se compose d'une peau, de nerfs, de vaisseaux et même d'un prolongement nerveux de la moelle, enveloppé d'un étui solide, mais imparfaitement ossifié et mou, divisé en vertèbres. La queue des ophidiens est très-longue ou très-courte, suivant les genres; elle est prenante chez les boas et les pythons. Les pièces qui constituent le sternum et l'épaule, lesquels n'existent pas toujours, sont difficiles à distinguer et présentent des singularités curieuses.

Les côtes ne sont pas constantes; il n'y en a aucune trace chez les urodèles; elles sont nombreuses chez quelques anoures et représentent comme de petits appendices mobiles articulés sur les apophyses transverses; les ophidiens ont des côtes nombreuses, osseuses, mais ils n'ont pas de sternum. Les sauriens ont des côtes qui parfois se joignent toutes au sternum et dont quelques-unes restent parfois libres; les côtes des chéloniens s'élargissent considérablement et ne sont pas mobiles. Les membres supérieurs manquent chez les ophidiens, les amphibiens, les cécilies, etc.; quand ces membres existent, l'humérus est en général long, assez analogue à celui des mammifères; l'avant-bras est habituellement composé de deux os, le radius et le cubitus, et ces os sont en général distincts dans toute leur longueur; la main offre dans sa disposition des caractères assez variés suivant que le membre est plus ou moins parfait, et le nombre et la forme ne sont pas constants. Les membres postérieurs peuvent également manquer; à ces membres, quand ils existent, la cavité cotyloïde est formée par les os du bassin; le fémur ressemble, dans bien des cas, à l'humérus; la rotule n'existe pas toujours; les os de la jambe, c'est-à-dire le tibia et le péroné, sont distincts l'un de l'autre, sauf dans les anoures chez lesquels ils sont soudés dans toute leur longueur; le pied offre une grande diversité, mais le plus souvent il ressemble à la main, quoique les doigts soient plus longs et qu'il n'y en ait que quatre dans le plus grand nombre des cas. Les ophidiens manquent de bassin comme d'épaules, de sternum et de membres antérieurs; certains d'entre eux portent cependant, auprès de l'anus, des appendices en crochet que l'on a considérés comme des rudiments de pattes postérieures. Les boas, les pythons, les éryx et quelques autres sont dans ce cas; ces vestiges de membres apparaissent extérieurement comme des ergots plus ou moins cornés.

Le dermato-squelette, c'est-à-dire l'ossification de la peau, acquiert, chez les chéloniens et principalement chez les tortues terrestres, son maximum de développement, et par sa jonction avec les côtes et le sternum il constitue la carapace de ces animaux. Les crocodiles présentent à la peau des plaques squamiformes, contenues par des noyaux osseux et qui leur servent de cuirasse.

Les muscles des *reptiles* conservent plus longtemps encore leur irritabilité que ceux des poissons; on a vu des crapauds, des salamandres, des serpents privés de leur tête, dépouillés de leur peau depuis longtemps et maintenus humides, manifester encore des mouvements pendant des semaines entières; les tortues sont dans le même cas et peut-être à un degré plus prononcé. La queue des lézards ou des orvets, une fois détachée du corps, produit, pendant quelque temps encore après sa séparation, des contractions convulsives.

Les mouvements des *reptiles* sont très-divers; la marche, le saut, le grimpement, l'action de fouir, et la nage sont également à leur usage; toutefois, les *reptiles* marcheurs sont les plus nombreux, et leurs allures ambiguës, quoique vives à certains moments, constituent l'acte de ramper, d'où ils tirent leur nom. Les ophidiens, au moyen de leur colonne vertébrale très-mobile et composée d'un très-grand nombre de pièces, progressent, par ondulations bilatérales de leur corps, sur le sol ou sur les arbres. Le redressement de leurs écailles inférieures leur donne un point d'appui souvent très-utile; c'est par des ondulations inféro-supérieures que ces animaux réussissent à nager. Les pattes chez la plupart des *reptiles* servent pour la natation, et, dans les chéloniens marins, elles sont transformées en véritables rames, dont la structure rappelle celle des cétacés. Les dragons sont les seuls animaux de cette classe qui sont doués, non pas de la propriété de voler, mais d'ailes rudimentaires, sorte de parachutes, qui leur permettent de sauter de branche en branche. Quelques espèces, telles que les iguanes, montent aux arbres avec assez de facilité; dans les caméléons, les pattes sont assez complètes pour que ces animaux puissent s'en servir pour saisir des objets mobiles; c'est le seul exemple de cette propriété chez les *reptiles*.

Tous les *reptiles*, et surtout les batraciens, produisent un nombre considérable de petits et la multiplication de ces derniers est réellement prodigieuse dans la plupart des cas; mais si leurs œufs et leurs têtards sont innombrables, les animaux carnivores et les circonstances physiques en détruisent, en peu de temps, de grandes quantités. Les organes générateurs mâles sont établis d'après trois types différents; nuls dans leur partie copulatrice chez les amphibiens, ils sont simples chez les tortues et les crocodiles, doubles chez les sauriens, les serpents et les amphibiens. Il y a toujours, chez les ophidiens, deux testicules. Les femelles des tortues et des crocodiles seules ont un clitoris; il y a toujours chez elles deux oviductes plus ou moins larges; jamais on ne trouve de traces d'utérus; enfin, il y a deux ovaires distincts. Les œufs sont différemment fécondés, suivant les divers groupes, et le mode de développement est également très-varié. La plupart des *reptiles*, en effet, pondent des œufs; ces œufs ont tantôt une coquille calcaire, comme chez les tortues et les crocodiles, tantôt une coquille flexible, mais encore résistante, comme chez les sauriens et les ophidiens, tantôt une coquille tout à fait molle et transparente, comme chez les amphibiens; d'autres espèces, comme la vipère et l'orvet, sont ovovivipares, c'est-à-dire que leurs petits, après s'être développés dans les oviductes, naissent vivants. Après la ponte ou la parturition des *reptiles* ovovivipares, les parents ne continuent guère à leur donner des soins; mais on remarque, dans la manière dont ils placent leurs œufs et dans les lieux où ils déposent leurs petits, les preuves d'un instinct très-développé. Quelques espèces ovipares font même des sortes de nids, et l'on cite des caïmans américains qui construisent une retraite assurée pour leur progéniture; on a constaté, à notre Muséum d'histoire naturelle, que le python molure de l'Inde enveloppait ses œufs des replis de son corps et qu'il les soumettait à une incubation aussi prolongée et presque aussi active que celle des oiseaux. On dit qu'à l'approche du danger les crotales donnent asile dans leur gueule à leurs petits.

Le système nerveux des *reptiles* a été l'objet de sérieuses études. Le cerveau ressemble, en général, à celui des mammifères par la position relative des hémisphères, des tubercules quadrijumeaux et du cervelet, à celui des oiseaux par la petitesse des couches optiques, à celui des poissons par la longueur des lobes olfactifs et la continuité de ces lobes avec la partie antérieure des hémisphères; mais l'ensemble du cerveau est moins volumineux que dans les oiseaux, quoiqu'il remplisse encore exactement la cavité du crâne; toutes ses parties sont lisses et sans circonvolutions. Les nerfs sont assez compliqués.

Le sens du toucher n'a pas, chez les *reptiles*, un organe propre, et la peau externe de ceux qui sont écailleux ne présente en aucun endroit de disposition bien favorable à l'exercice de ce sens; mais, au contraire, la peau des *reptiles* nus est très-favorablement disposée pour le toucher. La langue, sans être aussi perfectionnée que chez les mammifères, est plus molle, plus papilleuse que celle des oiseaux et des poissons et une salive plus abondante vient habituellement l'enduire. La langue, qui, pour ces animaux, est non-seulement un organe de gustation assez perfectionné, mais un organe de tact, présente des différences de forme nombreuses; celle des ophidiens est des plus curieuses; elle jouit d'une grande mobilité, est très-profondément bifidée et peut, au gré de l'animal, être en grande partie rétractée dans un fourreau basilaire; cette langue, organe tout à fait inoffensif, quoi qu'on en ait dit, est presque toujours en mouvement et sert pour toucher les corps; elle est charnue et à papilles très-distinctes chez les tortues, très-mobile chez les crocodiles, protractile et ressemblant à un ver allongé chez le caméléon; enfin, chez les batraciens urodèles, elle adhère à la mâchoire inférieure, tandis que, chez les anoures, elle est contractile, charnue, humide et visqueuse. Du reste, on peut dire que la plupart des *reptiles* avalent leurs aliments sans les mâcher, ne perçoivent, par conséquent, aucune saveur et n'éprouvent qu'une sensation analogue à celle du toucher; quelques-uns, cependant, tels que les tortues, mâchent, divisent et écrasent leurs aliments, et ceux-là perçoivent réellement une saveur.

L'odorat n'a pas une grande perfection; il se trouve modifié selon la manière dont s'opère la déglutition et la respiration, et si l'orifice externe de cet organe existe d'une manière assez manifeste dans quelques espèces, il semble manquer dans certaines autres et n'est guère, chez les batraciens, remplacé que par un pertuis percé au bout du museau au devant du palais.

Les yeux sont formés, en général, des mêmes parties que chez les autres vertébrés, et les traits qui les distinguent, suivant les divers groupes, sont empruntés, pour les uns, aux mammifères et aux oiseaux et, pour les autres, aux poissons. Le globe de l'œil s'y retrouve constamment; ce sont les paupières, les voies lacrymales et les muscles propres, organes accessoires destinés à protéger l'organe de la vue, à l'humecter ou à le mouvoir, qui sont le plus sujets à varier. Les yeux, le plus souvent, sont latéraux, mais quelquefois aussi verticaux, et en général, petits; ils semblent même manquer, en apparence au moins, dans quelques espèces, comme les cécilies et les protées.

L'oreille est plus simplement constituée chez les *reptiles* que chez les autres vertébrés; jamais elle ne présente de conque externe; le tympan est souvent visible à nu, d'autres fois il est interne; la caisse du tympan est petite et peut manquer; les osselets de l'ouïe sont en nombre moindre que chez les mammifères. Quant à l'oreille interne, on y retrouve le vestibule, qui existe constamment, le limaçon et les trois canaux semi-circulaires creusés dans l'épaisseur des os, qui manquent chez les amphibiens.

On connaît aujourd'hui plus de douze cents *reptiles* actuellement vivants, et les faunes anciennes, surtout celles des périodes tertiaire et secondaire, en fournissent également un grand nombre. L'Europe renferme moins de *reptiles* que les autres parties du monde; mais elle en a beaucoup possédé, car on en trouve beaucoup à l'état fossile. Un fait capital dans la répartition des *reptiles* à la surface du globe est celui de leur grande multiplicité sous la zone équatoriale et de leur diminution, soit comme genres et comme espèces, soit comme individus, lorsqu'on se rapproche des pôles; déjà rares sous le 50e degré de latit. N., ils disparaissent bientôt au delà. La vie n'est active chez ces animaux qu'à la condition d'une forte chaleur; dans nos climats tempérés, ils passent à l'état d'engourdissement une partie de l'année. Pour les espèces fossiles, elles sont, dans un grand nombre de cas, assez analogues aux espèces actuellement vivantes; dans plusieurs autres, elles constituent des groupes tout à fait particuliers; mais ces espèces perdues vont faire l'objet d'un article spécial.

La classe des *reptiles* se divise en quatre ordres : 1o les chéloniens ou tortues; 2o les sauriens ou lézards; 3o les ophidiens ou serpents; 4o les batraciens. Voici le tableau des caractères principaux de ces quatre ordres :

Classe des reptiles.

- Respiration toujours pulmonaire; point de métamorphoses; peau presque toujours écailleuse.
  - Corps pourvu de membres et
    - recouvert par une carapace; mâchoires pourvues de dents et garnies d'une enveloppe cornée . . — *Chéloniens.*
    - n'ayant pas de carapace; mâchoires armées de dents et sans enveloppe cornée . . . . — *Sauriens.*
  - Corps dépourvu de membres; dents; en général, point de paupières mobiles . — *Ophidiens.*
- Respiration d'abord branchiale, puis pulmonaire, quelquefois en même temps branchiale et pulmonaire; en général, des métamorphoses; peau nue; en général, des membres, point d'ongles . . . . — *Batraciens.*

— Paléont. Les débris fossiles des *reptiles* révèlent des formes très-bizarres dans plusieurs espèces, une taille gigantesque dans d'autres et une distribution géographique très-différente de celle qui existe aujourd'hui. Ils ont existé pendant toutes les époques secondaires et tertiaires et leurs ossements se trouvent dans beaucoup de terrains. Nous venons de voir qu'on divise généralement les *reptiles* en quatre ordres : chéloniens, sauriens, ophidiens et batraciens. Cette classification ne tient pas compte de l'importance relative des différences qui existent entre ces quatre divisions. L'étude des *reptiles* fossiles force à en admettre un plus grand nombre; les *reptiles* ailés et les *reptiles* à nageoires, par exemple, ne peuvent être dans le même groupe que les crocodiles et les lézards. C'est ce qui a fait ajouter trois ordres aux quatre précédents : les *ptérodactyliens*, caractérisés par l'allongement extraordinaire de l'os externe de la main, qui a dû soutenir des ailes membraneuses analogues à celles des chauves-souris ou aux parachutes des dragons; les *énaliosauriens*, chez lesquels les pattes n'ont plus de doigts distincts, mais sont converties en nageoires composées de plaques uniformes; les *labyrinthodontes*, qui, par la singulière complication du tissu de leurs dents, par l'implantation de quelques-uns de ces organes sur le vomer et par leurs doubles condyles occipitaux, s'éloignent considérablement des sauriens, forment une transition aux batraciens et, sous certains points de vue, aux poissons. Quelques auteurs même séparent les crocodiliens et les sauriens en deux ordres distincts; cette classification est inapplicable à la paléontologie.

Chez les *reptiles*, la distinction des genres et des espèces présente plus de difficulté que dans les mammifères, à cause de l'uniformité plus grande dans la structure externe des dents, de la connaissance moins complète de l'anatomie comparée des *reptiles* vivants, des différences plus considérables entre les types actuels et ceux qui ont disparu durant les époques antérieures à la nôtre, et enfin du rôle très-secondaire que peuvent jouer les dimensions absolues. Aussi y a-t-il beaucoup d'incertitude dans la classification fossile des *reptiles*.

Les *reptiles* manquent ou sont très-peu abondants dans les époques les plus anciennes; on n'en a même trouvé aucun débris dans les terrains siluriens. Suivant Mantell, ils ont existé pendant l'époque dévonienne et l'époque carbonifère, et augmenté un peu de nombre dans les dépôts permiens; ils ont pris un grand développement pendant l'époque secondaire; les terrains triasiques renferment des espèces de grande taille et de caractères remarquables. Les mers jurassiques et crétacées ont été habitées par une grande quantité de ces animaux de formes inconnues aujourd'hui. Leurs dents puissantes, leur force et leur grande taille, qui ne fut pas moindre souvent que celle de nos cétacés, annoncent qu'ils étaient de redoutables carnassiers et régnaient en tyrans sur les populations contemporaines des poissons et des mollusques. Dans le même temps existaient aussi d'autres *reptiles* non moins grands et encore plus singuliers, présentant des ailes d'une forme toute spéciale, dont les membranes considérables étaient soutenues au moyen d'un seul doigt très-long; ces ptérodactyles avaient une mâchoire puissante, munie de longues dents, et quelques-uns ont atteint une taille considérable. Vers la fin de l'époque secondaire, les continents européens ont été habités par quelques genres terrestres, dont les formes lourdes et les pieds courts rappellent les pachydermes, mais dont les caractères essentiels sont ceux des monitors et des lézards. L'époque tertiaire n'a plus renfermé que des *reptiles* analogues aux nôtres.

L'étude des *reptiles* fossiles prouve d'une façon péremptoire que les espèces fossiles ont eu une durée limitée; ainsi, on n'a pas encore découvert, avant l'époque diluvienne, un seul *reptile* fossile que l'on puisse rapporter à une espèce vivante et, pour la plupart d'entre eux, on a été obligé d'établir des genres nouveaux. Si l'on compare entre eux les *reptiles* des divers terrains, on verra facilement qu'ils forment une série de faunes distinctes; cependant, on trouvera quelques exceptions à cette loi. Une autre remarque, c'est que les différences existant entre les faunes perdues et les animaux actuels sont d'autant plus grandes que les faunes sont plus anciennes. On est aussi porté à conclure, de l'inspection des *reptiles* perdus, que la température de la terre a varié; ainsi, à l'époque tertiaire, le nord du continent européen nourrissait des serpents semblables aux boas et aux pythons, qui sont aujourd'hui spéciaux à la zone torride. On reconnaît, en dernier lieu, que tous ces animaux fossiles ont été formés sur le même plan que leurs analogues actuels; les squelettes sont composés de pièces dont l'homologie est évidente.

Les rares débris fossiles de l'époque dévonienne ont été découverts à Cummington, près d'Elgin. Les terrains carbonifères, où l'on a trouvé quelques ossements de *reptiles*, sont les étages supérieurs de cette formation, aux environs de Sarrebruck; les dépôts carbonifères de Greensburg (Pensylvanie) contiennent des impressions de pas que l'on considère comme indiquant des *reptiles*. Dans l'époque permienne, on cite les conglomérats dolomitiques des environs de Bristol, le zechstein de la Thuringe et quelques localités de la Russie. Le trias renferme des ossements de *reptiles* dans ses trois étages. On cite, en Allemagne, les environs de Nuremberg, de Stuttgard, etc.; en Angleterre, les dépôts de Leamington et de Grin-

sill; en France, ceux de Lunéville, etc. Le terrain jurassique est plus riche, et le lias est un des terrains où les *reptiles* sont les plus abondants; nous citerons, en Angleterre, le lias de Lyme-Regis et de Bristol; en Allemagne, le lias d'Altdorf et de Boll en Wurtemberg. Les *reptiles* de l'oolithe inférieur sont principalement connus par l'exploitation des carrières de Stonesfield, en Angleterre, ainsi que par celle des calcaires de Caen; nous indiquerons aussi les schistes calcaires de Monheim et de Solenhofen. C'est au weald que l'on doit la conservation de plusieurs genres gigantesques, tels que l'iguanodon, le mégalosaure et l'hyléosaure. Dans les terrains crétacés, on peut citer quelques gisements en Angleterre, la craie de Maëstricht et les grès verts supérieurs de New-Jersey. Les plus riches dépôts tertiaires sont: l'argile des environs de Londres, les dépôts inférieurs du bassin de Paris, les mollasses de Suisse, d'Allemagne, etc.; le pliocène d'Œningen, etc. Dans ces divers gisements, les os sont quelquefois conservés par une véritable pétrification; parfois aussi leur tissu est modifié moins profondément. Tantôt les squelettes sont trouvés entiers et prouvent que l'animal a été mis à mort presque en même temps qu'il a été enseveli, tantôt les os sont trouvés épars et ont été dépouillés de leurs parties molles et charriés par les eaux avant d'être recouverts par les sables ou les vases.

REPTILIVORE adj. (rè-pti-li-vo-re — du lat. *reptile*, reptile; *voro*, je dévore). Ornith. Qui dévore les reptiles et surtout les serpents : *La cigogne est* REPTILIVORE.

REPTOCELLÉPORAIRE s. f. (rè-pto-sèl-lé-po-rè-re — du lat. *repo*, je rampe, et de *cellépore*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARIEN.

REPTOLUNULITE s. f. (rè-pto-lu-nu-li-te — du lat. *repo*, je rampe, et de *lunulite*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARIEN.

REPTON, ville d'Angleterre, comté et à 10 kilom. S.-O. de Derby; 2,300 hab. On y remarque l'église, bel édifice d'architecture gothique. C'était autrefois une ville considérable et la principale du royaume saxon de Mercie.

REPTON (Humphry), jardinier paysagiste anglais, né à Bury-Saint-Edmund (Suffolkshire) le 2 mai 1752, mort à Harestreet (Essex) le 24 mars 1818. Placé chez un négociant de Norwich, il partagea ses loisirs entre la poésie, la musique et le dessin, se livra ensuite au commerce, mais fit de mauvaises affaires et se retira alors dans une ferme à Sustead (comté de Norfolk), où il passa cinq années à faire des expériences d'agriculture et de jardinage. En 1783, il obtint dans l'administration de l'Irlande un emploi qu'il conserva peu de temps, puis se lança sans succès dans une entreprise industrielle et finit par se faire dessinateur de jardins. Le talent qu'il montra dans cette spécialité lui acquit une grande réputation en Angleterre, où il dessina un grand nombre de jardins dans les résidences seigneuriales. Le 29 janvier 1811, une chute de voiture lui endommagea si gravement l'épine dorsale, qu'il resta invalide pendant les dernières années de sa vie. On cite de lui : *Varieties* (1788, in-12); *Sketches and hints on landscape gardening* (1795, in-4°); *Observations on the theory and practice of landscape gardening* (1803, in-4°); *Inquiry into the changes of taste in landscape gardening* (1806, in-8°); *Fragments on the theory and practice of landscape gardening* (1816, in-4°, avec pl.). Ses travaux relatifs à l'art des jardins ont été réunis par J.-C. Loudon (Londres, 1840, in-8°).

REPTOPORINE s. f. (rè-pto-po-ri-ne — du lat. *repo*, je rampe, et de *porine*). Zooph. Genre d'escharoïde. V. ESCHARINELLIEN.

REPU, UE (re-pu) part. passé du v. Repaître, qui avait donné dans l'ancienne langue le mot *repue*, repas. Qui a amplement satisfait sa faim : *Les chevaux, bien qu'ils fussent frais et nouveau* REPUS, *s'arrêtèrent court.* (La Font.) *Les gens à jeun sont beaucoup plus irascibles que les personnes largement* REPUES. (Virey.) *Chez les Saxons, les estomacs étaient généralement voraces,* REPUS *de viande et de fromage, et souvent réchauffés par des liqueurs fortes.* (H. Taine.) *En Autriche, les bras ont du travail, l'estomac est bien* REPU; *n'était la tête qui est mal à l'aise quand elle s'avise de penser, tout serait à merveille.* (St-Marc Gir.) *Ils n'attendirent point d'être* REPUS *pour chanter et danser au beau milieu du festin.* (G. Sand.)

— Par ext. Satisfait : *Depuis qu'il y avait des traitants, ils avaient toujours mangé sans jamais être* REPUS. (Alex. Dum.)

— Fig. Rassasié, rebuté : *Nous vivions sous le même toit, elle ne rêvant que macaroni au gratin, moi* REPU *de chimères.* (L. Reybaud.)

— Substantiv. : Celui, celle qui est repue : *Pas de siècle où les affamés, se dressant inexorables comme la faim, n'aient jeté les* REPUS *dans la terreur!* (E. Sue.)

RÉPUBLICAIN, AINE adj. (ré-pu-bli-kain, ai-ne — rad. *république*). Qui appartient, qui a rapport à la république : *Gouvernement* RÉPUBLICAIN. *Forme* RÉPUBLICAINE. *Constitution* RÉPUBLICAINE. *Système* RÉPUBLICAIN. *Vertus* RÉPUBLICAINES. *Le gouvernement* RÉPUBLICAIN *est celui où le peuple en corps a la souveraine puissance.* (Montesq.) *Le gouvernement* RÉPUBLICAIN *a des avantages incontestables: il est à bon marché; il est fort noble; il assigne aux intelligences leur rang naturel.* (Chateaub.) ‖ Qui appartient au gouvernement d'une république, à un Etat constitué en république : *L'armée* RÉPUBLICAINE. *Les généraux* RÉPUBLICAINS.

— Qui est partisan de la république : *La France nouvelle est* RÉPUBLICAINE. (Chateaub.) *Qui est sincèrement* RÉPUBLICAIN *ne le dit pas, il le prouve.* (E. de Gir.)

— Chronol. *Ere républicaine*, Ere adoptée sous la première République française, et qui commençait au 22 septembre 1792. ‖ *Calendrier républicain*, Calendrier adopté à la même époque, et dans lequel l'année comprenait douze mois de trente jours, plus cinq jours complémentaires.

— Substantiv. Partisan de la république : RÉPUBLICAIN, *je sers la monarchie; philosophe, j'honore la religion.* (Chateaub.) *Pour un vrai* RÉPUBLICAIN, *il n'y a d'autorité que la loi.* (Vacherot.)

— Citoyen d'une république : *Un* RÉPUBLICAIN *est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la sienne, par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître.* (Volt.)

— Aux Etats-Unis d'Amérique, Partisan de la centralisation du pouvoir, aux dépens de l'autonomie des Etats. ‖ Se dit par opposition à DÉMOCRATE.

— s. m. Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les valets, et qui représentaient ordinairement un piquier, un fantassin, un cavalier et un artilleur : *Quatorze de* RÉPUBLICAINS. *Quinte au* RÉPUBLICAIN *d'atout.*

— Ornith. Nom vulgaire d'un passereau du genre tisserin.

— **Encycl.** Ornith. Ce genre est caractérisé par un bec de la longueur de la tête, à sommet élevé à la base, plus haut que large, entamant un peu les plumes du front, comprimé sur les côtés et à bords mandibulaires sinueux; les narines basales, près de la surface du bec, ovoïdes et ouvertes; les ailes médiocres arrivant à la moitié de la queue, subobtuses; la première rémige rudimentaire, la seconde, la troisième et la quatrième égales, les plus longues; la queue arrondie, les tarses robustes, trapus, de la longueur du doigt médian, les doigts et les ongles courts, ceux-ci crochus et aigus. Ce genre ne repose que sur une seule espèce, qui habite l'Afrique australe et atteint la longueur de 0m,15. La singularité des mœurs de cet oiseau, quant à son mode de nidification, a attiré sur lui l'attention beaucoup plus que la valeur de ses caractères physiologiques, qui sont presques identiques à ceux du genre tisserin. « Un phénomène dont l'aspect nouveau pour moi, dit le voyageur Levaillant, me causa une joie très-vive, fut un nid monstrueux qui occupait une grande partie d'un grand et fort aloès, et qui, composé d'une multitude de cellules, servait de retraite à une quantité immense d'oiseaux de la même espèce. A chaque instant, il sortait de ce nid des volées qui se répandaient dans la plaine, tandis que d'autres revenaient portant dans leur bec les matériaux nécessaires pour se construire un logement ou réparer le leur. Chaque couple avait son nid dans l'habitation commune; c'était une vraie république. Il paraît que quand ils s'établissent dans les plaines et qu'ils construisent leurs énormes nids sur des aloès, arbres qui, dans les tempêtes, sont sujets à être renversés par le vent, c'est au défaut d'un asile meilleur. Aussi choisissent-ils de préférence les revers d'une montagne, les gorges, détours et autres lieux de cette nature bien abrités. Là ils se multiplient à l'infini, et l'on rencontre à chaque instant de ces nids. Mais partout où ils viennent s'établir, les petits perroquets les suivent pour s'emparer de leurs constructions. Ils les en chassent à force ouverte, et l'expulsion se fait si lestement, que plusieurs fois j'ai vu, en moins de deux heures, l'habitation changer de propriétaires et se remplir de nouveaux hôtes. »

Levaillant fit abattre l'arbre qui portait un de ces énormes nids, et, ayant dépecé le nid lui-même à coups de hache, vit que la partie principale consiste en un massif composé, sans aucun autre mélange, de l'herbe de boschjesman, mais si serré et si bien tissu, qu'il est impénétrable à l'eau de pluie. C'est par ce noyau que commence la bâtisse, et c'est là que chaque oiseau construit et applique son nid particulier, en dessous et autour du massif. La surface supérieure reste vide, sans néanmoins être inutile. Comme elle a des rebords saillants et qu'elle est un peu inclinée, elle sert à l'écoulement des eaux et préserve chaque habitation de la pluie. « Le gros nid que je visitai, dit encore Levaillant, et qui était un des plus considérables que j'aie vus dans mon voyage, contenait trois cent vingt cellules habitées, ce qui, en supposant dans chacune un ménage composé du mâle et de la femelle, annoncerait une société de six cent quarante individus. Néanmoins ce calcul pourrait n'être pas exact. On sait qu'il y a des oiseaux chez lesquels un mâle est commun à plusieurs femelles, parce que les femelles sont beaucoup plus nombreuses que les mâles. La même particularité a lieu dans plusieurs autres espèces, tant aux environs du Cap que dans les colonies; mais elle existe particulièrement chez les *républicains.* Toutes les fois que j'ai tiré dans une volée de ces oiseaux, j'ai tué trois fois plus de femelles que de mâles. Au reste, ces oiseaux n'ont rien de remarquable dans leur plumage. C'est un gris brun uniforme, égayé sur les flancs par quelques taches noires, et sur la gorge par une large plaque de la même couleur. Le mâle est un peu plus gros que la femelle, mais, du reste, lui ressemble totalement. »

Républicaines (FRAGMENTS D'INSTITUTIONS), ouvrage de Saint-Just. V. INSTITUTIONS.

REPUBLICAN-FORK, rivière des Etats-Unis, Etat de Missouri. Elle prend sa source vers 40° de latit. N. et 106° de longit. O., coule généralement à l'E. et, vers 39° de latit. N. et 99° de longit. O., se joint au Smoky-Hill-Fork, par la rive gauche, pour former le Kansas, après un cours d'environ 660 kilom.

RÉPUBLICANISER v. a. ou tr. (ré-pu-bli-ka-ni-zé — rad. *républicain*). Rendre républicain : RÉPUBLICANISER *un peuple.* RÉPUBLICANISER *les mœurs.*

— Transformer en république : RÉPUBLICANISER *un Etat monarchique.*

Se républicaniser v. pr. Se constituer en république; devenir républicain : *L'Europe* SE RÉPUBLICANISE *de plus en plus.*

RÉPUBLICANISME s. m. (ré-pu-bli-ka-ni-sme — rad. *républicain*). Qualité de républicain : *Son* RÉPUBLICANISME *ne fait de doute pour personne. Nul partisan de la monarchie ne peut se dire exempt de tout* RÉPUBLICANISME. (Proudh.)

— Gouvernement républicain : *La révolution de Juillet nous a fait passer brusquement du constitutionnalisme au* RÉPUBLICANISME. (V. Hugo.)

RÉPUBLICIDE (ré-pu-bli-si-de — de *république*, et du lat. *cædere*, tuer). Destructeur d'une république, d'un gouvernement républicain : *La famille des Bonaparte est une famille de* RÉPUBLICIDES. ‖ Peu usité.

RÉPUBLICOLE adj. (ré-pu-bli-ko-le — de *république*, et du lat. *colo*, j'habite). Qui habite une république.

REPUBLIER v. a. ou tr. (re-pu-bli-é — du préf. *re*, et de *publier*. Se conjugue comme *publier*). Publier de nouveau : *L'Amérique* REPUBLIE *pour onze sous ce que l'Angleterre édite pour trente francs.* (Ph. Chasles.)

RÉPUBLIQUE s. f. (ré-pu-bli-ke — latin *respublica*, proprement la chose publique. Le sens moderne du mot *république* ne répond plus à son primitif latin, qui s'appliquait d'abord aux affaires de l'Etat, puis à l'Etat lui-même; mais comme l'Etat de Rome était régi par la forme républicaine, ce dernier sens est resté). Chose publique, gouvernement de l'Etat, des intérêts de tous : *La ville est partagée en petites sociétés qui sont comme autant de* RÉPUBLIQUES. (La Bruy.) *Quand on veut changer et innover dans une* RÉPUBLIQUE, *c'est moins les choses que le temps que l'on considère.* (La Bruy.)

— Gouvernement exercé par des chefs élus pour un temps et responsables : RÉPUBLIQUE *aristocratique.* RÉPUBLIQUE *démocratique.* RÉPUBLIQUE *unitaire.* RÉPUBLIQUE *fédérale. Les* RÉPUBLIQUES *grecques. La* RÉPUBLIQUE *romaine. La* RÉPUBLIQUE *française. Les armées de la* RÉPUBLIQUE. *En l'an III de la* RÉPUBLIQUE. *Les* RÉPUBLIQUES *finissent par le luxe; les monarchies par la pauvreté.* (Montesq.) *La* RÉPUBLIQUE *représentative est peut-être l'état futur du monde; mais son temps n'est pas arrivé.* (Chateaub.) *Ce n'est pas la* RÉPUBLIQUE *qui est impossible, mais la monarchie.* (Chateaub.) *J'honore la* RÉPUBLIQUE; *c'est une forme de gouvernement qui repose sur de nobles principes, qui élève dans l'âme de nobles sentiments, des pensées généreuses.* (Guizot.) *La* RÉPUBLIQUE *sociale puise son ambition et sa force à des sources que personne ne peut tarir.* (Guizot.) *La* RÉPUBLIQUE *est le seul gouvernement vrai, le seul qui puisse être juste, le seul qui marche avec les lumières du pays, qui comprenne les besoins de l'humanité.* (A. Billard.) *Déjà Napoléon, déjà Chateaubriand, déjà Lamennais ont proclamé l'ère future de la* RÉPUBLIQUE *européenne.* (Cormen.) *La* RÉPUBLIQUE, *c'est la vérité couronnée.* (Mme E. de Gir.) *Les monarchies cherchent des noms, les* RÉPUBLIQUES *veulent des hommes.* (Lamart.) *La* RÉPUBLIQUE *bien pratiquée est le type de la vie morale et le moyen de notre perfectionnement.* (P. Leroux.) RÉPUBLIQUE, *suffrage universel sont deux mots qui ont le même sens.* (E. de Gir.) *La* RÉPUBLIQUE *doit être la souveraineté de la raison, le règne de la logique, l'union du bon sens et de la bonne foi.* (E. de Gir.) *La* RÉPUBLIQUE *est, de tous les gouvernements, celui qui nous divise le moins.* (A. Thiers.)

> O *république* universelle,
> Tu n'es encor que l'étincelle,
> Demain tu seras le soleil.

— Esprit républicain : *Il y a de la* RÉPUBLIQUE *dans les mœurs de la France, dans les relations des citoyens entre eux.* (Guizot.)

— Association de gens qui ne reconnaissent pas de chef : *Je vois avec plaisir qu'il se forme en Europe une* RÉPUBLIQUE *immense d'esprits cultivés.* (Volt.) ‖ Association d'animaux qui vivent en commun : *Les fourmis vivent en* RÉPUBLIQUE. *Dans les forêts du Brésil, les singes forment des* RÉPUBLIQUES *plus ou moins nombreuses.* (Alibert.)

— Fam. Réunion d'un grand nombre de personnes : *Cette maison est une petite* RÉPUBLIQUE.

— *République des lettres*, Gens de lettres en général, considérés comme formant une sorte de caste : *La critique est permise dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES. (Lamotte.) *Aujourd'hui, dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES, *le droit de louer et de médire est au premier qui s'en empare.* (D'Alemb.) *On ne s'élève dans la* RÉPUBLIQUE DES LETTRES *que par son propre mérite.* (H. Castille.)

— Hist. relig. *République de Jésus-Christ*, Secte fondée, dans quelques départements de la France, pendant la Révolution.

— **Encycl.** Le noble mot de *république* n'exprime pas seulement l'idée d'une forme particulière de gouvernement, d'une simple variété dans les divers modes d'organisation politique des peuples; ce serait singulièrement restreindre sa signification que de l'envisager sous cet aspect. Dans la langue moderne, et plus particulièrement dans la langue française depuis notre grande Révolution, il a un sens bien plus profond et bien plus étendu; il éveille aussitôt la pensée du gouvernement par excellence, de l'idéal des constitutions politiques, enfin de l'organisation définitive des sociétés humaines.

Toutes les autres formes de gouvernement n'apparaissent plus que comme des états inférieurs participant plus ou moins de la barbarie ancienne, comme des phases, des espèces d'étapes sur la route du progrès. Sans doute, des Etats ont prospéré et sont devenus puissants avec le régime monarchique ou aristocratique ou même théocratique; mais cette prospérité, mais cette puissance, mais cette richesse ne se développaient jamais qu'au profit des classes maîtresses de la société, c'est-à-dire d'une imperceptible minorité, qui se considérait comme l'élite parce qu'elle avait la domination. L'inégalité, c'est-à-dire l'injustice, est l'essence même de ces sortes de gouvernement. L'Etat, la chose publique (*res publica*), n'est que le patrimoine d'un seul ou d'un petit nombre; il n'y a pas de citoyens, mais des sujets, qui sont moins des membres actifs de l'association nationale que des portions du domaine public, pour ainsi dire, n'ayant que des droits restreints qui ne sont pas en rapport avec leurs obligations.

La grandeur de la conception républicaine, son caractère essentiel, c'est que la chose publique est le patrimoine de tous les membres du corps social sans distinction de classes; que tous sont citoyens, ont une destinée commune dont chacun est solidaire, forment une association véritable où chacun a des droits égaux et ne connaît d'autre autorité que la volonté générale librement exprimée; en un mot, que les principes fondamentaux sont l'intérêt de la patrie, l'égalité légale, la justice et le droit.

Ce noble état n'a été réalisé, chez les anciens, que partiellement et dans un petit nombre de *républiques*, noyaux d'élite du genre humain, et encore au profit d'une sorte de caste, véritable aristocratie de citoyens qui, seuls, constituaient la patrie et l'Etat.

La *république*, avec toutes ses conditions et au sens rigoureux du mot, est donc, en définitive, une conception moderne et en réalité une création française et d'origine révolutionnaire.

Néanmoins, cette idée, admirable en sa simplicité grandiose, ne s'est pas produite par voie de génération spontanée, si cette image est permise; elle a des antécédents, une tradition qu'on peut suivre à travers l'histoire et dont nous esquisserons quelques traits, en prenant pour exemples quelques-uns des grands types qui font époque dans les annales de l'humanité.

— LA RÉPUBLIQUE DANS L'ANTIQUITÉ. *Grèce.* L'indépendance et l'originalité du caractère grec éclatent déjà dans les institutions et les mœurs de l'âge héroïque, telles qu'elles nous apparaissent dans les poëmes homériques. Ces traits et ce que nous connaissons des ébauches d'institutions politiques attribuées à Minos, Thésée et autres personnifications legendaires nous emportent déjà bien loin des races et des sociétés de l'Orient réputées plus avancées en civilisation.

Les royautés héroïques n'étaient point absolues; le roi était le chef plutôt que le maître des guerriers qui l'entouraient; à la guerre même, il ne faisait rien sans l'avis des autres chefs; s'il exerce le pouvoir judiciaire, c'est avec le concours des vieillards, des sages ou des nobles; s'il est le premier pontife, s'il immole la victime, c'est pour lui l'exercice d'une fonction publique, et il n'est point pour cela revêtu d'un caractère divin; tout chef de famille est de la même manière prêtre dans sa maison. D'ailleurs, la multiplicité de ces rois, analogues sans doute aux caciques des hordes américaines, limitait forcément leur puissance respective. De plus, ils avaient à côté d'eux, comme contre-poids, les familles

aristocratiques, qui bientôt allaient partout restreindre successivement leur autorité et finalement l'absorber.

Point de caste proprement dite, point de barrière infranchissable entre les classes. Au-dessous des nobles étaient les hommes libres, qui formaient dans les grandes occasions l'assemblée publique, qui se réunissait autour du cercle de pierres où siégeaient en plein air les rois et les chefs.

Dès ces temps presque fabuleux, nous trouvons donc établie la coutume de l'assemblée publique, du *boulé*. Noble race que celle où les chefs se croyaient obligés de convaincre avant d'ordonner! Nous pouvons saluer avec respect cette ébauche de constitution; c'est l'embryon de la démocratie.

Le libre esprit de cette race apparaît encore avec énergie dans ses croyances religieuses et l'organisation de son culte; point de théologie officielle, de caste sacerdotale séparée des citoyens, d'écritures sacrées. Les dogmes, livrés en quelque sorte à l'arbitraire de l'imagination populaire et de la poésie, variaient suivant les lieux et les cités, aussi bien que suivant les temps. Cette absence d'une Eglise et d'un code sacré, cette liberté théologique, ce fédéralisme religieux, si conforme au puissant individualisme hellénique, permit à la science de naître et de se développer en dehors du sanctuaire, permit à l'art de se dégager des formes traditionnelles; la morale, la loi, l'organisation politique, au lieu d'être asservies à la religion, comme chez les nations orientales, seront le produit constamment amélioré de l'expérience des sociétés et de la liberté humaine.

Parmi les nombreuses tribus helléniques, deux grandes variétés occupent le premier plan et remplissent l'histoire de leurs noms. L'une, empreinte d'un caractère de gravité, d'énergie, de rudesse et d'orgueil, exclusivement militaire, constitua de puissantes aristocraties; l'autre, mobile, aventureuse, impressionnable, enthousiaste, aimant passionnément les plaisirs, la liberté, la gloire et les arts, adonnée au commerce et à la navigation, était, comme les populations maritimes, fortement animée de l'esprit démocratique, en conservant à ce mot le sens restreint qu'il eut dans l'antiquité.

De là deux civilisations se déroulant parallèlement, deux grandes cités souveraines toujours rivales et souvent ennemies: Sparte et Athènes.

— *Sparte.* Sparte ou Lacédémone, on ne l'ignore pas, fut une des cités les plus illustres de l'antiquité. Les anciens philosophes, tous épris d'aristocratie, la regardaient comme la *république* parfaite, la cité idéale; ses institutions, vaguement connues, quoique mille fois commentées et décrites, ont fait l'admiration des siècles, mais n'ont pu résister aux analyses de la critique moderne. Elles étaient, suivant les traditions, l'œuvre d'un législateur légendaire, Lycurgue, dont on place l'existence dans le IXe siècle avant l'ère chrétienne et dont le nom n'était peut-être que le symbole d'une série de révolutions qui s'accomplirent à des époques indéterminées.

Quelle qu'en soit l'origine et de quelque manière qu'elle ait été établie, cette constitution caractérise une évolution importante dans la vie de ce peuple. En réalité, Sparte fut une véritable aristocratie dans toute la dureté d'expression que comporte historiquement ce terme, en même temps qu'elle composait dans son gouvernement intérieur une communauté militaire dont les membres étaient à peu près égaux entre eux, au moins par les droits, et c'est ce qui a pu faire illusion.

Les Spartiates étaient les descendants des Doriens, conquérants de la Laconie; au lieu de se disperser, les vainqueurs s'étaient concentrés au bord de l'Eurotas, dans l'assemblage de bourgades qui formait Lacédémone ou Sparte et qui devint leur camp, se bornant à envoyer dans les villes ou bourgades successivement conquises des chefs de leur race. Ils formaient une caste composée, dans l'origine, d'environ 10,000 guerriers avec leurs familles et qui concentrait en ses mains les droits politiques, la puissance gouvernementale et la presque totalité des propriétés, au moins dans la région de Sparte.

Ils avaient pour sujets les Laconiens, qui habitaient la campagne et les villes secondaires, et pour esclaves les ilotes, qui appartenaient tout à la fois à l'Etat et aux citoyens.

Cette tribu belliqueuse, cette noblesse militaire se débattit dans une longue et sanglante anarchie jusqu'au temps où l'ensemble d'institutions qui porte le nom de Lycurgue vint discipliner ses énergies et former d'éléments hostiles un tout homogène, une cité.

L'idée de *république* comporte nécessairement l'absence de roi. Sparte, et ce n'est pas une des moindres singularités de sa constitution, en avait deux à la fois, deux maisons royales qui régnèrent simultanément pendant plus de neuf siècles. Cette constitution extraordinaire, ce partage de l'autorité entre deux rois avait sans doute été établi à dessein par l'aristocratie dorienne.

La double royauté fut conservée dans la législation attribuée à Lycurgue. Mais les rois n'avaient que des prérogatives limitées. En réalité, la puissance gouvernementale résidait dans le sénat, qui se composait des deux rois et de 28 vieillards nommés à vie, car à Sparte la vieillesse était une sorte de magistrature. Inamovibles, irresponsables, chargés de la haute direction des affaires et d'une partie de la puissance judiciaire, indépendants du peuple et des rois, partageant avec ces derniers l'initiative politique, les sénateurs constituaient donc une véritable oligarchie au sein de l'aristocratie dorienne.

L'assemblée publique se composait de tous les Spartiates et votait mensuellement, sans délibérer, sur les questions qui lui étaient soumises par le sénat et les rois, la paix, la guerre, les élections, etc. Cette absence de toute discussion et de toute initiative a été fort admirée des philosophes. En réalité, c'était encore une aggravation du système autoritaire et aristocratique.

A ces éléments le temps ajouta un rouage nouveau, les éphores ou inspecteurs, dont les attributions s'accrurent peu à peu au point de balancer l'autorité des magistrats et des rois. Ils étaient au nombre de cinq. On les a comparés aux censeurs romains.

Lycurgue, suivant les traditions antiques, fit un nouveau partage des terres; neuf mille parts furent attribuées aux Spartiates souverains et trente mille aux Laconiens sujets, qui peut-être n'en étaient qu'usufruitiers. En même temps, pour maintenir l'immutabilité des propriétés, il établit le droit d'aînesse, autre signe d'une noblesse fortement constituée; proscrivit le luxe, les monnaies d'or et d'argent, la culture intellectuelle, pour conserver la rudesse de mœurs nécessaire à une tribu de guerriers; établit les fameux repas publics où tous devaient assister, rois, magistrats, citoyens; une éducation commune, opiniâtre et dure, destinée à former des hommes pour la guerre et la domination; bannit de Sparte les étrangers, interdit les arts, l'industrie, le commerce, les innovations entre les peuples, tout ce qui pouvait contribuer à corrompre les Etats, comme on disait en lieux communs de morale et de politique. Les anciens philosophes admiraient naïvement cet immobilisme et ne voyaient pas que cette prétendue corruption, cette décadence des mœurs primitives n'était le plus souvent que l'élargissement de la cité, le progrès, l'émancipation du peuple, la convocation d'un nombre d'hommes de plus en plus grand au banquet social, où si peu s'asseyaient dans l'origine.

Toute espèce de travail était interdit aux citoyens, qui, comme toutes les hordes nobiliaires, l'avaient, d'ailleurs, en profond mépris. Les ilotes et les Laconiens (ou *périèques*) labouraient, bâtissaient, fabriquaient pour eux. Cette race orgueilleuse et farouche ne considérait comme dignes de sa noblesse que la guerre, le commandement et les affaires publiques. La cité était un camp et le peuple une armée.

Cette caste régnait sur environ 200,000 ilotes des deux sexes répandus dans la Laconie et sur 120,000 périèques. Ces classes actives, industrieuses étaient par leur nombre un danger permanent pour la cité souveraine, qui n'entretenait la fascination de sa force que par le despotisme et la terreur. On connaît ses effroyables expédients pour prévenir ou réprimer les révoltes et, notamment, la *cryptie* ou embuscade, chasse horrible à laquelle devaient se livrer chaque année les jeunes Spartiates en des expéditions nocturnes, où ils égorgeaient les ilotes qu'ils rencontraient dans la campagne, soit pour s'aguerrir et s'accoutumer au sang, soit pour limiter la population redoutée des esclaves.

On sait aussi que le sort de ces derniers, ainsi que celui des vaincus et des sujets, était là beaucoup plus dur que dans les autres Etats de la Grèce.

Sans entrer dans plus de détails, on voit ce qu'était cette *république*, qui a excité l'enthousiasme de tant de générations de rhéteurs.

Le meilleur commentaire de cette législation est l'histoire de Sparte. Cette cité fameuse a donné un grand exemple de sobriété, de discipline et de mépris pour les passions, la douleur et la mort; elle a dominé sur la Grèce, elle a laissé un grand nom; mais qu'a-t-elle produit pour la civilisation, qu'a-t-elle laissé au monde? pas même une ruine, pas même une pierre qui porte son nom.

Fondée sur l'oligarchie la plus étroite, elle mourut de l'oligarchie. Elle avait méprisé les sciences et les arts, comme elle méprisait le droit et la justice, et elle resta jusqu'à la fin une cité barbare. Elle n'avait cru qu'à la force, et elle mourut d'épuisement. Le nombre des familles souveraines diminua progressivement, et les dominateurs ne furent plus à la fin que quelques centaines de satrapes, régnant nominalement sur des troupeaux de serfs. Sparte s'éteignit ainsi.

Cependant, telle est la force de fascination d'un grand caractère, d'une organisation imposante et régulière et d'une longue domination, que cette *république*, aristocratique jusqu'au délire, a été prise pour idéal par la plupart des philosophes qui, dans leurs utopies généreuses, ont cherché la cité parfaite depuis Platon jusqu'à Campanella, jusqu'à Morus, jusqu'à Mably et Rousseau et jusqu'aux grands citoyens de notre première *République*, enivrés cependant de démocratie. Cette erreur d'optique n'a, d'ailleurs, peut-être pas été inutile aux progrès des sociétés politiques; car une tradition, même erronée, un idéal, même chimérique, n'en sont pas moins d'énergiques stimulants.

— *Athènes.* La Grèce est une grande école politique. Nous avons vu à Sparte le tableau d'une *république* aristocratique et militaire offrant quelques traits de grandeur qui ont pu faire illusion.

Athènes va nous offrir les traits d'une démocratie locale qui se rapproche un peu plus de notre idéal moderne. Cette illustre cité, métropole de la petite presqu'île de l'Attique, centre d'une espèce de fédération, avait été gouvernée par une suite de rois qui tous ont un nom dans la légende. Le dernier, Codrus, se fit tuer par dévouement pour donner la victoire à son peuple dans une guerre contre les Doriens (XIe siècle avant l'ère chrétienne). Les Athéniens prétendirent alors que personne n'était digne de lui succéder et, par admiration pour le roi, abolirent ou plutôt modifièrent la royauté. Ils établirent, sous le nom d'*archonte*, un magistrat nommé à vie, ayant seulement quelques-unes des prérogatives de la royauté.

En réalité, cette révolution marque une victoire des familles aristocratiques sur le pouvoir suprême. Aux archontes à vie succédèrent, trois siècles plus tard, des archontes nommés pour dix ans, puis des archontes annuels. En 684 avant notre ère, cette lente décomposition de la royauté était achevée: l'archontat annuel était devenu collectif, et se composait de neuf archontes. Athènes était alors une oligarchie gouvernée par les nobles ou eupatrides.

Toutefois, depuis ses origines, on la voit s'acheminer toujours et de plus en plus vers la *république*. Toute cette période est marquée par des luttes de classes et des luttes d'ambition dont le détail n'entre pas dans notre sujet.

Sans nous arrêter à la législation de Dracon, d'ailleurs purement criminelle et dont la sévérité implacable est restée proverbiale, nous passerons aux réformes de Solon, qui constitua d'une manière solide la *république* athénienne. Nous esquisserons, d'ailleurs, rapidement le tableau de ces institutions, pour ne pas faire double emploi avec l'article SOLON.

Nommé archonte à la suite de longs déchirements, puis législateur suprême (593 av. J.-C.), investi par l'estime publique de la mission de pacifier l'Etat et de concilier les partis, il établit une constitution qui était un grand progrès sur l'état précédent, qui était non pas encore une démocratie pure, ce que l'antiquité, d'ailleurs, ne devait pas connaître, mais du moins un régime mixte et tempéré qui faisait une place aux classes moyennes et limitait le pouvoir absorbant de l'aristocratie.

Il abolit l'esclavage pour dettes, adoucit les lois cruelles de Dracon, maintint l'archontat, l'aréopage, laissa les riches en possession des magistratures, mais donna aux pauvres une part dans la conduite des affaires publiques, dont ils avaient été exclus jusqu'alors.

Une innovation capitale fut de substituer à l'aristocratie de race l'aristocratie de la fortune et de fonder l'Etat sur la base mobile de la richesse, en distribuant les fonctions publiques suivant la quotité des biens.

Le gouvernement se composa de quatre corps politiques: les 9 archontes, élus annuellement, et chargés du pouvoir exécutif, de l'administration intérieure et de fonctions judiciaires; le sénat, composé de 400 membres élus annuellement et chargés de la préparation des lois, qui ne pouvaient être soumises au peuple avant d'avoir été discutées dans son sein; l'assemblée du peuple, formée des 20,000 Athéniens composant la cité politique; elle délibérait sur les affaires qui lui étaient soumises par le sénat, confirmait ou rejetait les lois, nommait les magistrats, les généraux, les ambassadeurs, etc. Il y avait des conditions graduées de fortune pour les fonctions publiques, mais aucune pour être admis aux assemblées du peuple; il suffisait d'être Athénien et de condition libre. Les étrangers, même Grecs, établis dans la cité, ne participaient pas aux affaires. Enfin, le quatrième corps était l'aréopage, antique tribunal essentiellement aristocratique, qui fut réorganisé, mais qui conserva son caractère judiciaire et politique. Composé d'archontes sortis de charge, il jugeait sans appel les causes capitales, pouvait reviser les décisions du peuple et exerçait un contrôle sur les magistrats et les citoyens. Il y avait d'autres rouages encore, par exemple le tribunal des héliastes, composé d'un nombre considérable de citoyens désignés annuellement par la voix du sort.

Le législateur athénien accomplit également de grands progrès dans les lois civiles, restreignit la puissance paternelle, adoucit le sort des femmes, des mineurs et même des esclaves, enfin honora le travail, que Lycurgue avait proscrit, et en fit une obligation pour les citoyens.

En résumé, tandis que la législation attribuée à Lycurgue n'avait fait de Sparte qu'un camp, Solon réalisa en une certaine mesure l'idéal philosophique de la cité, épura sa *république* de l'idée théocratique et diminua notablement le pouvoir de l'aristocratie.

Nous n'avons pas à suivre l'histoire d'Athènes, qui devint, comme on le sait, le foyer du génie hellénique et la métropole de la civilisation dans l'antiquité.

Plus tard, au milieu des orages et des luttes, la démocratie fit de nouveaux progrès, après s'être délivrée de la tyrannie des fils de Pisistrate. L'archonte Clisthène modifia les lois de Solon dans le sens démocratique; il brisa l'antique organisation des quatre tribus, où se conservait l'influence héréditaire des familles nobles; divisa la population en dix tribus, où il fit entrer les habitants des bourgs, même des étrangers domiciliés et des affranchis, ayant chacune ses magistrats, ses assemblées, et où s'entretenait la vie politique par des discussions préparatoires. Les assemblées du peuple furent rendues plus fréquentes en même temps qu'elles eurent une action plus directe sur les affaires publiques. Enfin, Clisthène accomplit encore quelques autres réformes dans le sens de l'élargissement de la cité politique et civile, et en outre il arma le peuple de l'*ostracisme* ou droit de bannir pour dix ans un citoyen dont l'influence pouvait devenir un danger pour la liberté publique.

Ces nouveaux progrès dans la démocratie furent le point de départ de la grandeur d'Athènes, qui s'éleva bientôt libre et forte au premier rang des nations de la Grèce.

Toutefois, il ne faut pas oublier que ce qu'on nommait le peuple n'était qu'un corps de privilégiés, bien qu'il comprît les mercenaires, les matelots, etc.; il se composait de 20,000 citoyens, les seuls qui eussent des droits politiques.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que l'esclavage existait, comme à Sparte, comme partout dans l'antiquité, où il était de droit public et le fondement même de la société. Mais le sort des esclaves était, d'après le témoignage universel, moins dur que dans tous les Etats de la Grèce; cela tenait d'une part au caractère plus facile et plus doux des Athéniens, et de l'autre à ce que le travail n'était point méprisé par eux, puisqu'ils en avaient fait un des éléments de leur constitution civile et politique.

La constitution athénienne se modifia encore sous Périclès, à l'époque du plus haut développement de l'illustre cité. Les magistratures, au lieu d'être données par l'élection, furent désormais distribuées par la voie du sort; une indemnité fut allouée aux citoyens pour assister aux assemblées judiciaires et aux assemblées du peuple; enfin il y eut encore d'autres modifications de détail. La constitution conserva à peu près cette forme jusqu'aux derniers jours de l'indépendance grecque.

Au temps de sa grandeur, Athènes, grâce à ses victoires et à sa marine puissante, commandait à une foule de cités grecques, sujettes, alliées ou formant des colonies, qui, malgré leur dépendance, conservaient, en général leurs lois et leur constitution intérieure, et subissaient un régime bien plus supportable que les sujets de l'aristocratique Lacédémone. Néanmoins, le principe était le même: une cité maîtresse et des contrées plus ou moins assujetties. Le régime de la cité fut le seul que connut la Grèce, qui ne s'éleva jamais à l'état de nation, même d'une fédération véritable, et qui resta toujours morcelée en une multitude de petites *républiques* isolées et rivales, dont beaucoup subissaient le contre-coup des luttes sanglantes de Sparte et d'Athènes.

La plupart, même les colonies, répandues sur les rivages de l'Asie, de l'Italie, etc., paraissent avoir passé par les mêmes phases politiques et sociales: les rois d'abord, l'aristocratie ensuite, puis les *tyrans*, chefs militaires qui souvent profitaient des luttes du peuple et de l'aristocratie pour s'emparer de la dictature; enfin les cités se gouvernant elles-mêmes d'une manière plus ou moins démocratique ou aristocratique, à peu près comme les deux grands types dont nous avons rapidement esquissé la physionomie.

On a suffisamment mis en lumière l'impuissance politique des Grecs à s'élever à l'état de nation et même de fédération solide et durable; mais il n'en reste pas moins ce fait historique d'une si haute importance, que la conception de la *république* est née chez eux, au milieu de leurs luttes et de leurs déchirements. C'était une ébauche, mais dont le souvenir ne fut pas perdu et resta comme un idéal et une tradition.

— *Rome.* Nous avons donné quelques développements à ce résumé des institutions des deux grandes *républiques* de la Grèce; nous passerons plus rapidement maintenant, afin d'éviter les redites, car les traits généraux seront les mêmes et, en outre, le lecteur peut trouver les détails aux articles spéciaux répandus dans le *Grand Dictionnaire*.

Malgré la pompe des anciens récits, la révolution qui abolit la royauté à Rome (509 av. J.-C.) fut tout aristocratique. Le même gouvernement subsista; seulement le pouvoir passa aux familles patriciennes. Mais la nouvelle ère ouvrit la lutte entre les patriciens et les plébéiens, jusqu'alors tenus en équilibre par la royauté. Ce duel de classes ou de races est une des péripéties les plus intéressantes de l'histoire romaine.

Le patriciat fit cependant quelques concessions à la plèbe, et notamment suspendit l'esclavage pour dettes. A la place du roi, on établit deux magistrats annuels nommés d'a-

bord préteurs et plus tard consuls; on remplit les vides du sénat avec des chevaliers, c'est-à-dire avec les plus riches plébéiens.

Dans la nouvelle organisation, les consuls (ou préteurs) avaient une partie des prérogatives de la royauté; ils étaient chargés de la haute direction des affaires, comme pouvoir exécutif; en temps de guerre, ils avaient une autorité absolue sur l'armée.

Les patriciens n'avaient pas tardé à faire de nouveau peser le poids de leur despotisme sur les plébéiens, qui finirent par se soulever et par se retirer en armes sur le mont Sacré. L'aristocratie dut faire des concessions, et cette sorte de révolution produisit la création de nouveaux magistrats élus exclusivement dans l'ordre plébéien et chargés de le défendre contre l'oppression des nobles (493 av. J.-C.). Ces *tribuns de la plèbe* jouèrent, comme on le sait, un grand rôle dans l'histoire romaine. Ils avaient le droit de *veto* sur les décrets du sénat et leur pouvoir s'accrut avec le temps dans des proportions considérables.

Nous n'avons pas, on le comprend, à suivre l'histoire de la puissante *république*, mais simplement à esquisser ses institutions.

L'année suivante, les plébéiens firent une nouvelle et importante conquête, les comices par tribus, où les suffrages se comptaient par tête et où le peuple pouvait faire des *plébiscites* (décrets de la plèbe), sous la direction des tribuns, mais que d'ailleurs les patriciens refusèrent longtemps d'accepter. Dans les comices par centuries, la masse des pauvres et des prolétaires, entassés dans la dernière classe, n'avait qu'une voix et son suffrage était illusoire. Pour le détail de cette organisation, v. COMICES.

Bientôt, la question des lois agraires vint agiter la cité, dans l'intervalle de ses guerres contre les peuples voisins, et resta l'éternel sujet de luttes acharnées.

A la suite de nouvelles et longues dissensions, la plèbe finit par obtenir un corps de lois écrites, la législation des Douze Tables, qui n'enlevait rien à la puissance politique des patriciens, mais qui sous plusieurs rapports était favorable aux progrès de l'égalité civile, en substituant un droit fixe à l'arbitraire du patriciat, auparavant maître absolu de l'administration de la justice, qui restait un mystère redoutable et sacré pour le peuple. On était encore loin de l'égalité politique et civile, mais la lutte se continua sans relâche. En 446 av. J.-C., les tribuns réclamèrent la liberté du mariage entre les deux ordres, puis l'admission des plébéiens au consulat; après bien des débats, le sénat céda sur le premier point et, pour éviter de profaner la dignité de consul en la donnant à des plébéiens, proposa la nomination provisoire de tribuns militaires ayant les mêmes pouvoirs et choisis indistinctement dans les deux ordres, sans rien changer pour l'avenir aux élections consulaires, transaction qui fut acceptée par les tribuns (444).

Les nobles, sentant que le pouvoir leur échappait peu à peu, prirent dès lors pour tactique de le morceler pour en retenir des fragments, d'augmenter le nombre des grandes magistratures, dites *curules*, afin de contre-balancer l'influence grandissante des plébéiens. Ils firent créer deux *censeurs*, nommés pour cinq ans et choisis parmi les patriciens (442). Les fonctions de ces nouveaux magistrats, modestes d'abord, devinrent bientôt d'une haute importance. Institués pour faire le *cens*, ou dénombrement des personnes et des biens, ils purent faire changer de classe les citoyens suivant le changement de leur fortune, devinrent ensuite, par extension, surveillants des mœurs publiques et privées et investis du pouvoir de rejeter un citoyen dans une tribu inférieure, de le priver de toute participation aux délibérations publiques, de l'accabler d'impôts, d'en dégrever d'autres, même de rayer ou de nommer des sénateurs et de dégrader des chevaliers, etc. Ils devinrent enfin de véritables inquisiteurs au profit de l'aristocratie.

C'est encore une des institutions anciennes que des philosophes ont admirées sans trop d'examen, séduits par le côté extérieur, par cette apparence décevante de l'épuration des mœurs. En réalité, les censeurs pouvaient être de véritables tyrans légaux, et rien ne les empêchait d'abuser des énormes pouvoirs dont ils étaient armés.

Quand, plus tard et à la suite de luttes ardentes, interrompues et reprises, coupées par l'invasion gauloise et par d'autres guerres, les plébéiens eurent enfin obtenu l'accession au consulat et aux grandes charges, les patriciens n'en retinrent pas moins pour eux la censure, la préture et l'autorité judiciaire. Mais, en 338, il fut décidé qu'un des censeurs serait choisi parmi les plébéiens. En même temps, les plébiscites furent rendus obligatoires pour tous. Dix ans plus tard, la loi Papiria abolit définitivement l'esclavage pour dettes. Ainsi disparaissait peu à peu le vieux monde romain du patriciat

Rien d'intéressant et d'admirable comme la patience, la ténacité, l'invincible persévérance avec laquelle la plèbe poursuivit ces réformes, à travers tant de guerres et d'agitations.

Il restait un dernier monopole aux patriciens : la religion et ses mystères, dont ils se servaient avec tant d'habileté comme d'un moyen de domination. Cette dernière barrière fut brisée et les plus hautes fonctions du sacerdoce rendues accessibles au peuple. Le principe de l'autorité ancienne se trouvait renversé.

Enfin, vers 286 av. J.-C., la constitution romaine se fixe définitivement. Toutes les magistratures sont communes; tout se décide par les assemblées, comices centuriates, comices de tribus, comices curiates. Les magistratures donnent entrée au sénat, qui conserve la haute direction et la surveillance des affaires et demeure le premier corps de l'Etat. L'égalité politique était fondée.

Depuis la retraite sur le mont Sacré, deux siècles s'étaient écoulés; le peuple avait mis ce temps à briser cette caste. Une nouvelle aristocratie succède à l'aristocratie patricienne et sacerdotale, mais plus étendue et pour ainsi dire accessible à tous les citoyens. Il n'est pas inutile, d'ailleurs, de faire remarquer que cette classe plébéienne qui avait obtenu l'égalité après tant de luttes était ce que nous nommerions, dans la langue moderne, une sorte de haute bourgeoisie. Les petits propriétaires, les pauvres, les prolétaires bénéficièrent néanmoins de ces réformes par une amélioration réelle dans leur condition. L'évolution plébéienne réalisa donc un véritable progrès.

Nous ne pourrions, sans sortir de notre sujet, nous occuper du sort que la puissante *république* faisait subir aux pays qu'elle soumit successivement à ses armes. Il en est resté un grand souvenir de despotisme militaire, de dureté et de rapacité, mais aussi de forte administration, de créations gigantesques, etc., dont on trouvera le résumé à l'article ROME.

Il serait de même superflu de rappeler qu'à Rome l'esclavage était un des fondements de la société comme dans tous les Etats anciens. La *république* romaine s'altéra, d'ailleurs, successivement au fur et à mesure des conquêtes; une aristocratie de riches, de nouveaux nobles (les grandes charges conféraient la noblesse), de chevaliers, etc., avait succédé à l'antique patriciat et n'était pas moins despotique ni moins avide de richesse et de domination. Une réaction démocratique fut tentée par les Gracques, mais échoua, et Rome continua de se précipiter de plus en plus dans la décadence et la corruption. Quand vinrent les Césars, elle était mûre pour la servitude.

— LA RÉPUBLIQUE AU MOYEN ÂGE. Nous en trouvons les types les plus dignes d'attention, et en réalité les seuls, dans les *républiques* italiennes.

— *Venise*. La première en date est Venise, qui, par sa marine et son commerce, devint si puissante. Dès le VIIe siècle, elle forme déjà une sorte de fédération des citoyens de toutes les îles qui la composent. En 697, une assemblée générale, pour remédier aux luttes intestines et aux dangers extérieurs, plaça au-dessus des tribuns des îles et à la tête de tout l'Etat un chef appelé doge, nommé à vie. En fait, c'était alors une sorte de prince absolu. Un demi-siècle plus tard, on limita son autorité en plaçant auprès de lui deux tribuns qui devaient seuls donner un caractère légal à ses actes; puis un conseil dont les membres furent appelés *pregadi* et qui devint dans la suite un sénat permanent. Peu à peu, et par suite des tentatives d'usurpation de nombreux doges, on limita de plus en plus leur autorité; on substitua aux deux tribuns un conseil électif de six membres, on détacha de leurs attributions la juridiction civile et criminelle, on créa les avogadors, chargés de veiller à l'observation rigoureuse des lois. Enfin, au commencement du XIIIe siècle, la dignité de doge était ramenée aux conditions d'une magistrature républicaine. Le doge était choisi par douze électeurs nommés par les citoyens; à l'assemblée générale avait été substitué un conseil annuel de 480 membres désignés également par douze électeurs nommés par le peuple.

Il y avait dès lors, au milieu de cette peuplade primitivement composée de pêcheurs et de fugitifs, une noblesse déjà puissante et qui tendait à s'emparer exclusivement du pouvoir. Elle fit servir à ses calculs l'esprit aventureux des Vénitiens, multiplia les expéditions pour s'emparer des îles de l'Adriatique et de la mer Egée, pour étendre sur toute la mer la domination de la *république*. On sait quelle extension prirent ses conquêtes et son commerce. Elle s'était arrogé la souveraineté de l'Adriatique en vertu d'une donation du pape Alexandre III, qui avait donné son anneau au doge comme marque de la supériorité de Venise sur la mer : « Qu'elle vous soit soumise, avait-il dit, comme l'épouse l'est à l'époux. » De là un usage célèbre. Chaque année, le doge, monté sur un vaisseau appelé le *Bucentaure*, jetait dans la mer un anneau bénit comme pour en prendre possession en manière d'épousailles. Les nombreux vaisseaux de la *république*, qui flottaient partout, soutenaient, d'ailleurs, victorieusement cette prétention.

Au milieu de ses grandes expéditions, de ses succès et de ses revers, de ses guerres contre les Génois et de ses troubles intérieurs, Venise s'asservissait de plus en plus à l'oligarchie des grandes familles patriciennes, qui, d'usurpation en usurpation, finirent par s'emparer de la puissance souveraine, même à l'exclusion d'une grande partie de la noblesse. Cette oligarchie se cantonna dans le grand conseil, qu'elle déclara fermé et dont les membres furent investis du droit d'y siéger à perpétuité et de transmettre ce droit à leurs descendants. Leurs noms furent inscrits sur un registre qu'on appela le livre d'or. Toutes les élections furent supprimées. Quelques centaines d'hommes devinrent les souverains de la *république;* tous les autres Vénitiens, c'est-à-dire le peuple presque entier, passèrent à l'état de sujets, terrifiés, comprimés par le mystérieux et redoutable conseil des Dix, armé d'un pouvoir judiciaire absolu et qui punissait de mort le moindre soupir d'indépendance.

L'établissement de cette puissante tyrannie fut achevé en 1319.

Ainsi, contrairement à ce que nous remarquons ordinairement dans l'évolution des autres Etats ou *républiques*, Venise avait marché en sens rétrograde et, de la démocratie des pêcheurs des lagunes, avait pris sa direction vers une aristocratie de plus en plus étroite et exclusive. C'est là un fait qui mérite d'être signalé.

Malgré beaucoup de désastres, d'ailleurs, Venise avait une vitalité si énergique, qu'elle ne déclina pas, comme puissance, dans les deux premiers siècles de la domination absolue du patriciat. Au contraire, elle se développa et atteignit son apogée, se relevant après chaque défaite et augmentant sans cesse ses possessions. Son commerce était à peu près universel et son industrie florissante, car les maîtres du Lido, à l'encontre des autres corps de noblesse, ne dédaignaient pas ce qui les enrichissait.

L'organisation de cette *république*, la plus aristocratique de l'histoire avec Sparte, était fort compliquée et savamment calculée. La souveraineté résidait dans le grand conseil, qui nommait un sénat pour diriger le gouvernement. L'administration était confiée à un corps qu'on nommait la seigneurie, le pouvoir judiciaire à la quarantie civile et à la quarantie criminelle, la haute police au conseil des Dix, etc. Le dogat n'était plus qu'une fonction d'apparat.

Cette organisation subit, d'ailleurs, au cours du temps, des modifications importantes, mais toujours en sens inverse du progrès et de l'émancipation du peuple; toujours dans le sens d'une aristocratie de plus en plus resserrée, de plus en plus exclusive et despotique.

Cette oligarchie fut punie par l'excès de son principe même, par l'abus immodéré de la force, du privilége et de l'esprit de caste; elle alla se concentrant de plus en plus et finit par être absorbée, dominée; le grand conseil, le sénat et les autres pouvoirs, successivement amoindris, finirent par être presque annulés, et tout le pouvoir se concentra dans le conseil des Dix. En sorte qu'un comité de police, un tribunal secret, devint en réalité tout le gouvernement.

A l'article DIX, nous avons donné tous les détails nécessaires sur ce fameux conseil et nous avons montré comment il s'empara progressivement de toute l'autorité, comment il se renouvelait et le rôle qu'il joua dans le gouvernement de la *république* pendant des siècles. Il y eut bien des complots pour changer ce régime de fer; mais ils échouèrent constamment.

Les moyens avoués de gouvernement étaient le mystère, la terreur, l'espionnage, les exécutions secrètes, la corruption, la ruse, la force et la mauvaise foi. Jamais une aristocratie gouvernementale n'a été aussi fortement constituée avec une telle puissance de concentration. Les familles patriciennes subissaient elles-mêmes ce despotisme, qu'elles jugeaient utile à la conservation de leur prééminence et dans l'espoir sans doute de voir un de leurs membres être appelé à faire partie du terrible et tout-puissant conseil. Le mot de Tacite est toujours vrai : *Omnia serviliter pro dominatione.*

La même tyrannie, plus pesante encore, s'étendait sur les provinces de la *république* et sur ses colonies.

On trouvera le résumé de cette histoire à l'article VENISE et nous n'avons à raconter ici ni sa grandeur ni sa décadence. Nous ajouterons seulement que, de dégradation en dégradation, ce pouvoir était devenu entièrement caduc, même avant le XVIIIe siècle, et qu'à l'époque de notre campagne d'Italie, en 1797, il suffit du souffle d'un général de la Révolution française pour faire évanouir ce spectre qui portait encore et déshonorait le grand nom de *république*.

— *Gênes*. Comme Venise, Gênes a été une des plus puissantes *républiques* de l'Italie; sa marine sillonnait toutes les mers, son commerce était immense; elle avait des comptoirs et des possessions partout.

Sa constitution intérieure doit seule nous occuper ici. A la fin du XIIIe siècle, on la voit gouvernée par deux *capitaines du peuple* et un *abbé du peuple*, charges que se disputaient, au milieu de troubles sanglants, les familles des Doria, des Fiesque, des Grimaldi et autres. Mais, dans une ville enrichie par le commerce, les nobles, qui, d'ailleurs, ne formaient pas une caste puissante comme à Venise, eurent bientôt des compétiteurs ardents parmi les plébéiens de la haute bourgeoisie. De là des luttes continuelles et des troubles sans cesse renaissants. A ces causes venait encore s'ajouter, comme dans toutes les cités italiennes, la guerre permanente entre les deux factions des guelfes et des gibelins. Au milieu du XIVe siècle, on abolit les grandes charges dont nous avons parlé ci-dessus et on établit, comme à Venise, un doge, mais qui ne devait jamais être pris dans la noblesse. D'ailleurs, ces grandes familles plébéiennes, qui, aux yeux de certains historiens, représentent le parti populaire, constituèrent une nouvelle aristocratie. Cependant le peuple participait aux élections; mais en 1528, il fut presque entièrement dépouillé de ce droit. Comme compensation, on ouvrit le livre d'or (car Gênes avait aussi un livre d'or) aux plébéiens riches ou puissants. Il y eut deux corps de noblesse, comme à Rome, une ancienne et une nouvelle, qui n'en continuèrent pas moins à se déchirer. L'histoire de Gênes est remplie de ces luttes, auxquelles le peuple prenait part sans y rien gagner. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle. A cette époque, la constitution se fixa dans la forme qu'elle a conservée jusqu'à la fin de la *république*. Elle consacrait l'égalité des deux noblesses; le livre d'or était ouvert chaque année et l'on y inscrivait quelques-uns des plus riches commerçants ou plébéiens éminents; le gouvernement se composait du doge, élu pour deux ans, d'un sénat de douze membres seulement et d'une chambre des procurateurs, composée de huit membres nommés également pour deux ans, et, en outre, des doges sortis de charge et qui devenaient inamovibles dans ces nouvelles fonctions.

C'était une véritable oligarchie, mais bien moins aristocratique et moins despotique que celle de Venise, qui sous ce rapport n'a jamais été dépassée.

Cette organisation se maintint jusqu'à la réunion au duché de Savoie.

— *Florence*. Son histoire est également remplie de troubles, de luttes, de factions, de guerres civiles et de guerres extérieures. Nous en avons esquissé le tableau à l'article FLORENCE. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, elle jouissait d'une certaine indépendance, quoique placée sous la suzeraineté des ducs impériaux, puis sous celle du pape, et elle finit par se constituer de fait en *république* indépendante. Elle avait, d'ailleurs, gardé de l'époque romaine quelques débris d'institutions municipales. Industrieuse et commerçante, elle s'était formée en corporations de métiers, en compagnies marchandes; mais de nombreuses et puissantes familles nobles *se disputèrent le gouvernement et, en outre*, se divisèrent en guelfes et en gibelins, comme dans toute l'Italie; ce qui, joint aux guerres de classes, produisit tant de déchirements, de dissensions et de sanglantes réactions, qu'il est peu d'histoires qui en soient aussi chargées.

Au milieu du XIIIe siècle, la constitution de *Florence offre ceci d'intéressant*, que la population marchande et industrielle avait part au gouvernement de la *république*. Une bourgeoisie puissante, jalouse de ses droits, luttait là avec une indomptable énergie contre la noblesse. L'organisation du gouvernement était assez compliquée et variait, d'ailleurs, au hasard des révolutions, suivant que telle ou telle faction triomphait. Il y avait eu d'abord *des consuls électifs, puis des podestats* appelés du dehors et armés d'un grand pouvoir, pour pacifier la cité ou dompter la noblesse. On établit ensuite un collége de *bons hommes*, enfin quatre conseils (1267). Le peuple s'organisa en compagnies des *arts majeurs* (gens de loi, banquiers, médecins, négociants, fabricants de soieries, etc.), qui avaient chacune leur consul particulier, leur gonfalonier ou capitaine, et en *arts mineurs* ou petits métiers. Les membres des premières compagnies étaient seuls aptes aux magistratures.

De même que les nobles étaient partagés en factions nombreuses, de même les classes plébéiennes étaient divisées en *peuple gras* (bourgeoisie) et *peuple maigre* (petits artisans).

Triomphante de la noblesse en 1282, la bourgeoisie modifia la constitution, s'empara du gouvernement, à l'exclusion des nobles, dont les violences furent réprimées avec énergie, investit du pouvoir exécutif un corps de délégués des corporations, sous le nom de *prieurs des arts*, établit des conseils, un gonfalonier de justice, une milice, etc.

Cette révolution antinobiliaire fut suivie de nouveaux déchirements et de guerres extérieures. En 1329, la constitution fut encore remaniée; mais les classes inférieures, mécontentes d'être écartées, s'unirent aux nobles; l'oligarchie régnante eut recours à la dictature (1342) et appela pour l'exercer un capitaine français, Gauthier de Brienne, qui voulut ensuite se transformer en *seigneur*. Toutes les classes s'allièrent alors contre lui et le chassèrent, puis essayèrent d'une transaction qui finalement ne satisfit personne. La guerre civile éclata de nouveau et aboutit, en 1344, à une nouvelle organisation du priorat, où entrèrent cette fois, en même temps que deux membres des arts majeurs, trois de la bourgeoisie moyenne et trois des arts mineurs. La noblesse était de nouveau écartée. Chose caractéristique, un certain nombre de nobles qui s'étaient rendus populaires furent élevés au rang de plébéiens,

avec la menace d'être *refaits nobles* s'ils donnaient lieu à des plaintes, et, d'autre part, on fit un exemple de plusieurs plébéiens transfuges en les anoblissant et en les excluant ainsi de toute magistrature.

Mais les révolutions de Florence n'étaient pas terminées; elles renaissaient et se compliquaient par suite des divisions en guelfes et en gibelins. Dé plus, par des manœuvres habiles, les hautes classes frappaient d'incapacité politique, sous divers prétextes, les citoyens des arts mineurs. Il y eut à diverses reprises de nouveaux troubles dont le détail ne peut trouver place ici. Enfin on vit entrer en scène de nouveaux acteurs, les *ciompi* (ou compères), prolétaires et ouvriers des corporations non classées officiellement dans les corps de métiers (laine, teinture, journaliers, etc.). Dans les révolutions précédentes, ils n'avaient figuré que comme auxiliaires. En 1378, ils réclamèrent leur place dans les corporations et dans la cité politique. Mal accueillis, ils s'insurgèrent et installèrent leur chef, Michel Lando, cardeur de laine, comme gonfalonier suprême. Mais leur triomphe fut de peu de durée, et, à la suite de nouvelles séditions, ils retombèrent dans leur incapacité politique. Le pouvoir resta aux mains de la haute bourgeoisie, unie aux guelfes.

A cette époque, une famille enrichie par un vaste commerce, celle des Médicis, se popularisait par ses libéralités et par l'appui qu'elle avait prêté au parti démocratique. Elle était appelée à fonder sa souveraineté sur la *république* de Florence et à la transformer en seigneurie, évolution qui fut celle de toutes les *républiques* italiennes.

— La république dans les temps modernes. Après avoir esquissé les principaux types de *république* dans l'antiquité et le moyen âge, il nous reste, en manière de conclusion, à examiner dans quelles conditions s'est opérée la renaissance de cette forme de gouvernement dans nos sociétés. Nous le ferons sommairement, d'abord pour ne pas trop surcharger cet article déjà peut-être un peu long, ensuite parce que les principaux faits modernes, plus actuels, d'une plus grande utilité pratique, sont traités plus amplement dans les articles spéciaux du *Grand Dictionnaire*, où le lecteur peut en étudier le détail. Nous nous attacherons surtout ici à résumer la philosophie de l'idée, à esquisser les principaux traits de la conception républicaine en sa forme dernière. Pour les détails et les faits, nous les exposons aux articles Etats-Unis, Hollande, Suisse, Révolution française, etc.

Nous avons vu, à Sparte, le tableau d'une *république* essentiellement aristocratique, militaire, gouvernée souverainement par une caste fermée, s'amoindrissant de plus en plus jusqu'à n'être qu'une oligarchie dans le sens le plus étroit du mot; à Athènes, une démocratie limitée aux seuls citoyens, mais déjà d'un esprit bien plus large et plus libéral et où les classes inférieures de la cité luttent souvent victorieusement contre l'aristocratie; à Rome, une race sacrée, longtemps souveraine, mais forcée de faire place à une autre couche de population et formant avec elle une double aristocratie militaire, n'ayant d'autre objectif que la conquête du monde et l'exploitation des vaincus; à Venise, un patriciat despotique, avide de domination et si fortement constitué, qu'il traverse les siècles sans que son écrasante souveraineté soit ébranlée; enfin, à Florence, toutes les classes sociales en lutte perpétuelle, essayant tour à tour toutes les formes d'organisation politique, et, ce qu'il y a de bien remarquable, l'apparition sur la scène non-seulement de la bourgeoisie et des classes industrielles et commerciales, mais encore des derniers artisans et des prolétaires.

D'ailleurs, dans toutes ces *républiques*, on n'en est encore qu'au régime de la cité, des villes rivales, asservissant leurs voisins et se combattant entre elles. Soit en Grèce, soit en Italie, on n'eut jamais l'idée d'une agrégation nationale fondée sur l'égalité des citoyens, ni même d'une fédération régulière; on ne connut jamais d'autre justice et d'autre droit que l'intérêt exclusif de la cité et de la partie privilégiée de ses habitants. Rome, malgré sa puissante organisation et son extension immense, n'eut jamais d'autre politique et d'autre principe.

Ainsi, jusqu'alors, l'idée de *république* est restreinte à cette conception de communauté d'individus organisés entre eux d'une manière plus ou moins aristocratique, servis par des esclaves ou des serfs et n'ayant d'autre préoccupation que de dominer par la force sur les autres hommes.

Telle est l'ébauche démocratique, tel l'embryon de gouvernement républicain que le monde moderne a reçu du moyen âge et de l'antiquité.

Toutefois, ces organisations ayant déjà un caractère collectif, une idée de liberté publique, d'intérêt relativement général, avec certains traits d'incontestable grandeur, avec un sentiment prononcé d'indépendance personnelle et de mâle fierté, il est certain que cela nous emporte déjà loin de l'antique barbarie monarchique, de l'avilissant régime qui a pour base la soumission d'un peuple à un individu.

Ces modèles imparfaits ont donc été utiles, en une certaine mesure, au progrès des idées politiques; ils ont servi de stimulant, et d'autant plus que les penseurs, par effort d'imagination, illusion d'optique et besoin d'idéal, ont vu, ont représenté ces modèles anciens sous des traits plus beaux que ne le permettait la réalité historique.

Nous ne pourrions, sans déborder notre cadre, suivre à travers l'histoire les philosophes et les publicistes dans leurs nobles rêves d'amélioration sociale, et nous devons nous borner à constater que la *république*, en sa forme définitive telle que nous la pouvons concevoir aujourd'hui, est fille des idées, du progrès des lumières, bien plus encore que des faits historiques qui ont précédé la Révolution française, et qu'elle a eu seulement alors son application et ses développements logiques à un degré supérieur à tout ce qu'on avait vu.

Ainsi, la Suisse, par exemple, qui forme une *république* fédérative, n'avait nullement à l'origine le caractère que la poésie traditionnelle de certains historiens s'est plu à lui donner. Son acte d'indépendance locale ne fut point une négation du pouvoir féodal de l'empereur, mais simplement une révolte contre des agents tyranniques. Le premier traité d'union porte une réserve formelle des droits légitimes de l'empereur, et le même respect pour la hiérarchie féodale se fait remarquer cent fois de la part de tous les cantons depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La Suisse, dominée, comprimée par une foule d'aristocraties locales, avait si peu la répugnance de la monarchie et de la féodalité, qu'elle fournissait des mercenaires à toutes les tyrannies de l'Europe. Ce sont des mercenaires suisses, commandés comme un troupeau de serfs par des officiers aristocrates, qui étaient tout à la fois leurs seigneurs et leurs chefs militaires, qui ont été les derniers défenseurs de la royauté française au 10 août 1792. Enfin, tous les progrès démocratiques que la Suisse a heureusement accomplis dans sa constitution intérieure l'ont été depuis notre Révolution et par application de ses principes.

La *république* de Hollande, ou des Provinces-Unies, née des résistances contre le despotisme espagnol et les persécutions religieuses, également fédérative, donna, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, un admirable exemple d'héroïsme national et de constance patriotique; elle grandit par la marine et par la guerre, elle joua un rôle brillant; mais on ne voit pas qu'elle ait sensiblement contribué au progrès des idées. Elle avait commencé par une dictature princière, elle finit également par le stathoudérat, une quasi-monarchie.

Avec les Etats-Unis, nous entrons dans le courant des idées modernes. La constance et l'énergie des Américains dans la guerre d'indépendance, leur profond sentiment de la liberte individuelle, leur esprit d'organisation, le côté vraiment démocratique de leur caractère et de leurs mœurs avaient passionné la France au moment de leurs luttes et avaient entraîné à la défense de leurs droits une foule de volontaires de notre nation, parmi lesquels La Fayette sera toujours cité avec honneur. On sait quels secours ils trouvèrent dans l'alliance de la France. L'indépendance conquise, ils s'organisèrent en *république* avant même d'en avoir pris le nom, à la veille de notre grande régenération nationale. Mais cette *république*, plus commerciale et industrielle qu'humanitaire et philosophique, conserva constitutionnellement pour base l'odieuse institution de l'esclavage.

En outre, a-t-on calculé l'influence que purent avoir sur les hommes éminents qui fondèrent l'Union américaine les idées et les principes de nos penseurs du XVIIIe siècle? Franklin en était pénétré, et le préambule de la déclaration d'indépendance, qui a paru comme une ébauche de nos déclarations des droits, est visiblement empreint du large esprit de nos philosophes, qui depuis longtemps accomplissait la conquête du monde, bien plus sûrement que la guerre ne le fit jamais.

Quoi qu'il en soit, on ne peut méconnaître que les Etats-Unis préludèrent au grand mouvement qui, par la France, allait s'universaliser.

Mais, d'un autre côté, l'impulsion maîtresse nous appartient incontestablément. Depuis Montesquieu, depuis Voltaire et tous les penseurs, les principes étaient proclamés, les réformes indiquées. Il n'y avait plus qu'à traduire en lois positives les idées et les conceptions de la philosophie.

Ce fut le grand et glorieux labeur de la Constituante. Par ses réformes, par ses lois, elle prépara la *république* et fonda la démocratie. La déclaration des droits de l'homme en fut la première charte. Le droit, l'égalité, la justice, la liberté étaient proclamés comme les bases nécessaires de toute société, indépendamment de la volonté des majorités mobiles et des gouvernements. Ces principes étaient la borne que nul ne pouvait franchir sans despotisme, la *loi du législateur*, suivant l'heureuse expression de Talleyrand. Il ne s'agissait pas dans cet acte célèbre des droits d'une nation ou d'une classe, mais des droits de l'homme, et de tous les hommes; en un mot, des droits de ceux mêmes qui, refoulés au dernier degré de l'échelle sociale, en avaient été jusqu'alors complètement privés. Triomphe de la philosophie! Il n'y avait plus de noblesse, de clergé; il n'y avait plus de riches ni de pauvres devant la loi, il y avait l'*homme;* il n'y avait plus de droits particuliers et oppressifs, il y avait le *droit*, la justice pour tous et pour chacun.

Ce fut là comme la philosophie de ce qu'on a nommé les principes de 1789; les lois, les décrets, les institutions en furent les applications positives.

C'était la pierre d'attente de la *république*, qui fit son apparition après la fuite de Varennes, par le mouvement de la pétition du Champ-de-Mars, noyé dans le sang. Jusque-là elle n'avait eu que des partisans isolés, quoiqu'elle existât, pour ainsi dire, de fait. Maintenant, elle est un parti; demain, grâce aux trahisons de la royauté, elle sera l'opinion nationale.

En détruisant les grandes institutions de la vieille monarchie, en subordonnant la royauté et tous les pouvoirs publics à la nation, en plaçant la justice et la loi au-dessus de tout et de tous, les constituants avaient rendu la *république* inévitable dans un temps donné, car ils avaient détruit tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à son avénement.

Après la révolution glorieuse et libératrice du 10 août, elle entra naturellement dans le domaine des faits et elle eut dès sa première heure à lutter contre toute l'Europe monarchique; elle eut cette gloire d'être attaquée par le vieux monde tout entier. Quelle preuve plus éclatante qu'elle ne ressemblait à rien de ce qui avait paru jusqu'alors? Toutes les monarchies, toutes les aristocraties et tous les sacerdoces avaient supporté sans répugnance les diverses espèces de *républiques;* la seule apparition de la *république* française les transporta de colère et d'effroi.

Cette haine, cette terreur, cette guerre implacable, ces efforts immenses sont le plus bel éloge qu'on puisse faire de la grande conception de nos pères. La *république* telle qu'ils la voulaient, c'était l'idéal des penseurs et des philosophes: la loi, la justice, l'égalité pour tous, l'extinction des priviléges, l'unité du peuple, la souveraineté absolue de la nation, le progrès continu, le relèvement des faibles et des déshérités, l'indépendance des esprits et des corps, l'abolition de toutes les espèces de tyrannie.

Ce spectre de la justice épouvantait à bon droit les oppresseurs et les exploiteurs du genre humain, car il les menaçait d'anéantissement.

La *république* a pu succomber, après une carrière éclatante et glorieuse; elle n'en est pas moins restée une réalité vivante, alors qu'on la croyait à jamais submergée dans la mort et dans l'oubli. Comme le phénix des légendes antiques, elle renaît indéfiniment. Elle s'est produite à l'état d'ébauche sous toutes les latitudes, chez cent peuples différents, non plus avec la physionomie ancienne, mais avec les idées et les principes de l'an II. Elle a failli renaître en 1830; elle a reparu triomphante en 1848; elle a été proclamée de nouveau en 1870 et cette fois nous espérons qu'elle durera. Tous ces faits sont racontés dans des articles spéciaux, tels que Février 1848 (Révolution du 24), etc. Elle était hier en Espagne, elle sera demain partout, parce qu'elle est non-seulement un grand principe et une noble idée, mais encore et de plus en plus, pour les sociétés modernes, l'inéluctable conclusion, la solution logique, plus encore, la *nécessité*.

— Iconogr. Les anciens n'ont pas fait de la *République* une figure abstraite, une personnification pouvant convenir, par la généralité de ses caractères et de ses attributs, à toutes les nations ayant une constitution républicaine. Pour les Athéniens, l'image de la *République*, c'était Athènes elle-même ou mieux encore Minerve, la patronne de la ville. Rome déifiée fut de même la personnification de la *république* romaine. Dans les temps modernes, les villes républicaines d'Italie ne connurent également d'autres représentations allégoriques que celles qui les mettaient elles-mêmes en scène; les nombreuses figures de la *République de Venise*, peintes au palais ducal par le Tintoret, le Véronèse, Carlo Caliari, Palma le vieux, sont entourées d'attributs et de symboles qui ne conviennent qu'à la cité des doges.

Dans son *Dictionnaire iconologique*, publié en 1779, de Prézel dit que les emblèmes ordinaires d'une *République* sont la pomme de grenade et les faisceaux; et il donne les indications suivantes sur la manière dont il convient, selon lui, de tracer l'image d'un gouvernement démocratique: « La figure qui le représente tient une pomme de grenade, symbole d'un peuple réuni dans un même lien, et des couronnes civiques pour les distribuer à ceux qui se distinguent par leur amour pour la patrie. On peut placer aux pieds de cette figure allégorique des balances, pour désigner que le gouvernement démocratique est principalement fondé sur l'égalité qui doit se trouver entre tous les membres de l'Etat. Une hirondelle, qui partage également la portion de ses petits, indique la même chose. »

Les représentations de la *République* imaginées par nos artistes de la première Révolution sont nombreuses, mais elles se rapprochent plus ou moins d'un type commun qui est celui d'une femme, à la taille vigoureuse, à la beauté sévère, ayant pour attribut principal le triangle ou niveau égalitaire et coiffée du bonnet phrygien, comme la *Liberté* sur les médailles romaines (v. l'article iconographique que nous avons consacré à la Liberté). Une des images les plus compliquées et les plus ingénieuses qui aient été alors faites de la *République* est une estampe de Debucourt, intitulée *Droits de l'homme et du citoyen;* la légende suivante en donne une description raisonnée: « *République française.* Au milieu des débris mutilés des odieux monuments de la tyrannie, renversés par le courage du peuple français, les droits sacrés de l'homme et du citoyen, ensevelis depuis tant de siècles, reparaissent dans tout leur éclat. C'est sur cette base impérissable qu'est élevée la *République* française, couronnée des étoiles de l'immortalité et ayant à ses côtés les statues de la Liberté et de l'Egalité, ses compagnes inséparables. Elle est assise sur un vaste siége environné d'épis et de ceps qui indiquent l'heureuse fertilité de son territoire; d'une main, elle tient la foudre pour anéantir les ennemis de son indépendance et de ses lois; de l'autre, elle s'appuie sur le faisceau de l'unité qu'elle accompagne d'une branche d'olivier, symbole de l'union et de la paix. Sur son front est écrit: sagesse; sur sa poitrine: pudeur; sur sa ceinture: tempérance. A sa droite est un livre qui renferme ses hommages à l'Etre suprême; le joug brisé, sous ses pieds, indique ses triomphes sur le despotisme et la nature de son gouvernement, qui ne connaît pas plus d'esclaves que de maîtres. Une ruche d'abeilles, placée près d'elle, au milieu des instruments de l'agriculture et des attributs des sciences et des arts, offre l'emblème du caractère intelligent et laborieux qui distingue le peuple français. De l'autre côté, un Génie rend la liberté à des oiseaux qui, emblèmes du peuple dont la Liberté a brisé les fers, s'empressent de faire usage de ce premier des biens pour se réunir autour d'elle. » Debucourt a gravé encore diverses figures de vertus républicaines, la *Liberté*, l'*Egalité*, l'*Unité*, la *Fraternité;* une allégorie pour le *Calendrier républicain de l'an III* (la Liberté assise sur une montagne et tenant un livre d'astronomie) et une planche en couleur pour l'*Almanach national dédié aux amis de la constitution*, que les frères de Goncourt considèrent comme un des morceaux les plus artistiques de l'imagerie révolutionnaire. Ici encore on voit un grand socle construit avec les débris des odieux monuments de la tyrannie; des deux côtés sont étagées des médailles de bronze où se lisent les noms des constituants; au milieu, l'Assemblée nationale en Minerve, assise sur une chaise curule, trace les lois constitutionnelles sur des tables soutenues par un cube, emblème de l'égalité; au bas, le génie de la Liberté brûle les papiers, les parchemins et les codes de l'ancienne France, et, de l'autre côté, des enfants prêtent le serment civique. Sous le socle est figuré l'almanach de l'année 1791, IIIe de la Liberté, et, devant l'almanach, de petits groupes, sur lesquels Debucourt a mis tout son esprit de dessin et toute sa gaieté de couleur, rappellent les idées et les aspirations de l'époque: un Français en uniforme national et un Anglais, pressés dans une embrassade amicale, invitent à une confédération fraternelle un Turc et un Indien; de l'autre côté, un vieux vilain ménage d'aristocrates, médusé et faisant la grimace, tourne le dos à deux enfants, dont l'un, habillé en petit grenadier de la milice, montre sur l'almanach la date du 14 juillet; plus loin, au milieu d'un étalage de rubans, de fleurs, de cocardes et d'autres insignes patriotiques, une jolie fille, le fichu entr'ouvert, la jupe retroussée, les pieds sur des brochures antipatriotiques, vend les feuilles imbues de l'esprit nouveau.

Un des artistes qui ont composé le plus de figures allégoriques relatives à la *République* est le sculpteur Boizot; il a dessiné notamment la *France républicaine ouvrant son sein à tous les Français* (gravée par Clément), une autre image de la *France républicaine* (gravée par Darcis), une figure en pied de la *République* qui a été gravée en couleur par Massol, le *Triomphe de la vertu républicaine* et le *Triomphe des victoires républicaines* (gravés par Darcis), diverses images de la *Liberté*, de l'*Egalité*, de la *Fraternité*. « Ces figures, dit M. Renouvier dans son *Histoire de l'art sous la Révolution*, ne se distinguent ni par la grandeur du trait ni par l'originalité de l'expression; elles échappent même, par leur banalité, à toute classification d'école; mais le type en est sérieux, les draperies antiques, les emblèmes faciles à comprendre, et elles remplissent leur but comme représentations hiératiques. Il ne s'agissait, en effet, pour le dessinateur, que de faire des images patriotiques qui vinssent prendre la place des anciennes images religieuses, et ses graveurs y ont contribué en le traduisant de la manière alors la plus choyée et la plus banale, le pointillé... La médiocrité de Boizot se montre avec aggravation dans d'autres compositions telles que: les *Bonnes lois font le bonheur des peuples;* la *Liberté, armée du sceptre de la Raison, foudroie l'Ignorance et le Fanatisme;* le *Génie de la nation française recevant le serment des citoyens;* la *Constitution de l'an III*, etc., où il essaya de grouper les figures allégoriques et de leur donner quelque signification idéale; elles ont eu

pourtant du succès, attesté par les graveurs qui s'y sont appliqués, en les publiant par paire pour l'ornement des salons. » Queverdo a gravé, d'après ses propres dessins, deux feuilles pour le *Nouveau calendrier de la République française*, annoncé en ces termes par le *Moniteur* du 5 pluviôse an II : « Ce calendrier a été gravé en taille-douce par le citoyen Queverdo. Quatre victimes intéressantes, Marat, Lepelletier, Chalier et le jeune Barra, y sont représentées avec un fini précieux. On y voit aussi des attributs ingénieux : la Liberté, l'Egalité, la Justice, la Loi et le Génie de la *République* gravant, avec le sceptre des lois, les droits sacrés de l'homme et du citoyen. Ce calendrier peut servir à orner les salles d'assemblée des sociétés populaires et les cabinets des amis de la *République*. Prix : 3 liv. » Massol a gravé, d'après Queverdo, une pièce intitulée : la *Tyrannie révolutionnaire écrasée par les amis de la constitution de l'an III;* on y voit un citoyen, vêtu d'un habit à longues basques, foulant aux pieds un sans-culotte. Queverdo a gravé lui-même, d'après Darvy et Geoffroy, la *Régénération de la nation française en* 1789, présentée à l'Assemblée nationale le 13 juillet 1790. Une planche en couleur a été exécutée par Alix, d'après un dessin de Boissier, sous ce titre : le *Triomphe de la République le 7 thermidor de l'an II;* on y lit des vers commençant ainsi :

> Les despotes cruels dont nous bravons la rage
> Eux-mêmes sur leur tête ont provoqué l'orage...

Sous ce même titre, le *Triomphe de la République*, J.-M. Vien, presque octogénaire, exposa un dessin au Salon de l'an II, « comme un hommage à la Loi et un exemple que, sur ses vieux ans, il crut devoir à la jeunesse. » Le peintre le plus illustre alors, Louis David, prenait, comme on sait, une part active aux événements politiques et trouvait à peine le temps, au milieu des agitations terribles dans lesquelles il était lancé, de peindre *Lepelletier inanimé*, *Marat mourant dans sa baignoire* et le *Jeune Barra mort;* il fut d'ailleurs, conjointement avec Hubert, son beau-frère, l'ordonnateur des fêtes de la *République*, depuis la fête des soldats de Châteauvieux jusqu'à celle de l'Etre suprême; les quatre bas-reliefs qui, à cette dernière cérémonie, décoraient l'arc de triomphe du Champ-de-Mars avaient été exécutés sur ses dessins et représentaient le *Dix août*, la *République*, le *Règne de la philosophie*, le *Triomphe de la sagesse*. Il dessina aussi un *Projet de rideau* pour une représentation à l'Opéra, dont Lenoir nous a laissé la description. Le projet de ce dessin était le *Triomphe de la Liberté et du peuple*, avec plus de trente figures : un char antique, tiré par quatre taureaux, portant Hercule, la Liberté et l'Egalité; devant lui, quatre figures assises et groupées, le Commerce, l'Abondance, la Science et l'Art; dans le ciel, la Victoire; sur la paroi du char, un bas-relief des neuf Muses et, à la suite, la mère des Gracques, Brutus, Guillaume Tell, Marat, Lepelletier, Chalier, etc. Un autre maître, Regnault, exposa au Salon de l'an IV un tableau de 10 pieds sur 9, sur ce sujet : la *Liberté ou la mort*. Prud'hon dessina plusieurs compositions allégoriques des plus remarquables, qui ont été gravées par Copia : la *Liberté*, la *Loi*, l'*Egalité*, la *Constitution française fondée par la Sagesse sur les bases immuables des droits de l'homme et du citoyen*. Ce dernier morceau est un chef-d'œuvre : la Sagesse, sous la figure de Minerve, réunit la Loi et la Liberté en appuyant la main sur leurs épaules, et celle-ci, disposée, avec le bonnet arboré sur sa pique et le chat accroupi à ses pieds, pour dominer la composition, attire la Nature suivie de tous ses enfants, tandis que, de l'autre côté, derrière la Loi, d'autres enfants mènent un lion et un agneau accouplés. « On ne saurait imaginer, dit M. Renouvier, une ordonnance plus sereine, des attitudes plus simples ou plus savantes, des airs plus grands et plus expressifs. Ces quatre figures de femmes et ces six figures d'enfants, prises dans divers exemples de tempérament et de physionomie, sont ajustées avec une variété charmante. » B. Roger a gravé d'après Prud'hon, pour l'en-tête des brevets d'invention du temps de la *République*, un groupe de la *Liberté couronnant un Génie*. Une belle pièce, gravée par Godefroy d'après un dessin de Carle Vernet, est intitulée : *Congé absolu, République française, Constitution de l'an III;* on y voit la *République*, entre deux Victoires, assise sur un stylobate au pied duquel se tiennent un cavalier et un fantassin. Copia a gravé, d'après Alexandre-Evariste Fragonard, une figure allégorique de la *République française*, pour servir de frontispice aux *Tableaux de la Révolution ;* un autre frontispice du même ouvrage, dessiné également par A.-E. Fragonard et gravé par Coiny et Malapeau, représente le *Triomphe de la Liberté*. Une pièce portant ce dernier titre a été gravée et « dédiée à la patrie » par la citoyenne Bergny, qui a publié aussi le *Triomphe de la Montagne*. F.-A. David a gravé, d'après Monnet, le *Triomphe de la République, Constitution de l'an VIII*. Ant. Quatremère, qui ne s'était pas encore fait connaître comme archéologue, dessina et grava « un projet de groupe à exécuter au fond du Panthéon français » et représentant la *République française, la Liberté et l'Egalité*. Une gravure du citoyen Tilliard, intitulée *Vive la République!* est accompagnée de cette légende : Nous la maintiendrons, cette belle constitution; nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » L'éditeur Basset publia une pièce sous ce titre : la *République aux mânes de Chalier et de Barra*. Villeneuve grava les *Six stations de la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République;* on lui doit aussi un assez grand nombre de caricatures (les *Crimes des rois, Prêtre patriote, Prêtre aristocrate*, etc.) et de pièces plus ou moins sérieuses (*Louis le traître, lis ta sentence; Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés; Réception de Louis Capet aux enfers; Appel au diable pour les corps sans tête*, etc.), ce qui n'empêcha pas l'auteur de publier en toute hâte un portrait de Louis XVIII en 1814. Citons, pour en finir avec les pièces du temps de la première Révolution, une pitoyable composition de J.-F. Garnerey, la *République française, une et indivisible*, gravée par Queverdo pour les entêtes de lettres du comité de Salut public, section de la guerre.

La révolution de 1848 a fait éclore plusieurs figures allégoriques de la *République*. Le gouvernement mit ce sujet au concours; mais les ouvrages présentés ne réalisaient guère le type grave et poétique qui eût convenu. « La plupart des concurrents, écrivait Louis Desnoyers, ont représenté de véritables viragos, des furies, des mégères, d'enragées diablesses, les cheveux en désordre, les vêtements débraillés, le regard flamboyant, la vocifération à la bouche, entourées de ferraille royale, de morceaux de trône et de queues de paon brisées, emblèmes assez saugrenus des préjugés nobiliaires; escortées, en outre, d'une ménagerie de lions, de coqs, de chats, etc.; hérissées d'étendards, de piques et de baïonnettes, et, enfin, brandissant des briquets exterminateurs en grimpant, à la lueur rougeâtre de feux de Bengale, sur des tas de pavés, de poutres, de tonneaux défoncés et d'omnibus gisants, comme s'il s'agissait d'une éternelle preneuse d'éternelles barricades! Les artistes se sont complétement trompés sur le fond du sujet. La *République* n'est ni l'émeute, ni la sédition, ni la révolte, ni l'insurrection, ni la révolution; c'est, au contraire, le terme de tout cela. Elle est la fin, le reste n'est que le moyen. » Le spirituel rédacteur du *Siècle* signala toutefois, au Salon de 1849, un tableau de M. Ch. Landelle, réalisant parfaitement, selon lui, la *République* de Février : « C'est une grande et belle jeune fille, que l'artiste a représentée debout, dans l'attitude de la force calme et du mouvement sans hâte, et qu'il a couronnée du chêne civique entremêlé de lauriers. Son regard, doux et fier, est sympathique à toutes les souffrances imméritées; son front, vaste et intelligent, peut s'ouvrir sans effort à toutes les idées utiles et généreuses; sa physionomie, tout à la fois bienveillante et fière, exprime le respect de soi-même autant que le respect des autres; son geste est simple et digne, mais, à la moindre offense, cesserait d'être amical pour devenir menaçant. Elle foule, d'un pied dédaigneux plus qu'irrité, des fers que la rouille des temps a brisés bien plutôt que la Révolution, sa mère. Enfin, sa main gauche présente, aux rois aussi bien qu'aux peuples, le rameau d'olivier, symbole de la paix honorable et féconde, tandis que sa droite s'appuie fermement sur la glorieuse épée de la France, non ce coupe-chou grotesque et ébréché que la politique du 10 décembre a tiré des arsenaux de la Restauration et qu'elle veut brandir à son tour contre la souveraineté des peuples, mais ce glaive héroïque, instrument de défense et non plus de conquête, sur l'acier sans tache duquel Lamartine a gravé d'un côté : « Point d'intervention! » et de l'autre : « Souveraineté nationale! »

Le Salon de 1849 offrait d'autres allégories de la *République* peintes par MM. Claude-Marie Dubufe, Ch. Herbsthoffer, Bergeret; une lithographie de M. Ad. Bilordeaux, intitulée : *A la gloire de la République française!* un dessin de M. L.-Ch. Arsenne, inscrit au catalogue avec cette légende : « La *République française* annonce au monde la sainteté de sa mission et vient fonder sa puissance par l'éducation. La Foi, pleine d'enthousiasme, appelle les générations nouvelles. » Au même Salon, M. Ferdinand Taluet avait exposé une statue symbolique de la *République*. Au Salon de 1850 parurent trois statues de bronze, dont les modèles avaient été distingués par le jury au concours de 1848; celle de M. Soitoux, qui avait obtenu le premier prix, représente la *République*, couronnée d'épis, s'appuyant d'une main sur un glaive et de l'autre sur un faisceau, symbole d'union et de force, et ayant à ses pieds des attributs qui rappellent le renversement de la monarchie et l'abolition de la peine de mort. « La pensée qui a dicté cette œuvre, a dit M. de La Fizelière, est à la fois simple et élevée, l'exécution énergique et large, la tête d'un caractère noble et la draperie d'une exécution qui convient à une figure de style. Le seul défaut de cette statue est d'être un peu massive. » Les figures de MM. Bosio et Roguet, qui se sont partagé le second prix, sont beaucoup moins remarquables : celle du premier est vulgaire; celle du second rappelle trop la virago farouche de Barbier. Parmi les statues présentées au concours de 1848 et qui ne furent pas récompensées, la critique signala avec éloges celle de M. Jean Feuchère. Une statue de la *République*, de 3 mètres de hauteur, fut exécutée par M. Barre pour une des salles de l'Assemblée nationale; l'artiste avait représenté sa figure la main droite appuyée sur une ruche et la main gauche tenant une couronne de laurier; à ses pieds, le coq gaulois et une hache brisée. Citons encore une peinture de Diaz, une statuette de Garraud (Salon de 1850); des tableaux de MM. Didier Guillaume et P.-E. Lambert (musée de Bordeaux); une médaille de bronze, par V.-M. Borrel (Salon de 1850), et enfin le type gravé pour la monnaie par M. Oudiné, œuvre remarquable, représentant la tête de la *République* couronnée d'épis et surmontée d'une étoile, avec la signature de l'auteur au-dessous, disposition qui fournit aux réactionnaires l'occasion de faire ce jeu de mots : « Où dîner sous la *République?* — A la belle étoile. »

La *république* née en 1870 n'a pas inspiré jusqu'ici de bien nombreuses et de bien remarquables œuvres d'art. A la vérité, les désastres lamentables au milieu desquels elle a surgi, comme un arc-en-ciel au milieu de l'orage, n'étaient guère propices au développement des arts; et lorsque la France eut commencé à panser ses blessures, le gouvernement de l'ordre moral, institué par M. de Broglie, vint enchaîner à son tour la verve des artistes disposés à glorifier la *République*. C'est dans un journal satirique illustré, l'*Eclipse*, qu'on trouverait peut-être les plus vigoureuses et en même temps les plus spirituelles images de cette pauvre *République*, dont l'ordre moral s'était si fort effrayé, qu'il crut devoir proscrire officiellement les anciens bustes qui la représentaient coiffée du bonnet phrygien. Parmi les types nouvellement créés, nous citerons le buste qu'un jeune artiste de beaucoup d'avenir, M. Alphonse Dumilâtre, a été chargé d'exécuter pour la ville de Bordeaux.

République (DE LA), célèbre traité politique de Platon, sous forme de dialogue. Il est divisé en douze livres et a pour principal interlocuteur Socrate; les autres personnages sont Céphale, Polémarque, Glaucon, Adimante, Clitophon et Thrasymaque. C'est un dialogue essentiellement expositif et composé de deux parties distinctes, que le génie de Platon a jetées, comme deux métaux, dans le même moule, et qu'il faut séparer avec soin si l'on veut faire la part de l'erreur et celle de la vérité. L'un établit les principes éternels du bon et du beau : c'est la partie sublime du livre; l'autre est destinée à mettre en œuvre ces principes dans une société imaginaire, dont le philosophe établit les formes et règle l'éducation : là commencent les choses bizarres et même immorales, en sorte que toutes les lois de la justice et de la nature se trouvent violées dans le livre même où l'auteur se propose de les établir.

Quelque surprenant que paraisse un pareil fait, il est aisé de l'expliquer. Platon désespérait d'Athènes et rêvait de voir s'élever un Etat peuplé de citoyens pratiquant au milieu des gymnases et des exercices guerriers les vertus presque ascétiques. Son idéal, c'est Lacédémone corrigée, perfectionnée, souvent exagérée et, pour dernier trait, gouvernée par un sénat de philosophes; ou bien encore un mélange de l'aristocratie guerrière de Sparte et de la théocratie d'Egypte, dont le résultat est la discipline et l'immobilité. Or, Platon s'est égaré toutes les fois qu'il a reproduit, même en les rectifiant, des idées empruntées; ses erreurs viennent des autres, ses découvertes viennent de lui. S'il s'était fié davantage à son génie, s'il eût moins étudié les lois des hommes, jamais il ne se serait écarté de ce type éternel du beau, qu'il semble avoir entrevu. Lorsque, au contraire, il s'élève aux plus hautes conceptions, lorsqu'il parle en termes si élevés de Dieu, de sa providence, de sa justice, de l'immortalité de l'âme, de la nécessité de l'expiation, de toutes ces idées qui depuis ont été reprises par tant de penseurs, il est alors lui-même, et il trouve à dire des choses souvent sublimes. En cherchant la meilleure forme de gouvernement, des institutions d'où le luxe, la corruption, l'ambition, l'injustice soient bannis, où le pouvoir appartienne à la vertu, où l'intelligence détermine le rang de chacun, le génie de Platon découvre des principes d'une haute vérité; ses idées font la lumière dans la nuit du paganisme. S'il tente de les appliquer, il échoue misérablement.

Nous avons donné, dans la biographie de Platon, l'exposé précis de ses idées sur la constitution idéale d'un Etat, sur la division du peuple en castes et le mécanisme général des institutions, toutes idées empruntées à ce livre de la *République;* nous nous contenterons d'ajouter ici quelques considérations générales.

La première loi que proclame Platon est l'unité de Dieu; mais elle est une source dangereuse de fanatisme, car elle bannit quiconque n'a pas une idée juste de la divinité. Pour détruire les priviléges de la naissance et prévenir les faiblesses paternelles, Platon proclame la communauté des femmes. De cette façon, il n'y aura qu'une seule famille dans la république; idée qui ne manque pas de générosité, mais qui viole les lois de la maternité, de l'amour et de la pudeur, et entraîne des conséquences désastreuses. Un peuple libre doit avoir le temps de s'occuper de la chose publique : d'où nécessité et consécration de l'esclavage. Il doit éviter l'influence corruptrice des peuples qui l'environnent : nécessité de l'isolement. Le législateur retranche sa cité du genre humain. Enfin, il faut que le peuple se perpétue dans toute la vigueur de sa race primitive; de là cette collection de lois empruntées à Lycurgue : éducation des femmes semblable à celle des hommes; apprentissage des femmes au métier de la guerre; avortement des femmes qui auraient conçu après l'âge de quarante ans, la loi leur permettra l'amour sans leur permettre la maternité; la mort des enfants mal constitués; la mort des enfants incorrigibles; la mort des enfants nés sans la permission de la loi. Libertinage, esclavage, cruauté, immoralité, voilà le résumé des théories de Platon dès qu'il essaye de les appliquer.

Cependant ce livre, si faux dans sa partie pratique, mérite d'être étudié dans sa partie purement théorique, lorsqu'il cherche, par exemple, à retrouver les véritables lois de la nature dans la contemplation du beau et du bien; qu'il trace les limites qui séparent le juste, source des plus grandes joies de l'âme, de l'injuste, source de ses plus cruels tourments, comme il le démontre contrairement à l'opinion qui, jugeant sur les apparences, prétendait l'injustice plus favorable au bonheur que la vertu. Loin de chercher à adoucir les tableaux de la réalité, Platon crée un juste et un méchant, chacun parfait dans son genre. Son juste ne sera pas seulement soumis à la misère, mais encore à l'infamie et au supplice. Le méchant ne se contentera pas d'être un ambitieux éhonté, il sera un hypocrite; heureux par ses richesses, puissant par ses alliances, tirant avantage de tout, parce qu'aucun crime ne l'effraye, se conciliant la bienveillance du peuple par des apparences vertueuses et la protection des dieux par ses sacrifices, il sera le scélérat consommé que la fortune couronne et que les hommes honorent. C'est en présence de ce supplice et de ces prospérités que Platon, combattant le jugement du vulgaire, proclame le juste heureux, parce qu'il est juste, le méchant malheureux, parce qu'il est méchant. C'est un bel hommage rendu à la conscience humaine.

Affirmer n'est rien, prouver est tout; Platon le sait et il va légitimer ses assertions. Morale politique ou morale privée, dira-t-il, c'est tout un, et il établira sur la même base le bonheur d'un individu ou le bonheur d'un peuple. Le gouvernement étant l'expression du caractère des peuples, comme il a distingué cinq caractères de l'âme, il compte cinq espèces de gouvernement; il examine comment ils s'engendrent les uns les autres et signale le vice qui les tue ou plutôt les métamorphose. Ainsi, l'aristocratie devient une timarchie par l'orgueil et la corruption; la timarchie devient une oligarchie par la puissance donnée aux richesses, et l'oligarchie devient une démocratie par la misère du peuple qui se réveille et se fait roi. Puis, égaré par l'inexpérience et les flatteurs, il court de crime en crime se jeter dans les bras d'un tyran; la licence a enfanté la tyrannie.

Voici le point décisif de la question. Les cinq caractères qui répondent à chaque espèce de gouvernement reçoivent tour à tour les empreintes de l'ambition, de l'intrigue, de l'avarice et de la cruauté; toujours plus malheureux à mesure qu'ils deviennent plus vicieux. Le caractère tyrannique est le dernier, et c'est lui que Platon présente comme le double modèle de la scélératesse et du malheur.

Cependant Platon est bien loin d'être républicain. L'esprit de la *République*, dans la partie d'application, est dur, cruel, intolérant, tracassier, comme celui de Lycurgue et des petites cités grecques. C'est Sparte idéalisée, et il n'est pire despotisme que celui de la démocratie à la mode de Sparte.

L'absorption de l'individu par l'Etat, la liberté de conscience tenue pour un crime, une religion d'Etat professée forcément, la propriété, la famille, la liberté individuelle comprimées ou sacrifiées comme des obstacles, tel est, dans l'application, le résumé de son système. Platon serait sans excuse si, les yeux fixés sur son idéal, il n'avait cru fonder, il est vrai, le despotisme, mais le despotisme de la vertu. « La *République*, ou plutôt le *Traité du juste et de l'injuste*, dit M. Victor Le Clerc dans son *Histoire abrégée du platonisme*, n'a pour but que l'aristocratie dans l'homme comme dans l'Etat, c'est-à-dire, dans l'homme, l'empire de la raison; dans l'Etat, le gouvernement des meilleurs citoyens. Socrate, pour arriver à ce but, examine tour à tour les divers caractères, ou timocratique, ou oligarchique, ou démocratique, ou tyrannique, de l'homme et de la cité. La république qu'il imagine pour établir ce parallèle est formée des ministres de la loi, des guerriers et du peuple, ou, suivant ses propres termes, des bergers, des chiens et du troupeau; ainsi, dans l'homme, il trouve la raison, qui seule doit régner, et les deux autres parties de l'âme, nommées *irascible* et *concupiscible*, qui doivent obéir à la raison. Voilà toute la *République*. L'auteur ne peut y dissimuler son penchant pour le despotisme de la vertu; c'est là son aristocratie. Mais il rejette, comme indignes d'une nation et comme

injustes, la tyrannie d'un seul, et celle des grands, et celle du peuple; il veut que son aristocratie, qu'il appelle souvent gouvernement royal, nous garantisse à jamais de ces trois fléaux de la liberté. »

C'est dans le septième livre du traité de la *République* qu'on trouve la description de cette fameuse caverne imaginée par Platon pour prouver que les idées seules sont réelles et que les objets matériels n'en sont que l'ombre.

Il a paru beaucoup d'ouvrages sur la *République* de Platon, par Morgenstern (Halle, 1794, in-8°), par Hatzfeld (Paris, 1850, in-8°), etc. Parmi les traductions de la *République*, il faut principalement remarquer celle qui se trouve dans les *Œuvres complètes de Platon*, traduites par Victor Cousin.

République (DE LA), traité philosophique et politique de Cicéron, composé par le grand orateur latin vers l'an 699 de Rome. On n'en possédait jusqu'en 1822 que des fragments informes, que Bernardi essaya de recueillir en 1798. Cicéron lui-même en avait fait dans ses autres ouvrages de nombreuses citations; le Grec Didyme, qui réfuta ce traité, Suétone et Sénèque, qui l'admirèrent, les Pères de l'Eglise, qui le rappelèrent souvent aux premiers chrétiens, permettaient de s'en faire une idée assez confuse; mais la reconstitution tentée à l'aide de ces citations par Bernardi, qui n'avait même pu conserver la forme du dialogue, était bien incomplète. En 1822, le savant cardinal Angelo Mai retrouva dans des palimpsestes du Vatican la plus grande partie des premiers livres; l'année suivante, M. Raymond put en donner une excellente édition, et M. Villemain en publia aussitôt une traduction qui restera (Paris, 1823, 2 vol. in-8°).

On a de Cicéron, dans ses *Lettres familières*, une page curieuse sur son œuvre et son plan général. « Vous me demandez, écrit-il à son frère Quintus, où j'en suis de l'ouvrage que je m'étais mis à écrire pendant mon séjour à Cumes; je ne l'ai point quitté et je ne le quitte pas; mais j'ai plus d'une fois changé tout mon plan et tout l'ordre de mes idées. J'avais achevé deux livres où, prenant pour époque les neuf jours de fêtes sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius, je plaçais un entretien de Scipion l'Africain et de Lælius, Philus, Manilius, Tubéron, Fannius et Scævola, tous deux gendres de Lælius. L'entretien tout entier, touchant la meilleure forme de gouvernement et les caractères du vrai citoyen, se partageait en neuf journées et en neuf livres. Le tissu de l'ouvrage avançait heureusement et la dignité des personnes donnait du poids au discours. Mais comme on me lisait ces deux premiers livres à Tusculum en présence de Salluste, il m'avertit qu'il serait possible de traiter une telle matière avec plus d'autorité si je prenais moi-même la parole, surtout n'étant pas un Héraclite de Pont, mais un consulaire et l'homme même qui avait pris part dans la république aux plus grandes choses; que tout ce que j'attribuerais à des personnages aussi anciens paraîtrait fictif; que dans mes livres où je traitais de l'art de bien dire, si j'avais, et cela même avec grâce, évité pour mon compte la démonstration oratoire, du moins je l'avais mise dans la bouche de personnages que je pouvais avoir vus; qu'Aristote enfin, dans ce qu'il a écrit sur le gouvernement et sur les qualités du grand homme, parle en son nom. »

Sans suivre le conseil de Salluste, Cicéron réduisit son traité à six livres; mais il garda pour interlocuteurs d'anciens et illustres personnages, le second Scipion; Tubéron, un stoïcien; Lælius, l'ami de Scipion; l'ancien consul Philus; Rutilius Rufus, Mummius, Fannius, Scævola et Manilius, l'un des fondateurs de la jurisprudence romaine. L'entretien est supposé avoir lieu en 624 et il est divisé en trois journées. Cicéron l'a fait précéder d'une éloquente préface, dont le commencement est perdu, où, s'élevant contre l'opinion de ceux qui ne veulent pas que les philosophes prennent part aux affaires publiques, malgré les exemples dont cette opinion s'appuie, malgré le souvenir de ses propres infortunes, il déclare qu'au bonheur d'une vie paisible il faut préférer le danger de servir la patrie.

L'entretien de ces grands personnages, que les plus anciens contemporains de Cicéron pouvaient avoir connus et sous l'autorité desquels il abrite ses propres opinions, roule exclusivement sur les conditions de la vie publique et la constitution d'un pays qui veut demeurer fort et puissant. Le premier livre est consacré à l'examen des diverses formes de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, dont l'auteur fait ressortir habilement les inconvénients et les avantages; il semble se prononcer pour un état mixte, à la fois monarchique, aristocratique et démocratique. L'histoire des institutions romaines et des phases que la république a traversées depuis sa fondation est l'objet du second livre. Cicéron y signale les causes de la grandeur et de la prospérité de Rome, les moyens d'arrêter une décadence dont les symptômes commençaient à se manifester. Il propose, comme idéal politique, Rome avant les Gracques. « En liant, dit M. Villemain, ces souvenirs historiques à d'admirables digressions sur les cités de la Grèce, Cicéron touche, dans le troisième livre, une question que l'on pourrait prendre pour une thèse vulgaire et superflue, l'existence et l'utilité de la justice.... Les livres suivants devaient naturellement amener des considérations et des détails sur les parties les plus importantes de la constitution romaine. Mais nous ne possédons que de bien faibles débris de cette seconde moitié de l'ouvrage. Quelques restes du dialogue primitif, quelques pages entières, mais détachées, des phrases, des citations partielles, voilà tout ce qui sert à nous donner une imparfaite idée de ce qui remplissait le quatrième et le cinquième livre. »

Un fragment considérable du sixième livre, le *Songe de Scipion*, nous a été conservé intact par Macrobe, qui en a fait le commentaire. C'est la plus belle page du livre. De l'examen de tous ces débris, on peut conclure que nous possédons aujourd'hui à peu près les deux tiers du traité *De republica*. Dans aucun autre de ses ouvrages, Cicéron ne s'est montré plus profond, plus éloquent; ce qui reste du monument ne laisse aucun doute à ce sujet.

« La *République* de Cicéron, dit M. H. Rigault, moins spéculative que celle de Platon, et destinée à peindre, non pas une cité idéale, mais un Etat réel, a soulevé de grands problèmes encore agités aujourd'hui : Quelle est la meilleure forme de gouvernement? Quels sont les rapports de l'individu et de l'Etat? Quels sont les devoirs du citoyen? etc. C'est l'objet le plus intéressant d'étude et de méditation aux époques où, quelque effort qu'on tente pour faire une diversion, c'est la question politique qui est le nœud de toutes les autres et le souci pressant de tous les esprits. L'ouvrage de Cicéron, composé dans un temps de troubles civils et quand son auteur, écarté du pouvoir, n'en exerçait pas moins sur l'opinion l'ascendant d'un esprit supérieur et d'un honnête homme, a pu servir de modèle aux œuvres contemporaines, inspirées par le spectacle de nos révolutions et composées par des politiques illustres dans les loisirs de la vie privée.... C'est la profession de foi d'un homme d'Etat philosophe; c'est, comme l'appelle M. Villemain, le testament politique où Cicéron fixait, sous les traits les plus majestueux, l'image du gouvernement auquel il avait dévoué sa vie. Cicéron proposait à ses concitoyens, comme une leçon de respect pour la constitution romaine, ce tableau d'une cité où la pondération des pouvoirs semble être une garantie des libertés publiques. Aucun publiciste ancien, même parmi les Grecs, dont la prodigieuse sagacité nous confond cependant, quand nous les voyons définir et vanter dans des écrits datés d'il y a deux mille ans les formes compliquées du gouvernement constitutionnel, nul écrivain, dis-je, n'avait démontré avec une conviction plus persuasive les avantages de la souveraineté mixte et de la balance des pouvoirs. »

Les idées politiques de Cicéron sur la constitution d'un grand peuple étaient si justes et si fécondes qu'elles ont été réalisées, à bien des siècles de là, par l'Angleterre. Le gouvernement parlementaire est tout entier en germe dans cette phrase du *De republica* que nous avait conservée une citation de Nonius : « La meilleure constitution politique est celle qui réunit dans une juste mesure les trois formes de gouvernement et qui est tout ensemble royale, aristocratique et populaire. »

République (TRAITÉ DE LA), de Jean Bodin (1577); cet ouvrage a fait regarder son auteur comme le père de la science politique en France, le chef de l'école constitutionnelle et le précurseur de Montesquieu. Le mot *république* est toujours pris par lui dans son vieux sens et signifie simplement l'*administration de la chose publique*.

Ce traité est divisé en six livres. Le premier traite de la république, c'est-à-dire de l'Etat et des conditions indispensables à son existence; le deuxième, des différentes formes que l'Etat peut prendre; c'est le tableau historique et théorique des diverses espèces de constitutions et de gouvernements; le troisième, des éléments dont l'Etat se compose, des organes de la vie publique : assemblées délibérantes, magistrats, officiers ou fonctionnaires publics, corporations, communautés; le quatrième, des causes de la grandeur et de la décadence des républiques, de l'origine et de la loi des révolutions; le cinquième est consacré à la justice, à la diplomatie et à la guerre, c'est-à-dire aux moyens de défense de l'Etat au dedans et au dehors; le sixième examine les diverses espèces de gouvernement et donne la conclusion de l'auteur. Malgré la régularité magistrale de ce plan, l'auteur a traité presque toutes ses matières dans la plus grande confusion. Sans nous astreindre à le suivre pas à pas, nous exposerons seulement ses idées générales.

Bodin donne pour base à l'ordre social deux faits : l'Etat et la famille. L'un et l'autre ont pour fin le *droit gouvernement*, c'est-à-dire l'accomplissement des lois de la justice et de la raison, et non l'intérêt, le bonheur des gouvernés. La république est le gouvernement de ce qui est *commun*, et la famille de ce qui est *propre*. La famille a pour sujets des *individus*, la république des *familles*, des *ménages*. La république implique l'établissement d'une *puissance souveraine;* une telle puissance n'existe pas dans la famille. Le caractère de la puissance souveraine, c'est d'être indivisible, perpétuelle et absolue. Bodin ôte le titre de souverain à tous les pouvoirs qui ne sont accordés que pour un temps déterminé, comme le consulat de Rome, la dictature, le décemvirat, et à ceux qui, étant nommés pour un temps indéfini, sont toujours révocables par la puissance qui les a nommés : ils ne sont que gardiens et dépositaires, et non possesseurs du pouvoir.

Les droits essentiels de la souveraineté appartiennent à tout souverain, *roi*, *peuple* ou *corps de nobles*. Qu'est-ce à dire? La souveraineté peut donc se déplacer? C'est précisément la pensée de Bodin, sa grande erreur en philosophie politique, erreur qu'il eût évitée s'il eût suivi en ses conséquences la distinction qu'il établissait entre la souveraineté et le gouvernement. Cette souveraineté qu'il a déclarée indivisible et perpétuelle, il soutient qu'elle peut être *aliénée* entre les mains d'un homme et transmise comme un héritage à ses descendants. « Le peuple, dit-il, ou les seigneurs d'une république peuvent *donner* purement et simplement la puissance souveraine et perpétuelle à quelqu'un pour *disposer* de l'Etat à son plaisir, et puis le *laisser* à qui il voudra, *tout ainsi que le propriétaire peut donner son bien purement et simplement, sans autre cause que sa libéralité.* » C'est, du reste, la raison du XVIII[e] siècle qui seule a mis en lumière cette idée si contraire à la théologie et à la jurisprudence classique et qui nous paraît aujourd'hui si simple, l'inaliénabilité essentielle de la souveraineté et de la liberté.

Le souverain n'a pas de lois civiles, mais il est tenu de se soumettre aux lois divines et naturelles. Ces lois divines et naturelles limitent sa toute-puissance en l'obligeant de s'arrêter avec respect devant l'autorité familiale. Ainsi, c'est une autorité, une institution, une société plus ancienne, non la liberté, le droit de l'individu, qui pose une limite morale à la souveraineté politique. C'est là une vue originale propre à Bodin et qui le distingue à la fois des anciens et des modernes. Les anciens tendaient à absorber l'individu et la famille dans l'Etat; les modernes ont fait de l'inviolabilité de l'individu la base de la science politique; pour Bodin, les idées d'autorité et d'inviolabilité ne peuvent être séparées; aussi ne voit-il de titre de respect que dans la famille. A l'inviolabilité de la famille se lie dans sa pensée celle de la propriété, qui lui apparaît comme un fait familial. Relevant de la famille, la propriété doit échapper à l'omnipotence de l'Etat; le souverain ne doit point disposer de la moindre portion de la fortune des familles sans leur plein consentement; s'il le fait, il commet une grave injustice et s'expose à être dépouillé de son pouvoir; d'où ce principe que l'impôt doit être voté librement par la nation ou par ses légitimes représentants. « Il n'est, dit Bodin, en la puissance de prince du monde de lever impôts à son plaisir sur le peuple, non plus que de prendre le bien d'autruy. »

Bodin établit en légiste versé dans l'étude du droit romain, mais en en atténuant les sévérités, l'autorité du père et l'autorité de l'époux. Il condamne l'esclavage ou la servitude sous quelque forme qu'elle se présente. M. Franck a dit que, sur cette question, il n'avait rien laissé à ajouter à la philosophie moderne; il se trompe. Bodin proscrit l'esclavage comme injuste et dangereux; il ne remonte pas jusqu'au grand principe de l'inviolabilité de la personne.

Après avoir posé les bases de l'ordre social, le jurisconsulte examine combien, de par la raison et l'histoire, il peut y avoir d'espèces d'Etats. Il en compte trois, et seulement trois : la monarchie, où un seul est souverain; l'Etat populaire, où c'est le peuple entier, et l'Etat aristocratique, où c'est la moindre partie du peuple qui commande. Il s'inscrit en faux contre l'opinion presque unanime de l'antiquité, qui reconnaît des Etats mixtes. Tout cela est très-conséquent avec les principes qu'il a posés : si c'est la souveraineté qui caractérise l'Etat, qui détermine sa nature, il est évident qu'il y a autant d'espèces d'Etats qu'il y a d'espèces de souverainetés; et, si la souveraineté est indivisible, il est évident qu'il n'y a que des Etats simples. Le mélange, le partage entre l'Etat monarchique, l'Etat aristocratique et l'Etat démocratique est, selon Bodin, impossible. Mais, par cette négation, il ne se sépare pas autant qu'on pourrait le croire d'Aristote, son guide habituel, et de Cicéron, dont il pouvait connaître quelques fragments (v. RÉPUBLIQUE de Cicéron), qui, tous les deux, ont vu dans l'alliance des trois grands principes de souveraineté la seule raison d'être des futurs gouvernements.

Examinant successivement les trois espèces d'Etats, il en pèse les inconvénients et les avantages. A ses yeux, l'Etat populaire a pour lui l'égalité; « il cherche droiture en toutes lois, sans faveur ni acception de personne; » il est ordinairement le plus riche en grands hommes, en grands capitaines, en grands orateurs; la république y semble plus véritablement qu'ailleurs la chose publique, et c'est là aussi que la loi est souveraine maîtresse; mais ces avantages sont tout en apparence. Nulle part on n'a vu cette absolue égalité que rêve la démocratie, mais à laquelle la nature se refuse : l'égalité dans le partage des honneurs est contraire à la justice; la tendance à l'égalité de richesse menace la propriété, la sécurité et la vraie liberté; l'égalité dans les pouvoirs et les droits politiques est, suivant Jean Bodin, incompatible avec un bon gouvernement : « car, dit-il, la sagesse, la prudence n'est pas également donnée à tous; car toujours le nombre des fous, des méchants et ignorants est mille fois plus grand que le nombre des gens de bien. » L'aristocratie se défend par de meilleures raisons que l'Etat populaire. Comme en toutes choses, la *médiocrité* est louable, l'aristocratie, qui est un moyen terme entre la démocratie et la monarchie, paraît mériter la préférence. Mais combien il est difficile de trouver ce juste milieu! S'il est malaisé de trouver un homme qui soit digne et capable de régner, combien l'est-il plus encore d'en trouver un grand nombre? La multitude des têtes cause la division dans le gouvernement; l'éloignement du peuple des affaires cause les séditions, et il n'est pas moins difficile aux seigneurs de le gagner par la faveur que de le maintenir par la force. Reste la monarchie; elle a aussi ses inconvénients : le changement des princes, les guerres civiles élevées pour la succession royale, les régences, la jeunesse des rois et leurs passions. Mais à tous ces périls il faut opposer cet avantage considérable de placer la souveraineté sur une seule tête. La souveraineté ne subsiste que là, à proprement parler; partout ailleurs, elle est divisée, en butte aux attaques. Il peut être vrai que pour la délibération plusieurs valent mieux qu'un; mais pour résoudre, pour conclure, pour commander, un vaudra toujours mieux que plusieurs. Enfin, la monarchie est naturelle; le monde n'a qu'un seul monarque, la famille qu'un seul chef. La monarchie doit-elle être élective ou héréditaire? Bodin se prononce pour l'hérédité, dans laquelle il voit le meilleur gage de la tranquillité et de la durée des Etats.

Il faut remarquer que l'auteur de la *République* distingue avec soin la nature, l'espèce de l'Etat du mode, de la forme du gouvernement. L'Etat est toujours simple, le gouvernement peut être composé et pondéré. Dans un Etat monarchique, le gouvernement peut être populaire, et c'est précisément l'Etat monarchique avec le gouvernement populaire qui constitue « la plus assurée monarchie qui soit. » Donnée par le siége de la souveraineté, chaque espèce d'Etat se subdivise d'après le mode de gouvernement. C'est ainsi qu'il y a, selon Bodin, trois sortes de monarchie : l'une, qu'il appelle *tyrannique*, n'est pas autre chose que le despotisme pur, où le prince se sert de ses sujets comme de ses esclaves et de leurs biens comme de son patrimoine; l'autre, appelée *seigneuriale*, est le despotisme héréditaire, issu de la conquête et susceptible de se corriger avec le temps, tel qu'on le rencontre à l'origine de notre histoire; enfin, la troisième, désignée sous le nom de monarchie *royale* ou *légitime*, « est celle où les sujets obéissent aux lois du monarque, et le monarque aux lois de la nature, *demeurant la liberté naturelle et propriété des biens aux sujets.* »

Ces idées sont fort remarquables dans un publiciste du XVI[e] siècle; mais il faut songer qu'il avait en face de lui les plans non dissimulés des réformés. En théorie, il suit pour ainsi dire pas à pas Aristote. Malgré son mérite, la *République* de Bodin a vieilli. « Elle est tombée, dit M. Henri Martin, dans le domaine de l'érudition pure. Bodin ne s'est point élevé à une hauteur métaphysique suffisante; il n'a point pénétré assez profondément dans l'essence du droit universel pour placer son œuvre parmi ces créations typiques de l'intelligence humaine que les générations se passent à jamais de main en main. Toutefois l'étendue et la fermeté de son esprit, la solidité de son savoir, l'originalité de ses vues, la droiture de ses intentions, la grandeur de l'entreprise qu'il a tentée méritent à son nom une gloire durable, et son livre est demeuré un des principaux jalons de la science politique... Bodin est habile et fort dans les preuves historiques, mais généralement faible dans les raisons théoriques; cette insuffisance tient en partie aux qualités mêmes de l'auteur de la *Republique;* c'est bien moins un métaphysicien qu'un homme d'Etat. De même que Hotman et Longuet sont républicains par haine des crimes de la royauté, Bodin est monarchiste par crainte de l'anarchie où il voit se précipiter l'Etat; son grand sens pratique l'avertit que ce républicanisme, enfanté accidentellement par les querelles religieuses, ne réussira pas à transformer la France, et il se rejette vers le pôle opposé; pour remède aux mauvais rois, il invoque un grand roi; après les Valois, il pressent Henri IV.

République littéraire (LA), ouvrage satirique du moraliste espagnol Saavedra-Faxardo, l'homme d'Etat du congrès de Munster, le poétique historien de la *Couronne gothique* (XVII[e] siècle). C'est une ingénieuse fiction au moyen de laquelle, peuplant une ville imaginaire de tous les hommes célèbres de tous les temps dans les lettres et dans les sciences, Saavedra passe en revue les principales époques, les principaux genres et décoche en passant à chaque écrivain, à chaque poëte, un trait satirique. Cette grande revue littéraire est faite avec beaucoup d'art, et la foule confuse des hommes célèbres est habilement groupée. Un style élégant, des traits rail-

leurs et, malgré cela, de la bonhomie dans la malice rendent très-agréable la lecture de cette fiction. La ville est immense et singulièrement bâtie, quoiqu'on y trouve les meilleurs architectes; ses fossés sont pleins d'une liqueur noire et visqueuse, qui n'est autre chose que l'encre, et ses faubourgs regorgent d'immenses manufactures où l'on ne fait que du papier. Dans ce pays-là, tout le monde vit de larcins. La première enceinte est occupée par les architectes, les peintres et les sculpteurs, occupés tous à se piller; c'est plus avant qu'il faut pénétrer pour rencontrer la cohue littéraire, philosophes, historiens, politiques, satiriques, poëtes; là on ne s'entend ni jour ni nuit. Tous ces grands hommes, respectés par tant de générations, défilent un à un, mais tous sont bafoués et tournés en ridicule comme dans ce curieux chapitre de Rabelais où Aristotelès est crieur de sauce verte, Pyrrhus pêcheur de grenouilles et Cléopatra marchande d'oignons. On pourrait croire à une imitation, mais Rabelais est resté ignoré des lettrés espagnols jusqu'en plein XVIII[e] siècle. Saavedra s'acharne surtout contre les grammairiens, les philosophes et les politiques. Les grammairiens, dans sa ville imaginaire, jouent l'office de dogues; les critiques sont ravaudeurs et barbiers; les rhéteurs, charlatans; les historiens, courtiers de mariages, à cause de leur science généalogique; les poëtes vendent des cages à rossignols, etc. C'est, du reste, une république bien gouvernée, car elle a pour ministre de la guerre Jules César; Tacite est préposé aux affaires étrangères et Suétone est secrétaire d'Etat. N'est-il pas ingénieux d'avoir figuré le quartier des poëtes par des rues magnifiques, à façades splendides, qui masquent une maison absente? Derrière la façade, les poëtes s'occupent à démolir de vieux monuments pour s'en faire de neufs! La ville est complète; elle a ses promenades, ses musées, ses bibliothèques, son palais de justice, où, ce jour-là, Ovide plaidait contre Scaliger pour tous les poëtes latins que celui-ci a maltraités; elle a jusqu'à ses Petites-Maisons, car, dans cette ville des fous, il y en a de plus fous encore; mais devinez qui Saavedra y place? Passe pour les faiseurs d'anagrammes et d'acrostiches; mais les archéologues, qu'il appelle des déchiffreurs de moellons, et les numismates, baptisés chercheurs de vieux sous rouillés, que dira l'Académie des inscriptions et belles-lettres? Ils sont, du reste, en compagnie des alchimistes et des médecins assez fous pour vouloir faire « l'anatomie d'une tête humaine! » Les matérialistes sont jetés à l'égout, les libres penseurs sont houspillés de la belle manière : Érasme, en saltimbanque, essaye de danser sur la corde roide et se casse le nez. Il y a de jolies scènes, plaisantes sans être burlesques. Mécène passe balancé dans une riche litière; à son oreille se penche Virgile, qui lui dénonce Horace comme coupable d'avoir ridiculisé son bienfaiteur sous le nom de Malthinus, l'efféminé à la robe traînante. Apulée est poursuivi par des huées, de carrefour en carrefour, pour avoir volé un âne sur lequel il est juché, l'âne de Lucien. Scipion et Lælius redemandent aigrement leurs brodequins à Térence, qui les a chaussés sans vergogne. Ovide, Tibulle, Claudien, Lucain, Perse se promènent horriblement défigurés, estropiés, borgnes, manchots, Scaliger leur ayant fait rendre à celui-ci le nez, à celui-là les dents, à l'autre ce bras ou cette jambe qu'ils avaient empruntés au voisin. Il y a de la gaieté et de l'humour dans cette originale fiction.

La *République littéraire* est un ouvrage posthume de Saavedra. Elle parut en 1655, à Madrid, sous le titre de *Jugement des arts et des sciences*, par Ant. de Cabrera. M. Gregorio Mayans y Siscar, dans une édition qu'il en refit en 1735, lui restitua son vrai titre et le véritable nom de son auteur. Un anonyme en a fait une traduction française (Lausanne, 1770, in-8°).

République des champs Elysées (LA), par C.-J. de Grave (Gand, 1806, 3 vol. in-12). Ce curieux ouvrage serait une excellente bouffonnerie s'il n'était pas écrit sérieusement; mais l'auteur est un magistrat hollandais qui n'a pas voulu du tout plaisanter. Il recherche quelle peut être la contrée décrite par Homère sous le nom de champs Elysées ou Elyséens dans la descente aux enfers du chant IV de l'*Odyssée*. Supposer que le pays imaginaire ou les ombres des vivants séjournent après la mort est un pays véritable et qu'il faut chercher sur la carte, cela peut déjà passer pour un paradoxe exorbitant. M. de Grave ne s'en tient pas là. D'après lui, Homère ne peut être qu'un Flamand, pris mal à propos jusqu'ici pour un Ionien, et le voyage d'Ulysse est, en grande partie, une excursion opérée dans les mers du Nord et surtout à l'embouchure du Rhin.

Tout ce qu'on rapporte à la Grèce doit être rapporté à la Hollande et à la Belgique. Ce n'est plus au Midi, c'est au Nord que la poésie est née. Ce n'est point sous un soleil serein, dans un climat doux et riant que chanta Homère, c'est en Flandre qu'il a conçu ses fictions.

L'*Odyssée* n'est pas un récit d'invention pure, tant s'en faut. Tous les détails du voyage d'Ulysse sont d'une scrupuleuse exactitude géographique, à condition qu'on en place la scène dans les régions septentrionales. Pour la descente aux enfers en particulier, il ne peut y avoir l'ombre d'un doute. Les érudits ont vainement cherché à placer en Grèce ou dans les îles Fortunées, îles chimériques autant que l'Atlantide de Platon, le pays décrit par Homère. Que dit le poëte? Au chant IV de l'*Odyssée*, Protée annonce à Ménélas que les dieux immortels l'enverront dans les champs Elysées, aux extrémités de la terre où règne le roux Rhadamante, où les hommes trouvent une vie facile. Le temps des neiges, de l'hiver et des pluies y est court, mais l'Océan y envoie sans cesse des vents doux pour rafraîchir les habitants. » Quant aux vents qu'Eole envoie, ce n'est assurément pas ce qui y manque. Pour le roux Rhadamante, ce caractère de *roux* est encore parfaitement confirmé, car on sait que la plupart des Flamands sont blonds et ce nom de Rhadamante est encore celui des magistrats appelés *raedmans* chez les Hollandais. Les champs Elysées sont situés, dit Homère, aux extrémités de la terre. Or, les extrémités de la terre étaient situées, selon les anciens, à l'embouchure du Rhin. Virgile n'a-t-il pas dit :

Extremique hominum Morini, Rhenusque bicornis.

Tout cela est fort bien déduit. Enfin l'auteur, recherchant quelle est, en définitive, la patrie d'Homère, donne le dernier mot de son érudition. On sait combien de villes se disputaient dans l'antiquité l'honneur d'avoir donné naissance au poëte. Cicéron, dans le *Pro Archia*, nous a cité les sept principales. En voici une nouvelle qui se met sur les rangs : c'est Saint-Omer. M. de Grave soutient avec conviction que la ville de Saint-Omer est la patrie du grand poëte; de là son nom : *Civitas sancti Homeri!*

République française (HISTOIRE-MUSÉE DE LA), par M. Augustin Challamel (1842, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage offre une chronique de la Révolution, commençant à l'Assemblée des notables et finissant à l'Empire. L'auteur a écrit son livre avec le secours des monuments de l'époque, médailles, caricatures, estampes, autographes, etc. C'est la Révolution daguerréotypée. Des illustrations, copiées sur les pièces originales, offrent un intérêt véritable. M. A. Challamel a fait connaître une foule de monuments jusqu'alors enfouis dans les collections particulières.

République française (HISTOIRE DE LA SECONDE), par Hippolyte Castille (1854-1856, 4 vol. in-8°). L'auteur de cet ouvrage se trouvait dans une situation singulière, mais cependant assez commune dans les temps de révolution et de réaction. Rallié depuis au gouvernement impérial, il avait été mêlé aux événements de 1848 comme publiciste républicain, même comme agitateur populaire et comme l'un des coopérateurs de Blanqui. Nous voulons croire qu'il a suivi, dans sa métamorphose politique, non les calculs de l'intérêt, mais les inspirations de sa conscience et les entraînements de la conviction. Il n'en est pas moins vrai que son ouvrage, comme tout ce qu'il écrit actuellement, porte l'empreinte de la position fausse où il s'est volontairement placé. S'il n'était qu'un scribe vulgaire, sans conscience et sans talent, il n'éprouverait sans doute aucun embarras à brûler ce qu'il a adoré; mais, précisément parce qu'il a conservé quelque respect pour ses convictions passées, il n'en a que plus de peine à justifier et à motiver ses théories présentes. Il ne lui est pas possible de plaider la thèse vulgaire des écrivains gagés, à savoir que la période révolutionnaire n'a été qu'une effroyable anarchie d'où le coup d'Etat nous a tirés. Son sens critique, la fausseté évidente de cette assertion, la part qu'il a lui-même prise à cette prétendue anarchie, un reste de sympathie pour de nobles idées ne lui permettaient pas de descendre à ces tristes expédients... Et cependant, il faut que la leçon qui se dégage de son récit soit la justification de la dictature de Décembre!

De là les contradictions choquantes, les logomachies et les sophismes dont son livre est rempli. Il ne renie pas la démocratie, mais il lui donne le régime autoritaire comme aboutissement et comme organe. La liberté n'existe pas; c'est une entité métaphysique propre à amuser les *bourgeois*, un leurre dont ils se sont servis depuis 1789 pour perpétuer leur domination sur la société. Le temps n'est plus aux vaines paroles, mais à l'action, aux manifestations de la force. Ce qu'il faut au peuple, c'est un pouvoir fortement constitué qui continue la Révolution sous les grandes formes économiques, etc. On connaît suffisamment ces théories, qui donnent à la démocratie la monarchie pour base et prétendent commencer l'affranchissement populaire par l'anéantissement de toute liberté.

Telle est, en résumé, la philosophie du livre de M. Castille; telle est la thèse byzantine dans laquelle il se débat. Eh bien, malgré ce vice radical, malgré des maximes d'une misanthropie amère, celle-ci, par exemple, qu'il n'y a aucune opinion sincère et que les principes ne sont que le masque des intérêts; malgré des velléités plus ou moins sérieuses de fatalisme historique, son ouvrage a de l'intérêt et conserve un caractère à travers le réseau de sophismes courtisanesques dont il l'a enveloppé. Il a vu de près certaines choses et il les raconte bien, spécialement l'insurrection de Juin, ses causes générales et particulières, ses développements et ses résultats. Chose singulière, le révolutionnaire apparaît encore par endroits sous le néo-bonapartiste; s'il n'a plus la meilleure partie de lui-même, c'est-à-dire ses convictions, il a gardé ses haines de parti; il juge, par exemple, Cavaignac et les hommes du *National* comme il les eût jugés en 1848 et peut-être avec plus d'âpreté. Il y a beaucoup de vrai dans ces récriminations; mais elles auraient plus de poids si celui qui les fait n'avait pas changé d'opinion.

Le livre de M. Castille, de proportions inégales dans ses diverses parties, contient un résumé rapide du coup d'Etat du 2 décembre et seulement quelques pages sur les événements de 1852. Il s'arrête au 1[er] décembre de cette année, c'est-à-dire à l'inauguration de l'Empire.

République de 1848 (HISTOIRE DE LA), par M. Victor Pierre (Paris, 1873, in-8°). Ce livre est dirigé, depuis sa première jusqu'à sa dernière ligne, contre la démocratie. A chaque page éclate la haine de l'auteur, et M. Pierre, loin de tenter, dans l'intérêt de son livre, de paraître impartial, s'efforce de prouver que cette histoire a été écrite par lui moins pour enregistrer des faits que pour donner libre cours à ses passions politiques. Il se fait l'écho dans son livre de toutes les calomnies qui ont été répandues sur les hommes de 1848. Les plus intrépides, ceux qui ont lutté avec le plus de vigueur pour le triomphe de la démocratie, sont attaqués avec une grande violence, et leur rôle est jugé avec une passion trop évidente pour qu'un indifférent ou un lecteur peu familier avec cette époque ne s'aperçoive tout de suite qu'il a devant lui, non pas un historien impartial, mais un pamphlétaire. Ledru-Rollin, auquel la démocratie doit plus qu'à tout autre la proclamation du suffrage universel, est tout particulièrement attaqué.

Le livre dont il s'agit commence à la campagne des banquets pour s'arrêter au 10 décembre, époque de l'élection de Louis Bonaparte à la présidence. Il retrace avec une exactitude plus ou moins grande, mais très-rapidement, cette orageuse campagne des banquets, si timidement menée par les libéraux et qui eût très-probablement avorté au moment décisif si le peuple n'avait eu pour lutter contre la royauté que des Odilon Barrot et autres monarchistes constitutionnels qu'eût satisfaits pleinement l'adjonction des capacités, c'est-à-dire l'élargissement du cercle dans lequel s'enfermaient les privilégiés.

Il fallait des hommes qui osassent et comprissent que donner satisfaction à quelques milliers de lettrés, c'était ajourner la grande lutte et non trancher le différend qui avait surgi entre la démocratie naissante et le pouvoir qui allait expirer. Aussi, au banquet de Lille, le 7 novembre 1847, le comité organisateur refusa-t-il d'ajouter au toast : « A la réforme électorale et parlementaire! » les mots suivants : « comme moyen d'assurer la pureté et la sincérité des institutions représentatives fondées en juillet 1830, » qui devaient en limiter le sens. A ce même banquet, Ledru-Rollin, parlant des institutions populaires, du suffrage universel, de la révolution européenne, s'écriait, dans des termes chaleureux et presque mystiques : « Qui donc, dans une Chambre législative, connaît assez aujourd'hui les intérêts, les besoins du peuple pour oser les défendre? (*Voix nombreuses :* Vous! vous!) Je vous remercie de cet honneur et de ce souvenir. Sans doute j'ai défendu le peuple, sans doute je l'ai fait le cœur saignant de toutes ses misères, les larmes aux yeux; mais, si mon cœur me rapproche de lui, plusieurs générations déjà m'en séparent, l'éducation, les habitudes, le bien-être. Est-ce que jamais j'ai éprouvé, moi, les quarante-huit heures de la faim? Est-ce que j'ai jamais vu autour de moi, l'hiver, entre quatre murs humides, les miens sans pain, sans espoir d'en avoir, sans feu, sans argent pour payer le loyer, prêts à être jetés à la porte pour de là tomber dans la prison?... Ah! que ceux qui ont passé par tous ces vertiges en parleraient autrement que moi!... O peuple, à qui je voudrais sacrifier tout ce que j'ai de dévouement et de force, espère et crois! Entre cette époque où ta foi antique s'est éteinte et où la lumière nouvelle ne t'est point encore donnée, chaque soir, dans ta demeure désolée, répète religieusement l'immortel symbole : Liberté, égalité, fraternité! (*Explosion de bravos.*) Oui, salut! ô grand et immortel symbole! salut! ton avénement est proche! Peuple! puissent ces applaudissements adressés à ton indigne interprète arriver jusqu'à toi et être à la fois une consolation et une espérance! » Et, le 19 décembre, au banquet de Chalon-sur-Saône, Ledru-Rollin déclarait que la charte n'était pas susceptible de développements tels, qu'ils pussent suffire à la démocratie; qu'il n'y avait plus à temporiser, mais qu'il fallait « se dévouer et agir. »

M. Victor Pierre ignore ou fait semblant d'ignorer tous ces épisodes et se contente d'invectiver les adversaires du gouvernement de Louis-Philippe; il ne voit pas que ces adversaires sont assez nombreux pour constituer la grande majorité de la nation.

Il serait inutile d'entrer dans l'analyse du livre de M. Victor Pierre, puisque d'un seul mot on peut le caractériser. Il nous suffira donc de dire que cet ouvrage, œuvre d'un homme passionné et qui se possède assez peu pour ne point masquer ses fureurs sous une impartialité apparente, est très-médiocre, et qu'il en pourrait paraître plusieurs milliers de cette nature sans que le peuple, qui doit le suffrage universel à la république de 1848, fût tenté de renoncer à ce droit pour s'en référer aux censitaires du soin de ses intérêts.

République radicale (LA), par A. Naquet, membre de l'Assemblée nationale (Paris, 1873, 1 vol. gr. in-18). En politique, le mot *radical* est souvent compris comme excluant toute idée de modération et de prudence, et beaucoup de gens sont portés à croire qu'un républicain radical est celui qui se précipite tête baissée vers le but qu'il veut atteindre, au risque de tout bouleverser et de se briser lui-même contre les obstacles qu'il pourra rencontrer. M. Naquet ne doit point être rangé parmi ces politiques à courte vue dont le zèle aveugle ne sert qu'à ruiner le parti qu'ils prétendent servir; il déclare, dans sa préface même, que la politique est le terrain des compromis, que l'homme d'Etat est souvent forcé de faire des concessions, de se rallier à une solution imparfaite qui permet d'atteindre plus tard et plus sûrement une solution meilleure. Il a pris la plume pour nous apprendre comment il conçoit la république radicale; mais nous ne devons pas oublier qu'il n'a pas la prétention d'établir cette république de plein saut, qu'il se propose d'y arriver avec le temps, par des compromis, en faisant des concessions, en avançant pas à pas, en un mot par des moyens qui ne sont pas radicaux dans le sens odieux qu'on veut souvent donner à ce mot.

Le suffrage universel, selon M. Naquet, n'est ni supérieur ni inférieur à la république; il est la république elle-même. Il n'a pas le droit de détruire la république et de constituer une monarchie héréditaire, parce que la génération actuelle ne peut pas, sans usurpation, supprimer le droit des générations futures. Ceux qui disent que la monarchie seule peut assurer le maintien de l'ordre, parce qu'elle seule peut employer la force contre les perturbateurs, devraient songer que cet ordre obtenu par la force est artificiel et par là même n'offre aucune chance de durée. Dans l'état actuel des sociétés, le seul ordre durable est celui qui résultera naturellement d'une république acceptée par tous. Les craintes qu'inspire le socialisme sont exagérées; le problème social n'exige point une solution immédiate; c'est un problème indéfini, éternel, qui se résoudra partiellement et pacifiquement de lui-même, sans que la solution soit jamais complète. Dans la république telle que la conçoit M. Naquet, tous les Français valides doivent également le service militaire, et ce service doit avoir pour tous la même durée. L'instruction est obligatoire, gratuite et laïque. Le peuple est représenté par une Assemblée unique. Le chef du pouvoir exécutif doit être un simple délégué de l'Assemblée, toujours révocable par elle. A côté de l'Assemblée nationale, il faut une cour suprême, armée contre les lois inconstitutionnelles du véto suspensif; cette cour doit être élue par l'Assemblée qui a épuisé son mandat et pour une durée égale à celle de l'Assemblée qui doit suivre.

Nous n'entrerons pas dans le détail des vues développées par M. Naquet sur la séparation de l'Église et de l'Etat, sur la liberté d'association et de réunion, sur celle de la presse, sur la nécessité de conserver ou de rendre à Paris son titre et sa fonction de capitale, etc. Nous nous bornerons à constater que, dans ses discussions sur tant de questions brûlantes, l'auteur parle toujours un langage clair, précis, sans déclamation, sans emphase. Il est convaincu, on le sent, et il veut convaincre ses lecteurs en s'adressant, non à leurs passions ni à leur imagination, mais à leur raison seule. S'il ne parvient pas à les convaincre tous, c'est que chacun d'eux a sa raison particulière, qui ne s'accorde avec les autres raisons que sur les points les plus généraux; le temps seul, avec la liberté de discussion, pourra diminuer graduellement l'antagonisme qui existe aujourd'hui dans les opinions et amener un accord qui, toutefois, ne sera jamais parfait, parce que cet accord est un but idéal qui fuit à mesure qu'on s'en approche.

Républiques italiennes au moyen âge (HISTOIRE DES), par Sismondi. V. ITALIENNES, etc.

République (LA), journal politique, publié de 1848 à 1851. Tandis que le gouvernement provisoire proclamait la République à l'hôtel de ville le 24 février, le citoyen Eugène Bareste, auteur de l'*Almanach prophétique*, fondait un journal portant le nom du nouveau saint en faveur. Il appartenait à un Nostradamus de marcher au pas des événements. Exonérée du timbre et du cautionnement, la feuille de M. Bareste put se vendre au prix de 5 centimes. Ce bon marché et la position de premier occupant lui donnèrent une circulation considérable. Le premier numéro, en date du 26 février, portait plusieurs épigraphes : « Liberté de la presse, Réforme électorale, Organisation du travail, Associa-

tion des peuples, Association pour tous, Ordre, Liberté, Progrès, République démocratique.» Dès le deuxième numéro, on remplaça cette macédoine par la devise officielle : Liberté, Egalité, Fraternité. Les rédacteurs du journal étaient les citoyens Chatard, Laurent (de l'Ardèche), J. Langlois, A. Leclerc, Eug. Mahon, et aucun d'eux ne fit preuve du talent que l'on remarqua dans les autres feuilles démocratiques, le *National*, la *Réforme*, le *Représentant du peuple*. Un programme raisonné, des idées bien définies faisaient défaut à cette publication, qui suivait le courant des impressions populaires. Sa conduite fut indécise. Dans les premiers numéros, la *République* approuve généralement les actes et les tendances du gouvernement provisoire; si elle les désapprouve quelquefois, c'est pour réclamer avec persistance le changement de tous les fonctionnaires de l'ancienne administration. Insensiblement, elle se fit socialiste, démagogique, non sans subir des amendes qui présageaient le dénoûment de la révolution par un coup d'Etat. Le 2 décembre tua le journal de M. Bareste. Son existence, un moment menacée par la *République française* de Fr. Bastiat, G. de Molinari et H. Castille, et par la *Vraie République* de G. Thoré, avait failli être compromise plus gravement le jour où les gardes nationaux, commandés par M. Vieyra, brisèrent les presses des imprimeries de MM. Proux et Boulé.

République française (LA), journal politique fondé en 1871 et dont le premier numéro parut le 9 novembre de cette année. Cette feuille, qui compte aujourd'hui (1875) trois ans et demi d'existence, est un des organes les plus importants de la presse française. On sait qu'elle a été fondée par M. Gambetta et qu'elle est placée sous sa haute direction. Les principaux rédacteurs politiques ont été depuis sa fondation et sont encore aujourd'hui : MM. Eugene Spuller, rédacteur en chef, publiciste d'une haute valeur, l'*alter ego* de M. Gambetta, et qui, quoique sans titre officiel, joua un rôle gouvernemental important pendant la période de la defense nationale; Challemel-Lacour, ancien préfet de la République, représentant du peuple; Allain-Targé, ancien préfet, membre du conseil municipal de Paris; de Freycinet, délégué à la guerre pendant la défense; Ranc (jusqu'à son exil), ancien directeur de la sûreté générale, conseiller municipal et représentant; Louis Combes, ancien préfet, conseiller municipal; Floquet, conseiller municipal; Isambert, Graux, etc. La partie des affaires étrangères est sous la direction de M. Antonin Proust, qui remplit de hautes fonctions au ministère de l'intérieur pendant le siége de Paris; les affaires militaires sont traitées par des officiers supérieurs; les beaux-arts, par Ph. Burty; les questions d'enseignement, par M. Hippeau; l'économie politique, par M. Gustave Hubbard; les variétés historiques, philosophiques et littéraires, par MM. Georges Avenel, Louis Combes (pour l'histoire de la Révolution) et divers autres des rédacteurs déjà nommés. La *République française* publie, en outre, des feuilletons sur toutes les parties des sciences et qui sont l'œuvre de professeurs et de savants éminents : Broca, Paul Bert, Cornil, André Lefèvre, etc. En outre, elle reçoit des travaux et communications de représentants, de savants, d'hommes distingués de toute sorte. Elle possède donc une rédaction de premier ordre, aussi nombreuse que compétente et variée. Il serait d'ailleurs difficile d'en donner la composition complète, et nous devons omettre des noms, car les articles ne sont pas signés; le journal est collectif et impersonnel, suivant les traditions de l'ancienne presse politique.

Avec de pareils moyens d'action, la *République française* s'est placée au premier rang et elle a toutes les allures d'une sorte d'organe officiel de l'opinion républicaine. Sa ligne politique est tracée naturellement par son directeur, M. Gambetta, et par ses éminents coopérateurs. Mais, toutefois, les rédacteurs jouissent de la plus large et de la plus noble indépendance. Il y a l'unité nécessaire à un organe aussi sérieux; mais cette discipline, concertée et consentie, ne va jamais jusqu'à l'étroite sujétion. Pour les questions de science, d'histoire, etc., la liberté est complète, mais avec une direction anticléricale et largement philosophique.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. V. ARGENTINE (confédération).

RÉPUBLIQUE BATAVE. V. HOLLANDE.

RÉPUBLIQUE CISALPINE. V. CISALPINE.

RÉPUBLIQUE CISPADANE. V. CISPADANE.

RÉPUBLIQUE CISRHÉNANE. V. CISRHÉNANE.

RÉPUCE s. f. (ré-pu-se). Chasse. Sorte de collet dont on se sert pour prendre les petits oiseaux.

RÉPUDIABLE adj. (ré-pu-di-a-ble — rad. *répudier*). Qui peut être répudié.

RÉPUDIATION s. f. (ré-pu-di-a-si-on — lat. *repudiatio;* de *repudiare*, répudier). Action de répudier, de renvoyer sa femme dans les formes prévues par la loi : *La* RÉPUDIATION *existait dans l'antiquité.* (Acad.) *La* RÉPUDIATION *d'Agnès de Meranie par Philippe-Auguste fut une faute politique.* (Mézeray.) *La* RÉPUDIATION *se fait par la volonté et pour l'avantage d'une des deux parties indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre.* (Montesq.) *Par la* RÉPUDIATION, *la femme est déchue de son état d'épouse et de mère de famille.* (Portalis.) *La* RÉPUDIATION *n'était que la polygamie successive, à diverses échéances.* (E. Pelletan.)

— Jurispr. Renonciation volontaire : RÉPUDIATION *d'une succession.*

— **Syn. Répudiation, divorce.** V. DIVORCE.

— **Encycl.** V. DIVORCE.

RÉPUDIÉ, ÉE (ré-pu-di-é) part. passé du v. Répudier. Renvoyé par répudiation : *Femme* RÉPUDIÉE.

— Fig. Repoussé, à quoi l'on a renoncé : *C'est une doctrine généralement* RÉPUDIÉE.

— Jurispr. A quoi l'on a renoncé volontairement : *Succession* RÉPUDIÉE.

— s. f. Femme répudiée : *Epouser une* RÉPUDIÉE.

RÉPUDIER v. a. ou tr. (ré-pu-di-é — lat. *repudiare;* de *repudium.* V. ce mot. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous répudiions; que vous répudiiez*). Renvoyer sa femme suivant les formes légales, en parlant du mari : *Les Hébreux, les Romains avaient droit de* RÉPUDIER *leurs femmes, en certains cas. La religion catholique défend de* RÉPUDIER *sa femme.* (Acad.) *Un mari pouvait* RÉPUDIER *sa femme pour avoir mal apprêté les mets qu'elle lui avait servis.* (Portalis.)

Que tardez-vous, seigneur, à la *répudier?*
RACINE.

— Rejeter, repousser, renoncer à : *Il* A RÉPUDIÉ *ses principes, la croyance, la gloire de ses pères.* (Acad.) *Rome républicaine* RÉPUDIA *la liberté pour devenir la concubine des tyrans.* (Chateaub.) *La jeune fille colère ne néglige pas seulement une vertu de son âge, elle en* RÉPUDIE *jusqu'aux agréments.* (Théry.) *On a beau* RÉPUDIER *la raison, on s'en sert toujours.* (V. Cousin.)

— Jurispr. Renoncer volontairement à : RÉPUDIER *une succession, un legs.*

RÉPUDIEUR s. m. (ré-pu-di-eur — rad. *répudier*). Celui qui répudie sa femme. ‖ Vieux mot.

REPUDIUM s. m. (ré-pu-diomm — mot lat. formé du préf *re*, et de *pudere*, avoir honte). Dr. rom. Rétractation d'une des deux parties, entre les fiançailles et la célébration du mariage.

REPUE s. f. (re-pû — rad. *repaître*). Action de se repaître, temps du repas; nourriture :

Si quelque saumon ou barbue
N'en a pas fait une *repue*.
SCARRON.

— *Franche repue*, Repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par ruse, par flatterie. ‖ *Chercheur de franches repues*, Parasite.

Repues franches (LES), recueil de petits poëmes, en vers de huit syllabes, attribués à F. Villon mais probablement dus à un de ses compagnons de débauche (1489, in-4°). Dans cette édition, comme dans toutes les éditions primitives, les *Repues franches* sont réunies aux œuvres complètes de Villon, mais portent une pagination séparée, ce qui montre, sans autre éclaircissement, que les premiers compilateurs ne les croyaient pas de l'auteur du *Grand* et du *Petit Testament*. Ces petits poëmes sont au nombre de sept. Le premier, intitulé *Repue de Villon et de ses compagnons*, enseigne la manière d'avoir du poisson, du pain, du vin et des tripes sans bourse délier. C'est Villon lui-même qui est mis en scène. Pour le poisson, il feint d'en acheter un panier à un maréyeur et adresse celui-ci, au lieu de le payer, à un penancier (sacristain) qu'il a prévenu d'avance de se préparer à exorciser un pauvre homme; le mareyeur vient réclamer son argent, on l'inonde d'eau bénite et de formules latines; pendant ce temps, les filous décampent. La manière d'avoir des tripes est originale, mais ne peut pas se raconter. Quant aux moyens d'avoir du vin et du pain, ils ne sont pas moins ingénieux. Chez le boulanger, Villon demande deux hottées de pains; le garçon l'accompagne, portant la première; arrivé à un carrefour, Villon l'envoie chercher l'autre en toute hâte et le nigaud, sans méfiance, retourne chez son patron; quand il revient avec la seconde hottée, il ne trouve plus personne. C'est un genre de vol qui est encore pratiqué. Chez le marchand de vin, Villon se présente avec deux brocs, dont un vide et l'autre plein d'eau; il fait remplir celui qui est vide, goûte le vin, feint d'en être mécontent et veut le renverser dans le tonneau, mais il a changé adroitement de place les brocs et ce n'est pas du vin qu'il restitue, c'est de l'eau. Le tour joué, il se retire d'un air mécontent, comme s'il allait chez un voisin chercher de meilleure marchandise. Ce poëme est le meilleur des sept. Les autres ont moins d'originalité et se retrouvent dans les anciens fabliaux. Telle est la *Repue du Lymousin*, pauvre seigneur qui vient à Paris pour y faire fortune et y gagner d'abord bon souper et bon gîte. Ce bon seigneur de Combraye s'entend donc avec d'autres hobereaux de son espèce pour vivre pendant plusieurs mois aux dépens d'un hôtelier. Après avoir longtemps fait ripaille chez ce brave homme, ils le quittent soudain sous prétexte d'aller se défendre dans un procès et laissent pour tout gage un gros sac rempli de papiers... qui avaient déjà servi.

La *Repue du souffreteux* montre peut-être Villon lui-même se tirant d'un pas difficile avec une habileté plus délicate que les cas précédents; il paye par ses chansons l'écot qu'il doit à son hôte.

Dans la *Repue du pelletier*, Villon se montre plus hardi contre le clergé que dans les autres. Ce malheureux pelletier est marié : invité à aller faire bonne chère au presbytère, il y court. Le curé parvient à l'enfermer chez lui en lui donnant une de ses robes à fourrer, puis il court chez la femme du pauvre artisan. Ce qu'il y fit, Villon ne craint pas de nous le dire; c'est ainsi que le pelletier paya sa repue franche. Les galants sans souci parviennent aussi à faire ripaille sans payer. Ils dînent dans une hôtellerie, et, après avoir dîné, décident qu'un seul payera pour les autres. On bandera les yeux à un valet qui cherchera à les prendre : celui qui sera pris payera. Le valet se laisse bander les yeux; les galants s'esquivent. Personne ne paya, sinon le dos du valet. La dernière repue est celle de deux écoliers qui se déguisent en diables, réussissent à enlever un magnifique pâté apporté par des galants à Montfaucon, où ils se préparaient à prendre leurs ébats.

Le style de ces petits poëmes est assez médiocre, fort éloigné de la manière ordinaire de Villon; mais les sujets dont ils traitent donnent une idée juste des passe-temps du poëte et de ses amis, passe-temps qui menèrent quelques-uns d'entre eux à la potence et faillirent y mener aussi maître François.

RÉPUGNANCE s. f. (ré-pu-gnan-se; *gn.* mll. — lat. *repugnantia*, même sens). Opposition; sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose; éloignement à faire quelque chose : *La piété elle-même a ses* RÉPUGNANCES *et ses dégoûts.* (Mass.) *Répondriez-vous bien que votre ami Eraste, de son côté, n'ait point de* RÉPUGNANCE *à se faire financier, lui?* (Danc.) *D'abord les femmes, ainsi que les enfants, ont de la* RÉPUGNANCE *pour le vin.* (B. de St-P.) *On finit quelquefois par aimer les choses pour lesquelles on avait d'abord de la* RÉPUGNANCE. (Volt.) *Le peu de penchant, ou plutôt la* RÉPUGNANCE *que je me sentais pour un second mariage, après tous les malheurs du premier, faisait le seul obstacle que ma parente eût à lever.* (Le Sage.) *Il est tout au plus permis à une fille bien née d'avouer sa* RÉPUGNANCE, *mais jamais son penchant.* (Mme de Graffigny.) *Quand une fois l'oisiveté a produit en nous l'ennui, on a gagné de la* RÉPUGNANCE *pour le seul remède à ce mal, pour le travail.* (Juss.) *La passion du bien a surmonté des* RÉPUGNANCES *inouïes.* (Mme Guizot.) *C'est la marque d'un esprit bien fait d'obéir sans* RÉPUGNANCE *aux lois de la nature.* (J. Janin.) *Il n'y a point de* RÉPUGNANCE *que le temps, si bienfaisant, n'efface.* (Thiers.) *Les Irlandais ont une* RÉPUGNANCE *invincible pour l'anguille.* (A. Karr.)

Elle a senti d'abord un peu de *répugnance :*
Mais, vous voyant, son cœur n'a plus fait de défense.
REGNARD.

— Par ext. Contradiction, impossibilité : *Les spiritualistes prétendent qu'il y a une* RÉPUGNANCE *invincible entre la matière et l'esprit.*

— **Syn. Répugnance, dégoût.** V. DÉGOÛT.

— **Répugnance, antipathie, aversion,** etc. V. ANTIPATHIE.

RÉPUGNANT, ANTE adj. (ré-pu-gnan, ante; *gn.* mll. — rad. *répugner*). Qui blesse les sens, qui inspire du dégoût : *Les plaies ont souvent un aspect* RÉPUGNANT. *Le singe est toujours triste ou revêche, toujours* RÉPUGNANT, *grimaçant.* (Buff.)

— Contraire, opposé : *Proposition* RÉPUGNANTE *à la raison, à la foi.* (Acad.) ‖ Qui implique contradiction : *Il y a un grand nombre de vérités et de foi et de morale qui semblent* RÉPUGNANTES, *et qui subsistent toutes dans un ordre admirable.* (Pasc.)

RÉPUGNER v. n. ou intr. (ré-pu-gné; *gn mll.* — du latin *repugnare*, lutter, être contraire, de *re*, préfixe intensitif, et de *pugnare*, combattre, probablement de *pugnus*, poing, proprement se battre à coups de poing). Inspirer de la répugnance, du dégoût : *Il n'est guère de personnes auxquelles les araignées et les chenilles ne* RÉPUGNENT. *Parmi les purgatifs, l'huile de ricin est un de ceux qui nous* RÉPUGNENT *le plus. La musaraigne a une odeur forte qui* RÉPUGNE *aux chats.* (Buff.)

— Etre plus ou moins opposé, contraire : *Cette nouvelle proposition* RÉPUGNE *à la première. Ces choses* RÉPUGNENT *l'une à l'autre. Cela* RÉPUGNE *au sens commun. Cela* RÉPUGNE *aux principes de la mécanique.* (Acad.) *L'esclavage* RÉPUGNE *à tous les êtres.* (J. Droz.) *L'arbitraire* RÉPUGNE *au cœur d'un honnête homme.* (Gén. Foy.) *Tout sacrifice* RÉPUGNE *à la mollesse de notre fragile nature.* (***.) *La peine capitale* RÉPUGNE *tellement aux mœurs, que les lois où elle est écrite sont souvent inexécutables.* (Lamenn.) *L'amour est, de tous les sentiments humains, celui qui* RÉPUGNE *le plus à la règle et à la discipline.* (St-Marc Girard.) *Il y a dans l'hypocrisie quelque chose de si vil qu'elle* RÉPUGNE *à tous les cœurs honnêtes.* (Lamenn.) *L'association est un lien qui* RÉPUGNE *naturellement à la liberté.* (Proudh.) *L'ouverture, cette synthèse de l'opéra, devait* RÉPUGNER *à la paresse des compositeurs et du public.* (Th. Gaut.)

Oui, ces délations contre un rival heureux
Répugnent, je l'avoue, à des cœurs généreux.
PONSARD.

— Eprouver un sentiment de répugnance : *La nature* RÉPUGNE *à la mort.* (Boss.) *Vous ferez bien de vous marier; j'y* AI RÉPUGNÉ *autrefois, mais j'ai maintenant de puissantes raisons pour cela.* (Mol.) *L'homme* RÉPUGNE *à la peine, à la souffrance.* (Bastiat.) *Si les hommes n'avaient un sentiment inné du juste et de l'injuste, pourquoi* RÉPUGNERAIENT-*ils tous à sacrifier l'innocence?* (Ch. Nodier.) *Il* RÉPUGNAIT *à tout ce qui aurait modifié profondément le rapport des classes, la base des fortunes.* (Ste-Beuve.) *L'épiderme de cet esprit, si l'on peut dire, est extrêmement fin et* RÉPUGNE *à de certains contacts.* (Ste-Beuve.) *Les partis comme les individus* RÉPUGNENT *grandement à la mort.* (Guizot.)

La jeunesse *répugne* à des airs trop farouches;
Et c'est avec le miel qu'on attrape les mouches.
FABRE D'EGLANTINE.

Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
La nature *répugne* à la réalité.
LAMARTINE.

— Absol. : *Ce mets* RÉPUGNE. *Il y a dans ce que vous dites quelque chose qui* RÉPUGNE.

— Impers. : *Il me* RÉPUGNAIT *de penser qu'on pût croire que j'abdiquais une fonction gratuite pour conserver une fonction salariée.* (Cormenin.)

REPULLULATION s. f. (re-pull-lu-la-si-on — rad. *repulluler*). Etat de ce qui repullule.

REPULLULER v. n. ou intr. (re-pul-lu-lé — du pref. *re*, et de *pulluler*). Renaître en grande quantité : *Les insectes* ONT REPULLULÉ *pendant ces grandes chaleurs. Les mauvaises herbes* REPULLULENT *sans cesse dans ce jardin.* (Acad.) *On peut bien partager le ver en plusieurs morceaux; chacun d'eux redeviendra un ver entier, la tête et la queue* REPULLULERONT *aux deux extrémités de chaque tronçon.* (Richerand.)

— Par ext. Se multiplier : *Les erreurs* ONT REPULLULÉ *depuis peu. Les sorciers, les empiriques, qui se servaient de sorcellerie, de magie, avaient beau être condamnés, ils* REPULLULAIENT *toujours et ils* REPULLULAIENT, *chose étrange, parce que la plupart d'entre eux croyaient en eux-mêmes.* (Trousseau.)

— Rem. L'Académie écrit *répulluler*, avec un accent aigu sur le premier *e;* en comparant les composés de formation analogue, nous croyons que c'est une erreur.

REPULSE, baie de la partie septentrionale de la mer d'Hudson, dans la Nouvelle-Bretagne, au N.-O. de la terre de Southampton, par 67° de latit. N. et 87° de longit. O. Elle fut découverte en 1742.

REPULSE, baie sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande, par 20° 36′ de latit. S et 146° 18′ de longit. E.

REPULSE, île de la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande, devant la baie de son nom.

RÉPULSIF, IVE adj. (ré-pul-siff, i-ve — du lat. *repulsus*, repoussé). Phys. Qui repousse : *Vertu* RÉPULSIVE. *Propriété* RÉPULSIVE. ‖ *Réfraction répulsive*, Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe. ‖ *Force répulsive*, Force moléculaire opposée à la cohésion, et qui empêche le contact immédiat des molécules des corps.

— Fig. Qui déplaît, qui repousse : *Physionomie* RÉPULSIVE. *Manières* RÉPULSIVES. *Me chercher un mari! Peut-on rien imaginer de plus* RÉPULSIF? (G. Sand.)

RÉPULSION s. f. (ré-pul-si-on — du latin *repulsio*, action de repousser, substantif tiré de *repulsum*, supin du verbe *repellere*, repousser, de *re*, préfixe, et de *pellere*, pousser). Phys. Force en vertu de laquelle les corps ou leurs molécules se repoussent mutuellement : *L'attraction et la* RÉPULSION. *La* RÉPULSION *des corps élastiques. L'attraction et la* RÉPULSION *mutuelle des corps électrisés.* (Acad.) *Il y a telle* RÉPULSION *physique qui triomphe de tout raisonnement.* (De Custine.) ‖ *Répulsion de l'aimant*, Propriété qu'a l'aimant de repousser un autre aimant, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles de même nom. ‖ *Répulsion électrique*, Propriété qu'a un corps, actuellement électrisé, de repousser, après les avoir attirés, les corps légers qu'on lui présente à une certaine distance.

— Fig. Répugnance, aversion, dégoût : *Les passions sont des sentiments profonds et énergiques d'attrait ou de* RÉPULSION. (Latena.) *Quand les hommes repoussés par vous auront justifié votre* RÉPULSION, *votre estime sera recherchée.* (Balz.) *Les personnes qui ont le cœur bon et l'esprit faux nous agitent par une force perturbatrice d'attraction et de* RÉPULSION. (Ch. Nodier.) *La race tudesque et la nôtre n'ont jamais pu s'unir, même dans l'amour, que par la violence; il y a de ces* RÉPULSIONS *de sang que rien ne surmonte.* (Mme L. Colet.)

REPURGER v. a. ou tr. (re-pur-jé — du pref. *re*, et de *purger*. Se conjugue comme *purger*). Purger de nouveau : *Nous* AVONS REPURGÉ *notre malade ce matin*

REPUS, USE adj. (re-pu, u-ze. — Ce mot, qui est encore employé dans l'expression *dimanche repus* pour *dimanche de la Passion*, est pour *repuns*, participe du vieux verbe *repondre* ou *rebondre*, enterrer, cacher, qui représente le latin *reponere;* de *re*, préfixe, et de *ponere*, mettre). S'est dit autrefois pour CACHÉ. ‖ *Dimanche repus*, Le dimanche de la Passion, parce que les croix et les images du culte sont voilées.

RÉPUTATION s. f. (ré-pu-ta-si-on — rad. *réputer*). Renom, estime; opinion que le public a d'une personne : *Il ne faut pas que la fumée de l'encens brûlé devant une jolie femme noircisse sa* RÉPUTATION. (Mme de Motteville.) *Le zèle gratuit d'un bon citoyen doit aller jusqu'à négliger pour sa patrie le soin de sa* RÉPUTATION. (D'Ablancourt.) *Ceux qui nuisent à la* RÉPUTATION *ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot méritent une peine infamante.* (La Bruy.) *Il y aurait eu un grand déchet de* RÉPUTATION *pour moi à m'être laissé surprendre.* (Cal de Retz.) *D'abord les ouvrages donnent de la* RÉPUTATION *à l'ouvrier et ensuite l'ouvrier aux ouvrages.* (Montesq.) *L'honnêteté des femmes est souvent l'amour de leur* RÉPUTATION *et de leur repos.* (La Rochef.) *On aime la* RÉPUTATION *d'intégrité, mais on ne veut pas qu'elle coûte.* (Mass.) *Le renard est fameux par ses ruses et mérite en partie sa* RÉPUTATION. (Buff.) *Tout homme qui fait du bruit dans le monde a deux* RÉPUTATIONS; *il faut consulter ceux qui ont vécu avec lui pour savoir quelle est la bonne et la véritable.* (Fontanes.) *Il faut fonder votre* RÉPUTATION *sur vos vertus, et non sur le démérite des autres.* (Mme de Lambert.) *Rien ne contribue tant à la perte de la* RÉPUTATION *d'une femme qu'un air indécent.* (Mme de Puisieux.) *On peut valoir mieux que sa* RÉPUTATION, *mieux que sa conduite, mais jamais mieux que ses principes.* (Latena.) *Craignez le médecin ambitieux qui ne voit dans ses malades que des marchepieds pour sa* RÉPUTATION. (Maquel.) *Deux choses perdent également la* RÉPUTATION *des femmes : les faveurs qu'elles accordent et celles qu'elles refusent.* (Mme de Passy.) *Où tout autre aurait trouvé du moins quelque honneur, j'en suis pour mon argent et ma* RÉPUTATION. (P.-L. Courier.) *Il y a des* RÉPUTATIONS *établies qui sont quelquefois destinées à perdre les empires.* (Thiers.) *C'est aux juifs qu'Averrhoès est redevable de sa* RÉPUTATION *de commentateur.* (Renan.) *La* RÉPUTATION *des hommes de la Révolution est notre héritage commun; nous n'en avons pas de plus sacré.* (Taxile Delord.) *Walpole ne trouve pas que les Français méritent la* RÉPUTATION *de vivacité qu'on leur accorde.* (Ste-Beuve.) *Toute femme vaut mieux que sa* RÉPUTATION *auprès des femmes.* (Bougeart.) *Rien ne protége mieux une jeune personne que la bonne* RÉPUTATION *de sa mère.* (Mme C. Fée.)

> N'es-tu pas fier des visiteurs sans nombre
> Qu'attire chaque jour ta *réputation?*
>
> LACHAMBEAUDIE.

— Absol. et sans corrélatif, se prend toujours en bonne part : *La* RÉPUTATION *est une enseigne qui fait connaître où loge la vertu.* (Fr. de Sales.) *La* RÉPUTATION *est la seconde vie de l'homme.* (Bossuet.) *Tout le monde s'élève contre un homme qui entre en* RÉPUTATION. (La Bruy.) *Rarement on ajuste la* RÉPUTATION *à la vertu.* (St-Evremont.) *La* RÉPUTATION *est souvent une erreur publique.* (Mass.) *L'éloquence produit la* RÉPUTATION *et la* RÉPUTATION *attire la fortune.* (Fén.) *Les* RÉPUTATIONS *mal acquises se changent en mépris.* (Vauven.) *Elle avait été cacher sa faute aux colonies, loin de son pays, où elle avait perdu la seule dot d'une fille pauvre et honnête, la* RÉPUTATION. (B. de St-P.) *Ce n'est que la fortune qui décide de la* RÉPUTATION : *celui qu'elle favorise est applaudi; celui qu'elle dédaigne est blâmé.* (Frédéric le Grand.) *Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un éclair de* RÉPUTATION *qui, hors de notre petit horizon, ne frappe les yeux de personne.* (Volt.) *La* RÉPUTATION *est le plus magnifique tombeau que l'on puisse avoir.* (J.-J. Rouss.) *Qu'est-ce que la* RÉPUTATION? *Un cri qui s'élève et qui meurt dans un coin de la terre.* (Thomas.) *Aujourd'hui tout vieillit en quelques heures : une* RÉPUTATION *se flétrit, un ouvrage passe en un moment.* (Chateaub.) *La* RÉPUTATION *est comme la vérité : d'autant plus discutée et reniée qu'elle est plus évidente.* (Cesse de Blessington.) *Ce qu'on appelle* RÉPUTATION *dépend presque toujours des événements.* (Gén. Joubert.) *La* RÉPUTATION *est une fleur qui ne rapporte pas toujours du fruit.* (Beauchêne.) *Toutes les* RÉPUTATIONS *importunent, même celle d'un acrobate.* (A. d'Houdetot.) *Ah! d'après tout ce que je vois, que les* RÉPUTATIONS *coûtent peu, et qu'on est homme d'esprit à bon marché!* (Lamart.) *La* RÉPUTATION *acquise est une petite lumière attachée au chapeau.* (Béranger.) *La* RÉPUTATION *est une sorte d'existence où l'on n'est pas.* (A. Say.) *Le talent, la* RÉPUTATION *sont des propriétés précieuses qu'il faut exploiter, non gaspiller.* (Proudh.) *La* RÉPUTATION *est le jugement de quelques-uns, et la gloire est le jugement du plus grand nombre.* (Cousin.)

> La *réputation* est l'ouvrage du temps.
>
> LA CHAUSSÉE.

> Le monde est ainsi fait; la *réputation*
> Dépend presque toujours de la prévention.
>
> DESMAHIS.

— En parlant des choses, Grand renom : *Les poésies de cet auteur sont en grande* RÉPUTATION. *Les vins de Bourgogne, de Champagne, les chevaux anglais sont en* RÉPUTATION. *Ce vin a de la* RÉPUTATION. (Acad.)

— **Syn. Réputation, célébrité, nom,** etc. V. CÉLÉBRITÉ.

— **Réputation, considération.** V. CONSIDÉRATION.

RÉPUTÉ, ÉE (ré-pu-té) part. passé du v. Réputer. Regardé comme : *Pour être* RÉPUTÉ *animal, il faut être doué de sensation.* (Volt.) *Lavater est* RÉPUTÉ *passé docteur en physiognomonie.* (Descuret.) *Aucune doctrine, aucune idée ne peut être* RÉPUTÉE *légalement fausse, mauvaise et dangereuse.* (F. Pillon.) *Le plaideur de mauvaise foi est* RÉPUTÉ *infâme.* (Proudh.) *Les linguistes ont été surpris de trouver dans les langues* RÉPUTÉES *barbares une grande richesse de formes.* (Renan.) *Chapelle fut* RÉPUTÉ *encore de bonne compagnie, tout en fréquentant beaucoup de cabarets.* (Ste-Beuve.) *Une grande vue qui tourne mal est* RÉPUTÉE *une sottise.* (Peyrat.)

> Là, toujours le héros passe pour sans pareil,
> Et, fût-il louche ou borgne, est *réputé* soleil.
>
> BOILEAU.

— Censé : *Un homme, absent pour les affaires de sa compagnie, est* RÉPUTÉ *présent.* (Acad.) *Tout Romain était* RÉPUTÉ *soldat.* (Chateaub.) *Nul ne doit être* RÉPUTÉ *coupable tant qu'il n'a pas été jugé.* (Bignon.)

— Prov. *L'intention est réputée pour le fait*, On doit tenir compte de l'intention, même quand elle n'a pas été suivi de l'acte :

> J'étends plus loin mon indulgence;
> Dans les combats, chez Apollon,
> Même à Paphos, *l'intention*
> *Pour le fait sera réputée.*
>
> PARNY.

— Absol. Qui jouit d'un grand renom; se prend toujours en bonne part : *Ce vin est* RÉPUTÉ. *Cet établissement est* RÉPUTÉ.

RÉPUTER v. a. ou tr. (ré-pu-té — du latin *reputare*, compter, penser, puis, par extension, présumer, estimer; de *re*, préfixe, et de *putare*, penser. Dans la basse latinité, *reputare* était employé pour *imputare*, imputer, inculper, incriminer, accuser). Estimer, présumer, croire; tenir pour, compter pour : *On le* RÉPUTAIT *homme sage. On ne le* RÉPUTE *pas capable d'occuper une place, un emploi difficile. Je le* RÉPUTAIS *homme d'honneur. Je* RÉPUTAIS *presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable.* (Desc.) *Nous aimons mieux* RÉPUTER *les hommes tels qu'ils se donnent, que de les voir tels qu'ils sont.* (Ch. Nodier.)

Se réputer v. pr. Etre réputé. ‖ Se croire, se regarder :

> Pour moi, bien que vaincu, je *me répute* heureux.
>
> CORNEILLE.

REQUART s. m. (re-kar — rad. *quart*). Anc. jurispr. Quart du quatrième denier de l'estimation d'une vente, d'une donation ou d'un héritage aliéné. ‖ Donation, aliénation d'un héritage.

REQUEIL, village et commune de France (Sarthe), cant. de Pontvallain, arrond. et à 23 kilom. de La Flèche, à 29 kilom. du Mans, sur le penchant d'un coteau; 1,058 hab. L'église, ornée de beaux vitraux et de quelques bons tableaux, offre une curieuse porte romane du XIIe siècle. Le magnifique château de la Roche-de-Vaux est moderne et du style gothique. Sur le territoire de la commune se trouvent, en outre, les châteaux de la Grande-Maison et de Courcelles et un dolmen composé d'une table de 4m,50, supportée par deux pierres de 1m,33 de hauteur.

REQUENA, ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, province et à 135 kilom. de Cuença, sur la route de cette dernière ville à Valence; 10,500 hab. M. Germond de Lavigne en a fait la description suivante, dans son excellent *Guide en Espagne :* « Elle se développe sur une assez grande étendue. L'ancienne ville occupait un rocher, parfaitement défendu, à 1 kilomètre de la rive gauche du rio Oleana; peu à peu, des constructions nouvelles se sont élevées hors de cette enceinte en se rapprochant de la rivière et ont formé une nouvelle ville beaucoup plus longue que large; l'ancienne est presque abandonnée.

» Les rues de cette vieille ville sont étroites, celles des faubourgs sont larges; mais les habitations, uniquement agricoles, n'ont aucun caractère intéressant; il en est de même des deux églises, dont la principale, San-Salvador, est toutefois surmontée d'une assez belle tour de 40 mètres d'élévation. Les habitants de Requena sont surtout agriculteurs; cependant, une petite partie de la population se consacre à l'industrie de la soie. On y compte des fabricants de taffetas en gros et quelques métiers à velours. Cette industrie occupe onze à douze cents individus. »

REQUENO Y VIVÈS (Vincent), antiquaire et jésuite espagnol, né à Calatraho (Aragon) en 1743, mort à Tivoli en 1811. Lorsque son ordre fut expulsé de l'Espagne (1767), il passa en Italie, s'établit à Rome et s'y adonna à des recherches d'érudition et d'archéologie. De retour en Espagne, il fut nommé membre de l'Académie royale des sciences d'Aragon et conservateur du cabinet des médailles de cette société. Nous citerons de lui : *Saggio sul ristabilimento dell' antica arte de' greci e de' romani pittori* (Venise, 1784, in-4o; Paris, 1787, 2 vol. in-8o); *Principi, progressi et ristabilimento dell' arte di parlare da lungi in guerra* (Turin, 1790, in-4o); *Scoperta della chironomia* (Parme, 1797, in-8o); *Saggi sul ristabilimento dell' arte di dipingere all' encausto degli antichi* (Parme, 1798, 2 vol. in-8o; avec un *Appendice*, Rome, 1806, in-8o); *Saggio sul ristabilimento dell' arte armonica de' greci e romani cantori* (Parme, 1798, 2 vol. in-8o); *Osservazioni sulla chirotipografia* (1810, in-12), où l'auteur s'efforce de prouver que l'imprimerie était connue et pratiquée avant le XVe siècle.

REQUÉRABLE adj. (re-ké-ra-ble — rad. *requérir*). Jurispr. Qui doit être demandé par le créancier, qu'il doit aller chercher lui-même; par opposition à *portable*, qui doit lui être porté dans un lieu désigné, sans qu'il le demande : *Dans la plupart des coutumes, le cens était* REQUÉRABLE. *Rente, redevance* REQUÉRABLE. (Acad.)

REQUÉRANT, ANTE adj. (re-ké-ran, ran-te — rad. *requérir*). Procéd. Qui requiert, qui demande en justice : *Les parties* REQUÉRANTES. (Acad.)

— Par ext. Solliciteur : *Les lois de la bienséance ne souffrent pas que les filles soient* REQUÉRANTES. (Mercier.)

— Chass. *Chien requérant*, Se dit lorsqu'un chien, tombant à bout de voie, retourne ou prend ses devants de lui-même et fait, sans être aidé, tout ce qu'il faut pour retrouver son gibier.

— Substantiv. Celui, celle qui requiert, qui demande en justice : *Le* REQUÉRANT. *La* REQUÉRANTE. *C'est lui qui est le* REQUÉRANT. *Enoncer, dans un exploit, les prénoms, nom, qualités et demeure du* REQUÉRANT. *Il y a plusieurs* REQUÉRANTS. (Acad.)

REQUÉRIR v. a ou tr. (re-ké-rir — du latin *requirere;* de *re*, préfixe, et de *quærere*, chercher. Le supin *requisitum* a donné : 1o *requisitus, requistus*, français *requis* pour *requist;* de là le substantif participial féminin *requeste, requête*, anciennement aussi *requise;* 2o *requisitio*, en français *réquisition;* 3o *requisitorius*, en français *réquisitoire. Je requiers, tu requiers, il requiert, nous requérons, vous requérez, ils requièrent; je requérais, nous requérions; je requis, nous requîmes; je requerrai, nous requerrons; je requerrais, nous requerrions; requiers, requérons, requérez; que je requière, que nous requiérions; que je requisse, que nous requissions; requérant; requis, ise*). Prier de quelque chose : *Qui est-ce qui vous* A REQUIS? *C'est lui qui m'en* A REQUIS. (Acad.) ‖ Particulièrem. Sommer : *Je vous prie et, au besoin, vous* REQUIERS *de faire telle chose.* (Acad.)

— Réclamer, demander : REQUÉRIR *aide et assistance.* REQUÉRIR *la force publique.* REQUÉRIR *le ministère d'un officier public.* (Acad.) *Le père a la faculté de* REQUÉRIR *des mesures de correction pour un enfant indocile.* (Lepelletier de la Sarthe.) *Les paysans* REQUÉRAIENT *le droit de franchise dans les principales villes.* (St-M. Girard.) *Ils* ONT REQUIS *l'assistance d'un commissaire de police, en présence duquel ils ont bouleversé et inventorié tout ce qu'il y a dans la maison.* (Ad. Paul.)

— Chercher une seconde fois; dans ce sens, il n'est usité qu'à l'infinitif : *Je l'ai envoyé* REQUÉRIR.

— Fig. En parlant des choses, Demander, exiger : *Cela* REQUIERT *célérité, diligence. Cela* REQUIERT *votre présence. Il le combla de promesses autant que la nécessité présente le* REQUÉRAIT (Vaugel.) *Le propre du mécanisme est de se montrer d'autant plus admirable dans ses effets qu'il* REQUIERT *moins de dépense individuelle.* (Dollfus.) *Les sciences physiques* REQUIÈRENT *l'observation des faits.* (Proudh.)

— *Requérir un bénéfice*, S'est dit de celui qui se présentait au collateur pour être pourvu d'un bénéfice vacant, sur lequel il avait droit en vertu de ses grades, ou d'un indult, ou du serment de fidélité.

— Procéd. Se dit particulièrement pour demander quelque chose en justice : REQUÉRIR *l'apposition des scellés.* REQUÉRIR *l'application de la loi.* (Acad.) *Le droit de* REQUÉRIR *la dissolution d'un engagement doit être commun à toutes les parties, à moins que l'une d'elles n'y ait expressément renoncé.* (Portalis.)

— Absol. : *Le procureur du roi* A REQUIS. *Il* REQUIERT *pour le roi.* (Acad.) *Quelques pairs grommelèrent de n'avoir pas été consultés sur un fait sur lequel on les faisait parler et* REQUÉRIR. (St-Sim.)

REQUESENS (Louis DE ZUNIGAY), grand commandeur de Castille et l'un des plus braves capitaines du XVIe siècle, mort à Bruxelles en 1576. Il suivit don Juan d'Autriche dans son expédition contre les Turcs et signala son héroïque valeur à la fameuse journée de Lépante (1571). En 1573, il succéda au duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas; il montra autant de modération que son prédécesseur avait déployé de cruauté. Forcé de continuer la guerre, il voulut au moins en adoucir les rigueurs; et, ne pouvant contenir ses soldats, qui traitaient en ennemis les plus paisibles habitants, il autorisa les paysans à repousser la force par la force. Il mourut sans avoir, malgré ses talents militaires, amélioré beaucoup les affaires des Espagnols dans les Pays-Bas.

REQUÊTE s. f. (re-kê-te. — Ce mot, qui s'écrivait *requeste*, est un substantif participial féminin qui représente le participe passé féminin *requisita*, de *requisitum*, supin du verbe *requirere*, requérir. Dans l'ancienne langue, on disait aussi *requise* pour *requête*). Jurispr. Demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes légales : *Présenter* REQUÊTE *aux juges d'un tribunal, à un tribunal, au président. Présenter une* REQUÊTE. *Signer une* REQUÊTE. *Il faut des injonctions réitérées pour qu'on me signe au palais la plus juste des* REQUÊTES (Beaumarch.) *Les présenteurs de* REQUÊTE *sont presque toujours d'une prolixité insupportable.* (Volt.)

> On ne connaît chez eux ni placets ni *requêtes.*
>
> BOILEAU.

‖ *Requête civile*, Voie extraordinaire, admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit revisé : *Ouvertures de* REQUÊTE CIVILE. *Attaquer un jugement par la* REQUÊTE CIVILE. *Se pourvoir par* REQUÊTE CIVILE, *en* REQUÊTE CIVILE. *Dans l'ancienne procédure, celui qui se pourvoyait par* REQUÊTE CIVILE *commençait par prendre des lettres en chancellerie.* (Acad.)

> La *requête civile* est ouverte pour moi.
>
> RACINE.

‖ *Petite requête civile*, Lettres royaux qu'on obtenait en chancellerie, afin d'être relevé de certaines fautes commises dans l'instruction d'un procès. ‖ *Requête verbale*, Celle qu'on fait verbalement à l'audience, et qu'on ne laisse pas de rédiger ensuite par écrit pour insérer dans les qualités du jugement. ‖ *Requête principale*, Celle par laquelle on attaque directement un jugement. ‖ *Requête incidente*, Celle par laquelle on attaque un jugement, à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir. ‖ *Requête d'ampliation*, Nouvelle requête que présentait celui qui, après avoir obtenu des lettres en forme de requête civile, avait découvert de nouveaux moyens. ‖ *Requête d'emploi*, Demande par laquelle on suppliait la cour de donner acte, que le suppliant employait pour réponse à certaines des pièces produites auparavant. ‖ *Requête d'intervention*, Demande que faisait une personne afin d'intervenir dans un procès qui touchait à ses intérêts. ‖ *Requête personnelle*, Action qui n'est intentée que pour le payement d'une dette. ‖ *Requête hypothécaire*, Requête par laquelle on demande une hypothèque. ‖ *Requêtes de l'hôtel*, Tribunal composé de maîtres des requêtes, qui connaissait des causes personnelles et mixtes entre les officiers de la maison du roi, des causes personnelles, possessoires et mixtes des officiers des requêtes du palais, de leurs veuves, des secrétaires du roi et des officiers du grand conseil. ‖ *Maîtres des requêtes a libellis*, Officiers rapporteurs des requêtes de l'hôtel. ‖ *Requêtes du palais*, Tribunal composé de conseillers du parlement et de maîtres des requêtes, qui connaissait des matières personnelles, possessoires et mixtes de tous ceux qui avaient leurs procès commis aux requêtes du palais. ‖ *Section des requêtes*, Section de la cour de cassation qui statue sur l'admission ou sur le rejet des requêtes en cassation. ‖ *Maître des requêtes*, Ancien nom des magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. Aujourd'hui, Magistrats chargés de rapporter les affaires au conseil d'Etat.

— Dans le langage ordinaire, Demande verbale : *Ayez égard à la* REQUÊTE *que je vous fais. Il m'a fait une* REQUÊTE *incivile. Il a fait cela à la* REQUÊTE *d'un tel.* (Acad.) *J'ai, madame, une* REQUÊTE *à vous présenter.* (J.-J. Rouss.)

— *Néant à la requête*, Formule familière de refus.

— Pratiq. *A la requête de*, Sur la demande, la réquisition légale de : A LA REQUÊTE DU *procureur de la République.*

— Véner. Nouvelle quête, nouvelle chasse qu'on fait de la bête, quand on est en défaut.

— Anc. art culin. *Pâtés de requête*, Petits pâtés faits de menu de volaille.

— **Encycl.** Jurispr. *Requête civile.* La *requête* civile est une voie extraordinaire, ouverte aux parties contre les jugements ou arrêts rendus à leur préjudice. La première condition exigée pour être recevable à intenter la *requête* civile, c'est d'avoir été partie dans l'instance terminée par le jugement qu'on veut attaquer. Peu importe, d'ailleurs, qu'on ait été partie dans une instance par soi-même ou par ses mandataires, ou enfin par ceux qu'on représente, dont on est l'ayant cause, soit à titre universel, soit à titre particulier. La seconde condition, c'est que la *requête* civile soit intentée contre les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort.

Dans la procédure ancienne, on tenait qu'une permission, une autorisation spéciale de l'autorité souveraine était nécessaire pour attaquer les jugements par la voie dont il s'agit. De là la nécessité d'obtenir des lettres, appelées lettres royaux, qui étaient délivrées par les chancelleries sur une *requête*. A cause de cette circonstance, on les appelait lettres en forme de *requête civile*. Le premier de ces deux derniers mots faisait allusion à la *requête* présentée par l'exposant à la chancel-

lerie; le second exprimait qu'il était défendu de se servir dans la *requête* d'aucune expression injurieuse contre la sentence attaquée. Les lettres royaux avaient fini par n'être plus qu'une formalité fiscale. Elles furent supprimées par la loi du 7 septembre 1790 (art. 20 et 21). Aujourd'hui, la *requête* civile est un moyen d'attaque dirigé par une partie contre un jugement ou un arrêt inattaquable par les voies ordinaires et autorisé seulement par exception dans certains cas spécialement déterminés. L'article 480, premier alinéa, fait connaître quels sont les jugements contre lesquels la *requête* civile est possible. « Les jugements contradictoires rendus en dernier ressort par les tribunaux de première instance et les cours d'appel, et les jugements par défaut, rendus aussi en dernier ressort et qui ne sont plus susceptibles d'opposition, pourront être rétractés sur la *requête* de ceux qui auront été parties ou dûment appelés, etc. » Une première idée à mettre en relief, c'est que la *requête* civile n'est admise que contre les jugements rendus en dernier ressort. L'article 480 autorise expressément la voie de la *requête* civile contre les jugements par défaut rendus en dernier ressort et qui ne sont plus susceptibles d'opposition. Le texte parle soit des arrêts des cours d'appel, soit des jugements des tribunaux de première instance; que faut-il admettre pour les jugements des tribunaux de commerce? pour les jugements des juges de paix? enfin pour les décisions arbitrales dans l'hypothèse où ces décisions auront été rendues en dernier ressort? L'article 1026 dispose que la *requête* civile peut être prise contre « les jugements arbitraux dans les délais, formes et cas ci-devant désignés pour les jugements des tribunaux ordinaires. Elle sera portée devant le tribunal qui eût été compétent pour connaître de l'appel. A l'égard des tribunaux de commerce et des juges de paix, la question est plus douteuse. Toutefois, nous pensons que la *requête* civile est admise contre les jugements rendus par les tribunaux de commerce, placés, quant à leur compétence, absolument sur la même ligne que les tribunaux civils. On ne voit guère de raisons pour refuser, dans un cas, la *requête* civile qu'on accorde dans l'autre. En ce qui touche les juges de paix, il est impossible de renfermer dans l'expression de l'article 480, tribunaux de première instance, les décisions des justices de paix, auxquelles ce nom n'est jamais appliqué. On s'explique d'ailleurs que la loi n'ait pas permis d'intenter la *requête* civile, qui est une voie exceptionnelle et coûteuse, contre les jugements rendus en dernier ressort par les juges de paix, car le juge de paix n'est compétent en dernier ressort que jusqu'à une valeur de 100 francs. La *requête* civile n'est admise que dans les cas expressément déterminés par la loi. L'énumération de ces cas fait l'objet de l'article 480 : « Les jugements contradictoires, rendus en dernier ressort par les tribunaux de première instance et d'appel et les jugements par défaut, rendus aussi en dernier ressort et qui ne sont plus susceptibles d'opposition, pourront être rétractés sur la *requête* de ceux qui auront été parties ou dûment appelés, pour les causes ci-après : 1º S'il y a eu dol personnel... » Par dol personnel, il faut entendre le dol qui émane de la partie avec laquelle on a contracté. Les manœuvres frauduleuses émanées d'un étranger ne pourraient en aucun cas ouvrir la voie de la *requête* civile, quand bien même elles auraient motivé le contrat. « 2º Si les formes prescrites à peine de nullité ont été violées soit avant, soit lors des jugements, pourvu que la nullité n'ait pas été couverte par les parties... » La nullité sera couverte lorsque la partie recevable à l'invoquer aura négligé d'opposer l'exception de nullité aux époques indiquées dans l'article 173, au titre des exceptions. « 3º S'il a été prononcé sur choses non demandées; 4º s'il a été adjugé plus qu'il n'a été demandé; 5º s'il a été omis de prononcer sur l'un des chefs de demande; 6º s'il y a contrariété de jugement en dernier ressort entre les mêmes parties et sur les mêmes moyens, dans les mêmes cours ou tribunaux. » Ce dernier cas est fort rare, parce que, si la même question s'élève entre les mêmes parties dans la même affaire, celui qui a triomphé dans les débats précédents ne manquera pas d'opposer l'exception de la chose jugée. Cependant, il serait possible que, la cause s'agitant entre les héritiers des parties, le débat fût renouvelé. On pourrait aussi supposer que le tribunal a repoussé mal à propos l'exception de la chose jugée; seulement, dans ce cas, on convient généralement que le second jugement devrait être attaqué par la voie de la cassation, et non par la *requête* civile; car il y a alors violation d'une loi formelle, violation du principe de l'article 1351, qui attribue à la chose jugée une autorité souveraine. « 7º Si, dans un même jugement, il y a des dispositions contraires. » La *requête* civile aura pour effet de faire rétracter ces deux dispositions opposées, sauf ensuite à procéder par examen et jugement nouveau sur le fond même de la question. « 8º Si, dans les cas où la loi exige la communication au ministère public, cette communication n'a pas eu lieu et que le jugement ait été rendu contre celui pour qui elle était ordonnée. » Cette disposition est la sanction des règles écrites dans l'article 83 du code de procédure. Dans les cas où le ministère public doit prendre communication de l'affaire et donner ses conclusions, si cette condition n'est pas réalisée, le jugement peut être rétracté par la *requête* civile. « 9º Si l'on a jugé sur pièces reconnues ou déclarées fausses depuis le jugement; 10º si, depuis le jugement, il a été recouvré des pièces décisives et qui avaient été retenues par le fait de la partie. » L'article 481 est relatif à une dernière cause d'ouverture de *requête* civile : « L'Etat, les communes, les établissements publics et les mineurs sont encore reçus à se pourvoir, s'ils n'ont été défendus ou s'ils ne l'ont été valablement. » Ainsi un mineur, un interdit a été condamné par défaut, et l'opposition n'a pas été formée dans les délais voulus : il y a lieu à *requête* civile.

Le délai de la *requête* civile est, en principe, le même que celui de l'appel. L'article 483, modifié par la loi du 3 mai 1862, dispose que « la *requête* civile sera signifiée avec assignation dans le délai de deux mois à l'égard des majeurs, à compter du jour de la signification du jugement à personne ou à domicile. » L'article, en se servant de cette expression « sera signifié avec assignation, » veut dire que le demandeur devra, en assignant le défendeur, lui notifier la permission d'assigner obtenue du président, sur une *requête* qui lui a été présentée. Toutefois, dans le silence de la loi, on ne pourrait prononcer la nullité d'une assignation qui n'aurait pas été précédée de la présentation de la *requête*. Le délai de deux mois ne court contre les mineurs que du jour de la signification du jugement faite, depuis leur majorité, à personne ou à domicile. La *requête* civile doit être portée devant le même tribunal qui a rendu le jugement attaqué; il peut y être statué par les mêmes juges. La *requête* civile n'empêche pas l'exécution du jugement attaqué. Celui qui a été condamné à délaisser un héritage n'est reçu à plaider sur la *requête* civile qu'en rapportant la preuve de l'exécution du jugement au principal (art. 497). Cet article est très-remarquable. Les voies ordinaires d'attaque contre un jugement, l'opposition et l'appel, sont, en général, suspensives de l'exécution; il n'en est pas de même de la *requête* civile et, en général, des voies extraordinaires. La loi n'indique aucune exception à la rigueur de sa règle. Toutefois, les auteurs admettent certaines exceptions. Toute *requête* civile doit être communiquée au ministère public. Cette disposition est fort simple. Seulement, le défaut de communication au ministère public n'entraîne pas ici, conformément à l'article 480, une ouverture à la *requête* civile contre le nouvel arrêt. La raison en est dans l'article 503, qui n'admet pas de *requêtes* civiles successives. Aucun moyen autre que les moyens de *requête* civile énoncés à la consultation ne sera discuté à l'audience (art. 499). Une question de principe assez compliquée et assez grave s'élève sur l'article 480. Nous avons vu, en expliquant cet article, que, si les formes prescrites à peine de nullité ont été violées soit avant, soit lors des jugements, il y a lieu à *requête* civile. Mais la violation ou l'omission des formalités prescrites à peine de nullité constitue aussi, d'après le texte de lois spéciales, une ouverture de cassation. Sous ce rapport, la combinaison de notre texte avec ceux relatifs à la compétence de la cour de cassation n'est pas sans difficulté. Les premiers articles du décret du 27 novembre-1er décembre 1790, l'article 66 de la constitution du 22 frimaire an VIII et l'article 88 de la loi du 27 ventôse an VIII disposent que le tribunal de cassation doit annuler toutes les procédures dans lesquelles les formes ont été violées. Faut-il donc admettre que le pourvoi en cassation ou la *requête* sont possibles au choix de la partie qui a été condamnée? Dans l'ancienne jurisprudence, la difficulté s'élevait aussi. Mais tout se conciliait par une distinction fort sage, L'inobservation des formes avait-elle été invoquée par la partie au mépris de laquelle on les avait violées, il y avait lieu à cassation et non à la *requête* civile. Ne l'avait-elle pas été, il y avait lieu à *requête* civile. Le motif de cette distinction était très-raisonnable. La *requête* civile a pour but de faire rétracter l'erreur involontaire échappée à un tribunal ou à une cour. Si le jugement ou l'arrêt a été rendu en connaissance de cause; si les juges ont violé sciemment les formes, il serait dérisoire d'invoquer devant eux la *requête* civile. Cette distinction est universellement reconnue aujourd'hui comme exacte. Il faut seulement ajouter quelques nullités de formes qui, d'après l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, paraissent devoir constituer dans tous les cas des ouvertures de cassation et non pas de *requête* civile. Cet article dispose que « tous les arrêts qui ne contiennent pas de motifs ou qui n'ont pas été rendus publiquement, ou qui ont été rendus par un nombre de juges insuffisant, ou enfin par des juges qui n'auraient pas assisté à toutes les audiences de la cour, doivent être déclarés nuls. » Il est clair que les quatre vices susindiqués sont des moyens de cassation. En effet, le premier paragraphe de l'article parle de la cassation. Le troisième paragraphe dit qu'en tous cas la connaissance du fond appartient à une autre cour. Or, dans la *requête* civile, ce n'est pas à une autre cour, c'est au contraire à la même cour que l'article 502 attribue le jugement du fond. Nous dirons de même que l'inobservation des toutes les formes irritantes ouvre la voie de la cassation, lorsqu'elle a été formellement et vainement invoquée devant la cour ou le tribunal qui a jugé.

— *Requêtes de l'hôtel*. On désignait ainsi, sous l'ancien régime, un tribunal qui se confondait à l'origine avec celui des plaids de la porte (v. PLAID). Il fut d'abord ambulatoire, puis se fixa à Paris vers la fin du XIVe siècle. Ce tribunal, composé de maîtres des requêtes, était chargé de connaître des causes personnelles et mixtes entre les officiers de la maison du roi, des causes personnelles, possessoires et mixtes des officiers des requêtes du palais, de leurs veuves, des secrétaires du roi, des officiers du grand conseil, enfin de délivrer des lettres de justice à qui de droit. Les *requêtes de l'hôtel* jugeaient tantôt en premier, tantôt en dernier ressort. Elles jugeaient en premier ressort les causes de toute personne ayant privilége *de committimus* au grand et au petit sceau, et, dans ce cas, les appels des sentences étaient portés devant le parlement. Elles jugeaient définitivement et sans appel les affaires qui leur étaient envoyées par le conseil d'État, les demandes des avocats au conseil pour leur salaire, les questions relatives à la falsification des sceaux des grandes et des petites chambres, etc.

— *Requêtes du palais*. C'était une juridiction spéciale, qui remontait au temps de Philippe le Bel et qui fut confirmée par Charles V en 1364. Elle devait, par ordre de ce prince, siéger chaque fois que se réunissaient les conseillers et les présidents des parlements. Les *requêtes du palais* formaient un tribunal mixte, composé de conseillers du parlement et de maîtres des requêtes. Ce tribunal connaissait des matières personnelles, possessoires et mixtes de tous ceux qui avaient leurs procès commis aux *requêtes du palais*. « Les *requêtes du palais*, dit Chéruel, avaient encore droit de juridiction sur les églises de fondation royale ou qui avaient des lettres par lesquelles elles étaient placées sous la garde et protection de juges spéciaux. » En outre, elles expédiaient les lettres de citation à comparaître devant le parlement et parfois elles remplissaient l'office de chambre de vacation.

— *Maître des requêtes*. V. MAÎTRE DES REQUÊTES.

REQUÊTÉ, ÉE (re-kê-té) part. passé du v. Requêter. Poursuivi de nouveau à la chasse : *Cerf* REQUÊTÉ.

— s. m. Véner. Ton que l'on sonne aux chiens pour leur faire retrouver la voie : *Après avoir remis les chiens sur la bonne voie, on sonne des* REQUÊTÉS *pour tâcher de la redresser*. (E. Chapus.)

REQUÊTER v. a. ou tr. (re-kê-té — du préf. *re*, et de *quêter*). Véner. Quêter de nouveau . *Quêter et* REQUÊTER *les voies*.

— Absol. : *Les chiens, déroutés, quêtaient et* REQUÊTAIENT *en vain de tous côtés le nez collé au sol*. (E. Sue.)

REQUIEM s. m. (ré-kui-èmm — mot lat. qui commence cette prière, et qui est l'accusat. de *requies*, repos). Liturg. Prière que l'Eglise fait pour les morts : *Chanter un* REQUIEM, *des* REQUIEM. *Un* REQUIEM *en musique*. (Acad.) ‖ Musique composée sur cette prière : *Les* REQUIEM *de Mozart, de Jomelli*. ‖ *Messe de requiem*, Messe qui se dit pour le repos de l'âme d'un mort : *Chanter une* MESSE DE REQUIEM.

— Fam. *Avoir un visage, une face, un air de requiem*, Avoir un visage de déterré, une mine pâle et défaite : *Comment aurais-je pu intéresser une femme? J'*AVAIS UNE FACE DE REQUIEM, *j'étais vêtu comme un sans-culotte*. (Balz.)

— **Encycl.** Mus. Les compositions musicales connues sous le nom de *Requiem* ou *Messes de requiem* ne diffèrent pas sensiblement de celles qui sont appelées messes des morts; le développement des morceaux y est le même, mais le texte de quelques-uns d'entre eux est changé suivant qu'on célèbre l'office des morts en général ou le service funèbre d'un mort. Ainsi, dans le premier cas, l'*Introït* commence par ces mots : *Respice, Domine;* dans le second, il commence par : *Requiem dabo tibi, dicit Dominus*. L'*Introït* étant le premier morceau que développe le compositeur, le mot initial a donné, pour les messes de *Requiem*, le titre de la composition tout entière. De là vient qu'on dit la messe des morts de Gossec, la messe des morts de Rossini et le *Requiem* de Mozart, le *Requiem* de Verdi.

Le *Requiem* contient différentes parties des messes ordinaires, telles que le *Kyrie*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei;* mais, dans ce dernier morceau, les paroles : *Dona nobis pacem* sont remplacées par : *Dona eis requiem æternam;* la phrase *Pie Jesu*, empruntée à la fin du *Dies iræ*, remplace l'*O salutaris hostia;* enfin, le *Requiem* a en propre deux morceaux caractéristiques, la vieille prose du XIIe siècle : *Libera me, Domine*, et le *Dies iræ*, qui sont les points culminants de l'office funèbre et dans lesquels les compositeurs modernes essayent à tour de rôle de rivaliser avec le lugubre plain-chant du moyen âge.

Un grand nombre de compositeurs ont écrit des messes des morts ou *Requiem;* les principaux sont : Palestrina, Jomelli, Gossec (le *Grand Dictionnaire* a rendu compte de cette dernière composition au mot MESSE DES MORTS); Cherubini, dont le *Requiem*, écrit pour les funérailles du duc de Berry, est un des chefs-d'œuvre de la musique religieuse; Winter (*Requiem* écrit pour la chapelle du roi de Bavière, 1810); Rossini, qui a écrit une messe des morts célèbre (v. MESSE); Berlioz (*Requiem* pour le service funèbre du général Danrémont), etc. Mais le type des *Requiem* est celui de Mozart, dont nous donnons ci-après l'analyse. Verdi, enfin, a composé, à la mémoire de Manzoni, un *Requiem* qui peut se placer à côté de celui de Mozart; nous en rendrons compte également.

Requiem de Mozart, composé en 1791. Ce chef-d'œuvre, laissé inachevé par l'illustre compositeur, a été terminé par un de ses élèves, Sussmayer. Il avait été commandé à Mozart, au commencement de l'année 1791 et dans des circonstances énigmatiques qui avaient vivement frappé son esprit malade, au point de lui faire considérer cette commande comme un présage de sa fin prochaine. Comme nous l'avons rapporté dans la biographie du compositeur, un inconnu, qui refusa de dire le nom de celui qui l'envoyait; demanda à Mozart de composer un *Requiem* et d'en fixer le prix, qu'il lui versa immédiatement. A diverses reprises, l'inconnu vint réclamer l'œuvre promise et chacune de ses visites, reçues par Mozart avec une terreur superstitieuse, ne fit qu'aggraver le mal du compositeur, persuadé qu'il travaillait à sa propre messe funèbre. Ce qu'il y eut longtemps de mystérieux dans cet incident est aujourd'hui eclairci; un comte de Walsegg, qui réclama judiciairement à la famille de Mozart ce *Requiem*, comme l'ayant payé de ses deniers, ce qu'il prouvait par ses quittances, fit connaître que le messager mis par lui en rapport avec le compositeur n'avait rien de surnaturel, que c'était tout simplement son valet de chambre, et qu'il avait commandé ce *Requiem* pour les obsèques de la comtesse de Walsegg.

Ce *Requiem* contient quelques-unes des plus belles pages qu'ait écrites le maître, quoique çà et là ses merveilleuses inspirations soient déparées par des phrases musicales d'un style brillant et orné qui ne cadre guère avec la sévérité du sujet. Toute la première partie, qui est de la propre main de Mozart, l'*Introït*, le *Kyrie*, le *Sanctus*, une partie du *Dies iræ*, est admirable; cette partie se compose de sept morceaux, au delà desquels il est rare qu'on aille lorsqu'on exécute le *Requiem* de Mozart aux concerts du Conservatoire. Le reste a été écrit avec talent, mais dans un style presque absolument scolastique, par Sussmayer, sauf peut-être l'*Agnus Dei*, qui révèle encore la touche de Mozart et qui a pu être trouvé dans ses papiers.

Nous donnons le *Lacrymosa*, fragment du *Dies iræ*, morceau où respire une émotion profonde que partagent tous ceux qui l'entendent.

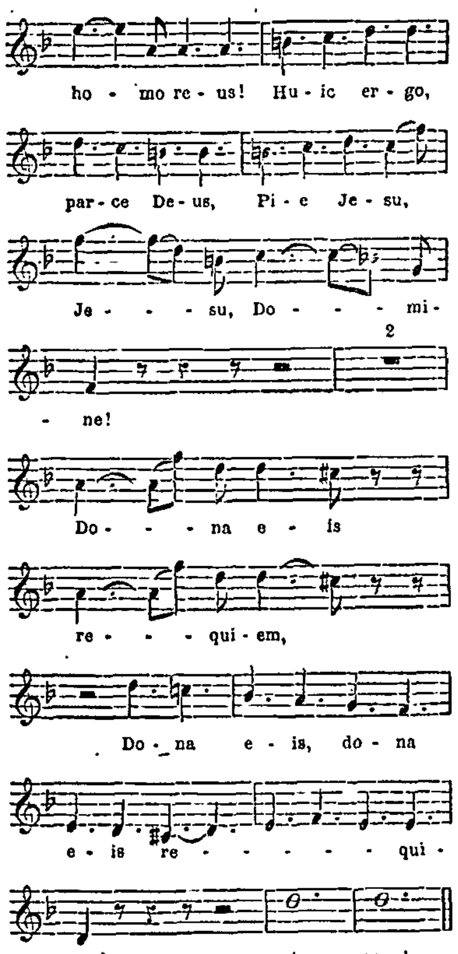

Requiem de Verdi; exécuté à Paris, théâtre de l'Opéra-Comique, le 9 juin 1874. Ce *Requiem* a été composé à la mémoire du poëte et romancier italien Manzoni, sur des paroles de M. C. du Locle; paroles est ici le mot exact, car ce ne sont pas des vers, mais des lambeaux de phrases rhythmées, sans rimes et traduites textuellement du latin. C'est une œuvre considérable, digne de l'auteur du *Trouvère* et des *Vêpres siciliennes*. Elle débute par un morceau dans lequel sont réunis l'*Introït* et le *Kyrie;* qu'accompagne un chœur dialogué et qui se développe largement. Le *Dies iræ*, qui vient ensuite, est une page magistrale. « Verdi, dit M. E. Gautier, a réservé les couleurs les plus vives de sa palette, les richesses d'une science musicale que rien ne dépasse aujourd'hui, les combinaisons de voix et d'orchestre les plus habiles, les accents les plus énergiques et quelquefois les plus suaves pour peindre les supplications et surtout les affres mortelles du pêcheur attendant au milieu des écroulements et pendant le trépas de la nature la venue du juge inexorable. Le plan du *Dies iræ* de Verdi, un des morceaux les plus importants qui existent, est pourtant des plus simples; tous les versets de la prose des morts se succèdent, traduits avec une grande variété et une ferme justesse de coloris, dans ce grand et magistral morceau. On songe à ces fresques dont les peintres italiens couvraient jadis les murs d'une salle immense et qui, bien que composées de plusieurs sujets se rattachant à une idée générale, présentaient cependant à l'œil une gigantesque unité. » Une des parties originales de ce *Dies iræ* est une phrase de clairon que le compositeur fait entendre aux quatre coins de l'orchestre après une sorte de chuchotement sourd qui l'annonce et lui sert de prélude. L'*Offertoire,* le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* offrent des beautés non moins nouvelles.

REQUIEN (Esprit), naturaliste français, né à Avignon en 1788, mort à Bonifacio en 1851. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la botanique, explora le mont Ventoux, le midi de la France, la Corse, forma un herbier de plus de 40,000 plantes, de riches collections de minéraux, de coquilles, de fossiles et une importante bibliothèque. Nommé directeur du musée et du jardin des plantes d'Avignon, il y fonda un musée d'histoire naturelle et embellit le jardin botanique. En mourant, il légua sa bibliothèque et ses collections à sa ville natale.

Le nom de ce savant avignonais est très-souvent cité dans les *Flores françaises* de Lamarck et de Candolle, de Loiseleur, de Duby, de Mutel, de Grenier et de Godron. De Candolle lui dédia un genre de plantes de la famille des légumineuses, et diverses espèces appartenant à d'autres groupes, ainsi que plusieurs mollusques, ont reçu également le nom de *requien*. Nous citerons parmi ses écrits : *Mémoire sur plusieurs plantes nouvelles de la Corse*, dans les *Annales des sciences naturelles* (tome V); *Catalogue des coquilles de la Corse* (Avignon, 1848, in-8°); un autre de numismatique et un autre de bibliographie; un *Catalogue des plantes de la petite île de Capraja*, dans le *Journal botanique italien* (1852); *Catalogue des végétaux ligneux qui croissent naturellement dans l'île de Corse* (1852), etc.

REQUIÉNIE s. f. (ré-kié-ni — de *Requien*, bot. franç.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la Sénégambie et au Cap de Bonne-Espérance.

REQUIER (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Pignans (Provence) en 1715, mort en 1799. Après avoir passé quelque temps dans la congrégation de l'Oratoire, il alla à Paris, où il se fit connaître par des traductions d'après la langue italienne et devint inspecteur des études à l'École militaire. Nous citerons de lui : la *Fontaine de Jouvence*, ballet (Toulouse, 1756, in-12); *Recueil de tout ce qui a été publié sur la ville d'Herculane* (Paris, 1757, in-12); *Vie de Peiresc* (1770, in-12), etc.

REQUIESCAT IN PACE ! (*Qu'il repose en paix!*), Paroles que l'on chante à l'office des morts et qui sont souvent gravées sur les pierres tumulaires.

« Pauvre Frédéric Sauvage, l'inventeur merveilleux! Comme il n'était plus assez riche pour monter en grand son appareil nautique, après une première expérience malheureuse, son brevet temporaire expira. Un contrefacteur et les compagnies en profitèrent. Désormais ses bateaux à hélice volent, enrichissent le commerce des deux mondes et lui... *requiescat in pace!* »

AMÉDÉE DE CESENA.

« Il n'est pas étonnant qu'Arlequin, ce personnage si varié, si comique, si aimable, si spirituel, se soit maintenu deux siècles en France et ait survécu au Scapin, au Sganarelle, au Crispin, au Pierrot, au Gilles, au Cadet-Roussel, au Jocrisse et à tant d'autres personnages qui n'ont eu qu'une vogue passagère. Mais aujourd'hui Arlequin est mort et bien mort : *Requiescat in pace!* »

(*Dictionnaire de la conversation.*)

REQUIN s. m. (re-kain — corruption de *requiem*, messe des morts. Les matelots normands ont donné ce nom à ce poisson à cause des dangers auxquels sont exposés les nageurs qui le rencontrent). Ichthyol. Section du genre squale : *On a donné au* REQUIN *ordinaire différents noms relatifs à sa voracité.* (V. de Bomare.) REQUIN *est une corruption de* requiem, *qui désigne depuis longtemps, en Europe, la mort et le repos éternel.* (Lacépède.)

— **Encycl.** Les *requins* forment, dans le grand groupe des squales, une section très-naturelle, que plusieurs auteurs ont élevée au rang de genre distinct. Ce sont des poissons de grande taille, dépourvus d'évents; ils ont un museau déprimé, avec des narines sous son milieu; des dents tranchantes, pointues, dentelées sur les bords et disposées sur plusieurs rangs; les derniers trous des branchies s'étendant sur les pectorales; la première dorsale située en avant des ventrales et la deuxième placée à peu près vis-à-vis de l'anale.

Le *requin* proprement dit atteint la longueur de 7 à 8 mètres et le poids de 500 kilogrammes. Il a la tête aplatie et terminée par un museau un peu arrondi; les yeux petits et presque ronds; l'ouverture de la bouche semi-circulaire et placée transversalement au-dessous de la tête et derrière les narines; les dents triangulaires, à côtés rectilignes et dentelés; les ouvertures des branchies placées de chaque côté du cou, au-dessus des pectorales; les nageoires cartilagineuses, fermes et roides; les pectorales plus grandes et longuement étendues de chaque côté; la première dorsale arrondie au sommet; la seconde, ainsi que l'anale, ayant à peu près la même forme, mais beaucoup plus petites, très-rapprochées toutes les deux de la caudale; celle-ci divisée en deux lobes, le lobe supérieur bien plus grand, plus allongé et triangulaire.

La peau du *requin* est épaisse, dure, âpre au toucher, d'un brun cendré, excepté sous le ventre, où elle est moins épaisse, moins rude et d'un gris blanchâtre. « Toute la partie antérieure du museau, dit A. Guichenot, est percée par-dessus et par-dessous d'une grande quantité de pores répandus sans ordre, très-visibles, et qui, lorsqu'on les comprime, répandent une humeur épaisse, cristalline et phosphorescente. » Cette humeur paraît destinée à lubrifier, à graisser, en quelque sorte, la partie du corps qui doit fendre l'eau. On remarque d'ailleurs sur toute l'étendue de la peau cette matière visqueuse, qui a pour fonction de protéger les poissons contre l'impression nuisible résultant du contact de l'eau, et que l'on retrouve dans toutes les espèces.

Le *requin* est répandu dans toutes les mers; il n'est pas rare dans l'Océan et la Méditerranée. Sa grande taille, sa force, son agilité, sa voracité, son naturel féroce et sanguinaire, en font un ennemi redoutable pour l'homme et pour tous les animaux qui se trouvent exposés à ses atteintes; aussi a-t-il acquis de très-bonne heure une fâcheuse célébrité; on l'a regardé avec raison comme le tigre de la mer; le nom même de *requin* (altération du latin *requiem*) a une signification sinistre et sur laquelle il serait inutile d'insister. L'assiduité, l'espèce d'acharnement qu'il met à suivre les navires, l'avidité avec laquelle il se jette sur les êtres vivants ou morts, son aspect hideux, ses couleurs lugubres, tout concourt à faire du *requin* un objet d'horreur et de crainte.

C'est surtout par les temps calmes que ces terribles sélaciens se montrent à la surface des flots; mais la plus violente tempête ne les effraye pas, et le tumulte même d'un combat naval ne les empêche pas de s'approcher des navires, pour attendre les morts ou les blessés qui tombent à la mer. Souvent même les *requins* se battent violemment entre eux, ce qui a lieu par exemple quand un individu arrive trop tard pour prendre sa part de la proie commune. Toutefois la nature a mis un obstacle à la voracité de ce poisson; la position de sa gueule fait qu'il est forcé de se retourner pour saisir sa victime, quand celle-ci nage à la surface de l'eau, et ce mouvement est ralenti dans une certaine mesure par l'énormité de sa masse et le peu de flexibilité de son corps. On assure même que des nègres et des Indiens ne craignent pas de se glisser à la nage jusque sous le monstre et de lui percer le ventre à coups de couteau, avant qu'il ait eu le temps de se mettre en défense.

Pour la pêche du *requin*, on choisit en général les temps calmes, les nuits longues et sombres. On emploie une corde suffisamment forte, terminée par une bonne chaîne de fer d'environ 2 mètres, dont l'extrémité porte un gros haim ou hameçon. Le meilleur appât est un gros morceau de lard; à défaut, on utilise quelquefois la chair de tortue. Si le *requin* n'est pas bien pressé par la faim, il s'approche de l'appât, l'examine, tourne autour et semble le dédaigner; il s'éloigne un peu, puis revient, quelquefois commence à y mordre, puis le quitte, non sans commencer déjà à se blesser la gueule. Si alors on feint de vouloir retirer l'appât hors de l'eau, il craint de le perdre, son appétit semble se réveiller; mais son avidité le perd, car il se jette goulûment sur cet appât, l'avale en s'enferrant, puis replonge dans l'eau. Alors, comme il se sent pris à l'hameçon et retenu par la chaîne, il essaye de la couper avec ses dents, fait des mouvements violents, des bonds furieux, s'élance et recule tour à tour, en un mot fait les plus vigoureux efforts pour se décrocher et se délivrer.

Quand il s'est assez débattu et que ses forces commencent à s'épuiser, on tire la corde jusqu'à ce qu'il ait la tête hors de l'eau; on lui glisse autour du corps et surtout vers l'origine de la queue d'autres cordes munies de nœuds coulants, qui servent à le serrer étroitement. On l'enlève ainsi et on l'amène sur le pont du navire ou sur la côte, où on achève de le tuer. Cette opération n'est pas sans danger et exige beaucoup de prudence. Le *requin*, en effet, a la vie très-dure; quand on l'a coupé en morceaux, on voit encore ceux-ci remuer. Aussi les matelots qui en approcheraient de trop près et sans précaution seraient-ils exposés à subir de cruelles morsures, qui enlèvent toujours quelque lambeau de chair, ou de violents coups de queue qui pourraient leur casser un membre.

La chair du *requin* est blanche, dure, coriace, maigre, gluante, d'une odeur forte, de mauvais goût et très-indigeste. La seule partie passable est le ventre; après l'avoir fait mariner pendant vingt-quatre heures, puis bouillir dans l'eau, on le mange à l'huile et au vinaigre. Les habitants des régions boréales coupent la chair du bas-ventre en tranches fort minces, qu'ils font sécher en les laissant suspendues pendant un an et plus, jusqu'à ce que toute la graisse en soit écoulée; on prétend que cette chair ainsi desséchée est bonne à manger, quand elle est bien cuite. Lorsqu'on prend une femelle pleine on se hâte d'extraire ses petits, qu'on fait dégorger dans de l'eau fraîche pendant un jour ou deux; on trouve leur chair assez bonne. En général, le *requin* est un mets fort peu estimé chez nous et auquel on n'a recours qu'à défaut d'autre aliment. Toutefois, les matelots européens ne le dédaignent pas tout à fait; les nègres le mangent volontiers; ils conservent sa chair pendant huit ou dix jours; elle perd alors sa dureté, mais elle commence à se décomposer et exhale une odeur très-désagréable.

La graisse du *requin* se conserve longtemps et durcit en se séchant, comme celle du cochon; les Islandais l'emploient, en guise de lard, pour manger avec leur *stock-fish;* mais le plus souvent on la fait bouillir pour en retirer de l'huile. On tire parti du foie de la même manière. L'ovaire est très-gros, et les Norvégiens en font des omelettes. La peau sert à faire des sacs, à recouvrir des ouvrages grossiers, à polir le bois; on en fait aussi du chagrin, mais elle ne vaut pas, sous ce rapport, celle des autres squales.

L'ancienne médecine attribuait à diverses parties de ces poissons des propriétés merveilleuses; voici ce que rapporte à ce sujet V. de Bomare : « On trouve dans la tête des *requins* quelques onces de cervelle très-blanche, laquelle étant séchée et mise en poudre est, dit-on, fort apéritive et diurétique. On prétend qu'elle provoque aussi l'accouchement. On recommande aussi les dents réduites en poudre, pour arrêter le cours de ventre et les hémorragies et pour provoquer les urines et détruire la pierre. Autrefois les orfèvres enchâssaient ces dents dans de l'argent et les vendaient au peuple crédule, qui les portait en amulettes, afin de soulager les maux de dents et de se guérir de la peur. On voit encore des personnes qui en portent comme des spécifiques assurés contre les effets du poison et contre diverses maladies. Rondelet dit qu'on en prépare d'excellents dentifrices propres à blanchir les dents et à les affermir. »

Le *requin* renard ou faux *requin* est caractérisé par les deux lobes de sa queue; le lobe inférieur est très-court et le lobe supérieur très-long. Ce dernier est pour l'animal une arme offensive et défensive très-puissante. Cette espèce atteint la longueur de 5 mètres et sa couleur est d'un gris cendré. Très-agile, vorace et douée d'un odorat assez fin, elle a des ruses qui rappellent les manœuvres du renard et qui lui ont valu son nom vulgaire. Le *requin* bleu ou glauque atteint la même longueur, mais son corps est plus grêle; sa couleur est d'un beau bleu ardoisé en dessus, plus pâle en dessous. On le trouve assez souvent sur nos côtes. « Il est d'ailleurs très-dangereux, dit A. Guichenot, parce que sa couleur empêche qu'on ne le distingue de loin au milieu des eaux et parce qu'il s'approche à l'improviste et qu'il joint à la force due à sa taille toute celle qu'il peut tenir d'une grande audace. » On connaît aussi plusieurs espèces de *requins* fossiles, dont on trouve surtout les dents.

REQUIN (baie du). V. CHIENS MARINS (baie des).

REQUIN (Achille-Pierre), médecin français, né à Lyon en 1803, mort à Paris en 1854. Il fut reçu docteur à Paris en 1829, professa avec distinction l'hygiène et la physiologie à l'Athénée, puis devint agrégé et médecin des hôpitaux. En 1836, il suppléa Desgenettes dans le cours d'hygiène et, en 1838, il fut chargé du cours de thérapeutique. Après la révolution de 1848, il suppléa Duméril, comme professeur de pathologie interne. Chargé, en 1851, de la chaire de pathologie médicale à la Faculté de médecine, il fut élu membre de l'Académie de médecine en 1853. Indépendamment de sa thèse, d'un très-grand nombre de mémoires, parmi lesquels on remarque une *Notice médicale sur la ville de Naples* (1833, in-8°), de plusieurs articles d'anatomie, de physiologie et d'hygiène qui ont paru dans l'*Encyclopédie du* XIX° *siècle* et dans la *Gazette médicale*, Requin a rédigé le troisième volume des leçons de Chomel, qui est consacré au *Rhumatisme et à la goutte*, et qu'il a enrichi d'une foule de notes et d'observations qui lui sont propres. Il a publié, en outre : des *Généralités de la physiologie* (Paris, 1831, in-4°); des *Purgatifs* (1839, in-8°); des *Prodromes dans les maladies* (1840, in-8°); de la *Spécificité dans les maladies* (1851, in-8°); *Éléments de pathologie médicale* (1843-1863, 4 vol. in-8°), ouvrage qui a été terminé par MM. Charcot, Axenfeld et Brierre de Boismont, une mort prématurée ayant empêché l'auteur de publier le quatrième volume.

REQUINQUER v. a. ou tr. (re-kain-ké. — Ce mot populaire est peut-être de la même famille que *quincaille* pour *clinquaille*, ustensiles de ménage en métal. Se *requinquer*, pour se *reclinquer*, signifierait alors se couvrir de clinquant. Peut-être aussi que *requinquer* est pour *recoinquer*, qui serait une corruption de *recointer;* de *re*, préfixe, et du vieux français *coint*, paré). Parer; habiller d'une manière prétentieuse, affectée : *Ils auront beau la* REQUINQUER, *ils ne la blanchiront pas.* (G. Sand.)

Se requinquer v. pr. Se parer, se vêtir de neuf, s'endimancher : *C'est une vieille qui* SE REQUINQUE. (Acad.) *M. le duc de Villars s'habille pour jouer, à huis clos, Gengis-Kan; la Denis* SE REQUINQUE *: deux grands acteurs, par parenthèse.* (Volt.) *Mais j'espère que tu feras un peu de toilette pour donner le bras à un intendant! — J'crois bien; j'vas* ME REQUINQUER. (Scribe.)

— Se pavaner, se donner des airs : *Mon frère rira bien quand il saura que vous avez pris ce nom burlesque pour venir* VOUS REQUINQUER *à Paris.* (Le Sage.)

REQUINQUETTE s. f. (re-kain-kè-te). Pêche. Tour du milieu des bourdigues.

REQUINT s. m. (re-kain — du préf. *re*, et de *quint*). Jurispr. féod. Cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie : *Payer le quint et le* REQUINT. *Le droit de* REQUINT *ne se payait pas partout où se payait le quint.* (Acad.)

REQUINTERON, ONNE s. (re-kain-te-ron, o-ne — du préf. *re*, et de *quinteron*). Enfant d'une quinteronne et d'un Européen ou d'un quinteron et d'une Européenne.

RÉQUIPER v. a. ou tr. (ré-ki-pé — du préf. *r*, et de *équiper*). Équiper de nouveau : RÉQUIPER *un navire.*

REQUIS, ISE (re-ki, i-ze) part. passé du v. Requérir. Sommé, invité par réquisition : *Il a signé, de ce* REQUIS.

— Exigé avec autorité : *Tout cela avait été* REQUIS *dans la capitale, plusieurs voitures étaient de la cour.* (Las Cases.)

— Demandé : *Les présomptueux se présentent, les hommes d'un vrai mérite aiment à être* REQUIS. (De Bonald.)

L'ordre veut néanmoins que cela soit ainsi,
Et fille ne doit pas dire en termes précis :
Soit fait ainsi qu'il est *requis.*
J.-B. ROUSSEAU.

— Exigé par l'usage, la règle, la loi : *Il a l'âge* REQUIS, *les qualités* REQUISES *pour occuper cet emploi, pour être admis.* (Acad.) *A la Chine, le luxe est pernicieux, et l'esprit de travail et d'économie y est aussi* REQUIS *que dans quelque république que ce soit.* (Montesq.) *Divertir, afin d'enseigner, est la première qualité* REQUISE *en poésie.* (Chateaub.) *Toutes les conditions* REQUISES *pour la légitimité d'un impôt se réunissent dans le système de l'impôt progressif.* (Vacherot.) *On met au séminaire les jeunes gens qui n'ont pas les capacités* REQUISES *pour mener paître les bœufs.* (E. About.)

— s. m. Anc. jurispr. Ce qui est prescrit par les lois : *Faire le* REQUIS.

— s. f. Recherche. ‖ Vieux mot.

— *Chose de requise*, Chose recherchée, rare, difficile à se procurer. ‖ *Lieu de requise*, Lieu qu'on recherche de préférence à tout autre : *La mer est un* LIEU DE REQUISE *pour ceux qui ont mon indisposition.* (Piron.) ‖ Vieilles loc.

RÉQUISITIF, IVE adj. (ré-ki-zi-tiff, i-ve — du lat. *requisitus*, requis, demandé). Gramm. Impératif, qui exprime l'ordre ou la demande : *Forme* RÉQUISITIVE. *Les verbes* être, avoir, savoir, vouloir *ne sont pas dépourvus des expressions* RÉQUISITIVES. (Casella.) ‖ Inus.

— s. m. Nom donné au mode impératif par quelques grammairiens.

RÉQUISITION s. f. (ré-ki-zi-si-on — latin *requisitio;* substantif venu de *requisitum*, supin de *requirere*, requérir). Action de requérir, demande faite dans la forme légale : *A la* RÉQUISITION *d'un tel. Sur la* RÉQUISITION *du procureur de la République.*

— Jurispr. Demande incidente faite à l'audience, pour requérir la représentation d'une pièce ou d'une personne.

— Administr. Ordre donné par l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses : *On a mis tous les chevaux du pays en* RÉQUISITION. *Tout le chanvre a été mis en* RÉQUISITION *pour les cordages.* (Acad.) *L'armée du Rhin, placée sur le sol français, y exerçait sans mesure et sans fruit le système des* RÉQUISITIONS. (Thiers.)

— Hist. *Réquisition permanente*, Levée en masse décrétée le 23 août 1793 par le comité de Salut public.

— **Encycl.** Art milit. La *réquisition* fut une espèce de levée en masse qui remplaça en France, pendant la première Révolution, le mode de recrutement antérieurement usité. Le 23 août 1793, la patrie ayant été déclarée en danger, la Convention, sur la proposition de Barère, décréta, le même jour, que, jusqu'à ce que l'étranger fût chassé du territoire, tous les Français non mariés, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, seraient pris en *réquisition* pour faire partie des armées de la République. Les fonctionnaires seuls étaient dispensés de servir. La loi du 24 brumaire an VI porta des peines sévères contre quiconque essayerait de se soustraire à cette *réquisition.* La levée en masse ordonnée en 1793 produisit 1,400,000 hommes, et, grâce à l'énergie de la Convention, la France fut sauvée. En 1799, d'après des rapports présentés au conseil des Anciens, il n'y avait plus sous les armes que de 350,000 à 400,000 hommes; mais à cette époque, la conscription venait de remplacer la *réquisition.* Le service obligatoire imposé à tous par la *réquisition* devait finir par s'introduire dans les principaux Etats de l'Europe. La Prusse, qui l'adopta la première, lui a dû ses étonnants succès et sa prodigieuse fortune. La France l'a adopté à son tour en 1872, la Russie en 1874 et l'Italie en 1875.

— *Réquisition administrative et judiciaire.* Dans un certain nombre de cas, les autorités peuvent requérir les individus de faire certains actes reconnus utiles ou urgents. Toute personne, légalement requise, qui refuse d'obtempérer à la *réquisition* est punie d'une amende de 6 à 10 francs et de l'emprisonnement en cas de récidive. Les autorités municipales peuvent requérir des personnes en cas d'accident, d'incendie, de naufrage, d'inondation et, en général, de sinistres ou de fléaux calamiteux; les autorités judiciaires, en cas de brigandage, de pillage, de flagrant délit, de clameur publique, etc.; le ministère public, dans le cas où il s'agit de confectionner, réparer, transporter, mettre en place des instruments nécessaires aux exécutions des arrêts criminels.

— *Réquisition des choses en temps de guerre.* De tout temps il a été admis, en temps de guerre, que l'autorité publique pouvait ordonner aux particuliers de fournir des objets nécessaires aux besoins des troupes et à la défense de l'Etat, tels que vivres, voitures, chevaux, etc. C'est Washington, paraît-il, qui le premier, pendant la guerre de l'Indépendance, entreprit de régulariser les *réquisitions*, afin de les rendre moins dures et d'empêcher qu'elles ne devinssent une cause de ruine pour les populations. Jusqu'alors, en effet, la force brutale présidait seule aux exigences des autorités militaires, même dans leur propre pays. Pendant la Révolution française, lorsqu'il fallut défendre la France contre les ennemis extérieurs et intérieurs et qu'il devint impossible de suffire aux besoins de la guerre au moyen de fournitures et de contrats réguliers, on dut recourir aux *réquisitions.* Un décret du 26-29 avril 1792 détermina les mesures à prendre pour les *réquisitions* de voitures, bêtes de somme, fourrages, etc. Des abus s'étant produits, le gouvernement de la République limita le droit de *réquisition* en déterminant les fonctionnaires qui pourraient l'exercer et les conditions de ce droit (décret du 19 brumaire an III). Le commissaire chargé de recevoir le versement des denrées requises fut alors tenu de délivrer aux réquisitionnés un récépissé devant leur servir de titre pour être remboursés postérieurement. La *réquisition* n'étant qu'une expropriation pour cause d'utilité publique, l'État qui réquisitionne doit en effet, en toute justice, indemniser les dépossédés. D'autre part, la loi a frappé de certaines peines le réquisitionné réfractaire. C'est ainsi que celui qui refuse d'obéir à une *réquisition* de grains est passible de l'emprisonnement et d'une amende égale à la valeur des objets refusés. Celui qui refuse de fournir des chevaux ou des voitures pour les transports militaires sera condamné à une amende égale au prix que coûterait la fourniture refusée. Lors de la guerre de 1870, le gouvernement de la Défense nationale, forcé d'avoir recours à des *réquisitions*, fit paraître le décret du 1er octobre 1870, qui détermina les personnes autorisées à prescrire des *réquisitions* dans le pays même. « Comme le dit fort bien Rossi, le moyen des *réquisitions* en nature est très-fâcheux, non-seulement pour les populations qui s'y trouvent soumises, mais pour les armées et pour l'Etat lui-même; pour les populations qu'elles vexent et qu'elles ruinent; pour les armées auxquelles elles ne fournissent que des ressources irrégulières et insuffisantes, en même temps qu'elles y favorisent l'indiscipline et excitent contre elles les plus violentes antipathies; pour l'Etat enfin qui, tôt ou tard, paye et paye souvent plus qu'il n'a reçu, car les abus de ces *réquisitions* en nature sont très-grands. On a souvent la main bien facile quand il s'agit de délivrer des bons. » Ce n'est donc que lorsqu'on ne peut absolument faire autrement qu'on doit recourir au moyen des *réquisitions.*

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des *réquisitions* faites par des armées dans leur propre pays. Les *réquisitions* faites par une armée en pays ennemi n'ont eu, pendant longtemps, d'autre règle que le prétendu droit de la force, c'est-à-dire le droit de tout faire et de tout prendre. Cependant, grâce aux progrès de la civilisation, au pillage plus ou moins organisé on a fini, de nos jours, par substituer un système de *réquisitions* analogue à celui qu'on pratique dans son propre pays. Les fonctionnaires de l'armée ennemie chargés de réquisitionner remettent ordinairement des récépissés, donnant droit au remboursement après la guerre. « Théoriquement, dit M. Maurice Block, c'est le vaincu qui payera. Si le pays réquisitionné est battu, l'ennemi mettra les *réquisitions* à sa charge comme frais de guerre; seulement le pays sera appauvri, il ne pourra donner qu'une indemnité insuffisante aux habitants qui auront souffert. Mais, s'il est vainqueur, l'indemnité doit être complète, car le réquisitionné a droit au payement, et on ne peut l'en priver qu'en cas de force majeure. » Pendant la guerre de 1870-1871, les armées allemandes envahissantes ont employé en France le système des *réquisitions*, auxquelles elles joignirent la demande impérative de contributions de guerre. Il serait vivement à désirer que des règles internationales sur la matière fussent adoptées. Dans la conférence internationale qui s'est occupée à Bruxelles, en octobre et novembre 1874, d'élaborer une déclaration sur les lois et les coutumes de la guerre, on a admis en principe que les *réquisitions* ne seront faites qu'avec l'autorisation du commandant dans les localités occupées et que pour toute *réquisition* il sera accordé une indemnité ou délivré un reçu.

RÉQUISITIONNAIRE s. m. (ré-ki-zi-si-o-nè-re — rad. *réquisitionner*). Soldat appelé par la réquisition : *Le mot de conscrit, devenu plus tard si célèbre, avait remplacé pour la première fois dans les lois le nom de* RÉQUISITIONNAIRE, *primitivement donné aux recrues républicaines.* (Balz.)

Réquisitionnaire (LE), roman, par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

RÉQUISITIONNER v. a. ou tr. (ré-ki-zi-si-o-né — rad. *réquisition*). Mettre en réquisition : RÉQUISITIONNER *des vivres, des munitions, des chevaux.*

— v. n. ou intr. Prononcer un réquisitoire : *O'Connell prend la direction des débats et la police de l'audience, il préside, il rédige, il motionne, il pétitionne, il* RÉQUISITIONNE, *il conclut.* (Cormen.)

RÉQUISITOIRE s. m. (ré-ki-zi-toi-re — rad. *requisition*). Jurispr. Développement des moyens de l'accusation fait, dans une audience, par celui qui remplit les fonctions du ministère public.

— Par ext. Reproches qu'on accumule contre quelqu'un : *Le* RÉQUISITOIRE *contre M. Rousseau n'est qu'une simple et plate capucinade.* (Grimm.) *Je ne fais point un* RÉQUISITOIRE *contre Benjamin Constant; loin de là, j'aurais plutôt du goût pour lui.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Jurispr. Quand la liste des témoins est épuisée, la parole est donnée à la partie civile, s'il y en a; elle appartient ensuite au ministère public, qui développe les moyens sur lesquels se base l'accusation. On comprend l'importance du rôle qu'il remplit; il représente ici la société et parle en son nom. Le seul homme qui convienne à cette place doit être un homme juste et impartial; rien ne serait plus coupable qu'une conduite passionnée; l'intérêt public seul doit constamment présider à toutes ses démarches; aussi, n'est-il nullement tenu de soutenir une accusation qui ne lui paraît pas fondée ou suffisamment établie, et il doit le premier proclamer l'innocence de l'accusé lorsqu'elle ressort clairement des débats. Pour arriver à la preuve, il ne doit employer que des moyens d'une scrupuleuse intégrité et, par conséquent, ne jamais user de feintes pour obtenir la vérité. Qui n'a lu, dans les *Misérables*, cette page admirable dans laquelle Mgr Bienvenu entend conter un procès criminel qu'on instruisait et qu'on allait juger : « Un misérable homme, par amour pour une femme et pour l'enfant qu'il avait d'elle, à bout de ressources, avait fait de la fausse monnaie. La fausse monnaie était encore punie de mort à cette époque. La femme avait été arrêtée, émettant la première pièce fausse fabriquée par l'homme. On la tenait, mais on n'avait de preuves que contre elle. Elle seule pouvait charger son amant et le perdre en avouant. Elle nia. On insista. Elle s'obstina à nier. Sur ce, le procureur du roi avait eu une idée. Il avait supposé une infidélité de l'amant et était parvenu, avec des fragments de lettres savamment présentés, à persuader à la malheureuse qu'elle avait une rivale et que cet homme la trompait. Alors, exaspérée de jalousie, elle avait dénoncé son amant, tout avoué, tout prouvé. L'homme était perdu. Il allait être prochainement jugé à Aix avec sa complice. On racontait le fait et chacun s'extasiait sur l'habileté du magistrat. En mettant la jalousie en jeu, il avait fait jaillir la vérité par la colère, il avait fait sortir la justice de la vengeance. L'évêque écoutait tout cela en silence. Quand ce fut fini, il demanda : « Où jugera-t-on cet homme et cette « femme ? — A la cour d'assises. » Il reprit : « Et où jugera-t-on monsieur le procureur du roi ? »

Mais le ministère public peut, en toute matière, pour éclairer le tribunal ou les jurés, rechercher des présomptions de culpabilité ou d'innocence dans les antécédents du prévenu ou de l'accusé. Il peut même signaler quelques faits étrangers au procès, à la condition de ne pas remplacer l'accusation par une autre, et de lire seulement des dépositions ou autres écrits ayant trait à l'affaire même. Pour cette lecture, l'autorisation du président est-elle nécessaire? Il semblerait qu'elle l'est pour les écrits qui n'ont point encore été lus dans les débats; mais un arrêt de la cour de cassation du 1er juillet 1847 a jugé que les officiers du ministère, exerçant l'action publique devant les tribunaux de la justice répressive, sont indépendants de l'autorité des magistrats devant lesquels ils exercent leurs fonctions; que, dans les raisonnements qu'ils produisent et les documents qu'ils invoquent à l'appui de leurs réquisitions, ils ne peuvent être gênés ou arrêtés par le pouvoir du tribunal, et qu'ils n'ont d'autres règles que leur conscience et leurs lumières.

La tâche la plus grave des fonctions du ministère public est le développement des moyens de l'accusation. La science et le caractère du magistrat s'y manifestent à la fois, ainsi que son intégrité. « Le but de ses efforts ne doit pas être le succès de l'accusation, mais le triomphe de la vérité; car ce qui importe à la société, ce n'est pas que l'accusation réussisse, c'est que la justice ne soit pas froissée, c'est que le jugement soit la sanction du droit. Il doit donc relever religieusement toutes les circonstances du fait, tous les éléments de la cause, qu'ils soient favorables à l'accusation ou qu'ils lui soient contraires, car il ne plaide pas pour celle-ci, il n'est point attaché comme un avocat à son client; sa fonction est bien plus grande, il ne défend, il ne soutient que la vérité, et il doit la déclarer partout où il l'aperçoit, dans les preuves à charge ou dans les paroles de l'accusé. Enfin, lors même qu'en face d'un crime qui se débat contre l'évidence son devoir lui commande de porter, par la mise en lumière et l'enchaînement des preuves, la conviction dans l'esprit des jurés; s'il doit être inflexible dans ses réquisitions, il doit les développer avec calme, car la passion, qui peut enflammer la défense, ne doit jamais animer sa parole. » (Faustin Hélie, *Traité de l'instruction criminelle.*)

Le langage du ministère public doit être sobre et sévère, comme celui de la justice, et il doit redouter les charmes puissants de l'éloquence, derrière lesquels la vérité pourrait se cacher. Cependant, combien de magistrats tombent dans cet excès! Pour eux, un *réquisitoire* n'est qu'un moyen de mettre à jour quelques figures de rhétorique plus ou moins ampoulées; pour eux, le verre devient une coupe, le couteau un poignard; ils parlent sans cesse du glaive de la justice, de la société qui crie vengeance. « On conçoit très-bien, dit M. Berville, avocat général, combien les fonctions du ministère public, surtout quant à la répression des délits, exigent à la fois de fermeté, de prudence et d'intégrité. La sécurité sociale repose en grande partie sur lui. D'une part, il doit s'armer de vigilance et d'inflexibilité pour les atteintes qui affectent sérieusement l'ordre public; d'autre part, il doit se garder de troubler, par une inquisition tracassière et pour des causes puériles, la vie des citoyens et la paix des familles. En général, nous croyons qu'il convient d'être indulgent pour les premiers délits, surtout si l'objet en est léger, les circonstances atténuantes, le préjudice nul ou réparé, s'il n'y a pas eu publicité et scandale, si les antécédents de l'inculpé sont favorables. Dans ces divers cas, il vaut souvent mieux ignorer que réprimer au risque de flétrir et de corrompre une vie tout entière. Quelquefois aussi il faut savoir ne pas apercevoir une circonstance aggravante qui donnerait au fait incriminé une gravité de qualification tout à fait hors de proportion avec son importance réelle. Au contraire, nous pensons qu'il faut agir sévèrement contre les délits par récidive, contre ceux qui supposent par eux-mêmes ou par leurs causes une perversité déjà consommée, pour ceux dont l'impunité deviendrait un scandale, soit à cause de leur grande publicité, soit à cause du rang, de la fortune ou du crédit de leurs auteurs. Il faut aussi savoir, dans des circonstances qui permettent l'indulgence, prévoir un acquittement certain et ne pas exposer la justice à un démenti qui l'énerve toujours... C'est surtout, ajoute M. Berville, dans les affaires qui touchent à l'ordre politique qu'un tact exquis est indispensable. Ici, investi d'une mission qui tient et de celle d'homme de loi et de celle d'homme d'Etat, le magistrat du parquet aura souvent à se consulter, non pas seulement sur la légalité d'une poursuite, mais encore sur son opportunité et sa convenance. Ce serait assurément bien mal entendre la liberté que de croire qu'elle implique l'impunité d'un ordre quelconque de délits; mais aussi, à côté des avantages de la répression, il faut voir souvent les inconvénients de la poursuite, la publicité qu'elle donne à des attaques qui resteraient presque ignorées, la faveur de la défense que vous mettez du côté de vos adversaires, la chance d'un acquittement qui vous nuit plus qu'une condamnation ne vous profite, le risque d'user le pouvoir, comme tout s'use, par une action trop fréquente; le danger de se rendre les individus ou les partis irréconciliables, celui de faire le public témoin de luttes trop fréquentes contre le pouvoir et d'atténuer ainsi l'opinion de sa force; l'inconvénient d'élever des piédestaux aux hommes qui vous sont hostiles et de donner des chefs aux factions, l'incertitude de voir approuver par l'opinion une condamnation même légalement prononcée; toutes ces choses doivent être pesées mûrement et considérées avec sang-froid. » Les lignes que nous venons de citer ont été écrites en 1837. Elles n'ont pas vieilli, et elles sont aujourd'hui plus que jamais de circonstance, au milieu des condamnations qui pleuvent sur les organes de la presse républicaine.

Le *réquisitoire* ne doit rencontrer aucune entrave. L'organe du ministère public a le droit de dire tout ce qu'il croit nécessaire au bien de la justice et de donner toutes les explications qu'il juge convenables. L'accusé aura le droit de le discuter et de repousser son argumentation.

Le ministère public, après les plaidoiries de la défense, peut à son tour prendre la parole et répliquer à l'accusé et à son défenseur. « Cette faculté, dit M. Faustin Hélie, était nécessaire pour prévenir les effets des assertions, quelquefois dénuées de fondement, et des allégations, quelquefois inexactes, de la défense, pour rectifier les faits qu'elle a pu tronquer ou dissimuler, pour rétablir l'accusation sur ses bases réelles. Mais c'est là le seul but de la réplique. Elle ne doit pas contenir et développer des moyens nouveaux, des arguments gardés en réserve; elle doit simplement réfuter le système de la défense, rétablir la question si la plaidoirie l'a fait dévier de son terrain et résumer rapidement les motifs qui fondent l'action publique. »

Disons en terminant que le ministère public, dont la parole est complétement indépendante, est tout à fait dépendant des règles posées par la loi quant à la production des preuves sur lesquelles il établit l'accusation. Ce n'est pas à lui que la loi a confié le pouvoir discrétionnaire; il ne peut qu'en provoquer l'exercice.

RÉQUISITORIAL, ALE adj. (ré-ki-zi-to-ri-al, a-le — rad. *réquisitoire*). Qui tient du réquisitoire, qui ressemble à une accusation publique : *Forme* RÉQUISITORIALE. *Ce discours a un caractère* RÉQUISITORIAL.

RÉQUISITORIEN, IENNE adj. (ré-ki-zi-to-ri-ain, i-e-ne — rad. *réquisitoire*). Qui est propre aux réquisitoires, qui convient aux réquisitoires : *C'est contre ma doctrine, c'est contre mon journal, le* Populaire, *contre mon* Voyage en Icarie, *contre tous mes écrits, que vous lancez toutes les foudres de votre éloquence* RÉQUISITORIENNE. (Cabet.)

REQUISTA, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. de Rodez; pop. aggl., 841 hab. — pop. tot., 4,330 hab. Entrepôt du commerce des environs; marchés importants.

REQUITTER v. a. ou tr. (re-ki-té — du préf. *re*, et de *quitter*). Quitter de nouveau :

Quoi! la dame en faveur vous *aurait requitté!*
QUINAULT.

RÈRE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département du Cher, entre dans celui de Loir-et-Cher, croise le chemin de fer de Paris à Limoges et se jette dans la Sauldre, après un cours de 64 kilom. dans les plateaux de la Sologne.

RÈREFIEF s. m. (rè-re-fièff — rad. *fief*). Féod. Arrière-fief.

RÈREVASSAL s. m. (rè-re-va-sal — rad. *vassal*). Féod. Arrière-vassal.

RES, préfixe qui a la même valeur que R, RÉ ou RE.

RESACQUER v. a. ou tr. (re-sa-ké — du vieux fr. *resacher*, retirer, formé du préf. *re*, et de *sacher*, tirer). Anc. mar. Tirer à soi : RESACQUER *l'ancre*.

RESACRER v. a. ou tr. (re-sa-kré — du préf. *re*, et de *sacrer*). Sacrer de nouveau : RESACRER *une église qui a été profanée*.

RESAIGUER v. n. ou intr. (re-sè-ghé). Pêche. Jeter des pierres auprès d'un filet qu'on a tendu, pour forcer le poisson à y entrer.

RESAL (Victor-Bernard), publiciste français, né à Remiremont (Vosges) en 1807. Il suivit la carrière du barreau, devint membre du conseil général des Vosges et fut élu en 1849 représentant du peuple à l'Assemblée législative, où il ne joua qu'un rôle effacé. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée et au barreau. M. Resal a publié : *Considérations sur la mendicité* (1835); *Un mot sur la situation* (1849) ; *Examen du projet de loi sur l'administration intérieure* (1851) ; *Quatre-vingts ans d'histoire* (1870, in-8°) ; des mémoires dans les *Annales de la Société des Vosges*, etc.

RESAL (Amé-Henri), savant français, parent du précédent, né à Plombières (Vosges) en 1828. Admis à l'Ecole polytechnique en 1847, il devint ensuite élève à l'Ecole des mines, fut nommé ingénieur et se fit recevoir docteur ès sciences. Indépendamment de *Mémoires* insérés dans divers recueils, notamment dans les *Annales des mines*, M. Resal a publié : *Eléments de mécanique* (1851, in-8°), réédités en 1860; *Recherches sur la loi des oscillations du pendule à suspension à lames des chronomètres fixes* (1856, in-8°) ; *Mémoires sur le mouvement vibratoire des bielles des locomotives* (1856, in-8°); *Mémoire sur le mouvement relatif d'un corps solide par rapport à un système invariable* (1857, in-8°); *De l'influence de la suspension à lames sur le mouvement du pendule conique* (1858, in-8°) ; *Notice sur le marteau-pilon hydraulique* (1858, in-8°) ; *Théorie de l'électro-dynamique* (1858, in-8°) ; *Recherches théoriques sur les effets mécaniques de l'injecteur automateur de M. Giffard* (1859, in-8°); *Note sur une question de mouvement relatif et sur l'appareil pendulaire de M. Sire* (1859, in-8°); *Recherches sur les tensions élastiques développées par le serrage des bandes des roues du matériel du chemin de fer* (1859, in-8°); *Mémoire sur la distribution de la vapeur dans les machines oscillantes* (1860, in-8°); *Commentaire aux travaux publiés sur la chaleur considérée au point de vue mécanique* (1862, in-8°); *Traité de cinématique pure* (1862, in-8°) ; *Recherches sur le mouvement des projectiles dans les armes à feu* (1864, in-8°); *Traité élémentaire de mécanique céleste* (1865, in-8°); *Traité de mécanique générale* (1874, in-8°), etc.

RESALER v. a. ou tr. (re-sa-lé — du préf. *re*, et de *saler*). Saler de nouveau.

RESALIR v. a. ou tr. (re-sa-lir — du préf. *re*, et de *salir*). Salir de nouveau.

RESALUER v. a. ou tr. (re-sa-lu-é — du préf. *re*, et de *saluer*). Saluer de nouveau. ‖ Rendre son salut à : *Nous devons toujours* RESALUER *une personne qui nous salue*.

RESARCELÉ, ÉE ou **RESSARCELÉ, ÉE** adj. (re-sar-se-lé). Blas. Se dit de toute pièce honorable, particulièrement de la croix, dont l'intérieur présente un filet d'un émail particulier qui règne à une distance de ce bord égale à sa propre largeur : *Le duc de Virvodé : D'or, à la bande de gueules*, RESARCELÉE *du champ et chargée de trois alérions d'argent*.

RESARCIR v. a. ou tr. (re-sar-sir — du préf. *re*, et du lat. *sarcire*, rapiécer). Techn. Reparer, raccommoder en refaisant à l'aiguille le tissu de l'étoffe.

RESARCISSURE s. f. (re-sar-si-su-re — rad. *resarcir*). Techn. Action de resarcir; travail fait en resarcissant.

RESARCLER v. a. ou tr. (re-sar-klé — du préf. *re*, et de *sarcler*). Sarcler de nouveau.

RESAUCER v. a. ou tr. (re-sô-sé — du préf. *re*, et de *saucer*. Se conjugue comme *saucer*). Saucer de nouveau.

— Techn. Mouiller une seconde fois : RESAUCER *du papier*.

RESBECQ (Fontaine DE), écrivain français. V. FONTAINE.

RESCELLEMENT s. m. (re-sè-le-man — rad. *resceller*). Techn. Action de resceller, résultat de cette action.

RESCELLER v. a. ou tr. (re-sè-lé — du préf. *re*, et de *sceller*). Techn. Sceller de nouveau.

RESCH s. m. (rèch). Gramm. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébraïque. ‖ Signe numérique des Hébreux, valant 200.

RESCHID-PACHA, homme d'Etat ottoman. V. RÉCHID-PACHA.

RESCIF s. m. (rè-siff). Orthographe peu usitée du mot RÉCIF.

RESCINDABLE adj. (rèss-sain-da-ble — rad. *rescinder*). Jurispr. Qui peut être rescindé, qui est sujet à rescision : *Acte, jugement* RESCINDABLE.

RESCINDANT, ANTE adj. (rèss-sain-dan, an-te — rad. *rescinder*). Jurispr. qui rescinde, qui donne lieu à rescision : *Circonstances* RESCINDANTES.

— s. m. Demande tendant à faire annuler un acte, un jugement : *Par cet arrêt, on n'a jugé que le* RESCINDANT. *Nous avons gagné le* RESCINDANT, *c'est une présomption en notre faveur pour le rescisoire*. (Acad.)

RESCINDER v. a. ou tr. (rèss-sain-dé — du préf. *re*, et de *scinder*). Jurispr. Casser, annuler : *Il a fait* RESCINDER *l'obligation, le contrat, le partage, le jugement*.

RESCISION s. f. (rèss-si-zi-on — lat. *rescisio*; de *rescindere*, rescinder). Pratiq. Annulation, cassation : *Action en* RESCISION. *Il a demandé la* RESCISION *de tel acte, de tel partage*. (Acad.)

— Anc. jurispr. *Lettres de rescision*, Lettres qu'il fallait obtenir pour exercer une action en rescision : *Il ne s'agissait alors entre nous que de* LETTRES DE RESCISION. (Beaumarch.)

— Chir. Ablation, suppression d'une partie molle : RESCISION *des amygdales*.

— **Encycl.** Jurispr. L'action en *rescision* est l'action par laquelle une des parties contractantes demande contre l'autre à faire déclarer nulle une convention douée d'une certaine existence juridique, mais viciée dans son principe, par suite de l'incapacité du demandeur, des vices de son consentement ou de la lésion qu'il a éprouvée. Nous allons examiner : 1° quelles personnes peuvent intenter l'action en *rescision*, contre qui et en quelles formes; 2° sous quelles conditions, dans quels cas et dans quel délai; 3° quels en sont les effets.

1° *Quelles personnes peuvent intenter l'action en rescision?* Le droit d'intenter cette action n'appartient qu'à la partie dont le consentement n'a pas été libre ou éclairé, qui était incapable ou qui a éprouvé une lésion. Il n'est accordé ni à l'autre partie contractante ni aux tiers. A la partie elle-même il faut assimiler ses héritiers et leur accorder le droit d'intenter l'action en *rescision*. C'est ce que consacre dans un cas spécial l'article 225 du code civil. La faculté d'exercer l'action en *rescision* appartient-elle aux créanciers de la partie incapable ou lésée? La question est controversée. Toullier enseigne que cette faculté leur est refusée dans tous les cas, et ce système a été consacré par plusieurs arrêts. D'autres jurisconsultes pensent, au contraire, qu'il faut reconnaître aux créanciers cette faculté, en se fondant sur l'article 1166, d'après lequel les créanciers peuvent exercer tous les droits et actions de leurs débiteurs, à l'exception de ceux qui sont exclusivement attachés à la personne. Or, l'objet de l'action en *rescision* est un intérêt pécuniaire, qui par cela même doit être frappé par le droit de gage des créanciers. En outre, il est honnête et moral que l'autre partie ne profite pas des moyens illicites à l'aide desquels elle a surpris le consentement du débiteur. On objecte que, s'il s'agit d'erreur, de violence ou de dol, les créanciers ne pourront l'établir. Mais c'est là une difficulté de fait, qui ne peut fournir de motifs suffisants pour enlever aux créanciers un droit légitime. Quant à l'article 225, il entend exclure du droit d'exercer l'action en *rescision* les personnes qui ont contracté avec la femme mariée non autorisée, et non ses créanciers ou ceux de son mari. Si l'action en *rescision* a un caractère tout pécuniaire, elle peut faire l'objet d'une cession.

Contre qui peut être intentée l'action en *rescision?* Contre la partie capable qui a figuré au contrat et contre ses héritiers ou ses ayants cause à titre particulier : acheteur, donataire, créancier hypothécaire, etc. La loi des 7-11 septembre 1790 a décidé qu'on devait se pourvoir immédiatement pour l'action en *rescision*, comme pour l'action en nullité, devant le juge compétent. Mais quel est ce juge? Est-ce celui du domicile du défendeur ou celui de la situation des biens? Dans le silence des textes, on admet que l'action pourra être portée ou devant le juge de la situation des biens ou devant celui du domicile du défendeur.

2° *Sous quelles conditions, dans quels cas et dans quel délai l'action peut-elle être exercée?* Trois conditions sont nécessaires pour que l'action en *rescision* procède bien : 1° Il faut qu'il s'agisse d'une convention; 2° que l'action soit dirigée par une des parties contre l'autre; 3° que cette action soit une action en nullité ou *rescision*.

Il faut qu'il s'agisse d'une convention, ainsi que nous l'indique l'article 1304 : « Dans tous les cas où l'action en nullité ou *rescision* d'une convention n'est pas limitée, etc. » Il en résulte, que toutes les fois qu'une action en *rescision* n'est pas dirigée contre une convention, elle dure trente ans au lieu de dix ans. Ainsi l'action par laquelle un héritier veut faire annuler le testament de son auteur dure trente ans.

Il faut que l'action soit intentée par une des parties contractantes contre l'autre. Ici s'élève la question de savoir si l'action paulienne est une action en nullité ou *rescision* ordinaire. Une opinion professe l'affirmative. En effet, dit-elle, c'est une action donnée aux créanciers pour faire annuler les actes faits en fraude de leurs droits. C'est donc l'action en nullité ou *rescision* d'une convention, et à ce titre elle rentre dans les termes mêmes de l'article 1304. Mais la majorité des auteurs et la jurisprudence admettent que l'action paulienne ne se prescrit que par trente ans. L'action paulienne et l'action en nullité ou *rescision* des conventions diffèrent l'une de l'autre sous une foule de rapports et ne peuvent dès lors être régies par les mêmes règles. En effet, l'action en nullité ou en *rescision* est un mode d'extinction des conventions, qui opère son effet *erga omnes* et détruit la convention radicalement. Au contraire, l'action paulienne n'a pas pour but principal et direct d'éteindre la convention; ce n'est pas un mode d'extinction des conventions; elle ne les détruit que partiellement, en tant qu'elles lèsent les droits du créancier qui les attaque. La base de l'action paulienne, c'est la fraude commise à l'égard d'un tiers, du créancier. Son but, c'est de réparer cette fraude, et ce n'est que par voie de conséquence et dans les limites des droits de ce créancier qu'elle éteint la convention. Il faut donc assigner à l'action paulienne une durée de trente ans par application de l'article 2262.

La troisième condition pour exercer l'action en *rescision* est que l'action intentée ait le caractère d'une action en nullité ou *rescision*. La difficulté est de savoir quelles actions ont ce caractère. Or, le caractère principal de cette action est ce fait qu'elle a pris naissance au moment même de la formation du contrat. Les autres actions, au contraire, sont nées de faits postérieurs au contrat.

Dans quels cas l'action en *rescision* peut-elle être intentée? Cette action n'a pas lieu si la convention fait absolument défaut, si le contrat n'a pu se former parce qu'il manquait de l'un des éléments essentiels à sa création. Mais dans quels cas n'y a-t-il pas du tout de convention? Dans quels cas, au contraire la convention est-elle atteinte d'un vice que les parties peuvent faire disparaître? Il faut d'abord déclarer, sans hésiter, inexistant l'acte dans lequel il y a eu erreur sur la nature ou l'objet même de la convention; il en sera de même de l'acte passé par une personne complétement incapable de consentir, par exemple par un enfant en bas âge. Le contrat qui n'a pas d'objet est encore inexistant; car aux termes de l'article 1108, l'objet est une des quatre conditions essentielles à la validité des conventions. Nous venons de voir dans quels cas il n'y a pas action en nullité ou en *rescision* parce que la convention est radicalement nulle. Voyons maintenant dans quels cas la convention est annulable ou rescindable. Ces cas peuvent se ramener à quatre : les vices du consentement, l'incapacité des parties, les vices de forme, la lésion.

Les vices du consentement qui donnent ouverture à l'action en *rescision* sont le dol, l'erreur, la violence. Peu importe qu'il s'agisse d'une erreur de fait ou d'une erreur de droit. La nullité résultant de l'erreur, du dol ou de la violence est toute relative; elle ne peut être proposée que par la partie dont le consentement a été vicié.

Dans quels cas l'incapacité sera-t-elle une cause de nullité du contrat? 1° L'interdiction judiciaire rend annulables les actes que l'interdit a faits pendant sa durée. Quant à l'interdiction légale, la question est discutée. D'après M. Demolombe, elle produit les mêmes effets. Au contraire, M. Valette considère les actes faits par l'interdit légal comme étant frappés d'une nullité absolue, en ce sens que l'interdit ne pourra pas en réclamer la *rescision*. 2° Les actes faits par les personnes pourvues d'un conseil judiciaire, sans l'assistance de ce conseil et dans les cas où elle est requise, sont annulables par suite de l'incapacité de la partie, comme les actes faits par l'interdit, et sans qu'il soit besoin de prouver de lésion. 3° Les obligations contractées par la femme mariée sans l'autorisation de son mari ou de la justice, dans les cas où elle est requise, sont également annulables pour incapacité, en dehors de toute lésion.

Les actes nuls pour vices de forme, et comme tels sujets à l'action en nullité, sont ceux pour lesquels la loi a prescrit certaines formes spéciales dans l'intérêt des mineurs ou des interdits. Il ne s'agit pas ici des formes prescrites dans un intérêt public pour garantir la solennité de certains actes, comme en matière de contrat de mariage ou de constitution d'hypothèque. Si ces formes n'avaient pas été observées, il y aurait alors nullité absolue proposable pendant trente ans. Ici, il ne s'agit que des formes introduites dans l'intérêt de certaines parties et proposables par ces parties seules. Telles sont les formalités exigées pour la vente des biens des mineurs, pour leur contrat de mariage, etc.

Lorsque la lésion est la base d'une action qu'on dirige contre un contrat, c'est par l'action en *rescision* qu'il faut agir. Dans quels cas la lésion donne-t-elle lieu à l'action en *rescision?* Dans deux hypothèses très-distinctes.

Dans certains contrats, à cause de leur utilité et de leur fréquence ou de leur caractère tout spécial de bonne foi. En thèse générale, le législateur n'admet pas les parties capables à invoquer la lésion qu'elles prétendraient avoir éprouvée dans tel ou tel contrat. Par exception, la loi permet d'invoquer la lésion en matière de vente d'immeuble, mais en faveur du vendeur seul et dans le cas où cette lésion est de plus des sept douzièmes; en matière de partage, pour lésion de plus d'un quart. Une des questions les plus controversées du droit civil est celle de savoir si, lorsqu'un mineur a fait un contrat, il peut en demander la nullité pour cause d'incapacité, comme la femme mariée ou l'interdit, ou si, au contraire, il ne peut agir que par l'action en *rescision* et dans le cas seulement où il a éprouvé une lésion. Pour bien comprendre la difficulté, il faut envisager deux sortes d'actes : les actes passés par le mineur, les actes passés par le tuteur. Un premier système, soutenu notamment par M. Troplong et par M. Demante, enseigne que l'action en *rescision*, pour cause de lésion, ne s'applique qu'aux actes faits par le tuteur. Quant aux actes faits par le mineur seul, ils sont annulables pour cause d'incapacité personnelle sans qu'on ait besoin de prouver aucune lésion. Quant aux actes passés par le tuteur, si les formalités prescrites ont été accomplies, l'acte est rescindable pour cause de lésion; si les formalités n'ont pas été accomplies, il est nul pour vice de forme. C'était l'opinion de l'ancien droit et c'est ce qui paraît résulter des articles 481 du code de procédure et 457, 463, 466, 1309, 1314, 2052 du code civil. Un deuxième système distingue entre les actes valables et les actes nuls en la forme, qu'ils soient passés par le mineur seul ou par son tuteur. Si l'acte, valable en la forme, émane du mineur, il est seulement rescindable pour lésion. L'article 1305 dispose, en effet, que la simple lésion donne lieu à la *rescision* en faveur du mineur contre toute sorte de convention. Si l'acte émane du tuteur, le mineur ne peut l'attaquer pour cause de lésion; il l'oblige comme s'il l'avait fait lui-même après sa majorité; on en trouve la preuve dans les articles 450, 463 et 1314. Si un acte, soumis par la loi à des formalités spéciales, dans l'intérêt du mineur, a été fait sans l'accomplissement de ces formalités, il est annulable pour vice de forme sans qu'il soit besoin de prouver la lésion, qu'il émane du mineur lui-même ou de son tuteur. Il en était ainsi dans l'ancien droit, et rien ne prouve qu'on y ait dérogé.

Dans quel délai doit être intentée l'action en *rescision?* L'action en nullité ou *rescision* se prescrit par dix ans. Le principe est que ce délai court du jour où l'acte a été fait; dans le cas d'erreur ou de dol, du jour où ils ont été découverts; au cas de violence, du jour où elle a cessé.

3° *Effets de l'action en rescision.* L'effet capital de cette action, d'où découlent tous les autres, c'est de faire réputer la convention non avenue et de remettre les parties au même état où elles étaient avant l'acte. Les tiers qui auront acquis des droits du chef de la partie dont la nullité prononcée est venue anéantir les droits seront soumis à l'application de la règle : *Soluto jure dantis, solvitur jus accipientis*. Le droit du constituant étant résolu, les droits de ceux avec lesquels il a traité sont résolus.

RESCISOIRE adj. (rèss-si-zoi-re — lat. *rescisorius*; de *rescindere*, rescinder). Qui donne lieu à rescision; qui a pour but la rescision : *Clause* RESCISOIRE. *Action* RESCISOIRE.

— s. m. Action intentée sur le fond, après que l'acte ou le jugement ont été annulés : *La question jugée au rescindant est entière au* RESCISOIRE.

RESCIUS (Stanislas), diplomate et théologien polonais. V. RESZKA.

RESCONTRE s. m. (rè-skon-tre). Comm. Livre des effets à payer et à recevoir. ‖ Vieux mot.

RESCOUSSE s. f. (rè-skou-se. — V. l'étym. de RECOUSSE, qui est une autre forme du même mot). Nouvelle attaque. ‖ Vieux mot.

— Chevaler. *A la rescousse*, Cri dont un chevalier se servait pour invoquer le secours de ses compagnons, ou pour annoncer qu'il fallait secourir un combattant en danger : *Taillez les manants! Chateaupers*, À LA RESCOUSSE! (V. Hugo.)

— Anc. jurispr. Rébellion contre la justice.

RESCRIPTION s. f. (rè-skri-psi-on — lat. *rescriptio*; de *rescribere*, récrire). Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher une somme : *On lui a donné une* RESCRIPTION *de trois mille francs sur tel banquier. Il est porteur d'une* RESCRIPTION *sur le receveur des impositions*. (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui MANDAT.

— Fin. Billet d'Etat substitué, en 1795, aux assignats, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

— Anc. administr. *Rescription des receveurs généraux des finances*, Mandat fourni par

les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal.

RESCRIT s. m. (rèss-kri — lat. *rescriptum;* de *rescribere*, récrire). Hist. Réponse d'un empereur romain aux questions sur lesquelles il était consulté par les gouverneurs des provinces, par les juges ou par les particuliers dans leurs différends : *Il y a plusieurs* RESCRITS *des empereurs qui font partie du droit romain.* (Acad.) *Les empereurs romains permirent que les juges ou les particuliers, dans leurs différends, les interrogeassent par lettres, et leurs réponses étaient appelées* RESCRITS. (Montesq.) ‖ Loi, décret ou ordonnance, dans certains pays : *Un* RESCRIT *de l'empereur d'Allemagne.*

— Anc. jurispr. *Rescrit du sergent exécuteur*, Rapport que faisait le sergent chargé d'une saisie.

— Dr. canon. Lettre du pape ayant la valeur d'une décision théologique ou canonique. ‖ Lettre du pape réglant une affaire ecclésiastique.

— **Encycl.** Ce nom fut d'abord donné, en général, à toute réponse écrite et faite à une demande écrite aussi. Mais l'usage a donné à ce mot une signification beaucoup plus restreinte. Il ne s'applique guère aujourd'hui qu'à certaines lettres ou réponses des empereurs romains et des papes.

— I. Les *rescrits* des empereurs romains, qui furent pour la première fois mis en usage par l'empereur Adrien, étaient des lettres écrites en réponse aux magistrats de province et même à des particuliers, qui priaient le prince d'expliquer ses intentions sur des cas qui n'étaient pas prévus par les lois existantes. Ces *rescrits* n'avaient pas force de loi, il est vrai ; mais l'avis de l'empereur était d'une grande valeur, aussi servait-il à fixer la jurisprudence sur des cas fortuits et accidentels. Cependant, lorsque le cas était de quelque importance, l'empereur ne se bornait pas à un simple *rescrit;* il rendait un décret solennel. L'empereur Trajan n'aimait point les *rescrits*, parce que, pensait-il, ils étaient rendus trop légèrement, et souvent à la suite d'informations incomplètes ou inexactes; il n'en rendit lui-même aucun et eut même, dit-on, l'intention d'enlever toute autorité à ceux de ses prédécesseurs. Toutefois, il n'accomplit pas cette mesure, et nous trouvons dans les codes de Justinien un certain nombre de *rescrits* assez importants, rendus par divers empereurs. Cette insertion donna à ces *rescrits* une importance plus grande que celle qu'ils avaient auparavant. Au reste, pour éviter que des renseignements faux n'arrivassent à faire prévaloir une mesure mauvaise par un *rescrit*, il fut convenu que ces avis impériaux n'auraient d'autorité qu'autant que l'exposé en serait vrai et qu'ils ne seraient contraires ni à l'intérêt public ni aux droits de tiers intéressés.

On suivait les mêmes règles en France, sous l'ancienne monarchie, à l'égard des lettres de grâce ou de justice que les particuliers obtenaient dans les chancelleries et qu'on pouvait comparer aux *rescrits* des empereurs romains. On y insérait communément une clause qui enjoignait aux juges de s'informer de la vérité des faits, et l'on y ajoutait souvent ces mots : « Sauf le droit d'autrui et le nôtre. » De nos jours, les têtes couronnées, royales et impériales, ne mettent pas tant de façons dans leurs décrets. Les mots : décidons, arrêtons ou ordonnons, etc., n'ont jamais de correctif.

— II. Les *rescrits* des papes sont des lettres apostoliques par lesquelles le souverain pontife ordonne de faire certaines choses en faveur d'une personne qui l'a supplié de la protéger de son intervention ou de lui accorder quelque faveur.

On distingue ces *rescrits* en *rescrits* de grâce et en *rescrits* de justice. Les premiers dépendent de la volonté du pape; les autres dépendent plus du droit écrit que de la volonté papale. On regarde cependant quelquefois comme mixtes ceux qui sont accordés pour dispense de mariage, pour être relevé d'un vœu, pour sécularisation, etc. Ils ne peuvent alors être exécutés sans une procédure qui tient du contentieux et de l'administration de la justice.

Les *rescrits* concernent ou les bénéfices, ou les procès, ou la pénitencerie en toute matière. C'est dire que leur nombre a dû singulièrement diminuer, surtout en France, depuis la constitution civile de notre société. Ils ne sont d'ailleurs autorisés ni publiés chez nous qu'en tant qu'ils ne contiennent rien de contraire aux dispositions du concordat. Il en est de même des brefs, bulles, encycliques, etc. Les *rescrits* contiennent trois parties : 1° la supplique ou requête; 2° la souscription du pape ou de celui qui est commis par lui; 3° la déclaration de ce que le pape accorde.

Le *rescrit* de grâce est généralement accordé par ces mots : *Fiat ut petitur, concessum ut petitur;* et celui de justice, par le mot *Placet*, qui ne marque point la grâce, mais le désir du pape de l'accorder selon la justice.

Tout *rescrit* papal est, comme autrefois les *rescrits* des empereurs romains, non avenu si les faits pour lesquels on l'a sollicité ont été dénaturés par les impétrants. Aussi tous les *rescrits* contiennent-ils ou sont-ils censés contenir la clause : *Si preces veritate nitantur.*

Entre les *rescrits* de grâce et ceux de justice, il existe encore cette différence que les premiers sont perpétuels ou pour le temps qu'il a plu au pape de déterminer, tandis que les autres ne servent que pour un an. Les *rescrits* de justice n'attribuent aucun nouveau droit à la chose; ils n'ont pour objet que d'indiquer, établir et appliquer à l'impétrant la chose jugée, au lieu que les *rescrits* de grâce créent des droits nouveaux à celui qui en est l'objet.

RESCULE s. f. (rè-sku-le). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides.

RÈSE ou **RÈZE** s. f. (rè-ze — du germanique : ancien haut allemand *reisa*, voyage, expédition militaire, excursion en pays ennemi; *reison*, faire un voyage, une expédition; anglo-saxon *resa*, expédition; scandinave *reisa*, course, excursion, voyage; allemand *reise*, même sens, toutes formes provenues, sans doute, soit de la racine sanscrite *rash*, aller, se mouvoir, soit de la racine *râ* ou *ray*, se mouvoir, courir). Expédition militaire, incursion. ‖ Vieux mot.

RÉSÉANT s. m. (ré-sé-an — du préf. *ré*, et de *séant*). Féod. Vassal obligé à résidence.

RÉSEAU s. m. (ré-zo. — Ce mot représente le latin *retiolum*, diminutif de *rete*, rets, filet. Une autre forme du même primitif est *résille*. Le vrai diminutif latin s'est introduit dans la langue pour désigner un petit sac à ouvrage à grandes mailles, sous la forme *ridicule*, corruption de. *réticule*). Petit rets : *Tendre un* RÉSEAU. *Mettre des* RÉSEAUX *à l'entrée d'un terrier, pour prendre des lapins.* (Acad.)

Cent fois dans ma jeunesse, aux rives des ruisseaux,
J'ai semé les buissons d'innombrables *réseaux*.
SAINT-LAMBERT.

— Tissu de mailles : *Dentelle à fond de* RÉSEAU. *Ses cheveux étaient enveloppés d'un* RÉSEAU *de soie. Les perruquiers montent les perruques sur un* RÉSEAU. (Acad.)

— Objet quelconque formé de lignes ou de fils entrelacés : *Les premiers rayons qui dorent la verdure la montrent couverte d'un brillant* RÉSEAU *de rosée.* (J.-J. Rouss.) *Une vieille pendule d'albâtre, figée dans un* RÉSEAU *de toiles d'araignées, avait la prétention d'orner la cheminée.* (Ad. Paul.) ‖ Toile d'araignée :

J'admire le *réseau* fatal aux moucherons,
Qu'un insecte suspend autour de nos maisons.
CASTEL.

‖ Enchevêtrement d'objets disposés en lignes : *Un* RÉSEAU *de chemins de fer, de routes, de canaux. L'on nous conduisit à travers un* RÉSEAU *de petites ruelles.* (Th. Gaut.)

— Fig. Complication, entrelacement de choses qui gênent, qui embarrassent : *Le monde est un vaste* RÉSEAU *dont toutes les mailles tremblent et s'agitent à la fois.* (St-Marc Gir.) *Les jésuites étaient parvenus à jeter leurs* RÉSEAUX *sur toutes les classes.* (Rev. german.) *Ce qu'on appelle la nature d'un être est le* RÉSEAU *des faits qui constituent cet être.* (H. Taine.) *Le* RÉSEAU *de la légalité nous enveloppe de mailles invisibles et souples, et nous ôte le franc usage de nos mouvements.* (Th. Gaut.) *L'unité de l'Italie a fait tomber les barrières de la douane,* RÉSEAU *vexatoire qui étreignait le voyageur fatigué et le livrait tour à tour à la rapacité des employés et à l'intempérie des saisons.* (Mme L. Colet.)

— Blas. Meuble de l'écu, formé de lignes diagonales à dextre et à sénestre, qui font des claires-voies en forme de mailles en losanges : *Fovet de Dornes : D'azur, à une bande d'argent, chargée d'un* RÉSEAU *de gueules.*

— Anat. Entrelacement de vaisseaux ou de nerfs qui forment une espèce de filet. ‖ Second estomac des ruminants, plus souvent appelé BONNET. ‖ *Réseau admirable*, Réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale anastomosées entre elles. ‖ *Réseau de Malpighi*, Corps réticulaire de la peau.

— Géom. Ensemble des triangles tracés sur la surface d'un pays dont on veut lever la carte.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de serpent.

— Bot. Ensemble des intervalles qui, sur l'aire du clinanthe des synanthérées, séparent les aréoles ovarifères. ‖ Filaments qu'on voit sur le bord du chapeau de quelques agarics, et qui se continuent jusque sur le pédicule.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre vénus. ‖ *Réseau cornet*, Coquille du genre cône.

RESÉCHER v. a. ou tr. (re-sé-ché — du préf. *re*, et de *sécher*). Sécher de nouveau.

RESECTE s. f. (re-sè-kte — du lat. *resectus*, coupé). Anc. géom. Partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre le sommet de la courbe et le point de rencontre de la tangente avec l'axe.

RÉSECTION s. f. (ré-sè-ksi-on — lat. *resectio*, de *resecare*, couper). Chir. Action de retrancher l'extrémité d'un os long ou les bouts non consolidés des os fracturés.

— **Encycl.** La *résection* consiste (qu'on nous permette ce terme trivial, mais expressif) à *désosser* un membre en partie ou en totalité, tout en compromettant le moins possible ses parties molles et en ménageant pour l'avenir sa forme générale et ses fonctions. On distingue deux sortes de *résections :* celles qui portent sur un os sans toucher à ses extrémités articulaires (*résections* dans la continuité) et celles dans lesquelles on désarticule l'os après l'avoir scié (*résections* dans la contiguïté). L'observation des phénomènes que présente naturellement la nécrose en voie de guérison a sans doute conduit les chirurgiens à imaginer l'opération qui nous occupe. En voyant les séquestres se séparer des os sains et s'éliminer spontanément, ils ont dû songer à imiter la nature, à l'aider et même à la prévenir dans le traitement de certaines fractures ou maladies des os.

L'indication de la *résection* peut se présenter surtout dans les cas de fractures compliquées, de pseudarthroses, de difformités du cal et dans certaines affections organiques des os. S'il y a, dans une fracture, issue d'un des fragments à travers la peau et irréductibilité consécutive, rien de plus logique que la *résection* de la partie saillante. C'est le premier temps presque forcé de la réduction, qu'on opère ensuite en ayant soin de réunir les lèvres de la plaie extérieure. Supposons un autre cas, celui d'une fracture comminutive par arme à feu; le chirurgien se trouve placé dans l'alternative d'une amputation ou d'une *résection*. Si cette dernière lui paraît offrir des chances de réussite, il doit lui donner la préférence, comme appartenant à la chirurgie conservatrice. Il ira donc, après avoir débridé la plaie avec précaution, extraire les esquilles mobiles et réséquer l'extrémité des fragments anguleux, capables d'empêcher la guérison par l'irritation qu'ils causent aux parties molles. La *résection* est également indiquée après l'emploi stérile d'autres moyens moins dangereux, dans les cas de pseudarthrose rendant impossible l'usage d'un membre. On ravivera par ce procédé les deux fragments osseux cicatrisés séparément et on les placera dans les conditions communes à toute fracture récente compliquée de plaie. Le même procédé trouve encore son application après la rupture par le chirurgien d'un cal difforme, suite de la consolidation vicieuse des fractures.

Dans tous ces cas, les limites de l'affection sont faciles à préciser pour l'opérateur, maître alors, jusqu'à un certain point, d'enlever tout le mal et rien que le mal. Mais, lorsqu'il y a carie, tumeur blanche ou cancer des os, les bornes de la dégénérescence ne sont jamais bien tranchées, et il y a, en général, plus d'avantage à enlever tout le membre malade, c'est-à-dire à l'amputer, qu'à en réséquer seulement une partie, au risque d'exposer ainsi l'opéré à une prompte récidive. La *résection* a pourtant donné, même dans ces conditions défavorables, des succès complets et suffisants pour autoriser les chirurgiens à y recourir. Il n'y aura jamais d'autre procédé à suivre pour les lésions vitales du crâne, du sternum, des vertèbres ou des côtes dont on ne peut songer à faire l'ablation.

Les *résections* articulaires, ou par contiguïté, ont été tentées pour un grand nombre d'articulations et ont rendu de véritables services à la pratique chirurgicale. Règle générale, elles conviennent mieux aux membres thoraciques qu'aux membres pelviens, et plus les articulations malades se rapprochent du tronc, plus il y a lieu de préférer la *résection* à l'amputation. C'est ainsi qu'on agit surtout pour l'articulation scapulo-humérale et pour celle du coude. On a aussi réséqué, le cas échéant, celles du poignet, la coxo-fémorale, la fémoro-tibiale et la tibio-tarsienne, etc. Toutes les *résections* doivent se faire d'après des règles générales qui demandent, pour être suivies, la plus grande dextérité. Les incisions, qui forment le premier temps, doivent ouvrir une voie suffisante pour laisser pénétrer les instruments jusqu'à l'os et leur assurer un jeu facile. Elles doivent intéresser le plus petit nombre possible de muscles et de tendons, respecter tous les nerfs et les vaisseaux principaux de la région sur laquelle on opère, ainsi que les attaches musculaires les plus importantes pour lesquelles on conservera les portions d'os qui pourront se trouver saines. Enfin, le périoste jouissant de la propriété de sécréter un tissu osseux de nouvelle formation, il y a lieu de le ménager le plus possible, suivant les préceptes de M. Ollier, qui a fait sur ce sujet de remarquables expériences et qui a dû à ces précautions des succès brillants. « Si une articulation est formée de plusieurs os d'un seul côté, il faut, en général, les réséquer à la même hauteur; autrement, après la guérison, l'obliquité de la section ferait dévier le membre dans un sens ou dans l'autre. Cela est surtout important pour les articulations du poignet et du cou-de-pied. » (Vidal de Cassis.)

Il faut malheureusement reconnaître que la *résection* n'a pas toujours les conséquences heureuses qu'on s'en était promises, et qu'elle a souvent des inconvénients sérieux. Que de membres sauvés demeurent non-seulement inutiles, mais difformes et gênants ! Que de fois il a fallu amputer dans les plus mauvaises conditions, après avoir d'abord réséqué ! Aussi ces opérations ne sont-elles pas acceptées par tous les chirurgiens. Beaucoup même de ceux qui admettent leur avantage dans les affections des membres supérieurs les repoussent d'une manière absolue pour les membres inférieurs et s'en tiennent à l'amputation. Pour le bras, au contraire, les avantages de la *résection* sur l'amputation sont incontestables. Lorsqu'on prive le malade d'une main ou d'un bras, l'appareil le mieux réussi ne pourra jamais en tenir place. Tandis qu'après la *résection*, lors même que le bras serait plus faible, ankylosé ou dévié, le malade pourra toujours se servir de la main, et on a vu des individus, après la *résection* du coude, pouvoir encore battre en grange.

— *Résection des retrécissements de l'urètre.* Le but de cette méthode, connue déjà du temps d'Ambroise Paré, est d'enlever une portion des tissus qui limitent la coarctation. Si on croyait devoir y recourir, on se servirait avec avantage du coupe-bride d'Amussat. Cet instrument se compose d'une sonde droite dont l'extrémité est tranchante circulairement et dans laquelle glisse un mandrin terminé par une lentille. Lorsque celle-ci a été introduite derrière l'obstacle, on pousse la canule, et les brides comprises entre le tranchant de la sonde et la lentille se trouvent réséquées.

— *Résection des varices.* C'est un des procédés les plus anciennement connus pour la cure de cette lésion. L'opération consiste à inciser la peau, à saisir la veine, à passer dessous une sonde cannelée et à la couper au-dessus. On saisit ensuite son extrémité supérieure avec des pinces à disséquer, on la tire légèrement et on la résèque le plus haut possible. Les deux bouts de la veine se rétractent alors et évitent le contact de l'air en se cachant dans l'épaisseur des tissus sous-cutanés.

RÉSÉDA s. m. (ré-zé-da — lat. *reseda*, formé de *resedare*, calmer, à cause des propriétés calmantes que les Romains attribuaient à cette plante, et de la formule dont ils accompagnaient son emploi : *reseda morbos*, calme le mal). Bot. Genre de plantes, de la famille des résédacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout le bassin méditerranéen et les régions tempérées de l'Afrique : *Le* RÉSÉDA *odorant est cultivé en abondance dans les jardins et sur les fenêtres.* (P. Duchartre.) *Le* RÉSÉDA *est estimé adoucissant et résolutif.* (V. de Bomare.) *Linné disait que l'odeur du* RÉSÉDA *était l'ambroisie.* (A. Karr.) ‖ *Réséda jaunissant*, Nom vulgaire de la gaude.

— Zooph. *Réséda marin*, Nom vulgaire d'un polype, le primnoa lépadifère.

— **Encycl.** Les *résédas* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, pennatifides, généralement découpées. Les fleurs, blanchâtres ou jaunâtres, groupées en panicule terminale plus ou moins compacte, présentent un calice de quatre à sept sépales inégaux, soudés à la base, persistants; une corolle de quatre à sept pétales inégaux, libres, les supérieurs palmés, les inférieurs entiers et très-petits; dix à trente étamines, insérées sur un disque charnu, oblique. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant au sommet et renfermant des graines nombreuses, petites et réniformes. Les espèces assez nombreuses de ce genre appartiennent pour la plupart au bassin méditerranéen, et quelques-unes s'avancent assez loin vers le Nord. Deux ou trois d'entre elles ont une certaine importance. Nous rappellerons d'abord, comme ayant fait l'objet d'un article spécial, le *réséda* tinctorial, vulgairement *gaude*. V. ce mot.

Le *réséda* odorant, appelé aussi *mignonnette* ou *herbe d'amour*, est une plante vivace, haute d'environ $0^{m},25$, à tiges rameuses, portant des feuilles un peu glauques et des fleurs vert blanchâtre, très-odorantes. Originaire du nord de l'Afrique, il est cultivé dans tous les jardins. On recherche surtout la variété à grandes fleurs, vulgairement, mais improprement, nommée *réséda double* ou *réséda en arbre;* ses tiges sont plus élevées, plus robustes; ses feuilles plus amples et un peu cloquées; ses fleurs plus grandes et formant des grappes plus volumineuses. Le *réséda* ne peut être conservé comme plante vivace que si on le renferme en serre ou en orangerie durant l'hiver. Quelquefois, cependant, il persiste plusieurs années, s'il est abrité par un mur et bien exposé au midi. Le plus souvent, il est cultivé comme plante annuelle, et il est répandu, non pour sa beauté, mais pour l'odeur suave de ses fleurs.

Le *réséda* croît à peu près dans tous les sols et à toute exposition. Il préfère néanmoins les terres un peu sèches, bien saines, exposées au soleil et au grand air. On le sème en place, en plein air, en mai et juin; il fleurit de très-bonne heure, et sa floraison se prolonge jusqu'aux gelées. Elle est bien plus riche si on a soin de couper les rameaux défleuris avant la maturité des capsules. Il est bien entendu qu'on doit au contraire laisser celles-ci se développer complètement sur les pieds destinés à servir de porte-graines. Souvent la plante se ressème d'elle-même, et les pieds ainsi obtenus sont plus vigoureux et plus florifères.

Le *réséda* est très-souvent cultivé en pot et constitue alors une des plantes les plus

répandues sur les marchés aux fleurs. On emploie pour cela le vieux terreau de couche pur ou mélangé avec de la bonne terre de potager. Quelques horticulteurs de Paris et des environs ont obtenu d'excellents résultats dans cette culture, qui est très-facile, mais demande quelques soins. En Angleterre, on obtient du *réséda* par des procédés spéciaux de culture et de taille, en petits buissons ou en arbustes qui peuvent vivre plusieurs années. Cette plante fait encore un très-bon effet dans les jardins paysagers, et on ne saurait trop l'y multiplier, car elle vient partout, près des habitations, dans les décombres et les rocailles, sur les coteaux et les vieux murs, le long des allées, sous les taillis peu épais, etc. Le *réséda* en pot est surtout très-populaire à Paris, où on le trouve fréquemment sur les fenêtres et les terrasses.

On a cherché à isoler le parfum du *réséda;* mais il est très-difficile de l'obtenir ainsi par la distillation, car la chaleur l'altère et le détruit; on a donc recours à des moyens détournés. Voici, d'après A. Dupuis et Réveil, ceux qu'emploient les parfumeurs, qui en font un très-grand usage. « On se sert de la macération ou de l'enfleurage, qui consistent : la première, à faire macérer les fleurs de *réséda* dans un corps gras et à exprimer fortement, en renouvelant l'opération plusieurs fois successivement, avec de nouvelles fleurs; le second, à interposer les couches de fleurs avec des flanelles imprégnées d'huile d'olive ou de noix de ben et à exprimer fortement. En saturant ainsi successivement les graisses ou les huiles par le principe odorant du *réséda*, on finit par isoler tout le parfum. Si, plus tard, on agite les graisses ou les huiles ainsi parfumées avec de l'alcool très-concentré, on obtient des esprits au *réséda* qui sont très-estimés. On peut encore isoler le parfum du *réséda* par le procédé de Milon, qui consiste à traiter les fleurs par le sulfure de carbone et à faire évaporer ensuite à une très-douce température; le parfum reste pour résidu. »

Le *réséda* jaune est une plante annuelle, très-commune dans nos campagnes; sa tige et ses feuilles renferment une matière colorante jaune, analogue à celle de la gaude, mais inférieure en quantité et en qualité; aussi n'en fait-on pas usage. Il a un port assez élégant pour mériter de figurer dans les jardins paysagers, observation qui s'applique d'ailleurs à la plupart des espèces. On peut citer encore le *réséda* blanc, grande et belle plante, à grappes florales blanchâtres; le *réséda* glauque, à feuillage d'un vert bleuâtre; le *réséda* raiponce, qui croît dans le midi de la France; le *réséda* étoilé ou sésamoïde, devenu, pour quelques auteurs, le type d'un genre spécial et auquel on a attribué des propriétés vulnéraires et détersives. On ne sait pas bien quelle est la plante désignée par les anciens sous le nom de *réséda*, et que l'on employait pour résoudre les apostumes et guérir les inflammations, en accompagnant son emploi de gestes et de paroles magiques. Il fallait, par exemple, répéter trois fois ces mots : *Reseda, morbos reseda, scis-ne, scis-ne quis hic pullos egerit?*

RÉSÉDACÉ, ÉE adj. (ré-zé-da-sé — rad. *réséda*). Bot. Qui ressemble au réséda.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, dont le type est le genre réséda.

— **Encycl.** La famille des *résédacées* renferme des plantes herbacées et des arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou découpées, munies de petites stipules glanduleuses. Les fleurs, hermaphrodites ou unisexuées, plus ou moins irrégulières, généralement d'un blanc verdâtre, sont disposées en grappes ou en épis accompagnés de bractées. Elles présentent un calice persistant, de quatre à sept sépales herbacés et plus ou moins inégaux; une corolle composée d'un même nombre de pétales alternant avec les sépales, rarement réduite à deux, quelquefois nulle; les pétales sont souvent formés de deux lames accolées, dont l'extérieure est plus ou moins découpée dans les pétales supérieurs, qui sont plus développés. A l'intérieur, on trouve un disque hypogyne, développé du côté supérieur en un urcéole; des étamines en nombre très-variable, à filets libres ou monadelphes, insérés à la base et au dedans du disque; un ovaire composé de trois à six carpelles, incomplétement repliés sur eux-mêmes et soudés entre eux, renfermant plusieurs ovules et surmontés chacun d'un style court terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule, plus ou moins ouverte au sommet, renfermant de nombreuses graines réniformes à test crustacé, recouvert d'un épiderme membraneux et à embryon entouré d'un albumen charnu très-mince.

Cette famille, qui a des affinités avec les capparidées, les cistinées, les euphorbiacées et les passiflorées, comprend les genres *réséda*, qui en est le type, ochradène, oligomère, astrocarpe et caylusée. Les *résédacées* sont répandues dans les contrées tempérées du globe et surtout au pourtour du bassin méditerranéen. Elles sont en général âcres et amères et renferment quelquefois des principes colorants employés en teinture. V. GAUDE.

RESÈGUE s. f. (re-sè-ghe). Pêche. Grande tessure de tramail dont se servent les pêcheurs dans la Méditerranée. ‖ On écrit aussi RESSAIGUE.

RÉSELEUSE s. f. (ré-ze-leu-ze — du v. fr. *resel*, réseau). Techn. Ouvrière en dentelle dont la spécialité consiste à faire le réseau ou tulle qui doit supporter les fleurs et à exécuter différents dessins composant la dentelle.

RESENA, ancienne ville de la Mésopotamie, près de laquelle Gordien III battit Sapor en 243. C'est aujourd'hui RAS-EL-AIN.

RESENDE (Garcia DE), historien et poëte portugais, né à Evora vers 1470, mort vers 1560. Il fut page, secrétaire intime et gentilhomme du palais de Jean II. On lui doit d'intéressants mémoires sur ce prince : *Lyvro das obras de Garcia de Resede, que trata da vida e grandissimas virtudes, etc., del rey D. João o segundo* (1545, in-fol. goth. à 2 col.), souvent réédité, et un fameux recueil des poëtes du XVIe siècle, qui passe avec raison pour une des raretés bibliographiques de notre temps : *Cancioneiro geral* (Lisbonne, 1516, pet. in-fol.). Cet ouvrage, très-recherché, renferme les poésies de deux cent quatre-vingt-six auteurs.

RESENDE (André DE), antiquaire portugais, né à Evora en 1498, mort en 1573. Après avoir été professeur à Coïmbre, il se rendit en France, où il entra dans les ordres, puis passa à Louvain, à Bruxelles, prit part, en 1529, à une expédition contre les Turcs et, de retour en Portugal, fut nommé précepteur des frères du roi Jean III. Resende reçut un canonicat et plusieurs bénéfices en récompense du zèle qu'il mit à remplir ces fonctions. Il travailla à la réforme des études dans le royaume et ouvrit une école d'où sont sortis plusieurs hommes distingués. Le plus important de ses ouvrages a été publié après sa mort sous ce titre : *De antiquitatibus Lusitaniæ* (Evora, 1593, in-fol.). Il a composé, en latin et en portugais, une multitude d'autres écrits, dont beaucoup ne contiennent qu'un petit nombre de pages d'impression, et dont le plus intéressant est intitulé *Historia da antiguidade da cidade de Evora* (1533).

RESENIUS (Pierre), savant danois, né à Copenhague en 1625, mort dans la même ville en 1688. Il exerça d'abord les fonctions de régent au gymnase de Copenhague, puis visita Leyde, la France, l'Espagne et l'Italie et se fit recevoir docteur en droit à Padoue en 1653. De retour dans sa ville natale, il devint professeur de morale (1657), de droit (1662), président ou maire de Copenhague (1672) et conseiller d'Etat. Resenius s'occupa de recherches historiques et philologiques et recueillit un grand nombre de documents concernant les antiquités scandinaves. Nous citerons parmi ses écrits : *Edda Islandorum, anno* 1215 (Copenhague, 1665, in-4°); *Philosophia antiquissima norvago-danica, dicta Voluspa* (1673, in-4°); *Inscriptiones havnienses latinæ, danicæ et germanicæ* (1668, in-4°); *Jus aulicum regum Norvagorum* (1673, in-4°); *Chronique du roi Frédéric II* (1680, in-fol.), en danois; *Jura antiqua civitatum Daniæ, Hafniensis et Ripensis, latine, danice et germanice* (1683, in-8°); *Recueil des lois de Christian II* (1684, in-4°), etc. Resenius a aussi publié le *Lexicon islandicum* de Gudmund (1683, in-4°).

RÉSÉQUER v. a. ou tr. (ré-sé-ké — rad. *résection*. Change l'*é* fermé de *sé* en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je résèque; qu'il résèque;* excepté au fut. et au cond. : *Je réséquerai; il réséquerait*). Chir. Pratiquer une résection.

RÉSERVATAIRE adj. (ré-zèr-va-tè-re — rad. *réserve*). Législ. Celui, celle à qui est attribuée une réserve dans un héritage : *Héritier* RÉSERVATAIRE. ‖ Substantiv. : *Un* RÉSERVATAIRE.

RÉSERVATION s. f. (ré-zèr-va-si-on — rad. *réserver*). Dr. can. Action par laquelle on réserve; ne se dit guère que du droit en vertu duquel le pape, dans les pays d'obédience, se réserve la nomination, la collation de certains bénéfices lorsqu'ils viennent à vaquer.

— Pratiq. Se dit quelquefois des droits qu'on s'est réservés dans un acte : *Sans préjudice de ses autres demandes et* RÉSERVATIONS. (Acad.)

RÉSERVE s. f. (ré-zèr-ve — du lat. *reservare*, conserver). Action de réserver : *Dans ce contrat, il a fait plusieurs* RÉSERVES. *Il a donné sa terre à ferme sans faire aucune* RÉSERVE. *Il a fait donation de son bien sous la* RÉSERVE *d'une pension. Il a loué sa maison avec* RÉSERVE *de résilier en cas de vente.* (Acad.) *Tel est l'esprit de tous les traités, sauf les* RÉSERVES *apportées successivement depuis l'année* 1648. (Proudh.)

— Chose réservée : *Les* RÉSERVES *de sa terre montent plus haut que ce qui est affermé.* (Acad.) *La parcimonie augmente le pécule du pauvre; l'épargne, la* RÉSERVE *du travailleur; l'économie, la fortune du riche.* (Descuret.)

. . . Ma *réserve* à moi dépasse mille francs.
DE LAVILLE.

— Fig. Restriction : *L'amitié n'admet point de* RÉSERVE. (Mme Riccoboni.)

— Discrétion, circonspection, retenue : *Il affecte une grande* RÉSERVE; *il ne parle point, mais il écoute.* (Mme de Sév.) *Il oppose ses raisons, en présentant les arguments de l'évidence avec la* RÉSERVE *du doute.* (Maury.) *Dans toutes les situations, la plus rigoureuse* RÉSERVE *convient aux femmes.* (Mme de Staël.) *L'égoïsme moderne a l'art de louer toujours, dans chaque chose, la* RÉSERVE *et la modération.* (Mme de Staël.) *La* RÉSERVE *est la dignité de la force, quand elle n'est pas l'art de cacher la faiblesse.* (Latena.) *Plus une femme témoigne de* RÉSERVE *et plus elle attire.* (La Rochef.-Doud.) *Il y avait en lui un mélange de bonhomie et de* RÉSERVE *qui n'était ni sans grâce ni sans dignité.* (L. Reybaud.) *Le révérend garda, sur ce point seul, toute la* RÉSERVE *anglaise.* (G. de Nerv.) *L'affection commande la* RÉSERVE, *mais n'interdit pas la vérité.* (Guizot.) *La* RÉSERVE *est sans doute une bonne chose; mais, poussée trop loin, elle devient un mensonge déguisé.* (Tax. Delord.) *La froide* RÉSERVE *d'un méchant est plus à craindre que ses menaces.* (Latena.)

— Art milit. Partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent : *Appeler la* RÉSERVE, *une partie de la* RÉSERVE. *Nombreuse* RÉSERVE. *Être, mettre à la* RÉSERVE. ‖ En ce sens, on dit aussi ARMÉE DE RÉSERVE. ‖ *Corps de réserve* ou simplem. *Réserve*, Troupes que le chef d'une armée défensive réserve un jour de bataille, afin de les faire agir dans un moment décisif : *Le* CORPS DE RÉSERVE, *la* RÉSERVE *n'a point donné, a donné à propos. Faire avancer la* RÉSERVE. *Ce sont les* RÉSERVES *qui gagnent les batailles.* ‖ Dans les villes de garnison, Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer et qui est réunie seulement pour attendre des ordres.

— Mar. Certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui sont trop désemparés pour conserver leur poste. ‖ Vieux vaisseau rasé qu'on emploie dans un port comme une espèce de magasin ambulant.

— *Se tenir sur la réserve*, Se tenir sur ses gardes.

— Loc. adv. *Sans réserve*, Sans exception, sans restriction : *Il lui a laissé tous ses biens* SANS RÉSERVE. *J'ai en lui une confiance* SANS RÉSERVE. *Parlez-moi* SANS RÉSERVE, SANS *nulle* RÉSERVE, SANS *aucune* RÉSERVE. (Acad.) *Quand je me fie à quelqu'un, je le fais* SANS RÉSERVE. (Montesq.) *Si peu que vous doutiez de ma docilité* SANS RÉSERVE, *essayez-la sans m'épargner.* (Fén.)

— *Sous toute réserve*, En faisant la part de toute opposition, de toute rectification : SOUS TOUTE RÉSERVE *et sauf toute objection, l'Académie decerne le prix à cet utile travail.* (Villem.) *L'expérience est, par sa nature, essentiellement incertaine; il est beau d'y croire, mais* SOUS TOUTE RÉSERVE. (E. Bersot.)

— *En réserve*, A part, de côté : *Il a mis une forte somme* EN RÉSERVE. *Cet avocat a toujours quelque argument* EN RÉSERVE. (Acad.) *Les dieux ont des prodiges* EN RÉSERVE *pour ceux qui les invoquent.* (Boufflers.) *Fontenelle avait toujours cinquante louis d'or* EN RÉSERVE *destinés à des actes de bienfaisance.* (Sallent.) *Parmi les châtiments que l'histoire tient* EN RÉSERVE, *il faut compter la parodie.* (L. Ulbach.)

Notre esprit a toujours quelque mais *en réserve.*
DESTOUCHES.

— Loc. prépos. *A la réserve de*, A l'exception de : *Il a vendu tous ses biens,* À LA RÉSERVE D'*une petite maison. Il a fort bien reçu tout le monde,* À LA RÉSERVE D'*un tel.* (Acad.) A LA RÉSERVE DE *quelque ami qui en a été le ministre ou le témoin nécessaire, les plus intimes amis de M. Le Tellier ont ignoré ses aumônes.* (Boss.)

— Loc. conjonct. *A la réserve que*, Excepté que : *Je suis hors d'affaire,* À LA RÉSERVE QUE *j'ai les bras, les mains, les jarrets, les pieds gros et enflés.* (Mme de Sév.)

— Sylvic. Arbres isolés ou en massif qu'on laisse sur pied, dans l'exploitation d'une coupe, pour qu'ils parviennent à un âge plus avancé et acquièrent de plus grandes dimensions : *La formation des* RÉSERVES *ne doit avoir lieu que dans les bois en bon fond.* (Dict. d'agric.) ‖ On dit aussi ARBRES DE RÉSERVE.

— B.-arts. Partie qu'on laisse en blanc, dans certains procédés de peinture et de dessin, comme l'aquarelle et le lavis.

— Grav. Dissolution d'une matière résineuse destinée à protéger, à réserver une partie de la planche.

— Chasse. Canton qui est réservé pour celui à qui la chasse appartient : *Ils sont venus chasser sur ma* RÉSERVE.

— Jurispr. *Réserve légale*, Portion de biens que la loi déclare non disponibles, en les réservant à certains héritiers. ‖ *Réserve de disposer*, Réserve qui a lieu quelquefois de la part du donateur, relativement à un objet compris dans la donation ou à une somme fixe sur les biens donnés. ‖ *Réserve de droits et actions*, Clause par laquelle on indique dans les actes qu'un objet est en dehors de la convention qu'ils renferment et qu'on ne renonce pas au droit de le réclamer plus tard.

— Anc. cout. *Réserve coutumière*, Portion de bien que les coutumes réservaient aux héritiers naturels. ‖ *Réserve à partage*, Se disait, dans la coutume de Normandie, de la faculté qui était accordée au père et à la mère de faire cesser l'exclusion de succession prononcée contre leurs filles par la loi locale.

— Hist. S'est dit de certaines prérogatives des empereurs d'Allemagne, qu'ils ne partageaient point avec les États de l'Allemagne. ‖ *Réserve ecclésiastique*, Clause du traité d'Augsbourg, par laquelle, tout en abandonnant les biens sécularisés avant la paix, les catholiques stipulèrent qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir et que tout possesseur des terres ecclésiastiques de l'empire qui embrasserait le protestantisme perdrait ses dignités et ses bénéfices.

— Dr. can. *Réserve ecclésiastique*, Part réservée à celui des enfants qui avait reçu les ordres. ‖ *Réserves apostoliques*, Rescrits et mandats par lesquels les papes se réservaient la nomination et la collation de certains bénéfices vacants, avec défense de procéder à l'élection ou à la collation de ces bénéfices, sous peine de nullité : *Les* RÉSERVES *ont été abolies en France par le concordat fait entre Léon X et François Ier.*

— Theol. Application faite en ce qui concerne les cas reservés : *Je vous avoue qu'à la vérité je ne sais pas bien si la* RÉSERVE *a lieu à l'égard des religieuses.* (Boss.)

— Liturg. Hosties consacrées que l'on conserve pour la communion des malades et des fidèles qui communient aux messes où la consécration des hosties n'a point eu lieu.

— Comm. *Commerce de réserve*, Spéculation qui consiste à acheter des marchandises à une époque où elles sont abondantes et à bas prix, pour les revendre quand elles redeviendront rares et chères.

— Jeux. Tromperie qui consiste à dissimuler certaines cartes, en les distribuant, pour les glisser dans son jeu. ‖ Au jeu de dominos, Ensemble des dés qui restent quand tous les joueurs se sont servis. ‖ On dit aussi le TALON ou la CUISINE.

— Techn. Substances qu'on applique sur certaines parties des toiles, pour empêcher qu'elles ne prennent la couleur bleue de la cuve d'indigo, de manière à obtenir des dessins blancs ou colorés sur le fond bleu. ‖ Partie d'une poterie composée qui n'a point été couverte de glaçure : *Pour faire les* RÉSERVES, *on enduit de suif, de graisse fondue ou d'huile, avant le glaçage, les portions de la pièce qui doivent rester mates, les substances vitrifiables ne se fixant point là où se trouve un corps gras. Les* RÉSERVES *servent à produire des ornements de forme et de dimension variables à l'infini.*

— s. f. pl. Jurispr. Protestations faites par une partie contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle. ‖ Par anal. *Faire ses réserves*, Faire entendre qu'on ne partage pas entièrement une opinion et qu'on expliquera ensuite les causes de son dissentiment.

— **Syn. Réserve, discrétion, retenue.** V. DISCRÉTION.

— **Réserve (à la), excepté, à l'exception de.** V. EXCEPTÉ.

— **Encycl.** Jurispr. La *réserve* légale est, selon l'expression de M. Valette, « une succession *ab intestat* protégée, défendue contre des libéralités excessives. » D'après l'article 1004 du code civil, « lorsqu'au décès du testateur il y a des héritiers auxquels une quotité de ses biens est réservée par la loi, ces héritiers sont saisis de plein droit, par sa mort, de tous les biens de la succession, et le légataire universel est tenu de leur demander la délivrance des legs compris dans le testament. » Ainsi donc, quand un réservataire est en concours avec un légataire universel, il a la saisine; et cette saisine, il l'a par l'effet du décès, il l'a et ne peut l'avoir qu'en qualité d'héritier.

— I. NOTIONS HISTORIQUES. Avant d'étudier les principes que notre législation moderne a proclamés sur ce point, voyons rapidement quelles furent, dans notre ancienne jurisprudence, les règles admises en ce qui touche la *réserve*. Dans notre France ancienne, les provinces de droit écrit, suivant la tradition romaine, avaient admis que l'enfant avait droit à une légitime, *jure sanguinis*, lors même qu'il n'accepterait pas la succession. Dans ces provinces, la légitime était considérée moins comme une quote-part de l'hérédité que comme une portion de biens attribuée à chacun des légitimaires individuellement, en vertu des liens du sang. Les provinces où était en vigueur le droit coutumier admettaient parallèlement deux institutions qu'il importe de ne pas confondre, car il existe entre elles de notables différences. La légitime des provinces coutumières était encore la légitime romaine; comme elle, son but était d'empêcher une exhérédation complète. Mais elle différait de la légitime romaine en ce qu'elle était accordée *jure heredis*. L'enfant ne pouvait la réclamer que s'il était héritier de son père; alors, il la prenait dans la succession. La *réserve* coutumière avait un tout autre but : celui de la conservation des propres dans les familles. Chacun pouvait librement disposer de ses meubles et de ses immeubles acquêts; mais il ne pouvait disposer que de la cinquième partie de ses propres; les autres quatre cinquièmes formaient la *réserve* coutumière. Cette *réserve* différait encore de la légitime romaine : 1° en ce qu'elle avait été créée au profit de tous

les parents, même en ligne collatérale; 2° en ce qu'elle formait une partie de la succession et ne pouvait être réclamée que par celui qui l'acceptait. Le voisinage de cette institution nationale altéra peu à peu et profondément le caractère de la légitime romaine. Dans la législation intermédiaire, la loi du 17 nivôse an II vint faire table rase de la *réserve* coutumière et abolit toutes les mesures qui favorisaient la conservation des propres. Quant à la légitime, elle la grossit outre mesure, au point d'enlever au père de famille toute liberté de disposer de ses biens. Cette loi était excessive; elle empêchait, en effet, le père de famille de faire même des libéralités de peu d'importance, de récompenser la piété filiale et de punir l'ingratitude; car les biens que la loi de nivôse an II lui permettait de donner, il ne pouvait les donner par préciput et hors part à ses enfants, venant à sa succession. La loi du 5 germinal an VIII vint permettre les legs par préciput de la quotité disponible. A l'époque où le code fut rédigé, la *réserve* était composée des neuf dixièmes des biens appartenant au *de cujus*, s'il laissait des enfants, et des quatre cinquièmes, s'il ne laissait que des collatéraux. Les articles 913, 914 et 915 du code civil n'ont été adoptés qu'après plusieurs changements de rédaction et des discussions assez longues, qui portèrent sur les personnes au profit desquelles serait admise la *réserve* et sur sa quotité.

— II. DES PERSONNES QUI ONT DROIT À LA RÉSERVE. Les parents en ligne directe, ascendante et descendante, sont les seuls auxquels le code civil attribue une *réserve*. Les collatéraux, frères, sœurs, neveux, nièces, etc., ne jouissent d'aucune *réserve*. L'article 913 détermine les enfants qui doivent avoir une *réserve*, et il ne parle que des enfants légitimes; et l'article 914 nous dit que « sont compris dans l'article précédent, sous le nom d'enfants, les descendants en quelque degré que ce soit... » Des doutes se sont élevés sur le point de savoir : 1° si une *réserve* est due à l'enfant adoptif; 2° si elle est due à l'enfant naturel reconnu. 1° L'enfant adoptif a-t-il droit à une *réserve?* La solution paraît résulter bien clairement de l'article 350, aux termes duquel l'enfant adoptif a sur la succession de l'adoptant les mêmes droits que l'enfant légitime. L'enfant adoptif a donc droit à une *réserve*, qui doit être calculée comme celle de l'enfant légitime. 2° L'enfant naturel reconnu a-t-il droit à une *réserve?* Cette question a été vivement controversée, et l'on a soutenu que l'enfant naturel reconnu n'avait pas droit à la *réserve*. On se fondait sur l'article 913, qui n'accorde ce droit qu'à l'enfant légitime. Cette controverse n'existe plus et on est d'accord aujourd'hui pour lui attribuer ce droit. Les descendants ou les ascendants n'ont droit à la *réserve* qu'autant qu'ils se trouvent appelés à la succession. Il suffit, pour que les descendants aient droit à la *réserve*, qu'ils arrivent à la succession; il importe peu que l'hérédité leur ait été déférée par le décès même du *de cujus* ou qu'elle ne leur ait été dévolue que par suite de la renonciation ou de l'indignité de descendants plus proches qui les auraient exclus s'ils avaient pu accepter l'hérédité. Quant aux ascendants, ils n'ont droit à la *réserve* qu'autant que le *de cujus* n'a laissé ni descendants ni frère ou sœur qui, en arrivant à la succession, les en eussent écartés d'une manière absolue. Ainsi, la renonciation ou l'indignité des descendants ou des frères et sœurs ne saurait donner ouverture à une *réserve* au profit des ascendants, *réserve* à laquelle ils n'avaient pas droit lors de l'ouverture de la succession.

A l'article QUOTITÉ DISPONIBLE, nous avons déjà parlé de la *réserve* des descendants et des ascendants. Nous n'en parlerons donc ici que sommairement. Le montant de la *réserve* des descendants est de la moitié des biens du disposant, si celui-ci ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; des deux tiers, s'il laisse deux enfants, et des trois quarts, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre (article 913). La *réserve* des petits-enfants ou des descendants d'un degré ultérieur est la même que celle à laquelle auraient droit les enfants du premier degré qu'ils représentent.

Le montant de la *réserve* des ascendants est invariable. Elle est d'un quart pour chaque ligne et elle y est recueillie par l'ascendant ou les ascendants les plus proches. Ainsi, soit un ascendant dans chaque ligne, la *réserve* est de moitié; soit, au contraire, plusieurs ascendants dans la même ligne, la *réserve* est d'un quart. D'après l'article 915 *in fine*, « les ascendants auront seuls droit à cette *réserve*, dans tous les cas où un partage avec des collatéraux ne leur donnerait pas la quotité de biens à laquelle elle est fixée. »

— III. DU DROIT DE SUCCESSION QUANT À LA RÉSERVE. La *reserve*, avons-nous dit, est le droit héréditaire des parents en ligne directe, en tant qu'il est garanti, jusqu'à concurrence d'une certaine quotité de biens, contre les libéralités de la personne à la succession de laquelle ils sont appelés par la loi. De là il résulte : 1° que ce droit ne s'ouvre que par la mort de la personne sur le patrimoine de laquelle il porte; 2° que ceux auxquels la loi attribue la *réserve* ne peuvent y prétendre qu'en qualité d'héritiers et n'y ont, dès lors, aucun droit lorsqu'ils ont renoncé à la succession ou lorsqu'ils en ont été exclus comme indignes. Ainsi donc le réservataire renonçant ou indigne ne peut réclamer la part qu'il aurait eue dans la *réserve* s'il était arrivé à la succession, ni, quoique la question soit discutée, retenir par voie d'exception la portion qu'il aurait eue dans la *réserve* s'il s'était porté héritier.

— Art milit. *Armée de réserve*. Dans l'antiquité, les Perses, les Grecs et les Romains avaient des troupes de *réserve*. Il en fut de même sous l'ancienne monarchie française, où, dans les moments critiques et périlleux, on convoquait l'arrière-ban, qui constituait des troupes de *réserve* plus ou moins disciplinées. Après l'organisation des compagnies d'ordonnance sous Charles VII, on n'appela l'arrière-ban sous les drapeaux que lorsque les compagnies d'ordonnance et les francs-archers formaient un effectif tout à fait insuffisant; on le considérait comme rendant peu de services. Pendant les guerres religieuses, l'arrière-ban fut si vilipendé « que partout on s'en mocquait, » dit de La Noue. Il tomba même si bas dans l'opinion publique, que le cardinal de Richelieu, dans son testament, dit qu'il ne faut point se servir de cette milice. Aussi Louis XIV ne s'en servit-il guère, même dans ses plus pressants besoins. La dernière fois qu'on le convoqua, ce fut en 1674, et il rendit si peu de services que l'on se promit bien de n'y avoir jamais recours à l'avenir. L'arrière-ban avait, en effet, de grands défauts; il s'y trouvait peu d'hommes qui eussent servi dans leur jeunesse et qui connussent la discipline militaire. N'étant que peu ou point habitués au maniement des armes, ils manquaient de solidité et l'on ne pouvait compter sur leur bravoure. La République ne songea point à ressusciter l'arrière-ban. Pour défendre la patrie attaquée de toute part, elle improvisa ces armées héroïques qui se composèrent de toutes les forces vives de la nation, réunies par la voie de la réquisition. L'Empire, poussé par le désastreux vertige des conquêtes, ne s'occupa qu'à former des armées actives toujours prêtes à marcher. La Restauration fut le premier gouvernement en France qui essaya d'organiser une *réserve*. Le maréchal Gouvion, ministre de la guerre, donna ce nom à une sorte d'armée dormante, composée de soldats rendus à la vie privée, mais ne jouissant que d'une demi-libération. Les vieux soldats de l'Empire en furent le noyau. Ces vétérans devaient, comme on disait alors pompeusement à la tribune, être, dans des circonstances extrêmes, « l'arrière-garde de l'armée et l'avant-garde de la nation. » Mais on ne tarda pas à abandonner ce système et l'on incorpora les vétérans dans l'armée active. Cette sorte de *landwehr* devait se composer de soldats ayant satisfait aux lois du service ordinaire, mais astreints à un service extraordinaire pendant un temps déterminé.

En 1832, on donna le nom de *réserve* aux troupes de jeunes soldats tombés au sort, mais que l'on n'appelait pas sous les drapeaux. L'année suivante, le maréchal Soult essaya de créer un nouveau système. Il voulut organiser la *réserve* d'un mélange de recrues et de vieux soldats; mais on ne prenait aucune mesure pour discipliner les recrues; de sorte que, en cas de levée, la *réserve* se fût composée simplement d'hommes dépourvus de toute instruction militaire et complétement incapables de supporter les fatigues de la guerre. Aussi la tentative du maréchal Soult n'aboutit-elle à aucun résultat. Cependant le projet de créer pour la France une armée qui, tout en restant dans ses foyers et en ayant une organisation à part, pût, à un moment donné, se trouver prête à combattre, était devenu l'une des questions les plus importantes de notre organisation militaire. « Si les armées gagnent les batailles, disait-on avec un éminent homme de guerre, les *réserves* sauvent les empires; » et l'on se mit à élaborer de nombreux projets de réorganisation militaire, qui étaient pour la plupart impolitiques ou incapables de remplir le but que l'on s'était proposé. Un décret du mois de janvier 1861 ordonna qu'à l'avenir une certaine portion du contingent des conscrits resterait dans ses foyers et que cette portion serait astreinte à l'exercice militaire pendant trois années, mais en hiver seulement et pendant quelques mois. Cette portion de contingent devait se réunir aux chefs-lieux de département ou d'arrondissement, pour y recevoir les premières notions du maniement des armes. Ce décret resta à peu près lettre morte. A la suite de la ruineuse expédition du Mexique, l'armée était restée dans un état d'affaiblissement et de désorganisation pitoyable, bien que les sommes votées pour le budget de la guerre ne fissent que s'accroître. Les foudroyantes victoires que la Prusse remporta sur l'Autriche en 1866, grâce à l'admirable organisation de ses armées actives et de sa landwehr ou armée de *réserve*, firent comprendre à tous les hommes clairvoyants la nécessité de réorganiser de fond en comble notre armée. Ce fut alors que le maréchal Niel, ministre de la guerre, présenta le projet de loi qui créa la garde nationale mobile et fut voté en 1868; mais, avec son incurie habituelle, le gouvernement de l'Empire ne fit absolument rien pour organiser, armer et instruire cette armée de *réserve*, dont on se borna à nommer les officiers, et qui n'exista que sur le papier. Bien que rien ne fut prêt et que l'armée active elle-même ne présentât qu'un effectif dérisoire, Napoléon III n'hésita pas, au mois d'août 1870, à déclarer la guerre à la Prusse et à déchaîner sur la France désarmée la plus désastreuse des invasions. Cette funeste guerre vint cette fois démontrer surabondamment à tous les yeux la nécessité d'une complète réorganisation de nos forces militaires, et ce fut l'organisation prussienne plus ou moins modifiée qu'on prit pour type. La loi de recrutement du 27 juillet 1872 institua deux *réserves :* la *réserve* de l'armée active, dont le service est de quatre ans, et la *réserve* de l'armée territoriale (qui elle-même n'est qu'une grande *réserve*), dont le service est de six ans. D'après cette loi, la *réserve* de l'armée active est composée de tous les hommes de vingt-cinq à vingt-neuf ans, propres à un des services de l'armée et compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active. Les hommes qui font partie de cette *réserve* restent immatriculés d'après le mode prescrit par la loi d'organisation du 24 juillet 1873. Le rappel de la *réserve* de l'armée active peut être fait d'une manière distincte et indépendante pour l'armée de terre et pour l'armée de mer; il peut également être fait par classe, en commençant par la moins ancienne. Les hommes faisant partie de la *réserve* de l'armée active sont assujettis, pendant leur temps de service, à prendre part à deux manœuvres, dont la durée ne peut dépasser quatre semaines. Ils peuvent se marier sans autorisation et, s'ils ont quatre enfants vivants, ils passent de droit dans l'armée territoriale. Quant à la *réserve* de l'armée territoriale, elle est composée des hommes de trente-quatre à quarante ans qui ont accompli le temps de service pour cette armée. Elle est formée par régions déterminées et, d'après la loi du 24 juillet 1873, n'est appelée à l'activité qu'en cas d'insuffisance des ressources fournies par l'armée territoriale. En cas de mobilisation, elle peut être affectée à la garnison des places fortes, aux postes et lignes d'étapes, à la défense des côtes, des points stratégiques; elle peut aussi être formée en brigades, divisions et corps d'armée destinés à faire campagne. Lorsqu'elle est mobilisée, elle est soumise aux lois et règlements qui régissent l'armée active et lui est assimilée pour la solde et les prestations de toute nature.

La loi du 13 mars 1875, qui a fixé les cadres de l'armée active et de l'armée territoriale, a créé un cadre d'officiers de *réserve* servant au titre auxiliaire, cadre destiné à fournir à toutes les armes et à tous les services, dans chaque corps d'armée, le personnel de complément nécessaire à la mobilisation de l'armée active. Ces officiers rentreront autant que possible dans les corps de troupes ou dans les services auxquels ils appartenaient pendant leur activité. Ils sont nommés, dans certaines catégories énumérées par les articles 39 et 40 de la loi du 13 mars 1875 par le président de la république, sur la proposition du ministre de la guerre, qui les répartit dans les différents corps ou services de chaque région selon les besoins. A grade égal, les officiers, fonctionnaires et agents de l'armée active ont le commandement sur les officiers de *réserve*. Les officiers de *réserve* n'ayant pas servi dans l'armée active ne peuvent, dans aucun cas, exercer les fonctions soit de chef de corps ou de service soit de commandant de dépôt; à l'expiration de leur temps de service dans l'armée active et sa *réserve*, les officiers de *réserve* passeront dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, à moins qu'ils n'obtiennent du ministre de la guerre l'autorisation d'être maintenus dans le cadre des officiers de *réserve*. Les officiers qui auront été maintenus dans le cadre des officiers de *réserve* pourront encore, à l'expiration de leurs vingt années de service exigées par la loi, être conservés sur leur demande dans ce cadre, pourvu qu'ils continuent à remplir les conditions d'aptitude nécessaires. V. RECRUTEMENT et ARMÉE, ce dernier mot dans le *Supplément*.

— *Corps de réserve*. Dans les opérations de guerre, les corps de *réserve* ont pour objet d'influer sur l'issue d'un combat par leur présence, de se porter rapidement sur tout lieu où l'ennemi semble remporter quelque avantage, de décider le succès de la bataille par leur arrivée rapide et opportune, de frapper les derniers coups sur un ennemi déjà fatigué ou à demi vaincu, enfin de protéger la retraite si l'armée est défaite et l'ennemi victorieux. La *réserve* se compose généralement des meilleures troupes, de celles qu'on ne veut engager qu'au moment où il faut frapper un coup décisif. Dès qu'il y eut des armées organisées, il y eut aussi des troupes d'élite qui ne donnèrent que rarement et seulement dans les moments difficiles où leur action devenait absolument nécessaire. L'emploi des *réserves* remonte à une haute antiquité. Xénophon nous montre les Perses s'en servant avec une habileté extraordinaire, et il nous apprend que Cyrus avait à Thymbrée une arrière-garde composée de ses meilleures troupes auxquelles on avait donné pour mission de veiller sur les avant-lignes et, si elles paraissaient faiblir, de tuer les fuyards. A l'exemple des Perses, les Lacédémoniens employèrent les *réserves* avec art. Tous les autres Grecs les imitèrent. Les Carthaginois s'en servirent avantageusement contre les Romains. Ceux-ci ne tardèrent point à profiter des leçons que leurs terribles adversaires leur donnaient. Les princes d'abord, et plus tard les triaires, furent la *réserve* de leurs légions. Bientôt même les *réserves* romaines devinrent une armée à part, composée de toutes les armes et qui avait pour but de réparer par une attaque précipitée, imprévue, le désavantage d'une première attaque. De tous les généraux romains, le plus habile fut certainement César. Il dut en partie ses succès à la manière adroite dont il employait la *réserve*. Ainsi, à la bataille de Pharsale, l'apparition de son corps de *réserve* au moment où la victoire semblait indécise jeta l'ennemi dans le plus grand désordre. Mais, avec la décadence romaine, on oublia fréquemment combien étaient nécessaires les *réserves*. Végèce en fut frappé; il recommanda l'usage d'une seconde ligne tenue en *réserve*, convaincu que les *réserves* de cavalerie et d'infanterie peuvent contribuer puissamment au gain des batailles. Les agathoerges ont formé dans la milice des Byzantins une classe de cavalerie destinée à la *réserve*. Pendant l'invasion des barbares, on vit disparaître à peu près complétement toutes les notions admises dans l'art militaire. Cependant le général Narsès, ayant à combattre les Gallo-Francs, se conduisit avec une science consommée, se servant de son infanterie comme corps de bataille et de sa cavalerie comme corps de *réserve*. Les Francs, supérieurs en nombre, s'étant précipités avec une fureur aveugle sur les troupes de Narsès, les enfoncèrent du premier choc et marchèrent vers le camp ennemi pour le piller. Narsès fit alors avancer sa cavalerie masquée jusque-là par des broussailles. Cette cavalerie, tournant les Francs qui ne songeaient qu'à avancer, les prit en flanc au moment où, haletants de leur première attaque, ils n'avaient point songé à se reformer en ordre et marchaient en tumulte, et, grâce à cette *réserve* habilement ménagée, Narsès remporta une victoire complète. Pendant longtemps, au moyen âge, on apprécia fort peu les avantages des *reserves*. On s'en servit, sans l'avoir voulu, à la bataille où Charles-Martel défit les Sarrasins. Dans cette célèbre bataille, le duc d'Aquitaine, accourant avec ses troupes au moment où le combat était dans toute sa chaleur, fit pencher la victoire du côté des Francs. On n'en continua pas moins à ne pas se servir de *réserves* dans les armées françaises. Les Anglais en connurent seuls l'emploi et leur durent en partie leurs avantages. Froissart dit qu'Edouard d'Angleterre avait, à Crécy, distribué son armée en trois corps, les gendarmes « étant dans le fond de la bataille. » Dans le récit d'une autre bataille, le même historien dit positivement que les Anglais y avaient un corps de *réserve* à cheval, commandé par le comte de Warwick, « pour réconforter les bataillons qui branleraient. » Selon quelques historiens, la bataille de Dreux donna le premier spectacle de l'emploi d'une *réserve* française, mais cette *réserve* n'était point absolument comparable à celle des anciens, car, avec les armes à feu, les corps qui composent les *réserves* doivent être tenus éloignés du champ de bataille, tandis qu'autrefois elles faisaient presque partie des lignes, dont elles n'étaient séparées que par quelques broussailles ou par un accident de terrain de peu d'importance. Le succès de la *réserve* à la bataille de Dreux amena l'usage de diviser les armées en trois corps, savoir : l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde ou troisième ligne. Cette méthode avait été introduite en France par les Suisses et n'avait point été acceptée sans être vivement discutée par les tacticiens d'alors. Guise le Balafré et Coligny désapprouvaient, au dire de Brantôme, l'emploi des *réserves*. Mais leur désapprobation ne put empêcher l'introduction en France d'une méthode imitée de l'antiquité et qui présentait d'incontestables avantages. Henri IV, imitant les Suisses, employa les *réserves* dans presque tous les combats qu'il donna. Mais toujours ces *réserves* se composaient de cavalerie, troupe d'élite à laquelle on ne pouvait comparer l'infanterie de cette époque. L'infanterie formait le gros, la masse des armées. Les Suisses, réputés pour leur bravoure et leur solidité sur le champ de bataille, formaient souvent l'arrière-garde ou corps de *réserve*. Aussitôt, l'usage des *réserves* se répandit dans toute l'Europe. Louis XIV en admit l'emploi; mais, à ce qu'il paraît, il n'en considérait pas le besoin comme absolu, bien que presque tous ses généraux fussent d'un avis contraire. Les historiens nous apprennent qu'à cette époque, lorsqu'on formait une *réserve*, on la tenait à une distance double de celle qui espaçait la première et la seconde ligne. Ainsi, la *réserve* était en arrière, à une distance de six cents pas environ. Pendant les batailles de la République et de l'Empire, le succès fut dû très-fréquemment à l'à-propos avec lequel on sut employer la *réserve*. Bonaparte, qui était passé maître en cet art et qui lui devait la plupart de ses victoires, en fut aussi la victime. Qui ne sait, en effet, qu'à la bataille de Waterloo, le général Blücher, entrant en ligne au moment où les troupes anglaises, fatiguées d'un long combat, sem-

blaient prêtes à plier, fit pencher la balance du côté des alliés et leur assura la victoire?

— Techn. On appelle *réserves*, dans la peinture, la teinture ou l'impression, les places qui sont préparées de telle sorte qu'elles ne sont point couvertes par la couleur ou la teinture et forment ainsi un dessin d'une coloration différente. On se sert parfois de ce procédé dans la décoration, mais surtout dans les lavis et aquarelles, dans la peinture des stores et écrans, dans la teinture d'étoffes et dans l'impression sur étoffes et papiers peints. Son nom vient de ce que, en effet, on réserve le fond qui, dans la plupart des cas, devient le dessin, tandis que la couche de couleur ou de teinture forme un fond nouveau; dans d'autres cas, le fond ainsi réservé fait partie du dessin, ainsi que la couleur appliquée ensuite. C'est ce qui a lieu pour l'aquarelle. Quand on peint ou qu'on imprime une matière quelconque, sans en charger complétement le fond, mais seulement aux endroits qui doivent former le dessin, ce n'est plus une *réserve*, c'est tout simplement la peinture, ou impression sur fond ordinaire. Il va sans dire que la teinture ne peut jamais obtenir de dessins sans l'emploi des *réserves*, puisqu'il faut, pour la teindre, plonger l'étoffe dans un bain, et que, si les *réserves* n'étaient pas préparées, cette étoffe serait entièrement et uniformément teinte; les véritables aquarelles doivent être peintes à *réserves*, c'est-à-dire que le blanc doit toujours être fourni par le papier qui demeure intact, les nuances pâles étant obtenues par un lavis léger. C'est, après l'exécution artistique de l'ouvrage, la pureté des *réserves* qui donne le plus de valeur à ce genre de travail; aussi, après avoir considéré une aquarelle comme toute autre peinture, après avoir jugé la composition, le dessin, la couleur et l'effet, l'examine-t-on en transparent, afin de s'assurer qu'aucune teinte n'est produite à l'aide de la gouache, auquel cas elle apparaît opaque, tandis que toutes les autres, même les plus vigoureuses, demeurent transparentes. C'est pour cette raison que les stores et écrans sont peints de la même manière que les aquarelles, mais seulement avec des lavis d'essence additionnés d'une partie de vernis ou d'huile, et sans jamais employer de blanc de céruse, de plomb ou d'argent, ni aucune des couleurs opaques. Dans la décoration, les *réserves* ne sont usitées que comme économie de temps et de travail; quelquefois aussi elles viennent en aide à la façon de procéder qu'exigent les matières employées, c'est-à-dire les préparations à la colle de peau et les couleurs délayées dans cette colle. Ces préparations et ces couleurs ne permettent pas de peindre, dans le sens technique du mot, mais seulement d'étendre des lavis, des tons unis et simples, ce qu'on appelle des à-plat, et de tailler, c'est-à-dire de dessiner largement les ombres à la brosse. Ce mode de travail a l'avantage d'abord de ne pas former d'épaisseurs de couleur qui ne pourraient adhérer suffisamment à la surface peinte et rendraient la décoration peu solide, et en second lieu d'exécuter très-vite et avec une certaine régularité.

Il en est de même pour l'impression des papiers peints, où la couleur est aussi détrempée dans la colle de peau et où le nombre des planches et par conséquent des teintes est très-limité. Aussi les dessins qui servent de modèle sont-ils exécutés de telle sorte qu'on les peut reproduire avec quelques teintes seulement, qu'on dispose de manière à les multiplier par la combinaison de plusieurs d'entre elles. Tantôt ces teintes sont superposées de façon à en produire une nouvelle, comme le jaune sur le bleu ou le bleu sur le jaune pour obtenir du vert, le bleu sur le rouge pour obtenir le violet; tantôt elles apparaissent dans leur pureté, alors même que, en général, elles ne servent que de dessous, c'est-à-dire de fond; quand elles apparaissent ainsi intactes, c'est qu'elles ont été réservées. Ces *réserves* sont ce qu'il est le plus difficile d'obtenir d'une manière parfaite dans la fabrication des papiers peints, et le procédé par lequel on les repère se nomme, dans la langue technique, rentrure. Dans la teinture on obtient, au moyen de *réserves*, les places qui doivent demeurer blanches ou contenir un dessin d'une couleur différente. Voici comment on procède. Comme les tissus de coton ont, en général, peu d'affinité pour les matières colorantes, on est obligé de les soumettre à la réaction de mordants qui modifient en quelque sorte leur nature ou leur contexture et les disposent à former des combinaisons permanentes avec les particules du corps colorant. Les mordants les plus employés sont des acides organiques, des sels à base insoluble ou soluble, des astringents empruntés au règne végétal. L'étoffe plongée dans le bain après l'application du mordant se colore partout où celui-ci a été fixé. Il suffit donc, pour former des *réserves* sur l'étoffe, de ne point appliquer de mordant aux places qui ne doivent pas recevoir la teinture, et à la sortie du bain ces places restent blanches. Quand on veut obtenir des dessins blancs sur un fond bleu, on applique à l'avance sur les parties qui doivent représenter ces dessins des compositions qui rendent l'indigo employé comme teinture complétement insoluble et, par conséquent, l'empêchent de se fixer sur la toile. C'est en oxygénant l'indigo au moyen du sulfate et de l'acétate de cuivre qu'on le rend insoluble; ces sels sont nommés des *réserves* parce qu'ils servent à exécuter les dessins qui portent le même nom. L'indigo teint en fond uni toutes les parties réservées. Si, au lieu de dessins blancs, on veut obtenir des dessins colorés sur un fond bleu, on introduit des mordants dans la *réserve*. Au sortir de la cuve à indigo, on lave la pièce pour enlever la *réserve* et on la met dans le bain de teinture. Un autre moyen d'obtenir des dessins de diverses couleurs sur un fond uni consiste à appliquer sur un tissu mordancé des substances qui dissolvent le mordant et empêchent la couleur de prendre sur les parties où elles ont été posées et qui doivent former le dessin. On appelle ces substances des rongeants; ce sont, d'ordinaire, des acides végétaux, acides citrique, tartrique, oxalique, etc. Ces dessins sont également obtenus par l'impression, à peu près par les mêmes procédés que pour les papiers peints.

RÉSERVÉ, ÉE (ré-zèr-vé) part. passé du v. Réserver. Retenu : *J'ai vendu ce fonds de terre, mais l'usufruit* RÉSERVÉ.

— Par ext. Gardé, conservé, assigné : *S'il y a quelque joie en ce monde, elle est* RÉSERVÉE *à la conscience pure.* (Mme de Maintenon.) *Elle a subi le sort* RÉSERVÉ *à la naissance, à la beauté et aux empires même.* (B. de St-P.) *Vous sentirez enfin ce que la vaine sagesse des méchants n'a jamais pu croire, qu'il est un bonheur* RÉSERVÉ *dans ce monde aux seuls amis de la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Quant aux sépultures souterraines, elles étaient généralement* RÉSERVÉES *aux rois et aux religieux.* (Chateaub.) *Des terrains particuliers sont* RÉSERVÉS *aux plantes utiles.* (Cuvier.) *Le rire est* RÉSERVÉ *aux hommes et aux dieux qui n'ont pas d'autre plaisir dans l'Olympe.* (Th. Gautier.)

A quels mortels regrets ma vie est *réservée ?*
RACINE.

Méritez les lauriers qui vous sont *réservés.*
BOILEAU.

J'allais lui demander, indiscret dans mes vœux,
Des secrets *réservés* pour les peuples des cieux.
VOLTAIRE.

Accablez-moi des noms *réservés* aux ingrats,
Je les ai mérités, je ne m'en plaindrai pas.
VOLTAIRE.

Le front ceint des lauriers *réservés* au savant,
Lavoisier s'avançait au temple de Mémoire.
A. MARTIN.

— Fig. Circonspect, discret; qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense : *Nos délassements mêmes doivent avoir je ne sais quoi de délicat, de* RÉSERVÉ, *de sérieux.* (Mass.) *Les plus terribles expériences m'ont rendu plus* RÉSERVÉ. (Buff.) *Ils ne sont pas moins* RÉSERVÉS *l'un avec l'autre, mais leur réserve est moins embarrassée.* (J.-J. Rouss.) *La rancune est le défaut des âmes sensibles et* RÉSERVÉES. (Latena.) *Les sectes austères sont d'abord les plus* RÉSERVÉES, *mais les sectes mitigées ont toujours été plus durables.* (J. Joubert.) *Le médecin doit être simple dans sa mise,* RÉSERVÉ *dans ses goûts, modeste dans ses actions.* (Gardanne.) *Même chez les femmes* RÉSERVÉES *les yeux rougissent au moment de l'espérance.* (Beyle.) *Aux hommes d'esprit* RÉSERVÉ, *un peu timide, il n'y a souvent que les premiers mots qui coûtent.* (L. Enault.)

D'un masque séduisant les fripons ont l'usage;
Soyez donc *réservé!* Ne jugez au visage
Ni les hommes ni les magots.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Substantiv. : *Cet homme fait bien le* RÉSERVÉ. *Cette femme fait bien la* RÉSERVÉE. *Au reste, ajouta la comtesse en faisant la* RÉSERVÉE, *si je te charge de cette commission délicate, c'est que je suis persuadée qu'il n'y a rien à risquer.* (Le Sage.)

— Absol. *Appartements réservés,* Ceux où ne peuvent être admis que les intimes : *Cette clef qui donnait accès dans les* APPARTEMENTS RÉSERVÉS *était celle de l'intimité et du tête-à-tête.* (P. de St-Victor.) ‖ Par anal. Particulier, destiné à un usage spécial : *J'ai une tribune* RÉSERVÉE, *une stalle* RÉSERVÉE.

— Jurispr. *Biens réservés*, Ceux dont un testateur ne peut frustrer ses héritiers légitimes.

— Théol. *Cas réservé*, Se dit des péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial : *Le livre le plus dangereux est celui des* CAS RÉSERVÉS. (Boiste.) ‖ Par anal. Chose dont on fait mystère, pour inspirer un plus grand désir de la connaître.

RÉSERVER v. a. ou tr. (ré-zèr-vé — rad. *réserve*). Garder, retenir quelque partie d'un tout, une chose entre plusieurs autres : RÉSERVER *l'usufruit, la jouissance d'une propriété.* RÉSERVER *des fonds sur une somme plus importante. On* AVAIT RÉSERVÉ *cette place, comme une place d'honneur.* (Th. Gautier.)

— Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage; la ménager pour une occasion : RÉSERVEZ *vos conseils pour un moment plus favorable. Il est bon de* RÉSERVER *quelque argent pour les besoins imprévus. Un homme sage* RÉSERVE *ses amis pour les occasions essentielles.* RÉSERVEZ-*moi vos bontés pour une autre occasion. Le gouverneur de cette place ne veut point faire de sorties, il* RÉSERVE *ses troupes pour soutenir les attaques. Il* RÉSERVE *le reste de l'explication à un autre temps.* (Acad.)

— Par anal. Dissimuler :

Pourquoi m'accusez-vous de trop de retenue ?
Je ne *réserve* rien, et mon humeur est nue.
ROTROU.

— Fig. Destiner : *Vous êtes les brebis favorites à qui le souverain pasteur* A RÉSERVÉ *ses plus fertiles pâturages.* (Fén.) *Nous* RÉSERVONS *notre indulgence pour les parfaits.* (Vauven.) *Elle conjurait son ami de songer aux immortelles espérances que Dieu* A RÉSERVÉES *aux époux chrétiens.* (V. Bargem.) *Le fat n'a qu'une admiration, et c'est pour lui qu'il la* RÉSERVE. (Alibert.)

A quel indigne honneur m'*avais*-tu *réservée ?*
RACINE.

Mes vœux t'*ont réservé* pour de plus grands besoins.
RACINE.

Dieux, nous *réserviez*-vous à ce dernier outrage?
VOLTAIRE.

A ce comble de maux vous m'*aviez réservée*,
Madame, et par vos soins je m'y vois arrivée!
PIRON.

Crois-tu, dit le Seigneur, homme à qui je confie
Des secrets qu'à toi seul ma bouche *a réservés*,
Que de leurs cendres relevés
Ces morts retournent à la vie?
LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Pratiq. Remettre à un autre temps la décision d'une affaire, d'une question : *La cour a jugé le principal et* A RÉSERVÉ *à faire droit sur les intérêts.*

Se réserver v. pr. Garder pour soi quelque partie d'un tout, ou une chose entre plusieurs autres : *Il a vendu la propriété de ce domaine, mais il* S'en EST RÉSERVÉ *l'usufruit, la jouissance. Il a vendu les fruits de son jardin, mais il* S'est RÉSERVÉ *tant d'arbres. Il a cédé son établissement, mais il* S'est RÉSERVÉ *une pension. L'évêque* SE RÉSERVE *le pouvoir d'absoudre de certains cas. Le ministre* S'est RÉSERVÉ *la connaissance de cette affaire. Dieu semble* S'être RÉSERVÉ *la punition de ce crime.* (Acad.) *Considérez une âme qui, laissant tout au-dessous d'elle, ne* SE RÉSERVE *plus que Dieu seul.* (Boss.) *La couronne* S'en EST RÉSERVÉ *le commerce, de même que celui de toutes les autres salines.* (Buff.) *Il s'est donné parfois le mérite de suspendre leur exécution, mais il* S'en EST RÉSERVÉ *l'usage; et tout en niant qu'il en fût l'auteur, il s'en est porté légataire.* (B. Const.) *Ambroise Paré osait* SE RÉSERVER *l'humble mérite de panser les malades, mais c'est à Dieu qu'il rapportait la gloire de la guérison.* (Pariset.) *Vous avez besoin d'une leçon, et c'est un soin que je* ME RÉSERVE. (Scribe.) *Le calendrier de l'année qui commence est une page blanche sur laquelle la destinée* SE SÉSERVE *le droit d'écrire.* (Prévost-Paradol.)

Sa prodigue amitié ne *se réserve* rien.
BOILEAU.

— Etre, pouvoir être réservé : *Le meilleur en tout doit* SE RÉSERVER *pour la fin.* (Boiste.)

— *Se réserver à faire quelque chose* ou *de faire quelque chose*, Attendre, remettre à faire cette chose quand on le jugera convenable : *Je* ME RÉSERVE À FAIRE *cela en tel temps. Je* ME RESERVE DE *lui en dire mon avis en temps et lieu. Je* ME RÉSERVE À *parler quand j'aurai entendu vos raisons.* (Acad.) *Je* ME RÉSERVE À FAIRE *la description du temple lorsque je parlerai des monuments de Jérusalem.* (Chateaub.) ‖ Dans un sens analogue, avec le pronom personnel pour régime direct : *Je* ME RÉSERVE *pour une autre occasion. Il* SE RÉSERVE *pour de plus grandes choses. Un tel n'a pas parlé aujourd'hui dans la discussion de cette loi; il* SE RÉSERVE *pour demain. Je ne danserai point de contre-danse, je* ME RÉSERVE *pour la valse.* SE RÉSERVER *pour le rôti, pour le second service, pour l'entremets.* (Acad.)

A quel nouveau tourment je *me suis réservée!*
RACINE.

— Terme de palais. *Se réserver la réplique*, Déclarer qu'on veut répliquer.

— Réciproq. Se réserver les uns aux autres : *Les ennemis implacables* SE RÉSERVENT *bien des maux.* (Boiste.)

RESERVI, IE (re-sèr-vi) part. passé du v. Reservir. Servi de nouveau.

RESERVIR v. a. ou tr. (re-sèr-vir — du préf. *re*, et de *servir*). Servir de nouveau. ‖ Absol. Etre de nouveau soldat : *Le père Desroches se remue pour faire rentrer Philippe dans l'armée, et moi je crois qu'il serait au désespoir de* RESERVIR. (Balz.)

RÉSERVISTE s. m. (ré-zèr-vi-ste — rad. *réserve*). Militaire qui fait partie de la réserve.

RÉSERVOIR s. m. (ré-zèr-voir — rad. *réserver*). Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve, pour les y accumuler et les y conserver : *La mer et la terre sont des* RÉSERVOIRS *toujours ouverts aux besoins du sauvage.* (Raynal.) *Le centre de la terre est le grand* RÉSERVOIR *et le lieu d'origine de tous les matériaux qui forment aujourd'hui son écorce.* (L. Figuier.) *La plante attachée à la terre reçoit par sa racine, de ce grand* RÉSERVOIR, *le suc propre à sa nature.* (De Jussieu.)

— Bassin ou grand récipient dans lequel on amasse des eaux pour s'en servir au besoin : *Il faut raccommoder ce* RÉSERVOIR, *il ne tient pas l'eau.* (Acad.) *Il y a dans l'Orient des* RÉSERVOIRS *qui ont jusqu'à* 8 *kilomètres de surface, et qui servent à arroser et abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en dérive de tous côtés.* (Buff.) *La force de l'expression est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du* RÉSERVOIR. (De Lévis.)

— Bassin rempli d'eau dans lequel on conserve du poisson : *Il a fait pêcher son grand étang, et a mis tout le beau poisson dans son* RÉSERVOIR. (Acad.)

— Par ext. Endroit où s'amassent des objets qui se distribuent ensuite en divers lieux : *Les* RÉSERVOIRS *de la fortune publique. Des neiges stériles forment les* RÉSERVOIRS *de la fécondité du monde ancien et du monde moderne.* (Chateaub.)

— Par anal. Endroit où s'amasse quelque matière : *L'estomac est un* RÉSERVOIR *qui reçoit tous les aliments.* (Fén.) *L'atmosphère est un immense* RÉSERVOIR *d'azote.* (F. Pillon.) *L'argent circule moins dans les campagnes qu'ailleurs; les villes sont, en dernière analyse, les grands* RÉSERVOIRS *où l'argent entre et d'où il sort par un mouvement qui se soutient ou qui se renouvelle continuellement.* (Condill.)

Le chameau voyageur traverse l'Arabie,
Et ses cinq estomacs, *réservoirs* abondants,
Bravent l'aridité de ces sables brûlants.
DELILLE.

— Mar. Petit bassin qu'on établit sur l'avant de l'archipompe, et qui sert à contenir l'eau pour la consommation journalière.

— Pêche. Caisse de chêne, percée de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

— Techn. Chaudière où l'on dépose les sirops destinés à la fabrication du sucre. ‖ Renflement ménagé dans un chalumeau à bouche, et qui sert à retenir l'eau entraînée par le courant d'air.

— Physiq. Lieu où s'accumule un fluide : *La terre est le* RÉSERVOIR *de l'électricité.*

— Anat. Cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide. ‖ *Réservoir du chyle* ou *de Pecquet*, Dilatation que présente le canal thoracique près de son passage à travers le diaphragme. On l'appelle aussi CITERNE LOMBAIRE.

— **Encycl.** Dans les distributions d'eau des villes, les *réservoirs* contiennent le volume d'eau qui doit alimenter les conduites et assurer le service. On les place toujours sur le point culminant de la ville ou du quartier qu'ils desservent; il est même parfois utile de les élever au-dessus du sol pour obtenir une plus forte charge et permettre à la conduite de fournir l'eau à une certaine hauteur. Les *réservoirs* se construisent en métal ou en maçonnerie, suivant leur emploi et les volumes qu'ils ont à contenir. Les *réservoirs* en métal se font le plus souvent en tôle; ils demandent beaucoup de soin dans la construction et dans l'entretien; on évite de les appuyer contre les murs ou sur un plancher. Leur fond se fait suivant une surface plate ou suivant une surface sphérique; dans le premier cas, le plancher est à claire-voie; dans le second, le plancher n'existe pas; la calotte sphérique repose, à son pourtour, sur des supports en fonte fixés aux murs circulaires et ne porte sur aucun point d'appui intermédiaire. Si l'on divise le *réservoir* en deux parties égales, la cloison doit passer par le centre. Cette division du *réservoir* a pour but d'assurer le service de la distribution et de faciliter les nettoyages et les réparations, sans aucune interruption dans le service des eaux. Pour la hauteur des *réservoirs* en tôle, on ne dépasse jamais 4 à 5 mètres; avec une hauteur plus grande on serait obligé d'employer des épaisseurs de tôle beaucoup plus fortes et difficiles à cintrer; de plus, le *réservoir* devrait être muni de tirants s'opposant à la déformation. On donne aux *réservoirs* la forme rectangulaire ou circulaire : cette dernière est généralement préférée; l'épaisseur des tôles varie de 0m,002 à 0m,006; on la calcule en considérant la charge d'eau à différentes hauteurs et suivant des sections horizontales; il va sans dire que les tôles les plus minces sont à la partie supérieure. On évite l'emploi des *réservoirs* en fonte à cause de la grande difficulté avec laquelle on obtient des joints bien étanches. Les *réservoirs* en maçonnerie sont de deux espèces, ceux dans lesquels le niveau supérieur de l'eau est au-dessous du sol et ceux dans lesquels il est au-dessus. La première espèce est la plus économique; il suffit seulement de déblayer le terrain consacré au *réservoir* et de recouvrir le fond et les parois d'une maçonnerie hydraulique, afin d'empêcher la végétation ou les filtrations et de faciliter le nettoyage. Dans le revêtement en maçonnerie, on distingue le fond et l'enceinte; le fond n'a généralement besoin que d'une épaisseur très-minime, c'est plutôt un enduit qu'une maçonnerie; dans le cas d'un terrain très-perméable, on le recouvre d'un corroi de glaise battue avec du gravier, puis on y étend une couche de béton de 0m,15 à 0m,20 d'épaisseur, que l'on a soin de lisser à la partie supérieure. Pour l'enceinte du *réservoir*, on peut se contenter d'un talus revêtu d'une couche semblable à celle du fond ou d'un perré maçonné, si l'on dispose de terrains assez étendus; dans le cas contraire, on construit des murs verticaux ou légère-

ment inclinés, en leur donnant l'épaisseur nécessaire pour soutenir la poussée des terres, soit environ le tiers de la hauteur. Pour augmenter l'étanchéité des parois maçonnées, on les recouvre d'un enduit en ciment hydraulique de $0^{m},03$ à $0^{m},05$ d'épaisseur; mais généralement, pour cette opération, on attend que la nécessité s'en fasse sentir, afin de donner le temps aux maçonneries de s'asseoir. Souvent il arrive que l'on construit les *réservoirs* moitié en déblai et moitié en remblai; on perd alors moins de hauteur de charge. Dans ce cas, les murs extérieurs au sol ont en moyenne une épaisseur égale à la moitié de la hauteur d'eau à soutenir. Les *réservoirs* dans lesquels le niveau supérieur de l'eau est au-dessus du sol se composent, comme les précédents, d'un radier et d'une enceinte; mais alors ces parties doivent présenter une bien plus grande résistance. Pour le radier, lorsque le *réservoir* est construit sur un terrain solide, on se contente d'augmenter l'épaisseur de la couche de béton en la portant à $0^{m},30$ ou $0^{m},40$ et $0^{m},50$, suivant la hauteur d'eau. On peut, pour déterminer cette épaisseur, considérer un radier comme un solide encastré à ses deux extrémités sous les murs d'enceinte et sollicité uniformément, sur toute sa longueur, par la différence entre son propre poids agissant de bas en haut et celui de la colonne d'eau qui tend à le soulever; on admet que cette colonne d'eau est égale à la hauteur d'eau dans le *réservoir*, en supposant que les filtrations viennent établir une sous-pression et tendre à lever la couche de béton. Lorsque le terrain est mobile, ou s'il a été remué, on fonde le radier sur des piliers descendus jusqu'à une couche solide; ceux-ci portent toute la charge et sont reliés entre eux par des voûtes construites sur le terrain naturel que l'on a préalablement dressé en forme de cintre. L'épaisseur moyenne des murs d'enceinte est à peu près la moitié de la hauteur d'eau à soutenir; du reste, on calcule leur résistance au renversement et au glissement en les considérant comme des murs de soutenement résistant à un fluide, et en supposant la demi-tangente de l'angle que fait la verticale avec le talus naturel des terres égale à l'unité. Si l'épaisseur du mur est considérable, on obtient quelques réductions sur cette épaisseur en évidant l'intérieur; cette disposition économique est surtout employée lorsque le *réservoir* est adossé à des constructions ou limité par des propriétés qu'il faut mettre à l'abri des infiltrations; l'évidement sert alors à laisser écouler les eaux qui auraient traversé les murs d'enceinte et à les reporter dans un égout ou dans un ruisseau voisin du *réservoir*. Dans la forme des *réservoirs* en maçonnerie, on évite l'emploi d'une enceinte circulaire ou d'une construction à angles rentrants ou à formes allongées; on se rapproche généralement du carré ou du rectangle. Lorsque le *réservoir* est divisé en deux compartiments, la dimension perpendiculaire à la cloison intérieure est plus grande que l'autre, dans le rapport de 3 à 2; avec cette disposition, on arrive au minimum de dépense. On donne à la cloison intérieure l'épaisseur du mur d'enceinte pour la mettre à même de résister à la poussée de l'eau quand l'un des compartiments est vide. Dans les *réservoirs* en déblai, le mur de séparation peut être remplacé par une levée. Chaque compartiment des *réservoirs* est percé d'au moins trois orifices : 1° un orifice de décharge permettant de rejeter les eaux sales à l'extérieur et de vider promptement les *réservoirs* en cas de besoin; cet orifice est nécessairement placé à l'extrémité d'une conduite débouchant à l'extérieur dans un ruisseau ou dans un égout; il se trouve à la partie basse du radier; on le ferme et on l'ouvre au moyen d'une bonde ou d'un robinet-vanne; son diamètre est déterminé de manière à pouvoir vider le *réservoir* dans un temps donné; 2° un orifice d'arrivée, communiquant avec la conduite d'amenée de l'eau, qui débouche ordinairement dans le fond du *réservoir*, afin de profiter de toute sa hauteur pour le remplir promptement, si cette conduite est, en même temps, une conduite de distribution. Cette disposition est indispensable pour tirer parti de l'eau contenue dans le *réservoir*. Cet orifice noyé est d'une grande efficacité pour empêcher que l'air ne se cantonne dans la conduite. On le ferme par une bonde que l'on manœuvre de l'extérieur, ou bien on place sur la conduite d'amenée un robinet-vanne faisant le même office; souvent on fait déboucher la conduite d'amenée au-dessus du *réservoir*, surtout quand l'eau est fournie par une machine et que l'on tient à lui faire faire un travail constant; on la ferme alors au moyen d'un robinet-vanne ordinaire. Dans ce cas, on a une conduite de départ dans le fond du *réservoir;* cet orifice de sortie est fermé par une bonde ou par un robinet-vanne que l'on place sur la conduite à peu de distance du *réservoir*. 3° Un orifice indispensable est celui du trop-plein; le tuyau qui part de cet orifice est placé à la hauteur du niveau que l'on ne veut pas dépasser dans le *réservoir*. Il se trouve encastré dans la maçonnerie de la cloison, si le *réservoir* est à deux compartiments, et peut les desservir tous les deux; son orifice supérieur ne se ferme pas; on le branche sur la conduite de décharge. Un *réservoir* peut avoir plusieurs conduites d'amenée et de départ; quelquefois il est même nécessaire de multiplier les orifices de décharge. On recouvre généralement les *réservoirs* pour empêcher qu'aucune matière ne puisse y tomber et que la chaleur du soleil, en venant échauffer l'eau, n'engendre des miasmes pouvant amener sa putréfaction. Pour les couvrir, on emploie le bois, le chaume ou la maçonnerie; dans chacun de ces cas, on a soin de laisser au-dessus de la surface de l'eau un aérage suffisant. Parmi les *réservoirs* de grande dimension, on peut citer celui de Saint-Fargeau, construit récemment à Ménilmontant, près de Paris, pour recevoir et distribuer les eaux provenant de la dérivation des sources de la Dhuis. L'ensemble de ce *réservoir* se compose en plan d'un demi-cercle de 188 mètres de diamètre intérieur et d'une partie rectangulaire qui a pour longueur le diamètre 188 mètres et pour largeur 42 mètres dans œuvre. Il couvre une surface de 21,775 mètres carrés; la profondeur d'eau y est de 5 mètres et le volume qu'il contient est de 100,000 mètres cubes. Il est divisé en deux compartiments par un mur de séparation perpendiculaire au diamètre du demi-cercle et passant par son centre. Ce mur de séparation est percé, à une hauteur de $0^{m},50$ au-dessus du radier, d'une ouverture que l'on peut fermer à volonté au moyen d'un robinet-vanne. Un deuxième mur sépare la partie demi-circulaire de la partie rectangulaire et présente de même, vers chacune de ses extrémités, une ouverture dont le seuil est au niveau du radier. L'eau de dérivation arrive dans une bâche placée au sommet de la demi-circonférence de pourtour du *réservoir* et tombe soit dans l'un, soit dans l'autre des deux compartiments. L'eau ainsi emmagasinée est distribuée par deux bondes de fond élevées au-dessus du radier, de telle sorte que la tranche d'eau inférieure ne peut s'écouler que par des bondes de décharge placées près du centre du demi-cercle. Ce *réservoir*, qui est couvert par une série de voûtes d'arêtes composées de deux rangs de briquettes posées à plat avec mortier de ciment, a coûté 2,900,000 fr., soit 29 francs par mètre cube d'eau.

— *Réservoirs des canaux.* Lorsque les cours d'eau naturels ne suffisent pas à l'alimentation constante d'un canal à point de partage, on creuse des *réservoirs*, dans lesquels on fait des provisions d'eau pour les moments de disette, en recueillant pendant l'hiver les eaux surabondantes pour les employer aux besoins de la navigation. On forme un *réservoir* en barrant un vallon par une digue que l'on établit dans l'endroit le plus étranglé, de manière à obtenir une très-grande capacité que l'on proportionne au volume d'eau qu'on pourra y amasser. La quantité d'eau qui afflue dans ces *réservoirs* dépend de l'étendue du terrain tributaire, des infiltrations, de la vaporisation et de l'absorption par la végétation. Il est impossible de tenir compte de toutes ces circonstances; tout ce qu'on peut faire est d'admettre que les cours d'eau écoulent les 3/7 du produit annuel des pluies. En France, ce produit annuel est de $0^{m},70$; mais il convient de remarquer qu'il tombe moins d'eau dans le Midi que dans le Nord, et dans les parties élevées d'un même pays que dans les plaines. Quand les *réservoirs* sont alimentés par des ruisseaux, on peut facilement connaître le volume des eaux par un jaugeage fait à des époques différentes. Les barrages se font simplement en terre ou bien en maçonnerie, ou bien encore en terre et en maçonnerie; le choix de ces constructions dépend de la hauteur des digues et de la nature du sol. S'il s'agit d'une digue de peu de hauteur, on la fait de préférence en terre et l'on évite ainsi des dépenses considérables pour les fondations d'un ouvrage en maçonnerie; au canal du Nivernais, on a construit des digues en terre qui sont des espèces de chaussées sur lesquelles la circulation est établie; elles ont 4 ou 5 mètres de hauteur et sont défendues du côté d'amont par des perrés en moellons smillés et disposés par assises régulières, reposant sur les talus des digues dressés à 1 1/2, à 1 3/4 ou à 2 de base pour 1 de hauteur, suivant la nature des terres employées à leur exécution. Le *réservoir* de Grosbois, au canal de Bourgogne, dont la digue est exécutée en maçonnerie, est l'un des plus importants que l'on ait construits en ce genre; il a une capacité de 8 millions de mètres cubes et une profondeur d'eau de 15 à 18 mètres. Au canal de Bourgogne, les *réservoirs* groupés autour du point de partage ont ensemble une capacité de plus de 20 millions de mètres cubes. Le *réservoir* de Saint-Ferréol, dont la construction remonte à l'époque de l'exécution du canal du Midi par Riquet, est construit en terre et en maçonnerie. Il contient 6,956,000 mètres cubes et la plus grande profondeur d'eau y est de $32^{m},50$. La digue en terre à 140 mètres de largeur à la base; elle est soutenue par deux murs qui servent à diminuer la longueur des talus; un troisième mur est construit à peu près au milieu de la digue. Les terres du côté d'aval s'élèvent jusqu'au sommet du mur; en amont, le haut du talus est à $9^{m},40$ au-dessus de la surface de l'eau. L'eau s'écoule de ces *réservoirs* au moyen de bondes que l'on place dans un puits de 2 mètres de diamètre, établi au centre d'une demi-tour ronde appuyée contre le mur de la digue. On dispose des escaliers en dehors de cette tour pour descendre jusqu'au fond du réservoir et on manœuvre les bondes en se plaçant sur les différents paliers d'où on lève les vannes qui ferment les aqueducs de prise d'eau, échelonnés à des hauteurs égales les uns au-dessus des autres. La bonde de fond, qui sert à vider le *réservoir* en cas de réparation, se place au point le plus bas de la vallée. Cette bonde est un aqueduc de dimension suffisante pour débiter le volume des eaux que peut contenir le *réservoir*. Au canal du Midi, le *réservoir* de Saint-Ferréol écoule son eau au moyen de trois robinets placés à l'extrémité de trois tuyaux qui traversent le mur central et débouchent dans deux galeries, l'une d'arrivée, l'autre de départ, construites sous les talus de la digue.

— *Réservoirs d'irrigation.* Les *réservoirs* destinés à l'arrosage doivent pouvoir fournir annuellement la quantité d'eau sur laquelle on a compté; leur capacité doit être basée, non sur le besoin plus ou moins grand que l'on peut avoir de l'eau, mais sur la possibilité de l'y approvisionner chaque année en quantité suffisante. Ces *réservoirs* sont placés presque exclusivement en pays de montagnes, où ils peuvent avoir facilement la grande profondeur qui leur est nécessaire; on les obtient soit en barrant des gorges escarpées à l'endroit des goulets ou étranglements qu'elles presentent, soit en profitant des lacs naturels. La relation entre la capacité du *réservoir* et les besoins de l'irrigation est facile à établir. Il s'agit de connaître d'abord, au moins en moyenne, la quantité d'eau qui sera réclamée par chaque hectare de terre pendant le nombre de mois que doit fonctionner le *réservoir*. Si l'on nomme q cette quantité et h le nombre d'hectares arrosés, la capacité devra être égale au produit qh; c'est le volume d'eau utile, celui qui sera payé par les usagers; mais il doit être augmenté : 1° du volume d'eau consommé par l'évaporation dans la saison d'été; 2° de celui qui est représenté par le total des pertes et filtrations; 3° d'un volume supplémentaire, tenu en réserve au delà des besoins prévus, soit pour faire face à des besoins ultérieurs, soit pour prévoir le cas d'une sécheresse extraordinaire qui ne permettrait pas au *réservoir* de se remplir.

— *Réservoir de vapeur.* On donne ce nom à l'espace compris entre la paroi cylindrique supérieure d'une chaudière et le niveau de l'eau. Il est important que cet espace soit aussi grand que possible, afin d'éviter que la vapeur entraîne avec elle de l'eau non vaporisée. On augmente cette capacité en établissant un dôme spécial, tantôt au-dessus du foyer, tantôt en un point quelconque du corps de la chaudière. C'est de ce *réservoir* de vapeur que part le tuyau qui livre passage à la vapeur se rendant aux cylindres pour produire son action. La position de ce *réservoir* sur le corps cylindrique tient à des considérations qu'il est bon d'examiner avant de la fixer. En effet, c'est au-dessus du foyer que l'ébullition est la plus tumultueuse, de sorte qu'en ce point l'eau est projetée en plus grande quantité que partout ailleurs; il paraît donc peu rationnel d'y placer l'orifice de la prise de vapeur. Mais, d'autre part, si l'on prend la vapeur près de la cheminée, toute celle qui se forme dans les autres parties de la chaudière, en plus grande quantité qu'en ce point, doit nécessairement lécher la surface de l'eau en ébullition avant d'y arriver et entraîner avec elle une certaine quantité d'eau. Il résulte de ces considérations que le moyen le plus efficace de prévenir l'entraînement de l'eau consiste à augmenter le diamètre du corps cylindrique et à laisser une hauteur aussi grande que possible entre la surface de l'eau et la partie supérieure de la chaudière.

Réservoirs (RÉUNION DES). Lorsque l'Assemblée nationale eut quitté Bordeaux pour aller siéger à Versailles en mars 1871, la plus grande partie des députés attachés aux idées monarchiques choisirent l'hôtel des Réservoirs, à Versailles, pour y tenir leurs réunions extra-parlementaires. Les députés de la réunion des Réservoirs, comprenant des légitimistes modérés et des partisans de la famille d'Orléans, ont suivi exactement la même ligne de conduite que les membres de la fameuse réunion de la rue de Poitiers sous la République de 1848. Unis par une haine commune contre la République, la démocratie et les institutions vraiment libres, ils ont poussé constamment le gouvernement de M. Thiers dans la voie de la réaction. Ce furent les membres de la réunion des Réservoirs qui eurent l'idée de faire auprès du chef du pouvoir exécutif, le 20 juin 1872, la démarche ayant pour objet d'entraîner ce dernier à suivre une politique monarchiste, démarche qu'on a comparée à la manifestation des Bonnets à poils en 1848. La résistance de M. Thiers à cette exigence tourna contre lui les membres de la réunion des Réservoirs, qui votèrent contre le président de la République le 24 mai 1873 et amenèrent sa chute du pouvoir. Sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, les députés faisant partie de cette réunion ont naturellement voté pour toutes les mesures compressives destinées à rétablir l'*ordre moral*, c'est-à-dire à préparer le retour de la monarchie. Toutefois, si, dans ce sens, une entente commune était facile entre les membres de la réunion, il n'en était plus de même lorsqu'il s'agissait de savoir quel genre de monarchie l'on voulait restaurer. Il s'ensuivit que les membres de la réunion des Réservoirs formèrent des sous-groupes très-tranchés. Les intransigeants, épris de droit divin et de gouvernement absolu, s'en séparèrent à peu près complétement pour former la réunion dite des Chevau-Légers; les légitimistes modérés, acceptant la nécessité du régime parlementaire, formèrent le fond de la réunion des Réservoirs; les partisans des d'Orléans constituèrent le sous-groupe qui prit le nom de réunion Saint-Marc-Girardin; les indifférents, prêts à accepter un gouvernement quelconque pourvu qu'il n'eût rien de commun avec la démocratie, formèrent la réunion Pradié; enfin, un certain nombre de députés, les plus clairvoyants et les plus habiles parmi les monarchistes, abandonnèrent à peu près entièrement la réunion des Réservoirs pour former le petit groupe Lavergne-Wallon, décidé à tendre la main au centre gauche et à constituer la république conservatrice.

RÉSEUIL s. m. (ré-zeull; *ll* mll.). Chasse. Espèce de filet.

RESICZA (DEUTSCH-), bourg de Hongrie, comitat et à 12 kilom. N.-N.-E. de Krassova; mines de fer et forges.

RÉSIDANT, ANTE adj. (ré-zi-dan, an-te — rad. *résider*). Qui réside, qui demeure : *Le lieu où il est* RÉSIDANT, *où elle était* RÉSIDANTE. (Acad.)

— *Membres résidants*, Membres d'une société savante qui habitent le siége de leur société et assistent ou peuvent assister régulièrement à ses séances.

RÉSIDENCE s. f. (ré-zi-dan-se — rad. *résider*). Demeure ordinaire en un lieu déterminé : *Il fait sa* RÉSIDENCE *en tel lieu. C'est le lieu de sa* RÉSIDENCE. *Il a depuis longtemps établi sa* RÉSIDENCE *en tel endroit.* (Acad.)

— Séjour actuel et obligé d'un fonctionnaire : *Ce magistrat ne peut faire un voyage, à cause de la* RÉSIDENCE *à laquelle ses fonctions l'obligent. Les évêques, les curés sont obligés à* RÉSIDENCE, *à la* RÉSIDENCE. *Cet emploi oblige à la* RÉSIDENCE, *à* RÉSIDENCE, *exige, demande* RÉSIDENCE. (Acad.)

> Mais à l'ambition opposer la prudence,
> C'est aux prélats de cour prêcher la *résidence*.
>
> BOILEAU.

— Lieu où réside d'ordinaire un prince ou un haut fonctionnaire : *Cette ville est la* RÉSIDENCE *du prince. Il l'a choisie pour sa* RÉSIDENCE. *On enjoignit à un tel de sortir de la* RÉSIDENCE. (Acad.)

— Emploi, fonction d'un résident auprès d'un prince : *Je demande telle* RÉSIDENCE. (Acad.)

> Paul voudrait nous persuader
> Qu'il faut beaucoup d'intelligence
> Pour exercer sa *résidence*;
> Il ne faut rien que résider.
>
> ***

— Anc. chim. Résidu, sédiment.

— **Syn. Résidence, demeure, domicile**, etc. V. DEMEURE.

— **Encycl.** Dr. canon. Dans les premiers siècles de l'Eglise, tous les clercs demeuraient attachés à leurs titres; il ne leur était pas permis de les quitter et moins encore de passer d'un diocèse à l'autre sans la permission de l'évêque; autrement ils étaient excommuniés, eux et l'évêque qui les recevait. Mais lorsqu'on eut autorisé les ordinations sans titre, les clercs sans bénéfice se multiplièrent. La pluralité des bénéfices fut dans la suite une excuse pour la non-*résidence;* « de sorte, dit Fleury, qu'il s'est trouvé des clercs et des prélats qui, chargés d'un grand nombre de bénéfices, ne résidaient en aucun et passaient leur vie dans les cours des princes ou ailleurs, attirés par leurs affaires ou leurs plaisirs. » Comme quelques évêques manquaient au devoir de la *résidence*, dès le IVe siècle le concile d'Antioche, en 311, leur défendit d'aller à la cour sans le consentement et les lettres des évêques de la province, et principalement du métropolitain. Le concile de Sardique, en 347, défendit aux évêques de s'absenter de leurs églises sans grande nécessité. « Pendant les croisades, dit le même auteur, on permettait aux clercs de recevoir sans résider les fruits de leurs bénéfices, durant un temps considérable, comme de trois ans; on le permit aussi aux clercs qui étudiaient ou enseignaient dans les universités. Les voyages de Rome, si fréquents dans le même temps pour solliciter des procès et poursuivre diverses grâces, furent d'autres occasions de négliger la *résidence*. Le séjour des papes à Avignon fit encore pis, puisqu'eux-mêmes et les cardinaux montraient l'exemple de ne point résider; aussi en dispensaient-ils volontiers, jusqu'à donner des induits perpétuels de ne point résider et de recevoir tous les fruits des bénéfices, en absence comme en présence. Le prétexte était que ceux qui servaient l'Eglise universelle auprès de la personne du pape ou dans les emplois qu'il leur donnait étaient pour le moins aussi utiles à l'Eglise que s'ils eussent servi dans les lieux de leurs bénéfices, et, sur le même fondement, le privilege de gagner les fruits sans résider a été accordé aux ecclésiastiques de la chapelle du roi et aux officiers du parlement. » Comme l'abus de la non-*résidence* devenait de plus en plus scandaleux, le concile de Trente (1545) ordonna qu'un évêque ne pourrait s'absenter de son diocèse plus de trois ans, sous quel-

que cause pressante de charité, de nécessité, d'obéissance ou d'utilité évidente de l'Eglise ou de l'Etat, et qu'en ce cas il devait avoir permission par écrit du pape ou de son métropolitain ou du plus ancien suffragant; qu'en tous les cas il devait pourvoir à son troupeau, afin qu'il ne souffrît point par son absence, et faire en sorte de passer l'avent, le carême et les fêtes solennelles dans son église cathédrale. L'ordonnance de Blois (1579) renfermait des dispositions semblables. Quant aux chanoines, le concile leur défendit de s'absenter plus de trois mois en toute l'année, sous peine de perdre, la première année, la moitié des fruits (revenus) qu'ils avaient gagnés par leur présence, et la seconde année tous les fruits. Les présents seuls devaient participer aux distributions quotidiennes. Les bénéfices simples n'obligeaient pas si strictement à *résidence* que les autres bénéfices. On appelait bénéfices simples ceux qui n'avaient ni juridiction, ni charge d'âmes, ni obligation d'assister au chœur; tels étaient les abbayes et prieurés en commende et les chapelles chargées seulement de quelques messes que l'on pouvait faire célébrer par d'autres. « Mais, ajoute Fleury, ces bénéfices, quoique simples, ne laissent pas d'être établis aussi bien que les autres pour le service divin et les fonctions ecclésiastiques, et rien ne nous peut dispenser de l'obligation, naturelle et de droit divin, d'accomplir la promesse que nous avons faite en nous consacrant au service de l'Eglise, de la servir de toutes nos forces, pour avoir droit de vivre de son revenu. »

C'est particulièrement sous le règne de Louis XIV, dont la cour fastueuse attirait tous ceux qui pouvaient espérer quelques succès, que l'abus des non-*résidences* fut poussé à son plus haut point. En certaines occasions, on put faire le compte des prélats qui passaient leur temps dans les antichambres de Versailles au lieu de rester dans leurs diocèses. Au sacre du coadjuteur de Rouen, Nicolas Colbert, se trouvèrent trente-six évêques sacrés et six non encore sacrés, en tout quarante-deux. C'est à ce propos que Mme de Sévigné dit plaisamment dans une de ses lettres : « Il n'y en avait pas davantage au concile de Nicée. » Il y en eut presque autant, peu de temps après, au sacre de l'abbesse de Chelles, sœur de Mme de Montespan. Dans une autre occasion, dont témoigne l'épigramme suivante de Racine, il se trouvait cinquante-deux évêques à Paris :

Un ordre hier venu de Saint-Germain
Veut qu'on s'assemble; on s'assemble demain;
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère;
C'est seulement chose très-claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas.

Boileau, qui n'était pas plus que Racine un libre penseur, se moquait aussi de ce sans-gêne épiscopal. Voulant donner idée d'une chose extravagante, d'un conseil qui ne serait jamais suivi, il disait :

C'est aux prélats de cour prêcher la *résidence*.

Les parlements, les conciles et les ministres s'évertuèrent en vain à ordonner la *résidence* aux évêques. Le dernier édit qui ait été promulgué sur la matière le fut à la date de 1695. Il porte que, si un bénéficier, possédant un bénéfice à charge d'âmes, reste éloigné trop longtemps de son poste, le juge royal l'avertira de rentrer et le dénoncera à son supérieur ecclésiastique. Si trois mois après le bénéficier n'est pas rentré, le juge fera saisir les fruits jusqu'à concurrence du tiers, qui devra être employé en œuvres pies. Ce dernier édit fut tout aussi inutile que les premiers. Pour que le haut clergé s'astreignît à la *résidence* effective, il n'a pas fallu moins que la Révolution de 1789 qui, du reste, a exercé sur les mœurs des prêtres de toute catégorie l'influence la plus heureuse.

RÉSIDENT s. m. (ré-zi-dan — rad. *résider*). Envoyé d'un gouvernement auprès d'un autre gouvernement, avec un grade inférieur à celui d'un ambassadeur, mais supérieur à celui d'un agent : *Le* RÉSIDENT *de France à Genève. Il n'a pas la qualité d'ambassadeur, il n'a que celle de* RÉSIDENT. (Acad.)

— Féod. Nom donné, dans plusieurs coutumes, aux tenanciers qui étaient obligés de résider dans l'héritage de leur seigneur.

RÉSIDENTE s. f. (ré-zi-dan-te — rad. *résider*). Femme d'un résident : *Madame la* RÉSIDENTE.

RÉSIDER v. n. ou intr. (ré-zi-dé — latin *residere;* de *re*, préfixe, et de *sedere*, s'asseoir, lequel représente la racine sanscrite *sad*, restée vivante dans presque toutes les langues de la famille indo-européenne). Faire sa demeure ordinaire : *Il* RÉSIDE *sur son domaine, dans son domaine.* (Acad.) *Les Groenlandais se construisent, en hiver, une hutte de glace et y* RÉSIDENT *paisiblement.* (X. Marmier.) *Le préfet du prétoire des Gaules* RÉSIDAIT *à Trèves.* (Guizot.)

— Etre, exister, se trouver : *L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas une de ces vertus superficielles qui ne* RÉSIDENT *que sur le visage.* (Mass.) *La sensation du goût* RÉSIDE *principalement dans les papilles de la langue.* (Brill.-Sav.) *La certitude* RÉSIDE *dans la raison individuelle.* (De Bonald.) *Dans les monarchies, la souveraineté* RÉSIDE *en principe et en droit dans le corps social; mais, de fait, elle* RÉSIDE *dans la personne du prince.* (Ch. Nod.) *Le sourire* RÉSIDE *sur les lèvres, mais le rire a son siége et sa bonne grâce sur les dents.* (J. Joubert.) *La beauté ne* RÉSIDE *pas dans les objets eux-mêmes, mais dans les idées qu'ils font naître.* (E. Alletz.)

— Consister : *La difficulté* RÉSIDE *en ceci. La liberté véritable* RÉSIDE *dans le droit et la puissance d'exercer nos facultés.* (Mich. Chev.) *C'est dans le devoir accompli que* RÉSIDE *l'unique bonheur.* (Salvandy.) *Le fait de la liberté* RÉSIDE *tout entier dans la résolution que prend l'homme à la suite de la délibération.* (Guizot.) *L'art de faire produire* RÉSIDE *dans le secret de faire consommer.* (E. de Gir.) *La loi de l'industrie* RÉSIDE *dans l'intérêt individuel.* (H. Castille.)

— Observer la résidence : *Les évêques doivent* RÉSIDER. *Il y a des bénéfices qui obligent à* RÉSIDER. (Acad.)

RÉSIDU s. m. (ré-zi-du — lat. *residuus*, proprement qui demeure au fond; de *re*, préfixe, et de *sedere*, siéger). Ce qui reste, restant : RÉSIDU *de compte.* ‖ Vieux en ce sens général; on dit aujourd'hui RELIQUAT.

— Matière qui reste après une opération chimique ou une série de transformations qui surviennent dans un mélange quelconque, une manipulation industrielle : *Les fabriques de colle forte fournissent en grande masse des* RÉSIDUS *qui peuvent être employés comme engrais.* (M. de Dombasle.) *Quelques tourbes sont peu terreuses et ne laissent qu'un faible* RÉSIDU *après la combustion.* (M. de Dombasle.) *L'huile épurée a ses* RÉSIDUS. (E. de Gir.)

— Fig. Ce qui existe au fond, ce qu'on retrouve infailliblement : *Le surnaturel est le* RÉSIDU *faux de toutes les religions.* (E. Scherer.)

— Mathém. Nombre qui reste d'une division : *Le* RÉSIDU *de cette division est de tant.* ‖ Emploi vieilli; on dit aujourd'hui RESTE. ‖ Quotient par $2\pi\sqrt{-1}$ de la valeur d'une intégrale prise entre des limites qui se confondent.

— **Encycl.** Comm. Que deviennent les *résidus* et les déchets de toutes sortes recueillis pour la plupart dans la hotte des chiffonniers? Chaque jour l'industrie s'empare davantage de tout et l'utilise à nouveau. Les fabricants de tissus de laine, qui rejettent certaines parties de leurs matières premières, voient ces débris passer en d'autres mains et se mélanger avec de la laine neuve pour constituer le fond d'étoffes plus communes, mais livrées à des prix excessivement modiques. Pour cela, rien ne se perd : les vieux bas, les tapis, les lisières, jusqu'aux chiffons gras qui ont servi au nettoyage des machines; ces corps gras eux-mêmes, traités par des manipulations mécaniques et chimiques, sont transformés en stéarine ou en engrais.

Le poil de vache battu sert à la fabrication des feutres ou à la confection des cordes, des tissus d'ameublement, des coussins de fauteuil, dans lesquels il remplace le crin de cheval.

Les fabricants de colle emploient les *résidus* provenant du découpage des peaux et des cuirs; les sabots et les oreilles des animaux sont utilisés quelquefois dans le même but. La gélatine, qui est une colle plus pure, provient des *résidus* de l'ivoire, de l'os, des cartilages et des tendons, ainsi que des rognures du parchemin, du vélin, des gants, etc.

En Amérique et dans d'autres contrées, les peaux d'anguille servent à faire des mèches de fouet ou des courroies pour réunir les deux parties du fléau à battre. Les peaux des soles et même des autres poissons sont utilisées pour raffiner certaines liqueurs.

Les peaux de marsouin, de morse, d'alligator, de crocodile sont rendues malléables et servent à confectionner des chaussures bigarrées comme l'écaille de tortue. La peau du serpent sert pour des chaussures et pour des fourreaux ou des poignées de sabre.

A New-York, les carcasses des chiens sont portées à l'île Barret, où la graisse est fondue et employée comme médicament dans les mêmes cas que l'huile de foie de morue; les peaux servent pour des gants et les os constituent d'excellents composts.

Non-seulement les os produisent le noir animal, la gelatine, mais encore ils fournissent un apprêt pour le velours, la futaine, etc., une graisse plus ou moins blanche, et l'os lui-même sert à fabriquer mille objets différents. Les *résidus* de poisson sont transformés aussi en engrais sous forme de poudre sèche et fibreuse.

—Mathém. M. Cauchy a, le premier, remarqué que la valeur d'une intégrale définie $\int_{x_0}^{x} f(x)dx$ n'est pas nécessairement nulle lorsque x se confond avec x_0 et que la somme, lorsqu'elle n'est pas nulle, dépend de la suite de valeurs prises dans l'intervalle par la variable x. Il a donné le nom de *résidu* au quotient par $2\pi\sqrt{-1}$ de la valeur d'une intégrale prise entre des limites qui se confondent. Chaque *résidu* est relatif à la suite de valeurs que la variable est supposée avoir prises. Une même intégrale peut avoir plusieurs *résidus*. Dans tous les cas, un même *résidu* correspond à une infinité de suites de valeurs de x, comprises dans certaines limites.

Pour abréger le langage, supposons avec M. Cauchy que x soit représenté par

$$\alpha + \beta\sqrt{-1}$$

et que α et β soient liés entre eux par une équation $\varphi(\alpha, \beta) = 0$; cette équation, si l'on y regarde α comme une abscisse et β comme une ordonnée, représentera une certaine courbe; si cette courbe est fermée, elle formera ce que M. Cauchy appelle un contour d'intégration, et il pourra correspondre à ce contour un *résidu* fini de l'intégrale $\int f(x)dx$. Réciproquement, si l'on trace à la main arbitrairement une courbe fermée dans le plan de deux axes rectangulaires, que l'on regarde les coordonnées d'un point quelconque de cette courbe comme les valeurs de α et de β, la donnée de la courbe définira la suite des valeurs attribuées à x et l'on pourra demander le *résidu* de l'intégrale $\int f(x)dx$ relatif à ce contour.

Les *résidus* d'une intégrale ne sont, comme on voit, autre chose que les quotients par $2\pi\sqrt{-1}$ de ses périodes ou des combinaisons par additions et soustractions des multiples de ses périodes.

M. Cauchy désigne sous le nom de *résidu* simple un *résidu* relatif à un contour infiniment petit dans tous les sens; sous le nom de *résidu* intégral, un *résidu* relatif à un contour fini; enfin, sous le nom de *résidu* principal, un *résidu* relatif à un contour infini s'étendant indéfiniment dans tous les sens autour de l'origine des α et des β.

Pour qu'un *résidu* simple ne soit pas identiquement nul, il faut évidemment que la fonction ait des valeurs de très-grand module pour toutes les valeurs de x correspondant aux différents points du contour élémentaire ou, comme le dit M. Cauchy, en tous les points du contour; mais cela ne suffirait pas encore; il faut que la fonction $f(x)$ devienne infinie pour une valeur de x infiniment voisine du contour élémentaire.

Cela posé, le point du plan qui correspondrait à la valeur de x pour laquelle $f(x)$ devient infinie doit-il être en dedans du contour pour que le *résidu* ne soit pas seul, ou suffirait-il qu'il en fût à une distance infiniment petite? Evidemment, il doit être dans l'intérieur du contour, et le contour en se rétrécissant indéfiniment doit toujours contenir ce point dans son intérieur, sans quoi à la limite $f(x)$ ne serait pas infini et $f(x)dx$ serait nul.

Ainsi un *résidu* simple est relatif à un point. Soit x_0 une valeur de x pour laquelle $f(x)$ est infinie, le *résidu* simple relatif à x_0, ou au point correspondant, ou à un contour élémentaire enfermant ce point, est

$$\frac{1}{2\pi\sqrt{-1}} \int_{x_0}^{x_0} f(x)dx.$$

Nous nous bornons à expliquer ce premier principe, que l'on peut regarder comme évident, mais M. Cauchy le démontre. Nous abrégerons de même les démonstrations des autres principes, parce qu'à notre avis la théorie des *résidus* peut être avantageusement remplacée par une théorie directe des périodes, qui, dans le plan de Cauchy, devait, au contraire, se tirer de celle des *résidus*.

Quoi qu'il en soit, voyons quelles sont les fonctions qui peuvent donner des *résidus* simples et cherchons à évaluer ces *résidus*. Une fonction $f(x)$, qui devient infinie pour une valeur de la variable x, peut se mettre sous la forme

$$f(x) = \frac{\varphi(x)}{(x-a)^n},$$

$\varphi(x)$ ne devenant plus ni nul ni fini pour $x = a$ et n étant positif. Si les dérivées de $\varphi(x)$ devenaient infinies à partir d'un certain ordre, pour $x = a$, les dérivées précédentes et $\varphi(x)$ elle-même auraient, pour $x = a$, plusieurs valeurs égales et il pourrait se faire, par conséquent, que $\varphi(x)$ ne reprît pas la même valeur après que n aurait décrit le contour élémentaire qui enferme le point $x = a$; nous examinerons à part ce qui arrive lorsque x tourne autour d'un point pour lequel $f(x)$ prend des valeurs égales. Pour ne pas mélanger deux difficultés distinctes, nous supposerons ici que les dérivées de $\varphi(x)$ restent toutes finies, pour $x = a$, et que, par conséquent, $\varphi(x)$ reprenne la même valeur après que x a décrit le contour élémentaire tracé autour du point $x = a$.

Par la même raison, nous devrons supposer n entier, car autrement $f(x)$ prendrait en même temps plusieurs valeurs infinies pour $x = a$.

$\varphi(x)$ pouvant avoir plusieurs valeurs pour $x = a$, le *résidu* cherché pourra en avoir aussi plusieurs. Mais on supposera que l'on ait distingué les formes de $\varphi(x)$ les unes des autres, de sorte que $\varphi(x)$, dans le calcul, pourra désigner celle des formes qui comporte la valeur choisie de la fonction pour $x = a$.

$\varphi(x)$ étant fini pour $x = a$ ainsi que toutes ses dérivées, cette fonction pourra être développée suivant la série de Taylor et mise sous la forme

$$\varphi(x) = \varphi(a) + \varphi'(a)\,\frac{x-a}{1}$$
$$+ \varphi''(a)\frac{(x-a)^2}{1.2} + \dots + \varphi^{n-2}(a)\frac{(x-a)^{n-2}}{1.2\dots(n-2)}$$
$$+ \varphi^{n-1}(a)\frac{(x-a)^{n-1}}{1.2\dots(n-1)}(x-a)^n\psi(x),$$

$\psi(x)$ ne devenant pas infini pour $x = a$. L'intégrale

$$\int \frac{\varphi(x)dx}{(x-a)^n}$$

le ramènera donc à la somme

$$\varphi(a)\int\frac{dx}{(x-a)^n} + \frac{\varphi'(a)}{1}\int\frac{dx}{(x-a)^{n-1}}$$
$$+ \frac{\varphi''(a)}{1.2}\int\frac{dx}{(x-a)^{n-2}} + \dots$$
$$+ \frac{\varphi^{n-1}(a)}{1.2\dots(n-1)}\int\frac{dx}{x-a} + \int\psi(x)dx.$$

Cela posé, $\psi(x)$ étant fini pour $x = a$, le *résidu* de $\int\psi(x)dx$ pour $x = a$ sera évidemment nul. D'un autre côté, il est facile de voir qu'il en sera de même des *résidus* de toutes les autres intégrales, excepté $\int\frac{dx}{x-a}$. En effet, soit l'intégrale

$$\int\frac{dx}{(x-a)^p},$$

dans laquelle p désigne un nombre entier positif quelconque, mais plus grand que 1; faisons $x = a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta)$, et, pour former le contour élémentaire en formant le point $x = a$, imaginons que, ρ restant constant et infiniment petit, θ croisse de 0 à 2π, de sorte que le contour sera un petit cercle décrit du point $x = a$ comme centre. Dans cette hypothèse, dx sera représenté par

$$dx = \rho(-\sin\theta + \sqrt{-1}\cos\theta)d\theta;$$

ou par

$$dx = \rho\left[\cos\left(\frac{\pi}{2}+\theta\right) + \sqrt{-1}\sin\left(\frac{\pi}{2}+\theta\right)\right]d\theta;$$

$\frac{dx}{(x-a)^p}$ le sera donc par

$$\frac{1}{\rho^{p-1}}\left[\cos\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right) + \sqrt{-1}\sin\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right)\right]d\theta;$$

par conséquent, l'intégrale $\int\frac{dx}{(x-a)^p}$ sera devenue

$$\frac{1}{\rho^{p-1}}\int\left[\cos\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right) + \sqrt{-1}\sin\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right)\right]d\theta,$$

dont la valeur est

$$\frac{1}{\rho^{p-1}}\left[-\frac{\sin\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right)}{p-1} + \sqrt{-1}\,\frac{\cos\left(\frac{\pi}{2}+\theta-p\theta\right)}{p-1}\right],$$

ou

$$\frac{1}{(p-1)\rho^{p-1}}\left[-\sin\left(\frac{\pi}{2}-(p-1)\theta\right) + \sqrt{-1}\cos\left(\frac{\pi}{2}-(p-1)\theta\right)\right].$$

Or, si l'angle θ croît de 0 à 2π, l'angle

$$\frac{\pi}{2} - (p-1)\theta$$

décroît de $\frac{\pi}{2}$ à $\frac{\pi}{2} - 2(p-1)\pi$, mais son sinus et son cosinus reprennent les mêmes valeurs; l'intégrale indéfinie reprend donc aussi la même valeur aux deux limites, par conséquent le *résidu* est nul.

On voit que la formule précédente deviendrait illusoire dans le cas où p serait égal à 1. Aussi la démonstration ne se rapporte-t-elle pas à l'intégrale $\int\frac{dx}{x-a}$ que nous allons considérer à part. Faisons encore

$$x = a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta),$$
$$dx = \rho(-\sin\theta + \sqrt{-1}\cos\theta)$$

d'où

$$= \rho\left[\cos\left(\frac{\pi}{2}+\theta\right) + \sqrt{-1}\sin\left(\frac{\pi}{2}+\theta\right)\right],$$

$\frac{dx}{x-a}$ prendra alors la forme

$$\left[\cos\frac{\pi}{2} + \sqrt{-1}\sin\frac{\pi}{1}\right]d\theta$$

ou simplement

$$\sqrt{-1}\,d\theta;$$

la forme indéfinie de l'intégrale $\int \frac{dx}{x-a}$ sera donc $\theta\sqrt{-1}$, et sa valeur relative aux limites 0 et 2π sera $2\pi\sqrt{-1}$; le *résidu* sera donc 1. Ainsi, en rétablissant le coefficient

$$\frac{\varphi^{n-1}(a)}{1.2...(n-1)},$$

on aura le *résidu* de $\int \frac{\varphi(x)dx}{(x-a)^n}$, qui est

$$\frac{\varphi^{n-1}(a)}{1.2...(n-1)}.$$

Dans l'exemple qui vient d'être traité, de l'intégrale $\int \frac{dx}{x-a}$, le *résidu* est simplement le quotient par $2\pi\sqrt{-1}$ de l'aire d'une quelconque des conjuguées de l'hyperbole

$$y(x-a) = 1.$$

On ne comprend pas bien à quel propos, dans ce cas ou dans tout autre, M. Cauchy a eu l'idée de diviser la valeur trouvée de l'intégrale par $2\pi\sqrt{-1}$, à moins que ce ne soit pour étonner le public, car le rapport de la circonférence au diamètre n'a pas nécessairement une place marquée dans toutes les intégrations. Quoique, pour simplifier le calcul, il soit plus avantageux de prendre un contour circulaire, il n'y avait, cependant, aucune raison de laisser dans le résultat une trace quelconque de cet artifice, sachant d'avance que la valeur finale de l'intégrale est entièrement indépendante de la relation adoptée entre les parties réelle et imaginaire de x.

Pour donner un exemple du cas où le *résidu* se forme le long d'un contour enfermant au moins deux points où la fonction $f(x)$ prend des valeurs égales, la théorie des *résidus* n'étant pas très-avancée, au moins en ce qu'elle pourrait avoir d'utile, nous choisirons celui que présente l'intégrale

$$\int dx\sqrt{x^2-a^2}.$$

Faisons $x = a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta)$, ρ devant rester constant et infiniment petit, et faisons croître θ de 0 à 2π : la somme des éléments de l'intégrale correspondante à ce parcours sera évidemment nulle, mais la valeur de $y = \sqrt{x^2-a^2}$ ne se présentera pas égale aux deux extrémités; en effet, des deux facteurs $\sqrt{x+a}$ et $\sqrt{x-a}$ qui composent y, l'un, $\sqrt{x+a}$, n'aura pas changé de signe, puisqu'il sera resté fini, mais l'autre $\sqrt{x-a}$, que l'on peut écrire

$$\rho^{\frac{1}{2}}\left(\cos\frac{\theta}{2} + \sqrt{-1}\sin\frac{\theta}{2}\right),$$

se sera transformé de $+\rho^{\frac{1}{2}}$ en $-\rho^{\frac{1}{2}}$. La même chose arriverait si, posant

$$x = -a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta),$$

on faisait ensuite croître θ de 0 à 2π. Cela posé, imaginons que x parte de la valeur $-a+\rho$, y étant alors positif, par exemple, et croisse jusqu'à $x = +a-\rho$, par valeurs réelles; la valeur acquise par l'intégrale dans ce parcours sera

$$+\pi\frac{a^2}{2}\sqrt{-1};$$

rendons alors à x la forme

$$a + \rho(\cos + \sqrt{-1}\sin\theta)$$

et faisons croître θ de π à $-\pi$: l'intégrale s'accroîtra d'une quantité nulle, mais y reparaîtra avec une valeur négative; revenons alors de $x = a\rho$ à $x = -a+\rho$, l'intégrale s'accroîtra encore de

$$\pi\frac{a^2}{2}\sqrt{-1};$$

enfin pour ramener, ce qui n'est d'ailleurs pas indispensable, $\sqrt{x^2-a^2}$ à sa valeur initiale, en même temps que x, remettons x sous la forme $-a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta)$ et faisons varier θ de 0 à 2π; l'intégrale ne variera pas dans ce dernier parcours; la valeur acquise dans le parcours total sera donc

$$\pi a^2\sqrt{-1},$$

quoique x et $f(x)$ aient repris leurs valeurs initiales.

Le *résidu* intégral sera en conséquence $\frac{a^2}{2}$; c'est le quotient par $2\pi\sqrt{-1}$ de l'aire de l'une quelconque des conjuguées de l'hyperbole équilatère

$$y^2 - x^2 = -a^2.$$

La loi adoptée pour la progression de x, dans la démonstration, revient à faire partir le point $[x,y]$, dont l'ordonnée engendre l'aire $\int ydx$, d'un point situé à une distance infiniment petite du sommet de gauche sur l'arc supérieur de l'ellipse $y^2 + x^2 = a^2$, représentée imaginairement par les solutions réelles par rapport à x de l'équation $y^2 - x^2 = -a^2$, et à lui faire parcourir cet arc jusqu'à ce qu'il soit parvenu en un point infiniment voisin du sommet de droite; à faire alors passer ce point $[x,y]$ de l'arc supérieur à l'arc inférieur, en lui faisant successivement traverser les conjuguées qui touchent l'hyperbole près de son sommet de droite; à lui faire parcourir l'arc inférieur de l'ellipse; enfin, à le ramener au point de départ en lui faisant faire un petit circuit autour du sommet de gauche. Dans les deux parcours élémentaires de l'arc supérieur à l'arc inférieur, l'intégrale ne varie que d'une quantité infiniment petite dans chacun des parcours des arcs supérieur et inférieur de l'ellipse; l'intégrale s'augmente de $\frac{1}{2}\pi a^2\sqrt{-1}$; la valeur finale de l'intégrale est donc $\pi a^2\sqrt{-1}$ et le *résidu* est $\frac{\pi a^2}{a}$.

On fait parcourir au point x un petit cercle autour de chacun des points $x = \pm a$ pour éviter de passer par ces points, où la dérivée de la fonction devient infinie. Mais ces points critiques ou dangereux, comme on voudra, ne sont pas bordés de tels précipices qu'il faille absolument s'en écarter. La terre parcourt tous les ans depuis longtemps son ellipse autour du soleil, sans manifester aucune tendance à de dangereux écarts, lorsqu'elle arrive à l'un de ses apsides, par exemple, bien qu'il pût alors se trouver par hasard, au bout du petit axe, un astronome aux yeux de qui la dérivée de son ordonnée, par rapport à son abscisse, serait cependant infinie. On pouvait donc se permettre, sans autres précautions, de faire parcourir au point $[x,y]$ la conjuguée à abscisses réelles de l'hyperbole

$$y^2 - x^2 = -a^2;$$

l'aire, quoique engendrée beaucoup plus simplement, eût été de même $\pi a^2\sqrt{-1}$; il est vrai qu'on n'eût peut-être pas alors songé à la diviser par $2\pi\sqrt{-1}$.

Les points critiques, puisque critiques il y a, se réduisent exclusivement aux points où les dérivées de la fonction deviennent infinies à partir d'un certain ordre. M. Cauchy et ses élèves ont à tort compris dans la classe suspecte les points simplement multiples du lieu $y = f(x)$. Quoi qu'il en soit, la théorie des *résidus* se complète par le principe suivant qu'on peut considérer comme évident : si différents contours fermés, qui ne se coupent pas, comprennent séparément des points critiques, répartis en nombres quelconques dans l'intérieur de chaque contour, et que tous ces contours soient enfermés dans un autre tel qu'il ne se trouve aucun point critique entre sa circonférence et celles des petits contours, le *résidu* intégral relatif au grand contour sera égal à la somme des *résidus* intégraux relatifs aux petits contours et à des arcs les reliant les uns aux autres, et qui devraient être parcourus dans les deux sens en allant et en revenant. Ce principe signifie simplement que l'on peut à volonté étendre ou resserrer un contour fermé sans que l'intégrale prise le long de sa circonférence change de valeur, pourvu que les surfaces ajoutées ou retranchées ne contiennent aucun point critique.

On en a déduit la méthode suivante pour déterminer les valeurs que peut prendre une intégrale $\int ydx$ entre les limites x et x_0 : ajouter à la valeur de l'intégrale prise le long d'un arc tracé arbitrairement du point x_0 au point x les produits par $2\pi\sqrt{-1}$ de multiples quelconques des *résidus* correspondants aux parcours, tels que x_0Ax_0, formés d'un arc parcouru successivement dans les deux sens et d'un petit cercle tracé autour d'un point critique. La question se trouve ainsi réduite à reconnaître les permutations qui s'opèrent dans les valeurs de la fonction lorsque la variable tourne autour d'un point critique. Cette étude a été faite par M. Puiseux.

La théorie des *résidus* est assurément très-intéressante; il fallait un homme très-fort pour l'inventer : aussi formera-t-elle le principal titre de M. Cauchy; mais tout y est par trop bizarre, par trop abstrait. Une saine interprétation géométrique des faits en eût rendu l'intelligence plus complète et les applications plus faciles.

M. Cauchy a fondé sur sa méthode des *résidus* une théorie générale des fonctions dont tous ses élèves ont repris successivement les démonstrations sans parvenir toutefois à les rendre bien claires. Cette théorie gagnerait beaucoup à être présentée directement; elle se réduit essentiellement à quelques notions simples qui ne comportaient guère le déploiement d'un appareil algébrique aussi considérable et qui, du reste, ne gagnent rien à être présentées sous forme de théorèmes, les démonstrations qu'on en donne étant toujours attaquables par plusieurs côtés, lors même qu'elles ne consistent pas en des cercles vicieux. Voici les principaux énoncés de cette théorie nouvelle.

« Si une fonction est synectique dans le voisinage d'un point x, toutes ses dérivées jouissent de la même propriété. »

La démonstration qu'on en donne est un cercle vicieux, mais le fait est évident, car, pour qu'une courbe ait en un de ses points plusieurs tangentes, ou pour que sa tangente soit parallèle à l'axe des y, il faut que l'ordonnée en ce point ait plusieurs valeurs égales. Notons au reste, en passant, qu'on pourrait, par une foule d'exemples, prouver qu'on ignore dans l'école de Cauchy que quand une fonction devient infinie toutes ses dérivées le deviennent en même temps. Cela revient, cependant, simplement à savoir qu'une asymptote est tangente à l'infini.

« Une fonction synectique dans une aire A ne saurait jamais avoir toutes ses dérivées nulles en un point quelconque de cette aire sans être constante, et réciproquement. »

En d'autres termes, une fonction qui ne varie pas n'est pas une fonction, et l'on pourra en dire autant d'une constante dès qu'on sera parvenu à découvrir une différence entre une constante et une chose qui ne varie pas.

« Une fonction synectique qui s'annule pour $x = a$ est de la forme $\varphi(x)(x-a)^n$, n étant un nombre entier et $\varphi(x)$ une fonction synectique qui ne s'annule plus pour $x = a$. »

Une fonction qui n'a qu'une valeur n'en a pas plusieurs.

« Une fonction monodrome et monogène (v. ces mots étranges) devient nulle et infinie pour certaines valeurs de la variable. »

Toute équation a une ou plusieurs racines, ou bien toute fonction a son inverse; ou encore on peut défaire ce qui a été fait.

Notons cependant les théorèmes suivants :

« Deux fonctions monodromes et monogènes, qui ont les mêmes zéros et les mêmes infinis, ne diffèrent que par un facteur constant. »

« Toute fonction synectique dans toute l'étendue du plan, qui devient infinie pour toutes les valeurs infinies de sa variable, est entière. »

« Une fonction monodrome et monogène, qui n'a qu'un nombre limité d'infinis, est une fonction rationnelle. »

« Toute fonction monogène, qui a m valeurs pour chaque valeur de z et qui n'admet qu'un nombre limité d'infinis, est racine d'une équation algébrique. »

Mais on pourrait joindre à cette énumération un assez grand nombre de théorèmes faux.

RÉSIDUEL, ELLE adj. (ré-zi-du-èl, è-le — rad. *résidu*). Qui est de la nature des résidus : *Matières* RÉSIDUELLES.

— Physiq. *Charge résiduelle* ou *secondaire*, Charge électrique qui reste quelquefois dans une bouteille de Leyde qu'on a déchargée.

RESIFFLER v. n. ou intr. (re-si-flé — du préf. *re*, et de *siffler*). Siffler de nouveau : *Prince! prince! cria le garde; et il siffla*, RESIFFLA. (Balz.)

— v. a. ou tr. Siffler de nouveau en signe de désapprobation : *Siffler et* RESIFFLER *une comédie.*

RÉSIGNABLE adj. (ré-zi-gna-ble ; *gn* mll. — rad. *résigner*). Qui peut être résigné : *Fonctions* RÉSIGNABLES.

RÉSIGNANT s. m. (ré-zi-gnan ; *gn* mll. — rad. *résigner*). Celui qui résigne un office ou un bénéfice : *La résiliation n'eut pas lieu, parce que le* RÉSIGNANT *mourut avant qu'elle fût admise.* (Acad.)

RÉSIGNATAIRE s. m. (ré-zi-gna-tè-re ; *gn* mll. — rad. *résigner*). Celui en faveur de qui l'on a résigné un office ou un bénéfice : *Le résignant et le* RÉSIGNATAIRE. *Le* RÉSIGNATAIRE *n'avait pas encore pris possession.* (Acad.)

RÉSIGNATEUR s. m. (ré-zi-gna-teur ; *gn* mll.). Syn. de RÉSIGNANT.

RÉSIGNATION s. f. (ré-zi-gna-si-on ; *gn* mll. — rad. *résigner*). Jurispr. Abandon en faveur de quelqu'un : *Il a fait cession et* RÉSIGNATION *de tous ses droits à son frère.* (Acad.) ‖ Démission d'un office, d'une charge. Vieilli en ce sens.

— Dr. canon. Démission d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. ‖ *Résignation pure et simple*, Résignation sans condition et sans réserve de pension. ‖ *Résignation en faveur* ou *conditionnelle*, Résignation qui se fait en faveur d'une personne désignée par le résignant.

— Fig. Acte de la volonté qui accepte une situation, qui renonce à lutter contre elle ou à s'en plaindre : *La vieillesse est faite pour recevoir des dégoûts, mais elle doit être assez sage pour les supporter avec* RÉSIGNATION. (Volt.) *La* RÉSIGNATION *n'est pas du contentement, mais elle y mène.* (De Charnage.) *Il faut demander la vertu à tout prix et avec insistance et la prospérité timidement et avec* RÉSIGNATION. (Joubert.) *La* RÉSIGNATION *est au courage ce que le fer est à l'acier.* (Lévis.) *La* RÉSIGNATION *est le dernier mot de la vie de la femme.* (P. Janet.) *La* RÉSIGNATION *est la vertu du malheur.* (Beauchêne.) *La* RÉSIGNATION *est la défaite de l'âme.* (P. Laufrey.) *S'il y a une bravoure qui est témérité, il y a aussi une* RÉSIGNATION *qui est lâcheté.* (Mme C. Fée.) *La* RÉSIGNATION *est le courage des faibles.* (Ficquelmont.) *L'affectation de la* RÉSIGNATION *me paraît le dernier degré de l'abjection où puisse tomber une nation esclave.* (De Custine.) *Lorsque les peuples souffrent, la* RÉSIGNATION *est leur première pensée, la révolte ne vient qu'après.* (L. Faucher.) *La* RÉSIGNATION *est un suicide quotidien.* (Balz.) *Contre des coups qui nous abattent, nous n'avons en nous-mêmes d'autre force qu'une* RÉSIGNATION *stoïque.* (Laboulaye.) *Les femmes représentent à la fois la* RÉSIGNATION *et l'espérance.* (E. Legouvé.)

— **Encycl.** Iconogr. Une très-poétique et très-expressive figure de la *Résignation* se voit dans une chapelle de l'église Saint-Eustache, à Paris; c'est une statue de marbre sculptée par M. Chabrousse et représentant une femme au visage amaigri par la souffrance et sillonné de rides précoces, à la chevelure dénouée sous le manteau qui l'encapuchonne, levant les yeux vers le ciel, joignant les mains et étreignant une croix de pierre, au pied de laquelle elle est accroupie. Sur le socle, on lit ces mots de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » Cette statue a figuré à l'Exposition universelle de 1855. David d'Angers a sculpté une statue de la *Résignation* pour l'arc de triomphe de Marseille (1834) : elle a été lithographiée par Marc. Une statue de John Flaxman a été gravée par W. Bond.

RÉSIGNÉ, ÉE (ré-zi-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Résigner. Dont on a fait résignation : *Cure* RÉSIGNÉE *en faveur d'un vicaire. Office* RÉSIGNÉ.

— Volontairement soumis : *Etre* RÉSIGNÉ *à son sort, à la volonté de Dieu.* ‖ Qui accepte son sort, qui renonce à le combattre ou à s'en plaindre : *La vertu des honnêtes gens n'est pas niaise ni* RÉSIGNÉE; *elle est douce, noble, sereine, mais armée comme Minerve.* (J.-B. Say.) *Le philosophe est plutôt l'homme* RÉSIGNÉ *que l'homme heureux.* (Mme C. Fée.) *Le sourire des femmes* RÉSIGNÉES *fondrait le granit.* (Balz.) *Pour le peuple, le philosophe est un homme patient et* RÉSIGNÉ. (L. Jourdan.)

— Substantiv. Personne résignée : *Non, sans doute, on n'est pas faite pour cela; mais on s'y fait, répliqua la jeune* RÉSIGNÉE. (Masson.)

RESIGNER v. ou a. tr. (re-si-gné; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *signer*). Signer de nouveau : *La première signature étant illisible, il dut* RESIGNER *l'acte.*

RÉSIGNER v. a. ou tr. (re-zi-gné ; *gn* mll. — latin *resignare ;* de *re*, préfixe, et de *signum*, cachet, proprement rompre le cachet, desceller; puis au figuré casser, dissoudre, renoncer à, se démettre d'une charge. Le verbe pronominal *se résigner* a pris de là le sens de se soumettre, s'abandonner). Renoncer volontairement à, se démettre de : RÉSIGNER *un bénéfice, une cure. Franklin avait pour principe de ne jamais demander, refuser ni résigner aucune place.* (Ste-Beuve.) RÉSIGNER *un office, un bénéfice, une cure.* ‖ Céder par démission, par renonciation : RÉSIGNER *une cure à un vicaire. Nous ne voudrions pas qu'un héros ne parût sur la scène que pour y mourir, que sa maîtresse ne fût qu'un personnage muet et qu'en mourant il la* RÉSIGNÂT *à son fils.* (Laharpe.)

Je verrai si plus tard il faut que je *résigne*
Un droit qui m'appartient et dont je reste digne.
C. DELAVIGNE.

Possesseur d'un trésor dont je n'étais pas digne,
Souffrez avant ma mort que je vous le *résigne*.
CORNEILLE.

— Absol. : *Il est mort sans* RÉSIGNER, *sans* AVOIR RÉSIGNÉ. *Il n'a pas eu le temps de* RÉSIGNER. (Acad.)

Se résigner v. pr. S'abandonner, se soumettre : *Je* ME RÉSIGNE *à la volonté de Dieu. Je* ME RÉSIGNE *à mon sort. Je* ME RÉSIGNE *à supporter cette incommodité.* (Acad.) *Il faut* SE RÉSIGNER *aux ordres de la nature.* (Volt.) *Un bon cœur ne peut* SE RÉSIGNER *aux maux qu'il cause.* (Mme Cottin.) *L'esprit humain ne* SE RÉSIGNE *pas facilement à la contradiction.* (E. Scherer.) *Seul entre tous les êtres, l'homme ne* SE RÉSIGNE *point au mal; il aspire incessamment au bien pour ses semblables comme pour lui-même.* (Guizot.) *Quiconque connaît le pauvre cœur de l'homme sait qu'il est souvent plus difficile de* SE RÉSIGNER *aux échecs de la vanité qu'aux malheurs de la vie.* (St-Marc Gir.) *Pour sauver la liberté même on* SE RÉSIGNE *aux excès et aux inconvénients de la liberté.* (E. Laboulaye.)

Au vin du cru je *me résigne*.
BÉRANGER.

— Consentir par résignation : *Les natures ardentes ne* SE RÉSIGNENT *jamais à voir un hasard dans ce qui les concerne.* (Renan.)

On peut *se résigner*, en comprimant son cœur,
A supporter ses maux sans montrer sa douleur.
AL. DUVAL.

— Absol. : *Qu'est-ce que* SE RÉSIGNER*? C'est mettre Dieu entre la douleur et soi.* (Mme Swetchine.) *L'homme doit agir comme s'il pouvait tout, et* SE RÉSIGNER *comme s'il ne pouvait rien.* (J. de Maistre.) *Etudier l'homme, c'est apprendre à* SE RÉSIGNER. (Ch. Nod.)

Il faut *se résigner*,
Mon frère; doucement il faut boire la chose.
MOLIÈRE.

— **Syn. Résigner, abdiquer, se démettre.** V. ABDIQUER.

RÉSILIATION s. f. (ré-zi-li-a-si-on — rad. *résilier*). Jurispr. Résolution, annulation d'un acte pour ses effets présents et futurs : *La* RÉSILIATION *d'un bail, d'un contrat.* RÉSILIATION *de vente.* (Acad.)

— **Encycl.** La *résiliation* diffère de la résolution en ce qu'elle est simplement un nou-

veau contrat qui n'attaque en rien les droits acquis, tandis que la résolution anéantit tous les droits comme si le contrat primitif n'eût jamais existé.

La *résiliation* volontairement consentie ne saurait porter préjudice aux droits acquis à des tiers; on ne peut donc point lui appliquer cette maxime, que la résolution du droit du cédant emporte la résolution du droit du cessionnaire (*soluto jure solventis, solvitur jus accipientis*). Ainsi, la *résiliation* n'entraîne point l'extinction des hypothèques, servitudes ou autres droits cédés à des tiers.

La *résiliation* s'opère par le consentement des parties, qui s'entendent pour mettre fin à leurs conventions. La *résiliation* qui a lieu le plus fréquemment est celle qui concerne les baux. D'après l'article 1722 du code civil, si, pendant la durée d'un bail, la chose louée est détruite en totalité par cas fortuit, le bail est résilié de plein droit; si elle n'est détruite qu'en partie, le preneur peut, suivant les circonstances, demander ou une diminution du prix ou la *résolution* même du bail. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement. Si des réparations urgentes sont de telle nature qu'elles rendent inhabitable ce qui est nécessaire au logement du locataire et de sa famille, celui-ci peut faire résilier le bail (art. 1724). D'un autre côté, si le preneur emploie la chose louée à un autre usage que celui auquel elle a été destinée, ou dont il puisse résulter un dommage pour le bailleur, celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le bail (art. 1729). Si le preneur d'un héritage rural ne le garnit pas de bestiaux et des ustensiles nécessaires à son exploitation, s'il abandonne la culture, s'il ne cultive pas en bon père de famille, s'il emploie la chose louée à un autre usage que celui auquel elle est destinée, ou, en général, s'il n'exécute pas les clauses du bail et qu'il en résulte un dommage pour le bailleur, celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le bail. Au cas de résiliation provenant du fait du preneur, celui-ci est tenu envers le bailleur à des dommages-intérêts (art. 1766).

La personne qui a chargé un entrepreneur d'exécuter un ouvrage à forfait peut, si bon lui semble, résilier le marché bien que l'ouvrage soit commencé; mais alors elle doit dédommager l'entrepreneur de ses dépenses, de ses travaux et de ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise (art. 1794).

Lorsque celui qui constitue une rente viagère ne donne pas les sûretés stipulées pour son exécution à la personne au profit de laquelle la rente a été constituée moyennant un prix, cette personne peut demander la *résiliation* du contrat (art. 1777).

Enfin, il est certains cas dans lesquels une vente peut être résiliée. Ainsi, un acquéreur peut faire résilier une vente s'il est évincé d'une partie de la chose et s'il ne l'eût point achetée sans la partie dont il a été évincé. En outre, si la propriété vendue est grevée, sans qu'il en ait été fait de déclaration, de servitudes non apparentes d'une importance telle que l'acquéreur n'eût point acheté le fonds s'il en avait été instruit, cet acquéreur peut demander la *résiliation* du contrat, à moins qu'il ne préfère se contenter d'une indemnité (art. 1636 et 1638 du C. civ.). V. RÉSOLUTION.

RÉSILIEMENT ou **RÉSILÎMENT** s. m. (ré-zi-li-man). Syn. de RÉSILIATION.

RÉSILIER v. a. ou tr. (ré-zi-li-é — du latin *resilire;* de *re*, préfixe, et de *salire*, sauter, proprement sauter en arrière, revenir sur ses pas. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous résiliions; que vous résiliiez*). Casser, annuler : *Les juges* ONT RÉSILIÉ *le contrat. Il travaille à faire* RÉSILIER *son bail. Il s'est réservé le droit de* RÉSILIER *la vente.*

RÉSILIR v. a. ou tr. (ré-zi-lir). Anc. pratiq. Se dédire, refuser d'exécuter une promesse, un contrat.

RÉSILLE s. f. (ré-zi-lle; *ll* mll. — rad. *réseau*). Sorte de filet, de réseau dont on enveloppe ses cheveux : *Le chapeau andalou couvre leurs têtes et de longues tresses de cheveux noirs s'échappent d'une* RÉSILLE *pourpre.* (E. Sue.) *Elle avait sur la tête une de ces* RÉSILLES *en velours rouge alors à la mode.* (Balz.)

RESINA ou **RETINA**, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, sur le golfe de Naples, ancien port d'Herculanum; 10,000 hab. Elle est contiguë à Portici et située au pied du mont Vésuve. On y remarque de nombreuses antiquités et plusieurs villas curieuses; la principale, la Favorita, au prince de Salerne, est construite sur un courant de lave de 1631. C'est de Resina qu'on part ordinairement pour faire l'excursion du Vésuve.

RÉSINATE s. m. (ré-zi-na-te — rad. *résine*). Chim. Combinaison d'une résine avec une base salifiable.

RESINAZ, ville des Etats autrichiens (Transylvanie), sur la droite du Sebes, à 13 kilom. S.-O. d'Hermandstadt; 5,000 hab. Evêché moldo-valaque. Commerce de bois et de bestiaux.

RÉSINE s. f. (ré-zi-ne — latin *resina*. Ce mot latin est exactement le persan *rashinah*, de *rashidon*, verser, et se retrouve dans l'irlandais *roisin* et *roisid*, l'erse *roisead*, le kymrique *rhwsyn*, l'armoricain *rousin*. En sanscrit, *rasa* signifie exhalation, suc, fluide, eau, etc., *rasika*, succulent, *rasin*, qui a du suc, etc. L'acception de saveur, goût paraît être secondaire et la vraie racine serait *rs*, *rsh*, *arsh*, aller, se mouvoir). Matière inflammable, grasse, onctueuse, qui suinte, qui découle de certains arbres, particulièrement des conifères : *Le camphre est une espèce de* RÉSINE. *La* RÉSINE *du lentisque s'appelle mastic. On électrise la* RÉSINE *par le frottement.* (Acad.) ‖ Se dit plus spécialement de la matière onctueuse qui coule des pins et des sapins : *Un pain de* RÉSINE. *Un flambeau de* RÉSINE. (Acad.) *Une odeur de* RÉSINE *remplissait la chambre.* (Mérim.)

— Mélange de trois parties de brai sec et d'une partie de galipot, que l'on fond ensemble et que l'on passe au travers d'une natte de paille.

— Chim. *Résines animales*, Substances résineuses que l'on trouve dans le corps de certains animaux. ‖ *Résine biliaire*, Substance résineuse que l'on extrait de la distillation de la bile.

— Comm. *Résine animé*, Résine fournie par le courbaril d'Amérique. ‖ *Résine alouchine*, Résine fournie par le fimpi. ‖ *Résine de cachibou*, Résine produite par une espèce de gomart. ‖ *Résine-gutte de Siam*, Résine extraite de la stalagmitite. ‖ *Résine-gutte de Ceylan*, Résine extraite du guttier. ‖ *Résine copal*, Résine recueillie sur le gomitre copalifère. ‖ *Résine de cône*, Sorte de térébenthine qui découle naturellement et sans incision. ‖ *Résine de vernis*, Sandaraque. ‖ *Résine liquide de la Nouvelle-Espagne*, Nom donné quelquefois au baume de copahu. ‖ *Résine olampi*, Résine d'Amérique, jaunâtre, dure, grumeleuse, friable. ‖ *Résine tacamaque*, Substance produite par le peuplier baumier.

— Alchim. *Résine d'or*, Safran. ‖ *Résine de la terre*, Soufre. ‖ *Résine de la terre potable*, Soufre sublimé, réduit à l'état liquide.

— **Encycl.** Les *résines* sont des produits qui s'écoulent des végétaux de diverses familles, soit naturellement, soit par des incisions faites à leur tige, ou qu'on obtient par différents procédés. Les végétaux qui les fournissent deviennent de plus en plus abondants à mesure qu'on s'avance vers les pays chauds; ils appartiennent surtout aux groupes des conifères, des térébinthacées et des rutacées. Au moment où elles découlent de l'arbre, les *résines* sont toujours fluides; mais elles s'épaississent, se concrètent peu à peu et finissent presque toutes par se transformer en substances solides, cassantes, inodores, insipides ou âcres, jaunâtres et translucides. Elles ne diffèrent guère des huiles volatiles que par une plus forte proportion d'oxygène; au reste, elles renferment toujours une certaine quantité de ces huiles, qui les tient en quelque sorte en dissolution et leur permet de circuler dans les vaisseaux des plantes. Il en reste toujours plus ou moins dans les *résines*, quelquefois assez pour que plusieurs de celles-ci soient constamment molles ou même fluides.

Mauvais conducteurs de l'électricité, tous ces produits deviennent, par le frottement, électro-négatifs. A la température ordinaire, l'air est sans action sur les *résines;* à une chaleur plus ou moins élevée, les *résines* se fondent d'abord, puis se décomposent en produits très-divers, suivant qu'on opère en vases clos ou à l'air libre. Elles peuvent, par la fusion, s'unir au soufre et au phosphore. Insolubles dans l'eau, elles sont dissoutes par l'alcool, l'éther et les huiles essentielles; si on ajoute de l'eau à ces dissolutions, la *résine* est précipitée. Traitées par l'acide nitrique, les *résines* donnent naissance à un liquide qui laisse déposer un produit visqueux; si l'on continue cette action, il se transforme en un corps qu'on a nommé tannin artificiel. La *résine* n'est pas sensiblement altérée par l'alcide sulfurique, si l'on chauffe avec précaution; mais à une haute température elle se décompose. Avec la soude ou la potasse, elle donne des produits analogues aux savons. Les *résines* ne tachent pas le papier et brûlent au contact d'un corps en ignition. La plupart sont stimulantes, irritantes et purgatives. Les *résines*, telles qu'on les trouve dans le commerce, sont employées surtout à la fabrication des vernis.

On divise les *résines* en trois catégories : les *baumes*, les *gommes-résines* et les *résines* proprement dites. Ces dernières se subdivisent en *résines liquides* (copahu, baume de La Mecque, térébenthine) et *résines solides* (animé, colophane, copal, élémi, laque, gaïac, mastic, sandaraque). Toutes ces substances ayant été ou devant être l'objet d'articles spéciaux, nous nous contenterons de donner ici quelques détails sur la *résine* commune, dont l'histoire a d'ailleurs été exposée en grande partie à l'article PIN. Cette matière, en effet, s'extrait surtout du pin maritime, mais seulement quand sa tige a acquis une certaine grosseur.

On dit, dans les Landes, que tout pin est bon à resiner quand, en enroulant le bras droit autour du tronc à hauteur d'homme, on aperçoit le bout des doigts de l'autre côté. Le produit fluide, visqueux qui découle des incisions pratiquées sur le pin maritime est un mélange d'huile essentielle de térebenthine et d'une *résine* qui provient de l'oxydation d'une partie de cette huile. La distillation donne ensuite la térébenthine pure et ses différents résidus. L'industrie des *résines* n'a guère acquis un développement notable que dans les départements des Landes, de la Gironde, de la Sarthe, de Lot-et-Garonne, de la Charente-Inférieure, du Loiret et de la Corse. Mais le département ou plutôt la région des Landes a surtout une importance considérable sous ce rapport; cette industrie y est une source de bien-être et d'aisance pour la population.

La *résine*, branche importante de la richesse forestière, fait l'objet d'un grand commerce international et constitue, depuis la fin du siècle dernier, un des principaux revenus d'une partie de la France méridionale. L'importance de ce produit fait que des efforts considérables sont tentés pour l'obtenir sur plusieurs autres points du territoire.

« Voici, dit le rapport de l'Exposition de 1867, le mouvement commercial des *résines* proprement dites :

» Exportations en 1855 : 4,133,000 kilogr., valant 2,250,000 francs.

» Exportations en 1865 : 5,250,000 kilogr., valant 2,700,000 francs.

» Pendant la même période, les importations de 2,960,000 kilogr. valaient, en 1865, 2,400,000 francs. C'est un des rares produits forestiers, le seul même pour lequel nous ne soyons pas tributaires de l'étranger et dont on appréciera tout le développement en sachant qu'en 1852 l'importance de la production totale de la France n'était évaluée qu'à 2,472,436 francs. Il faut toutefois tenir compte de l'extrême élévation des prix des *résines* qui, pendant cette période, de 15 francs l'hectolitre étaient arrivés à 200 francs par suite de la guerre d'Amérique. Aujourd'hui, les prix sont revenus aux environs de 16 à 18 fr.

» Les prix de ces matières en Allemagne sont généralement les suivants :

Résine brute. .	15 fr. les 50 kilogr.
Résine purifiée	34 fr. les 50 kilogr.

» Voici maintenant les prix des *résines* russes :

Résine jaune pour brasseries. . . .	40 fr. les 100 kilogr.
Galipot. . . .	30 fr. les 100 kilogr. »

RÉSINÉ, ÉE (ré-zi-né) part. passé du v. Résiner. Mar. *Bien résiné*, Se dit d'un bâtiment enduit de résine au-dessus de ses préceintes.

— Pharm. *Vin résiné*, Vin saturé de résine de pin, administré par les anciens comme stomachique : *J'ai connu bon nombre de voyageurs qui rejetaient avec indignation leur première gorgée de* VIN RÉSINÉ *et qui aimaient tout autant boire de la poix liquide.* (E. About.)

RÉSINÉINE s. f. (ré-zi-né-i-ne — rad. *résine*). Chim. Huile obtenue en distillant de la colophane.

RÉSINER v. a. ou tr. (ré-zi-né — rad. *résine*). Extraire la résine d'un pin.

— Mar. Enduire de résine : RÉSINER *un bâtiment.*

RÉSINEUSEMENT adv. (ré-zi-neu-ze-man — rad. *résineux*). Physiq. Négativement, parce que les corps résineux produisent de l'électricité négative.

RÉSINEUX, EUSE adj. (ré-zi-neu, eu-ze — rad. *résine*). Qui produit la résine ou qui en a quelques propriétés : *Les arbres* RÉSINEUX. *Ce bois est un peu* RÉSINEUX. *Goût* RÉSINEUX. *Odeur* RÉSINEUSE. (Acad.) *Les arbres* RÉSINEUX *de la montagne semaient leurs aromates dans l'air.* (E. About.) *En Suisse, en Allemagne et en Alsace, il y a des paysans employés constamment à rechercher et à fendre les racines* RÉSINEUSES *des sapins, mélèzes, etc. Ils en forment de petits paquets, qu'on achète pour allumer le feu.* (***.)

— Bot. Nom donné à certaines plantes enduites d'un suc visqueux de nature résineuse ou à des champignons qui croissent sur les troncs des sapins : *Laugerie* RÉSINEUSE. *Polypore* RÉSINEUX.

— Physiq. *Electricité résineuse*, Celle qui se développe quand on frotte la résine et les autres substances analogues, par opposition à l'électricité vitrée. ‖ On dit de même FLUIDE RÉSINEUX : *Les deux* FLUIDES *vitré et* RÉSINEUX *produisent par leur réunion un état d'équilibre ou de repos électrique qui s'appelle état neutre.*

RÉSINGLE s. f. (ré-zain-gle). Techn. Outil avec lequel l'orfévre redresse les objets bossués.

RÉSINIDE adj. (ré-zi-ni-de — de *résine*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à la résine.

— s. f. pl. Famille de composés ternaires organiques, qui comprend les résines.

RÉSINIER s. m. (ré-zi-nié — rad. *résine*). Ouvrier qui, dans les landes de Bordeaux, est employé à l'extraction de la résine de pin : *La Teste-de-Buch était absolument inconnue il y a peu d'années; des* RÉSINIERS *et des pêcheurs formaient toute sa population; pour peindre totalement et brièvement, c'était un trou.* (Ch. Monselet.)

— Nom vulgaire de la bursère d'Amérique.

RÉSINIFÈRE adj. (ré-zi-ni-fè-re — du lat. *resina*, résine; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la résine.

RÉSINIFICATION s. f. (ré-zi-ni-fi-ka-si-on — rad. *résinifier*). Chim. Transformation en résine.

RÉSINIFIER v. a. ou tr. (ré-zi-ni-fi-é — de *résine*, et du lat. *facere*, faire). Transformer en résine.

Se résinifier v. pr. Se transformer en résine : *Les huiles essentielles exposées à l'air ne tardent pas à absorber son oxygène et à se transformer en autant de résines fixes particulières, c'est-à-dire à* SE RÉSINIFIER, *selon l'expression technique.* (L. Figuier.)

RÉSINIFORME adj. (ré-zi-ni-for-me — de *résine*, et de *forme*). Chim. Qui a l'apparence, l'aspect de la résine.

RÉSINI-GOMME s. f. (ré-zi-ni-go-me — de *résine*, et de *gomme*). Chim. Nom donné à certaines substances qui participent de la nature des résines et de celle des gommes.

RÉSINITE adj. (ré-zi-ni-te — rad. *résine*). Minér. Qui a l'aspect d'une résine : *Le quartz* RÉSINITE, *qui doit son nom à l'analogie qu'il présente avec la résine, est d'une couleur brune ou verdâtre.* (A. Maury.)

— s. m. Variété ou sous-espèce d'opale, caractérisée surtout par son aspect plus ou moins résineux, opaque ou faiblement translucide.

RÉSINO-AMER s. m. (ré-zi-no-a-mèr — de *résine*, et de *amer*). Mat. méd. Nom donné à l'aloès.

RÉSINOCÉRUM s. m. (ré-zi-no-sé-romm — de *résine*, et du lat. *cera*, cire). Mat. méd. Médicament composé d'un mélange de résine et de cire.

RÉSINO-EXTRACTIF, IVE adj. (ré-zi-no-èk-stra-ktiff, i-ve — de *résine*, et de *extractif*). Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des extraits.

RÉSINO-GOMMEUX, EUSE adj. (ré-zi-no-go-meu, eu-ze — de *résine*, et de *gommeux*). Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des gommes.

RÉSINOÏDE adj. (ré-zi-no-i-de — de *résine*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui a l'apparence d'une résine.

RÉSINONE s. f. (ré-zi-no-ne — rad. *résine*). Chim. Produit obtenu par la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINULE s. f. (ré-zi-nu-le — dimin. de *résine*). Chim. Nom sous lequel on a désigné quelquefois les corps appelés SOUS-RÉSINES.

RÉSIPISCENCE s. f. (ré-zi-piss-san-se — latin *resipiscentia;* de *resipiscere*, proprement redevenir sage, de *re*, préfixe, et de *sapere*, être sage). Reconnaissance et regret de la faute qu'on a commise, suivis d'un amendement de la conduite : *Il viendra à* RÉSIPISCENCE. *Avez-vous quelque preuve de sa* RÉSIPISCENCE? (Acad.)

— *Recevoir à résipiscence*, Accepter le repentir de quelqu'un et consentir à lui pardonner sa faute.

RÉSISTANCE s. f. (ré-zi-stan-se — lat. *resistentia;* de *resistere*, résister). Qualité d'un corps qui résiste, qui réagit contre l'action d'un autre corps et tend à l'annuler : *Il est difficile de graver des pierres dures, à cause de la* RÉSISTANCE *de la matière. Cette étoffe n'a point de* RÉSISTANCE. (Acad.) ‖ Cause qui s'oppose au mouvement d'un corps que l'on essaye de déplacer : *Je voulus pousser la porte, le volet, mais je sentis quelque* RÉSISTANCE. (Acad.)

— Force qui annule les effets d'une action destructive : *Le cheval percheron ne vaut pas le cheval breton pour la santé et la* RÉSISTANCE *à la fatigue.* (F. Pillon.) *La force de constitution, c'est la* RÉSISTANCE *vitale aux maladies, à la mort.* (Maquel.)

— Opposition, refus de soumission ou d'adhésion aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre : *Les grands du monde ne trouvent aucune* RÉSISTANCE *dans l'accomplissement de leurs volontés.* (Fléch.) *Richelieu n'avait pas accoutumé de trouver de la* RÉSISTANCE *ou de la souffrir impunément.* (Pellisson.) *Les obstacles naturels révoltent moins un despote que la plus faible* RÉSISTANCE. (Mme de Staël.) *La douceur vient à bout de* RÉSISTANCES *que l'aigreur rend invincibles.* (La Rochef.-Doud.) *Demander à Dieu la grâce pour surmonter ses passions, c'est s'ôter le mérite de la* RÉSISTANCE *à la passion.* (Mesnard.) *C'est la* RÉSISTANCE, *c'est l'effort qui donne à l'individu la volonté, sans quoi il n'est rien.* (Laboulaye.) *La* RÉSISTANCE *d'un homme de bien a parfois relevé le courage d'une nation opprimée.* (Lanjuinais.) *Les libertés publiques ne sont pas autre chose que des* RÉSISTANCES. (Royer-Collard.) *Il suffit d'une* RÉSISTANCE *quelconque pour qu'une femme désire la vaincre.* (Balz.) *La* RÉSISTANCE *est plus qu'un moyen, c'est un devoir; mais ce n'est pas un but.* (E. de Gir.)

Le malheur n'est vaincu que par la *résistance*.
M.-J. CHÉNIER.

Dans ses premiers transports l'amour impétueux
S'irrite par la *résistance*.
CORNEILLE.

La *résistance* est un charme de plus
Et j'aime assez une heure de refus.
VOLTAIRE.

— Défense qu'on fait contre une attaque : *Vigoureuse* RÉSISTANCE. *Longue, opiniâtre* RÉSISTANCE. *Faire beaucoup de* RÉSISTANCE, *peu de* RÉSISTANCE. *Les assiégés ont fait une belle* RÉSISTANCE. *Il s'est rendu sans* RÉSISTANCE, *après une faible* RÉSISTANCE. (Acad.) *L'être le plus faible a aussi l'instinct de la* RÉSISTANCE. (J.-J. Rouss.)

Quel débris parle ici de votre *résistance?*

RACINE.

— *De résistance*, Qui est propre à résister, à durer longtemps. ‖ *Pièce de résistance*, Pièce considérable, où il y a beaucoup à manger : *Le rosbif est une* PIÈCE DE RÉSISTANCE *qui figure sur toutes les tables anglaises.*

— Politiq. *Parti de la résistance*, Parti de ceux qui craignent de s'engager dans des voies nouvelles et qui opposent une force d'inertie aux tentatives de réforme.

— Mécan. Force qui s'oppose au mouvement. ‖ *Solide d'égale résistance*, Forme sous laquelle un corps soumis à une action extérieure supporte des efforts égaux dans toutes ses parties.

— Physiq. *Résistance des milieux*, Réaction que les fluides exercent contre les mobiles qui les traversent et par laquelle ils s'opposent à leur mouvement. ‖ *Solide de moindre résistance*, Solide qui, mû dans un liquide, y éprouve une plus faible résistance que tout autre solide de section égale.

— **Encycl.** Mécan. Les forces qui sont en action sur une machine se distinguent en forces motrices et forces résistantes. Les forces motrices sont celles qu'on applique à la machine pour en déterminer ou en entretenir le mouvement; les forces résistantes sont celles qui sont appliquées en sens contraire du mouvement. Les forces résistantes se distinguent elles-mêmes en *résistances* utiles et *résistances* passives. Les *résistances* utiles sont les forces dont on se propose de contrebalancer l'effort et dont le travail, pris en signe contraire, est l'effet qu'on veut obtenir. Les *résistances* passives sont les forces qui naissent des liaisons entre elles des parties de la machine et dont l'effort tend à ralentir le mouvement, non-seulement sans résultat utile, mais encore en produisant l'usure des pièces, la séparation des surfaces, etc. De ces *résistances* passives, dans les machines bien établies, où les chocs sont évités d'avance, la plus considérable est le frottement. V. ce mot.

— *Résistance des matériaux*. La théorie de la *résistance* des matériaux est l'une des plus importantes de celles qui regardent la science de l'ingénieur. Le plan de la construction est assurément la partie principale d'un projet, puisqu'il est déterminé par la destination même de l'édifice; la partie architecturale et décorative se rapporte à l'art et dépend du goût; le choix y est en quelque sorte facultatif; la détermination des dimensions transversales des pièces solides de la construction, en vue de la conservation stable de l'ensemble, est liée aux conditions les plus impératives, dans la plupart des cas, de la réalisation même du projet, l'économie et le bon emploi des fonds disponibles.

Les anciens, soutenus le plus souvent, dans l'exécution de leurs conceptions architecturales, par des idées générales puissantes politiques ou théologiques, sacrifiaient volontiers le bien-être de l'existence courante à la satisfaction d'aspirations plus élevées; ils s'effrayaient fort peu des frais immenses de leurs constructions importantes, frais dont la charge, du reste, était ordinairement bien diminuée pour chaque génération par la lenteur avec laquelle ils réalisaient leurs plans. La théorie de la *résistance* des matériaux les préoccupait peu; de tous les matériaux à leur portée, ils choisissaient toujours les meilleurs et les plus résistants et en usaient encore avec une prodigalité capable de donner à leurs monuments une durée presque indéfinie. Aujourd'hui, la multiplicité des grands édifices qui nous paraissent indispensables à notre bien-être, leur variété et surtout le peu de durée que leur assignent la mobilité de nos goûts, la transformation de nos besoins et les perfectionnements incessants que de nouvelles découvertes scientifiques permettent d'apporter aux moyens d'y satisfaire, ont fait de l'économie dans la dépense la condition presque majeure de tout projet de construction. Le plan une fois conçu, l'ingénieur doit se proposer de n'employer à sa réalisation que juste la quantité de matériaux strictement nécessaire à la conservation de l'ensemble et à la sécurité du public.

La science qui a pour objet la stabilité et l'économie des constructions, eu égard aux limites de la *résistance* des matériaux, cette science est très-vaste, en ce sens que chaque nouvelle construction donne lieu à de nouvelles questions spéciales très-différentes les unes des autres. Nous ne saurions évidemment nous proposer ici de l'embrasser dans son ensemble. Mais les questions, sans cesse variables, qui se rapportent aux ensembles dépendent de questions, en nombre assez limité, relatives aux parties toujours à peu près les mêmes qui entrent dans toutes les constructions. Ce sont ces questions élémentaires que nous aborderons ici. Lorsqu'on saura apprécier les causes qui peuvent compromettre la solidité d'une pièce isolée, soumise à des efforts donnés, on pourra ensuite aborder la question de la durée d'un ensemble quelconque en tenant compte convenablement des réactions mutuelles de toutes ses parties.

La théorie de la *résistance* des matériaux est en partie rationnelle et en partie expérimentale; elle repose naturellement sur les principes généraux de la dynamique, mais elle emprunte à l'expérience la plupart des données numériques qui entrent dans les formules qu'elle emploie; quant aux méthodes à l'aide desquelles ces formules peuvent être obtenues, elles sont presque toujours fondées sur des hypothèses telles, par exemple, que celle qui, dans les recherches sur la déformation des corps longs, consiste à admettre que les molécules primitivement situées dans un plan transversal quelconque se déplacent dans l'espace en conservant toujours leurs mêmes positions relatives. Ces hypothèses, indispensables pour faciliter la mise en équation des problèmes à résoudre, sont, au reste, toujours suffisamment d'accord avec les faits.

C'est Galilée qui tenta le premier d'appliquer la géométrie et le calcul à la solution des problèmes de *résistance*, et c'est lui, en conséquence, qu'on peut regarder comme le fondateur de la science. On trouve, dans un de ses opuscules publié en 1638, une théorie des poutres droites chargées de poids. Cette théorie, au reste, n'a pas été maintenue, parce que les résultats qu'elle donnait n'étaient pas suffisamment d'accord avec ceux de l'expérience; mais il a suffi à Bernouilli de modifier assez peu les hypothèses sur lesquelles Galilée s'était appuyé, pour rencontrer la véritable théorie, que l'expérience confirme et qui ne subira plus que d'insignifiantes modifications. La théorie de la *résistance* des matériaux a été cultivée au XVIIIe siècle par les plus grands géomètres, Euler et Lagrange entre autres; elle a été poursuivie dans le siècle actuel avec un succès encore plus marqué. D'une part, envisagée au point de vue analytique, elle est devenue entre les mains de Navier, de Poisson et de Cauchy la belle théorie de l'élasticité; de l'autre, la pratique de la science a fait parallèlement des progrès capables de permettre la réalisation des projets les plus vastes, tels que ceux, par exemple, qui se rattachaient à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer.

— *Etude des déformations longitudinales d'une pièce prismatique.* On entend ici par pièce prismatique une pièce droite ou même légèrement courbe, dont les dimensions transversales sont petites par rapport à la longueur, mais dont la section n'est pas, d'ailleurs, constante, bien qu'elle varie habituellement dans des limites peu étendues. Une tige prismatique, verticale, par exemple, et fixée invariablement à son extrémité supérieure, étant disposée pour être chargée de poids à l'autre extrémité et sa longueur primitive ayant été mesurée avec soin, on observe qu'à mesure que la charge augmente cette tige s'allonge davantage. Si la charge diminue, la tige repasse inversement par les mêmes états où elle s'était trouvée; sauf toutefois, le plus souvent, un petit allongement permanent qui ne disparaît plus, mais ne s'accroît pas non plus, à la suite de nouvelles expériences faites dans les mêmes limites de charge. La partie de l'allongement total qui disparaît par la suppression de la tension prend le nom d'*allongement élastique*.

L'expérience a conduit à admettre que l'allongement élastique l est proportionnel à la force P, qui représente la tension de la pièce, ainsi qu'à la longueur L que cette pièce a dans son état naturel, et inversement proportionnel à la section droite Ω. Ces quatre quantités sont liées entre elles par une relation

$$P = \frac{E\Omega l}{L},$$

dans laquelle E est une constante qui dépend de la nature de la pièce et qu'on nomme *coefficient d'élasticité*. La formule ne reste juste qu'autant que le rapport $\frac{l}{L}$ reste assez petit.

La même formule exprime aussi la relation qui lie la force P de compression au raccourcissement l qui se produit lorsque le sens de la force change, et l'on conserve la même valeur au coefficient E dans les deux cas.

Si l'on faisait $\Omega = 1$ et $\frac{l}{L} = 1$, on aurait $E = P$; ce qui signifie que E est la force fictive qui serait nécessaire pour faire prendre une longueur double de sa longueur primitive à une tige ayant une section égale à l'unité. Il faut donc, lorsqu'on donne le coefficient d'élasticité d'un corps, spécifier nettement les unités de surface et de force qu'on a employées. En prenant pour unité superficielle le mètre carré et pour unité de force le kilogramme, on trouve que le coefficient d'élasticité du fer est en moyenne 2×10^{10}. Tant que la charge n'excède pas 15 kilogrammes par millimètre carré, l'allongement permanent est peu sensible et n'est, d'ailleurs, qu'environ la centième partie de l'allongement élastique; mais au delà de 15 kilogrammes par millimètre carré, l'allongement permanent devient une fraction de plus en plus notable de l'allongement total. Ainsi, par exemple, lorsque la charge est de 22 kilogrammes par millimètre carré, l'allongement permanent est à peu près moitié de l'allongement total; avec 35 kilogrammes de tension par millimètre carré, on obtient un allongement permanent égal aux 9 dixièmes de l'allongement total. Une tension de 37 kilogr. 46 produit ordinairement la rupture. L'usage est de ne pas dépasser 6 kilogrammes.

Les expériences sur la fonte de fer donnent des résultats analogues aux précédents, mais moins réguliers. Le coefficient d'élasticité pour les charges inférieures à 6 kilogrammes par millimètre carré est d'environ 9×10^9, c'est-à-dire que, dans les mêmes conditions, la fonte s'allonge à peu près deux fois plus que le fer. La rupture a lieu sous une tension qui varie de 9 à 13 kilogrammes par millimètre carré. Les ingénieurs ne font habituellement supporter à la fonte qu'une tension de 1 kilogr. 15 à 2 kilogrammes par millimètre carré.

La *résistance* des bois varie avec les espèces et, dans chaque espèce, avec une foule de circonstances, telles que les défauts du bois, les nœuds, la carie, l'obliquité des fibres, le degré de dessiccation, la vétusté, etc. On peut toujours admettre d'une façon générale que les *résistances* de deux pièces égales sont proportionnelles aux poids de ces pièces.

Une pièce de bois, posée verticalement sur sa base, plie généralement avant de s'écraser. De nombreuses expériences faites par Rondelet, Perronet et Girard ont donné des résultats assez différents les uns des autres. D'après Rondelet, une pièce de bois dont la hauteur serait 100 fois le diamètre de sa base n'est plus capable de porter le moindre fardeau sans plier. D'après Perronet, la *résistance* comparative des six espèces suivantes de bois chargés debout est

Chêne	126
Saule	96
Sapin	94
Peuplier.	74
Frêne	72
Orme	70

M. Girard, à qui l'on doit un grand nombre de belles expériences, a reconnu que la pression maximum que peut supporter un morceau de bois de chêne de 1 mètre cube est de 11,784,451 kilogrammes, et que celle de 1 mètre cube de sapin est de 8,161,128 kilogrammes. D'après ses calculs, une poutre de chêne de 1,295 mètres de hauteur sur 1 mètre d'équarrissage ne résisterait pas à la pression de son propre poids. Il en serait de même d'un pièce de sapin de 1,832 mètres. Il résulte de toutes les expériences que le bois résiste mieux à l'extension qu'à la compression; mais les résultats fournis par les tentatives les plus nombreuses ont été jusqu'ici en tel désaccord que nous ne croyons pas utile de les rapporter.

On peut admettre que la *résistance* des bois à la rupture par compression est proportionnelle à la surface de la section horizontale et en raison inverse de leur longueur; tandis que la *résistance* des bois à la rupture par extension est aussi proportionnelle à la section horizontale de la pièce, mais indépendante de sa longueur.

— *Contraction latérale des prismes allongés.* Un prisme qui s'allonge sous l'effort d'une certaine tension se rétrécit en même temps transversalement. Suivant une théorie de Poisson, si la longueur et la section du prisme dans son état naturel sont L et Ω, leurs variations ΔL et $\Delta\Omega$ sont liées entre elles par la relation

$$\frac{\Delta\Omega}{\Omega} = \frac{1}{2}\frac{\Delta L}{L};$$

c'est-à-dire que la contraction superficielle par unité de la section droite est numériquement la moitié de l'extension par unité de la longueur du prisme.

— *Résistance à la compression.* Nous avons vu que la fonte résiste moins que le fer à l'extension; elle résiste au contraire beaucoup plus à la compression. On ne dépasse pas ordinairement 6 kilogrammes de pression par millimètre carré pour le fer, qui s'écrase sous une pression de 25 kilogrammes; au contraire, on peut aller aisément jusqu'à 10 kilogrammes pour la fonte, qui ne s'écrase que sous une charge de plus de 60 kilogrammes par millimètre carré.

— *Charge de rupture des pierres et briques.* On ne pourrait pas instituer pour les pierres d'expériences analogues à celles que nous venons de supposer pour le fer et la fonte; elles s'étirent ou se compriment trop peu; mais on peut aisément, ce qui suffit, déterminer les charges sous lesquelles elles s'écrasent. On possède à cet égard un grand nombre de résultats qui suffisent amplement pour guider les ingénieurs. Ils prennent d'ailleurs pour limite usuelle le dixième seulement de la charge de rupture déterminée par expérience. L'usage est de rapporter la charge de rupture à la hauteur de la colonne cylindrique, de même matière que le bloc essayé, qui produirait l'écrasement de la tranche inférieure. Le grès le plus dur ne s'écrase que sous la charge d'une colonne cylindrique de 3,226 mètres de sa propre substance.

Cette manière d'évaluer la charge de rupture par une hauteur donne d'avance une idée de la hauteur qu'on peut donner à un édifice selon les matériaux employés à sa construction. Ainsi, une pierre s'écrasant sous une charge de 1,000 mètres ne devrait pas être employée dans un édifice dont la hauteur dépasserait 100 mètres.

— *De la déformation par glissement dans la torsion des prismes.* Un cylindre vertical étant fixé vers son extrémité supérieure et sollicité à l'autre par des forces qui équivalent à un couple PP, ce cylindre, sans éprouver d'altération sensible ni dans sa longueur ni dans la figure de sa section droite, subit une torsion par suite de laquelle les tranches transversales dont il est composé peuvent être considérées comme ayant glissé les unes sur les autres autour d'un certain axe intérieur. Soient θ l'angle de torsion de la pièce par unité de longueur, $d\omega$ l'aire d'un élément superficiel pris dans une tranche quelconque, r la distance de cet élément à l'axe : la force P, dont le produit par $d\omega$ représenterait la tendance de l'élément considéré à revenir à sa position primitive, peut être représentée par $G\theta r$, G désignant une constante que l'expérience fournira. En représentant par Pp le moment résultant des forces qui agissent extérieurement sur le cylindre, on aura pour déterminer θ l'équation

$$Pp = G\theta\int r^2 d\omega;$$

il est facile de voir que l'axe de torsion passera par le centre de gravité d'une section transversale quelconque. En effet, les forces $G\theta r d\omega$ équivalant à un couple, la somme de leurs projections sur un axe quelconque horizontal sera identiquement nulle. Or, si l'on mène dans le plan d'une section transversale quelconque deux axes passant par le centre de rotation, les sommes des projections des forces de torsion seront respectivement

$$\Sigma G\theta y d\omega \quad \text{et} \quad \Sigma G\theta x d\omega;$$

on aura donc

$$\Sigma y d\omega = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma x d\omega = 0,$$

c'est-à-dire que ces axes passeront bien par le centre de gravité de la section.

Les expériences ont donné pour le coefficient G les valeurs suivantes, en supposant l'angle θ rapporté à celui qui comprend entre ses côtés un arc égal au rayon, que l'unité de surface soit le mètre carré et que l'unité de force soit le kilogramme.

On a trouvé pour :

Le fer forgé.	$G = 6{,}666 \times 10^6$
L'acier d'Allemagne. . . .	$G = 6{,}000 \times 10^6$
L'acier fondu.	$G = 10{,}000 \times 10^6$
La fonte.	$G = 2{,}000 \times 10^6$
Le cuivre.	$G = 4{,}366 \times 10^6$
Le bronze.	$G = 1{,}066 \times 10^6$
Le chêne.	$G = 400 \times 10^6$
Le sapin	$G = 433 \times 10^6$

La force F, lorsqu'il s'agit du fer, peut aller jusqu'à 14 kilogrammes par millimètre carré. Dans la pratique, on ne dépasse guère les valeurs suivantes, par mètre carré :

Fer ou acier. . . .	4,002,000 kilogr.
Fonte	1,334,000 —
Bois de chêne. . .	266,000 —
Bois de sapin . . .	288,000 —

— *Flexion plane d'une pièce prismatique.* Lorsqu'un corps de forme prismatique est sollicité par des forces qui ne sont réductibles ni à une force unique dirigée suivant son axe, ni à un couple perpendiculaire à cet axe, l'équilibre ne peut s'établir à moins que le corps ne se courbe.

Lorsque la limite d'élasticité n'est pas dépassée, les éléments matériels qui se trouvaient d'abord dans une même tranche perpendiculaire aux arêtes restent assez sensiblement dans un plan normal aux courbes qui remplacent les arêtes pour que l'on puisse regarder cette hypothèse comme traduisant exactement les faits.

On nomme *plan de flexion* le plan médian primitivement parallèle aux arêtes et parallèlement auquel ces arêtes s'infléchissent. Les forces de réaction développées par la *résistance* de la pièce peuvent être décomposées en forces parallèles au plan de la section transversale et en forces perpendiculaires à ce plan. On peut rapporter ces forces à deux axes compris dans le plan de flexion et dirigés l'un perpendiculairement au plan de la section encastrée, l'autre, par exemple, dans le sens de la concavité des fibres. La somme des projections sur ce dernier axe des forces élastiques prend le nom d'effort tranchant des forces extérieures; l'autre s'appelle la tension totale. Enfin, la somme des moments par rapport à l'axe perpendiculaire à la section encastrée est le moment fléchissant des forces extérieures par rapport à cet axe. Les fibres placées du côté où la poutre présente sa connexité sont distendues, les autres sont raccourcies; mais il existe dans le solide une surface cylindrique renfermant les fibres qui n'ont reçu ni extension ni compression; ces dernières fibres prennent le nom de fibres neutres. Les données d'une question relative à la flexion d'une poutre sont l'effort tranchant, la tension totale et le moment fléchissant; la pression consiste à déterminer la courbure des fibres et les valeurs extrêmes de la force élastique longitudinale.

Nous nous bornons ici à rapporter quelques résultats relatifs aux poutres en bois.

Une pièce de bois peut être maintenue dans une position horizontale de trois manières différentes : 1° chacune de ses extré-

mités est encastrée solidement dans un bâti inébranlable; 2° cette pièce est seulement soutenue sur deux points d'appui; 3° une seule de ses extrémités est encastrée. Les *résistances* d'une même pièce dans ces trois dispositions sont entre elles comme les nombres 4, 2, 1, proportion qui permet, étant connue la *résistance* dans un quelconque des trois cas, de conclure ce qu'elle est dans les deux autres. Si l'on appelle R la *résistance* horizontale d'un prisme quadrangulaire de bois, dont *l* est la longueur, *e* l'épaisseur et *h* la largeur; R' la *résistance* horizontale d'une autre pièce quadrangulaire du même bois, dont les dimensions correspondantes sont *l'*, *e'*, *h'*, on a, d'après Galilée,

$$\frac{R}{R'} = \frac{eh^2l'}{e'h'^2l}.$$

Pour pouvoir tirer parti de cette relation, on a calculé des tables indiquant, pour une solive de dimensions données, le poids que cette solive peut supporter avant de se rompre. En prenant de chacun des bois suivants une solive de 5 mètres de longueur sur 0m,10 d'équarrissage, on a le tableau suivant :

SOLIVE DE 5 MÈTRES sur 0m,10 d'équarrissage.	POIDS que supporte la pièce avant de se rompre.
	kilogr.
Prunier	1,447
Orme	1,077
If	1,037
Charme	1,034
Hêtre	1,032
Chêne	1,026
Noisetier	1,008
Pommier	976
Châtaignier	957
Marronnier	931
Sapin	918
Noyer	900

RÉSISTANT, ANTE adj. (ré-zi-stan, an-te — rad. *résister*). Qui résiste, qui offre de la résistance : *Une poutre* RÉSISTANTE. *Du bois très-*RÉSISTANT. *Une étoffe* RÉSISTANTE.

— Qui oppose de la résistance; qui refuse de se soumettre, de plier : *Les mœurs forment la seule puissance* RÉSISTANTE *et durable chez un peuple.* (De Tocqueville.) *Les nationalités qui tiennent fortement à leur sol, qui ne cherchent point à faire prévaloir leurs idées au dehors sont chez elles très-*RÉSISTANTES, *mais elles ont peu d'action dans le mouvement général du monde.* (Renan.)

— Physiq. *Milieu résistant*, Milieu qui s'oppose au mouvement des corps qui le traversent : *Un corps ne peut se mouvoir qu'en faisant usage de sa force contre le corps qu'il rencontre, un usage même continuel contre le* MILIEU RÉSISTANT *dans lequel il se meut.* (Trév.)

RÉSISTER v. n. ou intr. (ré-zi-sté — lat. *resistere*, proprement se tenir ferme; de *re*, préf. intensitif, et de *sistere*, se tenir, s'arrêter). Ne pas céder, ne pas se laisser entraîner, ne pas fléchir : *Cette pierre* RÉSISTE *aux ciseaux les mieux trempés. Cette poutre ne pourra pas* RÉSISTER *à la charge. Cette viande est si dure qu'elle* RÉSISTE *au couteau.*

— Se défendre, opposer la force à la force : RÉSISTER *aux agents de la force publique. Les assiégés* ONT RÉSISTÉ *courageusement. La place* A RÉSISTÉ *plus de trois mois. Ce commandant ne s'est rendu que quand il a vu qu'il ne pouvait plus* RÉSISTER. (Acad.)

— Ne pas succomber, ne pas céder : RÉSISTER *à la peine, à la fatigue.* RÉSISTER *à la faim, au sommeil. Plus les chameaux sont gras, plus ils sont capables de* RÉSISTER *à de longues fatigues.* (Buff.) *L'âne* RÉSISTE *également aux mauvais traitements et aux incommodités d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière.* (Buff.) *L'âme* RÉSISTE *bien plus facilement aux vives douleurs qu'à la tristesse prolongée.* (J.-J. Rouss.) *On* RÉSISTE *plus facilement à la douleur qu'à l'ennui.* (Latena.) *Telle femme* EÛT RÉSISTÉ *à l'amour qu'elle éprouve, qui ne* RÉSISTE *pas à l'amour qu'elle inspire.* (Mme C. Fée.) *La douceur du ton et des manières a un ascendant imperceptible auquel on ne* RÉSISTE *pas.* (Mme de Puisieux.)

Quoique à peine à mes maux je puisse *résister*,
J'aime mieux les souffrir que de les mériter.
CORNEILLE.

‖ Etre invaincu, invincible : *Une ancienne amitié* RÉSISTE *à l'absence et même à la rivalité des liaisons nouvelles.* (Latena.) *Quand l'amour* RÉSISTE *au dédain, il devient redoutable.* (Latena.) *La vie est l'ensemble des fonctions qui* RÉSISTENT *à la mort.* (Bichat.) *Il n'y a ni magie ni sortilége qui* RÉSISTE *à une enquête scientifique assez sincère pour tenir compte de tous les faits.* (A. de Gasparin.) *Il est rare que l'hypocrisie* RÉSISTE *à toutes les épreuves.* (La Rochef.-Doud.) *Mal attaqués, les défauts* RÉSISTENT *aux efforts que l'on fait pour les extirper.* (Tissot.)

— S'efforcer de faire échec, s'opposer : *Il faut* RÉSISTER *à l'iniquité et soutenir la justice avec une force invincible.* (Boss.) *Employer trop souvent son autorité, c'est l'affaiblir; souffrir qu'on y* RÉSISTE, *c'est l'abdiquer.* (E. Souvestre.) *Les passions sont des tyrans; pour leur* RÉSISTER, *le vouloir n'est rien sans la fermeté.* (De Ségur.) *On ne s'appuie que sur ce qui* RÉSISTE. (Andrieux.) *Le vrai danger en politique n'est pas de céder à la nécessité, mais d'y* RÉSISTER. (Lamenn.) *Il n'y a pas de puissance au monde qui* RÉSISTE *à l'universelle conspiration du mépris.* (Le P. Félix.) *On* RÉSISTE *au pouvoir d'un autre, mais on cède au pouvoir qu'on a.* (Mme de Gir.) RÉSISTER *au pouvoir qui s'aveugle, c'est l'affermir.* (E. de Gir.) RÉSISTER *pour* RÉSISTER *ne nous a jamais paru un but, un plan, une politique digne d'hommes sérieux.* (E. de Gir.)

Au pouvoir de l'amour c'est en vain qu'on *résiste*.
REGNARD.

Aimez qui vous *résiste* et croyez qui vous blâme.
C. DELAVIGNE.

— *On n'y peut plus résister*, C'est une chose intolérable, insupportable : *C'est un homme d'un ennui mortel*, ON N'Y PEUT PLUS RÉSISTER, ON N'Y SAURAIT RÉSISTER, IL N'Y A PAS MOYEN D'Y RÉSISTER. *Il fait ici une si grande fumée, qu'*ON N'Y SAURAIT RÉSISTER. (Acad.)

Je n'y puis résister, ce spectacle me tue.
RACINE.

— Manége. *Résister au cavalier*, Se dit d'un cheval que le cavalier a de la peine à faire obéir.

— Pathol. *Pouls qui résiste*, Pouls fort et vigoureux.

— **Allus. hist. Ah! mon fils, on ne peut te résister**, Paroles de la prêtresse d'Apollon à Alexandre, qui l'entraînait violemment sur le trépied pour consulter l'oracle. Cette circonstance se trouve souvent rappelée par les écrivains :

« Votre *Duc de Foix* m'a fait le plus grand plaisir du monde; la conduite m'en paraît excellente, les caractères bien soutenus et la versification admirable. Avec combien d'amour, de passion et de naturel, le duc de Foix revient toujours à son objet, dans la scène entre lui et Lisois, au troisième acte! En écoutant cette scène et bien d'autres de la pièce, je disais à M. de Voltaire, comme la prêtresse de Delphes à Alexandre : *Ah! mon fils, on ne peut te résister.* »

D'ALEMBERT.

RÉSISTIBILITÉ s. f. (ré-zi-sti-bi-li-té — rad. *résistible*). Physiol. Faculté de résistance inhérente aux corps vivants.

RÉSISTIBLE adj. (ré-zi-sti-ble — rad. *résister*). A quoi l'on peut résister.

RESNEL (Jean-François DU BELLAY, sieur DU), littérateur français. V. DU RESNEL.

RESNIER (Louis-Pierre-Pantaléon), littérateur et homme politique, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1807. Il s'adonna d'abord à la carrière des lettres, devint sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, fut attaché comme critique des théâtres au *Moniteur* et, après avoir été envoyé de la République française à Genève, il reçut la direction des archives au ministère des affaires étrangères. En 1800, Resnier devint membre du sénat. Parmi ses productions littéraires, nous citerons : la *Bonne femme* ou le *Phénix*, parodie d'*Alceste*, en deux actes (1776), avec Piis; l'*Opéra de province*, parodie en deux actes (1777).

RÉSOLU, UE (ré-zo-lu, û) part. passé du v. Résoudre. Disparu sans suppuration : *Tumeur* RÉSOLUE.

— Annulé : *Bail* RÉSOLU.

— Décidé, arrêté : *C'est un point* RÉSOLU. *L'entreprise est* RÉSOLUE. (Acad.)

La contestation est ici superflue,
Et de tout point, chez moi, l'affaire est *résolue*.
MOLIÈRE.

— Qui a reçu une solution. *Problème* RÉSOLU. *La question de la reproduction des êtres est de nature à ne pouvoir jamais être pleinement* RÉSOLUE. (Buff.) *On ne remet jamais en question que ce qui a été mal* RÉSOLU. (Colin.)

Question bien posée est presque *résolue*.
ANDRIEUX.

— Qui a pris une résolution : *Je m'acheminai gaiement vers la ville*, RÉSOLU *de mettre à un bon déjeuner deux pièces de 6 blancs qui me restaient encore.* (J.-J. Rouss.) *La plus vaine des disputes est celle des goûts, car chacun est bien* RÉSOLU *de ne s'en tenir qu'aux siens.* (Sanial-Dubay.)

Non, je n'écoute rien; me voilà *résolue*.
RACINE.

— Déterminé, hardi : *Il ne craint rien, il est très-*RÉSOLU. *C'est une femme* RÉSOLUE. *Voilà un drôle bien* RÉSOLU. (Acad.) *Nos caractères auraient beaucoup à faire pour être aussi énergiques et aussi* RÉSOLUS *que nos cœurs sont humains et doux.* (E. Montégut.)

— Substantiv. Personne qui a de la résolution dans le caractère : *C'est un* RÉSOLU. *Il fait bien le* RÉSOLU.

— **Syn. Résolu, résous.** *Résolu*, participe passé ordinaire de *résoudre*, s'emploie dans tous les sens qui conviennent au verbe, et, quoiqu'il puisse exprimer un état, il ne le fait qu'en rappelant à l'esprit l'idée de l'action dont il est le résultat. *Résous* ne peut se dire que des corps qui se sont convertis en d'autres par un changement tout physique, et il marque purement et simplement ce changement d'état : *Un brouillard* RÉSOUS *en pluie.*

RÉSOLUBLE adj. (ré-zo-lu-ble — rad. *résolu*). Dont la solution est possible : *Problème* RÉSOLUBLE.

— Qui peut être résolu, cassé, annulé : *Contrat* RÉSOLUBLE.

RÉSOLÛMENT adv. (ré-zo-lû-man — rad. *résolu*). Avec résolution; d'une manière nette, décidée : *Je veux* RÉSOLÛMENT *que cela soit. Nier, c'est rejeter* RÉSOLÛMENT *ce que l'on affirmait.* (P. Janet.) *Il faut* RÉSOLÛMENT *marcher à la fortune, pour en faire un large et magnifique usage.* (Ste-Beuve.)

— Hardiment, avec courage, avec intrépidité : *Il va* RÉSOLÛMENT *au combat, au péril. Il a passé* RÉSOLÛMENT, *l'épée à la main, au travers des ennemis.* (Acad.)

— Décidément, finalement : RÉSOLÛMENT, *il faut me répondre.*

RÉSOLUTIF, IVE adj. (ré-zo-lu-tiff, i-ve — rad. *résoudre*). Mat. méd. Qui détermine la résolution des engorgements : *Onguent* RÉSOLUTIF. *Les eaux minérales sont* RÉSOLUTIVES. (Acad.)

— s. m. Médicament résolutif : *Un* RÉSOLUTIF *énergique.*

— **Encycl.** La nature des médicaments *résolutifs* varie beaucoup avec la nature des engorgements à traiter. Tantôt ce sont de simples émollients, dans les cas d'affections inflammatoires; tantôt, au contraire, ce sont des excitants, quand les affections sont de nature indolente. Beaucoup de médicaments antiscrofuleux et antisyphilitiques rentrent dans cette classe. Les plus usités sont les préparations mercurielles, l'iodure de potassium, le chlorhydrate d'ammoniaque, les préparations de ciguë, certains sels alcalins, etc.

RÉSOLUTION s. f. (ré-zo-lu-si-on — lat. *resolutio*; de *resolvere*, résoudre). Transformation qui ramène une substance à son état ordinaire ou la décompose en ses éléments : *La* RÉSOLUTION *des corps en leurs éléments, en leurs principes. La* RÉSOLUTION *de l'eau en vapeur.* (Acad.)

— Décision d'une question, d'une difficulté : RÉSOLUTION *d'un cas de conscience. Il a donné sur cette question une* RÉSOLUTION *claire, obscure, ambiguë.* (Acad.)

— Dessein formé, arrêté : *Grande, généreuse* RÉSOLUTION. *Affermir quelqu'un dans sa* RÉSOLUTION, *dans ses* RÉSOLUTIONS. *Prendre une* RÉSOLUTION. *De la faiblesse de nos vues vient celle de nos* RÉSOLUTIONS. (Boss.) *La faiblesse prend souvent des* RÉSOLUTIONS *plus violentes que l'emportement.* (Mme de Genlis.) *Une* RÉSOLUTION *forte change sur-le-champ le plus extrême malheur en un état supportable.* (H. Beyle.) *La femme est rarement capable d'une* RÉSOLUTION. (Mme Romieu.) *Il faut tenir à une* RÉSOLUTION *parce qu'elle est bonne, et non parce qu'on la prise.* (La Rochef.-Doud.) *Le fait de la liberté réside tout entier dans la* RÉSOLUTION *que prend l'homme à la suite de la délibération.* (Guizot.) *Les grandes* RÉSOLUTIONS *calment les grands cœurs.* (Lamart.) *Les seules* RÉSOLUTIONS *solides sont celles que l'on tire de son propre fonds.* (Taine.) *On se défie de toutes les* RÉSOLUTIONS *qui ont le caractère de la grandeur.* (E. de Gir.)

— Caractère résolu, décision, fermeté, courage : *Cet homme a de la* RÉSOLUTION, *manque de* RÉSOLUTION. *Il s'est armé de* RÉSOLUTION. *L'indocilité suppose de la* RÉSOLUTION *dans l'esprit, mais de la* RÉSOLUTION *fort mal employée.* (Théry.)

— Jurispr. Cassation, annulation : *La* RÉSOLUTION *d'un bail, d'un contrat.*

— Mus. Chute d'un accord sur un autre accord, d'une note sur une autre note.

— Pathol. Cessation insensible et sans suppuration d'une inflammation; résorption d'un liquide épanché dans un tissu et qui déterminait son engorgement : *Cet emplâtre a opéré, a déterminé promptement la* RÉSOLUTION *de la tumeur.* (Acad.) ‖ *Résolution des membres*, Etat de relâchement musculaire, opposé à la contraction.

— Algèbr. *Résolution des équations*, Détermination des inconnues contenues dans ces équations.

— Géom. *Résolution d'un triangle*, Détermination de ses éléments inconnus à l'aide de ceux que l'on connaît.

— **Syn. Résolution, parti, propos.** V. PARTI.

— **Encycl.** Algèbre. *Résolution des équations.* V. ÉQUATION.

— Jurispr. Dans tous les contrats synallagmatiques, si l'une des parties ne satisfait point à son engagement, l'autre peut demander la *résolution* du contrat. Ainsi, le vendeur qui n'est pas intégralement payé du prix est autorisé à demander la *résolution* de la vente, que le contrat porte ou non une clause résolutoire. C'est ce que décide en termes formels l'article 1654 : « *Si l'acheteur ne paye pas le prix, le vendeur peut demander la résolution de la vente.* » Il faut bien remarquer, d'ailleurs, que c'est là une faculté et non pas une obligation; le vendeur peut, s'il le préfère, exiger le payement du prix par tous les moyens qui lui sont offerts par la loi à cet effet. Le principe de la *résolution*, opérant en dehors de toute clause, par le seul fait de l'inexécution des engagements contractés par l'une ou l'autre des parties, a une origine nationale. Dans le droit romain, on permettait à la convention de produire cet effet. Si donc il avait été convenu entre un vendeur et un acheteur que, à défaut de payement du prix, il y aurait lieu à *résolution*, ce pacte, ajouté à la vente, qui était un contrat consensuel, faisait corps avec elle et devenait obligatoire, sanctionné qu'il était par les actions naissant de ce contrat; mais jamais les jurisconsultes romains n'avaient été jusqu'à sous-entendre une pareille clause, et, à vrai dire, le besoin ne s'en faisait pas sentir comme dans notre droit actuel. A Rome, la tradition, qui suivait la vente, ne transférait la propriété à l'acheteur qu'au moment du payement du prix. Dès lors, le vendeur restait propriétaire et pouvait, si l'acheteur ne payait pas son prix, revendiquer la chose vendue. Au contraire, dans notre droit, la vente transfère par elle-même, indépendamment de toute tradition, et même quand le prix reste dû, la pleine et entière propriété. Il en résulte que l'acheteur peut consentir des droits réels, droits de propriété, d'usufruit, de servitude, etc., sur la chose qu'il a achetée; que ces droits seraient irrévocablement acquis si nous nous en tenions aux principes du droit romain. Mais, heureusement, nous avons la règle posée dans l'article 1184, règle qui sous-entend la clause de *résolution* et qui permet au vendeur de reprendre sa chose, libre de tous droits, en frappant la vente de nullité, en l'annihilant, en l'effaçant par le seul exercice de son droit. Sous l'empire du code civil, par le seul fait du non-payement du prix, l'acheteur est soumis à une action en *résolution*; nous disons à une action en *résolution*, parce que la *résolution* n'opère pas de plein droit, par le seul effet de l'arrivée du terme fixé pour le payement du prix. C'est ce que porte explicitement l'article 1184 : « Le contrat n'est point résolu de plein droit; la *résolution* doit être demandée en justice, et il peut être accordé au défendeur un délai, selon les circonstances. » Tant que la partie qui a intérêt à faire résoudre le contrat n'exprime pas d'une manière formelle sa volonté à cet égard, on doit supposer qu'elle veut accorder un délai à l'autre partie. L'article 1184 ne se contente pas d'exiger une demande en justice pour que la *résolution* se produise; il permet encore au juge d'accorder un délai, selon les circonstances. C'est ce qu'on appelle le délai de grâce. Le législateur n'a pas voulu donner une décision trop rigoureuse; il serait inique, en vérité, que, si l'acheteur est de bonne foi, si des circonstances indépendantes de sa volonté ont occasionné un retard inévitable, on le frappât de la déchéance prononcée par l'article 1184. Ajoutons à ce motif d'humanité que l'ordre public est intéressé à ce que les tiers, qui ont pu acquérir des droits du chef de l'acheteur, ne soient pas évincés par suite de la *résolution*.

Si la condition résolutoire tacite, sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, n'opère pas de plein droit, en est-il de même de la condition résolutoire expresse? Le droit romain répondait affirmativement et l'ancien droit négativement. En présence du silence du code, beaucoup d'auteurs admettent la doctrine de l'ancien droit. Nous ne pouvons nous ranger à cette opinion. Il nous semble illogique d'accorder plus de force à la convention qui repose sur la volonté expresse des parties qu'à la convention fondée sur leur volonté légalement présumée. La convention résolutoire n'opère pas de plein droit lorsque les parties sont restées muettes sur ce point; mais si elles ont ajouté que cette convention produirait son effet de plein droit, il n'est pas douteux qu'on doive admettre la *résolution* de plein droit. En pareil cas, la *résolution* est encourue dès que le débiteur a été constitué en demeure.

La condition résolutoire ne suspend point l'exécution de l'obligation; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu, dans le cas où l'événement prévu par la condition résolutoire arrive. D'après l'article 1183, lorsqu'une obligation a été résolue, les choses sont remises au même état que si l'obligation n'avait jamais existé. Il en résulte que les charges et hypothèques créées en vertu de l'acte cessent d'exister avec l'acte même. Toutefois, les actes d'administration faits avant la *résolution* sont maintenus. Tels sont les baux qui auraient été payés par l'acquéreur avant la *résolution*.

RÉSOLUTION, île de la Nouvelle-Bretagne, à l'entrée orientale du détroit d'Hudson, au N.-E. du Labrador et à l'E.-S.-E. des îles Savage, par 61° 40′ de latit. N. et 67° 20′ de longit. O.; environ 100 kilom. de circuit.

RÉSOLUTION, une des îles de l'archipel Dangereux, dans le grand Océan équinoxial, par 17° 23′ de latit. S. et 144° 6′ de longit. O. Elle est basse et couverte de bois.

RÉSOLUTION, baie sur la côte occidentale de Santa-Christina, une des îles Marquises, dans le grand Océan équinoxial, par 9° 55′ 30″ de latit. S. et 141° 28′ 40″ de longit O. Elle reçut son nom du vaisseau la *Résolution*, qui y jeta l'ancre en 1774.

RÉSOLUTION, port sur la côte E. de l'île de Tanna, une des Nouvelles-Hébrides, dans le grand Océan équinoxial, par 19° 32′ 25″ de latit. S. et 166° 59′ 56″ de longit. E. Ce port, qui n'est autre chose qu'une crique de plus

de 1 kilom. de longueur, fut découvert par Cook en 1774.

RÉSOLUTIVEMENT adv. (ré-zo-lu-ti-ve-man — rad. *résolutif*). D'une manière résolue, nette, tranchante : *Décider* RÉSOLUTIVEMENT *une question.* ‖ Peu usité.

RÉSOLUTOIRE adv. (ré-zo-lu-toi-re — rad. *résolu*). Jurispr. Qui a pour effet de résoudre un acte : *Acte, convention, clause, article* RÉSOLUTOIRE. *Le mariage, considéré en lui-même, ne comporte point de condition* RÉSOLUTOIRE. (Portalis.)

RÉSOLVANT, ANTE adj. (ré-zol-van, an-te — rad. *résoudre*). Mat. méd. Qui a la propriété de résoudre les engorgements : *Un emplâtre* RÉSOLVANT. ‖ On dit plus ordinairement RÉSOLUTIF.

— s. m. Médicament résolvant : *C'est un bon* RÉSOLVANT.

RESOMMEILLER v. n. ou intr. (re-so-mè-llé ; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *sommeiller*). Sommeiller de nouveau.

RÉSOMPTIF, IVE adj. (ré-zon-ptiff, i-ve — du lat. *resumptus*, repris). Méd. Qui fait reprendre des forces. ‖ *Cycle résomptif*, Emploi combiné et successif de médicaments, d'aliments et d'exercice, par lequel les anciens médecins prétendaient réparer les forces altérées.

RESONGER v. n. ou intr. (re-son-jé — du préf. *re*, et de *songer*. Se conjugue comme *songer*). Songer de nouveau : *J'y* RESONGERAI.

RÉSONNANCE s. f. (ré-zo-nan-se — rad. *résonner*). Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son : *La* RÉSONNANCE *d'une salle. La* RÉSONNANCE *d'un instrument à cordes. Dans ce tombeau, un grignotement de rat usant ses incisives prenait des* RÉSONNANCES *étranges.* (Th. Gaut.) ‖ Manière dont un corps transmet les ondes sonores : *La* RÉSONNANCE *des bois, des métaux.*

— Pathol. *Résonnance de la voix*, Bruit que l'on distingue en auscultant le larynx, le cou ou le thorax. ‖ *Fracture par résonnance*, Espèce de fracture au crâne qui a lieu lorsque l'os, frappé dans un endroit, se fracture dans un autre, sans plaie dans le lieu où le coup a été porté. On dit aussi FRACTURE PAR CONTRE-COUP.

— Techn. Caisse d'un instrument à cordes.

— **Encycl.** Physiq. La propriété que possèdent les corps élastiques de se mettre en vibration et de produire un son, lorsque dans leur voisinage un autre corps élastique a été amené lui-même à le produire préalablement, a reçu le nom de *résonnance*. Ce phénomène peut être constaté dans des circonstances très-nombreuses et très-variées. Un piano résonne lorsqu'un autre instrument, la voix humaine elle-même, a déterminé dans une salle où il est placé des sons suffisamment clairs et prolongés. On peut faire résonner un diapason en ébranlant à côté de lui un diapason-unisson et arrêtant presque aussitôt les vibrations de cet instrument. Un exemple très-connu de *résonnance* est celui que l'on obtient en versant peu à peu de l'eau dans une éprouvette placée au-dessous d'un diapason qui vibre. En général, l'eau placée dans l'éprouvette ne vibre pas, mais il arrive un moment où le tuyau formé par l'éprouvette est capable de produire le son du diapason ; ce son prend naissance et, s'ajoutant à celui du diapason, le renforce notablement. On peut s'assurer que l'éprouvette est à l'unisson du diapason ; il suffit, en effet, de faire vibrer la colonne d'air qu'elle renferme en dirigeant contre ses bords un courant d'air qui la met en mouvement. En répétant l'opération avec des diapasons de hauteurs différentes, nous trouvons pour chacun d'eux une colonne d'air donnant un maximum de *résonnance*. Ces colonnes deviennent plus courtes à mesure que la vibration devient plus rapide, et si l'on mesure la longueur d'onde du son émis par le diapason, on la trouve égale à 4 fois la longueur de la colonne d'air de *résonnance* maxima.

Ce fait s'explique facilement. Si deux corps élastiques sont capables de produire un même son correspondant à m vibrations par seconde, le premier de ces deux corps étant amené dans le voisinage de l'autre, à chaque instant la vitesse dont il est animé se transmettra au milieu et du milieu au second corps élastique qu'elle trouvera, en vertu du synchronisme des vibrations, animé d'une vitesse moindre, mais exactement correspondante. Le commencement d'une oscillation sera communiqué au second corps au bout d'un intervalle de temps, τ par exemple ; ce corps oscillera et, au bout de $\frac{1}{m}$ secondes, sera revenu à sa position primitive. Nous serons à l'instant $\tau + \frac{1}{m}$. Mais, au bout de $\frac{1}{m}$, le premier corps commence sa seconde oscillation, qui sera communiquée au second corps τ secondes après, c'est-à-dire à l'instant $\tau + \frac{1}{m}$. Cette vitesse s'ajoutera à celle que possède le second corps et aura uniquement pour effet d'amplifier sa vibration. Lorsque cette vibration aura acquis une amplitude suffisante, le son se produira.

L'air n'est pas le seul milieu qui permette aux vibrations de se transmettre par *résonnance* d'un corps à un autre, ni le seul gaz qui résonne lui-même. Si, dans une des éprouvettes qui ont contenu de l'air résonnant en présence d'un diapason, on remplace l'air par un gaz d'élasticité différente, il y aura encore une colonne de *résonnance*, mais sa longueur sera différente. Ainsi, la vitesse du son dans le gaz d'éclairage étant environ 8, si on prend 5 pour indiquer celle qu'il a dans l'air, il en sera de même des longueurs des colonnes de ces gaz résonnant avec un même diapason. Savart a donné le moyen de produire une *résonnance* très-nette en approchant d'un timbre qui vibre un large tube à parois mobiles ; si on l'allonge suffisamment, il renforcera considérablement le son du timbre. On pourra mesurer la longueur de la colonne d'air qui vibre dans ce tuyau ouvert ; elle est double de celle qui résonnerait dans un tuyau fermé sous l'influence du même timbre.

La *résonnance* est due à ce qu'une portion de la quantité de mouvement d'un corps qui vibre est transmise directement ou indirectement à un corps susceptible de vibrer à l'unisson du premier. Aussi, plus sera grande l'étendue des surfaces ébranlées, plus le renforcement sera important. Une corde mince encastrée dans des étaux de plomb donne peu de son. La puissance des sons émis s'accroît sensiblement lorsque la corde est fixée contre une latte par l'intermédiaire de chevalets élastiques. Un diapason est peu sonore lorsqu'on le tient à la main ; il donne un son très-intense lorsqu'on le fixe sur un tuyau sonore, sur la boîte d'un piano ou la caisse d'un violon, plus généralement sur un corps élastique de larges dimensions. Cela tient à ce que les corps vibrants isolés ébranlent une petite couche d'air seulement autour d'eux, tandis que, placés contre des corps élastiques, ils les font vibrer par communication, et ceux-ci ébranlent autour d'eux une couche d'air notablement plus large et plus étendue.

Un diapason isolé emploie une grande partie de sa quantité de mouvement à vaincre le frottement intérieur des molécules. Presque tout le mouvement se convertit en chaleur, une faible portion en son. Il n'en est plus de même lorsque le diapason transmet une portion notable de sa force motrice à un autre corps élastique. Aussi, un corps élastique isolé dans l'air conserve-t-il longtemps son état vibratoire, tandis qu'il le perd rapidement quand on le met en contact avec un tuyau sonore renforçant.

Les caisses de *résonnance* ont été de tout temps employées pour les instruments à cordes. Grâce à la faible masse des cordes, il y a pour elles production d'un son très-peu intense, et il est nécessaire d'employer des tables d'harmonie ou des caisses communiquant à l'air ambiant une portion importante de la quantité de mouvement des cordes. La plus intéressante de ces caisses est celle du violon. Tout concourt à lui donner ses qualités : sa forme, l'élasticité des bois, l'épaisseur des tables, la manière dont elles sont réunies par le petit pilier appelé âme et d'autres conditions dont on peut deviner l'importance, mais qu'il serait absolument impossible à la théorie de prescrire.

Les sons qui se produisent sont, à de rares exceptions près, complexes et composés de plusieurs sons simples dont l'un, correspondant à l'état général de vibration du corps en mouvement, est le son fondamental, et dont les autres sont des harmoniques du précédent, superposant à ses vibrations leurs propres mouvements particuliers. De là résultent les divers timbres d'un même son. On ne distingue qu'une vibration frappant l'oreille d'une manière particulière, qui n'est autre que l'accompagnement de plusieurs harmoniques spéciaux au corps qui vibre. La théorie de la *résonnance* a permis à Helmholtz d'imaginer un moyen tout à fait physique et indépendant de l'oreille pour analyser les sons. Il consiste dans l'emploi d'une série de sphères de cuivre prolongées d'une part par un tuyau court, large et ouvert ; d'autre part, d'un petit tube en forme d'entonnoir pointu. On a une série de boules de ce genre, construites de manière à résonner pour des sons tous différents. A partir de l'ut_2, qui a été pris comme fondamental, les autres sont les harmoniques du précédent : ut_2, ut_3, sol_3, ut_4, mi_4, sol_4, 7, ut_5, re_5, mi_5.

On s'assure que les sphères résonnent bien aux sons convenables, ou bien en soufflant avec les lèvres sur les bords du tuyau, ce qui fait vibrer la sphère, ou en la faisant résonner sous l'influence d'un diapason à l'unisson. Si, dans ces conditions, on place à son oreille le petit tube de la boule sol_4, par exemple, et qu'on produise à distance une série quelconque de notes, ou elle contiendra sol_4, et ce son sera renforcé chaque fois qu'il sera produit, l'oreille le reconnaîtra ; ou il ne sera pas dans la série, et le résonnateur n'indiquera aucun son. Cet appareil a reçu le nom de résonnateur ; il permettra très-nettement de reconnaître si, dans un son produit avec un timbre particulier, tel ou tel harmonique contribue à créer ce timbre.

Kœnig a perfectionné le résonnateur. Il a fait communiquer le petit tube de chaque sphère avec une capsule manométrique à flamme. Au lieu de se rapporter à l'oreille qu'un son entendu ailleurs pourrait gêner, on demandera à l'œil de reconnaître à quels instants la flamme de telle ou telle sphère s'agitera. Chaque fois alors que le son correspondant à une sphère aura été émis, la flamme de la capsule correspondante se soulèvera et s'abaissera rapidement. Si on la regarde par réflexion dans un miroir tournant, on verra non pas une traînée continue de lumière, mais une ligne brillante sinueuse. Kœnig a disposé au-dessus l'un de l'autre huit résonnateurs donnant une note et la série de ses harmoniques. Chacun des résonnateurs correspond à une flamme ; les diverses flammes sont superposées les unes aux autres dans une même verticale, en présence d'un miroir tournant. Si en face du résonnateur on produit un son simple contenu dans la série, une seule flamme s'agitera ; si le son contient, outre le fondamental, l'un quelconque de ses harmoniques, on verra la traînée lumineuse correspondante se denteler dans le miroir.

Cet appareil ne permettrait d'analyser que des sons relativement simples. Pour les sons un peu compliqués, il faudrait le composer de résonnateurs très-nombreux, et l'usage en serait impraticable. On peut le remplacer alors par les cordes d'un piano à queue dont on aurait enlevé les étouffoirs et dont chacune serait munie d'un cavalier.

On a pu de cette manière reconnaître que, suivant les résonnateurs qui leur sont affectés, les instruments possèdent des timbres essentiellement différents.

Un piano dans lequel la table a perdu son élasticité par un long usage a un timbre aigu qui tient à ce que les sons aigus sont seuls renforcés.

Le principe de la *résonnance* est celui auquel est due la création des voyelles dans la voix humaine. Considérée comme son, celle-ci se produit dans la glotte ; mais elle acquiert sa forme dans la bouche qui constitue un véritable résonnateur, renforçant certains harmoniques de son et lui donnant un timbre. Pour le changer, il suffit de modifier la forme et le volume du résonnateur.

On peut s'en rendre compte de diverses manières. En prononçant distinctement une voyelle devant la série des résonnateurs pour un son donné, les harmoniques produits sont différents suivant la voyelle prononcée.

On construit un diapason produisant un harmonique déterminé, correspondant à A par exemple, et on l'approche de la bouche ayant reçu la forme convenable pour prononcer cette lettre ; le son du diapason est notablement renforcé. Enfin, M. Helmholtz, par des combinaisons ingénieuses, a pu arriver, au moyen de résonnateurs, à reproduire artificiellement des sons complexes très-voisins de nos sons voyelles.

RÉSONNANT, ANTE adj. (ré-zo-nan, an-te — rad. *résonner*). Qui résonne, qui renvoie le son, qui en accroît l'intensité ou la durée : *Cette voûte, cette église est bien* RÉSONNANTE. *La musique réussit mal dans ce salon, parce qu'il est trop* RÉSONNANT. (Acad.)

— Sonore : *Une voix claire et* RÉSONNANTE. (Acad.)

RÉSONNATEUR, TRICE adj. (ré-zo-na-teur, tri-se — rad. *résonner*). Physiq. Qui fait résonner. ‖ Peu usité.

— s. m. Globe creux à deux ouvertures qui a la propriété, lorsqu'on applique une des ouvertures sur l'oreille, de ne lui transmettre, parmi plusieurs notes émises simultanément, que celle suivant laquelle le globe se trouve accordé.

RÉSONNEMENT s. m. (ré-zo-ne-man — rad. *résonner*). Action de résonner, retentissement, renvoi du son : *Le* RÉSONNEMENT *de cette voûte nuit à la voix.* (Acad.)

RESONNER v. a. ou tr. (re-so-né — du préf. *re*, et de *sonner*). Sonner de nouveau : *On* A *sonné et* RESONNÉ *la cloche toute la journée.*

— Appeler de nouveau en sonnant : *Il lui faut à tout propos sonner et* RESONNER *ses domestiques.*

— Absol. : *Dépêchons-nous ; on a sonné, et on vient de* RESONNER.

RÉSONNER v. n. ou intr. (ré-zo-né — lat. *resonare ;* du préf. *re*, et de *sonare*, sonner). Retentir ; renvoyer le son en augmentant son intensité ou sa durée : *Cette voûte* RÉSONNE *bien. Cette salle ne* RÉSONNE *pas,* RÉSONNE *trop. Faire* RÉSONNER *les échos. Tout* RÉSONNAIT *au bruit des instruments de musique.* (Acad.) *Il ne parle pas souvent ; mais comme il est sourd, il crie si haut que toute la maison en* RÉSONNE. (G. Sand.)

De leurs douces chansons, instruits par la nature,
Mille tendres oiseaux font *résonner* les airs.
J.-B. ROUSSEAU.

— Etre sonore : *Cette voix, cette cloche, cette guitare* RÉSONNE *bien. Sa voix* RÉSONNAIT *sous ces voûtes.* (Acad.) *Un clavecin* RÉSONNE *encore quand les doigts ne frappent plus les touches.* (Volt.)

Ma voix chevrote un peu, mais son timbre *résonne*.
C. DELAVIGNE.

Que sous nos marteaux enflammés
A grands bruits l'enclume *résonne*.
J.-B. ROUSSEAU.

C'est pour elle qu'il prend le soin de ses troupeaux.
Pour elle seulement *résonnent* ses pipeaux.
Mme DESHOULIÈRES.

— Fig. Se dit d'un lieu où se tiennent certains discours : *Tout* RÉSONNAIT *du bruit de ses louanges, du bruit de ses exploits.*

— v. a. ou tr. Poétiq. Faire entendre :

Nos vers brûlants d'amour ne *résonnent* que plaintes
RÉGNIER.

. . . . Il n'est pas dans mon cœur
Une fibre qui n'*ait résonné* sa douleur.
LAMARTINE.

RÉSORBANT, ANTE adj. (ré-zor-ban, ban-te — rad. *résorber*). Pharm. Qui produit la résorption.

RÉSORBER v. a. ou tr. (ré-zor-bé — du lat. *resorbere*, avaler de nouveau). Méd. Opérer la résorption d'une humeur, d'un liquide séreux, etc.

— Fig. Fondre : *Vaincre le pouvoir, c'est* RÉSORBER *le pouvoir dans le peuple par la centralisation séparée des fonctions politiques et sociales.* (Proudh.) ‖ S'assimiler : *Aucune civilisation n'a pu* RÉSORBER *ces hordes nomades qui flottent sur l'Europe comme une écume.* (Th. Gautier.)

RÉSORCINE s. f. (ré-zor-si-ne — de *résine*, et de *orcine*). Chim. Nom donné à un composé qui est l'homologue inférieur de l'orcine et l'isomère des deux autres oxyphénols : l'hydroquinone et la pyrocatéchine.

— **Encycl.** V. ORCINE.

RÉSORPTION s. f. (ré-zor-psi-on — du lat. *resorptio ;* de *resorptum*, supin de *resorbere*, lequel est lui-même formé de *re*, préfixe intensitif, et de *sorbere*, avaler, d'où *sorbitio, sorbitium*, jus, bouillon ; comparez le persan *shôrbâ, shôrwâ*, soupe, bouillon ; kourde *siorba*, soupe ; irlandais moyen *srubaim*, avaler, *srubog*, gorgée de liquide ; lithuanien *srubti, srebpti*, aussi *surbti, surpti, sulpti*, humer, *sruba*, soupe ; ancien slave *srubanice*, jus, bouillon ; illyrien *ciorba*, soupe. Si l'on compare de plus le grec *rophéô, rupheô, rophanô*, j'avale, d'où *rophêma*, bouillon, suivant Pott pour *sropheô*, ou suivant Kuhn pour *sorpheô*, si l'on ajoute encore l'allemand *schlürfen*, on ne doutera guère d'une origine commune de ces divers termes. Il semble inutile toutefois de chercher, avec Kuhn, à les ramener à une racine primitive hypothétique *svarb*, parce qu'ils ont évidemment le caractère d'onomatopées qui comportent une certaine latitude de variations phoniques. Varron déjà fait provenir *sorbeo* du bruit que l'on fait en aspirant un liquide et qui ne saurait mieux s'exprimer que par la triple combinaison d'une sifflante, d'une liquide et d'une labiale. La même onomatopée se reproduit exactement dans l'hébreu *sâraph*, chaldéen *sraph*, il a avalé, englouti ; arabe *shariba*, il a bu, *sharb, shirb, shurb*, action de humer, de boire, *sharbah*, breuvage, d'où notre *sorbet* peut provenir aussi bien que de *sorbitium*. Le persan *shôrbâ*, soupe, ainsi que *sharâb*, vin, kourde *siorba* et *sherab*, sont sûrement empruntés à l'arabe, comme l'indique le *sh* initial, qui ne représente pas régulièrement le *s* aryen. Une seconde coïncidence du même genre se montre dans le basque *zurrupatu, churrupatu*, avaler, et cette onomatopée est ainsi commune à trois familles de langues distinctes). Action d'absorber une seconde fois.

— Fig. Assimilation, fusion : *Marchons-nous à une transformation religieuse ou à une* RÉSORPTION *de la religion dans la justice?* (Proudh.)

— Pathol. Absorption accidentelle, en dehors de l'état physiologique, des liquides ou des gaz anomalement épanchés, soit dans les cavités naturelles, soit dans les cavités accidentelles du corps : *La* RÉSORPTION *du pus, du sang, de la sérosité.* (Acad.)

— Encycl. Pathol. C'est seulement par *résorption* que le contenu fluide d'un kyste, la sérosité de l'œdème, le liquide de la pleurésie, de la péricardite ou de l'ascite peuvent disparaître s'ils ne s'échappent pas au dehors. La même expression s'applique également au cas où le sang et la lymphe épanchés dans les tissus sont absorbés, et à la pénétration des éléments de l'urine dans le sang, quand il y a rétention vésicale. On désigne enfin sous le nom de *résorption*, ou infection purulente, la pyohémie, c'est-à-dire la maladie mortelle caractérisée par la présence des globules du pus dans le torrent circulatoire, et les abcès métastatiques.

RÉSOUDRE v. a. ou tr. (ré-zou-dre — du lat. *resolvere*, délier, détacher). *Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent ; je résolvais, nous résolvions ; je résolus, nous résolûmes ; je résoudrai, nous résoudrons ; je résoudrais, nous résoudrions ; résous, résolvons, résolvez ; que je résolve, que nous résolvions ; que je résolusse, que nous résolussions ; résolvant ; résolu, ue*, ou seulement au masc. *résous*). Diviser, dissoudre en ses éléments constituants, en parlant d'un corps : *Les chimistes* RÉSOLVENT *les corps dans leurs plus petites parties par le feu, par la calcination, etc.* (Acad.) ‖ Changer, transformer : *Le feu* RÉSOUT *le bois en cendre, en fumée.* RÉSOUDRE *un corps en poussière. Le froid* RÉSOUT *la vapeur en eau.*

— Donner une solution, apporter une décision à : *Il n'est pas aisé de* RÉSOUDRE *la ques-*

tion. Il reste une petite difficulté à RÉSOUDRE. *Les théologiens* ONT RÉSOLU *ce cas de conscience. On* A RÉSOLU *vingt fois ce problème, cette objection, etc.* (Acad.) *Tout procès est un problème; il faut avoir l'esprit un peu géométrique pour le* RÉSOUDRE. (Volt.) *Les philosophes ne feraient que multiplier mes doutes et n'en* RÉSOUDRAIENT *aucun.* (J.-J. Rouss.) *Il y a bien moins de difficulté à* RÉSOUDRE *un problème qu'à le poser.* (J. de Maistre.) *Il faut prendre chaque difficulté une à une, la regarder en face, la* RÉSOUDRE *avec ténacité.* (Cormen.) *Chaque époque a son problème vital qu'il faut* RÉSOUDRE. (L. de Carné.) *Dans le siècle où nous vivons, poser une question scientifique avec netteté, c'est la* RÉSOUDRE *à moitié.* (Arago.) *La plupart des institutions grecques avaient pour but de* RÉSOUDRE *par la discussion les questions politiques qui ailleurs se décidaient par la violence.* (Mérim.) *La réalisation de cette hypothèse* RÉSOUDRAIT *toutes les difficultés.* (Proudh.) *L'élection ou le vote, même unanimes, ne* RÉSOLVENT *rien.* (Proudh.) *La philosophie n'est que le tableau des solutions proposées pour* RÉSOUDRE *le problème philosophique.* (Renan.) *Problème insoluble! je conçois trop qu'on le pose et qu'on le* RÉSOLVE *différemment.* (Lamart.) *De même que les corps savants n'ont rien inventé, les corps politiques n'*ONT *jamais rien* RÉSOLU. (E. de Gir.)

— Déterminer, décider : *Il ne sait que* RÉSOUDRE. *Qu'*A*-t-on* RÉSOLU *au conseil?* A*-t-on* RÉSOLU *la paix ou la guerre? Des intrigants* ONT RÉSOLU *sa perte.* (Acad.) *C'était au peuple romain à* RÉSOUDRE *la paix ou la guerre.* (Boss.) *Il est difficile de rien* RÉSOUDRE *avec sagesse, tant que l'on regarde comme juste le raisonnement qui conclut de l'abus contre l'usage.* (Coxe.)

Que faire et que *résoudre* en ce pressant danger?
ANDRIEUX.

Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître absolu de tout,
De qui le seul pouvoir fait tout ce qu'il *résout.*
CORNEILLE.

En vain une fière déesse
D'Enée *a résolu* la mort.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Résoudre quelqu'un*, Le déterminer, le décider : *Il balançait, je parvins à le* RÉSOUDRE. *On ne saurait le* RÉSOUDRE *à faire cette démarche.* (Acad.)

Mais rien ne peut te *résoudre*
A quitter des malheureux.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Résoudre de*, suivi d'un infinitif, Prendre la détermination de : *C'est ne savoir pas vivre et faire injure aux magistrats de ce pays, que de leur demander justice quand ils* ONT RÉSOLU DE *se divertir.* (Fléch.) *Sésostris* AVAIT RÉSOLU, *pour abattre leur orgueil,* DE *troubler leur commerce dans toutes les mers.* (Fénel.) *Nous* RÉSOLÛMES, *pour hâter nos noces,* D'*en supprimer les cérémonies superflues.* (Le Sage.) *Eliézer pria Dieu de lui montrer quelle était celle qu'il* AVAIT RÉSOLU *de donner pour femme à Isaac.* (Lemaistre de Sacy.) *Il n'avait d'autre arme que la haine; il* RÉSOLUT DE *l'aiguiser au bagne et de l'emporter en s'en allant.* (V. Hugo.) *Bernis, voyant qu'il avait tant de peine à faire une petite fortune,* RÉSOLUT D'*en tenter une grande.* (Ste-Beuve.)

. . . Vous voulez que je parte demain,
Et moi j'*ai résolu de* partir tout à l'heure.
RACINE.

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux,
BOILEAU.

N'ayant ni pain, ni gîte, ni crédit,
Je *résolus de* finir ma carrière.
VOLTAIRE.

— *Résoudre que*, Décider que : *On* A RÉSOLU QUE *Mme de Roquelaure ne serait point des après-soupées.* (Mme de Sév.)

— Méd. Faire disparaître peu à peu et sans suppuration : RÉSOUDRE *une tumeur, un engorgement. Les frictions, les fomentations* RÉSOLVENT *les tumeurs. On ne* RÉSOUDRA *pas facilement cette tumeur.*

— Jurispr. Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire : RÉSOUDRE *un bail, un marché, un contrat.*

Le marché ne tint pas, il fallut le *résoudre.*
LA FONTAINE.

— Mus. Opérer une résolution : RÉSOUDRE *un accord sur la sous-dominante.*

Se résoudre v. pr. Se diviser en ses éléments constituants : *Les résines* SE RÉSOLVENT *dans l'alcool.* (Acad.) *L'ayant examinée au microscope, je vis cette matière épaisse* SE RÉSOUDRE *lentement et par degrés en filaments.* (Buff.)

— Se réduire, se convertir : *Le bois qu'on brûle* SE RÉSOUT *en cendre et en fumée. Le brouillard* SE RÉSOUT *en eau. L'eau* SE RÉSOUT *en vapeur. Les vapeurs* SE RÉSOLVENT *en pluie. Une proposition négative* SE *peut* RÉSOUDRE *en affirmative. Il n'est pas de question politique, aux Etats-Unis, qui ne* SE RÉSOLVE *tôt ou tard en question judiciaire.* (De Tocquev.) *Les méduses, par une fusion instantanée,* SE RÉSOLVENT *en un fluide diaphane comme l'onde qui les environne.* (A. Martin.) *Toute divinité qui se définit* SE RÉSOUT *en pandémonium.* (Proudh.)

— Par ext. Se terminer : *L'imprudent s'attendait à une surprise même de pudeur, à un petit orage qui* SE RÉSOUDRAIT *en larmes; mais il se trompait grossièrement.* (Alex. Dum.) *Depuis deux heures, aux oreilles de Lucien, tout* SE RÉSOLVAIT *par de l'argent.* (Balz.)

— Recevoir une explication, une solution : *Ces problèmes* SE RÉSOLVENT *l'un par l'autre.* (Fourier.) *C'est par le travail que* SE RÉSOUDRONT *tous les problèmes sociaux.* (E. de Gir.)

— Fig. Consister, se fondre : *Toute la philosophie* SE RÉSOUT *dans la pratique de la vertu.* (Antisth.) *La simple connaissance, sans un attrait déterminant, ne* SE RÉSOUDRAIT *jamais en acte.* (Lamenn.) *Tout intérêt qui ne* SE RÉSOUT *pas dans l'universel intérêt du peuple n'est qu'un intérêt égoïste, un intérêt antisocial.* (Lamenn.) *Le temps* SE RÉSOUT *dans l'éternité, comme l'espace dans l'immensité.* (V. Cousin.)

— Se déterminer, se décider : *Je ne pouvais* ME RÉSOUDRE *à ensevelir ma maison dans celle de Mazarin.* (Cal de Retz.) *L'homme de mérite a besoin de toutes les raisons tirées de l'usage et de son devoir pour* SE RÉSOUDRE *à se montrer.* (La Bruy.) *Je* ME RÉSOUS *à donner les deux cents pistoles.* (Mol.) *Les parents ne peuvent* SE RÉSOUDRE *à croire que leurs enfants aient le cœur mal fait.* (Fén.) *Si je* ME RÉSOLVAIS *à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé.* (Le Sage.) *Il faut* SE RÉSOUDRE *à payer toute sa vie quelque tribut à la calomnie.* (Volt.) *Mon obscurité me plaît trop pour* ME RÉSOUDRE *à en sortir.* (J.-J. Rouss.) *Quand on veut plaire dans le monde, il faut* SE RÉSOUDRE *à se laisser apprendre beaucoup de choses qu'on sait par des gens qui les ignorent.* (Chamf.) *Pour devenir quelque chose dans la suite, il faut* SE RÉSOUDRE *à n'être rien d'abord.* (Dider.) *Il y a des personnes qui ne peuvent* SE RÉSOUDRE *à croire à la franchise.* (J. de Maistre.) *Il ne sut* SE RÉSOUDRE *à rien et se montra tout décousu dans ses discours et ses démarches.* (Barante.) *L'activité sans travail est la situation dont l'homme* SE RÉSOUT *le plus difficilement à sortir.* (Guizot.) *Monsieur, répliqua le jeune prince, avant que je* ME RÉSOLVE, *laissez-moi descendre de ce carrosse, marcher sur la terre, et consulter cette voix que Dieu fait parler dans la nature libre.* (Alex. Dum.)

Je n'ai pu *me résoudre* à me cacher dans l'ombre.
RACINE.

A quoi *me résoudrai*-je? Il est temps que j'y pense.
LA FONTAINE.

‖ Quelques écrivains ont dit *se résoudre de* devant un infinitif : *J'étais jeune et je* ME RÉSOLUS DE *me mettre en état de demander compte à Marius de ses mépris.* (Boss.) *La reine, presque au désespoir,* SE RÉSOLUT DE *jouer à quitte ou double.* (Cal de Retz.) *Le cardinal ne pouvait* SE RÉSOUDRE DE *retourner à Paris.* (La Rochef.) *Depuis huit jours, je* ME SUIS RÉSOLUE D'*avoir un nom de cour, et de ceux qui remplissent le plus la bouche.* (Danc.)

Sus, sus, plus de discours *résous-toi de* me suivre.
MOLIÈRE.

Résous-toi de chasser cette humeur léthargique.
J.-B. ROUSSEAU.

La reine, au désespoir de ne rien obtenir,
Se résout de le perdre ou de le prévenir.
CORNEILLE.

C'est un breuvage affreux, plein d'amertume,
Que, dans l'excès du mal qui me consume,
Je *me résous de* prendre malgré moi.
VOLTAIRE.

— *Tout ce que vous dites là se résout à rien*, Il n'en résulte rien, cela ne signifie rien.

— Méd. Disparaître peu à peu et sans suppuration : *Cette tumeur* SE RESOUDRA *avec cet onguent.*

— Passiv. et d'une manière impersonnelle, *Il a été résolu que*, Il a été décidé que.

— Gramm. L'infinitif placé après ce verbe pour lui servir de complément direct prend la préposition *de : Nous avons résolu* DE *recommencer le travail.* Si l'infinitif doit servir de complément indirect, le verbe *résoudre* en ayant déjà un direct, on emploie la préposition *à* : *On ne pourrait le résoudre* À *faire cette démarche.*

Le verbe *résoudre* a deux participes passés ou passifs : *résolu, résolue*, et *résous*, qui n'a point ordinairement de féminin. Ce dernier ne se dit que des choses qui se sont converties en d'autres : *Le brouillard s'est* RÉSOUS *en pluie.*

Dans les temps composés du verbe pronominal *se résoudre*, le participe est toujours variable : *Ils se sont* RÉSOLUS *à suivre mon conseil.*

— **Syn. Résoudre, dissoudre.** V. DISSOUDRE.

— **Résoudre, décider, déterminer.** V. DÉCIDER.

RESOUFFLER v. a. ou tr. (re-sou-flé — du préf. *re*, et de *souffler*). Souffler de nouveau : RESOUFFLER *le feu.* RESOUFFLER *un bœuf, un mouton.*

— v. n. ou intr. Reprendre de nouveau sa respiration.

RESOUL-ABAD, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'Agra, à 80 kilom. environ E.-S.-E. d'Etaouéh et à 65 kilom. de Ferekh-Abad.

RESOUPER v. n. ou intr. (re-sou-pé — du préf. *re*, et de *souper*). Souper de nouveau : *Dites donc, monsieur, quand est-ce que nous* RESOUPERONS *ensemble?* (Labiche.)

RÉSOUS (ré-zou) part. passé masc. du v. Résoudre. Converti, changé, en parlant des choses : *Brouillard* RÉSOUS *en pluie.* ‖ Le féminin a été quelquefois employé : *Les anciens médecins distinguaient les forces opprimées des forces* RÉSOUTES, *l'oppression de la résolution des forces.* (Flourens.)

— **Syn. Résous, résolu.** V. RÉSOLU.

RESPECT s. m. (ré-spè — du latin *re-spectus;* de *respicere*, regarder en arrière ; de *re*, préfixe, et de *spicere*, voir, lequel se rattache à la racine sanscrite *pas, spas*, voir, restée avec ou sans *s* initial dans la plupart des langues indo-européennes. *Respectus* signifie donc proprement le *regard jété en arrière.* Nous passons près des choses ou des personnes ordinaires sans les remarquer, mais nous nous retournons pour considérer celles qui méritent notre admiration, nos regards, notre respect. Telle était la signification primitive de *respect.* En outre, comme, en jetant les yeux en arrière, nous distinguons un individu de la foule, l'adjectif *respectif* et l'adverbe *respectivement* sont presque synonymes des mots *particulier* et *spécialement*). Egard, considération, relation : *La même proposition est vraie et fausse sous divers* RESPECTS. (Acad.) *Il me suffira de vous dire que plusieurs* RESPECTS *me rendent chère votre personne.* (G. de Balz.)

D'où vient, pour son *respect*, que l'on te voit con-
[traindre?
RÉGNIER.

Et l'intérêt d'un frère est un *respect* trop fort,
Pour n'oser voir en vous que l'auteur de sa mort.
CORNEILLE.

‖ Ce sens, qui est le sens primitif, a tout à fait vieilli.

— Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose : *Grand* RESPECT. *Profond* RESPECT. RESPECT *religieux. J'ai du* RESPECT, *beaucoup de* RESPECT *pour vous. On doit porter honneur et* RESPECT *à l'âge. Sa présence imprime le* RESPECT, *impose le* RESPECT. *Sans* RESPECT *du nom qu'il porte, il se rendit coupable de cette action.* (Acad.) *Lorsque ceux qui commandent ont perdu la honte, ceux qui obéissent perdent le* RESPECT. (De Retz.) *Assurez bien ce bon patriarche de mes* RESPECTS *pleins de tendresse.* (Mme de Sév.) *Prépare-toi désormais à vivre dans un grand* RESPECT *avec un homme de ma conséquence.* (Mol.) *Le faux* RESPECT *de nos amis nous endort et nous jette dans une fausse confiance.* (Malebranche.) *Le* RESPECT *est le sentiment de la supériorité d'autrui.* (Vauven.) *On ne peut montrer plus de* RESPECT *pour ses ancêtres.* (Volt.) *Comment peut-on mériter le* RESPECT *d'autrui sans en avoir pour soi-même?* (J.-J. Rouss.) RESPECT *aux cheveux blancs! Ils nous racontent de pénibles épreuves, de saignantes afflictions endurées! car personne n'a jamais porté ces avant-coureurs de la mort sans être bien savant sur les amères vérités de la vie.* (Csse de Blessington.) *Le* RESPECT *et les égards pour la femme dénotent toujours l'homme de bonne compagnie.* (Mme Campan.) *L'immense* RESPECT *pour l'argent, grand défaut de l'Anglais et de l'Italien, est moins sensible en France.* (Beyle.) *En Italie, les hommes n'inspirent aucun genre de* RESPECT *aux femmes.* (Mme de Staël.) *Parmi tous les êtres créés, l'homme seul recueille la cendre de son semblable et lui porte un* RESPECT *religieux.* (Chateaub.) *Le* RESPECT *dû aux parents n'a point de terme, l'obéissance en a un marqué par la nature.* (Grimm.) *Rien ne peut aller ni durer aujourd'hui en France sans le* RESPECT *des droits de tous.* (Gén. Foy.) *La justice n'est que le* RESPECT *pour la liberté et l'égalité.* (Mesnard.) *La vraie piété est un mélange de* RESPECT *et d'amour.* (P. Janet.) *L'homme ne reprend pas du* RESPECT *pour ce qui a cessé de lui sembler respectable.* (Benj. Const.) *Les cheveux blancs inspirent le* RESPECT, *mais repoussent l'indulgence.* (Petit-Senn.) *On frémit de penser à ce que serait l'humanité si on en retranchait entièrement le* RESPECT *de soi-même.* (E. Scherer.) *Les Anglais sont élevés dans le* RESPECT *des choses sérieuses et les Français dans l'habitude de s'en moquer.* (Joubert.) *Le* RESPECT *est un hommage rendu à une supériorité quelconque.* (Alibert.) *Le* RESPECT *est l'aveu volontaire d'une dignité qui nous commande sans avoir besoin de nous donner aucun ordre.* (Lacord.) *On doit encore plus de* RESPECT *à la jeunesse qu'à la vieillesse.* (V. Hugo.) *Quand le père oublie l'honneur, le fils oublie le* RESPECT *qu'il doit à son père.* (St-Marc Gir.) *L'espèce humaine a pour l'exagération un* RESPECT *imbécile et immoral.* (J. Janin.) *C. Desmoulins a le style débraillé, sans dignité, sans ce* RESPECT *de soi-même et des autres qui est le propre des époques régulières.* (Ste-Beuve.) *Les victoires des autorités que le* RESPECT *ne défend plus ne sont que des ajournements de leur défaite.* (Félix.) *Le* RESPECT *et la solidarité dans la famille sont nécessaires.* (G. Sand.) *L'Espagne offre un frappant exemple de la déchéance intellectuelle à laquelle conduit fatalement l'exagération du* RESPECT *dans l'ordre religieux.* (Renan.) *Le* RESPECT *des principes éternels de la morale et de la justice, voilà le fond et la vie de l'histoire.* (Prévost-Paradol.)

Vous manquez de *respect*, mais je pardonne à l'âge.
CORNEILLE.

Approuvez le *respect* qui me ferme la bouche.
RACINE.

Mon rang m'attire ici mille *respects* gênants.
LA CHAUSSÉE.

Nous voulons que chaque homme ait du *respect* pour
[l'homme.
A. BARBIER.

Soumis avec *respect* à sa volonté sainte, [crainte.
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre
RACINE.

Je fuis de leurs *respects* l'inutile longueur,
Pour chercher un ami qui me parle du cœur.
RACINE.

..... Sous l'humble dehors d'un *respect* affecté
Il cache le venin de sa malignité.
BOILEAU.

Pour ce que l'on méprise, on n'a point de désir;
Qui bannit le *respect* a banni le plaisir.
FRÉVILLE.

. . . Un honnête homme a droit à mon *respect;*
On sent que l'on devient meilleur à son aspect.
PONSARD.

. . . *Respect* à la fausse noblesse!
Sur l'autre volontiers je lui donne le pas :
L'autre oblige, et la tienne au moins n'oblige pas.
E. AUGIER.

— *Lieu de respect*, Lieu où l'on doit être dans le respect : *Les églises sont des* LIEUX DE RESPECT. *Le palais du roi est un* LIEU DE RESPECT. (Acad.) ‖ Ce sens a vieilli.

— *Perdre le respect à quelqu'un*, Lui manquer de respect : *Vous* ME PERDEZ LE RESPECT. (Acad.) ‖ Peu usité; on dit plutôt PERDRE LE RESPECT : *Venez un peu morigéner votre gendre; il* PERD LE RESPECT, *je vous en avertis.* (Daveaux.)

— *Tenir quelqu'un en respect*, Le contenir, lui imposer : *La crainte du châtiment* LE TIENT EN RESPECT. *Cette citadelle* TIENT L'ENNEMI EN RESPECT, TIENT LA VILLE EN RESPECT. (Acad.)

— *En tout respect*, Sans manquer au respect : *Mme de Caylus fait tout pour avoir ses entrées auprès de sa tante en ces rares moments; elle l'agace, elle la lutine* EN TOUT RESPECT *pour la dérider.* (Ste-Beuve.)

— *Sans respect*, Sans avoir égard à : *Le nouveau gouverneur entreprit ouvertement de dompter l'Espagne* SANS *aucun* RESPECT *des traités.* (Boss.)

— *Parlant par respect, Sauf le respect que je vous dois* ou simplem. *Sauf le respect, Sauf votre respect, Avec le respect, au respect, sous le respect que je vous dois*, Termes d'adoucissement dont on se sert quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui on parle : Sous VOTRE RESPECT, *je lui aurais appris à connaître les gens de qualité.* (Mol.) *Je dirais,* SI CE N'EST LE RESPECT QUE JE LUI DOIS, *que ma tante est un tant soit peu bégueule.* (Scribe.)

— *Rendre ses respects, Présenter son respect, ses respects à quelqu'un*, Lui rendre visite pour l'assurer de son respect, de ses respects. ‖ *Assurer quelqu'un de son respect, de ses respects, de ses très-humbles respects*, Formules de compliment, de convenance qui s'adressent aux personnes pour lesquelles on éprouve un sentiment de déférence. ‖ *Je suis avec respect, avec un profond respect, etc.*, Formule par laquelle on termine ordinairement ses lettres à un supérieur.

— *Se faire porter respect*, Se faire craindre : *C'est un homme qui* SE FAIT PORTER RESPECT. (Acad.) ‖ Substantiv. *Porte-respect*, Arme ou marque extérieure de dignité qui impose :

Viens pendre à mon côté ma vieille Tisonnade,
C'est mon *porte-respect.*
C. DELAVIGNE.

— *Respect humain*, Crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes : *Il a fait cela par* RESPECT HUMAIN. *Le* RESPECT HUMAIN *fait commettre beaucoup de fautes.* (Acad.) *Le* RESPECT HUMAIN *n'arrête pas les grands.* (Mass.) *Je me flatte bien que vous faites à Paris de fréquents voyages, et que, si vous vous exilez par* RESPECT HUMAIN, *vous revenez voir vos amis par goût.* (Volt.) *Est-il le seul qui étouffe le cri de la nature par* RESPECT HUMAIN? (Cas. Delav.)

Dans les derniers moments la conscience presse,
Pour rendre compte à Dieu tout *respect humain* cesse.
CORNEILLE.

Ah! comme tu nous tiens, lâche *respect humain!*
Comme on courbe les reins sous ta rude férule!
Droguiste! Allons, du cœur! bravons le ridicule?....
ROLLAND et DU BOYS.

— Féod. Redevance qui était due aux églises.

— **Syn. Respect, révérence, vénération.** *Respect* est plus faible que les deux autres mots; c'est le terme ordinaire dont on peut se servir dans toutes les circonstances où il faut exprimer une grande déférence pour les personnes ou pour les choses, surtout lorsque cette déférence est marquée par des témoignages extérieurs. La *vénération* est un grand *respect* qui remplit l'âme tout entière et lui fait considérer une personne comme sainte et auguste. La *révérence* est aussi un grand respect, mais un respect mêlé de crainte et qui s'applique aux choses aussi bien qu'aux personnes : *Le duc de Bourgogne était pénétré pour Fénelon, son maître, de la* VÉNÉRATION *la plus tendre.* (D'Alemb.) *S'abstenir de prendre le bien d'autrui par la* RÉVÉRENCE *des lois.* (La Bruy.)

— **Respect, considération, déférence**, etc. V. CONSIDÉRATION.

— **Respects, hommages.** V. HOMMAGES.

— **Encycl.** Philos. mor. Le *respect*, comme

l'a défini Vauvenargues, est le sentiment de la supériorité d'autrui; c'est le contraire du mépris. Quand on méprise quelqu'un, c'est qu'on a sur lui l'avantage d'une supériorité réelle ou illusoire. Quand on respecte un homme, c'est qu'on le reconnaît son supérieur. Rencontrons-nous un homme qui a tout sacrifié au devoir, qui, sommé, par exemple, d'opter entre sa fortune, sa position et sa conviction politique, a préféré garder la dernière, nous qui ne nous sommes pas trouvés placés dans les mêmes circonstances et qui ne savons pas quelle serait notre conduite en pareille conjoncture, nous saluons instinctivement cet homme, reconnaissant ici, sans y porter envie, sa supériorité sur nous. C'est du *respect*.

Le sentiment du *respect*, loin de troubler l'âme comme l'envie et la jalousie, la laisse calme et sereine, et l'élève même. Nous aurons toujours bonne opinion d'un homme qui respecte le mérite des autres; ce *respect* est l'indice d'une grande âme. On peut juger une nation par le degré de *respect* que les hommes y ont les uns pour les autres. Dans les époques d'extrême décadence et de corruption, le *respect* et le mépris sont inconnus; les cœurs, trop faibles pour s'incliner volontairement devant le mérite, trop corrompus pour pouvoir se sentir supérieurs aux autres, ne connaissent que l'envie et la jalousie. Tous les hommes sont petits; il n'y a personne qui l'emporte tellement sur ses concitoyens pour qu'il se croie en droit de les mépriser, ou pour qu'il leur inspire le sentiment d'une supériorité qu'il n'a pas. Dans ces âmes basses, les grands sentiments ne sauraient trouver place.

— Féod. On appelait *respect* une ancienne redevance dont on ne connaît au juste ni la nature ni l'origine. C'était une sorte de chevage ou de capitation qui se percevait dans certaines paroisses de la Picardie et des provinces voisines. Du Cange rapporte une transaction de 1226, faite entre l'évêque et la commune d'Amiens, sur la demande de quatre deniers de *respect* que ce prélat voulait exiger de tous les hommes mariés de la commune inscrits sur le tableau de Saint-Firmin. Les habitants ayant payé un pot-de-vin de 180 livres parisis, l'évêque se réduisit à un droit de trois deniers par homme et femme mariés, *pro respectu suo*, payables dans la quinzaine de la fête de saint Firmin.

On a donné aussi le nom de *respect* à la redevance que payaient les succursales à l'église métropolitaine.

RESPECTABILITÉ s. f. (rè-spè-kta-bi-li-té — rad. *respectable*). Qualité d'une personne qui mérite le respect, dont les qualités, les mérites doivent lui attirer le respect : *Dans ce pays britannique qui sent la houille, l'eau de mer et les guinées, la* RESPECTABILITÉ *dépend tout à fait des avantages matériels.* (Ph. Buson.) *La* RESPECTABILITÉ *des proscrits français en Belgique est telle, que la malveillance la plus attentive n'a pu jusqu'ici trouver le moindre grief, le moindre prétexte à scandale dans la conduite ou l'attitude de nos compatriotes.* (Ferd. de Lasteyrie.) *En Angleterre, il n'y a que les laquais qui frappent un seul coup; un honnête gentleman en frappe sept ou huit, et le nombre des coups de marteau est en raison du rang et de la* RESPECTABILITÉ *de ceux qui font visite.* (A. de Musset.)

RESPECTABILITY s. f. (res-pek-ta-bi-li-ti — m. angl., de *respectable*). Caractère d'un homme, d'une femme respectable : *La* RESPECTABILITY *est le mot le plus tyrannique de la langue anglaise.* (E. Texier.)

RESPECTABLE adj. (rè-spè-kta-ble — rad. *respect*). Qui mérite du respect : *Un homme de bien est* RESPECTABLE *par lui-même.* (La Bruy.) *Les grands doivent respecter la religion, qui seule les rend* RESPECTABLES. (Mass.) *L'ancienneté d'une erreur la rend longtemps* RESPECTABLE. (Helvétius.) *Je fus hier aux Invalides? Je crois que c'est le lieu le plus* RESPECTABLE *de la terre.* (Montesq.) *De toutes parts s'élèvent des édifices* RESPECTABLES *par leur ancienneté ou par leur élégance.* (Barthél.) *Il vaut mieux déroger à la noblesse qu'à la vertu, et la femme d'un charbonnier est plus* RESPECTABLE *que la maîtresse d'un prince.* (J.-J. Rouss.) *L'homme n'est grand que par la pensée, noble que par les sentiments,* RESPECTABLE *que par les vertus.* (Latena.) *Les noms les plus* RESPECTABLES *ont, dans toutes les langues, un origine vulgaire.* (J. de Maistre.) *Les sentiments du cœur sont toujours* RESPECTABLES. (B. Const.) *L'honneur n'est au fond que l'opinion régnante, c'est-à-dire rien de* RESPECTABLE. (J. Simon.) *Il y a un âge qui n'est plus excusable et n'est pas* RESPECTABLE. (L. Veuillot.) *La seule chose* RESPECTABLE *en politique, c'est la fidélité aux principes.* (L. Ulbach.)

> La vertu malheureuse en est plus *respectable*.
> CHÉNIER.

> Je crois que votre front prête à mon diadème
> Un éclat qui le rend *respectable* aux dieux même.
> RACINE.

> La vertu d'elle-même est partout *respectable*;
> Vous doublez son empire en la rendant aimable.
> CHÉNIER.

‖ S'emploie quelquefois comme simple formule de politesse : *Il n'y a pas d'apparence, mon cher et* RESPECTABLE *ami, que les rancuniers perdent leur rancune.* (Volt.)

— D'une importance remarquable : *Le boucher tue régulièrement une* RESPECTABLE *quantité de bœufs et de veaux pour la consommation du village.* (X. Marmier.) *Trois cents pieds de dattiers constituent, en Nubie, une fortune très-*RESPECTABLE. (Lenormant.) *Il tenait au poing une bourse dont la panse rondelette annonçait une somme* RESPECTABLE. (Th. Gaut.) *L'Italie possède une flottille de force assez* RESPECTABLE. (L.-J. Larcher.)

RESPECTABLEMENT adv. (rè-spè-kta-ble-man — rad. *respectable*). D'une manière respectable.

RESPECTÉ, ÉE (rè-spè-kté) part. passé du v. Respecter. Qui reçoit des marques d'égards, de respect : *Dans un État, pourvu que les biens et l'honneur soient* RESPECTÉS, *le commun des hommes est content.* (Machiavel.) *Elle renverse les têtes les plus* RESPECTÉES. (Boss.) *Il revint à Babylone craint et* RESPECTÉ, *non pas comme un conquérant, mais comme un dieu.* (Boss.) *M. de Montansier était* RESPECTÉ *parce qu'il était juste, aimé parce qu'il était bienfaisant, et quelquefois craint parce qu'il était sincère et irréprochable.* (Fléchier.) *On ne sort que pour les visites indispensables, car l'étiquette est ici singulièrement* RESPECTÉE. (Parny.) *Le préjugé du point d'honneur est* RESPECTÉ *chez le créole plus que partout ailleurs.* (Parny.) *Tout peuple chez lequel la femme n'est pas* RESPECTÉE *est barbare.* (Le P. Ventura.) *Il y a peu de personnes qui sachent se procurer une vieillesse heureuse et* RESPECTÉE. (Volt.) *Les vers sibyllins furent* RESPECTÉS *plus que jamais quand il fut défendu de les lire.* (Volt.) *Un tyran est* RESPECTÉ *par ses victimes, comme un instrument sacré dont Dieu se sert.* (Sylv. Maréchal.) *Les druides donnaient sur le gouvernement leurs avis, qui étaient ordinairement* RESPECTÉS. (Anquetil.) *Le sanctuaire de la conscience doit être* RESPECTÉ *dans tous.* (Ballanche.) *Le seul droit légal est d'être* RESPECTÉ *dans l'exercice paisible de la liberté.* (Cousin.) *Il n'y a de pouvoir véritable que le pouvoir* RESPECTÉ, *et c'est à la supériorité seule que le respect peut échoir.* (Guizot.) *Il faut qu'un homme soit puissant et* RESPECTÉ *dans sa famille pour être puissant et* RESPECTÉ *dans l'État.* (J. Simon.)

> Jadis, Priam soumis fut *respecté* d'Achille.
> RACINE.

> L'épi naissant mûrit de la faux *respecté*.
> CHÉNIER.

> Autant que de David la race est *respectée*,
> Autant de Jézabel la fille est détestée.
> RACINE.

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
> Mais le lecteur français veut être *respecté*.
> BOILEAU.

> Chéri dans son hameau, *respecté* dans son temple,
> Il prêche par ses mœurs, instruit par son exemple.
> DELILLE.

> Leurs paisibles cercueils, *respectés* des méchants,
> N'éprouveront au moins que l'outrage des ans.
> MICHAUD.

RESPECTER v. a. ou tr. (rè-spè-kté — rad. *respect*). Honorer, révérer : RESPECTER *la vieillesse.* RESPECTER *la qualité.* RESPECTER *les lieux saints. Je l'*AI *toujours honoré et* RESPECTÉ. *C'est un homme qui ne* RESPECTE *rien.* (Acad.) RESPECTEZ *votre pourpre, disait saint Grégoire de Nazianze,* RESPECTEZ *votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien.* (Boss.) *On* RESPECTE *les passions d'un grand comme son autorité.* (Mass.) *Ceux qui ont cessé de craindre le pouvoir peuvent encore* RESPECTER *l'autorité.* (Montesq.) *On exige, entre autres conditions, qu'ils soient fils et petits-fils de citoyens, qu'ils* AIENT RESPECTÉ *les auteurs de leurs jours et qu'ils aient porté les armes pour le service de la patrie.* (Barthél.) *L'enfant ne* RESPECTE *que ce qu'il craint.* (A. Fée.) *Je dois* RESPECTER *dans les autres les droits que je veux qu'on* RESPECTE *en moi.* (Mesnard.) *Je vous* RESPECTE *et je prends la liberté de vous aimer.* (Volt.) *Nous* RESPECTONS *malgré nous ceux que nous voyons respectés.* (J. Joubert.) *Plus la femme a d'enfants, et surtout de fils, plus on la* RESPECTE. (Chateaub.) *On* RESPECTE *morts ceux qu'on ne connaissait pas vivants.* (Guizot.) *Je rends hommage au génie et à la beauté; je* RESPECTE *l'humanité seule.* (Cousin.) RESPECTEZ *toutes les jeunes filles comme vous voudriez qu'on respectât votre sœur.* (E. Legouvé.)

> Cher Théramène, arrête et *respecte* Thésée.
> RACINE.

> Tout *respecte*, tout craint votre majesté sainte.
> J.-B. ROUSSEAU.

> Pourquoi donc voulez-vous que, par un sot abus,
> Chacun *respecte* en vous un homme qui n'est plus?
> BOILEAU.

> Oh! *respectez*, enfant d'un siècle où tout se vend,
> Rome morte à côté d'un village vivant.
> V. HUGO.

— Par ext. Avoir égard à : *Je* RESPECTE *votre erreur, votre faiblesse. Je* RESPECTE *vos occupations.* (Acad.) *Il ordonna qu'autour de lui tout* RESPECTÂT *son sommeil.* (Marmont.) *Je* RESPECTAIS *dans votre ravisseur ses droits sacrés et le penchant même que vous aviez pour lui.* (Le Sage.) *Nos droits ne sont respectables que parce que nous* RESPECTONS *les droits d'autrui.* (E. Laboulaye.) *Il est temps de* RESPECTER *la vérité; il y a deux mille ans que l'on écrit et deux mille ans que l'on flatte.* (Thomas.) *Le sommeil du médecin est le seul qu'on ne* RESPECTE *jamais.* (Cruveilhier.) *On recommande souvent de* RESPECTER *le malheur; et le bonheur donc! C'est lui qui est rare, c'est lui qui est fragile, c'est lui qui a besoin d'*ÊTRE RESPECTÉ. (A. Karr.)

> On doit des malheureux *respecter* la misère.
> CRÉBILLON.

— Epargner, ne point endommager, ne point attaquer : *Le temps* RESPECTE *les noms illustres, la mémoire des grands hommes. La médisance et l'envie* ONT RESPECTÉ *sa vertu.* (Acad.) *Cet ouvrage immense et superbe que la révolution des temps et des années* A *toujours* RESPECTÉ *et* RESPECTERA *jusqu'à la fin.* (Mass.) *Une vigueur d'esprit et de corps que les maladies* AVAIENT *jusque-là* RESPECTÉE. (Fléch.) *Quel doigt a marqué à la mer sur son rivage la borne qu'elle doit* RESPECTER? (Fénel.) *Le cœur du sage magistrat est un asile sacré que les passions* RESPECTENT. (D'Aguesseau.) *Je* RESPECTE *votre repos et je vais, après cet entretien, achever loin de vous les tristes jours que je vous sacrifie.* (Le Sage.) *L'intention est un asile que je suis toujours disposé à* RESPECTER. (Bastiat.)

> On *respecte* un moulin, on vole une province.
> ANDRIEUX.

> La guerre *avait* longtemps *respecté* les trésors
> Dont Flore et les Zéphyrs embellissaient ces bords.
> VOLTAIRE.

> . . . . . Dieux! la vengeance tonne!
> Ces guerriers, que cent fois *a respectés* Bellone,
> Sous le lâche génie ont trouvé le trépas.
> BELLY.

— Ironiq. Avoir, exprimer une déférence, des égards commandés par la situation : *Cent mille francs de rente! Oh! alors, c'est un homme que je* RESPECTE.

— Absol. : *Celui qui* RESPECTE *se sent en face d'une majesté.* (Félix.) *La vraie piété est celle qui aime à la fois et qui* RESPECTE. (St-Marc Girard.) *En général, il est bon de savoir* RESPECTER; *mais il faut* RESPECTER *seulement ce qui est respectable, et* RESPECTER *sans se livrer.* (J. Simon.)

— *Faire respecter*, Obliger à montrer du respect :

> Sur d'éclatants succès ma puissance établie
> *A fait* jusqu'aux deux mers *respecter* Athalie.
> RACINE.

‖ *Se faire respecter*, Se rendre respectable : *Le zèle de la charité* SE FAIT *aimer et* RESPECTER *de ceux mêmes qu'il reprend et qu'il corrige.* (Mass.) *Il y aura toujours un grand peuple de sots et une foule de fripons, mais le petit nombre des penseurs* SE FERA RESPECTER. (Volt.) *La simplicité* SE FAIT RESPECTER; *la familiarité se rend méprisable.* (Mirabeau.) *Punir à propos et récompenser quelquefois, c'est un moyen sûr pour les pères de* SE FAIRE *aimer et* RESPECTER. (Labouisse.)

Se respecter v. pr. Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge : *C'est une femme qui* SE RESPECTE. *Ce magistrat ne* SE RESPECTAIT *point assez. Un vieillard doit* SE RESPECTER *lui-même, s'il veut que les jeunes gens le respectent.* (Acad.) *L'homme doit commencer par* SE RESPECTER *lui-même.* (Pythag.) *Il faut* SE RESPECTER *assez soi-même pour ne se jamais brouiller ouvertement avec ses anciens amis.* (Volt.) *On respecte dans l'abaissement ceux qui* SE SONT RESPECTÉS *dans la grandeur.* (Napol.) *Aucun écrivain qui* SE RESPECTE *ne consentirait à être censeur.* (B. Const.) *La vieillese impie et libertine ne* SE RESPECTE *point.* (Boiste.) *Cette histoire, pour lui, c'était son titre à l'estime, cet ouvrage solide que tout écrivain qui* SE RESPECTE *doit faire une fois dans sa vie.* (Ste-Beuve.) *Madame, si je ne* ME RESPECTAIS *pas, je vous ficherais une drôle de trempée, comme il n'y a qu'un Dieu.* (Gavarni.)

> Toujours dans ses pareils il *se* faut *respecter*.
> VOLTAIRE.

> Le premier des devoirs est de *se respecter*.
> C. DELAVIGNE.

— Fam. et par exagér. Avoir des égards, de la considération pour soi-même : *L'indigence de gibier pour un peuple qui* SE RESPECTE *est la plus désastreuse des calamités.* (Toussenel.)

— Réciproq. Avoir des égards, de la déférence l'un pour l'autre, les uns pour les autres : *Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent* SE RESPECTER *mutuellement.* (Mme de Staël.) *Des ennemis nobles et généreux* SE RESPECTENT *plus qu'ils ne se craignent.* (Boiste.) *Entre gens qui* SE RESPECTENT, *une rupture ne doit avoir lieu que lorsqu'on a de vrais motifs de rompre.* (L. Enault.)

RESPECTIF, IVE adj. (rè-spè-ktiff, i-ve. — V. RESPECT). Qui a rapport à chacun en particulier; qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes : *Demandes* RESPECTIVES. *Droits* RESPECTIFS. *Requêtes* RESPECTIVES. *Intérêts* RESPECTIFS. *Il y a attachement* RESPECTIF *entre les parents et l'enfant.* (Buff.) *Tous les hommes ont leurs devoirs* RESPECTIFS; *mais tous n'ont pas la même disposition à les remplir.* (Duclos.) *Ils échangèrent entre eux leurs renseignements* RESPECTIFS. (Balz.)

RESPECTIVEMENT adv. (rè-spè-kti-ve-man — rad. *respectif*). D'une manière réciproque, d'une manière respective : *Ils ont présenté* RESPECTIVEMENT *leurs requêtes. Ils sont tous deux* RESPECTIVEMENT *demandeurs et défendeurs. Il a été réglé, par tel traité, que ces princes seraient* RESPECTIVEMENT *maintenus dans leurs droits.* (Acad.)

— *Ces propositions sont respectivement fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires, etc.* Il n'y a aucune de ces propositions prises ensemble à laquelle ne convienne quelqu'une de ces dénominations.

RESPECTUEUSEMENT adv. (rè-spè-ktu-eu-ze-man — rad. *respectueux*). Avec respect, d'une manière respectueuse : *Parler, écrire* RESPECTUEUSEMENT *à quelqu'un. Agir* RESPECTUEUSEMENT *avec quelqu'un. S'approcher* RESPECTUEUSEMENT *de l'autel.* (Acad.)

RESPECTUEUX, EUSE adj. (rè-spè-ktu-eu, eu-ze — rad. *respect*). Qui témoigne du respect : *Un homme* RESPECTUEUX. *Cet enfant est fort* RESPECTUEUX *envers ses parents, envers ses maîtres.* (Acad.) *La sévérité rend les parents plus tendres; on aime ceux dont on est craint d'une crainte* RESPECTUEUSE. (Jaubert.) *Soyez* RESPECTUEUX *envers les vieillards.* (Cormen.)

> Othon, Sénécion, jeunes voluptueux,
> Et de tous vos plaisirs flatteurs *respectueux*.
> RACINE.

— Par ext. En parlant des choses, Qui marque du respect, qui est empreint de respect, qui est accompagné de respect : *Tous pouvaient assurer que jamais ils n'avaient rien entendu ni de plus* RESPECTUEUX *ni de plus tendre pour la personne sacrée du roi.* (Boss.) *C'est aux grands à opposer leurs hommages publics et* RESPECTUEUX, *dans le temple saint, aux irrévérences et aux profanations publiques.* (Mass.) *La douleur est une chose sacrée: il faut une grande pureté d'intention et beaucoup de* RESPECTUEUSE *délicatesse pour y toucher sans l'irriter.* (Ch. Nod.)

> Là, tes saints inclinés, d'un œil *respectueux*,
> Contemplent de ton front l'éclat majestueux.
> J. B. ROUSSEAU.

— *Distance respectueuse*, Distance convenable, commandée par la situation, par la circonstance : *Aucun visiteur ne s'asseyait devant nous qu'à* DISTANCE RESPECTUEUSE. (Mme de Créquy.) *Suivante assidue de l'intérêt, la finesse ne manque point de se tenir à une* DISTANCE RESPECTUEUSE *de toute âme délicate.* (Sanial-Dubay.)

— Jurispr. *Acte respectueux, Sommation respectueuse*, Acte légal par lequel un jeune homme ou une jeune fille majeurs somment leurs parents de consentir à leur mariage.

— Hist. ecclés. *Silence respectueux*, Nom donné au sentiment de quelques personnes, qui se bornaient à ne pas dire si elles pensaient que les cinq propositions condamnées par Léon X fussent ou ne fussent pas dans Jansénius.

RESPIRABILITÉ s. f. (rè-spi-ra-bi-li-té — rad. *respirable*). Physiq. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE adj. (rè-spi-ra-ble — rad. *respirer*). Qu'on peut respirer : *Cet air est* RESPIRABLE, *n'est pas* RESPIRABLE. *Il parvient enfin à des rochers dépouillés de verdure, où l'eau se change autour de lui en énormes glaces et où les dernières couches de l'atmosphère sont à peine* RESPIRABLES. (B. de St-P.) *Songez que vous n'arriveriez que bien malade au haut de notre air; il n'est pas* RESPIRABLE *pour nous dans toute son étendue.* (Font.) *Au-dessus des régions où l'air* RESPIRABLE *manque à l'homme plane encore l'aigle.* (Toussenel.) *L'air* RESPIRABLE *le plus vital, c'est l'air atmosphérique, pur de toute émanation étrangère à sa constitution.* (Raspail.)

— Fig. Qui fait vivre : *On pourrait dire que la liberté est l'air* RESPIRABLE *de l'âme humaine.* (V. Hugo.)

— *Gaz respirable*, Ancien nom de l'oxygène.

RESPIRANT, ANTE adj. (rè-spi-ran, an-te — rad. *respirer*). Qui respire : *Des êtres* RESPIRANTS.

> Sanglants, percés de coups et *respirants* à peine,
> Jusqu'aux portes du Louvre on les porte, on les traîne.
> VOLTAIRE.

RESPIRATEUR s. m. (rè-spi-ra-teur — rad. *respirer*). Physiq. Appareil propre à faciliter la respiration.

— *Respirateur antiméphitique*, Appareil inventé, en 1785, par Pilâtre de Rozier pour donner aux ouvriers le moyen de séjourner sans danger dans les lieux remplis de gaz méphitiques, et qui consistait en un tube respiratoire, fait de taffetas enduit d'un vernis au copal et long d'environ 15 mètres, dont une extrémité s'adaptait à un nez creux de cuivre, tandis que l'extrémité opposée était constamment maintenue ouverte dans l'air pur, hors de la pièce où l'on travaillait.

— adj. Anat. Se dit des organes qui servent à la respiration : *Les muscles* RESPIRATEURS *et locomoteurs.* (Broussais.)

RESPIRATION s. f. (rè-spi-ra-si-on — lat. *respiratio*, même sens). Action de respirer : *Avoir la* RESPIRATION *libre, facile, gênée, difficile. Les organes de la* RESPIRATION. (Acad.) *La* RESPIRATION, *qui nous fait vivre, faisait mourir à tous moments M. de Montansier.* (Fléch.) *Nous nous saisîmes l'un l'autre; nous nous serrâmes à perdre la* RESPIRATION. (Fén.)

Je ne pus lui répondre sur-le champ parce qu'il me tenait si serré, que je n'avais plus la RESPIRATION *libre.* (Le Sage.) *Le but de la* RESPIRATION *est de refaire le sang épuisé par sa circulation à travers les organes.* (L'abbé Bautain.) *L'air est une véritable nourriture, puisqu'il apporte, par la* RESPIRATION, *des matériaux à nos organes.* (Maquel.) *Une chaleur lourde et morte avait tout le jour étouffé la* RESPIRATION. (Lamart.) *La* RESPIRATION *est beaucoup plus étendue chez les oiseaux que chez tous les autres animaux.* (Cuv.) *Dans les classes supérieures des animaux, la* RESPIRATION *a pour instruments le thorax et les poumons, et pour agents l'air et le sang.* (H. Cloquet.) *Le verset correspond à ces repos que la* RESPIRATION *impose, lors même que le sens ne les exige pas.* (Renan.) *L'air pur est le pain de la* RESPIRATION. (Raspail.) *L'oxygène, absorbé par la* RESPIRATION, *est un feu qui brûle l'aliment.* (E. Pelletan.) *Le travail des bras est indispensable au développement viable des organes de la* RESPIRATION. (A. Martin.)

— Fig. Acte vivifiant : *La prière est la* RESPIRATION *de l'âme en Dieu.* (Gratry.) *L'incompréhensible est l'âme du chrétien ; il est sa lumière, sa force, sa vie, sa* RESPIRATION. (Lacordaire.) *L'amour est une* RESPIRATION *céleste de l'air du paradis.* (V. Hugo.)

— Bot. Fonction par laquelle les parties vertes des plantes exposées au jour absorbent de l'acide carbonique et exhalent une égale quantité d'oxygène, tandis que dans l'ombre et dans l'obscurité le phénomène contraire se produit, mais à un degré inférieur.

— Mus. Action de respirer pour chanter, observer certaines mesures pour respirer.

— **Encycl.** La *respiration*, dans l'acception la plus générale du mot, est une fonction de l'organisme animal et végétal, qui consiste dans un échange que fait cet organisme de gaz intérieurs qu'il rejette contre des gaz du dehors qu'il absorbe. Elle se produit par endosmose et exosmose, c'est-à-dire par suite de propriétés que possèdent les tissus d'émettre au dehors les fluides gazeux qui résultent des décompositions désassimilatrices et d'attirer au dedans les fluides gazeux dont ils ont besoin pour les recompositions inverses. Les fluides gazeux qui sont rejetés sont de l'acide carbonique, de l'azote et de la vapeur d'eau ; le gaz absorbé est l'oxygène du fluide ou du liquide ambiant. Dans l'économie animale, le sang, en se déchargeant de l'acide carbonique, de l'azote et de la vapeur d'eau et en s'enrichissant d'oxygène, redevient, de sang impur et chargé de débris qu'il était devenu, un sang pur propre à la réparation et à l'entretien de la vie ; le sang impur est appelé, chez les vertébrés du moins, sang veineux parce qu'il circule dans les veines ; le sang pur est appelé sang artériel parce qu'il circule dans les artères. Il résulte de ce principe qu'on peut définir la *respiration* animale la fonction qui a pour but d'opérer la transformation du sang veineux en sang artériel, ou bien encore un phénomène d'exhalation et d'absorption par lequel le sang se charge d'oxygène et abandonne de l'acide carbonique, de l'azote et de l'eau. C'est l'acide carbonique et l'oxygène qui sont les matières échangées les plus importantes et qui, en fin de compte, se font compensation dans l'échange, en sorte que la définition peut se réduire aux termes suivants : absorption d'une certaine quantité d'oxygène et exhalation d'une quantité correspondante d'acide carbonique. Dans l'organisme végétal, les définitions sont les mêmes ; il suffit de dire de la séve ce qu'on dit du sang chez les animaux.

On distingue quatre espèces de *respiration* dans le règne animal : la *respiration* pulmonaire, la *respiration* branchiale, la *respiration* trachéenne et la *respiration* cutanée (V. POUMONS, BRANCHIES, TRACHÉE, PEAU). Dans le règne végétal, la *respiration* se fait d'une manière qui présente beaucoup d'analogie avec la *respiration* trachéenne et avec la *respiration* cutanée. Ces diverses espèces de *respiration* vont être décrites et étudiées chez l'homme, chez les animaux et chez les plantes.

— Physiol. anim. *La respiration chez l'homme et chez les mammifères. Respiration pulmonaire.* La *respiration*, chez les mammifères, est la fonction vitale qui a pour but l'introduction de l'air dans les poumons, c'est-à-dire dans les organes où s'opère la transformation du sang veineux chargé d'acide carbonique en sang artériel riche en oxygène et dès lors apte à nourrir et à vivifier toutes les parties du corps. C'est une des fonctions dont la suspension entraîne le plus rapidement la mort. Pour qu'elle s'accomplisse, il faut qu'une certaine quantité d'air pur pénètre dans la poitrine et jusque dans les vésicules pulmonaires. Là, il se trouve en contact avec une surface muqueuse très-vasculaire, et c'est au travers d'un épithélium pavimenteux, épais à peine d'un centième de millimètre, que se font les échanges endosmotiques et exosmotiques entre les gaz qui s'échappent du sang et ceux qui y pénètrent pour lui rendre ses propriétés nutritives. L'air ainsi altéré dans le poumon s'en échappe ensuite. Les mouvements qui l'attirent au contact des vésicules pulmonaires et qui l'en éloignent après quelques instants sont appelés mouvements d'inspiration et d'expiration. Ils jouent dans l'acte respiratoire un rôle tout mécanique, mais essentiel et comparable au jeu du soufflet.

La contraction des muscles inspirateurs élève les côtes et le sternum en même temps que le diaphragme se contracte. De convexe qu'il était, il tend à former un plan horizontal qui refoule les viscères abdominaux et produit un léger soulèvement du ventre. La cavité thoracique ainsi amplifiée suivant tous ses diamètres entraîne dans ses mouvements le poumon qui lui est accolé et qui se trouve dilaté lui-même. La pression atmosphérique remédie aussitôt au vide qui commence à se produire dans le thorax et l'air se précipite, sous cette influence, à travers le nez ou la bouche, dans le larynx, dans la trachée-artère et dans les bronches. Si la dilatation de la cavité thoracique a surtout pour cause la contraction du diaphragme, comme cela arrive fréquemment chez l'homme, on dit que la *respiration* est abdominale ; si elle est due, au contraire, à l'élévation des côtes et à la projection du sternum en avant, ainsi qu'on l'observe chez la femme, on dit que la *respiration* est costale supérieure. C'est ce qui arrive surtout pendant la grossesse et dans les cas d'ascite, quand le poumon ne peut, en se dilatant, empiéter sur la capacité de l'abdomen. L'action du corset, en comprimant la base de la poitrine, tend à amener le même résultat. Dans l'inspiration, les côtes et le poumon sont tout à fait passifs ; les muscles sont, avec la pression atmosphérique, les agents actifs de l'agrandissement de la poitrine. Ils forment un groupe puissant et nombreux dont l'action synergique est remarquable. Un adulte en bonne santé inspire l'air environ dix-huit fois par minute.

L'expiration est généralement moins laborieuse que l'inspiration. D'abord très-rapide, elle ne tarde pas à se ralentir et elle est suivie d'un léger temps de repos. La seule inertie des agents actifs de l'inspiration suffit pour la produire ; lorsqu'elle est poussée à ses dernières limites, elle exige la contraction des intercostaux tant internes qu'externes et celle de quelques autres muscles que leur mode d'insertion rend abaisseurs des côtes. Le poumon revient aussi sur lui-même en vertu de son élasticité et contribue de la sorte à chasser au dehors l'air qu'il contient. Sa force élastique, facile à constater sur le cadavre, peut faire équilibre, s'il y a eu insufflation préalable, à une colonne mercurielle de $0^m,018$ d'élévation. A chaque inspiration, il descend le long des parois de la cage thoracique, ainsi qu'on a pu le constater par transparence dans de nombreuses expériences de vivisection pratiquées sur les animaux. Il remonte, au contraire, pendant l'expiration. Le poli des surfaces pleurales adoucit le frottement, qui se fait sans bruit à l'état normal. Le mécanisme de l'ampliation et du retrait alternatifs de l'appareil pulmonaire explique comment l'asphyxie survient à la suite des plaies pénétrantes de la poitrine. Dans ces cas, les mouvements musculaires rétrécissent et dilatent le thorax comme à l'état normal ; mais l'air qui pénètre dans la plèvre par la blessure empêche le vide de s'opérer dans le poumon lui-même, et cet organe demeure alors affaissé le long de la colonne vertébrale.

La constitution anatomique des voies aériennes explique leur béance nécessaire au passage de l'air qui se rend aux vésicules pulmonaires ou qui en sort. Au moment de l'inspiration, les ailes du nez et les lèvres de la glotte tendent bien, en se rapprochant sous l'influence de la pression atmosphérique, à fermer la route ; mais la contraction des muscles myrtiformes et dilatateurs de la glotte y remédie. Le rôle de ces derniers est si important que, si on coupe les nerfs laryngiens qui président à leur contraction, on amène l'asphyxie par occlusion de la glotte.

Si on applique l'oreille nue ou armée d'un stéthoscope sur la poitrine d'un homme sain, on entend un bruit plus fort et trois fois plus prolongé dans l'inspiration que dans l'expiration. C'est ce qu'on appelle le bruit d'expansion ou le murmure vésiculaire. Si l'on porte le stéthoscope en arrière au niveau de la racine des poumons, on peut entendre le souffle bronchique ; si l'on ausculte au niveau de la trachée, on entend le souffle trachéal. Tous ces bruits sont causés par le frottement de l'air contre telle ou telle partie des voies aériennes. Les modifications de ces canaux sont, ainsi que Laennec l'a démontré le premier, corrélatives à celles des poumons et offrent une grande importance pour la pratique de la médecine ; elles s'apprennent dans les ouvrages d'auscultation.

Les phénomènes mécaniques de la *respiration* sont accompagnés de phénomènes chimiques ; l'air expiré n'a plus la même température, la même composition et le même état hygrométrique que celui qui avait été inspiré. La quantité de l'azote n'a pas sensiblement varié ; mais on a pour l'oxygène et l'acide carbonique les résultats suivants : oxygène contenu dans l'air inspiré, 20,90 pour 100 ; oxygène contenu dans l'air expiré, 16,03 pour 100 ; acide carbonique contenu dans l'air inspiré, 6 pour 10,000 ; acide carbonique contenu dans l'air expiré, 4,336 pour 100.

Plus la *respiration* est lente, plus l'air demeure longtemps dans les poumons, moins on trouve d'oxygène dans les produits expirés. Par contre, on y trouve une plus grande proportion d'acide carbonique. Les quantités d'oxygène ainsi absorbé et d'acide carbonique exhalé sont entre elles dans un rapport sensiblement constant et tel que les proportions d'oxygène l'emportent toujours un peu sur celles de l'acide carbonique. Ceci s'explique aisément. L'oxygène ne sert pas seulement, en effet, à la combustion du carbone et à la formation de l'acide carbonique, mais il oxyde également l'hydrogène des corps gras de l'économie et forme ainsi de l'eau qui s'élimine par diverses voies.

Quelle est donc la cause de cette production d'acide carbonique ? Elle est due à l'oxydation par l'oxygène du sang des principes carbonés qui existent dans nos tissus. C'est une combustion lente qui s'effectue, non pas seulement dans nos poumons, mais bien plutôt dans l'intimité et la profondeur des diverses parties de notre corps. Une alimentation abondante, l'usage du sucre, des féculents et des corps gras activent et alimentent cette combustion, source de la chaleur animale et d'autant plus vive que la constitution est plus forte. Elle est bien plus active chez l'homme que chez la femme, chez la jeune fille impubère et chez la femme au moment de la ménopause que chez la femme régulièrement menstruée. Enfin, elle augmente dans les pays froids et se réduit à très-peu de chose dans les contrées tropicales.

Le poumon, même dans l'expiration forcée, ne se vide jamais complétement. La quantité moyenne d'air qu'il peut mettre en mouvement à chaque *respiration* est d'un demi-litre environ ; mais, dans les mouvements exagérés, elle peut s'élever jusqu'à 3 litres, ainsi qu'on a pu s'en assurer en dosant, sous l'eau, au moyen d'un vase gradué, les produits d'expiration qu'on y faisait arriver au moyen d'un tube recourbé. On comprend, du reste, combien ces quantités doivent varier suivant les individus et suivant l'état organique de leurs poumons. Toutes les maladies de ces organes diminuent leur capacité vitale, c'est-à-dire la quantité d'air qu'ils peuvent contenir.

L'air inspiré a généralement une température inférieure à celle de notre corps. Si les mouvements respiratoires ne sont pas trop accélérés, il s'échauffe dans les poumons par le fait de son contact avec eux et par le mélange des gaz échauffés qui s'échappent du sang au travers des parois vasculaires. C'est ainsi que, s'il est entré à 0^o, il en sort ordinairement à $+ 30^o$, et, s'il était à $+ 10^o$, il est exhalé à 35^o ou 37^o. Il est toujours alors dans un état voisin de la saturation hygrométrique.

L'eau ainsi exhalée provient du sang comme de toutes les sécrétions et excrétions. Du reste, l'évaporation pulmonaire est soumise à des fluctuations nombreuses dépendant des conditions hygrométriques de l'air ambiant, et elle a sur l'économie une influence énorme. Elle augmente avec l'élévation de la température extérieure et diminue dans le cas contraire.

Outre la vapeur d'eau, les gaz expirés contiennent encore une très-petite proportion de matière organique douée d'une odeur *sui generis*, très-altérable et susceptible de devenir fétide en très-peu de temps. Elle vicie l'air et constitue sans doute un moyen de transmission de certaines maladies. Dans des cas accidentels, on peut encore y retrouver des particules de musc, d'alcool, d'éther ou de camphre, si quelqu'un de ces principes a été introduit dans l'économie et absorbé. Certains gaz toxiques injectés en petite quantité dans le sang peuvent aussi s'éliminer de la même manière.

Le sang est particulièrement modifié par les phénomènes de la *respiration*. Quand il arrive aux poumons, il est d'un rouge si foncé qu'il tire sur le noir : c'est du sang veineux. En traversant l'appareil pulmonaire, il se débarrasse d'une certaine quantité d'eau et de l'acide carbonique qu'il contient. Ses globules rouges et sa fibrine absorbent une grande quantité d'oxygène, et il devient alors du sang artériel de couleur rutilante. Le sang artériel contient, d'après les expériences de M. Magnus, 38 parties d'oxygène pour 100 d'acide carbonique, et le sang veineux 25 parties d'oxygène pour 100 d'acide carbonique. La *tendance que des gaz différents mis en présence* ont à se mélanger, même lorsqu'ils sont séparés par des membranes animales, détermine l'échange qui s'opère dans les poumons entre les gaz du sang et ceux de l'air inspiré.

L'homme ne peut vivre longtemps sans respirer. Tous les obstacles qui empêchent l'air d'arriver en quantité suffisante à ses poumons tendent donc à amener sa mort. Après l'asphyxie, le sang est transformé en un liquide noir qui a toutes les apparences du sang veineux. Pas plus que les animaux il ne peut vivre indéfiniment dans l'air confiné, c'est-à-dire privé par la *respiration* d'une partie considérable de son oxygène et chargé d'acide carbonique et de matières organiques à la fois asphyxiants et toxiques. Il ne peut pas non plus respirer impunément pendant longtemps de l'oxygène pur, sous peine de voir se produire chez lui les pneumonies et autres accidents inflammatoires qu'on a vus survenir chez les animaux placés expérimentalement dans ces conditions.

— *Influence du système nerveux sur la respiration.* Les phénomènes mécaniques de la *respiration* (*respiration* et expiration) sont des actes réflexes dont le centre nerveux se trouve dans le bulbe, au niveau de la substance grise du quatrième ventricule, près de l'origine du pneumogastrique et du spinal. Déjà Galien avait signalé l'importance de ce point et la cessation subite de la *respiration*, c'est-à-dire de la vie après les lésions du bulbe ; mais les recherches de Legallois et de Flourens ont permis de préciser davantage la situation de ce point du nœud vital. Nous avons déjà vu que le sang, par sa richesse en oxygène ou en acide carbonique, peut directement influencer ce centre respiratoire, et que notamment la présence d'un excès d'acide carbonique en contact avec la substance grise de ce centre nerveux porte au plus haut degré le besoin de respirer. Le premier mouvement respiratoire du fœtus est sans doute produit par l'interruption subite de la *respiration* placentaire, d'où une accumulation dans le sang d'acide carbonique qui vient directement exciter le centre nerveux respiratoire. (Il ne faudrait pourtant pas croire que l'acide carbonique seul suffit pour amener la *respiration ;* nous savons que les éléments des centres nerveux consomment de l'oxygène comme les autres éléments des autres tissus lorsqu'ils fonctionnent. De sorte que la présence dans le sang d'acide carbonique ne pourra produire aucun mouvement respiratoire si, par l'absence d'oxygène, l'irritabilité de la substance grise du quatrième ventricule a disparu, comme dans l'asphyxie.)

La plupart du temps, la *respiration* est le résultat d'un simple réflexe, dont cette substance grise forme le centre et qui nous présente de plus à considérer des nerfs centripètes et des nerfs centrifuges. Les nerfs centripètes de la *respiration* sont tout d'abord les pneumogastriques, qui aboutissent précisément au bulbe rachidien au niveau du nœud vital ; mais il faut ajouter à ce nerf le plus grand nombre des nerfs sensitifs de la peau.

Les pneumogastriques transmettent au centre nerveux les impressions sensitives vagues de la surface pulmonaire, impressions qui constituent le besoin de respirer. Si, après avoir coupé le pneumogastrique au-dessus de la racine du poumon, on vient à exciter son bout central, on voit les mouvements respiratoires devenir plus intenses, plus rapides et bientôt même, si l'excitation est très-forte, les contractions du diaphragme se transformer en véritable tétanos, de sorte que les animaux meurent, par arrêt de la *respiration*, dans un état tétanique.

Un des filets du pneumogastrique paraît avoir une action centripète toute spéciale sur le réflexe respiratoire. C'est le laryngé supérieur qui paraît surtout donner lieu, à l'inverse du tronc pneumogastrique, à des phénomènes expirateurs ; aussi, si l'on sectionne ce nerf et que l'on excite son extrémité supérieure (centrale), on voit l'expiration se produire avec une grande énergie et, si l'excitation est très-forte, les animaux succomber dans une sorte de tétanos des muscles expirateurs.

Un phénomène analogue se passe dans l'affection connue sous le nom de coqueluche, qui n'est qu'une névrose du laryngé supérieur, en ce sens qu'elle excite ce nerf et porte à l'excès les mouvements d'expiration. Comme dans l'expiration le diaphragme reste passif, on le voit, lors de l'excitation centripète du laryngé supérieur, demeurer complétement relâché, de sorte qu'à ce point de vue, le laryngé supérieur a pu être considéré comme le modérateur centripète de la *respiration*.

Cependant le pneumogastrique et sa branche laryngée supérieure ne sont pas les seuls nerfs centripètes de la *respiration ;* en effet, quand on les a sectionnés, la *respiration* ne s'arrête pas complétement, quoiqu'elle change de rhythme.

Il y a d'autres voies sensitives qui viennent mettre en jeu le centre respiratoire et d'autres surfaces que la surface pulmonaire, servant de départ à ces nerfs centripètes.

C'est la peau et ses nerfs qui jouent ce rôle. Pour expérimenter sur ces derniers conducteurs centripètes, il est impossible de couper tous les nerfs de la peau, mais on peut du moins soustraire la surface cutanée à toute impression extérieure et particulièrement à l'impression de l'air ou de l'eau, car ce dernier milieu ambiant paraît également propre à impressionner par son contact les nerfs centripètes de la *respiration*. Si l'on couvre la peau d'un enduit imperméable, d'un vernis, on voit aussitôt la *respiration* s'affaiblir, se ralentir, s'arrêter même parfois et en tout cas devenir insuffisante. L'oxygène n'est plus fourni en quantité normale, les combustions se ralentissent, l'animal se refroidit et meurt ; on a souvent employé ce moyen dans les laboratoires de physiologie pour transformer un animal à sang chaud en un animal à sang froid par un refroidissement lent et graduel. Quelques cas accidentels ont permis de constater chez l'homme des états tout semblables après la destruction d'une grande partie ou de la presque totalité de la peau. Dans les villes où se trouvent de grandes brasseries, il arrive souvent qu'un garçon brasseur tombe dans une des immenses chaudières de l'établissement ; retiré très-vite, il n'en présente pas moins une brûlure, parfois légère, mais en tout cas

très-étendue et qui a profondément modifié la peau au point de vue nerveux, comme cela arrive pour la sensibilité de toutes les surfaces dont l'épithélium est altéré.

Dans quelques cas de ce genre, on a constaté que la *respiration* ne se continue avec son ampleur et son intensité normales que grâce à l'intervention de la volonté. Le patient respire alors parce qu'il veut respirer, et le réflexe respiratoire étant insuffisant par défaut dans les voies centripètes, les mouvements du thorax ne présentent plus ni leur forme rhythmique ni leur apparente spontanéité normale, et si le malade oublie de respirer, les mouvements du thorax deviennent lents et faibles comme chez les animaux enduits d'un vernis; la température du corps s'abaisse et n'est maintenue que par l'action de la volonté sur la *respiration*. Il est évident qu'ici une des sources, la source cutanée, s'il est permis de s'exprimer ainsi, du réflexe respiratoire a été supprimée et que l'action du pneumogastrique seul est devenue insuffisante pour provoquer l'action du système nerveux central. La volonté supplée à ce manque d'impulsion extérieure jusqu'à ce que les malheureux soumis à cet étrange supplice succombent enfin à la fatigue et s'endorment. La *respiration* devient alors assez faible pour amener un refroidissement considérable et finalement la mort. De même que le pneumogastrique seul ne suffit pas à provoquer la *respiration* lorsque les impressions amenées par les nerfs cutanés sont supprimées, de même les nerfs cutanés seuls ne suffisent pas à entretenir le réflexe quand les pneumogastriques sont coupés. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la mort des animaux chez lesquels on a sectionné les nerfs vagues.

Le rôle de la peau dans la *respiration* nous est encore démontré par un grand nombre de pratiques médicales devenues tout à fait vulgaires et qui consistent à rappeler et à exciter les mouvements respiratoires par des excitants portés sur la peau; telles sont les frictions, les affusions d'eau froide, les cautérisations, moyens très-énergiques qui parviennent parfois à rappeler les noyés à la vie; les diverses pratiques par lesquelles on détermine chez les nouveau-nés le premier mouvement d'inspiration, parfois lent et paresseux à se produire, etc.

Les voies centrifuges du réflexe respiratoire ont à peine besoin d'être indiquées; l'anatomie nous montre d'une façon péremptoire que ce sont tous les nerfs moteurs qui se détachent des parties cervicale et dorsale de la moelle pour se rendre aux muscles des parois thoraciques; signalons seulement comme plus remarquable le nerf phrénique qui se détache du plexus cervical pour aller innerver le diaphragme; aussi peut-on, par des sections de la moelle au-dessus de l'origine de ce nerf, paralyser tous les muscles respiratoires et ne laisser fonctionner que le diaphragme qui, à la rigueur, peut suffire à lui seul à la *respiration*.

Dès 1777, Lavoisier avait comparé la *respiration* à une combustion et avait formulé la doctrine de la chaleur animale. Il croyait que cette combustion s'effectuait seulement dans les poumons. Aujourd'hui, il est bien démontré que les sources de la chaleur animale sont les combustions qui se produisent dans tout l'organisme.

Nous brûlons, au moyen de l'oxygène fourni par la *respiration*, le carbone et l'hydrogène des aliments ou de nos propres tissus (inanition). Quant au lieu précis où se produisent ces combustions, on a démontré, comme nous venons de le dire, que ce n'est point au niveau du poumon, mais bien au niveau des capillaires dans l'intimité des tissus.

Chez l'homme, au fur et à mesure que la *respiration* s'active, la chaleur produite augmente et, au bout de quelques mois d'existence, la résistance de l'enfant à prendre la température du milieu est déjà très-prononcée. Plus tard, la *respiration* de l'adolescent est supérieure à celle de l'adulte; si l'adulte consomme 100, l'adolescent consomme 150. Chez les vieillards, où les phénomènes de nutrition et de combustion diminuent, la chaleur animale est plus faible que chez l'adulte. Ainsi il y a toujours rapport entre la consommation de l'oxygène, la production d'acide carbonique et la production de la chaleur.

Ces faits présentent de nombreuses applications pathologiques; dans le choléra, par exemple, où la *respiration* n'est plus une fonction physiologique proprement dite, mais semble, vu l'état du sang, réduite à l'entrée et à la sortie de l'air, il y a refroidissement complet.

Dans les affections fébriles, il y a une augmentation parfois considérable de température; la température ordinaire de l'homme, qui est de 37°, peut s'élever jusqu'à 41° et même 42°, et nous savons, en effet, qu'il y a dans ce cas une grande activité dans la circulation, dans la *respiration* et dans les combustions qui se passent au niveau des tissus.

— *Respiration pathologique.* Avant de passer à l'étude de la *respiration* dans la série animale, disons quelques mots de la *respiration* anomale.

Nous avons vu qu'à l'état normal on entend un murmure vésiculaire et un bruit trachéal et que les mouvements respiratoires se font sur un rhythme déterminé.

A l'état pathologique, c'est-à-dire quand les organes de la *respiration* sont affectés de lésions, le rhythme, l'intensité, le caractère et le timbre de la *respiration* sont modifiés.

Quand une moitié du poumon ne respire pas, l'autre la supplée et le murmure respiratoire augmente, s'exagère; il en résulte une *respiration* puérile, supplémentaire ou exagérée.

L'expiration est souvent prolongée dans les maladies de poitrine.

La *respiration* peut prendre, en outre, divers caractères. Elle est rude quand elle a perdu son moelleux habituel. Elle est tubaire quand elle ressemble à un souffle dans un tube métallique. Elle est amphorique quand elle produit un son plus grave que le précédent. On nomme râles les bruits anomaux qui se produisent dans les bronches, et frottements ceux qui s'exécutent dans la plèvre.

On distingue le râle crépitant, le râle sous-crépitant, le râle muqueux, caverneux, ronflant, sibilant, vibrant; le craquement, etc.

Tous ces bruits respiratoires anomaux sont d'un grand secours pour le diagnostic des maladies de poitrine.

Les mammifères aquatiques, tels que les dugongs et les cétacés, ont, comme les mammifères terrestres, la *respiration* pulmonaire; ce n'est donc pas dans l'eau qu'ils prennent l'oxygène dont leur organisme a besoin, ainsi que cela a lieu, comme nous le dirons, pour les poissons; ils respirent l'air absolument comme nous, et ils montent pour cela, de temps en temps, vers la surface des eaux qu'ils habitent; mais ils ont la propriété de pouvoir faire, pour assez longtemps, leur provision d'air, ce qu'on pourrait exprimer en disant qu'ils ont l'haleine très-longue.

— *Oiseaux.* La *respiration* des oiseaux est pulmonaire. Les poumons sont au nombre de deux, non lobés, situés à la partie supérieure et latérale du thorax, auquel ils sont fixés en arrière par du tissu cellulaire.

Ce ne sont pas les seuls organes dans lesquels l'air s'introduise, car ils sont en rapport de continuité avec des poches volumineuses qui elles-mêmes communiquent avec l'intérieur des os. La trachée-artère est un canal allongé, quelquefois plus long que le cou, logeant alors ses anses dans l'épaisseur de la crête du sternum; elle est formée d'un grand nombre d'anneaux cartilagineux complets, quelquefois osseux, comme chez le cygne, ou mous, comme chez le pigeon. Ces anneaux sont réunis par un tissu élastique et des fibres musculaires; la paroi interne est garnie de cils vibratiles. Au niveau des poumons, la trachée se partage en deux bronches qui pénètrent dans l'intérieur de ces organes.

A leur entrée dans les poumons, les bronches changent de structure : ce sont de simples tubes membraneux qui s'avancent dans l'intérieur en donnant à droite et à gauche, et très-régulièrement, des rameaux penniformes secondaires, qui eux-mêmes en fournissent de tertiaires, etc. Toutes ces ramifications de plus en plus petites s'anastomosent entre elles et ne se terminent pas en ampoules.

Enfin, les bronches primaires arrivent jusqu'à la partie interne et postérieure du poumon, où chacune se bifurque et débouche au dehors; des bronches secondaires s'ouvrent de même au dehors par trois ouvertures très-visibles à la face inférieure de chaque poumon.

Les réservoirs aériens sont formés d'une membrane très-mince et communiquent avec les bronches par cinq ouvertures de sortie de la surface du poumon. Les réservoirs antérieurs sont le réservoir claviculaire, situé sur la ligne médiane, entre la trachée et la fourchette, et les deux cervicaux, situés à la partie antérieure des poumous, de chaque côté de la base du cou : ces trois sacs sont en dehors de la cavité thoracique. Les réservoirs moyens occupent l'intérieur du thorax : ce sont les deux diaphragmatiques antérieurs, adossés aux poumons correspondants, et les deux diaphragmatiques postérieurs, séparés des précédents par une cloison diaphragmatique. Enfin, les réservoirs postérieurs sont les réservoirs abdominaux, situés de chaque côté de l'abdomen.

Les réservoirs diaphragmatiques sont les seuls qui n'aient d'autre orifice que celui qui les fait communiquer avec le poumon; les autres ont des prolongements qui s'étendent jusqu'aux os et leur fournissent de l'air au moyen de nombreuses ouvertures.

Le réservoir claviculaire donne des sacs secondaires qui distribuent de l'air à la clavicule, au sternum, aux côtes, à l'humérus; les prolongements des réservoirs cervicaux communiquent avec l'intérieur des vertèbres cervicales, des vertèbres dorsales, des côtes; enfin ceux des réservoirs abdominaux fournissent de l'air aux os du bassin, aux vertèbres de la queue, au fémur.

Chez quelques oiseaux, le fou, le pélican, il existe même des réservoirs particuliers dans le tissu cellulaire sous-cutané.

L'air qui se trouve assez souvent dans les os de la mâchoire inférieure ne dépend pas de l'appareil respiratoire, il vient de la trompe d'Eustache. Celui qui emplit le tube des plumes est pris directement à l'air atmosphérique par le pertuis ou ombilic supérieur qui se voit sur la ligne médiane à la base de la tige.

La disposition de cet appareil explique pourquoi la *respiration* d'un oiseau peut s'effectuer lors même qu'on lui comprime la trachée, si on a eu soin de faire préalablement une ouverture à un des os principaux; pourquoi on peut, en poussant de l'air dans l'humérus, par exemple, insuffler tout l'animal; pourquoi on peut, sans grave désordre pour l'animal vivant, le dépouiller de la partie supérieure du sternum et mettre son cœur à nu. Le thorax n'est pas nettement séparé de l'abdomen comme chez l'homme.

Le diaphragme n'est pas complet; il est remplacé par deux groupes de muscles membraneux. Les uns peuvent être comparés à la portion costale du diaphragme des mammifères; ils constituent ce qu'on a appelé le diaphragme antérieur ou pulmonaire et contribuent, par leur contraction, à la dilatation des poumons.

Les attaches musculaires se font à l'angle antérieur du sternum, aux faces internes des troisième, quatrième, cinquième et sixième côtes; elles se portent obliquement en haut et en dedans et constituent bientôt une aponévrose dont le prolongement va jusqu'en arrière s'unir le long de la colonne dorsale avec l'aponévrose du côté opposé.

La partie aponévrotique forme un plan convexe en dessus, auquel adhère la face inférieure des poumons; elle est concave en dessous et placée sur les réservoirs claviculaire et diaphragmatique. Les autres représentent assez bien les piliers d'un diaphragme unique : ils constituent le diaphragme postérieur ou thoraco-abdominal, qui sépare les viscères thoraciques de ceux de l'abdomen.

Cette nouvelle cloison est formée de deux moitiés semblables qui naissent de la partie inférieure du rachis et s'étalent ensuite. La face antérieure ou thoracique s'applique par son milieu sur le péricarde, auquel elle adhère, et par ses côtés sur les réservoirs diaphragmatiques. La face postérieure ou abdominale s'appuie sur le foie et est doublée par le péritoine. Les côtes sont, il est vrai, immobiles sur la colonne vertébrale et sur le sternum; mais elles sont formées de deux portions, l'une vertébrale, l'autre sternale, mobiles à leur point d'union; de sorte que le sternum peut se rapprocher ou s'éloigner du rachis, diminuer la cavité thoracique ou l'augmenter.

Dans l'inspiration, le diaphragme antérieur se contracte, entraîne avec lui la face inférieure des poumons, dont il développe le volume antéro-postérieur, tandis que le diaphragme postérieur, par le même jeu, développe le poumon dans le sens vertical; le mouvement des côtes porte le sternum en avant et augmente la cavité thoracique. En même temps, l'intervalle compris entre les deux diaphragmes devient plus considérable et les sacs diaphragmatiques en profitent pour se gonfler aux dépens, non-seulement de l'air qui arrive des poumons, mais encore de celui qui est déjà emmagasiné dans les autres réservoirs; ce qui produit chez ces derniers une sorte d'expiration.

Dans l'expiration, le poumon revient sur lui-même, chasse l'air vicié qu'il a reçu du sang veineux, le fait échapper par la trachée ou le force à passer dans les sacs aériens et les os; le sternum, se rapprochant de la colonne vertébrale, diminue la cavité de la poitrine; les diaphragmes reprennent leur position première. Il résulte de cet ensemble de mouvements une pression qui diminue le volume des réservoirs diaphragmatiques et les force à chasser une partie de l'air qu'ils contiennent dans les autres réservoirs.

C'est particulièrement dans le poumon qu'a lieu la transformation du sang veineux en sang artériel; car les réservoirs aériens reçoivent peu de vaisseaux sanguins et leurs veines se jettent dans la veine cave.

Lorsqu'on touche un oiseau, on éprouve une sensation de chaleur, ce qui a fait dire aux anciens physiologistes qu'ils sont des animaux à sang chaud, par opposition aux animaux dits à sang froid.

Leur température s'élève à peu près à 44° centigrades pendant l'été comme pendant l'hiver, dans les pays chauds comme dans les pays froids. Cette particularité a fait remplacer l'ancienne dénomination par celle d'animaux à température constante. La source de cette grande chaleur est principalement dans les combustions qui s'exécutent dans toutes les parties du corps de l'oiseau. Les faits ont démontré que la chaleur développée par un animal est d'autant plus forte que la *respiration* et la circulation sont plus actives. Tandis que l'homme fait 12 à 15 mouvements respiratoires par minute, l'oiseau en exécute de 20 à 25; tandis que le pouls se fait sentir de 70 à 80 fois chez le premier, les mouvements de contraction du cœur sont au nombre de 120 à 150 chez le second.

— *Reptiles.* A mesure que nous allons descendre l'échelle animale, nous verrons les modifications de l'appareil respiratoire s'accentuer de plus en plus. On sait que les reptiles se divisent en quatre grands ordres : les ophidiens, les sauriens, les batraciens, les chéloniens. Nous allons brièvement passer en revue les organes respiratoires de ces quatre ordres.

Chez les ophidiens, la *respiration* est toujours pulmonaire; les deux poumons ne se développent pas également; ils sont tantôt au même niveau, comme chez les boas, où le poumon gauche est un peu moins grand que le poumon droit, tantôt placés à des niveaux différents, comme dans les couleuvres, les serpents à lunettes; il arrive enfin qu'un poumon seul se développe : c'est ce qu'on voit chez le bothrops fer-de-lance. L'air arrive aux poumons au moyen d'un grand tube béant ou trachée-artère qui part de la glotte. La trachée-artère est formée ordinairement d'anneaux cartilagineux complets à sa partie supérieure et incomplets à sa partie inférieure; elle débouche brusquement dans les poumons ou se prolonge dans l'intérieur. C'est sur son trajet intra-pulmonaire que se trouve en plus grande abondance le tissu aréolaire.

Chez les sauriens, les poumons sont au nombre de deux, bien développés, mais le tissu aréolaire ne se trouve qu'à la périphérie et les mouvements respiratoires sont irréguliers, tantôt vifs, tantôt d'une lenteur extrême.

Les crocodiliens ont leur organe respiratoire à peu près semblable à celui des autres sauriens.

Chez les chéloniens, les poumons ne sont pas libres comme chez les sauriens; ils sont appliqués sur les parois de la cavité viscérale et y adhèrent. Les divisions de la trachée ne s'arrêtent pas à l'entrée du poumon et ne s'y ramifient pas; elles pénètrent dans l'organe, distribuent l'air à droite et à gauche dans des séries longitudinales de poches séparées par des cloisons. Les côtes étant fixes ne peuvent pas se soulever, par suite augmenter la capacité de la cavité qui contient les poumons, par suite encore favoriser l'arrivée de l'air dans ces organes; aussi a-t-il fallu pour l'inspiration un mécanisme particulier. Ce mécanisme est probablement très-complexe.

L'air pénètre par les narines, arrive à la gorge et est dégluti; mais en ce moment, des muscles attachés aux flancs et qui remplacent le diaphragme des mammifères entrent en contraction et favorisent l'expansion des poumons.

L'expiration a lieu par suite de la contraction de quatre ventres musculaires qui compriment les viscères contre les poumons; d'ailleurs, ces derniers organes reviennent sur eux-mêmes en vertu de leur élasticité. Pour plus de renseignements, nous renvoyons nos lecteurs à l'œuvre remarquable de MM. Nichelet et G. Horehouse, *Recherches sur la respiration chez les chéloniens* (*Ann. sc. nat.*, 1865).

Pour étudier la *respiration* chez les batraciens, nous ferons l'étude de l'appareil respiratoire chez la grenouille jeune et adulte; nous aurons ainsi une idée générale de cette fonction chez cette série intéressante d'animaux.

Au premier jour de la naissance, la grenouille respire par la peau; quelques heures après, deux petits bourgeons se montrent sur les côtés du cou; c'est le commencement des branchies externes. En effet, ces bourgeons s'allongent bientôt, se divisent en houppes et se garnissent de cils vibratiles dont le jeu renouvelle continuellement l'eau ambiante et, par conséquent, l'air qui y est dissous. A mesure que les branchies externes s'atrophient, des branchies internes se développent sur les quatre arcs branchiaux; celles-ci n'ont pas de cils vibratiles, elles sont recouvertes par un repli de la peau qui fait office d'opercule. Les branchies internes sont comme enfermées dans une cavité limitée d'un côté par l'appareil hyoïdien, de l'autre par le voile cutané. L'eau entre par la bouche, passe par les fentes qui existent entre les arcs hyoïdiens ou branchiaux, baigne les branchies internes et s'échappe par une ouverture située sous l'opercule, à la paroi inférieure de la cavité branchiale.

Pendant que les branchies internes s'atrophient, les poumons se développent. Ce sont deux poches membraneuses, ovoïdes, suspendues presque directement au pharynx et se prolongeant dans la cavité abdominale. Vus à l'extérieur, les poumons montrent à leur surface des facettes assez larges qui traduisent l'existence de cloisons à l'intérieur, de sorte que le tissu est un peu aréolaire; ils peuvent se gonfler fortement par l'insufflation. Ils communiquent avec l'arrière-bouche par deux tubes membraneux très-courts ou bronches, qui eux-mêmes sont unis à la glotte par un vestibule cartilagineux. Les narines communiquent avec la bouche par deux trous placés à l'entrée sur la voûte palatine.

Les grenouilles n'ayant pas de diaphragme, n'ayant que des côtes rudimentaires, ne peuvent, comme l'homme, appeler l'air du dehors dans leurs poumons par la dilatation de leur thorax; elles y poussent l'air par déglutition. A cet effet, elles abaissent d'abord l'hyoïde, qui fait le plancher du pharynx et augmentent par conséquent la capacité de cette cavité; l'air s'y introduit par les narines; il ne peut revenir sur le chemin parcouru, car la langue s'applique contre le palais et s'oppose à tout reflux. Les muscles de la gorge se contractent en ce moment; l'air se trouve porté en arrière, en face de la glotte, qui s'ouvre et le laisse passer dans les poumons. C'est parce qu'on empêche les mouvements de déglutition qu'on asphyxie une grenouille en lui ouvrant la bouche, tandis qu'une incision des parois de l'abdomen ne trouble en rien la *respiration*. L'air arrive dans les poumons, passe à travers les parois capillaires

et se dissout dans le sang, auquel il communique ses propriétés vivifiantes. Ce liquide était veineux, il devient artériel. Ce changement est le résultat d'un échange entre l'air atmosphérique et les gaz du sang veineux. Ceux-ci, dangereux pour la vie, ont besoin d'être chassés du poumon : l'acte qui les expulse est l'expiration.

A cet effet, le poumon dilaté revient sur lui-même et chasse, à la manière d'un soufflet l'air expiré.

Lorsqu'on remarque que les parties du corps des grenouilles ne sont alimentées que par du sang mélangé, que ce sang mélangé n'arrive qu'en très-petite quantité aux poumons, on se rend très-bien compte de la persistance de la vie de ces animaux ou d'animaux semblables dans des espaces très-peu aérés. Les combustions sont excessivement faibles; aussi la température du corps est-elle très-peu supérieure au milieu ambiant; la peau est éminemment poreuse, et contribue aussi à la *respiration* dans l'âge adulte.

Les animaux dont la température se modifie suivant le milieu ambiant, avaient été autrefois appelés animaux à sang froid; il est plus rationnel de les appeler animaux à température variable.

— *Poissons.* Chez les poissons, la *respiration* est toujours branchiale, mais la disposition de l'appareil n'est pas la même chez les poissons osseux et chez les poissons cartilagineux.

Dans les poissons osseux, la cavité buccale communique librement avec les cavités respiratoires. L'os hyoïde porte sur la ligne médiane huit arcs branchiaux; quatre vont à droite et quatre vont à gauche s'articuler en arrière aux os pharyngiens supérieurs situés à la base du crâne. Ces arcs branchiaux contribuent à former par leur bord interne et concave les parois de la bouche; leur bord externe porte des lamelles charnues, saillantes, dans lesquelles se trouve le système capillaire qui unit les ramifications de l'artère branchiale à celle des veines branchiales. Ces lamelles sont les branchies; elles sont d'un rouge vif chez le poisson vivant ou mort récemment, disposées en double série, parallèles comme des dents de peigne (en houppe chez l'hippocampe), sur chaque arc; le dernier arc seul n'en porte ordinairement qu'une série. Elles ne sont fixes que sur l'un des deux bords, celui par lequel elles sont attachées aux arcs branchiaux; le bord externe est libre.

Dans les poissons cartilagineux, tels que les raies, les squales, etc., la cavité buccale communique avec les cavités respiratoires; mais ces cavités sont cloisonnées. Il n'y a pas d'opercule; chaque fente pharyngienne a sa chambre particulière garnie de lamelles branchiales fixées sur les deux bords; il existe pour chaque chambre un orifice expirateur qui se voit sur les côtés du cou; on en compte ordinairement cinq.

Chez les lamproies, un conduit membraneux part du fond de la bouche, s'engage sous l'œsophage et se termine en cul-de-sac. Il communique à droite et à gauche, au moyen de trous, avec sept chambres branchiales qui ont chacune leur orifice expirateur.

Le mécanisme de la *respiration* a lieu de cette manière : le poisson ouvre la bouche, l'eau s'y précipite; au lieu de s'enfoncer vers l'estomac, elle passe à travers les ouvertures latérales dans la chambre branchiale, entre les arcs branchiaux, baigne les branchies et sort par les ouvertures des ouïes. Dans le premier mouvement ou inspiration, toutes les parties de la bouche se dilatent; dans le second ou expiration, toutes se contractent, et l'eau, pressée de toutes parts, s'échappe par l'ouverture que détermine le soulèvement de l'opercule.

Quand il n'y a pas d'opercule, comme chez les poissons cartilagineux, des muscles spéciaux ouvrent ou ferment les ouvertures de sortie.

Les poissons, ainsi que tous les animaux à *respiration* branchiale, ne décomposent pas l'eau; l'air qu'ils y prennent y est dissous; en effet, ils ne peuvent respirer dans l'eau distillée. Leur *respiration* consiste en un simple échange entre l'air dissous dans l'eau et les gaz qu'amène aux branchies le sang veineux.

Ils ont aussi besoin de l'air en nature; aussi les voit-on souvent apparaître à la surface de l'eau.

On s'est convaincu que les branchies simplement humectées peuvent absorber l'oxygène ou l'air en nature ou dissous; ce qui permet à certains d'entre eux de passer quelque temps hors de leur élément. Ainsi, l'anguille sort quelquefois de l'eau pendant la nuit pour aller chercher des limaces dans les prairies, et cela sans en souffrir, parce que l'opercule s'oppose à une évaporation rapide; l'anabas va fréquemment à terre et peut y rester un certain temps, parce qu'au-dessus de ses branchies est un os qu'on a comparé à un chou frisé, qui laisse tomber goutte à goutte l'eau qu'il garde en dépôt; certains poissons vivent quelque temps à sec sur le sommet des rochers, fixés à l'aide d'une ventouse ventrale.

— *Mollusques.* A mesure que nous descendons l'échelle animale, l'organe respiratoire se multiplie de plus en plus. Nous voici hors des vertébrés; maintenant plus de poumons, à peine des branchies; bientôt la *respiration* cutanée effectuera seule l'échange nécessaire à la vie.

Les mollusques proprement dits se subdivisent en acéphales et en céphalés.

Comme exemple de *respiration* chez les acéphales, prenons l'huître, dont on fait un si grand usage à Paris.

Lorsque l'huître est jeune, elle respire par toute la surface du manteau. Cette portion de son corps est à cette époque formée d'un tissu délicat, très-riche en conduits sanguins. A mesure qu'elle grandit, il s'établit entre la paroi interne du manteau et le corps une multitude de bourgeons dont l'extrémité libre se recouvre de cils vibratiles. A l'âge adulte, ces bourgeons nés à la suite les uns des autres, sur deux lignes parallèles, constituent par leur base de chaque côté du corps deux lamelles branchiales libres. Ce sont ces paires de lames striées, d'un tissu clair, dont nous avons déjà parlé, qu'on découvre lorsqu'on retrousse le manteau. Comme les deux bords du manteau sont libres, l'eau de mer pénètre sans difficulté entre eux, baigne les branchies, et c'est à travers leur tissu que se fait l'échange de gaz qui constitue la *respiration*.

Parmi les gastéropodes, les limaçons ont une *respiration* pulmonaire, mais leur poumon est loin de ressembler aux organes qui portent ce nom chez l'homme et les autres vertébrés.

Lorsqu'on place devant soi un limaçon dans sa position naturelle, on voit à droite de son pied, sur le bord du manteau, une ouverture irrégulièment circulaire, qui s'ouvre et se ferme alternativement : c'est le pneumostome ou orifice qui donne accès à l'air atmosphérique. Il est couvert de viscosités et est l'entrée d'un canal sinueux qui s'enfonce dans le corps de l'animal jusque dans une cavité qui constitue le poumon.

Cette cavité a pour plafond une voûte, sur laquelle courent des nervures saillantes, des cloisons imparfaites qui se rencontrent, s'entre-croisent. Elles limitent entre elles des cavités dans lesquelles arrive l'air entré par le pneumostome. Dans leur épaisseur se trouve le sang amené des lacunes par le vaisseau qui longe le bord concave de l'abdomen, et c'est à travers leurs parois que s'exécute l'échange des gaz.

L'organe respiratoire du limaçon ne mérite donc le nom de poumon que parce qu'il est le siége d'une respiration aérienne; mais son mode de conformation, le besoin qu'il a d'être toujours humecté par le liquide qui est enlevé par l'air à la viscosité, le rapprochent singulièrement des branchies.

Chez les céphalopodes, poulpes, etc., la *respiration* est branchiale. Les branchies sont au nombre de deux et situées symétriquement de chaque côté du corps, dans l'espace qui existe entre la paroi externe de l'abdomen et la paroi interne du manteau. Cet espace communique par une longue fente avec le dehors de manière à permettre à l'eau ambiante d'arriver sur les branchies. Ces dernières ont la forme de pyramides et sont adhérentes au manteau par leur base et par leur bord externe; elles sont grosses, courtes, touffues, présentent des arborescences, des déchiquetures. Leurs bords sont comme encadrés par deux gros vaisseaux : l'un, l'artère branchiale, monte le long du bord externe et distribue des artérioles à chaque branchiale; l'autre, la veine branchiale, descend sur le bord opposé et est formé par toutes les petites veines qui s'échappent des branchies; il porte au cœur le sang devenu artériel. C'est dans le passage du sang de l'artère branchiale à la veine branchiale que s'effectue la *respiration*. Alors, en effet, a lieu l'échange de gaz entre le sang veineux et l'eau. Cette eau a besoin d'être constamment renouvelée, afin que chaque portion apporte son contingent d'oxygène; pour cela, le manteau se dilate et se contracte alternativement, recevant une nouvelle quantité d'eau dans le premier cas, chassant dans le second l'eau épuisée qui s'échappe par le siphon.

Chez les molluscoïdes, c'est presque toujours la bouche qui constitue la cavité branchiale, ou bien ils ont une *respiration* cutanée.

— *Articulés. Insectes.* Chez les insectes, la *respiration* se fait au moyen de tubes plus ou moins ramifiés qui circulent dans le corps de l'insecte, les pattes, les nervures, les ailes. Les troncs principaux prennent naissance à ces ouvertures en forme de boutonnière que l'on voit sur les côtés du ventre, à l'union de l'arceau supérieur avec l'arceau inférieur.

Les ouvertures sont les stigmates et les vaisseaux sont les trachées. Les stigmates sont ordinairement tenus béants par leur bord résistant.

Si l'insecte vit à la surface de l'eau, l'ouverture est garnie de poils, de valvules qui permettent à l'animal de la clore à volonté.

Les parois des vaisseaux sont formées de deux membranes minces; entre elles est un fil spiral qui est analogue par sa forme aux élastiques de cuivre des bretelles et qui conserve au tube son calibre. Lorsque le spirale n'existe pas dans un endroit, le tube se gonfle en cet endroit, forme une poche, une sorte d'anévrisme, qui sert de réservoir d'air. Les trachées parcourant le corps en tous sens, pénétrant dans les lacunes remplies de sang portent à ce liquide, à travers leurs parois, l'air atmosphérique qui doit le revivifier.

Chez les myriapodes, la *respiration* est aussi trachéenne; une paire de stigmates se voit de deux en deux anneaux sur la face ventrale et latérale du corps, sauf à la partie antérieure, où il existe quelque modification.

Ces stigmates sont l'entrée de trachées qui parcourent les différentes parties du corps en s'anastomosant. Il n'y a donc pas une grande différence entre la *respiration* des myriapodes et celle des insectes.

— *Arachnides.* Chez les arachnides, la *respiration* s'effectue au moyen de trachées et même de poumons. Nous ne pouvons rien émettre de général ici; prenons quelques arachnides en particulier.

Chez les phalangides, les orifices respiratoires ou stigmates pneumostomes sont deux fentes situées en arrière des dernières pattes; elles permettent à l'air d'entrer dans les canaux ou trachées.

Chez les galéodes, les ouvertures sont plus nombreuses. L'épeire diadème a une *respiration* pulmonaire. Les poumons sont au nombre de deux et situés à la base de l'abdomen. Ce sont des poches rattachées au corps de l'animal par des muscles et qui communiquent avec l'air extérieur par une fente située à leur partie inférieure.

Chez les scorpions, on voit à la face inférieure des quatre premiers anneaux de l'abdomen quatre paires de stigmates. Chacune est l'ouverture d'un canal. Ce canal est court; c'est une sorte de vestibule au fond duquel on voit un grand nombre de trous. Chaque trou est l'entrée d'une poche aplatie qui s'enfonce dans le tissu de l'animal. C'est à travers cette membrane que se fait l'échange des gaz.

— *Crustacés.* Ici encore nous ne pouvons formuler de loi générale. Chez l'écrevisse, les organes de la *respiration* sont des branchies situées au nombre d'une vingtaine sur les côtés et à la partie antérieure du corps. Elles forment cinq masses attachées par leur base à la partie supérieure de chaque patte et recouvertes presque complétement par la carapace. Une fente laissée à la partie inférieure permet à l'eau de les baigner constamment.

— *Rotateurs.* La *respiration* des rotateurs est évidemment cutanée.

— *Vers.* La plupart des vers ont aussi une *respiration* cutanée qui s'effectue par toute la périphérie du corps. On a longtemps cru que les dix-sept renflements qu'on observe de chaque côté du corps chez les sangsues étaient des appareils respiratoires; il est aujourd'hui démontré que ce sont des organes sécréteurs et on les a désignés sous le nom d'anses mucipares.

Chez les ascarides, les ténias, etc., la *respiration* est cutanée.

— *Echinodermes.* Chez les holothuries, la *respiration* s'effectue d'une façon toute particulière. L'eau entre par l'anus pour se rendre dans un double appareil arborisé qui s'étend dans la cavité du corps jusque près de l'extrémité antérieure, appareil qui a été désigné sous le nom de trachée aquifère. L'animal peut à volonté remplir ou vider ce réservoir et apporter ainsi dans son intérieur l'air dissous dans l'eau. Dans les mouvements énergiques de contraction, il peut expulser totalement sa trachée au dehors, ainsi que son tube digestif, qui est à peine adhérent aux parties internes des téguments.

Chez les oursins, la *respiration* paraît se faire à la surface des ambulacres, appendices filiformes formés par une ventouse garnie de cils vibratiles et qui sont pour l'animal les principaux organes de locomotion. Ils sont en nombre très-considérable et forment cinq paires de lignes rayonnantes. Selon quelques naturalistes, ces ventouses seraient creusées d'un canal qui traverserait le test et aboutirait à des organes foliacés intérieurs, qu'on a appelés des branchies internes.

— *Respiration chez les rayonnés. Respiration branchiale rudimentaire* ou seulement *cutanée*. Les zoophytes ne présentent guère que des rudiments d'appareils respiratoires et circulatoires. En général, comme ces animaux inférieurs se développent dans l'eau, on observe dans leur organisme des commencements de branchies; ou bien l'on n'observe rien, ni comme branchies ni comme trachées, et dans ce cas l'action respiratoire, soit dans l'eau, soit dans l'air, mais plutôt dans l'eau, se fait simplement aux surfaces membraneuses et devient purement cutanée. Cependant il convient, comme nous venons de le voir, de faire exception pour la première classe des rayonnés ou radiaires, celle des échinodermes; on peut dire que ceux-là, qui tiennent la tête de l'embranchement, ont de véritables branchies rangées autour de la bouche.

— Physiol. végét. Ce n'est pas seulement un échange de liquides qui s'opère entre les plantes et l'air atmosphérique ou le milieu ambiant; c'est aussi un échange de gaz. Cet échange de gaz est appelé ordinairement *respiration* des plantes. Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet sont très-nombreux et ont émis les opinions les plus diverses; il nous est impossible d'énoncer toutes les opinions, et comme la question est encore pendante pour beaucoup de faits, nous renvoyons nos lecteurs aux ouvrages suivants : Haller, *Statistique des végétaux* (1779, p. 275); Snyenhouz, *Expériences sur les végétaux* (1780); Sénebier, *Mémoire physico-chimique sur l'influence de la lumière solaire* (1782); *Recherches sur l'influence de la lumière solaire* (1783); *Physiologie végétale* (1800); Sénébier et Hubert, *Mémoire sur l'influence de l'air dans la germination* (1801); de Saussure, *Recherches chimiques sur la végétation* (1804); Brongniart, *Recherches sur la structure et les fonctions des feuilles* (1830); Dutrochet, *Mémoire sur les organes pneumoniques des végétaux* (1832); Liebig, *Chimie appliquée à la physiologie végétale*, traduction Gerhardt (1844); Boussingault, *Compte rendu de l'Académie des sciences, écon. rur.* (1861); Cloez et Gratiolet, *Annales de physique et de chimie* (1851); Corenwinder, *Annales de chimie et de physique* (1858), etc. Les travaux plus récents de MM. Baillon et Bocquillon seront surtout d'une grande utilité.

Nous ne pouvons, cependant, nous dispenser d'entrer dans quelques détails qui suffiront pour donner une idée générale des résultats qu'ont obtenus les savants qui se sont occupés de la *respiration* des plantes.

Rappelons d'abord qu'il est d'usage en botanique de partager les organes des plantes, eu égard à la couleur, en deux groupes : 1° les organes verts; la couleur verte est due à la présence de la chlorophylle; 2° les organes colorés, qui sont tous ceux qui ne contiennent pas de chlorophylle. Il ne faut pas oublier que certaines plantes, non vertes en apparence, contiennent une certaine quantité de chlorophylle dont la couleur est masquée.

Les conclusions à tirer des expériences les mieux faites sur la *respiration* sont les suivantes :

1° Un embryon en germination, ainsi que toutes les plantes ou parties de plantes sans chlorophylle, telles que certaines orobanches et orchidées, les champignons, etc., les fleurs non vertes, les fruits mûrs, les bourgeons non épanouis, les tiges ligneuses, les racines, etc.; en un mot, les parties colorées absorbent de l'oxygène et exhalent de l'acide carbonique en tout temps et en tous lieux, que ces plantes ou portions de plantes soient exposées à la lumière solaire ou placées dans l'obscurité.

2° Toutes les parties vertes des plantes placées dans l'obscurité naturelle ou artificielle, ou exposées à une ombre très-épaisse, en plein air, ou placées hors de l'atteinte des rayons solaires dans un appartement éclairé indirectement, absorbent de l'oxygène et exhalent de l'acide carbonique.

3° Toutes les parties vertes absorbent de l'acide carbonique et exhalent de l'oxygène, pendant le jour, sous un ciel ouvert.

4° Les parties qui renferment, avec de la chlorophylle, des matières colorantes ont une *respiration* qui est à la fois celle des portions vertes et des portions colorées.

5° Les plantes submergées respirent l'air dissous dans l'eau.

Pour M. Garreau, le double phénomène de l'absorption de l'oxygène et de l'exhalation de l'acide carbonique constitue le seul acte respiratoire. Ce physiologiste regarde comme indépendantes de la *respiration* l'absorption de l'acide carbonique et l'exhalation de l'oxygène. Ce dernier phénomène n'est, selon lui, que le résultat de la décomposition, dans la profondeur de l'organisme, de l'acide carbonique dissous, emprunté soit au sol par les racines, soit à l'air par les parties vertes sous l'influence du soleil; le carbone reste fixé dans la plante tandis que l'oxygène s'exhale.

Ces différentes absorptions et exhalations varient.

La quantité d'acide carbonique expiré par les feuilles et les parties vertes pendant la nuit est très-inférieure à la quantité du même fluide qui est absorbée par elles pendant le jour sous l'influence des rayons solaires.

Les bourgeons non ouverts et les organes colorés, en général, exhalent plus d'acide carbonique au soleil qu'à la lumière diffuse.

La quantité d'oxygène exhalé par les organes verts au soleil ne correspond pas à la quantité d'acide carbonique absorbé dans l'air; elle est plus considérable, ce qui indique qu'une certaine quantité d'acide carbonique est empruntée au sol par les racines. (Vogel et Witwer.)

La faculté respiratoire varie pour chaque plante avec son âge, avec la saison, avec son exposition, avec la chaleur, etc. Elle paraît être en rapport avec le nombre des stomates.

Des faits précédents il faut conclure que l'air des appartements est vicié quand on y cultive des plantes, non-seulement par la présence des fleurs, mais aussi par celle des feuilles, qui y reçoivent rarement les rayons solaires; il faut aussi conclure que les plantes cultivées dans l'obscurité, que celles sur lesquelles on empêche l'arrivée de l'air atmosphérique n'absorbent pas d'acide carbonique. Ces sortes de plantes ne développent pas de chlorophylle; elles ne sont jamais colorées en vert. On a appelé étiolement ce résultat qu'amène la privation de lumière. Voilà pourquoi certaines salades d'hiver cultivées dans les caves ne sont pas vertes; voilà pourquoi les touffes de salade et de chicorée cultivées en plein champ, mais liées, ne sont jamais vertes au centre; ces plantes n'étant pas placées dans des circonstances favorables à la transpiration contiennent ordinairement une forte proportion d'eau. Il est certain que les phé-

nomènes de transpiration et de *respiration* doivent modifier considérablement les liquides puisés par la plante, mais ces modifications sont loin d'être parfaitement connues. On a appelé séve élaborée la séve ascendante qui a été soumise à l'action de la transpiration et de la *respiration*, et comme on a supposé que cette séve élaborée dans les feuilles descendait entre l'écorce et le bois jusque dans les racines, on l'a appelée aussi séve descendante. La théorie de la séve descendante est loin d'être confirmée par les faits. Les expériences, telles que la décortication annulaire, la ligature, les greffes, qui semblaient lui donner gain de cause, n'avaient été envisagées qu à un seul point de vue. Ce que les faits mieux examinés semblent prouver, c'est que la séve quelle qu'elle soit, riche ou pauvre en sucs nourriciers, se porte vers les points dont l'accroissement est nécessaire.

Un autre point très-controversé jadis et sur lequel on a aujourd'hui des notions très-précises, c'est le rôle des trachées.

Les trachées ne servent pas à la *respiration* des plantes; on l'avait cru jadis, par analogie à ce qui a lieu chez les insectes.

En résumé, comme la *respiration* des animaux, la *respiration* des plantes offre : 1° des phénomènes physiques, lesquels phénomènes sont l'échange endosmotique des gaz; 2° des phénomènes d'ordre chimique, qui sont la décomposition de l'acide carbonique sous l'influence de la lumière dans le cas des parties vertes, la décomposition d'autres principes qui fournissent de l'acide carbonique dans le cas de parties autrement colorées; 3° des phénomènes d'ordre organique ou vital, qui sont relatifs à la nutrition, savoir : à l'assimilation surtout chez les plantes, à la désassimilation chez les animaux.

Mais encore une fois nous ne saurions trop mettre nos lecteurs en garde contre les hypothèses qui ont été formulées sur la *respiration* des plantes. Des faits, des expériences sérieuses existent; il faut s'en tenir là et attendre qu'ils soient assez nombreux, assez concluants pour que les lois s'en dégagent d'elles-mêmes.

— Art vétér. *La respiration chez les animaux domestiques*. Comme chez l'homme, elle s'exécute par les deux mouvements d'inspiration et d'expiration, et l'entrée ainsi que la sortie de l'air s'accompagne de mouvements particuliers des ouvertures nasales, des muscles thoraciqués et des parois abdominales.

Lorsque la *respiration* est calme, les narines, pendant l'inspiration, exécutent, chez le bœuf, le mouton, le porc et le chien, une dilatation à peine sensible; les côtes s'écartent les unes des autres en se portant en avant; les espaces intercostaux se creusent un peu; la corde du flanc s'efface; le flanc se creuse; le ventre descend, se porte en dehors et s'élargit. En dedans, le diaphragme qui sépare la poitrine du ventre se contracte et se porte en arrière. Pendant que ce mouvement d'expansion pectorale s'opère, les viscères abdominaux sont repoussés du côté du bassin, les hypocondres et les flancs se dilatent et s'élèvent.

Lors de l'expiration, les parois thoraciques s'abaissent en masse; les côtes reviennent en arrière, se rapprochent les unes des autres, perdent de leur relief et s'effacent en quelque sorte plus ou moins complétement; les dépressions intercostales perdent de leur profondeur; la corde du flanc se projette en dehors et en haut; le ventre remonte et se rétrécit, enfin le creux du grasset se prononce davantage.

On a cherché à distinguer, dans les mouvements qu'exécute la *respiration* de l'homme, une *respiration* costale ou pectorale et une *respiration* costo-abdominale. Le renforcement et l'avancement du ventre et surtout l'élévation et l'abaissement des flancs, des fausses côtes et des hypocondres, dans les animaux domestiques, doivent faire classer leur mode de *respiration* dans le type costo-abdominal.

L'inspiration et l'expiration n'exigent pas, pour leur accomplissement, un temps égal de part et d'autre. L'inspiration, qui est la plus courte, ne semble guère demander plus de la moitié de l'espace que l'expiration met à s'effectuer. L'intervalle ou l'instant de repos qui sépare ces deux actes est excessivement court; néanmoins, il est appréciable tant que la *respiration* est calme. Les mouvements respiratoires s'exécutent toujours avec régularité et uniformité lorsque les animaux sont à jeun, jeunes, adultes et en bonne santé. Il est nécessaire, pour les étudier avec soin, d'examiner les animaux lorsqu'ils sont dans un calme parfait et surtout pendant la nuit. Pour les bien reconnaître, il faut jeter les yeux le long des hypocondres, vers les dernières côtes et au bas du flanc.

Le rhythme des mouvements respiratoires est modifié souvent chez les animaux adultes et surtout chez les vieux chevaux. Dans un très-grand nombre et notamment chez ceux qui ont beaucoup travaillé, les mouvements du flanc sont accompagnés de petites contractions spasmodiques des muscles sous-cutanés des parois abdominales. Ces irrégularités sont remarquables lorsque les animaux viennent de prendre leur repas et surtout lorsqu'ils ont bu de l'eau très-fraîche. Dans les femelles pleines et notamment lorsque la gestation est avancée, une grande irrégularité se manifeste dans les mouvements des flancs qui, quelquefois, sont troublés par des secousses plus ou moins fortes, produites par les mouvements du fœtus ou des fœtus.

La vitesse avec laquelle s'effectuent et se manifestent les mouvements respiratoires varie beaucoup suivant les animaux et les conditions diverses dans lesquelles ils peuvent se trouver. Néanmoins, chaque espèce animale a, dans un calme parfait, un nombre de *respirations* à peu près invariable. D'après les auteurs vétérinaires et en particulier Delafond, le nombre des *respirations*, en ce qui concerne les animaux domestiques, est pour le cheval jeune de 10 à 12 par minute, pour le cheval adulte de 9 à 10 et pour le vieux cheval de 8 à 9; le jeune bœuf de 18 à 20, le bœuf adulte de 15 à 18; l'agneau de 16 à 17, le mouton de 13 à 16; le jeune chien de 18 à 20, le chien adulte de 15 à 18.

Chez les animaux sauvages que M. Colin a pu observer dans le calme le plus parfait, cet observateur a compté 10 *respirations* au rhinocéros, 7 à 8 à l'hippopotame hors de l'eau; 3 à 4 au même pachyderme sous l'eau; 23 au buffle de Valachie; de 18 à 22 au lama et à l'alpaca; 10 à 11 au dromadaire; 8 à 10 à la girafe; 22 à 24 à l'yack; 16 à 17 au cerf; 16 à 18 au daim; 12 à 15 à la panthère; 14 à 15 au jaguar et 12 à 13 au lion. Ce nombre des *respirations* varie beaucoup suivant les conditions au milieu desquelles peut se trouver l'animal. Le repos, les exercices, les efforts, le sommeil, la chaleur, le froid, la fièvre et les maladies sont les causes les plus communes de ces variations.

La marche, l'exercice au trot et surtout au galop accélèrent toujours les mouvements respiratoires, augmentent le volume d'air introduit dans les poumons et, par conséquent, la force et l'étendue des mouvements des flancs. Le nombre des *respirations* peut s'élever jusqu'à 70 par minute, selon la vitesse de la course et la dépense musculaire employée pour l'opérer.

La température extérieure influe beaucoup sur le nombre des *respirations;* elle se fait surtout sentir sur les moutons, qui peuvent respirer jusqu'à 150 fois par minute, et sur les bœufs qui le peuvent jusqu'à 100 fois. La *respiration* des chevaux placés dans les mêmes conditions de température peut s'élever jusqu'à 50 fois par minute, mais ce nombre est rarement dépassé.

Pendant la digestion, la *respiration* est toujours plus accélérée chez le cheval. Cette accélération est surtout remarquable dans les ruminants, à cause de l'ampleur plus considérable qu'acquiert le rumen et de la difficulté qui est alors apportée aux puissances respiratoires et surtout à l'abaissement du diaphragme.

L'état plus ou moins avancé de la gestation influe beaucoup sur le nombre des *respirations*, qu'il accélère toujours. Dans le commencement de la plénitude, le nombre des *respirations* augmente de deux à trois par minute; dans l'état moyen, de quatre à cinq; vers la fin, de six à huit et quelquefois davantage. Enfin la peur, les désirs, etc., augmentent également le nombre des *respirations* dans l'état de santé.

Chez les animaux comme chez l'homme, l'air qui s'engage dans les voies respiratoires au moment de l'inspiration, et qui en est expulsé lors de l'expiration, produit dans la trachée, les bronches et le poumon des bruits particuliers, dont les caractères sont faciles à reconnaître en appliquant l'oreille à la partie inférieure du cou et sur les côtés de la poitrine.

Le souffle trachéal, qui se fait entendre dans la trachée-artère, est assez intense pour être perçu très-distinctement, même lorsque la *respiration* est aussi calme que possible. Il se produit en deux temps, séparés par un très-court intervalle.

Quant au bruit qui se produit au sein du poumon, il a deux nuances ou plutôt deux degrés d'intensité qu'à l'auscultation on peut distinguer très-facilement. « Tout à fait en arrière de l'épaule des grands quadrupèdes, dit M. Colin, et au niveau du tiers supérieur des côtes, c'est-à-dire sur la ligne de la bronche principale et de la naissance des bronches secondaires, il est plus fort qu'en aucun autre point des parois costales : c'est le murmure bronchique. Sur tout le reste de l'étendue des parois du thorax, il est beaucoup plus faible : c'est le murmure vésiculaire. Ces deux nuances ne sont pas absolument distinctes l'une de l'autre, car partout le mouvement respiratoire se produit simultanément dans les bronches et les vésicules pulmonaires. » Enfin, dans les grands animaux, le volume, l'étendue et le jeu de mobilité des épaules situées sur les parties antérieures et latérales du thorax, empêchent de pouvoir ausculter exactement les lobes antérieurs des poumons. Le volume et l'étendue des muscles qui, supérieurement, remplissent les gouttières vertébrales et qui, en bas, recouvrent les fausses côtes; l'épaisseur des muscles peauciers qui, dans le cheval et le bœuf, recouvrent le thorax; le trémoussement de ces muscles pendant l'été et alors que les animaux sont tourmentés par les mouches; le peu de minceur de la peau dans les grandes espèces et la fourrure plus ou moins épaisse dont elle est recouverte, sont autant de conditions qui limitent aux deux tiers l'étendue de la poitrine qui peut être auscultée avec avantage. En outre, le diaphragme est situé obliquement de haut en bas chez les animaux et, par sa face postérieure, il se trouve en rapport avec plusieurs gros viscères abdominaux, qui, selon qu'ils contiennent des matières alimentaires ou des gaz, troublent parfois l'auscultation des bruits respiratoires naturels ou morbides. Enfin, la difficulté et même l'impossibilité de faire prendre diverses positions aux grands animaux, afin de faciliter l'exploration de la poitrine, sont autant de causes qui nuisent à l'auscultation.

RESPIRATOIRE adj. (rè-spi-ra-toi-re — rad. *respirer*). Anat. et physiol. Qui a rapport à la respiration : *Organes* RESPIRATOIRES. *Mouvements* RESPIRATOIRES. *On rencontre des animaux sans cœur, on n'en connaît pas sans organe* RESPIRATOIRE. (Raspail.)

— Techn. Se dit de certains appareils au moyen desquels on pénètre et on séjourne dans des milieux impropres à la respiration : *Appareil* RESPIRATOIRE. *Tubes* RESPIRATOIRES.

— **Encycl.** *Appareil respiratoire.* On distingue deux sortes d'appareils *respiratoires:* les appareils simples et les appareils composés.

1° *Appareils simples.* Ils consistent en un tuyau flexible et imperméable, terminé à l'une de ses extrémités par une embouchure de buis, de corne ou d'ivoire, à peu près semblable à celle d'un porte-voix. Cette embouchure se fixe sur la bouche au moyen de courroies ou de cordons attachés derrière la tête, et l'extrémité libre du tuyau est maintenue ouverte dans l'air pur. Si l'on pénètre muni d'un appareil de ce genre dans un milieu méphitisé, on respirera par la bouche l'air frais qui arrive de l'extérieur et l'on rejettera par le nez l'air vicié que fournissent les poumons. Toutefois, avec un peu d'exercice, l'expiration peut se faire en chassant, par le coin de la bouche, l'air à rejeter, comme le font les fumeurs à l'égard de la fumée du tabac. Seulement, dans ce cas, il est nécessaire de fermer hermétiquement les narines avec un pince-nez, pour que l'air méphitisé ne puisse y pénétrer. Il est également possible d'obtenir le même résultat en adaptant au tuyau flexible, tout près de l'embouchure, un tube métallique long de $0^m,04$ à $0^m,05$ et muni de deux soupapes : l'une, placée au point où il se réunit au tuyau flexible, s'ouvrant de dehors en dedans pour laisser entrer l'air extérieur; l'autre, établie dans le tube lui-même, s'ouvre, au contraire, de dedans en dehors, pour laisser sortir l'air expiré. Cette disposition exige aussi l'emploi d'un pince-nez. On remplace quelquefois l'embouchure dont nous venons de parler par un nez artificiel que l'on fixe au-dessus de la bouche au moyen de courroies ou de cordons et auquel aboutit le bout inférieur du tuyau flexible; mais ce système, qui laisse la bouche entièrement libre, offre dans la pratique moins de commodité que le précédent, parce qu'il demande une certaine habitude pour faire à propos les aspirations et les expirations, sans se tromper.

Dans un autre système, dû au docteur Galibert, l'embouchure a la forme et les dimensions de la bouche ouverte, et sur sa circonférence est pratiquée une gorge destinée à recevoir les arcades dentaires. Cette embouchure est, en outre, percée de deux trous dans lesquels se fixent les extrémités de deux tuyaux flexibles. Après s'être serré les narines dans un pince-nez pour empêcher la respiration par les fosses nasales, l'opérateur place l'embouchure dans sa bouche, où il la maintient en la pressant entre les dents. Les lèvres, en s'adaptant parfaitement autour de cette pièce, interrompent toute communication de la poitrine avec l'air du milieu méphitisé, en sorte qu'il ne peut arriver à la bouche que l'air venu du dehors. Les deux tuyaux ont chacun une destination différente, l'un servant à l'introduction de l'air inspiré, et l'autre à l'expulsion de l'air expiré. On produit ce double résultat à l'aide de la langue, qui joue le rôle d'une soupape ouvrant et fermant alternativement chacun des trous de l'embouchure auxquels les tuyaux communiquent. A cet effet, aussitôt que l'ouvrier a fixé l'embouchure entre les dents, il bouche avec la langue le trou de droite; il respire alors en attirant l'air dans ses poumons par le tube de gauche. Il porte ensuite, sans se presser, la langue sur le trou de gauche et il renvoie par le tuyau de droite l'air qui vient des poumons. Il recommence le même mouvement pour chaque inspiration et chaque expiration.

Les appareils *respiratoires* simples sont généralement désignés sous le nom de tubes *respiratoires*. Ils rendent souvent de grands services; mais, dit avec raison le docteur A. Guérard, « quelle que soit l'application que l'on se propose d'en faire pour pénétrer et séjourner dans des espaces remplis par des gaz ou des vapeurs méphitiques, il ne faut pas oublier que les efforts nécessaires pour aspirer l'air extérieur croissent rapidement avec la longueur des tubes, le diamètre restant le même. Les tubes doivent avoir $0^m,02$ de diamètre quand il s'agit de carrières à ciel ouvert, ou de puits et de galeries dont la profondeur et la longueur n'excèdent pas 20 à 30 mètres. Pour des puits plus profonds, un tube *respiratoire* de ce diamètre opposerait une trop grande résistance aux mouvements de l'air qui le traverserait, et l'usage en serait extrêmement pénible. » Les inconvénients des tubes *respiratoires* sont bien plus considérables quand on s'en sert pour opérer sous l'eau. Ici, pour peu que la couche liquide soit épaisse, la pression qu'elle exerce sur les parois thoraciques gêne la respiration au point de la rendre impossible. Suivant le plongeur Klingert, un homme dont la tête est seulement à $1^m,50$ de profondeur a déjà beaucoup de peine à vaincre la résistance du milieu ambiant quand il veut respirer à l'aide d'un tuyau. C'est pour remédier à cette impossibilité de tirer un parti véritablement utile des tubes *respiratoires* pour les travaux sous-marins qu'ont été inventés les scaphandres actuels, dont l'avantage commun est de fournir, au moyen d'une pompe foulante, tout l'air nécessaire à la respiration du plongeur, sans que celui-ci ait besoin de s'en préoccuper.

2° *Appareils respiratoires composés.* Ils ont pour objet de permettre de pénétrer dans des lieux éloignés où l'usage des appareils simples serait impossible.. Ils présentent deux parties essentielles : un réservoir imperméable, contenant une provision d'air suffisante pour entretenir la respiration pendant un temps déterminé, et un tube, également imperméable, qui, muni d'une embouchure ou d'un masque, met en communication la bouche de l'opérateur avec l'air du réservoir. En général, le réservoir est fait de manière à pouvoir être porté sur le dos, comme le sac du soldat. Avec une capacité de 210 litres, il contient assez d'air pour un homme pendant 15 à 16 minutes. En se servant d'air comprimé, il serait évidemment facile d'augmenter sa provision sans toucher à ses dimensions; mais alors il y aurait nécessité de fixer dans une partie quelconque de l'appareil un mécanisme propre à régler l'écoulement de l'air, et, jusqu'à présent ce mécanisme n'a pas été exécuté.

Le docteur Galibert s'est aussi occupé de la question des appareils composés. Son réservoir est une espèce d'outre en peau de chèvre convenablement préparée, dont la capacité varie de 50 à 100 litres. Quand il est placé sur les épaules de l'ouvrier, les deux tuyaux passent par-dessous les bras de celui-ci, de manière à le laisser libre de ses mains. Le tuyau d'aspiration aboutit dans le bas du réservoir, et celui d'expiration dans le haut. De cette façon, l'air chaud rejeté par les poumons se maintient dans la partie supérieure, à cause de sa moindre densité, et l'homme aspire l'air pur de la partie inférieure. Du reste, c'est par des mouvements de langue, comme nous l'avons dit en parlant de l'appareil simple du même inventeur, que se ferment et s'ouvrent alternativement les trous de l'embouchure auxquels les tuyaux sont fixés. Suivant le docteur A. Guérard, il vaudrait mieux que l'ouvrier n'eût pas à se préoccuper de faire jouer à sa langue le rôle de soupape, et que l'aspiration et l'expiration se fissent par les deux tuyaux en même temps. Dans ce cas, on donnerait aux tuyaux la moindre longueur possible et on les ferait communiquer tous les deux avec la partie inférieure du réservoir. L'expérience a démontré qu'un réservoir de 80 à 100 litres permet à un homme de séjourner pendant près d'une demi-heure dans un espace méphitisé, la même masse d'air pouvant passer plusieurs fois, sans danger, de l'outre dans les poumons, et réciproquement. Il serait même facile de reculer cette limite en introduisant dans le réservoir, au moment de l'emploi, une certaine quantité de lait de chaux, qu'on promènerait sur la paroi intérieure, de manière à en enduire celle-ci aussi complétement que possible. Ce lait de chaux aurait pour effet d'absorber la plus grande partie de l'acide carbonique contenu dans l'air expiré, et, par suite, de retarder le moment où l'ouvrier cesserait de pouvoir respirer impunément le même air.

RESPIRER v. n. ou intr. (rè-spi-ré — lat. *respirare;* du préf. *re,* et de *spirare*, aspirer). Absorber l'air ambiant et le rejeter après qu'il a servi à la réparation des fluides de l'économie : *Les végétaux* RESPIRENT *aussi bien que les animaux. Il fait si chaud qu'on ne saurait presque* RESPIRER. (Acad.) *Si l'air était plus épais, nous ne pourrions* RESPIRER *et nous nous y noierions comme dans la mer.* (Fén.) *Vivre, ce n'est pas* RESPIRER, *c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés.* (J.-J. Rouss.) *Les poissons ont un appareil particulier qui leur permet de* RESPIRER *au milieu de l'eau.* (J. Macé.)

— Vivre : *Tout ce qui* RESPIRE. *Je ne* RESPIRE *que par vous.* (Acad.) *Un lion mort ne vaut pas un moucheron qui* RESPIRE. (Volt.) *Dans les campagnes, les bêtes, alléchées par les cadavres gisants, se ruaient sur les hommes qui* RESPIRAIENT *encore.* (Chateaub.) *Il y a des hommes dont l'atmosphère est le tourbillon des événements; ils ne* RESPIRENT *à l'aise que dans l'air agité.* (Lamart.) *Le bonheur est l'affaire de tout ce qui* RESPIRE. (E. Legouvé.)

Tant qu'il *respirera*, je ne vis qu'à demi.

RACINE.

Parlez-moi de mon fils, dites-moi s'il *respire*.
VOLTAIRE.

‖ Exister :

Venge nos libertés qui *respirent* encore.
VOLTAIRE.

— Accomplir les actes les plus nécessaires à l'existence : *On ne se meut, on ne* RESPIRE *en Russie que par une permission ou un ordre impérial.* (De Custine.)

— Se montrer, se manifester d'une manière vive : *Quelle vie* RESPIRE *dans ses yeux! La passion* RESPIRE *dans toutes ses paroles. L'amour du bien public* RESPIRE *dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions.* (Acad.)

Dans ses traits convulsifs *respire* la menace.
BAOUR-LORMIAN.

‖ Etre animé, avoir les apparences de la vie : *Ce portrait parle et* RESPIRE.

La lyre, en frémissant, *respirait* sous ses doigts.
THOMAS.

La toile *a respiré* sous le feu du pinceau.
LEBRUN.

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, marbres de Paros.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Prendre quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible; éprouver du soulagement : *Laissez-moi* RESPIRER *un moment. Les peuples, après une longue guerre, commençaient à* RESPIRER. *Je suis riche, dites-vous, me voilà au large, et je commence à* RESPIRER. (La Bruy.) *Au milieu des prosternations, quand on trouve un homme debout, on* RESPIRE. (Chateaub.) *La France* RESPIRAIT *entre deux convulsions.* (Lamart.)

Laissez-moi seulement le temps de *respirer*.
RACINE.

Ah! de grâce, un moment souffrez que je *respire*.
BOILEAU.

— *Respirer après*, Souhaiter ardemment : *Elle* RESPIRE APRÈS *le retour de son fils. Le prisonnier* RESPIRE APRÈS *la liberté comme le malade* RESPIRE APRÈS *la santé.* (Aug. Humbert.)

— *Respirer en*, Revivre en, être en quelque façon continué par :

Que dis-je! il n'est point mort, puisqu'il *respire en* [vous.
RACINE.

— v. a. ou tr. Absorber en respirant : RESPIRER *un air pur.* RESPIRER *un parfum.* RESPIRER *des sels. Le premier air que nous* RESPIRONS *nous sert à tous indifféremment à former des cris.* (Boss.) *La liberté est nécessaire à l'ami des Muses comme l'air qu'il* RESPIRE. (Chateaub.) *Avez-vous* RESPIRÉ *ces parfums, luxe de l'air déjà si pur et si doux?* (Mme de Staël.)

J'ai vu l'homme du Nord, à la lèvre farouche,
Jusqu'au sang nous meurtrir la chair,
Nous manger notre pain et, jusque dans la bouche,
S'en venir *respirer* notre air.
A. BARBIER.

— S'imprégner, se pénétrer de : *Dans un pays libre l'âme* RESPIRE *la liberté.*

Tout reproche à mon cœur le feu qui me dévore;
Je *respire* un amour que ma raison abhorre.
CRÉBILLON.

‖ Etre imprégné de : *La chanson court les rues, elle* RESPIRE *les idées et les sentiments qui sont dans l'air.* (E. Bersot.)

— Annoncer, exprimer, témoigner vivement : *Dans cette maison tout* RESPIRE *la joie. Toute sa personne* RESPIRE *l'orgueil. Ses discours* RESPIRENT *la bonté. Tout le théâtre français ne* RESPIRE *que la tendresse.* (J.-J. Rouss.)

Tout *respire* en Esther l'innocence et la paix.
RACINE.

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la mollesse et l'amour.
BOILEAU.

‖ Désirer ardemment : *Il ne* RESPIRE *que la vengeance. Il ne* RESPIRE *que les plaisirs.* (Acad.) *L'homme était fait pour la paix, et il ne* RESPIRE *que la guerre.* (Boss.)

— Poétiq. *Respirer le jour*, Vivre :

Albe, où j'ai commencé de *respirer le jour*.
CORNEILLE.

Je reçus et je vois *le jour* que je *respire*,
Sans que père ni mère eût daigné me sourire.
RACINE.

Se respirer v. pr. Etre respiré : *Tout y complétait admirablement l'air patriarcal qui* SE RESPIRAIT *à l'intérieur comme à l'extérieur de cette maison.* (Balz.)

RESPLENDIR v. n. ou intr. (rè-splan-dir — latin *resplendere;* de *re*, préfixe, et de *splendere*, briller, être éclatant). Briller d'un vif éclat : *Les étoiles* RESPLENDISSENT *de l'éclat de l'or et de toutes les pierres précieuses.* (Cuv.) *Certains poissons* RESPLENDISSENT *comme les métaux les plus polis ou les gemmes les plus précieuses.* (Lacép.)

— Fig. Etre très-brillant, avoir beaucoup d'éclat : *La gloire la plus éclatante est comme un beau jour; elle ravit à son levant,* RESPLENDIT *au midi, s'altère à son couchant et se perd dans la nuit.* (Ch. Nod.) *A Florence, le génie des arts* RESPLENDIT *de tout son éclat.* (St-Marc Girard.)

RESPLENDISSANT, ANTE adj. (rè-splan-di-san, an-te — rad. *resplendir*). Qui resplendit : *Un salon tout* RESPLENDISSANT *de dorures. Sa figure, sa face est* RESPLENDISSANTE *de santé.* (Acad.) *Que de gens* RESPLENDISSANTS *comme la lune, pendant la nuit, ne sont, comme elle, qu'un petit nuage au grand jour!* (Gœthe.) *Une femme doit être toujours* RESPLENDISSANTE *de propreté.* (Mme Monmarson.) *Les nuages éclairés par le soleil sont* RESPLENDISSANTS. (B. de St.-P.) *L'étoile de Sirius est d'un bleu* RESPLENDISSANT. (Arago.) *Il est minuit; la mer est calme comme une glace, le brick plane comme une ombre immobile sur sa surface* RESPLENDISSANTE. (Lamart.)

Le dôme obscur des nuits, semé d'astres sans nombre,
Se mirait dans la mer *resplendissante* et sombre.
V. HUGO.

RESPLENDISSEMENT s. m. (rè-splan-di-se-man — rad. *resplendir*). Eclat de ce qui resplendit : *Ce grand amas de lumière formait un* RESPLENDISSEMENT *merveilleux.* (Acad.) *La poésie est le* RESPLENDISSEMENT *de la vérité.* (Lamenn.)

RESPONSABILISER v. a. ou tr. (rè-spon-sa-bi-li-zé — rad. *responsable*). Politiq. Rendre responsable : *Le vice-capital de la pairie est d'être impuissante pour* RESPONSABILISER *les ministres.* (Cormen.)

RESPONSABILITÉ s. f. (rè-spon-sa-bi-li-té — rad. *responsable*). Etat de celui qui est responsable, qui est astreint à répondre de certains actes et qui en subit personnellement les conséquences : RESPONSABILITÉ *ministérielle. Accepter une lourde* RESPONSABILITÉ. *Prendre une affaire sous sa* RESPONSABILITÉ. *Le dogme terrible de la* RESPONSABILITÉ *effraye les ministres.* (Mirab.) *La* RESPONSABILITÉ *est le creuset où s'élabore l'expérience.* (F. Bastiat.) *La* RESPONSABILITÉ *est la punition du pouvoir absolu.* (De Custine.) *Un honnête homme se défend par son propre nom et accepte la* RESPONSABILITÉ *de sa vie.* (Chateaub.) *Il n'y a pas de* RESPONSABILITÉ *sans indépendance.* (Cormen.) *Le plus digne du pouvoir est celui qui en connaît la* RESPONSABILITÉ. (La Rochef.-Doud.) *Ce qui remédie à l'arbitraire, c'est la* RESPONSABILITÉ *des agents.* (B. Const.) *La* RESPONSABILITÉ *du pouvoir est inhérente au système représentatif.* (Guizot.) *La* RESPONSABILITÉ *ébranle les hommes beaucoup plus que le danger du canon.* (Thiers.) *Lettrés! vous êtes l'élite des générations... Pour n'oublier jamais quelle est votre* RESPONSABILITÉ, *n'oubliez jamais quelle est votre influence.* (V. Hugo.) *La liberté éclairée par la raison est le fondement de la* RESPONSABILITÉ. (V. Cousin.) *C'est la* RESPONSABILITÉ *de l'homme qui fait sa gloire et sa grandeur.* (E. Laboulaye.) *Si sévère qu'on fasse la loi sur la* RESPONSABILITÉ *des ministres, elle ne le sera jamais assez.* (E. de Gir.) *Plus la civilisation avance, plus la* RESPONSABILITÉ *s'attache aux pas de l'homme.* (Mich. Chevalier.)

— Anc. jurispr. *Responsabilité d'office*, Responsabilité des officiers publics.

— **Encycl.** Philos. *Responsabilité* est synonyme d'imputabilité; c'est le caractère qui permet d'imputer telle ou telle action, avec toutes ses conséquences, à son auteur. Le premier fondement de la *responsabilité* sera donc la liberté; car si l'acte n'a pas été libre, s'il dérive d'une force supérieure, c'est à cette force qu'il faut l'attribuer. On ne peut supprimer la liberté et conserver cependant la *responsabilité* morale. Tout acte émane d'un agent; l'agent produit l'acte ou en vertu d'une spontanéité propre, ou bien en vertu d'une impulsion reçue : dans le premier cas, l'agent est bien l'auteur de l'acte, il en est responsable; dans le second cas, la *responsabilité* doit remonter jusqu'à la cause première qui a manifesté son effet par une série plus ou moins longue d'intermédiaires. Dans les deux cas il y a *responsabilité;* mais dans le second, il faut la chercher en dehors ou au-dessus de l'agent.

« Entre l'idée de la liberté morale et celle de la *responsabilité*, dit un moraliste contemporain, il y a une connexion étroite; elles sont en quelque sorte inséparables et solidaires. L'homme n'est responsable de ses actes que parce qu'il en est la cause, et la cause libre; car là où il n'y a point de liberté, il n'y a point de véritable causalité. L'homme est une cause seconde, puisque enfin il a lui-même une cause; mais il est une cause réelle; il a l'initiative de ses actes; il est un principe de mouvement : *Sentit se moveri, et vi sua moveri*, comme disaient les anciens. Il peut et sait qu'il peut produire, au milieu des innombrables phénomènes dont l'univers est le théâtre et qui vont se succédant et s'engendrant les uns les autres, une série nouvelle de phénomènes dont il est lui-même la source, qu'il a droit de s'attribuer, et qu'on est en droit de lui attribuer. Sans cela il ne serait pas plus responsable des actions qu'il fait qu'un fleuve des dégâts qu'il produit, qu'un incendie des désastres qu'il cause. Il ne faudrait jamais, en aucune circonstance, se plaindre d'un homme ni l'accuser; il faudrait toujours et partout s'en prendre à la force des choses, à la fatalité. » (Ferraz, *Philosophie du devoir.*)

On peut diviser les actes imputables en deux grandes classes : ceux qui sont conformes au devoir et ceux qui en sont la violation. Parmi ces derniers, les uns supposent une intention positive de mal faire : ce sont les crimes et les délits; les autres sont des fautes commises par imprudence, négligence ou étourderie. C'est une question délicate de savoir si ces derniers actes sont imputables à l'agent. Les législations répondent par l'affirmative; elles condamnent en effet l'homicide par imprudence, négligence ou étourderie; mais comment peut-on justifier ces condamnations? Si l'intention est la mesure de l'acte, là où manque l'intention l'acte n'est pas imputable. Pourtant, si l'on veut réfléchir, on se convaincra facilement que, dans l'espèce, l'imputabilité est légitime. Les actes commis par imprudence ne supposent pas l'intention de mal faire, mais ils ne supposent pas davantage l'intention de ne pas mal faire; il y a donc faute, non par action, mais par omission; un scolastique dirait qu'elle vient, non pas de la cause efficiente, mais de la cause déficiente. D'ordinaire, les philosophes ne reconnaissent pas cette *responsabilité;* ainsi M. Cousin a dit : « Pourquoi n'y a-t-il pas de peine pour les délits involontaires? C'est par cela même qu'ils ne sont pas supposés des délits. » Les jurisconsultes rejettent cette conclusion et ne reconnaissent de délit véritablement involontaire que dans les cas de force majeure, c'est-à-dire quand la force des choses déjoue toutes les prévisions humaines. Il faut d'ailleurs considérer que ce qu'ils poursuivent, en cas de délit involontaire, c'est la réparation du dommage causé à autrui beaucoup plus que la répression du délit en lui-même. Mais, même au point de vue philosophique, l'agent est coupable, sinon d'avoir, par imprudence ou étourderie, causé tel ou tel accident, du moins de ne s'être pas mis volontairement en état de ne pas le causer.

Peut-on supprimer ou atténuer la *responsabilité* en invoquant la force de l'instinct ou celle des passions? C'est l'excuse qu'on donne souvent de certains actes répréhensibles. L'homme, dit-on, est mû par certains ressorts, la crainte, la colère, l'espérance, le désir, l'amour, la haine : de ces passions, l'une domine et donne le ton à la vie entière de l'individu; de là ces caractères tout d'une pièce qui ne sont que le développement souvent irrégulier et fougueux d'une passion maîtresse. Mais en admettant même que l'habitude une fois prise s'empare de la vie et la dirige en maîtresse souveraine, il faudra faire remonter la *responsabilité* au moment où l'on a laissé entrer dans l'âme cette habitude malsaine qui devait s'emparer de la vie entière.

On a cherché aussi à diminuer la *responsabilité* individuelle en rejetant les premiers torts sur la mauvaise constitution de la société. C'est la thèse ardemment plaidée par George Sand dans presque tous ses romans. « Voyez-vous? mon ami, dit un de ses personnages, j'ai remporté une grande victoire le jour où j'ai compris que ce qu'on appelle les fautes d'une femme étaient imputables à la société, et non à de mauvais penchants. » « N'avais-je pas sujet, dit un autre, de haïr cette société qui m'avait pris au berceau et qui, dès lors, me comblant de faveurs aveugles, avait en quelque sorte travaillé à me créer des passions et des besoins inextinguibles qu'elle s'était plu à satisfaire et à exciter sans cesse? Pourquoi fait-elle des riches et des pauvres, des voluptueux insolents et des nécessiteux stupides? Et si elle permet à quelques-uns d'hériter des richesses, pourquoi ne leur en indique-t-elle pas le noble usage? Mais où est la direction qu'elle nous donne dans nos jeunes années? Où sont les devoirs qu'elle nous enseigne et nous prescrit dans l'âge viril? Où sont les bornes qu'elle pose devant nos débordements? Quelle protection accorde-t-elle aux hommes que nous avilissons par nos dons et aux femmes que nous perdons par nos vices? Pourquoi nous fournit-elle à profusion des valets et des prostituées? Pourquoi souffre-t-elle nos orgies? » Il y a du vrai dans ce réquisitoire éloquent; mais ce n'est pas à la société qu'il faut attribuer la *responsabilité* de nos vices; la première et la plus grande faute est de se laisser saisir par cette influence délétère des sociétés corrompues, de ne pas réagir au moyen de nos propres forces contre la corruption commune. Supprimer la *responsabilité* individuelle pour la reporter sur la société, c'est rendre impossible l'existence même de la société, qui n'est en définitive qu'une association de droits et de devoirs mutuels.

D'après ce qui précède, nous pouvons donc définir la *responsabilité* morale : le propre d'un agent libre qui se sentant maître de ses actes doit consentir qu'on les lui impute et est obligé d'en rendre compte. Mais si la liberté est l'origine primordiale et comme l'essence de la *responsabilité*, elle ne suffit pas à l'expliquer. Il faut que l'agent se sente obligé. Supprimer l'existence de l'obligation morale, c'est du même coup supprimer la *responsabilité*. Ici apparaît l'idée d'une loi dont le caractère, avec l'immutabilité et la nécessité, est l'autorité souveraine. Cette loi, c'est la loi morale, la loi qui doit régir toutes les volontés. Tout système qui nie cette loi ou en conteste les caractères, qui l'altère ou la défigure, détruit par là même la vraie *responsabilité*. L'homme, n'ayant plus à compter avec rien, n'est plus responsable de ses actes, et rien n'est plus sacré pour sa volonté. « Sa volonté, dit M. Ch. Bénard, est livrée au caprice et à l'arbitraire. Il n'a plus qu'à obéir à la force. Celle-ci sans doute pourra bien lui donner des ordres et lui imposer la nécessité de les accomplir; mais une telle soumission n'a rien de commun avec l'idée d'une *responsabilité* véritable, celle que conçoit la raison et qu'accepte la volonté d'un être intelligent qui se sent libre et reste libre, tout en se soumettant à une loi et à un pouvoir raisonnable et juste. »

Ainsi la liberté et l'obligation morale sont l'essence et la base de la *responsabilité*. Si maintenant l'on nous demande quelles en sont les conditions, ces principes une fois posés, la réponse sera facile. Ces conditions sont les conditions mêmes de la liberté.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de toutes les causes qui peuvent affaiblir ou augmenter notre liberté et par cela même notre *responsabilité*. Il nous suffira d'en indiquer quelques-unes, comme l'intelligence, le talent, le génie, les avantages de la naissance et de la fortune, la position sociale, et d'autre part l'ignorance, l'erreur, la folie, l'égarement, les passions, l'éducation, la coutume. Ainsi, pour déterminer avec rigueur et justice le véritable degré de la *responsabilité* de chacun, il faudrait tenir compte de chacun de ces éléments. On voit par là combien la justice humaine est imparfaite, incapable qu'elle est d'apprécier et de mesurer toutes ces causes.

A cette question des conditions de la *responsabilité* se rattache un certain nombre de problèmes délicats dont il est difficile de donner la solution. L'homme est-il responsable de ses actes, s'il n'en a pas prévu les conséquences? Est-on responsable dans l'ivresse et dans l'emportement de la passion? Quelle part faut-il faire à l'influence du tempérament et du caractère? Ne pouvant aborder tous ces points l'un après l'autre, empruntons à l'excellente dissertation de M. Ch. Bénard une réflexion générale : « L'homme, dit-il, n'est que trop porté à diminuer sa *responsabilité*, à mettre sur le compte d'autrui ou de la fatalité des circonstances les fautes et les maux qu'en définitive il ne doit souvent imputer qu'à lui-même : *Nostrorum causa malorum nos sumus*. Mais la maxime contraire, beaucoup plus en faveur, n'est pas moins fausse et elle est beaucoup plus dangereuse. Les consciences timorées tremblent toujours en s'exagérant leur part de *responsabilité*, mais elles sont rares. Le nombre est bien plus grand de celles qui se rassurent et s'en prennent aux circonstances ou aux autres de ce qui vient de leur paresse et de leur incurie, de leur folie ou de leurs vices, le plus souvent d'un lâche abandon d'eux-mêmes. »

Les conditions de la *responsabilité* qui se rapportent à la loi sont : 1° que la loi soit connue et comprise; 2° qu'elle soit d'un accomplissement possible; 3° que la loi soit juste. Un tyran aurait beau me commander d'obéir à une loi despotique, j'aurais beau connaître la loi et me sentir libre de l'accomplir, je ne me sens nullement coupable en ne la respectant pas; dans ce cas, au contraire, la *responsabilité* semble déplacée et la loi morale me commande de désobéir aux ordres de l'arbitraire et du bon plaisir. Si la loi m'apparaît comme établie par la force, fondée sur le caprice, je ne me croirai pas réellement responsable. Aussitôt que je me croirai assez fort pour résister au commandement, assez habile pour me soustraire à la loi, je le ferai sans remords. La *responsabilité* est donc indépendante de toute contrainte.

— Politiq. Il est de droit commun que tout citoyen libre et jouissant de ses facultés mentales doit être responsable de ses actes. Ce principe, qui ne souffre point d'exception en matière civile, et qui est reconnu par tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation, est loin d'être admis encore par certains de nos hommes politiques. Toute une école qui compte dans ses rangs les plus connus de nos libéraux français admet volontiers que sous un gouvernement libre les ministres seuls doivent être responsables devant la Chambre et qu'ils couvrent les agents inférieurs.

Nous parlerons à la fin de cet article de la *responsabilité* ministérielle et du rôle qu'elle peut jouer dans un pays où fonctionnent des institutions libres; nous allons nous contenter de traiter ici de la *responsabilité* des fonctionnaires en général, et nous ferons d'abord l'historique de la question; après quoi nous tenterons de démontrer que la *responsabilité* des fonctionnaires est seule capable d'empêcher les nombreux abus que peuvent commettre les agents du pouvoir.

Sous l'ancienne monarchie, la *responsabilité* des fonctionnaires n'existe pas. Ils ne doivent compte de leur conduite qu'à leurs chefs immédiats ou au roi, et les plaintes qui peuvent être formulées de loin en loin par les citoyens contre telles ou telles exactions n'arrivent pas jusqu'au monarque. Rien d'ailleurs ni dans les lois écrites ni dans les coutumes d'avant 89 n'autorise un vilain à réclamer contre son seigneur, qui est en même temps fonctionnaire du roi.

Il faut arriver à la grande révolution, à la constitution de 1791 pour trouver (titre III, art. 4) dans notre législation un article de loi imposant la *responsabilité* aux fonctionnaires et dans lequel on lise : « Le pouvoir exécutif est délégué au roi, pour être exercé sous son autorité par des ministres et autres agents responsables. » La même constitution fixait les cas dans lesquels un administrateur de tout grade pouvait être mis en accusation

et stipulait que le Corps législatif seul aurait le droit de suspendre une poursuite dirigée par un citoyen contre un agent du pouvoir. Tous les agents devaient être justiciables des tribunaux ordinaires et l'exécutif ne pouvait en aucun cas leur soustraire un de ses auxiliaires.

La constitution de 1793 déclara que « la garantie sociale ne peut exister si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi et si la *responsabilité* de tous les fonctionnaires n'est pas assurée. » Elle ajoutait que les délits commis par les mandataires du peuple ou par ses agents ne pourraient jamais rester impunis, nul n'ayant le droit de se prétendre plus inviolable que les simples citoyens.

La constitution de l'an II comme celle de l'an III conservait cette salutaire disposition.

La constitution de l'an VIII, par son article 75, vint supprimer cette garantie. Cet article est ainsi conçu : « Les agents du gouvernement autres que les ministres ne peuvent être poursuivis, pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat ; en ce cas la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. »

C'était remettre au gouvernement le soin de poursuivre lui-même ses agents, c'est-à-dire lui permettre de couvrir de sa puissante protection tous les excès de zèle que pourraient commettre les fonctionnaires contre la liberté des citoyens. On sait quel usage fut fait par le second Empire de ce fameux article, qu'il avait eu soin de remettre en vigueur. Nous glissons légèrement sur ces faits encore présents à la mémoire.

Le sénatus-consulte de l'an XII confia à la haute cour impériale le soin de connaître de certains délits commis par les fonctionnaires et autorisa le Corps législatif à exercer contre les coupables le droit de dénonciation. Toutefois, l'article 75 de la constitution de l'an VIII continua de rester en vigueur et le Corps législatif impérial, qui fut, comme on sait, une collection de muets, n'usa pas d'une façon sérieuse du droit que le premier Bonaparte lui avait accordé.

Lors de la rédaction de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, Napoléon, qui avait besoin de l'appui du pays pour résister à la coalition de l'Europe entière contre son ambition personnelle, songea à se montrer plus libéral. Il décida que l'article 75 de la constitution de l'an VIII serait modifié par une loi.

La Chambre de 1815 fit en effet figurer dans son projet de constitution le passage suivant : « Les ministres peuvent être poursuivis par les particuliers à raison des dommages qu'ils prétendraient avoir injustement soufferts par les actes du ministère ou de l'administration. La requête est portée à la Chambre des pairs, qui décide, oui ou non, s'il y a lieu à la poursuite. Si la poursuite est autorisée, elle a lieu devant les tribunaux ordinaires. Quant au mode de poursuivre les fonctionnaires civils ou administratifs, il sera réglé par une loi. » Cette disposition était l'abandon de l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

Le gouvernement de la Restauration, par une loi du 28 août 1816, autorisa les citoyens à poursuivre, devant les tribunaux et sans autorisation préalable, les préposés ou employés des contributions indirectes. Plus tard on put également poursuivre les fonctionnaires qui ordonnaient ou exécutaient des perceptions illégales. Les fonctionnaires administratifs n'appartenant point aux finances et les agents politiques surtout continuèrent à jouir d'une protection illimitée et ne purent être poursuivis sans l'aveu du pouvoir.

La monarchie de Juillet pouvait supprimer le fameux article ; elle ne le fit pas et se contenta de proposer une loi qui remettait aux tribunaux, sauf certaines précautions particulières, le droit de juger les fonctionnaires. Cette loi fut repoussée par les deux Chambres, qui manifestèrent le désir de conserver l'article 75 et se contentèrent de quelques modifications dans le mode d'application. Le gouvernement conservait le droit d'arrêter les poursuites, mais il était contraint de suivre la décision du conseil d'Etat. Les citoyens qui reprochaient à un fonctionnaire un acte illégal pouvaient, au cas où ce fonctionnaire les poursuivait en diffamation, faire la preuve de leur dire.

La République de 1848 voulut établir d'une façon sérieuse la *responsabilité* des fonctionnaires. Elle inscrivit le principe en tête de l'article 68 de l'acte constitutionnel et remit à plus tard le soin de faire la loi qui devait déterminer les formes et conditions de la poursuite. Les événements ultérieurs empêchèrent la République de 1848 de fonder la *responsabilité* des agents. D'ailleurs une loi faite à cette date sur ce sujet eût été emportée par le coup d'Etat de décembre, comme fut emportée la constitution. Le futur héros de Sedan avait un trop grand besoin d'agents peu scrupuleux et très-zélés pour hésiter un seul instant à rétablir l'article 75, destiné à couvrir ses complices.

On sait à quels scandales donna lieu la protection éhontée dont jouirent les agents de l'Empire, qui pouvaient, sous le moindre prétexte et longtemps encore après le 2 décembre, assommer les citoyens sans que le conseil d'Etat, chargé d'autoriser ou de refuser les poursuites, trouvât la chose excessive et daignât accorder une autorisation. L'eût-il accordée du reste, cela n'eût pas servi à grand'chose, car la magistrature impériale, digne auxiliaire de la police, rendait en ces questions plus de services que d'arrêts.

La chute de l'odieux régime qui avait commencé par le meurtre et se termina par l'invasion fit disparaître l'article 75, aboli par décret du gouvernement de la Défense nationale à la date du 19 novembre 1870. Le décret auquel nous faisons allusion portait dans son article 2 « qu'il serait ultérieurement statué sur les peines civiles qu'il peut y avoir lieu d'édicter dans l'intérêt public contre des particuliers qui auraient dirigé des poursuites téméraires contre des fonctionnaires. » La loi de 1819, remise en vigueur, permettait en outre de faire la preuve des faits diffamatoires avancés contre un agent de l'autorité.

De l'historique rapide que nous venons de faire il résulte que deux gouvernements se sont seuls accommodés de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, l'Empire et la Restauration. Encore cette dernière, qui fut loin, comme on sait, d'avoir quelque tendresse pour la liberté, consentit-elle à limiter les catégories de fonctionnaires qui échappaient, grâce à cet article, à toute tracasserie. Le gouvernement des Bonaparte, le Consulat et les deux Empires, ne purent aller jusque-là et jusqu'au dernier moment ils conservèrent intact le fameux article. A peine Napoléon I^{er} songea-t-il, en un moment de crise et pour se rallier le peuple las de son despotisme comme de ses guerres, à suspendre l'inviolabilité de ses agents. Nul ne sait ce qui fût arrivé de ces belles dispositions si Bonaparte fût rentré vainqueur en France, car le libéralisme qu'étale un prince au lendemain d'une défaite qui menace son crédit dans le pays où il gouverne peut paraître suspect. Ces accès ne durent généralement que jusqu'à la prochaine victoire.

Le second Empire, même à l'époque où il joua cette comédie connue sous le nom d'Empire libéral, ne songea point un instant à se dessaisir d'un article qui lui avait été si utile et qui pouvait encore lui rendre de réels services.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur la nécessité de la *responsabilité* des fonctionnaires dans un Etat libre. Il est de toute évidence en effet qu'un agent qui se sait couvert par la loi n'hésite pas à obéir aux ordres qu'il reçoit de ses chefs, alors même qu'il sait ces ordres illégaux. De plus, comme il ne relève plus que d'un supérieur qui lui tiendra toujours compte de son zèle, il se multiplie et prend sur lui telle ou telle décision que la menace d'une poursuite intentée par un particulier l'eût empêché de prendre.

Les scandales qui ont eu lieu sous l'Empire démontrent pleinement le danger que présente l'irresponsabilité des agents du pouvoir. Sous un gouvernement parlementaire, disent les libéraux, avec un ministère responsable devant une Chambre, les agents sont tenus à plus de circonspection ; car un ministre ne voudra point risquer une interpellation pour un fonctionnaire et celui-ci pourra bien être sacrifié par son chef. La situation sera donc plus mauvaise pour le fonctionnaire qui serait tenté d'abuser ; toutefois, s'il n'est pas directement responsable, il faudra que l'affaire prenne des proportions énormes pour qu'elle soit portée à la Chambre, et de la sorte les mille petites injustices, les abus peu graves au point de vue de l'intérêt public, mais très-préjudiciables à certains intérêts particuliers, resteront impunis ou irréparés.

En conséquence, et d'accord avec la morale, qui veut que chacun soit responsable de ses actes dans la mesure de la liberté dont il jouit, il faut que tout fonctionnaire puisse être, comme le premier citoyen venu, traduit devant les tribunaux et jugé.

— *Responsabilité ministérielle.* Dans un Etat libre, tout fonctionnaire, nous l'avons déjà dit, doit être responsable de ses actes, et sa *responsabilité* doit être, non pas nominale, mais effective. Or, comme tout fonctionnaire inférieur dépend nécessairement d'un ministre, il est juste que le ministre soit lui-même responsable des actes commis par ceux qui n'agissent ou sont censés n'agir que par ses ordres. Devant qui le ministre doit-il être responsable ? telle est la question qui se pose immédiatement. Sur ce point, pas de doute possible ; un ministre ne peut être responsable que devant la puissance qui détient le pouvoir souverain.

Sous un gouvernement despotique et absolu, le ministre, qui, le plus souvent, n'a qu'une initiative médiocre ou même presque nulle, à moins toutefois qu'il ne prenne sur le monarque un empire absolu, ne peut être responsable que devant son prince, auquel il obéit, comme lui obéissent à lui, ministre, les fonctionnaires d'ordre inférieur. En dépit de cette situation absolument dépendante, le ministre endosse souvent devant le public toute la *responsabilité* des actes commis sur l'ordre du souverain. L'histoire est pleine de faits de ce genre et, naguère encore, un prince dont le despotisme ne le cédait en rien à celui des tyrans du moyen âge voyait une partie de la colère publique se porter sur les auxiliaires qu'il avait choisis, et la partie la plus ignorante du peuple oublier le souverain qui avait compromis la nation pour rejeter la faute de nos désastres sur des hommes qui avaient été les complices du monarque et ne devaient figurer que derrière lui au pilori de l'histoire.

Sous les gouvernements tempérés, sous les monarques constitutionnels, la *responsabilité* ministérielle existe au moins de nom. Sous ces pouvoirs, qui ne proscrivent point, ouvertement du moins, toute liberté et se contentent d'en donner le moins possible, un ministre est responsable de ses actes et surtout de la politique du monarque, le tout devant une Chambre qui, bien qu'élue souvent dans des conditions qui ne permettent point de la considérer comme une représentation exacte du pays, n'en est pas moins le seul pouvoir qui puisse être opposé au souverain, comme tenant son mandat d'une fraction de la nation.

Le ministère d'un monarque constitutionnel est formé par le prince, mais il doit être pris dans la majorité qui a renversé le précédent cabinet. Tout acte émanant du roi doit être contre-signé par un des ministres, à peine de nullité. On voit que, sous ce régime, un ministre peut être responsable, car il ne manque point d'autorité propre et peut, en s'appuyant sur la majorité dont il sort, jouer un rôle important. Telle est la théorie. Diffère-t-elle dans des proportions notables de la pratique ? Oui, assurément. En effet, le monarque qui s'est vu contraint de prendre un cabinet dans la majorité qui a renversé le précédent ministère, souvent parce qu'elle n'a pas voulu consentir à une mesure que le ministère n'avait proposée que sur l'instigation même du souverain, pardonne difficilement aux chefs de l'opposition un triomphe qui les a conduits à prendre possession du pouvoir. De là des tiraillements incessants, une mauvaise volonté notoire de la part du souverain, qui règne et gouverne, ou tente au moins de gouverner au mieux de ses intérêts dynastiques, intérêts qui naturellement priment, pour lui, ceux du pays.

Dans une telle situation, la *responsabilité* ministérielle peut être, pour le ministère suivant, considérablement diminuée, surtout si la Chambre devant laquelle le ministère est responsable est une Chambre privilégiée, très-disposée par sa nature même à céder au souverain, le premier d'entre les privilégiés du royaume. Voici ce qui arrive, en effet : les amis du monarque s'interposent, le prince lui-même est exceptionnellement aimable pour ceux qu'il veut amener à l'adoption de telle ou telle mesure, et le cabinet, se sentant appuyé par tant d'amis et ne craignant pas une chute, contre-signe un décret qu'il n'eût point rédigé de son propre mouvement. La *responsabilité* des ministres est légalement à couvert puisque la Chambre approuve, mais il n'en est pas moins vrai que la mesure prise émane du souverain et que c'est grâce à lui que le cabinet a pu la contre-signer sans succomber. Dans toutes les manipulations qui ont eu lieu, il y a eu quelque chose d'incorrect et de louche, et, par de mutuelles complaisances, on a sacrifié l'intérêt public.

Quoi qu'il en soit, du reste, et bien que la *responsabilité* ministérielle puisse de temps à autre recevoir une grave atteinte, elle subsiste et nous devons reconnaître que, sous une monarchie constitutionnelle, la *responsabilité* du ministère devant la Chambre élue est une garantie assez sérieuse contre les empiétements du souverain.

Sous un pouvoir républicain vraiment digne de ce nom, le ministère étant responsable devant une Chambre élue par le suffrage universel, et ses membres n'ayant plus à compter avec un monarque occupé à sauver les intérêts de sa dynastie, les ministres sont entièrement responsables de leur politique et ne doivent compter sur aucune influence extra-parlementaire pour échapper à la *responsabilité* qu'ils encourent. Ici donc, la *responsabilité* ministérielle n'est plus un vain mot et présente toutes les garanties qu'on peut attendre d'elle.

Dans un tel état de choses, le ministre est responsable d'abord de ses actes, puis de la conduite de ses agents de tout grade. C'est à lui que la Chambre demande compte des abus de pouvoir qui peuvent être commis par des fonctionnaires placés sous ses ordres, et nul, ni lui ni les siens, ne peut s'abriter soit derrière une Chambre des pairs ou Sénat, soit derrière un article de loi qui lui assure l'impunité. Le ministre est donc, sous un gouvernement républicain digne de ce nom, sérieusement responsable et, par suite, contraint, sous peine de chute, de ne point tenir ou laisser tenir par ses agents une conduite qui serait en contradiction avec celle qui lui est tracée par la majorité dont il dépend. Placé à côté d'un chef du pouvoir exécutif, responsable comme lui, le ministère ne peut être tenté de sacrifier à cet agent supérieur l'intérêt public qu'il eût peut-être immolé à un prince héréditaire. Enfin la situation du président de république, responsable lui aussi devant les élus de la nation, lui interdit de rien tenter auprès de son cabinet qui puisse l'entraîner dans une voie mauvaise, car toute mesure repoussée par la Chambre entraîne nécessairement la chute du cabinet et frappe par ricochet le chef du pouvoir exécutif, diminue son prestige et menace sa réélection.

La sanction de la *responsabilité* ministérielle, c'est la retraite du ministre dont la conduite est blâmée, ou même la retraite du cabinet, s'il s'agit d'une mesure d'ordre général délibérée en conseil et approuvée par la majorité du cabinet. S'il s'agit d'un cas grave, le ministère peut être mis en accusation. C'est à la Chambre élue et à elle seule que doit appartenir, dans un Etat sérieusement républicain, le droit de mettre les ministres en accusation pour faits politiques ayant compromis le sort du pays et amené des désastres.

— Jurispr. ***Responsabilité médicale.*** Comme tous les autres citoyens, les médecins, chirurgiens et officiers de santé sont responsables civilement et même devant les tribunaux correctionnels des faits de leur pratique où ils auraient fait preuve d'impéritie grave. Ils tombent alors sous le coup des articles 1382 et 1383 du code civil, ainsi conçus : « Art. 1382. Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. — Art. 1383. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non-seulement par son fait, mais encore par sa négligence et son imprudence. » Les articles 319 et 320 du code pénal leur sont également applicables : « Art. 319. Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide ou en aura involontairement été la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 600 fr. — Art. 320. S'il n'est résulté du défaut d'adresse ou de précaution que des blessures ou coups, l'emprisonnement sera de six jours à deux mois et l'amende ne sera que de 16 à 100 fr. » L'article 29 de la loi du 19 ventôse an XI intéresse encore au même point de vue les officiers de santé : « Les officiers de santé ne peuvent pratiquer les grandes opérations chirurgicales que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur, dans les lieux où celui-ci est établi, et, dans le cas d'accidents graves arrivés à la suite d'une opération exécutée hors de la surveillance et de l'inspection d'un docteur, il y aura recours en indemnité contre l'officier de santé qui s'en sera rendu coupable. »

Pour que ces articles de loi soient applicables aux médecins, il faut non-seulement qu'ils se soient trompés, mais qu'ils aient fait preuve de faute grossière et de grave négligence. Vouloir les poursuivre pour de légères erreurs ou pour un défaut d'adresse serait absurde, car ils ne sont pas infaillibles et il faut faire la part de la faiblesse humaine. L'appréciation des cas où il y a eu faute grossière est laissée aux tribunaux. Parfois ils sont faciles à qualifier ; tel serait le cas dans lequel un médecin en état d'ivresse aurait pratiqué une opération importante ou formulé une ordonnance. Mais, plus souvent, les juges sont incapables de statuer par eux-mêmes sur la valeur intrinsèque des actes de la pratique médicale et ils doivent alors s'en rapporter à l'estimation de médecins experts, seuls aptes à prononcer en connaissance de cause, sous la foi du serment. Les annales judiciaires nous offrent de nombreux exemples de poursuites tantôt accueillies et tantôt repoussées contre des docteurs et des officiers de santé. Il est de toute justice que les médecins soient responsables devant la loi, mais seulement dans les cas de fautes véritablement grossières. Leurs titres de docteur ou d'officier de santé doivent être, aux yeux des magistrats, garants de leur capacité. Ils leur confèrent le droit de tenter dans l'intérêt de ceux qui se confient à leurs soins tout ce qu'ils jugeront convenable. Les rendre responsables de leurs insuccès serait rendre impossible l'exercice libre, consciencieux, progressif et utile de l'art de guérir. Ce serait mettre les médecins dans la nécessité de s'abandonner à une inaction capable d'entraîner la perte des malades et dans l'impossibilité de pratiquer des opérations qui, bien que dangereuses, sont quelquefois l'unique chance de salut pour les malades.

RESPONSABLE adj. (rè-spon-sa-ble — du lat. *respondere*, répondre). Qui est astreint à répondre de certains actes et à en subir personnellement les conséquences : *Ministres* RESPONSABLES. *Je ne suis pas* RESPONSABLE *de sa conduite. L'homme est* RESPONSABLE *du mal qu'il a dû et pu empêcher. L'art n'est point* RESPONSABLE *des fautes de l'artisan.* (D'Ablanc.) *La générosité souffre les maux d'autrui comme si elle en était* RESPONSABLE. (Vauven.) *Un corps d'hommes qui n'est* RESPONSABLE *à personne n'a la confiance de personne.* (Payne.) *Tout fonctionnaire doit être* RESPONSABLE. (M^{me} de Staël.) *Personne n'est* RESPONSABLE *de sa famille, mais chacun est* RESPONSABLE *envers sa famille.* (P. Janet.) *La femme est à un certain degré* RESPONSABLE *de la moralité de son époux.* (M^{me} de Gasparin.) *On ne doit rendre la raison* RESPONSABLE *que des opinions réfléchies et raisonnées.* (L. Pinel.) *Toute grande doctrine devient un peu* RESPONSABLE *des faux bruits qu'on répand sur son compte, comme de ses propres conséquences.* (Villem.) *Il n'est pas permis, même avec une bonne intention, de toucher à un dépôt dont on est* RESPONSABLE. (X. Marmier.) *Nous sommes* RESPONSABLES *de nos fautes et de nos négligences, nous avons le mérite de nos succès et de nos sacrifices.* (J. Sim.) *Nous sommes, non pas seulement* RESPONSABLES *de nous-mêmes, mais encore de ces peuples qui marchent après nous et cherchent partout nos traces.* (E. Quinet.) *La théorie du droit divin dit*

expressément que le monarque n'est RESPONSABLE *qu'envers Dieu.* (Proudh.) *Les hommes sont* RESPONSABLES *et, par conséquent, ils ne sauraient être légitimement esclaves.* (P. Leroux.) *On n'est* RESPONSABLE *que de la liberté qu'on a; on n'est pas* RESPONSABLE *de celle qu'on n'a point.* (E. de Gir.) *Un gouvernement est aussi* RESPONSABLE *de ce qu'il permet que de ce qu'il ordonne.* (E. Alletz.)

... Qui donne à sa fille un mari qu'elle hait
Est *responsable* au ciel des fautes qu'elle fait.
MOLIÈRE.

— *Editeur responsable*, Editeur sous la responsabilité duquel paraît une publication périodique. ‖ Fam. Personne qui, ayant mis une chose en circulation, est considérée comme en ayant la responsabilité : *Je ne suis nullement l'*ÉDITEUR RESPONSABLE *de cette nouvelle.*

RESPONSAL s. m. (rè-spon-sal — du lat. *respondere*, répondre). Hist. Officier qui, au nom du pape, donnait les réponses sur les discussions ecclésiastiques provoquées par l'empereur.

RESPONSIF, IVE adj. (rè-spon-siff, i-ve — du lat. *respondere*, répondre). Jurispr. Qui contient une réponse, qui a le caractère d'une réponse : *Mémoire* RESPONSIF.

— Gramm. Ce qui sert de réponse : *Le* RESPONSIF, *dit-on, doit être au même cas que l'interrogatif.* (Dumarsais.)

RESPONSION s. f. (rè-spon-si-on — lat. *responsio*, réponse ; de *respondere*, répondre). Hist. Redevance en espèces que, dans l'ordre de Malte et dans quelques autres, les commandeurs devaient faire parvenir chaque année au trésor de l'ordre, sous peine d'être privés de leur commanderie et même d'être dégradés.

RESSA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Kalouga, au S. de Serpeïsk, coule au N., entre dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans l'Ougra, au-dessus d'Ioukhnov, après un cours de 85 à 90 kilom.

RESSAC s. m. (re-sak — du préf. *re*, et du vieux verbe *saquer*, *sacer*, *sacher*, qui a signifié tirer, mais dont l'origine est inconnue. Chevallet tire ce mot du germanique : ancien haut allemand *zukkan*, *ziachan*, *ziuhan*, tirer, retirer, anglo-saxon *seogan*, bas allemand *sakken*, allemand *zucken*. Scheler préfère le rattacher à l'anglo-saxon *scàcan*, frapper, secouer, anglais *shake*, secouer, d'où la signification de secouer brusquement, détacher, tirer. Une autre conjecture de ce savant rapproche le français *sacher* de l'espagnol *sacar*; ces mots seraient pour *stacher*, *stacar* et reproduiraient l'italien *staccare*, détacher, d'où l'acception de tirer). Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles se sont brisées sur un obstacle quelconque : *Au cap Nord, on observe une sorte de* RESSAC *qui en rend l'abord très-dangereux.* (A. Maury.) *La violence du* RESSAC *empêche ordinairement la mer de Norvége de geler.* (Balz.)

— Pêche. Embarcation qu'on amène à Terre-Neuve pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie directement, avant l'hiver, au port d'où elle était partie.

RES SACRA MISER (*Le malheureux, chose sacrée*), Mots latins qui expriment le respect que l'on doit avoir pour le malheur.

RESSAIGNER v. a. ou tr. (re-sé-gné ; *gn* mll. — du préf. *re*, et de *saigner*). Saigner de nouveau : *Il fallut* RESSAIGNER *le malade une troisième fois.*

— v. n. ou intr. Perdre de nouveau du sang : *La plaie* RESSAIGNE.

RESSAIGUE s. f. V. RESÈGUE.

RESSAISINE s. f. (re-sé-zi-ne — rad. *ressaisir*). Anc. jurispr. Action de saisir de nouveau, de rentrer en possession.

RESSAISIR v. a. ou tr. (re-sè-zir — du préf. *re*, et de *saisir*). Saisir de nouveau : *Lâcher un objet pour mieux le* RESSAISIR.

Tel le tigre en jouant, dans sa barbare joie,
Mord, lâche, *ressaisit* et dévore sa proie.
DELILLE.

— Par ext. Ramener sous son autorité : *Il espérait que sa nouvelle alliance avec le czar le mettrait bientôt à même de* RESSAISIR *toutes ces provinces.* (Volt.) *Si les traités leur arrachèrent leur proie, ce fut sans étouffer peut-être l'ambition de la* RESSAISIR *lorsque l'occasion s'en présenterait.* (Raynal.)

C'est reprendre vos droits et c'est vous *ressaisir*
De l'univers dompté qu'on osait vous ravir.
VOLTAIRE.

— Fig. Reprendre l'exercice de : RESSAISIR *le pouvoir.*

... Les patriciens, mal fléchis par les rois,
Sauront se redresser pour *ressaisir* leurs droits.
PONSARD.

‖ Revenir à : *Si je* RESSAISISSAIS *la vie, elle retournerait bientôt contre moi tous ses poignards.* (Mme de Staël.)

Je voudrais *ressaisir* mon ancienne opulence,
Pour rendre à ces marauds leur ignoble insolence.
PONSARD.

Se ressaisir v. pr. Etre ressaisi.

— Par ext. S'emparer de nouveau : RESSAISISSONS-NOUS, *autant qu'il est possible, d'un droit si important et si dangereux à confier.* (Fonten.)

RESSANGLER v. a. ou tr. (re-san-glé — du préf. *re*, et de *sangler*). Sangler de nouveau.

RESSARCELÉ, ÉE adj. V. RESARCELÉ.

RESSASSÉ, ÉE (re-sa-sé) part. passé du v. Ressasser. Répété : *Tours* RESSASSÉS. *Phrases* RESSASSÉES. ‖ Débattu un grand nombre de fois : *Ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été* RESSASSÉES. (Acad.) ‖ Redit, reproduit à satiété : *Objections* RESSASSÉES *depuis deux mille ou trois mille ans.*

RESSASSER v. a ou tr. (re-sa-sé — du préf. *re*, et de *sasser*). Sasser de nouveau : RESSASSER *de la farine.*

— Par ext. Agiter, secouer, mêler de nouveau : *Lorsque les Arabes ont tué une autruche, la prenant à trois ou quatre, ils la secouent et la* RESSASSENT *comme on* RESSASSERAIT *une outre pour la rincer.* (Buff.)

Un des noms reste encore, et le prélat, par grâce,
Une dernière fois les brouille et les *ressasse.*
BOILEAU.

‖ Manier, retourner à plusieurs reprises :

Allons, poudreux valets d'insolents imprimeurs,
Petits abbés crottés, faméliques auteurs,
Ressassez-moi Pétau, copiez-moi Du Cange.
VOLTAIRE.

J'ai feuilleté tous mes mémoires,
J'ai ressassé tous mes papiers
Et mis dans mes doctes grimoires
Tout le ciel en douze quartiers.
DUCERCEAU.

— Fig. et fam. Examiner, discuter de nouveau : *Vous aurez beau* RESSASSER *ce compte, il ne monte qu'à tant.* (Acad.) *Pendant dix ou douze années de luttes parlementaires, il* A RESSASSÉ *la politique et en est harassé.* (Balz.) ‖ Répéter, reproduire à satiété : *Il ne fait que* RESSASSER *les mêmes histoires. Vous* RESSASSEZ *toujours même assertion et mêmes preuves.* (F. Bastiat.) *Ces hommes, dont l'opinion fait autorité en politique, ne font que* RESSASSER *une vieille complainte.* (Proudh.) *Les économistes, à force de* RESSASSER *leurs vieilles routines, ont fini par perdre jusqu'à l'intelligence des choses de la société.* (Proudh.)

Pour moi, j'ai la tête blessée
Lorsque je le vois tortiller
En cent façons une pensée;
A force de les *ressasser*,
La pointe au bout du temps s'émousse.
DUCERCEAU.

— *Ressasser un ouvrage, un auteur*, L'examiner avec soin, pour en découvrir jusqu'au moindre défaut.

— *Ressasser quelqu'un, Ressasser la conduite de quelqu'un*, Examiner avec soin la conduite de quelqu'un, pour voir si elle n'a rien de blâmable : *On l'*A *bien sassé et* RESSASSÉ. ‖ *Ressasser les gens d'affaires, les traitants*, Se disait autrefois pour Faire des recherches contre eux.

Se ressasser v. pr. Etre ressassé.

RESSASSEUR, EUSE s. (re-sa-seur, eu-ze — rad. *ressasser*). Fam. Celui, celle qui ressasse, qui revient sans cesse sur les mêmes idées.

RESSATA ou **RIESETA**, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement d'Orel, coule au N., entre dans le gouvernement de Kalouga et se jette dans la Jizdra, près de Klinskaïa, après un cours de 90 kilom.

RESSAUT s. m. (re-sô). Archit. Saillie, avance que forme quelque partie, en dehors d'une ligne ou d'une surface : *L'entablement de cet édifice a des* RESSAUTS *au-dessus de chaque colonne. Entablement à* RESSAUTS. *Les pilastres de cette façade forment autant de* RESSAUTS. (Acad.) *Les* RESSAUTS, *dans les entablements, peuvent être admis selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner.* (Quatrem.)

— Par ext. Passage brusque d'un plan horizontal à un autre : *Le mont Ventoux est le dernier* RESSAUT *de la chaîne des Alpes maritimes.* (Martins.) *Nous franchîmes un des* RESSAUTS *de la plaine et, après une heure de marche, nous parvînmes à la première ondulation des montagnes de Judée.* (Chateaub.) *Je m'assis au* RESSAUT *d'un rocher, les pieds pendants sur la vague.* (Chateaub.)

— Fig. Brusquerie ; accès, retour imprévu : *La femme du monde n'est pas méchante, mais elle est la plus curieuse de toutes les créatures de la création; elle a des* RESSAUTS *vifs, précipités, involontaires, continuels.* (Cormenin.) *Son courage est un peu celui des gens nerveux, cette sorte de courage fébrile et à* RESSAUTS *qui finit par des attaques et l'évanouissement.* (Cormenin.)

— Hydraul. Brusque différence de niveau qu'on observe dans les eaux amoncelées en amont d'un barrage.

— Techn. Nom que les couvreurs donnent aux bourrelets ménagés à l'extrémité des nappes de plomb d'un chéneau. ‖ *Escalier qui fait ressaut*, Escalier qui ne se développe pas d'une manière continue, où l'on a pratiqué un ou plusieurs ressauts.

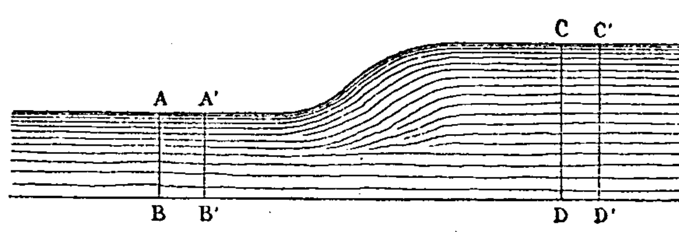

— **Encycl.** Hydraul. Lorsqu'on établit un barrage dans un cours d'eau, le niveau de l'eau s'élève en amont de ce barrage, mais il ne s'établit pas dans un plan horizontal; l'élévation ne se fait sentir à partir du barrage qu'à une distance plus ou moins grande. En général, le raccordement avec l'ancien niveau se fait asymptotiquement; mais il arrive quelquefois que l'exhaussement du niveau n'a lieu qu'à une très-petite distance du barrage et se fait d'une façon tout à fait brusque. On dit alors qu'il y a *ressaut*.

Pour rendre compte de ce phénomène, considérons deux sections transversales AB, CD du cours d'eau, faites, la première en amont du *ressaut*, la seconde en aval, en des points où l'on puisse considérer les différents filets liquides comme se mouvant parallèlement. Soient b la largeur du canal, h et h' les hauteurs AB et CD, v et v' les vitesses du liquide en AB et en CD, π la densité de l'eau; on appliquera le théorème des quantités de mouvement à la masse du liquide compris entre les tranches AB et CD, en prenant pour axe de projection une parallèle au cours d'eau et en considérant un intervalle de temps très-petit θ, la permanence du régime étant d'ailleurs supposée établie. Au bout du temps θ, la tranche AB se sera transportée en A'B' et la tranche CD en C'D'. L'état du liquide compris entre A'B' et CD n'ayant pas changé, l'accroissement de la quantité de mouvement de la masse considérée se réduira à la différence des quantités de mouvement des masses comprises entre CD et C'D' d'une part, AB et A'B' de l'autre. Cette différence est

$$\frac{\pi}{g}b(h'v'^2 - hv^2)\theta,$$

puisque $bhv\theta$ et $b'h'v'\theta$ sont les volumes de ces masses d'eau et $\frac{\pi}{g}$ leur masse spécifique.

La pesanteur ni la pression atmosphérique ne donnent pas de composante sur l'axe de projection choisi. Quant à la résistance du lit, on peut la négliger si la distance des tranches AB et CD est suffisamment petite. Il ne reste donc à considérer que les impulsions des pressions exercées sur les tranches AB et CD par le liquide extérieur. Ces pressions sont

$$\pi b\frac{h^2}{2} \quad \text{et} \quad -\pi b\frac{h'^2}{2},$$

et leurs impulsions

$$\pi b\frac{h^2}{2}\theta \quad \text{et} \quad -\pi b\frac{h'^2}{2}\theta.$$

Le théorème des quantités de mouvement donne donc

$$\frac{\pi}{g}b(h'v'^2 - hv^2) = \pi b\frac{h^2}{2}\theta - \pi b\frac{h'^2}{2}\theta$$

ou

$$2h'v'^2 - 2hv^2 = gh^2 - gh'^2.$$

Mais les quantités de liquide écoulées par les tranches AB et CD, dans le même temps, devant être égales,

$$hv = h'v';$$

l'équation précédente se transforme, en conséquence, en

$$2\left(\frac{h^2}{h'} - h\right)v^2 = g(h^2 - h'^2)$$

ou

$$\frac{2h(h-h')}{h'}v^2 = g(h+h')(h-h');$$

la solution $h = h'$ se rapporterait au cas ordinaire d'un cours d'eau à niveau horizontal. En la supprimant, il reste

$$\frac{2h}{h'}v^2 = g(h+h')$$

ou

$$gh'^2 + ghh' - 2v^2h = 0.$$

Cette équation donne

$$h' = -\frac{h}{2} \pm \sqrt{\frac{h^2}{4} + 2\frac{v^2h}{g}};$$

mais la seconde valeur est négative : il faut donc prendre

$$h' = -\frac{h}{2} + \sqrt{\frac{h^2}{4} + 2\frac{v^2h}{g}}$$

Pour que cette valeur de h' soit plus grande que h, il faut que

$$\sqrt{\frac{h^2}{4} + \frac{2v^2h}{g}} > \frac{3}{2}h,$$

ou

$$\frac{2v^2h}{g} > 2h^2,$$

ou

$$v > \sqrt{gh}.$$

Ainsi, le *ressaut* ne peut avoir lieu que lorsque la vitesse dépasse une certaine limite

$$\sqrt{gh}.$$

On conçoit, en effet, que, lorsque la vitesse est assez grande, le liquide, affluant d'amont vers le barrage, doit continuer son chemin presque en ligne droite, comme s'il pénétrait dans la masse arrêtée, en soulevant cette masse au-dessus de lui.

RESSAUTER v. n. ou intr. (rè-sô-té — du préf. *re*, et de *sauter*). Sauter de nouveau : *Il sautait et* RESSAUTAIT *par-dessus la corde.* (Acad.) *Il se trémousse, il* RESSAUTE, *il écume sur le trépied de la pythonisse.* (Cormenin.) *Je flaire une craque; je saute dans un omnibus et j'arrive à la Cité : pas de* 56. *La craque était patente; alors je* RESSAUTE *dans un omnibus.* (Labiche.)

— Archit. Se dit des parties qui font ressaut, qui ont des ressauts : *Entablement, corniche qui* RESSAUTE.

— v. a. ou tr. Franchir de nouveau par un saut : RESSAUTER *un fossé.*

RESSAYER v. a. ou tr. (ré-sè-ié — du préf. *r*, et de *essayer*). Essayer de nouveau :

Cherche en ton arsenal une armure à ta taille,
Ressaye à soixante ans ton harnois de bataille.
V. HUGO.

RESSÉANT, ANTE adj. (rè-sé-an, an-te — du préf. *re*, et de *séant*). Anc. cout. Domicilié, qui réside.

— Substantiv. Vassal obligé à résidence.

RESSÉCHER v. a. ou tr. V. RESÉCHER.

RESSÉGUIER (Clément-Ignace, chevalier DE), littérateur français, né à Toulouse en 1724, mort à Malte en 1797. Entré de bonne heure dans l'ordre de Malte, il se fit remarquer dans maints combats livrés aux Turcs, devint général des galères de l'ordre et fut investi de la commanderie de Marseille, ce qui lui permit de résider longtemps en France. Rimeur caustique, faiseur d'épigrammes, Rességuier alla si loin dans cette voie, qu'il se fit enfermer plusieurs fois à la Bastille. Voici celle qu'il décocha contre Mme de Pompadour :

Fille d'une sangsue et sangsue elle-même,
Poisson, dans son palais, sans remords, sans effroi,
Etale aux yeux de tous son insolence extrême,
La dépouille du peuple et la honte du roi.

On voit que Rességuier, cœur honnête, ne manquait pas d'audace et n'y allait point de main morte. Mais toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout aux rois. Une lettre de cachet envoya le chevalier au château d'If, et il y aurait pourri, sans l'intercession de son frère, conseiller clerc au parlement de Toulouse, qui obtint de la favorite la grâce du poëte. Pendant la Révolution, Rességuier se retira dans l'île de Malte, où il mourut. On a de lui : *Voyage d'Amathonte*, prose et vers (1750, in-8o) ; *Dissertation sur la trahison imputée à André Damaral, chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1757, in-12) ; des traductions des traités *De l'amitié* (1776) et *De la vieillesse* (1780) de Cicéron.

RESSÉGUIER (Louis-Elisabeth-Emmanuel DE), magistrat français, neveu du précédent, né à Toulouse en 1755, mort à Paris en 1801. Avocat général à vingt-quatre ans, procureur général à trente-trois (1788), il fit, cette même année, partie de l'assemblée des notables. Après la prise de la Bastille, Rességuier opposa la plus grande résistance aux réformes apportées par la Révolution, et, sur sa réquisition, le parlement de Toulouse refusa de transcrire sur ses registres, le 27 septembre 1790, les décrets de l'Assemblée relatifs à l'organisation du nouvel ordre judiciaire. Décrété d'arrestation, Rességuier échappa aux recherches, gagna la frontière espagnole et de là passa en Angleterre. Il rentra en France seulement après le 9 thermidor ; mais, n'ayant pu se faire rayer de la liste des émigrés, il resta caché plusieurs années à Paris, où il mourut au moment où il se disposait à rejoindre sa famille en Languedoc.

RESSÉGUIER (Bernard-Marie-Jules, comte DE), littérateur français, fils du précédent, né à Toulouse en 1789, mort en 1862. Sous l'Empire, il servit dans la cavalerie, devint officier et donna sa démission en 1814. Devenu maître des requêtes au conseil d'Etat sous la Restauration, Rességuier fut attaché, en 1823, à la commission du sceau des titres. Après la révolution de juillet 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et rentra dans la vie privée. Jusqu'à sa mort, il resta fidèle au parti légitimiste, dont il fut longtemps un des membres les plus actifs dans le midi de la France. Rességuier consacra ses loisirs à la poésie et aux lettres et fut mainteneur de l'Académie des jeux Floraux de Toulouse. Outre des articles et des pièces de vers publiés dans la *France littéraire*, la

Muse française, dont il fut un des fondateurs, les *Français peints par eux-mêmes*, les *Femmes de Shakspeare*, le *Livre des cent et un*, la *Galerie d'Orléans*, etc., on lui doit : *Eloge de Poitevin-Peitavi* (1821, in-8o); *Tableaux poétiques* (1828, in-8o); *Almaria* (1835, in-8o), roman; les *Prismes poétiques* (1838, in-8o); *Dernières poésies* (1864, in-8o), recueil posthume; des comptes rendus académiques, etc. — Son frère, le comte Fernand de RESSÉGUIER, s'est également occupé de belles-lettres. Mainteneur et secrétaire des jeux Floraux, il a publié de nombreux rapports sur les concours annuels ouverts par cette Académie et donné, en outre, quelques mémoires.

RESSÉGUIER (Albert, comte DE), homme politique français, fils du comte Jules, né à Toulouse en 1816. Il fit ses études de droit à Paris, puis fit un voyage en Allemagne, dont il visita les principales universités, et, de retour en France, il s'occupa de travaux littéraires. Très-attaché, comme son père, à la légitimité et au catholicisme, il écrivit des articles dans diverses feuilles religieuses, traduisit en français l'*Athanase* de Goerres (1838) et travailla à la *Vie des saints* publiée par Dellaye en 1845. L'opposition qu'il avait constamment faite à la monarchie de Juillet lui valut d'être nommé, le 13 mai 1849, représentant du peuple à la Législative, dans le département des Basses-Pyrénées, par 32,798 voix. M. de Rességuier alla siéger dans le groupe des légitimistes. Il s'associa à la croisade faite par la majorité réactionnaire contre la république, vota l'état de siége, la loi contre les clubs, les autorisations de poursuites, la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, en un mot toutes les mesures compressives proposées par le pouvoir exécutif, et se fit remarquer par quelques propositions. C'est ainsi qu'il demanda la réduction de l'indemnité donnée aux représentants, la liberté d'Abd-el-Kader, des modifications au régime forestier, fit adopter diverses mesures relatives à l'Algérie, etc. En 1851, il se joignit à la partie de la majorité qui cessa d'appuyer la politique présidentielle, vota la proposition des questeurs et, lors du coup d'État du 2 décembre, il se réunit aux représentants qui signèrent à la mairie du Xe arrondissement le décret déclarant Louis Bonaparte déchu de la présidence de la république. Arrêté et conduit au Mont-Valérien, il fut relâché peu après et rentra dans la vie privée. Sous l'Empire, M. de Rességuier devint conseiller général des Basses-Pyrénées et fit une opposition constante au pouvoir. Il fut à cette époque un des membres les plus actifs du parti catholique dit libéral et contribua à la création de divers comités d'organisation ou de propagande religieuse, notamment à celui du denier de saint Pierre. Se trouvant à Paris lors de l'investissement de cette ville par les armées allemandes en septembre 1870, il devint membre de la Société internationale de secours aux blessés. Lorsqu'il quitta Paris, le 9 février 1871, il apprit qu'il avait été nommé, la veille, député à l'Assemblée nationale, dans le département du Gers, par 57,535 voix.

M. de Rességuier se rendit alors à Bordeaux, où il alla grossir le nombre des députés légitimistes. Il y vota les préliminaires de paix et la déchéance de l'Empire, et, dans la mémorable séance du 1er mars, il se livra envers M. Conti, qui se maintenait à la tribune pour y défendre l'Empire, à des interpellations qui furent très-remarquées. Après l'installation de l'Assemblée à Versailles, le député du Gers se fit inscrire à la réunion des Réservoirs et, fidèle à tous ses antécédents, il n'a cessé depuis lors de se prononcer pour toutes les mesures de réaction. Il a voté pour l'abrogation des lois frappant d'exil la famille des Bourbons, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'installation des ministères à Versailles, contre le retour de la Chambre à Paris, contre M. Thiers le 24 mai 1873, etc., et devint alors un des fermes champions de la politique de compression à outrance inaugurée par M. de Broglie. Au commencement de cette même année, il avait été chargé de faire un rapport sur les faits qui s'étaient passés dans la Haute-Garonne sous le gouvernement de la Défense. Lors des menées monarchiques pour la restauration d'un gouvernement de droit divin, il publia une lettre (septembre 1873) dans laquelle il annonça que la réconciliation des petits-fils de Henri IV avait cimenté l'alliance des deux fractions monarchiques, « que rien ne séparait plus désormais, » et que l'Assemblée devait donner au pays, après la reprise de ses travaux, « des institutions conformes au génie national. » Après l'avortement de ses espérances, M. de Rességuier vota la constitution du septennat (19 novembre). Le 6 juin 1874, il devint membre de la commission des Trente et, au mois de septembre suivant, il déclara dans une lettre que, tout en maintenant « les principes dont l'abandon a causé nos malheurs, » il était disposé à voter les lois constitutionnelles, le septennat étant, à ses yeux, « un acheminement vers la monarchie » et « le noviciat de nos institutions définitives. » Mais, lors du vote de ces lois constitutionnelles, qui vinrent porter le dernier coup aux espérances monarchiques en constituant le gouvernement républicain, M. de Rességuier se joignit à la minorité qui essaya vainement de s'opposer à leur adoption (25 février 1875).

RESSEL s. m. (re-sèl — rad. *sel*). Pêche. Se dit, à Bordeaux, du sel qui reste au fond des vaisseaux dans lesquels on a chargé le poisson.

RESSEL (Joseph), ingénieur allemand, né à Chrudim (Bohême) en 1793, mort à Laybach (Carniole) en 1857. En 1820, il entra, à Trieste, dans l'administration de la marine et parvint au poste d'intendant. C'est le premier inventeur, par ordre de date, de l'hélice à vis appliquée à la navigation des bateaux à vapeur (1824 ou 1825), invention pour laquelle il obtint un privilége de la chambre des domaines de Vienne le 11 février 1827. Ne trouvant aucun encouragement de la part du gouvernement autrichien, il vint à Paris en 1829 pour tenter d'appliquer en grand sa découverte. Mais il se laissa arracher son secret sans en toucher la rémunération, rentra dans son pays profondément découragé et mourut dans la misère. Ce remarquable ingénieur avait fait d'autres inventions utiles, qu'il ne put exploiter faute de secours et d'encouragement au moment favorable.

RESSELLEMENT s. m. (re-sè-le-man — rad. *resseller*). Action de resseller une bête de somme; résultat de cette action.

RESSELLER v. a. ou tr. (re-sè-lé — du préf. *re*, et de *seller*). Seller de nouveau une bête de somme : *Il faut que je reparte à l'instant;* RESSELLEZ *mon cheval.*

RESSEMBLANCE s. f. (re-san-blan-se — rad. *ressemblant*). Rapport, conformité physique entre des personnes, entre des choses : *La* RESSEMBLANCE *est parfaite entre eux.* RESSEMBLANCE *frappante. C'est votre fils, je le reconnais à la* RESSEMBLANCE. *Rien n'était si frappant que la* RESSEMBLANCE *trait pour trait du comte de La Marck au cardinal de Furstemberg.* (St-Sim.) *Le monde ne renferme pas deux hommes d'une* RESSEMBLANCE *complète.* (Latena.) *Pour bien juger de la* RESSEMBLANCE *des enfants à leurs parents, il ne faut pas les comparer dans les premières années.* (Buff.) *Antonin fut de tous les empereurs le plus aimé et le plus respecté des peuples voisins de l'empire; grand justicier, il eut avec Numa quelques traits de* RESSEMBLANCE. (Chateaub.) *Charles IX a beaucoup de* RESSEMBLANCE *avec le tigre.* (T. Thoré.) *Cette* RESSEMBLANCE *était une identité qui me donnait le frisson.* (Baudelaire.)

— Fig. Analogie; conformité : *Il n'est point de vice qui n'ait une fausse* RESSEMBLANCE *avec une vertu et qui ne s'en aide.* (La Bruy.) *C'est le jugement qui nous fait apercevoir les* RESSEMBLANCES *et les différences.* (Condill.) *Le Dieu d'Israël offre une foule de traits de* RESSEMBLANCE *avec celui des Aryas.* (A. Maury.) *Le sentiment de l'amitié se fortifie autant par les oppositions que par les ressemblances.* (Chateaub.) *Il y a un plaisir infini à considérer les choses par leurs* RESSEMBLANCES. (V. Cousin.) *Les langues les plus diverses étant le produit de la nature, partout identique, offrent nécessairement des* RESSEMBLANCES. (Renan.) *Plus on remonte dans l'antiquité de la langue égyptienne, plus on y trouve des* RESSEMBLANCES *avec les langues sémitiques.* (Renan.) *Rien ne prépare deux âmes à l'amitié comme la* RESSEMBLANCE *des destinées, surtout quand ces destinées ne sont pas heureuses.* (Chateaub.) *Il l'aimait de préférence, à cause de la* RESSEMBLANCE *de ses opinions avec les siennes.* (Chateaub.) ‖ Apparence : *L'homme de Dieu était à pied, portant, dans la simplicité de son maintien, la* RESSEMBLANCE *d'un prophète.* (Mass.)

— *Se tromper à la ressemblance*, Prendre pour la même chose ou pour la même personne deux choses ou deux personnes qui se ressemblent. ‖ *Ce fils est la vraie ressemblance de son père, c'est toute sa ressemblance*, Il y a beaucoup de ressemblance entre eux.

— B.-arts. Conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité : *Il n'y a guère de* RESSEMBLANCE *de cette copie à son original, entre la copie et l'original. Ce portrait est fort bien peint; mais la* RESSEMBLANCE *n'y est pas. Ce peintre saisit bien la* RESSEMBLANCE. *Ce peintre manque souvent la* RESSEMBLANCE. (Acad.) *Pour représenter la beauté des anges, on les peint à la* RESSEMBLANCE *des femmes.* (Otway.) *La juste mesure et la proportion dans un portrait sont la première loi de la* RESSEMBLANCE. (Ste Beuve.)

> Ce portrait-là n'est pas sans *ressemblance*,
>
> C. DELAVIGNE.

> Deux peintres à la fois arrivèrent en France :
> L'un ne peignait qu'en beau, l'on courut sur ses pas;
> L'autre attrapait la *ressemblance*,
> Il n'étrenna seulement pas.
>
> ***.

‖ *Ressemblance frappante*, Celle qu'on aperçoit à la première vue, sans aucun examen.

— Géom. S'est dit quelquefois de deux triangles dont les angles sont égaux, mais dont les côtés sont inégaux.

— **Syn. Ressemblance, analogie, conformité**, etc. V. ANALOGIE.

RESSEMBLANT, ANTE adj. (re-san-blan, an-te — rad. *ressembler*). Qui ressemble : *Portrait* RESSEMBLANT. *Ce portrait est bien peint, mais il n'est pas* RESSEMBLANT. *Le peintre a bien pris tous vos traits; cependant, il ne vous a pas fait* RESSEMBLANT. *Voilà une faible copie, elle n'est guère* RESSEMBLANTE. (Acad.) *Ces deux derniers animaux, sans être de la même espèce, sont les plus* RESSEMBLANTS *et les plus voisins de tous les animaux des parties méridionales des deux continents.* (Buff.) *Ils se vêtissent de vieux morceaux de drap mal cousus, assez* RESSEMBLANTS *à l'habit d'Arlequin.* (Volt.) *L'écriture est la peinture de la voix; plus elle est* RESSEMBLANTE, *meilleure elle est.* (Volt.) *Une femme qui se fait peindre veut que le peintre soit infidèle et que le portrait soit* RESSEMBLANT. (Desmahis.) *Les couplets en sont nombreux, l'air triste et assez* RESSEMBLANT *aux airs de nos vieilles romances françaises.* (Chateaub.) ‖ Qui se ressemble beaucoup : *Voilà deux hommes bien* RESSEMBLANTS. (Acad.)

> . . . Elle sait, et depuis très-longtemps,
> Que mon frère et que moi nous sommes *ressemblants*.
>
> AL. DUVAL.

— Fig. Analogue : *Un faible despote dépouillé, qui demandait tardivement conseil, n'inspirait qu'une pitié* RESSEMBLANTE *au mépris.* (De Ségur.)

— **Syn. Ressemblant, semblable.** *Ressemblant* se rapporte surtout à l'apparence ou aux traits du visage; *semblable* se rapporte souvent aux qualités de l'esprit ou du cœur, à la nature, à l'essence même des êtres. Un portrait est *ressemblant*, quoiqu'il ne possède aucune des qualités du modèle; un fils est *semblable* à son père, lors même qu'il n'aurait avec lui aucune ressemblance de figure, s'il a les mêmes qualités ou les mêmes défauts. Deux triangles dont les angles sont égaux sont *semblables* parce que non-seulement ils se ressemblent par la forme, mais encore ils ont un grand nombre de propriétés réellement communes.

RESSEMBLER v. n. ou intr. (re-san-blé — du préf. *re*, et de *sembler*). Offrir de la ressemblance avec quelqu'un ou quelque chose : *Ce fils ne* RESSEMBLE *pas à son père. Il lui* RESSEMBLE *en beau, en laid. Le plâtre* RESSEMBLE *dans cet état à la pierre calcaire tendre.* (Buff.) *Pour sa forme et ses dispositions, le daim* RESSEMBLE *au cerf.* (Ardent.)

> ... Mon rêve est d'avoir un fils qui me *ressemble*
> Justement, et de vivre en bons amis ensemble.
> — Vous vous ressembleriez comme deux gouttes [d'eau.
>
> E. AUGIER.

> Un fourbe cependant. . . . . . .
> Et qui lui *ressemblait* de geste et de visage.
>
> BOILEAU.

— Fig. Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un ou quelque chose : *Sous quelques rapports, il* RESSEMBLE *à son père; mais sous d'autres rapports il ne lui* RESSEMBLE *guère.* (Acad.) *Si nous cherchons encore tous les anciens traits de cette âme défigurée par le péché, nous reconnaissons, malgré sa corruption, qu'elle ressemble encore à Dieu, et que c'était pour Dieu qu'elle était faite.* (Boss.) *Un bon cœur croit toujours qu'un autre lui* RESSEMBLE. (La Chaussée.) *Nous* RESSEMBLONS *à ces soldats insensés qui, dans le temps que leurs compagnons tombent de toutes parts à leurs côtés, se chargent avidement de leurs habits.* (Mass.) *La vérité* RESSEMBLE *au ciel, et l'opinion à des nuages.* (J. Joubert.) *La moquerie désintéressée* RESSEMBLE *à l'équité et blesse comme la vérité.* (Custine.) *Ceux qui ne parlent que pour montrer de l'esprit* RESSEMBLENT *à ceux qui ne jouent que pour gagner; la conversation est pour les uns un travail de vanité, comme le jeu est pour les autres un travail d'avarice et d'intérêt.* (Trublet.) *Le véritable art du mensonge est de bien* RESSEMBLER *à la vérité.* (Ste-Beuve.) *La vie* RESSEMBLE *plus souvent à un roman qu'un roman ne* RESSEMBLE *à la vie.* (G. Sand.) *L'Arabe* RESSEMBLE *plus à l'Araméen qu'à l'Hébreu.* (Renan.) *Washington ne* RESSEMBLE *pas à Napoléon; celui-là n'était pas un despote.* (Guizot.)

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il faut lui *ressembler*.
>
> MOLIÈRE.

> Ce chamaillis de cent propos croisés
> *Ressemble* aux vents l'un à l'autre opposés.
>
> VOLTAIRE.

> La langue aux feintes préparée
> *Ressemble* à la flèche acérée.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Etre conforme au caractère, aux opinions, aux habitudes de : *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous* RESSEMBLE *pas.*

— B.-arts. Offrir l'imitation exacte d'un objet : *Ce portrait vous* RESSEMBLE *peu, vous* RESSEMBLE *beaucoup, vous* RESSEMBLE *d'une manière frappante. Ce peintre fait des portraits qui* RESSEMBLENT. *Ce portrait est mal peint, ce buste est mal sculpté, mais il a le mérite de* RESSEMBLER. *Cette copie ne* RESSEMBLE *guère au tableau original, à l'original, à son original.* (Acad.) *Dans la portraiture, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il* RESSEMBLE. (Corneille).

— Fam. *Cela ne ressemble à rien*, Se dit en mauvaise part d'une chose d'un goût bizarre et très-mauvais, et quelquefois, en bonne part, d'une chose d'un goût original et nouveau. ‖ *Cela ressemble à tout*, Se dit d'une chose commune, qui n'a point de caractère propre.

— Prov. *Ressembler à un monsieur de boutique*, Se dit, dans quelques provinces, pour être vêtu d'une manière ridicule. ‖ *Il ressemble à un cogne-fétu*, Il se donne beaucoup de mouvement et ne fait rien. ‖ *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle*, Il s'enfuit quand on l'appelle.

— S'est employé autrefois transitiv. : *J'ai vu, en mon temps, cent artisans, cent laboureurs plus heureux que les recteurs de l'Université, et lesquels j'aimerais mieux* RESSEMBLER. (Montaigne.)

> Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
> Peu s'en fallut que mon feu rallumé
> Ne fît l'amour en mon âme renaître,
> Et que mon cœur, autrefois son captif,
> Ne *ressemblât* l'esclave fugitif
> A qui le sort fait rencontrer son maître.
>
> BERTAUT.

Se ressembler v. pr. Avoir une mutuelle ressemblance : *Les jumeaux d'ordinaire* SE RESSEMBLENT. *Ils* SE RESSEMBLENT *de visage, de caractère, etc. Leurs caractères* SE RESSEMBLENT. (Acad.) *Nous ne sommes dans l'univers que comme une petite famille dont tous les visages* SE RESSEMBLENT. (Fonten.) *La plupart des hommes* SE RESSEMBLENT, *non pas dans ce qu'ils font, mais dans ce qu'ils peuvent faire.* (Mme de Staël.) *La nature a peine à faire deux choses qui* SE RESSEMBLENT. (D'Ablanc.) *On ne voit jamais deux feuilles qui* SE RESSEMBLENT *parfaitement.* (De Ségur.) *Deux femmes qui* SE RESSEMBLENT *mettent toujours entre elles une grande différence.* (Cœuilhé.)

> Nous *nous ressemblions*, mais si parfaitement
> Que les yeux les plus fins s'y trompaient aisément.
>
> REGNARD.

> Mes deux enfants ne *se ressemblent* pas,
> Disait Lisette à Lucas, son compère.
> — Je le crois bien, reprit Lucas,
> Chacun d'eux ressemble à son père.
>
> ***.

— Fig. Offrir mutuellement de l'analogie, en parlant des personnes ou des choses : *L'égoïste et le faux dévot* SE RESSEMBLENT *en ce qu'ils rapportent tout à leur félicité.* (Ch. Nodier.)

— Ressembler à soi-même : *L'homme ne* SE RESSEMBLE *jamais d'un moment à l'autre.* (Mass.)

> Pour bien faire, Néron n'a qu'à *se ressembler*.
>
> RACINE.

— *Cela ne se ressemble pas*, Se dit de deux choses fort différentes.

— *Ce peintre, ce musicien, etc., se ressemble*, Il se copie lui-même et ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

— *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, La vie est mêlée de biens et de maux.

— *On se ressemble de plus loin*, Se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations : *On* SE RESSEMBLE DE PLUS LOIN; *c'est mon fils.* (Scribe.)

— *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau, comme deux gouttes de lait*, Elles se ressemblent parfaitement : *Je* RESSEMBLE COMME DEUX GOUTTES D'EAU *à une femme ensorcelée.* (Mme de La Fayette.) ‖ Dans le même sens : *Lui et moi, nous* NOUS RESSEMBLONS COMME DEUX ŒUFS. (Le Sage.)

— *Qui se ressemble s'assemble*, Les personnes de même caractère, de même goût se recherchent mutuellement. Il se prend le plus souvent en mauvaise part : *L'affection pour les scélérats est sœur de la scélératesse, et le proverbe dit vrai :* QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE. (La Bruy.)

— *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*, Tous les frères n'ont pas les mêmes qualités, le même tempérament.

— **Allus. littér. Quand sur une personne on prétend se régler, C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler**, Vers de Molière. V. RÉGLER.

RESSEMELAGE s. m. (re-se-me-la-je — rad. *ressemeler*). Action de ressemeler; travail fait en ressemelant : *Faire un* RESSEMELAGE. *Un* RESSEMELAGE *solide.*

— Fig. Remise à neuf à l'aide de quelques changements : *Il n'est pas besoin d'avoir fait sa rhétorique et de savoir l'orthographe pour réussir peu ou prou dans ce genre de* RESSEMELAGE *littéraire.* (E. Texier.)

RESSEMELER v. a. ou tr. (re-se-me-lé — du préf. *re*, et de *semelle*. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je ressemelle; tu ressemelleras*). Mettre une nouvelle semelle à, changer la semelle de : RESSEMELER *une paire de bottes.*

— Fig. Remettre à neuf à l'aide de quelques changements : *Il ne suffit pas de* RESSEMELER *une vieille pièce de théâtre pour la rendre supportable.*

RESSEMER v. a. ou tr. (re-se-mé — du préf. *re*, et de *semer*. Se conjugue comme *semer*). Semer de nouveau : *Il faut* RESSEMER *des pois dans ce champ.* (Acad.) *La plupart des oiseaux* RESSÈMENT *le végétal qui les nourrit.* (B. de St-P.) ‖ Ensemencer de nouveau, jeter une nouvelle semence sur : RESSEMER *un champ.*

Se ressemer v. pr. Etre semé de nouveau : *Ces graines se sèment au printemps et* SE RESSÈMENT *en automne.*

RESSENCE s. f. (re-san-ce). Techn. Pâte de savon. ‖ Usine où l'on traite les marcs d'olives, pour en extraire l'huile qu'ils contiennent encore.

RESSENTI, IE (re-san-ti) part. passé du v. Ressentir Dont on a senti, dont on sent l'impression, l'effet : *Douleur* RESSENTIE *dans l'épaule. La cherté persistante des denrées est toujours péniblement* RESSENTIE. (Droz.) *Les aveugles, donnant plus d'attention aux ébranlements* RESSENTIS *par l'ouïe et le toucher, étonnent souvent par la finesse de ces deux organes.* (Richerand.)

— Marqué, accusé, saillant : *Des muscles trop* RESSENTIS. *Un dessin ferme et* RESSENTI. *L'Hercule Farnèse a des formes* RESSENTIES. (Acad.)

RESSENTIMENT s. m. (re-san-ti-man — rad. *ressentir*). Nouveau sentiment, nouvelle sensation, et particulièrement Faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie : *Il n'est pas encore délivré de sa fièvre, il en a quelques* RESSENTIMENTS. *Il vient d'avoir encore un léger* RESSENTIMENT *de sa colique, de sa goutte.* (Acad.)

— Fig. Impression morale que l'on conserve : *Je ne puis vous exprimer, madame, tout le* RESSENTIMENT *que j'ai de vos bontés.* (Le Sage.) *La compassion de la plupart des hommes n'est que dans les sens; ils sont émus par les objets et ne peuvent refuser ce* RESSENTIMENT *à la nature.* (Fléch.) *Le remords est le* RESSENTIMENT *du mal fait à autrui.* (Ch. Nodier.)

Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée
Retentit des bienfaits dont vous m'avez comblée,
Est-il juste, seigneur, que, seule en ce moment,
Je demeure sans voix et sans *ressentiment ?*

RACINE.

‖ Impression de haine que l'on conserve pour une injure qu'on a reçue : *Nourrir son* RESSENTIMENT. *Etouffer son* RESSENTIMENT. *La noblesse romaine, enorgueillie par son autorité, souleva contre elle le* RESSENTIMENT *du peuple et fut contrainte à lui céder une partie de son pouvoir.* (Machiavel.) *Des marques de repentir peuvent désarmer le* RESSENTIMENT *produit par une offense.* (Giraud.)

Tâchons de modérer notre *ressentiment*;
Patience, mon cœur, doucement, doucement.

MOLIÈRE.

— **Syn. Ressentiment, animosité, inimitié**, etc. V. ANIMOSITÉ.

Ressentiment de Teou-Ngo (LE), drame chinois du répertoire des *Youên-jin-pé-tchong*, c'est-à-dire les *Cent pièces composées sous les Youên* ou princes mongols, de 1260 à 1368. Au nombre des devoirs imposés à la femme chinoise figure celui d'honorer son beau-père et sa belle-mère, de les soigner et de ne pas se remarier. L'histoire de Teou-Ngo nous l'enseigne. « Une femme vertueuse ne convole jamais à d'autres noces, dit-elle ; » et c'est parce qu'elle ne veut pas donner un successeur à son premier mari qu'elle éprouve disgrâces sur disgrâces, déboires sur déboires. Elle est accusée d'avoir empoisonné le père de celui qui la veut prendre pour femme. L'accusateur est le fils lui-même, auteur du crime, qui avait destiné le poison à la belle-mère de Teou-Ngo. Elle est condamnée au supplice, et on la voit subir la peine capitale ; mais son ombre vengeresse vient demander à une cour suprême la révision du procès, et il y a une fort belle scène, dont Shakspeare eût certes tiré un merveilleux parti. Le juge écarte à plusieurs reprises la pièce qui concerne Teou-Ngo et la remet sur son dossier ; mais l'ombre renverse chaque fois les papiers et remet la pièce fatale sous les yeux du juge, jusqu'à ce que celui-ci se soit douté d'une apparition surnaturelle. L'ombre obtient enfin justice, et il se trouve que le juge chargé de la révision du procès est le père même de Teou-Ngo. Le *Ressentiment de Teou-Ngo* a été traduit en français par M. Bazin dans son *Théâtre chinois* (Paris, 1838, in-8°).

RESSENTIR v. a. ou tr. (re-san-tir — du préf. *re*, et de *sentir*). Sentir, éprouver : RESSENTIR *un picotement à la gorge.* RESSENTIR *du bien-être, du malaise. Il* RESSENTIRA *les effets de ma colère.* (Acad.) *La souffrance est là où on la* RESSENT. (Ste-Beuve.)

— Etre impressionné, touché, ému par : *Il* A RESSENTI *vivement la perte de son ami. Je* RESSENS *un grand plaisir, une grande joie de votre retour.* (Acad.) *Le plus grand plaisir qu'un honnête homme puisse* RESSENTIR *est celui de faire plaisir à ses amis.* (Volt.) *Le mépris que l'on* RESSENT *pour les hommes n'est-il pas souvent l'effet d'un retour sur soi-même?* (Latena.) *Le signe le plus certain de la vérité est l'amour que nous* RESSENTONS *pour elle.* (E. Alletz.) *La coquetterie est le désir d'inspirer de l'amour sans en* RESSENTIR *soi-même.* (Mme de Bradi.) *Ce n'est pas l'amour qu'on inspire qui satisfait l'âme, c'est celui qu'on* RESSENT. (St-Marc Gir.) *Quel que soit le génie d'un compositeur, il ne peut rendre avec vérité des sentiments qu'il n'*A *pas* RESSENTIS. (Guéroult.) *Ce qu'il y a de précieux en une femme, c'est l'amour qu'elle* RESSENT. (A. Karr.)

Plus l'offenseur m'est cher, plus je *ressens* l'injure.

RACINE.

— Déceler, prouver; être l'expression, l'indice de : *Je vous avoue que j'ai la faiblesse de penser qu'il y a dans cet ouvrage je ne sais quoi qui* RESSENT *l'ancienne Rome.* (Volt.)

Se ressentir v. pr. Etre ressenti, éprouvé : *Le tremblement de terre* S'EST RESSENTI *jusqu'ici.*

— *Se ressentir de*, Sentir quelque reste de : *Il a eu vingt accès de fièvre quarte, il* S'EN RESSENT *encore. Il* SE RESSENT DE *son rhumatisme,* DE *sa goutte.* (Acad.) ‖ Eprouver les suites, les conséquences, l'influence de : *Il* SE RESSENTIRA *longtemps* DES *débauches de sa jeunesse. Ses enfants* SE RESSENTIRONT DE *la banqueroute qu'il a essuyée, des pertes qu'il a faites au jeu. Ce pays a été ruiné par la guerre, il* S'EN RESSENTIRA *longtemps. Son ouvrage* SE RESSENT DE *la précipitation avec laquelle il l'a composé. Sa maison a été brûlée, et les maisons voisines* S'EN SONT RESSENTIES. (Acad.) *L'industrie* SE RESSENTIT *bientôt* DE *la pacification générale.* (Acad.) *Toute révolution* SE RESSENT *inévitablement* DE *son origine.* (Vacherot.)

Qu'on fasse d'un faquin un conseiller du roi,
Il *se ressent* toujours *de* son premier emploi.

BOILEAU.

‖ Eprouver du ressentiment de : *Je n'étais pas incapable de me venger, si l'on m'avait offensé et qu'il y allât de mon honneur à* ME RESSENTIR DE *l'injure qu'on m'avait faite.* (La Rochef.)

— **Syn. Ressentir, sentir.** Le dernier de ces mots, étant simple dans sa forme, exprime le sentiment pur et simple. *Ressentir* veut dire quelquefois *sentir* de nouveau, et plus souvent *sentir* par contre-coup, par ricochet, par l'effet d'une cause étrangère : une âme tendre *sent* le besoin de l'affection, elle *ressent* vivement les effets de la haine.

RESSERRANT, ANTE adj. (re-sè-ran, an-te — rad. *resserrer*). Qui resserre le cœur, qui le gêne, qui l'étreint : *La vue de jeunes et brillants talents qui s'épanouissent lui inspire, non pas de l'envie, mais une tristesse* RESSERRANTE. (Ste-Beuve.)

— Méd. Qui resserre les entrailles : *Remède* RESSERRANT. *Médicaments* RESSERRANTS.

RESSERRE s. f. (re-sè-re — rad. *resserrer*). Endroit où l'on place, où l'on resserre quelque chose : *Sous la maison se trouvent des remises, des écuries, des* RESSERRES, *des cuisines.* (Balz.)

RESSERRÉ, ÉE (re-sè-ré) part. passé du v. Resserrer. Enfermé à l'étroit : *Une ville* RESSERRÉE *entre deux montagnes. Le fleuve,* RESSERRÉ *en cet endroit, les porta avec une rapidité et un bruit horribles.* (Volt.) *Les Gaules tantôt s'étendirent jusqu'au Rhin, tantôt furent* RESSERRÉES. (Volt.) *Les peuples pasteurs ont été forcés, surtout dans les terrains* RESSERRÉS, *comme les îles, de recourir à la culture de la terre.* (Virey.)

— Contraint, mis à l'étroit : *Plus le génie est* RESSERRÉ *par la difficulté de s'exprimer, plus il jaillit en traits sublimes.* (Vico.)

Pourquoi suis-je en un point *resserré* par le temps?

VOLTAIRE.

Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
Trop *resserré* par l'art, sort des règles prescrites
Et de l'art même apprend à franchir leurs limites.

BOILEAU.

— Circonspect : *Je suis fort* RESSERRÉ *avec ceux que je ne connais pas, et je ne suis pas extrêmement ouvert avec la plupart de ceux que je connais.* (La Rochef.) ‖ Sens vieilli.

— Abrégé : *Ce discours a besoin d'être* RESSERRÉ.

— Fam. Constipé.

— Entom. *Nymphe resserrée*, Celle où l'insecte, tout à fait inactif, ne prenant plus de nourriture et fortement raccourci, se trouve recouvert par une pellicule mince.

— Bot. *Gorge resserrée*, Gorge d'une fleur monopétale moins large que le tube. ‖ *Involucre resserré*, Celui qui se rétrécit de plus en plus vers son orifice.

RESSERREMENT s. m. (re-sè-re-man — rad. *resserrer*). Action de resserrer, résultat de cette action : *Le* RESSERREMENT *des pores arrête la transpiration.* Acad.)

— Fig. Contrainte, état qui empêche l'expansion : *Ce dégoût d'esprit est accompagné d'un certain* RESSERREMENT *de cœur.* (Nicole.)

— Etat de gêne qui supprime quelque activité : *Cet édit bursal causa un grand* RESSERREMENT *d'argent.* (Acad.)

— Pathol. Constipation.

RESSERRER v. a. ou tr. (re-sè-ré — du préf. *re*, et de *serrer*). Serrer de nouveau ; serrer davantage : RESSERREZ *ce cordon, cette jarretière, cette ceinture, ce corset.* (Acad.)

— Enfermer plus étroitement : RESSERRER *un prisonnier. Il a pensé se sauver ; c'est pour cela qu'on* LE RESSERRE. (Acad.)

— Enfermer dans des limites étroites : RESSERRER *une ville entre deux voies ferrées. La rivière, d'un côté, et la montagne, de l'autre,* RESSERRENT *cette contrée.*

Mer terrible, en ton lit quelle main te *resserre ?*

RACINE.

— Diminuer l'étendue de, l'action de : RESSERRER *le pouvoir dans ses justes limites. Un homme vraiment heureux ne parle guère et ne rit guère; il* RESSERRE, *pour ainsi dire, le bonheur autour de son cœur.* (J.-J. Rouss.) *Partout on voit la justice chasser le vol devant elle et le* RESSERRER *dans des limites de plus en plus étroites.* (Proudh.)

Etendre son esprit, *resserrer* ses désirs,
C'est là le grand secret ignoré du vulgaire.

LAMARTINE.

— Rendre moins ouvert, rétrécir : *Le froid* RESSERRE *les pores.* (Acad.)

— Comprimer, étreindre : *Je ne sais quoi de silencieux dans la nature et dans les hommes* RESSERRE *d'abord le cœur.* (Boss.) *La défiance m'étourdit, m'appesantit et me* RESSERRE *le cerveau comme le cœur.* (J.-J. Rouss.)

— Abréger, diminuer les développements de : *Il faut* RESSERRER *cet ouvrage, ce discours. Cet auteur n'*A *pas assez* RESSERRÉ *son sujet, sa matière. Un écrivain d'un grand talent* A RESSERRÉ *la trilogie de Schiller en une tragédie selon la forme et la régularité française.* (Mme de Staël.)

— Rendre plus étroit, plus intime : *Cet événement n'a servi qu'à* RESSERRER *les nœuds, les liens de leur amitié.* (Acad.) *La modestie* RESSERRE *et fortifie toutes les inclinations.* (Alibert.) *Le patriotisme* RESSERRE *les liens de la société; l'esprit de parti, toujours égoïste, les relâche.* (Ch. Nod.) *La révolution, qui désarme les rois,* RESSERRE *la solidarité des peuples.* (E. de Gir.) *Le seul bienfait de la domination étrangère est de* RESSERRER *entre les vaincus les liens du patriotisme, de la vraie fraternité.* (L. Enault.)

— Enfermer, remettre dans un lieu fermé : RESSERREZ *ce papier dans votre bureau.* RESSERREZ *cette vaisselle dans l'armoire. Ces marchands* ONT RESSERRÉ *toutes les marchandises qu'ils avaient étalées.* (Acad.)

— Mus. *Resserrer l'harmonie*, En rapprocher les parties les unes des autres, dans les moindres intervalles possibles.

— Méd. Rendre le ventre moins libre, moins lâche : *Les cormes, les nèfles, les coings* RESSERRENT. ‖ On dit aussi RESSERRER LE VENTRE.

Se resserrer v. pr. Etre resserré, devenir moins étendu, se rétrécir : *L'œil a sa pupille qui se dilate et* SE RESSERRE. (Boss.) *Dans la vieillesse, le calibre des vaisseaux* SE RESSERRE. (Buff.) *Tous les corps* SE RESSERRENT *au froid et se dilatent à la chaleur; cet effet est plus mesurable dans les liqueurs.* (J.-J. Rouss.) *Les rivières* SE RESSERRENT *en canaux pour porter les marchandises.* (Mme de Staël.)

— Perdre de son expansion : *La véritable vertu s'étend et* SE RESSERRE *quand il le faut.* (Fléch.) *Les principes sont indépendants de la force ou de la faiblesse des Etats; ils ne s'étendent ou ne* SE RESSERRENT *point en raison du territoire.* (Bignon.) *L'homme* SE RESSERRE *en sentiments à mesure qu'il s'étend en idées.* (Chateaub.) *Le champ de l'initiative individuelle* SE RESSERRE *chaque jour devant les envahissements de l'association.* (Proudh.)

— Se comprimer, subir une étreinte : *Mon cœur* SE RESSERRA *et s'entoura de méfiance.* (G. Sand.)

Mon cœur de crainte et d'horreur *se resserre.*

RACINE.

— Limiter son action, ses discours : RESSERRONS-NOUS *dans des limites plus étroites.*

— Retrancher de sa dépense : *Dans un temps de disette chacun* SE RESSERRE.

— Disparaître de la circulation : *Dans un temps de discrédit, l'argent* SE RESSERRE, *les bourses* SE RESSERRENT.

— Devenir plus froid, en parlant du temps : *Le temps* SE RESSERRE.

— Méd. Devenir moins libre, se constiper : *Le ventre* SE RESSERRE.

RESSERVIR v. n. ou intr. (re-sèr-vir — du préf. *res*, et de *servir*). Servir de nouveau : *Les timbres oblitérés ne peuvent pas* RESSERVIR.

RESSIF s. m. Autre orthographe du mot RÉCIF.

RESSONDER v. a. ou tr. (re-son-dé — du préf. *re*, et de *sonder*). Sonder de nouveau.

— Fig. Chercher de nouveau à pénétrer les intentions de : *Il m'*A *sondé et* RESSONDÉ *pour savoir ce qu'il en était.*

RESSONS-SUR-MATZ, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Compiègne, à 70 kilom. de Beauvais ; pop. aggl., 756 hab. — pop. tot., 950 hab. L'église, en grande partie du XIIe siècle, a conservé des restes de vitraux du XVIe. Le tertre du donjon de l'ancien château fort de Ressons a 10 mètres de diamètre. Aux environs s'ouvrent de vastes souterrains.

RESSORT s. m. (re-sor — de *ressortir*, sortir de nouveau). Elasticité; force par laquelle un corps déformé ou comprimé par un agent extérieur tend à reprendre son volume ou sa forme : *La vapeur d'eau comprimée a assez de* RESSORT *pour mouvoir nos plus puissantes machines. Dans la vieillesse, le* RESSORT *des muscles s'affaiblit, les filtres sécrétoires s'obstruent.* (Buffon.)

— Organe élastique disposé de façon à réagir après avoir été plié ou comprimé : RESSORT *d'acier, de cuivre. Le* RESSORT *d'une montre, d'une pendule. Les* RESSORTS *d'une voiture. Calèche à huit* RESSORTS.

J'aurais un bon carrosse à *ressorts* bien liants.

REGNARD.

Ils sortent à l'instant et, par d'heureux efforts,
Du lugubre instrument font crier les *ressorts.*

BOILEAU.

. . . . Quelle main quand il s'agit de prendre !
On dirait d'un *ressort* qui vient à se détendre.

MOLIÈRE.

— Par ext. Moteur quelconque : *Les* RESSORTS *de la machine humaine. La bête est une pure machine qui fait tout sans choix et par* RESSORTS. (Malebr.)

Dieu règle les *ressorts* de la machine ronde.

BOILEAU.

— Fig. Force, énergie; cause d'activité, de puissance, de moyen, d'action : *Donner du* RESSORT *à l'esprit, à l'âme. Il y a du* RESSORT *dans ce caractère. Cet homme n'a point de* RESSORT, *manque de* RESSORT. *Son âme a perdu tout* RESSORT. *Qui connaît tous les* RESSORTS *de la volonté humaine? Les grandes passions usent les* RESSORTS *de l'âme.* (Montaigne.) *L'homme d'esprit voit distinctement la superficie des choses, l'homme de génie en pénètre le fond, en développe la nature et les* RESSORTS. (Chamfort.) *La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands* RESSORTS *ne peuvent opérer dans un autre.* (Volt.) *Le plus bel effet de l'art n'est pas de compliquer les* RESSORTS, *d'accumuler les incidents, de multiplier les surprises.* (Laharpe.) *Mes amis, cachez-moi votre douleur, ne détendez pas mon âme, dont l'indignation soutient encore le* RESSORT. (Beaumarch.) *L'espérance met en jeu tous les* RESSORTS *du système sensible.* (Alibert.) *Tout gouvernement qui force les* RESSORTS *de la constitution les brise.* (Lamart.) *Les trop grands tourments brisent les* RESSORTS *du sentiment.* (Ch. Nod.) *La mollesse de la vie ôte aux sentiments la force et le* RESSORT. (St-Marc Gir.) *La paresse finit par rouiller les* RESSORTS *de l'esprit, et par lui donner l'immobilité de la bêtise.* (Latena.) *Le chagrin est la douleur morale à l'état aigu, la tristesse est un chagrin chronique; l'un brise les* RESSORTS *de l'âme, l'autre les use.* (Descuret.) *L'intérêt personnel est un* RESSORT *qui pousse vivement les choses.* (Ed. About.) *La gaieté est comme un* RESSORT *qui rend l'âme élastique.* (H. Taine.) *Tous les progrès procèdent du* RESSORT *de la pensée humaine.* (Mich. Chev.) *Le* RESSORT *de la république, c'est la vertu.* (L. Veuillot.) *Ce n'est qu'en constituant un pouvoir dont les* RESSORTS *soient simples que l'on constituera un pouvoir dont l'action soit forte.* (E. de Gir.)

Pour vous perdre il n'est point de *ressorts* qu'il n'invente.

RACINE.

Inventez des *ressorts* qui puissent m'attacher.

BOILEAU.

Que de faibles *ressorts* font d'illustres desseins!

VOLTAIRE.

Eh ! qui mieux des Etats démêle les *ressorts ?*
Qui d'un œil plus perçant a sondé ces grands corps ?

CORNEILLE.

Du globe où nous vivons despote universel,
Il n'est qu'un seul *ressort*, l'intérêt personnel.

PALISSOT.

L'art de dissimuler est le *ressort* du monde
Et l'équivalent des vertus.

DESMAHIS.

Le roi, vous le savez, flotte encore interdit;
Je sais par quels *ressorts* on le pousse, on l'arrête,
Et fais, comme il me plaît, le calme ou la tempête.

RACINE.

— *Faire ressort*, Agir comme un ressort; tendre à reprendre sa forme qu'un effort extérieur a modifiée : *L'air* FAIT RESSORT. *Une branche pliée* FAIT RESSORT. *La plupart des corps* FONT RESSORT. (Acad.)

— *Ne se remuer que par ressort*, Avoir des mouvements roides et brusques. ‖ *N'agir que par ressort*, N'agir que par des influences, des impulsions extérieures, manquer d'initiative.

— Anc. jurispr. Dédit; ce que doit payer un contractant qui veut rompre son engagement.

— Techn. *Ressort à chien*, Lame élastique pliée en forme de V, et fixée à la réunion des deux branches d'un instrument que le ressort tend à écarter. ‖ *Ressort à boudin*, Ressort formé d'une lame ou d'un fil métallique roulé en spirale. ‖ *Ressort à foliot*, Petit ressort qui sert à transmettre l'effet d'un plus grand. ‖ *Ressort-timbre*, Ressort sur lequel frappe le marteau des montres à répétition, et qui résonne comme un timbre. ‖ *Ressort spiral*, Ressort contourné en spirale, qui règle l'échappement d'une montre. ‖ *Ressort de batterie*, Ressort qui presse sur le pied de batterie, dans la platine à pierre d'une arme à feu. ‖ *Ressort de gâchette*, Ressort qui presse sur la gâchette pour en faire engrener le bec avec les crans de la noix, dans une arme à feu. ‖ *Grand ressort*, Ressort d'acier très-solide qui sert de moteur au chien par l'intermédiaire de la noix. ‖ *Ressort de baguette*, Ressort plat à feuille de sauge, qui presse sur la baguette d'un fusil, pour l'empêcher de sortir de son canal. ‖ *Ressorts de garniture*, Petits ressorts noyés dans le bois d'un fusil, et qui servent à retenir les garnitures, c'est-à-dire l'embouchoir, la grenadière et la capucine. ‖ *Ressort de marteau*, Pièce de bois ou de métal fixée par un bout et servant, comme un ressort, à relever le manche d'un gros marteau de forge.

— Chem. de fer. *Ressorts de choc et de traction*, Ressorts en lames d'acier que l'on place sous les véhicules, et sur lesquels on fait appuyer les tiges des tampons, afin d'amortir le choc des voitures les unes contre les autres au moment d'un brusque arrêt ou du départ. ‖ *Ressorts de segments de pistons*, Petits ressorts qui pressent les segments des pistons contre le cylindre, dans les locomotives.

— **Encycl. Techn.** Tous les corps changent

de forme par l'action d'une force qui les comprime ou les étire, et ils sont plus ou moins susceptibles de reprendre leur forme primitive quand la force cesse son action. Cette faculté, appelée élasticité, est souvent employée en mécanique, surtout lorsque les corps sont doués d'une élasticité parfaite, c'est-à-dire lorsque la force, par ses actions réitérées, les étend ou les comprime toujours de quantités égales, et qu'ils reviennent à leur premier état dès qu'on les abandonne à eux-mêmes.

Les métaux, les cordes et diverses autres substances sont dans ce cas. L'acier trempé jouit surtout de cette propriété à un degré marqué et est le métal le plus ordinairement employé à cet effet. Le laiton, le cuivre rouge le sont aussi dans beaucoup de cas.

On donne le nom de *ressorts* aux lames ou aux fils d'acier, de cuivre, de laiton, etc., quelle qu'en soit la forme, qu'on destine à reprendre, par élasticité, la figure qu'ils avaient avant qu'on les eût déformés.

Comme la propriété élastique n'existe que dans certaines limites, il faut, avant d'employer un *ressort*, le soumettre à des essais propres à déterminer ces limites, afin de ne pas les dépasser; car alors le *ressort* resterait sans effet. Du moment que cette limite n'est pas dépassée, la force de réaction du *ressort* dépend de celle qui a agi tout d'abord pour le déformer. Un *ressort* ne doit pas être assimilé à une force motrice; il n'agit que pour restituer la force qui lui a été confiée, qu'il a emmagasinée. Il est donc en cela dans le même cas que tous les organes mécaniques, qui ne font que transmettre l'action qu'ils reproduiraient exactement si les résistances mises en jeu n'en altéraient plus ou moins la valeur. Comme ces organes, les *ressorts* absorbent toujours une certaine quantité de la force qu'on leur a confiée; ils sont d'autant plus parfaits que cette quantité est plus minime; les gaz et les vapeurs sont dans cette condition tant qu'on ne dépasse pas une limite de pression qui pourrait amener leur liquéfaction.

— *Ressort en corde.* Une corde sans fin, arrêtée et tendue entre deux points fixes, forme le plus simple des *ressorts* lorsqu'on la tord en passant un morceau de bois entre les deux brins. L'effort que fait la corde pour se détendre se transmet au bâton pour le faire tourner. C'est un *ressort* de cette nature qui constituait l'échappement des vieilles horloges à roue de rencontre avant la découverte des propriétés du pendule et son application aux horloges.

— *Ressort à boudin.* Pour former un *ressort* à boudin, on enroule le fil d'acier ou de laiton sur un cylindre et on lui fait faire une suite de circonvolutions. Le fil forme alors une hélice cylindrique qui, lorsqu'on pousse ou tire l'extrémité de manière à rapprocher ou écarter l'un des bouts de l'autre, développe en vertu de l'élasticité une force qui tend à replacer les tours de spire à leur distance primitive. Ce genre de *ressort* est employé en mécanique dans un grand nombre de cas.

— *Ressort-timbre.* Dans les premières montres à répétition que l'on construisit, on faisait résonner les heures sur un timbre ordinaire; mais ce timbre exigeait beaucoup de place et rendait les montres volumineuses et incommodes. On remplaça cet appareil par une lame de *ressort* en acier courbée en cercle suivant le contenu de la boîte; un bout de ce *ressort* est attaché à la pièce et c'est vers ce bout que frappe le marteau. Sa lame, qui est libre dans le reste de son étendue, vibre et résonne comme le ferait un timbre. Ces *ressorts*-timbres sont employés dans l'horlogerie à bon marché, par exemple dans les coucous en bois. On leur donne alors plus d'étendue et on les roule en spirale. Ils rendent ainsi un son assez fort, mais un peu sourd, comme celui d'une cloche lointaine.

— *Ressort d'horlogerie.* Une longue lame d'acier flexible est roulée en spirale et renfermée dans un barillet. Cette lame porte à chacune de ses extrémités un trou ou œil, dont l'un est fixé au contour extérieur du tambour et l'autre à un axe central appelé arbre. L'arbre et le tambour sont indépendants. Si alors on fixe le tambour et qu'on tourne l'arbre, le ressort se déplace et passe de la circonférence au centre en se serrant sur l'arbre; en laissant le tout aller en liberté, le *ressort* s'étendra et la partie mobile, soit l'arbre, soit le tambour, sera animée d'un mouvement de rotation.

La fabrication de ces *ressorts*, employés comme force motrice dans les montres, les pendules, les télégraphes électriques et, en général, dans tous les appareils dits à mouvement d'horlogerie, est une opération importante.

On prend des barreaux d'acier que l'on rend, par des martelages et des laminages successifs, excessivement minces et qui passent à l'état de lames flexibles. On les courbe pour juger s'ils ont partout la même épaisseur, d'après la forme de la courbure; on les martelle, on les lime et on s'assure par un calibre de leur épaisseur et de leur largeur, qui toutes deux doivent être parfaitement égales tout le long de la lame.

L'opération la plus importante est la trempe du *ressort*. Chacune des lames est entourée à grand pas et sur toute sa longueur d'un fil de fer recuit, puis roulée sur elle-même. Le fil de fer empêche les tours circulaires de se toucher. On maintient le tout par un autre fil plus gros. L'ouvrier fait un paquet de plusieurs *ressorts* qu'il trempe à la fois. Il a un outil en fer formé de branches divergentes en étoile, qui portent perpendiculairement à leur plan une tige centrale. C'est sur cet outil qu'il dispose les *ressorts*. Il expose le tout au feu d'un moufle, en ayant soin de tourner l'outil pour que tous les *ressorts* s'échauffent également. Lorsqu'ils sont au rouge cerise, il les plonge dans un bain d'huile; puis il enlève les fils de fer, polit légèrement les *ressorts*, les fait revenir au bleu gris et les plane avec le marteau. Les bords sont limés et arrondis de façon à donner au *ressort* une largeur bien égale, un peu inférieure à la hauteur du barillet. On détrempe les bouts pour faire les yeux, on les retrempe, puis on polit avec de l'huile, de l'émeri, etc. On enroule la lame un peu plus serrée que le diamètre du barillet, on l'introduit dans celui-ci et on accroche les deux extrémités. On vérifie si la force du *ressort* est bien égale dans toute sa longueur et on le travaille à la lime jusqu'à ce qu'il en soit ainsi.

Les dimensions des *ressorts* sont naturellement différentes suivant les appareils qu'ils doivent actionner, mais leur fabrication est à peu près la même. Ceux que l'on place dans les barillets de sonnerie exigent moins de soins, parce que la régularité parfaite de leur action n'est pas ici nécessaire. Les *ressorts* de montre sont faits avec des fils d'acier passés à la filière et laminés; la délicatesse de la lame en rend le travail difficile.

Lorsqu'on ne considère qu'une petite portion du développement d'un *ressort*, il est rare qu'il ne soit pas de force régulière et graduée; mais il y a d'assez notables différences de force à ses extrémités. C'est pourquoi l'on n'emploie jamais qu'une partie de la longueur des *ressorts* de montre et de pendule, afin de ne pas se servir des tours extrêmes dont les uns correspondent à une puissance trop forte et les autres à une trop faible. Du reste, en laissant aller le *ressort* à l'extrémité ou en le montant trop loin, on risque de le briser ou de le décrocher. En général, les barillets dont le *ressort* a un grand nombre de tours (dont on n'emploie que quelques-uns) sont préférés. Les *ressorts spiraux*, qui servent à régler les balanciers de montre, sont des lames très-fines d'acier trempé, recuit, bleui, etc., par les mêmes procédés que les *ressorts* moteurs. On les fait avec des fils d'acier capillaires. Leur forme dépend de celle de l'instrument dans lequel on doit les placer.

— *Ressorts à lames plates.* Les *ressorts* à lames plates sont ceux que l'on emploie dans la suspension des cabriolets, carrosses, diligences, wagons de chemin de fer et, en général, de tous les véhicules destinés à porter des personnes ou des marchandises fragiles. Ils sont formés de lames minces superposées. L'épaisseur de ces lames, leur longueur, leur nombre, la distance qui sépare leurs extrémités, la forme de la courbure extérieure, sont autant de conditions que l'on détermine par le calcul suivant les cas et pour que le *ressort* soit le mieux approprié au but qu'on se propose. Les deux extrémités de l'appareil sont contournées de façon à permettre l'accrochage et le fixage du *ressort*. Les lames sont rivées par leurs extrémités et retenues au milieu par deux frettes.

Ces *ressorts* sont d'un emploi très-répandu. On s'en sert encore comme *ressorts* de choc dans les chemins de fer et aussi pour boucler certains appareils, par exemple les parachutes des mines; pour construire les dynamomètres, etc.

— *Ressorts d'armes.* Les *ressorts* de fusil sont en acier. Ils consistent soit en *ressorts* de baguette, de capucine ou de grenadières, soit en *ressorts* de platine; ces derniers sont formés de bandes d'acier coudées que le jeu de la détente met en action. Deux de ces *ressorts* sont intérieurs. L'un s'appelle le grand *ressort*, à cause de la longueur de ses branches; l'autre est extérieur; leurs branches sont percées d'un œil pour le passage d'une vis. Ils ont un pied ou un point d'appui nommé pivot, qui passe au travers du corps de la platine et y accomplit un mouvement de rotation. Le monte-*ressort* sert, par l'application de sa branche, à les placer et à les déplacer en en pliant le coude. La puissance d'action des *ressorts* et le degré de la chasse qu'ils opèrent se mesurent au moyen du blémomètre. Le défaut d'harmonie et d'à-propos des *ressorts* occasionne en partie les ratés du chien. Le *ressort* de batterie, ainsi nommé par opposition au grand *ressort*, est arrêté au moyen d'un pivot; il est percé d'un œil qui reçoit sa vis. Le pied ou talon de la batterie roule sur la branche la plus longue du *ressort* ou branche mobile. L'autre branche se termine en une patte en goutte de suif dont la position est à la hauteur de l'extrémité de la branche du pontet.

Le *ressort* de gâchette ou petit *ressort* est situé à l'opposite du grand *ressort*. Son effet est de faire appuyer la gâchette contre la noix. Sa grande branche est percée de l'œil qui en reçoit la vis. Il porte un tenon.

RESSORT s. m. (re-sor — de *ressortir*, être du ressort). Étendue de juridiction : *Le* RESSORT *d'un bailliage, d'un présidial, d'un parlement. Ce tribunal de première instance est dans le* RESSORT *de telle cour.* (Acad.)

— Par ext. Limites d'une action, d'un pouvoir, d'une autorité, d'une capacité : *Cela n'est pas de mon* RESSORT. *C'est aux femmes à décider des modes, à discerner le bon air et les belles manières; tout ce qui dépend du goût est de leur* RESSORT. (Malebr.) *L'absolu, s'il existe, n'est pas du* RESSORT *de nos connaissances.* (Buff.) *Tout ce qui est du* RESSORT *du sentiment n'est pas fait pour être longtemps cherché.* (D'Alemb.) *Les lettres sont du* RESSORT *de tout ce qui pense.* (Chateaub.) *Tout ce qui tient à la délicatesse de pensée, à la vérité de sentiment et à la finesse d'observation est du* RESSORT *des femmes.* (Mme de Bawr.) *La société ne condamne que les actes qui lui sont nuisibles; la vie privée n'est pas de son* RESSORT. (G. Sand.)

— Jurispr. *En dernier ressort*, Souverainement et sans appel : *Juger* EN DERNIER RESSORT. ‖ Dans le langage ordinaire, D'une manière définitive : *Le public qui paye est juge* EN DERNIER RESSORT. (Boiste.) ‖ *Juger en premier ressort*, Juger une cause susceptible d'appel. Peu usité. ‖ *Justice de ressort*, Tribunal auquel on peut appeler.

— **Encycl.** Jurispr. La juridiction de toute autorité judiciaire est soumise à trois espèces de limitations et le mot *ressort* prend, en conséquence, trois significations différentes. Il exprime d'abord la circonscription territoriale dans laquelle est renfermé le fonctionnement de chaque cour et de chaque tribunal. Il désigne, en second lieu, la limite de la compétence de chaque corps judiciaire en ce qui concerne la nature ou la qualité des contestations dont la connaissance lui est dévolue. C'est ainsi que l'on dit que les actions concernant les lettres de change ou les faillites sont du *ressort* des tribunaux de commerce; que les actions possessoires sont du *ressort* des tribunaux de paix; que les affaires ordinaires dont la connaissance n'a été attribuée à aucune juridiction d'exception sont du *ressort* des tribunaux civils. Enfin, le mot *ressort* a une troisième et plus importante acception, et c'est à ce dernier point de vue uniquement qu'il en sera question dans cet article. Il exprime le pouvoir, pour chaque corps judiciaire, de statuer sur les contestations qui lui sont soumises, soit irrévocablement et sans appel, soit sauf appel devant une juridiction supérieure ayant le droit de réformer la décision des juges du premier degré. Le principe des deux degrés de juridiction est considéré comme d'ordre public, et, dans toutes les législations, on a reconnu la nécessité d'une autorité supérieure, ayant pour mission de réparer les erreurs qui auraient pu être commises par un premier juge. A toutes les époques, et bien que le principe restât le même, les limites du dernier *ressort* se sont modifiées.

Néanmoins, bien que l'appel soit de droit commun et que cette voie de recours soit généralement ouverte aux parties contre les décisions des autorités inférieures, il est des affaires d'une si minime importance que l'objet du litige ne supporterait pas, sans être complétement annihilé, le déchet inévitable des frais d'une seconde instruction et d'un nouveau jugement. Dans la séance du 24 mars 1790, Thouret, député, avait prononcé à ce sujet des paroles très-justes : « La compétence en premier et en dernier *ressort*, disait-il, est fondée sur l'intérêt du plaideur, qui n'a rien gagné réellement, même en gagnant sa cause, lorsqu'il a plaidé par appel pour un petit intérêt, s'il calcule ce que lui a coûté cet appel en perte de temps, en dépenses de déplacement et en frais de procédure. C'est protéger l'intérêt particulier que de refuser l'appel dans tous cas où, par la modicité de l'objet en litige, son avantage n'est qu'illusoire quand il n'est pas ruineux; et plus on donne de latitude à cette base de l'organisation judiciaire, plus il devient facile d'en simplifier le système général. » C'est pour ce motif que la loi a indiqué les cas dans lesquels un procès ne serait pas susceptible de la voie de l'appel, à raison de la cause ou de la valeur de l'objet en litige. D'autre part, certaines contestations peuvent être portées *de plano*, c'est-à-dire sans avoir été portées devant le premier degré de juridiction, devant les cours d'appel, qui statuent alors en premier et en dernier *ressort*. Parmi les contestations de cette nature, nous citerons : 1° les demandes nouvelles formées par le défendeur et qui ne sont qu'une défense à l'action principale; 2° les tierces oppositions qui sont formées devant un tribunal d'appel, par exemple lorsqu'un tiers se trouve lésé dans une sentence lors de laquelle ni lui ni ses représentants n'ont été appelés; 3° les interventions de la part de personnes qui auraient droit de former tierce opposition à la décision à intervenir; 4° les demandes intentées par des officiers ministériels pour le payement des frais par eux faits devant une cour d'appel.

Il n'existe aujourd'hui que deux degrés de juridiction, car, à proprement parler, la cour de cassation n'en constitue point un troisième. Ainsi, sont du premier *ressort* : les tribunaux de paix, ceux de première instance et de commerce, et les conseils de prud'hommes. Les cours d'appel forment le second degré de juridiction ou dernier *ressort*; néanmoins, les tribunaux de première instance sont en dernier *ressort* pour connaître des appels des justices de paix, et les tribunaux de commerce statuent également en dernier *ressort* sur les décisions des conseils de prud'hommes.

Le tribunal d'appel compétent est celui dans le *ressort* duquel est situé le tribunal qui a rendu le jugement qu'on attaque. Cependant, si la sentence rendue par le tribunal compétent est cassée, on renvoie l'affaire devant un autre tribunal d'appel.

Il faut, en général, c'est-à-dire sauf des exceptions que nous avons mentionnées plus haut, que le premier degré de juridiction ait été rempli pour pouvoir aborder le second. Le premier degré se trouve rempli quand le jugement est rendu par un tribunal incompétent ou bien lorsque le jugement est nul; mais il n'en est point ainsi d'un jugement par défaut, susceptible d'être attaqué par la voie de l'opposition. Toutefois, la partie qui a interjeté appel d'un jugement rendu par défaut, susceptible d'opposition ou sur l'opposition duquel il n'a pas été statué, n'est pas recevable à invoquer l'incompétence du tribunal saisi de l'affaire.

Déterminons d'abord quelles sont les causes sur lesquelles les tribunaux civils de première instance statuent en premier et dernier *ressort*, c'est-à-dire sans appel. D'après la loi du 24 août 1790, ces tribunaux jugeaient sans appel les actions personnelles et mobilières dont l'objet n'excédait pas une somme ou valeur déterminée de 1,000 francs en principal. Quant aux actions immobilières, ils statuaient également en premier et en dernier *ressort* lorsque l'immeuble litigieux ne donnait qu'un revenu ne dépassant pas 50 francs, lequel revenu ne pouvait être justifié que par des baux à ferme ou des baux à rente.

La loi du 11 avril 1838 a étendu la juridiction en dernier *ressort* des tribunaux civils jusqu'au chiffre de 1,500 francs en matière d'actions personnelles et mobilières, et, en matières immobilières, jusqu'à concurrence d'une valeur déterminée par un revenu n'excédant pas 60 francs. Au delà de ces sommes ou valeurs, les tribunaux civils ne jugent qu'en premier *ressort*, c'est-à-dire sauf appel porté à la cour d'appel. Ajoutons que la règle qui vient d'être exprimée suppose la détermination de la valeur de l'objet en litige. Quand cette valeur est indéterminée, les tribunaux civils ne connaissent du débat qu'en premier *ressort* et sauf appel, et cela quelque minime que soit en réalité l'intérêt appréciable du procès.

Lorsqu'il s'agit de causes dans lesquelles la valeur de l'objet en litige est déterminée, le *ressort* se trouve fixé par le chiffre même des conclusions du demandeur, et nullement par le montant des condamnations prononcées par le jugement qui intervient. Ainsi, supposons que le demandeur réclame, par son exploit d'ajournement et par ses conclusions à l'audience, une somme de 3,000 francs, qu'il prétend lui être due par le défendeur. Le tribunal, après le débat, juge que la somme réellement due n'excède pas 1,000 francs et borne à cette somme la condamnation qu'il prononce contre le défendeur. Ce jugement n'est rendu qu'en premier *ressort* et il est sujet à appel. C'est le chiffre de la demande, ce n'est pas celui de la condamnation, qui fixe le *ressort*.

Cette règle est invariable : si la demande déterminée n'excède pas 1,500 francs, le jugement est toujours en dernier *ressort*, quand bien même la somme réclamée serait le résidu d'une créance plus considérable. L'intérêt du litige, en effet, se renferme dans la somme ou valeur qui fait seule l'objet de l'instance. Il en serait encore de même si, le chiffre de la demande excédant 1,500 francs, la justice de cette réclamation était reconnue en partie par le défendeur et que les parties ne fussent en désaccord que sur un chiffre ne dépassant pas 1,500 francs. Le litige rentrerait alors dans la limite du dernier *ressort* du tribunal civil. La règle est encore applicable dans le cas d'une action judiciaire formée contre plusieurs défendeurs, contre plusieurs cohéritiers, par exemple, et tendant à faire condamner chacun d'eux à une somme n'excédant pas 1,500 francs, bien que ces condamnations individuelles réunies dépassent cette somme. En effet, selon la règle posée par les articles 1220 et 1221 du code civil, toute dette collective ou cohéréditaire se divise de plein droit par tête entre les différents obligés et forme autant de dettes distinctes. Le groupement des diverses demandes dans une même instance et le fait que ces différentes demandes procèdent d'un même titre et d'une même cause n'empêchent pas que chacune ne constitue une demande à part, qui doit être jugée en dernier *ressort* si elle n'excède pas le taux jusqu'auquel les tribunaux civils statuent sans appel.

Les demandes accessoires doivent être ajoutées à la demande principale pour régler le *ressort*, lorsqu'elles procèdent d'une cause antérieure à l'introduction de l'instance. Si leur cause est née et s'est produite au cours même du procès, elles n'entrent point en compte pour la fixation du *ressort*. Ainsi, les intérêts échus avant l'instance et réclamés avec le capital dans l'exploit d'ajournement concourent à cette fixation du *ressort*. Je demande 1,300 francs de principal et 300 francs d'intérêts échus; c'est comme si je demandais 1,600 francs, et l'affaire ne sera jugée par le tribunal qu'en premier *ressort*. Au contraire, les intérêts qui courent durant l'instance ou

auxquels a donné cours l'assignation elle-même n'entrent point dans le calcul pour la détermination du *ressort*. Par la même raison, les dépens de l'instance, quel qu'en puisse être le chiffre, forment un pur accessoire dont il n'est tenu aucun compte relativement à la question du *ressort*. Ces dépens sont un produit de la procédure elle-même et nullement l'objet d'un chef de demande qui eût déjà sa raison d'être antérieurement au procès.

Sous l'ancienne jurisprudence, les demandes reconventionnelles formées par le défendeur étaient ajoutées à la demande principale, et il était fait masse du tout pour déterminer le taux du *ressort*. Dans un intérêt de simplification, la loi du 11 avril 1838 a disposé que la demande reconventionnelle ne serait plus comptée pour cette fixation de *ressort*. Se trouve-t-elle dans la limite du dernier *ressort* et la demande principale est-elle dans le même cas, le tribunal statue sur le tout sans appel. Au contraire, l'une ou l'autre des deux demandes, principale et reconventionnelle, excède-t-elle le taux du dernier *ressort*, le tribunal ne statue sur l'une et l'autre qu'à charge d'appel. Telle est la règle fort simple établie sur ce point par la loi du 11 avril 1838.

Nous avons déjà dit que les demandes indéterminées, quant à l'importance de l'intérêt en litige, ne sont jamais jugées qu'en premier *ressort* par les tribunaux civils. De cette nature sont d'abord les procès concernant l'état civil des personnes, les actions en désaveu de paternité, par exemple les demandes en nullité de mariage, les demandes tendant à faire prononcer l'interdiction d'une personne en état de démence, etc. Les questions de cette nature touchent à des intérêts inestimables, et il n'était pas possible de permettre à des tribunaux inférieurs de les trancher sans appel. Il en est de même des questions de compétence qui intéressent l'ordre public en même temps qu'elles intéressent les plaideurs individuellement. En dehors de ces considérations d'un ordre supérieur, la demande est indéterminée et échappe au dernier *ressort* toutes les fois que l'importance n'en est pas fixée par un chiffre exact exprimé dans les conclusions, ou que, s'il s'agit de matières immobilières, le revenu de l'immeuble n'est pas nettement indiqué par les documents dont il a été parlé plus haut.

La plupart des règles qui viennent d'être énoncées touchant les tribunaux civils et relativement à la question du premier et du dernier *ressort* sont également applicables aux tribunaux de commerce, dans la sphère plus restreinte de leur juridiction. Une loi du 3 mars 1840 dispose que ces tribunaux prononcent sans appel sur les actions personnelles et mobilières de leur compétence, jusqu'à concurrence d'une somme ou valeur déterminée de 1,500 francs. Ils prononcent également en dernier *ressort* sur les litiges d'une importance supérieure lorsque les parties, d'un commun accord, ont déclaré consentir à être jugées sans appel par le tribunal de commerce. Nous ne parlerons point ici de la compétence en premier et en dernier *ressort* des juges de paix et de celle des conseils de prud'hommes. Cette matière a été traitée aux articles JUGE DE PAIX et PRUD'HOMME.

RESSORTIR v. n. ou intr. (re-sor-tir — du préf. *res*, et de *sortir*. Se conjugue comme *sortir*). Sortir de nouveau; sortir après être entré : *Il ne fait que sortir, entrer et* RESSORTIR. *Attendez-moi là, j'entre et je* RESSORS. *Il* RESSORTAIT *pour la troisième fois de prison.* (Acad.) *Je ne suis pas sûr de ne pas voir demain apparaître subitement dans ma chambre un misérable sbire, qui me dira de le suivre, et que je suivrai dans quelque lieu profond d'où il* RESSORTIRA *sans moi.* (V. Hugo.)

— Apparaître nettement par un effet d'opposition, de contraste : *Cette broderie* RESSORT *bien sur le fond. Ce tableau a une bordure qui le fait* RESSORTIR. (Acad.) *Le sucre mêlé au café en fait* RESSORTIR *l'arome.* (Brill.-Sav.) *On place souvent dans les tableaux quelque personnage difforme pour faire* RESSORTIR *la beauté des autres.* (Chateaub.) *L'éclat de la renommée fait* RESSORTIR *les défauts.* (Boiste.) *Avec le temps et dans l'éloignement, les défauts s'effacent, les bonnes qualités* RESSORTENT. (Scribe.)

— Résulter, se déduire : *Nos législateurs du siècle cherchent à former un bien général, duquel* RESSORTE *le bonheur de chaque particulier. Je crains bien qu'ils ne mettent la charrue devant les bœufs.* (Mlle Roland.)

— *Ressortir à*, Se résoudre, se réduire, se limiter à : *Leur semaine* RESSORT *à peine* À *quatre journées pleines.* (Fourier.)

RESSORTIR v. n. ou intr. (re-sor-tir. — D'après Diez, la signification actuelle de ce terme juridique se rattache au vieux français *resortir*, se retirer, chercher un abri, avoir recours, d'où le substantif vieux français *resort*, retraite, recours, tribunal où l'on recouvre son droit. Diez voit dans cet ancien verbe *resortir* un composé de *sortir*, obtenir, dérivé de *sort; resortir* serait proprement recouvrer son droit. Ce savant s'appuie de l'analogie que présente l'italien *ricovrare*, qui signifie à la fois recouvrer et se sauver, se réfugier, ainsi que le grec *anakomizesthai*, rapporter et se réfugier, se retirer. Scheler croit qu'il y a eu confusion entre les deux verbes homonymes *ressortir*, l'un signifiant dépendre et l'autre, dans la vieille langue, avoir recours; de là, selon lui, le maintien de la construction *ressortir à* et la conjugaison d'après *finir*. Il croit encore que l'idée moderne, *dépendre, relever de*, pourrait aussi bien s'être produite de *ressortir*, dans l'acception d'avoir plus de relief, et il compare à ce sujet l'expression analogue *relever de*. Se conjugue comme *assortir*). Appartenir juridiquement : *Mon affaire* RESSORTIT *au juge de paix, au tribunal de première instance.* (Acad.)

— Fig. *Ressortir à, au tribunal de*, Etre de la compétence de :

> Chrysologue toujours opine ;
> C'est le vrai Grec de Juvénal;
> Tout ouvrage, toute doctrine
> *Ressortit à son tribunal.*
>
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se rapporter à, être fait pour : *Non-seulement l'homme fait* RESSORTIR À *lui toutes les plantes, mais encore tous les animaux.* (B. de St-P.) *Tous les végétaux et un grand nombre d'animaux* RESSORTISSENT À *la nourriture de l'homme.* (Portalis.)

RESSORTISSANT, ANTE adj. (re-sor-ti-san, an-te — rad. *ressortir*). Qui ressortit : *Les tribunaux de plusieurs provinces étaient* RESSORTISSANTS *au parlement de Paris.* (Acad.) *Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais* RESSORTISSANTS *au parlement sédentaire.* (Volt.)

RESSOUDER v. a. ou tr. (re-sou-dé — du préf. *re*, et de *souder*). Souder de nouveau, refaire la soudure de : RESSOUDER *des tuyaux.* (Acad.)

— Fig. Unir, joindre de nouveau : RESSOUDER *une alliance entre des gouvernements.*

RESSOUDURE s. f. (re-sou-du-re — du préf. *re*, et de *soudure*). Techn. Nouvelle soudure, action de ressouder.

RESSOURCE s. f. (re-sour-se. — Scheler voit dans ce mot quelque chose de plus qu'une simple variété formelle de *source*. De même que ce dernier vient de *sordre* ou *sourdre*, *ressource* dériverait directement de *resors*, participe du vieux français *resordre*, qui représente le latin *resurgere*, de *re*, préfixe, et de *surgere*, se lever, et qui signifiait proprement se relever, et aussi relever dans le sens actif. La *ressource* serait donc proprement une chose qui relève, un moyen qui fait sortir d'embarras). Moyen de se tirer d'embarras, de vaincre une difficulté : *N'avoir point de* RESSOURCE. *L'homme a bien peu de* RESSOURCES *en soi-même.* (La Bruy.) *Le vrai courage trouve toujours quelque* RESSOURCE *contre l'adversité.* (Fén.) *Plus les* RESSOURCES *diminuent, plus on sent croître les besoins.* (Marmontel.) *Le courage a plus de* RESSOURCES *contre les disgrâces que la raison.* (Vauven.) *La France a cent fois plus de* RESSOURCES *qu'il ne faut pour être la première puissance du monde.* (Grimm.) *Le crime est une* RESSOURCE *de la faiblesse.* (Mme de Staël.) *Le travail est une meilleure* RESSOURCE *contre l'ennui que le plaisir.* (Trublet.) *Apprenons à compter sur les* RESSOURCES *de la liberté.* (J. Simon.) *Il sort quelquefois des* RESSOURCES *bien imprévues de la constance.* (A. Carrel.) *Ceux qui ne peuvent envisager fixement la mort ont la* RESSOURCE *de n'y point croire.* (Prévost-Paradol.)

— *De ressource*, Qui est fertile en expédients : *Je sais que vous êtes homme* DE RESSOURCE. ‖ Où l'on trouve aisément ce dont on a besoin : *Nous sommes dans une ville* DE RESSOURCE.

— *Sans ressource*, Sans recours, sans remède : *Etre perdu* SANS RESSOURCE. *Il est ruiné* SANS RESSOURCE.

— *Faire ressource*, Se procurer un moyen de rétablir ses affaires : *Il a vendu ses tableaux pour* FAIRE RESSOURCE. *Il* A FAIT RESSOURCE *de tout ce qu'il avait, pour payer ses dettes.* (Acad.)

— Manége. *Avoir de la ressource*, Se dit du cheval qui, même après de grandes fatigues, conserve encore de la vigueur.

— **Syn. Ressource, expédient.** V. EXPÉDIENT.

Ressources de Quinola (LES), comédie en cinq actes, précédée d'un prologue en trois tableaux, par H. de Balzac ; représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon le 19 mars 1842. Nous n'analyserons pas cette comédie. C'est une des erreurs les plus complètes de Balzac, et le public se souleva en masse aux premières représentations contre cet amas de quolibets, ces phrases prétentieuses et boursouflées, ces scènes vides et vagues, ces vingt-six personnages sans caractère et sans individualité, contre tout ce chaos informe, enfin, qu'on ne pouvait croire sorti de cet esprit fin et observateur à qui l'on devait *Eugénie Grandet* et les *Scènes de la vie de province*. Qu'il nous suffise de dire que Balzac a voulu mettre en scène la lutte du génie créateur contre l'ignorance, contre les préjugés, contre la misère, et enfin l'usurpation, par un plagiaire, du triomphe que l'inventeur a mérité.

Mais ce qui est plus intéressant, sous bien des rapports, que les *Ressources de Quinola*, c'est l'histoire des procédés employés par l'auteur pour s'assurer, avec sa pièce, des bénéfices plus considérables. On sait que, pour Balzac, l'or était le dieu du monde et qu'il ne rêvait que millions; mais il voulait à tout prix voir un jour dans ses caisses les monceaux d'or qu'il prodiguait si généreusement à ses personnages de roman. Pour cela et assuré du triomphe de sa comédie, il avait exigé du directeur de l'Odéon tous les billets des trois premières représentations, comptant qu'on les lui achèterait à prix d'or. Le soir de la première, il entendait qu'il n'y eût aux stalles d'orchestre que des ducs et pairs, et au parterre que des chevaliers... du lustre, ajoutaient les méchants. En effet, les bureaux de location attenants au théâtre furent fermés et il fallait aller chercher ses places rue de Vaugirard no 17. Là, après beaucoup de prières, on obtenait une stalle de balcon pour 25 francs, une stalle d'orchestre pour 15 francs, un parterre pour 5 francs et les billets étaient signés H. de B.....c. On voit à quelle haute intelligence commerciale était arrivé le génie littéraire de l'auteur de la *Comédie humaine*.

Mais le succès ne répondit pas à son attente. Le soir de la première représentation, la plus grande partie de la salle était vide, et, dans la soirée, des bandes d'industriels furent lancées dans tous les alentours du théâtre pour offrir aux passants, moyennant 1 franc les billets de 15. Le public indigné, justement on doit le dire, d'une telle monstruosité, repoussa outrageusement la pièce et ce fut au milieu des huées, des sifflets et des protestations les plus énergiques que l'acteur Monrose vint, à la fin du dernier acte, livrer aux spectateurs le nom de Balzac.

On a voulu, il y a peu de temps, en rappeler, auprès du public, du premier jugement qu'il avait porté sur cette comédie, et qu'on pouvait peut-être attribuer, en partie, aux circonstances regrettables qui en avaient accompagné la première apparition. Le Vaudeville a repris les *Ressources de Quinola*, et le public de 1864 a confirmé la sentence du public de 1842. Le pourvoi a été rejeté à l'unanimité, et c'était justice.

Quoi qu'on en dise et qu'on en ait dit, Balzac ne pouvait pas réussir au théâtre, et cela par la raison même qui faisait sa force et sa valeur dans le roman. Au théâtre il faut savoir effleurer une idée, indiquer un sentiment, tracer une situation en deux mots, peu dire et beaucoup faire comprendre; dans le roman, au contraire, on a le temps à soi, on peut creuser lentement la pensée, fouiller un à un chaque trait d'un caractère, ne marcher que pas à pas dans l'existence de ses personnages. Et c'est en cela qu'excellait Balzac. Il lui eût fallu, pour réussir au théâtre, renoncer à ses meilleures qualités d'observateur et de romancier. Aussi, lorsqu'il s'y est décidé, n'a-t-il réussi qu'à être fade, incolore, sans originalité et sans mouvement, c'est-à-dire qu'il n'a plus été lui-même.

Ressource comique (LA) ou la *Pièce à deux acteurs*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, précédée d'un prologue, paroles d'Anseaume, musique de Méreaux, représentée aux Italiens le 22 août 1772. Frontin et Lisette remplacent des acteurs vainement attendus, et jouent à deux une pièce qui a six personnages. Ce petit ouvrage, composé par l'aïeul du savant professeur de Rouen, M. Amédée Méreaux, n'est pas mentionné dans l'article biographique publié par M. Fétis.

Ressources de Jacqueline (LES), opéra-comique en un acte, livret de Henri Boisseaux, musique de M. Charles Poisot; représenté à Paris en 1853. Chanté par Mazeau, Gavet, Mlle Marie Damoreau.

RESSOUVENANCE s. f. (re-sou-ve-nan-se — du préf. *res*, et de *souvenance*). Nouvelle souvenance, ressouvenir : *Regrets,* RESSOUVENANCES, *visions du passé, joies de la mémoire, peines du cœur.* (Vanauld.)

RESSOUVENIR (SE) v. pr. (re-sou-ve-nir — du préf. *res*, et de *souvenir*. Se conjugue comme *se souvenir*). Se souvenir de nouveau, se souvenir après avoir oublié : *Vous m'en faites* RESSOUVENIR. RESSOUVENEZ-VOUS *que vous m'avez promis de venir me voir.* (Acad.) *La mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle retient et* SE RESSOUVIENT. (Boss.) *Ah! je suis médecin, sans contredit; je l'avais oublié, mais je* M'EN RESSOUVIENS. (Mol.) *Etes-vous sûr de* VOUS RESSOUVENIR *dans dix ans du nom de tous vos amis?* (La Bruy.) *Il ne suffit pas de pardonner les offenses, il ne faut pas s'en* RESSOUVENIR. (Ch. Nod.)

> Cela regaillardit tout à fait mes vieux jours,
> Et je *me ressouviens* de mes jeunes amours.
>
> MOLIÈRE.

— Absol. : *Les vieillards qui ont étudié dans leur jeunesse n'ont besoin que de* SE RESSOUVENIR, *et non d'apprendre.* (Montesq.) *Il est certain que les bêtes* SE RESSOUVIENNENT. (Dider.)

— Considérer, faire attention : RESSOUVENEZ-VOUS *que celui qui vous parle est le fils de votre meilleur ami.* (Acad.)

> Et *ressouvenez-vous* quel prélat vous servez.
>
> BOILEAU.

> Instruisez-le d'exemples et *vous ressouvenez*
> Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
>
> CORNEILLE.

> Qui veut être prudent doit *se ressouvenir*
> De ne promettre rien qu'il ne puisse tenir.
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— Garder le ressentiment : *Il m'a insulté, mais je* M'EN RESSOUVIENDRAI.

— Subir les suites d'un ressentiment : *Il* SE RESSOUVIENDRA *de ce qu'il m'a fait.*

— Impersonn. Revenir dans l'esprit : *A présent,* IL M'EN RESSOUVIENT. VOUS *en* RESSOUVIENT-IL?

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés de ce verbe pronominal : *Nous nous sommes ressouvenus, elle s'est ressouvenue.*

RESSOUVENIR s. m. (re-sou-ve-nir — du préf. *re*, et de *souvenir*). Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée : *Il y a longtemps que je n'ai ouï parler de cette affaire, il m'en reste seulement un léger* RESSOUVENIR. (Acad.) *Le roi avait le cœur assez percé par le tendre* RESSOUVENIR *d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés.* (Boss.) *Les larmes lui coulaient des yeux au* RESSOUVENIR *de mon aventure.* (Mariv.) *Leur petit jardin deviendrait plus instructif pour eux que les Écoles Centrale et Polytechnique; la plus humble plante leur donnerait quelquefois les plus touchants* RESSOUVENIRS. (B. de St-P.) *Sa prose solide et naturelle, vivifiée par ses* RESSOUVENIRS, *garde une impression manifeste du style énergique et altier de Pascal.* (Cousin.) *Les* RESSOUVENIRS *de la vie gastronomique sont à leur place dans la bouche du citadin.* (Ste-Beuve.) *Son cerveau malade est traversé de vagues* RESSOUVENIRS. (Th. Gaut.) *Ses heures étaient partagées entre la composition poétique et le* RESSOUVENIR *toujours entretenu des grandes beautés d'Isaïe, d'Homère, de Platon, d'Euripide.* (Villem.)

> Cruel *ressouvenir* de mes honneurs passés.
>
> BOILEAU.

> *Ressouvenir* affreux dont l'ardeur me dévore.
>
> VOLTAIRE.

> De quel *ressouvenir* mon âme est déchirée !
>
> VOLTAIRE.

— Sentiment d'une souffrance, d'une douleur physique qui se renouvelle : *J'ai gardé un* RESSOUVENIR *de ma dernière maladie.*

— Fam. Petit morceau de papier qu'on attache sur le manche de son habit, ou autre part, pour que, l'ayant toujours sous les yeux, il fasse ressouvenir de quelque chose qu'on craint d'oublier.

— **Syn. Ressouvenir, mémoire, réminiscence**, etc. V. MÉMOIRE.

RESSUAGE s. m. (re-su-a-je — rad. *ressuer*). Action, état d'un corps qui ressue.

— Opération au moyen de laquelle on fait ressuer les graines du cacaoyer.

— Métall. Opération qui a pour but, dans le traitement industriel du plomb, d'extraire la partie utile des oxysulfures qui proviennent de l'application de la méthode par grillage et réaction, suivant le procédé carinthien spécialement : *Le* RESSUAGE *est caractérisé par l'emploi du charbon incandescent comme agent réducteur, et par une série de grillages et de coups de feu alternatifs, ayant pour but d'oxyder et de réduire tour à tour.* ‖ Opération qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. ‖ On dit aussi LIQUATION. ‖ *Fourneau de ressuage*, Fourneau destiné à cette opération.

— Céram. Action d'enlever à une pâte l'excès d'eau qu'elle contient : *Il existe cinq procédés de* RESSUAGE : *le* RESSUAGE *par évaporation spontanée, le* RESSUAGE *par évaporation aidée de l'action de la chaleur, le* RESSUAGE *par absorption, le* RESSUAGE *par filtration et le* RESSUAGE *par compression.*

— Techn. Action de faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une loupe de fer.

RESSUDENS, village de Suisse, canton de Vaud, célèbre par la bataille qui s'y livra, en 927, entre les Hongrois et les Bourguignons.

RESSUER v. n. ou intr. (re-su-é — du préf. *re*, et de *suer*). Suer de nouveau : *Il faut faire* RESSUER *ce malade.*

— En parlant de certains corps, Exhaler, rendre de l'humidité intérieure : *Il faut laisser* RESSUER *les plâtres. Les murs neufs* RESSUENT *pendant un certain temps. Il dégèle, toutes les murailles* RESSUENT. (Acad.) ‖ En parlant des graines du cacaoyer mises en tas, Se couvrir d'une sorte de moisissure grisâtre, et laisser échapper une quantité considérable de suc.

— Céram. *Faire ressuer une pâte*, En expulser l'eau qu'elle tient en excès. ‖ On dit aussi RAFFERMIR LA PÂTE.

— Métall. Séparer l'argent du cuivre par l'opération du ressuage. ‖ Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse.

— Techn. Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère.

RESSUI s. m. (rè-sui — rad. *essuyer*). Véner. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher après la pluie ou après la rosée du matin. ‖ Se dit surtout de l'endroit où le cerf se jette sur le ventre, à l'entrée de son fort, pour sécher au soleil la rosée qui a tombé sur lui en viandant au gagnage, après quoi il se lève et va demeurer plus loin dans le fort. ‖ Se dit aussi lorsque le cerf se repose et laisse sécher sa sueur.

— En parlant du gibier à plume, *Lui donner du ressui*, Le placer dans un parc bien sablé.

— Céram. Défaut que présentent les poteries composées quand, au sortir du four, au lieu d'un aspect brillant, elles ont un aspect

plus ou moins mat : *Le* RESSUI *provient soit de la minceur, soit de la dureté de la glaçure, soit encore de l'influence des matières terreuses qui regardent les pièces pendant la cuisson, soit enfin de la présence dans le four d'une atmosphère réductrice.* (Salvetat.)

RESSUIEMENT s. m. (ré-suî-man — rad. *ressuyer*). Agric. Evaporation d'une partie de l'humidité naturelle de la terre ou des grains : *Pour exprimer cet effet qu'on nomme le* RESSUIEMENT, *le cultivateur dit familièrement que le blé a jeté son feu.*

RESSUINTES (LES), village et commune de France (Eure-et-Loir), cant. de La Ferté-Vidame, arrond. et à 38 kilom. de Dreux, à 45 kilom. de Chartres; 313 hab. La tour carrée de l'église date d'une époque très-reculée. Ruines d'un château fort.

RESSUIVRE v. a. ou tr. (re-sui-vre — du préf. *re*, et de *suivre*). Suivre de nouveau : *Nous allons* RESSUIVRE *ce sentier.*

RESSURE s. f. (re-su-re). Comm. Sorte de caviar préparé avec les œufs de morue.

RESSUSCITABLE adj. (ré-su-si-ta-ble — rad. *ressusciter*). Qui peut être ressuscité, rappelé à la vie.

RESSUSCITATION s. f. (ré-su-si-ta-si-on — rad. *ressusciter*). Action de ressusciter.

RESSUSCITÉ, ÉE (ré-su-si-té) part. passé du v. Ressusciter. Revenu à la vie : *Il est vrai que nous ne voyons guère de morts* RESSUSCITÉS *chez les Romains; ils s'en tenaient à des guérisons miraculeuses.* (Volt.)

Tous chantent de David le fils *ressuscité*.
RACINE.

— Par ext. Se dit d'une personne dont on avait annoncé la mort ou qui relève d'une dangereuse maladie.

Puis venant à l'accolade
D'un ami *ressuscité*,
Par une triple rasade
Vous salûrez ma santé.
PARNY.

— Fig. En parlant des choses, Remis en vigueur, revenu de mode, etc. : *Les anciens nous ont transmis presque tous les arts qui sont* RESSUSCITÉS *avec les lettres.* (Rayn.) *La méthode cartésienne n'est au fond que la méthode platonicienne ou la méthode païenne* RESSUSCITÉE. (Ventura.) *Frédérick Lemaître déploie dans ce rôle* RESSUSCITÉ *de Robert Macaire un talent prodigieux.* (Th. Gautier.)

Illustre appui d'une muse agitée,
Morte trois ans, et puis *ressuscitée*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Substantiv. : *Que de choses on apprendrait d'un* RESSUSCITÉ ! (Ch. Nodier.)

RESSUSCITER v. a. ou tr. (ré-su-si-té — du latin *re-suscitare*, réveiller, faire revivre, de *re*, préfixe itératif, et de *suscitare*, éveiller, exciter). Ramener de la mort à la vie : RESSUSCITER *les morts.* (Acad.) *On peut tenter de guérir des malades, mais non de* RESSUSCITER *des morts.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Faire revenir à la vie, rendre la santé à quelqu'un qui était très-gravement malade : *Ce remède m'*A RESSUSCITÉ. *Son médecin est un habile homme qui l'*A *véritablement* RESSUSCITÉ. *Il était mourant, cela le* RESSUSCITE *à vue d'œil.* (Mme de Sév.)

Il l'étend le long du foyer,
Le réchauffe, le *ressuscite*.
LA FONTAINE.

— Rétablir dans son premier état : *Avec les moindres débris d'ossements, le naturaliste* RESSUSCITE *un animal dont la race inconnue vivait sur des continents submergés.* (De Barante.)

— Fig. Rendre au bonheur, à la prospérité : *Cette bonne nouvelle l'*A RESSUSCITÉ. *N'y a-t-il personne qui veuille me* RESSUSCITER, *en me rendant mon cher argent?* (Mol.) *Une erreur tue les peuples, une seule vérité les* RESSUSCITE. *Rendez heureux ceux dont le bonheur dépend de vous, le remords voudrait trop tard* RESSUSCITER *les victimes de vos torts pour en obtenir le pardon à force de bienfaits.* (Ch. Nodier.) *L'esprit commercial n'a pas assez de vertu pour* RESSUSCITER *un peuple.* (Lam.) ‖ En parlant des choses, Renouveler, faire revivre : *Il* A RESSUSCITÉ *cette opinion, cette erreur.* RESSUSCITER *une querelle.* (Acad.) *C'est trop pour la faiblesse humaine de renverser le faux et de* RESSUSCITER *le vrai.* (Jouffroy.) *Aussi les Orientaux ont-ils besoin sans cesse d'épiceries, d'aromates, de bétel et d'arec, de piment, de gingembre, pour* RESSUSCITER *l'énergie du tube intestinal.* (Virey.) *Les soumissions font quelquefois naître l'amour, mais ne le* RESSUSCITENT *jamais.* (Beauchêne.) *Le savant* RESSUSCITE *jusqu'aux verrues des vieux âges.* (Balz.) *Il n'y a qu'une chose à tenter, c'est de* RESSUSCITER *la confiance.* (E. de Gir.)

Il a *ressuscité* les mœurs du siècle d'or.
C. DELAVIGNE.

‖ Représenter une chose passée avec une exactitude telle qu'on s'imagine la voir dans sa réalité : *Corneille* A RESSUSCITÉ *les Romains. David et Canova* ONT RESSUSCITÉ *l'antiquité.*

— *Être capable de ressusciter un mort*, Produire un effet énergique, irrésistible : *Cette liqueur, cette essence, ce vin, etc.*, SERAIT CAPABLE *de* RESSUSCITER *un mort. Elle avait des poses d'une grâce si irrésistible et si provocantes, qu'elles* EUSSENT RESSUSCITÉ UN MORT. (A. Houssaye.)

— Absol. : *Dieu voulut montrer qu'il donne la mort et qu'il* RESSUSCITE, *qu'il plonge jusqu'aux enfers et qu'il en relève.* (Boss.)

Tu frappes et guéris, tu perds et *ressuscites*.
RACINE.

— v. n. ou intr. Revenir de la mort à la vie : *Tous les hommes* RESSUSCITERONT *au jugement dernier.* (Acad.) *Revenez, beaux jours de ma misère et de ma solitude!* RESSUSCITEZ, *compagnons de mon exil!* (Chateaub.) *Les nations quelquefois* RESSUSCITENT. (Proudh.) ‖ Paraître revenir à la vie : *On ne* RESSUSCITE *que parce qu'on n'est pas mort.* (P. Leroux.)

Mais voici bien une autre fête :
Le pendu *ressuscite* et, sur ses pieds tombant,
Attrape les plus paresseuses.
LA FONTAINE.

— Fig. Revenir à soi, renaître :

. . . . . . Mon esprit, prompt à *ressusciter*,
Du temps qu'il a perdu saura se racquitter.
BOILEAU.

Et chaque jour avec lui
Ressuscite notre allégresse.
J.-B. ROUSSEAU.

— Jeux. Se dit à la tontine pour Rentrer au jeu, au moyen du gain de plusieurs jetons reçus du joueur placé à droite, quand celui-ci amène un as.

Se ressusciter v. pr. Se faire revenir soi-même à la vie.

— Gramm. *Ressusciter* prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être;* le premier, pour marquer l'action : *Ce remède m'*A *ressuscité;* le second pour marquer l'état : *Comment! vous voilà déjà sur pied? — Oui, je* SUIS *ressuscité.*

RESSUSCITEUR s. m. (ré-su-si-teur — rad. *ressusciter*). Néol. Qui rend quelqu'un à la vie : *Asclépiade était le plus grand magicien de son époque; en même temps qu'il exerçait le pouvoir sacerdotal, c'était le plus grand* RESSUSCITEUR *de morts.* (Trousseau.)

RESSUYANT adj. m. (rè-sui-ian — rad. *ressuyer*). Chasse. Aigre, sec et piquant, en parlant du vent.

RESSUYÉ, ÉE (rè-sui-ié) part. passé du v. Ressuyer. Dont l'humidité s'est évaporée : *Mur* RESSUYÉ.

— Agric. Se dit d'une terre qui a perdu la surabondance d'eau dont elle était imprégnée : *Au printemps, dès que le sol est* RESSUYÉ, *un hersage produit de bons effets sur les céréales d'automne.* (Matth. de Dombasle.)

— Céram. *Poterie* ou *glaçure ressuyée*, Poterie ou glaçure qui présente le défaut appelé *ressui*.

RESSUYER v. a. ou tr. (rè-sui-ié — rad. *essuyer*. Se conjugue comme ce dernier verbe). Essuyer de nouveau : *Elle* AVAIT *rebalayé l'âtre,* RESSUYÉ *les chaises et rallumé le feu dix fois.* (G. Sand.)

Des regrets des vivants les morts ne sont pas mieux;
Parlons donc d'autre chose, et *ressuyez* vos yeux.
QUINAULT.

— Techn. Chauffer la pierre à chaux ou toute autre substance, pour lui enlever l'humidité.

— v. n. ou intr. Sécher : *Il faut laisser* RESSUYER *ces murs.*

Se ressuyer v. pr. Se sécher : SE RESSUYER *au soleil. Peu à peu, elles* SE SONT *durcies et* RESSUYÉES. (Buff.) *Les terres sablonneuses et graveleuses* SE RESSUIENT *promptement après la pluie.* (Matth. de Dombasle.)

— Avec ellipse de *se* : *Il faut laisser* RESSUYER *ce mur.*

RESTANT, ANTE adj. (rè-stan, an-te — rad. *rester*). Qui reste : *Il est le seul* RESTANT *de cette famille. C'est le seul héritier* RESTANT *de quatre qu'il y avait. De ces huit aunes d'étoffe, coupez-m'en six et gardez-moi les deux aunes* RESTANTES. (Acad.) *Dans les dix millions d'hommes* RESTANTS *seront compris les gens oisifs et de bonne compagnie.* (Volt.) *Comme Tarquin marchandait trop, la vieille jeta au feu les six premiers livres et exigea autant d'argent des trois* RESTANTS *qu'elle en avait demandé des neuf entiers.* (Volt.) *La partie* RESTANTE *de la dette n'a plus qu'une valeur conventionnelle.* (De Pradt.)

— Admin. *Poste restante*, Mots qui, inscrits sur une lettre, sur un paquet, indiquent qu'ils doivent rester au bureau de l'endroit où ils sont envoyés, jusqu'à ce que celui à qui ils sont adressés vienne les réclamer.

— s. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité : *Je vous payerai le* RESTANT *avec les intérêts. J'ai donné à bail la meilleure partie de ma ferme, et le* RESTANT *je le fais valoir par mes mains.* (Acad.) ‖ On dit plus ordinairement le RESTE.

— Ce qui se fait encore sentir d'une maladie, d'un besoin, etc. : *Il va mieux, bien qu'il ait encore un* RESTANT *de fièvre. Retirez-vous de la table avec un léger* RESTANT *d'appétit.* (Raspail.)

— Comm. *Restant en caisse*, Argent comptant qui se trouve en caisse, lorsqu'un caissier ou un commis à la recette fait un bordereau et qu'il rend compte de son maniement. ‖ *Restant en magasin*, Quantité de fournitures ou de marchandises qui restent en nature dans les magasins, lorsqu'on fait l'inventaire.

— **Syn. Restant, reste.** *Restant* est un terme concret; il suppose des choses matérielles qu'on se représente comme occupant un lieu distinct, comme formant une masse déterminée. *Reste* peut aussi se prendre dans ce sens, mais il est le plus souvent employé comme terme abstrait. Le résultat d'une soustraction purement arithmétique est un *reste ;* quand on a pris dans une bourse l'argent nécessaire pour payer diverses dépenses, on peut dire que le *restant* sera donné aux pauvres.

RESTAUR s. m. (rè-stor — du lat. *restaurare*, rétablir). Comm. marit. Nom sous lequel on a désigné le Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait.

RESTAURAGE s. m. (rè-sto-ra-je — rad. *restaurer*). Techn. Action de raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile. ‖ Peu usité.

RESTAURAND (Raymond), médecin français, né à Pont-Saint-Esprit vers 1627, mort en 1682. Il se fit recevoir docteur à Montpellier, puis il exerça son art avec succès à Nîmes. Admirateur passionné d'Hippocrate, la plupart de ses écrits sont des hommages rendus au grand médecin grec. On cite de lui : *Monarchia microcosmi* (1657, in-4o); *Hippocrates, De natura lactis ejusque usu in curationibus morborum* (1667, in-8o); *Hippocrate, De l'usage de boire à la glace pour la conservation de la santé* (Lyon, 1670, in-12); *Magnus Hippocrates Coüs redivivus* (1681, in-12), ouvrage dans lequel Restaurand professa l'un des premiers en France la doctrine de la circulation du sang.

RESTAURANT, ANTE adj. (rè-sto-ran, an-te — rad. *restaurer*). Qui restaure, qui répare les forces : *Remède* RESTAURANT. *Potion* RESTAURANTE. *Aliments* RESTAURANTS. *Nourriture* RESTAURANTE. *La cuisson et les apprêts ôtent tout l'agrément et la propriété* RESTAURANTE *de ces substances crues.* (Virey.) *Nous respirons une vie nouvelle avec les émanations* RESTAURANTES *des fleurs.* (Cabanis.) *De ce sommet du Jura venait un souffle vif,* RESTAURANT, *le baiser virginal du printemps.* (E. Sue.)

Un déjeuner *restaurant*, délectable,
Rend à leurs sens leur première vigueur.
VOLTAIRE.

— s. m. Ce qui restaure : *C'est un bon* RESTAURANT *que le vin, le bouillon.* (Acad.) ‖ Consommé fort succulent, pressis de viande : *On lui a donné un* RESTAURANT, *de bons* RESTAURANTS.

— Par ext. Etablissement public où l'on se restaure, où l'on mange : *On vient d'ouvrir un nouveau* RESTAURANT *dans cette rue. Il tient un* RESTAURANT. (Acad.) *Son petit* RESTAURANT *est le rendez-vous des jeunes aspirants à la gloire littéraire.* (G. Sand.) *Expliquez donc à ces gens-là la vie de Paris et la théorie du* RESTAURANT *à la carte!* (E. About.)

— *Restaurant des pieds humides*, Nom populaire de certaines cuisines établies en plein vent sur les marchés de Paris : *Qui ne se rappelle encore le fameux* RESTAURANT DES PIEDS HUMIDES *de la Halle?*

— **Encycl.** On n'a connu longtemps en France, comme dans tous les autres pays, que les auberges et les hôtelleries pour les voyageurs. Chacun dînait chez soi, et ce qu'on appelle aujourd'hui un *restaurant* n'existait pas. Ce genre d'établissement ne date que de la Révolution et il était naguère encore particulier à Paris et à quelques grandes villes. Ce qui pouvait, jusqu'à un certain point le remplacer, c'était la taverne et le cabaret; mais la taverne était bien mal famée, fréquentée surtout par les soldats, les joueurs, les débauchés. Dès le XVIe siècle, quelques-unes cependant eurent de la renommée pour la bonne chère qu'on y faisait, à l'occasion. Un anonyme, dans un *Traité des causes de l'extrême cherté*, se plaint hautement de leur influence sur les mœurs, tout en nous faisant connaître les principales : « Chacun aujourd'hui, dit-il, veut aller dîner chez le More, chez Sanson, chez Innocent et chez Havart, ministres de voluptés et de dépenses qui, en une chose publique bien policée et réglée, seroient bannis et chassés comme corrupteurs des mœurs. » Dans quelques cabarets on pouvait prendre son repas, en le commandant d'avance et, le plus souvent en ayant soin d'apporter les victuailles qu'on voulait faire accommoder. Pour ceux qui aimaient à trouver leur nourriture toute préparée, il y avait aussi, de temps immémorial, des rôtisseries, et dès le XVIe siècle il s'établit des traiteurs; les rôtisseurs ne pouvaient livrer, sous peine d'amende, que des viandes rôties, et les traiteurs que des ragoûts. Peu à peu, les uns et les autres distribuèrent leurs boutiques de façon que les clients pussent consommer la marchandise sur place; mais les mêmes prohibitions, relativement à la nature des mets, subsistèrent longtemps, ce qui apportait une grande gêne à leur commerce. Une troisième industrie prit naissance. « On appelait *restaurants* au XVIe siècle, dit Legrand d'Aussy (*Vie des Français*), des mets préparés avec de la viande de boucherie ou de la chair de volaille hachée très-menu et distillée ensuite dans un alambic avec de l'orge mondé, des roses sèches, de la cannelle et des raisins de Damas. De ces *restaurants* est venu le nom de restaurateur et *restaurant* dans le sens moderne. Le premier établissement culinaire désigné sous le nom de *restaurant* fut établi à Paris vers 1765, dans la rue des Poulies, par un nommé Boulanger. Il avait placé sur sa porte cette devise : *Venite ad me, omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos.* Boulanger vendait des bouillons ou consommés, des volailles au gros sel, avec des œufs frais, et tout cela était servi proprement sur de petites tables de marbre comme on en voit dans les cafés. D'autres restaurateurs s'établirent à l'imitation de Boulanger, et depuis cette époque le nombre s'en est multiplié à l'infini. »

La nouveauté, la mode et peut-être aussi l'élévation des prix les accréditèrent très-rapidement. Afin de pouvoir profiter de la vogue dont ils jouissaient, ils ajoutèrent des viandes rôties à leur bouillon, laissant les ragoûts aux traiteurs; mais bientôt, débordés par les exigences d'une clientèle toujours plus considérable, ils furent obligés de se faire traiteurs eux-mêmes; ils eurent ainsi deux titres au lieu d'un, mais ils ne gardèrent que le premier, laissant aux fricoteurs vulgaires la qualification de traiteurs.

Parmi tous les *restaurants* qui naquirent alors presque subitement, un devait acquérir plus tard une certaine notoriété. Il était situé au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. C'est là que, pendant la Révolution, allaient dîner régulièrement plusieurs membres de la Convention. Couthon, Saint-Just et Marat s'y rencontrèrent souvent avec Vergniaud et Le Peltier de Saint-Fargeau. Là, réunis dans une salle du rez-de-chaussée, les membres de la Montagne, séparés et seuls entre eux, débattaient les questions les plus sérieuses, préparaient les motions à faire, se fournissaient d'arguments pour combattre les propositions qu'ils croyaient dangereuses, et enfin se distribuaient les rôles qu'ils devaient remplir aux séances de l'Assemblée. Ce *restaurant* était tenu alors par un nommé Legacque, qui fit en quelque temps une petite fortune. En 1805, il eut pout voisin et rival Véry, d'abord établi sur la terrasse des Feuillants, où il eut le privilége de ce qu'on appelait alors la Tente des Tuileries, près du palais. La cuisine de Véry était exquise et savante; la vogue le suivit au Palais-Royal, où il vint s'installer en 1808, près d'un autre *restaurant* non moins célèbre, celui des Frères-Provençaux, fondé bien antérieurement, en 1786, mais qui avait débuté très-modestement et qui ne prit de l'extension que lors de la construction des galeries de pierre. Sous le Directoire, une foule de *restaurants* furent fondés par les chefs de cuisine des grandes maisons ruinées. Beauvilliers et Robert, fondateurs d'établissements connus sous leurs noms et qui étaient encore célèbres à la fin de la Restauration, avaient été chefs de cuisine, l'un chez le prince de Condé, l'autre chez un fermier général. Sous l'Empire, les *restaurants* Méot, Henneveu, Baleine étaient renommés pour leurs entrées, leur marée, leur broche et leurs premiers crus. Méot, qui occupait les vastes appartements de la chancellerie du duc d'Orléans, rue de Valois et rue des Bons-Enfants, tenait la tête, au point que les Véry, les Borel, les Riche, les Hardy, les Ledoyen, qui furent presque tous ses élèves et qui ont plus tard si dignement soutenu la gloire des *restaurants* parisiens, passaient alors pour n'être que la petite monnaie de ce grand homme. Le *restaurant* Lointier, le *restaurant* Grignon, le Rocher-de-Cancale étaient aussi à la même époque des maisons du premier ordre; ils n'existent plus. Le Café de Paris, dont il est si souvent question dans les *Mémoires* du docteur Véron et qui était installé sur le boulevard des Italiens, dans l'hôtel Demidoff, a disparu également. Dans une catégorie un peu inférieure, le Veau-qui-tette, place du Châtelet, et, pour les parties fines, le Moulin-de-Javel, près de Vaugirard, jouirent encore d'un grand renom.

En se multipliant, les *restaurants* se sont divisés en deux classes : *restaurants* à la carte et *restaurants* à prix fixe. Dans les premiers, le consommateur choisit ce qui lui plaît sur une carte où sont indiqués les mets et leur prix, et il paye au prorata de sa consommation; les meilleures maisons ont même supprimé la carte; le consommateur demande ce qu'il veut, et l'établissement est si bien approvisionné, qu'il est rare que le chef n'ait pas tout de suite sous la main le mets désiré. Aucune limite n'est imposée à la fantaisie, mais naturellement c'est aux dépens de la bourse. Sauf les bouillons et établissements du même genre, où l'on peut dîner assez convenablement dans les prix modiques, il y a peu de *restaurants* à la carte où la moindre addition ne s'élève à 12 ou 15 fr., et, dans les maisons du premier ordre, un potage, un poisson, un perdreau, un plat de primeurs, un dessert et une bouteille de vin coûtent de 35 à 50 francs. Ce n'est pas trop cher, si l'on songe que l'on est servi avec luxe, dans un joli salon, et que chacune de ces maisons met à la disposition de ses clients une douzaine de potages, une vingtaine de hors-d'œuvre, une trentaine d'entrées de bœuf, veau, mouton, volaille, poisson, gibier; tout autant de rôtis, d'entremets, de desserts, et qu'on peut arroser toutes ces victuailles des meilleurs échantillons de tous les crus connus. Il est malheureux que tant de bonnes choses n'existent que pour les quatre mille opulents et oisifs dont parle lord Byron, dont

la seule occupation est de courir après les plaisirs et pour qui, dit-on, le monde est fait.

Les grands *restaurants* de Paris ont une réputation européenne; l'étranger vient de loin pour y goûter longuement les douceurs d'une bonne table, et le touriste français s'en souvient avec amertume, même dans les plus magnifiques capitales de l'Europe; c'est une des formes sous lesquelles la patrie absente s'impose à ses regrets. Les décrire tous, avec leurs particularités, l'aspect de leurs salles aux différentes heures du jour et de la nuit, leurs histoires et leurs légendes, serait la matière d'un volume; ce travail a été fait dans le *Paris-Guide* (2 vol.), dans les *Plaisirs de Paris*, de M. A. Delvau, dans *Restaurateurs et restaurés*, de Charette; quelques-uns ont un article spécial dans le *Grand Dictionnaire.* Nous passerons donc légèrement, de façon à donner des plus célèbres une idée sommaire.

Les Frères-Provençaux, Véry et Véfour, dont la trinité resplendit au sommet du Palais-Royal, ont vu s'accroître leur vogue depuis l'époque déjà lointaine, la Révolution et le premier Empire, où ils furent fondés. Avec leurs brillants étalages, encombrés de primeurs, de fruits rares, de gibier, de poissons, leurs grandes salles éblouissantes de dorures et de cristaux, ils sont une des curiosités de Paris, même pour le pauvre diable qui n'a pas 50 francs à dépenser pour son dîner et qui ne voit toutes ces splendeurs qu'à travers les vitres de la devanture. Près du Palais-Royal, rue de Valois, est le Bœuf à la mode, une célébrité presque éteinte, où l'on dîne encore d'une façon convenable et dans des prix modérés. C'est au boulevard que se trouvent aujourd'hui les *restaurants* les plus achalandés : le café Anglais et la Maison dorée, si fameux dans les fastes du demi-monde; le café Riche, Bignon, une des meilleures cuisines et une des meilleures caves de Paris; le *restaurant* Peter's ou café Américain; Noël, l'ancien Peter's du passage des Princes; la tapageuse Hill's tavern; le *restaurant* du Helder; Bonnefoi, Vachette, Désiré Beaurain, Guillot, etc. Tous ces *restaurants* demanderaient une petite esquisse, car ils ont leur physionomie spéciale. Ponson du Terrail a écrit les *Nuits de la Maison dorée*; le café Anglais a un salon, le grand 16, dont les chroniqueurs et les romanciers ont abusé. Ils ont tous deux clientèles, celle du jour et celle de la nuit; l'une composée de gens sérieux, de hauts fonctionnaires, de riches étrangers; l'autre de viveurs enragés, de gandins et de cocottes. Hill's tavern et le café Américain sont, minuit passé, de bruyants endroits; c'était là que, dans les dernières années du second Empire, la jeunesse turbulente allait faire des folies; les choses ont un peu changé depuis ce temps-là. Chez Hill, les cabinets particuliers, au lieu de porter un numéro, étaient placés, chose bizarre, sous l'invocation de quelque grand poëte étranger : Shakspeare, Calderon, Dante, le Tasse, et ces noms servaient de mots de passe aux initiés. Un soupeur attardé, après la fermeture, cognait aux volets en jetant un mystérieux Shakspeare ou Calderon, qui lui faisait immédiatement ouvrir la petite porte. D'autres *restaurants* encore méritent d'être cités : Champeaux, place de la Bourse; Philippe, rue Montorgueil; Maire, à l'angle des boulevards Saint-Denis et de Strasbourg : les badauds ne manquent pas de s'y faire montrer la table où dîna un soir Rocambole, le fabuleux héros de Ponson du Terrail; le Faisan doré, rue des Martyrs, dont la clientèle se recrute surtout parmi les petites dames de Breda-street; un peu plus loin, Dinochau, surnommé le restaurateur des lettres; le café Durand, place de la Madeleine, et, dans le quartier Latin, Magny, Foyot et la Tour d'argent, qui sont le café Anglais, la Maison dorée et les Frères-Provençaux de ces parages. Nous allions oublier les *restaurants* des Halles, Barate et Bordier, si chers aux noctambules : ils ouvrent à trois heures du matin, alors que tous les autres ferment plus ou moins, et le mélange qui s'y opère, dans leurs salles communes, de viveurs éreintés par une nuit de débauche et de gros marchands, venus aux Halles pour leurs affaires, l'appétit aiguisé par une longue route, en constitue la physionomie. En s'éloignant un peu du centre, on trouve, rue de Clichy, le Père Lathuille, populaire depuis l'invasion de 1814 et en face duquel est venu s'établir Jouanne, autrefois rue Montorgueil et célèbre par ses tripes à la mode de Caen; à Bercy, le *restaurant* des Marronniers, qui a hérité de la vogue des anciens cabarets de la Râpée; à l'autre bout de Paris, le Moulin rouge, tout près du bal Mabille, un *restaurant* du premier ordre, habitué surtout à voir descendre d'une voiture élégante un couple en partie fine, cocotte huppée et joli gandin, et, de l'autre côté de l'avenue des Champs-Elysées, le *restaurant* Ledoyen, dont la cuisine est aussi bonne et la clientèle plus patriarcale; on mène sa femme chez Ledoyen et sa maîtresse au Moulin rouge : une nuance. Le *restaurant* Mongrol, au rond-point de l'Arc de triomphe, est aussi très-estimé des bonnes gens qui croient aller à la campagne en s'aventurant jusqu'à l'avenue de Neuilly; il était déjà célèbre dans le temps, sous le nom de *restaurant* Ravel. « Ce cabaret, raconte le spirituel chroniqueur Auguste Villemot, marquait il y a vingt ans les colonnes d'Hercule de l'excursion parisienne. C'était une résolution grave d'aller dîner chez Ravel. On en parlait la veille; on s'y préparait le matin, et le soir, de retour à Paris, on avait les airs éreintés d'un homme qui revient de la Palestine. Le dimanche, des colonies de petits bourgeois entreprenaient ce pèlerinage fabuleux et c'était toute la semaine le récit de l'arrière-boutique. Temps naïf qui nous rappelle bien des semelles de bottes accommodées aux pommes de terre et dissimulant mal l'empeigne du bifteck; car ce Ravel était, après Castaing et Palmer, un des plus grands scélérats de son siècle. On dit qu'il est mort sans faire de révélations; mais je l'attends au jugement dernier, quand il lui sera dit : « Avancez, Ravel, et répondez : Que mettiez-vous dans vos sauces et d'où tiriez-vous ces poulets qui n'avaient ni cuisses ni ailes, mais de simples carcasses en parchemin? » Je vois d'ici Ravel tournant son bonnet de coton entre ses doigts et s'efforçant de prouver à son juge qu'il a toujours donné aux Parisiens une nourriture saine et abondante! » En poussant un peu plus loin, on rencontre, à la porte Maillot, le célèbre *restaurant* Dourlens, où ont lieu surtout des noces, des repas de corps; autrefois, c'étaient des banquets politiques et plus souvent encore des déjeuners où figuraient régulièrement six personnages boutonnés jusqu'au menton, retour d'un duel au pistolet ou à l'épée, qui se terminait à la fourchette. Après le *restaurant* Dourlens vient le pavillon d'Armenonville, *restaurant* coquet, entouré d'eau et de verdure, en plein bois de Boulogne, et auquel les gens de lettres, les journalistes ont fait une réputation; on y réunit les douceurs de la perspective aux jouissances d'une bonne digestion, avantages que l'on retrouve agrandis encore au *restaurant* de Madrid. Bâti sur les ruines du château de François Ier et que sa destination nouvelle ne rend pas indigne des anciens passe-temps d'une cour extrêmement galante. C'est le théâtre privilégié des parties fines et des dîners d'amoureux; on y mange supérieurement, si toutefois le cœur ne trouble pas trop les fonctions de son voisin, l'estomac. Nous n'irons pas plus loin que le bois de Boulogne, les *restaurants* champêtres nous feraient faire trop de chemin. Mentionnons seulement en passant les *restaurants* d'Asnières et ceux de Saint-Ouen, auxquels les canotiers et canotières donnent le dimanche une physionomie animée; le *restaurant* de la Porte jaune, au bois de Vincennes; celui de Robinson, près de Sceaux, et celui de la Grille du parc, à Ville-d'Avray, où les cabinets particuliers sont dans les arbres. Fort jolis, en été, ces cabinets de feuillage éclairés de lanternes vénitiennes; mais toutes sortes de bestioles aiment trop à tomber dans les sauces; Clamart, Meudon, Bellevue, Saint-Cloud, Le Raincy ont également des *restaurants* estimés des gens qui vont en villégiature.

Rentrons à Paris. La carte est à peu près la même et la cuisine généralement aussi bonne dans les *restaurants* de choix, quoique l'échelle des prix monte ou baisse souvent d'une façon notable de l'un à l'autre. On y trouve les mêmes mets ordinaires et extraordinaires, les mêmes vins plus ou moins soignés et plus ou moins authentiques; cependant la plupart ont une spécialité : un plat qu'on ne trouve que là ou qu'il est de bon ton de ne manger que là; une sauce dont tel *restaurant* a le secret et qu'on chercherait vainement ailleurs; telle est la fameuse sauce du café Riche, « qui n'est, dit M. A. Delvau, ni la sauce au fumet, ni la sauce au blanc, ni la sauce Robert, ni la sauce au velouté, ni la sauce à la Béchamel, ni la sauce perlée, ni la sauce au pauvre homme, ni la sauce à la bonne femme, ni la sauce salmis, ni ceci, ni cela, mais qui est tout simplement la sauce du café Riche et le secret de son cuisinier en chef. » Le café Riche est encore renommé pour ses soles aux crevettes, le mets favori des soupeuses; le café Durand pour la carpe au bleu; le café Anglais pour les écrevisses bordelaise; on mange à la Maison dorée la meilleure bouillabaisse de tout Paris; cette bouillabaisse-là enfonce même celle des Frères-Provençaux, renommés pourtant pour leur cuisine méridionale et chez qui le plat distinctif est la morue à l'ail; Noël a la spécialité de la soupe à la tortue dont on rédige deux éditions, l'une à 1 fr. 50 pour le vulgaire, l'autre à 4 francs, un chef-d'œuvre, pour les palais dignes de l'apprécier; chez Bonnefoi, c'est la caille aux gratins; chez Vachette, la sole normande qui est aussi, avec la matelote, la gloire de Philippe; chez Désiré Beaurain, l'entre-côte bordelaise; chez Magny, les pieds de mouton à la poulette; à la Tour d'argent, le gigot à la Gascoigne; au Faisan doré, les huîtres frites et les pigeons en compote, etc., etc. En outre, chacun de ces *restaurants* a son vin ou ses vins de choix, la note dominante de sa cave, comme le plat spécial est la note dominante de sa cuisine. Le café Riche est renommé pour son bouzy rouge, la Maison dorée pour son cliquot, si difficile à trouver ailleurs qu'à Saint-Pétersbourg; le café Anglais pour son château-laffitte et son branne-mouton, Bignon pour son saint-peray et son romanée; les Frères-Provençaux, Véry et Véfour pour leurs vins exotiques, ce qui ne les empêche pas d'avoir le dessus du panier en vins nationaux; Mongrol pour son chablis; le café Durand pour son bordeaux blanc d'Yquem; Noël pour son fleury, un fleury à 1 fr. 50, dont on peut dire, comme les commissaires-priseurs : et mieux vaut! Les caves des grandes maisons du boulevard et du Palais-Royal sont l'objet de soins assidus, et ce ne serait pas la moindre curiosité de ces *restaurants* si on y pénétrait aussi aisément que dans les salles. Elles contiennent toutes de 50,000 fr. à 300,000 fr. de vins, choisis avec discernement, emmagasinés avec prudence, classés par crus et par années, et surveillés par un personnel expert. C'est un capital énorme qui dort, ou plutôt qui se bonifie en ayant l'air de dormir.

Il y a loin des succulents menus de ces établissements culinaires à ceux des *restaurants* à prix fixe. Dans ceux-ci, moyennant une dépense connue d'avance et qui varie de 0 fr. 90 à 5 francs, on a le choix entre divers potages, un certain nombre de plats gras ou maigres, du dessert, du vin, et du pain à discrétion. La catégorie de *restaurants* à prix fixe entre 0 fr. 90 et 1 fr. 50 est tout à fait infime; quoique la carte soit savamment rédigée et annonce un tas de choses excellentes, la plupart du temps on ne sait ce qu'on mange et encore moins ce qu'on boit; il faut une foi robuste pour croire aux merveilles de la carte et un estomac complaisant pour les digérer. Les *restaurants* à 1 fr. 60 et 2 francs du Palais-Royal jouissent encore d'une grande faveur auprès des provinciaux fraîchement débarqués à Paris; leur vogue date de loin, et, quand ils parurent, ils répondaient à un véritable besoin du moment; les premiers furent fondés sous l'Empire. Depuis une vingtaine d'années, les Bouillons Duval leur ont porté un coup funeste en leur enlevant leur clientèle spéciale; mais ils continuent néanmoins de vivre, grâce à leur notoriété et à leur situation exceptionnelle. Au fond, ces établissements, qui se ressemblent tous, sont plus remarquables par le luxe des glaces, des dorures et par la propreté du service que par la qualité des mets : le dîneur sérieux jamais ne s'y aventure. Quant aux *restaurants* à prix fixe de la catégorie plus élevée, tels que le Dîner de Paris, ils se rapprochent sous ce rapport des grands *restaurants* ou plutôt des bonnes tables d'hôte.

Un des *restaurants* à prix fixe et à bas prix du quartier Latin mérite une mention. C'est Flicoteaux. Balzac l'a sauvé de l'oubli en y faisant régulièrement dîner ses grands hommes dans la misère. Flicoteaux était situé place de la Sorbonne, au coin de la rue Neuve-Richelieu. Plusieurs dynasties de gargotiers se succédèrent, toujours sous la même enseigne, dans ce local bas de plafond, imprégné d'odeur d'eau de vaisselle, où, de 1810 à 1848, vinrent prendre leurs repas des générations entières d'étudiants. Le dîner, composé de trois plats, coûtait 18 sous avec un carafon de vin ou une bouteille de bière, 22 sous avec la demi-bouteille de vin. « On y mangeait, dit Balzac, comme on travaille, activement; c'était l'atelier avec ses ustensiles et non la salle de festin avec ses élégances et ses plaisirs. L'air ancien et vénérable de la maison annonçait un profond dédain pour le charlatanisme des dehors, espèce d'annonce faite pour les yeux aux dépens du ventre par presque tous les restaurateurs d'aujourd'hui. Au lieu de ces tas de gibier empaillé et de poissons fantastiques, au lieu de ces primeurs exposées en de fallacieux étalages, l'honnête Flicoteaux exposait des saladiers ornés de maints raccommodages, où des tas de pruneaux cuits réjouissaient l'œil du consommateur; les pains de 6 livres coupés en quatre tronçons rassuraient sur la promesse du pain à discrétion. Les mets étaient peu variés; la pomme de terre y était éternelle; il n'y aurait pas eu une pomme de terre en Irlande, elle aurait manqué partout, qu'il s'en serait trouvé chez Flicoteaux. Les côtelettes de mouton, les filets de bœuf étaient à la carte de cet établissement ce que les coqs de bruyère, les filets d'esturgeon sont à celle de Véry, des mets extraordinaires qui exigeaient la commande dès le matin. Quand le merlan, le maquereau donnaient sur la côte de l'Océan, ils rebondissaient chez Flicoteaux. Là tout était en rapport avec les vicissitudes de l'agriculture et les caprices des saisons françaises. On y apprenait des choses dont ne se doutent pas les riches, les oisifs, les gens indifférents aux phases de la nature. L'étudiant parqué dans le quartier Latin y prenait la connaissance la plus exacte des temps; il savait quand les haricots et les petits pois réussissaient, quand la Halle regorgeait de choux, quelle salade abondait et si la betterave avait manqué. » Nous avons emprunté à Balzac cette page humoristique, parce qu'elle s'applique à tous les *restaurants* du même genre. Le quartier Latin et même tous les autres quartiers foisonnent encore de Flicoteaux.

RESTAURAT s. m. (rè-sto-ra — rad. *restaurer*). S'est dit autrefois pour RESTAURANT.

RESTAURATEUR, TRICE s. (rè-sto-ra-teur, tri-se — rad. *restaurer*. L'emploi de ce terme pour désigner les traiteurs est tout à fait récent. Le premier *restaurateur*, un nommé Boulanger qui vivait vers 1765, avait mis sur sa porte la devise suivante : *Venite ad me, omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos*). Celui, celle qui répare, qui rétablit une ville, un monument public : *Cette ville avait été ruinée, ce prince l'a rétablie, il en a été le* RESTAURATEUR. (Acad.) *Gênes, célèbre du temps des Romains, regardait Charlemagne comme son* RESTAURATEUR. (Volt.)

— Fig. Celui, celle qui rend son ancien éclat, son ancienne splendeur à une institution, à un ordre de choses quelconque : *Ce prince est le* RESTAURATEUR *des belles-lettres, des arts. Cet abbé fut le* RESTAURATEUR *de l'ancienne discipline de son ordre.* RESTAURATEUR *de la liberté, du commerce, des lois, etc. On la regarde comme la* RESTAURATRICE, *ou plutôt comme la seconde fondatrice de cette maison.* (Acad.) *Nous pouvons l'appeler la* RESTAURATRICE *de la règle de saint Benoît.* (Boss.) *Fléchier fut le* RESTAURATEUR *et presque le second fondateur de l'Académie qui subsiste encore à Nîmes.* (D'Alemb.) *Il est avéré que l'empereur Auguste, si immodérément loué d'avoir été le* RESTAURATEUR *des mœurs et des lois, fut longtemps un des plus infâmes débauchés de la république romaine.* (Volt.) *Confucius n'est pas seulement un philosophe célèbre; il est encore regardé comme le* RESTAURATEUR *des lois, ou plutôt comme le législateur de la Chine. Il est bien en cela de la famille des grands hommes, fondateurs ou* RESTAURATEURS *d'une société.* (Ste-Beuve.) ‖ Se dit aussi quelquefois des choses : *C'est le bon sens qui est le précurseur, le* RESTAURATEUR *du bon goût.* (Marmontel.)

— Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et qui se servent par portions : *Parmi ceux qui accourent en foule chez les* RESTAURATEURS, *il en est peu qui se doutent qu'il est impossible que celui qui créa le restaurant ne fût pas un homme de génie et un observateur profond.* (Brill.-Sav.) *Le salon d'un* RESTAURATEUR *est l'Eden des gourmands.* (Brill.-Sav.) *Tous ces* RESTAURATEURS, *avec leurs coulis, leurs sauces, leurs vins, empoisonneraient le diable.* (Balz.) *C'est le plus honnête et le plus affable des* RESTAURATEURS *du quartier Latin.* (G. Sand.) ‖ Dans cette acception, on dit également RESTAURATEUR en parlant d'une femme.

— B.-arts. Artiste dont la profession est de restaurer les œuvres d'art dégradées : RESTAURATEUR *de tableaux. C'était un artiste, un* RESTAURATEUR *de sculptures.* (Balz.)

— Adjectiv. Qui répare : *Peintre, sculpteur, architecte* RESTAURATEUR.

RESTAURATIF, IVE adj. (rè-sto-ra-tiff, i-ve — rad. *restaurer*). Qui restaure : *Benjamin Constant a développé dans la presse, avec une science d'analyse supérieure, les principes du gouvernement* RESTAURATIF *et le jeu mobile et varié de ses combinaisons.* (Cormenin.)

— Méd. Qui rend, rétablit les forces : *Remède* RESTAURATIF.

RESTAURATION s. f. (rè-sto-ra-si-on — lat. *restauratio*, même sens). Réparation, rétablissement : *La* RESTAURATION *d'un monument. La* RESTAURATION *d'un tableau, d'une statue.*

— Fig. Nouvelle existence donnée à une institution, à un certain ordre de choses : *La* RESTAURATION *de l'Etat, des belles-lettres, de la discipline, des lois, etc.* (Acad.) *Cujas termina sa carrière par la* RESTAURATION *de Papinien, le plus profond, le plus grand des interprètes du droit.* (Lerminier.) *La bigoterie, la superstition, le fanatisme sont des moyens de corruption et non de* RESTAURATION *des mœurs.* (Ch. Nodier.) *L'érudition la mieux informée ne trouverait rien à reprendre à ces* RESTAURATIONS *hébraïques.* (Th. Gaut.)

— Archit. et sculpt. Travail fait d'après un édifice antique, pour en rétablir les parties qui n'existent plus : *La* RESTAURATION *des principaux monuments antiques est le sujet d'un beau travail.* (Acad.) *Il y a un milieu à garder dans la* RESTAURATION *des édifices antiques plus ou moins ruinés.* (Quatrem.) *Dans le nombre infini de statues reconquises sur la destruction et la barbarie, il s'en est trouvé très-peu qui n'aient eu aucun besoin de* RESTAURATION *en quelque partie.* (Quatrem.) *En fait de ruines, quand une* RESTAURATION *n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments.* (Raoul Rochette.)

— Hist. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône qu'elle avait perdu : *Quel moyen cette* RESTAURATION *aurait-elle de s'encadrer dans le plan du changement social?* (Chateaub.) *Une* RESTAURATION *est la plus mauvaise de toutes les révolutions.* (Fox.) *Les* RESTAURATIONS *sont presque toujours une vengeance contre le peuple.* (A. Peyrat.) *Le mot* RESTAURATION *est un vieux mot qui fait de temps en temps le jeune, qui se restaure lui-même, mais sans trouver d'amateurs.* (L. Ulbach.) ‖ S'emploie particulièrement en parlant des Stuarts en Angleterre, au XVIIe siècle : *La* RESTAURATION *de Charles II ne fut que celle des abus qui avaient perdu sa famille.* (Chateaub.) ‖ En France, Se dit plus spécialement du rétablissement des Bourbons sur le trône après la chute de Napoléon Ier : *Le temps qui a appartenu à la* RESTAURATION *proprement dite finit, et nous entrons dans une ère inconnue.* (Chateaub.) *Si nous avons perdu l'habitude de ramper, c'est à la* RESTAURATION *que nous en sommes redevables.* (Chateaub.) *Ce sont les hommes de la République et de l'Empire qui saluèrent avec enthousiasme la* RESTAURATION. (Chateaub.) *Il y a eu sous la* RESTAURATION *des royalistes plus royalistes que le roi.* (Thiers.) *Les pre-*

mières années de la Restauration *furent un de ces moments décisifs où, par des voies imperceptibles, s'introduit un ordre nouveau d'idées et de sentiments.* (Renan.) *La* Restauration *a dépensé 400 millions pour rendre au roi Ferdinand ses prérogatives du pouvoir absolu.* (Mich. Chevalier.)

— Méd. Rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande fatigue.

— **Encycl.** B.-arts. *Restauration des œuvres d'art.* La *restauration* des œuvres d'art, qu'il s'agisse de remettre en son premier état un morceau de sculpture mutilé ou un tableau dégradé par le temps ou par accident, constitue une opération le plus souvent très-délicate et qui exige une grande habileté. On peut distinguer en sculpture deux espèces de *restauration;* celle qui consiste à remédier à quelque vice du marbre ou quelque défaut de la matière, et celle qui a pour objet de réparer la mutilation des parties. En ce qui concerne les défauts de la matière, on y remédie au moyen d'un ciment fait de marbre pilé, avec lequel on remplit les trous. La *restauration* des parties mutilées se fait aujourd'hui, comme elle se faisait autrefois, au moyen d'un tenon qu'on introduit dans des trous pratiqués dans la partie endommagée et dans la portion ajoutée pour assujettir et réunir ces parties; ensuite on les consolide avec du plomb.

Beaucoup de statues ont été probablement brisées et restaurées dans l'antiquité. Pendant les guerres civiles de la Grèce, surtout celle des Achéens contre les Etoliens, les monuments publics furent souvent dévastés; d'autres peuvent avoir été brisés pendant leur transport à Rome. Dans cette ville même les monuments de l'art eurent souvent à souffrir. Combien y en eut-il de détruits dans le grand incendie de Rome sous Néron et dans les troubles de Vitellius, pendant lesquels on se défendit en lançant des statues sur les assaillants! Les invasions des barbares détruisirent beaucoup de monuments antiques.

Du temps des Romains, souvent on travaillait les têtes séparément et on les adaptait ensuite aux troncs; il est arrivé aussi souvent que l'on changeait la tête des statues honorifiques, à l'avénement des nouveaux magistrats. Mais la plupart des statues, bustes, bas-reliefs qui ornent les palais, les monuments et les collections de nos jours et que l'on a retrouvés dans les fouilles faites en Italie, portent des *restaurations* modernes. Parmi les artistes à qui on doit des *restaurations* de monuments antiques, on en distingue quelques-uns dont le nom est célèbre; tels sont Michel-Ange, Porta, Tatta, Agnolo, Tacca, Salvetti, etc. Mais le plus souvent on a abandonné le soin de la *restauration* à des artistes médiocres. Souvent même il est arrivé que des artistes, fort habiles dans la pratique de la sculpture, n'avaient pas assez de connaissances du costume antique et des mythes anciens pour bien restaurer. Ainsi aucune des statues restaurées par Bouchardon n'a les attributs qui lui conviennent. Beaucoup de statues antiques, plus ou moins mutilées lorsqu'elles nous sont parvenues, ont été restaurées avec peu de sagacité. Des restaurateurs ignorants ou qui négligeaient de consulter les antiquaires instruits ont souvent commis les plus grandes bévues dans leurs *restaurations*, et ceux-ci, à leur tour, ont quelquefois induit dans de graves erreurs les écrivains qui se sont occupés de l'explication des monuments ou de l'étude des arts. Venuti, par exemple, nous a donné, dans ses *Monuments de la villa Mattei*, la figure d'une statue qu'il regarde comme une Sabine, et que l'on appelle communément la femme enceinte, à cause de l'enflure de la partie inférieure de son corps. Ces deux dénominations sont fausses, comme l'a démontré Visconti; c'était dans l'origine un prêtre égyptien qui portait devant lui, dans ses deux mains, un vase couvert par son vêtement et semblable à celui qu'on voit dans un bas-relief de la même villa, qui représente une procession isiaque. Comme ce vase et la tête de la statue étaient cassés, le restaurateur a placé sur le corps une tête de femme, et, après avoir arrangé un peu l'endroit fracturé où le vase était placé, il a donné à la statue l'air d'une femme enceinte. Beaucoup de méprises des antiquaires ont eu pour cause le peu d'attention qu'ils ont mis à distinguer les *restaurations* modernes. Aussi, il serait de la plus grande importance que ceux qui publient des antiques eussent soin d'indiquer les *restaurations* qui y ont été faites.

L'art de restaurer les tableaux gâtés par le temps, les accidents, la poussière, la fumée, etc., de leur rendre leur premier éclat, leur première beauté, est une découverte due aux temps modernes, et on l'a porté dans ces derniers temps à une très-grande perfection. On doit à cette découverte la conservation de beaucoup de chefs-d'œuvre qui se trouvaient déjà tellement dégradés, qu'on n'en faisait plus aucun cas et qui, après une intelligente *restauration*, sont devenus l'ornement des plus belles galeries de tableaux. Beaucoup de personnes ont regardé les procédés de la *restauration* comme une profanation des chefs-d'œuvre des grands maîtres et ont pensé qu'elle hâtait la destruction des tableaux; cela est vrai lorsque cette opération est confiée à un restaurateur maladroit; mais lorsque les tableaux sont confiés à d'habiles mains, il est certain que c'est le seul moyen de prévenir leur destruction prochaine et inévitable. Il est vrai que le désir de réparer les outrages du temps a malheureusement aggravé le dépérissement de plusieurs tableaux par des repeints grossiers et de mauvais vernis dont on a recouvert plusieurs traits du premier pinceau; d'autres motifs encore ont contribué à altérer la beauté des plus belles compositions; on a vu un prélat faire couvrir d'une chevelure discordante les charmes d'une Madeleine. Cependant on est parvenu, grâce à des *restaurations* habiles, à transporter sur une toile nouvelle une peinture dont la toile se détruit ou dont le bois est vermoulu; on fait disparaître les touches maladroites d'un pinceau étranger; on supplée avec scrupule aux traits effacés et on rend la vie à des tableaux qui étaient presque perdus. Il paraît que c'est surtout aux Vénitiens qu'est dû l'art de la *restauration* des tableaux. En 1778, on consacra à ce genre de travail une grande salle spéciale. Depuis cette époque, beaucoup de chefs-d'œuvre que la vétusté avait rendus méconnaissables y ont été restaurés avec succès. Parmi ceux-ci, on cite un *Saint Laurent* du Titien. Mais, si l'on doit l'invention de cet art aux Vénitiens, on peut dire que c'est à Paris qu'il a fait surtout des progrès. On peut citer à ce sujet la suite des beaux tableaux de Lesueur qui représentent la vie de saint Bruno; dans l'origine, ils étaient peints sur bois, et c'est ainsi qu'on les voyait autrefois aux Chartreux. Depuis, on les a transportés sur la toile, où ils attirent l'admiration dans les galeries du Louvre. La *restauration* la plus remarquable est celle d'un des plus fameux tableaux de Raphaël, connu sous le nom de la *Vierge de Foligno.*

Les *restaurations* à faire à un tableau sont de plusieurs sortes; le plus souvent il faut enlever le vernis. En effet, au bout de quelques années les vernis s'altèrent; ils perdent leur transparence, deviennent jaune foncé et nuisent à l'effet de la peinture; il faut alors les faire disparaître. Lorsque le vernis à enlever est un vernis à l'essence on peut procéder de deux façons, soit par le dévernissage à sec, soit par le dévernissage à l'eau-de-vie. Le dévernissage à sec s'opère en mettant de la colophane en poudre sur le tableau et en frottant avec les doigts jusqu'à ce que tout le vernis soit enlevé. On doit procéder avec autant d'attention que de délicatesse afin de ne point enlever avec le vernis les glacés qui recouvrent certaines parties des chairs. Le dévernissage à l'eau-de-vie est beaucoup plus prompt, plus facile et plus employé; on imbibe d'eau-de-vie un linge fin avec lequel on humecte une partie de la toile, sans la frotter, puis on lave à diverses reprises cette partie avec une éponge imbibée d'eau fraîche et l'on procède ainsi successivement pour chaque partie. En outre, on essuie la toile avec un linge sec, et, lorsqu'elle n'a plus aucune humidité, on procède à un nouveau vernissage. Lorsque la toile est très-enfumée et qu'on ne peut la nettoyer suffisamment par le moyen que nous venons d'indiquer, on peut employer soit l'eau à nettoyer, qui consiste dans un mélange d'alcool rectifié et de térébenthine ou d'huile d'aspic, soit une eau de chaux pure, soit une dissolution de borax, soit du sel de tartre dissous dans l'eau, soit de la mousse de savon blanc battu dans l'eau pure avec un peu de sel ordinaire, en ayant soin d'enlever cette mousse avec une éponge imbibée d'eau lorsqu'elle est sur le point d'être absorbée. Lorsque le tableau a été verni au blanc d'œuf, on le frotte avec de l'huile de lin et on la laisse l'imbiber pendant environ deux heures; après quoi on enlève l'huile et le blanc d'œuf avec de l'esprit-de-vin. Si le tableau, au lieu d'être verni, est recouvert d'un enduit gras, on emploie également l'huile de lin. Dans ce cas, il faut opérer lorsqu'il fait très-chaud, couvrir d'huile toute la toile, en mettre d'autre dès que la première est absorbée, et c'est seulement au bout d'une quinzaine jours qu'on enlève l'enduit avec de l'esprit-de-vin. Quant aux tableaux qui n'ont point été vernis, on les nettoie facilement avec de l'eau-de-vie ou du vinaigre, ou bien avec de la farine délayée dans une eau de chaux, ou enfin avec du levain dissous dans de l'eau.

Tant que la toile d'un tableau n'a pas été atteinte ou que la peinture est intacte, la *restauration* est facile; mais il n'en est pas de même dans le cas contraire; il faut alors procéder au rentoilage, comme nous allons l'exposer.

— *Rentoilage des tableaux.* Quand les bords de la toile sont assez usés pour ne plus pouvoir être cloués sur le châssis, il suffit de coller simplement l'ancienne toile sur une toile neuve et de la clouer de nouveau. Quand la toile est pourrie et que la peinture est sur le point de s'en détacher par écailles, il faut inévitablement enlever la toile. Pour cela, on commence par coller sur la peinture une grande plaque de gaze qui recouvre toute la surface; par-dessus, on colle des feuilles de papier blanc, en ayant soin de ne pas faire de soufflures et afin de former une espèce de cartonnage; si le tableau est trop desséché, on l'imbibe préalablement d'un mélange d'essence de térébenthine et d'huile. Le cartonnage étant terminé, on enlève la vieille toile. Si elle a été encollée, il suffit de la mouiller avec une éponge, et elle se retire très-facilement. S'il n'y a pas d'encollage, il faut user la toile avec la pierre ponce et la râpe. Pour procéder au rentoilage, on tend sur un châssis une toile neuve fort encollée, dont on a fait disparaître tous les nœuds en les usant à la pierre ponce, puis on étend une couche de colle et on applique exactement le tableau. Quand le tout est presque sec, on passe sur la surface du tableau un fer à repasser, afin de faire fortement adhérer la peinture à la nouvelle toile. Le cartonnage s'enlève ensuite en mouillant successivement avec une éponge les feuilles de papier. Quand on veut enlever un tableau de dessus un panneau de bois, on commence, comme s'il était sur toile à appliquer sur la peinture un cartonnage, ensuite on scie le panneau en petits carrés, et on enlève le bois avec un ciseau le plus près de la peinture possible. On arrive ainsi, avec le rabot et la râpe, à ne laisser qu'une couche de bois aussi mince qu'une feuille de papier qui s'enlève en l'imbibant avec de l'eau. Il n'est pas plus difficile d'enlever une peinture exécutée sur un mur qu'un tableau peint sur panneau, quoique l'on ne puisse enlever la pierre par derrière. On procède comme ci-dessus, et on fait seulement au mur une entaille assez forte pour pouvoir avec un ciseau détacher la couche sur laquelle est la peinture. La plaque peinte étant surenlevée, on use la pierre avec un ciseau jusqu'à la peinture (cette opération demande beaucoup plus de patience que d'habileté); puis on procède au rentoilage. Les opérations de l'enlevage et du rentoilage une fois terminées, il faut faire le nettoyage et la *restauration* de la peinture. Pour cela, on commence par imprégner le tableau d'huile de noix ou de pavot pour ramollir les couleurs; puis on lave avec une solution de potasse ou de soude pour enlever l'excès d'huile. Les dégradations apparaissent alors de la façon la plus nette. On bouche les trous avec un mastic composé de colle et de blanc d'Espagne; on a bien soin d'égaliser les couches, puis on livre le tableau à l'artiste qui doit y faire la *restauration* pittoresque ou les repeints; il faut apporter un grand soin dans cette opération, afin de ne remplir absolument que les vides et se conformer à la teinte primitive; pour cela, il est bon de frotter la partie que l'on veut repeindre avec de l'huile, afin d'avoir la teinte exacte. Enfin, toutes ces opérations terminées, on revernit le tableau.

— Hist. Le mot *restauration* s'applique indistinctement à tout retour au trône d'une dynastie dépouillée. L'avénement de Charles II fut en Angleterre la *restauration* des Stuarts; la rentrée en France de Louis XVIII, la destruction de la seconde République française par Louis Bonaparte amenèrent des *restaurations*, la première celle des Bourbons, la seconde celle des Napoléons. Mais, lorsque l'on dit simplement « la *Restauration*, » sans faire suivre ces mots d'un complément indiquant de quelle *restauration* il s'agit, on veut toujours désigner la *restauration* bourbonienne, non-seulement dans le fait de la réintégration sur le trône de la branche capétienne, mais dans son histoire depuis cette réintégration jusqu'à sa chute, c'est-à-dire depuis les traités de 1814 jusqu'à la révolution de 1830.

Cette partie de notre histoire nationale est de la plus haute importance. C'est à travers ses nombreuses péripéties que l'on peut étudier l'organisation et la mise en œuvre de cette forme de mécanisme gouvernemental que l'on appelle le régime parlementaire ou la monarchie constitutionnelle; que l'on étudie les luttes de cette forme nouvelle avec le vieil absolutisme, et son triomphe sur ce dernier en 1830, où le roi des Français remplaça le roi de France, et où, à la charte octroyée, succéda la charte constitutionnelle. Cette période, qu'on appelle la *Restauration*, comprend, à proprement parler, deux *restaurations* distinctes. La première, qui part d'avril 1814 et qui va jusqu'au 19 mars 1815, date du départ de Louis XVIII et veille de l'entrée de Napoléon à Paris; la seconde, qui reprend après les Cent-Jours, en juillet 1815, et qui va jusqu'aux journées de Juillet 1830, époque de l'expulsion définitive de la branche aînée.

Les partisans de la légitimité ont souvent répété que la France, en 1814 et en 1815, n'avait dû son salut qu'à l'interposition de la famille des Bourbons entre l'Europe courroucée et la nation qui l'agitait depuis vingt-cinq ans; que Louis XVIII l'avait préservée du démembrement réclamé par l'Autriche, la Prusse et le reste de l'Allemagne. Rien n'est plus absolument faux. Louis XVIII, arrivant en France avec sa famille « dans les fourgons de l'étranger, » ne songeait qu'à s'emparer du trône et n'avait aucune autorité, aucune influence. Ce fut seulement grâce à la puissante intervention de l'empereur Alexandre de Russie, à ses profondes sympathies pour la nation française, à l'amitié personnelle qu'il portait au duc de Richelieu, que les prétentions des Allemands furent écartées. En agissant ainsi, il subissait si peu l'influence des Bourbons, qu'il ne voulait pas les voir rentrer en France; il fallut, pour obtenir leur *restauration*, que M. de Talleyrand fît violence à ses répugnances et à ses antipathies.

Le 11 avril 1814, Napoléon signa son abdication à Fontainebleau; le lendemain, M. le comte d'Artois, plus tard Charles X, faisait son entrée à Paris, avec le titre de lieutenant général du royaume, et adressait à la population la proclamation dans laquelle se trouve ce mot si souvent cité et dont la paternité appartient au comte Beugnot : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » Mais, en même temps, il démentait ses paroles en substituant le drapeau blanc au drapeau tricolore.

Louis XVIII suivit de près son frère. En passant à Londres, il eut une entrevue avec le régent et lui adressa ces paroles : « C'est aux conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays et à la confiance de ses habitants que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres. » Il était difficile d'avouer plus nettement qu'il devait son trône, non à l'appel des Français, mais aux plus implacables ennemis de la France.

A peine débarqué à Calais, où il fut reçu par le général Maison (24 avril), il déclara qu'il refusait de souscrire à la constitution que venait d'élaborer le Sénat, acte qui lui paraissait une atteinte à la prérogative royale. Cependant, en présence de l'effet déplorable produit par cette décision et des énergiques réclamations de l'empereur Alexandre, il se fit précéder dans la capitale par la célèbre déclaration de Saint-Ouen, qui garantissait aux Français la jouissance des libertés promises par la constitution rédigée par une commission de sénateurs et de députés et maintenait la plupart de ses clauses. Le lendemain 3 mai, Louis XVIII fit son entrée dans Paris, escorté par la vieille garde de Bonaparte. Les cris de : *Vive le roi!* poussés par quelques légitimistes, furent souvent couverts par les cris de : *Vive la garde!* Le mécontentement de la population libérale se changea en hostilité lorsqu'on apprit que le nouveau ministère était formé d'hommes notoirement connus, pour la plupart, pour leur hostilité aux idées de 1789 : le comte de Blacas, l'abbé de Montesquiou, le général Dupont, auteur de la lâche capitulation de Baylen; Dambray, le baron Louis, Beugnot, Malouet et le traître Talleyrand (13 mai).

La paix fut définitivement conclue le 30 mai : la France rentrait dans ses anciennes limites et cédait toutes ses conquêtes, ainsi que la plupart de ses colonies. Après ce traité de paix, connu sous le nom de traité de Paris, les alliés évacuèrent notre territoire.

Le 4 juin, le roi convoqua le Sénat et le Corps législatif, violemment dissous par Napoléon, pour leur faire part de la charte qu'il octroyait aux Français et qui renouvelait les dispositions de la constitution sénatoriale et de la déclaration de Saint-Ouen. Elle établissait un gouvernement représentatif, composé du roi et de deux Chambres; l'une comprenant des pairs nommés à vie par le roi, l'autre des députés élus. Elle assurait la liberté individuelle, celle de la presse et des cultes, l'inviolabilité des propriétés, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la responsabilité des ministres, le vote annuel des contributions, l'indépendance des tribunaux; elle garantissait la dette publique, rétablissait l'ancienne noblesse et maintenait la nouvelle.

« Cette charte de 1814, que l'on invoque constamment comme une preuve de l'esprit libéral qui animait Louis XVIII, dit M. La Serve, cette charte qu'il avait fini par croire son ouvrage et son titre de gloire aux yeux de la postérité, lui avait été imposée, malgré ses répugnances, par l'empereur Alexandre, fidèle aux engagements qu'il avait pris envers le Sénat conservateur. Trop souvent on oublie, on ignore ou l'on feint d'ignorer que, le 30 avril 1814, Alexandre sommait Louis XVIII à Compiègne de dégager sa parole; que, le 12 mai, il lui envoyait dire à Saint-Ouen : « Si la déclaration promise n'est » pas publiée ce soir, *on* n'entrera pas de» main à Paris. » Attitude comminatoire qui valut la célèbre déclaration de Saint-Ouen fixant les bases de la charte; et, le 24 mai, Alexandre, inquiet des retards de Louis XVIII, signifia sa volonté à M. de Talleyrand en ces termes : « Mon départ est irrévocablement » fixé pour la fin du mois. *Il faut* que la con» stitution soit définitivement arrêtée et ac» ceptée par le roi *auparavant.* » Voilà l'histoire vraie de cette charte rédigée par une commission de sénateurs, de députés, de conseillers, exigée par l'empereur Alexandre et promulguée le 4 juin suivant dans des termes qui prouvaient tout le mauvais vouloir de Louis XVIII. Son ministre Ferrand l'appelait une simple *ordonnance de réformation*, dont le roi voulait bien faire *concession et octroi* à ses sujets. Elle était datée de la dix-neuvième année de *son règne, comme si l'histoire* pouvait être supprimée d'un trait de plume. Injure stupide à la nation et triste augure des sentiments qui devaient animer les Bourbons pendant leur règne envers ce peuple qui les avait repoussés de 1792 à 1814! »

Cependant, les anciens émigrés et tous les absolutistes jetaient feu et flamme contre les libéraux. La presse libérale leur répondait avec une égale énergie. *On la réprima.* On tordit le sens d'un article très-clair de la charte pour avoir le droit de rétablir la censure. Les ministres firent paraître diverses ordonnances rétrogrades. Une loi rétablit la censure pour les écrits de vingt feuilles et

au-dessous et rendit nécessaire l'autorisation du roi pour la publication des journaux (21 octobre). On irrita la nation en décrétant des cérémonies et des monuments expiatoires pour les prétendues victimes de la Révolution; les chaires retentirent d'anathèmes furibonds contre la France nouvelle; le clergé obtint une ordonnance interdisant les divertissements publics les dimanches et jours fériés (18 novembre); il réclamait les dîmes, prébendes et possessions d'avant 1789; il applaudissait à la bulle du pape Pie VII, qui venait de rétablir l'ordre des jésuites (7 août). « Chaque matin voyait éclore des plans nouveaux pour constituer une aristocratie territoriale, dit M. de Carné, et avec une infatuation inexplicable pour qui ne connaît pas les illusions des partis, l'on demandait aux lois d'accomplir l'œuvre des siècles. M. Fiévée, tout homme d'esprit qu'il était, proposait de doter en immeubles les grandes charges de la monarchie, à commencer par les ministres, et de payer les préfets en coupes de bois. M. Bergasse demandait que la jouissance des droits politiques fût subordonnée à la possession d'un manoir, substitué de plein droit à l'aîné de la famille, et M. Cottu, s'emparant de la même pensée, voulait que des girouettes, placées au sommet de la manse électorale, la désignassent au respect de toute la contrée circonvoisine. C'était à qui proposerait sa recette pour faire pousser des aristocraties comme des champignons. »

Pendant ce temps, l'armée était mécontente du mépris dans lequel affectaient de la tenir les nouveaux venus et de la destitution de ses chefs les plus aimés. Des centres d'opposition se formèrent. Les bonapartistes se groupèrent autour de la reine Hortense, fille de Joséphine et femme de Louis Bonaparte. Gregoire, Barras et Carnot dirigeaient le parti des « patriotes » ou républicains. Les chefs du parti constitutionnel ou libéral étaient Benjamin Constant, La Fayette, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, de Broglie, etc. Enfin les royalistes, ennemis de toute concession libérale, opposés au roi parce qu'il avait donné la charte et qui s'efforçaient de la faire abroger, reconnaissaient pour chef le comte d'Artois, frère du roi, et poussaient le gouvernement aux mesures les plus impopulaires.

Napoléon épiait avec joie, de son île d'Elbe, les fautes du pouvoir et les symptômes de l'irritation populaire qui lui faisaient espérer son rappel. Instruits des menées bonapartistes, Barras et Fouché résolurent d'en instruire le roi et, à l'insu l'un de l'autre, ils lui firent demander une entrevue. M. de Blacas, tout-puissant auprès de Louis XVIII, fit écarter la demande de ces deux « régicides » et les reçut lui-même. Il ne les comprit point à cause de ses préventions, et le gouvernement persista dans son ignorante quiétude. Le seul homme qui eût pu tout prévoir dans le conseil des ministres, Talleyrand, était au congrès de Vienne. Aussi tous les plans bonapartistes purent-ils être paisiblement mis à exécution, et Bonaparte, parti le 27 février 1815 de l'île d'Elbe, put-il échapper aux croisières anglaises, débarquer le 1er mars sur la plage de Cannes, avec quelques centaines de soldats et ses trois généraux, Bertrand, Cambronne et Drouot.

A cette nouvelle, la confiance de l'entourage de Louis XVIII ne se dément pas. On propose d'organiser la dictature, de faire lever la nation en masse, d'en finir avec Bonaparte et les conspirateurs. Le roi convoque les deux Chambres; le comte d'Artois est chargé de diriger à Lyon les forces militaires, de concert avec le maréchal Macdonald. Ney accepte le commandement des troupes disséminées en Franche-Comté et prête serment entre les mains du roi; le duc de Feltre remplace le maréchal Soult, qui, lui-même, avait remplacé Dupont, comme ministre de la guerre, et enfin une ordonnance royale déclare Napoléon Bonaparte traître et rebelle et enjoint à tous les Français de lui courir sus.

Malgré toutes ces mesures, Napoléon avançait à marches forcées, en lançant d'éloquentes proclamations. Oubliant les malheurs que son despotisme et son ambition insensée avaient déchaînés sur la France, soldats, bourgeois, paysans, ouvriers, en haine des Bourbons et de l'ancien régime, se précipitèrent au-devant du revenant de l'île d'Elbe, qui apportait avec lui le drapeau tricolore, et l'adjurèrent de les délivrer des nobles et des prêtres. Les cris : « A bas les nobles! à bas les prêtres! » accompagnèrent, en effet, Bonaparte dans sa marche de Digne à Paris. Telle était l'impopularité qu'en moins d'une année les Bourbons s'étaient attirée, que les troupes envoyées contre Napoléon et ses 600 hommes ne firent rien pour empêcher le trône de Louis XVIII de crouler. Le colonel Labédoyère accourt avec son régiment et se joint à Bonaparte. Grenoble, Lyon ouvrent leurs portes; dans cette dernière ville, le comte d'Artois s'échappe à grand'peine avec un seul cavalier pour escorte. Le corps d'armée que Ney commande cède à l'exemple; Ney lui-même est entraîné et se jette dans les bras de son ancien chef (13 mars). Napoléon n'est plus qu'à quelques étapes de Paris. Louis XVIII passe une revue dans la capitale, mais les troupes ne répondent pas au cri de : « Vive le roi! » Alors le monarque, comprenant leur silence, quitte précipitamment son palais dans la nuit du 19 au 20 mars et se réfugie à Gand; le lendemain 20 mars au soir, Napoléon, sans avoir tiré un coup de fusil, rentre dans la capitale et commence son règne de cent jours.

Nous avons raconté ailleurs ce règne éphémère (v. CENT-JOURS, NAPOLÉON, WATERLOO, etc.). Bonaparte échoua contre le besoin de liberté et de repos qui dévorait la France; ni l'acte additionnel, ni la fête du champ de Mai ne parvinrent à le populariser, et l'horrible désastre de Waterloo vint enfin briser dans ses mains le sceptre impérial (18 juin 1815). Le 22 juin, il abdiqua pour la seconde fois, et l'on sait dans quelle île lointaine l'Angleterre crut devoir le reléguer pour le repos de l'Europe. Un gouvernement provisoire, dirigé par les constitutionnels, voulut vainement donner le trône à Napoléon II; les alliés opérèrent la seconde *Restauration*.

Le 28 juin, dans une proclamation datée de Cambrai, Louis XVIII écrivait ces mots : « Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations. Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple; les auteurs de cette trame horrible seront désignés par les Chambres à la vengeance des lois. » Paroles grosses de menaces sous des apparences conciliantes! Le 3 juillet 1815, Fouché et Davout signèrent avec Wellington et Blücher la convention de Saint-Cloud, portant « que l'armée française évacuerait Paris et se porterait derrière la Loire; » que les propriétés publiques et privées seraient respectées et que nul des habitants présents à Paris au moment de la capitulation ne pourrait être poursuivi à raison de ses actes ou opinions politiques. » Le 5, la Chambre des députés vota une constitution. Le lendemain, les alliés entrèrent à Paris. Les salles d'assemblée des Chambres furent fermées (7-8 juillet). Le 8, Louis XVIII entra solennellement à Paris et constitua, le lendemain, un ministère comprenant Talleyrand aux affaires étrangères et à la présidence du conseil, Pasquier aux sceaux, Gouvion Saint-Cyr à la guerre, le comte de Jaucourt à la marine, le duc de Richelieu à la maison du roi, le baron Louis aux finances. Le ministère de l'intérieur resta vacant. Quant à Fouché, qui avait accepté d'être ministre de Napoléon et qui, ministre de Napoléon, avait travaillé au retour de Louis XVIII, il reçut, pour prix de ses trahisons, le portefeuille de la police. Le 24 juillet, deux listes de proscription furent dressées; par l'une, dix-neuf généraux ou officiers étaient traduits devant un conseil de guerre; l'autre renfermait trente-neuf noms; ceux qu'elle désignait devaient attendre, sous la surveillance de la haute police, que les Chambres eussent statué sur leur sort. Carnot était du nombre, et ces listes étaient signées de son *ami* Fouché. Paris fut traité par les alliés en ville conquise; les Prussiens voulaient faire sauter le pont d'Iéna; Louis XVIII s'y opposa; le général Muffling, gouverneur (prussien) de Paris, donna ordre aux soldats de tirer sur tout Français qui les provoquerait de la parole, du geste ou du regard. Le préfet de police, M. Decazes, fit déchirer cet ordre barbare et stupide qu'on avait affiché. Mais ce qu'on ne put empêcher, ce fut la spoliation de nos musées, faite au mépris de la capitulation, sous prétexte de restitution aux divers Etats de l'Europe. L'armée française qu'on avait éloignée, les « brigands de la Loire, » comme on les appelait, effrayait encore ces étrangers; ils la firent licencier (1er août 1815). La pairie fut réorganisée; les pairs qui avaient pris part au gouvernement des Cent-Jours furent éliminés et quatre-vingt-douze pairs nouveaux furent créés. Le 20 août, un décret rendit la pairie héréditaire. Les listes électorales furent arbitrairement formées. D'anciennes listes furent complétées par les préfets; un grand nombre d'anciens chevaliers de Saint-Louis y furent indûment inscrits et élurent des députés aussi violemment réactionnaires qu'ils l'étaient eux-mêmes. C'est ainsi que la Chambre nouvelle fut en grande majorité composée d'ultra-royalistes. Avec une semblable majorité, le ministère souple et conciliant de Talleyrand ne pouvait se maintenir; il se retira et fut remplacé par un nouveau cabinet formé par le duc de Richelieu, qui se chargea des affaires étrangères et de la présidence du conseil. Les autres ministres furent : Marbois à la justice, Vaublanc à l'intérieur, Corvetto aux finances, Clarke à la guerre, Dubouchage à la marine, Decazes à la police (26 septembre). Le duc de Richelieu, qui avait passé toute sa vie à l'étranger, avait cependant acquis, dans son gouvernement d'Odessa, quelque réputation d'administrateur. Il hâta la conclusion du traité nouveau qui précisait enfin les demandes et les exigences des alliés envers la France. Elles se réduisirent à cinq : 1o la cession du territoire comprenant les places de Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis et Landau; 2o la démolition des fortifications d'Huningue; 3o le payement d'une indemnité de 700 millions, sans préjudice des créances dues par le gouvernement français aux particuliers de tous les Etats européens; 4o la restitution du département du Mont-Blanc au roi de Sardaigne; 5o l'occupation pendant trois ans des frontières par une armée de 150,000 hommes, entretenue aux frais de la France. Tel fut le second traité de Paris (20 novembre 1815).

Tandis que les alliés prenaient ainsi leur revanche de vingt-cinq ans de défaites, les Bourbons et leurs amis, qui avaient la prétention de représenter l'ordre moral et de constituer le parti des « honnêtes gens, » se livraient à toutes les fureurs d'une sanglante réaction. Les royalistes du Midi, excités, le plus souvent, par les prédications du clergé, et « trouvant, dit M. La Serve, que la justice n'allait pas assez vite, massacraient, le 25 juin 1815, à Marseille, les bonapartistes et les mameluks venus d'Egygte avec l'armée française. Les maisons de ces malheureux étaient mises au pillage par les « défenseurs » de l'ordre moral, » et ces derniers ne furent jamais poursuivis par le gouvernement des Bourbons. Le 2 août 1815, ils égorgaient le maréchal Brune à Avignon et, le 17 août, le général Ramel à Toulouse. Le 16 juillet, après avoir désarmé les soldats du 13e de ligne à Nîmes, ils les assassinaient, ainsi que les bonapartistes et les protestants. Du 16 juillet au 21 août, « une ligue de gens de bien, » conduite par les pieux et vertueux Servan Truphémy, Trestaillons et Quatretaillons, à Nîmes, à Uzès et dans les campagnes avoisinantes, massacraient et pillaient les protestants tous les jours de la semaine, mais ils respectaient dévotement le dimanche. Avec un raffinement qui n'appartient qu'aux âmes dévouées aux saines doctrines, ces braves gens avaient inventé pour les dames protestantes un supplice qui consistait à les fouetter avec des battoirs garnis de ferrures imitant les fleurs de lis et à les épiler. Trois nobles gentilshommes, MM. de Calvières, Bernis et de Trinquetagne, investis de l'autorité en ces jours bénis, laissaient faire leurs amis, et, plus tard, M. de Trinquetagne, à la Chambre des députés, réclamait en faveur « de ces fidèles royalistes du Midi qui avaient » pu se porter à quelques excès. » Le 23 octobre 1815, M. Voyer d'Argenson, ayant voulu attirer l'attention de la Chambre des députés sur ce qui se passait à Nîmes, fut insulté par la majorité de cette Chambre et rappelé à l'ordre pour avoir calomnié *des gens de bien*. Aussi, le 12 novembre suivant, les massacres et les pillages recommençaient de plus belle dans divers cantons du Gard. Les tribunaux de la *Restauration* furent saisis de toutes ces affaires; mais ils condamnèrent seulement les victimes comme ayant provoqué les bourreaux par leurs détestables opinions.

» Quant aux assassins du maréchal Brune, la *Restauration* ne les fit poursuivre qu'en 1821, et encore à la requête de sa veuve se portant partie civile. Les frais du procès furent mis au compte de la maréchale et le gouvernement les empocha. »

Les massacres, tolérés par Louis XVIII et son gouvernement, avaient un caractère tellement odieux que le Parlement anglais s'en émut, à la voix de l'illustre Brougham; et l'on vit les Autrichiens intervenir en maints endroits pour les empêcher.

Les chefs de la majorité de la Chambre, qui mérita le nom de *Chambre introuvable*, étaient MM. de Villèle, Corbière et de La Bourdonnaye; la minorité libérale était de soixante membres et était dirigée par MM. de Serres, Royer-Collard et Pasquier. Malgré leurs efforts, des lois exceptionnelles furent votées par la Chambre avec une sorte de joie furieuse. Une d'elles punissait de la déportation les cris séditieux (9 novembre), une autre établissait la censure des écrits périodiques. L'armée était divisée en vingt et une catégories et, par ordonnance du 12 octobre 1815, une commission était instituée pour examiner la conduite des officiers de tous grades ayant servi sous l'usurpateur. M. Decazes, ministre de la police, présentait une loi ayant pour objet de donner au gouvernement le droit de détenir sans jugement tout individu arrêté comme prévenu de crime ou de délit contre la personne ou l'autorité du roi (29 octobre). On institua, le 7 décembre, des cours prévôtales ayant le droit de traduire à leur barre tous les citoyens, quelle que fût leur position, et les arrêts de ces cours furent exécutoires sans appel dans les vingt-quatre heures. Dans la discussion d'une loi, dite hypocritement loi d'amnistie, MM. de La Bourdonnaye et Duplessis-Grénédan proposèrent de former plusieurs catégories de coupables qui pouvaient arbitrairement s'étendre à des milliers de Français. La commission accepta ce projet, ainsi que celui de rétablir la confiscation pour payer les contributions de guerre. La Chambre repoussa ces deux projets à une faible majorité; mais elle accepta celui qui excluait les régicides de l'amnistie (21 janvier 1816); elle condamna au bannissement perpétuel ceux qui avaient signé l'acte additionnel ou pris part au gouvernement des Cent-Jours. Fouché, qui se trouvait ainsi atteint lui-même, était ambassadeur à Dresde. Destitué aussitôt, il dut mourir en exil. L'Institut même fut mutilé (21 mars); M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, en chassa plusieurs académiciens, notamment Arnauld et Etienne.

Le plus touchant accord régnait entre la Chambre et le gouvernement, qui faisait multiplier les condamnations et couler le sang à flots, en dépit des termes de la capitulation du 3 juillet. Le 19 août 1815, le général Labédoyère était fusillé; le 27 septembre, les généraux César et Constantin Faucher subissaient le même sort à Bordeaux, sans que M. Ravez, leur avocat et leur parent, osât se charger de leur défense. Un capitaine en demi-solde, qui avait offert de les défendre, fut mis en prison jusqu'au lendemain de leur exécution. Le comte Lavalette, condamné à mort le 21 novembre, parvint à s'échapper, grâce au dévouement de sa femme. Le 7 décembre, on exécute le maréchal Ney, et son compagnon d'armes, le maréchal Moncey, est destitué et condamné à trois mois d'emprisonnement au fort de Ham (29 août 1815) pour avoir refusé de présider le conseil de guerre qui devait d'abord juger le prince de la Moskowa. En mars 1816, on condamne à mort le colonel Boyer de Peyrelau pour avoir refusé de livrer la Guadeloupe aux Anglais; puis on frappe de la même peine les généraux Debelle, Travot, Chartran, Bonnaire et l'aide de camp de ce dernier, le lieutenant Mietton. Au mois de mai, un nommé Didier embauche une troupe de paysans ignorants et tente de s'emparer de Grenoble. Cette expédition insensée est déjouée par le général Donnadieu, qui profite de cette occasion pour terroriser le pays; les paysans sont arrêtés, sommairement jugés par les cours prévôtales et plus de trente d'entre eux, parmi lesquels se trouvait un enfant de seize ans, furent fusillés sur-le-champ. Des colonnes mobiles mettent la campagne à feu et à sang. Dans le Gard, la cour d'assises acquitte Trestaillons et ses complices, assassins du général Lagarde, tandis que les conseils de guerre multiplient les arrêts de mort et que, du 27 mai au 30 juillet 1816, la guillotine se promène dans la Sarthe, l'Hérault, le Gard, l'Aude, fauchant sans pitié les bonapartistes, les protestants et les fils de la Révolution. Le 29 juillet, le général Mouton-Duvernet subit le dernier supplice. La même peine frappe par contumace les généraux Gilly, Rigaud, Gruyer, Savary, Drouet d'Erlon, les frères Allemand, Lefèvre-Desnouettes, Brayer, Clausel, etc.

« Raconter, dit Vaulabelle, toutes les fureurs de 1815 et 1816, dire toutes les sentences rendues après Waterloo par les tribunaux correctionnels, les conseils de guerre, les cours d'assises et les cours prévôtales, serait une tâche impossible à remplir. On serait effrayé de la lâche cruauté des sentences et du nombre des victimes, si l'on pouvait relever toutes les condamnations prononcées durant cette époque sanglante, condamnations motivées presque toujours, non sur une offense quelconque au gouvernement, mais sur des faits accomplis durant les Cent-Jours et mis solennellement en oubli par trois amnisties successives. » Pendant ce temps, la Chambre « introuvable » s'efforçait, par ses votes, de ramener le pays à l'état où il se trouvait avant 1789.

Louis XVIII finit lui-même par être effrayé de tant de violences et par comprendre qu'il marchait infailliblement à sa perte s'il continuait à suivre la politique des ultra-royalistes, qui, du reste, le tenaient en suspicion et gardaient tout leur amour pour Monsieur. Le fond du pays était mécontent; la France frémissait. Le roi décida alors de conjurer le danger en dissolvant la Chambre, par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui fixait, d'après la constitution, le nombre des députés de la nouvelle Chambre à 260 et déclarait qu'aucun article de la charte ne serait revisé. En même temps, le commandement de la garde nationale était retiré au comte d'Artois. Le parti ultra-royaliste protesta par la plume de Chateaubriand, dans la *Monarchie selon la charte*, qui le fit disgracier. Les élections furent favorables au cabinet; la majorité appartint au parti royaliste constitutionnel. L'année 1816 fut désastreuse pour la France. De grandes pluies et des inondations détruisirent les récoltes; le bétail fut décimé par des épizooties et la disette se fit sentir dans tout le pays.

Les haines politiques survécurent à ces désastres, et l'année 1817 vit se renouveler à Lyon les scènes de Grenoble. Au mois de juin, une conspiration ourdie et excitée par la police militaire des généraux Canuel et Maringonné, avides d'obtenir les récompenses que la *Restauration* avait prodiguées au général Donnadieu, fit verser des torrents de sang à Lyon et dans les environs. Les arrestations s'élevèrent à plus de cinq cents. Vingt et une exécutions capitales eurent lieu, pendant que des colonnes mobiles fusillaient les paysans sans jugement, pillaient les campagnes et semaient partout la terreur et la désolation. L'envoi sur les lieux du maréchal Marmont et de son aide de camp, le colonel Fabvier, fit, mais un peu tard, cesser ces boucheries. Dans l'Orne, la Gironde, la Seine et Seine-et-Marne, les fusillades et la guillotine terrifièrent les populations du 22 mai au 6 septembre 1817. Quatre pauvres paysans furent exécutés à Melun, « pour avoir voulu s'emparer de Fontainebleau. » Ici le grotesque le dispute à l'horrible. Cette même année se dénoua devant la cour d'assises la longue affaire connue sous le nom de « conspiration de l'épingle noire. » V. ÉPINGLE.

Au commencement de 1817, M. Pasquier avait remplacé aux sceaux M. Dambray

(19 janvier). Peu après, la nouvelle Chambre avait donné au pays une *loi électorale* qui mit fin à l'arbitraire gouvernemental. Elle établit *l'élection directe, fixa le cens* des électeurs à 300 francs d'impositions et celui des éligibles à *1,000 francs; la Chambre devait* se renouveler par cinquième et il n'y avait qu'un collége par département (5 février); puis parurent les lois *contre la liberté individuelle* (12 février), contre les journaux et les écrits périodiques (28 *février*). Le 10 *juin*, le gouvernement signa, avec les représentants de l'Autriche, de *la* Prusse, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de la Russie, le traité de Paris, *relatif à la succession* des Etats de Parme. Le 11 juin, M. de Blacas, ambassadeur à Rome, conclut à Rome, avec Pie VII, une convention qui rétablissait le concordat conclu entre François Ier et Léon X et augmentait considérablement le nombre des évêques, fixé à 50 par le concordat de Napoléon Ier; mais la Chambre rejeta ce concordat et l'on se contenta de rendre le nombre des évêques égal à celui des départements. Le 25 août parut l'ordonnance royale relative à l'institution des majorats attachés à la pairie. Par un traité signé à Paris avec le Portugal (28 août), la Guyane française fut rendue à la France. Enfin, un décret du 30 novembre réorganisa les écoles militaires et, le 30 décembre, on vota une nouvelle loi contre les journaux et écrits périodiques. L'année 1818, des lois importantes furent votées : sur la proposition du ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, la conscription militaire de l'Empire fut rétablie (10 mars); le roi perdit la faculté de nommer à tous les grades selon son bon plaisir, et l'avancement fut en grande partie accordé à l'ancienneté (cette loi était contraire à la charte, qui abolissait la conscription). La liberté individuelle cessa d'être suspendue; mais la presse périodique fut encore soumise à la censure. Cependant, à la faveur d'un artifice qui enleva le caractère de périodicité à plusieurs journaux, quelques hommes de talent, Benjamin Constant, Jay, Etienne et de Jouy, purent assez librement défendre le libéralisme dans la *Minerve;* et Chateaubriand, Lamennais et Fiévée le royalisme dans le *Conservateur.*

Le 25 avril, le duc de Richelieu signa à Paris, avec l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, des conventions pour l'extinction des dettes de la France, reconnues par les traités de 1814 et de 1815. Le 30 septembre s'ouvrit le congrès d'Aix-la-Chapelle, où se réunirent les représentants de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. Le duc de Richelieu profita de ce congrès pour négocier auprès des souverains alliés et conclure, le 9 octobre, dans cette ville, une convention relative à l'évacuation du territoire, laquelle fut fixée au 30 novembre suivant. A cette date, les souverains alliés rappelèrent leurs armées; 15 millions de rente inscrits sur le grand-livre achevèrent de liquider envers l'étranger la « dette » de la France. Le duc de Richelieu donna ensuite sa démission, à cause du résultat libéral des dernières élections, qui avaient envoyé siéger à la Chambre Manuel, La Fayette, Benjamin Constant, etc. Sur l'indication de M. Decazes, qui prit le portefeuille de l'intérieur, le roi donna, le 29 décembre, la présidence du conseil et les affaires étrangères au général Dessolles, le ministère de la justice à M. de Serres, celui des finances au baron Louis, celui de la marine à M. Portal; Gouvion Saint-Cyr garda le portefeuille de la guerre, et le département de la police fut supprimé; M. Decazes fut l'âme véritable de ce cabinet. Au mois de juillet 1818, on avait découvert la conspiration dite « du bord de l'eau, » qui avait pour objet de remplacer Louis XVIII sur le trône par son frère, le comte d'Artois; mais l'affaire fut étouffée et on relâcha les coupables. Rappelons également que cette même année des ultra-royalistes, préférant les soldats étrangers aux soldats français pour assurer leur domination, envoyèrent une note secrète aux souverains alliés pour protester contre l'évacuation du territoire.

Cependant, la Chambre des pairs ne cessait de demander la modification de la loi électorale qui avait produit une Chambre libérale. Le cabinet imagina de rendre la haute Chambre libérale elle-même, en créant, le 4 mars 1819, soixante-douze pairs nouveaux, pris en grande partie parmi les hommes marquants de l'Empire. Sous l'action du mouvement libéral, qui s'accusait de plus en plus, les Chambres votèrent les lois du 25 et du 27 avril 1819 sur les crimes et délits de presse, et celle du 4 mai qui affranchissait de la censure les journaux et les écrits périodiques. Le 14 juillet, une loi supprima le droit d'aubaine. La gauche demanda la rentrée en France des citoyens exilés sans jugement et invita le cabinet à la solliciter du roi. « A l'égard des régicides, jamais ! » s'écria M. de Serres, qui, par ce mot, s'aliéna complétement les libéraux. C'est en ces circonstances qu'eurent lieu les élections pour le renouvellement de la troisième série de la Chambre (1819). La plupart furent favorables aux libéraux, dont les deux partis les plus importants étaient les révolutionnaires, qui voulaient renverser la dynastie, et les doctrinaires qui voulaient la conserver. Les électeurs donnèrent leurs suffrages à des révolutionnaires; le nom du conventionnel Grégoire sortit de l'urne, ce qui fit pousser aux royalistes des cris d'horreur. Effrayé de ce mouvement de l'opinion, Louis XVIII, cédant aux suggestions de ses familiers, voulut modifier la loi électorale et M. Decazes crut devoir servir les vues de ce *prince* en se rapprochant de la droite. Ce système de gouvernement est connu sous le nom de « bascule. » Trois ministres, MM. Dessolles, Louis et Gouvion Saint-Cyr, donnèrent leur démission et furent remplacés par *MM.* Pasquier, Roy et Latour-Maubourg. M. Decazes devint président du nouveau conseil et conserva le portefeuille des affaires étrangères (19 novembre). Le 6 décembre suivant, l'abbé Grégoire était exclu de la Chambre des députés. Les libéraux combattirent vivement le cabinet Decazes, *sans* que les royalistes prissent sa défense, et n'attendirent que l'occasion de le renverser.

L'assassinat du duc de Berry, frappé le 13 *février 1820 au sortir de l'Opéra* par Louvel, eut pour résultat de provoquer contre les libéraux une réaction qui mit le pouvoir aux mains des ultra-royalistes furieux. Ceux-ci, en effet, allèrent jusqu'à accuser M. Decazes de complicité dans le crime; vainement celui-ci essaya-t-il de se maintenir en proposant deux lois d'exception, l'une contre la liberté individuelle, l'autre contre la liberté de la presse. Le roi, obsédé par les demandes réitérées et surtout par les supplications du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, envoya à Londres, comme ambassadeur, son favori, après l'avoir créé duc. Le duc de Richelieu fut appelé à former un nouveau ministère, dont il eut la présidence. M. de Serres fut appelé à la justice, Pasquier aux affaires étrangères, de Latour-Maubourg à la *guerre, Portal à la marine*, Roy aux finances, Siméon à l'intérieur et le baron Munier eut la direction *générale* de la *police* (20 février).

En ce moment, une partie de l'Europe était en révolution. De toutes parts, l'esprit public, longtemps comprimé, se réveillait sous l'*action des idées libérales. En* Espagne, le roi Ferdinand VII, également un *Bourbon*, s'était empressé, au lieu de donner la constitution libérale qu'il avait promise lors de sa *restauration* sur le trône, d'ordonner des exécutions, de rétablir l'inquisition, et il avait régné pendant *six* ans *comme* un *despote* maniaque et féroce. Enfin, le 5 janvier 1820, éclata une insurrection militaire, sous la direction de Quiroga et de Riego. Toute l'Espagne se prononça pour le *mouvement. Alors* le roi, qui tenait à garder son trône, tira les prisonniers de leur cachot et en fit ses ministres. Ceux-ci *abolirent l'inquisition* et l'ordre des jésuites, firent vendre au profit de l'Etat les biens du clergé et *ameutèrent contre* le gouvernement 60,000 moines, hommes d'intrigue et d'action, qu'on aurait dû *supprimer ou éloigner* et qui, simplement dépossédés, prêchèrent l'émeute à la populace. *De son côté*, le Portugal chassait la régence anglaise et rappelait la maison de Bragance, *dans la personne de* Jean VI, empereur du Brésil, qui donna au pays une constitution *libérale. Dans le royaume* de Naples, un autre Bourbon, le roi Ferdinand IV, avait, après l'exécution de *Murat*, *gouverné* avec le plus effroyable despotisme; le 2 juillet 1820, le peuple se souleva à la voix des carbonari, et, comme le roi d'Espagne, le *roi* de Naples jura une constitution qui n'était autre que la constitution *espagnole.*

Le reste de la péninsule italienne et l'Allemagne, écrasés *sous des tyrannies* odieuses et ridicules, se couvraient de sociétés secrètes; l'Angleterre sentait *sourdre en elle le* besoin de réforme, et la Grèce même secouait sa léthargie et allait se *soulever. En* septembre 1815, trois rois absolus, l'empereur d'Autriche, le czar et le roi de Prusse, *avaient* formé la Sainte-Alliance, traité scandaleux qui parut à la suite du congrès de Vienne et où les peuples *indignés reconnurent* bientôt un pacte formé dans le seul intérêt des despotes contre les *libertés des peuples.* L'Autriche, par l'organe de Metternich, convoqua, en 1819, à Carlsbad, un *congrès* auquel assistèrent tous les représentants de la Confédération germanique; ce congrès décida la destruction des sociétés secrètes et établit la censure dans toute l'Allemagne, en dépit des constitutions locales; *peu après*, les souverains du Nord se réunirent à Laybach pour s'occuper des révolutions d'Espagne, de Naples et du Portugal (1820-1821). Une expédition armée de l'Autriche contre Naples est résolue; le Piémont profite de la guerre pour s'insurger; mais l'Autriche triomphe en Piémont et à Naples. Toute l'Italie est ainsi abattue par la puissance qui la *convoitait*, et les cours martiales font périr sans merci les insurgés, les carbonari et les *ennemis* de l'oppression. En même temps, Alexandre apprend l'insurrection grecque et, la *croyant* l'œuvre des carbonari, laisse égorger ses coreligionnaires par les musulmans. Les souverains n'étaient occupés dans *presque* toute l'Europe qu'à étouffer les justes revendications de la liberté, lorsque le second *ministère* Richelieu arriva au pouvoir dans notre pays. Aussi la réaction ne fit-elle que s'accentuer encore dans la politique française. La liberté individuelle et la liberté de la presse furent suspendues. Le 26 mars parut la loi relative aux complots contre la sûreté de l'Etat et les membres de la famille royale, et, le 31 mars, la loi rétablissait la censure pour les journaux et écrits périodiques. La loi électorale parut trop libérale; on l'abrogea et on fit une loi nouvelle (le 19 juin), qui établissait deux colléges; l'un d'arrondissement, où une imposition de 300 francs donnait le droit de voter; l'autre de département, où n'étaient admis que les imposés à 1,000 francs; ceux-ci votaient dans l'un et l'autre collége. Le nombre des membres de la Chambre des députés fut porté à 430, dont 260 nommés par les colléges d'arrondissement et 170 par les colléges départementaux. Cette loi, soutenue par M. de Serres mourant et vivement combattue par La Fayette, C. Jordan, Royer-Collard et toute la gauche, fut adoptée au milieu de sanglantes émeutes. Ce fut sous de tels auspices que naquit, le 20 septembre 1820, *le duc de* Bordeaux, fils posthume du duc de Berry. Le 9 octobre suivant éclataient des troubles à Saumur. Les élections qui furent faites avec une semblable loi furent, on le comprend aisément, favorables aux royalistes, et aux royalistes les plus exaltés. Les *modérés du parti n'eurent* que quelques représentants au milieu de cette nouvelle Chambre introuvable. M. de Richelieu dut *céder la place à des réactionnaires* plus exaltés que lui et fut d'abord contraint d'admettre deux *chefs de parti dans* son cabinet, MM. Corbière et de Villèle, qui attendirent une *occasion favorable pour constituer* un cabinet appartenant tout entier à leur parti.

Malgré les préoccupations politiques du moment, la mort de Napoléon Ier (5 mai 1821) fit une *impression profonde dans ce pays qu'il* avait épuisé d'hommes et d'argent, et qui, au milieu des humiliations bourboniennes, oubliait *son despotisme* pour ne voir en lui, bien à tort, que le représentant de la Révolution.

Pendant ce temps sortait de la réaction triomphante, comme la mousse sort du bois pourri, une association occulte, anonyme, et qui devait bientôt dominer à la cour, à la Chambre et dans toutes les branches de l'administration publique et privée : la Congrégation. Cette association, qui prenait pour but apparent la pratique des bonnes œuvres, devint, entre les mains de MM. de Polignac et de Rivière, l'obstacle le plus redoutable aux ministères Decazes et Richelieu. Elle accueillit avec *joie les jésuites* pour chefs; et ceux-ci, non autorisés à résider en France en qualité de membres de leur ordre, changèrent simplement leur nom de jésuites en celui de *Pères de la foi*; leurs néophytes, se recrutant pour la plupart chez les ambitieux, étaient admis sous l'invocation de saint Ignace de Loyola. Montrouge fut leur quartier général, d'où partaient les mots d'ordre et les manœuvres contre le libéralisme et la charte. Ils comptaient des adeptes jusque dans la famille royale, en sorte que Louis XVIII consentit à fermer les yeux sur leur existence illégale. Ils fondèrent, sous le nom de petits séminaires, des colléges où les jeunes gens étaient élevés dans des idées de réaction et de fanatisme. Des missionnaires ardents et ignorants, comme ceux qui avaient prêché la Ligue, soulevaient les campagnes contre les idées de progrès. Les villes libérales voulurent s'opposer à leur propagande menaçante; mais les baïonnettes vinrent à leur secours et protégèrent leurs prédications séditieuses.

Dès l'ouverture de la session de 1821, la Congrégation, ayant acquis la certitude de sa force, dirigea ses coups contre la majorité du ministère, encore présidé par le duc de Richelieu. Ce ministère était également odieux aux libéraux, qui aidèrent la majorité à le renverser, espérant que cette majorité se détruirait elle-même, comme celle de 1815, sous ses propres excès. M. de Richelieu ayant demandé de nouvelles rigueurs contre la presse, la majorité rétrograde sacrifia ses *principes* au but qu'elle poursuivait et refusa de voter ces rigueurs. M. de Richelieu comprit et se retira; M. de Villèle fut cette fois chargé de former un nouveau cabinet (15 décembre 1821). Une femme sans mœurs, dont les lubriques artifices parvenaient encore à réveiller les sens épuisés du monarque podagre, la Du Cayla, soudoyée par la Congrégation, aida puissamment, par son influence sur Louis XVIII, à la chute de l'ancien cabinet et à la formation du nouveau. Les principaux portefeuilles furent ainsi répartis; M. de Villèle eut celui des finances; M. de Peyronnet, celui de la justice et les sceaux : M. de Corbière, celui de l'intérieur; le vicomte M. de Montmorency, celui des relations intérieures, et le duc de Bellune celui de la guerre. Ces mêmes hommes, qui, comme députés, avaient *feint de défendre la liberté de la* presse, la supprimèrent comme ministres; ils enlevèrent *la connaissance* des délits de presse au jury pour la donner aux magistrats (6 février *1822) et enfin* rétablirent la censure, que la Chambre vota à une grande majorité (16 février 1822).

Afin de s'opposer à la réaction toujours croissante, des sociétés nombreuses, dont la plus célèbre est celle des carbonari, se formèrent de toutes parts et comptèrent un grand *nombre de citoyens dans* leurs « ventes. » Les écoles, la classe ouvrière, l'armée leur fournissaient de nombreux adhérents. Dès 1820, une conspiration avait été découverte dans les deux *légions* en garnison à Paris. Le chef du complot, le capitaine Nantil, s'était enfui. La Chambre des pairs le condamna par contumace à la peine de mort et acquitta la plupart des autres prévenus. En 1821, l'école *militaire* de Saumur se livra à quelques démonstrations qui furent rapidement réprimées. Un conspirateur imprudent, le général Berton, confiant sur l'esprit que révélaient ces démonstrations, rassembla une troupe de jeunes gens, de soldats et de paysans mal armés, arbora le drapeau tricolore et s'empara de la ville de Thouars, d'où il marcha sur Saumur qu'il ne put emporter (24 février 1822) et fut fait prisonnier dans un guet-apens. Le 1er janvier avait éclaté à Béfort une insurrection militaire, organisée par la police, immédiatement réprimée et dont l'ex-colonel Caron fut la dupe et la victime, ainsi que son ami le maître d'équitation Roger.

Les prétendus insurgés qui les avaient ralliés et avaient parcouru avec eux les environs de Colmar et Neuf-Brisach les garrottèrent et les livrèrent aux autorités. Le 1er octobre, on les fusilla, et les provocateurs furent publiquement récompensés. En cette même année, on passa par les armes (5 octobre) Berton et deux de ses complices, condamnés à mort par la cour d'assises de Poitiers; le troisième s'était ouvert les veines. Le procureur général Mangin insinua que les députés les plus influents de la gauche étaient complices de ces malheureux. Bientôt après, Paris fut témoin d'exécutions semblables; quatre jeunes sous-officiers en garnison à La Rochelle, affiliés au carbonarisme, Bories, Goubin, Pomier et Raoulx, furent prévenus d'avoir conspiré contre la dynastie et, bien qu'ils n'eussent donné à leurs projets aucun commencement d'exécution, ils furent condamnés à mort. Leur jeunesse, les détails dramatiques de cette horrible affaire, le courage avec lequel les quatre victimes montèrent sur l'échafaud (21 septembre) excitèrent la pitié de toute la France et ont fait une touchante légende de l'affaire des quatre sergents de La Rochelle.

Les souverains avaient, au congrès de Carlsbad, avisé à la répression de la révolution italienne, répression dont l'Autriche avait été l'exécuteur. Ils se réunirent en un nouveau congrès, à Vérone, le 20 octobre 1822, pour aviser aux événements d'Espagne (1822). Le parti révolutionnaire s'imposait à Ferdinand VII avec une force toujours plus grande. Ce roi, lâche et perfide, signait sans hésiter la condamnation à mort de ses plus énergiques défenseurs et de ses plus vieux amis. Les moines, dépouillés de leurs biens, soulevaient la population sur tous les points; les provinces organisaient des guérillas, et plusieurs chefs considérables de la réaction occupèrent la Catalogne. La fièvre jaune, qui régnait dans la capitale de cette province (Barcelone), avait déterminé Louis XVIII à établir un cordon de troupes sur la frontière des Pyrénées, sous prétexte de précautions sanitaires, et la présence de ces troupes, qui, d'un moment à l'autre, pouvaient devenir une armée d'invasion hostile aux cortès, entretenait les espérances de la réaction. Un trappiste, don Antonio Maragnon, marchait, le crucifix à la main, à la tête d'une bande de guérillas qu'il avait formée et avec laquelle il s'empara de la place forte de Seo-d'Urgel. Une régence y fut établie. En peu de temps, elle se vit à la tête d'une armée de 25,000 hommes, qui prit le nom d'*armée de la foi* et s'empara de plusieurs places dans la Navarre, la Catalogne et pénétra jusque dans l'Aragon. Le général constitutionnel Mina mit cette armée en déroute et reprit toutes les places dont elle s'était emparée. La cause absolutiste était perdue lorsque s'ouvrit le congrès de Vérone. MM. Matthieu de Montmorency et Chateaubriand y représentaient la France, pendant que M. de Villèle devenait président en titre du conseil, comme il l'était déjà de fait. L'Angleterre, par son représentant Wellington, se prononça contre toute intervention; la France même, par l'organe de Chateaubriand, opina dans le même sens, appuyé par les instructions conformes qu'il avait reçues de M. de Villèle. Mais les puissances signataires de la Sainte-Alliance furent unanimes pour déclarer qu'il était urgent d'intervenir au plus tôt; le constitutionnalisme de l'Espagne pouvait, s'il était toléré, gagner l'Italie et le reste de l'Europe. Les Grecs suppliants furent repoussés comme entachés de carbonarisme et continuèrent à être quotidiennement égorgés ou vendus par les Turcs, sans intervention de l'Europe.

Tous les ambassadeurs des puissances unies abandonnèrent Madrid, sauf le général Lagarde, ambassadeur de France, qui y fut maintenu par Chateaubriand, devenu ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. de Montmorency, le 28 décembre 1822. Mais cette sage politique fut de courte durée et M. de Villèle dut faire céder ses goûts pacifiques aux fureurs de ses bons amis de la majorité. Le vieux roi Louis XVIII, accablé d'infirmités, ne régnait plus que de nom; son frère, le comte d'Artois, régnait de fait et cet ami de la Congrégation ne pouvait manquer de désirer la guerre d'Espagne; la majorité de la Chambre marchait d'accord avec lui, et l'expédition fut décidée. L'éloquent Manuel, député de la Vendée, fut expulsé de la Chambre le 13 mars 1823, pour avoir ébauché l'apologie de l'énergie conventionnelle (v. MANUEL), ce qui occasionna des troubles dans Paris. Des crédits extraordinaires furent votés pour la campagne projetée; une armée nombreuse se rassembla sur la frontière des Pyrénées; le duc d'Angou-

lême en prit le commandement à la fin de mars 1823, ayant pour chef d'état-major le général Guilleminot. Comme rien n'était préparé à son arrivée et qu'il voulait entrer immédiatement en campagne, un banquier célèbre offrit de pourvoir à tout comme munitionnaire général, et le prince signa avec lui, poussé par la nécessité, des marchés onéreux où il fut outrageusement volé. Le 6 avril 1823, l'armée entra en campagne; en franchissant la Bidassoa, petit fleuve frontière, elle rencontra un bataillon de réfugiés, portant le drapeau tricolore. Des Français compromis dans les conspirations militaires, et entre autres le capitaine Nantil et le colonel Fabvier, dirigeaient cette troupe. Ils s'avancèrent au-devant de l'armée expéditionnaire pour fraterniser aux cris de : « Vive l'empereur! Vive la France! » Le général Valin leur fit répondre à coups de canon. L'armée française arriva sans difficulté jusque sous les murs de Madrid, d'où les cortès s'étaient retirées, emmenant avec elles Ferdinand VII à Séville, et de Séville elles se réfugièrent à Cadix, où elles déclarèrent ce prince déchu du trône pour cause d'aliénation mentale. Le duc d'Angoulême essaya de la conciliation. Il tenta avec les généraux libéraux des négociations, en même temps qu'il établit à Madrid un conseil de régence, composé d'hommes modérés, avec l'intention de l'opposer au conseil sauvage et odieux de Seo-d'Urgel. Celui-ci, irrité, fit semer partout par les moines, ses agents, des calomnies contre les Français, et le clergé fanatique les fit partout regarder avec haine et méfiance, comme les secrets alliés de ces libéraux qu'ils étaient venus combattre. Afin de prévenir des scènes de meurtre et de vengeance de la part de ces frénétiques contre les libéraux, le duc d'Angoulême rendit la célèbre ordonnance d'Andujar, qui défendait aux autorités espagnoles d'arrêter personne sans l'autorisation des officiers français et qui plaçait la presse sous la direction des commandants de nos troupes. Cette mesure, dictée par l'humanité, était néanmoins maladroite. Elle eut pour effet d'accroître l'irritation des ultras, d'offenser la diète de Madrid, qui voyait son autorité ainsi supprimée par le prince même qui l'avait nommée, et, malgré cela, ne rendit pas les membres des cortès plus faciles à la capitulation. Ceux-ci, en effet, connaissaient le caractère de Ferdinand et savaient à quoi s'en tenir sur la valeur des promesses que ce roi serait chargé de réaliser. Alors le prince activa la guerre; les troupes françaises attaquèrent les formidables batteries de l'île de Léon; le Trocadéro fut emporté (31 juillet), Cadix se soumit (3 octobre) et Ferdinand VII fut délivré. La guerre était finie. A peine rendu à la liberté, Ferdinand commença les exécutions. Riego fut fusillé; les bourreaux joignirent de nombreux cadavres à ceux qu'avait déjà faits la guerre, dont les frais furent tout entiers à la charge de la France. Cette guerre, dans laquelle la *Restauration* dépensa l'or et le sang de la France pour livrer l'Espagne aux fureurs de Ferdinand, consolida le parti royaliste. Déjà M. de Villèle était dépassé; une fraction de la Chambre, dirigée par M. de La Bourdonnaye, le trouvait tiède à la cause royaliste et s'efforçait de le renverser. En même temps, la gauche harcelait sans cesse le ministère, qui décida de dissoudre la Chambre (24 décembre) et d'en convoquer une autre qui fût plus docile.

Les nouvelles élections se firent, en 1824, de la manière la plus scandaleuse, la plus déloyale, la plus notoirement fausse qui se pût voir; des circulaires menacèrent les fonctionnaires de destitution s'ils ne servaient pas la cause des candidats ministériels; les fonctionnaires eurent alors recours à la fraude, falsifièrent les votes, inscrivirent, rayèrent arbitrairement des noms d'électeurs sur les listes, firent voter des absents et des morts; en même temps, on achetait les votes des électeurs, on donnait des places aux plus influents et l'on mettait au ban du monde officiel tout homme soupçonné seulement de tiédeur. Pendant ce temps, le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, lançait un mandement célèbre où il réclamait les anciens priviléges de l'Eglise de France, le rétablissement de plusieurs ordres religieux (les jésuites surtout) et la remise de l'état civil entre les mains des prêtres. Le conseil d'Etat, sur la proposition de Portalis, supprima ce mandement, et de ce jour la magistrature ouvrit les yeux et résolut de résister aux empiétements de l'absolutisme et du clergé.

Les élections donnèrent une majorité écrasante au ministère; dix-neuf députés de l'opposition furent seuls élus; mais tout le pays était avec eux. La première loi apportée par le ministère fut la proposition de rendre la Chambre septennale; en dépit de la charte qui disait expressément que les députés seraient élus pour cinq ans au plus, ce projet fut adopté par une majorité servile (8 juin). M. de Villèle venait de proposer la conversion des rentes. Ce projet fameux tendait à convertir l'intérêt de 140 millions de rente 5 pour 100 en 3 pour 100, au taux de 75 francs. Ce projet fut adopté par la Chambre des députés, mais repoussé par la Chambre des pairs (3 juin); le désaveu tacite de Chateaubriand ne fut pas sans influence sur ce vote; aussi M. de Villèle exigea-t-il son départ du cabinet (6 juin). Aussitôt se forma autour de Chateaubriand un groupe nombreux de royalistes, membres des deux Chambres, qui fit une opposition continuelle au ministère et repoussa tous ses projes de loi. Ce parti nouveau, que le cabinet fit appeler le « parti de la défection, » eut pour organe le *Journal des Débats*. Il faut mentionner ici la conduite courageuse de M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France à Lisbonne, sous le ministère de Chateaubriand. Le 30 avril, l'infant dom Miguel, soutenu par la reine mère, s'était mis dans la capitale à la tête des troupes et retenait son père Jean II prisonnier dans son propre palais. Son intention était de rétablir le pouvoir absolu. M. Hyde de Neuville, d'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre, entraîna Jean VI sur un vaisseau anglais mouillé dans le Tage, d'où le roi, libre sous la protection du pavillon britannique, réussit à vaincre la sédition. Dom Miguel fut éloigné du Portugal. En prévision de nouvelles émeutes, l'Angleterre donna ordre à 6,000 Hanovriens de se tenir prêts à passer en Portugal pour défendre le roi Jean. Le parti royaliste français blâma sévèrement M. Hyde de Neuville et fit une ovation à dom Miguel. La presse libérale flétrit ce blâme et ces hommages et déplora les fâcheuses tendances du gouvernement. Le 4 août 1824 eut lieu une nouvelle modification du ministère : M. de Villèle eut la présidence du conseil et les finances; de Peyronnet, la justice; de Damas, les affaires étrangères; de Clermont-Tonnerre, la guerre; de Chabrol, la marine; de Corbière, l'intérieur; de La Rochefoucauld-Doudeauville, la maison du roi. Le ministère essaya d'acheter les journaux opposants et réussit pour quelques-uns; mais il échoua et fut dénoncé par la *Quotidienne*, le *Constitutionnel* et le *Courrier*. Il voulut alors les livrer aux tribunaux; la magistrature les acquitta. Le ministère irrité usa alors sans raison de la loi de 1822, qui permettait de rétablir la censure dans les cas graves; il la rétablit le 15 août, indiquant ainsi sa méfiance et sa colère vis-à-vis de la magistrature. La Congrégation profita du silence forcé de la presse pour accroître son pouvoir; un ministère des affaires ecclésiastiques fut établi (26 août), confié à l'évêque de Frayssinous, et l'on mit l'instruction publique dans ses attributions. M. de Peyronnet réorganisa le conseil d'Etat pour y introduire un nombre assez considérable de dignitaires de l'Eglise.

Pendant que la presse se taisait, le pamphlet circulait plus alerte que jamais. Paul-Louis Courier couvrait de ridicule l'odieux ministère et la dynastie même des Bourbons. Béranger stigmatisait avec énergie dans ses chansons les travers et les infamies du gouvernement, dont le pouvoir s'affaiblissait par ses rigueurs insensées.

Louis XVIII s'affaiblissait de jour en jour, lui aussi; il eut cependant la consolation de mourir dans son lit (16 septembre 1824), en recommandant à Monsieur de louvoyer comme lui entre les partis et de conserver la couronne pour le fils du duc de Berry, le jeune duc de Bordeaux.

Le successeur de Louis XVIII s'était montré, dans le cours d'une carrière déjà longue, du petit nombre des hommes dont la conduite politique n'offrait aucune variation et qui n'eurent jamais à se reprocher d'avoir fait une concession aux idées libérales. Aussi son avénement parut-il à tous funeste et le règne futur gros d'orages. Néanmoins, les premières paroles du nouveau roi, de Charles X, furent si courtoises et si affables qu'on se prit à espérer. Mais, comme on le sait, la plupart des bons mots de l'ancien comte d'Artois étaient faits à l'avance par ses familiers. Le plus célèbre est celui qu'il dit aux gardes qui empêchaient la foule de se presser autour de lui : « Plus de hallebardes! » Le premier acte du nouveau roi fut la suppression de la censure (29 septembre), mais l'avenir prouva que c'était pour lui non affaire de libéralisme, mais affaire de faveur et de joyeux avénement. Il conserva, en effet, le ministère rétrograde et fit rapidement présenter aux Chambres une série de projets de loi odieux. L'un, dans lequel le ministère avait habilement fondu le projet de conversion des rentes en 3 pour 100, accordait 1 milliard à l'émigration comme indemnité (27 mars 1825); un autre rétablissait les communautés religieuses de femmes; un troisième attachait des peines infamantes et atroces aux profanations et aux vols commis dans les églises; cette loi, dite du sacrilége, fut votée le 20 avril; en certains cas, l'adultère devait être puni de la peine des parricides; enfin, un dernier projet de loi tendait à mettre obstacle au morcellement des propriétés en créant, dans les successions, un privilége en faveur de la primogéniture à défaut d'un vœu formellement exprimé par le testateur. Tous ces projets, dictés sous l'influence des anciens émigrés et de la Congrégation, étaient conçus dans un sens contraire à la Révolution. La Chambre des députés les adopta, mais celle des pairs rejeta les plus impopulaires et partagea avec les cours royales la faveur du public.

Le 29 mai 1825, Charles X se fit sacrer à Reims. Entouré de l'ancien appareil de la majesté royale, il prêta serment à la charte et reçut la couronne des mains de l'archevêque, au milieu d'un cérémonial gothique qui blessait les idées modernes et flattait seulement le clergé et les grands.

Le 27 novembre mourait le général Foy, un des plus brillants représentants de l'opposition libérale. Plus de 100,000 citoyens l'accompagnèrent au dernier asile et, sur la tombe encore ouverte, adoptèrent ses enfants au nom de la patrie. Cette manifestation n'ouvrit pas les yeux à la cour, qui ne fit que s'enfoncer plus avant dans la voie réactionnaire.

L'année 1826 fut signalée par des troubles à Rouen, à Brest et à Lyon, par la recrudescence d'audace du parti clérical et des missionnaires, par la déclaration des évêques de France relativement à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel. Ce fut alors qu'on vit M. de Montlosier, un ancien membre de la Constituante de 1789, jadis défenseur du clergé, devenir le champion des libertés gallicanes, monter à la tribune et dénoncer la vaste organisation de la Congrégation comme menaçante pour la sûreté de la religion en France et pour la sûreté de l'Etat. M. de Frayssinous ayant laissé échapper à la tribune l'aveu de l'existence des jésuites dans le royaume, M. de Montlosier fit contre leur rétablissement un appel énergique aux lois de l'Etat par-devant la cour royale de Paris. Celle-ci s'étant déclarée incompétente, M. de Montlosier s'adressa sur-le-champ à la Chambre des pairs qui, sur les conclusions de M. de Portalis, accueillit la pétition en ce qui concernait l'existence d'une société religieuse non légalement autorisée et prononça le renvoi au conseil des ministres. La publication de ses *Mémoires à consulter sur un système religieux, politique et tendant à renverser la religion, la politique et le trône* (1829, in-8°) eut un retentissement énorme et valut à M. de Montlosier les applaudissements des libéraux, qui ne firent pas un moins chaud accueil à son ouvrage intitulé les *Jésuites, les congrégations et le parti prêtre en* 1827 (1827, in-8°). Le vieux Charles X, devenu l'instrument docile de la Congrégation, en fut exaspéré. Le conseil des ministres résolut de museler la presse, qui dénonçait les jésuites au pays, et d'étouffer l'opposition de la Chambre des pairs, qui attirait sur eux les rigueurs de la loi. En conséquence, M. de Peyronnet proposa, le 29 décembre 1826, à la Chambre des députés un projet de loi contre la presse, qu'il eut l'impudeur d'appeler une loi « de justice et d'amour. » L'Académie française s'honora en se faisant l'écho de l'indignation générale et protesta contre ce projet (25 janvier 1827). Charles X refusa d'admettre sa protestation et destitua de leurs emplois MM. Villemain, Lacretelle et Michaud lui-même, l'auteur de l'*Histoire des croisades* et l'un des plus vieux serviteurs des Bourbons. La loi fut adoptée par la Chambre des députés; mais celle des pairs se montra disposée à en rejeter les articles les plus sévères. Le ministère recula devant cet échec certain et retira le projet de loi (17 avril). Paris, toujours généreux et confiant, cria : « Vive le roi! » et illumina toutes ses rues. Charles X, heureux de ces manifestations, lui qui depuis si longtemps rencontrait les Parisiens muets sur son passage, résolut de passer une revue générale de la garde nationale au Champ-de-Mars. Les cris de « Vive le roi! » furent accompagnés de cris contre le ministère et même contre quelques membres de la famille royale. Aussitôt, sur les instances de MM. de Corbière et de Villèle, Charles X signa le décret de licenciement de la garde nationale de Paris (30 avril 1827). La presse voulut protester; après la clôture de la session, elle fut enchaînée par le rétablissement arbitraire de la censure (24 juin). La Chambre des pairs s'indigna contre cette mesure inique, et la minorité royaliste de la Chambre des députés, hostile au ministère, fit chorus avec la minorité libérale. D'ailleurs et malgré la loi qui proclamait la septennalité de la Chambre, les députés scrupuleux se disaient que cette loi était postérieure à leur mandat et qu'ils n'étaient élus que pour cinq ans. M. de Villèle, abusé par les rapports serviles de ses préfets, pensa que de nouvelles élections lui donneraient une majorité plus compacte et plus servile encore. Le 5 novembre 1827 parurent des ordonnances prononçant la dissolution de la Chambre des députés et nommant soixante-seize pairs. La majorité de la Chambre haute se trouva modifiée par l'adjonction des nouveaux venus, choisis dans la majorité de l'ancienne Chambre et parmi les grands propriétaires.

Les élections se firent avec le plus grand calme, le 19 novembre, en province et à Paris; la presse fit de son mieux pour éclairer les électeurs. Toute la liste libérale passa à Paris, et la joie des habitants éclata par des illuminations. La police essaya de changer le caractère de cette manifestation, et une tentative d'émeute, soudoyée par elle, ensanglanta la rue Saint-Denis et les rues voisines. Bientôt on apprit que les départements avaient donné la majorité aux libéraux. M. de Villèle, écrasé par ce résultat, essaya de conserver le ministère en renvoyant quelques-uns de ses collègues; mais il dut tomber avec eux sous les coups de la volonté nationale.

Outre les actes odieux que commit ce ministère pendant sept ans qu'il fut au pouvoir et que nous avons signalés, disons qu'il sut blesser tous les groupes de citoyens : la magistrature, en condamnant ses arrêts; l'armée, en faisant du camp une momerie où les plus dévots avaient le plus d'avancement; l'Université, en fermant l'Ecole normale et en suspendant les cours de MM. Cousin et Guizot; les habitants de Paris, en supprimant la garde nationale, etc., etc.

La politique extérieure fut, pendant l'année 1827, moins mauvaise que la politique intérieure. M. de Villèle donna tous ses soins au développement du commerce extérieur. Il fit reconnaître par la France l'indépendance de Saint-Domingue, et, par le traité du 6 juillet, le gouvernement français s'unit à l'Angleterre et à la Russie pour amener la fin des hostilités entre la Turquie et la Grèce. Le fils de Méhémet-Ali, Ibrahim-Pacha, appelé par le sultan, arrivait alors en Morée avec une flotte formidable, chargée d'une partie des forces militaires de l'Egypte. Les Grecs, épuisés, étaient perdus sans l'entente des puissances. Ibrahim refusa d'observer l'armistice prescrit par elles, et ce refus amena la glorieuse journée où l'escadre française, sous les ordres de l'amiral de Rigny, unie aux escadres anglaise et russe, foudroya et anéantit dans le port de Navarin la flotte égyptienne (20 octobre). Cette victoire assura l'indépendance de la Grèce et excita un vif enthousiasme en France et en Angleterre.

Le moment était venu pour la France de marcher librement dans la voie libérale. L'Europe réactionnaire était divisée et occupée. Alexandre était mort en 1825, et l'empereur Nicolas, son frère, n'était monté sur le trône qu'après des luttes sanglantes qui faisaient présager un règne plein de tempêtes. Du côté opposé de l'Europe, le Portugal était en feu. Jean VI, roi de Portugal, était mort. Son fils aîné, dom Pedro, renonçant à la couronne de Portugal en faveur de sa fille doña Maria, avait donné une constitution très-libérale à son pays. Les absolutistes, amis de dom Miguel, commençaient une guerre civile en faveur de leur prince absent. En Espagne, Ferdinand VII continuait ses crimes et ses folies. L'Europe se taisait; chaque puissance était assez occupée chez elle pour laisser la France progresser librement.

Le 4 janvier 1828 fut formé le nouveau conseil. Ses membres étaient MM. de Martignac, Portalis, de Ferronnaye, de Caux, de Saint-Cricq et Hyde de Neuville, auxquels le roi adjoignit ensuite MM. de Vatimesnil, qui eut le portefeuille de l'instruction publique, et Feutrier, évêque de Beauvais, qui eut les cultes (3 mars). La Chambre des députés, présidée par Royer-Collard, qu'avaient élu sept colléges, flétrit dans son adresse au roi le dernier ministère et fut sur le point de le mettre en accusation.

Le nouveau cabinet proposa quelques lois libérales. Il abolit la censure (18 juillet) et admit la spécialité dans les grandes divisions du budget; d'autres lois établissaient la permanence des listes électorales et le contrôle des mesures administratives en matière d'élection, etc. Le 27 août, le ministère envoyait 15,000 Français en Grèce, sous la conduite du général Maison. Ibrahim se retira devant eux et la Grèce fut définitivement affranchie. Le 23 novembre, les dernières troupes qui occupaient l'Espagne rentrèrent en France. Le ministère obtint, avec beaucoup de peine, il est vrai, que le roi signât deux ordonnances qui furent très-bien accueillies par l'opinion libérale; l'une interdisait la direction des écoles secondaires ecclésiastiques à tout membre d'une congrégation non autorisée et plaçait ces écoles sous le régime universitaire; l'autre enlevait aux évêques la direction et la surveillance de ces écoles ou petits séminaires.

Charles X, peiné de ces concessions, fit dans les départements de l'Est un voyage où les acclamations officielles l'égarèrent sur les sentiments véritables du pays. Il rentra à Paris et profita de l'échec de deux projets de loi, présentés par le ministère, pour le congédier après la session (8 août 1829). La nomination du nouveau cabinet était un véritable défi à l'opinion publique. M. de Polignac, le représentant de la Congrégation, fut nommé aux affaires étrangères; de La Bourdonnaye, un des membres les plus fougueux de la Chambre introuvable, prit l'intérieur; de Bourmont, le transfuge de Waterloo, eut le portefeuille de la guerre; M. de Courvoisier prit la justice, de Rigny la marine, de Montbel les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique, de Chabrol les finances. Le ministère du commerce fut supprimé et réuni à l'intérieur. L'avénement de ce cabinet sema le trouble et l'agitation dans toute la France, qui se prépara à la lutte et se couvrit de sociétés secrètes, dont la plus célèbre est la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Dès le mois de septembre se forma l'Association bretonne pour le refus de l'impôt. A la fin d'août, M. d'Haussez avait remplacé de Rigny à la marine. Le 17 novembre, M. de Polignac prit la présidence du conseil, et le lendemain M. de La Bourdonnaye laissa le portefeuille de l'intérieur à M. de Montbel, qui fut remplacé à l'instruction publique par M. de Guernon-Ranville. Ce fut à cette époque qu'eut lieu l'expédition de Madagascar, à la suite de laquelle la reine de cette île reconnut les droits de la France (20 novembre).

La session fut ouverte le 2 mars 1830 par un discours de Charles X, qui déclara qu'il saurait faire respecter ses prérogatives. La Chambre répondit par une adresse fameuse qui signalait au roi la composition de son cabinet comme menaçante pour la liberté. 221 membres votèrent cette adresse contre 181 (16 mars). La Chambre fut aussitôt prorogée et ensuite dissoute (16 mai 1830). Trois jours plus tard, le ministère était modifié ainsi qu'il suit : M. de Montbel prenait le ministère des finances, M. de Peyronnet l'intérieur et M. Capelle était appelé au ministère des travaux publics, qu'on venait de créer.

Il fallait que le pays fût bien las de despotisme pour ne pas s'être laissé séduire encore une fois par la gloire des armes. Pendant qu'il se préparait à répondre au défi de Charles X, en réélisant les 221, un affront fait par le dey au consul français à Alger venait d'offrir le prétexte d'une expédition contre l'Algérie (25 mai). M. de Bourmont eut le commandement de l'armée, l'amiral Duperré eut celui de la flotte. Alger fut pris le 5 juillet; le pays s'en réjouit, mais n'en fut pas plus disposé à se laisser ravir ses libertés par le ministère.

La cour croyait le contraire; l'accueil enthousiaste fait par la population au chef du parti constitutionnel, La Fayette, revenant d'Amérique, ne lui ouvrit pas les yeux. Le roi répétait avec plaisir ces paroles des quelques charbonniers et forts de la halle venus en procession à Saint-Cloud : « Maître charbonnier est maître chez lui. » Il avait devant les yeux l'image de son frère Louis XVI, mort, pensait-il, pour avoir fait des concessions, et il n'en voulut pas faire. Jouant sur le texte de l'article 14 de la charte, qui autorisait le roi à rendre des ordonnances pour le salut de l'Etat, le gouvernement fit paraître, le 26 juillet, au *Moniteur*, un exposé de motifs, rédigé par M. A. Chantelauze, et suivi des fameuses ordonnances, signées de la veille, qui supprimaient la liberté de la presse, annulaient les dernières élections et créaient un nouveau système électoral (v. JUILLET [ordonnances de]). Tous les ministres présents à Paris voulurent en accepter la responsabilité et contre-signèrent ces ordonnances.

Aussitôt parut la protestation des journalistes et Paris entier se souleva. Mille barricades furent dressées au cri de « Vive la charte! » Les insignes bourboniens furent partout abattus et remplacés par le drapeau tricolore. Vainement Marmont, duc de Raguse, met-il Paris en état de siége. La garde nationale, accourue autour de La Fayette, seconde la population ouvrière et la jeunesse des écoles; toutes les rues, toutes les places sont, pendant trois jours, des champs de bataille glorieux d'où le peuple sort vainqueur. Pendant ces trois jours de combat, Charles X était agenouillé au pied de l'autel de sa chapelle à Saint-Cloud. Le 29, Marmont évacue Paris et rentre à Saint-Cloud avec les débris de ses troupes. Charles X voit alors seulement l'étendue du danger; il retire ses ordonnances et change son ministère (29 juillet); mais il est trop tard. Une commission municipale siége à l'Hôtel de ville et, composée de libéraux ennemis de la branche aînée, repousse les avances de la cour. Dans la nuit du 29 au 30, Charles X ordonne le départ pour Versailles. Le 31 juillet, il nomme le duc d'Orléans lieutenant général du royaume; le 2 août il abdique, ainsi que le dauphin, en faveur de son petit-fils, le comte de Chambord. Enfin, le 3 août il quitte Rambouillet en présence d'une manifestation menaçante et part pour l'exil. V. CHARLES X et JUILLET 1830 (révolution de).

Ainsi finit la *Restauration*, qui avait duré seize ans. « Le rétablissement d'un pouvoir renversé, d'une dynastie déchue, ce qu'on appelle une *restauration*, n'est pas un accident rare dans l'histoire, dit M. de Viel-Castel; mais pour se maintenir, pour faire une juste part entre les intérêts et les principes dont ils sont les représentants et ceux qui se sont créés sans eux et contre eux; pour se concilier, pour rassurer la masse de la population qui, s'étant momentanément donné un autre drapeau, ne peut les voir revenir qu'avec crainte et défiance, il faut un mélange d'intelligence, de sagacité et d'adresse que bien peu d'hommes ont possédé, comme Henri IV, au degré suffisant. » Or, le rapide historique de la *Restauration* que nous venons de faire montre à quel point l'intelligence de la situation, la sagacité et l'adresse firent défaut aux Bourbons, et combien est profondément vraie cette parole qu'ils « n'avaient rien appris ni rien oublié. » Lorsque Louis XVIII monta sur le trône, les débris de l'ancien régime étaient si complétement dispersés qu'un aveuglement extrême pouvait seul concevoir la pensée de les rassembler pour en faire un nouvel édifice. Cet aveuglement fut constant dans la famille des Bourbons. « Je ne crois pas, dit Sainte-Beuve en parlant de la première *Restauration*, qu'il se puisse accumuler en moins de temps plus de fautes, de maladresses, d'inexpériences, d'offenses choquantes à la raison, à l'instinct, aux intérêts d'un pays, ni qu'on puisse mieux réussir (quand on y aurait visé) à établir dans les esprits, au point de départ, la prévention de l'incorrigibilité finale des légitimités caduques et déchues, de leur incompatibilité radicale avec les modernes éléments de la société et de leur impuissance, une fois déracinées, à se réimplanter et à renaître. » Ce que Sainte-Beuve dit de la première *Restauration* est également vrai de la seconde. Au nom du prétendu droit divin, d'une impertinente et grotesque théorie, elle continua l'œuvre d'une réaction sociale, politique et religieuse qui devait fatalement se briser contre le bon sens de la nation, contre la souveraineté populaire, contre ces droits d'éternelle justice proclamés par la Révolution. Charles X et ce vieux parti royaliste, « dont l'entendement, dit Chateaubriand, était comme un cachot voûté et muré, sans porte, sans fenêtre, sans soupirail, sans aucune issue à travers laquelle se pût glisser le moindre rayon de lumière, » ne cessèrent un instant de vouloir ressusciter un passé absolument mort, l'absolutisme royal et l'ancien régime, et expièrent leur folle tentative par le coup de foudre de juillet 1830.

« Deux causes, dit M. de Vaulabelle, ont surtout précipité la chute de la *Restauration*: les douloureuses circonstances du rétablissement de ses princes; puis les efforts de l'ancienne classe privilégiée et du clergé pour affaiblir, annuler les promesses de la constitution et ressaisir la suprématie, l'influence que la Révolution leur avait enlevées. »

Si l'on ne pouvait reprocher aux Bourbons d'avoir, en 1814, amené l'ennemi sur nos frontières, l'invasion étant la conséquence de la folie belliqueuse de Napoléon, il n'en était pas moins vrai qu'ils devaient le trône aux victoires des coalisés et que la défaite de nos armées, l'abaissement de la patrie avaient seuls fait leur retour. Ils furent poursuivis jusqu'à la dernière heure de leur règne par l'hostilité de la classe énergique et active de la population et par la haine de ces nombreux soldats de la République et de l'Empire qui ne séparaient pas le rappel de ces princes du souvenir de nos désastres. On voyait dans leur pouvoir une sorte de gouvernement étranger imposé deux fois par l'Europe victorieuse à la France humiliée et vaincue, et institué uniquement au profit des anciens nobles et des membres du clergé.

En second lieu, les Bourbons étant arrivés au trône en vertu du droit politique renversé en 1792, leur royauté était une protestation contre tous les faits postérieurs à cette époque, une menace toujours présente contre les institutions et les droits issus de la Révolution. La génération de l'ancien régime n'avait pas encore disparu; les vaincus de ce régime et leurs vainqueurs se trouvaient en présence encore, et, comme il était difficile d'interdire aux premiers la plainte et le regret des priviléges et des biens perdus, aux seconds la crainte de se voir ravir l'égalité et les biens acquis, il existait dans tout le pays des ferments d'irritation, d'inquiétude et de discorde qui portaient le ressentiment ou la colère dans la moindre bourgade, dans le plus humble village, partout, en un mot, où il existait un ancien noble dont les priviléges se trouvaient détruits ou les domaines vendus.

Une telle situation explique la lutte qui ne cessa d'exister pendant quinze ans entre les intérêts sacrifiés en 1789 et les intérêts créés par la Révolution, entre le vieux droit politique et social et le droit nouveau, entre la génération de l'ancien régime et les générations nouvelles; cette lutte incessante de toutes les heures, qui se montre, pour ainsi dire, dans chacun des événements et des faits des règnes de Louis XVIII et de Charles X. Conséquents avec les conditions de leur rentrée, avec le principe même de leur pouvoir, ces princes ou leurs ministres étaient amenés à flétrir la Révolution et ses actes, à contester certains droits acquis ou à blâmer certains services rendus pendant la durée de leur long exil; ils blessaient toutes les classes de la génération nouvelle. Leurs ministres essayaient-ils par hasard, comme cela se vit lors du passage aux affaires de MM. Decazes et de Martignac, de tenir compte de ces services ou de ces droits, ou bien semblaient-ils vouloir accepter franchement les institutions nées de la Révolution, aussitôt le parti royaliste tout entier, hommes de cour ou gentilshommes de province, anciens émigrés ou insurgés de l'Ouest ou du Midi, gens de robe ou gens d'Eglise, protestaient, s'indignaient et accusaient les ministres de trahir le roi et la royauté. Concilier ces prétentions contraires et ces exigences ennemies était un résultat hors du pouvoir de la *Restauration*.

Il n'était pas jusqu'à la déplorable faiblesse des Bourbons pour le clergé qui ne vînt tourner contre eux cette foule de gens inoffensifs qui ne demandent au gouvernement que de protéger leurs personnes et de donner pleine sécurité à leurs intérêts. Les plus indifférents, inquiétés, poursuivis dans les principaux actes de leur vie religieuse par l'intolérance des prêtres ignorants ou fanatisés, s'irritaient de cette pression inquisitoriale qui venait les troubler jusque dans le baptême de leurs enfants et les obsèques de leurs proches. Si l'on considère que la génération de cette époque était fille tout à la fois de la Révolution pour ses besoins politiques, et de la philosophie du XVIIIe siècle pour ses besoins moraux, il est facile de comprendre que, par ses tendances contre-révolutionnaires ouvertement avouées, par les menaces et les forfanteries des partisans de l'ancien ordre social, par l'alliance hautement proclamée de la couronne et de la mitre, du trône et de l'autel, la royauté légitime dut finir par se créer, au milieu de la nation, une telle position de faiblesse et d'isolement, que l'on peut dire, en restant dans la vérité des choses, que la *Restauration* ne fut pas renversée; elle eut le sort de tous les pouvoirs que l'opinion publique abandonne. « Un jour, la France lassée se retira du gouvernement des Bourbons, dit M. de Vaulabelle, et Charles X tomba, périssant par son obstination à résister aux vœux du pays et en prononçant le mot : « Pas de concessions. »

Si la *Restauration* a jeté un certain éclat, elle le doit à deux choses qui lui sont absolument étrangères, au régime parlementaire qu'elle subit et qu'elle voulut renverser et au mouvement libéral et littéraire fort brillant qui se produisit alors. « Savez-vous, dit Villemain, ce qui donne à la *Restauration* une physionomie à part, un caractère dans l'avenir, un titre durable de gloire intellectuelle? Ce ne sont pas seulement quelques noms célèbres, quelques importants ouvrages, ce sera surtout qu'à cette époque et dans un cours rapide altéré parfois, mais qui tendait à s'épurer, la littérature française fut inspirée d'un esprit généreux, qu'elle aima, qu'elle chercha, qu'elle voulut la science, la liberté, les lois, l'originalité dans l'art et la dignité dans la vie publique. » Rien n'est plus exact. C'est ce grand mouvement vers la liberté, c'est cette protestation éloquente qui se produisit de toutes parts, à la tribune, dans le journalisme, au théâtre, dans les livres, contre les actes et les maximes du gouvernement de la *Restauration* qui rendent cette période historique si intéressante et si curieuse à étudier.

Le parti qui rêve encore une nouvelle *restauration*, condamnée d'avance par la raison, le bon sens et l'histoire, a émis parfois cet étonnant paradoxe que le « grand et libéral » gouvernement de la *Restauration* était le seul qui eût fait régner en France l'ordre, le calme, la prospérité, le seul qui eût respecté les droits constitutionnels et assuré la libre jouissance de toutes les conquêtes de l'esprit moderne. Nous avons vu, par l'historique qui précède, par les flots de sang répandu, par les conspirations sans cesse renaissantes, ce qu'il faut penser de l'ordre et du calme qui régnèrent en France sous les Bourbons. Quant à la manière dont ils appliquèrent les principes contenus dans la charte, quant aux libertés dont ils firent jouir les Français, il nous semble utile d'ajouter quelque chose à ce que nous avons déjà dit. Nous allons en donner un exposé méthodique, que nous empruntons à un travail fort remarquable d'un député, M. La Serve.

— *Liberté de la presse*. La charte garantissait aux Français, par son article 8, le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. Les Bourbons soumirent la presse pendant plus de huit années à la censure préventive, d'abord de 1814 à 1819 par les lois d'octobre 1814, novembre 1815, février 1817. Du 19 mai 1819 au 31 mars 1820, c'est-à-dire durant dix mois, la presse jouit d'une liberté mitigée, mais le 31 mars 1820 la censure était rétablie jusqu'en février 1822. Deux lois draconiennes, votées à cette époque contre les journaux et les exposant à ce qu'on a appelé les procès de tendance, firent disparaître la censure jusqu'au 15 août 1824. Rétablie à cette date, puis supprimée à l'avénement de Charles X, elle est imposée de nouveau aux journaux le 24 juin 1827. De 1828 au 25 juillet 1830, il y eut une liberté réelle. La tentative de Charles X et de ses ministres pour la détruire et confisquer la charte provoqua l'expulsion de ce roi, plus imbécile que pervers.

S'il fallait raconter les innombrables procès faits à la presse pendant les courts moments de liberté dont elle a joui, les amendes imposées aux journaux, les traitements barbares infligés aux journalistes, le trafic honteux des consciences, les sommes prélevées sur les budgets pour acheter les feuilles opposantes, des volumes ne suffiraient pas. Certes, le second Empire, dont on s'est si justement plaint, n'a pas fait pis que la *Restauration* contre la liberté de la presse.

— *Liberté individuelle*. La charte garantissait également aux Français la liberté individuelle, déclarait, par l'article 62, que nul ne pourrait être distrait de ses juges naturels, et, par l'article 65, que l'institution du jury serait conservée. Le 29 octobre 1815, la *Restauration* publiait une loi autorisant les fonctionnaires publics à incarcérer tous les citoyens qui leur paraîtraient suspects de ne pas aimer le gouvernement des Bourbons. Plus de 70,000 personnes étaient plongées dans les cachots de 1815 à 1817. Des comités royalistes, installés dans tous les départements et composés souvent de gens tarés, dirigeaient les préfets et les magistrats, provoquaient les arrestations, les suspensions, les destitutions en masse, installaient des garnisaires dans les maisons des suspects et se livraient impunément au meurtre, au vol, au pillage, à l'incendie sur la personne et les biens des bonapartistes et des partisans de la Révolution. Certains préfets, entre autres un chevalier de Fitz-James, rendaient des arrêtés ordonnant de fusiller sans procès ceux qui leur désobéiraient. C'était la *Ligue des gens de bien de l'époque!* En 1817, la loi n'accorda plus qu'aux ministres seuls le droit de faire arrêter arbitrairement les citoyens suspects, et cet heureux état de choses dura jusqu'au 1er janvier 1818. Mais en mars 1820, après l'assassinat du duc de Berry par Louvel, on s'empressa de revenir aux anciens errements et cela jusqu'à la fin de 1821. Tels étaient les procédés de ce gouvernement « résolûment conservateur. »

En novembre 1815, il établissait, en violation des articles 62 et 65 de la charte, ces cours prévôtales qui privaient les accusés politiques de l'intervention tutélaire du jury, les livraient à leurs plus cruels ennemis et égalaient en férocité, en injustices, en violences tout ce qu'ont pu faire en aucun temps les tribunaux d'exception. Les cours prévôtales durèrent jusqu'au 1er janvier 1818. Leur mémoire doit rester en exécration à tous les gens de cœur. (Ne pas confondre avec les gens de bien.)

— *Liberté électorale*. La charte ne reconnaissait qu'aux citoyens payant 300 francs d'impôts le droit de participer à l'élection des députés. Quant aux conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, la libérale *Restauration* confiait au gouvernement et à ses agents le droit de les nommer. Il y avait à peine 97,000 électeurs pour représenter plus de 30 millions d'hommes. Néanmoins, la *Restauration* se croyait débordée par la démocratie, s'alarmait du nombre des électeurs, des nouvelles couches sociales, et, en mars 1820, elle faisait voter une loi qui remettait aux 10,000 ou 12,000 plus riches propriétaires de France le soin de choisir les représentants de la nation. Grâce à cette loi, connue sous le nom de « loi du double vote, » elle annihilait celui de 80,000 ou 85,000 affreux radicaux payant 300 francs d'impôts. Mais comme ces 10,000 ou 12,000 riches propriétaires pouvaient être infectés, à leur tour, par le venin révolutionnaire, les préfets à poigne de ce temps-là, soutenus par la magistrature, le clergé, les hauts fonctionnaires militaires, organisaient des candidatures officielles près desquelles celles du second Empire n'étaient que des jeux d'enfants. On allait jusqu'à obliger les fonctionnaires électeurs à faire écrire leur bulletin par les membres du bureau nommés par l'autorité.

Les fraudes, les violences, les destitutions qui préludèrent aux élections de 1820 à 1827 ne laissent rien à désirer et méritent d'être proposées comme modèles à tous les gouvernements de combat. En 1824, la *Restauration*, ayant obtenu par tous ces procédés une Chambre des députés suivant son cœur, c'est-à-dire où 17 députés seulement, sur 400 environ, représentaient l'opposition libérale, s'empressa de lui conférer la septennalité, alors que l'article 37 de la charte voulait que le renouvellement des députés s'opérât chaque année par cinquième. Notons que, lorsqu'un député déplaisait par trop aux Bourbons, on le faisait expulser de la Chambre, comme l'abbé Grégoire en 1820 et Manuel en 1823.

— *Egalité devant la loi. Respect des droits acquis*. Quant au respect des droits acquis et à la promesse que tous les Français seraient également admis à toutes les fonctions civiles et militaires, voici comment la *Restauration* les mettait en pratique, en dépit des articles 1, 3, 58 et 69 de la charte.

Par ordonnance en date du 12 mai 1814, elle expulsait de l'armée de terre 14,000 officiers qui avaient versé leur sang sur tous les champs de bataille de l'Europe et les remplaçait par une foule d'émigrés, dont tous les services se bornaient à avoir combattu contre la France dans les rangs de l'étranger.

Le 25 mai 1814, une nouvelle ordonnance opérait dans l'armée de mer les mêmes changements et réintégrait dans les cadres une masse d'officiers de la force du fameux Chaumareyx, le commandant de la *Méduse*.

Le 12 octobre 1815, une commission formée pour l'épuration de l'armée dressait 21 catégories d'officiers à expulser pour avoir défendu la patrie à Ligny et à Waterloo.

Le 2 décembre 1824, pour alléger le budget tout en conservant aux émigrés leur position militaire, une ordonnance forçait à la retraite une foule d'officiers généraux encore jeunes et pleins de vaillance, mais qui avaient eu le tort de servir la République et l'Empire. Les voltigeurs édentés et cacochymes de Coblentz étaient maintenus en activité.

En décembre 1814, les orphelines de la Légion d'honneur étaient dépouillées de leurs biens; trois maisons consacrées à leur éducation étaient supprimées; 1,100 soldats invalides, naguère Français, étaient chassés de l'Hôtel comme devenus étrangers, et 1,500 renvoyés avec une indemnité dérisoire.

En revanche, une ordonnance du 30 juillet 1814 exigeait des jeunes gens demandant des bourses dans les écoles militaires des preuves de noblesse pendant cent années, et une loi, votée en décembre, restituait aux émigrés les biens non vendus restant aux mains de l'Etat et affectés à différents services. Des menaces de toutes sortes étaient tolérées contre les acquéreurs des biens nationaux.

Le trafic des croix de la Légion d'honneur

et des titres de noblesse était organisé sur une vaste échelle au profit des privilégiés des deux sexes de l'ancien régime. Le *Moniteur* d'août, septembre, octobre et novembre 1814 n'est rempli que des nominations obtenues par les protégés de la caste nobiliaire.

L'inamovibilité de la magistrature, solennellement garantie par l'article 58 de la charte, était éludée sous prétexte d'institution à faire par le roi et, jusqu'en 1819, la *Restauration* destituait sans pitié tous les magistrats dont les opinions lui déplaisaient, entre autres M. Dupont (de l'Eure).

Une ordonnance du 19 août 1815 établissait l'hérédité de la pairie, au mépris du principe de l'égalité civile et politique.

En 1824, la *Restauration* procédait à la destitution en masse des greffiers de justice de paix et des huissiers soupçonnés de libéralisme. Une foule de ces officiers ministériels étaient ruinés sans obtenir la moindre indemnité.

Telle était la loyauté de ce « grand et libéral gouvernement ! »

— *Liberté des cultes*. Il faut rappeler maintenant de quelle façon la liberté des cultes était pratiquée sous la *Restauration*, comment on respectait l'article 5 de la charte.

Une ordonnance du 7 juin 1814 interdisait sous les peines les plus sévères toute espèce de travail les dimanches et fêtes et obligeait les citoyens, même protestants et israélites, à tendre le devant de leurs maisons dans toutes les rues où passait le saint sacrement.

Le 8 mai 1816, on abolissait tout le titre du code civil consacrant le divorce.

En 1825, on décrétait cette fameuse loi du sacrilége, punissant de la peine de mort la profanation des hosties consacrées.

Des missions organisées dans les départements par la société cléricale connue sous le nom de *Congrégation* portaient partout le trouble, désunissaient les familles et donnaient des primes à l'hypocrisie, avec garantie du gouvernement. Les évêques lançaient impunément les mandements les plus fulminants contre les acquéreurs de biens nationaux, les partisans de la Révolution, les hérétiques et incrédules, c'est-à-dire contre l'immense majorité de la nation.

L'instruction publique était livrée à un tel point aux influences cléricales qu'en 1819 des révoltes éclataient dans neuf lycées de Paris et de la province, et qu'il fallait fermer l'Ecole de droit de Paris, l'Ecole de médecine de Montpellier, la Faculté de droit de Grenoble, où des troubles sérieux s'étaient produits. Des professeurs comme Vauquelin, Pinel, de Jussieu, Pelletan et bien d'autres étaient destitués en raison de leurs opinions philosophiques. MM. Royer-Collard et Guizot voyaient, eux aussi, leurs cours suspendus à la Faculté des lettres de Paris, et le vertueux duc de La Rochefoucauld-Liancourt était sommé de se démettre des fonctions gratuites qu'il remplissait philanthropiquement depuis bien des années. Ainsi l'exigeait la Congrégation, ce précieux auxiliaire de la *Restauration*.

L'action des aumôniers dans les régiments désorganisait l'armée et obligeait une foule d'officiers à donner leur démission, ainsi que le constate dans ses *Mémoires* un témoin peu suspect, le maréchal Marmont.

En ce bienheureux temps, c'était le clergé qui poussait aux enterrements civils, par des refus de sépulture dont le peuple peu éclairé avait la faiblesse de se plaindre. Sous ce rapport, un progrès s'est opéré et le peuple ne force plus aujourd'hui les portes des églises pour obliger les prêtres à bénir les corps des libres penseurs. C'est, au contraire, le clergé et ses amis qui protestent contre les enterrements civils et font rendre à MM. Ducros et Doncieux, préfets « de l'ordre moral » les curieux arrêtés qui stupéfient Lyon et Avignon.

Si, aux souvenirs de tous les bienfaits du « grand et libéral gouvernement de la *Restauration* » que nous venons d'énumérer, nous joignons ceux de ses tentatives heureusement infructueuses pour rétablir en 1826 le droit d'aînesse, pour détruire en 1827 la librairie et l'imprimerie par la loi de justice et d'amour; si nous rappelons la fameuse loi du 9 novembre 1815, punissant de peines afflictives et infamantes les cris dits séditieux, et le milliard voté en 1825 pour récompenser les émigrés d'avoir trahi la patrie, porté les armes contre elle, battu des mains aux invasions de 1814 et 1815, et permis à leurs femmes de danser avec les Prussiens et les Cosaques dans le jardin des Tuileries en l'honneur de leur *père de Gand;* si nous faisons remarquer qu'au moment où la France était dévastée et ravagée par un million d'hommes, soumise à une rançon de plus de deux milliards, la noble et généreuse famille des Bourbons se faisait adjuger une liste civile de 34 millions sur un budget de 700 à 800 millions, faisait payer, en outre, toutes ses dettes contractées pendant l'émigration; que les branches cadettes d'Orléans et de Condé obtenaient des dizaines de millions sous forme de biens immobiliers; eh bien ! nous n'aurons encore donné qu'une faible idée de la reconnaissance que les Français doivent aux Bourbons et de la véracité historique des « honnêtes gens » qui nous engagent à les replacer sur le trône.

Restaurations (HISTOIRE DES DEUX) **jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe**, de janvier 1813 à octobre 1830, par M. Achille de Vaulabelle (1844-1854, 8 vol. in-8°). L'auteur a consacré à cette œuvre excellente, et qui est devenue en quelque façon classique, quinze années de recherches consciencieuses et de travail rendu pénible par des difficultés de toute nature. L'abondance et la sûreté des renseignements, la bonne foi des appréciations, la chaleur communiquée au style par un vif amour du pays et de la liberté, ont fait le succès éclatant de cette histoire, dont aucun ouvrage postérieur n'a pu entamer la solide réputation. Cet ouvrage est lu et goûté comme au premier jour et c'est toujours à lui qu'il faut revenir lorsqu'on veut trouver, dans un cadre suffisamment, mais non trop étendu, un récit substantiel, bien lié, qui marche sans entraves, où il y a de la vie, une saine appréciation des faits, des vues élevées et larges. Ecrivain au style simple, lucide, précis et nerveux, esprit judicieux et clairvoyant, cœur généreux, sympathique aux vaincus et dévoué à la patrie, caractère ferme et plein de droiture, supérieur aux petitesses des partis, inaccessible à leurs passions, également exempt d'animosité et de faiblesse, M. de Vaulabelle possédait toutes les qualités nécessaires pour recueillir ces événements, les classer, en pénétrer les causes secrètes et les présenter sous leur vrai jour. Personne n'a expliqué comme lui les défaillances du premier Empire à ses derniers moments et n'a mieux démêlé les fils de l'intrigue politique où il périt après sa résurrection. Personne n'à fait un récit aussi étudié, aussi fidèle, ni une peinture plus saisissante de cette dramatique période des Cent-Jours. Il donne sur la captivité de Sainte-Hélène des détails curieux, pleins d'intérêt et que n'avait encore révélés aucun historien. Il expose les luttes politiques de la Restauration, la marche de l'esprit public, les intrigues des partis avec une clarté parfaite et une impartialité qu'on ne trouve jamais en défaut, malgré ses tendances démocratiques. Il dit la vérité, rien que la vérité, sur tous les faits et sur tous les hommes. Il les juge sans haine comme sans complaisance, glorifiant l'honnêteté, le courage et le patriotisme, flétrissant la corruption, la lâcheté, l'ambition égoïste et cupide, partout où il les rencontre.

Le premier volume de l'*Histoire des deux Restaurations* commence par un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire de la Révolution et de l'Empire jusqu'à la fin de 1812, au point de vue spécial de l'émigration et de l'ancienne famille royale, qui va bientôt rentrer en France. Puis l'auteur peint à grands traits la campagne de 1813, qui a pour dénoûment le désastre de Leipzig. Après ces indispensables préliminaires, il entre dans son sujet et raconte l'invasion de la France par toutes ses frontières à la fois, les efforts gigantesques de Napoléon et des glorieux débris de la grande armée, contrainte de céder au nombre, la reddition de Paris, les tristes scènes de Fontainebleau, la première abdication de Bonaparte et son départ pour l'île d'Elbe.

Le second volume contient le retour et l'avénement de Louis XVIII, la déclaration de Saint-Ouen, le laborieux enfantement de la charte et sa promulgation. Bientôt les fautes multipliées du gouvernement royal, qui ne comprend rien à la France nouvelle, et les menaçantes délibérations du congrès de Vienne décident Bonaparte à tenter encore la fortune, à revenir en France et à attirer à lui les libéraux en devenant empereur constitutionnel. L'Europe reprend les armes et Napoléon, prévenant une nouvelle invasion, entre en Belgique. Vainqueur à Ligny, il succombe à Waterloo.

Dans le troisième volume, M. de Vaulabelle raconte la seconde abdication, le retour de Louis XVIII au milieu des baïonnettes étrangères et les négociations du traité de Paris (20 novembre 1815). L'histoire des trois années suivantes, la terreur blanche, les premiers agissements de la Congrégation, les conspirations libérales ou bonapartistes remplissent le quatrième volume.

Le volume suivant embrasse aussi trois années, pendant lesquelles la lutte légale entre les hommes de l'ancien régime et ceux du nouveau prend des proportions immenses et parcourt les phases les plus diverses. L'assassinat du duc de Berry, exploité avec autant de violence que de mauvaise foi, donne enfin au parti royaliste un avantage momentané.

La Congrégation, sur l'organisation de laquelle l'auteur donne les détails les plus curieux, domine le gouvernement lui-même et fait monter au pouvoir un ministère de son choix, dont M. de Villèle est le membre le plus influent et le plus habile. L'opinion libérale s'efforce de résister à ce torrent qui envahit tout et s'organise en société secrète. Il faut lire M. de Vaulabelle pour savoir ce que furent les *carbonari*. Un chapitre spécial est consacré par l'auteur au récit de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène et de sa mort.

On trouve dans le sixième volume les conspirations de Belfort, de Colmar, de Nantes, de Saumur, de Marseille, de Toulon et leur sanglant dénoûment, ainsi que le triste procès des quatre sergents de La Rochelle. On y trouve aussi l'histoire du congrès de Vérone et de la guerre d'Espagne.

Le septième volume est consacré à l'histoire des cinq années qui suivent. Charles X succède à Louis XVIII, la réaction multiplie ses entreprises, mais la Chambre des pairs l'arrête tout à coup et le soulèvement de l'opinion lui présage une défaite prochaine. Les élections de 1827 changent la majorité et forcent M. de Villèle à sortir du pouvoir. Son faible successeur essaye en vain la mise en pratique du gouvernement parlementaire. M. de Martignac est débordé par la cour et M. de Polignac arrive au pouvoir. L'insurrection et l'affranchissement de la Grèce sont racontés dans ce volume de la façon la plus dramatique.

L'adresse des 221, la conquête d'Alger, les fameuses ordonnances, enfin le soulèvement du peuple de Paris et la fin de la Restauration trouvent leur place dans le huitième et dernier volume. Rien de plus émouvant et de plus curieux que le récit que fait l'auteur des événements des *trois journées;* on y rencontre une foule de détails inconnus avant lui et qui jettent un jour tout nouveau sur les hommes qui jouèrent un rôle dans cette crise suprême.

Tous ces événements sont étudiés et appréciés avec une justesse d'esprit des plus rares; le lecteur les suit avec un intérêt soutenu.

M. de Vaulabelle termine son ouvrage par des considérations générales. « Quiconque n'aura pas lu cet ouvrage avec l'attention qu'il mérite n'aura jamais qu'une idée imparfaite de cette importante période de notre histoire, qui commence à 1813 pour finir en 1830. » C'est là l'épigraphe que l'éditeur Perrotin a placée en tête de l'*Histoire des deux Restaurations;* elle est juste et sans exagération. Nous ne ferons plus qu'une réflexion, c'est que M. de Vaulabelle est un des historiens qui savent le mieux réunir et combiner ensemble l'amour de la vérité avec l'amour de la patrie et de la liberté.

Restauration (HISTOIRE DE LA), par Lamartine (1851-1853, 6 vol. in-8°). Cette histoire, composée en deux années, laisse trop voir, ce que l'auteur avoue de bonne foi, que les faits, au lieu d'avoir été étudiés de près, ont été recueillis de seconde main. Lamartine a essayé de prendre une moyenne entre les assertions de M. Lubis, auteur d'une *Histoire de la Restauration* (1836, 6 vol. in-8°), qui n'est qu'une apologie aveugle et passionnée du gouvernement des Bourbons, et les assertions de M. de Vaulabelle, écrivain libéral. L'*Histoire de la Restauration*, telle qu'il l'a écrite, n'est qu'une improvisation tantôt ingénieuse, tantôt passionnée, mais trop souvent confuse, malgré certaines pages qui émeuvent et d'autres qui appellent la pensée. Comme le remarque Sainte-Beuve, l'historien poëte n'a pas un grand scrupule pour les points de détail et d'humble réalité : il plie cette dernière aux besoins de la phrase et de l'harmonie. Les faits ne sont le plus souvent pour lui qu'un canevas où il brode. Il ne voit presque toujours dans les plus graves événements que des thèmes à amplification, des sujets de morceaux à effet.

Le défaut capital de cette œuvre est l'absence de plan. Deux volumes sont consacrés à la chute de l'Empire; Louis XVIII et les Cent-Jours en occupent cinq, et le règne entier de Charles X se trouve condensé en un volume. La Restauration étant le vrai sujet, deux livres de prolégomènes fatiguent le lecteur avant de le faire pénétrer au cœur du sujet. L'auteur abuse des portraits, surtout de cette portion qui cherche à parler aux yeux; aussi tombe-t-il dans des métaphores inexplicables, par exemple lorsqu'il compare le front de Napoléon à une mappemonde. Il confond l'histoire avec la biographie anecdotique, qui convient mieux aux mémoires, et nous donne le serment du comte d'Artois au lit de mort de Mme de Polastron, sa maîtresse, comme l'explication du règne entier de Charles X. Il s'est modelé sur Suétone, croyant imiter Tacite, et semble parfois un pastiche du romancier Balzac. A l'interprétation des faits se substituent trop souvent un simple récit et même des citations du *Moniteur*, comme si l'emploi des ciseaux pouvait tenir lieu de l'exercice de la pensée. Prenant son bien où il le trouve, il en use aussi librement à l'égard de ses guides, qu'il se contente plus d'une fois de copier.

La partie même qui aurait dû être soignée par Lamartine avec une sollicitude toute particulière, l'histoire littéraire, n'est pas mieux traitée. Outre un bouleversement chronologique, aussi regrettable qu'inexplicable de la part d'un contemporain, on est étrangement surpris de certaines appréciations. Ainsi Joseph de Maistre est appelé un Montaigne rustique, bien que jamais deux écrivains n'aient eu entre eux moins d'analogie. Royer-Collard, selon Lamartine, prête l'autorité de son talent à des idées à la fois vagues et systématiques, alliance de mots contradictoire, incompréhensible ! L'historien a beaucoup mieux apprécié Mme de Staël et Chateaubriand. L'auteur, dans cette galerie de portraits où il compare le général diplomate Pozzo di Borgo à Alcibiade exilé chez Prusias, confondant Alcibiade avec Annibal, avance une maxime politique qu'il a eu le tort de mettre en pratique; il exige que le gouvernement des hommes ne soit pas l'œuvre de la réflexion, mais qu'il relève uniquement de l'inspiration et de l'instinct.

Dans le premier volume, les intrigues de la Restauration sont racontées avec trop de complaisance et de partialité; dans le second, l'état de la France, au moment où l'Empire succombe sous l'Europe coalisée, est indiqué d'une façon trop rapide. Les revers, l'émigration, la coalition, la trahison ne suffisent pas pour expliquer la Restauration; la cause véritable de sa réussite, en dépit de l'indignation des âmes généreuses, c'était la condition morale du pays, le besoin général et impérieux de la paix, du moment où la guerre, au lieu d'être synonyme d'indépendance et de sacrifice à la patrie, ne signifiait plus que conquête et immolation à l'ambition d'un maître. L'auteur l'a cependant compris, puisqu'il explique par le sentiment de la France la courte durée de la restauration impériale.

Le récit des Cent-Jours est la partie la plus vivante, la plus vraie, la plus éloquente de tout l'ouvrage et peut-être le plus beau morceau de prose qui soit sorti de la plume de Lamartine. L'épisode douloureux du retour de Napoléon à Paris après Waterloo et son entretien avec Caulaincourt à l'Elysée sont une des plus heureuses inspirations qui aient jamais animé un historien. « Dans ces quelques pages, dit Gustave Planche, animées du patriotisme le plus pur, écrites d'une main sûre et impartiale, toutes les paroles portent coup. Rien n'est livré à la fantaisie, au hasard de l'inspiration; l'auteur exprime fidèlement ce qu'il sent; l'expression se présente d'elle-même et trouve un écho empressé dans la conscience publique. Malheureusement, le récit de la bataille de Waterloo est plein de confusion par l'inintelligence de la topographie, que M. de Vaulabelle avait si bien expliquée par une heureuse application de la méthode de Jomini. »

Le caractère de Louis XVIII est bien compris; mais, ce qui fait l'intérêt de son règne, les débats parlementaires n'apparaissent qu'accidentellement et par des citations, au lieu d'être exposés avec une appréciation qui puisse faire suivre la marche de l'esprit public; aussi ce règne, malgré des développements excessifs, est traité fort incomplétement. L'auteur témoigne une admiration de reconnaissance beaucoup trop vive pour le talent politique de M. de Villèle, l'inventeur de la Chambre introuvable, homme d'affaires rusé plutôt que grand homme d'Etat. La complaisance de l'historien envers lui se ressent des cajoleries prodiguées à la jeunesse du poëte légitimiste dans les salons de la Restauration.

Dans le récit des premières années de la Restauration, l'auteur juge avec les sympathies de sa jeunesse et n'ose mettre la vérité dans tout son jour. Cet appréciateur sévère des Cent-Jours excuse les Bourbons exilés et, quand Louis XVIII cherche à violer ses promesses et n'est rappelé au respect du droit que par le sentiment égoïste du danger, il blâme sa duplicité, sans oser la flétrir. Or, la résurrection de l'ancien régime, comme l'émigration et l'appel aux armées étrangères, grande maladresse au point de vue de l'intérêt même de Louis XVIII, aux yeux d'un historien français doit être un crime impardonnable.

Pour le gouvernement de Charles X, dont le règne de six années est écourté, bien qu'il doive expliquer la chute des Bourbons, Lamartine possédait de précieux renseignements personnels en sa qualité d'ancien agent diplomatique de M. de Polignac, qu'il traite de visionnaire. Il s'est borné à nous peindre le pitoyable spectacle d'un roi partagé entre la chasse et la dévotion, prenant pour conseiller un illuminé et attendant l'occasion de faire le coup d'Etat qui devait le jeter à bas du trône. Lamartine ne flétrit pas assez vertement les projets de loi sur le sacrilége et sur le droit d'aînesse, préface odieuse des ordonnances plus odieuses encore, et l'aveuglement de Charles X, sombrant avec sa dynastie, en dépit des efforts de Martignac pour l'éloigner du péril.

En résumé, dans son *Histoire de la Restauration*, Lamartine n'a vu que le côté dramatique et pittoresque. Il a moins cherché à instruire qu'à amuser; il vise constamment à l'effet théâtral. « Voyez ces tableaux, ces portraits, ces sentences, dit M. Bérard-Varagnac. Cela veut être du Tacite et ne vaut pas toujours Saint-Réal. De là vient que, malgré tant de belles parties où se reconnaît la main d'un maître, où son souffle de poëte anime et fait revivre le passé, l'ouvrage de Lamartine n'est, si j'ose dire, qu'une brillante façade; je le comparerais à ces décors qui représentent les temples et les palais; ils font illusion, mais sont creux. » Quant au style, il est élégant, brillant, imagé, parfois confus et souvent trop poétique.

Restauration (HISTOIRE DE LA), par M. Louis de Viel-Castel (1860-1874, 15 vol. in-8°). Dans une de ses spirituelles *Causeries du lundi*, Sainte-Beuve parle en ces termes de cet ouvrage : « Nous sommes avec un esprit sage, prudent, modéré, doué des qualités civiles; il a ses préférences, ses convictions; il ne les cache pas, il les professe, mais nous sommes aussi avec un esprit droit, qui ne procède point par des voies obliques. Lui du moins, en écrivant l'histoire, il ne songe à faire des niches à personne; il ne pense pas

sans cesse à deux ou trois choses à la fois, il ne regarde pas toujours le présent ou l'avenir dans le passé; il étudie ce passé avec scrupule, avec étendue et impartialité, et il nous permet de faire avec lui, ou même sans lui, toutes sortes de réflexions sur le même sujet. » Rien ne vient infirmer ce jugement dans le cours de ce long et savant ouvrage qui, après un premier chapitre consacré à esquisser à grands traits l'histoire de la France jusqu'à l'invasion de notre territoire en 1814, raconte, avec le plus grand ordre et les plus minutieux détails, cette même histoire à partir de la campagne de France, en 1814, jusqu'à l'embarquement de Charles X à Cherbourg en 1830. Dans une judicieuse préface, M. de Viel-Castel explique que, dans un pareil sujet, l'exposé complet des faits est la première condition de l'impartialité. En effet, si les résumés, si les narrations concises peuvent convenir à l'histoire d'une époque déjà éloignée, sur laquelle le temps a déjà amené des appréciations jusqu'à un certain point définitives, c'est tout autrement qu'il faut raconter les événements contemporains ou presque contemporains, que les partis considèrent encore sous des aspects si divers. Le lecteur, qui cherche, non pas une satisfaction à ses passions et à ses préjugés, mais une instruction solide et sérieuse, a droit d'exiger qu'au lieu d'un résumé, qui est toujours en réalité un jugement porté par l'historien, on lui présente toutes les informations nécessaires pour le mettre en état de se former lui-même une opinion. Toutefois, cette préoccupation de l'historien l'a entraîné à dépasser la mesure. Il lui arrive souvent, à force de vouloir être complet, de ne pas savoir élaguer les faits qui ne méritent pas d'être historiques. En décrivant, par exemple, avec beaucoup de soin les discussions parlementaires, M. de Viel-Castel ne nous fait pas grâce du moindre projet d'amendement. On comprend que, avec ce système, il n'ait conduit son histoire que jusqu'en 1826, dans son quinzième volume, le dernier paru au moment où nous écrivons cet article (1875). Il résulte de ce système que la narration est surchargée et ralentie dans sa marche et que certaines parties auraient beaucoup gagné à recevoir moins de développement. Dans l'histoire de M. de Viel-Castel, « il y a, dit M. Bérard-Varagnac, une grande abondance d'analyses et de citations, beaucoup de détails, des faits et encore des faits, mais peu d'appréciations, peu de ces réflexions où perce le sentiment de l'historien, de ces vues d'ensemble qui éclairent au loin la route. En tout, on sent une extrême circonspection, une application constante à être modéré, équitable, à ne point précipiter des jugements, à n'être dur ni blessant pour personne, en un mot à garder la plus juste mesure. Mais cette attentive surveillance de sa pensée, cette réserve parfois un peu timide ne devaient-elles pas en plus d'un point nuire au style? Non, certes, que le style de M. de Viel-Castel ne soit parfaitement pur et lucide; mais peut-être y voudrait-on plus de vigueur et de relief, une allure plus vive, une façon de dire les choses plus nette, plus incisive, je ne sais quoi de plus personnel; au lieu que, ces longs et substantiels chapitres, nulle chaleur, nul souffle ne les anime. Mais aussi rien de risqué ni d'outré, pas l'ombre d'un paradoxe, jamais de rhétorique. » Ajoutons que si, malgré ses attaches monarchiques, l'historien ne montre nulle tendresse pour le gouvernement absolu, il est porté, par la nature même des idées vers lesquelles il penche, à ne pas juger avec assez de clairvoyance et de justice les hommes et les choses qui tiennent à la Révolution.

Une question importante traitée par M. de Viel-Castel, et qui domine tout son ouvrage, est celle de savoir s'il est vrai que la Restauration n'était pas née viable et qu'elle portait en elle-même le principe de la catastrophe qui la renversa après seize années de durée : « Ce qui est étrange, dit-il, c'est que ce langage (le langage de ceux qui répondent à cette question dans un sens défavorable à la Restauration) est tenu également par ses amis les plus ardents et par ses plus violents adversaires. On dirait que les uns veulent s'excuser de l'avoir perdue par la direction qu'ils lui ont imprimée dans les derniers temps de son existence, et les autres de lui avoir fait une guerre acharnée et mortelle, qui ne trouve sa justification que dans l'impossibilité avérée de la redresser et de la mener à bien. » Ces deux points de vue semblent également faux à M. de Viel-Castel; il croit que, comme tous les gouvernements rétablis après une révolution, celui de la Restauration avait en réalité de grandes difficultés à vaincre pour se consolider et s'affermir, mais que l'adoption franche et sincère du système dont la charte était le symbole et le programme était le seul moyen d'y parvenir. Il croit aussi que, malgré bien des fautes et des faiblesses, le gouvernement de Louis XVIII avait triomphé de ces difficultés dans ce qu'elles avaient de plus grave; qu'à la mort de ce prince, ou, plus exactement, à l'époque où il cessa de diriger l'action du pouvoir, la Restauration, quoiqu'elle eût sans doute encore bien des obstacles à vaincre, était en pleine voie d'affermissement et que Charles X aurait conservé la couronne et l'aurait transmise à sa postérité en persistant dans la même politique. Pendant plusieurs années, l'Académie française a décerné à l'ouvrage de M. de Viel-Castel le grand prix Bordin.

Restauration (ORDRE DE LA), nom donné, au mois de juin 1814, par l'archevêque de Pradt, devenu grand chancelier de la Légion d'honneur, à un ordre de chevalerie dont il proposa la création. « Cet ordre, dit M. Thiers, qui serait en peu de jours devenu aussi ridicule que celui du Lis, déjà conféré à plus de cinq cent mille individus, fut tout d'une voix repoussé par le conseil royal. »

RESTAURÉ, ÉE (rè-sto-ré) part. passé du v. Restaurer. Rétabli, remis en bon état : *Monument* RESTAURÉ. *Statue* RESTAURÉE. *Tableaux* RESTAURÉS.

— Par anal. Relevé : *L'ère des grandes ingratitudes date du premier trône* RESTAURÉ. (J. Sandeau.)

— Qui est rétabli, remis en vigueur, après avoir pris de la nourriture : *Le père et la mère retournent le soir à la ville, bien* RESTAURÉS *et chargés de vivres pour le reste de la semaine.* (B. de St-P.)

— Pop. et iron. *Le voilà bien restauré*, Se dit d'un homme qui n'obtient qu'une faible récompense en dédommagement d'un grand sacrifice, d'une grande perte.

RESTAURER v. a. ou tr. (rè-sto-ré — du latin *restaurare*, proprement rétablir, remettre, refaire; de *re*, préfixe, et de *staurare*, établir, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *star*, établir, étendre, d'où aussi le latin *sternere*, étendre, et *struere*, bâtir, construire. A la même racine appartiennent le grec *storeô*, *strônnumi*, étendre, l'anglo-saxon *streowian*, gothique *straujan*, étendre; ancien slave *strieti*, *po-stlati*, *po-stilati*, étendre, *stroiti*, administrer, *u-stroiti*, préparer, russe *stroiti*, bâtir, construire, arranger). Réparer, rétablir; remettre en bon état, en vigueur : RESTAURER *ses forces, sa santé. Ce remède est bon pour* RESTAURER *l'estomac. Ce bouillon m'*A *bien* RESTAURÉ. (Acad.) *Cette plante croît dans les lieux secs et arides. Lorsqu'on coupe sa tige, longue de trois mètres, il en découle une eau abondante et claire qui* RESTAURE *ceux qui la boivent.* (A. Martin.)

— Fig. Rendre une nouvelle force, une nouvelle vigueur, un nouvel éclat à : RESTAURER *les lois, la discipline, le commerce. Il* RESTAURAIT *la confiance, ce capital illimité des nations.* (Lamart.) *Le pape* RESTAURERA *la monarchie ou il organisera la démocratie.* (L. Veuillot.) *Pour* RESTAURER *la religion, il faut condamner l'Eglise.* (Proudh.)

Laissez nos hommes forts *restaurer* notre France.
BARTHÉLEMY.

— Politiq. Rendre le trône à un prince, à une dynastie dépossédée : *La trahison de Monk* RESTAURA *Charles II et les combats d'ours.* (Vacquerie.)

— B.-arts. Réparer, rétablir, en parlant des ouvrages de sculpture, d'architecture, de peinture : RESTAURER *une statue, un buste, un bas-relief. Cette figure était mutilée, on l'*A *bien* RESTAURÉE. *Cet architecte* A *bien* RESTAURÉ *cette colonne, cette colonnade, ce mausolée. Ce peintre* A RESTAURÉ *ce vieux tableau.* (Acad.) *Il venait de faire* RESTAURER *et meubler à neuf cet élégant pavillon.* (Scribe.) *Quand on ne sait plus bâtir d'églises, on* RESTAURE *et l'on imite les anciennes.* (Renan.)

— Littér. Reconstituer les parties détruites des écrits d'un auteur : *Cujas annota Ulpien et Paul, se mit à commenter Afranius et* RESTAURA *Papinien.* (Lerminier.)

Se restaurer v. pr. Rétablir ses forces en prenant de la nourriture : *Ma très-chère, prenez des forces, mangez, dormez,* RESTAUREZ-VOUS. (Mme de Sév.) *L'appétit, la faim et la soif nous avertissent que le corps a besoin de* SE RESTAURER. (Br.-Sav.) *Si l'ami* SE RESTAURE *l'estomac chez l'aubergiste du coin et le pourpoint chez le fripier, il sait dégainer au besoin pour son ami.* (Th. Gaut.) *L'intendant de la maison, qui est très-bon pour moi, m'a dit d'entrer dans un petit office, où nous trouverons de quoi* NOUS RESTAURER. (G. Sand.)

— B.-arts. Etre restauré : *Ce tableau est trop vieux pour* SE RESTAURER.

— **Syn. Restaurer, réparer, rétablir.** V. RÉPARER.

RESTAUT (Pierre), grammairien français, né à Beauvais en 1696, mort à Paris en 1764. C'était un esprit sagace, studieux, logique, un homme d'un caractère honorable et qui sut se concilier l'estime générale. Restaut abandonna la carrière de l'enseignement pour étudier le droit. Pourvu de la charge d'avocat au conseil du roi en 1740, d'Aguesseau l'en félicita de la manière la plus honorable, en lui exprimant le désir de trouver souvent de pareils sujets pour cette compagnie. Sans négliger les soins de sa profession, Restaut trouvait le temps de cultiver les lettres, les sciences et les arts. C'était là son délassement et son bonheur. Il a publié, sous le titre de *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* (1739, in-12), le premier ouvrage vraiment élémentaire qui ait été fait pour l'étude de notre langue. Il en fit paraître lui-même un *Abrégé* en 1732. Ces deux livres, composés d'après les vœux du célèbre Rollin, adoptés par l'Université et pour l'éducation des enfants de France, eurent un succès qui se soutint pendant un siècle. On les réimprimait encore en Belgique et dans nos provinces sous l'Empire et la Restauration; la dernière édition des *Principes généraux* est de Lyon (1817); celle de l'*Abrégé* est d'Alais (1824). Ils sont tout à fait abandonnés aujourd'hui. Restaut avait adopté la méthode par demandes et par réponses, la forme des déclinaisons latines et mêlé la syntaxe à la partie élémentaire. Il publia en outre : *Vraie méthode pour enseigner à lire* (1759) et une nouvelle édition du *Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire* (1752, in-8°), livre connu sous le nom de *Dictionnaire de Poitiers*, dû à Ch. Leroy, prote dans une imprimerie de cette ville, et dont la première édition avait paru en 1739. On doit encore à Restaut, janséniste zélé, une traduction du latin d'une satire violente d'Inchoffer contre les jésuites, la *Monarchie des Solipses* (1754, in-12).

RESTE s. m. (rè-ste. — V. RESTER). Ce qui demeure d'un tout détruit ou dissipé : *Voilà le* RESTE *de son argent, de son bien, de sa fortune, de ses livres. Payez-moi une partie de la dette, je vous donnerai du temps pour le* RESTE. ‖ Ce qu'il y a en outre : *Il faut souvent ne dire au Français que la moitié des choses et lui laisser le plaisir de surprendre le* RESTE. (Cormenin.)

. . . Mon lopin me suffit;
Faites votre profit du *reste*.
LA FONTAINE.

. . . Aimer le vin,
La beauté, le printemps divin,
Cela suffit; le *reste* est vain.
TH. DE BANVILLE.

— Trace, ressouvenir, impression affaiblie : *Quand on a le cœur agité par les* RESTES *d'une passion, on est plus près d'en prendre une nouvelle que lorsqu'on est guéri.* (La Rochef.) *On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme un* RESTE *de sensibilité et de signe de vie que pour leur indigne passion.* (Mass.)

Aucun *reste* d'espoir ne peut flatter ma peine.
RACINE.

Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune
Ce *reste* de fierté qui craint d'être importune.
RACINE.

... Ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
Pourra trouver encore un *reste* de vigueur.
BOILEAU.

— Personne qui subsiste parmi d'autres qui ont péri :

Du fidèle David c'est le précieux *reste*.
RACINE.

Reste impur des brigands dont j'ai purgé la terre.
RACINE.

N'ai-je pas pour toi, belle juive,
Assez dépeuplé mon sérail?
Souffre qu'enfin le *reste* vive.
V. HUGO.

— Ce qu'il y a en outre, autres choses, autres personnes : *Ne pas ressembler au* RESTE *des hommes. La justice est inamovible, immodifiable, éternelle; tout le* RESTE *est transitoire.* (Proudh.)

Aimer est quelque chose et le *reste* n'est rien.
A. DE MUSSET.

Aimons-nous et dormons
Sans songer *au reste du monde*.
TH. DE BANVILLE.

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal.
RACINE.

‖ Temps qui doit encore s'écouler : *Quand il a travaillé le matin, il emploie le* RESTE *de la journée à se divertir.* (Acad.) *On se marie pour trouver des plaisirs! Réalité d'un jour, déception du* RESTE *de la vie!* (Latena.)

— Ce qu'on a abandonné ou refusé : *Il n'a eu que mon* RESTE, *que mes* RESTES.

Et s'il l'aima jadis, il méprise aujourd'hui
Les *restes* d'un rival trop indignes de lui.
CORNEILLE.

— Mets entamés, mais non entièrement consommés dans un repas : *Déjeuner avec des* RESTES. *Accommoder des* RESTES.

— Ce qui est encore à faire ou à dire : *J'ai fait ce matin une grande partie de ma tâche; ce soir, je ferai le* RESTE. *Voilà tout ce que j'ai retenu de son discours; j'ai oublié le* RESTE. (Acad.)

Votre vertu, seigneur, achèvera le *reste*.
RACINE.

— *Reste de*, Ce qui est échappé à : *Un* RESTE DE *potence,* DE *bagne.* ‖ Ce qui a été avili, souillé par : *Cette femme est un* RESTE *de soldats.*

— *Et le reste*, Mots qu'on ajoute après une énumération, quand on veut indiquer qu'on la laisse incomplète : *Je ne manque point de livres qui m'auraient fourni tout ce qu'on peut dire de savant sur la tragédie et la comédie, l'étymologie de toutes deux, leur origine, leur définition* ET LE RESTE. (Mol.)

— *Voici le reste de notre écu, de nos écus*, Se dit quand on voit entrer une personne qui vient mettre le comble à une situation fâcheuse.

— *Etre en reste*, Etre redevable d'une partie d'une plus forte somme : *Il* EST *encore* EN RESTE *de tant.* (Acad.) *Il n'est pas impossible que le comptable* SOIT EN RESTE. (Le Sage.) ‖ Rester inférieur, être encore débiteur : *Je* SUIS *encore* EN RESTE *avec vous des bons offices que vous m'avez rendus. C'est un homme prompt à la riposte et qui n'*EST *jamais* EN RESTE. *Il ne voulut pas* DEMEURER EN RESTE *de générosité.* (Acad.)

— *Jouer de son reste*, Hasarder tout ce qu'on a encore, faire ses derniers efforts, employer ses dernières ressources :

. . . Le jeu, fort décevant,
Pousse une femme souvent
A *jouer de* tout *son reste*.
MOLIÈRE.

‖ *Jouer* ou *jouir de son reste*, Jouir des derniers moments d'une situation qu'on va perdre :

Non, monsieur, tout le monde à présent vous déteste;
Vous allez aujourd'hui *jouer de votre reste*.
C. DOUCET.

‖ *Ne pas s'embarrasser du reste*, Ne pas se préoccuper d'autre chose : *Apportez-moi votre traite et* NE VOUS EMBARRASSEZ PAS DU RESTE. (Le Sage.)

— *Donner son reste à quelqu'un*, Le corriger, le battre : *Il ne fera plus le tapageur, je* LUI AI DONNÉ SON RESTE. (Acad.) ‖ Mater par des paroles vives : *Après plusieurs plaisanteries de part et d'autre, je* LUI AI DONNÉ SON RESTE. (Acad.) *Vous avez beau raisonner, monsieur est frais émoulu du collége et il vous* DONNERA TOUJOURS VOTRE RESTE. (Mol.) ‖ *Ne pas demander son reste*, Se retirer promptement et sans rien dire :

Je vais prendre congé *sans demander mon reste*.
ETIENNE.

‖ Se dit par comparaison avec une personne qui serait si pressée de partir qu'elle ne demanderait pas, après avoir payé, la monnaie de sa pièce.

— *Le porteur vous dira le reste*, Plaisanterie qu'on ajoute à la fin d'une lettre qu'on a faite trop longue.

— Jeux. *Faire son reste*, Mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi. ‖ *Donner son reste à quelqu'un*, Lui pousser la balle, le volant, de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer : *Je* LUI AI DONNÉ SON RESTE.

— Mar. *Lieu de reste*, Lieu de la dernière décharge des marchandises, lorsque le voyage est fini.

— Arithm. Résultat d'une soustraction : 18 *soustrait de* 54 *donne pour* RESTE 36. ‖ Partie du dividende qui subsiste lorsque, la division ayant été poussée jusqu'au degré d'approximation voulu, on a arrêté l'opération : 29 *divisé par* 7 *donne pour quotient* 4 *et pour* RESTE 1.

— Loc. adv. *De reste*, Qui reste, qui est en plus; plus qu'il n'est nécessaire : *Il a de l'argent* DE RESTE *pour fournir à cette dépense. Il a du crédit* DE RESTE. *Je vous entends* DE RESTE. *Pour venir à bout de cette affaire, il a du courage, de l'esprit* DE RESTE.

Sais-tu qu'il faut avoir bien de l'esprit *de reste*
Pour vouloir en fourrer partout comme tu fais?
ANDRIEUX.

A vingt ans, mon mari me laissa mère et veuve.
Vous vous doutez assez qu'après ce prompt trépas,
Et faite comme on est, ayant quelques appas,
On aurait pu trouver à convoler *de reste*.
REGNARD.

‖ On dit aussi familièrement QUE DE RESTE : *Avez-vous encore de la besogne?* — QUE DE RESTE. (Acad.)

— *Au reste*, *Du reste*, Au surplus, d'ailleurs : *Cet homme a quelque chose d'extraordinaire dans sa mise et dans son maintien;* DU RESTE, *il est aimable.* (Bouhours.)

Du reste, il n'a rien fait que par votre conseil.
RACINE.

— s. m. pl. *Restes mortels* ou simplem. *Restes*, Cadavre, ossements humains : *Tout meurt dans l'homme, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux* RESTES. (Boss.)

— Gramm. *Le reste* ou *ce reste*, suivi de la préposition *de* exprimée ou sous-entendue, devient un substantif collectif, et c'est ordinairement avec lui que les variables suivants s'accordent, d'où il résulte qu'ils se mettent au masculin singulier : LE RESTE *de ces fruits se gâtera si vous n'y prenez garde.* Voici pourtant une phrase où ces variables se mettent au pluriel, parce que *ce reste de* est pris dans le sens de *ces*.... subsistant encore : CE RESTE *d'orageux conventionnels, qui portaient encore la république au fond de leurs souvenirs, cédaient en grondant à l'attraction de l'empereur.* (Cormen.)

— **Syn. Reste, restant.** V. RESTANT.

— **Du reste, Au reste.** Ces locutions sont synonymes dans leur emploi habituel, où leur sens étymologique est tout à fait oublié; mais quand on veut leur faire signifier positivement *pour ce qui est du reste, quant au reste*, il faut dire *du reste* et non pas *au reste;* ainsi, on dira à volonté : *Je n'ai pas de conseil à vous donner;* AU RESTE *ou* DU RESTE *vous ne m'en demandez pas;* mais on dira : *Il est léger, fantasque, inconstant,* DU RESTE *bon enfant.*

— **Allus. littér. Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé,** Vers de Corneille dans *Cinna*, acte V, scène Ire. Auguste prouve à Cinna qu'il connaît sa conspiration et il lui nomme ses complices :

Tu veux m'assassiner, demain, au Capitole,
Pendant le sacrifice, et ta main pour signal
Me doit, au lieu d'encens, donner le coup fatal;
La moitié de tes gens doit occuper la porte,

L'autre moitié te suivre et te prêter main-forte.
Ai-je de bons avis ou de mauvais soupçons?
De tous ces meurtriers te dirai-je les noms?
Procule, Glabrion, Virginian, Rutile,
Marcel, Plaute, Lénas, Pompone, Albin, Icile,
Maxime, qu'après toi j'avais le plus aimé :
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Ce vers est devenu proverbe et termine, d'une manière peu flatteuse pour ceux que l'on omet, une énumération de personnalités choisies, dans quelque genre que ce soit :

« Boileau vint donc prendre place, le 1er juillet 1685, dans une compagnie dont il avait sacrifié sans ménagement les principaux membres à la défense des saines doctrines, et dont *le reste*, si l'on en excepte Racine et La Fontaine, valait à peine *l'honneur d'être nommé.* »

AMAR.

« Les divers ouvrages d'histoire et de critique littéraire qui ont paru cette année suffisent pour faire comprendre toute l'activité que portent tant d'esprits différents vers ce genre d'exercice. Après une aussi rapide revue, Dieu nous garde de dire : *Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.*

» Non-seulement nous avons pu faire des omissions involontaires, commettre des oublis; nous avons dû aussi négliger certains ouvrages importants à plusieurs égards, mais qui n'appartiennent qu'en partie à l'année écoulée. »

VAPEREAU.

« Tels sont à Milan les Serbelloni; ici, les Borghèse et les Santa-Croce; la princesse de ce nom, *famosissima mulier*, femme connue de tous ceux qui ont voulu la connaître, a lancé son fils dans les troupes françaises. Il s'est fait blesser et le voilà digne d'être adjudant général. Les deux Borghèse, qui ont acheté moins cher des honneurs à peu près pareils, sont deux polissons incapables d'être jamais des laquais supportables, aussi maladroits que plats et grossiers dans les flatteries qu'ils prodiguent à des gens qui les méprisent. *Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.* »

P.-L. COURIER.

RESTÉ, ÉE (rè-sté) part. passé du v. Rester. Qui subsiste après d'autres choses détruites ou supprimées : *Un fils seul* RESTÉ *d'une nombreuse famille.*

— Qui n'a pas quitté le lieu : *Les voyageurs* RESTÉS *à Rome nous écrivent fréquemment.* ‖ Qui a été laissé : *Envoyez-moi les pièces* RESTÉES *entre vos mains.*

RESTER v. n. ou intr. (rè-sté — du latin *restare*, proprement se tenir en arrière; de *re*, préfixe, et de *stare*, être debout, se tenir, qui se rattache à la racine sanscrite *sthâ*, même sens). Exister après la destruction, la suppression ou la dispersion des autres choses : *De ce superbe château il ne* RESTE *que des ruines. Voilà ce qui* RESTE *du dîner. C'est là tout ce qui* RESTE *de son bien. C'est tout ce qui me* RESTE. *Voilà vingt francs qui* RESTENT *de votre argent.* (Acad.) *A qui l'action ne sied ni ne plaît plus, l'observation* RESTE. (St-Marc Gir.)

Que peut craindre un grand cœur quand sa vertu lui [*reste ?*

CRÉBILLON.

— Subsister, durer, se conserver, se perpétuer : *Quiconque a peint l'homme tel qu'il est a fait un livre qui* RESTERA. (Frédéric II.) *La calomnie passe, la médisance* RESTE. (La Rochef.-Doud.) *Xantippe est* RESTÉE *comme le type de la femme querelleuse.* (St-Marc Gir.)

— Continuer à être dans une situation déterminée : *Il est* RESTÉ *pauvre. L'amour des modes est un mauvais goût, parce que, la figure* RESTANT *la même, ce qui lui sied une fois lui sied toujours.* (J.-J. Rouss.) *En général, on parvient aux affaires par ce que l'on a de médiocre, et l'on y* RESTE *par ce que l'on a de supérieur.* (Chateaub.) *Peu de femmes, après avoir été amantes, sont dignes de* RESTER *amies.* (Duclos.) *Il n'y a point de femme qui* RESTE *aimable et belle pour son mari.* (Mme Ch. Reybaud.) *Un esprit faux* RESTE *toujours faux.* (Latena.) *Le travail doit* RESTER *libre.* (Mich. Chev.)

— Etre, demeurer à la fin, par une sorte de suspension d'action : *La victoire* RESTA *indécise. Nul crime ne doit* RESTER *impuni.* (Guizot.)

Entre aimer et haïr je suis *resté* flottant.

V. HUGO.

— Ne point partir, demeurer dans le lieu : *La compagnie s'en alla, et je* RESTAI. RESTEZ *là, ne bougez pas. Cet homme ne peut* RESTER *nulle part, il voyage sans cesse. Quand on est passablement quelque part, il faut y* RESTER. (Volt.) *Les anciens n'avaient pas toujours une garde-robe bien fournie; car Epaminondas, par exemple, était obligé de* RESTER *au logis quand on dégraissait son habit.* (Virey.) *Henri III ne pouvait* RESTER *seul dans une chambre avec un chat.* (Boitard.)

. . . . La preuve irrécusable
Que ce monde est mauvais, c'est que, pour y *rester*,
Il a fallu s'en faire un autre et l'inventer.

A. DE MUSSET.

— Loger, demeurer : *Il* RESTE *dans telle rue.* ‖ Cet emploi est condamné par les grammairiens.

— Se maintenir, limiter son action : *En fait de parure, il faut toujours* RESTER *au-dessous de ce qu'on peut.* (Montesq.) *Il est une règle antérieure à toutes les autres : c'est de* RESTER *dans la nature.* (De Gérando.)

— *Rester soi*, Conserver les mêmes sentiments, les mêmes opinions, le même caractère : RESTER SOI, *c'est une grande force, une chance d'originalité.* (Michelet.)

— *Rester court*, Ne pas atteindre la limite marquée, s'arrêter en deçà : *Il* RESTA COURT *et tomba au milieu du fossé.* ‖ S'interloquer, ne pouvoir continuer son discours : *Un prédicateur qui* RESTE COURT.

— *Rester sur le champ de bataille*, Etre tué dans un combat.

— *Rester sur la bonne bouche*, Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu quelque chose qui flatte le goût. ‖ S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux : *Il a gagné dix mille francs au jeu, et il s'est retiré, afin de* RESTER SUR LA BONNE BOUCHE. (Acad.)

— *Rester en route*, Ne pas terminer, ne pas achever ce qu'on avait commencé : *Toute analyse qui n'aspire pas à une synthèse qui lui soit égale et adéquate est une analyse qui* RESTE EN ROUTE. (V. Cousin.)

— *En rester là*, Se borner à cela, ne pas aller plus loin : *Quand il aura obtenu quelque avancement, il n'*EN RESTERA *pas* LÀ; *il voudra avancer encore.* (Acad.)

— *Il y est resté pour les gages*, Se dit de quelqu'un qui a été pris ou tué dans une affaire d'où les autres se sont tirés.

— Mus. Faire une tenue : RESTER *sur une syllabe, sur une note, sur un point d'orgue.*

— Manége. *Rester dans la main*, Se dit du cheval qui se retient pour éviter la pression du canon sur les barres.

— Mar. Etre en vue : *Au coucher du soleil, je vis l'île de la Trinité qui me* RESTAIT *à l'ouest huit degrés nord.* (La Pérouse.) ‖ *Rester à un bâtiment*, Se retrouver dans la même position sur la boussole, après un déplacement. ‖ *Rester de l'arrière*, Marcher moins vite que d'autres bâtiments qui précèdent.

— Impersonnellem. *Il reste*, Il y a, il y a encore : *De tant de biens* IL *ne lui* RESTE *plus rien. Otez à l'homme cette lumière divine, vous effacez, vous obscurcissez son être ;* IL *ne* RESTERA *que l'animal.* (Buff.) *On dépense tout le sentiment et il s'en exhale tant dans le discours, qu'*IL *n'en* RESTE *plus pour la pratique.* (J.-J. Rouss.) *Quand la liberté a disparu,* IL RESTE *un pays; mais il n'y a plus de patrie.* (Chateaub.) *Quand on a une fois aimé la liberté,* IL *en* RESTE *toujours quelque chose.* (E. Renan.) *Si de l'amour déçu on retranchait la vanité blessée, je ne sais plus ce qu'*IL *en* RESTERAIT. (Raspail.)

Contre tant d'ennemis, que me *reste-t-il ?* Moi.

CORNEILLE.

‖ Avec suppression du pronom : RESTAIT *cette redoutable infanterie, dont les bataillons serrés demeuraient inébranlables.* (Boss.)

Cinq et quatre font neuf; ôtez deux, *reste* sept.

BOILEAU.

— *Il reste à*, Il s'agit de, il faut encore : IL *nous* RESTE À *régler la note.* IL *ne nous* RESTE *qu'*À *partir. Que* RESTE-T-IL À *faire après qu'on s'est bien harpaillé? à mener une vie douce, tranquille et à rire.* (Volt.) *Il nous* RESTE *encore* À *rédiger l'acte et* À *le signer.*

Même au delà des bonheurs qu'on envie,
Il reste à désirer dans la plus belle vie.

SAINTE-BEUVE.

Se rester v. pr. Rester à soi : *Il* SE RESTE *fidèle à lui-même.* (Michelet.)

Il n'est pour le vrai sage aucun revers funeste:
Et, perdant toute chose, à soi-même il *se reste.*

MOLIÈRE.

— **Syn. Rester, demeurer.** V. DEMEURER.

— Gramm. Ce verbe neutre prend l'auxiliaire *avoir* quand il exprime l'action seule; il prend l'auxiliaire *être* quand il désigne aussi l'état; ou plutôt il prend *avoir* quand on renferme la signification qu'on lui donne dans les limites du temps même indiqué par d'autres mots de la phrase, et il prend *être* quand cette signification se prolonge au delà de ces limites : *Il* A RESTÉ *deux jours à Lyon ; On l'attendait à Paris, mais il* EST RESTÉ *à Lyon.* Cette règle n'est, du reste, pas rigoureusement observée, et la tendance actuelle est de préférer le verbe *être.*

— **Allus littér. Du plus grand des Romains voilà ce qui nous reste,** Vers de Voltaire, dans la *Mort de César*, acte III, scène VIII. C'est un des vers qui prêtent le plus facilement aux applications plaisantes, et voilà pourquoi nous jugeons superflu d'en donner ici.

— **Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose,** Allusion à la devise de Basile, dans le *Barbier de Séville.* V. CALOMNIER.

RESTHÉNIE s. f. (rè-sté-nî). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygéens, tribu des mirides, dont l'espèce type vit au Brésil.

RESTI (Junius-Antoine DE), homme politique et poëte, né dans la république de Raguse en 1755, mort à Raguse en 1814. Il suivit la carrière du barreau, entra à trente-sept ans au sénat de son pays et, en 1797, il fut mis à la tête de la république. Pendant l'occupation française, il se retira à la campagne et ne revint à Raguse qu'en 1814. On a publié après sa mort un recueil de ses poésies sous ce titre : *Junii Antonii comitis de Restiis, patricii Ragusini, carmina* (in-8o).

RESTIACÉ, ÉE adj. (rè-sti-a-sé — rad. *restio*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au restio.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre restio : *Toutes les* RESTIACÉES *habitent au delà de l'équateur, la plupart au Cap de Bonne-Espérance.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *restiacées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à rhizome rampant, d'où s'élèvent des tiges aériennes, simples ou rameuses et noueuses, portant des feuilles alternes, radicales ou caulinaires, à pétiole dilaté à la base en une gaîne qui est fendue sur le côté, à limbe linéaire et entier, quelquefois nul. Les fleurs, généralement unisexuées, diversement groupées, accompagnées de bractées scarieuses, présentent un périanthe glumacé, à quatre ou six divisions alternant sur deux rangs; deux ou trois étamines, opposées aux divisions intérieures, à anthères généralement peltées et uniloculaires; un ovaire rarement à une, le plus souvent à deux ou trois loges uniovulées, surmonté de styles en nombre égal à celui des loges et qui portent des papilles stigmatiques à la face interne. Le fruit est une capsule à une, deux ou trois loges, dont chacune renferme une graine à test dur, à embryon lenticulaire, placé à l'extrémité inférieure d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les cypéracées, les joncées et les ériocaulonées, comprend les genres : restio, leptocarpe, loxocarye, chétanthe, hypolène, willdenowie, anthochorte, cératocaryon, lépidanthe, anarthrie, lyginie, lépyrodie, élégie et thamnochorte. Toutes les *restiacées* se trouvent au delà de l'équateur, dans l'ancien hémisphère. La plupart croissent au Cap de Bonne-Espérance; quelques-unes se rencontrent à Madagascar ou en Australie. Ces plantes, dont les propriétés et les usages sont à peu près nuls, ne sont cultivées que dans les jardins botaniques, bien que plusieurs d'entre elles aient un port assez élégant.

RESTIER (Antoine-Jérôme), acteur français, né à Lyon en 1726, mort en 1803. Successivement saltimbanque, danseur et premier comique, il joua avec un très-grand succès au grand théâtre de Lyon les rôles à manteau, les financiers, les grimes et les valets, de 1755 à 1786, et, sur la demande du public, il remonta sur les planches en 1790. Arrêté après la prise de Lyon et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il se défendit avec sang-froid et termina son plaidoyer par ces mots qui désarmèrent ses juges : « J'espère, citoyens, que vous n'aurez pas l'ingratitude de faire pleurer celui qui vous a tant fait rire. » Acquitté, il se retira à Strasbourg, puis revint à Lyon, et, malgré son grand âge, il reparut encore sur la scène. Il mourut dans une certaine aisance, qu'il devait surtout à son avarice extrême; aussi était-il inimitable dans le rôle d'Harpagon de l'*Avare.*

RESTIF DE LA BRETONNE, littérateur français. V. RÉTIF.

RESTIFORME adj. (rè-sti-for-me — du lat. *restis*, corde, et du fr. *forme*). Anat. Se dit de la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet.

RESTINCLIÈRES, village et commune de France (Hérault), cant. de Castres, arrond. et à 16 kilom. de Montpellier; 231 hab. Près de ce village, le Lez s'échappe d'un bassin formé par un rocher qui se dresse en demi-cercle.

RESTIO s. m. (rè-sti-o). Bot. Genre de plantes, type de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et en Australie.

RESTIOLE s. f. (rè-sti-o-le — rad. *restio*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des restiacées.

RESTIONÉ, ÉE adj. (rè-sti-o-né — rad. *restio*). Bot. Qui ressemble au restio.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des restiacées.

RESTIPULATION s. f. (rè-sti-pu-la-si-on — du préf. *re*, et de *stipulation*). Anc. jurispr. Stipulation réciproque.

RESTIPULER v. a. ou tr. (rè-sti-pu-lé — du préf. *re*, et de *stipuler*). Stipuler de nouveau.

— Anc. jurispr. Stipuler réciproquement.

RESTITUABLE adj. (rè-sti-tu-a-ble — rad. *restituer*). Que l'on doit rendre, restituer : *Toute cette somme est* RESTITUABLE *à la veuve comme lui appartenant en propre.* (Acad.)

— Jurispr. Qui peut être rétabli, remis en son premier état : *Les mineurs sont* RESTITUABLES *contre les actes par eux souscrits en minorité et dans lesquels ils sont lésés.* (Acad.)

RESTITUANT, ANTE adj. (rè-sti-tu-an, an-te — rad. *restituer*). Qui rend, qui restitue : *Le colza, demandant de riches engrais ou une terre naturellement fertile, doit être rangé dans la catégorie des plantes plus exigeantes que* RESTITUANTES, *et son retour sur le même champ doit être peu fréquent.* (Yvart.)

RESTITUÉ, ÉE (rè-sti-tu-é) part. passé du v. Restituer. Rendu à qui de droit : *Somme* RESTITUÉE. *Un appartement loué doit être* RESTITUÉ *par le locataire tel qu'il l'a pris.*

— Par ext. Rétabli en son état primitif : *Une foule de textes anciens n'ont jamais pu être* RESTITUÉS. ‖ Représenté, en parlant d'un monument détruit : *Ce monument a été* RESTITUÉ *d'après la description des anciens écrivains.* (Acad.)

— Numism. *Monnaies restituées*, Monnaies romaines qui ont été frappées de nouveau, longtemps après leur première émission.

— **Encycl.** Numism. Les monnaies *restituées* se reconnaissent à la présence du mot *restituit*, qu'elles portent, tantôt en entier, tantôt en abrégé, suivi du nom du prince qui les a fait fabriquer. A l'exception de cette légende, destinée à constater la restitution, elles sont entièrement semblables aux types primitifs. Les pièces de ce genre ne se trouvent pas communément. On n'en connaît point qui soient antérieures à Titus, ni postérieures à Marc-Aurèle et Lucius Verus. Les plus nombreuses datent du règne de Trajan. L'origine des monnaies *restituées* n'est pas connue. Suivant les uns, elles auraient été frappées afin de faire revivre d'anciennes espèces, devenues très-rares, auxquelles le peuple avait une grande confiance, ou dont les types rappelaient des souvenirs nationaux utiles à conserver. Suivant les autres, en mettant de nouveau en circulation des monnaies oubliées depuis longtemps, les empereurs auraient simplement voulu flatter les grandes familles dont elles portaient les noms.

RESTITUER v. a. ou tr. (rè-sti-tu-é — du lat. *restituere*, proprement replacer; de *re*, préfixe itératif, et de *statuere*, placer, mettre. Prend un tréma sur l'*i* aux deux pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous restituïons; que vous restituïez*). Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement : RESTITUER *le bien d'autrui. Je le forcerai bien à me* RESTITUER *ce qu'il m'a pris. Il a été condamné par arrêt à* RESTITUER *cette somme et tous les intérêts, à* RESTITUER *tous les fruits de cette terre.* (Acad.) *Songez-vous à* RESTITUER *le bien mal acquis, à réparer les injustices que vous avez faites?* (Boss.) *Le père César, le bon ouvrier pour les consciences délabrées, me* RESTITUA *hier cent pistoles qu'on m'avait friponnées au jeu.* (Bussy-Rabutin.)

Je te *restituai* d'abord ton patrimoine;
Je t'enrichis après des dépouilles d'Antoine.

CORNEILLE.

Va, va *restituer* tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.

MOLIÈRE.

— Par ext. Faire recouvrer : *Rendre aux mots leur sens physique et primitif, c'est les fourbir, les nettoyer, leur* RESTITUER *leur clarté première.* (Joubert.)

— Fig. *Restituer l'honneur à quelqu'un*, Lui rendre l'honneur, réparer, rétablir son honneur : *Peut-il lui* RESTITUER L'HONNEUR *qu'il lui a ôté? Cet arrêt lui* A RESTITUÉ L'HONNEUR. (Acad.)

— Absol. : *Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne* RESTITUE. (Acad.)

— Littér. Rétablir, remettre en son premier état : RESTITUER *un texte.* RESTITUER *un passage de quelque auteur. Il* A RESTITUÉ *fort heureusement plusieurs passages de Tacite, de Tite-Live, d'Aristophane, etc. Je voudrais savoir comment il* A RESTITUÉ *ce passage.* (Acad.) *Je ne me crois pas assez grand seigneur pour dédaigner la tâche modeste de* RESTITUER *le texte de Pascal.* (V. Cousin.)

— Jurispr. Remettre une personne dans l'état où elle était avant un acte ou un jugement qui est annulé : *Il a obtenu un jugement qui le* RESTITUE *en entier. Se faire* RESTITUER *contre son obligation, contre sa promesse.* (Acad.)

— Archit. *Restituer un monument*, Faire la représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Numismat. *Restituer une monnaie ancienne*, La faire fabriquer de nouveau : *Titus et Domitien* RESTITUÈRENT DES MONNAIES *de bronze d'Auguste, Agrippa, Tibère, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon et Julia, fille de Titus.* (Barthélemy).

Se restituer v. pr. Etre, devoir être restitué : *Tout ce qui a été pris doit* SE RESTITUER *sur la terre ou dans le ciel.* (Ch. Nodier.) ‖ Restituer à soi-même : *Nous ne pouvons* NOUS RESTITUER *tous les biens dont nous nous privons par nos erreurs, nos folies.* (Boiste.)

— Réciproq. : *Les hommes se ravissent ai-*

sément le bonheur, et SE *le* RESTITUENT *difficilement.* (Boiste.)

— **Syn. Restituer, redonner, remettre,** etc. V. REDONNER.

RESTITUT (SAINT-), village et commune de France (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrond. et à 29 kilom. de Montélimar, à 73 kilom. de Valence, sur une hauteur; 1,012 hab. Ce village possède deux monuments qui intéressent vivement les archéologues : la chapelle funéraire de Saint-Restitut et l'église paroissiale. Ces deux édifices ont été classés parmi les monuments historiques. La chapelle funéraire de Saint-Restitut, où les reliques du saint reposèrent jusqu'au XVIe siècle, présente un carré parfait couronné d'un dôme. Elle remonte à la fin du VIIIe siècle. Sur les quatre faces extérieures du monument règne une frise grossièrement sculptée et représentant, entre autres scènes variées, le *Jugement dernier.* L'église paroissiale, reliée à la chapelle funéraire, remonte au XIIe siècle; elle est divisée en trois travées et en un hémicycle formant l'abside. Elle est précédée d'un magnifique porche qui semble avoir été construit avec les débris d'un monument romain. Les sculptures de la frise représentent les douze signes du zodiaque et une procession d'animaux et de personnages portant chacun un rameau de pin à la main. On remarque à l'intérieur les sculptures des chapiteaux et les restes d'une belle frise.

RESTITUTEUR s. m. (rè-sti-tu-teur — lat. *restitutor,* même sens). Savant, antiquaire qui rétablit quelque passage d'un ancien auteur. ‖ Se dit des empereurs qui ont restitué ou rétabli les médailles ou les monuments de leurs prédécesseurs. ‖ Se dit aussi des empereurs qui ont fait frapper des médailles en mémoire de leurs prédécesseurs.

RESTITUTION s. f. (rè-sti-tu-si-on — rad. *restituer*). Action par laquelle on restitue, on rend : *Vous êtes obligé à* RESTITUTION. *Il ne veut point entendre parler de* RESTITUTION. RESTITUTION *de fruits.* (Acad.) *On répare le crime du vol par la* RESTITUTION. (Giraud.) *Donner de son superflu, ce n'est pas générosité, c'est* RESTITUTION. (D'Artaize.)

Vous espériez tirer quarante mille écus
Des *restitutions* que vous feraient vos tantes.
DUFRESNY.

— Usage où est le pape de donner le chapeau de cardinal à un des parents du pape dont il l'avait reçu lui-même.

— Jurispr. Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté : *La* RESTITUTION *d'un mineur contre des actes qu'il a passés en minorité, et dans lesquels il a été lésé.* ‖ *Restitution en entier,* Réhabilitation complète d'un condamné gracié auquel son état civil est rendu. ‖ *Restitutions civiles,* Objets matériels dont le plaignant a été dépouillé par suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention, et qui lui sont restitués par le jugement ou l'arrêt de condamnation prononçant la culpabilité de celui contre lequel il a dirigé sa plainte.

— Admin. forest. Somme que tout délinquant doit payer, en sus de l'amende à laquelle il a été condamné, pour réparation du dommage.

— Littér. Action par laquelle on rétablit, on remet un texte dans son premier état : *La* RESTITUTION *d'un texte, d'un passage de quelque auteur. Cette* RESTITUTION *est heureuse.* (Acad.)

— Archit. *Restitution d'un monument, d'un édifice,* Représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Numismat. rom. Nouvelle fabrication d'anciennes monnaies romaines, longtemps après leur première émission : *Trajan est celui qui fit le plus de* RESTITUTIONS *monétaires.* (Barthélemy.) ‖ Toute monnaie provenant d'une fabrication de ce genre : *Voilà une magnifique* RESTITUTION. ‖ On dit aussi MÉDAILLES DE RESTITUTION OU MÉDAILLES RESTITUÉES.

— Astron. Retour d'une planète à son apside.

— Physiq. Action d'un corps qui rend un élément qu'il s'était d'abord assimilé : *Tous les phosphores naturels rendent la lumière qu'ils ont absorbée, et cette* RESTITUTION *se fait successivement et avec le temps.* (Buff.) ‖ *Mouvement de restitution,* Action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

— **Encycl.** Numismat. V. RESTITUÉ.

— Jurispr. *Restitution civile.* L'application d'une peine ne suffit pas toujours pour l'expiation d'un crime, d'un délit ou d'une contravention; car, tout en blessant la conscience publique, ce crime, ce délit, cette contravention ont pu léser en même temps des intérêts privés. Il est juste que le dommage qu'ils ont causé soit réparé. C'est pour ces motifs qu'aux termes de l'article 10 du code pénal la condamnation aux peines établies par la loi est toujours prononcée sans préjudice des *restitutions* et dommages-intérêts qui peuvent être dus aux parties.

La loi a établi une distinction entre les *restitutions* civiles et les dommages-intérêts. En effet, les *restitutions* civiles s'appliquent aux objets mêmes dont la partie a été privée, tandis que les dommages-intérêts représentent uniquement le dommage moral ou matériel qui lui a été causé. Il résulte de là que les actions spéciales à chacune de ces demandes peuvent être intentées par la partie lésée soit simultanément, soit isolément, et elle ne pourrait jamais être repoussée lorsqu'elle exerce l'une d'elles, sur le motif que déjà elle a agi pour l'autre.

Dans le cas où l'Etat a été spolié, l'action en condamnation pour *restitution* civile est intentée par le ministère public.

La loi accorde aux parties lésées un privilége sur les biens des condamnés pour l'obtention des *restitutions* civiles qu'elles se font adjuger contre eux par les jugements de condamnation. En cas de concurrence, ces *restitutions* obtiennent la préférence sur les amendes, si les biens du condamné ne suffisent point pour satisfaire à toutes les condamnations prononcées contre lui. La condamnation qui soumet le coupable à des *restitutions* civiles n'est pas un obstacle à ce qu'il soit, en outre, condamné à des indemnités ou dommages-intérêts, dont la détermination est laissée à l'appréciation des juges, quand la loi elle-même ne les a pas réglés. C'est le tribunal saisi de la plainte qui doit prononcer, quand il y a lieu, la condamnation aux *restitutions* civiles; il doit, à cet égard, statuer par le jugement même qui déclare la culpabilité de celui contre lequel l'action a été dirigée.

En principe, les *restitutions* civiles ne peuvent être ordonnées qu'au profit des parties en cause qui y concluent expressément. Néanmoins, on ordonne souvent la *restitution* des objets déposés comme pièces de conviction, sur la demande de plaignants ou de témoins qui ne se sont pas constitués parties civiles, quand les débats ont prouvé qu'ils en sont bien propriétaires. Quelquefois même le tribunal ordonne la *restitution* au profit de personnes qui n'ont point porté plainte, qui n'ont même pas été entendues comme témoins, lorsque leur droit de propriété paraît incontestable.

L'exécution d'une condamnation à des *restitutions* civiles pouvait être autrefois poursuivie par la voie de la contrainte par corps. Le droit d'accorder des réparations civiles est restreint à celles qui peuvent être dues à raison du fait de l'accusation. Aucune indemnité ne pourrait, par conséquent, être accordée à la partie plaignante pour un fait qui n'aurait point été compris dans la plainte ou dans l'acte d'accusation, quel que fût d'ailleurs le dommage que ce fait lui eût causé.

— *Restitution en entier.* On désigne ainsi l'action que la loi accordait autrefois à une partie pour se faire relever d'un engagement dans lequel elle avait été lésée; cet engagement était alors annulé, et la partie qui avait éprouvé le dommage était remise au même état où elle se trouvait avant l'acte. En droit romain, la *restitution* en entier consistait dans le rétablissement complet d'un droit ou d'une chose, fondé soit sur un motif d'équité, soit sur une pure faveur, alors que la perte de ce droit ou de cette chose résultait de l'application rigoureuse des principes juridiques. Il fallait, pour qu'il y eût lieu à *restitution :* 1° que la partie qui réclamait eût éprouvé un dommage de quelque importance; 2° qu'elle n'eût commis elle-même ni faute ni dol; 3° qu'elle ne possédât aucun autre moyen de protection; 4° enfin, que le motif de la demande en *restitution* eût été déterminé par la loi.

Sous l'ancien droit français, le roi, pouvant seul suppléer au silence de la loi, avait seul le droit d'accorder la *restitution* en entier. Dans la suite, ce droit fut délégué aux juges par des lettres de rescision, qu'on obtenait au moyen d'une requête adressée aux officiers des chancelleries sises auprès des cours. Ces chancelleries ont été abolies en 1790. Sous la législation actuelle, une autorisation n'est pas nécessaire pour intenter l'action en *restitution* ou rescision; cette action se poursuit de la même manière que l'action en nullité.

Restitution du christianisme (*Christianismi restitutio*), célèbre traité théologique de Michel Servet (1553, in-8° de 734 p.). Ce volume parut anonyme; la dernière feuille portait seulement les initiales M. S. V. (*Michael Servetus Villanovus*); c'est lui qui valut à son auteur, quelques mois après sa publication, une si tragique célébrité. Dès que Calvin en apprit l'impression et put en connaître quelques fragments, la mort de Michel Servet fut décidée à Genève.

La *Restitution du christianisme* n'est, au fond, que le premier et le plus complet manifeste du panthéisme appliqué radicalement à la philosophie et à la théologie. Le principe fondamental de Michel Servet, c'est que Dieu, pris dans son essence intime, considéré en soi, est absolument indivisible et par là même absolument incompréhensible pour nous. A l'exemple de Numénius, de Plotin, de Prœtus, de Zoroastre, d'Hermès Trismégiste, de Denys l'Aréopagite, Servet ne voit en Dieu que l'unité absolue, l'être pur, l'inconnu, l'ineffable, l'*un* des éléates, de Plotin et de la cabale. Ce principe était une déclaration de guerre aux doctrines du concile de Nicée et du symbole athanasien. Servet, dans un style ferme et franc malgré ses obscurités, ses subtilités et ses incorrections, attaque de toutes les forces de la raison et même de la raillerie les doctrines trinitaires : « Votre trinité, s'écrie-t-il, est une œuvre de sophistes en démence. L'Evangile n'a jamais connu ces termes mêmes de personnes divines, d'hypostases et autres aussi métaphysiques. L'Ecriture ne nomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit que pour désigner les différents modes d'action de la divinité, qui est une d'essence; tandis que vos trois hypostases ou ne signifient rien ou signifient trois Dieux : un premier Dieu qui engendre, un second qui est engendré et n'engendre pas, un troisième qui n'engendre ni n'est engendré. De ces trois Dieux, l'un se fait homme, les autres restent Dieux, l'un meurt, les autres restent en vie. Dieu bizarre, composé de Dieux! Véritable trithéisme qui, au lieu du vrai Dieu qui est un, nous propose un cerbère à trois têtes! »

Cette critique faite sans le moindre ménagement, Servet propose sa propre théorie. Elle suppose un Dieu absolu et, comme tel, sans aucun rapport avec le monde et les êtres finis. Pour établir une relation, un intermédiaire, il revient à la théorie platonicienne des idées et à la théorie néoplatonicienne du *logos.* Les idées, types éternels du monde, ne sont pas seulement les modèles et les essences des choses finies, elles sont aussi des forces, elles sont des substances, à la fois *rationes essendi* et *rationes cognoscendi,* réglant également la matière et la pensée. Ces idées, que Servet réunit comme Platon en un monde idéal, sont pour ainsi dire le moyen terme proportionnel entre Dieu et le monde. Elles sont le rayonnement intelligible de la divinité, comme le monde à son tour est le rayonnement sensible du *logos,* du verbe, c'est-à-dire des idées. Dieu étant indivisible en soi, il devient divisible dans les idées, et les idées à leur tour se divisent dans les choses. Dieu est donc ainsi l'essence des essences, l'essence pure en qui s'unifient les idées comme dans les idées s'unifient les réalités matérielles. *Deus est essentia essentians;* phrase qui semble annoncer la ***natura naturans*** de Spinoza. Ainsi, Dieu est l'*un* qui contient les idées, lesquelles contiennent les êtres finis. Dieu est donc l'essence de tout ce qui est, l'être réel de tous les êtres apparents, l'unité universelle à laquelle tout se ramène, car tous les êtres sont consubstantiels. De là cette belle image : « Dieu ne ressemble pas à un point isolé : c'est un océan infini, source de toute essence, source de vie, source de lumière, père des idées, père des esprits, père de la lumière. » De là aussi des conséquences devant l'expression desquelles Servet ne recule pas : « Dieu est pierre dans la pierre, bois dans le bois, essentiant tout par ses idées, mêlé à toutes les choses du monde. » De là enfin le titre significatif du quatrième et dernier livre de la *Restitution :* De l'essence omniforme de Dieu.

Telle est la partie métaphysique du panthéisme de Servet. Ce qui était non moins original et beaucoup plus grave pour les contemporains, c'était l'application de ce système à la théologie chrétienne et principalement à la christologie. Comme quelques-uns des premiers Pères de l'Eglise, Servet entend le mot verbe ou *logos* d'une manière toute platonicienne. Le Verbe pour lui ou le Christ, c'est le lien des idées, c'est l'idée centrale en qui se résument toutes les idées, type des types, exemplaire suprême et éternel, et (c'est là le trait caractéristique) cet exemplaire est celui même de l'humanité. Servet se garde bien, du reste, de considérer le Christ comme une pure idée, comme un idéal de l'humanité. Il ne veut pas même qu'on distingue et sépare le Christ homme du Christ Dieu. Le Christ historique et réel est le même que le Christ éternel et invisible. Il nie absolument la distinction des deux natures, subtilité qu'il compare à celle des hypostases; suivant lui, le Christ est issu de son Père, Christ comme homme, Christ en chair et en os. Il prétend ainsi dépasser l'orthodoxie chrétienne dans sa foi à la divinité de Jésus-Christ, puisqu'il admet que tout est divin en Christ, même le corps. Il ne recule pas devant la déclaration que l'humanité en Jésus était divine, parfaitement divine. Pourquoi cette idée? C'est évidemment qu'au point de vue de Servet tout être est en Dieu, est quelque chose de Dieu, le Christ comme les autres, son corps comme son âme, comme le moindre brin d'herbe, comme le moindre caillou, comme tout enfin dans la nature. Le Christ n'est plus qu'une des incarnations de Dieu. Il eût été plus logique de dire tout simplement : le Christ n'est ni plus ni moins que tout le reste des êtres. Mais Servet, ardemment panthéiste, est aussi ardemment chrétien, et il essaye une conciliation impossible entre sa doctrine émanatiste et le dogme de la création. C'est dans ce dessein qu'il fait du Christ le nœud, le lien entre Dieu et les êtres créés, le but et la raison idéale de tout ce qui existe.

A toutes les difficultés de ces théories nécessairement obscures, s'en ajoutent d'autres et de plus graves encore quand il faut passer de la théorie à l'histoire et expliquer en ce sens mystique et allégorique les récits de l'Evangile. Servet s'efforce d'expliquer la génération du Christ avec des détails surabondants. Le corps de Jésus est formé de quatre éléments : trois sont venus du ciel, un seul a été fourni par la Vierge. Le corps que le Christ avait dans le ciel avant son incarnation s'est changé alors en un corps humain, afin que le Sauveur du monde pût, en sanctifiant cet organisme semblable au nôtre, nous apprendre à en user et à le quitter comme lui, etc.

Ajoutons que, sur les dogmes que le christianisme orthodoxe attache indissolublement à la doctrine de la trinité d'une part et de l'incarnation de l'autre, Servet exprime des opinions non moins hardies; il n'admet que des lèvres le péché originel, et nie qu'il se soit transmis à toute l'humanité; il croit, par conséquent, que le salut consiste simplement à revenir à l'idéal moral de la nature humaine sanctifiée; il réduit la rédemption et la justification à une transformation purement morale; il nie la grâce et l'efficacité surnaturelle de la foi; il ouvre le ciel à tous les hommes même non chrétiens, qui ont vécu justement, et saintement. Bref, il expose ou sous-entend déjà tout ce qu'on nommera plus tard le socinianisme, mais en y donnant un caractère de métaphysique panthéiste et mystique que Socin et ses disciples ont répudié.

Il ne subsiste de l'édition originale de la *Restitution du christianisme* que deux exemplaires; elle fut tout entière saisie et jetée au bûcher avec l'auteur. Les deux exemplaires, dont l'un appartient à notre Bibliothèque nationale et dont l'autre est à la bibliothèque de l'électeur de Cassel, n'ont échappé que par miracle. Celui de la Bibliothèque nationale porte les traces du feu et fut sans doute subrepticement arraché au bûcher; c'était l'exemplaire dont s'était servi Colladon, un des juges de Servet, qui l'a maculé d'une foule de notes marginales; il passa on ne sait comment en Angleterre, car il est aussi annoté par le docteur Mead, qui en prépara une réimpression, laquelle ne fut pas achevée; elle s'arrête à la page 252, c'est-à-dire au tiers du livre. Il fut ensuite acheté à la vente Gaignat par le duc de La Vallière (1769) et acquis par la Bibliothèque, en 1783, au prix de 4,120 livres. L'exemplaire de la bibliothèque de Cassel provient d'un particulier de Genève, qui le vendit également fort cher; on l'y conserve avec tant de soin que le prince Eugène de Savoie, ayant demandé à le voir, ne put même obtenir cette légère satisfaction. On a fait du livre de Servet une réimpression complète (Nuremberg, 1791, in-8°), qui n'a pas le même intérêt historique.

Restitution de Pluton (LA), par la baronne de Beausoleil (1640). Sous ce titre bizarre, emprunté à la phraséologie des alchimistes, le XVIIe siècle a vu paraître, sans y prêter la moindre attention, un ouvrage très-savant et très-complet sur les mines de France et leurs richesses dédaignées. Son auteur, très-versé dans la science minéralogique, présenta en vain ce travail à Richelieu, avec le sonnet laudatif de rigueur en tête; Richelieu ne se contenta pas de faire la sourde oreille, il fit enfermer à Vincennes la pauvre baronne, accusée de magie pour avoir osé révéler que les houillères et les minerais de France pouvaient rivaliser avec les plus riches de l'Europe. Aujourd'hui, les institutions réclamées par la baronne de Beausoleil, celle par exemple des ingénieurs des mines, sont en pleine vigueur et rendent d'éminents services; la plupart des mines et houillères signalées par elle sur sa carte de France sont en exploitation. La malheureuse n'en est pas moins morte de misère et de dénûment, enfermée dans une prison d'Etat.

La *Restitution de Pluton,* livre singulier qui, s'il eût été lu et apprécié à sa valeur, eût ouvert à la France, dès le XVIIe siècle, des richesses qu'elle n'a soupçonnées que cent cinquante ans plus tard, a été réimprimée par Gobet, dans ses *Anciens minéralogistes de la France.* C'est ce qui l'a sauvée de l'oubli. La baronne de Beausoleil y expose le résultat de ses connaissances scientifiques, de ses recherches assidues d'une trentaine d'années dans toutes les provinces parcourues par elle, de ses voyages dans lesquels elle consuma toute sa fortune et celle de son mari; elle y dresse la carte des richesses de la France en mines de houilles et de métaux. Et tout ce travail, toute cette vie d'études, de fatigues, d'abnégation, furent perdus! Pourtant, ce grand esprit, si fier et si désintéressé, s'était abaissé jusqu'à faire une pointe agréable, à la fin du sonnet dédicatoire à l'illustre cardinal :

Si vous autorisez ce que l'on vous propose,
Vous verrez, monseigneur, que, sans métamorphose,
La France deviendra bientôt un *Riche-lieu!*

Malgré ce sonnet et sa chute, qu'Alceste eût sans doute trouvée mauvaise, le livre de Mme de Beausoleil méritait un meilleur accueil. « La *Restitution de Pluton,* dit M. Louis Figuier, n'intéresse pas seulement par l'érudition et par des connaissances scientifiques peu communes à cette époque; c'est un écrit d'un style grand et fier, rempli de chaleureuses pages et tout animé de cette éloquence virile que donne le sentiment de l'injustice éprouvée et de la dignité méconnue. » Et les faits positifs qu'elle allègue, les découvertes qu'elle dit avoir faites n'étaient pas de vaines promesses, des paroles vagues, puisque cent ans plus tard on trouvait des mines aux endroits désignés. Les richesses immenses de notre pays en charbon de terre, en minerais de fer, de plomb et d'étain, en carrières de marbre, de porphyre, d'albâtre, de pierres à meules, alors seulement à peine soupçonnées, sont révélées par elle avec la plus grande

netteté. Elle demandait seulement à exploiter pour le roi ce mystérieux royaume, ces antres de Pluton, dont elle avait été, comme elle le dit, le Christophe Colomb. On le lui refusa.

Le tort de la baronne de Beausoleil, c'est de ne s'être pas affranchie de la phraséologie et des pratiques des alchimistes. Bien plus, elle crut qu'il lui était indispensable de s'appuyer sur les mystères de la philosophie occulte. Dans sa *Restitution de Pluton*, elle ne place les règles méthodiques pour la reconnaissance des mines, règles dont elle se servait avec une science profonde et qui étaient ses seuls guides, qu'après la nomenclature d'instruments bizarres, indispensables suivant elle et portant des noms cabalistiques, *verges sympathiques, boussoles minérales, compas astronomiques*, etc. Elle prescrit d'en avoir sept en l'honneur des sept planètes et indique les constellations sous lesquelles il faut, de toute nécessité, que soient construits ces instruments. Qu'elle agît ainsi pour se conformer à la science de l'époque, toute pleine encore de ces rêveries, et ne pas rompre en visière avec elle, ou pour ne pas divulguer ses secrètes études, mieux masquées, pensait-elle, sous ce voile mystérieux, cette idée fut funeste à la baronne de Beausoleil, puisqu'elle servit de base à l'accusation de magie sous laquelle elle succomba. Ce fut l'arme dont se servirent ses ennemis et ses envieux.

RESTITUTOIRE adj. (rè-sti-tu-toi-re — rad. *restituer*). Qui sert à restituer; qui a rapport aux restitutions : *Décision* RESTITUTOIRE.

RESTORATION, baie formée par le grand Océan, sur la côte O. de l'Amériqne septentrionale, dans la Nouvelle-Bretagne, par 52° de latit. N. et 130° de longit. O. Sa largeur, à l'entrée, est de près de 2 kilom. Vancouver la découvrit en 1792.

RESTORNE s. m. (rè-stor-ne). Anc. cout. Transposition d'un article de compte.

RESTORNER v. a. ou tr. (rè-stor-né — rad. *restorne*). Anc. cout. Mettre un article au débit, lorsqu'il était à l'avoir, et réciproquement.

RESTOUBLE s. f. (rè-stou-ble). Agric. Nom donné, dans le Midi, aux herbes mêlées avec le chaume, qui restent dans un champ après la moisson, et qui servent à la pâture des bestiaux.

RESTOUPAGE s. m. (rè-stou-pa-je — rad. *restouper*). Action de restouper.

RESTOUPER v. a. ou tr. (rè-stou-pé). S'est dit anciennement pour boucher.

— Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

RESTOUT (Marc), peintre français, né à Caen en 1616, mort dans la même ville en 1684. Fils du peintre Margerin Restout, il apprit lui-même la peinture sous la direction de Noël Jouvenet, voyagea en Hollande et en Italie et devint échevin de sa ville natale. Il eut dix enfants, parmi lesquels nous citerons les suivants : Jacques RESTOUT, né vers 1665, qui fut élève de Letellier de Vernon et devint prieur de l'abbaye de Moncel, près de Vitry-sur-Marne. On lui attribue un *Traité de l'harmonie des couleurs comparée à l'harmonie des sons* et la *Réforme de la peinture* (Caen, 1681). — Jean RESTOUT, né à Caen en 1663, mort à Rouen en 1702. Il reçut les leçons de son père et exécuta des tableaux pour les églises de Rouen. En 1685, il avait épousé Marie-Madeleine Jouvenet, qui s'adonnait aussi à la peinture. — Thomas RESTOUT, né à Caen en 1671, mort dans la même ville en 1754. Il voyagea en Italie et en Hollande, et se fit avantageusement connaître comme peintre de portrait.

RESTOUT (Jean), peintre français, fils de Jean, né à Rouen en 1692, mort à Paris en 1768. Elève et neveu de Jouvenet, il en exagéra encore les procédés d'exécution, la manière lâchée et le coloris un peu roux et brûlé, et il contribua, malgré quelques qualités réelles, à précipiter la décadence de l'école française. Il fut professeur (1733), directeur et chancelier (1762) de l'Académie de peinture, et jouit de son temps d'une grande réputation. Restout a exécuté un grand nombre de tableaux religieux. Ses toiles les plus connues sont : le *Christ guérissant le paralytique* (au Louvre); *Saint Benoît en extase;* la *Présentation de la Vierge au temple ;* les *Pèlerins d'Emmaüs*. Restout était un homme de beaucoup d'esprit et d'une grande simplicité. Il avait épousé Marie-Anne Hallé, fille du peintre de ce nom.

RESTOUT (Jean-Bernard), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1732, mort dans la même ville en 1796. Elève de son père, il alla se perfectionner à Rome, après avoir obtenu le premier grand prix en 1758. Agrégé à l'Académie de peinture en 1765, il fut reçu académicien en titre en 1769. Son tableau de réception, représentant *Jupiter et Mercure à la table de Philémon et Baucis*, qui est aujourd'hui au musée de Tours, fut exposé au Salon de 1771 avec une autre grande toile : la *Présentation au Temple*. Peu après, Restout devint professeur à l'Académie, mais il ne tarda pas à se séparer de ce corps pour n'avoir pas voulu adhérer à un nouveau règlement et bientôt abandonna presque entièrement la peinture. Sous la Révolution, dont il fut un chaud partisan, il devint président de la commission des arts. En cette qualité, il fut l'un des principaux signataires d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale pour demander l'établissement de concours dans tout ce qui intéresse la nation, les sciences et les arts, et réclamer la suppression de tous les corps privilégiés. Nommé directeur du Garde-Meuble par Roland, il fut accusé d'abus de confiance, enfermé à Saint-Lazare, et recouvra la liberté après le 9 thermidor. Le Louvre possède de ce peintre un *Saint Bruno en prière dans le désert*. Cet artiste a gravé à l'eau-forte cinq planches qui ont été décrites par M. de Baudicour dans le *Peintre graveur français*. On a de lui un *Essai sur les principes de la peinture* (1863, in-8°), publié avec des notes par M. de Formigny de La Londe.

RESTRAINT s. m. (rè-strain — mot angl. venu du franç. *restreindre*). Pathol. Emploi des appareils contentifs dans le traitement de la folie.

— Philos. *Restraint moral*, Dans le système de Malthus, continence qu'on s'impose pour éviter d'avoir des enfants.

RESTREIGNANT, ANTE adj. (rè-strè-gnan, an-te — rad. *restreindre*). Qui restreint, qui apporte une restriction : *Clause* RESTREIGNANTE. ‖ Peu usité.

RESTREINDRE v. a. ou tr. (rè-strain-dre lat. *restringere;* du préf. *re*, et de *stringere*, étreindre. Se conjugue comme *étreindre*). Resserrer : *Médicament qui* RESTREINT. (Acad.) ‖ Peu usité.

— Réduire, diminuer, limiter, enfermer dans des bornes plus étroites : *C'est une maxime de droit qu'il faut étendre les dispositions favorables et* RESTREINDRE *celles qui sont dures et sévères. On* RESTREINT *aujourd'hui l'usage de ce mot à cette signification.* (Acad.) *Il a toujours été plus aisé, dans tous les pays, d'abolir des coutumes invétérées que de les* RESTREINDRE. (Volt.) *L'autorité cherche toujours à renverser les barrières qui la* RESTREIGNENT. (Volt.) *Les peuples les plus arriérés sont ceux qui* RESTREIGNENT *le plus l'essor du libre examen.* (C. Dollfus.) *L'homme est naturellement porté à* RESTREINDRE *ses devoirs et à exagérer ses droits.* (Latena.) *Il faut* RESTREINDRE *sa dépense quand on est pauvre, mais il faut l'étendre quand on est riche.* (Villem.) *Il importe de* RESTREINDRE *toujours, le plus possible, les dépenses de l'Etat.* (Proudh.)

Se restreindre v. pr. Etre restreint : *Une passion développée par un premier aliment ne peut plus* SE RESTREINDRE. (Ch. Nod.)

— Se borner, se réduire : *Il* S'EST RESTREINT *à des propositions très-raisonnables. Je pourrais prendre le tout, mais je* ME RESTREINS *à la moitié.* (Acad.) *Il est rare que le vendeur* SE RESTREIGNE *au plus juste bénéfice.* (Droz.)

— Réduire sa dépense : *Il y a toujours de la sagesse à savoir* SE RESTREINDRE.

RESTREINT, EINTE (rè-strain, ain-te) part. passé du v. Restreindre. Borné, limité, moins étendu : *Ce mot s'emploie aujourd'hui dans un sens plus* RESTREINT, *dans une signification plus* RESTREINTE. (Acad.) *Le ressentiment nous dévore lorsqu'il est* RESTREINT *par l'impuissance de se venger.* (Mariv.) *La liberté d'agir ne peut être* RESTREINTE *que par des lois tyranniques.* (Turgot.) *L'empire des femmes est beaucoup trop grand en France, l'empire de la femme beaucoup trop* RESTREINT. (H. Beyle.) *Là où le pouvoir est faible, la liberté n'est jamais assez* RESTREINTE. (E. de Gir.) *Le suffrage* RESTREINT *est la négation même du principe démocratique.* (Vacherot.) *Le simple troc ne peut donner lieu qu'à des transactions fort* RESTREINTES. (F. Bastiat.)

— s. f. Mus. Effet de la restriction.

— Chirom. Ligne qui sépare, en dessous, la main du bras.

RESTRÉPIE s. f. (rès-tré-pî). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RESTRICTIF, IVE adj. (rè-stri-ktiff, i-ve — du lat. *restrictus*, restreint). Qui restreint, qui limite, qui apporte une restriction : *Terme* RESTRICTIF. *Clauses* RESTRICTIVES. *Toutes les mesures* RESTRICTIVES *dont la presse est l'objet ne servent qu'à la maintenir dans la dépendance des partis.* (E. de Gir.)

RESTRICTION s. f. (rè-stri-ksi-on — lat. *restrictio;* de *restringere*, restreindre). Action de restreindre; condition qui restreint : *Mettre, apporter quelque* RESTRICTION. *Ma très-aimable enfant, je suis à vous sans aucune* RESTRICTION. (Mme de Sév.) *Nous ne louons jamais sans* RESTRICTION *celui qui brille dans notre carrière.* (De Bugny.) *Celui qui met des* RESTRICTIONS *à l'amitié ne la connaît pas.* (Mlle de Sommery.) *Toute loi est une* RESTRICTION *apportée à la liberté.* (L. Pinel.) *L'égalité devant la loi ne souffre ni* RESTRICTION *ni exception.* (Proudh.)

— Théol. *Restriction mentale*, Artifice théologique par lequel on prétend éviter le mensonge, et qui consiste à ne dire qu'une partie de sa pensée, en taisant celle qui lui donnerait son véritable sens : *La* RESTRICTION MENTALE *a été permise par quelques casuistes relâchés; mais elle est contraire à la morale.* (Acad.)

— **Encycl.** Théol. *Restriction mentale.* La doctrine de la *restriction mentale* n'est pas autre chose, sous son appellation anodine, que la doctrine du mensonge et du faux serment justifiés, moyennant la direction d'intention. Elle autorise à dire et même à jurer une chose en en sous-entendant une autre; à prononcer tout haut une partie de phrase qui a un sens tout à fait innocent en la complétant tout bas par une autre, et elle amnistie cette supercherie en disant que celui qui la pratique est en règle avec sa conscience, puisque Dieu, qui entend tout, a dû entendre toute la phrase. « Cela est fort commode en beaucoup de rencontres, dit judicieusement le Père Sanchez, et c'est toujours très-juste quand cela est nécessaire ou utile pour la santé, l'honneur ou le bien. » (*Opera moralia*, liv. III, chap. VI.)

La *restriction mentale* peut aussi avoir lieu à l'aide de l'amphibologie, de l'équivoque. Vous avez une proposition ou vous faites une réponse qui a deux sens; il vous suffit, pour être à couvert, de vous attacher mentalement à l'un d'eux; tant pis pour votre adversaire s'il ne saisit que l'autre, qui, naturellement, est le plus apparent. « Les amphibologies sont permises, dit un autre jésuite, Lessius, lorsqu'on a une juste cause pour s'en servir. » Mais qui décidera si la cause est juste? Ou bien ce sera le menteur lui-même, et il trouvera toujours juste ce qui est utile, comme dit Sanchez, à sa santé, à son honneur ou à son intérêt; ou bien ce sera le confesseur, et celui-ci trouvera encore plus juste ce qui est profitable à la religion et à ses ministres.

Ce sont les jésuites qui ont osé, les premiers, non-seulement justifier, mais ériger en principe cette pernicieuse doctrine, qui fait du serment un vain mot et bannit la loyauté de toute convention humaine. On a voulu faire remonter l'origine de la *restriction mentale* jusqu'aux stoïciens, qui l'auraient recommandée sous le nom d'économie ou d'accommodement; mais il faudrait beaucoup de bonne volonté pour confondre Epictète avec Molina et Marc-Aurèle avec Escobar. C'est pour la vertu elle-même que le stoïcien prêche l'économie ou l'accommodement. Pour lui la sagesse est rigide, et le bien ne comporte pas de degrés; mais pour concilier cette sagesse avec les nécessités de la vie humaine, pour ne pas effrayer les hommes en leur proposant un idéal trop sévère et irréalisable en apparence, il faut admettre que, par condescendance et par ménagement, on peut se départir quelquefois de cette sagesse dans la pratique; que le sage, tout en demeurant fidèle à sa pensée, peut parler, agir souvent comme les ignorants et les fous. «*Frons nostra populo conveniat ; intus omnia dissimilia sint*, » dit Sénèque. Est-ce là tromper et cette prudente économie n'est-elle que le mensonge? Non, disent les stoïciens, car le vrai est toujours l'unique but du sage et l'objet constant de sa volonté; il se sert du faux et n'est pas faux pour cela. Platon en dit autant dans sa *République*. Il faut condamner cette doctrine de l'accommodement, comme tout ce qui s'écarte de la vérité; mais il y a bien loin des stoïciens aux jésuites.

On sait avec quelle verve Pascal a entrepris sur ce chapitre les Sanchez, les Lessius, les Molina, les Filintius et les Escobar. Laissons-lui la parole, ou plutôt laissons-le faire parler le révérend père avec lequel il suppose qu'il a eu ce dialogue instructif : « Je veux maintenant, dit-il, vous parler des facilités que nous avons apportées pour faire éviter le péché dans les conversations et dans les intrigues du monde. Une chose des plus embarrassantes qui s'y trouvent est d'éviter le mensonge et surtout quand on voudrait bien faire accroire une chose fausse. C'est à quoi sert admirablement notre doctrine des équivoques, par laquelle il est permis de se servir de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même, comme dit Sanchez. — Je sais cela mon père, lui dis-je. — Nous l'avons tant publié, continua-t-il, qu'à la fin tout le monde en est instruit. Mais savez-vous bien comment il faut faire, quand on ne trouve pas de mots équivoques? — Non, mon père. — Je m'en doutais bien, dit-il, cela est nouveau : c'est la doctrine des *restrictions mentales*. Sanchez la donne au même lieu : On peut jurer, dit-il, qu'on n'a pas fait une chose, quoiqu'on l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a pas faite un certain jour ou avant qu'on fût né, ou en sous-entendant quelque autre circonstance pareille, sans que les paroles dont on se sert aient aucun sens qui puisse le faire supposer. — Comment, mon père, et n'est-ce pas là un mensonge et même un parjure? — Non, dit le père; Sanchez le prouve au même lieu, et notre Père Filintius aussi, parce, dit-il, que c'est l'intention qui règle la qualité de l'action. Et il y donne encore un autre moyen plus sûr d'éviter le mensonge. C'est qu'après avoir dit tout haut : Je jure de n'avoir pas fait cela, on ajoute tout bas : Aujourd'hui; ou après avoir dit tout haut : Je jure, on dise tout bas : Que je dis, et que l'on continue ensuite tout haut : Que je n'ai point fait cela. Vous voyez bien que c'est dire la vérité. — Je l'avoue, lui dis-je; mais nous trouverions peut-être que c'est dire la vérité tout bas et un mensonge tout haut ; outre que je craindrais que bien des gens n'eussent pas assez de présence d'esprit pour se servir de cette méthode. — Nos pères, dit-il, ont enseigné au même lieu, en faveur de ceux qui ne sauraient pas user de ces *restrictions*, qu'il leur suffit, pour ne point mentir, de dire simplement qu'ils n'ont point fait ce qu'ils ont fait, pourvu qu'ils aient, en général, l'intention de donner à leurs discours le sens qu'un habile homme y donnerait. Dites la vérité, il vous est arrivé bien des fois d'être embarrassé, manque de cette connaissance? — Quelquefois, lui dis-je. — Et n'avouerez-vous pas de même, continua-t-il, qu'il serait parfois bien commode d'être dispensé en conscience de tenir de certaines paroles qu'on donne? — Ce serait, lui dis-je, mon Père, la plus grande commodité du monde. — Ecoutez donc Escobar, où il donne cette règle générale : Les promesses n'obligent point, quand on n'a point intention de s'obliger en les faisant. Or, il n'arrive guère qu'on ait cette intention, à moins qu'on ne confirme par serment ou par contrat ; de sorte que, quand on dit simplement : Je le ferai, on entend qu'on le fera, « si on ne change pas de volonté; » car on ne veut pas se priver par là de sa liberté. »

Cet ingénieux moyen de ne pas charger sa conscience tout en se parjurant est, en apparence, aujourd'hui proscrit par les théologiens; au fond, ils l'admettent, puisqu'ils se contentent de faire sur son emploi des réserves qui laissent au mensonge la plus grande latitude. « L'usage des *restrictions mentales*, dit l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire, est, sauf quelques exceptions, moralement et théologiquement défendu. Ces exceptions sont prises, soit dans le tort que ferait la manifestation de la vérité, soit dans la disposition du droit, ou dans l'usage commun ou dans l'usage particulier. » Voilà une phrase bien embrouillée pour dire que la *restriction mentale* est défendue, sauf qu'il est toujours licite de s'en servir.

RESTRINGENT, ENTE adj. (rè-strain-jan, an-te — lat. *restringens;* de *restringere*, restreindre). Mat. méd. Qui a la vertu de resserrer les parties relâchées : *Médicament* RESTRINGENT. *Lotions* RESTRINGENTES.

— s. m. Médicament restringent : *L'extrait de Saturne est un* RESTRINGENT.

RESUIVRE v. a. ou tr. (re-sui-vre — du préf. *re*, et de *suivre*). Suivre de nouveau : *Puis, fier et impétueux, il* RESUIVIT *la jeune femme.* (Balz.)

RÉSULTANT, ANTE adj. (ré-zul-tan, an-te — rad. *résulter*). Qui résulte : *Deux natures et deux volontés* RÉSULTANTES *de l'hypostase*, (Volt.) *Les maladies* RÉSULTANTES *du sang noir accumulé dans les vaisseaux hémorroïdaux et les méandres veineux qui se rendent à la veine porte attaquent principalement les personnes riches.* (Virey.)

— Physiq. *Affinité résultante*, Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent.

— Mécan. Force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. ‖ Fig. Ce qui résulte de plusieurs actions combinées : *Le caractère est la* RÉSULTANTE *de la combinaison entre les différentes facultés.* (T. Thoré.) *L'unité du langage est comme celle de l'humanité elle-même, la* RÉSULTANTE *d'éléments très-divers.* (Renan.)

— Géom. *Résultante de deux droites*, Droite égale et parallèle à la diagonale d'un parallélogramme construit sur deux droites égales et parallèles aux deux proposées. ‖ *Résultante de plusieurs droites*, Droite égale et parallèle à celle qui fermerait un contour polygonal ayant ses côtés égaux et parallèles aux droites données.

— Algèbre. Equation qui représente une fonction quelconque des racines d'une équation proposée.

— **Encycl.** Géom. La projection de la *résultante* de plusieurs droites sur un axe quelconque est égale à la somme des projections de ses composantes (V. PROJECTION); il en résulte que la *résultante* d'un système quelconque de droites ne change pas dans quelque ordre qu'on prenne ces droites, car un changement dans cet ordre n'influe pas sur la somme des projections sur un axe quelconque et les projections d'une droite sur trois axes formant un angle trièdre déterminent complétement cette droite dans l'espace.

Si l'on suppose les droites rapportées à trois axes rectangulaires, en désignant l'une d'elles par l et par α, β, γ les angles qu'elle fait avec les axes, en représentant par R la *résultante* et par a, b, c les angles qu'elle fait avec les mêmes axes, on a, pour déterminer R, a b et c, les quatre équations

$$R \cos a = \Sigma\, l \cos \alpha,$$
$$R \cos b = \Sigma\, l \cos \beta,$$
$$R \cos c = \Sigma\, l \cos \gamma$$

et

$$\cos^2 a + \cos^2 b + \cos^2 c = 1;$$

on en tire

$$R^2 = (\Sigma l \cos \alpha)^2 + (\Sigma l \cos \beta)^2 + (\Sigma l \cos \gamma)^2$$

et

$$\cos a = \frac{\Sigma l \cos \alpha}{R}, \quad \cos b = \frac{\Sigma l \cos \beta}{R}$$
$$\cos c = \frac{\Sigma l \cos \gamma}{R}.$$

Si les axes étaient obliques, les formules, peu usitées, dont il faudrait se servir seraient

celles qui déterminent en grandeur et en direction la diagonale d'un parallélipipède oblique, connaissant les longueurs des trois arêtes partant de l'une des extrémités de cette diagonale et leurs inclinaisons mutuelles.

On nomme mouvement *résultant* de deux autres celui que l'on obtient en les composant, c'est-à-dire en regardant le premier comme le mouvement absolu d'un premier corps, le second comme le mouvement relatif d'un second corps par rapport au premier et formant des deux mouvements le mouvement absolu du second corps. Le mouvement *résultant* de deux translations est une translation sur une trajectoire dont la corde, issue du point de départ, est à chaque instant la *résultante* géométrique des cordes correspondantes aux arcs parcourus dans les deux mouvements composants. Le mouvement résultant de deux rotations concourantes est un mouvement de rotation dont l'axe est la *résultante* géométrique des axes des mouvements composants. Si les deux rotations sont parallèles, la rotation *résultante* se fait autour d'un axe parallèle aux axes des rotations composantes, situé dans leur plan, entre eux deux ou en dehors, du côté de l'axe de la rotation la plus rapide, selon que les rotations sont de même sens ou de sens contraire, mais, dans les deux cas, à des distances de ces axes réciproquement proportionnelles aux vitesses des rotations qui s'effectuent autour d'eux ; enfin la vitesse de la rotation *résultante* est la somme ou la différence des vitesses des rotations composantes suivant que ces vitesses sont de même sens ou de sens contraire. Si les rotations se font autour d'axes non situés dans le même plan, pour les composer, on remplace l'une d'elles par une rotation parallèle et de même sens autour d'un axe coupant l'axe de l'autre et par une translation.

Comme tout mouvement de solide peut à chaque instant se décomposer en une translation et une rotation, pour composer deux mouvements quelconques, on n'a qu'à composer les deux translations et les deux rotations séparément. V. COMPOSITION DES MOUVEMENTS.

La vitesse *résultante* des vitesses de deux mouvements de translation ou de deux mouvements de rotation autour d'axes situés dans un même plan serait par définition la vitesse du mouvement *résultant* de ces deux mouvements, mais on démontre qu'elle n'est autre que la *résultante* géométrique des vitesses des mouvements composants.

L'accélération du mouvement *résultant* de deux mouvements de translation est aussi la *résultante* géométrique des accélérations des mouvements composants.

On nomme *résultante* de plusieurs forces appliquées à un corps considéré comme invariable de figure la force unique, s'il en existe, qui puisse les remplacer toutes sans que les conditions mécaniques du corps soient changées. La *résultante* de plusieurs forces appliquées en un même point est représentée en grandeur et en direction par la *résultante* géométrique des droites qui représentent ces forces en grandeur et en direction (v. COMPOSITION DES FORCES). La *résultante* de deux forces parallèles leur est parallèle; elle est appliquée dans leur plan et en est séparée par des distances inversement proportionnelles à leur intensité; elle est, d'ailleurs, égale à leur somme ou à leur différence selon qu'elles agissent dans le même sens ou en sens contraire (v. LEVIER). La *résultante* de tant de forces parallèles qu'on voudra leur est parallèle et égale à leur somme algébrique, celles qui tirent dans des sens contraires étant affectées de signes contraires; enfin son moment par rapport à un plan quelconque parallèle aux forces proposées est égal à la somme des moments de ses composantes par rapport au même plan. Cette dernière proposition détermine complétement la droite suivant laquelle agit la *résultante* d'un système de forces parallèles; car si l'on a rapporté le système de ces forces à trois axes rectangulaires dont l'un, celui du z par exemple, soit parallèle aux forces composantes, en désignant par F l'une de ces composantes, par x et y les coordonnées de son point d'application, par R la *résultante*, enfin par x_1 et y_1 les coordonnées de son point d'application, on aura

$$R = \Sigma F,\ Rx_1 = \Sigma Fx \text{ et } Ry_1 = \Sigma Fy.$$

V. CENTRE D'UN SYSTÈME DE FORCES PARALLÈLES.

Deux forces non situées dans un même plan n'ont pas de *résultante*.

Pour qu'un système de forces ait une *résultante* unique, il faut que la *résultante* de ces forces transportées parallèlement à elles-mêmes en un même point de l'espace soit parallèle au plan du couple *résultant* des couples nés de ce transport. Supposons les forces rapportées à trois axes rectangulaires et imaginons qu'on les ait transportées toutes parallèlement à elles-mêmes à l'origine des coordonnées, x, y et z désignant les sommes des projections des forces sur les trois axes; x, y et z seront aussi les projections de la *résultante* des forces ainsi transportées; d'un autre côté, si L, M et N désignent les sommes des moments des forces proposées par rapport aux trois axes des x, des y et des z, ou plutôt les sommes des axes de ces moments, L, M et N seront aussi les projections de l'axe du couple *résultant* des couples nés du transport; la condition de parallélisme entre la droite d'application de la *résultante* et le plan du couple *résultant* sera donc la condition de perpendicularité entre les droites dont les projections sur les axes seraient respectivement x, y, z et L, M, N; cette condition est

$$Lx + My + Nz = 0.$$

Dans tout autre cas, les forces proposées ne peuvent être réduites qu'à un couple et une force, ou à deux forces, dont l'une d'ailleurs peut être appliquée en un point choisi à volonté.

La *résultante* des forces d'un système transportées parallèlement à elles-mêmes en un même point de l'espace prend souvent le nom de *résultante* de translation du système, parce que c'est de son intensité que dépend l'accélération du mouvement du centre de gravité de ce système.

RÉSULTAT s. m. (ré-zul-ta — rad. *résulter*). Ce qui résulte : *L'indiscrétion, innocente parfois dans ses motifs, est presque toujours funeste dans ses* RÉSULTATS. (Mme de Genlis.) *Il faut s'acquitter de ses devoirs et ne pas s'inquiéter du* RÉSULTAT. (Volt.) *Le langage est le* RÉSULTAT *d'un instinct qui s'est manifesté dans les premiers temps de l'apparition de notre espèce sur la terre.* (A. Maury.) *Presque toujours, en politique, le* RÉSULTAT *est contraire à la prévision.* (Chateaub.) *L'esprit saisit les rapports, le génie s'élance vers les* RÉSULTATS. (Lévis.) *Le tempérament de l'homme est le* RÉSULTAT *de son organisation.* (Azaïs.) *La vieillesse chagrine est le* RÉSULTAT *d'une jeunesse mal cultivée.* (De Ségur.) *Le bonheur des hommes est moins le* RÉSULTAT *de ces grands lots de bonne fortune qui arrivent rarement que de mille petites jouissances qui se reproduisent tous les jours.* (Ste-Beuve.)

. . . Epargnons-nous l'un à l'autre un débat
Qui nous irriterait tous deux sans *résultat*

E. AUGIER.

RÉSULTER v. n. ou intr. (ré-zul-té — lat. *resultare*, proprement rebondir, fréquentatif de *resilire*; de *re*, préfixe, et de *salire*, sauter. N'est usité qu'à l'infinitif, aux participes et aux troisièmes personnes. S'ensuivre, être la conséquence logique, la conclusion : *Cela* RÉSULTE *de votre raisonnement. Que* RÉSULTE-*t-il de là? Cette preuve* RÉSULTE *de tel acte, de telle pièce.* (Acad.) *Comme l'ambition n'a pas de frein et que la soif des richesses nous consume tous, il en* RÉSULTE *que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons.* (Th. Corneille.)

— Etre l'effet naturel : *Nous ne faisons jamais de grands biens ni de grands maux sans qu'il en* RÉSULTE *de semblables.* (La Rochef.) *La force arbitraire n'est qu'une convulsion dont il* RÉSULTE *toujours tôt ou tard une réaction funeste.* (Mme de Staël.) *Le sentiment du beau* RÉSULTE *de l'accord de l'imagination et de la raison.* (Mesnard.) *De l'action continuelle des corps extérieurs sur les sens de l'homme* RÉSULTE *la partie la plus remarquable de son existence.* (Cabanis.) *L'homme se cherche dans son semblable, la femme, et de là* RÉSULTE *l'amour et le mariage.* (P. Leroux.) *Du bon emploi des forces* RÉSULTE *la puissance publique.* (V. Hugo.) *Le bonheur* RÉSULTE *de la satisfaction légitime des besoins et des affections.* (J. Sim.) *La liberté* RÉSULTE *d'un droit antérieur ou supérieur à l'Etat.* (Renan.)

— **Syn. Résulter, s'ensuivre, suivre.** V. S'ENSUIVRE.

RÉSUMATION s. f. (ré-zu-ma-si-on — rad. *résumer*). Action de résumer : *C'est par la* RÉSUMATION *de tous ces ensembles de rapports bien vérifiés qu'on établit expérimentalement et sûrement la comparabilité rationnelle.* (Laurent.) ‖ Peu usité.

RÉSUMÉ, ÉE (ré-zu-mé). Part. passé du v. Résumer. Réduit à un petit nombre de mots : *Une discussion fidèlement* RÉSUMÉE.

— s. m. Abrégé, analyse, sommaire : *Le* RÉSUMÉ *d'un discours. Le* RÉSUMÉ *des débats d'un procès criminel.* (Acad). ‖ Précis : RÉSUMÉ *de l'histoire de France.* RÉSUMÉ *historique.*

— Fig. Image réduite : *L'homme est le* RÉSUMÉ *de l'univers.* (Proudh.) *La vie est le* RÉSUMÉ *de toutes les misères, de toutes les abjections et de toutes les douleurs.* (Duplessis.)

— Jurispr. Discours que le président d'une cour d'assises prononce après la clôture des débats, et dans lequel il rappelle, en les abrégeant, les charges de l'accusation et les moyens de la défense.

— Loc. adv. *Au résumé, En résumé,* En résumant, en récapitulant : EN RÉSUMÉ, *j'ai plus à me louer de lui qu'à m'en plaindre.* (Acad.)

— **Syn. Résumé, abrégé, analyse,** etc. V. ABRÉGÉ.

— **Encycl.** Jurispr. Devant les cours d'assises, le *résumé* des débats présenté par le président de la cour est le dernier acte de l'instruction et de la procédure dans tout procès criminel. Il est même exact de dire que cette récapitulation des charges de l'accusation et des moyens invoqués par la défense se sépare de la discussion proprement dite et n'a lieu qu'après sa clôture. Avant de prononcer son *résumé*, le président doit, en effet, déclarer solennellement que les débats sont terminés (C. d'inst. crim., art. 335). L'article 336 du même code détermine laconiquement l'objet du *résumé* : « Le président résumera l'affaire. Il fera remarquer aux jurés les principales preuves pour ou contre l'accusé; il leur rappellera les fonctions qu'ils auront à remplir; il posera les questions ainsi qu'il sera dit ci-après. » Récapituler les charges et les moyens justificatifs, au moins sur tous les points importants et saillants, et dégager en termes précis la question ou les questions multiples que le jury devra résoudre affirmativement ou négativement, tel est donc l'objet du *résumé* que doit présenter le président de la cour d'assises. Le *résumé* est loin d'être sans danger; s'il n'est pas d'une absolue impartialité, s'il a, ce qui arrive souvent, une couleur trop prononcée de réquisitoire, il fausse l'économie de la loi, qui dispose que l'accusé doit toujours avoir la parole le dernier dans le débat, ce qui signifie très-clairement que, dans la pensée du législateur, la dernière impression du jury appartient à la défense. Aussi a-t-on critiqué, non sans raison, l'institution du *résumé* présidentiel. Du moment que la loi accepte l'omnipotente justice du jury, elle doit le supposer capable de se faire à lui-même sa conviction et il est parfaitement en état de conclure après avoir entendu les arguments contradictoires de l'accusation et de la défense.

Le *résumé* du président ne peut être l'objet d'aucune réclamation et d'aucune protestation de la part de la défense, alors même qu'il serait déplorablement entaché de partialité ou de passion et que le président aurait laissé de côté les principaux arguments invoqués en faveur de l'accusé. Théoriquement, ce *résumé* doit être impartial et ne pas laisser transpirer l'opinion personnelle du magistrat; mais c'est là un de ces devoirs élevés qui n'ont de sanction que dans la conscience du président lui-même. La loi a prescrit le *résumé*, mais n'en a point déterminé les formes ni le degré de véhémence. Il n'existe qu'une seule circonstance où le débat puisse être utilement repris après la terminaison du *résumé;* c'est dans le cas où le président aurait argumenté pour ou contre l'accusé de pièces ou de documents nouveaux, non discutés dans le débat oral et contradictoire. Dans une semblable situation, le ministère public ou la défense pourrait légalement réclamer la réouverture des débats pour la discussion des pièces et des éléments quelconques d'instruction produits au dernier moment et qui avaient nécessairement échappé à la première discussion. Le refus de rouvrir le débat sur l'incident vicierait la procédure et frapperait l'arrêt de nullité. La jurisprudence est à bon droit fixée dans ce sens. Il est arrivé dans des procès de presse que des présidents ont fait consister leur *résumé* uniquement dans la récapitulation des moyens juridiques plaidés de part et d'autre. La cour de cassation a validé la procédure; elle a considéré qu'en pareille matière les moyens juridiques étaient tout et que, quant au fait, le jury l'avait sous les yeux, qu'il avait dans les mains le corps même du délit, puisque ce fait et ce corps de délit n'étaient autre chose que les écrits incriminés qui lui étaient remis avec le surplus des actes de l'instruction.

RÉSUMER v. a. ou tr. (ré-zu-mé — lat. *resumere;* du préf. *re*, et de *sumere*, prendre). Resserrer et rendre en peu de paroles : RÉSUMER *un discours, une discussion.* RÉSUMER *les débats d'un procès criminel. Cet ouvrage* RÉSUME *tout ce qui a été dit sur telle matière.* (Acad.) *Deux mots* RÉSUMENT *toute la doctrine de Bacon : utilité et progrès.* (H. Rigault.)

— Fig. Etre l'image en petit de : *Le vieillard est un être complet, qui* RÉSUME *en lui seul l'humanité tout entière.* (A. Fée.) *Deux hommes à la fois poëtes et philosophes, Horace et Virgile,* RÉSUMENT *l'antiquité.* (P. Leroux.)

Se résumer v. pr. Etre résumé : *Les antinomies ne* SE RÉSUMENT *et ne s'accordent que dans la dualité.* (J. Reynaud.) *Tous nos besoins* SE RÉSUMENT *à deux : conserver et développer notre être.* (E. Alaux.) *L'activité d'un être* SE RÉSUME *dans sa fécondité.* (Lacordaire.) *Une philosophie qui ne peut pas* SE RÉSUMER *en dix lignes n'est pas la vraie philosophie.* (L. Jourdan.) *Toute religion* SE RÉSUME *dans la prière.* (Raspail.)

— Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit, et en tirer un résultat : *Je* ME RÉSUME *et finis en demandant que...* (Acad.)

RÉSUMPTE s. f. (ré-zon-pte — lat. *resumpta;* de *resumere*, résumer). Dernière thèse qu'un docteur en théologie était obligé de soutenir après sept ans de doctorat, pour avoir le droit de présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ adj. m. (ré-zon-pté — rad. *résumpte*). Se disait du docteur qui avait soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTIF, IVE adj. (ré-zon-ptiff, i-ve — du lat. *resumptus*, repris). Anc. pharm. Se disait des médicaments qu'on croyait propres à restaurer un corps faible et languissant.

RÉSUMPTION s. f. (ré-zon-psi-on — lat. *resumptio;* de *resumere*, résumer). Action de résumer. ‖ Peu usité.

RÉSUPINATION s. f. (ré-su-pi-na-si-on). Bot. Etat d'une fleur dont le pétale supérieur devient inférieur.

RÉSUPINÉ, ÉE adj. (ré-su-pi-né — du lat. *resupinus*, couché sur le dos). Bot. Qui est retourné, qui offre en haut les parties qui se trouvent ordinairement en bas.

RÉSURE s. f. (ré-zu-re). Pêche. Préparation d'œufs salés qu'on emploie comme appât, pour la pêche à la sardine. On dit aussi ROGUE. ‖ Filet dont on se sert pour prendre les sardines.

RESURGIR v. n. ou intr. (re-sur-jir — du préf. *re*, et de *surgir*). Surgir de nouveau.

RÉSURRECTIF, IVE adj. (ré-zu-rè-ktiff, i-ve — du lat. *resurgere*, ressusciter). Qui ressuscite, qui fait ressusciter.

RÉSURRECTION s. m. (ré-zu-rè-ksi-on — du latin *resurrectio*, substantif de *resurgere*, se relever, qui a donné le vieux français *résordre*, et qui est formé lui-même de *re*, préfixe, et de *surgere*, se lever. V. SOURDRE.) *La* RÉSURRECTION *des morts.* (Acad.) *La même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous fait espérer leur* RÉSURRECTION. (Fléch.) *La* RÉSURRECTION, *qui forme le point capital de la théologie du Zend-Avesta, devint une doctrine populaire.* (Peyrat.)

— Par ext. Guérison surprenante, inopinée d'une personne fort malade : *C'est une* RÉSURRECTION, *une véritable* RÉSURRECTION. (Acad.) *Si vous écriviez un petit mot à M. l'archevêque d'Arles sur sa* RÉSURRECTION, *d'un style d'alleluia, il me semble que vous lui feriez plaisir.* (Mme de Sév.)

— Fig. Retour, rétablissement : *Je ne crois pas plus au renouvellement du pacte de Charlemagne qu'à la* RÉSURRECTION *de la chevalerie.* (Proudh.) *Ces impressions auraient pour résultat prochain la* RÉSURRECTION *de la tendresse des deux frères.* (A. Karr.)

— Nouvelle existence, nouvelle splendeur après une époque de décadence : *La* RÉSURRECTION *des lettres, des arts.*

— Salut, liberté : *Parfois insurrection, c'est* RÉSURRECTION. (V. Hugo.)

— Littér. Publicité, vogue rendue à un ouvrage : *La* RÉSURRECTION *d'un drame, d'une comédie, d'un opéra.*

— B.-arts. Dessin, tableau qui représente la résurrection de Jésus-Christ.

— Théol. *Résurrection pour un temps,* Celle où un homme ressuscite pour mourir de nouveau. ‖ *Résurrection perpétuelle, éternelle,* Celle où l'on passe de la mort à l'immortalité.

— Hermét. *Résurrection des philosophes,* Projection de l'élixir parfait sur les métaux.

— **Encycl.** Hist. relig. L'Eglise chrétienne a toujours cru à la *résurrection* des morts; la doctrine de l'immortalité personnelle s'est perpétuée au milieu d'elle sous cette forme concrète; mais comme elle fait reposer la *résurrection des morts* sur la *résurrection du Christ*, c'est par l'examen de ce dernier fait qu'il convient de commencer cette étude.

— I. *La résurrection du Christ.* La croyance à la *résurrection* de Jésus-Christ fut contemporaine de la primitive Eglise. Le siècle apostolique la transmit aux générations qui le suivirent, et, à travers les âges, on la retrouve comme un des articles fondamentaux de la foi chrétienne.

Tous les livres du Nouveau Testament sous-entendent, lorsqu'ils ne l'affirment pas d'une façon catégorique, que Jésus est ressuscité des morts, et c'est surtout dans les Evangiles et dans le XVe chapitre de la première lettre de saint Paul aux Corinthiens que nous trouvons sur ce sujet des renseignements explicites. Mais lorsqu'on veut étudier de près ces relations, il se trouve qu'il n'est pas un point de cette merveilleuse histoire sur lequel elles soient complétement d'accord. De Marc à Matthieu, de Matthieu à Luc et de Luc à Jean, grandes et nombreuses sont les divergences. Pour les signes extraordinaires qui accompagnent la mort de Jésus, Marc est bien plus sobre de détails que Matthieu, par exemple; Jean ne parle pas de la présence des femmes au tombeau pendant l'ensevelissement, dont il est question dans les synoptiques; au contraire, il est le seul à mentionner l'embaumement de Jésus et l'assistance que prête Nicodème à Joseph d'Arimathie. A son tour, Matthieu connaît seul l'histoire, si importante pourtant, des gardes placés au sépulcre. Mais où les différences se multiplient, c'est dans la visite au tombeau. Marc nous parle de trois femmes qui ignorent sans doute que Jésus a déjà été embaumé, puisqu'elles viennent pour l'embaumer, et qui ne se doutent pas de la présence des gardes, puisque, en chemin, leur unique souci est de savoir qui leur roulera la pierre, cette pierre qu'on a scellée, selon le rapport de Matthieu. D'après ce dernier, ce n'est pas trois, c'est seulement deux femmes qui se rendent au tombeau; elles sont plusieurs d'après Luc; selon Jean, Marie-Madeleine est seule. S'il faut en croire Marc, elles ne disent rien à personne de ce qu'elles ont vu; si l'on préfère la version de Matthieu, elles vinrent annoncer aux disciples la nouvelle de ce qu'elles ont vu. Mais qu'ont-elles vu? D'après cet évangéliste, elles ont vu un ange; deux, d'après un autre;

mais aucune n'a vu Jésus-Christ ressuscitant.

Nous arrivons aux apparitions de Jésus ressuscité. Nous en trouvons deux dans Matthieu : une, à Jérusalem, aux femmes; l'autre, en Galilée, aux onze apôtres; nous passons Marc sous silence, puisque le texte authentique s'arrête avant qu'il soit question des apparitions; Luc en mentionne trois : l'une aux disciples d'Emmaüs, une autre à Simon, la dernière aux onze et à d'autres disciples. Tout se passe à Jérusalem et le jour même de la *résurrection;* il est à remarquer que l'ascension, dont il n'est pas dit un mot dans Matthieu et qui a lieu, d'après les *Actes*, quarante jours après la *résurrection*, s'accomplit le jour même où Jésus est sorti du tombeau, d'après saint Luc. Nous avons, dans le quatrième Evangile, quatre apparitions : à Marie-Madeleine, aux disciples moins Thomas, aux disciples et à Thomas, à plusieurs disciples. Il n'y est pas dit un mot de l'ascension.

Pour expliquer les récits si peu concordants des évangélistes, les rationalistes de l'école de Paulus prétendent que Jésus n'était pas mort quand il fut descendu de la croix. Ils s'appuient sur l'autorité de Josèphe, qui pense que, sur trois crucifiés, on put en sauver un à force de soins. Ensuite ils ont recours aux textes, qu'ils s'efforcent de tourner en faveur de cette hypothèse. Pilate s'étonne de la rapidité avec laquelle le Christ est mort, premier indice. Les disciples ne reconnaissent plus son visage : c'est l'effet des souffrances qu'il a endurées. Il ne reste jamais longtemps avec les siens : c'est que son corps ne peut supporter la fatigue. Jésus n'était donc qu'évanoui; la senteur des aromates, la fraîcheur du tombeau ont dû réveiller ses sens endormis. Il est sorti du sépulcre, et quand les femmes sont venues, elles l'ont trouvé vide; dans un état d'exaltation, elles ont bien pu prendre pour des anges les inconnus vêtus de blanc qui leur ont annoncé la *résurrection* du Maître. Son corps était encore endolori le matin de la *résurrection*, voilà pourquoi il défend à Marie-Madeleine de le toucher; huit jours après, il invite lui-même ses disciples à mettre leurs doigts sur ses cicatrices. Mais Strauss a parfaitement fait justice de cette hypothèse que la simple lecture des textes suffit à renverser; il est trop évident que les écrivains sacrés ont voulu raconter un miracle, et non le retour à la santé d'un homme qui survit à ses blessures.

Maintenant, si Jésus est réellement mort, peut-on admettre qu'il soit ressuscité? Quelques-uns pensent qu'il s'est passé là un fait considérable; mais ce fait est-il extérieur ou bien est-ce un phénomène subjectif? C'est à cette opinion que se rattachent les théologiens qui se disent rationalistes. Ils s'appuient d'abord sur la nature du corps de Jésus après sa *résurrection* et sur l'absence d'apparitions à d'autres qu'aux disciples. Quoi! disent-ils, voilà un corps qu'on voit, qu'on touche, qui a de la chair et des os, qui porte la marque des blessures, qui mange, et ce corps disparaît et apparaît instantanément, il entre malgré les portes fermées! Est-ce là un corps réel? D'un autre côté, Celse disait déjà à Origène : « Si Jésus est ressuscité, pourquoi ne s'est-il montré qu'à ses partisans? Pourquoi n'est-il pas apparu à ses ennemis pour les convaincre et convaincre par eux la postérité? » Le Christ, répondait Origène à cette objection, le Christ évita de se montrer au juge qui l'avait condamné et à ses ennemis pour ne pas les frapper de cécité. Nous doutons beaucoup que Celse ait trouvé cette réponse satisfaisante.

Mais il y a un témoignage que nous n'avons pas encore abordé, c'est celui de Paul. Celui-ci annonce aux Corinthiens que Christ est ressuscité des morts, et il énumère les apparitions qui ont eu pour témoins les autres apôtres, à la suite desquelles il place celle qu'il a vue lui-même. De l'aveu de tous les critiques, il ressort de ce passage qu'aux yeux de Paul sa vision de Jésus-Christ ne diffère de celle des autres disciples que par la place qu'elle occupe dans l'ordre chronologique. Or, quelle a été la nature de l'apparition du Christ à saint Paul? Admettra-t-on que Jésus est descendu corporellement du ciel pour lui parler sur le chemin de Damas? Qu'on y prenne garde : on se mettrait en contradiction formelle avec le livre des *Actes*. Lorsque Jésus monte au ciel, l'ange leur promet qu'il reviendra au dernier jour, mais pas avant. D'un autre côté, si nous considérons le caractère de Paul, son tempérament ardent et extatique, le spectacle qu'il avait du courage des chrétiens, nous voyons que tout cela le prédisposait à une vision. Cette explication est encore confirmée par un passage de l'épître aux Galates, où Paul parle encore du fait mentionné dans sa lettre aux Corinthiens. Il y est question d'une révélation intérieure de Jésus à Paul, et, dès lors, il est permis de croire, sur la foi même de Paul, que les apparitions des autres disciples ont été purement subjectives.

— II. *La résurrection de la chair.* L'Eglise enseigne que les hommes ressusciteront en corps et en âme au jour du jugement dernier. Ce dogme n'est point exclusivement propre au christianisme. Zoroastre, par exemple, l'avait enseigné de la manière la plus explicite; selon la théologie de cet ancien chef de culte, la *résurrection* des corps devait terminer le quatrième âge, celui du développement de sa loi. Il existait même un *fargard* de l'ancien *Zend-Avesta* qui traitait de ce que doivent être les actions, dans les divers âges, jusqu'à la *résurrection*, pour être dignes d'Ormuzd. On lit, d'ailleurs, dans le Boundehech que « les veines seront de nouveau rendues au corps, » que « tous les morts ressusciteront..., les âmes d'abord, les corps ensuite; » que « l'âme reconnaîtra les corps et dira : « C'est là mon père, ma mère, ma femme, » mon frère, etc. »

La nation juive est, de toutes les nations, celle dont les livres sacrés les plus anciens parlent le moins de la *résurrection* des corps et même de l'immortalité des âmes. Il y a pourtant deux opinions sur le point de savoir si cette croyance existait dans le peuple à l'état traditionnel; les uns le nient en s'appuyant sur le silence des livres de Moïse; les autres l'affirment en soutenant qu'il était impossible qu'un peuple qui venait de l'Egypte où cette croyance existait, et qui était voisin des contrées où avaient rayonné les doctrines parsiques et chaldéennes, fût étranger aux idées religieuses fondamentales de ces pays. Ces derniers s'appuient aussi sur le fameux passage de Job (XIX, 22 à 29) qui, quoique non Hébreu, avait écrit dans un idiome hébraïque mélangé d'arabe. Mais les premiers leur répondent en contestant l'authenticité de ce passage du poëme iduméen. Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'au temps de la captivité de Babylone, des prophètes, puis des Macchabées, la croyance à l'immortalité de l'âme était populaire chez les Juifs comme chez les autres peuples, et qu'elle s'y était, pour ainsi dire, concrétée dans le dogme positif et matériel de la *résurrection* des morts et même des corps. Daniel dit : « La multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns dans la vie éternelle, les autres dans l'opprobre. » Et les sept enfants que le roi Antiochus faisait martyriser devant leur mère lui disaient plus formellement encore : « Toi, scélérat, tu nous perds dans la vie présente; mais le roi du monde nous ressuscitera, nous morts pour ses lois, dans la *résurrection* de l'éternelle vie... Je tiens du ciel ces membres; mais, pour les lois de Dieu, aujourd'hui je les méprise, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour... » Ce fut donc surtout sous les Macchabées et pendant les persécutions d'Antiochus Epiphane que cette doctrine se répandit et se fortifia. Comme il était naturel de s'y attendre, les Juifs, peu tournés vers l'idéalisme, comprirent la vie éternelle d'une façon assez grossière. Tandis que les Grecs parlaient de l'immortalité de l'âme, ils s'attachèrent à la croyance de la *résurrection des corps*. C'était la conséquence de leur conception de la nature humaine. L'âme, à leurs yeux, avait son siége dans la région du cœur et se confondait avec le sang; la personne humaine tout entière devait donc infailliblement disparaître ou survivre avec le corps.

Telles étaient, à peu près, les idées des Juifs au temps où vécut Jésus, et, bien qu'il n'ait fait d'enseignement didactique sur aucune matière, il a pourtant émis certains points dogmatiques, et celui de la vie éternelle est de ce nombre; elle est constamment affirmée par lui, sans qu'il soit cependant possible d'en bien déduire la forme sous laquelle il la concevait. Une fois, néanmoins, il fut explicite et indiqua que les ressuscités seront semblables aux anges qui passaient alors pour avoir un corps tout particulier, jouissant de tout autres propriétés que le nôtre. Ce passage de l'Evangile est curieux; il mérite d'être cité *in extenso :* « Alors se présentèrent quelques-uns des saducéens qui nient qu'il y ait une *résurrection*, et ils l'interrogèrent, disant : Maître, Moïse a écrit pour nous cette loi : Si quelqu'un meurt n'ayant pas de fils, que son frère épouse sa veuve pour susciter une descendance à son frère. Or, il y avait parmi nous sept frères; le premier prit une femme et mourut sans laisser d'enfants; le second la prit ensuite et mourut, et ne laissa point, non plus, d'enfants; et le troisième pareillement; et pareillement les sept la prirent et ne laissèrent point d'enfants. La femme, enfin, mourut, la dernière de tous. Dans la *résurrection*, donc, duquel d'entre eux sera-t-elle la femme, car tous les sept l'ont eue pour épouse? Jésus leur répondit : Ne voyez-vous point que vous errez, ne comprenant ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu? Les enfants de ce siècle se marient et sont donnés en mariage; mais ceux qui seront trouvés dignes du siècle à venir et de la *résurrection* des morts n'épouseront ni ne seront épousés; car ils ne pourront plus mourir. Les maris ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. »

Paul parle aussi à plusieurs reprises de la *résurrection* des corps; mais il semble prendre ce mot dans le sens d'une simple transformation. « Semé en corruption, dit-il, il ressuscitera incorruptible; semé en déshonneur, il ressuscitera en gloire; semé en faiblesse, il ressuscitera en force; semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. » Cette transformation paraît même ne pas devoir être instantanée; elle sera progressive, lente, presque insensible, semblable à celle par laquelle la graine devient plante et la chenille papillon. Mais Paul est convaincu que l'organisme actuel ne nous suivra pas au delà de la tombe. « Les viandes sont pour l'estomac et l'estomac est pour les viandes, écrit-il aux Corinthiens; mais Dieu détruira l'un et l'autre. » Et ailleurs il ajoute : « La chair et le sang ne pourront point hériter du royaume des cieux. »

Cependant, même sous cette forme spiritualisée que lui avaient donnée Jésus et Paul, le dogme de la *résurrection* des corps rencontra une certaine résistance chez les Grecs. Les uns la croyaient impossible, d'autres peu désirable. A Corinthe, on ne voulait pas l'admettre, et deux chrétiens, Hyménée et Philite, y soutenaient que la *résurrection* avait déjà eu lieu, entendant par là la transformation morale des hommes par Jésus-Christ. Les païens et les gnostiques firent aussi une vive opposition à cette doctrine; mais elle fut soutenue avec une grande énergie par les chrétiens orthodoxes, en particulier par Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien et Origène; seulement la question qui divisait les esprits était de savoir avec quel corps on ressusciterait. D'après les chiliastes, le corps actuel doit ressusciter. « Tenons pour certain, dit Justin martyr, que la chair doit ressusciter tout entière et que l'âme ne pourra jouir de la félicité absolue qu'après avoir été unie de nouveau avec la chair. » Augustin va jusqu'à discuter sérieusement l'hypothèse que les corps ressuscités pourront être affublés de cette masse de cheveux et d'ongles qu'on a tant de fois coupés en cette vie; mais il se rassure en pensant que, si Jésus a dit : Pas un cheveu de votre tête ne périra, » il s'agit du nombre et non de la longueur des cheveux, comme le prouve cette autre parole : « Les cheveux mêmes de votre tête sont comptés. » (*De civitate Dei*, lib. XXII, cap. XIX.) Tertullien aussi soutient que nous ressusciterons avec le même corps; car si le péché a tout perdu, corps et âme, la rédemption doit également tout sauver. « Que deviendraient les pleurs et les grincements de dents de la géhenne si les réprouvés n'avaient des yeux et des dents? » Les élus aussi ont besoin de leur corps pour goûter les jouissances de l'éternité. Papias comptait parmi les joies des ressuscités « les voluptés que les aliments nous procurent. » Irénée compte aussi sur des festins. Lactance parle même de la production d'innombrables enfants dans ce royaume. Ces conceptions grossières ne convenaient pas cependant à tout le monde, et Tertullien, tout en concédant que la nourriture sera nécessaire aux ressuscités, ne pense pas qu'ils doivent y trouver une jouissance. On admettait également que la différence des sexes subsisterait dans l'autre vie.

Les preuves alléguées en faveur de ce dogme étaient on ne peut plus faibles et bizarres. On invoquait tout d'abord la puissance et la sagesse de Dieu, arguments qui ne prouvent rien parce qu'ils servent à tout; on se fondait sur notre ressemblance avec Dieu, et comme Dieu, d'après Tertullien, avait un corps, il fallait que les ressuscités en eussent un aussi; enfin on s'appuyait sur le retour successif du jour et de la nuit, sur les phases régulières de la lune et même la *résurrection* du phénix, qu'on prenait pour une vérité indubitable.

Ces nombreux arguments sont épars dans les écrits de Tertullien, d'Irénée, d'Athénagore, de Théophile, d'Epiphane, de Minutius Félix, de Cyrille de Jérusalem, d'Augustin, etc., etc. Mais l'argument le plus ordinaire était celui qu'on tirait de la *résurrection* de Jésus; cependant il n'est pas plus probant que les autres. Si Jésus est Dieu, sa *résurrection* ne démontre rien pour la nôtre; et si c'est à cause de sa sainteté parfaite qu'il est ressuscité, les hommes, qui ne sont pas parfaits comme lui, n'ont aucun droit au même privilége.

Les adversaires du chiliasme, Clément et Origène entre autres, comprenaient la *résurrection* comme opérée par une certaine force inhérente au corps. Reconstitué par cette force, le corps reprend son ancienne figure, mais se compose d'une nouvelle substance plus subtile et plus délicate. C'est donc une transformation plutôt qu'une *résurrection* dont il s'agit ici. Le concile de Nicée, sous l'influence des docteurs d'Alexandrie, évita de se prononcer et se contenta de dire vaguement : « Je crois à la *résurrection* des morts. » Mais la conception d'Origène ne tarda pas à être violemment attaquée par Méthodius, évêque de Tyr. Une *résurrection* telle que l'enseignait Origène semblait aux partisans de l'opinion plus grossière une négation de la *résurrection*, et ils la combattirent comme telle. Justinien prit lui-même la peine de réfuter le grand docteur d'Alexandrie et de le condamner ensuite.

Au moyen âge, les scolastiques développèrent encore ce dogme, et l'on doit reconnaître qu'ils dépassèrent en excentricités les docteurs les plus anciens. Ils allèrent, en effet, jusqu'à déterminer la stature, la forme et la constitution des corps que les ressuscités revêtiront. Thomas d'Aquin, Duns Scot, Bonaventure, Richard de Saint-Victor donnèrent là-dessus des renseignements pleins de précision. Le corps, selon eux, subira, en ressuscitant, une transformation qui lui donnera quatre propriétés nouvelles : la clarté, l'impassibilité, la subtilité et l'agilité. Mais la force de leurs syllogismes fut loin de rallier tous les esprits, de vaincre toutes les résistances. Les priscillianites, les pauliciens, les néo-manichéens refusèrent constamment de recevoir ce dogme. Parmi les protestants, les quakers et les swedenborgiens repoussent la croyance traditionnelle et pensent qu'après la mort l'âme revêt un corps spirituel. C'est aussi l'opinion des sociniens. Beaucoup de rationalistes ne voient dans le dogme de la *résurrection* qu'une traduction grossière de la foi à l'immortalité et enseignent qu'aussitôt après sa séparation d'avec le corps l'âme entre dans une nouvelle existence plus parfaite et plus indépendante. Mais d'autres rationalistes, ceux qu'on appelle libres penseurs, rejettent la *résurrection* d'une manière absolue; ils la considèrent, avec raison, comme étant en opposition manifeste avec les plus simples données du bon sens comme avec toutes nos connaissances scientifiques. Si quelques savants, occupant dans l'enseignement des positions élevées, affectent encore une sorte de respect pour cette vieille croyance, ce n'est point parce qu'ils y trouvent quelque apparence de vérité; c'est parce qu'ils tiennent à conserver leurs emplois et aussi pour ne pas blesser certains sentiments qui pénètrent aisément dans le cœur humain, sans que ce soit la raison qui leur en ouvre l'entrée.

Les croyants eux-mêmes devraient sentir combien le dogme de la *résurrection* de la chair se concilie mal avec celui d'un Dieu pur esprit. Si les élus, après la résurrection, doivent aller en chair et en os dans le paradis, c'est-à-dire dans un lieu où ils verront Dieu face à face, c'est que cette résidence divine est située quelque part et renfermée dans certaines limites, c'est qu'elle a des portes par où les corps des élus pourront entrer, et il est bien difficile de concevoir un pur esprit occupant un local déterminé où l'on entre et d'où l'on sort, un pur esprit se rendant visible à des yeux matériels. Où est-il, d'ailleurs, ce paradis? Pour ceux qui ont créé le dogme de la *résurrection*, il est évident que la question n'en était pas une : ils croyaient avoir vu Jésus, quarante jours après sa *résurrection*, s'élever au-dessus des nuées; c'est là qu'était le paradis, c'est là que Jésus était allé rejoindre son Père, c'est là que les élus devaient aller eux-mêmes rejoindre Jésus pour contempler le Père à la droite duquel le Fils est assis. Et sans parler de la *résurrection* universelle, celle de Jésus seule rend nécessaire l'existence d'un lieu déterminé où son corps, sorti du tombeau, puisse occuper la place sans laquelle aucun objet matériel ne peut subsister. On nous dit, il est vrai, que ce corps existe miraculeusement partout où se trouve une hostie consacrée; mais on a bien soin d'ajouter qu'il existe en même temps d'une manière visible dans le ciel. Il faut donc encore une fois qu'il y ait quelque part un ciel propre à recevoir des corps, et ce ne peut être qu'au-dessus des nuées. Mais est-il aujourd'hui un seul théologien sérieux qui ose assurer que le paradis est en haut et l'enfer en bas, comme on l'a cru si longtemps? Mieux eût valu s'en tenir au dogme de l'immortalité de l'âme, conçue comme partageant avec Dieu le privilége de l'immatérialité. Mais alors il eût fallu renoncer aussi au dogme du jugement dernier, qui ne peut s'accorder avec ce qu'on nous enseigne sur le jugement particulier. Si toute âme est jugée à la sortie du corps qu'elle animait, il faut donc admettre que les corps seuls seront jugés au dernier jour; mais alors les corps peuvent donc être coupables, ils peuvent connaître le bien et le mal, et, dans ce cas, quel besoin avaient-ils d'être unis à des âmes? Quand les apôtres ont formulé leur symbole, ils n'ont pas prévu toutes ces conséquences et bien d'autres, non moins embarrassantes, qu'entraîne la *résurrection* de la chair. On les aperçoit aujourd'hui, ces conséquences, et il est probable que, si le dogme de la *résurrection* n'était pas établi de telle sorte qu'on se voit forcé de le maintenir, personne ne songerait à faire revivre les corps humains au moment même où l'on nous dit que le monde matériel doit finir.

— **Allus. hist. Résurrection de Lazare,** Episode de l'Evangile. La résurrection de ce personnage (v. LAZARE) est considérée par les Ecritures comme le plus éclatant des miracles de Jésus-Christ. Ce cadavre à moitié corrompu, qui se dresse et sort vivant du sépulcre pour obéir à l'ordre d'une voix toute-puissante, offre à l'esprit une image frappante à laquelle il est fréquemment fait allusion en histoire, en littérature et surtout en poésie :

Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera?
Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira?
Nous sommes aussi vieux qu'au jour de ta naissance.
Nous attendons autant, nous avons plus perdu.
Plus livide et plus froid, dans son cercueil immense,
Pour la seconde fois *Lazare* est étendu.
Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes?
A. DE MUSSET.

Regrettez-vous le temps où d'un siècle barbare
Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau?
Où le vieil univers fendit avec *Lazare*
De son front rajeuni la pierre du tombeau?
A. DE MUSSET.

L'héroïque et malheureuse Pologne, qui attend encore du fond de son sépulcre la voix qui doit l'appeler un jour à une inévi-

table et glorieuse résurrection, a été souvent comparée à Lazare :

> L'Europe, où retentit le tocsin des alarmes,
> O Pologne! attendait un éclair de tes armes.
> . . . .
> Chaque goutte de sang a sa fécondité.
> Lève-toi du cercueil dans ta vigueur première,
> *Lazare* aimé du Christ, et revois la lumière!
> Rejette le linceul et l'esclavage étroit,
> Car tu n'as pas douté de Dieu ni de ton droit.
>
> V. DE LAPRADE.

Les médecins, qui ne se sont jamais permis de ressusciter personne ....., ont trouvé matière féconde à plaisanteries dans la résurrection de Lazare.

L'épigramme suivante, versifiée par un anonyme, est du fameux Chirac, qui méprisait souverainement Hippocrate et Galien et avait l'habitude de tirer à boulets rouges sur ses troupes :

> En présence d'un médecin,
> On parlait un jour de *Lazare*
> Ressuscité par un pouvoir divin.
> « Parbleu! dit le docteur, le fait n'a rien de rare;
> Mais s'il était mort de ma main!... »

« Oh! oui, pauvre âme blessée par le mal, vous ne sauriez éteindre en vous la conscience, et, plus les sens vous poussent bas, plus il peut y avoir en vous des résurrections subites, de ces *résurrections de Lazare*, qui arrachent l'âme au tombeau et prouvent que la dégradation même renferme un levain de vie et d'immortalité. »

LACORDAIRE.

« Foudroyé à vingt ans, j'avais dit adieu à tous les riants fantômes du matin de la vie; j'avais dit à l'amour un adieu éternel. Mon cœur n'était qu'un monceau de cendres. Il ne restait plus qu'à m'envelopper d'un linceul et à me coucher dans ma tombe, lorsque vous m'êtes apparue. Bienfait et bénédiction! étiez-vous descendue sur la terre pour guérir les blessés et réveiller les morts? En vous voyant, je me sentis renaître, et, comme *Lazare*, je tendis vers le ciel mes bras ressuscités. »

JULES SANDEAU.

« Au bruit de la doctrine qui ravivait les morts, le paganisme lui-même se ranima comme un affreux *Lazare*. Il jeta encore dans son agonie une lueur extraordinaire; voyant de quel côté penchait le monde, il consuma sa dernière heure à se transfigurer. Chose incroyable! ce corps délabré essaya de lutter de jeunesse, de spiritualité, d'idéalité, de pureté avec la parole nouvelle. »

EDGAR QUINET.

« De peur de profaner la solennité dominicale, Londres n'ose plus faire un mouvement; c'est tout au plus s'il se permet de respirer. Ce jour-là, tout bon Anglais se claquemure dans sa maison pour méditer la Bible, offrir son ennui à Dieu et jouir, devant un grand feu de charbon de terre, du bonheur d'être chez lui et de n'être ni Français ni papiste, source de voluptés inépuisable. A minuit, le charme est rompu; la circulation reprend son niveau, les maisons se rouvrent, la vie revient à ce grand corps tombé en léthargie, le *Lazare* dominical ressuscite à la voix de cuivre du lundi et se remet en marche. »

TH. GAUTIER.

Résurrection de Lazare, titre de divers tableaux. V. LAZARE.

Résurrection de l'âme (LA), roman espagnol de don Antonio de Trueba. Dans la plupart de ses charmants récits, Trueba se plaît à décrire la Biscaye, son pays natal, une des provinces de l'Espagne dont les habitants émigrent le plus volontiers vers les plages américaines; à leur retour, ils reçoivent d'ordinaire le surnom d'Indiens. La *Résurrection de l'âme* contient précisément l'histoire d'un de ces Indiens. Santiago, le fils d'un simple laboureur d'Ipenza, est allé rejoindre au Mexique un oncle qui s'y est enrichi. Santiago n'avait que seize ans quand il s'embarqua à Bilbao, et il avait eu bien de la peine à quitter ses parents et surtout Catalina, une pauvre jeune fille trouvée tout enfant par sa mère sur le seuil de sa maison, puis adoptée, élevée comme une sœur à côté de Santiago. Mais, dans ce monde corrupteur, le jeune homme, dont l'âme s'ouvre aisément à toutes les impressions, a bien vite oublié ses parents et Catalina. Au bout de quelques années, l'oncle meurt, laissant toute sa fortune à Santiago, et le jeune homme, qu'un tel héritage vient surprendre, dissipe dans une vie sans frein non tout l'argent de son oncle, mais les trésors bien autrement précieux qu'il avait apportés de la maison paternelle : les bons et honnêtes sentiments, sans parler de sa jeunesse et de sa santé. Bientôt il dépérit et les médecins lui conseillent d'aller respirer l'air natal. Ses parents, morts depuis quelque temps, n'avaient pas eu la consolation de revoir leur enfant; mais l'eussent-ils reconnu dans cet homme, courbé et déjà blanchissant, qui, par une brumeuse soirée de printemps, vient heurter à la porte de l'humble maison? A le voir descendre si péniblement de sa mule, Catalina elle-même a grand'peine à reconnaître l'ami de son enfance. Lui, qui la reconnaît tout d'abord, ne lui en fait pas meilleur accueil; son âme est morte et c'est là son mal incurable. Il l'eût été du moins à Mexico. Mais est-il rien d'impossible au véritable amour? La jeune fille ne se rebute pas; rien ne la décourage, ni les mauvaises paroles, ni les pires sentiments de son frère d'adoption. Elle fouille si résolûment tous les replis de cette âme, éteinte en apparence, qu'elle finit par y saisir une dernière étincelle, et en faut-il davantage pour y ranimer le foyer éteint? Bientôt on voit se réveiller, ou, pour parler comme Trueba, « on sent ressusciter cette âme que l'on a crue morte. » Chaque jour une bonne pensée, un bienfait nouveau marquent un nouveau progrès dans cette convalescence morale, et enfin, le corps rajeunissant avec l'âme, l'amour renaît avec la vie, et Catalina trouve, dans une union qu'elle n'espérait plus, le prix d'un dévouement qui semblait ne devoir pas obtenir sa récompense. « Tout ce récit, dit M. Antoine de Latour, est d'un intérêt qui croît à chaque ligne et je ne connais pas de tableau plus navrant que celui du retour de l'Indien et des premières heures qu'il passe sous le toit paternel. Quelle est de vos œuvres, demandai-je un jour à Trueba, celle que vous préférez? — La *Résurrection de l'âme*, me répondit-il. »

Nous croyons que l'auteur n'a pas donné dans ce roman sa dernière expression; mais il est certain que, dans aucun autre récit, il n'a mis autant de lui-même. Il est impossible d'imaginer une action plus simple et en même temps plus attachante, une œuvre plus purement écrite. Les personnages ne s'agitent point dans le vide; ils vivent de la vie simple, calme, honnête de ce doux pays. Ils sont Biscayens jusqu'à la moelle des os, mais ils sont hommes; ils en ont les passions, les vices et aussi les vertus. C'est par cette qualité que l'œuvre n'appartient pas seulement à l'Espagne ou à l'une de ses provinces, mais au monde littéraire tout entier. Ce roman, comme la plupart de ceux de Trueba, appelle un traducteur.

Résurrection du Christ (LA). Iconogr. Ce sujet est rarement représenté sur les monuments primitifs du christianisme. Il est ordinairement désigné par la figure de Jonas, délivré après trois jours de sa captivité dans le ventre de la baleine, ou encore par Samson emportant sur ses épaules les portes de Gaza. D'autres fois, la scène est enveloppée de formes mystiques : elle est indiquée notamment par deux soldats debout, appuyés sur leurs boucliers, et au milieu desquels s'élève soit le monogramme du Christ, comme on le voit sur un fragment de sarcophage du Vatican, publié par Perret, soit une croix surmontée d'une couronne dans laquelle est inscrit le même signe, comme sur le sarcophage de saint Piat, publié par Le Blant. Un tombeau de la crypte de Saint-Maximin (Var) représente Jésus debout sous l'arc qui forme l'entrée de son sépulcre et tendant la main droite, en signe d'allocution, vers les deux soldats, dont l'un s'appuie d'une main sur son bouclier et tient une lance de l'autre. Le sarcophage de saint Celse, à Milan, offre une représentation plus complète encore de la *Résurrection :* les deux Marie sont debout devant l'entrée du sépulcre, qui a la forme d'une tourelle; l'une contemple et montre de la main le linceul de Jésus, qui est déposé sur le seuil, circonstance qui, dans l'Evangile, est attribuée à saint Jean et à saint Pierre; l'autre écoute l'ange qui descend du ciel pour annoncer que le Christ est ressuscité. Celui-ci est debout, à droite, et montre la plaie de son côté à saint Thomas, qui y met le doigt.

Les artistes modernes se sont permis de nombreuses licences dans les peintures qu'ils ont faites de la *Résurrection*. Avant de décrire quelques-unes de ces compositions, nous croyons devoir reproduire les réflexions suivantes, tirées d'un recueil publié à Rome, il y a quelques années, sous le titre d'*Analecta juris pontifici :* « Le corps de Jésus ressuscité doit être représenté d'une admirable beauté, tout splendide et rayonnant. Il est nécessaire d'employer quelque moyen propre à éviter l'entière nudité; on peut, par exemple, revêtir le corps d'un manteau rouge, surtout dans le milieu. Il faut aussi ne pas oublier les plaies faites par les clous et par la lance : elles augmentent la beauté du corps glorifié. Qui n'a vu des peintures de la *Résurrection* dans lesquelles Jésus s'élève dans les airs, tandis que les soldats courent aux armes? On a même représenté un chien aboyant avec force! Une autre erreur est de peindre un sépulcre comme les nôtres, dont la pierre est renversée; Jésus en sort en mettant un pied hors du sépulcre. L'Evangile et les saints Pères nous apprennent que Jésus-Christ ressuscitant d'entre les morts, doué de l'agilité des corps glorieux, n'eut pas besoin de renverser la pierre du sépulcre; il sortit sans renverser cette pierre et sans le moindre bruit. Personne ne le vit et ne l'entendit sortir. La pierre ne fut ôtée que par l'ange, qui excita un tremblement de terre et renversa la porte du monument. On trouve quelquefois les soldats dormant autour du sépulcre; cela n'est pas vraisemblable, car la sévérité de la discipline romaine ne permet guère de le supposer. Il ne faut pas peindre la sainte Vierge parmi les femmes qui allèrent au sépulcre : l'Evangile ne le dit pas et les Pères enseignent formellement le contraire. » Diderot (s'il nous est permis de citer ce mécréant après le rédacteur d'une revue papale), Diderot a dit, à propos d'une *Résurrection* exposée au Salon de 1775 par le peintre Brenet : « Ce tableau est mal composé et d'une couleur fausse, tout d'une demi-teinte, sans effet, sans opposition. Est-ce là la couleur éclatante et lumineuse d'un Dieu qui sort de son tombeau, vainqueur de la mort et du péché?... Cochin a fait remarquer que le Christ a l'air de s'élancer; il croit que les jambes qui suivraient le corps et s'élèveraient sans effort feraient beaucoup mieux. Cela est juste. Quand un effet est surnaturel, il faut lui laisser ce qu'il a de merveilleux. »

Voici quelques-unes des peintures de la *Résurrection* qui sont le plus estimées :

Tableau de Raffaellino del Garbo, à l'Académie des beaux-arts de Florence. Cette peinture, qui provient de l'église abbatiale de Monte-Oliveto, est citée par Lanzi comme un des meilleurs ouvrages de l'auteur : « Les figures, dit-il, sont petites, mais si gracieuses, si bien groupées et coloriées avec une si bonne méthode, qu'il serait difficile de préférer à l'auteur aucun des autres maîtres de son temps. »

Tableau de Raffaello da Colle, dans la cathédrale de Borgo-San-Sepolcro. Le Christ s'élève plein de majesté, dans une attitude qui exprime le dédain; il abaisse ses regards vers les soldats qui veillaient autour du tombeau et les frappe d'épouvante. « L'invention de ce tableau, dit Lanzi, est du style le plus grandiose. »

Tableau du Tintoret, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Jésus, tenant d'une main sa bannière triomphale, tend l'autre main vers trois personnages habillés de noir qui ne sont autres que les donateurs du tableau. Cette peinture est exécutée avec une grande vigueur. Une autre toile du maître, qui appartient à la galerie du palais Pitti, représente la scène d'une façon plus complète : Jésus s'élance victorieux hors du sépulcre, tenant d'une main une bannière blanche et de l'autre un pan du linceul qui le couvre. Des soldats, éblouis, sont renversés; d'autres prennent la fuite. On voit encore une *Résurrection du Christ*, du Tintoret, à l'église S.-Giorgio-Maggiore et une autre à Scuola-di-S.-Rocco, à Venise. Th. van Kessel a gravé une des compositions du Tintoret sur ce sujet.

Tableau du Giorgione, au musée impérial du Belvédère. Le Christ a les pieds posés sur un nuage. Cinq autres figures complètent la composition, qui est peinte sur un panneau de petite dimension.

Tableau de Francesco Salviati, au Belvédère. Jésus sort du tombeau, une bannière à la main. Un ange montre aux saintes femmes la place laissée vide; quelques-uns des soldats, couchés autour du sépulcre, s'éveillent en sursaut. Au fond, on aperçoit Jérusalem et le Calvaire.

Tableau de Paul Véronèse, au musée de Dresde. Le Christ, qu'entoure un ovale lumineux, s'élève au-dessus du sépulcre, les bras ouverts et le visage tourné vers le ciel; un manteau couvre ses épaules. L'un des soldats s'enfuit effrayé, en opposant son bouclier à la vive lumière que projette le Sauveur. Au fond, à droite, un ange apparaît aux saintes femmes venues pour prier sur le sépulcre. Cette peinture, largement exécutée, en manière d'esquisse, produit beaucoup d'effet; le corps du Christ est d'une couleur éblouissante. Un autre tableau de P. Véronèse sur le même sujet se voit au palais Corsini, à Florence. Des gravures de la *Résurrection* ont été exécutées d'après ce maître par Lucas Kilian, Jean Messager, Th. van Kessel, etc.

Tableau d'Annibal Carrache, au Louvre. V. l'article ci-après.

Tableau de P. Pourbus, au Louvre. Au-dessus du tombeau, dont le couvercle est encore scellé, Jésus, porté sur un nuage brillant, s'élève dans les airs, en tenant à la main une petite bannière sur laquelle on voit une croix rouge. A gauche se tiennent deux gardes, dont l'un a les bras et la tête appuyés sur le sépulcre; à droite, deux autres gardes, saisis d'effroi, portent devant leurs yeux l'un sa main, l'autre son bouclier, afin de n'être pas éblouis par la lumière divine. Dans le fond, deux soldats s'enfuient et des personnages arrivent avec des lanternes. Ce curieux tableau, signé et daté de 1566, fut donné au musée par M. Vatout en 1835.

Peinture murale de Pignol, dans l'église Saint-Eustache, à Paris. Le Christ a brisé la pierre du tombeau; il s'est élancé, déployant la bannière de la croix, et plane dans la lumière au-dessus des gardes.

D'autres tableaux de la *Résurrection du Christ* ont été représentés par Jean Andray (gravé par Jean Haussart et par P.-J. Drevet), J.-E.-A. Ansiaux (deux compositions différentes, l'une à la cathédrale de Liége et l'autre à la cathédrale d'Arras), Sisto Badalocchio (musée de Naples), H. van Balen (église Saint-Jacques, à Anvers), Fr. Bassano (gravé par W. Kilian), Francesco Bissolo (musée de Berlin), Angiolo Bronzino (église de l'Annunziata, à Florence), P. Breughel (gravé par Hieronymus Cock), Buffalmacco ou, selon d'autres, Antonio Vite (fresque du Campo-Santo de Pise), Luca Cambiaso (église Saint-Barthélemy, à Gênes), P.-J. Cazes (gravé par Nicolas-D. de Beauvais), Philippe de Champagne (autrefois dans l'église des Filles-du-Calvaire, à Paris), le Cigoli (à la pinacothèque d'Arezzo), Claeyssens (à la cathédrale de Bruges), Alexandre Colin (Salon de 1844), Raffaello da Colle (cathédrale de Borgo-San-Sepolcro), Antoine Coypel (autrefois dans la chapelle du château de Meudon, gravé par Jean Audran), Jean Daret (plafond peint pour la chapelle des Pénitents-Blancs, à Aix), Eugène Deveria (Salon de 1844), Antoine Dieu (gravé par J. Audran), Ciro Ferri (gravé par Corn. Bloemaert), Falzagalloni (pinacothèque de Ferrare), Cesare Filippi (pinacothèque de Ferrare), Pietro della Francesca (tableau placé autrefois dans une salle du mont-de-piété de Borgo-San-Sepolcro), Angiolo Gaddi (fresque de la sacristie de l'église Santa-Croce, à Florence), Ubaldo Gandolfi (pinacothèque de Bologne), Gérard de Harlem (volet de triptyque, au musée de Munich), Jean Gigoux (église Saint-Gervais, à Paris), Giolfino (église San-Bernardino, à Vérone), Hallez (gravé par T. Goutière, Salon de 1861), Jos. Heinz (gravé par Lucas Kilian, en 1600), H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Hans Holbein le vieux (pinacothèque de Munich), Houasse (autrefois dans l'église Saint-Côme, à Paris), Hubnër (église de Mescritz), Janssens (cathédrale de Bruges), J.-A. Lafosse (Salon de 1846), Laurent de La Hyre (autrefois dans l'église des Carmélites, à Paris), G. de Lairesse (gravé par P. van den Berge), Lanfranc (au palais Brignole-Sale, à Gênes), Largkmair (volet de triptyque, au musée impérial du Belvédère), Ch. Le Brun (autrefois dans l'église du Saint-Sépulcre, à Paris; Colbert y était représenté tenant un bout du linceul du Christ), G. Lépaulle (Salon de 1844), E. Lesueur (autrefois dans la chapelle de Saint-Crépin, à la cathédrale de Paris), Mantegna (volet de triptyque, au musée des Offices), Memling (volet d'un triptyque payé 20,000 francs à la vente Vallardi, en 1857), V. Meucci (oratoire de Saint-Sauveur, à Florence), J. Morin (gravé par Ab. Bosse), C.-F. Nuvolone (musée de Bordeaux), Gio.-B. Paggi (église Saint-François, à Pise), Palma le jeune (église Saint-Marc, à Rome), Passignani (église de l'Annunziata, à Florence), W. Peters (gravé par Fr. Bartolozzi), Piero di Cosimo (église San-Spirito, à Florence), le Pinturicchio (dans l'appartement Borgia, au Vatican), Rembrandt (gravé par C.-E. Hess), Jules Romain (gravé par Gio.-B. Ghisi et par Adam Bartsch), Salvator Rosa (musée de Toulouse), Rubens (gravé par Belswert), Tomaso da San-Frediano (église de la Trinité, à Florence), R. Schiaminossi (gravé par L. Ciamberlano), le Sodoma (musée de Naples), Solimena (chapelle du palais du Belvédère, à Vienne), Domenico Tintoretto (à l'Académie des beaux-arts de Venise), Santi di Tito (église Santa-Croce, à Florence, gravé par C. Mogalli), C. Vanloo (gravé par M.-S. Carmona, en 1754), G. Vasari (église Santa-Maria-Novella, à Florence), Otto Venius, à l'hôtel de ville de Louvain), M.-J. Vien (musée d'Orléans), Nicolas Vleughels (gravé par Nic. Edelinck et par E. Jeaurat), M. de Vos (gravé par Hans von Lochon), H. Wagner von Culmbach (musée de Munich), Wohlgemuth (galerie d'Augsbourg), etc.

Citons encore les estampes gravées par Altdorfer (gravure sur bois), Ch. Audran, Giulio Bonasone (1561); P. van der Borcht, Gérard Bouttats, Nicolas de Bruyn (1631); J.-Théod. de Bry, D. Campagnola (1517); Augustin Carrache (1575); Gio.-B. Cavazza, Maria Ellenrieder (eau-forte, 1822); Gio.-B. Franco, Mario Kartaro (1566); Léonard Limosin (1544); Mantegna, Gio.-B Mazza, Melchior Meier (1572); Claude Mellan (1683); Girolamo Mocetto, Paul Chenay (d'après un dessin de Palma le jeune du musée du Louvre); le Parmesan, J. Parrocel (eau-forte); Bernardino Passari (1577); Jérôme Wierix, etc.

La *Résurrection du Christ* a été représentée en bas-relief par Jacopo Sansovino (sur la porte de bronze de la sacristie de Saint-Marc, à Venise), par Luca della Robbia (terre cuite vernissée, dans le vestibule de l'Académie des beaux-arts de Florence), par A.-H. de Bay (fronton principal de l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris), Ch. Iguel (maître-autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Paris), etc. Lorenzo di Pietro del Vecchietta a décoré, en 1472, le tabernacle de bronze de la cathédrale de Sienne d'un *Christ ressuscité* qui a été comparé aux créations les plus hardies de Donatello. Une statue de marbre représentant le même sujet, par Antonio Novelli, décore une des niches de l'église Saint-Marc, à Florence. Un groupe de la *Résurrection* a été sculpté par Clesinger père pour l'église de la Madeleine, à Besançon; un autre a été exposé par Dieudonné au Salon de 1845.

Résurrection de Notre-Seigneur (LA), tableau de Raphaël, au musée du Vatican. Le Christ, sortant du tombeau et porté sur un nuage, bénit le monde. Devant le sépulcre sont deux gardes endormis; dans le fond, deux autres s'enfuient. On a cru reconnaître

Raphaël dans celui de ces gardes qui dort, la tête appuyée sur les genoux, et l'on assure que ce portrait aurait été peint par le Pérugin, tandis que celui-ci aurait été figuré par son élève sous les traits de l'un des soldats frappés d'épouvante ou bien sous ceux de l'autre dormeur. La peinture tout entière a été attribuée par quelques connaisseurs au Pérugin lui-même, mais l'opinion la plus générale est que Raphaël exécuta cet ouvrage dans sa jeunesse, d'après une composition de son maître. « Cette opinion, dit Passavant, se prouve, au besoin, par le soin extrême avec lequel le jeune artiste a imité la manière du Pérugin, tandis que le dessin se ressent de la faiblesse d'un élève; elle est, d'ailleurs, confirmée par l'existence de deux feuilles d'étude, d'après le modèle vivant, pour les quatre gardiens, études dessinées de la main de Raphaël et qui font partie de la collection de l'université d'Oxford. »

Ce tableau, qui avait été exécuté pour l'église des Franciscains de Pérouse, fut transporté à Paris en 1797, resta dix-huit ans au Louvre et fut rendu à l'Italie après le traité de paix de 1815. Il a été gravé au trait par Graffonara (1820) et par F. Rehberg (1824).

Une des célèbres tapisseries (*arazzi*) du Vatican, exécutées d'après les cartons de Raphaël, représente la *Résurrection*. Le Christ, dans l'attitude de la bénédiction et la bannière triomphale dans la main gauche, sort de la grotte sépulcrale en marchant sur la pierre qui en fermait l'entrée. Cinq soldats, à gauche, et sept, à droite, se heurtent confusément ou s'enfuient. On aperçoit, dans le riche paysage du fond, la ville de Jérusalem et les saintes femmes qui se rendent au tombeau. Cette composition, dont l'esquisse à la sépia appartient à la collection d'Oxford, a été gravée par R. Dalton (1753); Mich. Sorello, L. Sommeran (eau-forte, 1780); Landon (nº 342); Cherubino Alberti (estampe très-différente de la tapisserie).

Résurrection du Christ (LA), tableau d'Annibal Carrache, musée du Louvre, nº 142. Jésus-Christ, entouré d'une gloire d'anges, sort radieux du tombeau. Aux secousses de la *terre ébranlée, la terreur s'empare* des soldats qui le gardent : à gauche, l'un fuit emportant le drapeau; l'autre, à droite, exprime sa fureur en portant la main sur son épée; deux autres, sur le devant, sont renversés à demi morts de frayeur; un cinquième enfin reste couché et profondément endormi sur le sépulcre même, dont les scellés sont encore intacts. On lit sur ce sépulcre : ANNIBAL CARRATIUS PINGEBAT M.DXCIII. Ce tableau faisait partie du musée Napoléon. Il fut peint par le Carrache à l'âge de trente-trois ans, pour les Luchini, riches marchands, qui lui donnèrent en payement *une somme de grains et une de vin*. Cette peinture, exécutée lorsque l'artiste agrandit sa manière, est du très-petit nombre de celles qu'il jugea dignes d'être signées. Cette toile en demi-nature est une des meilleures pages religieuses qui se puissent trouver dans l'œuvre du fécond Annibal, d'une exécution grandiose et d'un style énergique. On ne peut qu'admirer la savante dégradation de ton qui, partant du Christ resplendissant, s'abaisse jusqu'aux valeurs les plus sombres sur lesquelles se détachent les rudes figures des soldats. Ce tableau a été gravé par Landon.

Résurrection du fils de la veuve de Naïm (LA), tableau de Palma le vieux, à l'Académie des beaux-arts de Venise. On lit dans l'Evangile de saint Luc (ch. VII, v. 11 et suiv.): « Ensuite Jésus alla à une ville appelée Naïm, suivi de ses disciples et de beaucoup de peuple. Comme il approchait des portes de la ville, on portait un mort au lieu de la sépulture; c'était un fils unique dont la mère était veuve; et il y avait avec elle grand nombre de gens de la ville. Dès que le Seigneur la vit, touché de compassion pour elle : « Ne pleurez point, » lui dit-il; et puis, s'étant approché, il toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent, et il dit : « Jeune homme, levez-vous, je vous l'ordonne. » Le mort se mit aussitôt sur son séant et commença à parler. Et Jésus le rendit à sa mère. Tout le monde fut saisi de frayeur, et ils publiaient les grandeurs de Dieu, disant : « Un grand prophète paraît parmi nous, et Dieu a visité son peuple. » Palma le vieux a rendu cette scène d'une façon très-dramatique. Le Christ, placé au milieu de la composition, lève la main et ordonne au mort de se lever; son visage est bien éclairé, son geste plein de grandeur. A ses côtés se tiennent deux vieux apôtres. Au premier plan, la veuve, appuyée sur l'épaule d'une autre femme, a une belle expression d'angoisse et de prière. D'autres personnages occupent le fond du tableau. *Les figures sont vues à mi-corps.*

Des tableaux sur le même sujet ont été exécutés par Pierre Bouillon (au Louvre, nº 30), A. Caraffe (vers 1783), Carrache (gr. par Giovanni Folo), Drouais (musée d'Aix, en Provence), Athanase Grellet (Salon de 1868), Francesco Peppi (église Saint-Nicolas, à Florence), Simon Vouet (tableau placé autrefois dans la chapelle du collége des Grassins, à Paris), etc. Le même sujet a été gravé par A. Bartsch (d'après un dessin de C. Maratte, en 1786) et par Alipzando Caprioli. Il a été traité en bas-relief par M. Jules Blanchard (Salon de 1859).

Résurrection de la fille de Jaïre (LA), tableau d'Angiolo Bronzino, dans l'église Santa-Maria-Novella, à Florence. On lit dans l'Evangile de saint Luc (ch. VIII, v. 41 et suiv.): « Il vint un chef de la synagogue appelé Jaïre, qui se jeta aux pieds de Jésus et le supplia d'entrer dans sa maison, parce qu'il n'avait qu'une fille qui était âgée d'environ douze ans et qu'elle se mourait. Il arriva que Jésus y allant fut pressé par la foule... Il parlait encore, lorsque quelqu'un vint dire au chef de la synagogue : « Votre fille est » morte; ne le fatiguez pas. » A ces paroles, Jésus dit au père de la fille : « Ne craignez » point, croyez seulement et elle est sauvée. » Quand il fut arrivé au logis, il ne permit à personne d'entrer avec lui, sinon à Pierre, à Jacques, à Jean et au père et à la mère de la fille. Tout le monde était en larmes et la pleurait. « Ne pleurez pas, dit-il, la fille n'est » pas morte, elle dort seulement. » Et ils se moquèrent de lui, sachant qu'elle était morte. Mais Jésus lui tenant la main, dit à haute voix : « Fille, levez-vous! » Son âme revint à l'instant, elle se leva aussitôt, et il commanda qu'on lui donnât à manger. Son père et sa mère en furent hors d'eux-mêmes; et il leur défendit de dire à personne ce qui était arrivé. » La peinture que le Bronzino a faite de cette scène est fort belle. Le Christ, en manteau bleu et robe rose, tient par la main la jeune fille, vêtue d'une robe blanche et couronnée de roses, qui se redresse, étonnée et souriante, les regards tournés vers son père et sa mère; ceux-ci témoignent par des expressions diverses une joie mêlée d'effarement : le père a mis un genou en terre et ouvre les bras; la mère, debout, les mains écartées, se penche vers son enfant. A gauche, près de la jeune fille, se tient saint Jean, la figure la mieux éclairée et la plus belle du tableau; il a la main gauche sur la poitrine et retient avec le bras droit son manteau. Les deux autres apôtres sont dans le fond avec deux femmes, dont l'une apporte un plat. En l'air plane un bel ange sonnant de la trompette.

Un petit tableau de Rembrandt sur le même sujet a figuré aux ventes Allard de La Court (1766) et Nieuhoff (1777) et a été gravé par G.-Fr. Schmidt, par Barnet et par Bell : le Christ, debout près du lit de la jeune fille, la touche avec la main; un de ses disciples est placé à ses côtés; un autre console la mère; Jaïre se tient au pied du lit, attendant avec anxiété la résurrection de sa fille. Au premier plan est une table couverte de médicaments et d'objets divers. Une composition ayant beaucoup d'analogie avec celle-ci figure au musée de Berlin, sous le nom de G. van Eeckhout, disciple et imitateur de Rembrandt.

Le même sujet a été peint par H. Boichard (Salon de 1843), Mme Brune-Pagès (Salon de 1842), G. Housez (Salon de 1864), Tony Johannot (gravé par Ad. Caron, Salon de 1839), J.-C. de La Fosse (tableau placé autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris, gravé par Louis Moreau), P.-C. Marquis (Salon de 1867), Metsu (collection Allen, à Edimbourg), Girolamo Mutiano (gravé par Nic. Béatrizet), G. Richter (tableau commandé par le roi de Prusse, exposé au Salon de 1857 et gravé par P.-E. Eichens), François Riss (Salon de 1866), L.-C. Timbal (Salon de 1852), G.-L. Vernansal (autrefois à la cathédrale de Paris), Jean Vignaud (commande de la préfecture de la Seine, Salon de 1819), etc.

Résurrection de Jésus-Christ (LA), estampe de Mantegna. V. CHRIST RESSUSCITÉ.

RÉSURRECTIONISTE s. m. (ré-zu-rè-ksi-o-ni-ste — rad. *résurrection*). Se dit, en Angleterre, de ceux qui font métier de déterrer furtivement les cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

— Qui ressuscite, qui rappelle un mort à la vie : *Le procédé consiste à verser dans les veines du défunt un sang chaud. Un brave homme qu'on allait enterrer a été rappelé à la vie par l'opération. Ah! s'il était mort de ma façon, disait un confrère du* RÉSURRECTIONISTE, *cela n'arriverait pas.* (Ph. Busoni.)

— Par ext. Qui rappelle le souvenir d'une personne morte, ou de choses passées : *Si l'Opéra était encore tenté de jouer du* Faust, *M. Deshayes est le meilleur* RÉSURRECTIONISTE *qu'on puisse lui donner.* (Ph. Busoni.) *Geffroy a été prodigieux dans* Marat, *qu'il n'a pas joué en acteur, mais en* RÉSURRECTIONISTE. (Th. Gaut.) *On a beau faire, il y a des* RÉSURRECTIONISTES *du passé qui ne trouvent jamais que ce soit assez.* (E. de Gir.)

— Adjectiv. Dans les sens précédents : *Une trouvaille assurément plus philanthropique, c'est celle du médecin* RÉSURRECTIONISTE. (Ph. Busoni.) *Tel est l'argument que je me contente d'opposer à la Pologne et à ses avocats* RÉSURRECTIONISTES. (Proudh.)

RESVÉH, cap de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire, par 41° 56′ 40″ de latit. N. et 25° 42′ 35″ de longit. E.

RESZKA (Stanislas), en latin **Rescius**, théologien et diplomate polonais, né en 1543, mort en 1603. Il professa la philosophie à Cracovie, se rendit au concile de Trente, devint chanoine de Warmie, secrétaire de Henri de Valois, devenu roi de Pologne, puis secrétaire du tribunal de la pénitencerie à Rome. De retour dans sa patrie, il fut chargé de missions importantes par les rois Etienne Bathori et Sigismond III, et fut successivement ambassadeur à Rome, à Venise, à Ferrare et à Naples, où il termina sa vie. Reszka prit une part active aux polémiques religieuses suscitées de son temps par l'établissement des Eglises réformées en Pologne, et écrivit pour la défense de la foi catholique un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Ministromachia, in qua evangelicorum magistrorum et ministrorum de evangelicis magistris et ministris mutuo judicio, etc., recensentur* (Cracovie, 1591); *De atheismis et phalarismis evangelicorum, libri II* (Naples, 1596); *De rebus in electione, profectione et coronatione Henrici regis* (Rome, 1574, in-4°); *De rebus gestis Stephani I, Polonorum regis, contra magnum Moschorum ducem narratio* (Rome, 1582, in-4°); *Epistolarum familiarum liber I et pars posterior* (Naples, 1594-1598, 2 vol. in-8°).

RETABLE s. m. (re-ta-ble — du vieux français *restaule;* cette dernière forme et le *genre du mot ne permettent pas de rapporter retable* à *table*, contre-table; *restaule* nous ramène à un adjectif latin *re-stabilis*, de *re*, préfixe, et de *stabilis*, fixé, stable, proprement fixé contre). Archit. Construction contre laquelle est appuyé l'autel, et qui enferme ordinairement un tableau : RETABLE *doré.* RETABLE *de marbre.* RETABLE *de menuiserie.* (Acad.) *Ces types d'une grâce gothique n'existent plus que sur les volets des triptyques et les* RETABLES *des autels.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Ce genre de décoration d'autel est en usage depuis longtemps dans les églises catholiques, mais les plus anciens que l'on connaisse ne remontent pas au delà du Xe siècle; encore ceux-ci ont-ils dû subir dans le cours des âges des restaurations qui les ont altérés. Il y a deux sortes de spécimens de *retables :* les *retables* construits à demeure pour les autels adossés à une muraille, et les *retables* mobiles que l'on posait sur le grand autel lors de certaines cérémonies. Jusqu'au XIVe ou au XVe siècle, on ne put placer de *retables* à demeure sur le grand autel des basiliques, parce que cette construction, souvent massive, eût caché le siége de l'évêque, toujours placé, avant cette époque, au fond de l'abside, d'autant plus que cette décoration était le plus souvent complétée par un panneau dans lequel était enchâssé, soit un tableau, soit une statue, et appelé *contre-retable;* les diacres aussi se rangeaient derrière le maître-autel pendant l'office et eussent été entièrement masqués. Depuis, ces dispositions ont été changées et il a pu être construit des *retables* fixes sur le maître-autel.

Toutes les matières plus ou moins précieuses ont été employées à ce genre de construction : le marbre, la pierre, le stuc, le bois sculpté et doré. Les artistes byzantins exécutaient des *retables* mobiles en feuilles d'or fin travaillées au repoussé. Le musée de Cluny possède une de ces précieuses œuvres d'art; c'est un *retable* qui provient de la cathédrale de Bâle, à laquelle il avait été donné par l'empereur Henri II. Le plus riche *retable* de l'Europe est celui de l'église Saint-Marc, à Venise. Il est de vermeil et d'or, émaillé et enrichi de pierres précieuses; il avait été commandé au Xe siècle à des artistes byzantins. Depuis il a été plusieurs fois embelli. Vers 1345, le doge Dandolo le fit entièrement remonter en donnant une nouvelle disposition à toutes les parties successivement ajoutées. Il est couvert de nombreuses figures représentant des scènes de l'Evangile. Le *retable* de Westminster est un des plus curieux du moyen âge par sa fabrication, d'ailleurs française. C'est un panneau de bois sculpté, à compartiments, recouvert de vélin collé, orné de gaufrures, de plaques de verre à dessins d'or et de couleur. Parmi les *retables* que nous possédons encore en France, l'un des plus intéressants est celui de la petite église de Carrière-Saint-Denis, près de Paris (XIIe siècle). Il est taillé dans trois morceaux de pierre de liais et représente, au centre, la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, à gauche l'Annonciation et à droite le baptême du Sauveur. Un riche rinceau encadre les bas-reliefs latéralement et par le bas. Ce *retable* n'a qu'une faible épaisseur; c'est une dalle sculptée qui masquait un reliquaire. Enlevé à l'église de Carrière-Saint-Denis, ce *retable* y a été replacé en 1847 par les soins de la commission des monuments historiques. L'abbaye de Saint-Denis possède aussi de très-beaux *retables* en liais, avec fond de verre damasquiné, ou enrichis de peintures et de gaufrures dorées. Autrefois aucune porte ne s'ouvrait dans le *retable;* ce n'est que depuis deux siècles que le clergé a fait quelquefois percer une porte de tabernacle dans cette décoration pour l'utiliser.

Les *retables* composés de pièces d'orfévrerie, d'or ou d'argent, et enrichis de pierres précieuses ont, comme les reliquaires et les châsses, tenté la cupidité, ce qui est cause qu'il n'en subsiste qu'un petit nombre. On les a livrés à la fonte sans aucun respect pour les belles sculptures qui les décoraient. Les *retables* fixes en pierre ou en marbre et les *retables* mobiles en bois doré ont échappé plus facilement. On a d'intéressants spécimens de *retables* de la période ogivale dans les cathédrales de Nevers, de Troyes, de Noyon, dans l'église de Brou, dans la chapelle du Saint-Lait de la cathédrale de Reims, dans quelques églises de Cologne et de Barcelone. L'art gothique, au XVe siècle, construisit en Allemagne, en Italie et en Espagne des *retables* immenses, qui s'élèvent jusqu'aux voûtes des églises, avec une profusion de clochetons, de contre-forts, de bas-reliefs. Ceux de la Renaissance sont exécutés dans un style païen avec colonnes, corniches et entablements. Parmi les *retables* de l'époque moderne, on cite celui qui a été construit par l'architecte de Wailly pour la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice.

RÉTABLI, IE (ré-ta-bli, î) part. passé du v. Rétablir. Remis en son premier état, refait : *Monument* RÉTABLI. *La porte de communication qui existait entre ces deux appartements vient d'être* RÉTABLIE. *Ainsi l'équilibre de la naissance entre les sexes est* RÉTABLI *par l'équilibre de la mort.* (B. de St-P.) *Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine* RÉTABLIE *par Richelieu, battaient la flotte espagnole sur la côte d'Italie.* (Volt.)

Il ne laissera point l'innocent en oubli :
Espérons et souffrons, tout sera *rétabli.*
RACINE.

‖ Mis de nouveau : *Les lettres, que nos troubles et nos malheurs avaient comme bannies, sont* RÉTABLIES *en honneur pour publier nos victoires.* (Mass.)

— Par anal. Réinstallé, réintégré : *Garcias s'en acquitta si bien qu'il fut* RÉTABLI *dans son ministère.* (Le Sage.) *Il fut* RÉTABLI *dans son gouvernement.* (Vitet.)

— Guéri, revenu à la santé : *Dès que Paul sentit ses forces un peu* RÉTABLIES, *le premier usage qu'il en fit fut de s'éloigner de l'habitation.* (B. de St-P.) *Ma poitrine n'était pas* RÉTABLIE; *un reste de fièvre durait toujours et me tenait en langueur.* (J.-J. Rouss.) *J'espère que la maman, bien* RÉTABLIE, *est partie en bon état pour la Suisse.* (J.-B. Rouss.)

RÉTABLIR v. a. ou tr. (ré-ta-blir — du préf. *r*, et de *établir*). Etablir de nouveau : RÉTABLIR *les jeux, la loterie. On fut contraint, sous le consulat de Hirtius et de Pansa, de* RÉTABLIR *les tribus.* (Montesq.)

Dans les champs que l'hiver désole,
Flore vient *rétablir* sa cour.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Remettre une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état : *Sa maison tombait en ruine, il l'a fait* RÉTABLIR. (Acad.) *Vous lui conterez un peu l'état de nos affaires et tout ce que vous faites pour les* RÉTABLIR. (Mme de Sév.)

— Par anal. Raffermir, redonner de la vigueur à : *Ce régime* A RÉTABLI *sa santé. Cet exercice prolongé pendant plusieurs jours* A RÉTABLI *mon appétit. Quand on a gâté sa constitution par une vie déréglée, on la veut* RÉTABLIR *par des remèdes.* (J.-J. Rouss.)

Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage.
BOILEAU.

‖ Remettre en santé : *Ce remède l'*A *bien* RÉTABLI. (Acad.) *Pour* RÉTABLIR *la brebis après qu'elle a mis bas, on la nourrit de bon foin et d'orge moulue.* (Buff.)

— Remettre quelqu'un dans son rang, dans son emploi : *Dieu* A RÉTABLI *la maison royale.* (Boss.) *Ces lois que Charles II a protégées l'*ONT RÉTABLI *presque toutes seules.* (Boss.)

— Fig. Faire renaître, raviver, redonner de l'impulsion : *Saint Bernard cherche à* RÉTABLIR *la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes.* (Mass.) *La solitude* RÉTABLIT *aussi bien les harmonies du corps que celles de l'âme.* (B. de St-P.) *Je défie de trouver, dans toutes les histoires, l'exemple d'une grande confiscation dont l'effet ait été de* RÉTABLIR *l'ordre, la justice, la paix et le bonheur dans un Etat qui les avait perdus.* (Rayn.) *Rien n'est plus propre que l'étude à* RÉTABLIR *dans un concert parfait les harmonies de l'âme.* (Chateaub.) *Le souverain qui tenterait de* RÉTABLIR *le despotisme serait la première victime de cette tentative.* (Mme de Blessington.) *Le remords* RÉTABLIT *l'homme dans l'ordre moral, souvent même l'élève d'un degré.* (Ch. Nodier.)

Lui seul *rétablit* l'ordre et gagne la victoire.
CORNEILLE.

Vendôme qui, par sa prudence,
Sut y *rétablir* l'abondance.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Rendre son éclat à une chose qui l'avait perdu : *Cette série de brillants succès* A RÉTABLI *sa gloire. Quelque honte que nous ayons méritée, il est presque toujours en notre pouvoir de* RÉTABLIR *notre réputation.* (La Rochef.)

Par charité rendez-moi ridicule,
Pour *rétablir* ma réputation.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Rétablir des faits*, Dépouiller de tout artifice des faits que l'on raconte et les présenter sous leur jour véritable : RÉTABLISSONS LES FAITS *dans toute la vérité.* (Al. Dum.)

— *Rétablir l'équilibre*, Le ramener : *L'empereur s'était créé un traitement particulier : son grand secret avait été depuis longtemps, disait-il, de commettre un excès en sens opposé à son habitude présente; il appelait cela* RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE *de la nature.* (Las Cases.)

— *Rétablir la bataille, le combat*, En faire changer les péripéties à son avantage.

— Littér. *Rétablir un passage d'un auteur*, Le restituer, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré par les copistes : *Ce philologue* A RÉTABLI *beaucoup* DE PASSAGES DES AUTEURS *anciens*. (Acad.)

— Mar. *Rétablir un ordre*, Faire les manœuvres nécessaires pour que chaque bâtiment d'une escadre se trouve à son poste, après que cet ordre a été troublé. ‖ *Rétablir les branles*, Retirer les hamacs des bastingages et les suspendre à leurs places.

— Jurispr. *Rétablir un homme dans sa bonne fame et réputation*, Rendre un jugement par lequel un homme est réhabilité, est lavé de l'infamie dont il avait été noté. ‖ Vieux.

Se rétablir v. pr. Etre rétabli : *L'Egypte* SE RÉTABLIT *et demeura assez puissante pendant cinq ou six règnes*. (Boss.) *Après cette paix, la France* SE RÉTABLIT *faiblement*. (Volt.) *Un bon pays* SE RÉTABLIT *toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi*. (Volt.) *On a beau faire, l'ordre* SE RÉTABLIT *tôt ou tard*. (J.-J. Rouss.) *Une gloire renversée ne* SE RÉTABLIT *jamais*. (Ch. Nodier.)

— Recouvrer la santé : *Songez sur toutes choses à* VOUS RÉTABLIR, *ma pauvre enfant*. (Mme de Sév.) *Je* ME RÉTABLIS *peu à peu; une parfaite tranquillité d'esprit devint le fruit de ma maladie*. (Le Sage.) *Il a passé sa vie à être mourant d'un asthme et à* SE RÉTABLIR *un instant après*. (Grimm.) ‖ Se raffermir, reprendre de la force, en parlant de la santé même : *Sa santé autrefois languissante* SE RÉTABLIT. (Barth.) *Ma santé ne* SE RÉTABLISSAIT *point, je dépérissais au contraire à vue d'œil; j'étais pâle comme un mort et maigre comme un squelette*. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Rétablir, réparer, restaurer.** V. RÉPARER.

RÉTABLISSEMENT s. m. (ré-ta-bli-se-man — rad. *rétablir*). Action de rétablir, résultat de cette action : *Le* RÉTABLISSEMENT *d'un mur, d'un édifice. Le* RÉTABLISSEMENT *des chemins. Le* RÉTABLISSEMENT *d'un officier dans son grade. Le* RÉTABLISSEMENT *du commerce, de la marine. Le* RÉTABLISSEMET *de la discipline*. (Acad.) *Qui pourrait exprimer le zèle dont Madame brûlait pour le* RÉTABLISSEMENT *de la foi en Angleterre?* (Boss.) *Le* RÉTABLISSEMENT *des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs?* (J.-J. Rouss.) *Jamais un homme vraiment supérieur ne souhaitera le* RÉTABLISSEMENT *du pouvoir arbitraire*. (Mme de Staël.) *Le* RÉTABLISSEMENT *de la religion en France était, aux yeux du pape, la plus essentielle des affaires de l'Eglise*. (Thiers.)

— Absol. Retour à la santé : *Depuis huit jours, elle se trouvait dans la maison impériale du Vésinet, où elle achevait son* RÉTABLISSEMENT. (***.)

— Théol. *Rétablissement final*, Opinion d'après laquelle les démons et les damnés seront admis au salut après un certain temps d'expiation.

— Gymnast. Evolution par laquelle, après s'être placé au trapèze la tête en bas, on se replace assis ou debout.

RÉTABLISSEUR s. m. (ré-ta-bli-seur — rad. *rétablir*). Celui qui rétablit : *On périt à force de sauveurs, à force de pacificateurs et de* RÉTABLISSEURS *d'Etat*. (Ste-Beuve.)

RETAILLAGE s. m. (re-ta-lla-je; *ll* mll. — rad. *retailler*). Agric. Second labour : *Il convient d'ajouter un troisième cheval au têtard, si l'on veut des labours profonds tels que les défonçages et les gros* RETAILLAGES. (Morog.)

RETAILLE s. f. (re-ta-lle; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *taille*). Techn. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant : RETAILLE *d'une étoffe, d'une peau*. (Acad.) ‖ Hachure ou strie d'une meule.

RETAILLÉ, ÉE (re-ta-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Retailler. Taillé de nouveau : *Ces habillements avaient été* RETAILLÉS *par elle dans le dernier genre*. (Balz.)

RETAILLEMENT s. m. (re-ta-lle-man; *ll* mll. — rad. *retailler*). Action de retailler; résultat de cette action.

RETAILLER v. a. ou tr. (re-ta-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *tailler*). Tailler de nouveau : RETAILLER *sa plume. On a mal taillé ces arbres, il faut les* RETAILLER. (Acad.)

— Anc. art milit. *Retailler la lance*, La raccourcir pour combattre à pied.

— Agric. Se dit, dans certains départements, pour Donner un second labour.

— Techn. Démonter et refaire un ouvrage de menuiserie. ‖ Couper des vitres pour les mettre à une nouvelle mesure.

RÉTALAGE s. m. (ré-ta-la-je — rad. *rétaler*). Techn. Première opération que le chamoiseur fait subir aux peaux qu'il reçoit en poil, pour les disposer aux manipulations ultérieures, et qui consiste, après les avoir fait tremper dans l'eau, à les assouplir en les raclant sur le chevalet, avec un couteau concave qui ne coupe point.

RÉTALER v. a. ou tr. (ré-ta-lé — du préf. *r*, et de *étaler*). Etaler de nouveau.

— Techn. En termes de chamoiseur, Assouplir les peaux, leur faire subir l'opération du rétalage.

RÉTAMA s. m. (ré-ta-ma — de l'espagn. *retama*, nom du végétal). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribut des lotées, comprenant des espèces qui croissent dans la région méditerranéenne.

RÉTAMAGE s. m. (ré-ta-ma-je — rad. *rétamer*). Action de rétamer ; résultat de cette action.

RÉTAMER v. a. ou tr. (ré-ta-mé — du préf. *r*, et de *étamer*). Faire subir de nouveau à des ustensiles de cuisine l'opération de l'étamage.

RÉTAMEUR s. m. (ré-ta-meur — rad. *rétamer*). Celui dont la profession est de rétamer.

RETAN s. m. (re-tan). Moll. Coquille du genre monodonte, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

RETANCER v. a. ou tr. (re-tan-sé — du préf. *re*, et de *tancer*. Se conjugue comme *tancer*). Tancer de nouveau.

RÉTANILLE s. f. (ré-ta-ni-lle; *ll* mll.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, tribu des collétiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

RETAPE s. f. (re-ta-pe). Argot. Guet, action de quelqu'un qui s'établit en un endroit pour faire le guet : *Un voleur qui fait la* RETAPE *sur une route, au coin d'un bois. Une fille publique qui fait la* RETAPE *dans une rue*.

RETAPÉ, ÉE (re-ta-pé) part. passé du v. Retaper. Remis à neuf : *Chapeau* RETAPÉ. *Il porte un chapeau mal* RETAPÉ. (Stendhal.) ‖ Frisé, poudré, en parlant des cheveux.

— Par ext. Raccommodé : *Malgré ces rudes atteintes, mon flageolet rapiécé,* RETAPÉ *avec de la cire et du fil, n'en possède pas moins des sons d'une exquise pureté*. (A. Gandon.)

— Arrangé artificiellement : *Son paradis futur n'est que le paradis de Mahomet plus ou moins* RETAPÉ. (L. Veuillot.)

— Pop. *Il a été bien retapé*, Il a été fort maltraité.

RETAPER v. a. ou tr. (re-ta-pé — du préf. *re*, et de *taper*). Autref. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme. ‖ Aujourd. Remettre un chapeau à neuf : *Faire* RETAPER *un chapeau. Passé quarante ans, le notaire fait* RETAPER *ses vieux chapeaux*. (F. Soulié.)

— *Retaper les cheveux*, Les peigner à rebours et les faire renfler. ‖ *Retaper une perruque*, La friser et la poudrer.

RETARD s. m. (re-tar. V. RETARDER). Remise, action de faire une chose plus tard qu'elle ne devait se faire : *Un débiteur qui est en* RETARD. *Vous êtes en* RETARD, *nous vous attendons depuis une demi-heure. Je partirai sans* RETARD *à la fin du mois. Le cultivateur attentif ne perd pas un instant pour dérober aux orages les blés, ce premier trésor du riche et du pauvre; il sait qu'un seul jour de* RETARD *peut l'exposer aux plus cuisants regrets*. (Vernier.) *Les gouvernements sont manifestement en* RETARD *sur les peuples*. (E. de Gir.)

— Mus. Effet d'une note de la mélodie qui est prolongée et qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie : RETARD *diatonique, chromatique*.

— Techn. Partie du mécanisme d'une montre ou d'une pendule qui sert à en régler le mouvement, c'est-à-dire à l'avancer ou la retarder. ‖ Lance ou cartouche remplie d'une composition à combustion très-lente, qu'on adapte aux pièces d'artifice qui ne doivent prendre feu qu'au bout d'un certain temps, par exemple celles que l'on suspend quelquefois aux aérostats et aux mongolfières.

RETARDATAIRE adj. (re-tar-da-tè-re — rad. *retarder*). Qui est en retard pour l'accomplissement d'une obligation : *Contribuable* RETARDATAIRE. *Conscrit* RETARDATAIRE

— Qui arrive trop tard, après l'heure : *Convive* RETARDATAIRE.

— Substantiv. Personne qui est en retard pour l'accomplissement de quelque obligation : *Les* RETARDATAIRES *s'exposent à payer des frais de poursuite*.

— Personne qui arrive en retard : *Il nous fallut attendre les* RETARDATAIRES.

RETARDATEUR, TRICE adj. (re-tar-dateur, tri-se — rad. *retarder*). Physiq. Qui retarde, qui ralentit un mouvement : *Force* RETARDATRICE. *Organe* RETARDATEUR. *Frottement* RETARDATEUR.

— s. m. Système de caisses placées les unes dans les autres et séparées les unes des autres par des matières isolantes, pour servir à la conservation des aliments en retardant leur fermentation.

RETARDATIF, IVE adj. (re-tar-da-tiff, i-ve — rad. *retarder*). Qui produit un retard. ‖ Peu usité.

RETARDATION s. f. (re-tar-da-si-on — rar. *retarder*). Action de retarder, de ralentir : *Newton est le premier qui ait donné les lois de la* RETARDATION *du mouvement des corps dans les fluides*. (Acad.)

RETARDÉ, ÉE (re-tar-dé) part. passé du v. Retarder. Différé, remis à un temps plus éloigné : *Evénement* RETARDÉ.

— Ralenti : *Mouvement* RETARDÉ. *Montre* RETARDÉE. *Progrès* RETARDÉ.

RETARDEMENT s. m. (re-tar-de-man — rad. *retarder*). Délai, remise; action de retarder : *Causer, apporter du* RETARDEMENT *à quelque chose. Il n'y aura point de* RETARDEMENT *de ma part. Le* RETARDEMENT *d'un départ, d'un payement*. (Acad.)

> Tous vos *retardements*
> Sont pour moi des refus.
>
> RACINE.

> Le trop superbe équipage
> Peut souvent en un passage
> Causer du *retardement*.
>
> LA FONTAINE.

RETARDER v. a. ou tr. (re-tar-dé — rad. *retard*). Différer, remettre à un temps plus éloigné : RETARDER *son départ*. RETARDER *le jugement d'un procès*. RETARDER *un payement qu'on doit faire*. (Acad.) *Tous les excès des individus ou des partis ne peuvent que* RETARDER *l'avénement de la vérité*. (C. Dollfus.) ‖ Faire arriver plus tard, occasionner des retards à : *On* A RETARDÉ *le courrier. Cela* RETARDERA *le secours qu'on veut lui donner. Je ne peux pas causer avec vous, cela me* RETARDERAIT *trop. Voilà ce qui* RETARDE *la conclusion de cette affaire*. (Acad.) *Ce qui* RETARDE *la raison chez l'enfant, c'est qu'il se passionne, ce qui exclut le raisonnement*. (Mme Monmarson.)

— Ralentir, rendre moins rapide : RETARDER *un mouvement*. RETARDER *le progrès*.

— Ralentir la marche de : RETARDER *sa montre, sa pendule qui allait trop vite*. ‖ Mettre à une heure moins avancée : *Il n'est pas si tard que cela*, RETARDEZ *votre montre*.

— Mus. *Retarder une note consonnante*, Introduire dans l'accord où elle se trouve une note prise dans l'accord précédent.

— v. n. ou intr. Marcher trop lentement, avoir une marche trop lente, en parlant d'une montre, d'une pendule : *L'horloge* RETARDE, RETARDE *d'un quart d'heure. Ma montre* RETARDE *de dix minutes sur l'horloge de la ville*. (Acad.) *La chaleur a pour effet de faire* RETARDER *les pendules*. (A. Rion.) ‖ Avoir une montre dont la marche est trop lente : *Je* RETARDE *d'un quart d'heure, de cinq minutes*.

— Etre en retard pour les idées : *Vous* RETARDEZ *d'au moins un demi-siècle sur l'époque où nous sommes*. (A. Frémy.)

— Arriver à un temps de plus en plus éloigné : *La lune* RETARDE *sur le soleil. La marée* RETARDE *exactement comme la lune. La fièvre* RETARDE *d'environ une demi-heure*.

Se retarder v. pr. Etre retardé : *Votre montre est tout à fait au retard, elle ne peut plus* SE RETARDER. *La solution de cette question ne peut plus* SE RETARDER.

— **Syn. Retarder, différer, reculer,** etc. V. DIFFÉRER.

RETÂTER v. a. ou tr. (re-tâ-té — du préf. *re*, et de *tâter*). Tâter de nouveau : *Tâter et* RETÂTER *une étoffe*.

— Fig. Sonder de nouveau, tâcher de nouveau de pénétrer :

> Je veux la *retâter* sur ce fameux mystère.
>
> MOLIÈRE.

RÉTAUX, village et commune de France (Charente-Inférieure), canton de Gémozac, arrond. et à 11 kilom. de Saintes; 1,164 hab. Ruines d'un château fort. Eglise classée parmi les monuments historiques.

RETAXER v. a. ou tr. (re-ta-ksé — du préf. *re*, et de *taxer*). Taxer de nouveau; établir de nouvelles taxes sur : RETAXER *les denrées*.

RETCHITSA ou **REZITSA**. V. RÍETCHITSA.

RÉTEAUX DE VILLETTE (Louis-Marc-Antoine), personnage qui a joué un rôle dans l'intrigue du collier. Il vivait au XVIIIe siècle, était fils du directeur général des octrois de Lyon, où il naquit en 1754, devint ensuite officier de gendarmerie, puis quitta le service et devint l'un des instruments de Mme de La Motte. C'est lui qui écrivait, sous la direction de cette intrigante fameuse, les lettres soi-disant adressées par la reine au cardinal de Rohan. Il ne fut condamné qu'au bannissement. V. COLLIER (affaire du).

RETEILLER v. a. ou tr. (re-tè-llé; *ll* mll. — du pref. *re*, et de *teiller*). Teiller de nouveau.

— Fam. *Reteiller ses chènevottes*, Veiller sur la dépense, chercher à faire des économies, comme font ceux qui teillent une seconde fois leurs chènevottes pour en tirer un reste de filasse.

RETEINDRE v. a. ou tr. (re-tain-dre — du préf. *re*, et de *teindre*. Se conjugue comme *teindre*). Teindre de nouveau : *Sa robe était bleue, elle l'a fait* RETEINDRE *en brun*. (Acad.) *Elle fit* RETEINDRE *ses robes, elle ne porta plus que du noir*. (Balz.)

RÉTEINDRE v. a. ou tr. (ré-tain-dre — du préf. *r*, et de *éteindre*). Eteindre de nouveau : RÉTEINDRE *un incendie qui s'était rallumé*.

RÉTELET s. m. (ré-te-lè). Ornith. Un des noms vulgaires du roitelet.

RÉTELLIE s. f. (ré-tèl-lî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des myodaires, tribu des palomydes, dont l'espèce type vit au Brésil.

RETENABLE adj. (re-te-na-ble — rad. *retenir*). Qu'on peut retenir, qui peut être retenu.

RÈTENDEUR s. m. (ré-tan-deur — rad. *rétendre*). Techn. Celui qui rétend les étoffes, qui les étend au sortir de la foulerie ou de la teinture.

RÉTENDOIR s. m. (ré-tan-doir — rad. *rétendre*). Outil du facteur d'orgues.

RETENDRE v. a. ou tr. (re-tan-dre — rad. *tendre*). Tendre de nouveau : RETENDRE *un piége*.

RÉTENDRE v. a. ou tr. (ré-tan-dre — du préf. *r*, et de *étendre*. Se conjugue comme *étendre*). Etendre de nouveau.

RETENDU, UE (re-tan-du, û) part. passé du v. Retendre. Tendu de nouveau : *Ce cordage est-il* RETENDU?

RÉTÈNE s. m. (ré-tè-ne). Hydrocarbure polymère de la benzine, découvert par Fikentscher et Trommsdorff et étudié par Fritzsche.

— **Encycl.** Le *rétène* est un carbure d'hydrogène polymère de la benzine, qui répond à la formule $C^{18}H^{18}$. Il a été découvert en 1837 par Fikentscher et Trommsdorff, et il a été étudié surtout par Fritzsche en 1859. On le trouve en écailles onctueuses et minces sur les branches des pins fossiles, dans les gisements de tourbe du Danemark et dans plusieurs autres localités. Il est mêlé avec la fichtelite sur le Fichtelgebirge et à Utznach, dans le canton de Saint-Gall. Il se produit aussi dans la distillation sèche des pins et des sapins très-résineux. Il est alors entraîné par les huiles et s'y dépose ensuite en écailles semblables à la paraffine. En soumettant de la colophane à la distillation sèche et en faisant passer la vapeur à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, Fritzsche a obtenu plusieurs carbures d'hydrogène qui jouissent de la propriété de former des composés cristallisables avec l'acide picrique, et parmi lesquels se trouve probablement le *rétène*. Le rétistérène ou ménaphtaline, obtenu de la même manière par Pelletier et Walter, n'est peut-être que du *rétène* impur.

— PRÉPARATION. 1° *Au moyen du bois fossile*. On pulvérise le bois et on l'épuise par l'alcool bouillant. On retire ensuite par la distillation la plus grande partie de l'alcool et l'on évapore à siccité le reste de la décoction. Le résidu traité par le sulfure de carbone lui abandonne du *rétène*, en même temps que diverses autres substances, et il reste une résine complétement insoluble dans le menstrue. On retire le sulfure de carbone et l'on dissout le résidu dans la benzine bouillante, à laquelle on ajoute de l'acide picrique. Par le refroidissement, il se dépose un composé de *rétène* et d'acide picrique qui cristallise en belles aiguilles jaunes. On comprime celles-ci entre plusieurs doubles de papier buvard et on les fait recristalliser dans l'alcool, en ayant soin d'ajouter à la liqueur une nouvelle portion d'acide picrique. Puis on décompose cette combinaison par l'ammoniaque. Le *rétène* se sépare alors et peut être purifié par une cristallisation dans l'alcool. Le *rétène* se présente en lamelles onctueuses, brillantes et molles, inodores et insipides. Il tombe au fond de l'eau froide; mais, comme son coefficient de dilatation est plus fort que celui de l'eau, il flotte sur l'eau bouillante. Il fond à 98°-99° (Fehling). D'après Fritzsche, le *rétène* fondu subit la surfusion et ne se solidifie plus qu'à 90°. Seulement, au moment où la solidification a lieu, le thermomètre monte à 95°. A l'air, et surtout sur un bain-marie, le *rétène* se volatilise peu à peu. Lorsqu'il est fondu, il donne des nuages blancs qui se précipitent sous la forme d'un sublimé lanugineux. Il bout à une température très-voisine du point d'ébullition du mercure et distille à peu près inaltéré. Il est insoluble dans l'eau, se dissout assez peu dans l'alcool froid, plus facilement dans l'eau bouillante et très-facilement dans l'éther chaud, les huiles et les essences.

Le *rétène* brûle avec une flamme brillante, mais fuligineuse. L'acide chromique, le mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium, l'acide azotique concentré le convertissent en produits résineux. Avec l'acide azotique étendu, il donne aussi des produits qui sont susceptibles de cristalliser.

Par un contact prolongé avec l'acide sulfurique concentré, le *rétène* se convertit en acide rétène-disulfurique ou disulforétique $C^{18}H^{16}(SO^3H)^2$. Cet acide est cristallisable. Il forme un sel de baryum $C^{18}H^{16} \left\{ \begin{matrix} SO^3 \\ SO^3 \end{matrix} \right\} Ba''$ qui cristallise en aiguilles. Le sel de plomb a une formule semblable à celle du sel de baryum. Il est peu soluble dans l'eau froide, et facilement soluble dans l'eau bouillante, d'où il se sépare en flocons blancs par le refroidissement.

Quand on dissout le *rétène* dans l'acide sulfurique, il se dépose avec le temps des cristaux qui renferment $C^{18}H^{18}S^2O^6, SH^2SO^4$. Chauffé avec l'acide sulfurique concentré, le *rétène* se convertit en un corps $C^{18}H^{20}SO^4$ que Fritzsche appelle sulfo-rétène. Ce corps cristallise dans l'eau bouillante en lames minces, et dans l'alcool en croûtes ou en poussière ayant l'apparence du sable. Sous l'influence de la chaleur, il se décompose. Les acides oxalique, chlorhydrique et picrique forment avec lui des corps cristallisables.

— PICRATE DE RÉTÈNE. Quand on dissout

1 partie de *rétène* et 3 parties d'acide picrique dans l'alcool ou l'éther bouillants, il se dépose par le refroidissement de délicates aiguilles lanugineuses d'un jaune orangé qui répondent à la formule $C^{18}H^{18}C^{6}H^{3}(AzO^{2})^{3}O$. Ce corps est partiellement décomposé par l'alcool à 90° et complétement décomposé par l'alcool plus étendu. Il se régénère alors de l'acide picrique et du *rétène*.

Un mélange de *rétène* et d'acide picrique dissous dans la benzine bouillante dépose par le refroidissement des aiguilles de picrate double de benzine et de *rétène*

$$C^{18}H^{18}C^{6}H^{6}(C^{6}H^{3}(AzO^{2})^{3}O).$$

Ces aiguilles deviennent opaques à l'air en perdant toute leur benzine.

RETENIR v. a. ou tr. (re-te-nir — du préf. *re*, et de *tenir*. Se conjugue comme *tenir*). Posséder de nouveau, tenir encore une fois : *Si je puis* RETENIR *mes papiers, je ne les lui donnerai plus. Je voudrais bien* RETENIR *l'argent que je lui ai prêté.* (Acad.)

— Par ext. Garder par devers soi, en parlant de ce qui appartient à autrui : RETENIR *le bien d'autrui.* RETENIR *les gages d'un domestique, le salaire d'un ouvrier. On lui* A RETENU *cinq francs sur sa paye. La raison pour laquelle on rend si peu les livres prêtés, c'est qu'il est plus aisé de les* RETENIR *que ce qui est dedans.* (Odry.)

Comment lui rendre un cœur que vous me *retenez ?*
RACINE.

— Garder, conserver, ne point se défaire, ne point se dessaisir de : *Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement* RETENIR *et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains.* (Mass.)

Cinna, par vos conseils je *retiendrai* l'empire,
Mais je le *retiendrai* pour vous en faire part.
CORNEILLE.

‖ Ne point renoncer à ; ne point se défaire, se corriger de : RETENIR *l'accent de son pays.* RETENIR *ses vieilles habitudes. Les bêtes féroces que l'on a apprivoisées* RETIENNENT *toujours quelque chose de leur naturel. Ce vase* RETIENT *quelque chose de l'odeur du vin que l'on y avait mis. Cet homme est bien corrigé, il n'*A *rien* RETENU *de ses défauts.* (Acad.) *La matière reçoit partout des formes différentes, mais elle* RETIENT *partout sa nature.* (Volt.) *Les Colchidiens avaient en effet la superstition de se faire circoncire; ils* AVAIENT *probablement* RETENU *cette coutume d'Egypte.* (Volt.) *Les animaux inutiles à l'homme* RETIENNENT *toujours leur naturel sauvage.* (Chateaub.) *Les Turcs* ONT *manifestement* RETENU *plusieurs usages des peuples conquis.* (Chateaub.)

— Réserver : *Il a vendu tout son vin, hormis tant de pièces, qu'il* A RETENUES *pour sa cave. Il a donné son bien, mais il en* A RETENU *l'usufruit.* RETENIR *une pension sur un bénéfice qu'on résigne.* (Acad.) ‖ Prélever, déduire d'une somme : *En me payant, il* A RETENU *la somme qu'il m'avait prêtée. Il* A RETENU *tant pour les frais, pour les réparations, pour ses déboursés, pour ses peines. Je vous prie de payer telle somme pour moi, et vous la* RETIENDREZ *sur ce que vous me devez, sur l'argent que mon fermier vous remettra.* RETENIR *tant sur la paye d'un soldat.* (Acad.)

— S'assurer; se réserver d'avance, par précaution : RETENIR *une chaise au sermon, une place à la diligence, une loge à la comédie.* RETENIR *la parole.* RETENIR *un logement.* RETENIR *une chambre, une fenêtre sur une place, sur une rue, pour voir une cérémonie publique. Je* RETIENS *ma part de ce panier de fruits qu'on vient de vous apporter.* (Acad.) *Je voulais traverser le lac, et j'*AVAIS *hier* RETENU *un bateau pour me rendre sur la côte de Savoie.* (Sénancourt.) *La maison que j'*AVAIS RETENUE *est entièrement vacante.* (Scribe.)

— Engager, prier, inviter à l'avance : RETENIR *quelqu'un pour une partie de plaisir. Je vous* RETIENS *pour la prochaine contredanse.* RETENIR *un domestique, le* RETENIR *à son service.* (Acad.)

— Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller : RETENIR *quelqu'un plus longtemps qu'il ne pensait.* RETENIR *du monde à dîner.* RETENIR *quelqu'un en prison.* RETENIR *un cheval qui s'emporte. On* RETIENT *l'eau avec des écluses. Il y a de certaines terres qui* RETIENNENT *l'eau.* RETENIR *son haleine.* RETENIR *son urine.* RETENIR *son eau.* RETENIR *ses larmes.* RETENIR *ses cris. Ce rhume l'*A RETENU *quinze jours dans sa chambre. La goutte le* RETIENT *au lit.* (Acad.) *Mon admiration avait besoin de se soulager par des larmes que je ne pouvais* RETENIR. (Barthél.) *Les femmes attirent par le plaisir, mais ne* RETIENNENT *que par le refus.* (St-Prosper.) *Toutes les femmes sont habiles à* RETENIR *et à s'attacher un ami par les faibles de son caractère.* (Aug. Thierry.)

J'ai vu couler des pleurs qu'il voulait *retenir.*
RACINE.

Ici, tout vous *retient*, et moi, tout m'en écarte.
RACINE.

‖ Fixer : *Il est plus facile de rencontrer la fortune que de la* RETENIR. (Minucius.) *La flatterie entre par une oreille et ne sort jamais par l'autre; l'amour-propre la* RETIENT *entre les deux.* (D'Ulrich.) *Le temps est comme un amant infidèle : plus on voudrait le* RETENIR, *plus il échappe vite.* (Mme E. Ferrand.) *Le rôle des gouvernants n'est pas de procurer le progrès, mais de le* RETENIR. (Proudh.)

— Arrêter le mouvement de : *Il serait tombé dans le précipice si je ne l'*EUSSE RETENU. *Il allait le tuer si je ne l'*EUSSE RETENU, *si je ne lui* EUSSE RETENU *le bras.* (Acad.) ‖ Empêcher de tomber, de se détacher, de se désemparer : RETENIR *un mur qui tombe.* RETENIR *une poutre. Jamais je n'eus le poignet assez ferme ou le bras assez souple pour* RETENIR *mon fleuret quand il plaisait au maître de le faire sauter.* (J.-J. Rouss.)

— Réprimer, modérer; empêcher de s'emporter, d'éclater : RETENIR *sa colère. Si la crainte de Dieu ne me* RETENAIT. *La vue de ce magistrat* RETINT *les séditieux. Cette considération me* RETIENT. *Je ne sais qui me* RETIENT. *Je ne sais ce qui me* RETIENT *que je ne...* (Acad.) *A mes cris, les cavaliers et le cocher* ONT RETENU *leurs chevaux.* (B. de St-P.) *Je ne sais pas ce qui les* RETIENT... *Il faut que j'en aie le cœur net.* (Th. Leclercq.)

Rendez grâce au seul nœud qui *retient* ma colère.
RACINE.

— Contenir, maintenir : *Pendant que la paresse et la timidité nous* RETIENNENT *dans le devoir, notre vertu en a souvent tout l'honneur.* (La Rochef.)

Moins hardi dans la paix, plus actif dans la guerre,
Charle *aurait* sous ses lois *retenu* l'Angleterre.
VOLTAIRE.

— Mettre, imprimer, garder dans sa mémoire : RETENIR *par cœur.* RETENIR *sa leçon. Il n'a entendu ces vers qu'une fois, et il les* A RETENUS. *Il* RETIENT *tout ce qu'il entend. Je n'*AI *pas* RETENU *son nom.* RETENEZ *bien ceci.* AVEZ-*vous bien* RETENU *tout ce que je vous ai dit? Je* RETIENDRAI *cela toute ma vie.* (Acad.) *La mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle* RETIENT *et se ressouvient.* (Boss.) *L'homme oublie plus de choses qu'il n'en* RETIENT. (Buff.) *Il* RETENAIT *ces petites fables avec une facilité surprenante.* (Le Sage.) *Le mérite des vers est qu'on les* RETIENNE. (D'Alemb.) *Le sens des mots est ce qui nous aide le plus à les* RETENIR. (Guizot.)

Retenez bien qu'illec est son manoir.
VOLTAIRE.

Qu'on *retient* aisément des vers tels que les vôtres!
C. DELAVIGNE.

Vaucluse *a retenu* le nom chéri de Laure.
LAMARTINE.

Quiconque a beaucoup vu
Doit *avoir* beaucoup *retenu.*
LA FONTAINE.

— Absol. En parlant de la génération des animaux, Concevoir : *On a mené cette vache au taureau, mais elle n'*A *pas* RETENU. *Cette jument* A RETENU. (Acad.) ‖ Se dit aussi des chevaux de trait qui sont au timon ou dans les timons et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente : *Il faut enrayer, car ces chevaux-là ne* RETIENNENT *point. Ce cheval a les reins bons, il* RETIENT *fort bien.* (Acad.)

— *Retenir sa langue*, Se modérer dans ses paroles, être discret.

— *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit*, Il voudrait bien ne l'avoir pas dit.

— Fam. *Je vous retiens*, Se dit à une personne sur laquelle on comptait pour quelque bon office, et qui a agi tout différemment. ‖ *J'en retiens des petits*, Se dit d'un couple remarquable par sa laideur ou par sa bêtise.

— Pop. *Je retiens part, J'en retiens part*, Se dit quand on voit quelqu'un ramasser quelque chose, pour faire entendre qu'on prétend avoir part à ce qu'il a trouvé. On dit plus ordinairement *Part à deux, part à trois.* ‖ Se dit de même pour des paroles, des éloges, des compliments dont on veut avoir sa part : *Je n'ai pu résister au plaisir de me vanter de vos bontés, et un passant a dit : J'*EN RETIENS PART. (Volt.)

— *Retenir date*, Indiquer à quelqu'un un jour, une époque où l'on exigera de lui telle chose.

— *Retenir croix, Retenir pile*, Quand on joue à croix et à pile, Parier qu'il retournera croix, qu'il retournera pile.

— Arithm. *Retenir un chiffre*, Le réserver, pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après : *4 fois 9, 36, je pose 6 et je retiens 3.* ‖ Fam. *Il pose 0 et il retient tout*, Se dit d'une personne qui, dans un partage, s'attribue la plus forte part.

— Procéd. *Retenir une cause*, En parlant des juges, Se réserver la connaissance de cette cause. ‖ Conserver une cause au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans délai : *Le président a refusé la remise qu'on lui demandait et* A RETENU LA CAUSE. (Acad.)

— Mar. *Retenir le vent*, Conserver sa position au vent d'un objet : *Il* RETINT *donc le vent et força de voiles tant qu'il put.*

Se retenir v. pr. Etre retenu : *Les bons vers* SE RETIENNENT *aisément. Un propos indiscret ne doit point* SE RETENIR. (Boiste.)

— S'arrêter avec effort : SE RETENIR *au milieu de sa course. Il* S'EST RETENU *au bord du précipice.* (Acad.) ‖ S'accrocher, s'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber : *Il* S'EST RETENU *aux branches. Il* SE RETINT *aux crins du cheval, au pommeau de la selle.* (Acad.)

— Se modérer, se réprimer : *Il allait le frapper, mais il* S'EST RETENU. *Il n'est pas si emporté qu'il ne sache bien* SE RETENIR *quand il le faut.* (Acad.) *La médisance est une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et* SE RETENIR *sur un mot.* (Mass.) *Allons, je ne pourrais* ME RETENIR, *et il vaut mieux quitter la place.* (Mol.) RETENEZ-VOUS *sur le jeu ; vous avez été souvent témoin des malheurs que l'amour du jeu attire.* (Mme de Maint.) *Les épanchements de l'amitié* SE RETIENNENT *devant un témoin quel qu'il soit.* (J.-J. Rouss.)

Il *se retient* et garde un silence farouche.
AL. DUVAL.

Je *me suis retenu*, j'aurais dû tout briser.
V. HUGO.

‖ Se dit de même en parlant des besoins, des mouvements naturels : *Vous ne pouvez satisfaire ici à vos besoins,* RETENEZ-VOUS, *tâchez de vous* RETENIR. *N'allez pas faire un scandale en pleurant, en criant,* RETENEZ-VOUS. (Acad.)

— Manége. Se dit des chevaux qui ne veulent point se porter librement en avant : *Jamais on n'a vu un cheval* SE RETENIR *comme celui-là. Tous les jeunes chevaux* SE RETIENNENT. (Acad.)

— **Syn. Retenir, arrêter.** V. ARRÊTER.

— **Retenir, contenir.** V. CONTENIR.

— **Retenir, garder.** V. GARDER.

— Allus. littér. **Quiconque a beaucoup vu Doit avoir beaucoup retenu**, Vers de La Fontaine. V. VOIR.

RETENTER v. a. ou tr. (re-tan-té — du préf. *re*, et de *tenter*). Tenter de nouveau.

RÉTENTEUR, TRICE adj. (ré-tan-teur, tri-se — du lat. *retentum*, supin de *retinere*, retenir). Qui sert à retenir : *Le pouvoir* RÉTENTEUR *d'un ressort.*

RÉTENTIF, IVE adj. (ré-tan-tiff; i-ve — rad. *rétenteur*). Anat. Qui retient : *Muscles* RÉTENTIFS.

RÉTENTION s. f. (ré-tan-si-on — lat. *retentio*, même sens). Réservation, réserve : RÉTENTION *d'une pension sur un bénéfice. Clause de* RÉTENTION *sur des revenus. La* RÉTENTION *des fruits.* (Acad.)

— Philos. Faculté par laquelle la mémoire *retient*, conserve l'image de l'idée.

— Pathol. Accumulation de substances molles ou liquides dans des cavités ou des vaisseaux d'où elles sont habituellement expulsées : RÉTENTION *d'urine.* RÉTENTION *des matières alvines.* RÉTENTION *de la sueur. Cromwell mourut d'une* RÉTENTION *d'urine.* (Sallentin.) *La* RÉTENTION *d'urine n'attaque presque jamais que les hommes.* (Chomel.)

— Législ. *Droit de rétention*, Droit en vertu duquel le détenteur d'un objet qu'il est tenu de remettre à un tiers peut cependant en conserver la possession, jusqu'à ce qu'il ait été indemnisé de certaines avances ou dépenses qu'il a faites dans l'intérêt de cet objet.

— Jurispr. *La rétention d'une cause*, L'action des juges qui retiennent une cause, en décidant que la connaissance leur en appartient. ‖ Se dit aussi de la décision par laquelle une cause est retenue, conservée au rôle et en son rang, pour y être jugée sans aucun délai ni remise.

— **Encycl.** Philos. Les psychologues de l'école écossaise, suivis en cela par les philosophes français de l'école éclectique, distinguent trois moments dans l'exercice de la mémoire : retenir l'image de l'idée, se la rappeler, la reconnaître. Le premier de ces moments est ce qu'on appelle la *rétention*. Il est bien évident que la *rétention* est la condition *sine qua non* de la mémoire. Mais qu'est-ce au fond que la *rétention* des images et des idées? que deviennent ces idées quand elles ont disparu de cette portion de notre esprit qui est visible à l'horizon de la conscience, jusqu'à ce qu'elles apparaissent de nouveau à la conscience sous forme de souvenirs? C'est là une des questions les plus obscures de la philosophie psychologique. Leibniz l'avait résolue aisément à l'aide de ses théories des perceptions insensibles. Pour lui, il existe au fond de nous-mêmes une multitude infinie de petites perceptions qui ne sont pas senties. « Il faut considérer, dit-il, qu'il se passe trop de choses dans notre corps pour pouvoir être séparément aperçues toutes; mais on en sent une certaine résultante à laquelle on est accoutumé, et on ne saurait discerner ce qui y entre, à cause de la similitude, comme, lorsqu'on entend de loin le bruit de la mer, on ne discerne pas ce que fait chaque vague, quoique chaque vague fasse son effet sur nos oreilles; mais quand il arrive un changement insigne dans notre corps, nous le remarquons bientôt, et mieux que les changements du dehors qui ne sont pas accompagnés d'un changement notable de nos organes. » Ainsi l'idée, l'image qui semble disparaître et que nous retrouverons plus tard entre dans ce milieu de perceptions confuses, et elle en sortira lorsqu'une circonstance quelconque y portera la lumière de la conscience.

Locke compte la *rétention* au nombre des facultés essentielles que la réflexion découvre en nous. Il décompose cette faculté en contemplation ou faculté de tenir une idée présente à l'esprit, et mémoire proprement dite ou faculté de rappeler l'idée quand elle a disparu, en y joignant le jugement que nous avons déjà eu de cette idée. Cette distinction, dont on fait trop peu de cas dans l'école française, est empruntée à la nature. Autre chose, en effet, est tenir une idée présente aux yeux de l'esprit, alors que l'objet qui l'a fait naître a disparu, autre chose rappeler cette idée quand elle a disparu elle-même. Leibniz, dans ses *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, où il examine avec le dernier scrupule la doctrine de Locke, reconnaît la justesse de cette distinction. La *rétention*, entendue au premier sens de ce mot, accompagne tous nos actes intellectuels, depuis la perception jusqu'à la raison. Ainsi, la perception d'une table, par exemple, se compose d'une somme de petites perceptions partielles; mais comment faire cette somme, si, à l'instant où nous passons à une nouvelle de ces petites perceptions, nous avions oublié les autres? De même pour la comparaison, il nous faut, quand on considère une des deux idées sur lesquelles porte le rapport, tenir l'autre devant notre esprit; autrement il nous serait impossible de saisir le rapport qui unit ces deux idées.

— Pathol. D'ordinare, on nomme *rétention d'urine*, l'accumulation de l'urine dans la vessie. On peut aussi observer cette accumulation d'urine dans le rein, les uretères, le canal de l'urètre et même dans le prépuce; mais ces phénomènes ne sont, pour ainsi dire, que secondaires et s'observent rarement. L'homme est plus sujet que la femme aux *rétentions* d'urine, et cette différence s'explique clairement par les dispositions anatomiques, ainsi que par les fonctions des voies urinaires dans les deux sexes. La femme ne présente pas de prostate; le canal de l'urètre est extrêmement dilatable et exempt de presque toutes les affections qui affligent l'homme si fréquemment. Ce dernier, outre les maladies de la prostate, offre des causes nombreuses de *rétention* d'urine, et ces causes semblent encore se multiplier avec l'âge. Aussi, est-ce presque toujours dans la vieillesse qu'on observe chez l'homme l'accumulation des urines dans la vessie. Les anciens médecins admettaient trois degrés dans la *rétention* d'urine. Le premier était caractérisé par une simple difficulté d'uriner, sans douleur pendant la miction, c'était la *dysurie;* le second degré, nommé *strangurie*, consistait dans un écoulement du liquide goutte à goutte, malgré les plus grands efforts du malade et de violentes douleurs; enfin, dans le troisième degré ou *ischurie*, il y avait impossibilité absolue d'uriner. Dans les deux premiers cas, il n'y avait pas accumulation de liquide dans la vessie, celle-ci pouvant se vider, quoique lentement, d'une manière complète. Aujourd'hui, on ne reconnaît que la *rétention* complète ou incomplète.

— *Causes.* Toutes les causes qui peuvent amener la *rétention* des urines dans la vessie portent sur la vessie même ou sur le canal que doit parcourir l'urine avant d'être expulsée au dehors. Parmi les premières se trouve la paralysie du réservoir urinaire, le déplacement de cet organe dans une poche de hernie, les différentes affections organiques de ses parois, qui ne se contractent plus, et enfin les inflammations de la membrane muqueuse. Les causes du second ordre peuvent exister au col de la vessie ou sur un point limité du trajet du canal de l'urètre. Tels sont, pour le premier cas, les corps étrangers venus du dehors ou ayant pris naissance dans la vessie, comme des calculs, et qui, en se plaçant à l'orifice interne du conduit urétral, le bouchent et empêchent l'urine de s'échapper; tels sont encore les caillots, les hydatides, les fongus de la vessie, l'accumulation de mucosités ou de fausses membranes, des morceaux de bougie, de sonde, etc. Une nouvelle série de causes se trouve dans la compression exercée de dehors en dedans, soit du côté du rectum ou des bourses, soit du côté du vagin chez la femme, par la présence de corps étrangers, comme les pessaires, etc. Les mêmes effets proviennent encore d'une compression produite par l'utérus distendu, ou par les déplacements de cet organe avec augmentation de volume. Enfin, il est un certain nombre de causes de *rétention* d'urine qui agissent en produisant un rétrécissement, une coarctation et parfois même une oblitération complète du canal de l'urètre ; tels sont les gonflements de la prostate, les tumeurs de diverse nature et même le cancer de la verge. L'une ou l'autre de toutes ces causes peut suffire à la production de la maladie; mais il n'est pas rare d'en voir plusieurs se réunir pour produire un même effet.

— *Description.* Lorsque l'urine s'accumule brusquement dans la vessie, les parois de cet organe diminuent d'épaisseur, tandis qu'elles ne changent pas lorsque l'accumulation du liquide s'opère lentement. La vessie ne change point de forme, mais augmente considérablement de volume et ses parois inférieures compriment plus ou moins fortement le rectum ou le vagin; de sorte qu'en introduisant le doigt dans ces cavités, on y rencontre une saillie considérable. La partie supérieure refoule en haut les intestins et s'élève parfois jusqu'au-dessus de l'ombilic. Elle peut même refouler le diaphragme et diminuer ainsi la cavité thoracique. L'urine s'accumule alors dans les uretères et jusque dans le rein. Ces organes prennent dans ce cas un développement considérable et la quantité de liquide

accumulé peut s'élever à 10 et 15 litres; par l'effet de son séjour prolongé dans la vessie, l'urine s'altère, ses parties les plus aqueuses sont absorbées, et cette liqueur, par le rapprochement de ses matériaux salins, devient de plus en plus irritante pour la poche qui la renferme; elle est alors d'une couleur rouge foncé; souvent aussi elle devient trouble, floconneuse, purulente, en se mêlant au produit de la sécrétion muqueuse altéré par l'effet de l'inflammation qui ne tarde point ordinairement à s'emparer des membranes distendues. (Roux.) La *rétention* d'urine offre de grandes variétés selon l'âge, la constitution et l'énergie vitale des sujets. Elle débute tantôt d'une manière lente et insensible, tantôt d'une manière brusque au milieu d'une santé florissante. Dans le premier cas, elle est due à une paralysie progressive de la vessie; dans le second, elle est produite par une attaque soudaine de paralysie ou par la présence d'un corps étranger qui obstrue les conduits urinifères. Les rétrécissements de l'urètre, le gonflement de la prostate, le développement des tumeurs placées au voisinage des voies urinaires produisent une *rétention* lente et progressive.

Lorsque l'accumulation de l'urine dans la vessie s'opère brusquement, les symptômes qui se manifestent peuvent être constatés avec la plus grande facilité. « La vessie se développe rapidement et ne tarde pas à proéminer dans la région hypogastrique, où elle forme une tumeur ovoïde, résistante et douloureuse, ainsi que dans le rectum et le vagin, dont elle déprime la paroi antérieure. La pression exercée sur cette tumeur augmente la douleur et les envies d'uriner et permet quelquefois d'y reconnaître la fluctuation, que rend plus évidente la compression alternative de la tumeur hypogastrique et de celle qu'on sent dans le rectum ou dans le vagin. Le malade, en proie aux ténesmes vésicaux les plus intenses, accuse un sentiment de pesanteur des plus incommodes au périnée : il éprouve à chaque instant un extrême besoin de rendre ses urines; mais c'est en vain que, pour y satisfaire, il se livre aux efforts les plus grands; l'émission rare de quelques gouttes d'urine soulage à peine ses angoisses, qui se renouvellent un instant après. De vives douleurs se font sentir au lieu qu'occupe la vessie, dans toute l'étendue de l'urètre et, plus tard, vers la région des reins, de l'un ou de l'autre côté; elles augmentent au moindre effort du malade; l'action de tousser, de cracher les exaspère et les rend intolérables. Une fièvre intense ne tarde pas à s'allumer; à la fréquence et à la force du pouls se joignent bientôt une grande gêne de la respiration, un état général d'anxiété, l'altération de la physionomie, la sécheresse de la bouche et celle de la langue, qui se recouvre promptement d'un enduit fuligineux. Si, par l'évacuation de l'urine, l'on ne met promptement un terme à ces souffrances horribles, ces phénomènes deviennent plus intenses et plus graves; il s'y joint des nausées, des vomissements et autres symptômes de péritonite, des sueurs urinaires exhalant une odeur ammoniacale, du délire, du coma, des mouvements convulsifs, etc. Les parois de la vessie, distendues outre mesure et continuellement irritées par un liquide de plus en plus concentré, deviennent le siége d'une vive inflammation, très-disposée à se terminer par la gangrène; des crevasses se font à ces parois et l'urine s'épanche dans la cavité de l'abdomen ou dans le tissu cellulaire du bassin; d'autres fois, et le plus ordinairement même, c'est l'urètre qui cède aux efforts qui portent sur lui; il se rompt et l'urine, en s'infiltrant dans l'épaisseur du périnée, dans les bourses, sous la peau de la verge, à la partie inférieure de l'abdomen, jusque sur les côtés de la poitrine, etc., va former des dépôts dans le tissu cellulaire, qu'elle frappe de mort par son contact. C'est dans cette espèce de *rétention*, suivie souvent d'une mort prompte, qu'il faut surtout avoir recours aux moyens les plus énergiques; chaque instant de délai ajoute au danger du malade. » (Roux.) Cependant les choses ne se passent pas toujours ainsi. Lorsque la *rétention* d'urine n'est d'abord qu'incomplète, lorsqu'elle est due à l'inertie ou à la paralysie de la vessie, survenue lentement, les malades s'aperçoivent que la quantité des urines diminue peu à peu; mais ils n'éprouvent aucune souffrance. La vessie n'augmente que lentement et rien n'indique bien souvent l'existence de la maladie. Enfin, après un temps plus ou moins long, le réservoir urinaire se trouve tellement distendu qu'il est impossible de méconnaître l'accumulation des urines. Ses parois ne se contractent plus, elles ont perdu toute espèce d'élasticité, et, s'il s'échappe encore quelques gouttes d'urine, c'est par regorgement. Le diagnostic d'une *rétention* d'urine est en général facile; mais, dans les cas où la maladie se développe lentement, sans que la sécrétion urinaire s'arrête d'une manière brusque, on pourrait prendre la tumeur hypogastrique pour un abcès, pour un développement de l'utérus produit par la conception ou par un corps étranger, pour une ascite ou pour une hydropisie enkystée de l'ovaire. Dans tous ces cas, cependant, un examen attentif et l'introduction d'une sonde dans la vessie enlèveront toute espèce de doute. Un diagnostic plus difficile à porter est celui de la cause qui a occasionné la *rétention* d'urine, et cependant il faut la bien connaître pour traiter convenablement la maladie.

— *Traitement*. La première indication à remplir dans toute *rétention* d'urine est l'évacuation de la vessie; seulement, dans certaines circonstances, il faut agir promptement, tandis que, dans d'autres, il faut attendre un temps plus ou moins long. L'évacuation de la vessie s'opère par le cathétérisme forcé ou non forcé, selon que le cas est plus ou moins pressant. Une fois le liquide expulsé, on attaque la cause de la maladie. Enfin, lorsque le danger est imminent et qu'on ne peut pas absolument introduire la sonde dans le réservoir de l'urine, il faut recourir à la ponction de la vessie. Cette opération consiste à pratiquer à l'urine une route artificielle à travers le périnée, la cloison recto-vésicale ou la paroi hypogastrique. Chacune de ces trois méthodes présente ses avantages et ses inconvénients.

Ponction par le périnée. Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme pour la lithotomie; un aide comprime la région hypogastrique et soulève les bourses, tandis que le chirurgien enfonce le trocart au milieu d'une ligne tirée de la tubérosité de l'ischion au raphé médian, à $0^m,015$ environ au-dessus de l'anus. Il donne d'abord à l'instrument une direction parallèle à l'axe du corps, puis il l'incline légèrement en dehors pour éviter la prostate, au-dessus de laquelle l'instrument doit pénétrer dans la vessie. La ponction périnéale offre l'avantage d'avoir une ouverture sur le point le plus déclive de la vessie, mais l'urine s'épanche facilement dans le tissu cellulaire du périnée et il n'est pas rare de voir cette infiltration se terminer par la mort. Aussi la ponction de la vessie par le périnée est-elle aujourd'hui généralement abandonnée.

Ponction hypogastrique. Cette opération se pratique à l'aide d'un trocart courbe de 4 à 5 pouces de longueur. Le poinçon renfermé dans la canule présente sur la partie convexe une cannelure qui s'étend depuis le manche jusqu'à 2 lignes environ de la pointe. « Le malade étant couché ou debout, le chirurgien saisit le trocart de la main droite et le tient de telle sorte que la convexité de l'instrument regarde la poitrine du malade; il le plonge au milieu de la ligne blanche, à environ 1 pouce au-dessus du pubis, en lui donnant une direction parallèle à l'axe de la vessie. La sortie de quelques gouttes d'urine s'écoulant au moyen de la canule pratiquée sur le poinçon indique que l'instrument a pénétré; il ne reste plus alors qu'à retirer le poinçon, à vider la vessie de l'urine qu'elle contient et à assujettir la canule dans la place qu'elle occupe en la fixant avec deux rubans engagés dans les ouvertures de son pavillon. On laisse la canule à demeure dans la vessie jusqu'à ce que le cours naturel de l'urine soit rétabli, ou jusqu'à ce qu'on ait pu introduire une sonde dans l'urètre; seulement, il faut avoir soin de la retirer de temps en temps pour la nettoyer. Quand l'urine doit s'écouler pendant longtemps par cette route artificielle, on remplace avec avantage la canule métallique par une sonde de gomme élastique. » (Roux.) La ponction hypogastrique est celle qu'on emploie généralement, parce qu'elle offre moins de danger que les deux autres.

Ponction par le rectum. Cette opération, pratiquée pour la première fois par le docteur Fleurant, de Lyon, s'exécute en appliquant le doigt indicateur gauche dans le rectum sur la tumeur formée par la vessie distendue. On fait ensuite glisser la pointe d'un trocart courbe sur la pulpe du doigt et l'on perfore d'un seul coup la paroi recto-vésicale. L'urine s'écoule facilement, et, si l'on veut laisser une canule dans l'ouverture, on remplace le trocart par une sonde de gomme élastique. La ponction recto-vésicale n'est pas sans danger; elle peut être accompagnée de la lésion des vésicules séminales, des conduits déférents et du péritoine; aussi doit-on toujours préférer la ponction hypogastrique.

RÉTENTIONNAIRE s. m. (ré-tan-si-o-nère — rad. *rétention*). Jurispr. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres.

RETENTIR v. n. ou intr. (re-tan-tir — du préf. *re*, et du vieux verbe *tenter*, lat. *tinnire*, tinter). Résonner, être rempli d'un son éclatant : *L'air* RETENTIT *au bruit du canon.* (Acad.) *C'est à la clarté douteuse de l'astre des nuits que l'oiseau du printemps, le rossignol, aime à faire* RETENTIR *de ses chansons les échos des forêts.* (B. de St-P.) *Les coteaux* RETENTISSENT *des chants des vendangeuses.* (J.-J. Rouss.)

Mes seuls gémissements font *retentir* les bois.
RACINE.

— Se faire entendre, se produire, en parlant d'un bruit éclatant : *Sa voix* RETENTIT *comme un clairon. Le canon* A RETENTI. *Tout* RETENTIT DU *bruit de ses exploits, de ses grandes actions.* (Acad.)

Echo n'est plus un son qui dans l'air *retentisse*,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
BOILEAU.

— Se manifester, se produire par contre-coup, par communication : *C'est dans le foyer cérébral que viennent* RETENTIR *toutes les impressions extérieures de la vie.* (Virey.)

— Produire une impression :

Vos pas inattendus m'*ont retenti* dans l'âme.
PONSARD.

— Etre publié, célébré : *Ses louanges* RETENTISSENT *partout.*

— *Retentir de*, Entendre des discours enthousiastes sur : *Toute la ville* RETENTIT DE *ses louanges.*

RETENTISSANT, ANTE adj. (re-tan-ti-san, an-te — rad. *retentir*). Qui retentit, qui répète et grossit un son éclatant : *Une voûte* RETENTISSANTE.

— Qui rend un son éclatant : *Des voix* RETENTISSANTES.

— Sonore et vide de sens : *Se servir de mots* RETENTISSANTS.

RETENTISSEMENT s. m. (re-tan-ti-se-man — rad. *retentir*). Action de retentir; son produit ou répercuté par ce qui retentit : *Le* RETENTISSEMENT *des pas sous une voûte.*

Le *retentissement* du sauvage tonnerre
Rend le fond de l'azur plus pur et plus serein.
A. BARBIER.

— Effet réflexe, propagé, transmis d'un point à un autre : *Ce tremblement de terre est un* RETENTISSEMENT *d'une éruption volcanique. Sans la sensibilité, ce qu'on appelle le plaisir et la douleur, c'est-à-dire le* RETENTISSEMENT *sensible du bien et du mal, n'aurait pas lieu.* (E. Saisset.) *Toutes les maladies de la femme sont des* RETENTISSEMENTS *de la matrice.* (Michelet.)

— Fig. Manifestation, action communiquée : *Dans tous les climats, à tous les degrés de la civilisation et de la barbarie, la poésie est le* RETENTISSEMENT *mélodieux de l'âme humaine.* (Lamenn.) ‖ Bruit propagé par la renommée : *Cet événement a eu un grand* RETENTISSEMENT *dans toute l'Europe. Ces quelques mots eurent un grand* RETENTISSEMENT *dans toute l'Europe; éclairs précurseurs de l'orage, ils jetèrent dans les esprits une inquiétude soudaine.* (De Bazancourt.)

RÉTENTIVITÉ s. f. (ré-tan-ti-vi-té — rad. *rétentif*). Physiol. Faculté par laquelle l'esprit conserve pendant un temps plus ou moins long les impressions qu'il a reçues.

RETENTUM s. m. (ré-tain-tomm — mot lat. qui signif. *chose retenue*). Anc. jurispr. Article sous-entendu, non exprimé dans un arrêt, mais qui n'en devait pas moins recevoir son exécution : *Le* RETENTUM *n'était guère usité qu'en matière criminelle; par exemple lorsqu'un homme était condamné au supplice de la roue, la cour mettait en* RETENTUM *que le criminel serait étranglé au premier, second ou troisième coup. Il n'y a plus aujourd'hui de* RETENTUM *dans les arrêts criminels.* (Acad.)

— Fam. Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un : *Prenez garde quand vous traiterez avec lui : il a toujours quelque* RETENTUM.

RETENU, UE (re-te-nu, û) part. passé du v. Retenir. Conservé, gardé : *On lui a fait rendre tous les papiers* RETENUS *dans son portefeuille.*

— Lié, empêché de se séparer, de se diviser : *Ses cheveux qui avaient fait connaissance avec le peigne étaient* RETENUS *par un ruban rouge.* (Th. Gaut.) ‖ Empêché de tomber, maintenu en place : *Une poutre* RETENUE *par des barres de fer.*

Ces astres, que leur poids, leur forme, leur grandeur
Semblaient devoir sans cesse entraîner dans l'espace,
Sont par ce même poids *retenus* à leur place.
A. MARTIN.

— Arrêté, empêché de s'en aller : *Débiteur* RETENU *en prison. Malade* RETENU *au lit par la fièvre. Pépin, délivré par la mort de Dagobert de l'espèce de captivité où il était* RETENU, *va prendre les fonctions de maire d'Austrasie, dont il portait le titre.* (Anquetil.)

— Engagé, arrêté d'avance : *Loge* RETENUE. *Places* RETENUES. *Les violons sont* RETENUS, *le festin est commandé.* (Mol.)

— Maîtrisé, soutenu : *J'ai été* RETENU *par ses cheveux blancs. A table, les enfants ont plutôt besoin d'être* RETENUS *que stimulés.* (Mme Monmarson.) *Nous sommes tentés par les passions et* RETENUS *par la conscience.* (J.-J. Rouss.)

— Circonspect, réservé : *Elle est fort sage et fort* RETENUE. *Il faut être plus* RETENU *sur ces matières-là. On ne saurait être trop* RETENU *à blâmer la conduite des autres.*

Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus *retenus* Desportes et Berthaud.
BOILEAU.

— Conservé dans la mémoire : *Une chose ne mérite d'être écrite qu'autant qu'elle mérite d'être* RETENUE. (Frédéric II.)

— Manége. *Cheval retenu*, Cheval qui ne part pas franchement de la main, et qui saute au lieu d'avancer.

RETENUE s. f. (re-te-nû — rad. *retenir*). Modération, discrétion, modestie : *Il ne s'emporte jamais, j'admire sa* RETENUE. *Il faut avoir de la* RETENUE. *Il dit tout ce qui lui vient à la bouche, il n'a nulle* RETENUE. *C'est une fille très-modeste et qui a beaucoup de* RETENUE. *C'est un homme sans* RETENUE. *Ne garder, ne mettre aucune* RETENUE *dans sa conduite.* (Acad.) *On lui voit peintes sur le visage la honte et la* RETENUE *d'une fille honnête et pudique.* (Boss.) *La* RETENUE *doit être un des ornements de la femme.* (Mme Monmarson.) *Où la volupté domine, il n'y a plus de* RETENUE. (Vauven.) *Je n'ai cessé de lui recommander la plus grande* RETENUE, *mais je vois qu'il a usé largement de vos bontés.* (Volt.) *Il faut écrire avec tant de* RETENUE, *qu'étourdi comme je suis je ne prends jamais la plume à la main que je ne tremble.* (Volt.) *Les gens légers prennent la* RETENUE *du langage pour de la sottise, et le bavardage pour de l'esprit.* (Latena.) *En Espagne, la chaleur du climat et des passions fait trop oublier une* RETENUE *nécessaire.* (Beyle.) *Le peuple se livra sans* RETENUE *à ces transports violents, qui sont particuliers au caractère passionné de la nation anglaise.* (Thiers.) *Boileau avait une* RETENUE *dans sa moquerie, une sobriété dans son sourire, qui lui interdisait les débauches d'esprit de ses devanciers.* (St-Beuve.)

Quoi! ta rage à mes yeux perd toute *retenue!*
RACINE.

Il faut avec les grands un peu de *retenue*.
BOILEAU.

. . . . Ah! que vous me gênez
Par cette *retenue* où vous vous obstinez!
CORNEILLE.

— Dans les établissements scolaires, Punition qui consiste à retenir un élève dans l'établissement en le privant de récréation ou de sortie : *Il est en* RETENUE. *Il a été mis en* RETENUE. *La* RETENUE *est la lèpre des colléges.*

— Administr. Se dit de ce qu'on retient, en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire ou sur une rente : *Ses appointements montent à tant, sauf la* RETENUE. *La* RETENUE *est de tant pour cent.* RETENUE *légale. Franc et quitte de toute* RETENUE. *Cette maison lui rapporte dix mille francs, nets de toute* RETENUE. (Acad.)

— *Pension sans retenue, exempte de retenue*, Pension sur laquelle on ne fait aucune déduction.

— *Brevet de retenue*, Brevet par lequel le roi assurait au titulaire d'une charge non héréditaire, ou à ses héritiers, une certaine somme payable par celui qui devait posséder la charge après lui.

— Anc. Jurispr. Faculté, accordée par quelques coutumes au seigneur, de retenir l'héritage qui était dans sa censive, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente : *Le droit* DE RETENUE *n'avait pas lieu dans la coutume de Paris.* (Acad.)

— Mar. Gros cordage employé à maintenir dans sa position un bâtiment abattu en carène. ‖ Filin destiné à contenir un objet que l'on met en mouvement pour le hisser ou le débarquer. ‖ *Câble de retenue*, Câble qui retient un navire à l'ancre.

— Navig. Espace qui s'étend entre deux écluses et où l'eau est retenue. ‖ *Retenue de chasse*, Vaste espace fermé par une écluse, qu'on ouvre à la mer montante dans les hautes marées et qu'on ferme dès que la mer commence à baisser, pour la rouvrir aussitôt qu'elle sera tout à fait basse, afin que l'eau, se précipitant avec impétuosité, chasse les galets ou les sables dont l'entrée du port est obstruée.

— **Syn. Retenue, mesure, modération.** V. MESURE.

— **Retenue, discrétion, réserve.** V. DISCRÉTION.

— **Encycl.** Administr. Les fonctionnaires et employés civils qui reçoivent une pension de retraite doivent supporter, sans pouvoir rien réclamer en aucun cas : 1° une *retenue* de 5 pour 100 sur leur traitement fixe et éventuel et sur les sommes qui leur sont payées à titre de supplément, de remises proportionnelles, etc.; 2° une *retenue* du douzième des mêmes rétributions lors de la première nomination ou dans le cas de réintégration et du douzième de toute augmentation ultérieure; 3° les *retenues* pour cause de congé et d'absence ou par mesure disciplinaire; ne sont pas sujets à *retenue* les indemnités de voyage, les frais de bureau, de représentation, les suppléments de traitement colonial. Les fonctionnaires et agents ressortissant au ministère des finances, qui sont rétribués par des salaires ou remises variables, supportent les *retenues* sur les trois quarts des émoluments de toute nature, le dernier quart étant considéré comme indemnité de loyer et de frais de bureau. Les fonctionnaires qui sont rétribués sur d'autres fonds que ceux de l'Etat doivent verser dans la caisse du receveur des finances leur *retenue* par trimestre lorsque le trimestre est échu. Les officiers de terre et de mer sont également soumis à une *retenue* pour leur pension de retraite.

Indépendamment de la *retenue* faite pour les pensions, il existe ou il a existé diverses sortes de *retenues* particulières aux troupes. Les payes de la milice romaine étaient sujettes à des *retenues*. Pendant le moyen âge et depuis le XIVe siècle, les maréchaux frappaient la solde des troupes de *retenues* abusives. Deux siècles plus tard, le colonel général de l'infanterie s'attribuait, sous le nom d'aumônes, une *retenue* établie sur la solde des gardes-françaises. Plus tard, on fit des *retenues*, sous forme d'amendes, pour abonnement au café, pour dégradations de casernement ou de prison, pour contributions personnelles, pour prix d'armement, d'équipement, etc.

Les *retenues* dites permanentes servaient à payer la musique, à doter les invalides, etc. La solde de retraite elle-même a été sujette à des *retenues* destinées à subvenir aux aliments d'enfants et d'épouse que délaisserait le père. Les *retenues* pour frais de musique ont été longtemps exigées des officiers; il y eut même des régiments où l'on retenait un sou par mois aux hommes de troupe.

Aujourd'hui, on ne compte guère, en dehors de la *retenue* pour la pension, que deux sortes de *retenues :* 1° les *retenues* faites sur les appointements des officiers pour l'extinction de leurs dettes, pour abonnement au théâtre, etc., et qui peuvent s'élever jusqu'au cinquième du traitement; 2° les *retenues* sur prêt, qui sont à peu près aussi anciennes que la solde. Le pain, le combustible, l'habillement, l'ordinaire ont donné lieu à des *retenues*, si bien que, jusqu'aux guerres de la Révolution, le soldat ne disposait pas d'un sou. Sa paye coulait en *retenues*. Maintenant, les *retenues* ont lieu pour aliments, pour petit équipement, pour réintégration d'objets détournés ou disparus, pour dégradations, pour formation de certaines masses. C'est ainsi qu'une *retenue* forme la masse de linge et de chaussure. Le montant des *retenues* est réglé par des tarifs. Dans chaque corps, le trésorier dresse, en vertu des ordres qu'il reçoit, l'état de répartition des *retenues* imposables; le major le vérifie et le remboursement s'en opère. Un des devoirs des inspecteurs généraux est de s'assurer s'il n'a pas été fait aux officiers ou aux hommes de troupe des *retenues* illicites.

RÉTÉPORE s. m. (ré-té-po-re — du lat. *rete*, réseau; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers bryozoaires, formé aux dépens des millépores, et dont l'espèce type habite la Méditerranée et l'océan Indien : *Le* RÉTÉPORE *dentelle de mer se nomme aussi manchette de Neptune.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *rétépores* sont des polypiers pierreux, à expansions aplaties, minces, poreuses, fragiles, à rameaux quelquefois libres, plus souvent anastomosés en réseau ou en filet; ils sont généralement de petite taille et de forme fort élégante, et offrent souvent des trous disposés régulièrement comme ceux d'une dentelle. Les cellules de ces bryozoaires sont très-petites et n'existent que d'un seul côté; chacune a son ouverture surmontée d'une petite épine calcaire, dont l'ensemble rend la surface du polypier rude comme une râpe. L'espèce la plus connue est le *rétépore* celluleux, vulgairement nommé dentelle de mer ou manchette de Neptune; il atteint au plus 0m,10 de longueur et vit, adhérent aux rochers ou aux corps sous-marins, dans la Méditerranée. On le trouve aussi dans l'océan Indien, qui fournit encore de très-jolies espèces. Il y a plusieurs *rétépores* fossiles dans les terrains crétacés.

RÉTÉPORITE s. m. (ré-té-po-ri-te — rad. *rétépore*). Polyp. Syn. de DACTYLOPORE, genre de polypiers fossiles des terrains tertiaires.

RETERSAGE ou **RETERÇAGE** s. m. (re-tèr-sa-je — rad. *reterser*). Agric. Action de reterser; résultat de cette action.

RETERSÉ ou **RETERCÉ, ÉE** (re-ter-sé) part. passé du v. Reterser. Tersé de nouveau.

RETERSER ou **RETERCER** v. a. ou tr. (re-tèr-sé — du préf. *re*, et de *terser*). Agric. Donner un second labour à la vigne, pour détruire l'herbe : RETERSER *une vigne.*

RETFORD, ville d'Angleterre (Nottingham), à 45 kilom. N. de la ville de ce nom, sur l'Idle et le canal de Chesterfield; 47,330 hab. Retford se compose en quelque sorte de deux villes reliées par un pont : East et West-Retfort, ainsi nommées à cause de la situation qu'elles occupent l'une vis-à-vis de l'autre. Manufactures de chapeaux, de voiles de navire et de papiers. Les principaux édifices sont : l'église de la Corporation, l'hôtel de ville, l'église Saint-Michel, l'école de grammaire et l'hôpital de Dorrell.

RETHEL, ville de France (Ardennes), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 41 kilom. de Mézières, par 49° 30′ 43″ de latit. et 2° 1′ 48″ de longit. E., en partie sur le versant d'une colline, près de l'Aisne et du canal des Ardennes; pop. aggl., 6,847 hab. — pop. tot., 7,085 hab. Tribunal de 1re instance. L'arrondissement comprend 6 cant., 108 comm. et 64,393 hab. Rethel est un centre considérable d'industrie pour les tissus. Il s'y fabrique principalement des mérinos. On y trouve d'importantes filatures de laine, des tissages mécaniques et des ateliers de construction de machines de toute espèce. Aux environs existent des briqueteries et une source d'eau froide et salée.

Rethel, bâti sur l'emplacement d'un camp de César, sur le territoire des Essuens, n'avait encore au VIe siècle qu'une faible importance, lorsque Cyriaque et Quintienne, père et mère de saint Arnould, évêque de Metz, se dessaisirent, en faveur de saint Remi, évêque de Reims, de tout ce qu'ils possédaient dans le bourg de ce nom (*in villa Reiteste*). Saint Remi, à son tour, légua Rethel à son Église. On trouve cette localité désignée dans les chartes du Xe, du XIe et du XIIe siècle sous les noms de *Registeste* ou *Reiteste* et sous ceux de *Castrum Retectum*, *Castrum Retextum*. Monstrelet dit *Reterst* et Martin du Belley *Reteil*, d'où Retel, puis Rethel. En 970, Rethel devint le domaine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims; les moines en confièrent le gouvernement à des officiers qui usurpèrent bientôt la propriété des terres conférées à leur garde et prirent le titre de comte. Parmi les comtes de Rethel, les plus connus sont Manassès Ier, frère de Roger, comte de Château-Porcien, petite ville dont le sort a toujours été lié à celui de Rethel; Hugues Ier, qui fonda l'hôtel-Dieu de la ville (XIIe siècle); Louis de Flandre, sous lequel le comté fut confisqué par Philippe le Hardi sous prétexte de rébellion, mais dont le fils, en épousant Marguerite de France, obtint sa réintégration; Louis II, qui périt à Crécy; Philippe, qui trouva la mort à Azincourt. Après avoir successivement passé à la maison de Bourgogne, à la maison de Clèves et à la maison de Nevers, le comté de Rethel fut érigé en duché-pairie (1581) au profit de Louis de Gonzague, dont le fils réunit les duchés de Nevers, de Clèves et de Rethel. Mazarin fit confirmer, en 1663, l'érection en duché-pairie de 1581 en faveur du mari de sa nièce, Charles-Armand de La Porte de La Meilleraye, avec cette clause singulière que le nom de *Mazarini* serait substitué à celui de Rethel et que ce domaine ne pourrait jamais être incorporé à la couronne à défaut d'hoirs mâles. Gui-Paul-Jules de La Porte, petit-fils de Charles-Armand, épousa Louise-Françoise de Rohan-Soubise et en eut une fille qui fit passer par mariage le duché dans la maison de Durfort-Duras, laquelle en fut titulaire jusqu'à la Révolution.

Quelques faits historiques concernant Rethel méritent d'être rappelés. En 1544, le comte Charles, fils de Philippe, enferma dans une enceinte la ville haute de Rethel, dite alors le grand faubourg; antérieurement à cette époque, la ville basse, c'est-à-dire le château vers la tour du Bourg-de-Chef, était seule close de murs. Rethel compta dès lors parmi les places fortes des Ardennes. La citadelle, appelée le Château, dut surtout son agrandissement à Mazarin. En 1617, le duc de Rethel, Charles, fils de Louis de Gonzague, étant entré dans le parti des princes contre le maréchal, le duc de Guise envahit le Rethelois avec l'armée qui avait accompagné Louis XIII sur les frontières d'Espagne, lors du mariage de ce prince avec Anne d'Autriche. Rethel et Château-Porcien furent assiégés et pris. En 1650, Rethel tomba au pouvoir de l'archiduc Léopold; le 13 décembre de la même année, les Espagnols en furent chassés par le maréchal du Plessis-Praslin. Enfin, le surlendemain eut lieu à quelque distance de la ville l'engagement auquel est resté le nom de combat de Rethel et où Turenne, qui avait voulu secourir la garnison, faillit être pris par les troupes du maréchal.

Le château de Rethel a depuis longtemps été détruit; il n'en reste que les communs, construits en 1685 et transformés en habitations particulières. L'emplacement du château est aujourd'hui occupé par des jardins. Une tour bâtie sur un monticule à côté du château et qui a été attribuée à l'époque gallo-romaine, bien qu'elle ne fût pas antérieure au Xe siècle, a également disparu. Le monument le plus remarquable de Rethel est une basilique qui offre cette bizarrerie qu'elle se compose de deux églises soudées latéralement l'une à l'autre. L'église du prieuré et celle de la paroisse étaient contiguës à l'origine, mais distinctes; dans la suite, les deux édifices furent reliés de manière à ne plus former qu'un seul vaisseau comprenant quatre nefs. La partie la plus ancienne date du XIIIe siècle; les autres sont du XVe et du XVIe. Seule la tour du clocher, massive et en désaccord avec le style général de l'église, ne remonte qu'à 1650. « Bien que l'église, dans son ensemble, soit placée sous l'invocation de saint Nicolas, dit le *Guide*, Joanne, chacune des nefs a cependant reçu une dédicace particulière (Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Saint-Gorgon, Sainte-Marie). Par suite de l'étrange accouplement des deux églises, les nefs diffèrent entre elles de largeur, de hauteur et de style. On remarque à l'intérieur : un beau vitrail moderne dans le chœur, les confessionnaux, la chapelle Saint-Gorgon, but de pèlerinage; une crypte ogivale, dite le Sépulcre, sous la chapelle de la Vierge; le portail latéral (XVIe siècle), qui sert d'entrée principale, est orné dans la voussure de seize groupes sculptés reproduisant la légende de saint Nicolas. » Une autre église de Rethel n'est autre que l'ancienne chapelle récemment restaurée du couvent des Minimes, supprimé à la Révolution. Rethel possède encore : un hôtel de ville, construit en 1750; un hôpital général (vieillards, enfants et malades); un ancien hôtel-Dieu (1690), aujourd'hui converti en école communale; un collége libre ecclésiastique; une prison cellulaire modèle; enfin un palais de justice, édifice tout moderne. Le théâtre occupe la maison de l'Arquebuse, donnée par la dernière duchesse de Rethel-Mazarin à la Société de l'arquebuse de Rethel. La ville est pourvue d'une élégante promenade, dite promenade des Iles, située sur la rive droite de l'Aisne, à l'ouest de la ville; c'est sur son emplacement que se tient annuellement la foire de Sainte-Anne, une des plus renommées du Nord.

Rethel a vu naître : Saint-Arnould, Béatrix, reine de Sicile; le Père Camard, général des minimes; le mathématicien Lesueur; le minime Raulin, prédicateur distingué, et le théologien Coppette. Enfin Jean Gerson, auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, est né à 2 kilom. de Rethel, au village de Gerson, détruit lors de la prise de Rethel par les Espagnols.

RETHEL, ancien village et commune de France (Moselle), cant. de Sierck, arrond. et à 17 kilom. de Thionville, à 45 kilom. de Metz; 730 hab. Fabrique de pipes et de poterie. Ce village possédait jadis une abbaye considérable, fondée, dit-on, sous Charlemagne, et qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Des débris gallo-romains ont été découverts aux environs de Rethel. Cédé à l'Allemagne par le traité de 1871.

RETHEL (Alfred), peintre allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1816, mort en 1859. Il étudia son art, sous la direction de Schadow, à l'Académie de Dusseldorf, puis à Francfort-sur-le-Mein, sous Philippe Veit (1836). Peu de temps après, Rethel fut chargé de décorer la salle de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle de fresques dont le sujet devait être emprunté à la vie de Charlemagne. Après avoir fait un voyage d'un an en Italie, il entreprit, en 1845, l'exécution de ce travail, qui l'occupa jusqu'en 1852 et qui comprend quatre grands tableaux représentant l'*Ouverture du tombeau de Charlemagne par l'empereur Othon en l'an* 1000, la *Destruction de l'Irminsul à Paderborn en* 1772, la *Victoire de Charlemagne sur les Sarrasins à Cordoue en* 778 et la *Prise de Pavie en* 774. Magistralement conçues, ces compositions se distinguent, en outre, par l'originalité de l'invention et par la vigueur de l'exécution. On peut en dire autant des œuvres moins importantes exécutées par cet artiste vers le même temps et parmi lesquelles on admire surtout six dessins coloriés, représentant le *Passage des Alpes par Annibal.* On a aussi de lui des dessins que la gravure a popularisés dans toute l'Allemagne, entre autres une *Danse des morts*, qui comprend une série de huit planches, avec une légende en vers par Robert Reinick, et qui représentent la Mort comme le *grand niveleur*, et deux autres planches dont la Mort est encore le sujet. La santé de Rethel étant affaiblie, il se rendit à Rome, et c'est là qu'il conçut le projet d'une série de dessins représentant les campagnes d'Annibal; mais il ne put en achever l'exécution. En 1852, sa tête s'égara et il fut ramené en Allemagne, où les soins les plus affectueux ne purent lui faire recouvrer l'intelligence et la santé.

RETHELOIS, OISE s. et adj. (re-te-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de Rethel; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* RETHELOIS. *La population* RETHELOISE.

RETHELOIS, ancien petit pays de France, en Champagne; Rethel en était le ch.-l. Il forme aujourd'hui la partie S.-O. du département des Ardennes.

RETHEM, bourg de Prusse, province de Hanovre, à 21 kilom. de Werden et à 80 kilom. de Lunebourg, sur l'Iller; 1,200 hab.

RETHONDES, village et comm. de France (Oise), cant. d'Attichy, arrond. et à 11 kilom. de Compiègne, à 75 kilom. de Beauvais; 471 hab. Antiquités celtiques et gallo-romaines. L'église Saint-Pierre, qui date en grande partie du XIIe siècle, est très-remarquable par son architecture.

RÉTIAIRE s. m. (ré-si-è-re — du lat. *rete*, filet). Antiq. Gladiateur dont l'arme principale était un filet qu'il lançait sur son adversaire, pour l'envelopper de manière à lui ôter l'usage de ses membres et les moyens de se défendre : *On voit des* RÉTIAIRES *représentés sur quelques monuments publics.* (Acad.) *Le chef* RÉTIAIRE *traverse l'arène et vient ouvrir la loge d'un tigre connu par sa férocité.* (Chateaub.)

— **Encycl.** V. GLADIATEUR.

RÉTICELLE adj. (ré-ti-sè-le — du lat. *rete*, réseau; *cella*, cellule). Entom. Qui a les cellules en réseau.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des cicadiens, comprenant les genres cystosome, polynèvre et hémidictye, dont les élytres offrent à leur extrémité un réseau de cellules hexagonales.

RÉTICENCE s. f. (ré-ti-san-se — lat. *reticentia*, même sens, formé de *reticere*, taire). Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire; la chose même qu'on n'a pas dite : *Dans le récit qu'il m'a fait, je le soupçonne d'avoir mis beaucoup de* RÉTICENCES, *plusieurs* RÉTICENCES. *Il a usé de* RÉTICENCE. *Dans ce discours, il n'y a point de mensonge formel, mais il y a bien de la* RÉTICENCE, *bien des* RÉTICENCES. *Dans cet acte, il y a une* RÉTICENCE *très-vicieuse, une* RÉTICENCE *frauduleuse. Des* RÉTICENCES *perfides. De lâches* RÉTICENCES. *Il était impossible à la diplomatie, malgré ses* RÉTICENCES, *ses équivoques, ses subterfuges, de s'y soustraire.* (Proudh.) *Vous sentez cependant, dit Danglars, que je ne puis me payer de vos* RÉTICENCES. (Alex. Dum.)

— Particul. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, en s'interrompant, fait entendre ce qu'il ne veut pas dire expressément : *La* RÉTICENCE *en dit souvent plus que les paroles.* (Acad.) *La Bruyère a un art particulier pour laisser souvent dans la pensée une espèce de* RÉTICENCE *qui ne produit pas l'embarras de comprendre, mais le plaisir de deviner.* (Laharpe.)

— **Encycl.** La *réticence* est une figure de rhétorique et quelquefois un moyen oratoire; on l'appelle aussi interruption, parce que celui qui l'emploie interrompt brusquement la phrase et en suspend le sens. Comme figure de rhétorique, elle exprime assez bien tout ce qu'il y a de tumultueux, de désordonné dans la colère, l'indignation, la menace; elle peint l'agitation de l'homme qui d'abord se laisse emporter et ne mesure pas ses mots, puis s'arrête de peur d'en trop dire; mais ce n'est là qu'un artifice calculé. Dans la haute poésie, l'emploi de la *réticence* est fréquent. Le *Quos ego* de Virgile en est l'exemple le plus généralement connu; Neptune, que le poëte montre irrité contre les vents déchaînés sans ses ordres, leur dit avec colère :

Quos ego...; *sed motos præstat componere fluctus;*

ce qui a été traduit par cet autre vers :

Je devrais... mais il faut calmer les flots émus.

Racine fait parler ainsi Athalie à Joad, lorsqu'elle vient réclamer Éliacin et les trésors qu'elle croit cachés dans le temple :

Je devrais, sur l'autel où ta main sacrifie,
Te...; mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis, songe à l'exécuter.

Dans le *Misanthrope* de Molière, Alceste, indigné de l'indulgence que montre Philinte pour les vices de la société, s'écrie :

Je me verrai trahir, mettre en pièces, voler,
Sans que je sois... Morbleu! je ne veux point parler.
Tant ce raisonnement est plein d'impertinence.

On emploie la *réticence* comme figure oratoire lorsqu'on veut faire soupçonner une chose sans la dire expressément. C'est une figure adroite en ce qu'elle fait entendre beaucoup plus que l'on n'aurait pu dire, l'imagination allant toujours plus loin que la parole. Telle est la *réticence* d'Agrippine dans *Britannicus :*

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

Telle est aussi celle au moyen de laquelle Phèdre jette dans l'esprit de Thésée des soupçons infamants sur Hippolyte :

Prenez garde, seigneur, vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre
Un... Votre fils, seigneur, me défend de poursuivre.

C'est ce genre de *réticence* qui est le plus souvent employé dans la conversation; maniée avec perfidie, c'est une arme bien dangereuse. « La malignité et la haine, dit Laharpe, ont bien connu tout ce que pouvait la *réticence* par le chemin qu'elle fait faire à l'imagination; aussi n'ont-elles point d'armes mieux affilées ni de traits plus empoisonnés. C'est la combinaison la plus profonde de la méchanceté de savoir retenir ses coups et de les porter par la main d'autrui, et malheureusement c'est aussi la plus facile. Rien n'est si aisé et si commun que de calomnier à demi-mot et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie; car comment répondre à ce qui n'a pas été énoncé? »

Un *mais* suspensif brouilla pour toujours Piron et l'abbé Desfontaines. Celui-ci, rapportant dans une de ses feuilles le fragment d'une lettre écrite de La Haye par J.-B. Rousseau, où se trouvait cette phrase : « M. Piron est ici; c'est un excellent préservatif contre l'ennui, *mais...*, » s'arrêta malignement à ce *mais*, qui était suivi de ces mots : « malheureusement il part bientôt. » Piron, choqué de cette *réticence* équivoque, dit : « Ce maroufle de Desfontaines me payera, non ce qu'il a dit, *mais* ce qu'il n'a pas dit. » Et il le cribla pendant longtemps d'épigrammes.

RÉTICULAIRE adj. (ré-ti-ku-lè-re — lat. *reticularis*, même sens; de *reticulum*, petit filet). Anat. Qui ressemble à un réseau : *Tissu* RÉTICULAIRE. *Membrane* RÉTICULAIRE.

— s. f. Bot. Genre de champignons, type de la tribu des réticulariées.

— Syn. de STICTA et d'USTILAGO, genres de cryptogames.

— **Encycl.** Les *réticulaires* sont caractérisées par un péridium indéterminé, simple, membraneux, se déchirant; des sporidies groupées, mêlées et attachées à des flocons rameux, réunis par la base. Elles se présentent sous la forme d'une pulpe plus ou moins molle, difforme, souvent très-grosse, étalée sur la terre ou sur les plantes et les bois morts, ou sortant de l'écorce des végétaux vivants. La *réticulaire des jardins* ressemble dans sa jeunesse à une masse d'écume; ensuite elle prend de la consistance et devient jaunâtre; arrivée à son entier développement, elle est très-friable et remplie d'une poussière noire qui, se dispersant par le déchirement de sa membrane extérieure, laisse voir un réseau intérieur blanchâtre. On la trouve souvent en grandes masses sur les fumiers, la tannée des serres, les vieilles couches, etc.

RÉTICULARIÉ, ÉE adj. (ré-ti-ku-la-ri-é — rad. *réticulaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la réticulaire.

— **s. f.** pl. Tribu de champignons, ayant pour type le genre réticulaire.

RÉTICULATION s. f. (ré-ti-ku-la-si-on — rad. *réticulé*). Etat d'une surface réticulée : *L'intérieur de ce polypier est formé de* RÉTICULATIONS *confuses.* (M. Edw.) *Les dictyophores se distinguent particulièrement des fulgores par la* RÉTICULATION *des élytres et des ailes, qui est très-écartée chez eux, tandis qu'elle est très-serrée chez les fulgores.* (Duponchel.)

RÉTICULE s. m. (ré-ti-ku-le — lat. *reticulum*, petit filet). Physiq. Disque percé d'une ouverture circulaire coupée par deux fils très-fins qui se croisent à angle droit et servent à viser.

— Antiq rom. Coiffure à réseau, à l'usage des femmes.

— Mœurs et cout. Espèce de sac que les femmes portaient au commencement de ce siècle et qui plus tard, par corruption du mot, s'appela RIDICULE.

— Bot. Gaîne fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers.

— **Encycl.** Physiq. Le *réticule* d'une lunette se place dans le plan focal de l'objectif, c'est-à dire dans le plan perpendiculaire à l'axe et passant par le foyer principal. C'est une plaque métallique percée d'une ouverture circulaire au centre de laquelle deux fils très-fins se croisent à angle droit; le point de rencontre de ces fils fixe la direction de la ligne de visée, c'est-à-dire que, pour que l'on considère son point comme étant dans la ligne de visée, il faut que son image se trouve masquée par le point de croisement des fils. Quelquefois, au lieu de deux fils croisés à angle droit, l'un horizontal, l'autre vertical, on tend dans le *réticule* deux fils verticaux parallèles et très-peu distants l'un de l'autre. Le plan de visée est alors le plan vertical passant par le centre de l'oculaire et par la ligne idéale qui serait à égale distance des deux fils. La lunette ne donnera plus que l'azimut du point visé, et non pas sa hauteur au-dessus de l'horizon; mais l'observation n'est plus entachée de la cause d'erreur qui tient à l'épaisseur des fils.

Dans les lunettes terrestres, le *réticule* est rendu mobile le long de l'axe parce que l'image de l'objet visé ne se fait plus en un point fixe, mais au foyer conjugué de cet objet.

Dans les lunettes soignées que l'on emploie aux observations astronomiques délicates, le *réticule* est à la fois mobile dans les trois sens de l'axe de la lunette, de l'horizontale et de la verticale. Les déplacements s'en font à l'aide de vis micrométriques.

Les fils employés à la construction des *réticules* sont ou des fils d'araignée ou des fils de platine. Ceux-ci peuvent être rendus lumineux par le passage d'un courant électrique, ce qui est un grand avantage.

— Antiq. rom. Les Grecs connaissaient aussi le *réticule* employé pour maintenir la chevelure et lui donnaient le nom de *kekruphalos*. Cette coiffure fut usitée dès les temps les plus anciens et on la trouve mentionnée dans les poëmes homériques. Le plus souvent ces coiffures étaient en lin; il en existait aussi faites de matières plus précieuses, notamment de fils d'or. Les femmes y enfermaient leurs cheveux. On lit dans Juvénal (*Satire* II, 96):

Reticulum*que comis* auratum *ingentibus implet.*

(De ses grands cheveux elle remplit son *réticule* d'or).

Plusieurs des peintures trouvées à Pompéi représentent des femmes avec le *réticule*.

On donnait aussi, chez les Romains, le nom de *réticule* à un petit sac à mailles qui pouvait avoir des destinations diverses, mais qui servait surtout à recevoir la balle dans un jeu de jeunes filles. « Et les balles polies sont reçues dans le *réticule* ouvert, » dit Ovide :

Reticuloque pilæ læves fundantur aperto.

Le *réticule* était encore une sorte de gibecière. Nous voyons, par exemple, dans Horace le *réticule* du pain, *reticulum panis*.

Il a existé en France un *réticule* du même genre que la gibecière ou le sac à mailles dont il vient d'être question. C'était un petit sac en filet ou en étoffe, dont les dames commencèrent à se servir vers le temps du Directoire et qui resta en usage sous l'Empire. On le portait suspendu au bras par de longs rubans. Il contenait un mouchoir ou quelque petit ouvrage de femme, tapisserie ou broderie. Par un caprice fort singulier de la mode, il reçut en 1811, après la naissance du fils de Napoléon Ier, le nom de *petit roi de Rome*, par allusion au titre qui venait d'être donné à ce prince au berceau. Mais la malice des contemporains avait déjà décoré le *réticule* d'un autre nom qui lui est resté et qui peut même être regardé comme une simple corruption de la dénomination véritable; on l'appela *ridicule*. Ce dernier nom fut si bien admis que, sous la Restauration et même plus tard, on l'appliqua au sac à ouvrage des dames, bien qu'il ne ressemblât plus au *réticule* du Directoire ou de l'Empire.

Quant à la coiffure des anciens nommée *réticule*, elle est devenue aussi un ornement des dames modernes; mais le plus souvent elle n'a servi qu'à retenir les cheveux dans le déshabillé du matin et quand celle qui la porte n'a pas encore quitté son appartement. Cependant, depuis quelques années, nous l'avons vue portée en public, pour suppléer au chapeau qui se réduisait à des proportions microscopiques, à mesure que les cheveux, vrais ou faux, croissaient jusqu'à l'extravagance. Seulement les modernes, en prenant le *réticule*, n'en ont pas conservé le nom; ils se sont contentés de le traduire et ont dit : *un filet*.

RÉTICULÉ, ÉE adj. (ré-ti-ku-lé — du lat. *reticulum*, petit filet). Archit. Se dit d'une sorte de maçonnerie fort employée par les Romains, d'un revêtement de petites pierres ou de briquetage en carrés longs, dont la disposition offre à l'œil l'image d'un réseau : *Mur de maçonnerie* RÉTICULÉE.

— Bot. Se dit des parties marquées de nervures figurant un réseau.

— Minér. Dont l'arrangement des fibres imite un réseau.

— Techn. *Porcelaine réticulée*, Porcelaine au moyen de laquelle on fabrique des tasses composées de deux enveloppes : l'enveloppe intérieure pleine comme une tasse ordinaire, tandis que l'enveloppe extérieure est découpée à jour et forme une sorte de réseau.

RETIERCÉ adj. m. (re-ti-èr-sé — du préf. *re*, et de *tiercé*, c'est-à-dire tiercé de nouveau). Blas. Se dit d'un écu divisé en trois parties égales, chaque partie étant partagée en trois émaux alternés, en sorte que la première partie de la première division correspond à la première partie de la seconde, et ainsi des autres : *De Buranlure :* RÉTIERCÉ *en fasce d'or, d'argent et d'azur de neuf pièces.*

RETIERS, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Vitré, à 36 kilom. de Rennes; pop. aggl., 755 hab. — pop. tot., 3,084 hab.

RÉTIF, IVE adj. (ré-tiff, i-ve — pour *restif*, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer, dérivé, comme le provençal *restiu* et l'italien *restio* pour *restivo*, du latin *restare*, de *re*, préfixe, et de *stare*, être debout, rester debout, lequel représente la grande racine aryenne *sthâ*, même sens [v. STABLE], proprement s'arrêter ou résister, regimber, à cause des différents sens du préfixe). Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer, en parlant des chevaux et autres bêtes de monture : *Un cheval* RÉTIF. *Les mules sont ordinairement* RÉTIVES *et quinteuses.* (Acad.)

. . . . . Heureux celui qui frappe de la main
Le col d'un étalon *rétif* ou qui caresse
Les seins étincelants d'une folle maîtresse.

A. DE MUSSET.

— Fig. Difficile à conduire, à persuader : *C'est un homme d'un caractère* RÉTIF, *d'un esprit* RÉTIF. *Il est* RÉTIF *à la censure, à la louange.* (Acad.) *Il y a des tempéraments ennemis de toute résistance, des naturels* RÉTIFS *que la vérité fait cabrer.* (Mol.) *Il était* RÉTIF *comme un cheval vicieux.* (Buff.) *L'imagination harcelée et gourmandée devient* RÉTIVE. (Volt.) *Si vos bailliages vous envoient des députés* RÉTIFS, *je sais le bon moyen de les apprivoiser.* (Vitet.) *Il fallait, pour dérober ce secret à la nature, un esprit original,* RÉTIF *aux méthodes et opinions dominantes.* (Fourier.)

La nature, envers moi moins mère que marâtre,
M'a formé très-*rétif* et très-opiniâtre.

DESTOUCHES.

— Substantiv. Celui, celle qui n'obéit pas, qui refuse de suivre les conseils qu'on lui donne : *Il a beau faire le* RÉTIF, *il faudra bien qu'il en passe par là.* (Acad.)

— **Syn. Rétif, récalcitrant, revêche.** V. RÉCALCITRANT.

RÉTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme RESTIF, dit de LA BRETONNE, du nom d'une terre appartenant à son père), littérateur et romancier français, l'un des esprits les plus originaux qui aient jamais tout à la fois illustré et sali les lettres, l'un des penseurs les plus puissants, les plus prime-sautiers, né à Sacy, dans le département de l'Yonne, près de Vermenton, à 28 kilom. d'Auxerre, le 22 novembre 1734, mort à Paris le 3 février 1806. Nicolas était l'aîné d'un second lit et le huitième de quatorze enfants. « On voit, dit M. Charles Monselet dans son *Etude sur Rétif de La Bretonne*, que cela commence à peu près comme un conte de Perrault : « Le bû» cheron et la bûcheronne étaient des gens » qui allaient fort en besogne. »

La vie de ce fécond romancier est bien le plus original de ses romans. Destiné par son père, honnête laboureur, à l'état ecclésiastique, son libertinage précoce le fit changer de voie et, à quinze ans, il entra chez un imprimeur d'Angers, dont il séduisit la femme. C'est elle qu'il a dépeinte dans le portrait de Mme de Parangon et qu'il a caractérisée par cette expression singulière : « C'est, en beau, la tête de Méduse. » Ce n'était pas son coup d'essai, car certaine pièce de vers nous apprend qu'il comptait déjà douze conquêtes. En 1755, Rétif entre à l'Imprimerie royale et inaugure dès ce moment la vie de bohème qu'il doit mener durant son existence entière. « On le rencontrait, dit Monselet, dans les caves du Palais-Royal, contant fleurette aux nymphes du comptoir ou bien joyeusement assis au cabaret de la *Grotte flamande*, mangeant une fricassée de petits pois entre Aline l'Araignée et Manette Latour. Il faudrait la plume d'Homère pour tracer le dénombrement des maîtresses de l'inconstant Bourguignon; avec lui, les aventures galantes se succèdent sans intervalle; son cœur n'est jamais vide, et la blonde s'y rencontre souvent en même temps que la brune. Sur la fin de sa vie, lui-même s'est mis à faire son calendrier amoureux, une patronne par jour, trois cent soixante-cinq au dernier décembre, et des plus belles filles du monde : des marchandes, des grisettes, quelquefois même de grandes dames. Puis, son calendrier terminé, voilà que Rétif se trouve sur les bras un excédant de soixante et quelques femmes. Pour les caser, il ajoute une sainte à chaque dimanche et trois aux jours de fête. » Au milieu des folies de cette vie singulière, il tombe amoureux d'une actrice, Mlle Guéant, et obtient ses faveurs grâce à son esprit. Il possédait d'ailleurs tous les dons propres à réussir dans le demi-monde : de grands traits à l'italienne, une belle chevelure frisée à l'ange, une longue figure au nez aquilin, une peau brune et légèrement marquée de petite vérole, des yeux noirs et pleins d'expression, un air d'audace tempéré par beaucoup de finesse; joli cavalier, d'ailleurs, à la taille svelte, à la jambe élégante et nerveuse, rachetant, par la grâce de l'attitude d'un habitué des bals publics, le désordre et la modestie de sa mise. Après sa rupture avec Mlle Guéant, il a l'air de vouloir se ranger et se marie avec une aventurière anglaise, Henriette Kircher, qui s'enfuit en le volant. Sans perdre de temps, quelques mois après, il convole en secondes noces avec Agnès Lebègue, dont il se sépare bientôt, mais qui ne fut nullement assassinée par son gendre, comme l'ont avancé quelques biographes. C'est elle dont il nous a tracé le portrait dans la *Femme infidèle*, comme il a peint en charge celui de sa fille dans *Ingénue Saxancour* ou la *Femme séparée*. En 1767, la fantaisie vint à Rétif de La Bretonne de s'adonner à la littérature. Prenant pour texte une de ses folies amoureuses, il écrit en cinq jours le roman de *Lucile*, composition très-jolie, mais trop licencieuse, qui lui rapporte 3 louis. Son livre est dédié aux beautés; il adopte la devise : « Tout pour les femmes et par les femmes. » C'est lui qui mit à la mode la coutume de juger d'une femme par son pied, en publiant le *Pied de Fanchette*, à propos d'une jeune fille chaussée d'une mule rose avec un réseau et des franges d'argent, qu'il n'avait fait qu'entrevoir en étant à l'affût des *lève-nez* des magasins de modes. Ses écrits se succèdent avec une rapidité et une fécondité incroyables. Les plus célèbres sont : le *Paysan perverti* et la *Paysanne pervertie*, les *Contemporaines*, les *Françaises*, les *Parisiennes*, l'*Année des dames nationales*, la *Découverte australe par un homme volant*, le *Palais-Royal*, les *Nuits de Paris* et les *Idées singulières*, comprenant le *Pornographe*, la *Mimographe*, les *Gynographes*, l'*Andrographe*, le *Thermographe*, etc., etc. Il a laissé quarante-neuf ouvrages, formant en totalité deux cent trois volumes. L'imagination semble y régner en souveraine, elle est même désordonnée, et ses livres le font prendre pour un homme de génie en délire. « Le roman moderne, dit Gérard de Nerval, n'offre rien de supérieur à ces images d'enlèvements, de viols, de suicides, de duels, d'orgies nocturnes, de scènes contrastées, où la vie crapuleuse des halles mêle ses exhalaisons malsaines aux parfums enivrants des boudoirs. » Tout à coup, Rétif de La Bretonne est atteint d'une *réformomanie* qui envahit tous ses romans. Admirateur fanatique du système de Rousseau, il veut marcher sur ses traces et propose de nombreuses réformes sociales à perte de vue. Femmes, théâtre, gouvernement, éducation, langue, rien n'échappe à sa fureur législative. Son titre d'*Idées singulières* était merveilleusement choisi, car les siennes le sont extrêmement et accusent autant de hardiesse que d'originalité. Ce côté, que nous appellerons le côté politique de l'œuvre de Rétif, n'a pas été suffisamment apprécié. L'écrivain licencieux a fait tort au philosophe, et cependant son influence fut évidente. Ses ouvrages sont l'arsenal où ont puisé à pleines mains nos réformateurs les plus célèbres : Fourier, Louis Blanc, Pierre Leroux, Proudhon et l'écrivain si connu par ses alinéas, Emile de Girardin. Ce dernier a eu le bon goût de l'avouer implicitement, car nous lisons dans la *Presse* du 28 septembre 1852 : « Aucune des idées émises par ceux qu'on appelle réformateurs, idées qui serviront de point de départ à la révolution nouvelle, n'est essentiellement neuve. Toutes apparaissent, en germe souvent et quelquefois nettement formulées, dans les ouvrages des écrivains antérieurs. Ainsi, dans Law, on trouve des idées sur le crédit et les banques de circulation que beaucoup croient être nées d'hier. Dans Rétif de La Bretonne, il y a des idées d'organisation sociale et d'association que Fourier s'est souvent appropriées. » L'exposé de quelques-unes des idées singulières de Rétif confirmera la vérité de cette citation et nous fera mieux comprendre l'influence de cet écrivain :

« Tout est bien qui sert notre intérêt ou nos plaisirs sans éveiller la vengeance des hommes ou des lois.

— Le mal ne vient que de l'imprévoyance humaine.

— On est heureux d'être bon; mais, fût-on méchant, ce ne serait pas une raison de se mésestimer : la nature seule serait coupable.

— L'homme doit tout régler d'après son intérêt; tel est le principe qui doit servir de règle aux générations futures et qui importe bien plus que la forme du gouvernement.

— La vertu devient inutile avec une bonne organisation sociale, et une solide philosophie annule les peines morales, préjugés issus de l'éducation religieuse ou de lectures romanesques. »

On reconnaît une parenté étroite entre ces idées et celles de Fourier, de même qu'avec le *Système de la nature*. Le remède à la corruption, d'après Rétif, c'est le séjour des champs et l'agriculture; en forçant un peu la conclusion, Rétif nous ramènerait à l'état primitif de nature, comme son modèle, Rousseau. Il expose le projet d'une association qui réduirait le capital à rien et dont la base serait l'échange des produits de chaque métier. C'est la banque d'échange de Proudhon dans toute sa simplicité. Ce réformateur social, bien qu'il s'intitulât de préférence républicain, était indifférent à la forme du gouvernement, et l'on sait que, le jour du jugement de Louis XVI, il attendit un de ses amis, député, un pistolet à la main, pour lui brûler la cervelle s'il avait voté la mort du roi. Il prêche une croisade contre l'infâme propriété, et cependant il entre en accommodement avec elle. Il admet le prince personnifiant l'Etat, propriétaire universel; il tolère même des possessions personnelles, transmissibles à certaines conditions. Quant à la noblesse, il l'approuve comme récompense de services rendus à l'Etat, mais s'éteignant avec celui qui s'en est rendu digne. Son système est même plus complet que celui de ses imitateurs; car, à l'exemple des philosophes de l'antiquité, il débute par une physique. Dans la *Découverte australe par un homme volant*, qui a fourni à Edgar Poë le sujet d'un de ses contes les plus extraordinaires, il prétend qu'originairement il n'y eut qu'un seul animal et qu'un seul végétal sur notre globe; ce sont les différences de sol et de température qui ont amené la variété des êtres et produit des animaux mixtes. De son vivant, Rétif eut la satisfaction de voir le règlement de son *Pornographe* sur les femmes publiques mis en vigueur dans ses Etats par l'empereur Joseph II, qui lui envoya son portrait enrichi de diamants et un titre de baron. Il répondit que le républicain Rétif gardait le portrait, mais renvoyait les diamants et le titre de baron, dont il n'avait que faire.

« Le succès de ses ouvrages, dû, dit Firmin Didot, à certaines pages attendrissantes, à une imagination extraordinaire et à un style parfois naturel et énergique, lui fit presque perdre la tête. Son orgueil devint insupportable; il se crut supérieur à Rousseau et à Voltaire. La critique de ses ouvrages devint un crime de lèse-majesté : il fallait l'admirer sous peine d'être son ennemi; aussi tombe-t-il à bras raccourci sur ces *feuillistes* qui ne le comprennent pas. Laharpe est un animal à traîner dans le ruisseau; Fréron, un faquin; Geoffroi, un pédant; de Marsy, une simple brute, qui reste froid devant le *Paysan perverti*. » Non content d'attaquer ainsi les écrivains ses contemporains, il s'amusait à mettre en scène ses libraires et leur famille, dont il ridiculisait la partie féminine après l'avoir séduite. D'un commun accord, on organisa contre lui la conspiration du silence, et il en fut réduit à s'éditer lui-même. Il composait, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme compositeur d'imprimerie et comme auteur en même temps; aussi trouve-t-on des parenthèses fort curieuses. Par exemple, il s'interrompra au milieu d'une tirade en s'écriant : « Dieu! qu'il fait chaud! Et dire que, lorsque je travaille comme un mercenaire, la moitié de Paris s'enivre à la campagne! » Ses succès littéraires lui avaient rapporté plus de 60,000 francs en moins de dix années. C'était, pour lui emprunter sa propre expression, la nature la plus fortement électrisée de son siècle et le plus fanatique partisan du réalisme littéraire. Il n'inventait que les détails de ses romans, empruntant le fond à la réalité et poussant l'amour de l'art jusqu'à se mettre à dessein dans des situations excentriques, afin de pouvoir les traiter en connaissance de cause. Cœur chaud, plume pittoresque et volonté de fer, il se fit une place à part, marchant seul de son bord dans le cercle littéraire du XVIIIe siècle. Il faisait continuellement la chasse aux sujets de roman, le jour portant des poulets signés : « Le mousquetaire Leblanc, » et allant, le lendemain, en mousquetaire, chercher la réponse au billet qu'il avait remis déguisé en ramoneur; la nuit, courant les cabarets et les rues, respecté des gens du guet, qui s'égayaient à le voir prendre des notes à la lueur des réverbères, sur les parapets de l'île Saint-Louis, où il avait gravé les dates mémorables de son existence; le soir, jouant jusqu'à onze heures aux échecs, quai de l'Ecole, au café Manoury.

La marche des événements augmenta la vogue de ses romans réformistes et, en 1788, ses *Parisiennes* furent proposées pour le prix d'utilité publique. C'est l'apogée de sa gloire. Entraîné dans un souper avec le duc de Montmorency, l'évêque d'Autun, la duchesse de Luynes, l'abbé Sieyès et d'autres notabilités de la cour déguisées en bonnes gens, il

se conduisit, sans se douter du rang des convives, avec tant d'esprit, que ce devint une mode de l'avoir à souper. Beaumarchais et la comtesse de Beauharnais se vantaient de son amitié, tandis que Crébillon le fils, Delille et Mme de Staël lui prodiguaient les éloges. La roche Tarpéienne est près du Capitole; la Révolution engloutit sa réputation et sa fortune. La banqueroute des assignats le ruina complétement. Forcé de vendre son imprimerie, il se mit à corriger des épreuves et dit, en 1794, adieu aux lettres en publiant ses mémoires, qu'il intitula *M. Nicolas*. Le spectacle de cette âme viciée, qu'il donnait à disséquer aux moralistes, trouva peu d'amateurs. En 1795, la Convention lui accorda un secours de 2,000 francs et Carnot, après lui avoir rendu service à plusieurs reprises, le fit entrer au ministère de la police. Ses infirmités le forcèrent à résigner ses fonctions et il mourut dans la misère, à l'âge de soixante-douze ans.

Rétif de La Bretonne a été diversement apprécié; on l'a surnommé **le Rousseau du ruisseau, le Voltaire des femmes de chambre, le Diogène littéraire.** Lavater le salue du titre de **Richardson français.** Voici le jugement que de Jouy porta sur lui : « La platitude ordinaire de son style, l'extravagance de son amour-propre, la vileté des acteurs qu'il fait mouvoir, sa singulière orthographe, conforme à la prononciation, l'ont rendu ridicule. On s'est moqué de lui et on a étouffé sa réputation. Cet homme, étranger aux plus simples convenances, ennemi de toutes les règles, brille par une richesse d'imagination surprenante. Il trace ses caractères avec habileté; la fable qu'il invente attache presque toujours; il y a dans ses dialogues une vérité naïve qui charme; il écrit des pages délicieuses de naturel et de douce volupté; il trouve des tableaux frais et riants et jette dans le cœur une émotion extrême. Ces qualités sont obscurcies par un dévergondage sans pareil, par des infamies racontées comme avec plaisir, par d'obscènes peintures qui montrent l'espèce humaine dans un état complet de dégradation. » Nous répondrons à ce dernier reproche ce qu'il disait lui-même : « Si, dans mes ouvrages, les détails sont licencieux, le fond est honnête et le but utile. Je suis un peintre de mœurs; elles sont corrompues : dois-je esquisser celles de l'*Astrée?* » On a dit de lui : « C'est le génie de la débauche. » Nous acceptons cette qualification; mais personne n'osera contester que peu d'hommes ont eu plus de hardiesse, plus d'invention, plus d'originalité, plus de facilité naturelle. En politique, en philosophie, Rétif a sur plus d'un point tracé, un demi-siècle à l'avance, les théories qui devaient régler le communisme. En littérature, le surnom de **Jean-Jacques des Halles** caractérise assez heureusement son style, tour à tour trivial, pathétique et éloquent. Il n'a pas écrit pour les enfants ou les jeunes filles; il a écrit pour les *hommes*. Rétif de La Bretonne a de nombreux rapports avec Balzac et nous a laissé un tableau fidèle de la société de 1770 à 1799, comme Balzac a tracé celui du monde de 1830 à 1848. La *Revue des Deux-Mondes*, en délicatesse avec Balzac, le traita de Rétif du XIXe siècle; l'auteur de la *Comédie humaine* se fit gloire de ce surnom.

De nombreuses monographies littéraires ont été consacrées à Rétif de La Bretonne; nous ne citerons que celle de Gérard de Nerval (1850), chef-d'œuvre de narration animée et colorée, et celle de Ch. Monselet (1853). Des articles spéciaux ont été consacrés dans ce *Dictionnaire* à chacun de ses livres les plus importants.

Voici, pour terminer, la liste complète des ouvrages de cet écrivain original et fécond: la *Famille vertueuse* (1767, 4 vol.); *Lucile* ou les *Progrès de la vertu* (1768); ces romans n'eurent aucun succès, à cause de l'orthographe simplifiée que l'auteur employait; le *Pied de Fanchette* (1769, 3 vol.); qui commença la réputation de l'auteur; le *Pornographe* ou *Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le* publicisme *des femmes* (Londres, 1769, 1770, 1776); la *Fille naturelle* (1769, 1774, 2 vol.); la *Mimographe* ou *Idées d'une honnête femme pour la réformation du théâtre national* (1770); le *Marquis de T**** (1771, 4 vol.); *Adèle de Com**** ou *Lettres d'une fille à son père* (1772, 5 vol.); la *Femme dans les trois états de fille, d'épouse et de mère* (1773, 3 vol.); le *Ménage parisien* (1773, 2 vol.); les *Nouveaux mémoires d'un homme de qualité, par M. le M*** de Br**** (1774, 2 vol.); le *Fin matois*, traduit de l'espagnol, de Quevedo (1776, 3 vol.); le *Paysan perverti* ou les *Dangers de la ville*, dans lequel il esquisse le caractère et la philosophie de Gaudet d'Arras (1775, 4 vol.); cet ouvrage eut un grand succès et on en fit de nombreuses éditions et contrefaçons; l'*Ecole des pères* (1776, 3 vol.); les *Gynographes* ou *Idées de deux honnêtes femmes sur un projet de règlement pour mettre les femmes à leur place* (1777, 2 vol.); le *Quadragénaire* (1777, 2 vol.); le *Nouvel Abailard* ou *Lettres de deux amants qui ne se sont jamais vus* (1778, 4 vol.); la *Vie de mon père* (1779, 2 vol.), œuvre plus sérieuse et morale, qui fut bien accueillie du public lettré; la *Malédiction paternelle, lettres de N*** publiées par Timothée Joly* (1780, 3 vol.); les *Contemporaines* ou *Aventures des plus jolies femmes de l'âge présent, par N.-E. R. de La B.* (1780-1785, 42 vol.), chaque nouvelle accompagnée d'un portrait; la *Découverte australe par un homme volant* ou le *Dédale français* (1781, 4 vol.); l'*Andrographe* ou *Idées pour opérer une réforme générale des mœurs* (1782); la *Dernière aventure d'un homme de quarante-cinq ans* (1783); la *Prévention nationale, action adaptée à la scène* (1784, 3 vol.); la *Paysanne pervertie* (1785, 4 vol.), qu'il réunit au *Paysan perverti* sous le titre de *Paysan, paysanne;* les *Veillées du Marais* ou *Histoire du prince Oribeau et de la princesse Oribelle* (1785, 2 vol.); les *Françaises* ou *XXXIV exemples choisis dans les mœurs actuelles* (1786, 4 vol.); les *Parisiennes* ou *XL caractères généraux pris dans les mœurs actuelles* (1787, 4 vol.); les *Nuits de Paris* ou le *Spectateur nocturne* (1788-1794, 8 vol.); la *Femme infidèle* (1788, 4 vol.); *Ingénue Saxancour* ou la *Femme séparée, histoire écrite par elle-même* (1789, 3 vol.); le *Thesmographe* ou *Idées pour opérer une réforme générale des lois* (1789); *Monument du costume physique et moral de la fin du* XVIIIe *siècle* (1789); le *Palais-Royal* (1790, 3 vol.); l'*Année des dames nationales* ou *Histoire jour par jour d'une femme de France* (1791-1794, 12 vol.); le *Drame de la vie, pièces en treize actes d'ombre et en dix pièces régulières* (1793, 5 vol.), avec un portrait de l'auteur; *Théâtre* (1793, 5 vol.); *M. Nicolas* ou le *Cœur humain dévoilé*, publié par lui-même (1794-1797, 12 vol.); cet ouvrage, avec les *Nuits de Paris* et le *Drame de la vie*, présente un tableau complet de la vie littéraire de Rétif; la *Philosophie de M. Nicolas* (1796, 3 vol.); l'*Anti-Justine, par Linguet* (1798); les *Posthumes, lettres reçues après la mort du mari par sa femme, par Cazotte* (1802, 4 vol.); les *Nouvelles contemporaines* (1802, 4 vol.); *Histoire des campagnes de Maria* ou *Episodes de la vie d'une jolie femme* (1811, 3 vol.).

RÉTIFORME adj. (ré-ti-for-me — du lat. *rete*, filet, et de *forme*). Qui offre la forme d'un réseau.

RETIMO, la *Rithymna* des anciens, ville forte et port de l'île de Candie, ch.-l. de livah, sur la côte N., à 70 kilom. S.-O. de Candie; 8,000 hab. Evêché grec. Cette ville offre un aspect entièrement turc. Ses bazars et ses rues sont assez bien tenus. Le port est ensablé et la citadelle tombe en ruine. Les Turcs l'enlevèrent aux Vénitiens en 1647. Aux environs s'étend la fertile plaine de Mylopotamo, couverte de villages et de plantations d'oliviers et au fond de laquelle se dresse la montagne conique de Melidoni. Au-dessus du village de ce nom s'ouvre une vaste caverne, ornée de magnifiques stalactites et pouvant rivaliser avec celle d'Antiparos. Elle était, dans l'antiquité, dédiée à Hermès Talléen. Trois mille chrétiens, qui s'y étaient réfugiés dans la guerre de l'Indépendance, y furent enfumés et étouffés par les Turcs.

RETINA, ancienne ville de Campanie. V. RESINA.

RÉTINACLE s. m. (ré-ti-na-kle — du lat. *retinaculum*, petit réseau). Bot. Petit corps glanduleux qui termine l'extrémité inférieure des masses polliniques des orchidées.

RÉTINAIRE s. f. (ré-ti-nè-re — du gr. *rêtinê*, résine). Bot. Syn. de GOUANIE, genre de végétaux.

RÉTINALITE s. f. (ré-ti-na-li-te). Minéral qui présente un aspect gras analogue à celui de la serpentine, et que l'on trouve dans le bas Canada.

RÉTINASPHALTE s. m. (rê-ti-na-sfal-te — du gr. *rêtinê*, résine; *asphaltos*, bitume). Minér. Substance minérale, du groupe des hydrocarbures : *Le* RÉTINASPHALTE *se laisse entamer par l'ongle.* (A. Rivière.)

— **Encycl.** Le *rétinasphalte* est une substance solide, d'un brun clair, à éclat résineux, plus rarement terne ou terreux, soluble en partie dans l'alcool, en formant un résidu bitumineux insoluble. Sa densité est de 1,13. Il fond à une haute température, donne une odeur d'abord agréable, puis bitumineuse et laisse un résidu charbonneux. Il présente plusieurs variétés. On le trouve, en rognons généralement formés de couches concentriques, dans le Gard, en Angleterre, dans la Saxe prussienne, aux Etats-Unis, etc.

RÉTINE s. f. (ré-ti-ne — d'un type latin *retina*, dérivé lui-même de *rete*, rets, réseau; l'allemand dit de même *netz-haut*. Le latin *rete*, pour *reste*, filet, est évidemment le même mot que *restis*, corde. Kuhn cherche dans *restis*, qui, selon lui, est pour *prestis*, un corrélatif du sanscrit *pra-siti*, lien, de *pra*, devant, en grec *pro*, en latin *præ* [v. PRÉ], et de la racine *si*, lier, d'où aussi le sanscrit *sêtra*, lien, *seru*, qui lie, *siman*, *sima*, limite, védique *sirâ*, fleuve, proprement fil; grec *imas*, *imantos*, pour *simas*, courroie, et peut-être aussi *seira*, *seirê*, corde). Membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique : *Les objets se peignent sur la* RÉTINE. *La* RÉTINE *de l'œil est offensée.* (Acad.) *La* RÉTINE *reçoit les rayons de la lumière, le cristallin les réfracte.* (Volt.) *La* RÉTINE *est la plus intérieure des tuniques de l'œil; c'est une membrane grisâtre, demi-transparente, très-mince, qui embrasse le corps vitré et se trouve placée entre lui et la choroïde.* (Nysten). *Les rayons lumineux, en tombant sur la surface convexe de la cornée, se réfractent à travers les différentes humeurs de l'œil, pour aller peindre l'image des objets sur la* RÉTINE. (Cabanis.) *Les images et les peintures se forment au fond de l'œil sur le tableau nerveux qu'on appelle la* RÉTINE. (Babinet.) *Jetez sur une étoile un rapide coup d'œil, regardez-la obliquement, en tournant vers elle la partie latérale de la* RÉTINE, *et vous verrez l'étoile distinctement.* (Baudelaire.)

— **Encycl.** Anat. La forme de la *rétine* est celle d'un segment de sphère creuse, ouverte en avant vers la pupille. Par sa face externe, elle est adossée à la choroïde, tandis que sa surface interne est tapissée par la membrane hyaloïde, qui la sépare du corps vitré. La *rétine* est très-mince, grisâtre, demi-transparente, d'une consistance très-faible et d'un aspect pulpeux; elle s'altère promptement après la mort. Son épaisseur, qui diminue de plus en plus d'arrière en avant, présente une moyenne de 12 centièmes de millimètre environ. L'endroit où cette épaisseur est le plus considérable correspond à la tache jaune. Si, à l'aide d'un ophthalmoscope, on examine la surface interne de la *rétine*, on y découvre la papille optique, la tache jaune et le trou central. 1o La papille optique est une légère saillie formée par le nerf optique au niveau du passage de ce nerf à travers la sclérotique (v. PAPILLE OPTIQUE). 2o La tache jaune a été décrite et figurée par Sœmmering; elle présente une forme ovalaire transversalement placée en dehors de la papille, d'une couleur *de moins en moins foncée à mesure qu'on se* rapproche de la circonférence. Chez l'adulte, elle est d'un jaune serin, tandis que, chez les enfants et les vieillards, elle est d'une teinte *plus claire; son grand diamètre est de 3 milli*mètres environ. 3o Le trou central est situé au milieu de la tache jaune, à l'extrémité de l'axe visuel, *à 3 millimètres environ en dehors du cen*tre de la papille. Selon le plus grand nombre d'anatomistes, ce trou n'existe pas; ce n'est qu'une dépression, un amincissement des différentes couches, qui donne lieu à une petite fossette *transparente qu'on aurait prise pour un trou.* 4o On trouve encore un pli central ou transversal de la *rétine*, qui n'est qu'un repli de cette membrane, dont les parties affaissées *font saillie à l'intérieur, tandis qu'à l'exté*rieur, adossées l'une à l'autre, elles ne laissent entre elles aucun vide, aucune dépression; un léger sillon indique seulement leur *point de réunion. Ce pli, qu'on rencontre uni*quement sur les cadavres, commence en dehors de la papille du nerf optique, en y décri*vant une courbe irrégulière. Il est long de* 4 ou 5 millimètres et se divise le plus ordinairement en d'autres plis radiés très-vagues (Hirschfeld).

— *Limites.* La limite postérieure de la *rétine* est le nerf optique lui-même. Au moment où ce dernier passe à travers la sclérotique, il éprouve une constriction, un étranglement en forme de collet, au delà duquel le nerf s'épanouit en rayonnant de tous côtés; et c'est même l'ensemble de tous ces rayons qui constitue la *rétine*. Quant à la limite antérieure, elle est bien moins apparente, et tous les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet. Les uns la font aboutir à la circonférence du corps ciliaire, les autres la prolongent jusqu'au pourtour du cristallin et même jusqu'à la pupille. Là, la *rétine*, isolée des parties environnantes, se termine par un bord sinueux (*ora serrata retinæ*) qui répond à la naissance des procès ciliaires. La structure de la *rétine* n'est pas la même pour tous les anatomistes. Cette membrane est composée d'un certain nombre de couches superposées que Kölliker a décrites, au nombre de cinq; ce sont : 1o la membrane de Jacob, ou la couche des bâtonnets et des cônes; 2o la couche grenue; 3o la couche de substance grise, médullaire ou ganglionnaire; 4o la couche d'épanouissement du nerf optique; 5o la membrane délimitante de Pacini. Ch. Robin divise en trois couches la couche grenue de Kölliker et décrit huit couches superposées dans la texture de la *rétine*.

1o *Membrane de Jacob* ou *couche des bâtonnets*. Cette couche, la plus externe, en rapport avec la choroïde, se compose, comme son nom l'indique, de corpuscules cylindriques ou bâtonnets, parallèles les uns aux autres et perpendiculaires à la surface rétinienne. On ne saurait mieux comparer cette couche qu'aux poils d'une brosse, pressés et serrés les uns contre les autres, ayant tous la même longueur et formant par leur extrémité libre une surface unie. Les bâtonnets sont hyalins, homogènes et incolores, présentant une longueur de 58 à 74 millièmes de millimètre, sur une largeur de 18 millièmes de millimètre. Leur extrémité extérieure est terminée en pointe, et leur extrémité intérieure par un léger renflement. Au milieu des bâtonnets, on remarque, de distance en distance, ce qu'on a appelé les jumelles ou cônes géminés de Hannover; ces corpuscules ne sont formés que par la réunion et l'accolement de deux bâtonnets plus courts que les autres.

2o *Couche grenue.* Elle est formée de myélocytes, tant noyaux que cellules, lesquelles sont souvent petites et peu régulières, mais les noyaux prédominent; ils sont plongés au milieu d'une petite quantité de matière amorphe, semblable à celle de la substance cérébrale grise (Robin). Chez l'homme, cette substance constitue deux couches, la couche externe plus épaisse que la couche interne, et qui sont séparées par une substance intermédiaire transparente (Hirschfeld); ce sont les trois couches de Ch. Robin.

3o *Couche de substance grise.* Cette couche a des limites déterminées du côté de la couche précédente, mais non du côté de la couche subséquente, où elle pénètre çà et là. On peut la diviser en deux couches secondaires, dont la plus externe est finement granuleuse et striée, et dont l'autre, intérieure, se compose de l'agglomération de cellules nerveuses multipolaires.

4o *Couche de l'épanouissement du nerf optique.* Cette couche, à partir de la papille optique, se continue avec l'épanouissement radié du nerf optique. En effet, les fibres de ce nerf divergent en rayonnant dans une direction antéro-postérieure pour former la *rétine*. D'abord très-rapprochées les unes des autres, elles s'éloignent en devenant de plus en plus minces et transparentes.

5o *Membrane délimitante de Pacini.* Elle constitue une pellicule transparente de 1 millième de millimètre d'épaisseur, qui est intimement unie au reste de la *rétine;* elle semble entièrement homogène et dépourvue de structure.

— *Vaisseaux de la rétine.* Au centre de la *rétine* aboutit une branche de l'artère ophthalmique, laquelle, après avoir parcouru le centre du nerf optique, traverse la papille optique et vient se diviser, au niveau de la face interne de la *rétine*, en quatre ou cinq branches divergentes qui se ramifient à leur tour. Les veines de la *rétine* présentent, d'après M. Sappey, relativement à leur disposition, beaucoup de ressemblance avec les artères de cette membrane et les accompagnent dans toutes leurs divisions. La veine centrale de la *rétine* aboutit, après avoir traversé la papille optique et le centre du nerf optique, tantôt à la veine ophthalmique, tantôt directement au sinus caverneux.

— *Usage.* Les fonctions de la *rétine* sont de transmettre au cerveau, par l'intermédiaire du nerf optique, l'impression des images que produisent sur cette membrane les objets extérieurs. Cependant, tous les points de la *rétine* ne sont pas également sensibles à l'action des rayons lumineux. Au niveau de l'épanouissement du nerf optique, on trouve un point (*punctum cæcum*) où la *rétine*, dépourvue de choroïde et de pigment, est bien moins sensible à l'influence de la lumière. D'après Kölliker, la couche des bâtonnets et des cônes est celle qui prend le plus de part au phénomène de la vision.

— Pathol. Les maladies de la *rétine* sont très-nombreuses, et il en est même qui sont encore très-peu connues. Les unes sont *congénitales, les autres accidentelles. Parmi les* premières, Desmarres signale un arrêt de développement et l'impuissance de cette membrane, l'absence des vaisseaux qui se distribuent à la *rétine* et à la papille, et l'anémie partielle de cet organe. Les maladies accidentelles sont plus fréquentes et plus intéressantes à connaître. L'une des plus importantes est l'inflammation de la *rétine* (v. RÉTINITE). Un coup d'œil rapide suffira pour donner une idée des affections nombreuses dont cet organe *est le siége.*

— *Atrophie de la rétine.* Cette maladie, comme toutes celles de la *rétine*, ne peut être observée qu'à l'aide de l'ophthalmoscope. Elle se lie constamment à une atrophie de la papille du nerf optique. On la reconnaît à l'absence ou à la diminution du nombre et du volume des vaisseaux qui se distribuent à la *rétine*. La papille est généralement saillante et nacrée, brillante, d'un éclat inaccoutumé, manifestement bombée comme un champignon et plus petite dans ses diamètres qu'à l'état normal. Les vaisseaux fins et rares qui s'en échappent sont courbés par le fait même de la surface sur laquelle ils reposent. Il semble, pour quelques-uns, qu'ils se cachent sous le bord de la papille, pour reparaître un peu plus loin sous le même bord. Ces vaisseaux rares se perdent bientôt et l'on ne peut que rarement en suivre un ou deux, dans les cas avancés, jusque vers l'*ora serrata*... L'atrophie de la *rétine* est souvent observée à la suite des choroïdo-rétinites chroniques. Elle se manifeste à divers degrés. Le malade cesse d'abord de lire et de voir les objets distants; il reste quelquefois longtemps dans cet état, quelquefois aussi il perd progressivement la vue. Au commencement il se sert de verres convexes très-forts. Le traitement de cette affection doit être dirigé contre la cause, qui consiste le plus souvent en une compression due à la présence d'une tumeur syphilitique ou autre (Desmarres).

— *Exsudations plastiques.* Cette affection ne peut être reconnue qu'à l'ophthalmoscope, après avoir considérablement dilaté la pupille; car, le plus souvent, l'œil atteint d'exsudations plastiques sur la *rétine* ne présente aucun symptôme appréciable sans instrument. Le fond de l'œil, à l'état normal, présente une belle coloration rouge orangé; mais dans les cas d'exsudation rétinienne, cette couleur est masquée par une espèce de glacis gris bleuâtre qui s'étend sur une plus ou moins grande étendue de la *rétine*. Les vaisseaux sanguins, partant du centre de la papille, disparaissent sous la couche de matière exsudée, pour reparaître un peu plus loin, après l'avoir traversée. Dans cette maladie, la vision peut être

gravement atteinte ou légèrement altérée, selon l'étendue et la quantité des matières plastiques exsudées.

— *Apoplexie* ou *décollement sanguin de la rétine*. On désigne sous cette dénomination un épanchement sanguin qui s'opère tantôt entre la *rétine* et le corps vitré, tantôt entre la choroïde et la *rétine*, tantôt enfin entre les différentes couches qui composent cette dernière. L'apoplexie rétinienne, bornée le plus souvent à un seul œil, survient ordinairement chez les individus pléthoriques; mais les sujets affaiblis et anémiques n'en sont pourtant pas à l'abri. Elle est fréquente dans le cours de la néphrite albumineuse, plus rare dans le diabète sucré. Les symptômes physiques et physiologiques qui traduisent cette affection sont presque nuls; il faut nécessairement recourir à l'ophthalmoscope pour découvrir l'épanchement sanguin. A l'aide de cet instrument, on découvre des taches rouges plus ou moins nombreuses, plus ou moins larges, répandues sur la surface de la *rétine*. Quelquefois il n'en existe qu'une ou deux très-larges; d'autres fois on en voit une multitude qui ne tardent pas à se réunir en une espèce de plaque d'un rouge vif, au voisinage de laquelle on peut assez souvent distinguer la rupture d'un vaisseau rétinien. Lorsque l'hémorragie est considérable, le sang peut, dans certains cas, traverser le tissu rétinien, après l'avoir décollé, et s'épancher dans le corps vitré. Dans ce cas, la vision est complétement abolie. Si, au contraire, l'épanchement était peu considérable, s'il était borné à quelques petites taches rouges, le malade pourrait encore voir assez clair pour se conduire. Les causes locales les plus fréquentes de cette affection sont les varicosités des vaisseaux de la *rétine*, l'hyperhémie de cette membrane, surtout la scléro-choroïdite postérieure, et les causes générales, les maladies organiques du cœur, les dispositions à la congestion de la tête, une constitution apoplectique, la fièvre typhoïde (Desmarres). Le traitement de l'apoplexie rétienne doit être prompt et énergique. Les saignées et les antiphlogistiques en forment la base. La veine sera d'autant plus largement et plus fréquemment ouverte que la maladie sera plus près de son début. La moindre hésitation dans ce cas deviendrait fatale au malade. A ce premier moyen on ajoute l'usage des purgatifs et les frictions mercurielles sur les orbites. Dans les cas où le malade serait anémique, il faudrait user de la saignée avec beaucoup de ménagement. On agirait plutôt par les ventouses sèches sur toute la surface du corps, par les vésicatoires volants appliqués autour des orbites, par les pédiluves irritants et une diète modérée.

— *Hydropisie sous-rétinienne* ou *décollement séreux de la rétine*. Cette affection est assez fréquente; les causes qui la font naître sont à peu près inconnues; cependant, l'action du froid semble y prédisposer. Les symptômes qui caractérisent cette affection sont observables à l'œil nu dans les cas les plus graves. Ainsi, on remarque une opacité jaunâtre du fond de l'œil avec des stries obliques ou transversales, s'avançant vers la face postérieure du cristallin, et semblables à des plis dont la grosseur augmente avec l'intensité de la maladie. Chaque pli, plus brillant que le reste de l'opacité, correspond à un sillon, et l'on voit la portion de la *rétine* placée entre deux plis présenter une concavité variable. Mais tous ces symptômes sont loin de pouvoir assurer un diagnostic comme ceux que fournit l'ophthalmoscope. A l'aide de ce précieux instrument, si l'on fait tourner l'œil au malade dans divers sens, on constate bientôt qu'une masse d'un blanc bleuâtre plus ou moins volumineuse, ronde ou allongée, striée de vaisseaux rouges, flotte dans l'œil pendant les mouvements de cet organe. Cette masse occupe le plus souvent la partie inférieure de la *rétine*, et elle prend une couleur rouge ou rougeâtre lorsque l'affection est compliquée d'un épanchement sanguin. La masse fluctuante est en rapport avec l'étendue du décollement et la quantité de liquide épanché. Si celui-ci est un peu considérable, la petite tumeur qui le renferme s'avance dans le corps vitré, absolument comme si celui-ci n'offrait aucune résistance. Si le liquide vient à se résorber en peu de temps, la membrane se recolle et la vision est rétablie. Dès le début de l'affection, les malades aperçoivent tout d'un coup un nuage obscur qui leur cache une partie des objets qu'ils regardent. D'autres fois, c'est un brouillard plus ou moins épais, au sein duquel ils distinguent des couleurs virtuelles qui disparaissent aussi rapidement qu'elles se montrent. La couleur rouge est celle que les individus croient voir le plus souvent. La marche de l'hydropisie rétinienne est fort lente, quoique le début s'annonce toujours d'une manière brusque. Le mal reste quelquefois stationnaire pendant plusieurs années; il y a parfois des améliorations qui peuvent persister, mais elles sont fréquemment troublées par des récidives. En résumé, le décollement de la *rétine* est grave toutes les fois qu'il existe dans une grande étendue; la vision peut être considérée comme perdue. Mais si la membrane n'est décollée que sur quelques points, on peut espérer une amélioration considérable et même une guérison complète. Le traitement général de cette affection doit être pris dans les causes mêmes quand on peut les découvrir. Quant au traitement local, Desmarres conseille l'application des ventouses scarifiées près de la tempe et plus tard de vésicatoires volants. Les bains de vapeur, les bains sulfureux, les frictions sur la peau, l'iodure de potassium à l'intérieur, à dose altérante, de légers excitants en collyres ou en pommades, quand la résorption commence, sont autant de moyens qu'on pourra utilement employer.

— *Cancer de la rétine*. Il n'y a guère que l'encéphaloïde qui attaque la *rétine*, et cette terrible affection se montre le plus souvent chez les jeunes enfants, depuis quelques semaines après leur naissance jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans. Les adultes peuvent cependant en être atteints. Les causes de ce cancer sont tout à fait inconnues; on a seulement remarqué que les enfants scrofuleux en sont plus souvent affectés. Desmarres divise en trois périodes les symptômes qui caractérisent l'encéphaloïde de la *rétine*. Dans la première période, dès le début de la maladie, l'œil paraît complétement sain; mais les malades se plaignent d'une altération plus ou moins profonde de la vue. Peu à peu l'affection faisant de nouveaux progrès, la pupille devient irrégulière et immobile. Au fond de l'œil apparaît quelque chose de brillant assez semblable à ce qu'offre l'œil du chat ou du mouton. C'est une plaque peu saillante d'abord, qui apparaît sur la concavité du globe dont elle emprunte la forme, et qui se détache sur le fond noir de l'œil; on l'a comparée pour la couleur à une lame de cuivre; mais au début elle est ordinairement plus blanche et n'a pas encore les reflets rouge orangé qu'elle présente plus tard. (Desmarres.) Très-petite au moment de son apparition, cette lame grandit peu à peu et finit par envahir toute la cavité de l'œil. La lumière scintille sur elle avec une grande énergie, et ce phénomène remarquable devient encore plus visible si, après avoir préalablement dilaté la pupille, on se place à un demi-jour. A l'examen ophthalmoscopique, on voit dans le fond de l'œil une petite tumeur fixe et immobile sur la *rétine*, au devant de laquelle rampent, comme à l'état normal, les vaisseaux rétiniens. Pendant la deuxième période, la tumeur cancéreuse acquiert un volume considérable, s'avance du côté du cristallin et de l'iris, qui sont refoulés en avant, jusqu'à faire disparaître la chambre antérieure. A cette époque de la maladie, la pupille est dilatée et immobile, la sclérotique injectée le plus souvent, et les milieux transparents de l'œil troublés par un épanchement sanguin. Quelquefois c'est en arrière, du côté de l'orbite que l'encéphaloïde se développe. Quoi qu'il en soit, la coque oculaire ne tarde pas à être distendue et fortement comprimée de dedans en dehors par le volume de la tumeur. Les enveloppes de l'œil s'allongent et cet organe, devenu très-volumineux, semble sortir de la cavité qui le contient. Les malades sont tourmentés par des douleurs violentes, en rapport avec le volume de la tumeur et la résistance des membranes. Les adultes demandent instamment qu'on les débarrasse de leur œil; les enfants, privés de sommeil, poussent des cris sans relâche et maigrissent avec rapidité. Au dernier degré de la maladie, on observe assez souvent la fièvre et le délire. La troisième période de la maladie est marquée par la rupture de la coque oculaire, qui ne peut plus résister à la pression interne. C'est la cornée ou la sclérotique qui se divise. Immédiatement il s'écoule une humeur sanguinolente, d'abord inodore, puis fétide, et le malade trouve un instant de repos; les douleurs ont cessé. En peu de jours, la tumeur se montre à travers la déchirure des membranes; elle sort et vient se développer sur la joue. Des hémorragies surviennent, un ichor fétide s'échappe des parties malades, et bientôt toute l'orbite est envahie au point que les os en sont distendus. Enfin le malade, épuisé par les hémorragies, la douleur et la fièvre hectique, s'éteint dans le coma ou les convulsions; il n'est pas rare alors qu'à l'autopsie on trouve le cerveau lui-même affecté et transformé en une sorte de magma présentant des cavités remplies de sang. (Desmarres.) Le pronostic de l'encéphaloïde de la *rétine* est très-grave, car la mort est la conséquence ordinaire de cette maladie. Le traitement consiste dans l'ablation de l'œil dès le début du mal. Lorsqu'on opère trop tard, le cancer se reproduit avec une effrayante rapidité et le malade en est toujours victime.

— *Ossification de la rétine*. Une des affections les plus curieuses de la *rétine* est la transformation de cette membrane en une cupule osseuse. Cette ossification s'observe quelquefois sur des yeux privés de la vue depuis un temps considérable; mais on ne peut pas la diagnostiquer pendant la vie; on ne la rencontre qu'en disséquant les cadavres.

L'*amaurose*, l'*héméralopie*, l'*hémiopie* et la *nyctalopie* sont le plus souvent des affections de la *rétine*.

RÉTINERVE adj. (ré-ti-nèr-ve — du lat. *rete*, filet, et du fr. *nervure*). Bot. Qui présente des nervures réticulées.

RÉTINIEN, ENNE adj. (ré-ti-ni-ain, ène — rad. *rétine*). Qui appartient, qui a rapport à la rétine : *Connaître comment se forme l'image* RÉTINIENNE *est très-utile, mais ce n'est pas tout.* (A. Guépin.)

RÉTINIPHYLLE s. m. (ré-ti-ni-fi-le — du lat. *retina*, rétine, ou dimin. de *rete*, réseau, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Sud.

RÉTINITE s. f. (ré-ti-ni-te — rad. *rétine*). Pathol. Inflammation de la rétine.

— Minér. Nom donné à des résines fossiles qui tantôt se trouvent dans des dépôts de lignite, tantôt accompagnent la houille : *Comme le succin, les* RÉTINITES *se présentent sous forme de petites masses arrondies, mais sont moins translucides, plus foncées en couleur et renferment peu d'acide succinique.*

— **Encycl.** Pathol. Cette affection peut être aiguë ou chronique; nous allons considérer ces deux cas.

— I. RÉTINITE AIGUË. A l'état aigu, on la rencontre rarement, si ce n'est lorsqu'elle est consécutive à une autre phlegmasie de l'œil. Les causes sous l'influence desquelles elle se développe sont toutes celles qui peuvent produire une violente irritation de l'œil, comme les contusions, les blessures; ou bien celles qui excitent vivement la rétine, comme l'aspect soutenu d'un fourneau embrasé chez les verriers, les fondeurs. La transition brusque d'un lieu très-obscur dans un autre très-éclairé, l'action de regarder le soleil ou une vive lumière, peuvent occasionner l'inflammation de la rétine.

— *Symptômes*. « La *rétinite* aiguë, dit Desmarres, débute par une douleur vive, qui ne tarde pas à devenir intolérable et qui a son siége dans le fond de l'orbite. Cette douleur est ordinairement pulsative et s'accompagne d'un sentiment de torsion dans le globe; parfois elle s'exaspère au point que le malade pousse des cris et qu'il lui semble que son œil est traversé par un fer rouge. Bientôt elle s'irradie jusque dans la tête et paraît s'étendre d'un côté du crâne à l'autre. Le malade est horriblement tourmenté par une photophobie portée au plus haut degré et par la vue de ce qu'il compare ordinairement à des pièces d'artifice, à des globes de feu colorés le plus souvent en rouge, en vert ou en jaune. Pour se soustraire à ces visions, il se cache les yeux avec les mains et s'enfonce la tête sous les oreillers, mais sans en éprouver le moindre soulagement. La douleur que la vue de ces corps lumineux semble produire est si forte chez quelques malades, qu'on les voit présenter tous les symptômes de la folie, se heurter la tête contre les murs, et qu'il en est qui recourent au suicide. Les phantasmes lumineux disparaissent parfois tout à coup; d'autres fois même ils ne se montrent pas, ce qui tient à ce que la compression exercée par l'inflammation sur la rétine en a détruit la sensibilité. L'absence de ce symptôme s'observe encore quand un épanchement considérable de pus ou de lymphe plastique s'est produit au fond de l'œil ou que l'inflammation a diminué. La photophobie disparaît alors, les paupières peuvent être assez facilement écartées et l'on voit que ce n'est plus à une simple *rétinite* qu'on a affaire, mais bien à une ophthalmie interne générale, qui peut aller jusqu'au phlegmon, quoiqu'elle puisse aussi disparaître par une résolution plus ou moins complète. » Quant à l'aspect de l'œil, on n'observe dès le début qu'une rougeur plus ou moins vive de la conjonctive. La cornée est brillante, la pupille renversée et immobile, le fond de l'œil noir. L'ophthalmoscope ne peut être d'aucune utilité à cause des douleurs atroces qu'occasionne la moindre lumière. A un degré très-intense, l'inflammation de la rétine est accompagnée de fièvre et de délire. Dans ces cas, on doit se tenir sur ses gardes, car l'inflammation peut se propager au cerveau et aux membranes qui l'enveloppent.

— *Traitement*. Le traitement de la *rétinite* aiguë doit être énergiquement antiphlogistique. Les saignées coup sur coup de M. Bouillaud sont ici parfaitement applicables. On combattra les douleurs par des onctions sur les tempes, faites avec une pommade composée d'extrait de belladone et de laudanum. Le calomel et l'opium à l'intérieur viendront en aide à ces moyens. On fera sous les aisselles et sur les cuisses des frictions avec l'onguent napolitain jusqu'à produire la salivation. Au lieu des préparations mercurielles, on peut employer l'émétique d'après la méthode rasorienne. Quand l'inflammation commence à diminuer, on emploie les révulsifs sur la peau et sur le tube intestinal. « De tous les moyens capables de guérir la *rétinite* aiguë, celui qui me paraît le plus efficace, dit Desmarres, c'est la paracentèse de l'œil pratiquée une ou plusieurs fois. Cette opération sera surtout suivie de succès si l'on n'hésite pas à y recourir dès le début de l'inflammation. L'application des sangsues ou des ventouses scarifiées sur la tempe du côté de l'œil malade est un moyen d'une très-grande utilité. »

— II. RÉTINITE CHRONIQUE. La *rétinite* chronique est beaucoup plus fréquente que la précédente. Elle se présente sous deux formes différentes; l'une, moins intense, n'est qu'une hyperhémie de la rétine; l'autre, à un degré beaucoup plus élevé, constitue la *rétinite* chronique proprement dite.

1° *Hyperhémie de la rétine*. Cette affection débute ordinairement par un sentiment de gêne qu'éprouvent les malades. Bientôt les objets apparaissent avec une certaine confusion, et, si les individus persistent à vouloir les regarder, ils finissent par ne plus voir. Ce phénomène s'observe surtout lorsque les malades lisent; les lettres, qu'ils distinguent d'abord, semblent bientôt se déplacer les unes au-dessus des autres; puis elles se dispersent confusément dans toute la page, leur teinte noire disparaît et en peu de temps l'individu ne distingue plus rien. Le globe de l'œil est douloureux; il est parfois le siége d'élancements subits et fréquemment répétés. Il existe en même temps une douleur de tête particulière ou une pesanteur insupportable sur le front, accompagnée d'étourdissements. Si l'on examine le globe oculaire, on voit la pupille se renverser et la sclérotique s'entourer d'une vascularisation extrêmement fine, qui s'avance jusque sur la cornée. Ce dernier phénomène s'observe surtout lorsque la rétine est fortement hyperhémiée ou que le malade fait de grands efforts de vision. Avec le repos de l'œil, la rougeur péricornéenne disparaît. Chez quelques individus, après quelque temps de durée, la congestion de la rétine s'accompagne de la vision de mouches volantes diversement colorées; ou bien, après avoir fermé les yeux, si l'objet qu'ils ont regardé est brillant et bien éclairé, les malades en conservent l'image malgré eux pendant plusieurs secondes. Au début de la maladie tous ces symptômes disparaissent et font place à la vision régulière lorsque le malade demeure en plein air et ne fixe point la vue sur des objets rapprochés. L'affection semble avoir disparu; mais si la fixation de la vue recommence, les symptômes reviennent avec un nouveau degré d'intensité et dès lors le repos ne suffit plus. La lecture et la perception des petits objets sont pénibles, difficiles et même impossibles. Si l'on examine le fond de l'œil à l'ophthalmoscope, on voit la papille optique couverte d'un réseau vasculaire fortement injecté, dont les ramifications s'étendent plus ou moins sur la rétine. Le fond de l'œil est pourtant complétement sain. La durée de cette maladie est en général très-longue; elle présente des périodes d'exacerbation et de calme; on voit souvent tous les symptômes disparaître, pour se montrer de nouveau, au moment où le malade recommence à fatiguer sa vue.

— *Traitement*. La cessation de toute espèce de travail est la première indication à remplir dans le traitement de cette maladie. Les sangsues à l'anus, les purgatifs, les pédiluves sont ensuite employés avec utilité. S'il y avait suppression du flux hémorroïdal ou menstruel, il faudrait faire en sorte de rappeler l'écoulement suspendu. A ces moyens généraux on ajoute les frictions sur l'orbite avec l'extrait de belladone uni au camphre, ou bien l'application sur les yeux d'une compresse imbibée d'une infusion très-froide de feuilles de belladone et de jusquiame. Ces compresses doivent être souvent renouvelées pour maintenir l'œil à une température basse et égale. Des lunettes convenables doivent être employées à rectifier la presbytie et la myopie. Le régime sera approprié au tempérament de l'individu; mais, en aucun cas, il ne faut autoriser l'usage des alcooliques et des boissons trop excitantes.

2° *Rétinite chronique proprement dite*. Les causes de cette affection sont les mêmes que celles de la congestion rétinienne, c'est-à-dire l'habitude ou l'abus du travail à la lumière sur des objets petits et luisants, la presbytie, la myopie, les taches de la cornée, l'abus des alcooliques, les affections organiques du cœur, l'insolation, etc.

— *Symptômes*. La *rétinite* chronique présente tous les symptômes de la congestion de la rétine avec un plus haut degré d'intensité. Les malades supportent difficilement la lumière, dont ils atténuent l'action par l'usage de lunettes à couleur foncée. Quelques-uns même éprouvent une photophobie insurmontable ou perdent complétement la vue pour la recouvrer bientôt après. Un nuage plus ou moins épais semble entourer tous les objets qui se présentent sur le champ visuel. Pour certains individus, ce sont des globes ou des traînées de feu qui se présentent par moments, et surtout au moindre faux pas qu'ils font, au moindre choc qu'ils éprouvent. Pour d'autres, ce sont des fantômes lumineux, des mouches volantes, qu'ils voient le matin ou après les repas. Quand la maladie n'est pas encore très-ancienne, il se manifeste de temps en temps des élancements vifs qui traversent comme un éclair le globe de l'œil et la tempe. Mais ce symptôme disparaît quand le mal est ancien, et il est remplacé, signe toujours funeste, par l'apparition progressive et bientôt permanente de mouches volantes noires. Les signes apparents que présente le globe oculaire sont à peu près insignifiants; mais si on l'examine à l'aide de l'ophthalmoscope, on constate des symptômes caractéristiques. Jæger signale d'abord un état particulier du fond de l'œil, qui fait que la lumière est bien moins reflétée qu'à l'état normal. En même temps on observe, au lieu de la couleur rosée habituelle, une teinte de sang très-vive et uniforme dans une grande étendue. « La papille du nerf optique est rouge, mal limitée; ses bords, couverts de vaisseaux nombreux, se perdent dans les parties voisines de la rétine. Assez

souvent même, on ne les voit plus et on ne reconnaît la papille que par le point de sortie des grands vaisseaux et à leur direction. Ces vaisseaux laissent voir entre eux, sur les bords de la papille, d'autres vaisseaux courts, très-serrés les uns contre les autres, radiés, presque droits.... C'est à partir de là que le fond de l'œil a cette couleur rouge, plus sombre que celle de l'état normal, et qu'avec l'image droite, on y voit des rayures assez régulières, auprès desquelles les parties voisines présentent un grain plus ferme et plus serré. » (Desmarres.) La durée de la *rétinite* chronique est très-longue. Cette maladie se termine quelquefois par résolution, mais beaucoup plus souvent par des exsudations qui altèrent plus ou moins la vue. Le pronostic en est donc presque toujours grave.

— *Traitement.* Le traitement consiste à éloigner d'abord les causes du mal en condamnant le malade au repos et en le plaçant dans une demi-obscurité. Les moyens antiphlogistiques, c'est-à-dire les saignées et les sangsues, doivent ensuite être employés selon les forces du malade. On combat la photophobie par les applications réitérées de compresses sur les yeux, imbibées d'une infusion froide de feuilles de jusquiame et de belladone à parties égales. Les frictions mercurielles belladonisées sur l'orbite, les purgatifs et les révulsifs cutanés compléteront le traitement.

RÉTINNAPHTE s. f. (ré-ti-na-fte — du gr. *rêtinê*, résine, et de *naphte*). Chim. Syn. de TOLUÈNE.

RÉTINOÏDE s. m. (ré-ti-no-i-de — du gr. *rêtinê*, résine; *eidos*, aspect). Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux composé.

RÉTINOLÉ s. m. (ré-ti-no-lé — du gr. *rêtinê*, résine). Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux simple.

RÉTIPÈDE adj. (ré-ti-pè-de — du lat. *rete*, réseau; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Qui a les pieds couverts d'un réseau, ou mieux, les tarses revêtus d'un épiderme réticulé.

RETIRADE s. f. (re-ti-ra-de — rad. *retirer*). Fortif. Retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retirent lorsque les autres parties de l'ouvrage ne peuvent plus être défendues : *Le bastion ayant été emporté, les assiégés se jetèrent dans une grande* RETIRADE *qu'ils avaient faite.* (Acad.)

RETIRATION s. f. (re-ti-ra-si-on — rad. *retirer*). Typogr. Action d'imprimer le second côté d'une feuille : *Mettre une feuille en* RETIRATION.

— **Encycl.** Dès l'origine de l'imprimerie, l'impression typographique d'une feuille s'est divisée en deux opérations distinctes. On a commencé par imprimer la feuille d'un côté, au nombre d'exemplaires déterminé, puis on a repris chacune des feuilles pour l'imprimer du second côté : c'est à cette seconde opération que l'on a donné le nom de *retiration*. Elle ne se pratique aujourd'hui que sur les presses à bras ou sur les presses automatiques en blanc; les presses mécaniques, en effet, opèrent d'elles-mêmes l'impression du verso et du recto : la feuille quitte les cylindres imprimée des deux côtés. Nous n'avons donc à nous occuper ici que de la *retiration* aux presses manuelles. Si l'on a affaire à une demi-feuille, le papier se met en *retiration* sur la même forme. Quand la feuille est entière, la *retiration* a lieu avec la seconde forme. L'ouvrier imprimeur doit prendre, pour retourner son papier après le premier tirage, diverses précautions suivant qu'il s'agit de l'in-douze, de l'in-octavo ou d'autres formats analogues. Après avoir placé sur la marge une feuille de décharge et desserré légèrement la vis de foulage, l'imprimeur apporte à la mise en train les modifications que demande la nouvelle forme; puis on procède au tirage, en ayant soin de remarquer que les feuilles de la *retiration* se pointent au lieu de se marger. La qualité essentielle d'une bonne *retiration* est la parfaite exactitude du registre; on ne doit pas négliger, en outre, les précautions nécessaires pour éviter le maculage du côté de première. V., à l'article PRESSE, ce que nous avons dit au sujet des machines en blanc et des machines à *retiration*.

RETIRÉ, ÉE (re-ti-ré) part. passé du v. Retirer. Tiré, ôté de sa place : *Une balle* RETIRÉE *de la plaie.* ‖ Qui n'occupe plus sa place, qui est mis à l'écart : *Un livre* RETIRÉ *d'une bibliothèque. Un tableau* RETIRÉ *d'une collection. Des monnaies* RETIRÉES *de la circulation.*

— Extrait, exporté : *L'ivoire fossile* RETIRÉ *des glaces du Nord s'importe en Chine et en Europe.* (L. Figuier.)

— Contracté, revenu sur soi-même : *Il a les membres tout* RETIRÉS. *Ce parchemin est tout* RETIRÉ.

— Solitaire, peu fréquenté : *Un endroit* RETIRÉ. *Un quartier* RETIRÉ. *Une maison* RETIRÉE.

.... Le songeur ne fait cas
Que d'un coin *retiré* du monde et du fracas,
Où l'on puisse à loisir suivre un rêve bizarre.
TH. GAUTIER.

— Qui s'isole, qui cherche la solitude : *Vivre* RETIRÉ. *Mener une vie* RETIRÉE. *Le signe le plus assuré du vrai contentement d'esprit est la vie* RETIRÉE *et domestique.* (J.-J. Rouss.) *Dans l'antiquité, les femmes, plus* RETIRÉES, *ne vivaient pas dans la société comme aujourd'hui.* (Laharpe.) *La femme doit vivre* RETIRÉE, *cachée, abritée.* (J. Simon.)

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
Vit content de soi-même, en un coin *retiré!*
BOILEAU.

— Rentré chez soi : *Il est trop tard pour aller chez un tel; tout le monde maintenant est* RETIRÉ. (Acad.)

— *Etre retiré des affaires*, Ne plus s'occuper d'affaires, de commerce, d'industrie.

RETIREMENT s. m. (re-ti-re-man — rad. *retirer*). Action de retirer, de reprendre. ‖ Peu usité.

— Chir. Contraction : *Le* RETIREMENT *des nerfs, des muscles.*

— Techn. Défaut que présentent les poteries composées lorsque la glaçure, au lieu d'être étendue partout, après la cuisson, sous une épaisseur uniforme, forme comme des bourrelets sur certaines parties, aux dépens des parties voisines, qui se trouvent plus ou moins dénudées : *Le* RETIREMENT, *dans la généralité des cas, peut être attribué, soit à la trop grande dureté du biscuit qui ne se laisse pas mouiller par la glaçure, soit à des poussières adhérentes au biscuit quand on a posé la glaçure, soit à des corps gras provenant des mains des ouvriers.* (Salvetat.)

RETIRER v. a. ou tr. (re-ti-ré — du préf. *re*, et de *tirer*). Tirer de nouveau : *Cette loterie a été mal tirée, il faut la* RETIRER. (Acad.) *On vient de* RETIRER *le canon pour célébrer une nouvelle victoire.*

— Tirer de nouveau vers soi, extraire, tirer après avoir poussé en sens contraire : RETIRER *sa main.* RETIRER *sa tête pour éviter un coup.* RETIRER *une balle d'une plaie.*

Quoi! ce n'est pas encor beaucoup
D'*avoir* de mon gosier *retiré* votre cou?
LA FONTAINE.

— Faire sortir, délivrer, affranchir : RETIRER *quelqu'un de prison.* RETIRER *son fils du collége.* RETIRER *une fille du couvent.* RETIRER *quelqu'un du péril, d'un mauvais pas.* (Acad.) *Combien il est difficile de* RETIRER *de l'abîme un peuple embourbé dans la fange de l'ignorance et du despotisme!* (Ch. Nodier.) *L'imprimerie* RETIRA *la raison humaine de la tutelle de l'Eglise.* (E. Pelletan.)

— Oter, reprendre, cesser d'accorder, retrancher : RETIREZ-*lui ce livre. Il lui* RETIRA *son amitié, sa protection, son estime, sa confiance. Il me* RETIRERAIT *son appui. La santé comme la fortune* RETIRENT *leurs faveurs à celui qui s'en vante.* (Mme Du Deffant.) RETIREZ *au père de famille ses devoirs,* RETIREZ-*lui ses obligations, le droit n'existe plus.* (Franck.) *L'opinion se venge de ceux qui la dédaignent en leur* RETIRANT *son appui.* (De Rouilly.)

— Contracter, ramener sur soi-même : *Cette attaque lui* A RETIRÉ *le bras. La chaleur* A RETIRÉ *le parchemin.*

— Rétracter : RETIREZ *ce mot, il est injurieux. Je n'ai rien à* RETIRER *de ce que j'ai dit. Si l'expression vous blesse, je la* RETIRE.

— Percevoir, recueillir : *Savez-vous combien il* RETIRERAIT *de sa charge? Il* RETIRE *beaucoup de ce domaine.* (Acad.) *Au lieu du profit qu'il espérait, il n'en* A RETIRÉ *que de la honte et du mépris.* (Acad.) *Le mot* bon *est un adjectif conventionnel qui sert à exprimer l'utilité que les hommes* RETIRENT *d'un certain objet.* (L. Pinel.) *Celui qui vend son honneur ne* RETIRE *que de l'infamie.* (Boiste.) *La tempérance est la vertu dont on* RETIRE *le plus de fruit.* (Alibert.)

— Tirer, extraire : *L'huile figée que l'on* RETIRE *par expression des muscades rebutées de la vente est employée extérieurement dans les maladies du genre nerveux.* (Raynal.)

— Donner asile, retraite, refuge : *Il m'*A RETIRÉ *chez lui dans ma disgrâce, dans ma détresse.* (Acad.)

— *Retirer une clef*, L'ôter de la serrure.

— *Retirer du tombeau*, Rendre à la vie, sauver d'une mort presque inévitable.

— *Retirer son haleine*, Faire rentrer de l'air dans sa poitrine.

— *Retirer sa main*, Ne plus accorder son appui :

Et pour te faire choir, je n'aurais aujourd'hui
Qu'à *retirer la main* qui seule est ton appui.
CORNEILLE.

Le Seigneur, m'accablant du poids de sa colère,
Retire tour à tour ou ramène *sa main.*
LAMARTINE.

‖ Cesser d'opprimer :

Et bientôt, *retirant la main* qui nous opprime,
Par la voix du grand prêtre il nomme la victime.
VOLTAIRE.

— *Retirer sa parole*, Se dégager d'une promesse, d'une parole qu'on avait donnée.

— *Retirer son enjeu*, Reprendre ce qu'on avait mis au jeu. ‖ Fig. Se retirer d'une entreprise, d'une affaire où l'on courait quelques risques.

— *Retirer de ce monde*, Appeler à l'autre vie, faire mourir : *Dieu l'*A RETIRÉ DE CE MONDE.

— Jurispr. Retraire, rentrer, en rendant le prix reçu, dans la propriété de : *Il* A RETIRÉ *cette terre sur un tel. Il* RETIRA *tous les biens qui avaient été aliénés par ses ancêtres.* (Acad.)

— v. n. ou intr. Faire un nouveau tirage : RETIRER *au sort, à la loterie.*

— Mar. *La mer se retire*, La mer est dans le reflux.

Se retirer v. pr. Etre retiré : *Une parole donnée ne doit point* SE RETIRER. (Acad.)

— S'en aller, s'éloigner : *Une visite plus longue pourrait vous importuner, je* ME RETIRE. RETIREZ-VOUS *d'ici. Il eut ordre de* SE RETIRER. (Acad.) RETIRE-TOI *de là, tu me fends le cœur.* (Mol.) *Les invités à la noce ne doivent jamais s'apercevoir du départ de la mariée lorsqu'elle* SE RETIRE. (Boitard.) RETIREZ-VOUS *de table avec un léger restant d'appétit.* (Raspail.) *Un homme de cœur peut* SE RETIRER, *il ne fuit pas.* (E. de Gir.)

Que chacun *se retire* et qu'aucun n'entre ici.
CORNEILLE.

Quand on sent qu'on déplaît, il faut qu'on *se retire.*
C. DELAVIGNE.

‖ Aller après avoir quitté un lieu : *Ils* SE RETIRÈRENT *chacun chez soi. Elle* S'EST RETIRÉE *dans son appartement. On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi ou de ses terres; après quoi le vainqueur et le vaincu* SE RETIRAIENT *chacun dans sa ville.* (Montesq.) ‖ Rentrer chez soi le soir : *Pourquoi* VOUS RETIRER *sitôt? Cet homme* SE RETIRE *de bonne heure.* (Acad.)

Allons, viens, je suis lasse et vais *me retirer.*
C. DELAVIGNE.

‖ Se réfugier : SE RETIRER *en lieu de sûreté. Les bêtes sauvages* SE RETIRENT *dans leurs tanières. L'armée* SE RETIRA *sur une hauteur.* (Acad.)

— Reculer, battre en retraite : *L'armée* SE RETIRA *sans coup férir.*

— Rentrer dans son lit, en parlant des eaux : *La rivière* SE RETIRE. *Les eaux dont la campagne était inondée commencent à* SE RETIRER.

— Disparaître, s'effacer, être supprimé : *L'industrie ne corrompt, ne matérialise que les sociétés dont l'âme* S'EST RETIRÉE. (Vacherot.)

— Sortir par un effort : SE RETIRER *du désordre, de la débauche.* ‖ Sortir pour ne plus s'occuper : SE RETIRER *du commerce, des affaires, du service.*

— En parlant de Dieu, Retirer sa protection, ne plus bénir : *Quand Dieu* SE RETIRE *du monde, le sage se retire en Dieu.* (J. Joubert.)

Dieu même, disent-ils, *s'est retiré* de nous.
RACINE.

— Se raccourcir, se contracter : *Le parchemin* SE RETIRE *au feu. Le drap* SE RETIRE *à l'eau. Cette toile* SE RETIRE *au blanchissage.* (Acad.)

— *Se retirer de quelqu'un*, S'éloigner de lui, le fuir : *Si vous perdez votre fortune,* RETIREZ-VOUS DU *monde avant que le monde* SE RETIRE DE *vous.* (Boitard.) *L'homme se marie pour* SE RETIRER DU *monde, la femme pour y entrer.* (Pétiet.)

Vous n'êtes plus chrétien ni prêtre de Jésus,
Retirez-vous de moi, je ne vous connais plus.
LAMARTINE.

— *Retirer son épingle du jeu*, Se dégager heureusement d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

— *Se retirer sur la bonne bouche*, Quitter la conversation, le jeu, après quelque succès agréable.

— Anc. jurispr. *Se retirer par devers un juge, un magistrat*, S'adresser à lui pour obtenir justice : *Il a été ordonné qu'il* SE RETIRERAIT PAR DEVERS LES JUGES *de tel tribunal.* (Acad.)

— Jeux. Quitter le jeu : *Ce joueur* SE RETIRE. ‖ *Se retirer sur sa perte, sur son gain*, Quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne.

— **Encycl.** Turf. *Retirer* un cheval d'une course, c'est déclarer, au moment même de la course, que ce cheval, bien qu'il figure encore sur la liste des partants et n'ait point payé forfait, ne prendra pas part à la course. Entre le cheval qui paye forfait et celui qui est *retiré*, il existe sur le turf une grande différence. Le premier, ayant déclaré forfait dans les délais fixés par le règlement de la course, paye ce forfait, abandonne une partie de son entrée et figure sur la liste des concurrents ayant payé forfait, et son engagement est, par le fait, annulé. Le second reste engagé jusqu'au dernier moment; rien ne permet de supposer qu'il ne prendra point part à la course, car il paye son entrée entière et figure sur la liste des partants. C'est au dernier moment que son propriétaire se décide ordinairement à déclarer qu'il ne part pas. On voit d'ici tout le parti que peut tirer un sportman habile de cette disposition. Il attend que les paris se soient engagés contre son cheval et, dans les courses où la règle *courir ou payer* est de rigueur, les parieurs ont perdu sans courir. Si le patron du cheval n'est pas d'une bonne foi exemplaire, il parie ou fait parier pour son compte par ses amis contre son cheval, et le tour est joué. Les règlements en vigueur dans toutes les courses ont pris certaines précautions contre cette façon commode d'escroquer les naïfs; mais, si sévères qu'ils soient, ils sont loin de prévoir tous les cas, et la petite spéculation dont il est parlé plus haut est très-possible. Les parieurs qui fréquentent les courses savent, du reste, à quoi ils s'exposent et, s'ils se laissent prendre aux filets de quelque adroit propriétaire de cheval de course plus ou moins renommé, c'est leur affaire.

Le droit de *retirer* un cheval appartient au propriétaire, à la personne qui l'a engagé ou à ses représentants. Lorsque l'ayant droit a déclaré qu'il *retirait* un cheval, cette déclaration est irrévocable. Si le cheval *retiré* prenait, par suite d'un malentendu, part à la course, il est disqualifié et ne peut recevoir le prix.

« Dans les dix minutes qui suivent le signal indiquant le commencement du pesage, dit le *Dictionnaire du sport français* de M. Hect. Pearson, les propriétaires ou leurs représentants doivent déclarer à la personne chargée du pesage le nom des chevaux qu'ils vont faire courir. Les numéros des chevaux sont affichés et un second signal indique l'expiration du délai de dix minutes. Si un cheval part, bien que n'ayant pas été déclaré dans ce délai, ou est *retiré* après avoir été affiché, les commissaires ont le droit d'en demander l'explication au propriétaire; si l'explication ne leur paraît pas satisfaisante, ils peuvent le mettre à une amende n'excédant pas 500 fr. »

Cette mesure est prise dans l'intérêt des parieurs. Elle semble, du reste, fort inoffensive, car les paris engagés sur un cheval un peu connu s'élèvent souvent à vingt ou trente fois cette somme, une dizaine de mille francs, par exemple, qui, moins 500 fr., donnent un assez joli bénéfice.

Le cheval *retiré* ne paye de forfait que lorsqu'il est stipulé que ce forfait sera payé par tout cheval renonçant à la course, sans qu'il soit fixé de délai pour la déclaration. Lorsqu'un cheval est entré sur le terrain et a paru au poteau, il est considéré comme ayant pris part à la course, alors même qu'il ferait un faux départ. Il doit, dans ce cas, l'entrée entière, comme s'il avait couru, et tous les paris faits pour lui sont considérés comme perdus et doivent être payés. On voit comme il est facile, ici encore, de parier à coup sûr contre un cheval à soi et qu'on peut retirer après un faux départ.

Ce genre d'opération ne se pratique guère, du reste, que dans les courses très-importantantes et sur des chevaux assez connus et renommés. Il faut, en effet, que les paris engagés dépassent largement les frais d'entrée pour qu'il y ait avantage à tenter l'opération. Les règlements s'efforcent de réprimer ces fraudes, qui se produisent trop souvent. Nous n'avons pas le courage de plaindre ceux qui en sont victimes; ils savent, en pariant, à quoi ils s'exposent.

RETIRONS s. m. pl. (re-ti-ron — rad. *retirer*). Techn. Laine restée dans le peigne après le premier peignage.

RETIROTE s. f. (re-ti-ro-te — rad. *retirer*). Retraite forcée d'un corps de troupes : *L'armée de M. de Monterey a fait la* RETIROTE; *voilà le même mot que dit hier Sa Majesté.* (Mme de Sév.) ‖ Vieux mot.

RETIRURE s. f. (re-ti-ru-re — rad. *retirer*). Techn. Creux qui se forme, dans une pièce coulée, par le retrait de la matière.

RETISSER v. a. ou tr. (re-ti-sé — du préf. *re*, et de *tisser*). Tisser de nouveau.

RÉTITÈLE adj. (ré-ti-tè-le — du lat. *rete*, réseau; *tela*, toile). Arachn. Se dit des araignées qui fabriquent des toiles à réseaux formés de fils peu serrés, tendus irrégulièrement dans tous les sens.

— s. f. pl. Groupe d'araignées, comprenant celles qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

RÉTIVER v. n. ou intr. (ré-ti-vé — rad. *rétif*). Faire le rétif, s'insurger : RÉTIVER *contre l'éperon des lois.* (Et. Pasq.) ‖ Vieux mot.

RÉTIVETÉ s. f. (ré-ti-ve-té — rad. *rétif*). Humeur rétive, caractère rétif : *Aux galères, on travaille avec dégoût, avec l'accablement et la* RÉTIVETÉ *de la brute, ne craignant que le fouet.* (Ad. Meyer.) ‖ On dit aussi RÉTIVITÉ.

RÉTOILE s. f. (ré-toi-le — de l'angl. *rightwhale*, baleine franche). Mamm. Nom donné par les pêcheurs à la baleine franche.

RÉTOIRE s. m. (ré-toi-re). Art vétér. Caustique potentiel.

RETOISER v. a. ou tr. (re-toi-zé — du préf. *re*, et de *toiser*). Toiser de nouveau.

RETOMBANT, ANTE adj. (re-ton-ban, ante — rad. *retomber*). Qui retombe : *L'homme était, chez Condorcet, il faut le dire, plus vaste que fort; on le pressentait à sa bouche, un peu molle et faible, un peu* RETOMBANTE. (Michelet.)

RETOMBE s. f. (re-ton-be). Archit. Syn. de RETOMBÉE.

— Administr. *Feuilles de retombe*, Feuilles additionnelles collées à un état, pour recevoir les observations d'un vérificateur.

RETOMBÉ, ÉE (re-ton-bé) part. passé du v. Retomber. Tombé de nouveau : *Il s'était relevé, il est* RETOMBÉ. (Acad.)

— Atteint de nouveau par un mal : *Quand on voit avec quelle aisance la plus grande par-*

tie des hommes portent leur joug, on ne les plaint pas d'être RETOMBÉS *dans l'esclavage.* (Ch. Nod.) *Hé! de par tous les diables! es-tu* RETOMBÉ *dans l'enfance?* (X. Marmier.)

— Absol. : *Un petit parvenu* RETOMBÉ *n'inspire pas une grande considération.* (J.-J. Rouss.)

RETOMBÉ s. m. (re-ton-bé — rad. *retomber*). Chorégr. Chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

RETOMBÉE s. f. (re-ton-bé — rad. *retomber*). Archit. Naissance d'une voûte, d'une arcade, portion de la voûte ou de l'arcade qu'on peut poser sans cintre : *C'était une salle au rez-de-chaussée, assez vaste et fort basse, avec une voûte dont la* RETOMBÉE *centrale s'appuyait sur un gros pilier de bois peint en jaune.* (V. Hugo.)

RETOMBER v. n. ou intr. (re-ton-bé — du préf. *re*, et de *tomber*). Tomber de nouveau : *Atteint d'un coup mortel, il tombe, se relève et* RETOMBE *pour toujours.* (Acad.)

Il se lève, il *retombe*, il ouvre un œil mourant.
VOLTAIRE.

‖ Tomber après s'être élevé : *La vague s'élève et* RETOMBE.

Il soulève l'Etna, l'Etna sur lui *retombe*.
VOLTAIRE.

Je cède à la fatigue et ma tête abattue,
Malgré moi, je le sens, *retombe* sur ma main.
C. DELAVIGNE.

— Etre pendant : *Des lianes qui* RETOMBENT *en guirlandes. Des cheveux qui* RETOMBENT *sur les épaules.*

— Faire une rechute, tomber de nouveau dans un mal d'où l'on était sorti : *S'il* RETOMBE, *il en mourra.* (Acad.) *Il* RETOMBE *toujours dans son péché.* (Acad.) *Trop de jouissances font* RETOMBER *dans les langueurs de l'ennui.* (Ch. Nod.) *On ne sort de l'enfance que par degrés, et souvent on y* RETOMBE *tout à coup.* (Cœuilhé.) ‖ Revenir, après un détour, par une sorte de chute : *La conversation* RETOMBE *toujours sur vous. Tous les jours nous voyons la propriété* RETOMBER *des mains du rentier dans celles du cultivateur.* (Proudh.)

— Peser en définitive : *La perte* RETOMBE *sur moi. Les frais du procès* RETOMBÈRENT *sur un tel.* (Acad.) *Dans le mariage, les chagrins qu'on se donne l'un à l'autre* RETOMBENT *toujours sur celui qui les cause.* (J.-J. Rouss.) *Une injustice soufferte par un citoyen quelconque* RETOMBE *sur la tête de tous.* (Mme de Staël.)

— *Retomber sur quelqu'un, sur la tête de quelqu'un*, Attirer sur lui un châtiment : *Que le sang qu'il a versé* RETOMBE SUR SA TÊTE.

— *Retomber sur le nez de quelqu'un*, Lui attirer un châtiment mérité : *Il a voulu me nuire, mais sa calomnie* LUI EST RETOMBÉE SUR LE NEZ. ‖ *Il a craché en l'air et ça lui est retombé sur le nez*, Le mal qu'il a voulu faire aux autres est retombé sur lui.

— *Retomber sur ses pieds*, Se tirer très-heureusement d'une mauvaise affaire, en sortir sans aucun dommage : *L'opération est bonne; quoi qu'il arrive, mon capital est le même, et je* RETOMBE *toujours* SUR MES PIEDS. (Scribe.)

— *Retomber sur soi-même*, Rentrer en soi-même, réfléchir sur l'état où l'on est : *Ces moments cruels où la passion moins vive nous laisse le loisir de* RETOMBER SUR NOUS-MÊMES *et de sentir toute l'indignité de notre premier état.* (Mass.) ‖ S'affaisser, s'éteindre spontanément : *Il faut laisser la calomnie* RETOMBER SUR ELLE-MÊME. (Ste-Beuve.)

— *Retomber dans l'oubli*, Etre oublié : *Son nom, un instant célèbre,* RETOMBE DANS L'OUBLI.

RETOMBET s. m. (re-ton-bè). Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre passerine.

RÉTON s. m. (ré-ton — dimin. de *raie*). Ichthyol. Nom vulgaire de la raie lisse.

RETONDEUR s. m. (re-ton-deur — rad. *retondre*). Techn. Ouvrier qui retond.

— s. m. Hist. Nom donné à des soldats qui, chargés, sous Charles VII, d'exterminer des brigands, *retondaient* ceux que les brigands avaient déjà tondus, c'est-à-dire en partie dépouillés.

RETONDRE v. a. ou tr. (re-ton-dre — du préf. *re*, et de *tondre*. Se conjugue comme *tondre*). Tondre de nouveau : *Le poil de cette pièce de drap est encore trop long, il faut le* RETONDRE. (Acad.)

— Archit. Tailler, pour refaire les parties superficielles : RETONDRE *des ornements de mauvais goût, des moulures mal profilées.* ‖ *Fers à retondre*, Outils au moyen desquels on retaille les surfaces.

RETONNER v. impers. (re-to-né — du préf. *re*, et de *tonner*). Tonner de nouveau : *L'orage va recommencer, il* RETONNE.

RETORCHER v. a. ou tr. (re-tor-ché — du préf. *re*, et de *torcher*). Torcher de nouveau.

RETORDAGE s. m. (re-tor-da-je — rad. *retordre*). Techn. Action de retordre, résultat de cette action : *Le* RETORDAGE *du lin, de la soie. Lorsqu'on emploie les volants pour ourdir, on les sort de dessus leur axe, on les remplace de suite par des volants vides, c'est-à-dire sans fil, afin que pendant le travail ils puissent s'en couvrir et que le* RETORDAGE *n'en soit pas retardé.* (Lenormant.) ‖ *Retordage simple*, Celui qui consiste à retordre un fil simple dans le sens de sa torsion primitive. ‖ *Retordage double*, Celui qui consiste à retordre ensemble deux fils simples préalablement doublés, torsion qui a lieu dans le sens opposé à la première torsion donnée aux fils. ‖ On dit quelquefois RETORDEMENT.

— **Encycl.** La matière première, après avoir été préparée, reçoit une première torsion, qui varie de 110 à 140 tours au mètre, selon le titre, mais qui est portée de 450 à 600 tours pour l'organsin, espèce de grége. Le *retordage* est une seconde opération qui consiste à réunir sur un roquet ou bobine deux ou un plus grand nombre de fils ayant reçu la première torsion et à leur donner un mouvement de rotation permettant de les croiser à la manière d'une corde ou d'un grelin, pour en fabriquer des organsins, des soies à coudre, du poil, de la trame, etc.; pour opérer ce *retordage*, on place les fils primitivement tordus sur une bobine et sur une ailette marchant en sens inverse, de façon que, la torsion qui réunit les deux fils se faisant dans un sens différent de celui qui avait eu lieu pour le premier travail, il n'y ait pas détorsion des premiers fils. On établit des appareils spéciaux pour le *retordage*, connus sous le nom de machines à retordre; mais le plus souvent ils font partie des métiers à filer, à tisser ou à tricoter, soit qu'ils restent tout à fait indépendants de leur mécanisme, soit qu'ils y restent liés par des organes généraux. Parmi les appareils à retordre la soie, nous citerons ceux de MM. Aubenas, de Valréas (Vaucluse), ainsi que ceux de M. Dickens, de Middleton (Angleterre). Ces derniers renferment des dispositions particulières qui permettent d'arrêter le mouvement des broches ou bobines, lorsqu'un ou plusieurs fils en train de se combiner viennent à se casser.

RETORDERIE s. f. (re-tor-de-rî — rad. *retordre*). Atelier de retordage : *Porter des soies à la* RETORDERIE.

RETORDEUR, EUSE s. (re-tor-deur, eu-ze — rad. *retordre*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui retord les fils : *On emploie à Lille huit mille* RETORDEURS *de fil à coudre.* (Blanqui.) *Les* RETORDEURS *de fil à coudre sont les plus exposés à des crises industrielles.* (Blanqui.)

RETORDOIR s. m. (re-tor-doir — rad. *retordre*). Techn. Machine dont on se sert pour retordre les matières filamenteuses : *Les tricoteuses à la main se servent du tordoir ou* RETORDOIR, *qu'elles font mouvoir entre leurs mains.* (Lenormant.)

RETORDRE v. a. ou tr. (re-tor-dre — du préf. *re*, et de *tordre*. Se conjugue comme *tordre*). Tordre de nouveau : *Tordre et* RETORDRE *du linge mouillé.* RETORDRE *ensemble des fils de lin.*

— Fam. *Ne faire que tordre et retordre*, Manger beaucoup et fort vite, presque sans mâcher. ‖ *Donner du fil à retordre à quelqu'un*, Lui causer de la peine, lui susciter des embarras : *Il n'est pas encore au bout, je* LUI DONNERAI BIEN DU FIL À RETORDRE. (Acad.)

RÉTORQUABLE adj. (ré-tor-ka-ble — rad. *rétorquer*). Qui peut être rétorqué : *Non-seulement les reproches que nous nous faisons les uns aux autres, mais nos raisons aussi et nos arguments ès matières controverses sont ordinairement* RÉTORQUABLES *à nous et nous nous enferrons de nos armes.* (Montaigne.)

RÉTORQUER v. a. ou tr. (ré-tor-ké — lat. *retorquere*; du préf. *re*, et de *torquere*, tordre). Retourner contre son auteur, en parlant d'un argument : RÉTORQUER *un argument, un raisonnement, une preuve.*

Se rétorquer v. pr. Etre rétorqué : *Cette argumentation pourrait* SE RÉTORQUER.

— Rétorquer ses raisonnements mutuellement : *Ainsi parlent et* SE RÉTORQUENT *dans une divagation sans fin les théoriciens des deux opinions.* (Proudh.)

RETORS, ORSE adj. (re-tor, or-se — du préf. *re*, et de *tors*). Qui a été retordu : *Du fil* RETORS. *De la soie* RETORSE. *Les articles draperies-nouveautés, en premier choix, sont généralement confectionnés avec des fils* RETORS *doublés.* (Falcot.)

— Recourbé, crochu :

. . . . Le peuple vautour
Au bec *retors*, à la tranchante serre.
LA FONTAINE.

Des sourcils roux, mélangés et *retors*,
Semblent loger la fraude et l'imposture.
VOLTAIRE.

— Fig. Fin, rusé, artificieux : *Scolastique, pointilleux,* RETORS, *madré, fin procureur, il ravit par la ruse ce qu'il ne peut arracher par la force.* (Cormen.) *Je tiens nos hommes de loi pour les plus* RETORS *qu'il y ait au monde.* (Proudh.)

— s. m. Torsion donnée aux fils : *Le* RETORS *double a pour but principal de rendre les fils plus unis et de leur donner une force infiniment supérieure, qui leur permet de recevoir les armures les plus compliquées quant au genre de croisement.* (Falcot.)

— Fig. Homme retors, rusé : *C'est un* RETORS, *un vieux* RETORS.

RÉTORSIF, IVE adj. (ré-tor-sif, i-ve — rad. *rétorquer*). Qui consiste à rétorquer; qui renferme une rétorsion : *Ceci sert de réponse à l'objection* RÉTORSIVE *que j'ai prévenue.* (J.-J. Rouss.)

RÉTORSION s. f. (ré-tor-si-on — lat. *retorsio*; de *retorquere*, rétorquer). Action de rétorquer : *Cet argument est sujet à* RÉTORSION. (Acad.)

— Politiq. Sorte de représaille qui consiste à établir, à l'égard des étrangers résidant dans le pays, la même législation que le gouvernement de ces étrangers établit dans son pays à l'égard des nationaux : *La* RÉTORSION *qui constitue des représailles a moins de dangers et d'inconvénients que les représailles de fait, en ce qu'elle est moins passionnée et, par conséquent, moins entachée de ces violences qui éloignent le retour de la paix.* (J. Bastide.)

RETORTE s. f. (re-tor-te — du lat. *retortus*, tordu). Chim. Cornue, vaisseau de terre ou de verre qui a un bec recourbé. ‖ Mot vieilli.

RETORTILLER v. a. ou tr. (re-tor-ti-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *tortiller*). Tortiller de nouveau : RETORTILLER *une corde.*

— Manége : *Retortiller la gourmette*, La raccourcir.

— v. n. ou intr. Fam. Revenir souvent sur le même sujet : *Je me doutais bien que nous étions ridicules de tant* RETORTILLER *sur ce livre.* (Mme de Sév.) ‖ Sens vieilli.

RETORTURER v. a. ou tr. (re-tor-tu-ré — du préf. *re*, et de *torturer*). Torturer de nouveau.

RETOUCHE s. f. (re-tou-che — du préf. *re*, et de *touche*). Correction, modification faite après coup : *Faire des* RETOUCHES *à une épreuve photographique. Les lettres de nos plus grands écrivains n'ont pas été exemptes de ces* RETOUCHES *indiscrètes dont la prétention était d'effacer les négligences.* (Ste-Beuve.)

— Peint. Travail par lequel on répare ou on corrige un tableau : *Il y a bien des* RETOUCHES *maladroites à ce tableau.* (Acad.)

— Grav. Travail qui a pour but d'aviver les tailles usées par le tirage des estampes.

RETOUCHER v. a. ou tr. (re-tou-ché — du préf. *re*, et de *toucher*). Toucher de nouveau à : *Il a brûlé ses doigts, il ne* RETOUCHERA *plus le feu.*

— Faire des changements, des retouches à : *Il faut* RETOUCHER *cet ouvrage, ces vers, ce tableau, cette planche gravée. Je vais me mettre tout de bon à* RETOUCHER Alzire *pour l'impression.* (Volt.) *Virgile mit sept ans à* RETOUCHER *ses* Géorgiques. (La Mothe Le Vayer.)

— *Retoucher une corde*, Aborder de nouveau un sujet.

— v. n. ou intr. Toucher de nouveau : *Ne touchez plus à cela ; si vous y* RETOUCHEZ, *vous serez puni.* (Acad.)

— Faire des retouches, des corrections, des changements : RETOUCHER *à un ouvrage, à un tableau. Votre poëme est aussi bien corrigé qu'il peut l'être, il ne faut plus y* RETOUCHER. (Acad.)

— Absol. :

. . . . . Il faut avec un soin extrême
Corriger, expier sa facilité même,
Retoucher en un mot...
C. D'HARLEVILLE.

— **Syn. Retoucher, châtier, corriger,** etc. V. CHÂTIER.

RETOUPER v. a. ou tr. (re-tou-pé). Techn. Reprendre, en parlant d'un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR s. m. (re-tour — du préf. itératif *re*, et de *tour*). Tour contraire; état, action d'une chose qui semble revenir sur elle-même; dans ce sens, s'emploie presque toujours au pluriel et accompagné du mot *tours* : *Les* TOURS ET RETOURS *que fait cette rivière. Le sang fait plusieurs* TOURS ET RETOURS *dans les veines, dans les artères.* (Acad.) *Les* TOURS ET RETOURS *d'un labyrinthe.*

— Action de revenir à un endroit d'où l'on était parti : *A mon* RETOUR, *je le trouvai en chemin. Je songe à mon* RETOUR. (Acad.) *Je ne vois que l'impossibilité à votre* RETOUR, *moi qui ne fais que le souhaiter.* (Mme de Sév.) *Le* RETOUR *des oiseaux au printemps est le premier signal et la douce annonce du réveil de la nature vivante.* (Buff.) *Enfin, je vous fais justice, et par votre* RETOUR *ici vous regagnez toute ma tendresse.* (Le Sage.) *Je suis très-aise du* RETOUR *du frère Isaac d'Argens. Il a d'abord été un peu ébouriffé, mais il s'est remis au ton de l'orchestre.* (Volt.)

A l'abri de ce trône attendez mon *retour*.
RACINE.

Le ciel peut à nos pleurs accorder son *retour*.
RACINE.

Le *retour* fait aimer l'adieu.
A. DE MUSSET.

‖ Se dit, dans le même sens, en parlant des choses : *Le* RETOUR *de la paix. Le* RETOUR *du printemps. Le* RETOUR *de l'aurore. Le* RETOUR *d'un accès.* (Acad.) *Ils célèbrent le* RETOUR *de la verdure, des moissons, de la vendange et des quatre saisons de l'année.* (Barth.) *Dès que le coq annonçait le* RETOUR *de l'aurore, Virginie allait puiser de l'eau à la source voisine.* (B. de St-P.) *Les saisons ont leurs* RETOURS *périodiques.* (Buff.) *Les comètes sont des astres réglés dont les* RETOURS *peuvent être prédits.* (Fontenelle.) *Nous avons appris avec autant de joie que vous le* RETOUR *d'une santé si précieuse.* (Volt.) *Un musicien dut le* RETOUR *de sa santé à des concerts que ses amis donnaient dans sa chambre pendant qu'il était en proie à un délire furieux durant le cours d'une fièvre dite putride.* (Fournier.)

. . . .
Au *retour* du soleil et des zéphirs nouveaux
Fait dans les champs de Mars déployer ses drapeaux.
BOILEAU.

De la saison nouvelle
J'attendrai le *retour*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Répétition : *Le* RETOUR *uniforme des mêmes modulations, trop souvent et trop régulièrement renouvelées, ôte à la mélodie son charme et ses agréments.*

— Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal : *Quel* RETOUR *me donnerez-vous? Combien me donnerez-vous de* RETOUR? *Que me donnerez-vous de* RETOUR, *en* RETOUR? *Vous me devez du* RETOUR. *Voulez-vous troquer votre cheval contre le mien? je vous donnerai cent francs de* RETOUR. (Acad.)

Pour se troquer avec un prince,
Il demanderait du *retour*.
MAYNARD.

— Fig. Action de revenir, de repasser : *La trop grande estime de la force physique et de la valeur annonce le* RETOUR *à la barbarie.* (Ch. Nodier.) *Le malheur n'instruisant personne, le* RETOUR *des mêmes circonstances ramène les mêmes erreurs, les mêmes fautes.* (Ch. Nodier.) *La philosophie n'est que le* RETOUR *de l'esprit humain sur la nature et sur lui-même.* (Géruzez.) *La logique est le* RETOUR *de la psychologie sur elle-même.* (Mesnard.) *Le plaisir qu'on éprouve à être juste contre soi-même vient d'un* RETOUR *à l'ordre par la vérité.* (Joubert.) *Un révolution est un* RETOUR *du factice au réel.* (V. Hugo.) *La réflexion est un* RETOUR *sur la conscience.* (Cousin.) *L'impôt personnel est un* RETOUR *à la capitation.* (Proudh.) *Il y avait un* RETOUR *général de l'opinion sur son caractère, qu'on se reprochait d'avoir soupçonné de faiblesse.* (Thiers.) *Cet heureux* RETOUR *vers les poétiques inspirations de sa jeunesse avait été son dernier adieu à la vie.* (Villem.) *Quand les méchants ont un bon mouvement, ils laissent toujours une porte ouverte au* RETOUR *de leur mauvais génie.* (G. Sand.)

O race des heureux! phalange impénétrable
Qui rendez le *retour* impossible au coupable.
E. AUGIER.

— Changement, vicissitude dans les affaires : *Si vous laissez passer cette occasion, il n'y aura jamais de* RETOUR. *On l'a privé de son emploi, sans espérance de* RETOUR. *La fortune a ses* RETOURS. *Il aura, je l'espère, un* RETOUR *de conscience.* (Acad.) *Les plus grandes prospérités ont toujours ici-bas des* RETOURS *à craindre.* (Mass.) *La fortune inconstante a ses* RETOURS. (Montesq.) *C'est un des justes* RETOURS *de l'inégalité, qu'elle coûte souvent au plus élevé des avances mortifiantes.* (J.-J. Rouss.) *La fortune est souvent plus lente à se décider dans ses* RETOURS *qu'elle ne l'a été dans ses premières faveurs.* (Ste-Beuve.) *Sa faveur eut bien des* RETOURS *et même des éclipses totales.* (Ste-Beuve.)

Il est beau de prévoir les *retours* dangereux,
Et d'être bienfaisant alors qu'on est heureux.
FRÉVILLE.

— Souvenir, influence passée qui se fait sentir de nouveau : *Ce poëte blessé au cœur, et qui crie avec de si vrais sanglots, a des* RETOURS *de jeunesse et comme des ivresses de printemps.* (Ste-Beuve.) *Notre époque en littérature vit surtout de* RETOURS *sur le passé.* (Ste-Beuve.)

Quelquefois la vieillesse
N'a-t-elle pas aussi des *retours* de jeunesse?
LACHAMBEAUDIE.

. . . . . Je ne vois jamais
De malheureux à peu près de son âge,
Que de mon fils la douloureuse image
Ne vienne alors, par un *retour* cruel,
Persécuter ce cœur trop paternel.
VOLTAIRE.

— Ruse, artifice : *Cet homme a des* RETOURS *bien adroits, des* RETOURS *qu'on ne peut pas démêler.* (Acad.)

Ah! je connaissais peu vos *retours* ordinaires.
J.-B. ROUSSEAU.

. . . . Ce ton doucereux
Cache, le plus souvent, un *retour* dangereux.
AL. DUVAL.

Je connais les *retours* de la nature humaine,
Ta résignation se changerait en haine...
ROLLAND et DU BOYS.

— Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. : *L'amitié demande du* RETOUR. *De tels sentiments exigent du* RETOUR. *Un honnête homme oblige sans espérance d'aucun* RETOUR, *sans espoir de* RETOUR. *Payer quelqu'un de* RETOUR. *N'attendez de lui aucun* RETOUR. (Acad.) *Quand on attend quelque* RETOUR *d'un bienfait, ce n'est plus libéralité, c'est trafic.* (St-Evrem.) *Quand on oblige, il ne faut jamais s'attendre à être payé de* RETOUR. (Ch. Nodier.) *Jamais hospitalité ne sera payée d'un plus magnifique* RETOUR. (Villem.) *Aimer, c'est se complaire dans une autre personne, mais c'est vouloir en même temps être payé de* RETOUR. (E. Scherer.)

Sans espoir de *retour*
Je nourrissais encore un malheureux amour.
RACINE.

— Reprise, rentrée : *Son* RETOUR *aux affaires. Le* RETOUR *d'un personnage, d'un parti politique au ministère.*

— *Retour sur soi-même*, Réflexions sérieuses que l'on fait sur sa conduite : *Il me semble que nous ne jugeons jamais des choses que par un* RETOUR *secret que nous faisons* SUR NOUS-MÊMES. (Montesq.) *Lorsque nous voulons juger les autres, faisons un* RETOUR SUR NOUS-MÊMES. (Pasc.) *La simplicité est la droiture d'une âme qui s'interdit tout* RETOUR SUR ELLE-MÊME *et sur ses actions.* (Fén.) *De mon premier* RETOUR SUR MOI *naît dans mon cœur un sentiment de reconnaissance pour l'auteur de mon espèce.* (J.-J. Rouss.) *Le mépris que l'on ressent pour les hommes n'est-il pas souvent l'effet d'un* RETOUR SUR SOI-MÊME? (Latena.) *La pitié est souvent séparée de tout* RETOUR SUR SOI-MÊME. (Mme de Staël.) *Le méchant craint le* RETOUR SUR LUI-MÊME. (Boiste.) *Nous n'avons jamais assisté à ces sortes de représentations qu'avec une profonde tristesse et en faisant de mélancoliques* RETOURS SUR NOUS-MÊMES. (Th. Gaut.) *C'est par un* RETOUR SUR VOUS-MÊME *que vous glorifiez avec tant de zèle le chef de votre race.* (Alex. Dum.)

— *Retour de conscience*, Remords.

— *Retour vers Dieu, à Dieu*, Action d'un pécheur qui se convertit : *Le retour de la vieillesse à l'enfance annonce le* RETOUR DE L'HOMME À DIEU. (Descuret.) *Les femmes, au milieu de leurs déréglements, ont toujours des* RETOURS VERS DIEU. (Duclos.)

Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend *le retour.*
RACINE.

‖ *Faire un retour à Dieu, vers Dieu*, Se convertir : *Après tous les désordres de sa vie, il* A FAIT UN *bon, un sincère* RETOUR VERS DIEU. (Acad.)

— *Retour de l'opinion*, Changement de l'opinion en faveur d'une personne ou d'une chose.

— *Age de retour, Retour d'âge*, Age auquel la vie humaine commence à décliner, à perdre ses forces, en approchant de la vieillesse. ‖ Particulièrem. En parlant des femmes, Epoque de leur vie à laquelle les règles cessent : *Le* RETOUR D'ÂGE *est l'époque la plus dangereuse de la vie chez les femmes. Elle n'a pas encore passé son* RETOUR D'ÂGE. (E. About.)

— *Retours de noce*, Repas offerts aux nouveaux mariés, par chaque invité, peu de temps après la noce : *Après quelques jours accordés aux* RETOURS DE NOCE *si fameux en province, ils revinrent à Paris.* (Balz.)

— *Bordeaux retour de l'Inde*, Vin de Bordeaux revenu des Indes, où on l'a fait voyager pour améliorer sa qualité.

— *Etre de retour*, Etre revenu : *Quand il* FUT DE RETOUR *chez lui.* (Acad.) *Je* SUIS DE RETOUR *dans un moment; que l'on ait bien soin du logis et que tout aille comme il faut.* (Mol.) *Il* EST *enfin* DE RETOUR. (Le Sage.) *Depuis deux jours je* SUIS DE RETOUR. (J.-J. Rouss.) *Maintenant, d'ailleurs, qu'Antoine* EST DE RETOUR, *tu as certainement retrouvé un sage ami de plus.* (Mercier.) ‖ Elliptiq. DE RETOUR *chez moi, j'ai trouvé votre lettre.* (Acad.) *Je te savais* DE RETOUR, *et j'ai pris ce matin le premier convoi.* (L. Laya.) *L'homme à la perruque rousse, un avare au cœur d'or, écrivit à son ami : « Enfin vous voilà* DE RETOUR!... *Venez me voir, ce sera un beau jour... Nous casserons le cou à un hareng saur. »* (A. Karr.)

— *Etre sur le retour, sur son retour*, Etre près de partir pour retourner. ‖ Fig. Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat : *Cet homme, cette femme* EST SUR LE RETOUR, SUR SON RETOUR. *C'est une veuve qui* EST *un peu* SUR LE RETOUR. (Danc.) *Vous, déjà* SUR LE RETOUR, *vous ne comprenez pas encore comment on peut se passer du monde.* (Mass.) *Si les femmes* SUR LE RETOUR *consultaient les hommes, elles apprendraient combien sont inutiles les efforts qu'elles font pour leur plaire.* (Bussy-Rabutin.) *La dévotion est un vernis que les femmes passent sur leur réputation quand elles* SONT SUR LE RETOUR. (La Bruy.) *Un peu d'esprit ou d'instruction, de l'égalité, de la douceur, voilà les seules ressources pour être agréable quand la beauté* EST SUR LE RETOUR. (Mme de Puisieux.) *Une coquette montre encore des prétentions, alors même qu'elle* EST SUR LE RETOUR. (Boinvill.)

Là, vingt femmes au moins, toutes *sur le retour*,
Me font, comme à leur dupe, une risible cour.
LA CHAUSSÉE.

— *Avoir toujours l'esprit de retour*, Conserver le désir de retourner dans son pays quand on en est éloigné : *S'établir en pays étranger sans* ESPRIT DE RETOUR. (Acad.)

— *Avoir de fâcheux retours*, Etre d'une humeur quinteuse, bizarre.

— *Il n'y a point de retour avec lui, C'est un homme avec qui il n'y a point de retour*, C'est un homme qui conserve toujours du ressentiment, avec lequel il n'y a point de réconciliation à espérer.

— *Il semble qu'on lui doive du retour*, Se dit en parlant d'une personne qui, par orgueil, reçoit froidement les civilités qu'on lui fait ou ne témoigne pas assez de reconnaissance des services qu'on lui rend.

— Loc. adv. *Sans retour*, Pour jamais : *Il est perdu* SANS RETOUR. *Ils sont brouillés* SANS RETOUR. *Quand nos beaux jours sont passés, c'est* SANS RETOUR. (Acad.) *Le temps des hommes qui faisaient le destin d'une nation est passé* SANS RETOUR. (St-Marc Girard.) *C'est le temps qui s'est chargé de nous démontrer* SANS RETOUR *que science était puissance.* (E. Littré.)

Tout a fui, tous se sont séparés *sans retour.*
RACINE.

... Mon cœur au plaisir est fermé *sans retour.*
PARNY.

Qui que tu sois, mon cœur est à toi *sans retour.*
C. DELAVIGNE.

Un grand cœur près du but ne doit pas s'arrêter;
Il se perd *sans retour* s'il n'ose tout tenter.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Mais ceux dont la constance à vaincre s'est usée
Cèdent, luttent encore et cèdent *sans retour.*
A. GUIRAUD.

— Loc. prép. *En retour de*, En récompense de : *La patience a le succès* EN RETOUR DE *l'attente.* (Boiste.)

— Prov. *Le retour sera pire, sera pis que matines*, Se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore. ‖ Dans le sens opposé, *Le retour vaut bien matines, vaut mieux que matines.*

— *A beau jeu, beau retour*, Se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille ou même qu'on l'a déjà rendue.

— Jurispr. Droit en vertu duquel les ascendants succèdent aux immeubles qu'ils ont donnés à leurs descendants, lorsque ceux-ci viennent à mourir avant eux sans enfants : *Les ascendants reprennent ce qu'ils ont donné, par droit de* RETOUR, *sans charges ni hypothèques.* ‖ *Retour conventionnel*, Réversion qu'un donateur stipule à son profit, pour le cas de prédécès du donataire seul, ou du donataire et de ses enfants. ‖ *Douaire sans retour*, Douaire préfix, stipulé payable à la femme, pour lui appartenir en toute propriété. ‖ *Retour* ou *Soulte de partage*, Ce qu'on ajoute au lot d'un des cohéritiers pour le compléter : *L'inégalité des lots en nature se compense par un* RETOUR, *soit en rente, soit en argent. Il a eu tant pour* RETOUR *de partage.* (Acad.) ‖ *Faire retour à quelqu'un*, Se dit d'un bien, d'une propriété, d'une chose quelconque qui revient aux mains de celui qui l'avait déjà possédée.

— Comm. Se dit d'un billet qui, n'étant pas payé à l'échéance par le souscripteur, retourne à celui en faveur de qui il a été primitivement souscrit : *Sa fin de mois a été chargée par de nombreux* RETOURS *qu'il lui a fallu rembourser.* ‖ *Compte de retour*, Compte qui accompagne la rentrée d'un effet protesté, et qui comprend le principal augmenté des frais. ‖ *Retour sans frais*, Indication qui se place au bas d'un effet de commerce, et qui a pour but d'éviter les frais et les poursuites en cas de non-payement.

— Comm. marit. *Retours d'un navire*, Marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait portées, et bénéfices qui en résultent : *Les* RETOURS *n'ont pas été avantageux. Les* RETOURS DE CE NAVIRE *se trouvèrent de cent pour cent.* (Acad.) *Les caravanes rapportaient à Smyrne toutes les productions de l'Asie pour composer nos* RETOURS. (Chaptal.)

— Douan. Réimportation de marchandises qui n'ont pas été vendues.

— Art milit. *Retour offensif*, Action d'un corps de troupes qui, dans un mouvement de retraite, fait de nouveau face à l'ennemi et l'attaque à son tour.

— Archit. Encoignure d'un bâtiment; angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre : *Il y a un grand corps de logis en face et une galerie en* RETOUR. *Aile en* RETOUR. (Acad.) *A gauche, la chambre à coucher de madame et son cabinet de toilette, en* RETOUR *desquels était le petit appartement de sa fille.* (Balz.) ‖ Se dit aussi du profil d'un entablement, d'une corniche, etc., qui ressaute. ‖ *Retour d'équerre*, Retour à angle droit : *Là, le bâtiment faisait un* RETOUR D'ÉQUERRE *et l'on débouchait dans une longue galerie.* (Th. Gaut.)

— Fortif. *Retours de la tranchée*, Coudes et obliquités qui forment les lignes de la tranchée.

— Mar. *Poulie de retour*, Poulie sur laquelle un cordage se replie pour revenir sur lui-même. ‖ *Filer un cordage en retour*, Le faire passer sur un taquet, une bitte, etc., pour diminuer par le frottement l'effet nécessaire pour le retenir. ‖ *Retour de marée*, Reflux, contre-courant. ‖ *Vivres de retour*, Ceux qui n'ont pas été consommés au terme du voyage d'un navire.

— Physiq. *Choc en retour*, Commotion électrique produite en un point éloigné de celui que la foudre a frappé directement, laquelle commotion résulte de la recomposition subite de l'électricité qui était, avant la décharge, décomposée par influence.

— Bot. *Arbres en retour*, Ceux qui portent des marques sensibles de dépérissement.

— Chasse. Ruse qu'emploie le gibier lorsque, pour faire tomber les chiens à bout de voie, au lieu de s'en retourner immédiatement par où il est venu, il interrompt brusquement la ligne qu'il a suivie et se détourne soit à droite, soit à gauche. ‖ Action du cerf qui revient sur les mêmes voies pour les confondre et dérouter les chiens : *Le cerf fait-il un* RETOUR, *les bons chiens balancent, mais les plus fougueux percent.* (E. Chapus.) ‖ Air que font entendre les cors pour signaler cette manœuvre : *Sonner un* RETOUR. *S'il m'arrivait un courrier, fais sonner un* RETOUR *par Dubois, sans lui dire pourquoi; je saurai ce que cela signifie.* (F. Soulié.) ‖ *Retour de chasse*, Repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure du souper : *Il leur donna un* RETOUR DE CHASSE *magnifique.* (Acad.)

— Jeux. *Jan de retour.* Au tric-trac, Retour dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire : *Faire son* JAN DE RETOUR. *Etre à son* JAN DE RETOUR. (Acad.) ‖ Au jeu d'hombre, *Faire un retour*, Jouer une carte de la même couleur que la précédente.

— Techn. Ficelle servant à hausser ou baisser les maillons de la chaîne, dans un métier de rubanier. ‖ Nom donné par les tisseurs à toute opération faite en sens inverse de la méthode ordinaire. ‖ Levier qui sert à tendre les cordes des rames du métier à hautes lisses pour la passementerie.

— Encycl. Jurispr. *Retour conventionnel.* Le droit de stipuler le *retour* conventionnel est accordé au donateur par l'article 951 du code civil : « Le donateur pourra stipuler le droit de *retour* des objets donnés soit pour le cas du prédécès du donataire seul, soit pour le cas du prédécès du donataire et de ses descendants. Ce droit ne pourra être stipulé qu'au profit du donateur seul. » La stipulation du droit de *retour* n'est pas contraire au grand principe de l'irrévocabilité des donations entre-vifs, principe qui domine toutes les règles écrites sur ce point dans notre législation. En effet, l'événement qui doit amener la révocation de la donation est indépendant de la volonté du donateur. Nous allons successivement examiner : 1° les différents événements auxquels peut être subordonné le droit de *retour;* 2° au profit de qui ce droit peut être stipulé; et 3° quels en sont les effets.

1° *Des différents événements auxquels peut être subordonné le droit de retour.* Ce droit peut avoir été stipulé : 1° en cas du prédécès du donataire seul; 2° au cas où le donataire prédécède sans enfants; 3° au cas où le donataire et ses enfants prédécèdent. Lorsque le donateur s'est, dans la donation, réservé le droit de reprendre les choses données s'il survivait au donataire, il a voulu faire une libéralité à ce dernier seul et non à ses héritiers. Aussi le prédécès du donataire révoquera-t-il la donation sans qu'il y ait à distinguer s'il a ou non laissé des enfants. Si le droit de *retour* a été stipulé pour le cas du prédécès du donataire sans enfants, le donateur a voulu faire une libéralité au donataire et à ses enfants; mais il n'a pas entendu faire une libéralité aux autres héritiers du donataire. C'est pourquoi, si celui-ci prédécède sans laisser de postérité, les biens donnés retourneront au donateur. Au contraire, le donataire meurt-il laissant des enfants ou des descendants, le droit de *retour* ne s'ouvre pas, car la condition à laquelle il était subordonné ne s'est pas réalisée. Le donateur ne pourrait pas, même au cas où les enfants du donataire mourraient avant lui et sans postérité, venir réclamer dans leur succession les biens qu'il avait donnés. Le droit de *retour* était subordonné à la condition du prédécès du donataire sans enfants; la condition est défaillie et, par suite, le droit de *retour* n'a pu s'ouvrir. La présence d'un enfant adoptif ou naturel met-il obstacle à l'exercice du droit de *retour?* On fait sur ce point la distinction suivante : L'adoption ou la reconnaissance est-elle antérieure à la donation, le donateur, qui était, au moment de la donation, instruit de cette adoption ou de cette reconnaissance, ne peut invoquer le droit de *retour* en prétendant que la condition à laquelle il était soumis s'est réalisée par le prédécès du donataire sans enfants légitimes. Au contraire, l'adoption ou la reconnaissance est-elle postérieure à la donation, le droit de *retour* s'ouvrira par le prédécès du donataire sans postérité légitime. Il est peu probable, en effet, que l'adoption et la reconnaissance soient entrées dans les prévisions des parties et surtout dans celles du donateur, comme devant faire obstacle à l'exercice du droit de *retour*. Quant à l'existence d'un enfant légitime, elle forme toujours un obstacle à l'exercice du droit de *retour;* peu importe que la légitimation soit ou non antérieure à la donation.

Si le droit de *retour* est subordonné au prédécès du donataire et à celui de ses enfants, il s'ouvre lorsque le donataire prédécède sans postérité. Lorsque le donataire laisse des enfants, le droit de *retour* n'est pas défailli, car il peut se faire que ses enfants meurent avant le donateur, sans laisser de postérité. Entre cette hypothèse et la précédente, il y a cette différence capitale, que le droit du donateur peut encore s'ouvrir après la mort du donataire laissant des enfants ou des descendants; tandis que, dans l'hypothèse précédente, son droit est nécessairement perdu, par cela seul que le donataire qui prédécède laisse une postérité.

2° *Au profit de qui peut être stipulé le droit de retour?* L'article 951 répond : « Au profit du donateur seul. » Ainsi, la clause de *retour* stipulée cumulativement pour le donateur et ses héritiers ou un tiers serait nulle quant à ces derniers. Toutefois, elle ne porterait point atteinte à la donation et le donateur conserverait son droit de *retour*. La clause de *retour*, insérée au profit des héritiers ou d'un tiers, ne constitue dans notre hypothèse qu'une condition illicite, réputée non écrite. La solution serait toute différente si le droit de *retour* avait été uniquement stipulé au profit des héritiers du donateur ou d'un tiers. Dans cette hypothèse, la disposition tout entière serait frappée de nullité comme renfermant une substitution fidéicommissaire, prohibée par notre législation.

3° *Effets de la clause de retour.* D'après l'article 952, « l'effet du droit de *retour* sera de résoudre toutes les aliénations des biens donnés et de faire revenir ces biens au donateur francs et quittes de toutes charges et hypothèques, sauf néanmoins l'hypothèque de la dot et des conventions matrimoniales, si les autres biens de l'époux donataire ne suffisent pas, et dans le cas seulement où la donation lui aura été faite par le même contrat de mariage duquel résultent ces droits et hypothèques. » Aux termes de cet article, l'ouverture du droit de *retour* opère la révocation de la donation avec effet rétroactif; car cette donation était faite sous une condition résolutoire, et, la condition se réalisant, les choses sont remises en l'état où elles étaient au jour où la donation a été faite. Celle-ci est réputée n'avoir jamais existé, et, par suite, le donataire n'a jamais été propriétaire des biens donnés; le donateur, au contraire, n'a jamais cessé de l'être. De là, les conséquences suivantes : 1° Les aliénations, faites par le donataire ou ses enfants, sont résolues et non opposables au donateur, qui peut les méconnaître et revendiquer les biens donnés entre les mains des tiers. Toutefois, ce principe devra être combiné avec la règle de l'article 2279 du code civil : « En fait de meubles, la possession vaut titre. » Ainsi, quand la donation avec charge de *retour* aura eu pour objet des meubles corporels, les tiers acquéreurs de bonne foi pourront opposer au donateur, revendiquant les biens donnés, la maxime de l'article 2279. 2° Les biens donnés retournent au donateur francs et quittes de toutes charges et hypothèques qui les grèveraient du chef du donataire ou de ses enfants. Cependant, ce principe reçoit une exception formulée dans l'article 952. Cette exception est relative à l'hypothèque légale de la femme du donataire. Quoique cette dérogation soit très-favorable, il faut néanmoins la restreindre rigoureusement dans ses termes. L'analyse de l'article 952 nous montre que cette hypothèque légale de la femme du donataire ne doit être conservée sur l'immeuble donné, qui fait *retour* au donateur, qu'autant que les conditions suivantes concourent. Il faut : 1° que la donation ait été faite dans le contrat de mariage du donataire; 2° que la femme s'y soit constitué une dot ou qu'elle y ait stipulé certains avantages de son mari; 3° enfin que les autres biens du mari soient insuffisants pour assurer par eux-mêmes la restitution de la dot et des avantages que la femme a stipulés par son contrat de mariage.

L'effet de la clause de *retour* a lieu de plein droit. En conséquence, le donateur n'a pas besoin d'un jugement pour exiger la restitution des biens donnés. Toutefois, il doit actionner devant les tribunaux les détenteurs des biens, s'ils refusaient de les lui rendre. Lorsque l'avénement de la condition prévue a résilié de plein droit la donation, les fruits de la chose sont dus au donateur à partir du jour du décès. Si les biens donnés ont été aliénés par le donataire et se trouvent par suite possédés par des tiers, ceux-ci ont droit aux fruits jusqu'au moment où ils ont reçu notification de l'événement.

— *Retour légal.* Bien qu'en principe les donations entre-vifs soient irrévocables, la loi a admis certains cas dans lesquels elles peuvent être révoquées et où alors les biens donnés font *retour* au donateur : c'est ce qui a lieu pour inexécution des charges, pour ingratitude et pour survenance d'enfants. Il est, en outre, certaines circonstances par suite desquelles les choses données retournent légalement au donateur. Ainsi, lorsqu'un adopté meurt sans postérité, l'adoptant reprend les biens dont il lui avait fait donation. Ainsi encore, lorsque des ascendants ont fait des donations à leurs enfants ou descendants décédés sans postérité, ils succèdent seuls aux choses qu'ils avaient données, si elles existent encore en nature dans la succession, et ils reçoivent le prix qui peut rester dû lorsqu'elles ont été aliénées.

— *Compte de retour.* V. RETRAITE.

Retour imprévu (LE), comédie en un acte et en prose, par Regnard (Comédie-Française, 11 février 1700). Le sujet de cette pièce est tiré de la *Mostellaria* de Plaute; les mensonges d'un valet, voilà toute l'intrigue, fourberies qui ont pour excuse un certain désintéressement personnel. M. Géronte est parti pour faire prospérer des affaires de commerce. Pendant ce temps, son fils mène joyeuse vie, touche l'argent des fermiers et fait sauter les écus. Il festoie avec une belle qu'il veut épouser. Un certain marquis, ou soi-disant tel, s'est chargé de les débourgeoiser. Entre ses mains, l'éducation de ce

fils de famille est allée grand train. Voilà que le bonhomme arrive sur ces entrefaites, pendant même que son fils donne un repas à sa belle dans la maison paternelle. Il faut, pour tirer l'imprudent garçon de ce mauvais pas, toute l'habileté d'un valet rompu aux intrigues, d'un de ces larrons de la vieille comédie, providence des mauvais sujets d'enfants. Pour retarder autant que possible la fatale explication, Crispin imagine de dire au vieillard, arrêté sur le seuil de la porte, que sa maison est habitée par des revenants, qu'il a fallu l'abandonner, se sauver; il parvient à lui donner une peur effroyable par des récits de l'autre monde. Ce n'est pas tout; il faut bien que M. Clitandre loge quelque part et Crispin affirme qu'il a acheté la maison de Mme Argante. « Bonne affaire, dit M. Géronte; allons vite juger cette excellente acquisition. » Mais voici justement Mme Argante qui vient; Crispin se tire encore de ce mauvais pas. « Ne lui parlez pas de la vente de sa maison, dit-il à M. Géronte; la pauvre femme a eu des chagrins; elle a perdu la tête. — Ne faites pas attention à ce que pourra vous dire ce vieux fou, dit-il d'un autre côté à Mme Argante; il s'imagine avoir acheté votre maison; prenez-le par la douceur. » Et il laisse ces deux braves gens s'expliquer, puis se quereller tout de bon. Toutes ces ruses n'ont fait que retarder l'inévitable dénoûment; tout se découvre; mais M. Géronte est encore bien heureux de retrouver une grosse somme qu'il avait cachée dans sa cave et que Crispin, malgré tout son flair, n'a pas soupçonnée. Cette comédie est très-spirituelle. Les incidents que produit le retour du père et la scène entre M. Géronte et Mme Argante, où chacun d'eux croit que l'autre a perdu l'esprit, sont d'un comique naturel, sans être bas, et achèvent de confirmer ce que Despréaux répondit à un critique très-injuste, qui lui disait que Regnard était un auteur médiocre : « Il n'est pas, dit le judicieux satirique, médiocrement gai. »

Retour du mari (LE), comédie en un acte et en vers, par M. de Ségur jeune (Théâtre-Français, 1792). Ce n'est pas une comédie à proprement parler; c'est plutôt le développement en quelques scènes d'une situation unique. Le baron, partant en voyage, a laissé sa femme avec son cousin Lindor, un jeune homme de vingt ans, qui n'a pu demeurer insensible aux beaux yeux de sa cousine. La baronne est restée sage, mais elle a commis l'imprudence de recevoir les épîtres passionnées de Lindor. Elle apprend le retour de son mari et demande à son cousin de s'éloigner. Lindor consent, mais à condition qu'elle lui avouera qu'elle l'aime :

Quand on est sûr de plaire, on supporte l'absence,
L'objet que l'on chérit pense à notre constance;
Des regrets partagés sont encor des plaisirs,
Et, privé de bonheur, on vit de souvenirs.

Survient le baron. L'embarras de sa femme et de son cousin le frappe; il surprend Lisette reportant à Lindor la cassette où sont renfermées ses lettres et acquiert la preuve que sa femme a été légère, mais non coupable. Que faire? Le baron est homme d'esprit; il amène la baronne et Lindor à un aveu, leur pardonne et ne laisserait même pas partir le jeune homme si sa femme elle-même ne l'y engageait.

Non, monsieur. Le temps seul pourra calmer son [cœur.
Un inutile effort déchirerait son âme;
Je ne veux m'occuper que de votre bonheur.
Vos rares procédés, leur touchante noblesse,
Dans mon âme à jamais doivent être gravés;
Ils augmentent encor vos droits sur ma tendresse;
De ce jour tous mes soins vous seront réservés.
Si les époux voulaient vous prendre pour modèle,
On chercherait en vain une femme infidèle.

Telle est la morale de cette saynète, dont les vers ont de la facilité et de l'élégance.

Retour d'un croisé (LE) ou **le Portrait mystérieux**, grand mélodrame en un petit acte, avec tout son spectacle, etc., etc., par Alexandre Duval, représenté sur le théâtre de l'Odéon le 27 février 1810. C'est la parodie du mélodrame en général. Tout Paris vint rire au *Retour d'un croisé*, où l'esprit abonde, et bientôt on vit éclore plusieurs pièces du même genre, telles que la *Femme innocente et persécutée* et le *Tyran peu délicat*.

Retour du mari (LE), comédie en quatre actes, en prose, de M. Mario Uchard (Théâtre-Français, 1er mars 1858). Le mari dont le retour cause toutes les péripéties de ce drame intime ne revient pas de Bougival ou de Chatou, comme les maris ordinaires; il revient d'Amérique, où, le lendemain de ses noces, il avait trouvé à propos d'aller chercher fortune, et il y a vécu assez longtemps pour en ramener une grande fille, fruit d'une liaison extra-conjugale. Le baron de Mairan, c'est son nom, fait porter à cette jeune fille le nom de sa mère, Andrée de Chaulieu, et l'envoie à l'étranger achever son éducation. Quant à Mme de Mairan, elle reçoit froidement ce mari inattendu; elle avait fait son deuil du transfuge et s'était prise à aimer M. Gontran de Presme; amour pur, presque légitime, qui comptait sur le divorce pour se déclarer (la scène se passe dans les premiers temps de la Restauration); mais voici le divorce aboli. La chaîne qu'on espérait briser se rive, au contraire, plus fortement; de plus, un ordre royal enjoint à Mme de Mairan à pardonner au mari prodigue. La jeune femme obéit, elle se résigne; elle consent même à adopter la jeune fille que le baron lui annonce. Tout rentre en apparence dans l'ordre légal. Jusqu'ici la comédie semble froide; elle va s'échauffer. La jeune Andrée survient et voilà la guerre allumée. Tandis que la baronne se résignait en pleurant, M. Gontran se consolait en aimant ailleurs. Il rencontrait en Allemagne Mlle de Chaulieu et demandait à son père la main de cette ingénue. Il est vrai que M. de Mairan portait un faux nom à l'étranger, et que l'amant infidèle ne soupçonne pas l'imbroglio où il s'est jeté. Le secret éclate à la première rencontre. Mme de Mairan s'indigne du hasard qui va lui donner presque pour gendre son ancien amant. Andrée de Chaulieu est très-résolue à défendre son bonheur contre celle en qui elle voit une marâtre. Gontran se débat entre deux amours et le baron commence à soupçonner toutes sortes de désordres domestiques. Cette situation tendue éclate au troisième acte en scènes énergiques. Andrée intercepte une lettre que Mme de Mairan vient d'écrire à son fiancé; elle va droit à sa rivale et lui montre le secret qu'elle tient dans sa main; mais la baronne, trop fière pour implorer son silence, porte elle-même à son mari cette lettre qui l'accuse. Aux reproches qu'arrache au mari cet étrange aveu, la femme répond par des récriminations menaçantes; c'est elle qui l'accuse et qui demande des comptes. Cet amour, né pendant le veuvage auquel son mari l'a condamnée, elle l'avoue, elle le reconnaît, mais elle promet de l'étouffer s'il renonce pour sa fille à un mariage qui l'offense comme une trahison. Le père refuse; alors la femme se laisse aller à la passion qui l'emporte. Elle s'enfuit de la maison conjugale et va se jeter dans les bras de son amant. Heureusement, il y a là un marquis de l'ancien régime, devenu moraliste sur ses vieux jours, qui ramène au bercail l'épouse égarée; elle revient pleine de honte et de repentir. Le mari pardonne et Gontran épousera dans un an Mlle Andrée. « Le dénoûment, dit M. Paul de Saint-Victor, est un peu heurté; l'espace y manque aux chocs des incidents et des personnages. L'esclandre de la femme, sa conversion subite, le pardon du mari, ce mariage difficile si promptement bâclé, tout cela va trop vite, tout cela brûle le temps, les transitions et les planches. Et puis on s'étonne de voir sortir tant de flammes de cet amour réchauffé. L'amant ne motive pas une si vive ardeur; sa position même le réduit à l'attitude contrainte d'un homme tiraillé. M. de Mairan est un mari destitué; l'autorité lui manque; il reste presque neutre dans ce conflit intérieur. La femme est donc seule à aimer, à lutter, à se compromettre; elle n'a ni juge ni complice; la seule passion qui s'oppose à la sienne est trop ingénue pour lui tenir tête. Ceci dit, il reste un drame intéressant, vivant, consciencieux et qui se tire vaillamment des périls où il se jette à plaisir. Ses ressorts sont tendus, mais non pas vulgaires; sa chaleur s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. »

Retour de Columelle de Padoue (LE) [*Ritorno di Columella da Padova (il)*], opéra-bouffe italien, livret de Passaro, musique de Fioravanti, représenté à Naples en 1839, et l'année suivante à Rome sur le théâtre Alibert. C'est une bouffonnerie de carnaval. Le rôle de Columella a été écrit en dialecte napolitain. Comme il ne pouvait être ainsi joué à Venise, l'acteur Cambiagio le traduisit en vers italiens, auxquels le maestro Edoardo Bauer adapta un accompagnement. C'est sous cette forme que cet opéra fut donné au théâtre San-Benedetto, à Venise, en 1842, et au Théâtre-Italien de Paris le 11 avril 1867. Le sujet de la pièce, si toutefois il y en a un, est la rivalité de deux frères, le désespoir de l'un d'eux qui devient fou d'amour et qui ne recouvre la raison qu'après plusieurs péripéties assez invraisemblables. La musique nous a paru peu propre à expliquer le succès de vogue que cet ouvrage a obtenu à l'étranger. Dans le premier acte, l'air d'Elise : *Bella sorgea la rosa*, est assez mélodieux et la fin est jolie. Le long air bouffe de Columella est peu intéressant, et le récit qu'il fait de ses prouesses est assez plat. L'ottette final a du mouvement et est bien écrit pour les voix. L'andante chanté par Aurèle : *Più che non ama un angelo*, est pathétique; l'accompagnement par les violoncelles rehausse un peu sa valeur. Nous glissons sur le duo entre Aurèle et son amante : *Dolente e squalida me ombra vedi*, dont la situation est la même que celle de Marta et de Lionello; c'est une femme qui cherche à rendre la raison à celui qu'elle semble avoir trahi. Un autre maître que Fioravanti en aurait fait le morceau capital de sa partition. Il a préféré donner ses soins à la scène des fous. Ces malheureux sortent l'un après l'autre de leurs cabanons et organisent un concert grotesque, les uns en raclant sur des instruments, les autres en les imitant avec la bouche; ils exécutent ainsi un fragment de l'ouverture de *Semiramis*. Il en résulte un charivari lamentable. C'est la marque d'un cerveau malsain de se moquer ainsi de la folie. Le morceau le mieux réussi de la partition, celui dans lequel on trouve enfin la verve comique napolitaine, est le duo bouffe entre Columella et Serpina. La mélodie coule de source comme aussi les épithètes les moins attiques :

Che mirano li miei fuschi pupilli?
Sei qui empia matrigna
Di leopardi, pantere e coccodrilli?

Et plus loin Columella objurgue ainsi la pauvre Serpina :

Lunye muscella barbara
Io non son più il tuo gatto;
Non mi vedrai sul tetti
Per te più far mioja.

Cet ouvrage a été chanté aux Italiens par Scalese, Mercuriali, Agnesi, Cresci, Ubaldi, Vairo, Mlles Vestri et States.

Retour du Savoyard (LE), paroles et musique de Bérat. Le *Départ du Savoyard*, traité par notre chansonnier, exigeait impérieusement le *Retour* de ce même *Savoyard*. De là, malédiction sur Paris, la ville désillusionnante; apostrophe au pays natal, aux montagnes, aux campagnes, à la bien-aimée, à la mère chérie, enfin toute la bucolique usitée en pareil cas. Les paroles ne renferment aucune idée neuve, et les pensées vulgaires qui y dominent sont à peine exprimées d'une manière convenable. Mais la grâce et le sentiment tout intime, l'effusion, pour ainsi dire, de la mélodie, ont valu à cette petite composition une vogue refusée à des œuvres d'une bien plus haute signification poétique et morale.

1er COUPLET. *Allegretto.*

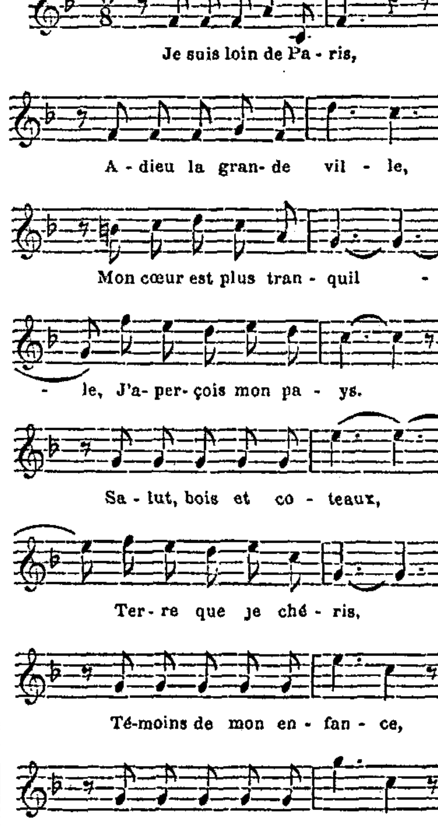

DEUXIÈME COUPLET.

Il m'en souvient, c'est là
Que pleurant de tristesse,
Ma mère, avec tendresse,
Sur son sein me pressa.
Oui, c'est là qu'en pleurant ma mère m'embrassa
Puis je fis ma prière,
Les yeux vers ma chaumière!
Ah! salut mon pays, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Me voilà de retour!
Pour me mettre en voyage,
Désormais du village
Ne fuirai le séjour!
Oui, fidèle au pays où j'ai reçu le jour,
Je vais dans la chaumière
Consoler bonne mère.
Ah! salut mon pays, etc.

Retour de Jacob (LE), chef-d'œuvre de Jacopo Bassano, à l'Académie des beaux-arts de Venise. Jacob retourne au pays de Chanaan avec sa femme Rachel, ses serviteurs et ses troupeaux. La caravane fait halte, au coucher du soleil. La scène n'a pas un caractère bien biblique ni même bien oriental; mais elle est peinte avec une vigueur toute vénitienne; un clair-obscur puissant enveloppe les figures et les animaux.

D'autres compositions sur le même sujet ont été peintes par divers artistes. V. JACOB.

Retour d'Égypte (LE), tableau de Rubens, au château de Blenheim (Angleterre). La Vierge, enveloppée d'une ample draperie, s'avance en tenant l'Enfant Jésus par la main; Saint-Joseph conduit l'âne par la bride. Entre les deux groupes s'élève un palmier. Ce tableau, d'une couleur limpide et d'un brillant effet, a été gravé par Vosterman (1620), Lawrie, Voet, Marc Ardell, etc. Le dessin original, exécuté pour la gravure, appartient au musée du Louvre. Une autre composition sur le même sujet, peinte pour l'église des Jésuites d'Anvers et qui a été gravée par Bolswert, a fait partie des collections Danoot (1829) et Buchanan; au-dessus de la sainte Famille, on voit les deux autres personnes de la Trinité.

Parmi les autres représentations qui ont été faites du *Retour d'Egypte*, nous citerons une estampe de Séb. Bourdon et des tableaux par L. Carrache (gravé par Fr. Brizio), Ch. Le Brun (gravé par Et. Desrochers), Carel van Mander (gravé par Jacob de Gheyn le vieux), Gio.-B. Paggi (tableau de l'église Sainte-Marie-des-Anges, à Florence, gravé par Cornelis Galle le vieux), J. Stella (tableau ayant fait partie de la galerie Fesch, gravé par Cl. Goyrand et par F. Langot), Jean Thomas (gravé par Fr. van den Wyngaerde), Fr. Verdier (gravé par Benoît Audran l'ancien), etc.

Retour de la promenade (LE), tableau d'Albert Cuyp, au Louvre (v. PROMENADE). Un tableau de Boilly a été gravé sous le même titre par L.-J. Allais. Le Louvre a un tableau du Bolognèse (no 216), le *Retour d'une promenade sur l'eau*, qui a été gravé par Eichler et dans le *Musée Filhol* (X, pl. 700). Le paysage de ce tableau est surtout remarquable : « Le site est vaste, riche et bien varié, dit Emeric David; l'ensemble offre, en même temps, de la vérité, de la simplicité, de la grandeur; la noble habitation qu'on voit dans le fond, le bouquet de bois qui l'avoisine et la montagne au pied de laquelle elle est placée forment un groupe riant et majestueux; la rivière qui s'élargit sur les devants les embellit à la fois par la limpidité de ses eaux et par la fraîcheur de ses bords; le côté droit est ouvert et gai; les ombres, que des arbres très-rapprochés produisent du côté gauche, sont transparentes et mystérieuses. »

Des compositions, intitulées le *Retour de la campagne*, ont été gravées par P. Filloeul, d'après Carle van Falens; par Ch.-Nicolas Cochin le fils, d'après Watteau; par F. Stober, d'après Waldmüller (Salon de 1842).

Jacob van Arthois a peint le *Retour de la kermesse* (musée de Bruxelles); Charles Lasch, le *Retour d'une kermesse en Souabe* (Salon de 1864); G. Jundt, un *Retour de fête* (scène alsacienne, Salon de 1870); A. Chataud, le *Retour de la fantasia* (scène arabe, Salon de 1874); Henri Baron, le *Retour de la partie de paume* (une des meilleures productions de l'auteur, Salon de 1857); Charles Marchal, le *Retour du bal masqué* (Expos. univ. de 1855); de Troy, le *Retour du bal* (gravé par Beauvalet); O. Tassaert, le même sujet (Salon de 1853); D. Teniers, le *Retour de la guinguette* (gravé sous ce titre par Le Bas); Pigal, le *Retour du cabaret* (Salon de 1835).

Retour de la chasse (LE), tableau de Ph. Wouwerman, au musée du Belvédère, à Vienne. Des chasseurs, à la fin d'une journée laborieusement remplie, font boire leurs chevaux dans un ruisseau. L'un d'eux, monté sur un cheval blanc, attire particulièrement l'attention; derrière lui est une dame montée sur un cheval gris pommelé et qui tient un parasol. Wouwerman a traité plusieurs fois le même sujet, notamment dans un tableau qui appartient à la galerie de Dresde et qui a été gravé par Moyreau, sous le titre la *Fontaine de Bacchus*, à cause d'une fontaine ornée d'une statue de ce dieu.

Beaucoup d'autres artistes ont peint des *Retours de chasse*. La plus ancienne représentation que nous connaissions de ce sujet remonte aux Egyptiens et décore une nécropole de Thèbes; on y voit un jeune homme portant une gazelle sur ses épaules et tenant un lièvre par les oreilles; près de lui marche un lévrier. Cette composition a été lithographiée par Bodin dans l'ouvrage de Prisse d'Avesne. Parmi les tableaux modernes, nous citerons ceux de Henri Baron (*Retour de chasse au château de Nointel*, Salon de 1861), J. Bassan (musée du Belvédère), Joseph Baume (Salon de 1867), Fr. Castnova (gravé par Nicolas Colibert), Maxime Claude (Salon de 1870), Arn. Corrodi (Salon de 1874), Jules Ferry (*Retour d'une battue*, Salon de 1873), Fr. Grenier (Salon de 1839), J. van Hughtenburg (vente Chappuis, 1865), Martinus Kuytenbrower (*Intérieur de forêt*, Salon de 1857), Théophile Lacaze (Salon de 1842), Landseer (gravé par Samuel Cousins), Henry Leys (Salon d'Anvers, 1837), Luminais (un *Retour de chasse*, exposé au Salon de 1861, et un *Retour de Chasse dans les Gaules*, ex-

posé en 1831), Pils (*Retour d'une battue*, Salon de 1869), Aug. Querfurt (musée du Belvédère), Tournemine (*Scène indienne*, Salon de 1868), Horace Vernet (le *Retour de la chasse au lion*, tableau exposé en 1855 et gravé par J.-P.-N. Jazet), etc. M. Thomas Barker a exposé au Salon de 1842 un tableau intitulé le *Retour du braconnier*, et M. Charles Busson a peint le *Retour du garde-chasse* (musée de Compiègne). Mentionnons encore un *Retour de chasse*, gravé par Adrien van de Velde, et une statue exposée sous le même titre par M. L.-A. Eude, au Salon de 1874.

Retour du marché (LE), chef-d'œuvre de P. de Hooge; au musée de l'Ermitage. Une jeune servante, revenant du marché, montre à sa maîtresse un poisson qu'elle vient d'acheter. La dame est assise dans la cour de son habitation. Le soleil répand çà et là de vifs et joyeux rayons. Cette scène, d'une grande simplicité, est peinte avec une extrême délicatesse; le fini de certains détails rappelle la précision de Gérard Dov. La lumière a une limpidité et une fraîcheur délicieuses.

Des tableaux ont été peints sous le même titre par P. Billet (Salon de 1873), F. de Braekeleer (1841), Jules David (Salon de 1865), J.-L. Demarne (vente Pereire, 1872), Eugène Deveria (gravé par Hippolyte Garnier, Salon de 1839), Franquelin (jeune marchande comptant sa recette, Salon de 1833), Guet (costumes du canton de Berne, Salon de 1839), Adolphe Leleux (costumes bas-bretons, Salon de 1847), E. Le Poittevin (Salon de 1846), Van Marcke (grande toile appartenant au musée de Langres, lithographiée par Eugène Pirodon), Antoine Vallon (Salon de 1866), Wouwerman (tableau payé 1,200 livres à la vente Lalive de Jully, en 1770, gravé par R. Strange), etc. Un sculpteur, M. Max Claudet, a intitulé : *Retour du marché* un petit groupe, du caractère le plus rustique et de l'exécution la plus spirituelle, représentant un paysan portant dans ses bras un cochon de lait et suivi de son chien : ce morceau a été exposé au Salon de 1874.

Retour de la pêche (LE), tableau de Joseph Vernet; au Louvre (nº 617). Des pêcheurs retirent d'une barque des poissons qu'ils transportent sur le rivage; un groupe d'hommes et de femmes les regardent. A droite, on remarque deux Orientaux, dont l'un, assis à terre, est occupé à fumer, tandis que l'autre se promène avec une femme. Un vaisseau à l'ancre et un canot portant plusieurs personnes s'aperçoivent à quelque distance. Un chantier de construction, un phare, une tour au sommet de laquelle flotte un drapeau indiquent le voisinage d'une ville. Le soleil couchant éclaire la scène. Ce tableau, signé et daté de 1772, faisait partie d'une suite des *Quatre parties du jour* peintes par Vernet pour Mme Du Barry. Il a été gravé par J.-J. Avril le père.

Un *Retour de pêcheurs au soleil couchant*, de M. Théodore Gudin, a été exposé pour la première fois au Salon de 1827 et a reparu à l'Exposition universelle de 1855; il a été gravé par Alès et fait partie de la collection du baron de Rothschild. C'est une des meilleures œuvres de l'auteur; elle ne justifie pas, cependant, l'éloge enthousiaste qu'en a fait Jal dans ses *Esquisses sur le Salon de 1827*. « Ce morceau place M. Gudin à côté de Claude Lorrain. Récriez-vous, louangeurs des morts; je blasphème, n'est-ce pas? Claude Lorrain! Dieu! J'ai comparé l'échoppe au tabernacle! et je n'en rougis point!

Des tableaux intitulés *Retour de la pêche* ou *Retour des pêcheurs* ont été peints par Badin (Salon de 1838), P.-E. Berthélemy (la *Rentrée des bateaux pêcheurs à Douarnenez*, (Salon de 1857), Bonington (vente Barroilhet, 1860), Henri Bource (composition importante par le nombre et la dimension des figures, Salon de 1874), Karl Daubigny (*Retour de la pêche à Trouville*, Salon de 1872, et *Retour de la pêche à Cancale*, Salon de 1873), Duval Le Camus (le *Retour du petit pêcheur*, Salon de 1839, et le *Retour de la pêche*, Salon de 1842), Joseph Felon (le *Retour des pêcheurs de la Teste*, Salon de 1842), Feyen-Perrin (*Retour de la pêche aux huîtres par les grandes marées à Cancale*, Salon de 1874), Th. Gudin (le *Retour du baleinier*, Salon de 1841), Eugène Isabey (vente Pourtalès, 1865), Le Poittevin (la *Rentrée des pêcheurs*, Salon de 1835), Charles Monginot (Expos. univ. de 1855), Théodore Tscharner (*Retour de la pêche sur les côtes de la mer du Nord*, effet de brouillard, Salon de 1867), etc.; Duval Le Camus a exposé au Salon de 1842 un tableau intitulé le *Retour des marins dans leurs foyers*. Francesco Bartolozzi a gravé, d'après miss J.-H. Benwell, le *Depart du matelot* et le *Retour du matelot*.

Il est impossible, à propos des sujets de ce genre, de ne pas se rappeler les admirables vers de Victor Hugo :

Oh! combien de marins, combien de capitaines,
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont évanouis!

. . . .

Nul ne sait votre sort, pauvres têtes perdues!
Vous roulez à travers les sombres étendues,
Heurtant de vos fronts morts des écueils inconnus!

. . . .

Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires?
O flots! que vous savez de lugubres histoires!
Flots profonds, redoutés des mères à genoux,
Vous nous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous!

Retour du Golgotha (LE), tableau de Paul Delaroche. La porte de la maison de la Vierge s'ouvre à droite et il s'en échappe une lueur qui se prolonge dans la rue, comme un reflet sanglant. Au milieu, la Vierge s'avance, entourant d'un de ses bras le cou de Madeleine et de l'autre s'appuyant sur saint Jean qui, enivré de désespoir, se retient au mur pour avancer. Ce groupe est des plus pathétiques; jamais désolation ne fut plus poignante. Saint Pierre suit à quelques pas, tenant la couronne d'épines; des femmes et des disciples font cortége.

Cette peinture, que l'artiste n'a pas eu le temps de terminer, fait partie d'une sorte de trilogie dans laquelle il a retracé, d'après sa propre imagination, les scènes navrantes et terribles qui durent se passer dans la maison de la famille de Jésus durant la passion. Le premier épisode représente la Vierge, entourée de la Madeleine, de saint Jean et de saint Pierre, regardant passer son fils que l'on conduit au Calvaire; le troisième nous montre la Vierge contemplant la couronne d'épines que lui a apportée saint Pierre. Le *Retour du Golgotha* a été gravé en manière noire par Edouard Girardet.

Sous le même titre, M. Joseph Navlet a peint une composition des plus animées : au sommet du Golgotha, dans le lointain, se dressent les trois croix. Le chemin qui se déroule en spirale sur les flancs de la colline est encombré par la foule des spectateurs rentrant chez eux; les uns pleurent, les autres se réjouissent. Au premier plan, quelques femmes courbées ou à genoux s'abandonnent au désespoir. Le flux et le reflux des masses est bien indiqué. Il y a surtout dans l'air cette épouvante, cette crise des éléments, ces formidables rafales, cette espèce de crêpe noir jeté sur toutes choses, qui indique bien que le ciel est irrité. Ce tableau a figuré à l'exposition de Rouen en 1860. M. Eugène Laville a exposé au Salon de 1857 un tableau représentant le *Retour du Calvaire*. Le même sujet a été retracé par un artiste belge, M. Godefroid Guffens, dans une peinture murale de l'église Notre-Dame, à Saint-Nicolas.

Retour de l'île d'Elbe (LE), tableau de Steuben. Napoléon, vêtu du costume traditionnel, suivi de quelques généraux qu'il a déjà ralliés à sa cause et dont l'un porte le drapeau tricolore, est acclamé par le 7e de ligne conduit par Labédoyère : l'enthousiasme des soldats est à son comble; l'un presse les genoux de l'empereur, l'autre lui embrasse la main; un autre lui montre l'aigle qu'il avait cachée dans son havre-sac; les vieux grognards versent des larmes de joie; un jeune tambour contemple « le grand homme » avec une naïve admiration. Des paysans mêlent leurs acclamations à celles des troupes. Ce tableau, exécuté vers les derniers temps de la Restauration, fut popularisé par une gravure de Jazet et fut exposé au Salon de 1833.

H. Bellangé a peint un épisode du *Retour de l'île d'Elbe*, d'après le passage suivant du *Mémorial de Sainte-Hélène* : « Dans une certaine vallée s'offrit le spectacle le plus touchant qu'on puisse imaginer : c'était la réunion d'un grand nombre de communes ayant avec elles leurs maires et leurs curés. Du milieu de cette foule se précipite aux pieds de l'empereur un des plus beaux grenadiers de sa garde, qui manquait depuis le débarquement et sur lequel on avait même conçu quelques doutes. Dans ses yeux roulaient de grosses larmes de joie; il tenait dans ses bras un vieillard de quatre-vingt-dix ans; il le présentait à l'empereur. C'était son père qu'il amenait au milieu de cette multitude. » Le tableau de Bellangé, exposé au Salon de 1864, est plein d'animation, de mouvement, de vraie foule. C'est, suivant M. About, un ouvrage bien fait, nourri de détails, étudié honnêtement. Il a reparu à l'Exposition universelle de 1867.

L.-Ph. Crépin a exposé, au Salon de 1814, un tableau du *Retour des Bourbons*. Le même sujet a été traité, en manière d'allégorie, par A.-F. Callet (Salon de 1817), l'artiste qui avait célébré dans le même style les victoires de Napoléon. Un tableau de F. Compte-Calix, le *Retour des émigrés*, a paru au Salon de 1841. Au palais du Belvédère, à Vienne, est une peinture d'Henri Füger, représentant le *Retour de la paix générale en* 1814 : la Victoire ramène la Paix qu'accompagne le Bonheur. Une partie de la frise de l'arc de triomphe de l'Etoile, sculptée par Rude, représente le *Retour de l'armée d'Egypte*.

M. Félix Philippoteaux a peint le *Retour des Sedanais après la bataille de Douzy, en* 1588 (Salon de 1844); M. Ferdinand Pauwels, le *Retour des proscrits du duc d'Albe* (Expos. univ. de 1867); M. J. Caraud, le *Retour du grand Condé après la bataille de Senef* (Salon de 1863); M. Protais, le *Retour de la tranchée en Crimée* (Salon de 1863) et le *Retour de l'armée de Crimée en France* (Salon de 1867); M. E. Massé, le *Retour à Paris des troupes de l'armée de Crimée* (Salon de 1857).

Un tableau d'Ary Scheffer, le *Retour de l'armée* ou *Lénore*, dont le sujet est tiré d'une ballade de Bürger, a été exposé au Salon de 1831; il appartient au baron de Rothschild.

Retour du soldat (LE), tableau d'Hippolyte Bellangé; Salon de 1842. Bellangé a partagé avec Charlet, Horace Vernet et Raffet la popularité qui, sous le règne de Louis-Philippe, s'était attachée à la représentation des guerres du premier Empire, à la glorification du troupier français. Il a traité avec beaucoup d'humour et de sentiment le sujet du soldat rentrant dans ses foyers, fêté par les parents et les amis, admiré par les jeunes filles, regardé comme un héros par les petits garçons. Son tableau, exposé au Salon de 1842 en pendant à une autre toile intitulée le *Départ du conscrit*, a été gravé par Alexandre Jazet.

Ary Scheffer a peint le *Retour du jeune invalide* (Salon de 1824); Krafft, le *Retour du landwehrmann* (gravé par Joseph Kovatsch); Taunay, le *Retour du militaire dans sa famille* (gravé par P.-J. Boquet); Antoine Béranger, le *Retour au pays* (Salon de 1838); Singleton, le *Retour du soldat* (gravé par W. Bond), etc. Des tableaux sous ce dernier titre ont encore été exposés par M. Paul Seignac et par M. Nicolas Berthon, au Salon de 1864. M. Léon Noël a lithographié le *Retour des marins dans leurs foyers*, d'après Duval Le Camus. Un tableau de M. Karl Hübner, le *Retour du marin*, a figuré à l'Exposition de Cologne de 1861. Un artiste anglais, M. Calderon, a exposé au Salon de 1868 un tableau intitulé le *Retour après la victoire;* la scène se passe à l'époque du moyen âge : l'arrivée du triomphateur, encore revêtu de sa cuirasse, a mis tout en liesse au château; les femmes se pâment, les vieux parents se redressent, les serviteurs s'extasient, le poupon lui-même sourit au preux qui revient; il n'est pas jusqu'aux chiens qui ne témoignent par de folles gambades la joie de revoir leur maître.

Retour du berger (LE), tableau d'Alexandre Decamps; Salon de 1846. La pluie tombe : le ciel lourd et plombé semble prêt à s'affaisser sur la terre; une bande d'argent conserve seule quelque lumière à l'horizon. Un pâtre, coiffé d'un grand chapeau, vêtu d'un manteau foncé et d'une culotte bariolée, ramène à l'étable son troupeau que talonne un chien noir. Cette composition, parfaitement conçue, très-vraie et très-expressive dans les détails, est peinte avec une ampleur extraordinaire. Certains critiques auraient souhaité une exécution plus précise. « Les terrains, le ciel, le troupeau et le berger, a dit G. Planche, ont bien le ton qui leur convient; mais le ton ne suffit pas. Il fallait donner à chacun de ces éléments une solidité diverse, en harmonie avec la nature même du sujet que le pinceau voulait représenter. Or, les terrains manquent de fermeté et nuisent par leur mollesse à la valeur du ciel, du troupeau et du berger. Le ciel vient trop en avant, la forme du troupeau en est confuse. Le berger, dont l'attitude est vraie, dont les haillons sont disposés avec une science consommée, le berger laisse trop à désirer sous le rapport du dessin. La chair ne se distingue pas assez nettement des haillons. Pour dire toute notre pensée, cette composition, pleine de grandeur et de vérité quant à l'intention, est plutôt une esquisse, un projet, qu'une œuvre définitive. Il semble que Decamps, habitué à manier, à pétrir la lumière, se soit trouvé dépaysé devant la scène morne et muette qu'il s'est efforcé de reproduire. C'est à coup sûr une tentative puissante, mais ce n'est qu'une tentative. »

Retour à la ferme (LE), tableau de Troyon; Salon de 1859. Le grand artiste nous transporte au milieu d'une vaste campagne. Un troupeau de vaches et de moutons, harcelé par un chien noir, regagne lentement l'étable. Un âne vient derrière, près d'un groupe d'arbres vigoureux entre lesquels passe le chemin. A droite et à gauche s'étendent des prairies. Dans la partie droite, des vaches boivent à une mare ou se préparent à rejoindre le gros du troupeau. L'horizon est hérissé d'arbres qui dessinent leur silhouette sur un grand ciel bleu chargé de nuages; la journée est sur son déclin; les ombres s'allongent sur le sol.

Ce tableau a été fort diversement apprécié. « En regardant ce paysage, a dit M. H. Dumesnil, vous respirez son air pur et transparent, rendu frais par le voisinage de l'eau; vous allez en rêvant vous promener dans la campagne, visiter les derniers plans aperçus à l'horizon; vous regardez ces animaux magnifiques, et vous vous sentez content et à l'aise comme dans la nature elle-même. Voilà un bel ouvrage, le résumé de toutes les qualités de M. Troyon; la composition a été étudié avec soin, elle est voulue et non trouvée par hasard. » Selon M. Dubósc de Perquidoux, « ce qu'il faut surtout louer dans ce tableau, c'est la facilité, l'ampleur, l'aspect et cette forte impression de la nature qui agit sur le spectateur irrésistiblement; on voit ces bêtes marcher réellement à travers une large et vraie campagne...; l'ensemble a une grandeur et une beauté extraordinaires. » Ecoutons maintenant M. Paul de Saint-Victor : « Les vaches du *Retour à la ferme* contrefont gauchement l'embonpoint et la force; il n'y a ni os ni graisse sous ces peaux gonflées, tendues par des mouvements disgracieux. » D'après M. Z. Astruc, « les animaux et le paysage sont criblés de touches blanches qui indisposent le regard... Tout est criard, discordant. Les arbres n'ont pas d'air; ils sont patauds, brouillés, plâtrés. Les animaux sont poitrinaires... Ne dirait-on pas que les moutons sont de bois? Comment appeler cette lumière fantastique qui les baigne? Elle n'est ni juste ni heureuse... Nature sourde, criarde, froide, très-exagérée, blanche et noire, qui s'exprime avec fracas. » C'est le cas d'appliquer le proverbe : Qui veut trop prouver ne prouve rien. Malgré quelques incorrections et quelques faiblesses, le *Retour à la ferme* est certainement une des œuvres remarquables de l'école contemporaine.

Retour de la foire (LE) ou les **Paysans de Flagey**, tableau de Courbet. Flagey est un village de la Franche-Comté. Les natifs de l'endroit reviennent de la foire du chef-lieu voisin, où ils sont allés vendre leurs denrées et faire leurs emplettes. Sur le premier plan, un ancien en habit long, culotte courte, chapeau tricorne, le parapluie de coton sous le bras, la pipe à la bouche, chasse devant lui un jeune porc destiné à l'engraissement. Plus loin sont deux paysans en blouse, montés sur des chevaux, l'un d'âge mûr, au maintien grave, l'autre jeune homme, le visage tourné vers une jeune fille qui suit par derrière avec le reste de la compagnie. D'autres villageois conduisent des bœufs. « Tout cela, dit Proudhon, n'a rien de fort intéressant, et, avec nos habitudes de tableaux d'église, d'histoire ancienne, de drame shakspearien ou de mythologie grecque, on se demande si c'est une enseigne d'auberge qu'on a devant les yeux, ou un tableau destiné à la halle. Il n'a pas fallu, se dit-on, un grand effort d'imagination au peintre pour combiner tout cela. Et puis, à quoi bon toutes ces trivialités? Allons à la foire, à l'écurie, nous en verrons tout autant. Pourtant ces gens causent, les propos se croisent; nous pouvons, à leurs physionomies, deviner sinon ce qu'ils disent, au moins ce qu'ils pensent. » Partant de là, Proudhon croit reconnaître dans l'homme au cochon un petit propriétaire villageois qui a été soldat de la première République, qui s'est inoculé les principes de 1789 et qui est allé à la foire du chef-lieu (à Besançon), d'abord pour faire emplette d'un nourrisson, puis pour toucher le quartier échu d'une petite pension qu'il a gagnée à la guerre contre les émigrés. L'homme d'âge mûr, qui revient à cheval, est le paysan riche, maire de sa commune, à la tête d'une exploitation importante; c'est un personnage officiel et qui, sous la blouse, sait garder son rang, parlant peu et avec discrétion, d'opinions modérées, aimant du reste à couvrir sa responsabilité sous une autorité supérieure. Il est accompagné de son fils, jeune gars qu'il vient d'assurer contre le risque de la conscription... Celui-ci, du haut de sa monture, échange un sourire avec la paysanne à pied. Est-ce sa fiancée? Non; la fiancée du fils de M. le maire ne voyagerait pas seule, à pied, perdue dans la foule. Est-ce sa maîtresse? Pas davantage. En fait de mariage, le paysan franc-comtois ne va qu'à pas comptés; la mésalliance lui est aussi antipathique qu'au bourgeois et au noble. Quant aux amours libres, il y regarde à deux fois; il en redoute le scandale et les inconvénients; surtout il ne les affiche pas, et tant que vous le voyez galant, tenez pour sûr qu'il n'y a rien...

Courbet a-t-il réfléchi à tout ce que le philosophe a deviné dans son tableau? Il nous sera permis d'en douter. Le maître d'Ornans s'est contenté de peindre naïvement et peut-être un peu lourdement ce qu'il a vu.

Plusieurs artistes ont représenté des *Retours de foire;* nous citerons, entre autres : Fr. Boucher (gravé par L.-S. Lempereur), Pharamond Blanchard (le *Retour de la foire de Mayréna*, exposé au Salon de 1841 et ayant fait partie de la collection Standish), J.D. Becquer (le *Retour de la foire de Saint-Pons*, en pendant à un *Départ* pour cette même foire, tableaux peints en 1848 et qui ont figuré à la vente de la galerie de San-Donato), Evariste Luminais (Salon de 1850), Joseph Palizzi (tableau d'animaux, exposé au Salon de 1850 et appartenant au musée de Langres), Auguste Bonheur (Salon de 1864).

Une composition des plus spirituelles, le *Retour du concours régional*, a été exposée par G. Jundt au Salon de 1865 et a reparu à l'Exposition universelle de 1867. Des paysans alsaciens reviennent, par un temps de brouillard, de la localité où a eu lieu le concours, ramenant les bêtes qu'ils y avaient menées et rapportant les objets dont ils ont fait l'acquisition. A gauche, deux fillettes blondes portent l'une un rouet, l'autre des paniers; une grosse mère, qui a sur la tête une vaste cage pleine d'oies, parle à un fumeur appuyé sur son bâton; un gars, vu de dos, maintient par le cou un veau à qui un chien aboie; une vieille chasse devant elle une vache qui a conservé entre les cornes son numéro de concours. Au milieu du tableau, un porc rose, surchargé de graisse et enveloppé de guirlandes de fleurs, un porc primé, a la patte liée par une corde dont l'extrémité est tenue par un paysan qui s'est arrêté, avec d'autres, pour déchiffrer un poteau indicateur placé à la bifurcation du chemin.

Retour de la conférence (LE), tableau de Courbet. Chacun sait que les prêtres de chaque canton se réunissent mensuellement chez le curé du chef-lieu pour y conférer sur les affaires de leurs paroisses et sur les questions

qui intéressent leur culte. Ces réunions sont ordinairement suivies d'agapes où les épanchements de l'amitié succèdent aux ardeurs de la discussion. C'est le retour de l'une de ces conférences que Courbet a voulu peindre au vif, dans un vaste tableau qui a été refusé au Salon de 1863 et autour duquel il s'est fait beaucoup de bruit.

La scène se passe en Franche-Comté, dans la belle vallée de la Loue, où le maître d'Ornans a trouvé les motifs de quelques-uns de ses meilleurs paysages. Au premier plan, on voit un groupe de quatre prêtres dont l'un, incapable de traîner sa vaste corpulence, a été hissé sur un âne qui plie sous le faix. Des chrétiens ne sauraient, en vérité, trouver aucune irrévérence dans le choix de la monture. Un jeune abbé conduit la bête par la bride; les deux autres prêtres soutiennent le cavalier. Derrière le groupe équestre deux compagnons s'avancent, bras dessus bras dessous, l'un solide et l'autre un peu troublé dans son équilibre. Un septième suit en tressautant gaiement. Viennent enfin les servantes et les nièces, qui remportent les restes du déjeuner. A gauche, sur le bord du chemin où passe le cortége, un paysan et une paysanne qui bêchaient la terre ont suspendu leur travail et ils regardent; l'homme, debout, se tient les côtes; la femme, moins voltairienne, s'est agenouillée comme à la Fête-Dieu.

Tel est le sujet de ce tableau, qui a causé un si grand scandale. Au temps de Rabelais, on se serait sans doute contenté de rire de cette composition comique; au XIXe siècle, sous le gouvernement immoral du 2 décembre, on a poussé les hauts cris et, pour un peu, on eût traduit Courbet en police correctionnelle. Proudhon, qui s'est singulièrement exagéré les intentions moralisatrices de son compatriote, a consacré au *Retour de la conférence* tout un chapitre de son livre *Du principe de l'art et de sa destination sociale.* Nous en extrayons les passages suivants, qui complètent la description que nous avons faite de cette joyeuseté picturale et qui ajoutent beaucoup à sa véritable signification :

« C'est le doyen qui a été hissé sur l'âne; il compte quarante années de service; depuis longtemps il a passé l'âge de la ferveur; son front insoucieux, ses lèvres lippues, son œil en ce moment quelque peu lubrique, son port de Silène décèlent un joyeux convive parvenu, dans cette existence somnolente, idéaliste et sensualiste tout à la fois du curé de campagne, à un haut degré de matérialisation. On ne sait vraiment où se peut tenir l'âme dans cette épaisseur de chair. Excellent homme au fond, qui ne compte pas un ennemi parmi ses paroissiens. Il est soutenu à gauche par un jeune vicaire qu'on prendrait pour son fils, si ce n'était plutôt son neveu : bellâtre montagnard, giton de sacristie, miroir à dévotes, cherchant avant tout dans la carrière ecclésiastique les joies positives du bien-être, de la vie abritée et d'une confortable dévotion. Peut-être cet intéressant lévite, à la mine prospère, mais décente, n'a-t-il pas encore conscience de tous les vices que le peintre véridique a fait jouer sur son visage... A droite est un curé d'âge mûr, mais vif et vert, à lunettes bleues, au teint bilieux, figure de fouine ou de diplomate, Talleyrand rustique, qui retient par le bras le Silène chancelant. Prudent et expérimenté, il comprend les inconvénients du scandale et voudrait sauver au moins les apparences. Aussi voit-on qu'il ne pardonne pas à son vieux confrère son état d'ivresse. « Buvez tant que vous voudrez, semble-t-il lui dire; mais restez chez vous et allez vous coucher! » A la bride de l'âne est un abbé de bon ton, l'hôte du château et des bonnes maisons du pays, adoré des dames, faisant de la musique avec les demoiselles, au bréviaire doré, aux souliers bouclés, au bas bien tiré, confesseur de comtesses, ecclésiastique du monde à destination spéciale, aspirant évêque. La médisance ne l'atteint pas encore; il baisse la tête, comme s'il voulait se dérober aux regards, et s'efforce, en entraînant l'âne rebelle, d'abréger ce voyage qui met sa pudeur au supplice. Derrière ce groupe marche un séminariste, à la figure candide, plein d'une ferveur juvénile et dont l'ambition secrète, que jusqu'à présent il n'a confiée qu'à Dieu et à son confesseur, est de se consacrer aux missions lointaines et qui rêve le martyre. Un peu décontenancé par ce qu'il voit, il soutient avec une sollicitude pleine de charité un vieil ecclésiastique trébuchant et frappant la terre de sa canne, comme s'il venait de pourfendre d'un argument péremptoire les hérétiques, les philosophes, les juifs et tous les ennemis de l'Église. A côté d'eux, et pour compléter ce deuxième groupe, s'avance carrément un curé d'un type à part : c'est le prêtre herculéen, taillé à angle droit, terrible de visage, admiré des paysans pour la rudesse de ses allures, buvant, fumant et jurant, exerçant sur ses paroissiens un ascendant irrésistible par son énergique vulgarité. Les fonctions de sa modeste cure, l'administration de sa fabrique ne suffisent pas à sa puissante activité. Il a fait irruption dans le temporel; il s'est jeté dans les œuvres profanes; il plante, il cultive, il exploite, il entreprend, il trafique, il spécule, il soumissionne : il est marchand de bois, de grains, de liquides, de chevaux... Ce qui l'indigne en ce moment est la pauvreté de moyens de ses confrères : « Femmelettes! » fait-il d'un geste de suprême dédain, qui » ne savent porter un verre de vin! » Et son mouvement est si brusque, que son chapeau a sauté à terre et que le chien du doyen jappe contre lui de détresse. A distance respectueuse vient le groupe des servantes, auxiliaires de la cuisinière du banquet, et qui rapportent sur leur tête, dans des paniers, quelques bons restes pour le déjeuner du lendemain. La servante du prêtre est un de ces êtres indéfinissables qu'on ne rencontre que dans le monde de l'idéal : ni concubine, ni épouse, mais plus que domestique; disgracieuse, béate, à la démarche équivoque, qui a sa part d'influence dans le gouvernement spirituel du troupeau. Toute cette troupe passe devant un vieux hêtre dans une excavation duquel est placée, sous grille, une statuette de la Vierge immaculée... Tout à fait à gauche du tableau, et comme pour en exprimer la moralité, se trouvent un paysan et sa femme, distraits un moment de leur travail par le spectacle auquel ils assistent... La plus étonnante figure du tableau est peut-être celle de l'âne, qu'on serait tenté de déclarer le plus raisonnable de tous, *zdon logicon*, si son humeur récalcitrante ne nous avertissait qu'il est incurable dans son ânerie, et qui semble placé là pour symboliser l'abêtissement de l'homme par le transcendantalisme de la foi. »

Le *Retour de la conférence* a été lithographié.

Retour des champs (LE), tableau de Jules Breton; Salon de 1867. Le soleil, à son déclin, empourpre l'horizon. Trois paysannes reviennent des champs et marchent côte à côte sur un chemin ouvert entre des blés et des œillettes. « Elles ont la réalité imposante des femmes accoutumées aux rudes travaux de la terre, dit M. Maxime Du Camp, et cependant elles développent une amplitude et une noblesse de mouvement que des cariatides n'auraient pas dédaignées. Il y a là du style et du meilleur. Le dessin est très-correct; la couleur très-forte, sans exagération, donne à cette toile une valeur qui va de pair avec l'ordonnance générale. » Ce tableau appartenait en 1867 à Mme de Saux. Au Salon de 1853, M. Jules Breton avait exposé une toile intitulée le *Retour des moissonneurs.*

Sous ce titre : le *Retour des champs*, M. Bouguereau a exposé au Salon de 1861 un tableau où l'on voit une jeune mère portant sur son épaule son enfant à qui le père sourit, tandis qu'une chèvre gourmande mordille une grappe de raisin que celui-ci tient dans sa main. Théophile Gautier a vu là « une idylle traduite avec le plus pur sentiment de l'antiquité. » Ce tableau a reparu à l'Exposition universelle de 1867.

Des compositions portant le même titre ont été peintes par M. de Chacaton (*Bergers de la campagne de Rome*, Salon de 1852), J.-F.-C. Clère (le *Retour des champs à Saracinesco*, Salon de 1865), Thomas Couture (Salon de 1841), le comte Ad. du Bois (Salon de 1859), Lievin Goethals (Salon de 1869), Guet (costumes du canton de Berne, Salon de 1838), Gaston Guignard (exposition du cercle de l'Union artistique de Paris, 1875), Charles Ronot (Salon de 1864), Guillaume Wintz (Salon de 1864), Zuber-Buhler (Salon de 1867), etc. Parmi les compositions du genre rustique, nous mentionnerons encore le *Retour de la moisson* de Paul Delaroche, petit tableau qui a atteint le prix énorme de 11,500 fr. à la vente Pereire (1872); le *Retour des moissonneurs allemands*, par Jacob Becker (Salon de 1847); le *Retour de la glane*, par Édouard Moulinet (Salon de 1864); le *Retour du laboureur* de Berghem (collection Couteaux, à Bruxelles); le *Retour à la chaumière* de Charles Fortin (Salon de 1838) et d'Auguste Feyen (Exposition universelle de 1855); le *Retour au village* de Tassaert (Salon de 1853) et de Destouches (lithographié par Aubry-Lecomte); le *Retour du fermier* d'Ad. Roehn (Salon de 1831); le *Retour des vendangeurs* de Faustin Besson (Salon de 1849), etc.

Retour du troupeau (LE), tableau de Jules Dupré; Exposition universelle de 1867. Sur un ciel crépusculaire, où des lambeaux de pourpre se mêlent aux nuées pleines d'ombre, de grands arbres se profilent comme des spectres. Dans un chemin bordé de rochers, un pâtre chasse ses moutons vers le spectateur. Ce tableau, de très-petite dimension, est exécuté avec une vigueur magistrale. Il appartenait en 1867 à M. Caïn.

A la même Exposition et sous le même titre a figuré un grand tableau de M. Emile van Marcke, où un berger à cheval stimule, à coups de gaule, la marche de son troupeau; une vache rousse, à tête blanche, qui patauge dans une mare et qui détourne la tête pour éviter l'aiguillon, est fort belle de dessin et de couleur.

C. Haldenwang a gravé, d'après Claude Lorrain, une composition intitulée le *Retour du troupeau.* Des tableaux portant le même titre ont été exposés par MM. Esbrat (Exposition universelle de 1855), Joseph Palizzi (Salon de 1857), Anastasi (Salon de 1861), Emile van Marcke (Salon de 1867), Fr. Voltz et Ed. Schleich (Exposition universelle de 1867), etc.

Un tableau de Demarne, le *Retour des bestiaux*, a été payé 20,000 fr. à la vente de la galerie de San-Donato, en 1870, et a été gravé à l'eau-forte par Gaucherel, dans le catalogue de cette collection; à la même vente a figuré un tableau de F.-J. Danhauser, daté de 1833, le *Retour du chien voyageur.* Citons encore le *Retour à l'écurie* (effet de neige), exposé au Salon de 1870 par M. N. Sicard, et la *Rentrée à la ferme* de M. Brendel (Salon de 1864).

Retour de l'Enfant prodigue (LE), sujet représenté par un grand nombre d'artistes (v. ENFANT PRODIGUE). Aux œuvres d'art que nous avons citées il faut ajouter les estampes de Bartsch (dans la manière de Rembrandt, 1795), Sébastien Langer (d'après P. Battoni), Ch.-Nic. Cochin fils, Jules Fagnion (gravure sur bois d'après G. Doré), J. Kitchingman (d'après le Guerchin), les tableaux de Bonifazio (galerie Borghèse), Guerchin (galerie Borghèse), A. Caraffe (Exposition de 1783), Fr. Grellet (Salon de 1870), L.-C. d'Olivier (peinture murale, à la prison de Melun); un bas-relief de Guersant (Salon de 1814, gravé dans les *Annales* de Landon), etc.

Retour de la fête ou du pèlerinage de la Madone de l'Arc (LE), tableau de Léopold Robert; au Louvre. V. FÊTE.

M. Alexandre Colin a peint le *Retour d'une procession dans l'île d'Ischia* (Salon de 1842); M. Louis Bauderon, le *Retour de la quête, à Rome* (Salon de 1849); M. P.-D. Philippoteaux, le *Retour du pardon de Sainte-Anne-la-Palud* (Salon de 1866), etc. Un beau dessin de M. Alexandre Bida, le *Retour de La Mecque*, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. M. L. Cugnot a intitulé *Retour d'une fête de Bacchus* (Salon de 1864) une statue d'adolescent en proie à une joyeuse ébriété.

Retour de Tobie (LE), tableau de W. Bouguereau; au musée de Dijon. V. TOBIE.

RETOURNAC, bourg et comm. de France (Haute-Loire), canton, arrond. et à 13 kilom. d'Yssingeaux, à 34 kilom. du Puy, sur la rive gauche de la Loire qui commence à y être navigable; pop. aggl., 1,042 hab. — pop. tot., 3,411 hab. Commerce de bestiaux, toiles et quincaillerie. Château très-ancien et pont sur la Loire. Aux environs, sur une colline escarpée, ruines du château d'Arsias.

RETOURNAGE s. m. (re-tour-na-je — rad. *retourner*). Action de ramener, de faire retourner un objet.

RETOURNE s. f. (re-tour-ne — rad. *retourner*). Carte qu'on retourne à certains jeux, quand chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir, et qui détermine l'atout : *De quelle couleur est la* RETOURNE? *La* RETOURNE *est de pique, de cœur, est en pique, etc.* (Acad.) *La* RETOURNE *appartient à celui qui distribue les cartes.* (Balz.)

RETOURNE, rivière de France (Ardennes). Elle prend sa source dans le canton de Machault et se perd dans l'Aisne, après un cours de 48 kilom. Cette rivière, dont les eaux toujours abondantes alimentent de nombreuses usines, baigne Ville-sur-Retourne, Saint-Remy, Houdilcourt, Roizy, Brienne, etc.

RETOURNÉ, ÉE (re-tour-né) part. passé du v. Retourner. Dont l'envers est mis en dehors : *Un habit* RETOURNÉ. ‖ Tourné en sens opposé : *Chaque membre, chaque muscle, chaque fibre du grand corps gisant est* RETOURNÉE *en tous sens.* (V. Hugo.)

— De retour, revenu : *Que vous semble de notre commandeur, me dit ma tante, quand nous fûmes* RETOURNÉES *au logis?* (Le Sage.) *Les Cimbres étaient* RETOURNÉS *en Espagne pour achever de ruiner la Celtibérie.* (Anquet.) *Il n'y a pas d'exemple qu'un peuple civilisé soit* RETOURNÉ *à l'état sauvage.* (Jouffroy.) *François Ier était* RETOURNÉ *en France; mais Charles-Quint retint les autres prisonniers.* (Chateaub.)

Rome, depuis trois ans par ses soins gouvernée,
Au temps de ses consuls croit être *retournée.*
RACINE.

Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous *retournées.*
RACINE.

... Le lendemain, moi, je suis *retournée*,
Et j'ai trouvé la fleur au même endroit fanée.
E. AUGIER.

— Fig. Pris dans un sens contraire : *Les premières églises chrétiennes dans l'Occident ne furent que des temples* RETOURNÉS. (Chateaub.) *Il ne présente pas un Henri IV* RETOURNÉ *à neuf, ni tout l'opposé de la tradition.* (Ste-Beuve.) ‖ Soumis à de nombreuses variations : *Idées, pensées cent fois* RETOURNÉES. *La pensée douloureuse, incessamment* RETOURNÉE *dans l'esprit, s'avive dans la solitude par l'exaltation naturelle de la femme.* (Mme Romieu.)

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles font un demi-tour de conversion sur elles-mêmes, de sorte que la surface supérieure prend la place de l'inférieure, et réciproquement.

— Blas. S'emploie, comme synonyme de CONTOURNÉ, pour éviter la répétition de celui-ci : *L'Aigle de Corvin : D'or, au corbeau contourné de sable, la tête* RETOURNÉE, *portant au bec une croix patriarcale de gueules.*

RETOURNEMENT s. m. (re-tour-ne-man — rad. *retourner*). Action de tourner en un autre sens; résultat de cette action : *Le* RETOURNEMENT *des feuilles.*

— Chem. de fer. Action de retourner un rail fabriqué de manière qu'il puisse servir des deux côtés.

— Astron. Vérification d'un quart de cercle, en observant près du zénith le limbe tourné alternativement vers l'est et l'ouest.

RETOURNEMER, lac de France (Vosges), près des frontières du Haut-Rhin, dans un entonnoir de hautes montagnes que domine le Hoheneck. Ce lac mesure 300 mètres environ dans sa plus grande longueur et 200 mètres de largeur; sa superficie est de 6 hectares; sa profondeur varie de 20 à 30 mètres. « Ses eaux, dit M. A. Joanne, surplombées, pour ainsi dire, par les sapins, en reçoivent, tout en conservant une transparence remarquable, une teinte plus sombre encore que celles du lac de Longemer. » — « On trouverait difficilement, dit M. Elie de Beaumont, des réduits plus calmes, plus solitaires, plus propres à la méditation que ces amphithéâtres creusés dans les flancs des montagnes inhabitées. Les eaux tranquilles du lac semblent comme un miroir placé au fond d'une coupe de verdure. Des sapins séculaires, des hêtres magnifiques croissent ensemble sur ces pentes rectilignes et mélangent leur feuillage de mille teintes diverses. Cette forêt fait un effet d'autant plus agréable qu'elle change de caractère en s'élevant, comme les fleurs d'un bouquet symétriquement disposé. » Le lac de Retournemer est traversé par la Valogne, qui en sort en se frayant un passage à travers les rochers.

RETOURNER v. a. ou tr. (re-tour-né — du préf. *re*, et de *tourner*). Tourner de nouveau : *Tourner et* RETOURNER *un objet pour l'examiner.*

— Tourner dans un autre sens : RETOURNER *un habit.* RETOURNER *une rôtie.* RETOURNER *du foin pour qu'il sèche.* (Acad.) *Les mains des femmes sont plus habiles que les nôtres à* RETOURNER *un malade sur son lit de douleur.* (St-Aulaire.)

— Tourner de nouveau, porter de nouveau en arrière : *Il ne fait que tourner et* RETOURNER *la tête.*

— Examiner ou présenter sous une autre face, sous un autre aspect : *Il suffit presque toujours de* RETOURNER *une vérité banale pour en faire un paradoxe.* (Mme de Staël.) *Ne* RETOURNONS *pas certaines vertus; leur envers est plus laid que bien des vices.* (D. Stern.) ‖ Présenter dans le sens opposé : *Il* RETOURNE *tout ce qu'on lui dit.*

— Sonder de nouveau, tâcher de pénétrer d'une autre manière : *Je l'*AI *tourné et* RETOURNÉ *de tous sens, et je n'ai pu en tirer aucun éclaircissement.*

— Faire changer d'avis, de parti : *Il était de notre avis, mais on l'* A RETOURNÉ. (Acad.) *Diables de femmes..., comme ça vous* RETOURNE! (Alex. Dum.)

— Troubler, émouvoir profondément : *Ciel! qu'avez-vous donc? — Rien, c'est que votre récit m'*A *tout* RETOURNÉ. (Scribe).

— Renvoyer, faire rapporter : *Quand vous aurez lu l'ouvrage que je vous ai prêté, vous me le* RETOURNEREZ.

— *Retourner la salade*, La remuer pour lui faire prendre l'assaisonnement.

— Fam. *Retourner son habit*, *Retourner sa veste*, Changer brusquement d'opinion : *Il* RETOURNE SA VESTE *à chaque changement de gouvernement.*

— Jeux. *Retourner une carte*, La placer sur la table de façon qu'on en voie la figure.

— Constr. *Retourner une pierre*, Lui faire un autre parement opposé au premier.

— Comm. Renvoyer à son correspondant : RETOURNER *un envoi, une lettre de change.*

— Techn. *Retourner une étoffe*, Rectifier, par une coupe entière, le pincetage d'une étoffe de soie. ‖ *Retourner une remise*, Hausser ou abaisser la cristelle de chaque lisse, afin de modifier la place qui supporte le frottement des fils. ‖ *Retourner la chandelle*, Lui donner une seconde trempe.

— Typogr. *Retourner le papier*, Le placer sur le banc de la presse, quand il a été tiré en blanc, de la manière qui convient pour la retiration.

— Agric. *Retourner le sol*, Bêcher, remuer la terre de : RETOURNER *un champ, une luzerne.*

— v. n. ou intr. Revenir, aller de nouveau : *Il* EST RETOURNÉ *dans son pays. Il veut* RETOURNER *à l'armée.* RETOURNONS *chez lui.* RETOURNEZ *sur vos pas. La course de l'homme inconstant ressemble à celle d'un insensé qui va et revient et* RETOURNE *sans savoir où ses pas doivent le guider.* (Mass.) *Par un penchant naturel, l'homme* RETOURNE *aux lieux qui lui ont plu, espérant y retrouver le bonheur qu'il a senti.* (X. Marmier.)

Fuyez donc, *retournez* dans votre Thessalie.
RACINE.

. . . Un mari, pour l'ordinaire,
N'est jamais si pressé de *retourner* chez lui.
LA CHAUSSÉE.

— Etre reporté, revenir : *Toute chose* RETOURNE *vers le lieu d'où elle est venue.* (Cicéron.) *Le trait de l'injure* RETOURNE *sur celui qui le lance.* (Gœthe.) *Le jugement sort de l'esprit et* RETOURNE *à l'esprit.* (Ch. Bailly.)

— Etre rendu, restitué, redonné : *Cette terre* EST RETOURNÉE *à son premier propriétaire.*

— Se remettre, se livrer de nouveau : RE-

TOURNER *à l'ouvrage.* RETOURNER *au travail.* RETOURNER *au combat.* RETOURNER *à la charge.* (Acad.) *Le jour où la liberté de la presse périra, ce jour-là nous* RETOURNERONS *à la servitude.* (Royer-Collard.) *Pour* RETOURNER *vers l'ancien régime, il faut passer sur le corps de la France nouvelle.* (Guizot.)

— *Retourner sur*, Revenir à : *On écrit, on plaide, on* RETOURNE SUR *une affaire depuis le déluge.* (Mme de Sév.) Retomber sur :

> La ruse la mieux ourdie
> Peut nuire à son inventeur;
> Et souvent la perfidie
> *Retourne* sur son auteur.
>
> LA FONTAINE.

— *Retourner en arrière*, Rétrograder, abandonner une entreprise dont on est rebuté : *L'humanité ne* RETOURNE *jamais* EN ARRIÈRE, *l'humanité ne recule jamais.* (V. Cousin.)

— *Retourner à Dieu*, Se convertir. ‖ Rentrer dans le sein de Dieu, revenir à Dieu comme à son principe : *Les louanges que je donne à M. de Turenne* RETOURNENT À DIEU *qui en est la source.* (Fléch.)

— *Retourner à son vomissement*, Dans le langage de l'Ecriture, Retomber dans les erreurs d'où l'on était sorti. Se dit par allusion aux chiens qui mangent quelquefois ce qu'ils ont vomi.

— *Retourner à la vie*, Revenir à la vie, revivre : *Sisyphe fut puni pour avoir voulu frauder la mort et* RETOURNER À LA VIE. (B. Const.)

— *N'y retournez pas*, Ne recommencez pas, ne faites pas une autre fois la même chose : *Je vous pardonne cette vanité; mais* N'Y RETOURNEZ PAS. (Destouches.)

— *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne pas*, Je n'aurai garde de recommencer.

— Jeux. Etre retourné, mis sur la table de façon à montrer la figure de la carte : *Qu'est-ce qui* RETOURNE? *De quoi* RETOURNE-*t-il? Il* RETOURNE *cœur, pique.* (Acad.) ‖ Fam. *Savoir de quoi il retourne*, Savoir ce qui se passe, quel est l'état des choses : *Elle n'est pas manchotte; elle* DEVINERA *bien* DE QUOI IL RETOURNE. (Th. Leclercq.) *Je le verrai, je l'interrogerai et je* SAURAI DE QUOI IL RETOURNE. (E. Augier.)

Se retourner v. pr. Etre retourné : *Cet habit est trop vieux, il ne peut plus* SE RETOURNER.

— Se tourner du côté opposé : *Il est si faible, qu'il ne saurait* SE RETOURNER *sur son lit. Il ne fait que se tourner et* SE RETOURNER *dans son lit.* (Acad.) *Je me couche, je tourne, je* ME RETOURNE, *je n'ai point de mal, mais je n'ai point de sommeil.* (Mme de La Fayette.)

— Prendre d'autres biais, d'autres mesures : *On l'a contrarié dans son entreprise, mais il saura bien* SE RETOURNER. (Acad.)

— Regarder derrière soi : *Quand je l'appelai, il* SE RETOURNA *vers moi. Alors, vous* VOUS RETOURNEREZ, *vous verrez de loin la félicité des justes, dont vous serez exclus pour jamais.* (Boss.)

> Comme le voyageur sur un mont escarpé,
> Du plaisir de ses yeux en marchant occupé,
> *Se retourne* souvent et s'arrête en extase
> Devant l'immensité croissante qui l'écrase.
>
> E. AUGIER.

— *S'en retourner*, S'en aller : RETOURNE-T-EN. RETOURNEZ-VOUS-EN. *Il est temps que nous* NOUS EN RETOURNIONS. *Nous* NOUS EN RETOURNÂMES *chez nos maîtres en bon état, c'est-à-dire entre deux vins.* (Le Sage.)

> Je *m'en retournerai* seule et désespérée.
>
> RACINE.

— *S'en retourner comme on était venu*, S'en aller sans avoir rien fait, après avoir complètement échoué.

— *Se retourner sur soi-même*, Se replier sur soi-même, porter sur soi-même son action, son attention : *Les esprits de quelque puissance qui se rongent et* SE RETOURNENT *sur eux-mêmes sont fatigants.* (Chateaub.)

— Bourse. Changer le sens de ses opérations, pour se couvrir de pertes antérieures. ‖ On dit aussi FAIRE UNE CONVERSION.

— Constr. *Se retourner d'équerre*, Etablir une perpendiculaire à une ligne donnée.

— **Syn. Retourner, revenir.** Ces deux verbes diffèrent entre eux comme *aller, venir*, ou comme *emmener, amener. Revenir* désigne le mouvement par lequel on quitte le lieu où l'on était allé pour se rapprocher des personnes à qui l'on parle; *retourner*, au contraire, exprime le mouvement par lequel on s'éloigne du lieu où sont les personnes à qui l'on parle pour se rapprocher d'un point éloigné où l'on était déjà allé. On dit aussi *retourner* au crime, *revenir* à la vertu, parce que, la vertu étant l'état où tous les hommes doivent se tenir, il est naturel de supposer vertueuses les personnes à qui l'on parle.

RETOURNEUR, EUSE s. (re-tour-neur, eu-ze — rad. *retourner*). Personne qui retourne, qui sait retourner : *Une habile* RETOURNEUSE *d'habits.*

RETOURNURE s. f. (re-tour-nu-re — rad. *retourner*). Techn. Seconde trempe donnée à la chandelle à la baguette.

RETOUSSER v. n. ou intr. (re-tou-sé — du préf. *re*, et de *tousser*). Tousser de nouveau : *Je me tiens les mains sur la bouche, il recommence sa promenade; j'étouffais..., je* RETOUSSE; *il pousse un énorme juron.* (F. Soulié.) *Il prit mon acte de naissance, le tourna, le retourna, me regarda,* RETOUSSA, *s'agita sur sa chaise.* (Balz.)

RETRACEMENT s. m. (re-tra-se-man — rad. *retracer*). Action de retracer; résultat de cette action : *Le* RETRACEMENT *d'un plan.*

— Fig. Imitation fidèle : *C'est se tromper que de s'imaginer que la vie d'un véritable disciple soit autre chose que le* RETRACEMENT *de celle du maître.* (Rancé.)

RETRACER v. a. ou tr. (re-tra-sé — du préf. *re*, et de *tracer*. Se conjugue comme *tracer*). Tracer de nouveau, tracer autrement : *Cela n'est pas bien tracé, il faut le* RETRACER.

— Décrire, dépeindre, raconter, rappeler, donner l'idée de : RETRACER *les exploits d'un héros.* RETRACER *l'histoire de nos malheurs. C'est à la mémoire à* RETRACER *les idées intellectuelles, puisque c'est elle qui les conserve.* (Condill.) *Tout* RETRACE *à nos eux la rapidité du temps, et nous ne savons pas l'employer.* (Pétiet.) *L'innocence est le premier charme de la beauté, et rien ne* RETRACE *l'innocence comme le remords.* (Duclos.)

> *Retracez*-nous d'Esther le règne glorieux.
>
> RACINE.

> D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
> Ose des premiers temps nous *retracer* quelque ombre.
>
> RACINE.

— Absol. : *Le génie ne crée pas, il* RETRACE. (Lamart.)

Se retracer v. pr. Etre retracé : *Ce plan est mal tracé, il devra* SE RETRACER *autrement.*

— Etre retracé dans la mémoire, être rappelé : *Cette aventure de ma jeunesse* SE RETRAÇA *tout à coup dans mon esprit. Ce fait* SE RETRACE *dans mon esprit comme s'il était encore présent à mes yeux.* (Acad.)

— Retracer à soi, retracer dans son esprit : *Je ne saurais* ME RETRACER *bien fidèlement ce fait trop éloigné de moi. Je* M'EN RETRACE *parfaitement bien l'image.* (Acad.)

RÉTRACTABLE adj. (ré-tra-kta-ble — rad. *rétracter*). Qui peut être rétracté.

RÉTRACTATION s. f. (ré-tra-kta-si-on — rad. *rétracter*). Action de se rétracter, de désavouer ce qu'on avait dit ou fait : RÉTRACTATION *publique. Faire sa* RÉTRACTATION. *Je l'ai obligé à une* RÉTRACTATION.

— **Encycl.** Dans le sens primitif du mot, la *rétractation* était l'action d'un écrivain qui revisait un de ses ouvrages, étudiait derechef une question précédemment traitée par lui, afin d'examiner s'il s'était trompé ou mal expliqué. Peu à peu, ce sens s'est modifié dans la langue française, et ce mot exprime aujourd'hui le désaveu que fait soit un auteur de la doctrine qu'il a enseignée, soit un individu quelconque d'une assertion qu'il a avancée, en reconnaissant qu'il s'est trompé. Ces deux sens sont bien distincts.

Saint Augustin, voyant les pélagiens fouiller tous ses ouvrages passés pour y trouver des assertions à l'appui de leur hérésie, prit le parti de revoir (*retractare*) tous ses ouvrages, et, ce travail terminé, il fit paraître deux volumes d'explications de tous les passages qui pouvaient prêter à double entente, et il appela ce nouvel ouvrage : *Retractationes* (*Rétractations, Révisions*). La preuve que saint Augustin ne prétend nullement se rétracter, dans le sens actuel du mot, c'est qu'il prend tour à tour chaque passage que les pélagiens ont cité, et que, loin de désavouer son opinion, il l'explique pour prouver qu'elle était autrefois ce qu'elle est au moment où il écrit. Une seule fois, cependant, il se rétracte : c'est lorsqu'il convient que, dans ses commentaires sur l'*Epître aux Romains*, il avait enseigné non l'erreur des pélagiens, mais celle des semi-pélagiens, et qu'il a depuis reconnu sa méprise en examinant les choses de plus près.

Avant de permettre à un hérétique de rentrer dans l'Eglise et de lui donner les sacrements, l'Eglise exige de lui une *rétractation* dans le second sens du mot, c'est-à-dire un désaveu, une abjuration de ses erreurs. C'est ainsi que, lorsque l'inquisition ou le parlement avait condamné quelque hérétique à la peine de mort, il était tenu, avant le supplice, de faire sa *rétractation*, nu-pieds, en chemise et un cierge à la main devant quelque église. C'était à cette seule condition que l'on daignait lui accorder l'absolution, et alors même qu'il ne la voulût point, il était tout de même violemment contraint de se rétracter. La *rétractation* au moment du supplice, l'absolution qu'on donnait ensuite aux patients et le crucifix qu'on leur présentait à baiser étaient d'odieuses comédies. Autrefois, le prêtre qui conduisait la victime à l'échafaud et l'embrassait avait le plus souvent contribué à la condamnation. Il est peu de patients que la frayeur des tortures et l'abattement qui résultait des suites de la question et des approches de la mort aient laissés assez maîtres d'eux-mêmes pour refuser de rétracter leurs hérésies. On en cite, cependant, quelques-uns, tels que Campanella; mais il fallait un courage extraordinaire. Ordinairement, quand un condamné refusait malgré tout la *rétractation* qu'on exigeait de lui avant de le conduire à la mort, on lui coupait la langue; s'il ne la tendait pas de bon gré, on lui ouvrait la bouche de force et on lui arrachait la langue avec des tenailles rougies au feu.

De nos jours, ce n'est plus par le ministère des bourreaux qu'on exige les *rétractations;* aussi sont-elles beaucoup plus rares. On ne cite dans ces dernières années que celle du cardinal d'Andréa, lequel, étant dépossédé de son évêché de Sabine par le pape Pie IX pour ses « idées libérales, » a fait une solennelle *rétractation;* ce qui ne l'a pas empêché de trouver peu après, dans un voyage à Rome, une mort assez mystérieuse et fort suspecte.

RÉTRACTÉ, ÉE (ré-tra-kté) part. passé du v. Rétracter. Désavoué, sur quoi l'on est revenu : *Déclaration* RÉTRACTÉE. *Promesse* RÉTRACTÉE.

— Raccourci par rétraction : *Muscle* RÉTRACTÉ.

— Bot. Se dit de la radicule, quand elle est cachée par les cotylédons qui se prolongent plus bas que leur point d'attache sur le blastème, de façon qu'elle semble s'être retirée en arrière.

RÉTRACTER v. a. ou tr. (ré-tra-kté — lat. *retractare*, fréquentatif de *retrahere*, retirer, qui est formé de *re*, préfixe, et de *trahere*, tirer). Désavouer, se dédire de : *Il avait avancé telle proposition, il l'*A RÉTRACTÉE. *L'auteur d'une calomnie doit la* RÉTRACTER *formellement.* (Acad.) *On a souvent des erreurs à* RÉTRACTER. (Volt.)

— Tirer en arrière par un effet de rétraction : *Le colimaçon* RÉTRACTE *ses cornes quand il croit à un danger.*

Se rétracter v. pr. Rétracter, retirer, désavouer ce que l'on avait avancé : *Il soutenait cette opinion, il* S'EST RÉTRACTÉ. *Il* S'EN EST RÉTRACTÉ *publiquement.* (Acad.) *La prudence qui sait à propos* SE RÉTRACTER *et céder aux conjonctures est une des parties principales de l'art de gouverner.* (Vauban.) *Ceux qui ne* SE RÉTRACTENT *jamais s'aiment plus que la vérité.* (J. Joubert.)

— Se raccourcir par rétraction : *Un tendon coupé* SE RÉTRACTE *aussitôt.*

— **Syn. Se rétracter, se dédire.** V. SE DÉDIRE.

RÉTRACTEUR s. m. (ré-tra-kteur — rad. *rétracter*). Chir. Instrument à l'aide duquel on relève les chairs après leur section, dans l'amputation de la cuisse.

RÉTRACTIF, IVE adj. (ré-tra-ktiff, i-ve — du lat. *retractus*, tiré en arrière). Qui produit une rétraction : *Force* RÉTRACTIVE.

RÉTRACTILE adj. (ré-tra-kti-le — lat. *retractilis;* de *retrahere*, tirer en arrière). Qui a la faculté de se rétracter, de se retirer sur soi-même : *Les lions, les tigres, les chats ont les ongles* RÉTRACTILES, *les griffes* RÉTRACTILES. (Acad.)

— Qui produit une rétraction : *Force* RÉTRACTILE. *Mouvement* RÉTRACTILE.

RÉTRACTILITÉ s. f. (ré-tra-kti-li-té — rad. *rétractile*). Qualité de ce qui est rétractile.

RÉTRACTION s. f. (ré-tra-ksi-on — lat. *retractio;* de *retrahere*, tirer en arrière). Mouvement par lequel un objet se raccourcit en se retirant sur lui-même : *La* RÉTRACTION *des muscles. Toute section des tissus produit une* RÉTRACTION. *Les artères ont une force considérable de* RÉTRACTION *dans le sens de leur longueur et dans celui de leur calibre.* (Dupuytren.)

— **Encycl.** Méd. On se sert du mot *rétraction* en médecine pour désigner l'état d'une partie de l'organisme qui est revenue sur elle-même et qui a perdu par là une partie de ses dimensions normales.

— *Rétraction musculaire.* Les muscles sont exposés à cette affection remarquable et dont les effets ne sont pas toujours facilement rapportés à leur véritable cause : c'est la *rétraction* permanente des fibres charnues. Cette *rétraction* est quelquefois congénitale, ou, du moins, elle survient chez des enfants très-jeunes, sans cause appréciable. Alors, les muscles qui en sont le siége entraînent vers eux les parties mobiles auxquelles ils s'attachent; les muscles opposés, toujours allongés et ne pouvant agir, se relâchent et s'affaiblissent de plus en plus; les organes déplacés croissent dans une situation vicieuse, et les difformités les plus étendues sont ainsi graduellement produites. Les contorsions des pieds ne reconnaissent ordinairement pas d'autre origine. Les infortunés que l'on désigne sous le nom de *cul-de-jatte* ont presque toujours été amenés à cet état déplorable par la *rétraction* congénitale des muscles fléchisseurs des jambes. On a vu alors les tibias, collés en arrière aux fémurs, se luxer complétement, et la rotule ainsi que le tendon des extenseurs, déviés sur le côté de l'articulation, augmenter encore le désordre et contribuer à fléchir de plus en plus le membre. Chez les sujets adultes, l'action habituelle de certains muscles augmente souvent leur force et les fait se rétracter à tel point que les os semblent avoir été déplacés. C'est ainsi que Winslow a vu plusieurs gibbosités dépendre de la *rétraction* du muscle droit de l'abdomen. La *rétraction* permanente d'un des muscles sterno-cleido-mastoïdiens est presque constamment la cause du torticolis. Enfin, l'affection qui nous occupe est souvent le résultat des irritations musculaires et succède, chez beaucoup d'individus, aux douleurs rhumatismales prolongées, au phlegmon diffus, aux arthrites et aux tumeurs blanches, à la syphilis, à toutes les lésions des membres qui persistent longtemps, aux amputations, etc. Les muscles rétractés sont quelquefois en même temps douloureux, et alors une névralgie intense paraît être la cause première du mal. Dans tous les cas, leurs fibres sont devenues plus denses, plus rigides et moins extensibles que durant l'état normal. Si l'on saisit alors l'organe dévié, on sent qu'il est possible de le ramener à sa situation primitive, mais qu'il est comme tiré par une corde élastique dans le sens de la déviation. Les muscles opposés semblent atrophiés et ne peuvent s'opposer au déplacement. Cet état est d'autant plus grave qu'il est plus ancien, que des désordres plus profonds se sont opérés dans les parties et que des douleurs plus vives l'accompagnent. Ramener et maintenir dans des appareils appropriés les portions déviées des membres dans leur situation normale; étendre et assouplir, par des manœuvres bien dirigées, les muscles devenus rigides; exciter et fortifier, à l'aide d'exercices gymnastiques bien dirigés, les muscles affaiblis et relâchés, telles sont les médications générales que demandent les *rétractions* musculaires chez les enfants et les principaux moyens dont il faut faire usage pour les détruire et pour corriger les difformités qu'elles ont produites. Chez les sujets adultes, on doit aussi employer les bains, les frictions douces, le massage, les embrocations émollientes et huileuses, l'électricité, afin de rendre aux muscles devenus rigides leur souplesse normale, en même temps que l'on augmente la vigueur de leurs antagonistes par des exercices convenables. Mais alors il faut toujours commencer par combattre et détruire l'irritation locale dont la *rétraction* n'est elle-même que le résultat. Aussi longtemps, par exemple, qu'un muscle rétracté est douloureux, il faut se garder de vouloir l'étendre en employant la force ou les machines; on n'y réussirait pas, ou l'on s'exposerait à occasionner de graves accidents. Les saignées locales peuvent alors être très-utiles. Dans les *rétractions* devenues chroniques, lorsque les muscles rétractés sont insensibles et semblent transformés en des cordes inertes que l'on ne peut allonger, leur section transversale a été pratiquée avec succès.

— *Rétraction des tissus albuginés.* Gerdy a appelé ainsi le raccourcissement, avec endurcissement ou induration, de ces tissus qui, suivant leur forme et leur longueur, prennent la disposition de cordes tendues et roides, adhérentes ou non aux parties voisines, de masses arrondies, ovoïdes, etc., avec ou sans prolongements irradiés. La *rétraction* s'observe dans les aponévroses de l'avant-bras, à la suite de plaies; dans celles de la paume de la main ou de la plante du pied et dans le tissu cellulaire de ces régions, soit à la suite de plaies, de l'irritation continue causée par des callosités chez les manœuvres, ou à la suite de frottements ou dépressions mécaniques répétées; dans les ligaments articulaires voisins à la suite d'arthrites, d'ulcères anciens des parties voisines, de phlegmon diffus; dans les poumons, la rate ou la surface des intestins, autour des points qui ont été enflammés avec ou sans production de fausses membranes; dans le tissu cellulaire sous-muqueux de l'œsophage, de la bouche, dans celui de la peau ou sous-cutané des paupières, des lèvres, des narines, du conduit auditif externe, à la suite de l'inflammation de la muqueuse ou du tégument externe de ces régions. Cette *rétraction* a lieu sans qu'il y ait cicatrice du tissu qui se rétracte et ne doit pas être confondue avec celle des cicatrices. La *rétraction* ne cause pas de douleur, mais déforme les organes voisins du tissu rétracté et en gêne ou annule l'action, d'où des troubles plus ou moins graves dans la fonction de l'appareil dont ils font partie. (Littré et Robin.)

— *Rétraction de l'utérus.* Cet organe se rétracte chaque fois qu'il se vide d'une partie ou de la totalité de son contenu. C'est ainsi qu'au moment de l'accouchement, après l'écoulement des eaux de l'amnios, la capacité de cet organe diminue parce qu'il se rétracte peu à peu. Cette *rétraction* passe inaperçue dans les accouchements normaux. Elle est beaucoup plus intense et augmente sans cesse de manière à opposer quelquefois un obstacle invincible aux manœuvres de l'accoucheur, lorsqu'un obstacle mécanique, tel qu'une présentation par l'épaule, un rétrécissement du bassin, etc., vient paralyser les efforts de la matrice.

RETRADUIRE v. a. ou tr. (re-tra-dui-re — du préf. *re*, et de *traduire*). Traduire de nouveau : *On* A *traduit et* RETRADUIT *Virgile.* ‖ Traduire sur une traduction : *Après avoir traduit le document en anglais, on l'*A RETRADUIT *en français.*

RETRAÎNER v. a. ou tr. (re-trê-né — du préf. *re*, et de *traîner*). Traîner de nouveau

RETRAIRE v. a ou tr. (re-trê-re — lat. *re trahere;* du préf. *re*, et de *trahere*, tirer. Se conjugue comme *traire*). Retirer. ‖ Vieux mot.

— Jurispr. Exercer un retrait : *Les clauses du contrat de vente lui donnent le droit de*

RETRAIRE *ce fonds.* (Acad.) ‖ On dit aussi RETIRER.

— Econ. rur. Traire une seconde fois : *Traire une vache le matin et la* RETRAIRE *le soir.*

RETRAIT, AITE (re-trè, è-te) part. passé du v. Retraire. Retiré, contracté.

— Jurispr. Retiré, repris après une vente : *Un héritage* RETRAIT, *en vertu d'un droit de parenté.*

— Blas. Se dit des pièces qui, contre l'ordinaire, n'atteignent pas le bord inférieur de l'écu : *La Porte de Lissac : D'argent, à trois pals* RETRAITS *de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et soutenu d'une devise du second émail.* ‖ Se dit aussi du chef qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef : *Estaing de Saillans : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef* RETRAIT *du même.*

— Véner. *Cerf retrait*, Celui qui ne tire plus la langue : *Plus le* CERF *court et se fatigue, plus il se mouille et tire la langue; mais, sur ses fins, il la ravale et devient* RETRAIT. (E. Chapus.)

— Agric. Se dit des grains qui mûrissent sans se remplir et contiennent beaucoup moins de farine que les grains bien conditionnés : *Blé* RETRAIT. *Avoine* RETRAITE. *Les blés versés sont sujets à être* RETRAITS. (Acad.)

RETRAIT s. m. (re-trè — rad. *retraire*). Diminution de volume éprouvée par un corps qui se resserre, qui se contracte : *Le* RETRAIT *du mortier fait gercer les enduits. La terre glaise a un douzième de* RETRAIT. (Acad.)

— Endroit fort retiré, appartement particulier où l'on se retire pour être seul : *Le roi remontait en silence à son* RETRAIT, *et son cortége le suivait.* (V. Hugo.) ‖ Petit enfoncement : *Il tira un petit bouton caché dans un* RETRAIT *du mur.* (F. Soulié.) ‖ Lieu d'aisances : *Cureur de* RETRAITS. ‖ Ces divers sens ont vieilli.

— Action de retirer, de reprendre : *Le* RETRAIT *d'une somme déposée à la caisse d'épargne.* ‖ Action de retirer de la discussion ou de l'étude : *Le* RETRAIT *d'un projet de loi par son auteur, par le gouvernement.*

— *Retrait de la mer*, Mouvement progressif de la mer qui se retire et laisse une côte à nu.

— *Retrait d'emploi*, Action de retirer un emploi à celui qui l'exerçait : *Mettre quelqu'un en* RETRAIT D'EMPLOI. *La surveillance des autorités turques a mis plus de mille brigands au* RETRAIT D'EMPLOI. (E. About.)

— Jurispr. Action en justice par laquelle on retire ou reprend un héritage aliéné; droit de reprendre un héritage aliéné : *Exercer un* RETRAIT. *Il fut déclaré déchu du* RETRAIT, *pour l'omission d'un seul mot dans son exploit.* (Acad.) ‖ *Retrait lignager*, Action par laquelle un parent du côté et de la ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait dans un délai fixé, et suivant certaines formalités, retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il avait payé : *En Angleterre, le* RETRAIT LIGNAGER *s'exerce à perpétuité.* (F. Wey.) ‖ *Retrait successoral*, Action par laquelle un ou plusieurs héritiers écartent de la succession une personne à qui l'un des héritiers avait cédé, moyennant un prix qui doit être remboursé, une partie de la succession. ‖ *Retrait féodal* ou *seigneurial*, Celui qui s'exerçait par le seigneur d'un fief sur un héritage vendu dans sa mouvance : *Le sol est aujourd'hui dégagé du poids des substitutions et des* RETRAITS SEIGNEURIAUX. (Troplong.) ‖ *Retrait censuel*, Retrait qui consistait à prendre, par puissance de seigneurie, un héritage tenu à cens, quand il avait été aliéné. ‖ *Retrait conventionnel*, Celui qui se fait en vertu des clauses portées par le contrat de vente de l'héritage dont il est question.

— Techn. *Retrait de mouture*, Résidu de mouture.

— **Encycl.** Jurispr. On entend par *retrait*, en jurisprudence, une action en justice par laquelle on exerce un droit, donné par la loi, de faire rentrer en sa possession un bien qui avait été vendu, moyennant remboursement à l'acquéreur du prix d'achat. Ce droit, en vertu duquel se fait le *retrait*, est un droit de préemption, c'est-à-dire d'achat ou de rachat au prix déterminé par le contrat antécédent.

Au moyen âge et sous notre ancienne législation, on comptait plusieurs sortes de *retraits* par lesquels un détenteur de biens pouvait être évincé par des tiers moyennant le remboursement de ses impenses. Nous allons en parler rapidement.

— *Retrait seigneurial* ou *féodal*. Le principe de la patrimonialité des fiefs, qui prévalut au Xe siècle, eut pour résultat de rendre les terres inféodées à la liberté des mutations et des échanges. Cette liberté, toutefois, ne fut jamais entière et les droits qui restaient aux seigneurs dominants ou suzerains continuèrent d'entraver, dans une certaine mesure, le mouvement de la propriété des fiefs. La vente de la terre inféodée était grevée d'abord d'un droit fiscal de mutation, connu sous le nom de droit de *quint* et que le nouvel acquéreur devait payer au seigneur direct ou dominant duquel relevait la tenure. Le quint représentait l'ancien droit de réunion, ou reversion du fief, qui s'opérait primitivement, à chaque changement de tenancier ou vassal, au profit du baron de qui la concession émanait originairement. Les suzerains avaient retenu, en outre, le *retrait* féodal, qui créait une entrave tout autrement gênante à la transmission des terres nobles. Si le vassal vendait son fief, au lieu de se contenter de percevoir le droit de quint, le seigneur suzerain avait la faculté, beaucoup plus exorbitante, de rentrer dans la possession de la terre et de la réunir au fief dominant, d'évincer, en un mot, le nouvel acquéreur, à la seule condition de rendre ce dernier indemne en lui remboursant le prix de son acquisition ainsi que les frais et loyaux coûts du contrat. Ce droit du seigneur de se substituer ainsi à l'acquéreur et de prendre le marché à son compte est ce que l'on nommait le *retrait féodal*.

Il y avait ouverture au *retrait* toutes les fois que le fief était aliéné à titre de vente ou par tout autre contrat commutatif équivalent à la vente. La vente devait être parfaite pour donner lieu au *retrait* féodal; il n'y avait point ouverture à ce *retrait* dans le cas où l'aliénation était subordonnée à une condition suspensive. La seule vente qui ne donnait point ouverture au *retrait* féodal était la vente pour cause d'utilité publique. Ce droit de *retrait* appartint d'abord exclusivement au seigneur duquel était primitivement émanée la concession du fief qui venait d'être aliéné et à ses héritiers ou successeurs; mais, au déclin de la féodalité, il put être exercé tant par le seigneur dominant que par un tiers à qui il l'avait transmis. L'ordonnance de 1749 interdit expressément aux seigneurs abbés d'exercer le *retrait* féodal. Les choses sujettes au *retrait* féodal étaient les biens immeubles concédés à titre d'inféodation. Du reste, la loi du *retrait* atteignait tout bien immobilier tenu en fief, que ce fût un immeuble corporel, comme un fonds de terre, ou un immeuble incorporel, comme le droit concédé en fief par le seigneur dominant de percevoir des redevances censuelles ou autres profits féodaux. Le seigneur retrayant devait rendre indemne le nouvel acquéreur qu'il dépossédait et, par conséquent, lui restituer le prix de son acquisition avec les frais accessoires du contrat et aussi, pour que l'indemnité fût entière, les épingles ou pots-de-vin que cet acquéreur avait dû offrir à son vendeur ou à la femme de ce dernier, selon les usages. Si l'acquéreur ne s'était point libéré de son prix, le seigneur retrayant payait lui-même ce prix à son vassal vendeur et devait simplement remettre à l'acquéreur la quittance établissant la libération de ce dernier.

L'action en *retrait* féodal s'exerçait dans la forme usitée des instances judiciaires. Elle devait être intentée, sous peine de déchéance du droit, dans un délai fort court, qui était de quarante jours dans le ressort de la coutume de Paris. Le seigneur était encore déchu du droit de *retrait* féodal lorsqu'il avait perçu le droit de quint sur la mutation du fief. La perception de cette taxe fiscale emportait, de sa part, une approbation implicite de l'aliénation. Il était déchu, à plus forte raison, dans le cas où il avait reçu à foi et hommage le nouveau tenancier. En pareil cas, il avait donné solennellement son approbation à la mutation qui venait de se réaliser et il était manifeste qu'il ne lui était plus possible de révoquer cette aliénation en usant du *retrait*.

— *Retrait lignager*. Ce *retrait*, issu du régime féodal, tendait à retenir la possession des immeubles fonciers dans les mêmes familles et à modérer le mouvement des mutations. Il ne s'exerçait point sur les acquêts, mais uniquement sur les propres, c'est-à-dire sur les biens patrimoniaux existant dans la famille depuis au moins deux générations. Les propres pouvant être l'objet du *retrait* lignager étaient les immeubles avenus à la famille par hérédité directe ou collatérale et encore ceux qui avaient été acquis de première main par donation d'un donateur parent en ligne directe. Les biens de cet ordre étaient les biens patrimoniaux proprement dits, auxquels on supposait que chaque membre de la famille attachait un prix d'affection particulier.

Quand un immeuble, de la provenance qui vient d'être indiquée, était aliéné par son propriétaire, tout parent de l'aliénateur, pourvu qu'il appartînt à la ligne de l'hérédité de laquelle l'immeuble était avenu, pouvait exercer le *retrait* lignager, c'est-à-dire évincer l'acquéreur, à moins que celui-ci ne fût lui-même lignager, et prendre la vente à son compte en en payant le prix et remplissant les différentes conditions du contrat. L'immeuble avait-il été acquis au vendeur par héritage d'un ascendant ou d'un collatéral de la ligne paternelle, tout parent de cette ligne pouvait exercer le *retrait*. S'il s'agissait d'un propre maternel, c'était aux parents de ce côté qu'était dévolue la faculté d'exercer. Le *retrait* appartenait au plus diligent et la priorité de la poursuite décidait de la préférence entre les parents qui se présentaient pour user de ce droit. Si l'action en *retrait* était exercée simultanément par deux lignagers, alors, mais alors seulement, le plus proche était préféré. Ce *retrait* était traité avec une singulière défaveur par les légistes, qui le considéraient avec raison comme un droit exorbitant, attentatoire à la liberté des mutations. Aussi multipliait-on, dans la procédure, les déchéances autour de ce *retrait*. Il devait être exercé, à peine de péremption, dans l'an et jour de la vente et il devait l'être avec une irréprochable régularité de procédure. L'échange, lorsqu'il était accompagné d'une soulte, était assimilé à la vente et donnait lieu au *retrait* lignager.

Il y avait, dans notre ancienne jurisprudence, beaucoup d'autres droits de *retrait;* par exemple, le *retrait* ecclésiastique, qui portait sur les biens des églises et s'exerçait en vertu d'ordonnances du roi déclarant qu'elles devaient rentrer dans leurs possessions aliénées; le *retrait* débital, qui consistait dans la faculté qu'avait le débiteur de se libérer en remboursant au cessionnaire de la créance la somme qu'il avait versée au cédant, faculté dont les applications étaient réglées par les lois *Per diversas* et *Ab Anastasio;* le *retrait* censuel, droit donné au seigneur censier de retirer l'héritage qu'il avait cédé à cens, lorsque le tenancier roturier l'avait aliéné, variante du *retrait* féodal; le *retrait* de bienséance, faculté accordée au copropriétaire d'un héritage de reprendre la portion indivise vendue par son copropriétaire: notre *retrait* successoral moderne en est une suite; le *retrait* de bourgeois ou d'habitation, droit qu'avaient les bourgeois de certaines villes de se faire subroger à la place d'étrangers qui avaient acheté des héritages ou des effets mobiliers dans la circonscription; le *retrait* d'éclipsement ou d'esclèche, droit du propriétaire de rentrer en possession de la partie de la maison qui en avait été démembrée, lorsque cette partie était vendue; le *retrait* de mi-denier, concernant les droits du conjoint, etc.

La Révolution a fait disparaître de nos codes toutes ces institutions confuses, en même temps que le *retrait* féodal, le *retrait* lignager, les substitutions et, en général, toutes les entraves qui gênaient les mutations de la propriété. Il n'existe plus aujourd'hui que deux sortes de *retraits*, le *retrait* successoral et le *retrait* litigieux.

— *Retrait successoral.* L'article 841 du code civil établit le *retrait* successoral dans les termes suivants : « Toute personne, même parente du défunt, qui n'est pas son successible, et à laquelle un cohéritier aurait cédé son droit à la succession, peut être écartée du partage, soit par tous les héritiers, soit par un seul, en lui remboursant le prix de la cession. » Ainsi, le *retrait* successoral est le droit qu'a chaque héritier d'écarter du partage, en les rendant indemnes, ceux qui n'ont d'autre titre, pour y prendre part, que la qualité de cessionnaires des droits de l'un des copartageants. Le code civil a maintenu cette institution, qui dérive du *retrait* lignager, pour empêcher des étrangers, qui pourraient être guidés par la cupidité ou l'envie de nuire, d'entraver par de mauvaises chicanes les opérations du partage des successions ou de pénétrer dans les secrets des familles. « Ces motifs ne sont pas sans force assurément, dit M. Aubry; mais, quand on considère que le *retrait* successoral est en lui-même préjudiciable aux intérêts de l'héritier, qui n'obtiendra, le plus souvent, qu'un prix inférieur à celui que payerait un cessionnaire dont le titre d'acquisition ne serait pas soumis à la résolution résultant de l'exercice de ce *retrait;* quand, d'un autre côté, on réfléchit que les parties peuvent aisément éluder l'exercice du *retrait*, soit en déguisant une cession onéreuse sous l'apparence d'une donation, soit en la tenant secrète à l'aide d'un mandat donné au cessionnaire de représenter le cédant au partage, et que, dans tous les cas, l'emploi de pareils moyens doit donner lieu à de fréquentes contestations, on est assez porté à regretter que le code n'ait pas laissé tomber dans l'oubli le *retrait* successoral, comme tant d'autres droits de préemption consacrés par l'ancienne jurisprudence. »

Nous allons examiner successivement contre qui peut être exercé le *retrait* successoral, par qui il peut être demandé, sous quelles conditions et pendant combien de temps il peut être exercé, enfin quels sont les effets de son exercice.

1o *Contre qui peut être exercé le retrait successoral?* L'article 841 du code civil répond : « Contre toute personne, même parente du défunt, qui n'est pas son successible et à laquelle un cohéritier aurait cédé son droit à la succession. » Donc celui-là peut être exclu qui s'est rendu cessionnaire et qui n'a d'autre titre pour venir à la succession que la cession qu'on lui a faite. Si, en effet, le cessionnaire a un autre titre pour venir à la succession, il serait inutile de l'exclure comme cessionnaire puisqu'il y vient comme héritier. Cette règle nous paraît absolue et nous ne pouvons admettre les exceptions qu'on a proposé d'y apporter. Ainsi, on a voulu trouver une exception dans l'hypothèse suivante : une personne est décédée laissant quatre héritiers; l'un d'eux, après avoir renoncé à sa part, achète les droits successifs de l'un des héritiers restants; les deux autres cohéritiers ont-ils contre lui le droit de *retrait?* Certains auteurs ont répondu négativement. Il a été héritier, disent-ils; il n'a renoncé qu'après avoir été saisi de la succession, et le *retrait* ne peut pas, aux termes de l'article 841, être exercé contre lui. Nous croyons, au contraire, que cet héritier renonçant et cessionnaire peut être retrayé. Car, s'il a été successible, il ne l'est plus, il ne peut plus venir que comme cessionnaire et dès lors nous ne sommes plus dans les conditions exigées par le texte pour que le *retrait* ne puisse être exercé. On s'est demandé si celui qui n'a acquis qu'une portion héréditaire dans un bien déterminé de la succession peut être évincé par l'exercice du *retrait* successoral. Nous ne pouvons croire que cette éviction soit possible; le *retrait* successoral est une faculté exceptionnelle, exorbitante, dont l'effet est d'enlever à une personne le bénéfice d'une convention qu'elle n'avait faite que pour elle. Or, l'article 841 dit que le *retrait* pourra avoir lieu quand l'un des cohéritiers aura cédé son droit « à la succession; » à la succession, c'est-à-dire à l'universalité ou à une quote-part de l'universalité des biens qui la composent; mais l'héritier qui a cédé une fraction de sa quote-part a gardé pour lui son droit héréditaire. Un décret du 13 juin 1790 a, du reste, supprimé ce *retrait* que quelques auteurs voudraient faire revivre sous l'empire du code. Jusqu'ici nous avons raisonné dans l'hypothèse où la cession du droit à la succession a été faite à titre onéreux; mais, s'il s'agit d'un donataire ou d'un légataire de droits successifs, le *retrait* successoral pourra-t-il être exercé contre lui? L'article 841 parle d'un droit cédé, c'est-à-dire transmis à titre onéreux; la preuve en est dans ce texte même qui ajoute : « en lui remboursant le prix de la cession. » Cela suppose, sans nul doute, qu'il y a eu un prix versé.

2o *Par qui peut être demandé le retrait successoral?* Le texte de l'article 841 répond : « soit par tous les héritiers, soit par un seul. » Le mot héritier est évidemment pris dans le sens de successible. Ainsi, tout successible, qu'il ait ou non la saisine héréditaire, peut exercer le *retrait* successoral; l'enfant naturel, le légataire universel ou à titre universel sont investis de ce droit aussi bien que les successeurs réguliers. Lorsque tous les cohéritiers s'entendent pour exercer le *retrait* et écarter le cessionnaire, ils payent en commun le prix de la cession et partagent entre eux la part du cédant. Mais quand un seul des cohéritiers exerce le *retrait* successoral, les autres cohéritiers peuvent-ils, en lui offrant de payer leur part dans le prix qu'il a payé au cessionnaire, lui demander de mettre cette part en commun et d'en partager avec eux le bénéfice? Plusieurs systèmes ont été proposés pour la solution de cette question. L'opinion la plus radicale, soutenue par Merlin, consiste à dire que cette part doit toujours être mise en commun, alors même que le *retrait* est consommé. Mais cette opinion n'est pas conforme à l'article 841, qui dit que le *retrait* peut être exercé soit par tous les cohéritiers, soit par un seul. Du moment que le texte admet que l'un des cohéritiers peut exercer le *retrait* pour son propre compte, il est évident qu'il ne sera pas tenu de faire bénéficier ses cohéritiers de l'avantage qu'il retirera de l'exercice de cette faculté. Lorsque le *retrait* est consommé, les cohéritiers ne peuvent plus demander à l'héritier retrayant de mettre en commun la part retrayée, quand le retrayant a obtenu du cessionnaire son adhésion volontaire ou forcée, c'est-à-dire quand il a pris contre lui un jugement qui le condamne au *retrait*. Toutefois, pendant tout le temps que dure l'instance, les cohéritiers ont le droit d'intervenir et de profiter du bénéfice du *retrait*.

3o *Sous quelles conditions le retrait peut-il être exercé?* Le successible qui veut exercer le *retrait* successoral doit rendre le cessionnaire complétement indemne; il doit, par conséquent, lui rembourser le prix principal de la cession, les intérêts de ce prix et les frais et loyaux coûts du contrat. L'article 841 ne parle que du prix de la cession; mais l'article 1699, à propos du *retrait* litigieux, est plus complet, et c'est par le rapprochement de ces deux articles que l'on arrive à l'obligation, pour le retrayant, de rembourser, non-seulement le prix de la cession, mais encore les intérêts de ce prix et les frais et loyaux coûts du contrat. Cette décision est, en soi, très-équitable. Le remboursement du prix de la cession n'est pas difficile à effectuer quand le prix consiste en une somme d'argent; mais si, par exemple, c'est une rente viagère que le cessionnaire s'est engagé à payer au cédant pour prix de la cession, que devra payer l'héritier retrayant? Si le cédant existe encore, le retrayant payera au retrayé les arrérages qu'il a déjà pu donner au cédant, puis il servira lui-même la rente à l'avenir. Si le cédant est mort, le retrayant restituera les arrérages déjà fournis. Lorsque la cession a eu lieu par forme d'échange et qu'on ne peut rendre au cessionnaire l'objet échangé, celui-ci devra se contenter de la valeur estimative de l'objet.

4o *Pendant combien de temps peut-on exercer le droit de retrait?* On peut toujours l'exercer avant le partage; mais pourra-t-on l'exercer si le cessionnaire s'est présenté au partage, s'il a assisté à l'estimation, à l'inventaire? Des légistes répondent que non;

d'autres, au contraire, et nous nous rangeons à leur avis, admettent que les héritiers pourront écarter du partage le cessionnaire, tant qu'ils n'auront pas renoncé à cette faculté ou tant que le partage ne sera pas définitif; c'est à cette solution que nous conduisent la lettre et l'esprit du texte de l'article 841. Quand le partage est fait, les héritiers ne peuvent plus exercer le *retrait* successoral, à moins qu'ils ne prouvent que s'ils ne l'ont pas exercé c'est par suite d'une fraude du cessionnaire.

5° *Quels sont les effets de l'exercice du retrait successoral?* En ce qui concerne les rapports du cédant et du cessionnaire, l'exercice du *retrait* successoral n'anéantit point les droits du premier envers le second; toutefois, le cessionnaire peut exiger une caution pour garantie des sommes qu'il débourse, s'il vient à être poursuivi par le cédant. En ce qui touche les rapports du cessionnaire retrayé et de l'héritier retrayant, l'opération juridique qui intervient entre eux n'est ni une revente ni une rétrocession. Ce n'est pas un nouveau marché que consent le cessionnaire, c'est l'ancien marché que le retrayant lui retire des mains et prend pour lui. Le retrayant, par l'exercice du *retrait*, succède à tous les droits et à toutes les obligations du retrayé; il se trouve subrogé à tous ses droits actifs et passifs; il profite de tous les bénéfices qui se sont réalisés, de toutes les pertes qui se sont produites dans l'intervalle de la cession au *retrait;* il doit, par corrélation, être tenu de toutes les obligations que la cession avait imposées au cessionnaire; mais il n'est subrogé à ces obligations qu'autant que le cédant veut bien consentir à accepter un débiteur autre que celui qu'il avait choisi.

— *Retrait litigieux.* On entend par là la faculté accordée à celui contre qui a été vendu un droit litigieux de contraindre l'acheteur de ce droit à une espèce de résiliation, consistant, selon les cas, soit à se faire tenir quitte, soit à se faire revendre le droit aliéné.

La vente d'un droit litigieux n'a pas pour objet le droit lui-même, mais la prétention, bien ou mal fondée, à tel ou tel avantage que le cédant croit pouvoir réclamer. Un droit est litigieux lorsqu'il forme l'objet d'une contestation actuelle ou lorsqu'il existe des circonstances de nature à faire présumer qu'il donnera lieu à des contestations sérieuses. La loi laisse, sous ce rapport, une grande latitude aux tribunaux. Aux termes de l'article 1597 du code civil, les juges, leurs suppléants, les magistrats remplissant le rôle du ministère public, les greffiers, huissiers, avoués, défenseurs officieux et notaires ne peuvent devenir cessionnaires d'un droit litigieux. Toute cession passée au mépris de cette prohibition est frappée d'une nullité absolue. Il faut rapprocher de l'article 1597 les articles 1699, 1700 et 1701 que nous avons également à étudier.

Les rédacteurs du code ont vu d'un œil peu favorable les spéculateurs qui achètent des droits en litige, et c'est surtout contre eux qu'ils ont admis le *retrait* litigieux. D'après notre législation, pour qu'un droit soit litigieux, il ne faut pas seulement que le demandeur ait lancé une assignation; il faut, de plus, que le défendeur ait opposé des moyens de fond, c'est-à-dire des moyens tendant à faire rejeter absolument et pour toujours l'action elle-même. Les défenses qui n'auraient pour objet que d'écarter temporairement le demandeur ou de faire tomber l'instance n'imprimeraient pas au droit le caractère litigieux. D'après plusieurs jurisconsultes, le *retrait n'est ni l'annulation ni* la rescision de la cession préexistante; on doit y voir une sorte de subrogation en vertu de laquelle le retrayant prend le marché du cessionnaire originaire et se rend cessionnaire à sa place. Il en résulte que le cédant a désormais pour débiteur du prix de cession, *non* plus le cessionnaire primitif, qui est libéré de toute obligation par l'effet du *retrait*, mais le retrayant qui a pris sa place. D'après un autre système, le *retrait* doit être considéré comme *res inter alios acta* vis-à-vis du cédant, puisque ce dernier n'y a pas figuré.

En principe, peu importe l'objet du droit litigieux; toutefois, ce principe soulève quelques difficultés pratiques dont nous nous bornerons à examiner la plus grave. La disposition de l'article 1699 s'applique-t-elle à la vente d'un immeuble dont la propriété est litigieuse, comme elle s'applique à la cession d'un droit de propriété litigieux? La cour de cassation (arrêt du 24 novembre 1818) avait d'abord admis l'affirmation; plus tard, elle a reconnu, avec raison, que la vente d'un immeuble dont la propriété est litigieuse n'est autre chose que la vente d'un droit de propriété litigieux, dans le cas du moins où l'immeuble est détenu par un tiers et revendiqué par le vendeur. Le droit qui est accordé au débiteur cédé est fondé sur le peu de faveur que méritent les acheteurs de procès. Aussi ce droit lui est-il refusé toutes les fois que la cession s'explique par des motifs honorables qui excluent toute idée de spéculation. De là les trois exceptions écrites dans l'article 1701 : « La disposition portée en l'article 1699 cesse 1° dans le cas où la cession a été faite à un cohéritier ou copropriétaire du droit cédé; 2° lorsqu'elle a été faite à un créancier en payement de ce qui lui est dû; 3° lorsqu'elle a été faite au possesseur de l'héritage sujet au droit litigieux. » Dans le premier cas, la cession est un arrangement de famille qui n'a aucunement le caractère d'une spéculation; dans le second cas, la cession s'explique par des motifs également légitimes; il est très-naturel que le créancier ait choisi le moyen qui s'offrait à lui d'obtenir un remboursement; il a agi en administrateur prudent et non en spéculateur. Un exemple fera comprendre le troisième cas : Primus revendique contre moi l'immeuble que je possède. Intervient Secundus, qui le revendique également. Si, pour réussir plus sûrement, j'achète la prétention de Primus, Secundus ne pourra pas prendre l'opération à son compte. Si j'achète la prétention de Secundus, Primus ne pourra pas se substituer à moi en me désintéressant. La raison en est simple : le législateur, en autorisant le *retrait* litigieux, a voulu empêcher les procès; or, dans l'espèce, le *retrait* aboutissait à un résultat directement opposé, puisque la cession a eu pour but d'écarter une des parties et de limiter l'étendue du procès.

Les exceptions apportées par l'article 1701 à la disposition de l'article 1699 peuvent-elles être étendues à la prohibition de l'article 1597? Cette question est très-controversée; les uns acceptent l'affirmative et disent que, dans les trois cas exceptés par l'article 1701, la cession est légitime parce qu'elle exclut toute idée de spéculation et que, dès lors, il est logique de la permettre aux magistrats et autres personnes qui, en règle générale, ne peuvent pas se porter cessionnaires d'un droit litigieux. Néanmoins, on admet plus généralement l'opinion contraire.

Les actes constatant l'exercice d'une faculté légale de *retrait*, même relative à des immeubles, ne sont pas sujets à transcription. Il en est ainsi notamment en ce qui touche le *retrait* d'un droit litigieux. Il est vrai qu'en cette matière les tiers pouvant ignorer l'existence de la contestation ne sont pas toujours et nécessairement avertis de l'éventualité du *retrait;* mais leur ignorance à cet égard ne saurait empêcher ni l'exercice même du *retrait* ni son effet rétroactif.

— *Retrait conventionnel* ou *pacte de rachat.* V. RACHAT.

RETRAITE s. f. (re-trè-te — du lat. *retrahere*, retirer). Action de se retirer : *Il est temps de faire* RETRAITE. *Songeons à la* RETRAITE. *L'heure de la* RETRAITE *est arrivée.* (Acad.)

— Marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elles ne peuvent plus se maintenir : *Les ennemis ont fait* RETRAITE, *une belle* RETRAITE. *Ils ont fait* RETRAITE *en bon ordre. Ce général a fait une* RETRAITE *glorieuse, une sage, une heureuse, une savante* RETRAITE. *On les suivit, on les attaqua dans leur* RETRAITE, *pendant leur* RETRAITE. *On leur coupa la* RETRAITE. *Ce corps était chargé de protéger la* RETRAITE *du reste de l'armée. En s'engageant dans le pays ennemi, il avait assuré sa* RETRAITE. *Xénophon a raconté la* RETRAITE *des Dix mille.* (Acad.) *La* RETRAITE *de Moscou est le plus grand de tous les désastres qui soit jamais tombé sur une armée victorieuse et sur une nation puissante.* (Barry.)

. . . Les ennemis sont en pleine *retraite.*
ETIENNE.

— Obligation où sont les troupes, dans les villes, de se retirer à une certaine heure; signal qu'on leur donne en conséquence : *L'heure de la* RETRAITE. *Le tambour a battu la* RETRAITE. *Les soldats sont punis quand on les trouve dans les rues après la* RETRAITE, *après qu'on a sonné la* RETRAITE, *après qu'on a battu la* RETRAITE. (Acad.) *A une demi-lieue de la ville j'entends sonner la* RETRAITE; *je double le pas; j'entends battre la caisse, je cours à toutes jambes; j'arrive essoufflé, tout en nage.* (J.-J. Rouss.) ‖ Batterie de tambours qui annonce, à bord des vaisseaux, le commencement du service de nuit. ‖ Coup de canon que tire, dans les ports, le vaisseau amiral ou le stationnaire sur une rade, à la fin du jour et à l'heure où va commencer le service de nuit.

— Par ext. Action de se retirer du monde, de la cour, des affaires : *Vous êtes vieux, il est temps de faire* RETRAITE, *de songer à la* RETRAITE. *Il fait des projets de* RETRAITE. *Il a fait une sage* RETRAITE. (Acad.) *Le replâtrage qui suivit sa* RETRAITE *ne fortifia pas le ministère.* (Peyrat.)

Tircis, il faut songer à faire la *retraite;*
La course de nos jours est plus qu'à demi faite.
RACAN.

— Etat d'une personne éloignée du tumulte de la société : *Il vit dans une grande, dans une profonde* RETRAITE. *Les amants cherchent la* RETRAITE *et la solitude. Ce n'est guère que dans la* RETRAITE *qu'on peut méditer. Il aime la* RETRAITE. *Il a le goût de la* RETRAITE. *Sa santé le condamne à la* RETRAITE. *Son talent s'est mûri dans la* RETRAITE. *Un lieu de* RETRAITE. (Acad.) *Un simple dépit est souvent toute la raison qui nous arrache brusquement au siècle et nous précipite dans la* RETRAITE. (Mass.) *La* RETRAITE, *comme la mort, fixe à jamais la renommée.* (M^me Necker.) *Ma* RETRAITE, *mon divorce d'avec le monde, que tout cela ne vous rebute point.* (M^me de Simiane.) *Si ce projet ne réussit pas, je me punirai de mon imprudence par une* RETRAITE *éternelle.* (Brueys.) *Je suppose que vous jouissiez à présent des douceurs de la* RETRAITE. (Volt.) *J'ai eu beau chercher la* RETRAITE, *je me trouve, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, secoué par des dissipations qui sont de véritables fatigues.* (Volt.) *Il faut une âme saine pour sentir les charmes de la* RETRAITE. (J.-J. Rouss.) *Des circonstances heureuses le mirent à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la* RETRAITE. (Rayn.) *Les passions se nourrissent dans la* RETRAITE. (Chateaub.) *La* RETRAITE *nous épargne plus d'ennuis que le monde ne nous donne de plaisirs.* (Petit-Senn.) *L'homme politique conserve jusque dans la* RETRAITE *ses habitudes d'activité inquiète.* (Renan.) *Cependant une fête devait le décider à rompre avec ses habitudes d'austère* RETRAITE. (Méry.)

Je voudrais inspirer l'amour de la *retraite.*
LA FONTAINE.

La plus belle *retraite* a besoin de plaisir.
DELILLE.

C'est lorsqu'on a connu le monde
Qu'on peut, dans sa *retraite*, avoir de vrais plaisirs.
LA CHAUSSÉE.

Oui, la *retraite* pèse à qui ne sait rien faire;
Mais l'esprit qui s'occupe y goûte un vrai bonheur.
VOLTAIRE.

Dans la *retraite*, ami, la sagesse t'attend;
C'est là que le génie et s'élève et s'étend.
DELILLE.

. . . . Le talent d'un poëte
Avorte dans le monde et croît dans la *retraite.*
C. DELAVIGNE.

Il fallait, sur ma foi, que le mauvais poëte
Qui chanta le premier l'amour et la *retraite*
Fût un triste animal.
GRESSET.

‖ Le lieu même où l'on se retire : *Il s'est bâti une petite* RETRAITE. *Il s'est fait à la campagne une* RETRAITE *pour sa vieillesse. Douce, paisible, tranquille, agréable* RETRAITE. *J'irai le visiter dans sa* RETRAITE. (Acad.) *Les richesses sont un fardeau dans une* RETRAITE *où l'on ne recherche que la tranquillité.* (Le Sage.) *Il n'y a que la* RETRAITE *qui soit le séjour de l'occupation.* (Volt.) *Ni ma santé, ni mon goût, ni mes travaux ne me permettent de quitter ma douce* RETRAITE. (Volt.) *C'est grand malheur de ne pas jouir d'une* RETRAITE *agréable.* (J.-J. Rouss.) *La campagne me paraît offrir la* RETRAITE *la plus favorable au bonheur.* (J. Droz.)

O fleurs, en tous les temps égayez ma *retraite.*
FONTANES.

— Lieu de refuge : *Donner* RETRAITE *à quelqu'un. Il sera bientôt pris, car il n'a point de* RETRAITE. *Ce lieu sert de* RETRAITE *aux animaux sauvages.* (Acad.) *Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa volée et va chercher sur d'autres fleurs une* RETRAITE *plus tranquille.* (B. de St-P.) *L'animal se calme, s'arrête et regagne à pas égaux sa paisible* RETRAITE. (Buff.) ‖ Se dit de certaines maisons qui servent d'asile aux vieillards, aux indigents, etc. : *Sortez de vos* RETRAITES, *familles infortunées, et dites-nous par quelles adresses il fit couler jusqu'à vous des assistances imprévues.* (Fléch.) ‖ Lieu où se retirent les voleurs, les brigands : *Cette forêt n'est qu'une* RETRAITE *de voleurs.* (Acad.) *Je suis sûr que c'est un des voleurs qui ont une* RETRAITE *inconnue en ce pays-ci.* (Le Sage.)

— Etat d'un militaire ou d'un employé d'administration qui quitte son service après un nombre d'années déterminé et qui reçoit une pension annuelle proportionnée à son grade, à son rang : *Cet officier a une belle* RETRAITE, *une bonne* RETRAITE. *Cet officier, ce chef de bureau a demandé, a obtenu sa* RETRAITE. *Etre mis à la* RETRAITE. *Prendre sa* RETRAITE. *Officier en* RETRAITE. *Pension de* RETRAITE. (Acad.) *Toute l'ambition du bonhomme était d'avoir la croix en prenant sa* RETRAITE. (Balz.) ‖ Se dit aussi de la gratification annuelle qu'on accorde à quelqu'un qui a rendu de longs services : *Donner une* RETRAITE *à un domestique.* (Acad.)

— Action des eaux qui rentrent dans leur lit.

— *Faire retraite*, S'en aller de quelque lieu; s'esquiver : *Vous croyez peut-être que don Valério, déconcerté de ce qu'il venait d'entendre,* FIT *une honnête* RETRAITE; *au contraire, il n'en devint que plus importun.* (Le Sage.)

. . . . . Il faut *faire retraite,*
Il faut d'ici déloger sans trompette.
MOLIÈRE.

Sa toison. . . .
Etait d'une épaisseur extrême;
Elle empêtra si bien les serres du corbeau,
Que le pauvre animal ne put *faire retraite.*
LA FONTAINE.

— *Battre en retraite*, Se retirer devant l'ennemi : *Nous attendions d'heure en heure l'ordre de nous porter en avant; nous reçûmes celui de* BATTRE EN RETRAITE. (Chateaub.) ‖ Par ext. Se retirer d'un lieu où l'on court quelque danger : *Pour moi, j'*AI *prudemment* BATTU EN RETRAITE. (Scribe.) ‖ Fig. Céder, cesser de soutenir un avis, une prétention : *Si tu te mets sur les rangs, il ne me reste plus qu'à* BATTRE EN RETRAITE. (L. Laya.)

— *Couvrir une retraite*, Protéger, assurer le mouvement d'un corps de troupes qui se retire devant l'ennemi. ‖ Par ext. Dissimuler la faute de quelqu'un, empêcher qu'on ne s'en aperçoive, le tirer d'embarras : *Il en* COUVRAIT *si bien* LA RETRAITE, *que parfois la vieille fille semblait ne pas avoir dit une sottise.* (Balz.)

— Relig. Eloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours, pour mieux se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété : *Ce religieux est en* RETRAITE. *Une* RETRAITE *de dix jours. Un tel est allé faire une* RETRAITE, *s'est mis en* RETRAITE. *Les méditations qu'il a faites dans sa* RETRAITE, *pendant sa* RETRAITE. (Acad.) *Il est toujours à l'Oratoire, résolu de s'encloîtrer après cet essai de* RETRAITE. (Chapelain.) *Ma fille entrait en* RETRAITE *pour se préparer à sa première communion.* ‖ Fig. Concentration pieuse de ses pensées : *N'attendez pas que je vous fasse un fidèle récit des* RETRAITES *intérieures de saint Louis, qui lui rendaient Dieu présent dans la foule même de ses courtisans.* (Fléch.)

— Archit. Diminution progressive d'épaisseur qu'on donne à un mur et partant du pied. ‖ Petit espace qui existe entre la ligne verticale et le plan d'une construction, lorsque celui-ci est légèrement incliné en arrière : *Ce mur a une* RETRAITE *de deux pouces à chaque étage.* ‖ *Partie en retraite*, Partie en dedans du plan : *Les châssis de fenêtre sont ordinairement* EN RETRAITE *de la façade.* (Acad.)

— Art vétér. Pointe de clou demeurée dans l'ongle du cheval.

— Banq. et comm. Traite faite sur un correspondant pour rentrer dans les fonds, avec frais et accessoires, d'une traite impayée et protestée. ‖ Lettre de change qu'un négociant ou un banquier tire sur le négociant ou le banquier qui vient d'en tirer une sur lui.

— Escr. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes portées par l'adversaire : *J'ai employé contre lui toutes les ressources de l'escrime : feintes, surprises, dégagements,* RETRAITES; *il a parade à tout.* (Th. Gautier.)

— Mar. Cordage qui sert à retrousser un hunier.

— Véner. Fanfare que l'on sonne pour rappeler les chiens. ‖ *Chien de bonne retraite*, Chien qui rentre régulièrement au chenil les jours de chasse.

— Céramiq. Diminution de volume que prennent les pâtes céramiques, d'abord en séchant, ensuite en cuisant : *Mesurée depuis la dimension du modèle ou dessin qui donne la pièce jusqu'à la parfaite cuisson, l'étendue de la* RETRAITE *varie ordinairement, suivant les pâtes, d'un douzième à un cinquième sur les dimensions linéaires.* (Brongniart.) ‖ On dit aussi RETRAIT.

— Technol. Opération du tannage qui consiste à ranger les peaux les unes sur les autres au bord du plain, quand elles en ont été tirées, et à les laisser dans cet état pendant un temps plus ou moins long avant de les abattre de nouveau, c'est-à-dire de les remettre dans le plain : *Mettre en* RETRAITE. *Commencer la* RETRAITE.

— **Encycl.** Art milit. Ce mot a, dans le langage militaire, diverses acceptions que nous allons étudier successivement.

1° La *retraite*, comme mouvement stratégique, est la marche rétrograde d'une armée ou d'une troupe en bon ordre. Lorsqu'elle s'exécute en désordre, ce n'est plus qu'une fuite. Les *retraites* ont lieu, soit pour éviter un combat qu'on ne pourrait livrer sans désavantage, soit pour sortir d'une mauvaise position, soit après un échec. Une *retraite* est toujours une opération délicate et difficile, car elle augmente la confiance et l'audace de l'ennemi, en même temps qu'elle inquiète et intimide les troupes qui l'exécutent. Ce mouvement étant reconnu nécessaire, tous les soins du général doivent tendre à arrêter la désorganisation de l'armée, surtout si l'on bat en *retraite* après un échec. Le problème que l'art de la guerre doit résoudre consiste à se retirer sous la protection des réserves tenues à l'avance sur pied; à approprier au terrain l'appui que la cavalerie et l'infanterie se prêtent tour à tour dans les passages de défilés, à savoir se retirer en bon ordre, éviter d'être attaqué dans la marche en arrière. Le corps d'armée doit être soutenu par une arrière-garde vigoureuse, qui retarde l'ennemi et sème d'obstacles les terrains qu'il traverse; la marche sera lente et dirigée de manière à occuper de préférence les lieux dominants. Le général aura toujours ses troupes sous la main, afin d'être prêt à toute heure, quelque mouvement que fasse l'ennemi. Les troupes les plus exposées à être harcelées doivent, de campement en campement, être remplacées aux dépens des troupes qui marchent en tête. De cette façon, on arrive à répartir également les fatigues, à pouvoir se montrer toujours prêt à recourir aux évolutions, à faire volte-face, à reprendre l'offensive quand on rencontre sur la ligne de *retraite* un champ de bataille ou un débouché qui présente des avantages. Il faut que chaque mouvement de *retraite* ne conduise l'armée qu'à la position la plus prochaine et le plus possible en dérobant une marche. Une *retraite* qui ne laisse aux mains de l'ennemi ni drapeau, ni artillerie, ni bagages, ni prisonniers, équivaut presque à une victoire et peut même être aussi honorable. Un grand général ne se montre jamais avec

plus d'éclat que quand il sait réparer, par l'habileté de la *retraite*, les chances de la fortune, contenir l'adversaire par qui il est ramené et le faire repentir même des entreprises qu'il tenterait imprudemment.

Nous venons de parler de la *retraite* purement stratégique, ordonnée et opérée de sang-froid, alors qu'il reste encore entre les mains du général en chef des forces suffisantes pour manœuvrer; mais il est des cas beaucoup plus pressants. « La législation, dit Napoléon (*Mémoires de Montholon*), doit-elle autoriser un général, cerné, loin de son armée, par des forces très-supérieures et lorsqu'il a soutenu un combat opiniâtre, à disloquer son armée, la nuit, en confiant à chacun son propre salut et en indiquant le point de ralliement plus ou moins éloigné? Cette question ne peut être douteuse; un général qui prendrait un tel parti, dans une situation désespérée, sauverait les trois quarts de son monde, et, ce qui est plus précieux, se sauverait du déshonneur de remettre ses armes par un contrat qui stipule des avantages pour les individus au détriment de l'armée. » Cette opinion était suggérée à son auteur par la manière dont les guérillas faisaient la guerre et par le mécontentement que lui avait fait éprouver la capitulation de Baylen. Mais une *retraite* opérée dans de telles conditions n'est plus un mouvement stratégique.

On a remarqué que les peuples froids et mesurés, les hommes du Nord, étaient plus propres à opérer de bonnes *retraites* que les méridionaux, vifs et ardents, qui réussissent mieux dans les batailles. Les Français ont rarement brillé dans les *retraites;* cependant Moreau s'est immortalisé par celle qu'il a su opérer dans les défilés de la forêt Noire en septembre 1796. Son armée, compromise par les échecs subis autour d'elle par l'armée de Jourdan et par celle de Rhin-et-Moselle, de toutes parts environnée d'ennemis, revint sur les frontières de France, non-seulement sans avoir été entamée, mais ayant pris à l'ennemi 18 pièces de canon, 2 drapeaux et fait 7,000 prisonniers.

2° Au point de vue des manœuvres, on divise les *retraites* en *retraites* en carré, *retraites* en échiquier et *retraites* excentriques. La *retraite* en carré est fort ancienne; c'est celle qu'opérèrent les Dix mille, dans leur fameuse marche de quinze mois, sous la conduite de Xénophon; il est aussi question de semblables manœuvres dans les anciens tacticiens Madzeroy et Silva. « La *retraite* en échiquier, dit le général Bardin, s'exécute par bataillons, soit sur une ligne, soit sur deux lignes, une moitié de cette ligne faisant alternativement demi-tour à droite et venant se placer à cent pas en arrière. Cette rupture forme momentanément deux lignes d'échiquier qui se réunissent en une seule au signal donné. Quelques écrivains regardent cette manœuvre comme peu praticable, dangereuse même un jour d'action, parce que les bataillons momentanément disloqués prêtent des flancs à l'ennemi. C'est une opération délicate, qui veut des troupes de grand sang-froid et parfaitement manœuvrières. » On appelle *retraite* excentrique la *retraite* d'une armée dont les corps se dirigent sur diverses lignes diagonales par rapport à la perpendiculaire de la ligne de bataille, au lieu de se retirer tous ensemble dans le sens de la ligne d'opérations, sauf à se réunir ensuite par des marches concentriques. L'armée prussienne fit, dans la campagne de 1806, la fâcheuse expérience des vices de ce système.

Pour ce qui regarde la mise à la *retraite* et les pensions de *retraite*, v. OFFICIER et PENSION.

3° Enfin, la *retraite* est une batterie ou une sonnerie dont l'usage est ancien. Elle donne le signal de la rentrée des hommes de troupe à leur logement et est exécutée par les tambours ou par la musique militaire. Jusqu'au siècle dernier, les ordonnances reconnaissaient une *retraite bourgeoise* pour les habitants des villes de garnison. C'était une injonction de fermer les portes, de ne plus sortir des habitations ou de ne plus marcher dans les rues sans être muni de lumière. Une cloche sonnait cette *retraite*, utile précaution de police à une époque où peu de villes étaient pavées et où presque aucune n'avait de réverbère. Autrefois, après la *retraite* sonnée ou battue, il était défendu aux cabaretiers de laisser ouverts leurs établissements. Tous ces usages sont abandonnés; mais la batterie de caisse que l'on nomme *retraite* s'exécute encore dans toutes les villes de garnison. Dans les places fortes, les *retraites* se battent ou se sonnent sur les remparts. Si la ville est d'une grande étendue, les soldats qui l'exécutent se divisent les quartiers. Si elle est petite, ils se réunissent tous sur la place d'armes, près du corps de garde et, de ce point de départ, se dirigent vers la caserne. Une demi-heure après leur rentrée, la grande porte de la caserne se ferme. Le commandant de place fixe l'heure de la *retraite*, heure qui varie selon les saisons. A l'occasion de certaines fêtes patriotiques, on exécute des *retraites* aux flambeaux.

— Comm. Ordinairement, lorsqu'une lettre de change a été protestée, le remboursement s'opère d'endosseur à endosseur sur présentation ou renvoi de la lettre de change avec le protêt. Toutefois, si le porteur de la lettre a un besoin immédiat d'argent, il peut se faire escompter par un banquier une lettre de change, ordinairement à vue, sur l'un des endosseurs ou sur le tireur lui-même. Cette lettre, appelée *retraite*, contient, avec le montant en principal stipulé par l'ancienne lettre de change, tous les frais légitimes que le porteur a faits. Elle est libellée dans la forme des lettres de change ordinaires, dont elle ne diffère que parce qu'elle doit toujours être accompagnée d'un compte de retour. Ce compte de retour comprend le principal de la lettre de change protestée, les frais de protêt et autres frais légitimes, tels que commission de banque, courtage, timbre et ports de lettres. Il énonce le nom de celui sur qui la *retraite* est faite et le prix du change auquel elle est négociée. Le compte de retour doit être certifié par un agent de change et, dans les lieux où il n'y a pas d'agent de change, par deux commerçants; il est accompagné de la lettre de change protestée, du protêt ou d'une expédition de l'acte de protêt. Dans le cas où la *retraite* est faite sur l'un des endosseurs, elle est accompagnée, en outre, d'un certificat qui constate le cours du change du lieu où la lettre de change était payable sur le lieu d'où elle a été tirée. Il ne peut être fait plusieurs comptes de retour sur une même lettre de change. Le compte de retour est remboursé d'endosseur à endosseur respectivement et définitivement par le tireur (art. 177, 178, 180, 181 et 182 du code de commerce).

— Admin. *Pension de retraite.* V. PENSION.

— *Caisse de retraite pour la vieillesse.* V. CAISSE.

Retraite (DISCOURS SUR LA), de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Retraite de Russie (LA), tableau de Charlet; musée de Lyon. Alfred de Musset, chargé de rendre compte du Salon de 1836 dans la *Revue des Deux-Mondes*, a fait du tableau de Charlet, qui parut à cette exposition, une description qu'on sera heureux de retrouver ici : « La *Retraite de Russie* de Charlet est de la plus haute portée. Il l'a intitulée épisode et c'est tout un poëme. En le voyant, on est tout d'abord frappé d'une horreur vague et inquiète. Que représente donc ce tableau? Est-ce la Bérézina? Est-ce la retraite de Ney? Où est le groupe de l'état-major? Où est le point qui attire les yeux et qu'on s'est habitué à trouver dans les batailles de nos musées? Où sont les chevaux, les panaches, les capitaines, les maréchaux? Rien de tout cela. C'est la grande armée; c'est le soldat, ou plutôt c'est l'homme; c'est la misère humaine toute seule, sous un ciel brumeux, sur un sol de glace, sans guide, sans chef, sans distinction. C'est le désespoir dans le désert. Où est l'empereur? Il est parti là-bas à l'horizon, dans ces tourbillons effroyables. Sa voiture roule peut-être sur des monceaux de cadavres, emportant sa fortune trahie; mais on n'en voit même pas la poussière. Cependant, cent mille malheureux marchent d'un pas égal, tête baissée et la mort dans l'âme. Celui-ci s'arrête, las de souffrir; il se couche et s'endort pour toujours. Celui-là se dresse comme un spectre et tend les bras en suppliant...; mais la foule passe et il va retomber. Les corbeaux voltigent sur la neige pleine de formes humaines. Les cieux ruissellent, et, chargés de frimas, semblent s'affaisser sur la terre. Quelques soldats ont trouvé des brigands qui dépouillent les morts; il les fusillent. Mais de ces scènes partielles pas une n'attire et ne distrait. Partout où le regard se promène, il ne trouve qu'horreur, mais horreur sans laideur comme sans exagération. Hors la *Méduse* de Géricault et le *Déluge* de Poussin, je ne connais point de tableau qui produise une impression pareille; non que je compare ces ouvrages différents de formes et de procédés, mais la pensée est la même et, l'exécution à part, plus forte peut-être dans Charlet... » Gustave Planche ne témoigna guère moins d'admiration pour la composition de ce tableau : « Si le peintre, et nous n'en doutons pas, s'est proposé d'émouvoir, il a touché le but qu'il avait marqué; en regardant l'épisode qu'il a retracé, il est impossible de ne pas sentir un frisson douloureux. La ligne militaire inventée par M. Charlet est simple et vraie. Habitué qu'il est à reproduire la vie de l'armée, il n'avait pas de précaution à prendre pour éviter l'emphase et la singularité. En restant lui-même, il a été ce qu'il devait être, pathétique à force de naturel. Peut-être eût-il bien fait de donner plus de gravité aux figures du premier plan. Mais il y a, sur la toile entière, une misère si profonde et si désespérée, que l'œil ne songe pas à s'arrêter sur la physionomie individuelle des personnages. La couleur n'avait pas besoin d'être éclatante; aussi M. Charlet n'a-t-il rien à se reprocher dans le ton de son tableau. Quant à la pâte de sa peinture, elle n'a pas une fermeté suffisante. Les têtes sont modelées timidement : vues à distance, elles sont bonnes; vues de près, elles n'ont que la peau. » A ces dernières critiques, nous croyons devoir opposer le jugement d'Eugène Delacroix; le peintre du *Massacre de Scio* a dit de la *Retraite de Russie* : « Dans cette toile semée de détails poignants, rien ne distrait l'esprit de la puissante unité de la conception, et l'exécution en est pleine de nerf et de vérité, malgré quelques tâtonnements. »

Cette peinture, la première que Charlet envoya au Salon, avait beaucoup préoccupé et tourmenté ce grand artiste. M. de Lacombe a publié à ce sujet une lettre touchante de Mme Charlet : « Pendant que mon mari faisait son tableau, il était fort triste. Il a passé bien des nuits sans sommeil, me disant : « Ce » malheureux tableau n'est pas ce que je voudrais. » Plus il avançait, plus son découragement augmentait; il était vraiment à plaindre, et tous mes efforts pour lui donner du courage étaient inutiles : « Non, disait-il, je » ne suis pas content... Comprends-tu, ma » mère (c'était son nom d'amitié), combien il » me sera pénible d'entendre dire et écrire : » Pourquoi Charlet veut-il faire de la pein- » ture? Il devrait s'en tenir à ses lithogra- » phies. » Mon cœur se brise à une idée pareille. »

Le succès que son œuvre obtint au Salon combla de joie le modeste artiste.

Retraite de Russie (ÉPISODE DE LA), tableau d'Hippolyte Bellangé. Ce n'est pas le drame lugubre qui se déroule ici tout entier, comme dans le tableau de Charlet, c'est seulement un épisode : un vieux grenadier et une cantinière s'avancent péniblement au milieu des steppes couverts de neige et jonchés de cadavres de soldats français morts de froid. L'artiste a bien rendu cette scène navrante et son tableau est d'une bonne couleur; il a été exposé au Salon de 1863.

La lamentable retraite de Russie a inspiré plusieurs autres artistes, notamment Géricault, Léon Cogniet (v. GRENADIER DE MOSCOU), Yvon (v. NEY), Malbranche (Salon de 1835), Edouard Sweback (Salon de 1838), etc.

Une des lithographies les plus émouvantes de Raffet représente la *Retraite du bataillon sacré à Waterloo.* Ary Scheffer a peint un *Episode de la retraite d'Alsace en* 1814 (collection Schickler). Adrien Guignet a exposé au Salon de 1843 un *Episode de la retraite des Dix mille.*

Sous ce titre : *En retraite*, M. Detaille a exposé, au Salon de 1873, un tableau représentant un épisode de notre dernière guerre (1870-1871). La scène se passe dans l'intérieur d'un bois dont le sol est couvert de neige. Une batterie de mitrailleuses protége la retraite de nos soldats; une des pièces enfile, sur la gauche, une large allée où des cadavres d'hommes et de chevaux marquent, à diverses distances, les lignes de défense successivement abandonnées. De ce côté, le rideau d'arbres qui ferme l'horizon est troué, en de nombreux endroits, par des langues de feu jaillissant de la gueule des canons prussiens. On entend tonner les engins terribles, on sent passer l'ouragan infernal qui mugit à travers les branches, qui fauche les arbres et les hommes. La fumée de la poudre, mêlée au brouillard, se répand entre les bouleaux, et le disque rougeâtre du soleil, semblable à une lanterne sourde, éclaire faiblement cette scène lugubre. A droite, au premier plan, un des quatre chevaux attelés à un caisson d'artillerie s'abat, frappé à la tête par une balle ou un éclat d'obus. Le soldat qui dirige l'attelage fait de vains efforts pour le relever. Le capitaine commandant la batterie se retourne et semble ordonner de couper les traits. La présence d'esprit, le sang-froid, la mâle et sombre énergie de cet officier impressionnent vivement. Du reste, chacun ici fait son devoir avec une fermeté héroïque; le maréchal des logis examine l'effet du tir avec autant de calme que si l'on était au polygone; les servants se pressent impassibles auprès de leurs pièces; les soldats du train, enveloppés de leurs lourds manteaux et ayant leurs képis fixés par un mouchoir, éperonnent leurs chevaux haletants et à demi fourbus. Toutes ces figures ont des expressions et des attitudes d'un caractère bien individuel et d'une réalité saisissante. Dans le fond, à travers les arbres ébranchés par la mitraille, on aperçoit les soldats qui se replient en tirailleurs. Sur le devant du tableau, à gauche, près d'une mare gelée, quatre cadavres de chasseurs à pied sont étendus dans la neige, la bouche ouverte et tordue par le râle, les dents brillant au milieu de la noire lividité du visage. « Cette composition pathétique est exécutée avec une fermeté et une finesse extraordinaires, dit M. Chaumelin (Salon du *Bien public*). Il y a bien quelque sécheresse de touche dans les premiers plans, mais l'ensemble est délicat et harmonieux. M. Detaille s'est placé par cet ouvrage parmi les artistes les plus distingués de la jeune école. »

On ne peut souhaiter un plus parfait contraste à cette scène que la *Retraite dans le jardin des Tuileries*, peinte par M. James Tissot et exposée au Salon de 1868 : trois tambours des grenadiers de la garde et un tambour de turcos attendent, au pied de l'*Enlèvement d'Orythie*, l'instant de battre la retraite; les enfants et les bonnes contemplent ces fils de Mars avec un plaisir mélangé du regret d'avoir à quitter le jardin.

Retraite (LA), musique de Loïsa Puget. Il est sept heures. Le tambour-major promène ses bruyants tapins à travers la ville. Les ouvrières sortent des magasins. C'est la retraite, le couvre-feu bourgeois, la rentrée des gens tranquilles et rangés. Gamins et badauds marquent le pas à côté des tambours. Les plus intrépides escortent la bande jusqu'à la caserne. Les jeunes filles dévident l'interminable causerie d'adieu, et l'éternel bonsoir qu'elles recommencent à chaque narré qui se termine. Enfin, on se quitte, on regagne le giron paternel. Les lumières s'éteignent. Le silence étend ses grandes ailes noires. Bons bourgeois de province, dormez!

ROSE.

Au cri de : Qui vive!
Dis-moi ce que tu répondrais?

JEANNETTE.

Plus morte que vive,
Je me sauverais!
C'est la retraite, etc.

LES SOLDATS.

Mais voyez, là-bas, dans la nuit sombre,
Amis, c'est quelque conspirateur!

Son manteau blanc le trahit dans l'ombre,
C'est ici qu'il faut montrer du cœur!

LES JEUNES FILLES.

Faisons retraite, cette fois,
Je crois près de nous entendre leur voix.

ROSE.

Jeannette, adieu!

JEANNETTE.

Rose, bonsoir!
Il faut nous quitter, au revoir!

Retraite des Dix mille. V. DIX MILLE (retraite des).

RETRAITÉ, ÉE (re-trè-té) part. passé du v. Retraiter. Traité de nouveau : *Le même sujet est* RETRAITÉ *plusieurs fois par cet écrivain.*

— Qui est à la retraite, qui reçoit une pension de retraite : *Officier* RETRAITÉ.

— Substantiv. Celui qui est retraité : *Les* RETRAITÉS *sans pension suffisante.* (Fourier.)

RETRAITER v. a. ou tr. (re-trè-té — du préf. *re*, et de *traiter*). Traiter de nouveau la même matière.

— Administr. Mettre à la retraite : RETRAITER *un officier.*

— Techn. Retirer les cuirs de la chaux pour les mettre égoutter.

RETRANCHÉ, ÉE (re-tran-ché) part. passé du v. Retrancher. Enlevé, séparé d'un tout : *J'ai toujours regret aux termes* RETRANCHÉS *de notre langue, que l'on appauvrit d'autant.* (Vaugelas.) *Or, comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être* RETRANCHÉ *par la mort comme ennemi public.* (J.-J. Rouss.)

— Mis à l'abri derrière un retranchement : *L'ennemi* RETRANCHÉ *dans un camp, comme dans un fort.* (Mass.) *Ce camp était* RETRANCHÉ *et presque entouré de marais.* (Volt.) *Le prince de Condé, avec ses deux généraux, attaqua le camp de Morée,* RETRANCHÉ *sur deux éminences.* (Volt.)

— Par anal. Fortifié : *Tandis qu'elle s'enfuit, ils se précipitent, trouvent la couche royale abandonnée, et veulent pénétrer au delà; mais ils sont arrêtés de nouveau par les gardes du corps,* RETRANCHÉS *en grand nombre sur ce point.* (Thiers.)

— Fig. Mis en dehors : *Quand Galiani avait dit d'un homme : « C'est un économiste, et rien de plus, » il le croyait jugé et* RETRANCHÉ *de la sphère des hommes d'État.* (Ste-Beuve.)

— Qui a un appui : *L'égoïsme religieux avait desséché ces cœurs voués au devoir et* RETRANCHÉS *derrière la pratique.* (Balz.) *Les droits, même reconnus, ne sont rien tant qu'ils ne sont pas* RETRANCHÉS *derrière des garanties.* (Guizot.)

... *Retranché* dans un noble silence,
De ses rivaux il trompa les projets.

GRESSET.

— Blas. *Croix retranchée,* Croix dont les extrémités sont taillées de manière à former un triangle rectangle dont les angles aigus font saillie : *De Manfredi : D'argent, à la* CROIX RETRANCHÉE *et pommetée d'azur.*

— Gramm. *Que retranché,* Tournure latine qui exprime par le verbe à l'infinitif et le nom à l'accusatif ce que nous exprimons par QUE entre deux verbes.

RETRANCHEMENT s. m. (re-tran-che-man — rad. *retrancher*). Action de retrancher, de supprimer quelque partie d'un tout : *La réforme du calendrier s'est faite par un* RETRANCHEMENT *de dix jours, en l'année* 1582. *Depuis le* RETRANCHEMENT *qu'il a fait dans sa dépense, il paye ses dettes.* (Acad.) ‖ Suppression totale : *Le* RETRANCHEMENT *d'une lettre dans un mot. Le* RETRANCHMENT *de sa pension le réduit à la misère. Par le* RETRANCHEMENT *de plusieurs fêtes, on a rendu autant de jours au travail, à l'industrie.* (Acad.) *Le* RETRANCHEMENT *est à l'économie ce que l'empirisme est à la science.* (E. de Gir.)

— Espace séparé d'un plus grand : *Son domestique couche dans un* RETRANCHEMENT. *Ce* RETRANCHEMENT *est trop petit, est trop grand. Il a fait faire un* RETRANCHEMENT *dans sa chambre pour ménager un cabinet.* (Acad.) ‖ Emploi vieilli.

— Ouvrage de défense, et plus particulièrement Ouvrage de fortification passagère : *Forcer les* RETRANCHEMENTS *de l'ennemi. Forcer l'ennemi dans ses* RETRANCHEMENTS. *La discipline romaine était si sévère que l'armée ne passait pas un jour sans établir un camp et sans le défendre par un* RETRANCHEMENT. (Batissier.)

— Fig. Position de défense : *Nulle puissance humaine ne peut forcer le* RETRANCHEMENT *impénétrable de la liberté du cœur.* (Fén.) *La conscience est un* RETRANCHEMENT *inexpugnable.* (Bonnin.)

— *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements, dans son dernier retranchement,* Le vaincre, avoir raison de lui, dans la situation même qu'il avait choisie pour y faire sa dernière défense : *La moquerie* ATTAQUE *l'homme* DANS SON DERNIER RETRANCHEMENT. (La Bruy.)

— Mar. Suppression d'une partie de ration infligée à un homme comme punition.

— P. et chauss. Suppression de saillies existant sur l'alignement d'une voie publique.

— **Encycl.** V. FORTIFICATION.

RETRANCHER v. a. ou tr. (re-tran-ché — du préf. *re*, et de *trancher*). Oter, retirer d'un tout : *Il faut* RETRANCHER *plusieurs branches de cet arbre. Il y a plusieurs endroits à* RETRANCHER *dans ce livre. On lui* A RETRANCHÉ *le tiers de ses appointements. Quelques juges aiment mieux mettre au hasard une bonne cause, que de* RETRANCHER *quelques moments de leur sommeil.* (Fléch.) *Quand vous voudrez faire du style lapidaire, commencez par* RETRANCHER *les verbes auxiliaires et les articles.* (Volt.) ‖ Oter entièrement, supprimer : *Je mange avec appétit; mais j'*AI RETRANCHÉ *le souper pour toujours.* (Mme de Sév.)

— Eliminer, faire disparaître : *Si l'on* RETRANCHE *la vérité morale de la vérité politique, celle-ci reste sans base.* (Chateaub.) *Si de l'amour déçu on* RETRANCHAIT *la vanité blessée, je ne sais plus ce qu'il en resterait.* (Raspail.)

— Interdire l'usage de : *Les médecins lui* ONT RETRANCHÉ *le vin.*

— Exterminer : RETRANCHER *du nombre des vivants.*

. . . . Dieu rejeta sa race,
Le *retrancha* lui-même et vous mit à sa place.

RACINE.

— *Retrancher de,* Faire un retranchement, une diminution sur : *Il veut encore* RETRANCHER DU *temps trop court qu'il donne au repos.*

— Relig. *Retrancher de la communion des fidèles,* Excommunier.

— Mar. *Retrancher un homme,* Le priver d'une partie de sa ration, pour le punir de quelque faute.

— Art milit. Défendre par des retranchements : *Les ennemis* AVAIENT RETRANCHÉ *leur camp. Il* AVAIT RETRANCHÉ *son armée sur une colline.* (Acad.) *Le maréchal Daun* RETRANCHA *ses troupes sur la croupe d'une colline.* (Volt.)

Se retrancher v. pr. Etre retranché : *En tout le superflu doit* SE RETRANCHER. (Boiste.)

— Se restreindre, se réduire : *Il voyait autrefois beaucoup de monde, il* S'EST RETRANCHÉ *à ne recevoir que peu de personnes. Il* S'EST RETRANCHÉ *à la moitié de sa dépense.* (Acad.) ‖ Emploi vieilli.

— Retrancher à soi :

Ah! grâce aux passions que mon cœur *se retranche,*
Puisse toute ma vie être une page blanche!

LAMARTINE.

— Se fortifier, se mettre à couvert par des retranchements : *Les assiégés* SE SONT RETRANCHÉS *à la gorge du bastion. Pyrrhus apprit aux Romains à* SE RETRANCHER, *à choisir et à disposer un camp.* (Montesq.)

— Se rejeter, se confiner : *Il* SE RETRANCHE *toujours sur sa bonne intention. Il* S'EST RETRANCHÉ *dans cette seule défense. Il* SE RETRANCHE *dans un silence mystérieux.* (Acad.)

Ces dragons de vertu, ces honnêtes diablesses,
Se retranchent toujours sur leurs sages prouesses.

MOLIÈRE.

‖ Etre limité, uniquement pratiqué : *Le tutoiement* S'EST RETRANCHÉ *dans la famille.* (De Bonald.)

RETRANSCRIRE v. a. ou tr. (re-tran-skri-re — du préf. *re*, et de *transcrire*). Transcrire de nouveau.

RETRANSPORTER v. a. ou tr. (re-tran-spor-té — du préf. *re*, et de *transporter*). Transporter de nouveau.

RETRAVAILLER v. a. ou tr. (re-tra-va-llé; *ll* mll. — du préf. *re*, et de *travailler*). Travailler de nouveau, soumettre à un nouveau travail : *J'*AI RETRAVAILLÉ *ma tragédie avec l'ardeur d'un homme qui n'a point d'autre passion.* (Volt.)

— v. n. ou intr. Travailler de nouveau, se livrer de nouveau à un travail : *Il parle de* RETRAVAILLER *à son grand ouvrage.*

RETRAVERSER v. a. ou tr. (re-tra-vèr-sé — du préf. *re*, et de *traverser*). Traverser de nouveau : RETRAVERSER *la rivière. Je saute dans la rue, je* RETRAVERSE *le macadam et me voilà.* (Varin.)

— Etre porté de nouveau à travers : *Comme si l'agitation n'eût fait que* RETRAVERSER *l'Océan, on la voit se manifester sur différents points du vieux monde.* (Proudh.)

RETRAYANT, ANTE s. (re-tré-ian, an-te — rad. *retraire*). Jurispr. Personne qui exerce un retrait.

RÊTRE s. m. V. REÎTRE.

RÉTRÉCI, IE (ré-tré-si, i) part. passé du v. Rétrécir. Rendu plus étroit : *Rue* RÉTRÉCIE *par des constructions.*

— Fig. Etroit, borné : *Ce sont des gens dont l'esprit est* RÉTRÉCI *dans les détails, et qui, par l'habitude des petites choses, sont devenus incapables de plus grandes.* (Montesq.) *Quand il y a peu de société, l'esprit est* RÉTRÉCI, *sa pointe s'émousse, il n'a pas de quoi se former le goût.* (Volt.) *L'avarice est l'indice d'un esprit* RÉTRÉCI. (Gellert.)

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle, la forme primitive étant un prisme rhomboïdal, les arêtes verticales contiguës à la petite diagonale sont interrompues par des facettes qui font paraître le prisme diminué dans le sens de la largeur.

— s. m. Etat de ce qui est rétréci : *Examinez la noblesse et l'étendue des mouvements des Turcs et le* RÉTRÉCI *mesquin des mouvements des juifs.* (Prince de Ligne.)

RÉTRÉCIR v. a. ou tr. (ré-tré-sir — du préf. *r*, et de *étrécir*). Rendre plus étroit, moins large : RÉTRÉCIR *un chemin, une rue.* RÉTRÉCIR *le canal de la rivière. Il fait* RÉTRÉCIR *ses habits. Le froid* RÉTRÉCIT *les corps.* (Acad.)

— Fig. Diminuer l'ampleur, la capacité, la portée de : *La servitude* RÉTRÉCIT *l'âme.* (Acad.) *La coquetterie* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (Mme de Genlis.) *L'intérêt particulier fascine les yeux et* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (Volt.) *Cette habitude de dire des riens* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (J.-J. Rouss.) *L'éducation particulière* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (De Bonald.) *La vie purement pratique* RÉTRÉCIT *l'esprit.* (Mme Guizot.) *Il y en a qui* RÉTRÉCISSENT *et diminuent tous les sujets qu'ils traitent, il y en a qui les dessèchent.* (Ste-Beuve.)

Que le commerce est bas, comme il *rétrécit* l'âme!

ETIENNE.

— Manége. *Rétrécir un cheval,* Le faire travailler sur un terrain plus étroit.

— v. n. ou intr. Devenir plus étroit : *Cette toile* A RÉTRÉCI *au blanchissage.* (Acad.)

Se rétrécir v. pr. Etre rétréci : *Cette toile* SE RÉTRÉCIRA *au blanchissage. Le cuir* SE RÉTRÉCIT *à la pluie.* (Acad.) ‖ Devenir progressivement plus étroit : *Cette rue va en* SE RÉTRÉCISSANT.

— Fig. Perdre de son ampleur, de sa capacité, de son étendue, de sa portée : *Il semble qu'à mesure que les richesses augmentent, l'âme* SE RÉTRÉCISSE *et que le cœur perde de sa sensibilité.* (La Mothe Le Vayer.) *La conscience* SE RÉTRÉCIT *à mesure que les idées s'élargissent.* (Chateaub.)

— Manége. Ne parcourir plus autant de terrain : *Elargissez votre cheval, il* SE RÉTRÉCIT. (Acad.)

RÉTRÉCISSEMENT s. m. (ré-tré-si-se-man — rad. *rétrécir*). Action de rétrécir; résultat de cette action : *Le* RÉTRÉCISSEMENT *d'une pièce de toile, d'une pièce de drap. Le* RÉTRÉCISSEMENT *d'une vallée.* (Acad.)

— Fig. Diminution d'ampleur, d'étendue, de portée : *Est-ce étourderie ou négligence,* RÉTRÉCISSEMENT *de génie ou défaut de méthode?* (Fourier.)

— Pathol. Diminution de la capacité d'une cavité ou du calibre d'un canal : RÉTRÉCISSEMENT *de la vessie.* RÉTRÉCISSEMENT *de l'urètre.*

— **Encycl.** Pathol. Tous les organes creux, destinés par la nature à recevoir temporairement ou à charrier des matières molles, liquides ou gazeuses, comme les voies lacrymales, l'œsophage et le canal digestif, le larynx et la trachée-artère, la matrice et le vagin, les orifices du cœur et les vaisseaux artériels ou veineux, peuvent être le siége de *rétrécissements* plus ou moins faciles à se produire, susceptibles de déterminer des désordres fonctionnels plus ou moins graves. Nous allons étudier successivement les *rétrécissements* des points lacrymaux, de l'ouverture des paupières, du conduit auditif, du canal nasal, du conduit de Wharton, de l'œsophage, du rectum, de l'anus, des orifices du cœur, du prépuce, de l'urètre et du vagin.

Les *rétrécissements des points lacrymaux* sont occasionnés par l'engorgement de la membrane muqueuse qui tapisse les conduits lacrymaux. Cet engorgement se produit par l'extension de l'inflammation qui siége souvent sur le sac lacrymal ou sur la conjonctive. Lorsque ces *rétrécissements* existent, les larmes cessent d'être absorbées et il y a épiphora (v. ce mot). Ils réclament un traitement essentiellement antiphlogistique, qui combatte l'état inflammatoire de la conjonctive et du sac lacrymal, et nullement les moyens dilatants qui ne feraient qu'augmenter l'irritation et rendraient le *rétrécissement* plus rebelle.

Les *rétrécissements de l'ouverture des paupières* reconnaissent le plus ordinairement pour cause une cicatrice difforme provenant d'une plaie ou d'une brûlure avec perte de substance. Ils peuvent cependant être congénitaux. On parvient difficilement à guérir cette difformité; car si l'on incise la cicatrice, les corps étrangers que l'on interpose entre les lèvres de l'incision, pour qu'elles se cicatrisent séparément, sont presque toujours repoussés et le but est manqué.

Les *rétrécissements du conduit auditif* peuvent être occasionnés par le gonflement des parties osseuses, cartilagineuses et membraneuses, qui concourent à le former, et par des végétations polypeuses. Le gonflement porte très-rarement sur la partie osseuse; la dureté extrême dont elle est douée pouvait le faire pressentir; il se porte quelquefois sur la partie cartilagineuse et coïncide alors avec une dartre opiniâtre fixée sur l'oreille externe; mais c'est la peau qui tapisse l'entrée du conduit auditif qui en est, le plus souvent, le siége; la tuméfaction succède, dans ce cas, à un érysipèle de la face, ou à une variole très-confluente. La membrane qui revêt l'intérieur du conduit est d'un tissu plus serré; aussi ne la trouve-t-on notablement boursouflée que dans les cas d'otite aiguë chez les enfants scrofuleux. Quelle que soit la cause du *rétrécissement*, il est digne de remarque que l'étroitesse peut être extrême, que les parois mêmes peuvent se toucher, sans que l'ouïe soit notablement affaiblie; le plus souvent, le malade n'accuse qu'un bourdonnement, un sifflement ou des tintements continuels; c'est le seul symptôme quand le *rétrécissement* tient à l'aplatissement du méat osseux; mais il dure toute la vie. Le *rétrécissement* dû à une otorrhée cesse ordinairement avec l'écoulement qui l'a fait naître; on le voit, cependant, quelquefois persister pendant plusieurs années chez des enfants scrofuleux, et, chez eux, il entretient une surdité capable d'altérer le timbre de la voix et d'embarrasser la prononciation. Le gonflement des parties molles du conduit auditif est dû à une affection dartreuse; il s'accompagne de prurit insupportable; rarement il cause la surdité; mais, par intervalles, une inflammation aiguë vient s'enter, en quelque sorte, sur cette irritation chronique; le méat auditif se ferme complétement, les douleurs sont excessives. En quelques jours, il est vrai, on obtient la résolution, mais elle est toujours incomplète et, par suite, une nouvelle crise inflammatoire est sans cesse imminente; la santé s'altère, les malades tombent dans le marasme; le pronostic, dans ce dernier cas, est très-fâcheux. Quand le *rétrécissement* du conduit auditif dépend de l'épaississement des parties molles, on peut les amincir, les affaisser en faisant longtemps usage d'un corps dilatant, d'éponge préparée, ou de charpie; ces moyens peuvent agir aussi efficacement sur la portion cartilagineuse du conduit auditif rétrécie. Si le gonflement est porté au point d'amener l'adhérence des bords de l'orifice du méat auditif, on détruit cette adhérence par une petite incision cruciale, dont les lèvres sont tenues écartées par une mèche de charpie. Quand le *rétrécissement* dépend d'une otorrhée et affecte un scrofuleux, il faut quelquefois avoir recours à l'application de vésicatoires derrière les oreilles. S'il tient à une affection dartreuse, les exutoires sont, le plus souvent, sans action et doivent être remplacés par des bains de vapeur.

Les *rétrécissements des fosses nasales* sont, le plus souvent, occasionnés par l'engorgement que développent dans la membrane muqueuse qui le revêt les maladies du sac lacrymal et celles de la pituitaire. Ces maladies sont l'inflammation du sac lacrymal, ses ulcérations, le coryza, etc. Ils peuvent encore être occasionnés par une exostose, par une esquille, etc. Quelle que soit la cause des *rétrécissements,* les larmes sont arrêtées dans leur cours; si l'obstacle tient à l'état du conduit osseux, à une exostose, elles s'écoulent sur les joues avec leurs qualités naturelles; elles sont, au contraire, mêlées de pus, elles sont chaudes, irritantes, quand l'obstacle est dû à un engorgement inflammatoire. Dans les deux cas, on voit survenir au grand angle de l'œil une petite tumeur, tantôt douloureuse, tantôt indolente, avec ou sans changement de couleur à la peau, se vidant par la pression soit dans les fosses nasales, soit par les points lacrymaux; cette tumeur, tendue, rénitente, est formée par le sac lacrymal que remplit une matière puriforme dans le *rétrécissement* inflammatoire, et qui contient des larmes seulement dans le *rétrécissement* par compression. Le *rétrécissement* inflammatoire du canal nasal est assez facile à guérir dans le principe; il ne faut songer à la dilatation qu'après avoir usé des moyens antiphlogistiques, qui doivent principalement consister dans l'application fréquemment renouvelée d'une ou deux sangsues à la narine correspondante au *rétrécissement* et vers l'angle interne de l'œil, alternativement, et dans les fumigations émollientes. Lorsqu'on emploie ces moyens trop tard, la phlegmasie passe à l'état chronique; la membrane muqueuse devient tantôt fongueuse, tantôt calleuse; elle peut s'ulcérer, et alors on voit survenir une autre série de symptômes qui appartiennent à l'histoire des fistules lacrymales (v. ce mot). Avant que la phlegmasie chronique ait si profondément altéré la membrane muqueuse, on a quelquefois recours avec avantage aux exutoires; un traitement antiscrofuleux peut être utile chez les individus qui présentent tous les attributs de la constitution qu'on désigne sous ce nom. Lorsque le traitement antiphlogistique local et révulsif, seul ou aidé de l'administration des antiscrofuleux ou des antisyphilitiques, quand ces moyens sont indiqués, ne réussit pas à faire cesser complétement les accidents, il faut employer des moyens plus directs pour faire cesser l'obstacle au cours des larmes; on a essayé de nettoyer le canal avec un stylet et on y a poussé des injections de diverses natures; on a essayé encore le cathétérisme par les fosses nasales, suivi d'injections pratiquées par le point lacrymal inférieur ou, mieux encore, par l'ouverture inférieure du conduit nasal. Enfin, plusieurs chirurgiens se servent d'une canule conique, longue de $0^{m},020$ à $0^{m},025$, légèrement recourbée pour s'adapter à la forme du canal nasal, garnie à sa base d'un bourrelet circulaire et taillée en bec de flûte à son extrémité supérieure; elle est supportée par un mandrin en fer un peu plus long qu'elle, arrondi dans la partie qui s'engage dans la canule, à laquelle il s'adapte très-exactement, sans cependant être aucunement serré par elle, garni d'un bourrelet qui appuie sur celui de la canule, recourbé au delà à angle droit et terminé par une tige aplatie qui sert

à le saisir, et qui est disposé de telle sorte que, quand on tient l'instrument, la concavité de la canule regarde vers l'opérateur. Après avoir fait l'incision du sac lacrymal, ils glissent la pointe du mandrin garni de la canule le long de la lame du bistouri et l'enfoncent jusqu'à ce que la canule ait disparu complétement, en même temps qu'ils retirent leur instrument tranchant; ils retirent alors le mandrin, qui abandonne facilement la canule; ils pressent les narines du malade et lui ordonnent de faire un effort comme pour se moucher; l'air, qui sort, mêlé à du sang, par la plaie, leur prouve que la canule est bien placée. Quarante-huit heures suffisent pour que la plaie soit cicatrisée, sans autre pansement que l'application d'une mouche de taffetas gommé. N'oublions pas de mentionner, comme moyen thérapeutique, la cautérisation faite de haut en bas, à l'aide du nitrate d'argent administré au moyen d'un porte-caustique.

Les *rétrécissements de l'œsophage* peuvent résulter d'un développement incomplet ou d'un arrêt de développement. Le plus souvent, ils sont produits par l'induration, par l'augmentation des parois de cet organe. Ces altérations sont quelquefois le résultat d'une inflammation simple ou chronique; tels sont les *rétrécissements* qu'on voit survenir parfois chez les individus qui ont avalé des caustiques, des corps brûlants ou glacés, ou chez ceux qui ont conservé pendant plus ou moins longtemps dans l'œsophage quelque corps étranger, tel qu'un fragment d'os, une épingle, une arête, etc. Le *rétrécissement* résulte ici tantôt d'un épaississement des parois, tantôt de ce que, les tissus ayant été plus ou moins profondément détruits, il en est résulté une cicatrice bridée, rétractile, comme tous les tissus inodulaires. En général, on ne trouve qu'un *rétrécissement* dont le degré varie depuis la simple diminution de calibre de l'œsophage jusqu'à son entière oblitération. Ils occupent, le plus souvent, la partie supérieure du conduit. Les *rétrécissements* de l'œsophage sont annoncés par une difficulté plus ou moins grande dans la déglutition; s'ils succèdent à une œsophagite, cette difficulté sera attribuée dans le principe à la persistance de la phlegmasie, d'autant mieux qu'elle s'accompagne presque constamment d'un sentiment de picotement que les malades rapportent à un point de l'œsophage; on ne sera détrompé que quand on verra la dysphagie persister et même augmenter après la disparition des symptômes inflammatoires. Lorsque l'œsophage est rétréci par la compression qu'exerce sur lui une tumeur voisine, alors la dysphagie survient d'une manière insensible et graduée sans qu'on éprouve de douleurs réelles. Dans le principe, le malade ne se plaint que d'avaler plus lentement qu'à l'ordinaire; mais, avec le temps, les aliments solides arrivent aussi bien que les boissons dans l'estomac. Dans un degré plus avancé de la maladie, les boissons seules franchissent librement l'obstacle; mais une partie des aliments est arrêtée et ne peut passer outre, quelque complètes qu'aient été la mastication et l'insalivation; elle est rejetée par la bouche avec un flot de salive et de mucosités presque immédiatement, si le *rétrécissement* occupe la partie supérieure de l'œsophage; s'il est situé, au contraire, vers la partie moyenne ou inférieure, la régurgitation ne s'opère quelquefois qu'au bout de trois ou quatre heures. Cette régurgitation, soit immédiate, soit plus tardive, se distingue du vomissement en ce qu'elle a lieu sans effort, ni de l'estomac, ni du diaphragme, ni des muscles abdominaux, et sans déterminer d'anxiété, de malaise général, de sueurs froides, etc.

Les aliments produisent une dilatation plus ou moins considérable au-dessus du *rétrécissement*. Celui-ci s'accroît de plus en plus, et alors les boissons seules peuvent arriver à l'estomac; plus tard, les boissons elles-mêmes ne peuvent être ingérées; dès lors, la nutrition languit; le malade, dont la santé générale est déjà très-souvent altérée par les progrès de la tumeur voisine, s'épuise promptement, tombe dans le marasme et périt dans les angoisses de la faim. Le *rétrécissement* mécanique de l'œsophage est mortel, si la tumeur qui le produit n'est pas susceptible de guérison. La mort est aussi la terminaison nécessaire des autres *rétrécissements;* mais les malades ne périssent pas toujours d'inanition. L'œsophage cancéreux peut contracter des adhérences avec la trachée-artère, et une ulcération établir une communication entre les deux conduits; la déglutition, dans ce cas, sera immédiatement suivie d'une quinte de toux, de suffocation et de mort. L'œsophage peut s'ulcérer sans avoir contracté d'adhérences; les aliments et les boissons s'infiltreront dans le tissu cellulaire et feront naître un abcès gangréneux très-promptement mortel. La thérapeutique a ordinairement peu d'empire contre les *rétrécissements* de l'œsophage; on peut cependant espérer obtenir la résolution de ceux qui dépendent d'une phlegmasie chronique. On a recours pour cela aux révulsifs énergiques, appliqués le plus près possible des points coarctés; on administrera à l'intérieur les boissons alcalines, on donnera les iodures. Si l'on soupçonne une infection syphilitique, on devra avant tout prescrire un traitement spécifique. Presque tous les *rétrécissements* de l'œsophage exigent, en définitive, l'intervention des moyens mécaniques, la dilatation et la cautérisation. La dilatation s'opère à l'aide d'instruments variés. On emploie d'ordinaire des sondes ou des bougies de gomme élastique garnies d'une éponge solidement fixée, qu'on laisse en place pendant quelques minutes, et dont on augmente progressivement le volume à mesure que le canal œsophagien s'agrandit. Les sondes sont utiles et produisent de bons effets. Cependant plusieurs auteurs ont conseillé de combiner la dilatation avec la cautérisation, légère d'abord et devenant successivement de plus en plus forte. Il faut bien se garder de forcer l'obstacle après la cautérisation, mais on doit toujours user d'une dilatation douce et graduée. Lorsque le *rétrécissement* est infranchissable, on a recours à l'*œsophagotomie* (v. ce mot). Dans tous les cas, principalement dans les *rétrécissements* cancéreux, on devra pratiquer le cathétérisme avec une précaution extrême, sans exercer aucune violence, aucun effort, de peur de perforer les parois ramollies de l'œsophage.

Les *rétrécissements du rectum*, considérés au point de vue des causes, appartiennent à deux classes distinctes : les uns, congénitaux, résultent d'un vice de conformation congénitale de cet intestin et peuvent aller jusqu'à l'imperforation complète; les autres, accidentels, dépendent d'affections nombreuses et variées, qui peuvent être elles-mêmes divisées en deux espèces: les premières, siégeant en dehors du rectum, agissent mécaniquement et produisent plutôt une compression, un aplatissement de cet intestin qu'un véritable *rétrécissement;* telles sont : les tumeurs de la prostate et de la vessie chez l'homme, du vagin, du col et du corps de l'utérus chez la femme; les secondes, développées dans les parois mêmes du rectum, produisent les *rétrécissements* proprement dits; ce sont : le cancer, les hémorroïdes, les polypes, certaines affections syphilitiques, les invaginations et enfin certaines dégénérescences fibreuses du tissu cellulaire sous-muqueux. Les degrés que peuvent présenter les *rétrécissements* sont très-variables; ils peuvent aller depuis une diminution à peine appréciable du calibre du rectum jusqu'à l'oblitération complète ou presque complète; tel était le cas du célèbre Talma. Quant au siége des *rétrécissements*, il n'est point variable. Toutefois, d'après quelques auteurs, il serait plus commun à 0m,07 ou 0m,08 au-dessus de l'ouverture anale que dans les autres points. Les formes et les dispositions anatomiques qu'affectent les *rétrécissements* sont aussi variées que les affections qui les produisent. Nous dirons quelques mots seulement de certaines formes singulières que présentent quelques *rétrécissements* dus à des causes syphilitiques. Ces *rétrécissements*, en effet, sont quelquefois constitués par des tubercules comme fibreux, existant au pourtour de l'anus et dans l'intérieur même; d'autres fois, ce sont des brides en forme de croissant. Enfin, dans quelques cas, rares il est vrai, c'est une véritable cloison transversale présentant un orifice à son milieu; quelquefois la cloison est incomplète, elle n'existe que dans une portion de la circonférence de l'intestin. Ces *rétrécissements* peuvent être uniques ou multiples; leur étendue est variable; parfois ils occupent une grande partie de la longueur de l'intestin rectum. Les mêmes remarques s'appliquent aux *rétrécissements* fibreux. Quant aux *rétrécissements* suite de cancers, d'hémorroïdes, nous renvoyons aux articles qui traitent de ces affections. Les différents *rétrécissements* se rapprochent par un ensemble de symptômes qui leur sont communs et qui sont, la plupart, des signes fonctionnels, tels que la constipation opiniâtre et les défécations pénibles, voire même douloureuses. Les matières fécales ont souvent une forme particulière; on les dirait passées à la filière. Cette constipation, dans certains cas, est remplacée par une diarrhée, même abondante, une véritable débâcle, ce qui tient soit à l'usage des purgatifs, soit à la disposition particulière de l'obstacle. En même temps, il y a de la tympanite, des coliques, des douleurs vives, de la difficulté à uriner, des digestions difficiles, paresseuses, des rapports nombreux, des nausées, des vomissements, même de matières fécales, une teinte jaune, une peau sèche. Le diagnostic est en général facile. Quant au pronostic, il varie suivant les causes et les complications. Le traitement est médical ou chirurgical. Le traitement médical consiste à combattre les causes du *rétrécissement* par les antiphlogistiques, les lavements, les bains, etc., et à combattre les causes spécifiques par des moyens appropriés, tels que le protoiodure de mercure et l'iodure de potassium. Les moyens chirurgicaux sont : la dilatation progressive avec des mèches; la dilatation forcée, comme pour la fissure à l'anus. Ce dernier moyen a réussi dans plusieurs cas où les autres moyens avaient échoué; on a encore proposé l'incision des parties rétrécies, ainsi que leur cautérisation.

Les *rétrécissements du contour de l'ouverture de l'anus* sont occasionnés souvent par le gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse qui le recouvre; des cicatrices difformes, des productions accidentelles, telles que des verrues, des poireaux, ou un bourrelet hémorroïdal, peuvent aussi déterminer le *rétrécissement* de cet orifice. Les cicatrices difformes étaient plus communes lorsque, dans les cas de fistule à l'anus, on excisait toutes les parties affectées d'engorgement chronique. Quelle que soit la cause des *rétrécissements* de l'anus, ils ont toujours pour effet nécessaire de produire une grande difficulté dans la défécation, et quelquefois même la rétention complète des matières stercorales, avec tous les accidents qu'elle entraîne. Quand le *rétrécissement* est inflammatoire, les matières fécales qui sont excrétées sortent striées de sang; l'obstacle à la défécation détermine la dilatation de l'intestin au-dessus du *rétrécissement*, son inflammation et, par suite, son ulcération, et souvent sa perforation au-dessus du sphincter et consécutivement une fistule à l'anus. On combat efficacement le *rétrécissement* de l'anus par l'usage des douches ascendantes et ensuite par la dilatation. Seulement, suivant les causes qui les ont occasionnées, on fera précéder cette dernière de l'excision des productions accidentelles, ou de la piqûre des veines ou tumeurs hémorroïdales, ou enfin de l'incision des cicatrices difformes.

Les *rétrécissements du vagin* peuvent être congénitaux ou accidentels. Ces derniers sont le résultat d'un accouchement laborieux avec déchirures, gangrène, plaies du vagin, lésions produites par l'action trop prolongée de la tête de l'enfant sur le vagin et par l'action des instruments destinés à extraire le fœtus. Les *rétrécissements* accidentels ou congénitaux portent sur un point plus ou moins étendu, plus ou moins éloigné de l'utérus. Les *rétrécissements* les moins graves sont ceux qui ont peu d'étendue et qui sont voisins de la vulve. Mais, dans certains cas, ils ne présentent tout au plus que la capacité d'une plume ordinaire. Le danger est surtout très-grand, les moyens curatifs sont bien peu puissants, quand il y a oblitération complète, non-seulement sur un point, mais sur toute l'étendue du vagin, qui n'est plus alors un vagin, un canal, mais bien un cordon, une traînée de tissu cellulaire plus ou moins condensé; quand le vagin manque en partie; quand il n'est représenté que par un petit cul-de-sac qui se termine à quelques lignes de la vulve. Les effets de ces vices de conformation ne se manifestent qu'à l'époque de la menstruation ou du mariage, et quelquefois ce n'est qu'à ces époques que la femme apprend qu'elle n'est pas bien conformée. Le simple *rétrécissement* du vagin est un obstacle à l'introduction du membre viril, sans exclure pourtant la possibilité de la conception; et il est digne de remarque que le travail de la gestation relâche et distend peu à peu le conduit rétréci, au point de permettre le passage d'un enfant de volume ordinaire; cette dilatation spontanée, qui se fait ordinairement d'une manière graduée, s'opère quelquefois brusquement, au moment où commencent les douleurs de l'enfantement. On la favorise par des bains locaux, par des fumigations, par des onctions, et enfin par l'usage de corps dilatants. Ces divers moyens réussissent mieux contre le *rétrécissement* partiel que contre celui qui comprend toute la longueur du vagin. On a conseillé de faire des incisions sur les parois du canal; mais on s'expose ainsi à blesser le rectum et la vessie, surtout quand on incise une cicatrice provenant d'une perte de substance qui intéressait ces organes. Il est préférable, après les moyens relâchants indiqués plus haut, d'introduire jusqu'au fond du vagin un pessaire de racine de gentiane, dont on augmentera successivement le volume. On pourra se servir ensuite avec avantage d'éponges préparées.

Les *rétrécissements du prépuce* sont traités au mot PHIMOSIS.

Les *rétrécissements des uretères* peuvent exister dans toute l'étendue de ces canaux ou seulement dans un point. Comme tous les conduits organiques, l'uretère se rétrécit, revient sur lui-même quand il n'est plus en rapport avec son modificateur habituel. Ainsi le rein peut ne plus sécréter ou bien il s'atrophie et disparaît en grande partie. L'urine n'arrivant plus alors dans l'uretère, ses parois reviennent sur elles-mêmes, comme les parois d'une artère que le sang a abandonnée, et le canal s'efface; reste un cordon plein. Un calcul ou tout autre corps étranger arrêté dans le bassinet, au commencement de l'uretère, retient l'urine du côté du rein; la portion qui est au-dessus se dilate; plus la cause du *rétrécissement* est élevée, plus l'étendue du *rétrécissement* est considérable. Ainsi on comprend que, si le *rétrécissement* a lieu parce que le rein ne sécrète plus d'urine, il doit être étendu et porté sur toute la longueur de l'uretère. Une tumeur de l'abdomen, une exstose du sacrum peuvent comprimer l'uretère, et sur le point comprimé ce canal se rétrécit; la même disposition se remarquera au-dessous, tandis qu'on rencontrera le contraire au-dessus. La cause qui retient le plus souvent l'urine ailleurs, l'inflammation, peut aussi produire des *rétrécissements* de l'uretère; mais c'est le cas le plus rare. Il arrive aussi que des *rétrécissements* de l'uretère ont lieu sans qu'on puisse en constater la cause.

Les *rétrécissements de l'urètre* sont très-communs de nos jours. Ils sont presque toujours produits par la blennorrhagie, surtout quand elle a duré très-longtemps et que des injections fortement astringentes ont été faites dans le but de la supprimer; des chirurgiens d'un grand mérite ont pensé que la blennorrhagie seule et sans les injections ne donne pas lieu aux *rétrécissements;* mais des faits nombreux prouvent le contraire. Il importe toutefois d'ajouter que les *rétrécissements* peuvent quelquefois reconnaître d'autres causes que la blennorrhagie; tels sont, par exemple, les chutes sur le périnée, les contusions et les excès du coït et de la masturbation.

La formation des *rétrécissements* est ordinairement lente; il est rare que plusieurs années ne s'écoulent pas entre l'action de la cause et la première apparence de la diminution du jet de l'urine; pareil laps de temps s'écoule encore avant que l'urètre soit complétement oblitéré. On a beaucoup disserté sur la nature des *rétrécissements;* les anciens, qui les nommaient caroncules, carnosités, les regardaient comme des végétations. Aujourd'hui, nous considérons cette forme comme la plus rare et nous avons constaté que, le plus ordinairement, les *rétrécissements* consistent tantôt dans une tuméfaction vasculaire de la membrane muqueuse par laquelle l'urètre est tapissé, tantôt dans une transformation fibreuse des tissus sous-muqueux; ces dernières sont les plus difficiles à guérir. Les *rétrécissements* se manifestent par la diminution du jet de l'urine et sa déformation contournée d'abord en spirale ou en vrille; il se bifurque plus tard et s'échappe par deux jets, puis par plusieurs, comme ferait un arrosoir; plus tard, enfin, le liquide ne tombe plus que goutte à goutte, puis le canal se fermant tout à fait, la rétention d'urine a lieu. Les *rétrécissements* de l'urètre ne produisent pas seuls tous ces symptômes; les engorgements de la prostate peuvent également y donner lieu. Il faut donc, pour savoir à laquelle des deux maladies l'on doit les rapporter, introduire dans l'urètre une bougie ou une sonde de moyen calibre. Si l'instrument rencontre un obstacle en deçà de 0m,016, il est probable que c'est un *rétrécissement;* s'il pénètre jusqu'à 0m,008, c'est ordinairement un engorgement de la prostate. Le diagnostic des *rétrécissements* serait très-facile à établir, si ce n'étaient les spasmes ou contractures de l'urètre avec lesquels on peut les confondre, mais auxquels le traitement des *rétrécissements* ne conviendrait nullement. Un médecin peut seul distinguer sûrement les unes des autres et leur appliquer le traitement convenable.

La guérison des *rétrécissements* est facile lorsque leur formation est récente; mais lorsque, après des années écoulées, ils sont devenus fibreux ou calleux, il est beaucoup plus difficile de les effacer; leur cure radicale peut même devenir impossible; heureusement, alors encore on peut prévenir les accidents qu'ils produisent à la longue, c'est-à-dire les fistules urinaires, les catarrhes et les perforations de la vessie, les néphrites purulentes. Il importe donc d'appliquer de bonne heure le traitement, si l'on veut qu'il soit efficace. Les *rétrécissements* de l'urètre peuvent disparaître sous l'influence de moyens divers : la dilatation, la cautérisation, la scarification et la résection. Les chirurgiens du XVIe siècle, qui voyaient dans les végétations ou carnosités la cause habituelle des *rétrécissements* de l'urètre, employaient pour les détruire des bougies, dans la composition desquelles ils faisaient entrer des substances plus ou moins corrosives, telles que l'alun, l'orpiment, l'antimoine, etc. Plus tard, la véritable nature des obstacles ayant été mieux connue, la simple dilatation avec les bougies de cire, puis les sondes en gomme, remplaça la cautérisation comme méthode habituelle. Toutefois, comme il arriva qu'un certain nombre de *rétrécissements* se montrèrent rebelles à la dilatation, on exagera ses insuccès; on déclara cette méthode insuffisante et l'on revint à l'emploi des caustiques, non plus pour détruire des carnosités auxquelles on avait cessé de croire, mais pour enlever les portions épaisses des parois de l'urètre formant des viroles ou bourrelets saillants dans sa cavité; des caustiques des plus actifs, la pierre infernale, la potasse caustique, furent substitués aux escharotiques des anciens, et, pour les appliquer avec certitude, on imagina des instruments plus ou moins bien appropriés à cet usage; tels sont les porte-caustique directs de Loiseau, de Hunter, de Leroy d'Étiolles, les porte-caustique latéraux de Ducamp, de Lallemand, de Ségalas, le porte caustique rétrograde de Leroy d'Étiolles, etc. Il est sûr que certains *rétrécissements* rebelles à la dilatation guérissent par la cautérisation; mais il est de fait également que, si l'on voulait les traiter tous par cette dernière méthode, plus de la moitié d'entre eux seraient aggravés ou rendus incurables. Un troisième fait capital dans le traitement des *rétrécissements* de l'urètre, c'est que rarement il est possible de distinguer de prime abord ceux qui doivent guérir par la dilatation d'avec ceux auxquels la cautérisation est applicable. Il est donc rationnel, dans cette incertitude, de tenter la méthode qui, si elle ne guérit pas toujours, est du moins exempte de danger, c'est-à-dire la dilatation, sauf à la compléter par la cautérisation dans les cas où elle serait insuffisante. La dilatation se fait de diverses manières. Tantôt les sondes restent à demeure pendant plusieurs semaines, et l'augmentation de leur volume a lieu tous les quatre ou cinq jours : c'est la dilatation permanente lente; tantôt la succession des

sondes à demeure a lieu d'une manière plus rapide : c'est la dilatation permanente brusque; d'autres fois, les bougies ne séjournent que pendant une demi-heure à une heure chaque jour : c'est la dilatation temporaire. Enfin, l'obstacle est surmonté brusquement et violemment avec des *sondes métalliques* de divers calibres, soit coniques, soit cylindriques; c'est la dilatation forcée. Chacun de ces procédés a ses applications spéciales et ses espèces de *rétrécissements* auxquels il convient plus particulièrement; savoir distinguer les unes des autres ces variétés de la maladie, afin de leur appliquer un mode approprié de traitement, est un point très-important que le praticien exercé peut seul bien préciser. La cautérisation peut être pratiquée de trois manières : d'avant en arrière : c'est ainsi qu'elle a été tentée d'abord par Alphonse Ferri; latéralement : c'est celle que l'on applique le plus communément; d'arrière en avant : cette dernière, plus récente, a été proposée par Leroy d'Etiolles.

La scarification, de même que la cautérisation, est une méthode supplémentaire qui n'est pas applicable à la généralité des *rétrécissements;* toutefois, elle a une supériorité incontestable pour la cure des *rétrécissements* de l'orifice extérieur de l'urètre et des brides très-minces ou valvules développées dans la cavité de ce canal; contre ces deux espèces, la première *surtout*, la dilatation est impuissante et la cautérisation dangereuse. Les instruments qui servent à la guérison des *rétrécissements* sont tellement nombreux, que nous devons renoncer même à les indiquer. Ainsi, il n'y a pas moins de vingt scarificateurs de mécanismes divers, qui tous, suivant leurs auteurs, présentent des avantages sur tous les autres; il en est de même des *porte-caustique*, des *sondes* et des *bougies*. V. ces mots, ainsi que les mots URÉTHROTOME et URÉTHROTOMIE, qui ont remplacé ceux de *scarificateur* et *scarification urétrale*.

Il existe un quatrième genre de traitement des *rétrécissements*, très-vivement prôné depuis quelque temps par M. Tripier et M. Mallez, deux spécialistes très-distingués. C'est le traitement par la *galvanocaustie chimique* (v. GALVANOCAUSTIE). Son usage a donné à ces deux chirurgiens des résultats si concluants qu'ils croient que désormais l'urétrotomie interne et externe doit être abandonnée, et que la dilatation doit seule être employée avec la galvanocaustie chimique. Voici comment M. Mallez décrivait cette méthode en 1867 : « La pile employée dans nos opérations comprend douze petits couples au bisulfate de mercure associés en tension. Une pile de quinze à dix-huit couples de Daniell conviendrait également. L'électrode urétral consiste en un mandrin dont l'extrémité forme, comme un embout, l'ouverture d'une sonde de gomme destinée à protéger les parties sur lesquelles ne doit pas porter la cautérisation. Nous avions adopté d'abord un mandrin mince de maillechort, à renflement terminal olivaire; puis nous avons remplacé l'olive par un cylindre de 0m,02 à 0m,03 de longueur, afin de pouvoir agir latéralement sur une plus grande étendue; aujourd'hui, conservant cette extrémité cylindrique, nous avons remplacé la tige rigide par une plus souple, faite de fils métalliques tordus. Indépendamment de la plus grande solidité qu'offre ici la soudure, cette dernière disposition donne, en raison de la flexibilité du mandrin, plus de sécurité quand on opère dans la partie courbe de l'urètre. Le chirurgien se tenant à droite du malade, on fixe l'excitateur positif sur la partie interne de la cuisse gauche; il consiste en un large bouton de charbon séparé de la surface cutanée par deux ou trois disques d'agaric mouillé. Une bande de caoutchouc maintient le contact d'une manière égale; on n'a plus à s'en occuper. Tout étant disposé pour l'opération, le bouton de charbon étant fixé sur la cuisse et l'excitateur urétral, recouvert de la sonde protectrice, étant amené contre la face antérieure du *rétrécissement*, on ferme le circuit sur l'excitateur positif. Bientôt survient une sensation de cuisson, qui, faible dès le début, diminue encore à mesure de la formation de l'escarre. On pousse alors légèrement le mandrin, cautérisant ainsi à la fois d'avant en arrière et latéralement. En poussant de temps en temps la sonde sur le mandrin, de façon à n'en laisser saillir qu'une faible partie, on limite à volonté la durée et par suite la profondeur de la cautérisation latérale, celle d'avant en arrière continuant sans interruption. Enfin, quand l'obstacle est détruit, la sonde passe sans difficulté par-dessus le renflement terminal du mandrin. Avec l'opération se termine le traitement; aucune manœuvre ultérieure ne doit le compléter. » On le voit, ce procédé semble remplir toutes les bonnes conditions qui assurent la guérison prompte et radicale des *rétrécissements*.

RETREIGNEUR s. m. (re-trè-gneur; *gn* mll. — rad. *retreindre*). Celui qui retreint.

RETREINDRE v. a. ou tr. (re-train-dre — forme altérée de *restreindre*. Se conjugue comme ce verbe). Techn. Modeler au marteau : RETREINDRE *une plaque de cuivre, après l'avoir emboutie.*

RETREINT, EINTE (re-train, ain-te) part. passé du v. Retreindre : *Plaque* RETREINTE.

— s. f. Action de retreindre; travail fait en retreignant : *La* RETREINTE *d'une plaque de cuivre. Une* RETREINTE *bien faite.*

RETREMPE s. f. (re-tran-pe — du préf. *re*, et de *trempe*). Techn. Action de retremper, nouvelle trempe.

RETREMPER v. a. ou tr. (re-tran-pé — du préf. *re*, et de *tremper*). Tremper de nouveau : *Il faudra* RETREMPER *plusieurs fois ce linge dans l'eau, pour le bien blanchir. Quand l'acier a été remis à la forge, il faut le* RETREMPER. (Acad.)

— Par ext. Ranimer, redonner du ton à : *Faute de repos et de bains de mer où je* RETREMPERAIS *mes fibres, je périrai.* (Balz.)

— Fig. Donner plus de vigueur, plus de nerf à : *Un des premiers soins de l'école d'André Chénier a été de* RETREMPER *le vers flasque du* XVIIIe *siècle.* (Ste-Beuve.) *Les révolutions* RETREMPENT *les vieilles nations.* (Boiste.) *Il est sans doute fort difficile de changer le caractère d'un individu et en quelque sorte de le* RETREMPER; *toutefois, ces modifications ou conversions, quoique très-rares, ne sont pas sans exemple.* (Villem.) *Les infortunes dont la source est pure nous* RETREMPENT *et nous font meilleurs.* (E. Legouvé.)

Chantons les vastes flots! au lieu d'amollir l'âme,
Ils la *retrempent* dans leur sel.
A. BARBIER.

Je ne sais si l'amour est sujet à méprise,
Mais je suis bien heureuse et fière qu'il suffise
D'un sourire d'enfant, inhabile à tromper,
Pour consoler ton âme et pour la *retremper!*
ROLLAND et DU BOYS.

Se retremper v. pr. Etre retrempé : *Le linge doit* SE RETREMPER *au sortir de la lessive.*

— Fig. Reprendre du nerf, de la vigueur : *Mon âme* SE RETREMPAIT *dans mes larmes et mon inspiration s'accumulait par mes ennuis.* (Lamart.)

Dans l'espoir du succès mon âme *se retrempe;*
Des trésors vont surgir au feu de cette lampe!
C. OSTROWSKI.

RETRESSER v. a. ou tr. (re-trè-sé — du préf. *re*, et de *tresser*). Tresser de nouveau : RETRESSER *ses cheveux.*

RÉTRIBUER v. a. ou tr. (ré-tri-bu-é — lat. *retribuere*, proprement payer en retour; du préf. *re*, et de *tribuere*, accorder, payer). Donner un salaire, une récompense à : RÉTRIBUER *convenablement ses employés.*

RÉTRIBUTEUR s. m. (ré-tri-bu-teur — rad. *rétribuer*). Celui qui rétribue : *Dieu est le* RÉTRIBUTEUR *suprême.* (Lamenn.) ‖ Peu usité.

RÉTRIBUTION s. f. (ré-tri-bu-si-on — rad. *rétribuer*). Salaire, récompense qu'on donne pour un travail accompli ou un service à rendre : RÉTRIBUTION *légitime.* RÉTRIBUTION *honnête. Cela mérite* RÉTRIBUTION, *quelque* RÉTRIBUTION. (Acad.) *On ne souhaite les fonctions que pour les* RÉTRIBUTIONS *qui y sont attachées; les mieux payées sont les plus courues.* (Mass.) *L'égalité absolue des* RÉTRIBUTIONS *tue l'émulation.* (Mich. Chev.)

— Récompense de quelque mérite : *Dans chaque devoir il y a une vertu, à chaque vertu une* RÉTRIBUTION *présente ou future.* (Lamenn.)

— Mar. Répartition qui se fait des frais et des avaries entre les assureurs et les assurés.

— **Syn. Rétribution, prix, récompense,** etc. V. PRIX.

RETRIÉ, ÉE (re-tri-é) part. passé du v. Retrier. Trié de nouveau : *Des chiffons triés et* RETRIÉS.

— s. m. Techn. Papier trié une troisième fois : *Du gros* RETRIÉ.

RETRIER v. a. ou tr. (re-tri-é — du préf. *re*, et de *trier*. Se conjugue comme *trier*). Trier de nouveau.

RÉTRILLER v. a. ou tr. (ré-tri-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *étriller*). Etriller de nouveau : RÉTRILLER *un cheval mal étrillé.*

RETRO adv. (ré-tro — mot lat.). En arrière; est usité surtout dans la phrase latine *Vade retro, Satanas!* Arrière, Satan! S'emploie aussi pour repousser une tentation diabolique : *Ne me touche pas, vieux maudit! Quel parfum damné!* RETRO! *te dis-je.* (O. Feuillet.)

RÉTRO, préfixe emprunté du latin *retro*, en arrière, et qui exprime avec plus d'énergie que *re* le mouvement d'avant en arrière.

RÉTROACTIF, IVE adj. (ré-tro-a-ktiff, i-ve — du préf. *rétro*, et de *actif*). Qui agit sur le passé, qui modifie les faits déjà accomplis : *Les lois ne doivent point avoir d'effet* RÉTROACTIF. (Acad.) *Nul engagement au monde ne saurait avoir un effet* RÉTROACTIF. (J.-J. Rouss.) *Nulle puissance humaine, ni surhumaine, ne peut justifier l'effet* RÉTROACTIF *d'aucune loi.* (Mirab.) *On ne fait jamais de lois* RÉTROACTIVES *que dans les temps de troubles politiques.* (H. Celliez.)

RÉTROACTION s. f. (ré-tro-a-ksi-on — rad. *rétroactif*). Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT adv. (ré-tro-a-kti-ve-man — rad. *rétroactif*). D'une manière rétroactive.

RÉTROACTIVITÉ s. f. (ré-tro-a-kti-vi-té — rad. *rétroactif*). Caractère de ce qui est rétroactif : *La* RÉTROACTIVITÉ *d'une loi, d'une mesure d'administration.* (Acad.) *La* RÉTROACTIVITÉ *rompt la condition du traité social.* (B. Const.) *Partout où la* RÉTROACTIVITÉ *des lois serait admise, non-seulement la sûreté n'existerait plus, mais son ombre même aurait disparu.* (H. Celliez.)

— **Encycl.** D'après l'article 2 du code civil, « la loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif. » L'objet de cette règle célèbre, tant de fois citée et invoquée dans les assemblées législatives et devant les tribunaux, est de donner à chacun une garantie de sécurité dans sa personne et dans ses biens. Il en résulte, en effet, que nul n'est exposé à subir une peine édictée par une loi postérieure aux faits qu'il s'agit de punir; il en résulte encore que les bénéfices pécuniaires de toute nature, propriété et créances, dont l'ensemble constitue le patrimoine de l'homme, sont maintenus et respectés dès qu'ils ont le caractère de droits acquis. Reste à déterminer ce que c'est qu'un droit acquis. C'est là une question grave et difficile sur laquelle nous devons faire quelques observations. L'article 2 paraît, au premier abord, signifier qu'une loi nouvelle ne change rien aux conséquences d'un fait accompli, ni pour y ajouter ni pour en retrancher. Cette proposition est beaucoup trop générale. Les lois viennent toujours modifier sous quelque rapport les conséquences de faits antérieurs. Ce qu'il faut préciser, ce sont les conséquences que la loi nouvelle peut modifier et celles qu'elle doit respecter. Une première remarque à faire, c'est que la règle de la *non-rétroactivité* des lois n'est pas une loi constitutionnelle, n'oblige pas le législateur. Le législateur peut faire des lois rétroactives. La loi nouvelle, étant nécessairement considérée comme meilleure que l'ancienne, est faite pour remédier aux abus et aux imperfections de celle-ci. Mais, d'autre part, il faut respecter les faits accomplis et leurs conséquences légitimes, pour ne pas jeter la perturbation dans la société en enlevant aux particuliers des attentes sur la réalisation desquelles ils avaient le droit de compter. On doit, en définitive, appliquer la loi nouvelle d'une manière absolue : 1° lorsqu'on peut le faire sans préjudicier à personne, ce qui se présente notamment en matière de lois pénales; 2° lorsque la *rétroactivité* de la loi ne fait qu'enlever de faibles attentes, de vagues expectatives. On devra généralement considérer comme de faibles attentes celles qui peuvent être détruites par l'effet d'une volonté étrangère. Telle serait l'attente d'un légataire, dont le legs peut être révoqué au gré du testateur (art. 845). On considérera, au contraire, comme une attente très-forte, celle qui peut être cédée et transférée à d'autres personnes. Telle est l'attente d'un droit conditionnel. Entre les attentes très-fortes et les attentes très-faibles, il y a beaucoup de nuances intermédiaires sur lesquelles il est fort difficile de se prononcer. Une première vérité, c'est que les lois qui régissent les qualités civiles des personnes, qui fixent la majorité et la minorité, qui établissent la puissance maritale, etc., restant toujours dans le domaine de la loi, peuvent être changées et modifiées au gré du législateur. C'est ainsi qu'aujourd'hui nul ne peut tester avant seize ans révolus (art. 903 du code civil), quoique, avant la promulgation du code, il eût acquis la capacité de disposer, à cause de mort, à l'âge de quatorze ans révolus pour les hommes et de douze ans pour les femmes. C'est ainsi encore qu'une femme mariée avant le code et qui s'est réservé ses biens en paraphernaux ne peut les aliéner ni les hypothéquer sans l'autorisation de son mari, quoique, en pays de droit écrit, on la considérât comme émancipée pour la jouissance et la disposition de ces espèces de biens. Une deuxième vérité non moins importante, c'est que la loi nouvelle ne doit enlever aux particuliers ni droit de propriété ni droits de créance. En effet, ces droits ne font pas naître une espérance légère, mais une attente très-forte. Le principe de *non-rétroactivité* des lois a donné naissance à de nombreuses difficultés relativement à la situation d'individus ayant fait des contrats de divers genres, antérieurement à la promulgation du code en 1804. Mais aujourd'hui, par suite du temps écoulé depuis lors et de la mort des contractants, ces difficultés ont à peu près entièrement disparu; aussi croyons-nous qu'il est inutile d'en parler.

Pour prévenir ces difficultés, le législateur règle quelquefois lui-même par des lois spéciales, qu'on appelle lois transitoires, l'influence de la promulgation des lois nouvelles sur le passé. On peut citer comme exemples : la loi du 25 germinal an XI, sur les adoptions faites dans l'intervalle du 18 janvier 1792 à la publication du titre VIII, livre Ier du code civil; la loi du 11 brumaire an VII, art. 37; la loi du 17 avril 1832, sur la contrainte par corps, art. 42. En dehors des lois transitoires, le législateur peut faire des lois interprétatives, relativement auxquelles la question de savoir s'il y a lieu ou non d'appliquer la *rétroactivité* ne peut pas se présenter. En effet, ces lois ont pour objet de déterminer le sens des lois antérieures; elles forment corps avec ces dernières et ne sont point à considérer comme des lois nouvelles dans le sens de notre matière. Le projet de l'article 2 comprenait un second alinéa ainsi conçu : « Néanmoins, la loi interprétative d'une loi précédente aura son effet du jour de la loi qu'elle explique, sans préjudice des jugements rendus en dernier ressort, des transactions, décisions arbitrales et autres, passés en force de chose jugée. » Cette disposition n'a pas passé dans le code; mais c'est uniquement parce qu'on a jugé inutile d'exprimer une idée naïve à cause de sa trop grande évidence. Il peut arriver qu'une loi, à laquelle le législateur attribue le caractère d'interprétative, statue cependant par voie de disposition nouvelle; faut-il dans ce cas lui donner un effet rétroactif? L'affirmative nous paraît seule admissible; le législateur a le droit d'attacher un effet rétroactif à une loi nouvelle. Si donc, après avoir reconnu que la question de la *rétroactivité* ne pouvait pas s'appliquer à une loi interprétative, il donne cette qualification à une loi nouvelle qu'il édicte, on doit entendre qu'il a voulu lui faire produire un effet rétroactif. On peut citer comme rentrant dans la catégorie des lois dont nous venons de parler la loi du 4 septembre 1807, qui détermine le sens et les effets de l'article 2148 du code civil sur l'inscription des créances hypothécaires; la loi du 21 juin 1844, sur la forme des actes notariés. Il nous reste à faire une observation importante pour compléter l'explication de la règle de la *non-rétroactivité* des lois et pour déterminer d'une manière plus précise encore la sphère d'application de cette règle. A la différence des lois qui ont simplement pour objet soit le mode d'acquisition de certains droits, soit leur résolution ou leur extinction relatives en ce qui concerne les personnes qui en sont investies, celles qui suppriment certains droits d'une façon absolue frappent par leur nature même les droits acquis dès avant leur promulgation. Les lois de cette espèce manqueraient leur but si elles ne réagissaient pas sur les droits antérieurement acquis; seulement, en pareil cas, l'équité exige qu'une indemnité soit allouée à ceux qui souffrent de la *rétroactivité*. C'est ainsi que la loi du 19 janvier, du 23 et du 30 avril 1849 a accordé une indemnité aux colons dépossédés par suite de l'abolition de l'esclavage. Voyez aussi l'article 1er de la loi du 22 juin 1854, portant abolition de la servitude des parcours et du droit de vaine pâture dans le département de la Corse.

— *De la non-rétroactivité dans les lois pénales.* En vertu du principe fondamental de droit pénal : *Nulla pœna sine lege*, les lois qui prononcent des peines pour des faits jusqu'alors non incriminés, ou qui aggravent les peines précédemment établies, ne peuvent recevoir aucune application à des faits antérieurs à leur promulgation. Quant aux lois qui adoucissent les peines prononcées par la législation précédente, elles régissent même les faits antérieurs à la promulgation (voyez l'art. 4 du code pénal; loi du 5-22 avril et 8 juin 1850, sur la déportation, art. 8; loi du 30 mars 1850, sur l'application de la peine des travaux forcés, art. 15; loi du 31 mai 1854, sur l'abolition de la mort civile, art. 6; cour de cassation, chambre criminelle, 13 février 1814; *Sirey*, 15, 1, 59). La raison de cette différence est facile à indiquer: elle s'explique par cette considération, que la loi doit être réputée rétroactive toutes les fois qu'elle peut l'être sans préjudicier à personne. Or, la société n'a aucun intérêt à appliquer une peine qu'elle a jugée inutile. La peine n'est pas une vengeance, c'est un exemple. Une question délicate s'est élevée pour savoir quelle législation doit être appliquée lorsque, dans l'intervalle entre le fait commis et le jugement de ce fait, a existé une législation transitoire qui le frappait d'une peine plus douce que l'ancienne et la nouvelle. La jurisprudence a décidé que le bénéfice de la législation intermédiaire, postérieure au fait et abrogée au jugement, n'en était pas moins acquis à l'auteur du fait. Cet auteur, si coupable qu'il fût, ne devait pas souffrir des retards volontaires ou forcés qui auraient été mis à la poursuite et au jugement du fait qu'on lui impute. Une autre difficulté s'est présentée pour déterminer ce qu'il fallait entendre par loi plus douce. Il est certain d'abord que, si la loi nouvelle édicte une peine qui occupe dans l'échelle des peines un degré inférieur à celui qu'occupe la loi précédente, cette loi nouvelle sera plus douce, alors même que la durée de la peine serait plus étendue. Un autre point non moins évident, c'est que, si la loi nouvelle prononce la même peine que la loi ancienne et se contente d'en diminuer la durée, cette loi sera plus douce que la loi antérieure. Enfin, il est incontestable que, si la loi nouvelle abaisse le minimum ou le maximun de la peine, elle sera plus douce que la précédente. Mais que décider si elle abaisse le minimum et élève le maximum? Plusieurs systèmes ont été émis sur cette question; les uns veulent que la loi nouvelle soit toujours appliquée; les autres pensent que le condamné pourra, à son gré, réclamer l'application de l'une ou de l'autre. Sans entrer dans la réfutation de ces systèmes, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, il suffira de donner la solution qui nous paraît préférable. A notre avis, la loi ancienne doit être appliquée toutes les fois que

les juges veulent prononcer le maximum, et la loi nouvelle toutes les fois qu'ils veulent prononcer le minimum.

RÉTROCÉDANT, ANTE adj. (ré-tro-sé-dan, an-te — rad. *rétrocéder*). Jurispr. Qui rétrocède, qui fait une rétrocession : *Partie* RÉTROCÉDANTE.

— Substantiv. Personne qui rétrocède : *Les droits du* RÉTROCÉDANT.

RÉTROCÉDER v. a. ou tr. (ré-tro-sé-dé — du préf. *rétro*, et de *céder*). Jurispr. Céder, après avoir acquis par cession : RÉTROCÉDER *un droit. Je lui* AI RÉTROCÉDÉ *la créance qu'il m'avait transportée.* (Acad.)

RÉTROCESSIF, IVE adj. (ré-tro-sèss-siff, i-ve — rad. *rétrocéder*). Jurispr. Au moyen de quoi on rétrocède ; qui a le caractère d'une rétrocession : *Acte* RÉTROCESSIF. *Clause* RÉTROCESSIVE.

RÉTROCESSION s. f. (ré-tro-sèss-si-on — rad. *rétrocéder*). Jurispr. Acte par lequel on rétrocède, on cède un droit obtenu par cession : *Faire la* RÉTROCESSION *d'une créance.*

— Pathol. Rentrée dans l'intérieur du corps d'un principe morbifique quelconque, et qui avait son siége à l'extérieur.

— Chir. Mouvement que fait le coccyx dans l'accouchement, pour se porter en arrière lorsqu'il est pressé par la tête et les autres parties du corps de l'enfant. ‖ Cessation du travail d'enfantement produit avant le terme de la grossesse.

RÉTROCESSIONNAIRE adj. (ré-tro-sèss-si-o-nè-re — rad. *rétrocession*). Jurispr. A qui l'on fait une rétrocession.

— Substantiv. Personne à qui l'on fait une rétrocession : *Le rétrocédant et le* RÉTROCESSIONNAIRE.

RÉTROFLÉCHI, IE adj. (ré-tro-flé-chi, i — du préf. *rétro*, et de *fléchi*). Hist. nat. Se dit des parties qui changent brusquement de direction, comme si elles avaient été ployées par la force.

RÉTROFLEXION s. f. (ré-tro-flé-ksi-on — du préf. *rétro*, et de *flexion*). Inflexion en arrière.

— Pathol. *Rétroflexion utérine*, Déplacement de l'utérus, dont le fond se fléchit en arrière.

— **Encycl.** Pathol. *Rétroflexion utérine.* V. UTÉRUS.

RÉTROGRADATION s. f. (ré-tro-gra-da-si-on — rad. *rétrograder*). Mouvement rétrograde : *La multiplication et la mortalité, dans notre espèce, se balancent en raison des progrès ou des* RÉTROGRADATIONS *de notre sphère sociale.* (Virey.) *Si Dieu m'offrait le privilége de la* RÉTROGRADATION *jusqu'à mon enfance, et de vagir une seconde fois dans le berceau, je refuserais ses offres.* (Baron de Trenck.) *Il ne faut pas craindre que nous entrions dans une ère de* RÉTROGRADATION, *de misère et d'atrophie.* (Ch. Dupin.) *De nos jours, la tyrannie est le pouvoir mis au service de la* RÉTROGRADATION. (E. Littré.)

— Astron. Mouvement des planètes dans le sens rétrograde : *La* RÉTROGRADATION *de Mars, de Jupiter.* ‖ Mouvement des équinoxes dans le sens rétrograde.

— **Encycl.** Astron. Lorsqu'on rapporte aux étoiles les positions successives d'une même planète, c'est-à-dire si l'on marque, de jour en jour, sur un globe céleste les points où paraît se projeter la planète sur la sphère des étoiles, on reconnaît que le mouvement de l'astre est tantôt direct, c'est-à-dire dirigé dans le même sens que celui du soleil et de la lune; tantôt rétrograde, c'est-à-dire dirigé dans le sens du mouvement diurne de la sphère. On appelle *rétrogradation* d'une planète sa marche dans le sens rétrograde. Au point de l'orbite apparente où le mouvement change de sens, la vitesse apparente, qui va changer de ligne, devient un instant nulle, la planète reste quelque temps stationnaire; elle est dans une de ses stations.

On a souvent répété, depuis l'invention du système de Copernic, que les stations et *rétrogradations* des planètes constituaient pour l'astronomie ancienne une difficulté qu'elle était impropre à lever, et que la complication du mouvement apparent de ces astres a dû suffire à elle seule pour faire rejeter tout le système de Ptolémée. Rien n'est plus faux : d'une part, les anciens distinguaient tout aussi bien que nous le mouvement apparent des planètes, qu'il s'agissait d'expliquer, de leur mouvement réel, qu'ils se figuraient même plus simple, à certains égards, que celui que nous assignons aujourd'hui à ces astres ; d'un autre côté, loin de leur offrir des difficultés insurmontables, le phénomène des stations était pour eux très-précieux. C'était le seul, à une époque où il était impossible d'apprécier les variations des diamètres apparents des planètes, qui permît d'obtenir quelques indications sur les grandeurs relatives des principaux éléments linéaires de notre système.

On sait que les anciens attribuaient aux différentes planètes des mouvements uniformes sur des cercles nommés épicycles, dont les centres, rangés en ligne droite sur la ligne menée de la terre au soleil, et qui suivaient celui-ci dans son mouvement, décrivaient eux-mêmes uniformément des cercles appelés déférents, ayant la terre pour centre. Or, la distance angulaire du soleil au point de station de la planète sur son orbite, distance que donnait aisément l'observation directe, fournissait de la manière la plus simple la valeur du rapport des rayons de son épicycle et de son déférent. Les anciens n'ont jamais rien pu obtenir de plus sur les éléments linéaires des orbites; mais c'était déjà beaucoup.

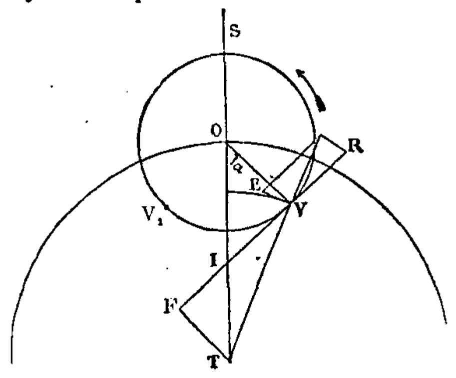

Supposons d'abord qu'il s'agisse d'une planète inférieure, Vénus par exemple. Soient T la terre, supposée fixe; S le soleil, situé n'importe où sur la ligne TO et se mouvant uniformément dans le sens indiqué par la flèche; TO le rayon du déférent de Vénus; OV celui de son épicycle; V une position de la planète, qui décrit son épicycle dans le sens indiqué par la flèche, tandis que le centre de cet épicycle suit le soleil dans sa marche ; ω la vitesse angulaire du soleil autour de la terre, et ω' celle de Vénus autour du centre de son épicycle; enfin α l'angle VOT. Le mouvement de Vénus est composé de deux mouvements : l'un relatif, qui a lieu sur l'épicycle, et l'autre d'entraînement, qui emporte l'épicycle autour de la terre. Les vitesses de ces deux mouvements sont dirigées l'une suivant la tangente VR à l'épicycle, et l'autre suivant la tangente VE au cercle que décrit le point V de cet épicycle ; elles sont, d'ailleurs, respectivement représentées par $r\omega'$ et $d\omega$, r et d désignant les longueurs OV et TV. La composition de ces deux vitesses effectuée par la règle du parallélogramme donnera, à un instant quelconque, la vitesse absolue de Vénus. Suivant que cette vitesse résultante sera dirigée à droite ou à gauche de TV, le mouvement de la planète sera rétrograde ou direct, et il y aura station si la vitesse est dirigée dans le prolongement de TV Cherchons ce que doit être l'angle α pour que cette dernière circonstance se présente ; la condition est que les moments de vitesses composantes VR et VE, par rapport au point T, soient égaux, c'est-à-dire que

$$d^2\omega = r\omega' \times \text{TF},$$

TF étant la perpendiculaire abaissée de T sur VR. Or, si l'on désigne par I le point de rencontre de TO avec VR, on aura évidemment

$$\text{TF} = \text{TI} \cos \alpha = (\text{R} - \text{OI}) \cos \alpha$$
$$= \left(\text{R} - \frac{r}{\cos \alpha}\right) \cos \alpha = \text{R} \cos \alpha - r,$$

R désignant le rayon TO du déférent; la condition précédente revient donc à

$$d^2\omega = r\omega' (\text{R} \cos \alpha - r).$$

Mais, d'un autre côté,

$$d^2 = \text{R}^2 + r^2 - 2\text{R}r \cos \alpha.$$

Ainsi la relation cherchée entre R et r et α est

$$\omega(\text{R}^2 + r^2 - 2\text{R}r \cos \alpha) = r\omega'(\text{R} \cos \alpha - r)$$

ou

$$\omega\left(\frac{\text{R}}{r}\right)^2 - (2\omega + \omega') \cos \alpha \frac{\text{R}}{r} + \omega + \omega' = 0.$$

Dans cette équation, ω dépend simplement de la durée T de l'année tropique, c'est $\frac{360^\circ}{\text{T}}$; ω' dépend de même de l'intervalle de temps qui sépare deux conjonctions de Vénus; enfin α dépend encore de la même manière de l'intervalle de temps qui sépare la conjonction de la station, intervalle de temps que l'observation fait connaître. Cette équation peut donc servir à donner $\frac{\text{R}}{r}$. Elle donnerait, il est vrai, pour $\frac{\text{R}}{r}$ deux valeurs distinctes plus grandes que 1, par conséquent admissibles l'une et l'autre ; mais une seule observation intermédiaire faite sur l'astre permettra de discerner la bonne valeur de $\frac{\text{R}}{r}$.

Quant à la succession des mouvements directs et rétrogrades de la planète, elle s'explique tout naturellement par la théorie précédente. Remarquons d'abord que, dans deux positions de cette planète symétriques par rapport à TO, les vitesses des deux mouvements relatif et d'entraînement ont non-seulement les mêmes valeurs absolues, mais encore les mêmes moments, par rapport au point T ; de sorte que les circonstances du mouvement apparent doivent être les mêmes à des intervalles égaux de temps, avant et après la conjonction. Si donc V est un point de station, V_1 sera l'autre. Cela étant, le mouvement sera rétrograde de V_1 en V; en V il y aura station; de V en V_1 le mouvement redeviendra direct; il y aura de nouvelles stations en V_1, puis le mouvement redeviendra rétrograde et ainsi de suite. Cette théorie ne diffère qu'en apparence de celle qui conviendrait aux hypothèses actuellement admises

S'il s'agit d'une planète supérieure, Mars par exemple, le rayon de l'épicycle sera plus grand que celui du déférent, mais la théorie sera toujours la même.

RÉTROGRADE adj. (ré-tro-gra-de — du préf. *rétro*, et du lat. *gradior*, je marche). Qui se fait en arrière : *Marche* RÉTROGRADE. *Mouvement* RÉTROGRADE.

— Fig. Qui est opposé, contraire au progrès : *Le mouvement* RÉTROGRADE *est dangereux; on y perd le passé, le présent et souvent l'avenir.* (Ch. Nod.) *Les efforts du système* RÉTROGRADE *ont souvent perverti l'étude des temps anciens.* (Guizot.) *Tout gouvernement absolu est* RÉTROGRADE. (J. Simon.) *Jamais un pouvoir ne sera fort qui sera* RÉTROGRADE. (E. Littré.)

— Astron. Qui marche ou paraît marcher contre l'ordre des signes : *Le mouvement* RÉTROGRADE *des planètes. Le soleil et la lune ne sont jamais* RÉTROGRADES. (Acad.)

— Anc. littér. *Vers rétrogrades*, Vers latins ou grecs qui peuvent être lus à rebours et qu'on appelle aussi palindromes. ‖ *Rimes rétrogrades*, Vers français qu'on pouvait lire en renversant l'ordre des mots, c'est-à-dire en commençant par le dernier mot et remontant jusqu'au premier, comme pour les suivants :

Triomphamment cherchez honneurs et prix,
Désolez, cœurs méchants, infortunés,
Terriblement êtes moqués et pris,

qui peuvent se lire :

Pris et moqués êtes terriblement,
Infortunés, etc.

— Mus. *Mouvement rétrograde*, Reprise d'un chant exécutée à rebours.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée.

— Jeux. *Effet rétrograde*, Au jeu de billard, Mouvement d'une bille qui, après en avoir frappé une autre, revient en arrière soit directement, soit obliquement.

— Substantiv. Personne ennemie du progrès : *Un* RÉTROGRADE. *Il fallait que la doctrine du progrès indéfini fût admise en effet, pour qu'on en vînt à caractériser de* RÉTROGRADES *ceux qui vantent à tout propos la sagesse de nos pères et les vertus du bon vieux temps.* (E. Duclerc.) *Les* RÉTROGRADES *s'attachent au passé avec une obstination puérile; toute innovation leur semble mauvaise, et que dis-je, mauvaise? coupable; tout ce qui n'est point le fac-simile du passé, ils le condamnent.* (E. Duclerc.)

— **Encycl.** Mus. *Mouvement rétrograde.* Le chant à mouvement *rétrograde* doit être conçu de manière qu'on le puisse chanter du commencement à la fin, et aussi de la fin au commencement.

Quand l'harmonie à deux parties possède cette double qualité, elle s'appelle harmonie par mouvement *rétrograde*. Quand cette harmonie par mouvement *rétrograde* est en même temps renversable, elle s'appelle *contre-point par mouvement rétrograde.*

Un contre-point par mouvement *rétrograde* peut en même temps participer du mouvement contraire; dans ce cas, il s'appelle *contre-point par mouvement rétrograde et contraire.* Il est évident que l'oreille la mieux exercée est hors d'état de saisir, deviner et encore moins apprécier ces sortes de combinaisons; aussi est-ce de la musique faite pour les yeux ou tout au plus pour récréer un instant l'esprit, qui finit toujours par se lasser de ces sortes de combinaisons. Le contre-point ne devient intéressant, en effet, que par l'usage raisonné et heureux qu'on sait en faire.

Il en est de même du canon par mouvement *rétrograde*, qui n'est qu'un objet de curiosité et que les personnes ignorantes de cette partie de l'art trouvent admirable en criant au miracle à la vue d'un canon à l'écrevisse. Il est vraiment utile de démontrer que tout le secret de cette production repose sur un procédé très-simple, lequel, une fois connu, permet de faire un canon à l'écrevisse aussi bien et aussi facilement qu'un canon ordinaire. On commence par inventer un chœur simple (le meilleur est celui qui ne module pas) de la longueur de 8 à 20 ou 24 mesures à peu près. Il faut que ce chant puisse s'exécuter en rétrogradant. On lui acquiert cette propriété en évitant les altérations, les syncopes, les pauses et les appogiatures. Toutes ces choses pourraient produire mauvais effet en faisant rétrograder le chœur. La meilleure règle est, en créant le chant, de se le représenter à rebours. Par exemple, on crée un chœur de 16 mesures que l'on indique par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16. En exécutant ce chant à rebours, on obtient 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. On place ensuite ce chant sur une portée, en réservant au-dessous une autre portée pour l'accompagnement. Ces deux portées doivent avoir les mêmes clefs et armures. L'accompagnement, devant plus tard s'exécuter aussi à rebours, exige l'emploi exclusif des consonnances. On peut toutefois employer une dissonance en la plaçant entre deux résolutions semblables pour qu'elle puisse se résoudre en avant et en rétrogradant. L'accompagnement trouvé et placé sur la seconde portée, on le dispose à la suite du chant sur la première portée. Cette opération, on le comprend, donne ce résultat que le chant total de la première portée, en le prenant du commencement à la fin, est le même que celui de la seconde portée en le prenant de la fin au commencement. Bien entendu que la seconde position du chant, c'est-à-dire 16, 15, 14, 13, etc., a dû être placée à la suite de la première, mais sur la seconde portée. Le chant de la seconde portée, en le prenant du commencement à la fin, devient ainsi le même que celui de la première pris de la fin au commencement; en sorte qu'une personne peut exécuter la première portée en allant du commencement à la fin, et une autre personne peut l'accompagner en allant en même temps de la fin au commencement. Dans ce cas, on supprime tout à fait la seconde portée, parce qu'elle devient superflue, et l'on ajoute à la fin de la première portée la clef, les accidents et la mesure pour indiquer la double qualité de cette portée. On obtient ainsi le canon à rebours, à l'écrevisse ou *rétrograde*. Pour exécuter ce canon à deux, une personne commence et chante seule jusqu'au bout; après quoi la seconde personne reprend le chœur, tandis que la première personne l'accompagne en allant de la fin au commencement.

Pour que le canon *rétrograde* puisse s'écrire de la sorte sur une seule portée, il faut que l'imitation en soit à l'unisson et que les deux portées chantent sur la même clef. Lorsqu'il ne s'agit pas du canon, mais simplement de l'harmonie *rétrograde*, on écrit sur deux portées. On peut alors écrire au moyen de deux clefs différentes et faire cette harmonie, pour le dessus et la basse, en contre-point à l'octave.

RÉTROGRADER v. n. ou intr. (ré-tro-gra-dé — du lat. *retro*, en arrière; *gradi*, marcher). Retourner en arrière : *L'armée a été obligée de* RÉTROGRADER. *L'éléphant ne peut se tourner sur lui-même pour* RÉTROGRADER *qu'en faisant un circuit.* (Buff.) *L'humanité est comme le chariot d'Ézéchiel, qui avance toujours et ne* RÉTROGRADE *jamais.* (Proudh.)

— Suivre un ordre rétrograde, opposé à la marche progressive : *En* RÉTROGRADANT *de la proposition géométrique la plus compliquée, on retombe sur un axiome.*

— Fig. Marcher en sens inverse du progrès : *La nature humaine ne* RÉTROGRADE *pas.* (J.-J. Rouss.) *Dans les arts, le jour où l'on cesse d'avancer, on* RÉTROGRADE. (Mme Merlin.) *Jusqu'où ne peut-on pas avancer ou* RÉTROGRADER *quand on met des baïonnettes au bout des opinions?* (Fiévée.) *La société* RÉTROGRADE *vers la barbarie, lorsque le métier de tueur d'hommes est le premier.* (Ch. Nod.) *On peut quelquefois conduire les révolutions avec du génie et du courage ; on ne peut jamais les faire* RÉTROGRADER *avant qu'elles aient touché et dépassé leur but.* (Lamart.) *A mesure que l'art fait des progrès, l'artisan* RÉTROGRADE. (Tocqueville.) *Toute société* RÉTROGRADE *par l'idéal.* (Proudh.) *Les peuples ne peuvent rester comme ils sont, et il ne leur est pas permis de* RÉTROGRADER. (Mich. Chev.)

— Astron. Se mouvoir dans le sens rétrograde : *Mercure commençait à* RÉTROGRADER. (Acad.)

— **Syn. Rétrograder, reculer.** V. RECULER.

RÉTROGRESSIF, IVE adj. (ré-tro-grèss-siff, i-ve — du lat. *retro*, en arrière; *gressus*, marche). Qui reporte en arrière, qui opère une rétrogression.

RÉTROGRESSION s. f. (ré-tro-grèss-si-on — du lat. *retro*, en arrière; *gressus*, marche). Mouvement en arrière.

— Rhétor. Syn. de RÉVERSION.

RÉTROÏTION s. f. (ré-tro-i-si-on — du lat. *retro*, en arrière; *ire*, aller). Méd. Déplacement des dents en arrière par d'autres dents.

RÉTROPENNÉ, ÉE adj. (ré-tro-pènn-né — du préf. *rétro*, et de *penné*). Bot. Se dit d'une feuille pennée dont chaque foliole se prolonge au-dessous de son point d'intersection sur le petiole.

RÉTROPULSION s. f. (ré-tro-pul-si-on — du lat. *retro*, en arrière; *pulsare*, pousser). Méd. Syn. de RÉPERCUSSION.

RETROQUER v. a. ou tr. (re-tro-ké — du préf. *re*, et de *troquer*). Troquer de nouveau.

RÉTROSPECTIF, IVE adj. (ré-tro-spè-ktiff, i-ve — du lat. *retro*, en arrière; *aspicere*, regarder). Qui regarde en arrière, qui concerne, qui vise des faits passés : *Revue* RÉTROSPECTIVE. *Coup d'œil* RÉTROSPECTIF. *Observations* RÉTROSPECTIVES. *La reconnaissance est une vertu prospective plutôt que* RÉTROSPECTIVE. (Csse de Blessington.) *L'admiration* RÉTROSPECTIVE *est un des mille détours de l'envie.* (Th. Gaut.)

RÉTROSPECTION s. f. (ré-tro-spè-ksi-on — rad. *rétrospectif*). Sorte de divination qui s'exerce sur des faits passés : *Ce somnambule possède la faculté de* RÉTROSPECTION : *il voit des événements depuis longtemps passés.* (Sardou.)

RÉTROSPECTIVEMENT adv. (ré-tro-spè-kti-ve-man — rad. *rétrospectif*). D'une ma-

nière rétrospective : *Les dix-sept années et demie écoulées sous ce régime sont curieuses à considérer* RÉTROSPECTIVEMENT. (E. Littré.)

RETROUBLER v. a. ou tr. (re-trou-blé — du préf. *re*, et de *troubler*). Troubler de nouveau.

RETROUER v. a. ou tr. (re-trou-é — du préf. *re*, et de *trouer*). Trouer de nouveau.

RETROUSSAGE s. m. (re-trou-sa-je — rad. *retrousser*). Agric. Quatrième façon donnée à la vigne, quand le raisin est arrivé à sa grosseur et au moment où il va tourner ou se colorer.

RETROUSSE s. f. (re-trou-se — de *retrousser*). Econ. rur. Seconde serre donnée au pressoir à vin.

RETROUSSÉ, ÉE (re-trou-sé) part. passé du v. Retrousser. Relevé en haut par le bas : *Robe* RETROUSSÉE. *Moustaches* RETROUSSÉES. *Nez* RETROUSSÉ. *Manches* RETROUSSÉES. *Ce chien a la queue* RETROUSSÉE. (Acad.) *Les habits de cérémonie sont toujours un manteau* RETROUSSÉ *avec une agrafe.* (Volt.)

— *Avoir le bras retroussé jusqu'au coude*, Avoir ses manches retroussées de manière que le bras soit nu jusqu'au coude.

— Manége. *Avoir les flancs retroussés*, Avoir les flancs creux. ‖ *Avoir le ventre retroussé*, Avoir le ventre resserré vers les flancs.

— s. m. pl. Bot. Groupe de champignons du genre agaric.

RETROUSSEMENT s. m. (re-trou-se-man — rad. *retrousser*). Action de retrousser; résultat de cette action : *Un observateur aurait pu voir dans la commissure de ses lèvres un* RETROUSSEMENT *particulier qui annonçait des penchants habituels vers l'ironie.* (Balz.)

RETROUSSER v. a. ou tr. (re-trou-sé — du préf. *re*, et de *trousser*). Replier, relever en haut par le bas : RETROUSSER *sa robe, sa jupe, son manteau.* RETROUSSER *ses manches, son pantalon.* RETROUSSER *sa moustache, ses cheveux. Il se mit devant la cheminée,* RETROUSSA *sa houppelande et se chauffa.* (Alex. Dum.)

Se retrousser v. pr. Etre retroussé : *Ses manches, qui* S'ÉTAIENT *un peu* RETROUSSÉES, *me découvraient à moitié ses bras si polis.* (La Font.) *Sa royale* SE RETROUSSAIT *comme une virgule mise à l'envers.* (Th. Gautier.)

— Relever son vêtement, et particulièrement sa robe : *L'artiste a représenté une paysanne qui* SE RETROUSSE *pour passer un gué.*

RETROUSSIS s. m. (re-trou-si — rad. *retrousser*). Partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode, à la Henri IV : *Il avait un beau diamant au* RETROUSSIS *de son chapeau.* (Acad.) *Le peuple a gardé le chapeau pointu à rebords de velours, orné de touffes de soie, de forme tronquée, avec un large* RETROUSSIS *en manière de turban.* (Th. Gautier.) ‖ Partie des pans ou basques d'un uniforme qui est retroussée : *Les voltigeurs avaient un cor de chasse aux* RETROUSSIS *de leur uniforme. Un habit bleu avec des* RETROUSSIS *jaunes, rouges, etc.* (Acad.) ‖ Pièce de cuir rabattue sur le haut des bottes et ordinairement jaune : *Bottes à* RETROUSSIS. *Ils portaient la botte à* RETROUSSIS *sur la culotte courte.* (Alex. Dum.) ‖ Dans ce dernier sens on dit plutôt REVERS.

— Bot. Revers, dessous des feuilles : *Le* RETROUSSIS *de leur feuillage faisait paraître chaque espèce de deux verts différents.* (B. de St-P.) *Les rayons du soleil faisaient chatoyer le* RETROUSSIS *des feuilles.* (E. Chapus.)

RÉTRO-UTÉRIN, INE adj. (ré-tro-u-té-rain, i-ne — du pref. *rétro*, et de *utérin*). Pathol. Qui est situé en arrière de l'utérus : *Tumeur* RÉTRO-UTÉRINE.

— **Encycl.** Cet adjectif s'applique aux tumeurs siegeant en arrière de l'utérus, et particulièrement aux abcès et aux hématocèles.

Les abcès *rétro-utérins* peuvent être dus à une péritonite partielle; ils sont situés dans la cavité même du péritoine, dans le cul-de-sac que celui-ci forme en se réfléchissant du rectum sur l'utérus. Les symptômes, tels que la sensibilité exagérée du ventre, la nature des vomissements, la petitesse et la concentration du pouls, donnant 120 à 140 pulsations, l'altération profonde de la physionomie, feront reconnaître la péritonite. Les abcès par congestion qui occupent le tissu cellulaire péri-utérin n'ont avec les organes contenus dans le bassin que des rapports de contiguïté; ils n'appartiennent, à quelques exceptions près, à aucun des viscères voisins. Lorsqu'ils sont le prolongement d'un foyer purulent de la fosse iliaque, on constate d'abord dans cette région de la douleur, de la tuméfaction, de la fluctuation parfaitement limitée à travers la paroi abdominale; puis la tumeur vaginale se montre fluctuante, peu douloureuse; souvent le doigt, introduit dans le vagin, fait refluer le pus. Lorsque ces abcès sont le résultat d'une lésion des os ou des articulations, le plus souvent de la colonne vertébrale, ils se développent lentement et sont rarement douloureux; leur diagnostic est généralement assez obscur. Quant au traitement, il est à la fois interne et externe; c'est celui des abcès par congestion, en général.

Les hématocèles *rétro-utérines* sont des tumeurs sanguines, précédées de malaise et de trouble dans la menstruation. Dans la plupart des observations recueillies jusqu'ici, elles sont survenues après une métrorrhagie plus ou moins abondante. L'écoulement sanguin cesse et est suivi de douleurs dans l'épigastre; les malades éprouvent la sensation d'un poids considérable ou d'un corps qui tendrait à sortir par le vagin; il y a de l'inappétence, des nausées, des vomissements bilieux, une soif vive, une constipation opiniâtre, une rétention ou une envie fréquente d'uriner; le pouls est petit, fréquent; on remarque de l'amaigrissement; les traits sont altérés, les chairs molles et flasques, et il existe une tumeur hypogastrique. Par le palper hypogastrique, on constate une tumeur située dans le petit bassin, ne dépassant pas le détroit supérieur ou pouvant s'élever quelquefois jusqu'à l'ombilic. Cette tumeur, que l'on peut facilement limiter supérieurement, est lisse, arrondie, sans bosselures; quelquefois on peut sentir la fluctuation à travers la paroi abdominale. En introduisant le doigt dans le vagin, on constate, dans le cul-de-sac postérieur, entre l'utérus et le rectum, une tumeur plus ou moins volumineuse, lisse, arrondie, indolente, avec fluctuation manifeste, sans battements ni mouvements d'expansion. L'utérus n'a pas toujours conservé sa position normale; il peut être abaissé et près de la vulve, ou entraîné par la tumeur; il peut s'élever au-dessus du pubis et former en avant de l'hématocèle une saillie facile à constater. Dans ces circonstances, le toucher rectal fera constater au-dessous et en arrière du vagin une tumeur fluctuante, arrondie, peu douloureuse. Les hématocèles *rétro-utérines* ne réclament, d'après le professeur Nélaton, aucun traitement chirurgical, leur disparition spontanée ayant lieu dans bien des cas et par absorption graduelle du sang épanché. Cependant il est préférable de traiter ces hématocèles, ainsi que les abcès *rétro-utérins*, par incision de la saillie vaginale fluctuante; cette opération est habituellement suivie de guérison. Le liquide contenu dans ces tumeurs est ou fluide ou un peu gluant, brun rouge ou noirâtre, plus ou moins, suivant l'ancienneté de la tumeur. Il doit sa couleur à des globules du sang épanché, devenus foncés, un peu granuleux ou quelquefois ayant perdu en totalité ou partie leur matière colorante.

RETROUVÉ, ÉE (re-trou-vé) part. passé du v. Retrouver. Trouvé, découvert, en parlant d'un objet qui avait disparu : *La croix fut élevée sur le sommet du Golgotha et* RETROUVÉE *sous cette montagne.* (Chateaub.) *Le corps de Constantin fut* RETROUVÉ *ce jour-là sous des monceaux de morts.* (Lamart.) *On croit voir une de ces statues* RETROUVÉES *parmi les ruines et dont les formes correctes et sévères étonnent la mollesse de notre goût.* (Villem.)

RETROUVER v. a. ou tr. (re-trou-vé — du préf. *re*, et de *trouver*). Trouver ce que l'on avait perdu, oublié, négligé : *J'*AI RETROUVÉ *ma montre. J'ai perdu cette fois l'occasion de vous obliger, mais je la* RETROUVERAI. *On* A RETROUVÉ *cet art qui était perdu depuis longtemps. Cet enfant ne saurait* RETROUVER *son chemin. On* A RETROUVÉ *chez un recéleur les effets qui avaient été volés.* (Acad.) *Si l'on manque le moment décisif, surtout en révolution, on court fortune de ne jamais le* RETROUVER. (De Batz.) ‖ Trouver de nouveau : *Je l'*AI RETROUVÉ *dans le même état. J'avais trouvé un passage dans tel auteur, je ne peux pas le* RETROUVER. (Acad.) *Le juste, jetant les yeux sur l'étendue des terres qu'il vient de parcourir,* RETROUVE *les périls innombrables auxquels il est échappé.* (Mass.) *Le jeune fils d'Ulysse brûlait d'impatience de* RETROUVER *Mentor à Salente.* (Fén.) *Ma chère Mencia, je ne me plains pas de vous; et bien loin de vous reprocher l'état brillant où je vous* RETROUVE, *je jure que j'en rends grâces au ciel.* (Le Sage.) *Il y a toujours deux chances pour ne pas* RETROUVER *l'ami que l'on quitte : notre mort ou la sienne.* (Chateaub.) *On n'a point tout perdu sur la terre, quand on y* RETROUVE *un ami fidèle.* (J.-J. Rouss.)

Ce qu'on donne ici-bas, on le *retrouve* aux cieux !
ERN. BARATEAU.

Oui, puisque je *retrouve* un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.
RACINE.

A peine nous *avions*, dans leur obscurité,
Retrouvé le chemin que nous avions quitté.
RACINE.

Je saurai bien toujours *retrouver* le moment
De punir, s'il le faut, la rivale et l'amant.
RACINE.

. . . . Et que la fin du jour
Ne le *retrouve* pas dans Rome ou dans ma cour.
RACINE.

Sors, et que le soleil, levé sur mes Etats,
Demain près du Jourdain ne te *retrouve* pas.
RACINE.

Le poëte, lui seul, *retrouve* en son domaine
Quelques titres perdus de la pensée humaine.
SOUMET.

Malheur à vous qui dès l'aurore
Respirez les parfums du vin,
Et que le soir *retrouve* encore
Chancelants autour du festin!
LAMARTINE.

— Par ext. Revoir, revenir à : *Elle avait soif de* RETROUVER *sa chère Bretagne.* (Chateaub.)

— Fig. Rentrer en possession de, recouvrer : *Je ne souffre plus, j'*AI RETROUVÉ *toute ma vigueur, mais je suis un peu boiteux.* (Fén.) *La science* RETROUVE *l'histoire perdue de la planète dans la géologie.* (E. Pelletan.) *Dans un monde meilleur, nous* RETROUVERONS *tout ensemble nos jeunes années et nos vieux amis.* (Petit-Senn.)

Retrouve tes vingt ans, rajeunis d'allégresse.
C. DELAVIGNE.

Amour me tint longtemps sous son empire.
J'*ai retrouvé* repos et liberté.
J.-B. ROUSSEAU.

— Reconnaître : *Je ne le* RETROUVE *pas dans cette occasion. On ne* RETROUVE *presque plus ce poëte dans les ouvrages de sa vieillesse. On le* RETROUVE *toutes les fois qu'il s'agit d'honneur, d'humanité.* (Acad.) *On admire toujours l'ouvrage où l'on* RETROUVE *ses pensées.* (Mme Necker.) *Je connais votre bon cœur : je vous* AI *toujours* RETROUVÉE. (Mme d'Epinay.) *Le culte des Aryas avait ce même caractère d'amour que nous* RETROUVONS *dans le christianisme.* (A. Maury.) *Les moralistes aiment à* RETROUVER *la morale partout.* (H. Rigault.) *En l'examinant avec attention, un antiquaire y* AURAIT RETROUVÉ *quelques indices de la figure essentiellement bouffonne qu'il représentait jadis et qu'un long usage avait effacée.* (Balz.)

Mes yeux le *retrouvaient* dans les traits de son père.
RACINE.

Je ne *retrouvais* point ce trouble, cette ardeur,
Que m'avait tant promis un discours trop flatteur.
RACINE.

— Se dit en parlant d'une personne ou d'une chose qui tient lieu d'une autre, qui la remplace, qui dédommage de sa perte : *Il* RETROUVE *dans la tendresse et la confiance de ses amis les douceurs qu'il ne saurait trouver parmi ses proches.* (Mass.) *Belle âme qui reposez dans le sein de la paix, votre époux a la consolation de* RETROUVER *quelque chose de vous dans l'esprit de cet enfant qu'il élève.* (Fléch.)

Et l'orphelin en lui *retrouve* un second père.
RACINE.

S'il me perd, je prétends qu'il me *retrouve* en toi.
RACINE.

— Se rendre auprès de quelqu'un; rejoindre :

Pour savoir vos destins, j'irai vous *retrouver*.
RACINE.

Se retrouver v. pr. Etre retrouvé : *Cet objet ne* S'EST *pas* RETROUVÉ. ‖ Etre trouvé, se rencontrer : *Le loup, le renard, le glouton et les autres animaux qui habitent les parties du nord de l'Europe et de l'Asie ont passé d'un continent à l'autre et* SE RETROUVENT *tous en Amérique.* (Buff.)

— Etre reproduit : *Les harmonies qui résultent des contrastes* SE RETROUVENT *jusque dans les eaux.* (B. de St-P.) *Le fait des naissances jumelles semble* SE RETROUVER *quand il s'agit des races.* (Renan.)

— Retrouver son chemin, après s'être égaré : *Egarés dans les forêts, sans guide, sans appui, ils* S'ÉTAIENT *tout à coup* RETROUVÉS. (B. de St-P.)

Et Phèdre, au labyrinthe avec vous descendue,
Se serait avec vous *retrouvée* ou perdue.
RACINE.

— Revenir, reparaître dans un endroit, avec les mêmes personnes; se rencontrer : *Nous attendions le grand Pomponne; mais le service de ce cher maître l'empêcha de* SE RETROUVER *avec la fleur de ses amis.* (Mme de Sév.) *Comme on* SE RETROUVE! *Ah! il n'y a que Paris pour ces rencontres-là!* (Al. Duval.) *Les prélats, en se séparant, croyaient* SE RETROUVER *bientôt dans une autre assemblée, mais leur adieu a été éternel.* (Quinet.)

Lorsque la troisième heure aux prières rappelle,
Retrouvez-vous au temple avec ce même zèle.
RACINE.

— Fig. Se reconnaître soi-même : *Plus l'homme semble s'oublier, plus l'orgueil est attentif à faire en sorte qu'il* SE RETROUVE. (Mass.) *Ce n'est que dans la solitude qu'on* SE RETROUVE. (Mme de Staël.) *Les bons livres de morale nous révèlent à nous-mêmes; nous* NOUS Y RETROUVONS *tout entiers.* (Ch. Nodier.) *L'homme, être libre par excellence, n'accepte la société qu'à la condition de* S'Y RETROUVER *libre.* (Proudh.)

RÉTROVERSION s. f. (ré-tro-vèr-si-on — du lat. *retro*, en arrière; *vertere, versum*, tourner). Méd. Action de se renverser; état de renversement. ‖ *Rétroversion de la matrice*, Maladie qui consiste dans le renversement de l'utérus, de telle sorte que le fond de cet organe se porte dans la concavité du sacrum, tandis que son col se dirige vers la symphyse du pubis.

— Encycl. Pathol. *Rétroverison de l'utérus.* V. UTÉRUS.

RETS s. m. (rè — du latin *rete*, filet; l'*s* du français *rets* est resté comme ancienne finale du nominatif, comme dans *corps, temps*. Le latin *rete*, pour *reste*, filet, est évidemment le même mot que *restis*, corde. Kuhn cherche dans *restis*, qui, selon lui, est pour *prestis*, un corrélatif du sanscrit ***prasiti***, lien, de *pra*, devant, devenu en grec *pro*, en latin *præ*, etc., et de la racine *si*, lier, d'où aussi le sanscrit ***sêtra***, lien, ***sêru***, qui lie, ***siman***, ***sima***, limite; védique *sirâ*, fleuve, proprement fil; grec *imas, imantos*, pour *simas*, courroie, et peut-être aussi *seira, seiré*, corde). Gros filet, ouvrage de corde noué par mailles et à jour, pour prendre des animaux : *Jeter le* RETS *dans la mer, dans la rivière. Le* RETS *était si chargé de poisson, qu'il a pensé rompre. Tendre des* RETS. *Jeter des* RETS. *Cet esturgeon a donné dans les* RETS. (Acad.)

. . . . Au sortir des forêts,
Le lion fut pris dans des *rets*.
LA FONTAINE.

— Par anal. Moyens offensifs dont se servent certains animaux pour prendre leur proie : *Les* RETS *de l'araignée. L'argyronète aquatique tend ses* RETS *au fond des eaux demi-stagnantes avec autant de succès que les théridions le font dans les airs.* (Walcken.)

— Fig. Ruse, piége, embûche : *Prendre quelqu'un dans ses* RETS.

D'eux-mêmes ils viendront se jeter dans nos *rets*.
V. HUGO.

‖ Se dit de même en parlant des choses : *La volupté l'enserrait de ses* RETS. (Balz.)

— *Rets saillant*, Sorte de filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux. ‖ *Pans de rets*, Filets avec lesquels on prend ordinairement les grosses bêtes.

— *Rets marin*, Nom vulgaire donné aux masses de coques d'œufs de mollusques, rejetées par la mer, et qui présentent, à cause de l'ouverture de chacune d'elles, une sorte de réseau.

— Agric. Se dit, dans quelques localités, de deux morceaux de bois qui servent à diriger la charrue.

— Anat. *Rets admirable*, Entrelacement des vaisseaux sanguins.

— **Syn. Rets, filet.** V. FILET.

— **Encycl.** Pêche. On distingue plusieurs sortes de *rets* :

1° Les *rets secrets tramaillés*, que l'on tend le long des îles et principalement dans les lieux où croissent les herbes marines, où le poisson vient frayer. Ces *rets* se composent généralement de vieux verveux de toutes sortes qui sont amarrés au bout d'une perche. Quand ces *rets* sont tendus, les pêcheurs battent l'eau pour la brouiller, la troubler entre la terre et le filet. Le poisson, effrayé, se jette dans les filets. Lorsque ces *rets* sont munis de plomb, ils deviennent de véritables tramaux.

2° *Rets à colins* ou *petits merlus*, espèce de cibaudières que l'on établit sur des fonds pierreux. Ils servent à prendre des barbeaux, des rougets, des barbets, des brèmes, etc.

3° Les *rets de basse eau*, ou *à crocs*, ou *muletiers*, se tendent de trois manières différentes. Pour les poissons qui viennent en certaines saisons de l'année le long de la côte, on les tend de basse mer, flottés et pierrés entre des roches, d'où leur vient le nom de *traversins*. Sur les fonds de sable, on les tend généralement *à crocs*.

4° Les *rets travissants* sont ceux dont on se sert la nuit pour la pêche du saumon. Il faut que la nuit soit bien obscure. Les pêcheurs se divisent en deux bandes : une reste sur une rive, et ceux qui se trouvent sur la rive opposée jettent à l'eau une perche à laquelle est amarrée une petite corde; de cette façon, les *rets* peuvent traverser la rivière et arrêtent au passage tous les saumons qui remontent. Quand la rivière est large, les *rets* sont soutenus de loin en loin par des perches.

Les *rets de gros fond* ne sont autre chose que les *folles*.

5° Les *rets salins*, employés dans la baie de Vannes, en Bretagne, servent à l'ouverture des gorges ou canaux, dont toute la baie est entrecoupée; ils sont amarrés à une perche allant d'un bord à l'autre.

Quand la marée est haute et que le poisson a monté avec elle, on enlève les *rets*, soit à pied, soit en bateau, suivant les lieux, et, lorsque la marée est retirée, on prend le poisson.

6° Les *rets de grands macles* sont en usage dans le nord de la France; ce sont des *demi-folles*.

7° Les *rets noircis simples* se tendent en angle arrondi par la pointe.

8° Les *rets de gros fond* sont tramaillés, non flottés, mais montés sur piquets; on pourrait les considérer comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne s'en servent qu'en basse mer. Ces *rets* n'ont que 1 mèt. à 1m,35 au plus de hauteur.

9° Les *rets à crocs* ou *haussières flottées* se tendent indifféremment en pleine mer ou en basse mer. C'est un filet simple, flotté et pierré, que les pêcheurs amarrent par un bout à quelque roche ou même qu'ils arrêtent à une grosse pierre. Ensuite ils le filent en demi-cercle environ jusqu'aux deux tiers, et avec le reste ils forment une espèce de croc en spirale. Quelquefois, on tramaille cette partie du fil, autour duquel tourne en dedans le poisson qui longe la côte ou qui suit le *rets* jusque dans le fond du crochet, d'où il retourne vers la roche, faisant toujours le même circuit jusqu'à ce que, la marée venant à perdre, il reste à sec dans le filet ou mouillé quand il a voulu le traverser. Ces *rets* prennent les noms de *haussières flottées*, de *flies*,

de *lesques*, de *cibaudières* lorsqu'ils sont tendus sur le sable.

RETTBERG (Frédéric-Guillaume), théologien allemand, né à Celle le 21 août 1805, mort à Marbourg le 7 avril 1849. Il devint, en 1838, professeur de théologie à l'université de Marbourg. Son principal ouvrage est une *Histoire ecclésiastique de l'Allemagne* (Gœttingue, 1846-1848, 2 vol. in-8°), qui s'arrête au IXe siècle. On cite encore de lui : *De parabolis Jesu Christi* (Gœttingue, 1827, in-8°); *Vie et influence de saint Cyprien* (1831), etc.

RETTBERGIE s. f. (rè-tbèr-jî — de *Rettberg*, sav. allem.) Bot. Syn. de CHUSQUÉE, genre de végétaux.

RÉTUDIER v. a. ou tr. (ré-tu-di-é — du préf. r, et de *étudier*. Se conjugue comme *étudier*). Etudier de nouveau : RÉTUDIER *sa grammaire.*

RETUER v. a ou tr. (re-tu-é — du préf. *re*, et de *tuer*). Continuer de tuer, massacrer : *Les ennemis tuaient et* RETUAIENT *par toute la ville.*

— Par exagér. Tuer de nouveau : *Je te* RETUERAIS *si j'en croyais ma colère.* (Volt.) *Ces dévorateurs de peuples, qui ont déjà tué la France à Waterloo, ne guettent plus que l'occasion de la surprendre pour la* RETUER *perfidement dans l'ombre.* (Alph. Esquiros.)

RETUERTA, bourg d'Espagne, province et à 35 kilom. S.-E. de Burgos, dans une petite vallée, sur la droite de l'Arlanza. Fabriques de toiles, de poterie, de tuiles et de carreaux. On exploite aux environs une carrière de belles pierres blanches. Restes d'une abbaye de bénédictins.

RETULIT s. m. (ré-tu-litt). Anc. jurispr. Expédition qu'un notaire délivrait d'un acte reçu par son prédécesseur.

RÉTUS, USE adj. (ré-tu, u-ze — du lat. *retundere*, émousser). Bot. Se dit d'une feuille qui est terminée par un sinus peu profond.

— Entom. Se dit d'un insecte qui offre une entaille plus ou moins prononcée, soit à la partie supérieure de son corselet, soit à l'extrémité de son abdomen : *Mouche* RÉTUSE. *Abeille* RÉTUSE.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les crochets sont émoussés.

RÉTUVER v. a. ou tr. (ré-tu-vé — du préf. *r*, et de *étuver*). Anc. chir. Etuver plusieurs fois une plaie, y faire des fomentations répétées.

RETZ (*Ratiatensis pagus*), ancien petit pays de France, dans la Bretagne. Pornic, Paimbœuf et Machecoul en étaient les localités les plus importantes. Après avoir eu des seigneurs particuliers, il fut érigé, en 1581, en duché-pairie en faveur de la maison de Gondy. Ce pays forme aujourd'hui la partie S.-O. du département de la Loire-Inférieure.

RETZ, bourg de la basse Autriche, à 50 kilom. N.-O. de Korneuburg; 2,800 hab. Récolte de vins estimés.

RETZ (Gilles DE), ou plus exactement **de Rais**, baron de Machecoul, maréchal de France, né en 1396, exécuté à Nantes le 26 octobre 1440. Ce personnage, qui se rendit tristement célèbre par ses cruautés horribles, a inspiré en partie à Perrault son conte de *Barbe-Bleue*. A l'article BARBE-BLEUE, nous avons raconté la vie de ce féroce maniaque, resté en Bretagne comme un type légendaire. Nous y renvoyons le lecteur.

RETZ (Henri DE GONDI, cardinal DE), fils du maréchal de Gondi, né à Paris en 1572, mort à Béziers en 1622. Chanoine de Notre-Dame de Paris en 1587, il fut successivement pourvu de plusieurs abbayes, devint en 1592 coadjuteur, avec future succession, du cardinal Pierre de Gondi et, lors de la démission de ce prélat, prit possession du siége épiscopal de Paris (1598). Retz fut ensuite maître de la chapelle oratoire du roi (1600), présida aux obsèques de Henri IV (1610), assista au concile provincial de Paris (1612), siégea aux états généraux (1614 et 1615) et reçut le chapeau de cardinal en 1618. Il mourut d'une fièvre maligne dans le camp devant Béziers, où il accompagnait Louis XIII comme chef du conseil du roi. On a de lui des *Ordonnances synodales* (1608-1620). Jean-François de Gondi, son frère, lui succéda.

RETZ (Jean-François-Paul DE GONDI, cardinal DE), né à Montmirail le 20 septembre 1613, d'après l'acte de baptême trouvé à Montmirail par M. Feillet (tous les biographes ont mis octobre 1614), mort à Paris le 24 août 1679. Son père, jaloux de conserver l'archevêché de Paris dans sa famille, le destina à la carrière ecclésiastique; mais le jeune Gondi, quoique élevé dès sa tendre enfance par saint Vincent de Paul, qu'il avait quitté pour entrer chez les jésuites du collége de Clermont, s'abandonna sans retenue à toutes ses passions et crut trouver dans l'éclat de ses galanteries et de ses duels un moyen sûr de rompre, à force de scandale, les projets de sa famille. Au milieu de ses études théologiques, il se livrait à des méditations bien différentes et qui exercèrent une grande influence sur son orageuse carrière. Les conjurations et les troubles politiques de l'antiquité parlaient bien plus haut à son imagination que les maximes de l'Evangile, et c'est sous cette inspiration qu'il écrivit à dix-huit ans la *Conjuration du comte de Fiesque*, ouvrage qui fit dire à Richelieu : « Voilà un dangereux esprit. » Néanmoins, après un voyage en Italie, la perspective de l'archevêché de Paris le fixa dans sa profession; il prêcha son premier sermon devant la cour, et ce début d'un prédicateur de vingt-deux ans fut couronné d'un éclatant succès. Quoique mêlé secrètement au complot du comte de Soissons contre Richelieu, il ne s'avança pas assez pour se compromettre et semble même s'être rapproché du ministre, qui le fit désigner par Louis XIII mourant comme coadjuteur de Paris, avec le titre d'archevêque de Corinthe *in partibus* (1643). Ses largesses secrètes, son activité, ses liaisons soigneusement entretenues avec les chefs de quartier, ses caresses au clergé de son diocèse lui valurent une popularité qu'il enviait plutôt avec les espérances d'un chef de parti qu'avec le désir d'une influence purement pastorale. Mazarin en prit de l'ombrage et, par ses tracasseries, jeta le bouillant coadjuteur dans le parti des mécontents. Toujours tourmenté du désir secret de jouer le rôle d'un chef politique, il se mêla activement aux intrigues de la Fronde (1648-1649), devint l'âme de tous les conciliabules qui organisèrent la révolte dans le parlement et dans les rues de Paris (v. FRONDE). Aidé par Mme de Longueville, il propagea l'agitation dans les provinces; mais, toutefois, il refusa constamment de traiter avec l'Espagne. Après le retour de la cour, il obtint l'éloignement de Mazarin et le chapeau de cardinal. Sa lutte contre Condé et les mille intrigues auxquelles il se trouva mêlé ébranlèrent sa puissance et diminuèrent sa popularité. Il fut arrêté en décembre 1652 et mis à Vincennes, sans que le peuple de Paris, qu'il avait longtemps remué à sa guise, prît la moindre attitude de résistance. Transféré à Nantes, il s'évada fort adroitement, voyagea en Espagne, à Rome, dans les Pays-Bas et ne rentra en France qu'après la mort de Mazarin. Il se démit alors (1662) de l'archevêché de Paris, dont il était devenu titulaire après la mort de son oncle, et reçut en échange l'abbaye de Saint-Denis. Louis XIV l'envoya ensuite à Rome siéger au conclave où fut élu Clément IX. Ce fut le dernier acte de sa vie politique. Il passa le reste de sa vie dans la retraite, à l'abbaye de Commercy, en Lorraine, ou à l'abbaye de Saint-Denis. Ce qui étonna le plus ses contemporains, c'est qu'il retrancha tout son train de maison, afin de pouvoir payer les dettes énormes qu'il avait contractées au temps de la Fronde. « Vous savez qu'il s'est déjà acquitté de onze cent mille écus, écrivait Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin; il n'a reçu cet exemple de personne et personne ne le suivra. Enfin il faut se fier à lui de soutenir sa gageure. » Les dettes du cardinal montaient à plus de 4 millions de livres.

La fin du cardinal de Retz fut aussi mystérieuse que sa vie avait été agitée; il fut emporté par une fièvre rapide et mourut à l'hôtel de Lesdiguières, près de la Bastille. Pour des motifs restés inconnus, son enterrement eut lieu de nuit, avec une certaine pompe. En qualité d'abbé commendataire de Saint-Denis, il avait le droit d'être inhumé dans la vieille nécropole royale; sa volonté fut respectée sur ce point, mais le monument qu'il avait, par son testament, ordonné d'élever sur sa tombe ne fut jamais exécuté. Il ne fut pas même placé de pierre tumulaire ni d'inscription, probablement sur l'ordre même de Louis XIV, peu soucieux de voir éterniser la mémoire de l'homme qui avait autrefois mis la monarchie en péril. Mais cette jalousie de Louis XIV est précisément ce qui a assuré le repos aux dépouilles du cardinal; tandis que les cendres des rois étaient jetées au vent, durant la tourmente révolutionnaire, le cercueil du cardinal de Retz resta paisible dans son coin, près de la grille du chœur, où rien ne trahissait sa présence.

Bien des jugements ont été portés sur ce personnage, dont la vie tout entière paraît une réaction contre la profession où l'avaient jeté les ambitions de sa famille et qui, sans manquer d'esprit et de résolution, s'agita pour faire de grandes choses au milieu de petites intrigues et de petits événements. Une justice que lui ont rendue ses ennemis eux-mêmes, c'est que, s'il changea plusieurs fois de parti, il n'en trahit aucun; il fut inconstant, mais ne fut jamais un traître. Il a laissé des *Mémoires* excessivement curieux et qui font partie de la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*. Ils ont été imprimés pour la première fois en 1717 (Nancy), mais d'une façon incomplète; les éditions depuis 1837 seules ont donné le texte complet, mais très-incorrect, d'après le manuscrit autographe qui se trouve encore à la Bibliothèque nationale; la seule édition correcte est celle que vient de donner, avec de nombreuses et très-curieuses notes et beaucoup de faits nouveaux, M. Feillet dans la *Collection des grands écrivains de France* (Hachette, 1872, 2 vol. in-8°). M. Feillet a élucidé avec une grande érudition les points obscurs de la vie et des œuvres du fameux cardinal. Malheureusement il n'a pu combler une lacune regrettable; les deux cent cinquante premières pages de ces curieux *Mémoires*, celles où l'auteur racontait les équipées, les duels, les galanteries de sa jeunesse, manquent dans le manuscrit comme dans toutes les éditions; elles ont été supprimées par les premiers dépositaires de l'ouvrage.

Retz (MÉMOIRES DU CARDINAL DE) [1717, 4 vol. in-12]. Ce monument historique est resté un livre à part dans la foule des mémoires qui grossissent les matériaux de l'histoire de France. « Les *Mémoires* du cardinal de Retz sont écrits, dit Voltaire, avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. » Il les composa dans sa retraite de Commercy, vers 1665, avec l'impartialité d'un philosophe, mais d'un philosophe qui ne l'avait pas toujours été. Il ne s'y ménage pas, mais il n'y ménage pas davantage les autres. On y trouve les portraits de tous ceux qui jouèrent un rôle dans les intrigues de la Fronde. Ces portraits, souvent très-naturels, sont quelquefois gâtés par un reste d'aigreur et d'enthousiasme et trop chargés d'antithèses. Si son style conservait partout la même force, les meilleurs historiens grecs et latins n'auraient rien qu'on pût mettre au-dessus; mais il ne faut pas perdre de vue que la gloire d'écrivain supérieur, qui lui est justement restée, est, comme le fait observer Laharpe, celle à laquelle l'auteur songeait le moins, et qu'il adresse ses *Mémoires* à une amie intime, comme une confidence épistolaire. Il y parlait de ses galanteries; ce qui prouverait que sa retraite fut plus philosophique que chrétienne. Des religieuses auxquelles le manuscrit avait été confié rayèrent ce qui regardait ses faiblesses; mais cette version paraît peu vraisemblable. Dom Calmet, parfaitement au courant de ce qui regarde ces *Mémoires*, dit que les ratures furent faites par dom Hennezon, abbé de Saint-Méhul, confesseur et ami du cardinal.

Il ressort des *Mémoires* du cardinal de Retz qu'une pensée sérieuse animait la Fronde et que le coadjuteur avait quelques-unes des grandes qualités qu'il demande à un chef de parti; malheureusement, la Fronde était composée d'éléments hétérogènes; c'était en réalité un assemblage de factions. Gondi fut donc obligé de dissiper en intrigues des ressources d'imagination et de jugement qui, dans un autre milieu et à une autre époque, auraient pu être mieux employées.

Le cardinal de Retz s'efforce de prouver que sa conduite avait pour mobile une ambition avouable, et que la Fronde, cette conspiration avortée de passions, de vœux et d'intérêts divers, eut sa raison d'être et son but. D'après lui et en accentuant toutes ses paroles, M. de Sainte-Aulaire a pu dire que la Fronde, considérée à un point de vue général, dans son origine et dans son principe, avait été une réaction nécessaire de l'esprit public, un mouvement tumultueux, il est vrai, de la bourgeoisie, de la magistrature, de la noblesse et même du peuple, comme appoint révolutionnaire, contre la centralisation excessive et illégale, contre la monarchie absolue, contre le despotisme royal, tel que l'avait fait Richelieu. On a même vu dans les menées du turbulent cardinal une pensée d'opposition constitutionnelle.

Une des plus belles pages de ce livre (elle est souvent citée) est celle où le cardinal décrit la vague constitution ou plutôt le néant d'institutions politiques qui régissait la France sous la monarchie absolue. Mazarin avait demandé au parlement s'il prétendait poser des bornes à l'autorité royale, et le parlement avait éludé la réponse. « Si la compagnie se fût prononcée pour l'affirmative, dit Retz, elle eût déchiré le voile qui couvre le mystère de l'Etat. Chaque monarchie a le sien. Celui de la France consiste dans cette espèce de silence religieux et sacré sous lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours aveuglément aux rois, le droit que l'on ne veut croire avoir de s'en dispenser que dans les occasions où il ne serait pas même de leur service de leur plaire. Aussitôt que le parlement eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. L'on chercha, en s'éveillant, comme à tâtons, les lois; on ne les trouva plus, l'on s'effara, l'on cria, on se les demanda et, dans cette agitation, les questions que les explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques et de là, à la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. » Ces observations sont d'un esprit sagace et pénétrant; mais s'il voyait clair dans le jeu des rois, de Retz cherchait beaucoup plus à tirer parti de sa clairvoyance dans son propre intérêt que dans l'intérêt de l'Etat, et c'est là son infériorité vis-à-vis des grands hommes de la Révolution.

Tandis que les uns ne trouvent en lui qu'un spirituel intrigant, un factieux frivole, capable de soulever une émeute, mais incapable de faire une révolution, d'autres, toujours d'après la lecture de ces mêmes *Mémoires*, affirment que le cardinal de Retz s'y montrait grand homme d'Etat, profond politique et le comparent à un Mirabeau auquel il n'aurait manqué que les circonstances. C'est l'opinion de M. de Sainte-Aulaire; c'est aussi celle de lord Chesterfield. « Les réflexions critiques du cardinal de Retz, dit-il, sont les plus profondes, les plus justes que j'aie jamais lues. Ce ne sont point les réflexions étudiées d'un politique à système qui, sans la moindre expérience des affaires et sans sortir de son cabinet, écrit et débite des maximes: Ce sont les réflexions qu'un grand génie formait d'après une longue expérience et une longue habitude des grandes affaires; ce sont les conséquences justes tirées des événements et non d'une simple spéculation. » Il faut beaucoup rabattre de ces éloges. « On s'est fait, de nos jours, dit Henri Martin, beaucoup d'illusions sur la portée des vues du cardinal; s'il est profond dans ses observations, c'est à la manière des poëtes comiques et des auteurs de maximes, et non point à la manière des hommes d'Etat. Quelques généralités éloquemment banales sur les despotismes nouveaux et les vieilles libertés perdues ne sont pas une théorie constitutionnelle. Que voulait-il? La monarchie contrôlée par le parlement? Le parlement n'était qu'un instrument pour lui. La monarchie des états généraux? En aucune façon; lorsque l'on réclama les états généraux, il ne s'associa point à cette réclamation. En réalité, il n'eut jamais de système et ne voulut le mouvement que pour le mouvement même. »

Le fait est qu'il est impossible de voir autre chose qu'un brouillon dans l'homme qui a écrit : « J'ai fait les troubles (ceux de la Fronde) parce que je les avais prédits, et je fomente un mouvement révolutionnaire parce que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait naître. » Il faut d'ailleurs une grande bonne volonté pour voir dans l'auteur des *Mémoires* un Mirabeau. Il n'a pas flatté son propre portrait; il s'y peint tel qu'il est, en s'efforçant cependant de donner à ses vices une sorte d'éclat; loin de rougir de ses égarements de libertin et de rebelle, d'intrigant et d'hypocrite, il semble regretter le rôle important qui lui fournissait les occasions de s'y livrer. Peu de livres offrent des théories plus complètes de sédition; on y découvre tous les moyens de tromper et de soulever le peuple; les maximes les plus hardies s'y présentent sous un aspect séduisant. Le conventionnel Legendre lisait les *Mémoires* du cardinal de Retz et les appelait le *Bréviaire des révolutionnaires.*

Reste l'écrivain; à ce point de vue, le cardinal de Retz a de grandes qualités; il a du nerf, des lueurs de style qui éclairent la phrase, des bonheurs d'expression qui peignent d'un mot un homme et dessinent un caractère. Retz est plutôt un bon peintre qu'un exact narrateur. D'abord sa mémoire et même son imagination, car son esprit avait une trempe romanesque, le trompent assez souvent. En second lieu, son amour-propre intervient dans ces scènes rétrospectives, malgré un ton de franchise et l'aisance d'une conversation animée qui inspirent de la confiance. Retz cherche continuellement à se faire valoir; il veut avoir rempli le premier rôle dans toutes les affaires, tenu le fil de toutes les intrigues, entrepris seul les choses les plus hardies. « Le style du cardinal est comme son génie, dit Laharpe, plein de feu et de hardiesse, mais sans règle et sans mesure. On peut reprocher à quelques-uns de ses portraits des antithèses accumulées et forcées; mais ce défaut, qui est rare chez lui, n'empêche point que le naturel de la vérité ne domine dans sa diction... Il sait raconter et peindre; mais on voit, par les témoignages de ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez souvent sur les faits et les dates et que ses prétentions le rendent quelquefois injuste sur les personnes. Il a beaucoup de franchise sur ce qui le regarde, moins pourtant qu'il n'en veut faire paraître, et son amour-propre, qui le conduisait dans ses écrits comme dans ses actions, avoue quelques fautes, pour faire croire plus aisément à une suite de combinaisons qu'il est trop facile d'arranger, après les événements, pour que l'on puisse toujours les attribuer à la prudence. Malgré cet artifice, ce qu'il peint le mieux dans ses ouvrages, c'est lui-même, et l'on peut dire de lui, comme de César, qu'il a fait la guerre civile et l'a écrite avec le même esprit. Ses inclinations et ses principes percent de tous côtés; sa politique est tournée tout entière vers les dissensions domestiques; toutes ses maximes sont adaptées à des temps de cabale et de discorde, et il ne juge presque les hommes que par ce qu'ils peuvent être dans les factions, c'est-à-dire sur le modèle qu'il est plus que personne en état de fournir, d'après lui. Enfin, ses *Mémoires*, pleins d'esprit, d'agrément, de saillies, d'imagination, de traits heureux, laisseront toujours l'idée d'un homme fort au-dessus du commun. »

Parmi les portraits qu'a tracés la plume hardie du cardinal de Retz, on distingue principalement ceux de la reine, de Mazarin, de Gaston d'Orléans, de Condé, de Turenne, de La Rochefoucauld, de Mme de Longueville et de son frère, le prince de Conti, de Mme de Chevreuse et de Mme de Montbazon, enfin celui de Mathieu Molé. Dans ces petits cadres, le peintre est incomparable; ses portraits sont moins des figures que des caractères. Une finesse malicieuse, une touche ferme et délicate, un trait acéré, une hardiesse cruelle, telles sont les qualités de son talent en ce genre. Mal en est advenu à Mazarin d'avoir posé devant lui; cette page satirique a été acceptée par l'histoire.

RETZ (Albert DE GONDI, maréchal DE). V. GONDI.

RETZ (Pierre DE GONDI, cardinal DE), frère du précédent. V. GONDI.

RETZ, dit **Retz de Rochefort**, médecin français, né à Arras, mort vers 1810. Après avoir fait ses études médicales à Paris, il prit part, comme chirurgien, à la guerre d'Amérique, devint ensuite médecin de la marine à Rochefort, fut destitué en 1784, puis se fixa à Paris, où il devint membre de la Société royale de médecine. Retz a beaucoup écrit. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Traité d'un nouvel hygromètre* (1779); *Météorologie appliquée à la médecine et à l'agriculture* (1779, in-8°); *Recherches pathologiques, anatomiques et judiciaires sur les signes de l'empoisonnement* (Londres, 1784, in-4°); *Mémoire sur les phénomènes du mesmérisme* (1783, in-8°); *Précis d'observations sur la nature, les causes, les symptômes et le traitement des maladies épidémiques qui règnent tous les ans à Rochefort* (1784, in-12); *Des maladies de la peau et particulièrement de celles du visage, et des affections morales qui les accompagnent, leur origine et leur traitement* (Paris, 1785, in-12); *Nouvelle instruction bibliographique, historique et critique de médecine, chirurgie et pharmacie* (1785-1791, 7 vol. in-12); *Précis sur les maladies épidémiques* (1788, in-8°); le *Guide des jeunes gens de l'un et l'autre sexe à leur entrée dans le monde* (1790, 2 vol. in-12); *Instruction sur les maladies les plus communes parmi le peuple français* (1791, in-8°).

RETZIA s. m. (rè-tzi-a — de *Retzius*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des retziacées, originaire du Cap de Bonne-Espérance, et que quelques auteurs placent, avec doute, à la suite de la famille des solanées.

RETZIACÉ, ÉE adj. (rèt-zi-a-sé — rad. *retzia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au retzia.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre retzia.

RETZIUS (André-Jean), célèbre naturaliste suédois, élève et continuateur de Linné, né à Christianstadt en 1742, mort à Stockholm en 1821. Après avoir été reçu pharmacien à Stockholm, il se rendit à Lund, où il prit le diplôme de docteur en médecine (1766). Deux ans auparavant, il avait découvert le moyen le plus simple de préparer le salep avec les bulbes de l'*orchis morio*, et publié une dissertation intitulée : *De natura et indole chemiæ puræ*. Appelé, en 1768, à Stockholm comme membre du collége des mines, il y professa la pharmacie et l'histoire naturelle. En 1771, il se fixa à Lund, où il devint démonstrateur de botanique, professeur d'histoire naturelle (1777) et intendant du jardin botanique jusqu'en 1816. Thunberg lui a dédié un nouveau genre de plantes qu'il a découvert au Cap et auquel il a donné le nom de retzia. Retzius était membre de trente et une sociétés savantes. On a de lui, outre des mémoires et des traductions : *Abrégé des principes de la pharmacie* (1769, in-8°); *Nomenclator botanicus* (1772, in-8°); *Introduction au règne animal d'après le système de Linné* (1772); *Observationes botanicæ* (Leipzig, 1779-1791, 6 part. in-fol., avec pl.); *Genera et species insectorum secundum terminologiam Linnæi* (1783, in-8°); *Lectiones de vermibus intestinalibus, præsertim humanis* (Stockholm, 1786, in-8°); *Essai d'une flore économique de Suède* (Lund, 1806, 2 vol. in-8°); *Flora virgiliana*, avec un *Appendice* sur les plantes qui étaient servies sur la table chez les Romains (1809, in-8°), etc.

RETZIUS (Magnus-Christian), médecin suédois, fils du précédent, né à Lund en 1793. Il se fit recevoir docteur en 1815, devint médecin de l'hôpital militaire de Stockholm, directeur de la maison royale d'accouchement (1824) et chirurgien-major dans la garde du roi (1830). M. Retzius a visité l'Allemagne, la France, la Hollande, l'Angleterre, et est membre d'un grand nombre de sociétés savantes, notamment de l'Académie de médecine de Paris, à titre d'associé. On lui doit des rapports, de savants mémoires, dont quelques-uns, traduits en français, ont été publiés dans la *Gazette médicale de Paris*, et un excellent *Manuel d'hygiène militaire* (1821).

RETZIUS (André-Adolphe), médecin suédois, frère du précédent, né à Lund en 1796, mort à Stockholm en 1860. Après avoir pris le diplôme de docteur (1819), il devint professeur à l'institut vétérinaire de Stockholm, puis enseigna l'anatomie et la physiologie à l'institut Carolin (1824) et à l'Ecole des beaux-arts (1839). Retzius représenta l'Académie des sciences de Suède à la diète en 1840-1841. Comme son frère, ce savant parcourut une grande partie de l'Europe. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa surtout d'études ethnographiques, et sa division des races humaines, d'après les formes du crâne en dolychocéphales et en brachycéphales, est connue de tous les savants; elle a été généralement adoptée comme préférable à toute autre. On lui doit d'importants mémoires : *Observationes in anatomiam chondropterygiorum* (Lund, 1819) et *Ecrits ethnologiques*, publiés après sa mort (Stockholm, 1864).

RETZSCH (Frédéric-Auguste-Maurice), peintre et graveur allemand, né à Dresde en 1779, mort dans la même ville en 1857. Ce ne fut que vers l'âge de vingt ans qu'il commença ses études artistiques. Il suivit les cours de l'Académie de Dresde, prit des leçons de peinture de Grassi et fit en peu de temps de très-grands progrès. Forcé de soutenir une nombreuse famille, Retzsch fut, par nécessité et par goût, un travailleur infatigable. Il devint un artiste de grand talent et fut attaché comme professeur à l'Académie de Dresde en 1824. Indépendamment d'un grand nombre de portraits et de miniatures à l'huile, Retzsch a exécuté beaucoup de tableaux, dans lesquels il a fait preuve d'imagination et où l'on trouve la science de la forme, la parfaite entente de la composition et de la finesse dans le modelé. Ses toiles les plus intéressantes sont : l'*Invention de la lyre, Diane, Bacchus enfant, Sainte Anne apprenant à lire à la Vierge*, l'*Amour et Psyché*, le *Roi des aulnes*, un *Satyre et une nymphe, Geneviève et Undine, Mignon jouant de la guitare*, son œuvre la plus gracieuse et la plus originale; les *Quatre époques de la vie humaine*, etc. Tout en peignant, Retzsch s'adonnait à la gravure à l'eau-forte, dans laquelle il excella. Non-seulement il a laissé d'excellentes eaux-fortes, d'après ses meilleurs tableaux, mais il a, de plus, illustré des ouvrages bien connus en Allemagne et en France. Citons, par ordre chronologique, les *Illustrations du* Faust *de Gœthe* (1828), comprenant vingt-six gravures, d'après ses dessins originaux; *Galerie pour les œuvres de Shakspeare* (1828), travail immense qui ne contient pas moins de deux cents planches, dont quelques-unes sont d'un mérite hors ligne; les *Illustrations du* Combat avec le dragon *de Schiller* (Stuttgard, 1829, en seize planches); la *Ballade de Fridolin* et *de la Cloche* (Stuttgard, 1833), cinquante et une planches; *Pégase sous le joug*, également de Schiller (1834), en dix-huit planches; *Illustrations des ballades de Bürger* (Leipzig, 1840), quinze planches; *Fantaisies*, les *Joueurs d'échecs, Faust et Marguerite*, la *Lutte entre la Lumière et les Ténèbres* (1846), etc. Ces œuvres donnent à la fois l'idée de la fécondité et du talent de ce maître, qui y a fait preuve d'une vive imagination. Retzsch peut être rangé parmi les artistes qui honorent l'art allemand contemporain.

REUBELL (Jean-François), homme politique français. V. REWBELL

REUCHLIN (Jean), célèbre humaniste allemand, né à Pforzheim le 28 décembre 1455, mort à Stuttgard le 30 juin 1522. Sa famille lui fit donner une éducation soignée. Doué d'une voix agréable et d'heureuses dispositions pour la musique et le chant, il fut d'abord attaché, comme enfant de chœur, à la chapelle du margrave de Bade. Ce prince, qui l'avait pris en singulière amitié, en fit le compagnon de son fils, et les deux jeunes gens voyagèrent ensemble. Arrivés à Paris en 1473, ils fréquentèrent, pendant un séjour de deux ans, les écoles les plus renommées. Reuchlin commença alors l'étude de l'hébreu, prit des leçons de grec d'Hermonyme de Sparte et devint un très-habile copiste de manuscrits grecs, ce qui lui permit de gagner quelque argent. Après avoir quitté le margrave Frédéric, Reuchlin se rendit à Bâle, où il se fit recevoir, la même année, bachelier en philosophie; puis il s'adonna à l'enseignement de la langue grecque et de la langue latine. En 1478, Reuchlin, poursuivant ses études, revint en France. Il alla étudier le droit à Orléans, tout en professant les langues anciennes, et passa, en 1480, à Poitiers, où il se fit recevoir licencié. De retour dans sa patrie (1481), il se fixa d'abord à Tubingue, dans l'intention d'y donner des leçons de droit. Déjà célèbre par son savoir, Reuchlin fut emmené à Rome, en 1482, par Eberhard, comte de Wurtemberg, qui l'avait pris pour secrétaire intime. Il visita l'Italie, où il se lia avec une foule de savants, notamment avec Marsile Ficin, Politien, Chalcondyle, etc., et se fit particulièrement remarquer par la façon élégante avec laquelle il parlait latin. Ce fut à cette époque que, selon l'usage des lettrés du temps, il grécisa son nom de Reuchlin et se fit appeler **Capnion.** Peu après son retour en Allemagne, il fut nommé membre du tribunal supérieur de Stuttgard (1484) et deux ans plus tard il se rendit, comme député, à la diète de Francfort. Son protecteur, le comte de Wurtemberg, auquel il était resté attaché, l'envoya, en 1489, à Rome. Ce fut pendant ce voyage qu'il se lia avec Pic de La Mirandole, qui habitait alors Florence. Trois ans plus tard, Reuchlin accompagna le comte Eberhard à la cour de Vienne. L'empereur Frédéric III, charmé de son savoir, lui conféra le titre de comte palatin (1492), lui accorda le droit de donner le grade de docteur à dix personnes et lui fit cadeau d'un précieux manuscrit de la Bible en hébreu. Pendant son séjour à Vienne, Reuchlin fit la connaissance du savant hébraïsant Loans et, à partir de ce moment, il s'adonna avec une ardeur nouvelle à l'étude de la langue hébraïque, qu'il apprit à fond. En 1495, il prit part aux délibérations de la diète de Worms. Ayant perdu son protecteur, le comte Eberhard, en 1496, il quitta le Wurtemberg et alla habiter Heidelberg, où le comte palatin s'était fait connaître par la protection qu'il accordait aux sciences et aux savants. Là, il trouva le docte chancelier Dalberg et d'autres personnages capables de l'apprécier. La bibliothèque d'Heidelberg lui dut une collection de manuscrits et de livres imprimés fort rares et précieux, car l'art de l'imprimerie n'était encore qu'à ses débuts. En 1498, l'électeur palatin ayant eu, à l'occasion de son droit à nommer à certains bénéfices, maille à partir avec le saint-siége, qui faillit l'excommunier, Reuchlin partit aussitôt pour Rome, y déploya toute son éloquence, vanta l'électeur, persuada Alexandre VI et obtint gain de cause. Pendant son séjour dans cette ville, il suivit les cours du rabbin Sporsio et du Grec Argyropoulos, qui fut frappé d'étonnement en le voyant traduire en latin, à livre ouvert, les passages les plus difficiles de Thucydide.

Lorsque Reuchlin revint en Allemagne, il fut nommé, par le gouvernement de Wurtemberg, ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien, à Inspruck. Sa mission terminée, il gagna Stuttgard, qu'il quitta pour échapper à une épidémie, et il alla alors habiter avec sa femme et ses enfants un monastère de Denkendorf, où il composa un traité sur la prédication. De 1502 à 1513, Reuchlin siégea dans le tribunal chargé de vider les contestations qui pouvaient s'élever entre les membres de la ligue de Souabe. Les loisirs que lui laissaient ces fonctions lui permirent de se livrer presque sans entraves à ses travaux favoris. A cette époque, il termina sa grammaire et son lexique hébraïques, qu'il publia sous le titre de *Rudimenta hebraica; Dictionarium hebraicum* (Pforzheim, 1506, in-fol.). Ces ouvrages, en permettant à tous d'étudier une langue connue jusque-là de peu d'initiés, rendirent les plus grands services. Depuis longtemps, Reuchlin avait ajouté à l'étude des langues celles de l'exégèse biblique et de la cabale, vers laquelle l'attiraient les tendances un peu mystiques de son esprit. En 1510, le savant hébraïsant se trouva ensuite engagé dans une polémique à propos des livres hébreux qu'un juif converti, Jean Pfefferkorn, avait représentés à l'empereur Maximilien comme pernicieux, à l'exception, toutefois, de l'Ancien Testament. Consulté sur la question de savoir s'il fallait détruire ces ouvrages, comme le demandaient les dominicains de Cologne et Pfefferkorn, Reuchlin se prononça énergiquement pour la négative, dans un mémoire qu'il adressa à l'électeur de Mayence. Le juif renégat en ayant été instruit publia, en 1511, son *Speculum manuale*, pamphlet dirigé contre Reuchlin, qui riposta par le *Speculum oculare*, où il fit voir que ses ennemis avaient débité contre lui plus de trente-quatre calomnies. Ces derniers s'empressèrent de le déférer, en l'accusant de judaïsme, devant la Faculté de théologie de Cologne, dont le doyen Hochstraten était grand inquisiteur pour les électorats ecclésiastiques. Ce dernier se rangea parmi les adversaires du savant humaniste. Reuchlin, qui tenait à son repos, essaya de calmer la fureur de ses ennemis en déclarant qu'il était prêt à faire des rétractations s'il avait, sans le vouloir, porté atteinte à la foi. Mais la Faculté de théologie exigea de lui qu'il empêchât la vente de son livre et qu'il réprouvât solennellement les livres juifs, en le menaçant, s'il résistait, de le traduire devant l'inquisition. Indigné d'une aussi odieuse intolérance, Reuchlin fit appel au monde lettré contre les prétentions de ces « barbares » obscurantins et se vit énergiquement soutenu dans sa lutte par l'opinion publique. Ayant réédité son *Speculum oculare*, en y joignant des raisons justificatives, les dominicains répliquèrent par un écrit intitulé : *Articuli seu propositiones de judaico favore nimis suspectæ ex libello teutonico* J. Reuchlin (1512). Ce dernier répliqua par sa *Defensio contra calomniatores colonienses* (1513), sorte de pamphlet dans lequel, selon l'usage du temps, il répondait aux injures par des injures. Pour mettre fin à cette polémique ardente, l'empereur ordonna à Reuchlin et à ses adversaires de cesser de s'attaquer dans leurs écrits. Hochstraten, à l'instigation des dominicains, ordonna alors à Reuchlin de comparaître devant lui à Mayence. Celui-ci se rendit dans cette ville (9 octobre 1513), mais déclara qu'il en appelait au pape Léon X, et, en attendant la décision du pontife, Hochstraten ordonna à tous les curés de Mayence de donner l'ordre à tous ceux qui possédaient le livre de Reuchlin de le porter aux commissaires, sous peine d'excommunication, et il fit brûler publiquement à Cologne le *Speculum oculare*. Cependant Léon X avait chargé l'évêque de Spire d'examiner l'affaire. Ce prélat ne se borna pas à déclarer Reuchlin non coupable des accusations portées contre lui, il condamna Hochstraten à payer au savant 111 florins d'or, à titre de dommages et intérêts. Hochstraten en appela alors au pape, qui nomma une commission de dix-huit prélats, fit censurer le *Speculum oculare* par plusieurs universités, puis se rendit à Rome, emportant de fortes sommes pour corrompre les prélats chargés de juger la cause; mais, malgré tous ses efforts, la commission d'évêques se prononça presque à l'unanimité en faveur de Reuchlin (2 juillet 1516). L'empereur se rangea alors du côté du savant humaniste, qui avait été vigoureusement soutenu dans sa lutte contre les dominicains par les auteurs des mordantes et spirituelles *Epistolæ obscurorum virorum*. D'autres écrits publiés peu après, l'*Apologia Reuchlini* de Pirkheimer, le *Triumphus doctoris Reuchlini* de Hutten, célébrèrent la victoire de Reuchlin en couvrant les dominicains de sarcasmes et de ridicule. En 1518, l'électeur de Saxe offrit au savant une chaire d'hébreu et de grec à Wittemberg; mais il la refusa et la fit donner à son petit-neveu, le célèbre Melanchthon. L'année suivante, il se trouvait à Stuttgard, lorsque cette ville fut assiégée par l'armée de la ligue de Souabe. En 1520, grâce à la menaçante intervention du célèbre François de Sickingen, les dominicains de Cologne se décidèrent enfin à lui payer les 111 florins d'or que l'évêque de Spire les avait condamnés à donner. Cette même année, il se rendit à Ingolstadt, où il enseigna avec un grand éclat l'hébreu et le grec. En 1521, il alla occuper une chaire à Tubingue, qu'il quitta pour retourner à Stuttgard, où il termina sa vie. Reuchlin ne paraît pas avoir pris une part active au grand mouvement de la Réforme. Il se tint à l'écart lorsque Luther commença la lutte au sujet des indulgences; mais il avait préparé les voies en attaquant l'ignorance monacale, en faisant appel à la lumière contre l'obscurantisme, et l'on ne doit pas oublier que ce fut lui qui, par ses leçons, forma Mélanchthon, appelé à jouer un rôle si important dans l'œuvre de la Réformation. Ce fut un des hommes les plus instruits et les plus remarquables de son siècle. Par ses travaux, il exerça une influence considérable sur le mouvement littéraire de son temps, et Ulric de Hutten lui a rendu pleine justice lorsqu'il a dit : *Germaniæ oculos, Erasmum et Capnionem omni studio amplexari debemus : per eos enim barbara esse desinit hæc natio.* Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Breviloquus* (Bâle, 1478, in-fol.), le premier dictionnaire latin publié en Allemagne; *Micropædia seu grammatica græca* (Orléans, 1478); *Scenica progymnasmata* (Strasbourg, 1497, in-4°), imitation de la farce de *Pathelin; De verbo mirifico* (Spire, 1494, in-fol.), écrit sur les noms sacrés employés dans les mystères grecs, juifs et chrétiens; *De arte cabalistica* (Spire, 1494, in-fol.); *Liber congestorum de arte prædicandi* (1504, in-4°); *Lettre allemande à un gentilhomme expliquant pourquoi les juifs restent depuis si longtemps misérables* (1505); *Sergius seu capitis caput* (1507, in-4°), comédie satirique; *Explication franche sur l'avis du docteur Reuchlin*, au sujet des livres des juifs (1512, in-4°); *De accentibus et orthographia linguæ hebraicæ* (Haguenau, 1518, in-fol.); *Dialogus an judæorum Talmud sit supprimendum* (1518, in-8°), etc.

REUCHLIN (Antoine), érudit allemand, neveu du précédent, né à Isny (Wurtemberg), mort à Strasbourg. Il vivait au XVIe siècle et devint ministre à Magdebourg, d'où, en 1535, il fut appelé comme professeur d'hébreu à Strasbourg. On a de lui : *Exegesis dictionum in psalmos sex* (Bâle, 1554, in-fol.); *Concordantiarum hebraïcarum capita a rabbino Mardochæo conscripta et latine translata* (Bâle, 1556, in-fol.).

REUCHLIN (Frédéric-Jacob), théologien protestant, descendant du précédent, né à Strasbourg en 1695, mort dans cette ville en 1788. Après avoir visité les universités de Paris, de Francfort, de Stuttgard et de Tubingue, il revint dans sa ville natale, où il fut prédicateur au Temple-Neuf, professeur de grec et professeur de théologie (1731). C'était un homme très-instruit. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Clementis Romani extantiora doctrinæ monumenta* (1738, in-4°); *De doctrina Justini martyris* (1747, in-4°); *De resurrectione Jesu, ad Marcum*, XVI, 1 *et seq.* (1759, in-4°).

REUCHLIN-MELDEGG (Charles-Alexandre DE), philosophe et théologien allemand, né à Grafenau, dans le Böhmerwald, en 1801. Ordonné prêtre en 1823, il se fit recevoir peu après docteur en philosophie et en droit canon, puis professa avec un grand succès l'histoire ecclésiastique (1825) et la théologie (1828) à Fribourg-en-Brisgau. Les aperçus pleins de hardiesse qu'il émit en traitant de l'histoire et de l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament lui suscitèrent dans le clergé de nombreux ennemis. A leur instigation, l'archevêque de Fribourg le somma, en 1831, de rétracter les idées qu'il avait avancées dans son *Histoire du christianisme*. Reuchlin s'y refusa et embrassa peu après le protestantisme. En 1832, il se rendit à l'université d'Heidelberg, où il s'adonna à l'enseignement de la philosophie au milieu d'un grand concours d'auditeurs. Là, il eut à subir de nombreuses tracasseries de la part des catholiques. Ceux-ci parvinrent, en 1833, à faire supprimer le traitement qu'il recevait du gouvernement; mais Reuchlin n'en continua pas moins à faire, en qualité de *privat docent*, des cours publics de philosophie et d'histoire. En 1836, on lui rendit son traitement et il devint, en 1840, professeur ordinaire à l'université. Depuis cette époque, ses cours ont roulé presque exclusivement sur la philosophie et l'esthétique. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Théologie du mage Manès* (Francfort, 1825); *Dissertations théologiques* (1829); *Histoire du christianisme* (1831); *Lettre à l'archevêque Boll* (1832); l'*Acte de ma conversion et de ma profession de foi* (1832); *Manuel de psychologie* (1837-1838, 2 vol.); les *Livres populaires de Faust et de Wagner* (1848); *Biographie* de

Paulus (1853, 2 vol.); *Biographie de Kortum* (1858), etc. En outre, M. Reuchlin a édité plusieurs ouvrages de Kortum, l'*Histoire de l'université d'Heidelberg* de Hantz (1863), les *Poésies* de Milow (1865), etc.

REUCHLINIEN, IENNE adj. (reu-kli-ni-ain, è-ne — de *Reuchlin*, n. pr.). Se dit, par opposition à érasmien, du système de prononciation du grec que Reuchlin introduisit en Europe au commencement du XVIe siècle, et qui représente la prononciation des Grecs modernes.

REUGNEY, village et comm. de France (Doubs), canton d'Amancey, arrond. et à 37 kilom. de Besançon; 337 hab. Belle grotte ornée de stalactites.

REUGNY, village et comm. de France (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arrond. et à 23 kilom. de Tours, sur la Brenne; 1,212 hab. La terre patrimoniale de la famille La Vallière se trouvait dans cette commune, mais le château a été en grande partie détruit au commencement de ce siècle; il n'en subsiste guère qu'un pavillon du XVe siècle, qui s'élève sur une colline de la rive gauche de la Brenne. L'église, qui date du XIIe siècle, a deux chapelles du XVe siècle; l'une de ces chapelles était celle de la famille de La Vallière. Au S. de Reugny se trouve le château de la Crête, charmant spécimen de l'architecture de la Renaissance.

REUIL, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de la Ferté-sous-Jouarre, arrond. et à 22 kilom. de Meaux, à 65 kilom. de Melun, sur la rive gauche de la Marne; 434 hab. Pierres meulières. Restes d'un prieuré du XIIe siècle.

REUILLY (*Romiliacum*), un des plus anciens faubourgs de Paris, qui donne aujourd'hui son nom au XIIe arrondissement, voisin du faubourg Saint-Antoine. Reuilly, ainsi que le démontre, au reste, sa désignation latine qui figure dans les chartes les plus anciennes, remonte à une très-haute antiquité. Le roi Dagobert y possédait une villa où il épousa Gomatrude, qu'il répudia plus tard pour s'unir à Nantéchilde. Ce domaine appartint à la couronne jusqu'en 1352, époque où le roi Jean en fit la cession à Humbert, dauphin du Viennois. En 1634, Colbert établit à Reuilly une manufacture de glaces, dont les vastes bâtiments furent construits en 1666 et dont les produits rivalisèrent bientôt avec ceux de Venise. On sait que ce fut à un Français, nommé Thivart, que fut due la découverte du coulage des glaces, et à un autre Français, Rivière-Dufresny, que fut due la découverte de leur polissage. Celles de Reuilly étaient fondues à Tourlaville, près de Cherbourg, et à Saint-Gobain, près de La Fère, puis elles étaient amenées à Paris pour être polies et étamées. En 1846, on jugea ces transports onéreux et le matériel de la manufacture de glaces de Reuilly fut transporté à Saint-Gobain. Les bâtiments, qui occupent une superficie de 21,062 mètres, furent alors convertis en caserne, capable de loger 2,750 hommes. Un des épisodes les plus sanglants des journées de Février 1848 a eu pour théâtre la caserne de Reuilly, dont une partie de la garnison succomba sous la vigoureuse attaque des républicains.

REUILLY, ville de France (Indre), cant., arrond. et à 17 kilom. d'Issoudun, à 45 kilom. de Châteauroux, sur la rive gauche de l'Arnon; pop. aggl., 1,566 hab. — pop. tot., 2,632 hab.; foires très-importantes pour la vente des foins, des laines et des vins blancs. La crypte de l'église remonte, dit-on, à l'époque mérovingienne. Un grand édifice en pierre, du style de la Renaissance, offre une façade nue, terminée par un pignon que surmonte une croix sculptée et éclairée par trois fenêtres délicatement ornementées.

A 2 kilom. au S. de Reuilly s'élève le château de la Ferté-Reuilly, reconstruit par Mansart en 1659. « Le corps principal du bâtiment, dit M. Ad. Joanne, très-simple et composé d'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, est flanqué de deux ailes en retour, que terminent, à l'angle gauche, deux tours rondes; à droite, des dépendances et une tour plus petite surmontée de clochetons. De vastes terrasses couronnent de larges fossés, qu'une ligne de beaux peupliers borde à l'extérieur. » La cour d'honneur est précédée d'un pont de pierre. Le château de la Ferté-Reuilly a été acheté, en 1866, par Mme de Montijo, mère de l'ex-impératrice Eugénie.

REUILLY (Jean DE), voyageur et administrateur français, né en Picardie en 1780, mort à Pise en 1810. D'abord correcteur d'épreuves, il entra, après le 18 brumaire, dans les bureaux du ministère des relations extérieures. Il fut chargé, en 1802, d'une mission en Russie. L'année suivante, il partit pour la Crimée avec le duc de Richelieu, qui venait d'être nommé gouverneur d'Odessa, parcourut toute la presqu'île et pénétra dans la mer d'Azof. De retour en France, Reuilly fut nommé auditeur au conseil d'Etat (1805), sous-préfet de Soissons (1807), préfet de l'Arno (1808), maître des requêtes et baron de l'empire. L'Institut, classe de littérature ancienne, l'avait élu membre correspondant. On a de lui : *Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire pendant l'année* 1803 (Paris, 1806, in-8o, avec cartes, pl. et vign.); *Description du Thibet*, trad. de l'allemand (1808, in-8o).

REUME (Auguste-Joseph DE), bibliographe belge. V. DEREUME.

REUMONT (Alfred DE), littérateur allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1808. Il entra dans la diplomatie, fut envoyé à Florence en 1829, puis passa à Constantinople (1832), d'où il revint en 1835, après avoir visité la Grèce et ses îles. Reumont remplit ensuite divers postes à Florence, alla à Rome et à Londres. Après avoir occupé un emploi au ministère des affaires étrangères à Berlin, il fut chargé, en 1848, de représenter la Prusse à Rome, et lors de la fuite du pape il le suivit à Gaëte, puis à Naples. Enfin, il a été envoyé comme chargé d'affaires à Florence, où il a longtemps résidé. Grâce à ses divers séjours en Italie, M. de Reumont, familier avec tout ce qui concerne cette contrée, a écrit de curieux et intéressants ouvrages, entre autres : *Lettres romaines écrites par un Florentin* (Leipzig, 1840-1844); *Documents pour servir à l'étude de l'histoire d'Italie* (Berlin, 1853-1855); dans ce dernier ouvrage, on remarque des essais historiques fort importants : *Diplomates italiens*, *Galilée et Rome*, l'*Enlèvement des trésors artistiques de Florence par les Français*, le *Cardinal Wolsey et le saint-siége*, les *Dernières années de Benvenuto Cellini*, *Souvenirs de Bonaparte en Toscane*, la *Jeunesse de Catherine de Médicis*, etc. M. de Reumont a aussi publié à part : *M. A. Buonarroti* (1834); *Andrea del Sarto* (1835); *Tavole cronologiche e sincrone della storia fiorentina* (Florence, 1841); la *Campagne romaine* (1842); *Benvenuto Cellini* (Berlin, 1846); *Ganganelli, ses lettres et son temps* (1847); *Delle relazioni tra la litteratura italiana e quella germania* (Florence, 1853). Enfin, nous citerons, pour mémoire, des articles aussi nombreux qu'intéressants et relatifs à l'Italie, publiés dans l'*Archivo storico italiano* de Florence, dans la *Revue artistique* de Tubingue et dans l'annuaire littéraire *Italia*, qui parut à Berlin de 1838 à 1840. Outre ses ouvrages sur l'Italie, M. de Reumont en a publié d'autres, qui sont très-estimés en Allemagne : *Contes, histoires et légendes du Rhin* (Cologne, 1837); *Esquisses de voyage dans les pays méridionaux* (Stuttgard, 1836); une traduction de la *Vie domestique et mœurs des Turcs*, par White, et la biographie de *Sir Frederick Adam* dans l'*Annuaire historique de Raumer* (1855), ainsi que de nombreux articles historiques.

RÉUNI, IE (ré-u-ni, î) part. passé du v. Réunir. Assemblé, rejoint : *Cette plaie est trop large pour que les bords puissent être* RÉUNIS.

— Se dit principalement des personnes ou des choses assemblées, mises ensemble : *Les efforts* RÉUNIS *d'un grand nombre de personnes.* (Acad.) *Je ne crus pas devoir résister à tant d'avis* RÉUNIS *contre le mien.* (Barth.) *C'est là que nous nous trouverons* RÉUNIS *avec tous les bienfaiteurs des hommes.* (B. de St-P.) *La domesticité des animaux repose sur le penchant qu'ils ont à vivre* RÉUNIS. (Acad.) *Par quelle horrible fatalité les frères sont-ils dispersés et les méchants* RÉUNIS? (Volt.) *Personne n'a-t-il vu d'heureuses familles ainsi* RÉUNIES *où chacun sait fournir du sien aux amusements communs?* (J.-J. Rouss.) *Ces documents,* RÉUNIS *au récit de Barthélemy Diaz, déterminent l'expédition de Vasco de Gama envoyé en* 1497 *à la recherche des Indes.* (M.-Brun.) *Les quadrupèdes ovipares sont souvent* RÉUNIS *en grandes troupes; l'on ne doit cependant pas dire qu'ils forment une vraie société.* (Lacép.) *Tu les as vus autour de toi, ils étaient* RÉUNIS *pour recevoir ton dernier soupir.* (De Juss.) *Dès que les hommes sont* RÉUNIS, *même en société savante, ils deviennent peuple.* (Beauchêne.) *Tous les vins blancs de la Gironde atteignent,* RÉUNIS, *un million d'hectolitres.* (A. Luchet.) *Tout ce que l'imagination peut enfanter de plus horrible se trouve* RÉUNI *dans le prêtre libidineux.* (Proud.) *Malgré cette quantité de personnes* RÉUNIES, *on eût entendu les ailes d'une mouche.* (A. de Vigny.)

Les oiseaux dans les bois, par couples *réunis*,
Suspendent aux rameaux la mousse de leurs nids.
LEMIERRE.

De l'empire français l'indomptable génie
Brave autour de son roi la foule *réunie*.
VOLTAIRE.

Ainsi sont *réunis* sur cette échelle immense
Le degré qui finit et celui qui commence.
DELILLE.

— *Droits réunis*, Nom sous lequel on désignait, sous le premier Empire, l'administration des contributions indirectes.

— Hist. relig. s. m. Nom que l'on donna aux protestants qui se firent catholiques après la révocation de l'édit de Nantes. ‖ *Faux réunis*, Protestants qui firent semblant d'embrasser la religion catholique.

RÉUNION s. f. (ré-u-ni-on — rad. *réunir*). Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, isolées; résultat de cette action : *La* RÉUNION *des parties.* (Acad.)

— Rassemblement de parties éparses : *La* RÉUNION *des rayons du soleil par le moyen d'un verre convexe. La* RÉUNION *de tous ces petits ruisseaux forme une rivière. Il voulut empêcher la* RÉUNION *de ces trois corps d'armée.* (Acad.)

— Assemblée de personnes : *Former une* RÉUNION. *Une* RÉUNION *de savants, de gens de lettres, etc. Il vient souvent à nos* RÉUNIONS. *Une belle* RÉUNION. *De nombreuses, de grandes* RÉUNIONS. *La loi interdit ces sortes de* RÉUNIONS. *Un lieu de* RÉUNION. (Acad.) *Les* RÉUNIONS *faciles sont le plus sûr garant de la liberté des cultes.* (Boiste.) *La* RÉUNION *de famille, comme l'état de société, tend par elle-même à augmenter l'aisance, à réduire les besoins.* (De Gérando.) *D'un coup d'œil, Lucie embrasse la* RÉUNION *et disparaît subitement.* (L.-J. Larcher.) *Les* RÉUNIONS *de pauvres sont toujours mauvaises; il ne faut pas laisser fermenter la misère.* (Marbeau.)

— Fig. Groupement, jonction : *La* RÉUNION *de ces preuves, de ces faits, etc., établit son droit d'une manière invincible.* (Acad.) *L'éloquence naît de la* RÉUNION *d'une logique exacte à une âme passionnée.* (D'Alembert.) *L'élégance est la* RÉUNION *de tous les genres de style.* (Marm.) *Ce qui fait les révolutions, c'est la* RÉUNION *de tous les mécontentements.* (E. Laboulaye.) ‖ Réconciliation, en parlant des volontés et des esprits : *La* RÉUNION *des deux partis. Il voulut opérer la* RÉUNION *de l'Église grecque à l'Église romaine.* (Acad.) *Là se formaient d'heureux projets pour la* RÉUNION *des esprits.* (Fléch.) *La* RÉUNION *des partis est le salut de la patrie.* (Boiste.)

... Dieux, que j'appelle à cette effusion,
Venez favoriser notre *réunion*.
RACINE.

— *Réunion publique*, Réunion où l'on discute quelque question d'intérêt public ou local.

— Jurispr. *Droit de réunion*, Faculté qu'ont les citoyens de se réunir où et quand ils veulent pour un motif quelconque.

— Chir. Opération par laquelle on rapproche des parties divisées. ‖ *Réunion par première intention*, Opération par laquelle on met en contact les deux lambeaux d'une plaie toute récente. ‖ *Réunion par seconde intention*, Celle qui a lieu lorsque la solution de continuité a été abandonnée à la nature, a suppuré et a été remplacée par une cicatrice plus ou moins large.

— Jurispr. féod. Action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie : *La* RÉUNION *d'un fief au fief dominant. La* RÉUNION *de la Bourgogne, de la Normandie à la couronne. La Convention décréta la* RÉUNION *du comté de Nice.* (L. Gallois.) ‖ Se dit également de l'action de joindre pour la première fois une chose à une autre : RÉUNION *au domaine.*

— Turf. *Réunion de printemps, d'été, d'automne*, Ensemble des courses courues pendant ces différentes saisons.

— **Syn. Réunion, assemblée.** V. ASSEMBLÉE.

— **Encycl.** Jurispr. *Droit de réunion.* Le droit de *réunion* diffère par des caractères essentiels du droit d'association. L'association suppose nécessairement un pacte qui lie entre eux les affiliés; elle marche à un but déterminé et permanent; son existence est perpétuelle, ou, si elle n'est que temporaire, au moins embrasse-t-elle une période de temps plus ou moins considérable. La *réunion*, au contraire, est un fait accidentel déterminé par des circonstances transitoires. Les membres qui la composent, rapprochés par le besoin de délibérer sur des intérêts communs, peuvent d'ailleurs y apporter des opinions et des sentiments très-divers; aucun pacte, aucune solidarité ne les lient les uns aux autres.

A envisager les choses d'un point de vue élevé, les droits de *réunion* et d'association sont, sans aucun doute, des droits naturels et primordiaux de l'homme. L'homme est essentiellement destiné au groupe et à l'association par la loi de son être. L'isolement le condamnerait à l'impuissance; ses facultés périraient dans la solitude, elles ne peuvent se déployer et agir utilement que dans la vie collective.

Sous le régime féodal, le droit de *réunion* s'exerçait sans obstacle. Chaque groupe d'intérêts, soit dans l'ordre des travaux manuels, soit dans la sphère des professions libérales, usait sans contrôle du droit de *réunion* et de délibération en commun. La compagnie des bateliers de la Seine, connue sous le nom de Hanse parisienne de la haute Seine, tenait ses séances dans la salle du Parloir aux bourgeois, l'hôtel de ville du XIIIe siècle. Le Parloir aux bourgeois est resté célèbre.

Chaque corporation avait de même ses assemblées délibérantes, à tous les degrés de l'échelle du travail, depuis la confrérie des batteurs d'archal jusqu'à l'ordre des avocats au parlement.

Toutefois, il est remarquable qu'au moyen âge, où le droit de s'associer et de se réunir était pratiqué avec tant d'ampleur, ce droit n'était expressément consacré par aucune charte et par aucun texte de loi. Il existait comme une de ces facultés primordiales qui n'ont pas besoin d'être sanctionnées par le législateur; il existait comme existe de soi, et sans être écrit dans aucun code, le droit de vivre et de respirer. Il était reconnu comme un de ces droits naturels qui sont d'autant plus solidement établis que le législateur s'en occupe moins. Car, du moment qu'il les affirmerait dans une constitution, il éprouverait la tentation de les réglementer et de les restreindre. C'est ce qui est arrivé pour le droit de *réunion;* l'histoire de ce droit, depuis la révolution de 1789, n'est presque, en réalité, que l'histoire des entraves de toutes sortes apportées par les lois à la faculté de se réunir.

Le 12 mars 1868, lors de la discussion de la loi nouvelle sur les *réunions* publiques, M. Garnier-Pagès s'exprimait ainsi : « Le premier acte des représentants de ce pays fut autrefois, vous le savez, de proclamer le droit de *réunion*, et cela d'une manière solennelle. Qui de vous, messieurs, n'a lu avec un profond respect et avec un sentiment de vive admiration le récit des actes glorieux de cette première assemblée de représentants, qui, lorsqu'elle ne put se réunir par le fait de l'autorité royale, se réfugia au Jeu de paume? N'est-ce pas là l'origine de nos libertés? N'est-ce pas de là qu'a surgi la déclaration des principes de 1789, que vous avez inscrits en tête de notre constitution? Deux jours après cette célèbre séance du Jeu de paume, on voulut de nouveau, par autorité royale, expulser l'Assemblée de l'enceinte où elle siégeait, et tout le monde connaît les dignes et énergiques paroles du comte de Mirabeau, qui, élevant son âme à la hauteur des circonstances, s'écriait en s'adressant à M. de Dreux-Brézé : « Je déclare que, si l'on vous » a chargé de nous faire sortir d'ici, vous » devez demander des ordres pour employer » la force, car nous ne quitterons nos places » que par la puissance des baïonnettes. » Telle fut la première protestation en faveur du droit de *réunion* écrit au frontispice des droits de 1789. Par une loi du 13 novembre 1790, l'Assemblée nationale déclara que « les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement, à la charge d'observer les lois. » Mais cette liberté, reconnue comme appartenant aux citoyens, leur fut enlevée par le coup d'Etat du 18 brumaire, qui amena une législation spéciale consacrée par les articles 291 et 292 du code pénal. Aux termes de l'article 291, nulle association de plus de vingt personnes, dont le but est de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne peut se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaît à l'autorité publique de déterminer. Les personnes domiciliées dans la maison où l'association se réunit ne sont point comprises dans le nombre. Toute association formée sans cette autorisation est dissoute, et les chefs, directeurs ou administrateurs sont, en outre, punis d'une amende de 16 fr. à 200 fr.

En 1834, le gouvernement aggrava encore les dispositions de l'article 291, et il fut défendu de former des associations de plus de vingt personnes ayant pour but de se réunir, même en se fractionnant. Lorsqu'on demanda au gouvernement si cette loi était applicable aux comités électoraux et aux *réunions* électorales, le gouvernement répondit que ces sortes de *réunions* n'étaient pas comprises dans les dispositions de la loi de 1834, qui avait pour but unique d'atteindre les associations et non point les *réunions* accidentelles ou temporaires qui auraient lieu pour l'exercice d'un droit accordé par la constitution. Telle fut l'interprétation donnée constamment à la loi jusqu'en 1848 par le gouvernement de Juillet.

On organisa dans chaque département, vers la fin de 1847 et au commencement de 1848, des banquets où assistèrent des membres de la Chambre des députés et où les questions politiques à l'ordre du jour furent examinées. Le gouvernement s'émut de l'importance de ces *réunions* publiques et ordonna au préfet de police de les empêcher. La question de la légalité de cette interdiction fut portée devant les Chambres. Le 8 février 1848, M. de Maleville prétendit que la loi n'interdisait point aux citoyens le droit de se réunir librement, et qu'au contraire le droit de se réunir accidentellement résultait de l'article 291 du code pénal et de la loi de 1834 sur les associations. M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, soutint que l'autorité chargée de la police avait le droit d'interdire, lorsque l'ordre public semblait compromis par elles, toutes *réunions* politiques, et que ce droit était basé sur les dispositions combinées des lois de 1790 et de 1791. Ce système du ministre de l'intérieur était combattu par M. Odilon Barrot : « Il y a dans ce débat, disait cet orateur, une question de légalité, question haute, qui implique un des droits fondamentaux de la constitution... Est-ce que vous croyez que nous consentirons à discuter cette question comme s'il s'agissait d'un bal public ou d'un mauvais lieu placé sous l'inspection de la police? Est-ce que vous croyez que nous consentirons à descendre dans ces bas-côtés de la discussion sur cette immense question du droit de *réunion* des citoyens, quand ils ont à pétitionner ou à faire des adresses aux pouvoirs officiels du pays?... La loi du 24 août 1790, que M. le ministre de l'intérieur a citée, n'autorise pas ce qu'il croit pouvoir être autorisé par la police; la loi de 1790 charge l'autorité municipale de maintenir l'ordre, d'empêcher le désordre dans les lieux où se font les grands rassemblements d'hommes, tels qu'églises, foires, marchés et autres lieux publics. » Suivant

M. Odilon Barrot, il ne s'agissait point, dans l'espèce, d'une question de police, mais du droit politique qu'avaient tous les citoyens de se réunir pour exercer un droit constitutionnel, pour délibérer, par exemple, sur une pétition collective, pour arrêter une liste de candidats, pour examiner en commun leurs intérêts respectifs, qu'il s'agisse de candidatures politiques ou municipales. « Je maintiens, disait l'orateur, que, si vous subordonnez ce droit à la faculté arbitraire de la police de permettre ou de ne pas permettre la *réunion*, vous faites dégénérer toute liberté politique dans un pays en question de police ; vous mettez la police au-dessus de la charte, vous soumettez à son sceau l'accomplissement, l'exercice de tous les droits politiques... Dans cette législation même que vous nous opposez, je trouve la reconnaissance formelle de ce droit politique. Il y est dit tout au long : « Les directoires (mettez les » préfets) veilleront de même à ce que les ci- » toyens ne soient pas troublés dans la fa- » culté de se réunir paisiblement et sans ar- » mes en assemblée publique, pour rédiger » des adresses, des pétitions, lorsque ceux » qui voudront s'assembler auront instruit les » officiers municipaux du temps, du lieu et du » sujet de ces assemblées. » Ainsi, disait M. Odilon Barrot en terminant la partie légale de la discussion, l'Assemblée constituante, qui venait d'inaugurer la liberté politique dans le pays, avait compris que la liberté sans les moyens, sans les instruments, sans le droit de se réunir, était un véritable non-sens, une dérision. Aussi a-t-elle écrit à côté même des attributions confiées à l'administration cette mission spéciale de protéger le droit politique des citoyens de se réunir en assemblée pour délibérer en commun sur les actes qu'ils doivent faire. »

Le ministre de la justice, M. Hébert, répondit que M. Odilon Barrot s'était mépris sur l'objet et sur le sens des dispositions de la loi de 1790; que cette loi interdisait en principe aux citoyens le droit de s'assembler, de délibérer sur les affaires publiques; que les autorités étaient chargées d'interdire de pareilles *réunions;* que la loi de 1790 ne permettait aux citoyens de se réunir que pour exercer le droit de pétition, la pétition en commun n'étant pas accueillie si elle n'était le résultat d'une délibération préalable entre les pétitionnaires, et n'enjoignait que pour ce cas seulement aux autorités de protéger ces mêmes *réunions;* que la constitution de 1791 fut la seule qui reconnut et déclara le droit pour tous les citoyens de se réunir et de s'assembler pour délibérer à leur gré sur les affaires publiques, mais que l'exercice illimité de ce droit ayant conduit, au bout de quelques mois, à des abus, à des excès, l'Assemblée constituante elle-même en vint à essayer de lui enlever ce qu'il avait de plus important et en même temps de plus nuisible; qu'elle conserva, il est vrai, ce droit aux citoyens, mais sous la condition que le compte rendu des délibérations, les discours que l'on prononcerait dans les sociétés ne seraient pas publiés daus les journaux; que toutes les dispositions fondamentales garanties par la constitution de 1791 avaient pris place, en termes équivalents, dans la charte de 1830 et qu'on n'avait laissé de côté que ce qui était condamné par la droite raison et par l'expérience; par conséquent, que, si des citoyens s'assemblaient aujourd'hui publiquement, en quelque forme et sous quelque prétexte que ce fût, pour délibérer sur les affaires publiques, la loi du 16 août 1790 viendrait s'appliquer sans aucun doute et sans aucune difficulté; que les *réunions* publiques dont la politique était l'objet avaient un caractère d'autant moins rassurant qu'elles tendaient à s'occuper des sujets les plus propres à exciter les hommes rassemblés, à pervertir leurs intentions, à semer la discorde, à animer les citoyens les uns contre les autres. Le ministre de la justice concluait en disant que l'arrêté des consuls de l'an VIII et celui de l'an IX, qui organisèrent à Paris les attributions du préfet de police, lui conféraient expressément le droit de prévenir, de dissiper les rassemblements ou les *réunions* publiques qui pourraient porter atteinte à la tranquillité générale ou à l'ordre public.

D'autres orateurs, entre autres Ledru-Rollin et Feuilhade-Chauvin, prirent part à la discussion pour démontrer que ni la loi de 1790, ni celle de 1834 sur les associations, ni aucune autre disposition législative n'autorisaient les prétentions du gouvernement à s'opposer aux banquets. Cette discussion dura pendant trois séances.

A la suite, on organisa un nouveau banquet, qui devait avoir lieu à Paris même le 22 février. M. Odilon Barrot avait, la veille, interpellé de nouveau le ministère sur ses intentions à l'occasion de ce banquet. Le ministère persista à soutenir qu'il avait, s'il le jugeait convenable, le pouvoir d'empêcher le banquet projeté. La république fut proclamée quatre jours après.

La révolution de 1848, sous peine de mentir à son principe originel, devait consacrer sans limites le droit de *réunion*. A défaut d'acte législatif proprement dit, une proclamation du gouvernement provisoire, à la date du 19 avril 1848, déclara l'entière liberté des *réunions*, qu'elle déclara être « un besoin pour la république et un droit pour les citoyens. » L'agitation produite par les clubs et l'abus du droit ne tardèrent pas à préparer les réactions. Le 15 mai, l'Assemblée nationale était envahie par l'émeute; le 22 du même mois, un décret ordonnait la fermeture du club Blanqui et du club Raspail. Les formidables journées de Juin motivèrent des mesures plus générales et amenèrent la loi du 28 juillet 1848, qui, tout en maintenant le droit de *réunion*, le réglementait dans son exercice.

Un nouveau mouvement insurrectionnel (13 avril 1849) produisit la loi de réaction du 19 juin 1849. Cette loi, d'abord temporaire, suspendit le droit de *réunion* et amena la suppression générale des clubs; elle fut prorogée par de nouvelles lois en 1850 et 1851, et enfin le coup d'Etat de décembre fit disparaître jusqu'au principe du droit de *réunion*, qui sombra avec le reste des libertés publiques. Louis Bonaparte rendit sur la matière un décret spécial, daté du 25 mars 1852, lequel abrogea la loi du 28 juillet 1848 qui consacrait, en en régularisant l'exercice, le droit de *réunion*. Le décret de 1852 assimila d'ailleurs les *réunions* non autorisées aux associations illicites et déclara les articles 291, 292 et 294 du code pénal applicables « au délit » de *réunions* accidentelles. Ce régime dictatorial et extrême dura depuis 1852 jusqu'à la nouvelle loi du 6 juin 1868.

Il reste à analyser rapidement les dispositions de cette loi, qui présente le dernier état du droit sur la matière. Elle consacre le droit de *réunion* sans autorisation préalable, pourvu que l'objet sur lequel il s'agit de délibérer n'ait aucun caractère religieux ni politique. La matière si élastique de l'économie sociale n'a point été comprise dans la prohibition, et ce fut là une des rares victoires obtenues dans le débat par des orateurs de l'opposition. Ainsi, les questions de salaires ou autres intéressant l'industrie purent être débattues dans des *réunions* d'ouvriers ou de patrons, comme toute question non politique, et sans que ces *réunions* fussent assujetties à aucune autorisation préalable. Néanmoins, bien que l'autorisation ne soit plus nécessaire, une déclaration préalable doit d'abord être faite à l'autorité avant la tenue de toute *réunion*. Cette déclaration doit être signée par sept citoyens et par eux remise au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement, et, à Paris, au préfet de police. Récépissé est délivré de la déclaration, et ce n'est qu'après le laps de trois jours à partir de la déclaration que la *réunion* peut avoir lieu. La déclaration doit énoncer l'objet de la *réunion* et le local où elle doit être tenue. La loi exige que ce local « soit clos et couvert. » On a demandé si c'était dans l'intérêt de la santé des citoyens, et pour les préserver des rhumes de cerveau, que la loi prenait ces précautions. Il est aisé de comprendre qu'il ne s'agissait que de prévenir les effervescences que pourraient produire des *réunions* sur la place ou sur la voie publique. Les *réunions* ne peuvent se prolonger au delà de l'heure fixée pour la fermeture des lieux publics. L'autorité peut déléguer un fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire pour y assister, en réprimer les écarts et même les dissoudre dans deux cas : 1° si le bureau, quoique averti, laisse la discussion s'égarer en dehors de l'objet déterminé ou du programme de la *réunion;* 2° si l'assemblée devient tumultueuse. D'après l'article 9 de la loi, tout membre du bureau ou de l'assemblée qui n'obéit pas à la réquisition faite à la *réunion*, par le représentant de l'autorité, d'avoir à se disperser, est puni d'une amende de 100 francs à 3,000 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois. L'article 463 du code pénal, relatif aux circonstances atténuantes, est, au reste, applicable à cette catégorie de délits.

L'article 8 de la loi dispense de l'autorisation du gouvernement et permet, moyennant la simple formalité de la déclaration préalable et sous les autres conditions qui viennent d'être énumérées, les *réunions* électorales. Ces *réunions* peuvent avoir lieu à partir de la convocation des électeurs. Toutefois, elles sont absolument interdites durant les cinq derniers jours qui précèdent immédiatement l'élection. La loi, dans sa sollicitude, a voulu imposer aux citoyens un entre-temps de recueillement, que M. Ernest Picard a appelé plaisamment « une retraite électorale. »

Après avoir affirmé en principe le droit de *réunion* et après avoir accumulé des difficultés pour en entraver l'exercice, le législateur de 1868 a imaginé un moyen pour rendre, dans la pratique, le droit de *réunion* tout à fait illusoire. D'après la loi, le préfet peut, sous sa seule responsabilité, ajourner temporairement et le ministre interdire définitivement une *réunion* de citoyens, même une *réunion* électorale. Le préfet et le ministre ne devront, il est vrai, ajourner ou interdire la *réunion* que si elle leur paraît « de nature à troubler l'ordre; » mais ce sont eux qui examineront la question et qui la jugeront, le ministre du moins, sans recours, sans appel, souverainement. Le pouvoir du préfet ne va pas au delà de la faculté d'*ajourner* simplement la *réunion;* mais cette faculté d'ajournement n'est pas moins une arme redoutable aux mains de l'autorité locale; l'utilité d'une *réunion* publique peut souvent dépendre, en effet, d'une simple question de temps et d'opportunité. En réalité, la loi du 6 juin 1868 attribue au pouvoir la faculté de retirer le droit qu'elle concède. Cette loi, très-vivement et très-justement critiquée, est encore en vigueur. Le 9 juin 1874, un arrêté du ministre de l'intérieur a institué une commission chargée de réunir et de coordonner tous les documents relatifs à l'exercice et à la réglementation du droit de *réunion* et de préparer les éléments d'un projet de loi sur cette matière.

Dans tout ce qui précède, il s'agit surtout des *réunions* publiques, c'est-à-dire de celles qui se font dans un lieu où tout le monde peut pénétrer librement. Mais tous les citoyens restent libres de tenir chez eux des *réunions* privées aussi nombreuses que le local, clos et couvert, permet de le faire. Un arrêt de la cour d'appel de Rennes, du mois de décembre 1874, a décidé qu'il n'y a rien de répréhensible dans le fait d'avoir, par lettres imprimées, convoqué de onze cents à douze cents électeurs à une *réunion* électorale qui s'était tenue, le 30 septembre, dans un magasin clos et couvert appartenant au signataire de ces lettres, par cela seul que le lieu de la *réunion* n'avait pas été ouvert à tout venant et qu'on n'y avait admis que ceux qui étaient pourvus d'une invitation personnelle. Quoique l'arrêt d'une cour d'appel n'ait pas l'autorité d'une loi formelle et positive, il acquiert cependant une grande importance quand il est corroboré par le consentement tacite du gouvernement, qui n'a mis aucun obstacle à un grand nombre de *réunions* privées tenues à Paris même à propos des élections municipales. On est donc fondé à dire que, au moment où nous écrivons ces lignes, en 1875, la liberté des *réunions* privées reste intacte. Ce n'est pas assez, sans doute, et nous espérons bien que l'avenir nous apportera des libertés plus larges; mais c'est quelque chose, et les amis du progrès ne doivent pas négliger d'en tirer parti dans les circonstances où cela peut être utile à la chose publique.

— *Droit de réunion en Angleterre.* V. MEETING.

— *Réunions d'un caractère séditieux.* V. ATTROUPEMENT, RASSEMBLEMENT.

— Chir. Lorsqu'après une opération chirurgicale ou un accident quelconque qui a divisé les parties molles on met en contact les lèvres de la solution de continuité, cette opération porte le nom de *réunion* par première intention, immédiate ou primitive; mais si on laisse la suppuration s'établir ou qu'on la favorise en introduisant dans la plaie des mèches de charpie ou tout autre corps étranger, on obtient une *réunion* par seconde intention ou médiate. La théorie de la *réunion* immédiate est la même que celle de la cicatrisation (v. CICATRICE). Toutes les plaies du visage et en général toutes les plaies, simples et récentes, doivent être réunies par première intention, quelles qu'en soient la forme et l'étendue. Les plaies par armes empoisonnées, les morsures d'animaux dangereux, les solutions de continuité avec lésion d'un gros vaisseau sanguin ou avec la présence d'un corps étranger dans les tissus, doivent être abandonnées à la suppuration. Il en est de même des plaies par armes à feu. Après les opérations chirurgicales, il n'est pas toujours possible d'employer la *réunion* médiate; mais dans les cas où elle peut être faite il ne faut point s'en abstenir, à condition de laisser au pus qui pourrait se former un libre passage dans la partie la plus déclive de la plaie. Les procédés ou agents ordinairement employés pour obtenir la *réunion* immédiate sont la position des parties, les emplâtres agglutinatifs, les bandages et la suture.

Il est des cas où, pour mettre et maintenir en contact les lèvres d'une plaie, il suffit de donner à la partie qui en est le siége telle ou telle situation. Ainsi, pour les plaies du périnée, on obtient le rapprochement des parties divisées en maintenant les cuisses à côté l'une de l'autre. Dans les cas de fracture de la rotule, l'extension de la jambe tient les deux fragments en contact, tandis que toute autre position les maintiendrait éloignés. Quand c'est à un membre que se trouve la solution de continuité, il faut le placer de façon à obtenir le relâchement des muscles, et, lorsque ceux-ci ont été divisés, il faut autant que possible en rapprocber les extrémités séparées.

Le meilleur moyen de réunir les plaies par première intention, après la position, est l'emploi des emplâtres agglutinatifs. Il est surtout préférable à la suture, qui occasionne souvent une inflammation érésipélateuse par la présence des fils et par l'irritation que produisent les points de suture ou les épingles. Les emplâtres agglutinatifs dont on fait communément usage sont le diachylon et tous les taffetas gommés d'Angleterre. On découpe ces emplâtres de manière à former des bandelettes plus ou moins étroites et plus ou moins longues, selon les besoins; puis, après avoir rapproché les lèvres de la plaie, le chirurgien fait chauffer les bandelettes dont il applique les extrémités alternativement des deux côtés de la solution de continuité, à plusieurs centimètres de distance. S'il s'agit d'une plaie très-étendue, on réunit d'abord la partie moyenne et on place les bandelettes de la manière la plus favorable à la *réunion*. Dans tous les cas, il ne faut jamais cacher complétement la plaie sous les bandelettes; il faut laisser une fenêtre pour surveiller la plaie et pour favoriser l'écoulement du pus. Pour les deux autres moyens, V. BANDAGE et SUTURE.

Réunion (LA) du 10 août ou **l'Inauguration de la République française,** sans-culottide en cinq actes, prose, chants et danses, paroles de Bouquier, représentant du peuple, et de Moline, musique de Porta, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-National, le 5 avril 1794.

L'Opéra, qui s'était laissé devancer par les autres théâtres dans la représentation des pièces de circonstance, se dédommagea ensuite et ne donna guère place, en fait de nouveautés, pendant deux ans, qu'à des à-propos, hymnes, dithyrambes et autres ouvrages politiques. La *Réunion du* 10 *août* n'est pas ce qu'il a donné de mieux dans un genre qui remplaçait les merveilles fleuries, mais vides, et les pompes magiques où notre Académie de musique s'était plu depuis sa fondation. « Rien de plus plat, de plus misérable n'avait été donné sur le théâtre de l'Opéra-National, si l'on en croit Castil-Blaze, un peu sujet à caution sur tout ce qui concerne la Révolution; les paroliers comme le musicien ont lutté d'ineptie, et tous les trois ont mérité le prix dans ce galimatias dramatique appelé *sans-culottide.* Il faut lire, ajoute le même critique, ces versicules, cette poésie emphatiquement grotesque; il y avait aussi de la prose et beaucoup; il faut voir cette partition, premier gâchis lyrique dont le citoyen Porta, de Rome, infecta notre scène, et l'on pensera qu'ils ont droit à cette récompense. Dire, comme La Fontaine : « Beau trio de » *baudets!* » *serait les traiter avec une ex*trême indulgence. » Quoi qu'il en soit, les personnages de cette sans-culottide étaient le président de la Convention, les députés, les envoyés des assemblées primaires, les membres des diverses administrations, etc., *lesquels se promenaient à travers Paris en* suivant l'itinéraire que voici : au premier acte, le cortége partait de la Bastille; on les voyait, au deuxième acte, sur le boulevard des Italiens, orné de colonnes élevées pour *la fête de l'Être suprême*; au *troisième, place* de la Révolution; au quatrième, aux Invalides; au cinquième, au Champ-de-Mars. A chacune de ces stations se débitaient des harangues patriotiques et se chantaient des hymnes où le civisme le plus pur était célébré. Le spectacle de ce dithyrambe en cinq *tableaux était superbe*; *les décorateurs vin*rent puissamment en aide aux librettistes et au musicien. Mlles Maillard et Chevigy, vêtues en femmes du peuple, entraient en scène assises sur des canons traînés par des sans-*culottes. Romme, représentant du peuple, fit* hommage de la *Réunion du* 10 *août*, au nom des trois auteurs, à la Convention nationale, le 4 frimaire an II. Sur la motion de Thuriot, l'Assemblée autorisa le comité de Salut public à faire les dépenses nécessaires pour la mise *en scène de l'ouvrage à l'Opéra. Cette sans*-culottide fut ensuite représentée, *de par et pour le peuple*, sur le théâtre des Sans-Culottes, avec une autre musique composée par Duboulay. La Convention désirait la voir en*trer dans le répertoire de l'Opéra-Comique*, mais les sociétaires de ce théâtre n'étaient pas tous républicains zélés; les femmes surtout regrettaient l'ancien régime, qui faisait une part plus large à leurs vices qu'à leurs talents. La *Réunion du* 10 *août* fut donnée gratis, de par et pour le peuple, le 2 pluviôse *an III, pour le deuxième anniversaire de la* mort de Capet, *en réjouissance de la mort du tyran.* Lorsque l'Opéra-National fut transféré au Théâtre-National, rue de la Loi (rue de Richelieu), il fit son ouverture le 20 thermidor an II (7 août 1794) par la *Réunion du 10 août*, qui *jouissait toujours de la faveur* du public. Un prologue ou hymne, des mêmes auteurs, écrit pour l'inauguration du théâtre, complétait ce jour-là le spectacle.

Réunion villageoise, tableau d'Adr. van Ostade; au musée d'Amsterdam. Dans une cour d'estaminet, sur un banc ombragé par des arbres, deux hommes sont assis et causent. L'un, vu de profil et tenant sa pipe à la main, est un chasseur; son fusil et sa carnassière sont déposés là tout près. Son partner, pour écouter à l'aise, s'est débarrassé de son chapeau gris et de son havre-sac, que l'on voit sur un escabeau en avant, mais il n'a point abandonné le *piot*, qu'il serre dans sa main. L'hôtesse, debout et de face, s'appuie sur le dossier du banc entre les deux buveurs; derrière elle est la maison, et à gauche, en plein air, cinq ou six buveurs sont attablés. Ce tableau est daté de 1671. « Le peintre avait alors soixante et un ans, dit Bürger, mais on ne s'en aperçoit guère; la touche est toujours leste et ferme à la fois. » Une autre toile capitale du même maître, représentant une *Réunion de paysans devant une ferme*, appartient au maître de l'Ermitage. Une composition analogue à celle-ci a été gravée par G. Hessell, d'après D. Vinckboom.

Un chef-d'œuvre de Jansteen, qui a été gravé par Réveil et par Ortmann, sous le titre de *Réunion joyeuse,* mais que l'on intitule plus ordinairement la *Fête aux huîtres* ou le *Tableau de la vie humaine*, appartient au musée de La Haye. Watteau a peint une *Réunion galante dans un parc* (musée de Dresde); Pater, une *Réunion de comédiens* (musée du Louvre, coll. La Caze); F.-C. Hors-

ley, une *Réunion musicale* (Expos. univ. de 1855).

Réunion d'amis à la barrière ou les **Croque-morts**, tableau de Lambron. V. CROQUE-MORT.

Réunion (ORDRE DE LA), fondé en 1811, par Napoléon Ier, en mémoire de la réunion de la Hollande à la France, et dans lequel vint se fondre celui de l'*Union de Hollande*. Civil et militaire à la fois, l'ordre fut divisé en trois classes : les grands-croix au nombre de deux cents, les commandeurs au nombre de mille, et les chevaliers au nombre de dix mille. L'empereur était grand maître de l'ordre et accordait la décoration à ceux qui se distinguaient dans l'exercice de leurs fonctions civiles ou militaires. Les insignes étaient une étoile à douze pointes, posée sur un soleil en or ; l'étoile était émaillée de blanc, pommelée d'or. Au centre se trouvait un médaillon d'or portant de face un N entouré de lauriers, et sur le revers un trône ; un cercle émaillé de bleu entourait le médaillon avec l'inscription : *A jamais*, sur la face, et celle-ci : *Tout pour l'empereur*, sur le revers. Le soleil lui-même avait deux fois en exergue les mots : *A jamais*. Cette décoration, surmontée d'une couronne impériale, était suspendue, par les grands-croix, à un ruban passé de droite à gauche ; les commandeurs la mettaient en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière. En 1815, l'ordre de la Réunion fut aboli.

RÉUNION (ÎLE DE LA), autrefois île *Bourbon*, île d'Afrique, dans l'océan Indien, à 140 kilom. S.-O. de Maurice, à 560 kilom. S.-E. de Madagascar, à 16,250 kilom. de Brest, entre 52° 56′ et 53° 34′ de longit. E. et 20° 50′ et 21° 23′ de latit. S. La population totale de l'île s'élevait, d'après les documents officiels, en 1874, à 182,676 habitants, dont 66,884 étrangers, immigrants indiens ou autres, ce qui donne pour la population sédentaire un chiffre de 115,792. Le chef-lieu de l'île est Saint-Denis. Tribunaux de première instance et cour d'appel. Evêché. L'île forme un gouvernement colonial et est divisée en deux arrondissements : l'arrond. du Vent et l'arrond. Sous-le-Vent. Sa plus grande longueur, du N. au S.-E., depuis la pointe des Galets jusqu'à celle de la Table, est de 77 kilom. ; sa plus grande largeur, depuis la pointe Française jusqu'à celle de Sable, est de 53 kilom. Superficie, 200,986 hect. ; périmètre, 215 kilom.

Outre le conseil général et les conseils muncipaux, on y trouve une chambre de commerce, une chambre d'agriculture, des comices agricoles, une société des sciences et des arts.

On y publie 11 journaux et revues au moyen de 6 imprimeries. Toutes les opinions y sont représentées, depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche.

L'instruction secondaire pour les garçons y est distribuée : à Saint-Denis par un lycée contenant plus de 500 élèves, à Saint-Paul par un collége ecclésiastique et par un collége communal, à Saint-Pierre par un collége communal, à Saint-Benoît par une école secondaire.

L'instruction primaire des garçons est distribuée par 58 écoles, dont 40 laïques et 18 congréganistes.

73 écoles diverses sont consacrées aux filles, 45 laïques et 28 congréganistes.

Le nombre des élèves qui fréquentent ces écoles s'élève à 12,300.

Cette instruction est gratuite pour tous ceux qui le demandent. Mais, en outre, dans beaucoup de communes, le conseil municipal, afin d'attirer les enfants pauvres, alloue des fonds pour leur donner un repas le matin, des fournitures classiques et des prix à la fin de l'année.

Bibliothèque publique fondée en 1853. Il se publie à la Réunion 8 journaux : le *Journal officiel de l'île de la Réunion*, le *Moniteur de la Réunion*, le *Journal du commerce*, la *Malle*, la *Réunion*, le *Courrier de Saint-Pierre*, le *Phare de Saint-Paul*, la *Semaine*, journal illustré, l'*Album de l'île de la Réunion*, enfin le *Bulletin de la Société des sciences et des arts*. Les forces militaires se composent des troupes de la garnison et des milices locales. L'effectif de la garnison est de 46 officiers, de 1,124 sous-officiers et soldats répartis entre divers détachements d'infanterie et d'artillerie de la marine, de disciplinaires des colonies, de génie et de gendarmerie coloniale. Une banque, fondée au capital de 3 millions de francs, en exécution de la loi du 30 avril 1849, a le droit d'émettre des billets au porteur de 500, 100 et 25 francs. La prospérité de cet établissement a toujours progressé depuis son origine ; ses actions, émises au taux de 500 francs, valent maintenant 800 francs.

Il y a 10 congrégations religieuses à la Réunion, 5 pour les hommes, 5 pour les femmes. La société de Saint-Vincent-de-Paul y a été fondée en 1854. Une société ouvrière de secours mutuels pour les hommes est sous le patronage de saint François-Xavier, celle pour les femmes sous le patronage de Notre-Dame de Bon-Secours. Elles se répandent dans plusieurs communes.

Quatre autres sociétés ouvrières de secours mutuels entièrement laïques prospèrent à Saint-Denis, à Saint-Paul et à Saint-Pierre. L'une d'elles a été fondée en 1870 par M. de Mahy, député à l'Assemblée nationale de 1871.

La colonie sera sous peu (31 décembre 1875) reliée télégraphiquement à la métropole par un câble qui a été concédé à la *Hooper's Telegraph Works Company*. Le traité a été signé, le 31 juillet 1874, à Saint-Denis.

La nouvelle ligne sera établie entre la Réunion et Maurice, se reliant avec les lignes sous-marines à établir d'Aden ou de Ceylan à Maurice, et, de ce dernier point, aux colonies de Natal et du Cap de Bonne-Espérance.

Le tarif, par dépêche de 20 mots, sera réglé comme suit : de la Réunion à Maurice *et vice versa*, 12 fr. 50 ; de Maurice à Natal *et vice versa*, 30 francs ; de Maurice à Port-Elisabeth *et vice versa*, 42 fr. 50 ; de Maurice à Aden *et vice versa*, 87 fr. 50 ; de Maurice à Paris ou à Londres *et vice versa*, 127 francs. Chaque mot au delà des 20 mots réglementaires payera 1/20 en sus. L'adresse et la suscription devront être comprises dans les 20 mots.

Les côtes de l'île de la Réunion sont escarpées comme celles de l'île Maurice. Encore n'y voit-on pas de criques comme dans cette dernière et n'y rencontre-t-on que quelques rades foraines dans lesquelles la mer roulé de nombreux galets ; les pirogues seules peuvent y naviguer sans danger. L'île est composée de deux grosses masses volcaniques : le gros Morne, au N., éteint depuis longtemps, et le piton des Fournaises, au S., encore en activité. Le piton de Neige, élevé de 900 mètres, est le sommet culminant de l'île. Nous empruntons à la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1860 une description pittoresque de l'aspect général de l'île, due à M. Jules Duval :

« Le trait saillant de la condition faite à l'homme par la nature est le contraste des éléments. Le sol le plus généreux y est entouré de la mer la plus dangereuse, deux caractères principaux et bien tranchés. L'île est formée tout entière par les laves qu'ont vomies deux volcans, l'un depuis longtemps éteint, l'autre brûlant encore. Elle est coupée en deux, du N.-O. au S.-E., par une chaîne de montagnes dont les deux versants rappellent l'un l'Asie avec ses chaudes et enivrantes harmonies, l'autre l'Afrique avec sa luxuriante parure et son ciel de feu. La base volcanique du sol tantôt montre à nu son noir glacis, tantôt se brise en blocs rugueux et épars, le plus souvent se recouvre d'alluvions entraînées des montagnes par les pluies et enrichies d'humus par les détritus des végétaux. Ces matières fermentent au soleil du tropique avec une prodigieuse énergie. Le territoire est baigné par une multitude de ruisseaux et de rivières (de Saint-Denis, des Galets, de Saint-Etienne, d'Abord, des Marsouins, du Mât, des Roches, Sainte-Suzanne, des Pluies, etc.) qui coulent des montagnes, comme d'une vasque d'où l'eau déborde, et sont utilisées comme forces motrices et comme moyens d'irrigation. Le palmiste, le dattier, le cocotier avec leurs troncs élevés et leurs élégants panaches, le latanier avec ses éventails rayonnants, les spirales hérissées du *vacoua* donnent au paysage un aspect oriental. Les divers centres de population, composés de maisons qui se perdent au milieu des arbres, sont distribués tout autour de l'île à peu près régulièrement comme les anneaux d'une chaîne. Les habitations avancent dans l'intérieur à mesure que s'étendent les cultures. De la base ellipsoïde de l'île, le terrain s'élève en un amphithéâtre dont les gradins sont séparés par des coupures ; les unes forment de sauvages et abrupts escarpements, les autres s'élargissent en vallées et sont tapissées d'une riante végétation. Çà et là, séparée de la mer par les savanes sèches et des sables, la zone inférieure, royaume de la canne à sucre, se déploie sur une largeur d'environ 6 kilom., ceinture verdoyante qui entoure la colonie entière et recèle dans ses plis d'incalculables trésors. Au-dessus d'elle, la zone moyenne se pare de ses bouquets d'arbres qui font de l'île, vue en pleine mer, une corbeille de fleurs et de fruits aux pénétrants aromes. Là sont bâties de charmantes retraites où mènent d'étroits et secrets sentiers, bordés de haies de jamrose, au sein d'une fraîche atmosphère, tandis que les sucreries de la zone inférieure sont livrées aux noirs tourbillons de fumée et à la fièvre industrielle. Plus haut enfin, un entablement de plateaux aux croupes ondulées sépare les versants de l'E. et de l'O. et les groupes montagneux du N. et du S., à 1,200 et 1,500 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, dans un climat favorable à tous les produits de l'Europe et aux dons de la nature tropicale. Çà et là, de ces plateaux se détachent, à plus de 3,000 mètres d'altitude, des mornes crevassés et des pitons aigus, dont la cime est couverte de neige et qui rendent de précieux services à l'agriculture par les intarissables réservoirs de leurs sources. Dans la région septentrionale, entre les principaux groupes, se déploient trois vastes cirques formés dans l'âge moderne par l'affaissement des assises inférieures du sol qu'avaient rongées les feux souterrains. Dans quelques parties de l'île, comme à Orère, l'homme a créé de ravissantes oasis de verdure ; ailleurs, comme à Jalasie et à Cilaos, jaillissent des eaux thermales douées de propriétés analogues à celles de Vichy et où les malades accourent, même de Maurice. Au S. de l'île, les sommets alpestres sont dominés par le piton des Fournaises, cratère du volcan qui, de nos jours encore, à des intervalles fréquents, allume ses incendies à l'horizon. N'étant jamais accompagnées de tremblements de terre, ce qui est un signe de dégagement facile de gaz et de déclin peut-être dans le foyer de combustion, les éruptions du volcan ont tout l'attrait d'une illumination grandiose : les flammes qui embrasent le ciel, la coulée rouge des laves sur le Grand-Brûlé, le bouillonnement de la mer au contact du torrent de feu qui se noie dans ses flots sont des spectacles pleins de charme, sans péril pour l'île qui en est le théâtre, et des phares pour les navigateurs qui sillonnent la mer des Indes. Par un concours de bienfaits rare dans les contrées chaudes, ce pays si fertile et si pittoresque est, en même temps, un des plus salubres du globe. Voilà la terre, un trésor pour la richesse, un paradis pour le charme. Quel contraste avec l'Océan, qui étreint de ses lames furieuses la base de l'île ! Point de ports ni de baies ; pour tout mouillage, des rades foraines toujours fatiguées par une mer houleuse dont la violence implacable lance sur le rivage des bancs de sable et des galets qui s'entre-choquent avec fracas. Pendant tout l'hivernage, c'est-à-dire, en langage africain, au temps des grandes chaleurs et des pluies, de novembre à avril, l'agitation tempêtueuse des vagues sème de dangers les abords de l'île ; souvent des ras de marée, soulevant la masse liquide jusqu'en ses abîmes, la roulent et la déroulent en nappes immenses qui se brisent contre la plage. Parfois des ouragans, qu'à raison de leurs mouvements circulaires la science appelle des cyclones, brisent et engloutissent les navires et, enveloppant la terre dans leurs fureurs, renversent les maisons, dévastent les cultures, déracinent les arbres, dispersent le sol lui-même à tous les vents. Pendant six mois de l'année, sur les rades, l'inquiétude règne à bord de tous les navires ; chaque capitaine étudie le vent, l'œil tour à tour fixé sur le baromètre et sur le ciel, l'oreille attentive au canon d'alarme de la sentinelle qui, à terre, veille aussi sur le temps. Au premier signal, tout navire prend le large pour échapper au naufrage ou au boulet qui le forcerait de fuir, s'il voulait jouer dans un défi imprudent la vie de l'équipage et la marchandise des armateurs. »

Le dernier ouragan qui ait sévi à l'île de la Réunion a eu lieu le 7 janvier 1873 et a amené un véritable désastre. Plusieurs ponts placés sur les rivières qui coulent des hauteurs de l'île et se rendent rapidement vers la mer ont été brisés. A Saint-Denis, les maisons particulières et plusieurs édifices publics, l'hôtel de ville, la cathédrale, le lycée, le palais de justice ont eu leurs toitures enlevées ou à moitié détruites. Tout a été littéralement inondé. Les champs ont été ravagés et les récoltes de cannes à sucre fortement compromises.

On le voit, si le climat est très-sain et le temps ordinairement très-beau, une seule journée de tempête suffit quelquefois à faire perdre aux habitants de l'île le bénéfice de ce climat exceptionnel.

L'île de la Réunion fut découverte en 1545 par dom Pedro Mascarenhas, célèbre navigateur portugais. C'est en 1642 que Proins, commandant de Madagascar, prit possession de cette île au nom du roi de France. Sept ans après, Deflacour, nouveau commandant, réitéra l'acte de possession. Il y fit passer des chevaux qui s'y multiplièrent promptement. La fertilité de l'île engagea plusieurs Français à s'y établir ; cette première population fut augmentée en 1671 par ceux de nos compatriotes qui échappèrent au massacre du fort Dauphin, à Madagascar. Le roi Louis XIV la céda en 1664 à la compagnie des Indes orientales ; on y envoya, quelques années plus tard, un commandant et une vingtaine d'ouvriers ; elle devint alors une des échelles importantes de l'Inde. Les navires qui partaient pour Madagascar avaient l'ordre d'y toucher. Quand les Madécasses se révoltèrent et que les colons européens se virent obligés de fuir, ils se réfugièrent à l'île Bourbon. Ils augmentèrent ainsi la population, qui s'était déjà accrue par un grand nombre d'orphelines qu'on avait envoyées pour les marier avec les naturels du pays. En 1810, l'île entière, privée de tout moyen de défense, finit par tomber sous la domination des Anglais, toujours prêts à profiter de nos troubles intérieurs et de nos embarras civils. Le traité de Paris restitua l'île à la France, le 2 avril 1815 ; elle quitta alors le nom d'île Bonaparte pour prendre celui de l'île Bourbon, son nom primitif après celui de Mascareigne. Elle avait pris le nom d'île de la Réunion sous la première République. Le nom d'île de la Réunion a été rétabli en 1848.

Les terres cultivées à la Réunion se composent principalement de champs de cannes, de maïs, de manioc et de patates ou de plantations de café, de tabac, de girofle, de vanille et de cacao, qu'on désigne le plus souvent, d'après la nature des produits, sous les noms de sucreries, caféières, girofleries, etc. La même habitation réunit presque toujours plusieurs de ces exploitations et quelquefois même toutes. La principale culture est celle de la canne à sucre. L'attention des habitants se porte aussi depuis quelque temps sur le développement des cultures secondaires qui ont fait autrefois la richesse de l'île, telles que le coton, le tabac, le cacao, la muscade, le bétel, le café, auxquelles vient s'ajouter, au grand profit des colons, la production de la vanille. L'île abonde en fruits délicieux, parmi lesquels on distingue surtout la mangue, le mangoustan, le litchi, l'atte et l'avocat. Une partie des fruits d'Europe, le blé et presque tous nos légumes y croissent facilement. Une chambre consultative d'agriculture, qui tient ses séances à Saint-Denis, est chargée de présenter au gouvernement ses vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

On trouve dans les rivières et ruisseaux une grande variété de poissons comestibles, tels que les chittes, les gouramis, les anguilles et plusieurs sortes de crevettes. Les côtes fournissent quelques tortues, des crabes, des langoustes, des coquillages et une quantité de poissons qu'on peut évaluer à 150,000 kilogrammes par année. Quant aux animaux destinés à l'alimentation publique, ils proviennent presque tous de Madagascar.

La fabrication du sucre constitue la principale industrie de la Réunion. Parmi les autres industries qui s'y rattachent, on peut citer comme les plus importantes : la guildiverie, qui convertit les mélasses en rhum ; la chaudronnerie, qui occupe plusieurs maisons fort importantes à Saint-Denis, dans lesquelles on construit et on répare les appareils évaporatoires ; la charronnerie, qui utilise les bois du pays à la construction de solides charrettes ; la préparation des sacs de vacoua pour l'emballage du sucre, qui emploie un nombre considérable de femmes, d'enfants ou d'hommes âgés et peu valides qui trouvent leur existence dans cette modeste industrie.

La France fournit principalement à la colonie des tissus, des vins, des articles de mode, des ouvrages en fer et des machines. Les importations des colonies et des pêcheries françaises se composent de riz, grains, huiles, tissus de coton, venus de nos possessions de l'Inde, et de poissons provenant de Saint-Pierre-et-Miquelon. Enfin, les marchandises importées de l'étranger, c'est-à-dire de l'Inde anglaise, de Madagascar, de Maurice, du Cap et du Pérou, consistent principalement en riz, blé, grains, bœufs, mules, gibier, volailles, tortues, viandes salées, légumes secs, saindoux, huile à brûler, guano, lichens tinctoriaux, cigares et tabacs fabriqués. La valeur totale des importations s'est élevée en 1865 à 27,783,498 francs. Les principales exportations de la colonie, pendant la même année, et dont la valeur totale s'élève à 24,532,920 francs, ont été celles qui suivent : sucre, 20,297,000 francs ; vanille, 1,223,000 francs ; gommes pures exotiques, 507,625 francs ; cafés, 250,000 francs ; lichens tinctoriaux, 196,372 francs ; coton en laine, 70,634 francs ; girofle, 27,000 francs ; peaux brutes, 45 francs ; copal et dammar, 8,837 fr. ; safran, 7,200 francs ; soies en cocons, 4,788 fr. Il existe à Saint-Denis, depuis 1830, une chambre de commerce composée de 11 membres nommés pour trois ans par le gouverneur ; les membres se renouvellent par tiers tous les ans.

Les ports ouverts au commerce sont ceux de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre, et c'est là seulement que sont établis des bureaux de douane. Le mouvement général de la navigation se traduit, en 1865, par un chiffre total de 582 navires, 289 à l'entrée, 293 à la sortie. Les navires, bateaux et goëlettes immatriculés à la Réunion et affectés, soit au long cours, soit au grand ou petit cabotage, soit à la pêche, sont au nombre de 481.

La colonie est mise en communication régulière avec la France par un courrier mensuel dont voici l'itinéraire (aller et retour) : Marseille, Messine, Alexandrie, Suez, Aden, Mahé (Seychelles), Saint-Denis (Réunion). Il existe également un courrier anglais suivant le même itinéraire. Le départ de Marseille a lieu le 28 et de Paris le 27 de chaque mois.

La zoologie de cette île embrasse peu d'espèces. Les rats, très-nombreux, nuisent beaucoup à la culture. Les côtes et les rivières abondent en poissons. Les tortues sont d'une grosseur extraordinaire. Autrefois, les chèvres et les sangliers étaient fort communs dans l'île de la Réunion ; ils se sont aujourd'hui retirés sur le sommet des montagnes et tendent à disparaître. On y avait apporté des lapins, des cailles, des perdrix et des pintades ; mais les lapins n'ont pu s'y creuser de retraite à 0m,65 de terre ; les cailles ne s'y sont pas multipliées ; il n'est resté que les pintades, qui y sont en grand nombre. Le règne minéral consiste en fer, en corail, en marbre gris.

RÉUNIR v. a. ou tr. (ré-u-nir — du préf. *ré*, et de *unir*). Rejoindre ce qui est désuni, séparé : *Il faut essayer de* RÉUNIR *ces chairs.* RÉUNIR *les lèvres d'une plaie.* (Acad.) ‖ Unir une chose avec une autre : *Cette galerie* RÉUNIT *les deux corps de logis.* (Acad.) *Le col soutient la tête et la* RÉUNIT *avec le corps.* (Buff.)

— Rassembler ce qui était épars : RÉUNIR *les rayons du soleil par le moyen d'un verre convexe.* RÉUNIR *les eaux de plusieurs sources.* RÉUNIR *plusieurs corps d'armée en un seul. Je bénis le jour qui nous* RÉUNIT. (Acad.) *Des rivières, malgré les terres et les collines qui les séparaient, virent* RÉUNIR *leurs eaux.* (Mass.)

Et cet asile, ouvert aux illustres proscrits,
Réunit du sénat les précieux débris.

CORNEILLE.

— Fig. Grouper, avoir, présenter : RÉUNIR *des preuves, des faits et en conclure que...* RÉUNIR *toutes ses forces, tous ses efforts pour... Il* RÉUNISSAIT *des qualités très-opposées.* (Acad.) *La faculté morale* RÉUNIT *trois qualités : l'instinct, la passion et l'action.* (B. de St-P.) *Comment pouvez-vous* RÉUNIR *tant de grandeur et tant de bassesse, tant de vertus et de crimes?* (Volt.) *Ce mémoire* RÉUNIT *l'avantage de ne contenir que des faits véritables et de fixer l'opinion flottante.* (Beaumarch.) *Un gouvernement ne* RÉUNIT *la majorité des vœux qu'en favorisant la majorité des intérêts.* (De Ségur.) *La violence* RÉUNIT *les hommes.* (B. Const.) *Une femme qui* A RÉUNI *l'esprit et la beauté, et qui n'est plus belle, est comme une fleur qui a perdu ses couleurs et conservé son parfum.* (Beauchêne.) *La morale a le privilége de* RÉUNIR *en un même sentiment tous les esprits honnêtes.* (Renan.) *Un rôle si vaste demande une telle conjonction de talents que nul acteur ne peut espérer de les* RÉUNIR *tous.* (Th. Gaut.)

— Réconcilier, remettre en bonne intelligence : *Travailler à* RÉUNIR *les esprits, les volontés. Cela* A RÉUNI *les deux partis. Ils étaient brouillés, un intérêt commun les* A RÉUNIS. (Acad.) *La vanité divise les hommes au lieu de les* RÉUNIR. (D'Aguess.) *Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés et de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on les peut* RÉUNIR. (Boss.) *La paix descendue du ciel* RÉUNIRA *dans tous les Etats de l'Europe les cœurs et les intérêts.* (Mass.) *Il aida, par son industrie, à* RÉUNIR *les princes de l'auguste maison de Savoie.* (Fléch.) *Rapprocher les hommes n'est pas le plus sûr moyen de les* RÉUNIR. (De Bonald.)

L'Attique est votre bien, je pars et vais, pour vous,
Réunir tous les vœux partagés entre nous.

RACINE.

— Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie : RÉUNIR *un grand fief à la couronne.* RÉUNIR *au fief dominant ce qui a été démembré.* RÉUNIR *des domaines aliénés.* (Acad.) ‖ Joindre pour la première fois une chose à une autre : *Ce roi, par ses conquêtes, par son mariage,* A RÉUNI *telle province à la couronne.*

— Absol. : *Le bonheur rassemble, mais le malheur* RÉUNIT. (Bougeart.)

Se réunir v. pr. Etre réuni, rejoint : *Les chairs de la plaie* SE SONT RÉUNIES. ‖ Se rejoindre, se mêler, se confondre : *Ces deux chemins, ces deux rivières* SE RÉUNISSENT. (Acad.) ‖ Se joindre, s'unir : *On voulut empêcher cette province de* SE RÉUNIR *à tel royaume.* (Acad.)

— Se trouver ensemble : *Nous* NOUS RÉUNISSIONS *une fois par semaine dans tel endroit, en tel endroit.* (Acad.)

— Se rassembler : *Ils* SE RÉUNISSENT *sous un chef. Quand les hommes* SE RÉUNIRENT *en communauté, ils n'eurent en vue que d'obtenir justice et protection de toute injure.* (Louis XI.) *Tous les hommes bons de tout le globe devraient* SE RÉUNIR *à la voix de la vraie philosophie.* (Boiste.)

— Etre rassemblé : *Tous les suffrages* SE SONT RÉUNIS *sur lui. Tous les arts* SE RÉUNISSAIENT *pour donner de l'éclat à cette fête.* (Acad.) *Tous les traits les plus odieux semblent* SE RÉUNIR *dans un cœur où domine la jalousie.* (Mass.) *Toutes les conditions requises pour la légitimité d'un impôt* SE RÉUNISSENT *dans le système de l'impôt progressif.* (Vacherot.)

— Joindre ses forces, ses efforts ; se concerter : *Ils* SE SONT RÉUNIS *contre l'ennemi commun.* SE RÉUNIR, *c'est vouloir s'éclairer et penser ensemble ; s'associer, c'est vouloir se concerter et agir.* (Hervé.) *Il n'y a d'élections véritablement libres que si les électeurs ont le droit de* SE RÉUNIR *pour discuter les candidatures.* (Proudh.)

Contre qui nous outrage il faut *nous réunir.*

C. DELAVIGNE.

— S'accorder : *Ils* SE SONT RÉUNIS *sur ce point-là.* (Acad.) *Les hommes réunis en corps ont besoin de* SE RÉUNIR *dans leurs sentiments.* (B. Const.) *Ces deux hommes se rapprochèrent et ne purent jamais* SE RÉUNIR. (De Bonald.)

RÉUNISSAGE s. m. (ré-u-ni-sa-je — rad. *réunir*). Techn. Action de réunir les fils de coton, dans les filatures.

RÉUNISSEUSE s. f. (ré-u-ni-seu-ze — rad. *réunir*). Techn. Nom donné à des machines que l'on emploie, dans les filatures de laine peignée et de coton, pour réunir en une seule nappe continue les rubans venant des peigneuses ou des cardes, et pour en former des bobines que l'on soumet ensuite à l'action des laminoirs.

— **Encycl.** Les parties principales qui composent une *réunisseuse* sont : 1° le bâti, formé de deux flasques réunies par des entretoises et des traverses supérieures qui supportent les pièces mobiles; 2° la table, fixée en tête du bâti et munie à chacune de ses extrémités de rouleaux réunis par deux toiles sans fin, passant en dessus et en dessous d'elle; ce sont ces toiles qui amènent les rubans pour les préparer à l'action de la machine, après avoir passé préalablement entre des guides réunis à une seule tringle horizontale; 3° les cylindres cannelés, sur lesquels les mèches de laine ou de coton sortant des guides précédents sont amenées, déjà doublées de grosseur, après avoir traversé des entonnoirs; 4° les rouleaux de tension, sous lesquels les mèches passent, après avoir subi ce premier étirage, pour être soumises à l'action de peignes et d'autres cylindres cannelés qui complètent entièrement l'étirage. Les peignes, qui étirent les filaments des mèches, les divisent et tendent à en conserver le parallélisme avant le dernier étirage. Outre les rouleaux de tension qui n'ont pour objet que de disposer les rubans sortant des premiers cylindres cannelés à l'action des peignes, il en existe d'autres, placés immédiatement sur ces cylindres, pour forcer les filaments à s'appuyer sur ceux-ci, afin d'être entraînés avec eux dans leur marche; 5° les frottoirs, dont le but est de former, avec les filaments, des fils réguliers qui les rendent propres à être filés aux métiers des mule-jennys. A cet effet, à mesure que les mèches de laine sont peignées et étirées, on les réunit en un seul brin dans un entonnoir, d'où elles passent entre les frottoirs, qui, outre le mouvement de rotation dont ils sont animés, reçoivent un mouvement alternatif et roulent les filaments. Ces frottoirs se composent de cylindres en bois, disposés parallèlement comme dans les laminoirs et entourés de courroies sans fin qui se touchent. Au sortir de ces cylindres, les mèches s'enroulent, en passant dans un entonnoir et forcées par un rouleau d'appel, sur une bobine, en formant des hélices très-allongées qui se croisent et se couvrent successivement ; cette bobine est animée, comme les frottoirs, d'un mouvement de va-et-vient. La vitesse de l'arbre moteur des *réunisseuses* employées pour la laine est de 168 révolutions par minute; celle des cylindres cannelés finissant l'étirage est de 90 tours par minute, et celle des premiers cylindres est de 38 tours par minute. Les peignes tournent avec une vitesse de 22 révolutions par minute, et les frottoirs et la bobine se meuvent avec une vitesse de rotation de 30 tours dans le même temps. La vitesse de l'arbre moteur des *réunisseuses* pour le coton est de 220 révolutions par minute ; celle des cylindres cannelés est successivement de 110 et 170 tours.

REUS, ville d'Espagne, province de Barcelone, à 9 kilom. de la Méditerranée et à 13 kilom. de Tarragone ; 29,000 hab. L'agriculture occupe à Reus un grand nombre de bras, mais l'industrie manufacturière y joue un rôle encore plus important. On compte dans la ville 5,000 à 6,000 métiers particuliers à tisser le coton, le fil et la soie, et une centaine de grandes fabriques mues par la vapeur. L'une d'elles occupe 600 ouvriers. Cette ville, ancienne place forte dont les murailles ont presque complétement disparu pour faire place à un beau quartier neuf, est située dans une plaine en pente douce et partagée en deux parties, la vieille ville et la ville moderne ; celle-ci offre des rues belles et régulières, de grandes places pour la plupart ornées de fontaines ou d'édifices publics. L'importance de cette ville date du XVIII^e siècle ; elle a été érigée en comté pour le général Prim en 1843. « On remarque, dit M. Delavigne, parmi les édifices de Reus : la maison de ville ; plusieurs couvents, l'un, entre autres, qui a appartenu aux franciscains, dans lequel sont installées aujourd'hui les écoles publiques ; l'église paroissiale, que surmonte une tour hexagone, de style gothique, de 66 mètres de hauteur, du sommet de laquelle on jouit d'une vue magnifique sur la campagne et sur la mer. »

REUS (comte DE), général et homme d'Etat espagnol. V. PRIM.

REUSE, rivière de Suisse. Elle prend sa source dans la partie S.-O. du cant. de Neuchâtel, au mont Jura, parcourt le Val-Travers et se perd dans le lac de Neuchâtel, à 7 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, après un cours de 40 kilom. Ses bords offrent des paysages très-pittoresques.

REUSNER (Nicolas), jurisconsulte et poëte allemand, né à Lemberg (Silésie) en 1545, mort à Iéna en 1602. Des pièces de vers qu'il adressa aux principaux membres de la diète d'Augsbourg (1566) commencèrent sa réputation poétique. Successivement professeur à Augsbourg, au collége de Lauingen, dont il devint recteur (1572), à Strasbourg et à Iéna (1589), où il enseigna le droit, Reusner reçut de l'empereur Rodolphe II la dignité de comte palatin, la couronne poétique et représenta, en 1595, l'électeur de Saxe à la diète de Pologne. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Emblemata* (Strasbourg, 1567, in-8°, avec grav.) ; *Christias, seu carmina sacra* (Lauingen, 1571, in-8°) ; *Paradisus poeticus* (Bâle, 1578, in-8°) ; *Opera poetica* (Iéna, 1593, in-8°) ; *Orationes paneyyricæ* (1595, 2 vol. in-8°) ; *De bello Turcico selectissimæ orationes et consultationes variorum auctorum* (Leipzig, 1596, in-4°) ; *Epistolarum Turcicarum libri XIV* (Francfort, 1598-1600, in-4°) ; *Decisiones juris singulares* (Iéna, 1599, in-fol.).

REUSNER (Elie), antiquaire et historien allemand, frère du précédent, né à Lemberg en 1555, mort à Iéna en 1612. Il professa la philosophie à Iéna. On cite de lui : *Genealogicon romanum de familiis præcipuis regum, principum, cæsarum, imperatorum, consulum, etc.* (Francfort, 1590, in-fol.) ; *Opus genealogicum-catholicum de præcipuis familiis imperatorum, regum, principum, etc.* (1592, in-fol.) ; *Ephémérides* (1592, in-4°).

REUSS (PRINCIPAUTÉS DE), nom que l'on donne à deux petits Etats de la nouvelle confédération de l'Allemagne du Nord, dits Reuss-Greiz et Reuss-Schleiz-Lobenstein-Ebersdorf. Ces deux Etats ont pour bornes la Saxe-Weimar, le Voigtland et le cercle bavarois du Haut-Mein ; ils contiennent environ 1,500 kilom. carrés. Ils sont arrosés par la Saale, le Wiesenthal, l'Elster-Blanc et la Weida. La partie méridionale est traversée par le Frankenwald, chaîne de montagnes boisées qui n'est que la continuation S.-E. du Thuringer-Wald, et à l'extrémité orientale de laquelle se trouvent le Culm (760 mètres) et le Siglitzberg (750 mètres). Ces Etats sont hérissés de montagnes entrecoupées de fertiles vallées. Les principales ressources des habitants sont l'exploitation des mines de houille, d'alun, de vitriol et de fer, l'agriculture, l'élève des bestiaux, la fabrication de la laine, etc. La principauté de Reuss-Schleiz contient les trois quarts du territoire et compte 90,000 hab. ; elle appartient à la ligne cadette. La ligne aînée ou de Greiz ne possède en propre que Greiz (44,000 hab.). Capitales : Schleiz-Greiz et Géra. D'après la constitution du 16 avril 1871, chacune de ces petites principautés envoie un député au Reichstag allemand.

REUSS (la), rivière de Suisse, formée par la réunion de trois cours d'eau qui se joignent à Andermatt, dans le cant. d'Uri. Elle arrose ce canton, ainsi que ceux de Lucerne et d'Argovie, forme le lac des Quatre-Cantons et se jette dans l'Aar à Windisch, après un cours de 100 kilom., pendant lequel elle forme plusieurs cascades.

REUSS (Chrétien-Frédéric), médecin danois, né à Copenhague en 1745, mort à Tubingue en 1813. Il professa la médecine à l'université de Tubingue et devint membre d'un grand nombre de sociétés savantes. On cite de lui : *Nova methodus lacte caprillo viribus medicatis digestionis animalis et artis ope imprægnato morbis chronicis cito curabilibus, tuto et jucunde medendi peritioribus medicis ulterius exploranda* (Tubingue, 1769, in-4°) ; *Compendium botanices* (Ulm, 1774, in-8°) ; *Dictionarium botanicum* (Leipzig, 1781, 2 vol. in-8°) ; *Dissertationes medicæ selectæ Tubingenses* (Tubingue, 1783-1785, 3 tomes in-8°) ; *Primæ lineæ encyclopediæ et methodologiæ universæ scientiæ medicæ* (Tubingue, 1783, in-8°) ; *Médecine et chirurgie théorique et pratique* (Leipzig, 1786, in-8°) ; *Selectus observationum practicarum medicarum* (Strasbourg, 1789, in-8°).

REUSS (Edouard), théologien protestant français, né à Strasbourg en 1804. Il est, depuis 1829, professeur à la Faculté de théologie de sa ville natale et fait partie de la nouvelle école protestante qui se distingue par le libéralisme de ses idées. Outre de nombreux et remarquables articles publiés dans la *Revue de théologie* de Colani, on lui doit : *Histoire des livres du Nouveau Testament*, publiée en allemand ; *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique ; Histoire des canons des saintes Ecritures dans l'Eglise chrétienne*, etc.

REUSS-PLAUEN (Henri XV, prince DE), général autrichien, né le 22 février 1751, mort vers 1830. Entré fort jeune dans l'armée autrichienne, il fit la guerre contre les Turcs sous le prince de Cobourg, qu'il suivit dans les Pays-Bas en 1793, pour y combattre les Français. Il fut fait général-major après la bataille de Watignies et fit en cette qualité la campagne de 1794. En 1796, il passa à l'armée d'Italie, où il fut nommé feld-maréchal lieutenant en 1797 et commanda, en 1799 et 1800, un corps formant l'aile gauche de l'armée du général Kray qui força Mantoue à capituler. Directeur général du recrutement des armées impériales en 1802, il reçut, en 1812, le commandement d'un corps d'observation, à la tête duquel il se trouva, en 1813, en présence de l'armée bavaroise, fut chargé de négocier la paix avec la Bavière et réussit à faire entrer cette puissance dans la coalition contre la France. Le prince de Reuss fut ensuite chef d'un corps dans la grande armée des alliés, commandant de la Gallicie et enfin gouverneur civil et militaire de la ville de Venise (1814).

RÉUSSI, IE (ré-u-si, 1) part. passé du v. Réussir. Exécuté avec succès : *Une scène de théâtre très-*RÉUSSIE. *Quant à moi, comme vous le savez, j'aime les choses* RÉUSSIES *et complètes.* (V. Hugo.) *La* Bataille d'Isly *nous paraît moins* RÉUSSIE *que la* Prise de la Smala. (Th. Gaut.) *A Athènes, la façade de l'université est le seul ouvrage* RÉUSSI. (E. About.)

— Fam. Distingué en son genre ; se dit souvent par ironie : *C'est un cancre des mieux* RÉUSSIS. *J'avais affaire à un gascon des mieux* RÉUSSIS. *Ces sorciers de tailleurs firent de moi un petit notaire assez bien* RÉUSSI. (P. Féval.)

REUSSIA s. m. (reu-si-a — du nom du prince de *Reuss*). Bot. Genre de plantes, de la famille des pontédériacées, comprenant des espèces qui croissent dans les eaux douces du Brésil. ‖ Syn. de PÆDÉRIE, autre genre de végétaux.

REUSSINE s. f. (reu-si-ne — de *Reuss* n. pr.). Minér. Nom donné par Karsten à une substance saline trouvée, en efflorescences, aux environs de Franzensbrunn et de Saidschitz, en Bohême, et que l'on a reconnue plus tard être un simple mélange de sulfate de soude hydraté ou mirabilite et de sulfate de magnésie, qui contiendrait, d'après Reuss :

Sulfate de soude.	66,04
Sulfate de magnésie	31,35
Sulfate de chaux	0,42
Chlorure de magnésie . . .	2,19

‖ On l'appelle aussi REUSSITE.

RÉUSSIR v. n. ou intr. (ré-u-sir — de l'ancien français *réissir*, formé de *ré*, préfixe, et de *issir*, sortir, proprement avoir une issue bonne ou mauvaise, puis spécialement avoir un bon résultat. La substitution de *ussir* à *issir* peut s'expliquer par le vieux français *us*, porte, issue, dont on a fait *huis*). Avoir un résultat bon ou mauvais : *L'affaire* A *mal* RÉUSSI. *Si cela* RÉUSSIT *bien, nous sommes sauvés. Tout* A RÉUSSI *contre nos pensées et le malade s'est empiré malgré nos remèdes.* (Boss.)

Voyons ce qui pourra de ceci *réussir.*

MOLIÈRE.

— Avoir un bon résultat, une heureuse issue : *L'entreprise n'*A *pas* RÉUSSI. *Combien de projets insensés* ONT RÉUSSI, *et combien* RÉUSSIRONT ! (Dider.) *L'audace* RÉUSSIT *presque toujours parce qu'elle surprend.* (Latena.) *Rien de factice ne peut* RÉUSSIR *dans un pays où tout est soumis à la publicité.* (M^{me} de Staël.) *Tout* RÉUSSIT *à qui prend de la peine.* (Mich. Chev.)

Tout vous *a réussi.* Que Dieu voie et nous juge!

RACINE.

— Par ext. S'acclimater, prospérer : *La vigne ne* RÉUSSIT *pas dans les sols humides. Les chiens transportés d'Europe* ONT *à peu près également* RÉUSSI *dans les contrées les plus froides et les plus chaudes d'Amérique.* (Buff.)

— Obtenir du succès : *Il* A RÉUSSI *dans ce qu'il a entrepris, dans son dessein. Il* A RÉUSSI *à souhait. Cet avocat* RÉUSSIT *au barreau. Cet homme a du mérite, il* RÉUSSIRA. *Il est étourdi, il ne* RÉUSSIRA *pas. Le monde pardonne tout quand on* RÉUSSIT. (Boss.) *Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour* RÉUSSIR. (La Bruy.) *On se fait de la piété même un métier où l'on veut* RÉUSSIR *comme dans les autres.* (Fléch.) *Pour* RÉUSSIR *dans le monde, il faut avoir l'air fou et être sage.* (Montesq.) *Le vrai secret pour bien* RÉUSSIR *est d'être importun.* (P. Boutauld.) *A la longue, il n'y a que les honnêtes gens qui* RÉUSSISSENT *et se soutiennent.* (Grimm.) *Les femmes sont semblables aux rois : on ne* RÉUSSIT *auprès d'elles que par l'assiduité.* (Pétiet.) *Un homme de mérite ne* RÉUSSIT*-il à rien : que voulez-vous! dit-on, il n'est pas dans le progrès.* (M^{me} S. Gay.) *Les hommes de violence et de vengeance ne* RÉUSSIRONT *jamais à rien d'utile à l'humanité.* (Lamenn.) *On ne* RÉUSSIT *dans le monde que par ses défauts.* (M^{me} E. de Gir.) *Au collége, c'est par l'esprit qu'on* RÉUSSIT ; *dans le monde, c'est surtout par le caractère.* (St-Marc Gir.) *Pour* RÉUSSIR *dans le monde, retenez bien ces trois maximes : voir, c'est savoir ; vouloir, c'est pouvoir ; oser, c'est avoir.* (A. de Musset.) *Pour* RÉUSSIR *en amour, il faut moins de mérite que d'à-propos.* (P. Limayrac.)

Pour *réussir* en France, il faut perdre son temps.

VOLTAIRE.

Tenter est des mortels, *réussir* est des dieux.

MORAND.

Quand on veut fortement, on *réussit* toujours.

C. BONJOUR.

On ne *réussit* point sans un peu d'art flatteur,
Et la grossièreté ne séduit point un cœur.

VOLTAIRE.

. . . Dans ses projets un faquin *réussit*,
Tandis que dans les siens un honnête homme échoue.

LEBRUN.

— *Réussir à*, Avoir du succès dans : *Il* RÉUSSIT À *tout ce qu'il entreprend. Il ne* RÉUSSIRA *jamais* À *rien. Sans l'exemple, on ne* RÉUSSIT À *rien auprès des enfants.* (J.-J. Rouss.)

Est-il un sort comme le mien?
Disait une certaine dame;
J'ai tâché d'amasser du bien,
D'être toujours honnête femme:
Je n'ai pu *réussir à* rien.

CHENEVIÈRE.

‖ Arriver, parvenir à : *L'erreur, comme il arrive toujours, ne* RÉUSSIT *qu'*À *établir avec plus d'éclat la vérité.* (Mass.) *Les hommes appellent coquette la femme qui leur plaît, s'ils ne peuvent* RÉUSSIR À *lui plaire.* (M^{me} de Passy.) *Un peintre* RÉUSSIT *mieux* À *faire le portrait des autres que le sien.* (P. Raynal.) *On ne* RÉUSSIRA *jamais* À *éteindre dans le peuple le désir d'un sort meilleur.* (Lamenn.)

— v. a. ou tr. Faire avec succès : *Ce peintre* RÉUSSIT *très-bien le portrait. Il habillait MM. de Lyonne et Letellier avec une sorte de protection ; mais, homme politique, nourri aux secrets d'Etat, il n'était jamais parvenu à* RÉUSSIR *un habit à M. Colbert.* (Alex. Dum.)

REUSSITE s. f. (reu-si-te). V. REUSSINE.

RÉUSSITE s. f. (ré-u-si-te — rad. *réussir*). Evénement, succès, résultat : *Bonne* RÉUSSITE. *Mauvaise* RÉUSSITE. *Il faut voir quelle sera la* RÉUSSITE *de cette affaire.* (Acad.)

— Heureux succès, résultat favorable : *Une pleine* RÉUSSITE. (Acad.) *Les hommes, sur la conduite des grands et des petits indifféremment, sont prévenus, charmés, enlevés par la* RÉUSSITE. (La Bruy.) *L'homme est aussi trompé par la* RÉUSSITE *de ses vœux que par leur désappointement.* (Chateaub). *Le médecin ne doit opérer qu'autant qu'il est sûr du succès ou qu'au moins il y a espoir de* RÉUSSITE. (Gardanne.)

Pour acquérir l'argent et la célébrité,
Empruntons les cent voix de la publicité:
A cela tient la *réussite.*
LACHAMBAUDIE.

— Venue, pousse, fructification des végétaux : *C'est généralement le froment sur jachère qui offre le moins de casualité dans sa* RÉUSSITE. (M. de Dombasle.)

— Superst. Combinaison de cartes qu'on essaye pour augurer du succès d'une affaire, d'une entreprise : *Faire une* RÉUSSITE. *La* RÉUSSITE *des quatre as. Je vous attends depuis neuf heures en vous tirant les cartes; j'ai fait deux* RÉUSSITES, *mais le temps m'a duré.* (L. Enault.)

— **Syn. Réussite, succès.** *Réussite* diffère d'abord de succès en ce qu'il ne s'emploie que très-rarement en mauvaise part, tandis qu'on dit assez souvent *mauvais succès, fâcheux succès.* Quand *succès* se prend en bonne part, il marque quelque chose de décisif, de durable, tandis que la *réussite* peut n'être que momentanée; il marque aussi quelque chose de plus difficile à obtenir; il suppose plus d'efforts, plus de mérite; la *réussite* est plutôt un effet du hasard ou des circonstances : *La* RÉUSSITE *des boutures dépend de leur facilité à produire des racines.* (J.-J. Rouss.)

REUTER (Fritz), célèbre poëte et romancier allemand, né à Stavenhagen (Mecklembourg-Schwerin) en 1810, mort en 1874. Son père, qui était bourgmestre et juge municipal, le destina à la magistrature. Reuter fit ses études aux gymnases de Friedland et de Parchim, où il ne montra guère de dispositions que pour les mathématiques et le dessin. En 1831, il alla commencer ses études de droit à Rostock, puis, l'année suivante, il se rendit à Iéna, où il se fit affilier à la société secrète la Germania. Le jeune étudiant s'était fait remarquer parmi ses condisciples par la vigueur de son langage lorsque commença la grande persécution contre les démocrates. Des arrestations ayant eu lieu à Iéna, Reuter revint dans son pays; mais, peu après, il partit pour Berlin, y fut arrêté (1833) et, au bout d'une année de prison préventive, il fut englobé dans un grand procès qui se termina par la condamnation à mort de trente prévenus dont il faisait partie. Comme aucune charge véritablement grave ne pesait sur lui, on commua sa peine en trente années de prison. Reuter fut successivement enfermé dans la forteresse de Silberberg, en Silésie, dans celles de Glogau, de Magdebourg, de Graudenz, sur la Vistule, d'où on le transféra, en 1838, dans la forteresse mecklembourgeoise de Dœmitz. Enfin, en 1840, à la suite d'un décret d'amnistie du roi de Prusse, il recouvra la liberté. Pendant ses sept années de captivité, Reuter avait cruellement souffert, ainsi que ses compagnons d'infortune. « Et l'on s'étonne, s'écrie-t-il dans les intéressants mémoires qu'il a intitulés : *Du temps de mon emprisonnement*, et l'on s'étonne qu'on devienne démocrate ! Nous ne l'étions pas quand on nous arrêta ; en sortant de prison nous l'étions tous devenus. » Pendant son long emprisonnement, Reuter s'était adonné à l'étude du dessin, des mathématiques, de la littérature allemande et de l'économie agricole. Après son élargissement, étant trop âgé pour reprendre l'étude du droit, il essaya de plusieurs métiers, mais aucun ne lui réussit. Il tenta de faire de l'agriculture et dévora dans cette expérience le petit bien provenant de l'héritage paternel. Finalement, il se vit réduit à se faire professeur particulier dans la ville de Tereptow, en Poméranie. Ce fut là qu'il composa ses *Mélodies et rimes* (*Lœuschen en rimels*), publiées en 1853, et qui commencèrent sa réputation littéraire. Ces poésies, écrites en bas allemand et d'une forme exquise, obtinrent un succès qui décida Reuter à se consacrer entièrement à la littérature. Elles placèrent du premier coup le poëte au premier rang des écrivains populaires. Ses autres œuvres n'eurent pas moins de succès et la fortune lui vint avec la réputation. Reuter, qui s'était marié, avait trouvé, en outre, le bonheur domestique. En 1864, il s'est retiré dans une propriété qu'il possède à Eisenach. Le style de Reuter est simple, limpide, plein de grâce et de charme. Non-seulement il écrit en bas allemand, mais encore il pense et sent tout à fait à la façon des habitants de la basse Allemagne. Il se sert du dialecte mecklembourgeois au son plein et harmonieux et, dans ses œuvres, on trouve un curieux, mélange de gaieté et de sensibilité communicative. Outre ses *Mélodies et rimes*, on a de lui : *Polterabendgedichte* (1855), recueil de poésies écrites depuis 1842; *Reisnah Belligen*, récit poétique (1855); *Kein Husung* (1858), sorte de roman champêtre en vers, qui présente un tableau fidèle de la vie et des mœurs des paysans dans le Mecklembourg et les pays voisins. Le plan en est assez mal conçu, mais on y trouve les vers les plus exquis que Reuter ait écrits; *Hanne nute en de lüdde Pudel* (1859), autre poëme dans lequel le poëte a renouvelé de la façon la plus originale quelques-uns des caractères de la vieille poésie populaire et fait une peinture réussie de la vie des habitants de la campagne ; *Schnurr Murr* (1861), recueil d'histoires comiques. Sous le titre général de *Olle Kamellen*, M. Reuter a publié une série de nouvelles en prose, dans lesquelles il a fait preuve d'un rare talent de conteur. Le premier volume, *Twei lustige Geschichten* (1860), contient, entre autres, une nouvelle intitulée : *Ut de Franzosentid* (*Du temps des Français*), qui appartient à ce que la littérature allemande a produit de meilleur en ce genre à notre époque; le second volume (1862) se compose d'une série d'esquisses, comprises sous le titre de *Ut mine Festungstid* (*Du temps de mon emprisonnement*) ; les trois suivants (1864), comprennent le roman *Ut mine stromtid* (*Du temps que j'étais agriculteur*), qui présente un vif intérêt au point de vue de l'étude des caractères, et le sixième a pour titre : *Dœrchlautig* (1866). M. Reuter a commencé à publier à Weimar, en 1863, un recueil complet de ses œuvres, comprenant une quinzaine de volumes. M. Glagau a publié sur lui une intéressante étude intitulée : *Fritz Reuter et ses poésies* (Berlin, 1866).

REUTER (Paul-Jules), fondateur de la célèbre *Agence télégraphique Reuter*, à Londres, né à Cassel en 1821. A la mort de son père, il entra, comme employé, dans une maison de banque de Gœttingue et consacra ses loisirs à l'étude des sciences et en particulier des travaux de Gauss sur l'électro-magnétisme. En 1847, il s'associa à un libraire de Berlin, mais réussit peu dans ses affaires. Les événements de 1848 lui fournirent l'occasion d'apprécier quelle importance avait pour toutes les classes de la société la connaissance rapide des nouvelles politiques, et il se mit aussitôt avec ardeur à la recherche de moyens qui pourraient faire de lui le *reporter* universel de la presse. Prévoyant qu'il serait impossible aux gouvernements de conserver toujours comme un monopole de l'Etat la télégraphie électrique, il commença par établir provisoirement à Paris, au printemps de 1849 et avec des ressources excessivement modiques, une correspondance lithographique, pour laquelle il s'occupa de trouver rapidement des sources de publicité. Le gouvernement prussien ayant aboli, le 1er octobre 1849, le monopole du télégraphe de Berlin à Aix-la-Chapelle, il se rendit aussitôt dans cette dernière ville et de là proposa aux maisons et aux journaux les plus importants de l'Allemagne ses services pour la communication des dépêches. Afin d'obtenir les nouvelles de Paris et de Londres plus rapidement que par les voies habituelles, il établit une poste de pigeons entre Bruxelles et Aix-la-Chapelle; puis, à mesure de l'agrandissement des lignes télégraphiques de Belgique, il transféra son bureau d'abord à Viviers, puis à Quiévrain. Dans l'intervalle, les lignes télégraphiques de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre avaient été terminées, mais il manquait encore à ces réseaux des traits d'union internationaux, d'un côté entre Valenciennes et Quiévrain, de l'autre entre Strasbourg et Kehl; Reuter organisa à ces deux points des services de courriers qui transportaient les télégrammes aussitôt après leur transmission. Ces deux lacunes du système télégraphique de l'Europe occidentale ayant été comblées en 1851, il transféra son bureau à Londres, d'où, jusqu'à la pose du câble télégraphique des côtes d'Angleterre à Calais et à Ostende, il opéra les communications internationales au moyen de deux succursales de son bureau établies dans ces deux villes. Ce fut à cette époque qu'il commença à fournir régulièrement et avec beaucoup de rapidité, à des journalistes et à des hommes d'affaires, des nouvelles politiques, commerciales et financières, des prix de marchés, etc., qu'il se faisait adresser des principales villes du continent. Tandis que le cercle de ses affaires s'étendait ainsi considérablement, il s'efforça longtemps sans succès de faire adopter à la presse anglaise son service de dépêches; ce ne fut qu'en octobre 1858 qu'il y réussit, et comme, à partir de décembre de la même année, le *Times* inséra ses télégrammes, surtout pendant la guerre d'Italie, en 1859, la réputation de l'agence Reuter fut dès lors solidement établie en Angleterre. L'habile fondateur ouvrit alors des bureaux secondaires à Amsterdam, à Bruxelles, à La Haye, à Anvers et autres villes importantes du continent, puis des agences à Bombay, à Calcutta, à Karadji, à la Pointe-de-Galles, à Alexandrie, au Caire, à Shang-haï, à Singapore, à Hongkong, à Pékin, ainsi que dans les principales villes maritimes de l'Afrique, du Canada, de l'Amérique du Nord et du Sud, des Indes occidentales, etc., en sorte qu'aujourd'hui le réseau de ses correspondances couvre toute la terre. Jusqu'au moment où l'on eut comblé toutes les lacunes des lignes sous-marines, il se servit d'une façon toute particulière de la navigation à vapeur. Pendant la guerre d'Amérique, afin d'obtenir plus rapidement les dernières nouvelles venues de ce pays, il fit établir une ligne télégraphique particulière entre Cork et Crookhaven, où se tenait toujours prêt un vapeur qui allait prendre à bord des bâtiments venant d'Amérique les dépêches adressées à l'agence Reuter et qui étaient aussitôt télégraphiées à Londres, en sorte qu'elles étaient déjà imprimées dans les journaux avant que les navires qui les avaient apportées eussent abordé à aucun port anglais. Des communications analogues avaient été aussi établies en Amérique entre Father-Point et Cape-Race pour transmettre les derniers télégrammes venus de New-York, Boston, etc., aux vapeurs-poste sur le point de partir. Il sut aussi remédier aux lacunes qui existaient entre les lignes télégraphiques de la Chine et du Japon. C'est ainsi que, ces dernières années, il a établi un service particulier de courriers entre Pékin et Kiachta, où se terminent les lignes télégraphiques entre la Russie et la haute Asie. En 1865, M. Reuter reçut du roi de Hanovre la concession de la pose d'un câble télégraphique entre les côtes de l'Angleterre et du Hanovre. Le gouvernement prussien a ratifié plus tard cette concession et s'est en même temps engagé à faire continuer les lignes jusqu'à la frontière russe, de manière à faciliter entre Londres et les capitales du continent une communication directe, qui ne sera interrompue par aucune correspondance locale. En 1868, M. Reuter a obtenu du gouvernement français la concession d'une ligne sous-marine directe entre la France et les Etats-Unis.

REUTERDAHL (Henri), prélat et homme politique suédois, né à Malmoë en 1795. D'abord précepteur, il prit ses grades à l'université de Lund (1817), puis fut nommé professeur de théologie au séminaire de cette ville; il devint successivement adjoint à la Faculté de théologie (1824), préfet du séminaire, pasteur (1826), docteur en théologie (1830), conservateur adjoint (1833) et conservateur général de la bibliothèque (1838), enfin professeur de théologie à l'université (1844). Elu, cette même année, député à la diète par le clergé de son diocèse, Reuterdahl fut nommé, en 1852, conseiller d'Etat et ministre des cultes et de l'instruction publique, fonctions dont il se démit au bout de peu de temps. Evêque de Lund en 1855, archevêque d'Upsal en 1856, il a été, en cette qualité, président des députés du clergé à la diète jusqu'en 1866, époque où un nouveau système représentatif fut introduit en Suède. En 1828, M. Reuterdahl avait fondé, avec Thomander, la *Revue trimestrielle théologique*, pour la propagation des idées religieuses. On lui doit : *Introduction à la théologie* (Lund, 1837), très-estimée; *Histoire de l'Église suédoise* (1838 et suiv., 4 vol.); *Recueil de proverbes suédois* (1840). Il a ajouté à l'*Apparatus ad historiam sueco-gothicam* de Magnus de Celse les statuts des conciles suédois jusqu'à l'époque de la Réforme.

REUTÈRE s. f. (reu-tè-re — de *Reuter*, botan. genevois). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant des espèces qui croissent en Espagne.

REUTH (Bernard), historien allemand, né à Mayence vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Kharkoff (Russie) en 1825. Après avoir été employé dans l'administration du département du Mont-Tonnerre et vice-directeur de l'institut pédagogique de Dorpat, il se rendit en Russie, où il professa l'histoire à l'université de Kharkoff. On a de lui : *Lettres politiques, accompagnées d'un essai sur l'histoire de l'ancienne ville de Mayence* (Manheim, 1789); *Histoire de la guerre civile en France*, par Davila, traduit en allemand avec une histoire de la puissance des rois et des révolutions de France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la Ligue (Leipzig, 1792-1795, 5 vol. in-8°); *Histoire de la puissance des rois et de la révolution en France, depuis la dissolution de la Ligue jusqu'à la République* (1797, 2 vol. in-8°); *Révolution de la république de Venise* (1798); *Essais d'histoire des Russes* (en latin, 1re partie, Kharkoff, 1811, in-8°); *Esprit des productions littéraires de l'Orient et de l'Occident* (1811, in-4°), etc.

REUTLINGEN, ville du Wurtemberg, ch.-l. du cercle de la Forêt-Noire, à 50 kilom. S. de Stuttgard, sur l'Echatz; 15,000 hab. Fabriques de draps fins, bonneterie, dentelles, broderies; bains sulfureux. Reutlingen possède une cathédrale remarquable, un bel hôtel de ville, un hôpital, une maison de refuge, une bibliothèque et des archives intéressantes. Elle est la patrie de l'imprimeur Séb. Gryphius. C'est une ville très-ancienne qu'entouraient autrefois des murailles flanquées de tours, dont il ne reste que quelques débris. En 1200, Othon IV l'érigea en ville impériale; en 1216, Frédéric II la fit ceindre de murailles. Henri, landgrave de Thuringe, et Ulrich de Wurtemberg l'assiégèrent vainement, le premier en 1242, le second en 1377. A la paix de Paris, en 1802, elle échut au Wurtemberg.

REVACCINATION s. f. (re-va-ksi-na-si-on — du préf. *re*, et de *vaccination*). Méd. Nouvelle vaccination, vaccination opérée sur une personne déjà vaccinée.

— **Encycl.** V. VACCINE.

REVACCINER v. a. ou tr. (re-va-ksi-né — du préf. *re*, et de *vacciner*). Vacciner de nouveau : *Les médecins déclarent aujourd'hui qu'il est nécessaire de* REVACCINER *les personnes arrivées à un certain âge.*

RÉVAI (Nicolas), philologue hongrois, né en 1751, mort à Pesth en 1807. Il était religieux des écoles pies et professeur de littérature à l'université de Pesth. Il fut un des premiers à répandre en Hongrie le goût des recherches philoloigques et l'esprit de critique. Parmi ses ouvrages en prose, on cite ses *Antiquités hongroises* et sa grammaire hongroise, *Elaboratior grammatica hungarica, ad genuinam patrii sermonis indolem fideliter exacta, affiniumque linguarum adminiculis locupletis illustrata* (Pesth, 1805, 2 vol. in-4°).

REVALENTA s. f. (re-va-lan-ta — corruption de *ervalenta*, formé de *ervum*, ers, et de *lens*, lentille). Syn. de REVALESCIÈRE.

REVALESCIÈRE s. f. (re-va-lèss-siè-re — du lat. *revalescere*, reprendre ses forces, recouvrer la santé). Substance alimentaire composée de diverses farines.

— **Encycl.** La *revalescière* est une préparation alimentaire consistant en un mélange de farine de lentilles, de pois, de maïs, de haricots et de sorgho, le tout additionné d'un peu de sel marin, de gruau d'avoine et d'orge, et coloré avec de la teinture de cochenille. La *revalescière* a été imaginée par un industriel anglais, le docteur Du Barry, qui l'a dotée de propriétés curatives aussi nombreuses que fantastiques. Elle s'appelait primitivement *revalenta*, nom que l'inventeur fut obligé d'abandonner parce qu'il n'était qu'une contrefaçon de celui d'*ervalenta*, donné précédemment par le médecin Warton à une substance du même genre.

Mais, si l'on en croit le docteur Du Barry, la *revalescière* provient de la préparation d'une plante tuberculeuse des rivages occidentaux de l'Afrique équatoriale. Ce seraient, toujours d'après lui, les médecins qui, par dépit de ne pouvoir pénétrer le secret de son origine et de son action, auraient fait courir le bruit que la *revalescière* était tout simplement de la farine de lentilles; mais si cette farine, que l'on vend dans le commerce 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilogramme, avait les qualités médicinales de la *revalescière*, depuis longtemps, dit M. Du Barry, celle-ci serait tombée en discrédit; et c'est tout le contraire qui est arrivé.

M. Du Barry se plaît aussi à dire que Livingstone a parlé d'une légumineuse dont les indigènes de la contrée d'Angola, limitrophe du Congo, faisaient leur nourriture habituelle, ce qui, d'après eux, les préservait de toute maladie du larynx, des bronches, des poumons, etc., et il donne ainsi à entendre que la *revalescière* pourrait bien être un produit de cette plante.

REVALIDATION s. f. (re-va-li-da-si-on — du préf. *re*, et de *validation*). Nouvelle validation : REVALIDATION *d'une saisie, d'un acte.*

REVALIDER v. a. ou tr. (re-va-li-dé — du préf. *re*, et de *valider*). Valider de nouveau : REVALIDER *un acte.*

REVALOIR v. a. ou tr. (re-va-loir — du préf. *re*, et de *valoir*. Se conjugue comme *valoir*). Rendre la pareille à : *Cet homme m'a injurié, je lui* REVAUDRAI *cela. Il m'avait fait du bien, je le lui* AI REVALU. *Il m'a désobligé, je saurai le lui* REVALOIR. (Acad.) *Ah! c'est elle qui m'a joué ce tour! cria Béatrix; je lui* REVAUDRAI *cela.* (Balz.)

Si vous me trahissez, je vous le *revaudrai.*
DANCOURT.

REVANCHE s. f. (re-van-che — du préf. *re*, et de *venger*). Fam. Action par laquelle on rend un mal qu'on a reçu : *On l'avait maltraité, mais il a eu sa* REVANCHE, *il a pris sa* REVANCHE. (Acad.) *Les* REVANCHES *sont la consolation des vaincus.* (Molé.)

Je saurai l'attraper et prendre ma *revanche.*
LA CHAUSSÉE.

‖ Action de rendre un bien qu'on a reçu : *Vous m'avez rendu de bons offices, je tâcherai d'en avoir ma* REVANCHE, *d'avoir ma* REVANCHE. (Acad.)

— Dédommagement, compensation : *Quand les lois laissent peu de liberté, les peuples prennent leur* REVANCHE *dans les mœurs.* (Balz.) *En* 1753, *l'abbé de Voisenon donna au Théâtre-Italien un petit acte assez maussade. La pièce n'ayant eu aucun succès, quelqu'un lui demanda pourquoi il l'avait risquée à la scène : « Il y a si longtemps, répondit l'abbé, que tout Paris m'ennuie en détail, que j'ai saisi cette occasion pour rassembler tout mon monde et prendre ma* REVANCHE *en gros. »*

— Partie que l'on joue après avoir perdu une première partie : *Jouer la* REVANCHE. *Prendre, demander sa* REVANCHE. *Voulez-vous votre* REVANCHE? *Partie,* REVANCHE, *et le tout. Donner la* REVANCHE. (Acad.) ‖ Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu, pour regagner ce qu'on a perdu auparavant : *J'ai perdu mon argent au piquet; si vous voulez, je prendrai ma* REVANCHE *au trictrac. Il y a quelque temps que vous me gagnâtes de l'argent; voulez-vous me donner ma* REVANCHE? (Acad.)

— Loc. adv. *En revanche*, En récompense, en compensation : *Il m'a servi dans telle occasion, et* EN REVANCHE *je l'ai servi dans une*

autre. Les ennemis avaient pris une bicoque, et EN REVANCHE *nous leur prîmes une de leurs meilleures places. Il avait fort mal dîné, mais* EN REVANCHE *il a bien soupé.* (Acad.) *Il m'a donné un soufflet; mais,* EN REVANCHE, *je lui ai bien dit son fait.* (Mol.) *Un homme impopulaire est celui qui se ménage peu d'amis dans la vie, mais,* EN REVANCHE, *cultive beaucoup d'ennemis.* (Ctesse de Blessington.) *Si l'homme est né le plus faible,* EN REVANCHE *il est né le plus sociable de tous les animaux.* (Pariset.)

. . . . Qui rit d'autrui
Doit craindre qu'*en revanche* on rie aussi de lui.
MOLIÈRE.

‖ *A charge de revanche*, A condition de la revanche, de la pareille : *Si je ne craignais de vous fâcher, j'ajouterais... — Allez toujours; je serai enchanté d'entendre la vérité,* À CHARGE DE REVANCHE. (Scribe.)

Revanche (LA), petit poëme satirique, par Goldsmith (1774). Dans la conversation, Goldsmith laissait échapper nombre de balourdises, et ses amis littéraires, artistes et orateurs célèbres du temps, ne se faisaient pas faute de le railler sur ses bévues, sur le dialecte de sa province, etc. L'auteur du *Vicaire de Wakefield* voulut prendre sa revanche. Dans un cadre restreint, il trace avec une facilité et une vigueur singulières les portraits de neuf ou dix de ses connaissances intimes. Il suppose morts tous les membres du *Club* (fondé en 1763 par Johnson) et fait successivement les épitaphes de Garrick, de Burke, de Reynolds, de Cumberland, etc. Il aurait pu placer dans sa galerie les portraits de Johnson et de Gibbon; telle était, sans doute, son intention, car l'ouvrage est resté inachevé. « La *Revanche*, dit Macaulay, sera toujours regardée comme un chef-d'œuvre. » On y retrouve toutes les qualités qui distinguent ses meilleurs écrits en prose : fine observation, esprit et chaleur. D'après une note de Garrick, ce charmant badinage serait né d'un défi entre lui et Goldsmith : Garrick improvisa, séance tenante, une épigramme à laquelle Goldsmith ne put répliquer sur-le-champ. Quelques jours après, il avait fait les épitaphes de tous ses railleurs, qui lui survécurent tous.

Revanche (LA), comédie en trois actes et en prose, de Roger et Creuzé de Lesser, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 15 juillet 1809. Cette pièce est imitée d'un ouvrage italien de Federici, intitulé : la *Bugia vive poco* (la supercherie n'est pas de longue durée). La scène se passe dans un vieux château, en Pologne. Le comte Sigismond Lowinski, qui a renoncé aux grandeurs, vit en sage dans ce manoir, avec sa fille Eliska, dont la rare beauté a excité l'amour du roi de Pologne et du duc de Kalitz. Les deux prétendants pénètrent dans le château de Sigismond. Le roi s'introduit le premier sous le nom de Kalitz qui, déjà, avait obtenu le consentement du père de la jeune fille. Il parvient à toucher le cœur d'Eliska. Sur ces entrefaites, le duc de Kalitz arrive, reconnaît son rival et croit pouvoir prendre le titre de roi, puisque celui-ci a bien emprunté son nom pour se faire accueillir. Le faux souverain parvient à gagner Sigismond à sa cause, mais il ne peut rien obtenir d'Eliska. Au dénoûment, le duc, qui a fait avec son rival assaut d'égards, de courtoisie et de générosité, abdique sa royauté d'un jour, et le roi épouse Eliska.

Revanche de Séraphine (LA), pièce en deux actes avec un prologue, par M. Armand de Pontmartin. V. SÉRAPHINE.

Revanche de Candaule (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Henri Thierry et J. Avenel, musique de M. Debillemont. Il fallait bien que le sujet scabreux du tableau si remarqué de M. Gérome passât de la toile au théâtre; seulement tout est grotesque dans ce petit ouvrage. Candaule va demander à Gygès de satisfaire aussi sa curiosité comme il a satisfait la sienne. Gygès a beau imaginer toutes sortes de prétextes, il lui faut obéir au tyran. De concert avec sa femme, il mystifie Candaule. La musique n'a rien offert de saillant. Chanté par Berthelier, Lécuyer, Mlle Fonti.

REVANCHER v. a. ou tr. (re-van-ché — rad. *revanche*). Pop. Défendre, soutenir, aider contre une attaque : *Il* A *bien* REVANCHÉ *son ami. Il est venu* REVANCHER *son camarade.* (Acad.) ‖ On dit aussi REVENGER, forme régulière, qui était tombée en désuétude, mais que le peuple semble vouloir reprendre. La forme *revancher* est aujourd'hui à peu près inusitée.

Se revancher v. pr. Se défendre contre une attaque : *Il m'est venu attaquer, et je* ME SUIS REVANCHÉ. *Il est permis de* SE REVANCHER *quand on est attaqué.* (Acad.) *Quant à* ME REVANCHER, *ajoutait-il avec un soupir de regret et de confusion, je suis fort comme une puce et poltron comme un lapin.* (E. Sue.)

— Se venger, rendre la pareille : *Je sais tout le mal que vous avez dit de moi, je* M'*en* REVANCHERAI. (Acad.) *Vous m'avez fait un plaisir, je* M'*en* REVANCHERAI. (Acad.)

Et, puisque mon trépas importe à votre gloire,
Pour *vous* en *revancher*, conservez ma mémoire.
CORNEILLE.

REVANCHEUR, EUSE s. (re-van-cheur, eu-se — rad. *revancher*). Personne qui revanche, qui défend quelqu'un : *Il a trouvé dans son camarade un bon, un excellent* REVANCHEUR. (Acad.) ‖ Peu usité.

RÊVASSER v. n. ou intr. (rê-va-sé — rad. *rêve*). Avoir des rêves incohérents pendant un sommeil agité : *Il ne se porte pas bien, il n'a fait que* RÊVASSER *toute la nuit. J'ai eu un sommeil fort inquiet, je n'ai fait que* RÊVASSER. (Acad.)

— Se livrer à des rêveries incohérentes : *Il doit être dans le jardin à* RÊVASSER *à ses niaiseries; va me le chercher.* (H. Mürger.)

RÊVASSERIE s. f. (rê-va-se-rie — rad. *rêvasser*). Action de rêvasser; rêve incohérent et troublé : *Ce n'était pas un véritable rêve, ce n'était qu'une* RÊVASSERIE. *Il est dans une* RÊVASSERIE *continuelle.* (Acad.) *Je ne fus pas longtemps sans entendre que le grand bûcheux dormait dur, malgré un peu d'angoisse. dans ses* RÊVASSERIES. (G. Sand.)

— Rêverie, idées inconsistantes : *C'est un homme à projets qui débite bien des* RÊVASSERIES. (Acad.) *Les plus puériles et grossières* RÊVASSERIES *se trouvent plus en ceux qui traitent les choses plus hautes et plus avant, s'abîmant en leur curiosité et présomption.* (Montaigne.)

RÊVASSEUR, EUSE s. (rê-va-seur, eu-ze — rad. *rêvasser*). Personne qui rêvasse, qui se livre à des rêvasseries, à des idées inconsistantes : *Parmi ces désœuvrés, il y a des ennuyeux, des ennuyés, des* RÊVASSEURS *et quelques drôles.* (V. Hugo.) *Je suis sotte et* RÊVASSEUSE; *je ne sais répondre à propos ni plaisanter.* (G. Sand.)

RÊVE (rê-ve. — L'origine de ce mot est fort controversée. Génin croit que *rêver* n'a désigné dans l'origine qu'un fait absolument physique et matériel. « C'était, dit-il, courir çà et là, faire le vagabond, le libertin, le mauvais sujet. On appelait un coureur de nuit : un *resveur de nuit*. Des actes du corps l'expression a passé métaphoriquement à ceux de l'esprit; *resver* s'est dit de l'aliénation mentale. Ainsi, quand le drapier frappe à la porte, Patelin dit à sa femme :

Je feray semblant de *resver*.
Allez là...

Guillemette ouvre et dit au pauvre Guillaume, en lui parlant de son mari :

Il est encore en *resverie*;
Il *resve*, il chante, il fatrouille
Tant de langaiges et barbouille!...
Il ne vivra pas demye heure!

Et, au milieu des extravagances de toute sorte auxquelles on le fait assister, le bon drapier s'écrie :

... Ah! sainte Marie!
Vecy la plus grant *resverie*
Où je fusse onques mais bouté!

Cette acception a complétement disparu. La seule trace qu'on en puisse retrouver dans la langue moderne, c'est cette façon de parler : *Vous rêvez!* dont le véritable équivalent serait : Vous extravaguez! vous êtes fou. Mais, dans la pensée de celui qui l'emploie, l'expression n'a pas tant d'énergie; elle ne va pas au delà de rêver en dormant, être dupe d'une illusion causée par le sommeil. C'est à quoi nous avons réduit le sens du mot *rêver*, ou bien à exprimer un état méditatif de l'âme. » Partant de cette base, Génin appuie, comme le P. Labbé et Ampère, l'idée d'une parenté avec le vieux français *desver*, venu, selon lui, du latin *deviare*, s'écarter de la voie. D'autres étymologistes ont invoqué soit le latin *repuerare*, redevenir enfant, de *re* préfixe, et de *puer*, enfant, soit le grec *rembein*, tourner, errer, aller à l'aventure. Quelques-uns rattachent *rêve* au celtique : gallique *rabhd*, radotage. Suivant Diez, Burguy et Scheler, rêve serait une variété dialectale de *rage*). Ensemble d'idées et d'images qui se présentent à l'esprit durant le sommeil : *Nos poëtes dramatiques ont terriblement abusé des* RÊVES. (Grimm.) *Pour être content de son sort, il suffit de faire un mauvais* RÊVE. (A. d'Houdetot.)

Le *rêve* du méchant est son premier supplice.
DELILLE.

C'est quelque chose encor que de faire un beau *rêve*;
A nos chagrins réels c'est une utile trêve.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Hallucination produite par un état morbide : *Les* RÊVES *d'un fou. Oh! si l'on pouvait tenir registre des* RÊVES *d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait quelquefois sortir de son délire!* (J.-J. Rouss.)

— Imagination sans fondement, idées vaines auxquelles l'esprit s'abandonne : *C'est un beau* RÊVE *que vous faites là, mais ce n'est qu'un* RÊVE. *Pour un homme à système, ce n'est pas une si grande affaire qu'un* RÊVE *de plus.* (J.-J. Rouss.) *Le spinozisme est le* RÊVE *d'une logique puissante.* (Géruzez.) *C'est dans l'oisiveté du malheur que les hommes se livrent à tous leurs* RÊVES. (Guizot.) *En politique, les* RÊVES *de la veille sont quelquefois les vérités du lendemain.* (E. Laboulaye.) *Le platonisme en amour est un* RÊVE *et une folie.* (L. Jourdan.) *Le* RÊVE *des doctrinaires a toujours été de concilier le droit divin avec le droit constitutionnel.* (Tax. Delord.) *Notre vie, comme nos peines, n'est qu'un* RÊVE, *et il n'y a qu'illusion dans tout ce qui nous entoure.* (Prévost-Paradol.)

Les *rêves* sont au fond des coupes parfumées;
L'indigent se croit prince et défait des armées.
PONSARD.

. . . . . Le songeur ne fait cas
Que d'un coin retiré du monde et du fracas,
Où l'on puisse à loisir suivre un *rêve* agréable.
TH. GAUTIER.

— Chose inconsistante, légère, vaporeuse : *Ses toiles sont à peine couvertes, ses tons vont s'atténuant de plus en plus; c'est le* RÊVE *d'une ombre.* (Th. Gaut.)

— Chose émouvante, qu'on a peine à croire, bien qu'elle soit réelle : *C'est un* RÊVE *que de vous voir ici.* ‖ Objet d'apparence fantastique : *L'Inde semble un* RÊVE *où tout fond, fuit, coule et disparaît, se transforme et revient, mais autre.* (Michelet.)

— Idée que l'on caresse, dont on se flatte, que l'on poursuit avec passion : *Son* RÊVE *est de faire fortune. Le* RÊVE *de la jeune fille, c'est le mariage avec l'être préféré.* (Mme Romieu.) *Etre ambassadrice, voilà le* RÊVE *des jeunes filles du monde riche ou aristocratique.* (Mme Romieu.) *Tout ce que la femme pense est* RÊVE *d'amour.* (Proudh.)

— **Syn. Rêve, rêverie, songe.** Les *songes* n'ont lieu que dans l'état de sommeil; on les appelles *rêves* quand ils sont vagues, incohérents, quand ils ne laissent dans la mémoire qu'un souvenir confus qui ne peut servir de base à un récit suivi; au contraire, les *songes* ressemblent à quelque chose de réel; on les raconte. On a cru souvent qu'ils annonçaient l'avenir, et l'Ecriture parle souvent de *songes* prophétiques ou qui furent expliqués par les prophètes. Les *rêves* que l'on fait en dormant sont une suite d'images qui se présentent à l'esprit sans ordre et sans que la volonté y ait aucune part; la *rêverie*, au contraire, est à moitié volontaire; c'est le produit d'une imagination qui divague et qui souvent se plaît à divaguer; elle se produit dans un état qui n'est ni la veille ni le sommeil, mais qui rend notre esprit étranger à toutes les réalités environnantes. L'homme éveillé fait aussi quelquefois des *rêves*, mais alors c'est quelque chose de plus précis que la *rêverie*. Le *rêve* de Charles-Quint était la monarchie universelle. La *rêverie* se promène d'objets en objets, ou bien elle est plus vaine, plus folle; on dit les *rêveries* d'un astrologue, d'un cerveau malade. Au figuré, un *songe* est quelque chose qui manque de réalité ou qui passe vite; un *rêve* est quelque chose de ridicule, que l'homme de bon sens repousse comme indigne de fixer son attention : *La vie est un* SONGE, *et nos projets sont souvent des* RÊVES. (Roub.)

— **Encycl.** Physiol. On désigne sous le nom de *rêve* l'assemblage souvent confus et incohérent, parfois très-net et très-suivi, mais toujours involontaire, des idées et des images qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil. D'après M. Moreau de la Sarthe, qui a fait du *rêve* une étude particulière, nous diviserons ces phénomènes en deux classes, comprenant : la première, les *rêves* indépendants de l'état de maladie; la seconde, les *rêves* qui se rattachent à diverses affections pathologiques.

Les *rêves* sont le signe d'un sommeil partiel. Ils indiquent la suspension incomplète de quelques-unes des facultés de l'entendement, comme l'attention, la volonté, le jugement... Celles-ci agissant les unes en dehors du concours des autres, à la suite d'impressions en général mal perçues, le résultat de leur activité anomale est, en définitive, incohérent et le plus souvent déraisonnable. C'est seulement dans des cas exceptionnels que la comparaison des idées, c'est-à-dire le jugement, s'accomplit avec netteté. Nous trouvons alors dans le sommeil des aperçus qui nous étonnent par leur fécondité et leur justesse.

Pendant le premier sommeil profond et naturel qui succède, chez un homme en parfaite santé, à une fatigue modérée produite par le travail manuel, les *rêves* sont extrêmement rares, à moins que des circonstances particulières, comme une attitude vicieuse ou une chaleur incommode, ne viennent à exercer leur influence. Mais, à mesure qu'il se prolonge, le sommeil devient plus léger. Les sens recouvrent leur impressionnabilité, et les sensations qu'ils procurent parfois dans ces circonstances, avec une délicatesse et une activité extrêmes, n'étant ni comparées, ni jugées, ni rapportées à leur véritable cause, il en résulte des conceptions à la fois erronées et bizarres.

Pour que le souvenir des *rêves* persiste au réveil, il faut que le sommeil ait été léger. C'est dans ces conditions qu'on les voit se suivre et s'enchaîner entre eux de telle sorte qu'ils paraissent différer à peine de la veille et permettent un moment de douter de leur réalité. S'il n'en est pas ainsi, ils ne laissent après eux qu'une notion vague et qu'un sentiment obscur de malaise. De tous nos *rêves*, ceux du matin sont ceux dont nous gardons le plus vivement la mémoire, précisément parce que, à cette heure, notre repos est moins profond. Ils sont aussi plus lucides et moins incohérents dans leurs combinaisons. La plupart des sensations qui les accompagnent sont imaginaires et comparables aux hallucinations, c'est-à-dire que ce sont des perceptions sans impression préalable. D'autres fois, elles tiennent de l'illusion, quand elles succèdent à des impressions avec lesquelles elles n'ont que des rapports incomplets ou éloignés. Dans certains cas, pourtant, elles sont bien réelles. Telles sont, par exemple, en partie du moins, celles qui constituent les *rêves* voluptueux. Il est à remarquer, d'ailleurs, que tous les sens n'entrent pas en jeu avec la même facilité pendant la durée du sommeil. C'est ainsi que, dans les *rêves*, on voit plus souvent que l'on n'entend. L'activité du goût et de l'odorat s'éveille avec plus de peine encore.

Les *rêves* qui se produisent dans l'état de santé sont sous la dépendance de deux ordres de causes. Les uns sont produits par une irritation corporelle et les autres par l'irritation mentale. Les premiers, liés manifestement à l'action des agents d'ordre physique les plus variés, surviennent à la suite de l'usage insolite ou excessif du thé, du café, des boissons alcooliques ou des substances vireuses comme l'opium, la belladone, le haschisch, l'aconit, le datura stramonium, etc. Viennent ensuite, comme causes efficientes directes, les changements involontaires de position du corps, les attitudes forcées et fatigantes, la compression de quelque partie, l'attouchement de corps glacés ou humides, l'effet d'une fatigue excessive occasionnée, pendant le jour, par de violents exercices corporels, les bruits inaccoutumés qui se produisent autour du dormeur, etc. La faim, la soif agissent d'après le même mécanisme. Les *rêves* qui surviennent alors ont très-souvent avec leurs causes occasionnelles des rapports remarquables. Comme les causes occasionnelles varient et se succèdent à l'infini, comme elles confondent leurs effets avec ceux des préoccupations et des souvenirs de la veille, les *rêves* se succèdent avec une rapidité parfois vertigineuse. Ils ne conservent dans leur fantasmagorie étrange ni les rapports de temps ni ceux d'espace ou de personnalité.

Les *rêves* produits dans l'état de santé par la surexcitation mentale sont tout aussi fréquents que les précédents. Ils sont particulièrement communs à ceux dont le travail ordinaire met en jeu d'une manière spéciale les facultés intellectuelles, comme les gens de lettres, les artistes, les hommes d'Etat, etc. Ils peuvent encore dépendre des affections et des passions dominantes de l'individu. C'est un fait bien avéré que nos occupations habituelles, la tendance naturelle de notre esprit, nos émotions et nos sentiments de la veille se reflètent dans nos *rêves*, quelle que soit la nature de l'impression occasionnelle qui commence leur trame. Plus nos émotions auront été vives, plus elles précéderont de près le moment de notre repos, plus elles auront chance de déterminer le fond ne nos *rêves*. Ceux-ci empruntent leurs images au cercle de nos plaisirs, de nos peines et de nos connaissances. Aussi, l'homme du peuple ne doit pas rêver comme le savant ou l'homme du monde; l'individu sauvage, comme celui qui a au service de son imagination et de ses souvenirs les merveilles et les raffinements de la civilisation. Les vieillards rêvent plus souvent de leur passé que du temps présent, ce qui s'explique par ce fait qu'ils conservent bien mieux, à l'état de veille, la mémoire des choses anciennes que celle des choses récentes.

La seconde classe des *rêves*, ceux qui sont liés à une affection pathologique quelconque, offre un grand intérêt médical. Les anciens n'ignoraient pas qu'on peut tirer des *rêves* quelques observations judicieuses, et c'était là probablement le fondement le plus certain de leur onirocritie.

Les moindres indispositions comme les plus graves maladies peuvent donner lieu aux *rêves*. Malheureusement, leur valeur séméiologique est fort incertaine; on ne connaît pas leurs rapports avec le siége et la nature des diverses affections qu'ils accompagnent. Tout ce que nous savons, c'est que, pendant le sommeil, le travail pathologique qui s'accomplit dans les profondeurs de l'organisme provoque des *rêves* en relation plus ou moins directe avec l'organe malade. Cela est si vrai qu'ils peuvent quelquefois faire soupçonner une maladie que rien ne révèle encore pendant l'état de veille. Prenons quelques exemples. Les affections organiques du cœur ou des gros vaisseaux sont souvent annoncées avant leur explosion apparente par des *rêves* pénibles ou cauchemars suivis de tristes pressentiments. Quand ils se répètent souvent, on peut les regarder comme des symptômes précurseurs d'une lésion grave, déja très-difficile, sinon impossible, à prévenir. Quand celle-ci est devenue irrécusable, les *rêves* sont très-courts; ils surviennent surtout dans le premier sommeil et sont promptement suivis d'un réveil en sursaut. Il s'y mêle toujours ou presque toujours la crainte d'une mort prochaine avec des circonstances tragiques. D'après l'observation de divers médecins, les hémorragies spontanées, suite d'un afflux congestif anomal, sont quelquefois prédites par des *rêves* rouges d'incendie ou de spectacles meurtriers. Plus ces *rêves* sont accentués et dessinés, plus ils doivent être pris en considération. C'est surtout dans la période prodromique des névroses et de l'aliénation mentale qu'on les rencontre avec une nature bizarre et extraordinaire capable de donner l'éveil au médecin. La rage, avant de se confirmer, se révèle très-souvent par

des cauchemars épouvantables et du plus mauvais augure.

Les mêmes phénomènes accompagnent encore les maladies plus souvent qu'ils ne les précèdent. Les fébricitants éprouvent parfois la soif la plus vive et rêvent qu'ils ne peuvent l'étancher. On a vu des individus rêver qu'ils avaient la jambe coupée ou changée en pierre et se réveiller paralysés ou le devenir quelques jours plus tard. Le refroidissement d'un membre ou sa compression prolongée s'accompagnent souvent des mêmes sensations. Le savant Gessner rêve qu'il est mordu au côté par un serpent, et bientôt il reconnaît à cet endroit les signes d'un anthrax qui l'emporte en cinq jours. Arnauld de Villeneuve rêve qu'il a été mordu au pied par une vipère, et il ne tarde pas à voir ce membre affecté d'un ulcère cancéreux. Comme on le voit par ces exemples, presque tous ces *rêves*, liés à divers états morbides, sont des cauchemars. Dans la lypémanie, les *rêves* sont habituellement tristes et oppressifs. Parfois, ceux qui les éprouvent se réveillent trempés de sueur et baignés de larmes. Ils sont gais et riants dans la monomanie expansive; étranges, bizarres, désordonnés dans la manie; rares et fugaces dans la démence et l'imbécillité. L'altération morbide des organes de la génération provoque souvent des *rêves* érotiques et des pollutions nocturnes. Bien des gastralgiques croient boire une eau limpide et dîner à une table splendide, mais ils ne tardent pas à éprouver les sensations pénibles si fréquentes chez les individus atteints d'indigestion, d'embarras gastrique, d'ulcère ou de cancer de l'estomac. Les hypocondriaques, chez lesquels le travail digestif est généralement laborieux, et les femmes hystériques, sujettes à la tympanite, sont dans le même cas. La plénitude de la vessie et les diverses lésions de cet organe entraînent des *rêves* relatifs à la miction et toujours pénibles. De toutes les affections, celles qui amènent avec elles les plus épouvantables cauchemars sont celles du cœur et des gros vaisseaux du cerveau et de l'appareil respiratoire.

Voilà tout ce que la science occidentale admet sur ce sujet; les docteurs orientaux vont un peu plus loin.

La médecine indoue et la médecine chinoise puisent depuis des siècles dans les *rêves* des renseignements pour le diagnostic des maladies. Dans leur système, les *rêves* sont divisés en cinq classes correspondant aux cinq grands viscères : cœur, poumons, reins, rate et foie. Chaque classe est subdivisée selon deux états anomaux de l'organe. L'état normal de tous ces organes ne procure de *rêves* d'aucune sorte. Ces principes étant posés, voici, comme exemple de cette science asiatique, un résumé des principaux *rêves* indiquant le mauvais fonctionnement de chaque viscère.

— I. Rêver fantômes, monstres, figures effrayantes : signe de mauvaise fonction du cœur; réplétion. Rêver feu, flammes, fumée, lumière, incendie : signe de mauvaise fonction du cœur; inanition.

— II. Rêver combats, guerre, armes, soldat : signe de mauvaise fonction des poumons; réplétion. Rêver plaines, mer, campagne, chemin et voyage difficiles : signe de mauvaise fonction des poumons; inanition.

— III. Rêver fatigue insurmontable, mal aux reins : signe de mauvaise fonction des reins; réplétion des canaux. Rêver que l'on nage avec peine et que l'on est en train de se noyer : signe de mauvaise fonction des reins; inanition.

— IV. Rêver chants, fêtes, musique, plaisir : signe de mauvaise fonction de la rate; réplétion des canaux qui en partent. Rêver risques, bataille, dispute, repas : signe de mauvaise fonction de la rate; inanition.

— V. Rêver forêts inextricables, montagnes abruptes, arbres : signe de mauvaise fonction du foie; réplétion. Rêver herbe, gazons, buissons, champs : signe de mauvaise fonction du foie; inanition.

On voit que ce diagnostic par les *rêves* se rapproche sensiblement, pour certaines inductions, de celui que portent dans les mêmes cas les médecins occidentaux, mais il est un peu plus étendu.

Nous avons parlé jusqu'ici du *rêve* envisagé à son état le plus simple, c'est-à-dire de celui dans lequel les facultés intellectuelles sont seules mises en jeu. Mais il peut arriver que les *rêves* s'accompagnent de phénomènes très-complexes : on se meut, on gémit, on crie, on parle, on chante. Le *rêve* se rapproche beaucoup alors de l'état de somnambulisme naturel. Il peut prendre de telles proportions, s'accompagner de troubles intellectuels si profonds et si persistants, qu'il constitue à lui seul une véritable maladie.

Le *rêve* est une sensation subjective, une perception délirante créée par le dormeur, une véritable hallucination que le réveil dissipe ou une illusion qui cesse encore avec le sommeil. Toutefois, le retour à la raison ne se fait pas toujours d'une manière instantanée. Bien des gens, en s'éveillant, croient pendant un moment à la réalité des sensations dont ils viennent d'être le jouet. Leurs actes, dans cet état intermédiaire entre la veille et le sommeil, les exposent, ainsi que ceux qui les approchent, aux plus grands dangers. Les annales judiciaires de divers pays nous en offrent plusieurs exemples, et différents meurtres commis dans ces conditions, en l'absence de toute volonté réfléchie, ont trouvé devant les magistrats l'excuse naturelle à laquelle ils avaient droit.

— Psychol. La pensée étant considérée comme le produit de l'ensemble de nos facultés, on a l'habitude de considérer le *rêve* comme le produit de l'imagination, aidée seulement de quelques-unes des facultés de l'âme, ce qui explique son incohérence et son peu d'harmonie avec les idées que nous avons à l'état de veille. C'était la théorie du médecin Bichat. D'après lui, dans le *rêve*, le sommeil n'est que partiel. Les sensations et les perceptions sont suspendues. Toutes les autres facultés peuvent intervenir.

Cela revient au sentiment de Descartes, qui ne faisait pas de différence fondamentale entre l'état de veille et le sommeil. « Si quelqu'un, dit-il, lorsque je veille, m'apparaissoit tout soudain et disparaissoit de même comme font les images que je vois en dormant, en sorte que je ne pusse remarquer ni d'où il viendroit ni où il iroit, ce ne seroit pas sans raison que je l'estimerois un spectre ou un fantôme formé dans mon cerveau, comme ceux qui s'y forment quand je dors, plutôt qu'un vrai homme. » De sorte que, dans l'opinion de Descartes, les images vues en songe sont aussi réelles que celles qu'on voit en veillant et n'en diffèrent que par la brièveté du temps pendant lequel elles nous apparaissent. Il n'y aurait à distinguer entre le *rêve* et la pensée ordinaire que parce qu'un plus grand nombre de facultés interviennent pour former la pensée. Celle qui manque surtout dans le *rêve*, c'est l'attention. Dès qu'on fait effort pour l'y introduire, comme fit Thomas Reid qui, tourmenté par des *rêves* effrayants, se proposa de les étudier à l'aide de l'attention, le *rêve* s'évanouit.

La volonté non plus n'est pas en jeu; d'autre part, l'action des sens extérieurs est naturellement suspendue. Le cerveau seul travaille, et en ce moment toute la puissance nerveuse y est concentrée. L'esprit alors est abandonné soit à ses impressions propres, soit à celles qui lui viennent des extrémités sentantes internes.

Le *rêve* a donc à peu près le caractère d'une intuition. Il a quelque chose de purement organique dans ses causes et, par là, il tient à l'hallucination qui est l'effet d'un état morbide soit d'un organe, soit du système nerveux tout entier. Il est l'œuvre du système nerveux agissant sur lui-même sans communiquer avec le monde extérieur, c'est-à-dire avec la réalité. Il est analogue à l'état de rêverie qui a lieu pendant la veille et au cours duquel on peut se représenter à l'idée, avec une grande netteté, ces images séduisantes connues sous le nom de châteaux en Espagne. Mais, durant le sommeil, l'âme étant plus complétement séparée de la réalité extérieure, l'arbitraire du *rêve* est beaucoup plus prononcé. « Dans le château en Espagne, dit Jouffroy, l'illusion n'est que très-rarement, peut-être jamais aussi complète que dans le *rêve*. C'est que, quand nous rêvons éveillés, nos sens ne sont pas les uns fermés, les autres engourdis, comme dans le sommeil; ils apportent donc de l'extérieur des sensations plus nombreuses et plus vives. Bien que l'esprit préoccupé n'y fasse pas grande attention, cependant elles l'entretiennent sourdement dans la conscience de sa situation. Cette conscience nous revient aussi de temps en temps dans les *rêves*, surtout quand le sommeil n'est pas très-profond, comme il arrive le matin dans le voisinage du réveil ou quand nous sommes indisposés. Mais dans le sommeil profond au milieu de la nuit, lorsque le silence n'est interrompu que par des bruits qui nous sont familiers, les sensations de l'extérieur sont si sourdes, si rares ou si indifférentes que rien ne distrait l'esprit de ses pensées; il y est tout entier et sans partage. On ne doit donc pas s'étonner si l'illusion est plus forte, si même elle est complète tant qu'aucune cause ne vient distraire l'intelligence et la rappeler à la conscience de la réalité... Tantôt cette cause est une sensation vive ou extraordinaire venant du dehors qui attire l'attention de l'esprit et rompt sa préoccupation; c'est ce qui arrive aussi dans la veille lorsque, au milieu d'une rêverie agréable ou pénible, quelqu'un nous adresse la parole ou nous frappe sur l'épaule; tantôt cette cause sort du *rêve* lui-même lorsqu'il nous présente des circonstances si invraisemblables qu'elles choquent notre jugement, si agréables ou si fâcheuses que nous ne pouvons nous empêcher de rechercher si notre bonheur ou notre malheur est bien certain. »

Ce sentiment nous ramène peu à peu à l'état de veille. Cela arrive surtout le matin, quand le sommeil est moins profond et que les sens se rouvrent aux impressions du dehors. « Tous les bruits qui s'étaient tus durant la nuit renaissant autour de nous, les sensations de l'extérieur nous arrivent plus vives et plus nombreuses. Notre esprit, sollicité en même temps par ces sensations et par les idées qui l'occupent, n'est ni tout à fait dupe ni tout à fait détrompé; il se berce, pour ainsi dire, entre l'illusion et la réalité. Il sent qu'il ne tient qu'à lui de s'éveiller et que le moindre effort suffirait pour faire cesser un engourdissement qui s'en va. Il sent aussi que, en demeurant tranquille et en continuant de contempler ses idées, il peut prolonger l'état où il se trouve. En un mot, il a parfaitement conscience qu'il tient entre ses mains le sommeil et la veille, et qu'il peut ordonner l'un ou l'autre. Rarement sortons-nous du sommeil tout à fait naturellement. Cette hésitation finit presque toujours par un acte de l'âme qui dissipe volontairement le reste d'assoupissement qui fermait nos yeux. »

Il est extrêmement difficile de classer les songes par genres et par espèces; leur incohérence s'y oppose. Néanmoins, Maine de Biran a cru pouvoir les classer suivant l'ordre des causes à leur attribuer, et il en distingue de quatre sortes. « Je mets dans la première classe, dit-il (*Nouvelles considérations sur le sommeil*, t. II des *Œuvres philosophiques*), les *rêves* dont nous avons reconnu et analysé ci-devant les caractères affectifs avec les effets concomitants de ces caractères, ayant pour cause ou condition essentielle l'influence prédominante de quelque organe intérieur, tels que le cœur, l'estomac, le foie, le système génital, etc. Les forces sensitives concentrées alors dans cet organe particulier irradient leur action sur toutes les autres parties du système vivant avec qui elles sympathisent d'une manière plus ou moins active pendant la veille. Cette sympathie générale se trouve momentanément affaiblie dans la fonction du sommeil; elle a lieu seulement avec tel centre nerveux ou telle division cérébrale qui se trouve alors, et par une suite du sommeil même, disposée à entrer en relation sympathique plus directe et plus spéciale avec l'organe interne ou dominant. De là les phénomènes des songes de cette espèce que je croirais pouvoir distinguer sous les titres de songes organiques ou affectifs, où l'imagination crée des fantômes tantôt effrayants, tantôt voluptueux, selon que le cœur, ou l'épigastre, ou l'organe de la génération est excité; d'autres fois, les images de mets appétissants ou de ruisseaux limpides, si l'estomac ou l'organe de la soif sont dans un état de besoin ou de souffrance. Mais un exemple qui renferme la circonstance essentielle ou caractéristique de cette classe de songes organiques..., c'est ce qui se rapporte à l'espèce de *rêve* connu sous le nom de cauchemar. »

Les trois autres espèces de *rêves* dont parle Maine de Biran sont le fruit des sens externes, du toucher et de l'ouïe d'une part, de la vue d'autre part, et enfin de l'odorat et du goût. Les *rêves* qui se rapportent aux intuitions ou aux images de la vue sont les plus fréquents. Cela est dû à ce que l'œil est plus pres du centre de l'imagination. Les *rêves* intuitifs ont surtout lieu le matin, au moment du réveil, après que les sens externes se sont rétablis des fatigues de la veille et que leurs extrémités nerveuses aboutissant au cerveau, éveillées les premières, sont déjà dans l'attente de l'acte ou commencent d'elles-mêmes à entrer en activité. Par contre, les *rêves* organiques n'ont lieu que lorsque le sommeil est profond; ils peuvent même se produire dans l'état complet de veille et déterminer ce qu'en langage mystique on appelle la vision.

En résumé, la psychologie est beaucoup moins avancée que la physiologie en ce qui touche l'explication des causes et du développement des *rêves*, et les données qu'elle fournit n'ont aucun caractère scientifique; ce sont de pures hypothèses qui n'ont, comme les rêveries de la psychologie, qu'une très-mince valeur.

— Littér. V. SONGE.

— Onirocritie. V. SONGE.

Rêves (LES DEUX), roman, par H. de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

Rêve (LE), opéra-comique en un acte et en prose, paroles d'Etienne, musique de Gresnick; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 28 janvier 1789. L'auteur préluda très-heureusement par ce petit acte aux succès multipliés qu'il devait remporter plus tard. La rivalité de Courval et de son neveu Melcourt donne lieu à des scènes filées avec une habileté extrême et écrites dans un style naturel et vif. L'oncle, qui a la manie d'interpréter les songes, rêve qu'il est supplanté auprès d'Emilie, une jeune veuve dont il est épris, et, cette fois, il ne se trompe pas. Pour être plus sûr de la véracité de son rêve, Courval feint de dormir; il voit et entend tout, et, en homme d'esprit, il renonce de bonne grâce à Emilie, qui épouse Melcourt. La partition se recommande par le goût et l'élégance de ses motifs. Les mélodies, d'une agreable simplicité, ne manquent ni d'originalité ni d'effet. Le *Rêve* obtint un vrai succès et resta assez longtemps au répertoire.

Rêve d'amour, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Dennery et Cormon, musique d'Auber; représénté à l'Opéra-Comique le lundi 20 décembre 1869. C'est le dernier rêve de gloire du plus aimable compositeur français de notre siècle, du successeur de Boieldieu, du maître des maîtres modernes, à l'Opéra-comique seulement, ce qui est encore beaucoup dire. Nul doute que si la pièce eût été mieux imaginée, la donnée un peu plus vraisemblable, si le sentiment de la nature eût été plus réel, tout en restant un peu voilé par une sorte de glacis de convention, la musique eût réussi, car elle n'est pas inférieure à celles du *Maçon*, de la *Sirène*, de la *Barcarolle*, en un mot des partitions de second ordre d'Auber. Il y a même çà et là dans le dernier ouvrage écrit par le maître des hardiesses harmoniques et des effets d'instrumentation qui attestent qu'il s'était maintenu au courant du mouvement musical, et que, sans abjurer ses dieux, il s'initiait aux doctrines nouvelles. Le livret est, comme nous l'avons dit, sans véritable intérêt. Un paysan romanesque a trouvé une belle demoiselle endormie, comme une Marion, sous un pommier; il l'a contemplée, a déposé un baiser sur sa joue et s'est enfui à toutes jambes. Mlle Henriette de La Roche-Villers a conservé le souvenir de cet épisode; elle n'a pu voir Marcel (c'est le nom du paysan), elle le croit beau, noble, riche. Cependant Marcel doit épouser Denise; la noce se prépare, les habitants du château arrivent pour jouir du spectacle d'une noce au village. La belle endormie apparaît aux yeux effarés de Marcel, qui quitte tout, Denise, la noce et les violons, et se sauve encore. On a représenté là un des charmants tableaux de Lancret, complété par des costumes et des décors empruntés à ceux de Watteau; c'est la *Balançoire*, le *Colin-maillard* que les auteurs de la mise en scène ont ingénieusement reproduits. En rôdant autour du parc, Marcel rencontre Henriette, lui parle; il est fou d'amour, il veut se rapprocher de la noble demoiselle et s'enrôle. Il revient nécessairement capitaine à l'acte suivant. Entre temps, un vrai chevalier, amoureux d'Henriette qui se croit sa cousine, lui révèle qu'elle n'est que la fille adoptive du marquis de La Roche-Villers et qu'on l'a recueillie dans la famille même où Marcel allait entrer. Ce qui aurait dû motiver et amener son union avec Marcel l'en éloigne par un caprice des librettistes. Henriette, voyant le désespoir de Denise, s'éprend d'une grande tendresse pour elle, et, lorsque Marcel revient, lui déclare qu'elle est sa sœur; Denise épouse Marcel et Henriette le chevalier. On voit que cette pièce ne méritait pas d'être mise en musique par Auber; mais la partition sera lue avec un vif intérêt par les musiciens; l'ouverture en est charmante, pleine de frais motifs; c'est une fort jolie pastorale. La romance de Marcel au second acte est expressive, ainsi que les couplets de Denise : *Ce qu'on veut faire*, et le duo d'Henriette et du chevalier; au deuxième acte, on a remarqué une jolie valse; au troisième, précédé d'une gavotte, un trio bouffe excellent : *Dans un bon ménage, qui doit commander?* Cet ouvrage a été interprété par Capoul, Gailhard, Sainte-Foy, Prilleux, Mlles Priola, Girard et Nau.

Rêve. Iconogr. Un peintre contemporain, M. Jules Ballavoine, a figuré allégoriquement le *Rêve* par une jeune femme nue qui s'élève, avec de légères vapeurs, d'une espèce de corne d'abondance; ses cheveux blonds flottent au gré des zéphyrs; une draperie jaune d'or voltige derrière ses épaules; des fleurs et un hibou, oiseau nocturne, complètent cette allégorie, qui a été exposée au Salon de 1872.

Une allégorie d'un autre caractère, peinte par Raphaël, est connue sous ce titre : le *Rêve du chevalier;* c'est une des premières productions du grand artiste. Un jeune chevalier, couvert de son armure, est couché sur son bouclier, au pied d'un laurier qui est au milieu du tableau. Ce chevalier est endormi et paraît livré à un songe. Une femme, en costume violet et pourpre, à la physionomie douce et grave, apparaît à sa droite et, lui présentant un livre et une épée, semble vouloir le préparer en même temps à l'étude et au combat. Derrière elle, dans le paysage, s'élève un château fort au sommet d'une roche escarpée. A la gauche du jeune homme, une autre femme, vêtue de rouge et parée de chaînes de corail, lui offre des fleurs comme un emblème des plaisirs de la vie; le paysage, du côté de cette figure, représente une belle ville auprès d'une rivière. Cette composition, que Raphaël a peinte dans la manière du Pérugin, son maître, mais avec une ampleur et une finesse de dessin qui n'appartiennent qu'à lui, lui fut sans doute inspirée par les luttes qui, dans sa jeunesse, ont dû tourmenter son âme. Après avoir fait partie de la galerie Borghèse, de la collection de sir Thomas Lawrence et de celle de lady Sykes, ce tableau a été acquis par la National Gallery de Londres; il a été gravé par Ludwig Gruner et, tout récemment, par M. J.-B. Danguin pour la Société française de gravure (Salon de 1870). M. Viardot l'intitule le *Songe de saint Georges.*

Des compositions où l'allégorie se mêle à la réalité ont été peintes par Mlle Mayer et par Papety sous le titre de *Rêve du bonheur* (v. ci-après la description). La littérature a fourni les sujets des tableaux suivants : le *Rêve de Parisina*, sujet tiré de lord Byron, par Andrea Gastaldi (Exposition universelle de 1855); le *Rêve du jeune malade*, sujet tiré des œuvres d'André Chénier, par Jobbé-Duval (Salon de 1857); le *Rêve de Cendrillon*, par Eug. Le Poittevin (Salon de 1864); le *Rêve de Sibylle*, sujet tiré d'un roman d'O. Feuillet, par L. de Monlignon (Salon de 1864); le *Rêve d'une nuit d'été*, gravé par Samuel Cousins, d'après Ed. Landseer (Exposition universelle de 1867), etc. M. Perignon a peint le *Rêve du Tasse* (Salon de 1849); M. Boisselat, le *Rêve de Raphaël* (Salon de 1841); M. Picou, le *Rêve de Fra Angelico*

(Salon de 1866); M. Baudry, le *Rêve de sainte Cécile* (peinture du foyer de l'Opéra); M. H. Lehmann, le *Rêve d'Érigone* (projet de plafond, exposé en 1855); M. A. de Curzon, un *Rêve dans les ruines de Pompéi* (Salon de 1866); M. Eugène Faure, les *Rêves de jeunesse* (Salon de 1857); M. Ch. Baugniet, un *Rêve après le bal* (Exposition universelle de 1867), etc. M. Peronard a gravé, d'après Tassaert, une touchante composition intitulée le *Rêve*, et de charmants tableaux ont été exposés sous le même titre par Diaz aux Salons de 1841 en 1847. Citons enfin une statue de jeune fille endormie et assaillie par de petits Amours, que M. Lequesne a exposée en 1874 sous ce titre : *A quoi rêvent les jeunes filles.*

Rêve du bonheur (LE), tableau de Mlle Mayer, Deux jeunes époux et leur enfant sont groupés dans une barque que l'Amour et la Fortune font glisser lentement sur le *fleuve de la vie.* La femme, mollement couchée sur l'arrière de l'embarcation, dort d'un sommeil paisible et souriant, la tête et les bras appuyés sur son époux qui est assis près du gouvernail et qui contemple avec une douce satisfaction celle à laquelle il a enchaîné sa destinée. L'enfant dort aussi, mais d'un sommeil plus profond, contre le sein maternel. La Fortune, nue jusqu'à la ceinture, avec une draperie flottant autour des épaules, dirige la barque, aidée par l'Amour. De beaux arbres s'élèvent sur les rives du fleuve.

Cette peinture, dont le dessin élégant et le coloris plein de suavité rappellent la manière de Prud'hon, a été exposée au Salon de 1819. Elle a été gravée par Allais et par Réveil.

Rêve du bonheur (LE), tableau de D. Papety; Salon de 1843. Cette composition tient beaucoup plus de l'allégorie, de l'idéal, du *rêve*, que de la réalité. La scène se passe au milieu d'un verdoyant paysage. Deux groupes principaux se partagent l'étendue de la toile. Le groupe de gauche représente les félicités dont l'origine est dans les sens. Deux jeunes chasseurs, revenus de leur fatigantes excursions, sont assis sur le velours d'un riche gazon diapré de marguerites; la coupe est dans leurs mains. Le jus doré des grappes vermeilles rit à travers le cristal diaphane. Voisine des deux chasseurs, une femme est assise, jeune, belle, blonde comme un rayon de printemps, parée de fleurs qu'elle arrondit en couronne sur sa tête, non sans jeter un furtif regard aux chasseurs qui la saluent de la coupe. Au pied de la coquette, son époux est assis. Non loin de ce groupe, trois beaux enfants folâtrent parmi les fleurs de la pelouse. Plus loin, un couple amoureux cherche le mystère dans les ombres discrètes des charmilles. Dans la partie droite du tableau, les joies du cœur et de l'intelligence sont exprimées par différentes figures. Aux pieds d'un vieillard auguste, appuyant la main sur la tête de sa fille, deux jeunes hommes sérieux, attentifs, austères, sont assis et paraissent absorbés par la lecture d'un livre ouvert sur leurs genoux; près d'eux, une jeune fille étudie, elle aussi, mais une science conforme aux grâces de son âge et de son sexe, la botanique. A quelques pas plus loin, une femme retirée dans l'ombre invoque le ciel vers lequel ses beaux yeux se tournent brûlants du feu de l'extase. Les deux groupes que nous venons de décrire sont liés entre eux par une grande et sublime figure qui domine toute la scène, celle de l'Harmonie sous la forme d'une jeune femme jouant de la harpe; le dernier accord de l'hymne improvisé par elle agite encore les fibres de l'instrument et, la tête penchée, elle écoute le son qui fuit dans l'espace.

Ce tableau, commencé à Rome par Papety, fut terminé à Paris et excita vivement l'attention au Salon de 1843. On prétend qu'Ingres, le maître de Papety, déclara qu'il n'hésiterait pas à signer cet ouvrage. Quelques critiques vantèrent la poésie, la grâce et l'élévation de la composition. D'autres se montrèrent, au contraire, fort sévères. Suivant M. Peisse (*Revue des Deux-Mondes*), Papety avait voulu faire une œuvre de style et de haute peinture; mais cette ambition n'avait pas été secondée par la science profonde et les facultés exceptionnelles nécessaires pour mener à bonne fin une composition renfermant plus de vingt figures de grandeur naturelle, des types heroïques, des nus, des draperies, des arbres, etc. Tout en reconnaissant qu'il y avait dans ce tableau quelques traits heureux, quelques morceaux habilement traités, M. Peisse blâma la mauvaise distribution de la lumière, la crudité des tons, la banalité des têtes d'hommes, l'absence d'unité et de liaison dans l'ordonnance des groupes. D'autres critiques crurent apercevoir dans le *Rêve du bonheur* une conception symbolique inspirée par les doctrines phalanstériennes. Quoi qu'il en soit, ce tableau est resté l'œuvre capitale de Papety; il a été popularisé par la gravure qu'en a faite Jazet.

RÊVE s. f. (rê-ve — bas lat. *reva*, qui viendrait, selon les uns, du lat. *rogare*, demander, et, selon d'autres, du nom de Pierre de La Reve, auteur de l'impôt). Anc. fin. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises, à leur sortie du royaume. ‖ *Rêve cartulaire*, Imposition foraine.

REVÊCHE adj. (re-vê-che. — Diez tire ce mot du latin *reversus*, retourné, contraire. Cette étymologie, quelque étrange qu'elle paraisse au premier abord, s'appuie sur ce fait que *revêche* reproduit exactement l'italien *revescio* qui, signifiant revers, provient nécessairement de *reversus*. Ce dernier, par la syncope habituelle de la liquide, a pu donner *rivescio*. Scheler pense que le mot français est tiré directement de l'italien. Diez présume que le vieux français *revois* représente également un primitif *revesus* pour *reversus*. « Cela, dit Scheler, peut être vrai pour le mot en tant que synonyme de *revêche;* mais quant à *revois*, signifiant convaincu, avéré, et que l'on trouve aussi sous les formes *reveiti*, *revoil*, j'estime qu'il ne vient pas de *revocatus*, étymologie que patronne M. Burguy, mais du latin *revictus*, qui correspond exactement pour le sens et pour la lettre. » *Revictus* est formé de *re*, préfixe, et de *victus*, vaincu). Rude, âpre au goût : *Ces poires sont* REVÊCHES. *Voilà du vin* REVÊCHE. (Acad.) ‖ Rude pour un sens quelconque : *Ce granit est âpre comme une lime et* REVÊCHE *comme du papier de verre.* (Th. Gaut.)

— Fig. Peu maniable, peu traitable, rébarbatif : *Femme* REVÊCHE. *Humeur* REVÊCHE. *Esprit, caractère* REVÊCHE. (Acad.) *Beaucoup d'animaux ont une nature* REVÊCHE, *impénétrable aux affections douces.* (Buff.)

Elle a l'esprit bien fait et vous l'humeur *revêche.*
REGNARD.

Ciel! que les vieilles gens ont un esprit *revêche!*
BOURSAULT.

‖ Réfractaire, qui résiste, qui ne se laisse pas entamer : *Il faut un naturel bien* REVÊCHE *pour résister à un constant aspect de choses vraiment belles.* (Balz.)

— Techn. *Diamant revêche*, Diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties. ‖ *Fer revêche*, Fer qui durcit au recuit.

— Substantiv. Personne revêche :

Il faut y joindre aussi la *revêche* bizarre.
BOILEAU.

— s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

— **Syn. Revêche, récalcitrant, rétif.** V. RÉCALCITRANT.

— **Encycl.** Comm. On donne le nom de *revêche* à plusieurs étoffes de laine dont la fabrication est d'origine anglaise. Les *revêches* d'autrefois étaient des tissus grossiers, non croisés et peu serrés, dont le poil, toujours très-long, était frisé ou non frisé. Elles servaient à faire diverses pièces de vêtement. En France, elles se fabriquaient principalement à Beauvais et à Amiens. Les *revêches* actuelles sont des tissus solides, souples, spongieux, tantôt lisses, tantôt croisés. On les emploie presque exclusivement pour en former des flôtres. Beauvais est la seule de nos villes qui les produise.

RÉVEIL s. m. (ré-vèll; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *éveil*). Passage de l'état de sommeil à l'état de veille : *Il apprit cette nouvelle à son* RÉVEIL, *à l'heure de son* RÉVEIL.

Là je puis, à midi, sans souci du *réveil*,
Dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil.
V. HUGO.

Le néant est pour l'existence
Ce que pour l'homme est le sommeil,
Et le jour de notre naissance
Est comme l'instant du *réveil*.
ARM. GOUFFÉ.

— Fig. Retour à la vie, à l'activité : *Le* RÉVEIL *d'une nation. La nature annonce son* RÉVEIL *à la terre par la voix de tous les animaux.* (Bernis.) *Le retour des oiseaux au printemps est le premier signal et la douce annonce du* RÉVEIL *de la nature vivante.* (Buff.) *Chaque printemps est un* RÉVEIL, *une résurrection de la nature.* (F. Pillon.) *La Renaissance fut comme le* RÉVEIL *de l'ordre venant verser la lumière et l'harmonie sur les éléments confus d'un art sans mesure et sans règle.* (Fortoul.) *L'islamisme ne fut pas la cause, mais l'effet du* RÉVEIL *de la nation arabe.* (Renan.) *En France, la renaissance religieuse a été accompagnée d'un* RÉVEIL *littéraire.* (Laboulaye.) *Dans tout cerveau bien organisé, l'idée dominante est celle qui, après s'être endormie la dernière, illumine la première encore le* RÉVEIL *de la pensée.* (Alex. Dum.)

La mort, c'est le sommeil...; c'est le *réveil*, peut-être!
DUCIS.

... Quand sur un vers on s'est presque endormi,
C'est un charmant *réveil* qu'une lettre d'ami.
DE BANVILLE.

— Désillusion : *Je faisais un beau rêve, mais j'ai eu un fâcheux* RÉVEIL.

Le *réveil* suit de près vos trompeuses ivresses.
J.-B. ROUSSEAU.

— Batterie de tambour ou sonnerie de trompette qui annonce l'heure du lever dans les casernes, les écoles militaires, les lycées et sur les vaisseaux de l'Etat : *Battre, sonner le* RÉVEIL.

— Petite horloge ou mécanisme d'horlogerie servant à éveiller et appelé aussi RÉVEILLE-MATIN : *Il y a quelque chose à faire à ce* RÉVEIL. *Il faut mettre le* RÉVEIL *sur telle heure. Une pendule, une montre à* RÉVEIL. (Acad.)

— Hist. relig. Nom donné, en Angleterre et aux Etats-Unis, à certaines assemblées religieuses tenues pour la conversion ou le *reveil* des pécheurs.

— Artill. Nom donné autrefois à un canon de 96 livres de balles.

— Ornith. Espèce de caille de Java.

— Bot. Espèce d'euphorbe, appelée aussi RÉVEILLE-MATIN.

— **Encycl.** Physiol. La cause du *réveil*, disent Littré et Robin, est au fond le retour des éléments anatomiques doués des propriétés de la vie animale à leur état de parfait équilibre entre l'assimilation et la désassimilation nutritive, de nutrition parfaite en un mot. Aussi, lorsqu'on est arraché violemment au sommeil, on se sent moins dispos et moins vigoureux intellectuellement et physiquement; la production de chaleur qui dépend de la rénovation organique est moindre et l'on épreuve des frissons qui ne disparaissent que par un exercice forcé ou par l'usage des boissons spiritueuses qui ont une influence marquée sur la circulation et sur la rénovation matérielle. L'habitude intervient ici également, et souvent on a beau se coucher plus tôt ou plus tard qu'à l'ordinaire, on ne s'éveille pas moins à la même heure. Vient ensuite comme cause puissante du *réveil* l'accumulation des matières excrémentitielles, puis les impressions auditives, les impressions olfactives, lorsque la cause s'en présente, etc.

Réveil aux Etats-Unis (LE), par Sam.-Irénée Prime, traduit de l'anglais par S. Bérard, pasteur, résumé par Astié, pasteur. Ce livre contient le récit détaillé du réveil religieux qui, pendant les années 1857 et 1858, agita les populations américaines. C'est au moment de la crise financière et commerciale qui ruina dans ces deux années tant de négociants, qu'un humble marchand, Jérémie-Calvin Lamphier, membre d'une congrégation piétiste, commença à établir des réunions de prière à New-York. D'abord très-peu suivies, ce n'est qu'insensiblement que ces réunions devinrent plus nombreuses, puis d'autres s'établirent à côté, et au bout de cinq mois, au commencement de 1858, il y avait, tant à New-York que dans les environs, 150 réunions religieuses, dans lesquelles on remarquait une grande ferveur religieuse et dont quelques-unes comptaient plus de 3,000 personnes. Les lieux de réunion devenant trop étroits, on prit les églises, les théâtres, les amphithéâtres; les mineurs se rassemblent dans leurs souterrains; les maisons de jeu sont converties en maisons de prière d'où l'on entend sortir, au lieu des imprécations des joueurs, de graves et beaux chants.

De New-York le mouvement religieux, qui est toujours resté exclusivement laïque, quoique les pasteurs y aient aussi pris part, se répand dans toute l'Union américaine. Philadelphie, Cincinnati, Boston, la Nouvelle-Orléans se réveillent aussi, et artisans et bourgeois, négociants et hommes de loi se pressent aux réunions religieuses. Ce ne sont d'abord que des prières générales pour la conversion des pécheurs, puis bientôt arrivent des demandes de prières particulières, des prières d'actions de grâces pour les conversions opérées; l'esprit missionnaire se développe dans les congrégations et chaque converti veut réveiller ses frères. Le réveil devient alors une véritable contagion; il y a des conversions instantanées; une question, une bonne parole suffisent pour remuer de vieux pécheurs endurcis et les changer instantanément; et pourtant, tout cela est sincère, sérieux et durable. On va même jusqu'à évangéliser les esclaves et le réveil se manifeste aussi parmi eux. Enfin, bien des personnes demandent le baptême, et les scènes de la primitive Eglise se renouvellent. Le baptême est administré aux nouveaux membres adultes de l'Eglise après qu'ils ont fait une confession de foi et que la congrégation a consenti à leur admission.

Le réveil religieux de 1857-1858, d'après M. Astié, a été aussi et surtout un reveil moral. Tous les nouveaux convertis sentirent qu'ils devaient, s'ils ne voulaient pas que le réveil fût une manifestation stérile, insister sur le côté moral, le seul pratique et appréciable. M. Beecher, pasteur, et Mlle Beecher-Stowe, sa fille, firent beaucoup pour amoindrir le mysticisme et développer l'activité morale des nouveaux chrétiens. Ils tentent d'améliorer le sort des esclaves; ils leur enseignent à lire, chose jusque-là défendue par les lois; l'œuvre des missions prend de l'extension, le nombre des adversaires de l'esclavage augmente. La foule des petites sectes religieuses se relâche de son étroitesse; partout règne un souffle de fraternité et de grandeur. L'ouvrage de MM. Prime et Astié présente un tableau des plus animés de cette grande et étrange épidémie religieuse, où tant de grandes choses se mêlent à tant de bizarreries et de puérilités. C'est un récit plein d'intérêt et, quoique conçu dans l'esprit d'une admiration enthousiaste, rempli de faits et de détails curieux dont ne peuvent avoir aucune idée ceux qui n'ont pas assisté à une de ces grandes crises nationales et religieuses en Amérique ou en Angleterre.

Réveil d'Épiménide (LE SECOND), poëme de Gœthe. V. ÉPIMÉNIDE.

Réveil de la conscience (LE), tableau de M. Hunt. M. P. Mérimée a merveilleusement décrit et critiqué cette œuvre importante d'un des principaux représentants du préraphaélisme dans une page pleine de verve et d'esprit que nous ne saurions mieux faire que de reproduire : « Il y a quelques semaines (1857), je me trouvais à Manchester; traversant rapidement une des salles de l'Exposition, je fus attiré par un tableau aux couleurs vives et crues, qu'il me faut d'abord décrire. Dans un cottage fort élégamment meublé, une jeune femme rousse chante devant un piano ouvert. Elle tient à la main un papier de musique. Derrière elle, un jeune homme, en toilette du matin, lui passe gaiement un bras autour de la taille. Elle a la bouche ouverte et probablement elle fait une roulade, mais en faisant une grimace terrible, et de plus, en mettant mes lunettes, j'ai reconnu qu'elle avait des larmes dans les yeux. A côté de ce groupe, sous un fauteuil, on aperçoit un chat qui partage le goût d'Arlequin, lequel, comme on sait, n'aimait que les sérénades où l'on mange. Ce chat s'est procuré un serin et est en devoir de le croquer. Tout cela est peint avec une minutie extraordinaire et chaque accessoire est traité avec le même fini que les têtes des deux personnages humains. Les gants du monsieur ne sont pas absolument neufs, je crois même apercevoir une petite décousure à l'un d'eux. Le châle de la dame est un vrai cachemire; je l'ai entendu dire à une femme qui s'y connaissait. Je voulus savoir pourquoi cette belle chanteuse pleurait, tandis que son compagnon était gai. Malheureusement le livret était fort laconique : *Conscience awakened* (le *Réveil de la conscience*); j'avoue que je me trouvais encore plus embarrassé. Par fortune, je rencontrai un artiste anglais qui me donna l'explication suivante : « Vous » voyez bien que les deux personnages de ce » tableau n'ont pas une conduite correcte. » Regardez la main de cette belle personne » dont les cheveux vous semblent trop ar» dents. Vous observerez qu'elle n'a pas d'an» neau de mariage; donc elle n'est pas ma» riée. On lui passe un bras autour de la » taille; donc elle a un amant. Elle chante » une mélodie de Moore que vous devriez » savoir par cœur et dont vous liriez facile» ment le titre. Or, ce titre vous avertirait » qu'au troisième couplet cette infortu» née trouve une allusion à la fausse posi» tion où elle se trouve, et cette allusion la » suffoque au milieu de la roulade commen» cée. C'est alors que la conscience se ré» veille, et c'est là ce qu'a exprimé M. Hunt. » — Et le chat? demandai-je. — Le chat est » tout à la fois un épisode intéressant et un » mythe moral. Il représente les mauvais » instincts et le serin l'innocence, deux em» blèmes très-bien choisis. » Ce tableau fit grand bruit, en 1857, à l'Exposition des beaux-arts de Manchester et la critique française s'en est beaucoup occupée.

Réveil (LE), *journal de la démocratie des deux mondes*, fondé par Delescluze en 1868. Son apparition fit événement, par la hardiesse de sa polémique et son caractère nettement républicain. Il sonna véritablement le *réveil*, la diane de la liberté, et porta des coups terribles à l'Empire, notamment en évoquant le spectre de Baudin, le représentant tué sur les barricades du 2 décembre. L'ancienne presse de l'opposition, généralement si fade et si molle, se trouva effacée du premier coup. Le vieux lutteur, en rentrant dans l'arène, après son exil, ses prisons, Cayenne, y rapportait ses énergies d'autrefois, son tempérament enflammé, ses ardeurs, ses audaces et l'incontestable sincérité de ses opinions radicales et démocratiques. Il n'admettait ni transaction ni compromis; ce qu'il voulait faire, ce n'était pas de l'opposition, mais la guerre, la guerre implacable à l'Empire et à ses institutions. Enfin c'était la République de 1848 qui ressuscitait tout armée, pour reprendre le combat contre son bourreau.

En cette guerre désespérée, le *Réveil* reçut plus d'une blessure; amendes, prison, suspension, arrestation de ses rédacteurs, rien ne lui fut épargné.

Dans l'origine, il était hebdomadaire; il devint quotidien en 1869. Outre Delescluze, ses principaux rédacteurs, tous républicains d'une nuance tranchée, furent : Ranc (dans la première année), Ch. Quentin, Louis Combes, Genevay, Laurent Pichat, François Favre, Cournet, Razoua, E. Richard, Ach. Mercier, Arthur Hubbart, etc.

Le *Réveil* est la première feuille politique qui, dans la décadence de l'Empire, se soit franchement déclarée comme républicaine; en la parcourant aujourd'hui, on est étonné de l'audacieuse énergie de ses attaques. Ce journal de combat eut une existence fort orageuse et dont la bibliographie aurait peine à suivre les péripéties.

Sous le siége, il était encore à l'avant-garde et fit une vigoureuse opposition au général Trochu et au gouvernement de la Défense.

Il cessa sa publication après la capitulation de Paris. Pendant la Commune, quelques-uns de ses rédacteurs le remplacèrent par le *Réveil du peuple*, dont le premier numero est du 18 avril. Mais Delescluze, absorbé par ses fonctions, n'eut aucune part à cette publication, qu'il patronna seulement par une lettre insérée dans le premier numéro.

Réveil du peuple (LE), paroles de Souriguières de Saint-Marc, musique de Gaveaux. Aux chants jacobins vint, après la chute de Robespierre, répliquer cette triviale imprécation, le *Réveil du peuple.* Un royaliste, épargné par la hache, rimeur obscur et inintelligent, écrivit ces vers fiévreux et malsains. Gaveaux

y appliqua une musique quelconque et Lays, le chanteur, qui avait à venger les fréquentes insultes prodiguées à ses opinions réactionnaires hautement affichées par un parterre turbulent, rugit, sur les planches de l'Opéra, cet absurde appel au massacre. Le *Réveil du peuple* n'a aucun rapport avec l'art musical ou la poésie. Ce n'est qu'une simple curiosité historique, que nous reproduisons comme contre-partie des hymnes patriotiques.

1er COUPLET. *Allegro.*

DEUXIÈME COUPLET.

Quelle est cette lenteur barbare?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare
Tous les buveurs de sang humain!
Guerre à tous les agents du crime!
Poursuivons-les jusqu'au trépas;
Partage l'horreur qui m'anime,
Ils ne nous échapperont pas!

TROISIÈME COUPLET.

Ah! qu'ils périssent, les infâmes
Et les égorgeurs dévorants,
Qui portent, au fond de leurs âmes,
Le crime et l'amour des tyran !
Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux!
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

QUATRIÈME COUPLET.

Voyez déjà comme ils frémissent!
Ils n'osent fuir, les scélérats!
Les traces du sang qu'ils vomissent
Bientôt décéleraient leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

CINQUIÈME COUPLET.

Représentants d'un peuple juste,
O vous, législateurs humains!
De qui la contenance auguste
Fait trembler nos vils assassins,
Suivez le cours de votre gloire;
Vos noms, chers à l'humanité,
Volent, au temple de Mémoire,
Au sein de l'immortalité.

Réveil d'un beau jour (LE), tyrolienne, musique de Maria Malibran, paroles de Bétourné. Des quelques romances que nous a laissées Mme Malibran, on peut augurer hardiment que, si cette femme de génie se fût livrée sérieusement à la composition, ses extraordinaires aptitudes instinctives lui eussent ouvert une magnifique carrière dans cette branche de l'art musical. Nous ne connaissons point de tyrolienne plus mélodique, plus saisissante que le *Réveil d'un beau jour*. Il y a là des membres de phrase mélancoliquement étranges qui remuent les entrailles.

Allegro moderato.

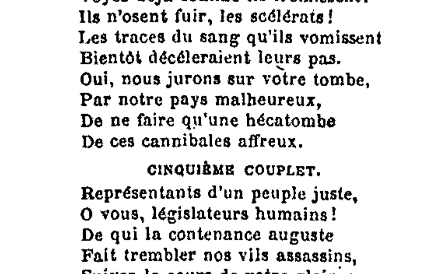

DEUXIÈME STROPHE.

Tout nous rit, le ciel pur et les tendres zéphyrs
Imprégnés des parfums de la plaine.
Il nous faut, en ce jour d'abandon, de plaisirs,
Oublier le travail et la peine.
Venez donc, etc.

TROISIÈME STROPHE.

Avant nous verra-t-on les enfants des cités
Accourir sur nos vertes fougères?
Hâtons-nous d'animer ces vallons enchantés
Par nos chants et nos rondes légères.
Venez donc, etc.

Réveil de la nature (SOCIÉTÉ DES AMIS DU), fondée le 19 mai 1804, à Paris, par les frères Roettiers, de Montaleau, Fostier, Angebault, de Beaurepaire, Houssement, Mercadier et autres, dans le but de célébrer, par un banquet annuel, le retour du printemps. On a publié : *Tableau historique et chronologique des fêtes célébrées par la Société des amis du réveil de la nature depuis son origine, en* 1804, *jusques et y compris* 1811 (Paris, 1812, 68 pages); *Règlement de la Société des amis du réveil de la nature* (1811); *Couplets sur le mot Ah! adressé à tous les amis de la Société du réveil de la nature*, par Villette (1806).

RÉVEIL (Pierre-Oscar), médecin et chimiste français, né à Villeneuve-de-Marsan en 1821, mort en 1866. Interne des hôpitaux en 1842, il fut reçu, en 1850, docteur en médecine et pharmacien du bureau central, agrégé de l'Ecole de médecine et de pharmacie en 1857, enfin expert au tribunal de la Seine en 1863. Outre de nombreux mémoires, on a de lui : *Recherches sur l'opium* (Paris, 1840, in 4°); *Mémoire sur le lait* (1857); *Recherches de physiologie végétale; de l'action des poisons des plantes* (Paris, 1865, in-8°); *Recherches sur l'osmose et sur l'absorption par le tégument externe chez l'homme dans le bain* (Paris, 1865, in-8°); *Formulaire raisonné des médicaments nouveaux et des médications nouvelles* (Paris, 1865, in-18, 2e édit.); *Annuaire pharmaceutique* (1863-1865, 3 vol. in-18).

RÉVEILLABLE adj. (ré-vè-lla-ble; *ll* mll. — rad. *réveiller*). Qui peut être réveillé.

RÉVEILLÉ, ÉE (ré-vè-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Réveiller. Tiré du sommeil : *Choisissez de ces gazons verts ou bien de ces retraites sombres où les oiseaux à peine* RÉVEILLÉS *par les premiers rayons du jour saluent l'aurore de leurs chansons.* (B. de St-P.)

— Fig. Tiré d'une espèce d'assoupissement, ranimé : *Idée* RÉVEILLÉE *par une allusion.*

Maintenant le hasard promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes *réveillés.*

A. DE MUSSET.

L'Occident, *réveillé* par ce coup de tonnerre,
Arma toute la terre
Pour laver ce forfait dans leur sang criminel.

J.-B. ROUSSEAU.

— s. f. Techn. Temps pendant lequel on travaille sans interruption dans un four de glacerie.

RÉVEILLÉ-PARISE (Joseph-Henri), médecin français, né à Nevers en 1782, mort à Paris en 1852. Après avoir servi comme chirurgien dans les armées d'Espagne, d'Autriche, de Hollande, il passa son doctorat (1816), devint médecin de l'hôpital du Gros-Caillou, chirurgien de la garde royale et entra, en 1823, à l'Académie de médecine. C'était un savant distingué, d'un esprit fin et bienveillant et du plus aimable caractère. Le plus curieux de ses ouvrages a pour titre : *Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit* (1834, 2 vol. in-8°), souvent réédité. L'auteur y montre les conséquences désastreuses que peuvent avoir, particulièrement pour la santé des gens de lettres, l'excès de veilles et de travail, et leur donne les plus sages conseils; le tout est présenté avec esprit et appuyé de recherches pleines d'intérêt sur le régime hygiénique suivi par les grands hommes. Nous citerons encore de lui : *Hygiène oculaire* (1816, in-12); *Examen de pathologie* (1817, in-8°); *De l'éclectisme en médecine* (1827, in-8°); *Guide pratique des goutteux et des rhumatisants* (1837, in-8°); *Etudes de l'homme dans l'état de santé et l'état de maladie* (1844 et 1845, 2 vol. in-8°); *De l'ostéophyte costal pleurétique* (1849, in-8°); *Traité de la vieillesse, hygiénique, médical et philosophique* (1852, in-8°), etc. On lui doit, en outre, des articles, des mémoires et une édition des *Lettres de Gui Patin* (1846, 3 vol. in-8°).

RÉVEILLE-MATIN s. m. Petite horloge ou mécanisme d'une horloge, d'une pendule, d'une montre qui sonne pour éveiller à l'heure qu'on a marquée : *Ces* RÉVEILLE-MATIN *ne sont pas justes. Il faut mettre le* RÉVEILLE-MATIN *sur telle heure.* (Acad.) ‖ Quelques-uns écrivent RÉVEIL-MATIN. V. ce mot.

— Bruit qui se fait le matin et qui éveille les personnes qui l'entendent : *Ce forgeron est un fâcheux* RÉVEILLE-MATIN.

— Personne qui, dès le matin, éveille d'autres personnes : « *Alors, ouvrez-moi la porte cria-t-il, je veux sortir.* » *Ces braves gens se demandèrent s'il était prudent de lâcher dans la ville un si incorrigible* RÉVEILLE-MATIN. (E. About.)

— Chose qu'on apprend au matin, au moment où l'on s'éveille : *Cette nouvelle a été pour moi un agréable* RÉVEILLE-MATIN.

— Ornith. Espèce de caille de Java.

— **Encycl.** Techn. Le *réveille-matin*, qu'on appelle aussi *réveil*, est un appareil d'horlogerie des plus ordinaires, n'ayant pas besoin de grande précision et appartenant en général à l'horlogerie commune. La combinaison qui produit le bruit à l'heure voulue est fort simple. Ce bruit peut provenir soit d'une sonnerie, soit d'un décliquetage sonore dont l'effet est encore augmenté par la sonorité de la boîte du réveil lui-même.

On fait des réveils à ressort ou à poids. Ces derniers rentrent dans la classe des pendules grossières, généralement connues sous le nom de coucous.

Dans un cas comme dans l'autre, le mécanisme est simple et le voici en principe. Supposons une pendule ordinaire marchant par un ressort. Dépourvu de sonnerie pour sonner les heures, le *réveille-matin* n'a qu'un timbre sur lequel se produit le carillon qui réveille. Sur ce timbre peut cogner un marteau, dont la queue est soumise à l'action d'une roue à chevilles. Cette roue est commandée par un barillet et un ressort, de façon à pouvoir être animée d'un mouvement rapide de rotation. Chaque cheville qui passe agit sur la queue du marteau qui frappe le timbre de coups répétés et qui se succèdent avec rapidité jusqu'à ce que le ressort de la roue soit complétement déroulé.

Il s'agit donc simplement de tenir ce ressort en respect pour ne le lâcher qu'au moment choisi pour le réveil.

Pour arriver à ce résultat, admettons que le ressort moteur de la roue soit tenu en respect par un encliquetage et que celui-ci puisse être débrayé par un index fixé au système de rouage de la pendule; c'est de la position de cet index que dépend l'heure de la détente, et c'est alors cette position que l'on règle au moyen d'une aiguille supplémentaire placée sur le cadran de ces petites pendules spéciales. Cette aiguille doit être mise sur l'heure à laquelle on veut être réveillé.

S'il s'agit d'une pendule à poids, la disposition générale du réveil n'est pas changée; seulement la roue, au lieu d'être mise en mouvement à l'instant voulu par le moyen d'un ressort, l'est par un poids dont la corde s'enroule sur un tambour fixé sur son axe.

On a fait des réveils affectant des formes bizarres et remplissant des fonctions quelque peu extraordinaires. Ainsi, on a fabriqué des *réveille-matin* qui, en même temps qu'ils font le bruit destiné à réveiller le dormeur, allument une allumette-bougie qu'on a eu soin de placer, avant de s'endormir, d'une manière convenable.

— Ornith. Le *réveille-matin* est une espèce de caille qui habite les forêts de l'île de Java. Il ressemble beaucoup à notre caille d'Europe, non-seulement par son plumage, mais encore par certains traits de mœurs; les mâles se battent entre eux avec acharnement jusqu'à ce que mort s'ensuive. Toutefois, le *réveille-matin* se distingue par sa taille plus forte et son bec plus allongé. De plus, il a l'instinct social et vit en grandes troupes, même à l'époque des amours. Le son de sa voix est très-grave, très-fort et assez semblable à cette espèce de mugissement que poussent les butors en enfonçant leur bec dans la vase des marais. Le froid produit sur le tempérament de cette caille des impressions singulières. « Elle ne chante, dit V. de Bomare, elle ne butine que tant que le soleil est sur l'horizon; dès que cet astre est couché, elle se retire à l'écart dans quelque trou où elle se tapit, s'enveloppe pour ainsi dire de ses ailes pour y passer la nuit, et, dès qu'il se lève, elle sort de sa léthargie pour célébrer son retour par des cris d'allégresse qui réveillent toute la maison; enfin, dans le climat même qu'elle habite et lorsqu'on la tient en cage, si l'on n'a pas l'attention le soir de couvrir sa cage, d'étendre une couche de linge sur du sable pour qu'en s'y couchant elle conserve sa chaleur, elle languit, dépérit et meurt bientôt. » Cet oiseau est d'un naturel très-doux qui le rend susceptible d'être apprivoisé au même degré que nos poulets domestiques. Comme tous ses congénères, le *réveille-matin* est un gibier très-estimé.

Réveille-matin des Français (LE), ouvrage satirique attribué à Hotman (1574, in-8°). Quel est le véritable auteur de cet ouvrage? On a nommé tour à tour de Bèze, Languet, Hotman; nous pencherions avec M. Sayons pour ce dernier, sans l'épithète de *grand* qui lui est attribuée dans l'ouvrage. Il y a cependant des pages qui ne peuvent sortir de sa plume. Cela nous induit à penser que le *Réveille-matin* est une de ces œuvres anonymes et collectives dont la *Satire Ménippée* est restée le monument le plus parfait. Dans les temps de luttes, de convictions ardentes, on s'inquiète moins de sa gloire personnelle que du triomphe de ses idées; on s'associe, on se groupe, on se fait légion pour être plus forts dans l'attaque ou dans la défense. Le feu de peloton, la machine infernale aux cent bouches semble une arme plus sûre et plus prompte que le coup de pistolet isolé. L'auteur, ou plutôt le rapporteur de ces diverses opinions, s'est dissimulé sous le pseudonyme assez vague d'*Eusèbe Philadelphe, cosmopolite.* C'est en vertu de ce cosmopolitisme qu'Eusèbe dédie son *Réveille-matin* à Elisabeth d'Angleterre.

Trois voyageurs, Philalèthe, le Politique et l'Historiographe, sont à la recherche de la vérité. La dame, ou plutôt la déesse, qui est volontiers *cosmovague*, a élu domicile dans un pays où l'on ne s'attendait guère à la trouver, en Hongrie, sous la protection du Grand Turc. Elle a bientôt reconnu son ami Philalèthe, tout amaigri, déguenillé, comme le devait être un bon huguenot le lendemain de la Saint-Barthélemy. Celui-ci la renseigne sur le caractère de ses deux compagnons. L'un est un catholique sincère et modéré (peut-être L'Hospital), l'autre un annaliste consciencieux (peut-être de Thou). Le dialogue s'ouvre par une histoire abrégée du protestantisme en France et des persécutions qu'il a souffertes depuis les massacres de Cabrières et de Mérindoles. Simple rapporteur des torts et des fautes de chaque parti, l'Historiographe affecte de ne vouloir ni passionner ni envenimer sa narration; il s'en rapporte à l'éloquence des faits. Les révélations du Politique, au courant des intrigues, des ruses et des chroniques secrètes, viennent compléter le témoignage de l'histoire. La Vérité lève à son tour un coin du rideau. Cependant, au milieu du récit, éclate tout à coup un cri de douleur, celui de l'Eglise affligée. Comme le chœur de la tragédie antique, elle interrompt le cours du drame pour élever vers le ciel ses gémissements et ses prières; puis le récit recommence; les horreurs de la Saint-Barthélemy se déroulent devant nos yeux. A mesure que le tableau s'assombrit, en face des outrages prodigués au cadavre et à la mémoire de Coligny, la plainte devient colère, la colère menace et malédiction; l'histoire dégénère en pamphlet. A ces conjurations solennelles, qui appellent le fer, le feu et le soufre sur la nouvelle Sodome, succède une grêle de vers satiriques, de citations, d'allusions à l'adresse de Catherine de Médicis, de Charles IX et de Henri III. L'innocente *Franciade* de Ronsard se transforme elle-même en allégorie menaçante. Les trois Valois sont faciles à reconnaître dans ces

Trois fainéants, grosses masses de terre,
La maudisson du peuple dépité.

Cette longue série de griefs aboutit à une grave déclaration, que le prophète Daniel en personne s'est chargé de promulguer. Du schisme dans l'Eglise, les protestants arrivent au schisme dans l'Etat. Ils n'ont plus de roi qui les gouverne, de lois qui assurent leur existence; c'est à eux seuls désormais à pourvoir à leur salut. Une ordonnance en quarante articles établit un gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Cyrus (Henri de Navarre ou Condé). Chaque ville sera confiée au gouvernement d'un maire assisté de vingt-quatre membres, choisis indistinctement parmi les notables et les bourgeois. Recommandation pressante est faite à tous les huguenots de ne traiter avec le tyran que la main sur l'épée, de peur de surprise ou de trahison. Après cette déclaration solennelle, donnée sous forme d'édit, par un coup subit de la grâce l'Historiographe et le Politique se convertissent à la Réforme. Ainsi finit le premier dialogue. Le second nous montre les deux nouveaux convertis au retour d'un voyage à travers l'Europe. Ils sont allés solliciter les puissances protestantes de venir en aide à la cause de l'Eglise; mais ils n'ont trouvé partout qu'égoïsme et indifférence. Les princes allemands se plaignent de n'avoir pas d'argent pour payer leurs lansquenets; la reine Elisabeth les abandonne en vraie politique qu'elle est, s'occupant plutôt de ses intérêts que de ceux de l'Eglise. Cependant elle eût bien dû quelque reconnaissance aux protestants pour la haine dont ils poursuivaient Marie Stuart,

Le catholique fait valoir des raisons d'intérêt civil et religieux qui devraient l'envoyer à l'échafaud. L'effroi des huguenots était grand, et grand aussi l'espoir des catholiques, à l'idée que la mort d'Elisabeth pouvait un matin placer l'Angleterre sous le sceptre de la nièce des Guises. Rien d'étonnant donc que toutes les communions protestantes se soient acharnées après cette malheureuse reine, si touchante malgré ses fautes. Les auteurs du *Réveille-matin* furent satisfaits, Marie Stuart périt sur l'échafaud. Les hécatombes royales commençaient, et ce pamphlet se chargea de les justifier en proclamant « le droit d'occire les tyrans. » Le régicide, en réalité, n'est donc pas une invention de la Ligue. Boucher et Mariana trouvèrent le thème tout prêt et n'eurent qu'à le développer.

RÉVEILLER v. a. ou tr. (ré-vè-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *éveiller*). Eveiller, tirer du sommeil : *Il a défendu qu'on le* RÉVEILLÂT. *Il dormirait jusqu'à midi, si on ne le* RÉVEILLAIT. (Acad.) *Le bruit n'éveille pas un ivrogne; le silence le* RÉVEILLE. (V. Hugo.) *Mahomet coupa sa manche plutôt que de* RÉVEILLER *son chat endormi dessus.* (Th. Gaut.)

> Je saurai *réveiller* les chanoines sans vous.
> BOILEAU.

— Faire sortir d'un état de torpeur : RÉVEILLER *une personne engourdie, évanouie, tombée en léthargie. On cherche à* RÉVEILLER *les organes du tact par des piqûres, par des brûlures.* (Buff.) *Les vieillards recherchent des nouveautés plus lubriques pour* RÉVEILLER *leurs organes amortis.* (Virey.)

— Fig. Rappeler à la vie, ranimer, faire renaître : RÉVEILLER *le feu endormi sous la cendre.*

> Faut-il errer dans les tombeaux d'Athènes,
> Ou *réveiller* la cendre des Latins?
> GRESSET.

> Il *réveillait* les morts couchés dans la poussière
> Avec le signe de la croix.
> V. HUGO.

‖ Reproduire, rappeler, renouveler : RÉVEILLER *des souvenirs, des espérances. Les plus petites circonstances* RÉVEILLENT *au fond du cœur les émotions du premier âge et toujours avec un attrait nouveau.* (Chateaub.) *La Réformation* RÉVEILLA *les idées de l'antique égalité.* (Chateaub.) *Le goût du beau n'est qu'un moyen transitoire pour* RÉVEILLER *le goût du vrai.* (L'abbé Bautain.) *Un homme n'est quelque chose que par les sympathies qui sont en lui et par celles qu'il* RÉVEILLE *dans les autres.* (Ballanche.) *La musique est l'art de* RÉVEILLER *dans le fond de l'âme un certain nombre de sentiments simples par des sons combinés entre eux.* (V. Cousin.)

> Oh! ne *réveillons* pas une noise assoupie.
> LA FONTAINE.

‖ Tirer d'une torpeur morale : RÉVEILLER *les passions assoupies.* RÉVEILLER *les courages. Ce jeune homme a l'esprit un peu assoupi, il a besoin qu'on le* RÉVEILLE. (Acad.) *Il ne me faut point* RÉVEILLER *sur votre sujet, je n'y suis jamais endormi.* (Bussy-Rabutin.) *La France est faite pour* RÉVEILLER *l'âme des peuples, non pour l'étouffer.* (V. Hugo.)

— Mar. *Réveiller le compas*, Presser légèrement la glace de la boussole, pour remettre l'aiguille en mouvement quand elle s'est arrêtée.

Se réveiller v. pr. Sortir du sommeil, s'éveiller : *Je* ME SUIS RÉVEILLÉ *trois ou quatre fois cette nuit.* (Acad.) *Nous* NOUS RÉVEILLÂMES *en sursaut, au bruit de plusieurs coups d'escopette.* (Le Sage.) *Hier encore, j'avais passé la nuit sous le même toit que Madeleine; ce matin, je* ME SUIS RÉVEILLÉ *à dix lieues d'elle.* (A. Karr.)

> Je *me suis réveillé* plein de trouble et d'horreur.
> BOILEAU.

— Sortir d'un état de torpeur : *Elle s'évanouit et ne* SE RÉVEILLA *qu'une heure après.*

— Reprendre de la vie, de l'énergie : *Cet enfant est lent et engourdi, mais il* SE RÉVEILLERA. *Les âmes énergiques* SE RÉVEILLENT *dans le danger.* (A. Karr.)

— Se ranimer, se renouveler : *Il sentait que sa haine, que sa tendresse* SE RÉVEILLAIT. *Ses maux, ses douleurs* SE RÉVEILLENT. (Acad.) *C'est dans les plus grands malheurs que* SE RÉVEILLENT *les plus hautes espérances.* (J. Droz.) *Un soir, la France s'est endormie protectionniste, et, le lendemain, elle* S'EST RÉVEILLÉE *libre échangiste.* (L.-J. Larcher.)

> Quel feu mal étouffé dans mon cœur *se réveille?*
> RACINE.

> Parmi l'obscurité ma plainte *se réveille.*
> SARRASIN.

> La passion, faiblement endormie,
> *Se réveillait* de moment en moment.
> MALFILATRE.

‖ *Se réveiller de son assoupissement, de sa léthargie* ou simplement *Se réveiller*, Sortir de son indolence, de son inaction : *O âme!* RÉVEILLE-TOI, *reviens à Dieu dont tu t'étais si profondément retirée.* (Boss.)

> Qu'aux accents de ma voix la terre *se réveille.*
> J.-B. ROUSSEAU.

> *Réveille-toi*, Zénon; Pisani lève-toi,
> C'est la liberté qui t'appelle.
> C. DELAVIGNE.

‖ En parlant de Dieu, Se manifester :

> La nature a frémi, son Dieu *s'est réveillé.*
> RACINE.

> Pécheurs, disparaissez, le Seigneur *se réveille.*
> RACINE.

— Prov. *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*, Il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie. ‖ Il signifie aussi, Il ne faut pas irriter un homme dangereux dans le moment où il est tranquille. ‖ *A vous, je vous réveille*, Se disait autrefois quand on portait une santé à quelqu'un.

— **Syn. Réveiller, éveiller.** V. ÉVEILLER.

RÉVEILLEUR, EUSE s. (ré-vé-lleur, euze; *ll* mll. — rad. *réveiller*). Personne qui réveille d'autres personnes.

— s. m. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit.

— Garde de nuit qui, dans quelques villes de France, parcourait les rues pendant la nuit en annonçant les heures et en criant :

> *Réveillez-vous*, gens qui dormez;
> Priez Dieu pour les trépassés.

— Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des corvidés, intermédiaire entre les corbeaux et les cassicans, et dont l'espèce type habite l'Australie.

— s. f. Femme du quartier du Temple, à Paris, qui réveille dès la pointe du jour des marchands, des porteurs et des acheteurs du Temple : *L'état de* RÉVEILLEUSE *consiste à prévenir pour* 0 *fr.* 05 *par nuit les marchands et revendeurs de la halle ou des marchés, qu'on réveille à l'heure de leur travail.* (Privat d'Anglemont.)

— **Encycl.** Ornith. Le *réveilleur* a pour caractères : le bec un peu plus long que la tête, robuste, conique, égal, presque droit; la mandibule supérieure formant crochet et dépassant la mandibule inférieure; les narines en fentes longitudinales, ouvertes; les ailes courtes; la queue longue et arrondie; les tarses allongés, minces; le pouce et son ongle forts et vigoureux. Cet oiseau, qui se rapproche beaucoup du corbeau par ses formes générales, a tout le plumage noir, à l'exception de la base des six premières rémiges et des barbes externes de la queue qui sont blanches. Il est d'un naturel doux et se nourrit d'insectes et de chenilles. On est presque toujours certain de trouver dans son estomac des œufs d'une grande espèce de bombyx, qu'il a l'habitude de chercher par terre. Enfin, cet oiseau ne dort pas ou très-peu pendant la nuit et ne cesse de jeter des cris aigus qui interrompent le sommeil des autres êtres; d'où son nom vulgaire. Il habite le sud de l'Australie.

RÉVEILLON s. m. (ré-vè-llon; *ll* mll. — rad. *réveil*). Petit repas extraordinaire, qui se fait au milieu de la nuit, et particulièrement de la nuit de Noël : *Donner, faire un* RÉVEILLON. *Faire* RÉVEILLON. *Faire le* RÉVEILLON *après la messe de minuit.* (Acad.) *Nous devons courir le bal toute la nuit, et, sur les huit heures du matin, il faut que je me trouve à un* RÉVEILLON *à la porte Saint-Bernard.* (Regn.)

— Peint. Artifice de pinceau qui a pour but de rompre la monotonie du coloris et des dégradations du clair-obscur, par la scintillation de quelque point brillant de lumière ou de couleur : *Le reflet brillant de la lumière à la rencontre de la surface convexe et polie d'un vase, d'un casque, de quelque pièce d'une armure de métal, la lumière tombant par accident sur l'un des points d'une draperie de couleur vive, sont l'occasion de* RÉVEILLONS *de lumière, de* RÉVEILLONS *de couleur.*

— **Encycl.** Mœurs et cout. Les ennemis de la religion s'obstinent à affirmer que les idées religieuses ont fait leur temps, que les pratiques dévotes sont définitivement abandonnées. Cela n'est pas absolument exact. Du carême, il nous est resté le carnaval; le jeûne de la Noël et la messe de minuit nous ont laissé le *réveillon*. On ne va plus faire ses dévotions nocturnes à l'église, c'est vrai, mais on mange toujours du boudin. La foi n'est pas entièrement éteinte; nous en prenons à témoin les bals masqués de l'Opéra et les indigestions de cochonnaille par lesquels nous continuons à honorer la venue du Messie sur la terre.

Au moyen âge, pendant toute la nuit de Noël, et cela d'un bout à l'autre de l'Europe, les maisons, depuis le palais le plus somptueux jusqu'à la plus humble chaumière, devaient rester ouverts aux étrangers, aux voyageurs et aux pauvres. L'Angleterre, dans sa joyeuse fête du *Christmas*, garde encore le souvenir de l'ancien banquet hospitalier de la nuit de Noël, où la part du pauvre était réservée, où Henri II servait à table son fils, roi du festin, et lui apportait, pour plat d'honneur, une tête de sanglier couronnée de laurier et de romarin et dont les défenses se cachaient dans une pomme ou dans une orange. Mais il est à noter que ces goinfreries du temps jadis avaient lieu avant l'office et non point après, ce qui les distingue suffisamment du moderne *réveillon*. Celui-ci est une réparation de la fatigue qu'on est censé s'être imposée pour entendre la messe; l'autre avait pour prétexte la nécessité de prendre des forces pour se préparer à un acte si pénible; car il ne faut pas l'oublier..., si on l'a su, l'office de minuit est une rude corvée. La grand'messe est précédée, dit-on, de trois nocturnes, de matines, du *Te Deum*, et suivie de *Laudes*, ce qui compose une suite de treize psaumes et de trois cantiques, sans compter les antiennes, les hymnes, les versets et les répons, ce qui explique suffisamment les estomacs creux et les gosiers desséchés.

Nous avons parlé de cochonnaille au *réveillon;* elle y figure toujours; mais il y a longtemps qu'elle ne s'y trouve plus seule. Une poularde au riz figure toujours dans ce repas nocturne et y tient lieu du potage, qui n'y paraît jamais. Quatre hors-d'œuvre de saucisses brûlantes, d'andouilles grassouillettes, de boudins blancs à la crème, de boudins noirs bien dégraissés, lui servent d'acolytes. Le tout est relevé par une langue à l'écarlate ou plutôt fourrée, qu'accompagnent symétriquement une douzaine de pieds de cochon farcis aux truffes et aux pistaches, et un plat de côtelettes de porc frais. Aux quatre coins de la table sont deux pièces de petits-fours, comme tourte et tartelettes, et deux entremets sucrés, tels que crème et charlotte; neuf plats de dessert *au plus* terminent le *réveillon*, et les fidèles ainsi restaurés se retirent pour aller chanter dévotement la messe de l'aurore, précédée de prime et suivie de tierce. On revient ensuite chez soi faire un petit somme, afin d'assister à la messe du jour accompagnée d'un sermon et suivie de sexte. C'est ainsi que se passe, ou que se passait, à Paris, la matinée du jour de Noël. Mais où sont les neiges d'autan? Nous n'oserions dire ici ce qui a remplacé de nos jours prime, tierce, sexte et none, et la messe de l'aurore, et celle du jour.

On voit que le cochon joue un très-grand rôle dans les *réveillons*, puisqu'il fait presque à lui seul les honneurs des deux services. Cela n'a point été imaginé sans cause, et il est à présumer que les chrétiens, pour mieux se distinguer des juifs auxquels l'usage du porc était interdit, ont pensé qu'ils devaient introduire sur leur table la chair de cet impur animal.

Quoi qu'il en soit, les rues de Paris offrent, la veille et la nuit de Noël, un spectacle vraiment appétissant. Les boutiques des charcutiers sont illuminées comme des salles de bal. Les restaurateurs ont nombreuse et joyeuse compagnie; les rôtisseurs font tourner la broche et presque tous les états qui tiennent à la bouche sont sur pied, et les ivrognes aussi,... *dans la mesure de leur force.*

RÉVEILLON, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, dont le nom eut un grand retentissement au commencement de la Révolution. Il fut signalé, on ne sait pourquoi, comme étant hostile aux idées nouvelles et sa maison fut dévastée dans une émeute le 28 avril 1789. On prétendit, sans aucune vraisemblance, que cette émeute avait été excitée et soudoyée par le duc d'Orléans, à qui le parti de la cour attribuait, comme on le sait, tous les désordres.

RÉVEILLONNER v. n. ou intr. (ré-vè-llo-né; *ll* mll. — rad. *réveillon*). Faire le réveillon : *En revenant de la messe de minuit, les villageois sont dans l'usage de faire le réveillon, mais ils font aussi* RÉVEILLONNER *les bestiaux; ils les éveillent et leur donnent à manger.* (V. Hugo.)

RÉVEIL-MATIN s. m. Orthographe qu'on a donnée quelquefois au mot RÉVEILLE-MATIN : *Le coadjuteur finit ses jours en silence, vieux* RÉVEIL-MATIN *détraqué.* (Chateaub.)

> L'une entre, l'autre sort; on dirait qu'un lutin
> Les agite. Oh! l'amour est un *réveil-matin.*
> DEMOUSTIER.

> Oui, pour vous doit briller encor
> Le jour de la victoire;
> J'en serai le *réveil-matin.*
> BÉRANGER.

> Défiez-vous de l'hyménée,
> L'époux débute en vrai lutin;
> Mais dès la seconde journée
> Il lui faut un *réveil-matin.*
> ***

REVEL, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Villefranche, à 51 kilom. de Toulouse, dans la charmante vallée de la Sore; pop. aggl., 2,694 hab. — pop. tot., 5,629 hab. Collége communal; fabriques d'huiles de graines, de lainages, de liqueurs, de poteries, etc.; commerce de céréales et de chanvre. Sur la place principale, entourée de maisons à arcades, s'élève un petit pavillon carré surmonté d'un dôme.

Revel, désigné dans les anciennes chartes du moyen âge sous le nom de *Rebellum*, doit son origine à un château fort construit au sommet d'une colline, en 1174, par Bernard de Saissac et Isarn Jourdain. Ce fut seulement en 1332 que la ville commença à se fonder autour de la forteresse. Revel a joué un rôle assez important dans nos annales. En 1381, tandis que le duc de Berry assiégeait Revel, Gaston-Phœbus attaqua son armée avec une telle impétuosité, qu'elle dut battre en retraite sur Carcassonne. En 1474, au plus fort de la peste qui ravageait Toulouse, le parlement vint s'installer à Revel et y enregistra diverses déclarations royales de Louis XI. Le protestantisme trouva dès sa naissance de nombreux prosélytes à Revel; un gros de calvinistes s'empara même de la place en 1567 et en chassa les catholiques après avoir massacré ou noyé tous les prêtres qui s'y trouvaient. Par le traité de Nérac (1579), la ville fut accordée, comme place forte de sûreté, au roi de Navarre. Le 25 octobre 1627, les habitants de Revel venaient de prêter serment de fidélité au roi, lorsque le duc de Rohan se présenta devant leurs murs à la tête de l'armée rebelle; les portes lui furent aussitôt ouvertes, grâce à des intelligences qu'il avait su se ménager dans la place. Le duc ne resta à Revel que huit jours. Il en sortit le 3 novembre 1627 pour aller tenter un coup de main contre le pays de Foix. Poursuivi par les ducs de Montmorency et de Ventadour, il dut s'arrêter à 2 lieues à peine de Revel, entre les villages de Souillance et de Souilles pour accepter le combat; après une sanglante mêlée, les calvinistes durent battre en retraite. Deux ans plus tard, Louis XIII fit raser les fortifications de cette ville. C'est dans la commune de Revel qu'est situé le château où naquit le comte Las Cases, un des derniers compagnons de Napoléon.

Dans ses environs, on trouve, entre autres curiosités, le bassin de Saint-Ferréol qui alimente le canal du Midi, dont il est le principal réservoir. Ce bassin, formé dans la pittoresque vallée du Laudot, au moyen d'un barrage transversal, a 1,558 mètres de longueur et 800 mètres de largeur. Sa profondeur maxima dépasse 32 mètres; il contient 6,374,000 mètres cubes d'eau. « Sa forme, dit M. Adolphe Joanne, est celle d'un triangle scalène, dont les deux grands côtés sont à peu près semblables et dont la base s'appuie à la digue du barrage. Cette digue a 70 mètres d'épaisseur, 32 mètres d'élévation et près de 800 mètres de longueur. Elle se compose de trois murs parallèles, fondés et appuyés de toutes parts sur le roc et séparés l'un de l'autre par des terrassements de terre et de cailloux. Le trop-plein du réservoir, se déversant dans le vallon du Laudot, forme une magnifique cascade à travers les arbres et les rochers. L'usage est de considérer le réservoir comme plein lorsque la surface de ses eaux se trouve à la hauteur de 31m,35 au-dessus du fond. Le bassin se vide par des vannes jusqu'à une profondeur d'environ 11 mètres; puis, par des robinets, jusqu'à 2 mètres; enfin, pour les 2 derniers mètres, par une issue appelée voûte de vidange ou bonde. Les robinets, au nombre de trois, sont placés au fond d'une voûte de 75 mètres de longueur, à l'extrémité de laquelle il faut encore descendre 35 marches pour les atteindre. De forme cylindrique, ils sont établis à environ 7 mètres de l'eau, qui s'y introduit par des tuyaux de fonte horizontaux et solidement scellés. Lorsqu'on les ouvre, à l'aide de crics, l'eau s'y précipite avec un bruit de tonnerre et produit une commotion de l'air à laquelle ne résiste aucune autre lumière que celle du goudron enflammé. Chacun des robinets fournit 58,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Il faut environ soixante jours pour remplir le bassin de Saint-Ferréol, et huit jours pour le vider. » Les environs de la digue, plantés d'arbres et entretenus soigneusement, ressemblent à un parc anglais.

REVEL, village et commune de Franc. (Isère), canton de Domène, arrond. et à 5 kilom. de Grenoble; 894 hab. Fabrique d'instruments aratoires. Restes imposants d'un château fort du XVe siècle.

REVEL ou **REVAL**, en esthonien *Tullin*, en letton *Dahni-Pils*, en ancien russe *Kolyvan*, ville forte de la Russie d'Europe, sur le golfe de Finlande, ch.-l. du gouvernement de son nom ou d'Esthonie, port militaire et de commerce, sur la côte E. du golfe, à 364 kilom. O. de Saint-Pétersbourg; par 59° 26′ 20″ de latit. N. et 22° 24′ 16″ de longit. E.; 28,000 hab. Tribunal d'appel, gymnase, biliothèques; chantiers de construction, arsenal de la marine, fonderie de canons. Revel a conservé le cachet d'une ville allemande du moyen âge et offre de loin un coup d'œil pittoresque; mais, lorsque l'on pénètre dans ses murs, le charme se dissipe et fait place à une impression pénible. Toutes les rues sont étroites, humides, mal pavées et sans trottoirs. Ses maisons, lourdes, massives, recouvertes de toits pointus, ont leurs murailles rongées par le temps et les intempéries des saisons. Ce qui attriste le plus l'aspect de la ville, c'est que très-peu de fenêtres donnent sur la rue. Au centre de chaque place et dans toutes les rues, un vieux tonneau renversé recouvre un puits d'eau saumâtre dont personne ne fait usage. Hors de la ville, près des remparts, jaillit une source d'eau délicieuse; c'est là que les habitants vont s'approvisionner. La cathédrale possède le tombeau de Pons de La Garde, Français réfugié en Suède lors des persécutions religieuses, et celui de l'amiral Samuel Gryg, réfugié anglais. Une autre église, qui remonte à la fin du XIIIe siècle, l'église Saint-Nicolas, frappe les yeux par sa tour fortement penchée. On y conserve des fresques précieuses, entre autres une partie de l'original de la *Danse des morts*, de Holbein. On remarque à Revel une des tours les plus élevées du globe, la tour de Saint-Olophe, qui a 510 pieds de hauteur. Dans la bibliothèque de l'église que couronne cette tour gigantesque, on conserve précieusement des lettres autographes de Luther à Mélanchthon. Près de la ville se trouvent les beaux jardins de Catherinenthal. Le port, reconstruit en 1820, est plus profond que ce-

lui de Cronstadt; mais il est plus difficile d'y entrer. La rade, protégée par des îles, offre une sortie sûre avec tous les vents, avantage que n'a pas le port. Une partie de la flotte de la Baltique stationne presque toujours à Revel. Le commerce extérieur de ce port n'est pas considérable. On en exporte du lin, des céréales (seigle et orge), de la graine de lin, du bois, des peaux fraîches pour la Hollande et le Danemark. Tous ces produits sont apportés à Revel, par terre, du gouvernement de l'Esthonie; une partie des lins arrive en hiver de districts voisins des gouvernements de Pskow et de Livonie. Parmi les marchandises importées de l'étranger, nous citerons le sel, les poissons salés, les fromages, les fruits, le vin, le tabac, les étoffes teintes, etc. Le port reçoit environ cent bâtiments marchands étrangers, pour la plupart sous pavillon anglais, danois et suédois, et près de six cents bâtiments russes. Des bateaux à vapeur entretiennent une communication régulière entre Revel et Saint-Pétersbourg, Riga et Helsingfors. Cette ville a été fondée vers 1218 par Waldemar II, roi de Danemark, qui y érigea en même temps un évêché; elle fut agrandie en 1310 et reçut des rois de Danemark plusieurs priviléges qu'elle a en partie conservés. Elle devint ensuite célèbre parmi les villes hanséatiques. En 1433, elle fut réduite en cendres par un violent incendie; les Russes l'assiégèrent inutilement en 1470 et en 1577. Revel se donna volontairement aux Suédois en 1561 et recommença à prospérer; Pierre le Grand s'en rendit maître en 1710, par accommodement, et lui confirma tous ses anciens priviléges.

REVEL (GOUVERNEMENT DE), division administrative de la Russie d'Europe. V. ESTHONIE.

REVEL (Jean), peintre et dessinateur, né à Paris en 1684, mort à Lyon en 1751. Comme son père Gabriel, qui devint membre de l'Académie de peinture en 1683, il s'adonna au genre du portrait. En 1710, il se rendit à Lyon pour y pratiquer son art; mais, voyant que son pinceau ne lui produisait que de faibles ressources, il appliqua ses talents à l'industrie et fit, pour la fabrication des étoffes de soie, des dessins qui lui acquirent une grande réputation. On lui attribue l'invention des *points rentrés*, qui consistent dans le mélange et l'enchevêtrement des soies, de manière à adoucir le passage d'une nuance à l'autre, et le secret de placer les ombres d'un même côté, afin de produire sur les étoffes de véritables tableaux.

REVEL (Ignace THAON DE), comte DE PRALUNGO, homme d'Etat sarde, né à Nice en 1760, mort à Turin en 1835. Il était ministre de Sardaigne à La Haye lorsque, la guerre ayant éclaté entre le Piémont et la République française (1792), il retourna dans son pays, prit du service, se distingua en maintes affaires et devint colonel, puis quartier-maître général d'un corps d'armée. Revel fut ensuite gouverneur d'Asti, ambassadeur à Paris (1797), où le gouvernement refusa de le reconnaître, fit partie des otages sardes internés en France, parvint à s'échapper et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. A cette époque, il reçut le gouvernement de Gênes, qu'il quitta pour se rendre, en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès de Louis XVIII. A son retour, il remplit les fonctions de vice-roi de Sardaigne, puis celles de gouverneur de Turin, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qui lui donnaient le rang de maréchal dans l'armée piémontaise. On a de Revel : *Testament politique* (1826).

RÉVÉLANTISME s. m. (ré-vé-lan-ti-sme — rad. *révéler*). Doctrine philosophique qui cherche dans la révélation chrétienne, interprétée par l'Eglise catholique, la solution des questions psychologiques et morales.

RÉVÉLANTISTE s. m. (ré-vé-lan-ti-ste — rad. *révélantisme*). Partisan du révélantisme.

RÉVÉLATEUR, TRICE s. (ré-vé-la-teur, tri-se — rad. *révéler*). Celui, celle qui révèle une chose tenue secrète : *On lui avait proposé d'entrer dans cette conspiration, il en a été le* RÉVÉLATEUR. *Un de ceux qui avaient participé à l'assassinat a été le* RÉVÉLATEUR *de ses complices.* (Acad.)

— Celui, celle qui révèle une doctrine, une religion, une philosophie nouvelle : *Les synoptiques présentent Jésus-Christ comme le* RÉVÉLATEUR *d'une doctrine nouvelle.* (Rev. germ.) *Pour moi, je ne recule devant aucune investigation, et si le* RÉVÉLATEUR *suprême se refuse à m'instruire, je m'instruirai moi-même.* (Proudh.) *Tel lieu commun auquel nous ne faisons plus attention a paru jadis une découverte surhumaine et donné la divinité à son* RÉVÉLATEUR. (H. Taine.) *Le* RÉVÉLATEUR *veut qu'on croie en lui; il ne discute pas : il ordonne, il prêche, il sabre.* (A. Marrast.)

— s. m. Techn. *Révélateur de fuites*, Appareil employé pour constater une fuite sur une conduite de gaz d'éclairage.

— Adjectiv. Qui indique, qui révèle : *Circonstance* RÉVÉLATRICE. *Il était trop habitué à courir à cheval pour se tromper sur la cause qui soulève cette poussière* RÉVÉLATRICE. (A. Gandon.)

RÉVÉLATIF, IVE adj. (ré-vé-la-tiff, i-ve — rad. *révéler*). Qui est de nature à révéler.

RÉVÉLATION s. f. (révé-la-si-on — rad. *révéler*). Action de révéler : RÉVÉLATION *d'un secret, d'un complot, d'une conspiration, d'un crime.* RÉVÉLATION *des complices. Ces mémoires contiennent des* RÉVÉLATIONS *importantes, curieuses, étranges.* (Acad.) *Toute* RÉVÉLATION *d'un secret est la faute de celui qui l'a confié.* (La Bruy.) *Le testament de la plupart des hommes est la* RÉVÉLATION *de leurs fautes.* (De Meilhan.) *Tout livre est une* RÉVÉLATION *du sentiment de la pensée.* (Rivar.) *L'histoire des sociétés n'est plus pour nous qu'une longue détermination de l'idée de Dieu, une* RÉVÉLATION *progressive de la destinée de l'homme.* (Proudh.) *L'homme a toujours demandé aux morts la* RÉVÉLATION *des choses futures.* (B. Const.) *La science est la* RÉVÉLATION *des choses par l'évidence et la démonstration.* (Lacord.)

— Preuve, témoignage : *Il fut accueilli à la cour des Médicis comme la* RÉVÉLATION *d'une chose inouïe alors, c'est-à-dire qu'il existât au pays des Sarrasins un peuple dévoué à l'Europe soit par religion, soit par sympathie.* (G. de Nerv.) *On dirait que la nature attache à l'amour une* RÉVÉLATION *de l'immortalité.* (A. Martin.)

— Chose qui, venant à être connue, en fait découvrir beaucoup d'autres : *La déposition de ce témoin fut toute une* RÉVÉLATION. *Les langues des sauvages de l'Amérique, celle des habitants de l'Afrique centrale et méridionale, qui commencent à fournir à la science des* RÉVÉLATIONS *inattendues, offrent une richesse grammaticale vraiment surprenante.* (Renan.)

— Particulièrem. Inspiration par laquelle Dieu aurait fait connaître surnaturellement aux prophètes, aux saints, à son Eglise ses mystères, sa volonté, sa venue, etc. : RÉVÉLATION *divine. Saint Paul a eu des* RÉVÉLATIONS. (Acad.) *Les* RÉVÉLATIONS *religieuses sont le fruit des rêves.* (L. Levi.) *L'irrémissibilité de la honte est, de toutes les* RÉVÉLATIONS *de l'Evangile, la seule qu'ait entendue le monde propriétaire.* (Proudh.) *Le langage avait été une invention purement humaine; il devient maintenant, avec l'école de M. de Bonald, une* RÉVÉLATION *divine.* (Renan.) ‖ Par anal. Inspiration, connaissance subite : *La première* RÉVÉLATION *qui a dû éclairer les hommes, c'est la nature, qui les conduit nécessairement à la connaissance de Dieu.* (Lavater.) *M. Edgar Quinet a caractérisé d'une manière fort juste la religion védique en l'appelant la* RÉVÉLATION *par la lumière.* (A. Maury.) *La passion est la* RÉVÉLATION *permanente de la volonté de Dieu.* (Toussenel.) ‖ Par ext. Chose révélée : *Les* RÉVÉLATIONS *de saint Jean.*

— Absol. Religion révélée : *La* RÉVÉLATION *est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes.* (Montesq.) *Toute* RÉVÉLATION *ne répugne pas moins à la sagesse divine qu'à la nature de l'homme.* (D'Holbach.) *La* RÉVÉLATION *n'a rien à faire dans l'étude des phénomènes naturels.* (***.) *La* RÉVÉLATION *a sa source dans le cœur humain.* (B. Const.) *Il faut apprendre à connaître une* RÉVÉLATION *dans toutes les évolutions de l'humanité.* (Ed. Scherer.) *La souveraineté de la raison a été substituée à celle de la* RÉVÉLATION. (Proudh.) *L'idée de* RÉVÉLATION *est une idée sémitique.* (Renan.) *Toute religion s'appuie sur une* RÉVÉLATION. (Laboulaye.)

— *Révélation directe*, Se dit, dans la religion hébraïque, de la révélation faite par Dieu à Moïse. ‖ *Révélation transmise*, Celle que Moïse a transmise à ses frères. ‖ *Révélation juive*, Se dit, par les théologiens chrétiens, de celle qui a été faite à Moïse, aux prophètes et aux autres écrivains sacrés dans l'Ancien Testament. ‖ *Révélation chrétienne*, Celle qui a été faite par Jésus-Christ dans le Nouveau Testament. ‖ *Les trois révélations*, Les révélations particulières aux religions juive, chrétienne et musulmane.

— *Le grand jour de la révélation*, Le jugement dernier : *Ah! vous allez donc, au* GRAND JOUR DE LA RÉVÉLATION, *détromper l'univers; ceux qui vous avaient vu sur la terre chercheront l'homme de bien dans le réprouvé.* (Mass.)

— Dr. canon. Déclaration qui se faisait à un prêtre, après la publication d'un monitoire, de ce qui s'était passé de secret dans une affaire : *On publia des monitoires pour avoir* RÉVÉLATION *de telle chose. Il espérait que ce monitoire ferait venir beaucoup de gens à* RÉVÉLATION. *Prendre droit par les* RÉVÉLATIONS *d'un monitoire.* (Acad.)

— Encycl. Théol. Toutes les religions qu'on appelle positives, toutes celles du moins qui ont régné sur des populations nombreuses et pendant une longue suite de siècles, ont affiché la prétention de venir directement du ciel et d'avoir été miraculeusement révélées. C'est Dieu lui-même qui a parlé, ou bien c'est un envoyé divin qui a parlé en son nom et qui, presque toujours, a consigné dans un livre sacré les enseignements qu'il avait mission de transmettre. L'Inde a ses *Védas*, la Perse son *Zend-Avesta*, la Chine ses *Kings*, le peuple juif la Bible, les chrétiens la Bible aussi avec l'Evangile, les musulmans le Coran. Mais laissons de côté les *révélations* étrangères et bornons-nous à examiner celle d'où est sorti le christianisme. D'après les doctrines de l'Eglise, l'homme, étant un être fini, ne peut, par les seules lumières de la raison, s'élever jusqu'à la connaissance de l'Etre infini; cela lui est impossible surtout depuis que sa raison a été obscurcie par les suites du péché de notre premier père. Avant même qu'Adam eût péché, ce ne fut point dans sa raison qu'il trouva la notion de l'Etre tout-puissant. Dieu se montrait à lui, lui parlait, lui dictait ses ordres. Il se montrait de même aux patriarches, à Noé, à Abraham, à Jacob, où il leur envoyait ses anges, qui se faisaient connaître à eux par des signes certains. Plus tard, il s'est montré plusieurs fois à Moïse; il lui a parlé, lui a remis ses commandements gravés sur la pierre et l'a inspiré dans la composition des cinq livres qui forment le *Pentateuque;* il a de même inspiré les prophètes. C'est ainsi qu'ont été écrits tous les livres de l'Ancien Testament, sous l'inspiration directe de Dieu, et par ces livres les Juifs purent le connaître. Mais ce n'était encore là qu'une connaissance imparfaite, grossière; quand les temps choisis par Dieu furent arrivés, une des personnes divines s'incarna sous le nom de Jésus et vint compléter cette *révélation* ébauchée.

Après Jésus, les apôtres, qui devaient édifier son Eglise, rédigèrent ou firent rédiger les Evangiles et quelques autres écrits destinés à transmettre de génération en génération les enseignements de l'Homme-Dieu. Telle est, selon les théologiens, la source où nous avons puisé tout ce que nous savons de certain sur Dieu, sur nos rapports avec lui, sur le culte que nous devons lui rendre; si cette source ne nous avait pas été ouverte, si nous avions dû nous en rapporter à la raison humaine seule, nous ne saurions rien, nous resterions plongés dans les plus profondes ténèbres. Il y a même des théologiens qui soutiennent que l'homme n'a pu découvrir l'art de parler et l'art d'écrire sans une *révélation* expresse, parce que, disent-ils, sans le secours des mots, l'homme ne pourrait pas même arriver à sentir l'utilité d'avoir des mots pour représenter les choses; d'où il résulte que, si Dieu ne lui avait pas donné directement une langue toute faite, il n'aurait jamais pu avoir l'idée de chercher à en inventer une lui-même.

A la thèse des théologiens certains rationalistes en opposent une autre qui consiste à soutenir que, s'il existe un Etre suprême auteur et conservateur de toutes choses, c'est à lui que l'homme doit sa raison, avec laquelle il peut toujours discerner la vérité de l'erreur; que, dès lors, l'homme n'a pas besoin d'une autre *révélation* que celle-là; que Dieu même ne peut pas lui en donner une autre, car elle serait inutile si elle ne faisait que répéter le langage de la raison, et Dieu ne peut rien faire d'inutile; si, au contraire, cette *révélation* nouvelle était en désaccord avec la raison, ce serait Dieu lui-même qui se contredirait ou qui reconnaîtrait s'être trompé en donnant à l'homme un instrument mal conçu et impropre à jouer le rôle auquel il était destiné. Mais les théologiens répondent que Dieu, en donnant à l'homme la raison, prévoyait déjà son insuffisance et savait d'avance qu'il y suppléerait par la *révélation;* qu'il aurait pu, sans doute, donner une raison plus parfaite pour être dispensé de recourir plus tard à la *révélation;* mais qu'il était le maître de distribuer ses dons à ses heures et selon sa volonté, et que l'homme doit toujours les recevoir humblement tels qu'ils lui sont accordés.

Il est une autre objection bien plus grave qu'on peut élever contre la *révélation;* c'est que, dans la forme où elle se présente aujourd'hui, elle est impuissante à dissiper les doutes que la raison la plus impartiale et la plus sincère ne peut s'empêcher de concevoir : elle ne commande pas la conviction. Si c'est un homme qui prétend parler au nom de Dieu, est-il réellement envoyé par Dieu? Rien ne le prouve. Si c'est dans un livre qu'on lit les paroles prétendues révélées, celui qui a écrit ce livre était-il réellement inspiré du ciel? Ceux qui ont recopié ou réimprimé ce livre n'y ont-ils rien changé? On apprend par le livre même que les prophètes chargés de parler au nom de Dieu prouvaient autrefois leur mission en opérant publiquement des miracles. A la bonne heure! et, dans ce cas, pourvu toutefois qu'on se fût bien assuré que toute supercherie était impossible, on pouvait se persuader qu'il y avait là une véritable *révélation.* Mais aujourd'hui les prophètes, c'est-à-dire les prédicateurs ou les prêtres, ne font plus de miracles; il faut les croire sur parole, et cela n'est pas bien rassurant. Quant aux livres qu'on appelle sacrés, il est possible qu'après un examen sérieux on arrive à regarder comme probables leur authenticité, la bonne foi de ceux qui les ont composés, la scrupuleuse fidélité de ceux qui les ont recopiés ou réimprimés; mais le contraire est possible aussi, et, d'ailleurs, cela suffit-il pour donner la certitude que tout ce qu'ils contiennent est vrai, a été réellement inspiré par celui qui est la vérité même? Si, au lieu d'être nés en France, de parents chrétiens, nous étions nés de parents musulmans dans un pays musulman, c'est le Coran qu'on nous aurait appris à lire, à respecter comme la vérité même. Nés chez les Indous, c'est dans les *Védas* que nous croirions trouver les paroles révélées par le ciel à la terre; chez les Chinois, ce serait dans les *Kings*. Puisqu'il y a autant de *révélations* diverses par le livre qu'il y a de religions, comment distinguera-t-on la vraie de toutes celles qui sont fausses? Par la pureté, la sublimité des préceptes moraux, répondent quelques théologiens. Mais chaque peuple trouve sublimes les préceptes de ses livres sacrés et chaque homme reçoit une éducation, contracte dès l'enfance des habitudes qui le disposent à juger comme le peuple dont il fait partie. Si Dieu s'est révélé, comme le prétend la Bible, à Adam, à Noé, à Abraham, à Moïse, il s'est montré à eux avec des signes visibles qui ne laissaient aucun doute dans leur esprit; quand il se révèle aujourd'hui par la Bible, par l'Evangile ou par la prédication du prêtre, on n'aperçoit aucun signe de ce genre. Est-ce là une véritable *révélation?* Les voiles sont-ils réellement écartés? Nous ne le croyons pas, et c'est là précisément ce qui explique l'affaiblissement de la foi dont se plaignent tous les jours ceux mêmes chez qui elle n'est pas morte encore et qui voudraient la voir reprendre son ancien éclat. Il faudrait pour cela que Dieu se révélât manifestement à la terre, et il ne se révèle plus que d'une manière obscure, douteuse, insuffisante, en un mot, pour ranimer la foi. Enfin, si la *révélation* se fait si mal aujourd'hui, c'est une raison de croire qu'elle ne s'est jamais mieux faite, puisque cela supposerait un changement en Dieu. Ainsi, partout où l'homme a cru entendre la parole de Dieu, il se serait laissé tromper par de vaines apparences : telle est la conclusion à laquelle conduit presque inévitablement l'examen comparé de toutes les *révélations.*

Révélations célestes de sainte Brigitte, recueil mystique des visions de la sainte, au monastère de Wadstena, publié par ses confesseurs, Pierre, prieur d'Alvastre, et Mathias, chapelain de Linkoping. Ce ne fut pas sans opposition de la part d'une notable fraction du clergé que ces fameuses *Révélations* virent le jour. Gerson leur fit une opposition fort vive au concile de Bâle; elles n'en furent pas moins reconnues par les Pères comme venant de source divine. La canonisation de la sainte par Boniface IX leva toutes les difficultés et le cardinal Jean de Torre-Cremata put les faire précéder d'une préface où sont exposés, en quatre points, les moyens de reconnaître les visions célestes des suggestions de l'esprit malin.

Les *Révélations de sainte Brigitte* sont divisées en huit livres. Imprimées à Rome en 1447 (in-4° gothique sur deux colonnes), elles offrent, comme matière, un aspect imposant et un peu confus. Elle s'intitulait l'*Epouse du Christ;* aussi cette appellation revient-elle presque à chaque page. « Je suis ton Dieu, qui veux converser avec toi; ne crains rien; je suis le Créateur de toutes choses et je ne puis tromper. Je ne parle pas pour toi seule, mais pour le salut de tous les chrétiens. Tu es mon épouse et mon porte-voix; écoute et tu entendras les voix de l'Esprit et les secrets célestes. » Ces paroles, extraites d'une des visions, servent d'épigraphe. C'est tantôt avec Dieu lui-même, tantôt avec le Christ ou avec Marie, tantôt avec un ange qu'elle converse, et dès le premier mot son interlocuteur a soin de se nommer, de peur de confusion. Tantôt aussi ce sont les entretiens de Dieu avec les anges, du Christ avec sa mère qu'elle entend et qu'elle rapporte. Ces visions écrites, sur le ton prophétique, à la manière de l'Ancien Testament, embrassent les matières les plus diverses. Dans les unes, le Christ est supposé avoir donné à la sainte les preuves orales de son incarnation, de sa mort, de sa résurrection; dans les autres, ses interlocuteurs traitent des sujets mystiques, disputent sur des points de controverse ou même des points de simple discipline ecclésiastique ou monacale. D'assez nombreux chapitres racontent les simples visions de la sainte, transportée en esprit dans le paradis, dans l'enfer. Le cinquième livre est appelé le livre des questions parce que, dans un voyage que fit sainte Brigitte, comme elle était à cheval, il lui sembla, comme Jacob, voir une échelle qui conduisait au ciel; elle en gravit les degrés dans son extase et, ayant approché le Christ, elle lui posa un grand nombre de questions auxquelles celui-ci répondit « avec des gestes pleins de douceur et de mansuétude, » dit le confesseur de sainte Brigitte, compilateur de ces visions. Ce livre est donc le fruit d'une seule révélation. Le sixième et le septième livre contiennent son voyage à Rome et les visions qui la contraignirent à entreprendre un pèlerinage en terre sainte. Dans tous ces récits miraculeux, ces visions mystiques, se distingue trop aisément la main du prêtre qui les a transcrits, sinon composés. Aussi, pour la pureté de l'inspiration, la sublimité de l'élan, la suavité du style, sainte Brigitte est-elle de beaucoup dépassée par l'extatique sainte Thérèse.

Il a été fait des *Révélations célestes* une traduction française sous ce titre : *Révélations célestes et divines de sainte Brigitte de Suède*, communément appelée la *chère Epouse* (1649, in-4°). Auparavant, il y avait eu la *Prophétie merveilleuse de madame sainte Brigitte, jusqu'à présent trouvée véritable* (Lyon, 1536).

Révélations (ESSAI DE CRITIQUE DE TOUTES LES), par Fichte (1792). Cet ouvrage, le premier qu'ait publié le célèbre professeur allemand, parut d'abord sans nom d'auteur et passa pendant plusieurs années pour être l'œuvre de Kant. La *Gazette d'Iéna* disait

même : « Tous ceux qui connaissent la manière de ce grand philosophe ont reconnu que l'*Essai de critique de toutes les révélations* était dû à la plume de Kant. » Ce livre est fondé sur ce principe que la vérité d'une religion qui se dit révélée doit moins se présumer en raison des événements plus ou moins miraculeux qui en auraient accompagné la publication qu'en raison de son contenu et surtout de son accord avec la loi morale.

Cette doctrine effaroucha le dogmatisme théologique, qui traita l'auteur de démagogue et de jacobin, l'injure à la mode à cette époque où l'Europe tremblait devant la Révolution française. Cet ouvrage est d'autant plus curieux qu'on y retrouve en germe tout le système du philosophe allemand. Fichte ne repousse pas entièrement la révélation; il admet une révélation éternelle de Dieu dans la conscience de l'homme. Cette révélation se montre d'abord sous forme d'instinct, de foi traditionnelle, puis peu à peu elle devient une vue éclairée, raisonnée de l'univers au moyen de l'idée religieuse. Il va plus loin; il conclut que le dernier terme de la manifestation divine dans l'humanité serait une théocratie rationnelle, ou le règne de Dieu amené par le progrès de la raison. Le christianisme deviendrait alors la base d'une constitution politique universelle qui régirait le monde. A propos du monde, Fichte combat l'opinion de ceux qui veulent voir dans son existence une preuve de celle d'un Dieu. « Le monde sensible, n'étant, dit-il, qu'une *idée*, une représentation, ne saurait prouver l'existence de Dieu. Elle se déduit de la loi morale, révélée par la conscience, et de l'ordre moral. Dieu est l'ordre moral, ou plutôt l'unité, le principe, le modérateur de cet ordre. On ne doit pas le concevoir comme une substance, mais comme un principe actif, comme une action pure. Dans son essence, la divinité est tout entière conscience, intelligence, vie et activité spirituelle. Elle ne saurait être renfermée dans une notion; elle est incompréhensible. » Cette manière d'entendre la révélation et de concevoir la divinité est celle d'un idéaliste, bien qu'elle démontre jusqu'à un certain point la vanité de la spéculation.

Le reste du système est en parfait accord avec ces prémisses. Fichte le déduit de l'acte spontané du *moi*, par lequel il se pose lui-même. « Le *moi*, dit-il, est à la fois le principe actif et ce qui est produit par son activité. » De là il tire cette définition : Ce qui tire son être de ce seul fait qu'il se pose comme étant est le *moi* comme sujet absolu; puis il distingue le monde extérieur par l'opposition du *non-moi* au *moi* et ajoute : Le *moi* et le *non-moi* sont posés tous deux par le *moi* et dans le *moi* comme se limitant réciproquement, de telle sorte que la réalité de l'un détruit en partie celle de l'autre, d'où cet axiome : Le *moi* et le *non-moi* se déterminent réciproquement. Fichte explique qu'il a cru devoir donner toutes ces définitions, poser toutes ces propositions préalablement, parce que, prenant la conscience et l'intelligence de l'homme comme juges en dernier ressort de la révélation, il fallait d'abord faire savoir comment il les entendait. S'il critique la révélation, telle que la comprennent les théologiens, c'est qu'il la juge hostile à la liberté humaine et que, selon lui, « la liberté, c'est l'homme! »

Un des mérites de l'*Essai de critique de toutes les révélations*, c'est que, dans un sujet aussi aride, Fichte, par l'enthousiasme qu'il apporte à le discuter, intéresse, entraîne même son lecteur.

Révélation et révélateurs, par M. Charles Dollfus (1858, in-8°). V. DOLLFUS.

Révélations mesmériques, titre d'un conte d'Edgar Poe. V. CONTES EXTRAORDINAIRES.

RÉVÉLÉ, ÉE (ré-vé-lé) part. passé du v. Révéler. Qu'on a fait connaître, dont on a dévoilé le secret : *Il s'en faut de beaucoup que tous les mystères de la lumière soient* RÉVÉLÉS. (Cuv.) *Les arts et les sciences se tiennent par des liens secrets dont le mystère n'est* RÉVÉLÉ *qu'au génie.* (Beauchêne.) *Tous les mystères de l'organisation animale ne nous ont pas été* RÉVÉLÉS, *et, malgré tous nos efforts, il en est beaucoup qui seront toujours pour nous lettre close.* (A. Fée.)

— Communiqué par révélation divine : *Dogmes* RÉVÉLÉS. *Les religions* RÉVÉLÉES *ne sont qu'une croyance.* (Mesnard.) *Une religion positive est un ensemble de dogmes et de préceptes* RÉVÉLÉS. (J. Simon.)

— *Religion révélée*, Titre que les chrétiens donnent à la religion qu'ils professent : *Celui qui attaque la* RELIGION RÉVÉLÉE *n'attaque qu'elle; mais celui qui attaque la religion naturelle attaque toutes les religions.* (Montesq.) *La* RELIGION RÉVÉLÉE *touche à son terme.* (É. Littré.)

RÉVÉLER v. a. ou tr. (ré-vé-lé — lat. *revelare;* du préf. *re*, et du lat. *velum*, voile. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je révèle; qu'ils révèlent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je révélerai; nous révélerions*). Découvrir, déclarer, faire connaître, faire cesser le secret de : RÉVÉLER *la conduite, les actions de quelqu'un.* RÉVÉLER *les secrets de l'Etat. Rendez fidèlement le dépôt qu'on vous aura confié et ne* RÉVÉLEZ *jamais un secret.* (Fén.) *Le don de* RÉVÉLER *par la parole ce qu'on ressent au fond du cœur est très-rare.* (Mme de Staël.)

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence.
GILBERT.

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire;
Mais, tout caché qu'il est, pour *révéler* sa gloire
Quels témoins éclatants devant lui rassemblés!
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, parlez.
RACINE.

— Faire connaître par révélation divine : *Les dogmes que Dieu* A RÉVÉLÉS. *Le dogme est une vérité que Dieu* A RÉVÉLÉE *et que nous sommes obligés de croire.* (Laboulaye.)

— Fournir la connaissance, le secret de : *Le temps* RÉVÈLE *toute chose.* (Tertull.) *La mort* RÉVÈLE *les secrets des cœurs.* (Boss.) *La mort ne* RÉVÈLE *point les secrets de la vie.* (Chateaub.) *L'avantage des discussions, c'est qu'elles* RÉVÈLENT, *non-seulement l'esprit, mais l'âme des hommes.* (H. Rigault.) *Le mouvement d'un lampe* RÉVÈLE *à Galilée la loi de l'isochronisme du pendule.* (Quinet.) *Les suppliciés* ONT RÉVÉLÉ *le mystère de la digestion.* (Michelet.)

Il n'est point de secret que le temps ne *révèle.*
RACINE.

— Faire reconnaître; être la marque, le signe, la preuve de : *Ce petit livre* RÉVÈLE *une grande connaissance de la matière. Une lèvre constamment moqueuse* RÉVÈLE *un cœur idiot et un esprit borné.* (Mme C. Bachi.)

Elle marche, et son port *révèle* une déesse.
DELILLE.

Un serment solennel par avance les lie
A ce fils de David qu'on leur doit *révéler.*
RACINE.

Se révéler v. pr. Etre révélé, manifesté : *Tôt ou tard, un secret partagé* SE RÉVÈLE. (Ch. Nodier.) *La grandeur d'une œuvre* SE RÉVÈLE *surtout par la grandeur des obstacles qu'elle rencontre.* (Ch. Fauvety.) *Quels que soient les faits qui s'accomplissent dans l'homme, c'est par le fait de conscience qu'ils* SE RÉVÈLENT *à lui.* (Guizot.)

Adieu, fière patrie, Hydra, Sparte nouvelle!
Ta jeune liberté par des chants *se révèle.*
V. HUGO.

— Se manifester, se faire connaître : *Dieu se cache aux pusillanimes, mais il* SE RÉVÈLE *aux braves.* (Quinet.) *L'homme et la femme ne* SE RÉVÈLENT *comme sexes que lorsque l'amour les unit.* (P. Leroux.)

— **Syn. Révéler, déceler, découvrir**, etc. V. DÉCELER.

REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie LA), homme politique français. V. LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX.

REVELLO, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 4 kilom. S. de Lago-Negro; 5,220 hab. On y a découvert des médailles, des statues de bronze et les ruines d'un cirque. Quelques auteurs croient qu'elle occupe l'emplacement de l'antique *Velia.*

REVELLO, ville d'Italie, dans les anciens Etats sardes, à 26 kilom. N.-O. de Coni, près du Pô; 5,000 hab. Patrie de l'historien Denina. Dans le voisinage se trouve l'abbaye de Staffordo, qui passait autrefois pour une des plus riches du Piémont.

REVELONGA s. f. (ré-vé-lon-ga). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de scorpène, sur les côtes de la Méditerranée.

REVENANT, ANTE adj. (re-ve-nan, an-te — rad. *revenir*). Qui revient, qui plaît : *Air* REVENANT. *Physionomie* REVENANTE. *Manières* REVENANTES.

. . . . J'ai trouvé la suivante
D'un minois *revenant* et fort appétissante.
REGNARD.

— Substantiv. Esprit, âme d'un mort qu'on suppose revenir de l'autre monde; le féminin est peu usité : *Avoir peur des* REVENANTS. *Croire aux* REVENANTS. *Des contes, des histoires de* REVENANTS. (Acad.) *Cela est aussi raisonnable que les contes de* REVENANTS, *qui font mille désordres et tourmentent les bonnes femmes.* (J.-J. Rouss.) *Il ne faut pas croire à toutes ces faridondaines de trépassés qui vont par les corridors et de* REVENANTS. (P. Féval.)

— Fam. Personne qui revient dans un lieu qu'elle avait quitté, qui reprend une situation qu'elle avait cessé d'occuper : *La peur des* REVENANTS *est très-raisonnable en politique.* (Ch. Nodier.) *La rentrée de cette cantatrice a été fêtée comme une victoire; l'aimable* REVENANTE *a joué Elmire.* (Ph. Busoni.)

— **Encycl.** La croyance à l'immortalité de l'âme a inspiré une foule de superstitions et de légendes populaires que les religions ont généralement favorisées. Dans tous les pays, à toutes les époques, dans toutes les classes sociales, on a cru aux *revenants.*

Lorsque Barère, demandant des mesures terribles contre les conspirateurs, disait à la Convention nationale : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » il resumait dans ce mot terrible toute la doctrine philosophique de la Révolution; il traçait une ligne ineffaçable de démarcation entre le présent et le passé. Tout le passé croyait que les morts reviennent.

L'Inde panthéiste peuplait le monde de *revenants.* Tout ce qui vit a vécu, disait-elle, et tout ce qui meurt reviendra à la vie. Mais ces *revenants* n'avaient rien de sinistre; c'étaient des revivants. Ce culte poétique, expansif, lumineux, ne savait pas avoir d'idées sinistres. Il portait l'homme à aimer « ses frères, les animaux, » et à se sentir moins seul en présence de l'immense nature.

C'est le monothéisme, issu du désert, comme le fait remarquer M. Renan; c'est le monothéisme qui, isolant les âmes, leur conservant leur individualité posthume au lieu de les absorber dans l'âme du monde, qui a produit les vrais *revenants.* L'Ancien Testament nous apprend que Saül, vaincu, chassé de toutes ses villes, épuisé, à bout de ressources et de forces, alla trouver à Endor une pythonisse et lui demanda de faire revenir Samuel, et qu'en effet l'ombre de Samuel apparut pour lui annoncer sa mort prochaine. Il y avait donc en Israël des gens qui faisaient métier d'évoquer les morts. L'absence de tout autre renseignement ne nous permet pas de savoir si ces *revenants* étaient les ombres mêmes des morts, comme le passage dont nous parlons semble autoriser à le croire, ou bien si c'étaient de simples simulacres.

La transfiguration de Jésus-Christ nous montre encore deux *revenants*, Moïse et Elie, qui viennent s'entretenir avec Jésus-Christ; mais nous ne pouvons savoir si l'Evangile a voulu parler de ces deux prophètes en chair et en os ou s'il s'est agi d'une simple apparition. Ce qui pourrait faire croire que c'était bien une apparition corporelle, c'est la demande de saint Pierre à Jésus : « Maître, il est bon que nous demeurions ici; faisons-y trois tentes, une pour toi, l'autre pour Moïse et l'autre pour Elie. » Il est vrai que Jésus réprimanda alors son disciple de manière à nous rendre tous nos doutes. Remarquons, en outre, qu'Elie, au dire de l'Ecriture, n'était point mort, mais qu'il avait été enlevé au ciel dans un char de feu et que son corps, par conséquent, n'était point séparé de son âme.

A la mort de Jésus, les Evangiles disent que les sépulcres s'ouvrirent et que des hommes morts depuis longtemps, des prophètes et des saints, sortirent de leurs tombeaux et parlèrent au peuple. On dut voir alors une énorme quantité de *revenants.*

Dans la Grèce et à Rome, la croyance aux *revenants* était générale. On peut lire dans Pline le Jeune une lettre fort curieuse, où il est question d'une maison hantée par un *revenant*, et ce narrateur, un des hommes les plus sensés de son temps, ne semble pas mettre en doute l'authenticité de l'aventure. Un nouveau possesseur s'installe dans une maison depuis longtemps déserte et sur laquelle courent de mauvais bruits qu'il a dédaignés. La nuit, il est réveillé par des gémissements, un bruit de chaînes traînées sur le plancher; il se hasarde, la lampe d'une main et l'épée de l'autre, à travers les corridors et rencontre un vieillard tout décharné, chargé de fers, qui lui fait le plus lamentable récit; il a été assassiné par des voleurs, son corps est resté sans sépulture, etc. Cette histoire, avec ses bruits de chaînes et ses cliquetis d'ossements, est le type de tous les récits du même genre, qui furent longtemps chers à nos pères et qui ont fait la gloire d'Anne Radcliffe. A mesure que les superstitions de l'Orient vinrent se mêler au polythéisme gréco-latin, les *revenants* prirent plus de consistance. Ils cessèrent d'être visions pour devenir corps. Le néo-platonisme surenchérit sur toutes ces superstitions, et l'on donna les formules précises qui permettaient de faire revenir les morts. Le *De mysteriis Ægyptiorum* de Jamblique fut le signal de l'apparition de livres beaucoup plus insensés encore. De tous les dieux, Hermès Trismégiste réunit le plus grand nombre d'adorateurs. C'est dans ces écrits et dans ceux des historiens de l'époque qu'il faut lire le détail de toutes les pratiques insensées, cruelles ou obscènes auxquelles on se livrait pour se mettre en contact avec les morts ou pour les faire revenir.

Le moyen âge fut davantage encore en proie à la superstition. Les procès innombrables des sorciers qui périrent au milieu des supplices les plus terribles abondent en cas d'évocations. Les morts se mêlaient, aux rondes du sabbat, avec les sorciers et les sorcières. Les lieux hantés par les *revenants* n'étaient pas rares. Les sceptiques profitaient de la superstition populaire pour fabriquer de la fausse monnaie dans ces endroits, d'où le peuple s'éloignait avec horreur.

Les gens les plus éclairés, les érudits, les lettrés de la Renaissance ne furent pas à l'abri de la superstition vulgaire. Voici ce qu'on raconte de Marsile Ficin. Il disputait avec Michel Mercati, son disciple, sur l'immortalité de l'âme, et, comme ils ne s'entendaient pas, ils convinrent que le premier qui partirait pour l'autre monde en viendrait donner des nouvelles à l'autre. Un soir que Michel, bien éveillé, s'occupait de ses études, il entendit le bruit d'un cheval qui venait en grande hâte à sa porte, et en même temps la voix de Marsile qui lui criait : « Michel, rien n'est plus vrai que ce qu'on dit de l'autre vie. » Michel ouvrit la fenêtre et vit son maître Ficin, monté sur un cheval, qui s'éloignait au galop. Il lui cria de s'arrêter, mais Marsile continua sa course jusqu'à ce qu'on ne le vît plus. Le jeune homme, stupéfait, envoya aussitôt chez Ficin et apprit qu'il venait d'expirer.

Mais c'étaient surtout les vieux châteaux qui passaient pour être hantés des *revenants;* des légendes terribles s'attachaient à plusieurs d'entre eux. Des membres de familles seigneuriales, morts depuis longtemps, apparaissaient à leurs enfants, soit pour annoncer un événement sinistre, soit pour révéler un crime, soit pour demander des messes. C'est dans cet ordre d'idées que prirent naissance une foule de légendes, comme celle de la *Dame blanche.* Les bords du Rhin sont peuplés de châteaux auxquels s'attachent encore des légendes analogues.

Devons-nous mettre au nombre des *revenants* les vampires, cadavres glacés, qui ne pourrissaient pas et dont les yeux demeuraient ouverts, qui se levaient pendant la nuit pour aller sucer le sang des morts et des vivants et qui se recouchaient au matin? On était obligé de les retirer de leur fosse, dit la tradition, pour leur percer le cœur, les brûler et jeter leurs cendres au vent.

Au XVIIe siècle encore, les histoires de *revenants* n'étaient pas tout à fait démodées. Il s'en trouve deux ou trois dans la correspondance de Madame, duchesse d'Orléans :

« La reine mère, dit-elle, avait fait faire pour elle un appartement au-dessus de la galerie de Fontainebleau; ses femmes de chambre étaient forcées de passer la nuit dans cette longue galerie. Elles disent qu'elles ont vu le roi François se promener couvert d'une robe de chambre verte et à fleurs; mais il ne m'a jamais fait l'honneur de se montrer à moi : il faut que je ne sois pas en faveur auprès des esprits. J'ai dormi dix ans dans la chambre où feu Madame est morte et je n'ai jamais rien pu voir. La première fois que M. le dauphin y dormit, sa tante, feu Madame, lui apparut; c'est lui-même qui me l'a raconté. »

En voici une autre que raconte, dans les *Lettres de la princesse Palatine*, la comtesse de Furstenberg : « Un comte de Ruberta était amoureux de moi et l'on voulait lui faire épouser par force une autre demoiselle. Pour se soustraire à ce mariage, il résolut de partir pour la guerre; mais auparavant il se fit tirer son horoscope : on lui prédit que, s'il allait à la guerre, le premier coup de feu qui serait tiré sur le champ de bataille serait pour lui et le tuerait. Il vint me trouver, me raconta la chose et me promit, s'il était tué, de revenir me faire ses adieux; il me demanda aussi si je n'aurais pas peur. « J'aimerais mieux, lui répondis-je, vous voir vivant qu'à l'état de fantôme. — Allons, dit-il, donnez-moi votre main et dites-moi que vous n'aurez pas peur. » Croyant qu'il ne voulait que me tourmenter, je lui donnai la main. Quelque temps après, il entra en campagne; c'était pendant l'été : ne pouvant pas bien dormir, je me lève et, la tête entre mes mains, je tombe dans une profonde rêverie. Tout à coup j'entends dans le corridor un bruit de pas, comme si quelqu'un marchait avec des bottes éperonnées. « Qui peut venir de si bonne heure? » me dis-je. Je tourne la tête et je vois un personnage vêtu de brun, qui disparaît aussitôt. Il me fut impossible de bien distinguer la figure, mais la tournure était tout à fait celle de Ruberta. A cette apparition, je jette de grands cris; mais au même instant une main invisible m'applique un vigoureux soufflet. Alors, éveillée par le bruit, une gouvernante qui couchait dans ma chambre me cria : « N'ayez pas peur, madame, ce n'est qu'un esprit; moi-même, en rêvant, je l'ai senti qui me tirait par le pied. »

Nous ne pensons pas que, pour vivre au XIXe siècle, nous soyons beaucoup plus avancés et beaucoup moins crédules. Les campagnes de notre France sont encore infestées des mêmes superstitions. On n'ose pas s'approcher des cimetières pendant la nuit, de peur des *revenants;* on se raconte, dans les veillées d'hiver, de terribles histoires de fantômes traînant leur linceul et venant s'emparer du passant attardé. Dans les grandes villes mêmes, ne voyons-nous pas les Français, si légers, si fins, si sceptiques, aller trouver des devins et des somnambules, demander au magnétisme ce qu'il ne peut donner, c'est-à-dire des *revenants.*

L'évocation des morts est devenue une mode; bien plus, une philosophie, une religion, le spiritisme; on se réunit pour évoquer des morts; on a des journaux qui, comme le livre de Jamblique, donnent des procédés, des formules d'évocation; et, en janvier 1870, les journaux nous apportaient la nouvelle d'apparitions terribles qui avaient lieu dans une grande ville du Nord. Les voisins d'une maison maudite entendaient tous les soirs avec effroi des clameurs, des coups répétés, des gémissements. On a fini par où l'on aurait dû commencer; on a fait une enquête et l'on a trouvé deux individus qui faisaient tout ce tapage dans l'épaisseur d'un mur.

C'est ainsi que finissent toutes les histoires de *revenants.*

Revenant (LE), opéra fantastique en deux actes, paroles de Calvimont, musique de Gomis; représenté à l'Opéra-Comique le 31 décembre 1833. M. Gomis, auteur du *Diable à Séville*, a fait preuve d'habileté dans cet ouvrage. On remarque dans sa partition un beau duo pour soprano et ténor : *Belle Sara, mon bonheur*, la ronde du sabbat : *Sous la présidence*, et le chant d'église avec accompagnement d'orgue : *Daigne, au pied de ton trône.*

Revenants bretons (LES), opéra-comique

en un acte, paroles d'Alfred de Guézennec, de Bréhat, musique de J.-B. Wekerlin. La scène se passe dans une ferme de la basse Bretagne. Alain, jeune pâtour, aime Yvonne, la fermière chez laquelle il est en service; mais il n'ose le lui dire; Yvonne le devine de reste, son cœur étant au même diapason. Claudine, sœur d'Yvonne, qui devait être épousée par Jobic, le tailleur du village, a été laissée par ce dernier, qui fait la cour à Yvonne depuis qu'il sait que celle-ci est plus riche que sa sœur. Ce sorcier de Jobic, car il professe aussi ce métier, joue tous les tours possibles au crédule Alain et finit par lui persuader qu'il est damné et que sa femme le sera aussi. La ruse se découvre et Alain obtient la main d'Yvonne; cette dernière dotant sa sœur Claudine, Jobic revient à ses premières amours. Il y a plusieurs airs populaires bretons dans cet opéra, entre autres : *J'suis né natif du Finistère*, et les *Nahinigouz*. Jouée plusieurs fois en public à la salle Herz et dans d'autres salles de concert, cette pièce a été mise en répétition à l'Opéra-Comique et retirée par les auteurs la veille de la première représentation, sous la direction de M. Beaumont. C'est un tableau des mœurs bretonnes, peint par un Breton.

REVENANT-BON s. m. Profit casuel, éventuel : *Les* REVENANTS-BONS *d'une charge, d'une affaire, d'un marché. Le capitaine m'avoua que mon industrie lui valait mieux toute seule que les* REVENANTS-BONS *de sa compagnie.* (Le Sage.) ‖ Argent qui reste entre les mains d'un comptable, après qu'il a rendu ses comptes : *On avait fait un fonds de cent mille francs; on n'en a employé que soixante; c'est quarante mille francs de* REVENANT-BON. (Acad.) Vieux en ce sens; on dit aujourd'hui BONI.

— Fig. Avantage produit par une espèce de hasard : *Le plaisir d'obliger est le* REVENANT-BON *de mon emploi. J'ai fait sa connaissance, c'est tout le* REVENANT-BON *de mon voyage.* (Acad.)

— *C'est le revenant-bon du métier*, Ce sont les profits, les avantages attachés à telle profession, à telle situation. ‖ Ironiq. C'est un des inconvénients de la profession : *Cet espion a été roué de coups;* C'EST LE REVENANT-BON DU MÉTIER. (Acad.)

REVENDAGE s. m. (re-van-da-je — rad. *revendre*). Métier, profession de revendre. ‖ Action de revendre.

REVENDANGER v. a. ou tr. (re-van-dan-jé — du préf. *re*, et de *vendanger*). Vendanger une seconde fois.

REVENDEUR, EUSE s. (re-van-deur, eu-ze — rad. *revendre*). Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre : REVENDEUR *de livres.* REVENDEUSE *de légumes et de fruits. J'allai chez le préfet, où je trouvai toutes les femmes abominables et mises comme des* REVENDEUSES *de chaussures.* (F. Soulié.) *Il y avait là des choses qui semblent ne devoir pas trouver de* REVENDEURS. (Balz.) *O justice politique!* REVENDEUSE *à faux poids! qu'il y a d'infamie sous le plateau de ta balance!* (Proudh.)

— s. f. Particul. Femme dont le métier est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre : *Il faut vendre ces vieilles nippes à une* REVENDEUSE. *Elle a acheté ce vieux jupon à une* REVENDEUSE. (Acad.) *Le cachemire avait disparu; sans doute il était retourné chez la* REVENDEUSE. (Mérim.) ‖ *Revendeuse à la toilette*, Femme qui tient boutique d'objets spécialement affectés à la toilette féminine, ou qui va les offrir dans les maisons : *Aurais-tu deviné qu'il eût une sœur* REVENDEUSE À LA TOILETTE? (Le Sage.) *Presque toujours les* REVENDEUSES À LA TOILETTE *justifient leur commerce par des raisons pleines de beaux motifs.* (Balz.)

REVENDICABLE adj. (re-van-di-ka-ble — rad. *revendiquer*). Qui peut être revendiqué.

REVENDICATEUR s. m. (re-van-di-ka-teur — rad. *revendication*). Celui qui revendique.

REVENDICATION s. f. (re-van-di-ka-si-on — rad. *revendiquer*). Jurispr. Action de revendiquer, de réclamer comme sien : REVENDICATION *d'un terrain.* REVENDICATION *de marchandises saisies injustement. Exercer une action en* REVENDICATION.

— Par ext. Action de réclamer, de s'attribuer ce que l'on considère comme un droit : *La* REVENDICATION *des libertés publiques. Le braconnage a été dans son temps une* REVENDICATION *légitime du droit naturel de chasse.* (Toussenel.) *La guerre est un fait dualiste qui implique à la fois* REVENDICATION *et dénégation, sans préjuger plus de tort d'un côté que de l'autre.* (Proudh.)

— *Saisie-revendication*, Saisie des effets mobiliers sur lesquels on prétend un droit de propriété ou de gage privilégié.

— **Encycl.** L'origine de la *revendication* remonte aux lois romaines. Les actions réelles portaient, à Rome, le nom générique de *revendications (rei vindicationes)* qu'elles ont conservé dans le droit français. Les *revendications* s'appliquaient aussi bien aux choses incorporelles qu'aux choses corporelles. On divisait les *revendications* relatives aux servitudes personnelles et réelles en *confessoires* et *négatoires*. L'action était dite *confessoire* lorsqu'on prétendait avoir une servitude sur un fonds; on l'appelait *négatoire* quand on déniait le droit de servitude qu'un tiers prétendait exercer.

De nos jours, la *revendication* a lieu aussi bien en matière d'immeubles qu'en matière de meubles. Elle est donc immobilière ou mobilière.

— *De la revendication immobilière.* Quand la *revendication* est immobilière, elle peut avoir pour objet la propriété, la possession ou encore la simple détention. Même la personne qui n'est propriétaire que sous condition peut exercer l'action en *revendication;* cette action peut encore être intentée par ceux qui n'auraient pas le domaine utile, tels que l'emphytéote et l'engagiste.

L'héritier bénéficiaire qui revendique un immeuble illégalement vendu pendant sa minorité ne peut être repoussé par l'exception de garantie dont était tenu le vendeur, sauf toutefois à l'acquéreur à se faire indemniser par la succession bénéficiaire.

Dans certains cas, l'acquéreur de la chose d'autrui peut exercer une action en *revendication* contre celui qui lui a fait perdre sa possession. Les Romains désignaient cette action sous le nom de *publicienne*. L'action en *revendication* s'exerce non-seulement contre celui qui s'est mis indûment en possession, mais encore contre les tiers détenteurs.

Lorsque, dans l'aliénation d'immeubles indivis, un des communistes a excédé la portion qui lui revenait dans ces immeubles, l'autre communiste, qui veut se remplir de sa part au moyen de l'action en *revendication*, peut agir contre les acquéreurs dans l'ordre de leur contrat, en commençant par les aliénations les plus récentes. Il n'est pas tenu de poursuivre indistinctement tous les acquéreurs.

D'après l'article 1346 du code civil, en matière d'obligations résultant des contrats, toutes les demandes non justifiées par écrit doivent être formées par un seul exploit. Cette règle souffre ici une exception; ainsi, celui qui, dans une demande en *revendication* d'un immeuble, n'a point conclu à la restitution des fruits peut réclamer ultérieurement cette restitution en intentant une action nouvelle.

— *De la revendication mobilière.* En matière de meubles, la *revendication* peut avoir lieu :

1° Lorsqu'il s'agit d'une chose perdue ou volée, qui se trouve entre les mains d'un acquéreur de bonne foi.

2° En cas de perte d'une chose qui est encore entre les mains de celui qui l'a trouvée.

3° En cas de non-payement au délai fixé d'une chose vendue.

4° En cas de faillite de l'acheteur de la chose non payée, car sa faillite diminue les garanties qu'il offrait à l'acheteur.

Le droit de *revendication* dont parle l'article 576 du code de commerce, qui est créé au profit du vendeur non payé, ne peut être exercé qu'en cas de faillite de l'acheteur existant au moment même de l'action en *revendication*, quelles que soient d'ailleurs les craintes du vendeur sur le payement futur de sa créance.

« Pour que le vendeur, dit M. d'Auvilliers, ait le droit de revendiquer ses marchandises, il suffit qu'il y ait eu tradition réelle et mise en possession au profit de l'acheteur. Il n'est pas nécessaire que les marchandises aient été expédiées au failli et mises en route pour être transportées dans ses magasins. Spécialement, lorsqu'un propriétaire a vendu à un marchand du bois de sa forêt; que l'acheteur, après avoir agréé ce bois, l'a fait, du consentement du propriétaire, dresser et empiler sur les lieux mêmes où il a été coupé, le vendeur, en cas de faillite de l'acheteur, a le droit de revendiquer sa chose, pourvu qu'il n'y ait pas de doute sur l'identité de la marchandise. Dans cette hypothèse, on ne saurait considérer le terrain du vendeur sur lequel le bois est empilé comme un emplacement assimilé aux magasins ou aux chantiers de l'acheteur. » C'est dans ce sens que s'est prononcé le tribunal de Limoges, le 11 février 1844.

Le vendeur n'a point, en cas de faillite de l'adjudicataire d'une coupe de bois, le droit de revendiquer les bois qui ont été coupés et façonnés, bien qu'ils soient encore déposés sur l'emplacement de la vente. On doit, dans ce cas, considérer le parterre d'une coupe de bois comme le magasin de l'adjudicataire.

Lorsque l'immeuble d'une femme mariée sous le régime dotal a été exproprié pour cause d'utilité publique, sous le nom du mari considéré par erreur comme propriétaire et déclaré depuis en faillite, la femme peut revendiquer dans la faillite le prix de cet immeuble, représenté par un mandat ordonnancé, également par erreur, au nom de son mari.

Le propriétaire peut exercer l'action en *revendication* à l'égard des meubles qui garnissaient sa maison ou sa ferme.

Le jugement qui statue sur une action en *revendication* d'objets saisis d'une valeur indéterminée est en premier ressort, bien que la créance, objet de la saisie, soit peu considérable.

REVENDIQUÉ, ÉE (re-van-di-ké) part. passé du v. Revendiquer. Réclamé : *La Flandre est d'abord* REVENDIQUÉE *comme le patrimoine de Thérèse.* (Mass.)

REVENDIQUER v. a. ou tr. (re-van-di-ké — de *re*, préfixe, et du latin *vendicare*, réclamer et aussi venger, proprement prendre une compensation, obtenir quelque chose en compensation, sans doute de la racine sanscrite *vid, vind*, obtenir, acquérir). Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est au pouvoir d'un autre : REVENDIQUER *des meubles, une propriété.* REVENDIQUER *un héritage.* REVENDIQUER *ses droits. Il faut reconnaître à tous les droits qu'on* REVENDIQUE *pour soi.* (B. Const.) *Consultez les annales du genre humain, vous y verrez les hommes* REVENDIQUER *partout et de plus en plus la liberté.* (Cousin.) *Il est deux fois odieux de gêner la liberté dans autrui quand on la* REVENDIQUE *pour soi-même.* (J. Sim.) *Les abonnés, en général, aiment bien que leur journal* REVENDIQUE *quelque chose.* (Ed. About.)

Des peuples asservis *revendiquons* les droits.
M.-J. CHÉNIER.

Devenu le dernier de ma noble maison,
Je viens *revendiquer* l'honneur que j'ai d'en être.
C. DELAVIGNE.

. . . . Ce droit d'indépendance
Que messieurs les maris nous accordent en France,
Aucun ne l'oserait *revendiquer* sur nous,
Sans se faire siffler comme un mari jaloux.
DESTOUCHES.

— Par ext. Réclamer comme sien ce qui est attribué à d'autres : *Certains écrivains dédaignent de* REVENDIQUER *des chapitres tout entiers; d'autres intenteraient un procès en contrefaçon pour le titre d'un paragraphe.* REVENDIQUER *un livre, quelque partie d'un ouvrage, quand un autre s'en est déclaré l'auteur.* (Acad.)

— En parlant d'un magistrat, *Revendiquer une cause, une affaire*, S'en attribuer la connaissance, le jugement : *Le procureur de la République* A REVENDIQUÉ UNE CAUSE *qui était portée à un autre tribunal.*

— Fig. Essayer de recouvrer ce qu'on a négligé ou perdu : *Il y a des cas où la nature* REVENDIQUE *son empire usurpé.* (Baudelaire.) *L'esprit humain sait toujours* REVENDIQUER *son indépendance.* (Renan.)

— Assumer, prendre sur soi : REVENDIQUER *la responsabilité d'un acte, d'une décision.*

— **Syn. Revendiquer, réclamer, redemander.** V. RÉCLAMER.

REVENDRE v. a. ou tr. (re-van-dre — rad. *vendre*). Vendre ce qu'on a acheté : REVENDRE *une chose plus qu'elle n'avait coûté.* (Acad.) *Soyez sûr que vous trouverez toujours l'occasion de* REVENDRE *en détail ce que vous aurez acheté en gros.* (Claville.)

Des aunes de velours à *revendre* au fripier.
V. HUGO.

Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable,
J'aurai, le *revendant*, de l'argent bel et bon.
LA FONTAINE.

On vend chez le pape Alexandre,
Bénéfices et dignités;
Après les avoir achetés,
N'a-t-il pas droit de les *revendre?*
***.

‖ Vendre de nouveau : *Il* A *déjà vendu, racheté et* REVENDU *plusieurs fois le même objet.*

— Par ext. Rétrocéder : *Les hommes en place vendent le peuple au prince, qui le* REVEND *à ses voisins par des traités de guerre ou de subside, de paix ou d'échange.* (Raynal.)

— Absol. : *C'est un homme qui achète pour* REVENDRE. *Je* REVENDS *à la toilette, et me nomme Mme Jacob.* (Le Sage.)

— *Avoir d'une chose à revendre*, En avoir abondamment, au delà du nécessaire : *Il* A *du savoir, de l'esprit* À REVENDRE. (Acad.) *Vous avez une si grande réputation de sainteté que vous* AVEZ À *en* REVENDRE *pour les autres.* (Mérim.) *Pour ce qui est de l'amour-propre, il en* A À REVENDRE. (Scribe.)

Il n'*avait* pas des outils *à revendre.*
LA FONTAINE.

— Procéd. *Revendre à la folle enchère*, Vendre de nouveau une chose aux risques et périls d'un premier adjudicataire qui n'en a pas payé le prix.

— *En revendre*, Attraper : *Il m'*EN A REVENDU, *mais il ne m'y prendra plus.* ‖ *En revendre à quelqu'un*, Être plus fin, plus rusé que lui : *Défiez-vous de ce gaillard-là, il* EN REVENDRAIT *à trois Normands.*

REVENDU, UE (re-van-du, û) part. passé du v. Revendre. Vendu de nouveau : *Cette propriété a été* REVENDUE *par lots.*

REVENEZ-Y s. m. (re-ve-né-zi — du v. *revenir*, et de l'adv. *y*). Retour vers le passé, vers les anciennes habitudes, les anciennes affections, etc. : *Il reste à savoir si, quand on ressent si vivement le regret idéal du passé et de la jeunesse, on n'en a pas des retours, des* REVENEZ-Y *plus vifs qu'il ne faudrait.* (Ste-Beuve.)

— Chose qui plaît, à laquelle on aime à revenir : *Ce ragoût est un vrai* REVENEZ-Y.

— Action de recommencer : *Il m'a dupé; bon pour une fois : je l'attends au* REVENEZ-Y.

REVENGER (SE) v. pr. (re-van-jé — forme pop. du v. *se revancher*, aujourd'hui inusité). Prendre sa revanche : *Prenez garde! prenez garde, il va peut-être vouloir* SE REVENGER. (E. Sue.) *C'étaient de petits mendiants, qu'il avait agonisés de sottises et qui* SE SONT *joliment* REVENGÉS. (E. Sue.) *Il m'a battue parce que je ne voulais pas lui payer d'eau-de-vie; je* ME SUIS REVENGÉE. (E. Sue.) *Souvent on s'amusait à martyriser, désespérer, faire mourir lentement des animaux trop lourds ou trop doux pour* SE REVENGER. (Michelet.)

REVENIR v. n. ou intr. (re-ve-nir — du préf. *re*, et de *venir*). Venir de nouveau, retourner dans le lieu : *Je ne* REVIENDRAI *pas chez vous. Il* EST REVENU *vous chercher. Je ne puis vous entendre en ce moment, vous* REVIENDREZ *tantôt.* (Acad.) *Le fleuriste a un jardin dans un faubourg; il y court au lever du soleil, il en* REVIENT *à son coucher.* (La Bruy.) *Le chat ne s'attache qu'à la maison; si son maître en déménage, il y* REVIENT *seul pendant la nuit.* (B. de St-P.)

Elle va *revenir*, elle vient, je la vois.
CORNEILLE.

— Reparaître, se reproduire, se montrer, se présenter de nouveau : *Le soleil* REVIENT *sur l'horizon. Les beaux jours sont près de* REVENIR. *Le temps passe et ne* REVIENT *plus. Cette fête* REVIENT *tous les ans. La fièvre lui* EST REVENUE. (Acad.) *Le parfum ne* REVIENT *pas aux roses flétries.* (A. Karr.)

Chassez le naturel, il *revient* au galop.
BOILEAU.

La plus brillante des journées
Passe pour ne plus *revenir.*
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se manifester par le souvenir : *Cela me* REVIENT *dans l'esprit, à l'esprit; cela me* REVIENT *en mémoire, dans la mémoire, à la mémoire. Ce nom ne me* REVIENT *point. Attendez que je cherche, cela va me* REVENIR.

— Aboutir de nouveau : *Tout part de l'unité, pour* REVENIR, *par une évolution éternelle, à l'unité.* (Lamenn.)

— Retomber, appartenir de nouveau : *La terre tend à* REVENIR *aux mains qui la cultivent.* (Proudh.)

— Se reporter, se diriger de nouveau : *Nous suivions lentement le cours du Pénée, et mes regards, quoique distraits par une foule d'objets délicieux,* REVENAIENT *toujours sur ce fleuve.* (Barthél.) ‖ Atteindre de nouveau : *Toute révolution n'est qu'un effort que fait la société pour* REVENIR *à l'ordre.* (De Bonald.)

— Venir pour se réconcilier : *Evitez les trois quarts du chemin à l'ami qui* REVIENT. (La Rochef.-Doud.) ‖ Se calmer, s'apaiser, oublier : *Quand on l'a fâché une fois, c'est pour toujours, il ne* REVIENT *jamais. Difficilement le ferez-vous* REVENIR. *On n'a besoin que de lui parler raison, il* REVIENT *aussitôt.* (Acad.) *Le roi, une fois prévenu, ne* REVENAIT *jamais ou si rarement que c'était presque sans exemple.* (St-Sim.)

— S'attacher de nouveau : *Il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il* REVIENT *à la compagnie et s'aigrit contre elle.* (Fén.) *On ne* REVIENT *guère à une maîtresse, on est toujours prêt à retourner à un ami.* (Goddet.) ‖ Se livrer, s'appliquer de nouveau : REVENIR *à une entreprise abandonnée.* REVENIR *à un sujet de conversation.* REVENIR *aux goûts de sa jeunesse. Il* REVENAIT *donc à soutenir que l'acte était faux.* (Beaumarch.) *L'assemblée fut d'avis qu'il fallait le recevoir, mais de telle sorte qu'il ne lui prît pas fantaisie d'y* REVENIR. (Vitet.)

Chacun a son défaut, où toujours il *revient.*
LA FONTAINE.

— Ramener le discours : *Je* REVIENS *à ce que nous disions.*

Revenons au sujet qui me touche le plus.
LA CHAUSSÉE.

— Etre répété, redit : *Cela* REVIENT *dans tous les discours.*

— Croître de nouveau, repousser : *Ces bois que l'on avait coupés* REVIENNENT *bien. Les plumes* REVIENNENT *à cet oiseau. Ses cheveux commencent à* REVENIR. *Mes ongles* REVIENNENT. *Les premières dents de cet enfant sont tombées, il lui en* REVIENDRA *d'autres.* (Acad.) *Je suis un pauvre oiseau mué et mes plumes ne* REVIENDRONT *plus.* (Chateaub.)

— Se remettre, se rétablir, se guérir : REVENIR *en son premier état.* REVENIR *en santé.* REVENIR *en son bon sens.* REVENIR *en faveur auprès du prince.* REVENIR *à la vie.* (Acad.) *Dans les maladies politiques, on* REVIENT *de la léthargie par les convulsions.* (De Retz.) ‖ Recouvrer la santé : *Elle a été malade, à l'extrémité, de la poitrine; elle* REVIENT *à vue d'œil avec du lait d'ânesse.* (Mme de Sév.) *Il est tombé malade et croit qu'il ne* REVIENDRA *pas de sa maladie.* (Le Sage.)

— Sortir par une sorte de guérison morale ou de changement : REVENIR *d'une frayeur, d'un étonnement, d'une surprise, d'une illusion, d'une idée, d'une prévention. Il est difficile de* REVENIR *entièrement d'une opinion qu'on a puisée tout enfant dans le sein même de sa famille* (***.) REVENEZ *de votre étonnement.* (Acad.) *La moquerie est quelquefois le moyen le plus propre à faire* REVENIR *les hommes de leurs égarements.* (Pasc.) *On ne* REVIENT *pas aussi vite de ses préventions qu'on y est entré.* (Boss.) *Il y a des impressions funestes dont on ne* REVIENT *pas.* (Volt.) *On est* REVENU *de bien des illusions aujourd'hui.* (Ste-Beuve.) *Il y a de par le monde une foule de lords Byron à quinze cents francs d'appointements qui prétendent être* REVENUS *de tout, quoiqu'ils n'y soient point allés.* (Th. Gaut.)

Non, je ne *reviens* pas encor de ma surprise.
AL. DUVAL.

L'âge d'or vous séduit; mais l'avez-vous connu?
L'âge d'or est un conte et *j'en suis revenu*.
VIENNET.

‖ Retourner par un changement de pensée : *Je* REVIENS *à ma première idée. Je* REVIENDRAI *peut-être à mon ancien projet. Un cœur vicieux peut* REVENIR *à la vertu; un esprit pervers ne se corrige jamais.* (Chateaub.) *On cède à la folie par faiblesse; on ne* REVIENT *à la raison qu'à l'aide d'un effort.* (B. Constant.)

— Apparaître, en parlant de morts, de revenants : *On leur raconte que les morts* REVIENNENT *la nuit sous des figures hideuses.* (Fén.) *Ne croyez pas aux revenants, car les morts ne* REVIENNENT *pas.* (Cormen.)

Si les morts *revenaient* ou d'en haut ou d'en bas,
Les pères et les fils ne se connaîtraient pas.
BOURSAULT.

— Produire des rapports, des retours de goût désagréables : *Le boudin que j'ai mangé me* REVIENT. (Acad.)

— Résulter comme profit, comme avantage : *Il en* REVIENDRA *un million à l'Etat. Que vous* REVIENT-*il de tourmenter de pauvres gens? Quel honneur, quelle gloire, quel avantage peut vous* REVENIR *de cette entreprise? Les hommes ne louent jamais gratuitement; il faut toujours qu'il leur* REVIENNE *quelque chose.* (St-Evrem.) *Que* REVIENT-*il de se commettre avec le public? de l'embarras, des tracasseries, des critiques, des calomnies.* (Volt.)

Quel fruit me *revient*-il de tous vos sacrifices?
RACINE.

— Plaire, être agréable : *Votre grand flandrin de vicomte, par qui vous commencez vos plaintes, est un homme qui ne saurait me* REVENIR. (Mol.) *C'était un cavalier doué de la plus aimable figure, et qui* REVENAIT *à tout le monde par la douceur de ses mœurs et par son bon esprit.* (Le Sage.) *On entre dans une compagnie; on regarde, on choisit entre toutes les dames celle qui* REVIENT *davantage; on cherche à lui parler; on lui parle, la déclaration se fait d'abord.* (Destouches.)

— Se réduire, se résumer, aboutir en définitive : *Tous ces théorèmes compliqués* REVIENNENT *à une proposition fort simple. Cela* REVIENT *exactement au même.*

— Coûter, se monter comme prix : *Tout compris, cela me* REVIENT *à cent francs. Les objets achetés à bas prix* REVIENNENT *souvent très-cher. La lecture est devenue un plaisir à bon marché; mais elle* REVIENT *assez cher aux jeunes gens qui lisent de mauvais livres.* (Boiste.)

— Appartenir en vertu d'un droit : *Prenons chacun ce qui nous* REVIENT.

— *Revenir de droit*, Appartenir légitimement : *En amour, l'autorité* REVIENT DE DROIT *à celui qui aime le moins.* (A. d'Houdetot.) *Il y a des fonctions qui* REVIENNENT DE DROIT *aux femmes et dont les hommes devraient être exclus.* (Guéroult.) *En revenir à*, Insister de nouveau sur : *J'*EN REVIENS *toujours* À *vous dire qu'il faut agir.* ‖ Parler de nouveau de : *Pour* EN REVENIR À *ce que nous disions.* ‖ Rendre ses sympathies à :

Malgré tous les succès de l'esprit des méchants,
Je sens qu'on *en revient* toujours *aux* bonnes gens.
GRESSET.

— *Revenir à ses moutons*, Reparler d'une chose qu'on a fort à cœur, retourner à son principal sujet après quelque digression : *Il* REVIENT *toujours* À SES MOUTONS. REVENONS À NOS MOUTONS. REVENEZ À VOS MOUTONS. (Acad.) V. MOUTON.

— *Revenir à la charge*, Attaquer de nouveau après avoir plié : *Le régiment se reforma et* REVINT À LA CHARGE. ‖ Fig. Recommencer ses tentatives : *On a beau le rebuter, il* REVIENT *toujours* À LA CHARGE. *On voulait l'empêcher de parler mal d'un tel, on l'a interrompu, il* EST REVENU À LA CHARGE. (Acad.)

— *Revenir à soi* ou simpl. *Revenir*, Reprendre ses sens après un évanouissement : *On a eu beaucoup de peine à la faire* REVENIR.

Encore un coup, vivez, et *revenez à vous*.
RACINE.

‖ Se reconnaître, s'amender, prendre de meilleurs sentiments : *Après de longs égarements, on peut encore* REVENIR À SOI. (Acad.) *Le sage* REVIENT *aisément* À SOI. (Fléch.) *Que l'homme* ÉTANT REVENU À SOI *considère ce qu'il est auprès de ce qu'il était.* (Pasc.) ‖ S'apaiser, se calmer : *Sa colère l'emporta, mais il* REVINT À LUI *presque aussitôt.* (Acad.)

— *En revenir*, Guérir d'une maladie, n'en pas mourir : *Je crois qu'il* EN REVIENDRA. *Il est trop malade pour* EN REVENIR. *Il n'*EN REVIENDRA *pas.* (Acad.) *Le diable ne l'*EN *fera pas* REVENIR. (Brueys.) *Ma pauvre Nicole est morte! — Non, madame, non; je crois qu'elle* EN REVIENDRA, *la voilà qui remue.* (Dider.)

— *N'en pas revenir*, Tomber dans un état de surprise dont on ne peut sortir : *Je* N'EN REVIENS POINT, *c'est le diable qui m'en veut.* (Mariv.) *On n'*EN REVIENT PAS *de n'avoir plus à gouverner le monde.* (Ste-Beuve.)

— *Revenir de loin*, Echapper à de grandes erreurs, se tirer de grands égarements : *Les naturels vifs et sensibles sont capables de terribles égarements; les passions et les présomptions les entraînent, mais aussi ils ont de grandes ressources et* REVIENNENT *souvent* DE LOIN. (Fén.)

— ***Revenir de Pontoise, Avoir l'air de revenir de Pontoise***, Faire preuve d'une grande naïveté. ‖ M. Quitard explique ainsi ce dicton : « Dans le temps de la féodalité, il y avait à Pontoise un seigneur ombrageux et cruel, qui se faisait amener les étrangers passant par cette ville et les soumettait à un interrogatoire, après lequel il les renvoyait ou les retenait prisonniers, selon qu'ils avaient bien ou mal répondu. Comme ces pauvres voyageurs étaient toujours intimidés et déconcertés par les questions et les menaces d'un pareil tyranneau, l'on en prit occasion de dire par comparaison : *Avoir l'air de revenir de Pontoise* ou *Conter une chose comme en revenant de Pontoise*, en parlant des gens dont les idées sont un peu troublées et confuses, embrouillées, même un peu niaises. » M. Ch. Nisard révoque en doute cette explication. Selon lui, on n'est point parfaitement d'accord sur le sens et le texte de ce proverbe. Les uns le disent d'un homme surpris, effaré, les autres d'un niais; ceux-ci d'un personnage qui ignore ce que tout le monde sait; ceux-là, d'un individu qui se contredit, qui bredouille, qui fait des mystères ou des quiproquos. Il y en a même qui disent : *Comme un revenant de Pontoise.* M. Ch. Nisard cite deux faits auxquels il croit pouvoir rapporter cette locution. En 1638, une maladie contagieuse fit de grands ravages dans la ville de Pontoise; la plupart des habitants prirent la fuite, mais ceux qui restèrent périrent presque tous et la population fut, dit-on, réduite à une centaine d'habitants. Vers la fin d'octobre, le fléau cessa, mais il gagna le pays d'alentour où il fit quelques victimes. La ville de Pontoise prit les mesures les plus sévères pour qu'il n'y rentrât plus. Dix ans après, on exigeait encore de tout étranger qui y arrivait un certificat constatant qu'il ne venait pas d'un pays infecté. Deux raisons dans cet événement pourraient faire croire, selon M. Ch. Nisard, qu'il a donné lieu au proverbe. « La première, c'est que, y ayant eu si peu de gens qui aient échappé au fléau, personne sans doute n'en fut plus étonné qu'eux. Ils étaient mal revenus de la peur; ce sentiment dut se peindre sur leur visage, altéré d'ailleurs par l'influence du mal ou par les luttes soutenues contre lui; il leur donna cet air d'hébétés, de spectres, de revenants, propre aux gens miraculeusement sauvés de la mort et qui se tâtent longtemps après pour s'assurer qu'ils sont bien vivants. La seconde raison, c'est que le certificat exigé par les maire et échevins de Pontoise n'était pas seulement une mesure de précaution, mais une mesure analogue à celle que n'avaient pas manqué de prendre les cités voisines contre ceux qui *reviendraient de Pontoise* tant que le fléau y sévirait. Pour peu qu'alors, en arrivant dans une de ces villes, on n'eût pas l'air bien portant ou bien assuré, on était pris pour un *revenant* ou un homme qui *revenait de Pontoise*, et ou l'on était chassé, ou l'on trouvait portes closes. » Voici l'autre fait : Dans l'espace d'un siècle, de 1652 à 1753, le parlement de Paris fut transféré trois fois à Pontoise, la première fois sous le règne de Louis XIV, le 31 juillet 1652; mais lorsque le roi rentra dans Paris, le 27 octobre suivant, le parlement y rentra avec lui, et, à dater de ce jour, il abjura toute résistance. Soixante ans après, il se réveilla sous la régence du duc d'Orléans; ayant voulu faire des remontrances au sujet de la banque de Law, il fut exilé à Pontoise le 21 juillet 1720. La ville fut investie de troupes et l'on dit même que les sentinelles avaient ordre de tirer sur les magistrats qui tenteraient de sortir. Cet exil ne dura que six mois; pendant ce temps-là, la route de Paris à Pontoise fut encombrée de curieux en quête de nouvelles. Tout individu qui paraissait venir de cette dernière ville était accosté et interrogé par plusieurs personnes à la fois : « Qu'y a-t-il de nouveau à Pontoise? — Que dit, que fait le parlement? » Et cent autres questions de la même nature justifiées par l'état de séquestration rigoureuse où l'on tenait le parlement et par le silence qui dérobait ses actes à la curiosité du public. Il n'était pas aisé de répondre à tant de personnes, à tant de questions; les plus prompts à la réplique eussent été décontenancés, interdits à moins, et M. Ch. Nisard croit qu'ils eussent bien eu la mine de *revenir de Pontoise*. Le parlement ne fut rappelé à Paris (11 décembre) qu'après avoir accepté la bulle *Unigenitus*. Il y demeura jusqu'au 11 mai 1753, et, à cette époque, il fut exilé une troisième fois à Pontoise, à l'occasion des querelles du jansénisme. Cet exil dura seize mois et ne finit que le 30 août 1754. Outre qu'il fut accompagné des mêmes circonstances qui avaient signalé l'exil de 1720; que les voyageurs étaient assiégés d'une multitude d'hommes avides de nouvelles; que plus on pressait ceux-là de parler, plus ils mettaient de mystère et d'importance dans leurs récits; qu'enfin les versions sur le parlement et ses actes étaient si diverses, si embrouillées, si contradictoires, que les auditeurs n'y pouvaient rien comprendre, les magistrats exilés avaient pu craindre de n'être plus que la cour du parlement de Pontoise et de n'en revenir jamais. Ils en revinrent pourtant et lorsqu'ils ne s'y attendaient pas, à la naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI. Ils en furent assez surpris pour en laisser voir quelque chose et pour avoir eux-mêmes *l'air de revenir de Pontoise*. Le proverbe n'aurait été définitivement établi qu'après cet événement. Et, en effet, la seconde édition du *Dictionnaire comique* de Le Roux, publiée en 1752, n'en parle pas. Ces conjectures sont fort ingénieuses, mais tout cela est bien compliqué et il est peut-être plus simple de supposer que le dicton en question est une simple méchanceté parisienne, comme on s'en permet volontiers entre voisins.

— *Revenir de Poitiers*, Mentir. Cette locution, qui n'est plus usitée, venait de ce que le principal personnage du *Menteur* de Corneille est récemment sorti de la Faculté de droit de Poitiers.

— *Revenir du Congo*, N'être plus au courant des choses actuelles : *Après une longue révolution, beaucoup de gens semblent* REVENIR DU CONGO. (Boiste.)

— *Revenir, sembler revenir de l'autre monde*, N'être pas instruit d'un événement public et remarquable arrivé depuis peu.

— *Revenir sur*, Se dédire, changer d'avis au sujet de : *Celui qui* REVIENT *trop souvent* SUR *ses promesses ne peut plus revenir à la confiance.* (Boiste.) ‖ *Revenir sur le passé*, Récriminer sur ce qui a été fait ou dit autrefois : *Que sert de* REVENIR SUR LE PASSÉ? (J.-J. Rouss.) *Il faut, pour vivre en paix avec les hommes,* REVENIR *rarement* SUR LE PASSÉ. (La Rochef.-Doud.)

— *Revenir sur l'eau*, Rétablir sa fortune, recouvrer du crédit, rentrer en faveur.

— *Revenir sur ses pas*, Rebrousser chemin :

Je *reviens sur mes pas*, et d'un œil curieux
Mes avides regards interrogent ces lieux.
DELILLE.

‖ Renoncer à un dessein, rétrograder, revenir à une première opinion : *Il y a une noble docilité qui se fait une gloire de* REVENIR SUR SES PAS *dès qu'elle a senti qu'on l'a surprise.* (Mass.) *Quoi que vous fassiez, le présent se modifie sans cesse, et jamais pour* REVENIR SUR SES PAS. (E. Littré.)

Inconstant! oh! voilà votre mot ordinaire!
Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit *sur mes pas revenir* tout exprès.
C. D'HARLEVILLE.

— Prov. *A tout bon compte revenir*, On doit toujours être reçu à recommencer le calcul fait avec le plus de soin et à s'assurer s'il est exact.

— Relig. *Revenir au giron de l'Eglise*, Rentrer dans le sein de l'Eglise, abjurer l'hérésie.

— Jurispr. *Revenir sur quelqu'un*, Exercer contre lui une action en garantie : *Vous êtes garant de cette rente; ayez soin qu'elle soit bien payée, sans quoi l'on* REVIENDRA SUR *vous. Si l'on vous dépossède du bien qui vous est échu lors du partage, vous aurez droit de* REVENIR SUR *vos copartageants.* (Acad.) ‖ *Revenir contre un jugement, contre un arrêt*, Se pourvoir en justice contre un jugement, contre un arrêt.

— Chasse. *Revenir bredouille*, Revenir de la chasse sans avoir rien tué : *Un chasseur qui n'a rien tué* REVIENT BREDOUILLE. (E. Blaze.)

— Art culin. Etre rissolé dans le beurre, l'huile ou le saindoux : *Ce veau commence à* REVENIR. *Il faut faire* REVENIR *un oignon.*

— Econ. rur. Se dit des fromages qui, après avoir été affinés et durcis, sont placés dans des endroits humides pour s'y amollir.

— Impersonnell. Etre dit, répété : *Il me* REVIENT *de toutes parts que vous vous plaignez de moi.*

— *Il revient*, Il y a des revenants : *On dit qu'*IL REVIENT *dans ce château.*

— v. a. ou tr. Art culin. Rissoler dans le beurre, l'huile ou le saindoux : REVENIR *un poulet.* REVENIR *de l'oignon.*

— Techn. Recuire pour faire prendre couleur : REVENIR *de l'acier.*

S'en revenir v. pr. Revenir de quelque lieu : *Il* S'EN EST REVENU *tout courant.* (Acad.)

— Gramm. *Revenir* prend toujours l'auxiliaire *être* dans ses temps composés, soit qu'il marque l'action, soit qu'il marque l'état.

— **Syn. Revenir, retourner.** V. RETOURNER.

— **Revenir, convenir.** V. CONVENIR.

REVENOIR s. m. (re-ve-noir — rad. *revenir*). Outil servant à donner différents recuits ou à bleuir l'acier.

REVENS (Gaspard-Jacques-Chrétien), archéologue hollandais, né à La Haye en 1793, mort en 1837. Son père, Jean-Evrard, était un jurisconsulte distingué, qui mourut en 1816 après avoir été conseiller à la cour de cassation de Paris sous l'Empire et président de la cour de La Haye. Le jeune Revens se rendit à Paris, et, tout en étudiant le droit, il s'occupa avec ardeur de travaux philologiques, auxquels il continua à se livrer après son retour à Amsterdam, où il exerça d'abord la profession d'avocat. Le premier résultat de ces travaux fut l'ouvrage intitulé *Collectanea litteraria* (Leyde, 1815), qui valut à son auteur une chaire de littérature et d'histoire ancienne à l'Athenæum d'Harderwyck, d'où il passa, après la suppression de cet établissement, à la chaire d'archéologie de l'université de Leyde. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Periculum animadversionum archæologicarum ad cippos punicos musæi antiquarii* (Leyde, 1822), description critique des pierres tombales découvertes par Humbert sur l'emplacement de Carthage; *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du musée d'antiquités de l'université de Leyde* (1830).

REVENTE s. f. (re-van-te — du préf. *re*, et de *vente*). Seconde vente, nouvelle vente : *La* REVENTE *d'un fonds. Il a fait la* REVENTE *de cette maison au même prix qu'il venait de l'acheter.* (Acad.)

— *De revente*, D'occasion : *Une tapisserie* DE REVENTE. *Un meuble* DE REVENTE. ‖ Expression vieillie.

REVENTER v. a. ou tr. (re-van-té — du préf. *re*, et de *venter*). Mar. Faire porter le vent sur : REVENTER *la voile.* ‖ On dit aussi RÉVENTER.

REVENTIER s. m. (re-van-tié — rad. *revente*). Commis des salines qui revendait le sel au détail.

REVENTIN-ET-VAUGRIS, village et commune de France (Isère), cant., arrond. et à 9 kilom. de Vienne; 1,151 hab. Mines et fonderie de plomb et de zinc; fabriques de produits chimiques.

REVENTLOW-PREETZ (Frédéric, comte DE), homme politique danois, né à Wittemberge (Holstein) en 1797. Successivement auditeur, puis conseiller près le tribunal supérieur du Holstein, conseiller au tribunal supérieur d'appel (1834) et prévôt du cloître de Preetz, il entra à ce dernier titre aux états provinciaux du Holstein, y fit une vive opposition à la lettre patente de Christian VIII et décida l'assemblée à envoyer une adresse à la Confédération germanique. Dans l'espérance de terminer ce différend d'une manière pacifique, il se rendit à Ploen, où se trouvait alors le roi; mais il ne fut pas reçu comme il l'avait espéré, et, profondément blessé de l'insuccès de sa tentative, il se jeta dans le parti des séparatistes, avec la plupart des grands propriétaires territoriaux. Le 23 mars 1848, M. de Reventlow fut élu membre du gouvernement provisoire; il se montra hostile à toutes les réformes libérales et, le 2 octobre, se retira avec ses collègues pour faire place au gouvernement hybride prusso-danois. Lorsque cette commission mixte eut terminé son œuvre, M. Reventlow fut élu président de la lieutenance des duchés le 24 mars 1849. Après la retraite de M. Besseler, il fut obligé de céder le pouvoir, qu'il avait gardé seul, aux trois commissaires envoyés le 16 janvier 1851 et se retira en Allemagne. — Son cousin, le comte Henri DE REVENTLOW-CRIMINIL, entra de bonne heure aux affaires, grâce à la protection de son grand-père maternel, Amtmand de Schwazenbeck, et, en 1843, il devint ministre des affaires extérieures. Le 23 mars 1848, lors du soulèvement des duchés, il donna sa démission et reçut le titre de commissaire. Après la pacification générale, il accepta le ministère du Holstein-Lauenbourg, dont il se démit en 1855.

REVENTONS s. m. pl. (re-van-ton — rad. *revente*). Anc. cout. Droit dû par l'acheteur d'un bien au seigneur censuel, outre celui des lods et ventes.

REVENU, UE (re-ve-nu, û) part. passé du v. Revenir. Retourné dans le lieu, à son lieu de départ : *Vous voilà déjà* REVENU!

— Qui reparaît, qui se renouvelle, qui se montre de nouveau : *Le beau temps est* REVENU.

Ta gaîté me paraît tout à fait *revenue*.
ANDRIEUX.

— Désabusé, sorti par un changement d'opinion : *Il est bien* REVENU *de sa première impression, de ses illusions de jeunesse.* REVENUE *de son premier étonnement, elle fit signe à l'étranger de s'approcher, avec une grâce et une liberté particulière aux filles de ce pays.* (Chateaub.)

— *Soyez le bien revenu*, Compliment que l'on adresse à une personne que l'on revoit, qui revient : SOYEZ LE BIEN REVENU, *s'écria-t-elle, seigneur don Chérubin.* (Le Sage.)

— Chasse. *Revenu de tête*, Se dit du cerf, du daim, du chevreuil qui a refait sa tête.

— Techn. Recuit pour prendre couleur : *Acier* REVENU *en bleu.*

— Art culin. Rissolé, par la cuisson dans le beurre, l'huile ou le saindoux : *Poularde* REVENUE. *Quand les morceaux sont un peu* REVENUS, *on ajoute une pincée de farine.*

REVENU s. m. (re-ve-nu — rad. *revenir*). Argent que l'on perçoit annuellement : REVENU *clair et net. Des* REVENUS *considérables. Une terre d'un bon* REVENU. *Sa charge lui vaut tant de* REVENU. (Acad.) *La dépense de nos ancêtres était proportionnée à leur* REVENU. (La Bruy.) *L'avantage d'un Etat libre est que les* REVENUS *y sont mieux administrés.* (Montesq.) *Les gens de lettres qui parlent peu sont comme les grands seigneurs qui ont beaucoup de biens-fonds et peu de* REVENUS. (Sallentin.) *Le temps viendra où l'on ne concevra plus qu'il fût un ordre social dans lequel un homme comptait un million de* REVENU, *tandis qu'un autre n'avait pas de quoi payer son dîner.* (Chateaub.) *L'impôt, c'est le* REVENU *social.* (Colins.) *Aucun peuple ne peut faire la guerre avec son* REVENU *habituel.* (Mme de Staël.) *Il n'y a de communes endettées que celles qui ont de gros* REVENUS. (Cormen.) *Le* REVENU *ne peut s'accroître que par l'accrois-*

sement du fonds productif. (Proudh.) *Les* REVENUS *découlent du produit brut et du produit net que l'homme obtient au moyen de son travail et de ses capitaux.* (Du Mesnil-Marigny.) *L'individu et le pays qui ne dépensent que leur* REVENU *ont l'entière liberté de leur esprit.* (E. de Gir.) *Le travail seul, entre les hommes, est la source du* REVENU. (Proudh.)

N'imite point ce fou, dont la sotte avarice
Va de ses *revenus* engraisser la justice.
BOILEAU.

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son *revenu.*
LA FONTAINE.

L'important c'est d'avoir de très-bons *revenus;*
Avec eux les défauts sont presque des vertus.
ETIENNE.

— Ce que rapporte un fonds, un capital : *Cette terre n'est pas d'un grand* REVENU.

— Fig. Avantage, profit : *La considération est le* REVENU *du mérite de toute une vie.* (Mme de Lambert.) *L'amour est le* REVENU *de la beauté, et qui voit la beauté sans amour lui retient son* REVENU *d'une manière qui crie vengeance.* (Fonten.)

— *Revenus publics*, *Revenus de l'Etat*, Ce que l'Etat retire, soit des contributions, soit de ses propriétés : *Les* REVENUS DE L'ÉTAT *sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir agréablement.* (Montesq.)

— Econ. politiq. Impôt perçu sur le revenu des contribuables : *L'impôt sur le* REVENU *est le plus juste de tous.* (Vacherot.)

— Chasse. Il se dit de la queue qui revient à quelques oiseaux : *Perdreaux, faisans qui ont plusieurs doigts de* REVENU. ‖ Bois qui renaît à la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Techn. Recuit ou couleur bleue de l'acier : *Donner le* REVENU *aux aiguilles.*

— **Syn. Revenu, rente.** V. RENTE.

— **Encycl.** Econ. soc. L'impôt sur le *revenu*, impôt dont il a été beaucoup parlé en France depuis quelques années, rencontre dans notre pays de nombreux adversaires et de très-chauds partisans. Nous allons résumer les arguments mis en avant par les uns et les autres à l'appui de leur thèse, après quoi nous compléterons en quelques mots ce qui a été dit ailleurs dans ce *Dictionnaire* à propos de l'*income-tax*, tel qu'il fonctionne depuis 1798 en Angleterre.

Avant d'entrer dans le développement des théories qui ont été émises par les partisans et les adversaires de l'impôt sur le *revenu*, rappelons qu'un impôt, pour être juste et facilement applicable, doit réunir les conditions suivantes : avoir une assiette fixe, atteindre autant que possible les citoyens proportionnellement à leur fortune, enfin ne point absorber pour frais de perception une somme trop élevée et atteignant, par exemple, comme cela a lieu aujourd'hui en France, au moins 20 pour 100 des rentrées.

Ceci dit, exposons les deux systèmes et les arguments à l'aide desquels on les soutient. Les partisans de l'impôt sur le *revenu* se divisent en deux groupes bien distincts; les uns n'admettent cet impôt que comme impôt unique et n'entendent point qu'il fonctionne à côté des octrois, par exemple. Ils soutiennent que, l'impôt dont il s'agit n'ayant qu'une supériorité réelle sur ceux qui existent, la réduction des frais de perception qu'il permet d'opérer, il convient de l'accepter comme impôt unique ou de le repousser complétement. Les partisans de cette opinion comptent dans leurs rangs des hommes qui font autorité en matière financière et qui appartiennent pour le plus grand nombre au parti républicain avancé.

A côté de ces partisans de l'impôt sur le *revenu*, fonctionnant comme impôt unique, se place la seconde catégorie, celle des économistes qui n'acceptent l'impôt sur le *revenu* que dans une circonstance donnée, en cas de détresse du Trésor, au lendemain de désastres qui ont rendu nécessaire le recours aux mesures les plus extrêmes.

Les partisans de l'impôt unique font observer que, pour ne point sortir de France, notre pays assied ses *revenus* sur une foule d'impôts, impôts directs ou indirects, se décomposant en patente, cote personnelle ou mobilière, et en impôts de consommation, les plus variés de tous, car ils atteignent, par le moyen des octrois et des douanes, tous les produits. Cette diversité des objets frappés entraîne nécessairement la multiplicité des services publics et un nombre d'employés considérable. D'un côté, se rattachant aux contributions directes, figurent les receveurs, percepteurs et leurs aides; de l'autre, se groupent d'innombrables légions de douaniers et d'employés d'octroi attachés au service de la perception des impôts établis sur la consommation.

Tous ces fonctionnaires, qui se chiffrent, non pas par centaines, mais par milliers, coûtent des sommes énormes au Trésor et réduisent d'autant le rendement de l'impôt. La perception coûte en France au minimum 20 pour 100, disent les partisans de l'impôt unique, et leur chiffre est facile à vérifier, car le coût du ministère des finances, qui ne représente qu'une faible portion des dépenses occasionnées par la perception, puisque les employés d'octrois des villes ne figurent point à son passif, est connu et publié tous les ans.

Si donc, disent les partisans de l'impôt unique sur le *revenu*, nous remplaçons tous les impôts par une cote personnelle frappant tous les citoyens, à quelques rares exceptions près, nous supprimons d'un coup, pour les villes comme pour l'Etat, au moins la moitié des frais de perception.

A l'objection qui leur est faite touchant les difficultés que rencontrera nécessairement l'assiette d'un pareil impôt, les adversaires des perceptions multiples répondent que, si l'on fait la somme des inconvénients qui résultent de la multiplicité des taxes de l'octroi, des exercices, véritable inquisition, et de tous les impôts vexatoires établis et fonctionnant aujourd'hui, on reconnaîtra que l'impôt sur le *revenu* n'est pas plus inquisitorial que celui des patentes, par exemple, ou de la cote personnelle qui se taxe au prorata du local occupé. D'ailleurs, ajoutent les partisans de l'impôt unique, tout impôt est mauvais et vexatoire; mais, comme l'impôt est nécessaire, il faut aviser à le percevoir économiquement afin qu'il soit aussi léger que possible. Ceci est le point le plus important.

Passant sur le terrain pratique et s'occupant des moyens de ménager une transition entre le fait qui existe et ce qu'ils veulent établir, ils ajoutent que les registres des contributions directes fournissent dès aujourd'hui un cadre qu'il serait facile d'élargir de manière que personne ne pût échapper à la loi. De tout temps, disent-ils, on a compté des réfractaires, et s'il fallait renoncer à établir un impôt, par la raison que quelqu'un peut y échapper, on ne pourrait constituer le budget, car il n'est point d'impôt auquel le contribuable ne tente de se soustraire.

En somme donc, les partisans de l'impôt unique affirment que l'impôt sur le *revenu* n'offre pas plus d'inconvénients que les autres, soit au point de vue de la moralité, soit au point de vue de son assiette et de sa perception, et qu'il présente le sérieux avantage de pouvoir être perçu beaucoup plus économiquement.

A tous ces arguments en faveur de l'impôt unique sur le *revenu*, les adversaires de ce mode d'impôt répondent que le bouleversement qui suivrait la substitution du système proposé au système actuellement en vigueur, aurait les conséquences les plus graves, troublerait toutes les relations commerciales et pourrait amener une crise financière redoutable. Ils ajoutent que l'assiette d'un pareil impôt ne pourrait être établie et que les difficultés rencontrées provoqueraient des mesures inquisitoriales du plus déplorable effet. Enfin, ils affirment qu'il serait impossible d'éviter les fraudes nombreuses que tenteraient de commettre les contribuables, ce qui mettrait les répartiteurs dans la nécessité de frapper outre mesure les bons citoyens pour arriver à faire rendre à l'impôt les sommes fixées. Tous ces empêchements auraient pour résultat de réduire à rien l'économie qui pourrait résulter de l'unification de l'impôt.

Il ne nous convient pas d'entrer ici dans la discussion des arguments mis de part et d'autre en avant, nous avons dû nous borner à les mettre en présence. Sur la question de savoir si l'impôt unique sur le *revenu*, qui, de l'aveu de ses adversaires, serait perçu à moins de frais, peut être assis sur des bases aussi fixes que celles sur lesquelles reposent les impôts de consommation levés par l'octroi, par exemple, l'expérience peut seule répondre à cette question d'une façon péremptoire; mais, sans s'avancer outre mesure et en consultant les chiffres du rendement des impôts de consommation, on remarque que ces chiffres présentent des écarts considérables que ne dépasseraient pas très-probablement ceux d'un impôt unique sur le *revenu* établi depuis plusieurs années.

L'impôt sur le *revenu* existe en Angleterre, non point comme impôt unique, mais comme taxe accessoire. C'est dans de pareilles conditions que voulurent l'établir en France, au lendemain des désastres de 1870-1871, des députés qui, tous, n'appartenaient point à la fraction républicaine de l'Assemblée de 1871. La proposition fut écartée. En Angleterre, l'*income-tax* a été proposé par Pitt en 1798 pour faire face aux énormes dépenses que nécessitait la guerre qu'il soutenait contre la France. Suspendu en 1802, cet impôt fut rétabli en 1803 et subsista jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut supprimé.

Sir Robert Peel obtint son rétablissement en 1842 et depuis lors cet impôt existe chez nos voisins. Il a subi depuis cette dernière date plusieurs modifications qui ne sont point sans importance et qui ont porté sur le chiffre des *revenus* à imposer; ce chiffre a varié entre 50 et 150 livres sterling. Le taux de l'impôt a varié depuis 6 pence par livre jusqu'à 16 pence suivant les besoins du Trésor, c'est-à-dire de 2 fr. 50 pour 100 à 6 fr. 50 pour 100. En 1842, l'impôt était de 3 fr. 75 pour 100 et produisait 250 millions de francs environ. Nous nous contenterons ici de ces indications, la question ayant été traitée aux mots IMPÔT et INCOME-TAX. Nous ferons remarquer en terminant que l'impôt sur le *revenu*, employé jusqu'ici comme ressource exceptionnelle destinée à faire face à des embarras graves, n'a point été expérimenté comme pouvant servir de base à un système financier régulier. Or, à notre sens, cet impôt ne vaut que comme impôt unique et par cette seule raison qu'il permet de réduire dans une très-forte proportion les frais de recouvrement. C'est en l'employant sous cette dernière forme qu'on pourra se faire une idée exacte des services qu'il peut rendre et qu'on sera mis par l'expérience en mesure de se prononcer définitivement sur sa valeur.

REVENUE s. f. (re-ve-nû — rad. *revenir*). Action de revenir, retour : *A la* REVENUE *de Noël, de Pâques.* ‖ Vieux mot.

— Véner. Action des bêtes qui sortent du bois pour pâturer.

— Sylvic. Pousse des bois qui viennent d'être coupés : *C'est de la beauté de la* REVENUE *que dépendra celle du taillis, et même de la futaie.* (Dict. d'agric.)

REVENURE s. f. (re-ve-nu-re — rad. *revenir*). Agric. Nouvelle pousse de la vigne, après qu'elle a été gelée.

RÊVER v. n. ou intr. (rê-vé — étymol. incertaine; quelques auteurs font venir ce mot du gr. *rembein*, tourner autour de plusieurs idées; M. Littré semble s'attacher de préférence à l'anglais *to rove*, errer, vagabonder, et, par extension, avoir le délire). Faire des songes : *Je n'ai fait que* RÊVER *toute la nuit. Il est sujet à* RÊVER *toutes les nuits.* RÊVER *de combats, de naufrages, etc.* (Acad.) *Je sais bien ce que j'ai vu, je sais bien ce que j'ai entendu, je ne* RÊVAIS *point et je ne* RÊVE *point encore.* (Dest.) *Il faudrait avoir moins de bile que je n'en ai pour* RÊVER *toujours agréablement.* (Mme de Sév.) *Tel, peut-être, veille comme un sot, et* RÊVE *comme un homme d'esprit.* (Dider.) *Quand quelqu'un* RÊVE *et que dans son rêve il soupçonne qu'il* RÊVE, *le soupçon ne manque jamais de se confirmer, et le dormeur est presque immédiatement réveillé.* (Baudelaire.)

Tiens! je *rêvais* de vous justement, belle dame.
V. HUGO.

La nuit même, la nuit me paraît éternelle,
Et j'aime mieux te voir que de *rêver* d'amour.
Mme DESBORDES-VALMORE.

La rencontre est singulière;
Tu *rêvais*, dis-tu, compère,
Mais moi je ne *rêvais* pas.
PONS DE VERDUN.

— Par ext. Etre en délire, éprouver un accès de fièvre chaude ou de quelque autre maladie : *Voilà le transport qui lui vient, il commence à* RÊVER. (Acad.)

— Dire des choses déraisonnables, extravagantes : *Vous* RÊVEZ *quand vous dites telle chose.* RÊVEZ*-vous de faire cette demande, cette proposition? Vous n'êtes pas en votre bon sens, vous* RÊVEZ. *C'est un vieux radoteur, il ne fait plus que* RÊVER. (Acad.)

— Etre distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain : *Il* RÊVE *toujours sans répondre à ce qu'on lui dit. Il ne vous écoute pas, il ne fait que* RÊVER. *Il est toute une soirée à* RÊVER. RÊVER *au bord d'une fontaine.* (Acad.) *Vous* RÊVEZ *que vous avez vécu, voilà tout ce qui vous reste du songe de la vie.* (Mass.) *C'est* RÊVER *que d'élever des systèmes sur des fondements purement gratuits.* (Condillac.) *On n'étudie plus, on n'observe plus, on* RÊVE, *et l'on nous donne gravement pour de la philosophie les* RÊVES *de quelques mauvaises nuits.* (J.-J. Rouss.) *Il aimait à* RÊVER *au doux bruit d'une fontaine.* (M. J. Chénier.) *La nature en Italie fait plus* RÊVER *que partout ailleurs.* (Mme de Staël.) *Ne confondons pas le génie qui* RÊVE *avec la médiocrité qui extravague.* (Chateaub.) *L'esprit humain poursuit encore ses images quand il* RÊVE. (A. de Tocqueville.) RÊVER *et contempler est une action insensible qui remplit parfaitement les heures et occupe les forces intellectuelles sans les trop user.* (G. Sand.) RÊVER *n'est pas penser.* (G. Sand.) *La Chine offre le phénomène remarquable d'un peuple qui n'*A *jamais* RÊVÉ. (Renan.)

Peut-être sous son ombre *ai*-je *rêvé* moi-même.
DELILLE.

Rêver, puis s'en aller, c'est le sort de la femme.
V. HUGO.

Je *rêve* au bruit de l'eau qui se promène,
Au murmure du saule agité par le vent.
Mme DESBORDES-VALMORE.

Moi, *rêver!* moi commettre une telle indécence!
Chacun sur ce point-là connaît mon innocence.
Moi, *rêver!* non, parbleu! *rêver*, c'est réfléchir,
Et c'est un embarras dont j'ai su m'affranchir.
A. B.

— Penser, méditer profondément sur quelque chose : *Cette affaire est de grande conséquence, il faut y* RÊVER. *Il* A RÊVÉ *longtemps pour corriger ce vers, cette période. On vous demande la solution de tel problème, prenez du temps pour y* RÊVER. *Cela donne à* RÊVER. *J'*AI RÊVÉ *longtemps sur cette affaire, à cette affaire.* (Acad.)

Je vous laisse un moment *rêver* à cette affaire.
DESTOUCHES.

Un roi qui flotte ainsi fait *rêver* un ministre.
C. DELAVIGNE.

Peut-être avec le temps, à force d'y *rêver*,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver.
BOILEAU.

Et sans aller *rêver* dans le double vallon,
La colère suffit et vaut un Apollon.
BOILEAU.

— *Cet homme rêve tout éveillé*, Son imagination crée des chimères, des fantômes.

— *Rêver à la Suisse*, Avoir l'air de penser à quelque chose, et ne penser à rien. ‖ Cette locution a vieilli.

— v. a. ou tr. Voir en rêve : *J'*AI RÊVÉ *telle chose. Voilà ce que j'*AI RÊVÉ. *J'*AI RÊVÉ *la même chose. Oh! oh! vous verrez que j'*AURAI RÊVÉ *cela; celui-là n'est pas mauvais.* (Le Sage.)

Et ce cœur, tant de fois dans la guerre éprouvé,
S'alarme d'un péril qu'une femme *a rêvé.*
CORNEILLE.

— Par ext. Imaginer, inventer : *Il* RÊVE *des impossibilités. On peut* RÊVER *quelque chose de plus terrible qu'un enfer où l'on souffre, c'est un enfer où l'on s'ennuierait.* (V. Hugo.) *Il est aussi facile de* RÊVER *un livre qu'il est difficile de le faire.* (Balz.) *Un sculpteur ne sait guère quelle sera la valeur du groupe qu'il* A RÊVÉ *qu'après l'avoir modelé.* (Fr. Arago.)

Tu *rêves* des malheurs qui sont sans vraisemblance
C. DELAVIGNE.

— Désirer quelque chose vivement, avec passion : *Il ne* RÊVE *que fortune. Il* RÊVE *des grandeurs, des dignités auxquelles il ne parviendra point. Il* RÊVAIT *la tiare, un chapeau de cardinal.* (Acad.) *Ils n'oublièrent pas d'identifier ces idées nouvelles avec les îles d'or dont ils* AVAIENT RÊVÉ *l'existence; elles reçurent le nom d'îles de Salomon.* (M.-Brun.) *Il faut au moins* RÊVER *le bien, quand on est réduit à l'impuissance de le faire.* (M.-A. Petit.) *Le peuple anglais ne* RÊVE *que guinées.* (Chateaub.) *Il devint toute l'ambition de son père et de sa mère, qui le* RÊVÈRENT *notaire à Paris.* (Balz.) *L'histoire ne dit que ce que fait l'humanité; le roman dit ce qu'elle espère et ce qu'elle* RÊVE. (St-Marc Gir.) *L'idylle ressemble à ce que nous* RÊVONS *plutôt qu'à ce que nous voyons.* (St-Marc Gir.) *Depuis que j'existe, je* RÊVE *les grandeurs du renoncement aux biens de ce monde et la conquête des biens immatériels.* (G. Sand.)

... Je fermais les yeux pour *rêver* le bonheur.
Mme DESBORDES-VALMORE.

Mais l'éclat des grandeurs vous a tourné la tête,
Et vous ne *rêvez* plus que spectacle, que fête.
ETIENNE.

Un roman dans un lit, on n'en saurait que faire,
On réalise là tous ceux qu'on *a rêvés.*
A. DE MUSSET.

— Fam. *Vous avez rêvé cela*, Se dit à une personne qui raconte des choses que l'on se refuse à croire.

Se rêver v. pr. Etre rêvé : *Il y a des choses qui ne devraient pas même* SE RÊVER. *La liberté, la gloire, la félicité* SE RÊVENT *plus qu'elles ne se goûtent.* (Boiste.)

— Désirer à soi, pour soi : *Cette existence-là, quoique je l'aie acceptée en apparence, n'est guère faite pour moi cependant, ou du moins elle ressemble fort peu à celle que je* ME RÊVE *et à laquelle je me crois propre.* (Th. Gautier.)

— s. m. Rêverie : *Le* RÊVER *est bien ce que Rousseau préfère à tout et ce que le plus volontiers il suggère.* (Ste-Beuve.)

Qui rendra ma fraîche pensée
A son *rêver* délicieux?
Ste-BEUVE.

— Rem. *Rêver* avec la prép. *de* s'emploie en parlant du rêve proprement dit : *J'*AI RÊVÉ *de fantômes cette nuit.* Avec la prép. *à*, *rêver* signifie songer à : *J'*AI RÊVÉ *toute la nuit à votre affaire.*

— **Syn. Rêver, penser, songer.** V. PENSER.

REVER (Marie-François-Gilles), antiquaire français, né à Dol (Ille-et-Vilaine) en 1753, mort à Conteville en 1828. Il était curé de Conteville avant la Révolution et prêta serment à la constitution civile du clergé. Nommé procureur-syndic du département de l'Eure, il fut élu en 1791 député à l'Assemblée législative. Au commencement du Consulat, il devint membre du jury d'instruction publique, conservateur de la bibliothèque d'Evreux et professeur de physique à l'école centrale de cette ville. Il fit agréer par le conseil de cette école le projet de faire voyager les élèves pendant les vacances et de leur faire rédiger, sous l'inspection d'un homme instruit chargé de les conduire, un journal historique de leur excursion. On explora, en effet, une partie du département, et, en revenant, on publia : *Voyage des élèves de l'école du département de l'Eure, pendant les vacances de l'an VIII* (in-8°). Il est malheureux qu'une idée aussi bonne n'ait pas été généralement appliquée. Rever a laissé plusieurs ouvrages sur les antiquités de la Bretagne et de la Normandie, entre autres : *Mémoire sur les ruines du vieil Evreux* (1827, in-8°), couronné par l'Institut.

RÉVERBÉRANT, ANTE adj. (ré-vèr-bé-ran, an-te — rad. *réverbérer*). Qui a la propriété de réverbérer : *Où suis-je? quel doux éclat! Astre des nuits, quel ordre admirable dans tes montagnes* RÉVERBÉRANTES! (B. de St-P.) *Il faut donc y ajouter une cause* RÉVERBÉRANTE, *et on la trouvera dans les feuilles lustrées de ces forêts.* (B. de St-P.)

RÉVERBÉRATION s. f. (ré-vèr-bé-ra-si-on — du lat. *verberatio*, action de frapper). Réfléchissement, réflexion, en parlant de la lumière et de la chaleur : *Les rayons du soleil ne viennent jamais dans cette chambre que par* RÉVERBÉRATION. *La chaleur qui vient par* RÉVERBÉRATION *est souvent très-incommode.*

La RÉVERBÉRATION *des rayons du soleil.* (Acad.) *Le navigateur Martens raconte que, dans le voyage qu'il fit sur les côtes du Spitzberg pour y pêcher des baleines, la* RÉVERBÉRATION *du soleil dans les glaces flottantes était si forte, qu'elle faisait fondre le goudron de son vaisseau.* (B. de St-P.) *L'horizon se confondait avec les bords pourpres de ce ciel de feu qu'enflammait encore la* RÉVERBÉRATION *des sables du grand désert.* (Lamart.) *Les murailles blanches renvoyaient d'aveuglantes* RÉVERBÉRATIONS. (Th. Gautier.) ‖ S'est dit aussi de la répercussion du son : *La* RÉVERBÉRATION *du cri dans les vallons et les rochers le rendit plus grand...* (Vaugelas.)

— Fig. Souvenir, reflet, reproduction : *Ces souvenirs, ces douces* RÉVERBÉRATIONS *de la jeunesse sur l'âge avancé, semblables aux derniers rayons du soleil dans une soirée d'hiver, régénèrent, par une sorte de palingénésie, hélas! trop fugitive, les premières émotions de la vie.* (Pong.) *J'écris à la* RÉVERBÉRATION *de l'incendie européen, entre des révolutions d'hommes et des révolutions d'idées.* (Ch. Brifaut.) *La justice est la* RÉVERBÉRATION *du vrai dans la conscience.* (Félix.)

RÉVERBÈRE s. m. (ré-vèr-bè-re — rad. *réverbérer*). Miroir réflecteur, ordinairement de métal, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la portion de sa lumière qui se perdrait dans l'espace.

— Par ext. Il se dit des lanternes de verre qui contiennent une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui servent à éclairer pendant la nuit les rues, les grandes cours et autres lieux : *Les rues de Paris et des principales villes du royaume étaient autrefois éclairées par des* RÉVERBÈRES. *Allumer des* RÉVERBÈRES. *Couper la corde d'un* RÉVERBÈRE. *Descendre, hisser un* RÉVERBÈRE. *A la clarté d'un* RÉVERBÈRE. *L'écurie était éclairée par un* RÉVERBÈRE. (Acad.) *Ce sont les fripons qui craignent les* RÉVERBÈRES. (Cam. Desmoul.) *Les hommes puissants craignent les gens de lettres, comme les voleurs craignent les* RÉVERBÈRES. (Duclos.) *Que casse-t-on à Paris quand il y a une émeute? — Les* RÉVERBÈRES. (Balz.) *Il tâcha de distinguer ses traits, il ne put y parvenir; la nuit était trop sombre, la clarté du* RÉVERBÈRE *trop pâle.* (E. Sue.) *Grâce aux* RÉVERBÈRES, *à la gendarmerie, aux commissaires de police, aux sergents de ville et aux mouchards, il ne s'y passe rien de mystérieux.* (Th. Gautier.) *En Angleterre, lors de l'émigration, le marquis de Montbuzet se fit allumeur de* RÉVERBÈRES. (E. Texier.)

— Fig. Ce qui sert à éclairer l'esprit : *Qu'il soit permis aux journaux de faire l'office d'un* RÉVERBÈRE. (Ste-Beuve.)

— *Feu de réverbère*, Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières que l'on expose à son action.

— *Four à réverbère*, Four à métaux dans lequel on utilise le calorique réfléchi.

— *Chasse au réverbère* ou *au flambeau*, Nom qui a été donné à une chasse qu'on fait pendant la nuit aux canards sauvages, au moyen d'une espèce de fanal placé au bout d'une perche, en avant du bateau qui porte les chasseurs.

— Chim. Nom qu'on donne aux parois d'un fourneau destinées à réfléchir la chaleur rayonnante du foyer sur la matière qu'on veut chauffer.

— **Encycl.** V. ÉCLAIRAGE.

— Techn. *Four à réverbère.* Les fours à *réverbère* destinés à chauffer les fers corroyés sont encore aujourd'hui les appareils au moyen desquels on peut obtenir les plus hautes températures hors du foyer. Un four à *réverbère* est une capacité fermée, composée de deux parties, le foyer et la sole, séparées entre elles par un mur de brique appelé *autel.* Dans le foyer se produit la température, sur la sole à lieu le chauffage. L'autel est le régulateur du chauffage dans le tirage par aspiration ; dans celui par inspiration, son rôle se borne à peu près à empêcher le combustible de sortir du foyer et de se répandre sur la sole. On brûle de la houille à longue flamme dans le foyer; mais, pour produire cette flamme, il faut un tirage très-énergique, sans quoi on produit de l'oxyde de carbone et de la fumée; le tirage étant très-énergique, les gaz se chauffent à peine dans le foyer et laissent se développer en pure perte, dans ce dernier, une température énorme, d'autant plus élevée, par rapport à celle du chauffage, que le combustible est moins chargé de matières volatiles combustibles; si bien que, quand ce dernier est du coke, le foyer entre en fusion, tandis que, sur la sole, c'est à peine si le fer peut se souder. Le chauffage au four à *réverbère*, bien que très-énergique, laisse à désirer sous beaucoup de rapports et justifie les nombreux essais que font les ingénieurs, parmi lesquels on peut citer MM. Thomas et Laurens, soit pour n'y employer que les gaz, soit pour supprimer la grille, en opérant la combustion par des tuyères, comme cela se pratique dans les hauts fourneaux, les feux d'affinerie et les fours des marteaux à étirer et à corroyer l'acier.

RÉVERBÉRÉ, ÉE (ré-vèr-bé-ré) part. passé du v. Réverbérer. Réfléchi : *Le palais forme un angle, en retour duquel s'ouvre la porte de la ville avec son passage obscur et frais, où l'on se refait un peu de l'ardeur du soleil* RÉVERBÉRÉ *par le sable de la plaine qu'on vient de traverser.* (G. de Nerval.)

RÉVERBÉRER v. a. ou tr. (ré-vèr-bé-ré — du latin *reverberare*, proprement repousser, rejeter, de *re*, préfixe, et de *verberare*, frapper. Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je réverbère; qu'ils réverbèrent;* excepté au prés. du fut. et du condit. : *Je réverbérerai; nous réverbérerions*). Réfléchir, repousser, renvoyer, en parlant de la lumière et de la chaleur : *Cette muraille* RÉVERBÈRE *fortement les rayons du soleil. Les plaques de fer* RÉVERBÈRENT *la chaleur du feu, du foyer dans les chambres.* (Acad.) *Les flancs méridionaux d'une simple montagne* RÉVERBÈRENT *la chaleur des rayons solaires quelquefois sur tout son horizon.* (B. de St-P.) *Souvent la muraille reparaît dans toute sa hauteur, et* RÉVERBÈRE, *avec un éclat doré, les rayons du soleil.* (Lamart.)

— Fig. Répandre, faire briller : *Le sens divin* RÉVERBÉRAIT *ses feux jusque dans notre nuit.* (Lamart.)

— v. n. ou intr. Briller, échauffer en se réfléchissant : *Les rayons du soleil* RÉVERBÈRENT *contre cette muraille. Cette plaque de fer* RÉVERBÈRE *fortement.* (Acad.)

REVERCHER v. a. ou tr. (re-vèr-ché). Techn. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

REVERCHON (Jacques), homme politique français, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en 1746, mort à Nyon en 1828. Il faisait le commerce des vins lorsque la Révolution éclata. Chaud partisan des idées nouvelles, il fut élu en 1790 administrateur de Saône-et-Loire, puis député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, présida le club des Jacobins et entra au comité de Sûreté générale dont il devint secrétaire. Après la chute de Robespierre, il se rangea du côté du parti victorieux, remplit une mission à Lyon et dans les départements voisins, y renversa les échafauds, licencia l'armée révolutionnaire et suspendit les tribunaux exceptionnels, en même temps qu'il apaisait la fureur des réactionnaires. Membre du conseil des Cinq-Cents, Reverchon en sortit en 1797, redevint un des administrateurs du département de Saône-et-Loire et passa au conseil des Anciens en 1799. Il se montra hostile à Bonaparte lors du coup d'Etat de brumaire et ne remplit aucun emploi sous l'Empire. Atteint par la loi d'expulsion du 12 avril 1816, il se réfugia en Suisse, où il termina sa vie. Reverchon avait publié, de concert avec son collègue Dupuy : *Mémoire au comité de Salut public sur la réhabilitation du commerce de Commune-Affranchie* (Paris, an II).

REVERCHON (François-Alexis-Emile), jurisconsulte français, né à Laferrière (Doubs) en 1811. Il était depuis trois ans docteur en droit, lorsqu'il fut nommé en 1838 auditeur au conseil d'État. Chef du cabinet de Martin du Nord, garde des sceaux, puis maître des requêtes (1846), il fut maintenu dans ces dernières fonctions lors de la réorganisation du conseil d'Etat en 1849 et en 1852, remplit les fonctions de ministère public près la section du contentieux en 1851, se montra opposé au décret qui confisquait les biens des d'Orléans et fut, pour ce motif, révoqué de ses fonctions (1852). Depuis lors, M. Reverchon a été avocat à la cour de cassation et à la cour de Paris. Il a fait partie, au commencement de 1870, de la commission chargée de réorganiser le régime municipal de la capitale et fut alors nommé membre du conseil général dans le Doubs. Après la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense désigna M. Reverchon pour siéger dans la commission provisoire destinée à remplacer le conseil d'Etat (19 sept. 1870); mais comme il était alors absent de Paris, il ne put en faire partie. Il est devenu depuis lors avocat général à la cour de cassation. Outre des notices et des articles publiés dans divers journaux de législation, on lui doit : *Des autorisations de plaider nécessaires aux communes et aux établissements publics* (1841, in-8°); *Notice sur Martin du Nord* (1849).

REVERDI, IE (re-vèr-di, .1) part. passé du v. Reverdir. Qui a recouvré sa verdure :

Le sauvage arbousier pompeusement étale
Sur ses bras *reverdis* la pourpre orientale.
ROUCHER.

Notre France, au printemps, est coquette et parée;
Sur ses bords *reverdis* bat la mer azurée,
Mlle DE POLIGNY.

Quand la nature est *reverdie*,
Que l'hirondelle est de retour...
BÉRAT.

— Fig. Rajeuni : *Je l'ai trouvé tout* REVERDI. (Acad.)

REVERDIE s. f. (re-vèr-dî). Nom des grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune, dans plusieurs départements de l'Ouest.

— *Attendre la reverdie*, Attendre le flux, le moment où la mer rapportera.

— Littér. Genre de poëme des trouvères, consacré à célébrer le printemps.

— **Encycl.** Littér. Ce petit poëme lyrique était toujours inspiré, comme l'indique son nom, par le retour du printemps, les oiseaux, a verdure, les fleurs; c'était une sorte de chant dans le goût, sinon dans la forme, de celui que Marot appela plus tard *Chant de mai.*

Thibaut, comte de Champagne, se félicilitant d'être enfin guéri, *grâce à Dieu*, de son amour pour la reine Blanche, dit dans une de ses chansons :

Quand eschappé je suis sans perdre vie,
Onc de mes yeux si belle heure ne vy :
Si cui-je faire encor maint jeu-party,
Et maint sonnet, et mainte *reverdie.*

Voici une *reverdie* du roi René (t. II des *Œuvres du roi René*, publiées par M. Quatrebarbes) :

Le renouveau de doulce prime vaire
Fait à chascun si parfaictement plaire
Le très doulx temps, que nul ne s'en peut taire
Monstrant soulas.

L'un chante hault et l'autre chante bas;
On ne pourroit aler ung tout seul pas,
Que l'on n'oïst voirement, à grand tas,
Tout alentour

Chanter oiseaux et faire grand rimour;
Et d'autre part, les paisans en labour
Si chantent hault, voire sans nul séjour,
Resjoyssant

Leux bœufs, lesquelx vont tout bel charruant
La terre grasse, qui le bon froment rent,
Et en ce point ilz les vont rescriant,
Selon leur nom :

A l'un fauveau et à l'autre grison,
Brunet, Blanchet, Blondeau ou Compaignon.

REVERDIL (Elie-Salomon-François), écrivain suisse, né à Nyon en 1732, mort au même lieu vers 1815. S'étant rendu en Danemark, il professa la géométrie à Copenhague, puis devint précepteur du prince royal, conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du roi. De retour en Suisse (1767), Reverdil fut nommé lieutenant du bailli à Nyon. Outre des articles et des traductions, on lui doit : *Discours de l'influence des opinions sur le langage* (1781); le second volume des *Lettres sur le Danemark* (nouv. édit., Genève, 1764-1767, 2 vol. in-8°); *Mémoires de Reverdil, conseiller d'Etat du roi Christian VII* (1858, in-8°), précédés d'une notice sur l'auteur et suivis de lettres inédites, et mis au jour par M. A. Roger.

REVERDIR v. a. ou tr. (re-vèr-dir — du préf. *re*, et de *verdir*). Repeindre en vert : *Ces barreaux ont perdu leur couleur, il faut les* REVERDIR. (Acad.) ‖ Rendre sa verdure à : *On trouva le cadavre de l'infortuné jeune homme encore attaché au fatal radeau, au pied d'un jeune saule que l'orage* AVAIT REVERDI. (***.)

— v. n. ou intr. Redevenir vert : *Dans nos climats tempérés, les arbres* REVERDISSENT *au mois d'avril. Il semblait que ce poirier fût mort, mais le voilà qui* REVERDIT. (Acad.) *La terre est triste et desséchée, mais elle* REVERDIRA. (Lamenn.) *Tout renaît, tout repousse, tout s'élève et* REVERDIT *de nouveau.* (De Montalembert.)

Tandis que mes regards erraient sur ces campagnes
Le pampre *a reverdi* sur le front des montagnes.
SAINT-LAMBERT.

A ses accords les chênes *reverdissent*,
A ceux de Pan leurs feuilles se flétrissent.
J.-B. ROUSSEAU.

Autour de moi tout change :
La terre se dépouille et bientôt *reverdit.*
C. D'HARLEVILLE.

Pourquoi demeurer à la ville
Quand tout *reverdit* dans nos champs?
DEMOUSTIER.

— Fig. Se ranimer, reprendre des forces, sembler renaître : *La faculté de jouir, que glaçait l'inquiétude, se relève et* REVERDIT *pour un jour.* (Ste-Beuve.) *La philosophie s'est desséchée à Berlin; la politique y* REVERDIT; *il ne faut désespérer de personne, pas plus des autres que de nous-mêmes.* (H. Martin.) *Les joies nouvelles ne rendent point le printemps aux anciennes joies; mais les douleurs récentes font* REVERDIR *les vieilles douleurs.* (Chateaub.) *Les douleurs présentes font* REVERDIR *les anciennes douleurs.* (Vacquerie.)

Quand l'homme, pour reprendre une lointaine ivresse,
Regarde le passé disparu sans retour,
Il voit pour un instant *reverdir* sa jeunesse.
H. CANTEL.

Faites d'un corps vieilli *reverdir* la vigueur;
Voyez, je suis mourant, ranimez ma langueur.
C. DELAVIGNE.

‖ Reprendre de l'éclat, de la fraîcheur : *Son talent* A REVERDI *vers l'automne.* (Edm. Texier.)

En causant tous les trois,
Nous ferons *reverdir* vos lauriers d'autrefois.
C. DELAVIGNE.

— Fam. *Planter là quelqu'un pour reverdir*, Laisser une personne en quelque endroit sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis : *Il s'en alla et* ME PLANTA LÀ POUR REVERDIR. (Acad.)

REVERDISSANT, ANTE adj. (re-vèr-di-san, an-te — rad. *reverdir*). Qui redevient vert : *Un vent doux commençait à souffler dans les plaines* REVERDISSANTES. *Les arbres* REVERDISSANTS *se couronnent de leurs jeunes rameaux.* (Lamenn.)

REVERDISSEMENT s. m. (re-vèr-di-se-man — rad. *reverdir*). Action de reverdir; résultat de cette action.

— Fig. Nouvel éclat : *La renommée de Bernardin de Saint-Pierre vient d'avoir un retour de fraîcheur et un* REVERDISSEMENT. (Ste-Beuve.)

REVERDOIR s. m. (re-vèr-doir). Techn. Réservoir, petite cuve que le brasseur place sous la cuve appelée matière, et qui est munie d'une pompe à chapelet.

RÉVÉRÉ, ÉE (ré-vé-ré) part. passé du v. Révérer. Traité, considéré avec révérence : *Prince* RÉVÉRÉ. *Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'Aréopage, si* RÉVÉRÉ *dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu!* (Barth.) *Etait-ce un incrédule que ce saint Louis, arbitre des rois et* RÉVÉRÉ *des infidèles?* (Chateaub.)

Le grave philosophe est partout *révéré.*
RACINE.

Vous dormez à l'abri de ces noms *révérés.*
BOILEAU.

Les vrais ambassadeurs sont partout *révérés.*
VOLTAIRE

Le plus beau patrimoine est un nom *révéré.*
V. HUGO.

Pour tant d'heureux bienfaits les Muses *révérées*
Furent d'un juste encens dans la Grèce honorées.
BOILEAU.

Surtout qu'en vos écrits la langue *révérée*,
Dans vos plus grands excès, vous soit toujours sacrée.
BOILEAU.

REVERE, ville d'Italie (Vénétie), sur la rive droite du Pô, à 26 kilom. S.-E. de Mantoue; 7,500 hab.

REVERE (Joseph), poëte et littérateur italien, né à Trieste en 1812. Ses parents le destinèrent au commerce; mais, poussé par sa vocation littéraire, il s'adonna à l'étude de la philosophie, de l'histoire, à la poésie, et, de concert avec quelques amis, Grossi, Bazzoni, Torti, etc., il fonda une société littéraire qui s'attacha à propager les idées romantiques et qui exerça une grande influence lors du mouvement italien de 1848. M. Revere commença à se faire connaître par des poésies, par des sonnets, dont il rajeunit la forme, à laquelle il donna un grand charme, puis par de grands drames historiques et patriotiques, dans la manière de Shakspeare. Dans ces drames, l'auteur s'attachait à réveiller l'esprit national dans son pays. Leur succès fut d'autant plus grand qu'on y trouvait des situations fortes, des caractères bien tracés, un style plein de noblesse et d'énergie, rappelant celui d'Alfieri. En 1847, il se rendit dans le Piémont, où il collabora à la *Concorde*, organe des opinions libérales. Lorsque, en 1848, la Lombardie secoua le joug de l'Autriche, Revere se rendit à Milan, mais il dut regagner le Piémont après les victoires de Radetzky, et depuis lors il s'est occupé de commerce et de poésie. Nous citerons de lui : *Savonarole*, la *Piagnoni et les Arrabbiati; Sampiera de Bartelica;* le *Marquis de Bedmar; Laurent de Médicis*, drames historiques qui ont été applaudis sur les principales scènes de l'Italie et dont le dernier a été traduit par Alex. Dumas; la *Cacciata degli Spagnuoli da Siena* (1847), ouvrage historique; *Sdegno ed affetto* (1851), recueil de sonnets; *Bozetti alpini* (1857); *Marine e Paesi* (1858); la *Gioventù d'un artiste*, pièce de théâtre, etc.

RÉVÉREMMENT adv. (ré-vé-ra-man — rad. *révérent*). Avec respect, avec révérence : *Parler* RÉVÉREMMENT *de Dieu, d'un héros, d'un grand homme.*

RÉVÉRENCE s. f. (ré-vé-ran-se — lat. *reverentia*, même sens). Respect, vénération : *Il faut traiter les choses saintes avec* RÉVÉRENCE. *Vous lui devez porter honneur et* RÉVÉRENCE. (Acad.) *O* RÉVÉRENCE *des temps passés et des choses éloignées, combien tu nous fais dire de sottises!* (Rayn.) *La* RÉVÉRENCE *pour le sacerdoce était affaiblie et non éteinte.* (Lamenn.) *Il avait senti se réveiller en lui un reste de* RÉVÉRENCE *pour la maison dont il était issu.* (J. Sandeau.)

Ayez pour la grammaire un peu de *révérence.*
REGNARD.

— Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres; s'écrit alors avec une majuscule : *Votre* RÉVÉRENCE *veut-elle? Je prie votre* RÉVÉRENCE *de remarquer.* (Acad.) *Mon révérend père, lui dit mon conducteur, votre* RÉVÉRENCE *veut bien que je lui présente un de mes meilleurs amis?* (Le Sage.)

— Mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux : *Grande, humble, profonde* RÉVÉRENCE. *Faire la* RÉVÉRENCE *bas, bien bas. C'est un grand faiseur de* RÉVÉRENCES. RÉVÉRENCE *à la vieille mode. Faire la* RÉVÉRENCE *de mauvaise grâce.* (Acad.) *Le prince a les* RÉVÉRENCES, *et les ministres l'autorité.* (Boss.) *On distingue trois sortes de* RÉVÉRENCES : RÉVÉRENCE *en avant*, RÉVÉRENCE *en passant et* RÉVÉRENCE *en arrière.* (Rameau.) *Je débutai par cinq ou six* RÉVÉRENCES *de petit-maître, accompagnées de leurs plus gracieuses contorsions.* (Le Sage.) *Je lui fis une* RÉVÉRENCE *si profonde que je pensai donner du nez à terre.* (Le Sage.) *La vérité de l'histoire ne me permet pas de taire qu'elle faisait mal la* RÉVÉRENCE. (Volt.) *Rien ne recommande plus une femme, au premier abord, qu'une* RÉVÉRENCE *faite avec grâce.* (Roubaud.) *Au fait,*

tout homme qui fait une profonde RÉVÉRENCE *à quelqu'un tourne le dos à quelque autre.* (Galiani.) *Elle partit après deux* RÉVÉRENCES *sèches et courtes.* (Balz.) *C'étaient des* RÉVÉRENCES *profondes, des assurances de soumission à n'en pas finir, mais il faisait la sourde oreille à toute parole tendre.* (Ste-Beuve). *La jeune fille adressa à son père une* RÉVÉRENCE *modeste qui ne sentait pas son théâtre.* (Th. Gaut.)

Il passe, vient, repasse, et, toujours de plus belle,
Me fait à chaque fois *revérence* nouvelle.
MOLIÈRE.

‖ S'est dit d'une sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions : *Le roi a reçu les* RÉVÉRENCES. *La reine a dispensé des* RÉVÉRENCES. (Acad.) ‖ Par anal. et fam., en parlant des animaux : *Son petit chien fait la* RÉVÉRENCE *comme un maître à danser.* (Th. Gaut.) ‖ Fig. Soumission, prévenances : *Si vous voulez avoir quelques succès dans le monde, il faut, en entrant dans un salon, que votre vanité fasse la* RÉVÉRENCE *à celle des autres.* (Mme Geoffrin).

— Iron. *On a bien parlé à sa Révérence,* S'est dit d'une personne qu'on vient de gourmander.

— Pop. *Sauf révérence, Révérence parler, En parlant par révérence,* Se dit quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse : *Vous savez, monsieur, que j'ai mon haut-de-chausses tout troué par derrière, et qu'on me voit,* RÉVÉRENCE PARLER... (Mol.) *Dites-moi, je vous prie, si,* RÉVÉRENCE PARLER, *vous n'êtes pas notre doyen.* (Volt.)

. . Ce damoiseau, *parlant par révérence,*
Me fait cocu, madame, avec toute licence.
MOLIÈRE.

— *Tirer sa révérence,* Saluer en s'en allant, s'en aller : *Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui* TIRAI MA RÉVÉRENCE. (Acad.) *Après de grands compliments adressés à leur oncle sur le talent de sa filleule, les héritiers* TIRÈRENT LEUR RÉVÉRENCE. (Balz.)

Ainsi, sans le flatter, contre toute apparence,
En prenant ton congé, *tire ta révérence.*
DESTOUCHES.

‖ Fam. Se dit par forme de refus : *Je vous* TIRE MA RÉVÉRENCE, *ne comptez pas sur moi. Ce que vous me proposez est fort imprudent, je vous* TIRE MA RÉVÉRENCE. (Acad.) ‖ *Faire la révérence, sa révérence à quelqu'un,* Lui rendre ses respects, le saluer pour la première fois ou quand on a été longtemps sans le voir : *Ce seigneur, au retour de son voyage, eut l'honneur de* FAIRE LA RÉVÉRENCE *au roi. A son retour de l'armée, j'ai été lui* FAIRE MA RÉVÉRENCE. (Acad.) *Notre capitaine est de retour avec un équipage de prince et tout le monde le va voir et lui* FAIT LA RÉVÉRENCE. (D'Ablancourt.)

— *Cérémonie des révérences,* Réception solennelle qui était en usage, dans certaines occasions, à la cour du roi de France.

— Manége. *Faire la révérence,* Se dit d'un cheval qui fait un faux pas.

— **Syn. Révérence, respect, vénération.** V. RESPECT.

— **Révérence, salut, salutation.** Une *révérence* marque un grand sentiment de respect vrai ou simulé ; elle se fait en inclinant beaucoup le corps ou en pliant les genoux ; les maîtres de danse apprennent aux jeunes filles à faire la *révérence* avec grâce. Le *salut* et la *salutation* peuvent être des marques de respect, mais le plus souvent ils ne marquent que de la bienveillance, de l'estime, des égards, de la politesse. Le *salut* est l'acte même de saluer considéré comme frappant les yeux ; la *salutation* est proprement la manière de saluer ou l'action considérée par rapport à celui qui salue. La politesse exige qu'on rende le *salut* à celui de qui on l'a reçu ; une *salutation* peut être froide, profonde, respectueuse.

— **Encycl.** *Cérémonie des révérences.* La *cérémonie des révérences* avait lieu à l'ancienne cour dans certaines circonstances déterminées par l'étiquette. L'avocat Barbier (*Journal*, III, 356) en parle à l'occasion de la mort d'une des filles de Louis XV : « Mardi 22 février (1752) était le jour à Versailles pour la *cérémonie des révérences ;* c'est ainsi que cela se nomme. Le roi se tient dans son appartement ; les princes du sang, les ambassadeurs, tous les seigneurs et gens de cour, ou qui veulent le paraître, se présentent les uns après les autres en grand manteau de deuil, rabat et les cheveux en long, épars. Cette cérémonie est pour faire compliment au roi sur la perte qu'il a faite. Le roi parle seulement à quelques princes ou grands seigneurs et ne voit guère les autres, dont il ne connaît même pas la plus grande partie ; mais les gens de condition et officiers se donnent un air de cour dans la grande galerie, dans cet équipage, et sont vus des ministres qu'ils peuvent connaître. Car il y a là nombre d'officiers, chevaliers de Saint-Louis, qui dans le vrai n'y ont que faire. »

RÉVÉRENCIEL, ELLE adj. (ré-vé-ran-si-èl, è-le — rad. *révérence*). Inspiré par la révérence : *Crainte* RÉVÉRENCIELLE. *Hérode avait un respect* RÉVÉRENCIEL *pour la justice et pour la sainteté de saint Jean.* (Ventura.)

RÉVÉRENCIEUSEMENT adv. (ré-vé-ran-si-eu-ze-man — rad. *révérencieux*). Avec respect, d'une manière humble et cérémonieuse : *Il baisa sa botte sacrée aussi* RÉVÉRENCIEUSEMENT *qu'un fervent catholique peut baiser la mule du pape.* (Th. Gautier.) *Le brave horloger tira* RÉVÉRENCIEUSEMENT *son bonnet.* (Nadar.) *L'homme ne se sent exalté qu'en s'inclinant* RÉVÉRENCIEUSEMENT *devant quelque chose de plus élevé que lui.* (***) *Au* XVIe *siècle, et même plus tard encore, c'eût été une profanation que de commencer un ouvrage sans l'adresser* RÉVÉRENCIEUSEMENT *au lecteur.* (P. Leroux.)

RÉVÉRENCIEUX, EUSE adj. (ré-vé-ran-si-eu, eu-ze — rad. *révérence*). Qui affecte de faire quantité de révérences : *Voilà une personne bien* RÉVÉRENCIEUSE.

— Fig. Humble et cérémonieux : *Il devient de jour en jour plus* RÉVÉRENCIEUX. *Paroles* RÉVÉRENCIEUSES. (Acad.) *Après avoir savouré ces marques* RÉVÉRENCIEUSES *de respect dues à sa personne, le nabab recommanda à chacun de redoubler de soin et de zèle.* (E. Sue.)

RÉVÉREND, ENDE adj. (ré-vé-ran, an-de — du lat. *reverendus*, digne de vénération). Digne d'être révéré :

Qu'Archiménide vienne, il aura son paquet,
Fût-il plus *révérend* cent fois qu'il ne nous semble.
LA FONTAINE.

— S'emploie surtout comme un titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses : RÉVÉREND *père en Dieu, messire N. Le* RÉVÉREND *père un tel. La* RÉVÉRENDE *mère supérieure.* (Acad.) *Mais, mon* RÉVÉREND *père, il y a horriblement de mal sur la terre.* (Volt.)

— Substantiv. *Mon* RÉVÉREND. *Ma* RÉVÉRENDE. *Je ne suis ni docteur ni* RÉVÉREND ; *je ne saurais donc te préparer de la morale.* (Balz.) *Nul ne réunit à un plus haut degré que le* RÉVÉREND *toutes les qualités requises.* (Scribe.)

Dieu vous garde, mon *révérend.*
C. DELAVIGNE.

— Titre que les Anglais donnent à leurs pasteurs.

RÉVÉREND (Dominique), physicien français, né à Rouen en 1648, mort à Paris en 1734. Il s'engagea dans les ordres jusqu'au diaconat, accompagna, en 1676, le marquis de Béthune en Pologne et fut pourvu de plusieurs bénéfices. Révérend essaya de réagir contre la philosophie de Descartes en faisant revivre les opinions des anciens. On a de lui : la *Physique des anciens* (Paris, 1701, in-12) ; *Lettres sur les premiers dieux ou rois d'Égypte* (1712, in-12), augmentées, en 1733, d'une troisième *Lettre* sur la chronologie des premiers temps depuis le déluge.

RÉVÉRENDISSIME adj. (ré-vé-ran-diss-si-me — superl. de *révérend* formé à la manière latine). Titre d'honneur plus relevé que celui de très-révérend, et que l'on donne aux archevêques et aux généraux d'ordre : *Monseigneur l'illustrissime et* RÉVÉRENDISSIME *archevêque de... Le* RÉVÉRENDISSIME *père des capucins. La* RÉVÉRENDISSIME *mère générale.* (Acad.) *Oui, seigneur cavalier, notre* RÉVÉRENDISSIME *père gardien vous prie de vouloir bien lui faire l'honneur de venir souper avec sa Révérence.* (Le Sage.) *A l'unanimité,* RÉVÉRENDISSIME *abbé, à l'unanimité! hors une voix pour le prieur.* (C. Delav.)

RÉVÉRER v. a. ou tr. (ré-vé-ré — latin, *revereor*, qui se rapporte à la racine sanscrite *var*, honorer, vénérer ; védique *vara*, adorateur ; persan *wârîdan*, s'attacher à quelque chose ; *parwarish*, adoration. Benfey rapporte ici le grec *ara*, prière, pour *fara*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je révère ; qu'ils révèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je révérerai ; nous révérerions*). Accorder un respect profond à : RÉVÉRER *Dieu, les saints, les reliques, les images.* RÉVÉRER *les puissances.* RÉVÉRER *les personnes d'une haute vertu.* RÉVÉRER *la mémoire de quelqu'un.* (Acad.) *Les dames et les petits-maîtres* ONT *toujours* RÉVÉRÉ *la mode et même enchéri sur elle.* (Volt.)

Je vous estime fort, vous aime et vous *révère.*
MOLIÈRE.

Qu'il est doux de chérir ceux qu'il faut qu'on *révère!*
LEMIERRE.

Se révérer v. pr. Etre révéré : *Les vertus utiles sont celles qui doivent le plus* SE RÉVÉRER. (Ch. Nod.)

— S'accorder un mutuel respect : *Les hommes de vrai mérite* SE RÉVÈRENT *et ne se jalousent jamais.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Révérer, adorer, honorer.** V. ADORER.

RÊVERIE s. f. (rê-ve-rî — rad. *rêver*). Etat de l'esprit occupé d'idées vagues, d'imaginations incohérentes : *Profonde, continuelle* RÊVERIE. *Agréable, douce* RÊVERIE. *S'enfoncer dans une sombre* RÊVERIE. *S'abandonner à la* RÊVERIE, *à ses* RÊVERIES. *Il ne faut point de cause pour agiter notre âme : une* RÊVERIE *sans corps et sans sujet la régente et l'agite.* (Montaigne.) *Les* RÊVERIES *sont quelquefois si noires qu'elles font mourir.* (Mme de Sév.) *L'habitude de la méditation porte à des* RÊVERIES *de tout genre sur la destinée humaine.* (Mme de Staël.) *Pour trouver du charme dans la* RÊVERIE, *il faut, dans le bonheur comme dans le malheur, être en paix avec soi-même.* (Mme de Staël.) *La* RÊVERIE *du voyageur est une sorte de plénitude de cœur et de vide de tête, qui vous laisse jouir en repos de votre existence.* (Chateaub.) *Ce qu'on nomme* RÊVERIE *n'est autre chose que la réflexion errante, égarée sur divers objets.* (Alibert.) *La* RÊVERIE *est une sorte de méditation inattentive.* (Géruzez.) *La musique éveille toutes sortes de* RÊVERIES *agréables.* (H. Taine.) *La* RÊVERIE *est douce à qui ne trouve dans son âme que la pureté et l'espérance.* (Ch. de Rémusat.) *Le malheur, aussi bien que le bonheur, nous mène à la* RÊVERIE. (Balz.) *La* RÊVERIE *a inspiré de tout temps le dégoût du travail et mené au suicide.* (St-Marc Girard.) *La pensée est le labeur de l'intelligence, la* RÊVERIE *en est la volupté.* (V. Hugo.)

— Idée vaine, chimérique : *S'occuper de* RÊVERIES. *Ce système philosophique est un tissu de* RÊVERIES. *Les trembleurs, gens fanatiques qui croient que toutes leurs* RÊVERIES *leur sont inspirées.* (Boss.) *L'éclectisme est, en fait de* RÊVERIES *philosophiques, le commencement de la fin.* (H. Castille.)

Dans peu vous allez voir vos froides *rêveries*
Du public exciter les justes moqueries.
BOILEAU.

Chacun tire une *rêverie*
De son bonnet.
A. DE MUSSET.

Non, l'amour qui se tait n'est qu'un *rêverie,*
Le silence est la mort, et l'amour est la vie.
A. DE MUSSET.

— Littér. Genre de poésie en usage durant le moyen âge.

— Pathol. Délire causé par la maladie. ‖ Sens vieilli.

— **Syn. Rêverie, rêve, songe.** V. RÊVE.

— **Encycl.** Philos. La *rêverie* est un état intermédiaire entre la veille et le rêve ; c'est une erreur peu profonde, dans laquelle le sentiment de la réalité ne disparaît pas complétement, dans laquelle aussi nous croyons voir des choses qui n'existent que dans notre imagination.

Cet état d'erreur, comme l'hallucination, le rêve, le délire, la folie, l'ivresse, a sa raison dans l'organisme ; mais, sur ce point délicat, nous n'avons que des notions obscures. Etudions maintenant le caractère psychologique de de la *rêverie*. Dans cet état, pense-t-on ou est-on dans un état inférieur à la conscience de la pensée? *A priori*, la réponse est négative. Qu'est-ce qu'avoir conscience? La conscience peut-elle s'exercer seule et en l'absence des objets? Tout cela est bien difficile à démêler.

« La conception qu'il est le plus facile de distinguer de la perception, dit M. Garnier (*Traité des facultés de l'âme*), est celle qui nous représente les objets en leur absence pendant l'état de veille. En même temps que vous percevez un chêne, vous pouvez vous représenter mentalement un roseau, et vous distinguerez votre perception de votre conception. Cette distinction ne se fait pas par une différence de vivacité : une perception peut être moins vive qu'une conception. Vous pouvez, dans l'obscurité, voir confusément l'apparence d'une personne et vous représenter au moment même très-distinctement son attitude ordinaire, ses gestes habituels, les traits et la couleur de son visage. Une faible voix qui murmure à votre oreille ne vous empêche pas de concevoir une voix forte, éclatante, et, dans tous ces exemples, vous distinguez naturellement et immédiatement ce qui est de la perception et ce qui est de la conception. Condillac accorde que le sentiment d'une sensation actuelle peut être moins vif que le souvenir d'une sensation qui n'est plus. La différence entre la perception et la conception ne tient donc pas à la vivacité de l'une et de l'autre ; elle n'est pas une différence de degré, mais une différence de nature. Lorsque les conceptions nous représentent des objets qui nous plaisent, on s'y abandonne et on tombe dans cet état qu'on appelle la *rêverie*. Les objets extérieurs nous deviennent presque insensibles ; c'est le moment où l'impression organique n'est pas toujours suivie de la perception ou de l'affection agréable ou désagréable. L'absence de la perception donne de la force et, pour ainsi dire, du relief aux objets de la conception ; la *rêverie* devient presque un rêve, et, instinctivement, nous adressons des gestes et des paroles aux objets de nos *rêveries*. Mais la conception ne prend cette importance que par l'absence de la perception. Qu'une personne s'approche de nous, elle ne sera pas confondue avec les *rêveries*. La perception et la conception se distingueront encore ici par leur contraste. De plus, en considérant les objets de la *rêverie*, on verra qu'ils ont été précédemment perçus et que, loin de rendre la perception douteuse, ils la confirment, au contraire, puisqu'ils la présupposent. »

Laissons maintenant ces considérations abstraites pour considérer la *rêverie* en elle-même. Quelle charmante chose! quels plaisirs elle procure! A quel écrivain n'arrive-t-il pas de laisser là sa plume et de lâcher la bride à son imagination? On entre alors dans un état de demi-somnolence, la tête se renverse en arrière, les yeux expriment une joie interne ; pourquoi? On rêve tout éveillé, la pensée erre sur les confins du sommeil et de la veille. Quel beau pays que ces frontières! Tout le monde les a visitées. Riantes contrées, riches, fertiles, couvertes de magnifiques monuments, peuplées de jolies femmes, c'est chez elles que l'on se réfugie lorsque la pensée, lasse des réalités, a besoin de repos.

Cependant cette béatitude a ses dangers pour celui qui s'y abandonne trop complaisamment ; nous parlons surtout du poëte, du littérateur, de l'artiste, pour qui la *rêverie* ne doit être que le repos ou la préparation du travail, et qui risquent d'y perdre, en se laissant envahir par elle, la volonté et la force nécessaires à l'exécution. Il est si doux et même si facile, pour ceux dont l'imagination est active, de concevoir de belles œuvres dans la demi-somnolence et la pénombre de la *rêverie!* L'esprit se promène dans des pays enchantés ; aucune difficulté matérielle n'arrête l'élan de la fantaisie et il semble qu'on n'a qu'à prendre la plume ou le pinceau pour rendre dans toute sa fraîcheur l'œuvre qui se dessine en traits si nets. Or, il y a un abîme, souvent infranchissable, entre la conception et l'exécution, la *rêverie* et le travail. Que de gens ont rêvé une œuvre qu'ils n'ont jamais faite! Le rêveur ressemble à ce pêcheur des ballades allemandes qui ne veut que tremper ses mains dans l'étang et qui disparaît, entraîné par les enlacements des ondines. On s'approche de la *rêverie* comme de l'eau ; on s'y mire et on s'y noie.

— Littér. Dans la littérature moderne, la *rêverie* n'est pas un genre de poésie. On donne le plus souvent ce titre à des pièces de vers dont le thème, ordinairement mélancolique, a quelque chose de vague et de flottant qui permet au poëte de se livrer à tous les caprices de l'imagination. La *rêverie* a été fort à la mode, en France, dans la première période du romantisme, celle que caractérisent *René* et les *Méditations* de Lamartine. La plupart des *Méditations*, d'une poésie si vague, d'un rhythme harmonieux qui coule toujours et qui vous entraîne comme une barque au fil de l'eau, sans qu'on sache bien où le courant vous mène, sont de véritables *rêveries*, quoique aucune d'elles ne porte ce titre spécial. Les *lakistes* anglais, principalement Wordsworth, et, de nos jours, Alfred Tennyson, ont excellé dans cette poésie vaporeuse, qui cherche à éveiller chez le lecteur plus de sensations que d'idées et qui berce mollement comme une musique. De fait, ce sont les compositeurs, plus encore que les poëtes, qui peuvent parfaitement réussir une *rêverie*. Beethoven, Mendelssohn, Schumann en ont écrit d'admirables, justifiant pleinement leur titre. Le poëte a beau faire, il est condamné, tout en choisissant le thème le plus flottant, à se servir de mots qui ont un sens précis et qui, par conséquent, limitent le rêve. Le compositeur, plus libre, fournit seulement la trame, que chaque fantaisie individuelle brode à sa façon.

Dans l'ancienne littérature française, on appelait *rêveries* des pièces de poésie d'un tout autre caractère ; c'étaient des espèces de coq-à-l'âne, sans queue ni tête, et par lesquelles les auteurs se proposaient probablement de rendre l'incohérence des rêves. « Croirait-on, dit l'*Histoire littéraire de la France*, que, dès le XIIIe siècle, se rencontrent les amphigouris et les coq-à-l'âne du XVIIIe siècle? Lorsque Panard et Collé rimaient, sur des airs à la mode, des paroles vides de sens, ils ne s'imaginaient pas qu'on se fût amusé si longtemps avant eux de ce caquetage sans raison et sans suite, qui se dispense des idées et se contente des sons. » Les *resveries*, ainsi que les *fatrasies*, n'avaient point de sens ; elles n'avaient que des mots, la mesure et la rime. On les composait sur des airs en vogue parmi les ménestrels, et le plus souvent sur la mesure et sur les rimes de pièces de poésies populaires dont elles offraient ainsi une sorte de parodie. On trouve au XIIIe siècle un certain nombre de *rêveries* composées sur des rimes de Rutebeuf. Le principal mérite de ces poésies, aux yeux de la foule, devait être de tourner en ridicule des vers déjà connus ; car les jongleurs, qui voulaient plaire pour vivre, ne se seraient pas livrés à un jeu stérile qui n'aurait dû plaire à personne ; mais par cela même ces énigmes sont bien plus obscures pour nous que pour leurs contemporains. Par surcroît d'obscurité, on suppose aussi qu'ils joignaient au plaisir de parodier un air ou une poésie à la mode le plaisir secret de faire entendre quelquefois ce qu'on n'osait pas exprimer. « Il y a des auteurs, dit Malebranche, qui ont composé plusieurs volumes dans lesquels il est plus difficile qu'on ne pense de remarquer quelque endroit où ils aient entendu ce qu'ils ont écrit. » Outre cette observation, malheureusement fort vraie, il en faut aussi faire une autre, c'est que, dans tous les temps, chez tous les peuples lettrés, il y a eu des énigmes volontaires, et que de certaines choses n'ont pas été écrites pour être comprises. On pourrait indiquer, à travers les siècles littéraires, plusieurs exemples de ce langage couvert ou à demi voilé, non-seulement chez les Grecs, dont l'esprit subtil façonna leur langue si flexible aux formes les plus bizarres, mais aussi dans les littératures modernes. Ces rimes jetées à l'aventure nous semblent fort insipides aujourd'hui, et, suivant l'expression d'un critique, si nous permettons qu'on déraisonne naturellement, nous en sommes venus à ne plus vouloir qu'on le fasse exprès.

Le maître de Dante, Brunetto Latini, passe pour être l'auteur d'un poëme amphigouri-

que, intitulé : *Il Pataffio*. C'est un ouvrage extravagant, où se trouve accumulé tout ce qu'il y avait alors dans l'idiome florentin de plus local, de plus populaire, de plus étranger aux autres nations. On trouve des rapports d'expressions proverbiales entre ce poëme et une pièce française du même temps, qui porte sur le manuscrit le titre de *Resverie*. Cette pièce paraît originaire du nord de la France. Toute la pièce doit être prise à rebours, et, comme il dit que le roi d'Angleterre est en paix avec la France, il faudrait en conclure qu'il vivait à une époque de guerre entre les deux pays :

. . . .

Entre Compiengne et Biauvais
Croist de bons vins.
L'en va trop bien aux patins
En ceste terre.
Or a li rois d'Angleterre
Pais aux François.

Une pièce qui paraît plus moderne, le *Dit des traverses*, est aussi, en grande partie, un grimoire où les pensées sont en effet traversées sans cesse les unes par les autres, bien que le commencement fasse mieux espérer que les ténèbres dont il est suivi. Voici quelques vers de cette *resverie :*

Entre Engleterre et Normendie
Ce furent. II.
Je croi que ce seroit mes preus.
Par saint Thomas,
Moult est folz qui se claime mas
Au premier cop...
Je fui devant ier à Paris
Apprendre l'art,
Tiex se cuide chaufer qui s'art...
Combien a il jusque Saint-Gille
De Roem ? [(Caen)
Bifes (pierres fausses) on les fait à Caam
Bonne et belle...
Levons matin, se nous voulons
Faire jornée...
C'est à Noyon que saint Eloy
Est aouré...
.II. lieues a de Chastiaufort
Jusqu'à Chevreuse...

La pièce a cent quatre-vingt-douze vers, qui ne sont ni plus clairs ni mieux suivis que les précédents. Quelques proverbes à recueillir dans ce fatras ne valent guère la peine qu'on les y cherche.

D'autres poésies du même genre consistaient dans un vrai cliquetis de syllabes, non plus tout à fait vides de sens, mais où le sens était étouffé par l'abondance et le bruit des « entrelacs » de paroles, comme disait Pasquier. Notre vieille poésie en offre beaucoup d'exemples. Cependant cette manie de jouer sur les mots n'a peut-être jamais été poussée si loin que dans les vers suivants :

Chius qui le mieux se char encharne
Mire soi com mors char descharne,
Si com darrien sunt descharné
Tout chil qui furent de char né,
Que mors si afait descharna
Que su les os cuir ne char n'a...

« Celui qui le mieux *encharne* (soigne) sa chair s'étonne de voir comme la mort décharne la chair, en sorte que jusqu'à rien sont décharnés tous ceux qui naquirent de la chair; la mort les a tellement décharnés, que sur les os il n'y a plus cuir ni chair... » Suivent trente vers de la même force, qui finissent tous à peu près de même, contre le néant de la chair. Cette pièce se trouve sur le premier feuillet de garde d'un manuscrit du XIIIe siècle, à la suite d'un fragment de la *Ruihote du monde*, et elle a été écrite, de même que ce fragment, par un copiste nommé Willaume Ridel. On la trouve aussi, avec six vers de plus, sur un autre manuscrit qui l'attribue à Beaudoin de Condé et l'intitule : *Equivoque*. Elle y est suivie de ces mots, non moins ambigus que tout le reste :

Che fist Bauduins de Condé,
Qui ne vit onques de condé.

Ces jeux d'esprit, ces équivoques, où le poëte avait l'air de dire quelque chose, étaient encore au-dessus des véritables *resveries*, où le poëte avait le dessein avoué de ne rien dire du tout.

— Icônogr. Plusieurs statuaires français nous ont donné des images plus ou moins poétiques de la *Rêverie*, et ils se sont presque tous accordés à la représenter sous les traits d'une jeune femme couchée ou accoudée, dans une attitude pleine de langueur et de grâce. Une figure de ce genre, sculptée par F.-F. Lemot, a paru au Salon de 1812. Une autre a été exposée par Jouffroy au Salon de 1848, avec ces vers de M. A. Desplaces pour épigraphe :

Elle rêve, mais rien ne trouble sa pensée.
Elle ignore la vie, elle ignore l'amour.
Que sait-elle? La rose en guirlande tressée,
Les chants d'oiseau, l'azur du jour.

Une statue de marbre de la *Rêverie*, par Jaley, a figuré au Salon de 1852 et à l'Exposition universelle de 1855; elle appartient au musée du Luxembourg. Des statuettes, par M. Leharivel-Durocher (marbre) et par M. Schoenewertz (bronze), ont été exposées également en 1852. A la grande Exposition de 1855, M. Travaux nous a montré une statue de marbre dont le sujet lui a été inspiré par les vers cités plus haut. D'autres statues ont été exposées par MM. Truphême (Salon de 1859), Bogino (Salon de 1854), L.-C. Janson (Salon de 1864), Corporandi (Salon de 1869), etc. Un buste en bronze, par M. Eugène Brunet, a paru au Salon de 1859. M. Chabrié a obtenu une médaille pour une gracieuse statue de jeune fille intitulée *Rêverie d'enfant*, dont le modèle a figuré au Salon de 1870 et le marbre au Salon de 1874.

M. Jean Aubert a peint la *Rêverie* (Salon de 1859) sous les traits d'une jeune femme, élégamment drapée et couronnée de violettes, assise sur un rocher au bord de la mer bleue. Cette figure, d'un caractère très-poétique, a été gravée par M. Ch.-Eug. Thibault. Des tableaux intitulés *Rêverie* ont été peints par Th. Couture (Salon de 1841, lithogr. par Achille Gilbert), Ch. Voillemot (Salon de 1849), Longuet (lithogr. par Achille Sirouy), Charles Hugot (Salon de 1842), Paulin Guérin (Expos. univ. de 1855), Louis Grosclaude (Expos. univ. de 1855), Adolphe Isambert (Salon de 1865), Mme O'Connell (Salon de 1865), Eugène Smits (Salon de 1867), Israels (Expos. de Gand), etc. L'œuvre de ce dernier artiste n'a rien de commun avec les banalités allégoriques. Elle représente une jeune paysanne hollandaise, couchée parmi les roseaux, au bord de la mer immense, dans une attitude qui, pour n'avoir rien de la noblesse classique, n'en est pas moins pleine de charme : cette fille de pêcheur rêve sans doute à ses amours, à son fiancé parti pour quelque pêche lointaine et dont elle cherche la barque au bout de l'horizon.

Rêveries du promeneur solitaire (LES), ouvrage posthume de J.-J. Rousseau (Genève, 1782, in-8o). Le livre est divisé en *promenades*, au lieu de chapitres, et en contient dix. L'auteur l'écrivit dans la dernière année de sa vie, au moment où, compromis en Angleterre par sa querelle avec Hume, en butte à la haine du parti philosophique et à l'hostilité des gouvernements, il était vraiment dans une situation lamentable, due, au reste, à l'âpreté de son humeur et à la misanthropie de la dernière période de son existence d'écrivain. Le sentiment de son isolement perce dès les premières lignes de ses *Rêveries*. « Me voici donc seul sur la terre, dit-il, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. Le plus sociable et le plus aimant des humains en a été proscrit par un accord unanime. Ils ont cherché dans les raffinements de leur haine quel tourment pouvait être le plus cruel à mon âme sensible et ils ont brisé violemment tous les liens qui m'attachaient à eux. J'aurais aimé les hommes en dépit d'eux-mêmes; ils n'ont pu qu'en cessant de l'être se dérober à mon affection. » Il y a dans ces lignes à la fois un découragement profond et les indices de cette maladie morale à laquelle Rousseau dut tant de mauvais jours et une réputation de folie. Il était malade d'un mal intérieur et terrible. Dans l'impossibilité de s'en prendre à lui-même, il s'en prenait à ses contemporains. Son premier entretien est un acte d'accusation dressé contre eux. Dans le second, il se propose de décrire l'état habituel de son âme. Il va donc tenir registre de ses idées et de ses sentiments. Il se plaint de n'avoir plus assez de talent. « Mon imagination, dit-il, déjà moins vive, ne s'enflamme plus comme autrefois à la contemplation de l'objet qui l'anime; je m'enivre moins du délire de la rêverie; il y a plus de réminiscence que de création dans ce qu'elle produit désormais; un tiède allanguissement énerve toutes mes facultés; l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés; mon âme ne s'élance plus qu'avec peine hors de sa caduque enveloppe et, sans l'espérance de l'état auquel j'aspire parce que je m'y sens avoir droit, je n'existerais plus que par des souvenirs. » Jean-Jacques exagère; il a encore de la puissance et un style qui ne dément pas ses productions antérieures. On sent cependant qu'il se fatigue, qu'il écrit péniblement et que la vieillesse est venue. Ses images n'ont plus le même éclat ni ses sentiments le même charme. Son émotion est douloureuse, lente à se manifester. Des signes évidents d'épuisement attestent que le génie comme toute chose ne dure pas jusqu'au dernier jour de la vie.

Il était, en effet, sur son déclin. Ses promenades commencent à la fin de 1776. « Le jeudi 24 octobre 1776, dit-il, je suivis après dîner les boulevards jusqu'à la rue du Chemin-Vert, par laquelle je gagnai les hauteurs de Ménilmontant et de là, prenant les sentiers à travers les vignes et les prairies, je traversai jusqu'à Charonne le riant paysage qui sépare ces deux villages; puis je fis un détour pour revenir par les mêmes prairies en prenant un autre chemin. Je m'amusai à les parcourir avec ce plaisir et cet intérêt que m'ont toujours donnés les sites agréables et m'arrêtant quelquefois à fixer les plantes dans la verdure. » Il herborisait dans ses promenades. S'il devint botaniste; c'est parce qu'il s'ennuyait de vivre, que les hommes ne l'intéressaient plus et que, pour échapper à lui-même et à leur souvenir, il n'avait pas trouvé d'autre distraction. De temps à autre, il retrouvait au milieu de la campagne les émotions douces de sa jeunesse et il retrouve pour les décrire le pinceau dont il s'est servi dans les six premiers livres de ses *Confessions*, rédigés pendant son séjour en Angleterre et qui sont, on le sait, son chef-d'œuvre comme style. « Depuis quelques jours, dit-il, on avait achevé la vendange (entre Charonne et Ménilmontant); les promeneurs de la ville s'étaient déjà retirés; les paysans aussi quittaient les champs jusques aux travaux de l'hiver. La campagne encore verte et riante, mais défeuillée en partie et déjà presque déserte, offrait partout l'image de la solitude et des approches de l'hiver. Il résultait de son aspect un mélange d'impression douce et triste trop analogue à mon âge et à mon sort pour que je ne m'en fisse pas l'application. Je me voyais au déclin d'une vie innocente et infortunée, l'âme encore pleine de sentiments vivaces et l'esprit encore orné de quelques fleurs, mais déjà flétries par la tristesse et desséchées par les ennuis. Seul et délaissé, je sentais venir le froid des premières glaces et mon imagination tarissante ne peuplait plus ma solitude d'êtres formés selon mon cœur. Je me disais en soupirant : Qu'ai-je fait ici-bas? J'étais fait pour vivre et je meurs sans avoir vécu. Au moins ce n'a pas été ma faute et je porterai à l'auteur de mon être, sinon l'offrande des bonnes œuvres qu'on ne m'a pas laissé faire, du moins un tribut de bonnes intentions frustrées, de sentiments sains, mais rendus sans effet, et d'une patience à l'épreuve des mépris des hommes. »

Cette page ressemble à celles des meilleurs jours de Rousseau.

Sa troisième promenade commence par un vers :

Je deviens vieux en apprenant toujours,

pensée qu'il met dans la bouche de Solon. Lui aussi devient vieux et il apprend chaque jour, à l'exemple de Solon; mais la science qu'il a acquise dans ces vingt dernières années est, à son dire, une triste science. C'est pourtant celle qui lui a fait écrire tous les chefs-d'œuvre dont il a doté la postérité; mais il n'envisage la science qu'il possède qu'au point de vue du bonheur qu'elle lui a procuré.

C'est dans la cinquième promenade que Rousseau fait la description si connue de l'île de Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne. Ce morceau champêtre et plein de charme a servi de modèle à Bernardin de Saint-Pierre, à Chateaubriand et à une foule d'écrivains du XIXe siècle.

Avec son goût pour les champs, l'auteur d'*Emile* passa les neuf dixièmes de sa vieillesse au sein des grandes villes et particulièrement à Paris. « Je loge au milieu de Paris, dit-il (huitième promenade). En sortant de chez moi, je soupire après la campagne et la solitude; mais il faut l'aller chercher si loin, qu'avant de pouvoir respirer à mon aise je trouve en mon chemin mille objets qui me serrent le cœur, et la moitié de la journée se passe en angoisses avant que j'aie atteint l'asile que je vais chercher. »

On demandera pourquoi, avec un tel désir de la campagne, il restait à Paris; c'est qu'en somme il était plus libre. Peu de gens s'occupaient de ses actions. Si ce qu'on en pensait lui était odieux à ce point, qu'on se figure ce qu'il aurait fait en province ou dans un hameau, où il n'y a d'événements d'aucun genre et où l'on ne trouve de distraction qu'à épier les actions de ses voisins.

Les *Rêveries du promeneur solitaire* ont eu moins de retentissement que la plupart des autres œuvres de l'auteur; mais elles ont exercé sur la littérature française une influence réelle. « On voit, dit M. Villemain, dans le premier ouvrage de M. de Chateaubriand, sous la date de 1796 et de Londres, combien, malgré l'originalité native de son esprit, il était alors imprégné des idées et des sentiments de celui qu'il appelait le grand Rousseau et qu'il plaçait au nombre des cinq grands écrivains qu'il fallait étudier. Son admiration pour cette vive éloquence semblait presque le disputer en lui à l'impression si récente qu'il rapportait des scènes sublimes de la nature sauvage, et dans la hardiesse de ses riches couleurs il gardait quelques traces de la mélancolie du *promeneur solitaire*. Elles se retrouvent encore dans la création si originale de René. Mais on sent qu'entre la rêverie vaporeuse du philosophe mécontent et le dégoût ardent du jeune homme, tout un monde social s'est brisé et n'a pu reprendre encore à la vie et au calme. »

Rêveries sur la nature de l'homme, par Sénancourt (1799, in-8o). Ce livre fut accueilli assez froidement à sa naissance. Pâle imitateur de Bernardin de Saint-Pierre et de Jean-Jacques Rousseau, Sénancourt ne pouvait espérer un grand succès, quand le souvenir de ces deux écrivains illustres était encore si vif. Lorsque parut la troisième édition, en 1833, nous avions eu Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, et les *Rêveries*, regardées comme un ouvrage de second ordre, dont le fatalisme dogmatique ne pouvait racheter la faiblesse de verve et le peu d'originalité, n'avaient guère d'espoir de se relever dans l'opinion d'un public ardent, enthousiaste comme celui de cette époque. Néanmoins, cette réédition fit un grand bruit; le souvenir d'*Obermann* était là pour recommander le nom de l'auteur, et Sénancourt y gagna un moment de vogue. Dans ces *Rêveries*, il n'a ni le coloris du poëte, ni la netteté de vues ni la profondeur d'esprit du philosophe. Il ne voit et n'étudie que lui-même en face de la nature, dans ses promenades mélancoliques à travers les champs et les bois. Aussi à peine, çà et là, rencontre-t-on quelques paysages dignes de fixer l'attention. Quant aux grandes questions qui tourmentent l'humanité, l'auteur les traite à sa façon, tout se réduit pour lui à une espèce de naturalisme. S'il parle des institutions, il se borne à reconnaître qu'il serait désirable que tous les peuples en eussent de bonnes, sans en indiquer le moyen. Pour les religions, il les considère toutes comme des superstitions et doute de l'immortalité de l'âme, puis il ajoute : « Il se pourrait, dit-il, que notre immortalité fût réelle, mais que cette vérité eût été voilée à dessein. Si cela n'est pas sans vraisemblance, on doit espérer l'immortalité; mais aussi on doit renoncer à changer cet espoir en une croyance absolue. » Les passions, suivant Sénancourt, doivent être supprimées. En renonçant à des joies mêlées de regrets ou suivies d'amertumes, nous serons entraînés avec moins de douleur dans la ruine des êtres, nous échapperons au découragement, parce que nous aurons changé d'espérances. »

Rêveries littéraires, morales et fantastiques, par Charles Nodier (1832, in-8o). Ces *Rêveries* sont, en général, d'ingénieux et spirituels paradoxes, développés avec une apparence de candeur et de conviction. On se laisse aller soi-même aux caprices et aux *fantaisies d'imagination de l'écrivain, et l'on* se surprend ensuite bien étonné du chemin *qu'il vous a fait faire dans le pays des rêves* et des utopies. On se reproche alors la docilité naïve avec laquelle on a suivi le mystificateur et l'on voit combien, dans ces pages brillantes, la puérilité du fond contraste parfois singulièrement avec la magnificence de la forme. La morale qu'on peut tirer des *Rêveries* est renfermée dans l'une d'elles; la voici : « Il ne faut pas juger trop légèrement des choses les plus absurdes en apparence, parce qu'il y a beaucoup de vérités très-positives et très-faciles à démontrer qui échappent aux demi-savants, et parce qu'un homme d'esprit n'est jamais embarrassé de prouver tout ce qu'il veut. » L'auteur, joignant l'exemple au précepte, développe les paradoxes les plus curieux, tels que ceux-ci : « Il est impossible à l'être privé d'organes compréhensifs de parvenir à la compréhension, autant qu'à l'aveugle-né de s'approprier la sensation de la lumière et des couleurs; or, l'homme est privé des organes propres à l'être compréhensif. » Charles Nodier soutient aussi que l'homme n'est pas perfectible et que l'imprimerie, loin d'être une digue contre la barbarie, l'a rendue, au contraire, plus imminente et plus inévitable : « L'imprimerie n'est pas l'aurore d'un jour sans fin; elle est le crépuscule d'une éternelle nuit. Tous les siècles que la civilisation perdra sur sa longévité présumable lui ont été volés par Gutenberg. L'imprimerie accélère la civilisation pour la précipiter vers la barbarie, comme l'opium pris à forte dose accélère la vie pour la précipiter vers la mort. » Il est regrettable qu'un écrivain de mérite ait gaspillé à de semblables jeux d'esprit un temps qu'il eût pu employer à écrire une de ces nouvelles qu'il rédigeait si bien.

RÉVÉRIEN (SAINT-), village et commune de France (Nièvre), cant. de Brinon, arrond. et à 31 kilom. de Clamecy, à 44 kilom. de Nevers; 882 hab. Carrières de grès roux. Saint-Révérien dut être une ville importante sous la domination romaine, à en juger par le grand nombre de fragments de colonnes, de sculptures, les ruines d'un temple, d'un théâtre et les autres débris de constructions antiques qui ont été trouvés sur son territoire. L'église paroissiale, classée parmi les monuments historiques, remonte au XIIe siècle. Elle a été reconstruite en partie dans ces dernières années. On remarque surtout à l'intérieur les belles sculptures des chapiteaux et des peintures à fresque de la fin du XVe siècle.

REVERNIR v. a. ou tr. (re-vèr-nir — du préf. *re*, et de *vernir*). Vernir de nouveau, couvrir d'un nouveau vernis : REVERNIR *un meuble*.

REVERNISSAGE s. m. (re-vèr-ni-sa-je — rad. *revernir*). Action de revernir : *Le* REVERNISSAGE *des voitures*.

REVERONI DE SAINT-CYR (Jacques-Antoine), ingénieur militaire français, né à Lyon en 1767, mort en 1829. Il descendait d'une famille italienne, venue en France à la suite de Catherine de Médicis. Entré très-jeune dans le génie militaire, il fut nommé capitaine au commencement de la Révolution En 1792, le ministre de la guerre, Narbonne, l'attacha à son cabinet et le chargea de rédiger la plupart des instructions qui furent envoyées aux généraux en chef. En 1793, Reveroni fut employé sur les côtes de l'Océan, où il fit construire de nouveaux fourneaux à boulets rouges, de son invention, et ensuite à l'armée du Nord, où il acheva les fortifications de Menin. Rappelé à Paris, il devint successivement répétiteur adjoint des généraux d'Arçon et Campredon, lors de la création de l'École polytechnique, membre du comité des fortifications, chef de division au ministère de la guerre et sous-directeur du génie. Il concourut aux dispositions militaires prises au 13 vendémiaire an IV pour la défense de la Convention. Une infirmité qui l'empêchait de monter à cheval nuisit à son avancement, car il n'était que colonel du génie lorsqu'il fut mis à la retraite en 1814. Vers la fin de sa vie, il fut atteint d'aliéna-

tion mentale. On a de lui un grand nombre de pièces de théâtre, tragédies, comédies, vaudevilles et opéras, des romans et des ouvrages scientifiques. Nous citerons, parmi ces derniers : *Inventions militaires et fortifiantes* ou *Essais sur des moyens nouveaux offensifs et cachés dans la guerre défensive* (Paris, 1795, in-8°, avec 4 pl.); *Essai sur le perfectionnement des beaux-arts par les sciences exactes* ou *Calculs et hypothèses sur la poésie, la peinture et la musique* (1804, 2 vol. in-8°, avec 4 pl.); *Statique de la guerre* (1826, in-8°, avec pl.); *Examen critique de l'équilibre social européen* (1820, in-8°, avec pl. et tableaux). Presque tous les ouvrages de Reveroni ont paru sous le voile de l'anonyme.

REVERQUIER s. m. (re-vèr-kié). Syn. de REVERTIER.

REVERS s. m. (re-vèr — du lat. *reversus*, retourné). Second côté, côté opposé au côté principal ou à celui qui se présente le premier, soit ordinairement, soit dans le cas spécial que l'on considère : *Le* REVERS *d'une tapisserie, d'une feuille imprimée, d'une gravure. Le* REVERS *d'une montagne.*

— Partie d'un habit où l'étoffe, repliée en dehors sur la poitrine, laisse voir le dessous du vêtement; étoffe dont la couleur tranche sur celle de l'étoffe voisine, de façon à simuler une partie renversée qui laisserait voir la doublure : *Habit bleu à* REVERS *et parements jaunes.* ‖ Partie supérieure d'une botte, d'une autre couleur que la tige, de façon à paraître renversée, pour laisser voir la couleur du dessous du cuir : *Bottes à* REVERS *Avec quelle indolente rêverie ce bohême au teint couleur de* REVERS *de botte penche les longues boucles de ses cheveux sur son violoncelle!* (Th. Gaut.)

— Fig. Disgrâce, accident qui change une bonne situation en une situation mauvaise : *Eprouver un fâcheux* REVERS *de fortune. Se laisser abattre par le premier* REVERS. *Les hommes, en révolution, ont souvent plus à craindre de leurs succès que de leurs* REVERS. (Mme de Staël.) *Les succès couvrent les fautes, les* REVERS *les rappellent.* (Lévis.) *Un jour de* REVERS *anéantit un siècle de conquêtes.* (E. Mennechet.) *Il faut toujours au vulgaire l'autorité d'un* REVERS *pour lui faire mépriser tout à fait les enfants de la fortune.* (Bazin.) *On parle sans cesse de ses succès, mais on ne se souvient bien que de ses* REVERS. (A. d'Houdetot.) *L'âme supérieure ne se laisse jamais abattre par les* REVERS, *ni influencer par ses affections.* (La Rochef.-Doud.) *Le succès trompe les plus modestes et les empêche de pressentir les prochains* REVERS. (Guizot.) *Modération dans le succès et patience dans le* REVERS *sont deux preuves égales de force.* (E. de Gir.)

Lorsque j'ai bien mangé, mon âme est ferme à tout,
Et le plus grand *revers* n'en viendrait pas à bout.
MOLIÈRE.

Un *revers* peut soudain tromper notre espérance,
Et même contre nous tourner notre puissance.
DUCIS.

Mais au moindre *revers* funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Revers de la main*, Dos de la main, surface de la main opposée à la paume.

— *Coup de revers* ou simplement *Revers*, Coup frappé soit avec le revers de la main, soit avec un instrument ou une arme quelconque, mais de dedans en dehors, comme lorsqu'on frappe avec le dos de la main : *Ce joueur de paume donne fort adroitement un* COUP DE REVERS. *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache qui, d'un* REVERS, *brisaient les lances et coupaient les armures de mailles.* (Aug. Thierry.)

— *Frapper de revers*, Frapper de dedans en dehors, comme lorsqu'on frappe du revers de la main.

— Numism. Côté d'une monnaie ou d'une médaille opposé à celui qui porte la figure principale : *C'est par le* REVERS *que l'on termine la description d'une monnaie ou d'une médaille. Les monnaies les plus antiques n'ont point de type gravé au* REVERS, *parce que l'art du monnayage n'était pas assez avancé pour que l'on sût marquer une empreinte des deux côtés du flan.* (Barthél.) ‖ Fig. *Revers de la médaille*, Mauvais côté d'une chose : *Vous nous avez montré les avantages de cette affaire; mais voici le* REVERS DE LA MÉDAILLE. (Acad.) ‖ Prov. *Toute médaille a son revers*, Chaque chose a son bon et son mauvais côté.

— Mar. *Manœuvres de revers*, Ecoutes, boulines et amarres de dessous le vent des basses voiles, c'est-à-dire du côté opposé au vent. ‖ Partie de la muraille d'un bâtiment qui est en surplomb. ‖ *Revers d'arcasse*, Portion de voûte qu'on ajoute à la poupe pour augmenter l'étendue du pont ou comme simple ornement. ‖ *Revers de l'orillon*, Partie de l'orillon voisine de la courtine. ‖ *Revers de l'éperon*, Partie de l'éperon qui est comprise entre le dos du cabestan et le dos de la cagouille. ‖ *Palan de revers*, Palan qui agit sur le garant d'un autre palan.

— Art milit. *Voir, prendre, battre à revers, de revers*, Voir, prendre, battre en flanc ou à dos : PRENDRE À REVERS *l'aile gauche de l'ennemi. De là nous pouvions* BATTRE À REVERS *le retranchement.* ‖ *Prendre des revers*, S'établir dans une position d'où l'on puisse prendre à revers les positions de l'ennemi. ‖

— Fortif. *Revers de tranchée*, Côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne et qui est opposé à celui qui regarde la place; nom impropre du côté extérieur du parapet. ‖ *Revers de fossé*, Bord extérieur du fossé, opposé à celui de l'enceinte.

— P. et chauss. *Revers de pavé*, Partie inclinée du pavé d'une rue, depuis les maisons jusqu'au ruisseau. ‖ *Rue à double revers*, Rue pavée qui a son ruisseau au milieu de la voie.

— **Syn. Revers, accident.** V. ACCIDENT.

— **Encycl.** *Revers d'habit.* L'usage des *revers* d'habit date de l'époque où les habits d'uniforme étaient des casaques croisant sur la poitrine. Sous Louis XIV, les casaques étaient devenues des justaucorps. Sous le Régent et sous Louis XV, les larges croisures des justaucorps s'étaient retournées en forme de *revers* longs, étroits, garnis de clinquant. La couleur de ces *revers* distinguait les corps de ligne les uns des autres. En 1776, les *revers* furent supprimés, les justaucorps ayant été remplacés par l'habit-veste; mais ils furent bientôt rétablis (1779). L'emploi des *revers* était très-coûteux en ce sens qu'il demandait que le soldat fût vêtu d'un gilet de dessous. 3 ou 4 millions étaient ainsi inutilement dépensés. Bonaparte et la Restauration travaillèrent à faire cesser cet abus. On substitua, dans la garde royale, les brandebourgs aux *revers*. L'artillerie, le génie, la gendarmerie et la cavalerie les conservèrent seuls. La circulaire du 25 janvier 1832 voulait que, dans les troupes qui conservaient l'habit à *revers*, ces *revers* ne fussent pas adhérents à l'habit et qu'en petite tenue la doublure seule en fût apparente. De nos jours, l'infanterie de marine a des *revers*.

RÉVERSAL, ALE adj. (ré-vèr-sal — du lat. *reversus*, retourné). S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent : *Diplôme* RÉVERSAL. ‖ Pl. RÉVERSAUX.

— *Lettres réversales* ou substantiv. *Réversales*, Lettres par lesquelles on faisait une concession en échange d'une autre : *Maximilien fit signer aux quatre électeurs la promesse d'élire roi des Romains son petit-fils, au nom duquel il leur garantit, par* LETTRES RÉVERSALES, *le maintien de leurs privilèges.* (Mignet.)

— s. m. pl. Dans le droit public de l'empire, Décrets par lesquels on déclarait que ce qui s'était fait dans un cas particulier ne pourrait être invoqué contre les règles générales : *Les empereurs qui se faisaient sacrer ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle ont toujours donné des* RÉVERSAUX *au chapitre de cette ville.* (Compl. de l'Acad.)

— s. f. pl. Féod. Aveu auquel le vassal était tenu après l'acte d'investiture.

— **Encycl.** La coutume de Lorraine nous apprend que « tous vassaux sont tenus de faire foi et hommage et serment de fidélité à Mgr le duc ou à leurs autres seigneurs féodaux, » trois mois après l'interpellation qui leur en a été faite ou un an après pour ceux qui sont absents du pays, à peine de saisie féodale.

Les *réversales* étaient donc les aveux des vassaux que ceux-ci n'étaient tenus de fournir qu'après l'acte d'investiture que leur seigneur leur avait donné; ces aveux différaient des aveux et dénombrements que les seigneurs pouvaient exiger.

On appelait aussi *réversale* dans l'ancien empire d'Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur ou quelque autre prince souverain faisait savoir qu'il ne prétendait pas, en agissant de telle façon, porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainsi, lorsque l'empereur se faisait couronner ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle (la cérémonie du couronnement devait avoir lieu dans cette ville d'après la bulle d'or), l'empereur donnait à la ville d'Aix-la-Chapelle des *réversales* par lesquelles il déclarait qu'il avait agi de cette manière sans avoir aucunement l'intention de porter préjudice aux droits de cette ville.

REVERSE adj. (re-vèr-se — du lat. *reversus*, retourné). Entom. Se dit de l'aile des insectes quand le bord de l'aile inférieure dépasse celui de l'aile supérieure.

REVERSEAU s. m. (re-vèr-so — rad. *reverser*). Constr. Pièce de bois placée en recouvrement au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure d'une porte, d'une fenêtre.

REVERSEMENT s. m. (re-vèr-se-man — rad. *reverser*). Mar. Action de reverser. ‖ On ne dit plus aujourd'hui que TRANSBORDEMENT. ‖ Changement dans la direction des courants de la marée, de la mousson. On dit aussi RENVERSEMENT.

REVERSER v. a. ou tr. (re-vèr-sé — du préf. *re*, et de *verser*). Verser de nouveau : REVERSER *à boire.* ‖ Verser dans le vase d'où l'on avait versé : REVERSEZ *ce vin dans la bouteille.*

— Transporter par un changement : REVERSER *sur la tête de ses enfants un titre de propriété.* REVERSER *un article de compte d'un chapitre sur un autre.* ‖ Faire retomber : REVERSER *sur d'autres le blâme qu'on a mérité.*

— Mar. Transporter d'un vaisseau dans un autre vaisseau. ‖ On dit aujourd'hui TRANSBORDER.

— v. n. ou intr. Mar. Agir sur les manœuvres de revers. ‖ Prendre une direction opposée : *La marée commence à* REVERSER. *A huit heures et demie, la marée* REVERSA *dans l'ouest, et dans l'est à trois heures du matin.* (Bougainville.) ‖ *Reverse!* Commandement d'une manœuvre par laquelle on accélère le changement des amures, quand le bâtiment vire de bord.

REVERSI ou **REVERSIS** s. m. (re-vèr-si — rad. *revers*, parce que la règle principale de ce jeu est l'opposé de celle de tous les autres). Jeux. Sorte de jeu de cartes où celui qui fait le moins de points et le moins de mains gagne la partie : *Jouer au* REVERSI. *Faire une partie de* REVERSI. *Il n'y avait dans ce salon que quatre ou cinq personnes jouant gravement au* REVERSI. (G. Sand.) *Un silence austère et religieux s'établissait dans tous les salons pendant ces whists ou ces* REVERSIS *sempiternels.* (Lamart.)

Le *reversi* ce soir nous a menés bien tard.
DE LA VILLE.

— Coup qui consiste à faire toutes les levées et qui, par exception à la règle générale, fait gagner la partie : *Faire, rompre le* REVERSI.

— **Encycl.** Le *reversi* se joue à quatre personnes, avec un jeu complet dont on a ôté les dix. L'as est la carte la plus forte. Le roi vient ensuite, puis la dame, le valet, le neuf, etc., comme à l'ordinaire. L'as vaut quatre points, le roi trois, la dame deux et le valet un; les autres cartes ne comptent pour rien. On fait usage de quatre paniers de forme rectangulaire et d'un petit panier de forme ronde ou corbeille. Chaque panier carré est d'une couleur différente et contient : cinq jetons valant chacun cinq fiches; dix contrats valant chacun dix jetons ou cinquante fiches; et, enfin, vingt fiches. La corbeille sert à recevoir les payements. Les places et la donne ayant été tirées au sort, chaque joueur, ayant devant soi l'un des paniers rectangulaires, met dans la corbeille deux jetons pour former le fonds des mises, et ce fonds doit être renouvelé toutes les fois que la corbeille se vide. A la différence des autres, le donneur met trois jetons au lieu de deux. De plus, il en met un nouveau à chaque donne. Il distribue onze cartes à chacun des trois autres joueurs, par trois, quatre et quatre, et douze à lui-même, par trois fois quatre; il en reste ainsi trois au talon. La donne terminée, chaque joueur est libre d'écarter une de ses onze cartes et de l'échanger contre une de celles du talon. Le donneur écarte aussi une carte, mais il ne prend rien. En outre, son écart est forcé, tandis que celui des autres est facultatif. Dans tous les cas, avant qu'on commence à jouer, il faut qu'il y ait quatre cartes au talon; elles se placent sous la corbeille, laquelle circule constamment avec la donne et doit toujours se trouver à la droite du donneur. Les cartes se jouent comme à l'ordinaire. Le joueur qui fait le plus de points dans ses levées perd la partie et la paye à celui qui la gagne, c'est-à-dire à celui qui n'a aucun point dans ses levées ou qui n'a fait aucune levée. Quand deux joueurs ont le même nombre de points, le gagnant est celui qui a le moins de levées. Si le nombre des levées est le même, ainsi que le nombre des points, c'est le joueur le mieux placé qui l'emporte. Or, on entend par là d'abord le donneur, puis le joueur placé immédiatement à sa gauche, et ainsi de suite en continuant de ce côté. Le gain de la partie se compose des points qui se trouvent accumulés dans les quatre cartes de l'écart. Celui qui a gagné prend donc ces cartes, les étale et examine, devant les autres, les points qu'elles valent, mais en comptant cinq pour l'as de carreau, au lieu de quatre, et trois pour le valet de carreau, au lieu de deux, et en ajoutant quatre points à ceux de chaque carte. Ce calcul achevé, le gagnant reçoit du perdant autant de jetons qu'il a trouvé de points dans l'écart. La partie peut être gagnée d'une autre manière, au moyen des chances appelées *reversi*, *quinola* et *espagnolette*. Le *reversi* consiste à faire toutes les levées, sans en excepter une seule. C'est le coup le plus brillant du jeu, mais il présente de très-grandes difficultés. Il est censé entrepris par tout joueur qui a fait neuf levées. S'il réussit, il vaut au gagnant, outre la *remise*, c'est-à-dire le contenu de la corbeille, trente-deux fiches du joueur qui est placé vis-à-vis de lui et seize de chacun des deux autres. S'il est *rompu*, en d'autres termes s'il est empêché à l'avant-dernière carte ou à l'*avant-bonne*, celui qui l'a entrepris paye à celui qui l'a rompu ce qu'il en aurait reçu en cas de gain, et, de plus, il met à la corbeille un nombre de jetons égal à celui qui s'y trouve. Enfin, s'il est rompu à la dernière carte, ou à la *bonne*, le payement et la remise sont doubles. Le quinola est le valet de cœur. Celui qui, ayant cette carte, parvient à la donner en renonce forcée gagne la remise; c'est ce qu'on appelle *placer* ou *donner le quinola*. Si, au contraire, il est obligé de la jouer sur du cœur, ce qui est assez fréquent parce qu'il est interdit de renoncer, il paye la remise; c'est ce qui se nomme *forcer* ou *gorger le quinola*. Quand on ne joue le quinola qu'à la dixième ou à la onzième levée, alors même qu'on fait *reversi*, on ne gagne pas la remise, mais on se fait payer le *reversi*. Quand on joue le quinola à l'une des neuf premières levées et que le *reversi* est rompu par un autre joueur, on paye ce *reversi* rompu et, de plus, on fait la remise. Quand, dans le *reversi* entrepris, on force le quinola à la dernière levée et que le *reversi* est rompu, on ne fait pas la remise, mais on paye le quinola manqué. Dans les autres cas où, l'un des joueurs ayant fait ou manqué le *reversi*, un autre joueur place le quinola ou bien a son quinola forcé, ce dernier joueur ne gagne ni ne fait la remise. En résumé, dès qu'il y a un *reversi* entrepris, il n'y a point de remise et le quinola redevient un simple valet de cœur pour les joueurs autres que celui qui a entrepris le *reversi*. L'espagnolette consiste dans la réunion de trois ou quatre as et du quinola, ou même seulement de quatre as dans la même main. Celui qui possède la chance de ce nom a le droit de renoncer en toutes couleurs pendant les neuf premières levées, ce qui lui donne la facilité de placer le quinola, s'il l'a, et de se défaire de ses cartes compromettantes. Ce joueur est presque sûr de la victoire, pour peu qu'il joue avec intelligence; mais, comme il est obligé, aux deux dernières levées, de fournir de la couleur demandée, sa fortune change complétement de face s'il a eu la maladresse de garder une forte carte par laquelle il se trouve dans la nécessité de faire l'une quelconque de ces deux levées. Dans ce cas, il paye la partie, comme à l'ordinaire, à celui qui la gagne. De plus, il fait la remise, qu'il ait placé ou non son quinola. Enfin, il paye double les as qu'il a donnés pendant le jeu et qu'on lui a payés. Toutefois, le joueur qui a l'espagnolette n'est pas tenu d'user du droit que cette chance lui donne; il est libre de jouer son jeu comme un jeu ordinaire, mais, s'il vient à renoncer une fois, il perd aussitôt cette liberté. Il convient d'ajouter quelques mots au sujet des payements. Le joueur qui donne un as en renonce reçoit deux fiches de celui qui fait la levée, si c'est l'as de carreau, et une seulement si c'est un autre as. De même, le joueur à qui l'on force un as paye deux fiches à celui qui le force, si c'est l'as de carreau, et une seulement si c'est un autre as. Celui qui place le quinola reçoit cinq fiches ou un jeton. Le joueur qui force le quinola reçoit deux jetons de celui qui possédait cette carte et un jeton de chacun des autres joueurs. Tous ces payements sont doubles pour les vis-à-vis. Ils le sont également quand ils ont lieu à l'une des deux dernières levées. Mais ils cessent dès qu'il y a *reversi*, soit fait, soit rompu à la bonne. Alors on rembourse tout ce qui avait été payé pendant le coup, afin que personne ne paye ni plus ni moins que le *reversi*, lequel, comme on l'a déjà vu vaut au gagnant soixante-quatre fiches.

Outre les règles qui précèdent, il y en a encore quelques autres qu'il est utile de connaître. Celui qui fait maldonne perd sa donne, mais il peut la racheter en payant un jeton à la corbeille. Le joueur qui, étant dans ce cas, ne s'aperçoit pas de son erreur ou n'en avertit pas les autres avant que l'écart soit fait paye une amende de quatre jetons et le coup est nul; de plus, il perd la donne, et, cette fois, sans pouvoir la racheter. Quiconque voit la carte de l'écart qui lui revient et écarte ensuite ne peut faire aucun coup ni rien gagner; néanmoins, celui entre les mains duquel il force le quinola doit payer la remise. La même punition frappe celui qui prend sa carte du talon et n'écarte pas. Le joueur qui joue avant son tour paye un jeton à la corbeille. Celui qui renonce sans y être forcé paye une amende double, à moins qu'il n'ait l'espagnolette; de plus, le coup ne peut rien lui produire.

RÉVERSIBILITÉ s. f. (ré-vèr-si-bi-li-té — rad. *réversible*). Jurispr. Qualité de ce qui est réversible : *La* RÉVERSIBILITÉ *des apanages. La* RÉVERSIBILITÉ *d'un héritage. La* RÉVERSIBILITÉ *d'une rente, d'une pension. Il y a entre tous les hommes solidarité, responsabilité et* RÉVERSIBILITÉ *mutuelles.* (Guéroult.)

— Féod. *Réversibilité des fiefs*, Retour des fiefs au seigneur, à la mort des vassaux qui ne laissaient aucun parent mâle.

— Théol. *Réversibilité des peines, des récompenses*, Mérites des saints servant à diminuer les peines ou à augmenter les récompenses.

RÉVERSIBLE adj. (ré-vèr-si-ble — du lat. *reversus*, part. passé de *reverti*, retourner). Jurispr. Se dit des biens qui, en certains cas, doivent retourner au propriétaire qui en a disposé : *Les héritages donnés à bail emphytéotique sont* RÉVERSIBLES *après la fin du bail.* (Acad.)

— Se dit aussi d'une rente, d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire : *Il a douze cents francs de rente,* RÉVERSIBLES *sur la tête de sa fille.* (G. Sand.)

— Par ext. Qui revient, dont on bénéficie : *On pourrait dire que c'est un honneur* RÉVERSIBLE *à nous-mêmes, puisque les citoyens sont nos collègues.* (Mirab.)

— Bot. *Feuilles réversibles*, Feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie supérieure, quand la direction a lieu vers la base de la tige ou du pétiole commun.

— Techn. *Envers réversible*, Envers d'une étoffe qui peut être retournée.

RÉVERSION s. f. (ré-vèr-si-on — du lat. *reversio*, dérivé de *reverti*, retourner). Jurispr. Retour ou droit de retour qu'a le dona-

teur aux biens par lui donnés, quand le donataire meurt sans enfants : *Rentrer dans un bien par* RÉVERSION, *par droit de* RÉVERSION. *Le duché de Bar et de Lorraine lui est cédé avec droit de* RÉVERSION *à la couronne de France.* (Proudh.)

— Littér. Figure de style qui consiste à faire revenir sur eux-mêmes, avec un sens différent et souvent contraire, certains mots d'une même proposition. ‖ Syn. de RÉGRESSION.

— Biol. Retour d'individus croisés au type primitif, à la suite de générations plus ou moins nombreuses.

REVERSIS s. m. V. REVERSI.

REVERSOIR s. m. (re-vèr-soir — rad. *reverser*). Hydraul. Barrage établi sur un cours d'eau, et par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe. ‖ Pertuis à la paroi latérale d'un réservoir.

REVERTIER s. m. (re-vèr-tié — du lat. *revertere*, revenir). Jeu de hasard et de combinaison qui se joue avec les mêmes instruments que le trictrac, dont il n'est d'ailleurs qu'une modification, et qui a été ainsi appelé parce que le but que se propose chaque joueur est de faire faire à ses dames tout le tour du tablier, pour les ramener dans la même table d'où elles sont parties.

REVEST (LE), village et comm. de France (Var), cant., arrond. et à 8 kilom. de Toulon, à 78 kilom. de Draguignan, sur une colline ; 750 hab. A côté du village s'élève une tour carrée qui fut, dit-on, construite par les Romains. Les environs de Revest offrent de nombreuses curiosités et plusieurs sites pittoresques. Nous nous bornerons à signaler : la charmante vallée de Dardennes, bordée de roches escarpées et renfermant de jolies cascatelles, des ponts rustiques, des aiguilles de rochers, etc. ; le château de Dardennes, entouré d'un gracieux jardin ; le gouffre du Ragage, où l'eau est d'ordinaire à 66 mètres de profondeur ; l'ancien château de Tourris ; la montagne du Coudom, d'où l'on découvre une vue admirable, etc.

REVEST-DES-BROUSSES, village et comm. de France (Basses-Alpes), cant. de Banon, arrond. et à 14 kilom. de Forcalquier, sur la rive droite du Largue ; 624 hab. Ruines d'un ancien château. Le château de Sylvabelli est flanqué de tourelles et entouré de belles promenades de marronniers.

REVESTIAIRE s. m. (re-vè-sti-è-re — rad. *revestir*, anc. orthogr. de *revêtir*). Endroit attenant à l'église, où le bas clergé revêt l'habit de chœur. ‖ Vieux. On ne dit plus que VESTIAIRE.

REVÊTEMENT s. m. (re-vè-te-man — rad. *revêtir*). Constr. Sorte de placage de pierre, de plâtre, de bois, etc., que l'on fait à une construction pour la consolider ou pour l'orner : *Le* REVÊTEMENT *des murs est en plâtre, celui des piédestaux est en marbre. Le lambris de la basilique de Trajan était de bronze doré; un riche* REVÊTEMENT *de marbre couvrait les murs.* (H. Beyle.) ‖ Ouvrage de pierre, de brique, etc., dont on revêt un bastion, un fossé, une terrasse, pour retenir les terres : REVÊTEMENT *en maçonnerie.* REVÊTEMENT *en gazon. A chaque projectile qui arrivait sur les* REVÊTEMENTS, *vous voyiez un peu de poussière, et puis c'était tout.* (E. Sue.) *Ils arrivèrent ainsi, en se couvrant du* REVÊTEMENT, *jusqu'à une centaine de pas du bastion.* (Alex. Dum.)

— Par ext. Enduit : *Sous le* REVÊTEMENT *stalagmitique, le sol de ces cavités souterraines offre des dépôts limoneux et ferrugineux.* (L. Figuier.)

— *Demi-revêtement*, Paroi d'un fossé de fortification dont la maçonnerie ne dépasse pas la hauteur du niveau de campagne.

— **Encycl.** Fortif. Ordinairement, les murs de *revêtement* ne montent pas jusqu'au niveau des terres à soutenir ; ils ont alors à résister à la poussée des terres qui agit perpendiculairement à leur paroi intérieure, ainsi qu'à l'écrasement occasionné par la charge de terre que supporte leur sommet. D'après Vauban, les profils des murs de rempart, qui sont de véritables *revêtements*, sont convenables lorsque le moment de la résistance est des $\frac{4}{5}$ plus fort que celui de la poussée des terres. M. Poncelet a donné la formule empirique suivante, pour calculer l'épaisseur des *revêtements* pleins à parements verticaux :

$$x = 0{,}845(H + h)\ \mathrm{tang}\ \frac{1}{2}\ \alpha \sqrt{\frac{d}{d'}},$$

qui devient pour le cas des maçonneries moyennes

$$x = 0{,}285(H + h);$$

x est l'épaisseur du mur, H la hauteur du *revêtement*, h la hauteur entière de la surcharge, α l'angle du talus naturel des terres avec la verticale, d et d' les poids du mètre cube de terre et de maçonnerie. Ces formules sont applicables dans les limites de $h = 0$ et $h = H$, qui correspondent aux surcharges ordinaires de la pratique. Si le parement extérieur, au lieu d'être vertical, a une inclinaison moindre que $\frac{1}{6}$, on prend l'épaisseur déduite de la formule précédente pour celle du *revêtement* cherché, mesurée à $\frac{1}{9}$ de la hauteur à partir de sa base. Cette règle est fondée sur le principe suivant, établi par Vauban : Tous les profils de *revêtements* à parement intérieur vertical de même hauteur et de même stabilité, mais dont les parements extérieurs sont inclinés à moins de $\frac{1}{6}$ sur la verticale, ont, à $\frac{1}{120}$ près, la même épaisseur au $\frac{1}{9}$ de leur hauteur à partir de leur base ; d'où il résulte que, jusqu'à cette limite, pour transformer un profil en un autre, il suffit de faire tourner le parement extérieur donné autour d'une horizontale comme axe, jusqu'à ce qu'il ait l'inclinaison voulue, cette horizontale étant tracée, dans le parement donné, au $\frac{1}{9}$ de sa hauteur. Lorsque l'inclinaison du talus extérieur varie de 0 à $\frac{1}{5}$, la même égalité a encore lieu, mais seulement à $\frac{1}{71}$ près.

On entend encore par *revêtements* les travaux de défense que l'on établit sur les rives des cours d'eau pour les protéger contre l'action corrosive des eaux ; on emploie des *revêtements* de diverses natures.

— *Revêtement en gazon.* Ce *revêtement* peut être exécuté de deux manières. Dans l'une, les gazons sont par lits horizontaux, comme dans les parements de maçonnerie en briques ou en moellons smillés. L'herbe de ces gazons est en dessous, d'abord parce qu'elle forme une surface plane de pose, ensuite parce que, si elle était en dessus, on en détruirait la meilleure partie en arasant l'assise de gazon.

La seconde méthode consiste en un placage de gazon l'herbe en dessus, les racines pénétrant dans le talus. Ce placage est conduit par assises horizontales. On appareille les pièces de gazon plein sur joint ; quand les gazons son posés, on les larde avec des piquets de $0^m{,}30$ à $0^m{,}40$ pour les retenir contre les terres.

Ce mode de gazonnement a sur le premier l'avantage que les racines reprennent vigueur et lient le gazon au talus.

Pour construire des *revêtements* en charpente, on enfonce une suite de pieux derrière lesquels on place soit des madriers, soit des fascinages, et l'on forme ainsi une paroi verticale ; mais l'expérience a prouvé que l'effet de cette construction était d'attirer le courant et de produire un affouillement dans lequel les travaux de défense ne tardent pas à tomber. Les *revêtements* en fascinage s'exécutent suivant deux systèmes différents : les premiers se prolongent parallèlement à la rive et sont appelés épis de bordage ; on les construit avec de longues fascines de saules, disposées par couches successives et reliées à la rive par des enracinements. Les seconds sont des épis placés en saillie ; on les exécute de la même manière que les précédents ; seulement on leur donne un grand empattement, à leur extrémité surtout, afin d'éviter qu'ils ne soient affouillés ou détruits par les remous que ces sortes d'ouvrages, quelle que soit leur forme, produisent toujours en amont et en aval. Les *revêtements* en enrochements à pierres perdues s'établissent de la façon suivante : on forme un premier enrochement dont on calcule la position de manière que sa surface se trouve au pied du talus qu'on veut former. Quand on a élevé ainsi un bourrelet, on rapporte derrière des remblais en terre ou en gravier, et on arase à peu près l'enrochement. Sur ce remblai de pierres et de terre, on forme un second enrochement, puis un remblai, et ainsi de suite. Par ce moyen on forme une berge artificielle, inaffouillable, en employant le moins possible de pièces ; mais il faut, pour pouvoir établir le *revêtement* en toute sûreté, que la vitesse de l'eau soit assez faible au moment des travaux pour ne pas entraîner les remblais faits dans l'eau.

Dans la construction des batteries de siége, de place, de côte et de campagne, on emploie des *revêtements* en saucissons, en gabions, en claies, en gazons et en sacs à terre. Les saucissons donnent les *revêtements* les plus solides, mais ils consomment beaucoup de bois ; en général, on ne les emploie que pour les batteries qui doivent avoir une grande consistance et une certaine durée, comme celles de siége. Les *revêtements* en gabions sont préférés dans un grand nombre de cas, parce qu'ils consomment beaucoup moins de bois que les précédents et qu'ils sont plus faciles à construire et surtout à réparer. Les claies donnent les *revêtements* les plus économiques, mais les moins solides ; on ne les emploie que dans les places et les ouvrages de campagne. Les gazons ne sont généralement employés qu'au *revêtement* des batteries de place, de côte et de campagne. Outre les systèmes précédents, les circonstances forcent quelquefois à se servir, pour faire des *revêtements*, de chapes, de barils, de tonneaux, de paniers, de caisses d'armes, de caisses à biscuit que l'on remplit de terre, de charpentes, de madriers, de planches, de sacs de laine ou de coton et, en général, de toute matière facile à empiler et offrant quelque résistance aux projectiles.

REVÊTIR v. a. ou tr. (re-vè-tir — de *re*, et de *vêtir* ; on écrivait autref. *revestir*. *Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent ; je revêtais, nous revêtions ; je revêtis, nous revêtîmes ; je revêtirai, nous revêtirons ; je revêtirais, nous revêtirions ; revêts, revêtons, revêtez ; que je revête, que nous revêtions ; que je revêtisse, que nous revêtissions ; revêtant ; revêtu, ue*). Vêtir de nouveau : *Elle vêtait et* REVÊTAIT *son enfant, en ressentant de nouveaux plaisirs à chaque petit soin qu'il exigeait.* (Balz.)

— Donner des vêtements, des habits à quelqu'un qui en a besoin : *Ce pauvre garçon n'avait qu'un habit tout déchiré, je l'*AI REVÊTU. (Acad.)

— Se couvrir d'un vêtement : REVÊTIR *un habit neuf.* REVÊTIR *un pardessus garni de fourrure. Les belles filles de Procida ne* REVÊTENT *leur costume de velours et d'or que pour les touristes anglais.* (Th. Gaut.) *Il ne les renvoya chez eux qu'après leur avoir fait donner une robe très-riche, dont il les fit* REVÊTIR *en sa présence.* (Galland.)

> Le Tasse, suivi par l'envie,
> *Revêtait*, pour cacher sa vie,
> Les humbles habits d'un pasteur.
>
> LAMARTINE.

‖ Se dit surtout des habits de cérémonie, des marques de dignité : REVÊTIR *ses habits royaux, ses habits pontificaux.* REVÊTIR *le grand cordon d'un ordre.*

— Recouvrir, enduire : REVÊTIR *de glaise le fond d'un bassin.* REVÊTIR *de terre battue l'aire d'une grange.*

— Par ext. Couvrir, orner : *L'eau qui descend des coteaux prive bientôt le sol de la terre végétale qui en* REVÊTAIT *la surface. Les poils qui* REVÊTENT *extérieurement les animaux semblent être sans rapports nécessaires avec la température.* (Cuv.) *La fleur des champs nous apprendra le nom de celui qui la* REVÊTIT *d'une robe éclatante.* (A. Mart.) *Stilicon avait fait enlever des portes du Capitole les lames d'or qui les* REVÊTAIENT *extérieurement.* (Am. Thierry.)

> Tu disposas la terre à la fécondité,
> Quand tu la *revêtis* de grâce et de beauté.
>
> SAINT-LAMBERT.

— Fig. Mettre en possession, investir : *Le prince l'*A REVÊTU *d'une nouvelle dignité. Le gouvernement voulut le* REVÊTIR *d'un plein pouvoir. Je me suis dépouillé de cet emploi pour l'en revêtir.* (Acad.)

> On veut de votre bien *revêtir* un nigaud,
> Pour six mots de latin qu'il nous fait sonner haut.
>
> MOLIÈRE.

— Couvrir, décorer : REVÊTIR *le mensonge, l'erreur des apparences de la vérité.* (Acad.) REVÊTIR *ses pensées d'un style brillant.* (Acad.) *C'est pour ne pas exclure les vices qu'on les* REVÊT *d'un nom honnête.* (Mass.)

— Révéler, faire connaître : *Il ne passait que pour un voyageur, il* A REVÊTU *depuis peu un caractère d'envoyé.* (Acad.)

— Prendre, se donner, s'attribuer : REVÊTIR *la figure de quelqu'un.* REVÊTIR *telle apparence. C'est un égoïste qui* REVÊT *le désintéressement, la philanthropie.*

> Du fleuve subjugué l'onde en courroux murmure ;
> Aussitôt d'un serpent il *revêt* la figure.
>
> DELILLE.

— *Revêtir un personnage*, Se modeler sur une personne dont on veut s'attribuer les qualités.

— Jurispr. *Revêtir un acte de toutes les formes requises*, Observer toutes les formes nécessaires pour que cet acte soit valide. ‖ *Revêtir un acte, un contrat, un écrit de la signature d'une personne*, Faire signer cet acte, etc., par cette personne.

— Constr. Faire un revêtement : REVÊTIR *un bastion, un fossé.* REVÊTIR *une terrasse. On* AVAIT REVÊTU *de marbre blanc les murs de la salle à manger.*

Se revêtir v. pr. Revêtir soi : SE REVÊTIR *d'un habit, d'un paletot. Il* S'ÉTAIT REVÊTU *d'un costume qui le rendait tout à fait méconnaissable.*

> *Revêtons-nous* d'habillements
> Conformes à l'horrible fête
> Que l'impie Aman nous apprête.
>
> RACINE.

— Par anal. Se couvrir : *La tige elle-même* SE REVÊT *d'une dure écorce, qui met le bois tendre à l'abri des injures de l'air.* (Fén.) *Les nuages* SE REVÊTAIENT *des plus riches couleurs.* (B. de St-P.) *Plus loin, un ver rampe sur le gazon ; tout d'un coup il* SE REVÊT *de lumière, il s'avance comme le fils des astres.* (A. Mart.) *Les terrains calcaires* SE REVÊTENT *ordinairement d'une végétation plus vigoureuse et plus abondante que les terrains granitiques.* (Malte-Brun.)

— Prendre, se servir : *Quelle indécence à un ministre de l'Eglise de déposer les armes saintes et de* SE REVÊTIR *des armes de la milice du siècle !* (Mass.)

> De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées
> *Se revêtir* encor de nos phrases usées !
>
> BOILEAU.

— Fig. Etre investi : *Il se dépouilla de l'autorité avec plus de contentement qu'il n'en avait eu à* S'EN REVÊTIR. (Acad.)

— Se couvrir : *Jésus-Christ* SE REVÊTIT *des apparences les plus humbles pour venir racheter les hommes.* (Acad.) *Vous* VOUS ÉTIEZ *toujours* REVÊTU *de la ressemblance des justes.* (Mass.) *Dieu a vu l'ambition* SE REVÊTIR *de l'apparence de la piété pour attirer les largesses du souverain.* (Mass.)

REVÊTISSEMENT s. m. (re-vè-ti-se-man — rad. *revêtir*). Féod. Action de recevoir la foi et l'hommage d'un vassal.

— Anc. Jurispr. *Revêtissement de ligne*, Dévolution qui avait lieu des biens propres d'une personne décédée aux parents les plus proches dans la ligne d'où ces biens provenaient.

REVETT (Nicolas), archéologue anglais, né dans le comté de Suffolk en 1721, mort à Londres en 1804. Il se rendit à Rome, puis visita la Grèce et le Levant avec James Stuart (1750-1755), et l'Asie Mineure avec Pars et Chandler (1766). Les résultats de ces explorations ont été consignés dans deux remarquables ouvrages : les *Antiquités d'Athènes* (Londres, 1752-1815, 4 vol. in-fol.), traduites en français par Feuillet (Paris, 1808-1822, 4 vol. in-fol.) ; les *Antiquités ioniennes* (Londres, 1769, 2 vol. in-fol.), dont Chandler a rédigé le texte.

REVÊTU, UE (re-vè-tu) part. passé du v. Revêtir. Habillé : *Il peint une jeune femme* REVÊTUE *d'une fourrure d'hermine et placée sur un traineau en forme de char.* (Mme de Staël.) *Les mariniers, sur les bords de la mer Adriatique, sont* REVÊTUS *d'une capote rouge et très-singulière.* (Mme de Staël.)

> *Revêtu* de lambeaux, tout pâle, mais son œil
> Conservait sous la cendre encor le même orgueil.
>
> RACINE.

> On pourrait dire à certains hommes
> Orgueilleux du harnais dont ils sont *revêtus* :
> Laissons là les honneurs et comptons les vertus.
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— Par ext. Garni, couvert : *La plante du pied est* REVÊTUE *d'une semelle de cuir, dure comme la corne.* (Buff.) *Elle était d'un bois incorruptible, qui était* REVÊTU *par dehors et par dedans de lames d'un or très-pur.* (Lemaistre de Sacy.) *L'arbre de Wenster, avec tous les parfums des aromates et* REVÊTU *d'un feuillage toujours vert, ombrage les vallées du cap Horn.* (B. de St-P.) *L'œsophage est beaucoup plus grand à proportion, long de plus de trois mètres et* REVÊTU *à l'intérieur d'une membrane très-dense, glanduleuse et plissée.* (Lacép.) *Des vapeurs voilaient en partie les Alpes de Savoie, confondues avec elles et* REVÊTUES *des mêmes teintes.* (De Sénanc.) *Les bords du fleuve sont* REVÊTUS *d'une végétation toute primitive.* (Gér. de Nerv.) ‖ Qui s'est attribué, approprié :

> Mais lui, qui fait ici le régent du Parnasse,
> N'est qu'un gueux *revêtu* des dépouilles d'Horace.
>
> BOILEAU.

— Fig. Empreint, paré, décoré : *On dédaigne souvent la vérité, quand elle n'est pas* REVÊTUE *des ornements qui séduisent l'esprit.* (Acad.) *L'âme ne peut refuser son consentement à tout ce qui paraît* REVÊTU *du caractère de l'évidence.* (Trév.) *Une phrase est une pensée* REVÊTUE *de la forme qui la manifeste.* (Lamenn.)

> . . . . . Son sort, de splendeur *revêtu*,
> Fait gronder le mérite et rougir la vertu.
>
> MOLIÈRE.

> Mais, de quelque talent que l'on soit *revêtu*,
> On ne fait pas fortune avec trop de vertu.
>
> BOURSAULT.

— Investi : *Quand vous serez* REVÊTU *de quelque charge importante, n'employez jamais de malhonnêtes gens.* (Barthél.) *Dans la guerre encore plus que dans la paix, l'homme* REVÊTU *d'un commandement doit être à la nomination des citoyens.* (Proudhon.) *Nous sommes tous égaux en droits, parce que nous sommes* REVÊTUS *d'un caractère inviolable et sacré.* (Ed. About.)

— Fortif. Muni d'un revêtement : *Ce bastion n'est pas suffisamment* REVÊTU.

— *Gueux revêtu*, Homme de rien qui a fait fortune et qui est devenu orgueilleux, arrogant : *Rien n'est plus insupportable qu'un gueux* REVÊTU.

— **Syn. Revêtu, affublé, fagoté.** V. AFFUBLÉ.

RÊVEUR, EUSE adj. (rê-veur, eu-ze — rad. *rêver*). Qui rêve, qui se complaît dans des pensées vagues : *Homme* RÊVEUR. *Jeune fille qui devient* RÊVEUSE. *C'est un esprit* RÊVEUR. *J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces* RÊVEURS, *tristes, grondeurs ou souffrants.* (J.-J. Rouss.) *Je perdis toute ma gaieté ; je devins distrait et* RÊVEUR, *en un mot un sot animal.* (Le Sage.) *Je m'aperçois, depuis quelques jours, que vous êtes triste et* RÊVEUSE. (Destouches.) *Jamais garçon plus* RÊVEUR *ne fut jeté plus rudement dans les aspérités de la vie pratique.* (Phil. Chasles.) *Ah ! je te prie de croire que l'homme qui me rendra* RÊVEUSE *pourra se vanter d'être un rude lapin.* (Gavarni.)

> Comme il était *rêveur* au matin de son âge !
>
> V. HUGO.

‖ Distrait : *Il est constamment* RÊVEUR.

— Qui appartient à la rêverie, qui indique la rêverie, en parlant des choses : *Vos yeux deviennent sombres,* RÊVEURS, *fixés en terre.* (J.-J. Rouss.) *Le roi donne à l'étranger une audience de deux heures dans son cabinet ; il sort de cette audience d'un air* RÊVEUR, *embarrassé, capable d'intriguer tous les spéculatifs de la cour.* (Cazotte.)

La tristesse est *rêveuse*, et je rêve souvent.
Mme DESBORDES-VALMORE.

— **s.** Personne qui rêve, qui s'abandonne à ses imaginations : *C'est un* RÊVEUR *perpétuel.* (Acad.) *L'homme de génie n'est qu'un* RÊVEUR *pour des hommes ordinaires.* (Dumarsais.) *Je suis un* RÊVEUR *obstiné et incorrigible.* (G. Sand.)

Mais pour moi, de Paris citoyen inhabile,
Qui ne lui peux fournir qu'un *rêveur* inutile,
Il me faut du repos.
BOILEAU.

— Celui qui dit ou fait des choses absurdes, extravagantes : *C'est un* RÊVEUR, *un vieux* RÊVEUR. *N'écoutez point ce* RÊVEUR. *Je ne me trouverai jamais avec cette* RÊVEUSE. *Il faut que la fortune mette les grands hommes dans une place où ils puissent exécuter ce qu'ils ont inventé, sans quoi ils passent pour des* RÊVEURS. (Helvét.)

— Celui qui a l'habitude de la méditation : *Malebranche fut un* RÊVEUR *des plus profonds et des plus sublimes.* (Dider.)

— **Syn. Rêveur, méditatif, penseur,** etc. V. MÉDITATIF.

Rêveur éveillé (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Mlle C. Duval, musique de M. Leprévost, représenté au théâtre national de l'Opéra-Comique le 21 mars 1848. Un jeune amoureux, fils d'un militaire qui a sauvé la vie à son colonel, rêve la richesse pour offrir son cœur et sa main à la fille d'un propriétaire opulent qu'il aime. Son rêve est réalisé par le colonel, qui retrouve le fils de son libérateur et comble tous ses souhaits. L'ouverture seule, dans ce petit ouvrage, a mérité les suffrages des amateurs.

RÊVEUSEMENT adv. (rê-veu-ze-man — rad. *rêveur*). En rêvant : *Puis il se levait, contemplait le ciel à travers les vitres, revenait s'asseoir et attisait le feu* RÊVEUSEMENT, *en homme à qui la tyrannie des idées ôtait la conscience de ses mouvements.* (Balz.) *Sur le banc adossé à la porte du café, l'on s'assied* RÊVEUSEMENT *et l'on regarde passer les promeneurs.* (Th. Gaut.) *Il tombait quelques flocons de neige et Théophile regarda* RÊVEUSEMENT *à travers les vitres.* (Ars. Houssaye.)

RÉVIAL (Louis-Benoît-Alphonse), chanteur et professeur français, né à Toulouse en 1810, mort en 1871. Il se rendit à Paris, où il entra au Conservatoire en 1829, et obtint, en 1832, le premier prix de vocalisation. Engagé l'année suivante à l'Opéra-Comique, il débuta dans le rôle de Fra Diavolo. « La voix de cet artiste n'était pas belle, dit M. Fétis; elle manquait de timbre dans le registre de poitrine, mais il se servait avec habileté de la voix mixte. Il avait de l'âme, du feu, chantait avec goût et avec expression. » Pendant quelques années, il fut premier ténor du théâtre de l'Opéra-Comique; mais, après les débuts de Roger, il quitta ce théâtre (avril 1838). Peu après il se rendit en Italie pour y perfectionner sa voix. En 1840, il chanta les rôles de premier ténor au théâtre de Varèse. L'année suivante, il se fit entendre dans des concerts dans quelques villes de France, puis fut engagé comme premier ténor à La Haye (1842). De retour à Paris en 1843, il renonça à la scène pour se livrer à l'enseignement. Le 26 juin 1846, il fut nommé professeur de chant au Conservatoire. « Il posa alors, dit un biographe, les bases de son enseignement si rationnel. Ce qui le caractérise, c'est un esprit éminemment observateur, qui tient compte de toutes les aptitudes, utilise toutes les facultés, met au service de la voix les aspirations dont chaque sujet porte en lui le germe. Sa méthode, qui consiste dans l'absence de tout système préconçu, est la révélation de l'homme intérieur par les nuances de la diction, par les inflexions variées de l'organe vocal. » Révial forma, entre autres élèves, Bonnehée, Renard, Merly, etc., et fut décoré de la Légion d'honneur en 1860. Ses principales créations comme chanteur sont : George, de la *Prison d'Edimbourg*, opéra de Carafa; Dimitri Lapoukin, de *Lestocq*, d'Auber; Léoni, d'*Actéon*, opéra d'Auber; George, du *Remplaçant*, opéra de Batton, etc.

REVIDAGE s. m. (re-vi-da-je — rad. *revider*). Techn. Action de revider.

— Troc que font entre eux des brocanteurs de ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques : *Les marchands se retirent en masse pour procéder dans quelque cabaret voisin à une curieuse et singulière cérémonie, bien connue des commissaires-priseurs, celle du* REVIDAGE. (F. Mornand.) *Ce fatal* REVIDAGE *fait le désespoir des commissaires-priseurs et de la police, qui vainement cherche à réprimer cet abus prévu par la loi.* (F. Mornand.)

REVIDER v. a. ou tr. (re-vi-dé — du préf. *re*, et de *vider*). Vider de nouveau.

— Techn. Agrandir, dans le langage des bijoutiers, en parlant d'un trou : REVIDER *un trou.*

— Faire le revidage, le troc de : REVIDER *des hardes achetées dans un encan.*

REVIENT s. m. (re-vi-ain — rad. *revenir*). Comm. *Prix de revient*, Prix que les marchandises coûtent au fabricant lui-même : *Tous les fabricants prétendent vendre au* PRIX DE REVIENT.

— **Encycl.** Ce que l'on appelle aujourd'hui le *prix de revient* était appelé autrefois le prix coûtant; mais il y a quelque différence entre ces deux expressions. La première indiquait le prix d'achat, celui qu'avait payé le commerçant, joint aux frais de transport, de douane ou d'octroi. Ainsi, une pièce de drap achetée en fabrique à raison de 8 francs le mètre et dont le transport avait coûté une somme qui, divisée par le nombre de mètres, donnait pour chacun le chiffre de 0 fr. 10 était réputée valoir 8 fr. 10 comme prix coûtant. Mais si le commerçant qui l'avait payée rendue à destination 8 fr. 10 le mètre la revendait à un autre commerçant à raison de 9 francs le mètre, ce dernier chiffre devenait pour le second le prix coûtant, et ainsi de suite. Autre chose est le *prix de revient.* La fixation de celui-ci ne résulte plus des chances du marché, mais d'une analyse arithmétique. Pour le connaître, on ne s'occupe plus de la somme payée par le premier ou le dernier acheteur, mais des efforts faits pour la fabrication, des frais réels auxquels le produit a pu donner lieu pour être constitué. La recherche et la fixation du *prix de revient* sont choses toutes modernes, dues aux études économiques faites dans ces dernières années et dans lesquelles on a enfin introduit la rigueur des procédés scientifiques. Déterminer le *prix de revient*, c'est résoudre en partie le problème de la fixation de la valeur, l'un des plus importants de l'économie. Avant d'indiquer comment on opère pour y parvenir, il est nécessaire de rappeler quelques notions générales et élémentaires. L'homme, l'industrie humaine ne créent rien à proprement parler; ils ne font que modifier la matière, lui donner une destination, une utilité. Cette matière, quelle qu'elle soit, l'homme la trouve créée; mais il faut la transporter au lieu où elle sera transformée, il faut même parfois l'extraire avec certaines difficultés ou aider à sa formation en alimentant les agents naturels qui y concourent. C'est là que commencent les premières dépenses. Ainsi le charbon, le fer par eux-mêmes ne coûtent rien; ce qui coûte, c'est l'ouverture des puits, la construction et l'étayage des galeries de mines, le matériel, outils, tombereaux, wagons, la main-d'œuvre que nécessite l'extraction, etc.; pour le fer, il faut ajouter la séparation par la fusion des corps étrangers qui composent le minerai, ce qui fait l'objet d'un nouveau travail. Dans l'industrie agricole, il est vrai de dire que la terre elle-même, en tant que terre, ne coûte rien; la valeur qu'elle peut avoir vient du travail qui y est accumulé. Tout d'abord on remarque que les dépenses sont de deux sortes, quoiqu'elles payent toujours une même chose, le travail, la seule qui forme le *prix de revient.* Ces deux sortes de dépenses sont les unes de premier établissement, les secondes de main-d'œuvre; les unes précédant le rendement, les autres étant en rappport avec lui. Ainsi, avant d'avoir obtenu 1 kilogramme de charbon, il a fallu ouvrir des galeries et des puits, opérer des sondages, se procurer le matériel nécessaire, toutes choses qui représentent du travail; avant d'avoir récolté un épi, il a fallu construire une charrue, confectionner des herses, pioches, pelles, acquérir des grains de semence, préparer des greniers, etc.; avant de tisser, il a fallu bâtir des métiers, monter des filatures avec tous leurs engins, etc., etc. Tout cela représente le travail de constructeurs, menuisiers, mécaniciens, charrons, forgerons et forme le capital de l'industrie. En second lieu vient la main-d'œuvre, l'effort journalier correspondant à la quantité de matière extraite. Tout cela fait l'objet d'opérations et de constatations multiples. Comme ici ce qu'on analyse, ce qu'on constate est toujours du travail, quoique sur le marché la valeur en soit déterminée en signes monétaires, il est utile, presque indispensable, pour l'exactitude des résultats, de prendre pour unité, non pas un signe monétaire toujours arbitraire, mais le travail lui-même, soit une heure, soit une journée de labeur, à moins qu'on ne prenne pour unité, ce qu'on fait parfois pour certaines industries, une mesure physique, le kilogrammètre, qui correspond tout à la fois à l'effort humain et à la quantité de puissance fournie par les agents naturels. Il reste ensuite à transformer l'une ou l'autre de ces unités en francs pour déterminer la valeur commerciale. Rien n'est plus facile que de fixer le *prix de revient* si on ne considère que la main-d'œuvre, le travail immédiat nécessaire au rendement; ainsi, si l'on sait que quatre ouvriers, en travaillant dix heures par jour, détachent et remontent sur le sol 2,000 kilogrammes de charbon, on sait que ces 2,000 kilogrammes représentent quarante heures de travail, que 1,000 kilogrammes en représentent vingt et qu'une heure de travail équivaut à 50 kilogrammes. Mais ce n'est pas tout. A ce résultat ont concouru les pioches, pelles, brouettes, crics, wagons et rails, poulies de montée et de descente, voire même les lampes, les constructions de soutien de galeries, charpente et maçonnerie. Tout cela, qui forme, comme on l'a vu, les frais de premier établissement, doit entrer en ligne de compte. Comment procède-t-on? Rien de plus simple, en théorie du moins. De même qu'on sait ce que coûte de main-d'œuvre l'extraction de 50 kilogrammes de charbon, on sait ce que nécessitent d'heures de travail la confection d'une pioche, d'une pelle ou d'une lanterne, la construction d'une brouette, d'un wagon, la pose des rails et les travaux d'art. La pratique apprend de plus quelle est la durée de toutes ces choses et à quelle quantité de charbon extrait cette durée correspond. Il n'y a plus qu'à diviser la durée par la quantité de matière et l'on sait combien l'unité de celle-ci coûte pour sa part de frais généraux. Supposons, par exemple, en prenant des chiffres tout à fait arbitraires, que les frais d'établissement se montent à 1,000,000 de francs ou cinq cent mille heures de travail, que le matériel qui en résulte dure dix ans et qu'il soit extrait annuellement 2,500,000 kilogrammes de charbon, c'est-à-dire pour toute la durée du matériel dix fois autant, soit 25 millions de kilogrammes. Ces 25 millions de kilogrammes ayant coûté 1 million de francs ou cinq cent mille heures de travail, pour savoir à combien revient chaque kilogramme, il faudra diviser 1,000,000 ou 500,000, suivant qu'on voudra obtenir des francs ou des heures de travail, par 25,000,000. On trouvera, au quotient des heures de travail 0h,02, et à celui des francs 0 fr., 04; c'est-à-dire que les 50 kilogrammes qui coûtent de main-d'œuvre une heure de travail coûtent, en y comprenant les frais de matériel, deux heures, et, si l'on compte en francs la journée de dix heures à raison de 2 francs, les 50 kilogrammes coûtent, *prix de revient*, 0 fr. 40.

Mais ce n'est pas encore tout; pour que le charbon soit utile, il faut qu'il soit transporté de la mine dans l'usine, dans les fabriques, les magasins ou chantiers des chemins de fer ou des marchands, ce qui occasionne un nouveau travail, une nouvelle dépense de 0 fr 02, 0 fr. 03 ou 0 fr. 04 par tonne et par kilomètre. Enfin, le marchand qui doit le détailler est forcé de l'emmagasiner, de le mesurer, de le transporter à domicile : un nouveau service qui exige salaire. Ce salaire s'ajoute encore aux frais déjà connus et entre dans la composition du prix de *revient* au même titre que les frais généraux. C'est la différence entre le prix de *revient* et le prix de vente qui forme le bénéfice du vendeur. Ainsi le charbon de terre, en comprenant les traitements des administrateurs et surveillants, revient en moyenne, en prenant les chiffres les plus élevés, à 7 fr. 50 les 1,000 kilogr. pris à la mine; il est vendu en gros à raison de 12, 14 et 15 francs les 1,000 kilogr. par l'administration minière, ce qui donne un bénéfice de 4, 6 et 7 francs. Qu'on ajoute à ces derniers prix les frais de transport et l'on verra quel bénéfice opère le marchand en gros sur celui qui revend en détail et qui n'a qu'une assez modeste rétribution. Ce que nous venons de faire pour le charbon, on peut le faire pour tous les produits dont on veut connaître le prix de *revient.* Les opérations sont toujours les mêmes, plus ou moins multipliées toutefois, selon l'objet sur lequel on opère. Il est de la plus haute importance, lorsqu'on commence une entreprise ou quelque industrie nouvelle, de connaître le prix de *revient* à peu près exact des produits qu'on livrera sur le marché, puisque c'est en définitive la connaissance de ce prix qui permet d'établir le prix de vente, et que ce dernier doit pouvoir résister à la concurrence ou rester en rapport avec les besoins auxquels correspondent les services ou produits offerts. Quand il s'agit des services publics, les travaux nécessités par ceux-ci étant payés par l'argent des contribuables et exécutés pour le compte de l'Etat, représentant la collectivité, il va sans dire qu'ils doivent être livrés au public au prix de *revient.* On voudrait qu'il en fût ainsi pour les transports par voie ferrée et pour le crédit; mais jusqu'à présent ces services ont été exploités par des compagnies industrielles qui nécessairement ont la prétention de faire des bénéfices.

REVIGNY, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Bar-le-Duc, sur l'Othain; pop. aggl., 1,475 hab. — pop. tot., 1,535 hab. Fabrique de machines hydrauliques. C'était autrefois une ville importante qui fut brûlée par les Suédois en 1640. L'église est surmontée d'une flèche élancée.

REVIGNY, village et commune de France (Jura), cant. de Conliége, arrond. et à 7 kilom. de Lons-le-Saunier; 421 hab. Carrières de pierre à bâtir. L'église renferme une chaire richement sculptée, un beau tabernacle en marbre et une curieuse croix antique ornée d'incrustations en marbre. Aux environs du village, sous la roche escarpée de Blin, se voient les sources de la Vallière et des grottes qui ont servi de refuge aux habitants du voisinage dans les guerres de la Franche-Comté avec la France. La principale et la plus curieuse de ces voûtes a une ouverture cintrée de 15 mètres de hauteur à la voûte.

REVILLA, petite ville du Mexique, Etat de Tamaulipas, sur le rio Sabinas; 3,000 hab. Commerce très-actif.

REVILLA-GIGEDO, groupe de trois îles désertes, dans le grand Océan, près de la côte du Mexique, entre 18° et 20° de latit. N. et entre 112° et 114° de longit. O. La plus grande est celle del Socorro. Ces îles sont stériles et manquent d'eau; on y trouve beaucoup de tortues.

RÉVILLE (Jean), ministre et écrivain protestant français, né à Luneray (Seine-Inférieure) en 1794, mort à Dieppe en 1861. Il fut pasteur dans sa ville natale de 1816 à 1825, puis à Dieppe, où le consistoire l'appela à la présidence. Il a collaboré à plusieurs journaux protestants et publié divers ouvrages, notamment : le *Vieux pasteur de campagne* (1842, in-12); la *Veuve du vieux pasteur* (1844, in-18); *Pierre le diacre* (1845, in-18); *Discours sur la prédestination* (1845, in-8°); *Lettre à l'archevêque de Dublin* (1847, in-8°); *Lettres sur l'Eglise anglicane* (1860, in-8°), etc. Ses opinions étaient hétérodoxes; il appartenait à la première génération des théologiens libéraux du protestantisme contemporain, comme ses collègues Coquerel, Fontanis, etc. Il a été dépassé en largeur de vues par son fils.

RÉVILLE (Albert), écrivain protestant français, fils du précédent, né à Dieppe le 4 novembre 1826. Il débuta dans la carrière pastorale par le poste de suffragant à Nîmes. Nommé ensuite pasteur à Luneray, il se vit appelé, en 1851, à Rotterdam comme ministre de l'église wallonne. M. Réville a desservi cette église jusqu'en 1873, époque où il a quitté la Hollande pour venir se fixer près de Dieppe. A l'occasion de sa retraite, le gouvernement des Pays-Bas lui donna la croix du Lion néerlandais. Depuis son retour en France, M. Albert Réville a donné au Havre, à Dieppe, à Rouen et à Paris des conférences littéraires et scientifiques, ou il a fait des prédications religieuses. Il fait partie de la Ligue de l'enseignement, dont il préside le cercle dieppois. Presque chaque année, il est invité à faire des conférences en Belgique, en Alsace et en Suisse. C'est un des prédicateurs les plus justement estimés de la salle Saint-André, ouverte en 1870 par le comité protestant libéral de Paris.

M. Albert Réville appartient à l'école la plus avancée du protestantisme français. Un des premiers, il s'est prononcé contre le dogme de l'inspiration littérale de la Bible et contre la croyance au surnaturel. Aussi a-t-il été en butte aux attaques de l'orthodoxie réformée. En 1855, la majorité des consistoires, en dépit de son incontestable talent, refusa de lui donner une chaire à la Faculté de théologie de Montauban. M. Coquerel fils fut censuré par le consistoire de Paris, en 1864, pour avoir cédé sa chaire à ce négateur des théories orthodoxes. La même année, les consistoires de Paris et de Genève lui fermèrent leurs chaires.

M. Réville a beaucoup produit. Nous citerons de lui : *Introduction à l'histoire du culte*, traduit de l'anglais du docteur Whateley (1849, in-8°); *Authenticité du Nouveau Testament*, par le docteur Olshausen, traduit de l'allemand (1851, in-18); *De la Rédemption*, études historiques et dogmatiques (1859, in-8°); *Essais de critique religieuse* (1860, in-8°); *Manuel d'histoire comparée de la philosophie et de la religion*, traduit de l'allemand de J.-H. Scholten (1861, in-8°); *Etudes critiques sur l'Evangile selon saint Matthieu* (1862, in-8°), ouvrage qui lui a valu le titre de docteur de l'université de Leyde; la *Vie de Jésus de M. Renan devant les orthodoxes et devant la critique* (1863, in-18); *Manuel d'instruction religieuse* (1863, in-8°), ouvrage traduit en anglais, en allemand et en hollandais; *Notre christianisme et notre bon droit*, lettres à M. le pasteur Poulain (1864, in-8°); *Théodore Parken et sa vie* (1865, in-12); *Quatre conférences sur le christianisme* (1865, in-8°); *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (1869, in-18); l'*Enseignement de Jésus-Christ comparé à celui de ses disciples* (1870, in-18), etc. Il a collaboré au *Lien*, à la *Revue germanique*, dans laquelle il a donné, entre autres, une étude sur l'idée du progrès, à la *Revue de théologie* de Strasbourg, au *Temps*, à la *Revue des Deux-Mondes* et aux recueils anglais *Theological Review* et *The Academy.* — Son frère, M. Henri RÉVILLE, né à Dieppe en 1830, remplit les fonctions de pasteur à Luneray, près de Dieppe. On lui doit : *Démonstration de l'inspiration des apôtres* (1856).

REVILLIOD (Gustave), littérateur et bibliophile suisse, né à Genève le 8 avril 1817. Il s'est fait surtout connaître par des reproductions d'anciens ouvrages calvinistes du XVIe siècle, pour lesquelles il a renouvelé à Genève, avec le concours de l'imprimeur J. Guill. Fick, l'art de la typographie imitatrice. On doit à M. Revilliod un grand nombre d'articles insérés dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, dont il est devenu l'un des directeurs, et dans d'autres revues; puis un mémoire intitulé : la *Cité de Bâle au XIVe siècle* (1863, in-8°). Il a aussi traduit de l'allemand : *Contes originaux*, de Hauf (1836-1837, in-18); *Scènes de la vie californienne*, de Gerstaecker (1857); *Jean Gutenberg*, de Fr. Dingelstedt (1859, pet. in-fol., grav.); la *Prairie du Jacinto*, roman américain, de Ch. Sealsfield; la *Hongrie*, de Kertbeny, etc.

Parmi les anciens ouvrages réimprimés par ses soins, nous citerons : le *Levain du calvinisme* (1853, in-8°); *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, par Antoine Froment (1854, in-8°); *Advis et devis de la source de l'idolâtrie et de la tyrannie papale*, par François Bonnivard (1856, in-8°); *Advis et devis de noblesse*, par le même; *Advis et devis des langues*, par le même; *Advis et devis de l'ancienne police de Genève*, par le même; *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* (1857, in-8°); la *Comédie du pape malade* (1859); le *Traité des religions*, de Jehan Calvin (1863);

Chronique de Genève, par Bonnivard (1868, 2 vol. in-8°), etc.

RÉVILLON (Antoine), dit **Tony Révillon**, littérateur et journaliste français, né à Saint-Laurent-lez-Mâcon (Ain) le 29 décembre 1832. Il fit ses études aux colléges de Mâcon et de Lyon, puis entra dans une étude de notaire. Poussé par ses goûts littéraires, M. Révillon partit en 1857 pour Paris. Lamartine, son quasi-compatriote, le recommanda à M. Dollingen, qui dirigeait alors la *Gazette de Paris*, et il débuta aussitôt dans ce journal, où il ne tarda pas à se faire remarquer. M. de Villemessant, qui alors était en guerre ouverte avec M. Dollingen, appela Révillon au *Figaro*. Depuis lors, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de **Nicolas Gentil**, de **Maurice Simon**, de **Clément de Chaintré**, etc., il a collaboré à un grand nombre de journaux, au *Petit journal du mois*, au *Nain jaune*, au *Gaulois*, au *Charivari*, au *Sport*, aux *Nouvelles*, à l'*Evénement*, etc. Attaché en 1866 à la *Petite presse*, comme chroniqueur quotidien, M. Tony Révillon fonda définitivement alors sa réputation par ses spirituelles et fines causeries. Peu après, il se fit également remarquer comme conférencier littéraire et comme orateur politique dans des réunions publiques. Sous le siége, il servit dans la garde nationale. Non moins chaud patriote que républicain sincère, il fut profondément affecté de la mollesse que mettait le gouvernement à défendre Paris. Le 22 janvier 1871, il se rendit à l'Hôtel de ville avec une députation de gardes nationaux qui l'avait choisi pour orateur, et il exposa devant Chaudey, qui représentait en ce moment la municipalité, les plaintes et les vives critiques dont le gouvernement était l'objet. Pendant la Commune, il se tint complétement à l'écart. Rédacteur de l'*Avenir national*, lorsque le journal publia la lettre du prince Napoléon et accepta l'alliance bonapartiste, M. Tony Révillon s'empressa de déclarer qu'il cessait de faire partie de ce journal (23 septembre 1873).

M. Révillon est un des plus remarquables chroniqueurs du temps. Ecrivain et littérateur de goût, il a su rendre ses causeries attrayantes à tous, artistes, peuple et bourgeoisie. Sous l'homme du petit détail et de l'anecdote, on sent le lettré; sous le travail hâtif, on devine le consciencieux écrivain. Dans toutes ses pages, même dans les plus rapidement faites, il y a toujours une phrase, un coin qui dénotent l'artiste. La vulgarisation des actualités ne le préoccupe pas exclusivement; il ne se traîne point dans les infiniment petits de la vie parisienne et du boulevard; il s'occupe d'être intéressant et instructif, d'élever l'intelligence de ses lecteurs ou de les faire penser. Telle de ses chroniques est un petit chef-d'œuvre de peinture de mœurs, tel paysage a été tracé en dix lignes que nos grands écrivains n'hésiteraient point à signer. Il y a chez lui du sentiment et non de la sentimentalité, il émeut sérieusement sans ficelles et sans mièvrerie; sa rêverie est robuste et virile. Il sait aborder les questions sociales d'une manière qui, pour affecter la légèreté de la forme, n'en est pas moins au fond très-sérieuse.

On doit, en outre, à cet écrivain des romans et des études remarquables, notamment: le *Monde des eaux* (1860, in-18); les *Bacheliers* (1861, in-18); la *Belle jeunesse de François Lapalud* (1866, in-18); le *Faubourg Saint-Germain* (1867, in-18); le *Timbre des journaux* (1870, in-8°); le *Faubourg Saint-Antoine* (1870, in-18), roman dont l'action se passe sous la première Révolution, etc.

REVILLOUT (Charles-Jules), écrivain français, né à Issoudun (Indre) en 1821. Elève de l'Ecole normale, il s'est adonné à l'enseignement de l'histoire, qu'il a professée notamment au lycée de Versailles. En 1849, M. Revillout se fit recevoir docteur, et depuis lors il a été professeur de littérature dans diverses Facultés. Outre des articles publiés dans la *Revue historique de droit français et étranger* et dans d'autres recueils, on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres: *De l'arianisme et des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain* (1850, in-8°), sa thèse de doctorat; *Etude sur l'histoire du colonat chez les Romains* (1856, in-8°); *Dissertation sur l'occupation de Grenoble au* xe *siècle* (1860, in-8°); les *Familles politiques d'Athènes et les gentes de Rome* (1862, in-8°); l'*Ancienne Académie delphinale et la bibliothèque publique de Grenoble* (1864, in-8°); *Caractère et tendance du* XVIIe *siècle* (1864, in-8°); le *Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion* (1864, in-8°); la *Prose française avant le* XVIIe *siècle* (1864, in-8°); les *Questeurs urbains* (1865, in-8°); les *Lettres, les idées et les mœurs pendant la première moitié du* XVIIIe *siècle* (1865, in-8°); la *Littérature du moyen âge et le romantisme* (1870, in-8°), etc.

RÉVILLY (Antoinette-Jeanne-Hermance), chanteuse française, née à Lyon en 1823. Elle est fille d'un artiste mime du grand théâtre de cette ville. Adolphe Nourrit, ayant entendu Mlle Révilly, lui conseilla de se livrer à l'étude du chant et lui donna quelques leçons. Ayant perdu son père en 1838, elle se décida à entrer au Conservatoire de Paris, où elle suivit la classe de Ponchard. Elle obtint en 1840 le premier prix d'opéra et débuta à l'Opéra-Comique, en 1846, par le rôle de Marie, dans la *Fille du régiment*. Son jeu à la fois hardi et piquant, plein de grâce et de sensibilité, lui valut les applaudissements du public. Néanmoins, elle se résigna à briller au second rang, sans jamais se plaindre, heureuse du moindre succès qui l'aidait à faire vivre sa mère. Dans tout l'éclat de sa jeunesse, elle accepta héroïquement des rôles peu en vue. Depuis lors, elle est restée au même théâtre. Voici la liste de ses principales créations: Hortense, dans *Frère et mari*, de Clapisson; Marie, dans la *Jeunesse de Charles-Quint*, de Montfort; la reine d'Espagne, dans la *Part du diable*, opéra d'Auber; Mariquitta, dans le *Duc d'Olonne*, d'Auber; Gabrielle, dans le *Code noir*, de Clapisson; la duchesse de Surham, dans *Lambert Simnel*, opéra de Monpou; Clélia, dans la *Barcarolle*, d'Auber; Lisbeth, dans le *Ménétrier*, de Théodore Labarre; Thérésa, dans le *Val d'Andorre*, d'Halévy, une des plus belles créations de cette chanteuse; dame Guillemette, dans *Maître Pathelin*, de Bazin. Elle a également créé des rôles dans les *Absents*, de M. Poise; le *Saphir*, de Félicien David; le *Voyage en Chine*, de Bazin; *Fior d'Aliza*, de M. Massé; *Zilda*, de M. de Flottow, etc.

REVIN, bourg de France (Ardennes), cant. de Fumay, arrond. et à 10 kilom. de Rocroi, à 27 kilom. de Mézières, sur la Meuse; pop. aggl., 3,208 hab. — pop. tot., 3,367 hab. Ferronnerie, forges, tanneries, commerce de bois. Ce bourg, situé entre les deux rives de la Meuse, à l'entrée d'une presqu'île, est relié, par un beau pont suspendu, à la station du chemin de fer de Paris à Givet et entouré de hautes collines. Ses rues sont propres, régulières et bordées de constructions élégantes. L'église, dont on admire la riche décoration, faisait autrefois partie d'un couvent de dominicains fondé au XVIIe siècle par le prince de Chimay et dont les bâtiments conventuels subsistent encore en partie.

REVIRADE s. f. (re-vi-ra-de — rad. *revirer*). Mar. Action de revirer. Jeux. Action du joueur au trictrac qui, d'une case déjà faite, ôte une dame pour en composer une autre case entière, en y joignant une autre dame: *Faire une* REVIRADE. *Les bons joueurs ne négligent pas les* REVIRADES. *Voilà une habile* REVIRADE.

REVIREMENT s. m. (re-vi-re-man — rad. *revirer*). Changement complet: *Un* REVIREMENT *de fortune l'a mis sur la paille.* ‖ Renversement, changement total: *Il s'était fait à Londres une sorte de* REVIREMENT, *ordinaire dans les pays libres.* (Thiers.) *On ne doit pas considérer les personnes et s'attacher à ces* REVIREMENTS *de position et de fortune qui traversent la vie de presque tous les hommes politiques.* (Cormen.) *L'esprit humain n'a pas de ces brusques* REVIREMENTS; *ses lois s'exercent d'une manière continue.* (Renan.)

— Mar. Action de revirer: REVIREMENT *par la tête, par la queue.* REVIREMENT *de bord.* ‖ On dit plus ordinairement VIREMENT. ‖ *Revirement des marées, des moussons*, Changement dans leur direction.

— Comm. *Revirement de fonds, de deniers*, ou simplement *Revirement*, Manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit.

REVIRER v. n. ou intr. (re-vi-ré — du préf. *re*, et de *virer*). Mar. Virer de nouveau: REVIRER *de bord.*

— Jeux. Au trictrac, Faire une revirade.

REVISER v. a. ou tr. (re-vi-zé — du préf. *re*, et du lat. *visere*, visiter). Revoir, examiner et régler à nouveau: REVISER *un procès.* REVISER *une affaire.* REVISER *un compte.* REVISER *le règlement d'une société.*

— Par ext. Soumettre à un examen critique: *L'homme veut examiner Dieu et* REVISER *ses œuvres, il veut traiter d'égal à égal avec lui.* (G. Sand.)

— Typogr. Examiner rapidement, en parlant d'une bonne feuille que l'on se fait donner après la tierce, pour vérifier si les corrections indiquées sur celle-ci ont été bien exécutées.

— **Syn. Reviser, revoir.** On *revoit* quelque chose pour s'assurer si tout est comme il doit être, pour trouver les fautes s'il y en a et pour les corriger, pour rendre plus parfaites les choses qui peuvent laisser à désirer. On *revise* ce qui est signalé comme fautif, et parce qu'on a le pouvoir de redresser les erreurs commises. Un auteur *revoit* son ouvrage avant d'en donner une seconde édition; un tribunal, une cour de justice *revise* un procès quand la première sentence n'a pas été rendue selon les prescriptions de la justice et de la loi.

RÉVISEUR s. m. (ré-vi-zeur — rad. *reviser*). Celui qui revise, qui fait une révision: *Un* RÉVISEUR *de comptes. Il n'est pas l'auteur du livre, il n'en est que le* RÉVISEUR. *Le Père Bouhours a été probablement le* RÉVISEUR *ou l'éditeur de ce volume.* (Walckenaër.)

Grands *réviseurs*, courage, escrimez-vous,
Apprêtez-moi bien du fil à retordre.

J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. *Réviseur de procès*, Juge commis pour reviser, pour examiner de nouveau un procès.

— Diplom. Officier de la daterie chargé de reviser et de corriger les suppliques.

— Administr. milit. *Réviseur d'armes*, Employé chargé dans les manufactures d'armes, de seconder les contrôleurs dans la visite, l'épreuve et la réception des armes portatives.

— Rem. L'Académie écrit *réviseur* et *révision*, bien qu'elle écrive *reviser;* on ne s'explique pas cette contradiction.

Réviseur (LE) ou l'**Inspecteur général**, comédie russe, par N. Gogol (1841). On attend dans une ville de province un inspecteur général (*revisor*). Un voyageur descend à l'hôtellerie. A cette nouvelle, toute la bureaucratie est sur pied. On connaît les procédés de Saint-Pétersbourg. Plus de doute...., le modeste voyageur cache son jeu; avant de s'annoncer dans tout l'éclat de son rôle, il veut se mettre en rapport avec les habitants et tout observer par ses yeux. C'est à qui l'entourera, le fêtera, le flagornera, tout en respectant l'incognito du personnage. Que pourrait-il bien désirer? Comment lui plaire? Qui pourrait-il suspecter? Comment désarmer ses trop justes soupçons? Le gouverneur vend la justice; le directeur des postes décachette les lettres; le geôlier spécule sur la ration des prisonniers; le directeur de l'hôpital trafique des remèdes; les fonctionnaires de tout grade, rapaces, cyniques, sots, vaniteux, reçoivent de toutes mains présents, épices, pots-de-vin, et sont prêts à offrir des bonis et des reliquats à leurs supérieurs. Le voyageur a mauvais ton: fat, impudent et menteur, c'est dans l'ordre; il emprunte de l'argent et il reçoit des cadeaux; l'illusion est complète; on reconnaît à ces traits un grand personnage. Par malheur, l'étranger n'est qu'un drôle, et l'arrivée subite du véritable réviseur le mettra en un grave embarras. Sur ce quiproquo roulent les scènes les plus piquantes, les plus amusantes. En des sujets si tristes au fond, le comique prend une certaine amertume; toucher à des plaies si vives, rien de moins gai en somme. Gogol ne s'est pas défendu tout à fait contre un sentiment chagrin; il a fait une satire moqueuse, incisive, sanglante. Sa verve hardie a rempli d'esquisses ironiques et de détails bouffons un cadre que les Russes doivent trouver sans défauts. L'auteur ne raisonne pas, il peint; il a observé la réalité et il présente des originaux qui sont des hommes bien vivants. Le trait est fidèle, et parfaite la ressemblance. Gogol a surpris ses personnages sans masque, en action, et il les donne tels quels, mais stupides, ridicules, odieux. Il leur prête le langage le plus naturel, un langage sans recherche, sans déclamation, sans fadeurs, conforme au caractère, à la situation, à l'intérêt de chacun. Des qualités de premier ordre distinguent sa comédie. Par la généralité des caractères et par la vérité de l'observation, elle tient de Molière, et, par le but politique, elle rappelle Aristophane. Le *Réviseur* a été traduit et commenté par M. Mérimée. Il a toujours obtenu sur les scènes russes un succès général; au lieu d'être défendu, il fut autorisé avec empressement par le czar.

RÉVISION s. f. (ré-vi-zi-on — rad. *reviser*). Action de reviser, de revoir, d'examiner de de nouveau: *La* RÉVISION *des lois. La* RÉVISION *d'une constitution. La* RÉVISION *d'un procès. La* RÉVISION *des listes électorales. Faire la* RÉVISION *d'un mémoire, d'un compte. Les idiomes anciens sont toujours plus riches en formes que ceux qui ont subi la* RÉVISION *des grammairiens.* (Renan.)

— Jurispr. milit. *Conseil de révision*, Tribunal militaire qui revise les jugements rendus par les conseils de guerre et les conseils de discipline. ‖ Conseil qui prononce sur les cas d'exemption du service militaire: *Passer au* CONSEIL DE RÉVISION. *Les* CONSEILS DE RÉVISION *constatent chaque année les cas croissants de réforme militaire.* (E. Texier.)

— Typogr. Action de reviser une feuille que l'on met sous presse, de vérifier si les corrections indiquées sur la tierce ont été bien exécutées.

— Rem. V. la remarque sur le mot précédent.

— **Encycl.** Jurispr. 1° *Révision des procès en matière criminelle.* Sous l'empire de l'ancienne jurisprudence, l'autorisation de poursuivre la *révision* d'un procès criminel était accordée par des lettres de *révision*, qui devaient s'obtenir au grand sceau. D'après l'ordonnance de 1670, qui réglementait la matière, il n'existait point de délai dans lequel ces lettres dussent être demandées, ni notifiées lorsqu'elles avaient été obtenues. La *révision* d'un procès criminel pouvait même être ordonnée après la mort du condamné, sur la demande de ses proches, en vue d'obtenir la réhabilitation de sa mémoire.

L'Assemblée constituante ayant jugé cette *révision* comme incompatible avec l'institution du jury, le code pénal des 25 septembre-6 octobre 1791 ne renfermait aucune disposition à cet égard; toutefois, la réhabilitation des condamnés était autorisée. Le 18 août 1792, l'Assemblée législative émit un décret par lequel elle autorisa la cour de cassation à prononcer sur les demandes en *révision* qui se trouvaient pendantes au conseil au moment de sa suppression, et sur celles qui avaient été formées contre des jugements rendus antérieurement à la publication de la loi d'octobre 1789.

La Convention nationale, par un décret du 18 mai 1793, autorisa la *révision* des jugements criminels par lesquels deux accusés avaient été condamnés comme auteurs du même délit, et dont les condamnations ne pouvaient se concilier et faisaient preuve de l'innocence de l'une ou de l'autre partie. Si c'était le même tribunal qui avait rendu ces jugements, il était compétent pour en ordonner la *révision*. A cet effet, il devait renvoyer les accusés devant le tribunal criminel le plus voisin, sur leur propre demande ou sur la réquisition dn ministère public, qui, en pareil cas, était tenu d'agir d'office pour faire ordonner la *révision*.

Lorsque les jugements avaient été rendus par des tribunaux différents, le ministère public ou les parties intéressées devaient en informer le ministre de la justice. Celui-ci dénonçait le fait au tribunal de cassation, qui cassait les jugements dénoncés, si les deux condamnations étaient inconciliables, et renvoyait, en conséquence, les accusés en un même tribunal criminel le plus voisin du lieu du délit, mais qui ne pouvait être un de ceux qui avaient rendu le jugement.

De même que le code de 1791, celui du 3 brumaire an IV ne contenait aucune disposition relative à la *révision* des procès. L'article 594 de ce code, portant que les dispositions des deux premiers livres devaient seules, à l'avenir, régler l'instruction et la forme, tant de procéder que de juger, à l'égard des délits de toute nature; que les lois des 16 et 29 septembre 1791, concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés, étaient rapportées, ainsi que toutes celles qui avaient été rendues depuis pour les interpréter ou les modifier, pouvait faire supposer que le décret du 15 mai 1793 avait été compris dans l'abrogation. Mais un arrêt de la cour de cassation du 9 vendémiaire an IX décida que ce décret, portant sur une matière différente de celle qui réglait la forme de procéder et de juger les auteurs du délit suivant l'institution des jurés, n'avait ni modifié ni interprété les lois des 16 et 29 septembre 1791, et que, par conséquent, il n'était point abrogé par l'article 594 du code du 3 brumaire an IV.

Tel était l'état de la législation, quand intervint le sénatus-consulte du 14 thermidor an X, qui accorda au premier consul le droit de faire grâce. Mais le rétablissement de cette prérogative dans la personne du souverain, prérogative créée par l'ordonnance de 1670, n'a pu anéantir le droit de *révision*, que le code d'instruction criminelle est venu formellement consacrer.

De nos jours, les demandes en *révision* ne peuvent être formées qu'en matière criminelle. Les procès correctionnels ou de police ne sont pas susceptibles de *révision*, par la raison que ces procès sont soumis à deux degrés de juridiction; d'ailleurs ils n'entraînent point l'infamie, que le législateur a surtout voulu permettre d'éviter au moyen de la *révision*. Mais il peut y avoir lieu à *révision*, quel que soit le tribunal qui a statué, dès qu'il s'agit de condamnation à des peines afflictives ou infamantes.

Lorsqu'un accusé, dit l'article 443 du code d'instruction criminelle, aura été condamné pour un crime et qu'un autre accusé aura aussi été condamné comme auteur du même crime, si les deux arrêts ne peuvent se concilier et sont la preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre condamné, l'exécution des deux arrêts sera suspendue, quand même la demande en cassation de l'un ou l'autre arrêt aurait été rejetée. Pour qu'il y ait lieu à *révision*, d'après cet article, il faut donc: 1° que les condamnations aient été prononcées par deux arrêts différents; 2° qu'elles aient été prononcées à raison du même crime; 3° qu'elles soient inconciliables, c'est-à-dire qu'il résulte de leur rapprochement la preuve de l'innocence de l'un ou l'autre condamné.

L'article 444 prévoit le second cas de *révision*. C'est celui où, postérieurement à une condamnation pour homicide, il est produit des pièces d'où résultent des indices suffisants sur l'existence de la personne dont la mort supposée a donné lieu à la condamnation.

L'article 444 n'exigeant que des indices suffisants pour établir la présomption d'existence de la personne homicidée, on doit conclure qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'il y ait lieu à *revision*, que la personne prétendue homicidée se présente. Cette personne peut être décédée postérieurement à l'époque indiquée pour l'homicide supposé, ou bien se trouver dans des pays très-éloignés. Il suffit qu'on établisse d'une manière quelconque qu'elle a réellement existé depuis le jour où le condamné a été accusé de lui avoir donné la mort.

Enfin, l'article 445 du code d'instruction criminelle détermine le troisième cas de *révision*, qui est celui de condamnation pour faux témoignage contre l'un des témoins à charge entendus dans un procès criminel. On doit, dans ce cas, soigneusement distinguer la *révision* de la suspension de l'exécution de la condamnation prononcée contre l'accusé. La *révision* ne peut être autorisée que lorsque le témoin a été condamné pour faux témoignage à charge; tandis que la suspension de l'exécution de la condamnation prononcée contre l'accusé a lieu, de plein droit, dès que l'accusation en faux témoignage a été admise, ou même dès qu'il a été décerné un mandat d'arrêt contre le témoin.

L'article 447 du code d'instruction criminelle a prévu le cas où le condamné pour homicide commis sur une personne qu'on prétend encore exister venait à mourir avant que la *révision* de l'arrêt de condamnation eût été provoquée, et il résulte des dispositions de cet article que la mort du condamné ne met point obstacle à la *révision.*

2° *Révision des procès en matière civile.* On pouvait, autrefois, demander la *révision* d'un arrêt en le présentant comme le produit d'une erreur sur un fait décisif. La *révision* différait cependant essentiellement de la requête civile : celle-ci était, en effet, motivée sur le dol personnel, la fraude ou l'erreur des parties, tandis que la *révision* était admise pour réparer l'erreur de fait commise par les juges.

Les nouvelles lois sur l'organisation judiciaire ont supprimé d'une manière absolue toute espèce de *révision* en matière civile. Les jugements rendus en dernier ressort ne peuvent plus être attaqués que par tierce opposition, requête civile, cassation et prise à partie.

— Jurispr. milit. *Conseil de révision.* V. CONSEIL.

RÉVISIONNISTE adj. (ré-vi-zi-o-ni-ste — rad. *révision*). Politiq. Qui procède à une révision, et particulièrement à la révision de la constitution : *Assemblée* RÉVISIONNISTE.

— s. m. Partisan de la révision de la constitution politique du pays.

REVISIT s. m. (ré-vi-zitt — mot lat. qui signif. *il a revu*). Mot que la chambre des comptes mettait sur un dossier, pour indiquer qu'il avait été revu, vérifié par un des conseillers. ‖ Pl. REVISIT.

REVISITER v. a. ou tr. (re-vi-zi-té — du préf. *re*, et de *visiter*). Visiter de nouveau : *Je l'ai visité, mais je ne le* REVISITERAI *pas.*

Du nid de la colombe à la niche du chien,
Je *revisitai* tout, et je n'oubliai rien.
LAMARTINE.

— Administr. Soumettre à une nouvelle visite de douane.

REVISSINYE DE REWICZKY (Charles-Emerich-Alexandre DE), diplomate et bibliophile hongrois. V. REWICZKY.

REVIVAL s. m. (re-vi-val — mot angl. qui signif. *retour à la vie*, et qui est dérivé de *to revive*, revivre). Assemblée religieuse appelée aussi RÉVEIL. V. ce mot.

REVIVALISTE s. m. (re-vi-va-li-ste — rad. *revival*). Hist. relig. Celui qui prend part à un revival ou réveil.

RÉVIVIFICATION s. f. (ré-vi-vi-fi-ka-si-on — rad. *révivifier*). Action de révivifier, de ranimer, de rendre à la vie après une mort réelle ou apparente.

— Fig. Action de rendre l'énergie, la vitalité : *On lui doit le renouvellement et la* RÉVIVIFICATION *de la Société d'agriculture.* (Cuvier.)

— Chim. Opération qui a pour but de ramener à l'état métallique un métal engagé dans une combinaison.

— Techn. Opération par laquelle on rend à une substance altérée par l'emploi qu'on en a fait les propriétés dont elle a besoin pour pouvoir être employée de nouveau : *La* RÉVIVIFICATION *du noir animal.*

— **Encycl.** Chim. Cette opération porte généralement le nom de *réduction;* on se sert pourtant du mot *révivification* lorsqu'il s'agit spécialement du mercure.

On donne encore le même nom à une autre opération que l'on fait subir au charbon animal ou noir animal ayant servi à décolorer des liquides et dépourvu dès lors de ses propriétés décolorantes, pour lui rendre ces propriétés et le remettre en état de servir de nouveau. Industriellement, cette opération a une très-grande importance, le noir animal ayant une valeur commerciale relativement très-grande. Le charbon animal (v. CHARBON) est un mélange de charbon très-divisé et de sels terreux ; il s'obtient par la calcination des os en vase clos. Il doit ses propriétés décolorantes à l'extrême division du charbon qu'il renferme. On conçoit que lorsqu'il a servi quelque temps, lorsqu'il a fixé à sa surface une grande proportion de matières colorantes, celles-ci ont d'une part diminué sa porosité et d'autre part recouvert à peu près complétement sa surface. On le révivifie de diverses manières.

Le plus souvent, on le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique étendu, qui dissout une grande partie des sels calcaires et, rendant vide la place que ceux-ci occupaient, augmente la porosité du produit; puis, après l'avoir lavé à l'eau, on le calcine de nouveau, soit seul, soit mélangé avec une certaine quantité d'os. Le traitement par l'acide chlorhydrique est surtout efficace pour la *révivification* des noirs qui proviennent des raffineries de sucre, parce que, dans le traitement des sucres, on fait usage généralement de la chaux qui se trouve en partie absorbée par le charbon ; l'acide débarrasse complétement le noir de cette matière.

Dans d'autres raffineries, on se contente d'abandonner le noir humide à lui-même pendant un certain temps, après l'avoir disposé en tas sous des hangars ; une fermentation ne tarde pas à s'y déclarer. Elle est occasionnée par le sucre et par les matières organiques que renferme le charbon et qui se trouvent ainsi éliminées. On termine par une nouvelle calcination.

Enfin, on peut encore révivifier le noir animal en le soumettant, dans des cylindres en fer fortement chauffés, à l'action de la vapeur d'eau surchauffée.

Toutefois, la *révivification* du noir animal n'est pas parfaite. Le noir révivifié est toujours moins actif que le noir neuf; de telle sorte qu'après avoir subi un petit nombre de fois l'opération qui nous occupe, le noir doit être abandonné. On le livre alors à l'agriculture ; c'est un engrais excellent.

Pour donner une idée de l'énorme importance industrielle de la *révivification* du noir animal, nous ajouterons que l'on admet d'ordinaire que le raffinage du sucre indigène emploie un poids de cette substance qui s'élève au tiers du poids du sucre produit. Or, nous l'avons dit, le noir neuf est d'un prix relativement élevé.

RÉVIVIFIER v. a. ou tr. (ré-vi-vi-fi-é — du préf. *ré*, et de *vivifier*. Se conjugue comme *vivifier*). Vivifier de nouveau : RÉVIVIFIER *une partie gangrenée.*

— Fig. Réveiller, ranimer : *Vos premières faveurs avaient* RÉVIVIFIÉ *mes faibles talents et les avaient presque ennoblis à mes yeux.* (***.)

— Théol. Rendre à la vie spirituelle : *La grâce* RÉVIVIFIE *le pécheur.*

— Chim. Tirer de sa combinaison et ramener à l'état métallique : RÉVIVIFIER *le mercure.*

— Techn. Ramener à son état primitif, de façon à pouvoir être de nouveau employé : RÉVIVIFIER *le noir animal.*

RÉVIVISCENCE s. f. (ré-vi-viss-san-ce — rad. *réviviscent*). Physiol. Retour à la vie des animaux réviviscents.

— **Encycl.** Lorsque les animaux dits réviviscents sont plongés dans un milieu humide, ils vivent comme les animaux ordinaires, ils ne s'en distinguent par aucun caractère anatomique ou physiologique, et ne peuvent alors supporter sans périr définitivement une température supérieure à 50°. Lorsqu'ils ont été privés de toutes les apparences de la vie par une dessiccation naturelle à l'air libre, ils peuvent supporter des températures beaucoup plus élevées sans perdre leurs propriétés de *réviviscence*. Ils peuvent alors subir de brusques changements de température et franchir tout à coup un intervalle de près de 100° sans perdre leur propriété de *réviviscence*, ainsi que l'a expérimenté Pouchet, de Rouen. Les procédés les plus parfaits de dessiccation artificielle à froid ne suffisent pas toujours pour enlever à ces animaux leur propriété de *réviviscence.* Leur résistance aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus qu'ils ont été complétement desséchés d'avance. Toutes les espèces réviviscentes ne résistent pas également à la dessiccation artificielle et aux températures élevées. Des animaux de la même espèce, suivant le milieu où ils ont vécu, peuvent présenter à cet égard des différences très-considérables; ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement humide résistent moins que ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement sec. Les anguillules des tuiles perdent leur propriété de *réviviscence* plus aisément que les tardigrades et les rotifères, et ceux-ci paraissent doués d'une résistance supérieure à celle des tardigrades. Les tardigrades émydies, et surtout les tardigrades macrobiotes, ont pu se ranimer après avoir subi pendant cinq minutes une température de 90°. La température de l'ébullition de l'eau est aisément supportée pendant cinq minutes par les rotifères et les tardigrades préalablement desséchés à froid; cette même température, prolongée pendant trente minutes, a anéanti chez les tardigrades et chez la plupart des rotifères la propriété de *réviviscence*. La résistance des tardigrades et des rotifères aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus qu'ils ont été plus complétement desséchés d'avance. Les rotifères peuvent se ranimer après avoir séjourné quatre-vingt-dix jours dans le vide sec et subi immédiatement après une température de 100° pendant trente minutes. Par conséquent, des animaux desséchés successivement à froid dans le vide sec, puis à 100° sous la pression atmosphérique, c'est-à-dire amenés au degré de dessiccation le plus complet qu'on puisse réaliser dans ces conditions et dans l'état actuel de la science, peuvent conserver encore la propriété de se ranimer au contact de l'eau.

RÉVIVISCENT, ENTE adj. (ré-vi-viss-san, an-te — lat. *reviviscens*, part. prés. de *reviviscere*, revivre). Physiol. Se dit des animaux qui peuvent être ranimés par l'humectation, après avoir perdu, par suite d'une dessiccation plus ou moins complète, toutes les apparences, toutes les manifestations de la vie.

RÉVIVISCIBLE adj. (ré-vi-viss-si-ble — rad. *réviviscent*). Physiol. Qui peut être ramené à la vie, qui a la propriété de réviviscence.

REVIVRE v. n. ou intr. (re-vi-vre — du préf. *re*, et de *vivre*. Se conjugue comme *vivre*). Revenir à la vie : *Vous avez beau pleurer, vos larmes ne le feront pas* REVIVRE. (Acad.)

— Etre vivement rappelé ou représenté : *Un père* REVIT *dans ses enfants. L'épopée fait* REVIVRE *dans ses chants les héros des temps passés.* (Acad.) *En me mariant, je pourrai me voir* REVIVRE *en d'autres moi-même.* (Mol.) *Le poëte peut* REVIVRE *dans ses vers, le peintre dans ses tableaux, le sculpteur dans ses statues.* (Scribe.) *L'homme ne* REVIT *que dans l'enfant qu'il procrée.* (E. de Gir.) *Publier les lettres d'un homme, c'est le faire* REVIVRE *autant qu'il est possible.* (E. Scherer.)

— Se renouveler, se reproduire : *Empêcher les abus de* REVIVRE. *Nos espérances* REVIVENT *de nos projets mêmes renversés.* (Mass.) *L'homme et l'humanité n'existent qu'à la condition de mourir et de* REVIVRE *sans cesse.* (Scherer.)

— Reprendre ses forces, son énergie : *Ce remède l'a fait* REVIVRE. *Il était dans un étrange accablement d'esprit, la nouvelle qu'il a reçue l'a fait* REVIVRE. (Acad.)

C'est le printemps qui rend l'âme
A nos champs semés de fleurs;
Mais c'est l'amour et sa flamme
Qui font *revivre* nos cœurs.
MOLIÈRE.

— *Faire revivre*, Remettre en honneur, en crédit, renouveler : FAIRE REVIVRE *la mémoire des grands hommes.* FAIRE REVIVRE *un système, une opinion, une mode.* FAIRE REVIVRE *des droits, des prétentions. Heureux d'*AVOIR FAIT REVIVRE *la garde nationale, La Fayette se laissa jouer comme un vieux maillot par Philippe, dont il croyait être la nourrice.* (Chateaub.) *La mode* FAIT REVIVRE *les habits et les meubles du temps de nos aïeux.* (Scribe.) ‖ Ranimer, raviver : FAIRE REVIVRE *des haines. Cette circonstance* A FAIT REVIVRE *son amour. Une nouvelle injure* FAIT REVIVRE *celles que l'on avait oubliées.* (Boiste.) ‖ Raviver, donner un nouvel éclat : *La noix de galle* FAIT REVIVRE *les vieilles écritures. Le vernis* FAIT REVIVRE *les couleurs.*

— *Faire revivre quelqu'un*, Affirmer qu'il vit, contrairement au bruit de sa mort qui avait couru : *Les journaux* FONT *souvent* REVIVRE *les gens qu'ils ont tués.*

— *Faire revivre un mort*, Etre excellent, restaurant, propre à donner du ton : *Voilà du vin, du bouillon capable de* FAIRE REVIVRE UN MORT.

— Théol. Revenir à la vie spirituelle : *Pour* REVIVRE *à la grâce, il faut mourir au péché.*

— v. a. ou tr. *Revivre sa vie*, Repasser par les diverses phases de son existence :

Et de ceux que j'aimais l'image évanouie
Se lève dans mon âme, et je *revis ma vie.*
LAMARTINE.

— s. m. Agric. Regain.

RÉVOCABILITÉ s. f. (ré-vo-ka-bi-li-té — rad. *révocable*). Caractère de ce qui est révocable.

RÉVOCABLE adj. (ré-vo-ka-ble — rad. *révoquer*). Qui peut être révoqué, mis à néant : *Donation* RÉVOCABLE. *Procuration* RÉVOCABLE.

— Qui peut être révoqué, destitué : *Le droit populaire, c'est l'exercice de la souveraineté par un fonctionnaire* RÉVOCABLE, *responsable, électif.* (E. de Gir.)

RÉVOCATION s. f. (ré-vo-ka-si-on — rad. *révoquer*). Action de révoquer, de mettre à néant : *La* RÉVOCATION *d'un testament. On lui signifia la* RÉVOCATION *de ses pouvoirs.*

— Acte par lequel on révoque : *M. Letellier dit, en scellant la* RÉVOCATION *du fameux édit de Nantes, qu'après un tel triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi il ne se souciait plus de finir ses jours.* (Boss.) *C'est la* RÉVOCATION *de l'édit de Nantes qui fit irrémissiblement de Louis XIV un sectaire.* (P. Lanfrey.)

— Action de révoquer, de destituer : *La* RÉVOCATION *d'un fonctionnaire.*

Révocation de l'édit de Nantes. V. NANTES.

RÉVOCATOIRE adj. (ré-vo-ka-toi-re — rad. *révoquer*). Jurispr. Qui révoque, qui produit une révocation : *Acte* RÉVOCATOIRE. *Article* RÉVOCATOIRE. *Disposition* RÉVOCATOIRE.

REVOICI prép. (re-voi-si — du préf. *re*, et de *voici*). Fam. Voici de nouveau : *L'absence de votre amant n'a pas été longue, le* REVOICI *plus beau que jamais.* (Trév.) *Me* REVOICI *dans la solitude.* (Bussy-Rab.)

RÉVOIL (Pierre-Henri), peintre français, né à Lyon en 1776, mort en 1842. Elève de David, il abandonna les sujets antiques pour le moyen âge et peignit des scènes historiques dans les proportions des tableaux de genre. Ses toiles les plus connues et les plus estimées sont : l'*Anneau de Charles-Quint;* la *Convalescence de Bayard* (au Luxembourg); *Marie Stuart allant à la mort;* le *Rachat des captifs par les pères de la Merci* (au Luxembourg).

RÉVOIL (Bénédict-Henry), littérateur français, fils du précédent, né à Aix en 1816. D'abord employé au ministère de l'instruction publique, il fut ensuite attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque royale, qu'il quitta en 1842 pour se rendre aux Etats-Unis. Pendant ce voyage, qui dura plusieurs années, M. Révoil réunit un grand nombre de matériaux et d'observations, et fit représenter trois comédies écrites en anglais : *New-York comme il est et comme il était*, *Nut-Yer-Stick* et *Horatius Trelay.* De retour en France, il a collaboré à l'*Illustration*, à l'*Ordre*, à l'*Assemblée nationale*, etc., et s'est principalement fait connaître par des traductions d'un grand nombre d'ouvrages et de romans anglais et allemands. Parmi ses ouvrages originaux, nous citerons : *Histoire et recherches succinctes sur l'origine des ports d'armes* (1839); le *Vaisseau fantôme* (1842), livret d'opéra, avec Paul Foucher; *Chasses et pêches de l'autre monde* (1856, in-12); le *Roi d'Oude*, récit arrangé de l'anglais (1859, in-12); l'*Inde à vol d'oiseau* (1857, in-12); *Pêches dans l'Amérique du Nord* (1859, in-12); le *Dessus du panier* (1861, in-12); l'*Amour qui tue* (1863, in-18); l'*Exposition universelle des chiens illustrée* (1863, in-4°); le *Portefeuille d'un conteur* (1863, in-12); le *Bivouac des trappeurs* (1864, in-12); *Bourres de fusil* (1865, in-12); *Vive la chasse* (1867, in-18); *Histoire physiologique et anecdotique des chiens de toutes les races* (1867, in-8°); la *Vie des bois et du désert* (1874, in-8°), etc. Parmi ses traductions, nous mentionnerons ; les *Harems du nouveau monde* (1856, in-12); les *Pirates du Mississipi* (1857, in-18); *Abigaïl* ou la *Cour de la reine Anne* (1857, in-8°); les *Deux convicts* (1858, in-18); le *Docteur américain* (1860, in-12); la *Cour d'un roi d'Orient* (1865, in-12); une série de romans sous le titre général de *Drames du nouveau monde* et comprenant : l'*Ange des prairies*, les *Ecumeurs de mer*, le *Fils de l'oncle Tom*, les *Parias du Mexique*, la *Sirène de l'enfer*, la *Tribu du Faucon noir* (1864-1865, 7 vol. in-12), etc.

RÉVOIL (Henri-Antoine), architecte français, frère du précédent, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1820. Elève de Caristie, il est devenu, en 1854, architecte diocésain des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Hérault. M. Révoil a construit le petit séminaire et la chapelle des carmélites d'Aix, reconstruit une partie de la cathédrale de Montpellier, restauré le cloître de Montmajour, près d'Arles, etc. On lui doit un remarquable ouvrage : l'*Architecture romane du midi de la France* (1864-1867, in-fol.). M. Révoil a reçu, en 1865, la croix de la Légion d'honneur, et l'Académie des inscriptions lui a décerné, en 1874, la médaille des antiquités nationales. Cette même année, il a été nommé architecte de la cathédrale de Marseille, en remplacement de M. Espérandieu qui venait de mourir, et il a été chargé, à ce titre, de terminer ce bel édifice commencé par Vaudoyer.

REVOILÀ prép. (re-voi-la — du préf. *re*, et de *voilà*). Fam. Voilà de nouveau : *Pauvre petit, me dit-elle d'un ton caressant, te* REVOILÀ *donc?* (J.-J. Rouss.)

Les *revoilà* sur l'onde ainsi qu'auparavant.
LA FONTAINE.

REVOIR v. a. ou tr. (re-voir — du préf. *re*, et de *voir*. Se conjugue comme *voir*). Voir de nouveau : *Je compte vous* REVOIR *avant l'hiver. Je ne l'*AI *pas* REVU *depuis qu'il est parti.*

— Revenir dans, vers, auprès de : *Je voudrais bien* REVOIR *le pays. Il n'espère plus* REVOIR *la maison paternelle.*

Il est doux de *revoir* les cieux de sa patrie.
CORNEILLE.

Je ne *reverrai* plus ces tranquilles berceaux,
Ces ormes, vieux témoins des danses des hameaux.
MICHAUD.

— Assister de nouveau comme spectateur à : *Il faudra que j'aille* VOIR *ce drame. Chaque fois que je* REVOIS *une pièce de Marivaux, je me souviens d'un beau conte, lu dans je ne sais quel livre oublié.* (P. de St-Victor.)

— Soumettre à un nouvel examen, à une révision : REVOIR *un procès.* REVOIR *les épreuves d'un ouvrage.* REVOIR *un manuscrit. Il faut* REVOIR *ce compte. Je ne veux donner cette pièce qu'après un long et rigoureux examen ; je la laisse reposer pour la* REVOIR *avec des yeux désintéressés.* (Volt.) *Tous nos grands maîtres en poésie* ONT REVU *leurs ouvrages à plusieurs reprises, avec la plus sévère attention.* (Laharpe.)

— Véner. *Revoir le cerf*, Prendre connaissance de la force du cerf au moyen des fumées ou des traces.

— Econ. rur. *Faire revoir une jument*, La présenter de nouveau à l'étalon, pour s'assurer qu'elle a retenu.

— v. n. ou intr. Véner. *Revoir de*, Chercher à connaître en étudiant les diverses traces laissées par l'animal : *Chaque veneur cherche, par l'endroit où le cerf est passé, à* REVOIR DE *son pied, afin de le reconnaître en cas de change ou de défaut.* (J. La Vallée.) ‖ *Revoir de bon temps*, Observer des traces récentes.

Se revoir v. pr. Etre revu, se présenter de nouveau, se reproduire : *Cela ne* SE REVOIT *pas tous les jours.*

— Se trouver de nouveau : *Quand je* ME SUIS REVU *dans ce pays, je ne pouvais y croire.*

— Se voir mutuellement de nouveau : *Quand nous* REVERRONS-NOUS? *Il est doux de* SE REVOIR *après cinq ans d'absence et quarante ans d'amitié.* (Volt.) *Quel bonheur de* SE REVOIR *après avoir été si longtemps séparées !* (Chateaub.) *C'est une agonie, un trépas,*

que la séparation d'amis qui ne pourront SE REVOIR. (Boiste.)

— s. m. Action de se revoir : *Adieu jusqu'au* REVOIR.

Jusqu'au *revoir!* Songez qu'une naissance illustre
Des sentiments du cœur reçoit son plus beau lustre.
DESTOUCHES.

— *Au revoir*, Forme de souhait que l'on s'adresse en se quittant : *Pourquoi cette douleur? Qu'y a-t-il donc de si attristant dans ces mots :* AU REVOIR? (E. Sue.)

Au revoir dans les cieux, mon vieux compagnon [d'armes.
C. DELAVIGNE.

— Chasse. Piste de la bête que l'on chasse. ‖ *Beau revoir*, Celui qui a lieu quand le sol est si doux et si mou que l'animal y a imprimé ses voies comme sur de la cire.

— Gramm. L'expression *au revoir* est seule autorisée par l'Académie dans le sens d'une salutation familière qui se dit quand on quitte la personne à qui l'on parle. Quelques personnes disent, dans le même sens, *à revoir*, et il serait bien difficile de prouver que cette dernière locution renferme quelque chose de contraire à la grammaire. Mais elle s'emploie souvent dans un autre sens, pour signifier *à examiner de nouveau*, et l'on ne peut nier qu'il n'y ait avantage à donner un sens distinct à chacune de ces expressions.

— **Syn. Revoir, reviser.** V. REVISER.

— **Revoir, châtier, corriger,** etc. V. CHÂTIER.

REVOITURER v. a. ou tr. (re-voi-tu-ré — du préf. *re*, et de *voiturer*). Voiturer de nouveau.

REVOLER v. n. ou intr. (re-vo-lé — du préf. *re*, et de *voler*). Voler de nouveau : *Un oiseau qui* REVOLE *vers son nid. Si l'on arrachait cette alouette de dessus ses petits, elle* REVOLAIT *à eux dès qu'elle était libre.* (Buff.)

Mais la Nuit aussitôt, de ses ailes affreuses,
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses,
Revole vers Paris, et, hâtant son retour,
Déjà de Montlhéry voit la fameuse tour.
BOILEAU.

— Retourner avec rapidité : REVOLER *au combat.*

— Se porter avec ardeur : *Mon âme* REVOLAIT *vers toi, à travers les abîmes qui nous séparaient.* (Marmontel.)

Revolez de mon ermitage
A votre brillant tourbillon.
VOLTAIRE.

REVOLIN s. m. (re-vo-lain — rad. *revoler*). Mar. Effet d'un vent renvoyé par un objet quelconque. ‖ Action du vent qui se porte d'une voile sur une autre. ‖ *Faire revolin*, Se gonfler par l'effet du vent ainsi renvoyé.

RÉVOLTANT, ANTE adj. (ré-vol-tan, ante — rad *révolter*). Qui révolte, qui cause de l'indignation : *Procédé* RÉVOLTANT. *Proposition* RÉVOLTANTE. *Des abus* RÉVOLTANTS. *Un orgueil* RÉVOLTANT.

RÉVOLTE s. f. (ré-vol-te — substantif participial féminin, représentant un type latin *revoluta*, participe de *revolvere*, retourner, bouleverser ; de *re* préfixe, et de *volvere*, rouler). Soulèvement, rébellion contre l'autorité établie : *La* RÉVOLTE *d'une province, d'une ville. La* RÉVOLTE *d'une armée, d'un camp. Une* RÉVOLTE *de collégiens. Etre en* RÉVOLTE, *en état de* RÉVOLTE. *Souffler la* RÉVOLTE. *Etouffer, apaiser une* RÉVOLTE. *Renversé par une* RÉVOLTE *des janissaires, Mahomet IV eut pour successeur Soliman.* (Volt.) *Les fureurs des* RÉVOLTES *donnent la mesure des vices des institutions.* (Mme de Staël.) *Le dogme catholique proscrit toute espèce de* RÉVOLTE, *sans distinction.* (J. de Maistre.) *La persécution provoque la* RÉVOLTE. (B. Const.) *Si la* RÉVOLTE *contre le pouvoir peut être légitime, c'est assurément contre la tyrannie d'un despote.* (Latena.)

— Action de s'insurger, de s'élever contre une autorité quelconque : *En présence des exigences de mes amis, il me vient des idées de* RÉVOLTE.

— Fig. Soulèvement violent : *La* RÉVOLTE *des passions. La* RÉVOLTE *des sens. La signification historique de la Réformation est dans la* RÉVOLTE *du jugement individuel contre la tradition.* (E. Scherer.)

Je crains ces durs combats et ces troubles puissants
Que fait déjà chez moi la *révolte* des sens.
CORNEILLE.

— **Syn. Révolte, émeute, insurrection,** etc. V. ÉMEUTE.

Révoltes du Parnasse (LES) [*le Rivolte di Parnasso*], comédie de Scipion Errico. V. PARNASSE.

Révolte du Caire, tableau de Girodet-Trioson. V. BONAPARTE FAISANT GRÂCE AUX RÉVOLTÉS DU CAIRE.

RÉVOLTÉ, ÉE (ré-vol-té) part. passé du v. Révolter. Qui s'est mis en révolte : *Pays* RÉVOLTÉ. *Province* RÉVOLTÉE. *Soldats* RÉVOLTÉS. *Un moucheron qui volait sans son ordre était aux yeux de Napoléon un insecte* RÉVOLTÉ. (Chateaub.)

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public *révolté* s'obstine à l'admirer.
BOILEAU.

L'innombrable troupeau de la famille humaine
Se disperse à travers le globe *révolté*.
A. BARBIER.

— Indigné, fortement choqué : *On est* RÉVOLTÉ *par un pareil faste.*

— Substantiv. Personne qui s'est mise en révolte : *Réduire les* RÉVOLTÉS. *Jusqu'à la fin de sa vie, M. de La Fayette a été l'ami des* RÉVOLTÉS *de tous les pays.* (St-Marc Gir.) *Dans les révolutions, le* RÉVOLTÉ, *ce n'est pas le peuple, c'est le roi.* (V. Hugo.)

RÉVOLTER v. a. ou tr. (ré-vol-té — rad. *révolte*). Mettre en révolte : RÉVOLTER *des sujets contre leur souverain.* RÉVOLTER *des troupes contre leur général.* RÉVOLTER *des ouvriers contre leur patron.* RÉVOLTER *un pays, une province. Il* A RÉVOLTÉ *tous mes enfants, toute ma famille contre moi.* (Acad.) *On voit souvent le bout de son autorité; si on la voulait pousser trop loin, on* RÉVOLTERAIT *la multitude.* (Fén.)

— Soulever violemment : *La volupté* RÉVOLTE *les sens contre la raison.* (Acad.)

— Indigner, choquer fortement : *Il* RÉVOLTE *tout le monde par ses procédés. Ce discours* RÉVOLTA *toute l'assemblée. Sous prétexte de ne pas* RÉVOLTER *les hommes contre la vérité, on la leur rend presque méconnaissable.* (Mass.) *Ce sont les termes et non les choses qui* RÉVOLTENT *les hommes.* (Volt.) *Dès qu'un gouvernement* A *complétement* RÉVOLTÉ *le sentiment national, il tombe.* (Bignon.) *L'ingratitude est un des vices qui* RÉVOLTENT *le plus la conscience.* (L'abbé Bautain.) *Nécessité qui vient des choses nous soumet; nécessité qui vient des hommes nous* RÉVOLTE. (J. Joubert.) ‖ Répugner, être contraire à : *Ce système* RÉVOLTE *la raison. C'est une action qui* RÉVOLTE *l'humanité. Ce qui* RÉVOLTE *le bon sens ne saurait plaire au bon goût.* (Descuret.)

— Absol. : *Toute sorte de joug* RÉVOLTE. (Mass.) *Il y a des propositions qui* RÉVOLTENT *d'abord, quoique l'esprit ne trouve pas tout de suite les motifs de son indignation et les moyens de les réfuter.* (Boiste.)

La pauvreté dégrade, et le faste *révolte*.
DELILLE.

Un ton trop absolu déplaît, *révolte*, excède.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Se révolter v. pr. Se soulever, se mettre en révolte : *Un peuple, une armée qui* SE RÉVOLTE. *Depuis dix-neuf mois, Darius assiégeait Babylone, qui* S'ÉTAIT RÉVOLTÉE; *il allait renoncer à son entreprise.* (Barth.) *Les Juifs* S'ÉTANT RÉVOLTÉS, *Titus assiégea et prit Jérusalem.* (Chateaub.)

Contre un ordre barbare on doit *se révolter*.
C. DELAVIGNE.

— Montrer de l'indignation, résister : SE RÉVOLTER *contre une injustice. Les hommes ignorants et corrompus* SE RÉVOLTENT *moins contre le mal qu'on leur fait que contre le bien qu'on veut leur faire.* (Mlle de Staël.) *Nous sommes plus disposés à* NOUS RÉVOLTER *contre le châtiment de nos fautes qu'à nous en repentir.* (Cesse de Blessington.) *On supporte la rigueur, on* SE RÉVOLTE *contre l'injustice.* (De Lévis.) *C'est une étrange susceptibilité que celle qui* SE RÉVOLTE *contre les mots en acceptant les choses.* (Prévost-Paradol.)

— Se soulever violemment : *Les sens* SE RÉVOLTENT *contre la raison.* (Acad.) *La vérité* SE RÉVOLTE *contre les mensonges colorés auxquels on fait porter son masque.* (Buff.)

RÉVOLU, UE adj. (ré-vo-lu, û — du lat. *revolutus*, roulé). Se dit du cours des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au point d'où ils étaient partis.

— Achevé, complet, en parlant d'une période de temps : *Le quart des enfants d'un an périt avant cinq ans* RÉVOLUS. (Buff.)

Elle doit suivre encor son sillon de péril,
Pareille à ce vaisseau sorti du carénage
Qui, l'hiver *révolu*, se replonge à la nage.
BARTHÉLEMY.

RÉVOLUTÉ, ÉE adj. (ré-vo-lu-té — du lat. *revolutus*, roulé). Bot. Qui est roulé en dehors et en dessous : *Feuilles* RÉVOLUTÉES. *Corolle* RÉVOLUTÉE. *Stigmates* RÉVOLUTÉS.

RÉVOLUTIF, IVE adj. (ré-vo-lu-tiff, i-ve — du lat. *revolutus*, roulé). Bot. Qui a la disposition des organes révolutés : *Préfoliation* RÉVOLUTIVE.

RÉVOLUTIFOLIÉ, ÉE adj. (ré-vo-lu-ti-fo-li-é — du lat. *revolutus*, roulé ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées sur elles-mêmes.

RÉVOLUTION s. f. (ré-vo-lu-si-on — du lat. *revolutio*, même sens; formé de *revolutus*, part. passé de *revolvere*, retourner). Mouvement d'un mobile qui, parcourant une courbe fermée, repasse successivement par les mêmes points : *La* RÉVOLUTION *de la terre autour du soleil. La* RÉVOLUTION *d'une roue d'horloge, du volant d'une machine à vapeur. Le temps de* RÉVOLUTION *de la sphère étoilée est le même pour tous les siècles.* (Arago.) *Plus les planètes sont éloignées du soleil, plus doit être longue la* RÉVOLUTION *autour de cet astre central.* (L. Figuier.)

— Etat d'une chose qui s'enroule : *Le fil ne fait pas proprement des* RÉVOLUTIONS *autour de la coque; il y trace une infinité de zigzags qui composent différentes couches de soie.* (Bonnet.)

— Par anal. Succession : *La* RÉVOLUTION *des temps. La* RÉVOLUTION *des siècles. La* RÉVOLUTION *des saisons.*

— Par ext. Changement qui arrive dans les choses de ce monde : RÉVOLUTION *dans les idées, dans les opinions.* RÉVOLUTION *dans les coutumes, dans les usages.* RÉVOLUTION *dans les sciences, dans les arts. Une* RÉVOLUTION *subite s'était opérée dans les esprits. Le temps amène, le temps fait d'étranges* RÉVOLUTIONS. (Acad.) *Le monde est une* RÉVOLUTION *journalière d'événements qui réveillent tour à tour dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes.* (Mass.) *Jusqu'à la fin, vous ferez sentir, ô mon Dieu! dans la* RÉVOLUTION *perpétuelle des noms et des fortunes, l'instabilité et le néant des choses humaines.* (Mass.) *Si je venais déplorer la mort imprévue de quelque princesse mondaine, je vous ferais voir cette* RÉVOLUTION *de conditions et de fortunes qui commencent et qui finissent.* (Fléch.) *On ne voit que* RÉVOLUTIONS *dans les affaires publiques et particulières.* (Volt.) *Quelles que soient les* RÉVOLUTIONS *de la vie, l'homme ne craint plus de tomber lorsqu'il est assis à la dernière marche.* (B. de St-P.) *Les conquêtes d'Alexandre opérèrent une* RÉVOLUTION *dans les sciences comme chez les peuples.* (Chateaub.) *Ce qui place dans une catégorie bien particulière les* RÉVOLUTIONS *que les sciences occasionnent, c'est qu'elles sont toujours heureuses.* (Cuv.) *Les* RÉVOLUTIONS *de l'esprit humain se composent d'une foule de* RÉVOLUTIONS *partielles des sociétés et des individus, dont chacune est longue à s'accomplir.* (Jouffroy.) *Il est permis de dire qu'une grande* RÉVOLUTION *est sur le point de s'accomplir dans le sein de la catholicité.* (Renan.)

— Changement considérable dans le gouvernement d'un Etat, transformation de ses institutions : RÉVOLUTION *politique. Les* RÉVOLUTIONS *romaines. Les* RÉVOLUTIONS *de France, d'Angleterre. On n'a jamais connu les véritables causes de cette* RÉVOLUTION. *Une* RÉVOLUTION *sanglante. Une* RÉVOLUTION *pacifique. Cette loi avait suffi pour mettre le pays en* RÉVOLUTION. *Il prévit la* RÉVOLUTION *qui se préparait, qui allait éclater.* (Acad.) *Ces Etats sont exposés sans cesse à des* RÉVOLUTIONS. (Mass.) *Il faut quelquefois bien des siècles pour préparer les changements; les événements mûrissent, et voilà les* RÉVOLUTIONS. (Montesq.) *Une nation en* RÉVOLUTION *est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la Liberté n'est pas encore fondue; le métal bouillonne.* (Danton.) *Quand le peuple est plus éclairé que le trône, il est bien près d'une* RÉVOLUTION. (Rivarol.) *Les* RÉVOLUTIONS *ne sont pas des jeux d'enfants.* (Mirabeau.) *Le despotisme enfante les* RÉVOLUTIONS. (Turgot.) *Dans les* RÉVOLUTIONS, *il y a deux sortes de gens : ceux qui les font et ceux qui en profitent.* (Napol. Ier.) *Ceux qui font des* RÉVOLUTIONS *à moitié ne font que se creuser un tombeau.* (Chateaub.) *Les* RÉVOLUTIONS *les plus terribles sont préférables à un gouvernement despotique.* (Chateaub.) *Toute* RÉVOLUTION *n'est qu'un effort que fait la société pour revenir à l'ordre.* (De Bonald.) *Les causes des* RÉVOLUTIONS *sont toujours plus générales qu'on ne le suppose.* (Guizot.) *Toute* RÉVOLUTION *qui n'avance pas recule.* (Lamart.) *Pour conjurer les périls d'une* RÉVOLUTION, *il n'est qu'un moyen, c'est d'y faire droit.* (Proudh.) *Toutes les* RÉVOLUTIONS *ne se justifient pas, mais toutes s'expliquent.* (E. de Gir.) *Jamais une* RÉVOLUTION *n'a valu une réforme.* (E. de Gir.) *L'éducation des peuples se fait par les* RÉVOLUTIONS. (Lamenn.) *Les* RÉVOLUTIONS *sont faciles à faire, mais elles sont difficiles à accomplir.* (Dupin.) *Quand on n'a pas pour soi l'opinion publique, c'est-à-dire la nation, on peut susciter des troubles, des complots, on peut faire des révoltes, mais non pas des* RÉVOLUTIONS. (Scribe.) *La* RÉVOLUTION *est une transition entre un ordre ancien qui tombe en ruine et un ordre nouveau qui se fonde.* (E. Littré.) *La* RÉVOLUTION, *c'est le dessous qui devient le dessus.* (Michelet.) *La* RÉVOLUTION *de* 1789 *fut un combat entre le passé et l'avenir.* (Chateaub.) *La* RÉVOLUTION *de Juillet est le triomphe du droit terrassant le fait.* (V. Hugo.) *La* RÉVOLUTION *de* 1789 *a été une révolution juste et bienfaisante, puisqu'en moins d'un demi-siècle elle a augmenté du double la quantité des subsistances et diminué de plus d'un tiers la mortalité.* (C. Dupin.) *La* RÉVOLUTION *de* 1789 *a mis chez nous la bourgeoisie en possession du sol.* (L. Faucher.) *La* RÉVOLUTION *de* 1848 *gouverna, on peut le dire, par la dictature de la liberté.* (T. Delord.)

Les *révolutions*, fatales ou prospères,
Du sort qui conduit tout sont les jeux ordinaires.
VOLTAIRE.

‖ Se dit particulièrement de la révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays, de celle qui y a établi un ordre de choses durable : *La* RÉVOLUTION *d'Angleterre. La* RÉVOLUTION *de Suède. La* RÉVOLUTION *française. La* RÉVOLUTION *française est la première qui ait été fondée sur la théorie des droits de l'humanité et sur les principes de la justice.* (Robespierre.) *La* RÉVOLUTION *française a formé au-dessus de toutes les nationalités particulières une patrie intellectuelle commune dont les hommes de toutes les nations ont pu devenir citoyens.* (De Tocqueville.) *La* RÉVOLUTION *française a fait couler sur la terre des flots de civilisation.* (V. Hugo.) *L'histoire de la* RÉVOLUTION *française commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la* RÉVOLUTION *d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux.* (Mignet.) *La* RÉVOLUTION *française, de même que la Réforme, apparaît comme une ère diacritique.* (Proudh.) *La* RÉVOLUTION *française a été certainement un des grands faits de l'histoire; elle est née d'une inspiration humaine et généreuse.* (Guéroult.) *La* RÉVOLUTION *française a été le résultat des efforts les plus glorieux et du plus héroïque dévouement.* (Peyrat.)

— Absol. Transformation politique qui s'est opérée en France à la fin du XVIIIe siècle : *Pendant la* RÉVOLUTION. *A l'époque de la* RÉVOLUTION. *Les hommes de la* RÉVOLUTION. *Les principaux événements de la* RÉVOLUTION. *Il avait été ruiné par la* RÉVOLUTION. *Son père avait été une des victimes de la* RÉVOLUTION. *La* RÉVOLUTION, *tout imparfaite qu'elle soit, a changé la face de la France; elle y développe un caractère et nous n'en avions pas.* (Mme Rolland.) *La* RÉVOLUTION *a été une revanche, le triomphe et la vengeance d'une majorité longtemps opprimée sur une minorité longtemps maîtresse.* (Guizot.) *La* RÉVOLUTION *appelait les gentils comme les juifs au partage de la lumière et de la fraternité.* (Lamart.) *C'est la* RÉVOLUTION *qui a rendu les paysans propriétaires.* (Gén. Foy.) *La* RÉVOLUTION *a été l'origine de beaucoup d'erreurs, mais elle est aussi la date de beaucoup de vérités.* (Royer-Collard.) *Il appela par une proclamation patriotique au secours de la* RÉVOLUTION *assaillie tous ceux qui l'aimaient.* (Mignet.) *De l'égalité croissante et de la liberté comprimée naquit la* RÉVOLUTION. (Lacordaire.) *La Fayette est le caractère le plus pur de la* RÉVOLUTION. (H. Heine.) *La liberté n'a été ni le premier motif ni le premier mobile de la* RÉVOLUTION. (Peyrat.) *La* RÉVOLUTION *a proclamé la liberté et lui a donné les garanties essentielles.* (Peyrat.) *La* RÉVOLUTION *séduit d'abord par la fierté de ses allures et par ce grand air passionné qu'ont toutes les histoires qui se déroulent dans la rue.* (Renan.)

— Physiol. Trouble subit dans l'exercice d'une ou de plusieurs de nos fonctions, à la suite d'un vive impression physique ou morale : *Ce spectacle, cette nouvelle lui a causé une* RÉVOLUTION *telle, qu'il en est mort peu de jours après. Une grande* RÉVOLUTION *vient de se faire en moi.* (J.-J. Rouss.) *Un rien l'agite, et la moindre chose suffit pour lui causer une* RÉVOLUTION (Th. Leclercq.)

— Anc. méd. *Révolution d'humeurs*, Mouvement extraordinaire dans les humeurs.

— Géol. *Révolutions de la terre, du globe*, Evénements naturels par lesquels la constitution de la terre a été changée, lors de son travail de formation : *Les traces des* RÉVOLUTIONS *de notre globe ont frappé de tout temps l'esprit des hommes.* (Flourens.)

— Physiq. *Révolutions atmosphériques*, Changements qui arrivent dans l'atmosphère, principalement par rapport à sa température, aux mouvements partiels ou généraux qui agitent sa masse et qui constituent les vents.

— Géom. Mouvement de rotation qu'une ligne, un plan, un corps exécute autour d'un axe immobile. ‖ *Surface de révolution*, Surface engendrée par une courbe tournant autour d'une droite fixe. ‖ *Solide de révolution*, Solide que l'on peut considérer comme engendré par le mouvement d'un plan autour d'une ligne droite qui forme un des côtés de ce plan et qui est prise pour l'axe de ce mouvement.

— Sylvic. Nombre d'années déterminé pour l'exploitation d'une forêt.

— **Syn. Révolution, changement, innovation,** etc. V. CHANGEMENT.

— **Encycl.** Politiq. Tout changement considérable dans l'organisation politique d'un peuple quelconque peut s'appeler *révolution*. Dans ce sens, il y a des *révolutions* qui s'accomplissent lentement par le progrès des lumières ou des mœurs; il y en a d'autres qui se font brusquement par des coups de force, soit qu'un usurpateur, après avoir corrompu quelques chefs militaires, se serve de l'armée pour renverser du pouvoir celui qui l'exerce, soit que le peuple en masse se soulève pour secouer un joug dont il est las et dont souvent il ne se débarrasse que pour en porter un autre. Faire l'histoire générale des *révolutions*, ce serait faire celle du genre humain tout entier depuis que les hommes, sortis de l'état de nature, se sont organisés en sociétés plus ou moins régulières. Nous n'entreprendrons point ici une pareille tâche. On peut, d'ailleurs, trouver tous les éléments de cette histoire dans les études historiques que nous avons rattachées à chaque nom de peuple ou de pays. Mais nous prendrons le mot *révolution* dans un sens plus restreint; nous le considérerons comme désignant d'une manière toute spéciale les efforts violents que font de temps en temps les peuples les plus avancés pour conquérir une liberté politique et civile qui jusqu'à présent leur a presque toujours été, ou complétement refusée, ou mesurée avec une insultante parcimonie. Ce qu'on appelle l'esprit révolutionnaire, à ce point de vue, présente beaucoup de points communs avec l'esprit libéral; il en diffère seulement parce qu'il semble supposer une tendance plus prononcée à employer les moyens violents, auxquels le simple libéralisme préfère des procédés plus lents et plus doux.

On se plaît souvent à flétrir l'esprit révo-

lutionnaire et à le présenter comme un élément de désordre, contre lequel tout gouvernement qui veut vivre doit tourner tous les éléments de force dont il dispose. Si les gouvernements étaient tous fondés sur la justice, si tous les gouvernants remplissaient leur devoir, qui est de protéger partout les faibles et de travailler constamment à perfectionner les institutions dans le sens du bien-être général, on aurait raison de blâmer l'esprit révolutionnaire. Mais puisque, malheureusement, il y a des gouvernements injustes, des chefs d'État qui n'emploient leur pouvoir que pour opprimer les faibles, maintenir ou même étendre les priviléges des classes riches aux dépens de la classe la plus nombreuse, on est forcé de reconnaître qu'il y a quelque chose de bon et d'utile dans l'esprit révolutionnaire. Quand les abus du pouvoir deviennent trop criants, les *révolutions* sont quelquefois un remède nécessaire, on ne peut le nier; il faut même qu'elles soient toujours possibles pour maintenir les gouvernants dans certaines limites par la crainte qu'elles leur inspirent; mais il faut qu'elles soient rares, parce qu'elles sont pour le corps social des crises toujours dangereuses. Pour qu'une *révolution* éclate, il faut ordinairement que quelques hommes animés de l'esprit révolutionnaire se mettent à la tête du peuple ou au moins l'excitent à s'insurger en masse. Ces hommes doivent-ils être regardés comme des héros ou comme de grands criminels? On les mettra au nombre des héros si l'insurrection provoquée par eux triomphe; on les traitera comme des criminels si elle succombe. Mais, au point de vue de la simple justice, l'homme qui provoque une insurrection ne peut être approuvé, ou au moins excusé, que si deux conditions se trouvent réunies : 1° que des abus manifestes et criants soient commis journellement par ceux qui ont en main le pouvoir; 2° que des signes presque certains annoncent chez une grande partie de la population une disposition bien marquée à prendre part au mouvement, pour en assurer le succès. En dehors de ces conditions, l'homme qui tente une *révolution* quand elle n'a aucune chance d'aboutir commet réellement un grand crime, car il cause la mort de bien des innocents, il arrête l'essor du commerce et de l'industrie, produit de grandes misères et finalement n'arrive qu'à faire resserrer encore les liens dans lesquels les libertés publiques étaient enchaînées.

De toutes les *révolutions* que l'histoire rappelle à notre souvenir, celle qui s'est proposé pour but la liberté dans son acception la plus étendue est la *Révolution française*, que tous les peuples de la terre s'accordent à nommer la *grande Révolution*. Nous allons en esquisser rapidement les faits principaux; ce sera le meilleur moyen de mettre sous les yeux du lecteur une peinture aussi exacte que possible des *révolutions* en général. Cependant, avant d'aborder ce récit, nous dirons quelques mots de ce qu'on appelle ordinairement la *Révolution de* 1688, en Angleterre. Elle avait été précédée d'un autre mouvement plus tragique, qui s'était terminé par la décapitation d'un roi et la proclamation d'une république, mais auquel l'histoire n'a point appliqué le nom de *révolution* d'une manière aussi formelle.

— *Révolution de* 1688. On appelle ainsi la révolution par laquelle les Anglais, fatigués du règne honteux de Jacques II, après une coalition des whigs et des tories, constituèrent la Chambre des lords et celle des communes en Convention nationale pour offrir la couronne à Guillaume d'Orange, qui l'accepta avec la fameuse déclaration des droits. « Cette Convention, dit Macaulay, eut deux grands devoirs à remplir. Le premier était de débarrasser la loi fondamentale de toute ambiguïté; le second était de déraciner des esprits, soit des gouvernants, soit des gouvernés, la fausse et pernicieuse notion que la prérogative royale était quelque chose de plus sublime et de plus saint que les lois fondamentales. Le premier objet fut obtenu par les paroles solennelles qui ouvrent la *Déclaration des droits;* le second par la résolution qui déclarait le trône vacant et invitait Guillaume et Marie à l'occuper. Ce changement paraît de peu d'importance. On ne retranchait pas un fleuron de la couronne; la loi anglaise tout entière, dans le fond et dans la forme, était, au jugement des plus grands légistes, Holt et Treby, Maynard et Somers, exactement la même après la *révolution* qu'avant. Quelques points controversés avaient seulement été décidés conformément au sens indiqué par les meilleurs jurisconsultes; il y avait une légère déviation de l'ordre ordinaire de la succession au trône. C'était tout, et c'était assez. Notre révolution était une revendication d'anciens droits. Elle fut conduite avec la plus scrupuleuse attention à conserver les vieilles formalités. Le plus grand éloge qu'on puisse décerner à la *révolution* de 1688 est celui-ci : c'est qu'elle a été notre dernière *révolution*. Plusieurs générations se sont écoulées sans qu'aucun Anglais raisonnable ait médité une résistance quelconque contre le gouvernement établi. Il existe dans tous les esprits honnêtes et réfléchis une conviction chaque jour renforcée par l'expérience, c'est que les moyens de réaliser toutes les améliorations que peut réclamer la constitution se trouvent dans la constitution elle-même. » En ce qui concerne l'histoire de cette *révolution*, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit aux articles ANGLETERRE (histoire), GUILLAUME III, JACQUES II et HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, par Guizot.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. En résumant à larges traits cette grande histoire, qui comprend les faits les plus mémorables des temps modernes, nous aurons à tenir compte des innombrables articles spéciaux qui, dans ce dictionnaire, sont consacrés au même sujet et qui sont relatifs aux événements, aux épisodes, aux journées, aux principaux personnages, aux assemblées, aux institutions, aux mille particularités diverses, etc., que le lecteur trouvera en suivant l'ordre alphabétique. On comprend que cette division était impérieusement indiquée, autant pour faciliter les recherches particulières sur un sujet donné, nécessité de premier ordre, que pour ne pas surcharger le récit général de longues digressions et d'une trop grande richesse de détails.

De même, et pour suivre fidèlement cette méthode rationnelle, nous renverrons aux articles qui traitent de l'organisation de l'ancienne France et nous aborderons 1789 sans aucun préambule, sans obséder le lecteur de ces verbeuses et banales considérations sur les causes de la *Révolution*, dont on a tant abusé; nous entrerons enfin de plain-pied dans cette période éclatante et tragique qui marque la fin d'un monde et qui servira d'ère à la chronologie de l'avenir, dans cette arène où combat la liberté, en pleine vie, en pleine lutte, avec le XVIII^e siècle, avec les philosophes et les hommes nouveaux.

A cette heure, en réalité, la vieille France est morte; bien avant d'être submergée par la tempête révolutionnaire, elle s'était tuée elle-même par l'excès de son principe, c'est-à-dire par l'injustice et l'autorité sous toutes leurs formes. La France nouvelle naît et grandit au milieu des orages, au milieu des luttes contre les derniers représentants de l'Europe féodale et monarchique. C'est le tableau de ce combat que nous allons esquisser. Il s'agit de la conquête du droit, de la justice, de l'égalité devant la loi, de toutes les libertés légitimes. Cette lutte mémorable intéresse donc l'humanité entière; car c'était pour sa cause sacrée, pour son affranchissement que nos pères ont combattu, et la *Révolution* n'est pas un fait purement français, comme l'ont ridiculement prétendu quelques sophistes.

La plupart des chartes de liberté sont particulières à tel ou tel peuple; les Droits de l'homme sont d'une vérité pratique dans l'univers entier; tous les peuples ont puisé à cette source profonde, toutes les nations se sont enrichies de nos conquêtes. Jamais l'esprit cosmopolite de la France, dans le sens vraiment philosophique du mot, jamais ses facultés de haute généralisation n'avaient éclaté avec cette puissance. C'était un des résultats de la forte éducation du XVIII^e siècle. En reniant toutes les grossières superstitions du passé, en épurant, en affranchissant son esprit, cette noble génération avait bien mérité d'être l'institutrice des nations modernes. Elle eut alors la gloire de clore ce grand siècle par des œuvres que les peuples n'oublieront plus, car elles les ont fait entrer, à travers mille combats qui ne sont pas terminés, dans l'âge du progrès rationnel et régulier, dans l'ère de la science et de la raison.

Et maintenant, voici les réformateurs qui apparaissent sur la scène du monde; le drame éclatant de l'émancipation humaine va s'ouvrir.

PREMIÈRE SECTION.

L'Assemblée constituante. Fin de l'ancien régime.

Il n'y a pas d'événement qui ait été mieux annoncé, mieux élaboré que la Révolution. La plupart des réformes accomplies par elle étaient esquissées déjà en traits ineffaçables dans les travaux des penseurs, dans les œuvres des Montesquieu, des Voltaire, des Mably, des Rousseau et de tous les génies de cette grande génération. Ce sont leurs disciples mêmes qui allaient traduire ces impérissables idées en faits, en lois positives et donner un corps aux conceptions de la philosophie.

Déjà Turgot, Malesherbes, Necker avaient successivement tenté l'application timide de quelques-unes de ces idées; mais ils avaient échoué devant l'égoïsme des hautes classes, devant la coalition des privilégiés. Non-seulement les améliorations projetées furent abandonnées, mais encore on revint sur celles qui avaient été accomplies.

A la veille de la *Révolution*, la situation était celle-ci : impérieuse nécessité de réformes larges et profondes; résistance des classes privilégiées, qui se refusaient obstinément à toute diminution de leurs injustes prérogatives, à toute espèce de progrès et d'amélioration.

Une crise terrible était inévitable. En repoussant les réformes, on ouvrait fatalement la porte à une révolution.

On connaît les agitations misérables des derniers temps de la monarchie, les embarras financiers, les troubles, les disettes, les luttes des priviligiés entre eux, le renvoi, puis le rappel des parlements, les coups de force et les actes de faiblesse, les tergiversations, les fausses mesures, etc., signes frappants d'une société en pleine dissolution.

Une panique avait saisi la société tout entière. Les révélations du *Compte rendu* de Necker, en dévoilant le mystère des finances, en évoquant aux yeux de tous le spectre du déficit, avaient propagé la terreur d'une banqueroute publique et causé une impression plus profonde que la débâcle du fameux système de Law.

Mais la crise financière ne fut point, comme on l'a trop répété, la seule cause déterminante de la *Révolution;* car il y avait bien d'autres déficits qui s'ajoutaient à la misère publique : déficit de justice, de garanties sociales et individuelles, de liberté, de dignité humaine, de progrès, etc.

Le mot d'états généraux avait été prononcé dans les inutiles assemblées des notables (v. ASSEMBLÉE) de 1787 et 1788; répété par les parlements et par les mille voix de l'opinion, il devint bientôt le cri de ralliement de ceux qui voulaient des réformes, une espérance pour la nation, un expédient pour la monarchie, qui comptait en tirer simplement des ressources financières.

Louis XVI n'avait d'abord accueilli cette idée qu'avec répugnance; mais, dominé par l'opinion comme par la nécessité, il finit par s'y résigner, naïvement convaincu, d'ailleurs, que cette institution d'apparat, tombée en désuétude depuis près de deux siècles, lui servirait à tirer de l'argent du pays et à donner des forces nouvelles à la couronne. C'était le résultat ordinaire de la comédie des états généraux.

Mais il se trouva que, cette fois, la nation prit son rôle au sérieux et travailla pour elle-même et contre le régime qu'on l'appelait à restaurer.

L'arrêt de convocation est du 8 août 1788. De victoire en victoire, l'opinion publique imposa successivement le rappel de Necker aux finances, une double représentation pour le tiers état, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que pour la noblesse et le clergé réunis, ce qui n'était que juste puisqu'il formait la presque totalité du pays, enfin une liberté de presse qui s'établit de fait, par droit de conquête sur la censure.

Parmi les milliers d'écrits qui se produisirent alors, on remarqua surtout le fameux pamphlet de l'abbé Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état?* brochure qui eut une action immense.

Après de longues résistances, le conseil du roi finit par accorder le doublement du tiers, qui eut 600 députés; la noblesse et le clergé en eurent chacun 300.

D'après l'édit de convocation, tous les imposés âgés de plus de vingt-cinq ans, moins les domestiques, étaient appelés à concourir à la nomination des électeurs, lesquels devaient rédiger les cahiers (v. ce mot) et nommer les députés.

L'élection était donc à deux degrés, sauf pour la noblesse et le haut clergé. Chacun des trois ordres procédait séparément.

Jamais, dans un grand pays comme la France, un corps électoral aussi considérable n'avait été mis en mouvement. Mais, en accordant le droit de suffrage à un aussi grand nombre de plébéiens, Necker et surtout le gouvernement ne songeaient nullement à les tirer de leur nullité politique et sociale. Leurs préoccupations étaient surtout fiscales; ils n'avaient guère d'autres vues que d'écumer l'argent du peuple et de se servir du tiers état pour exercer une pression sur les hautes classes. Cette politique de contre-poids était traditionnelle dans l'histoire de la royauté, qui n'avait dédaigneusement laissé grandir et s'élever le tiers état que pour se réserver un instrument de lutte et un point d'appui.

En outre, l'ignorance des classes rurales, leur complet asservissement aux grandes puissances sociales, leur docilité séculaire semblaient une garantie suffisante.

Mais l'événement déjoua ces petites combinaisons. Quoique votant à haute voix dans les assemblées primaires, sous l'œil des intendants, des notables, etc., les paysans, éclairés par le sentiment de leurs intérêts, nommèrent généralement des électeurs patriotes et éclairés.

Le bas clergé produisit un certain nombre de députés acquis à la cause populaire, et quelques membres de la haute noblesse s'honorèrent par leur généreuse adhésion aux réformes.

La rédaction des cahiers se fit par toute la France avec une rapidité et une verve incroyables. Ceux du tiers indiquaient nettement toutes les réformes que la *Révolution* devait accomplir. Ceux de la noblesse et du clergé portaient généralement l'empreinte des préoccupations les plus égoïstes.

Les états généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Quoique la cour et les hautes classes fussent manifestement disposées à prodiguer les humiliations au tiers état et à lui faire sentir son infériorité, il représenta dignement la nation et endura tout avec un froid dédain, avec la gravité méprisante de la force.

L'Assemblée eut à subir trois discours, du roi, du garde des sceaux et de Necker; tous trois roulaient sur le vide du Trésor et sur les moyens de le remplir. De droit, de réformes, de constitution, rien ou presque rien.

On voyait clairement que la cour et Necker lui-même prétendaient ridiculement réduire la portée et le but de ce grand mouvement de rénovation aux minces proportions d'une opération financière.

La question capitale était de savoir si l'on formerait une assemblée unique et si l'on voterait par tête, ce qui assurait la majorité au tiers état, ou si l'on voterait par ordre et séparément, ce qui eût donné la prépondérance à la noblesse et au clergé.

Naturellement, les députés des ordres privilégiés se prononcèrent pour le vote par ordre, suivant la forme des anciens états généraux, et, le lendemain 6 mai, ils s'assemblèrent dans des chambres séparées, commençant ainsi une résistance qui devait durer plus de six semaines.

Les députés du tiers, avec un sens très-pratique, s'établirent dans la vaste salle qui avait servi à la séance d'ouverture, s'occupèrent de la vérification des pouvoirs, et, après de longs et inutiles pourparlers, sur la motion de Sieyès, se constituèrent en Assemblée nationale (17 juin) et commencèrent à faire acte de pouvoir législatif en se saisissant du droit d'impôt et en garantissant la dette nationale.

Ces coups de vigueur eurent leur retentissement jusque dans la chambre du clergé, où les curés, malgré l'opposition de l'abbé Maury, emportèrent sur les prélats la majorité pour la réunion au tiers. Mais ils indignèrent la cour et les privilégiés, qui ne rêvèrent, dès lors, que coups de force, dissolution, répression violente, etc.

Afin d'empêcher la réunion, Louis XVI annonça une séance royale pour le 22 juin et fit fermer la salle des séances.

Le samedi 20 juin, date à jamais mémorable, les députés du tiers, trouvant leurs portes fermées et gardées militairement, allèrent résolûment se réunir dans la salle du Jeu de paume, et là, dans l'élan du plus noble enthousiasme, insensibles aux dangers qui les enveloppaient, prêtèrent ce célèbre serment, qui allait créer un peuple et une société, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution au pays. V. JEU DE PAUME.

La séance royale n'eut lieu que le 23. La cour, pour frapper les imaginations de crainte, donna à cette solennité l'appareil des anciens lits de justice. Le roi parla en maître, cassa les arrêtés des communes, consacra les dîmes, les droits féodaux, etc., et termina en ordonnant aux représentants de se séparer pour reprendre le lendemain séance dans leurs chambres respectives.

Les députés de la noblesse et du clergé se retirèrent en silence; mais les communes restèrent immobiles, dans un calme solennel. Le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, vint réitérer les ordres du roi. Ce fut alors que Mirabeau, se faisant spontanément l'organe de l'Assemblée, fit éclater la magnifique apostrophe si célèbre sous sa forme populaire : « Allez dire à votre maître, etc. » V. MIRABEAU.

Entraînée par cette éloquence, mais soutenue surtout par sa propre énergie, l'Assemblée, pendant que les troupes se rangeaient en bataille devant ses portes, décréta l'inviolabilité de ses membres et déclara traître à la patrie quiconque attenterait à la liberté d'un député.

Barnave, Pétion, Buzot, Grégoire, Camus, Sieyès parlèrent avec non moins de résolution que Mirabeau. La cour jugea prudent d'ajourner l'exécution des projets de coups de force, et, d'autre part, la courageuse attitude du tiers état porta ses fruits. Le lendemain, la majorité du clergé et, le surlendemain, la minorité de la noblesse, le duc d'Orléans en tête, vinrent se réunir aux communes.

Enfin le 27, en présence de la fermentation publique et de l'entraînement général, le roi, se déjugeant à quelques jours de distance, ordonna la réunion des trois ordres en une chambre unique.

Dès lors, l'Assemblée nationale se trouva légalement constituée et elle put commencer ses travaux.

Mais la faction de la cour, malgré ses reculades et ses concessions forcées, n'avait pas abandonné ses projets de dissolution et de violence; elle n'attendait qu'une occasion favorable, enveloppait Versailles et Paris de troupes et prenait une série de mesures qui n'indiquaient que trop qu'une exécution militaire était résolue.

Se fiant peu aux troupes nationales, le gouvernement avait appelé les vingt régiments étrangers qui étaient à la solde de la couronne; ces meutes aveugles et grossières commettaient toutes sortes d'excès et augmentaient encore la disette dont souffrait Paris.

Sur la motion de Mirabeau (8 juillet), l'Assemblée demanda au roi l'éloignement des troupes. Avec sa dissimulation habituelle, Louis XVI répondit que ces forces n'avaient d'autre objet que de protéger la liberté des délibérations.

L'opinion générale, et tout confirme cette croyance, était que Paris allait être inondé de sang et pillé par les hordes étrangères, l'Assemblée dissoute, les patriotes proscrits, l'absolutisme restauré.

Le 11 juillet, la cour frappa un premier coup par le renvoi brutal de Necker et par la nomination d'un ministère composé d'hommes trop connus par leur esprit de réac-

tion. Necker avait encore une grande popularité et son renvoi fut considéré comme un acte de guerre bien caractérisé, d'autant plus que cela coïncidait avec de grands mouvements de troupes et les préparatifs les plus menaçants.

Paris, orageux et inquiet, éclata dans la journée du 12. Au jardin du Palais-Royal, centre de l'agitation, un jeune homme qui entrait dans l'histoire par un coup d'éclat, Camille Desmoulins, monta sur une table et, dans une harangue enflammée, appela le peuple et la jeunesse parisienne aux armes.

Après cette première explosion, tout Paris fut bientôt debout. Nous avons donné le récit de ces grands épisodes à l'article BASTILLE (prise de la) et nous n'y reviendrons pas ici. On sait que le 14 juillet au soir, date à jamais mémorable, le peuple de Paris était vainqueur de la réaction par la prise de la vieille forteresse, repaire du despotisme. Le comité des électeurs, transformé en une sorte de gouvernement, siégeait en permanence à l'Hôtel de ville, assurait les services et nommait Bailly maire de Paris et La Fayette commandant de la garde nationale nouvellement formée.

A Versailles, l'Assemblée avait conservé une attitude ferme et digne. La cour, atterrée par la victoire populaire, dut s'incliner sous la main de fer de la nécessité. Louis XVI, à de nouvelles députations, promit tout ce qu'on lui demandait, l'éloignement des troupes, le rappel de Necker, etc. Malgré l'opposition de la reine, il se résigna même à faire un voyage d'apparat à Paris, démarche impérieusement commandée par les circonstances. 100,000 hommes armés vinrent au-devant de lui; il parut au balcon de l'Hôtel de ville, accepta la nouvelle cocarde (aux couleurs de la ville, auxquelles on ajouta le blanc de la maison de France, comme signe de réconciliation), fut prodigue enfin de ces démonstrations qui apaisent les peuples et qui n'engagent pas beaucoup les princes.

A ce moment même, le comte d'Artois, Condé, Conti, les Polignac, etc., donnaient le signal de l'émigration et allaient intriguer à l'étranger, pour soulever contre nous les colères monarchiques.

Les événements de Paris eurent leur retentissement dans les provinces; partout on s'arma, on se forma en milices nationales, on remplaça les autorités royales par des comités qui devinrent le noyau des municipalités. Les habitants des campagnes envahissaient les archives seigneuriales pour y détruire les titres de leur servilité séculaire.

Des scènes déplorables vinrent attrister ces grands mouvements. A Paris, des personnages détestés périrent victimes de la fureur populaire. V. BERTHIER et FOULON.

Cependant l'Assemblée, assurée de son existence par la grande journée du 14 juillet, poursuivait ses travaux et préparait la rénovation nationale, élaborait une *Déclaration des droits de l'homme* (v. ce nom), prescrivait des mesures urgentes et nommait un comité pour poser les bases de la constitution.

Au milieu de ces agitations, Necker reprit possession du ministère; mais cette idole d'hier était déjà bien dépassée.

Nous arrivons ici à l'un des événements les plus mémorables de cette première période, la nuit du 4 août (v. AOÛT). Dans cette séance fameuse, sur les motions du vicomte de Noailles, du duc d'Aiguillon, etc., l'Assemblée adopta en principe les réformes suivantes : abolition de la qualité de serf, de la mainmorte, du droit exclusif de chasse, de tous priviléges pour les particuliers, les provinces et les villes; faculté de rembourser les droits seigneuriaux; taxe en argent représentative de la dîme; rachat possible de toutes les dîmes; égalité des impôts, admission de tous les citoyens aux emplois, etc.

Ces réformes étaient importantes et décisives; mais c'était l'*abolition* et non le *rachat* des droits féodaux et des dîmes qu'exigeaient l'opinion publique, la justice et la raison.

Quoi qu'on ait dit de la générosité des classes privilégiées dans cette circonstance, il est certain qu'elles ne cédèrent qu'aux plus impérieuses nécessités et qu'elles ne consentirent à sacrifier une partie de leurs injustes priviléges que pour préserver le reste.

Néanmoins, ces résolutions, tout incomplètes qu'elles étaient, soulevèrent les colères de la noblesse et du clergé; le roi résista longtemps avant d'en accepter le principe et ne céda qu'à la crainte, au spectacle de l'immense entraînement de toute la France.

Après de longs et solennels débats, l'Assemblée, dans le courant du mois d'août, adopta successivement les articles de cet acte célèbre qui a servi de type aux préambules de toutes les constitutions révolutionnaires, nous voulons parler de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*

Différentes lois furent ensuite préparées et votées pour fixer les droits civils et politiques, l'égalité devant la loi, la liberté de la parole, des cultes, de la presse, du commerce, de l'industrie, etc., enfin toutes les garanties et tous les droits dont l'ensemble constitue les principes de 1789.

Toutes ces lois étaient déjà considérées comme partie intégrante de la constitution; du moins c'étaient les matériaux du monument. Ce fut après deux ans de travaux que l'Assemblée sentit le besoin de coordonner d'une manière définitive les diverses parties de son œuvre.

Quand il s'agit de formuler en lois les principes acclamés le 4 août, les discussions furent plus vives qu'on n'aurait pu s'y attendre. L'ivresse une fois dissipée, beaucoup de privilégiés qui avaient subi l'entraînement général revinrent à leurs préoccupations égoïstes et chicanèrent bassement sur les réformes. Mais la majorité se prononça vigoureusement contre eux.

Le 6 août, sur la proposition de Duport, on décréta l'abolition complète du régime féodal, puis celle du droit exclusif de chasse; des justices seigneuriales, etc.

La question des dîmes ecclésiastiques fut plus laborieuse à trancher; le clergé défendit ses intérêts avec une énergie désespérée; il eut cette bonne fortune inattendue d'avoir pour défenseur l'oracle du tiers état, l'abbé Sieyès, qui soutenait la thèse fallacieuse du rachat. Dans cette discussion mémorable, Mirabeau fut admirable de sens et de raison.

Le 12 août, la dîme fut abolie sans restriction et il fut décidé qu'on pourvoirait d'une autre manière aux dépenses du culte.

On décréta ensuite et successivement la permanence et l'unité du Corps législatif, malgré les efforts des constitutionnels de l'école anglaise, qui voulaient deux Chambres; puis le *veto suspensif*, c'est-à-dire le droit pour le roi de suspendre l'exécution des décisions de l'Assemblée pendant deux législatures (Mirabeau, qui s'offrait déjà à la cour, avait parlé en faveur du *veto absolu*); enfin l'inviolabilité du roi, l'indivisibilité et l'hérédité de la couronne (15 sept.); car l'Assemblée, tout en dépouillant le roi de ses principales prérogatives, était encore ou se croyait essentiellement monarchique.

Cependant le château conspirait sans relâche; la dernière combinaison de la faction était d'enlever le roi, de le conduire à Metz, au milieu des troupes de Bouillé, et de commencer la guerre civile avec l'appui de l'Autriche. Les préparatifs se poursuivaient assez ouvertement; Paris, averti, surexcité par des organes infiniment clairvoyants, la presse et les sociétés populaires, puissances nouvelles et déjà redoutables, Paris, qui avait déjà protesté par toutes ses voix lors des débats sur le *veto*, allait bientôt agir, accomplir un de ces actes décisifs qui sont des *révolutions.* L'agitation était encore augmentée par une cruelle disette qu'on attribuait en partie, non sans raison, à d'infâmes et mystérieuses manœuvres ayant pour but de réduire le peuple par la faim.

Une nouvelle provocation de la cour vint combler la mesure. Le 1er octobre, la faction risqua une manifestation qu'elle croyait décisive et qui n'était qu'insensée; nous voulons parler du fameux repas des gardes du corps, qui se donna au château et où la cocarde nationale fut foulée aux pieds.

Paris répondit à ces démonstrations factieuses par une nouvelle explosion. L'idée de ramener le roi à Paris devint dominante dans la population; on pensait ainsi l'isoler de la faction qui complotait de l'enlever pour l'entraîner dans la guerre civile avec l'appui de l'étranger, et, d'un autre côté, la partie la plus pauvre de la population était persuadée que, dès que la cour et le gouvernement seraient à Paris, on n'oserait plus agioter et que l'abondance reviendrait.

Les femmes surtout, désespérées de la disette et des souffrances de leurs enfants, s'agitèrent, se soulevèrent et, le 5 octobre, marchèrent sur Versailles, conduites par Maillard (v. ce nom). Les hommes et la garde nationale suivirent, La Fayette en tête. (V. le récit de ces deux journées à l'article OCTOBRE.) Devant ce mouvement irrésistible, Louis XVI dut céder. Il quitta Versailles, ce lieu sacré de la monarchie et de l'absolutisme, et vint s'établir aux Tuileries. Mais dès lors, il affecta de se considérer comme captif, n'ayant plus au même degré qu'à Versailles la liberté du mensonge et de la trahison. Cependant ce peuple, qui l'avait ramené au milieu des piques et des baïonnettes, n'était pas encore affranchi du fétichisme royaliste, et il eût été facile de reconquérir son affection en réprimant les manœuvres factieuses de l'aristocratie et de l'émigration, en s'associant franchement aux principes nouveaux.

Mais ce n'était pas le sentiment du parti de l'ancien régime, qui reformait obstinément ses rangs et se préparait à de nouvelles luttes et à de nouvelles trahisons.

L'Assemblée, quoique entravée par les éléments aristocratiques et cléricaux qu'elle avait absorbés dans son sein, et même impressionnée, troublée par les progrès rapides du parti populaire, n'en continuait pas moins ses travaux. Elle décréta la responsabilité des ministres, le vote annuel de l'impôt par les représentants, commença la réforme criminelle, abolit la question, les lettres de cachet, la vénalité des charges, les priviléges des provinces, accomplit diverses réformes dans l'armée, les finances, l'administration; attribua l'initiative des lois au Corps législatif, enleva au roi toute action sur le pouvoir judiciaire, etc.

Cependant, le retour de la famille royale à Paris avait contribué pour un moment à régulariser les approvisionnements; mais cette amélioration dura peu. La disette, la pénurie, la cessation de travail, la mauvaise volonté des hautes classes, l'émigration successive des aristocrates, l'entassement des nécessiteux dans les villes, les manœuvres infâmes des accapareurs et des agioteurs, de nouveaux bruits de conspirations, des mouvements excités, dirigés par des agents soudoyés dans le but de pousser les pouvoirs publics à la réaction par le fantôme de l'anarchie : toutes ces causes contribuaient à répandre l'inquiétude et les défiances et à rendre la situation de plus en plus difficile.

Le meurtre du boulanger François, faussement accusé d'accaparement (21 octobre), meurtre accompli dans une émeute et probablement par des agents de la faction royaliste, servit de prétexte pour entraîner l'Assemblée à voter la *loi martiale* contre les attroupements.

La pénurie financière dominait la situation. L'Etat était tellement obéré, le fantôme de la banqueroute apparaissait si menaçant, le peuple était si peu en état de supporter de nouvelles charges, que tous les yeux se tournèrent enfin vers un immense patrimoine en réserve, les biens du clergé (v. BIENS NATIONAUX). La nation périssait; ces ressources dont une partie demeurait improductive entre des mains oisives, apparurent à tous comme le salut du peuple et de l'Etat.

L'abolition des dîmes avait entamé déjà ce que le clergé considérait comme sa propriété et qui n'était en réalité qu'une injuste contribution levée d'autorité sur la propriété et le travail d'autrui. Outre les dîmes, qui produisaient annuellement plus de 120 millions, il avait d'immenses possessions foncières, le quart des terres du royaume, même le tiers, même la moitié en beaucoup de contrées. Il serait difficile d'évaluer ces monstrueuses richesses, que le clergé augmentait sans cesse par les moyens les moins avouables, extorsion d'héritage, exploitation du patrimoine des familles, de l'ignorance, de la terreur de l'enfer, de la maladie, du vice même et du crime, des calamités publiques comme des malheurs privés.

En outre, la nation pouvait périr : le clergé n'abandonnait jamais rien de son *droit*, qui était de ne pas contribuer aux charges publiques, sauf par quelques maigres *dons gratuits*, à titre d'aumône, et qu'il se faisait toujours payer par de nouveaux priviléges; enfin, de prendre et de recevoir toujours sans jamais rien donner.

La suppression des dîmes n'avait été qu'un premier pas vers une réforme plus radicale. On commença dès lors à discuter la légitimité des propriétés cléricales, et il fut établi, par le droit civil et par le droit canonique, qu'elles ne constituaient pas une propriété réelle et que le clergé n'était simplement que dépositaire et administrateur.

Des écrivains de parti ont pu contester la légitimité du grand fait historique de la reprise de ces biens par la nation; mais il n'y a jamais eu de question mieux posée, plus clairement discutée et plus magistralement résolue. C'est toujours à ces admirables discussions qu'il faudra remonter quand on voudra avoir une idée précise sur ce sujet.

Le débat fut ouvert le 10 octobre, avant que l'Assemblée eût quitté Versailles, et la question fut posée par Talleyrand de Périgord, évêque d'Autun. Quoique ce grand procès fût depuis longtemps jugé par l'opinion, il fut d'un bon effet que l'initiative fût prise par un prélat et par un aristocrate.

Après de longs et solennels débats, auxquels prirent part les plus savants légistes et les députés et publicistes connus par la modération de leurs opinions, l'Assemblée décréta, malgré l'opposition de Sieyès, que les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir aux frais du culte et au soulagement des pauvres (2 novembre).

Mirabeau, Talleyrand, Thouret, Barnave, Le Chapelier, Dupont (de Nemours) et autres avaient pris la part la plus éclatante à cette grande discussion.

L'Assemblée ordonna, en outre, l'ouverture des prisons ecclésiastiques, des *in pace*, et interdit provisoirement les vœux monastiques.

Le lendemain (3 novembre), Thouret déposa son rapport sur la suppression des provinces, qui formaient comme autant de petites nations morcelées à l'infini en gouvernements dans l'ordre militaire, en généralités dans l'ordre administratif, en diocèses dans l'ordre ecclésiastique, etc. A cette confusion, qui était l'anarchie pure, l'Assemblée substitua, après de longues études, l'égalité départementale, l'unité de la patrie. Ce grand travail ne fut achevé que le 22 décembre.

Du même coup fut brisée la centralisation oppressive de la monarchie, les départements étant placés sous la direction d'une administration départementale élue, des administrations de district et des municipalités, toutes chargées d'appliquer les lois et décrets de l'Assemblée nationale.

Le droit de vote, dans les assemblées primaires, fut accordé à ceux qui payaient une contribution directe annuelle de la valeur de trois journées de travail, c'est-à-dire à peu près 3 francs; ce n'était pas là une aristocratie; toutefois, cette distinction en citoyens *actifs* et *passifs* suscita beaucoup de protestations parmi les amis de la liberté. Pour le complément de cette organisation, v. CONSTITUTION DE 1791.

En résumé, l'Assemblée avait substitué au chaos de l'ancien régime l'ordre et la justice et fondé les libertés locales, tout en consacrant l'unité administrative et politique de la nation.

Toutes ces réformes, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, ne se firent pas sans déchirement. Les privilégiés, clergé et noblesse, dépouillés de leur injuste domination, suscitèrent de nombreuses résistances sur tous les points du territoire. Les parlements, annulés par la réorganisation judiciaire, entrèrent également dans la ligue contre les institutions nouvelles. C'était une guerre à mort de la faction du passé contre la justice et la liberté. Cependant, malgré les complots et les menées de toute nature, la France nouvelle grandissait chaque jour et s'affermissait dans ses institutions.

La municipalité de Paris, la commune, après beaucoup de tâtonnements, s'organisait peu à peu. Les sociétés populaires, dont les principales étaient les Jacobins et les Cordeliers (v. ces noms), éclairaient et surexcitaient l'opinion. Enfin la *Révolution* avait fait éclore une autre puissance, la presse politique, les journaux, dont les principaux étaient : le *Courrier de Provence* de Mirabeau; le *Point du jour*, de Barère; le *Courrier de Versailles*, de Gorsas; le *Patriote français*, de Brissot; les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme; l'*Ami du peuple*, de Marat; les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins; la *Chronique de Paris*, de Condorcet, Rabaut Saint-Etienne et autres; le *Moniteur universel*, l'*Orateur du peuple*, etc. V. ces noms.

La presse royaliste comptait également des organes nombreux, dont les plus connus sont : les *Actes des apôtres*, la *Gazette de Paris*, le *Journal général de la cour et de la ville*, etc.

Si les journaux révolutionnaires étaient passionnés, les feuilles royalistes étaient d'une violence bien plus accentuée et qu'on a trop oubliée. Elles ne parlaient que de bâtonner, de pendre et de rouer les patriotes, et il est certain que Marat et, plus tard, le *Père Duchêne* ne dépassèrent jamais ce degré de frénésie.

Les travaux constitutionnels se poursuivaient sans relâche. L'Assemblée apporta dans son organisation judiciaire le même esprit d'unité et de simplicité rigoureuse que dans les autres parties de son œuvre et substitua à la barbarie de la législation ancienne un ordre admirable et régulier, qui malheureusement n'existe plus qu'incomplétement et auquel il faudra revenir un jour.

Chaque jour amenait une nouvelle victoire de la philosophie. A la fin de 1789 et successivement, les classes opprimées dans l'ancien régime, les protestants, les juifs, les comédiens, furent appelés à l'égalité. Dans l'intervalle et plus tard, l'Assemblée travaillait à la réorganisation de l'armée, décrétait que la loi ne reconnaissait plus les vœux monastiques (13 février 1790), supprimait la gabelle (26 février), s'occupait de la vente des biens ecclésiastiques, des assignats, faisait imprimer le *Livre rouge* (v. ce nom), registre scandaleux des pensions de la cour, etc.

Cette œuvre libératrice était troublée constamment par les manœuvres et les complots du parti de l'ancien régime. La plus célèbre de ces tentatives fut, à cette époque, la conspiration de Favras (v. ce nom). Cet aventurier de qualité, agent probable de Monsieur, comte de Provence, tenta l'exécution d'un plan de contre-révolution violente, échoua et fut pendu en place de Grève (19 février 1790). C'est vers la même époque aussi que se nouèrent définitivement les relations de Mirabeau avec la cour. On trouvera le détail de ces faits et de ce marché scandaleux à l'article biographique consacré au célèbre orateur.

Enfin, pendant que l'Assemblée détruisait pièce à pièce le vieux régime absolutiste et féodal, les ennemis de la justice et de la Révolution continuaient leurs menées et leurs intrigues. L'émigration, assurée de la protection royale, préparait l'invasion étrangère. Le roi, en même temps qu'il jurait les lois constitutionnelles et prêtait le *serment civique* (4 février 1790), entretenait en permanence des agents à l'étranger; la reine et sa faction agissaient dans le même sens avec plus de furie, et, de son côté, le clergé préparait activement la guerre civile, suscitait des troubles, surtout dans les départements méridionaux, et préludait à l'insurrection de la Vendée par des massacres de patriotes et de protestants à Toulouse, à Montauban et à Nîmes (mai-juin 1790).

Grâce à l'attitude de Marseille et des grandes villes du Midi, la contre-révolution fut pour le moment étouffée; mais ces complots sans cesse renaissants augmentaient de plus en plus l'irritation publique.

A cette époque, l'Assemblée commença l'élaboration d'un règlement célèbre qui fut complété plus tard, la *Constitution civile du clergé* (v. ce nom), qui soumettait le clergé à la société civile, introduisait l'élection dans la hiérarchie ecclésiastique et astreignait les fonctionnaires sacerdotaux au serment civique de fidélité à la nation, à la loi et au roi, ainsi qu'à la constitution. Ce fut pour le clergé une nouvelle occasion de manœuvres factieuses; il se trouva dès lors partagé en deux catégories : le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire, les assermentés et les insermentés, nouvelle cause de division, nouveau prétexte à des rébellions.

Une des discussions les plus importantes de ce temps fut celle sur le droit de paix et de guerre, à laquelle prirent part notamment Barnave, Robespierre, Pétion, Lameth, Mirabeau. Ce dernier, déjà gagné à la cour, se prononça audacieusement pour la prérogative royale. L'Assemblée adopta un moyen terme, établissant en principe que le droit de paix et de guerre appartenait à la nation, mais abandonnant l'initiative au roi.

Pendant que l'Assemblée travaillait à constituer la nation en faisant encore la part si belle à la royauté, Louis XVI et Marie-Antoinette s'employaient activement pour amener une intervention étrangère. La reine correspondait sans relâche, à ce sujet, avec son frère, l'empereur Léopold. Nous verrons se développer de plus en plus ce plan, dont la trahison est la base et qui justifie à l'avance toutes les représailles de la *Révolution*.

Le 19 juin, l'Assemblée avait supprimé les titres de noblesse. Le 14 juillet eut lieu, au Champ-de-Mars, la grande fédération commémorative de la prise de la Bastille. Ce fut une des grandes journées de la *Révolution*. V. FÉDÉRATION.

Pendant que le roi et la reine correspondaient avec l'étranger, l'aristocratie et le clergé formaient partout des foyers de résistance, ravivaient le fanatisme, s'épuisaient en complots et se préparaient à la lutte.

Un événement malheureux vint fournir des prétextes à la réaction. Une sédition militaire éclata dans la garnison de Nancy et fut cruellement réprimée (31 août). V. NANCY (affaire de).

Tandis que la France épuisait ses forces pour résister aux ennemis de l'intérieur, l'Europe monarchique, excitée par la famille royale et les émigrés, et redoutant d'ailleurs la contagion de la liberté, faisait des préparatifs et des armements et massait silencieusement des troupes à portée de nos frontières. Dans le temps même qu'il protestait publiquement de sa fidélité à la constitution, Louis XVI écrivait au roi de Prusse (décembre) la lettre aujourd'hui si connue : « ... Je viens de m'adresser à l'empereur Léopold, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une forte armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, etc. »

Dans l'intervalle, Necker avait quitté le ministère, laissant l'administration des finances dans le plus triste état. Depuis longtemps déjà son rôle était fini; il s'était dépopularisé par ses demi-mesures, par son opposition à la création des assignats, à la suppression des titres de noblesse (lui, plébéien!), etc.

La *Révolution* héritait de ce lourd fardeau d'accomplir au milieu des crises la liquidation de l'ancien régime. La dette, énorme déjà, s'était accrue de charges nouvelles : remboursement des nombreux offices supprimés, restitution d'une myriade de cautionnements, rentes du clergé, etc. Une nouvelle émission d'assignats avait été décrétée; mais la situation n'en restait pas moins grave, et, en outre, l'année 1790 se ferma tristement au retentissement de troubles qui éclataient de tous les côtés, fomentés par les prêtres, les émigrés, les aristocrates, et qui annonçaient assez qu'entre l'ancienne France et la nouvelle c'était une guerre sans merci. Le prétexte du clergé était la constitution civile et le serment constitutionnel; mais le motif réel était la question des priviléges et des biens perdus.

L'émigration augmentait tous les jours, et bientôt Mesdames, tantes du roi, quittèrent la France pour se retirer à Rome (19 février 1791). Ce départ excita une grande fermentation; on le rattachait à des plans de complots qui étaient loin d'être chimériques, et l'on prévoyait très-justement que les autres membres de la famille royale nourrissaient les mêmes projets de fuite.

Cet épisode amena la proposition d'une loi contre l'émigration, projet contre lequel Mirabeau s'éleva avec véhémence et qui n'aboutit pas, à cause de la forme choquante qu'on lui avait donnée, peut-être à dessein, pour la faire rejeter.

Le jour même (28 février 1791), des centaines de gentilshommes s'étaient introduits aux Tuileries, armés de pistolets et de poignards. La garde nationale, soupçonnant avec quelque raison un complot pour enlever le roi, désarma et chassa les héros de cette aventure suspecte, qui furent baptisés par les Parisiens du nom de *chevaliers du poignard*.

Tout cela n'était pas de nature à calmer les inquiétudes et les soupçons des patriotes.

Au milieu de toutes ces agitations, l'Assemblée continuait ses travaux, décrétait la création d'un tribunal de commerce à Paris, élaborait plusieurs grandes institutions organiques, supprimait les fermiers généraux, les droits d'aides, les maîtrises et jurandes, organisait le trésor public et les douanes, préparait l'uniformité des poids et mesures, etc.

La fin de ce premier trimestre de 1791 fut marquée par un événement qui causa une profonde émotion publique, la maladie et la mort de Mirabeau (2 avril). Après avoir joué un rôle éclatant, le grand orateur, comme on le sait, s'était mis aux gages de la cour; mais il n'y avait encore contre lui que des soupçons parmi un petit nombre d'hommes clairvoyants, et le peuple fit éclater à sa mort une immense douleur et lui fit des funérailles splendides.

Nous renvoyons le lecteur à l'article biographique que nous avons consacré à l'illustre tribun et dans lequel nous avons raconté et sa vie et toutes les circonstances de sa mort.

A ce moment, un homme destiné à une célébrité orageuse et qui n'avait joué jusque-là qu'un rôle effacé, Robespierre, commença à prendre quelque influence, fit décréter notamment que les membres de l'Assemblée constituante ne pourraient être réélus à la prochaine législature, et s'éleva à une grande hauteur dans sa lutte contre Barnave et autres, en parlant en faveur des hommes de couleur et des esclaves.

L'éternelle question de la constitution civile du clergé continuait à servir de prétexte à l'agitation. Le pape avait lancé un bref pour flétrir et suspendre les prêtres constitutionnels; et, d'un autre côté, les manœuvres de la cour et de l'émigration ne s'arrêtaient point; Marie-Antoinette ne cessait de correspondre avec son frère, l'empereur Léopold, et les souverains étrangers; le comte Mercy était un des principaux agents de ces négociations. On n'attendait que le moment d'agir, en prenant l'Alsace pour point central et en s'appuyant sur des insurrections royalistes et religieuses à l'intérieur. Les conditions de l'intervention se dessinaient; il s'agissait d'une dislocation de nos frontières au profit des puissances coalisées.

A l'article MARIE-ANTOINETTE, nous avons esquissé quel fut le rôle de cette femme funeste en ces coupables intrigues.

Le premier acte devait être la fuite de la famille royale, sa sortie de Paris. Une première tentative fut faite le 18 avril (1791), sous le prétexte d'une installation à Saint-Cloud; mais le peuple et la garde nationale s'opposèrent au départ.

En attendant une occasion plus favorable, Louis XVI essayait d'endormir les soupçons par de nouveaux serments publics en faveur des lois constitutionnelles, et même, avec une duplicité étonnamment jésuitique, il adressait, le 23 avril, à toutes les cours une pièce diplomatique dans laquelle il faisait un éloge enthousiaste de la « glorieuse » *Révolution*, ordonnait à ses ambassadeurs de notifier aux cours étrangères son irrévocable serment de maintenir la nouvelle constitution, etc.

Le 2 mai, arriva à Paris un nouveau bref du pape contre cette constitution que jurait le roi et spécialement contre la nouvelle organisation ecclésiastique. Paris répondit à cette manifestation par l'exécution traditionnelle, en brûlant, au Palais-Royal, un mannequin représentant le pape Pie VI (4 mai).

Dans le courant de ce mois, l'Assemblée s'occupa des colonies et de la situation des hommes de couleur, de l'organisation militaire et de diverses autres questions importantes.

Pendant ce temps, la famille royale préparait sa fuite. Le 22 mai, la reine en écrivait le plan à son frère Léopold, en lui demandant de la protéger par l'entrée d'un corps de 10,000 hommes du côté de Montmédy. Le 1er juin, nouvelle demande. Les négociations se poursuivaient, et, pour entamer la guerre contre la France rebelle, l'empereur promettait 35,000 hommes ; l'Espagne, la Prusse et les autres puissances devaient fournir aussi leurs contingents.

Ainsi, par leurs manœuvres criminelles, Louis XVI et Marie-Antoinette, de concert avec l'émigration, allaient ameuter l'Europe contre nous, ouvrir à l'étranger le chemin de nos foyers et nous précipiter dans des guerres sans fin.

Le projet de fuite était ancien, comme on le sait. Constamment démenti, il n'en était pas moins la base de tous les plans de contre-révolution. Plus le moment approchait, plus la famille royale redoublait de dissimulation et de basses protestations. Les préparatifs se poursuivaient, d'ailleurs, avec la maladresse la plus imprudente. Cependant l'évasion s'exécuta avec succès dans la soirée du 20 juin. Le roi et sa famille purent s'échapper des Tuileries en se dirigeant vers Montmédy, vers l'étranger. La monarchie émigrait à son tour. Bouillé avait été prévenu d'échelonner des détachements sur la route jusqu'à Châlons.

A l'article VARENNES (fuite de), nous donnons tous les détails de cet événement et nous n'avons pas à les reproduire ici.

Le matin du 21, Paris se réveilla sans roi, et le canon d'alarme, en annonçant la grande nouvelle par ses mugissements, semblait avertir les citoyens des suprêmes périls et annoncer que la monarchie parjure et fugitive allait déchirer la patrie par la guerre étrangère et la guerre civile.

La vaillante cité ne faiblit pas; en un instant elle fut tout entière debout, prête à faire face à une tentative possible de contre-révolution. A ce moment, l'idée de la république se présenta à beaucoup d'esprits comme une solution logique et nécessaire. Mais la plupart des hommes politiques hésitaient encore en raison de la gravité des circonstances.

Les constitutionnels purs, les feuillants, y compris La Fayette, se sentant dépassés, réagissaient et s'obstinaient à vouloir sauver le principe de la royauté, quoiqu'ils eussent été également joués et trompés par elle. Ils inventèrent cette fiction que Louis XVI avait été *enlevé*.

Toutefois, l'Assemblée montra de la vigueur et prit toutes les mesures d'urgence, tout en réagissant aussi contre le mouvement républicain.

On sait que la famille royale fut arrêtée à Varennes, grâce à l'énergie et à la vigilance du maître de poste Drouet, et ramenée à Paris, escortée par des centaines de mille hommes. Le peuple accueillit ce cortége la tête couverte et dans un silence glacé.

Cette rentrée était bien, suivant l'expression de Fréron, le convoi de la monarchie.

Rentré aux Tuileries, le roi fut désormais gardé à vue, pour ainsi dire interdit de fait; et, par une contradiction singulière, pendant ce temps l'Assemblée achevait imperturbablement une constitution qui consacrait la royauté, alors qu'elle s'éteignait si visiblement et qu'elle se séparait de la France en faisant appel aux puissances étrangères.

C'était là l'œuvre des feuillants et des constitutionnels de la nuance de Barnave (lequel était gagné à la cour), qui voulaient garder l'institution de la monarchie comme un rempart contre les progrès de la démocratie.

On dicta à Louis XVI de nouvelles protestations en faveur de la constitution, qu'il signa sans scrupule, pendant qu'il poussait de plus en plus activement ses négociations avec la cour de Vienne.

Au milieu de cette espèce d'interrègne (puisque la plupart des pouvoirs avaient passé aux mains de l'Assemblée), la république fit son apparition. La société des Cordeliers s'était prononcée en faveur de cette forme de gouvernement et cette opinion gagnait de plus en plus du terrain. Elle recueillit successivement des adhésions précieuses, celles de Condorcet, de Thomas Payne, de Brissot, de Camille Desmoulins, du cercle des époux Roland, etc.

Ce fut pendant cette crise, où la France était en travail pour l'enfantement de l'idée républicaine, que les restes de Voltaire furent ramenés triomphalement à Paris et, suivant un décret de l'Assemblée, déposés au Panthéon (11 juillet).

Quelques jours plus tard, l'agitation antimonarchiste, surexcitée par l'indulgence de l'Assemblée à propos du fait de la fuite royale, aboutit à un événement grave et tragique.

Le dimanche 17 juillet, les citoyens se rendirent au Champ-de-Mars pour signer, sur l'autel de la Patrie, une pétition demandant la déchéance du roi. Ce mouvement, d'ailleurs tout pacifique, fut cruellement réprimé dans le sang des pétitionnaires. Nous avons amplement raconté ce triste épisode à l'article MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS, auquel nous renvoyons le lecteur.

Le parti feuillant, qui avait ainsi cru sauver la royauté, anéantir le parti populaire et assurer sa propre domination par sa politique cauteleuse et violente, était néanmoins effacé, perdu; il s'était noyé dans son triomphe, c'est-à-dire dans le sang. De plus en plus isolés, ses principaux meneurs firent de nouveaux pas vers la droite, qui n'accueillait, d'ailleurs, leurs avances qu'avec mépris, car ce n'était pas une contre-révolution mitigée qu'on demandait de ce côté, mais le rétablissement complet de l'absolutisme et de l'ancien régime.

A ce moment, la tactique des Duport, des Lameth, des Barnave, des Malouet et autres était d'obtenir la *révision* de la constitution, sous prétexte d'en coordonner les matériaux, d'en rassembler les parties. Il s'agissait, en effet, de former un tout, un code unique de tant de lois et décrets rendus depuis 1789, de faire, en un mot, un travail de classification, de condensation et de synthèse : excellente occasion pour revenir sur bien des points, amoindrir la portée des réformes faites dans le premier moment d'ivresse, enfin pour rendre le plus de pouvoir possible au roi.

Cette grosse affaire de la révision fut menée comme un complot, mais avorta en grande partie, et le code des lois constitutionnelles, s'il subit quelques remaniements, n'eut pas à subir de mutilations trop graves.

Ce travail s'accomplit dans le courant du mois d'août. Le 3 septembre, une députation de l'Assemblée présenta l'acte constitutionnel au roi, qui, le 13, formula son acceptation dans les termes les plus solennels. Le lendemain, il vint à l'Assemblée prononcer avec apparat le serment constitutionnel et signer la constitution, qui fut proclamée dans toute la France le 18 avec une pompe inouïe et au milieu des démonstrations les plus passionnées de la joie publique.

C'était, en effet, un grand événement, et, quelles que fussent ses graves imperfections, l'œuvre des constituants n'en fut pas moins la première de nos chartes de liberté, le pacte social le plus parfait qui jusque-là eût régi un peuple. V. CONSTITUTION DE 1791.

Pendant que le peuple s'abandonnait à l'enthousiasme, pensant que la mise en pratique de la constitution allait dater pour la nation l'ère de la félicité publique, de la justice et de la liberté, la cour continuait ses intrigues avec l'étranger; la coalition des rois se formait contre nous, quoique lentement et péniblement, à cause des complications européennes et des rivalités; enfin, l'Autriche et la Prusse venaient de signer le fameux traité de Pilnitz, point de départ du concert de l'Europe monarchique contre la *Révolution*.

C'est sous le coup de ces éventualités menaçantes que l'Assemblée constituante acheva ses travaux. Un de ses derniers décrets fut celui qui prononçait la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France. Ses indécisions, sa lenteur avaient causé bien des calamités dans ce malheureux pays. Nous parlerons plus loin de ces déplorables événements.

Les opérations électorales se poursuivaient dans toute la France, et enfin, lorsqu'elles furent terminées, l'Assemblée se sépara pour faire place à la nouvelle législature (30 septembre 1791).

Le lendemain, premier octobre, était le jour fixé pour la réunion de l'Assemblée législative. Dans leurs justes défiances, les auteurs de la constitution n'avaient pas voulu qu'il y eût un seul jour d'interrègne parlementaire, que la royauté demeurât une minute le seul pouvoir en exercice sans que le conseil de la nation fût là pour contrôler ses actes et pour la contenir et la réprimer au besoin.

La Constituante a élaboré plus de trois mille lois, actes et décrets consacrés à la liquidation de la société ancienne, à l'organisation de la France nouvelle. Beaucoup de ses créations politiques ont disparu ou ont été modifiées; mais ses réformes matérielles ont été presque toutes définitives. Aucune réaction n'a pu reconstruire la vieille société. Napoléon a pu restaurer l'administration et le gouvernement de l'ancien régime, mais non son organisation sociale, absolument détruite et pour jamais.

Il serait superflu de mettre en relief le grand caractère de cette Assemblée, autant qu'il serait puéril de dissimuler ses erreurs, ses défaillances, ses entraînements de réaction, ses fluctuations de toute nature.

Quelles qu'aient été ses fautes, ses tergiversations, les intrigues des coteries formées dans son sein, ses velléités antipopulaires, ses fausses mesures et ses contradictions, on n'oubliera jamais qu'elle a, d'une main souveraine, détruit le vieux monde et posé les premières assises du nouveau, brisé des institutions de quinze siècles, anéanti la féodalité, balayé les parlements et toute la vieille magistrature, saisi les biens du clergé et accompli une véritable révolution agraire en faisant passer la terre aux mains du paysan, subordonné la royauté et tous les pouvoirs publics à la nation, placé la loi au-dessus de tout, réorganisé l'armée, la justice, l'administration, les finances, tout réformé, enfin, suivant l'idéal de justice et de droit que ses membres portaient en eux et qui était le résumé de la philosophie du XVIIIe siècle.

On chercherait en vain dans l'histoire des nations une assemblée politique, un pouvoir quelconque qui ait fait table rase des institutions du passé avec autant de résolution. Royauté, féodalité, noblesse, magistrature, clergé, toutes ces formidables puissances sociales, ces colonnes de l'ordre ancien ont été renversées par les mains de ce Samson. V. ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

DEUXIÈME SECTION.

L'Assemblée législative. Fin de la royauté.

L'Assemblée nouvelle apparaît déjà comme une ébauche de la Convention, et presque aussitôt elle entre en lutte avec la royauté, qu'on savait en révolte sourde contre la constitution et la liberté nationale.

On sait que la Constituante avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la législature suivante.

Les nouveaux députés se réunirent le 1er octobre 1791. La plupart étaient jeunes, comme la *Révolution* et comme l'espérance. La Gironde apparaît; bientôt elle va régner, car les constitutionnels purs sont dépassés et vont se classer à droite.

Beaucoup craignaient que la première Assemblée de la *Révolution* n'eût épuisé tous les talents, et ce ne fut pas sans une certaine appréhension qu'on vit s'asseoir sur les siéges des grands constituants ce bataillon de jeunes inconnus. Crainte chimérique, car on vit reparaître dans la nouvelle Assemblée une génération non moins brillante, une élite riche de séve, de talent et d'énergie. D'ailleurs, la plupart des nouveaux députés s'étaient déjà formés à la vie publique dans les administrations élues, dans le journalisme, etc., et beaucoup étaient des hommes éminents ou distingués. Il suffira de citer : Lacépède, Cerutti, Bigot de Préameneu, Hérault de Séchelles, Quatremère de Quincy, Pastoret, Garran de Coulon, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Brissot, Condorcet, Fauchet, Lasource, Isnard, Carnot, Cambon, Merlin de Thionville, Basire, Couthon, etc.

Le moment était grave : l'émigration et la cour continuaient leurs complots, les prêtres fomentaient la guerre civile, enfin les rois se préparaient et la déclaration de Pilnitz apportait une menace à la France nouvelle.

Après les formalités de sa constitution, l'Assemblée prêta d'enthousiasme ce noble serment de « vivre libre ou mourir, » que nous n'avons que trop souvent oublié depuis.

Ses premiers actes annoncèrent assez que

le feuillantisme perdait du terrain et que la *Révolution* allait reprendre et accélérer sa marche rectiligne.

Par suite du décret du 12 septembre, qui supprimait le commandant général de la garde nationale, La Fayette dut donner sa démission. Bailly, découragé, isolé, l'imita et, le 14 novembre, Pétion fut élu maire de Paris. Bientôt Manuel sera élu procureur de la Commune et le scrutin lui donnera Danton pour substitut.

La municipalité, lors du renouvellement partiel, s'augmenta d'éléments révolutionnaires plus accentués.

L'Assemblée législative avait de grands travaux organiques à accomplir; mais, presque constamment débordée par les questions d'actualité, par les périls du jour, forcée de faire tête à la fois aux ennemis de l'intérieur et à l'étranger, absorbée par cette lutte, par les mesures à prendre contre les factieux, les émigrés et les prêtres, par les préparatifs de la guerre, elle fut en quelque sorte un grand comité de défense plutôt qu'un corps législatif.

Le 20 octobre, Brissot, puis Vergniaud et Isnard, après avoir dénoncé les complots des émigrés, firent voter un ensemble de dispositions répressives : ordre aux princes de rentrer, sous peine d'être déchus; ordre aux émigrés de cesser leurs rassemblements factieux et leurs armements, sous peine, à partir du 1er janvier suivant, de saisie de leurs revenus, traitements et pensions (que le roi leur payait encore).

Ces mesures, d'une efficacité douteuse, ne furent cependant pas sanctionnées par Louis XVI : première application du *veto*.

Les princes et les émigrés répondirent par d'insolentes menaces. L'Assemblée commença dès lors par remplacer les officiers émigrés. Puis elle s'occupa des prêtres réfractaires, qui fanatisaient l'Ouest, préparaient la guerre civile, persécutaient partout le clergé constitutionnel et suscitaient des troubles en beaucoup de contrées.

A la suite de longues discussions, on décréta (29 novembre) l'obligation du serment civique, sous peine de privation de traitement ou de pension; les insermentés qui susciteraient des troubles pourraient être punis de deux années d'emprisonnement; enfin, les églises entretenues par l'Etat ne pourraient servir qu'au culte constitutionnel.

Ce décret devait demeurer impuissant à arrêter le débordement du fanatisme. Cependant Louis XVI le frappa de son *veto* (19 décembre), comme s'il voulait encourager par son exemple la rébellion cléricale.

Le 29 novembre également, le roi fut invité par un message à prendre les mesures nécessaires pour obtenir de l'empire et des princes allemands la dissolution des rassemblements armés d'émigrés sur leur territoire. Louis XVI vint en personne déclarer à l'Assemblée que, si, le 15 janvier, l'électeur de Trèves n'avait pas dissipé le rassemblement de Coblentz, il ne verrait plus en lui qu'un ennemi de la France. Tout cela était un jeu concerté; car, pendant ce temps, Marie-Antoinette écrivait aux souverains de Russie, d'Espagne, de Suède, etc., faisait écrire au roi de Prusse par Louis XVI, s'irritait des lenteurs des cours, demandait un congrès armé, etc.

Au commencement de ce mois de novembre, des commissaires étaient allés opérer enfin la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, que la Constituante n'avait décrétée qu'à la fin de sa session. On sait qu'Avignon et le Comtat appartenaient au saint-siége, en vertu d'anciennes donations féodales qui n'avaient jamais été ni légitimes ni respectables et qui avaient toujours été contestées. Le contre-coup de la *Révolution* se fit sentir en ces contrées, qui se trouvèrent divisées en partis français et papiste et devinrent le théâtre de luttes implacables et sanglantes. Les incertitudes et les hésitations de l'Assemblée, qui ne pouvait se décider à prononcer la réunion de cette terre française à la mère patrie, prolongèrent jusqu'à l'époque où nous sommes cet état violent, cette longue crise marquée par des guerres civiles, des épisodes tragiques et des fureurs mutuelles.

La question de la guerre se présenta bientôt comme une nécessité fatale; on sentait qu'elle était inévitable et que même elle était en quelque sorte commencée, en ce sens que la coalition contre la France, qui se nouait ouvertement, était déjà un commencement d'hostilités. Les girondins voulaient qu'on prît hardiment l'initiative, avant que les préparatifs de l'ennemi fussent achevés. Robespierre et d'autres hommes politiques redoutaient ces grandes aventures de combat; ils craignaient, et pour la France et pour la *Révolution*, qu'on ne devançât l'heure et qu'on ne fût précipité dans les catastrophes par les trahisons du pouvoir exécutif.

Cette grande controverse de la guerre passionna toute la France, et l'opinion des hommes politiques de la *Révolution* se trouva finalement partagée entre la guerre défensive et la guerre immédiate et hardiment offensive, prêchée surtout par les girondins.

La cour aurait accepté un simulacre de guerre, mais dirigée contre les petits princes allemands, pendant qu'elle liait la grande partie de l'invasion avec l'empereur. La désorganisation calculée où elle laissait l'armée était pour elle une odieuse garantie que la France de la *Révolution* serait livrée nue et désarmée aux coups de l'étranger quand la coalition serait en mesure d'entrer en ligne. Elle n'avait rien à craindre en ces conditions, ayant la conduite de la guerre, étant en rapports secrets et journaliers avec l'ennemi et pouvant toujours lui livrer le secret de nos moyens d'attaque et de défense (comme le fit la reine un peu plus tard).

Les girondins, dans leur ardeur, ne redoutaient pas les trahisons; ils pensaient que, plus elles seraient éclatantes et ouvertes, plus elles précipiteraient la crise, l'explosion populaire et amèneraient rapidement la république.

Narbonne, un écervelé que Mme de Staël avait poussé au ministère de la guerre, présenta, le 11 janvier 1792, un tableau ridiculement exagéré de nos forces, qui fut accueilli avec une crédulité avide par les partisans de la guerre.

Le 2 janvier, l'Assemblée avait voté la mise en accusation des deux frères du roi, du prince de Condé, de Calonne, etc. Le 25, sans s'arrêter aux assurances pacifiques et menteuses de l'empereur et de l'électeur de Trèves, elle votait une résolution pour inviter Léopold à déclarer catégoriquement s'il entendait vivre en bonne intelligence avec nous et renoncer à tout traité et convention contre la souveraineté et l'indépendance du peuple français, le prévenant que son silence serait regardé comme une déclaration de guerre. Louis XVI, il est vrai, déclara cette invitation inconstitutionnelle, la direction des opérations diplomatiques lui appartenant.

La situation n'en était pas moins tout à la guerre, et les ennemis en présence, rois, aristocrates, prêtres et révolutionnaires, se hâtaient de préparer leurs moyens de défense. Le 7 février, Léopold signa avec la Prusse un traité d'alliance et prépara des troupes.

Louis XVI se fortifiait de son côté et augmentait démesurément sa garde constitutionnelle.

Les patriotes et l'Assemblée voyaient très-clairement l'orage qui se formait et qui pouvait emporter les institutions nouvelles et la France elle-même. Pendant que la presse populaire et les clubs éclairaient le peuple sur les complots sans cesse renaissants de la faction, l'Assemblée votait des mesures importantes, discutait des projets sur l'organisation de l'armée, amnistiait les déserteurs qui rentreraient en France dans le courant de l'année, plaçait les biens des émigrés sous la main de la nation, etc.

De son côté, le peuple des non-actifs, écarté des rangs de la garde nationale, s'armait pour la patrie et la *Révolution*, reprenait l'arme populaire et improvisée de 1789, la pique, arme peu sérieuse en réalité, mais facile à fabriquer et qui était une défense commode contre les spadassins de l'aristocratie. C'est à la même époque aussi que se développa la grande vogue du *bonnet rouge* (v. ce mot) et que les patriotes commencèrent à se parer de l'épithète de *sans-culotte*, que l'insolence aristocratique leur avait donnée par mépris.

Léopold, malgré sa réserve, s'était décidé à répondre aux sommations de l'Assemblée par de vagues promesses de s'employer pour dissiper les rassemblements d'émigrés, mais sous la condition que la volonté du roi serait respectée, que le peuple français s'affranchirait de la pernicieuse influence des jacobins, etc. Cette pièce ridicule, qui contenait des menaces non dissimulées, cette insolente prétention d'intervenir dans nos affaires intérieures, n'excitèrent que l'indignation et le mépris.

Pendant ce temps, Louis XVI et Marie-Antoinette multipliaient leurs appels aux puissances étrangères, leurs correspondances et leurs agents. Il résulte de tous les documents aujourd'hui connus que la France était menacée à bref délai d'une guerre implacable, de la perte de plusieurs provinces et du rétablissement des institutions de l'ancien régime.

Les girondins et tous les partisans de la guerre, qui sentaient bien ce danger, n'avaient donc pas tort de vouloir mettre la nation entière debout et agir rapidement avant que les ennemis fussent prêts et d'accord entre eux.

Sur ces entrefaites, Léopold mourut et fut remplacé par son fils, François II, esprit borné, inféodé au jésuitisme et plus porté encore à la haine des institutions de la liberté. Il entra avec plus de passion et d'activité dans la coalition. A ce moment, Narbonne tomba du ministère; un autre ministre, Delessart, fut décrété d'accusation par l'Assemblée, et fort justement, pour le retard qu'il avait mis à communiquer à l'Assemblée la note de l'Autriche, pour son silence à l'égard des manœuvres contre la France, pour sa servilité envers l'étranger, etc., enfin pour avoir été en partie cause des épouvantables événements d'Avignon en ne promulguant qu'au bout de deux mois le décret de réunion du Comtat à la France.

Ce coup de vigueur troubla la cour et la faction. Plusieurs ministres se retirèrent. Pour gagner du temps, on se résigna à choisir un ministère dans la majorité parlementaire, avec l'idée bien arrêtée de le rendre impossible.

Dumouriez remplaça Delessart aux affaires étrangères. Quelques jours plus tard, le ministère fut définitivement reconstitué avec les girondins Roland, Clavière, puis Servan et quelques hommes secondaires. C'est ce qu'on a nommé le *ministère patriote*. La Gironde était au pouvoir.

Le plan militaire de Dumouriez était l'attaque soudaine des Pays-Bas autrichiens. Mais ce plan était à peine communiqué en conseil secret, qu'il était aussitôt livré à l'ennemi par Marie-Antoinette. (26 mars, *Correspondance*, recueil d'Arneth.)

Dumouriez, qui avait été poussé par les girondins, ne trompa pas leurs espérances, du moins sur la question de la guerre. Il parla et agit vigoureusement, somma l'Autriche de diminuer le nombre de ses troupes en Belgique et enfin, au reçu d'une nouvelle note de François II exprimant les mêmes prétentions relativement à l'Alsace et au Comtat et à l'immixtion dans nos affaires intérieures, il saisit résolûment l'Assemblée de la question.

Le 20 avril, il lut un rapport énergique concluant à ce que la France se considérât comme en état de guerre avec l'Autriche. Le roi, qui l'avait accompagné, déclara qu'il avait adopté les conclusions de son conseil et proposa formellement la guerre. Nulle comédie plus immorale, car, en ce moment même, il combinait avec les puissances étrangères les moyens d'écraser la France, s'imaginant qu'il rétablirait son pouvoir sur les ruines et l'abaissement de la nation.

Dans la séance du soir, après une discussion mémorable, l'Assemblée vota le décret qui déclarait la guerre à l'Autriche, en spécifiant que la France ne s'armait que pour défendre sa liberté et qu'elle répudiait la brutalité des conquêtes. « Votons la guerre aux rois et la paix aux nations, » avait dit Merlin de Thionville. Et cette noble parole devint la devise de la *Révolution* armée.

Le début de la guerre ne fut pas heureux. Le 28 et le 29 avril, les lieutenants de Rochambeau, Dillon et Biron, virent leurs troupes se débander devant Tournai et Mons et durent se replier sur Lille et Valenciennes. On cria à la trahison, et Dillon fut massacré par ses propres soldats pendant la déroute. En apprenant ces échecs, La Fayette, qui avait ordre d'envahir, de son côté, la Belgique par Namur, jugea prudent de demeurer immobile à Givet.

Cette triste nouvelle produisit une véritable explosion; le dénûment des armées, le défaut d'entente entre les généraux, qui, sans combiner leurs plans, avaient tenté imprudemment des attaques partielles, l'inactivité de La Fayette, etc., parurent comme autant d'indices de trahison.

La Gironde, qui avait conseillé la guerre, fut atteinte par ce malheureux début et attaquée de toutes parts. Les luttes devinrent plus vives entre les hommes de ce parti et ceux qui allaient former la Montagne; déplorables dissensions, une des grandes misères de ces temps héroïques, et qui ne présageaient que trop les débats meurtriers qui bientôt allaient déchirer la République.

Le désastre de Flandre entraîna la retraite du ministre de la guerre, de Grave, instrument docile de Dumouriez. La Gironde eut encore la puissance de placer à ce poste important (8 mai) un homme qui lui était dévoué, Servan, maréchal de camp, homme capable, d'ailleurs, qui avait attiré l'attention sur lui par quelques écrits militaires.

Toutefois, la Gironde était politiquement entamée par l'insuccès des premières opérations militaires. Par un mouvement instinctif, elle se rejeta dans la *Révolution* et dénonça le fameux comité autrichien (v. COMITÉ), puis fit décréter la déportation des prêtres réfractaires qui poussaient à la guerre civile, le licenciement de la garde constitutionnelle du roi, grossie outre mesure d'estafiers et de coupe-jarrets, enfin la formation d'un camp de 20,000 volontaires sous les murs de Paris (6 juin, v. CAMP SOUS PARIS), mesure de défense contre la monarchie aussi bien que contre l'invasion.

Le roi refusa sa sanction à ces divers décrets; ce refus, ainsi que le renvoi des ministres patriotes, fut une des causes de l'envahissement des Tuileries au 20 juin. D'ailleurs, à cette époque, l'expérience était faite; on sentait bien que la royauté était le grand obstacle, la pierre d'achoppement, une menace permanente contre la liberté, et même contre la sécurité nationale, et qu'elle ne pourrait jamais s'accommoder aux besoins, aux réformes, aux institutions d'une société qui prenait pour bases la justice et le droit.

Le roi précipita lui-même le dénoûment de la crise en congédiant Roland, Clavière et Servan (12-13 juin). L'Assemblée décréta que ces ministres emportaient les regrets de la nation. C'était la lutte ouverte et bientôt le peuple allait trancher le problème constitutionnel par son intervention souveraine.

Dumouriez s'était prêté sans scrupule au renvoi de ses collègues, au sacrifice de ceux qui l'avaient poussé lui-même au pouvoir. Le spirituel intrigant, sentant d'ailleurs qu'il ne pourrait se maintenir en face de l'Assemblée qu'à la condition d'obtenir la sanction royale des décrets, en avait sollicité et obtenu la promesse formelle de Louis XVI, qui le joua avec sa duplicité habituelle et finalement refusa de tenir sa parole.

Dumouriez, compromis et n'ayant plus aucun point d'appui, dut déposer sa démission quelques jours après le renvoi de ses collègues, mais toutefois en se ménageant un commandement à l'armée du Nord. Malgré son esprit d'intrigue et son ambition, il n'avait pu se résigner plus longtemps au rôle que la cour prétendait lui imposer.

Comme nous venons de l'indiquer, le refus obstiné du roi de sanctionner le décret sur le camp et celui contre les prêtres rebelles, le renvoi des ministres, les manœuvres de la contre-révolution, la connivence visible de la cour avec l'étranger, d'autres causes encore que nous avons sommairement indiquées, telles que la crainte bien justifiée d'un coup d'Etat, déterminèrent enfin l'explosion prévue.

L'émotion publique se traduisit, se formula dans l'idée populaire de donner un avertissement au chef de la contre-révolution, au roi, avant de frapper le coup décisif contre la royauté.

Les ministères avaient été confiés à des feuillants assez obscurs. Quoique dédaignés de la cour, les meneurs de ce parti, se sentant dépassés, étaient depuis longtemps disposés à s'associer à la contre-révolution, dans l'espoir chimérique de la tempérer et surtout de l'exploiter à leur profit. La Fayette, aigri par la perte de sa popularité, marchait alors avec eux. Poussé par cette coterie, il commit l'incroyable légèreté d'écrire, du camp de Maubeuge, une lettre adressée à l'Assemblée et dans laquelle il donnait insolemment des conseils sur la politique à suivre, accusait, comme l'empereur d'Autriche, les jacobins de tous les maux, donnait son armée en exemple au peuple de Paris, etc.

Cette impertinente missive d'un général aux représentants de la nation, lue dans la séance du 18 juin, excita une indignation générale et d'autant plus qu'on sut que La Fayette avait écrit à Louis XVI une lettre dans laquelle il lui promettait son appui contre les « factieux. »

Le 19, le roi notifia à l'Assemblée son *veto* officiel contre les deux décrets.

Le lendemain éclata le grand mouvement populaire dont nous avons donné le récit à l'article JUIN 1792 (journée du 20). On sait que le peuple envahit les Tuileries et défila dans l'Assemblée, réclamant à grands cris le rappel des ministres, la sanction des décrets et la répression des conspirateurs. Une grande partie de la garde nationale s'était associée au mouvement.

Cette formidable visite du peuple de Paris au roi était comme un dernier et solennel avertissement. Mais la monarchie n'en tint aucun compte; et mieux encore, n'ayant plus conscience de sa faiblesse, elle voulut réagir, résister, s'attaquer à Paris, la tête de la Révolution, commencer des informations judiciaires, parler un langage menaçant dans une proclamation royale qui parut le 22; enfin, on affecta de prendre des mesures de défense, de transformer le château en une véritable forteresse, de passer des revues, etc.

L'intervention des feuillants, des amis de La Fayette, était visible en toutes ces manœuvres, et lui-même arriva le 28 au soir à Paris, probablement pour se mettre à la tête d'un mouvement dont les bataillons royalistes de la garde nationale auraient été le point d'appui. Il donnait ainsi l'exemple (dont Bonaparte se souviendra) d'un général qui, en présence de l'ennemi, quitte son armée sans ordre. Il se présenta à la barre de l'Assemblée pour exprimer l'indignation de *son* armée contre l'attentat du 20 juin, pour réclamer la punition des factieux, la destruction des jacobins, etc.

Cette démarche causa une grande indignation, mais resta impunie. Malgré ses coupables avances à la cour, La Fayette ne fut accueilli qu'avec froideur. C'était ainsi d'ailleurs que la faction en agissait invariablement avec tous ceux qui trahissaient la cause de la liberté pour jouer le rôle ingrat de sauveurs de la monarchie; elle craignait d'être dominée, entraînée à certaines concessions et ne voulait prendre son point d'appui que sur l'étranger.

Le triste général voulait néanmoins tenter quelque coup de main factieux; mais, ne pouvant rassembler aucune force, il quitta Paris le 30.

Les nouvelles militaires n'étaient pas de nature à calmer la fermentation produite par ces tentatives insensées. Luckner, après quelques succès legers, avait abandonné, sans être attaqué, Ypres, Menin et Courtray pour battre en retraite, sur un ordre secret de la cour. D'un autre côté, une formidable armée prussienne se mettait en mouvement, ayant pour auxiliaires des légions d'émigrés; l'Angleterre armait, les princes allemands entraient dans la coalition. A l'intérieur, les complots se multipliaient et la situation n'était pas moins menaçante. De tous côtés des périls et des trahisons.

L'Assemblée, après bien des hésitations, finit par adopter la mesure décisive d'un appel à la nation. Dans les premiers jours de juillet, après un discours admirable et véhément de Vergniaud, elle rendit un décret qui déclarait *la patrie en danger*. Cette grande déclaration, qui était comme le *caveant consules*... de la *Révolution*, mit la nation en-

tière debout. Il n'y a pas dans l'histoire de mouvement plus grandiose et plus puissant. Tous les citoyens et tous les corps administratifs se trouvaient comme en permanence légale. C'était l'effacement du pouvoir royal.

Au milieu des places publiques, des amphithéâtres furent dressés pour recevoir les enrôlements volontaires. Les officiers municipaux suffisaient à peine à l'enregistrement des noms. Des fils uniques, des hommes mariés s'enrôlaient avec enthousiasme; cette conscription volontaire, si soudaine, si générale, cette prodigieuse levée d'hommes avait été préparée dans les grandes fédérations et dans la garde nationale, qui fut comme une école et la pépinière des armées de la Révolution. Ces glorieuses recrues « restent marquées d'un signe qui les met à part dans l'histoire. Ce signe, cette formule, ce mot qui fit trembler toute la terre n'est autre que leur simple nom : Volontaires de 92. » (Michelet.)

Toutefois, ce grand mouvement ne put devenir efficace qu'après la révolution du 10 août. Ces volontaires, ces fédérés, qui marchaient sur toutes les routes de France, marquaient leur pas par un chant de guerre éclos de la veille, hymne héroïque qui reste à jamais historique et national, la *Marseillaise*. V. ce nom.

Et maintenant, les événements vont se précipiter. L'empereur François II combinait avec la Prusse sa grande attaque contre la France, et la reine calculait à l'avance les étapes de l'ennemi. Chacun voyait bien que le centre, le foyer de la conspiration européenne était aux Tuileries et qu'il n'y avait pas d'autre solution à la crise que le renversement à bref délai de la monarchie.

Les fédérés départementaux qui s'agglomèraient à Paris dans leur marche vers la frontière étaient exactement dans les mêmes dispositions; ils étaient en parfaite communion d'idées avec le peuple de la capitale, qui voulait en finir promptement, obtenir la déchéance du roi ou son renversement.

Les hommes politiques, spécialement les girondins, hésitaient, redoutaient un échec au milieu de si graves périls.

Au milieu de ces émotions, la France fut soulevée tout entière par le cri de guerre de la coalition, la notification d'une pièce aussi brutale que stupide, le fameux Manifeste de Brunswick, d'ailleurs œuvre de la faction des émigrés et dont la reine elle-même avait souvent donné l'idée (v. BRUNSWICK). Cette pièce odieuse, contraire au droit des gens et aux règles de la guerre entre nations civilisées, menaçait les patriotes du supplice et les villes d'exécution militaire et de subversion totale.

Communiquée le 3 août à l'Assemblée, elle hâta l'explosion. La France n'eut qu'une âme et ne poussa qu'un cri; sur les 48 sections de Paris, 47 votèrent la déchéance. Le manifeste avait précipité la solution et tué la royauté, comme l'invasion tuera le roi.

La révolution du 10 août fut due à l'initiative populaire et les grandes individualités politiques n'y jouèrent qu'un rôle effacé, hésitant, en des conjonctures aussi graves, à se charger de l'effrayante responsabilité d'une insurrection dont l'insuccès possible pouvait compromettre et la liberté et l'indépendance de la nation. Mais le peuple de Paris n'hésita pas; la bourgeoisie se jeta également dans le mouvement. Les Tuileries furent attaquées le 10 au matin et emportées après un combat terrible (v. AOÛT). Dès le commencement de l'action, le roi avait abandonné ses défenseurs et s'était réfugié avec sa famille au sein de l'Assemblée, qui, sous la pression des événements, décréta la convocation d'une Convention nationale et la suspension du roi. La monarchie était définitivement vaincue dans son duel contre la nation. Louis et sa famille furent conduits au Temple.

Les événements s'étaient précipités avec une impulsion tellement irrésistible, que l'Assemblée était impuissante à résister au torrent. Enchaînée par son serment constitutionnel, et ne pouvant s'associer ouvertement au mouvement, elle n'eut plus d'autre rôle que d'écrire ses décrets sous la dictée du peuple vainqueur, en s'efforçant d'apporter quelques atténuations aux exigences de la victoire.

A ce moment, La Fayette couronna ses manœuvres factieuses en se mettant en pleine révolte et en essayant d'entraîner ses troupes. Mais il échoua, franchit la frontière et fut arrêté par les Autrichiens.

L'Assemblée avait rappelé au ministère Roland, Clavière, Servan et nommé à la justice Danton. Elle abolit la distinction des citoyens actifs et non actifs, mais elle maintint le vote à deux degrés. Enfin elle créa le tribunal extraordinaire du 17 août pour juger les conspirateurs royalistes et les traîtres. Cette juridiction fut comme la pierre d'attente du tribunal révolutionnaire.

L'établissement d'une justice énergique, mais régulière, était en effet le préservatif le plus efficace contre les vengeances sommaires. On en sentait d'autant plus la nécessité, que les papiers trouvés aux Tuileries dévoilaient tant de trahisons, de complicités avec l'étranger, que les colères publiques s'avivaient d'heure en heure dans une effrayante proportion.

Mais cette création judiciaire fut impuissante, comme l'Assemblée elle-même, à empêcher les affreux événements de septembre, les massacres des prisons. Nous consacrons un article étendu à ces épisodes tragiques et nous n'avons qu'à y renvoyer le lecteur. V. SEPTEMBRE (massacres de).

Au milieu de ces scènes terribles, il y eut au moins unanimité d'enthousiasme et d'activité pour la défense nationale. L'Assemblée prenait des mesures énergiques, les enrôlements se multipliaient, toute la France était debout. On sentait qu'en face de l'ennemi, il fallait écarter les sanglants fantômes, se purifier et se retremper dans les nobles effervescences du patriotisme, agir et marcher pour le salut du pays.

La frontière était ouverte; Longwy s'était rendu; Stenay, Verdun étaient occupés. Pendant que la plupart des militaires et des politiques de l'Europe croyaient voir entrer Frédéric-Guillaume à Paris, Dumouriez, aidé de Kellermann, se saisissait des fameux défilés de l'Argonne, qu'il avait lui-même nommés les Thermopyles de la France, et arrêtait le flot de l'invasion. V. ARGONNE.

Le 20 septembre eut lieu cette bataille de Valmy, qui, sans être précisément une victoire, était au moins un succès brillant et la première affaire glorieuse des armées de la *Révolution*. On sait qu'elle détermina en partie la retraite des Prussiens.

Le lendemain, la grande assemblée de combat, la Convention, se réunissait à Paris, et le retentissement de la canonnade de Valmy arrivait d'échos en échos, comme des salves de victoire destinées à saluer la naissance de la glorieuse République.

TROISIÈME SECTION.

La Convention. La République.

La *Révolution* française entre dans sa période décisive; les deux premières assemblées avaient en réalité préparé la chute du trône; elles avaient rendu la république inévitable dans un temps donné. Mais ce qui contribua plus sûrement encore à ce résultat, ce furent les trahisons du roi et de la cour, la connivence notoire avec l'ennemi. Les élections se firent sous cette impression; toutes les assemblées primaires et électorales se prononcèrent avec une formidable unanimité contre la monarchie, et quand la Convention, armée de pleins pouvoirs, se réunit le 21 septembre 1792, il n'y eut ni hésitation ni débats. Sur un mot énergique de Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, la nouvelle assemblée se leva tout entière, et d'une seule acclamation décréta l'abolition de la royauté, l'établissement de la république.

Le lendemain, comme nous l'avons dit plus haut, arrivait la nouvelle du succès de Valmy, l'ère républicaine s'ouvrait sous un rayon de gloire, qui fut comme le prélude des triomphes éclatants de la France plébéienne et démocratique sur les rois et les aristocraties de l'Europe.

Le premier résultat de l'affaire de Valmy fut une suspension d'armes. Dumouriez entama des pourparlers avec l'ennemi, dans le but de détacher la Prusse de l'Autriche et de gagner du temps pour renforcer son armée. Le général Westermann, l'homme de confiance de Danton, fut autorisé secrètement à suivre ces négociations, dont on n'a jamais bien connu les détails. Le roi de Prusse fit une quasi-promesse de paix séparée, et Dumouriez, par une convention tacite, laissa les Prussiens se retirer lentement, ne les poursuivant que pour la forme, quand il aurait pu les écraser, dans le désarroi et la désorganisation où ils étaient. Cette idée d'une *paix plâtrée*, comme on disait alors, était une faute énorme, que Dumouriez dut reconnaître (si déjà il ne suivait un plan suspect), quand il vit que le roi de Prusse, une fois hors de danger sur la Meuse, et ne s'étant lié par aucune garantie, refusa de se séparer de l'Autriche et manifesta l'intention de garder ce qu'il nous avait enlevé. Ce ne fut que contraint par les événements qu'il évacua Verdun le 13 octobre et Longwy le 22. Dumouriez commit encore d'autres fautes, entraîné par son idée d'attaquer la Belgique.

Il en obtint l'autorisation et il poussa ses préparatifs d'invasion avec activité.

Dans l'intervalle, Lille soutenait héroïquement un siége et un bombardement et décourageait par sa constance les attaques de l'ennemi, qui dut se retirer (8 octobre).

D'ailleurs, les généraux en chef, tous d'ancien régime, comme les états-majors et l'administration militaire, par leurs divisions, par leurs prétentions d'agir à leur volonté, par le mépris qu'ils témoignaient pour les volontaires nationaux et par leurs préventions contre le régime républicain, nuisaient à l'ensemble des opérations et causaient des embarras continuels.

Tous imitaient l'indépendance de Dumouriez.

A l'armée des Alpes, l'ex-marquis de Montesquiou n'envahissait que contraint la Savoie, qui se donnait à nous d'enthousiasme, sans combat, et qui, le 21 octobre, allait voter par la voix des députés de toutes ses communes, sa réunion à la République. Il transigeait avec Genève, malgré les ordres qu'il avait reçus.

Danselme, commandant de l'armée du Var, se rendait en quelque sorte indépendant à Nice et frappait Gênes d'une contribution de 6 millions, juste au moment où nous recherchions l'alliance des Génois.

Sur le Rhin, aucune entente entre Biron, Custine et Kellermann. Ils avaient mission de rejeter l'ennemi par delà le fleuve; mais Biron-Lauzun se tenait immobile à Strasbourg et même conférait avec un agent du roi de Prusse, Heymann.

Custine, impatient de l'autorité de Biron, et voulant se signaler par quelque succès personnel, quittait ses quartiers de Landau et poussait une pointe jusqu'à Mayence, qu'il occupa presque sans coup férir. Conquête facile; car à la seule vue du drapeau tricolore toutes les mains se tendaient, tous les cœurs étaient entraînés. Ici, ce n'est plus la force qui conquiert, c'est l'esprit. La jeune liberté française apparaissait aux peuples comme un lever de soleil, et la prétendue conquête était pour eux un affranchissement.

Custine pouvait facilement suivre le Rhin, occuper Coblentz avant l'arrivée de Brunswick et porter un coup terrible à l'armée prussienne. Mais il préféra se jeter sur Francfort (27 oct.) pour rançonner ses opulents banquiers; singulier moyen pour populariser les idées françaises.

Les autres généraux et leurs lieutenants n'agissaient pas avec beaucoup plus d'ensemble, et d'autant plus que beaucoup étaient royalistes. Mais le prestige de la *Révolution* était si puissant, qu'il contre-balançait les fautes commises. Partout nous reportions successivement la guerre sur le territoire ennemi, et partout nous obtenions des succès malgré l'insuffisance de notre organisation militaire.

Dumouriez rentra en campaagne le 28 octobre, se porta sur Mons et remporta, le 6 novembre, la brillante victoire de Jemmapes. Le 14, il entrait dans Bruxelles aux acclamations des habitants. Le 26, Anvers était à nous, puis Liege (28 nov.), Namur (2 déc.), Aix-la-Chapelle (16 déc.).

Cette campagne, commencée dans les plus mauvaises conditions, par l'invasion étrangère, se terminait pour nous par la réunion de la Savoie et de Nice et par l'occupation de la Belgique et d'une partie des provinces rhénanes.

D'après les décrets de la Convention, les Français proclamaient partout la souveraineté du peuple, l'abolition des droits féodaux et des servitudes de toute nature, le droit imprescriptible et sacré des citoyens, en même temps qu'ils réprouvaient la brutalité des conquêtes par la force : infaillible moyen de conquérir les âmes.

« Le droit, nous dit Michelet en son magnifique langage, le droit marcha aux redoutes et les emporta. Il entra avec les nôtres dans les rangs des vaincus. La liberté, en les frappant, les émancipa, elle en fit des hommes libres. La France sembla avoir frappé moins sur eux que sur leurs fers. Les Belges furent affranchis d'un coup. Les Allemands firent leurs premiers pas dans une carrière nouvelle; leur défaite de Jemmapes fut l'ère de leurs libertés... L'épée dont frappait la France, au lieu de blesser, guérissait les peuples. Touchés du fer, ils s'éveillaient, remerciaient le coup salutaire qui rompait leur fatal sommeil, brisait l'enchantement déplorable où, pendant plus de mille années, ils languirent à l'état de bêtes à brouter l'herbe des champs. »

A l'article CONVENTION NATIONALE, nous avons amplement raconté la vie de la grande assemblée, son origine, sa composition, son organisation intérieure, enfin ses divisions intestines, les luttes tragiques et grandioses qui remplissent son histoire. Nous avons donné à ce grand sujet tous les développements qu'il comporte, dans la plus large mesure que nous permet notre cadre. Nous ne pouvons donc ici refaire ce récit, qui est celui de la *Révolution* même pendant cette période mémorable, au moins de ses principaux événements. Nous répéterons à cette occasion ce que nous avons dit en commençant, que cette esquisse de la *Révolution* française, indispensable pour donner une idée de la suite et de l'ensemble, ne pouvait avoir, nécessairement, que le caractère d'un résumé rapide, sans faire double emploi avec les articles spéciaux. Ceux-ci sont en nombre considérable dans le *Grand Dictionnaire*, et placés à leur ordre alphabétique. Biographies, événements, journées, épisodes, institutions, assemblées, batailles, siéges, etc., tout s'y trouve, ou du moins nous avons fait tous nos efforts pour n'omettre rien d'essentiel, rien de ce qui peut offrir un intérêt historique, même épisodique ou simplement pittoresque.

Cette méthode était rigoureusement indiquée, et pour faciliter les recherches sur tel ou tel sujet, et pour pouvoir donner plus de développement à chaque question particulière, et pour ne pas surcharger le résumé général de digressions sans nombre et sans fin.

En résumé, l'article CONVENTION NATIONALE étant d'une grande étendue, pour éviter les redites, nous passerons plus rapidement encore sur cette partie, en y renvoyant le lecteur, ainsi qu'aux notices sur les GIRONDINS, les MONTAGNARDS, les journées du 31 MAI 1793, du 9 THERMIDOR an II, du 1er PRAIRIAL an III, du 13 VENDÉMIAIRE, sur les CONSTITUTIONS de 1793 et de l'an III, et sur d'autres détails qui pouvaient faire l'objet d'un article spécial.

On sait que la Convention était née divisée; dès sa constitution, elle se partagea entre les girondins, qui tenaient encore le premier rang, et les montagnards, qui bientôt allaient dominer. La lutte éclata aussitôt et se poursuivit avec une passion et une injustice égales de part et d'autre, soit dans la presse, soit au sein de l'Assemblée.

La Montagne avait pour elle Paris, la Commune, le parti populaire et les jacobins les plus ardents; la Gironde s'appuyait sur les administrations, sur les républicains plus modérés et sur les départements. Elle forma la droite de la Convention, comme les constitutionnels l'avaient formée dans la Législative, après avoir été la gauche de la Constituante; évolution naturelle qui marquait la marche en avant de la *Révolution*.

Ce duel tragique, qui fut si funeste à la république, se termina par la *révolution* des 31 mai-2 juin 1793, chute, puis proscription des girondins, qui avaient en vain tenté de soulever la province contre la Convention et Paris.

Les montagnards furent dès lors maîtres de l'Assemblée et rallièrent la majorité à leur politique, ou dominèrent les députés du centre (Plaine, Marais).

Avant cette grande scission, quoique entravée par ses déchirements intérieurs, la Convention avait pris avec éclat possession de la scène et poursuivi l'œuvre de la défense et de la réorganisation du pays; en même temps qu'elle s'occupait des armées et des mille détails de la guerre, des complots de l'intérieur, de la question poignante des subsistances, de l'instruction publique, de l'élaboration des institutions politiques, etc., elle décrétait la mise en accusation de Louis XVI, comme pour répondre à la coalition monarchique; elle déclarait la guerre à l'Angleterre, qui nous enveloppait de ses intrigues, soudoyait nos ennemis, et qui venait de chasser notre ambassadeur (1er févr. 1793); elle décrétait une levée de 300,000 hommes et envoyait dans les départements et aux armées d'énergiques commissaires, avec pleins pouvoirs pour agir; elle instituait (10 mars) le tribunal révolutionnaire, pour juger sans appel les conspirateurs royalistes et les traîtres (l'Ouest était déjà soulevé); elle réorganisait les finances et donnait pour gage à une nouvelle émission d'assignats les biens des émigrés; elle travaillait à la refonte de l'armée, d'après les idées de Dubois-Crancé; elle préparait la création du Muséum, etc.

Cependant le ministre anglais Pitt travaillait à reformer rapidement contre nous une immense coalition, qui s'augmenta successivement de tous les rois de l'Europe. L'expédition aventureuse de Dumouriez en Hollande, qui s'affaiblit en dispersant ses forces; la perte d'Aix-la-Chapelle et de Liége, la défaite de Nerwinde, qui entraînait la perte de la Belgique; la trahison de Dumouriez, les complots royalistes sans cesse renaissants, les effroyables massacres de patriotes dont ces contrées à demi sauvages étaient le théâtre, les formidables préparatifs de la coalition augmentaient le péril d'heure en heure. La France se sentait de nouveau enveloppée, menacée de mort. Une telle situation exigeait des remèdes énergiques, et c'est pour faire face à ce danger suprême que la Convention fut amenée, alors et successivement, à prendre les mesures de salut public qu'on lui a si amèrement reprochées, sans tenir compte des circonstances.

Après le 31 mai, la Convention, délivrée de ses luttes intestines, montra un redoublement de décision et d'énergie. Elle élabora la Constitution de 1793, dont l'application fut d'ailleurs suspendue jusqu'à la paix, pour laisser libre, en cette crise suprême, l'action du gouvernement révolutionnaire. Elle avait à faire tête à tous les périls; les frontières étaient entamées, l'insurrection vendéenne devenait formidable; Lyon était soulevé contre la République; la Provence et une partie du Languedoc étaient en pleine révolte; enfin la France était enfermée dans un cercle de fer et de feu.

La grande Assemblée fit face à tout, et la grandeur de ses efforts pour sauver l'indépendance nationale fut égalée par la puissance de ses créations dans toutes les parties de l'administration publique, instruction, finances, sciences, lettres, beaux-arts, institutions civiles, etc.

Mais, en même temps, des efforts si énergiques, des nécessités si cruelles, au milieu de combats acharnés, avaient amené le régime de la terreur et rallumé de nouvelles discordes dans le sein de la Convention et au dehors. Un parti de révolutionnaires ardents, qu'on nomma avec plus ou moins de justesse les hébertistes, appuyé sur la Commune de Paris et les sections, voulait pousser énergiquement la *Révolution* et en outre la lancer dans les voies philosophiques. Au commencement de novembre 1793, ils déterminèrent le grand mouvement anticatholique, la *déprêtrisation*, et firent remplacer le culte par les fêtes de la Raison.

Robespierre frappa ce parti, en mars 1794, dans la personne de ses principaux chefs, qui furent envoyés à l'échafaud (Cloots, Gobel, Chaumette, Hébert, etc.).

Bientôt les dantonistes, qui d'ailleurs avaient contribué à la proscription des hébertistes, furent à leur tour accusés d'une prétendue conspiration de la clémence et livrés au tribunal révolutionnaire, puis au supplice (5 avril, Danton, Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelles, Basire, etc.).

Robespierre et son parti exercèrent alors sans contre-poids une irrésistible domination; maîtres de toutes les grandes forces révolutionnaires, ils tendaient visiblement à la dictature; du moins la force des choses les y précipitait. Mais les débris des partis qu'ils avaient si cruellement écrasés devaient fatalement se réunir contre eux, d'autant plus qu'ils se sentaient menacés de nouvelles proscriptions.

Les animosités s'avivèrent encore quand on vit Robespierre compléter la réaction religieuse qu'il avait déterminée en s'érigeant en quelque sorte en pontife dans sa fête solennelle à l'Etre suprême (20 prairial an II, 8 juin 1794).

La Convention voyait s'élever une tyrannie nouvelle, mais elle était terrifiée. Cependant, peu de temps après, à la suite de nouvelles crises, il y eut une explosion, et Robespierre fut renversé avec ses amis dans la journée fameuse du 9 thermidor (27 juillet) et livré à l'échafaud, où il avait lui-même envoyé ses adversaires.

Ainsi, le mot de Vergniaud se vérifiait, et la *Révolution*, comme Saturne, dévorait tous ses enfants, et finalement ce sont ces funestes divisions qui l'ont momentanément perdue.

Néanmoins, au milieu de tant de scènes tragiques, la République, par un miracle de vitalité, triomphait successivement de ses ennemis. Si la guerre de Vendée s'éternisait, mêlée de succès et de revers, Lyon avait été repris sur les contre-révolutionnaires (9 oct. 1793), Toulon sur les Anglais et les royalistes (19 déc.), la plupart des mouvements insurrectionnels domptés. Le comité de Salut public préparait tous les moyens de défense; au prix d'efforts prodigieux, Carnot, par ses savantes combinaisons, « organisait la victoire » suivant un mot bien connu. La victoire de Wattignies, le déblocus de Maubeuge, la défaite de l'armée vendéenne à Cholet, son anéantissement à Savenay, par Marceau, le déblocus de Landau et l'occupation des lignes de Wissembourg, par Hoche (qui nous rendaient l'Alsace et rejetaient l'ennemi au delà du Rhin), marquèrent la fin de la campagne de 1793.

Pendant que nos colonies étaient conquises ou ravagées par les Anglais, la France faisait les plus grands efforts pour relever sa marine et soutenir une lutte inégale sur mer. L'action la plus importante de cette période fut cette bataille navale du 13 prairial an II (1er juin 1794), où l'équipage du *Vengeur* renouvela sur l'Océan la sublime constance de Léonidas.

Cette campagne de 1794 ne fut pas moins brillante que la précédente. Dugommier triomphait sur la frontière espagnole; nous étions vainqueurs dans les Alpes, du mont Blanc jusqu'à la mer, dans les Pays-Bas, en Hollande, sur le Rhin, etc.; nous eûmes, il est vrai, quelques revers partiels, mais sans importance réelle.

Au lendemain du 9 thermidor, une ère nouvelle s'ouvre; la marche ascendante de la *Révolution* s'arrête et elle va rouler maintenant sur la pente opposée. Robespierre et son parti avaient préparé les voies à la réaction, l'avaient en réalité inaugurée, en anéantissant toutes les forces révolutionnaires; c'est la contre-révolution maintenant qui, par la force des choses, va déborder, exercer le terrorisme de la modération, sous le prétexte de punir les terroristes. C'est cette période qu'on a nommée la réaction thermidorienne. Elle s'étend de juillet 1794 jusqu'à la fin de la session conventionnelle (octobre 1795.)

Nous en avons donné le précis à l'article CONVENTION.

Les thermidoriens se divisaient en divers groupes; c'était une coalition de tous ceux qui se sentaient menacés par la tyrannie du robespierrisme. Il y avait d'abord les anciens amis de Danton, les Tallien, les Legendre, les Fréron et autres; puis les révolutionnaires avancés, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et autres montagnards; enfin les hommes de la Plaine. Ces derniers, comme toujours, n'avaient fait que suivre l'impulsion des hommes d'action; mais ce sont eux qui bientôt vont prendre la tête du mouvement.

Les girondins avaient régné, après les constitutionnels, puis les montagnards; maintenant la décadence commence, et le pouvoir va retomber aux mains des hommes de la Plaine, les Sieyès, les Boissy d'Anglas, etc. Les thermidoriens purs seront bientôt débordés; les survivants de la Montagne lutteront avec énergie, décimés à chaque événement par de nouvelles proscriptions; mais le courant est irrésistible. C'était encore la République; car, même parmi les réacteurs les plus passionnés, parmi les hommes les plus pâles de la Plaine et du Marais, à part quelques-uns qui n'osaient s'avouer, la royauté restait encore un objet de haine et d'horreur.

Mais le spectre du royalisme réapparaissait pour profiter des fautes et des divisions des révolutionnaires. De toutes parts la faction relevait la tête; Lyon et tout le Midi étaient ensanglantés de ses excès; la terreur blanche commençait, plus violente et plus cruelle que l'autre. En même temps renaissaient les mœurs de la monarchie, autre réaction à l'austérité des temps révolutionnaires; l'ancienne société (en ses détritus) prenait à sa manière sa revanche, par la restauration du jeu, de la prostitution, de la spéculation effrénée, etc.

C'était le prélude du Directoire.

La réaction, qui se précipitait, non moins que la pénurie publique, causée par le débordement de l'agiotage, les accaparements, la dépréciation des assignats, causa des explosions populaires, derniers efforts du parti montagnard et patriote (12 germinal, 1er prairial an III); mais ces mouvements avortés ne faisaient qu'activer la marche de la contre-révolution et servaient de prétexte à de nouvelles mises en accusation de représentants montagnards et de patriotes.

Cependant, au milieu de ces déchirements intérieurs, un spectacle admirable pouvait consoler l'âme des citoyens. Les jeunes armées de la République poursuivaient le cours de leurs triomphes sur la coalition des rois. Jourdan, Pichegru, Kléber, Moreau et cent autres s'illustraient par des victoires. Le territoire était délivré et nos armées étaient en Belgique, en Hollande, dans le Palatinat, dans la Catalogne, la Biscaye, etc.

Toutefois, la guerre de Vendée s'était rallumée et durait toujours, et la chouannerie s'étendait dans la Bretagne et la Normandie. Mais la République remporta une victoire éclatante à Quiberon (18 juillet 1795), où Hoche écrasa les chouans, les émigrés et les Anglais.

Cependant, la constitution de 1793 continuait à dormir oubliée, malgré les réclamations des patriotes qui en demandaient l'application; le gouvernement révolutionnaire était comme périmé, et l'on ne savait trop sous quel régime légal on vivait. Sous le prétexte de compléter en la revisant la constitution montagnarde, l'Assemblée en accomplit l'escamotage par l'élaboration de la constitution de l'an III. Le pouvoir législatif était divisé en deux chambres (Cinq-Cents, Anciens) et le pouvoir exécutif confié à un Directoire composé de cinq membres. Le cens, les conditions d'âge, etc., étaient rétablis.

Pour ménager la transition, des décrets complémentaires prescrivirent que les deux tiers de la Convention entreraient dans les conseils. Cette constitution fut acceptée par les assemblées primaires à une grande majorité.

Les royalistes, se croyant maîtres de Paris après tant de réactions et de proscriptions, dominant d'ailleurs dans les sections et la garde nationale, tentèrent une insurrection le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), mais furent écrasés par l'artillerie de Bonaparte et les patriotes.

Dans ce dernier acte d'énergie, la Convention, vieillie, épuisée, mutilée par tant de proscriptions, dominée dès lors par ce qu'on nommait autrefois les « crapauds du Marais, » restait néanmoins fidèle à sa volonté de fonder la République. Mais hélas ! la conception en était bien altérée.

Cette assemblée, qui avait accompli tant de choses grandes et terribles en sa virilité, se sépara le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), pour faire place au nouveau régime politique qu'elle avait fondé.

QUATRIÈME SECTION.

Directoire. Décadence de la République.

Ce régime est encore la république; en réalité, il n'est plus la *Révolution;* il semble même une sorte d'acheminement vers la monarchie, au moins constitutionnelle, non-seulement par le rétablissement du faste extérieur, de l'étiquette théâtrale, des costumes somptueux, de la garde accordée aux chefs du pouvoir, etc., mais encore par des dispositions constitutionnelles que la *Révolution* en sa jeunesse vigoureuse, et *même dès sa première* heure, avait instinctivement repoussées (les deux Chambres, les conditions d'âge et de cens, les gardes officielles, souvenir essentiellement monarchique, la faculté de transporter le Corps législatif hors de Paris, le haut traitement des directeurs, etc.).

Les cinq premiers membres du Directoire exécutif (nommés par les Anciens sur une liste décuple présentée par les Cinq-Cents), furent Larévellière-Lépeaux, Letourneur (de la Manche), Rewbell, Barras et Carnot (nommé en remplacement de Sieyès, qui n'avait pas accepté).

Un autre détail caractéristique du nouvel ordre de choses, c'est l'espèce de prééminence du pouvoir exécutif, installé à part, dans un palais particulier (le Luxembourg), pourvu d'une sorte de maison militaire, ne communiquant avec les deux conseils que par ses messagers d'Etat, jouissant enfin d'une véritable indépendance gouvernementale et se distinguant par tous ces traits des anciens comités de la Convention. Il a même laissé son nom à cette période de notre histoire.

A l'article DIRECTOIRE, nous avons esquissé tous les événements de cette époque et nous devons nous borner ici à quelques observations générales.

Le Directoire fut un âge de transition; la république était le gouvernement officiel, on jurait encore avec apparat haine à la royauté; on combattait les royalistes, qui débordaient de toutes parts, dans l'Ouest, dans le Midi et partout, mais surtout parce que le royalisme, c'était la vengeance, c'était l'égorgement de tout ce qui avait joué un rôle dans la *Révolution* (on ne le voyait que trop par ses atrocités dans tous les lieux où il opérait), parce qu'enfin le royalisme, c'était le spectre de l'ancien régime et (chose capitale) la menace de la revendication des biens nationaux.

Mais on sentait bien qu'on était sur une pente, sans savoir encore à quelle espèce de chute on allait aboutir. D'ailleurs, après tant de secousses et d'orages, il y avait eu une détente, un amollissement des âmes, et l'intérêt se portait surtout vers le spectacle éclatant des champs de bataille. L'esprit public, lassé de tant de luttes acharnées, s'affaiblissait de jour en jour; tant de grands citoyens qui eussent pu le relever avaient été moissonnés au cours des événements; il ne restait guère, parmi les meilleurs, que des hommes sans grande autorité, sauf Carnot et quelques autres.

En ces circonstances, la prolongation de la guerre, la formation de renommées qui absorbaient l'attention, l'affaiblissement des caractères, la décadence des mœurs, l'effacement visiblement progressif de l'élément civil pouvaient faire craindre que la République ne dégénérât en gouvernement militaire, d'autant plus que l'armée était populaire, autant par ses admirables actions que parce qu'elle conservait l'esprit républicain. On ne le pressentait encore que vaguement; mais plusieurs y songeaient et s'y préparaient de longue main, les Sieyès et autres.

La masse des citoyens était pure, quoique attiédie, attachée à la République, et conservait l'horreur nationale de l'ancien régime; mais la haute bourgeoisie devenait de plus en plus infidèle à l'esprit de la *Révolution* et ne demandait plus que la conservation des avantages qu'elle en avait retirés.

De plus, il s'était formé une classe nouvelle, devenue puissante, agioteurs engraissés de biens nationaux, fournisseurs d'armée, faiseurs et tripoteurs de toutes sortes, tourbe sans idées et sans conscience, ennemie naturelle d'un régime démocratique, qui ne demandait qu'à se soumettre à une servitude stable, sous la seule garantie de jouir en toute sécurité du fruit de ses rapines.

A ces éléments il faut ajouter les débris de l'ancienne société, qui avaient reparu à la lumière pendant la réaction thermidorienne, restaurant les mœurs de l'ancien régime, le vice élégant, le jeu, la débauche, les spéculations effrénées. Beaucoup de ces revenants se groupaient dans les salons du directeur Barras, l'ex-marquis vénal et corrompu, qui faisait revivre officiellement au Luxembourg les traditions de l'Œil-de-Bœuf.

Cependant, le parti populaire n'était pas complétement éteint et il fit quelques tentatives énergiques pour reprendre la direction de la République. Mais sentant la terre manquer sous ses pieds, il se jeta dans les entreprises désespérées et chimériques, dont la plus fameuse est la conspiration de Babeuf.

Le Directoire, entouré d'ennemis, accablé par des difficultés énormes, crise financière, insurrections royalistes, revers militaires, etc., semblait donc un gouvernement condamné d'avance à l'effondrement; c'était évidemment un régime de décadence, sans appuis bien sérieux et qui ne fut jamais populaire. Mais quand on sait quel despotisme va lui succéder, il apparaît encore comme un gouvernement constitutionnel et régulier, et préférable, après tout, à la seigneurie militaire d'un Bonaparte.

Il y avait bien des patriotes et des républicains sincères dans les deux conseils, surtout aux *Cinq-Cents; et parmi les treize* directeurs qui ont exercé le pouvoir pendant les quatre années de l'existence de ce gouvernement, la plupart étaient des hommes honnêtes et dévoués. Lors du coup d'Etat, deux d'entre eux, Gohier et Moulins, réduits à l'impuissance, montrèrent néanmoins dans leur résistance autant de constance que d'énergie.

Pour le récit des faits de cette période, voyez DIRECTOIRE, FRUCTIDOR (journée du 18), etc. Voyez aussi, à la fin de l'article BONAPARTE, tous les détails relatifs au 18 brumaire.

La République s'est absorbée, puis éteinte dans la dictature militaire; mais c'est une forme seule qui a péri pour renaître deux fois depuis et pour triompher définitivement du vieux fétichisme monarchique, cela est évident aujourd'hui pour toutes les personnes sensées.

Mais l'esprit de la *Révolution* a survécu. Bonaparte a bien pu restaurer quelques-unes des institutions de l'ancien régime; mais il eût été impuissant contre les grandes réformes sociales qu'aucune réaction n'a pu atteindre. L'œuvre de la *Révolution* est demeurée entière; elle ne peut que progresser et se compléter avec la marche de la civilisation, parce que nos pères lui ont donné d'abord pour bases de granit la justice, le droit et la liberté.

Ces nobles idées ne pouvaient mourir. Malgré toutes les réactions politiques, malgré le despotisme de l'Empire, elles se perpétuerent, et la tradition en fut religieusement conservée par quelques âmes fortes. Mais dès lors elles étaient proscrites et ne pouvaient plus se manifester que par la voie des conspirations. La plus célèbre, dans cette période, fut celle du général Malet (v. ce mot), dont l'objet était bien réellement le rétablissement de la République. Le sentiment républicain avait laissé des racines dans l'armée, où même des sociétés secrètes s'étaient formées, entre autres celle des Philadelphes, dont Charles Nodier a fait un peu le roman dans son *Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, mais qui n'en a pas moins eu une existence réelle.

L'esprit de 1789 se réveilla pendant les Cent-Jours avec une certaine intensité et se manifesta dans le pays et dans la Chambre des représentants.

Mais les folies de Napoléon, les malheurs de l'invasion rejetèrent la France aux mains des Bourbons. La *Révolution* et l'ancien régime se retrouvaient face à face et s'abordaient dans un duel qui devait durer jusqu'en 1830 et qui fut marqué par une série de complots et par des supplices.

Mais un des caractères des luttes de ce temps, c'est que, par suite de l'abaissement du niveau moral et intellectuel pendant la longue servitude impériale, l'esprit démocratique était profondément altéré. Le libéralisme de la Restauration, par une étrange promiscuité, s'amalgama, en effet, avec le bonapartisme; en sorte que les grands principes de 1789 servirent efficacement, et par voie de déviation, à la renaissance des souvenirs de la tyrannie militaire.

Cette association funeste et contre nature ne fut pas seulement l'œuvre des poëtes, des écrivains et des hommes politiques, et peut-être était-elle inévitable. Les ennemis de la dynastie restaurée étaient naturellement portés à se réunir pour la combattre; elle avait contre elle toutes les sociétés nouvelles, tous les intérêts qui s'étaient formés depuis la *Révolution* et qui se sentaient menacés, aussi bien que les libéraux, qui détestaient en elle l'ancien régime et les prééminences nobiliaires et cléricales, enfin les patriotes, qui lui reprochaient et ses longues intrigues contre la France, et son rétablissement par les armées étrangères, et les prétentions gothiques de ses soutiens. En outre, la douleur et l'humiliation de nos défaites reportaient forcément l'attention et l'intérêt sur la période de ces triomphes militaires que nous avions payés si cher. Le bonapartisme, ce bâtard de la *Révolution* qui avait étranglé sa mère, se portait cyniquement et se porte encore aujourd'hui comme son héritier. Il y a peu d'exemples dans l'histoire où le charlatanisme politique ait été poussé si loin.

Nous n'avons pas ici à instruire le procès du passé; mais il est certain que ces erreurs et ces défaillances des libéraux de la Restauration ont eu pour nous les plus funestes conséquences. Elles furent en partie cause de l'avortement de la *révolution* de 1830 (v. JUILLET). On n'était plus dans la voie; l'intelligence nationale était dévoyée, les masses égarées par des idées fausses; ce qui permit au régime bâtard de Louis-Philippe de s'établir. Une petite oligarchie de hauts bourgeois, à peine aussi nombreux que l'ancienne noblesse et non moins impertinents, usurpa la souveraineté publique, se constitua en classe dirigeante, sous le nom de *pays légal*, à l'exclusion de la presque totalité de la nation.

Cette prise de possession, cette conquête, cet escamotage de la victoire populaire ne s'accomplit pas d'ailleurs sans protestation. Le sentiment des grands principes de la *Révolution* française s'était réveillé avec énergie. Une noble et vaillante jeunesse reconstitua de haute lutte le parti de la République et de la souveraineté du peuple.

La tradition révolutionnaire était encore une fois reprise, et reprise avec éclat.

Le combat entre la monarchie dite constitutionnelle et la démocratie pure s'entama aussitôt et se poursuivit sans relâche, dans la presse, dans les sociétés et souvent sur la place publique. Nous en avons donné les principaux épisodes aux articles JUIN 1832, AVRIL 1834, MAI 1839, LOUIS-PHILIPPE, etc.

Cette éclatante résurrection de la grande école républicaine fit éclore les idées socialistes ou du moins les propagea dans les masses populaires, car elles étaient répandues déjà parmi un petit nombre d'adeptes. La conception démocratique s'enrichissait ainsi de l'idée de l'émancipation du travail, qu'on retrouve d'ailleurs dans la première *Révolution*, si tendre pour les humbles et les déshérités, mais plutôt à l'état de sentiment que de formule scientifique.

Le gouvernement de Juillet devait succomber dans cette lutte, après s'être montré aussi réfractaire à toute réforme que la royauté de l'ancien régime. On sait que son obstination à refuser toute modification dans l'aristocratie électorale qu'il avait imposée à la nation détermina sa chute en 1848. Il y avait aussi d'autres causes que nous avons exposées ailleurs (v. notamment FÉVRIER 1848 [révolution de]).

Après cet effondrement de la monarchie bourgeoise, la République reparut sur la scène, et cette seule apparition provoqua l'enthousiasme des peuples de l'Europe. De Paris, la commotion gagna successivement Vienne, Berlin, Francfort, la Hongrie, Milan, Rome, Venise, etc. Nous n'avons pas à raconter ici ces divers mouvements; mais rien ne montre mieux le grand caractère de la *Révolution* que cette universalisation de ses principes.

Il nous reste à résumer les événements de la république de 1848, car ceux de la période purement révolutionnaire l'ont été à l'article GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1848. Ce gouvernement avait établi le suffrage universel direct, c'est-à-dire le mode de votation le plus large et le plus démocratique qui eût encore été appliqué.

Une Assemblée constituante composée de 900 représentants fut élue et se réunit le 4 mai. Elle vota immédiatement la République et avec des acclamations sans fin; ce vote fut unanime, il n'y eut pas une seule protestation. Cependant, l'Assemblée renfermait un certain nombre de députés royalistes, qui se préparaient déjà à nouer leurs intrigues. Elle contenait, en outre, beaucoup de républicains d'une tiédeur qui inquiétait et irritait le peuple de Paris. Une commission exécutive fut nommée, composée d'Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, qui eut le moins de voix. On avait d'abord voulu l'exclure; mais Lamartine déclara noblement qu'en ce cas il n'accepterait pas de faire partie de la commission.

Cet acte d'hostilité contre un des membres les plus accentués du Gouvernement provisoire augmenta la méfiance et le mécontentement.

Au lendemain de Février, le peuple avait naïvement déclaré qu'il mettait « trois mois de misère » au service de la République. En ces commotions, le travail tardait à reprendre; beaucoup d'ouvriers n'avaient guère que la maigre ressource des ateliers nationaux. Ils attendaient des réformes : ils sentirent que l'Assemblée était plutôt disposée à des actes de réaction.

De là une sourde irritation, qui se manifesta quelques jours plus tard dans une échauffourée où l'Assemblée, violée par l'émeute, faillit être emportée (V. MAI 1848 [journée du 15]).

Cet événement déplorable servit de prétexte à des mesures de réaction : demande de poursuites non-seulement contre les représentants qui s'étaient mêlés au mouvement, Barbès et Albert, mais encore contre le général de la garde nationale, de Courtais, et même contre Louis Blanc (qui échappa pour cette fois), destitution du préfet de police Caussidière, loi contre les attroupements, etc.

A ce moment, Louis Bonaparte fut nommé représentant dans des élections complémentaires. Déjà ses agents agitaient la France et exploitaient le mécontentement du peuple.

Bientôt les intrigants du royalisme, entraînant avec eux des républicains affolés par la peur, demandèrent, par la bouche de M. de Falloux, la dissolution immédiate des ateliers nationaux, ce qui détermina la sanglante insurrection de juin. (V. JUIN 1848.)

Dès le commencement du combat, la commission exécutive dut cesser ses fonctions, et le général Cavaignac fut nommé chef du pouvoir exécutif.

Après ces terribles journées, après les répressions impitoyables et les déportations sans jugement, la majorité de l'Assemblée s'enfonça de plus en plus dans les voies de la réaction. L'état de siége ne suffisait pas, il fallut encore des lois contre la presse et le droit de réunion; puis des poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, etc.

Toutefois, dans l'élaboration de la constitution, les républicains modérés, qui s'étaient montrés souvent aussi violemment réacteurs que les royalistes, repoussèrent les deux chambres, le vote à la commune et le scrutin public; mais ils repoussèrent également l'amendement Grévy, qui déléguait le pouvoir exécutif à un simple président du conseil des ministres, et ils se rallièrent à la solution d'un président de la République nommé par le suffrage universel. C'était livrer la France à Bonaparte, personne n'en pouvait douter, et l'on ne s'explique pas cet inconcevable aveuglement.

La France était, en effet, empestée d'agents bonapartistes, qui représentaient leur patron comme un républicain sincère, comme un ami du peuple, même comme un socialiste. D'un autre côté, on avait tant travaillé la légende napoléonienne, pendant et depuis la Restauration, que les habitants des campagnes en étaient tombés dans un véritable fétichisme, eux qui avaient tant maudit l'Empire lors des grandes levées d'hommes et d'argent.

Bonaparte fut élu au 10 décembre, comme il était facile de le prévoir. Il prêta solennellement serment à la République, quand tout le monde savait bien qu'il n'avait d'autre but que de la renverser; mais l'Assemblée, dont la majorité voulait cependant la République, puisqu'elle avait voté la constitution qui la consacrait, était ou pusillanime ou aveuglée, et les derniers temps de son existence ne furent qu'une suite de défaillances.

Elle renonça même au vote des lois organiques, qu'elle devait instituer avant de se séparer, et elle n'eut pas l'énergie de s'opposer à l'expédition romaine, autrement que par un vote insignifiant, une *invitation* qui fut méprisée.

Cette Assemblée, qui était souveraine, qui eût pu fonder la République sur des bases solides qui, même après l'élection du président, eut plusieurs fois prise sur lui pour des violations réelles de la constitution, ne sut ni se défendre, ni protéger ses propres institutions, ni rien réparer, comme elle n'avait rien su prévoir. Elle s'affaissa au milieu de l'indifférence publique et se sépara le 26 mai 1849, laissant la France livrée aux attaques des factions monarchiques.

L'Assemblée législative, qui lui succéda, fut en majorité composée, comme on devait s'y attendre après tant de fautes, d'ennemis de la République, débris des divers partis dynastiques ligués dans une coalition qui était surtout l'œuvre du fameux comité électoral de la rue de Poitiers. Un peu plus d'un tiers des représentants appartenaient à l'opinion républicaine. L'extrême gauche, comme sous la Constituante, avait reçu de ses adversaires le nom de Montagne, comme une injure, et l'avait gardé en se faisant honneur de ce grand souvenir.

Une question brûlante se présenta presque aussitôt, l'intervention contre la république romaine, l'attaque de Rome par nos troupes. Ledru-Rollin dénonça la violation de la constitution dans les termes les plus énergiques. Ce débat émouvant donna lieu à la manifestation du 13 juin (v. JUIN), qui fut réprimée et qui amena la mise en accusation d'un certain nombre de montagnards, Ledru, Félix Pyat, Boichot, Considérant et autres. A Lyon, il y eut également un mouvement qui fut écrasé dans le sang des citoyens. La réaction triomphait, Louis Bonaparte se faisait ainsi le restaurateur du pape pour obtenir l'appui du clergé.

Dès lors, les partis monarchiques, en haine de la République, semblèrent dans leur aveuglement n'avoir d'autre but que de faciliter les voies à l'ambition du président. Les mesures de réaction se succédèrent sans interruption : lois contre la presse, contre le colportage, contre le droit de réunion, sur l'état de siége; loi Falloux sur l'instruction publique, loi sur la déportation, qu'on nomma la guillotine sèche, etc. Enfin, pour répondre aux élections républicaines, qui ne cessaient de se produire dans les scrutins complémentaires, le président et ses ministres prirent l'initiative de la mutilation du suffrage universel, qui fut préparée par les *burgraves* et consommée par la loi du 31 mai 1850.

Il est clair qu'en votant toutes les mesures de réaction, en anéantissant le droit de réunion, en bâillonnant la presse, en mutilant le suffrage universel, etc., en désarmant enfin la nation de tous ses droits, de toutes ses libertés, on préparait l'établissement du despotisme.

Rien n'éclaira cette majorité, ni les manœuvres significatives du président, ni ses manifestations publiques, ni les intrigues audacieuses de son parti; elle devait être dupe jusqu'au bout, tant elle était aveuglée par sa haine de la République.

La politique cauteleuse de Bonaparte était de la déconsidérer et d'augmenter son impopularité. Par la loi du 31 mai, dont il avait pris l'initiative, il l'avait prise au piége, et bientôt il va faire du rétablissement du suffrage universel l'une des bases de son coup d'État.

Cette solution violente ne faisait doute pour personne; mais la majorité comptait que la crise prévue lui servirait à se débarrasser à la fois du prétendant et de la République.

On sait que ces calculs furent déjoués par l'exécution militaire du 2 décembre, dont nous avons raconté les péripéties. (V. DÉCEMBRE.) L'Assemblée législative, après avoir opprimé et démoralisé la France, l'avait finalement livrée au plus brutal et au plus grossier despotisme, par son esprit de réaction et son stupide aveuglement.

La démocratie vaincue, décimée, éprouvée par de longues et odieuses persécutions, devait se relever après de longs combats et triompher enfin de la tyrannie napoléonienne, qui venait de livrer la France à l'invasion étrangère. La République reparut, fit les plus nobles efforts pour défendre, avec une épée brisée, le pays, qu'un despotisme odieux avait plongé dans l'abîme, et parvint du moins à sauver l'honneur de la patrie. Pour les faits de cette nouvelle période, V. SEPTEMBRE 1870.

Ainsi, l'œuvre de la *Révolution* française s'est continuée jusqu'à l'heure présente. Elle est vivante, et elle vivra jusqu'à ce qu'elle ait détruit tous les abus, fondé toutes les institutions que réclament la justice et l'esprit moderne.

Révolution anglaise (HISTOIRE DE LA), par Macaulay. V. HISTOIRE.

Révolution d'Angleterre (HISTOIRE DE LA), par M. Guizot. V. HISTOIRE.

Révolution française (RÉFLEXIONS SUR LA) **et sur les procédés de certaines sociétés de Londres relatifs à cet événement, en forme d'une lettre qui aurait dû être envoyée d'abord à un jeune homme à Paris**, par le *right honourable* Edmond Burke (1790). Peu d'ouvrages ont fait autant de bruit que cette espèce de pamphlet, que réfutèrent toutes les plumes libérales de l'époque. Afin de ne pas tomber dans le même défaut que Burke et de ne pas nous montrer injuste envers lui, nous nous placerons, en quelque sorte, à son point de vue pour résumer son livre, au lieu de n'y voir qu'une attaque forcenée contre notre Révolution.

Quand on voit le feu dévorer la maison de son voisin, on prend toutes les mesures les plus efficaces pour arrêter les progrès de l'incendie, par crainte pour sa propre sûreté. C'est par ce motif que Burke a combattu la révolution française. Il n'a pu voir sans peine qu'on cherchât à porter atteinte à la constitution anglaise dans des clubs établis à Londres (*Constitutional Society* et *Revolution Society*), en lui préférant les nouvelles formes adoptées par la France. Il s'élève donc avec d'autant plus de force contre les innovations apportées dans notre gouvernement, qu'il paraît les redouter davantage pour son pays, et veut éclairer ses compatriotes sur les différences, comme principes et comme conséquence, entre la révolution anglaise et la Révolution française.

Son début n'est pas heureux; il emploie plus de cent pages à justifier par des arguments subtils la conduite du Parlement d'Angleterre, qui appela la maison de Hanovre sur le trône que la loi de l'hérédité déférait aux Stuarts. Il ne réussit qu'à conclure contre son opinion, c'est-à-dire contre la légitimité. Puis, lui qui vient de donner un exemple si frappant de manque de logique, il entreprend de relever ce qu'il appelle les inconséquences de l'Assemblée nationale. Il se montre choqué de la voir prétendre au respect de la France et à l'admiration de l'Europe, lorsque la majorité du tiers état est composée de ses plus obscurs représentants, qui, ayant, suivant lui, tout à gagner à un bouleversement, ne sauraient rien édifier de stable. Le clergé, dit-il, n'offre pas une plus grande aptitude « pour travailler à cette besogne ardue de refondre un État. Ce nouveau poids prépondérant, ajouté à la force active du corps de la chicane, complète, avec quelques gentilshommes comblés des bienfaits et des largesses de l'autorité qu'ils avilissent, un ensemble d'ignorance, de témérité, de présomption et d'avidité du pillage auquel rien n'est capable de résister. »

On conçoit aisément qu'avec des idées aussi étranges Burke a dû peindre sous de singulières couleurs « cette Assemblée qui détrône les rois et bouleverse les empires, et n'a pas même la physionomie ni l'aspect imposant d'un corps législatif. » Une des inconséquences que Burke reproche avec le plus de force à l'Assemblée nationale, c'est d'avoir confisqué tous les biens du clergé au profit des créanciers de l'État, tandis que ceux qui ont le plus contribué au déficit jouissent paisiblement des leurs. « Pourquoi, demande-t-il, n'a-t-on pas confisqué les biens de cette longue succession de ministres, de financiers et de banquiers qui se sont enrichis, tandis que la nation se ruinait par leurs manœuvres et par leurs conseils? » Ce qui n'est pas moins illogique, d'après lui (et ici nous sommes de son avis), c'est que, « les hommes, a dit la *Déclaration des droits de l'homme*, étant strictement égaux et étant appelés à des droits égaux dans leur propre gouvernement, » il faille payer un marc d'argent en contribution directe pour être élu député à l'Assemblée nationale.

Burke ne se borne pas, dans son pamphlet, à essayer de représenter l'Assemblée nationale comme étant en contradiction avec elle-même; il entre dans l'étude de la politique philosophique et examine cette question de savoir si les gouvernés ont le droit de déposer celui qui les gouverne. Cette seconde partie de la lettre de Burke ne vaut pas mieux que la première, et ce philosophe, en écrivant que la religion est plus nécessaire à la démocratie qu'à la monarchie, en affirmant la nécessité de créer et de conserver des classes dans le peuple, prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'a rien compris au grand mouvement révolutionnaire qu'il a la prétention de juger. Burke, dans sa lettre, passe en revue toutes les institutions créées par la Révolution et va même jusqu'à essayer de prévoir ce que pourront donner les législatures qui doivent succéder à la première grande Assemblée.

Telle est l'étendue des objets qu'embrasse cet ouvrage, où l'on trouve çà et là des pensées profondes, toutes les fois que l'esprit de système n'obscurcit pas la justesse des vues de l'auteur.

Il est fâcheux qu'à côté de ces pensées justes, l'auteur se laisse emporter à des éclats intempestifs de colère et n'ait fait, en fin de compte, qu'une charge à fond de train contre notre grande Révolution. Burke y emploie moins la raison que des sophismes exposés avec passion; il ne contrôle pas avec assez de scrupule l'exactitude des faits qu'il rapporte et des conséquences qu'il en tire. Écrivant avec ses haines et ses préjugés, il s'abandonne à une fureur parfois ridicule. La preuve la plus évidente, d'ailleurs, de son injustice, c'est qu'il ne voit dans la crise terrible que traversait la France que les erreurs qu'ont pu commettre les hommes nouveaux portés au pouvoir, faisant semblant de ne pas apercevoir le bien qu'ils ont fait, et refusant de reconnaître la légitimité de ce grand mouvement qui a régénéré l'Europe entière. Si, pour le fond, sa passion l'égare, elle le sert pour la forme : son style est vif, énergique, coloré, chaleureux, mouvementé et s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. C'est l'expression suprême de l'indignation de l'aristocratique Angleterre contre la France démocratique.

Révolution française (MÉMOIRES SUR LA), par Mme Elliott (1820). Écossaise et jacobite, douée d'une beauté enchanteresse, Mme Elliott avait été successivement, à Londres, la maîtresse du prince régent, à Paris la maîtresse du duc d'Orléans. En France, comme en Angleterre, elle joua le rôle, non d'une Pompadour, mais d'une Agnès Sorel; et, après avoir partagé les grandeurs royales, elle épousa loyalement les infortunes méritées des princes et des victimes du mouvement révolutionnaire. C'est ce qui l'absout, c'est ce qu'il faut se rappeler pour avoir la claire intelligence de son récit. Ce récit commence deux jours avant la prise de la Bastille et s'arrête presque à la veille du 9 thermidor. Cette narration n'est pas un froid discours, mais un récit vif et animé. Il reproduit tour à tour les émotions, les indignations, les colères d'une femme courageuse, humaine, dévouée, qui sent plutôt qu'elle ne réfléchit. En premier lieu, Mme Elliott nous représente le duc d'Orléans et son entourage indécis, surpris par la Révolution, placés entre la cour et l'insurrection de Paris. Attachée au prince par une amitié qui survivait à un premier sentiment, elle apparaît pour le rappeler aux devoirs du sang, à la fidélité monarchique; mais les familiers du duc et la maîtresse régnante, Mme de Buffon, ont une politique différente de la sienne. Cependant, elle obtient par ses supplications qu'il se rendra immédiatement à Versailles. Le duc arrive, en effet, au lever du roi, qui lui dit rudement : « Je n'ai rien à vous dire, retournez d'où vous êtes venu. » Ulcéré de cet affront, Philippe d'Orléans fut dès cet instant irréconciliable. Le premier entourage du prince, que la narratrice qualifie de détestable, se compose de Talleyrand, Mirabeau, le duc de Biron (Lauzun), le vicomte de Noailles, le comte de La Marck et autres moins connus. Ce sont eux, en attendant les intrigants émérites venus à la suite, tels que Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, qui, les premiers, entraînèrent le duc d'Orléans dans le mouvement révolutionnaire. En faisant la part de sa vivacité de femme et de royaliste, on doit reconnaître que Mme Elliott esquisse correctement la physionomie et le rôle de chacun. Elle donne la véritable explication du caractère du duc d'Orléans, prince aimable, mais faible, amolli et dissolu, âme sans consistance et sans ressort moral, conduit par des ambitieux en sous-ordre. Telle est sa faiblesse d'esprit, qu'au lendemain du 10 août, quand le roi est arrêté et mis en jugement, il se figure qu'il va continuer de vivre à Paris dans les plaisirs, en riche patricien. L'illusion tombe bientôt; au péril de sa propre vie, Mme Elliott sauve les jours du marquis de Champcenetz, l'ancien gouverneur des Tuileries, pendant une visite domiciliaire prolongée, en le faisant se cacher dans son alcôve, entre les matelas de son lit. Le duc vote la mort du roi, malgré les remontrances de son ancienne maîtresse. Le roi mort, elle va trouver le prince et elle l'accable de toute l'ironie dont son cœur était plein. Dès ce moment, le prince sait bien que l'échafaud attend sa tête; mais il croit ajourner le coup fatal en détournant les yeux du danger. Emprisonnée à son tour, Mme Elliott est transférée de Versailles à Paris. Elle est fort surprise de voir arriver aux Carmes le général Hoche, qu'on y écroue en même temps qu'elle. Dès les premiers instants, on devient les meilleurs amis du monde. Hoche fait sur son esprit et peut-être sur son cœur la plus vive impression. Santerre est jeté, à son heure, dans la même prison; de près, il dément sa lugubre célébrité; quelques prisonnières agréent ses attentions; mais Mme Elliott résiste aux cajoleries de Santerre, qui, à peine sorti de prison, lui envoie du sucre et du thé vert. Aristocrates et plébéiens, on fraternise en vue d'une mort commune et prochaine.

Entre les diverses relations laissées par les femmes sur la Révolution, le récit de Mme Elliott a un caractère propre. Cette Écossaise royaliste a écrit ses souvenirs et ses impressions avec le cœur; elle a même senti en français, et l'élégante et vive traduction donnée en 1861 (par M. de Baillon) semble reproduire le texte original de ces mémoires.

Révolution française (HISTOIRE DE LA), par M. Thiers (1823-1827, 10 vol. in-8°). Cet important ouvrage, rempli d'aperçus nouveaux, porte l'empreinte d'un esprit indépendant et observateur. Une citation, qui est l'analyse de tout un volume, fera connaître les sentiments politiques de l'auteur. L'historien rappelle les événements qui se placent entre le 21 janvier et le 31 mai 1793. « C'est, dit-il, une longue lutte entre les deux systèmes sur l'emploi des moyens; le danger toujours croissant a rendu la dispute toujours plus vive, plus envenimée; la généreuse députation de la Gironde, épuisée pour avoir voulu venger Septembre, pour avoir voulu empêcher le 21 janvier, le tribunal révolutionnaire et le comité de Salut public, expire lorsque le danger plus grand a rendu la violence plus urgente et la modération moins admissible. Maintenant, toute légalité vaincue, toute réclamation étouffée par la suspension des girondins et le péril devenu plus effrayant que jamais par l'insurrection même qui veut venger la Gironde, la violence va se déployer sans obstacles et sans mesure, et la terrible dictature composée du tribunal révolutionnaire et du comité de Salut public va se compléter. Ici commencent des scènes plus grandes

et plus horribles cent fois que toutes celles qui ont indigné les girondins. Pour eux, leur histoire est finie ; il ne reste plus à y ajouter que le récit de leur mort héroïque. Leur opposition a été dangereuse, leur indignation impolitique ; ils ont compromis la Révolution, la liberté et la France ; ils ont compromis la modération même en la défendant avec aigreur, et, en mourant, ils ont entraîné dans leur chute ce qu'il y avait de plus généreux et de plus éclairé en France. Cependant, j'aurais voulu être impolitique comme eux, compromettre tout ce qu'ils avaient compromis et mourir comme eux encore, parce qu'il n'est pas possible de laisser couler le sang sans résistance et sans indignation. » L'ouvrage de M. Thiers est, avec le résumé dû à M. Mignet, un des premiers livres où l'on ait envisagé les événements de la Révolution sans esprit de parti, sans prévention. Au lieu de les expliquer, on préférait les diffamer, et par contre les exalter au profit des intérêts ou des tendances du moment. Partisans ou ennemis, tous avaient les yeux fascinés par cette crise émouvante, dont les causes et les résultats ne pouvaient être étudiés qu'à distance. Comme M. Mignet, M. Thiers a révoqué l'injuste condamnation prématurément portée contre les hommes et les choses de la Révolution. L'historien ne succombe pas sous le faix de son volumineux travail ; il le soutient honorablement jusqu'au bout de la carrière. Narrateur consciencieux, il se montre aussi exercé à saisir le style propre à son sujet que soigneux de discerner la lumière de la vérité au milieu des lueurs trompeuses qu'a fait jaillir, de part et d'autre, l'esprit de parti.

« Dans ce récit persuasif, parce qu'il est naturel, plein de clarté, toujours intéressant, souvent dramatique, écrit d'un style simple, facile, rapide, qui ne surcharge jamais la pensée en l'ornant, il semble, dit M. Nettement, que, dans la Révolution, chaque chose soit venue en son temps, chaque homme en son heure, naturellement, invinciblement, sans qu'on puisse s'étonner d'actes nécessités ou s'indigner beaucoup contre des hommes nécessaires... Il semble que chacun de ces hommes ait été l'incarnation successive de la force des choses, et les deux impressions que laisse la lecture de cette histoire, c'est le sentiment de la fatalité antique et la superstition de la puissance humaine devant laquelle le jeune écrivain s'incline involontairement, qu'elle soit personnifiée dans le génie de l'éloquence, de la terreur, de la corruption ou de la guerre. Ces impressions s'emparent d'autant plus facilement de l'âme, que l'historien ne plaide jamais, il raconte ; elles résultent de son récit, en entraînant des conséquences faciles à apercevoir. » M. Nettement admire les qualités que M. Thiers a déployées dans son œuvre : « C'est le naturel et la puissante imagination de cet esprit supérieur, qui semble évoquer les temps qu'il décrit, montrer ce qu'il peint et qui fait palpiter le cœur de ses lecteurs aux émotions de la génération de 1789 ; c'est le sens profond avec lequel il expose les situations, la clarté et l'intérêt saisissant avec lequel il explique les grandes affaires, les finances, la diplomatie, la politique ; le génie dramatique avec lequel il fait mouvoir les acteurs de ces terribles scènes. » Louant à part le récit des campagnes d'Italie, le critique ajoute : « Jamais exposition à la fois plus lucide, plus dramatique et plus colorée ne fit mieux comprendre le point de départ, le nœud, les péripéties, le dénoûment d'une campagne. C'est le génie de l'intuition appliqué au génie de la guerre. »

Sainte-Beuve, après avoir fait également ressortir les tendances libérales, les mouvements généreux et l'esprit fataliste qui se trouvent dans le premier ouvrage de M. Thiers, passe à l'examen de sa forme : « Le style de cette histoire, dit-il, et, en général, le style de M. Thiers, est ce dont on se préoccupe le moins en le lisant ; il vient de source, il est surtout net, facile et fluide, transparent jusqu'à laisser fuir la couleur. L'auteur ne raffine jamais sur le détail, et on ne s'arrête pas un instant chez lui à l'écrivain. Sa pensée sort comme un flot, que suit un autre flot ; de là, parfois, quelque chose d'épars, d'inachevé dans l'expression, mais que la suite aussitôt complète. En y réfléchissant depuis, l'historien a cherché à se faire la théorie de sa manière. Il a dit en riant qu'il a le fanatisme de la simplicité ; mais bien mieux, il en a le don et l'instinct irrésistible. Il croit volontiers qu'en histoire les modernes ne doivent viser qu'au fait même, à l'expression simple de leur idée. » Sainte-Beuve dit que M. Thiers échappe entièrement à l'imitation de l'antiquité, et remarquant que l'historien s'est efforcé, depuis, de joindre à ses qualités natives la concision, il ajoute : « Arriver à être court en restant facile et sans cesser d'être abondant par le fond, ce résultat obtenu résumerait la perfection de sa manière. »

Comment M. Thiers a-t-il composé son ouvrage ? La question n'est pas indifférente. Voici ce que nous apprend M. de Loménie : « Vieux débris de la Constituante, de l'Assemblée législative, de la Convention, du conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, du Tribunat ; girondins, montagnards, vieux généraux de l'Empire, fournisseurs des armées révolutionnaires, diplomates, financiers, hommes de plume, hommes d'épée, hommes de tête, hommes de bras, M. Thiers passait en revue tout ce qu'il en restait, questionnant l'un, tournant autour de l'autre pour le faire parler, prêtant l'oreille gauche à celui-ci, l'oreille droite à celui-là ; et puis réunissant, coordonnant dans sa tête tous ces propos interrompus, il rentrait chez lui, se couchait sur le *Moniteur* et ajoutait une page de plus à cette belle *Histoire de la Révolution française*. »

Les deux premiers volumes de l'ouvrage parurent sous les noms réunis de M. Thiers et de Bodin. Ce dernier, auteur de résumés historiques, eut la bonne grâce, au troisième volume, de laisser la carrière libre à son jeune confrère, qui n'avait plus besoin de caution auprès des libraires.

Révolution française (ESQUISSES HISTORIQUES DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA) [Paris, 1826, 6 vol.], par Dulaure. Dulaure était un ancien conventionnel qui avait été peu remarqué pendant la République ; il siégeait ordinairement dans la Plaine, parmi les timides qui ne pensaient que d'après la pensée des chefs et n'agissaient que sous l'impulsion des autres. Ses *Esquisses des principaux événements de la Révolution* furent publiées par Baudouin (1826). On y retrouve les opinions indécises d'un membre de la Plaine. Ce n'est pas que Dulaure se montre hostile aux principes de la Révolution, mais il croit utile de les tempérer par les principes constitutionnels dont on parlait beaucoup à cette époque (1826). Il est rare qu'il comprenne non-seulement les mouvements populaires de la Révolution, mais la pensée elle-même. Il raconte tant bien que mal les événements par lesquels cette pensée se manifeste, sans savoir les grouper et en faire ressortir une signification quelconque. Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'il n'avait pas l'intention d'offrir au public une histoire complète de la Révolution. Ce qu'il veut raconter, ce sont les scènes les plus mémorables de ce qu'il appelle assez inintelligemment « cette longue et grande crise politique, » comme si la Révolution n'avait pas plus d'importance qu'un changement de ministère ou de dynastie ! Il n'a pas vu que la Révolution inaugurait une ère nouvelle et qu'elle apportait au monde entier l'idée souveraine par laquelle il doit être transformé. Cette idée est celle de la justice primordiale, universelle et humaine. Les vraies causes de la Révolution ne sont donc pas là où il les place, dans le scandale de l'affaire du collier, dans l'influence des sociétés maçonniques, etc., mais dans le besoin profond d'un nouvel ordre de choses plus équitable. C'est ce qui ressort avec une évidence lumineuse des cahiers de 1788 et 1789. Si Dulaure eût eu conscience de cette idée, mère de la Révolution, la justice, il eût donné à son livre une unité et une grandeur qui lui manquent. C'est un recueil d'anecdotes médiocrement écrites, qui a eu son utilité dans un temps où l'on n'avait encore que très-peu de livres sur la Révolution, mais qui a singulièrement perdu de sa valeur depuis que de grands historiens comme Michelet, Quinet, Louis Blanc, etc., se sont occupés de cette grande époque. L'ouvrage de Dulaure commence à l'ouverture des états généraux et finit au départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. Le tort de Dulaure est d'avoir écrit moins avec ses propres souvenirs que d'après les mémoires des autres. C'est pour cela sans doute que ses *Esquisses* manquent de chaleur et de couleur, et offrent moins d'intérêt que les quelques pages dans lesquelles il a raconté ses vicissitudes pendant la Terreur. Il rapporte puérilement tous les événements intérieurs de la Révolution à l'or de Pitt et de Cobourg. A-t-il à décrire une scène populaire ; il ne manque jamais de vous y montrer des agents de troubles et des brigands salariés. Or, bien qu'il soit impossible de nier l'influence occulte du ministère anglais dans les affaires publiques de la France, il devient absurde de voir partout des agents de l'étranger. Or, ces agents, Dulaure vous les nomme ; ce sont : Marat, Saint-Just, Robespierre et Danton ! Rappeler cette opinion nous dispense de continuer l'analyse d'un livre qu'on ne peut plus prendre au sérieux quand on y a lu de pareilles absurdités. Dulaure a donc mal jugé non-seulement les événements, mais les hommes. A le lire, on croirait que toute la Révolution s'est passée dans la rue ; il s'appesantit longuement sur les journées de Septembre ; il raconte en détail les émeutes les plus insignifiantes, et il ne nous fait jamais assister à une séance de la Convention, sinon quand elle juge Louis XVI. De sorte que, lorsque vous avez lu son ouvrage, il ne vous reste de cette grande époque qu'une idée de tumulte et de désordre, et que vous seriez bien empêché de dire au nom de quels principes agissaient tous ces hommes. C'est là le défaut capital de Dulaure et ce qui condamne irrémissiblement son ouvrage.

Révolution française (HISTOIRE DE LA), depuis 1789 jusqu'en 1814, par M. Mignet (1829, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est un résumé substantiel et raisonné des principaux événements de la Révolution française, à travers ses diverses phases, jusqu'à l'abdication de Fontainebleau et la première entrée des armées alliées dans Paris. L'ouvrage débute par une savante introduction, dans laquelle l'historien énumère les causes principales de la Révolution française et nous parle tout d'abord de la grandeur de ses principes. « Cette Révolution, dit-il, n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. Les formes de la société du moyen âge existaient encore ; le sol était divisé en provinces ennemies, les hommes étaient divisés en classes rivales. La noblesse avait perdu tous ses pouvoirs, quoiqu'elle eût conservé ses distinctions ; le peuple ne possédait aucun droit, la royauté n'avait pas de limites et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des priviléges des corps. A cet ordre abusif, la Révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. Elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité ; elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de l'oppression des dîmes, la propriété des gênes des substitutions, et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple. »

Le livre tout entier est écrit dans cet esprit libéral, qui a du reste présidé aux ouvrages publiés sur la même matière par MM. Louis Blanc, Thiers et Michelet. Il y a toutefois entre ces historiens et M. Mignet cette différence que, tandis que M. Thiers est visiblement partisan de la royauté constitutionnelle, M. Michelet partisan de la République et M. Louis Blanc partisan de la République démocratique et sociale, on ne voit pas à quel parti politique appartient M. Mignet, tant il prend soin de se montrer impartial. Libéral par raison et par conviction, il est impartial par équité et par conscience. Il dit leur fait sans déguisement et rend justice sans faiblesse à tous les hommes, à tous les partis, comme a voulu le faire Edgar Quinet. Chez la plupart des historiens, Louis XVI, Robespierre, Saint-Just, les girondins et les montagnards ont été l'objet d'appréciations excessives, soit dans l'éloge, soit dans le blâme. Cette critique passionnée est inconnue à M. Mignet. Voici son jugement sur Louis XVI : « Ainsi finit, après un règne de seize ans et demi passé à chercher le bien, le meilleur, mais le plus faible des monarques. Ses ancêtres lui léguèrent une révolution. Plus qu'aucun d'eux il était propre à la prévenir ou à la terminer, car il était capable d'être un roi réformateur, avant qu'elle éclatât, ou d'être ensuite un roi constitutionnel. Il est le seul prince peut-être qui, n'ayant aucune passion, n'eut pas celle du pouvoir, et qui réunit les deux qualités qui font les bons rois, la crainte de Dieu et l'amour du peuple. Il périt victime des passions qu'il ne partageait pas, de celles de ses alentours qui lui étaient étrangères et de celles de la multitude qu'il n'avait pas excitées. » On ne peut reprocher à ce jugement qu'une indulgence excessive. Après le sombre portrait tracé par M. Thiers et l'apologie un peu trop emphatique que l'on trouve dans les *Girondins* de Lamartine, qu'on lise l'appréciation aussi ferme que modérée de M. Mignet sur Robespierre. « Cet homme, dont les talents étaient ordinaires et le caractère vain, dut à son infériorité de paraître des derniers, ce qui est un grand avantage en révolution, et il dut à son amour-propre ardent de viser au premier rang, de tout faire pour s'y placer, de tout oser pour s'y soutenir. Robespierre avait des qualités pour la tyrannie ; une âme nullement grande, il est vrai, mais peu commune ; l'avantage d'une seule passion, les dehors du patriotisme, une réputation méritée d'incorruptibilité, une vie austère et nulle aversion pour le sang. Il fut une preuve que, au milieu des troubles civils, ce n'est pas avec son esprit qu'on fait sa fortune politique, mais bien avec sa conduite, et que la médiocrité qui s'obstine est plus puissante que le génie qui s'interrompt. »

Ecrite avec ce calme inaltérable, l'*Histoire de la Révolution* par M. Mignet n'a rien de ce caractère dramatique et presque romanesque qu'elle acquiert sous la plume de Michelet. Comme lui, cependant, M. Mignet appartient à l'école philosophique et ne se borne pas au simple récit des faits ; il recherche minutieusement les causes et les conséquences, afin de s'élever à des considérations d'un ordre supérieur, toutes au profit des principes de justice et de liberté. M. Mignet voit dans les grandes évolutions des sociétés une sorte de fatalisme qui, pour n'avoir rien de providentiel, ne lui semble pas moins irrésistible. D'après cette doctrine, étant donnée la situation politique et morale de la France en 1789, la Révolution française était imminente et inévitable ; bien plus, elle devait fatalement traverser ses phases diverses pour aboutir infailliblement à l'Empire. Toutefois, M. Mignet ajoute : « Il serait pourtant téméraire d'affirmer que la face des choses n'eût pas pu devenir différente ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que la Révolution, avec les causes qui l'ont amenée et les passions qu'elle a employées ou soulevées, devait avoir cette marche et cette issue. » Ainsi formulée, cette théorie de M. Mignet n'a rien d'incompatible avec la liberté de l'homme. Elle ne lui refuse pas la faculté de modifier et même quelquefois de supprimer les causes ; mais ces causes subsistant et se maintenant, elle refuse à l'homme le pouvoir d'en empêcher les effets. Il ne faut pas méconnaître cependant que cette théorie tend à restreindre l'importance attribuée sur le cours de la Révolution aux grandes individualités de cette époque. M. Mignet est trop logique pour ne pas admettre cette conséquence. Aussi, ni Mirabeau, ni Danton, ni Robespierre, ni Bonaparte lui-même ne lui semblent-ils avoir été indispensables à l'accomplissement des destinées de la Révolution. Il n'accepte pas les hommes providentiels. Un autre point important du système de M. Mignet est qu'il prend volontiers la raison d'Etat pour critérium moral des actes politiques. *Salus populi suprema lex esto*, telle est sa doctrine, comme elle était celle du sénat romain et du comité de Salut public, qu'il absout assez clairement dans les lignes suivantes, où il ne dissimule point sa prédilection pour les montagnards dans leur lutte contre les girondins : « Il est douteux que les girondins eussent triomphé, même en se montrant unis, et surtout que, en triomphant, ils eussent sauvé la Révolution. Comment auraient-ils fait, avec des lois justes, ce que les montagnards firent avec des mesures violentes ? Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis sans épouvante, nourri la multitude sans maximum, alimenté les armées sans réquisitions ? Si le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, on aurait vu dès lors ce qui se montra plus tard, le ralentissement de l'action révolutionnaire, les attaques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de tous les partis, les journées de prairial sans repousser la multitude, les journées de vendémiaire sans pouvoir repousser les royalistes, l'invasion des coalisés et, d'après la politique d'usage à cette époque, le morcellement de la France. La République n'était pas assez puissante pour suffire à tant d'attaques, comme elle le fit après la réaction de thermidor. »

Comme chez tous les historiens de l'école philosophique, on rencontre fréquemment dans les ouvrages de M. Mignet des considérations profondes sur les hommes, les choses et les événements. En voici une, comme spécimen : « Lorsqu'une réforme est devenue nécessaire et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert. Heureux alors les hommes s'ils savaient s'entendre, si les uns cédaient ce qu'ils ont de trop, si les autres se contentaient de ce qui leur manque ; les révolutions se feraient à l'amiable et l'historien n'aurait à rappeler ni excès ni malheurs ; il n'aurait qu'à montrer l'humanité rendue plus sage, plus libre et plus fortunée. Mais jusqu'ici les annales des peuples n'offrent aucun exemple de cette prudence dans les sacrifices. Ceux qui devraient les faire les refusent, ceux qui les demandent les imposent, et le bien s'opère, comme le mal, par le moyen et avec la violence de l'usurpation. Il n'y a pas eu encore d'autre souverain que la force. »

En somme, l'ouvrage de M. Mignet est remarquable tant au point de vue de la largeur des idées qui l'animent que sous celui du style, qui est ferme, châtié et convient absolument à l'historien.

Révolution française (HISTOIRE PARLEMENTAIRE DE LA), par Buchez et Roux. Elle comprend 40 volumes in-8°, publiés de 1833 à 1838. Cette volumineuse histoire contient la narration succincte des événements, les débats assez complets des assemblées, les discussions des principales sociétés populaires et particulièrement de la fameuse Société des jacobins, les procès-verbaux si intéressants de la Commune de Paris, les séances importantes du tribunal révolutionnaire, les comptes rendus détaillés des principaux procès politiques, les budgets annuels, le tableau du mouvement moral extrait des journaux de chaque époque, etc. Elle est précédée d'une introduction sur l'histoire de France jusqu'à la convocation des états généraux. Au point de vue de Buchez, qui, comme on sait, voulait fonder un néo-catholicisme, le progrès se manifeste à la fois dans la nature et dans l'humanité. Selon lui, le progrès moral a un but marqué d'avance par la révélation ; aussi se montre-t-il autant attaché au catholicisme qu'aux grands principes de 1789 et pense-t-il que la Révolution n'est pas terminée, qu'elle a accompli la moindre partie seulement des espérances qu'elle a données, qu'elle a laissé le terrain social encombré de ruines ou de constructions incomplètes. Selon lui, la première période de la Révolution, celle de la destruction, est terminée ; il faut se hâter d'entrer dans la seconde période, celle de la réorganisation sociale. Or, la doctrine des droits de l'homme lui paraît impropre à réorganiser la société ; il faut, pour y arriver, suivre la doctrine du devoir.

Comme ouvrage purement historique, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* est un monument aussi utile que précieux. On y trouve mille documents épars dans les livres de l'époque ou dans le *Moniteur* et autres journaux. La partie la plus complète va depuis l'année 1787 jusqu'à l'établissement du régime directorial.

Révolution française (HISTOIRE DE LA), par Carlyle (1837), traduite en français par MM. Elias Regnault, Odyssée Barrot et Jules Roche (1865-1867, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage

peut être caractérisé au moyen de la doctrine même de l'auteur. Th. Carlyle est un penseur à la fois mystique et sceptique en philosophie; en religion, c'est un puritain. Enthousiaste et grave, il aime l'ironie burlesque, la parodie, qu'elle soit de bon ou de mauvais goût. Ennemi de la France par nationalité et par croyance, il ne comprend pas la Révolution. Dans cette crise formidable, il ne voit que corruption, folie, bavardage, incrédulité, vanité, épicurisme, cannibalisme, explosion démoniaque, anarchie effrénéé, etc. Il se moque de la théorie des droits de l'homme; des événements du 9 thermidor, il fait un drame pittoresque en cinq actes. Tout ce qui est curieux, excentrique, l'attire: c'est l'Anglais implacable assistant à une lutte sanglante de boxeurs. Il reste froid; il condamne tout en masse, son pessimisme ne fait grâce à rien. Si quelques personnages semblent épargnés, c'est qu'ils justifient à ses yeux sa théorie du gouvernement des hommes par les héros. Quant à la composition du livre, rien de plus hétérogène; certains chapitres portent des titres d'un burlesque incroyable. Le style même, rempli de néologismes, reproduit le décousu fantasque de la méthode. Que conclure? L'ouvrage est-il absurde? Loin de là, et des critiques autorisés vont nous renseigner sur sa valeur.

« Rien n'est plus étrange, dit M. Em. Montégut, que la Révolution française racontée par Thomas Carlyle. L'une après l'autre se déroulent ces scènes dignes des dieux ou dignes des démons, tantôt dans une lumière rosée, tantôt dans des ténèbres sulfureuses, dans un Tartare et dans un Elysée. Par moments, on descend les cercles du Dante; par moments, on se promène dans les rues et les allées de la Jérusalem céleste de Swedenborg. Le fond est noir, ténébreux comme un horizon qui porte les orages; il laisse percer des éclairs et des jets de flamme, et aussi, mais vaguement et à de lointaines distances, d'idéales étoiles et la lumière bienfaisante qui viendra luire un jour sur les générations qui auront oublié les souffrances de leurs pères. Tous les personnages passent rapidement, chacun avec son tic, sa grimace caractéristique; tous les événements se succèdent, chacun avec son trait principal, comme des personnages et des scènes peints sur un fond d'éternité, et, de fait, quand on enlève dans Carlyle les couleurs, les paysages, les attitudes grotesques et singulières des personnages, les caprices de lumière, on remarque que cette idée de l'infini du temps, que l'éternité, en un mot, est le fond sur lequel sont peints le pays dans lequel se passent et se meuvent les scènes de la vie humaine et les acteurs de cette tragi-comédie. Faut-il s'étonner alors de cette indifférence profonde avec laquelle Carlyle raconte les scènes de la Révolution, que ce soient fêtes, meurtres, combats ou supplices? » — « Si vous êtes philosophe, c'est-à-dire observateur sincère de l'humanité, dit M. Ph. Chasles, vous relirez plus d'une fois son ouvrage. Il vous charmera spécialement, si vous osez vous élever au-dessus des partis et des préjugés quotidiens. Ce n'est ni un livre bien écrit ni une histoire exacte de la Révolution française. Ce n'est pas une dissertation éloquente, encore moins une transformation des événements et des hommes en narration romanesque. C'est une étude philosophique mêlée d'ironie et de drame, rien de plus. Elle ne se concentre pas dans le cercle de la Révolution française. Elle s'attache au cours entier de la civilisation européenne, dont ce mouvement terrible est une des cataractes les plus imposantes. En l'écrivant, l'auteur s'est beaucoup plus occupé de la pensée que du mot; il a médité son œuvre plus qu'il ne l'a élaborée. Il a presque toujours bien vu; il a souvent mal dit... Au lieu de trouver un livre fait, une pensée accomplie, un plan mis en œuvre, comme c'est la loi et la juste loi en France, vous découvrez, accumulés dans un espace assez étroit, les éléments de la pensée, les suggestions les plus diverses, les points de vue les plus originaux, les excitations les plus vives de l'esprit. Ce travail, qui n'est pas achevé, tente et stimule toutes les capacités et toutes les facultés de votre intelligence. Tout ce que vous avez d'activité et de mouvement dans le cerveau s'ébranle et s'émeut à cette impulsion originale. Ce serait un chef-d'œuvre si Carlyle avait réalisé, par la grande perfection de la forme, la profondeur et la variété du sens que son livre contient... Une extrême valeur philosophique n'empêche donc pas l'ouvrage de Carlyle d'être incomplet et obscur. Mais que de talent, quelle sagacité dans ce livre obscur! Cette admirable sympathie shakspearienne, qui voit tout de très-haut, qui est indulgente pour tout, qui est ironique pour tout, qui a des larmes pour les millions de douleurs humaines, qui a des sourires pour les innombrables folies de ce monde, se trouve comme raffinée philosophiquement et portée à son expression la plus haute dans l'intelligence de Carlyle. Il est impartial par ironie et par pitié... Son œuvre ultra-saxonne ne peut guère nous convenir. Elle est teutonique par le long et intuitif regard; elle est anglo-normande par la connaissance des hommes et des affaires. Elle n'a rien de romain, rien de gaulois, rien de disciplinaire, rien d'extérieur; allemande et anglaise, elle pèche par la mauvaise forme; elle excelle par la sincérité de la profondeur. »

Un autre critique, M. L. Etienne, a jugé avec sagacité, dans la *Revue européenne*, l'ouvrage de Carlyle : « S'il ne voit pas les hommes d'un œil prévenu par la tendresse, du moins il voit les choses sans parti pris de les amoindrir. Il voit et il constate l'initiative que nous avons prise par la Révolution, quand même ce serait l'initiative d'un bien mêlé d'une notable partie de mal. Il n'est pas non plus grand admirateur de ce qu'il raconte. Il n'y a guère à tirer de son livre que des doutes, des sarcasmes et du mépris. Mais c'est beaucoup d'affirmer que, dans la Révolution, la vérité, la nature et la destinée ont parlé aux hommes. »

Il nous reste une citation à faire, c'est la réfutation du pessimisme du puritain Carlyle par M. Taine qui, après avoir reproduit les principaux griefs formulés contre la Révolution par l'historien écossais, lui dit : « Ajoutez donc le bien à côté du mal, et marquez les vertus à côté des vices! Ces sceptiques croyaient à la vérité prouvée et ne voulaient qu'elle pour maîtresse. Ces logiciens ne fondaient la société que sur la justice et risquaient leur vie plutôt que de renoncer à un théorème établi. Ces épicuriens embrassaient dans leurs sympathies l'humanité tout entière. Ces furieux, ces ouvriers, ces jacques sans pain, sans habits se battaient à la frontière pour des intérêts humanitaires et des principes abstraits. La générosité et l'enthousiasme ont abondé ici comme chez vous; reconnaissez-les sous une forme qui n'est point la vôtre. Ils sont dévoués à la vérité abstraite comme vos puritains à la vérité divine; ils ont suivi la philosophie comme vos puritains la religion; ils ont eu pour but le salut universel comme vos puritains le salut personnel; ils ont combattu le mal dans la société comme vos puritains dans l'âme; ils ont été généreux comme vos puritains vertueux; ils ont eu comme eux un héroïsme, mais sympathique, sociable, prompt à la propagande et qui a réformé l'Europe, pendant que le vôtre ne servait qu'à vous. » C'est précisément ce côté généreux de la Révolution que Th. Carlyle a volontairement laissé dans l'ombre.

Révolution française (HISTOIRE POPULAIRE DE LA) **de 1789 à 1830, précédée d'une introduction contenant le précis de l'histoire des Français depuis leur origine jusqu'aux états généraux,** par M. Cabet, ex-procureur général et député (Paris, 1839-1840, 4 vol. in-8°). Ce ne sont pas les histoires de la révolution française qui manquent; mais, jusqu'à M. Cabet, on n'en avait encore écrit aucune au point de vue communiste et dans l'intérêt de cette cause. Il voulait donc combler une lacune. Suivant lui, les diverses classes de la société avaient eu leurs historiens : le peuple n'avait pas encore eu le sien. MM. L. Blanc et Michelet sont venus depuis; mais, en 1840, ces deux histoires n'existaient pas. Elles eussent existé, au surplus, qu'elle n'eussent pas convenu à l'auteur, qui a un parti pris et ne connaît les événements révolutionnaires que par le *Père Duchesne* et les écrits de l'école de Babeuf, avec l'intention bien arrêtée de ne pas sortir de là. Voici comment M. Cabet apprécie au début de son livre les historiens qui ont avant lui entrepris la tâche qu'il entreprend à son tour. C'est parce qu'il trouve ces historiens insuffisants, en raison du point de vue où ils se placent et de leur condition dans la société, que lui, Cabet, a voulu faire une histoire de la Révolution au point de vue populaire et communiste. « Celle de M. Thiers, dit M. Cabet, a certainement un grand mérite littéraire; elle fut même, si l'on considère l'époque de sa publication, un véritable service rendu au pays; mais c'est la *révolution bourgeoise* que l'auteur y défend; il la défend contre les innovations de la démocratie tout autant que contre les usurpations de l'aristocratie; l'historien s'y montre artiste et littérateur bien plus que moraliste et philosophe, et le talent de l'écrivain, l'illusion que produit une apparence d'esprit révolutionnaire, l'immense réputation dont jouit cette histoire, ne rendent que plus dangereuses les erreurs qu'elle renferme dans l'appréciation des faits et des hommes.

» J'en dirais presque autant de l'histoire de M. Mignet. Quant à l'histoire parlementaire de MM. Buchez et Roux, quoique démocratique dans son esprit, quoique infiniment utile et précieuse pour l'étude historique, elle est un recueil de documents parlementaires plutôt qu'une histoire proprement dite de la Révolution, et d'ailleurs son étendue la rend inaccessible à la bourse du peuple. »

L'histoire, telle que la comprend Cabet, est une œuvre de polémique. Il se déclare trop sincère ami du peuple pour le flatter ou le tromper; plus il désire le triomphe de sa cause, plus il se fera un devoir de ignaler les malheurs « qu'ont attirés sur lui l'impatience, la précipitation, l'excessive confiance, le courage sans discipline, les efforts partiels et isolés, l'intolérance et la division. »

Cela dit, il fait comme s'il n'avait rien dit et revient de suite à son tempérament, qui le porte à trouver mauvais tout ce qu'on a fait depuis le v° siècle, de quelque part que cela vienne, y compris la plupart des actes accomplis en France à partir de 1789. Sa manière donne aux événements un attrait dramatique peu commun, aux dépens du mérite littéraire. La plupart du temps, il cite et met la situation sous les yeux du lecteur. On conçoit, néanmoins, qu'il y a plusieurs façons de citer. M. Cabet cite trop souvent les documents qui sont à l'appui de sa thèse et oublie les autres. Souvent on le croirait naïf, si l'on ne savait que le parti pris et l'aveuglement systématiques ont le don de faire croire à ceux qui en sont atteints les choses les plus incroyables.

Un des principaux attraits du livre est la couleur locale. Ce n'est pas l'auteur qui la met; il la prend dans les journaux du temps, dans les pamphlets anonymes, les gazettes imprimées en secret, avec le style de poissarde qui émaille ces feuilles. Il entreprend de justifier les paroles suivantes de Marat dans une brochure; l'Ami du peuple s'adresse au public : « Cinq ou six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté, bonheur; une fausse humanité a retenu vos bras et arrêté vos coups; elle va coûter la vie à des millions de vos frères. Que vos ennemis triomphent, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants. »

Entre temps, M. Cabet professe le communisme. Il défend à outrance la loi du maximum. La loi, suivant lui, peut autoriser « le pouvoir à fixer le prix du pain, de la viande, etc.; la loi, qui est souveraine, peut disposer et dispose de tout, de la liberté, du travail qu'elle ordonne ou qu'elle empêche, de l'argent qu'elle prend au contribuable, de la propriété qu'elle prend au propriétaire pour cause d'utilité publique, de la vie même du soldat ou du condamné. » La conspiration de Babeuf tient une place hors de proportion avec son importance dans le récit de M. Cabet. Arrivé à Bonaparte, il s'en donne à cœur joie, raconte le souper de Beaucaire, l'épisode où, général de l'armée d'Italie, il aurait fait tuer plusieurs soldats pour donner une distraction à sa maîtresse.

Lors de la mise en disponibilité de Bonaparte, après le 9 thermidor, l'historien appuie sur la détresse du général : « Bonaparte, dit-il, sans fortune, sans traitement, se trouve alors, malgré tous ses talents, réduit au plus entier dénûment, forcé de porter ce que les militaires appellent des bottes à *soupapes*, ne sachant où dîner, nourri par Junot qui, destitué comme lui, joue au Palais-Royal et conduit ses camarades au restaurant quand il gagne, et souvent par un huissier qui, voyant sa détresse, lui a offert de partager sa soupe... Malgré tous ses services, jeune homme de vingt-sept ans, officier d'artillerie n'ayant jamais assisté à une bataille rangée, ce n'est pas lui que l'ancienneté, la célébrité et l'opinion publique appellent à commander en chef l'armée d'Italie, qui compte une foule de généraux de division et de brigade plus anciens et plus connus; aussi le Directoire veut-il nommer Moncey. Mais Barras, qui propose à Bonaparte la main de Joséphine (maîtresse dont Barras est las et qu'il ne veut pas jeter dans la rue sans un sou), le fait préférer à ses concurrents, et Bonaparte, marié le 9 mars, part le 21, laisse à Paris sa femme qui le rejoindra plus tard et arrive à Nice le 27. »

Tout ce qui touche au Consulat et à l'Empire est traité dans ce genre. Quand arrivent 1814 et 1815, M. Cabet est aux anges. L'occasion est belle, en effet. Rien n'est intéressant comme la platitude de toute cette valetaille politique, chamarrée, enrubanée, gorgée d'or et d'honneurs, qui acclame les Bourbons comme elle avait acclamé l'Empire et qui acclamerait le diable si le diable arrivait au pouvoir. L'un des plus amusants de ces courtisans de la fortune est le sieur Fontanes, grand maître de l'Université, que Napoléon avait comblé de ses faveurs. Il envoie une adresse à Louis XVIII, dans laquelle on lit : « L'Université hâte de tous ses vœux le moment où elle pourra présenter au descendant de saint Louis, de François I^{er} et de Henri IV l'hommage de son *amour* et de sa *fidélité*. » Pauvre Université! C'est Talleyrand, le professeur de trahison, qui dit au comte d'Artois : « Monseigneur, le *bonheur* que nous éprouvons *en ce jour de régénération* (par les Cosaques) est au delà de toute expression, si Monsieur reçoit avec la *bonté céleste* qui caractérise son auguste maison l'hommage de notre *religieux* attendrissement et de notre *dévouement* respectueux. » On connaît ces dévouements et on pourrait les coter à la Bourse.

M. Cabet n'y tient plus : « Infâme flatteur! s'écrie-t-il; parler ainsi au parricide (*sic*) qui a perdu son frère, qui a donné le signal de l'émigration dès le 14 juillet 1789, qui depuis a déclaré la guerre à sa patrie, qui a suscité contre elle toutes les coalitions, toutes les conspirations, toutes les trahisons, qui est la première cause de toutes les calamités de la France! »

A mesure qu'il avance vers 1830, la colère de M. Cabet augmente. Il faut voir dans quels termes il qualifie le roi, les ministres, les Chambres, les partis. Suit un dithyrambe à l'adresse du peuple, qu'aurait pu envier Fontanes cité plus haut : « Qu'elle est belle cette insurrection populaire (la révolution de Juillet), assez longue pour constater le courage et le dévouement du peuple, assez courte pour éviter une trop grande effusion de sang! Qu'il est admirable ce peuple si calomnié depuis le 9 thermidor, qui se montre aussi modéré que brave, aussi clément et généreux que dévoué, aussi désireux de l'ordre que de la liberté! » Oui, mais on lui a pris la pomme au moment où il venait de s'en emparer, et le coupable c'est La Fayette, homme exécrable et funeste, dit M. Cabet; c'est à désespérer de l'humanité. L'auteur termine en ces termes : « Quand on voit tant de révolutions depuis 1789, tant de corruption, tant de trahisons, et du côté du peuple tant de sacrifices perdus, tant de déceptions, tant d'oppression et tant de misère, tout cœur généreux se demande : Mais, est-ce donc là le sort inévitable de l'humanité? N'y a-t-il aucun remède? Et s'il en existe, quel est ce remède? » Parbleu! un bon petit voyage en Icarie; lisez plutôt : « Nous entreprendrions l'examen de cette question si l'auteur du *Voyage en Icarie* ne l'avait pas discutée et résolue en présentant un nouveau système d'organisation sociale et politique. Partageant complétement les idées de l'auteur, nous ne pouvons que renvoyer à son ouvrage. » Et voilà un bout de réclame bien ajusté!

M. Cabet annonçait un cinquième volume à son livre, mais il n'a pas paru. L'ouvrage n'a d'ailleurs eu qu'une édition, en d'autres termes n'a eu que peu de succès, tant à cause des idées excentriques qu'il renferme en grand nombre au milieu de quelques aperçus parfois très-justes, qu'à cause du style de mauvais goût dont l'auteur s'est trop souvent servi.

Révolution française (HISTOIRE DE LA), par Louis Blanc (1847-1852, 12 vol.). L'un des derniers venus parmi les historiens de la Révolution, M. Louis Blanc avait à redouter de ses antécédents politiques une récusation contre laquelle il a protesté : « Le livre qu'on va lire, dit-il en tête de son travail, a été pendant dix-huit ans l'occupation, le charme et le tourment de ma vie. Ainsi que tant d'autres, j'aurais peut-être pu me concilier la faveur du plus grand nombre en paraissant adorer ce que le monde adore et en vilipendant tous ceux qu'il a vilipendés. J'aurais pu courtiser avec profit, par un étalage d'admirations banales et de haines toutes faites, ce que certains appellent la conscience publique. Mais ce qui gouverne ma pensée et commande à ma parole, ce n'est pas votre conscience ou la leur : c'est la mienne. A qui aime la vérité d'un amour digne d'elle qu'importe l'opposition de la terre entière si, sur un point donné, la terre entière se trompe ou ment? Un honnête homme n'a peur que de lui-même.

» J'ai été élevé par des parents royalistes. L'horreur de la Révolution est le premier sentiment fort qui m'ait agité. Pour porter le deuil et embrasser le culte des victimes, je n'avais nul besoin de sortir de ma propre famille, car mon grand-père fut guillotiné pendant la Révolution, et mon père eût été guillotiné comme lui s'il n'eût réussi à s'évader de prison la veille du jour où il devait passer en jugement. Ce n'est donc pas sans quelque peine que je suis parvenu à me faire une âme capable de rendre hommage aux grandes choses de la Révolution et à ses grands hommes. Maudire les crimes qui l'ont souillée n'exigeait certes de moi aucun effort. Je plains quiconque, en lisant ce livre, n'y reconnaîtrait pas l'accent d'une voix sincère et les palpitations d'un cœur affamé de justice. » Cette déclaration de principes n'était pas superflue, venant d'un homme qui avait présidé la commission du Luxembourg, après avoir écrit un pamphlet politique : l'*Histoire de dix ans*. Toutefois, Michelet n'a pas craint de contester la justesse des vues de son rival et l'exactitude des résultats obtenus par lui. Michelet tient pour Danton, et M. Louis Blanc se range du côté de Robespierre. Le premier historien fait observer au second que, pour comprendre les hommes et les événements de la Révolution, il ne suffit pas de consulter les documents du British Museum, les actes de la diplomatie anglaise, qui tenait tous les fils de la politique continentale, mais qu'il est indispensable d'exhumer des archives françaises les témoins directs du passé, les pièces originales, parfois restées incomplètes, la mort ayant arrêté la main calme ou fiévreuse de l'écrivain sur le papier qui dépose pour ou contre lui. En vérité, ces griefs ne portent pas; ils peuvent même être rétorqués contre Michelet, qui encourt de son côté le reproche d'avoir négligé les sources abondantes ouvertes par l'exil aux veilles studieuses de M. Louis Blanc. Tout ce qu'il est permis de savoir sur les grands acteurs de la Révolution est connu; quelques révélations nouvelles ne sauraient modifier les traits caractéristiques de leur physionomie. Les choses changeraient peut-être d'aspect et les actes de signification si la postérité rentrait jamais en possession de toutes les pièces d'un procès « qui a été jugé, mais non entendu. » De qui émanent les témoignages invoqués par les défenseurs des parties adverses? Des émigrés, des royalistes, de quelques girondins. Les montagnards n'ont pas laissé de confidences; la mort, la déportation, une vieillesse indigente, la méfiance des pouvoirs monarchiques les ont empêchés d'écrire leurs commentaires. Quant au petit groupe de conventionnels ralliés au

gouvernement impérial et aux régimes qui succédèrent, un intérêt facile à comprendre leur a imposé silence; il est même permis de conjecturer que leur pusillanimité leur a fait détruire des pièces accusatrices, alors qu'ils occupaient de hautes fonctions publiques. Comme ses prédécesseurs, M. Louis Blanc avait sous la main les actes officiels, les mémoires des contemporains, les procès-verbaux souvent mensongers et les rapports tronqués du *Moniteur*, les impressions et les jugements recueillis par les autres journaux, les souvenirs des acteurs survivants du drame révolutionnaire, la tradition confuse des légendes populaires, et de plus les archives de la diplomatie britannique. Cette richesse de matériaux se serait réduite à un simple mérite d'érudition, si l'écrivain n'eût eu sur ses devanciers la supériorité de la méthode, surtout celle du style. Narrer, peindre et juger, telle apparaît la constante préoccupation de M. Louis Blanc; il a employé et associé les meilleurs procédés de l'école historique moderne. Les origines, les causes, les vicissitudes des événements; les épisodes et les scènes de la lutte; les mœurs de l'époque et les décors du théâtre; le portrait des personnages; le tableau du temps et l'image des hommes; enfin la peinture animée, sobre, éloquente, magistrale d'une période qui ouvre l'ère du droit et de la liberté, se retrouvent dans le livre de M. Louis Blanc. La diction, vraiment digne de la Muse sévère de l'histoire, cadre à ravir avec la grandeur et l'austérité du sujet. Aucun historien n'a encore raconté en si beau style les fastes de la Révolution française. Assurément, il a dû commettre des erreurs d'appréciation ou de fait: il est impossible au talent le plus consciencieux de ne pas payer son tribut à la faiblesse humaine; la fatalité veut même qu'il ne puisse combler certaines lacunes. Mais personne ne peut révoquer en doute son impartialité, affirmée en tant de pages où les ennemis du droit populaire auraient pu surprendre les défaillances d'un burin moins ferme que le sien devant l'image auguste de la vérité. Dès le début, M. Louis Blanc avait distingué deux Révolutions: l'une portant l'empreinte de Voltaire, l'autre issue de Rousseau; la première triompha, la seconde fut vaincue.

Révolution française (HISTOIRE DE LA), par Michelet (1850, 7 vol. in-8º). Montesquieu disait de Voltaire : « Il a trop d'esprit pour m'entendre; tous les livres qu'il lit, il les fait; après quoi il approuve ou critique ce qu'il a fait. » On pourrait appliquer cette spirituelle boutade à Michelet avec une légère variante : « Tous les événements qu'il raconte, il les recommence, puis il juge ensuite ce qu'il vient d'imaginer. » L'*Histoire de la Révolution française* justifie surtout cette assertion. L'auteur a compris toute la richesse du sujet qu'il avait à traiter et il en a retracé les principaux épisodes avec un incontestable talent. Il a rendu avec une verve entraînante l'élan généreux qui à cette époque emporta la France entière vers la liberté; mais, dans son ardeur de tout saisir, de tout embrasser, il arrive à perdre de vue les idées générales qui dominaient alors, à leur insu, les esprits en apparence les plus indépendants, les caractères les plus spontanés. Sa pensée se divise, s'émiette, s'éparpille à l'infini; en agrandissant le rôle des masses, il amoindrit tellement le rôle des acteurs principaux, qui ont souvent obéi à la foule, mais qui plus souvent encore lui ont commandé, que l'attention ne sait plus où se fixer. Le désir de rendre à la multitude l'importance qui lui appartient l'entraîne parfois à d'étranges injustices; il se plaît à transformer les acteurs en instruments, comme si une idée, pour être généreuse, une résolution, pour être héroïque, devait nécessairement venir de la foule et perdait sa grandeur en prenant le nom d'un homme. Le but que s'est proposé Michelet ne saurait être douteux : il a voulu dépouiller de leur éclat, de leur prestige, les grandes figures que nous sommes habitués à regarder comme ayant dominé la multitude; il a voulu mettre dans la rue, dans la rue seule, toute la puissance qui était dans la tribune. Le peuple, suivant lui, a droit à une réparation; il a été dépouillé de sa part légitime d'action par les historiens de la Révolution française; il est temps de lui rendre ce qu'ils lui ont ravi. Et, pour accomplir cette réparation, il fait de la tribune la très-humble servante de la foule.

Il est difficile de suivre Michelet dans son récit. Les anecdotes se multiplient, les détails se pressent à chaque page, mais l'histoire proprement dite, l'analyse des idées soumises à la discussion, le tableau des passions qui ont entravé le développement de ces idées, la nature et la portée des principes demeurés victorieux sont presque toujours oubliés. En revanche, on remarque de brillants morceaux, tels que les portraits de Vergniaud, de Marat, de Mme Roland, de Condorcet, de Danton, etc. Même dans ces portraits, Michelet veut émouvoir avant tout et à tout prix. Aussi cherche-t-il plutôt les effets que les faits, et oublie-t-il trop souvent le précepte de Quintilien : « On écrit l'histoire pour raconter, et non pour prouver. » Il néglige le récit pour l'argumentation ou le pamphlet. Il ne se contente pas d'indiquer dans le passé les événements qui contiennent une leçon pour le présent, il ne se borne pas à signaler les termes de comparaison; là où il devrait ne chercher qu'un enseignement salutaire, il cherche une arme contre les opinions qui le blessent, contre les principes qu'il veut combattre. Un tel procédé n'est guère compatible avec le caractère de l'histoire. Le récit du passé, écrit d'une main sévère, tracé avec impartialité, peut fournir des armes à tous les partis; mais ce n'est pas à l'historien qu'il appartient de transformer en arsenal le souvenir des générations évanouies. Cette méthode peut séduire les esprits passionnés pour qui la lutte a plus de prix que la science, mais elle n'est pas conforme au génie de l'histoire. L'œuvre de Michelet, pénétrée de convictions généreuses, excitera chez les esprits mêlés aux luttes politiques de vives sympathies et peut-être aussi des haines non moins vives.

Révolution française (ESSAI SUR LA), par M. Lanfrey (1858, in-8º). Ce livre, qui est un ouvrage capital malgré sa médiocre étendue, est plutôt un essai sur la philosophie de la Révolution française que l'histoire de la Révolution elle-même. L'auteur n'embrasse que les grandes lignes, n'expose que les phases principales, cherchant à déterminer nettement les origines, les causes, les caractères et la portée de cet événement sans précédent dans les annales du monde; en même temps il apprécie le rôle des assemblées, des partis et des principaux personnages qui ont figuré dans ce drame. Selon M. Lanfrey, la Révolution française est l'aboutissement suprême et logique des luttes dont le récit est l'histoire même de la France, c'est-à-dire des luttes du tiers état contre les classes privilégiées; pour la comprendre, il faut donc connaître la Renaissance et la Réforme, qui en furent, pour ainsi dire, le berceau. M. Lanfrey dit excellemment : « La liberté religieuse sortit des tentatives de la Réforme, quelquefois à son insu, quelquefois malgré elle, mais elle en sortit invinciblement. Il en fut de même de la liberté politique. Il ne dépend pas de la cause d'arrêter l'effet. La Réforme a apporté au monde la notion du droit individuel, idée qui devait s'épurer, s'agrandir, mais qui lui appartient bien en propre, car elle ne la trouva ni dans l'antiquité ni dans le christianisme. Les traditions de la Réforme et celles de la Renaissance, tel est le fonds commun où le XVIIIe siècle vint puiser ses éléments de reconstruction en les combinant avec les ressources qu'il trouva dans son propre génie. » M. Lanfrey apprécie successivement l'état des théories politiques et sociales au XVIIIe siècle : l'influence de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau sur le mouvement des esprits de cette époque; l'état de l'opinion et des institutions en France à la veille de 1789; le rôle de l'Assemblée constituante, le génie et le rôle de Mirabeau; la déclaration des droits de l'homme, les principes de 1789, les causes qui compromirent l'œuvre de l'Assemblée constituante, la chute de la royauté, l'idéal politique des girondins, le rôle de la Montagne, celui de Robespierre, celui de Danton, enfin le triomphe de la démocratie absolue sur la liberté. Un des grands mérites de M. Lanfrey, c'est un désir sincère de faire connaître la vérité et un constant effort pour rester impartial. Répudiant les petites passions des partis, il s'élève à la hauteur nécessaire pour juger sainement les hommes et les choses et il ne s'écarte jamais de cette modération de critique si précieuse et si rare chez un historien. Cet attachement aux idées de vérité et de justice conduit logiquement M. Lanfrey à un libéralisme large et éclairé. Il flétrit éloquemment l'ordre politique avant 1789. Il montre le clergé donnant le spectacle scandaleux de l'intolérance religieuse et entretenant par ses habitudes factieuses et turbulentes l'agitation dans le pays. Quant à ses vertus, à sa bienfaisance, à ses lumières, il est difficile, d'après l'auteur, de prendre au sérieux les éloges que leur ont décernés des esprits prévenus. Il suffit de rappeler les noms trop fameux de Dubois, de Tressan, de Tencin, de Bissy, de Laffiteau, des deux cardinaux de Rohan, de Maury, de Loménie, de Talleyrand et de tant d'autres ou équivoques ou déshonorés. Convaincu d'erreur et de mauvaise foi comme doctrine, d'impuissance et d'anarchie comme institution, de corruption comme ordre, voilà le conducteur des âmes, voilà le clergé devant la Révolution. Passant du clergé à la noblesse, l'historien la montre dégénérée, exclusive, jalouse, se faisant remarquer par des priviléges iniques, révoltants, des mœurs dépravées, des habitudes insolentes. En outre, elle pèche par un vice qu'on n'a jamais pardonné à une classe privilégiée : elle est inutile. M. Lanfrey ne déguise pas son admiration pour les philosophes préparateurs et précurseurs de la Révolution française, qu'il salue comme la grande ère des temps modernes. Il voit avec raison dans la Déclaration des droits de l'homme, qu'il appelle l'Evangile de la Révolution, l'expression la plus haute des principes que la philosophie moderne a fait ou fera tôt ou tard prévaloir dans la politique des peuples civilisés. Selon sa précieuse remarque, son nom seul indique une idée tout à fait inconnue à l'antiquité et au moyen âge, qui ne s'élevèrent jamais au-dessus d'une conception étroite et confuse des droits. Il est le partisan sincère des principes de 1789 qui, dit-il, consacrent non-seulement la liberté, mais encore l'égalité. A ses yeux, l'époque la plus glorieuse de la Révolution est celle de la Constituante et de la Législative. La constitution qui a ses préférences est celle de 1791; quant à celle de 1793, il la condamne au nom même de la Révolution, comme il condamne généralement les hommes et les actes de la Montagne. Ce ne sont pas, pense-t-il, les vrais représentants de l'idée révolutionnaire. « Jusqu'à eux, d'après lui, la Révolution s'est montrée éprise de liberté: ils organisent le pouvoir le plus absolu qu'on ait jamais vu à l'œuvre; elle s'est constamment préoccupée d'assurer et de garantir les droits individuels : ils les effacent de leur constitution; elle a décentralisé: ils ne parlent que d'unité et serrent jusqu'à les briser les ressorts d'une centralisation de fer; elle a proclamé l'égalité des droits: ils jettent aux masses l'appât grossier de l'égalité des conditions; elle a décrété l'inviolabilité du domicile et de la vie privée: ils la livrent à la merci des plus vils agents. Sous prétexte de mettre la vertu à l'ordre du jour et de faire respecter la morale puritaine, ils érigent la délation en devoir, ils tuent la liberté de la presse, ils rétablissent par deux fois le principe des religions d'Etat; enfin, ils poussent si loin la pratique des maximes contre-révolutionnaires, que de nos jours ils ont pu être revendiqués par toute une nombreuse école, et sans trop d'invraisemblance, comme les continuateurs de la tradition catholique et des démocrates de la Ligue. » M. Lanfrey considère Robespierre et Saint-Just comme des fanatiques terriblement épris des théories du *Contrat social* et des ouvrages de Mably; il définit Robespierre le *Contrat social* fait homme; ce livre s'empara de lui, il n'y ajouta et n'y retrancha rien. Pas un de ses actes qui ne puisse s'y rapporter. Malheureusement, il semble prendre plaisir à en rétrécir les maximes par une interprétation étroite et mesquine. Tel fut, d'après M. Lanfrey, Robespierrre comme penseur; comme homme, c'est l'instinct populaire qui, par une sorte de divination, lui donna son nom lorsque, après le 10 août et à l'unanimité des suffrages, il le proclama accusateur public. Ce cri de l'opinion est écrit en lettres de feu sur son front inquiet et dur. Sa vie est une accusation perpétuelle. « Du sommet de la Montagne, je donnerai le signal au peuple et je lui dirai : Frappe ! » Voilà son rôle défini par lui-même. Quant à Saint-Just, c'était, suivant M. Lanfrey, une intelligence forte, car on doit lui tenir grand compte de ses vingt-six ans, mais pleine de lacunes immenses et absolument dépourvue d'étendue, une âme rare et singulière plutôt que grande. Ces deux portraits ne sont pas flattés. M. Lanfrey a plus de sympathie pour Danton. Dans son opinion, Danton était indulgent, non comme ceux qui ont beaucoup à se faire pardonner, mais comme ceux qui comprennent beaucoup. Son esprit clairvoyant et maître de lui-même, uni à des passions désordonnées, réalisait pleinement l'idéal d'un cavalier parfaitement calme sur un cheval fougueux. Il voulait la dictature terrible, mais courte, et, un régime régulier une fois établi, c'est la liberté la plus large, les lois les plus humaines, les institutions les plus favorables à l'art, à la science, à l'industrie. Il ne séparait pas la démocratie de la liberté. S'il eût pu faire rétrograder jusqu'à l'antique la France du XVIIIe siècle, il l'eût ramenée à Athènes et non à Sparte. Il regretta amèrement ces fatales journées de Septembre qui avaient mis entre les girondins et lui un fleuve de sang à jamais infranchissable. M. Lanfrey a donné de grands soins à une étude très-savante et neuve à certains égards sur Mirabeau, chez qui il admire le génie de l'homme d'Etat et celui de l'orateur à un égal degré. Il s'attache particulièrement à laver le nom de ce grand homme des accusations de vénalité qui ont pesé sur lui. Il apprécie également d'une manière remarquable le rôle politique, le talent, les vertus des girondins, dont l'unique tort fut de ne posséder à aucun degré l'esprit d'organisation : « Ce qui manquait à la Gironde, c'était un homme de gouvernement; c'était un génie pratique d'une supériorité reconnue qui eût imprimé à leurs efforts cette unité, cet ensemble et cette suite, faute desquels toutes leurs qualités rares et éminentes allaient s'engloutir dans le même gouffre; c'était un Mirabeau. »

Remarquable déjà par l'impartialité, le libéralisme bien entendu et une connaissance approfondie des hommes et des choses, l'*Essai* de M. Lanfrey l'est encore par la nouveauté des aperçus, qui ont tout l'imprévu du paradoxe et tout le charme de la vérité. Ainsi l'auteur établit que notre histoire, depuis cinquante ans, considérée dans sa marche et son ensemble, est, avec d'inévitables variantes, une reproduction assez effacée, mais fidèle, de ses phases successives depuis 1789 jusqu'à l'Empire. Ce rapport est d'une si frappante réalité, malgré de nombreuses différences de détail, qu'il se retrouve dans l'ordre des faits comme dans celui des idées, et qu'un simple rapprochement chronologique suffit pour l'établir; telle est la thèse que soutient M. Lanfrey avec un certain succès. Quant au style de l'*Essai sur la Révolution française*, il est tel que le comportait le sujet, grave, simple, clair, correct, et parfois pénétré de l'émotion éprouvée par l'historien. Somme toute, le livre de M. Lanfrey est un digne hommage à la Révolution française et aux principes de liberté, d'égalité et de progrès qu'elle a proclamés.

Révolution (LA), par Edgar Quinet (1865, 2 vol. in-8º). Cet ouvrage est moins un livre d'histoire qu'une œuvre se rattachant à la philosophie de l'histoire. Ce n'est pas en effet un récit, mais une suite de réflexions et de jugements sur les événements depuis le début de la Révolution française, lors de la convocation des états généraux, jusqu'au lendemain du 18 brumaire. « Le livre de M. Quinet, dit M. Vapereau, est bien celui d'un exilé; il rappelle les souffrances morales de l'auteur par le ton de tristesse qui y domine; c'est avec le désenchantement du présent qu'il retourne ses regards vers le passé. Il voit autour de lui la cause de la démocratie libérale abandonnée par les uns, insultée par les autres, trahie par ceux-ci, mal servie par ceux-là; il voit les événements donner aux idées de cruels démentis, des formules pompeuses dissimuler le vide des choses, des dupes volontaires s'efforcer de duper les autres, celui-ci faisant bon marché du fond tant que l'on conserve la forme, celui-là sacrifiant les idées aux mots. Les fautes du présent ne sont d'ordinaire que la conséquence et l'expiation des fautes du passé. Il faut résolûment remonter à celles-ci, ne pas craindre de dévoiler les faiblesses, les erreurs, les malentendus, les trahisons mêmes et en répudier la complicité; l'héritage de la Révolution ne doit être accepté, malgré notre respect filial, que sous bénéfice d'inventaire. Comme Mme de Staël, comme Monnier, Quinet croit pouvoir montrer les fautes révolutionnaires, tout en restant l'ami de la Révolution. » — « D'autres, dit-il, ont eu à raconter les triomphes qu'ils croyaient définitifs, les enthousiasmes, les droits, les conquêtes politiques et morales. Venu plus tard, je n'ai eu en partage que les revers, les chutes, les défaites, les reniements. C'est cette face des choses surtout que je suis condamné à expliquer. J'ai écrit cet ouvrage en pleine paix, comme du fond de la mort. Le bruit des opinions m'arrive de si loin que j'espère ne pas me passionner pour elles. La solitude m'aidera à l'impartialité, ou, si j'entre dans les partis, ce sera pour chercher comment ils ont concilié leurs principes avec leurs actions. »

C'est à ce point de vue élevé que Quinet se place constamment pour prononcer ses jugements. Après avoir exposé les idées générales et les vœux de la nation exprimés dans les cahiers envoyés en 1789 aux états généraux, il cherche à dégager les causes qui ont fait obstacle à cet admirable mouvement d'émancipation et de liberté et « trouve, dit M. Vapereau, l'explication des échecs de la Révolution dans les faits et les sentiments que les siècles précédents léguaient au XVIIIe siècle. Rien ne préparait la France à l'établissement et au développement régulier des institutions libérales. Tout le passé réservait à l'ordre de choses nouveau des résistances, des luttes, de terribles tempêtes contre lesquelles on irait fatalement chercher un refuge dans une restauration plus ou moins complète de l'ordre ancien. Les Français de la Révolution ont été punis des fautes de leurs pères plus encore que de leurs propres fautes. »

En se plaçant à son double point de vue, c'est-à-dire en proclamant la supériorité de ceux qui ont une croyance et en expliquant les fautes du présent par celles du passé, Edgar Quinet a été entraîné à une certaine indulgence pour des hommes que le parti démocratique a l'habitude de juger avec rigueur, et, d'autre part, il s'est prononcé avec une grande énergie contre la Terreur. « L'idolâtrie ne nous est plus permise, s'écrie-t-il dans un passage qui contient l'esprit de tout son ouvrage. Plus de parti pris, plus de système de sang, plus d'histoire fétiche, César ou Robespierre, plus de peuple-Dieu ! Que nos expériences nous apprennent du moins à rester hommes ! » Quinet s'attache à démontrer que la terreur peut être le ressort d'une aristocratie, d'une monarchie absolue, d'une théocratie; mais il est contradictoire de prétendre associer la démocratie avec la terreur. Ces deux termes s'excluent mutuellement et infailliblement: ceci tuera cela. La terreur est incompatible avec un mandat qui est de sa nature essentiellement temporaire; elle suppose un pouvoir irrévocable et irresponsable. « Il y a ceci de fatal dans la terreur, dit-il, que celui qui l'emploie est condamné à l'employer toujours ou à périr sitôt qu'il y renonce. Les terroristes, dit-on, attendaient une heure propice pour se dépouiller de la Terreur. Illusion ! cet instant favorable ne devait jamais arriver. Ils ne pouvaient ni renoncer à leur arme ni en être dépouillés sans périr au même moment. L'heure de clémence qu'ils se promettaient, ils eussent été obligés de l'éloigner toujours, sous la fatalité de leurs propres actions. Quel système que celui qui ne pouvait ni continuer sans user, ni s'interrompre sans détruire ses auteurs ! C'est une des grandes difficultés, d'autres diront infirmités de la liberté, qu'elle est obligée d'être humaine. Elle ne peut se servir de tous les moyens comme les tyrannies, et même les *religions*. Voilà pourquoi elle est si rare dans le monde; pourquoi si peu de

nations y atteignent et ont cueilli cette palme. Le despotisme a vingt ressources là où la liberté n'en a qu'une. » Si on objecte que c'est par la terreur qu'on est parvenu à surmonter les difficultés de la Révolution, Quinet répond : « La Terreur a vaincu en effet; mais on ne s'aperçoit pas que, pour vaincre, elle a sacrifié ce qui seul pouvait donner un véritable prix à la victoire, l'âme et le but de la Révolution. On ne veut pas voir qu'elle a formé les caractères qui ont fait ou laissé faire l'Empire et qu'elle a supprimé toutes les énergies qui auraient pu mettre obstacle à l'usurpation de Bonaparte.

Dans cet ouvrage, qui comptera parmi les plus remarquables de Quinet, le style est plus naturel qu'à l'ordinaire, plus sobre d'ornements, d'excroissances poétiques, d'images accumulées à profusion et d'élans lyriques. Au point de vue littéraire, la partie la plus soignée est celle des portraits. Ni l'ouverture des états généraux, ni le serment du Jeu de paume, ni la prise de la Bastille ne sollicitent le pinceau de l'artiste, qui trouve des couleurs si neuves, des images si puissantes pour mettre en tout leur jour l'âme des personnages tragiques, Mirabeau ou Robespierre, Louis XVI ou Charlotte Corday. Quelle énergie pittoresque dans ce portrait de Marat esquissé à grands traits! « Le front voilé, chevelu, la face enivrée, l'œil tout grand ouvert au soupçon, sous d'épaisses arcades sourcilières, les narines dilatées, le nez massif, carnassier, mufle en quête de proie, la bouche hurlante avec un ricanement de bête fauve; mêlé de joie et de fureur, il prenait en pitié, comme autant de pygmées, Danton et Robespierre. Dans son extase de férocité, il se riait de leur mansuétude. »

Ce livre, où abondent tant de figures vivantes, de scènes héroïques, de leçons formidables, a été lors de son apparition l'objet de vives critiques, notamment de la part de M. Peyrat; il s'en fallut de peu qu'on n'accusât presque Quinet de déserter la grande cause de la Révolution; mais cette impression première s'est vite effacée et l'on n'a pas tardé à comprendre toute la portée de l'œuvre. Si Quinet se montre sévère dans ses jugements, c'est qu'il le prend de plus haut que nous, c'est qu'il compare la réalité à un idéal qu'il avait caressé avec amour, et qu'il en veut à la Révolution, tant il a conçu d'elle une haute idée! d'avoir été soumise, comme toutes les choses humaines, à l'imperfection. Lui signaler ses fautes, c'est encore lui rendre hommage, croire à sa perfectibilité et l'empêcher de retomber à l'avenir dans les mêmes errements. La Révolution est moins la condamnation du passé que le programme de l'avenir. L'auteur veut nous faire toucher le but du doigt. Mais avant de l'atteindre, ce but, combien faudra-t-il encore de remontrances et de conseils adressés à la France! « Laissez donc, répéterons-nous avec M. Saint-René-Taillandier, laissez donc M. E. Quinet parler sévèrement à la France, car ce que vous preniez pour un cri de désespoir chez ce généreux penseur n'est en réalité que l'expression de ses désirs impatients. »

Révolution et l'Eglise (LA), par F. Arnaud de l'Ariége (Paris, Lacroix, 2 vol. in-18). Cet ouvrage, dont un de nos plus judicieux critiques a dit « qu'il est d'une sincérité et d'une modération bienfaisantes, et qu'on ne peut le lire sans éprouver un grand respect pour l'auteur, » a pour objet de montrer que l'hostilité de l'Eglise pour le droit social issu de la Révolution, si ardente, si persistante qu'elle paraisse, n'est en réalité que le produit d'idées, de passions, de faits particuliers, secondaires, étrangers en soi à l'essence de l'institution catholique; que l'Eglise et la Révolution, malgré l'antagonisme apparent de leurs formules, ont un fonds commun de principes et d'aspirations qui les rattachent à une même origine, au même esprit libéral et social, à l'esprit de la civilisation chrétienne.

La Révolution et la religion chrétienne présentent d'abord ce caractère commun, l'*universalité*. « Le Christ seul, à la place des antiques religions nationales, a fondé la religion universelle; rapprochant les âmes par les côtés communs à tous les hommes, par ce qu'il y a d'essentiel dans la nature humaine, il les a toutes unies en Dieu. La Révolution française a fait quelque chose d'analogue : dans le citoyen elle a vu l'homme; non plus ce personnage conventionnel et artificiellement classé par la constitution de son pays, mais l'être social, l'homme dans ses droits natifs et inaliénables. »

Un autre point qui rapproche la Révolution française et la révolution chrétienne, d'après M. F. Arnaud de l'Ariége, c'est que l'idée qui domine dans l'une et dans l'autre est une idée d'*émancipation*. « C'est surtout par sa vertu libératrice que la Révolution française est l'expression sociale de la révolution chrétienne. L'être humain est reconstitué dans la plénitude de ses droits et de sa dignité devant l'Etat, comme il l'avait été par le Christ devant Dieu. » Le génie propre de la Révolution est d'avoir fondé la liberté religieuse en séparant le spirituel du temporel; or, quel est le principe de cette séparation du spirituel et du temporel, de l'ordre religieux et de l'ordre politique? *C'est l'incompétence politique de l'Eglise et l'incompétence religieuse de l'Etat;* et ce principe, c'est précisément le christianisme qui l'a introduit dans le monde. « Ainsi contemplés dans leur source commune, ces deux grands événements, au lieu de se contredire, se complètent mutuellement et s'éclairent l'un par l'autre; la Révolution française est manifestement la réalisation pratique de la *méthode révolutionnaire* théoriquement posée et magistralement inaugurée par le Christ, fondateur de la société universelle des esprits... Dans ces rapprochements et ces analogies se trouve, dit l'auteur, la clef de toute l'histoire du monde moderne. Ils mettent en lumière le rapport de filiation qui unit, à travers les siècles, la France de 1789 à l'œuvre messianique. Mais ils montrent en même temps que cette identité d'origine et même ce rapport de filiation, bien loin de supposer l'ordre religieux et l'ordre politique confondus, en impliquent nécessairement la distinction. Là est vraiment le trait caractéristique de la méthode révolutionnaire commune au christianisme et à la Révolution française. »

D'où vient l'antagonisme de l'Eglise et de la Révolution? D'une infidélité de l'Eglise à l'esprit qui l'a fondée, au principe capital de l'incompétence politique du *sacerdoce* et de l'incompétence religieuse de l'*empire*. L'Eglise s'est alliée aux puissances de la terre : telle est l'origine de tout le mal. « Rien n'est plus funeste à un corps, quel qu'il soit, que de sortir des limites de son domaine. Jamais il ne met le pied dans un ordre qui n'est pas le sien, sans fausser l'esprit de sa propre destination. C'est la pente de toute association d'hommes, parce que c'est la pente de l'esprit humain, essentiellement envahisseur; et c'est la plus dangereuse. Elle est dangereuse surtout pour une société dont le but est d'unir les âmes en vue de leurs destinées immortelles, et qui, prétendant emprunter ses pratiques et ses sanctions à l'ordre temporel, s'y crée par des empiétements successifs une situation privilégiée. Si ces alliances, au début, peuvent rendre plus facile et plus efficace son action civilisatrice, c'est toujours aux dépens de sa vie supérieure et essentielle.

» Mais le mal n'est pas irréparable, et M. Arnaud attend avec une confiance au moins robuste la réconciliation définitive des deux idées prétendues ennemies. Il faut que l'Eglise, puissance purement spirituelle, apprenne à se renfermer dans son domaine, comme l'Etat dans le sien. Il faut que l'incompétence réciproque des deux institutions devienne la formule de leurs rapports. Ce qui ne veut pas dire que la religion cessera d'être le principe vivifiant et tutélaire des sociétés humaines; loin de là : c'est dans la séparation du spirituel et du temporel, c'est dans la liberté qui résulte de cette séparation, que le catholicisme retrouvera la vie et la direction des esprits. « L'Eglise, répudiant les institutions et les pratiques qui l'ont faite, contrairement à son esprit, intolérante et violente pendant des siècles, entrera dans la pureté de son essence spirituelle et dans la vérité de sa mission religieuse, laissant les sociétés humaines à l'indépendance de leur destinée temporelle.

» Les questions de compétence, si longtemps obscurcies, se résoudront d'elles-mêmes et les causes de conflits seront écartées. Sans regrets pour ses priviléges perdus, tournée vers l'avenir et non vers le passé, l'Eglise transformera en elle tout ce qui est susceptible d'être transformé, dans sa discipline, dans ses rapports hiérarchiques, dans ses moyens d'action sur les âmes. Alors, comme un navire allégé de tout ce qui alourdissait sa marche, elle s'élèvera au-dessus des agitations tumultueuses de ce monde, dans ces régions où les orages ne peuvent l'atteindre. Soutenue par le respect et la confiance des jeunes générations, en harmonie avec le droit moderne, elle répandra les inépuisables trésors de sa doctrine sur les sociétés démocratiques qu'elle a charge de moraliser et d'évangéliser. »

La thèse soutenue et développée avec talent par M. Arnaud soulève les questions suivantes : Est-il vrai que Jésus ait réellement voulu établir l'incompétence politique de l'Eglise qu'il instituait? et ces célèbres maximes : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, Mon royaume n'est pas de ce monde, etc., » ont-elles bien la portée libérale que leur attribue notre auteur? Est-il possible que la religion, qui est la morale enseignée, et la politique, qui est la morale appliquée, constituent, pour la conscience, deux domaines absolument indépendants et séparés? Est-il possible que l'Eglise, avec l'idée de sa mission divine, se croie absolument incompétente en matière politique, c'est-à-dire, au fond, en matière de droit? Est-il possible que l'Etat, avec l'idée de sa mission juridique, se croie absolument incompétent en matière religieuse, c'est-à-dire, au fond, en matière d'enseignement moral? Nous ne le pensons pas et nous estimons que M. Arnaud de l'Ariége se trompe lorsqu'il rêve une réconciliation entre le catholicisme et la liberté, entre l'idée théologique et la Révolution. L'histoire des siècles passés et des temps modernes démontre que la lutte entre les deux principes va s'accentuant chaque jour et ne peut se terminer que par la ruine de l'idée théologique.

Révolutions françaises (HISTOIRE POPULAIRE DES) **et des insurrections et des complots depuis 1789 jusqu'à nos jours,** par Louis Combes (1873, t. I^er^). Cette histoire populaire, dont le premier volume va du 1^er^ juillet 1789 au 21 septembre 1792, a le rare mérite d'être à la fois une œuvre de vulgarisation et une œuvre originale. Connaissant à fond l'histoire de la Révolution, qu'il a étudiée dans les sources et dans les documents les plus divers, ayant été amené à rectifier nombre d'erreurs répétées par la plupart des historiens, M. Combes s'est attaché à mettre en relief, sous une forme succincte, mais attrayante, dans un style clair et nerveux, tous les principaux événements de la Révolution, et à écrire une histoire où abondent des aperçus nouveaux, des récits et des jugements qui attestent autant d'érudition que de sagacité. Parmi les événements et les hommes sur lesquels les récits et les vues de M. Combes diffèrent le plus des récits et des vues de ses devanciers, nous citerons particulièrement les fameux sacrifices de la nuit du 4 août, le rôle de Maillard dans les journées d'octobre, l'affaire du marquis de Favras, les troubles dont la constitution civile du clergé fut le prétexte, le jugement sur Anacharsis Cloots, les massacres de Nancy, les trahisons de Marie-Antoinette, la vénalité de Mirabeau, la fuite du roi à Varennes, la mise en jugement de Bailly, le massacre du Champ-de-Mars, le 10 août, les journées de septembre. « Personnages plus vrais, événements mieux sus, critiques des plus justes, dit un écrivain, tout cela se trouve dans ce livre, grâce à l'étude des documents nouveaux. Mais à ce grand mérite de véracité il faut ajouter encore une saveur particulière, qui vient des rapprochements inattendus entre les choses qu'on y raconte et celles qui se sont passées sous nos yeux. L'œuvre populaire de M. Louis Combes est toute d'apaisement et d'ordre; il ne rapproche que pour éclairer. Jamais on ne dirait, au ton mesuré qu'il observe, qu'on entend une victime de la réaction de 1851, ayant passé des années sur les pontons de Bonaparte. Il a la bonhomie du véritable homme d'action, différent en cela de ces déclamateurs de cabinet qui suent la violence et la rancune et qui ne sont pas capables, comme dirait Danton, de faire cuire un œuf. »

Révolution française (CONSIDÉRATIONS SUR LA), par M^me^ de Staël. V. CONSIDÉRATION.

Révolution (L'ANCIEN RÉGIME ET LA), par M. de Tocqueville. V. ANCIEN.

Révolution de 1830 et les révolutionnaires (LA) ou **Histoire de vingt mois,** par M. de Salvandy (1832, in-8°). Cet ouvrage présente un ensemble de considérations sur la situation politique de la France sous la Restauration, et spécialement sur l'avénement de la branche cadette des Bourbons. Il est divisé en six livres. Le premier traite des principes généraux, de la liberté du pouvoir, de l'ordre, de la légitimité et des conditions particulières où se trouvait placée la monarchie de Juillet. Le deuxième a pour objet l'histoire de la société française depuis la première révolution jusqu'en 1832, les fautes de la Restauration, les mobiles de la révolution de 1830, les promesses de Juillet et les résultats généraux de cette révolution. Dans le troisième et le quatrième livre, l'auteur examine l'état du parti révolutionnaire tel qu'il était constitué en 1832, ses antécédents, ses ressources, son but, ses moyens, ses dangers. Le livre cinquième est un violent réquisitoire contre le gouvernement de Juillet que l'auteur accuse d'avoir violé ses promesses et d'avoir laissé pénétrer le désordre dans les lois, ce qui, d'après lui, est la cause du malaise universel et de l'anarchie morale qui régnaient alors. Mais ce malaise et cette anarchie sont-ils sans remède? C'est la question que se pose l'auteur dans le sixième et dernier livre et qu'il s'efforce de résoudre au profit de la monarchie représentative avec ses exclusions, ses inégalités et ses priviléges. M. de Salvandy n'acceptait alors qu'à contre-cœur cette monarchie de Juillet, qu'il a plus tard loyalement servie. Il lui reprochait d'abord de n'avoir pas pour base la légitimité, qui est le seul fondement rationnel d'une monarchie, et, en second lieu, de se laisser déjà déborder, au bout de vingt mois d'existence, par le parti révolutionnaire. Or, pour M. de Salvandy, le parti révolutionnaire, autrement dit démocratique, c'est « la suppression du véritable ordre politique qui veut que les pouvoirs soient attribués aux classes élevées; » c'est « le triomphe du principe absurde de la souveraineté nationale et l'avénement du suffrage universel, cette folie. » Il ajoute : « La doctrine du nombre est impie; elle se fonde sur ce principe que l'homme intelligent n'existe pas ou qu'il est sans droits, que l'homme physique est tout; elle nous traite comme des unités égales; elle ne fait nulle acception des lumières, des capacités et des services. » Cet ouvrage est donc écrit au point de vue le plus réactionnaire qui se puisse imaginer. Dans son attachement aux idées conservatrices, M. de Salvandy, malgré ses protestations de bonne foi et d'impartialité, paraît aussi souvent aveugle qu'injuste. Ainsi il s'emporte en déclarations violentes contre la Convention nationale, sans avoir un seul mot pour en reconnaître les immenses bienfaits. Dans l'ancien régime, il ne voit que les côtés favorables, et, dans les constitutions issues de 1789, que les parties défectueuses. Il prétend condamner à jamais la révolution de 1793 et la démocratie, et consacrer l'excellence du principe du droit divin, parce que des excès furent commis pendant la Terreur. « N'a-t-on pas vu, s'écrie-t-il, la Vendée inondée de sang, Lyon emporté jusqu'à la jacquerie? » Comme si l'ancien régime n'avait pas laissé dans l'histoire de nombreuses traces de sang et de carnage! Ailleurs, il soutient bravement que dans tous les siècles la liberté s'est alliée à l'aristocratie et que nulle part la liberté et la démocratie n'ont pu coexister! Ce livre, qui fit du bruit en son temps, est aujourd'hui parfaitement oublié, et c'est justice.

Révolution de février 1848 (PAGES D'HISTOIRE DE LA), par M. L. Blanc (1850, in-18). L'auteur a reproduit sous ce titre la brochure intitulée *Appel aux honnêtes gens*, publiée par lui sous forme de mémoire justificatif au moment où s'assemblait la haute cour de Bourges (7 mars 1849); mais il l'a modifiée en retranchant ce qui était uniquement de circonstance et en développant ce qui se rapportait à l'histoire. Néanmoins le livre reste, au fond, une justification personnelle; ce n'est pas une histoire de la révolution de Février, mais les historiens y trouveront des indications précises sur certains points particuliers. « Quand on connaîtra, dit Louis Blanc, le secret des journées du 17 mars et du 16 avril, si importantes l'une et l'autre et si diversement célèbres; quand j'aurai montré la contre-révolution accroupie à l'Hôtel de ville et s'enveloppant dans le drapeau tricolore, l'espionnage organisé par le gouvernement contre lui-même, les sources de l'élection empoisonnées, tant d'impures manœuvres, tant de trahisons inouïes, les destins de la République égarés dans des alliances sans pudeur, on saura sur qui doit retomber la responsabilité des malheurs de la patrie, et cette responsabilité sera terrible. »

Cette phrase explique le ton général du livre. Ces *Pages d'histoire* ne sont que le développement de la défense que Louis Blanc prononça dans la séance de nuit du 25 août 1848, lorsqu'on autorisa les poursuites contre lui et Caussidière. Elles éclairent les événements d'un jour nouveau. Louis Blanc y démontre par des preuves irréfutables que les ateliers nationaux, dont le public ignorant lui reproche la création, ont été établis non-seulement sans sa participation, mais encore contre lui, et qu'il n'y a jamais mis le pied. Il repousse énergiquement les accusations qu'on a portées contre sa conduite dans la journée du 15 mai et demande quelle foi on peut avoir en ses dénonciateurs, en ses adversaires, qu'il flétrit ainsi : « Ils ont rendu la générosité suspecte de folie; de leurs violences couronnées de succès ils ont composé un sophisme plein de sang à l'usage des terroristes futurs; ils auraient donné au peuple, si cela était possible, le remords de sa modération. Leur nom restera maudit dans l'histoire. »

« Ce n'est pas moi qu'on a voulu frapper; c'est le socialisme qu'on a proscrit en ma personne; » tel est le résumé du livre. Et, dans la démonstration qu'il veut donner de cette affirmation, M. Louis Blanc expose son système politique et social. Nous l'avons analysé en rendant compte de son *Organisation du travail;* il est donc inutile d'en parler ici. Quant à la partie apologétique de ses *Pages d'histoire*, elle paraît conforme à la vérité; mais, tout en comprenant l'indignation d'un homme calomnié et en excusant ses vivacités de style, on regrette qu'il ait compromis sa cause par la violence de son langage. Il valait mieux terrasser ses adversaires par la vigueur de ses raisonnements qu'en accumulant contre eux des épithètes. Peut-être aussi aurait-il dû conserver plus de ménagements envers des hommes comme le général Cavaignac, dont le caractère, malgré ses fautes, commande l'estime.

Révolution de 1848 (HISTOIRE DE LA), par Daniel Stern (1850-1853, 4 vol. in-8°). On sait que l'éminent écrivain qui se dérobe sous ce pseudonyme est M^me^ la comtesse d'Agoult. C'est un spectacle intéressant que de voir ainsi une personne appartenant à la vieille aristocratie se plonger avec passion dans une histoire essentiellement populaire et célébrer une victoire de l'égalité. Mais on sait d'ailleurs que M^me^ d'Agoult était gagnée déjà, bien avant ces événements, à la philosophie et aux idées démocratiques.

Son travail s'arrête à l'élection du président de la république (10 déc. 1848). Il est très-soigneusement fait, consciencieux et généralement impartial, d'un républicanisme modéré, mais avec des aspirations socialistes nettement accusées. Ce mélange d'idées produit, il faut bien le dire, quelques dissonances. C'est ainsi que l'auteur montre une bienveillance par trop généreuse pour certains personnages, une sympathie trop féminine pour le poétique et décevant Lamartine, et qu'il traite avec sévérité des hommes qui cependant représentent bien mieux ses propres idées. Quelques épisodes sont aussi traités un peu artificiellement, nous voulons dire arrangés d'imagination quant aux détails. En signalant ces imperfections, nous n'en tenons pas moins cet ouvrage comme fort estimable et intéressant dans son ensemble, utile à consulter, instructif à lire et donnant une idée assez fidèle de cette partie de notre histoire. Il a été plus d'une fois mis à contribu-

tion par des plagiaires qui se sont bien gardés d'indiquer la source où ils avaient puisé.

Révolution de 1848 (HISTOIRE DE LA), par Lamartine (1851, 2 vol. in-8°). C'est une improvisation brillante, qui n'est à proprement parler qu'un long plaidoyer en faveur de l'historien lui-même, une ode à sa propre gloire. Dans cette apologie, M. de Lamartine parle de lui à la troisième personne, sans doute pour garder le ton solennel de l'histoire; mais on ne voit que trop, de la première page à la dernière, que ce sont là des mémoires personnels. Il a tout préparé, tout pesé, tout mûri, tout vu et tout prévu. Il faut lire patiemment de tels morceaux pour se faire une idée du degré d'infatuation auquel peut arriver un grand artiste enivré par la gloire et le succès. Sans doute, le poëte a joué un rôle important dans la révolution de 1848; mais il n'en est pas moins fatigant de le voir se mettre perpétuellement en scène, comme s'il eût été le seul acteur du drame. Il faut ajouter qu'il écrivait dans un temps où la réaction était triomphante et qu'il ne semble avoir eu d'autre but que de se faire absoudre par elle en exagérant encore tout ce qu'il avait fait pour amener l'avortement de la révolution.

Son récit ne comprend que l'histoire du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive; il s'arrête au moment précis où Lamartine descend du pouvoir, c'est-à-dire au début de l'insurrection de Juin. Comme document historique, il n'a que peu d'autorité; c'est un à-peu-près poétique et oratoire plutôt qu'une histoire proprement dite; comme morceau de littérature, il n'a rien ajouté à la gloire de l'auteur.

Révolution de 1848 (HISTOIRE DE LA), par M. Garnier-Pagès (1860-1862, 8 vol. in-8°). Dans cette histoire, M. Garnier-Pagès ne s'est pas borné à raconter les événements qui s'accomplirent en France lors de la chute de Louis-Philippe et sous le Gouvernement provisoire, dont il eut l'honneur d'être membre. Elargissant son sujet, il s'est attaché d'abord, dans les trois premiers volumes de son remarquable ouvrage, à faire l'historique des mouvements révolutionnaires qui se produisirent à cette époque en Europe. Dans le quatrième volume, il a raconté l'effondrement de la monarchie de Juillet; dans le cinquième, les événements du 24 février 1848, et, dans les trois derniers volumes, il a fait l'histoire du Gouvernement provisoire. Dans cet important travail historique, qui n'embrasse qu'une période de quelques mois, M. Garnier-Pagès s'est attaché à répondre aux attaques passionnées dont ont été l'objet la révolution et les hommes de la révolution, en opposant la réalité des faits aux appréciations de fantaisie et en rétablissant dans leur véritable jour mille incidents qu'on avait pris à tâche de dénaturer. Acteur dans ces grands événements, nul n'était en mesure d'être mieux informé. Au témoignage de ses yeux et de ses oreilles M. Garnier-Pagès a pu joindre le témoignage de tous ceux qui ont vu les mêmes faits sous d'autres aspects que lui ou d'un autre point de vue. Les renseignements des témoins oculaires contrôlés les uns par les autres, les documents authentiques, les pièces officielles, expliqués, éclaircis par les témoignages, voilà les bases de tout travail historique sérieux. On sent partout que l'ouvrage de M. Pagès s'y appuie solidement. Il est difficile de faire plus de lumière sur les faits, de pénétrer plus avant dans les desseins des hommes ou dans les nécessités d'une situation. « M. Garnier-Pagès raconte ces événements si précipités, dit M. Vapereau, pour ainsi dire l'œil fixé sur la pendule, heure par heure, minute par minute. Les heures sont si remplies, les minutes si décisives! Sur les différents points de Paris et dans les diverses capitales émues et révoltées, le moindre retard d'une mesure, la moindre précipitation peut sauver ou renverser un trône. »

A côté des traits officiels qui marquent les étapes du mouvement révolutionnaire et les alternatives de conquêtes et de défaites des différents partis, il y a des traits de caractères, les détails pittoresques, les conversations solennelles, les mots historiques et toutes ces révélations de sentiments spontanés ou d'arrière-pensées que le *Moniteur* n'enregistre pas, mais qui font si bien connaître les hommes, les intérêts ou les passions qui les mènent. M. Garnier-Pagès ne s'est pas fait faute de nous montrer les acteurs de la révolution de 1848 sous cet aspect intime et vivant, et il en est résulté que son histoire n'est pas seulement celle des faits, mais aussi et surtout celle des hommes. A cette mise en scène des personnages et de leurs sentiments il doit ses meilleures pages comme historien. M. Garnier-Pagès raconte, peint, pense tout haut avec la même conscience. Ses opinions ne s'affichent jamais, elles se trahissent quelquefois, et, quand l'homme paraît sous l'historien, on le reconnaît à sa gravité et à une certaine mélancolie. Il regrette assez peu le pouvoir pour décrire dans leur réalité toutes les circonstances au milieu desquelles lui et ses amis l'ont reçu, exercé et perdu. Ce qu'il déplore, c'est d'avoir vu étouffer les précieux germes de liberté qu'ils avaient semés. En répondant aux diatribes dont ses collègues du gouvernement et lui-même ont si longtemps été l'objet, il conserve toujours le ton calme et sévère de l'historien. Quant à son style, il est net, simple, mais sans éclat. M. Garnier-Pagès a complété cette histoire par une *Histoire de la commission exécutive.*

Révolutions (ESSAI HISTORIQUE, POLITIQUE ET MORAL SUR LES), par Chateaubriand (Londres, 1797, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage fut le début de l'auteur dans la carrière des lettres. « Il est empreint, dit M. Demogeot, d'un scepticisme douloureux qui n'a rien de la frivolité des œuvres du XVIII^e siècle. On sent que le doute qu'il exprime n'a même plus foi en ses propres négations; c'est un chaos des éléments confus qui fermentaient dans cette jeune âme et qui, à dire vrai, n'ont jamais pu s'y débrouiller parfaitement. »

Se proposant de considérer les révolutions anciennes et modernes dans leurs rapports avec la Révolution française, Chateaubriand établit des comparaisons entre les unes et les autres, traite du caractère des Athéniens et des Français, par exemple, et termine par l'épitaphe de Marat un chapitre qui commence par des considérations sur la poésie à Sparte. C'est assez dire que les parallèles ne cessent pas. Chateaubriand, en présence de la grande Révolution qui s'accomplit devant ses yeux, admet qu'il serait chimérique d'espérer le retour d'un passé qui s'est écroulé de lui-même; puis il se demande sur quel terrain pourrait se produire la conciliation entre les partisans de l'ancien état de choses et du nouveau, et si le spectacle des siècles passés n'offrirait pas quelque lumière au temps présent. Abusé par une vue superficielle et égaré par son parti pris de parallélisme, il conclut que l'expérience sanglante de la France n'est qu'une répétition de ce que la Grèce et Rome ont fait maintes fois avant nous. Le passé prédit l'avenir et il n'y a rien de nouveau sous le soleil; tel est le principe qu'il établit au bout de cette immense excursion à travers l'histoire universelle et qu'il formule en ces termes : « L'homme, faible dans ses moyens et son génie, ne fait que se répéter sans cesse; il circule dans un cercle dont il cherche en vain à sortir; les faits mêmes qu ne dépendent pas de lui et qui semblent tenir au jeu de la fortune se reproduisent incessamment *dans ce qu'ils ont d'essentiel. » Il est impossible*, comme on le voit, de méconnaître plus complétement la loi du progrès. Si elle ne s'exerce pas d'une manière continue, si la marche de l'humanité a ses temps d'arrêt, elle existe toujours et amène à la longue des amé*liorations sociales. La Révolution de 1789*, par exemple, a reconstitué l'ordre social sur des principes plus conformes à la justice et à la raison et, sur les débris de l'ancien régime détruit par ses excès, elle a jeté, sous les auspices de la liberté, les fondements im*périssables d'une société meilleure.*

Il est inutile de chercher dans l'*Essai sur les révolutions* un plan arrêté, une idée dominante; le scepticisme s'y dévoile à chaque ligne; aussi l'auteur soulève-t-il les questions sans les résoudre et finit-il par se réfugier dans un retour impossible vers la nature, c'est-à-dire vers cet état primordial et sauvage de l'humanité tant prôné par Rousseau. « Dans ce livre bizarre, énorme, plein d'in*cohérence, mais aussi d'éclairs de génie, dit* M. Ch. Benoît, Chateaubriand se révèle déjà tout entier dans sa nature sauvage et indomptée, sa vaste curiosité, son imagination grandiose, ardente, mélancolique, qui soudain prend son essor et se déploie dans les hauteurs du ciel. » Quant au style, Féletz le juge *en ces termes* : « Cet *Essai sur les révolutions*, qui était aussi pour l'auteur un essai dans l'art d'écrire, révèle déjà un grand écrivain. Sans doute le style est inégal, trop souvent vague dans les premiers chapitres et gâté par de faux ornements ou par des néologismes... *Mais, dans le second volume*, la *pensée est* toujours exprimée avec netteté, souvent avec éclat; l'imagination colore le langage, qui devient nombreux, harmonieux, périodique; ses figures nobles, hardies, brillantes, lui donnent du mouvement, de l'élévation, de la va*riété, et je ne crains pas de dire que si, parmi* tant de belles pages que nous offrent les ouvrages de M. de Chateaubriand, il s'agissait de choisir les plus belles, il ne faudrait pas exclure, pour les trouver, ce second volume. »

Révolution (DU PROGRÈS DE LA) **et de la guerre contre l'Eglise**, par Lamennais (Paris, 1829, in-8°). Lorsque Lamennais a écrit cet ouvrage, il voyait la Restauration pencher vers sa ruine, les idées libérales gagner chaque jour du terrain. Désespérant de la légitimité, exaspéré des résistances de son propre parti, il résolut d'intimider en même temps le pouvoir et le clergé gallican. Il n'osait point encore afficher le programme de l'avenir : *Dieu et la liberté*, mais il s'apprêtait à le faire. Le point de départ de cette conversion aux idées démocratiques est le livre sur la Révolution. « Que la France et l'Europe, dit-il au début, s'acheminent vers des révolutions nouvelles, c'est maintenant ce que chacun voit. Les plus intrépides espérances, nourries longtemps par l'intérêt ou par l'imbécillité, cedent à l'évidence des faits, sur lesquels il n'est plus possible à qui que ce soit de se faire illusion. Rien ne saurait demeurer tel qu'il est; tout chancelle, tout penche : *conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna*. La persécution religieuse à laquelle le pouvoir s'est laissé entraîner, et qui dépassera de beaucoup le point où il se flatte de l'arrêter peut-être, donne à ses ennemis la mesure de sa faiblesse et annonce sa ruine; car toute faction qui a pu dominer le pouvoir le renversera tôt ou tard, et commander, c'est déjà régner : le reste n'est qu'une simple forme. »

Cet arrêt prononcé, Lamennais se demande ce qu'il y a à faire dans l'effroyable confusion de doctrines à laquelle la société est en proie. Selon lui, il y a à protester, à dire la vérité sans s'inquiéter des conséquences que cette conduite peut avoir. Il revendique pour le catholicisme la liberté « promise par la charte à toutes les religions, la liberté dont jouissent les protestants, les juifs, dont jouiraient les sectateurs de Mahomet et de Bouddha, s'il en existait en France. Ce n'est pas, pense-t-il, trop demander, et vingt-cinq millions de catholiques ont bien le droit aussi de se compter pour quelque chose, le droit de ne pas trouver bon qu'on fasse d'eux un peuple de serfs, des espèces d'ilotes ou de parias. » Il se plaint qu'on soit habitué à ne voir en eux qu'une masse inerte, née pour subir tous les jougs. Il s'en fera le porte-voix, le tribun. Il demande donc la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation. Le programme devait sonner mal à quelques oreilles catholiques et en particulier à celles du saint-siége. Mais Lamennais se flattait de faire taire, quand l'occasion se présenterait, leurs réclamations importunes. Il traite successivement de l'époque actuelle, du libéralisme et du gallicanisme qu'il confond dans une réprobation commune, puis des progrès de la révolution politique et religieuse. Il termine par un examen des devoirs du clergé dans des circonstances aussi solennelles.

Son principal argument contre la civilisa*tion moderne, c'est, dit-il, qu'il n'y a plus de* liens sociaux. Il n'y a plus que des lois extérieures, c'est-à-dire plus de société réelle, attendu que la pensée de chacun est hostile à la pensée du voisin et sa volonté rebelle au joug des lois. Le libéralisme trahit cette situation; le gallicanisme est son complice ecclésiastique. C'est lui qui a établi le despotisme en France en aidant le roi à mépriser la tradition et à ne prendre que son bon plaisir pour maxime. On conçoit les colères qu'un tel langage dut soulever parmi les membres du clergé gallican. Il est constant, néanmoins, qu'ils méritaient les invectives de Lamennais et que leur servilité sous la Restauration est comparable à ce qu'elle avait été sous Louis XIV. Lamennais est effrayé du discrédit dans lequel est tombé le clergé devant la France libérale ou simplement devant les esprits indépendants. Il conseille aux prêtres de s'amender et de rentrer dans leur rôle évangélique et indépendant du pouvoir. « L'avenir, dit-il, est trop sérieux; il aura prochainement des conséquences qui touchent de trop près aux plus grands intérêts de l'Eglise pour qu'un prêtre ne se demande pas avec une vive sollicitude quels sont ses devoirs au milieu de tout ce qui se fait et de tout ce qui se prépare. » Cet ouvrage produisit en France, dans le monde politique et gouvernemental comme dans le monde clérical, une émotion profonde, que les événements de 1830 justifièrent parfaitement.

Révolution au XIX^e siècle (IDÉE GÉNÉRALE DE LA), choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle, par P.-J. Proudhon (1851, in-12). « Trois choses sont à observer dans toute histoire révolutionnaire : 1° le régime antérieur que la révolution a pour but d'abolir et qui, par sa volonté de se conserver, devient contre-révolution; 2° les partis qui, prenant la révolution à des points de vue opposés, suivant des préjugés et des intérêts divers, s'efforcent, chacun de son côté, de l'attirer à eux et de l'exploiter à leur profit; 3° la révolution en elle-même ou la solution. » Ainsi débute l'auteur, et il étudie ces trois choses dans leurs évolutions pendant la révolution de 1848, dans l'intention d'expliquer la marche et de faire conjecturer l'avenir de la révolution au XIX^e siècle. Son livre comprend sept études ainsi divisées : 1° les réactions déterminent les révolutions; 2° y a-t-il raison suffisante de révolution au XIX^e siècle? 3° du principe d'association; 4° du principe d'autorité; 5° liquidation sociale; 6° organisation des forces économiques; 7° dissolution du gouvernement dans l'organisme économique. Proudhon s'est attaché à faire en quelque sorte le tableau intellectuel de la révolution. Il veut exposer au public l'esprit et l'ensemble d'une révolution avant sa conclusion en s'attachant à la preuve du fait, et, parmi les faits, en choisissant les plus connus et les plus simples, afin de démontrer et d'accélérer la possibilité et la réalisation de la révolution sociale. C'est, d'après lui, un devoir, car empêcher une révolution, c'est menacer la Providence, porter un défi à l'inflexible destin et tomber dans l'absurde. Il essaye de montrer, par ce qui se passe sous nos yeux, que, comme l'instinct de réaction est inhérent à toute institution sociale, le besoin de révolution est également irrésistible; que tout parti politique, quel qu'il soit, peut devenir tour à tour, suivant les circonstances, expression révolutionnaire et expression réactionnaire; que ces deux termes : réaction et révolution, corrélatifs l'un de l'autre et s'engendrant réciproquement, sont, aux conflits près, essentiels à l'humanité; en sorte que, pour éviter les écueils qui menacent de droite et de gauche la société, le moyen c'est que la réaction transige perpétuellement avec la révolution. « Accumuler les griefs, dit Proudhon, et, si j'ose employer cette comparaison, emmagasiner par la compression la force révolutionnaire, c'est se condamner à franchir d'un seul coup et d'un saut tout l'espace que la prudence commandait de parcourir en détail, et mettre à la place du progrès continu le progrès par bonds et saccades. Pour conjurer les périls d'une révolution, il n'est qu'un moyen, c'est d'y faire droit; malheureusement deux causes s'opposent à l'accomplissement régulier des révolutions : les intérêts établis et l'orgueil du gouvernement; c'est ce qui rend un conflit inévitable. » *Oui!* la révolution déborde; tout le monde le sent. Depuis l'origine des sociétés, l'esprit humain a été enfermé, enserré dans un système théologico-politique s'appuyant sur l'Eglise et sur le prince. Le système a varié de forme sans changer au fond. Mais la raison humaine, dit Proudhon, a fini par battre complétement en brèche le surnaturel. Aussi l'idée capitale, décisive de la révolution au XIX^e siècle est : *Plus d'autorité!* ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat, ni dans la terre, ni dans l'argent. Or, plus d'autorité, cela veut dire ce qu'on n'a jamais vu, ce qu'on n'a jamais compris, accord de l'intérêt de chacun avec l'intérêt de tous; identité de la souveraineté collective et de la souveraineté individuelle. Plus d'autorité, c'est-à-dire servitudes abolies, dépenses du culte, de la justice et de l'Etat supprimées; le contrat libre à la place de la loi absolutiste; la transaction volontaire au lieu de l'arbitrage de l'Etat; la justice équitable et réciproque au lieu de la justice souveraine et distributive; la morale rationnelle au lieu de la morale révélée; l'équilibre des forces substitué à l'équilibre des pouvoirs; l'unité économique à la place de la centralisation politique.

Enfin, le programme de la révolution au XIX^e siècle peut se formuler ainsi : la recherche des causes premières et des causes finales est éliminée de la science économique comme des sciences naturelles. La révolution succède à la révélation. La raison, assistée de l'expérience, expose à l'homme les lois de la nature et de la société; puis elle lui dit : « Tes lois sont celles de la nécessité même. Nul homme ne les a faites, nul homme ne te les impose. Si tu les observes, tu seras bon et juste; si tu les violes, tu seras injuste et méchant. Déjà, parmi tes semblables, plusieurs ont reconnu que la justice était meilleure pour chacun et pour tous que l'iniquité et sont convenus entre eux de se garder mutuellement la foi et le droit. Veux-tu adhérer à leur pacte? Promets de respecter l'honneur, la liberté et le bien de tes frères; promets de ne jamais mentir et de ne jamais tromper ton semblable, de ne jamais le léser en quoi que ce soit. Si tu refuses, rien ne te protégera; si tu acceptes, tous tes frères te promettent fidélité, amitié, secours, service, échange et respect. » La loi est claire ainsi que sa sanction. Trois articles qui n'en font qu'un, voilà tout le contrat social. Au lieu de prêter serment à Dieu et à son prince, le citoyen jure sur sa conscience, devant ses frères et devant l'humanité. Entre ces deux serments, il y a la même différence qu'entre la servitude et la liberté, la foi et la science, les tribunaux et la justice, l'usure et le travail, le gouvernement et l'économie, le néant et l'être, Dieu et l'homme.

Voilà, d'après Proudhon, l'idée générale de la révolution au XIX^e siècle : « La révolution n'a pour ennemis que les agioteurs et les gouvernements qui vivent de préjugés, spéculent sur la politique, jouent à la baisse des vieilles institutions tout en entretenant la réaction, afin de ménager l'agiotage, et, à chaque faux pas de l'un ou l'autre parti, escomptent un nouveau bénéfice. La loi de la révolution n'est autre que la loi de la raison et du progrès. » L'ouvrage dans lequel Proudhon explique toutes ces théories n'est pas un livre de polémique; c'est, avant tout, un livre de propagande et de principes. Quant à la partie dans laquelle l'auteur juge les événements qui se passaient à l'époque où il écrivait, elle est toujours juste dans le fond, mais parfois la forme est un peu brutale. Ce livre pourrait en quelque sorte être intitulé : le *Credo politique* de P.-J. Proudhon.

Révolution sociale (LA), démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre, par P.-J. Proudhon (1852, in-12). Ce livre qui fit grand bruit est, comme l'a dit un critique célèbre, « le journal du 2 décembre. » Aucun élément de succès n'a manqué à cet ouvrage, le nom de l'auteur, la grandeur du sujet et d'autres causes d'un ordre moins élevé, telles que, par exemple, des titres de chapitre de ce genre : *Pourquoi je fais de la politique;* le 2 *décembre; Louis-Napoléon; Ne mentez pas à la Révolution.* Malgré ces titres, l'ouvrage est avant tout une œuvre philosophique. Ce n'est point un pamphlet; l'auteur ne récrimine pas, ne proteste pas, n'accuse personne; il accepte l'odieux attentat de décembre comme un fait accompli, « comme l'astronome tombé dans un puits acceptait son accident. » Ce qu'il veut par-dessus tout, c'est affirmer plus haut que jamais le principe républicain et pronostiquer son triomphe. Il continuera sous une forme nouvelle son étude de l'immense problème du prolétariat; il cherchera la conciliation de nos idées, le rapport de nos intérêts; il visera enfin à exercer dès maintenant sur le pouvoir la pression légitime, in-

cessante de la science et du droit. Expliquer le coup d'État du 2 décembre et démontrer que, malgré son auteur, il a fait faire un pas de plus à la révolution sociale, voilà le but que s'est proposé Proudhon. Le socialisme était alors le bouc émissaire auquel on attribuait la chute de la République, la déchéance du peuple français et la facilité avec laquelle s'étaient accomplis les événements du 2 décembre. Proudhon se leva pour défendre le socialisme. Il annonça que le nouveau gouvernement, en dépit de lui-même, ne pouvait que lui venir en aide et déclara que la République était tombée, non à cause des idées socialistes qui s'étaient produites, mais par les fautes des révolutionnaires. Prenant la France au 24 février 1848, il se demande quelle était sa situation et si la révolution en a tiré le meilleur parti possible. Il existait en France à ce moment : 1o un clergé organisé; 2o une armée permanente de 400,000 hommes; 3o une centralisation administrative dont tout le monde connaît les effets; 4o une magistrature fortement hiérarchisée; 5o des partis nombreux qui troublaient la patrie tout en déclarant vouloir son bien; 6o la nation divisée, sous le rapport des intérêts, en trois catégories : la bourgeoisie, la classe moyenne, les ouvriers ou le prolétariat. En face de cet état de choses, quelle a été l'attitude des révolutionnaires de février? Restait-il quelque chose à abolir ou bien n'avions-nous qu'à améliorer? se demande Proudhon. Dans le premier cas, pourquoi l'abstention du Gouvernement provisoire? Dans le second, pourquoi avoir chassé Louis-Philippe et que signifiait la république? Ou les chefs de la démocratie trahissaient leur mandat, en gardant le *statu quo*, ou il ne fallait voir en eux que des usurpateurs. L'occasion était belle pour faire une France révolutionnaire et bien mériter de la patrie. Les chefs de la démocratie ont préféré en appeler au peuple, à ses hésitations, à ses craintes; de là tous nos malheurs, car l'éducation du peuple n'était pas complète. En un mot, ce qui a empêché la démocratie de 1848 de prendre une initiative révolutionnaire, c'est le trop grand respect de son principe populaire, l'horreur de la dictature. Ce qui a nui surtout, ajoute Proudhon, au développement du principe révolutionnaire, c'est le préjugé du *progrès*, dans la vulgaire acception du mot. « Le vulgaire, dit-il, croit qu'une révolution doit amener nécessairement et immédiatement des améliorations; c'est une erreur, puisque toute révolution est essentiellement négative. La révolution sape et détruit de fond en comble; c'est son œuvre; au temps et aux hommes incombe le soin de réédifier sur de nouvelles bases. Il est donc absurde de demander à une révolution des progrès immédiats, un corps de doctrine, un programme. » C'est donc à toutes ces causes, hésitation, faiblesse de compréhension, suffrage universel, préjugé de progrès, mais non point au socialisme, que nous devons rapporter, d'après Proudhon, la chute du principe révolutionnaire. Le 2 décembre a donc été naturellement amené par les événements. Dans le chapitre extrêmement remarquable qui est intitulé le *Deux décembre*, Proudhon s'attache à indiquer la nature du nouveau gouvernement. Louis-Napoléon ne s'explique, d'après lui, ni par l'Empire tel que le comprenait son oncle, ni par la monarchie constitutionnelle et légitime, ni par une république de modération et de vertu; il ne reste donc que la révolution démocratique et sociale. Peut-être Louis-Napoléon ignore-t-il son origine, mais, malgré lui, il ne peut se séparer de la société dont il est devenu le chef; cette société qu'il représente, elle l'entraîne peut-être malgré lui. Il représente, comme l'a dit l'Église, « l'impiété révolutionnaire, » c'est-à-dire le nivellement des classes, l'émancipation du prolétariat, le travail libre, en un mot le socialisme.

Après avoir dit ce qu'était le 2 décembre par la nécessité des choses, Proudhon se demande quel sera le résultat immédiat du coup d'État et y voit le rétablissement de l'empire. Mais Louis-Napoléon, lors même qu'il se ferait sacrer par le pape, ne serait pas plus l'empereur que Charlemagne, acclamé en 800 par le peuple romain, ne fut César. Si l'on examine attentivement le nouveau gouvernement, on verra qu'il se meut dans une sphère d'idées à lui; sorti de la révolution, il ne l'accepte que sous bénéfice d'inventaire et dans la mesure de ses propres pensées. Au lieu de se subordonner à elle, il tend, par une opinion exagérée de ses pouvoirs, à la subordonner à lui. Enfin, ayant contre lui tous les partis, il se trouve dans la nécessité de diviser ses adversaires et, pour se maintenir, d'invoquer tour à tour la révolution et la contre-révolution. Proudhon l'adjure d'affirmer la révolution, d'entrer franchement dans la voie du progrès et de la liberté.

Revenons à l'idée générale qui domine le livre de Proudhon et qui n'est autre que la *négation de l'autorité*. L'auteur cherche à se rendre compte de la secousse du 2 décembre; il exalte le socialisme et sa puissance intrinsèque. Seul, selon lui, il constitue la révolution; sans la révolution sociale, la république n'a plus de sens. Dans la société telle qu'elle est constituée, le gouvernement ne peut résulter que d'une délégation, d'un consentement libre et spontané de tous les individus qui composent le peuple, chacun d'eux stipulant et se constituant pour la garantie de ses intérêts; si bien que le gouvernement, au lieu d'être l'*autorité*, *représente le rapport* de tous les intérêts qu'engendrent la propriété libre, le travail libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre. « Au fond, le gouvernement représentatif a pour emblème et peut être défini un assignat. » Mais supposons que le gouvernement, au lieu d'être considéré comme la représentation du rapport social, devienne ce rapport lui-même; dès ce moment, comme ce rapport est tout idéal, le gouvernement cesse. Donc, qui dit gouvernement représentatif dit rapport des intérêts; or un rapport, c'est-à-dire une formule algébrique, n'ayant pas de représentant, qui dit rapport des intérêts dit absence de gouvernement. Depuis 1789, le résultat le plus positif de tous les gouvernements qui ont passé sur la France a été de mettre en lumière cette dernière formule. En se plaçant à ce point de vue théorique, le nouveau gouvernement, par sa forme, par son appel au suffrage universel, par sa situation entre les partis, a fait faire un pas de plus à la révolution sociale.

Nous ne nous arrêterons point ici à discuter la théorie philosophique soutenue par Proudhon. Dans son ouvrage, abandonnant le fouet d'Aristophane, il vient sans fiel, sans colère, juger un de ces événements qui l'ont blessé jusqu'au fond du cœur; il est bien peu de chapitres qui ne fourmillent d'idées nouvelles. Un des plus remarquables est celui qui a pour titre l'*Horoscope;* nous le recommandons aux historiens de l'avenir; c'est là qu'on devra aller chercher l'idée d'une nouvelle histoire de Napoléon Ier, pour faire la contre-partie des apothéoses fanatiques en vogue. Quant au style, le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de constater qu'il est merveilleusement approprié aux pensées; il est souvent railleur, mais sans amertume, et est aussi curieux par ce qu'il fait entendre que par ce qu'il dit nettement.

Révolution religieuse au XIXe siècle (LA), par F. Huet (Paris, 1868, in-12). M. Huet, qui a commencé par poursuivre la conciliation du catholicisme avec la philosophie, se révèle dans ce dernier ouvrage comme un libre penseur religieux. L'auteur n'appartient à aucune secte, à aucune religion établie. Il se place en dehors et au-dessus de toutes les religions. Aussi, avec quelle sereine impartialité il fait à chacune sa part! Il montre tour à tour que toutes les Églises actuelles traversent une crise analogue, qu'il y a révolution à la fois dans le judaïsme, dans le protestantisme et dans le catholicisme. Toutes les religions ont leurs orthodoxes et leurs libéraux; partout la lutte, c'est-à-dire partout un besoin de transformation. Le libéralisme chez les israélites est représenté par MM. Salvador, Græetz, Philippson, Cohen; chez les protestants, par MM. Coquerel, Martin-Paschoud, Scholten, Réville, Colani, Pécaut, Reuss, Nicolas, Buisson, Fontanès, Pellissier, etc.; enfin, chez les catholiques, par les vrais gallicans, dont Bordas a été le plus hardi et le plus libéral. Ainsi, de toutes parts le même mouvement, les mêmes aspirations. Toutes les religions sont en travail, et l'exégèse moderne a mis à nu leurs fondements. Leur base est ébranlée, elles le sentent elles-mêmes; de là leurs efforts pour se transformer et se raffermir. Vains efforts! le genre humain touche à son âge de raison. « Les vérités morales, dit Huet, ne peuvent plus être acceptées sous l'ancienne forme de l'orthodoxie. Le peuple lui-même, dans les pays civilisés, aspire à la certitude de la science. Après avoir bercé la jeune imagination du genre humain, les conceptions surnaturelles et légendaires ont perdu leur sens pour une raison plus mûre, et le rôle des vieilles institutions religieuses est terminé. Les services rendus dans d'autres âges ne sauraient suppléer à l'impuissance de satisfaire les besoins du nôtre. »

Examinant la situation actuelle des esprits, Huet voit, d'un côté, la philosophie issue de l'hellénisme grec et, de l'autre, la religion. A cette occasion, il s'occupe du christianisme et de l'objet que se proposa le Christ. « Jésus, dit-il, voulut une révolution à la fois morale, religieuse, sociale et politique; ses actes le prouvent plus clairement encore que ses paroles. Jésus ne fut point étroitement Juif, mais il fut patriote, et il ne devait point se détacher d'une des nationalités les plus nobles de l'ancien monde. Jésus ne fut point un ambitieux vulgaire, mais il poursuivit le triomphe de la justice de Dieu sur la terre comme au ciel, et, pour le triomphe de la justice, il compta sur le secours de Dieu et du peuple. »

Cette thèse, combattue par la plupart des théologiens de l'école libérale protestante, paraît à Huet une des originalités du christianisme tel que, selon lui, le comprit Jésus. Il en est autrement dans le quatrième évangile et dans les épîtres de saint Paul. La réforme sociale y est passée sous silence; le christianisme y est présenté comme une religion purement spirituelle, intérieure et mystique. Au lieu de la réforme sociale, on prêche la résignation et le droit divin des rois. Aussi Huet n'hésite-t-il pas à proclamer la supériorité de la tendance judéo-chrétienne sur la théologie paulinienne et la théologie johannique. Selon lui, Jean et Paul semblent prendre à tâche de dissimuler l'idée messianique; ils l'embaument, pour ainsi dire, et la mettent en sûreté au ciel jusqu'à ce que les temps s'accomplissent et qu'elle puisse redescendre sur la terre. C'est dans l'alliance des institutions religieuses et politiques que Huet voit la grandeur de la race juive et de la religion chrétienne. Sur ce point, il se sépare, comme on voit, de nos penseurs qui réclament avec tant d'énergie la séparation de l'Église ou plutôt des Églises et de l'État. L'auteur, arrivé à la conclusion de sa thèse, laisse entrevoir en ces termes l'avenir des religions et l'issue, d'après lui nécessaire, de la crise actuelle :

« Dans l'ordre moral, dit-il, comme dans l'ordre physique, rien ne périt, tout se transforme. A mesure qu'elle se dégagera du surnaturalisme de son enfance pour se fondre avec la philosophie, la religion, loin de perdre son influence, satisfera plus complètement un vrai, un impérissable besoin de l'âme humaine. La philosophie, à son tour, ne développera toute sa force qu'en s'étendant jusqu'à devenir religieuse. J'entends par là qu'elle doit embrasser la vie humaine entière et dans tous ses rapports, reprendre le domaine abandonné aux sacerdoces, concilier le sentiment avec la raison et, au besoin, susciter des institutions protectrices de la moralité et de la vertu. Une religion scientifique et par conséquent progressive, une philosophie religieuse, ou, pour mieux dire, la synthèse, la combinaison supérieure des religions et des philosophies du passé, révivifiées, agrandies par le concours fécond de toutes les sciences, telle est, à nos yeux, l'issue naturelle et nécessaire de la révolution actuelle. Le salut est devant nous; il n'est point dans un inutile retour au passé. Notre âge n'a pas le choix; les récriminations, les plaintes n'y peuvent rien; des lamentations n'ont pas le pouvoir de ressusciter les morts... On sent qu'une époque organique va s'ouvrir. Le XIXe siècle, sur la fin de son cours, doit affirmer la foi nouvelle; mais le premier acte de cette foi est de renoncer au passé. »

Révolutions (LES), par Pascal Duprat (Paris, 1868). Ce sont des pensées détachées sur les révolutions, les faux jugements dont elles sont l'objet, leurs conditions de légitimité, les qualités qu'elles exigent, les causes qui les produisent, les moyens qui en assurent le succès, les causes qui les font échouer; sur les révolutions militaires, les révolutions de palais, les contre-révolutions ou réactions politiques, les dictateurs et dictatures, l'esprit révolutionnaire, etc. Pour donner une idée de la manière de M. Duprat et de l'esprit dans lequel est écrit son ouvrage, nous citerons les réflexions suivantes :

« Le plus grave reproche qu'on adresse aux révolutions, c'est de troubler la marche des faits. Voilà ce qu'a dit et répété bien des fois cette école historique dont Savigny a été le chef en Allemagne et dont Burke exprimait déjà les idées en Angleterre quand il publia son pamphlet contre la Révolution française. On fait ainsi de l'histoire une sorte de végétation qui doit être abandonnée à la nature et sur laquelle l'homme ne peut porter la main sans commettre une espèce de sacrilége. Doctrine fausse et dangereuse! Spontanée à son origine, comme tous les faits humains, l'association politique ou la cité, pour employer l'expression des anciens, devient plus tard une œuvre scientifique.

» Il a été question plus d'une fois de l'inutilité des révolutions. Cette doctrine n'est pas d'accord avec l'histoire... On peut dire, à la honte des gouvernements, que les droits les plus précieux ont dû être conquis. Comment l'Europe est-elle sortie du servage? Par le soulèvement des communes, qui prit quelquefois le nom peu pacifique de conjuration. Il a fallu quarante ans de luttes pour arracher l'Angleterre au despotisme des Stuarts. Un soulèvement national a fondé l'indépendance de la Hollande. Cette république des États-Unis, qui fera bientôt équilibre à l'Europe, a eu la même origine. Enfin, n'est-ce point par un effort sans exemple dans le monde que la France a brisé, sur la fin du dernier siècle, toutes les tyrannies du passé?

» Toute révolution qui introduit un droit ou une liberté dans le monde doit être considérée comme légitime, car elle agrandit le patrimoine de l'humanité.

» Toute révolution qui n'a point pour objet le triomphe d'un droit contesté ou d'une liberté méconnue doit être considérée comme illégitime. Ce n'est qu'une course de forbans à travers la société.

» Malheur au peuple que tous les changements attirent! Il ressemble à ces arbres des bords de la mer que le souffle des tempêtes secoue sans cesse et qui ne tardent pas à être déracinés.

» Malheur au peuple qui accepte et subit tous les changements avec une sorte d'indifférence! Il marche à grands pas vers la servitude, s'il n'est point déjà dans les mains d'un maître.

» Pascal a dit, dans cette satire amère que lui a inspirée le spectacle de l'humanité : « La » justice sans la force est impuissante; ne pou» vant faire que ce qui est juste fût fort, on » a fait que ce qui est fort fût juste. » Voilà, en effet, comment se sont fondés en général les gouvernements. Or, il y a des révolutions qui, en changeant les conditions du pouvoir, ont pour but de mettre la force dans les mains de la justice; comment contester leur légitimité? Toutes celles qui tendent à mettre la justice dans les mains de la force ne font que ramener l'humanité en arrière et sont par là même illégitimes. »

Révolutions romaines (LES), par l'abbé Vertot. V. ROMAINES.

Révolutions de Portugal, par l'abbé Vertot. V. PORTUGAL.

Révolutions de Suède, par l'abbé Vertot. V. SUÈDE.

Révolutions d'Italie, par Denina. V. ITALIE.

Révolutions d'Italie, par Edgar Quinet. V. ITALIE.

Révolutions d'Italie (HISTOIRE DES), par Ferrari. V. ITALIE.

Révolutions du langage en France (LES), par M. Francis Wey. V. LANGAGE.

Révolutions de la parole (LES), par Bancel. V. PAROLE (révolutions de la).

Révolutions de France et de Brabant, et des royaumes qui, demandant une assemblée nationale et arborant la cocarde, mériteront une place dans ces fastes de la liberté, par Camille Desmoulins, de la Société de la Révolution.

Tel est le titre, un peu singulier, il faut en convenir, de ce journal célèbre, l'une des feuilles les plus intéressantes de la période révolutionnaire et certainement la plus remarquable au point de vue littéraire.

Déjà classé au premier rang des publicistes par sa *France libre* et son *Discours de la lanterne aux Parisiens*, Desmoulins publia le premier numéro de ses *Révolutions* le 28 novembre 1789; il avait pris pour épigraphe : *Quid novi?* Quant à son titre, il s'explique par l'enthousiasme qu'avait provoqué chez nous le soulèvement de la Belgique; il partageait les illusions de la France d'alors sur ces troubles fomentés par les prêtres et auxquels on prêtait gratuitement un caractère démocratique. Mieux éclairé, il déclara dans son no 66 qu'il abandonnait un peuple assez stupide pour baiser la botte du général Bender. Mais ce ne fut qu'au no 73 qu'il effaça le mot *Brabant* de son titre.

Dans ce journal, qui était en réalité bien plutôt un pamphlet périodique qu'une gazette, Camille fut ce qu'il était dans tous ses écrits, étincelant de verve, d'enthousiasme et de gaieté, mordant et railleur, parfois même jusqu'à la cruauté, avec ses contradictions, ses engouements, ses naïvetés piquantes, ses attendrissements et ses colères. Dans cette guerre d'avant-garde qu'il faisait à la monarchie, à la noblesse et au clergé, il se déclara, avec sa hardiesse habituelle, partisan convaincu de la république, comme il l'avait fait déjà dans son premier écrit, la *France libre*, appelant Marie-Antoinette la *femme du roi*, Louis XVI *M. Capet l'aîné*, etc.

Après la fuite de Varennes surtout, il redouble de véhémence :

« Qu'un roi, dit-il, soit corrupteur, accapareur, escroc, féroce, faux-monnayeur, parjure, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup qui se jette sur nous; comme le tigre quand il suce le sang du voyageur, l'animal roi ne fait que suivre son instinct quand il suce le sang du peuple... »

A propos de la fuite du roi, il écrit :

« La motion suivante fut faite en plein Palais-Royal (probablement par lui) : Messieurs, il serait très-malheureux, dans l'état actuel des choses, que cet homme perfide nous fût ramené; qu'en ferions-nous? Il viendrait, comme Thersite, nous verser ces larmes grasses dont parle Homère. Si on le ramène, je fais la motion qu'on l'expose pendant trois jours à la risée publique, le mouchoir rouge sur la tête, qu'on le conduise ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et qu'arrivé là on lui donne du pied au c.... »

A propos de ce passage, Michelet dit :

« Cette folie était peut-être ce qu'il y avait de plus sage. Si Louis XVI était dangereux dans les armées étrangères, il l'était bien plus encore captif, accusé et jugé, devenant pour tous un objet d'intérêt et de pitié. La sagesse était ici dans les paroles de l'enfant... On trouvait le roi avili, dégradé par son mensonge; il fallait le laisser tel; plutôt que de le punir, on devait l'abandonner comme incapable et simple d'esprit; c'est ce que dit Danton aux Jacobins : le déclarer imbécile, au nom de l'humanité. »

Une autre fois qu'on avait lu à l'Assemblée des bulletins de la santé du roi, qui était enrhumé, l'impitoyable journaliste trouve que c'est avilir la représentation nationale, et il s'écrie :

« Je m'étonne que les médecins n'apportent pas en cérémonie l'urinal et la chaise percée du prince sous le nez du président et de l'Assemblée, et que celle-ci ne crée pas exprès un patriarche des Gaules pour faire la proclamation des selles du grand lama... Quel est le plus vil adulateur, du sénat dans la cuisine de Tibère ou du sénat dans la garde-robe de Louis XVI? »

Toutes ces hardiesses attirèrent à l'audacieux journaliste des persécutions de toute nature. Découragé, d'ailleurs, par la marche rétrograde des événements, il fut définitivement obligé de quitter la lice après le massacre du Champ-de-Mars et même de se déro-

ber aux poursuites, comme les principaux patriotes. Du fond de sa retraite, il lança son 86e et dernier numéro, dans lequel il envoie ironiquement à La Fayette sa démission de journaliste :

« Libérateur des deux mondes, fleur des janissaires agas, phénix des alguazils-majors, don Quichotte des Capets et des deux Chambres, constellation du Cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national... Je sais que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards, etc. »

Un autre journaliste, Dusaulchoy, continua le journal les *Révolutions*, dans la même forme, et publia ainsi dix-huit numéros (87-104), qu'on joint quelquefois, mais à tort, au journal de Camille, qui ne fut absolument pour rien dans cette publication. En 1792, il fit paraître, avec Merlin de Thionville, une deuxième série des *Révolutions de France et de Brabant* (55 numéros), qui est moins recherchée que la première. Celle-ci paraissait tous les samedis en un cahier d'au moins trois feuilles in-8°. Les numéros étaient souvent accompagnés d'une caricature.

Révolutions de Paris (LES), l'un des journaux les plus importants de la première Révolution et qui parut depuis juillet 1789 jusqu'au 28 février 1794 (10 ventôse an II).

« Les *Révolutions de Paris*, dit M. Eug. Hatin (*Hist. de la presse*), sont un journal *sui generis* et qui tient bien ce que promet son titre. C'est le tableau le plus complet, le plus exact, le plus impartial des agitations de la capitale pendant les premières et les plus dramatiques années de la Révolution. »

Le premier rédacteur de cette feuille célèbre fut un nommé Tournon, qui, après une quinzaine de numéros, se brouilla avec l'éditeur, le fameux Prudhomme, libraire de la rue Jacob. Tous deux portèrent leurs contestations devant le comité de police, qui leur reconnut le droit de continuer le journal chacun de son côté. Tournon le continua en effet, d'abord sous le même titre, puis, et successivement, sous ceux de *Révolutions de Paris et de l'Europe*, *Révolutions de l'Europe*, etc., mais sans aucun succès, bien qu'il fût en réalité le véritable inventeur du titre et du journal.

La feuille que Prudhomme poursuivit de son côté demeura le véritable journal des *Révolutions de Paris* et elle eut un succès prodigieux, que d'ailleurs elle avait acquis dès l'origine.

L'ingénieux libraire avait eu la bonne fortune d'attacher à son entreprise un véritable écrivain politique, un jeune homme plein de sérieux, de passion et de sincérité, qui collaborait avec Tournon dès les premiers numéros et qui continua à peu près seul le journal. Nous voulons parler ici de Loustallot, sur qui nous avons donné une notice à laquelle nous renvoyons le lecteur. Loustallot rédigea le journal jusqu'en septembre 1790, c'est-à-dire pendant près de quatorze mois. On sait que le malheureux jeune homme mourut à cette époque et que sa fin fut hâtée par la douleur que lui causa le massacre de Nancy. Sous sa direction, le journal eut un succès immense et certains numéros se tirèrent, dit-on, jusqu'à 200,000. Il était hebdomadaire et chaque numéro formait une brochure in-8° de 48 pages compactes et très-serrées.

Outre les séances de l'Assemblée et les nouvelles du jour, il contient des articles de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour, ainsi qu'une multitude de détails qu'on chercherait vainement ailleurs, spécialement en ce qui concerne les affaires de Paris. Aucun journal du temps n'est aussi riche en matériaux sur les quatre premières années de la Révolution, et le *Moniteur* lui-même, qui cependant n'est point à dédaigner, ne saurait le remplacer.

Outre les articles de fond, Loustallot rédigea, pour être placée en tête de la collection, une *Introduction à la Révolution*, qui est un morceau extrêmement remarquable. Il n'a rédigé qu'une soixantaine de numéros des *Révolutions de Paris;* mais son œuvre, toujours écrite dans le même esprit, lui survécut; c'est lui, c'est son souffle qui semblait animer encore ses successeurs, lesquels ne cessèrent d'écrire sous l'inspiration qui avait dicté les premières feuilles.

Les articles n'étaient pas signés, suivant la coutume que le modeste publiciste avait consacrée; ce qui fait qu'on dit toujours : le journal de Prudhomme, bien que Prudhomme n'en fût que l'éditeur et l'imprimeur, ce grotesque personnage ne perdant, à la vérité, aucune occasion pour insinuer qu'il était seul l'inspirateur et le directeur et que les écrivains qu'il groupait autour de lui n'étaient en quelque sorte que ses disciples et les simples exécuteurs de ses conceptions.

Toutefois, c'était un homme habile comme libraire et faiseur d'affaires. Après la mort de Loustallot, il eut le talent ou la bonne fortune de sauver sa feuille de cette crise et de la continuer avec succès. Fabre d'Eglantine, Sylvain Maréchal, Chaumette, etc., y collaborèrent. Il la publia jusqu'à la fin de février 1794, comme il est dit plus haut, ayant soin de se tenir exactement dans le courant de l'opinion et dans le mouvement.

La collection des *Révolutions de Paris* forme 17 volumes in-8° de 600 à 700 pages chacun. Comme nous l'avons indiqué, c'est un des recueils les plus riches du temps pour la période qu'il embrasse.

Révolution démocratique et sociale (LA), journal quotidien, fondé par Delescluze et dont le premier numéro parut le 7 novembre 1848. L'apparition de cette feuille marque l'évolution du groupe qui reconnaissait Ledru-Rollin pour chef, sa conversion aux idées socialistes. On sait qu'auparavant cette fraction importante du parti républicain, tout en affichant un programme plus large et plus populaire que les républicains purement politiques et formalistes qui se rattachaient à l'école dont le *National* était l'organe, n'avait cependant que des idées très-vagues et très-générales sur ce qu'on nommait les « réformes sociales » et se bornait à suivre la tradition jacobine et montagnarde. Longtemps même, ces démocrates, d'ailleurs aussi sincères qu'énergiques et dévoués, avaient montré un certain dédain pour les recherches des écoles socialistes, préoccupés surtout de pratiques révolutionnaires plutôt que de solutions scientifiques. Mais, dès lors, se voyant enlever la tête du parti, ils entrèrent dans le mouvement avec la plupart des représentants montagnards. La *Révolution démocratique et sociale* devint leur organe, et sa publication coïncida avec la fondation de la *Solidarité républicaine*, vaste société formée également par les amis de Ledru-Rollin et dont Ch. Delescluze était le secrétaire.

Ce journal fut une feuille de combat et il subit plusieurs condamnations. Il cessa de paraître au 13 juin 1849, son rédacteur en chef ayant participé aux événements de cette journée et ayant été obligé de se réfugier en Angleterre.

La collection de la *Révolution démocratique et sociale* se compose de 216 numéros.

Révolutions des corps célestes (DES), par Copernic (1543). Après avoir profondément étudié les systèmes astronomiques des Egyptiens, d'Apollonius, de Philolaüs, etc., prenant ce qu'il avait cru découvrir de vrai dans chacun de ces systèmes et rejetant ce qu'il y avait de faux et de compliqué, le célèbre astronome en composa cet admirable ensemble que nous nommons le *Système de Copernic* et entreprit d'exposer ses idées dans un ouvrage divisé en six livres, qu'il intitula : *De orbituum cœlestium revolutionibus*. Copernic y reprend la thèse d'Aristarque de Samos (IIIe siècle avant J.-C.), qui avait posé la question en termes très-nets, d'après Plutarque : « Le soleil reste immobile et la terre se meut autour du soleil en décrivant une courbe circulaire dont cet astre occupe le centre; la terre accomplit sur une ligne oblique un mouvement de translation en même temps qu'un mouvement de rotation autour de son axe. » Copernic s'attacha à démontrer l'exactitude de ce système, combattu par Ptolémée et par les théologiens. L'illusion optique, acceptée comme une expérience concluante, ne militait pas en faveur de ce système; on expliquait par des apparences les phénomènes du jour et de l'année, car on confondait ensemble le mouvement commun ou diurne avec le mouvement propre ou annuel. Copernic a indiqué nettement les conditions du problème : « Tout déplacement qui se manifeste à notre vue provient soit de l'objet perçu, soit du sujet qui perçoit, soit d'un mouvement inégal de l'un et de l'autre; car un mouvement égal et simultané de l'objet et du sujet ne donne aucune idée de déplacement. Or, la terre est le lieu d'où le mouvement du ciel se présente à notre vue. Tout mouvement parti de la terre se réfléchira donc au ciel, qui paraîtra se mouvoir en sens opposé; telle est la révolution diurne; elle paraît entraîner l'univers entier, excepté la terre. Si maintenant on m'accorde que le ciel n'a rien de ce mouvement, mais que la terre tourne autour d'elle-même de l'occident en orient (en sens contraire du mouvement apparent du ciel), on trouvera qu'il en est réellement ainsi. » Puis Copernic dit à ses adversaires : « Toute la masse de la terre s'évanouit devant la grandeur du ciel; l'horizon partage la sphère céleste en deux moitiés, ce qui ne pourrait se faire si la terre était quelque chose relativement à la grandeur du ciel, ou si sa distance au centre du monde était sensible... Comparée au ciel, la terre n'est qu'un point; c'est comme une quantité finie comparée à une quantité infinie. Il n'est pas davantage admissible que la terre repose au centre du monde. Eh quoi! l'immensité tournerait en vingt-quatre heures autour d'une misère! » Copernic ne se borne pas à opposer à des théories absurdes des raisonnements spéculatifs; il étaye son système sur des preuves mathématiques, sur des observations; il savait qu'il fallait au préalable faire le calcul des phénomènes particuliers et en déduire des tables de tous les mouvements célestes. C'est ainsi qu'il expliqua, selon la vérité, les stations et les rétrogradations des planètes et la précession des équinoxes. Dans ce remarquable ouvrage, le savant astronome a commis un certain nombre d'erreurs qui n'ont rien de surprenant. Une de ses erreurs les plus graves, ce qu'il appelle le *troisième mouvement de la terre*, a probablement fait découvrir la nutation de la terre et le mouvement particulier de l'axe terrestre autour des pôles de l'ecliptique, mouvement qui explique la précession des équinoxes.

Révolution d'autrefois (UNE), comédie en trois actes, de MM. Félix Pyat et Théodore Burette; représentée à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 1er mars 1832. La révolution dont il s'agit est celle qui frappa l'exécrable Caligula et le remplaça par l'ignoble Claude. Mais sous l'enluminure romaine qui accompagne le dessin de la pièce, on retrouve plus d'une expression moderne, plus d'une allusion aux faits politiques de notre temps ; comme peinture des mœurs romaines, la comédie restait bien loin de la monstrueuse réalité, et pourtant elle blessait les yeux et les oreilles honnêtes. M. Théodore Muret l'appelle une orgie de la Régence, habillée du pallium et de la toge, et rien n'est plus exact. Mais, à ces éléments un peu désordonnés (M. Félix Pyat en était alors à ses débuts littéraires), à l'anachronisme se montrant sans façon, se mêlaient des traits satiriques très-directs, très-apparents. Sous ce rapport, le grand effet fut dans ces paroles d'un des prétoriens qui trace ainsi devant ses camarades le portrait du personnage, espèce de mannequin vivant, qu'il s'agit de substituer au féroce Caïus : « Oh! j'en connais un, pour ma part, un empereur : oh! la meilleure pâte d'empereur! il est imbécile des pieds à la tête; ce sera la crème des empereurs. Figurez-vous qu'il est *gros, gras et bête;* qu'il mange plus que tu ne bois, qu'il reste à table plus qu'un prétorien à sa faction; quand vous connaîtrez mon Claude, vous ne regretterez pas Caligula. » Comme conclusion, le républicain Chéréas, qui juge les choses de tout autre façon que le prétorien, terminait l'ouvrage par cette phrase qui, au lendemain de la révolution de Juillet, avait bien sa signification : « Tuer Caligula pour avoir Claude, c'était bien la peine! » M. Félix Pyat, qui n'avait pas encore vingt-deux ans, préludait audacieusement, on le voit, à la carrière agitée qu'il était appelé à parcourir. « Sous le nom de Claude, se demande l'écrivain de l'*Histoire par le théâtre*, les auteurs auraient-ils eu l'intention de désigner Louis-Philippe? » Et M. Théod. Muret ajoute : « Il aurait fallu que l'animosité les aveuglât étrangement. Le prince élevé sur le trône en 1830 ne ressemblait pas plus à Claude que Charles X ne ressemblait à Caligula. Chez Louis-Philippe, la régularité, la dignité de la vie privée furent incontestables. Aux reproches qu'on lui a faits on n'a jamais pu joindre celui d'être adonné aux excès de la table, aux grossières voluptés de la goinfrerie. Si les derniers temps et les derniers actes de son règne ont dénoté une capacité politique déclinant avec l'âge, toute sa carrière excluait l'épithète accolée à celles de « gros » et de « gras. » Elle témoignait, au contraire, d'une habileté consommée, d'un esprit de conduite sans lequel la couronne ne serait pas, pour ainsi dire, descendue sur sa tête, qu'il sut placer si bien à point pour la recevoir. » Quoi qu'il en soit de l'intention des auteurs, le parterre ardent et tumultueux du second Théâtre-Français fit de l'étrange qualification, à grand renfort d'applaudissements, une application sur le sens de laquelle il était impossible de se méprendre. Effrayé, le directeur de l'Odéon, Harel, demanda aux deux auteurs la suppression des passages que les spectateurs avaient si bruyamment soulignés. MM. Félix Pyat et Burette n'y voulurent consentir à aucun prix. Malgré eux, et en dépit d'une protestation qu'ils rédigèrent, Harel fit d'office les coupures. Une seconde représentation eut lieu avec ces modifications directoriales. Mais le public se tenait aux aguets et, quand arrivèrent les passages écourtés, un tapage épouvantable éclata de toutes parts et les mots retranchés furent réclamés à grands cris. Le directeur ne voulant pas céder, il devint impossible aux acteurs de continuer la pièce, le vacarme couvrant leur voix. De part et d'autre, on s'obstina assez longtemps. Enfin la toile se baissa, et de nouveaux acteurs, gardes municipaux et sergents de ville, vinrent jouer leur rôle dans la salle, qu'ils firent évacuer non sans peine. Le soir où la troisième représentation devait avoir lieu, on craignit de nouveaux désordres. Devant l'attitude de la foule qui se pressait aux abords de l'Odéon, la police s'opposa à ce que les portes fussent ouvertes. Une bande portant le mot *relâche* fut, par ordre de l'autorité, posée sur l'affiche, et la pièce, dont l'existence éphémère avait été si bruyante, ne reparut plus; mais *gros, gras et bête* en a fait conserver le souvenir. Le crayon impitoyable des caricaturistes d'alors, Daumier, Grandville, Traviès, s'en empara et on le vit s'étaler pendant longtemps au bas de lithographies qui ne laissaient aucune prise à l'équivoque, tant la ressemblance du personnage décoré de cette épithète était parfaite, bien que cruellement chargée.

MM. Félix Pyat et Théodore Burette donnèrent pour pendant à leur comédie *Une conjuration d'autrefois* (1833), imprimée dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui présente une étude sévère et, cette fois encore, fort transparente des vices de la société romaine. La même année, M. Félix Pyat inséra dans l'*Europe littéraire* et fit jouer ensuite un drame intitulé *Arabella* qui, sous une forme allégorique et des noms espagnols, représente les auteurs supposés de la mort du prince de Condé. Ces trois ouvrages, *Une révolution d'autrefois*, *Une conjuration d'autrefois* et *Arabella*, se relient entre eux par plus d'un point; ils fondèrent la réputation littéraire de M. Félix Pyat et furent le point de départ de cette série d'œuvres dramatiques qui avaient pour but, dans l'esprit de l'auteur, d'établir et de populariser à la scène quelque conclusion politique ou sociale.

RÉVOLUTION (îles de la). V. MARQUISES.

RÉVOLUTIONNAIRE adj. (ré-vo-lu-si-o-nè-re — rad. *révolution*). Qui a rapport aux révolutions politiques, qui est favorable à ces révolutions : *Gouvernement* RÉVOLUTIONNAIRE. *Principes* RÉVOLUTIONNAIRES. *Opinions* RÉVOLUTIONNAIRES. *Mesures* RÉVOLUTIONNAIRES. *Personne n'eut un esprit moins* RÉVOLUTIONNAIRE. (Laharpe.) *Les chocs* RÉVOLUTIONNAIRES *ne sont point occasionnés par le libre développement des idées.* (Cabanis.) *On pourrait dire que l'état* RÉVOLUTIONNAIRE *pur est celui où les abstractions règnent seules avec les passions.* (Ch. de Rémusat.) *Le travail est une garantie efficace contre la disposition* RÉVOLUTIONNAIRE *des classes pauvres.* (Guizot.) *La France est restée, depuis 1789, profondément imbue de l'esprit* RÉVOLUTIONNAIRE. (Guizot.) *La faim n'est point un délit* RÉVOLUTIONNAIRE, *et ceux qu'elle déchire ne doivent point être suppliciés comme tels.* (Boiste.) *La tempête* RÉVOLUTIONNAIRE *ne servit, en épurant le clergé, qu'à donner à l'Eglise plus de force.* (Proudh.) *Une idée de Rousseau, idée chère à tous les pouvoirs* RÉVOLUTIONNAIRES *et qui fait école, c'est que le meilleur moyen d'arriver à la liberté est de passer par la dictature.* (St-Marc Gir.) *L'esprit* RÉVOLUTIONNAIRE *est un gaz qui éclate avec d'autant plus de force qu'on l'a plus fortement comprimé.* (E. de Gir.) *Les couronnes attirent maintenant la foudre* RÉVOLUTIONNAIRE *et ne la détournent plus. Le christianisme réunit les deux conditions des grands succès en ce monde, un point de départ* RÉVOLUTIONNAIRE *et la possibilité de vivre.* (Renan.) *La séparation de l'Eglise et de l'Etat est pour nous la question* RÉVOLUTIONNAIRE *par excellence.* (Fr. Pillon.)

— *Mesures révolutionnaires*, Mesures le plus souvent violentes et extralégales, qu'on n'adopte qu'en temps de révolution, pour satisfaire à des exigences impérieuses.

— Substantiv. Partisan des révolutions : *C'est un ardent, un fougueux* RÉVOLUTIONNAIRE. *Il fut incarcéré comme* RÉVOLUTIONNAIRE. *Les sottises des gouvernements font la science des* RÉVOLUTIONNAIRES. (Proudh.) *Danton était un* RÉVOLUTIONNAIRE *gigantesque.* (Mignet.) *Le* RÉVOLUTIONNAIRE *s'appuie sur le passé, le réformateur sur l'avenir.* (E. de Gir.) *Le régent était un* RÉVOLUTIONNAIRE; *il y avait dans sa nature du Diderot, du Mirabeau et du Danton.* (A. Houssaye.)

Révolutionnaires (LUNDIS) ou **Nouveaux éclaircissements sur la Révolution française**, par M. Georges Avenel (1875, in-8°). Ce volume est un recueil d'articles publiés dans la *République française* de 1871 à 1874. Ces articles, ou pour mieux dire ces études écrites par un homme profondément versé dans la connaissance de la Révolution, sont fort remarquables par l'originalité des vues, la sûreté des renseignements et les aperçus nouveaux qu'on y trouve sur la grande Révolution. Dans ses comptes rendus d'ouvrages, M. Avenel s'attache à redresser les erreurs, à rectifier les jugements mal fondés, à éclairer les points obscurs d'une vive lumière, et cela dans un style vigoureux et net, avec une chaleur de conviction et une indépendance d'esprit qu'on ne saurait trop louer. Parmi les études qui figurent dans les *Lundis révolutionnaires*, nous citerons particulièrement celles dans lesquelles il juge et réfute l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution* de M. de Bourgoing, les *Volontaires de* 1792 de M. C. Rousset, l'*Histoire de la Révolution* de Sybel, etc. On ne lit pas avec moins de fruit les études intitulées : la *Légende de Marie-Antoinette* et la *Vraie Marie-Antoinette*, où cette reine est jugée avec une juste sévérité; les comptes rendus des *Français sur le Rhin* de M. Rambaud, des *Vendéens dans la Sarthe* de M. Henri Chardon; le curieux précis sur les collaborateurs de Mirabeau; l'examen de l'administration de la guerre en 1793, d'après les manuscrits de Bouchotte; le coup d'œil sur l'état de la France après le 18 brumaire; des notices sur Rousselin de Saint-Albin, Loustallot; des études sur la question des biens nationaux, sur les représentants en mission, Paris pendant la Révolution, la Révolution en province, etc.

Révolutionnaires de l'A b c (LES), opuscule de M. Erdan. V. NÉOGRAPHIE.

RÉVOLUTIONNAIREMENT adv. (ré-vo-lu-si-o-nè-re-man — rad. *révolutionnaire*). D'une manière révolutionnaire, comme dans les temps de révolution : *Procéder* RÉVOLUTIONNAIREMENT. *Juger* RÉVOLUTIONNAIREMENT.

RÉVOLUTIONNÉ, ÉE (ré-vo-lu-si-o-né) part. passé du v. Révolutionner. Transformé par une révolution : *Il me semble que la Savoie* RÉVOLUTIONNÉE, *unie au Piémont non* RÉVOLUTIONNÉ, *formerait une dissonance.* (J. de Maistre.) *Pour que la nation devînt révolutionnaire, il faudrait qu'elle fût déjà* RÉVOLUTIONNÉE. (Proudh.)

RÉVOLUTIONNER v. a. ou tr. (ré-vo-lu-si-o-né — rad. *révolution*). Mettre en état de révolution, agiter par l'introduction des principes révolutionnaires : *Paris* RÉVOLUTIONNE *la France tous les quinze ans, l'un dans l'autre.* (Cormen.) *Les angoisses des malheureux ne méritent pas moins d'attention que les cri-*

ses qui RÉVOLUTIONNENT *la vie des puissants et des privilégiés de la terre.* (Balz.)

— Troubler, bouleverser : RÉVOLUTIONNER *l'esprit.* RÉVOLUTIONNER *les sens.*

— v. n. ou intr. Faire des révolutions.

— Absol. : *Un des hommes qui* RÉVOLUTIONNA *le plus, et qui gouverna le moins, fut saint Louis.* (Proudh.)

Se révolutionner v. pr. Se mettre en état de révolution : *Nous ne sommes pas libres de ne pas* NOUS RÉVOLUTIONNER. (Proudh.)

REVOLVER s. m. (ré-vol-vèr — mot angl. formé de *to revolver*, retourner). Sorte de pistolet avec lequel on peut tirer plusieurs coups sans recharger : REVOLVER *à quatre coups, à six coups. Le* REVOLVER *est une arme très-dangereuse.* (E. de Gir.) *Il s'est écoulé plus de trois siècles entre l'arquebusade dont mourut Bayard et l'invention du revolver Colt.* (Edm. About.)

— **Encycl.** Si le mot *revolver* est américain, l'invention est toute française et, qui plus est, parisienne. Elle remonte au commencement de ce siècle. Cependant on trouve dans quelques musées des fusils à plusieurs coups à barillet qui datent du XVII^{e} siècle; mais ils ont existé en si petit nombre que ces armes ne furent évidemment pas reconnues comme pratiques. C'est en 1815 que Lenormand, armurier de Paris, inventa le pistolet à cinq coups. Il se composait d'un canon unique et de cinq tubes groupés autour d'un tambour auquel le mécanisme communiquait un mouvement de rotation sur lui-même. Il n'eut pas de succès. Quelque temps après, l'armurier Devisme inventa un *revolver* à sept coups qui ne fut ni plus ni mieux apprécié que le pistolet Lenormand. Puis un armurier de Liége, Herman, construisit un *revolver* qui, bien qu'il fût moins imparfait que les précédents, n'eut pas plus de vogue. Prenant le contre-pied des systèmes déjà connus, l'armurier Mariette produisit un pistolet composé de canons assemblés; en pressant la détente, le faisceau tournait, et chaque canon venait tour à tour se placer devant le marteau percuteur. C'était une arme lourde, massive et qui ne pouvait avoir d'effet qu'à bout portant.

En 1835, Samuel Colt, colonel aux Etats-Unis, perfectionna le *revolver*, qui, en 1837, joua un rôle si important dans la guerre contre les Peaux-Rouges, dans la Floride. Ce *revolver* était à six coups; il n'avait qu'un canon; le tambour ou cylindre à six chambres présentait successivement chacune d'elles devant le canon unique. Employant à volonté la balle sphérique et la balle cylindro-conique, le *revolver* Colt était fabriqué sur cinq modèles : cavalerie, six coups; marine, six coups; infanterie, cinq coups; civil, de poche et petit de poche, cinq coups. Le plus gros pesait 2^{kil},250, et le plus petit 800 grammes. Malgré tous les défauts que présentaient ces appareils, dont la pesanteur était extrême, la batterie trop compliquée, et qui manquaient de vigueur dans la détente, ce qui produisait de nombreux ratés; malgré leur révolution irrégulière, intermittente, la perte de temps pour armer chaque coup et le danger de le porter sur soi, le chien étant dépourvu de cran d'arrêt, Samuel Colt fit une fortune énorme et rapide : il était venu en temps opportun. Ajoutons que les *revolvers* de ce système se chargeaient à baguette et s'amorçaient avec des capsules ordinaires sur des cheminées. Sitôt que le *revolver* fit son apparition en Europe, ce fut parmi les armuriers une émulation générale à qui le perfectionnerait, et l'on vit un vrai déluge de systèmes (Adam, Comblain, Mangeot, Loron, Lefaucheux, etc.) s'étaler à toutes les vitrines, mais ne se recommander que par des perfectionnements illusoires. Ainsi, le système Loron remplaçait la poudre par un fulminate de son invention; le système Lefaucheux consistait dans l'emploi de cartouches métalliques. Plus tard, le système Lemat se distingua des autres par un double canon : il pouvait être à la fois pistolet à forte charge et à longue portée, et *revolver* à huit ou neuf coups à bout portant.

Jusqu'en 1868, les modèles les plus répandus, créés en France et en Belgique, employaient presque tous la cartouche à broche, dont les inconvénients sont maintenant connus de tout le monde. La plupart n'avaient pas de cran de sûreté ou cet organe était si défectueux qu'il devenait un défaut de plus ajouté à l'arme. Le cran de visière, établi dans la tête du chien, ne donnait aucun moyen de tirer juste, etc., etc. On ne saurait se faire une idée bien nette de toutes les défectuosités de la grande généralité de ces armes dont la fabrication était vraiment trop peu soignée, quoiqu'elles coûtassent fort cher. Ainsi, parfois exagéré vers la poignée, le poids du *revolver* n'était pas convenablement équilibré; il en résultait que, lorsqu'on jetait le coup de feu, la main descendait trop bas et le bout du canon restait trop haut. Il était rare que la crosse eût une bonne penture, inconvénient qui tendait à déranger l'aplomb de l'arme. En général, les rayures étaient trop profondes et il y avait déperdition de gaz; le projectile était soumis à un frottement trop considérable pour la charge; le canon s'encrassait et se plombait; souvent aussi le barillet était plus étroit de calibre que le canon, ce qui forçait le projectile à s'étirer au départ pour ensuite franchir le canon sans en toucher les parois. Enfin, l'entretien, le démontage et le remontage de ces armes, loin d'être à la portée du vulgaire, embarrassaient souvent les armuriers et les ouvriers les plus intelligents. Tel était partout l'état précaire de la fabrication des *revolvers* jusqu'après la grande Exposition universelle de 1867, où cependant des *revolvers*, de création parisienne notamment, étaient traités de main de maître. Des améliorations sérieuses y avaient été introduites; mais ce n'était pas encore le *desideratum*, l'arme méthodique et simple qui devait constituer, quelques années plus tard, le vrai *revolver de guerre.*

Les Américains ont, les premiers, vulgarisé l'emploi de cette arme d'origine française, comme tant d'autres inventions; pour chacun d'eux, c'est un fidèle compagnon dont ils ne se séparent pas plus que nos paysans n'abandonnent leur couteau. Aux uns comme aux autres, c'est l'indispensable vade-mecum; mais, pour le Yankee, c'est mieux encore : un irrésistible argument *ad hominem* dans les petites ou grosses querelles. Notre paysan se rattache au corps son couteau au moyen d'une ficelle; le Yankee, lui, a inventé une cachette pour son *revolver*, une pochette toute spéciale, située sur les reins. Si notre campagnard affecte à l'acquisition de son couteau ses premières économies, le vrai Yankee semble naître un *revolver* à la main; c'est lui qui a baptisé *revolver* notre pistolet à plusieurs coups. Aussi, lors de la guerre de sécession, tous, officiers et soldats, se sont-ils trouvés en possession de ce supplément d'armement. On comprend quel essor a dû prendre en un tel pays et dans de telles circonstances la fabrication du *revolver*. Cependant, parmi les nombreux types en usage alors, il n'en était pas un qui possédât les qualités d'une arme de guerre. Une grande portée, beaucoup de pénétration, une fabrication en général très-soignée, étaient pourtant de sérieuses recommandations en leur faveur; néanmoins, de tous les modèles américains, il n'est pas un seul qui ait pu faire son chemin dans les armées et aucun d'eux n'a été adopté. Depuis l'abandon du système Colt qui se chargeait à baguette et s'amorçait avec des capsules, la cartouche généralement employée en Amérique était à inflammation périphérique ou annulaire et se percutait sur le bord du bourrelet.

L'armurerie anglaise avait déjà, en 1868, une fabrication de *revolvers* très-importante et aussi très-renommée. La première, elle utilisa les cartouches à inflammation centrale; la première, elle construisit des armes solides, homogènes, foncièrement pratiques; mais elle ne put néanmoins parvenir à créer la véritable arme de guerre. On fabriquait, on n'inventait pas.

Le 4 juin 1868, un armurier de Paris, M. Galand, invente et fait breveter un *revolver à extracteur.* Aussitôt tous les armuriers de Belgique se jettent sur cette idée qui prend corps en un appareil fonctionnant admirablement, et l'on voit en peu de temps *quatre-vingt-onze* brevets pour *revolvers* à extracteur.

Dans un savant ouvrage de technologie armurière, M. Libioulle, rédacteur en chef du *Franc tireur belge*, publiait, en 1868, une appréciation du nouveau *revolver* Galand à extracteur automatique, dont nous extrayons ces lignes : « Dans le *revolver* Galand, les six chambres se montrent toutes béantes et prêtes à recevoir les cartouches, dont l'introduction dans le barillet se fait sans tâtonnement ni hésitation, aussi vite et aussi facilement dans l'obscurité qu'en pleine lumière; c'est-à-dire que cette opération peut se faire machinalement, sans attention, ce qui permet, dans un cas pressant, de recharger l'arme instantanément en suivant des yeux les mouvements de l'adversaire. Après le tir, les six douilles sont instantanément et simultanément expulsées. On peut charger, décharger et recharger les six coups de l'arme quatre fois en une minute. L'expulsion des douilles vides s'obtient par un mécanisme simple, solide, rationnel et fonctionnant de telle sorte qu'il ne saurait se détraquer. Les qualités du *revolver à extracteur automatique* peuvent se résumer ainsi : très-grande portée, forte pénétration, tir de précision, expulsion simultanée des douilles vides, chargement facile et rapide, même de nuit; arme facile à manier, bien en main, exempte de réparations, n'occasionnant jamais de recul, munie d'un solide cran de sûreté, n'exposant nullement le tireur, fonctionnant avec la plus grande régularité, pourvue d'un double mouvement qui permet de passer du tir continu au tir intermittent, et réciproquement. En un mot, c'est une arme logiquement conçue et artistement exécutée. »

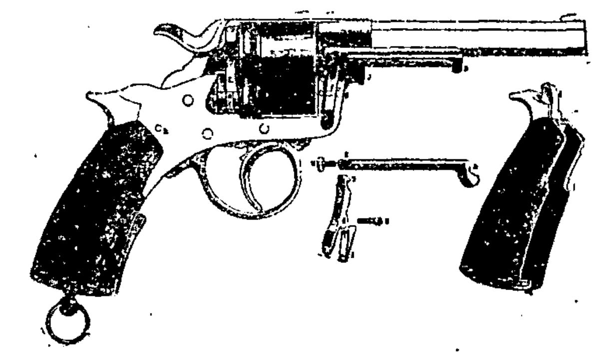

Fig. 1. — Revolver de guerre.

Toutes les publications militaires françaises, belges, anglaises, allemandes, russes et italiennes ont salué l'apparition de cette arme dans les termes les plus flatteurs, et, depuis, ce *revolver* a été répandu à profusion parmi les officiers des armées européennes. Ce *revolver* fut ensuite transformé par son créateur en arme de chasse, en arme d'attaque plutôt que de défense, par l'adjonction d'une tige d'acier articulée qui, déployée, s'adapte à l'épaule comme une crosse de fusil. Cela permet de se servir de ses deux mains pour diriger, ajuster et tirer à coup très-sûr. Cette fausse crosse se replie le long du *revolver* et ne lui ajoute qu'un faible poids. Elle peut aussi se distraire de l'arme. Ce *revolver* de chasse, nommé *revolver sportsman*, est surtout commode en forêt contre le sanglier et autre gibier de grande taille.

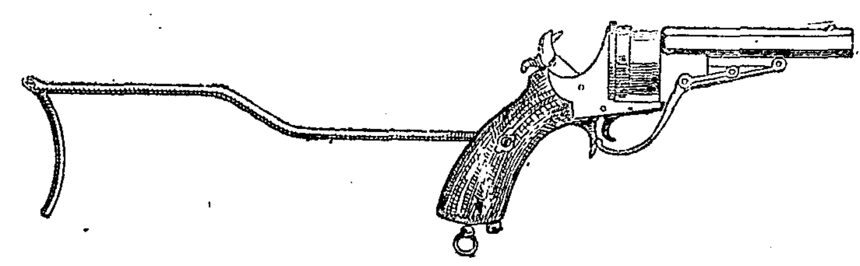

Fig. 2. — Revolver sportsman ouvert.

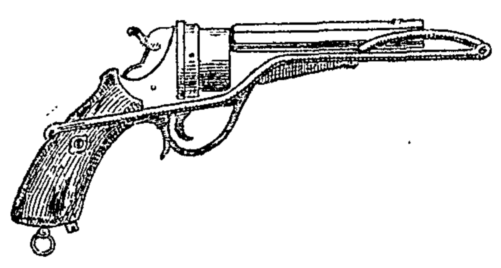

Fig. 3. — Revolver sportsman fermé.

L'invention de Galand avait eu pour résultat de supprimer portière et baguette; les Américains Smith et Wesson, dans le même but, avaient établi une arme dont le canon bascule et dont le barillet se sépare du reste du *revolver* pour être débarrassé des douilles vides et recevoir un nouveau chargement. Toutes les pièces de cette arme, fabriquées à la mécanique, étaient d'une exécution parfaite et l'ensemble ne laissait rien à désirer comme fini et comme ajustage. Aussi ce *revolver* était-il devenu d'emblée l'arme du gentleman; mais il ne put se faire admettre comme arme de guerre. Adam et autres inventeurs de grande réputation avaient employé des moyens analogues à ceux de Smith et Wesson, moyens condamnés aujourd'hui pour les armes de guerre, attendu que, dans une arme de ce genre, il importe qu'aucune pièce ne puisse se détacher, ni tomber, ni se perdre. Devisme imagina aussi un *revolver* sans baguette qui n'a pas eu de succès à cause des mouvements peu pratiques qu'il imposait et du peu de solidité de sa fermeture. Perrin conserva la baguette, mais dans des conditions qui ne permettent pas de constater un avantage, car elle se détache facilement et entraîne la chute et la perte du barillet, de sorte que le *revolver* ne peut plus servir que d'assommoir. Lefaucheux aussi a conservé la baguette d'une façon moins défectueuse, mais il n'a pas enlevé les autres inconvénients de l'arme.

Il y a un *revolver* Dreyse, à aiguille, naturellement. Aucun agent, aucune pièce, aucun mouvement de cette arme n'a été emprunté à l'un des *revolvers* connus. C'est le seul *revolver* qu'ait produit l'Allemagne. Il ne vaut absolument rien et n'est aucunement pratique; mais quelle science, quels calculs, quelles combinaisons pour le faire mouvoir, l'arrêter, lancer l'aiguille, la retirer! etc., etc.

Le *revolver*, comme arme civile, s'est considérablement amélioré dans ces dernières années; mais, jusqu'en 1873, aucun des systèmes courants n'avait pu trouver grâce devant les commissions militaires. Donc, l'armée française n'a pas de *revolver*. Notre marine est censée en avoir un; mais comme c'est l'un des systèmes les plus défectueux qui lui a été distribué du temps de l'Empire, c'est comme si elle n'en avait pas. On n'a jamais su le pourquoi de l'adoption du *revolver* Lefaucheux pour la marine, à l'exclusion de la cavalerie, de la gendarmerie et de l'infanterie, ou, si on l'a su, on n'a jamais osé le dire. Du temps de l'Empire, le rejet ou l'adoption d'un système d'arme dépendait de commissions spéciales nommées *ad hoc*, soldats haut gradés, appelés par leur situation plutôt que par leurs études scientifiques à composer ces commissions. L'Empire n'est plus, et ce sont encore les mêmes hommes qui sont chargés des examens. Le programme qu'ils avaient composé pour le *revolver* de leurs rêves est curieux à connaître.

En voici les principales conditions : 1° l'arme ne doit pas être à extracteur; 2° elle doit être homogène, résistante, solide; aucune pièce ne doit pouvoir, dans l'usage, s'accrocher, se fausser, se détacher ou se perdre; 3° le cylindre tournant doit pouvoir s'enlever facilement pour le nettoyage, néanmoins être solidement maintenu par la broche mère; celle-ci doit pouvoir s'extraire avec facilité sans courir le risque de se détacher inopinément; 4° la portière doit être simple, solide, commode, ne pouvoir s'ouvrir par inadvertance, et sa position être telle que le tireur s'aperçoive toujours s'il a oublié de la fermer; 5° la baguette doit être forte, son maniement facile, son jeu libre; au repos, elle doit être sérieusement fixée par des organes simples, solides, rustiques, qui vibrent, résonnent, cliquètent militairement; elle doit ne pas présenter de saillies et rendre impossibles les chances de bris ou de torsion, comme aussi être à l'abri de l'oxydation; 6° le canon doit être rayé de façon à donner un tir de précision au but en blanc de 25 mètres, sans que le guidon soit trop saillant et puisse s'accrocher; la tension de la trajectoire doit permettre de tirer ainsi jusqu'à 50 mètres et d'atteindre à 100 mètres et au delà sans déviation sensible; 7° l'arme doit être à percussion centrale; 8° un solide cran de sûreté est indispensable; 9° on doit pouvoir passer du tir continu au tir intermittent, et réciproquement; 10° la platine doit être simple, solide, militaire; être susceptible, fréquemment et facilement, partout et toujours, de vérification, inspection, lubrification, démontage et remontage sans outil, sans qu'il puisse se rien détacher, ni se perdre; sans erreur possible dans le posage des pièces et sans qu'on parvienne à la détraquer involontairement. A cet effet, les vis principales doivent être supprimées; les ressorts être gros, forts, souples, moelleux; le mécanisme peu compliqué, compréhensible sans instruction, et les pièces assez rustiques pour que tout ouvrier habitué à travailler le fer puisse au besoin les réparer ou les remplacer. »

La construction d'un *revolver* qui eût chance d'être adopté par la commission d'armement conjointement avec la collaboration des hauts dignitaires de l'artillerie et de la marine présentait donc des difficultés dont il semblait impossible de triompher. Aussi les inventeurs découragés ne s'en occupaient pas et l'armée ne voyait poindre à l'horizon aucun *revolver*. On était toujours menacé de l'incommode Lefaucheux. Déjà, dès avant la guerre de 1870, la Russie, écartant impitoyablement le Lefaucheux, avait armé sa marine du *revolver* Galand à extracteur. Déjà la plupart de nos officiers de terre et de mer s'étaient armés à leurs propres frais de ce *revolver*, qui leur semblait de beaucoup supérieur à tous les autres systèmes. La commission d'armement se retranchait derrière son programme. Nous avons déjà dit que le *revolver* Lefaucheux avait été imposé par l'Empire à la marine française; nous n'y revenons que pour constater ses énormes défectuosités de forme,

de poids, de fabrication, qui en font le plus mauvais de tous les systèmes et de tous les modèles. Vint ensuite le Latouche-Gunther, copie exacte des *revolvers* anglais de Deane-Adam, dont l'inconvénient consiste surtout dans les vis du mécanisme, vis condamnées et éliminées par le programme. Le Chamelot-Delvigne est considéré par le rédacteur du *Spectateur militaire*, en date du 15 décembre 1872, comme « digne d'un rang avantageux parmi les *revolvers* consacrés à l'exploitation commerciale; mais, ajoute-t-il, comme arme d'ordonnance destinée à la guerre, c'est autre chose. » Ce modèle, perfectionné par le major Schmidt, à Genève, a été adopté par le gouvernement helvétique et est connu sous le nom de *revolver suisse*. Ce *revolver*, plus compliqué de pièces, ressorts et vis que le Lefaucheux, a, comme celui-ci, l'inconvénient de nécessiter l'usage d'un tournevis et, pas plus que lui, ne résout le problème posé par les commissions. Enfin, s'il est vrai que le mot *impossible* ne soit pas français, la preuve en a été une fois de plus donnée en 1873 par l'armurier Galand qui a résolu définitivement le problème si compliqué de la commission d'armement. En effet, ce *revolver*, qui porte le nom de *revolver Galand de guerre*, laisse bien loin en arrière toutes les armes de la même famille. Le dernier-né a résolu la grande question de simplicité et de solidité imposée aux inventeurs.

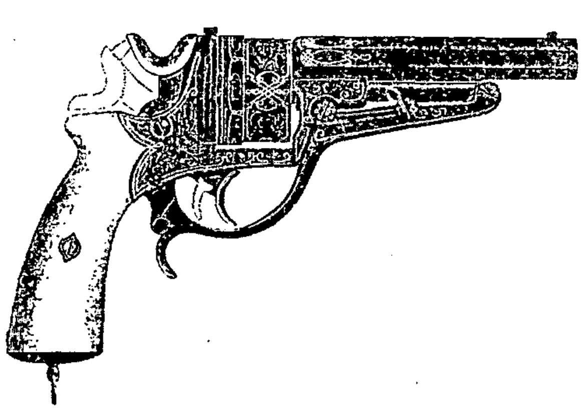

Fig. 4. — Revolver Galand au repos.

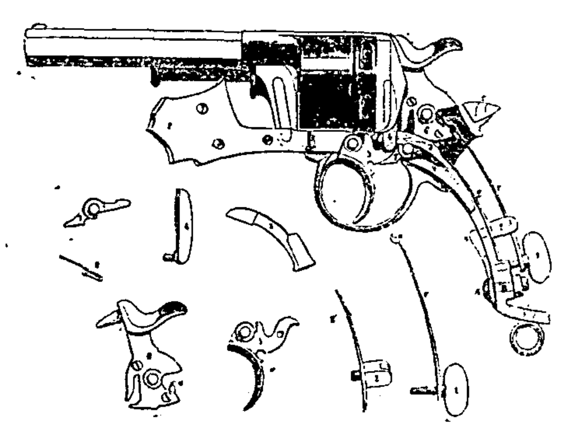

Fig. 5. — Revolver de guerre (Galand) et ses organes.

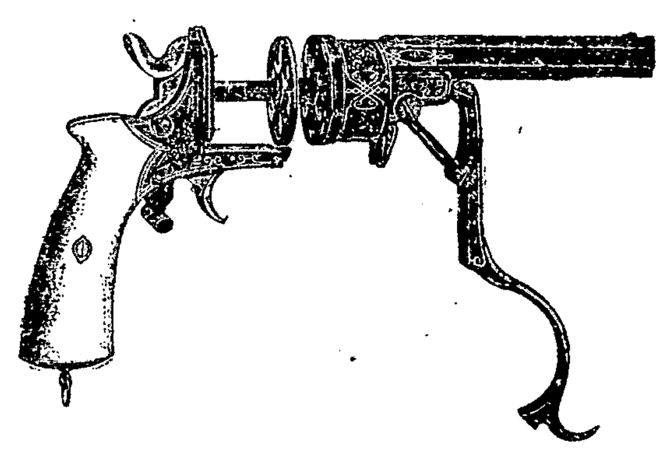

Fig. 6. — Revolver Galand ouvert.

Il peut être démonté entièrement et remonté sans outils; sa batterie n'est plus composée que de huit pièces au lieu de quatorze, qui forment la batterie du *revolver* suisse. La portière et les baguettes ont les dispositions réclamées par la commission et le tir ne laisse rien à désirer. M. Thomas Anquetil, juge très-compétent en matière d'armes, s'exprime ainsi dans le *Spectateur militaire :* « Ce *revolver* est un véritable chef-d'œuvre. Il est surtout remarquable par la substitution de pièces solides, d'un jeu assuré, à des organes délicats, fragiles et d'une existence éphémère. Il a la précision d'une arme de tir à un tel degré que, au but en blanc de 25 mètres, on fait mouche à tout coup; qu'on peut le tirer un nombre considérable de fois sans nettoyer canon ni cylindre; qu'il ne produit pas de recul à forte charge; qu'on en obtient, avec des cartouches chargées à 1 gramme de poudre, la plus grande force de pénétration, la plus grande portée, le tir le plus rasant qu'il ait jamais été donné de faire produire à un *revolver*, et une précision telle que la différence de tir de 25 à 100 mètres est insignifiante. »

Terminons cette étude sur le *revolver* par un aperçu sur les armes de cette famille rassemblées en 1873 à l'Exposition internationale de Vienne.

La plupart des *revolvers* de la section américaine n'appellent guère l'attention que par le mauvais goût qui a présidé à leur ornementation. L'or, l'argent, le bleu, la nacre même s'y confondent, s'y heurtent et produisent un détestable effet. Les principaux types sont : le Colt à cheminée, le Colt à feu central, l'ancien Smith et Wesson et un nouveau modèle très-massif. L'Angleterre n'a en montre qu'un seul type : le modèle Webley, qui s'est répandu en France pendant la guerre de 1870. Ce que la Prusse expose ne saurait compter comme une véritable production du pays : tous ses *revolvers* viennent de Belgique en ligne plus ou moins directe. La maison Dreyse expose deux *revolvers* à aiguille. C'est une manie chez l'industriel de Sommerda. Le *fusil de guerre*, le *fusil* de chasse, le *revolver*, tout y est à aiguille. L'Autriche, comme la Prusse, étale une complète collection de *revolvers* fabriqués en Amérique, en Angleterre, en Belgique, en France. Un seul fabricant, un seul, expose toutes les pièces estampées et machinées qui entrent dans la composition d'un *revolver*. En dehors de cela, rien d'original, pas même le *revolver* officiel de l'armée autrichienne, d'aspect antique et solennel, disgracieux et incommode, qui, entre autres inconvénients, a ceux de peser 2 kilogr. et de mesurer $0^{m},35$ de longueur. La *Belgique n'est représentée que par un seul* fabricant qui n'a exposé que des armes ordinaires. Quant à la Suisse, à l'Italie, à l'Espagne, à la Hollande et à la Russie, *elles* n'ont envoyé aucune arme. La France l'emporte sur les autres nations pour la fabrication des armes de luxe et des *revolvers*. La maison Fauré-Lepage a exposé un nouveau *revolver*, représenté par un seul modèle et encore à l'état embryonnaire, mais qui peut devenir un jour une arme sérieuse. L'exposition de Galand est certes la plus belle et la plus intéressante de toutes. L'habile armurier n'a exposé que des modèles de *revolvers* de son invention, parmi lesquels on distingue son *revolver à extracteur*, l'arme de la marine russe et des officiers de l'armée française, son *revolver sportsman*, arme de chasse et d'attaque qui vaut le meilleur fusil, ses *revolvers mignons*, bijoux redoutables déjà très-répandus en France et dont l'Angleterre s'est engouée; enfin, son *revolver de guerre*, merveille d'habileté et chef-d'œuvre d'exécution. Voilà quelle était, au commencement de l'année 1874, la situation de l'armurerie dans le monde entier pour ce qui concerne le *revolver*.

REVOMIR v. a. ou tr. (re-vo-mir — du préf. *re*, et de *vomir*). Vomir après avoir avalé; REVOMIR *un potage*. REVOMIR *son dîner*. REVOMIR *un médicament. Dès qu'il a pris un bouillon, il le* REVOMIT. (Acad.)

— Par ext. Rejeter : *La mer* REVOMIT *les corps qu'elle a engloutis*. (Acad.)

La mer jette souvent le reste des naufrages,
Des poupes, des timons, des membres et des corps,
Que ce gouffre écumant *revomit* sur ses bords.
BRÉBEUF.

— v. n. ou intr. Vomir de nouveau.

RÉVOQUÉ, ÉE (ré-vo-ké) part. passé du v. Révoquer. Destitué : *Fonctionnaire* RÉVOQUÉ. *C'est à ma considération seule, me dit mon père, que vous devez de ne pas être* RÉVOQUÉ *au début de votre carrière, ou tout au moins de n'être pas réprimandé officiellement*. (J. Sandeau.)

— Annulé : *Décret* RÉVOQUÉ.

RÉVOQUER v. a. ou tr. (ré-vo-ké — latin *revocare*, proprement rappeler; de *ré*, préfixe, et de *vocare*, appeler). Destituer; priver d'une charge, d'un emploi : RÉVOQUER *un ambassadeur, un préfet*. RÉVOQUER *un employé*.

— Annuler, déclarer de nulle valeur : RÉVOQUER *une ordonnance, une commission*. RÉVOQUER *une donation, un testament*. RÉVOQUER *un ordre*.

Je ne *révoque* rien de ce que j'ai promis.
RACINE.

Je *révoque* un arrêt dont ma gloire murmure.
C. DELAVIGNE.

. . . Allons, par des ordres contraires,
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires.
RACINE.

— *Révoquer en doute*, Mettre en doute, contester : *Nous ne devons aspirer qu'à découvrir une première expérience que personne ne puisse* RÉVOQUER *en doute, et qui suffise pour expliquer toutes les autres*. (Condill.)

Se révoquer v. pr. Etre révoqué : *Un ordre dicté par la colère doit* SE RÉVOQUER *le plus tôt possible*.

Son départ à la nuit d'abord était marqué;
Mais presque sur-le-champ l'ordre *s'est révoqué*.
PIRON.

— **Syn. Révoquer, abolir, abroger,** etc. V. ABOLIR.

REVOUAGE s. m. (re-vou-a-je). Féod. Impôt que le vassal payait à son seigneur quand il faisait son fils chevalier, mariait sa fille ou la mettait en religion.

REVOULOIR v. a. ou tr. (re-vou-loir — du préf. *re*, et de *vouloir*. Se conjugue comme *vouloir*). Vouloir de nouveau : *Ce mets est excellent et j'en* REVOUDRAIS.

Mais si mon cœur encor *revoulait* sa prison?
MOLIÈRE.

— Véner. *Revouloir les voies*, Se dit d'un chien qui ne peut suivre les voies dont il se rabat, parce qu'elles sont trop vieilles.

REVOYAGER v. n. ou intr. (re-voi-ia-jé — du préf. *re*, et de *voyager*). Voyager de nouveau : *L'envie de* REVOYAGER *et de trafiquer par mer me reprit*. (Galland.)

J'aime mieux être ermite et brouter des racines,
Revoyager vingt ans nu-pieds, sur des épines,
Que de vivre avec vous. Adieu!...
REGNARD.

REVU, UE (re-vu, û) part. passé du v. Revoir. Vu de nouveau : *Ami* REVU *après dix ans*.

— Examiné de nouveau : *Compte* REVU *avec soin. Édition* REVUE *et corrigée*.

REVUE s. f. (re-vû — rad. *revoir*). Inspection, recherche : *Faire la* REVUE *de ses livres, de ses papiers. Faire la* REVUE *de ses hardes, de son linge. Le proviseur fit une* REVUE *dans tous les coins et recoins du collége*. (Acad.) *En faisant passer en* REVUE *devant un enfant les productions de la nature, on a l'avantage d'étudier ses goûts*. (J.-J. Rouss.)

Mais quoi! l'homme aux cent yeux n'a pas fait sa [*revue*,
Je crains fort pour toi sa venue.
LA FONTAINE.

— Examen détaillé : *Faire une* REVUE *de ses fautes. Passer en* REVUE *les actions de quelqu'un*.

— *Nous sommes gens de revue*, Nous nous reverrons, nous avons des occasions de nous revoir.

— Art milit. Inspection des troupes que l'on range en bataille et que l'on fait défiler, pour voir si elles sont complètes ou si elles sont en bon ordre : *Grande* REVUE. REVUE *d'un régiment. Passer une* REVUE. *Inspecteur aux* REVUES. *Le goût des* REVUES *est passé, en Russie, jusqu'à la manie*. (De Custine.) ‖ *Revue écrite* ou *Revue générale*, Ensemble des écritures de l'administration militaire qui ont pour but de présenter le tableau de l'état actuel de l'effectif et du matériel.

— Mar. Inspection de l'équipage d'un navire faite peu de temps avant le départ..

— Littér. Sorte de journal paraissant à des époques assez éloignées : *La* REVUE *de Paris. La* REVUE *des Deux-Mondes. La* REVUE *encyclopédique. La* REVUE *médicale*.

— Théâtre. Pièce qui se joue dans les derniers jours d'une année et où l'on reproduit divers faits survenus pendant l'année : *Cette sorte de pièces, que l'on nomme des* REVUES, *ne se prête guère à l'analyse*. (Th. Gaut.)

— Antiq. rom. *Revue des chevaliers*, Recensement et épuration de l'ordre des chevaliers, que les censeurs faisaient tous les cinq ans, sur la voie Appienne. ‖ *Revue du sénat*, Recensement et épuration de l'ordre des sénateurs, que les censeurs faisaient tous les cinq ans, dans un des temples de Rome. ‖ *Revue du peuple*, Révision des classes du peuple, qui se faisait tous les cinq ans, pour classer les citoyens en tribus, curies et centuries.

— **Encycl.** Art milit. L'usage de passer les troupes en *revue* remonte à une haute antiquité. Les *revues* romaines se nommaient *armilustres*. Elles étaient annoncées au son de la buccine. Il suffit de rappeler l'histoire du vase de Soissons pour éveiller le souvenir des Francs et de la manière dont leurs chefs les passaient en *revue*. Sous les Mérovingiens, les *revues* se passaient au champ de Mars ou au champ de Mai. On leur donnait le nom de rassemblement. Au temps de la féodalité, les seigneurs passaient souvent des *revues* du ban et de l'arrière-ban de leurs vassaux, réunis à cet effet auprès du château.

Dubellay nous apprend qu'au temps de François Ier les *revues* étaient au nombre de quatre par an, dont deux en armes, c'est-à-dire en costume de fer, et deux en robe, c'est-à-dire avec pourpoint et manteau. De nos jours, les *revues* se passent en grande tenue et en haie. Elles ont pour objet de mettre sous les yeux de l'autorité tous les militaires d'un ou de plusieurs corps, de constater leur force numérique, de s'assurer de la tenue des hommes et de leur savoir-faire en tactique. Ce qui concerne les *revues* a été réglé par l'instruction du 16 septembre 1816, l'ordonnance du 2 novembre 1833 et celle du 25 décembre 1837. On distingue plusieurs sortes de *revues :* la *revue* écrite, la *revue* d'administration, la *revue* d'inspecteur général et la *revue* sur le terrain.

— *Revue écrite. Les revues* écrites ont succédé aux tailles et aux rôles. L'ordonnance du 22 janvier 1705 commença à substituer le mot *revue* à l'expression *rôle*. A cette époque, les *revues* écrites étaient incomplètes, inexactes et mensongères, et elles restèrent en cet état jusqu'au Consulat. Telle *revue* se faisait un an trop tard, telle autre était ajournée à la fin d'une campagne. Bonaparte fit passer le travail des *revues* dans le domaine de l'inspection aux *revues*, pour remédier aux imperfections de cette branche de l'administration qui regardait alors le commissariat; mais, au dire de M. Ballyet, on n'obtint aucun résultat satisfaisant. Depuis la Restauration, le corps de l'intendance a eu pour principale attribution les *revues*. Depuis quelques années, on donne aux *revues* écrites le nom de *revues* générales. Elles sont rédigées par les sous-intendants et deviennent le témoignage authentique des positions, des mouvements et de l'effectif. Elles récapitulent trimestriellement le montant des payements et des fournitures qui ont eu lieu, deviennent la justification des allocations, balancent le crédit et le débit par le décompte de liquidation, etc.

— *Revue d'administration*. Cette sorte de *revue* militaire s'appelait autrefois *montre* (v. ce mot). Ce fut à partir du XVIIe siècle qu'on substitua le mot de *revue* à celui de montre. Les ordonnances du commencement du XVIIIe siècle nous apprennent que le trésor militaire était livré à la plus désastreuse dilapidation. Les *revues* d'administration se passaient alors de deux mois en deux mois. Le ministre Choiseul fit passer au compte du roi les compagnies, qui étaient abandonnées en toute propriété à leurs capitaines. Les *revues* prirent une forme nouvelle et acquirent une tout autre importance. Les *revues* mensuelles devinrent obligatoires. L'instruction du 16 ventôse an III disait des *revues :* « Ce travail est le plus essentiel en comptabilité, et c'est ordinairement le plus mal fait, le plus négligé. » Pour les usages modernes concernant les *revues*, nous renvoyons à ce que nous disons au sujet des *revues* écrites et des *revues* sur le terrain.

— *Revue d'inspecteur général*. Elles ont lieu ordinairement au mois de mai et ont pour circonscription une ou plusieurs divisions militaires. Elles embrassent l'administration générale, l'armement, l'avancement, la discipline, la hiérarchie, l'incorporation, l'organisation, la police, les récompenses, la tactique, la tenue. Elles ont été instituées comme moyen de remédier aux imperfections des *revues* des commissaires des guerres. Louvois en eut le premier l'idée. La *revue* d'inspecteur général est précédée d'une *revue* de colonel, à laquelle on donne le nom de *revue* préliminaire ou préparatoire. La *revue* d'inspecteur commence par une présentation du corps sur le terrain; elle a lieu en haie. L'inspecteur fait l'appel du grand état-major et passe un examen des officiers. Les hommes de troupe sont ensuite examinés un à un, ainsi que leurs effets d'uniforme; en conséquence, ils ont leur havre-sac ouvert et à leurs pieds. Vient ensuite la *revue* de comptabilité, à laquelle assiste le conseil d'administration; puis la visite des établissements, tels que casernes, écoles, hôpitaux, ateliers, etc.; cette *revue* donne lieu aux remises des brevets et des congés. Tous les résultats de la *revue* sont consignés dans des imprimés dont l'inspecteur est pourvu; elle se clôt par un arrêté définitif et se termine par le rassemblement du corps, rangé non plus en haie, mais en ordre de bataille, et par de grandes manœuvres.

— *Revue sur le terrain*. Ces *revues* se passent en colonne. L'état-major s'y tient par rang de grade à la droite du premier bataillon; les officiers de compagnie à la droite de leur compagnie. Tous les militaires y sont appelés. Depuis Louis XIV, il y a eu de ces sortes de *revue*, mais sans périodicité; sous Louis XV, elles étaient mensuelles et quelquefois elles avaient lieu de deux mois en deux mois; à une époque, elles furent trimestrielles. En 1788, le conseil de la guerre décida que, lorsque ces *revues* auraient lieu, les compagnies rompues formeraient la haie et auraient leurs officiers à leur droite; mais, sous le règne de Louis-Philippe, on statua que les troupes défileraient, drapeau flottant.

— Littér. Les *revues* proprement dites sont des recueils périodiques qui paraissent à intervalles plus ou moins éloignés et qui passent en revue les questions littéraires, politiques, historiques, scientifiques, artistiques, etc. Le plus souvent, les *revues* ont la forme de volumes in-8°; toutefois, un assez grand nombre, traitant de matières spécia-

les, consistent en fascicules ne contenant qu'un petit nombre de pages. Dans le long article que nous avons consacré aux journaux (v. JOURNAL), nous avons parlé des recueils littéraires qui ont paru à l'étranger sous divers titres et sous celui de *revue*. Nous y renverrons donc le lecteur, ainsi qu'à l'article MAGAZINE. Nous ne donnerons ici qu'un court historique des *revues* proprement dites, particulièrement en ce qui concerne la France, et nous nous bornerons à une énumération, nous réservant de consacrer ci-après des articles spéciaux aux recueils de ce genre qui ont acquis le plus de réputation.

C'est en Angleterre qu'a paru, en 1749, la première *revue*, la *Monthly Review* (*Revue mensuelle*), suivie, en 1756, de la *Critical Review*, fondée par Smollett. Ces deux recueils n'eurent qu'un succès médiocre. Les *revues* n'ont acquis en Angleterre une importance véritablement considérable qu'après la fondation de la célèbre *Edinburgh Review* (*Revue d'Edimbourg*), publiée en 1802. L'immense succès de cette publication provoqua la création de la *Quarterly Review* (1809), qui devint, entre les mains de Gifford, une véritable puissance politique et littéraire, et d'un grand nombre de recueils du même genre, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : l'*Electrik Review* (1805), la *Foreign Quarterly Review* (1827), la *Westminster Review* (1824), la *London Review* (1835), la *Dublin Review*, la *Weelkly Review*, la *North British Review* (1844), la *New Quarterly Review* (1852), la *Retrospective Review*, etc. Dans ces *revues*, les articles paraissent presque toujours sans signature. Comme elles représentent ordinairement de grands partis politiques, elles ont une puissante influence sur l'esprit public, et les écrivains qui les rédigent jouissent par cela même d'une grande considération, qui leur facilite fréquemment l'accès du pouvoir.

Les *revues*, en France, sont loin d'avoir la même action sur l'opinion publique, et ce n'est pas sans peine qu'elles se sont acclimatées parmi nous. La première qui ait paru est la *Revue philosophique* (1804), faisant suite à la *Décade* de Ginguené. En 1818 parut la *Revue encyclopédique*, fondée par Jullien, et qui subsista jusqu'en 1833. La *Revue britannique* vit le jour en 1825. Cinq ans plus tard, parut la *Revue de Paris*, et, en 1829, la *Revue des Deux-Mondes*, fondée par MM. Ségur-Dupeyron et Mauroy, puis reprise en 1831 par M. Buloz. En 1833, M. Taschereau publia la *Revue rétrospective*. En 1839, M. Louis Blanc fit paraître la *Revue du Progrès*, destinée à servir d'organe à la fraction la plus avancée du parti républicain. Malgré tout le talent de ses rédacteurs, ce recueil vécut peu de temps. Il fut remplacé en 1841, pour le parti démocratique, par la *Revue indépendante*, créée par Pierre Leroux, Viardot et Mme Sand, et qui parut jusqu'en 1848. De 1845 à 1847, Eugène Forcade fit paraître, sous le titre de *Revue nouvelle*, une charmante publication ; une nouvelle *Revue encyclopédique*, créée en 1846, n'eut également que deux ans d'existence. Le marquis de Belval fonda, en 1852, la *Revue contemporaine*, dont M. de Calonne devint propriétaire en 1855. Puis l'on vit paraître successivement : la *Revue chrétienne*, de M. de Pressensé (1854) ; la *Revue européenne* (1859), qui eut pour directeur M. Lacaussade ; la *Revue de Paris*, ressuscitée en 1854 par M. Laurent Pichat ; la *Revue française*, qui vécut, sous la direction de M. Jean Morel, de février 1855 à la fin de 1859 ; la *Revue germanique*, fondée en 1857 par MM. Dollfus et Neffzer, et qui, modifiant son programme et son titre, est devenue, en 1868, la *Revue moderne*. Mentionnons encore une *revue* importante, créée par l'éditeur Charpentier, d'abord sous le nom de *Magasin de la librairie* (1860), puis de *Revue nationale*. Nous ne citons point ici les recueils qui, bien qu'étant en réalité des *revues*, comme le *Correspondant*, le *Cosmos*, etc., ne portent point ce titre.

Quel que soit le développement auquel est arrivé, en France, le genre de publication désigné sous le nom de *revue*, le succès de ces publications n'atteint pas celui qu'elles ont en Angleterre et en Allemagne. Dans ces pays, outre les *revues* spéciales ou locales, il y en a plusieurs d'une étendue et d'une importance considérable, qui comptent des abonnés nombreux. En France, la seule *Revue des Deux-Mondes* a complétement réussi.

Indépendamment des recueils que nous venons de citer, il existe ou il a existé un grand nombre de *revues*, pour la plupart spéciales. Nous mentionnerons particulièrement : la *Revue d'Alsace*, la *Revue d'anthropologie*, dirigée par le docteur Broca ; la *Revue archéologique*, de M. Leleux, dirigée depuis 1860 par M. Léon Renier ; la *Revue d'artillerie*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Revue bibliographique*, la *Revue celtique*, la *Revue catholique*, la *Revue chrétienne*, la *Revue des autographes*, dirigée par M. Charavay ; la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, la *Revue critique d'histoire et de littérature*, la *Revue des documents historiques*, la *Revue de droit international et de législation comparée*, la *Revue de l'Ecole des chartes*, la *Revue d'économie politique*, la *Revue d'économie rurale*, la *Revue des familles*, la *Revue fantaisiste*, la *Revue de France*, la *Revue et gazette musicale*, la *Revue et gazette des théâtres*, la *Revue financière*, la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, *Revue hebdomadaire de chimie scientifique et industrielle*, *Revue illustrée des lettres, sciences et arts*, *Revue industrielle et chronique de l'industrie*, *Revue de l'instruction publique*, *Revue israélite*, *Revue des jeunes poëtes*, *Revue de linguistique*, *Revue maritime et coloniale*, *Revue médicale*, *Revue militaire de l'étranger*, *Revue de la mode*, *Revue du monde catholique*, *Revue musicale*, *Revue de musique sacrée*, *Revue nouvelle*, *Revue numismatique*, *Revue de philologie et d'ethnographie*, *Revue politique et littéraire*, *Revue des cours publics*, *Revue pratique de droit français*, *Revue des questions historiques*, *Revue des sciences ecclésiastiques*, *Revue des sciences médicales*, *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, *Revue des cours scientifiques*, *Revue des sociétés savantes des départements*, *Revue spirite*, *Revue suisse*, *Revue des théâtres*, *Revue de théologie et de philosophie*, *Revue théologique*, *Revue de thérapeutique*, *Revue universelle*, etc.

— Théâtre. La *revue* ou *revue* de fin d'année est un genre tout français, tout parisien même et qui ne s'est pas encore acclimaté sous d'autres latitudes. C'est un genre inférieur, intermédiaire entre la comédie proprement dite et la féerie, tenant un peu de l'une et de l'autre. Avec quelque originalité dans l'invention et la mise en scène, quelque parodie amusante, un ou deux couplets lestement tournés, une *revue* fournit sans broncher sa carrière de trente ou quarante représentations ; on regarde comme des phénomènes celles qui dépassent ce chiffre et l'on n'en a jamais vu qui aient été reprises, quoiqu'on reprenne les plus insipides féeries, par la raison toute simple que le grand attrait des *revues*, c'est l'actualité.

Tout inférieur qu'il est, ce genre dramatique est difficile et peu d'auteurs y ont excellé. Il s'agit de saisir, dans les petits et les grands événements de l'année, ceux qui peuvent être transportés au théâtre sous une forme satirique, de donner du relief à des types plus ou moins effacés, de traduire avec esprit les impressions mobiles de la foule. « Le public s'imagine, dit M. Sarcey, qu'il suffit d'avoir de l'esprit et un peu de style pour écrire une bonne *revue*. Ce sont là, sans doute, des ingrédients qui ne sont pas inutiles ; mais le premier mérite est de trouver des formes dramatiques. Un trait d'esprit amuse un instant, et encore faut-il qu'il passe la rampe. L'art du faiseur de *revues* consiste surtout à mettre une critique ou une parodie sous une forme sensible, appropriée à ce milieu tout spécial du théâtre. » Le critique du *Temps* cite à ce propos un exemple très-drôle, tiré d'une des plus récentes *revues*, *Forte en gueule*, de MM. Clairville et Busnach (théâtre du Château-d'Eau, décembre 1873). Il s'agit de tourner en ridicule les grands mots prodigués à tort et à travers dans les tirades à effet d'un drame de la Porte-Saint-Martin, *Libres!* par M. Gondinet. Ce n'était pas chose aisée de créer une situation plaisante avec ce qui pouvait tout au plus fournir une remarque de dix lignes à un feuilletoniste. Eh bien ! les auteurs l'ont parfaitement réussie. Des Souliotes, poursuivis par des Turcs, veulent absolument mourir libres. Leur chef leur fait une harangue dont ils scandent toutes les phrases en levant les bras au ciel et en s'écriant : « Libres ! — Nous n'avons pas une minute à perdre, reprend le chef ; nous allons mourir. Je vais vous réciter une fable, l'*Hirondelle et le rossignol*, traduite en vers libres. — Libres ! » répète le chœur. Il commence la fable ; à chaque vers, une balle renverse un Souliote ; mais il n'en continue pas moins. Au dernier vers, il n'a plus un seul auditeur. « Il faut pourtant que j'emporte tous ces gaillards-là, » dit le chef. Passe un cocher. « Cocher, êtes-vous libre ? — Libre ! » répond le cocher en levant les bras au ciel, et les Souliotes ressuscitent à ce mot magique en s'écriant : « Libres ! libres ! » Un peu plus loin, pour se moquer des concours du Conservatoire, où l'on voit défiler de jeunes pensionnaires, répétant dans les mêmes termes la même leçon, les auteurs de *Forte en gueule* ont imaginé de faire comparaître ensemble trois lauréates, costumées de même, coiffées de même ; du même mince filet de voix, elles récitent ensemble la même tirade, ponctuant du même geste et du même sourire les mêmes endroits. C'est encore une imagination assez plaisante.

Ces exemples font toucher du doigt le mécanisme des *revues* comme genre théâtral ; les meilleures scènes sont la mise en action d'une remarque satirique, d'une critique que le public a pu faire lui-même et qu'il lui est agréable de retrouver sous une forme sensible.

Les *revues* ont commencé à être en vogue vers 1830 ; les meilleurs faiseurs, sous le règne de Louis-Philippe, étaient les frères Coignard, qui n'ont pas manqué, pendant longtemps, d'en composer une chaque année pour le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Une de leurs meilleures fut l'*An 1841 et l'an 1941* ; on s'y moque d'un bout à l'autre des progrès de l'industrie et spécialement des chemins de fer, considérés comme l'invention la plus bouffonne qu'on puisse rêver. Dans une autre *revue* des mêmes auteurs, les *Iles Marquises*, se trouve la bonne plaisanterie d'une machine perfectionnée, dans laquelle on fait entrer un mouton vivant qui ressort à l'autre bout transformé en paletot, en bottines et en côtelettes, plaisanterie si bonne qu'on l'a rééditée à propos de l'Exposition de 1867. Ces sortes de facéties s'usent pourtant bien vite.

Les années 1848 et 1849 sont celles où les *revues* ont le plus abondé, grâce à la liberté qu'on laisse généralement, en république, de tourner en ridicule la République. On a subi alors un véritable déluge de *revues* : la *Foire aux idées*, *Suffrage Ier*, les *Lampions de la veille*, les *Représentants en vacances*, la *Propriété c'est le vol*, les *Grenouilles qui demandent un roi*, les *Pavés sur le pavé*, etc., dans lesquelles étaient bafoués tous les hommes politiques d'alors. La grande plaisanterie consistait à représenter Lamartine en bouffon, Proudhon en serpent et Ledru-Rollin en homme inquiet de faire disparaître son dossier judiciaire ; Flocon faisait le mouchoir dans les poches de ses voisins ; le bonhomme Suffrage, déguisé en aveugle du pont des Arts, se cognait à tous les coins et disait qu'il se faisait des bleus et des rouges. « Cet homme est ma bête noire, disait un personnage. — Ça ne se dit plus, répliquait un autre ; on dit : cet homme est ma bête rouge. » Et l'on riait de ces insanités.

Sous l'Empire, on vit aussi apparaître un grand nombre de *revues*, non politiques, cela va sans dire ; il y eut même certaines années où il s'en jouait à la fois sur cinq ou six théâtres ; mais aucune de ces productions éphémères n'a laissé de souvenir, sauf peut-être *Gare l'eau!* à Bobino (1862) et *Bu qui s'avance*, aux Folies-Marigny (1866).

Revue d'Edimbourg, publication trimestrielle, paraissant à Edimbourg (Ecosse) depuis le 10 octobre 1802. Le XVIIIe siècle venait d'expirer ; les esprits frivoles voyaient dans la Révolution française un accident heureusement terminé ; d'autres, plus sagaces, y voyaient un symptôme. Profitant des fautes de l'ancien régime en France, l'Angleterre avait maintenu dans un abaissement servile et dans une affreuse dégradation la catholique Irlande. L'Ecosse offrait un danger plus réel ; comprimée, mais non encore avilie, elle avait conservé le sentiment de sa nationalité jusque dans son expression religieuse. Ce fut dans ces conditions que Dundas, premier vicomte Melville, tête froide, homme du monde et d'un sens profond, habile à séduire et à gouverner, fut choisi pour gouverner l'Ecosse. Il organisa une terreur douce et invisible qui, sans corruption et sans tyrannie, sans violence et sans iniquité, acheva l'œuvre que l'on voulait accomplir. Quelques jeunes gens pauvres, mais d'un grand mérite, entreprirent de réagir contre l'indifférence morale et politique qu'avait engendrée cet état de choses, et la *Revue d'Edimbourg* fut fondée. A ce propos, il est curieux de remarquer que les cinq fondateurs de la *Revue*, tous gens d'honneur, remplis de sincérité et de loyauté, racontent diversement les circonstances de cette fondation. C'étaient Jeffrey, Sidney Smith, Horner, Walter Scott et lord Cockburn, dont les versions sont en effet différentes. « Qui a créé cette revue ? demande Philarète Chasles dans l'excellent article consacré à Jeffrey. Personne. C'est la fille de l'Ecosse elle-même, au XIXe siècle. Vivant et comme incarné, après des transformations diverses, dans la « Société spéculative, » dont Jeffrey était membre, ainsi que tous les premiers rédacteurs de l'*Edinburgh review*, le génie de la critique écossaise, ardent à contrôler l'Angleterre, sa rivale, et à revendiquer le droit de légitime examen, a donné pour fruit la *Revue d'Edimbourg*. » Jeffrey, cependant, par son contrôle assidu, ses nombreux articles et la direction qu'il a imprimée aux dix premières années de la *Revue* nous apparaît comme le véritable fondateur de l'entreprise. D'autres l'aidèrent à l'œuvre ; personne n'y prit une part égale, personne ne représenta aussi fidèlement que lui la trempe du génie national. Sidney Smith abandonna de bonne heure la *Revue* ; lord Brougham n'y travailla que plus tard. Le premier de ces deux écrivains raconte ainsi l'enfantement de l'œuvre commune : « Poussé pauvre et jeune, dit-il, des plages anglaises aux rochers d'Ecosse, je me liai avec beaucoup de personnes et spécialement avec M. Brougham, lord Murray et M. Jeffrey, dont les opinions politiques ne s'accordaient pas avec le torysme des partisans de Dundas... Le hasard nous ayant un jour réunis chez Jeffrey, je proposai la fondation d'une revue ; on y consentit par acclamation et le titre d'éditeur me fut décerné. Je restai à Edimbourg assez longtemps pour publier le premier numéro. L'épigraphe que j'avais proposée s'accordait, par sa modestie, avec notre situation personnelle :

. . . . *Tenui musam meditamur avena.*

Ce que je traduis librement par ces mots : « Nous cultivons les lettres pour un petit » pain de gruau ; » épigraphe peu solennelle que l'on ne voulut pas subir. Il fut convenu que nous choisirions dans Publius Syrus (dont, je crois, pas un de nous n'avait lu une syllabe) le sévère exergue qui décore aujourd'hui le frontispice de l'œuvre : *Judex damnatur quum nocens absolvitur* (l'impunité du coupable est la condamnation du juge). » L'effet du premier numéro fut électrique et, au troisième numéro, la *Revue* se vendait à 2,500 exemplaires. La critique anglaise était dépassée ; ce qui lui manquait en originalité, en indépendance, en sincérité, en désintéressement, la nouvelle *Revue* non-seulement le possédait, mais en faisait sa principale condition de succès. Tous ses articles n'étaient pas excellents, mais ils tendaient à un but et ne déguisaient pas, sous le mensonge d'un nom propre ou sous l'apparence d'une unité fictive, les ruses de l'intérêt commercial, le mépris du talent ou la haine de la pensée. Ce n'étaient pas des feuilles multicolores, arrachées ou dérobées par la violence ou par la séduction à tel écrivain en renom ; c'étaient de vraies forces intellectuelles, volontairement enrôlées sous le même drapeau ; tout un monde d'écrivains liés par la communauté des idées. Cette liste ajouta aux noms de Jeffrey, Sidney Smith, Horner et Brougham, ceux de Thomas Brown, Walter Scott, Jean Playfair, Hallam, Malcolm Laing, George Ellis, Wilberforce, lord Melbourne, Jean Allen, Coleridge, Payne Knight, Lesley, Mackintosh, Daniel Ellis, Th. Moore, Jean Gordon, Palsgrave, Leigh Hunt, Romilly, Foscolo, Chalman, Wilson, Mac-Culloch, Empson, Arnold, sir W. Hamilton, Macaulay, Robert Grant, Carlyle, Al. Hamilton, Hazzlitt, Thomas Campbell, P. Elmsley, Phillimore, James Mill, Macvey, Chenevix, Bloomfield, sir H. Parnell, W. Napier, etc. Raconter les luttes soutenues par la *Revue d'Edimbourg* et provoquées par ses attaques, ce serait faire l'histoire de la politique et de la littérature anglaise pendant les premières années de ce siècle.

Tout événement contemporain, tout livre important ou notable par les idées, les faits ou le nom de l'auteur, servant de texte à une dissertation ironique ou sévère, ramenait en scène les principes de l'examen whig et de la critique écossaise. A part quelques excursions dans le domaine de la politique et de la philosophie, Jeffrey s'en tenait généralement à la critique littéraire, qui est surtout l'œuvre utile et durable de la *Revue d'Edimbourg*. Le recueil de ses articles, principalement consacrés aux poëtes, forma comme une histoire de la poésie anglaise. Burns, Campbell, Scott, Byron, Moore, Rogers, Southey, Wordsworth, à leur début ou à la fin de leur carrière, ont senti sa férule. Il ne s'interdisait pas non plus d'aller chercher à l'étranger le sujet d'utiles comparaisons. Les poëtes italiens et français, sans parler des auteurs de l'antiquité, lui étaient aussi familiers que les écrivains de son pays. D'un goût sûr, mais sévère, et s'entretenant assidûment dans la pratique et l'admiration des maîtres, il a été accusé de n'être pas toujours juste pour ses contemporains. Il a traité avec une extrême sévérité les poëtes lakistes ; et cependant il est mort l'ami de Wordsworth, et Southey a été le premier à dire que ceux-là seuls de ses ouvrages survivraient qui avaient obtenu le suffrage de Jeffrey. Byron, après avoir répondu par une satire violente à la critique dont son premier ouvrage avait été l'objet, fit amende honorable et ne cessa de protester en toute occasion de son estime pour le caractère de Jeffrey et de sa confiance dans ses jugements littéraires. Il en est de même de Moore, qui, après avoir provoqué le directeur de la *Revue* en duel, se lia étroitement avec lui et demanda à devenir son collaborateur. Jeffrey a écrit dans la *Revue d'Edimbourg*, pendant les vingt-sept années qu'il en a été le directeur, environ deux cents articles sur toute espèce de sujet. En 1829, nommé doyen de l'ordre des avocats, il pensa que la dignité de chef d'une grande corporation juridique n'était pas compatible avec les fonctions de directeur d'une revue politique, et il remit entre les mains de M. Macvey Napier la rédaction en chef de la *Revue d'Edimbourg*. Bientôt les événements politiques ne lui permirent même plus d'écrire. M. Macvey Napier ne se montra point indigne de succéder à Jeffrey, et il maintint la *Revue* à la hauteur où ses fondateurs l'avaient élevée. A la mort de M. Napier, on ne crut pouvoir remettre la direction en chef en de meilleures mains qu'en celles du gendre de Jeffrey, M. William Empson, professeur de droit civil à Haileyburg. M. Empson était un jurisconsulte de mérite, un homme de tact et de sens, mais un écrivain un peu lourd. On l'accusa de faire la part trop grande à la politique et à ses études de prédilection, et de négliger beaucoup la littérature proprement dite et la critique. C'est peut-être à cette préférence donnée à l'utile sur l'agréable qu'il faut attribuer le refroidissement du public pour la *Revue d'Edimbourg*, qui a beaucoup perdu dans ces dernières années de sa popularité et de son éclat ? M. Empson est mort presque subitement en 1852 (deux ans après Jeffrey), par suite de la rupture d'un vaisseau. Il a été momentanément remplacé par lord Monteagle ; la direction de la *Revue* passa ensuite entre les mains de M. Reeves, qui a longtemps appartenu au *Times*. La *Revue d'Edimbourg* paraît tous les trois mois dans cette ville, sous la forme d'un fort volume in-octavo. Elle compte toujours au nombre de ses rédacteurs les principaux écrivains de l'Angleterre e. s'occupe plutôt de critique que de la publication d'œuvres originales.

Revue de Westminster (LA), recueil périodique anglais, fondé en 1824. Cette revue fut le premier organe du radicalisme dans un pays aristocratique où les monopoles de la finance et du négoce s'ajoutaient aux priviléges de la noblesse et aux prérogatives d'une Eglise d'Etat. Ce radicalisme était, il est vrai, moins une doctrine politique qu'un système philosophique. Les disciples de Bentham, pré-

curseurs de l'école de Manchester, voulurent s'adresser au grand public et débattre devant lui les questions sociales, législatives et économiques dont il était préoccupé. Renonçant aux livres volumineux, ils eurent recours à une publicité fréquente, opportune. L'exécuteur testamentaire de Bentham, le docteur Bowring (depuis sir John Bowring, commissaire général d'Angleterre dans les mers de Chine), philologue érudit et écrivain fécond, prit la direction de la *Revue de Westminster*. Vulgarisateur d'un talent remarquable, Bowring rendit aux doctrines de Bentham un service analogue à celui que M. Littré a rendu au système d'Auguste Comte. Dépouillant de leurs formes abstraites les idées du maître, il les ramena à l'unité et à la clarté. La thèse soutenue par la *Revue de Westminster* avait une tout autre portée que le programme de la *Revue d'Edimbourg* et de la *Revue trimestrielle*, l'une whig, l'autre tory, deux termes devenus aujourd'hui presque synonymes. L'organe des benthamites attaqua le droit d'aînesse et les substitutions; il demanda l'émancipation des catholiques et celle des Israélites; il revendiqua l'égalité de tous les cultes devant la loi et défendit le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; il mit l'instruction du peuple au nombre des devoirs de l'Etat et réclama l'abolition des impôts qui atteignaient la consommation et l'établissement de taxes directes sur la propriété. Ces doctrines étaient trop en désaccord avec les opinions régnantes pour pouvoir conquérir à la *Revue de Westminster* une grande popularité. Au bout de quatre ans, la publication, suspendue pendant quelques mois, rentra dans la carrière grâce à des efforts généreux. En 1835, M. Bowring, appelé au Parlement, quitta la direction du recueil, et de nouveaux embarras financiers contraignirent les propriétaires à réunir leur publication à une revue de fondation récente, exclusivement consacrée à rendre compte des publications étrangères. Les deux rédactions formèrent un seul faisceau, les deux titres figurèrent à la fois sur chaque numéro; l'économie sociale et la littérature étrangère, la philosophie pratique et la bibliographie marchèrent côte à côte. Ce mariage de raison dura une dizaine d'années. La retraite successive ou la mort des écrivains et des propriétaires de la *Foreign Quarterly Review* ont fait cesser ce dualisme; la *Revue de Westminster*, s'en tenant à un titre unique, est revenue à son organisation première. Aujourd'hui, elle compte parmi les grands recueils périodiques anglais; ses articles de statistique commerciale et d'économie manufacturière, ses études géographiques et politiques sur les pays étrangers, se font remarquer par l'intérêt et par la richesse des faits présentés à un public qui réclame avant tout des documents exacts.

Revue de l'Amérique du Nord (LA), recueil littéraire et philosophique, fondé en 1815 et paraissant trimestriellement. L'histoire de cette revue est presque l'histoire de la littérature aux Etats-Unis. Elle a eu pour premiers rédacteurs les membres de l'ancien club de l'Anthologie, entre autres Ed. Channing, Richard Dana et Jared Sparks. En 1820, la direction passa entre les mains de M. Edward Everett, homme versé dans la connaissance de l'antiquité et possédant la plupart des langues de l'Europe, orateur renommé, écrivain ingénieux et disert, qui plaça cette publication américaine au niveau de la *Revue d'Edimbourg*. En quatre années, M. Ed. Everett lui avait fourni cinquante articles de critique littéraire et historique, parmi lesquels plusieurs furent reproduits et commentés en Angleterre. Appelé au congrès en 1824, il lui donna encore, en dix ans environ, soixante articles, écrits dans les loisirs de la vie politique. M. Jared Sparks dirigea la *Revue* de 1824 à 1829; M. Alexandre Everett, de 1829 à 1835; le docteur Palfrey, de 1835 à 1842. Depuis cette époque, elle appartient à M. Francis Bowen. M. Alexandre Everett avait envoyé d'Europe, avant son entrée en fonction, des études sur la littérature et la philosophie françaises au XVIIIe siècle, puis des articles sur l'économie sociale. Supérieur à son frère en savoir et en portée d'esprit, il s'est montré moins bon écrivain. Presque tous les écrivains éminents des Etats-Unis ont collaboré à la *Revue de l'Amérique du Nord* : le jurisconsulte Story, Daniel Webster, l'historien Prescott, son émule Bancroft, Longfellow, le docteur Cheeve, etc., etc. Elle a fait preuve d'indépendance et d'initiative, tant en philosophie qu'en littérature. Protestant contre l'école de Pope, elle loua les productions de Byron, de Moore, de Wordsworth, de Coleridge, de Southey, attaquées par les classiques de la *Revue d'Edimbourg*. D'autre part, elle fit une rude guerre aux doctrines de Locke, alors accréditées dans toutes les écoles de la Nouvelle-Angleterre, et plus tard, sous la conduite de M. Fr. Bowen, elle a dirigé le feu de ses batteries sur la métaphysique nébuleuse d'Emerson et de ses disciples.

Revue encyclopédique (LA), recueil littéraire et scientifique, publié à Paris de 1819 à 1833. Jamais publication périodique ne justifia aussi pleinement son titre. A vrai dire, c'est la seule revue que la littérature française ait possédée. Voici le plan sur lequel ses fondateurs l'avaient établie : Exposer avec précision et avec fidélité la marche et les progrès successifs des connaissances humaines dans leurs rapports avec l'ordre social et son perfectionnement; rechercher et consulter les ouvrages les plus instructifs et les plus utiles, pour en donner un compte rendu exact et impartial; analyser les principaux travaux scientifiques et littéraires, historiques, économiques et politiques; insérer des mémoires originaux, des notices diverses; résumer la substance des journaux spéciaux, de manière à réunir dans un centre commun tous les savants, à embrasser le système entier des connaissances humaines et à contribuer à la circulation des richesses intellectuelles et morales. Le cadre de la *Revue encyclopédique* embrassait tout le domaine du savoir et de la pensée : les sciences physiques et mathématiques, la technologie, les sciences religieuses, rationnelles, morales et politiques, l'éducation, la science sociale, le droit public, l'histoire, la géographie, la grammaire, la critique, la littérature, l'archéologie, les arts libéraux. L'ordre des matières se divisait en quatre sections : 1° analyses et critiques raisonnées d'ouvrages choisis, classés méthodiquement; 2° mémoires, notices et mélanges, extraits de journaux étrangers, etc.; 3° nouvelles littéraires, relation sommaire des travaux des sociétés savantes, programmes académiques, articles nécrologiques; 4° bulletin bibliographique. La *Revue* considérait les faits et les doctrines au point de vue philosophique ou social et non au point de vue technique; les systèmes, les opinions, les œuvres, les inventions et les découvertes ne l'intéressaient que dans leurs rapports avec le progrès général de la civilisation; d'ailleurs l'étendue de son plan lui interdisait une exploration approfondie de chaque branche du savoir humain. Dirigée dans un esprit libéral, indépendante des partis, classique en littérature, la *Revue* s'attachait à présenter la situation de chacune des connaissances humaines, à rendre les sciences plus accessibles, à faire connaître les sources, à préparer le jugement du lecteur au lieu de le lui imposer. Elle mit en valeur dans un recueil périodique la pensée baconienne de l'unité, de la dignité et de l'accroissement des sciences et des lettres. Elle fut rédigée par Jullien (de Paris), le directeur de la publication, Andrieux, Al. de Laborde, Lanjuinais, Lemercier, Amaury Duval, Depping, Sismondi, Llorente, Ferry, Patin, Le Normant, Parent-Réal, Buchon, Salfi, Jomard, Langlès, Mahul, Villenave, Emeric David, Dufau, Eusèbe Salverte, L. Thiessé, Ph. Chasles, Ar. Beugnot, Boissonade, Geoffroy Saint-Hilaire, Ad. Balbi, Ph. Golbéry, Francœur, Héreau, etc., etc. La *Revue encyclopédique* continua en quelque sorte le *Magasin encyclopédique* de Millin. En 1831, passant sous la direction de MM. H. Carnot et P. Leroux, elle changea de caractère. Sa publication fut suspendue en 1833. Dans sa première période, elle avait formé une collection de 50 volumes in-8°; il faut y ajouter 2 volumes de tables rédigées par Miger (1831). L'interruption de ce recueil est à regretter, car la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux-Mondes* ne suppléent qu'en partie, et d'une manière diffuse, à un tel répertoire de faits et de documents, où tout était classé, noté et apprécié sans phraséologie.

Revue britannique (LA), recueil international, publié à Paris depuis 1825. Cette revue a eu pour fondateur et pour premier directeur Saulnier fils. Elle est destinée à initier le public français au mouvement social et littéraire de la Grande-Bretagne. Ce recueil avait eu des précurseurs dans le courant du XVIIIe siècle; sans parler du journal de l'abbé Prévost, le *Pour et le contre*, qui fit connaître les œuvres de plusieurs auteurs anglais, il y eut la *Bibliothèque anglaise* ou *Histoire littéraire de la Grande-Bretagne*, par M. de La Roche et A. de La Chapelle (Amsterdam, 1717-1728, 15 vol.); la *Bibliothèque britannique* ou *Histoire des ouvrages des savants de la Grande-Bretagne* (La Haye, 1733 et suiv., 23 vol.) et la *Bibliothèque britannique*, par Aug. Pictet et F.-G. Maurice (Genève, 1796-1815, 140 vol. et 4 vol. de tables in-8°); ce dernier journal existe encore, mais modifié quant au plan, sous le titre de *Bibliothèque universelle* de Genève. Ces divers recueils, même le dernier, qui faisait marcher parallèlement ses trois divisions : littérature, sciences et agriculture, ne répondaient qu'en partie au plan que la *Revue britannique* s'était tracé. Pour cette publication, il ne s'agit pas seulement de traduire les meilleurs articles des principaux écrits périodiques de la Grande-Bretagne ou les romans en vogue; elle a une mission plus haute et plus utile à remplir : suivre dans leur développement le caractère et le génie anglo-saxon, la puissance, l'industrie, le commerce, les mœurs du peuple anglais et du peuple américain. L'administration publique, la législation, l'économie politique, les finances, la statistique, les voyages lui importent autant que les œuvres littéraires, et les hommes politiques l'intéressent encore plus que les écrivains. « L'antiquité n'a plus rien à nous apprendre, disait M. Saulnier. La véritable érudition doit consister désormais dans la connaissance des mouvements et des progrès de l'esprit humain chez tous les peuples civilisés. » Pensée juste et féconde. On lui doit d'avoir mieux connu et mieux compris, en France et ailleurs, à l'issue d'une période de commotions et de guerres, la pratique du régime représentatif, l'organisation du travail manufacturier, les débouchés commerciaux, les progrès de la navigation, l'histoire contemporaine non-seulement de l'Angleterre, mais encore celle des peuples civilisés ou barbares que visitent les pavillons anglais et américain. La littérature n'a été ni oubliée ni sacrifiée; une de ses branches, le roman, a reçu peut-être un accueil trop favorable; des analyses exactes, fidèles, animées, usurperaient moins d'espace et donneraient un aperçu plus vaste de ce genre de productions, les meilleurs produits de la presse anglaise. La critique littéraire figure avec honneur à la *Revue britannique*; mais parfois elle y a été traitée d'une façon singulière; sous prétexte d'élaguer des détails trop anglais et de plier l'article original à une forme plus française, tel ou tel traducteur s'est permis de le mutiler, de l'altérer, de le dépayser, et parfois aussi de s'en déclarer l'auteur. M. Amédée Pichot, directeur du recueil depuis 1840, a commis des bévues étranges : il lui est arrivé de reproduire des articles de la *Revue des Deux-Mondes*, traduits en anglais et retraduits en francais, avec altérations et mutilations. La partie la plus intéressante de chaque volume est invariablement ou la relation d'un voyage, ou une esquisse de mœurs, ou bien un article de statistique et autres variétés. Une correspondance de Londres augmente l'attrait exotique de chaque livraison; on ne peut en dire autant d'une chronique parisienne, écrite par M. Pichot, dont la nécessité ne paraît pas être démontrée. La *Revue britannique* publie six volumes par an; elle réclame quelques améliorations.

Revue française (LA), recueil littéraire et philosophique. Cette revue a compté quatre existences sous divers gouvernements, et, comme le titre en est bien trouvé, on doit s'attendre tôt ou tard à une cinquième incarnation de ce Protée. Elle eut pour premiers fondateurs, en 1828, les rédacteurs du journal le *Globe*, MM. Guizot et ses amis les doctrinaires. M. de Rémusat écrivit l'introduction de l'œuvre collective, qui parut tous les deux mois, par livraisons de 300 pages. Consacrée à la philosophie, à l'histoire, à la critique littéraire, aux études morales et savantes, la *Revue* traitait à loisir, avec étendue, les grandes questions à l'ordre du jour, qu'un journal discute à la hâte et d'une manière superficielle. En politique, les patrons de la *Revue* se déclaraient différents des hommes de 1789, étrangers à leurs passions et point asservis à leurs idées, mais héritiers et continuateurs de leur œuvre, se vouant à l'accomplissement des légitimes espérances de la Révolution et à l'affermissement des libertés conquises. Les travaux de la *Revue* avaient une valeur considérable et jouissaient de l'autorité accordée au talent. En dispersant les collaborateurs dans les hautes fonctions publiques, la révolution de Juillet mit fin à la publication, qui avait donné dans cette première période 16 volumes in-8°. De la seconde phase du recueil (1837-1838), il y a peu de chose à dire, sinon qu'elle compte 12 volumes. La troisième (1855-1860) compte à peu près le même nombre de volumes publiés sous la direction de M. Morel; la plupart des écrivains de talent et d'avenir que la *Revue des Deux-Mondes* tenait à l'écart trouvaient auprès de l'éditeur un accueil intelligent. La revue paraissait trois fois par mois en livraisons bien imprimées. La quatrième phase (1861-1866) recueillit en quelque sorte l'héritage de la précédente; le nouveau directeur, M. L. Amat, se montra également sympathique à la jeunesse; il accorda une place d'honneur à la critique et ouvrit les portes de la citadelle à cette ennemie des revues sérieuses qu'on appelle la chronique parisienne. La publication s'arrêta tout à coup, et ainsi finiront tous les recueils périodiques qui ne feront pas marcher de pair la littérature et la politique, la science et l'art : les lettres ne sont qu'une des faces de la civilisation, et non toute la civilisation.

Revue des Deux-Mondes (LA), recueil périodique. Fondée en 1829 par MM. Ségur-Dupeyron et Mauroy, cette revue fut reprise en 1831, après une suspension d'un an, par M. Buloz, sous la direction duquel elle est restée jusqu'à ce jour. Dans le cours de son existence, elle s'est annexé trois autres recueils périodiques; elle a usé trois sociétés commanditaires et absorbé plus de 550,000 fr., avant d'avoir conquis non la notoriété, mais bien une position solide. Ce succès définitif date seulement de l'année 1849, ou plutôt de l'année 1856. Compromise par l'avénement de la presse à 40 fr., la publication de M. Buloz trouva un regain de fortune dans les péripéties de la révolution de 1848. Ce qui devait la tuer la sauva. Elle rallia les partis monarchiques en désarroi, tous les intérêts alarmés; après le coup d'Etat, elle se tint sur la défensive, pour affirmer de plus en plus ses tendances constitutionnelles, ses aspirations libérales. Cette conduite habile assura à la *Revue* le concours des classes riches ou aisées, les seules qui puissent s'abonner à une publication d'un prix assez élevé. Toutefois ce prix (50 fr. par an) est relativement inférieur à celui fixé par les autres revues ou journaux français et étrangers. Simple magazine à ses débuts et dans sa longue période d'enfantement, le recueil édité par M. Buloz publie deux livraisons par mois, soit six volumes par an, de 1,000 pages chacun, et, en outre, un *Annuaire historique*, d'égale dimension. Cet annuaire, commencé en 1850, est une histoire et une statistique des divers Etats, un tableau des affaires politiques et du mouvement commercial de chaque pays, mais ne saurait être, malgré ses prétentions, un panorama intellectuel. Ce supplément annuel atteste que la *Revue des Deux-Mondes* n'est pas une revue; la chronique de la quinzaine, véritable premier-Paris, toujours en retard de quinze jours, n'embrasse que l'horizon politique et parfois la scène littéraire. Venue à la suite de deux révolutions, l'une littéraire, l'autre politique, la revue de M. Buloz a su durer et obtenir une circulation considérable, grâce à des efforts persévérants, à des améliorations successives. Recueil purement littéraire à l'origine, puis ouverte aux travaux de philosophie et de science, elle admit, en 1833, l'histoire politique, la politique active. Substituant de plus en plus la critique à la fantaisie, la discussion aux romans et aux pièces de vers, elle a suivi, d'un pas lent, le mouvement de l'esprit humain et les phases de la civilisation. Elle a marché sur deux jambes, la littérature et la politique, mais, suivant la remarque de Jeffrey, la politique est sa jambe droite. Par ce mot, il faut entendre non la polémique de journal à journal, mais l'étude des intérêts majeurs, des questions sociales, des rapports internationaux, des mouvements de la diplomatie, des grandes affaires du monde politique. La *Revue* n'a jamais reçu l'appui, le secours d'aucun pouvoir, et elle prétend n'avoir jamais consenti à se faire l'instrument d'une coterie ou des passions du moment, l'organe étroit et complaisant d'un parti ou de quelques hommes. Au risque de faire tomber une illusion de l'amour-propre, et sans rechercher à quelle fraction parlementaire le recueil de M. Buloz s'était rattaché sous le régime de Juillet, il sera permis de signaler une contradiction manifeste entre une de ces assertions et les actes acquis au procès qu'on peut intenter à la *Revue* du chef de sa conduite après 1848. Une pensée de réaction, un esprit de ressentiment contre la République, inspira ses publicistes; dans les livraisons de l'année 1849, on lit tel ou tel article politique que leurs auteurs ne signeraient pas aujourd'hui. Le numéro du 1er janvier 1849 s'ouvre par une introduction anonyme (œuvre de M. Albert de Broglie) telle qu'elle eût pu passer pour le programme de la rue de Poitiers. Faisant appel, au nom de la *Revue*, « à toutes les forces de résistance et de conservation, » l'écrivain déclare que ses amis et lui consentent tout au plus « à subir les institutions nouvelles; » mus de compassion, ils assisteront à « l'expérience étrange » qui se poursuit contre leur gré; ils regrettent « l'organisation savante et si bien en harmonie avec les sentiments de la France » qu'un grand homme avait établie au commencement de ce siècle.

Revenue à un plus juste sentiment des choses, elle s'est replacée, depuis, dans l'attitude et sur le terrain qui conviennent le mieux à son rôle et à son tempérament. La défense des idées libérales, la discussion des réformes utiles, l'étude approfondie des questions sociales, l'amour sincère du vrai et l'aspiration au progrès, c'est là ce que doit rechercher un recueil influent qui représente en France la civilisation extérieure et la France à l'étranger. Telle est l'ambition de M. Buloz. Il a cherché à maintenir son œuvre dans la sphère du bon sens et de la modération; il a su grouper un assez grand nombre d'esprits sérieux, distingués, former une phalange de publicistes éminents et d'habiles écrivains, suppléer à l'unité des doctrines par la liberté d'examen; mais son recueil représente-t-il vraiment le mouvement littéraire, scientifique et politique de la France? Distinguer les rêveurs des penseurs, préférer le talent au faux génie, repousser les pamphlétaires, les libellistes, les utopistes, c'est très-bien; mais réserver la place d'honneur aux universitaires et aux académiciens, borner la France intellectuelle entre l'Institut et la Sorbonne, n'est-ce pas être trop exclusif? Que sait donc l'Université?... Elle ignore la science suprême, la science de la vie. Que représente l'Académie?... Au sein d'une démocratie où germe l'esprit américain, elle honore et perpétue la tradition monarchique de Louis XIV, les mœurs de la royauté, le bouddhisme romain, les vieilles défroques d'une rhétorique sans idées, la routine et l'impuissance. M. Buloz joue quelque peu le rôle d'Orgon, un homme confiant qui laisse un homme dévot ou éclectique s'installer chez lui en maître. Ses exclusions, comme ses préférences, témoignent d'un rigorisme exagéré. Bien des noms marquants brillent par leur absence du tableau de ses collaborateurs. A qui la faute? Reconnaissons cependant que M. Buloz, quoi qu'on en dise, s'assimile volontiers la jeunesse. Il l'a toujours bien accueillie, celle du moins dont sa prudence n'avait à redouter ni péril ni scandale. Les Sainte-Beuve, les de Vigny, les Musset, les G. Sand et tant d'autres furent jeunes et le sont encore, car l'intelligence ne vieillit pas plus que le cœur. M. Buloz fut leur hôte, leur ami. Assiégé de toutes parts, soit par les vanités, soit par les rancunes, soit même par les calculs d'argent, impuissant à prolonger la bonne

harmonie du début, la lune de miel de la critique et de la poésie, il ne sut pas empêcher des ruptures pénibles. Balzac, évincé de la *Revue des Deux-Mondes* et en butte à des critiques acerbes, fulmina de violents réquisitoires contre l'éditeur de la *Revue* et contre Sainte-Beuve; Victor Hugo ne pardonna pas à Gustave Planche la guerre beaucoup trop vive que le critique de la *Revue des Deux-Mondes* fit à ses plus belles œuvres.

L'historique de la *Revue des Deux-Mondes* serait incomplet s'il ne faisait connaître les noms des principaux collaborateurs et les ouvrages ou les études que chacun de ces écrivains a donnés au recueil. La nomenclature qui suit a été dressée suivant l'ordre alphabétique.

Ed. About (romans), Am. Achard (id.), J.-J. Ampère (littérature, histoire et voyages), A. Audiganne (économie sociale, statistique morale), J. Autran (poésie), Babinet (sciences), H. de Balzac (nouvelles), Aug. Barbier (poëmes), Barchou de Penhoen (philosophie), Ad. Barrot (histoire politique), Barthélemy Saint-Hilaire (philosophie), J.-J. Baude (géographie et statistique), H. Baudrillart (études littéraires), princesse de Belgiojoso (récits de voyage et scènes politiques), Ch. de Bernard (romans), Claude Bernard (physiologie), H. Beyle, dit Stendhal (nouvelles), Beulé (archéologie et beaux-arts), H. Blaze (études critiques et musicales), Gaston Boissier (études sur les mœurs et la littérature à Rome), A. Brizeux (poésies), prince A. de Broglie (histoire, philosophie sociale, politique), E. Burnouf (philologie), L. de Carné (histoire politique, études morales), P. de Castellane (scènes de la vie militaire en Afrique), E. de Cazalès (études historiques et politiques sur l'Allemagne), Philarète Chasles (études sur la littérature et sur les mœurs de l'Angleterre et des Etats-Unis), V. Cherbuliez (romans), Michel Chevalier (lettres sur l'Amérique, politique, industrie, économie sociale, finances), A. Cochut (études littéraires, économiques, sociales, financières, coloniales), Ch. Coquelin (id.), V. Cousin (instruction publique, philosophie, histoire et littérature), Cucheval-Clarigny (études sur l'Amérique et l'Angleterre), Allan Cunningham (littérature anglaise contemporaine), G. d'Alaux (travaux politiques et littéraires), H. De Laborde (art), E. Delacroix (id.), H. Delavau (littérature russe), H. Desprez (études sur l'Europe orientale, le Danemark et la Russie), Ch. Didier (voyages et littérature italienne), Arthur Dudley (poëtes et romanciers anglais), Maxime Du Camp (romans, nouvelles, études sur Paris), A. Dumas (impressions de voyage), Duvergier de Hauranne (histoire parlementaire et politique), Alph. Esquiros (statistique morale et politique), L. Etienne (littérature étrangère), L. Faucher (histoire et économie politique), Fauriel (littérature au moyen âge), J. Ferrari (philosophie italienne), G. Ferry (scènes de la vie américaine), Feuillet de Conches (beaux-arts), O. Feuillet (proverbes, romans), E. Flandin (voyages, archéologie), A. Fontany (mœurs espagnoles, critique littéraire), E. Forcade (chronique, études historiques, littéraires, diplomatiques, financières), E. Forgues (littérature anglaise), H. Fortoul (critique littéraire), E. Fromentin (voyages), Th. Gautier (voyages, poésie, études critiques), A. Geoffroy (histoire politique et littéraire), G. de Nerval (scènes d'Orient), Guizot (histoire politique), E. d'Haussonville (études politiques et diplomatiques), E. Havet (exégèse religieuse), H. Heine (études littéraires, poëmes et récits), de Jancigny (Indes anglaises et hollandaises), J. Janin (fantaisie, critique, etc.), E. Jurien de La Gravière (variétés navales et maritimes), Charles Labitte (histoire et critique littéraires), F. de Lagenevais (c'est un pseudonyme collectif, le *Boniface* de la revue), V. de Laprade (poëmes), L. de Lavergne (politique extérieure, économie publique et rurale, critique), Ch. Lavollée (histoire politique et politique commerciale), Lefebvre de Bécour (politique extérieure, critique), E. Lerminier (polémique philosophique, religieuse; critique historique et littéraire), P. Leroux (philosophie et histoire), Letronne (histoire et archéologie), G. Libri (sciences, études politiques et littéraires), P. Limayrac (histoire et critique littéraires), Littré (science, philosophie, littérature), Loeve-Veimars (politique contemporaine, critique historique), L. de Loménie (histoire littéraire), Ch. Louandre (statistique littéraire, études historiques et littéraires), Ch. Magnin (histoire du théâtre, critique), X. Marmier (voyages et littératures du Nord), V. de Mars (gérant et suppléant de Lagenevais), A. Maury (érudition, physiologie, histoire naturelle), Ch. de Mazade (littérature et politique), F. Mercey (voyages, beaux-arts), P. Mérimée (roman, histoire, critique), Michelet (histoire), Mignet (notices historiques), J. Milsand (littérature anglaise), G. de Molènes (nouvelles, critique), Em. Montégut (essais critiques), H. Murger (romans), A. de Musset (poésie, proverbes, nouvelles), P. de Musset (portraits, scènes d'Italie), Nisard (histoire littéraire et critique), Ed. Pailleron (poésies), Th. Pavie (scènes de l'Inde et d'Amérique, littérature orientale), G. Planche (critique littéraire et artistique), A. de Pontmartin (critique littéraire), A. de Quatrefages (sciences naturelles), E. Quinet (histoire, critique et philosophie), E. Reclus (voyages, économie politique), Ch. de Rémusat (critique, philosophie, politique, histoire), Er. Renan (mélanges philosophiques et littéraires), L. Reybaud (portraits politiques, voyages, industrie), C. Robert (politique et littérature slaves), P. Rossi (critique historique, chronique générale, de 1839 à 1844), Saint-Marc Girardin (histoire littéraire et politique), A. de Saint-Priest (histoire politique et diplomatique), Sainte-Beuve (portraits littéraires, etc.), E. Saisset (critique philosophique), G. Sand (romans, lettres, essais de critique), J. Sandeau (romans), P. Scudo (critique musicale), J. Simon (critique philosophique), E. Souvestre (scènes bretonnes), Saint-René-Taillandier (études littéraires, politiques et philosophiques), H. Taine (critique), Am. et Aug. Thierry (histoire), Vacherot (essais philosophiques), A. de Valon (voyages), L. de Viel-Castel (variétés littéraires et diplomatiques), Alfred de Vigny (romans, poëmes), Villemain (histoire et critique), L. Vitet (beaux-arts, archéologie, critique littéraire), Vivien (études administratives). Les ducs d'Aumale et de Joinville ont publié, sous l'anonyme, des études sur l'armée et la marine.

On voit, par cette énumération, que la *Revue* a laissé en dehors d'elle maint écrivain et maint publiciste de talent. On l'accuse d'effacer l'individualité des jeunes écrivains, en imposant à leur pensée et à leur style l'uniforme de l'ancien régiment; M. Buloz aime, en effet, donner des conseils aux débutants, et, s'ils l'écoutent, ils courent grand risque de perdre leur originalité. D'autres reproches peuvent encore être adressés au recueil. Il comprend trop de séries, de divisions inutiles qui déroutent les recherches; il ne réimprime pas certains numéros épuisés; il ne possède point de table générale, index indispensable qui devrait clore chaque période décennale. Des titres complexes, vagues et ambitieux, précèdent parfois des articles où il est question d'un sujet assez vulgaire (le hareng, par exemple). Des préambules disproportionnés, où les considérations générales viennent estomper l'objet en vue et gâtent souvent des études qui pourraient se passer de dogmatisme. Certains travaux (les monographies littéraires de M. Cousin sur Mazarin et Mlle de Scudéri) ont paru déjà, sous une forme à peine différente, dans le *Journal des savants* ou ailleurs. Tant de critique et tant de métaphysique exercent à la longue sur l'esprit une influence pénible. Les questions ne paraissent plus simples, les idées perdent leur lumière naturelle. M. L. Veuillot compare la *Revue* à un engrenage qui broie, divise, triture, peigne et carde, pour transformer le tout en étoupe. Il y a de la vérité dans cette épigramme. Un écrivain moins irrévérencieux, M. Ch. Asselineau, a fait observer très-justement que le despotisme d'une revue toute-puissante, donnant le ton et servant de modèle, doit amener « une littérature disciplinée et hiérarchisée par comptoirs et par rayons comme un magasin de nouveautés. » Le recueil de M. Buloz est un véritable magasin de librairie. Il monopolise certains écrivains par des traités exclusifs, et, par d'autres traités, il s'attribue le droit de reproduction dans d'autres journaux. Au point de vue, non de la stricte légalité, mais de la dignité des lettres, il est impossible d'admettre de tels procédés, par trop léonins. Disons, en outre, que, payés à tant la feuille, les travaux insérés dans la *Revue* ne sont pas rétribués dans une mesure convenable; les revues anglaises se montrent plus libérales. Il est douloureux d'avoir vu mourir Gustave Planche dans la détresse et P. Scudo à l'hôpital. Les deux maîtres critiques de la *Revue des Deux-Mondes* avaient donc désespéré de sa reconnaissance.

Revue de Paris (LA), recueil littéraire, fondé en 1829, par le docteur Véron. Quels qu'aient été les ridicules d'un quasi-personnage dit le Bourgeois de Paris, on ne peut dénier au docteur Véron une qualité bien rare, une vive et réelle sympathie pour les gens de lettres. En fondant la *Revue de Paris*, il voulut ouvrir les deux battants d'une grande publicité à tous les jeunes talents encore obscurs, comme à tous les écrivains déjà célèbres, et en même temps assurer une certaine rémunération aux compositions littéraires. Il introduisit le roman dans la presse périodique, et les noms de Balzac, d'Al. Dumas, de Delatouche, d'E. Sue, d'A. Karr, de L. Gozlan, de J. Janin, de Loeve-Veimars se mêlèrent à ceux de B. Constant, de Lamartine, de Scribe, de C. Delavigne, de Vigny, de Musset, de Sainte-Beuve, de Saint-Marc Girardin, de Cuvillier-Fleury et autres. Pour un médecin, ce n'était pas avoir un mauvais diagnostic. Sous la direction de M. Véron, la *Revue de Paris* parut avec un certain éclat, mais sans devenir jamais une bonne entreprise financière. De 1831 à 1834, sous la conduite de M. Am. Pichot, son succès déclina ou s'arrêta; car, de l'aveu de son acquéreur, M. Buloz, la publication n'avait que sept cents abonnés. M. Buloz en fit une sorte d'annexe de la *Revue des Deux-Mondes*, un magazine plus spécialement consacré à la fantaisie, à l'art, aux œuvres littéraires. Quelques-uns des écrivains en titre de la grande *Revue* prirent part à la rédaction de celle-ci; mais elle fut réservée aux *Dii minores* de la littérature, quoique tel article inséré dans la *Revue de Paris* vaille autant que telle dissertation admise dans la *Revue des Deux-Mondes*. Mais la presse à 40 francs, inaugurant le roman-feuilleton, devait tuer la fille du docteur Véron, en lui enlevant son principal attrait. Le pressentiment de sa mort, annoncé par un agrandissement de format, l'amena à faire une guerre fort vive aux improvisations des romanciers à la toise : E. Sue, Alex. Dumas, P. Féval; *Mystères de Paris*, *Mystères de Londres*, *Juif errant*, *Mousquetaires*, tous s'assirent au banc de sa police correctionnelle. Cependant son propre arrêt était prononcé; en 1845, date de son trépas, elle ne comptait que 900 abonnés. De 1829 à 1844, elle avait publié 181 volumes in-8°.

En 1852, un groupe d'écrivains romantiques, MM. Laurent-Pichat, L. Cormenin (commanditaires de l'entreprise), Th. Gautier, Ars. Houssaye, L. Ulbach (secrétaire de la rédaction) essayèrent de ressusciter la *Revue de Paris*. Ils accueillirent les écrivains, les poëtes et les critiques tenus en suspicion par la *Revue des Deux-Mondes*. C'est ainsi que M. Gustave Flaubert et M. Louis Bouilhet purent révéler leurs aptitudes. Devenue organe polititique, la *Revue de Paris* fut supprimée en 1858, au lendemain de l'attentat d'Orsini. Quelques années après, une autre direction publia pendant peu de temps une *Nouvelle Revue de Paris*, dans les mêmes conditions typographiques et sur le même plan. Cette tentative devait échouer : une revue ne peut vivre qu'autant qu'elle s'appuie, soit sur l'autorité d'un groupe de noms illustres, soit sur les assises d'une doctrine neuve et féconde. Dans ces deux dernières phases, la *Revue de Paris* était pauvre en idées conquérantes et en signatures célèbres.

Revue rétrospective, par M. Taschereau. Deux recueils du même auteur ont paru sous ce titre : le premier de 1833 à 1837, composé de douze volumes; le second, en 1849, ne formant qu'un volume et ne comprenant que trente-trois numéros; ce dernier est exclusivement politique et rédigé dans un sens le plus souvent réactionnaire. Il est surtout connu par un procès en diffamation que M. Blanqui intenta à M. Taschereau au sujet de la publication d'une pièce sans nom d'auteur, qu'on lui attribuait et qu'il prétendait être apocryphe. Cette affaire eut un grand retentissement et passionna pendant quelques jours le public, divisé en deux camps. Les tendances de la *Revue* attirèrent plus d'un ennui à l'auteur, qui fut criblé de brocards par le parti avancé. Ces querelles sont aujourd'hui oubliées, et cette seconde *Revue rétrospective*, n'offrant plus l'intérêt de l'actualité, n'a guère plus pour elle que celui d'une curiosité historique.

La première *Revue rétrospective*, au contraire, n'a presque rien perdu de son intérêt auprès des lettrés. On le comprendra facilement rien que sur l'énoncé de son titre complet : *Revue rétrospective* ou *Bibliothèque historique contenant des mémoires et documents authentiques, inédits et originaux, pour servir à l'histoire proprement dite, à la biographie, à l'histoire de la littérature et des arts*. L'histoire générale ou particulière forme le fond de ce recueil. M. Taschereau s'attache à mettre en lumière les faits passés qui étaient restés ignorés, ou incomplétement connus, ou qui avaient été présentés sous un faux jour. Des lettres non encore publiées, émanées de personnages historiques ou d'écrivains célèbres, et dans lesquelles se montre en saillie leur caractère, ou qui expliquent les événements de leur vie, composent la part de la biographie et de l'histoire littéraire. L'histoire proprement dite y tient la première place. On y trouve de nombreux mémoires et documents authentiques inédits. Enfin, les arts n'y sont point oubliés, et de nombreuses pièces officielles ou originales servent à faire constater leur marche, leurs progrès successifs et la considération dont ils ont inégalement joui aux différentes phases de notre société.

De longues et heureuses recherches avaient mis M. Taschereau et ses collaborateurs en possession de documents précieux et variés qui alimentèrent la *Revue rétrospective* sans jamais lasser le lecteur. Elle ne publia que des morceaux inédits, sauf dans deux ou trois cas où la religion du directeur avait été surprise, notamment à propos d'un article de Mirabeau sur les *Lettres de Mme de Sévigné*, article qui avait été copié dans des écrits de Suard et de Laharpe.

Revue contemporaine (LA), recueil bimensuel, fondé le 15 avril 1851, par MM. de Belval, A. de Calonne et Nettement. Une pensée de réaction monarchique et religieuse inspira la création de cette *Revue*, consacrée aux dissertations philosophiques, historiques, littéraires, etc. Le comité de la rue de Poitiers tenait en échec la République et comptait bien se délivrer du président pour lui substituer un roi; mais le coup d'Etat de décembre vint modifier la situation. Comme tant de gens, la *Revue contemporaine* passa dans le camp du parti victorieux. Deux de ses fondateurs se retirèrent sous leurs tentes. M. de Calonne resta directeur de la publication et la maintint dans la voie gouvernementale jusqu'au milieu de l'année 1868. L'Université, le conseil d'Etat, enfin les corps constitués lui fournirent le personnel de sa rédaction. Habilement conduite, la *Revue contemporaine* avait mission de contre-balancer l'influence de la *Revue des Deux-Mondes*; le succès était difficile à disputer. Au milieu des plus énergiques efforts tentés contre sa rivale, un ministre, M. Rouland, vint lui porter (on ne sait trop pourquoi) un coup terrible dont elle pouvait bien ne pas se relever. De 1859 à 1861, au prix de grands sacrifices imposés au budget, parut la *Revue européenne*, annexe du *Moniteur*, publiée dans les mêmes conditions typographiques que le recueil de M. de Calonne, lequel imite en tout, sauf les tendances générales, celui de M. Buloz. Le coup devait être d'autant plus fatal que la nouvelle publication enlevait à la première une bonne partie des rédacteurs officiels ou officieux. La *Revue contemporaine* résista au choc, et, deux ans après, son directeur acheta la clientèle de la *Revue européenne*, de même qu'il avait fondu dans son recueil, quelques années avant, l'*Athenæum français*, dont le titre est encore conservé en tête du bulletin bibliographique. En 1868, à la suite d'une série d'articles sur la malheureuse expédition du Mexique, dus à la plume de M. de Kératry, la *Revue contemporaine* a pris une attitude indépendante et s'est engagée dans le mouvement libéral. Au nombre des principaux collaborateurs, nous mentionnerons M. Léo Joubert, secrétaire de la rédaction; M. A. Claveau, chargé de la critique courante des livres et des pièces dramatiques; M. F. Boilay, qui a rédigé assez longtemps la chronique politique; MM. Boinvilliers, de Parieu, qui ont fourni à la *Revue* des études administratives, et MM. Troplong, Franck, Ambert des travaux historiques. MM. Sainte-Beuve, Lacaussade, L. Etienne, Saint-Julien, de Mouy, L. Moland ont traité divers sujets de littérature française et étrangère; MM. Horn, E. Chesneau, L. Liévin, E. Chasles, L. Enault, C. Caro, P. Janet se sont occupés de questions d'art, de philosophie, d'économie sociale, etc.

Revue chrétienne (LA), recueil mensuel, fondé en 1854 par M. Edmond de Pressensé, pasteur protestant. La thèse qui fait le fond et l'unité de cet intéressant recueil est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Quoique protestants, les collaborateurs de M. de Pressensé ne connaissent point de variations. « Séparez-vous, » disent-ils sans cesse aux orthodoxes et aux libéraux. Et ils prêchent d'exemple; ils ont abandonné à tout jamais cette Eglise nationale, où l'on entend tour à tour prêcher des doctrines opposées. Les deux principaux rédacteurs de cette *Revue* sont MM. de Pressensé et Bersier. Parmi les autres collaborateurs, nous citerons MM. Bonnet, J. Monod, A. Schæffer, Rossew, Saint-Hilaire, Charles Waddington, Secretan, de Guerle, etc. Les articles que contient cette *Revue* ont trait à la philosophie religieuse, l'histoire religieuse, l'histoire générale; on y trouve des biographies intéressantes, des études contemporaines, des revues de livres judicieusement faites. Libérale en politique, la *Revue chrétienne* est orthodoxe en religion. Au point de vue de la rédaction et du style, on y trouve un langage contenu, modéré, quelque peu dédaigneux, élégant et d'une fine raillerie à l'égard des hommes et des choses qu'on y combat.

Revue germanique (LA), recueil littéraire, fondé à Paris en 1859, par MM. Ch. Dollfus et Nefftzer. Bien que des préjugés nationaux séparent la France de l'Allemagne, il s'est établi entre les deux pays des rapports intellectuels, lesquels ne furent jamais plus suivis. Toutefois, cet échange d'idées, de vues, de résultats divers ne correspond pas encore à la somme de services qu'il pourrait rendre. La France connaît mal l'Allemagne, et l'Allemagne ne comprend pas la France; le génie saxon et le génie latin se tiennent à deux points opposés; mais ces points étant des pôles d'un axe commun, il résulte de cette corrélation que les deux hémisphères juxtaposés doivent tourner d'un même mouvement. Une revue internationale, destinée à initier l'esprit français aux travaux de la pensée allemande et aux phases de la civilisation germanique, une publication analogue à la *Revue britannique*, était, ce semble, une entreprise utile, féconde, prospère. Dirigée par deux écrivains de talent et d'expérience, elle pouvait prétendre à un succès de bon aloi; rédigée avec soin et intelligence, elle devait offrir un intérêt soutenu aux lecteurs réfléchis, aux esprits sérieux qui désirent ne pas rester étrangers aux conquêtes de la science. Née sous des auspices aussi favorables, la *Revue germanique* a tenu presque toutes les promesses que renfermait son programme; elle a ouvert des sources ignorées, elle a creusé des filons oubliés de la critique, et cependant ses efforts ont échoué. Paraissant d'abord deux fois par mois, elle ne vint à publier ensuite qu'une livraison ou douze numéros par an; enfin, en 1868, elle s'est transformée ou plutôt elle a cessé d'exister, la *Revue moderne* n'ayant maintenu ni son titre ni son plan, encore moins ses tendances. Cet insuccès doit-il être mis au compte d'une fatalité aveugle, irresponsable? Nous pensons, quant à nous, que l'entreprise, excellente en principe, a été mal conduite; et comme sa déconfiture est un malheur public en un certain sens et que sa résurrection est chose possible et désirable, nous indiquerons les causes efficientes de sa chute et les moyens

de la relever. Une *Revue germanique* doit se proposer pour but de faire connaître à la France, c'est-à-dire à tous ceux qui parlent notre langue cosmopolite, l'histoire, les mœurs, la littérature, la philosophie, la science, la politique, l'industrie, l'art des peuples allemands. Mais comment? En mettant toujours les objets étudiés en rapport avec le caractère français, en considérant les questions traitées relativement à l'importance qu'elles occupent dans les intérêts majeurs de l'époque, dans l'ensemble de la civilisation générale. Tout ce qui répugne essentiellement aux habitudes d'esprit et au goût des peuples méridionaux, tous les éléments que leur génie refuse de s'assimiler, tout cela doit être tenu à l'écart. Que nous importent les rêveries d'une métaphysique ténébreuse, les subtilités compliquées d'une critique transcendante, les innombrables trouvailles d'une érudition de mandarins lettrés, si ces découvertes restent sans utilité pratique, si ces exégèses, ces allégories, ces systèmes déroutent le sens commun? A tout le moins faudrait-il rendre clair, intelligible, saisissable cet amas d'entités et trier ce fumier d'Ennius. Il conviendrait d'éviter de se faire soi-même Allemand. La *Revue germanique* n'a pas très-bien compris son rôle; souvent elle a méconnu sa mission, soit en devenant un recueil européen, soit en se rattachant à une école philosophique aujourd'hui en défaveur au delà du Rhin (l'école de Hegel), soit en s'occupant trop des côtés excentriques de l'esprit allemand ou des infiniment petits de l'érudition. En 1868, la *Revue germanique*, acquise par M. de Kératry, est devenue la *Revue moderne*.

Revue européenne (LA), recueil périodique, publié à Paris de 1859 à 1862. Un caprice ministériel fit sortir cette revue des flancs du *Moniteur* ou plutôt de la *Revue contemporaine*. M. Rouland, ministre de l'instruction publique, trouvant sans doute insuffisant le concours officieux prêté au gouvernement par la publication que dirigeait M. de Calonne, créa, dans les mêmes conditions et sur le même plan, un recueil destiné à contre-balancer l'influence de la *Revue contemporaine* et le crédit toujours croissant de la *Revue des Deux-Mondes*. Ces deux recueils rivaux recrutaient déjà le personnel de leur rédaction dans les rangs de l'Université et dans l'état-major des fonctionnaires en retraite ou en activité de service. La nouvelle revue ne procéda pas autrement; mais, ne pouvant enlever à ses aînées qu'un petit groupe d'écrivains, elle dut combler les vides de ses cadres par des enrôlements précipités. Assurément les hommes de talent, de savoir et d'expérience ne firent pas défaut à la *Revue européenne;* toutefois, les non-valeurs, les médiocrités de la bureaucratie y occupèrent parfois trop de place. Imprimée par les presses du *Moniteur* et subventionnée par le budget, elle ne pouvait vivre, elle ne pouvait durer. Une telle entreprise exige autre chose qu'un haut patronage, qu'une organisation puissante. L'initiative privée, mieux conseillée par ses intérêts directs, trouve la voie du succès plus sûrement qu'un secrétaire ou sous-secrétaire d'Etat, obligé de reporter son attention sur les services réguliers dont il a la responsabilité. Un éditeur non officiel s'attache à mettre en œuvre tous les éléments de vogue et de prospérité; s'il fait fausse route, il modifie son plan et son programme; n'ayant pas à défendre une cause personnelle, il peut laisser le champ libre à l'examen, au contrôle; il le doit même, une revue ayant pour objet essentiel la discussion. Au contraire, un ministre imposera l'approbation; une réserve craintive arrêtera l'essor et la spontanéité de la pensée chez des écrivains dont la position pourrait être compromise par eux-mêmes. C'est ce qui explique l'insuccès de la *Revue européenne*, obligée de suspendre sa publication, après son 17e volume, en décembre 1861. La *Revue contemporaine* recueillit sa succession.

Revue du monde catholique, recueil bimensuel, politique, théologique, philosophique, historique, littéraire, scientifique, etc. Fondée au mois d'avril 1861, dirigée on ne sait par qui, rédigée par des prêtres et par des écrivains laïques du groupe du *Monde* et de l'*Univers*, cette *Revue*, qui publie quatre volumes par an, s'est proposé pour but la défense de l'Eglise par l'enseignement et par la polémique. Appliquer la théologie, la philosophie, l'histoire, les sciences et les arts à l'apologie, à la glorification du catholicisme; justifier les dogmes, la morale et la mystique de la religion romaine; réhabiliter le droit canonique; étudier les sciences, surtout les sciences naturelles, dans leurs rapports avec la religion; démontrer la concordance de la doctrine orthodoxe et de la science; démentir les découvertes gênantes qui contredisent les textes sacrés; porter la défense sur tous les points attaqués; suivre enfin le mouvement catholique sur toutes les routes du globe et dans toutes les branches de l'activité humaine, tel est le programme de ce recueil. En politique, il déclarait s'abstenir; maintenant, il ne s'abstient plus. Le catholicisme et ses défenseurs n'ont plus, en effet, aucune raison d'être, s'ils renoncent aux affaires temporelles, au pouvoir séculier, au gouvernement des intérêts sociaux. Mais le but réel, à peine dissimulé dans le manifeste des fondateurs anonymes, lesquels paraissent appartenir à la compagnie de Jésus, est celui-ci : établir dans l'esprit des croyants les doctrines de l'ultramontanisme renforcé et combattre le gallicanisme. « L'Eglise, mère et maîtresse de toutes les Eglises, » voilà l'axiome fondamental que décrètent des gens sans mandat. Ce dogme de l'absolutisme papal pouvait inquiéter quelques évêques, jaloux de leurs prérogatives; mais il est suivi d'un autre article de foi : « le pape et les évêques, » qui rassure l'épiscopat, en maintenant l'absolutisme épiscopal à côté, c'est-à-dire au-dessous de l'autre. Cependant, l'Eglise étant catholique ou universelle, l'Eglise ou la catholicité n'aurait-elle pas le droit, elle seule, d'être consultée sur ces matières litigieuses? La *Revue du monde catholique* aura encore beaucoup à faire si, renonçant aux invectives de la polémique pieuse, ou bien aux affirmations *à priori* et aux pétitions de principe, elle entreprend de mettre en harmonie la foi et la raison, la théologie et la science. Et comment le tenter, quand on ne croit pas à la science et qu'on répudie la raison? Elle n'échappe pas à la fatalité qui pèse sur les doctrines exclusives, intolérantes, absolues. Suspects à la grande masse d'un public incrédule, tantôt dénoncé, tantôt insulté, les journaux religieux ne peuvent avoir pour adhérents que des croyants, des fidèles, des gens déjà convertis. Leur tâche est donc stérile; le prosélytisme leur est interdit par la nature même de leurs opinions. D'ailleurs, il n'y a pas de clergé qui lise moins que le clergé français. Il s'occupe peu des nouvelles du monde entier; il dispose de loisirs trop précieux pour s'aviser de les absorber dans la lecture des bons romans catholiques, destinés à neutraliser le venin des mauvais romans. Quant aux laïques, même fidèles, que leur importent et la critique littéraire en matière ecclésiastique et les actes ou décisions de la cour pontificale? La *Revue du monde catholique* avait failli succomber dès son origine; elle s'annexa une autre feuille religieuse, le *Croisé*, d'un enthousiasme exalté jusqu'à l'extravagance. Ne se trouvant guère réconfortée de ce romantisme ascétique, elle recueillit deux naufragés du journalisme quotidien, MM. Veuillot frères. Il serait difficile aujourd'hui de dire si, grâce à ce remède *in extremis*, elle se porte mieux ou plus mal.

Revue politique et littéraire. Cette revue hebdomadaire a paru d'abord sous le titre de *Revue des cours littéraires*, du 1er décembre 1863 au 30 juin 1871. Elle avait alors pour objet de faire connaître au public les leçons les plus intéressantes faites au Collége de France, à la Sorbonne, etc., et de permettre de se faire ainsi une idée de notre haut enseignement littéraire. Ce recueil fort bien fait eut un plein succès. Toutefois, à partir du 1er juillet 1871, les directeurs de cette revue, MM. Eugène Yung et Emile Alglave, voulant élargir considérablement leur cadre, firent précéder le titre primitif de celui de *Revue politique et littéraire*. Depuis lors, tout en continuant de publier les principales leçons du Collége de France et des Facultés, ce recueil donne chaque semaine une chronique politique, un bulletin des sociétés savantes rendant compte des principales questions discutées à l'Institut, dans les sociétés de géographie, de linguistique, etc., une causerie littéraire dans laquelle sont analysés et jugés les ouvrages récemment parus. Tous les mois, la *Revue* publie un bulletin géographique et, de temps à autre, une revue diplomatique expliquant au point de vue français les événements importants qui ont lieu à l'étranger. Ce recueil, très-varié, embrassant tous les sujets et donnant une fidèle image du mouvement contemporain, compte ou a compté un très-grand nombre de rédacteurs, parmi lesquels nous citerons MM. Ad. Franck, Laboulaye, Littré, Alfred Maury, Jules Barni, Legouvé, Coquerel, de Pressensé, Ernest Duvergier de Hauranne, Taxile Delord, Beaussire, Caro, Lévêque, Janet, Huxley, Ribot, Vera, Sorel, Havet, Ritter, Maspero, Eggers, Boissier, Martha, Georges Perrot, Paul-Albert de Loménie, Edouard Fournier, Claretie, Philarète Chasles, Mézières, Levasseur, Himly, Alglave, Gaidoz, Buisson, Despois, Selden, Gebhart, Vischner, Mme Coignet, etc.

Revue scientifique de la France et de l'étranger. Cette revue hebdomadaire, dirigée par MM. Yung et Emile Alglave, est la continuation de la *Revue des cours scientifiques* qui fut fondée en 1863, en même temps que la *Revue des cours littéraires*. Ce fut en juillet 1871 que ses directeurs lui donnèrent le titre de *Revue scientifique*. Comme dans la première phase de son existence, elle publie les principales leçons scientifiques faites au Collége de France, à la Sorbonne, au Muséum, dans les Facultés de département et dans les universités étrangères; mais, tout en laissant la première place à l'enseignement supérieur proprement dit, elle a introduit dans son cadre des matières nouvelles. Elle fait connaître non-seulement les grandes découvertes, les théories scientifiques et les idées philosophiques dans le monde savant, mais encore le mouvement scientifique dans ses développements industriels, économiques, politiques et militaires. Enfin, elle expose les travaux des sociétés savantes, des congrès scientifiques, internationaux, etc. Parmi les rédacteurs de cette intéressante revue, nous citerons MM. Alglave, Broca, Claude Bernard, Berthelot, Agassiz, Darwin, Carpenter, Ville, Bagehot, Léon Dumont, Hartmann, Spencer, Huxley, Lubbock, Lartet, Lorrain, Pasteur, Sainte-Claire Deville, Lockyer, Janssen, Zölner, Fonvielle, Helmholtz, Tyndall, Bouchardat, Gaudry, Quételet, Virchow, Liebreich, Onimus, Verneuil, Laussedat, Le Fort, Quatrefages, Omalius d'Halloy, Ritter, Rosenthal, etc.

Revue suisse, publication périodique, fondée dans la Suisse romande et qui a rempli avec honneur une carrière de vingt-cinq ans. Elle débutait en 1838, à Lausanne, chez l'éditeur Marc Ducloux, qui en était lui-même un des rédacteurs; elle fut tour à tour transportée à Lausanne et à Neuchâtel, et, malgré la concurrence de la *Bibliothèque universelle*, acquit, à défaut d'un succès bruyant, une solide estime. Nous remarquons, parmi les noms de ses principaux rédacteurs, dans le cours de ces vingt-cinq ans, de 1838 à 1862, pour la philosophie, MM. Ch. Secretan, E. Naville, Marc Debrit; pour la littérature ancienne, MM. Hisely, Ch. Prince; pour la critique littéraire, MM. Eugène Rambert, Max. Buchon, Cherbuliez, Amiel; pour l'histoire et la biographie, MM. Monnard, Vulliemin, Gaullieur, Daguet, Hornung; pour les sciences physiques et naturelles, MM. Desor, Dufour, Kopp, Vouga, Martins, Lesquereux, Hollard, Thurmann; pour l'histoire et la critique religieuses, MM. Monsell, Félix Bovet, Gaberel; enfin, pour les nouvelles et variétés, MM. Marc Monnier, Fritz et Ch. Berthoud, Scioberet, E. Souvestre, Mme Dora d'Istria. Cette revue, riche et bien fournie, comme on le voit, se faisait encore distinguer par la place qu'elle accordait, non sans bonheur, à la poésie et surtout à la poésie suisse, représentée par MM. Durand, Fréd. Monneron, Blanvalet, Petit-Senn, Favrat, Olivier, etc. Après ce quart de siècle, rempli avec d'autant plus d'honneur qu'il est difficile de soutenir deux revues aussi considérables au moyen des seules ressources de la Suisse romande, la *Revue suisse* s'est fondue avec la *Bibliothèque universelle*, et ses rédacteurs ont presque tous contribué puissamment aux succès croissants de cette dernière publication.

Revue contemporaine (*Rivista contemporanea nazionale italiana*). Fondée à Turin en novembre 1853, cette revue n'a cessé de paraître régulièrement dans cette ville par livraisons mensuelles. Chaque année de publication forme quatre volumes, un par trimestre, de près de 600 pages chacun. Avant la guerre d'Italie, cette revue, qui soutenait les idées libérales et unitaires de M. de Cavour, était la seule en Italie qui pût librement traiter de matières politiques, le Piémont étant alors le seul Etat indépendant et libre de la péninsule; aussi son succès alla-t-il grandissant jusqu'en 1860. Elle comptait au nombre de ses rédacteurs les hommes les plus distingués de toutes les parties de l'Italie dans la politique, l'économie sociale, la philosophie et les lettres : tels étaient MM. Massari, J. Arrivabene, Correnti, de Sanctis, Guerrazzi, J.-B. Michellini, Vegezzi-Ruscalla, Gallenga, C. Nigra, etc. Quelques-uns d'entre eux lui sont restés fidèles; mais la fondation de plusieurs revues importantes, depuis 1861, à Milan, à Florence et à Naples a affaibli la *Rivista contemporanea*. Depuis la convention de septembre 1864 et le transfert de la capitale à Florence, puis à Rome, la *Rivista* soutient les intérêts piémontais; elle fait partie de l'opposition à la fois radicale et piémontaise.

Revue trimestrielle (LA). V. QUARTERLY REVIEW.

Revue moderne (LA). V. REVUE GERMANIQUE.

Revue et gazette musicale de Paris, l'un des meilleurs, sinon le meilleur des journaux de musique qui se publient en France. Il est le produit de la fusion de deux autres feuilles spéciales, la *Revue musicale*, fondée, dirigée et rédigée pendant plusieurs années par M. Fétis, et la *Gazette musicale*, publiée quelques années plus tard par l'éditeur de musique Schlesinger, avec le concours d'écrivains et d'artistes extrêmement distingués.

Le premier numéro de la *Revue musicale* parut dans les premiers jours de février 1827; il était composé de 24 pages in-octavo, formant brochure, avec couverture imprimée, et le recueil, qui était mensuel, continua de paraître ainsi jusqu'en 1830, époque où son format fut un peu agrandi et où il eut 32 pages au lieu de 24. Dans les premiers temps, M. Fétis rédigeait son journal presque à lui seul, et ce n'est que par la suite qu'il s'attacha quelques collaborateurs : Perne, bibliothécaire du Conservatoire et érudit musical consommé; Adrien de La Fage, dont les travaux sont justement estimés; M. Albert Sowinski et quelques autres. La *Revue musicale* était un recueil utile, assez généralement bien fait, et M. Fétis, qui, avec une rare modestie, ne manque jamais l'occasion de s'adresser des éloges à lui-même, a pu dire cette fois avec assez de raison : « Malgré ses imperfections, la *Revue musicale* a joui de beaucoup de faveur auprès des amateurs de musique; aujourd'hui même qu'elle a cessé de paraître, parce que, éloigné de Paris, son ancien rédacteur *n'y* pouvait plus donner de soins, elle est considérée comme un livre de bibliothèque; les exemplaires en sont recherchés et se vendent cher, parce que toutes les questions de quelque importance y ont été agitées et traitées avec développement, et parce qu'on y aperçoit partout les vues consciencieuses d'un artiste qui se dévoue à son art. Ce journal a, d'ailleurs, produit un grand bien en France; il y a augmenté le nombre des amateurs de musique, a échauffé leur zèle, fait fonder en beaucoup de lieux des écoles et des concerts publics; a formé des lecteurs à la littérature musicale et des critiques pour les journaux; l'érudition en musique a même fait tant de progrès parmi les Français depuis la publication de la *Revue*, que les livres qui y sont relatifs, et qui étaient autrefois dédaignés, se vendent maintenant à des prix très-élevés. »

La *Gazette musicale*, fondée, nous l'avons dit, par l'éditeur Maurice Schlesinger, fit paraître son premier numéro (in-4°) le 2 janvier 1834. Elle avait alors pour collaborateurs des écrivains, spéciaux et autres, de premier ordre; parmi les compositeurs, F. Halévy, Berton, Adolphe Adam; des musiciens moins illustres, mais très-estimables, tels que Joseph Mainzer, Anders, Fr. Stoepel, Seyfried, H. Panofta; puis MM. Alexandre Dumas, Jules Janin, Edouard Monnais, etc., etc. Bientôt, d'autres noms vinrent se joindre à ceux-ci : le célèbre pianiste Franz Liszt, qui ne songeait pas encore à prendre les ordres; M. Stephen de La Madelaine, l'excellent théoricien; d'Artigue, Castil-Blaze, le savant Bottée de Toulman, l'érudit Georges Kastner, Henri Blanchard, Rellstab, de La Fage, Félix Danjou et quelques autres. Ce groupe brillant et compacte devait assurer à la *Gazette musicale* un véritable succès qui l'accueillit dès ses premiers pas.

En 1839, M. Fétis ayant renoncé à la publication de la *Revue musicale*, son éloignement de Paris entourant cette publication d'énormes difficultés, les deux recueils se fondirent en un seul qui prit le titre de *Revue et gazette musicale de Paris*, qu'il porte encore aujourd'hui. M. Fétis se joignit aux écrivains que nous venons de citer, et bientôt MM. Maurice Bourges, Richard Wagner, B. Jouvin vinrent coopérer à la rédaction du journal, où l'on vit encore apparaître successivement MM. Elwart, Denne-Baron, G. Bénédit, Gustave Héquet, Oscar Comettant, Adolphe Botte. Aujourd'hui, les principaux collaborateurs de la *Revue et gazette musicale* sont MM. Thomas Sauvage, Maurice Cristal, Arthur Pougin, Paul Bernard, Armand Gouzien, Matthieu de Monter, D.-A.-D. Saint-Yves, Edmond Neukomm, etc. Le journal a conservé son ancienne réputation de loyauté et il a sa place au premier rang de la presse artistique française, place conquise par son respect pour l'art et par le mérite de ses représentants et des écrivains qu'il a su grouper autour de lui.

Revue et gazette des théâtres. La *Revue et gazette des théâtres*, journal spécial dont la publication est bihebdomadaire, est née de la fusion de deux feuilles du même genre, la *Gazette des théâtres et des comédiens*, fondée en 1830, et la *Revue des théâtres*, créée un ou deux ans après. Pendant longtemps, la *Revue et gazette des théâtres*, qui d'abord ne paraissait qu'une fois par semaine, eut pour directeur et rédacteur en chef un certain Pommereux, littérateur sans aucun talent, qui n'avait qu'un souci : éreinter les comédiens qui n'étaient point abonnés à son journal, afin de les amener à composition, et flatter, au contraire, par des éloges hyperboliques et exagérés, ceux qui versaient exactement le montant de leur souscription dans la caisse de ce même journal. Il faut malheureusement constater que nous ne possédons pas en France une feuille théâtrale vraiment digne de ce nom, et que les quelques journaux qui se partagent cette spécialité suivent tous les mêmes errements et tirent exclusivement profit de la vanité des comédiens de Paris et de la province, qui tous demandent à être adulés dans des conditions douces, c'est-à-dire à raison de 30 ou 40 francs l'an. Aussi ces journaux ne jouissent-ils généralement d'aucune espèce de crédit; leur critique n'est d'aucune valeur pour l'ordinaire et le public ignore jusqu'à leur existence.

Vers 1857, à la mort de Pommereux, M. Achille Denis quitta le *Messager des théâtres* pour prendre la rédaction en chef de la *Revue et gazette*, qui commença alors à paraître deux fois par semaine. On doit rendre cette justice à M. Achille Denis que, tout en maintenant la ligne de conduite adoptée par les journaux de ce genre, il sut néanmoins donner à celui-ci quelque intérêt en traitant avec une véritable expérience les questions administratives et financières qui rentraient dans sa spécialité. Il avait pour collaborateurs MM. Félix Baudillon, J. de Filippi, Léo Werth, O. Paulin, Henri Trianon, E. Palianti, Georges Stenne, etc., etc. Pendant une dizaine d'années, M. Achille Denis dirigea ainsi la *Revue et gazette des théâtres* avec une habileté qu'on ne saurait nier, avec un

zèle qui ne s est jamais démenti et qui tenait de près au talent.

En 1868, cet écrivain abandonna la rédaction en chef de la *Revue et gazette* pour reprendre, au bout de deux ou trois mois, celle du *Messager des théâtres*, où il emmena un certain nombre de ses collaborateurs. Le journal est, depuis ce temps, dirigé par M. Jules Magnier.

Revue des deux mondes (LA), revue en trois actes, par MM. Clairville et Abraham Dreyfus; représentée au Vaudeville le 23 mars 1875. Cette pièce se distingue des autres revues en ce qu'on n'y voit presque point de femmes court vêtues et qu'elle affecte certaines prétentions littéraires. Dans ces trois actes aristophanesques, les auteurs se sont attachés à faire une critique mordante, spirituelle des journaux, des pièces nouvelles et des théâtres nouveaux. Leur raillerie vise plus volontiers les choses qui intéressent le monde des lettres, de sorte que la plupart des allusions ne sont point comprises du grand public. C'est dans le cabinet du directeur de la célèbre *Revue des Deux-Mondes* que se passe le premier acte, et c'est de là que lui vient son titre. Nous n'entreprendrons point d'analyser une œuvre qui, par sa nature même, échappe en quelque sorte à l'analyse. Un pâtissier de Pithiviers a légué à la *Revue* par testament une somme destinée à récompenser l'œuvre la plus remarquable de l'année, et voilà le gérant du journal, en compagnie d'un reporter femme, qui se met à la recherche des nouveautés littéraires et dramatiques. Tel est le point de départ de l'œuvre. Parmi les charges qui ont été les plus goûtées, nous citerons celle du parnassien qui s'est égaré dans les bureaux de la *Revue des Deux-Mondes;* la scène du monsieur qui, alléché par les promesses du *Figaro*, est venu à Paris pour visiter l'Opéra; la spirituelle mise en scène du critique qui a inauguré à la salle des Capucines le feuilleton parlé des lundis. La partie la plus gaie est celle des imitations et des parodies de pièces en vogue. La parodie de la *Fille de Roland* a excité un fou rire. Parmi les imitations, on a surtout remarqué celle de Ravel dans la scène du marchand de programmes, l'imitation fort drôle des tics de Monnet-Sully et celle de quelques acteurs du Palais-Royal, Geoffroy, Gil-Pérès, Lhéritier, Lassouche, etc. En somme, la pièce a réussi, bien que, selon l'observation de M. Sarcey, elle ne soit peut-être pas assez franche de ton et assez verte d'allures.

Revue nocturne (LA), célèbre lithographie de Raffet. Sous ce même titre, le poëte allemand Zedlitz a composé une ballade saisissante, où il a évoqué les héros de la grande armée et les a fait défiler, à minuit, dans les champs Elyséens, sous l'œil de leur empereur trépassé. Cette pièce fantastique, dont nous avons donné (t. II, p. 121) une traduction en prose empruntée à M. Nicolas Martin et une imitation en vers par Alexandre Dumas, avait déjà été traduite littéralement par Barthélemy et Méry, dans les notes de leur *Napoléon en Egypte*. C'est de cette dernière interprétation que Raffet s'est inspiré pour crayonner sa lithographie si justement admirée.

La scène se passe sur les nuées, à la lueur pâle de la lune. Dans le fond, vers le milieu de la composition, Napoléon, coiffé du petit chapeau et vêtu de la redingote légendaire, est monté sur un cheval blanc. Des escadrons de cuirassiers, les aigles déployées et le sabre au poing, passent devant lui et vont se perdre, en formes lumineuses et fantastiques, dans les profondeurs de l'horizon. Au premier plan, un vieil officier, galopant sur un cheval noir, se retourne pour commander un mouvement à ses hommes qui le suivent en rangs pressés. Les crinières des casques sont agitées par le vent, les cuirasses brillent à travers le brouillard, les sabres nus jettent des éclairs; les chevaux, hérissés, soufflent du feu par les naseaux et emportent à leurs sabots des lambeaux de nuage. Cette cavalerie sépulcrale traverse le ciel comme une tempête. Théophile Gautier a dit de la lithographie de Raffet : « C'est assurément une des plus originales et des plus épiques compositions de notre époque. Sur cette pierre étrange, toutes les formes sont fondues en brume vaporeuse; ce n'est pas dessiné avec un crayon, mais avec un rayon de lune taillé. Impossible de mieux traduire la stance du poëte allemand écrite au bas :

> C'est la grande revue
> Qu'aux champs Elysées,
> A l'heure de minuit,
> Tient César décédé. »

La ballade de Zedlitz a inspiré à Raffet deux autres compositions : le *Réveil* et le *Défilé nocturne*.

Le *Réveil* nous montre, aux lueurs d'une clarté diffuse, un tambour de la garde battant, au milieu des nuages, le rappel de la revue suprême; autour de lui, et aussi loin que peut pénétrer la vue, les morts s'éveillent, écartent les plis de leurs linceuls et tournent vers la caisse sonore leurs orbites au regard pâle; ceux qui sont encore revêtus de l'uniforme saisissent leurs armes et s'alignent confusément en colonnes. Un lieutenant, tête nue, agite son épée. Cette composition a été lithographiée par Raffet en 1848.

Le *Défilé nocturne* est une esquisse de tableau, dont M. Emile Bry a publié un fac-simile en 1861. Un trompette des guides de la garde, dont le cheval piaffe et piétine dans le rayonnement de la lune, sonne la charge; l'escadron se précipite tout entier hors de la tombe, débouche de la gauche, fend l'air d'un galop rapide, puis, décrivant un orbe immense, revient encore à droite et va disparaître, inondé de lumière, dans les profondeurs de l'infini. Un vent sinistre fait ployer les longs plumets des cavaliers ressuscités, soulève la flamme des colbacks et gémit dans les haillons des étendards criblés.

Les trois compositions de Raffet ont été heureusement traduites à la scène dans un des tableaux des *Volontaires de* 1814, pièce militaire jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1862.

Une quatrième composition, dont l'esquisse a été reproduite en fac-simile par M. Emile Bry, nous retient dans le domaine de la fantasmagorie nocturne où Raffet s'est plu à évoquer les glorieux combattants de la grande armée. Elle est intitulée : le *Cinq mai*. Les héros de bronze de la colonne s'animent et se dégagent du bas-relief qui les emprisonne : officiers, porte-drapeaux, cavaliers et fantassins montent en tourbillonnant jusqu'à la statue de Napoléon, au-dessus de laquelle un grand aigle déploie ses ailes, et tous, tendant, vers l'impassible César, des mains frémissantes d'enthousiasme, agitent des palmes, jettent des couronnes, l'acclament avec des voix et le pleurent avec des sanglots que les morts seuls entendent.

RÉVULSER v. a. ou tr. (ré-vul-sé — du lat. *revulsus*, arraché). Méd. Déplacer, changer le siége de : RÉVULSER *une irritation*.

RÉVULSEUR s. m. (ré-vul-seur — rad. *révulser*). Méd. Instrument à l'aide duquel on produit une irritation artificielle, sur un point où l'on s'efforce d'attirer le siége d'une affection.

RÉVULSIF, IVE adj. (ré-vul-sif, i-ve — du lat. *revulsus*, arraché). Méd. Se dit des médicaments, des moyens thérapeutiques employés pour appeler l'irritation ou les humeurs d'une partie sur une autre : *Saignée* RÉVULSIVE.

— s. m. Médicament révulsif : *Le vésicatoire est un* RÉVULSIF, *agit comme* RÉVULSIF.

— **Encycl.** V. RÉVULSION.

RÉVULSION s. f. (ré-vul-si-on — du lat. *revulsio*, action d'arracher). Méd. Action, effet des médicaments, des moyens révulsifs; appel de l'irritation ou des humeurs d'un point sur un autre.

— **Encycl.** Les agents employés pour obtenir la *révulsion* sont appelés *révulsifs*. Ainsi, dans les cas de céphalalgie, lorsqu'on administre un pédiluve sinapisé, on cherche à produire une *révulsion* par le moyen du bain de pieds, qui est le révulsif. Les anciens admettaient quatre variétés de *révulsion :* du haut vers le bas, de droite à gauche, d'avant en arrière et de dedans au dehors; ces théories ou plutôt ces hypothèses n'ont pas été confirmées par l'observation. Il est très-difficile d'expliquer autrement que par la sympathie l'amélioration que l'on obtient dans un organe affecté en agissant sur un point quelquefois très-éloigné du siége de la maladie. Dans tous les cas, les moyens révulsifs ne sont applicables, si l'on en excepte la saignée générale, qu'aux affections franchement localisées, et eux-mêmes n'ont qu'une action locale déterminée et toujours plus ou moins circonscrite. On ne peut considérer comme révulsifs tous les moyens généraux antiphlogistiques qui, quoique ayant beaucoup d'action sur les affections locales, agissent en même temps sur les maladies générales. On a admis une espèce de *révulsion* pathologique, qui consiste dans l'influence qu'une maladie nouvelle exerce sur une autre déjà régnante. Ainsi, dans les cas d'entérite, de bronchite, s'il survient tout à coup un phlegmon, un érysipèle, un eczéma, l'apparition de la dernière maladie imprime sur la première une action favorable qui la porte vers une prompte guérison. Au contraire, dans le cours d'une variole, d'une rougeole, d'une scarlatine, s'il survient une pleurésie ou une pneumonie, la marche de la fièvre éruptive est interrompue, et, sans qu'il y ait métastase, il y a complication des deux maladies.

La médecine compte un grand nombre de moyens révulsifs; ils sont ou externes ou internes. Parmi les premiers sont les bains locaux, les douches, les fumigations, les cataplasmes, etc.; les ventouses sèches ou scarifiées, les sangsues, les irritants cutanés, les pommades ammoniacales ou stibiées, l'huile de croton, les sinapismes, les vésicatoires, l'eau bouillante, le cautère, le moxa, le séton et tous les caustiques en général, le galvanisme et l'électricité pour le système nerveux; les irritants particuliers des membranes muqueuses, tels que les sondes, les bougies, les injections, etc. Parmi les révulsifs internes viennent se ranger les sternutatoires, les vomitifs, les laxatifs, les purgatifs, les sudorifiques et les diurétiques. Ainsi, les révulsifs peuvent être dirigés sur une partie seulement de la peau ou sur toute la surface cutanée. Il en est de même des muqueuses; on peut les exciter sur un point limité ou sur une grande partie de leur surface. Les effets généraux des révulsifs, quoique de nature bien différente, se rapprochent tous par leur manière d'agir. Ils portent tous leur action sur les solides et les liquides, et, qu'ils relâchent ou qu'ils excitent les premiers, ils y appellent toujours les liquides par un mouvement fluxionnaire. Ce même résultat se retrouve, en effet, dans tous les moyens révulsifs les plus opposés en apparence, ceux d'un pédiluve ou d'un cataplasme émollient, ou d'un sinapisme très-actif. L'eau chaude dilate et relâche les vaisseaux cutanés, puis y attire les liquides séreux et sanguins en plus grande quantité, d'où résultent ensuite un gonflement du derme et une exhalation cutanée plus abondante. Les sinapismes, quoique agissant d'abord en irritant le système nerveux et l'appareil des vaisseaux capillaires dermoïdes, déterminent secondairement un véritable engorgement fluxionnaire manifesté par la chaleur et le gonflement de la peau. Il y a, dans ces deux cas, afflux et déplacement des liquides, et, en outre, exaltation de la sensibilité dans le second exemple. On ne remarque pas seulement, dans l'action des révulsifs, un simple afflux ou un déplacement des liquides; il y a souvent aussi augmentation des sécrétions et altération même des fluides sécrétés; c'est ce qui arrive dans l'emploi des purgatifs, des diurétiques, des sudorifiques comme révulsifs (Guersant). La *révulsion* est un puissant moyen thérapeutique; mais les effets produits sur l'organe affecté sont beaucoup moins apparents que ceux qu'on observe sur les points où sont appliqués les révulsifs. Cependant, lorsque la médication est efficace, les phénomènes morbides ne tardent pas à diminuer; c'est ainsi que la douleur, la chaleur, la tension des parties malades s'atténuent considérablement. Cette amélioration est due à un afflux des liquides sur les points où sont appliqués les révulsifs, tandis que le contraire a lieu vers les organes affectés. « La *révulsion* est donc le produit d'un mouvement vital inverse, dans lequel le médecin cherche, en général, à déplacer un excès d'excitation ou à empêcher d'affluer des liquides par d'autres moyens d'excitation ou par l'appel des fluides vers un point éloigné du siége du mal. » (Guersant.) Toutes les maladies locales, en général, aiguës ou chroniques, démandent l'emploi des révulsifs; mais les maladies générales n'en excluent point cependant l'usage lorsque quelque symptôme particulier le réclame. Ainsi, les révulsifs s'appliquent donc à toutes les maladies générales ou locales; ils constituent même un des traitements les plus employés en médecine, et, quoique souvent il soit très-difficile d'expliquer leur mode d'action, l'expérience démontre journellement leur utilité. Le lieu d'élection pour l'application des révulsifs n'est pas indifférent; il faut toujours les placer sur les points mêmes où se portent naturellement les humeurs. De plus, quand il existe des fluxions naturelles périodiques, comme les menstrues chez la femme, les hémorroïdes chez l'homme, on ne doit jamais troubler ces évacuations régulières par des révulsifs énergiques qui pourraient déterminer une dérivation dangereuse. Dans les cas d'affections locales légères, on peut commencer le traitement par les révulsifs, mais il faut s'en abstenir ou ne les employer qu'avec d'extrêmes précautions lorsqu'il existe des symptômes généraux graves. Les révulsifs, pour produire de bons effets, doivent avoir une énergie proportionnée à l'intensité des symptômes de l'affection que l'on veut combattre, être appliqués en temps opportun et sur les points les plus convenables, suivant les cas. Ainsi, dès le début d'une affection grave inflammatoire, il ne faut jamais appliquer un révulsif dans le voisinage de l'organe affecté; on s'exposerait à augmenter rapidement l'inflammation. C'est ainsi que, dans les congestions cérébrales, surtout chez les jeunes sujets, on peut aggraver rapidement la maladie par une application de sangsues derrière les oreilles.

REWAH, principauté de l'Inde, dans la province d'Allahabad, traversée par les monts Kimour et arrosée par le Low, la Tousa, le Beehur et la Mahanah. Le pays est fertile, bien cultivé, couvert de bourgs et de villages.

REWAH, ville de l'Inde, ch.-l. de la principauté de son nom, résidence d'un rajah, sur le Beehur; elle est bien bâtie et entourée de vastes faubourgs. On y remarque un fort qui renferme le palais du rajah.

REWARD s. m. (ré-ouar). Hist. Sorte d'officier municipal de certaines villes de l'ancienne Flandre.

REWARY, ville de l'Inde anglaise, une des stations militaires des Anglais, présidence de Calcutta, province de Delhi; important commerce de transit.

REWBELL ou **REUBELL** (Jean-François), homme politique français, né à Colmar en 1747, mort dans la même ville en 1807. Il était bâtonnier des avocats au conseil souverain d'Alsace au moment de la Révolution, dont il embrassa les principes avec transport. Elu aux états généraux par le tiers état, il prit place à l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, à côté de Robespierre, et se fit remarquer par sa haine contre les parlements, les émigrés, les prêtres réfractaires et la royauté. Il devint, après la session, procureur-syndic du département du Haut-Rhin et, en 1792, député à la Convention nationale. Envoyé comme commissaire à l'armée qui assiégeait Mayence, il écrivit de là à ses collègues pour presser la condamnation de Louis XVI; mais, toujours en mission pendant la Terreur, il ne reprit un rôle actif qu'après le 9 thermidor, qui lui ouvrit successivement l'entrée des comités de Sûreté générale et de Salut public. C'est lui qui inaugura, alors, le système dit de *bascule*, qui consistait à pencher tantôt vers les contre-révolutionnaires, tantôt vers les terroristes, suivant qu'on avait besoin des uns ou des autres pour se maintenir. Dès l'organisation du gouvernement directorial, il en fut nommé président; Merlin et Barras, qui redoutaient l'extension de son crédit, l'éliminèrent en 1799, et il passa au conseil des Anciens. Républicain sincère, le coup d'Etat de Saint-Cloud trouva en lui un désapprobateur. Sous l'Empire, il inspira de l'ombrage à la police, qui le retint longtemps dans des prisons d'Etat. Les ennemis de Rewbell, et ils étaient nombreux, l'ont accusé de s'être enrichi des dépouilles de la République; mais il est mort pauvre; le *Mémorial de Sainte-Hélène* rend d'ailleurs le témoignage le plus éclatant de l'intégrité de cet homme d'Etat.

REWICZKY (Charles-Emerich-Alexandre DE REVISSINYE DE), diplomate et bibliophile hongrois, né en 1737, mort à Vienne en 1793. Il se familiarisa avec les principaux idiomes de l'Europe, qu'il parcourut, ainsi que les contrées classiques de l'Asie, en savant et en amateur. Ses talents le firent remarquer à la cour de Vienne, qui l'employa comme ambassadeur à Varsovie, à Berlin et enfin à Londres. En 1790, l'affaiblissement de sa santé le fit rentrer dans la vie privée. Il vendit à lord Spencer la magnifique bibliothèque qu'il avait formée, moyennant une pension viagère de 500 livres. Il en publia le catalogue, qu'il signa du pseudonyme de **Periergus Deltophilus**, sous le titre de : *Bibliotheca græca et latina, complectens auctores fere omnes Græciæ et Latii veteris, cum delectu editionum tam primarium et rarissimarum quam etiam splendidissimarum atque nitidissimarum, quas usui meo paravi Periergus Deltophilus* (Berlin, 1784, in-8°). Ce catalogue, tiré à un petit nombre d'exemplaires, a été réimprimé à Berlin, en 1794, avec l'indication des ouvrages que Rewiczky avait ajoutés à sa bibliothèque depuis dix ans. La culture des lettres était pour lui le plus doux délassement des travaux diplomatiques. On lui doit une traduction, du turc en français, du *Traité de tactique* d'Ibrahim-Effendi (Vienne, 1769, in-12); une autre traduction, du persan en latin, de seize ghazels de Hafiz (Vienne, 1771, in-8°).

REX AMARORIS s. m. (rè-kza-ma-ro-riss — mots lat. qui signif. *roi de l'amertume*). Bot. Syn. de SOULAMÉA.

REXPOËDE, village et commune de France (Nord), cant. de Hondschoote, arrond. et à 19 kilom. de Dunkerque, à 76 kilom. de Lille; 1,883 hab. Brasseries, fabriques de poterie; l'église, du XVIe siècle, renferme de belles stalles, une chaire en bois sculpté du XVIIe siècle, un curieux buffet d'orgues et quelques bons tableaux.

REY (Jean), chimiste français, né au Bugue (Périgord) vers la fin du XVIe siècle, mort en 1645. Il se fit recevoir docteur en médecine et exerça l'art de guérir dans son pays natal. Rey consacra ses loisirs à l'étude de la physique et de la chimie, se livra à de nombreuses expériences et entretint une correspondance scientifique avec le Père Mersenne et plusieurs autres savants. On lui doit un ouvrage intéressant, dans lequel il se montre un des précurseurs de la chimie pneumatique; ce sont ses *Essays sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine* (Bazas, 1630, in-8°), où l'on trouve l'explication d'un phénomène dont personne n'avait encore pu rendre compte d'une manière satisfaisante.

REY (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1734, mort à Paris en 1810. D'abord enfant de chœur, il obtint au concours, à dix-sept ans, la direction de la maîtrise à la cathédrale d'Auch. Après avoir été chef d'orchestre dans les principales villes de France, il devint violoncelle (1776), puis chef d'orchestre (1781) à l'Académie royale de musique, maître de musique de la chambre du roi (1779-1792) et professeau au Conservatoire de musique. En 1804, Napoléon lui confia la direction de sa chapelle. On a de lui : *Apollon et Coronis* (1781); l'ouverture d'*Apollon et Daphné* (1788); *Diane et Endymion* (1791). Sacchini, son ami, le chargea en mourant d'achever l'opéra d'*Arvire et Evelina;* enfin il collabora aux opéras d'*Œdipe* et de *Tarare*. — Son frère, Joseph REY, né à Tarascon, mort en 1811, fut organiste dans diverses villes, puis fit partie, comme violoncelliste, de la chapelle du roi, de celle de Napoléon et de l'Opéra. Il se coupa la gorge dans un accès de délire. On lui doit : *Exposition élémentaire de l'harmonie d'après la basse fondamentale* (Paris, in-8°).

REY (Antoine-Gabriel-Venance), général français, né à Millau (Aveyron) en 1768, mort en 1836. Il s'engagea sous Louis XVI, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, devint officier en 1791 et fit, l'année suivante, sa première campagne à l'armée

du Rhin. Nommé général de brigade en 1793, il concourut à la défense de Mayence, se distingua pendant la guerre de Vendée, fut promu général de division, passa à l'armée d'Italie en 1796 et concourut à la conquête de Naples. Hostile au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut disgracié, quitta alors le service militaire et accepta une place de consul de France aux Etats-Unis. Mais, quelques années plus tard, il rentra dans l'armée, fut envoyé, en 1808, en Espagne et y donna de nombreuses preuves de courage. Commandant la place de Saint-Sébastien en 1813, il résista à plusieurs assauts des Anglais. Pendant les Cent-Jours, il reçut le commandement de Valenciennes, dont il refusa d'ouvrir les portes après la bataille de Waterloo, et se défendit dans cette place contre les alliés, qui la bombardèrent. De 1816 à 1820, époque où il prit sa retraite, il commanda la 19e et la 20e division militaire.

REY (Jean), industriel et littérateur français, né à Montpellier le 19 mai 1773, mort à Paris le 23 juillet 1849. Après avoir servi pendant quelque temps dans les armées de la République, il entreprit un petit commerce de châles, et, lorsque la mode des cachemires s'introduisit en France, il imagina de substituer aux dessins de l'Orient l'imitation des fleurs naturelles. Cette innovation réussit complétement et Rey se vit bientôt à la tête d'une fabrique très-importante. Il devint membre du conseil général des manufactures. Des pertes d'argent qu'il fit en 1837 le ruinèrent presque entièrement. Pendant ses loisirs, il s'était adonné à des travaux d'érudition. Rey a publié : *Essai historique et critique sur Richard III* (Paris, 1818, in-8o); *Etudes pour servir à l'histoire des châles* (1823, in-8o); *Histoire de la captivité de François Ier* (1835, in-8o); *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française* (1837, 2 vol. in-8o, avec un atlas de 24 pl.), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions, et plusieurs mémoires et opuscules sur divers sujets.

REY (Claude), prélat français, né à Aix en 1773, mort dans la même ville en 1858. Il était grand vicaire d'Aix lorsque, après la révolution de 1830, dans une lettre rendue publique, il donna son adhésion au nouvel ordre de choses. Nommé évêque de Dijon en 1832, il ne put trouver en France un seul évêque qui voulût le sacrer et fut obligé d'avoir recours à l'évêque de Carthagène. En arrivant dans son diocèse, Rey fut en butte à la plus vive hostilité de la part de son clergé, trouva un adversaire déclaré dans le grand vicaire Morlot, depuis archevêque de Paris, qui publia contre lui un pamphlet intitulé : *Remontrance publique des actes de l'évêque de Dijon*, finit de guerre lasse par donner sa démission (1838) et fut nommé chanoine de Saint-Denis. On a de lui : *Prières pour la consécration d'un évêque* (1808, in-8o); *Précis historique de Notre-Dame d'Aix* (Aix, 1816, in-8o de 24 pl.)

REY (Joseph-Philippe-Etienne), publiciste et magistrat français, né à Grenoble en 1779. Il était avocat au barreau de sa ville natale lorsqu'il fut rayé du tableau (1819) pour avoir protesté contre des mesures vexatoires prises par les autorités de son département. Condamné à la peine capitale l'année suivante, comme ayant fait partie d'une conspiration militaire, il s'enfuit en Angleterre et revint en France après la révolution de Juillet. Peu après, M. Rey devint président du tribunal civil d'Angers, conseiller à la cour de cette ville, puis à celle de Grenoble. Ayant donné sa démission, en 1844, il reprit alors sa profession d'avocat. On lui doit, entre autres ouvrages : *Préliminaires du droit* (1819, in-8o); *Des institutions judiciaires de l'Angleterre* (1826, 2 vol. in-8o); *Traité des principes généraux du droit et de la législation* (1828, in-8o); *Lettres sur le système de M. Owen* (1828, in-18); *Histoire de la conspiration de Didier* (1837, in-8o); *Traité de l'éducation physique, intellectuelle et morale* (1841, in-8o), ouvrage remarquable, réédité en 1852; *Théorie et pratique de la science sociale* (1842, 3 vol. in-8o).

REY (Philippe), général et homme politique, né à La Bastide (Tarn) en 1793, mort en 1860. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit peu après pour entrer dans l'armée, fut nommé adjudant-major (1813) et mis à la demi-solde au début de la première Restauration. Au retour de Bonaparte, Rey prit part à la lutte qui se termina par la sanglante journée de Waterloo. Après le retour des Bourbons, il rentra dans la vie civile et ne fut rappelé au service qu'en 1819. Lors de l'expédition d'Espagne (1823), Rey se signala par sa bravoure; mais ses opinions hostiles au détestable régime de la Restauration l'empêchèrent d'avancer, et il n'était que capitaine lorsque Charles X tomba du trône. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fut promu successivement chef de bataillon, lieutenant-colonel et colonel. Ce ne fut que sous la République qu'il obtint le grade de général de brigade (12 juin 1848). Rey, qui avait été constamment attaché aux idées républicaines, accueillit chaleureusement la révolution du 24 février. Nommé par les électeurs du Tarn représentant du peuple à la Constituante, il siégea parmi les républicains de la nuance du *National* et fit partie du comité de la guerre. Lors de l'élection à la présidence de la République, il combattit la candidature de Louis Bonaparte, puis fit une opposition déclarée à sa politique rétrograde et vota notamment contre l'intervention armée de la France à Rome. A la Législative, où il fut réélu le premier par son département, il suivit la même ligne politique. Accentuant davantage encore son opposition contre le pouvoir, dont tous les actes concouraient à la destruction de la République et de la liberté, il vota constamment contre les ministères qui se succédèrent, contre toutes les lois de réaction, notamment contre la loi du 31 mai, contre la révision de la constitution, etc. Après le coup d'Etat du 2 décembre, le général Rey, qui avait été mis dans le cadre de réserve, rentra définitivement dans la vie privée.

REY (Daniel-Marie-Hospice), homme politique français, né à Aurel (Drôme) en 1802. Il fut nommé en 1836 maire de Saillant, en 1842 membre du conseil général de la Drôme et se signala comme un des chefs du parti avancé dans son département. A la nouvelle des événements de février 1848, il s'empressa de proclamer la République. Porté candidat par le club central républicain de la Drôme, lors des élections à la Constituante, M. Rey fut nommé représentant du peuple par 34,173 voix. Il fit partie du comité d'instruction publique, vota pour le droit au travail, contre les deux Chambres, contre la loi sur les clubs, contre la proposition Rateau, pour la mise en accusation du ministère de décembre 1848, contre l'expédition de Rome, etc., et fut réélu à la Législative par 42,902 voix. Dans cette Assemblée comme dans la précédente, il se prononça constamment contre toutes les mesures de réaction, fit une opposition incessante à la politique compressive de Louis Bonaparte et de la majorité, et protesta contre l'expédition de Rome, contre la loi du 31 mai, etc. L'attentat du 2 décembre 1851 fit rentrer M. Rey dans la vie privée. Tant que dura l'Empire, il resta à l'écart des affaires publiques. En 1871, il fut élu membre du conseil général de la Drôme. Appelé à la présidence de ce conseil, il a prononcé à diverses reprises des discours qui ont été très-remarqués. En 1873, notamment, il a vivement protesté contre les compétitions monarchiques. Parlant des insultes et des intrigues auxquelles la République était alors en butte, il disait, en août 1873 : « On a beau l'insulter, on a beau la calomnier, on a beau chercher à la saper par sa base de granit; dans son calme, dans sa sérénité, dans sa grandeur, dans sa générosité, la République continue à inonder ses détracteurs de sa lumière bienfaisante. »

REY (Alfred-Augustin), vétérinaire français, né à Grenoble en 1813. Il est devenu professeur de clinique, de pathologie chirurgicale et de jurisprudence vétérinaire à l'Ecole vétérinaire de Lyon. Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal de médecine vétérinaire*, on lui doit des ouvrages estimés : *Traité de maréchalerie vétérinaire, comprenant l'étude de la ferrure du cheval et des autres animaux domestiques* (Lyon, 1851, in-8o); *De l'épizootie charbonneuse qui a régné dans l'arrondissement d'Embrun* (1853, in-8o); *Traité de jurisprudence vétérinaire, contenant la législation sur les vices rédhibitoires, la garantie dans la vente, etc.* (1864, in-8o), etc.

REY (Alexandre), journaliste et homme politique, né à Marseille en 1818. Il débuta par des poésies légères et entra alors en relation avec Méry, qui lui conseilla de venir à Paris et le fit admettre à la rédaction du *National*. M. Rey collabora en outre à la *Revue du progrès*, fondée par M. Louis Blanc; à la *Revue indépendante*, au *Monde*, dirigé par Lamennais. Il eut vers cette époque un duel dans lequel il fut grièvement blessé. Après la révolution de 1848, le Gouvernement provisoire, qui l'attacha à son secrétariat, le chargea de se rendre à Auzun pour y apaiser des troubles. Lors des élections complémentaires du 4 juin 1848, il fut élu représentant du peuple dans les Bouches-du-Rhône et vota avec le parti républicain modéré. Non réélu à la Législative, il continua à publier des articles dans le *National* jusqu'au coup d'Etat de 1851, époque où ce journal fut supprimé. Depuis cette époque, M. Rey a collaboré à divers recueils et journaux. C'est un homme de talent et un journaliste très-consciencieux.

REY-DUSSEUIL (Antoine-François-Marius), littérateur français, né à Marseille en 1800, mort dans la même ville en 1850. Après avoir fait son droit, il fonda en 1821, à Marseille, de concert avec Méry, le *Caducée*, journal d'opposition, et écrivit, sous le gouvernement de Juillet, dans la presse républicaine. On a de lui : *Résumé de l'histoire d'Egypte* (1826, in-18); la *Confrérie du Saint-Esprit*, roman (1829, 5 vol. in-12); *Samuel Bernard et Jacques Borgarelli* (1830, 4 vol.); la *Fin du monde* (in-8o); le *Monde nouveau* (1831, in-8o); les *Trois amis* (in-8o); *Andrea* (in-8o); le *Cloître Saint-Merry* (1832, in-8o); *Estrella* (1843, in-8o). Rey-Dusseuil a travaillé à l'*Histoire de l'expédition des Français en Egypte*, et il est un des auteurs de l'*Angelus*, opéra-comique (1832).

REYBAUD (Marie-Roch-Louis), littérateur, publiciste et homme politique français, né à Marseille le 15 août 1799. Son père, négociant à Marseille, le fit élever au collége de Juilly, puis voulut qu'il suivît la même carrière que lui. M. Reybaud voyagea, dans un but commercial, dans l'Inde et dans le Levant et acquit une certaine fortune. S'étant lié avec Méry et Barthélemy, il sentit naître en lui le goût des lettres et publia des articles dans l'*Indépendant des Bouches-du-Rhône*, où il se fit remarquer par l'originalité de son style et de son talent. Mais, se trouvant trop à l'étroit dans sa ville natale, il partit en 1829 pour Paris et s'y fixa. Là, il débuta dans les lettres et la politique en collaborant à la rédaction du *Voleur politique*, y défendit les idées libérales et attaqua avec vigueur le gouvernement de la Restauration. Après la chute des Bourbons, il continua à rester dans les rangs de l'opposition démocratique et écrivit des articles dans la *Révolution de* 1830, dans la *Tribune*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Corsaire*, dans le *National*, où il prit le pseudonyme de **Léon Durocher**. En outre, il travailla aux premiers numéros de la *Némésis* de Barthélemy et à la *Dupinade* (1831), poëme héroï-comique dans lequel il cribla de traits acérés la bourgeoisie triomphante. Doué d'une rare facilité, M. Louis Reybaud ne se borna pas à écrire des vers et des articles de journaux : dès 1830, il entreprit de refondre les travaux publiés au commencement du siècle sur l'expédition d'Egypte et publia l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte* (1830-1836, 10 vol. in-8o), dont il composa pour sa part six volumes; puis il rédigea le *Voyage autour du monde* de Dumont-d'Urville (1833), le *Voyage dans les deux Amériques* de d'Orbigny (1835), etc. A cette époque, M. Louis Reybaud s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de l'économie politique. En 1836, il se mit à publier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série de travaux sur les théories émises depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et particulièrement de nos jours, par les hommes qui, frappés des vices de l'organisation sociale, avaient eu l'idée de la réformer plus ou moins radicalement. Ce fut ainsi qu'il exposa un peu superficiellement, mais d'une façon intéressante, les systèmes de Saint-Simon, de Fourier, d'Owen, de Cabet, etc. Nous avons consacré un article spécial à ce travail, que M. Reybaud fit paraître en volumes sous ce titre : *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes* (1840-1843, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage contribua beaucoup à fonder la réputation de l'auteur, à qui l'Académie française décerna, en 1841, le grand prix Montyon, et ce fut grâce à ces *Études* qu'il fut appelé, en 1850, à succéder à M. Villeneuve-Bargemont comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

La publication de cet écrit était à peine terminée, que M. Reybaud fit paraître un roman satirique et social dont le succès fut immense, nous voulons parler de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1843, 3 vol. in-8o) [v. JÉRÔME PATUROT]. Poursuivant la voie où il venait d'entrer avec tant de bonheur, il donna pendant plusieurs années une série de romans du même genre, mais sans retrouver le succès du premier. Ecrivain facile, railleur aimable et quelquefois enjoué, ayant des saillies et des éclairs fantasques, il n'a fait, depuis *Jérôme Paturot*, que donner des copies plus ou moins pâles de son premier type, se bornant le plus souvent à ramasser tous les traits de satire banale tombés dans le domaine public et écrivant dans un style haché, vieillot et délayé.

En 1846, M. Reybaud, dont la réputation était faite, se porta candidat à la députation dans un collége électoral de sa ville natale. Mais à cette époque ses vues politiques avaient beaucoup changé. L'écrivain démocratique de 1830 s'était transformé en simple libéral et en libéral tellement incolore, qu'il ne fut point combattu par l'administration. Elu député contre le candidat de l'opposition, M. de Surian, il alla siéger au centre gauche et vota à peu près constamment pour le ministère Guizot. La révolution de 1848 le rendit momentanément à la vie privée. Il ne posa point sa candidature lors des élections générales du 23 avril 1848; mais le 4 juin suivant, des élections complémentaires ayant eu lieu dans les Bouches-du-Rhône, il y fut élu représentant du peuple. Devenu complétement réactionnaire, M. Reybaud ne se borna pas à faire son *mea culpa* pour s'être montré trop indulgent dans ses *Etudes sur les réformateurs modernes*, envers ces destructeurs de tout principe social; il s'attacha, dans son *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* (1848, 4 vol. in-18), à tourner en dérision tout ce qui touchait aux institutions nouvelles (v. JÉRÔME PATUROT). Membre du comité du travail à la Constituante, il n'y joua qu'un rôle effacé, se bornant à voter constamment avec les ennemis de la République. Réélu le premier dans les Bouches-du-Rhône à la Législative (13 mai 1849), il n'y brilla pas d'un plus vif éclat. Il fut appelé par cette Assemblée à faire partie d'une commission envoyée en Algérie pour y inspecter les colonies agricoles et fut chargé de faire un rapport dont les conclusions furent adoptées par la majorité. M. Reybaud, qui s'était associé presque constamment par ses votes à la politique de réaction à outrance contre toutes nos libertés suivie par Louis Bonaparte, se vit désigné par ce dernier, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, pour faire partie de la commission consultative. Il ne crut pas pouvoir aller jusque-là et refusa d'y siéger, ne voulant point se faire le complice de l'attentat dont la représentation nationale venait d'être l'objet. Depuis cette époque, M. Reybaud est rentré définitivement dans la vie privée. Pendant quelque temps encore, il publia des romans et des études de mœurs; puis il est revenu à ses travaux économiques, et, dans ces dernières années, il a fait paraître sur le régime de nos manufactures une série d'ouvrages bien supérieurs à ses romans. Dans ces écrits, nourris de faits intéressants, il a exposé avec clarté les résultats de ses recherches, de ses voyages, qui sont de véritables enquêtes sur l'état de nos principales industries, sur la condition des ouvriers, etc. En 1872, M. Thiers, alors président de la République, a nommé M. Reybaud percepteur dans le Xe arrondissement de Paris. Indépendamment des ouvrages précités et d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal des économistes*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Débats*, la *Revue maritime*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Dictionnaire du commerce*, le *Dictionnaire d'économie politique*, on doit à M. Louis Reybaud : la *Syrie, l'Egypte, la Palestine et la Judée* (Paris, 1834 et suiv., in-4o), en collaboration avec le baron Taylor; la *Polynésie et les îles Marquises* (1843, in-8o); *Pierre Mouton* (1844, 2 vol. in-8o); *César Falempin ou les Idoles d'argile* (1845, 2 vol. in-8o) (v. CÉSAR FALEMPIN); le *Dernier des commis voyageurs* (1845, 2 vol. in-8o); le *Coq du clocher* (1846, 2 vol. in-8o); *Edouard Mongeron* (1846-1847, 5 vol. in-8o); *Athanase Robichon, candidat perpétuel à la présidence de la République* (1851, in-12); *Marie Brontin* (1850, 2 vol. in-8o); *Nouvelles* (1852, in-12); la *Vie à rebours* (1853, in-12); la *Comtesse de Mauléon* (1853, in-12); *Mœurs et portraits du temps* (1853, 6 vol. in-12), comprenant un grand nombre d'études; *Marines et voyages* (1854, in-12); la *Vie de corsaire* (1854, in-12); la *Vie de l'employé* (1855, in-12); *Scènes de la vie moderne* (1855, in-12); l'*Industrie en Europe* (1856, in-12), à propos de l'Exposition universelle de 1855; *Ce qu'on peut voir dans une rue, impressions d'un gardien de Paris* (1858, in-12); *Mathias l'humoriste* (1860, in-12); *Economistes modernes* (1862, in-8o), ouvrage qui contient des études sur Cobden, Bastiat, Michel Chevalier, Stuart Mill, Léon Faucher et Pellegrino Rossi. Enfin, sous le titre général d'*Etudes sur le régime des manufactures*, on doit à M. Reybaud les quatre ouvrages suivants : *Condition des ouvriers en soie* (1859, in-8o); le *Coton, son régime, ses problèmes, son influence en Europe* (1863, in-8o); la *Laine* (1867, in-8o); le *Fer et la houille, suivis du canon Krupp et du Familistère de Guise* (1874, in-8o).

REYBAUD (Joseph-Charles), écrivain français, frère du précédent, né à Marseille en 1800, mort à Ville-d'Avray en 1864. Il commença par s'adonner au commerce maritime, fit plusieurs voyages dans le Levant et dans l'Inde, puis se tourna vers le journalisme et devint rédacteur du *Précurseur de l'Ouest* à Angers. Après la révolution de Juillet, Charles Reybaud rejoignit son frère à Paris et se lança en plein dans le saint-simonisme. A la même époque, il collabora à la *Révolution de* 1830, à *le Pour et le contre* et devint, en 1833, gérant du *Constitutionnel*. Quelques années plus tard, il aida Charles Havas à fonder sa célèbre agence, puis il fut, de 1846 à 1848, un des rédacteurs de la *Patrie*. En 1852, Charles Reybaud devint agent du Brésil à Paris. A partir de ce moment, il s'occupa particulièrement de travaux destinés à faire connaître ce pays et collabora au *Journal des Débats*, où il donna des articles ayant généralement trait à l'Amérique. Outre ses travaux de journaliste et une édition inachevée des *Mémoires authentiques de Maximilien Robespierre* (1830, 2 vol. in-8o), on lui doit : *Révolution et République* (1848, in-8o); le *Brésil* (1856, in-8o); la *Colonisation du Brésil; documents officiels* (1858, in-8o).

REYBAUD (Henriette-Etiennette-Fanny ARNAUD, dame Charles), romancière française, femme du précédent, née à Aix en 1802. Son père, qui était médecin, lui fit donner une excellente éducation et elle montra de bonne heure une vive intelligence. Ayant épousé M. Charles Reybaud, elle alla habiter avec lui Paris après la révolution de Juillet. Lorsque son mari devint gérant du *Constitutionnel*, Mme Reybaud débuta dans les lettres en publiant dans ce journal quelques romans. Depuis lors, elle s'est adonnée entièrement à ce genre de publication, qui lui a acquis une assez grande notoriété. Beaucoup de ses romans, avant de paraître en volume, ont été publiés dans divers recueils, particulièrement dans la *Revue des Deux-Mondes*. « Un récit intéressant, émouvant quelquefois; des peintures vraies et pourtant discrètes des classes sociales les plus opposées; une richesse de description qui ne va pas jusqu'à l'exubérance; un style élégant et naturel qui a peu de défaillances et jamais d'exagération, » telles sont, d'après un critique, les qualités qui distinguent les œuvres de Mme Charles Reybaud. « La plupart de ses romans, dit M. Vapereau, ont pour théâtre la Provence, terre natale de l'auteur, qui aime à en faire revivre, sous un ciel ardent, les campagnes tour à tour riches et pittoresques. Mme Reybaud a un sentiment

très-vif et très-vrai de cette chaude nature méridionale qui sert, pour ainsi dire, de cadre vivant à de très-vivants tableaux. » Ses romans sont d'une lecture agréable; on y trouve des détails heureux, des sentiments délicats; mais ils manquent de vigueur et de relief. Nous citerons de ce fécond écrivain : les *Aventures d'un renégat* (1836, 2 vol. in-8°); le *Château de Saint-Germain* (1836, in-8°); *Deux à deux* (1837, in-8°), roman d'aventures domestiques, où l'on trouve de gracieuses descriptions du midi de la France; *Espagnoles et Françaises* (1837, in-8°); *Pierre* (1839, in-8°); *Mézélié* (1839, in-8°); *Valdepeirao* (1838, in-8); *Thérésa, roman du cœur* (1840, in-8°); *Georges* (1840, in-8°); *Fabiana* (1840, in-8°); *Gabrielle et Lucie* (1842, 2 vol. in-8°); le *Moine de Chaalis* (1848, 2 vol. in-8°); *Mademoiselle de Chazeuil* (1844, in-8°); *Rose* (1844, in-8°); *Géraldine* (1844, 2 vol. in-8°); *Sans dot* (1845, 2 vol. in-8°); les *Deux Marguerite* (1845, 2 vol. in-8°); les *Anciens couvents de Paris;* 1re partie, le *Cadet de Colobrières* (1848, 2 vol. in-8°); 2e partie, *Clémentine et Félix* (1850, 4 vol. in-8°); *Hélène* (1850, 2 vol. in-8°); *Faustine et Sidonie* (1852, 3 vol. in-8°); la *Dernière bohémienne* (1856, in-8°); *Mademoiselle de Malepeire* (1856, in-12); le *Cabaret de Gaubert* (1858, in-12); *Misé Brun* (1858, in-12); l'*Oncle César* (1850, in-12), où l'on trouve une agréable peinture des mœurs de la petite ville de province, etc. Un choix des meilleurs romans de Mme Reybaud a été réédité dans la *Bibliothèque des chemins de fer*. M. Emile Montégut a consacré une étude aux productions de cet écrivain dans la livraison de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1861.

REYER (Louis-Etienne-Ernest REY, dit), compositeur français, né à Marseille le 1er décembre 1823. Dès l'âge de six ans, il fut mis à l'école de musique dirigée par M. Barsotti et il y obtint deux fois le prix de solfége. Envoyé à seize ans à Alger, il entra dans les bureaux de l'administration, étudia en même temps le piano, l'harmonie, organisa des concerts et composa des romances, une messe, etc. Après la révolution de 1848, M. Reyer se rendit à Paris auprès de sa tante, Mme Louise Ferrenc, y perfectionna ses connaissances musicales et produisit quelques œuvres légères. Théophile Gautier, avec qui il se lia, composa pour lui les paroles de *Selam*, ode symphonique dont il écrivit la musique et qui le fit avantageusement connaître (1850). Depuis lors, il a composé des opéras qui ont fondé sa réputation. « Ce qui comptera surtout à M. Reyer, dit un critique, c'est la recherche constante des formes nouvelles, en même temps que l'horreur absolue qu'il professe pour tout ce qui est lieu commun et tournure banale. Or, ce n'est pas là un mince mérite, aujourd'hui que la vulgarisation de la musique a créé, par la confusion de tous les styles et de toutes les écoles, je ne sais quelle phraséologie plate et insipide qui tendrait à envahir l'art, si la destinée de l'art était absolument dans la main des compositeurs médiocres. » M. Reyer a donné des articles de critique musicale à la *Presse*, à la *Revue de Paris*, au *Courrier de Paris*, au *Moniteur*, à la *Revue française*, et il a succédé, en 1866, à Berlioz comme rédacteur du feuilleton du *Journal des Débats*. Il est, depuis 1862, chevalier de la Légion d'honneur. M. Reyer a composé : un *Salve Regina*, un *Ave Maria*, un *O salutaris hostia*, une *Cantate*, exécutée à l'Opéra; l'*Union des arts*, hymne, paroles de Méry, composé pour l'inauguration d'une nouvelle société d'artistes à Marseille, en 1862; recueil de quarante chansons anciennes, dont il a écrit les accompagnements, etc., etc.; le *Selam*, ode symphonique avec des airs et des chœurs (Théâtre-Italien, 5 avril 1850); *Maître Wolfram*, opéra-comique en un acte, paroles de Méry et Théophile Gautier (Théâtre-Lyrique, 20 mai 1854), production bien supérieure à la plupart des petits chefs-d'œuvre du genre léger. Nous avons consacré un article à cet opéra (v. MAÎTRE WOLFRAM), qui a été repris avec un grand succès à l'Opéra-Comique en 1873; *Sacountala*, ballet-pantomime en deux actes, de Théophile Gautier et Lucien Petipa (Opéra, 14 juillet 1858), dont les mélodies sont simples, franches et d'un bon caractère; la *Statue*, opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier (Théâtre-Lyrique, 11 avril 1861). Outre qu'il y a dans cet opéra une grande dépense de savoir, on a remarqué avec quel soin le compositeur avait groupé les timbres de son orchestre pour en obtenir des effets d'une grande variété, avec quel amour du pittoresque et de la couleur locale certains morceaux étaient combinés; *Erostrate*, opéra en deux actes, paroles de Méry et de M. Emilien Pacini (théâtre de Bade, 21 août 1862). Le jour de la répétition, M. Reyer reçut la décoration de la Légion d'honneur. La reine de Prusse, qui assistait à la première représentation de cet ouvrage, fit demander le compositeur, le complimenta et lui envoya peu de temps après la décoration de l'Aigle rouge. Cet opéra, représenté au Grand-Opéra de Paris (octobre 1871), ne fut joué que deux fois. Depuis lors, M. Reyer a fait entendre des fragments d'un opéra intitulé *Sigurd* (1873), un morceau intitulé la *Madeleine au désert*, au concert du Cirque d'hiver, par M. Bouhy, en mars 1874, etc. Sous le titre de *Notes de musique* (1875, in-12), M. Reyer a publié des morceaux choisis tirés des nombreux articles qu'il a fait paraître dans le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats*. Les anecdotes abondent dans ce livre intéressant et rempli d'impressions originales.

REYES (LOS), ville de la Nouvelle-Grenade, sur le Guatapou et le San-Sebastian, à 160 kilom. S. de Santa-Marta. Climat chaud et malsain. Belle église et couvent. Cette ville, fondée en 1550, est aujourd'hui bien déchue. Territoire fertile où l'on élève bon nombre de troupeaux. Mines d'argent, de cuivre et de plomb dans les environs. Les montagnes au N.-E. sont habitées par des Indiens incivilisés.

REYES (SAN-SEBASTIAN-DE-LOS-), ville du Venezuela, province et à 65 kilom. S.-O. de Caracas. Commerce de cacao, de tabac, de salsepareille et de bestiaux. Fondée en 1584 par S. Diaz.

REYHER (Samuel), mathématicien allemand, né à Schleusingen en 1635, mort à Kiel en 1714. Il se fit recevoir docteur en droit à Leyde, puis enseigna les mathématiques (1665) et le droit romain (1673) à l'université de Kiel. Reyher était conseiller du duc de Saxe-Gotha et membre de la Société royale des sciences de Berlin. On a de lui plus de soixante ouvrages et dissertations sur la jurisprudence, les mathématiques, l'astronomie, la physique, etc., parmi lesquels nous citerons : *Miles mathematicus* (Kiel, 1666, in-4°); *De usu matheseos in theologia* (1667-1669, in-4°); *Monumenta landgraviorum Thuringiæ et marchionum Misniæ* (Gotha, 1692, in-fol.); *De auro et argento chymico, de nummis quibusdam ex metallo chymico factis* (Kiel, 1692, in-4°); *Disputatio mathematica de præcipuis superiorum sæculorum phœnomenis cœlestibus* (1703, in-4°); *Historia juris universalis* (1709, in-4°); *Mathesis mosaico-biblica* (Hambourg, 1714, in-fol.), etc.

REYMOND (Henri), prélat français, né à Vienne (Dauphiné) en 1737, mort à Dijon en 1820. Curé à Grenoble, il se mit en opposition avec le haut clergé, se montra favorable à la Révolution, fut élu, en 1792, second évêque de l'Isère, refusa, sous la Terreur, de remettre ses lettres de prêtrise et subit une assez longue détention. Après avoir adhéré aux encycliques des constitutionnels, Reymond donna sa démission (1801), devint l'année suivante évêque de Dijon, signa, en 1804, la formule de rétractation prescrite par le pape et reçut, en 1808, le titre de baron. En 1814, il montra fort peu d'empressement à faire chanter un *Te Deum* en l'honneur de Louis XVIII, et, l'année suivante, au retour de Napoléon, il publia une lettre pastorale dans laquelle il félicitait la France du rétablissement de l'Empire, qu'il présenta comme un bienfait de la Providence. Après le second retour du roi, Reymond fut mandé à Paris, où on le retint un an; il écrivit alors un *Mémoire justificatif* de sa vie, inséré dans le tome IV de la *Chronique religieuse*, et rentra dans son diocèse en 1817. Les principaux écrits de ce prélat, dont la charité était inépuisable, sont : *Droits des curés et des paroisses considérés sous leur double rapport, spirituel et temporel* (Paris, 1776, in-8°); *Droits des pauvres* (1781, in-8°); *Observations sur l'enseignement élémentaire de la religion* (1804, in-8°).

REYMOND (William), littérateur et publiciste suisse, né à Lausanne en 1823. Destiné d'abord à la médecine, il fit ses études à l'académie de Lausanne, puis à Kœnigsberg et enfin à Paris. De retour dans le canton de Vaud, W. Reymond se livra entièrement à la littérature et à la politique, fut, de 1851 à 1853, bibliothécaire de la bibliothèque cantonale de Lausanne et fonda et dirigea un petit journal hebdomadaire, intitulé la *Guêpe*, véritable *Charivari* lausannois, orné d'excellentes caricatures, qui eut un grand succès. De 1854 à 1855, M. Reymond rédigea avec talent le *Républicain neuchâtelois*, puis fut attaché à la légation suisse à Paris. Depuis lors il s'est fixé en Prusse, où il fait des cours publics de littérature et où il a été, en 1864, secrétaire du congrès international de statistique. Collaborateur de l'*Athenæum*, de la *Revue française*, de l'*Illustration*, du *Courrier de Paris*, du *Courrier du dimanche*, de l'*Artiste*, de la *Revue contemporaine*, de la *Biographie* Didot, du *Siècle*, où il a publié des nouvelles, ce fécond écrivain a fait représenter sur le théâtre de Lausanne (1853) une comédie en deux actes, en prose, intitulée : *Gibbon à Lausanne*, et sur le théâtre de la Société artistique et littéraire de cette ville : la *Chasse aux dames*, bluette, restée également inédite. Il a publié, en outre : *Guide à l'Exposition de peinture de* 1853, *à Lausanne* (in-12); *Laharpe et Sainte-Beuve* (Lausanne, 1854, in-8°); *De la peinture alpestre* (1859, in-12); *Etudes sur la littérature du second Empire français* (Berlin, 1861, in-8°); *Corneille, Shakspeare et Gœthe, étude sur l'influence anglo-germanique en France au* XIXe *siècle* (1864, in-8°); *Théâtre de société et exercices de lecture à haute voix* (1863, 2 vol. in-8°), etc.

REYMOND (Florimond DE), historien français. V. RÉMOND.

REYN (Jean DE), peintre français, né à Dunkerque en 1610, mort dans la même ville en 1678. Elève de Van Dyck, il suivit son maître en Angleterre, l'aida dans la plupart de ses travaux et revint en France en 1641. Après un court séjour à Paris, il alla se fixer à Dunkerque. « Si Jean Reyn est peu connu, dit Fontenay, c'est que ses ouvrages sont presque toujours pris pour ceux de son maître. Personne ne l'a approché de plus près et personne n'a mieux égalé son mérite. » On cite, parmi ses productions les plus remarquables : le *Martyre des quatre couronnés;* l'*Epitaphe de la famille de Leys*, au musée de Dunkerque; *Hérodiade à laquelle on apporte la tête de saint Jean-Baptiste*, dans l'église de Saint-Martin, à Bergues, etc.

REYNA (Cassiodore DE), hébraïsant espagnol, né à Séville, mort à Francfort en 1594. Il quitta son pays, où il était prêtre, fit le commerce des soieries à Francfort et adopta le protestantisme. On lui doit : *Annotationes in loca selectiora evangelii Joannis* (Francfort, 1573, in-4°) et une traduction, en espagnol, de la Bible, la *Biblia* (Bâle, 1569), rééditée en 1596.

REYNAUD (Marc-Antoine), théologien français, né à Limoux (Languedoc) vers 1717, mort à Auxerre en 1797. Il fut pendant quarante ans curé de Vaux, près d'Auxerre, et resta toute sa vie un chaud partisan du jansénisme. Pendant la Révolution, il dut quitter sa cure pour refus de serment, passa deux ans en prison, puis se retira à Auxerre, où il mourut. Parmi ses écrits, nous citerons : le *Philosophe redressé* ou *Réfutation du livre* De la destruction des jésuites, par d'Alembert (1765, in-12); *Traité de la foi des simples* (1770, in-12); *Lettre aux auteurs du* Militaire philosophe, *du* Système de la nature, *etc.* (2 vol. in-12); le *Délire de la nouvelle philosophie* (1775, in-12); le *Mystère d'iniquité dévoilé* (1788, in-12), contre les convulsionnaires, etc.

REYNAUD (Antoine-André-Louis, baron), mathématicien, né à Paris en 1771, mort dans la même ville en 1844. Il accueillit avec enthousiasme la Révolution, devint capitaine de la garde nationale et obtint, en 1792, un emploi dans la comptabilité nationale. Après s'être essayé dans la littérature dramatique, il s'adonna à l'étude des mathématiques, fut admis, en 1796, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit le premier en 1798, et resta attaché à cette école, d'abord comme chef de brigade, puis comme répétiteur des hautes mathématiques et comme examinateur d'admission (1807-1837). En 1806, il avait pris part à l'organisation du cadastre. Il devint ensuite professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand, examinateur à l'Ecole Saint-Cyr (1817), à l'Ecole normale (1824), à l'Ecole forestière, qu'il organisa, inspecteur des études (1825). Il reçut, sous la Restauration, le titre de baron. Parmi ses ouvrages, qui ont été longtemps classiques, nous citerons : *Traité d'algèbre* (1800, in-8°; 8e édit., 1830); *Fragments sur l'algèbre et la trigonométrie* (1801, in-8°); *Traité d'arithmétique* (1804, in-8°, pl.; 24e édit., 1846); *Traité d'arithmétique* (1805, in-8°), à l'usage des candidats aux Ecoles polytechnique et militaire; *Trigonométrie analytique* (1806, in-18); *Trigonométrie rectiligne* (1818, in-18); *Théorèmes et problèmes de géométrie* (1812, in-8°); *Traité d'application de l'algèbre à la géométrie et à la trigonométrie* (1819, in-8°), avec Duhamel; *Problèmes et développements sur diverses parties des mathématiques* (1823, in-8°, pl.); *Traité élémentaire de mathématiques et de physique* (1824, in-8°, pl.; 1836-1845, 2 vol. in-8°, pl.), avec Nicollet; *Cours de mathématiques* (1830, 2 vol. in-8°, pl.); *Traité de statistique* (1838, in-8°). Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en russe et choisis par le czar Nicolas pour les écoles du gouvernement en Russie et en Pologne.

REYNAUD (François-Léonce), ingénieur français, né à Lyon en 1803. Admis à l'Ecole polytechnique en 1821, il en fut exclu au bout d'un an à cause de ses opinions politiques et se livra en artiste à l'étude de l'architecture. Appelé avec son rang à l'Ecole des ponts et chaussées en 1830, il fut nommé ingénieur en 1835. Après avoir dirigé la construction de divers phares sur les côtes de l'Océan, il fut rappelé, en 1837, à Paris pour professer, à l'Ecole polytechnique et bientôt après à l'Ecole des ponts et chaussées, le cours d'architecture. Il a occupé avec éclat ces deux chaires jusqu'en 1867 et laissé des souvenirs durables parmi trente promotions des deux écoles. Le résumé de ses leçons a été publié de 1852 à 1856 avec un magnifique atlas, sous le titre de *Traité d'architecture*. Depuis longtemps directeur des phares, M. Reynaud est, en outre, inspecteur général des ponts et chaussées (1856), directeur de l'Ecole des ponts et chaussées (1869) et commandeur de la Légion d'honneur (1864). Outre l'ouvrage précité, on lui doit : *Mémoire sur le balisage et l'éclairage des côtes de France* (1865, in-4°, avec atlas).

REYNAUD (Jean), philosophe français, un des grands penseurs du XIXe siècle, frère du précédent, né à Lyon en 1806, mort à Paris le 28 juin 1863. Il était parent de Merlin de Thionville, qui fut son tuteur et le plaça au collége royal de Lyon, où il fit ses études. Quand elles furent terminées (1824), Jean Reynaud se présenta à l'Ecole polytechnique, au sortir de laquelle il entra à l'Ecole des mines; après quoi il alla terminer son éducation scientifique en Allemagne. Il fut nommé à son retour en France (1830) ingénieur des mines. Une exploration géologique, accomplie dans les îles de Corse et de Sardaigne et dont le résultat fut consigné dans les *Mémoires de la Société géologique*, commença sa réputation et lui promettait un brillant avenir dans la voie où il était entré, quand les idées saint-simoniennes le séduisirent et l'engagèrent à quitter le service de l'Etat. Son imagination ardente répugnait d'ailleurs au métier d'ingénieur. Les idées de réformation sociale et politique qui travaillaient alors tant de bons esprits ne pouvaient manquer d'exercer sur lui une grande influence. Il avait été frappé du programme de Saint-Simon, qu'on peut résumer en ces termes : « Amélioration sous le rapport physique, intellectuel et moral de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse. » Il résolut de se vouer entièrement à cette mission. Mais l'excentricité des tendances affichées par les chefs de l'école saint-simonienne, leur peu de valeur, leurs prétentions et leur outrecuidance ne tardèrent pas à désabuser Jean Reynaud, qui était un esprit sérieux, sur le compte de l'Eglise industrielle dont Enfantin s'était constitué le grand prêtre. Il se sépara donc de ses confrères d'un jour, mais ne renonça pas néanmoins à sa tâche et se rendit en province, afin d'y enseigner à sa guise les nouvelles doctrines. Officiellement, il faisait toujours partie de la société saint-simonienne. A son retour de province (septembre 1831), où il n'avait pas réussi à grouper beaucoup d'adeptes, il rompit d'une manière définitive avec la fraction saint-simonienne établie à Ménilmontant. A tous égards, il n'était pas fait pour vivre en bonne harmonie avec les disciples de Saint-Simon : ils prêchaient la liberté illimitée, lui voulait allier l'autorité à la liberté; ils étaient matérialistes, il était spiritualiste. Il fit l'inventaire des doctrines saint-simoniennes et indiqua les points sur lesquels il n'était pas d'accord avec elles dans une série d'articles de la *Revue encyclopédique*, que venait d'acheter M. Hippolyte Carnot. Il s'était aussi séparé assez bruyamment de l'école démocratique, dont il désapprouvait l'attitude vis-à-vis de la monarchie de Juillet. Toutefois, ses dissidences ne l'empêchaient pas d'être considéré comme un des adhérents de la démocratie, qui voyait en lui une de ses plus brillantes recrues. C'est à ce titre qu'il fut appelé à intervenir, en 1833, dans le procès de la Société des droits de l'homme, en faveur de M. Guinard. L'énergie qu'il mit à défendre son client devant la Chambre des pairs, puis sa signature placée à son insu au bas d'une lettre, considérée comme injurieuse par la même Chambre, le firent envoyer en prison. Il y composa un livre d'instruction élémentaire, intitulé : *Minéralogie à l'usage des gens du monde* (1834), réimprimé bientôt sous le titre de : *Histoire naturelle des minéraux usuels*.

Au sortir de prison, il fonda, en 1835, de concert avec Pierre Leroux, l'*Encyclopédie nouvelle*, vaste recueil de politique et de philosophie, malheureusement resté inachevé. Jean Reynaud déposa dans cette revue le fruit de ses travaux antérieurs. On remarqua surtout alors ses articles *Druidisme*, *Origène*, *Pierre*, *Zoroastre*. Il collaborait en même temps au *Magasin pittoresque*, où il s'était donné pour tâche de vulgariser les connaissances scientifiques. La révolution de Février vint le jeter dans un autre courant. Il avait été élevé dans le département de la Moselle, patrie de Merlin de Thionville; il y était connu; la mémoire de son tuteur y était honorée et les électeurs témoignèrent leur bienveillance pour Merlin en choisissant spontanément Jean Reynaud pour les représenter à l'Assemblée constituante. Quelque temps avant la réunion de l'Assemblée (4 mai), il avait été nommé sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, ministère dont M. Carnot était alors titulaire. Là il fut choisi pour président de la commission des études scientifiques et littéraires; il s'occupa d'instruction primaire et contribua à fonder une Ecole d'administration, où l'on devait faire des sous-préfets et des conseillers de préfecture, une école en un mot qui serait pour les sciences politiques ce que l'Ecole polytechnique était pour les sciences physiques et mathématiques. Cette école fut supprimée en 1849, au moment où Jean Reynaud allait y commencer un cours de droit politique. Il ne parla point à la tribune; mais il avait su acquérir de l'autorité dans les commissions et, avant qu'il fût nommé conseiller d'Etat, au mois de mars 1849, plusieurs projets de loi, insérés au *Moniteur*, témoignent de la confiance qu'il avait su inspirer autour de lui.

Quelque temps après, une moitié des membres du conseil d'Etat ayant été éliminée par la voie du sort, Jean Reynaud fut rendu à la vie privée. Il ne tenta plus d'en sortir et se voua entièrement aux travaux philosophiques, qui avaient occupé la première moitié de son existence laborieuse. En 1854, il publia son livre *Terre et ciel*, qui eut du premier coup un succès de bon aloi. Trois éditions furent épuisées en quelques années, ce qui est énorme pour un ouvrage de cette nature. Les idées de l'auteur excitèrent dans le clergé une vive émotion, qui se traduisit par des mandements et une condamnation formelle du livre, prononcée par un concile réuni à Périgueux. Au commencement de sa troisième édition, Jean Reynaud a publié une

réponse aux griefs articulés contre lui par les évêques assemblés à Périgueux. Outre les ouvrages cités plus haut, on a encore de lui : *Considérations sur l'esprit de la Gaule* (1847, in-8°), extrait de l'article *Druidisme* de l'*Encyclopédie nouvelle; Discours sur la condition physique de la terre* (1840, in-8°), autre extrait de l'*Encyclopédie nouvelle ;* un *Choix de lettres*, écrites par Merlin de Thionville, avec une vie de Merlin en guise de préface (1861, in-8°), et enfin *Œuvres choisies*, lectures variées (1865, in-8°).

REYNAUD (Aimé-Félix-Saint-Elme), marin français, *frère des précédents, né à Lyon* en 1808. Sorti le premier de l'École de la marine en 1827, il devint lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1850, capitaine de vaisseau en 1855, contre-amiral en 1860 et vice-amiral en 1864. Il commanda en second l'expédition de la corvette le *Rhin* autour du monde (1842-1846), dirigea, en 1854, comme commandant du *Primauguet*, le débarquement des troupes en Crimée et prit part, lors de l'expédition de Chine (1858), à l'attaque des forts de Peï-ho et à la prise de ceux de Tourane. *En 1861, il fut appelé* au commandement en chef de la station navale des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord. Pendant l'expédition du Mexique, *cette station fut scindée et le contre-amiral* Reynaud garda la surveillance des Antilles et de l'Amérique du Nord. Depuis lors, il est devenu préfet maritime à Cherbourg et à Brest (1868), commandeur de la Légion d'honneur (1868) et commandant en chef l'escadre d'évolution (1871).

REYNAUD (Auguste-Adolphe-Marc), chirurgien français, né en 1804. Entré de bonne heure dans le service de la marine, il devint chirurgien de première classe en 1829 et prit alors le grade de docteur. Depuis lors, M. Reynaud a été successivement professeur à l'École de Brest (1840), premier chirurgien en chef (1848), directeur du service de santé (1854) et inspecteur général de ce service (1858). Il est correspondant de l'Académie de médecine. On lui doit un *Traité des maladies vénériennes* (1845, in-8°).

REYNAUD (Charles), littérateur français, né à Vienne *(Isère) en 1821, mort à* Paris en 1853. Il commença son droit à Grenoble et vint l'achever à Paris vers la fin de 1840. Le succès de *Lucrèce* (1843), œuvre d'un de ses compatriotes, F. Ponsard, décida de son avenir et lui fit embrasser la carrière littéraire. En 1844, il connut Emile Augier et se lia avec lui d'une étroite amitié. C'est vers la même époque qu'il fit ce voyage en Orient dont il publia le récit sous le titre : *D'Athènes à Baalbeck* (1846), puis il fit paraître un recueil de poésies, intitulé : *Epitres, contes et pastorales* (1853). Il mourut tout jeune encore d'une fluxion de poitrine. La *Revue des Deux-Mondes* donna, dans son numéro du 1er juillet 1853, le *Récit d'un voyage en Corse* qu'il avait fait au mois de novembre 1848. Les amis de Charles Reynaud, dans le but d'élever un pieux monument à sa mémoire, ont réuni quelques œuvres inédites du poëte viennois et les ont publiées sous le titre de : *Charles Reynaud, œuvres inédites, précédées de documents historiques, littéraires et biographiques.*

REYNAUD-LA-GARDETTE (Joseph-Isidore), homme politique français, né à Auriples (Drôme) en 1799, mort en 1865. Il alla habiter Bollène, dans le Vaucluse, où il avait des propriétés, et, chaud partisan de la liberté, il ne cessa de combattre le gouvernement de la Restauration. Après la révolution de 1830, il devint maire de sa commune et se signala par l'énergie qu'il montra contre le parti légitimiste prêt à se soulever. Toutefois, il ne tarda pas à manifester son mécontentement de voir la monarchie nouvelle oublier ses promesses libérales, et, pendant un voyage que le duc d'Orléans fit dans le Midi en 1832, il n'hésita point à lui dire : « Prince, l'éclat du soleil de Juillet a pâli. » Quelque temps après, il se porta candidat à la Chambre des députés dans le collége électoral d'Orange et fit, à cette occasion, une profession de foi toute républicaine, qui lui valut d'être destitué de ses fonctions de maire. En 1839, Reynaud-la-Gardette devint membre du conseil général du Vaucluse, où, jusqu'en 1848, il ne cessa de se faire le promoteur de nombreuses réformes. En même temps, il écrivait dans les journaux de l'opposition des articles très-vifs contre le gouvernement. Après la chute de Louis-Philippe, il fut élu représentant du peuple dans son département (avril 1848) et il alla siéger à l'Assemblée constituante sur les bancs de l'extrême gauche. Reynaud vota constamment pour les mesures qui lui paraissaient propres à fonder la République et la liberté. Aussi fit-il la plus vive opposition à la politique de Louis-Napoléon Bonaparte, devenu président. Il signa notamment la mise en accusation du chef du pouvoir exécutif à l'occasion de l'expédition de Rome, vota contre la dissolution et ne fut pas réélu en 1849 à l'Assemblée législative. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite.

REYNAUDIE s. f. (ré-nô-dî — de *Reynaud*, savant fr.). Echin. Genre d'échinides, de la famille des holothurides, formé aux dépens des synaptes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, originaire de Saint-Domingue.

REYNEAU (le Père Charles-René), géomètre français, né à Brissac (Anjou) en 1656, mort à Paris en 1728. Entré à l'âge de vingt ans dans la congrégation de l'Oratoire, le Père Reyneau professa successivement la philosophie à Toulon et à Pézénas et les mathématiques au collége d'Angers. Il remplit, durant vingt-deux ans, ces dernières fonctions avec beaucoup d'éclat et de succès, et entra à l'Académie des sciences comme associé libre (1716). Les deux seuls ouvrages qu'il ait laissés sont : l'*Analyse démontrée* ou *Manière de résoudre les problèmes de mathématiques* (Paris, 1708, 2 vol. in-4°) ; la *Science du calcul des grandeurs en général* ou *Eléments de mathématiques* (Paris, 1714, 1 vol. in-4°). Le second volume de cet ouvrage parut en 1735, après la mort de l'auteur.

REYNEL, village et commune de France (Haute-Marne), cant. d'Andelot, arrond. et à 30 kilom. de Chaumont; 551 hab. Reynel possède un très-beau château admirablement situé.

REYNIER (Louis Briançon de), poëte provençal, né à Aix en 1598, mort en 1670. C'était un avocat distingué du parlement de Provence. On ne connaît de lui qu'un petit poëme plein de verve et de gaieté : l'*Aï de Paulet, ou lou crébo-couar d'un paysan à la mouart dé soun aï*, imprimé d'abord dans un recueil intitulé : *Lou Jardin deis musos prouvençalos* (1665). Ce poëme, souvent réédité, a été traduit en vers français par l'abbé Abeille, et en distiques latins par l'abbé Peyre de La Coste.

REYNIER (Augustin-Benoît), poëte belge, né à Liége en 1759, mort à Cologne en 1792. Des idylles et des romances insérées dans l'*Almanach des Muses* commencèrent sa réputation ; son *Tombeau de Gesner* fut cité comme un chef-d'œuvre. A l'époque de la Révolution, Reynier fut député par ses compatriotes près l'Assemblée constituante, à Paris (1790), pour solliciter l'appui de la France contre l'Autriche. Proscrit par le parti aristocratique, il se retira à Cologne, où il mourut de langueur. Le recueil de ses *Poésies*, publié à Liége (1817, in-8°), a été réimprimé avec les opuscules de Bassenge et d'Henkart, sous le titre de *Loisirs de trois amis* (1823, 2 vol. in-8°).

REYNIER (Jean-Louis-Antoine), naturaliste suisse, né à Lausanne en 1762, mort dans la même ville en 1824. Il s'adonna surtout à la botanique et à l'économie rurale. Après avoir visité la France et la Hollande, il alla s'établir avec sa famille à Garchy (Nivernais), où il exploita une propriété et écrivit plusieurs ouvrages utiles. Sur les instances de son frère, il fit partie de l'expédition d'Egypte, en qualité de directeur des revenus en nature et du mobilier national. Pendant les quatre années de l'occupation, il fit avec ardeur des recherches sur l'agriculture et les antiquités du pays et en publia les résultats dans la *Décade égyptienne*, le *Courrier d'Egypte*, deux recueils imprimés au Caire. Il suivit encore son frère à Naples, où il rendit de grands services jusqu'en 1814, dans les emplois de directeur général des forêts, de surintendant des postes et de conseiller d'Etat. De retour dans le canton de Vaud en 1814, il y fonda la Société littéraire et la Société des sciences naturelles. Nous citerons de lui : *Journal d'agriculture à l'usage des campagnes* (Paris, 1790, in-8°) ; *Considérations générales sur l'agriculture de l'Egypte et observations sur le palmier-dattier et sur sa culture* (Paris, s. d. [1803], in-8°); *De l'Egypte sous la domination des Romains* (1807, in-8°) ; *De l'économie publique et rurale des Celtes* (1818, in-8°) ; *Des Perses et des Phéniciens* (1819, in-8°) ; *Des Arabes et des Juifs* (1820, in-8°); *Des Egyptiens et des Carthaginois* (1823, in-8°) ; *Des Grecs* (1825, in-8°). On trouve encore de ce savant une foule de dissertations curieuses dans la *Revue philosophique*, la *Décade philosophique*, la *Feuille du canton de Vaud*, etc.

REYNIER (Jean-Louis-Ebenezer), général français, frère du précédent, né à Lausanne en 1771, mort à Paris en 1814. Après avoir étudié avec succès les sciences exactes, il préféra, lorsque la Révolution eut éclaté, la carrière des armes à celle du génie civil, à laquelle le destinait sa famille. Enrôlé comme simple canonnier, il fut attaché à l'état-major de l'armée du Nord dès 1792 et conquit, en Belgique et en Hollande, les grades d'adjudant général (1793) et de général de brigade (1794). Il montra une grande habileté dans la campagne d'Allemagne de 1796, comme chef d'état-major de Moreau. On cite de lui plusieurs traits de noble désintéressement. L'envoyé du margrave de Bade, lui ayant proposé de diminuer de 1 million ce qu'on exigeait de ce pays et d'accepter pour lui 100,000 florins, eut ordre de quitter sur-le-champ le territoire occupé par l'armée française. Il répondit à l'envoyé de la ville de Bruchsal qui lui faisait une offre du même genre : « Puisque vous pouvez m'offrir cinq cents louis, vous n'avez qu'à les ajouter à votre contribution ; » et il fit, en effet, payer cette augmentation par la ville. En Egypte, il se distingua particulièrement aux Pyramides; à El-Arisch, où avec quatre bataillons il défit 20,000 Turcs, au siége de Saint-Jean-d'Acre et à Héliopolis, où il fixa la victoire en enfonçant l'élite des janissaires. Une fatale rivalité qui s'éleva entre lui et Menou après l'assassinat de Kléber leur fit perdre une bataille contre les Anglo-Turcs. Embarqué violemment pour la France par son adversaire, Reynier s'en vengea en publiant, à son arrivée à Paris : *De l'Egypte après la bataille d'Héliopolis* (1802, in-8°), livre où le successeur de Kléber est fort maltraité et que Bonaparte fit saisir. L'auteur fut éloigné de Paris et ne rentra en grâce qu'en 1805; l'empereur lui confia alors le commandement d'une partie de l'armée de Naples. Chargé, après la conquête, de soumettre la Calabre, il eut la douleur d'être battu par le général anglais Stewart, à Mayda (4 juillet 1806); mais il répara bientôt cet échec, dû à son manque de prudence et de sang-froid. Il commanda jusqu'en 1809 l'armée de Naples, combattit à Wagram à la tête des Saxons, puis en Espagne, en Russie et à Leipzig, où il tomba entre les mains de l'ennemi. A peine était-il redevenu libre et rentré à Paris, qu'il succomba à un accès de goutte. Outre l'ouvrage cité plus haut, dont les frères Baudouin donnèrent une nouvelle édition en 1827, sous le titre de *Mémoires*, on a de Reynier : *Idées sur le système militaire qui convient à la République française* (1788, in-8°).

REYNOLD DE CHAUVENCY (Charles de), marin français, né à Pont-de-Veyle (Ain) en 1810. Après avoir servi comme pilotin dans la marine marchande, il entra au service de l'Etat (1844) et devint successivement lieutenant de port à l'île Bourbon, où il créa des *compagnies de discipline, officier de port* à l'île de Ré, commandant du port de Dieppe avec grade de lieutenant (1856). Depuis lors, M. Reynold a rempli les fonctions de consul à Saint-Louis-de-Moragnan et à la Spezzia. Il a acquis une grande notoriété dans le monde maritime par son ouvrage intitulé : *Code de signaux, télégraphie nautique polyglotte* (1856, in-8°), ouvrage qui fut rendu obligatoire dans la marine sous l'Empire et que dix-sept puissances maritimes adoptèrent jusqu'en 1863. Le code de Reynold a été traduit en sept langues.

REYNOLDS (Guillaume), théologien anglais, né près d'Exeter (Devonshire), mort à Anvers en 1594. Il se convertit au catholicisme, se rendit à Rome, où il fit son abjuration solennelle, puis devint professeur de théologie et d'hébreu à Reims et curé à Anvers. Grand partisan de la Ligue, il en écrivit l'apologie. On cite de lui : *Réfutation de Guillaume Whitaker* (Paris, 1583, in-8°); *De justa reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate* (1590, in-8°); *Calvino-Turcismus* (1597), ouvrage terminé par Gifford.

REYNOLDS (Jean), théologien anglais, frère du précédent, né à Pinbo, près d'Exeter, en 1549, mort à Oxford le 21 mai 1607. Il se consacra à l'enseignement des langues anciennes à Oxford, où il devint président du collége Corpus-Christi (1599). La reine Elisabeth lui offrit un évêché, qu'il refusa. Reynolds était un des hommes les plus instruits de son temps. On cite, parmi ses écrits : *De Scriptura et Ecclesia* (Oxford, 1580, in-8°); *De romanæ Ecclesiæ idolatria* (1596, in-4°); *De capite et fide Ecclesiæ* (1598, in-8°) ; *Censura librorum apocryphorum Veteris Testamenti adversus pontificios* (Oppenheim, 1611, in-4°) ; *Orationes XII* (Londres, 1619, in-8°).

REYNOLDS (Josué), célèbre peintre anglais, né à Plympton (Devonshire) le 16 juillet 1728, mort à Londres le 23 février 1792. Fils de Samuel Reynolds, recteur de Sainte-Marie de Plympton et en même temps maître d'une école libre, il fut destiné par sa famille à la profession médicale; mais il manifesta pour le dessin un penchant si prononcé, que ses parents finirent par l'encourager dans cette voie. En 1741, il se rendit à Londres, où il entra dans l'atelier de Hudson, le meilleur peintre de portraits du temps. Après être resté deux ans avec Hudson, Reynolds s'établit à Plymouth, où il fit des portraits qui attirèrent l'attention et commencèrent sa réputation. Après la mort de son père en 1746, Reynolds se rendit à Londres et y ouvrit un atelier. En 1749, il accompagna le capitaine Keppel durant une croisière dans la Méditerranée. Après un séjour de deux mois à Minorque, où il fit les portraits de plusieurs officiers, il s'embarqua pour Rome. Reynolds a rapporté qu'il fut grandement désappointé quand il vit pour la première fois les peintures de Raphaël au Vatican. Cependant il ne supposa pas un seul instant que Raphaël dût sa réputation à l'ignorance ou au caprice des hommes; il reconnut sa propre ignorance et en fut honteux. Toutefois, Reynolds ne prit aucune copie, ne fit aucun dessin des chefs-d'œuvre de l'école italienne. En étudiant au Vatican les grands ouvrages de Michel-Ange et de Raphaël, il contracta une surdité causée par le froid et dont il fut affligé le reste de ses jours. Après Rome, il visita Florence, Bologne, Parme, Modène, Milan, Padoue et Venise, où il logea chez le paysagiste Zuccarelli. Les grands maîtres vénitiens, Titien, Paul Véronèse et Tintoret, eurent une plus grande influence sur la manière de Reynolds que les chefs-d'œuvre de Rome. De Venise il alla à Turin, puis à Paris, où il fit un court séjour, et arriva à Plymouth vers la fin de l'année 1752, après une absence de trois années et demie. Peu après, il retourna à Londres, où il eut bientôt une clientèle considérable. Un de ses premiers ouvrages de valeur fut un portrait du duc de Devonshire ; mais la toile qui établit sa renommée comme premier peintre de portraits d'Angleterre fut le portrait en pied de son ami le chef d'escadre Keppel. Vers cette époque, il se lia d'amitié avec le docteur Johnson, et leur intimité ne finit qu'à la mort de ce dernier. En 1761, il acheta une maison à Leicester-square, où il établit un élégant atelier et bâtit une spacieuse galerie pour sa collection d'œuvres d'art. Ne pouvant suffire seul aux demandes qui lui étaient faites, il employa plusieurs aides, dont les principaux étaient l'Italien Joseph Marchi, dont il avait fait le portrait coiffé d'un turban et qui fut si remarqué en 1753, et Peter Toms, le célèbre peintre de draperies. Cette année eut lieu en Angleterre la première exposition de peinture dans le salon de la Société des arts, et Reynolds y figura avec quatre toiles. Au Salon de l'année suivante, ouvert aux Spring-Gardens, il exposa son portrait de lord Ligonier à cheval (aujourd'hui dans la National Gallery) et celui de Sterne. Quoique ces peintures ne puissent pas être comparées avec celles de la dernière manière de Reynolds, elles présentaient une originalité de style et une richesse d'effets qui les distinguaient des œuvres des autres artistes et attirèrent sur leur auteur l'attention universelle. En 1762, il exécuta son tableau représentant *Garrick entre la Tragédie et la Comédie*, lequel a été gravé par Fisher. En 1764, Reynolds et Johnson fondèrent le *Literary Club*, qui fut alors limité à douze membres, parmi lesquels se trouvaient Goldsmith et Burke.

Lors de la fondation de l'Académie royale en 1768, Reynolds en devint président et, à cette occasion, il fut fait chevalier. En 1773, il peignit le *Comte Ugolin et ses fils*, tableau qui fut vendu au duc de Dorset pour 400 guinées et fut gravé par Dixon. La même année, il présenta un plan de décoration de la cathédrale de Saint-Paul, au moyen d'une série de peintures historiques ; mais le docteur Terrick, évêque de Londres, mit opposition à ce projet sous prétexte que c'eût été une imitation de ce qui se voit dans les églises des papistes. L'université d'Oxford donna à Reynolds le diplôme de docteur en droit civil et il fut élu maire de sa ville natale et membre de l'Académie impériale de Florence. En 1779, il orna le plafond de la bibliothèque de l'Académie d'une peinture représentant la *Théorie assise sur un nuage ;* l'année suivante, il exécuta les dessins destinés aux célèbres vitraux de la chapelle du nouveau collége d'Oxford. Vers cette époque (1781), il fit un voyage *dans les Pays-Bas, où il apprit à apprécier* le talent de Rubens, qu'il considérait comme le plus grand maître dans la partie mécanique de l'art. En 1784, sir Reynolds peignit son magnifique portrait allégorique de Mme Siddons, représentant la *Muse de la tragédie.* Selon Northcote, *l'artiste évaluait ce tableau à* 1,000 guinées, mais il ne fut payé que 700 par W. Smith. Il a été gravé par Hayward. A la *mort d'Allan Ramsay, arrivée cette année,* Reynolds fut nommé principal peintre ordinaire du roi. En 1786, il peignit pour l'impératrice Catherine *Hercule au berceau étouffant des serpents.* Envoyé en Russie en 1789, ce tableau fut accueilli avec satisfaction par sa destinataire. L'année suivante, le comte Woronzow, ambassadeur russe à Londres, remit à Reynolds une boîte d'or ayant sur le couvercle le portrait de l'impératrice entouré de diamants, et depuis ses héritiers reçurent 1,500 guinées comme prix de son ouvrage. Reynolds exécuta encore pour le *Shakspeare* de l'alderman Boydell trois tableaux représentant la scène du chaudron dans *Macbeth*, Puck dans le *Songe d'une nuit d'été* et la *Mort du cardinal de Beaufort.* Vers la fin de l'année 1791, une tumeur accompagnée d'inflammation se forma au-dessus de l'œil gauche de Reynolds, qui mourut quelques mois après. Il fut enterré avec pompe dans la cathédrale de Saint-Paul, où fut érigée à sa mémoire une statue exécutée par Flaxman. La carrière de Reynolds présente un rare exemple de prospérité constante. Il acquit par la peinture une grande fortune. Sur la fin de sa vie, ses ouvrages avaient une vogue dont on ne peut se faire une idée que par les prix qu'ils étaient payés. En 1753, ses portraits étaient taxés à 10 guinées pour un buste, 20 guinées pour un portrait à mi-corps et 40 pour un portrait en pied ; en 1781, il demandait 50 guinées pour un buste et 200 pour un portrait en pied. Il faisait poser six modèles par jour et il estimait son temps à raison de 5 guinées par heure. Il gagnait environ 6,000 liv. st. (plus de 150,000 fr.) par an, dont il dépensait une partie en œuvres d'art. Sa collection s'est vendue 17,000 livres, en y comprenant plusieurs de ses propres ouvrages. N'ayant jamais été marié, il laissa 80,000 livres à sa nièce, miss Palmer, qui épousa le comte d'Inchiquin, depuis marquis de Thomond.

Reynolds était passionné pour son art. Personne n'a plus fait d'expériences que lui en vue de perfectionner les procédés de peinture. On l'a vu sacrifier des tableaux vénitiens pour en décomposer les couleurs, en apprécier les couches, en découvrir les pratiques secrètes. Personne, non plus, n'a pro-

duit autant que lui. De 1761 à 1790, il a exposé 244 tableaux aux Salons de l'Académie. Plus de 700 de ses ouvrages ont été gravés, la plupart en mi-teinte. Northcote a donné une liste d'environ 300 de ses principales compositions. Outre ses *Discours sur les arts*, Reynolds a écrit des *Remarques* sur les œuvres des peintres allemands et flamands, durant son voyage en Flandre et en Hollande en 1781, et fourni des *Notes* à Mason, pour sa traduction de l'*Art de peindre* de Dufresnoy (Londres, 1783), et au docteur Johnson pour son édition de Shakspeare.

Reynolds a été justement nommé le fondateur de l'école anglaise de peinture. Par une heureuse combinaison et l'application judicieuse de puissantes qualités provenant d'un tact naturel ou acquises par l'étude des maîtres, il ouvrit une nouvelle voie à l'art du peintre de portrait et, en unissant avec grâce, dans ses compositions, la lumière et l'ombre à un ton riche en couleurs, il inventa un style qui lui était propre. C'était un style d'une richesse d'effet bien calculée pour captiver le goût d'un public accoutumé à la manière faible et sèche des peintres qui l'avaient immédiatement précédé, comme les Hudson, les Jervas ou les Kneller. Les défauts du style de Reynolds sont plus frappants dans ses tableaux d'histoire que dans ses portraits. Nous l'avons dit, ce qui caractérise ce peintre, c'est l'effet; mais l'effet établi sur la couleur est incompatible avec les qualités spéciales au grand style : la simplicité, la sévérité et la dignité d'expression; ces précieuses qualités ne peuvent résulter que de l'union d'un dessin correct et grandiose à une couleur sobrement employée. Il existe de cet artiste deux biographies fort étendues, l'une par J. Northcote (Londres, 1828, 2 vol. in-8o), l'autre par Thomas Reynolds, son fils (1839, 2 vol. in-8o).

Comparant Reynolds à Gainsborough, M. Ernest Chesneau dit : « Le talent de Reynolds est une magnifique conquête de la volonté; celui de Gainsborough, l'éclosion spontanée d'une fleur se transformant naturellement et devenant fruit. Ce fruit eut une saveur exquise. Ce que Reynolds est forcé d'apprendre, et ce qu'il apprend sans difficulté, car il est doué d'une vive intelligence, Gainsborough, dans ses forêts du comté de Suffolk, le devine, le crée pour les besoins de sa pensée. Aussi laisse-t-il dans ses œuvres un enseignement plus fécond que celui que Reynolds inscrit dans la collection de ses discours à l'Académie, quelque judicieux et savants qu'ils puissent être... Reynolds n'en est pas moins un peintre qui mérite les plus grands éloges, précisément parce qu'il a le plus souvent réussi à dissimuler, à fondre dans une unité qui lui appartient les nombreux emprunts de sa palette. Ses portraits sont des tableaux, et il nous importe peu de connaître le personnage qu'ils représentent : ils nous suffisent par eux-mêmes et comme œuvres d'art. Reynolds a le secret de toutes les distinctions, de toutes les grâces de la femme et de l'enfant. Il rend avec une aisance merveilleuse les caprices les plus fugitifs de la mode et sait leur donner le caractère éternel, celui de l'art. La chaste volupté des mères, la candeur et aussi la secrète ardeur des vierges, les étonnements, les naïves gaucheries, les révoltes, les câlineries de l'enfant et ses chairs fermes et roses, il a rendu tout cela sans maniérisme, il en a cueilli le charme, exprimé le parfum. Et de même pour l'homme : habituellement, il le choisit jeune, élancé, toujours de grande race et ne mentant point à son renom de perfection aristocratique et de hautaine élégance. Tous ses personnages, il les met dans leur milieu de vie active, nullement immobilisés, poursuivant le geste interrompu par l'arrivée du peintre. Là est le secret de l'intérêt durable de tant d'œuvres qui ne sont que des portraits. »

REYNOLDS (Frédéric), auteur dramatique anglais, né à Londres le 1er novembre 1764, mort vers 1845. Il prit le goût du théâtre en jouant la comédie de société, se lia avec des auteurs distingués et débuta par deux tragédies qui n'eurent aucun succès : *Werther* et *Héloïse et Abailard*. En 1787, il fit un voyage à Paris, durant lequel il connut le fameux Molé. De retour à Londres, il donna *The Dramatist* (le *Dramaturge*), qui eut vingt et une représentations consécutives, puis il écrivit avec Andrews une autre comédie, *Better late than never* (*Vaut mieux tard que jamais*), qui lui valut les applaudissements du public et les félicitations de John Kemble. On lui doit encore : *Notoriety* (l'*Evidence*), comédie; *How to grow rich* (*Comment on devient riche*), comédie; *The Rage*, comédie; *The Fortune's fool* (le *Sot de la fortune*), comédie; *The Mysteries of the castle* (les *Mystères du château*), drame, avec Andrews; *Laugh when you can* (*Riez, si vous pouvez*), comédie. Cette dernière pièce eut un brillant succès et rapporta à l'auteur 650 guinées (environ 16,250 fr.). Reynolds a publié son *Autobiographie* (2 vol. in-8o), ouvrage spirituel et humoristique fort remarquable. On y trouve une foule d'anecdotes pleines d'intérêt sur Pitt, Fox, Sheridan, Burke, Tierney, lord Shaftesbury, la duchesse de Devonshire, etc., et des jugements sur quelques-uns des personnages les plus marquants de la France, tels que le roi, la reine, Mirabeau, Mmes Tallien et de Beauharnais, depuis impératrice. Reynolds avait épousé une artiste renommée, Mlle Nansel, avec qui il passa les dernières années de sa vie à la campagne.

REYRAC (François-Philippe DE LAURENS DE), littérateur français, né au château de Longeville (Limousin) en 1734, mort à Orléans en 1781. Il fit d'abord partie de la congrégation des chanoines réguliers, puis devint curé à Orléans, censeur royal, inspecteur général de la librairie pour l'Orléanais et membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris. Comme prosateur, Reyrac essaya d'imiter Fénelon, dont il avait l'aimable caractère et l'exquise sensibilité; comme poëte, il fut médiocre et ne put guère s'élever au-dessus de l'anecdote rimée. Nous citerons de lui : *Odes sacrées* (1757); *Lettres sur l'éloquence de la chaire* (1759); *Poésies* (1770); *Hymne au soleil* (1777, in-12); *Poëme de la création* et *Poëmes champêtres : la Gelée d'avril*, le *Verger*, la *Promenade*, la *Nuit*, le *Tombeau*, les *Regrets sur la mort d'un frère* et le *Chant funèbre*, sur celle de l'abbé de Condillac.

REYRE (Joseph), pédagogue et prédicateur français, né à Eyguières (Provence) en 1735, mort à Avignon en 1812. Il entra dans la Société de Jésus, reçut la prêtrise en 1762, s'adonna à l'enseignement, composa des ouvrages pour la jeunesse, puis se livra à la prédication dans le Languedoc et la Provence avec un tel succès, qu'il fut surnommé **le Petit Massillon.** En 1785, le Père Reyre vint se fixer à Paris, où il prêcha, en 1788, le carême à Notre-Dame. Après avoir été emprisonné quelque temps pendant la Révolution, il alla terminer ses jours à Avignon. Il a laissé des sermons d'un style peu brillant, mais d'une onction et d'une simplicité qui les font rechercher encore aujourd'hui par les ecclésiastiques. Ils ont été réunis sous le titre d'*Année pastorale* ou *Prônes nouveaux en forme d'homélies* (1813, 5 vol. in-12) et souvent réimprimés. L'abbé Reyre n'est pas moins connu par les ouvrages qu'il a faits pour la jeunesse. Les suivants ont obtenu un nombre considérable d'éditions : le *Mentor des enfants* (1786, in-12); l'*Ecole des jeunes demoiselles* (1786, 2 vol. in-12); *Anecdotes chrétiennes* (1801, in-12); le *Fabuliste des enfants* (1803, in-12); *Bibliothèque poétique de la jeunesse* (1805, 2 vol.). On a publié après sa mort ses *Méditations évangéliques* (1813, 3 vol.).

REYREVIGNES, village et comm. de France (Lot), cant. de Livernon, arrond. et à 12 kilom. de Figeac, à 55 kilom. de Cahors; 685 hab. Source minérale, employée pour le traitement des fièvres intermittentes.

REYS ou **REIS** (Antonio DOS), littérateur portugais, né à Pernes, près de Santarem, en 1690, mort à Lisbonne le 19 mai 1738. Il entra chez les oratoriens de Saint-Philippe-de-Néri, devint historiographe de son ordre, qualificateur du saint office et examinateur synodal du patriarche de Lisbonne. Reys a composé des poésies latines qui se distinguent par un style aussi noble qu'élégant. Son érudition le fit nommer membre de l'Académie royale d'histoire et chronologiste du Portugal. Parmi ses écrits, dont la plupart sont restés manuscrits, on cite : *Epigrammata* (Lisbonne, 1728); *Corpus illustrium poetarum lusitanorum* (1745-1848, 7 vol. in-8o); *Historia regni Lusitaniæ* (in-fol.); des sermons, etc.

REYSSOUSE, rivière de France (Ain). Elle prend sa source au pied du Revermont, fait presque aussitôt mouvoir des moulins, arrose Montagnat, Bourg, Montrevel, Saint-Julien, Pont-de-Vaux et se jette dans le Rhône, après un cours de 84 kilom. Elle est canalisée depuis Pont-de-Vaux. Ses principaux affluents sont la Vallière et le Reyssouzet.

REZ prép. (rè — latin *rasus*, rasé. L'Académie met *rez* au rang des prépositions; elle donne pour exemple : *Les arbres ont été coupés* REZ *terre;* mais ces derniers mots ne signifient littéralement que *rasé terre*, c'est-à-dire *la terre étant rasée, en rasant, en effleurant la terre.* C'est ainsi que l'on dit en style de palais : *ouï le rapport de l'avocat, ouï le défenseur de l'accusé*, c'est-à-dire le rapport étant ouï, le défenseur étant ouï. *Rez*, employé d'une manière absolue dans ces locutions, est devenu invariable comme *vu, attendu.* Les Italiens emploient *rasente* et les Provençaux *ras* dans le même sens). Juste au niveau de : REZ *pied*, REZ *terre. Couper un arbre* REZ *pied. Abattre* REZ *terre une maison, des fortifications.*

— Loc. prépos. *A rez de*, Au niveau de : *Les ours s'établissent rarement* À REZ DE *terre.* (Buff.)

REZAL s. m. (re-zal). Métrol. Mesure de capacité dont on se servait autrefois en Alsace pour les grains.

REZAT, nom d'un ancien cercle du royaume de Bavière, qu'on appelle aujourd'hui Franconie moyenne.

REZAT, rivière de Bavière. Elle prend sa source près de celle d'Altmühl, coule au S.-O., traverse la ville d'Anspach et tourne au N.-E. pour se joindre à la Rednitz, par la gauche, après un cours de 60 kilom., à 5 kilom. S.-S.-O. de Roth. On l'appelle aussi quelquefois haute Rezat ou Rezat de Souabe, pour la distinguer du cours supérieur de la Rednitz, auquel on donne souvent le nom de basse Rezat ou Rezat de Franconie. Elle ne se grossit d'aucun tributaire important; Anspach, Lichtenau, Wendsbach et Spalt sont les principaux endroits qu'elle baigne.

REZAT, ancien cercle de la Bavière, qui tirait son nom de la rivière du même nom, compris entre ceux du Haut-Mein au N., du Bas-Mein au N.-O., de la Regen à l'E., du Danube supérieur au S., le Wurtemberg à l'O.; 130 kilom. de longueur sur 80 kilom. de largeur; 540,000 hab. Ch.-l., Anspach.

RÈZ-RANYA, bourg de Hongrie, sur la Schnellekörös, comitat de Bihar. Mines de cuivre et de plomb argentifère; carrières de très-beaux marbres.

REZ-DE-CHAUSSÉE s. m. Niveau du sol : *Les fondations, les murs ne sont encore qu'au* REZ-DE-CHAUSSÉE. ‖ Pl. des REZ-DE-CHAUSSÉE.

— Partie d'une maison qui est au niveau du terrain : *Habiter un* REZ-DE-CHAUSSÉE. *Etre logé au* REZ-DE-CHAUSSÉE. *Les* REZ-DE-CHAUSSÉE *sont généralement humides.*

REZÉ, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Bouaye, arrond. et à 5 kilom. de Nantes, à l'embouchure de la Sèvre dans la Loire; pop. aggl., 1,911 hab. — pop. tot., 6,946 hab. Syndicat maritime; fabriques de savon et d'huile. On y remarque une église paroissiale du XIIe siècle, le prieuré de Saint-Lucien et la chapelle de l'ancien manoir de Rezé.

RÈZE s. f. (rè-ze). V. RÈSE.

REZ-MUR s. m. Anc. constr. Surface des gros murs, en dedans de l'œuvre. ‖ Pl. REZ-MUR.

REZONVILLE, ancien village et comm. de France, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871), arrond. de Metz (Moselle); 578 hab. Ce village, situé sur la route de Metz à Verdun, par Manheulles, à 17 kilom. de Metz et à 48 kilom. de Verdun, se trouve à l'extrémité supérieure d'un petit vallon et près de beaux bois. A 1 kilom. au N. de Rezonville, on voit encore des traces de l'ancienne voie romaine qui menait de Reims à Metz et dont il se détache en cet endroit un embranchement qui se dirige vers le nord.

Le 18 août 1870, l'armée française commandée par le maréchal Bazaine, déjà attaquée le 16 par les Prussiens à Doncourt-lez-Conflans et à Vionville, le fut de nouveau à Rezonville et à Gravelotte. Rezonville est précisément entre Vionville et Gravelotte et il n'est séparé de chacun de ces deux villages que par une distance de 3 kilom. Le soir de la bataille du 18 août, le roi de Prusse établit son quartier général à Rezonville.

REZ-TERRE. Constr. Superficie d'un sol sans ressauts ni degrés.

REZZANO (François), poëte italien, né à Côme en 1731, mort dans la même ville en 1780. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut aumônier de l'hôpital Saint-Charles, à Rome, puis retourna dans sa ville natale. On lui doit une épopée, intitulée : *Il Trionfo della Chiesa* (Venise, 1778), dont il n'a publié, faute d'argent, que quatre volumes; un recueil de *XII canti latini ed italiani* (1772), réimprimé avec douze autres cantiques, sous le titre de l'*Anima meditante* (Livourne, 1776), etc.

REZZONICO (Charles), pape. V. CLÉMENT XIII.

REZZONICO DELLA TORRE (Antoine-Joseph), littérateur italien, né à Côme en 1769, mort à Parme en 1785. Après avoir servi avec distinction en Espagne et en Italie, il devint commandant de la citadelle de Parme (1765) et chambellan du duc de cette ville. Rezzonico profita de ses voyages pour visiter les bibliothèques et y recueillir des matériaux pour les ouvrages qu'il se proposait de publier. On a de lui : *De suppositis militaribus stipendiis Benedicti Odescalchi qui pontifex maximus, anno* 1676, *Innocentii XI prænomine fuit annunciatus* (Côme, 1742, in-fol.); un recueil de vers latins sur la prise de Minorque (Parme 1757, in-4o); une nouvelle édition de l'*Histoire naturelle* de Pline, sous le titre de : *Disquisitiones Plinianæ* (Parme, 1763-1767, 2 vol. in-fol.), ouvrage important, fruit de longues recherches; *Discorsi academici* (Parme, 1772, 2 vol. in-8o) et *Versi sciolti* (1774, in-4o).

REZZONICO DELLA TORRE (Charles-Gaston), littérateur italien, fils du précédent, né à Côme en 1742, mort à Naples en 1796. D'abord page du roi de Naples, il prit ensuite du service à Parme (1761) et parvint rapidement au grade de colonel. En 1769, il succéda à Frugoni, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts de Parme, puis voyagea en France, en Angleterre et en Allemagne et se mit en relation avec plusieurs hommes célèbres, entre autres avec Frédéric II, Voltaire et Cagliostro. Accusé de s'être fait initier à la secte des illuminés, il fut privé de ses emplois à son retour à Parme et se rendit à Rome, puis à Naples, où il termina sa vie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns seulement furent publiés de son vivant. Ses œuvres complètes parurent en 1835 (10 vol. in-8o). On y trouve des compositions dramatiques, de petits poëmes, des poésies légères, des discours académiques, un grand nombre de lettres, la relation de ses voyages et une traduction de la *Batrachomyomachie*. Le meilleur des écrits de Rezzonico est un petit poëme sur la *Ruine de Côme* (*Eccidio di Como*), qu'il avait composé dans sa jeunesse.

RHAAD s. m. (ra-ad — de l'arabe *rhaad*, tonnerre, par allusion au vol bruyant). Ornith. Espèce d'outarde qui habite l'Afrique.

RHABARBARIN s. m. (ra-bar-ba-rain — du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe). Chim. Principe extrait de la rhubarbe. ‖ On dit aussi RHABARBARINE s. f.

— **Encycl.** Le *rhabarbarin* est un principe identique avec l'acide chrysophanique, extrait par MM. Rochleder et Heldt du lichen des murailles (*parmelia parietina Ach.*). Il a été isolé par Guibourt et Henry et par MM. Dœpping et Schlossberger. On l'a appelé aussi acide rhubarbarique, rhubarbarine, jaune de rhubarbe, rhéine, acide rhéique, rhéumine, rhaponticine, rumicine, rhabarbarine, etc. V. ACIDE CHRYSOPHANIQUE.

RHABARBARUM s. m. (ra-bar-ba-romm — nom lat. de la *rhubarbe*). Bot. Section du genre rhubarbe.

RHABBA s. f. (rab-ba). Fête populaire qu'on célèbre en Algérie, particulièrement dans les provinces de l'Ouest.

— **Encycl.** Le principal attrait de cette fête est une façon de lutter corps à corps dans laquelle les athlètes déploient, outre une grande force, de l'agilité et de la souplesse. Les juges du camp, les parrains de ces paladins agrestes, se tiennent debout et inactifs à côté des lutteurs. Une immense curiosité s'attache à ces joutes, que suivent force collations sous la tente. Ce cordon de cavaliers qui entoure, le mousquet haut, la foule des simples spectateurs s'ébranlera dans un instant et complétera la réjouissance par la *fantasia* de rigueur; car, s'il est vrai que, parmi nous, tout finisse par des chansons, chez les Arabes, dit un voyageur, tout finit par des coups de fusil, *suum cuique*. La *rhabba* attire une foule considérable, qui accourt de fort loin pour se mêler à cette réjouissance essentiellement algérienne.

RHABDIE s. m. (ra-bdî — du gr. *rhabdos*, baguette). Bot. Syn. de STYLLAIRE, genre de cryptogames.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des tournefortiées, dont l'espèce type croît au Brésil.

RHABDITE s. m. (ra-bdi-te — du gr. *rhabdos*, baguette). Helminth. Syn. d'ANGUILLULE ou de VIBRION, genres d'helminthes.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, appelé aussi TYRANNITE, et qui paraît devoir être réuni aux baculites.

RHABDO. Pour les mots qui commencent par ce radical et qui ne se trouvent pas ici, V. RABDO.

RHABDOCÈLE adj. (ra-bdo-sè-le — du gr. *rhabdos*, baguette; *koilia*, intestin). Helminth. Qui a l'intestin droit et non ramifié.

— s. m. pl. Famille d'helminthes caractérisée par un intestin droit, non ramifié, comprenant les genres némerte, prostome, micrure, dérostome, amphistère et leptoplane.

RHABDOCRINE s. m. (ra-bdo-kri-ne — du gr. *rhabdos*, baguette; *krinon*, lis). Bot. Syn. de LLOYDIE.

RHABDOGALE s. m. (ra-bdo-ga-le — du gr. *rhabdos*, baguette; *galê*, belette). Mamm. Groupe de mammifères carnassiers, de la famille des mustéliens, qui n'a pas été adopté.

RHABDOPHIS s. m. (ra-bdo-fiss — du gr. *rhabdos*, baguette; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, du groupe des couleuvres.

RHABDOSPORE s. m. (ra-bdo-spo-re — du gr. *rhabdos*, baguette; *spora*, semence). Bot. Syn. de STILBOSPORE, genre de cryptogames.

RHABDOTHAMNE s. m. (ra-bdo-ta-mne — du gr. *rhabdos*, baguette; *thamnos*, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesnéracées, tribu des didymocarpées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

RHABDOTHÈQUE s. f. (ra-bdo-tè-ke — du gr. *rhabdos*, baguette; *thêkê*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent en Egypte.

RHABILLAGE s. m. (ra-bi-lla-je; *ll* mll. — rad. *rhabiller*). Techn. Raccommodage : *Le* RHABILLAGE *d'une montre.* ‖ Travail exécuté sur la surface des meules à moudre, pour la rendre plus ou moins rugueuse : *Les meules d'acier coûtent plus cher, s'usent plus vite et demandent pour leur* RHABILLAGE *des mécaniciens consommés.* (L. Figuier.)

— Fig. Nouvelles dispositions au moyen desquelles on tente de remettre une affaire en train, de transformer un ouvrage : *Ce n'est qu'un* RHABILLAGE, *un mauvais* RHABILLAGE.

— Administr. milit. Réparations qu'on fait subir aux armes portatives détériorées.

— **Encycl.** Techn. Le *rhabillage* des meules rayonnées, dans les moulins à l'anglaise, consiste à former sur la surface travaillante, entre chacun des rayons et parallèlement à ceux-ci, des tailles fines et régulières, à l'aide d'un ciseau ou d'un marteau tranchant en acier fondu et bien trempé. Ce travail demande à être fait avec des soins très-minu-

tieux, car des meules bien ou mal rhabillées dépend la bonne ou mauvaise confection de la mouture. Des industriels ont cherché à opérer le *rhabillage* des meules mécaniquement; mais cette opération, qui paraît fort simple au premier abord, présente cependant des difficultés que bien des praticiens ont regardées comme insurmontables. Des fabricants anglais ont proposé et essayé, pour simplifier le *rhabillage*, de remplacer le rayonnage par des lames d'acier, tranchantes, incrustées dans la surface travaillante de la meule. Ces lames, n'étant pas fixées d'une manière invariable dans la pierre, peuvent se démonter pour s'affûter chaque fois qu'il est nécessaire. Les essais qui ont été faits de ce système ont démontré que la farine s'écoulait plus rapidement sans s'échauffer. Malgré la difficulté d'opérer mécaniquement le *rhabillage*, des constructeurs ont inventé des machines de divers systèmes qui rendent de plus ou moins grands services. Parmi celles-ci, on peut citer celles de MM. Dard et Touaillon, qui ont été adoptées par un grand nombre de meuniers. Ce ne sont pas, à proprement parler, des machines automatiques, mais simplement des instruments propres à guider l'ouvrier, à lui diriger la main pour l'écartement et le parallélisme des tailles. Avec ces appareils, le rhabilleur n'a qu'à soulever le marteau de la quantité qu'il juge nécessaire, puis à le laisser tomber à chaque coup; c'est lui qui règle la force et la répétition des coups de marteau suivant la dureté de la pierre. Un chariot et une règle directrice le forcent à faire le *rhabillage* en ligne droite et avec une grande régularité.

RHABILLEMENT s. m. (ra-bi-lle-man; *ll* mll. — rad. *rhabiller*). Syn. de RHABILLAGE.

RHABILLER v. a. ou tr. (ra-bi-llé; *ll* mll. — du préf. *r*, et de *habiller*). Habiller de nouveau : *Cette petite fille passe son temps à habiller et à* RHABILLER *sa poupée. Il était déshabillé, il a fallu le* RHABILLER. (Acad.)

— Fournir de nouveaux habits à : RHABILLER *ses enfants.* RHABILLER *ses domestiques. M. de Turenne* AVAIT RHABILLÉ, *à ses dépens, tout un régiment anglais.* (Mme de Sév.)

— Présenter sous un jour favorable, rendre acceptable, faire passer : *Il aura bien de la peine à* RHABILLER *tout cela. Ce n'est pas un petit secret d'entretenir une cabale qui* RHABILLE *vos défauts.* (D'Ablanc.) ‖ Renouveler la forme, les dispositions de : *Certaines façons de parler n'ont pour objet que de* RHABILLER *de vieilles idées avec des mots nouveaux.* (S. de Sacy.) *L'abbé de Laporte a gagné beaucoup d'argent à* RHABILLER *les ouvrages d'autrui.* (Laharpe.)

— Fauconn. *Rhabiller un oiseau de proie*, Rajuster ses plumes.

— Techn. Raccommoder : RHABILLER *une montre.* RHABILLER *un filet.* ‖ *Rhabiller une meule de moulin*, La repiquer.

Se rhabiller v. pr. S'habiller de nouveau : *M. Patris, relevant d'une maladie dangereuse à l'âge de quatre-vingts ans, dit, comme on le levait pour la première fois : En vérité, ce n'est pas la peine de* SE RHABILLER. (Noël.)

— Se pourvoir de nouveaux habits : *Voilà l'hiver, il faudra que je* ME RHABILLE.

RHABILLEUR, EUSE s. (ra-bi-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *rhabiller*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait les rhabillages, les raccommodages : *Un* RHABILLEUR *de montres. Un* RHABILLEUR *d'armes.*

— s. m. Celui qui remet les membres luxés ou démis. ‖ On dit aussi RENOUEUR.

RHACHÉOSAURE s. m. (ra-ké-o-sô-re). Erpét. V. RACHÉOSAURE.

RHACODACTYLE s. m. (ra-ko-da-kti-le — du gr. *rhakos*, chiffon; *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des geckos.

RHACODRACON s. m. (ra-ko-dra-kon — du gr. *rhakos*, chiffon; *drakôn*, dragon). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des stellions.

RHACOESSE s. f. (ra-ko-è-se — du gr. *rhakoeis*, ridé). Erpét. Genre de reptiles sauriens, du groupe des geckos.

RHACOMA s. m. (ra-kô-ma — du gr. *rhakoma*, chiffon). Bot. Syn. de LEUZÉE et de MYGINDA, genres de végétaux.

RHACOPHORE s. m. (ra-ko-fo-re — du gr. *rhakos*, chiffon; *phoros*, qui porte). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des hylæformes ou rainettes, dont l'espèce type habite l'Inde.

RHACOSE s. f. (ra-kô-ze — gr. *rhacôsis*, de *rassô*, *rêssô*, je frappe, je brise, qui appartient probablement à la même famille que l'armoricain *rega*, fouir la terre, labourer légèrement avec la charrue, *regi*, *rogi*, rompre, déchirer; kymrique *rhigaw*, creuser, tailler; ancien slave *riozati*, couper; lithuanien *reszti*. Les langues germaniques nous offrent comme formes corrélatives le scandinave *raka*, anglo-saxon *racian*, trancher, sarcler, d'où *reka*, hoyau, *raca*, ancien allemand *racho*, soc. Il faut sans doute ramener toutes ces formes à une racine sanscrite *lag*, *lang*, *lung*, frapper, d'où *langâla*, charrue et pénis, racine qui ne se trouve encore que dans le dhâtupâtha, mais que paraît confirmer le persan *langîdan*, creuser, et qui est également conservée dans le persan *rougîdan*, graver, *rangin*, soc. Eichhoff ramène le grec *rêssô* à la racine sanscrite *ris*, couper, trancher, et *règnumi* à la racine *rug*, rompre). Pathol. Relâchement, distension excessive du scrotum.

RHADAMANTE, fils de Jupiter et d'Europe et frère de Minos. Il était comme lui un des trois juges des enfers, où il jugeait les peuples d'Asie. Avant d'être élevé aux honneurs de la magistrature infernale, il avait conduit une colonie de Crétois en Lycie. Là, il se rendit célèbre par son amour pour la justice. Cette réputation d'équité était si bien établie chez les anciens, que, lorsqu'ils voulaient qualifier un jugement juste, quoique sévère, ils l'appelaient un *jugement de Rhadamante;* c'est Erasme qui rappelle cette particularité. Rhadamante épousa Alcmène, veuve d'Amphitryon, et apprit à Hercule à tirer de l'arc. D'après Virgile (*Enéide*, liv. VI), c'est lui qui préside au Tartare, où il exerce un pouvoir redouté.

RHADAMISTE, fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, mort l'an 52 av. J.-C. Feignant d'être mal avec son père, il se retira auprès de son oncle Mithridate, roi d'Arménie, dont il épousa la fille Zénobie. Par ses artifices, il gagna l'amitié des principaux du royaume et résolut alors de s'emparer des Etats de son beau-père. Dans ce but, il leva une armée et marcha contre Mithridate, attira ce prince dans une conférence et le fit étouffer par trahison. Pour punir l'auteur de cette perfidie, Artaban, roi des Parthes, attaqua Rhadamiste, le vainquit et le força à prendre la fuite. Ce dernier, voulant empêcher sa femme Zénobie, qu'il aimait avec passion, de tomber au pouvoir du vainqueur, la poignarda, puis se retira auprès de son père qui, peu après, le fit mettre à mort.

Rhadamiste et Zénobie, tragédie par Crébillon, représentée le 23 janvier 1711. Le sujet de cette pièce est emprunté à Tacite (*Annales*, liv. XII). De l'exposition, qui est extrêmement embrouillée, il résulte que Pharasmane, roi d'Ibérie, ayant pris les armes contre son frère Mithridate, roi d'Arménie, est la première cause des malheurs qui ont frappé sa race et qui doivent frapper sa famille et lui-même. L'un de ses deux fils, Rhadamiste, élevé dès sa plus tendre enfance à la cour de Mithridate, avait obtenu de ce prince la main de Zénobie, sa fille. Mithridate a reçu la mort de celui qui devait être son gendre, pour lui avoir préféré par la suite un prince rival, Tiridate. Zénobie est poignardée par le jaloux Rhadamiste, qui la jette sanglante dans l'Araxe plutôt que de l'abandonner à son rival vainqueur. Cette princesse, que depuis longtemps tout le monde croit morte, a trouvé, après diverses aventures, un asile à la cour de Pharasmane, son beau-père. Cachée sous le nom d'Isménie, elle est presque prisonnière dans le palais hospitalier. Le roi ressent pour elle la plus violente passion et veut l'épouser sans la connaître. Mais Zénobie, qui croit au trépas de son époux, massacré, dit-on, par les Arméniens, aime en secret Arsame, le second fils de Pharasmane, et en est aimée; elle combat son amour, bien qu'elle puisse se croire libre. Arraché des mains d'un peuple furieux par des soldats romains, Rhadamiste s'est attaché à Corbulon, leur général. Apprenant que Pharasmane est prêt à envahir l'Arménie, qui se trouve sans roi, il s'est fait nommer ambassadeur de Rome auprès de lui dans le dessein de s'opposer à ses projets ambitieux. Rome veut perdre le père par le fils, et le fils sera l'instrument zélé de la politique impériale, d'autant plus qu'il a à venger lui et les siens de la tyrannie d'un père, auteur de sa misère, cause de ses crimes et de ses remords. Rhadamiste a tué Mithridate. Il a donné la mort à une femme, encore adorée, au moment où il allait la posséder. En proie à une sombre fureur, parjure, parricide, proscrit, repentant, désespéré, il ne peut renoncer au crime. C'est un Oreste, mais un Oreste jaloux, nourrissant dans son cœur une haine inflexible et un amour sauvage. Quand Rhadamiste paraît à la cour de Pharasmane, personne ne le reconnaît, en raison de sa longue absence. Il va revoir son père, et son père est son rival; il va revoir son frère, et son frère est son rival! Bien plus, Pharasmane veut contraindre Zénobie à l'épouser sans retard. Arsame demande à l'ambassadeur de César un appui bienveillant; il le prie d'assurer la protection des Romains à une femme infortunée que menace une odieuse violence. Sans trahir aucun de ses secrets, Rhadamiste invite le prince à lui ouvrir entièrement son cœur et se montre prêt à seconder les desseins les plus audacieux. Le jeune prince proteste de sa fidélité filiale; il veut tout au plus ménager à Isménie une retraite sans périls. Rhadamiste a une entrevue avec la princesse : les deux époux se reconnaissent. Rhadamiste a beau s'accuser et menacer tour à tour, Zénobie lui pardonne ses attentats passes et ses fureurs présentes, qui ne lui prouvent qu'un excès d'amour. Elle avoue noblement la tendre sympathie qu'elle a ressentie pour Arsame, mais c'en est fait de cette inclination naissante : le devoir parle plus haut que l'amour, ou plutôt son amour revient à son premier objet. Les deux époux se disposent à fuir secrètement. Instruit par Zénobie de ce prochain départ et des raisons qui le rendent nécessaire, Arsame est arrêté pour avoir eu avec l'ambassadeur romain un entretien suspect. Son père l'interroge, et il garde un silence accusateur. Apprenant enfin la fuite de Zénobie, Pharasmane s'élance avec ses gardes à la poursuite du ravisseur, au moment où Arsame va lui dire que c'est son fils. Le roi reparaît, tenant à la main l'épée qu'il a teinte du sang du traître. En voyant Arsame tomber évanoui d'horreur et de désespoir, il s'interroge; il se demande s'il n'y a pas eu dans ce fatal événement quelque chose de mystérieux. Ce Romain si fier a livré sa vie sans résistance. Pourquoi cette défaillance ou cette résignation? On rapporte Rhadamiste expirant, et quelques paroles sorties de sa bouche expliquent et sa trahison et sa lâcheté. Pharasmane ne peut que pleurer sa mort. Zénobie est libre : elle épousera Arsame.

Rhadamiste est le chef-d'œuvre de Crébillon et l'une des bonnes tragédies de la scène française. Le plan, les caractères et les situations témoignent à un haut degré du talent tragique de l'auteur. Zénobie a la dignité d'une héroïne de Corneille, d'une *Pauline;* Pharasmane et Rhadamiste parlent et agissent, chacun dans la donnée de son caractère, avec une énergie et une âpreté sauvage, dont plus d'un trait touche au sublime. Ces deux figures se présentent de manière à former un puissant et heureux contraste. Il y a dans le prologue, ou dans les faits antérieurs à l'action, deux hypothèses romanesques. Mais le poëte a tiré de ces fictions un excellent parti; le double incognito de Zénobie et de Rhadamiste amène des situations fort dramatiques; par exemple, la scène de l'entrevue de Pharasmane et de Rhadamiste, où l'un des interlocuteurs prononce ce vers fameux :

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine!

et la scène où, les deux époux se reconnaissant, Zénobie avoue, en présence de Rhadamiste, son amour pour Arsame. On ne connaît pas au théâtre de plus belle situation. Le style de la pièce est empreint d'une grande fermeté. On y retrouve çà et là, pour tout dire, quelques traces des défauts ordinaires de Crébillon, la négligence, l'incorrection, la dureté. Mais, presque partout, le style, en rapport avec le sujet et à la hauteur de la pensée, brille par l'énergie et par la noblesse. Laharpe, à qui l'on ne peut reprocher trop d'indulgence, prise fort cette pièce; il exprime à plusieurs reprises la vive admiration qu'elle lui inspire. « *Rhadamiste* est, sans aucune comparaison, la meilleure de toutes les pièces de Crébillon, ou plutôt c'est la seule vraiment belle; c'est réellement son seul titre de gloire, le seul qui puisse être avoué par la postérité. Il ne manque à cette tragédie, pour être au premier rang, que d'être écrite comme elle est conçue et d'avoir un autre premier acte; mais, telle qu'elle est, il ne faut qu'un ouvrage de ce mérite pour donner à son auteur une place très-honorable parmi les poëtes tragiques. »

RHADEMACHIA s. m. (ra-dé-ma-ki-a). Bot. Syn. d'ARTOCARPE ou ARBRE À PAIN.

RHADINE s. m. (ra-di-ne — du gr. *rhadinos*, grêle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type vit au Canada.

RHADINOCARPE s. m. (ra-di-no-kar-pe — du gr. *rhadinos*, mince; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

RHADINOSOME s. m. (ra-di-no-so-me — du gr. *rhadinos*, fluet; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléomides, dont l'espèce type habite l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

RHADIUS, fils de Nélée et de Chloris, qui, ayant attaqué la ville de Pylos, fut tué par Hercule.

RHADONPOUR (*Rhadunpoor*), ville de l'Indoustan, dans le Goudjérate, à environ 60 kilom. O.-S.-O. de Patton, près de la rive droite du Bannass; commerce de grains. Elle est entourée d'un mur en brique et protégée par une citadelle. On y compte 6,000 à 6,500 maisons. Résidence d'un rajah. Les environs sont très-fertiles.

RHÆBE s. m. (rè-be — du gr. *rhaibos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des bruchides, comprenant deux espèces qui habitent la Russie et la Sibérie.

RHAGADE s. f. (ra-ga-de — du gr. *rhagas*, rupture; de *rassô*, *rêssô*, *rêgnumi*, frapper, briser, fendre. V. RHACOSE). Pathol. Fissure, ulcère étroit et allongé, affectant la forme d'une crevasse : *Avoir des* RHAGADES *à l'anus.*

— **Encycl.** On observe des *rhagades* à la paume de la main, à la plante des pieds, entre les orteils, à l'entrée des narines, sur les lèvres et à leurs commissures, aux paupières, au prépuce, aux grandes lèvres de la vulve et à l'anus. Celles qui bordent les orifices sont parallèles à l'axe des cavités dont ces derniers sont l'aboutissant. Les autres offrent des directions différentes et relatives aux plicatures naturelles de la peau. L'irritation produite par la sérosité qui coule au début des coryzas et des ophthalmies doit ulcérer les bords des parties que ce fluide touche. L'action d'un air sec et froid fendille la surface des lèvres. Le prépuce se déchire quand il est trop étroit pour céder à la pression qu'exerce sur lui le gland grossi par l'érection. La crasse qui s'accumule entre les orteils et qui s'y mêle à l'exhalation cutanée peut irriter la peau par son séjour prolongé et finir par l'ulcérer. La sortie de matières dures et inégales ou l'introduction forcée d'un corps trop volumineux produisent aussi des fissures dans le sens de la distension. Enfin, la moindre cause suffit pour donner naissance à des *rhagades* lorsque la peau ou une membrane extérieure vient à être frappée d'inflammation. Ce sont ces dernières qu'on désigne sous le nom de *rhagades* syphilitiques, uniquement parce qu'elles surviennent chez des individus actuellement ou autrefois atteints de symptômes vénériens, car il n'existe pas d'autre signe auquel on puisse soupçonner leur prétendue origine vénérienne. Les *rhagades* cutanées sont les plus simples et les moins dangereuses. La propreté seule parvient à les guérir en peu de temps, et les adoucissants calment bientôt les accidents inflammatoires dont elles sont quelquefois accompagnées. Si elles durent depuis longtemps, on emploie les émollients, jusqu'à ce que la plaie soit devenue simple. Le traitement des *rhagades* à l'entrée des cavités revêtues d'une muqueuse ne présente aucune indication particulière, si ce n'est toutefois à l'anus. V. FISSURE.

RHAGADIOLE s. m. (ra-ga-di-o-le). Bot. V. RHAGODIOLE.

RHAGÆ ou **RHAGÈS**, nom ancien d'une ville de Perse, nommée aujourd'hui REI ou RAZI. V. REI.

RHAGÈS, nom donné dans l'Ecriture à la ville d'Edesse, aujourd'hui ORFA. V. ce mot.

RHAGIA, nom d'une ancienne ville de la Babylonie, située entre Jamba et Cixipe.

RHAGIE s. m. (ra-jî — du gr. *rhagion*, tarentule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, comprenant six espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

RHAGIOMORPHE s. m. (ra-ji-o-mor-fe — de *rhagie*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, comprenant six espèces, qui presque toutes habitent l'Australie.

RHAGION s. m. (ra-ji-on — mot gr. qui signifie *tarentule*). Entom. Genre d'insectes diptères, type de la famille des rhagionides, dont l'espèce type habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *rhagions* sont caractérisés par un corps allongé, assez grêle; la tête verticale, comprimée d'avant en arrière; les antennes moniliformes, presque cylindriques, très-courtes, composées de trois articles, rapprochées à leur base et dirigées en avant; les yeux grands, plus rapprochés chez les mâles que chez les femelles, accompagnés de trois ocelles ou petits yeux lisses, disposés en triangle sur un tubercule vertical; la trompe saillante, presque membraneuse, bilabiée, recevant un suçoir de quatre soies; les palpes presque coniques, verticales, velues; le corselet un peu convexe; l'abdomen allongé, cylindro-conique; les ailes très-écartées; les balanciers saillants; les pattes très-longues; le dernier article des tarses muni de deux crochets. Les larves sont annelées, allongées, apodes, avec une tête écailleuse; elles vivent dans la terre ou dans le sable. Les insectes parfaits vivent en société; on les trouve dans les lieux frais, contre les murs, sur le tronc des arbres, quelquefois sur les fleurs, dont ils sucent le miel. Les espèces peu nombreuses de ce genre appartiennent presque toutes à l'Europe.

Le *rhagion fourmilion* est long d'un peu plus de 0m,01; il a la face blanche; le front gris, bordé de noir chez la femelle; les antennes brunes; le thorax gris jaunâtre, à quatre bandes brunes chez le mâle, d'un fauve brun chez la femelle; l'abdomen fauve, avec des taches ou des lignes noires; les pieds fauves, avec le premier article des tarses postérieurs blanchâtre; les ailes transparentes et sans taches. Cette espèce, dont quelques auteurs ont fait le type du genre *vermileo* ou *verlion*, habite les régions centrales et méridionales de l'Europe. « La larve, dit M. H. Lucas, est presque cylindrique, avec la partie antérieure beaucoup plus mince et quatre mamelons au bout opposé; elle donne à son corps toutes sortes d'inflexions et ressemble à une chenille arpenteuse en bâton, en ayant toute la roideur lorsqu'on la retire de sa demeure; elle creuse dans le sable un entonnoir dans lequel elle se cache, tantôt entièrement, tantôt seulement en partie; elle se lève brusquement lorsqu'un petit insecte tombe dans son piége, l'embrasse avec son corps, le perce avec les dards ou les crochets de sa tête et le suce; elle rejette son cadavre ainsi que le sable, en courbant son corps, en le débandant ensuite comme un arc. La nymphe est couverte d'une couche de sable. » Ces mœurs rappellent beaucoup celles des fourmilions.

Le *rhagion bécasse* a les antennes brunes; les yeux d'un vert obscur; le corselet noir; l'abdomen fauve; une rangée de taches noires sur le dos; les ailes tachetées de brun et les pieds jaunes. Le *rhagion noirci* a la tête et le corselet noirâtres; les ailes transparentes; l'abdomen d'un noir luisant; les cuisses noires; les pattes brunes. Ces deux espèces, ainsi que le *rhagion vanneau*, habitent la France.

RHAGIONIDE adj. (ra-ji-o-ni-de — de *rhagion*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhagion.

— s. m. pl. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre rhagion.

RHAGOCRÉPIDE s. f. (ra-go-kré-pi-de — du gr. *rhagoô*, je fends; *krepis*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHAGODACTYLE s. m. (ra-go-da-kti-le; — du gr. *rhagoô*, je fends; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHAGODÈRE s. f. (ra-go-dè-re — du gr. *rhagos*, fente; *dérê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des colydiens, comprenant deux espèces, dont l'une vit dans le midi de la Russie et l'autre en Californie.

RHAGODIE s. f. (ra-go-dî — du gr. *rhagôdês*, crevassé, divisé). Bot. Genre de plantes, de la famille des atriplicées, tribu des chénopodées, dont l'espèce type croît en Australie.

RHAGODIOLE s. m. (ra-go-di-o-le — dimin. du gr. *rhagôdês*, crevassé, divisé). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant deux espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne. ‖ On dit aussi RHAGADIOLE.

RHAGOÏDE adj. (ra-go-i-de — du gr. *rhax*, grain de raisin; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un grain de raisin.

— Anat. *Tunique rhagoïde*, Tunique de l'œil que l'on nomme aussi UVÉE.

RHAGOPTÉRYX s. m. (ra-go-pté-riks — du gr. *rhagoô*, je divise; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles.

RHAGROSTIDE s. f. (ra-gro-sti-de). Bot. Syn. d'AGRIOPHYLLE.

RHALLIS (Georges-Alexandre), homme d'Etat et jurisconsulte grec, né à Constantinople en 1804. Envoyé à Paris pour y terminer son instruction, il suivit les cours du collége Henri IV, puis se fit recevoir licencié en droit (1828). Rhallis travailla vers cette époque à la partie grecque de la *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle* de Pardessus, et il venait d'être appelé à la chaire de rhétorique du collége de Marmande, lorsqu'il retourna en Grèce pour occuper un poste dans la magistrature. Successivement greffier, puis procureur général près la cour d'Argos, procureur général à Thèbes (1833), à Athènes (1835), président de la cour de cette ville (1835), il fut nommé, cette même année, professeur de droit commercial et doyen de la Faculté de droit à Athènes, devint recteur de l'université en 1838, ministre de la justice en 1841, rentra dans la vie privée après la révolution de 1843 et reprit alors sa chaire de droit. Ministre de la justice en 1848, Rhallis fut appelé peu après à la présidence de la cour de cassation, qu'il a conservée depuis lors. Outre des ouvrages à l'usage des colléges, on lui doit des traités de droit estimés : *Cours de droit commercial* (Athènes, 1849-1851, 3 vol. in-8o); *Corps de droit canonique de l'Eglise grecque* (1851-1854, 5 vol. in-8o), ouvrage fort remarquable, en collaboration avec M. Potlis; les *Codes grecs* (1855-1857, 4 vol. in-8o); des traductions du *Droit des gens* de Vattel (1833, 2 vol.), du *Manuel de droit romain* de Mackeldey (1838, 2 vol.).

RHAMBOË, un des cours d'eau qui se jettent dans l'estuaire du Gabon, sur la côte ouest de l'Afrique; à son embouchure se trouve le village de Chinchiva, centre du commerce du pays.

RHAMBULAS, évêque d'Edesse. V. RABULAS.

RHAMIDAVA, ancienne ville de la Dacie, entre Comidava et Pirum.

RHAMNACÉ, ÉE adj. (ra-mna-sé). Bot. Syn. de RHAMNÉ : *Les* RHAMNACÉES *ont beaucoup d'analogie avec les euphorbiacées et les célastrinées.* (F. Hœfer.)

RHAMNE s. m. (ra-mne — lat. *rhamnus*). Hist. rom. Membre de la deuxième tribu du peuple romain.

RHAMNÉ, ÉE adj. (ra-mné — rad. *rhamnus*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhamnus ou nerprun.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre nerprun : *Les* RHAMNÉES, *assez rares entre les tropiques, se montrent plus abondantes dans leur voisinage.* (Ad. de Jussieu.) *Les fleurs des* RHAMNÉES *sont petites.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La famille des *rhamnees* renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles simples, alternes, rarement opposées, accompagnées de deux stipules caduques ou persistantes. Les fleurs, petites, hermaphrodites ou unisexuées, présentent un calice monosépale, plus ou moins tubuleux à la partie inférieure où il adhère avec l'ovaire; à limbe évasé, de quatre ou cinq lobes; une corolle de quatre ou cinq pétales très-petits, souvent voûtés; des étamines en même nombre que les pétales, placées devant eux, insérées à leur base et souvent renfermées dans la concavité du limbe; un ovaire tantôt libre, tantôt demi-infère, quelquefois complétement adhérent à deux, trois ou quatre loges uniovulées; des styles en nombre égal aux loges de l'ovaire, mais soudés entre eux et terminés par autant de stigmates soudés ou distincts. Le fruit est charnu, indéhiscent, contenant ordinairement trois nucules, ou sec et s'ouvrant en trois coques. La graine est dressée et contient dans un albumen charnu, qui est quelquefois très-mince, un embryon homotrope.

Cette famille, qui a des affinités avec les célastrinées et les térébinthacées, comprend les genres suivants, groupés en trois tribus. I. *Zizyphées :* nerprun (*rhamnus*), paliure, jujubier, condalie, berchémie, karwinskie. — II. *Gouaniées :* gouanie. — III. *Phylicées :* phylique, trichocéphale, soulangie, pomaderris, trymalion, collétie, hovénie, céanothe, colubrine, noltée, etc.

Les *rhamnées* habitent surtout les régions chaudes et tempérées du globe; elles deviennent très-rares passé le quarantième degré de latitude nord; plusieurs espèces peuvent croître en plein air sous le climat de Paris. Cette famille présente une assez grande importance dans ses applications usuelles, et il existe beaucoup d'analogie entre les genres qui la composent sous le rapport de leurs propriétés. L'écorce et les feuilles ont souvent une saveur très-amère, quelquefois astringente, et agissent tantôt comme toniques, tantôt comme purgatifs. Cette dernière propriété se retrouve dans les fruits de plusieurs espèces, dont la pulpe a une saveur amère et nauséeuse; toutefois, les jujubiers forment une exception remarquable et ont des drupes alimentaires. Cette famille fournit aussi des principes colorants; les fruits de plusieurs espèces, notamment des nerpruns, sont employés en teinture. Enfin, un certain nombre de *rhamnées* servent à faire des haies ou figurent dans les jardins d'ornement.

RHAMNÉGINE s. f. (ra-mné-ji-ne — rad. *rhamnus*). Chim. Matière colorante des nerpruns.

RHAMNÉTINE s. f. (ra-mné-ti-ne — rad. *rhamnus*). Chim. Matière extraite des nerpruns tinctoriaux.

RHAMNIER s. m. (ra-mnié). Bot. Syn. de NERPRUN OU RHAMNUS.

RHAMNINE s. f. (ra-mni-ne — rad. *rhamnus*). Chim. Substance extraite des nerpruns tinctoriaux.

RHAMNONTE (*Rhamnus*), aujourd'hui *Stavro-Castro*, bourg d'Attique, sur la mer. On y voit encore les restes d'un magnifique temple de marbre élevé par Phidias à Thémis. Huit belles colonnes sont debout au milieu d'un amas confus de débris. « Sur la plate-forme consacrée au sanctuaire, il existe, dit le *Guide en Orient*, un autre temple plus petit, plus simple et en pierre. Ses murs, où la construction pélasgique polygonale se mêle au dorique primitif, lui assignent une date très-reculée. Ce temple était sans doute celui de Némésis, à laquelle était consacré le territoire de Rhamnonte. Son culte fit place plus tard à celui de Thémis, sorte de Némésis purifiée et adoucie. » Près de la mer s'élève un rocher portant les vestiges d'une ancienne forteresse. La porte ouest est flanquée de tours et le mur sud est très-bien conservé.

— *Temples de Rhamnonte* ou *de Rhamnus*. Deux sanctuaires élevés dans cette ville, et dont les ruines existent encore, attirent l'attention par plusieurs étrangetés qui n'ont pas encore été expliquées. A un demi-mille de la mer et 300 pieds au-dessus, s'élève une terrasse rectangulaire dont les deux côtés du nord et de l'est sont encadrés de blocs massifs de marbre pentélique blanc, reliés entre eux avec une parfaite symétrie. Ces blocs fermaient l'enclos sacré dans lequel s'élevaient les deux temples de Rhamnus. Les ruines de ces deux édifices laissent croire qu'ils étaient presque contigus, mais non parallèles; cette disposition bizarre ne saurait s'expliquer par le manque de place et a fait douter que les temples aient reçu tous deux leur complet achèvement. Le sanctuaire de l'ouest avait un seul portique formé de deux colonnes doriques sans base, des deux côtés de la porte, et de deux pilastres où venaient aboutir les murs latéraux. Ce temple, construit en polygones massifs de marbre avait une longueur de 35 pieds sur 21 de largeur. L'entrée était tournée vers le sud; des deux côtés de la porte, sous le portique, entre la colonne et le pilastre, était un trône de marbre. L'inscription gravée sur la plinthe nous apprend que le trône de droite était consacré à Némésis et celui de gauche à Thémis. Au fond de la cella se dressait la statue très-archaïque de la divinité à laquelle le temple était dédié et qu'on suppose être Thémis. Wordsworth croit toutefois que le sanctuaire était celui de la déesse de Rhamnus.

Le second temple s'élevait à l'est de celui-ci dans la position bizarre que nous avons indiquée. Ce sanctuaire, également d'ordre dorique, était hexastyle, c'est-à-dire orné d'un portique de six colonnes de face. Il formait un parallélogramme avec six colonnes aux petits côtés et douze aux grands côtés. L'entrée était tournée au midi. L'édifice avait 75 pieds de longueur sur 37 de largeur. On retrouve encore au dedans des fragments d'une statue colossale. Les inscriptions et les textes prouvent clairement que le sanctuaire était dédié à la déesse de Rhamnus, Némésis. Pour attribuer à la même divinité le sanctuaire voisin, il faudrait, avec Wordsworth, supposer que celui-ci, le plus moderne et le plus spacieux, n'a été construit que pour remplacer l'autre, ruiné ou jugé trop peu somptueux; encore pourrait-on s'étonner que les habitants de Rhamnus aient laissé, à côté du nouvel édifice, les ruines de l'ancien; Wordsworth devance cette objection. « Si ce vieux temple fut renversé par des mains ennemies, dit-il, la vue des ruines était faite d'un côté pour exciter leur indignation et leur courage contre ceux qui avaient commis ces dévastations; de l'autre, c'était, par une prière constante et silencieuse, conjurer Némésis, la déesse de la vengeance. » Quoi qu'il en soit de ces ingénieuses interprétations, on ne saurait trop admirer les heureuses proportions de ces deux temples, le style noble et sévère de l'un, la beauté et la richesse de l'autre, l'heureuse situation de tous les deux, quand on les rétablit par l'imagination au milieu des bosquets et des statues avec leurs peintures et leurs sculptures.

RHAMNOTANNIN s. m. (ra-mno-ta-nain — de *rhamnus*, et de *tannin*). Chim. Substance tannante, précipitable par la gélatine, qui se trouverait, d'après Stein, dans les baies des différentes espèces de rhamnus.

RHAMNOXANTHINE s. f. (ra-mno-ksan-ti-ne — de *rhamnus*, et du gr. *xanthos*, jaune). Chim. Substance extraite des nerpruns.

RHAMNUS s. m. (ra-mnuss — mot lat. tiré du gr. *rhamnos*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre nerprun.

Rhamnus (TEMPLES DE). V. RHAMNONTE.

RHAMNUSIE s. f. (ram-nu-sî). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, formé aux dépens des cérambyx, et dont l'espèce type est assez commune en France.

RHAMPHICARPE s. m. (ran-fi-kar-pe). Bot. V. RAMPHICARPE.

RHAMPHIDE adj. (ran-fi-de). Entom. V. RAMPHIDE.

RHAMPHIDOSPORE s. m. (ran-fi-do-spore). Bot. V. RAMPHIDOSPORE.

RHAMPHOMYIE s. f. (ran-fo-mi-î — du gr. *rhamphos*; bec; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, comprenant environ vingt-cinq espèces qui habitent surtout l'Europe centrale.

RHAMPHOSTOME s. m. (ran-fo-sto-me — du gr. *rhamphos*, bec; *stoma*, bouche). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des couleuvres.

RHAMPHOTHÈQUE s. f. (ran-fo-tè-ke — du gr. *rhamphos*, bec; *thêkê*, étui). Ornith. Tégument corné du bec des oiseaux.

RHAMPHUS s. m. (ran-fuss). Entom. V. RAMPHUS.

RHAMPSINIT ou **RAMSÈS**, roi d'Egypte. Suivant les conjectures, il régnait dans le XIIe siècle av. J.-C. Il avait bâti à Memphis un temple au dieu Phtha. D'après la tradition, il descendit vivant aux enfers, où il joua aux dés avec Cérès, qui, de retour sur la terre, lui fit don d'une serviette d'or.

RHANAUS (Samuel), historien et héraldiste allemand, mort en 1740. Il était originaire de la Courlande et il s'occupa surtout de l'histoire de cette province, sur laquelle il a écrit, entre autres ouvrages : *Dissertatio argumenta historiam Curlandiæ complectentia tractans* (Altenbourg, 1683, in-4o); *Diatribe historica prior quæ genuinam Curlandiæ gentis originem, posterior quæ antiquæ Curlandæ gentis mores publice recensebit* (1683); *Plan d'une généalogie exacte des anciennes familles nobles de la Courlande* (Mittau, 1723, in-4o).

RHANGABÉ, homme d'Etat et écrivain grec. V. RANGABÉ.

RHANIDE s. f. (ra-ni-de — du gr. *rhanis*, goutte de rosée). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des fongicoles, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

RHANTÉRIE s. f. (ran-té-rî). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type habite l'Algérie.

RHANTOS, nom d'un des chevaux dont Neptune fit présent à Pélée, lorsque celui-ci épousa Thétis.

RHAPHANIDOSE s. f. (ra-fa-ni-dô-ze — gr. *rhaphanidôsis;* de *rhaphanos*, navet). Antiq. gr. Supplice qu'on infligeait aux adultères pris en flagrant délit et qui consistait à leur enfoncer un navet dans le fondement.

RHAPHIDÈRE s. m. (ra-fi-dè-re). Entom. V. RAPHIDÈRE.

RHAPHIDIE s. f. (ra-fi-dî). Entom. V. RAPHIDIE.

RHAPHIDIODÉ, ÉE (ra-fi-di-o-dé). Entom. Syn. de RAPHIDIEN, IENNE.

RHAPHIDOPHORE s. m. (ra-fi-do-fo-re). Entom. V. RAPHIDOPHORE.

RHAPHIDOSOME s. m. (ra-fi-do-so-me — du gr. *raphis*, aiguillon; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, voisin des conorhines, confondu par divers auteurs avec les lophocéphales, et dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

RHAPHIDOSPORE s. m. (ra-fi-do-spo-re). V. RAPHIDOSPORE.

RHAPHIE s. m. (ra-fî). Entom. V. RAPHIE.

RHAPHIGASTRE s. m. (ra-fi-ga-stre — du gr. *rhaphis*, aiguillon; *gastêr*, abdomen). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites, formé aux dépens des pentatomes, et dont l'espèce type est commune en France.

RHAPHIOLÉPIS s. m. (ra-fi-o-lé-piss). Bot. V. RAPHIOLÉPIS.

RHAPHIPODE s. m. (ra-fi-po-de). Entom. V. RAPHIPODE.

RHAPHIRHIN s. m. (ra-fi-rain). Entom. V. RAPHIRHIN.

RHAPHIUS s. m. (ra-fi-uss). Mamm. Nom donné par les anciens au lynx ou loup-cervier.

RHAPIS s. m. (ra-piss — du gr. *rhapis*, bâton). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent surtout dans l'Asie orientale.

— **Encycl.** Les *rhapis* sont de petits palmiers, qui croissent en touffes et dont le port rappelle celui des roseaux ou des bambous; ils portent des feuilles palmées, digitées, à gaîne stipulaire prolongée en un réseau fibreux, à limbe divisé en segments dentés au sommet, soudés à la base. Les fleurs, jaunâtres, sessiles, polygames dioïques, munies de bractées, sont groupées en un spadice paniculé, rougeâtre, puis vert, muni de plusieurs spathes. Le fruit est une baie monosperme. Le *rhapis* éventail est haut de 2 mètres au plus; ses feuilles atteignent près de 1 mètre de longueur; il croît au Japon et dans le sud de la Chine; ses tiges servent à faire de jolies cannes. Le *rhapis* de Cochinchine est un peu plus grand; on emploie ses feuilles pour couvrir les habitations, pour faire des nattes, des tentures, etc. Le *rhapis* nain, beaucoup plus petit, n'est cultivé que comme plante d'ornement.

RHAPONTIC s. m. (ra-pon-tik — de *rha*, nom indigène, et du lat. *ponticus*, du Pont). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant une dizaine d'espèces, répandues en Europe, en Asie et dans le nord de l'Afrique : *Le* RHAPONTIC *commun peut convenir à l'ornement des pelouses, des perspectives, des grandes rocailles.* (Vilmorin.) ‖ Nom vulgaire d'une espèce de rhubarbe : *Le* RHAPONTIC *est amer, un peu âcre et austère.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** Le *rhapontic*, appelé aussi *rhubarbe pontique* ou *du Pont*, *rhubarbe anglaise*, *rhubarbe des moines*, etc., est une plante vivace, à racine épaisse, charnue, spongieuse, rameuse, d'un brun rougeâtre en dehors, jaunâtre et marbrée à l'intérieur. Sa tige, haute de 1 à 2 mètres, fistuleuse, épaisse, charnue, un peu rameuse, d'un vert jaunâtre ou rougeâtre, porte des feuilles alternes, grandes, ovales cordiformes, obtuses, sinuées, longuement pétiolées, les supérieures petites, presque sessiles ou même un peu embrassantes. Les fleurs, petites, blanc verdâtre, sont groupées en grappes nombreuses, dont l'ensemble constitue une grande panicule terminale. Les fruits sont des akènes brunâtres, à trois angles membraneux, entourés par les calices persistants.

Cette plante, originaire de l'Orient, se trouve aussi en Hongrie, en Allemagne, et s'est naturalisée dans quelques contrées de l'Europe centrale. Elle préfère les sols profonds, frais et substantiels. On la propage de graines, semées aussitôt après leur maturité, ou bien au printemps; les jeunes plants sont repiqués au bout d'un an. On peut aussi multiplier la plante par la division des touffes. La racine de ce végétal a une composition chimique analogue à celle de la rhubarbe et renferme les mêmes principes, mais en moindre proportion. Elle contient notamment moins d'oxalate de chaux; mais, par contre, elle est plus riche en amidon et en matière colorante, et celle-ci, au lieu d'être jaune, est rougeâtre. La rhaponticine, substance particulière signalée par *Hornemann*, est probablement analogue, peut-être même identique au principe amer de la rhubarbe.

On trouve dans le commerce deux sortes de racine de *rhapontic*. La première, appelée quelquefois *rhubarbe de France*, est en fragments ligneux, de la grosseur du poing, d'un gris rougeâtre à l'intérieur, à cassure

transversale présentant des stries rayonnantes marbrées de rouge et de blanc. Son odeur se rapproche assez de celle de la rhubarbe, mais il est facile de l'en distinguer. Sa saveur est mucilagineuse et astringente. Elle colore la salive en jaune rougeâtre, mais ne craque pas sous la dent, comme la vraie rhubarbe. Sa poudre est d'un rouge brunâtre. La seconde sorte de *rhapontic*, provenant des cultures faites en France, est moins ligneuse et d'un rouge plus pâle; elle se rapproche beaucoup plus de la rhubarbe, à laquelle on la mêle quelquefois, mais s'en distingue aisément par sa cassure rayonnante, sa saveur astringente et mucilagineuse. Nous ne devons que mentionner pour mémoire d'autres sortes bâtardes, appartenant à des racines de rhubarbes indigènes ou de la patience des Alpes, ou même encore de plantes de familles très-différentes, telles que la grande centaurée.

Le *rhapontic* jouit des mêmes propriétés que la rhubarbe, mais à un degré moins prononcé; aussi admet-on généralement que, pour obtenir les mêmes effets, il faut en employer une quantité double. Mâché, il constitue un excellent stomachique. Torréfié, il reste encore tonique et astringent. A haute dose, il est purgatif comme la rhubarbe, c'est-à-dire qu'il agit à la fois comme tonique et comme évacuant. On le conseille contre l'atonie, les langueurs d'estomac, les digestions difficiles, les saburres gastriques, l'hypocondrie, le dévoiement, les fleurs blanches, les écoulements muqueux, etc. On a proposé cette racine pour remplacer le curcuma. On s'en sert, en Russie, pour teindre les cuirs en jaune. Les tiges et les pétioles bouillis dans l'eau servent à faire des cataplasmes maturatifs, pour résoudre les engorgements lymphatiques. Les Cosaques mangent les feuilles et les jeunes pousses, qu'ils emploient aussi contre le scorbut.

RHAPONTICINE s. f. (ra-pon-ti-si-ne — rad. *rhapontic*). Chim. Principe colorant de la rhubarbe. ‖ On l'appelle aussi RHABARBARIN.

RHAPONTIQUE s. m. (ra-pon-ti-ke). Bot. Autre forme du mot RHAPONTIC. ‖ Nom vulgaire de la patience des Alpes et de la jusquiame.

RHAPSODE, RHAPSODER, RHAPSODEUR. RHAPSODIE, RHAPSODIQUE, RHAPSODISTE, RHAPSODOMANCIE, RHAPSODOMANCIEN. V. RAPSODIE, RAPSODER, etc.

Rhapsodies, recueil de poésies, par Petrus Borel (1832, in-16). Ce livre exubérant marque une date dans le développement de l'école romantique; c'est le seul recueil de vers de Petrus Borel et, en même temps, son premier ouvrage. Œuvre excessive, comme toutes celles des premiers temps du romantisme, les *Rhapsodies* montrent que l'auteur appartenait au groupe des bousingots, c'est-à-dire des romantiques républicains. La première édition a pour frontispice un dessin au vernis mou, représentant un jeune homme coiffé du bonnet phrygien et considérant un poignard d'un air pensif. Ce dessin est remplacé, dans la deuxième édition (1833), par une eau-forte de Célestin Nanteuil. La préface est une profession de foi ardente et sauvage : « Je ne suis ni bégueule ni cynique; je dis ce qui est vrai... Jamais je ne me suis mélancolié à l'image des dames attaquées de consomption. Si j'ai pris plaisir à étaler ma pauvreté, c'est parce que nos bardes contemporains me puent avec leurs prétendus poëmes et luxes pachaliques, leur galbe aristocrate, leurs momeries ecclésiastiques et leurs sonnets à manchettes. » Ce coup de griffe est à l'adresse de Lamartine. L'auteur, néanmoins, ne se fait aucune illusion sur son œuvre; il a pris le titre de *Rhapsodies* en mauvaise part : « Ces rhapsodies sont de la bave et de la scorie, » dit-il. Cette préface, qui est la chose la plus remarquable du volume, contient encore l'attaque de rigueur contre Louis-Philippe, « ce roi dont la devise est : Dieu soit loué, et mes boutiques aussi. » Mais il y a de l'entrain et de la franchise dans cette espèce de dédicace collective adressée par P. Borel à tous ses amis, dont quelques-uns ont depuis atteint la célébrité : « A toi, bon Gérard (Gérard de Nerval)! Quand donc les directeurs gabelous de la littérature laisseront-ils arriver au comité public tes œuvres, si bien accueillies de leurs petits comités? A toi, Vigneron, qui as ma profonde amitié, toi qui prouves au lâche ce que peut la persévérance; si tu as porté l'auge, Jameray-Duval a été bouvier. A toi, Joseph Bouchardy, le graveur, cœur de salpêtre! (Bouchardy s'est depuis rendu célèbre par ses gros drames.) A toi, Théophile Gautier! à toi, Alphonse Brot! à toi, Augustus Mac-Keat (devenu simplement Auguste Maquet)! à toi, Vabre! à toi, Léon! à toi, O'Neddy (l'auteur de *Feu et flamme*)! à vous tous que j'aime, etc., etc. » Nous ne nous appesantirons pas sur l'analyse des pièces dont se composent les *Rhapsodies;* elles sont médiocres en général. Quelques vers se détachent çà et là; ceux-ci, par exemple, dans *Désespoir :*

> Comme une louve ayant fait chasse vaine,
> Grinçant les dents, s'en va par le chemin,
> Je vais, hagard, tout chargé de ma peine,
> Seul avec moi, nulle main dans ma main.

Ceux-ci encore, dans la pièce intitulée *Heur et malheur :*

> C'est un oiseau, le barde! il doit vieillir austère,
> Sobre, pauvre, ignoré, farouche, soucieux,
> Ne chanter pour aucun et n'avoir rien sur terre
> Qu'une cape trouée, un poignard et les cieux!
> Mais le barde, aujourd'hui, c'est une voix de femme,
> Un habit bien collant, un minois relevé,
> Un perroquet juché, chantonnant pour madame,
> Dans une cage d'or un canari privé.

RHAPTOCARPE adj. (ra-pto-kar-pe — du gr. *rhaptos*, cousu; *karpos*, fruit). Bot. Se dit d'un végétal dont les fruits semblent chargés de coutures.

RHAPTOSTYLE s. m. (ra-pto-sti-le — du gr. *rhaptos*, cousu; *stulos*, colonne, style). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des ilicinées, et dont l'espèce type croît à la Nouvelle-Grenade.

RHARUS, fils de Cranaüs, père ou grand-père de Triptolème.

RHASÈS ou **RAZY**, médecin arabe. V. RAZY.

RHASUT s. m. (ra-zu). Bot. Espèce d'aristoloche, qui croît en Orient.

RHAX s. m. (rakss — du gr. *rhax*, grain de raisin). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des solpuges ou galéodes, et comprenant six espèces, qui habitent l'Afrique.

RHAYADER ou **RHAYADRGWY**, ville d'Angleterre, dans la partie S. du pays de Galles, comté de Radnor, à 40 kilom. O. de Presteigne, sur la rive gauche de la Wye, et entourée de hautes montagnes. C'est une ville sans importance et sans édifices; mais elle est admirablement située. « Son nom, dit M. Esquiros, signifie *cataracte de la Wye*, et pourtant il n'y a point de cataracte. La rivière se contente de couler rapidement sur des masses de rochers couchés dans son lit. Le mouvement des eaux était, dit-on, plus considérable avant l'érection du pont en 1780. Ce pont, bâti au milieu du bouillonnement écumeux des ondes tourmentées, ajoute du reste un agrément à la scène. A 5 milles de Rhayadrgwy est *Cwm Elan*, l'un des sites les plus pittoresques de cette partie de la principauté de Galles. Le domaine, qui se compose de 5,000 hectares de terre, n'était, au commencement de ce siècle, qu'un lieu sauvage et inculte; il abonde aujourd'hui en beautés naturelles et artificielles. »

RHAZYE s. f. (ra-zî). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des apocynées, tribu des plumériées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Arabie Heureuse.

RHÉ, île de France. V. RÉ.

RHEA, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat du Tennessee. Il est compris entre ceux de Roane, Mac-Minn, Hamilton et Pletsoc. Le Tennessee, qui traverse le comté, y reçoit de nombreux affluents, notamment le White, le Clear et le Highwasser. Une chaîne détachée des monts de Cumberland traverse la région orientale du comté. Environ 5,000 hab. Ch.-l., Washington.

RHEA SYLVIA, fille de Numitor, roi d'Albe, détrôné par son frère Amulius. Contrainte par ce dernier de se faire vestale, elle n'en mit pas moins au monde Rémus et Romulus, qu'elle déclara être fils de Mars. Amulius la fit enterrer vive, suivant la rigueur du culte de Vesta.

RHÉADÉ, ÉE adj. (ré-a-dé). Bot. RHŒADÉ.

RHÉAL DE CESENA (Sébastien), poëte français. V. CESENA (Sébastien GAYET DE).

RHÉAS s. m. (ré-ass). Bot. V. RHÆAS.

RHÉBÉBÉ s. m. (ré bé-bé). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée à Alexandrie d'Egypte, et valant 150^{lit},564. ‖ On l'appelle aussi REBED.

RHEBHUN ou **REBHUN** (Paul), prédicateur et pasteur d'Œlnitz, en Saxe, vers 1546. On lui doit un livre de morale intitulé la *Paix de la maison* et une tragédie spirituelle en cinq actes et en vers, la *Chaste Suzanne*, dans laquelle l'auteur s'est assujetti à des mesures différentes : les unes sont en vers de trois pieds, les autres en vers de quatre ou de cinq. Rhebhun fit usage des chœurs dans sa tragédie, à la manière des anciens.

RHÉDA s. f. (ré-da). Antiq. Sorte de char en usage chez les Romains.

— **Encycl.** Les Romains empruntèrent la *rhéda* aux Gaulois, comme le *covinus* et l'*essedum*. La *rhéda* était une voiture à quatre roues. Il y en avait de deux sortes : l'une servant de chariot pour les travaux rustiques et le transport des fardeaux, l'autre servant de char pour les voyages. Cette dernière sorte de *rhéda* pourrait être comparée à une calèche non suspendue; elle était attelée de deux chevaux ou de deux mules, était garnie de coussins et disposée pour contenir plusieurs personnes avec leurs bagages. On en faisait un emploi fréquent. Dans le voyage d'Horace à Brindes (*Satires*, liv. I^{er}, 5), nous le voyons avec ses compagnons de route se servir de la *rhéda* pour traverser les chemins défoncés par les pluies :

> *Quatuor hinc rapimur viginti et millia rhedis...*
> *Carpentes iter et factum corruptius imbri.*

La *rhéda* faisait partie des objets mobiliers dans les grandes maisons. C'était un indice de médiocrité de n'en posséder qu'une. « Toute la maison ne consiste qu'en une *rhéda*, » dit Juvénal d'un ton d'ironie (satire III, 10) :

> *Sed dum tota domus rheda componitur una.*

Au temps du Bas-Empire, on se servit de la *rhéda* pour les courses publiques, en l'attelant de dix mules en hiver et de huit en été. Les Romains, en réunissant la préposition grecque *epi* (sur) et le mot gaulois *rheda*, firent le mot *epirhedium*, dont le sens est mal connu. Le scoliaste de Juvénal en a donné cette définition : *Ornamentum rhedarum aut plaustrum*. Elle est peu propre à nous éclairer et nous apprend seulement que l'*epirhedium* était une sorte de char ou un ornement de char.

RHEDA, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 70 kilom. S.-O. de Minden, sur la rive gauche de l'Ems; 2,500 hab. Fabrication de toiles. Château des princes de Bentheim-Tecklenbourg.

RHÉE s. f. (ré). Ornith. Nom scientifique du genre autruche.

RHÉE (*Rhea*), déesse identifiée avec Cybèle, femme de Saturne, mère de Jupiter, Neptune, Pluton, Vesta, Cérès. A la naissance de chacun de ses enfants, elle donnait à son époux une pierre enveloppée de langes à dévorer, parce que Saturne, sachant qu'il devait être détrôné par un de ses fils, n'en voulait pas laisser un de vivant. Quand Jupiter eut chassé Saturne du ciel, Rhée suivit ce dernier en Italie et l'aida dans son œuvre civilisatrice.

RHEEDE, bourg de Hollande, province de Gueldre, arrond. et à 10 kilom. E.-N.-E. d'Arnheim, près de la rive gauche de l'Yssel; 4,000 hab.

RHEEDE (Henri-Adrien DRAAKENSTEIN VAN), administrateur et botaniste hollandais, né dans la province d'Utrecht, mort en 1699. Il entra de bonne heure dans la marine, devint chef d'escadre, gouverneur des établissements hollandais dans l'Inde et se fixa à Cochin, consacrant ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle et des plantes, dont il introduisit un grand nombre en Hollande. Grâce au concours de Jean Commelin, d'Arnold Syen et de Rhyne, Van Rheede fit paraître un magnifique ouvrage : *Hortus Indicus Malabaricus*, terminé après sa mort et suivi d'une *Flora Malabarica* (Amsterdam, 1678-1703, 13 vol. in-fol., avec 794 pl.). Plumier a consacré à ce botaniste un genre formé d'un arbre de la famille des guttifères, et qu'il nomma *van rheedia*, nom que Linné changea en celui de *rheedia* ou *rheedie*.

RHEEDIE s. f. (ré-dî — de *Rheede*, botan. holland.). Bot. Nom scientifique du genre cyroyer.

RHEENEM, ville de Hollande. V. RHENEM.

RHEGINUM PROMONTORIUM, ancien nom d'un promontoire de la pointe méridionale de l'Italie, au N.-O. du cap *Pelorius*.

RHEGIUM, ville d'Italie. V. REGGIO.

RHEGMATE s. m. (rè-gma-te). Bot. V. REGMATE.

RHEGMATODON s. m. (rè-gma-to-don). Bot. V. REGMATODON.

RHEIDT ou **RHEYD**, ville de Prusse, province de Dusseldorf, à 24 kilom. S.-S.-E. de Cologne, près de la rive droite du Rhin; 2,000 hab. Fabriques de cotonnades, de fil, de coton, de toiles de lin, de linge de table damassé, de velours de soie en pièces et en rubans; importantes teintureries; savonneries très-considérables; fabriques de colle forte, vinaigreries, moulins, etc.

RHEIMS, ville de France. V. REIMS.

RHEINA ou **RHEINE**, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 40 kilom. N.-N.-O. de Munster, chef-l. de l'ancienne seigneurie de Rheina-Wolbech, sur la rive gauche de l'Ems, qui y devient navigable; 2,600 hab. Fabriques de toiles, filatures de chanvre. Château des ducs de Loos-Corswaren.

RHEINAU, petite ville de Suisse (Zurich), à 9 kilom. N.-O. d'Andelfingen, sur le Rhin; 800 hab. Rheinau doit probablement son origine aux Romains, à en juger par les nombreux débris antiques qui y ont été fréquemment découverts. Près de Rheinau, au milieu d'une île du Rhin, s'élève un couvent fondé en 778 par Wolfhart, un des souverains des Alemanni. L'église actuelle, qui date de 1710, est décorée d'un grand orgue et de douze autels. On y voit, en outre, le tombeau de Wolfhart et celui d'un fils de l'empereur Rodolphe I^{er}. On découvre un magnifique panorama du haut de ses tours. La bibliothèque du couvent possède plusieurs manuscrits du IX^{e} siècle, une collection de gravures, etc.

RHEINAUER ou **BEATUS RHENANUS**, philologue allemand, né à Schlestadt (Alsace) en 1485, mort à Strasbourg en 1547. Son père, Antoine Bild, originaire de Rheinau, vint s'établir à Schlestadt, où il reçut le surnom de **Rheinauer**, qu'il transmit à son fils Beatus. Celui-ci le latinisa en **Rhenanus**, nom sous lequel il est devenu célèbre. Beatus alla compléter ses études à Paris, puis il revint à Schlestadt et de là passa à Strasbourg pour y répandre les lumières qu'il avait recueillies. Quelques années après, de nombreux savants s'étant donné rendez-vous à Bâle, Beatus Rhenanus s'y rendit et reçut l'accueil le plus flatteur de plusieurs hommes distingués, heureux de le connaître personnellement. Il se lia particulièrement avec Erasme de Rotterdam, qui non-seulement, à partir de cette époque, entretint avec lui la correspondance la plus active, mais alla plus d'une fois le visiter à Schlestadt. B. Rhenanus renonça de bonne heure au bruit et à l'agitation des villes et, jeune encore, revint à Schlestadt, où il se plongea dans l'étude des anciens, ressuscita les œuvres de Tertullien, de Velleius Paterculus, élabora ses commentaires sur Tacite, Pline, Tite-Live, traduisit du grec en latin les lettres de saint Grégoire de Nazianze à Thémistée, l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, composa son histoire sur la Germanie, livre consciencieux et fidèle, où les historiens modernes trouvent encore de précieux documents, et enfin remit à jour les *Capitulaires* de Charlemagne. Sa bibliothèque, qu'il légua à sa ville natale, était une des plus riches et des plus précieuses parmi les bibliothèques particulières de l'époque. Les faveurs princières allèrent chercher Beatus Rhenanus dans sa modeste retraite. En 1523, l'empereur Charles-Quint lui accorda des lettres de noblesse. Au milieu des agitations religieuses qui troublèrent l'Allemagne, Rhenanus sut rester calme et continua ses pacifiques travaux en correspondant avec tous les savants, qui l'admiraient et l'avaient proclamé **le Prince de la littérature**. Doux et simple de mœurs, Rhenanus se révèle dans ses écrits, d'un langage pur, correct, sans faconde inutile. La Réforme, qui entraîna plusieurs de ses amis, le trouva froid, quoiqu'il avouât lui-même que certaines réformes étaient devenues nécessaires. Il avait acquis une fortune considérable pour l'époque. Le plus important de ses ouvrages est intitulé : *Rerum germanicarum libri III* (Bâle, 1531, in-fol.).

RHEINBACH, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 35 kilom. de Cologne; 2,000 hab. Commerce d'étoffes de laine, de toiles, de cuivre et de fer.

RHEINBERG ou **RHINBERG**, ville de Prusse, province du Rhin, près de la rive droite de l'Eder, régence et à 72 kilom. N. de Dusseldorf, à 2 kilom. de la rive gauche du Rhin, par 51° 33′ de latit. N. et 4° 14′ de longit. E.; 3,000 hab. Elle est environnée de beaux jardins et les rues principales sont bordées d'arbres. Fabriques de draps, toiles et passementerie; filature de coton, clouterie; brasseries et distilleries.

Cette ville, qui fut fondée, dit-on, par les Romains, était, au moyen âge, entourée de fortifications redoutables. Le duc de Parme l'assiégea en vain en 1586. Prise par les Espagnols en 1590, reprise par Maurice de Nassau en 1597 et en 1601, occupée par Spinola en 1606 et par Louis XIV en 1672, elle tomba, en 1703, au pouvoir des impériaux, qui la démantelèrent. Les Hanovriens furent battus par les Français en 1760, dans les environs de Rheinberg.

RHEINBREITBACH, bourg de Prusse, province du Rhin, régence et à 40 kilom. N.-O. de Coblentz, près de la rive droite du Rhin; 1,200 hab. Mines de cuivre, forges.

RHÉINE s. f. (ré-i-ne — de *rha*, nom indigène de la rhubarbe). Chim. Nom donné au principe colorant de la rhubarbe, appelé aussi RHABARBARIN.

RHEINECK ou **RHEINEGG**, petite ville de Suisse, canton de Saint-Gall, dans le Rheinthal, sur la rive gauche du Rhin, près de l'embouchure du fleuve dans le lac de Constance, au milieu de vignobles renommés; 1,177 hab. Fabrication de toiles et cotonnades. Cette petite ville est dominée par les ruines de deux châteaux que les habitants d'Appenzell détruisirent en 1445. On y remarque : l'église, ornée de beaux vitraux; l'hôtel de ville, l'hôpital, la maison des orphelins, deux écoles primaires et de belles maisons de campagne. A Rheineck commence le Rheinthal. V. ce mot.

RHEINFELDEN ou **RHINFELD**, ville de Suisse (Argovie), sur la rive gauche du Rhin, ch.-l. de district et de cercle, à 27 kilom. N.-O. d'Aarau; 2,000 hab. Foires importantes. Fabrique de tabac, papeterie; carrière de pierre. Rheinfelden communique avec la rive droite du Rhin par un pont de bois appuyé sur un rocher qui porte les ruines du château de Stein, qui fut détruit par les Suisses en 1445. Au-dessus et au-dessous de ce pont, le Rhin forme des rapides très-dangereux.

« Bâtie avec les débris d'*Augusta Rauracorum*, Rheinfelden, dit M. Adolphe Joanne (*Guide en Suisse*), a éprouvé depuis huit siècles de bien cruelles vicissitudes. Elle a appartenu successivement aux comtes de Rheinfelden, aux ducs de Zœhringen, à l'empire d'Allemagne, à l'Autriche, à la France et enfin à la Suisse. Elle a été pillée, en 1448, par la noblesse, prise de force par les Suédois en 1633, réduite à capituler, en 1634, par le rhingrave Jean-Philippe et, en 1638, par le duc Bernard de Weimar; assiégée, en 1679, par le maréchal de Créqui; prise et détruite, en 1744, par le maréchal de Belle-Isle; occupée, de 1792 à 1803, par les Autrichiens et les Français. »

RHEINFELS, forteresse de Prusse. V. RHINFELS.

RHEINGAU, vallée du Rhin, qui s'étend dans l'ancien duché de Nassau, depuis Biberich jusqu'à Rudesheim. Elle a environ 4 myriamètres de longueur sur 2 myriamètres de largeur et dépendait autrefois de l'archevêché de Mayence. Cette contrée, l'une des plus belles de l'Allemagne, est justement célèbre par les ravissants points de vue qu'elle offre à chaque pas. Protégée par de hautes montagnes contre l'influence des vents du nord et de l'est et admirablement située pour recevoir les rayons vivifiants du soleil, elle se prête merveilleusement à la culture de la vigne, et c'est là que se récoltent les plus célèbres vins du Rhin. Sous ce rapport, on la divise en haut et en bas Rheingau, à savoir les villages des hauteurs et ceux qui sont bâtis sur les bords du fleuve. Les vins du Rhin les plus spiritueux proviennent du haut Rheingau et les plus sains sont ceux qu'on recolte à mi-côte. On y cultive aussi beaucoup d'arbres fruitiers.

Rheingold, opéra allemand, musique de M. Richard Wagner; représenté sur le théâtre de Munich le 22 septembre 1869. Cet ouvrage est la première partie d'une trilogie dont les fanatiques de la musique de l'avenir attendent l'avénement, qui sera à leurs yeux la *Messiade* de l'art; cette trilogie a pour titres : *Siegfried*, les *Walkyries*, le *Crépuscule des dieux*. Le prophète s'appuie d'ailleurs fortement sur le bras séculier. S. M. Louis II favorise largement ses élucubrations; il assistait à cette représentation, qui, d'ailleurs, a eu peu de succès, malgré un orchestre de cent vingt musiciens, des instruments nouveaux d'une sonorité formidable et le concours d'un certain nombre d'enclumes donnant des intonations différentes.

RHEINGRAFESTEIN, montagne de Prusse, dans les environs de Creuznach. C'est une masse de porphyre que couronnent les ruines d'un château bâti au XIIIe siècle, possédé et habité par les rhingraves, souvent pris et repris, et détruit, en 1689, par les Français. On y jouit d'une belle vue.

RHEINGRAVE s. m. (rain-grave). V. RHINGRAVE.

RHEINSBERG, ville des Etats prussiens (Brandebourg), sur un lac que traverse le Rhin, à 84 kilom. N.-O. de Berlin; 2,500 hab. Fabrique de faïence. Sur les bords du lac s'élève le château où Frédéric le Grand passa une grande partie de sa jeunesse « et, dit M. Adolphe Joanne, d'après son aveu, les plus heureuses années de sa vie. Retiré dans cette charmante retraite, il s'y amusait à faire planter des allées irréprochablement droites, à construire les labyrinthes les plus compliqués qu'il pouvait inventer, à bâtir des obélisques, des temples, des serres, à réunir des collections de fruits et de fleurs rares. Sa société se composait d'un petit nombre d'amis, parmi lesquels il préférait ceux qui étaient Français. Sa principale occupation était la littérature. Il composait du matin au soir de la prose ou des vers sur lesquels il consultait Voltaire, avec lequel il entretenait déjà une correspondance active. De temps à autre, on soupait bien et on buvait outre mesure à Rheinsberg. Quand le vieux Frédéric-Guillaume se mettait trop en colère à la nouvelle de ces orgies, son fils lui envoyait un grenadier de $2^m,40$ ou $2^m,60$. Il était sûr de l'apaiser. Son père mort, Frédéric répondit à ses anciens compagnons d'étude et de débauche, qui se berçaient de singulières illusions : « Plus de folies désor» mais. »

Rheinstein (LE), château de Prusse, entre Mayence et Coblentz, en face du village d'Asmannshausen, un des plus anciens châteaux des bords du Rhin, car il existait déjà en 1279. Le prince Frédéric de Prusse l'a fait reconstruire et restaurer en 1825. On remarque à l'intérieur des meubles dans le goût du moyen âge, de beaux vitraux de couleur et une collection de vieilles armes.

RHEINTHAL, vallée de Suisse, entre le Rhin à l'E. et le canton d'Appenzell à l'O. Elle s'étend, sur 25 kilom., depuis la baronnie de Saxe jusqu'au lac de Constance. Filatures de coton. Elle a environ 35 kilom. de longueur sur 12 kilom. de largeur. Elle est bornée à l'E. par le Rhin, au N. par le lac de Constance, à l'O. par les montagnes d'Appenzell et au S. par le district de Werdenberg. Cette vallée est une des plus fertiles de la Suisse; malheureusement, elle est souvent ravagée par les débordements du Rhin. Après avoir formé, de 1498 à 1798, un bailliage médiat des huit anciens cantons et d'Appenzell, elle fit partie, sous la république helvétique, du canton de Sœntis. L'acte de médiatisation l'incorpora au canton de Saint-Gall. Elle forme aujourd'hui deux districts : le Haut-Rheinthal et le Bas-Rheinthal.

RHEINWALD (Georges-Frédéric-Henri), théologien et historien allemand, né à Scharnhausen, près de Stuttgard, en 1802, mort à Berlin en 1849. D'abord professeur dans cette dernière ville, il alla occuper, en 1833, la chaire d'histoire ecclésiastique et de patrologie à Bonn. En 1840, sans cesser d'être titulaire de cette chaire, il retourna à Berlin pour rédiger plusieurs journaux théologiques et politiques, dont il avait déjà commencé la publication. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Voyage d'un gentilhomme saxon pour découvrir la vraie religion* (Berlin, 1835-1837, 3 vol.), ouvrage qui a été traduit en hollandais et en anglais; le *Livre noir* ou *Révélations sur la propagande catholique du clergé belge* (Altenbourg, 1838); *Sur les habitants évangéliques du Zillerthal, chassés du Tyrol et accueillis en Silésie* (Berlin, 1838), traduit en hollandais. Les publications périodiques les plus importantes de Rheinwald sont : *Répertoire général pour la littérature théologique et la statistique de l'Eglise* (Berlin, 1833-1849, in-8°); *Acta historico-ecclesiastica sæculi decimi noni* (Berlin et Hambourg, 1837-1840); *Gazette universelle ecclésiastique de Berlin* (1838-1849).

RHEINZABERN, ville de Bavière, cercle du Rhin, à 15 kilom. S.-E. de Landau, sur le Heulach; 2,000 hab. Cette ville, où se trouvaient autrefois les *Tabernæ rhenanæ*, fut, pendant le moyen âge, la résidence des évêques de Spire.

RHÉIQUE adj. (ré-i-ke — de *rha*, nom indigène de la rhubarbe). Chim. Se dit d'un acide qui est le principe colorant de la rhubarbe, et qu'on appelle aussi RHABARBARIN.

RHEITA (Antoine-Marie SCHYRLE DE), astronome allemand, né en Bohême vers 1597, mort à Ravenne en 1660. Il entra dans l'ordre des capucins et se fit une réputation comme théologien et comme prédicateur. L'archevêque de Trèves le choisit pour confesseur et l'employa dans différentes affaires qu'il conduisit avec beaucoup d'habileté. Porté par son goût vers l'étude des mathématiques et de l'astronomie, il y consacra tous ses loisirs. On a de lui : *Oculus Enoch et Eliæ, sive radius sidereomysticus..., opus non tam utile quam jucundum* (Anvers, 1645, in-fol.), ouvrage qui n'est qu'un bavardage sans aucune valeur; l'auteur, mécontent à la fois des systèmes de Ptolémée, de Copernic et de Tycho, en invente un autre où la fantaisie tient la place des faits; *Oculus astronomicus binoculus, sive praxis dioptrices;* c'est l'ouvrage qui a sauvé de l'oubli le nom du Père Rheita : les lunettes binocles, que recommande l'auteur, n'ont pas été adoptées d'abord, parce que les deux yeux d'une même personne sont trop rarement pareils, et surtout parce qu'il serait trop difficile de disposer les deux réticules de façon à ne voir qu'une seule image; mais le Père Rheita a rendu un véritable service à l'astronomie en exécutant, d'après les idées de Kepler, la lunette astronomique à deux verres convexes et le télescope dioptrique à trois verres, où les images sont redressées; c'est de lui que viennent les deux noms d'*oculaire* et d'*objectif; Theoastronomia, opus utile et jucundum*, qui est une autre capucinade; enfin, *Fasciculus sacrarum deliciarum, etc.*, livre qui ne vaut pas mieux que les précédents. Le Père Rheita avait cru apercevoir cinq nouveaux satellites autour de Jupiter et s'était empressé de faire hommage de sa découverte au pape Urbain VIII; mais on reconnut bientôt que ces prétendus satellites étaient de petites étoiles devant lesquelles se trouvait alors Jupiter.

RHÉMÉTALCÈS Ier, roi de Thrace, mort vers l'an 10 de l'ère chrétienne. Il était frère de Cotys IV et suivit le parti d'Antoine contre Octave; mais, après la bataille d'Actium, il passa du côté du vainqueur. A la mort de Cotys, vers l'an 16 av. J.-C., Rhémétalcès fut tuteur de son neveu Rhescuporis II et repoussa, avec le secours de Claudius Marcellus, les Besses, qui avaient attaqué les provinces thraces dépendantes des Romains. L'an 10, Rhescuporis II ayant trouvé la mort dans une nouvelle guerre contre les Besses, Rhémétalcès devint alors roi de Thrace. En l'an 6 après J.-C., il se joignit, avec ses frères, aux armées de Cœcina Severus et de Silvanus Plautius, afin de repousser les Dalmates et les nations pannoniennes qui s'étaient révoltés contre l'empire, vainquit dans une rencontre leur général, Baton, et fut assez heureux pour les chasser de la Macédoine. A sa mort, ses Etats furent partagés entre son frère, Rhescuporis III, et son fils, Cotys V.

RHÉMÉTALCÈS II, roi de Thrace, fils de Rhescuporis III, mort en 46. En l'an 19, il fut mis en possession de la Thrace, dont son père avait été privé par Tibère en punition du meurtre de Cotys V, son neveu. Sous son règne éclatèrent plusieurs révoltes dans la partie de la Thrace qui était soumise aux Romains, ainsi que dans les Etats alliés, et Rhémétalcès rendit en ces diverses circonstances des services que Tibère et Caligula surent reconnaître. Il avait conçu pour sa nièce un vif amour; sa femme s'en aperçut, et la jalousie qu'elle en ressentit la poussa à donner la mort à son mari. La Thrace fut alors réunie à l'empire.

RHENA, nymphe, mère de Saon, qu'elle eut de Jupiter ou de Mercure.

RHÉNAN, ANE adj. (ré-nan, a-ne — du lat. *Rhenus*, le Rhin). Géogr. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin : *Provinces* RHÉNANES.

RHÉNANE (PROVINCE) ou **RHIN** (PROVINCE DU), province occidentale des Etats prussiens, qui est comprise entre la Westphalie au N.-E., les duchés de Hesse et de Nassau à l'E., la Bavière rhénane au S.-E., la France au S., le grand-duché de Luxembourg au S.-O., la Belgique à l'O. et la Hollande au N. Elle est traversée par le Rhin, qui lui donne son nom et y reçoit un grand nombre d'affluents, parmi lesquels nous signalerons la Moselle, l'Ahr, l'Erft, la Wied, la Sieg, la Wipper, la Ruhr, la Lippe. « La partie méridionale, dit M. Eunery, et le centre de la province sont couverts de montagnes qui s'aplanissent vers le N. A l'O. du Rhin s'étend, entre le fleuve et la Moselle, le Hundsrucken (*dos du chien*), qui est une continuation des Vosges; entre Malmédy, Montjoie et Eupen s'élève la Véen, dont le point culminant a près de 720 mètres de hauteur; les montagnes d'Eifel se prolongent depuis ce point vers les rives du Rhin; plus au N., la partie occidentale de la province est sillonnée par des rameaux des Ardennes. L'Eifel présente beaucoup de volcans éteints. Sur la rive droite du fleuve, des branches des montagnes de Westphalie s'étendent dans l'E. de la province; au S. de Bonn s'élève, sur les bords du Rhin, le Siebengebirge (*sept montagnes*), couronné par sept cônes, dont le plus élevé, le Lœwenberg (*mont du Lion*), a 633 mètres de hauteur. L'aspect de la Prusse rhénane est des plus pittoresques. Le climat y est varié, froid et sec dans les contrées élevées et tempéré dans les vallées. Le sol est assez fertile dans la plaine, surtout sur les bords des rivières; sur la rive gauche du Rhin, l'agriculture est plus florissante que sur la rive droite. Les récoltes de blé suffisent à peine à la consommation locale et les pommes de terre sont d'une grande ressource dans les années médiocres; la culture du houblon est importante dans les environs de Trèves; dans les montagnes, on récolte du lin recherché pour sa beauté. On cultive, en outre, du tabac, du chanvre, du maïs, des légumes et des graines oléagineuses. La culture des vignes est d'une haute importance sur les coteaux du Rhin, de la Moselle et de l'Ahr; on compte dans la province plus de 6,000 hectares de vignobles. Les environs de Bocharach et d'Oberwesel fournissent les meilleurs vins du Rhin, et ceux de Trèves, de Cassel, de Valdrach et de Bernkastel les meilleurs vins de la Moselle. Le bois abonde. L'éducation des bestiaux est médiocre; dans la régence de Trèves, on élève d'assez bons chevaux; les bêtes à cornes réussissent le mieux dans la régence d'Aix-la-Chapelle. » La minéralogie fournit beaucoup de fer, du plomb et de la houille. Les salines sont d'un excellent rapport. On exploite, en outre, de la terre de pipe, des carrières de pierre meulière, etc. On trouve dans cette province de nombreuses fonderies, plusieurs forges, des martinets de taillanderie et à cuivre, des tréfileries, des milliers d'usines pour façonner les métaux, des manufactures de draps, de cotonnades, de cuirs, de quincaillerie, d'aiguilles, d'ouvrages en bois qui se répandent dans toute l'Europe, de couteaux, d'armes blanches. Le commerce, que favorise beaucoup la navigation du Rhin et de la Moselle, est très-actif et porte surtout sur les vins, le houblon, la calamine, la houille, les bestiaux, le bois, la fonte, le fer, le cuivre, la quincaillerie, la taillanderie, les étoffes diverses, les meules, la terre de pipe, l'alun, le potasse, etc.

La province Rhénane compte environ 3 millions d'habitants, dont les deux tiers professent la religion catholique. Ch.-l., Coblentz. Elle est divisée en cinq gouvernements ou régences : Cologne, Dusseldorf, Coblentz, Aix-la-Chapelle et Trèves. Cette province, formée en 1814 et 1815, correspond à la partie méridionale de l'ancien grand-duché du Bas-Rhin, à la province du Bas-Rhin et à celle de Clèves-Berg. Sous l'Empire, son territoire formait les départements de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, de la Roër et la plus grande partie du grand-duché de Berg.

RHENANUS (Beatus), philologue allemand. V. RHEINAUER.

RHÉNÉA ou **RHÉNÉE**, île de la Grèce, la plus considérable du groupe nommé Sdili ou Délos par les modernes (v. DÉLOS). Rhénéa était devenue dans l'antiquité la nécropole des habitants de Délos. On y remarque une longue suite de chambres souterraines et un assez grand nombre de pierres tumulaires.

RHENEN ou **RHEENEN**, ville de Hollande, province et à 35 kilom. E.-S.-E. d'Utrecht, sur la pente d'une colline de la rive droite du Rhin; 1,800 hab. C'est une jolie petite ville, dont l'église gothique est surmontée d'un beau clocher du XVIe siècle. Vaincu à Prague par les troupes de l'empereur et dépouillé de ses Etats, Frédéric V, électeur palatin, s'y retira en 1621. Rhenen fait un commerce important en tabac et en sarrasin.

RHENFERD (Jacques), orientaliste allemand, né à Mulileim (duché de Berg) en 1654, mort à Franeker en 1712. Il devint recteur (1680), puis professeur de langues orientales et de philologie sacrée à Franeker (1683). On lui doit un grand nombre d'écrits, la plupart oubliés aujourd'hui, et qui ont été réunis et publiés à Utrecht (1722, in-4°). Nous citerons : *De sensu Apocalypseos cabalistico* (Franeker, 1679, in-4°); *Periculum Palmyrenum* (1704, in-4°); *Periculum phœnicium* (1706, in-4°); *Récit des disputes qui ont troublé les Eglises des Pays-Bas depuis quarante ans* (Amsterdam, 1708, in-8°), etc.

RHENNE s. m. (rè-ne). Mamm. Autre orthographe du mot RENNE : *C'est par le cou qu'on attelle les* RHENNES, *à peu près comme les chevaux.* (Bosc.) *Le* RHENNE *est farouche de sa nature.* (V. de Bomare.)

RHENO s. m. (ré-no). Sorte de manteau de peau que portaient les anciens Gaulois.

RHÉNOISE s. f. (ré-noi-ze — rad. *Rhin*). Navig. Grand bateau, ayant à peu près la même forme que le chaland, mais d'un port atteignant parfois 500 tonneaux, qu'on rencontre principalement sur le Rhin.

RHÉNOMÈTRE s. m. (ré-no-mè-tre — du lat. *Rhenus*, le Rhin, et du gr. *metron*, mesure). Echelle servant à mesurer les eaux du Rhin.

RHENS ou **RHENSE**, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 10 kilom. de Coblentz, sur la rive gauche du Rhin; 15,000 hab. C'est la ville la plus ancienne des bords du Rhin. On y remarque plusieurs maisons du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. A peu de distance et sur le bord du Rhin se trouve le Kœnigsstuhl. V. ce mot.

RHÉOMÈTRE s. m. (ré-o-mè-tre — du gr. *rheô*, je coule; *metron*, mesure). Physiq. Appareil au moyen duquel on mesure les courants électriques. ‖ Nouvel instrument de jaugeage des fluides, qui sert à débiter sous des pressions variables un volume constant. V. RÉGULATEUR À GAZ.

— **Encycl.** On a d'abord nommé *rhéomètre* l'instrument qui, perfectionné, est devenu le galvanomètre. C'était simplement un cadre rectangulaire en laiton, entourant une aiguille aimantée suspendue horizontalement dans le plan du méridien magnétique. En mettant en communication avec les pôles d'une pile les extrémités du fil qui formait le cadre, on y excitait un courant dont l'existence et la force étaient accusées par la déviation de l'aiguille. On a ensuite rendu l'instrument plus sensible en suspendant au fil deux aiguilles pareilles et parallèles, mais dont les pôles étaient renversés (v. GALVANOMÈTRE). Le *rhéomètre* a été imaginé par Schweigger, peu de temps après la découverte d'Œrsted.

— *Rhéomètre de Poletti.* Cet appareil sert à donner la mesure de la vitesse d'un courant. C'est une sorte de peson dont la branche verticale, que l'on plonge dans le courant, se termine par une face plane verticale qui reçoit la pression de l'eau; un plateau suspendu à l'une des branches horizontales reçoit des poids en quantité suffisante pour maintenir l'équilibre. Le carré de la vitesse du courant est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnel à la somme des poids employés à maintenir l'équilibre.

RHÉOPHORE s. m. (ré-o-fo-re — du gr. *rheô*, je coule; *phoros*, porteur). Chacun des fils d'une pile qui conduisent les courants électriques.

RHÉOSTAT s. m. (ré-o-sta — du gr. *rheô*, je coule, et du lat. *stare*, rester immobile). Physiq. Appareil au moyen duquel on rend constante l'intensité des courants électriques.

— **Encycl.** Le *rhéostat*, comme son nom l'indique, est un appareil dont le jeu est destiné à maintenir une intensité constante dans un courant voltaïque. L'intensité d'un courant, toutes choses égales d'ailleurs, dépend de la longueur du fil qui réunit les deux pôles de la pile. En rendant variable à volonté la longueur de ce fil, on donnera à l'opérateur un moyen de compenser les accroissements ou diminutions accidentelles d'intensité qui pourront se manifester dans le courant, à la suite d'une addition brusque de réactif acide ou par l'effet de la consommation lente de ce réactif. Le *rhéostat* a été imaginé par M. Wheatstone. L'appareil proposé par ce physicien se compose de deux cylindres parallèles, l'un en bois, l'autre en laiton, sur lesquels le fil conjonctif est enroulé de telle sorte que la longueur totale puisse être considérée comme réduite à sa portion enroulée sur le cylindre de bois. En faisant tourner l'un ou l'autre cylindre, de manière à y enrouler le fil, on le déroule en même temps de l'autre cylindre. Ainsi, si l'on veut augmenter la longueur du circuit, on fait tourner le cylindre de bois; dans le cas contraire, on agit sur l'autre cylindre. Pour réaliser cette condition que la portion du fil conjonctif enroulée sur le cylindre de bois puisse être considérée comme formant toute la longueur du circuit, il suffit que le fil soit directement en contact avec le cylindre de laiton qui, dès lors, fera partie du circuit. A cet effet, on n'isole plus le fil en l'entourant de soie; mais, pour que les spires enroulées sur le cylindre de bois ne communiquent pas entre elles, il est, dès lors, nécessaire de les séparer les unes des autres. On a, pour cela, tracé en creux, sur le cylindre de bois, une rainure hélicoïdale.

Pour vérifier la constance de l'énergie du courant, on le fait agir sur une aiguille aimantée dont la déviation doit rester constante.

On se sert aussi du *rhéostat* pour comparer les conductibilités de deux fils métalliques.

Pour mesurer la conductibilité des fils métalliques, on commence par choisir le métal dont la conductibilité sera adoptée comme unité. On prend ensuite un fil du métal dont on

veut constater la conductibilité. Soient c, l, s la conductibité, la longueur et la section du fil essayé; on introduit ce fil dans le courant d'un galvanomètre et l'on observe la déviation qui en résulte pour l'aiguille aimantée. On place ensuite, dans le courant du même galvanomètre, le fil d'épreuve ou fil unité et l'on en fait varier la longueur jusqu'à ce que la déviation de l'aiguille soit la même que pour le fil essayé. Soit l' la longueur du fil unité; appelons, en outre, c' et s' sa conductibilité et sa section. Les deux fils produiront sur l'aiguille aimantée les mêmes effets; on a (v. CONDUCTIBILITÉ)

$$\frac{l}{cs} = \frac{l'}{c's'}, \quad \text{d'où l'on tire } \frac{c}{c'}.$$

Le problème se ramène donc à la recherche du moyen d'augmenter ou de diminuer la longueur du fil auquel on rapporte les autres. Plusieurs appareils réalisent ce moyen; nous décrirons celui de Jacobi comme étant le plus simple.

Dans les sillons d'une vis en bois est enroulé un fil métallique bien homogène et très-fin, dont la conductibilité doit servir à mesurer les conductibilités des autres métaux. On place ce fil ainsi enroulé dans le courant d'un rhéomètre. Le courant arrive

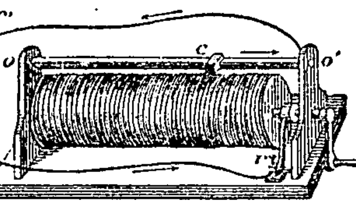

en f, puis au ressort r, puis à une virole située à l'extrémité de la vis. De là, il pénètre dans le fil enroulé. Mais une règle oo' est munie d'un curseur c qui, au moyen d'un petit ressort, presse sur un point du fil dans la rainure et détourne le courant en ce point. Le courant passe alors sur le curseur et, de là, dans le fil f', par lequel il retourne à sa source.

La vis peut tourner au moyen d'une manivelle m.

Quand elle tourne, le curseur glisse sur la règle comme un écrou, se rapproche ou s'éloigne suivant le sens dans lequel la manivelle est mise en mouvement.

Lors donc que la déviation de l'aiguille du rhéomètre est la même, soit avec le fil essayé, soit avec le fil du *rhéostat*, on mesure sur ce dernier appareil la longueur totale du fil, comptée depuis la virole jusqu'au curseur. C'est cette longueur l' qu'on introduit dans la formule que nous avons rappelée plus haut.

RHESCUPORIS Ier, prince de Thrace, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Son nom est souvent mentionné dans le récit des guerres civiles entre César et Pompée, puis dans celles de Brutus et de Cassius contre les triumvirs. Il servit tour à tour d'auxiliaire à tous les partis romains.

RHESCUPORIS II, fils de Cotys IV et peut-être petit-fils du précédent. Vers l'an 16 av. J.-C., il succéda à son père comme roi de Thrace, sous la tutelle de Rhémétalcès et périt dans un combat contre les Besses.

RHESCUPORIS III, roi de Thrace, frère de Rhémétalcès Ier et oncle du précédent, mort vers l'an 20 de notre ère. Après la mort de son frère, il obtint d'Auguste le titre de roi et la possession des régions montagneuses de la Thrace, vers l'an 10 de notre ère; mais ayant voulu agrandir ses Etats au détriment du fils de Rhémétalcès, Cotys V, qu'il fit assassiner, il fut conduit à Rome en l'an 19 et condamné à une prison perpétuelle, puis envoyé à Alexandrie, en Egypte, où il fut mis à mort peu après pour avoir tenté de s'échapper. Son fils, Rhémétalcès II, lui succéda.

RHESE ou **RICE** (Jean), nommé quelquefois **Davies**, médecin et philologue anglais, né dans l'île d'Anglesey en 1534, mort en 1609. Il se fit recevoir docteur en médecine à Sienne, devint ensuite principal du collége de Pistoie, puis revint en Angleterre, où il pratiqua la médecine et s'occupa de recherches sur les antiquités de la Grande-Bretagne. On cite de lui : *Cambro-Britannicæ, Cambricæve linguæ institutiones et rudimenta* (Londres, 1562, in-fol.); *De Italicæ linguæ pronuntiatione* (Padoue).

RHÉSUS s. m. (ré-zuss). Mamm. Espèce de macaque, du groupe des maimons, devenue, pour quelques auteurs, le type d'un genre distinct.

— **Encycl.** Les *rhésus*, érigés par Lesson en genre distinct, diffèrent fort peu des macaques et des magots; ils ont les mêmes penchants et les mêmes habitudes. L'espèce type a le pelage d'un gris verdâtre, chaque poil étant gris et noir, avec l'extrémité jaune; la queue est courte et ridée à la base; les extrémités sont grises et la région des reins est d'un jaune doré; les fesses sont d'un rouge très-vif; la peau est très-flasque et le poil est fin, doux, rare sous le ventre qui est, ainsi que le reste du corps, d'un blanc pur; la face est nue et basanée, les pieds et les mains couleur de chair. Ce quadrumane vit dans l'Inde et fréquente surtout les bords du Gange. Les auteurs ne sont pas d'accord sur son naturel, car les uns le disent très-méchant, les autres, au contraire, doux et facile à apprivoiser.

RHÉSUS, prince thrace, qui vint au secours de Troie dans la dernière année du siége. Il était fils du fleuve Strymon, et l'oracle avait déclaré que, si ses chevaux buvaient de l'eau du Xanthe, Ilion serait sauvé. Mais Ulysse et Diomède parvinrent à surprendre Rhésus pendant la nuit, l'égorgèrent et emmenèrent ses coursiers au camp des Grecs.

Rhésus, tragédie d'Euripide, représentée vers l'an 441 av. J.-C. La date assignée à cette pièce prouve qu'elle est l'œuvre de la jeunesse d'Euripide, aussi bien qu'une certaine fougue et une absence de maturité qui trahit l'inexpérience de l'âge et en même fait contester la paternité à Euripide. Est-ce à dire, parce que le poëte s'y montre inférieur à lui-même et inégal, comme un homme qui cherche encore sa voie, et parce que l'ordonnance du *Rhésus* n'est pas à l'abri de tout reproche, que cette pièce ne soit pas de lui? Le sujet est tiré du sixième chant de l'*Iliade*. Les Grecs, resserrés dans leur camp par les Troyens vainqueurs, envoient, pendant une nuit d'alarmes, Diomède et Ulysse observer les dispositions de leurs ennemis. Les Troyens, de leur côté, confient une mission semblable à Dolon. Surpris en chemin par les deux héros grecs, le Troyen, avant qu'ils l'immolent, leur abandonne des secrets qui leur permettent de pénétrer impunément dans le quartier des Thraces, arrivés de la veille, d'y massacrer, pendant son sommeil, leur roi Rhésus et d'emmener ses fameux coursiers. Pour tout dénoûment apparaît la Muse, mère de Rhésus, qui pleure sur le cadavre de son fils et se charge de l'ensevelir.

« Ce sont là, remarque M. Patin, des accidents de guerre auxquels s'applique parfaitement le principe d'Aristote, que l'action d'un ennemi qui tue son ennemi ne peut suffire à la pitié tragique. Leur succession fortuite attache dans un récit; mais ils manquent de la liaison, de la connexion nécessaire à l'intérêt, à l'unité dramatiques. On le sent en lisant la pièce, malgré l'art assez remarquable avec lequel l'auteur les a groupés, rassemblés, resserrés dans d'étroites limites de temps et de lieu, enfin rattachés au développement fatal de la destinée de Rhésus. »

Les caractères sont d'ailleurs peu tragiques; la ruse de Dolon, qui veut se déguiser en loup, frise la comédie. Le rôle d'Hector ressemble peu au noble caractère prêté à ce héros par Homère qui nous le montre à la fois brave, modeste et religieux; ici ce n'est qu'un fanfaron plein de bravades.

« Le pathétique, qui d'ordinaire est le trait essentiel et distinctif d'Euripide, se montre à peine dans cette tragédie, remarque M. Artaud, si ce n'est peut-être dans les derniers accents de la Muse. « O tourments de la ma» ternité, supplice des mortels! quiconque vous » voit tels que vous êtes vivra sans enfants » et n'aura pas la douleur d'ensevelir ceux » auxquels il donne la vie. » Certes, dans ces paroles si simples, si touchantes, malgré leur forme sentencieuse, il est aisé de reconnaître la touche d'Euripide. »

Le *Rhésus* est surtout caractérisé par la singularité romanesque des aventures, la variété des incidents, la multiplicité des personnages, l'appareil du spectacle, le mouvement plus extérieur qu'intime de la scène. Il est d'ailleurs relevé par de beaux détails, et la pièce, assez habilement construite, est animée d'une sorte de mouvement militaire, de chaleur belliqueuse. Quant au style, il offre cette singularité que le poëte, au lieu d'user d'expressions empruntées au langage ordinaire, affecte d'employer des formes rares et vieillies. Mais ces archaïsmes se retrouvent chez Eschyle et même chez Sophocle et Euripide lui-même; et l'auteur ayant composé le *Rhésus* dans sa jeunesse, il n'est pas étonnant qu'il ait mêlé à son style quelques souvenirs d'Eschyle et des vieux poëtes. De même, Racine débutant employait volontiers des tours et même des expressions de Corneille.

RHÉTEUR s. m. (ré-teur — lat. *rhetor*, gr. *rhêtôr*; de *rheô*, je parle). Antiq. Celui qui enseigne la rhétorique, qui en fait connaître les règles : *Quintilien est le premier des* RHÉTEURS *romains.* (Acad.) *Plutarque est un* RHÉTEUR *brillant et ingénieux.* (St-Marc Gir.)

> Platoniste, cartésien,
> Sophiste, *rhéteur*, empirique,
> Chysologue est tout et n'est rien.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Orateur, écrivain emphatique, boursouflé, déclamateur : *Style de* RHÉTEUR. *Ce n'est pas un orateur, c'est un* RHÉTEUR. *Le* RHÉTEUR *ne se souvient pas, le lendemain, de ce qu'il a dit la veille.* (J. Janin.) *Pour moi, je préfère ces militaires brutaux qui dégainent leur sabre et qui marchent droit sur vous à ces* RHÉTEURS *doucereux qui vous assassinent à coups d'epingles.* (Cormen.) *Il se peut qu'on empêche un fleuve de couler, l'usurier d'aimer l'or, la femme de séduire, mais on n'empêche pas un* RHÉTEUR *de parler.* (L. Bouilhet.)

> Aucun *rhéteur* encore, arrangeant le discours,
> N'avait d'un art menteur enseigné les détours.
>
> BOILEAU.

— **Syn. Rhéteur, rhétoricien.** Le *rhéteur* est proprement celui qui non-seulement sait, mais encore enseigne, expose les préceptes de la rhétorique. Le *rhétoricien* est celui qui connaît la rhétorique ou qui étudie pour l'apprendre. Quand ces deux mots servent à qualifier l'homme sous le rapport de son style, ils se prennent l'un et l'autre en mauvaise part; mais le *rhéteur* est un écrivain emphatique, un déclamateur; le *rhétoricien* connaît mal son art, il écrit comme un écolier, il manque d'habileté et de pratique.

— **Encycl.** Chez les Grecs, le mot *rhêtôr* signifiait en même temps *rhéteur* et orateur, par la raison que ceux qui enseignaient l'art de la rhétorique le pratiquaient aussi eux-mêmes.

Le Sicilien Corax, qui vivait au VIe siècle av. J.-C., passe pour le créateur de la rhétorique. Il maniait la parole avec habileté et il prit, par son talent, une influence considérable dans les affaires de Syracuse. On sait, par le témoignage des anciens, qu'il écrivit sur les règles de l'éloquence un ouvrage entièrement perdu, dont le titre était *Technê* (l'*Art*). Un autre Sicilien, Gorgias, est regardé comme ayant transporté à Athènes, au Ve siècle av. J.-C., l'enseignement de la rhétorique. Bientôt, une foule de *rhéteurs* vinrent de toutes les parties de la Grèce et de la Grande-Grèce s'établir à Athènes, où ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient, l'argent et la réputation Protagoras d'Abdère, Prodicus de Céos, Hippias d'Élis, Thrasymaque de Chalcédoine, Polus d'Agrigente, Euthydème de Chios, etc. Ils reçurent ou prirent le nom de sophiste qui, dans son acception propre, signifie un homme habile, un homme savant. Ils se vantaient de posséder la science universelle. « Ils discouraient, dit M. Pierron, sur tous les sujets avec une abondance intarissable et ils enseignaient, moyennant finance, l'art d'en faire autant. Ils assemblaient la foule au théâtre, dans les gymnases, sur la place publique, et ils défiaient les auditeurs de proposer aucune question qu'ils ne fussent en état de résoudre. Ils improvisaient indifféremment un discours politique ou une dissertation grammaticale, une oraison funèbre ou l'éloge de la fièvre, un plaidoyer en faveur de la mouche, de l'escarbot, de la punaise, ou la défense d'un innocent traduit en justice. Et ils s'enrichissaient; les disciples affluaient; tout le monde aspirait à parler aussi de tout ce qui se peut savoir et d'autre chose encore... Le succès des sophistes tenait à leur impudence bien plus qu'à leurs talents... Ils niaient toute distinction entre la vérité et l'erreur. Ils avaient toute sorte d'arguments captieux en réserve, toute sorte d'artifices dialectiques avec lesquels ils déconcertaient leurs adversaires et changeaient du blanc au noir l'aspect d'une cause. Leur style valait leur morale et leur système oratoire. » Socrate fut surtout l'adversaire des sophistes. Lorsque l'enthousiasme des auditeurs s'était apaisé, il demandait à adresser une question, à provoquer une explication du savant homme qui venait de parler. Le sophiste répondait par quelque amplification, par quelque artifice de rhétorique; mais Socrate ramenait sans cesse à des termes précis la discussion qui s'égarait. En gardant une exquise politesse de formes, il pressait son adversaire, le forçait de concession en concession, le précipitait de piége en piége jusqu'à l'absurde, jusqu'aux contradictions les plus ridicules. Toutefois, l'enseignement des sophistes ne fut pas entièrement dépourvu de bons résultats. Le soin extrême qu'ils mirent à s'occuper de la forme des phrases, de la valeur et de la constitution organique des mots a préparé les éléments d'un système grammatical raisonné. Protagoras fut le premier, dit-on, qui distingua les trois genres des noms, le masculin, le féminin et le neutre.

Tous les *rhéteurs* grecs ne furent pas des sophistes, bien qu'on ait souvent le tort de confondre ces deux dénominations. Isocrate lui-même, malgré le reproche souvent justifié qu'on lui fait de sacrifier les idées aux mots, tomba assez rarement dans la sophistique pure. Le succès de son enseignement fut extraordinaire. L'école de rhétorique qu'il établit d'abord dans l'île de Chios n'eut que neuf élèves; mais à Athènes il en eut jusqu'à cent. Chacun lui payait 1,000 drachmes, environ 960 francs. Cicéron a dit que la maison d'Isocrate était un gymnase, un atelier d'éloquence, et que de son école, comme du cheval de Troie, sortit toute une troupe de héros : Timothée, fils de Coron, Xénophon, Théopompe, Ephore, Laodamas, etc. Hypéride et Isée furent aussi du nombre de ses disciples. Isée, qui enseigna à son tour, fut loin d'être un sophiste; c'est lui qui forma Démosthène et son rival Eschine. Celui-ci, l'un des plus grands orateurs attiques, ouvrit aussi une école de rhétorique à Rhodes lorsqu'il alla s'y fixer après avoir été vaincu par Démosthène; cette école resta célèbre longtemps après lui. Aristote, le contemporain de Démosthène, le philosophe rival de Platon, a sa place au nombre des *rhéteurs* par son *Traité de rhétorique*. Il cherche à y concilier l'art oratoire avec la philosophie et à réagir contre l'enseignement des sophistes, qu'Isocrate continuait en certains points. On rapporte qu'il disait à propos de ce dernier, en parodiant un vers d'Euripide : « Il est honteux de se taire et de laisser parler les barbares. » Aristote fit de la rhétorique une science universelle (v., ci-après, RHÉTORIQUE d'Aristote). Par suite des circonstances politiques, ses leçons restèrent à l'état de théorie; l'indépendance de la Grèce était morte et avec elle s'était éteinte la grande éloquence. Ceux que la Grèce esclave appela encore des orateurs n'étaient que des déclamateurs. Démétrius de Phalère lui-même, quoiqu'il eût été le disciple de Démosthène, quoiqu'il parlât et écrivît avec beaucoup d'habileté, mérite à peine le nom d'orateur. Toutefois, les *rhéteurs*, loin de disparaître, pullulèrent. Chargés surtout de l'éducation de la jeunesse, ils ouvrirent partout des écoles de belles-lettres où ils apprenaient en même temps l'art d'improviser et l'art d'écrire des discours. Eux-mêmes écrivaient et improvisaient; ils traitaient toute sorte de sujets, en matière d'exercices littéraires; ils faisaient des harangues politiques; ils dissertaient sur des questions morales, quelquefois sur des questions scientifiques, mais en s'attachant presque uniquement à bien dire, en prenant un souci médiocre de la vérité et même du bon goût. Un grand nombre émigrèrent à Rome et vinrent initier les vainqueurs de la Grèce à toutes les subtilités du langage comme aussi à toutes les corruptions d'une civilisation avancée. La vieille éducation romaine, dans les premiers siècles de la république, était propre à former des soldats, des hommes politiques et des jurisconsultes; elle ne pouvait former des lettrés. C'est de la Grèce que Rome reçut l'éducation littéraire. Dès le IIIe siècle av. J.-C., la ville était pleine de maîtres grecs; ils apprenaient aux enfants à épeler les chefs-d'œuvre du génie attique; ils enseignaient le goût des belles choses aux jeunes gens, même aux hommes faits, dans des leçons publiques ou particulières, ou même encore dans de simples conversations. Ils ne tardèrent pas à introduire dans leur enseignement, sous prétexte d'art oratoire, la sophistique, l'art des Gorgias et des Protagoras. En 161, un décret rendu par le sénat, peut-être sur les sollicitations de Caton l'Ancien, bannit de Rome les *rhéteurs* et les philosophes grecs, c'est-à-dire les Grecs qui enseignaient publiquement. Cette expulsion ne fut pas de longue durée. Les *rhéteurs* grecs reprirent possession de leurs chaires, et ils furent bientôt imités par des *rhéteurs* latins. En 92 av. J.-C., Crassus, étant censeur, signa avec Domitius Ahenobarbus le décret suivant : « Il nous a été rapporté qu'il y a des hommes qui ont institué un nouveau genre d'enseignement; que la jeunesse fréquente leurs écoles; que ces hommes prennent le nom de *rhéteurs* latins et que les jeunes gens vont chez eux passer la journée entière dans l'oisiveté. Nos ancêtres ont décidé quelles écoles leurs enfants fréquenteraient et ce qu'ils devaient y apprendre. Ces nouveautés, contraires aux coutumes et usages de nos ancêtres, ne nous agréent pas et ne nous paraissent pas bonnes. C'est pourquoi nous avons cru devoir faire connaître notre sentiment et à ceux qui tiennent ces écoles et à ceux qui fréquentent de pareils lieux; la chose ne nous agrée pas. » A la suite de ce décret, les écoles furent fermées; mais les *rhéteurs* purent continuer leurs leçons auprès des jeunes gens de famille, en qualité de pédagogues. Suivant Cicéron, Crassus aurait eu pour raison, dans sa rigueur contre les *rhéteurs*, leur ignorance. Ceux-ci ne tenaient pas tant des écoles oratoires que des écoles d'impudence et de présomption. Crassus n'estimait pas beaucoup les maîtres grecs; mais il les mettait bien au-dessus des maîtres latins et reconnaissait que, malgré ce qui leur manquait, ils avaient de la littérature et apprenaient à parler avec assurance. Le décret de Crassus, comme le décret qui avait été porté antérieurement par le sénat, ne fut pas longtemps appliqué. Au temps d'Auguste, les *rhéteurs* étaient fort nombreux à Rome, et quelques-uns acquirent une certaine réputation : Cornificius, Cestus Pius et Rutilius Lupus. Un peu plus tard, Sénèque, surnommé le *Rhéteur*, père de Sénèque le Philosophe, vint de Cordoue s'établir à Rome et sa profession lui valut une grande fortune. Il avait beaucoup d'esprit et d'érudition; il était doué d'une mémoire prodigieuse. Le *Recueil de déclamations* qu'il nous a laissé nous fait connaître les sujets sur lesquels les *rhéteurs* exerçaient leurs élèves : Agamemnon devait-il consentir au sacrifice de sa fille? — Les trois cents Spartiates, abandonnés aux Thermopyles par les autres Grecs, devaient-ils quitter leur poste? — Alexandre s'embarquera-t-il sur l'Océan? — Cicéron fera-t-il des excuses à Marc-Antoine?... Sénèque nous transmet le résumé des discours pour et contre sur ces importantes questions, avec le nom de ses meilleurs élèves. Ce genre ridicule de la déclamation trouva un adversaire puissant dans le plus célèbre *rhéteur* de Rome, Quintilien, qui se montra en même temps l'adversaire convaincu du faux goût mis à la mode par Sénèque le Philosophe. Quintilien enseigna d'abord la rhétorique avec beaucoup d'éclat à Caliguris, en Espagne, sa patrie. Quand il alla l'enseigner à Rome, son succès fut prodigieux. De toutes les parties du monde, on venait l'entendre. Un décret impérial lui donna le titre de *professeur public d'éloquence*, avec des appointements considérables. Il était en même

temps au barreau le premier avocat de son époque. Son *Institution oratoire*, composée d'après les traités de Cicéron, fut reçue par les contemporains comme le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre. Ce livre devint le manuel de tous les maîtres d'éloquence et de tous ceux qui aspiraient à devenir orateurs. Il garda sa réputation jusqu'à l'époque où la barbarie remplaça la civilisation romaine. Quand il fut retrouvé par le Pogge, en 1417, il ne tarda pas à s'emparer de toutes les écoles. La Renaissance en admira le bon sens, le bon goût, le bon style. Les siècles postérieurs à la Renaissance ne l'ont pas tenu en moins grande estime. Dans les livres destinés à l'instruction de la jeunesse, on ne vit partout que Quintilien, les pensées de Quintilien, les phrases, les jugements de Quintilien.

A la fin du Ier siècle et au milieu du IIe siècle, deux hommes d'un grand talent et d'une étonnante universalité de connaissances, Plutarque et Lucien, honorèrent singulièrement la profession de *rhéteur*. Plutarque (50-120) donna des leçons publiques à Rome et eut pour auditeurs les plus célèbres personnages; Lucien (120-200) enseigna la rhétorique à Antioche et à Athènes. Certainement ni l'un ni l'autre ne doit être qualifié sophiste; mais ce nom peut être donné justement à Hermogène, qui vécut sous Marc-Aurèle. Sa *Rhétorique*, qui nous est parvenue presque dans son entier, marque chez l'auteur un esprit très-subtil, très-délié et une rare connaissance des mots et des figures. Il établit des catégories savantes; il déduit les règles géométriquement; mais il n'apprend rien de ce qui fait le fond essentiel de l'art oratoire. S'il recommande constamment l'imitation de Démosthène, il n'entend par là que l'imitation des tours et de la forme. Le même reproche peut être fait à Libarius, qui n'est qu'un habile artisan de phrases; un autre, Themistius, a plus de chaleur dans les convictions, plus de noblesse dans les sentiments, plus de gravité dans le style. L'histoire littéraire garde encore le souvenir de Fronton, qui eut Marc-Aurèle pour disciple.

On a donné le titre de *rhéteur* à quelques écrivains modernes; aux uns, parce qu'ils ont composé des traités de rhétorique, comme Hugues Blair en Angleterre, comme l'abbé Batteux en France; aux autres, parce qu'ils ont écrit, dans le genre des *rhéteurs* de l'empire romain, des éloges historiques où la conviction et la chaleur sont remplacées par de pures recherches de style et d'effets oratoires. Le plus fameux de ces écrivains est Thomas. Généralement, les éloges académiques participent plus de l'art du *rhéteur* que de celui de l'orateur.

RHETICO-MONS, nom donné anciennement à un mont de la Germanie, regardé par quelques géographes comme le Siebengebirge, vis-à-vis de Bonn; selon d'autres, ce serait la chaîne qui s'étend depuis le Siebengebirge jusqu'aux sources de la Lahn, de l'Eder et de la Ruhr; selon d'autres enfin, ce serait l'appellation primitive des Alpes Rhétiques.

RHÉTICUS, surnom de JOACHIM (Georges), astronome. V. JOACHIM.

RHÉTIE s. f. (ré-sî). Crust. Genre de crustacés peu connu.

RHÉTIE (*Rhætia*), aujourd'hui pays des Grisons et partie de la Valteline, du Tyrol et de la Bavière. Elle embrassait les deux versants des Alpes appelées de là Alpes Rhétiques, les sources et le cours du Rhin jusqu'à son entrée dans le lac de Constance, celles de l'Œnus jusqu'à son entrée dans le Norique. Les Rhétiens étaient originaires de Toscane. Obligés de quitter leur patrie à cause d'une invasion de Gaulois, ils se réfugièrent dans les Alpes. Les courses qu'ils firent en Italie, les cruautés qu'ils y exercèrent obligèrent Auguste d'envoyer contre ces barbares Drusus, fils de Livie. Ce jeune prince, aidé de son frère Tibère, vainquit ces montagnards, força leurs châteaux et soumit la Rhétie. Horace a célébré la défaite des Rhétiens. La vigne rhétique, transplantée sur le territoire de Vérone, donnait un vin très-estimé que l'empereur Auguste mettait au-dessus de tous les autres. Une fois conquise, la Rhétie forma deux provinces que séparaient l'Œnus : la Rhétie Ire au S.-O. et la Rhétie IIe au N.-E.

RHÉTIEN, IENNE s. et adj. (ré-si-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Rhétie; qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants : *Les* RHÉTIENS. *La population* RHÉTIENNE.

RHÉTIQUE adj. (ré-ti-ke — rad. *Rhétie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants : *Contrées* RHÉTIQUES.

— s. m. Linguist. Dialecte italien que l'on parle chez les Grisons.

RHÉTIQUES (ALPES). V. ALPES et RHÉTIE.

RHÉTIZITE s. f. (ré-ti-zi-te — rad. *Rhétie*). Minér. Variété de disthène.

RHÉTORICIEN, IENNE s. (ré-to-ri-si-ain, i-è-ne — rad. *rhétorique*). Personne qui sait la rhétorique. Peu usité en ce sens.

— Elève de rhétorique : *Un bon, un mauvais* RHÉTORICIEN. *Examen fait de sa capacité, le* RHÉTORICIEN *de Pont-de-Vaux fut jugé digne d'être en troisième.* (Balz.) *Les cabinets de lecture du quartier comptent un grand nombre de* RHÉTORICIENS *parmi leurs abonnés.* (A. Karr.)

— Adjectiv. Qui sait la rhétorique : *Sans être* RHÉTORICIENNE, *je sais exprimer ma pensée.*

— **Syn. Rhétoricien, rhéteur.** V. RHÉTEUR.

RHÉTORIEN s. m. (ré-to-ri-ain). Hist. relig. Disciple de l'hérésiarque Rhétorius.

— **Encycl.** Les *rhétoriens* parurent en Egypte vers le IVe siècle après J.-C. Leur chef, au rapport de Philastre, était un certain Rhétorius. Cette hérésie est très-mal connue. Les *rhétoriens*, si l'on en croit les historiens ecclésiastiques les plus autorisés, prétendaient que toutes les hérésies qui avaient paru jusqu'à leur temps étaient également soutenables, et ils les adoptaient indifféremment, comme firent plus tard les latitudinaires, les libertins et les indépendants.

RHÉTORIQUE s. f. (ré-to-ri-ke — lat. *rhetorica*, gr. *rhêtorikê ;* de *rhêtôr*, rhéteur). Art qui donne les règles pour bien dire, pour parler éloquemment : *Un cours de* RHÉTORIQUE. *Les règles, les préceptes de la* RHÉTORIQUE. *Enseigner la* RHÉTORIQUE. *L'éloquence est née avant les règles de la* RHÉTORIQUE. (Volt.) *La* RHÉTORIQUE *en elle-même est, comme toutes les sciences, utile aux bons esprits, nuisible aux esprits faux.* (Géruzez.)

— Fam. Déploiement d'éloquence, de moyens oratoires : *J'ai employé toute ma* RHÉTORIQUE *pour le dissuader de faire cette faute.*

Je vous écoute dire, et votre *rhétorique*
En termes assez forts à mon âme s'explique.
MOLIÈRE.

‖ Affectation d'éloquence; discours vains et pompeux : *Tout cela n'est que de la* RHÉTORIQUE.

Ah! trêve, je vous prie, à votre *rhétorique!*
MOLIÈRE.

Ah! ce discours, monsieur, sent bien la *rhétorique;*
Mais à propos de quoi toucher le pathétique?
ALEX. DUVAL.

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,
Et qui, des vains efforts de votre *rhétorique*
Justement fatigué, s'endort ou vous critique.
BOILEAU.

— *Figures de rhétorique*, Formes particulières qu'on emploie pour embellir le discours, lui donner plus d'énergie : *La métaphore est une* FIGURE DE RHÉTORIQUE. (Acad.) *La répétition est la plus énergique des* FIGURES DE RHÉTORIQUE. (Napol. Ier.)

— Hist. littér. *Chambres de rhétorique*, Sociétés littéraires du XIVe siècle.

— Enseignem. Classe où l'on enseigne la rhétorique : *Etre en* RHÉTORIQUE. *Faire sa* RHÉTORIQUE. *Professer la* RHÉTORIQUE. *Voltaire remporta tous les prix à sa* RHÉTORIQUE. (A. Houssaye.)

— Bibliogr. Traité de rhétorique : *La* RHÉTORIQUE *d'Aristote.*

— **Encycl.** La *rhétorique* n'est pas autre chose que la théorie de l'éloquence; l'éloquence étant l'art de persuader, la *rhétorique* donne ou prétend donner les moyens d'être éloquent; elle recherche l'essence de l'éloquence et résout en formules, en préceptes ce qui, dans un beau discours, paraît être l'instinct du génie. Ainsi la *rhétorique* a été faite d'après les chefs-d'œuvre oratoires, comme la poétique d'après les épopées et les tragédies, ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit, au moins pour une partie, une science rationnelle. En effet, les chefs-d'œuvre de l'étude desquels elle se déduit étaient eux-mêmes issus d'une série d'opérations logiques et naturelles de l'esprit humain; la *rhétorique* recherche cette suite d'opérations, l'analyse, se rend compte de leur valeur et la traduit en formules.

« Toutes les œuvres de l'esprit, dit Géruzez, s'accomplissent par trois opérations successives : 1° la recherche des idées; 2° l'ordre dans lequel elles doivent se produire; 3° l'expression. Ces trois opérations sont distinctes et cependant elles dépendent étroitement l'une de l'autre. En effet, si l'esprit a réuni avec soin tous les éléments qui doivent entrer dans le corps de l'ouvrage, s'il a déterminé par un examen approfondi leur existence relative et leurs rapports de génération, ces éléments s'uniront en vertu de leurs affinités réelles et trouveront d'eux-mêmes leur enchaînement naturel; de plus, par une conséquence rigoureuse, l'intelligence, maîtresse des matériaux de l'œuvre qu'elle médite, assurée de l'ordre dans lequel ils doivent se disposer, les produira au dehors avec une expression puissante et colorée qui reflétera ses clartés intérieures et l'animera de sa chaleur. »

Les trois opérations de l'esprit dont il vient d'être question forment les trois parties essentielles de la *rhétorique :* la recherche des idées s'appelle l'invention; l'ordre dans lequel elles doivent se produire reçoit le nom de disposition; enfin l'expression, la forme qu'on leur donnera s'appelle l'élocution. Quel que soit le sujet que l'on traite et la manière dont on veut le traiter, qu'il s'agisse d'une improvisation, d'un discours étudié ou d'un livre, on trouvera toujours qu'il faut rassembler ses idées, leur donner l'ordre convenable et les exprimer le plus clairement possible; en cela, les trois divisions principales de la *rhétorique* sont inattaquables, c'est là son fondement le plus sérieux; mais les anciens rhéteurs se sont complu à subdiviser à l'infini ces trois opérations si simples et ils ont réussi à obscurcir par une foule de distinctions ce qui, au premier abord, était très-clair. Sans les suivre complétement dans le dédale de leurs subtilités, nous allons énumérer les principales subdivisions de chacune des trois parties.

L'invention, d'après tous les traités de *rhétorique*, se compose : 1° de preuves, qui sont de plusieurs sortes : preuves par témoignage, preuves par induction, preuves par déduction; leur ensemble constitue la dialectique; c'est la base même du discours; 2° des lieux communs; les anciens attachaient un grand prix à cette partie de l'invention; c'était par les lieux communs qu'ils jugeaient de l'étendue des connaissances et de la souplesse d'esprit de l'orateur; ils en avaient tout un arsenal : la définition, l'énumération, le genre et l'espèce, la comparaison, les contraires, les choses qui répugnent, les circonstances, les antécédents et les conséquents, etc.; 3° de l'argumentation, c'est-à-dire de la forme à donner aux preuves, ce qui revient à énumérer les principales sortes d'arguments : syllogisme, sorite, dilemme, épichérème, etc.; 4° des mœurs; les anciens voulaient que toujours l'orateur donnât sa personne, son caractère moral en garantie de la vérité de ses paroles; 5° des passions, c'est-à-dire des effets pathétiques. L'éloquence ayant pour but d'émouvoir, l'orateur devait rechercher ici, dans la préparation de son discours, quelle corde il ferait vibrer de préférence dans son auditoire : l'admiration ou l'indignation, l'enthousiasme ou la haine, le mépris ou le rire, la crainte ou l'espérance.

Arrivé à ce moment de ses recherches, l'orateur tient la matière première de son discours; il sait sur quelles preuves il peut compter et quelle forme il donnera à chacune d'elles, quel hors-d'œuvre agréable ou judicieux il puisera dans l'arsenal des lieux communs, par quels moyens il donnera ses mœurs comme très-supérieures à celles de son adversaire, enfin quelles passions il peut remuer pour le bien de sa cause. Il lui manque de mettre en ordre toutes ces belles choses; c'est l'affaire de la disposition. Cette partie de la *rhétorique* enseigne que le discours se compose nécessairement de trois parties : exorde, exposition et péroraison, c'est-à-dire début, corps du discours et conclusion; la proposition et la division, qui viennent après l'exorde si le sujet les comporte; la narration, qui fait partie de l'exposition; la réfutation et la confirmation, qui la corroborent; enfin la récapitulation, qui doit précéder la péroraison, complètent cet ensemble symétrique. Toutes ces subdivisions, quelque peu pédantes au premier abord, suivent la marche naturelle de l'esprit; il est certain que, dans tout discours, étudié ou non, l'orateur débutera par quelques phrases générales, destinées à appeler l'attention et à se concilier l'auditoire, établira son sujet, divisera en plusieurs questions la matière dont il veut traiter, racontera les faits ou développera ses arguments, réfutera les raisons contraires, enfin récapitulera ses moyens et conclura. Cette partie de la *rhétorique* n'est donc pas sans une certaine utilité; elle introduit un ordre logique dans la succession de toutes les parties d'un discours. Les rhéteurs anciens y joignaient l'amplification, c'est-à-dire l'art de développer chaque argument proportionnellement à son importance, mais qui était malheureusement aussi l'art de délayer les lieux communs, et à l'amplification ils ajoutaient l'étude des sophismes, soit pour discerner et réfuter ceux de l'adversaire, soit peut-être aussi pour apprendre à en user à l'occasion. C'est comme le sabre de M. Prudhomme, ce fameux sabre qui devait servir à défendre les institutions et au besoin à les combattre.

La troisième partie de la *rhétorique*, l'élocution, a pour objet le style et plus spécialement les différents genres de style propres au discours; par suite de leur organisation politique, les anciens, en effet, rapportaient tout à l'éloquence de la tribune ou du barreau. Ils plaçaient donc, dans l'élocution, les qualités générales du style : pureté, clarté, précision, élégance, naturel, variété et convenance; puis ils divisaient tous les styles en trois genres : le genre simple, le genre tempéré et le genre sublime, exposant les cas où il faut se servir de l'un ou de l'autre et ceux où l'on plaira davantage par un heureux mélange des trois; ils rapportaient au genre du style simple ou tempéré la naïveté, la finesse; au genre sublime la richesse, la magnificence, l'énergie, la véhémence. L'harmonie était ensuite considérée comme constituant un élément indispensable à tous les styles; puis venait l'étude de la période et enfin l'analyse des figures, c'est-à-dire de toutes les formes de l'élocution, figures de mots et figures de pensées : ellipse, syllepse, énallage, hypallage, parenthèse, disjonction, métaphores et tropes de tous genres; interrogation, apostrophe, exclamation, hyperbole, ironie, pléonasme, répétition, hypotypose et prosopopée. Dans l'élocution étaient encore rangées deux qualités indispensables à l'orateur, la prononciation ou diction et le geste ou action.

Dans son ensemble, la *rhétorique*, telle que l'enseignaient les anciens, comprenait donc les éléments les plus variés; elle déterminait à la fois les lois de la composition et les lois du style; elle confinait à la logique, par l'étude de la dialectique et du raisonnement, à la mimique par celle du geste et de la diction. Mais tout cela n'était que de pure forme; elle enseignait la meilleure manière d'habiller les idées sans fournir une seule idée, en donnant au contraire le moyen de suppléer, par toutes sortes d'artifices, au manque d'idées. Ainsi comprise, elle est surtout propre à faire fleurir cette éloquence, toute de surface, qui introduit l'ordre et la méthode dans des riens, expose avec des flux de paroles intarissables des choses qui ne valent même pas la peine d'être dites, traite de la même façon tous les sujets et jette dans le même moule tous les discours. Exorde, exposition, division, preuves, réfutation, récapitulation et péroraison, les rhéteurs anciens et modernes ne sortent pas de là. Quoique toutes ces parties, plus ou moins ébauchées, se retrouvent même dans les discours les moins étudiés, l'art consiste précisément à dissimuler cet échafaudage pédantesque; c'est le squelette qu'il s'agit de recouvrir de muscles et de peau. Si ces pièces anatomiques restent apparentes, le discours est guindé et ridicule.

Que la *rhétorique* continue à être enseignée, telle quelle, dans les lycées et les séminaires, il n'y a pas grand mal à cela; c'est, dans le jeune âge, une gymnastique utile, mais il y a déjà longtemps qu'elle n'est plus considérée comme une science digne de l'âge mûr et appropriée aux besoins des temps modernes. Elle peut former un dialecticien très-fort, comme les scolastiques du moyen âge, habile à plaider indifféremment le pour et le contre, trouvant des arguments pour toutes les causes; elle ne formera ni un penseur, ni un grand écrivain. « La *rhétorique*, dit encore Géruzez, ne donne ni la force ni le courage de penser avec maturité; elle indique quelques méthodes destinées à rendre plus faciles les opérations de l'esprit; elle signale les qualités propres à capter la bienveillance; elle énumère les passions qu'il faut émouvoir, mais elle ne peut suppléer ni la vertu, ni la raison, ni la sensibilité. Elle n'a pas de recette qui tienne lieu de ces avantages; aucun art ne peut donner dispense de talent et de travail. On peut donc dire que, si elle est utile aux esprits bien faits et bien nourris, elle est nuisible aux esprits faux et creux. C'est la liqueur que le vase améliore ou corrompt suivant sa nature. L'étude sérieuse de la *rhétorique* donnera aux bons esprits de nouvelles forces, mais remarquons bien qu'il faut la digérer avant de s'en servir et la posséder si bien qu'elle pénètre dans les habitudes de l'esprit pour s'y confondre, de manière qu'elle y soit présente et invisible tout à la fois, comme la lumière qui éclaire et qu'on ne voit pas. »

— Hist. littér. *Chambre de rhétorique.* Ce nom fut donné à des sociétés littéraires qui existèrent, à partir du XIVe siècle, dans les Pays-Bas, et dont quelques-unes existent encore. Ceux qui en faisaient partie étaient ou dignitaires ou simples caméristes. Les dignitaires portaient les titres d'empereur, de grand doyen, de prince, de capitaine, d'expert, de fiscal, d'enseigne; l'un d'entre eux avait aussi le titre et l'emploi de bouffon. Ceux qui avaient le nom de caméristes étaient les simples membres. On ne dut guère aux *chambres de rhétorique* que des chansons, et surtout des couplets satiriques contre la domination espagnole, à l'époque où les Pays-Bas secouèrent le joug de Philippe II. Elles composaient aussi des œuvres dramatiques, qu'elles représentaient. Les principales *chambres de rhétorique* furent celles de Gand, de Diest, d'Ypres, d'Amsterdam, d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Malines, de Tournai. Il y en eut aussi une à Arras.

— Pédag. La *rhétorique* est la classe qui termine le cours d'humanités dans l'enseignement secondaire, dans l'Université de France. Autrefois, au temps où les jésuites étaient les maîtres de l'enseignement classique en France, cette classe était exclusivement consacrée à l'étude de la *rhétorique* proprement dite. Le maître enseignait à ses élèves combien il y a de figures de style et leur faisait composer des discours, leur recommandant de faire ici une apostrophe, là une prosopopée, plus loin une catachrèse. Cet usage s'est maintenu longtemps. Il y a quelques années seulement qu'on a supprimé le cours pédant de *rhétorique;* la classe n'en a pas moins gardé son nom ancien. Ce qui le justifie encore, c'est l'exercice du discours en latin et en français auquel on soumet les élèves. On a souvent blâmé cet exercice en le qualifiant d'artificiel. Sans prétendre que les poëtes se forment par l'étude des poétiques et les orateurs par celle des *rhétoriques*, nous ne saurions voir sacrifier sans peine l'exercice du discours. L'élève qui arrive en *rhétorique* est à l'âge où l'imagination prend son essor, où l'exubérance de la jeunesse demande à s'épancher; l'exercice du discours lui permet d'essayer ses facultés brillantes; l'élève n'apprendra pas des recettes pour parler avec élégance tantôt le langage de l'indignation, tantôt celui de la pitié; mais comme le germe de toutes les passions est au fond du cœur humain, le rhétoricien, en suivant sa propre nature, parlera tantôt avec indignation, tantôt avec iro-

nie; son style se formera peu à peu, et parfois, à la fin de sa *rhétorique*, le rhétoricien sera déjà un écrivain. Le professeur de *rhétorique* de Berryer disait dans une note, en parlant de celui qui devait être un de nos plus grands orateurs : « Cet élève est nul en latin, mais il est parfois étonnant dans le discours français. »

Voici le programme actuel de la classe de *rhétorique*. *Exercices communs aux trois années de la division supérieure :* Récitation et explication d'auteurs français, latins et grecs; version latine, version grecque, vers latins; enseignement d'une langue vivante, de la musique et du dessin graphique; gymnastique. — *Programme particulier :* Analyse littéraire d'auteurs français et grecs; discours français, discours latin; histoire moderne et histoire de France depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'en 1815; révision de la géographie générale. Enseignement scientifique : géométrie, cosmographie.

Auteurs indiqués : Pascal, *Pensées;* Bossuet, *Oraisons funèbres;* La Bruyère, *Caractères;* Fénelon, *Lettre à l'Académie française;* Buffon, *Discours sur le style;* Voltaire, *Siècle de Louis XIV;* Boileau, *Art poétique;* théâtre classique; La Fontaine, *Fables; Conciones;* Cicéron, *Orator*, principaux discours; *Brutus, sive de claris oratoribus;* Tacite, Virgile, Horace, Lucrèce (extraits); Thucydide (extraits); Démosthène, *Philippiques*, *Pro corona;* Sophocle, Aristophane (extraits).

— Bibliogr. AUTEURS GRECS. *Rhetores græci*, gr. (Venetiis, 1508, 2 vol. in-fol.); *Rhetores græci* (Stuttgartiæ, 1832-1836, 9 vol. in-8o); *Georgii Trapezuntii rhetoricorum liber V. Cos. Chirii Fortunatiani lib. III*, etc. (Venetiis, 1523, in-fol.); *Rhetores selecti*, gr. et lat. (Oxonii, 1676, in-8o); Συναγωγή τέχνων, *sive artium scriptores, ab initiis usque ad editos Aristotelis libros; composuit* Leonh. Spengel (Stuttgartiæ, 1828, in-8o); *Alexandrini de figuris sententiæ atque elocutionis libri duo*, etc. (Upsaliæ, 1690, in-8o; à l'article *Alexander sophista*); *Aristotelis rhetorica*, gr. et lat.; *Anonymi in Aristotelis rhetoricam commentarii*, gr. (Paris, 1539, in-fol.); *P. Victorii comment. in Aristotelem de arte dicendi* (Florentiæ, 1548, in-fol.); *Animadversiones et lectiones ad Aristotelis libros III rhetoricarum, scripsit* J.-Sev. Vater (Lipsiæ, 1794, in-8o); *Ant. Riccoboni paraphrasis in rhetoricam Aristotelis* (Londini, 1822, in-8o); Demetrius Phalereus, *De elocutione; P. Victorii comment. in Demetrium Phaler.* (Florentiæ, 1562, in-fol.); *Dionysii Halicarnassei de structura orationis liber* (Londini, 1702, in-8o); *Hermogenis ars rhetorica, Dion. Longini liber de grandi sive sublimi orationis genere; Philodemi rhetorica*, gr. et lat. *edente* Gros (Parisiis, 1840, gr. in-8o); *Matth. Camariotæ synopsis rhetoricæ*, gr. (Aug. Vindelicor., 1595, in-4o); Tiberius, *De figuris* (Londini, 1815, in-8o); *Herodiani partitiones* (Londini, 1819, in-8o); Moschopulus, *De ratione examinandæ orationis libellus* (Parisiis, 1545, in-4o); *Menandri rhetoris commentarius de encomiis* (Gottingæ, 1785, in-12).

— AUTEURS LATINS ANCIENS ET MODERNES. *Rhetores latini antiqui* (Paris, 1599, in-4o); *Ciceronis omnes qui ad artem oratoriam pertinent libri* (Paris, 1687, in-4o); *Ciceronis rhetorica; Fab.-Mar. Victorini commentarius in Ciceronis rhetoricam* (Mediol., 1474, in-fol.); *Quintiliani institutiones oratoriæ; Des orateurs*, dialogue attribué à Tacite ou à Quintilien, trad. en franç. (Paris, 1722, in-12); *E. Bonelli lexicon et indices in Quintilianum* (Lipsiæ, 1834, in-8o); Rutilius Lupus, *De figuris sententiarum et elocutionis* (Lugd. Batavor., 1768, in-8o); *Chirii Consulti Fortunatiani rhetoricorum libri tres*, etc. (1490, in-4o); *Aur.-Corn. Celsi (Jus. Severiani) de arte dicendi libellus* (Coloniæ, 1569, in-8o); G. Fichet, *Rhetorica* (Parisiis, 1471, in-4o); *Aug. Dathi libellus de variis loquendi figuris* (Ferrariæ, 1471, in-4o); Alb. ab Eyb, *Margarita poetica* (Nuremb., 1472, in-fol.); *Guil. Tardivi rhetoricæ artis ac oratoriæ facultatis compendium* (Parisiis, 1475, in-4o); L.-Guil. de Saona, *Rhetorica nova* (S.-Albano, 1480, in-4o); Jac. Publicius, *Oratoriæ artis epitoma*, etc. (Venetiis, 1482, in-4o); *Chr. Barzizii de fine oratoris liber* (Brixiæ, 1492, in-4o); *Badii de epistolis compendiolum, Sulpitii de epistolarum compositione opusculum*, etc. (Paris, 1501, in-4o); Des. Erasmus, *De utraque verborum ac rerum copia* (Amstelod., 1655, pet. in-12); *Summa rhetorice condita, per* P. de La Hazardière (Paris, 1475, in-4o); *Rhetorica Poncii* (1486, in-4o); *Alph. Garsiæ de ratione dicendi libri duo* (Compluti, 1548, in-8o); *Rhetorica christiana... auctore Didaco Valades* (Perusiæ, 1579, in-4o); *Medulla oratoria ab Ivaro Petro Adolpho* (Amstelod., Elzevir, 1656, pet. in-12); G.-F. Le Jay, *Bibliotheca rhetorum* (Paris, 1725, 2 vol. in-4o, et Delalain, Paris, 1812-1813); *J.-Got. Heineccii elementa styli cultioris, cum not. et addiment. J.-Math. Gesneri et Nic. Niclæ* (Lipsiæ, 1761, in-8o); *J.-M. Gesneri primæ lineæ artis oratoriæ* (Ienæ, 1753, in-8o); *Jo.-Fran. Pici de imitatione libellus* (1530, in-4o); *Barth. Ricci de imitatione libri tres...* (Venet., Aldus, 1541, in-8o); Guillermus *seu* Wilhelmus (Alvernus), *Rhetorica divina* (Gandavi, 1483, in-4o).

— AUTEURS FRANÇAIS, ITALIENS, ESPAGNOLS ET ANGLAIS. *Art de pleine rhétorique*, par P. Fabri (Rouen, 1521, in-4o); la *Rhétorique françoise* d'Ant. Fouquelin (Paris, 1557, in-8o); la *Rhétorique* de P. de Courcelles (Paris, 1557, in-4o); *De l'éloquence françoise*, par Guil. Du Vair (Paris, 1595, in-12); *Rhétorique, avec des réflexions sur l'art poétique*, par Bern. Lamy (Paris, 1741, in-12); la *Rhétorique*, par Barth. Gibert (Paris, 1730 ou 1742, in-12); *Rhétorique françoise*, par Crévier (Paris, 1765, 2 vol. in-12); la *Rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles*, par Gaillard (Paris, 1787, in-12); *Cours complet de rhétorique*, par J.-A. Amar (Paris, 1811, in-8o); *Deux dialogues de l'invention poétique*, etc., par Daniel d'Auge (Paris, 1560, in-8o); *Dialogues sur l'éloquence*, par Fénelon (Paris, 1718, in-12); *Principes pour la lecture des orateurs*, par l'abbé Mallet (Paris, 1753, 3 vol. in-12); *Essai d'institutions oratoires à l'usage de ceux qui se destinent au barreau*, par M. Delamalle (Paris, 1816, 2 vol. in-8o); l'*Art de peindre à l'esprit*, par D. Sensaric (Paris, 1758, 3 vol. in-12); *Cours de déclamation*, par Mauduit-Larive (Paris, 1804-1810, 3 part. in-8o); l'*Orateur*, ou *Cours de débit et d'action oratoires, appliqué à la chaire, au barreau, à la tribune et aux lectures publiques*, par A. de Roosmalen (Paris, 1855, gr. in-8o, 4e édit.); *Recherches sur le style*, trad. de l'italien de Beccaria, par Morellet (Paris, 1771, in-12; l'édit. italienne est de Milan, 1809, in-8o); *Principes de style*, ou *Observations sur l'art d'écrire, recueillies des meilleurs auteurs*, par Hérissant (Paris, 1779, in-12); la *Retorica* di Bart. Cavalcanti (Pesaro, 1559, in-4o); *Eleganze della lingua toscana e latina, scielte* da Aldo Manutio (Venet., 1556, in-8o); Sebast. Erizzo, *Trattato dell' istrumento e via inventice degli antichi* (Venetiis, 1554, in-4o); *Esame della rettorica antica ed uso della moderna, libri sette* di G. Becelli (Verona, 1735-1736, 2 part. in-4o); *Jugements sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique*, par Guibert, dans l'ouvrage de Baillet, *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs* (Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4o); *Raccolta degli autori del ben parlare per scolari e religiosi opere diverse* (Venetia, 1643); *Rhetorica en lengua castellana* (Alcata, 1541, in-4o); *Retorica* di D. Greg. Mayans y Siscar (Valencia, 1786, 2 vol. in-8o, 2e edic.); *Filosofia de la elocuencia*, por Ant. de Capmany (Madrid, 1797, in-8o); *Arcadian rhetoricke*, by Abr. Fraunce (Lond., 1588, in-8o); N. Blair's *Lectures on rhetoric and belles-lettres* (London, 3 vol. in-8o); *Elements of elocution*, by J. Walker (Lond., 1799, or 1815, in-8o); *Rhetorical grammar*, by J. Walker (London, 1816, in-8o); *The philosophy of rhetoric*, by George Campbell (London, 1801, 2 vol. in-8o); *Nouvelle rhétorique extraite des meilleurs écrivains anciens et modernes*, par V. Leclerc (Paris, 1850, in-12); *Cours de littérature conforme au plan des études; Rhétorique*, par Géruzez (1852, in-12); Lemaire, la *Rhétorique des classes* (Paris, 1867, in-12); D. Ordinaire, *Rhétorique nouvelle* (1867, in-12); Edouard Laboulaye, *Rhétorique populaire* (1869, in-12).

— AUTEURS ORIENTAUX. *Al Mookhtusur, Commonly called Mookhtusur-Ool-Ma-Anee; or an abbreviated commentary on the rhetoric of the Arabs* (Calcutta, 1813, in-4o); *The bowers of eloquence, being a treatise on the rhetoric, poetry and rhyme of the Persians*, by Meer Shums-ood-deen (Calcutta, 1814, in-8o); *Dissertation on the rhetoric, prosody and rhythm of the Persians*, by Gladwin (Calcutta, in-4o); la *Rhétorique*, par Etienne Aconz Köver, en arménien (Venise, 1775, in-8o); les *Gloses de Sekiouti sur le Moutavvel*, ou le *Grand traité de rhétorique de Teftanasi*, en arabe (Constantinople, 1227 [1812], in-4o); A.-F. Mehren, *Die rhetorik der Araber nach den wichtigsten Quellen dargestellt und mit angefügten Textauszügen nebst einem literaturgeschichtlichen Anhange versehen* (Kopenhagen, 1853, in-8o).

Rhétorique (LA), traité didactique d'Aristote, composé vers 345 av. J.-C.; imprimé pour la première fois par Froben (Bâle, 1529, in-4o). La *Rhétorique* (Τέχνη ῥητορική) est divisée en trois livres. Dégageant cette science de toutes les subtilités sophistiques, Aristote fonde la rhétorique, non sur des artifices, mais sur des principes universels; il la définit l'art de parler de manière à convaincre, ou dialectique des vraisemblances, et lui donne pour base le raisonnement. Son but est d'enseigner que la langue de l'orateur n'est autre que celle du raisonnement et que le meilleur style est celui qui nous apprend le plus de choses et qui nous les apprend le mieux.

Aristote recherche donc d'abord quels sont les moyens de conviction; il trouve qu'ils sont de deux sortes : moyens extérieurs, comme les attestations, les témoignages; moyens intérieurs, c'est-à-dire dépendant de l'orateur et consistant en sa sincérité, son amour du vrai, ses talents. Dans cette classe se range naturellement le talent oratoire, l'art de commander l'attention et de disposer ses arguments. L'auteur étudie ici les différentes espèces d'arguments, donne le mécanisme de la dialectique et invite celui qui se destine au métier d'orateur à se familiariser avec les passions, à connaître tous les replis du cœur humain. Parmi ceux devant lesquels on prononce un discours, les uns veulent seulement être charmés par la parole et jugent l'orateur suivant l'art qu'il déploie; ce sont les théoriciens de l'éloquence; les autres n'écoutent que pour s'instruire et se former une opinion; ceux-ci font donc plus attention au fond qu'à la forme; il faut néanmoins s'attacher à plaire aux uns et aux autres. Cette considération conduit Aristote à rechercher combien il y a de sortes de discours et il les rattache tous à trois genres : le genre délibératif, le genre démonstratif et le genre judiciaire. Aristote parle longuement de chacun d'eux et en énumère toutes les formes. Cette division a été adoptée par tous les rhéteurs anciens et modernes. « Ce qu'elle distingue n'a-t-il pas souvent été confondu? dit M. Patin. N'y a-t-il rien, par exemple, de démonstratif, c'est-à-dire qui emporte la louange ou le blâme, soit dans le genre délibératif, soit dans le genre judiciaire? Ensuite n'est-elle pas prise à des sources un peu diverses : tantôt de la destination des œuvres oratoires pour telle ou telle tribune, pour les assemblées politiques et les corps judiciaires; tantôt de la nature même des idées qui composent le discours, comme dans le genre démonstratif dont le caractère est uniquement de louer ou de blâmer? Enfin cette division, complète pour les anciens, l'est-elle également pour nous, et peut-on, par exemple, y faire entrer, sans quelque violence, l'éloquence religieuse, qui a paru depuis elle dans le monde, qui n'a certainement rien de judiciaire, qui n'est entièrement ni délibérative ni démonstrative, mais qui est un peu l'un et l'autre? Ces objections et d'autres qu'on pourrait y joindre ne paraissent pas sans force contre la division qui nous occupe, mais si on lisait Aristote, on verrait combien chez lui elle est judicieuse; on apprendrait que ce partage de l'éloquence en trois genres correspond précisément au partage de trois grands objets de la pensée : le bon ou l'utile, voilà la matière du genre délibératif; le vrai ou le juste, voilà la matière du genre judiciaire; le beau et son contraire, voilà la matière du démonstratif. Quelle lumière inattendue, quel intérêt nouveau répand cette explication d'un rhéteur philosophe sur un des préceptes les plus vieux et les plus usés de la rhétorique! »

Ces matières forment l'objet des deux premiers livres. Dans le dernier, Aristote donne les règles de l'élocution, c'est-à-dire du style, car, dit-il, il ne faut pas seulement savoir ce qu'on veut dire, il faut aussi savoir comment il faut le dire. Ce dernier livre est un traité complet où l'on trouve tout ce qui a depuis été enseigné par Cicéron, Quintilien, Longin et les rhéteurs modernes.

On attribue aussi à Aristote un second traité, la *Rhétorique à Alexandre*, qui reproduit et développe les principales parties des trois livres de la *Rhétorique;* mais ce second traité paraît être l'œuvre d'un rhéteur grec postérieur, Anaximène de Lampsaque. La *Rhétorique* d'Aristote a été souvent traduite en latin, en français, etc.; elle a été l'objet d'un grand nombre de travaux parmi lesquels nous citerons : la *Rhétorique d'Aristote*, grec-franç. avec notes, par E. Gros (Paris, 1822, 1 vol. in-8o); Letronne, article dans le *Journal des Savants* (1824, p. 67); Spengel, Συναγωγή τεχνων, *Recueil de traités de rhétorique jusqu'à celle d'Aristote* (Stuttgard, 1828); Rossignol, articles dans le *Journal des Savants* (1840, 1842, 1843); Spengel, *Specimen commentariorum in Aristotelis libros de arte rhetorica* (Monachii, 1839, in-4o).

Rhétorique (DE LA), traité didactique de Cicéron, connu aussi sous le titre de *Rhétorique à Herennius* (*Rhetoricarum ad Herennium libri IV*), composé vers 668 de Rome (86 av. J.-C.). L'auteur n'avait guère qu'une vingtaine d'années lorsqu'il publia cet ouvrage, dont il a refondu les meilleures parties dans ses livres de l'*Orateur* et de l'*Invention*. On trouve dans la *Rhétorique à Herennius* toute l'inexpérience de la jeunesse; mais, si fastidieuse qu'elle soit, elle sert du moins à nous donner une idée de l'enseignement des rhéteurs grecs dont Cicéron, au sortir des bancs de l'école, était profondément imbu. Ce ne sont que subdivisions, distinctions, catégories; Cicéron s'enchevêtre souvent dans toutes ces subtilités. Il manque à la fois d'ordre et de logique dans ses énumérations de parties et de figures.

Après avoir exposé les trois genres sur lesquels s'exerce l'éloquence, genre démonstratif, genre délibératif et genre judiciaire, l'auteur distingue les qualités nécessaires à l'orateur; il exige de lui l'invention, l'art de la disposition, l'élocution, la mémoire et la prononciation. Il consacre le premier livre à l'invention en général, et d'abord il parle de l'exorde; il traite ensuite de la narration et de la division, puis s'occupe de la confirmation et de la réfutation, et, comme elles dépendent de l'état de la cause, il établit les principes des trois états de causes ou questions, savoir : la question conjecturale ou question de fait, la question de droit et la question judiciaire.

Au début du second livre, l'auteur considère particulièrement l'invention dans le genre judiciaire, développe avec beaucoup d'étendue ce qu'on entend par question de fait et donne des préceptes sur la narration judiciaire, sur la probabilité, les rapports, les indices, les suites, les preuves simples, les preuves confirmatives, etc.

Dans le troisième livre, l'auteur traite de l'invention dans le genre délibératif et dans le genre démonstratif. Il indique quelles sont les preuves dont il faut se servir pour persuader une chose ou pour en dissuader; puis il passe aux autres devoirs de l'orateur. Pour les règles de la disposition, il lui apprend à distribuer le sujet, il établit l'ordre des preuves. Remettant l'élocution au dernier livre, il s'occupe de la prononciation, comprenant la voix, la physionomie et le geste de l'orateur. Les derniers chapitres, fort remarquables, renferment des préceptes sur la mnémonique; Cicéron se préoccupe surtout des moyens artificiels à l'aide desquels l'orateur qui improvise peut retenir les diverses parties d'un discours dont il s'est seulement tracé le plan.

Le quatrième livre est consacré à l'élocution. Là, au lieu de préceptes, Cicéron donne des exemples, mais il les tire de son propre fonds, et comme il prévoit les reproches que ne manquera pas de lui attirer cette innovation, il indique les raisons qui l'ont déterminé à s'écarter de la coutume des autres rhéteurs. Il s'attache à prouver la sagesse de son opinion comparée à l'opinion de ceux qui choisissent leurs exemples dans les meilleurs ouvrages des poëtes et des orateurs. Ensuite il s'occupe de l'élocution elle-même et des trois genres de style. Puis il parle des qualités de l'élocution, de la correction, de l'élégance et enfin de la noblesse, qu'il fait consister dans le bon usage des figures de mots et de pensées; il donne quelques exemples de chaque espèce. Ce qui forme la conclusion de ce traité, c'est une série de petites compositions riches d'idées et d'images, où il s'essaye dans ce grand art qui devait un jour le faire régner sur un peuple libre, et on y cherche avec curiosité le germe de ces qualités brillantes qui formèrent le Démosthène romain.

Rhétorique et belles-lettres (LEÇONS DE), par Hugues Blair (Dublin, 1783, 3 vol. in-8o; trad. franç. par Cantwel, 1797, 4 vol. in-4o; par Prévost, Genève, 1808, 4 vol. in-8o). L'auteur faisait partie de cette école d'Edimbourg qui a produit tant d'hommes remarquables dans la littérature, et surtout les meilleurs critiques de l'Angleterre. En outre, intime ami de Robertson et d'Adam Smith, il a profité de leurs lumières et doit même au dernier plusieurs idées qu'il a développées dans sa *Rhétorique* d'une manière toute nouvelle. « Il traite successivement, dit M.-J. Chénier, du goût et de la source de ses plaisirs, de l'origine et de la structure du langage, de la théorie générale du style, de l'éloquence considérée dans tous les genres de discours publics; enfin des meilleures compositions en vers et en prose, qu'il soumet à un examen rapide et exact, bien que superficiel. Des principes judicieux présentés avec méthode, éclaircis par des applications heureuses, étendus par l'analyse philosophique, recommandent ces cinq divisions de l'ouvrage. On doit reconnaître que la littérature française ne possède pas de cours de littérature aussi bien conçu. Il convient d'autant mieux d'être juste à l'égard de Blair qu'il l'est toujours avec les écrivains français. Appréciateur de Tillotson, de Barrow, et lui-même prédicateur célèbre, il regarde Bossuet et Massillon comme les deux plus grands orateurs des temps modernes. Il proclame Voltaire le chef des historiens du XVIIIe siècle. Malgré les ouvrages de Fielding et de Richardson, il croit que dans le genre des romans les Français l'emportent sur les Anglais, ce qui à l'époque où il écrivait pouvait sembler douteux même en France. Il décerne la palme comique à Molière. En exaltant le génie de Shakspeare, il sait admirer Corneille, Racine et Voltaire, Voltaire le plus moral et le plus religieux de tous les poëtes tragiques. Tels sont les propres termes de Blair; tel est l'hommage qu'un étranger, un ecclésiastique des mœurs les plus pures, un docteur en théologie rend à l'auteur de *Zaïre*, de *Mahomet*, d'*Alzire* et de *Mérope*, et cet hommage n'étonnera parmi nous que les pédants hypocrites, aussi étrangers aux mœurs et aux véritables idées religieuses qu'à la saine critique, qui sait rendre justice même à ses adversaires. »

Rhétorique nouvelle, par D. Ordinaire (1867). L'auteur a parfaitement le droit d'appeler *nouvelle* la rhétorique telle qu'il la comprend; car son livre ne ressemble à aucun des traités qui l'ont précédé. Ce n'est pas un code littéraire; l'auteur respecte infiniment les règles; il pense, avec Cicéron, qu'elles sont les auxiliaires utiles du génie; qu'elles l'éclairent, qu'elles guident sa marche, qu'elles lui montrent le but auquel il doit tendre, qu'elles l'empêchent de s'égarer; mais il pense aussi comme lui qu'elles n'ont jamais formé un orateur. C'était également l'avis d'Aristote; car, fait remarquer M. Ordinaire, ce philosophe, qui n'était pas un pédant, savait que l'art oratoire, comme les autres arts, n'est qu'une imitation de la nature, et, en écrivant sa *Rhétorique*, il voulait seulement généraliser ses observations sur l'éloquence et n'avait pas la prétention d'en tracer les règles. « S'il est téméraire de vouloir fixer les règles d'un art comme l'éloquence, que les institutions et les mœurs transforment d'âge en âge, comme les différentes latitudes modifient le tempérament des hommes et la nature des végétaux, il est utile d'autre part de réunir tous les matériaux qui peuvent aider à son perfectionnement. L'éloquence, en

effet, n'est pas la faculté oratoire; l'éloquence est naturelle; l'art oratoire s'appuie sur l'étude; M. Ordinaire fait parfaitement saisir la différence qui les sépare par un exemple frappant: « Au début des crises révolutionnaires, il y a des moments où les foules hésitent, incertaines de ce qu'elles doivent faire et comme effrayées des conséquences de leur audace. Il se fait alors des silences terribles, menaçants comme le calme qui précède les grands orages. Qu'un homme alors monte sur une borne, qu'il trouve le mot de la situation, le mot qui grondait sourdement au fond de tous les cœurs et qui tout à l'heure éclatera comme un tonnerre sur la cité en feu, aussitôt voilà les passions déchaînées. Ce démagogue de circonstance, ce boute-feu d'occasion descend de son piédestal et va se perdre dans les flots populaires qu'il a soulevés. Son rôle est fini, il a été éloquent une fois en sa vie, jamais il ne sera orateur. » L'éloquence est un don fort commun que la nature accorde aux hommes comme le chant aux oiseaux, l'adresse aux singes et la vivacité aux écureuils. Ce don, sans le travail qui le transforme et en fait un art, languit et demeure stérile.

Le meilleur moyen de fertiliser ce don naturel de l'éloquence, d'après M. Ordinaire, n'est donc pas de nous égarer dans les broussailles de la rhétorique, mais de suivre la marche de l'éloquence à travers les âges. Il ne dit pas aux jeunes gens : Voilà ce qu'il faut faire, mais voilà ce qu'on a fait, voilà ce qu'on peut faire encore. Sa *Rhétorique* est donc moins un traité de rhétorique qu'une excursion dans le domaine de l'éloquence. Il nous fait étudier l'éloquence chez les Grecs dans l'âge héroïque, dans les cités démocratiques, depuis Ulysse jusqu'à Démosthène. Il passe ensuite en revue les orateurs romains, de Caton à Cicéron. Ses appréciations sont courtes, sobres et justes. Cette première partie est la plus importante et la plus nouvelle de l'œuvre.

La seconde est consacrée à la partie technique de la rhétorique, à la composition et à l'analyse du discours, et se termine par un tableau des arguments et des figures. Les exemples ont été choisis plutôt dans les écrivains de nos jours que dans ceux du XVIIe siècle, comme on le fait toujours trop exclusivement. Nous signalerons la dernière page comme une découverte en littérature. Après avoir cité toutes les figures de mots adoptées, l'auteur ajoute : « Il y a une figure très-brillante, très-usitée, dont on ne trouve mention nulle part dans les rhétoriques. Elle consiste dans le rapprochement d'une idée abstraite et d'une idée concrète : Le vieillard reste inébranlable dans son palais et dans sa résolution. (Virgile.) — Debout dans sa montagne et dans sa volonté. (V. Hugo.) — Déjà Tullus apprête son casque, son char, son égide et sa fureur. (Horace.) — Versez des larmes avec des prières. (Bossuet.)

. . . Monument deux fois impérissable
Fait de gloire et d'airain.

V. Hugo.

D'un ouvrage technique, M. Ordinaire a su faire un livre attrayant, et, dans un traité de rhétorique, répandre beaucoup d'esprit.

Rhétorique populaire, par M. Edouard Laboulaye (1869, in-16). Cet opuscule est fort curieux; il répondait, au moment de sa publication, à un des besoins nouveaux de notre époque. C'est un recueil de conseils à l'usage des orateurs des réunions populaires, et qui n'a ni la prétention ni l'intention d'être un manuel; loin de là, l'auteur proscrit tout ce qui de près ou de loin rappelle ce genre d'ouvrage. L'éloquence ne peut se résumer, comme l'équitation, en principes. *Sequere naturam*, « suivez la nature, » a dit un ancien; c'est aussi la devise de M. Laboulaye, dont toute la rhétorique se borne à ce conseil : « Soyez vous-même, n'imitez personne, restez original. » L'imitation, en effet, comme il le démontre, est le fléau de l'éloquence non moins que de la littérature. Ce qu'on imite, ce n'est jamais le talent, qui est chose individuelle, ce sont des tics, des caprices, qui sont un défaut chez le maître, un ridicule chez le disciple. M. Ed. Laboulaye recherche avec esprit quels sont les sujets qu'on peut traiter dans les réunions publiques, les matières les plus profitables à l'auditoire. La pénétration ordinaire de ce public à la fois enthousiaste et intolérant, apte à tout saisir, mais qui demande à être manié avec adresse, lui inspire des observations très-judicieuses et dont il est bon que tout orateur des réunions populaires soit pénétré. Il aborde ensuite les différents genres de discours : le discours appris par cœur, le discours lu et le discours improvisé, et c'est à ce dernier qu'il donne la préférence. Quant aux fameux préceptes de la rhétorique ordinaire, division méthodique du discours, exorde, péroraison, etc., il en fait peu de cas; l'orateur aura toujours assez d'ordre s'il sait bien ce qu'il veut dire, les idées se déduisant les unes des autres logiquement sans le secours des règles. Pour montrer l'inutilité de ces divisions méthodiques, M. Laboulaye prend le fameux exemple d'exorde de Massillon : « Dieu seul est grand, mes frères! » et, refaisant à grands traits cette oraison funèbre, il cherche à montrer que la phrase qui sert d'exorde serait beaucoup mieux placée en péroraison.

Tout se réduit donc à l'étude approfondie du sujet; le plan naturel d'un discours se présente de lui-même à celui qui s'est rendu son sujet familier; le style même dépend de cette étude préalable et sera d'autant plus clair, abondant et vigoureux, que l'orateur aura assis sa conviction sur des bases plus solides.

S'il en est ainsi, quelle est donc l'utilité des règles, demandera-t-on? M. Laboulaye emprunte sa réponse à Crassus dans le *De oratore* : « Les préceptes ne nous feront pas trouver ce que nous avons à dire, mais ils nous donneront un moyen de reconnaître ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans tout ce que la nature, l'étude ou la pratique nous ont enseigné. » A quoi sert un traité de peinture, si l'on n'a jamais tenu un pinceau? « Pour qui veut apprendre à nager, la première chose à faire est de se jeter à l'eau, sauf à étudier plus tard les secrets de l'art natatoire. Il en est ainsi de tous les arts en général et de l'art de l'orateur en particulier. » Parlez d'abord, réfléchissez ensuite et étudiez. Là est tout le mystère de la rhétorique : s'habituer à parler, méditer ses sujets et improviser ensuite selon le temps, le lieu et l'auditoire. C'est ainsi que doit procéder quiconque aspire à parler avec succès dans les réunions populaires.

RHÈTRE s. f. (rè-tre — gr. *rhêtra;* de *rheô*, je parle). Antiq. Nom par lequel les anciens auteurs grecs ont désigné les ordonnances composant la législation de Lycurgue, et que, suivant la tradition, ce législateur leur donna lui-même.

— **Encycl.** Si nous consultons les grammairiens de l'antiquité, nous voyons que, pour eux, le mot *rhètre* signifiait proprement un contrat, un traité; tel est le sens que lui applique notamment, et d'une manière fort explicite, Hésychius. La plupart des critiques modernes ont adopté cette interprétation, en supposant que le mot, à l'origine, signifia simplement un ensemble de paroles, une formule, une déclaration liant les parties. Et en effet, par l'étymologie, on arrive au sens d'une chose dite ou déclarée. Mais Plutarque semble prendre dans une autre signification le mot *rhètre* appliqué aux ordonnances de Lycurgue; il dit que les *rhètres* furent des pensées émanant de la divinité et émises sous forme d'oracles. L'opinion de M. Grote, qui concilie ces deux sens, paraît la plus probable. « Le mot *rhètre*, dit-il, signifie un contrat solennel, qui était censé venir primitivement des dieux ou que, du moins, ils avaient sanctionné formellement; dans tous les cas, la divinité était toujours partie dans de semblables conventions. Voyez l'ancien traité entre les Eléens et les Héræens, qui a été conservé dans le recueil d'inscriptions (*Corpus inscriptionum*) de Bœckh. La fameuse élégie de Tyrtée, connue sous le titre d'*Eunomie* ou de *Constitution*, implique un pareil contrat entre les parties contractantes; ces parties sont premièrement les rois, en second lieu le sénat, et troisièmement le peuple. Quant aux *rhètres* de Lycurgue, elles émanaient ou étaient regardées comme émanant de l'oracle de Delphes; mais les rois, le sénat et le peuple s'obligeaient les uns envers les autres à les observer; ils se liaient aussi envers les dieux pour cette observation. » (Grote, *Histoire de la Grèce*, t. II.)

On peut donc reconnaître, avec une grande probabilité, au mot *rhètre* le double sens de contrat et d'oracle, mais de telle sorte que ce double sens s'unisse pour former une seule expression.

Ajoutons, en outre, une explication que donnent quelques érudits pour rattacher le mot *rhètre* à l'étymologie *rheô*, parler. Il était défendu d'écrire les lois de Lycurgue; elles se conservaient d'âge en âge dans la bouche du peuple, et c'est pour cette raison même, d'après ces érudits, qu'elles reçurent le nom de paroles (*rhètres*). Une remarquable étude a été écrite par Ulrichs sur la législation de Lycurgue, dans le *Rheinisches Musæum* (1847, p. 204), sous ce titre : *Ueber die Lycurgischen Rhetræ*. Cette législation se résumait dans une *rhètre* qui avait été dictée par la pythie.

Si, au temps de Plutarque, il était déjà impossible de rien dire sur Lycurgue qui ne fût douteux, à combien plus forte raison nous trouvons-nous aujourd'hui, en tout ce qui le concerne, dans le plein domaine des hypothèses. La législation qui porte son nom ne fut pas l'œuvre d'un seul homme ni d'une seule époque. Nous n'avons donc qu'un moyen de savoir à peu près ce que furent les *rhètres* de Lycurgue, c'est de choisir dans cette législation les parties qui lui ont été attribuées comme son œuvre propre et originale. Au premier rang se présente l'organisation de la classe privilégiée des *pairs* ou *égaux* (en grec *omoioi*), qui était composée des Doriens conquérants de la Laconie, c'est-à-dire de ceux qui gardèrent le nom de Spartiates. Ils entraient seuls au sénat, qui comprenait vingt-huit membres, et seuls aussi ils possédaient l'action politique. Les deux autres classes n'avaient aucune part au gouvernement : c'étaient les périèques, ou propriétaires laconiens dépossédés en partie, et les ilotes, ou serfs attachés à la glèbe. Ce qui appartient encore à la législation des *rhètres* de Lycurgue, c'est le partage du territoire : neuf mille portions furent adjugées aux conquérants, en d'autres termes aux Doriens devenus Spartiates, et trente mille furent données aux Laconiens conquis et auparavant propriétaires du tout. Une grande obscurité existe sur la manière dont la propriété de la terre fut constituée au profit des Spartiates; on ignore si le partage fut égal, si les lots étaient inaliénables et s'il fut constitué des majorats héréditairement transmissibles aux fils aînés, à l'exclusion des plus jeunes. Xénophon, Platon, Aristote ne parlent pas de l'égalité des biens. Hérodote et Thucydide disent implicitement le contraire, puisqu'ils parlent de Spartiates riches et de Spartiates pauvres. Le second fait remarquer que, pour la manière de vivre, les riches ne se distinguaient pas des pauvres, si les pauvres avaient de quoi participer aux frais de la table commune. Dans tous les cas, l'inégalité de la fortune ne portait aucune atteinte à l'égalité politique; c'était là le but essentiel de Lycurgue, et ses *rhètres* contenaient à ce sujet une série de règlements disciplinaires fortement liés les uns aux autres. On regarde aussi comme faisant partie des *rhètres* de Lycurgue les règlements relatifs à l'éducation des Spartiates et aux occupations de toute leur vie. Le législateur, voyant dans les Spartiates une armée d'invasion campée au milieu du pays conquis, en fit une sorte de communauté militaire. Dès l'âge de sept ans l'enfant se trouvait enrégimenté. Il entrait alors dans une des casernes où les *égaux*, divisés par sections, vivaient en commun; il y apprenait les premiers éléments des lettres et la musique, et surtout les exercices militaires; il s'y formait à la fatigue, à la souffrance, et y fortifiait son corps par la gymnastique. A dix-sept ans, il entrait dans le service actif, et, quand il partait pour une expédition, il emmenait avec lui plusieurs ilotes. A soixante ans, il quittait le service, devenait instructeur des jeunes gens ou membre du sénat. Les *égaux* étaient donc des soldats et n'étaient que des soldats. Ils ne pouvaient s'occuper ni d'agriculture, ni de commerce, ni d'industrie, ni de travail mécanique. A peine avaient-ils le temps d'administrer leur fortune et de vivre de la vie de famille. Ils abandonnaient aux périèques et aux ilotes toutes les professions utiles. Les femmes étaient seules maîtresses de la maison et avaient par là même une liberté inconnue aux femmes du reste de la Grèce. Si cette liberté ne nuisit pas à la pureté des mœurs, qui paraît avoir été plus grande à Sparte que dans les autres villes grecques, elle s'allia avec l'absence d'intimité domestique pour rendre possible le but du mariage spartiate, qui était uniquement la procréation de beaux et vigoureux enfants propres à faire de vaillants soldats. On croit pouvoir attribuer aux *rhètres* de Lycurgue ces règlements révoltants qui autorisaient un mari vieux ou infirme à se faire suppléer auprès de sa femme par un jeune homme robuste, ou une veuve restée sans enfants à en obtenir par un commerce avec un autre homme; qui enfin permettaient, suivant Polybe, à une femme d'avoir trois ou quatre maris et même plus s'ils étaient frères. L'observation des *rhètres* maintint pendant plusieurs siècles la classe des *égaux* toute-puissante en Laconie, et la grandit même au point qu'elle finit par imposer son hégémonie à la Grèce. Mais peu après la guerre du Péloponèse commença la décadence des *égaux*. Ils avaient été primitivement au nombre de neuf mille; à l'époque d'Aristote, ils n'étaient plus que mille, et sept cents au temps d'Agis. Ce prince voulut rétablir la législation des *rhètres;* il échoua. Cléomène fit la même tentative avec plus de succès; mais ce succès fut éphémère. Les Spartiates ne se relevèrent pas, et bientôt ils furent sans influence dans la vie politique et les événements de la Grèce.

RHETSA s. m. (rè-tsa). Bot. Syn. de CLAVALIER ou ZANTHOXYLON.

RHEUM s. m. (ré-omm). Bot. Nom scientifique du genre rhubarbe.

RHEUMAMÈTRE s. m. (reu-ma-mè-tre — du gr. *rheûma*, courant; *metron*, mesure). Physiq. Instrument destiné à mesurer la rapidité d'un courant liquide.

RHEUMAMÉTRIE s. f. (reu-ma-mé-trî — rad. *rheumamètre*). Physiq. Mesure de la rapidité des courants liquides.

RHEUMAMÉTRIQUE adj. (reu-ma-mé-tri-ke — rad. *rheumamétrie*). Physiq. Qui appartient, qui a rapport à la rheumamétrie : *Procédé* RHEUMAMÉTRIQUE.

RHÉUMINE s. f. (ré-u-mi-ne — rad. *rhéum*). Chim. Nom donné au principe colorant de la rhubarbe, appelé aussi RHABARBARIN.

RHEXIA s. m. (rè-ksi-a — du gr. *rhexis*, fracture). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, type de la tribu des rhexiées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord : *Le* RHEXIA *est la seule plante de la famille des mélastomacées qui soit cultivée dans les parterres.* (Vilmorin.) ‖ On dit aussi RHEXIE s. f.

— **Encycl.** Les *rhexias* sont des plantes généralement herbacées, à tiges dressées, tétragones, portant des feuilles opposées, ovales, soyeuses, à nervures très-marquées, surtout en dessous; les fleurs, dont la couleur varie du jaune au pourpre, sont munies de bractées et groupées en panicules, en cymes ou en corymbes terminaux d'un charmant effet; le fruit est une capsule oblongue, membraneuse, renfermée dans le calice persistant. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans nos jardins; mais la plupart exigent l'orangerie ou la serre tempérée. Le *rhexia velouté* est un sous-arbrisseau de $1^{m},50$, portant de superbes fleurs bleues disposées en panicules; elles sont remarquables surtout par leurs longues anthères étalées sur les pétales et figurant les pattes d'une araignée, dont le style simulerait le corps.

RHEXIÉ, ÉE adj. (rè-ksi-é — rad. *rhexia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhexia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre rhexia.

RHEXIS s. f. (rè-ksiss — mot gr. qui signif. *rupture*). Chir. Rupture d'une veine, d'un abcès. ‖ Peu usité.

RHEZA (Louis-Jean), théologien et historien allemand, mort en 1843 à Kœnigsberg, où il était, depuis 1802, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université et directeur du séminaire lithuanien. On a de lui des ouvrages estimés sur la littérature et la langue lithuanienne, entre autres : *Remarques philologiques et critiques sur la Bible lithuanienne* (Kœnigsberg, 1816-1824, 2 vol. in-8°); *Dainos* ou *Chants populaires lithuaniens* (1825, 2e édit. revue et augmentée par Kurschat, Berlin, 1843, in-8°); *Histoire de la Bible lithuanienne, document pour l'histoire religieuse des peuples du Nord* (1826, in-8°); *Prutena*, recueil de ses poésies originales en langue lithuanienne.

RHIANUS, poëte crétois, qui vivait au IIIe siècle après J.-C. Il avait écrit plusieurs poëmes héroïques, dont il nous reste les titres et quelques fragments isolés, une *Héracléide*, des *Thessaliques*, des *Messéniaques*, etc. C'est à l'aide surtout des *Messéniaques* de Rhianus que Pausanias a écrit ses intéressants, sinon authentiques, récits des guerres de Messénie; c'est là qu'étaient racontées tout au long les fabuleuses légendes d'Aristodème et d'Aristomène, les héros de l'indépendance messénienne. Les *Thessaliques* n'étaient aussi probablement que l'histoire mise en vers. Les fragments que nous avons de Rhianus sont peu importants; il y a vingt et un vers sur les vengeances d'Atê, où l'on trouve des images énergiques et quelques belles expressions; mais ce ne sont que des réminiscences d'Homère, d'Eschyle, etc. Rhianus y a ajouté quelques ornements et un peu de mauvais goût. Il reste de lui, outre des fragments d'ouvrages, dix épigrammes. Le tout a été publié sous le titre de *Rhiani Renæi quæ supersunt* (Bonn, 1831, in-8°) et a été inséré dans divers recueils.

RHICNOSE s. f. (ri-knô-ze — du gr. *rhiknos*, ridé). Méd. Plissement de la peau, à la suite d'une étisie, d'un amaigrissement. ‖ Peu usité.

RHIGAS (Constantin), patriote et poëte grec, surnommé le **Tyrtée de la Grèce moderne**, né à Velestini (la *Pheræ* des anciens) vers 1753, mort en 1798. Son origine et ses premières années sont presque inconnues. On sait seulement qu'il terminait ses études dans une école grecque, lorsque la mort de ses parents le laissa sans ressources, et qu'il passa bientôt après en Valachie, où il entra, comme secrétaire, au service du riche boyard Brankowano. En 1786, il quitta ce dernier pour s'attacher au nouvel hospodar de Valachie, Nicolas Mavrojéni, dont il obtint rapidement la confiance et qui, pendant la guerre de 1788 entre la Porte et l'Autriche, lui confia le commandement de Craiova. Deux ans plus tard, la Révolution française ébranlait toute l'Europe. Elle éveilla dans l'âme de Rhigas le désir de voir sa patrie libre, et il conçut le projet gigantesque de soulever la Grèce et de l'affranchir du joug ottoman. Ce fut dès lors l'idée de toute sa vie. Renonçant à toute autre préoccupation, il parcourut la Grèce dans le but de former une vaste association de patriotes, qui prit le nom d'*Hétairie* (v. ce mot). Il s'efforça surtout de rattacher à son projet les hommes influents de tous les rangs de la société, négociants, savants, ecclésiastiques, etc.; il réussit même à gagner à sa cause plusieurs pachas turcs, entre autres le célèbre Passwan Oglou, auquel il avait sauvé la vie pendant qu'il était gouverneur de Craiova. En même temps, il composait des hymnes patriotiques par lesquels il cherchait à ranimer dans les cœurs de ses compatriotes l'amour de l'indépendance. Bientôt on n'entendit plus dans toute la Grèce que les chansons de Rhigas. « Tous les jeunes gens, dit M. Rhizos Néroulos dans son *Cours de littérature grecque moderne*, tous les jeunes gens les répétaient dans leurs sociétés, dans leurs festins, l'hiver au coin de leur feu, l'été sous l'ombre des oliviers et des platanes. Ces chansons bravaient les oreilles des barbares jusque dans la capitale du sultan. Moi-même, me trouvant quelquefois aux parties de plaisir de ministres turcs, je les entendais ordonner aux musiciens grecs de chanter l'air : « Allons, enfants de la Grèce. » Cette chanson était si répandue et l'air en plaisait tellement aux Turcs, qu'ils en savaient par cœur les trois premières paroles (Δεῦτε, παῖδες τῶν Ἑλλήνων), sans jamais avoir eu la curiosité d'en connaître le sens. » L'entreprise de Rhigas était généreuse, mais insensée. Les conjurés ne disposaient ni d'armes ni de res-

sources suffisantes pour faire face à un ennemi aussi puissant que la Porte, et ils ne pouvaient compter sur le concours universel d'un peuple abâtardi par des siècles d'esclavage; ce n'était qu'avec le temps que ce peuple devait arriver à sortir de sa léthargie. La catastrophe qui termina la vie de Rhigas fut donc presque un bonheur pour sa patrie; car, en empêchant le soulèvement d'éclater, elle préserva la Grèce des maux incalculables qu'aurait attirés sur elle une lutte aussi inégale. Rhigas, du reste, ne s'était pas fait illusion sur les côtés faibles de son projet. Aussi avait-il songé à s'assurer un puissant auxiliaire dans Bonaparte, qui venait de pénétrer triomphant en Italie. Ses premières avances ayant été bien accueillies du général français, il résolut de se rendre auprès de celui-ci, afin de conférer avec lui librement. En 1797, il quitta Vienne, où il résidait depuis un an, et partit pour Trieste, d'où il comptait se rendre auprès de Bonaparte. Trahi par un confident, il fut arrêté dès son arrivée dans cette ville et conduit à Vienne. Au moment de son arrestation, il essaya d'échapper au supplice qui l'attendait en tentant de se donner la mort. Il se frappa d'un coup de poignard; mais, quoique dangereuse, sa blessure n'était point mortelle. Il demeura quelque temps emprisonné à Vienne; mais bientôt le gouvernement autrichien, cédant aux obsessions de la Porte, n'eut pas honte de lui livrer son prisonnier, qui fut remis, en mai 1798, au gouverneur de Belgrade. Plusieurs tentatives furent faites pour sauver l'illustre patriote; mais aucune ne réussit, et le gouverneur, pour se débarrasser de tout souci, le fit décapiter. D'après d'autres récits, le gouverneur aurait donné l'ordre de le noyer secrètement dans le Danube, et Rhigas serait mort, frappé à bout portant de deux balles dans la poitrine, en luttant avec ses meurtriers. Le premier recueil des *Hymnes* de Rhigas fut publié clandestinement à Jassy en 1814. On a encore de Rhigas un poëme intitulé : le *Vade-mecum du soldat*, un *Abrégé de physique* et une grande carte de la Grèce en douze feuilles qui furent publiées à Vienne en 1791, ainsi que quelques traductions d'ouvrages français et italiens.

RHIGE s. m. (ri-je — du gr. *rhigos*, froid). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des entimides, comprenant six espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale.

RHIGÉLURE s. m. (ri-jé-lu-re — du gr. *rhigelos*, horrible; *oura*, queue). Ornith. Syn. de PODIE.

RHIGIOPHYLLE s. m. (ri-ji-o-fi-le — du gr. *rhigios*, qui fait frissonner; *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des campanulacées, tribu des campanulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

RHIGMAPHORE s. m. (ri-gma-fo-re — du gr. *rhêgma*, fente; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, tribu des eucnémides, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHIGMATOPNEUME adj. (ri-gma-to-pneu-me — du gr. *rhêgma*, fente; *pneumôn*, poumon). Zool. Qui respire par les vésicules pulmonaires.

RHIGMUS, fils de Pirée, prince de Thrace. Rhigmus fut tué par Achille.

RHIGOZE s. m. (ri-gô-ze). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignoniacées, tribu des técomées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RHIN, en allemand *Rhein*, un des fleuves les plus importants de l'Europe. Il a ses sources en Suisse, dans les Alpes des Grisons, à 3 kilom. environ de l'hospice Sainte-Marie, situé sur la route d'Airolo au mont Lukmanier. Le nom de Rhin est d'origine celtique; les Celtes disaient *Rhen* ou *Ren*, matière qui coule ou fluide; les Romains, *Rhenus;* les Goths, *Rino;* les Anglo-Saxons, *Ryne*. Ce nom dérive d'ailleurs de l'allemand *rennen*, anciennement *rennan*, en grec ῥεῖν, couler. L'*h* qui s'y trouve aujourd'hui vient de l'habitude qu'avaient les Grecs de marquer d'un esprit rude (') la lettre *r* au commencement des mots, accent que les Romains représentaient en écrivant *rh* au lieu de *r*. Ce fleuve célèbre, que les anciens, notamment les Romains, qualifiaient déjà de l'épithète de *superbe*, se forme de la réunion de trois bras appelés : Rhin antérieur (*Vorder Rhein, Rhin de Sourcelva*, Oberland), Rhin du milieu (*Mittle Rhein*) et Rhin postérieur (*Hinter Rhein*). Le Rhin antérieur, qui suit la vallée de Tavetsch jusqu'à Disentis, est formé par trois branches ou ruisseaux qui se réunissent à Camot (Chiamut). Celui du milieu vient de Badoutz, l'un des pics du Saint-Gothard; les glaciers du revers oriental de cette montagne forment plusieurs torrents dont les eaux se réunissent dans deux petits lacs, Toma et Palidulca. Descendu dans la vallée de Tavetsch, l'écoulement de Toma et de Palidulca prend le nom de Rhin de Camot. Le second bras du Rhin antérieur, nommé aussi Rhin de Cornara, vient de la plus haute sommité de la Sceina de la Reveiça, que les gens du pays appellent *pic Blanc* dans la vallée de Tavetsch et *Pontevera* dans la Levantine. Enfin le troisième bras descend du Gämerthal, où il prend son origine dans le mont Crispalt. Le Rhin du milieu n'est, en réalité, qu'un affluent du Rhin antérieur. De Disentis à Reichenau, le Rhin antérieur et le Rhin du milieu réunis emportent avec eux environ soixante ruisseaux ou torrents. A Reichenau, ils se réunissent au Rhin postérieur, qui, sorti du glacier du Rheinwald, au fond de la vallée de ce nom, au pied des monts Adula, Moschelhorn, Piz-Val-Rhein, reçoit treize torrents ou ruisseaux avant d'arriver à Reichenau, qu'il n'atteint qu'après avoir encore parcouru la vallée de Domleschg, où il se grossit de la Nolla, de l'Albula, de la rivière de Davos et du Rhin de l'Oberhalbstein.

A partir de Reichenau, les trois Rhin réunis en un seul forment le Rhin proprement dit. Il se dirige à l'est sur Coire; à peu de distance de Coire, il remonte au nord, puis arrose la vallée qui porte son nom jusqu'au lac de Constance, traverse ce lac, comme le Rhône traverse le lac de Genève, en sort à Constance, se dirige vers l'ouest, traverse un second lac qu'il quitte à Stein, puis arrive à Schaffhouse et forme la cataracte (chute du Rhin), qui est une des merveilles du fleuve. Le Rhin continue à couler à l'ouest, de Schaffhouse à Bâle. Près de cette ville, il se grossit de l'Aar, qui lui apporte, avec la Limmat et la Reuss, toutes les eaux des divers cantons du nord de la Suisse. A 243 mètres de Bâle, le Rhin prend tout à coup une direction septentrionale et, jusqu'à Strasbourg, forme l'ancienne limite qui séparait le grand-duché de Bade de la France. Continuant à remonter au nord, il passe à Mayence, à Coblentz, près de Cologne, traversant la Belgique, perd une partie de ses eaux à Rotterdam dans la mer du Nord, puis déverse les eaux de sa dernière branche dans le Zuyderzée au-dessus d'Amsterdam.

Les renseignements suivants sont empruntés à l'excellent livre de M. Adolphe Joanne intitulé l'*Allemagne du Nord*.

« La longueur du cours du Rhin est d'environ 1,300 kilom., dont 900 navigables. Son bassin est évalué à 251,890 kilom. carrés, dont 31,000 en Suisse, 37,500 en Alsace-Lorraine, 2,150 en Autriche, 11,610 dans le grand-duché de Bade, 25,000 en Bavière, 13,300 dans le Wurtemberg, 77,880 en Prusse, 22,650 dans divers petits États de la confédération de l'Allemagne du Nord, 10,250 en Belgique, 16,550 dans les Pays-Bas. On porte à 12,283 le nombre de ses affluents, qui ont une certaine importance.

» La largeur du Rhin est :

	mèt.
Près de Reichenau, de	77
A Stein	80 à 100
A Schaffhouse	113
A la cataracte	100
A Rheinfelden	200
A Bâle	253
Entre Strasbourg et Spire	333 à 367
A Manheim	400
A Mayence	400
A Rieberich	500
A Eltwyl	600
Entre Bingen et Coblentz	383
Entre Coblentz et Neuwied	410
Près de Neuwied	467
— Bonn	413
— Cologne	435
— Hittorf	525
— Dusseldorf	400
— Kaiserswerth	460
— Wesel	500
Au delà de Wesel	600
Près d'Emmerich	717

» La profondeur du Rhin est de :

	mèt.	mèt.
Depuis Bâle jusqu'à Brisach	1 »	à 3,35
— Brisach jusqu'à Strasbourg	1,33	à 4 »
— Strasbourg jusqu'à Germersheim	1,66	à 6 »
— Germersheim jusqu'à Manheim	1,80	à 6,50
— Manheim jusqu'à Mayence	2 »	à 8 »
— Mayence jusqu'à Bingen	2,35	à 6 »
— Bingen — Kaub	2 »	à 6,66
— Kaub — Bonn	2,66	à 9,66
Jusqu'à l'embouchure de l'Ahr	4,35	à 6,35
Entre Lintz et la Kripp	8,66	à 9,66
Près d'Unkel	7,66	à 8 »
Près de Bonn	3,33	à 5 »
A Cologne	3,50	à 4,60
Entre Cologne et Dusseldorf	2,66	à 7,66
Jusqu'à Dusseldorf	6,66	à 17 »
— Kaiserswerth	3,66	à 4,66
— Wesel	3,66	à 5 »
— Emmerich	3 »	à 5 »

» La profondeur du Rhin est, du reste, très-variable, même à de petites distances, même d'une rive à l'autre. Des bancs de sable s'accumulent souvent en quelques jours dans les endroits les plus profonds, tandis que des passages à peine recouverts d'eau deviennent, au contraire, navigables. Certaines îles augmentent ou diminuent chaque année. En général, cependant, la rive droite est toujours plus profonde que la rive gauche. C'est en mai et en octobre que les eaux sont le plus basses, en juillet qu'elles sont le plus hautes. La rapidité du Rhin varie aussi, on le conçoit, selon la pente et la largeur de son lit; en moyenne, elle est évaluée, dans la partie navigable, à 5 kilom. à l'heure. Ses sinuosités allongent de près de 150 kilom. le cours du Rhin. Pour éviter les plus longs détours, des canaux ont été ouverts sur divers points. D'autres canaux le mettent en communication avec les principaux fleuves des bassins voisins; le plus important de ces canaux est le canal Louis, qui l'unit au Danube par la Bavière. Le Rhin n'est navigable, à proprement parler, qu'au-dessous de Schaffhouse, et même au-dessous de Bâle. Il porte, entre Bâle et Strasbourg, des navires de 600 à 800 quintaux; de 2,000 à 2,500 quintaux entre Strasbourg et Mayence; de 2,500 à 4,000 quintaux entre Mayence et Cologne; de 6,000 à 9,000 quintaux entre Cologne et son embouchure. La navigation, surtout la navigation à vapeur, y est très-active. A la descente, le principal article de transport est le bois des forêts riveraines du Rhin, de la Murg, du Neckar, de la Moselle, etc. Au-dessous de Mayence, les petits trains descendus, soit du cours supérieur du fleuve, soit de ses affluents, sont réunis avec un art curieux en d'immenses radeaux, longs quelquefois de 300 mètres, larges de 25 mètres, portant de 12 à 15 cabanes avec une population d'émigrants, des provisions, du bétail souvent et des marchandises de toute espèce, et dirigés, non sans peine, surtout dans certains passages difficiles, par 400 ou 500 hommes. Un de ces radeaux consomme dans le voyage, depuis le jour où il a été commencé jusqu'à celui où il est vendu à Dordrecht, 23,000 kilogrammes de pain, 15,000 kilogrammes de viande, 500 kilogrammes de fromage, 50 sacs de légumes secs, 500 tonneaux de bière, etc. Le bois dont il se compose rapporte de 300,000 à 350,000 florins. Chaque année, le Rhin transporte ainsi en Hollande pour 4,250,000 francs de bois. »

« Le Rhin, dit M. Victor Hugo, réunit tout. Le Rhin est rapide comme la Loire, encaissé comme la Meuse, tortueux comme la Seine, limpide et vert comme la Somme, historique comme le Tibre, royal comme le Danube, mystérieux comme le Nil, pailleté d'or comme un fleuve d'Amérique, couvert de fables et de fantômes comme un fleuve d'Asie. »

— *Bords du Rhin, de sa source à son embouchure*. Dès sa source, le Rhin prend une place mémorable dans l'histoire contemporaine. Son tracé rectiligne depuis le glacier de Badoutz jusqu'à Disentis explique tout d'abord le choix que firent, en l'an 614, les bénédictins du bec de terre formé par le confluent pour y construire une abbaye. Par la suite, l'abbé de Disentis devint successivement prince d'empire, fondateur de la *Ligue grise* et premier magistrat du pays. Ce furent les bénédictins de Disentis qui, en 1374, établirent l'hospice de Sainte-Marie, tenu de recevoir nuit et jour les voyageurs. Le même tracé rectiligne du Rhin en cet endroit explique le succès de l'insurrection de 1799. Le 6 mars de cette année, Masséna avait emporté le pas de Sainte-Luce, véritables Thermopyles du pays, faisant prisonnier le général tyrolien Affenberg. Quelques excès de nos troupes ayant irrité le pays, l'insurrection éclata le 1er mai suivant à Camot, au fond de la vallée du Rhin. La première attaque eut lieu à Reichenau, où les Français surpris plièrent; mais le lendemain la lutte recommença à Ems, entre Reichenau et Coire, et l'insurrection fut écrasée. Les vainqueurs signalèrent leur victoire par un acte de vandalisme, un incendie qui dévora la collection précieuse des journaux écrits par le Père Placide sur ses voyages dans le Saint-Gothard et le testament de Tello, évêque de Coire au VIIIe siècle.

A Disentis a lieu la jonction du Rhin antérieur et du Rhin du milieu, grossis déjà de dix torrents. Six lieues plus loin, on rencontre Ilantz. Pendant ces six lieues, le Rhin précipite ses flots sous les bouleaux et à travers les rochers. La véritable clef stratégique du Rhin antérieur est à Reichenau, près duquel viennent aboutir les divers chemins du canton de Glaris. Ce fut près de là qu'eut lieu, en 1799, la jonction du célèbre général russe Souwarow et de l'archiduc Charles. Repoussé successivement par Masséna, Lecourbe, Gudin et Molitor du Saint-Gothard, du défilé du Klœnthal et de la route de Wesen, Souwarow n'eut d'autre ressource, le 28 septembre 1799, que de se jeter dans la vallée du Rhin par la chaîne parallèle au fleuve. C'est à Reichenau que, en 1793, le duc de Chartres, depuis roi des Français sous le nom de Louis-Philippe, enseigna pendant plusieurs mois la géographie, l'histoire et les langues vivantes.

La vallée du Rheinwald, d'où sort le Rhin postérieur, mérite de nous arrêter par la magnificence de son paysage. La nature n'a rien épargné pour que le troisième bras du fleuve complétât aux regards du touriste la grandeur pittoresque des deux premiers lits de sa source. On parvient au glacier du Rheinwald en partant de Hinterrhein, village situé à trois heures de route d'un bassin formé par les rochers du Muschelhorn, dont le Piz-Val-Rhein est le plus aigu. C'est là que le filet générateur sort à la hauteur de 60 pieds d'une masse de glaces éternelles. A la cime s'étend un banc monstrueux de granit. Du Rheinwald, le fleuve passe dans le Schamserthal (vallée de Schams), par les Rofflen, et du Schamserthal dans le Domletschgerthal (vallée de Domletschg) par la via Mala. Les Rofflen et la via Mala sont deux gorges profondes. Les Rofflen commencent près du château de Bérembourg, ancien repaire des seigneurs contre lesquels fut organisée la ligue grise, au XIIIe siècle. Le Rhin forme plusieurs cascades le long de cette gorge, mais on ne peut en voir aucune, excepté celle qui est à une lieue du pont qu'on rencontre non loin des débris de Bérembourg, abattu par les Grisons, soulevés en 1450. La via Mala est le chemin qui va, le long du Rhin, de Tousis à la vallée de Schams. Le Rhin y passe à une profondeur de 600 pieds, avec une rapidité vertigineuse et sans bruit perceptible. On y parvient en quittant les Rofflen, au sortir du Rheinwald. Trois ponts y ont été jetés : le premier, haut de 160 pieds, franchit une cataracte; le deuxième surplombe un abîme de 480 pieds, et le troisième, construit en pierre, conduit à Tousis, non loin du Heitzenberg. Une légende explique le sombre nom de la via Mala. Suivant cette légende, un baron, après avoir séduit une jeune fille, aurait précipité sa victime dans cette gorge maudite.

Nous voici arrivés à Coire, point central de toutes les routes qui traversent le pays des Grisons. C'est entre Coire et Sargans, sur la rive gauche du Rhin, que se trouve le magnifique plateau du Galanda, d'où le regard embrasse la chaîne orientale des Alpes renfermant les trois sources du fleuve. Non loin du Galanda, la Tamina sort d'une gorge non moins remarquable et se précipite dans le Rhin. On parvient dans cette gorge par un pont établi le long du torrent. Les parois latérales, contournées, fendues, s'élèvent à 200 pieds de hauteur. Elles sont en pierre calcaire noire traversée par des veines de spath, contraste de couleurs qui ajoute à la pittoresque sauvagerie du lieu. Suivant toujours le cours du Rhin, on laisse successivement sur la droite Malans, les abords du Prettigau, Mayenfeld, etc., contrée qui fut le théâtre de l'alliance dite *Ligue des dix juridictions*, formée à l'exemple de celle du midi des Grisons par leurs compatriotes du Nord. Le fleuve, en continuant sa course, arrive au lac de Constance, qui bientôt apparaît à l'horizon. C'est sur la rive droite du Rhin, en se rapprochant de Constance, qu'existait autrefois l'abbaye de Petershausen. Tournons maintenant à gauche et arrivons à Schaffhouse, c'est-à-dire à la célèbre chute du Rhin.

La hauteur de la chute est de 16 à 20 mètres sur une largeur de 100 mètres environ. Rien de plus majestueux que ce spectacle. On peut en jouir du haut du pont du chemin de fer, sur lequel une voie a été ménagée aux piétons, ou bien même du sommet du rocher principal qui divise la chute en deux parties et que surmonte l'inévitable statue de Guillaume Tell. Cette ascension, redoutée des touristes timides, n'offre cependant aucun danger. C'est surtout la nuit, au clair de lune, que l'effet est saisissant, et c'est aux mois de juin et de juillet que le volume d'eau de la cataracte est le plus considérable. Les Allemands désignent la cataracte sous le nom de *Lauffen*, et c'est de là qu'est venu celui du château bâti au sommet des rochers qui la dominent. Ce château est du XIIIe siècle, et la porte en est flanquée de deux guivres dorées, la gueule ouverte. On croirait, dit Victor Hugo, que ce sont elles qui font le bruit mystérieux qu'on entend. Le château de Lauffen, ainsi que celui d'Im-Worth, son voisin, appartenait aux seigneurs de Fulach. Pris par le duc d'Autriche en 1441, le château de Lauffen fut repris par les Fulach en 1452.

En quittant Schaffhouse, le Rhin semble avoir épuisé tout ce qu'il a ramassé jusque là de surprises romanesques et de détours capricieux. Il faut pousser jusqu'à Lauffenbourg pour trouver un site mouvementé : c'est le petit Lauffen, nouvelle cataracte qui donne son nom à la ville, mais qui ne saurait être comparée à la grande chute dont nous venons de parler. Il gagne Bâle, la célèbre ville historique qui forme avec Constance la sentinelle extrême du Rhin septentrional. Enfin, atteignant Bade et Strasbourg, il recommence à présenter ces bords sans rivaux qui sont chaque année le rendez-vous des touristes de tous les pays.

La route de Strasbourg à Bade longe presque parallèlement la rive droite du Rhin. Le fleuve n'est qu'à une demi-lieue de distance de la route, mais le sol étant bas, on ne peut l'apercevoir qu'à de rares intervalles. Du haut de la tour du vieux château se déroule un panorama merveilleux : le Rhin d'abord, et au delà la flèche de Strasbourg, la chaîne des Vosges et le mont Tonnerre. Mais ici le pittoresque seul ne doit plus frapper l'esprit du voyageur. Cette contrée abonde en souvenirs historiques : les soldats de notre première République l'ont arrosé de leur sang. Toute la route de la Bergstrasse, la Wantzenau, Killstadt, Gambsheim, Drusenheim, Dingolsheim, Auenheim, etc., est immortalisée par la résistance patriotique des volontaires de 1792, vainqueurs de l'Europe. Cette partie du Rhin nous rappelle les plus cruels souvenirs de l'invasion de 1870, le siége et la prise de Strasbourg, la perte de l'Alsace et de la Lorraine. C'est vis-à-vis de Carlsruhe, à Kheilingen et à Linkinheim, qu'on trouve principalement des individus occupés à retirer du fleuve, par le lavage, les paillettes d'or qu'il contient. A Spire, le

fleuve se resserre ; les îles, fréquentes jusque-là, deviennent rares, les bords s'affermissent. Entre Manheim et Worms, les bords du Rhin sont plats et unis, mais ils reprennent bientôt tout leur pittoresque en se dirigeant vers Mayence. Au nord de cette ville, une grande allée d'arbres longe la rive du Rhin pendant près d'une demi-lieue. Cette allée est la promenade à la mode. Arrivons aux magnifiques paysages du Rheingau, le paradis du Rhin. De Mayence à Bingen, sur toute la rive droite du Rhin, il n'y a pour ainsi dire pas un arpent de terre qui ne soit digne d'intérêt. Là, toutes les richesses de l'Allemagne méridionale sont répandues à profusion. C'est ce fortuné pays de Rheingau si vanté des voyageurs, si riche et si charmant. Sur la rive gauche, nous rencontrons d'abord le village historique de Niederingelheim, où la tradition veut que Charlemagne soit né et où il fit élever, en 770, un palais de pierre de taille, orné de cent colonnes de marbre et de granit et chanté par le poëte Nigillus, contemporain de Louis le Débonnaire. Sur la rive droite, les points de vue, les riches maisons de campagne se disputent l'attention du voyageur. Ici, c'est Ellfeld, le chef-lieu du Rheingau, avec son clocher gothique et sa ceinture de jolies maisons de campagne. Là, dans un bois adossé au village d'Ellfeld, c'est l'abbaye d'Eberbach, fondée au XIe siècle, dont les revenus consistaient en vignes excellentes. Plus loin enfin, c'est le Johannisberg, jadis siége d'une prevôté et aujourd'hui couvert de célèbres vignobles appartenant au prince de Metternich. Enfin, c'est Rudesheim avec les ruines de tous ses forts, qui remontent à la dynastie carlovingienne. En quittant Rudesheim et en remontant la rive gauche, on aperçoit au delà du fleuve, dans la langue de terre formée par le Rhin et son confluent la Nahe, la jolie ville de Bingen. Tout près de Bingen se trouve la Bingerloch, ouverture ébauchée, dit-on, par les Romains, élargie par Charlemagne et par l'empereur Sigismond, et qui est devenue depuis le XVIIe siècle un passage navigable. Enfin, à cinq cents pas du Bingerloch, au centre d'une petite île au milieu du Rhin, s'élève un curieux reste de la tour dite le *Maüsthurm* (tour aux rats).

Jusqu'à Coblentz, quand on descend le Rhin, tout le paysage semble entassé sur les bords du fleuve. A chaque instant, l'œil ravi peut voir sur les deux rivages, peu éloignés des eaux du fleuve ou même baignés par elles, des villages et des bourgs, et au-dessus de ces villages et de ces bourgs, sur la cime des montagnes, tantôt des ruines de vieux châteaux, tantôt des tours, restes de ces constructions hardies, de ces burgs qui ont inspiré à Victor Hugo son magnifique drame des *Burgraves* et plus d'une grande page de sa *Légende des siècles*. Les ruines les plus imposantes étaient naguère celles du château de Rheinstein, qui a subi une restauration analogue à celle du château de Pierrefonds, en France, grâce au prince Frédéric de Prusse. On est, comme à Pierrefonds, arrivé à une résurrection complète. Un peu plus loin, on rencontre Falkenbourg, dont les ruines projettent leur ombre jusqu'au milieu du Rhin; puis l'ancien bourg de Lorch, au-dessus duquel sont les ruines d'un autre vieux château que domine une montagne à pic, dont le nom peut se traduire par « échelle du diable. » On rencontre ensuite successivement Bacharach, puis l'Alte-Pfalz, sorte de bâtiment massif présentant l'aspect d'un bastion, ayant au milieu une tour principale et aux quatre coins plusieurs tourelles. C'est à cet endroit que les armées prussienne et russe, sous les ordres de Blücher, passèrent le Rhin le 1er janvier 1814. Il faut encore mentionner : le charmant village de Kaub, situé sur la rive gauche, jadis propriété du duc de Nassau; le Gutenfels, montagne qui domine le village, couronnée d'un beffroi d'où le roi de Suède Gustave-Adolphe donna des ordres pour engager la bataille avec les Espagnols, qui avaient pris position sur la rive gauche; Oberwesel, célèbre par ses saumons du Rhin. Au-dessous d'Oberwesel, les deux rives du Rhin ne forment plus que deux masses de montagnes parallèles qui étranglent le fleuve et où le Rhin roule avec fracas, gorge sombre où se voit notamment un groupe de sept rochers, lesquels répondent dans la chronique du Rhin à un pareil nombre de jolies femmes, insensibles et cruelles; enfin le rocher de Lurleiberg, connu par un quintuple écho.

Bientôt le Rhin s'entasse en bouillonnant dans une sorte d'immense chaudière dont les bords sont de basalte et d'ardoise crevassée. Puis il fait un coude et, se dégageant de cette chaudière, se précipite en avant de Saint-Goar sur d'innombrables écueils. A cet endroit, le Rhin tombe, tous les 212 ou 215 pas, d'une hauteur de 5 pieds. A partir de Saint-Goar, le paysage reparaît, les coteaux remontent à pente douce de nouveau vers l'horizon avec leur parure de vignes. Derrière Saint-Goar apparaissent les ruines du Rheinfels, primitivement couvent, puis burg de guerre, détruit une première fois par la ligue hanséatique, reconstruit, puis pris en 1692 par le maréchal de Tallard, et repris en 1794 par nos troupes républicaines, qui le firent sauter. Enfin, après avoir laissé derrière soi Welmich et sa tour gothique imposante, Boppart (la *Baudrobica* des Romains), l'un des soixante forts de Drusus, on arrive à Coblentz, dont le panorama est un des grands attraits du Rhin. Quand on est monté de la rive droite sur le rocher gigantesque que domine la citadelle d'Ehrenbreisten, on a devant soi une plaine immense environnée d'un cercle de montagnes, en partie cultivées, en partie couvertes de forêts : le Rhin la traverse du midi au nord et la Moselle la coupe en un angle aigu dont les côtés sont les deux fleuves et dont la pointe est Coblentz. A gauche, en remontant au midi, le Rhin sort lentement du sein des montagnes; à droite, il s'élargit en une immense nappe et lentement disparaît au loin. En face, venant de l'est, la Moselle passe majestueusement sous un pont de pierre de quatorze arches, rasant en ligne droite les murs de Coblentz. Derrière la ville s'élève une montagne couverte de vignes et de bois, et couronnée par le fort Alexandre, et des deux côtés s'étend une vaste plaine tapissée de plus de trente villages, dont les maisons blanches se détachent sur un fond vert de vignes et d'autres plantations. En sortant de Coblentz, on rencontre le monument érigé au général Marceau et celui de Hoche.

Au-dessous de Coblentz, la vallée du Rhin s'élargit graduellement; les villages se pressent au bord du fleuve. Parmi ces villages, nous citerons celui de Weissenthurm (blanche tour), près duquel les Romains tentèrent pour la première fois le passage du Rhin, et où, en avril 1797, les Français imitèrent les anciens conquérants, sous les ordres de Hoche. Vient ensuite Neuwied, au-dessous duquel la vallée commence à se rétrécir et le fleuve à rouler des eaux plus rapides. A droite, d'immenses rochers couronnés de forêts; à gauche, dans le lointain, la sombre ville d'Andernach, un des châteaux forts de Drusus. A une lieue d'Andernach, le Rhin, pour la seconde fois, se précipite, comme près de Bingen, dans une profonde gorge de montagnes. On traverse ensuite la vallée de Brohl, puis, sur une montagne boisée, on voit se dresser les ruines du château de Rolandseck, auxquelles se rattachent une légende dont le héros est Roland, le neveu de Charlemagne.

La chaîne de collines qui commence à Bingen vient finir à peu de distance de Nonnenwerth par sept pics pressés l'un contre l'autre sur la rive droite du fleuve et qu'on appelle les sept montagnes. Le plus haut est le Drachenfels, sur lequel on voit des ruines et un obélisque érigé en 1814 à la gloire des armées prussiennes. C'est, dit-on, du Drachenfels que l'archevêque Conrad fit tirer les pierres de la cathédrale de Cologne. Après avoir laissé Bonn derrière soi, on entrevoit cette cathédrale célèbre. En sortant de Cologne, qui rappelle à l'esprit la légende des onze mille vierges, on voit à gauche Merkenich, Langel, Bley, Woringen, Dormagen, Rheinfeld, Starzelberg, Undesheim ; à droite, Mulheim, où César, en 53, passa pour la seconde fois le fleuve ; Stamheim, Flittard, Wiesdorf, Hitdorf, Manheim, Ober-Cassel, Nieder-Cassel, Himelgeisk, etc., et on parvient à Dusseldorf; de Dusseldorf à Wesel, c'est-à-dire durant vingt-quatre lieues de cours, onze affluents principaux accidentent singulièrement les deux rives. Le lit du fleuve, à Wesel, s'évase inopinément jusqu'à 2,150 pieds de largeur. C'est la plaine qui se déroule sur la rive droite du fleuve, entre Dusseldorf et Wesel et depuis le Rhin jusqu'au Weser, qui fut le théâtre suprême de la grande lutte de Varus contre les Germains. C'est de Vortenberg, où on a découvert les vestiges d'un aqueduc romain, que partit l'infortuné consul pour franchir le Rhin et trouver la défaite célèbre que l'on connaît. Après Wesel, on laisse rapidement sur sa droite Recs, Grieht, Emmerich, Ober-Spyck, Unter-Spyck, et sur la gauche Xanten, Marienbaun, Calcar, Clèves, Griethausen, Brienen, et on arrive à Schenkemhaus, où Louis XIV traversa le Rhin.

A partir de cet endroit, ou plutôt de Wesel à Nimigen et à Arnheim, le Rhin, qui va finir, se débat en désespéré. Enfin se dressent aux yeux du voyageur, après Emmerich et Lobith, les seuls accidents du paysage qui aient survécu à la résistance du fleuve : les digues de 1774, barrage tutélaire qui protége la Hollande contre les convulsions du Rhin agonisant. Ce sont elles qui le partagent en deux tronçons où la vie, moins abondante, sera d'un épuisement plus facile : le Wahal et le vieux Rhin. Quand on descend par le Wahal à la mer, Nimègue sert de clef à cette première embouchure, Nimègue où s'est conclu le traité célèbre de 1678; où, le 8 janvier 1795, un escadron de cavalerie, abordant sur les glaces, fit prisonnière une flotte entière. Si on descend à la mer par le Nouvel-Yssel ou le Drusus-Waart, il faut quitter le vieux Rhin vis-à-vis de Hussen, petite ville où jadis la Prusse avait un péage, il faut entrer dans le canal de Drusus, œuvre des Romains, et contourner Arnheim, cité non moins fameuse que Nimègue. Le canal de Drusus baigne Desburg, Zutphen, Deventer, reçoit l'ancien Yssel et se jette dans le Zuyderzée. Si on descend à la mer par le Leck, on trouve la bouche du fleuve ainsi nommée au-dessous d'Arnheim, à Wyck-by-Duersted, où le vieux Rhin se dirige au nord, vers Utrecht. La ville du Leck, c'est Rotterdam. Le Rhin ici est encore bien partagé, bien que n'étant plus que le Leck. Mais le Leck existe-t-il toujours à Rotterdam, où la Meuse grossie du Wahal forme ce mélange singulier, ce golfe semé d'îlots et qui se nomme ici la Nerwe, là le Rotte, là le Bies-Bosch? Confusion inexprimable du grand fleuve qui à Wesel est une mer et qui à Dordrecht n'est plus rien. Enfin, pour descendre à la mer par la Wecht, il faut quitter le vieux Rhin à Utrecht, la ville de Charles-Quint et du traité suprême de Louis XIV vaincu et mourant. L'écluse de Wyck-by-Duersted une fois franchie, ce ne sont plus maintenant pour le Rhin que replis, méandres, ensablements et même marécageux bas-fonds. Bientôt le vieux fleuve, laissant courir au delà d'Utrecht et d'Amsterdam sa dernière branche, continue de s'échapper vers la mer en changeant son nom de Rhin superbe contre le dérisoire surnom de Rhin tordu. Mais à Woerden, ce n'est plus même le Rhin tordu; c'est simplement le Waart de Leyde, un ruisseau. Ainsi meurt le Rhin après avoir arrosé cent quatorze villes, séparé ou plutôt divisé dix nations, roulant dans son écume l'histoire de trente siècles et de trente peuples. Les poëtes allemands appellent souvent le Rhin le *père* ou le *roi* Rhin. « Doit-on s'étonner, se demande un écrivain allemand, que l'on désigne sous de pareils noms un fleuve qui rappelle tant de victoires et de défaites des Romains et des barbares, tant d'exploits chevaleresques dans les temps féodaux, tant de conciles ecclésiastiques, tant de guerres et de négociations de paix dans les temps modernes, tant de couronnements de ces empereurs dont la dépouille mortelle repose à son côté, tant de rois fameux et tant d'illustres capitaines, César, Drusus, Attila, Clovis, Charlemagne, Frédéric Barberousse, Rodolphe de Habsbourg, Frédéric Ier, Gustave-Adolphe, Louis XIV, Condé, Turenne, Marceau, Hoche, Napoléon; qui voit s'élever sur ses bords deux des plus admirables monuments de l'architecture du moyen âge : les cathédrales de Strasbourg et de Cologne; dont les rives offrent une inépuisable variété d'aspect, ici d'épaisses forêts ou des plaines fertiles, là des rochers sauvages, des vignobles conquis par l'art et le travail sur la nature; des villes populaires, célèbres par leur commerce, par leur science, par leurs fortifications; de riches villages, des bourgs florissants, de vieux châteaux féodaux, ceux-ci reconstruits tels qu'ils étaient, ceux-là en ruine, ayant chacun leur légende; des routes superbes ombragées d'arbres à fruit; des sources minérales, etc., et qui, enfin, a vu s'accomplir les deux plus grands événements de l'histoire moderne, la découverte de l'imprimerie et la Réforme. »

Le Rhin a été fréquemment chanté par les poëtes. Matzerath a composé un *Chant du Rhin*, qui commence ainsi : « O toi, Rhin splendide, ma patrie, toi perle de l'Ouest, flots d'un vert doré, tes hommes sont forts, tes femmes sont bonnes : on est fier d'être ton enfant. » Mais parmi les pièces de vers dont le Rhin a fourni le sujet, il en est deux surtout qui sont devenues célèbres. L'une est le *Rhin allemand* de Becker, chant de défi lancé à la France; l'autre est la réponse d'Alfred de Musset à Becker, vigoureux morceau aux strophes enflammées. Ces deux morceaux ayant été déjà publiés par le *Grand Dictionnaire*, mais en dehors de son cadre, nous les reproduisons comme ils ont paru au mois d'août 1870.

STROPHES DE BECKER.

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, quoiqu'ils le demandent dans leurs cris comme des corbeaux avides;

Aussi longtemps qu'il coulera paisible, portant sa robe verte; aussi longtemps qu'une rame frappera ses flots.

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi longtemps que les cœurs s'abreuveront de son vin de feu;

Aussi longtemps que les rocs s'élèveront au milieu de son courant; aussi longtemps que les hautes cathédrales se refléteront dans son miroir.

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi longtemps que de hardis jeunes gens feront la cour aux jeunes filles élancées;

Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, jusqu'à ce que les ossements du dernier homme soient ensevelis dans ses vagues.

STROPHES D'ALFRED DE MUSSET.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand;
Il a tenu dans notre verre.
Un couplet qu'on s'en va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux, marqué dans votre sang?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Son sein porte une plaie ouverte,
Du jour où Condé triomphant
A déchiré sa robe verte.
Où le père a passé, passera bien l'enfant.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Que faisaient vos vertus germaines,
Quand notre César tout-puissant
De son ombre couvrait vos plaines?
Où tomba-t-il alors, ce dernier ossement?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Si vous oubliez votre histoire,
Vos jeunes filles, sûrement,
Ont mieux gardé notre mémoire,
Elles nous ont versé votre petit vin blanc.

S'il est à vous, votre Rhin allemand,
Lavez-y donc votre livrée;
Mais parlez-en moins fièrement.
Combien, au jour de la curée,
Etiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant?

Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand;
Que vos cathédrales gothiques
S'y reflètent modestement;
Mais craignez que vos airs bachiques
Ne réveillent les morts de leur repos sanglant.

— *Vins du Rhin*. Les vins du Rhin sont ceux que l'on récolte sur les magnifiques coteaux qui suivent et enserrent les deux rives de ce fleuve. La vigne ne trouve pas, dans cette partie de l'Allemagne, un climat qui lui soit absolument favorable; ce ne sont plus, en effet, les chauds rayons d'un soleil méridional qui dorent ses raisins, dont la maturité est, au contraire, retardée par des automnes froids et pluvieux; néanmoins, on est parvenu à y récolter des vins excellents, grâce au rare discernement avec lequel on a su choisir des cépages.

Le cépage national est le *riesling*, qui a été pendant longtemps seul cultivé sur les bords du Rhin. Il se distingue à son sarment fort, droit, allongé, marqué de bandes rougeâtres; à ses feuilles trilobées et quinquélobées, quelquefois entières, sinuées, souvent parsemées de bosselures en dessus, cotonneuses à l'envers; les raisins, assez nombreux sur le cep, sont de moyenne grandeur ou petits; les grains sont petits, leur peau est molle, la chair est tendre, un peu pulpeuse, d'une saveur sucrée et très-aromatique. Ce cépage présente plusieurs variétés, qui reçoivent la dénomination générale de *gentils*.

Avant la Révolution française, les vins généreux du Rhin, exclusivement produits par le *riesling*, étaient très-recherchés par les peuples du Nord, qui, n'ayant pas de vignes, étaient obligés d'en faire une grande consommation; les Hollandais, de leur côté, en achetaient une bonne partie, destinée à alimenter leur commerce des grandes Indes.

Le vin péchait par un excès d'acide et ne devenait agréable à boire qu'après avoir gardé le chai pendant dix ou quinze ans. Pour obvier à cet inconvénient, les Français imaginèrent d'introduire dans les vignobles d'autres cépages moins acides; on choisit le *kleinberger;* malheureusement, il ne mûrissait pas toujours, et l'on se vit forcé d'employer la chaleur artificielle pendant la fermentation du vin et l'on obtenait un vin moins vert, mais peu généreux, qui fut bientôt sans réputation. Ce *kleinberger*, aussi appelé *elbling*, se distingue par une feuille ample, rugueuse, trilobée; par son raisin grand; par ses grains moyens et à chair juteuse. Le *riesling* se plante généralement sur le revers des montagnes rocailleuses et rapides, tandis que le *kleinberger* préfère les terrains bas. Les autres principaux cépages des bords du Rhin sont les suivants. Le gentil gris ou *grauklavner* se distingue par ses feuilles de moyenne dimension, fortes, plus larges que longues, tourmentées, fortement dentées, vertes en dessus, cotonneuses en dessous; une grappe petite, pyramidale, ailée; des grains très-lâches, égaux, de moyenne grosseur, ovalaires, d'un gris rosé, transparents, bruinés; le vin qu'il produit en abondance est moins estimé que le blanc. Le gentil rose a des feuilles petites, épaisses, trilobées, fortement dentées, lisses en dessus, cotonneuses en dessous. La grappe est moyenne, allongée, ailée; ses grains sont lâches, égaux, peu gros, ovalaires, gris rosé, à peau épaisse, peu charnus, mais juteux et sucrés. Ce cépage, assez peu fertile, prospère dans les terres fortes; il donne un vin assez estimé, mais moins que le blanc. Nous parlerons du *tokay* dans un article spécial. Le gentil blanc, appelé *weiss-klavner*, *weiss-edler* ou *weiss-siber*, suivant les localités, est un cépage blanc dont le sarment est peu vigoureux, à feuilles petites, souvent trilobées, dentées, lisses en dessus, légèrement cotonneuses en dessous; la grappe est petite, allongée et simple; les grains sont moyens, peu serrés, égaux, de forme ovalaire, transparents, croquants, sucrés, enveloppés d'une pellicule épaisse.

Les autres cépages sont : le chasselas blanc et rouge; quelques plants de muscat; le *knipperlé*, qui produit un raisin serré, à grains petits, ronds, juteux, doux, gommés, sans arome; le *ræuschling*, cépage à feuilles feutrées en dessous, à raisins ailés, à grains inégaux, juteux, tendres et pourrissant facilement; le *traminer* et le pineau bourguignon.

Il est d'usage de tenir les vignes à une hauteur moyenne avec deux ou plusieurs verges en arceau. On donne quelquefois pour appui à la jeune vigne un échalas de 1 mètre de hauteur, remplacé plus tard par d'autres échalas de 2 et 3 mètres, soutenant chacun deux, trois ou quatre branches. On taille en février et mars. En avril, on accole les branches contre les tuteurs; en mai, on donne le premier piochage, on ébourgeonne; en juin, on relève les rejets sortis de la base du pleyon et destinés à former les sarments de l'année suivante; on les attache aux tuteurs; on pioche en juillet et une dernière fois en septembre, à l'approche de la maturité du raisin.

A quatre ans, la vigne produit; elle est en bon rapport à six ans. D'ailleurs, les méthodes de culture sont très-variables.

Les raisins blancs sont généralement pres-

sés dès leur arrivée au cellier; on les égrappe ou on ne les égrappe pas, suivant les localités. Pour les vins rouges, on égrappe presque toujours les cinq sixièmes de la vendange; on la verse, à demi foulée, dans un foudre qu'on ferme avec soin; la fermentation s'établit. Vers Noël, on pressure, on entonne, puis on bonde quelques jours après.

Les vins du Rhin ne deviennent potables qu'après un long séjour dans le bois et dans de bonnes caves, où ils perdent insensiblement leur rudesse native pour développer toutes leurs qualités. Ils se conservent de cinquante ans à un siècle et ne font que s'améliorer par l'âge et le séjour en bouteilles. La mise en bouteilles ne doit avoir lieu qu'au bout de cinq ans. Les vins produits par le *riesling* portent le nom de *vins généreux*. « Quoiqu'ils ne soient pas aussi riches en matière sucrée et en spirituosité que les vins du Midi, dit Servière, ils contiennent plus d'arome et un arome que l'art ne saurait imiter. C'est un vin qui, même avant d'opérer sur le goût, satisfait le sens le plus fin, l'odorat. »

Le docteur Lœbenstein-Lœbel affirme que le vin du Rhin est un remède des plus utiles dans plusieurs maladies graves qui tiennent à une faiblesse réelle.

C'est par un long séjour dans les tonneaux ou en bouteilles, ou par des voyages de long cours qu'on lui fait faire sur mer, qu'il acquiert au plus haut degré les qualités qui l'ont fait tant rechercher pendant longtemps par les étrangers. Tels étaient les vins généreux, dits *du Rhin*, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; tels sont encore, de nos jours, ceux de même espèce récoltés dans les vignes des grands propriétaires du Rheingau et de quelques autres localités de l'Allemagne du Sud-Ouest, à la différence près qu'une partie de ces vins, au moyen des soins minutieux que ces grands propriétaires donnent à la culture du plant gentil aromatique, de même qu'à la vinification et à la conservation de son produit, acquiert parfois les qualités d'un vin semi-liquoreux; qu'ils sont, en général, moins secs et plus vite potables qu'autrefois, à la condition de provenir d'un bon cru et d'une année favorable.

Le commerce des vins du Rhin n'est plus aujourd'hui l'ombre de ce qu'il était autrefois, par suite de la facilité des transports, qui permet à l'homme aisé du Nord de se munir de vins du Midi, dont le prix est moins élevé. D'ailleurs, le *riesling*, cause unique de la réputation des vins du Rhin, est bien moins cultivé qu'autrefois; il a été remplacé par des cépages plus productifs et plus précoces et n'est plus exclusivement conservé que dans quelques clos de vignes, dont les propriétaires sont amplement dédommagés de leurs avances, pour la culture de ce cépage, par le haut prix de son produit.

Les vins de la rive gauche du Rhin ont moins de corps que ceux de la rive droite, mais ils sont plus fins, plus aromatiques, plus suaves. Ils sont fort recherchés en Allemagne et peu en France, où leur goût sec et aride déplaît au premier abord. On récolte peu de vins rouges, parce que les raisins de cette couleur prospèrent moins bien que les blancs et donnent des vins d'une qualité inférieure. Plusieurs cantons produisent des vins communs et faibles, qui ne se conservent pas et sont consommés dans le pays de production.

Les principaux crus allemands, sur la rive gauche du Rhin, sont les suivants : Wittingen, près de Luxembourg; Braunenberg, Graach, Piesport, la Montagne-Verte, près de Trèves. Cussel et Raldrach, près de Trèves, produisent des vins qui passent pour guérir de la gravelle. Walporsheim, près de Bonn, fournit des vins blancs recherchés, qui sont secs, spiritueux, parfumés. Il faut attendre huit ou dix ans pour qu'ils aient acquis leurs qualités; on peut ensuite les garder trente ou quarante ans. On les désigne en Allemagne sous le nom de *vins de l'Ahr*. Rutz, près de Coblentz, fournit des vins blancs excellents, dits *vins de Moselle*. Citons ensuite : Steeg, près de Bacharach; Montzingen, près de Bacharach; Affenbourg et Hamen, près de Coblentz; Niederberg, Leinenborn, Bangert, Rosenhuk, près de Coblentz. Kœnigsbach, près de Neustadt, produit d'assez bons vins rouges et des vins blancs encore meilleurs. Roth, Hochheim, Weinheim, près de Spire, sont réputés pour leurs vins blancs, ainsi que Nierenstein et Oppenheim, près de Mayence. Les vins dits *scharlach*, récoltés sur le mont Scharlachberg, près de Bingen, ceux dits *de Liebfrauenmilch*, fabriqués à Worms, le *kœstrich* de Mayence jouissent d'une grande réputation et se vendent à des prix très-élevés.

Les principaux crus de la rive droite du Rhin sont les suivants : Rudesheim, à six lieues de Mayence, récolte sur son territoire les vins les plus estimés de l'Allemagne; ils ont plus de force, de séve et de bouquet que ceux de la rive gauche et se vendent 5 ou 6 florins le flacon. Johannisberg est un cru célèbre, auquel nous avons consacré un article spécial. Lintz, près de Coblentz, fournit des vins rouges, connus sous le nom de *bleickeirt*, ainsi que ceux de Neuwied, village peu éloigné; Scherstein, près de Wiesbaden; Epstein, près de Francfort-sur-le-Mein.

Le grand-duché de Bade fournit des vins renommés, parmi lesquels nous citerons : le vin de Badenwiller, le *kleingerberg* et surtout le vin d'Heidelberg, produit par les magnifiques vignobles qui entourent la ville de ce nom. Parmi les curiosités de cette ville, on cite un immense tonneau, entouré de cercles de cuivre et contenant environ 240 *fuder* ou 2,192 hectolitres de vin, que le gardien fait cérémonieusement goûter aux étrangers, dans une belle coupe nommée *wiederkom*, en leur apprenant qu'ils boivent du vin de cent cinquante ans d'âge; chaque année, le même gardien remplace par du vin nouveau la quantité qu'il en a tirée.

— *Vins d'Alsace*. La vigne forme une des principales richesses de l'Alsace; les vins blancs surtout, qui sont fort estimés et qui occupent le second rang parmi les vins dits *du Rhin*. Cependant, malgré leur bouquet et leurs autres qualités, le goût sec et piquant qui les caractérise ne plaît guère aux Français, habitués au bourgogne et au bordeaux. Les vins d'Alsace sont plus prisés en Allemagne. Les vins blancs qui appartiennent à la première classe augmentent la force des vins allemands, lorsqu'on les mélange; aussi les propriétaires croient-ils devoir mettre de l'alcool dans leurs vins et atténuer le mauvais effet de ce mélange en y ajoutant une quantité proportionnelle de vin commun; c'est pourquoi les vins de première classe ont perdu beaucoup de leur réputation.

On récolte peu de vins rouges en Alsace; ils sont de qualité inférieure et se consomment dans le pays. Voici comment on classe les vins blancs :

Première classe. *Finkeweine*, produit à Molsheim; *riesling*, produit partout par le cépage qui porte le même nom, mais cultivé principalement à Volxheim, près de Molsheim; *kitterlé*, produit à Guebwiller, vin sec, plein de séve, spiritueux, distingué par un goût de noisette, nommé dans le pays *eschgriese; brand* ou vin de Turkheim; *gentil*, récolté à Riquewir et à Ribeauvillé, près de Colmar; vin agréable, que l'on peut mélanger avec les vins allemands pour leur donner de la force et tempérer leur âpreté; les meilleurs vins de Riquewir sont ceux que l'on appelle *vins de Schonembourg*, et les plus estimés à Ribeauvillé se nomment *trottacker* et *zahnacker;* ils se bonifient en vieillissant; *rangen*, produit à Thann, vin spiritueux qui attaque les nerfs avec tant de violence, que ceux qui en abusent sont, quelques instants après, comme paralysés; il est peu de personnes qui puissent en boire une bouteille sans être incommodées.

Deuxième classe. Mutzig, près de Strasbourg; Saverne; Kintzheim, près de Schlestadt; Thieffenthal; Rixheim et Habsheim, près d'Altkirch.

Les vins d'Alsace ont de tout temps contribué, par leur mélange avec les autres vins du Rhin, à la réputation de ces derniers. Aujourd'hui, ils se vendent encore en Suisse et s'expédient à Paris, où, sous le nom de *vins du Rhin*, ils se vendent assez bien, mais à des prix modérés.

Des *vins de paille* ou de liqueur sont aussi fabriqués en Alsace. Lorsque la température a été favorable à la vigne, on choisit les grappes les plus belles et les plus mûres du *riesling;* on les suspend à des perches disposées dans une chambre dont on ouvre les portes et les fenêtres, à moins que l'on ne craigne la gelée. Chaque semaine, on passe les grappes en revue, pour enlever les grains gâtés. En mars suivant, on les soumet à la presse et l'on entonne aussitôt le moût. Le vin qui en résulte reste huit ou dix ans en tonneaux avant d'être mis en bouteilles. Dix mois après cette dernière opération, il est bon à boire, doux et onctueux comme de l'huile; on le compare au vin de Tokay. Plus il vieillit, plus il acquiert de finesse et d'agrément; on le range parmi les bons vins de liqueur, surtout si l'on a fait entrer quelque peu de muscat dans sa composition. La quantité de liqueur que l'on retire de ces raisins à demi secs n'est ordinairement que la dixième partie de celle qu'on aurait obtenue à l'instant de la vendange; c'est donc un vin qui coûte très-cher au producteur, outre l'attente; c'est pour cela, sans doute, qu'il ne s'en fabrique qu'une très-petite quantité.

Rhin (LE), *lettres à un ami*, par Victor Hugo (1843, 3 vol. in-8o). L'édition définitive, augmentée d'un volume dans lequel, sous forme de conclusion, l'auteur traite de la question politique du Rhin, est de 1845. Cette conclusion, qui du reste est un morceau capital, du plus haut style, n'empêche pas l'ouvrage de n'être qu'un récit de voyage, à la fois humoristique et archéologique. Victor Hugo lui a donné la forme familière de lettres à un ami, mais ce n'est là qu'un cadre adopté avec réflexion, pour faire passer des audaces et des négligences; l'étonnante érudition qui y est déployée en maint endroit empêche de croire que la plupart de ces chapitres si nourris, si pleins de faits, de dates, de rapprochements, aient pu être écrits au hasard, comme l'auteur l'affirme, sur un bout de table d'auberge, ou crayonnés sur le genou au milieu des décombres d'un burg abandonné.

V. Hugo entreprit cette excursion sur les bords du Rhin en 1842, comme préface à ses *Burgraves*, et pour se pénétrer de l'esprit des sites pittoresques où il voulait placer la scène de son drame, pour revivre en esprit avec ses personnages, retrouver les traces de leurs légendes et de leurs châteaux. C'est le voyage d'un érudit, épris surtout de l'architecture du moyen âge, beaucoup plus que celui d'un touriste curieux d'éprouver des impressions et de les relater; quoique Victor Hugo ne néglige pas cette partie nécessaire d'une relation de voyage, le passé est pour lui beaucoup plus important que le présent, et c'est l'histoire, dans les faits comme dans les monuments, qu'il recherche avec le plus d'avidité. Le voyage commence en France, naturellement, et tout le long de la route, à Châlons, Epernay, Reims, l'auteur étudie les édifices en homme versé dans toutes les connaissances artistiques et évoque tous ses souvenirs en historien pour qui aucune époque, si lointaine et si obscure qu'elle soit, n'a de mystère. Aix-la-Chapelle et ses palais, Cologne et sa cathédrale inachevée lui inspirent d'admirables pages. Arrivé au Rhin, il entreprend de descendre jusqu'en Suisse; le fantastique des légendes se mêle pour lui aux réalités de l'histoire et il l'évoque avec la même facilité. A Francfort, dont il décrit curieusement le Rœmer, vieux palais où se faisait autrefois l'élection des empereurs d'Allemagne, il retrace comme s'il l'avait vue une de ces élections, avec tout le cérémonial compliqué du moyen âge. Il a tout aussi présents les souvenirs de l'époque romaine; il suit sur le Rhin les légions dressant leurs tentes comme les burgraves bâtissant leurs nids d'aigles; il sait l'histoire et la légende des villes, des hameaux, des moindres châteaux forts, la généalogie et les armes de tous leurs châtelains; il en retrace la physionomie, le trait caractéristique, les hauts faits. S'il rencontre un monastère, il en dira les fondateurs, les développements, la succession de ses abbés. Il a une connaissance approfondie des plus obscurs recoins de l'histoire, des moindres démêlés d'un baron inconnu avec l'empire. Cette érudition est si touffue qu'elle étonne et embarrasse; on se prend à douter; mais elle est au fond très-solide et V. Hugo ne l'a acquise qu'en dépouillant les archives et les chartriers. Si l'on hésite un moment à le croire, cela vient uniquement de la prétention qu'il affecte en vingt endroits de savoir tout cela sans s'être donné la peine de s'en informer. Qu'on lise par exemple la vingt-sixième lettre où il fait l'historique des châteaux qui bordent le Rhin sur ses deux rives, du Taunus aux Sept-Monts, une trentaine à peu près, dont il raconte dans les plus petits détails les guerres, les siéges, les légendes fantastiques, et l'on aura peine à croire qu'un tel chapitre ait pu être écrit sur un bout de table d'auberge. Deux de ces châteaux, le Falkenburg et le Sonneck, lui ont inspiré la *Légende du beau Pécopin*, qui est à elle seule un volume et qui a été réimprimée à part. C'est un petit chef-d'œuvre de grâce, d'érudition et de sentiment. Au reste, il n'y a pas un chapitre où l'on ne tombe sur quelques-unes de ces bonnes fortunes littéraires. Ceux qu'il consacre à Mayence, à Worms, à Spire, à Heidelberg, à Strasbourg fourmillent des plus curieux détails, parmi lesquels ceux qui concernent l'histoire et l'archéologie captivent surtout l'attention, tant l'auteur donne de relief à ses idées et à ses remarques par la précision, l'énergie et l'originalité de son style.

« Les *Lettres sur le Rhin*, dit M. Cuvillier-Fleury, ont tous les mérites et tous les défauts de la manière de M. Victor Hugo, exagérés peut-être par je ne sais quelle allure plus délibérée et plus rapide, qui est comme le cachet de ce nouveau livre. M. Victor Hugo écrit à un ami. Il est fort déshabillé et ne se gêne guère avec son correspondant anonyme. De là un singulier mouvement, une verve brillante, un entraînement de style remarquable dans la description des objets sérieux; de là aussi la puérilité souvent fâcheuse de certains détails. Il y a de tout dans les *Lettres sur le Rhin;* c'est la causerie d'un érudit spirituel à qui seulement on voudrait plus de mesure dans l'esprit et plus de tempérance dans la parole. Du reste, c'est la plus incroyable et en même temps la plus amusante macédoine d'idées, de sentences, de digressions philosophiques, de récits pittoresques, d'incidents, de surprises, de réflexions sérieuses ou burlesques, de tableaux pompeux et de pochades enluminées, le plus singulier mélange de noblesse et de trivialité, de sourires et de grimaces, de frivolité et de science qui se puisse imaginer. »

Rhin (LÉGENDES DU), recueillies de la bouche du peuple, par Karl Simroch (Bonn, 1850, 4e édit.). Il n'est point de contrée en Europe où l'on trouve plus de légendes que sur les bords du Rhin, théâtre de tant de batailles et où fourmillent les vieux châteaux, les ruines pittoresques, objets de traditions étranges, de récits merveilleux. Les poëmes du cycle de Charlemagne sont nés sur ses rives. Le cycle d'Artus et du Saint-Graal y a pris place à côté des *Nibelungen* et de *Gudrune*. Karl Simroch, professeur à Bonn, a traduit, commenté et recueilli toutes ces traditions poétiques et a su, mieux que personne, respecter leur caractère simple, rude et franc, sans chercher à y ajouter des ornements modernes qui les eussent dénaturées.

La *Légende de Roland*, neveu de Charlemagne, y est racontée d'une autre manière que dans la chronique de Turpin, voici en quels termes :

« D'Espagne arriva la nouvelle que Roland, ce héros d'acier, était englouti dans le val de Roncevaux.

» La belle Hildegonde, alors, prend le saint voile, et d'une bouche, hélas! pâle comme la mort, consacre à Dieu sa pauvre âme.

» Mais bientôt d'autres bruits circulent sur les vertes rives du Rhin : Nulle épée, dit-on, n'a pu le vaincre, mais bien l'amour seul.

» Ah! la pointe acérée d'une lance perça profondément son cœur, quand il apprit que la belle Hildegonde était désormais fiancée à Dieu.

» Il se fit construire une cellule là-haut sur le rocher, afin que ses yeux pussent plonger sans cesse dans le cloître au-dessus du Rhin.

» Et lorsque s'élevait le chant argentin des nonnes, il croyait distinguer dans les chœurs une chère et douce voix. »

Charlemagne, Siegfried, le héros des *Nibelungen*, Louis le Débonnaire passent tour à tour dans l'horizon poétique des bords du Rhin. Quelques-unes des pièces de ce recueil sont malicieuses dans leur naïveté; telle est celle qui représente l'abdication de Frédéric III en faveur de Maximilien, et qui est intitulée les *Œufs d'or :*

« L'empereur Frédéric donnait solennellement, dans la ville d'Aix-la-Chapelle, le sceptre et la couronne à son fils Maximilien. Là, personne vraiment n'eut à endurer la soif. Les royales rasades! Le peuple et sept princes manquèrent de se noyer dans le vin. Toutes les cérémonies eurent lieu conformément au droit royal. — Mais, à la fête du couronnement, qu'est-ce donc qu'on lui apporta avec tant de soin? — Une corbeille remplie d'œufs d'or, un riche présent, en vérité! Aussitôt, l'empereur Maximilien, s'adressant à ses satellites : Ceux qui m'ont envoyé ces œufs, qu'on les saisisse et qu'on les garde! — Hélas! quel crime avons-nous commis, pauvres juifs que nous sommes, pour qu'on nous plonge ainsi dans une dure captivité? — Ah! vous demandez pourquoi l'on vous arrête; la chose est pourtant facile à comprendre : ceux qui pondent de pareils œufs ne méritent-ils pas qu'on les garde? »

En recueillant ces légendes et en les rendant accessibles à tout le monde, M. Simroch a fait une œuvre vraiment utile. Son talent poétique se prêtait admirablement, d'ailleurs, à ce genre de travail.

Rhin. Iconogr. Le Rhin est figuré sur une médaille de Jules César par un vieillard à longue barbe, à moitié nu, assis au pied de montagnes élevées, s'appuyant de la main gauche sur un vaisseau et tenant de la droite une corne d'abondance d'où sort de l'eau. Il est représenté à peu près de même sur une médaille de Drusus, sauf qu'il n'a point de vaisseau auprès de lui et qu'il tient un roseau de la main droite. On connaît les vers que fit Boileau, à l'occasion du passage du Rhin par l'armée de Louis XIV :

Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante,

Dans l'une des peintures de la grande galerie de Versailles, Le Brun a représenté le vieux fleuve épouvanté par l'audace de Louis XIV et laissant tomber son gouvernail. Sur la porte Saint-Denis, à Paris, Anguier l'aîné a figuré aussi le Rhin subjugué.

Les sites pittoresques des bords du Rhin ont inspiré une foule de peintres, de dessinateurs, de graveurs, de lithographes. Parmi les anciens maîtres, nous citerons Jan Griffier, d'Utrecht, et Hermann Saftleven ou Zacht-Leven, dont il y a au Louvre et au musée du Belvédère, notamment, des vues d'une grande finesse d'exécution. Jan van Aken a gravé à l'eau-forte une suite de quatre *Vues du Rhin* d'après Saftleven. On a de Pierre Breughel le vieux deux *Vues du Rhin*, où ce maître a introduit des épisodes mythologiques : *Dédale et Icare*, *Mercure et Psyché* Au XVIIIe siècle, des *Vues des bords du Rhin* ont été gravées par C.-A. Ludwig et Christian von Mechel, d'après Brinkmann. Un artiste suisse, Heinrich Bleuler, de Schaffhouse, a publié, vers 1830, une très-intéressante collection de vues, dans laquelle il a pris le Rhin à sa source et l'a suivi jusqu'aux sables de la Hollande. A peu près à la même époque, des *Vues des bords du Rhin* ont été lithographiées par Ponsart et par Arnout (Salon de 1831). H. Adlard a publié à Londres, en 1841, le *Rhin illustré* (*The Rhine illustrated*, in-4o). Une *Vue des bords du Rhin*, gravée par Alès d'après T. Gudin, a été exposée au Salon de 1838. Des *Vues du Rhin* ont été peintes par Koekkoek (vente Delessert, 1869); J.-H.-L. de Haas (Exposition universelle de 1855); F. Haffner (Salon de 1857); Edmond de Schampheleer (Salon de 1867); Renoux (musée d'Orléans); Ch. Desprez (Salon de 1849), etc. M. Hippolyte Sebron a peint une *Vue du château de Reinfeld sur les bords du Rhin* (Salon de 1838); M. Joseph Bütler, le *Rhin dans les hautes Alpes Grisonnes* (Exposition universelle de 1855); M. Gustave Brion, la *Récolte des pommes de terre pendant l'inondation du Rhin* (Salon de 1853); M. Théodore Lix, la *Pêche au saumon sur le Rhin* (Salon de 1867); M. Haffner, *Un bac sur le Rhin* (Salon de 1850); M. Schutzenberger, *Un souvenir des bords du Rhin* (Salon de 1874); M. Edouard

Betencourt, la *Chute du Rhin* (Salon de 1839). M. Ernest Lefèvre a gravé à l'eau-forte une *Vue du Steinberg et du Lieben-Stein sur les bords du Rhin* (Salon de 1861). M. Eugène Nyon a gravé une *Vue de Bacharach, sur le Rhin* (Salon de 1842). Christian von Mechel a gravé, d'après Lutherburg, deux vues de la *Chute du Rhin près de Schaffhouse.* D'autres vues de la *Chute du Rhin* ont été gravées par H. Bleuler, par L.-J. Allais (d'après Troll), par Christian Haldenwang (d'après Hess), etc.

Rhin (LE PASSAGE DU), tableau de Van der Meulen; musée du Louvre, nº 308. Louis XIV, monté sur un cheval pie et entouré des princes et de ses généraux, donne des ordres à un officier à pied. Plus loin, des pièces d'artillerie protégent la cavalerie qui traverse le fleuve. Le roi, contemplant ses escadrons, rappelle ces vers de Boileau :

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

On admire dans ce tableau, d'un genre dont Van der Meulen est à peu près le créateur et le seul modèle, une belle et savante ordonnance, du mouvement sans confusion, de l'ordre même au sein d'une mêlée, l'étude et l'emploi judicieux des costumes, des armes, des mœurs miltaires et civiles de l'époque, le don du portrait, l'art de représenter une foule d'objets différents, hommes, animaux, chevaux, monuments, paysages, même l'air et l'espace, et l'art enfin très-difficile de composer avec tant de détails un véritable ensemble, où chaque objet soit à sa place et sous son jour, comme dans la nature même. Ce tableau, qui faisait partie de la collection de Louis XIV, a été gravé par C. Simonneau et par P. Laurent dans le *Musée français.*

Rhin (PONT DU) ou **de Kehl.** V. KEHL.

Rhin (DÉPARTEMENT DES **Bouches-du**). V. BOUCHES.

RHIN (PROVINCE DU), province du grand-duché de Hesse-Darmstadt, comprise entre le duché de Nassau au N., la province de Starkenbourg à l'E., la Bavière rhénane au S. et au S.-O. et la Prusse rhénane au S.-O.; 50 kilom. sur 35; 240,000 hab. Ch.-l., Mayence. Le sol est montagneux; mais bien arrosé. On y trouve de beaux vignobles et d'excellents pâturages.

RHIN (PROVINCE DU), province de Prusse. V. RHÉNANE (province).

RHIN (CERCLE DU), dit aussi *Bavière rhénane,* un des huit cercles de la Bavière, à l'O. du Rhin. Il a pour limites au S. les anciens départements français du Bas-Rhin et de la Moselle, au N. et à l'O. la Prusse rhénane et à l'E. le grand-duché de Bade. Il est formé de presque toutes les possessions de l'ancienne maison palatine; 105 kilom. sur 85; 590,000 hab. Ch.-l., Spire. On le divise en quatre districts : Spire, Deux-Ponts, Landau, Kaiserslautern. Il se compose en partie de l'ancien département français de Mont-Tonnerre. « Le pays, dit M. Ennery, est sillonné dans le S.-O. par les montagnes de la Hardt, qui sont une continuation des Vosges et dont le mont Tonnerre est le point culminant. On y rencontre de nombreuses ruines du temps de la féodalité et des antiquités romaines. Le Rhin baigne la frontière occidentale du cercle. Le climat est rude dans les montagnes, mais doux et tempéré dans la plaine. Les nombreuses prairies favorisent l'éducation des bestiaux. Les bêtes à cornes y abondent; le gibier est assez rare, mais les rivières fournissent beaucoup de poisson. L'agriculture s'y trouve sur un haut degré de perfection; on récolte du blé de toute espèce et en excédant de la consommation, des légumes secs et autres, des graines oléagineuses, du tabac, de la garance, du houblon, du chanvre et du lin en grande quantité, des fruits et du fourrage. Les vignobles donnent en grande abondance du vin, dont une partie est de très-bonne qualité. Les nombreuses forêts fournissent du bois de chauffage et de construction. On exploite de l'argent, du fer, du plomb, du grès, du plâtre, du marbre, des terres de poterie, de la houille, des tourbes et des sources salines. Le pays possède des fonderies, des forges et autres usines, des verreries, des faïenceries, des papeteries, des distilleries, des vinaigreries, des savonneries, des manufactures de draps, de soieries, de cotonnades, de tabac, des fabriques de papiers peints, etc.

RHIN (CERCLE DU BAS-), ancien cercle de l'empire d'Allemagne, qui s'étendait le long du Rhin, depuis la frontière de France jusqu'à celle de Hollande et renfermait les archevêchés de Mayence, Trèves, Cologne, le palatinat électoral du Rhin, le duché d'Arenberg, etc. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du cercle bavarois du Rhin et une portion de la Prusse rhénane.

RHIN (CERCLE DU BAS-), division administrative du grand-duché de Bade, comprise entre le Rhin à l'O., la Hesse-Darmstadt et la Bavière au N., le Wurtemberg à l'E. et le cercle du Rhin moyen au S. Ch.-l., Manheim; 350,000 hab.

RHIN (CERCLE DU **HAUT-**), ancien cercle de l'empire d'Allemagne, à la droite du Rhin, au S.-E. du cercle de Westphalie, au S. de celui de basse Saxe, à l'O. de celui de haute Saxe, au N.-O. de celui de Franconie. Il renfermait les évêchés de Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, Fulda. Il est compris aujourd'hui en grande partie dans la Hesse Électorale et la Hesse-Darmstadt.

RHIN (CERCLE DU **HAUT-**), division du grand-duché de Bade, comprise entre le Rhin à l'O., le cercle du Lac et le Wurtemberg à l'E., le cercle du Rhin moyen au N.; 360,000 hab. Ch.-l., Fribourg. La forêt Noire traverse cette contrée du N. au S.; elle est arrosée par les affluents de la rive droite du Rhin.

RHIN MOYEN (CERCLE DU), division administrative du grand-duché de Bade, bornée à l'O. par le Rhin, au S. et au N. par les cercles du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, à l'E. par le Wurtemberg; 470,000 hab. Ch.-l., Carlsruhe. Cette contrée, qu'une ramification de la forêt Noire traverse du S. au N., est arrosée par divers affluents du Rhin.

Rhin (LIGUE DES VILLES DU). Cette ligue fut formée, en 1247, par soixante villes des bords du Rhin qui s'entendirent pour se protéger contre les exactions et les attaques des seigneurs. Elles obtinrent, en 1255, l'appui de Guillaume de Hollande et l'adhésion des archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence. Les confédérés s'engagèrent à équiper 600 bâtiments destinés à protéger sur le Rhin la liberté du commerce et décidèrent que, quatre fois par an, leurs délégués se réuniraient en assemblée.

Rhin (LIGUE DU). Cette ligue, formée contre la maison d'Autriche, à l'instigation de Mazarin, fut conclue à Mayence, sous le protectorat de la France, le 15 août 1658, entre plusieurs princes de l'Allemagne, le duc de Bavière, le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse, l'évêque de Munster, les électeurs ecclésiastiques, etc. Les membres de cette ligue, qui avait pour objet le maintien des conditions de la paix de Westphalie, s'engagèrent à se défendre réciproquement contre l'ennemi commun et à recourir, en cas de différends entre eux, à la médiation de la France. En plaçant l'Allemagne du Rhin sous le protectorat de Louis XIV, cette ligue servit puissamment les intérêts de la France et contribua au succès des premières guerres de ce prince.

RHIN (CONFÉDÉRATION DU). V. ALLEMAGNE DU NORD (confédération de l').

RHIN (DÉPARTEMENT DU BAS-), ancienne division administrative de la région N.-E. de la France, formée d'une partie de l'ancienne Alsace et ainsi appelée à cause de sa situation sur le cours inférieur du Rhin.

Ce département, qui, depuis le traité de Francfort (10 mai 1871), appartient à la Prusse et fait partie de l'Alsace-Lorraine, était compris entre le département de la Moselle et la Bavière rhénane au N., le Rhin à l'E., le département du Haut-Rhin au S., ceux des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle à l'O. Plus grande longueur, du N. au S., 110 kilom.; 86 kilom. de l'E. à l'O.; superficie, 455,344 hectares. Il comprenait quatre arrondissements : Strasbourg, ch.-l.; Saverne, Schlestadt et Wissembourg; 33 cantons, 541 communes et 588,970 hab. Évêché et académie à Strasbourg.

Ce territoire offre un pays de montagnes, de collines et de plaines. La partie occidentale est couverte par la chaîne des Vosges, provenant du Haut-Rhin et qui va se perdre dans la Bavière rhénane. Cette chaîne s'étend du N.-E. au S.-O. Sa longueur variable présente, sous le parallèle de Saverne, un retrécissement anomal qui la réduit de 6 à 8 kilom. Les points culminants sont : le massif du Champ-du-Feu, entre les vallées de Villé et de la Bruche, 1,095 mètres; le Haut Kœnigsbourg le Climont, 974 mètres; le Schneeberg, 963 mètres; les montagnes au N. de la vallée de la Bruche, 1,007 mètres; la montagne au N.-O. de Saverne, 420 mètres; le Wasemberg, 528 mètres. La pente de ces montagnes est, en général, peu rapide et de leur sommet arrondi se déroulent ordinairement des paysages et des vues magnifiques. Ces montagnes sont coupées par un grand nombre de riantes vallées; plusieurs cimes sont occupées par des châteaux isolés et ruinés.

La région des collines, qui sépare sur presque toute sa longueur la partie montagneuse de la plaine, est large de 28 à 38 kilom. dans le centre et le nord de cet ancien département. Cette partie du Bas-Rhin est rompue par plusieurs groupes d'une élévation exceptionnelle, tels que le Bischemberg (363 mètres), le Gœftberg (398 mètres), etc.

La région de la plaine, arrosée par le Rhin et parsemée de nombreux bourgs et villages, « présente, dit M. Adolphe Joanne, entre Schlestadt et Strasbourg, une section transversale d'environ 30 kilom. Plus bas, elle a rarement moins de 14 à 18 kilom. » Entre l'Ill et le Rhin, depuis Schlestadt jusqu'à Strasbourg, se présente une plaine, connue sous le nom de Rieth, dont le niveau est très-peu élevé au-dessus de celui des eaux du Rhin. Aussi a-t-il fallu border le fleuve de digues capables de résister aux plus fortes crues. Les dépressions de terrain parties du pied de la chaîne des Vosges ont une direction uniforme de l'ouest à l'est; elles occupent les trois régions dont nous venons de parler. Cet entre-croisement donne au département une variété d'aspect qui flatte l'œil au premier abord. Cette disposition n'est pas moins avantageuse à l'agriculture et à l'industrie, toutes deux si florissantes en Alsace. La division topographique du sol est un indice de la variété des terrains qui concourent à le former. Dans les Vosges, les gneiss, granits, syénite, porphyre feldspathique et autres roches non stratifiées n'occupent qu'un espace très-restreint. Leur centre est le massif du Champ-de-Feu et les montagnes du Chatenois. Non loin de là apparaissent les terrains de transition, les roches schisto-argileuses des schistes analogues à ceux de la Bretagne et des Ardennes, les grès rouges. Les roches schisto-argileuses sont employées avec succès pour l'amendement des vignes. Coupées en petits fragments, on les répand en couches de $0^m,04$ à $0^m,05$. Elles ont, dit-on, pour effet de communiquer à la terre une température plus uniforme et de retarder l'évaporation de l'eau. Le grès rouge se montre à la surface du sol sur une étendue d'environ 43,000 hectares autour du val de Villé. Le grès des Vosges couvre la partie septentrionale de la montagne sur plus de 60,000 hectares. Les trias se montrent sur une surface à peu près égale entre la Bruche et la Zorn et de Wasselonne à Saverne. Ils servent à la fabrication des meules, des pierres à aiguiser, des briques réfractaires; ils fournissent, en outre, des moellons qui ont la réputation d'être presque insensibles à l'action des gelées et de la pierre à chaux, dont les principaux centres d'exploitation sont Lembach et Durstel. Les alluvions anciennes ou *diluvium* occupent une place à part, tant par leur étendue que par leur composition. Elles couvrent plus de 148,000 hectares et sur plusieurs points elles sont d'une fertilité hors ligne. Les meilleures présentent l'aspect d'un dépôt marneux gris jaunâtre; elles apparaissent par lambeaux plus ou moins considérables dans la vallée du Rhin, de Bâle à Mayence, entre Schlestadt et Obernai, de la Bruche à la Zorn, d'un côté, et, de l'autre, entre la Sauer et la Lauter, où elles ne mesurent pas moins de 25 kilom., sur une épaisseur qui varie de 60 à 80 mètres. On sait que les alluvions anciennes, au lieu d'occuper, comme les modernes, les parties les plus basses du territoire, sont presque toujours situées à un niveau supérieur à celui des cours d'eau. Dans cette région, des collines entières en sont formées, entre autres la colline connue sous le nom de Rocherberg. Aussi les plus riches cultures peuvent-elles s'établir sur des points élevés de 150 à 170 mètres au-dessus du niveau de la mer, comme cela se voit, par exemple, au-dessus du Rhin, à l'ouest de la forêt de Haguenau. Ces alluvions se composent de sable fin, d'argile mélangée avec 15 à 30 pour 100 de carbonate de chaux, de 1 à 2 pour 100 de potasse et de 1 à 6 pour 100 d'hydrate de peroxyde de fer. Des alluvions anciennes, d'une moindre richesse, sont formées, les unes par la désagrégation du grès des Vosges, les autres par un limon jaune d'ocre. Ces dernières renferment un peu de calcaire et de peroxyde de fer. Leur épaisseur varie de $0^m,15$ jusqu'à 2 et 3 mètres et parfois beaucoup plus. Les alluvions modernes occupent, dans le département du Bas-Rhin, plus de 140,000 hectares. Leur composition est très-variable, suivant la nature des roches qui ont servi à les former. Elles occupent à elles seules toute la plaine entre l'Ill et le Rhin, et leur point le plus élevé, entre Benfeld et Stotzheim, n'est pas à plus de 3 mètres au-dessus du niveau du Rhin. Ces alluvions sont formées, à la surface, d'un limon de $0^m,10$ à $0^m,50$ d'épaisseur, dans lequel on retrouve de l'argile, du sable fin et du carbonate de chaux.

La principale rivière, le Rhin, borde l'ancien département dans toute sa longueur; les nombreux affluents qui le traversent sont : la Lauter, le Seltz, le Surbach, la Moder, la Zarn, l'Ill, par laquelle le Rhin communique avec le port de Strasbourg, le Schwarzbach, la Zinzel. Outre ces rivières, qui toutes sont flottables et facilitent les transports, ce département possède plusieurs canaux, dont les plus importants sont : le canal de la Bruche, qui sert au transport des plâtres de Flexbourg, des moellons des carrieres de Wolxheim, du bois de chauffage et de construction provenant des forêts de la vallée de la Bruche, à l'alimentation de nombreuses usines et à l'irrigation de vastes prairies; le canal de la Marne au Rhin; ceux du Rhône au Rhin, du Rhin, de l'Ill au Rhin et des houillères. On y trouve aussi de nombreuses sources d'eaux minérales, dont les plus connues sont celles de Niederbronn, de Brumath, d'Avenheim, de Soultz, de Wasselonne, de Bonne-Fontaine et de Holzbad.

Le climat est très-variable à cause du voisinage des montagnes, où la neige séjourne pendant la plus grande partie de l'année. En été, la chaleur y est aussi forte qu'à Nantes ou à La Rochelle. En hiver, le froid y est aussi rigoureux que dans le nord de l'Europe. Le nombre des jours de gelée est en moyenne de 57. Le maximum de la température est de 32° au-dessus de zéro, et le minimum de 13° au-dessous de zéro. La moyenne est de 9° à 10° centigrades.

La quantité moyenne de pluie est d'environ $0^m,7$. La neige tombe abondamment pendant les mois d'hiver et couvre la terre d'un tapis protecteur qui atténue singulièrement les effets du froid. Il tombe en été des quantités considérables de pluie. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest et du nord-est.

Le sol est généralement fertile et produit en abondance des céréales de toute espèce, bien au delà de la consommation des habitants. On y cultive le froment, l'orge, l'avoine. le maïs, la pomme de terre, le chou, qui, sous le nom de choucroute, s'exporte par toute l'Europe, la betterave, les légumes secs, le chanvre, le lin, le colza et autres plantes oléagineuses, le tabac, le houblon, etc. La surface totale du territoire se décompose ainsi : terres labourables, 195,000 hectares; prairies, 58,000 à 59,000; vignes, 13,000; forêts, 150,000; landes et terres incultes, 15,000. Le froment est cultivé sur 56,000 hectares; le seigle, sur 8,000; l'orge, sur 25,000; l'avoine, sur 10,000; le méteil, sur 4,000; le maïs, sur 2,000. On cultive annuellement environ 26,000 hectares en pommes de terre; un peu plus de 3,000 en betteraves; 9,000 à 10,000 en choux, navets, carottes, etc. Les blés d'hiver comptent deux variétés, la variété jaune sans barbes, et la variété brune ou rouge. On les sème le plus souvent après le chanvre ou le tabac. La production moyenne du département est évaluée à 1 million d'hectolitres. Cette culture est considérée comme peu rémunératrice par les agriculteurs locaux. Le seigle, auquel on n'abandonne que les plus mauvaises terres, donne un produit moyen de 130,000 hectolitres. On sème quelquefois de l'épeautre sur une récolte de navets, principalement dans l'arrondissement de Wissembourg. L'orge cultivée est la variété ordinaire à deux rangs. On la sème le moins possible après les navets ou sur fumure directe. L'avoine, à laquelle on réserve généralement les terrains tourbeux ou forts, est un mélange des variétés commune et hongroise. Le blé de mars est cultivé dans une seule localité, à Hoerdt, où sa culture, depuis plus de cinquante ans, est constamment restée la même. On cultive le maïs dans les mêmes localités que le blé de mars. Les lignes, qui sont espacées de 1 mètre, reçoivent dans l'intervalle qui les sépare une ou plusieurs rangées de haricots nains. Parmi les pommes de terre, les principales variétés cultivées sont les jaunes précoces ou tardives, les rouges précoces et mi-hâtives, la rouge tardive de Bavière, dite Hecker. Cette dernière, introduite seulement en 1853, est toujours demeurée à l'abri de la maladie. Le chanvre se cultive un peu partout, depuis les plus riches terrains d'alluvion jusque dans les terrains marécageux et même dans les sables, pourvu qu'ils soient humides. Le plus souvent, cette plante textile se sème à la volée, après les pommes de terre, le maïs ou les choux. Mise à la suite d'une récolte de tabac, elle réussit très-bien, mais est attaquée par les orobanches. Le tabac est cultivé dans cette région depuis 1620. Les variétés d'Amersfort, de Manille et celle dite Gundi sont ordinairement préférées. Dans les terres fortes, les feuilles font du tabac à priser; mais en terre légère, elles servent à la pipe et au cigare. Le tabac est principalement cultivé dans l'arrondissement de Schlestadt. Celui d'Obernai est particulièrement estimé.

Le houblon a été introduit en Alsace par Weinum et Derindenger de Haguenau, en 1805. Depuis cette époque, il s'est étendu successivement dans les cantons de Bischwiller, de Brumath, de Wissembourg, de Benfeld, de Wasselonne. Aujourd'hui, cette culture tend à devenir une des plus importantes de l'industrie agricole. La culture de la vigne est presque exclusivement propre à la région des collines. Les 13,000 hectares environ qu'elle occupe sont répartis entre plus de 40,000 propriétaires. L'hectare de vigne donne en moyenne 60 hectolitres de vin, ce qui, converti en argent, représente un produit brut de 1,500 francs. Comme les frais divers se montent à 600 francs, le produit net peut être évalué à 900 francs par hectare. Dans ces dernières années, on a importé un cépage de la Bavière rhénane, le *traminer* ou *gentil Duret*, dont on dit beaucoup de bien. Son raisin, de couleur rose, produit un vin estimé. Les vignes produisent, année ordinaire, 11,265 hectolitres de vin rouge et 432,103 hectolitres de vin blanc. Les vins blancs d'Ernolsheim, d'Imbsheim, de Molsheim et de Wolsheim jouissent d'une réputation méritée. La région située entre la Sauer et le Bienenwald se distingue entre toutes par ses excellents assolements. Les cultures s'y succèdent de telle façon qu'elles se prêtent un mutuel appui, tout en ménageant le sol. Par malheur, la contrée manque d'engrais, parce qu'elle a peu de fourrage et de bétail. Les chevaux et les moutons y sont peu nombreux; mais il n'en est pas de même de l'espèce bovine, qui compte environ 145,000 têtes, et de l'espèce porcine. Les prairies naturelles sont d'un excellent rapport. Les forêts, généralement très-belles, fournissent de bon bois de chauffage, du bois de charpente et de construction. Les essences qui y dominent sont : le chêne, le hêtre, l'orme, le sapin et le mélèze qui fournit une belle térébenthine.

L'ancien département du Bas-Rhin possède de nombreuses manufactures et fabriques. D'après M. Ad. Joanne, on y trouve 710 usines hydrauliques, savoir : 447 moulins à farine, 12 huileries, 118 scieries, 74 usines industrielles, filatures, tissages, etc.; 47 forges, martinets, etc.; 6 foulons, 7 papeteries; de nombreuses teintureries, des chamoiseries, des fabriques de draps, des scieries de bois

à la mécanique, des fabriques de mastic asphaltique et d'huile minérale; des fabriques de pâtés de foie gras et de choucroute, des savonneries, des brasseries, des fabriques de produits chimiques, des tanneries, des tuileries, des briqueteries, des verreries, des amidonneries, des fours à chaux et à plâtre. Signalons aussi la fonderie de canons et l'arsenal de construction de machines de Strasbourg et la manufacture d'armes de Mutzig.

Le commerce porte surtout sur les grains, les eaux-de-vie, la bière, le tabac, la garance, le chanvre, les draps fins, les calicots, les percales, les toiles à voiles, les papiers peints, les huiles, les savons, le fer, la fonte, les armes, l'asphalte, les jambons et les pâtés de foie gras, qui jouissent d'une réputation méritée.

On exploite dix-neuf mines de fer, qui produisent annuellement 190,000 quintaux de minerai; les usines métallurgiques fabriquent, dans le même laps de temps, 3,000 quintaux métriques de fer marchand, 9,000 quintaux métriques de fonte à la houille et 37,000 de fonte au charbon de bois. On trouve de l'or dans les sables du Rhin; les tourbières produisent 35,000 quintaux métriques de combustible, et les houillères 25,000 quintaux métriques de charbon. Le territoire est desservi par 7 grandes routes, 27 routes départementales, 1,310 chemins vicinaux, le chemin de fer de Paris à Strasbourg, d'où se détachent : l'embranchement de Vendenheim à Haguenau, le sous-embranchement de Haguenau à Wissembourg, le sous-embranchement de Haguenau à Niederbronn, l'embranchement de Strasbourg à Kehl, l'embranchement de Strasbourg à Molsheim, le sous-embranchement de Molsheim à Barr, le sous-embranchement de Molsheim à Wasselonne, le sous-embranchement de Molsheim à Mutzig, l'embranchement de Strasbourg à Mulhouse, enfin le sous-embranchement de Schlestadt à Sainte-Marie-aux-Mines.

L'instruction publique est relativement très-répandue dans cette partie de l'Alsace, car les neuf dixièmes des jeunes gens appelés à faire partie de l'armée savaient lire et écrire. On y trouvait un lycée, un gymnase protestant, une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices protestantes à Strasbourg, six colléges à Haguenau, Schlestadt, Obernai, Saverne, Bouxwiller et Wissembourg, et près de 1,150 écoles publiques et libres. V. ALSACE et STRASBOURG.

RHIN (DÉPARTEMENT DU **HAUT-**), ancienne division administrative de la région N.-E. de la France, formée de la haute Alsace et du pays de Mulhausen. Ce département tirait son nom de sa position sur le cours supérieur du Rhin, qui le baigne à l'E. dans toute sa longueur. Par le traité de Francfort (10 mai 1871), le Haut-Rhin a été cédé à la Prusse, à l'exception du territoire de Belfort, et, depuis lors, il est compris dans le gouvernement d'Alsace-Lorraine. Situé entre 47° 25' et 48° 18' de latit., le Haut-Rhin était borné au N. par le département du Bas-Rhin, à l'E. par le grand-duché de Bade, au S. par la Suisse et le département du Jura, à l'O. par ceux du Jura, de la Haute-Saône et des Vosges. D'une superficie de 411,213 hectares, il comprenait 3 arrondissements : Colmar, chef-lieu; Mulhouse et Belfort, 30 cantons, 490 communes et 530,285 hab., possédait une cour d'appel à Colmar et ressortissait à l'académie de Strasbourg. C'est un pays de plaines et de montagnes. « Les plaines, très-belles et très-fertiles, dit M. Verne, s'étendent sur toute sa partie orientale, qui confine à la rive gauche du Rhin, et elles s'arrêtent à la naissance des contre-forts de la chaîne des Vosges; toute la partie occidentale est accidentée par ces pittoresques ramifications, entre lesquelles se creusent les admirables vallées de Sainte-Marie-aux-Mines, de Munster, de Ribeauvillé, de Soultzmatt, habitées par d'industrieuses populations; ces contre-forts, tapissés de vignobles, s'arc-boutent à la chaîne mère, couronnée de forêts magnifiques, que dominent de hauts sommets arrondis, appelés *ballons*, et couverts de neige. Le système orographique se compose principalement de la chaîne des Vosges, dont le revers oriental forme sa frontière à l'O., sur la limite des arrondissements de Colmar et de Belfort. Les points culminants de cette chaîne sont le ballon de Guebwiller, haut de 1,433 mètres, situé dans le canton de ce nom, au S.-O. de l'arrondissement de Colmar; le Bærenkopf ou ballon d'Alsace, dont la hauteur atteint 1,400 mètres et qui s'élève au point de jonction des trois départements des Vosges, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône; le Hoheneck, haut de 1,366 mètres, qui se dresse à l'O. de l'arrondissement de Belfort; le Gresson, au N. du ballon d'Alsace, dont l'altitude est de 1,300 mètres; le Grand Ventron, haut de 964 mètres, etc. La partie S.-O. de cette région est traversée par la ligne de partage des eaux des bassins du Rhône et du Rhin; elle rattache les montagnes des Vosges aux montagnes du Jura, mais ne projette que quelques ramifications sur l'arrondissement de Belfort. »

Les cimes portent de belles forêts, tandis que les prairies s'étalent sur les pentes et au fond des vallées. A mesure que l'on s'avance vers le bassin de l'Ill, les pentes, d'abord extrêmement abruptes, s'adoucissent graduellement et finissent par se transformer en humbles collines formées souvent, comme dans le Bas-Rhin, par le sol fertile des alluvions anciennes. Entre l'Ill et le Rhin s'étend une plaine à pente douce, allant du sud au nord, dont les degrés de fertilité sont très-variés. Dans les parties les moins favorisées, il faut compter l'antique forêt de la Harth, dont une partie malheureusement défrichée n'a livré à la culture qu'un sol stérile, et l'espace compris entre Ensisheim, Hirzfelden et Neuf-Brisach. Dans cette région, la couche de limon déposée par le Rhin est très-peu considérable; en outre, les canaux manquent presque partout. Autour d'Andolsheim s'étend la partie la plus riche de la plaine. Là se trouvent des couches épaisses d'alluvions modernes, à travers lesquelles circulent des eaux abondantes. Si de là nous passons dans la région du sud, nous sortons du bassin du Rhin pour entrer dans celui du Rhône. Après avoir franchi la chaîne de Valdieu, qui sert de ligne de partage des eaux, on se trouve en plein Jura. Là, le sol est formé d'une série de collines où dominent les terrains jurassique et tertiaire; on y rencontre notamment les lias, l'oolithe inférieur, les argiles, les sables bitumineux, les molasses grises, jaunes, bleuâtres ou micacées, mêlées avec des calcaires de natures diverses.

Comme nous venons de le dire, l'ancien département du Haut-Rhin appartient aux deux bassins du Rhin et du Rhône, mais il n'en comprend qu'une portion très-restreinte. Au bassin du Rhin se rattache le Rhin et son principal affluent, l'Ill; au bassin du Rhône se rapportent quelques cours d'eau peu importants. Parmi les autres rivières qui arrosent cette contrée, nous signalerons : le Talbach, la Largue, le Soultzbach, la Doller, la Thur, la Lauch, le Logelbach, la Fecht, le Kleinthal, le Krebsbach, la Weiss et le Strengbach. Le canal du Rhône au Rhin y entre au S.-O., le parcourt entièrement et le quitte au N., après avoir alimenté un embranchement vers le S.-E. et avoir reçu le canal de Neuf-Brisach, qui le réunit à l'Ill. Les autres canaux qui traversent le département sont ceux de la Thur, de la Fecht et de Steinbœchlein. De nombreux étangs, dont aucun n'est considérable, sont répandus dans le territoire de Belfort. Les lacs sont tous d'une superficie médiocre.

Dans tout le versant rhénan, la température subit des variations identiques à celles que nous avons constatées dans le Bas-Rhin. Sur les montagnes, l'air est plutôt sec qu'humide; en plaine, l'hiver est souvent rigoureux, mais plus généralement humide; les brouillards sont fréquents. A Mulhouse, on a maintes fois constaté des froids de 20°, bien que cette ville soit sur la ligne isotherme qui, partant de l'embouchure de la Gironde, passe par Moulins pour aller aboutir entre Hombourg et Ottmarshausen. Dans la vallée de Saint-Amarin, les extrêmes sont 15° au-dessous de zéro et 35° au-dessus. En général, la température moyenne pour tout le département est de 0°,6 en hiver et de 18°,6 en été. Les plus grandes pluies tombent sur la chaîne des Vosges, où la quantité d'eau tombée annuellement peut être évaluée à $1^{m},45$. Les bords du Rhin jouissent d'un climat beaucoup plus sec, malgré les brouillards. Les eaux provenant de pluies ne mesurent pas plus de $0^{m},53$ au pluviomètre. A Mulhouse, la moyenne s'élève à $0^{m},669$. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest et du nord-est. Les grandes pluies surviennent en été. Les orages sont très-fréquents dans cette saison. Dans la chaîne du Jura, le climat n'est plus le même; il est soumis à des variations moins brusques; les hivers y sont plus tempérés et les étés moins chauds. Les plus grandes pluies surviennent, non pas en été, mais en automne.

La surface de l'ancien département du Haut-Rhin se divisait ainsi : terres labourables, 163,000 hectares; prés et vergers, 56,000 à 57,000; pâturages, 37,000; vignes, 11,000; forêts, 143,000.

La culture, qui pendant fort longtemps y a été peu avancée, est en progrès marqué depuis quelques années. « Sans parler des nouvelles méthodes qui sont appliquées dans les exploitations rurales et des nouveaux instruments aratoires qui sont employés avec succès, dit M. Verne, les communes s'occupent de la mise en valeur des terrains vagues, du défrichement des bois communaux, et, par de nouveaux canaux d'irrigation, elles cherchent à utiliser les terres improductives. Cette région produit des céréales de toute espèce et en quantité plus que suffisante pour les besoins de la consommation locale; leur valeur annuelle peut être estimée à 16 millions de francs. Les autres cultures, qui pour la plupart prospèrent sur tous les points du territoire, sont les pommes de terre, dont la récolte est très-abondante; les divers légumes et parmi eux les choux, cultivés en grand, qui servent à la confection des choucroutes; le houblon, le chanvre, planté sur une superficie de 1,200 hectares; le lin, le tabac, les cerisiers, les pruniers, etc, dont les fruits servent à la fabrication du kirsch; les vignes, qui rendent, année commune, 6,000 hectolitres de vins rouges et 485,000 de vins blancs, dont les meilleurs proviennent des vignobles de Guebwiller, de Ribeauvillé, de Colmar, de Kaysersberg, etc.; les forêts sont considérables et fournissent beaucoup de bois de construction, qui sont l'objet d'une exportation considérable. La valeur de ces cultures diverses dépasse 20 millions de francs, et celle des pâturages et prairies naturelles, qui sont très-belles sur les flancs des montagnes, atteint 10 millions de francs. » Une partie de la forêt de la Harth, qui avait été défrichée, a été convertie en belles prairies au moyen de prises d'eau habilement exécutées. Les foins sont généralement de qualité assez médiocre. Les regains notamment passent pour être peu favorables à l'alimentation du cheval. La population animale est assez peu nombreuse. L'espèce chevaline compte 25,000 bêtes environ de tout sexe et de tout âge. Ceux de ces animaux qui sont nés dans le département sont fort peu recommandables. Cependant, dans les vallées de Munster et de Kaysersberg, on trouve une famille de chevaux qui paraît appartenir au type vosgien et se recommande par son aptitude au travail et son énergie, sinon par les formes, qui laissent beaucoup à désirer. Dans la plaine qui sépare l'Ill du Rhin, on trouve aussi çà et là, mais réduit à l'état demi-sauvage, un type que les traditions locales rapportent aux chevaux polonais amenés par le roi Stanislas au siècle dernier, ou même aux chevaux tartares introduits en Gaule par les armées du roi des Huns, Attila. Le nombre des bêtes bovines est d'environ 110,000. L'élevage est surtout pratiqué au sud du département. Dans les Vosges, on élève peu. L'engraissement est rarement pratiqué; on s'adonne plus volontiers à la production du lait et du fromage. Quelques-uns de ces produits sont assez recherchés; nous citerons, entre autres, les fromages de Géromé ou de Gérardmer et de Munster. On n'entretient que fort peu de bêtes à laine. L'espèce porcine, au contraire, présente une population des plus nombreuses. Elle fournit à elle seule presque toute la viande de l'ouvrier et du cultivateur. L'ancienne race alsacienne, aux soies blanches, rares, douces au toucher, au dos voûté, aux jambes courtes, quoique assez fortes, au corps allongé, à la taille moyenne, a été conservée tantôt pure, tantôt croisée avec les races anglaises. Dans les deux cas, ces animaux sont faciles à engraisser.

La région montagneuse comprend des terrains primitifs; la plaine et les bords du Rhin comprennent des terrains tertiaires. Les richesses minérales abondent presque partout. On trouve, en effet, des sables aurifères dans le lit du Rhin; des mines d'argent dans les montagnes et surtout dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines; du plomb, du cuivre, du zinc, du cobalt, de la galène argentifère dans l'arrondissement de Colmar; du fer sur divers points; de la houille; des tourbières; des carrières de granit, de porphyre, de grès, de marbre et de cailloux roulés connus sous le nom de diamants du Rhin, etc. Parmi les sources minérales, nous citerons celles de Soultzbach, de Soultzmatt et de Wattviller.

L'industrie manufacturière tient le premier rang dans cette contrée. Ses principaux établissements industriels sont des ateliers pour la construction des machines, des fabriques de toiles de coton, d'étoffes de laine, d'impression sur étoffes, des bonneteries, des rubaneries, des verreries, des papeteries, des poteries, des brasseries, des distilleries d'eaux-de-vie, de kirsch-wasser, des fabriques de potasse, de savon, d'acides minéraux, etc. L'industrie métallurgique compte des hauts fourneaux et plusieurs forges qui produisent environ 32,000 quintaux métriques de fonte et 18,000 quintaux métriques de fer. Les principales manufactures sont situées dans les villes ou dans les environs de Mulhouse, Thann, Cernay, Wesserling, et dans les vallées de Munster et de Massevaux.

Le commerce porte surtout sur les vins, les eaux-de-vie, le kirsch, le chanvre, le lin, le bois de construction, les cuirs, les draps et les rubans; l'exportation a spécialement pour objet les produits manufacturés.

L'ancien département du Haut-Rhin est desservi par sept grandes routes, seize routes départementales, des canaux et des rivières navigables sur un parcours de 200 kilom.; par le chemin de fer de Paris à Mulhouse et les embranchements de Mulhouse à Strasbourg, de Mulhouse à Bâle, de Mulhouse à Wesserling, de Schlestadt à Sainte-Marie-aux-Mines et de Dijon à Belfort. L'ensemble de ces diverses voies ferrées est de 205 kilom. L'instruction y est très-répandue, car les neuf dixièmes des jeunes gens inscrits pour le tirage au sort savaient lire et écrire. On trouvait un lycée à Colmar, des colléges à Mulhouse, Altkirch, Rouffach et Thann, une école professionnelle à Mulhouse, etc. La population, laborieuse, intelligente, est malheureusement fort pauvre, surtout dans les montagnes. Là, bêtes et gens vivent ensemble sous le même toit. Dans la plaine, les habitations sont mieux appropriées aux besoins de l'homme et des animaux. Les campagnes ont beaucoup à souffrir de l'usure.

RHIN-ET-MOSELLE (DÉPARTEMENT DE). On donnait ce nom à un département formé après la paix de Lunéville, en 1801, aux dépens de diverses fractions des électorats de Cologne, Trèves, etc. Il avait pour chef-lieu Coblentz. Ce département est compris aujourd'hui dans la Prusse rhénane.

RHIN, RHYN ou **RHEIN**, rivière de Prusse, province de Brandebourg. Elle prend sa source sur la limite du Mecklembourg, coule au S. et va se perdre dans le Havel, après un cours de 110 kilom.

RHINACANTHE s. m. (ri-na-kan-te — du gr. *rhin*, nez; *akantha*, épine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des ecmatacanthées, dont les principales espèces croissent dans l'Inde.

RHINACTINE s. f. (ri-na-kti-ne — du gr. *rhin*, nez; *aktis*, rayon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît en Sibérie. ‖ Syn. de JUNGIE, autre genre de végétaux.

RHINAIRE s. f. (ri-nè-re — du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent l'Australie.

RHINALGIE s. f. (ri-nal-jî — du gr. *rhin*, nez; *algos*, douleur). Pathol. Douleur qui a son siége dans le nez.

RHINALGIQUE adj. (ri-nal-ji-ke — rad. *rhinalgie*). Pathol. Qui appartient à la rhinalgie : *Douleur* RHINALGIQUE.

RHINANTHACÉ, ÉE adj. (ri-nan-ta-sé — rad. *rhinanthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhinanthe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rhinanthe, et réunie aujourd'hui par tous les auteurs, comme simple tribu, sous le nom de rhinanthées, à la famille des personnées.

RHINANTHE s. m. (ri-nan-te — du gr. *rhin*, nez; *anthos*, fleur). Bot. Nom scientifique du genre cocrête : *Les grandes et belles fleurs des* RHINANTHES, *mêlées avec l'herbe verte des prairies, leur donnent, au printemps, un aspect des plus agréables.* (F. Hœfer.)

— **Encycl.** Les *rhinanthes* sont des plantes herbacées, à tiges droites, portant des feuilles simples et opposées et des fleurs généralement jaunes, situées à l'aisselle de longues bractées colorées et dentées; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent pour la plupart en Europe, dans les prairies, où la maturité de leurs capsules indique l'époque de la fenaison. Dans certains pays, on mange leurs graînes, bien qu'elles soient réputées malfaisantes. Les feuilles servent à teindre la laine alunée en jaune vif et la soie en jaune citron. En médecine, les *rhinanthes* ont été préconisés comme antiscrofuleux, toniques et vulnéraires; on les a employés contre les fistules; mais on ne s'en sert presque plus aujourd'hui. L'espèce la plus commune porte le nom vulgaire de *cocrête*. V. ce mot.

RHINANTHÈRE s. m. (ri-nan-tè-re — du gr. *rhin*, nez, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, tribu des prockiées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

RHINASPIS s. m. (ri-na-spiss — du gr. *rhin*, nez; *aspis*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHINASTE s. m. (ri-na-ste — du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

RHINASTRE s. m. (ri-na-stre — du gr. *rhin*, nez). Mamm. Genre de mammifères insectivores, voisin des taupes.

RHINATRÈME s. m. (ri-na-trè-me — du gr. *rhin*, nez; *a* privatif; *trêma*, trou). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des cécilies, et dont l'espèce type habite la Guyane.

RHINAU, ancien bourg et comm. de France (Bas-Rhin), cant. de Benfeld, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Schlestadt, près de la rive gauche du Rhin, en face d'un groupe d'îlots boisés qui séparent le fleuve en deux bras; 1,519 hab. Il occupe l'emplacement d'une ville que le Rhin submergea vers le milieu du XVI[e] siècle. Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (1871.)

RHINBERG, ville de Prusse. V. RHEINBERG.

RHINCHOGLOSSE s. m. Bot. V. RHYNCHOGLOSSE.

RHINCHOPHORE adj. Entom. V. RHYNCHOPHORE.

RHINCHOLITE s. m. Moll. V. RHYNCHOLITE.

RHINE s. f. (ri-ne — du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des rhynchophorides, comprenant sept espèces, qui habitent l'Afrique et surtout l'Amérique du Sud.

RHINELLE s. f. (ri-nè-le — du gr. *rhin*, nez). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des bufoniformes ou crapauds.

— Infus. Genre d'infusoires, de la famille des urcéolariées, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces ou marines : *Ces* RHINELLES *sont tout simplement des vorticelles détachées de leur pédoncule et devenues libres dans la dernière période de leur existence.* (Dujardin.)

— Encycl. Les *rhinelles* sont caractérisées par un corps en forme de coupe non entièrement évidée, présentant au fond un limbe béant et cilié sur les bords, dont le centre se prolonge en un mamelon saillant. Ce sont de très-petits animaux, libres et solitaires, qui nagent avec une grande rapidité; on en trouve dans les eaux des mers, des marais ou des ruisseaux, souvent confondus avec les raphanelles, ou remplissant des coquilles. L'espèce la plus remarquable est la *rhinelle myrtilène*, de forme ronde quand elle n'est pas épanouie et dont le disque porte une sorte de troncature.

RHINÉMYDE s. f. (ri-né-mi-de — du gr. *rhin*, nez, et de *émyde*). Erpét. Genre de reptiles chéloniens, de la famille des émydiens.

RHINENCÉPHALE s. m. (ri-nan-sé-fa-le — du gr. *rhin*, nez, et de *encéphale*). Tératol. Monstre dont le nez se prolonge en forme de trompe.

RHINENCÉPHALIE s. f. (ri-nan-sé-fa-lî — rad. *rhinencéphale*). Tératol. Conformation d'un rhinencéphale.

RHINENCÉPHALIEN, IENNE adj. (ri-nan-sé-fa-li-ain, i-è-ne — rad. *rhinencéphalie*). Tératol. Se dit d'un monstre par rhinencéphalie.

RHINENCÉPHALIQUE adj. (ri-nan-sé-fa-li-ke — rad. *rhinencéphalie*). Tératol. Qui appartient aux rhinencéphales.

RHINENCHYTE s. m. (ri-nan-chi-te — du gr. *rhin*, nez; *egcheô*, je verse). Méd. Médicament destiné à être introduit dans le nez par injection.

RHINFELD, ville de Suisse. V. RHEINFELDEN.

RHINFELS ou **RHEINFELS**, forteresse de Prusse (province du Rhin), dans la régence de Coblentz, sur une île du Rhin, près de Saint-Goar. Ce château fort fut bâti en 1245 par un comte Diether de Katzenelnbogen, dans le seul but de rançonner les marchands qui remontaient ou descendaient le fleuve. Plus tard, le landgrave de Hesse en fit une forteresse tellement redoutable qu'en 1692 une armée française, commandée par le maréchal Tallard et composée de 25,000 hommes, fut obligée d'en lever le siége après avoir éprouvé des pertes considérables. L'armée de Sambre-et-Meuse s'empara de cette forteresse en 1794 et la fit sauter trois années plus tard. Elle a été relevée depuis.

RHINGIE s. f. (rain-jî). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des syrphides, formé aux dépens des conops, et comprenant deux espèces, qui habitent la France : *On trouve les* RHINGIES *sur les fleurs, dans les bois et les prairies.* (H. Lucas.) ‖ Quelques auteurs font ce nom du masculin.

— **Encycl.** Les *rhingies* ont pour caractères principaux : un suçoir saillant, corné, presque horizontal, reçu et protégé par un prolongement du front; l'abdomen ovale, obtus et aplati; les antennes très-courtes. On ne connaît pas bien leurs métamorphoses. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. La *rhingie à bec* se trouve dans les bois humides et de basse futaie; elle vole en planant ou restant longtemps comme suspendue à la même place. On la prend assez souvent sur les fleurs des panicauts.

RHINGRAVE ou **RHEINGRAVE** s. m. (rain-gra-ve — allem. *rheingraf*, même sens; formé de *Rhein*, le Rhin, et de *graf*, comte). Hist. Comte du Rhin, titre qui se donnait à quelques princes d'Allemagne, ainsi qu'aux juges et aux gouverneurs des villes situées près du Rhin.

— s. f. Femme d'un rhingrave : *Madame la* RHINGRAVE.

— Cost. Long vêtement emprunté aux Allemands, usité surtout au XVIe siècle, et qui consistait en une sorte de haut-de-chausses ou de culotte fort ample qui s'attachait par le bas avec des rubans : *J'ai un garçon qui, pour monter une* RHINGRAVE, *est le plus grand génie du monde.* (Mol.) *On peut faire une remarque analogue à propos de la culotte, de la* RHINGRAVE, *de la veste, de la perruque, des bas et des souliers ornés de pompons de satin.* (O. Merson.)

— **Encycl.** Hist. On donnait ce nom, avant les guerres de notre Révolution, aux gouverneurs envoyés par l'empereur dans les villes ou les provinces voisines du Rhin. Peu à peu ces seigneurs se rendirent propriétaires de leurs terres, qui étaient dispersées entre Bâle et Cologne, et comme leur autorité ne faisait que s'accroître, on leur donna un siége au collége des comtes de Witeravie et aux diètes du cercle du haut Rhin. Les *rhingraves* possédaient le comté de Rhingrasenstein, la principauté de Salm, le comté de Hochstratein, la seigneurie d'Anhalt, etc. A l'époque de la Révolution, les *rhingraves* ne formaient plus qu'une seule famille, divisée en trois branches : 1o Neuville ou Salm; 2o Grumbach et Green[illegible]ill; 3o les seigneurs de Dauhn et de Putlingen. Les *rhingraves* disparurent avec l'em[illegible] d'Allemagne. Quelques écrivains, que nous ne citerons pas, ont confondu le terme *rheingraf* avec *raugraf*. Les mots seuls se ressemblent. Le *raugraf* était un titre employé dans les environs de Trèves; la possession des *raugraves* formait plusieurs comtés, dont la plupart ont été absorbés par la maison palatine.

RHINGRAVIAT s. m. (rain-gra-vi-a — rad. *rhingrave*). Hist. Dignité, fonctions de rhingrave.

RHINIE s. f. (ri-nî — du gr. *rhin*, bec). Bot. Syn. de TÉTRACÈRE, genre de végétaux.

RHINITE s. f. (ri-ni-te — du gr. *rhin*, nez). Pathol. Inflammation de la membrane nasale, rhume du cerveau, coryza.

RHINLANDIQUE adj. (rain-lan-di-ke — de l'allem. *Rheinland*, pays du Rhin). Métrol. Se dit d'une mesure de longueur en usage sur les bords du Rhin, et valant 0m,31385 : *Pied* RHINLANDIQUE.

RHINOBATE s. m. (ri-no-ba-te — du gr. *rhin*, bec, nez, *batein*, marcher). Ichthyol. Division du genre raie, dont l'espèce type est commune dans la Méditerranée et surtout à Naples.

— Entom. Syn. de LARIN et de RHINOCYLLE, genres d'insectes.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *rhinobates* lient les raies aux squales par leur grosse queue, charnue et garnie de deux dorsales et d'une caudale bien distinctes; le rhomboïde formé par leur museau et leurs pectorales est aigu en avant et bien moins large à proportion que chez les raies ordinaires; ils ont du reste tous les caractères des raies; leurs dents sont serrées en quinconce, comme de petits pavés plats. Dans les unes, la première dorsale est encore sur les ventrales; dans d'autres, elle est beaucoup plus en arrière; telles sont les espèces de la Méditerranée et celle du Brésil, dont on a dit qu'elle participe aux propriétés de la torpille, mais en qui cette propriété ne s'est point vérifiée. Il y en a une espèce dont la peau est granulée comme du galuchat; les rhinas sont des *rhinobates* qui ont un museau court, large et arrondi.

RHINOBOTHRYE s. m. (ri-no-bo-trî — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *bothruon*, fossette). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOCARPE s. m. (ri-no-kar-pe — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *karpos*, fruit). Bot. Syn. d'ANACARDE, genre d'arbres.

RHINOCÈRE, nom par lequel La Fontaine désigne la capitale imaginaire des rhinocéros :

> L'éléphant repartit : Quoi! vous ne savez pas
> Que le rhinocéros me dispute le pas,
> Qu'Eléphantide a guerre avecque *Rhinocère ?*

RHINOCÉRIN, INE adj. (ri-no-sé-rain, i-ne — rad. *rhinocéros*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhinocéros.

— s. m. pl. Groupe de mammifères pachydermes, ayant pour type le genre rhinocéros.

RHINOCÉROÏDE adj. (ri-no-sé-ro-i-de — de *rhinocéros*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Syn. de RHINOCÉRIN, INE.

RHINOCÉRONTINÉ, ÉE adj. (ri-no-sé-ron-ti-né — rad. *rhinocéros*). Mamm. Syn. de RHINOCÉRIN, INE.

RHINOCÉROS s. m. (ri-no-sé-ross — du lat. *rhinoceros*, provenu lui-même du grec *rinokerôs*, proprement qui a un nez en forme de corne; de *rhin*, *rhinos*, nez, et de *keras*, corne; l'allemand traduit exactement le mot par *nas-horn*). Mamm. Genre de grands mammifères pachydermes, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Inde et les îles voisines, ainsi que l'Afrique : *Le* RHINOCÉROS *ne se nourrit pas d'herbe, mais il broute les arbres.* (Bruce.) *Dans les temps antédiluviens, les* RHINOCÉROS *étaient beaucoup plus nombreux qu'à présent.* (Boitard.) *Dans les* RHINOCÉROS *actuels, les femelles portent des cornes aussi bien que les mâles.* (Laurillard.) *Le cri du* RHINOCÉROS *ressemble à celui d'un bœuf poussif.* (V. de Bomare.) *On a gardé des* RHINOCÉROS *en domesticité.* (Desmarest.)

— Nom vulgaire du narval.

— Ornith. Nom vulgaire des calaos.

— Entom. Nom vulgaire de l'oryctès nasicorne.

— *Nez de rhinocéros*, Nez gros et proéminent.

— Mœurs et cout. *Au rhinocéros*, Se disait d'une sorte de coiffure portée par les élégants au XVIIIe siècle.

— **Encycl.** Le genre *rhinocéros* présente les caractères suivants. Système dentaire : incisives $\frac{0}{0}, \frac{1}{2}, \frac{2}{2}$ ou $\frac{4}{4}$; molaires $\frac{7-7}{7-7}$, en totalité vingt-six, vingt-huit, trente-deux ou trente-six dents; tête très-forte, assez courte, à chanfrein concave et à occiput relevé; yeux petits, placés latéralement et en dessus; oreilles allongées, étroites, en cornet, situées très-haut; une ou deux cornes plus ou moins longues, placées sur le nez, dont les os propres sont très-épais et dilatés en voûte; pieds épais, tous terminés par trois sabots situés en avant; queue assez courte, ronde à la base, comprimée latéralement vers l'extrémité; deux mamelles inguinales; peau très-épaisse, sèche, rugueuse, à peu près nue, formant quelquefois de gros replis persistants sur le cou, sur les épaules, sur la croupe et sur le haut des jambes. Ces animaux ont des formes lourdes, massives, une taille très-grande et une force considérable.

Les premières notions que nous ayons sur le *rhinocéros* se trouvent dans Strabon. Pompée, le premier, en fit voir un dans les jeux qu'il donna pour l'inauguration de son cirque. Mais on ne connut d'abord que le *rhinocéros* à une corne. Ce fut Domitien qui, le premier, en fit paraître un bicorne dans les combats du cirque; il fit même frapper un grand nombre de médailles avec sa représentation. Depuis, les empereurs qui se succédèrent en firent venir beaucoup d'Afrique. Chez les modernes, c'est au contraire de l'Inde que sont venus tous les *rhinocéros* qui ont été vus vivants en Europe, et cela même aujourd'hui. Il y en a eu dans toutes les grandes ménageries et le Muséum d'histoire naturelle de Paris en a possédé plusieurs. Presque partout où on a rencontré des os fossiles d'éléphants et de mastodontes se sont trouvés également des restes de *rhinocéros*. M. N. Grew, en 1681, montra le premier qu'une tête fossile, trouvée près de Cantorbéry, n'appartenait pas à l'hippopotame, mais au *rhinocéros*. Hollmann, en 1751, décrivit des ossements provenant du même genre et trouvés à Helrzberg, dans le Harz. Pallas, dix ou douze ans après, trouva des ossements de *rhinocéros* en Russie, et donna surtout l'histoire du *rhinocéros* découvert, entier avec sa peau, sur les bords du Willonji, affluent de la Lena. Enfin, grâce aux travaux de G. Cuvier, de Blainville, de Marcel de Serres, de Gervais, etc., près de vingt espèces fossiles, dont le nombre sera probablement restreint, furent proposées rien que pour l'Europe; Hauler en indiqua une espèce américaine, son *rhinocéros alleghaniensis*, et plus récemment on en décrivit deux espèces plus authentiques.

Quelques espèces de *rhinocéros*, par la taille et la force, doivent prendre rang immédiatement après l'éléphant. La tête, en général, comparativement au volume du corps, est assez petite, courte, de forme triangulaire; son occiput est très-élevé, le front et le chanfrein sont plats ou légèrement concaves. L'ouverture de la bouche est petite, comparativement au volume de ces animaux, et elle est close par une lèvre supérieure pendante, terminée en pointe dans son milieu et douée d'une mobilité assez grande. La langue est lisse; le bout du museau, sans mufle ou partie nue ou muqueuse, est plat et comme tronqué perpendiculairement au-dessus de la bouche; les narines sont placées sur les côtés et ressemblent assez à [illegible] du cheval. Les yeux latéraux et très-pe[illegible] pupille ronde, sont situés à une distance [illegible] près égale du bout du museau et des oreilles, qui ont la forme d'un cornet et sont également mobiles comme celles du cheval. Des replis d'une peau fort épaisse, plus ou moins saillants, forment, en arrière de l'occiput, comme une sorte de collier; le cou est très-court; le corps est assez élevé sur les jambes, si on le compare surtout à celui de l'éléphant et de l'hippopotame; le ventre est assez gros dans son milieu; le garrot est un peu plus élevé que la croupe, qui est arrondie et terminée par une queue assez mince, qui ne descend pas jusqu'au talon et qui est comprimée; les jambes, moins épaisses et plus longues relativement que dans l'éléphant, ont les angles de leurs articulations plus sentis, c'est-à-dire que le genou et le talon font plus de saillie, et les pieds sont plus courts et moins larges; les doigts, qui, dans l'espèce vivante, ne sont qu'au nombre de trois, ne sont apparents au dehors que par les ongles, dont la forme est arrondie et la position presque verticale; la peau, assez semblable à celle de l'éléphant par sa nature, présente des plis plus ou moins marqués dans certains endroits du corps et particulièrement derrière la tête, dans la région des épaules et sur celle de la croupe; dans l'espece où la peau est la plus lâche, on en voit encore sous le cou et en travers du bout des membres; dans celles qui ont la peau très-serrée, les plis des épaules et de la croupe ne sont qu'indiqués sur les côtés; enfin, dans le petit *rhinocéros*, celui des îles de la Sonde, les épaules ont deux plis assez distants l'un de l'autre, et l'épiderme de la peau est divisé en petits compartiments polygonaux qui lui donnent un aspect tout particulier.

L'attribut le plus remarquable du *rhinocéros*, et qui lui a valu le nom qu'il porte, consiste dans la présence d'une corne, solide, conique, plus ou moins grande, légèrement recourbée en arrière, fixée à la peau sur une voûte rugueuse résultant de la réunion des os propres du nez au-dessus des fosses nasales. Cette corne, dont la nature n'est pas osseuse comme celle des cerfs, est persistante comme celle des bœufs, des moutons, etc., mais elle n'entoure pas une cheville osseuse; sa structure est fibreuse et paraît résulter d'une agglutination de poils par la matière cornée; sa longueur est plus ou moins considérable suivant les espèces, et l'on en connaît qui ont près de 0m,30 de longueur, tandis que d'autres ne forment qu'un tubercule à peine saillant de 0m,03. Les *rhinocéros* d'Asie et des îles de la Sonde ont une corne simple; mais dans les espèces d'Asie et de Sumatra, on remarque une seconde corne, beaucoup plus petite et comprimée, placée en arrière de la première sur le commencement des os du front.

Ces animaux habitent les contrées les plus chaudes de l'ancien continent, dans les mêmes lieux où se rencontrent les éléphants. La nature des téguments qui les protégent les porte à rechercher les lieux humides et ombragés, et ils aiment à se vautrer, à la manière des hippopotames et des cochons, pour assouplir leur cuir. Leur intelligence paraît fort bornée et leur naturel farouche et indomptable. Ils ont pour ennemis les lions, les tigres et les autres grandes espèces du genre chat; ils se défendent avec leur corne et cherchent surtout à éventrer leur adversaire; après quoi ils le foulent aux pieds. Leur nourriture, purement végétale, consiste en feuilles et en branchages, qu'ils arrachent au moyen de leur lèvre supérieure mobile, et on assure qu'ils labourent aussi la terre pour en tirer des racines qu'ils mangent. Ces animaux deviennent assez rares, même dans les pays qu'ils habitent, et de nos jours il y en a très-peu dans les ménageries d'Europe.

L'anatomie des *rhinocéros* est actuellement assez bien connue, et, dernièrement, M. Richard Owen a publié un travail très-important sur le *rhinocéros* indien. Nous ne dirons que quelques mots sur ce sujet, renvoyant nos lecteurs à cet excellent travail pour plus amples renseignements. Le squelette du *rhinocéros* de l'Inde, pris pour type, reproduit parfaitement, quand on le considère en général, l'animal vivant, c'est-à-dire une masse peu élégante, assez allongée dans son tronc, portée sur des membres distants, robustes, assez courts et dont la tête, est attachée horizontalement à un gros cou, peu courbe, mais bien distinct. Les os qui le constituent sont tous solides, denses, pesants, le tissu caverneux étant serré, et le tissu éburné épais et très-compacte; leurs extrémités articulaires sont généralement larges, très-encroûtées de cartilages et pour la plupart très-tourmentées à leurs faces d'articulation; leur corps est hérissé d'apophyses et de crêtes très-marquées, indiquant une très-grande puissance musculaire.

Il existe plusieurs espèces de *rhinocéros*.

Le *rhinocéros des Indes* présente les caractères spécifiques suivants : formes grossières et massives; tête raccourcie, triangulaire, ne portant qu'une corne sur le nez et deux fortes incisives à chaque mâchoire; peau sèche, dure, très-épaisse, d'un gris foncé violâtre, avec quelques poils roides et grossiers sur les oreilles et la queue, et remarquable par des plis profonds qu'elle forme en arrière et en travers des épaules, et en avant en travers des cuisses. Longueur totale, 2m,92 à 3m,25; hauteur 1m,62 à 1m,95.

Ce *rhinocéros* a éminemment le caractère triste, brusque, sauvage et indomptable; il vit solitaire dans les forêts les plus désertes des Indes orientales, surtout au delà du Gange et à proximité des rivières et des marais, parce qu'il aime à se vautrer dans la vase. Sa lèvre supérieure, la seule partie de son corps où il puisse avoir le sens parfait du tact, est allongée, mobile, et il s'en sert avec beaucoup d'adresse pour saisir et arracher les végétaux dont il se nourrit. La langue est jaune et douce dans le jeune âge; mais, lorsque l'animal vieillit, elle devient excessivement rude, ainsi que le dessous des lèvres. Sa corne lui sert rarement d'arme offensive, excepté, peut-être, à l'époque des amours; ce n'est même que rarement qu'elle lui sert d'arme défensive; car cet animal paisible, quoique très-farouche, n'attaque jamais, et sa force redoutable fait que les animaux le craignent et ne lui font point la guerre. Il n'emploie sa corne le plus habituellement que pour détourner les branches et se frayer un passage dans les épaisses forêts qu'il habite, et il est peu probable, quoi qu'en aient dit quelques naturalistes, qu'il puisse s'en servir pour fouir la terre, afin d'arracher les racines dont il se nourrit; car la position même de cette corne rend cet usage à peu près impossible. Lorsqu'il est paisible, sa voix est faible, sourde et a quelque analogie avec le grognement du cochon; mais quand il est irrité, il jette des cris aigus qui retentissent au loin.

En captivité, cet animal se nourrit très-bien de pain, de riz, de sucre et de toutes sortes de matières végétales. Il peut se familiariser jusqu'à un certain point et devient assez doux, quoique, cependant, on doive toujours s'en méfier; car, aussi capricieux que stupide, il passe subitement du plus grand calme à la plus grande fureur; alors sa lourde paresse fait place à une légèreté effrayante; il bondit par des mouvements brusques et désordonnés; puis, s'il est libre, il s'élance devant lui avec la rapidité du meilleur cheval, brisant, renversant, foulant aux pieds tout ce qui se trouve sur son passage et poussant des cris à faire trembler le plus intrépide chasseur. La faim ne peut le dompter; il s'abandonne à des transports si violents dès qu'il sent le besoin de manger ou qu'on lui fait attendre sa nourriture un instant, que ce moyen de l'apprivoiser, qui réussit très-bien pour les animaux les plus féroces, n'est pas praticable pour lui. Si sa fureur est impuissante contre ses ennemis, il cherche à l'assouvir contre lui-même, il se cogne la tête contre tous les obstacles. On assure qu'à l'état de liberté la femelle ne fait qu'un petit à la fois et que ses portées sont de neuf mois; en naissant, le petit est pourvu d'un très-petit rudiment de corne qui se développe avec l'âge, et sa taille est à peu près celle d'un de nos cochons domestiques.

La chasse du *rhinocéros* des Indes n'est pas sans danger; aussi n'ose-t-on l'attaquer que monté sur des chevaux très-vifs et très-légers. Les chasseurs, lorsqu'ils l'ont aperçu,

le suivent de loin et sans bruit, jusqu'à ce qu'il se soit couché pour dormir; alors ils l'approchent sous le vent et, parvenus à la portée du fusil, ils descendent de cheval, visent l'animal à la tête, font feu et s'élancent sur leurs chevaux pour fuir avec vitesse, s'il n'est que blessé, car alors il se jette avec rage sur ses agresseurs. Les Indiens chassent ces animaux pour avoir leur corne et manger leur chair, qu'ils estiment beaucoup; on regarde aussi dans ces pays comme un mets très-délicat une queue de *rhinocéros*, ainsi qu'une sorte de gelée faite avec la peau du ventre de ces animaux. Pendant très-longtemps, à l'imitation des anciens, on a attribué à la corne du *rhinocéros* un grand nombre de propriétés merveilleuses; on croyait surtout qu'elle avait la vertu de détruire les effets des poisons les plus dangereux et c'est pour cela qu'on en fabriquait des coupes qui avaient une valeur considérable; et, encore aujourd'hui, cet usage est conservé en Abyssinie. Ces cornes sont solides, d'un rouge brun en dehors, d'un jaune doré en dedans, avec le centre noir; elles sont susceptibles de prendre un beau poli, et l'on en fait de magnifiques manches de poignards et quelques autres objets de prix, tels que tabatières, etc.

— I. ESPÈCES VIVANTES. Le *rhinocéros unicorne de Java* ou *des îles de la Sonde* est plus petit que le *rhinocéros* des Indes; sa peau présente de grands poils en arrière des épaules et aux cuisses, et sa surface est couverte de tubercules pentagones; la queue a plus de $0^m,33$ de longueur; la corne est unique, placée près des yeux; les incisives sont petites, au nombre de quatre dans le jeune âge et de deux chez l'adulte; des poils courts, roides, bruns sont épars sur la peau, et des poils nombreux et courts bordent les oreilles et terminent la queue; les formes sont moins massives que dans l'espèce précédente; la tête est courte, à chanfrein concave; les yeux sont petits; chaque tubercule de l'épine donne naissance à un poil; il n'y a pas de pli dans le sens de l'épine. Il habite Java et les îles de la Sonde.

Le *rhinocéros de Sumatra* est de petite taille, $1^m,60$; il a la peau rugueuse, couverte de poils roides, bruns, assez rares; les plis de ses épaules et de sa croupe sont peu marqués; les incisives sont au nombre de deux, en bas comme en haut; le nez est surmonté de deux cornes, la première arquée en arrière, et la seconde lisse, pyramidale et placée un peu en avant entre les deux yeux; la peau est assez mince et presque sans plis; la tête est assez allongée; les yeux bordés de poils noirs, courts; queue aplatie. Il se trouve dans l'île de Sumatra.

Le *rhinocéros inerme*, s'il est distinct du *rhinocéros* de Sumatra, en est au moins très-voisin. Son caractère principal consisterait à ne pas porter de corne sur le nez. Il se trouve dans les îles du Gange.

Le *rhinocéros d'Afrique* a pour caractères spécifiques : pas d'incisives, ni de plis à la peau, qui est presque entièrement nue, quoique présentant quelques soies rudes, noires, longues de $0^m,02$ ou $0^m,03$, éparses sur le haut des oreilles; nez portant deux cornes qui n'ont aucune proportion entre elles, celle de devant étant toujours la plus grande et ayant quelquefois jusqu'à $0^m,45$ de longueur. Toutes deux coniques, légèrement recourbées vers le front; yeux petits, enfoncés; tête terminée par un museau pointu; lèvre supérieure légèrement plus longue que l'inférieure; queue un peu plus aplatie vers son extrémité et munie de ce côté de quelques gros poils; peau rude, épaisse, mais non impén[illegible]ble; pieds arrondis, ayant trois sabots qui ne débordent pas beaucoup; celui du milieu est le plus grand; la sole, comme celle des pieds de l'éléphant, est couverte d'une peau calleuse, très-dure, très-épaisse, fendue au talon. Il atteint $3^m,40$ à 4 mètres de longueur, sur $1^m,60$ à 2 mètres de hauteur.

Comme tous les *rhinocéros*, il devient furieux quand il est attaqué et surtout blessé; alors il s'élance sur son ennemi, le renverse, le foule aux pieds et le met en pièces avec ses cornes redoutables; rien ne peut l'arrêter quand il charge son agresseur, pas même le feu et les flammes, qui effrayent tous les animaux féroces; mais ceci n'empêche pas les Cafres de l'attaquer avec la plus grande intrépidité et d'en venir à bout, soit avec leurs flèches empoisonnées, soit simplement avec leurs zagaies.

Ce *rhinocéros* fréquente de préférence les bords des grandes rivières et se retire dans les bois qui ombragent leurs rives; il est encore plus farouche et plus indomptable que le *rhinocéros* des Indes. Il habite le pays des Hottentots, la Cafrerie et probablement tout l'intérieur de l'Afrique méridionale. On lui fait une guerre acharnée, car sa chair est bonne à manger et avec son cuir on fabrique de bons manches de fouet et d'excellents ressorts de voitures.

Le *rhinocéros camus* diffère du précédent par sa taille beaucoup plus grande, par sa bouche et par son nez qui sont très-élargis et comme tronqués; par sa peau sans poils et sans plis et par quelques caractères anatomiques du crâne. Il a deux cornes. Il habite les plaines arides du Cap et ne se nourrit que d'herbe.

Le *rhinocéros de Bruce* a sa seconde corne plate et droite (les vieux mâles ont un rudiment de troisième corne) et sa peau plissée à peu près comme celle du *rhinocéros* des Indes. On le trouve en Abyssinie et en Nubie. La grande consommation qu'il fait d'arbres et d'eau le retient dans des lieux assez circonscrits où il peut en trouver. Le jour, il se tient caché pour dormir dans les fourrés les plus épineux et il ne sort que la nuit pour aller chercher sa nourriture, qui consiste uniquement en jeunes rameaux feuillus.

On cite encore le *rhinocéros de Gorden*, le *rhinocéros ketloa*, le *rhinocéros à capuchon*.

— II. RHINOCÉROS FOSSILES. Les *rhinocéros* se rencontrent en grand nombre dans le diluvium et dans le terrain tertiaire. De nombreux gisements ont été découverts en Europe, particulièrement en France.

Terrains éocènes supérieurs. M. Leidy a signalé, dans ces terrains, deux espèces de *rhinocéros* : le *rhinocéros occidentalis* et le *nebrosus*, qui offrent cette particularité de provenir de l'Amérique septentrionale, pays où on n'en avait jamais signalé avant lui.

Terrains miocènes. Le *rhinocéros à incisives*, de G. Cuvier. Os du nez larges, épais, courts, repliés à leur extrémité, rugueux à la surface; deux fortes incisives à chaque mâchoire; deux petites incisives intermédiaires à la mâchoire inférieure; deux petites incisives en arrière des grandes à la mâchoire supérieure; les quatre pieds à trois doigts. Cette espèce provient des vallées du Rhin et de la Garonne.

Le *petit rhinocéros*, de Cuvier. Septième molaire supérieure encore plus petite que celle du pleurocéros, avec sa face externe à peu près plane et non arquée comme dans cette dernière espèce. Reconstruit d'après quelques dents trouvées à Moissac.

Le *rhinocéros à pieds courts*, de Lartet. Deux fortes incisives à chaque mâchoire; molaires supérieures ayant un fort bourrelet émailleux à sa face interne; pieds courts, épais.

Le *rhinocéros à corne latérale*, de Duvernoy. Un tubercule osseux, à sommet rugueux, conique, oblique en dehors, sur la partie la plus convexe de l'os nasal; une incisive supérieure à couronne usée horizontalement; quatre incisives inférieures; dernière molaire supérieure à face externe et postérieure courbée en arc.

Le *rhinocéros de Randau*. Quatre incisives à la mâchoire inférieure, deux externes très-fortes, à alvéole [illegible]aire et non ovale, et deux moyennes petites; symphyse longue. Reconstruit d'après une mâchoire inférieure provenant de Randau.

Le *rhinocéros à quatre doigts*, de Lartet. Os du nez courts, n'atteignant pas l'extrémité des incisives et ne portant pas de corne; échancrure naso-incisive à fond resserré; deuxième, troisième et quatrième molaires supérieures ayant un bourrelet d'émail à leurs faces internes et latérales; deux fortes incisives à l'une et à l'autre mâchoire; pieds antérieurs à quatre doigts. Cette espèce est le type du genre acérothérium, séparé des *rhinocéros* par son manque de corne et surtout par ses pieds à quatre doigts. On l'a trouvé en Auvergne et dans les sablières d'Eppelsheim.

Le *rhinocéros de Gannat*. Os du nez longs, droits, étroits; première molaire supérieure permanente; un bourrelet d'émail à la face interne des deuxième, troisième et quatrième molaires supérieures; à la mâchoire inférieure deux fortes incisives; une courte symphyse et un bourrelet d'émail à la face externe des molaires; pieds antérieurs tétradactyles. D'après un squelette presque complet découvert à Gannat.

Terrains pliocènes. Rhinocéros à nez mince. Os du nez assez larges, recourbés en avant, repliés sur les côtés, soyeux à leur surface, non contenus par une cloison osseuse; mâchoire inférieure un peu élargie en bec d'aiguière à son extrémité; deux petites incisives coniques à couronne en forme de bouton arrondi dans les os incisifs; quatre petites incisives à la mâchoire inférieure, dont les moyennes sont les plus petites.

Le *rhinocéros à narines presque cloisonnées.* Crâne à crête occipitale non échancrée, en forme de cœur; il y a une cloison osseuse dans la partie antérieure de la cavité nasale qui cesse subitement à la moitié de cette cavité.

Terrains diluviens et des cavernes. Le *rhinocéros à narines cloisonnées.* Une forte cloison osseuse, s'épaississant d'arrière en avant, sépare les narines et forme à l'extrémité du museau une forte paroi osseuse, qui se soude avec les os du nez et les os incisifs. Pas d'incisives ni à l'une ni à l'autre mâchoire; une corne nasale et une corne frontale. Cette espèce était très-répandue dans toutes les latitudes à l'époque du diluvium et de la formation des dépôts osseux dans les cavernes; on l'a rencontrée dans les cavernes de la France et de l'Angleterre, dans les alluvions de nos fleuves et en grande abondance en Sibérie.

Le *rhinocéros de Lunel-Viel.* Cette espèce, fondée par M. Gervais sur des molaires de lait, paraît avoir des rapports avec le *rhinocéros* licorne de Sumatra et du Cap.

Il existe encore plusieurs autres espèces; mais les paléontologistes n'étant pas d'accord à ce sujet, nous ne les citerons pas.

RHINOCÉROS, rivière du Cap de Bonne-Espérance. Elle naît dans les montagnes de l'Ouder-Roggeveld et se jette dans le Ried, sur la limite de la Hottentotie, après un cours de 50 kilom.

RHINOCÉROTÉ, ÉE (ri-no-sé-ro-té). Mamm. Syn. de RHINOCÉRIN.

RHINOCHÈRE s. m. (ri-no-kè-re — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *choiros*, porc). Mamm. Genre de mammifères pachydermes, formé aux dépens du genre porc ou cochon.

RHINOCLEMMYDE s. f. (ri-no-klè-mi-de — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *klemmus*, tortue). Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

RHINOCOLURA, aujourd'hui *El-Arisch*, ville maritime d'Egypte, sur les frontières de la Syrie. Son nom signifie *nez coupé*, ce qui a donné lieu à plusieurs historiens d'écrire que c'était un établissement formé par une troupe de brigands, à qui un certain roi avait fait couper le nez. Elle était primitivement un entrepôt considérable pour les marchandises que l'on expédiait d'Arabie en Europe.

RHINOCRYPTE s. f. (ri-no-kri-pte — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *kruptê*, voûte). Ornith. Syn. de RHINOMYE, genre d'oiseaux.

RHINOCURE s. m. (ri-no-ku-re — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *oura* queue). Foram. Genre de foraminifères ou rhizopodes, comprenant une petite espèce, réunie aujourd'hui au genre robuline.

RHINOCYLLE s. m. (ri-no-si-le — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *kullos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, comprenant sept espèces, qui habitent l'Europe et l'Asie Mineure.

RHINODE s. m. (ri-no-de — du gr. *rhinodes*, en forme de bouclier). Entom. Syn. de MAGDALIS OU MAGDALIN, genre d'insectes.

RHINODERME s. m. (ri-no-dèr-me — du gr. *rhinos*, cuir; *derma*, peau). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des crapauds, dont l'espèce type vit au Chili.

RHINODIPSAS s. m. (ri-no-di-psass — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez, et de *dipsas*, genre de serpents). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOLAQUE s. m. (ri-no-la-ke — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *lakkos*, fosse). Entom. Syn. d'OTIDOCÉPHALE, genre d'insectes.

RHINO-LARYNGITE s. f. (ri-no-la-rain-ji-te — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez, et de *laryngité*). Méd. Laryngite accompagnée d'une inflammation des fosses nasales.

RHINOLOBE s. m. (ri-no-lo-be — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *lobion*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RHINOLOPHE s. m. (ri-no-lo-fe — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *lophos*, crête). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, du groupe des vespertilions, type de la famille des rhinolophiens, comprenant environ vingt-cinq espèces, répandues dans l'ancien continent et l'Océanie : *La manière de vivre des espèces européennes de* RHINOLOPHES *ne diffère pas de celle des autres chéiroptères en général. Le* RHINOLOPHE *trident se trouve en Egypte, dans les profondes excavations des montagnes.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Le genre *rhinolophe*, assez nombreux en espèces, comprend les chéiroptères auxquels on donne, d'après Daubenton, le nom vulgaire de *fer-à-cheval*. Ce genre est encore un de ceux qui paraissent être étrangers au nouveau monde; ses espèces n'ont été observées jusqu'ici que dans l'ancien continent, y compris la Nouvelle-Hollande, mais point encore dans l'Amérique méridionale, ni même dans l'Amérique septentrionale. Elles sont faciles à reconnaître à leur feuille plus ou moins compliquée et composée de deux parties, l'une basilaire, à peu près en forme de fer à cheval; l'autre montante, en lamelle découpée, verruqueuse, ou bien en fer de lance et comme gaufrée sur sa face antérieure par la présence de cavités en forme de cellules; cette feuille varie suivant les espèces et fournit des caractères très-bons dont on s'est servi pour leur distinction. Les oreilles sont en cornets évasés, plus ou moins plissées auprès de leur bord externe et sans oreillon intérieur. Leur queue est de longueur ordinaire et comprise dans la membrane jusqu'à la pointe. Ces animaux ont l'os intermaxillaire lamelleux et mobile, ne portant qu'une seule paire de dents incisives; inférieurement ils ont deux ou quelquefois trois paires de ces dents; leurs canines sont assez fortes et leurs molaires varient conformément aux formules suivantes : $\frac{4}{5}$, $\frac{5}{5}$ ou $\frac{5}{6}$; elles sont appropriées au régime insectivore. Le crâne de ces chéiroptères est très-renflé à la région olfactive; leur péroné est très-grêle et accolé au tibia dans une grande partie de sa hauteur. On avait supposé que ces animaux étaient pourvus de quatre mamelles, deux à la poitrine et deux autres auprès des aines; mais les premières de ces glandes méritent seules le nom de mamelles et sont seules lactifères; les autres servent à la production d'une liqueur odorante.

Les *rhinolophes* ont le pelage, en général, pâle, d'autres fois orangé, plus ou moins élégant, toujours long et très-fourni. Ils vivent à la manière des vespertilions, chassant à la brune et se retirant le jour dans les creux d'arbres, dans les trous de rochers ou, lorsqu'ils habitent des villes, dans les édifices abandonnés ou déserts. Leur taille est assez variable et, sous ce rapport, les *rhinolophes* ressemblent aux vespertilions; car, le plus souvent, ils sont de taille moyenne et même petite. On divise les *rhinolophes*, d'après la configuration de leur feuille nasale, en deux catégories.

1° *Rhinolophes* à feuille nasale simple, transversale et plus ou moins arrondie.

Le *rhinolophe* fumeux est le plus grand de tous; sa taille est plus forte que celle du phyllostome fer-de-lance; son pelage est varié de marron, de gris, de blanc; il a $0^m,53$ d'envergure. Il habite les îles de Java et de Sumatra. Le *rhinolophe* diadème existe à Timor et est moins grand; il a $0^m,45$ d'envergure. Il y a encore les *rhinolophes* distingué, cruménifère, bicolore. Le *rhinolophe* trident a la feuille tridentée et existe en Egypte et en Nubie. Le *rhinolophe* tricuspide est très-petit et n'a que $0^m,21$ d'envergure; sa feuille est également tridentée. Son pelage est brun.

2° *Rhinolophes* à feuille nasale plus ou moins compliquée, ayant sa seconde partie relevée en fer de lance et une sorte de soc naissant du centre du fer à-cheval.

Le *rhinolophe* deuil est une espèce de Java, de Sumatra et de Manille; sa taille est assez forte; son pelage est noirâtre. On cite encore les *rhinolophes* euryote, trèfle, affine, nain, pygmée, du Japon, qui a $0^m,22$ d'envergure.

Les espèces européennes sont au nombre de trois, savoir :

Le *rhinolophe* cliffon, qui a été observé en Dalmatie et dans d'autres parties du Levant Sa taille est assez petite, car il n'a que $0^m,08$ de longueur totale, la queue comprise, et environ $0^m,30$ d'envergure; ses molaires sont au nombre de dix-huit; sa feuille est médiocrement compliquée.

Le *rhinolophe* unifère est bien plus commun en Europe que le cliffon; on le voit en Italie, en Allemagne, en France, en Hollande, etc. C'est le grand fer-à-cheval de Daubenton; sa feuille est compliquée de larges cellules.

Le *rhinolophe* bifere est connu sous le nom de *petit fer-à-cheval*. Cette énumération montre que le genre *rhinolophe* est représenté par plusieurs espèces en Europe, en Afrique et dans l'Asie continentale, et surtout qu'il est commun et riche en espèces dans les îles de la Sonde; il paraît exister aussi à Madagascar.

RHINOLOPHIDÉ, ÉE adj. (ri-no-lo-fi-dé — rad. *rhinolophe*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhinolophe. ‖ On dit aussi RHINOLOPHIEN, IENNE, et RHINOLOPHIN, INE.

— s. m. pl. Famille de mammifères chéiroptères, ayant pour type le genre rhinolophe. Syn. LOPHONYCTÈRES.

RHINOMACER s. m. (ri-no-ma-sèr — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *makros*, long). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type de la tribu des rhinomacérides, comprenant deux espèces, qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *rhinomacers*, appelés aussi *rhinomacres*, *becmares*, sont caractérisés par un corps allongé, étroit; une trompe plus longue que la tête, aplatie et élargie à l'extrémité; des antennes assez longues, composées de onze articles et insérées sur le milieu de la trompe; les palpes courtes et filiformes; le corselet convexe, à peu près de la largeur de la tête; les élytres assez mous, couvrant les ailes et l'abdomen; les tarses à quatre articles bien distincts. Ces insectes ont beaucoup d'analogie avec les bruches et les charançons; ils vivent dans les bois et sur les fleurs. On connaît à peine leur histoire et leurs métamorphoses. Les espèces sont, d'ailleurs, très-peu nombreuses. Le *rhinomacer* charançon est long d'environ $0^m,01$, noir, avec un duvet gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Il habite le centre et le midi de la France. Le *rhinomacer* lepture habite l'Autriche.

RHINOMACÉRIDE adj. (ri-no-ma-sé-ri-de — de *rhinomacer*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhinomacer.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre rhinomacer.

RHINOMYDÉ, ÉE adj. (ri-no-mi-dé — de *rhinomye*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhinomye.

— s. f. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le genre rhinomye.

RHINOMYE s. f. (ri-no-mî — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *muia*, mouche). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des mérulidées ou type de celle des rhinomydées, intermédiaire entre les merles et les cincles, et dont l'espèce type habite la Patagonie.

RHINOMYS s. m. (ri-no-miss — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères insectivores, de la famille des musaraignes.

RHINOMYZE s. f. (ri-no-mi-ze — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *muzein*, sucer). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, dont l'espèce type habite Java.

RHINONQUE s. m. (ri-non-ke — du gr. *rhin*, nez; *onkos*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes d'Europe.

RHINOPELTIS s. m. (ri-no-pèl-tiss — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *peltê*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOPÉTALE s. m. (ri-no-pé-ta-le — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *petalon*, pétale). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des tulipacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les monts Ourals.

RHINOPHIDE adj. (ri-no-fi-de — du gr. *rhin*, nez; *ophis*, serpent). Erpét. Se dit des serpents dont le nez se prolonge en trompe.

RHINOPHIS s. m. (ri-no-fiss — du gr. *rhin*, nez; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des boas.

RHINOPHOQUE s. m. (ri-no-fo-ke — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *phokê*, phoque). Mamm. Subdivision du genre phoque.

RHINOPHRYNE s. m. (ri-no-fri-ne — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *phrunos*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des bufoniformes ou crapauds, dont l'espèce type vit au Mexique.

RHINOPIRE s. m. (ri-no-pi-re — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *peira*, marque). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOPLASTE s. m. (ri-no-pla-ste — rad. *rhinoplastie*). Chirurgien qui pratique la rhinoplastie.

RHINOPLASTIE s. f. (ri-no-pla-stî — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *plastos*, formé). Chirur. Opération qui a pour but de remédier à l'absence ou à la mutilation du nez.

— **Encycl.** Cette opération consiste à refaire un nez, en totalité ou en partie, avec une portion de peau empruntée dans le voisinage de l'organe qui manque ou dans une région plus éloignée. Elle remonte à la plus haute antiquité; elle a pris naissance, paraît-il, dans l'Inde, où la loi condamne certains criminels à perdre le nez; ce sont les brahmes qui la pratiquèrent les premiers, dit-on.

Il existe deux méthodes indiennes pour restaurer le nez. La première a été indiquée par Dutrochet, médecin dont la bonne foi et le talent sont connus. Il en tenait les détails de son beau-frère, qui avait commandé les troupes réglées à l'européenne du prince mahratte Skindiah. On frappe à coups redoublés avec une pantoufle sur une portion de la peau de la fesse, jusqu'à ce qu'elle soit fortement tuméfiée; on l'enlève ensuite pour la mettre au lieu et place du nez perdu, après avoir préalablement rafraîchi les bords de l'ouverture qu'elle est destinée à fermer. Le beau-frère de Dutrochet avait vu réussir cette méthode sur un de ses soldats. On ne saurait la tenter dans nos climats, moins favorables sans aucune doute que ceux de l'Inde à cette espèce de greffe animale.

La seconde méthode indienne est celle qu'ont d'abord adoptée les médecins de l'Europe, avec de très-légères modifications. Elle consiste à prendre les tissus nécessaires sur le front pour refaire le nez. C'est cette méthode qu'avaient employée Lucas, Carpue, Delpech; c'est aussi celle qu'a suivie Lisfranc, en y apportant quelques changements. Les praticiens n'avaient placé jusque-là aucun corps étranger dans la partie antérieure des fosses nasales, de manière à faire une saillie qui pût soutenir les tissus. Lisfranc, convaincu que c'était à ce défaut de précaution qu'était dû l'évasement du nouveau nez, lorsque l'ancien avait été complétement enlevé, enfonce, avant l'opération, dans les fosses nasales, la partie moyenne d'une compresse carrée; il met dans la cavité que forme cette compresse une quantité de bourdonnets de charpie assez grande pour présenter sur la face une éminence ayant la forme d'un gros nez; ensuite il renverse les bords du linge sur la charpie de manière à la recouvrir entièrement et il les y fixe par quelques points de suture. Pour opérer, on prend, avec un morceau de carton, la mesure du nez qu'on va refaire et on a ainsi une espèce de patron triangulaire qu'on porte sur le front; le sommet du triangle est placé entre les deux sourcils, parallèlement à l'angle de la face. Le chirurgien trace autour de ce carton, de la base duquel part un prolongement destiné à représenter la sous-cloison du nez, une ligne avec du nitrate d'argent fondu; cette ligne s'arrête des deux côtés sur la partie intérieure de la fosse nasale du coronal, où l'incision ne doit pas être faite, afin de laisser adhérer le lambeau qu'on se propose de circonscrire. « J'ai donné, dit Lisfranc, au patron dont je me suis servi un tiers de plus de largeur que ne le comportait le volume du nez que je voulais faire. J'espérais qu'ainsi ces tissus étant d'ailleurs maintenus élevés pendant quelque temps, la face interne de la peau se cicatriserait avec elle-même dans une assez grande étendue, se doublerait et acquerrait beaucoup de consistance, de solidité surtout, quand son épaisseur serait encore augmentée par le développement d'un grand nombre de bourgeons charnus. »

Lisfranc prescrit de substituer à l'encre, dont on se servait avant lui pour circonscrire le patron placé sur le front, le nitrate d'argent fondu, qui, promené légèrement sur la peau, n'agira que sur l'épiderme et tracera une ligne noire que le sang ne pourra effacer.

Le lambeau, étant incisé et disséqué, se rétracte et devient plus étroit et plus court que le carton, d'où la nécessité d'inciser une ligne au moins au delà du pourtour de ce carton. Pour éviter la plus grande partie des inconvénients qui résultent de la torsion qu'on est obligé de faire éprouver au lambeau détaché du front, Lisfranc prolongeait son incision à gauche trois lignes plus bas qu'à droite. Pour rafraîchir les bords de la plaie sur lesquels doit s'appliquer le lambeau du front, il pratiquait le long de ces bords une incision qui divisait perpendiculairement la peau dont il disséquait légèrement le lambeau externe, de manière à obtenir une rainure assez large pour y enchâsser parfaitement les bords du nez artificiel. Par surcroît de précaution, Lisfranc usa de bandelettes agglutinatives très-légèrement serrées au moyen desquelles il évita la suture, dont l'emploi est douloureux et qu'il devait, d'ailleurs, absolument rejeter, à cause des nombreuses cicatrices anciennes que présentait la face de son malade.

Lisfranc donne ensuite quelques détails du plus grand intérêt sur l'état du malade opéré par lui. Eval avait perdu non-seulement les cartilages et les os propres du nez, mais même en partie les apophyses montantes des os maxillaires supérieurs. Son aspect était si hideux avant l'opération, que personne ne voulait ni vivre ni même travailler avec lui, et qu'il était obligé de mendier son pain. « J'ai attendu pendant neuf mois, ajoute Lisfranc, avant de le présenter à l'Académie. Ainsi sont détruites entièrement les allégations des personnes qui prétendaient que le nez artificiel d'Eval se déformerait plus tard et que les moindres tractions suffiraient pour l'arracher. » Et là-dessus, pour compléter la preuve, Lisfranc fit prendre du tabac à son malade et l'engagea à se moucher avec force, ce qu'Eval fit sans aucun inconvénient.

Le nez artificiel d'Eval donna lieu à des observations curieuses de physiologie pathologique. Touchait-on la cicatrice du front d'Eval, il rapportait au nez la sensation qu'il éprouvait, et *vice versa*. Ce nez était-il légèrement percuté, l'opéré sentait des irradiations nerveuses qui parcouraient d'avant en arrière toute la partie du visage située au-dessus de la commissure des lèvres, et *vice versa*. Ce dernier fait semblait prouver que des bouts de nerfs différents, s'étant cicatrisés entre eux, avaient continué de fournir aux tissus leur sensibilité, comme l'eût fait une cicatrice réunissant deux extrémités du même nerf.

La *rhinoplastie* contemporaine n'a rien ajouté aux procédés de Lisfranc. Voici, en quelques mots, le résumé des nouvelles observations qu'on a pu faire. Moins l'organe est détérioré, plus l'opération a de chance de réussir. Il n'est point impossible que, dans les cas très-rares d'un nez coupé par accident, le même nez soit regreffé avec succès. Il ne paraît pas absolument impossible non plus qu'une portion de la peau de la fesse d'un autre reprenne sur la figure d'un mutilé. La méthode qui consiste à refaire la peau du nez aux dépens de celle du bras du même individu n'est guère praticable et n'est point pratiquée, à cause de l'obligation qu'elle impose au malade d'avoir, pendant huit jours au moins, le bras collé contre sa face. La méthode en usage consiste à imiter Lisfranc et à se servir de la peau du front ou des joues disséquée ou distendue convenablement.

Plusieurs chirurgiens considèrent la *rhinoplastie* comme une opération peu utile. « Une chose qu'on n'oubliera pas, dit Vidal, avant d'opérer la *rhinoplastie*, c'est qu'il s'agit d'une opération grave et dont le but n'est pas de guérir une lésion incompatible avec la vie. La main la plus heureuse, la plus habile, agissant sur le sujet le mieux disposé, ne peut corriger que très-imparfaitement une difformité, à la vérité hideuse. Les nez ainsi fabriqués ne ressemblent pas mal aux tubérosités des racines de certaines plantes de la famille des solanées; ils deviennent toujours plus laids en vieillissant. Ils finissent par se ratatiner, ou bien ils s'aplatissent et ressemblent à ceux de ces vénériens qui ont eu la cloison et les os détruits; alors les parties molles s'affaissent complétement. Ces malheureux sont horriblement camards et ont une voix nasillarde des plus désagréables. Beaucoup de malades regrettent d'avoir acheté par des dangers, de cruelles et longues souffrances, un nez peu présentable; ils préfèrent alors un nez artificiel. Il en est de si bien faits, on les adapte si artistement avec des lunettes, qu'il faut y regarder de près pour reconnaître la prothèse. »

RHINOPLASTIQUE adj. (ri-no-pla-sti-ke — rad. *rhinoplastie*). Chir. Qui appartient à la rhinoplastie.

RHINOPOMASTE s. m. (ri-no-po-ma-ste — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *pomasterion*, couvercle). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des promérópidées, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

RHINOPOME s. m. (ri-no-po-me — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *poma*, opercule). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des vespertilions, tribu des phyllostomes, comprenant deux espèces qui vivent l'une en Egypte, l'autre aux Etats-Unis.

— **Encycl.** Le genre *rhinopome* est facile à distinguer par la petitesse de sa membrane nasale, qui rappelle, mais en raccourci, le fer de lance des phyllostomes, par son oreillon assez grand et surtout par sa queue qui est longue et grêle et que la membrane interfémorale ne borde qu'en partie. Ses dents sont au nombre de vingt-huit, savoir : quatre canines ordinaires aux chéiroptères, une paire d'incisives, quatre paires de molaires supérieures et deux paires d'incisives, plus cinq paires de molaires inférieures. Le *rhinopome microphylle* est la chauve-souris d'Egypte. Le *rhinopome de Houdwicke* est originaire du Bengale, en particulier de Madras et de Calcutta.

RHINOPTE s. m. (ri-no-pte — rad. *rhinoptie*). Celui qui est affecté de rhinoptie.

RHINOPTIE s. f. (ri-no-psî — du gr. *rhin*, nez; *opsis*, vue). Méd. Strabisme qui se produit du côté du nez.

RHINOPTIQUE adj. (ri-no-pti-ke — rad. *rhinoptie*). Méd. Qui appartient à la rhinoptie.

RHINOPTYON s. m. (ri-no-pti-on — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *ptuon*, van). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens.

RHINORRHAGIE s. f. (ri-nor-ra-jî — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *rhagas*, rupture). Méd. Hémorragie qui se produit par le nez.

RHINORRHAGIQUE adj. (ri-nor-ra-ji-ke — rad. *rhinorrhagie*). Méd. Qui se rapporte à la rhinorrhagie.

RHINORRHAPHIE s. f. (ri-nor-ra-fî — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *rhaptein*, coudre). Chir. Réunion des bords d'une plaie du nez au moyen d'une suture.

RHINORRHÉE s. f. (ri-nor-ré — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *rheô*, je coule). Méd. Ecoulement de mucus par le nez sans symptôme inflammatoire.

RHINORRHÉIQUE adj. (ri-nor-ré-i-ke — rad. *rhinorrhée*). Méd. Qui appartient à la rhinorrhée.

RHINORTHE s. m. (ri-nor-te — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *orthos*, droit). Ornith. Nom scientifique latin du genre boubou.

— Syn. de COUCOU et de PHŒNICOPHANS, genres d'oiseaux.

RHINOSCYTALE s. m. (ri-no-si-ta-le, — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez, et de *scytale*, genre de serpents). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOSIE s. f. (ri-no-zî — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec, nez). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans toute l'Europe.

RHINOSIME s. m. (ri-no-zi-me — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *simos*, camus). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des rhynchostomes, comprenant six espèces dont la plupart habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *rhinosimes* ont le corps ovale oblong, aplati, glabre, luisant; la tête et la trompe déprimées; les antennes courtes, grenues, assez longues, insérées devant les yeux; les palpes grossissant vers le bout; le corselet un peu cordiforme, rétréci en arrière; l'abdomen ovoïde, presque carré. Ces insectes, qui ont beaucoup d'analogie avec les anthribes, sont généralement de petite taille. Leurs larves vivent dans le vieux bois ou sous les écorces des arbres. Les espèces peu nombreuses de ce genre appartiennent à l'Europe; mais elles sont assez rares. Le *rhinosime à élytres verts* a le corps d'un rouge fauve et vif, luisant, pointillé; les élytres ponctués, d'un vert bleuâtre; les pattes fauves; il se trouve dans les bois, aux environs de Paris. Le *rhinosime planirostre* est bronzé en dessus, brun en dessous, avec le museau, les antennes et les pattes fauves; il habite le midi de la France.

RHINOSIPHON s. m. (ri-no-si-fon — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *siphôn*, siphon, canal). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOSTOME s. m. (ri-no-sto-me — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *stoma*, bouche). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des couleuvres.

RHINOTHÈQUE s. f. (ri-no-tè-ke — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez, *thekê*, boîte). Ornith. Epiderme qui recouvre la moitié supérieure du bec des oiseaux.

RHINOTIE s. f. (ri-no-sî — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *otis*, outarde). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des rhinomacérides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Australie.

RHINOTMÈTE s. m. (ri-no-tmè-te — du gr. *rhinotmetos*, qui a le nez coupé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHINOTRAGUE s. m. (ri-no-tra-ghe — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez; *tragos*, bouc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

RHINOTRIC s. m. (ri-no-trik — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *thrix*, *trichos*, poil). Bot. Genre de champignons.

RHINOTYPHLOPS s. m. (ri-no-ti-flops — du gr. *rhin*, *rhinos*, nez, et de *typhlops*, genre de serpents). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des boas.

RHINS, rivière de France. Elle prend sa source au pied des monts du Lyonnais (Rhône), dans le canton de Lamure, vers le centre de l'arrond. de Villefranche, baigne Cublize, reçoit le Boucon, entre dans le département de la Loire et se jette dans la Loire, après un cours de 56 kilom.

RHINSBERG, ville de Prusse. V. RHEINSBERG.

RHINSBOURG, ville de la Hollande méridionale, arrond. de Leyde, sur la rive droite du Vieux-Rhin; 1,180 hab.

RHINSBOURGEOIS s. m. (rain-sbour-joi). Hist. relig. Membre d'une secte qui avait son centre à Rhinsbourg. ‖ On les appelle aussi COLLÉGIENS.

RHINTON, poëte dramatique grec, né à Syracuse ou à Tarente. Il vivait au commencement du IIIe siècle av. J.-C., sous Ptolémée Ier, roi d'Egypte. Selon Suidas, il fut le premier auteur grec qui fit des pièces bouffonnes ou tragédies pour rire, sorte de parodies écrites sur un ton familier et qui admettaient une versification plus libre et plus irrégulière que le drame satyrique. Rhinton avait composé trente-huit pièces, dont on ne connaît que les titres suivants : *Amphitryon*, *Hercule*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Oreste* et *Télèphe*.

RHINTONIQUE adj. (rain-to-ni-ke — rad. *Rhinton*, n. pr.). Littér. gr. Se dit de certaines pièces comiques qui répondaient à nos parodies.

RHINUSE s. f. (ri-nu-ze — du gr. *rhin*, *rhinos*, bec; *ousia*, nature). Entom. Syn. de GYMNÈTRE ou GYMNÉTRON, genre d'insectes.

RHINYPTIE s. f. (ri-ni-psî — du gr. *rhin*, bec; *uptos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant trois espèces qui habitent l'Arabie et le Sénégal.

RHIO, ville de l'archipel de la Sonde, sur la côte occidentale de l'île de Bintang, au S.-E. de l'île de Singapour; commerce assez actif.

RHIPICÉPHALE s. m. (ri-pi-sé-fa-le — du gr. *rhipis*, éventail; *kephalê*, tête). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des ixodides, famille des rhipistomides, comprenant une dizaine d'espèces, dont le type habite l'Egypte.

RHIPICÈRE s. m. (ri-pi-sè-re — du gr. *rhipis*, éventail; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, tribu des cébrionites, ou type de la tribu des rhipicérines, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'hémisphère austral : *Les* RHIPICÈRES *ont la démarche lourde*. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Entom. Les *rhipicères* ont pour caractères principaux : un corps allongé; des antennes longues, en panache, insérées devant les yeux, près de la bouche, rapprochées à leur base, composées d'articles nombreux, surtout chez les mâles, et formant, quand elles sont déployées, une sorte d'éventail arrondi; des mandibules fortes, arquées, avancées et découvertes; des mâchoires presque droites, très-velues au côté interne; des palpes à dernier article ovalaire; le corselet court et convexe; l'écusson petit; les élytres longs, un peu rétrécis vers l'extrémité, recouvrant les ailes et l'abdomen; des pattes de médiocre longueur. Ces insectes sont de taille moyenne, plus grande chez les femelles, et de couleurs assez brillantes, mais obscurcies par le duvet épais qui les recouvre. Leur odeur, faible, mais peu agréable, rappelle celle des téléphores. Ces insectes vivent généralement solitaires et sont assez rares, surtout les femelles. Tout ce qu'on sait de leurs mœurs se réduit aux détails suivants donnés par Lacordaire :

« On trouve ces insectes pendant toute la saison pluvieuse, qui commence au Brésil en octobre et dure jusqu'en mars, mais plus particulièrement, néanmoins, vers la fin des pluies, en février. Ils habitent les forêts vierges et rarement les environs des habitations où les bois ont été abattus. Ils se tiennent de préférence sur les arbrisseaux, les plantes basses et accidentellement sur le tronc des arbres; ils rongent les feuilles et souvent les tiges des plantes demi-légumineuses. Je crois, sans en avoir la preuve certaine, que les larves de ce genre percent les arbres à moitié morts et y subissent leurs métamorphoses. Il m'est arrivé de trouver plusieurs fois l'insecte parfait, récemment transformé, près d'un trou de cette nature, que je suppose avoir été le sien. Les *rhipicères* ont la démarche

lourde et se tiennent volontiers immobiles sur les fleurs ou accrochés aux tiges des plantes. Leur vol est lent; ils le prennent avec difficulté et le prolongent peu. Lorsqu'on veut les saisir, ils se laissent très-rarement tomber, et, lorsqu'on les tient, ils fléchissent leurs antennes et contractent légèrement leurs pattes sans les ramener contre le corps; ils ne restent pas longtemps dans cette position et se remettent à marcher si on les laisse en liberté. »

Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent le Brésil et l'Australie. Le *rhipicère bordé* a près de 0m,03 de longueur; il est d'un noir bleuâtre bronzé, couvert d'un duvet roussâtre, avec les élytres d'un brun cuivré, testacés à la base, à la suture et sur les bords; les cuisses rousses, les antennes et les pattes noires. La femelle est beaucoup plus grosse que le mâle. Cette espèce vit au Brésil, aux environs de Rio-Janeiro. Le *rhipicère mystacin*, moitié plus petit que le précédent, est noirâtre, avec les élytres et le corselet ponctués de blanc et les cuisses fauves; il se trouve en Australie, au voisinage du détroit de Bass.

RHIPICÉRIDE adj. (ri-pi-sé-ri-de — de *rhipicère*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhipicère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, ayant pour type le genre rhipicère.

RHIPIDIE s. f. (ri-pi-dî — du gr. *rhipis*, éventail; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, tribu des terricoles, dont l'espèce type vit en France.

— Bot. Syn. de SCHIZÆA, genre de cryptogames.

RHIPIDOMYS s. m. (ri-pi-do-miss — du gr. *rhipis*, éventail; *mus*, rat). Mamm. Subdivision du genre rat.

RHIPIDOPTÈRE adj. (ri-pi-do-ptè-re). Entom. V. RHIPIPTÈRE.

RHIPIDOSIPHON s. m. (ri-pi-do-si-fon — du gr. *rhipis*, éventail; *siphôn*, tube). Bot. Genre d'algues marines, de la tribu des acétabulariées, dont l'espèce type vit à Java, sur les madrépores.

RHIPIDURE s. m. (ri-pi-du-re — du gr. *rhipis*, éventail; *oura*, queue). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des muscicapidées, très-voisin des gobe-mouches et des moucherolles, et comprenant sept espèces qui habitent l'Inde et l'Australie : *On connaît fort peu le genre de vie et les mœurs des* RHIPIDURES. (Z. Gerbe.) *Le* RHIPIDURE *flabellifère fréquente les buissons.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *rhipidures* ont pour caractères : un bec court, déprimé, élargi à la base et comprimé à la pointe, à mandibule supérieure échancrée; les narines basales, ovalaires, presque recouvertes par des soies et des plumes; des ailes médiocres, presque aiguës; la queue allongée, ouverte, arrondie en éventail à son extrémité. Ce genre, très-voisin du gobe-mouches, comprend un très-petit nombre d'espèces, propres à l'Australie. Leurs mœurs sont peu connues. Ils fréquentent surtout les buissons, d'où ils s'élancent, comme les gobe-mouches, sur les insectes dont ils font leur proie. Quand ils volent, ils épanouissent leur queue en forme d'éventail. Les *rhipidures éventail*, *motacille* et *à front roux* se trouvent aux environs de Paramatta.

RHIPIPHORE s. m. (ri-pi-fo-re — du gr. *rhipis*, éventail; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des mordelles, comprenant une trentaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et surtout en Amérique : *Le* RHIPIPHORE *bimaculé habite le midi de la France.* (A. Dupuis.)

RHIPIPTÈRE adj. (ri-pi-ptè-re — du gr. *rhipis*, éventail; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes en éventail.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, caractérisé surtout par des ailes en éventail, et syn. des STREPSIPTÈRES : *Les ailes des* RHIPIPTÈRES *sont grandes et membraneuses.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** L'ordre des *rhipiptères* a été établi par M. Kirby, sous la dénomination de *strepsiptères*, sur des insectes très-singuliers par leurs formes anomales et leurs habitudes. Des deux côtés de l'extrémité antérieure du tronc, près du col et de la base extérieure des deux premières pattes, sont insérés deux petits corps crustacés, mobiles, en forme de petits élytres, rejetés en arrière, étroits, allongés, dilatés en massue, courbes au bout et se terminant à l'origine de l'aile; les élytres proprement dits recouvrant toujours la totalité ou la base de ces organes et naissant du second segment du tronc. Ces corps ne sont donc pas de véritables étuis, mais des pièces analogues à celles que nous avons observées à la base des ailes des lépidoptères. Les ailes des *rhipiptères* sont grandes, membraneuses, divisées par des nervures longitudinales, formant des rayons et se pliant dans leur longueur en manière d'éventail. Leur bouche est composée de quatre pièces, dont deux plus courtes paraissent être autant de palpes à deux articles et dont les autres, insérées près de la base interne des précédentes, ont la forme de petites lames linéaires, pointues et se croisant à leur extrémité à la manière des mandibules de plusieurs insectes; elles ressemblent plus aux lancettes du suçoir des diptères qu'à de véritables mandibules. La tête offre, en outre, deux gros yeux hémisphériques un peu pédiculés et grenus; des antennes rapprochées à leur base, sur une élévation commune, presque filiformes, courtes et composées de trois articles, dont les deux premiers très-courts et dont le troisième, très-long, se divise jusqu'à son origine en deux branches longues, comprimées, lancéolées et s'appliquant l'une contre l'autre.

Le tronc, par sa forme et ses divisions, a beaucoup de rapports avec celui de plusieurs cicadaires, des psyles et des chrysis. L'abdomen est presque cylindrique, formé de huit à neuf segments, et se termine par des pièces qui ont une grande analogie avec celles que l'on voit à l'anus des hémiptères mentionnés ci-dessus. Leurs pieds, au nombre de six, sont presque membraneux, comme vésiculaires à leur extrémité, et le dernier, un peu plus grand, n'offre point de crochets. Les quatre pieds antérieurs sont très-rapprochés et les deux autres se rejettent en arrière. L'espace de la poitrine compris entre ceux-ci est très-ample et divisé en deux par un sillon longitudinal. L'extrémité postérieure du mésothorax se prolonge, en manière d'un grand écusson, sur l'abdomen. Les côtes de l'arrière-tronc, qui servent d'insertion à cette dernière paire de pattes, se dilatent fortement en arrière et forment une espèce de bouclier renflé qui défend la base extérieure et latérale de l'abdomen.

Ces insectes vivent à l'état de larves, entre les écailles de l'abdomen de quelques andrènes et de guêpes du sous-genre des polistes. Ils sautillent et leurs balanciers se meuvent en même temps que leurs ailes. Quoiqu'ils paraissent s'éloigner par plusieurs caractères des hyménoptères, c'est encore de ces insectes qu'ils se rapprochent le plus.

M. Peck a observé une des larves, qui se trouve sur les guêpes. Elle est ovale oblongue, sans pattes, annelée ou plissée, avec l'extrémité antérieure dilatée en forme de tête et la bouche formée de trois tubercules. Ces larves se métamorphosent en nymphes, dans la même place et sous leur propre peau, et sans changer de forme. Les *rhipiptères* comprennent deux genres, les *xenos* et les *stylops*.

RHIPIPTÉRYX s. m. (ri-pi-pté-riks — du gr. *rhipis*, éventail; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des grylliens, tribu des tridactylites, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* RHIPIPTÉRYX *sont très-voisins de nos tridactyles.* (Blanchard.)

RHIPISTOME s. m. (ri-pi-sto-me — du gr. *rhipis*, éventail; *stoma*, bouche). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des ixodides, type de la famille des rhipistomides, comprenant deux espèces, dont la principale habite l'Egypte.

RHIPISTOMIDE adj. (ri-pi-sto-mi-de — rad. *rhipistome*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhipistome.

— s. m. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des ixodides, ayant pour type le genre rhipistome.

RHIPSALIDE s. f. (ri-psa-li-de — du gr. *rhipsis*, action de précipiter). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées, originaire de l'Amérique. ‖ On dit aussi RHIPSALIS.

— **Encycl.** Les *rhipsalides* ou *rhipsalis* sont des plantes épiphytes, à tige articulée, rameuse, cylindrique ou anguleuse, quelquefois ailée ou crénelée; aux fleurs, qui sont presque toujours petites et de peu de durée, succèdent des baies lisses devenant transparentes à la maturité et couronnées par les restes du périanthe. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique. Elles se recommandent moins par leur beauté que par l'étrangeté de leur port, très-différent de celui des autres cactées. Elles sont aussi plus exigeantes sous le rapport de la température et de l'humidité. On les cultive ordinairement en serre chaude bien éclairée; toutefois, quelques espèces se contentent de la serre tempérée et du traitement ordinaire des cactus. On les multiplie le plus souvent de boutures, qui viennent très-bien dans une terre légère ou dans le terreau de feuilles.

RHIPSALIDÉ, ÉE adj. (ri-psa-li-dé — rad. *rhipsalide*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhipsalide.

— s. f. pl. Tribu de plantes grasses, de la famille des cactées, ayant pour type le genre rhipsalide.

RHIPTOGLOSSE adj. (ri-pto-glo-se — du gr. *rhiptô*, je renverse; *glôssa*, langue). Zool. Qui a la langue protractile.

RHIZAGRE s. m. (ri-za-gre — du gr. *rhiza*, racine; *agra*, prise). Chir. Instrument avec lequel on arrache les racines des dents.

RHIZANTHÉE, ÉE adj. (ri-zan-té — du gr. *rhiza*, racine; *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs naissant sur les racines.

— s. f. pl. Classe de végétaux, comprenant les familles des rafflésiacées, des balanophorées et des cytinées, dont les fleurs naissent sur les racines.

RHIZINE s. f. (ri-zi-ne — du gr. *rhiza*, racine). Bot. Radicule d'un lichen ou d'une mousse. ‖ Genre de champignons, du groupe des pézizes.

RHIZINIE s. f. (ri-zi-nî — dimin. du gr. *rhiza*, racine). Helminth. Genre d'helminthes, voisin des grégarines, comprenant une dizaine d'espèces, dont les plus connues vivent en parasites dans les larves des cétoines et des opatres.

RHIZOBIE s. m. (ri-zo-bî — du gr. *rhiza*, racine; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des aphidiphages, tribu des coccinellides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe. ‖ Genre d'insectes hémiptères, tribu des aphidiens, formé aux dépens des pucerons, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Europe.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

RHIZOBLASTE adj. (ri-zo-bla-ste — du gr. *rhiza*, racine; *blastôs*, germe). Bot. Se dit des embryons pourvus de racines, et des végétaux qui ont un embryon pourvu de racines.

RHIZOBOLE s. m. (ri-zo-bo-le — du gr. *rhiza*, racine; *bôlos*, motte). Bot. Syn. de CARYOCAR, genre type des rhizobolées.

RHIZOBOLÉ, ÉE adj. (ri-zo-bo-lé — rad. *rhizobole*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizobole.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rhizobole ou caryocar.

RHIZOCARPÉ, ÉE adj. (ri-zo-kar-pé — du gr. *rhiza*, racine; *karpos*, fruit). Bot. Dont les organes reproducteurs naissent sur les racines.

— s. f. pl. Syn. de MARSILÉACÉES ou RHIZOSPERMÉES.

RHIZOCARPIEN, IENNE adj. (ri-zo-kar-piain, i-è-ne — du gr. *rhiza*, racine; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des végétaux dont la tige ne porte du fruit qu'une seule fois, mais dont la racine reproduit, chaque année, de nouvelles tiges fructifères.

RHIZOCARPIQUE adj. (ri-zo-kar-pi-ke — du gr. *rhiza*, racine; *karpos*, fruit). Bot. Se dit des végétaux chez lesquels les fruits naissent de la racine.

RHIZOCARPON s. m. (ri-zo-kar-ponn — du gr. *rhiza*; racine; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de LÉCIDÉE, genre de lichens.

RHIZOCTONE s. m. (ri-zo-kto-ne — du gr. *rhiza*, racine; *kteinô*, je tue). Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des sclérotes, et comprenant des espèces parasites sur les racines des végétaux. ‖ On dit aussi RHIZOCTONIE s. f. : *Les* RHIZOCTONIES *causent la mort des plantes sur lesquelles elles adhèrent par des espèces de fibrilles bractéiformes.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *rhizoctones* ou *rhizoctonies* constituent non pas un genre, dans l'acception taxonomique de ce mot, mais une catégorie particulière de champignons, aussi remarquables par leur mode de végétation que par les ravages qu'ils exercent sur certaines plantes cultivées. Ils se présentent le plus souvent sous forme de tubercules irréguliers, plus ou moins consistants, charnus à l'intérieur, à enveloppe intérieure membraneuse, adhérente et persistante; ils croissent en parasites sur les racines des plantes et émettent dans tous les sens des fibres radiciformes, byssoïdes, disposées par fascicules, d'où naissent de nouveaux individus. La couleur de ces fibres est d'abord blanche, puis rougeâtre, et enfin violacée. Elles présentent, de distance en distance, des renflements qui ressemblent à des corps feutrés plutôt qu'à des truffes ou à des sclérotes, auxquels plusieurs auteurs les ont assimilés. Elles s'étendent, non-seulement sur les racines, mais encore sous terre, et communiquent ainsi d'une plante à l'autre. Il est bien reconnu aujourd'hui que les *rhizoctones* sont, non pas des champignons parfaits, mais bien l'état primitif d'autres espèces non encore connues; on peut les comparer, sous ce rapport, au *mycélium* ou *blanc de champignons*, qui reproduit l'agaric comestible ou champignon de couche. On les rencontre sur les racines de végétaux très-divers, et ils nuisent souvent beaucoup à certaines cultures.

Le *rhizoctone du safran* se développe à la surface des bulbes ou oignons de cette plante; on voit d'abord, sur les tuniques extérieures, apparaître des filaments blancs, qui s'étendent de proche en proche jusqu'à l'intérieur du bulbe; les tuniques se dessèchent l'une après l'autre et le cœur se ramollit, en devenant blanc et pultacé; la fécule n'en paraît pas altérée, mais ses grains prennent une teinte jaunâtre; le bulbe périt enfin et se décompose. Ce parasite, vulgairement connu sous le nom vulgaire de *mort-au-safran*, est très-répandu dans certaines contrées, notamment dans le Gâtinais, où il occasionne souvent des pertes considérables. Il est à remarquer que la maladie se reproduit l'année suivante, si l'on met des oignons à la même place où elle s'est déjà montrée. On la reconnaît aisément aux espaces vides qu'on observe dans les cultures. Pour l'empêcher de se propager, il est bon de cerner ces vides par un fossé, de remuer profondément le sol et de faire à la surface un brûlis de paille ou de plantes sèches, pour détruire tous les germes du mal. Les oignons qu'on a relevés à ces places, si bien qu'ils soient nettoyés et conservés, ne donneraient que de médiocres résultats; il vaut mieux planter de nouveaux bulbes parfaitement sains.

Le *rhizoctone de la luzerne* se distingue surtout du précédent par sa couleur violette beaucoup plus intense. Du reste, sa structure, son mode de végétation et ses effets sont absolument semblables. Les pieds de luzerne qui en sont atteints se fanent, jaunissent et meurent; le mal s'étend de proche en proche aux pieds voisins, et cela dans un court espace de temps. Cette maladie, qu'on a appelée le *couronnement des luzernes*, se produit depuis le mois de juillet jusqu'à l'hiver. On voit çà et là, dans les luzernières, des surfaces circulaires entièrement dévastées; c'est cette forme qui fait dire que la luzerne est couronnée. Cet effet se produit surtout, d'après De Candolle, dans les terres qui retiennent l'humidité, et on l'observe plus fréquemment sur les luzernes repiquées que sur celles qui proviennent de semis en place. On pourrait y remédier en y employant le même procédé que pour l'espèce précédente; mais il serait plus difficile à appliquer, en raison de la profondeur à laquelle s'enfoncent les racines de la luzerne. Il vaut donc mieux recourir aux moyens préventifs, qui consistent à semer de préférence la luzerne dans des terrains secs ou bien drainés et nivelés, à espacer davantage les plants et à détruire sur-le-champ ceux qu'on voit se faner sans cause apparente.

Le *rhizoctone* de la pomme de terre est beaucoup plus rare; on l'a néanmoins regardé comme une des causes de la maladie qui attaque cette solanée. Il se développe sous l'influence d'une humidité permanente, s'étend du collet aux parties souterraines, jusqu'aux tubercules qu'il finit par envelopper entièrement et qui meurent et se pourrissent. « La fécule, dit Léveillé, n'est pas altérée dans ces pommes de terre; on peut l'utiliser; il arrive même quelquefois que le liquide qui l'accompagne s'écoule par une rupture; alors elle se dessèche, devient dure et ressemble à du plâtre. On ne reconnaît guère cette maladie que quand on arrache les pommes de terre. Quand elles sont simplement ramollies, l'extraction de la fécule se fait aussi facilement que quand elles sont malades ou gelées. Lorsqu'elles sont encore intactes, le *rhizoctone* meurt et reste sans effet si on les laisse exposées à l'air libre; on peut même en dépouiller les pommes de terre en les frottant avec les doigts ou avec un linge, en évitant d'enlever l'épiderme; elles se conservent très-bien. » D'après M. Fleurot, le parasite ne se reproduit pas si on plante les mêmes tubercules dans un terrain bien meuble et surtout moins humide.

Ce *rhizoctone* attaque aussi les carottes et les patates. D'autres espèces se développent sur la garance, l'échalote, l'ail, l'asperge, l'yèble, l'ononis, etc. Elles présentent les mêmes phénomènes que les précédentes. Au reste, toutes les espèces de *rhizoctone* ont la même structure, se développent sous l'influence des mêmes causes et ne diffèrent guère que par le plus ou moins d'intensité de leur couleur. On a donc pensé qu'elles pouvaient peut-être se réduire à une seule, variant légèrement suivant les végétaux qu'elle attaque. Mais la question, dans l'état actuel de la science, n'est pas facile à résoudre.

RHIZOGÈNE adj. (ri-zo-jè-ne — du gr. *rhiza*, racine; *genos*, origine). Bot. Chez qui les organes de la reproduction, et par conséquent les fleurs, naissent sur les racines.

— s. f. pl. Syn. de RHIZANTHÉES.

RHIZOGONIE s. f. (ri-zo-go-nî — du gr. *rhiza*, racine; *gônia*, angle). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des rhizogoniées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'hémisphère austral.

RHIZOGONIÉ, ÉE adj. (ri-zo-go-ni-é — rad. *rhizogonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhizogonie.

— s. f. pl. Tribu de mousses, comprenant les genres rhizogonie et hymenodon.

RHIZOGRAPHE s. m. (ri-zo-gra-fe — rad. *rhizographie*). Auteur d'une description des racines.

RHIZOGRAPHIE s. f. (ri-zo-gra-fî — du gr. *rhiza*, racine; *graphê*, description). Traité ou description des racines.

RHIZOGRAPHIQUE adj. (ri-zo-gra-fi-ke — rad. *rhizographie*). Qui appartient à la rhizographie.

RHIZOGUE s. m. (ri-zo-ghe). Bot. Syn. de RHIGOZE.

RHIZOLITHE s. f. (ri-zo-li-te — du gr. *rhiza*, racine; *lithos*, pierre). Hist. nat. Racine fossile.

RHIZOMATEUX, EUSE adj. (ri-zo-ma-teu, eu-ze — rad. *rhizome*). Bot. Qui ressemble au rhizome; qui possède un rhizome.

RHIZOMATOSE s. f. (ri-zo-ma-to-ze — rad. *rhizome*). Bot. Transformation d'une racine en rhizome.

RHIZOME s. m. (ri-zo-me — du gr. *rhiza*, racine). Bot. Sorte de tige souterraine, qui émet des *racines* sur les divers points de sa

longueur, et qui se développe progressivement par son extrémité antérieure, tandis que l'autre se dessèche et périt à mesure : *Le* RHIZOME *appartient plus particulièrement aux fougères et aux liliacées frutescentes.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *rhizome*, quelquefois aussi sous la dénomination moins exacte de *souche*, les tiges souterraines et horizontales des plantes vivaces, cachées en tout ou en partie dans le sol et émettant de nouvelles tiges aériennes par leur extrémité antérieure, tandis que la partie postérieure et la plus ancienne se détruit peu à peu. On confondait autrefois les *rhizomes* avec les racines, et les personnes étrangères à l'étude de la botanique les confondent encore très-souvent. Mais le *rhizome*, outre sa direction à peu près horizontale dans le sol, se distingue encore de la racine en ce qu'il offre toujours, sur quelques points de son étendue, les traces des feuilles des années précédentes, ou des écailles qui en tiennent lieu, et qu'il s'accroît par sa base ou par le point le plus rapproché des feuilles, ce qui est le contraire pour la véritable racine. Le nombre des plantes pourvues de *rhizome* ou de tige souterraine est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement. Il faut, en effet, ranger parmi elles un grand nombre d'espèces, dites *acaules* ou *sans tige*, et dont la tige aérienne est rudimentaire ou nulle, mais qui ont en réalité un *rhizome* plus ou moins développé; telles sont la moschatelline, la parisette, la sylvie. Les prétendues racines vivaces des iris, des scabieuses, du sceau de Salomon, de la bistorte, des gratioles, etc., sont de véritables *rhizomes;* elles émettent des fibres cylindriques qui constituent les vraies racines. Les *rhizomes* jouent un grand rôle et ont une grande utilité dans la culture; ils servent à multiplier les plantes vivaces; les végétaux qui en sont pourvus sont les plus propres à fixer les terrains sablonneux et mouvants.

RHIZOMORPHE adj. (ri-zo-mor-fe — du gr. *rhiza*, racine; *morphê*, forme). Bot. Qui a la forme d'une racine.

— s. f. Bot. Genre de champignons rameux, dont l'espèce type croît dans les fissures des arbres ou dans les souterrains : *Les* RHIZOMORPHES *sont remarquables par la lumière phosphorescente qu'elles répandent quelquefois pendant plusieurs jours.* (F. Foy.)

RHIZOMYS s. m. (ri-zo-miss — du gr. *rhiza*, racine; *mus*, rat). Mamm. Syn. de CHINCHILLA, genre de rongeurs.

RHIZONÈME s. m. (ri-zo-nè-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

RHIZONYCHION s. m. (ri-zo-ni-ki-on — du gr. *rhiza*, racine; *onux*, ongle). Zool. Phalange qui porte l'ongle, chez les mammifères et les oiseaux.

RHIZOPHAGE adj. (ri-zo-fa-je — du gr. *rhiza*, racine; *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit de racines.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des monotomites, comprenant une vingtaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et en Amérique.

— s. m. pl. Mamm. Subdivision de l'ordre des marsupiaux.

RHIZOPHAGIE s. f. (ri-zo-fa-jî — rad. *rhizophage*). Zool. Condition de l'animal qui vit de racines.

RHIZOPHILE s. m. (ri-zo-fi-le — du gr. *rhiza*, racine; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de DÉMÉTRIAS.

— s. f. Bot. Genre de champignons, semblables à des moisissures blanches, qui se développent sur les racines des arbres et des arbrisseaux fruitiers ou d'agrément. ‖ On dit aussi RHIZOPHILIE s. f.

— **Encycl.** Bot. Les *rhizophiles* ont beaucoup d'analogie avec les rhizoctones. On les distingue néamoins à leur couleur blanche, à leur aspect pulvérulent, qui les fait ressembler à du plâtre; leurs filaments, plus ou moins longs, quelquefois réunis et formant une membrane qui entoure les racines, serpentent dans la terre, qu'ils agglomèrent en petites mottes, et gagnent les racines voisines. Les espèces et le genre lui-même sont loin d'être bien déterminés. On les trouve fréquemment sur les racines des pêchers, des pommiers, des rosiers et de beaucoup d'autres arbres et arbustes. En général, les sujets qui en sont atteints ne tardent pas à périr; lorsque le mal commence à se traduire par des symptômes extérieurs, il est souvent si invétéré déjà qu'il est impossible de le guérir. C'est ce qui arrive surtout pour les pêchers. Au printemps, on voit quelquefois leurs feuilles se dessécher rapidement et tomber, et l'arbre lui-même succombe bientôt après. On attribue généralement ces accidents à des coups de soleil. Sur les pommiers, le mal marche un peu moins vite; les arbres atteints poussent encore quelques faibles rameaux. Mais, en général, les arbres fruitiers attaqués par cette maladie doivent être regardés comme perdus. Le meilleur parti à prendre est de les arracher, de labourer profondément le sol, ou même de le remplacer par une nouvelle terre et d'éviter d'y replanter un arbre de même essence. Quant aux rosiers et autres arbustes d'agrément, les effets du mal ne sont pas si prompts qu'on ne puisse, au moins dans bien des cas, y porter remède. Comme cette maladie s'annonce quelque temps à l'avance par la langueur des sujets, on peut les arracher, brosser les racines ou les laver à grande eau, supprimer celles qui sont trop malades, puis replanter les sujets dans une terre neuve et bien ameublie. On peut ainsi conserver quelques espèces ou variétés rares ou précieuses.

RHIZOPHORE adj. (ri-zo-fo-re — du gr. *rhiza*, racine; *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte des racines.

— s. m. Bot. Nom scientifique du genre palétuvier : *Les* RHIZOPHORES *forment des forêts immenses.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi RHIZOPHORA.

— **Encycl.** V. MANGLIER et PALÉTUVIER.

RHIZOPHORÉ, ÉE adj. (ri-zo-fo-ré — rad. *rhizophore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizophore. ‖ On dit aussi RHIZOPHORACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rhizophore.

— **Encycl.** La famille des *rhizophorées* comprend des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entières, coriaces, munies de stipules interpétiolaires. Les fleurs, disposées en cymes ou en capitules axillaires ou terminaux, souvent accompagnées, à leur base, d'une bractée en forme de cupule, présentent un calice à tube adhérent, entièrement tapissé et dépassé par un disque, à limbe divisé en quatre à douze segments; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, alternant avec elles et insérés au pourtour du disque; des étamines hypogynes, en nombre double ou plus considérable; un ovaire infère, soudé en tout ou en partie avec le calice, à deux (rarement trois ou quatre) loges contenant chacune deux ou plusieurs ovules, surmonté d'un style simple, filiforme ou conique, terminé par un stigmate entier ou à deux ou trois dents. Le fruit est une capsule indéhiscente, uniloculaire, coriace, entourée ou couronnée par le limbe persistant du calice, renfermant une seule graine, à embryon dépourvu d'albumen. Cette graine présente, du moins dans la plupart des cas, une particularité remarquable et qui suffirait à elle seule pour caractériser la famille : elle germe dans l'intérieur même du fruit, en le perforant au sommet, et la radicule descend jusqu'au sol où elle s'implante, de manière à former un nouvel individu, avant même que la graine se soit détachée de l'arbre.

Cette famille, qui a des affinités avec les caprifoliacées et les loranthacées, renferme les genres manglier ou palétuvier (*rhizophora*), bruguiérie, caralie, cériops et kandélie. Les *rhizophorées* sont répandues dans les régions tropicales. Leur écorce, riche en tannin, est employée pour le tannage. Elle est usitée aussi en médecine, comme astringente, ainsi que les feuilles.

RHIZOPHYLLE adj. (ri-zo-fi-le — gr. *rhiza*, racine; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles produisent des racines.

RHIZOPHYLLINÉ, ÉE adj. (ri-zo-fil-li-né — rad. *rhizophyllis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizophyllis.

— s. f. pl. Tribu d'algues, de la famille des floridées, ayant pour type le genre RHIZOPHILLIS.

RHIZOPHYLLIS s. m. (ri-zo-fil-liss — du gr. *rhiza*, racine; *phullon*, feuille). Zool. Genre d'algues, de la famille des floridées, type de la tribu des rhizophyllées, dont l'espèce type habite la Méditerranée, où elle vit en parasite sur d'autres algues.

RHIZOPHYSE s. f. (ri-zo-fi-ze — du gr. *rhiza*, racine; *phusa*, vessie). Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des physophorides, comprenant trois ou quatre espèces répandues dans les diverses mers : *Ces* RHIZOPHYSES *ont des tentacules simples.* (Dujardin.)

RHIZOPODE adj. (ri-zo-po-de — du gr. *rhiza*, racine; *pous, podos*, pied). Zool. Qui a les pieds semblables à des racines.

— s. m. pl. Classe d'animaux invertébrés, qui correspond à peu près à celle des foraminifères : *Ces derniers* RHIZOPODES *se lient par des rapports intimes avec les infusoires.* (Dujardin.)

RHIZOPOGON s. m. (ri-zo-po-gon — du gr. *rhiza*, racine; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des truffes, et ayant pour type la truffe blanche.

RHIZOPUS s. m. (ri-zo-puss — du gr. *rhiza*, racine; *pous*, pied). Bot. Syn. de MUCOR ou MOISISSURE, genre de champignons, type de la famille des mucédinées.

RHIZOSPERME adj. (ri-zo-spèr-me — du gr. *rhiza*, racine; *sperma*, graine). Bot. Qui a des graines naissant sur les racines.

— s. m. Syn. d'AZOLLA, genre de marsiléacées.

— s. f. pl. Syn. de MARSILÉACÉES ou RHIZOSPERMÉES.

RHIZOSPERMÉ, ÉE adj. (ri-zo-spèr-mé — rad. *rhizosperme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizosperme, ou qui a des graines ou spores naissant sur les racines.

— s. f. pl. Syn. de RHIZOSPERMES ou MARSILÉACÉES.

RHIZOSTOME adj. (ri-zo-sto-me — du gr. *rhiza*, racine; *stoma*, bouche). Zool. Qui a plusieurs bouches situées à l'extrémité de filaments semblables à des racines.

— s. m. Acal. Genre d'acalèphes médusaires, type de la famille des rhizostomides, comprenant une vingtaine d'espèces, dont le type vit sur nos côtes.

— **Encycl.** Acal. Ce genre de médusaires a été établi par Cuvier pour une grande espèce très-commune sur les côtes de France et qui anciennement avait reçu le nom de poumon marin, de gelée de mer, de méduse poumon, etc. Ce genre était fondé sur l'absence d'*une bouche centrale, qui est remplacée par* des orifices nombreux et très-petits de l'extrémité des bras. Péron le place dans sa section des médusaires polystomées, parmi celles qui sont pédonculées, brachidées, non tentaculées, en lui attribuant huit bras bilobés, garnis chacun de deux appendices à leur base et terminés par un corps prismatique, avec huit auricules au rebord, mais sans cirres ni cotyles. Lamarck, prenant pour quatre bouches les quatre cavités ovariennes qui occupent la face inférieure de l'ombelle, n'admit point ce genre et le confondit avec les aphées ou les médusaires, dont l'ombelle a en dessous un pédoncule et des bras, sans tentacules au pourtour. Eschscholtz, au contraire, en fit le type de sa famille des rhizostomidés, de la division des discophores pha*nérocarpes, ayant sous l'ombelle* des cordons ovariens visibles, et au bord du disque huit échancrures, dans chacune desquelles sont des corpuscules colorés, que plus tard on a pris pour des yeux. Le genre *rhizostome* est caractérisé par l'absence de bouche, par *quatre sacs ovariens et par des bras très-di*visés et ramifiés, pourvus de suçoirs, mais sans tentacules ni cirres entre les bras.

Parmi les espèces assez nombreuses de ce genre, nous citerons le *rhizostome* d'Aldrovande, à ombelle festonnée, transparente, bordée de bleu, et muni de huit bras, à lobes roussâtres ou carnés. Il est assez commun sur les côtes de la Méditerranée française.

RHIZOSTOMIDE adj. (ri-zo-sto-mi-de — rad. *rhizostome*). Acal. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhizostome.

— s. m. pl. Famille d'acalèphes médusaires, ayant pour type le genre phanérocarpe.

RHIZOTHÈRE s. m. (ri-zo-tè-re). Ornith. Syn. de FRANCOLIN.

RHIZOTOME s. m. (ri-zo-to-me — du gr. *rhiza*, racine; *tomê*, section). Ancien nom des herboristes.

— Pharm. Instrument dont on se sert pour couper, hacher les racines.

RHIZOTROGUE s. m. (ri-zo-tro-ghe — du gr. *rhiza*, racine; *trogô*, je ronge). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant plus de quarante espèces, dont plusieurs se trouvent en France.

RHIZULE s. f. (ri-zu-le — du gr. *rhiza*, racine). Bot. Petite racine très-déliée.

RHO s. m. (ro). Gramm. Dix-septième lettre de l'alphabet grec, qui correspond à *r* ou à *rh*. ‖ Signe numérique des Grecs, qui valait 100 avec l'accent supérieur à droite (ρ'), et 100,000 avec l'accent inférieur à gauche (͵ρ).

RHO ou **RO**, bourg d'Italie, à 15 kilom. N.-O. de Milan, dans une contrée fertile. Il est célèbre par son sanctuaire de la Vierge, élevé en 1583, sur les dessins de Pellegrino Tibaldi. Cet édifice, qui ne se compose que d'une seule nef, est couronné dignement par une majestueuse coupole. La façade est due à l'architecte allemand Léopold Pollack. L'intérieur est orné de peintures de C. Procaccini, Morazzone, Fiammenghino.

RHO (Alexandre), en latin **Rhaudensis**, jurisconsulte italien, né à Milan en 1543, mort dans la même ville en 1627. Il professa le droit à Pavie, où il compta Melchior Alciat parmi ses disciples, puis à Pise, et devint membre du sénat de Milan. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De analogis universis et equivocis* (Venise, 1587, in-fol.); *De contractibus emphyteoticis ecclesiarum* (Pavie, 1590, in-4°); *Consilia et decisiones* (Venise, 1595-1596, 2 vol. in-fol.). — Son fils, Jean RHO, né à Milan en 1590, mort en 1662, entra chez les jésuites et s'adonna à l'enseignement. On a de lui : *Atti di varie virtu* (1643); *Variæ virtutum historiæ* (1644); des sermons, des panégyriques, des ouvrages de piété et de théologie, etc. — Son frère, Jacques RHO, né en 1593, mort en 1638, fut jésuite et missionnaire en Chine, où il mourut. Il composa en chinois de nombreux ouvrages sur la théologie et les sciences et publia en italien : *Lettere II della sua navigazione e delle cose dell' India* (1620).

RHODAIRE s. f. (ro-dè-re — du gr. *rhodon*, rose). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, comprenant sept espèces qui habitent le midi de l'Europe.

RHODALLINE s. f. (ro-da-li-ne). Chim. Syn. de THIOSINAMINE.

RHODALOSE s. f. (ro-da-lo-ze — du gr. *rhodon*, rose; *als*, sel). Minér. Nom donné au sulfate de cobalt ou vitriol rouge.

— **Encycl.** La *rhodalose* est une substance rougeâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux, soluble dans l'eau, de saveur styptique et amère, donnant de l'eau par la calcination et devenant rose clair. Comme composition chimique, c'est un sulfate d'oxyde de cobalt hydraté, avec des traces d'oxyde de fer. Cette substance, dit J. Huot, forme de légers enduits dans les mines cobaltifères, à Bieber, dans le Hanau; à Herrengrund, près Neushol, en Hongrie; quelquefois aussi elle est en dissolution avec divers autres sels dans les eaux qui sortent de ces mines. Elle est trop peu abondante pour être utilisée dans les arts.

RHODAMNIE s. f. (ro-da-mnî — du gr. *rhodon*, rose; *amnos*, pur). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des myrtacées, et comprenant des espèces qui croissent à Sumatra.

RHODANIEN, IENNE adj. (ro-da-ni-ain, i-è-ne — du lat. *Rhodanus*, Rhône). Qui appartient au Rhône : *Vallée* RHODANIENNE. ‖ On dit aussi RHODANIQUE.

RHODANOGÈNE s. m. (ro-da-no-jè-ne). Nom donné par un certain nombre de chimistes à un radical particulier qu'ils supposent exister dans les sulfocyanures et dans l'acide sulfocyanhydrique, radical qui serait différent du cyanogène. ‖ On l'appelle aussi SULFOCYANOGÈNE.

RHODANTHE s. m. (ro-dan-te — du gr. *rhodon*, rose; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie : *Cultivé en pot, le* RHODANTHE *orne très-bien les fenêtres et les appartements.* (Vilmorin.)

RHODANURE s. m. (ro-da-nu-re). Chim. Combinaison du sulfocyanogène avec un métal.

RHODANUS, nom latin du RHÔNE.

RHODATE s. m. (ro-da-te — rad. *rhodium*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide rhodique.

RHODE (Jean), en latin **Rhodius**, médecin et antiquaire danois, né à Copenhague vers 1587, mort à Padoue en 1659. Il alla se fixer à Padoue, où il étudia la médecine et se fit recevoir docteur en 1620. En 1631, il refusa le titre de professeur de botanique et la direction du jardin des plantes de l'université, préférant son indépendance et sa liberté à la fortune et aux honneurs. Médecin érudit, observateur judicieux, Rhode a laissé plusieurs écrits remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Libellus de natura medicinæ* (Padoue, 1625, in-4°); *De acia dissertatio ad Cornelii Celsi mentem, qua simul universæ fibulæ ratio explicatur* (1639, in-4°); *Observationum medicinalium centuriæ tres* (1657, in-8°); *Mantissa anatomica* (Copenhague, 1661, in-8°); *De artis medicæ exercitatione consilia tria* (1662, in-8°); *Observationes medicæ posteriores e schedis J. Rhodii* (1677, in-8°).

RHODÉORÉTINE s. f. (ro-dé-o-ré-ti-ne). Chim. Nom donné par Kayser à une résine particulière qu'il a retirée de la racine de jalap tubéreux, et qui a été décrite par Mayer sous le nom de *convolvuline*, par Buchner et Herberger sous celui de *jalapine*.

RHODÉE s. f. (ro-dé — du gr. *rhodon*, rose). Bot. Genre de plantes, de la famille des aspidistrées, originaire du Japon.

RHODE-ISLAND, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, entre le Massachusetts au N. et à l'E., l'Atlantique au S. et le Connecticut à l'O., par 41° 22'-43° 3' de latit. N. et 73° 48'-74° 32' de longit. O.; 3,074 kilom. carr.; 80 kilom. sur 60; 178,000 hab. Ch.-l. Providence et Newport. C'est le plus petit des Etats sous le rapport du territoire. « La côte, dit le *Dictionnaire géographique universel*, est coupée par la baie profonde de Narragansett, où se trouvent plusieurs îles, dont la plus considérable est celle de Rhode; à l'entrée de cette baie, on remarque la pointe Judith et la pointe Seakonnel. La surface du Rhode-Island offre une plaine interrompue par quelques collines, qui se montrent principalement dans le N.-O. Les rivières principales sont : la Providence, qui se jette dans la baie de Narragansett; le Pawtucket et le Wood qui se jette dans l'Atlantique sous le nom de Pawcatuck. »

On trouve dans l'Etat plusieurs petits lacs, parmi lesquels nous signalerons : les deux Wattupes, l'Allam, le Herring, le Fairfield et le Chapman. Les printemps et les automnes sont assez longs, l'été tempéré et les hivers quelquefois rigoureux, surtout pendant les trois mois de décembre, janvier et février. La culture des céréales ne suffit pas à la consommation des habitants. On y recueille des grains, du seigle, de l'orge, de l'avoine et dans quelques endroits du froment, des légumes, des fruits, etc. On y élève une grande quantité de beau bétail, surtout dans la partie S.-O., où il y a d'excellents pâturages. Il y existe des mines de fer, de cuivre et de charbon de terre; des carrières de marbre et de pierre calcaire, des sources minérales, etc. Cet Etat est l'un de ceux où l'industrie manufacturière est la plus répandue. Elle a principalement pour objet des fabriques de cotonnades, de lainages, de chapeaux de paille et autres, d'esprits et d'huiles, des forges, des papeteries, etc., dont les produits donnent lieu à un commerce très-actif. Cet Etat est divisé en cinq comtés. Le pouvoir exécutif

appartient à un gouverneur nommé pour un an. L'assemblée législative se compose d'un sénat composé de 32 membres nommés pour un an, et d'une chambre des représentants composée de 72 députés élus pour un an. Roger William, célèbre puritain, poursuivi pour ses principes religieux, jeta, en 1631, les fondements de la colonie de Rhode-Island, qui ne reçut qu'en 1644 la forme d'un gouvernement particulier. Des règlements sages et la bonne intelligence où les colons se maintinrent avec les Indiens en accrurent facilement la prospérité. Jacques II, en attaquant les chartes coloniales, ne respecta pas celles que son frère avait accordées à Rhode-Island; la colonie rendit son privilége en 1686, mais pour le reprendre aussitôt après la révolution de 1688; elle le conserva jusqu'en 1776. Bien plus, à ce moment, quand tous les Etats en pleine possession de la souveraineté rédigèrent des constitutions nouvelles, ou du moins réformèrent leurs anciennes chartes, Rhode-Island conserva la patente de Charles II; elle l'a gardée jusqu'en 1842. Rhode-Island prit une part active dans la guerre de l'Indépendance; Newport fut pris par les Anglais en 1776 et repris, en 1780, par les Américains aidés des Français. Ce fut, des treize Etats de l'Union, le dernier qui accéda à la constitution fédérale : il ne fut admis dans la confédération qu'en 1790.

RHODE-ISLAND, île des Etats-Unis, dans l'Etat de Rhode-Island, auquel elle donne son nom; dans la baie de Narragansett, formée par l'Atlantique; 20 kilom. de longueur sur 6 de largeur. Le sol est d'une fertilité prodigieuse et la douceur relative du climat l'a fait nommer le paradis de l'Amérique. L'éducation des bestiaux est une des principales ressources des habitants. La plupart de ses délicieuses maisons de campagne, de ses jardins, de ses vergers et de ses bois furent détruits pendant les guerres de l'Indépendance.

RHODES, en grec *Rhodos*, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel grec, près de la côte S.-O. de l'Anatolie, dont elle n'est séparée que par un canal d'environ 12 kilom. de largeur; sous le 36° de latit. N. et entre 25° et 26° de longit. E., sur une longueur de 70 kilom. et une largeur moyenne de 23; superf., 1,000 kilom. carrés environ. « Pline, dit le *Guide en Orient*, a très-bien évalué sa circonférence à 125,000 pas (un peu plus de 46 lieues). Elle a, en quelque sorte, pour épine dorsale une chaîne de montagnes qui la traverse tout entière et dont le point culminant est le Taïros (1,500 mèt.), superbe masse qui est l'ancien *Atabyron*. Célèbre en tout temps par son admirable climat, par cette pureté de son ciel qui lui a valu chez une foule de poëtes l'épithète de *clara Rhodos*, cette île frappe de loin par les lignes sévères et heurtées de ses montagnes, que domine le Taïros, souvent couvert de neige; de près, elle charme le regard par la végétation multiple de ses vallées et ses mille ravins, où l'eau coule sous un épais rideau de lauriers-roses. Les essences d'arbres dominantes à Rhodes sont les mêmes qu'à Chio et à Samos : le pin, l'olivier et le figuier sont surtout nombreux. Les vignobles de Rhodes, célébrés par Virgile, n'ont pas trop dégénéré. Du reste, l'agriculture est en souffrance dans cette île, si richement douée par la nature, ce qui tient sans doute au chiffre restreint de sa population rurale (16,000 âmes). Administrativement, Rhodes est un liva de l'eyalet des îles, lequel liva comprend les Sporades. Le pacha des îles réside à Rhodes; tous les pouvoirs sont centralisés dans sa main. »

Le commerce de Rhodes envoie chaque année à Smyrne, à Constantinople, en Egypte et dans l'Archipel, en productions de son sol : cire, 2,900 ocques (l'ocque de Constantinople vaut 1,282 kilogr.); miel, 30,000 ocques; figues sèches, 25,000 quintaux; oignons, 2,500 ocques; caroubes (fruit du caroubier), 2,000 ocques; vallonnée, 10,000 ocques; vins, 2,000 barils; oranges, citrons et grenades, sept chargements. Il expédie en outre, à diverses destinations, des quantités plus ou moins considérables de légumes secs, selon l'importance des récoltes, et principalement des bois à brûler et de construction. Mais le commerce le plus important de Rhodes est la pêche des éponges. On estime à 1,500,000 francs le produit de cette pêche, dont une grande partie est portée à Smyrne, d'où on l'expédie en Angleterre et en France. Un tiers de ce chiffre représente la valeur des éponges fines. Les importations se composent principalement de denrées coloniales, draps de France et d'Allemagne, étoffes de coton et autres, fer, plomb, étain, verreries, papier, savon, cordages de Russie, etc. Rhodes a éprouvé plusieurs tremblements de terre violents; celui de 222 av. J.-C., d'autres sous Antonin, Constance, Anastase Ier, et ceux de février 1851, d'octobre 1856, et surtout de mai 1863, qui a renversé 3,000 maisons.

Sortie du sein des eaux, suivant les plus anciennes traditions, et habitée d'abord par les Telchines, l'île de Rhodes paraît devoir son nom à Rhodes, fille de Neptune et d'Halia, sœur des Telchines. Une autre étymologie, plus vraisemblable, tire le nom de Rhodes de ῥόδον (rose) ou de ῥοιά (grenadier), ces plantes y croissant jadis en abondance. Danaüs et ses filles, Cadmus et ses Phéniciens, des colonies de Pélasges, de Crétois et d'Argiens trouvèrent successivement asile dans l'île de Rhodes, qui resta pendant des siècles riche et puissante. Forcé de se soumettre aux Perses à la fin du VIe siècle, elle fut ensuite ralliée à la confédération athénienne. C'est vers l'an 408 que fut fondée la ville de Rhodes, capitale de l'île. Forcés de subir l'autorité de Mausole, roi de Carie, qui leur avait fourni son aide pour s'affranchir du joug d'Athènes, les Rhodiens tentèrent vainement de reconquérir leur indépendance après la mort de ce prince; sa veuve, Artémise, les battit et s'empara de leur capitale. Redevenue libre à la mort d'Artémise, l'île de Rhodes se soumit à Alexandre le Grand en 336; mais, quelques années après, elle proclama son indépendance. Démétrius Poliorcète attaqua les Rhodiens qui, pendant toute une année, lui opposèrent une résistance héroïque et le forcèrent à conclure la paix. « Rhodes, dit le *Guide en Orient*, conserva son indépendance et fut plus puissante que jamais. Renversée, en 222, par un tremblement de terre, elle se releva avec l'aide des cités grecques et retrouva sa magnificence. Victorieuse des Byzantins en 220, elle s'allia avec Attale et les Romains pour combattre et vaincre Philippe V, roi de Macédoine, et Antiochus le Grand. Les Rhodiens éloignèrent d'eux les Romains par leur conduite équivoque quand éclata la guerre contre Persée (172); mais ils regagnèrent peu à peu la faveur de ce peuple et obtinrent son intervention dans leur guerre contre les Crétois (154). Rhodes sut résister avec succès à Mithridate; mais, plus tard, ayant pris parti pour Dolabella, elle fut pillée et occupée par Cassius; Antoine la délivra et lui laissa ses anciens droits, qui lui furent enlevés sous le règne de Claude et rendus par Néron. Enfin, Vespasien la plaça définitivement sous l'administration impériale. En 155 après J.-C., elle fut détruite de nouveau par un tremblement de terre.

» Rhodes fut la patrie de Memnon, qui, à la tête des troupes de Darius, résista avec talent à Alexandre le Grand; ses artistes, ses philosophes et ses poëtes étaient également renommés; le peintre Protogène, le sculpteur Charès de Lindos, les philosophes stoïciens Cléobule et Panétius étaient Rhodiens. L'orateur Eschine et le poëte Apollonius avaient obtenu droit de cité à Rhodes.

» Le christianisme s'établit de bonne heure à Rhodes; sous l'empire d'Orient, elle eut à souffrir des incursions des Sarrasins et des Perses. Vers le milieu du VIIe siècle, sous le calife Omar, Moawiah s'en empara; mais elle rentra bientôt sous l'autorité de l'empereur, appartint successivement aux Grecs, aux Latins, à Jean Ducas Vatace. Les Arabes, les Génois, les Turcs l'attaquèrent successivement. Foulques de Villaret, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, s'en rendit maître en 1309 et y installa définitivement son ordre, qui devint, pendant plus de deux siècles, le boulevard de la chrétienté contre les envahissements des musulmans. » Les chevaliers de Rhodes s'emparèrent de Smyrne, d'Alexandrie, de Patras et repoussèrent les Egyptiens qui étaient venus attaquer Rhodes en 1444. Mahomet II voulut exiger un hommage et un tribut de Rhodes; mais le grand maître, Jean de Lartic, s'y refusa énergiquement. Après de longs et nombreux préparatifs de guerre, la flotte ottomane parut devant Rhodes en 1480, sous la maîtrise du courageux Pierre d'Aubusson, qui repoussa un assaut général et força les Turcs à lever le siége. En 1522, sous la maîtrise de Villiers de l'Isle-Adam, une flotte de 300 voiles et une armée de 100,000 hommes, commandée par Soliman lui-même, vint mettre le siége devant l'île. Le grand maître, abandonné des princes chrétiens, n'avait pu réunir que 4,500 soldats et 600 chevaliers. Le siége dura cinq mois. Dans un des nombreux assauts qui furent livrés, les Turcs furent repoussés avec une perte de 15,600 hommes. Soliman allait lever le siége, lorsque, instruit par un transfuge de la détresse des chevaliers, il persista dans son entreprise et tenta quatre nouveaux assauts qui n'eurent aucun résultat. « Les chevaliers, dit M. Adolphe Joanne, abandonnés par la population grecque, effrayée et mécontente, se virent dans l'impossibilité de prolonger la résistance. Villiers de l'Isle-Adam demanda une capitulation qui fut aussi honorable que pouvaient l'espérer les vaincus; elle portait que les églises ne seraient point profanées, que l'exercice de la religion chrétienne serait libre; que tous ceux qui voudraient sortir de l'île en auraient la permission, que les chevaliers pourraient emporter tout ce qui leur appartenait. A peine signée, cette capitulation fut violée par les janissaires. Le grand maître demanda une entrevue au sultan, qui, plein d'admiration pour sa grandeur d'âme, lui assura que la capitulation serait strictement exécutée. Le 1er janvier 1523, Villiers de l'Isle-Adam et ses chevaliers dirent un dernier adieu à cette île de Rhodes immortalisée par leur héroïsme. » L'histoire de l'île de Rhodes ne présente aucun fait intéressant depuis le départ des chevaliers, que Charles-Quint établit dans l'île de Malte. V. ce mot. (V. ci-après RHODES [siége de.])

RHODES, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de l'eyalet des îles et du liva de son nom; sur la côte N.-E. de l'île, entre les caps des Moulins et Camburno, avec un port divisé en grand et petit par un môle, par 36° 26′ de latit. N. et 26° 52′ de longit. E.; 12,000 hab., dont 6,000 Turcs, 1,000 juifs et 5,000 Grecs. Elle occupe aujourd'hui à peine le quart de son ancien emplacement; encore la moitié des maisons est-elle en ruine, comme ses murailles et ses fortifications.

Vue de la mer, la ville présente un développement considérable de fortifications. A l'entrée du port s'élève la tour Saint-Michel, flanquée de petites tourelles rondes et fortement ébranlée et lézardée par le tremblement de terre de 1856. Au S.-E. du port s'élève une autre tour d'origine turque. Le port, compris entre ces deux tours, est défendu, dans toute sa circonférence, par une muraille crénelée, par-dessus laquelle on aperçoit la ville bâtie en amphithéâtre et couronnée par une citadelle massive. Au N. du port actuel il existe un autre port, bien protégé de tous côtés, mais que les Turcs ont laissé ensabler. Une longue jetée de rochers le sépare du port actuel. C'est à l'entrée de ce petit port que se trouvait le fameux colosse de Rhodes (v. COLOSSE). La partie de la ville où se trouvaient l'église Saint-Jean et l'ancien palais du grand maître a presque disparu en 1856, dans l'explosion de la poudrière. L'arsenal, le konak du gouverneur, la mosquée principale, ancienne église Saint-Jean, le quartier environnant, tout fut emporté. Les principales curiosités de la ville sont aujourd'hui : l'ancien hôpital des chevaliers, transformé en magasin; la rue des Chevaliers, bordée d'un double trottoir de marbre, dont quelques dalles portent des inscriptions et où l'on remarque les différents prieurés de l'ordre, distingués par leurs écussons nationaux, par leurs portes ogivales ou en plein cintre, par leurs fenêtres finement sculptées; la tour carrée de l'église Saint-Jean, qui reste seule debout depuis l'explosion; la mosquée de Soliman, ancienne église des Saints-Apôtres; celle de Mustapha-Pacha; le tombeau du grand maître Robert de Juliac, transformé aujourd'hui en réservoir; les ruines de l'église Saint-Marc et celles de Sainte-Marie, dont il subsiste neuf arceaux gothiques.

La ville de Rhodes fut fondée vers l'an 408 av. J.-C. Son histoire étant intimement liée à celle de l'île, nous renvoyons le lecteur à la notice abrégée que nous avons donnée ci-dessus.

Quant au colosse de Rhodes, pour lequel nous avons renvoyé au mot COLOSSE, nous citerons seulement les quelques lignes suivantes de M. Joanne :

« Les marins rhodiens montrent encore sous les eaux deux rochers formant assise, et qui supportaient, disent-ils, cette merveille du monde. Quant à l'idée fort répandue que le colosse fermait l'entrée du port et que les navires passaient à pleines voiles entre ses jambes, c'est un conte absurde, qui date du Bas-Empire et qu'ont accrédité des illustrations à effet. Le port a aujourd'hui une ouverture de 50 mètres, et rien, dans l'histoire ou dans l'état actuel des substructions antiques, ne fait admettre l'existence de môles qui auraient abrégé cette distance; or, l'hypothèse d'un écartement de 50 mètres pour les jambes d'une statue ayant 78 mètres de hauteur totale ne supporte pas un moment d'examen. »

Rhodes (SIÉGE DE), un des plus célèbres dont parle l'histoire, et par le magnanime dévouement de la défense et par l'invincible opiniâtreté de l'attaque. Rhodes présentait une proie magnifique, dont les Grecs, les Sarrasins et les Turcs essayèrent tour à tour, mais inutilement, de s'emparer, et Mahomet II lui-même, le vainqueur de Constantinople, mourut en marchant pour cette expédition difficile. La gloire de prendre Rhodes était réservée à Soliman II le Grand, dont les troupes débarquèrent dans l'île en 1521, sous la conduite de Mustapha. Rhodes était alors gouvernée par Villiers de l'Isle-Adam, grand maître des chevaliers de Saint-Jean, homme de guerre intrépide, habile, fécond en ressources et dont ce siége a immortalisé la mémoire. Il avait tout au plus 6,000 hommes à opposer à 100,000; mais tous, à l'exemple de leur chef, étaient animés de la plus héroïque valeur. Les premiers travaux des Turcs furent rapidement détruits et bientôt le découragement se glissa parmi eux, au point que Soliman dut venir en personne animer les opérations par sa présence. Tremblants devant ce chef redouté qui leur reprocha vivement leur lâcheté et les menaça même de mort, ils demandent, à grands cris, qu'on les conduise à l'assaut. Autant ils avaient montré de mollesse auparavant, autant ils déploient alors d'activité. Soldats et pionniers travaillent sans relâche à la tranchée. D'un autre côté, le grand maître restait impuissant devant cette impulsion donnée aux travaux; il n'exécutait plus que de rares sorties, afin de ménager sa garnison, car il perdait plus par la mort d'un seul chevalier que Soliman par celle de cinquante janissaires. Aussi les Turcs eurent-ils bientôt conduit leurs travaux jusqu'à la contrescarpe. Ils dirigèrent alors contre Rhodes le feu de nombreuses et puissantes batteries, mais sans succès, parce que leurs boulets effleuraient à peine les créneaux des murailles. Ils en furent avertis par un juif qui leur servait d'espion dans la ville et ils s'empressèrent de rectifier leur tir. Toutefois, ils comprirent que cela ne suffisait pas encore, car la ville de Rhodes, enfoncée et comme enterrée sous ses fortifications, semblait défier tous leurs efforts. Ils résolurent donc d'élever deux puissants cavaliers qui commanderaient la ville et ses boulevards. Pendant plusieurs jours, les soldats et les pionniers amassèrent des pierres et des terres entre les portes d'Espagne et d'Auvergne, vis-à-vis du bastion d'Italie. Comme ils travaillaient à découvert, le canon de la ville faisait parmi eux d'effroyables ravages; mais ils étaient aussitôt remplacés par d'autres, et bientôt on vit s'élever comme deux collines qui dominaient de 10 à 12 pieds les murs de la ville, contre lesquels les Turcs dirigèrent alors leurs canons. Ils espéraient les renverser facilement, car ils étaient sans terre-plein; mais le grand maître les fit appuyer à l'intérieur par des poutres, de la terre, des fascines, et comme l'artillerie des chrétiens était beaucoup plus habilement dirigée que celle des Turcs, elle ruinait leurs gabions, leurs parapets et renversait tout. Rebutés enfin du peu de succès qu'obtenaient leurs batteries, les officiers de Soliman imaginèrent de les tourner contre la tour Saint-Nicolas. Mais elles furent promptement démontées par le canon de la ville. Ils décidèrent alors qu'on ne tirerait que de nuit, afin d'échapper ainsi à l'adresse meurtrière des canonniers chrétiens. En effet, en dirigeant tous leurs boulets contre un seul endroit de la muraille, qui regardait l'occident, ils réussirent enfin à le faire crouler dans le fossé. Mais quel ne fut pas leur désappointement lorsqu'ils aperçurent derrière les ruines une nouvelle muraille terrassée, avec son parapet, armée d'une redoutable artillerie qui en défendait les approches! Soliman ne se rebuta point; il fit attaquer à la fois tous les bastions de la place, et, durant un mois entier, le canon ottoman les battit jour et nuit. La plupart furent alors gravement endommagés. Mais rien ne pouvait affaiblir l'inébranlable constance du grand maître; et cependant le nombre des chevaliers et des habitants décroissait tous les jours. De plus, la poudre vint à manquer; le grand maître en fit fabriquer; il espérait toujours, mais en vain, rebuter l'infatigable opiniâtreté de Soliman. Le sultan fit creuser, dans cinq endroits différents, des mines divisées en rameaux qui aboutissaient au même point. Deux de ces mines éclatèrent successivement, avec une explosion formidable, sous le bastion d'Angleterre, dont les ruines comblèrent le fossé. Plusieurs bataillons de janissaires s'élancent alors, le cimeterre à la main, à travers la brèche, gagnent le haut du bastion et plantent sept enseignes en poussant des cris de victoire. Mais les chevaliers, étourdis un instant par le formidable retentissement des mines, reviennent à la charge comme des lions furieux et engagent avec les Turcs une lutte acharnée. Au moment de l'explosion, le grand maître était dans une église voisine, où il implorait l'assistance divine. A l'horrible fracas qu'il entendit, il jugea qu'un assaut terrible suivrait aussitôt le jeu de la mine. Il se leva immédiatement. Les prêtres commençaient alors l'office et entonnaient la prière préliminaire : *Deus, in adjutorium meum intende!* « J'accepte l'augure, » s'écria le grand maître; puis, se tournant vers quelques chevaliers qui l'accompagnaient. « Allons, mes frères, leur dit-il, allons changer le sacrifice de nos louanges en celui de nos vies et mourons, s'il le faut, pour la défense de notre sainte loi! » Il sort alors la pique à la main, s'élance sur le bastion et se précipite au milieu de la mêlée, tuant, renversant tout sur son passage. Les Turcs plient sous ce choc furieux et se retirent en désordre. Mustapha les ramène à la charge à coups de sabre et leur donne lui-même l'exemple de l'intrépidité. La lutte, une lutte sanglante, effroyable, recommence; on se prend corps à corps, on se poignarde, on s'assomme.

Enfin les Turcs, écrasés par les arquebusades, les pierres, les grenades, les pots à feu, prennent de nouveau la fuite, malgré les prières et les menaces de leur général, laissant 3,000 cadavres sur les ruines du bastion. Soliman, de plus en plus acharné à sa proie, qu'il voit chanceler déjà, fixe au 24 septembre un assaut général. Dès le matin de ce jour, les Turcs, divisés en quatre corps, s'avancent de quatre côtés à la fois et montent fièrement sur la brèche, malgré la grêle de balles et de mitraille que vomit continuellement la place. Les chevaliers accourent en foule, se précipitent sur les assaillants qu'ils repoussent et renversent les échelles. Les Turcs reviennent à la charge avec une nouvelle impétuosité; mais tous les efforts des janissaires se brisent contre l'héroïque valeur des chevaliers. Prêtres, religieux, vieillards, femmes, enfants, tous sont aux remparts, tous se battent avec l'énergie du désespoir. Plusieurs femmes perdirent la vie en défendant leurs époux. Une Grecque admirablement belle, ayant vu tomber son amant, qui commandait dans un bastion, ne voulut pas lui survivre. Après avoir tendrement embrassé deux enfants qu'elle avait eus de lui et leur avoir fait le signe de la croix sur le front : « Il vaut mieux, mes chers enfants, leur dit-elle les larmes aux yeux, que vous mouriez de ma main que de celle de nos impitoyables ennemis, ou que vous soyez réservés à d'infâmes plaisirs plus cruels encore que la mort. » Alors, dans son désespoir, elle les égorge tous deux, puis se revêt des ha-

bits de son amant, saisit son épée et se jette au milieu de la mêlée, où elle ne tombe qu'après avoir tué elle-même plusieurs des assaillants.

Soliman, rendu furieux par l'inutilité de tant d'assauts et, d'ailleurs, naturellement cruel, fit périr Mustapha à coups de flèches, et continua à combattre et à diriger des attaques jusqu'au cœur de l'hiver. Cette invincible fermeté allait enfin recevoir sa récompense; la ville se trouvait réduite aux abois, dans l'état le plus déplorable, presque détruite; la plupart des chevaliers avaient été tués en défendant les fortifications et le grand maître dut reconnaître avec douleur que tous les moyens de résistance étaient épuisés et qu'un nouvel assaut rendrait infailliblement les Turcs maîtres de la ville, qui serait alors livrée à toutes les horreurs de la guerre. Il attendit cependant que Soliman lui fît des propositions, afin de ne pas lui laisser soupçonner la détresse où il se trouvait. En effet, les conditions de Soliman furent plus honorables qu'on n'eût pu l'espérer sans cette habileté. Dès que la capitulation fut signée, Soliman entra dans la ville à la tête de son armée victorieuse; il ne démentit point la réputation de générosité qui formait un des côtés saillants de son caractère, et il témoigna à Villiers de l'Isle-Adam toute l'admiration que lui avait inspirée son héroïque défense. Ainsi tomba le boulevard de la chrétienté, qui avait été, pendant 200 ans, l'asile des plus redoutables ennemis du nom musulman (1522).

Rhodes (ORDRE DES CHEVALIERS DE). V. MALTE (ordre de).

RHODES (Alexandre DE), missionnaire français, né à Avignon en 1591, mort en Perse en 1660. Entré dans la compagnie de Jésus en 1612, il partit pour les Indes en 1619, séjourna à Goa, à Macao, passa dans le Tonkin en 1627 et gagna la confiance du roi et de plusieurs personnages considérables. Forcé de quitter le pays à la suite de la publication d'un édit contre les chrétiens, le Père de Rhodes retourna à Macao, où il résida dix ans. En 1640, il se rendit de nouveau en Cochinchine. Il fut arrêté et condamné à mort, mais sa peine fut commuée en un bannissement perpétuel (1646). En revenant en Europe, il visita Java, Bantam, Surate, l'Anatolie, l'Arménie et Smyrne. Après un séjour de trois années à Rome, il vint à Paris, puis partit pour la Perse, où il mourut. On a du Père de Rhodes : *Relazione de' felici successi della santa fide nel regno di Tunchino* (Rome, 1650, in-4°, carte); *Dictionarium annamiticum (seu tunquinense), lusitanum et latinum* (1651, in-4°); *Catechismus latino-tunquinensis* (1652, in-4°); *Relation de ce qui s'est passé en* 1649 *dans les royaumes où les Pères de la compagnie de Jésus de la province du Japon publient l'Evangile* (Paris, 1655, in-8°); *Relation de la mission établie en Perse* (1659, in-8°), etc. — Son frère, le jésuite Georges DE RHODES, né à Avignon en 1597, mort en 1661, fut recteur du collége de Lyon et publia, entre autres écrits : *Philosophia peripatetica* (1671, in-fol.).

RHODES (Jean DE), médecin français, de la famille des deux précédents, né à Lyon vers 1635, mort dans la même ville en 1695. Comme son père, il fut médecin de l'hôtel-Dieu de Lyon (1666). On lui doit : un *Traité sur les eaux chaudes minérales artificielles* (1689, in-8°) et un curieux opuscule intitulé : *Lettre en forme de dissertation au sujet de la prétendue possession de Marie Volet, dans laquelle il est traité des causes naturelles de sa possession, de ses accidents et de sa guérison* (Lyon, 1691, in-8°). Cette *Lettre* a été réimprimée dans le tome IV de l'*Histoire des pratiques superstitieuses* du Père Lebrun.

RHODEZ, ville de France. V. RODEZ.

RHODIA, RHODIOPOLIS, ancienne ville de la Lycie, près de Corydalla.

RHODIE s. f. (ro-dî). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des maïens, dont l'espèce type a été trouvée aux îles Gallapagos.

RHODIEN, IENNE s. et adj. (ro-di-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'île ou de la ville de Rhodes; qui appartient à cette île, à cette ville ou à leurs habitants : *Les* RHODIENS. *La population* RHODIENNE.

— Antiq. *Droit rhodien*, *Lois rhodiennes*, Lois maritimes des Rhodiens, qui plus tard passèrent dans le droit romain.

— Hist. littér. *Style rhodien*, Style qui prit naissance dans l'île de Rhodes.

— **Encycl.** Hist. littér. *Style rhodien*. L'orateur athénien Eschine, le rival de Démosthène, passait pour avoir offert le premier modèle de ce style. Après le célèbre débat *Sur la couronne*, vaincu par son adversaire, il s'exila et vécut d'abord dans l'Ionie et la Carie, où il attendait le retour d'Alexandre. Ayant appris la mort du conquérant, en 323 av. J.-C., il passa à Rhodes, où il fonda une école d'éloquence qui devint fameuse. Ses disciples se distinguèrent par un style particulier. Ce style, qui tenait le milieu entre la gravité pleine de sens des orateurs attiques et l'exubérance molle de l'école asiatique, fut appelé *style rhodien*.

RHODIGINUS (Louis RICCHIERI, plus connu sous le nom de Cœlius), philologue italien, né à Rovigo vers 1450, mort en 1525. Banni en 1505 de sa ville natale, où il était professeur depuis 1497, il alla habiter Vicence, puis Padoue, où il donna des leçons, fut nommé par François Ier professeur de littérature grecque et latine à Milan (1515) et occupa sa chaire jusqu'en 1521. En 1523, Rhodiginus fut rappelé à Rovigo, réintégré dans sa chaire et chargé, peu après, d'une mission à Venise. On lui doit un intéressant recueil de notes sur les auteurs grecs et latins : *Antiquarum lectionum libri XVI* (Venise, 1516, in-fol.).

RHODIOLE s. f. (ro-di-o-le — dimin. du gr. *rhodon*, rose). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées, formé aux dépens des orpins.

— **Encycl.** La *rhodiole* rose ou odorante, appelée aussi *orpin rose* ou *odorant*, est une plante vivace, à rhizome tubéreux; ses tiges simples, hautes de 0m,25, portent des feuilles alternes, oblongues, glabres et glauques et se terminent par des cymes corymbiformes de fleurs odorantes, d'un jaune orangé quelquefois un peu rosé. Cette plante croît dans l'Europe centrale, notamment dans les montagnes de la Suisse. Ses rhizomes, vulgairement racines, exhalent une odeur de rose très-agréable. Ils sont réputés céphaliques; on les applique sur le front pour guérir les maux de tête occasionnés par les coups de soleil. Cette plante est rustique et peut croître partout où il y a un peu de terre végétale. Elle sert à orner les rocailles, les vieux murs, les ruines, à tapisser les glacis; elle pare très-bien aussi les suspensions et les jardinières d'appartement.

RHODIOT, OTE s. et adj. (ro-di-o, o-te). Géogr. Habitant de l'île ou de la ville actuelle de Rhodes; qui appartient à cette île, à cette ville ou à leurs habitants : *Les* RHODIOTS. *La population* RHODIOTE.

RHODIQUE adj. (ro-di-ke — rad. *rhodium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de rhodium.

RHODITE s. m. (ro-di-te — du gr. *rhodon*, rose). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à un polypier fossile, voisin des astrées : *Les* RHODITES *sont communs aux environs de Bâle*. (V. de Bomare.)

RHODIUM s. m. (ro-di-omm — du gr. *rhodon*, rose, à cause de la couleur du métal). Chim. Nom d'un métal analogue au palladium.

— **Encycl.** Le *rhodium* a pour symbole et pour équivalent Rh = 652. Il est d'un blanc grisâtre comme le palladium; s'il n'a pas été fondu, il est très-poreux et s'écrase sous le marteau. Sa densité varie de 10,64 à 11,20. Au chalumeau, il fond plus difficilement que le platine et roche comme l'argent en se refroidissant. Le *rhodium* forme avec l'oxygène deux combinaisons, le sesquioxyde Rh^2O^3 et le peroxyde RhO^2; avec le soufre, un sulfure RhS; avec le chlore, le chlorure Rh^2Cl^3. Celui-ci se combine avec les chlorures alcalins et le chlorhydrate d'ammoniaque, en donnant des chlorures doubles et répondant aux formules

$$2ACl + Rh^2Cl^3,$$
$$3ACl + Rh^2Cl^3,$$

dans lesquelles A représente un équivalent d'un métal ou d'ammonium. Le *rhodium* se combine directement avec le phosphore et l'arsenic, en donnant des composés fusibles; il forme des alliages avec presque tous les métaux et ne semble pas s'allier avec le mercure. En fondant du *rhodium* avec du zinc ou de l'étain, on obtient un dégagement de chaleur considérable. Les alliages formés avec l'or et l'argent sont fusibles à des températures élevées, ductiles et malléables.

RHODIUS (Jean), nom latinisé d'un médecin et antiquaire danois. V. RHODE.

RHODIZONATE s. m. (ro-di-zo-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison d'un acide rhodizonique avec une base.

RHODIZONIQUE adj. (ro-di-zo-ni-ke). Chim. Se dit de deux acides produits par les combinaisons de potassium et d'oxyde de carbone.

— **Encycl.** Le nom d'acide *rhodizonique* est appliqué aux deux acides qui se produisent dans différentes circonstances aux dépens de la combinaison du potassium et de l'oxyde de carbone. Berzélius avait remarqué qu'il se produit une liqueur rouge lorsqu'on traite par l'eau la masse noire obtenue dans la préparation du potassium par le procédé de Brunner. Gmélin, de son côté, découvrit que cette liqueur rouge donne des cristaux de croconate de potasse quand on l'évapore au contact de l'air; il en conclut qu'il renferme un acide différent de l'acide croconique. Heller étudia plus complétement cet acide en 1837 et le désigna sous le nom d'acide *rhodizonique*. Toutefois, les expériences de ce chimiste, de même que celles de Werner qui les suivirent, laissèrent indéterminée la composition de cet acide. D'un autre côté, en 1861, Will analysa plusieurs sels de l'acide obtenu au moyen du carboxyde impur qui se forme dans la préparation du métal. Il déduisit de l'analyse de ses sels la formule $C^5H^4O^6$ ou $C^{10}H^8O^{12}$ pour l'acide *rhodizonique*; cette formule a été conservée depuis par Lerch, qui a obtenu l'acide *rhodizonique* à l'état de liberté en décomposant par les acides les sels de l'acide carboxylique

$$C^{10}KH^4O^{10}.$$

Il paraît donc que le nom d'*acide rhodizonique* a été donné à deux composés distincts, et il convient aujourd'hui de désigner l'acide obtenu par Heller, Werner et Lerch sous le nom d'*acide α-rhodizonique* et celui de Brodie sous le nom d'*acide β-rhodizonique*.

— *Acide α-rhodizonique* $(C^5HO^3)'''(OH)^3$. Cet acide se forme par l'hydratation de l'acide carboxylique, ainsi que l'a démontré Lerch :

$$\underset{\text{Acide carboxylique.}}{C^{10}H^4O^{10}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Acide } \alpha\text{-rhodizonique.}}{2C^5H^4O^6}$$

Desséché dans le vide, cet acide renferme une molécule d'eau de cristallisation qu'il perd à 100°. Il cristallise en prismes rhombiques incolores, facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool; sa solution aqueuse incolore devient jaune ou rosée lorsqu'on la chauffe et se décolore de nouveau par le refroidissement; les cristaux jaunissent et brunissent au contact de l'air; à 100°, ils noircissent en perdant de l'eau. A une température plus élevée, ils se décomposent, laissent un résidu charbonneux et donnent un sublimé acide.

Les α-rhodizonates sont rouges et se produisent par l'hydratation des carboxylates ou par l'hydratation et l'oxydation réunies du carboxyde impur obtenu dans la préparation du potassium. Le sel potassique se produit lorsqu'on traite à plusieurs reprises par l'alcool concentré cette dernière masse noire, puis qu'on la lave avec de l'alcool plus étendu, mêlé, vers la fin, avec un peu d'acide acétique, puis enfin avec de l'alcool très-étendu. Il présente d'abord une consistance onctueuse et une coloration d'un jaune rouge léger, mais il devient cramoisi par l'exposition à l'air et ne s'altère plus lorsqu'on le dessèche. Il est insoluble dans l'alcool, se dissout dans 150 parties environ d'eau froide et se dissout beaucoup plus abondamment dans l'eau chaude, en formant une solution jaune rougeâtre neutre.

Desséché à la température ordinaire, le rhodizonate de potassium répond, suivant les analyses de Will, à la formule $C^5H^2K^2O^6H^2O$; entre 120° et 130°, il perd son eau de cristallisation et laisse le sel anhydre $C^5H^2K^2O^6$. Le sel hydraté est isomère du croconate de potassium $C^5K^2O^5 2H^2O$. Mais il perd la moitié moins d'eau lorsqu'on le dessèche. La solution neutre absorbe à peine l'oxygène de l'air; mais, en présence d'un excès d'alcali, elle absorbe rapidement de l'oxygène, jaunit et donne un mélange de croconate et d'oxalate de potassium. L'acide croconique se forme aux dépens de l'acide *rhodizonique* par l'addition d'une certaine quantité d'eau. Sa formation, toutefois, ne paraît pas être immédiate et semble être consécutive à l'évaporation. Quant à l'acide oxalique, sa proportion n'est pas constante et il paraît ne pas provenir de l'acide *rhodizonique* lui-même; il dériverait d'une substance brune mêlée avec cet acide, résultant elle-même de l'oxydation du pétrole et imparfaitement éliminée par les lavages de la masse noire par l'alcool.

— *Rhodizonate de potassium*

$$C^5H^2Ba''O^6,H^2O$$

(séché dans le vide). C'est un précipité rouge foncé que l'on obtient en traitant le sel potassique par le chlorure de baryum. Ce sel devient d'un brun foncé lorsqu'on le dessèche, acquiert un éclat jaune verdâtre lorsqu'on le comprime et perd son eau de cristallisation à 100°. Le sel triplombique

$$C^{10}H^2Pb^3O^{12},2H^2O$$

(desséché dans le vide) est un précipité rouge foncé et floconneux que l'on obtient en précipitant le sel de potassium par l'acétate neutre de plomb. La liqueur devient acide pendant la réaction. Ce sel devient d'un bleu noir lorsqu'on le dessèche et perd son eau de cristallisation entre 100° et 120°. Lerch, en précipitant l'acide aqueux par l'acétate neutre de plomb, a obtenu un sel de plomb basique rouge foncé, $C^{10}H^2Pb^3O^{12},2PbH^2O^2$. Le sel triargentique $C^5HAg^3O^6$ est un précipité rouge pourpre très-peu soluble dans l'eau, qui prend un éclat vert métallique lorsqu'on le dessèche.

— *Acide β-rhodizonique* $C^6H^6O^8$. Cet acide n'est pas connu à l'état de liberté. Son sel de potassium $C^{10}K^6O^8$ a été découvert par Brodie. Il reste comme résidu lorsqu'on épuise par l'alcool le carboxyde de potassium pur, que l'on obtient en faisant absorber à chaud l'oxyde de carbone pur par le potassium également pur. On peut le distinguer de l'α-rhodizonate par l'extrême facilité avec laquelle il absorbe l'oxygène de l'air pour se convertir en croconate suivant l'équation :

$$\underset{\beta\text{-rhodizonate de potassium.}}{C^{10}K^6O^8} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Oxygène.}}{O^3}$$
$$= \underset{\text{Croconate de potassium.}}{2C^5K^2O^5} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO}$$

Il est probable que le β-rhodizonate de potassium se convertit de la même manière en α-rhodizonate en absorbant simplement deux molécules de plus que dans l'équation précédente. Toutefois, cette dernière réaction n'a point été jusqu'ici constatée par l'expérience. Dans la transformation de l'acide *α-rhodizonique* en acide croconique, on n'observe pas la formation de l'acide oxalique.

Le β-rhodizonate de potassium pur se dissout dans l'acide acétique étendu, auquel il communique une coloration rouge pâle. La solution donne, avec l'acétate d'ammonium, un précipité rouge brillant qui change rapidement de couleur, même pendant les lavages.

RHODOCALYCE s. m. (ro-do-ka-li-se — du gr. *rhodon*, rose; *kalux*, enveloppe). Bot. Syn. de RHODOCHITON.

RHODOCÈRE s. f. (ro-do-sè-re — du gr. *rhodon*, rose; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des rhodocérides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

RHODOCÉRIDE adj. (ro-do-sé-ri-de — de *rhodocère*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhodocère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant les genres rhodocère et coliade.

RHODOCHITON s. m. (ro-di-ki-tonn — du gr. *rhodon*, rose; *chitôn*, tunique). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des personnées, tribu des antirrhinées, dont l'espèce type croît au Mexique.

RHODOCRINITE s. m. (ro-do-kri-ni-te — du gr. *rhodon*, rose; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des crinoïdes, comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains de transition des diverses parties de l'Europe.

RHODODAPHNÉ s. m. (ro-do-da-fné — du gr. *rhodon*, rose; *daphnê*, laurier). Bot. Nom scientifique du laurose ou laurier-rose.

RHODODENDRÉ, ÉE adj. (ro-do-dain-dré — rad. *rhododendron*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhododendron.

— s. f. pl. Tribu de la famille des éricinées, ayant pour type le genre rhododendron.

RHODODENDRON s. m. (ro-do-dain-dron — du gr. *rhodon*, rose; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, type de la tribu des rhododendrées, comprenant une cinquantaine d'espèces qui croissent dans les régions montagneuses de l'hémisphère nord : *Le* RHODODENDRON *du Pont réussit très-bien en pleine terre*. (P. Duchartre.) *Les* RHODODENDRONS *se cultivent en plein air, en terre de bruyère, au nord ou au levant*. (F. Hœfer.) ‖ On dit aussi RHODODENDRUM.

— **Encycl.** Ce beau genre d'éricinées est très-voisin des azalées, dont il se distingue seulement par ses belles feuilles persistantes et la division de la corolle, qui a toujours cinq divisions égales chez les azalées, au lieu que la corolle des *rhododendrons* offre toujours cinq lobes plus ou moins inégaux. Cette corolle est en entonnoir, quelquefois campanulacée ou disposée en roue. Elle contient dix étamines, que l'avortement peut réduire à six. Le pistil, à style unique, surmonte un ovaire à cinq ou dix loges multi-ovulées. Le fruit est une capsule à cinq ou dix loges. La couleur de la corolle, déjà très-variable dans la nature, a été multipliée à l'infini par la culture et offre aujourd'hui des nuances d'une prodigieuse variété. En général, les nuances du *rhododendron*, si justement appréciées des amateurs, sont plutôt tendres que vives; mais elles sont presque toujours d'une délicatesse, d'une fraîcheur extrême, d'une transparence qui les fait paraître comme lumineuses. La beauté de ces fleurs est encore accrue par l'opposition des points colorés dont plusieurs d'entre elles sont semées. Ces fleurs sont généralement groupées en bouquets à l'extrémité de chaque branche. Cette disposition, souvent complétée par la forme des feuilles, retombantes comme celles du marronnier d'Inde, ajoute encore à leur beauté. Les feuilles elles-mêmes sont d'un très-bel effet. Elles sont persistantes, autre caractère qui distingue les *rhododendrons* des azalées. La taille des *rhododendrons* varie entre celle d'un arbrisseau de moyenne taille et celle d'un petit arbre. Les espèces, qui s'élèvent au nombre de cinquante environ, ne pouvaient manquer de prendre une place importante dans la culture des plantes d'ornement. Nous ne citerons que les plus remarquables.

Le *rhododendron* en arbre, une des plus grandes espèces, atteint une hauteur de 7 à 8 mètres dans les montagnes de l'Himalaya, où il croît spontanément, mais ne dépasse pas 3 mètres sous le climat de Paris. Il produit de magnifiques fleurs écarlates un peu sombres, circonstance presque unique dans ce genre, et groupées en bouquets terminaux très-abondants.

Le *rhododendron* du Canada, originaire de l'Amérique du Nord, s'élève à peu près à la même hauteur. Ses fleurs sont purpurines, souvent marquées sur le lobe supérieur de taches vertes, jaunes ou rouges. La culture a produit des variétés à fleurs blanches.

Le *rhododendron* du Pont, importé par Tournefort, ne dépasse guère 2 mètres d'élévation, même en Asie Mineure, son pays d'origine. Son feuillage est peu abondant et laisse les rameaux presque nus; mais, en re-

vanche, ses fleurs purpurines, blanches quelquefois chez les sujets cultivés, sont énormes, massées en grandes grappes et produisent le plus bel effet. Aussi le *rhododendron* du Pont est-il une des espèces du genre les plus connues et les plus cultivées. Il réussit très-bien en plein air, dans le climat de Paris.

Le *rhododendron* ferrugineux, connu sous le nom impropre de *laurier-rose* des Alpes, croît, en effet, dans les Alpes, avec deux autres espèces, le *rhododendron* hérissé et le *rhododendron* chaméciste. Toutes trois sont cultivées, mais la dernière surtout, à cause de la grande élégance de ses fleurs.

Le *rhododendron* laineux est une très-belle espèce du Penjab, à fleurs jaunes, grandes, campanulées. Elle doit son nom spécifique au duvet rougeâtre qui enveloppe ses feuilles.

A ces diverses espèces, il convient d'ajouter le *rhododendron* de l'Inde, que Linné a placé dans le genre azalée. Originaire de Java, il est cultivé en Chine, au Japon et en Europe, où la culture a donné à ses fleurs toutes les nuances du rouge et de l'orangé. Le *rhododendron* à feuille de lédum, également connu sous le nom d'*azalée de l'Inde*, est originaire de la Chine. Il produit de très-grandes fleurs blanches ou rouges.

La culture des *rhododendrons* n'impose pas des soins extraordinaires, mais réclame absolument la terre de bruyère. On les multiplie quelquefois par graines, mais seulement lorsqu'on se propose d'obtenir de nouvelles variétés, car ce procédé est long et incertain. On obtient, au contraire, des résultats presque assurés par bouturage et par marcottage. La plupart des espèces se greffent avantageusement sur le *rhododendron* du Pont, qui est relativement rustique et produit des sujets de longue durée. L'exposition qu'il convient de donner à ces arbustes est celle du nord ou celle de l'est; il faut éviter soigneusement le midi. Les irrigations doivent être modérées. A ces conditions, et sans beaucoup de peine, les *rhododendrons* fourniront, dans les jardins paysagers, des corbeilles magnifiques en tout temps, mais dont rien ne peut surpasser la richesse à l'époque de la floraison.

RHODOGASTRE adj. (ro-do-ga-stre — du gr. *rhodon*, rose; *gastêr*, ventre). Entom. Qui a le ventre rose.

RHODOGRAPHE s. f. (ro-do-gra-fe — du gr. *rhodon*, rose; *graphô*, j'écris). Auteur d'une rhodographie.

RHODOGRAPHIE s. f. (ro-do-gra-fî — du gr. *rhodon*, rose; *graphô*, j'écris). Traité spécial sur les roses, leurs variétés, leur culture.

RHODOGUNE. V. RODOGUNE.

RHODOÏSE s. f. (ro-do-i-ze — du gr. *rhodoeis*, de rose). Minér. Nom donné par Beudant à l'érythrine terreuse.

— **Encycl.** Minér. La *rhodoïse* est une substance rose ou violacée, pulvérulente, composée d'acide arsénieux, d'oxyde de cobalt et d'eau, dans des proportions qui n'ont pas encore été déterminées par l'analyse. Par la calcination, elle donne de l'eau et un sublimé blanc d'acide arsénieux. Unie au borax, elle fond au feu en donnant un verre d'une belle couleur bleue. Attaquée par l'acide azotique, elle forme une solution rose que les alcalis précipitent en bleu violacé. On trouve ce minéral dans les matières terreuses qui accompagnent les arséniures de cobalt, aux environs d'Allemont (Isère).

RHODOLÉIA s. m. (ro-do-lé-ia — du gr. *rhodon*, rose; *leios*, lisse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des hamamélidées, dont l'espèce type croît en Chine.

RHODOLÈNE s. f. (ro-do-lè-ne — du gr. *rhodon*, rose; *laina*, enveloppe). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des chlénacées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

RHODOLEUQUE adj. (ro-do-leu-ke — du gr. *rhodon*, rose; *leukos*, blanc). Hist. nat. Qui est blanc et rose.

RHODOLITE s. f. (ro-do-li-te — du gr. *rhodon*, rose; *lithos*, pierre). Minér. Bisilicate de manganèse naturel.

RHODOLOGIE s. f. (ro-do-lo-jî — du gr. *rhodon*, rose; *logos*, discours). Traité sur les roses.

RHODOLOGIQUE adj. (ro-do-lo-ji-ke — rad. *rhodologie*). Qui appartient à la rhodologie.

RHODOMANN (Laurent), helléniste allemand, né à Sassowerf (comté de Hohenstein) en 1546, mort à Wittemberg en 1606. Il fut professeur de grec à Iéna, puis à Wittemberg. Également versé dans les deux langues classiques de l'antiquité, il composa des vers grecs et des vers latins; mais les premiers sont de beaucoup préférables aux seconds. Il a publié, entre autres : l'*Opus aureum Michaëlis Neandri* (Leipzig, 1575, in-4°), travail auquel il a joint beaucoup d'études personnelles; le *Quintus* de Smyrne (presque en entier de lui); *Diodore de Sicile*, avec traduction latine et commentaire (Hanovre, 1604, in-fol.); *Memnonis historia de republica Heracleidarum latine vertit, etc.* (Genève, 1593); *Vie de Luther*, en vers grecs (1579).

RHODOMEL s. m. (ro-do-mèl — du gr. *rhodon*, rose; *meli*, miel). Pharm. Miel rosat.

RHODOMÈLE s. f. (ro-do-mè-le — du gr. *rhodon*, rose; *melas*, noir). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, type de la tribu des rhodomélées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent surtout les mers des régions tempérées.

RHODOMÉLÉ, ÉE adj. (ro-do-mé-lé — rad. *rhodomèle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhodomèle.

— s. f. pl. Tribu d'algues, de la famille des floridées, ayant pour type le genre rhodomèle.

RHODOMYRTE s. m. (ro-do-mir-te — du gr. *rhodon*, rose, et de *myrte*). Bot. Section du genre myrte, ayant pour type le myrte cotonneux, arbuste originaire de la Chine.

RHODONE s. m. (ro-do-ne — du gr. *rhodon*, rose). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la *famille des scincoïdes*, ou type de celle des rhodonidés, suivant quelques auteurs.

RHODONÈME s. m. (ro-do-nè-me — du gr. *rhodon*, rose; *nêma*, fil). Bot. Syn. de DASYE, genre d'algues.

RHODONIDÉ, ÉE adj. (ro-do-ni-dé — de *rhodone*, et du gr. *idea*, forme). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhodone.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, comprenant les genres rhodone et soridie.

RHODONITE s. f. (ro-do-ni-te — du gr. *rhodon*, rose). Minér. Variété de silicate de manganèse naturel, ainsi appelée à cause de sa couleur.

— **Encycl.** La *rhodonite*, manganèse oxydé siliceux de Haüy, manganèse lithoïde, manganèse rouge, manganèse rose de plusieurs autres minéralogistes, est un silicate de manganèse, avec de très-petites quantités de chaux, de magnésie et de fer. Sa couleur varie du rose au violacé et sa *densité de* 3,6 à 3,9; on la trouve parfois en masses cristallines, avec des indices de clivage. Elle présente aussi des variétés lamellaires, granulaires ou compactes, pures ou plus ou moins mélangées de substances étrangères. Elle raye le verre et produit des étincelles sous le briquet. Elle ne donne pas d'eau par la calcination; au feu de réduction, elle fond en émail rose et, à celui d'oxydation, en globule noir métalloïde. On la trouve, avec l'aimant, le plomb argentifère, le fer ou le manganèse, dans les schistes ou les diorites, près de Mâcon, dans la Romanèche, le Hartz, en Suède, en Transylvanie, etc. Elle prend un très-beau poli et on en fait, dans divers pays, des tabatières, des coffrets, des bijoux et autres *objets d'ornement*.

RHODOPE, chaîne de montagnes de la Thrace, aujourd'hui DESPOTO-DAGH, qui se détache des monts Balkans, au S. de Sophia, se dirige au S.-E., puis au N.-E. et se réunit aux Stanches-Dag, ou Petit-Balkan, au N. de Rodosto. Ses plus hauts sommets sont le Rilo et le Kourou. L'Arda, l'Ouzoundja, affluent de la Maritza; le Karatcha et quelques autres rivières y prennent leur source. Le Rhodope est célèbre, dans la mythologie de la Grèce, comme la demeure d'Orphée. Ses mines, qui n'existent plus, mais dont parlent Pline et Ptolémée, lui valurent des Grecs le nom de *Basilissa* (la reine). Ajoutons que Rhodope, en grec, signifie *front de rose*, et que ce nom charmant s'accorde merveilleusement avec les teintes pourprées dont le soleil à son lever et à son coucher colore ces cimes fameuses. Sous l'empire romain, le Rhodope a donné son nom à une province, qui semble déjà exister sous Valérien, mais dont on ne retrouve la mention positive qu'à l'époque du concile de Sardique (347). Elle appartenait au diocèse de Thrace, à la préfecture et à l'empire d'Orient. Son chef-lieu était Adère.

RHODOPE ou **RHODOPIS**, célèbre courtisane grecque, née en Thrace. Elle vivait dans le VIe siècle av. *J.-C.* Sapho l'appelle **Dorichas**, qui était peut-être son premier nom, et Hérodote lui donne celui de **Rhodopis** (aux joues roses), probablement à cause de l'éclat de son teint. Après avoir été, en même temps qu'Esope, esclave de Jadmon de Samos, elle passa entre les mains d'un nouveau maître, Xanthus, qui la conduisit à Naucratis, en Egypte, où il lui fit exercer à son profit le métier de courtisane. Charax, frère de Sapho, étant devenu amoureux de Rhodopis, la racheta et lui rendit la liberté. Cette courtisane acquit des richesses considérables et plusieurs écrivains grecs prétendent qu'elle a fait construire la troisième pyramide. Hérodote avait pourtant réfuté ce conte. Toutefois, il dit avoir vu, au temple de Delphes, dix grandes broches d'airain données par Rhodopis et qui avaient dû coûter beaucoup d'argent. Strabon et Elien racontent sur elle une curieuse histoire. Un jour que la célèbre beauté se baignait à Naucratis, un aigle enleva une de ses sandales, l'emporta dans les airs et la laissa tomber sur les genoux du roi d'Egypte, qui rendait la justice à Memphis. Ravi de la forme de cette chaussure, le roi n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût découvert la personne à qui elle appartenait, et il prit pour femme la belle courtisane grecque.

RHODOPÉEN, ÉENNE s. et adj. (ro-do-pé-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Thrace; qui appartient à la Thrace ou à ses habitants.

RHODOPHORE s. m. (ro-do-fo-re — du gr. *rhodon*, rose; *phoros*, qui porte). Bot. Section du genre rosier.

RHODOPHYSE s. f. (ro-do-fi-ze — du gr. *rhodon*, rose; *phusa*, vessie). Acal. Genre d'acalèphes physophorides.

RHODOPLEXIE s. f. (ro-do-plè-ksî — du gr. *rhodon*, rose; *plekô*, je tresse). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, tribu des haloplegmées, comprenant deux espèces qui habitent les mers des Antilles et de l'Australie.

RHODOPOLIS, ancienne ville de la Colchide, sur la rive droite du Phasis.

RHODOPSIS s. m. (ro-do-psiss — du gr. *rhodon*, rose; *opsis*, aspect). Bot. Section du genre rosier, érigée en genre sous le nom de *hulthémie*, et dont l'espèce type habite la Perse.

RHODOPTÈRE adj. (ro-do-ptè-re — du gr. *rhodon*, rose; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur rose.

RHODORA s. m. (ro-do-ra — du gr. *rhodon*, rose; *oraô*, je vois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, type de la tribu des rhodoracées ou rhododendrées.

— **Encycl.** Les *rhodoras*, quelquefois confondus à tort avec les rhododendrons ou rosages, sont des arbrisseaux à feuilles alternes, presque sessiles; leurs fleurs élégantes, de jolies couleurs, ont un calice très-petit, persistant, une corolle à deux lèvres, la supérieure trifide, l'inférieure bilobée; le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes. Le *rhodora* du Canada, espèce type du genre, est un élégant arbrisseau buissonneux, à feuilles d'un vert glauque, paraissant après les fleurs, qui s'épanouissent vers la fin de l'hiver; elles sont blanches, teintées de pourpre et exhalent une odeur de rose fort agréable. Cet arbrisseau se cultive dans nos jardins d'agrément; il aime les lieux ombragés, frais et sablonneux, et se plaît surtout dans la terre de bruyère; on le propage de marcottes prises sur les branches inférieures.

RHODORACÉ, ÉE adj. (ro-do-ra-sé — rad. *rhodora*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhodora.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rhodora, et réunie aujourd'hui, comme simple tribu, sous le nom de *rhododendrées*, à la famille des éricinées.

RHODORE s. m. (ro-do-re). Bot. Syn. de RHODORA : *Le* RHODORE *du Canada s'orne en avril de charmants bouquets roses.* (T. de Berneaud.)

RHODOS, île et ville de la Turquie d'Asie. V. RHODES.

RHODOSPERME adj. (ro-do-spèr-me — du gr. *rhodon*, rose; *sperma*, graine). Bot. Qui a des graines roses.

RHODOSTOME adj. (ro-do-sto-me — du gr. *rhodon*, rose; *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rose.

RHODOTHAMNE s. m. (ro-do-ta-mne — du gr. *rhodon*, rose; *thamnos*, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des rhododendrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions montueuses de l'Europe centrale.

RHODOXYS s. m. (ro-do-ksiss — du gr. *rhodon*, rose; *oxus*, aigre). Bot. Section du genre oxalide.

RHODUMNA, ancienne ville des Ségusiens, dans la Gaule Lyonnaise.

RHODYMÉNIE s. f. (ro-di-mé-nî — du gr. *rhodon*, rose; *humên*, membrane). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, tribu des plocariées, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans toutes les mers.

RHOÉ s. f. (ro-é). Crust. Genre de crustacés isopodes marcheurs, de la famille des asellotes, dont l'espèce type vit sur les côtes de la Bretagne : *Les* RHOÉS *ne diffèrent guère des apseudes que par la conformation des antennes.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *rhoés* sont de petits crustacés qui ressemblent beaucoup aux apseudes; elles en diffèrent néanmoins par la conformation des antennes; celles de la première paire sont très-grandes et se terminent par des filets formés de plusieurs articles, à peu près comme chez les crevettes; celles de la seconde paire sont courtes, grêles, insérées au-dessous des précédentes. Les pattes de la seconde paire se terminent par un ongle pointu, à bord inférieur dentelé; les fausses pattes sont allongées et dirigées en bas, à l'exception de celles de la sixième paire, dont le pédoncule cylindrique et recourbé en dedans porte deux filets de longueur très-inégale et à plusieurs articles. La *rhoé* de Latreille est l'unique espèce du genre; elle ressemble assez à une ligie; on la trouve sur les côtes de Bretagne, où elle fait sa demeure habituelle au milieu des plantes marines.

RHŒADÉ, ÉE adj. (ré-a-dé — du lat. *rhœas*, gr. *rhoias*, coquelicot). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au coquelicot ou au pavot.

— s. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, comprenant les familles des papavéracées, des fumariacées, des crucifères, des capparidées, des résédacées et des datiscées.

RHŒADINE s. f. (ré-a-di-ne — du lat. *rhœas*, gr. *rhoias*, coquelicot). Chim. Alcaloïde qui existe dans toutes les parties du pavot rouge, ainsi que dans les semences du pavot somnifère et dans les capsules où ces semences sont contenues.

— **Encycl.** Chim. La *rhœadine* est un alcaloïde que Hesse a découvert. Il existe dans toutes les parties du pavot rouge (*papaver rhœas*) et dans les semences du pavot blanc (*papaver somniferum*), ainsi que dans les capsules qui contiennent ces semences. Pour l'extraire, on épuise par l'eau le pavot rouge, on concentre fortement cet extrait, on le sursature par le carbonate de sodium, on l'agite avec de l'éther, on sépare la couche éthérée et l'on agite celle-ci avec une solution aqueuse d'acide tartrique. La solution acide, décantée de la couche éthérée, donne par les alcalis un précipité blanc grisâtre qui devient rapidement cristallin. Traité par l'eau bouillante, ce précipité abandonne une petite quantité de thébaïne ou d'une base qui lui ressemble beaucoup. On le dissout ensuite dans l'acide acétique, on décolore sa solution par le noir animal et l'on précipite l'alcali au moyen de l'ammoniaque. Lorsqu'on ajoute la solution acétique à une solution alcoolique chaude d'ammoniaque, il se forme d'assez gros cristaux.

La *rhœadine* forme de petits prismes blancs, presque insolubles dans l'éther, l'alcool, la benzine, le chloroforme, l'eau, l'ammoniaque, le carbonate de sodium et l'eau de chaux. Elle exige, pour se dissoudre, 1,100 parties d'alcool à 80 pour 100 et 1,280 parties d'éther à 18°. Soit à l'état de liberté, soit à l'état de sel, elle est insipide et ne possède aucune propriété toxique. Elle fond à 232°; une portion se sublime alors en petits prismes blancs, surtout si l'on aide à cette sublimation par un courant gazeux. Ses solutions dans les acides faibles, non en excès, sont incolores; *ses solutions dans les acides plus forts*, l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique par exemple, ont une couleur rouge pourpre. Cette couleur, que l'addition des alcalis fait disparaître et que les acides régénèrent, est *si intense, qu'une partie de la base peut colorer* en pourpre 10,000 parties d'eau, en rose rouge foncé 20,000 parties d'eau, et en un rose encore distinct 80,000 parties du même liquide, et cela quoique 5 pour 100 seulement de la base se convertissent en substance colorante. La solution incolore de *rhœadine* dans les acides est précipitée par l'acide tannique et par les chlorures mercurique, aurique et platinique. Le sel platinique répond à la formule $2(C^{21}H^{21}AzO^6.HCl)PtCl^4 + 2H^2O$. L'iodhydrate répond à la formule

$$C^{21}H^{21}AzO^6,HI + 2H^2O;$$

il se sépare, lorsqu'on ajoute de l'iodure de potassium à une solution d'acétate de *rhœadine*, sous la forme d'une masse cristalline dense, principalement formée de petits prismes microscopiques qui perdent la moitié de leur eau de cristallisation sur l'acide sulfurique et le reste à 100°. Ses solutions aqueuses rougissent par une ébullition prolongée; une partie de la *rhœadine* se convertit alors en rhœagénine, et, lorsqu'on ajoute une goutte d'acide chlorhydrique ou sulfurique, la totalité de la base est décomposée, la liqueur prenant une teinte rouge pourpre. L'acide sulfurique dilué et froid convertit la *rhœadine* en une masse résineuse incolore qui se dissout presque aussitôt avec une splendide couleur pourpre; si l'on fait bouillir la solution, celle-ci devient foncée et laisse ensuite déposer, par le refroidissement, de petits prismes qui sont brun rouge vus par transmission et verts vus par réflexion. Le liquide d'où les prismes se sont déposés retient une quantité de rhœagénine qui s'élève environ, avec la matière colorante, à 99 pour 100 du poids de la *rhœadine* employée.

L'opium renferme encore une autre base qui diffère de la *rhœadine*, mais qui donne les mêmes réactions colorées avec l'acide sulfurique.

RHŒAGÉNINE s. f. (ré-a-jé-ni-ne — du gr. *rhoias*, coquelicot; *genos*, origine). Chim. Nom d'une base isomérique avec la rhœadine, et qui prend naissance sous l'influence des acides dilués sur ce dernier corps.

— **Encycl.** La *rhœagénine* est une base isomérique avec la rhœadine; elle prend naissance par une *transformation moléculaire* de la rhœadine lorsqu'on soumet cette dernière à l'action des acides étendus minéraux. Elle n'existe pas toute formée dans le pavot. Lorsqu'on la précipite par l'ammoniaque de la solution de ses sels, qu'on la décolore par le charbon animal et qu'on la fait cristalliser dans l'alcool, elle forme de petits prismes blancs ou des lamelles assez peu solubles dans l'alcool, l'éther, l'eau et l'ammoniaque, facilement solubles au contraire dans les acides auxquels, différents en cela de la rhœadine, ils ne communiquent aucune couleur. Ses solutions alcooliques bleuissent le tournesol rougi par les acides. La base fond

à 223°; mais elle n'est pas sublimable. Les sels ont une saveur amère; quelques-uns d'entre eux cristallisent bien. Le sulfate est très-soluble dans l'eau; il se dessèche en vernis lorsqu'on évapore sa solution, laquelle est précipitée par le dichromate de potassium, l'iodure mercurico-potassique, le chlorure mercurique et le chlorure platinique. Le chlorhydrate forme des groupes d'aiguilles concentriques, facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool. Le sel commun le précipite de ses dissolutions aqueuses. Le chloroplatinate renferme $2(C^{21}H^{21}AzO^6,HCl)PtCl^4$; l'iodhydrate, $C^{21}H^{21}AzO^6,HI$. Ce dernier sel forme des prismes courts et pesants, modérément solubles dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'eau froide, presque insolubles dans les solutions aqueuses d'iodure de potassium. L'azotate forme des prismes vitreux, peu solubles dans l'eau froide, fusibles et en partie solubles dans l'eau bouillante. L'oxalate cristallise en prismes minces.

RHŒAS s. m. (ré-ass — mot. lat. tiré du gr. *rhoias*, même sens). Bot. Nom scientifique du coquelicot.

RHOE-MICKLE ou **MICKLE-RHOE**, une des îles Shetland, dans l'Atlantique, à l'O. de Mainland. Elle a près de 40 kilom. de circonférence. La culture y fait peu de progrès. La plus grande partie de l'île est couverte de bruyères; mais elle offre de vastes pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux.

RHŒNGEBIRGE, chaîne de montagnes de Bavière, dans le cercle du Haut-Mein, longue de 30 à 40 kilom. et large d'environ 20 kilom. Elle est située entre le Spessart et le Thüringerwald, dans la Hesse électorale, la Saxe-Weimar, la Saxe-Meiningen et la Bavière. Elle comprend un certain nombre de sommets basaltiques et de cratères éteints et donne naissance à plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont la Saale, la Sinn, la Fulda, l'Alster, la Werra et la Kinzig. Ses plus hauts sommets sont : le Kreuzberg (933 mètres), la Wasserkuppe (même hauteur), l'Engelsberg (753 mètres), l'Elnbogen (820 mètres), la Milselburg (854 mètres), le Rabenstein (856 mètres), le Dammersfeld (935 mètres). Le climat y est très-rigoureux. Dans l'hiver, qui y est très-long et très-froid, la neige s'élève à plus de 10 mètres. Le point le plus curieux et le plus fréquenté de cette chaîne est le Kreuzberg (montagne de la Croix), ainsi nommée parce que, selon la tradition, saint Kilian y prêcha l'Evangile vers l'an 668 et y opéra la conversion de nombreux païens. Sur le sommet de ce pic se voient une croix et une tour en bois, d'où l'on découvre un immense panorama. Un peu au-dessous se trouve un couvent de franciscains.

RHŒTEUM ou **RHŒTIUM**, ancienne ville de la Troade, sur l'Hellespont, dans le voisinage du promontoire de ce nom. Près de là on montrait le tombeau d'Ajax, fils de Télamon.

RHOMBAH (*Rhumbah*), ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans les serkars septentrionaux, à 15 kilom. de Gangam, à l'extrémité S. du lac Tchilka.

RHOMBE s. m. (ron-be — grec *rhombos*; de *rembein*, tourner). Géom. Figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux angles obtus. ‖ On l'appelle plus ordinairement LOSANGE.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la familles des scombéroïdes, comprenant cinq ou six espèces qui vivent sur les côtes orientales de l'Amérique. ‖ Nom vulgaire du turbot et de quelques autres pleuronectes.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *rhombes* sont des poissons à corps comprimé, court, présentant de chaque côté une forme rhomboïdale; ils ont, aux nageoires dorsale et anale, des aiguillons ou rayons non articulés; à l'extrémité du bassin, en avant de l'anus, se trouve une petite lame tranchante, ce qui les distingue des stromatées, dont ils sont très-voisins. Les espèces peu nombreuses de ce genre vivent dans l'océan Atlantique, sur les côtes américaines. La plus remarquable et la mieux connue est le *rhombe* alépidote; ce poisson a des mâchoires à une seule rangée de dents; deux lignes latérales, l'une droite, l'autre courbée; des nageoires en forme de faux. Il fréquente les côtes de la Caroline.

— Adjectiv. Minér. Qui a la forme d'un rhombe : *Cristal à faces* RHOMBES.

RHOMBÉ, ÉE, adj. (ron-bé — rad. *rhombe*). Hist. nat. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBIFOLIÉ, ÉE adj. (ron-bi-fo-li-é — du lat. *rhombus*, rhombe; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de rhombe.

RHOMBIFOLIUM s. m. (ron-bi-fo-li-omm — du lat. *rhombus*, rhombe; *folium*, feuille). Bot. Syn. de NEUROCARPE.

RHOMBIFORME adj. (ron-bi-for-me — du lat. *rhombus*, rhombe, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBILLE s. m. (ron-bi-lle; *ll* mll. — dimin. de *rhombe*). Crust. Syn. de GONOPLACE, genre de crustacés.

RHOMBIPORE adj. (ron-bi-po-re — du lat. *rhombus*, rhombe, et de *pore*). Zool. Qui a des pores en losange.

RHOMBIQUE adj. (ron-bi-ke — rad. *rhombe*). Géom. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBITE s. m. (ron-bi-te — rad. *rhombe*). Ichthyol. Nom donné par les anciens minéralogistes à des empreintes fossiles de poissons qui paraissent appartenir au genre turbot.

— Moll. Ancien nom des coquilles univalves, vulgairement appelées cornets, cylindres, rhombes, rouleaux, etc.

RHOMBOCÉPHALE s. m. (ron-sé-fa-le — de *rhombe*, et du gr. *kephalê*, tête). Myriap. Genre de myriapodes, de l'ordre des chilopodes et de la famille des scolopendres, comprenant cinq ou six espèces : *Le* RHOMBOCÉPHALE *à front vert*.

RHOMBODÈRE s. m. (ron-bo-dè-re — de *rhombe*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, comprenant deux espèces qui habitent la Colombie. ‖ Division des mantes, genre d'orthoptères coureurs.

RHOMBOÈDRE s. m. (ron-bo-è-dre — du gr. *rhombos*, rhombe; *edra*, base). Minér. Cristal qui a les faces rhombes.

RHOMBOÉDRIQUE adj. (ron-bo-é-dri-ke — rad. *rhomboèdre*). Minér. Qui a la forme d'un rhomboèdre.

RHOMBOGLOSSE s. m. (ron-bo-glo-se — de *rhombe*, et du gr. *glôssa*, langue). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des bufoniformes ou crapauds.

RHOMBOÏDAL, ALE adj. (ron-bo-i-dal, a-le — rad. *rhomboïde*). Qui a la figure du rhomboïde.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du spare de Virginie.

— Erpét. Espèce de couleuvre de l'Inde.

RHOMBOÏDE s. m. (ron-bo-i-de — du gr. *rhombos*, rhombe; *eidos*, ressemblance). Géom. Ancien nom du parallélogramme à angles aigus et obtus. ‖ L'Académie applique à tort le nom de rhomboïde à un solide à faces rhombes.

— Anat. Muscle de la région dorsale, ayant la forme d'un losange.

— Ichthyol. Poisson du genre spare, rare sur nos côtes, mais commun sur celles de l'Amérique. ‖ Poisson du genre salmone, des mers de la Guyane.

— **Encycl.** Anat. Le *rhomboïde* est un muscle large et mince, presque toujours divisé en deux portions et situé à la région dorsale du corps humain. Ses insertions l'ont fait appeler *dorso-scapulaire* par Chaussier. Il s'attache en dedans et en haut aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres cervicales, des quatre ou cinq premières dorsales et aux ligaments interépineux correspondants. De là, ses fibres charnues descendent obliquement s'insérer à toute la portion du bord interne ou spinal de l'omoplate située au-dessous de l'épine scapulaire. Le *rhomboïde* est séparé de la peau, en arrière, par le trapèze et une partie du grand dorsal; en avant, il est couché sur le petit dentelé supérieur, sur les intercostaux externes et sur les côtes. Ses vaisseaux artériels lui viennent de la sous-clavière par l'intermédiaire de la scapulaire postérieure, et ses nerfs émanent du plexus cervical et du plexus brachial. Quand il se contracte, il élève l'omoplate et la porte en dedans.

RHOMBONYX s. m. (ron-bo-niks — de *rhombe*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Syn. d'ANOMALE.

RHOMBOPALPE s. m. (ron-bo-pal-pe — de *rhombe*, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galéruques, comprenant deux espèces qui habitent l'Inde.

RHOMBORHINE s. m. (ron-bo-ri-ne — de *rhombe*, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Asie.

RHOMBOSPORE adj. (ron-bo-spo-re — de *rhombe*, et de *spore*). Bot. Qui a des graines en forme de rhombe.

RHOMBUS s. m. (ron-buss — mot lat.). Antiq. Instrument magique consistant en une espèce de toupie de métal ou de bois que l'on faisait tourner rapidement au moyen de lanières : *Les magiciens prétendaient que le mouvement du* RHOMBE *avait la vertu de donner telle ou telle passion qu'ils voulaient inspirer*.

RHONASZEK (*Marmaros*), ville de Hongrie, sur une montagne boisée, à 9 kilom. E. de Szigeth. Mines de sel qui occupent de 300 à 400 ouvriers et fournissent annuellement 500,000 quintaux de sel.

RHONCHUS s. m. (ron-kus — mot lat. dérivé du gr. *rhogchos*, ronflement). Pathol. Ronflement particulier qui se fait entendre quelquefois dans l'agonie et dans l'apoplexie quand la paralysie a atteint le voile du palais.

RHÔNE, en latin *Rhodanus*, l'un des plus beaux et des plus importants fleuves de l'Europe. Il prend sa source en Suisse, vers l'extrémité orientale du canton du Valais, au pied de la Furca, haute montagne voisine du mont Saint-Gothard. « Non loin du glacier du Rhône, dit M. Joanne, au pied du Saesberg, jaillissent trois petites fontaines dont la chaleur habituelle est de 18° centigrades, qui ont un léger goût de soufre et forment un dépôt rougeâtre. Les bergers les appellent *Rotte* (Rhône). Comme elles se réunissent et vont se jeter dans le grand torrent du glacier, de Saussure voit en elles les véritables sources du Rhône. Quoi qu'il en soit de cette opinion, toutes les eaux du glacier se frayent, à son extrémité inférieure, un large passage au travers d'une grotte ou voûte de glace et donnent ainsi naissance au fleuve, que les poëtes anciens représentaient comme sorti des lieux les plus secrets de la terre, du séjour et des portes d'une nuit éternelle, précipitant ses ondes dans des lacs orageux au milieu du triste pays des Celtes. » Après être sorti du glacier qui porte son nom et qui est l'un des plus beaux de toute la chaîne des Alpes, à cause de sa forme extraordinaire, de sa blancheur, de son étendue, de ses magnifiques aiguilles, de ses crevasses et de sa voûte, le Rhône se grossit en peu de temps du tribut de quatre-vingts torrents et, parcourant le canton du Valais dans toute sa longueur, va pénétrer dans le lac de Genève près de Villeneuve. Sa course est très-rapide dans cette première partie de son cours et il entraîne une quantité considérable de terre et de sable, qu'il dépose dans le lac, d'où il sort plus limpide à Genève. A sa sortie du lac de Genève, le Rhône parcourt le canton de ce nom, le sépare de la France sur un court espace; puis, accru par les eaux de cent trente-sept glaciers, pénètre en France, sépare le département de l'Ain de ceux de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et entre dans le département auquel il a donné son nom par l'E. de l'arrondissement de Lyon. « Là, dit M. J. Verne, modifiant sa direction générale de l'E. à l'O. pour couler franchement vers le S., il commence à former, près d'Irigny, la frontière du département du Rhône, qu'il sépare de celui de l'Isère; » puis il quitte le département du Rhône par l'angle S. de l'arrondissement de Lyon, sépare le département de la Loire de celui de l'Isère, le département de l'Ardèche de celui de la Drôme, le département du Var de celui de Vaucluse, entre dans le département des Bouches-du-Rhône et, avant d'arriver à Arles, se divise en deux bras : le grand Rhône et le petit Rhône, qui, en s'écartant, forment l'île de la Camargue et vont s'emboucher dans la Méditerranée. La séparation des eaux du Rhône a lieu à 1,500 mètres au-dessus d'Arles. Le grand Rhône, roulant à l'étiage les trois quarts de la masse du fleuve (environ 430 mètres cubes d'eau par seconde), va baigner Arles, puis se dédouble lui-même en deux branches : le Rhône, qui se déverse dans la Méditerranée par plusieurs chenaux embarrassés de vase, et le vieux Rhône, appelé aussi Bras de fer ou canal du Japon. Entre les deux s'étend l'île marécageuse du Plan-du-Bourg. Le petit Rhône, qui débite environ 120 mètres cubes d'eau par seconde, passe au pied de la colline de Saint-Gilles et se perd dans la Méditerranée, au grau d'Orgon, à 3 kilom. à l'O. des Saintes-Maries.

Le cours total du Rhône est d'environ 860 kilom., dont 508 navigables. Le fleuve reçoit de nombreux affluents; les principaux sont : à droite, la Valserine, l'Ain, la Saône, qui double son volume; le Gier, le Doux, l'Eyrieux, l'Ardèche, la Cèze, le Gard; à gauche, la Drance-Valaisane et l'Arve, en Suisse; le Fier, le Guiers, la Bourbe, la Gère, la Galaure, l'Isère, la Drôme, le Roubion, le Lez, l'Aigues, la Sorgue et la Durance. Les villes les plus importantes que baigne le Rhône sont : en Suisse, Sion et Genève; en France, Lyon, Vienne, Tournon, Tain, Valence, La Voulte, Le Pouzin, Montélimar, Viviers, Pont-Saint-Esprit, Avignon, Tarascon, Beaucaire et Arles. De nombreux bourgs ou villages, souvent dominés par des châteaux forts en ruine, des coteaux généralement couverts d'excellents vignobles, s'élèvent sur la rive droite, surtout entre Lyon et Viviers. Sur la rive gauche s'étend une vaste plaine, également couverte de bourgs et de villages et produisant en abondance du blé, du vin et des fruits de toute espèce. Le mûrier et l'olivier croissent presque partout en pleine terre. Au loin, les sommets neigeux des Alpes terminent la perspective. La vallée du Rhône est une des plus fertiles du monde entier. La ligne du chemin de fer de Lyon à Marseille côtoie presque continuellement la rive gauche du fleuve et transporte à peu près toutes les marchandises qui alimentaient autrefois la navigation du Rhône. Du reste, la rapidité du fleuve rend la navigation fort dangereuse. Cette navigation n'est favorable qu'au temps des moyennes eaux; aux époques des grosses eaux, qui ont lieu particulièrement à la suite des pluies du vent d'O. ou de la fonte des neiges de la Suisse, elle devient à peu près impossible. Avant la construction du chemin de fer de Lyon à Marseille, le Rhône transportait une quantité très-considérable de marchandises, surtout à la descente. Le Rhône est traversé par plusieurs beaux ponts, parmi lesquels nous signalerons : le pont de pierre du chemin de fer de Paris à Genève, le pont suspendu de Tournon, celui de Valence, celui du Pouzin, celui de Viviers, celui de Tarascon et surtout le pont en pierre de Pont-Saint-Esprit (v. ce mot), qui se compose de dix-neuf grandes arches et de trois petites et qui a près de 150 mètres de longueur. Le Rhône est très-poissonneux; on y pêche le brochet, le barbeau, la truite, l'anguille, la lotte, l'alose, la carpe, la perche, la grande lamproie et même l'esturgeon, qui remonte jusqu'à Avignon. Les inondations du Rhône, qui surviennent généralement à la suite de la fonte des neiges, occasionnent de grands ravages. En 1856, le Rhône, brisant presque partout les digues qu'on lui avait opposées, se répandit avec furie sur ses rives, enleva plusieurs maisons et détruisit toutes les récoltes, ne laissant sur son passage qu'une épaisse couche de sable et de limon.

Disons quelques mots de ce qu'on est convenu d'appeler la « perte du Rhône. » A quelques lieues au-dessous de Saint-Geniez, dans les environs du bourg de Bellegarde, après avoir franchi le passage étroit de l'Ecluse, entre l'extrémité du mont Jura et le Vuache, « le Rhône, dit de Saussure, tourne autour du pied de la montagne de Credo. Le pied de cette montagne est composé de grès, de sable, d'argile et de cailloux roulés. Toutes ces matières, peu cohérentes entre elles, se laissent creuser par le Rhône qui, au lieu de s'étendre en largeur, se rétrécit et s'enfonce considérablement. Ce même fleuve qui, auprès de Genève, a une largeur moyenne de 113 pieds, n'a, sous le pont de Grezin, à 2 lieues au-dessous de l'Ecluse, que 15 à 16 pieds de largeur; mais il a, en revanche, une grande profondeur. A une demi-lieue au-dessous de ce même pont, le Rhône, coulant toujours dans un lit profondément creusé dans des terres argileuses, rencontre un fond de rochers calcaires dont les bancs horizontaux s'étendent par-dessus les argiles. On croirait que ces rochers, qui paraissent durs sous le marteau, auraient dû mettre un obstacle aux érosions du Rhône et l'empêcher de s'enfoncer davantage; mais, au contraire, il a pénétré dans ces rochers beaucoup plus avant que dans les terres; il les a même creusés au point de se cacher et de disparaître parfois complétement. C'est là ce qu'on appelle la « perte du Rhône. » Quand les eaux sont basses, le fleuve s'engouffre dans la fissure et disparaît entièrement pour reparaître quelques centaines de mètres plus loin, sans se perdre, comme on l'a dit avec une extrême exagération, dans des précipices d'une profondeur incommensurable. Lorsque les eaux sont fortes, elles passent par-dessus le banc calcaire et coulent à ciel ouvert. En cet en droit, la vitesse du courant est considérable, car le fleuve ne débite pas moins de 300 mètres cubes par seconde en eaux moyennes. Deux Américains, MM. Lower et Ellershausen, ayant visité, en 1869, la perte du Rhône, eurent l'idée d'utiliser cette puissante force motrice laissée sans emploi, de l'approprier à des usages industriels et de l'envoyer faire marcher des fabriques et des mines sur un plateau de plusieurs centaines d'hectares. Ils obtinrent, en 1871, du gouvernement l'autorisation de dériver les eaux du Rhône jusqu'au point convenable pour obtenir une chute de 12 mètres à 13 mètres, au delà de laquelle les eaux retournent au fleuve, et firent commencer presque aussitôt les travaux.

« La prise d'eau, disait un écrivain en septembre 1873, est placée à quelques mètres en amont de la perte; elle est calculée pour donner un minimum de 60 mètres cubes par seconde aux basses eaux. L'ouverture du canal de dérivation a 18 mètres de largeur et $2^m,50$ de profondeur au-dessous de l'ancien niveau de l'étiage. Le canal est d'abord à ciel ouvert sur une longueur de 175 mètres; il est séparé du lit du Rhône par une digue parallèle en maçonnerie de 160 mètres de longueur. Au delà, le canal est creusé sous tunnel; la longueur du souterrain est de 540 mètres; en amont, le tunnel a 9 mètres de largeur jusqu'à une galerie latérale qui retourne au Rhône après une chute de 6 mètres. Cette chute est destinée à faire fonctionner deux premières turbines. Ensuite, le souterrain conserve une largeur constante de 8 mètres et va aboutir, non plus dans le lit du Rhône, mais dans le lit de son affluent, la Valserine. Avant le point de jonction se trouve la construction solidement fondée sur roc dans laquelle seront placées les turbines; le bâtiment est à 9 mètres au-dessous du niveau des hautes eaux et sera noyé dans ses bas étages pendant la marche de l'usine. Il a fallu entourer son emplacement, pendant les travaux, de puissantes digues qui empêchent les eaux de la Valserine de pénétrer en contre-bas; de même, à l'entrée du tunnel, on voit trois portes d'écluse qui ferment de ce côté l'accès de l'eau et qui permettraient de régler le débit du fleuve. Le bâtiment aux turbines ne mesure pas moins de 40 mètres de longueur sur 13 mèt. de largeur; il est haut de 20 mètres au-dessus des fondations; cinq turbines Rieter seront installées prochainement; deux déjà sont montées; chacune donnera une force de 630 chevaux. L'eau arrive par le tunnel, tombe sur les turbines noyées, s'échappe par un déversoir et retourne à la Valserine et au Rhône. La chute utilisable étant de $13^m,50$ aux basses eaux et de $11^m,50$ pendant les hautes eaux, on voit que la puissance motrice réalisable peut atteindre 10,000 chevaux; en réalité, avec les cinq turbines, on se contentera de prélever sur ce chiffre une force motrice de 3,150 chevaux. La force recueillie, il s'agissait de la distribuer économiquement sur les plateaux de

Bellegarde, de Coupy et d'Arles. Ici encore, on a imité ce qui s'était fait à Schaffhouse. On a donné la préférence à la transmission de la force à l'aide de câbles. Au-dessus de la colline qui regarde la Valserine, on voit déjà une grande roue directrice en fonte; on en aperçoit une seconde plus loin, puis une troisième, etc. Ces roues serviront de support au câble moteur. Du bâtiment des turbines, le câble s'élancera d'un bond, sur une longueur de plus de 300 mètres, jusqu'à la colline. L'arbre, mû par les turbines, entraînera le câble et le câble portera, par des transmissions secondaires, la force motrice à domicile. La puissance motrice de plus de 1,000 chevaux est déjà affermée et se partage ainsi : une fabrique de pâte de papier de bois, 650 chevaux ; une usine pour la préparation des phosphates calcaires, 210 chevaux ; une pompe hydraulique pour élever de l'eau sur le plateau, 100 ; une parqueterie, 39 ; un atelier mécanique, 25. »

Dans quelques années, Bellegarde possédera un groupe important d'usines à quelques pas du chemin de fer, et où la force motrice sera livrée dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

L'embouchure du Rhône est constamment envahie par des atterrissements qui nuisent à la navigation. Depuis le commencement du siècle dernier, de nombreux essais ont été faits pour obvier aux inconvénients de l'ensablement. En 1855, l'ingénieur Surrell exécuta un système d'endiguement qui ne donna point les résultats qu'on en espérait; aussi, en 1865, on dut chercher un remède à l'état de choses en exécutant le canal Saint-Louis, qui va de la tour Saint-Louis à l'anse du Repos, dans le golfe de Foz. Ce canal et le premier bassin intérieur ont été livrés à la navigation en 1871. Dans l'état actuel, on pénètre de la mer dans le bassin Saint-Louis, destiné à servir d'entrepôt et de bassin de transbordement, par un canal de 6 mètres de profondeur, et le bassin est relié au Rhône par une écluse de 150 mètres de longueur sur 22 de largeur et 7m,50 de profondeur. Par malheur. l'état du Rhône ne permet pas aux navires qui tiennent la mer de s'engager dans le fleuve même lorsqu'ils ont plus de 2 mètres de tirant d'eau. Pour empêcher l'ensablement de l'embouchure du canal, on a proposé de fermer le cours actuel du grand bras du Rhône en le forçant à déboucher par le grau de Rostau, en dehors du golfe de Foz.

— *Vins de la côte du Rhône.* On donne le nom de vins de la côte du Rhône aux vins fabriqués sur les deux rives du Rhône, particulièrement dans l'arrondissement d'Uzès (Gard) et dans l'arrondissement d'Orange (Vaucluse). On ne désigne pas ordinairement sous cette dénomination les vins de Saint-Péray (Ardèche), de l'Ermitage, de Condrieu et de Côte-Rôtie (Rhône), bien que les vignobles qui les produisent se trouvent situés près du Rhône.

Les vins de la côte du Rhône sont très-généreux, fins, légers, peu colorés en général, d'un bouquet peu prononcé, sauf quelques vins de haute qualité; ils gagnent tous en vieillissant et supportent bien le transport. La plupart des grands vignobles de cette région occupent des coteaux d'une certaine élévation tournés au midi ; ils sont situés dans le périmètre compris entre Bagnolet et Roquemaure, c'est-à-dire sur une surface de 38 kilomètres de longueur sur 8 de largeur, dans le département du Gard. La vinification et la culture n'offrent rien de remarquable, sinon le cuvage du vin, les uns n'y étant pas soumis et les autres ne le subissant que très-peu de temps. Les cépages sont variés; ceux qui dominent sont : pour les noirs, les terrets, le picpouille, le piran, le camavèze, le grenache; pour les blancs, la clairette et le calitor. Le grenache est le cépage qui contribue le plus à la réputation des vins de ce pays.

Voici comment on classe, par ordre de mérite, les vins de la côte du Rhône :

PREMIÈRE CLASSE.

Vins rouges non cuvés.

Tavel, vin très-sec, très-léger.
Liriac, rose, ferme.
Chusclan, égal au tavel.

DEUXIÈME CLASSE.

Vins rouges non cuvés.

Orsan, vin foncé.
Saint-Geniès-de-Comolas.

TROISIÈME CLASSE.

Saint-Laurent-des-Arbres, vin de demi-couleur.
Roquemaure, excellent vin de table.

Vin blanc.

Laudun, vin léger, petillant, agréable.

Rhône (AQUEDUCS DU), vulgairement nommés *Sarrasinières*, travaux des Sarrasins. Le long de la rive droite du Rhône, au-dessus de Lyon, quand on a passé le pont de Vassieux, on découvre les ruines de voûtes souterraines qui suivent le cours du fleuve à une hauteur de 2 mètres environ au-dessus des eaux moyennes. Mais ces débris, que le temps et la main des hommes ont presque totalement défigurés et ne tarderont pas à faire disparaître complétement, ne laissent qu'incertitude sur la destination de l'ouvrage auquel ils ont appartenu; on est forcé de s'en tenir aux conjectures. Les gens du pays leur donnent le nom de *Sarrasinières*, travaux des Sarrasins; mais il est évident que les Sarrasins sont complétement étrangers à la construction de ce vaste travail. Tout ce qu'on pourrait admettre pour donner à la tradition une cause raisonnable, c'est que quelques Sarrasins, restés après la retraite de leurs frères, y ont cherché un refuge momentané. Ménétrier croit voir dans ces ruines les restes d'un double aqueduc destiné à amener à Lyon les eaux du Rhône pour y faire mouvoir les appareils propres à battre le fer, à frapper les monnaies, à teindre les étoffes, etc. Artaud, qui croit aussi à l'existence d'un aqueduc, pense qu'il était destiné à conduire dans la naumachie romaine les eaux des ruisseaux de Neyron, de Miribel et de Montluel. Cochard prétend que ces voûtes ont été construites au moyen âge pour servir de chemin couvert entre Lyon et Miribel et contribuer à la défense du château de cette dernière place. D'après l'opinion la plus probable, ces aqueducs ont été construits par les Romains. Ils amenaient les eaux du Rhône dans la naumachie et celles des rivières de la Bresse dans un réservoir particulier destiné à alimenter les fontaines de la ville. Au moyen âge, la naumachie ayant été détruite, les eaux du Rhône ont été employées à faire mouvoir les appareils des fabriques de la ville. Quant au canal des eaux des rivières, ayant cessé d'alimenter la fontaine, il a pu servir de chemin couvert entre Lyon et Miribel. Quoi qu'il en soit, on distingue encore parfaitement le double aqueduc romain; on le suit depuis le pont de Vassieux jusqu'au village de Neyron, à travers les bois de la Pape. A Neyron, l'une de ses branches se dirige dans les terres jusqu'à Miribel; on le retrouve dans l'ancien cimetière attenant à l'église de Saint-Romain ; on le suit presque dans les vignes qui avoisinent l'église de Saint-Martin, avec des retraites de distance en distance. Les proportions moyennes de cet ouvrage sont de 1m,90 de largeur sur 1m,70 de hauteur; les murs ont 0m,60 environ d'épaisseur.

Rhône. Iconogr. Dans le vestibule de l'hôtel de ville de Lyon, de belles figures en bronze, exécutées par Coustou, représentent le *Rhône* et la *Saône;* elles sont caractérisées par les produits particuliers aux contrées qu'arrosent le grand fleuve et son affluent. Ces deux figures, de proportions colossales, décoraient autrefois le piédestal de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour.

Sous ce titre : le *Rhône*, *description historique de son cours depuis sa source jusqu'à la mer*, M. Sauvan a publié, vers 1830, un recueil orné de vues lithographiées. A Londres, en 1824, a paru une suite de *Vues des bords du Rhône*, gravées par William et Georges Cook sur les dessins de P. Devint, d'après les esquisses originales de Hughes. Deroy a lithographié une *Vue de la perte du Rhône* (Salon de 1837). Une eau-forte de M. Appian, le *Rhône près de Grolée* (Ain), a paru dans le recueil de la Société des aquafortistes. Jean-Jacques de Boissieu et H. Allemand, graveurs lyonnais, ont gravé plusieurs vues des bords du Rhône. Parmi les tableaux, nous citerons : la *Vallée du Rhône prise de Louèches*, par J.-H. van der Burch (Salon de 1839); les *Bords du Rhône dans le Dauphiné*, par Boisselier (musée de Dijon) ; les *Bords du Rhône*, par Paul Flandrin (Salon de 1844); la *Vallée du Rhône à Culoz*, par M. Jules Rivet (Salon de 1865) ; le *Rhône à Theil-d'Ardèche*, par M. Joseph Mallet (Salon de 1865); le *Rhône à Arles*, par M. Gustave Girardon (Salon de 1866) ; les *Bords du Rhône en hiver*, par M. Émile Avon (Salon de 1865); *Au bord du Rhône*, par M. François Furet (Expos. univ. de 1867) ; les *Bords du Rhône à Rix* (Ain), par M. Appian (Salon de 1869); la *Vue d'Avignon*, par Joseph Vernet (1757), etc.

RHÔNE (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région E. de la France, formée du Lyonnais et du Beaujolais, et qui doit son nom au grand fleuve qui l'arrose. Ses limites sont : au N., le département de Saône-et-Loire ; à l'E., les départements de l'Ain et de l'Isère ; au S. et au S.-O., le département de la Loire. Sa superficie est de 285,000 hectares. Il comprend 2 arrond. : Lyon, ch.-l., et Villefranche; 29 cant., 264 comm. et 670,247 hab. C'est à la fois un des départements les plus petits et les plus peuplés de France ; après le déparment de la Seine, il occupe la superficie la plus restreinte et il tient le sixième rang pour sa population relative. Le département du Rhône forme, avec le département de la Loire, le diocèse de Vienne et de Lyon, siége de l'archevêché. Il ressortit à la cour d'appel de Lyon. Il relève de l'académie de Lyon.

« Le département du Rhône, dit M. Jules Verne, présente au regard deux aspects très-différents. Sa région occidentale est accidentée par une chaîne de montagnes appartenant à la grande ligne de faîte qui détermine l'écoulement des eaux en Europe; de cette chaîne dérive une succession de collines qui se dessinent, au nord, à travers l'arrondissement de Villefranche, en séparant le haut et le bas Beaujolais ; toute cette partie du département est sillonnée de vallées pittoresques et fertiles que baignent les eaux capricieuses du Sarnin, de la Brevenne, de l'Azergues, et ses montagnes, dominées çà et là par quelques points culminants, hardiment projetés et couronnés d'arbres verts, offrent aux yeux des sites variés et quelquefois très-remarquables. La partie orientale du département est généralement faite de vastes plaines sur lesquelles viennent expirer les contre-forts et les ramifications des chaînes de la région occidentale. Ces plaines sont arrosées par six cents cours d'eau, ruisseaux ou rivières, qui les couvrent d'un réseau liquide, sans y développer cependant une grande fertilité. La Saône et le Rhône, qui les bornent à l'est, viennent confondre à Lyon leurs eaux si différentes de couleur et de température, et le regard peut longtemps suivre ce contraste frappant entre la rivière calme et lente et le fleuve fougueux et rapide qui l'absorbe dans son cours impétueux. »

Le département du Rhône est traversé dans toute sa partie occidentale par des montagnes qui constituent la branche orientale des Cévennes et portent, avant d'entrer dans le département, le nom de monts du Vivarais. A leur entrée dans le département et pendant qu'elles le traversent, on les appelle monts du Lyonnais. La hauteur moyenne de ces montagnes ne dépasse pas 600 mètres. On trouve cependant des pics plus élevés, tels que ceux de la montagne de Tarare (1,150 mètres) et de la montagne de Boucivre (1,103 mètres). Une certaine partie de l'arrondissement de Villefranche est occupée par un groupe porphyroïde qui a reçu le nom de monts du Beaujolais. Les points culminants de cette chaîne sont : le signal de Saint-Rigaud (1,012 mètres), le mont Chênelette (819 mètres) et le mont Brouilly (540 mètres). Vers le centre de l'arrondissement de Lyon se dressent les montagnes de l'Izeron, dont la hauteur moyenne est de 780 mètres. Les assises des montagnes sur la pente desquelles est situé le département du Rhône sont granitiques. Ce terrain est presque complétement bordé de calcaire jurassique. Le trias se montre dans les vallées de la Brevenne et de l'Azergues et près de Lyon. Le calcaire jurassique occupe la rive droite du Rhône jusqu'à Saint-Péray ; il se montre aussi au nord de Lyon, où il forme un massif considérable à peu de distance de cette ville.

Le département du Rhône est situé tout entier dans le bassin du fleuve auquel il emprunte son nom, sauf une petite partie qui appartient au bassin de la Loire. Au premier de ces bassins se rapportent le Rhône et la Saône ; du second dépendent le Sourin et le Rhins, tributaires directs de la Loire. Outre ces fleuves ou rivières, le département est arrosé par la Grosne, l'Ardière, la Vauxonne, le Niserand, le Morgon, l'Azergues, la Brevenne, la Tardine et le Thorancien, affluents de la Saône. Parmi les affluents du Rhône qui se rapportent au département, nous mentionnerons : l'Izeron, le Garon, le Mornantey et le Gier. Il n'existe ni étangs ni lacs considérables dans le département du Rhône, mais on y trouve plusieurs marais, notamment au nord de Lyon.

Le climat est très-tempéré, mais fort variable ; le thermomètre n'y descend jamais plus bas que 8 degrés au-dessous de zéro en hiver et ne dépasse guère 20 degrés au-dessus de zéro; mais les montagnes qui entourent le département et celles qui en forment la charpente rendent la température extrêmement variable. Les brouillards sont fréquents et parfois très-épais au-dessus du Rhône et de la Saône; la pluie tombe souvent sur le territoire qui les avoisine. Les vents dominants sont ceux du S.-O., de l'O. et du S.

Le domaine agricole du département du Rhône se compose de 147,001 hectares de terres labourables, 36,600 hectares de prairies naturelles, 32,000 hectares de vignes, 15,000 hectares de pâturages, landes, bruyères et pâtis, 44,000 hectares de bois, forêts, terres incultes, etc. Le froment ne produit guère en moyenne plus de 14 à 15 hectolitres à l'hectare. La production totale est d'environ 662,000 hectolitres, qui ne forment pas tout à fait la moitié de ce qui est nécessaire à la consommation. Le seigle donne une moyenne de 11 à 12 hectolitres à l'hectare. L'ensemble de la production est évalué à environ 385,000 hectolitres, qui suffisent amplement aux besoins de la consommation. Le méteil produit en moyenne par hectare 12 à 13 hectolitres de grains. La production totale, évaluée à 74,000 hectolitres, excède un peu les besoins de la consommation. L'orge donne par hectare 17 hectolitres; le département tout entier produit 25,000 à 26,000 hectolitres de grains; il en consomme 21,000 à 22,000. Le maïs n'occupe pas tout à fait 40 hectares; le chiffre de la production pour chaque hectare est de 16 hectolitres. L'hectare d'avoine donne 27 à 28 hectolitres de grains. L'ensemble de la production départementale s'élève à 216,000 hectolitres de grains ; ce chiffre excède celui de la consommation d'environ 55,000 hectolitres. Le sarrasin produit en moyenne 14 hectolitres de grains par hectare; la production totale est d'environ 44,000 hectolitres, qui sont consommés à peu près dans le département. Les pommes de terre donnent 63 hectolitres par hectare ; leur production totale est d'environ 845,000 hectolitres. Le département produit annuellement 208,000 quintaux de betteraves et 9,000 à 10,000 hectolitres de haricots, pois, vesces et légumes divers. Les colzas produisent annuellement, dans le Rhône, 33,000 hectolitres de graines représentant une valeur de plus de 670,000 fr. La récolte totale du chanvre donne 12,000 à 13,000 hectolitres de graines et environ 6,500 quintaux de filasse. Les jardins potagers, pour lesquels l'ensemble des cultures coûte à peu près 320,000 francs, rapportent en moyenne 60,000 francs. Quant à la culture maraîchère, ses produits sont estimés 410,000 fr. et ses frais 216,000 à 217,000 fr. Ce qui ressort de l'ensemble de ces données, c'est que l'agriculture est loin d'avoir atteint dans le département du Rhône l'apogée de sa puissance. En ce qui touche les céréales, notamment, la production est fort au-dessous des besoins de la consommation. Sur les 35,000 hectares de prairies naturelles que possède le département, 18,000 environ sont irrigués et donnent 35 quintaux de foin par hectare, tandis que les prairies non irriguées en produisent à peine 25. La production totale en foins et regains est de 1,177,000 quintaux. Cette quantité ne suffit pas aux besoins de la consommation, et le département emploie chaque année plus de 120,000 quintaux de foins venus du dehors. Les prairies artificielles sont ensemencées le plus souvent en luzerne, trèfle, sainfoin. La production totale est de 373,000 quintaux, soit en moyenne 32 quintaux par hectare. On récolte, en outre, dans les pâturages environ 37,000 quintaux de foin de qualité inférieure et dans les forêts ou les chaumes 45,000 quintaux d'herbes propres à nourrir le bétail. Nous nous bornerons à indiquer le produit de quelques cultures arborescentes; par exemple, les vergers rapportent chaque année environ 118,000 francs; les olivettes, 1,700 francs ; les mûriers, 16,000 fr. ; les noyers, 75,000 fr. ; les châtaigneraies, 146,000 francs.

Les vignobles du département du Rhône jouissent d'une réputation justement méritée et constituent la véritable richesse agricole du département. Les ampélographes distinguent trois vignobles principaux : ceux du Beaujolais, de Condrieu et de Côte-Rôtie. Les crus les plus renommés du Beaujolais sont ceux de Chenas, de Fleury, de Villié, de Jullienas, etc. Le vignoble de Côte-Rôtie occupe 38 hectares dans la commune d'Ampuis, sur la rive droite du Rhône, au sud-est de l'arrondissement de Lyon. « Le vignoble d'Ampuis, dit M. Victor Rendu (*Ampélographie française*), comprend 38 hectares, 26 de première classe et 12 de seconde ; il se divise en deux quartiers principaux : Côte-Brune (appelée aussi Fonjean) et Côte-Blonde. La production moyenne de ce vignoble est de 25 hectolitres par hectare. La pièce d'Ampuis, contenant 240 litres, se paye ordinairement 200 francs. Le vin de Côte-Rôtie possède à un haut degré le feu qui caractérise les vins de la côte du Rhône ; aussi est-il très-capiteux. Il a, de plus que beaucoup d'entre eux, une grande finesse et un bouquet fort agréable. » Le vignoble de Condrieu occupe 35 hectares (22 hectares de 1re classe et 13 de 2e classe) produisant un excellent vin blanc qui devient capiteux et sec en vieillissant et se conserve longtemps. Ce vin se vend en moyenne 40 fr. l'hectolitre. En somme, les vignobles du Rhône, qui occupent, comme nous l'avons dit plus haut, 32,000 hectares de superficie, produisent, année commune, 774,000 hectolitres de vin rouge et 43,000 hectolitres de vin blanc, pour une valeur totale qui dépasse 16 millions de francs.

Les montagnes sont généralement couronnées par de belles forêts; le mont Pilat offre spécialement de beaux sapins que l'on exploite en coupes réglées. A l'extrémité sud du département, vers Sainte-Colombe, sont les forêts de châtaigniers qui fournissent les marrons si estimés sous le nom de marrons de Lyon.

Les races d'animaux domestiques sont médiocres dans le département. On y compte environ 75,000 bêtes bovines. Les naissances s'élèvent en moyenne à plus de 40,000. La mortalité, par suite de maladies ou d'accidents, est d'un vingtième. Un huitième seulement des veaux est réservé pour l'élève, le reste est livré à la boucherie dans l'année même de la naissance. Il n'y a pas de race locale. La population bovine actuelle a été importée de la Bresse, de la Franche-Comté, de la Suisse et du Charolais. Les bœufs qui ont servi à la culture ne sont engraissés qu'assez tard, presque jamais avant l'âge de sept ans. La plupart des animaux sont nourris au pâturage, un huitième seulement est tenu à l'étable. Une vache donne sept à huit veaux avant d'être livrée à l'engraissement. Les vaches laitières donnent en moyenne 800 litres de lait par an. Ce lait donne 1 kilogramme de beurre par 28 litres et 1 kilogramme de fromage par 15 litres. Le nombre des bêtes à laine est d'environ 45,000; presque toutes sont de race commune. Les moutons sont engraissés de deux à cinq ans. Le nombre des porcs est de 15,000 à 16,000 ; la plupart sont livrés à la boucherie avant d'avoir atteint l'âge d'un an. On compte à peu près 13,000 chevaux, qui sont presque tous affectés au trait. On trouve 2,500 ânes ou ânesses et 700 à 800 mules ou mulets. Les chèvres y sont en grande quantité et leur lait, très-abondant, sert à fabriquer d'excellents fromages connus sous le nom de fromages du Mont-d'Or. Il faut aussi faire entrer dans notre énumération les volailles, qui représentent une valeur de près de 200,000 francs, sans compter les produits en œufs ou en plumes qui ont une va-

leur au moins égale. Enfin, nous signalerons l'apiculture, qui comprend environ 3,400 ruches valant ensemble plus de 30,000 francs. Dans le département du Rhône, on abat chaque année, pour les besoins de la consommation, environ 24,000 bœufs, 22,000 vaches, 86,000 veaux, représentant un poids net de 14,000,000 de kilogrammes de viande. On consomme, en outre, 5,000,000 de kilogrammes de viande de porc, 152,000 kilogrammes de gibier, 678,000 kilogrammes de volaille et 288,000 kilogrammes de poisson. L'industrie de la sériciculture occupe, dans le département du Rhône, une place très-importante. On compte environ 112,000 pieds de mûriers destinés à nourrir les vers à soie. Ces mûriers produisent près de 4,000 quintaux de feuilles qui ne suffisent pas aux besoins de la consommation. Les éducateurs achètent tous les ans 1,100 quintaux de feuilles fournies par les départements voisins. On emploie 22,780 grammes de graines, dont la plus grande partie est fournie par le département. Cependant, depuis la maladie des vers à soie, on achète une assez grande quantité de graines venues du dehors. La production, année commune, est de 36,000 à 37,000 kilogrammes de cocons, sur lesquels il faut en déduire 12,000 détruits par la muscardine ou d'autres maladies. Les éducateurs en grand ne sont guère qu'une vingtaine; mais le nombre de ceux qui n'opèrent que sur une petite échelle est de plus de 500. On compte à peu près 2,600 ouvriers, hommes, femmes, enfants, employés aux divers travaux de la sériciculture. L'éclosion des œufs a lieu du 10 au 15 mai. La récolte des cocons doit être terminée à la fin de juin au plus tard. La quantité de soie grége produite par une récolte moyenne est de 800 kilogrammes, d'une valeur totale d'environ 57,000 francs. Bien que le houblon ne soit pas cultivé dans le département du Rhône, on y fabrique une grande quantité de bière de bonne qualité. Une partie notable de ce produit est exportée et jouit d'une faveur très-méritée. On évalue l'ensemble de la fabrication à 54,000 hectolitres de bière forte et à 1,600 hectolitres de petite bière. 32,000 à 33,000 hectolitres d'orge sont employés annuellement à la fabrication de la bière. On fait chaque année près de 800 hectolitres d'huile de noix, qui valent au moins 90,000 francs. Les noyers ne sont nulle part cultivés en verger; ils existent isolément autour des habitations et des cultures, le long des chemins. Les fruits de toute espèce abondent dans les vergers, et les pêches de Saint-Genis-de-Laval, commune de l'arrondissement de Lyon, sont très-estimées.

La science agricole, dit M. J. Verne, est très-avancée dans le département du Rhône; elle a introduit dans les campagnes les nouvelles méthodes de culture, les assolements, le drainage, et elle tend à rendre productives toutes les parties du territoire dont quelques-unes sont encore incultes. Les surfaces drainées comprennent actuellement près de 600 hectares; le reboisement des chaînes de montagnes, qui se relient au Forez dans le nord de l'arrondissement de Villefranche, embrassera une superficie de 12,000 hectares, et la mise en valeur d'un certain nombre de marais et de terres humides restituera une notable quantité du sol à l'agriculture. Il existe deux pépinières dans le département du Rhône l'une à Vauxrenard, dans le canton de Beaujeu, vers le centre de l'arrondissement de Villefranche, l'autre à Saint-Apollinaire, dans le canton de Tarare, qui appartient au même arrondissement. La population employée aux divers travaux agricoles est d'environ 106,000 individus, ce qui forme à peu près le sixième de la population totale. On peut la subdiviser ainsi: propriétaires ne résidant pas sur leur domaine, 12,000; propriétaires résidant, mais ne cultivant pas par eux-mêmes, 5,000; propriétaires cultivant leurs terres, 30,000; propriétaires journaliers, cultivant pour eux-mêmes et pour autrui, 20,000; fermiers, 4,000; métayers, 6,000; aides agricoles, 20,000. On trouve seulement une quarantaine de fermes exploitées par des régisseurs et 7,000 à 8,000 cultivées par des maîtres valets. La grande propriété n'existe pas dans le département du Rhône; la plupart des fermes ont moins de 5 hectares; les plus considérables n'en ont jamais plus de 50. La durée ordinaire des baux est de neuf ans et au-dessous. Cette courte durée des baux, jointe au peu de ressources de la plupart des fermiers, n'offre pas une condition favorable aux progrès de l'agriculture. Aussi les fermiers et les petits propriétaires sont-ils, pour la plupart, dans un état voisin de la gêne. Le manouvrier ne se trouve pas mieux partagé. Aussi trouve-t-on dans le département un grand nombre d'indigents.

Les productions métallurgiques sont peu nombreuses, mais les rares mines qu'on y rencontre sont exploitées avec beaucoup de fruit. Nous signalerons les mines de cuivre de Saint-Bel et de Chessy, qui passent pour les plus riches de France. Les autres produits minéraux sont le manganèse, le zinc, le fer, le plomb sulfuré, le marbre le porphyre, le grès, la marne, l'argile, le calcaire gris, la houille, etc. Les principales sources minérales, qui sont généralement ferrugineuses, mais ont peu d'efficacité, sont celles de Charbonnières, de Neuville-sur-Saône et de Saint-Didier.

Sous le rapport industriel et manufacturier, le département du Rhône occupe un rang très-élevé dans la production française. « Le tissage de la soie, ajoute M. J. Verne, que nous nous plaisons à citer, à cause de l'exactitude des renseignements qu'il donne, forme la grande industrie départementale; il emploie 140,000 ouvriers et 70,000 métiers dans le rayon industriel de Lyon; la valeur des peluches et des velours tissés, dans le rayon de Tarare, s'élève annuellement à 7 millions de francs. Les principaux établissements industriels du département, après les ateliers de tissage, sont des filatures de coton, les fabriques de mousselines, d'impressions sur étoffes, de couvertures de laine, de toiles du Beaujolais, de draps, de chapeaux de paille, d'aiguilles, de pipes, d'épingles, de bougies, de produits chimiques, de vitriol, de papiers peints, d'instruments aratoires; des briqueteries, des huileries, des verreries importantes et dont la principale occupe 800 ouvriers à Givors; des cristalleries, des blanchisseries, des tanneries, des teintureries, des tuileries, des poteries, des brasseries, des fonderies, des raffineries de sel, des chantiers pour la construction des bateaux, des ateliers de construction pour les machines à vapeur, etc.; on ne compte pas moins de 650 usines hydrauliques et près de 150 scieries dans le département. Les mines de houille exploitées dans le Rhône rendent, année commune, 260,000 quintaux métriques de combustible, les mines de cuivre 120,000 quintaux métriques et les mines de manganèse 120 quintaux métriques. Les diverses usines métallurgiques produisent environ 50,000 quintaux métriques de fonte pour une valeur de 655,000 francs. »

Le commerce est très-considérable. Lyon est le centre et l'entrepôt de toutes les marchandises qui vont du S. au N. et du N. au S.; l'exportation consiste principalement dans les vins, la soie et tous les produits nombreux des grandes et innombrables manufactures et fabriques du département.

Le département est desservi par six routes nationales, treize routes départementales, le chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille, l'embranchement de Saint-Germain-Mont-d'Or à Tarare, l'embranchement de Lyon à Bourg, l'embranchement de Lyon à Genève, l'embranchement de Lyon à Grenoble et la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais.

L'instruction est assez répandue dans le Rhône; car plus des trois quarts des jeunes gens appelés au tirage au sort savent lire et écrire.

RHÔNE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE), ancien départ. français, formé en 1790. Il comprenait tout l'ancien gouvernement du Lyonnais. En 1793, après le siége de Lyon, la Convention le partagea en deux : le Rhône et la Loire.

Rhône au Rhin (CANAL DU), canal de France, qui met en communication le Rhône et le Rhin. Il part de la Saône, à Saint-Symphorien, traverse les départements de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, baigne Dôle, Besançon, Baume-les-Dames, Montbéliard, Neuf-Brisach et aboutit à l'Ill, affluent du Rhin, en amont et près de Strasbourg. Son développement total est de 349 kilom. Ce canal, commencé en 1784, n'a été achevé qu'en 1833. Sous l'Empire, il fut appelé canal Napoléon et, sous la Restauration, canal Monsieur; en 1830, il a repris son nom de canal du Rhône au Rhin.

RHOPALA s. m. (ro-pa-la). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent surtout à la Guyane et au Brésil. ‖ On dit aussi RHOPALE s. f.

— **Encycl.** Les *rhopalas* sont des arbres ou des arbrisseaux, à tige droite, peu rameux, portant des feuilles alternes ou verticillées, simples, entières ou profondément découpées; les fleurs, réunies par deux à l'aisselle des bractées et disposées en épis, présentent un calice à quatre lobes enroulés en dehors et quatre étamines. Ils croissent généralement sur les montagnes. On les cultive, chez nous, en serre froide, tempérée ou chaude, et ils se font remarquer surtout par l'élégance de leur port et la beauté de leur feuillage, qui affecte d'ailleurs les formes les plus variées. Ils exigent un sol profond et substantiel et craignent l'humidité stagnante. On remarque particulièrement le *rhopala du Corcovado*, dont la tige blanchâtre se ramifie à une certaine hauteur et porte de nombreuses feuilles persistantes, atteignant 0m,50 de longueur.

RHOPALIQUE adj. (ro-pa-li-ke — lat. *rhopaliscus;* formé du gr. *rhopalon*, massue). Prosod. Se dit d'un vers grec ou latin formé d'une suite de mots dont chacun a une syllabe de plus que le précédent. ‖ *Période rhopalique*, Période dans laquelle les membres deviennent de plus en plus longs ou de plus en plus courts.

RHOPALOCÈRE adj. (ro-pa-lo-sè-re — du gr. *rhopalon*, massue; *keras*, corne). Entom. Qui a des antennes en forme de massue.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des monotomites, dont l'espèce type habite l'Europe.

— s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, comprenant tous les genres qui ont leurs antennes terminées en massue, et correspondant aux lépidoptères diurnes ou papillons de jour.

RHOPALODON s. m. (ro-pa-lo-don — du gr. *rhopalon*, massue; *odous*, dent). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles.

— **Encycl.** Ces reptiles n'ont été primitivement connus que par un fragment de mâchoire inférieure qui contient neuf dents, éloignées, non insérées dans des alvéoles, mais soudées au bord de la mâchoire. Elles sont en forme de massue allongée, pointues, pédonculées, bordées d'émail lisse, avec une arête externe dentée. Depuis, on a trouvé une seconde espèce qui a appris de nouveaux détails. La mâchoire supérieure porte une forte canine; on observe quelques petites dents palatines inégales portées sur l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde. La mâchoire inférieure a une symphyse très-forte et portait probablement aussi une grande canine. Ces reptiles ont été trouvés dans le Zechstein.

RHOPALOGASTRE s. m. (ro-pa-lo-ga-stre — du gr. *rhopalon*, massue; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des asiliques, dont l'espèce type vit au Brésil.

RHOPALOPHORE s. m. (ro-pa-lo-fo-re — du gr. *rhopalon*, massue; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique.

RHOPIUM s. m. (ro-pi-omm — du gr. *rhopê*, force). Bot. Syn. de MÉBORIER.

RHOTACISME s. m. (ro-ta-si-sme — gr. *rhôtakismos;* de *rho*, nom de la lettre *r*). Littér. Emploi fréquent de la lettre *r*. ‖ Substitution de la lettre *r* à une autre lettre. ‖ On écrit aussi ROTACISME.

— **Encycl.** Les phrases dans lesquelles on prodigue la lettre *r* ont de la dureté; mais il peut arriver aussi qu'elles produisent d'heureux effets d'harmonie imitative. On en trouve plusieurs exemples dans Virgile. Il imite par la répétition de cette lettre le bruit du râteau que le cultivateur promène sur la terre :

Ergo ægre rastris terram rimantur. . . .

Il peint encore ailleurs heureusement le travail du laboureur par le même moyen :

Agricola, incurvo terram molitus aratro. . .

De même pour le bruit du fer, manié par les ouvriers :

Tum ferri rigor, atque argutæ lamina serræ.

Stace exprime ainsi les mugissements d'un torrent :

Fractorum subitas torrentum audire ruinas.

Ovide imite le bruit avec lequel se brisent les membres d'Hippolyte :

Ossa gravem dare fracta sonum. . . .

C'est ainsi que Racine a dit, dans le récit de Théramène :

A travers les rochers la peur les précipite;
L'essieu crie et se rompt. . . .

Suivant les grammairiens et les rhéteurs, Virgile est allé plus loin; il a rendu par le *rhotacisme* une sensation pénible pour le goût, pour le toucher :

. . . . Et ora
Tristia tentantum sensu torquebit amaro.
. . . . Aret
Pellis, et ad tactum tractanti dura resistit.

Le *rhotacisme*, qui consiste à substituer la lettre *r* à une autre lettre, a été fréquent en Grèce, surtout chez les Eléens et les Erétriens; on voit même ces derniers tournés plus d'une fois en ridicule par les poëtes comiques à cause de ce défaut. Mais, dans l'Attique même, le *rhotacisme* existait : on disait, par exemple, *Milesior* au lieu de *Milesios*, *Timotheor* au lieu de *Timotheos*. En latin, la forme résultant du *rhotacisme* s'est assez souvent substituée à la forme primitive. Ainsi *labos* devint *labor*, *arbos* devint *arbor*, *amase* devint *amare*, *lases* devint *lares*, etc. C'est aussi par une sorte de *rhotacisme* qu'en français on fait, du latin *apostolus*, *apostre* (apôtre) au lieu d'*apostle;* que de *diaconus* on a fait *diacre* au lieu de *diacne*, que de *capitulum* on a fait *chapitre* au lieu de *chapitle*, que d'*epistola* on a fait *épistre* (épître) au lieu d'*épitle*, etc.

On voit, dans quelques dictionnaires, le mot *rhotacisme* présenté comme signifiant le vice de prononciation qui consiste à dénaturer le son de la lettre *r* et même à la supprimer comme le faisaient nos *incoyables*. Il devient alors le synonyme de *grasseyement*. Cette signification est évidemment contraire à l'étymologie du mot *rhotacisme*. Puisqu'il signifie originairement l'emploi trop fréquent de la lettre *r*, il est au moins singulier de lui faire signifier l'effacement et, pour ainsi dire, la suppression de cette lettre.

RHOTAS, ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, province de Behar, sur une montagne dont la base est baignée par la Loke. Elle a été presque abandonnée à cause de l'insalubrité de son climat. Ses fortifications tombent en ruine. C'était autrefois une place très-forte et réputée imprenable; néanmoins elle tomba, en 1542, au pouvoir de l'Afghan Chin-Schah. Les Anglais s'en emparèrent en 1764.

RHOUPEN Ier, le Grand, fondateur de la dynastie arménienne, qui régna dans la Petite Arménie et dans la Cilicie du temps des croisades, né vers 1030, mort en 1095. Les Grecs ayant mis à mort, en 1079, son parent, Kakig II, dernier roi d'Arménie de la race des Pagratides, Rhoupen se réfugia dans les parties les plus difficiles du mont Taurus et se fit une armée, à la tête de laquelle il se rendit indépendant (1080). C'est de lui que sa dynastie reçut le nom de *Rhoupeniane* ou *Rupenienne*. Son fils Constantin Ier lui succéda.

RHOUPEN II, huitième prince arménien de la Cilicie, mort en 1185. Appelé au trône en 1174, par la volonté des princes qui venaient de mettre à mort Mleh, son oncle, Rhoupen eut à combattre les Turcomans, qu'il vainquit, puis le sultan Saladin, les Grecs et divers princes arméniens. En 1185, il remit le gouvernement à son frère Léon et entra dans un monastère. Ce prince, dont on vante la douceur et la bonté, jouissait d'une grande considération parmi les princes francs de l'Asie. Il avait eu deux filles, dont l'une épousa l'empereur grec Théodore Lascaris et l'autre Raimond, comte de Tripoli.

RHOUPEN, nommé **Rupin** par les historiens européens, prince d'Antioche. Il vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Fils de Raimond, comte de Tripoli, et d'Alix, fille de Rhoupen II, il fut, peu après la mort de son père (1200), dépouillé de ses Etats par son oncle et son tuteur Bohémond: Rhoupen se réfugia alors auprès de son grand-oncle, Léon, roi d'Arménie, dont il était l'héritier présomptif et qui le réintégra dans sa principauté d'Antioche à deux reprises, en 1205 et en 1216. Rhoupen ne se vit pas plus tôt affermi dans ses Etats, qu'il résolut de s'emparer de ceux de son bienfaiteur. Cet acte d'ingratitude ne resta pas impuni. Attaqué de nouveau par Bohémond, qui se rendit maître d'Antioche (1219), il se vit abandonné par Léon. Peu après la mort de ce prince, il essaya de se rendre maître de l'Arménie, mais fut vaincu et mis à mort.

RHUACOPHILE s. f. (ru-a-ko-fi-le). Bot. V. RHYACOPHILE.

RHUBARBARIN s. m. (ru-bar-ba-rain). Chim. Syn. de RHABARBARIN.

RHUBARBARIQUE adj. (ru-bar-ba-ri-ke). Chim. Syn. de RHABARBARIQUE.

RHUBARBE s. f. (ru-bar-be. — Ce mot est une corruption du latin *rhabarbarum*. On disait aussi *rhaponticum*, et c'est de cette dernière forme que nous est venu le français *rhapontic*. La *rhubarbe* se tirait en premier lieu des rives de Volga, dont le nom indigène est *Rha;* ce nom est probablement aryen et paraît se rattacher à la grande racine de mouvement *ar*, *ri* ou *ru*, restée vivante dans toutes les langues de la famille indo-européenne avec une foule de dérivés. Pour désigner la *rhubarbe*, on joignait au nom de ce fleuve l'épithète de *barbarum*, barbare. De *rha*, les Grecs ont aussi appelé la rhubarbe *rheôn* et les Latins *rheum;* l'épithète de *ponticum* dans *rhaponticum* se rapporte au Pont-Euxin. Les Allemands disent plus correctement *rhabarber*, les Italiens *rheobarbaro* et même *barbaro* tout court). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans les régions moyennes de l'Asie : *En Chine, on arrache la* RHUBARBE *pendant l'hiver.* (P. Duchartre.) *On ne cultive point les* RHUBARBES *dans le pays dont elles sont originaires.* (Bosc.) *La* RHUBARBE *entre dans quantité de compositions galéniques.* (V. de Bomare.) *Toutes les* RHUBARBES *offrent des racines fortes.* (T. de Berneaud.) *Peu de plantes sont aussi ornementales que les* RHUBARBES. (Vilmorin.) ‖ *Rhubarbe blanche*, Nom vulgaire du méchoacan. ‖ *Rhubarbe des Alpes*, Nom vulgaire de la patience à feuilles rondes. ‖ *Rhubarbe des moines*, Nom vulgaire de la patience et du rhapontic. ‖ *Rhubarbe des pauvres*, Nom vulgaire du pigamon jaune. ‖ *Rhubarbe fausse*, Nom vulgaire du morinda roïoc.

— Écon. rur. Fromage globuleux, de mauvaise qualité, qu'on fabrique à Roquefort avec les raclures des autres fromages.

— Chim. *Jaune de rhubarbe*, Rhéine.

— **Encycl.** Pendant longtemps, les racines de *rhubarbe* étaient importées en Europe sans qu'on connût les plantes qui les fournissaient. Elles venaient d'Asie par la Russie; c'était là tout ce que l'on savait sur leur origine. On les attribuait cependant à des *rheums;* mais jamais on n'avait pu recueillir des renseignements précis qui permissent de déterminer exactement quelles étaient les espèces auxquelles on devait les rapporter. On les a attribuées aux *rheum undulatum*, *compactum*, *palmatum*, *ribes*, *australe*, etc. Nous allons passer en revue ces diverses espèces de *rheum;* nous parlerons ensuite des différentes sortes de *rhubarbes* commerciales.

La *rhubarbe ondulée* est, après le rhapontic (v. ce mot), la plus anciennement connue. Elle croît spontanément en Russie et en Sibérie. Ses feuilles sont un peu velues, grandes, cordiformes, échancrées par le bas et fortement ondées, surtout vers les bords. Linné, le premier, lui a attribué la *rhubarbe* de Chine. Cette opinion doit être abandonnée, le gouvernement russe ayant fait cultiver cette plante sur une grande échelle et n'ayant pu lui faire produire qu'une racine bien infé-

…ieure en qualité et qui ne saurait non plus être confondue avec la racine connue dans le commerce sous le nom de *rhubarbe* de Moscovie.

La *rhubarbe compacte* a des feuilles plus obtuses, lisses des deux côtés, peu ondées et finement dentées sur les bords. Sa tige atteint 2 mètres de hauteur. Cette espèce est cultivée en France; c'est l'une de celles qui fournissent la racine commerciale appelée *rhubarbe* de France. Peut-être sa racine est-elle celle qui se rapproche le plus de celle de la *rhubarbe* de Chine.

La *rhubarbe groseille* est l'espèce la plus remarquable comme forme; c'est une plante ornementale splendide, mais malheureusement assez délicate. Ses feuilles, à surface rude et verruqueuse, ont les bords frisés et sont couvertes, principalement sur leurs nervures, de poils rudes. Sa tige est forte et striée; ses fruits sont entourés d'une pulpe succulente et colorée en rouge vif. Elle est originaire de la Perse et de l'Asie Mineure, où les pétioles de ses feuilles et même ses feuilles entières sont estimés comme aliment; on en fait des conserves qui possèdent une saveur acidule fort agréable. En Perse principalement, on la vend journellement sur les marchés. D'après Guibourt, cette espèce, très-répandue en Orient, ne fournit pas la *rhubarbe* de Perse du commerce, qui serait due à la même plante que la *rhubarbe* de Chine.

La *rhubarbe palmée* est également une espèce fort belle, mais assez délicate. Ses feuilles sont palmées, pinnatifides, acuminées, pubescentes en dessous. Elle croît abondamment en Chine, surtout sur les bords du fleuve Jaune. « Il est véritablement remarquable, dit Guibourt, qui lui attribue la *rhubarbe* de Chine, qu'à l'instar du rhapontic, dont l'ancien nom, *rha*, était aussi celui du Volga, la *rhubarbe* (*ta-hoang*) ait également emprunté le nom du fleuve Jaune (*Hoang-ho*) ou le fleuve Jaune celui de la racine. » Nous empruntons au même auteur une relation, faite d'après Murray, des circonstances dans lesquelles cette espèce, importante par le commerce énorme auquel elle donne lieu, a été découverte : « Vers l'année 1750, sur le désir de Kauw Boërhaave, premier médecin de l'empereur de Russie, le sénat chargea un marchand tartare de lui procurer des semences de *rhubarbe*, ce qui fut exécuté. Ces graines, semées à Saint-Pétersbourg, produisirent du *rheum undulatum*, qui était déjà connu, et du *rheum palmatum*, encore inconnu. Alors, comme on avait déjà la preuve que le *rheum undulatum* ne produisait pas la *rhubarbe* et que le *rheum palmatum* venait d'une contrée plus méridionale, on pouvait croire, avec quelque raison, que celui-ci était la vraie *rhubarbe*. Ce fut le sentiment de David de Gorter, de Monsey, de Hope et de Linné, et cette opinion fut admise sans opposition jusqu'aux nouveaux doutes élevés par Pallas et Géorgi, qui ont étudié l'histoire naturelle de la Russie sur les lieux mêmes. Des Boukhares assurèrent à Pallas ne pas connaître les feuilles de *rheum palmatum*, ajoutant que les feuilles de la vraie *rhubarbe* étaient rondes et marquées sur le bord d'un grand nombre d'incisions, d'où Pallas conclut qu'ils voulaient lui décrire le *rheum compactum*. Un Cosaque décrivit à Géorgi le *rheum undulatum* comme la véritable espèce. L'un et l'autre pensent que sur les monts plus méridionaux, plus découverts et plus secs, comme le sont ceux du Thibet, le *rheum undulatum* peut produire une racine plus belle que sur les montagnes froides et humides de la Sibérie, et ils déterminent les lieux de la Russie les plus propres à la culture de cette espèce. On pouvait conclure de tout ceci, ainsi que l'a fait Murray, que la *rhubarbe* vendue aux Russes et tirée de la Tartarie chinoise provenait également des trois espèces de *rheum* susmentionnées; mais je pense avoir acquis la preuve que, de ces trois espèces, le *rheum palmatum* est le seul qui produise la *rhubarbe*. »

Ces preuves sont les suivantes. Ayant fait cultiver les différentes espèces au Jardin des plantes par Jean Thouin, il vit que la racine du *rheum palmatum* était la seule qui rappelât par son odeur et sa saveur la *rhubarbe* de Chine. Des essais de culture faits à Rhéumpole, localité située aux environs de Lorient, dans un établissement aujourd'hui disparu et dans lequel on espérait produire une *rhubarbe* comparable à celle de Chine, ont donné des résultats analogues.

Murray rapporte que la *rhubarbe* se récolte en Chine de la manière suivante. Sur une longue chaîne montagneuse qui s'étend depuis le Thibet et le lac Khou-khou-noor au midi jusque vers la Tartarie chinoise, la plante croît spontanément dans un sol assez meuble et fréquemment remué par des taupes, qui y vivent en grand nombre. Au printemps, vers avril ou mai, on arrache les plantes et on recueille les racines. Celles-ci sont lavées, fendues en deux ou en quatre, et les morceaux, percés d'un trou, sont enfilés dans des cordes, puis suspendus à l'air, où ils se dessèchent; Parfois les cordes sont tendues aux arbres; parfois aussi, dit-on, entre les cornes des béliers. La dessiccation est terminée dans l'intérieur des habitations. Duhalde rapporte qu'en Chine les dernières traces d'eau sont enlevées en chauffant les fragments de racine sur des pierres chaudes.

Aujourd'hui, contrairement à l'opinion de Guibourt, on pense que la *rhubarbe* de Chine est fournie, au moins pour une grande partie, par le *rheum australe*.

Le *rheum australe* de Colebrooke a été découvert par Wallich, qui l'a obtenu de semences reçues du Thibet et plantées dans les colonies anglaises de l'Inde; il n'y a encore qu'un petit nombre d'années que cette espèce est connue. Ses caractères se rapportent parfaitement à ceux indiqués à Pallas par les Boukhares : ses feuilles sont rondes et marquées sur le bord d'un grand nombre d'incisions. Cultivé à Calcutta, ce *rheum* a donné une racine qui se rapproche autant que celle du *rheum palmatum* de la vraie *rhubarbe* de Chine.

En résumé, ce qui semble le plus probable, c'est que la racine connue dans le commerce sous le nom de *rhubarbe* de Chine est fournie par plusieurs espèces de *rheum*, probablement, entre autres, par les *rheum palmatum* et *rheum australe*.

Voyons maintenant quelle distinction établit le commerce entre les diverses sortes qui sont importées en Europe.

La *rhubarbe* de Chine est de toutes la plus estimée. Elle vient, pense-t-on, du Thibet; mais on l'achète surtout à Canton; elle a donc traversé le midi de l'empire chinois. Elle est en fragments arrondis, salis à l'extérieur, à odeur très-marquée et très-aromatique, à cassure compacte et marbrée par des bandes très-étroites. Elle fournit une poudre d'un beau jaune orangé, un peu mélangé de fauve. Elle croque sous la dent et est relativement très-dense. Elle porte, très-visible, le trou qui a servi à l'enfiler pour la dessiccation. Elle est fréquemment attaquée par un insecte, le *sinodendrum pusillum* de Kirby; les commerçants masquent cette altération en bouchant les trous qu'a faits l'insecte avec une pâte composée avec de la poudre de *rhubarbe*. Elle est souvent aussi altérée par l'humidité; elle est alors roussâtre à l'intérieur.

La *rhubarbe* de Moscovie vient de la Tartarie chinoise; elle est aussi fort recherchée. Le commerce en est fait par des marchands boukhares qui l'importent en Sibérie, où ils la vendent à des agents russes. Le gouvernement russe se fait un revenu important avec le monopole de ce commerce. Des commissaires, en résidence à Kiatka, président à ce trafic; ils veillent à la qualité de la racine, la font choisir et n'achètent que celle qui est de bonne qualité. A Saint-Pétersbourg, elle subit un second choix et est seulement alors livrée au commerce. Les morceaux sont irréguliers, anguleux et percés de trous très-grands; sa cassure est d'un jaune vif et porte des veines rouges et blanches. Sa poudre est d'un jaune plus safrané que celle de la *rhubarbe* de Chine. On l'a appelée aussi *rhubarbe* de Boukharie.

La *rhubarbe* de Perse ne semble pas originaire de la Perse, mais bien du Thibet; seulement le commerce en est fait par des marchands persans et turcs; elle porte aussi, suivant sa provenance, les noms de *rhubarbe* de Turquie et de *rhubarbe* d'Alexandrette. Il en vient aussi par des marchands chinois qui l'exportent par Canton, comme la *rhubarbe* de Chine. Le commerce en était fait autrefois, par cette dernière voie, par les Hollandais, d'où le nom de *rhubarbe batave* qu'elle porte en Angleterre. Sa couleur est terne, sa texture serrée. Les trous sont petits. Elle semble provenir de racines de petite dimension et est alors en fragments cylindriques; les plus gros morceaux sont fendus par le milieu; ils constituent la *rhubarbe plate* du commerce. D'après Guibourt, c'est la meilleure de toutes les sortes.

La *rhubarbe* de l'Himalaya provient des montagnes de ce nom, où elle est fournie par diverses espèces de *rheum*, ce qui lui donne une apparence et des qualités fort variables; il en vient assez peu en Europe, actuellement du moins. Elle a été importée vers 1840. Il semble, toutefois, que cette racine a dû être d'excellente qualité, mais qu'elle a été fort mal recueillie et séchée, l'humidité l'ayant fortement altérée. Les morceaux qui ont échappé à l'altération se rapprochent des plus belles sortes de *rhubarbe* de Moscovie. On les dit fournis par le *rheum australe*. Avec cette dernière espèce, on trouve à l'Himalaya le *rheum spiciforme*, le *rheum moorcroftianum* et le *rheum webbianum*.

La *rhubarbe* de France est l'espèce décrite au mot RHAPONTIC. Elle est, en effet, principalement fournie par le *rheum rhaponticum*. Il y a quelques années, on a essayé, à l'imitation du gouvernement russe, de cultiver en France les bonnes sortes de *rhubarbe*; on a créé à cet effet, près de Lorient, dans le Morbihan, l'établissement de Rhéumpole, dont nous avons déjà dit quelques mots. Malheureusement, les espèces les plus précieuses sont celles qui perdent le plus au changement de climat et l'établissement en question n'a fourni que des *rhubarbes* de mauvaise qualité, n'ayant des bonnes sortes que l'apparence. Le *rheum palmatum* lui-même n'y a donné qu'un produit assez différent en bien des points de la *rhubarbe* de Chine.

La composition des différentes racines de *rhubarbe* varie beaucoup avec leur origine, probablement avec la nature du terrain dans lequel elles se sont développées. Elles renferment un principe particulier, que l'on a appelé *rhabarbarin* (v. ce mot), ainsi qu'une huile fixe très-oxydable. On y trouve aussi du bimalate de chaux, de la gomme, de l'amidon, du ligneux et surtout une quantité considérable d'oxalate de chaux, près du tiers de son poids dans quelques échantillons. C'est ce sel, dont les cristaux se brisent facilement, qui donne à la racine de Chine la propriété de craquer sous la dent. La *rhubarbe* de Moscovie et surtout celle de France renferment une quantité beaucoup moins forte de ce sel.

La *rhubarbe* a une grande importance comme médicament. C'est un laxatif excellent. Elle est en même temps tonique et apéritive. On peut lui donner à peu près toutes les formes pharmaceutiques possibles. On l'administre en poudre à la dose de 0gr,30 à 0gr,60, en extrait à celle de 0gr,10 à 0gr,50, en teinture, en sirop. Elle entre dans un grand nombre de médicaments composés : la potion purgative du Codex, le sirop de *rhubarbe* composé, plusieurs sortes de pilules, etc. En certains pays, on en mâche tout simplement des fragments; c'est même un excellent moyen de l'administrer. La *rhubarbe* donne au sang une coloration jaune marquée; elle colore aussi l'urine et même la sueur. On doit éviter de l'associer aux acides concentrés, à l'eau de chaux, à l'émétique et à diverses matières astringentes qui neutralisent ses propriétés.

En traitant la *rhubarbe* par l'acide nitrique, M. Garot a obtenu une matière colorante très-belle qu'il a nommée *érythrose*. Cette substance, d'un jaune fauve, prend par l'action des alcalis une nuance rouge magnifique. Elle peut être fixée sur les étoffes. Son prix élevé a empêché jusqu'ici qu'on ne l'appliquât en teinture. Une singularité digne de remarque, c'est que la *rhubarbe*, traitée pour avoir l'érythrose, posssède une odeur de musc des plus prononcées.

— **Allus. littér. Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné**, Passage un peu modifié de Molière dans l'*Amour médecin*, acte III, scène 1re. Plusieurs médecins, appelés en consultation pour la maladie d'une jeune fille, sont d'avis contraires; l'un prescrit l'émétique et l'autre la saignée, deux systèmes différents de médication :

M. TOMÈS.

Monsieur, nous avons raisonné sur la maladie de votre fille, et mon avis, à moi, est que cela procède d'une grande chaleur de sang; ainsi je conclus à la saigner le plus tôt que vous pourrez.

M. DESFONANDRÈS.

Et moi, je dis que sa maladie est une pourriture d'humeurs causée par une trop grande réplétion; ainsi je conclus à lui donner de l'émétique.

M. TOMÈS.

Je soutiens que l'émétique la tuera.

M. DESFONANDRÈS.

Et moi, que la saignée la fera mourir.

Les médecins, après s'être injuriés, finissent par trouver un compromis, que le docteur Desfonandrès formule en ces termes : « Qu'il me passe mon émétique pour la malade dont il s'agit, et je lui passerai tout ce qu'il voudra... »

Ce proverbe de l'émétique et de la saignée ne tarda pas à être détrôné; la rhubarbe fut substituée à l'émétique, et le séné remplaça la saignée : *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*. Mais la nouvelle formule est évidemment moins heureuse que l'ancienne, car elle n'est pas scientifique, la rhubarbe et le séné étant l'un et l'autre des purgatifs. Le contraste n'existant plus, le proverbe perd de sa justesse et de son originalité.

Dans l'application, cette phrase se dit de gens qui s'épargnent des reproches ou des critiques en se faisant des concessions réciproques, et dont l'un semble dire à l'autre : Passez-moi mes sottises, et je vous passerai les vôtres.

« Voilà la guerre civile entre les incrédules. Nos ennemis diront que la discorde est dans le camp. Toutefois, il faut que les deux partis se réunissent. Je voudrais que vous fissiez cette réconciliation et que vous leur disiez : *Passez-moi l'émétique, et je vous passerai la saignée.* »

VOLTAIRE.

« Les imans et les muftis de toutes les sectes me paraissent plus faits qu'on ne croit pour s'entendre; leur but commun est de subjuguer, par la superstition, la pauvre espèce humaine; ils pourraient se dire, comme les médecins de Molière : *Passez-moi l'émétique, et je vous passerai la saignée.* »

D'ALEMBERT.

RHUCACOPHILE s. f. (ru-ka-ko-fi-le). Bot. Orthographe vicieuse du mot RHUACOPHILE.

RHUDDLAN ou **RHYDDLAN**, bourg d'Angleterre, dans la partie nord du pays de Galles, comté et à 30 kilom. O.-N.-O. de Flint; 1,406 hab. Ce bourg, situé près du confluent des rivières Clwyd et Elwy, était jadis une cité importante, aujourd'hui bien déchue. Il ne reste qu'un témoin de sa splendeur, qu'un château en ruine. « Ce château, dit M. Esquiros, est un édifice quadrangulaire de pierres rouges, avec six tours massives flanquant de hautes murailles; il faut moins lui demander la beauté architecturale que la force. Les archéologues ne sont point d'accord sur l'époque de sa fondation. La possession de cette forteresse fut chaudement disputée entre les Bretons et les Normands. Elle tomba au pouvoir du comte de Northumberland en 1399 et fut démantelée en 1646. » Un pan de mur encore debout est le seul reste d'une maison dans laquelle Edouard Ier concéda aux Gallois quelques privilèges pour les réconcilier avec la conquête. On y lit l'inscription suivante : « Ce fragment est un reste de l'édifice dans lequel Edouard Ier tint un Parlement en 1283 et où fut passé le célèbre statut de Rhuddlan, qui garantissait à la principauté de Galles ses droits judiciaires et son indépendance. » Entre la ville et la mer fut livrée, en 795, une sanglante bataille, dans laquelle les Gallois furent vaincus par les Saxons. Presque tous les Gallois qui y prirent part furent passés au fil de l'épée. Ce triste événement a inspiré un chant célèbre dans la principauté de Galles, *Morfa Ruddlan*.

RHUDINOSOME s. m. (ru-di-no-so-me). Entom. V. RHADINOSOME.

RHUE s. f. (rû). Bot. Ancienne orthographe du mot RUE.

RHUIS, village et commune de France (Oise), canton de Pont-Sainte-Maxence, arrond. de Senlis, près de la rive gauche de l'Oise; 133 hab. Aux environs existaient autrefois six pierres druidiques, dont une seule est restée debout, dans la vallée de l'Oise. « Dans le voisinage, dit M. Adolphe Joanne, reposent des corps de dimension gigantesque. Des haches en silex y ont été trouvées. L'église paroissiale de Rhuis est du XIIe siècle. A l'abside, une corniche porte des animaux bizarres et des figures grimaçantes. Cette église conserve de nombreuses reliques visitées annuellement par une grande foule de pèlerins; elle possède, en outre, une *Passion* en terre cuite exécutée au XIIIe siècle. »

RHUIS (presqu'île de), presqu'île de France (Morbihan), célèbre par la douceur de son climat. On y remarque des villages populeux et bien bâtis, entourés pour la plupart de vignes et de massifs de figuiers, des plaines d'une fertilité peu commune, des promontoires gigantesques, de noirs rochers d'un aspect grandiose. Le temps et les efforts perpétuels des flots ont creusé dans ses rivages des grottes naturelles, dont les murailles, d'un quartz poli et brillant, reflètent les nuances des plus beaux marbres. Sur cette presqu'île se trouvent le bourg de Sarzeau, les belles ruines du château ducal de Sucinio, le château de Klévenan et les restes de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis.

RHUM ou **RUM** s. m. (romm). Eau-de-vie obtenue par la distillation des mélasses de canne à sucre : RHUM *de la Jamaïque. Une bouteille de* RHUM. *Punch au* RHUM. *Gelée au* RHUM. *Omelette au* RHUM. *Comment admettre en nous un principe divin contre lequel quelques verres de* RHUM *puissent prévaloir?* (Balz.)

. . . . J'ai donné l'ordre, en bas,
A tes gens assemblés de se mettre en campagne,
Pour préparer le *rhum*, le rack et le champagne.

C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Cette liqueur alcoolique s'obtient par la fermentation des mélasses provenant de la canne à sucre. Pour fabriquer du *rhum*, on mêle le sirop de sucre et les écumes qu'on enlève du vesou, avec une certaine quantité d'eau provenant du lavage du sucre brut, et on met le tout dans des tonneaux. La fermentation s'opère d'elle-même; toutefois, comme elle est lente et irrégulière, on y ajoute ordinairement un peu de ferment. « A cet effet, dit Laboulaye, on suspend dans la liqueur des chiffons de laine qui s'imprègnent du ferment qui se forme et qu'on laisse ensuite sécher jusqu'à la récolte suivante pour les ajouter alors à la mélasse que l'on veut faire fermenter. » Au bout de huit à dix jours, la fermentation vineuse s'est produite; on distille alors la liqueur, comme l'eau-de-vie, au moyen d'un alambic. La première liqueur qui passe est le *rhum*, la petite eau qu'on obtient ensuite sert à dédoubler le premier produit. « Les colons français, dit Roussel, mêlent souvent la petite eau avec leur *rhum*, ce qui lui donne un goût et une odeur désagréables. Les Anglais la mettent de côté pour la rectifier par l'alambic, ce qui leur donne un *rhum* spiritueux nommé esprit, qui sert à renforcer cette liqueur. » On confond presque toujours dans le commerce le *rhum* et le tafia; toutefois, le tafia proprement dit est le *rhum* qu'on retire des résidus de la canne à sucre passés au cylindre et livrés à la fermentation. Il est inférieur à celui-ci, comme odeur et comme saveur.

Le *rhum* a une saveur piquante et empyreumatique. Lorsqu'il vient d'être fabriqué, il est incolore; mais, en vieillissant, il se colore en brun, prend une odeur agréable, une saveur résineuse et aromatique, et perd, comme l'eau-de-vie, son degré de concentration. La saveur particulière tient à une huile volatile renfermée dans le jus de la canne à sucre. Pour donner au *rhum* nouveau la teinte et la saveur qu'il acquiert surtout en vieil-

lissant, on y fait infuser des clous de girofle, du goudron, des râpures de cuir tanné et on y ajoute fréquemment du caramel. On emploie des procédés à peu près indentiques lorsqu'on fabrique artificiellement chez nous du *rhum* à bas prix au moyen d'alcools de mauvaise qualité, particulièrement avec de l'eau-de-vie de betterave.

Le *rhum* le plus estimé est celui qui provient de la Jamaïque. La Martinique et la Guadeloupe envoient la plus grande partie du véritable *rhum* qui se consomme en France. Il nous arrive dans des barriques de bois de chêne de diverses dimensions, cerclées en fer et dont la contenance varie de 200 à 400 litres. Le *rhum* provenant de nos colonies pèse de 50° à 65°, à l'alcoomètre centésimal.

L'usage habituel du *rhum* irrite l'estomac et produit des inflammations graves. Il ne faut en user que sobrement, surtout dans les pays chauds. Pris en petite quantité, on lui attribue des propriétés hygiéniques. Mêlé avec du thé ou avec de l'eau sucrée, il forme une boisson agréable qui facilite les digestions pénibles. La pharmacie s'en sert pour faire fondre la gomme de gaïac et pour préparer les liqueurs ordonnées pour combattre la goutte.

— *Crème de rhum*. On fabrique de la crème de *rhum* en distillant au bain-marie du *rhum*, auquel on ajoute de l'eau filtrée et du sucre. Si l'on distille, par exemple, 1lit,50 de *rhum*, on y joint 1 litre d'eau et 500 grammes de sucre qu'on fait bien dissoudre, puis on filtre le tout et on met la liqueur en bouteille.

Rhum et eau en juillet, parodie de l'opéra de M. Gounod (*Roméo et Juliette*), en six tableaux, par M. de Jallais, musique de M. E. Déjazet; représentée au théâtre Déjazet dans le mois de juillet 1867. Ce sont les Crapulets et les Monstraigus qui défrayent cette spirituelle fantaisie. Les deux principaux rôles ont été remplis par Legrenay et Mlle Boisgontier.

RHUMATALGIE s. f. (ru-ma-tal-jî — du gr. *rheûma*, fluxion; *algos*, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale.

RHUMATALGIQUE adj. (ru-ma-tal-ji-ke — rad. *rhumatalgie*). Pathol. Qui a rapport à la rhumatalgie : *Symptômes* RHUMATALGIQUES.

RHUMATIQUE adj. (ru-ma-ti-ke — lat. *rhumaticus*, gr. *rheumatikos; de rheuma*, écoulement). Pathol. Qui a rapport au rhumatisme. ‖ Peu usité; on dit RHUMATISMAL.

RHUMATISANT, ANTE adj. (ru-ma-ti-zan — rad. *rhumatisme*). Affecté de rhumatisme : *La pauvre femme est* RHUMATISANTE *depuis très-longtemps. L'affranchi Musa, médecin grec, soigna Horace et Virgile, deux poëtes* RHUMATISANTS *qui l'ont chanté pour acquit.* (Aug. Luchet.)

— Substantiv. Personne atteinte de rhumatisme : *Un vieux* RHUMATISANT.

RHUMATISÉ, ÉE adj. (ru-ma-ti-zé — rad. *rhumatisme*). Atteint de rhumatisme : *Il nous est difficile de nous reposer sur une terre humide sans courir le risque d'être* RHUMATISÉ. (B. de St-P.)

RHUMASTISMAL, ALE adj. (ru-ma-tismal, a-le — rad. *rhumatisme*). Qui appartient au rhumatisme, qui a le caractère du rhumatisme : *Douleur* RHUMATISMALE. *Goutte* RHUMATISMALE. *Fièvre* RHUMATISMALE.

RHUMATISME s. m. (ru-ma-ti-sme — grec *rheumatismos*, de *rheumatizein*, avoir des rhumatismes, lequel se rattache à *rheuma*, fluxion, rhume). Pathol. Maladie caractérisée par des douleurs plus ou moins vives, ayant leur siége tantôt dans les muscles, tantôt dans les articulations : RHUMATISME *musculaire*. RHUMATISME *articulaire*. RHUMATISME *chronique. Etre perclus de* RHUMATISMES. *Je ferais une hécatombe des sots pour sauver un* RHUMATISME *à un homme aimable.* (Volt.) *Si jamais je m'égare du régime que je dois suivre, il n'y a aura qu'à me crier* RHUMATISME *pour me faire rentrer dans le devoir.* (Mme de Sév.)

— **Encycl.** Méd. Le mot *rhumatisme* est une expression vague dont on se sert pour désigner une foule de douleurs mobiles, parfois mal déterminées, qui reviennent plus ou moins souvent et qui peuvent différer autant par leur nature et par leurs causes que par leur siége et par leurs effets sur l'organisme. C'est une expression dans le genre de celle d'affection nerveuse, à laquelle on a recours quand on ne sait trop quel nom donner au mal qu'on observe, lequel peut avoir son siége soit dans les muscles, soit dans les articulations, soit dans les viscères. Cette variété de siéges a donné lieu à la division des *rhumatismes* en *rhumatisme musculaire*, *rhumatisme articulaire* et *rhumatisme viscéral*. Après quelques généralités sur le *rhumatisme*, nous traiterons de chacune de ces espèces et de leurs variétés.

— I. GÉNÉRALITÉS. Le *rhumatisme* est une affection générale, diathésique, souvent héréditaire, donnant lieu, à des époques variables de la vie et par intervalles plus ou moins éloignés, à des maladies locales diverses, mais pourtant toutes reconnaissables à des traits spéciaux. C'est ainsi qu'elles ont pour caractères manifestes de s'accompagner de douleurs vives, de changer tout à coup de siége, d'occuper à la fois plusieurs organes, d'entraîner très-rarement la suppuration, d'affecter surtout les séreuses articulaires et splanchniques, les tissus fibreux et musculaires et plus rarement certains autres organes de l'économie. Ce protéisme et cette variabilité de siége des affections rhumatismales déterminent de nombreux troubles fonctionnels, tels que douleurs, contractures, paralysies, gêne respiratoire et circulatoire, fièvre, etc., ainsi que nous aurons occasion de le montrer dans le cours de cet article.

La diathèse rhumatismale est héréditaire, mais il est à noter que la maladie ne présente pas nécessairement les mêmes formes chez les descendants que chez les ascendants. C'est ainsi qu'un père sujet au *rhumatisme* articulaire peut transmettre à son fils des *rhumatismes* musculaires ou viscéraux, ou encore des contractures et des paralysies rhumatismales. Ces symptômes du mal n'apparaissent pas, en général, avant l'âge de vingt ou trente ans; mais quand ils se sont produits une fois, ils ont une grande tendance à récidiver et ils n'épargnent point les vieillards, dont les douleurs ne reconnaissent souvent pas d'autre cause. Le *rhumatisme* se montre de préférence chez les hommes; les femmes doivent sans doute à leur genre de vie sédentaire tout autant qu'à leur constitution particulière d'y être moins sujettes. Elles ne s'exposent que bien plus rarement, en effet, aux courants d'air froid, aux variations brusques de température, au refroidissement du corps en sueur, causes occasionnelles puissantes de *rhumatisme*. Dans nos pays, c'est en avril et en mai qu'a lieu le maximum de fréquence des maladies rhumatismales et c'est surtout chez les individus exposés par leur profession aux intempéries des saisons qu'on les observe, ainsi que chez ceux qui habitent des lieux bas et humides ou des maisons nouvellement construites. Elles peuvent pourtant aussi faire explosion à l'occasion d'une scarlatine, d'une maladie puerpérale ou d'un exanthème. On les a même vues survenir après un coup ou une chute sur quelque jointure et à la suite d'une courbature musculaire par fatigue.

Les maladies rhumatismales peuvent occuper longtemps les divers tissus sans les altérer d'une manière appréciable. Mais, pour peu qu'elles soient intenses et qu'elles s'accompagnent de fièvre, elles entraînent avec elles une altération remarquable du sang. La fibrine de ce liquide augmente de 2,30 pour 1,000 (proportion normale), jusqu'à 7, 8, 9 et même 10 pour 1,000. Aussi, lorsqu'on le recueille au sortir de la veine, le voit-on former un caillot ferme, rétracté et couvert d'une couenne grisâtre, épaisse et phlegmasique. Pour peu que le *rhumatisme* passe à l'état chronique, les globules sanguins diminuent et l'anémie survient avec ses symptômes ordinaires.

Entrons dans l'étude des diverses espèces de *rhumatisme*.

— II. RHUMATISME MUSCULAIRE. Grisolle le définit comme il suit : « Le *rhumatisme* musculaire est une affection presque toujours apyrétique, caractérisée par une douleur plus ou moins vive, fixe ou mobile, siégeant dans un ou plusieurs muscles et s'exaspérant par la contraction des organes affectés. » Et Chomel en détermine, autant qu'il est possible, le siége dans les termes suivants : « Cette maladie peut avoir son siége dans toutes les régions du corps, mais néanmoins elle attaque le tronc plus fréquemment que les membres. Le lumbago, le torticolis et la pleurodynie sont les espèces les plus communes, et quand les membres sont atteints, c'est presque toujours dans les parties les plus voisines du tronc. »

Tous les muscles de la vie végétative et tous ceux de la vie de relation peuvent être atteints de *rhumatisme*. Ils deviennent alors le siége de troubles fonctionnels très-variés, tels que douleurs, contractures ou paralysies; mais il est extrêmement rare qu'ils s'enflamment et surtout qu'ils suppurent. Ils se prennent tantôt isolément et tantôt les uns après les autres; jamais ils ne se trouvent atteints tous à la fois. La douleur du *rhumatisme* musculaire s'exaspère surtout au moment de la contraction des muscles, ce qui rend les mouvements difficiles ou impossibles. Elle est sourde et contusive, ou bien dilacérante. Elle peut être fixe ou mobile et ressembler à celle que produisent les crampes; elle peut encore consister en une sensation de chaleur profonde, pénible, avec fourmillements et engourdissements. Les paralysies rhumatismales ne sont pas rares; elles deviennent complètes en quelques heures, mais elles peuvent guérir tout à coup, soit très-peu de temps après avoir commencé, soit après une durée de plusieurs mois. Si elles persistent très-longtemps, elles sont fréquemment suivies de dégénérescence graisseuse et d'atrophie des muscles.

Le *rhumatisme* musculaire accompagne souvent le *rhumatisme* articulaire chronique. Il siége parfois dans les muscles et dans les aponévroses du péricrâne, particulièrement dans l'occipito-frontal; s'il se fixe au cou, il prend le nom de torticolis (v. ce mot); s'il affecte les muscles intercostaux, il constitue la pleurodynie (v. ce mot). Les régions qu'il occupe ensuite de préférence sont : la région scapulo-humérale, les parties du ventre et la masse sacro-lombaire (v. LUMBAGO). S'il atteint le pharynx et l'œsophage, les contractions de ces organes deviennent douloureuses et rendent la déglutition difficile. Si c'est l'intestin, il y a des coliques sèches avec constipation. Si c'est la vessie, on observe des troubles fonctionnels divers, tels que ténesme et miction douloureuse. Quand il attaque l'utérus au terme de la grossesse, il peut s'accompagner de douleurs tellement vives qu'elles arrêtent les contractions de la matrice et le travail de l'accouchement. Dans d'autres cas, il provoquerait, au contraire, l'avortement si on ne se hâtait d'employer les lavements laudanisés et les bains sédatifs. Quels que soient les membres et les parties du corps ainsi affectés, les manifestations du *rhumatisme* musculaire sont en général subites. Il se développe à la suite des efforts violents et du froid humide; il récidive avec une extrême facilité, et, s'il se prolonge longtemps, il devient la cause de certaines rétractions musculaires.

Voici ce que dit Valleix des causes prédisposantes et déterminantes du *rhumatisme* musculaire : « Parmi les causes prédisposantes, il n'est guère que l'âge adulte et l'hérédité qu'on puisse signaler, et la seule cause occasionnelle qui ait été attribuée à cette affection est l'impression prolongée du froid, surtout du froid humide. Les autres causes du *rhumatisme* musculaire sont inconnues. »

Quant aux symptômes de ce mal, voici comment Grisolle les a décrits : « Lorsqu'un muscle est affecté de *rhumatisme*, il devient le siége d'une douleur plus ou moins intense, quelquefois obtuse et sourde seulement, d'autres fois très-vive, lancinante ou déchirante. Elle s'exaspère constamment lorsque le malade essaye de contracter l'organe souffrant; aussi tous les mouvements que celui-ci est chargé d'exécuter sont-ils devenus difficiles, ou même tout à fait impossibles. La pression donne des résultats fort différents; quelquefois elle calme les souffrances, ailleurs elle n'apporte aucun changement à la douleur; presque toujours cependant, surtout si le *rhumatisme* est aigu et intense, la pression est douloureuse, sinon dans toute l'étendue du muscle, du moins sur une grande surface, et nullement, comme cela a lieu dans les névralgies, par points disséminés. La peau, à ce niveau, n'offre aucune modification de coloration ou de température; les parties ne sont point tuméfiées. Le *rhumatisme* musculaire, lorsqu'il est simple, est tout à fait apyrétique, lors même que les douleurs sont vives; le plus souvent, il n'existe non plus aucun trouble notable du côté des fonctions principales, à moins que les muscles affectés ne concourent plus ou moins directement à leur accomplissement. Ainsi, lorsque les muscles des parois thoraciques sont fortement rhumatisés, les malades doivent éprouver parfois de la toux, mais surtout de la dyspnée, en raison de la difficulté qu'ils éprouvent à dilater leur poitrine. Le *rhumatisme* musculaire est fixe ou mobile; il existe parfois en même temps que le *rhumatisme* articulaire. Sa durée est très-variable; il peut se dissiper au bout de quelques heures, persister plusieurs jours et même plusieurs mois. On dit alors qu'il est chronique. »

Si le *rhumatisme* musculaire n'est point une maladie dangereuse, il n'en est pas moins très-incommode; il fait de l'homme qui en est affecté une sorte de martyr ambulant, auquel il importe beaucoup de le combattre. Il faut distinguer, pour le traitement, les cas légers, l'état aigu et l'état chronique. Dans les cas les plus légers, on se contente de prescrire un bain simple, des cataplasmes émollients, le repos dans une position telle que les muscles affectés soient dans le relâchement. A l'état aigu, on doit le traiter par des applications de cataplasmes chauds et laudanisés, par des frictions avec des liniments sédatifs, comme le laudanum, dont il ne faut pas abuser, et le baume tranquille ou des embrocations huileuses, par des applications de sangsues ou de ventouses scarifiées. Les sudorifiques, les bains de vapeur, les injections hypodermiques et les vésicatoires simples ou narcotisés sont les remèdes les plus efficaces. Quand la douleur se montre rebelle, on applique un large vésicatoire qu'on peut renouveler ou faire suppurer pendant quelque temps en faisant les pansements avec un sel de morphine. Enfin, quand elle persiste à l'état chronique, il convient de recourir aux bains de vapeur, aux bains russes, à l'hydrothérapie, aux sinapismes, aux compresses imbibées de chloroforme, etc. Les eaux minérales alcalines et sulfureuses seront également recommandées; on peut envoyer indistinctement les malades à Aix, à Cauterets, à Saint-Sauveur, à Luchon, à Baréges, et en général aux sources thermales de toute la chaîne des Pyrénées. Les eaux d'Enghien sont aussi très-bonnes.

L'hydrothérapie fournit un moyen simple qui, d'après Fleury, réussit presque toujours, surtout dans les cas aigus, et que le lecteur nous saura gré de lui décrire. Ce moyen consiste à appliquer sur la partie malade un linge trempé dans l'eau froide et qu'on a soin de tordre fortement avant de l'appliquer. On le recouvre, ensuite, d'un taffetas ciré ou d'un second linge très-épais. Le linge mouillé s'échauffe peu à peu et il en résulte une espèce de bain de vapeur local. On laisse le linge en place pendant douze heures. A la troisième ou quatrième application de ce genre, dit Fleury, il est très-rare que la douleur ne disparaisse point.

Mais le meilleur de tous les moyens à opposer au *rhumatisme* musculaire, comme à tous les *rhumatismes*, consiste à se préserver soigneusement la peau par des vêtements de flanelle ou de fourrure portés à nu. Les sujets rhumatisants ne doivent jamais négliger ce préservatif constant contre le froid humide.

— III. RHUMATISME ARTICULAIRE. Le *rhumatisme articulaire* se présente sous trois formes, variétés ou états différents, qui doivent faire l'objet d'études distinctes; ce sont le *rhumatisme* articulaire aigu, le *rhumatisme* articulaire chronique et le *rhumatisme* articulaire noueux.

1° Le *rhumatisme articulaire aigu* est une affection des articulations caractérisée par la rougeur, la chaleur, la tuméfaction des parties, la fièvre et l'augmentation de la fibrine du sang. On désigne encore cette maladie sous les noms de fièvre rhumatismale ou rhumatique, arthrite, arthritis, arthrite rhumatismale, arthrodynie, douleurs rhumatismales. Elle débute, en général, par quelques jours de malaise, de lassitude, de frissons et de douleurs erratiques dans les membres. Puis une ou plusieurs articulations se trouvent prises; ces articulations se gonflent par suite du travail congestif et d'hypersécrétions synoviales dont elles sont le théâtre, et elles peuvent devenir le siége d'un épanchement assez considérable pour permettre de sentir la fluctuation. La peau devient, tout autour, brûlante, rouge et enflammée; les veines sont turgescentes, et les artères voisines battent avec violence. Le moindre mouvement, la moindre pression des articulations atteintes arrachent des cris au malade, dont les souffrances sont atroces, même lorsqu'il se tient instinctivement dans l'immobilité absolue. Leur caractère est pulsatif, gravatif, lancinant ou perforant. Pendant ce temps, le pouls est dur, fréquent et plein, la fièvre ardente, la soif vive, l'appétit nul. Le malade est en sueur. Ses urines, peu abondantes et concentrées, sont rouges et très-acides; elles laissent déposer, par le refroidissement, un sédiment épais d'urate. Le sommeil est impossible. Bientôt de nouvelles articulations se prennent et, dans les cas les plus malheureux, elles sont toutes envahies depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites. Le patient, immobile sur son lit, ne peut alors éprouver le plus léger ébranlement sans endurer des souffrances indicibles. D'autres fois, la maladie, au lieu de se généraliser ainsi, épuise ses forces et sa malignité sur une seule articulation. (*Rhumatisme* partiel, mono-articulaire ou fixe de Bouillaud.) Elle peut alors la désorganiser, y amener la suppuration ou l'adhérence des surfaces articulaires, ou encore devenir la cause d'une tumeur blanche consécutive.

C'est dans ces cas de généralisation du *rhumatisme* que peuvent survenir du côté des organes dont le jeu est indispensable à la vie, comme le cœur, le cerveau et l'appareil pulmonaire, les complications les plus graves, telles que congestions, phlegmasies, épanchements. L'endocardite et la péricardite sont presque inévitables et elles se montrent en général le troisième ou le quatrième jour. Malgré l'intensité des douleurs et de l'inflammation articulaires, on ne trouve souvent aucune lésion des jointures atteintes chez les malades qui succombent. D'autres fois, la synoviale est rugueuse, sèche, injectée, épaissie, ou bien elle renferme un liquide lactescent, albumineux, floconneux, louche, avec des concrétions jaunâtres en suspension. On le comprend sans peine, le *rhumatisme* articulaire généralisé est très-grave. Il peut, quoique cela arrive rarement, se terminer par une endocardite ou une péricardite suivies de syncope mortelle, par une métastase cérébrale ou par d'autres complications également funestes. S'il guérit, il laisse souvent après lui des lésions organiques du cœur et, s'il a été mono-articulaire, des désordres locaux parfois irrémédiables. Sa tendance à récidiver ne fait enfin qu'accroître le péril du malade. Toutes choses égales d'ailleurs, une seconde attaque est plus grave que la première.

Nous venons de décrire en traits généraux les cas les plus graves; mais le *rhumatisme* articulaire aigu se montre quelquefois sous une forme bénigne; il est entièrement apyrétique et consiste en douleurs vagues, peu intenses, occupant à la fois ou successivement les principales articulations. Celles-ci sont le siége d'une chaleur et d'un gonflement modérés, s'exaspérant pendant la nuit et se déplaçant avec une extrême facilité. Il n'existe presque point de symptômes généraux, si ce n'est un peu d'anorexie, de constipation ou de céphalalgie. Les complications du côté du cœur sont exceptionnelles; ces cas sont les plus légers et heureusement les plus ordinaires, avec des degrés divers d'intensité.

Cette maladie, des plus douloureuses et des plus pénibles parce qu'elle atteint des êtres forts, en pleine santé d'ailleurs, qui sont dans toutes les conditions pour bien sentir leurs souffrances, intéresse un si grand nombre de personnes que nous croyons devoir ajouter à ce que nous en avons déjà dit les témoi-

gnages de quelques autorités des plus modernes, des plus pratiques et des plus compétentes. Nous citerons Bouillaud, Grisolle, Tardieu et Chomel.

Lorsque l'arthrite doit être grave, dit Bouillaud, le début est marqué généralement par des frissons, du malaise, de la courbature, des douleurs erratiques dans les membres et un appareil fébrile peu intense. En même temps, il existe un peu de gêne et de roideur dans les articulations, dont les mouvements sont pénibles et difficiles. Bientôt après éclatent les symptômes locaux dans une ou plusieurs grandes articulations. C'est d'abord une douleur aiguë qui augmente rapidement et devient atroce. Les parties affectées se gonflent, se tuméfient; la peau devient rouge, brûlante, enflammée; les veines voisines des articulations se gonflent et deviennent saillantes, les artères battent avec force; les mouvements des articulations sont très-douloureux, presque impossibles et produisent une espèce de craquement ou de frottement assez rude, qui disparaît lorsque, plus tard, la fluctuation, facile à constater, indique la formation d'un épanchement intra-articulaire.

Dans le *rhumatisme* articulaire aigu très-intense, la forme naturelle des articulations, dit Grisolle, disparaît; elles sont plus arrondies, les saillies osseuses ne s'y dessinent plus aussi nettement et parfois même on ne peut plus les distinguer. Lorsque plusieurs articulations sont prises simultanément, il y a un appareil fébrile plus ou moins intense, constituant la fièvre rhumatismale des auteurs. Le pouls est alors fréquent, large, dur, vibrant; la peau est chaude, halitueuse, souvent baignée d'une sueur abondante et nauséabonde; la face est rouge, animée; la soif vive, la langue blanchâtre, l'appétit nul; les selles sont rares; l'urine est peu abondante, foncée; il y a souvent une céphalalgie gravative; le sommeil est agité ou perdu; le sang, enfin, extrait de la veine ou obtenu par les ventouses est pour le moins aussi riche en fibrine que celui des pneumoniques; il se recouvre promptement, comme ce dernier, d'une couenne épaisse et dense. La fièvre précède quelquefois les douleurs d'un ou de plusieurs jours; mais le plus souvent elle leur est consécutive, ou du moins elle débute en même temps qu'elles.

Le *rhumatisme*, dit Tardieu, n'envahit d'abord qu'une ou deux articulations, mais bientôt les autres se prennent sans que la douleur ait complétement abandonné la première, et le moindre mouvement arrache des cris au malade. Quelquefois toutes les articulations, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, sont envahies à la fois, et le rhumatisant, immobile, étendu sur le dos, perclus par la douleur, retient à grand'peine les cris que lui arrache la moindre secousse, le moindre ébranlement.

Lorsque la douleur et l'inflammation, dit encore Bouillaud, passent rapidement d'une articulation à l'autre, on donne à la maladie le nom de *rhumatisme* ambulant. Dans un grand nombre de cas, lorsque la maladie s'est généralisée, elle se complique d'une endocardite ou d'une péricardite; quelquefois même la phlegmasie s'étend jusqu'aux membranes du cerveau et de la moelle épinière, complication très-fâcheuse, puisqu'elle entraîne presque toujours la mort. Ces accidents du cerveau, accompagnés de délire, de coma, de convulsions, d'aliénation mentale, constituent le *rhumatisme* cérébral. C'est la forme la plus grave de la maladie. Quelquefois, les douleurs, après être restées plus ou moins longtemps stationnaires, ou après avoir parcouru successivement toutes les jointures, décroissent peu à peu et disparaissent même. Les mouvements sont possibles, faciles parfois; mais la fièvre ne cesse point; elle est entretenue par une phlegmasie interne. Chomel ajoute qu'on peut alors prédire une recrudescence prochaine.

En général, dans le *rhumatisme* articulaire aigu, les douleurs reparaissent plusieurs fois de suite; mais elles finissent par abandonner leur siége et la guérison a lieu sans laisser de traces. Cependant, s'il s'est produit des complications cardiaques, il est à craindre qu'il ne reste des affections organiques qui seront, dans ce cas, presque toujours incurables. La durée de la maladie varie, selon le traitement, depuis huit ou quinze jours jusqu'à deux ou trois mois. Elle passe, dans quelques cas, à l'état chronique. Bouillaud a cherché à prouver que le *rhumatisme* articulaire aigu entraînait souvent la suppuration des surfaces articulaires; mais la plupart des médecins rejettent cette manière de voir et soutiennent l'opinion contraire. D'après ces derniers, l'affection rhumatismale aiguë ne cause aucune lésion locale dans la plupart des cas; le seul fait pathologique incontestable est une augmentation de la fibrine du sang.

Les causes du *rhumatisme* articulaire aigu sont à peu près les mêmes que celles du *rhumatisme* musculaire. Si on les distingue en prédisposantes et occasionnelles, il faudra ranger parmi les premières l'âge et le sexe; cette maladie ne frappe jamais avant l'âge de sept ans; sa plus grande fréquence est de quinze à trente, et les hommes y sont plus exposés que les femmes. Les saisons froides et humides sont aussi celles pendant lesquelles on observe le plus de *rhumatismes*. L'hérédité exerce encore une grande influence sur le développement de cette affection. Enfin, une première attaque est souvent une cause prédisposante à une seconde, et ainsi de suite. Quant aux causes occasionnelles, la plus évidente et même la seule évidente est l'action brusque du froid quand le corps est chaud. Il n'est pas rare que la blennorrhagie et la scarlatine se compliquent d'une atteinte rhumatismale, mais qui se borne ordinairement à une seule ou à deux articulations.

Arrivons au traitement du *rhumatisme* articulaire aigu. Ce *rhumatisme*, qu'il soit localisé ou généralisé, est toujours une affection très-sérieuse, autant par elle-même que par les complications cardiaques et cérébrales qui l'accompagnent ordinairement. Le traitement doit donc être promptement actif. Tous les médecins à peu près reconnaissent que la saignée générale est d'une grande utilité dès le début de la maladie, mais ils rejettent comme nuisible le traitement de Bouillaud, dans son exclusivisme excessif, lequel consiste dans l'emploi des saignées coup sur coup. Le sulfate de quinine, administré à la dose de 1 à 2 grammes, produit de bons effets, mais il ne faut jamais dépasser la dose de 3 grammes et il importe de savoir s'arrêter à propos. Martin Solon a préconisé le nitrate de potasse à haute dose comme pouvant terminer rapidement la maladie et prévenir les accidents du côté du cœur. Cette médication n'est pas à l'abri de tout danger; il faut en user avec prudence. Trousseau et Bonnet administrent l'opium depuis 0gr,05 jusqu'à 0gr,30 par jour. Fleury combat les douleurs articulaires par des applications froides sur les jointures et prétend par ce moyen abréger de moitié la durée de la maladie. Grisolle résume ainsi qu'il suit le traitement du *rhumatisme* articulaire aigu : « Quand l'affection est très-intense, dit-il, et le sujet vigoureux, on peut débuter par une ou deux larges saignées. Les émissions sanguines locales conviennent moins que les émissions générales; elles ne sont avantageuses que pour combattre le *rhumatisme* très-douloureux et qui est borné à une ou deux jointures. Celles-ci pourront, en outre, être entourées de cataplasmes émollients arrosés de laudanum, et mieux encore on les enveloppera d'un linge imbibé de chloroforme, ce qui amène souvent un soulagement notable. Cependant, il faut savoir que chez quelques malades tous les topiques exagèrent les douleurs; on doit alors s'en abstenir, ou se borner à protéger avec de la ouate les parties affectées. Les bains tièdes, que beaucoup de personnes emploient, sont plus nuisibles qu'utiles; car souvent les malades se refroidissent en les prenant, et le mouvement qu'il faut leur imprimer aggrave beaucoup leurs souffrances... Chez les malades atteints de *rhumatisme* aigu fébrile, on prescrira la diète et l'on donnera des boissons tièdes ou à la température de l'appartement; elles seront douces, tempérantes, légèrement nitrées, et seront prises en quantité modérée et suivant les besoins; vouloir gorger les malades de boissons, ainsi qu'on l'a plusieurs fois conseillé, ce serait ajouter un tourment de plus à ceux qu'éprouvent ces malheureux. S'il y a constipation, on donnera de temps en temps un doux laxatif. On placera les membres de manière à favoriser le moins possible l'afflux du sang vers les jointures. S'il y a insomnie, redoublement des douleurs pendant la nuit, il sera avantageux d'exciter le sommeil par une petite dose d'opium (0gr,01 à 0gr,05). » Enfin, Réveillé-Parise indique comme prophylaxie du *rhumatisme* les moyens suivants : 1° éviter les causes de refroidissement du côté de la peau; 2° usage de bains domestiques et de bains d'eaux thermales; 3° emploi permanent sur la peau de la flanelle; 4° usage plus ou moins fréquent de certains excitants extérieurs, tels que frictions sèches générales ou partielles.

Nous résumerons toutes les prescriptions médicales, souvent contradictoires, sur cette douloureuse maladie par ce qui suit : le véritable traitement du *rhumatisme* articulaire aigu généralisé et febrile doit être antiphlogistique; c'est ainsi que nous adhérons à Bouillaud dans une certaine mesure, et nous allons même jusqu'à accepter les paroles suivantes de ce grand professeur : « On devra recourir, dit-il, aux émissions sanguines locales et générales, employées dès le début, répétées à court intervalle et d'une manière proportionnelle à l'âge, au sexe, à la force du malade et à l'intensité de la maladie. » Mais ce traitement rationnel ne réussit malheureusement pas toujours, et quant aux médications plus ou moins empiriques qu'on a tenté de lui substituer, telles que l'opium, le nitrate de potasse, les préparations de colchique, le tartre stibié, le sulfate de quinine à très-haute dose, comme on en a obtenu des effets variés, souvent heureux, mais parfois funestes, nous pensons, tout en nous gardant bien de les proscrire, qu'il convient d'être très-prudent dans l'administration de ces diverses substances toxiques et de ne les donner que par doses successivement croissantes, en surveillant de près la susceptibilité du malade et les effets qu'il en éprouve.

2° Le *rhumatisme articulaire chronique* est souvent la suite du précédent, qui, dans ce cas, passe de l'état aigu à l'état chronique. Mais on a décrit sous cette dénomination toutes les douleurs à marche chronique ayant leur siége dans les articulations. Quelques auteurs ont même confondu cette affection avec la goutte, de sorte qu'il est encore difficile de donner une définition exacte du *rhumatisme* articulaire chronique. « Il consiste, dit Valleix, dans une douleur ordinairement accompagnée de gonflement, continue, mais avec des exacerbations, et envahissant plusieurs articulations à des époques plus ou moins éloignées. Cette affection succède le plus souvent à l'état aigu, quoiqu'elle puisse primitivement se montrer à l'état chronique. Elle est anatomiquement caractérisée par des altérations portant sur les membranes synoviales, les cartilages articulaires, les ligaments et les surfaces osseuses. Les synoviales et les cartilages sont ulcérés, ramollis et détachés des os dans une plus ou moins grande étendue. Les ligaments sont épaissis, moins souples, les os ramollis et déformés. »

Dans le *rhumatisme* articulaire chronique, les douleurs sont quelquefois nulles, et le seul phénomène qu'on observe alors est une gêne dans les mouvements. Il n'y a point de gonflement ni d'altération à la peau; les malades peuvent se livrer à la marche et au travail. Dans les cas les plus intenses, la douleur existe; elle est augmentée par la pression et par le froid; la chaleur la fait, au contraire, disparaître. Si les articulations affectées sont superficielles, comme les genoux, les poignets, on aperçoit le gonflement comme à l'état aigu. Les douleurs sont peu mobiles; mais elles redoublent pendant les temps froids et humides, de sorte que certains malades ont la prétention d'être des espèces de baromètres vivants, annonçant un ou plusieurs jours à l'avance les changements atmosphériques. Chomel a démontré que cette opinion est moins fondée qu'on ne le dit. Les mouvements, toujours gênés, font entendre parfois des craquements et des bruits particuliers, comme si les surfaces osseuses étaient inégales et dépolies. Beaucoup de malades, épuisés par la continuité des souffrances, affaiblis par le défaut d'exercice, maigrissent, cessent de pouvoir digérer; quelques-uns sont minés par la fièvre hectique. Toutefois, celle-ci ne se déclare que dans les cas de complication, lorsque, par exemple, les os se carient. (Grisolle.)

La plupart des rhumatisants, d'après Bouillaud, meurent par suite d'une affection intercurrente qui se rattacherait presque constamment à une lésion organique du cœur. Le *rhumatisme* chronique dure rarement moins de trois ou quatre mois; souvent il se prolonge des années entières. La terminaison est rarement funeste; mais certains malades, obligés de se tenir continuellement dans le décubitus dorsal, ont des escarres du côté du sacrum ou des hanches, et cette complication seule est capable, par ses progrès, d'entraîner la mort.

Les causes du *rhumatisme* articulaire chronique sont ordinairement une mauvaise alimentation, les excès alcooliques, un régime trop luxueux, l'exposition du corps au refroidissement et une constitution vicieuse de l'individu. Il forme surtout le triste apanage de la vieillesse. Les muscles, condamnés à l'inaction, s'atrophient en partie. Quand la fièvre survient, elle peut revêtir rapidement la forme hectique et annoncer une mort prochaine. Mais, quand le *rhumatisme* articulaire chronique n'atteint qu'un petit nombre d'articulations, quand il laisse aux malades l'usage de leurs membres et de longues périodes de calme, il ne constitue plus qu'une infirmité sans danger pour leur vie. On peut même en espérer la guérison tant qu'il n'y a pas de tophus ou de nodosités formées autour des parties affectées.

Comme lésions dans les cas où la maladie a duré de longues années, on ne trouve quelquefois rien d'appréciable, mais plus souvent des désordres articulaires très-variés, tels que : hypertrophie et éburnation des os, production de concrétions et de crêtes ossiformes, érosion et atrophie des cartilages, ankyloses plus ou moins complètes, infiltration du tissu cellulaire périarticulaire par de la sérosité ou du pus, etc. D'autres fois enfin, ce sont de véritables tumeurs blanches qui se forment. Ces désordres expliquent l'extrême ténacité du *rhumatisme* articulaire chronique et comment les malades qui en sont atteints finissent, pour peu qu'il se généralise, par succomber après de longues souffrances, perclus, infirmes, déformes et réduits au dernier degré de la cachexie rhumatismale. Cette affection dure rarement moins de trois ou quatre mois; souvent elle se prolonge indéfiniment.

Contre le *rhumatisme* articulaire chronique, le traitement antiphlogistique ne peut être que très-rarement indiqué; les émissions sanguines, tant générales que locales, peuvent même être dangereuses; cependant, quand il arrive que les symptômes locaux deviennent momentanément plus intenses, quelques ventouses scarifiées ou quelques sangsues sur l'articulation douloureuse procurent souvent un soulagement notable. Dans ces circonstances, au reste, on pourra toujours, dit Valleix, avoir recours aux bains locaux avec des substances émollientes, ou bien aux bains simples ou gélatineux plus ou moins prolongés. Les bains et les douches de vapeur simples ou aromatisés et les bains sulfureux produisent aussi de bons effets. On recommandera surtout aux personnes atteintes de *rhumatisme* articulaire chronique l'usage de fourrures et de lainages. On fera frictionner et masser les parties douloureuses soit à sec, soit avec divers liniments sédatifs ou stimulants. Tous les révulsifs cutanés sont excellents; c'est à ce titre qu'on emploie aussi les ammoniacaux, les vésicatoires, les cautères, les moxas, la cautérisation transcurrente. On vante en première ligne les eaux thermales de Baréges, de Luchon, d'Aix-en-Savoie, de Bourbonne, de Plombières, de Néris, de Bade, du Mont-Dore, de Vichy, etc. Trousseau emploie, avec beaucoup d'efficacité, les bains de sublimé à la dose de 8 à 60 grammes pour un bain d'adulte. A tous ces moyens on ajoute l'usage des sudorifiques et des diurétiques. Si les douleurs persistent, on essayera des injections hypodermiques avec les sels de morphine et d'atropine. Enfin, les rhumatisants doivent habiter, s'ils le peuvent, un pays dont le climat soit fixe et exempt d'humidité, vivre sobrement, prendre chaque jour un exercice modéré, éviter les fatigues et toute espèce d'excès.

3° Le *rhumatisme noueux*, décrit par Haygarth en 1805, est une variété du *rhumatisme* articulaire chronique, mais qui s'en distingue et se spécialise d'une manière parfaitement tranchée par deux caractères particuliers, qui sont : la difformité des jointures, surtout des petites, et, d'après la Faculté, l'incurabilité du mal. On pourrait ajouter que, à l'encontre des autres *rhumatismes*, il est aussi fréquent chez la femme qu'il est rare chez l'homme. Cette maladie, essentiellement chronique et paroxystique, atteint primitivement les petites articulations des membres supérieurs et inférieurs, comme le poignet, les articulations métacarpo-phalangiennes et métatarso-phalangiennes; celles, enfin, des doigts indicateur, médius et annulaire. Le pouce et le petit doigt sont plus souvent, mais non toujours, respectés. Au pied, le gros orteil se prend aussi fréquemment que les autres. Les grandes articulations sont plus tardivement et plus rarement envahies. Les premiers accès du *rhumatisme* noueux ne laissent pas après eux de déformations persistantes. C'est seulement en se répétant qu'ils amènent de la roideur et du gonflement. On sent alors, d'une part, de l'engorgement des parties molles périarticulaires, et de l'autre, plus profondément, une tuméfaction des épiphyses et quelquefois la présence de stalactites osseuses qu'il faut bien se garder de confondre avec les tophus de la goutte. Les doigts gardent presque invariablement la position que leur donne la maladie. Tantôt ils sont fléchis et tantôt étendus et écartés les uns des autres. Leurs diverses articulations sont noueuses, saillantes, augmentées de volume; elles prennent un aspect moniliforme qui fait comparer la main soit à une botte de panais, soit à des griffes. (Charcot.) Les mains, les bras et les jambes sont ordinairement en demi-flexion et leurs jointures finissent, avec le temps, par s'ankyloser d'une manière complète. La maladie peut atteindre les genoux, les coudes, les hanches, les épaules, etc., et même l'articulation temporo-maxillaire au point d'entraver l'alimentation.

Ces malades impotents, qu'on est souvent obligé de faire manger et boire parce qu'ils ne peuvent se servir de leurs mains, forment, à Paris, le vingtième de la population de la Salpêtrière. La maladie débute de vingt à trente ans ou de quarante à soixante. Elle atteint surtout les femmes qui vivent dans la misère, dans de mauvaises conditions hygiéniques et s'exposent au froid humide. Cette cause, à elle seule, différencierait le *rhumatisme* noueux de la goutte, qui est une maladie des classes riches, s'il n'y avait d'autres caractères distinctifs nombreux. C'est ainsi que les malheureuses atteintes de cette triste affection sont ordinairement affaiblies par les privations de toute sorte et anémiques. Leurs urines ne laissent jamais déposer les sédiments uriques caractéristiques des affections goutteuses; jamais non plus on ne trouve chez elles, autour des jointures malades, des dépôts d'urates de soude et de chaux ou tophus. Il faut encore compter, parmi les causes du *rhumatisme* noueux, l'établissement ou la cessation des menstrues, la grossesse et l'accouchement.

La douleur, la rougeur, le gonflement sont aussi, avec la déformation des extrémités ou des membres, les symptômes locaux de ce genre particulier de *rhumatisme*. La douleur, plus forte dans les petites articulations que dans les grandes, n'occupe pas seulement les jointures, mais aussi les muscles et souvent le membre tout entier. Elle est continue; elle présente des exacerbations de temps à autre, et surtout pendant les saisons humides; mais elle cesse dès que les déformations sont produites et restent stationnaires. La rougeur est diffuse, peu intense, érythémateuse, occupant surtout les parties saillantes de la jointure; elle n'existe que dans le moment des paroxysmes douloureux et disparaît pendant les rémissions. (Valleix.)

Le gonflement est produit, en premier lieu, par la tuméfaction des parties molles et, plus tard, par la saillie des têtes osseuses tuméfiées, élargies, déformées par des ostéophytes. *Les déformations* constituent le symptôme le plus commun et le plus fâcheux

de la maladie. Elles sont très-prononcées aux extrémités des membres et beaucoup moindres à mesure qu'on se rapproche de leur racine. Les doigts des mains surtout présentent les déviations les plus bizarres dans le sens de la flexion comme dans celui de l'extension. La main elle-même est presque toujours déviée dans la direction du bord cubital. Le coude est gonflé, élargi, fléchi sur le bras; la jambe et la cuisse sont également dans la flexion; le cou-de-pied est ankylosé, les orteils présentent des déviations analogues à celles des doigts. Tous ces phénomènes sont dus, d'après Charcot et Trastour, aux contractions spasmodiques des muscles et à la rétraction des tissus fibreux périarticulaires. La peau qui recouvre les articulations est blanche, couleur de cire, ordinairement moite et couverte d'une sueur visqueuse. A la main, dit Vidal, elle est lisse, tendue comme un gant, amincie, collée sur les os; les plis ont disparu; la tension, l'inextensibilité et l'adhérence aux tissus sous-jacents sont si marquées, qu'on ne peut pincer les parties molles; l'ongle se continue sans ligne de démarcation avec l'épiderme, et les stries profondes qu'on voit à sa surface, jointes à sa friabilité, témoignent qu'il a subi l'influence morbide. A tous ces symptômes locaux s'ajoutent divers troubles fonctionnels; les malades maigrissent; ils sont pâles, anémiques, languissants, et quelques-uns, atteints dans toutes les articulations, ont leurs mouvements complétement annihilés; ils sont condamnés à une immobilité absolue. Quelquefois, cependant, ces rhumatisants conservent toute l'apparence d'une bonne santé et même un certain embonpoint. La marche du *rhumatisme* noueux, depuis le début jusqu'à la fin, est essentiellement chronique, et sa durée est illimitée.

Le *rhumatisme* noueux est le plus souvent rebelle à toute thérapeutique. On a pourtant obtenu quelques succès de l'emploi de la teinture d'iode administrée à la dose de dix à vingt gouttes avant les repas. Mais les infirmes n'en finissent pas moins, pour la plupart, par succomber aux progrès de leur état cachectique et des ulcérations qui sont la conséquence de leur immobilité forcée. « Ce *rhumatisme*, dit Grisolle, se joue de toutes les médications qu'on lui a jusqu'à ce jour opposées. » Guéneau de Mussy vient de proposer contre le *rhumatisme* noueux les bains arsenicaux, mais ce traitement demande encore à être expérimenté. Enfin, M. Robin dit de cette maladie : « On a essayé nombre de traitements avec insuccès, et le mal était rangé parmi les incurables, lorsque M. Lassègne a montré que la teinture d'iode, élevée à la dose de huit à dix gouttes graduellement jusqu'à 5 ou 6 grammes, arrêtait rapidement le mal et le faisait rétrograder peu à peu jusqu'à guérison complète. On la prend toujours en commençant le repas, dans un vin du Midi; à ce moment, elle est stimulante pour la digestion et ne cause ni ivresse ni maigreur. »

— IV. RHUMATISME VISCÉRAL. On a ainsi désigné les affections rhumatismales qui se manifestent dans certains viscères, tels que le cerveau, les poumons, le foie, l'utérus. Comme la plupart des auteurs révoquent en doute cette dernière forme du *rhumatisme*, prétendant que les douleurs dont il s'agit n'ont réellement pour siége que les muscles ou les articulations qui sont dans le voisinage des viscères, nous n'entrerons pas dans de grands développements sur ce genre de *rhumatisme;* nous dirons seulement, en général, que les affections viscérales qui peuvent être qualifiées de rhumatismales sont congestives ou phlegmasiques, qu'elles se distinguent des congestions et phlegmasies simples, surtout par la mobilité de leurs symptômes et par leur facile apparition sous l'influence des variations brusques de température; enfin, qu'on les reconnaît encore à ce qu'elles se déclarent chez des malades qui ont eu souvent des manifestations rhumatismales articulaires ou musculaires, et, sans nous arrêter sur les différents viscères qui pourraient donner lieu à une assez longue classification de *rhumatismes* viscéraux, nous donnerons seulement quelques renseignements particuliers sur le *rhumatisme* du cerveau, dont nous avons déjà dit quelques mots à l'occasion du *rhumatisme* articulaire, dont il peut devenir la complication la plus dangereuse.

— *Rhumatisme cérébral.* Il se produit parfois, quoique assez rarement, dans le cours du *rhumatisme* articulaire aigu, des troubles du côté de l'encéphale : tantôt un délire simple, rappelant le délire sympathique ou nerveux commun à un grand nombre d'affections fébriles; tantôt de l'agitation générale, de l'ataxie, des convulsions et du coma. Dans ces cas redoutables, on dit avec raison qu'il y a *rhumatisme* cérébral. Cette complication, souvent mortelle, peut coïncider avec de violentes manifestations articulaires ou alterner avec elles. Ce n'est même pas toujours dans le cours des *rhumatismes* les plus violents qu'elle éclate. Les méninges se prennent alors comme le péricarde ou les synoviales articulaires, parce que la maladie a une tendance naturelle à envahir les diverses séreuses. C'est seulement dans des cas exceptionnels qu'on peut rattacher ces troubles profonds à une émotion morale, à un refroidissement ou à l'action du sulfate de quinine donné à trop haute dose.

Le *rhumatisme* cérébral revêt deux formes principales : la forme méningitique et la forme apoplectique. Dans la première, les malades présentent de la céphalalgie violente, de l'inégalité pupillaire, de l'exaltation délirante et de l'hyperesthésie au début; ils tombent ensuite dans le coma, avec ou sans résolution des membres, et meurent seulement au bout de quelques jours. Quand les accidents sont apoplectiformes, le délire débute brusquement, et la mort arrive après quelques heures, dans le cours d'un accès épileptiforme. Souvent, les symptômes se montrent avec une rapidité et une violence telles, qu'on est porté à attribuer à une métastase ce qui n'est qu'une irradiation de la maladie rhumatismale vers les méninges. Ces désordres amènent la mort dans le plus grand nombre des cas, et les divers traitements par la saignée, les narcotiques ou le sulfate de quinine, qui ont été le plus souvent essayés jusqu'ici, se sont montrés tout à fait impuissants à la prévenir ou à la retarder.

L'autopsie permet de constater, dans certains cas de cette espèce, des lésions congestives et inflammatoires du cerveau et des méninges. On peut encore trouver de la sérosité limpide ou lactescente, épanchée dans les cavités cérébrales, dans les ventricules et dans les enveloppes rachidiennes. Mais souvent aussi, comme dans la plupart des autres maladies d'origine rhumatismale, toute lésion appréciable des centres nerveux fait défaut.

Il nous resterait encore, pour épuiser la question des *rhumatismes*, à traiter des *rhumatismes blennorrhagique* et *goutteux*. Par la première de ces dénominations, certains médecins désignent les accidents arthritiques qui se développent chez les individus atteints de blennorrhagie. A leurs yeux, l'inflammation urétrale n'est que la cause occasionnelle des accidents et ils pensent que, si le sujet n'était pas sous le coup de la diathèse rhumatismale, il n'aurait jamais d'arthrite dans ces circonstances. D'autres médecins voient, au contraire, dans la blennorrhagie, une cause suffisante pour produire une ou plusieurs arthrites, et cela sans qu'il y ait besoin de l'intervention du vice rhumatismal. Sans entrer dans de plus grands détails sur cette question délicate, nous prions le lecteur de se reporter au mot ARTHRITE BLENNORRHAGIQUE.

Pour ce qui concerne le *rhumatisme* goutteux, V. GOUTTE.

— Bibliogr. *Eléments de médecine pratique* (Paris, 1819, 3 vol. in-8°); Chomel, *Essai sur le rhumatisme*, thèse (Paris, 1813); Requin, *Leçons de clinique médicale* (*rhumatisme et goutte*) [Paris, 1837]; Bouillaud, *Traité du rhumatisme articulaire et de la loi de coïncidence des inflammations du cœur avec cette maladie* (Paris, 1840, in-8°); Monneret, *Thèse de concours pour le professorat* (1851); Chauffard, *Thèse d'agrégation* (1857); Trousseau et Pidoux, *Traité de thérapeutique* (6e édit., t. Ier, p. 539); Charcot, *Thèse* (Paris, 1853); Trastour, *Thèse inaugurale* (Paris, 1853); Vidal, *Thèse inaugurale* (Paris, 1855).

— Art vétér. Les solipèdes, les ruminants, le chien, etc., sont sujets au *rhumatisme* aussi bien que l'homme. Cette maladie est produite par les mêmes causes, s'accompagne des mêmes phénomènes morbides, suit la même marche et cède à des moyens de traitement analogues à ceux qu'on emploie pour l'homme.

Le *rhumatisme musculaire aigu* apparaît ordinairement après un refroidissement subit, ou bien encore après l'action prolongée du froid humide, et, le plus souvent, chez les animaux adultes.

L'animal atteint de *rhumatisme* musculaire aigu ressent une douleur vive, qu'il manifeste par des plaintes et des cris et la suspension brusque de ses mouvements lorsque les muscles vont entrer en contraction. Parfois l'animal ne peut se coucher, d'autres fois le décubitus est presque permanent; mais, en station ou debout, l'animal cherche par intervalles une position qui amoindrisse ses souffrances. Dès qu'il l'a trouvée, il la conserve pendant un certain temps; mais la douleur revient bientôt, et il est obligé de chercher une nouvelle position. Tout effort exercé sur les muscles ravive la douleur, qui est quelquefois assez vive et persistante pour amener l'insomnie. Cette douleur, quelque intense qu'elle soit, s'apaise à certains moments du jour ou de la nuit, pour reparaître ensuite. Dans quelques cas, elle abandonne les parties où elle était établie pour passer dans d'autres. Du reste, l'animal est sans fièvre, il conserve l'appétit; ce n'est qu'exceptionnellement que la fièvre survient.

Le *rhumatisme* musculaire pourrait être confondu avec la névralgie et la myosite; mais il diffère de la première en ce que la douleur n'est pas circonscrite sur le trajet d'un nerf, et que cette douleur est réveillée par la contraction musculaire, ce qui n'a pas lieu dans la névralgie. Il se distingue de la myosite en ce qu'il ne s'accompagne pas, comme cette dernière, de rougeur et de tuméfaction. Enfin, dans le *rhumatisme*, la douleur diminue, s'exaspère, se déplace, tandis qu'elle est fixe et continue pendant toute la durée de la myosite.

Les cataplasmes, les frictions, les douches, les bains de vapeur, les vésicatoires volants, simples ou narcotisés, et par-dessus tout une application de ventouses scarifiées, triomphent le plus souvent du *rhumatisme* musculaire aigu. Il est bon d'administrer à l'intérieur des tisanes sudorifiques de bourrache, de fleurs de sureau, additionnées de sous-carbonate ou de chlorhydrate d'ammoniaque. Si ces moyens sont sans effet, il faut employer les sinapismes, les liniments ammoniacaux, les frictions d'alcool camphré additionné de savon, les cautères, les moxas, etc.

— *Rhumatisme musculaire chronique.* Ce *rhumatisme* s'observe bien plus souvent que le précédent; il est caractérisé par une douleur moins intense, que réveillent seulement les fortes contractions. Mais cette douleur peut augmenter ou diminuer; elle diminue par l'exercice, pour revenir après le repos qui succède au travail. Cette douleur peut n'occuper qu'un muscle ou siéger dans tous ceux d'une ou de plusieurs régions. Enfin, elle est entièrement mobile, elle abandonne très-facilement les parties où elle était établie pour passer dans d'autres. C'est ce qui contribue à distinguer le type chronique du type aigu, dans lequel la douleur offre une mobilité bien moins prononcée. A la longue, la douleur, surtout lorsqu'elle s'établit avec fixité dans certains muscles, peut finir par en amener l'atrophie.

Le *rhumatisme* musculaire chronique, qu'il soit primitif ou secondaire, peut persister très-longtemps et, sans faire succomber les animaux, être suivi de paralysie ou d'atrophie.

Lors des exacerbations, on oppose au *rhumatisme* chronique les mêmes moyens qu'au *rhumatisme* aigu; après ces périodes, on a recours aux vésicatoires, aux liniments irritants, aux moxas et à la cautérisation transcurrente. Les suées provoquées par l'exercice, les tisanes sudorifiques, les fumigations, l'hydrothérapie produisent parfois d'excellents effets. Enfin, comme en médecine humaine, on pourrait employer : les sels de morphine, les bains sulfureux, le sulfate de quinine, le baume tranquille, l'huile camphrée, l'huile de camomille, l'huile de jusquiame; enfin le cyanure de potassium, à la dose de 0gr,40 dans 30 grammes d'eau, peut être employé en lotions trois ou quatre fois par jour.

Au sujet de la prophylaxie, voici ce que dit M. Lafosse : « Autant le repos est utile dans le *rhumatisme* aigu, autant un exercice régulier, un travail bien ménagé sont favorables dans le *rhumatisme* chronique. Les exacerbations seules sont une contre-indication de l'exercice. Mais, de toutes les mesures hygiéniques, une des plus utiles consiste à éviter l'influence du froid humide, à entretenir, au contraire, par la douce température et la sécheresse des logements, l'application de couvertures, une transpiration insensible continuelle. Le régime du vert, les aliments ni trop ni trop peu substantiels peuvent contribuer aussi à la guérison. »

Le *rhumatisme* musculaire, chez les animaux, siége le plus souvent aux épaules, aux cuisses, sur le dos, les lombes et les mâchoires.

Le *rhumatisme* de l'épaule et du bras pourrait être confondu avec l'écart et les autres accidents de l'épaule; mais il s'en distingue par l'absence de tuméfaction, qui accompagne les autres lésions; par la douleur qui affecte les muscles des fosses sus et sous-épineuses ou qui entourent l'humérus, tandis que la contusion et l'écart siégent dans tous les joints de l'épaule et du bras indistinctement.

Le *rhumatisme* sciatique, de la cuisse, diffère des contusions, des efforts, de la maladie naviculaire, des distensions ou allonges, par les mêmes caractères qui distinguent le *rhumatisme* de l'épaule de ces diverses affections.

Le *rhumatisme* lombaire (lumbago) siége le plus souvent dans les muscles sus-lombaires et se distingue de la myosite par l'absence de tuméfaction; de l'effort de reins, en ce que, dans ce dernier, les muscles ne sont pas ou presque pas douloureux à la pression.

Le *rhumatisme* des mâchoires siége ordinairement dans le muscle masséter externe et quelquefois dans le crotaphite. Il existe d'un seul ou des deux côtés. Au lieu d'être dans les muscles, ce *rhumatisme* est quelquefois dans les articulations; mais alors la douleur provoquée par la pression existe à l'articulation et non dans les muscles.

— *Rhumatisme articulaire, arthrite rhumatismale.* Cette affection se fait remarquer surtout chez le cheval, les grands ruminants et le chien.

La cause déterminante la plus ordinaire du *rhumatisme* articulaire, chez les animaux, est l'impression du froid et de l'humidité; il peut se développer aussi sous l'influence de fatigues musculaires excessives; mais il faut reconnaître une prédisposition active dans l'hérédité et le tempérament lymphatico-sanguin.

Cette maladie est caractérisée par une vive douleur et une difficulté extrême à mouvoir l'articulation ou les articulations malades. A ces symptômes s'ajoutent une rougeur avec une infiltration plus ou moins considérable, qui efface plus ou moins les enfoncements et les reliefs normaux des jointures. La peau est brûlante, les veines turgescentes, les artères voisines battent avec violence. Dans les mouvements bornés qu'exécutent les articulations, on peut entendre une sorte de craquement et de frottement assez rude, qui disparaît lorsque l'épanchement intra-articulaire s'est formé. Le pouls est large, plein et fort; la bouche est chaude et pâteuse, la soif vive, l'appétit nul. Bientôt de nouvelles articulations se prennent, sans que la douleur ait complétement abandonné la première, où elle offre cependant un peu de rémission. Quelquefois la maladie envahit d'un seul coup toutes les articulations, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites. « La maladie se résout parfois complétement en quinze jours ou trois semaines, dit M. Lafosse, mais elle est sujette à récidive. Elle passe aussi parfois à l'état chronique, c'est-à-dire qu'elle se perpétue en se déplaçant et provoquant moins de douleur et de fièvre qu'à l'état aigu. Un frottement particulier senti par la main appliquée sur l'articulation en mouvement, une crépitation perçue par l'auscultation indiquent l'ulcération des cartilages articulaires. La péricardite, l'endocardite sont des complications possibles, mais assez rares, de cette espèce d'arthrite, qui est généralement grave chez les animaux surtout destinés au travail. »

Le véritable traitement du *rhumatisme* articulaire aigu, celui qu'indique sa nature et que justifie l'expérience, consiste dans les émissions sanguines générales et locales, employées dès le début et répétées à de courts intervalles et d'une manière suffisante, proportionnellement à l'âge, au sexe, à la force du malade et à l'intensité de la maladie. Après quatre ou cinq jours de traitement, en général, l'inflammation est domptée; la convalescence commence. On doit associer à cette médication la diète, les topiques anodins, l'opium ou ses préparations à l'intérieur. Il serait difficile d'énumérer toutes les méthodes empiriques qui ont été préconisées contre le *rhumatisme* aigu : l'opium, le nitrate de potasse, la teinture de colchique, le tartre stibié, le sulfate de quinine, etc. Tous ces médicaments ont été employés à haute dose et agissent comme altérants.

Comme moyens locaux, la compression, les vésicatoires réitérés sont assez fréquemment employés; les derniers conviennent surtout à l'époque où les antiphlogistiques, les calmants ont réussi à modérer la douleur; à supposer que celle-ci persiste, on pourrait associer aux vésicatoires des préparations opiacées.

— *Rhumatisme goutteux.* La goutte paraît atteindre, parmi nos espèces domestiques, les bœufs, les porcs et les oiseaux.

Chez les animaux de l'espèce bovine, cette maladie est caractérisée par des tumeurs survenant à la partie antérieure de l'un des deux genoux. Ces tumeurs sont dures, peu douloureuses, oblongues et de la grosseur d'un verre à boire. Les bêtes affectées maigrissent, deviennent impropres à tout service. Le décubitus ne s'effectue jamais du côté de l'extrémité malade. Ces tumeurs sont formées d'une matière jaune adhérente à la peau, qui se transforme, par la suite, en concrétions tophacées, accompagnées de nécrose, de soudure des articulations.

M. Pradel, dans son *Traité des maladies du porc*, s'exprime ainsi au sujet de la goutte chez cet animal : « Le porc atteint de la goutte a, dans le paroxysme de cette maladie, la fièvre; sa peau est chaude, brûlante; ses yeux sont rouges; son pouls est fort et accéléré lorsque l'accès arrive pendant que l'animal est à jeun; il est, au contraire, petit et accéléré lorsque la digestion s'accomplit. En outre, on constate : refus des aliments solides; paresse, marche pénible, comme si elle s'effectuait sur des épines; décubitus fréquent; grognements plaintifs. Au premier accès, les articulations sont peu tuméfiées; mais, dans les suivants, elles sont grosses, chaudes et douloureuses à la moindre pression; le porc souffre horriblement; il cherche les endroits frais et humides. Enfin, les accès se renouvelant, on observe que les articulations sont difformes, soit à raison de leur grosseur, soit à raison de leur déviation. En effet, les jambes des porcs affectés de la goutte prennent quelquefois une direction anomale. Tantôt les genoux se portent en avant ou en arrière, tantôt ils se rapprochent ou s'écartent. Si la goutte affecte les membres postérieurs, ou l'animal devient jarretier ou ses jarrets se courbent en dehors... Les causes de cette maladie peuvent dépendre, comme chez l'homme, du défaut d'exercice, de l'intempérie des saisons, de la fatigue, des arrêts de transpiration et de l'humidité des toits où les animaux sont ordinairement relégués. »

— *Rhumatisme goutteux des oiseaux.* Cette maladie attaque surtout les coqs, les pigeons et les perroquets, qui habitent des lieux humides, ombragés, font peu d'exercice et reçoivent une nourriture substantielle. Les coqs de races étrangères, les brahmapoutras, les cochinchinois y paraissent surtout exposés. « La maladie s'établit, le plus ordinairement, aux phalanges, et d'un seul côté d'abord, dit M. Lafosse. Les premiers signes qui se manifestent sont une claudication jointe à un gonflement peu prononcé, qui ap-

paraît aux articulations phalangiennes ou métatarso-phalangiennes. La souffrance provoque la fièvre, la diminution de l'appétit; la crête est parfois violacée et flasque; les plumes sont moins lustrées. L'animal, au lieu de se mouvoir, stationne sur une patte et relève celle qui est malade, ou bien se pose comme pour l'incubation. Le mal s'accroît constamment; le gonflement devient plus volumineux; il est ferme, bien circonscrit et produit la déviation, en divers sens, des doigts, qui vont jusqu'à se superposer. Les souffrances sont plus fortes et la fièvre s'aggrave. » Plusieurs mois après le début de la maladie, cinq ou six, la tumeur de l'articulation s'ulcère et gagne en étendue, et au fond de la plaie se montre une matière jaunâtre, filamenteuse, feuilletée. Au-dessous de cette matière, on voit les tissus ramollis, détruits, les articulations ouvertes, ulcérées, et les os nécrosés. A cette époque, la faiblesse est extrême, l'appétit presque nul; les muqueuses, la peau, la crête pâlissent; les plumes tombent, l'étisie se prononce rapidement et le malade succombe.

Le traitement de la goutte chez les animaux consiste, lors des paroxysmes, en émissions sanguines; en sudorifiques : gaïac, salsepareille; en diurétiques : colchique et ses préparations alternées. En cas d'insuccès, phosphate d'ammoniaque, narcotiques, hydrothérapie.

RHUMATOÏDE adj. (ru-ma-to-i-de — de *rhumatisme*, et du gr. *eidos*, aspect). Pathol. Qui affecte la forme du rhumatisme : *Douleur* RHUMATOÏDE.

RHUME s. m. (rù-me — du lat. *rheuma*, gr. *rheuma*, écoulement). Pathol. Nom vulgaire du catarrhe pulmonaire et de toutes les affections qui produisent la toux : *Gros* RHUME. RHUME *opiniâtre. Etre pris d'un* RHUME. *Il faut soigner votre* RHUME, *guérir votre* RHUME. *Sa fièvre n'est qu'une fièvre de* RHUME. (Acad.)

> C'est un *rhume* obstiné, sans doute, et je vois bien
> Que tous les jus du monde ici ne feraient rien.
> MOLIÈRE.

‖ *Rhume négligé*, Commencement de phthisie pulmonaire. ‖ *Rhume de cerveau*, Coryza, inflammation de la muqueuse nasale : *Cette dévotion-là correspond au* RHUME DE CERVEAU : *tu ne sens rien de la vie, pas de mauvaise odeur, mais pas de bonne.* (V. Hugo.)

— **Encycl.** *Rhume* est l'expression vulgaire dont on se sert pour désigner une affection quelconque qui cause de la toux. C'est ainsi qu'on dit *rhume de poitrine, rhume de cerveau, rhume négligé*, pour désigner une bronchite, une inflammation de la membrane pituitaire, un commencement de phthisie. Le *rhume* existe encore dans les laryngites; mais, dans toutes ces circonstances, il n'est qu'un symptôme d'une affection plus ou moins grave. V. BRONCHITE, CORYZA, LARYNGITE, PHTHISIE, TOUX.

RHUMEL (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Neumark (haut Palatinat) en 1597, mort à Nuremberg en 1661. Après avoir servi, il se fit recevoir docteur à Altdorf en 1630 et se fixa à Nuremberg, où il eut une brillante clientèle. Ses principaux ouvrages sont : *Partus humanus, sive dissertatio de humani partus natura, temporibus et causis* (Nuremberg, 1624, in-4°); *Prophylaxis medico-practica luis epidemicæ* (1624, in-4°); *Loimographia* (1626, in-8°).

RHUMERIE ou **RHUMMERIE** s. f. (ru-me-rî — rad. *rhum*). Distillerie de rhum.

RHUNE (la), pic de France (Basses-Pyrénées), entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo; il s'élève à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Du sommet on jouit d'un admirable panorama, car on découvre tout le pays basque et une partie du Béarn. La vue s'étend jusqu'aux landes du Boucaut. C'est un des plus beaux points de vue de la chaîne des Pyrénées. Les ruines d'une redoute qui existent encore au sommet de la Rhune rappellent la bataille sanglante que se livrèrent les Français et les alliés en octobre 1813 pour la possession de cette montagne, que le maréchal Soult avait choisie comme centre de ses opérations militaires. Wellington, qui commandait l'armée anglo-portugaise, était à la tête de 44,000 hommes, tandis que le maréchal Soult n'avait sous ses ordres que 31,000 hommes, dont 16,000 étaient de simples conscrits. Les Francais furent battus, mais les alliés payèrent chèrement leur victoire.

RHUPS s. m. (rupss). Bot. Nom vulgaire du raifort sauvage, dans le Médoc.

RHUS s. m. (russ — nom lat. dérivé du gr. *rhous*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre sumac.

RHYACOLITHE s. f. (ri-a-ko-li-te — du gr. *rhuax*, ruisseau; *lithos*, pierre). Minér. Variété de feldspath vitreux, blanc, qui se trouve, en masses compactes, au Vésuve et à l'Eiffel.

RHYACOPHILE s. m. (ri-a-ko-fi-le — du gr. *rhuax*, ruisseau; *philos*, qui aime). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des vanneaux, et ayant pour type l'espèce appelée glaréole.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, tribu des hydropsychites, comprenant une trentaine d'espèces, qui vivent sur le bord des ruisseaux : *Tous les* RHYACOPHILES *connus sont européens.* (Blanchard.)

— s. f. Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques.

RHYAS s. f. (ri-ass — du gr. *rhuas*, écoulement). Anc. méd. Ecoulement continuel et involontaire des larmes.

RHYÉPHÈNE s. m. (ri-é-fè-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, qui vivent au Chili.

RHYGMATOCÈRE s. m. (ri-gma-to-sè-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, dont l'espèce type habite la Géorgie asiatique.

RHYL, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, à l'entrée de la magnifique vallée de la Clwyd; elle a pris une importance considérable depuis quelques années, grâce à sa délicieuse situation, à la pureté de l'air qu'on y respire et aux charmants paysages qui l'entourent. Tous ces avantages et sa proximité de la mer y attirent un nombre de plus en plus considérable de baigneurs. Les vallées des deux rivières de la Clwyd et de l'Elwy offrent de beaux points de vue. Rhyl est entourée de gracieuses villas, de manoirs et de parcs. Le regard se perd au loin sur de majestueux groupes de montagnes, au-dessus desquelles se détache le superbe sommet de Snowdon, la couronne de la principauté de Galles.

RHYMA s. m. (ri-ma — du gr. *rhuô*, je coule). Bot. Syn. de MESUA.

RHYNCANTHÈRE s. m. (rain-kan-tè-re) Bot. V. RHYNCHANTHÈRE.

RHYNCHÆNE s. m. (rain-kè-ne). Entom. V. RHYNCHÈNE.

RHYNCHANTHÈRE s. m. (rain-kan-tè-re — du gr. *rhugchos*, bec, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

RHYNCHASPIS s. m. (rain-ka-spiss — du gr. *rhugchos*, bec; *aspis*, bouclier). Ornith. Genre de palmipèdes, formé aux dépens des canards, et ayant pour type l'espèce appelée souchet.

RHYNCHÉE s. m. (rain-ké — du gr. *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidées ou bécasses, intermédiaire entre les bécasses proprement dites et les barges ou chevaliers, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent le sud de l'Afrique, la Chine, l'Inde et les îles voisines : *Les mœurs des* RHYNCHÉES *sont presque totalement inconnues.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les caractères de ce genre sont : un bec du double de la longueur de la tête, un peu recourbé à son extrémité, qui est dilatée, aplatie et légèrement spatulée; les narines basales, petites, percées à la naissance d'un sillon latéral et moyen; la queue, très-courte, formée de douze rectrices; les tarses nus au-dessus de l'articulation, assez robustes et allongés; les doigts longs, grêles et réunis à la base par une petite membrane. Les *rhynchées* se tiennent volontiers sur le bord des marais et souvent dans l'eau; ils se laissent chasser, comme les râles, en courant devant le chien. Leurs mœurs sont, du reste, peu connues et, si l'on en juge par analogie, on doit croire qu'ils se rapprochent, par leur genre de vie, des bécassines, dont ils s'écartent d'ailleurs et par leur port et par leur plumage. Vieillot, qui a étudié ces oiseaux, en distingue deux espèces, le *rhynchée jaspé* et le *rhynchée Saint-Hilaire*, à plumage brun, tacheté de jaune, de roux et de blanc. Les deux espèces habitent Java, les Indes, Pondichéry, la Chine et le Cap de Bonne-Espérance.

RHYNCHÉLYTRE s. m. (rain-ké-li-tre — du gr. *rhugchos*, bec; *elutron*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

RHYNCHÈNE s. m. (rain-kè-ne — du gr. *rhugchainos*, qui a un long bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, divisé aujourd'hui en plusieurs groupes génériques : *Les vrais* RHYNCHÈNES *vivent sur diverses plantes des bords des eaux.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *rhynchènes* sont caractérisés par une trompe presque cylindrique, avancée, un peu arquée, vers l'extrémité de laquelle sont insérées les antennes; des mandibules à dents aiguës; les yeux écartés, aplatis; le corps ovalaire; le corselet un peu plus long que large; l'écusson distinct; des ailes et des élytres longs, recouvrant l'anus; des pieds de grandeur moyenne, à tarses garnis de pelotes, terminés par deux forts onglets; les premières jambes munies de crochets à l'intérieur. Ce genre, si on le prend dans son acception la plus large, renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe. Les unes vivent sur les diverses plantes qui croissent au bord des eaux, les autres sur les bouleaux, les saules, les peupliers et quelques autres genres, dont elles rongent les feuilles. Ces dernières forment souvent un genre distinct, sous le nom de dorytome.

RHYNCHÉNIDE adj. (rain-ké-ni-de — de *rhynchène*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhynchène.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre rhynchène.

RHYNCHITE s. m. (rain-ki-te — du gr. *rhugchion*, petit bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des attélabides, comprenant une soixantaine d'espèces répandues dans les diverses parties du monde et surtout en Europe : *Le* RHYNCHITE *Bacchus vit dans les feuilles roulées de la vigne.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : des antennes un peu grêles, insérées dans une fossette linéaire, de onze articles, dont les trois derniers, perfoliés, forment une massue; un rostre tantôt long, filiforme, tantôt court, très-épais et dilaté à son extrémité. On en connaît une soixantaine d'espèces, presque toutes particulières aux régions tempérées et surtout à l'Europe. On les dénombre, du reste, de la manière suivante : quarante et une espèces appartiennent à l'Europe, huit à l'Asie, sept à l'Amérique et quatre à l'Afrique. Ces coléoptères sont d'ailleurs jolis de forme et revêtent des couleurs tranchées, vives ou métalliques. Leurs larves roulent les feuilles de certains arbres et font de notables dégâts aux vignobles et aux vergers, dégâts d'autant plus grands que ces insectes, éclosant en grand nombre à l'époque du développement des bourgeons, rongent et anéantissent ainsi les récoltes. Parmi les espèces indigènes, nous citerons le *rhynchite Bacchus*, à corps doré un peu velouté; le *rhynchite du peuplier*, d'un vert bronzé et brillant.

RHYNCHOBDELLE s. f. (rain-ko-bdè-le — du gr. *rhugchos*, bec; *bdella*, sangsue). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent surtout les eaux douces et marines de l'Inde.

RHYNCHOBOTHRIE s. f. (rain-ko-bo-trî — du gr. *rhugchos*, bec; *bothrion*, ventouse). Helminth. Genre de vers ténioïdes ou cestoïdes, type de la famille des rhynchobothriens, comprenant trois ou quatre espèces, qui vivent en parasites chez les poissons, surtout chez les squales.

RHYNCHOBOTHRIEN, IENNE adj. (rain-ko-bo-tri-ain, i-è-ne — rad. *rhynchobothrie*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhynchobothrie.

— s. m. pl. Famille de vers ténioïdes ou cestoïdes, ayant pour type le genre rhynchobothrie.

RHYNCHOCARPE s. m. (rain-ko-kar-pe — du gr. *rhugchos*, bec; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées, originaire de l'Afrique tropicale.

— Syn. de RHYNCHOPSIDIE, genre de composées.

RHYNCHOCÉPHALE adj. (rain-ko-sé-fa-le — du gr. *rhugchos*, bec; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête prolongée en forme de bec.

RHYNCHOCINÈTE s. m. (rain-ko-si-nè-te — du gr. *rhugchos*, bec; *kinèteos*, qui se meut). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, tribu des palémoniens, dont l'espèce type habite l'océan Indien et les mers de l'Amérique du Sud.

RHYNCHODE s. m. (rain-ko-de — du gr. *rhunchôs*, qui a un bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent la Nouvelle-Zélande.

RHYNCHODON s. m. (rain-ko-don — du gr. *rhugchos*, bec; *odous*, dent). Ornith. Section du genre faucon.

RHYNCHOGLOSSE s. m. (rain-ko-glo-se — du gr. *rhugchos*, bec; *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des gérardiées, dont l'espèce type croît à Java.

RHYNCHOLE s. m. (rain-ko-le — du gr. *rhughchos*, bec; *oloos*, destructeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cossonides, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les diverses parties du monde.

RHYNCHOLITHE s. m. (rain-ko-li-te — du gr. *rughchos*, bec; *lithos*, pierre). Moll. Nom donné à des corps pétrifiés, en forme de bec recourbé, qu'on regarde comme appartenant à des sèches.

— Echin. Nom donné par les anciens aux pointes d'oursins pétrifiées.

RHYNCHOLOPHE s. m. (rain-ko-lo-fe — du gr. *rhugchos*, bec; *lophos*, aigrette). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens et de la famille des trombidites, comprenant cinq ou six espèces, dont le type habite dans le midi de la France.

RHYNCHOLOPHIDE adj. (rain-ko-lo-fi-de — de *rhyncholophe*, et du gr. *idea*, forme). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhyncholophe.

— s. m. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acariens, fondé sur le genre rhyncholophe, et non adoptée.

RHYNCHOMYIE s. f. (rain-ko-mi-î — du gr. *rhugchos*, bec; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant trois espèces, dont deux habitent le midi de l'Europe.

RHYNCHOPÉTALE s. m. (rain-ko-pé-ta-le — du gr. *rhugchos*, bec, et de *pétale*). Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, tribu des délisséées, originaire de l'Abyssinie.

RHYNCHOPHORE adj. (rain-ko-fo-re — du gr. *rughchos*, bec; *phoros*, qui porte). Zool. Qui a un bec ou un long bec.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type de la tribu des rhynchophorides, comprenant une douzaine d'espèces, toutes exotiques. ‖ Syn. de CALANDRE.

— s. m. pl. Syn. de CURCULIONIDES ou PORTE-BEC.

— **Encycl.** Les *rhynchophores* ont pour caractères principaux : une tête plus ou moins prolongée en avant, en forme de bec, terminé par la bouche, dont toutes les parties sont généralement très-petites; des antennes ordinairement coudées et insérées sur le bec; le corps rétréci en avant; l'abdomen grand; les élytres très-durs; les tarses garnis en dessous de brosses ou de poils. Les larves ressemblent à des vers blanchâtres, amincis aux deux bouts, apodes, ou tout au plus présentant en dessous quelques mamelons. Tous ces insectes se nourrissent de substances végétales et souvent nuisent beaucoup aux divers organes des plantes. Cette famille, très-nombreuse, renferme, entre autres, les genres bruche, pachymère, anthribe, rhinomacer, attelabe, apion, rhynchite, brenthe, cylas, charançon, brachycère, lipare, lixe, polidie, prépode, rhynchène, calandre, rhine, etc. V. ces mots.

RHYNCHOPHORIDE adj. (rain-ko-fo-ri-de — de *rhynchophore*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhynchophore. ‖ Syn. de CALANDRITE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionides ou charançons, ayant pour type le genre rhynchophore.

RHYNCHOPINÉ, ÉE adj. (rain-ko-pi-né — rad. *rhynchops*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhynchops.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des larinées, ayant pour type unique le genre rhynchops.

RHYNCHOPRION s. m. (rain-ko-pri-on — du gr. *rhughchos*, bec; *priôn*, scie). Arachn. Syn. d'ARGAS.

RHYNCHOPS s. m. (rain-kopss — du gr. *rhugchos*, bec; *ops*, face). Ornith. Nom scientifique du genre bec-en-ciseaux.

RHYNCHOPSALIE s. f. (rain-ko-psa-lî — de *rhynchops*, et du gr. *psalis*, ciseaux). Ornith. Syn. de RHYNCHOPS.

RHYNCHOPSIDIE s. f. (rain-ko-psi-dî — du gr. *rhugchos*, bec; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RHYNCHOSAURE s. m. (rain-ko-sô-re — du gr. *rhugchos*, bec; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, trouvé dans le nouveau grès rouge, en Angleterre.

— **Encycl.** Ces reptiles ont le squelette des lacertiformes vivants, sauf que les vertèbres sont fortement biconcaves. Le crâne est en forme de pyramide quadrangulaire et les mâchoires sont trop rapprochées pour qu'il y ait eu des dents. Peut-être étaient-elles revêtues d'un bec corné, comme chez les chéloniens. Le *rhynchosaure articeps* a été trouvé dans le nouveau grès rouge de Grimill.

RHYNCHOSIE s. f. (rain-ko-zî — du gr. *rhugchos*, bec). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plus de cinquante espèces, qui croissent surtout dans les régions tropicales.

RHYNCHOSPERME s. m. (rain-ko-spèr-me — du gr. *rhugchos*, bec; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît à Java.

RHYNCHOSPORE s. m. (rain-ko-spo-re — du gr. *rhugchos*, bec; *spora*, semence). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, type de la tribu des rhynchosporées, formé aux dépens des choins, et comprenant plusieurs espèces, dont une seule croît en Europe et les autres dans l'Amérique tropicale, dans l'Inde et en Australie.

RHYNCHOSPORÉ, ÉE adj. (rain-ko-spo-ré — rad. *rhynchospore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhynchospore.

— s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre rhynchospore.

RHYNCHOSTOME s. m. (rain-ko-sto-me — du gr. *rhugchos*, bec; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des sagrides, dont l'espèce type habite l'Australie.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hé-

téromères, de la famille des sténélytres, caractérisée surtout par une bouche prolongée en bec, et comprenant les genres homalorhine, myctère, rhinosime, salpingue et sténotome.

RHYNCHOSTYLE s. m. (rain-ko-sti-le — du gr. *rhugchos*, bec, et de *style*). Bot. Syn. de SACCOLABIUM, genre d'orchidées.

RHYNCHOTA s. f. (rain-ko-ta — du gr. *rhugchotês*, muni d'un bec). Ornith. Un des noms latins du genre rhynchée.

RHYNCHOTE s. m. (rain-ko-te — du gr. *rhunchotês*, muni d'un bec). Ornith. Syn. de TINAMOU et de RHYNCHÉE, genres d'oiseaux.

RHYNCHOTHÉCÉ, ÉE adj. (rain-ko-té-sé — rad. *rhynchothèque*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rhinchothèque.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rhynchothèque.

RHYNCHOTHÈQUE s. f. (rain-ko-tè-ke — du gr. *rhugchos*, bec; *thêkê*, étui). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des rhynchothécées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou.

RHYNCHOTUS s. m. (rain-ko-tuss — du gr. *rhunchotês*, muni d'un bec). Ornith. Un des noms latins du genre tinamou.

RHYNDACE s. m. (rain-da-se). Ornith. Syn. d'ICTÈRE.

RHYNDACUS ou **LYCUS**, aujourd'hui *Oulabad* et *Mikalitza*, rivière de l'Asie Mineure. Elle descend du mont Olympe de Mysie et va se perdre dans la Propontide. En 73 av. J.-C., ses bords furent témoins de la défaite de Mithridate par Lucullus.

RHYNE (Guillaume TEN), médecin et naturaliste hollandais, né à Deventer vers 1640; on ignore la date de sa mort. Devenu en 1673 médecin de la Compagnie des Indes orientales, il visita le Cap de Bonne-Espérance, fit des cours de médecine à Batavia, explora les îles de la Sonde, alla guérir d'une maladie l'empereur du Japon, qui le nomma son médecin, et devint à son retour à Batavia (1674) un des collaborateurs de Van Rheede. Ce savant avait recueilli dans ses voyages un grand nombre de plantes nouvelles, qu'il envoya en Europe. On doit à Rhyne des ouvrages curieux par les détails qu'ils renferment sur la médecine des Japonais, et notamment sur l'emploi du moxa et de l'acupuncture. Nous citerons : *Experta ex observationibus Japonicis de fructice thee* (Dantzig, 1678, in-fol.); *Dissertatio de arthritide, mantissa schematica de acupunctura, etc.* (Londres, 1683); *Meditationes in Hippocratis textum vigesimum quartum de veteri medicina* (Leyde, 1669, in-4o); *De dolore intestinorum a flatu* (in-4o).

RHYNÉE s. f. (ri-né). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

RHYNGOTE adj. (rain-go-te — du gr. *rhugchos*, bec). Entom. Syn. de RHYNCHOPHORE.

RHYNS-OF-GALLOWAY, presqu'île d'Écosse, qui forme la partie occidentale de Wigton. Elle a environ 40 kilom. du N. au S. et 10 kilom. dans sa plus grande largeur. Les anciens géographes lui donnaient le nom de *Chersonesus Novantum*, à cause des Novantes, qui l'habitaient.

RHYPAROGRAPHE s. m. (ri-pa-ro-gra-fe — du gr. *rhuparia*, malpropreté; *graphô*, je décris). Antiq. Peintre qui ne reproduit que des sujets vulgaires.

RHYPAROPHILE s. m. (ri-pa-ro-fi-le — du gr. *rhuparos*, sale; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des pachyrhynchides, dont l'espèce type habite l'Australie.

RHYPAROSOME s. m. (ri-pa-ro-so-me — du gr. *rhuparos*, sale; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant trois ou quatre espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

RHYPHE s. m. (ri-fe — du gr. *rhuphos*, rapide). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, comprenant trois espèces, qui sont très-communes en France.

— **Encycl.** Les *rhyphes* ont pour caractères principaux : un corps mince; la tête globuleuse; les antennes courtes, subulées; la trompe avancée, cylindrique, en forme de bec; les palpes recourbées; le corselet globuleux; l'abdomen grêle, filiforme; les ailes ciliées, couchées l'une sur l'autre dans le repos; les balanciers grands, les pattes antérieures plus grandes; les crochets des tarses très-petits. Parmi les espèces peu nombreuses de ce genre, on remarque surtout le *rhyphe des fenêtres*, très-commun à Paris, où on le trouve souvent sur les vitres des habitations. Sa larve vit dans les bouses de vache.

RHYSOSPERME s. m. (ri-zo-spèr-me — du gr. *rhusos*, ridé; *sperma*, graine). Bot. Syn. de NOTÉLÉE.

RHYSSOCARPE s. m. (ri-so-kar-pe — du gr. *rhussos*, ridé; *karpos*, fruit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des pachyrhynchides, dont l'espèce type habite l'Australie.

RHYSSOLOBE s. m. (ri-so-lo-be — du gr. *rhussos*, ridé; *lobion*, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

RHYSSOMATE s. m. (ri-so-ma-te — du gr. *rhussos*, ridé; *sôma*, corps). Entom. Syn. de PRYPNE.

RHYSSONOTE s. m. (ri-so-no-te — du gr. *rhussos*, ridé; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, dont l'espèce type habite l'Australie.

RHYTHELMINTHE s. m. (ri-tèl-main-te — du gr. *rhutis*, ride, et de *helminthe*). Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des ténias.

RHYTHME s. m. (ri-tme — lat. *rhythmus*, gr. *rhuthmos*; de *rheô*, *rhuô*, je coule). Mesure, cadence; combinaison de sons produisant une certaine harmonie dans le discours : *J'ai repris le latin; je cherche à me faire au* RHYTHME; *je scande les vers de Virgile; je marque même la mesure sur l'ouvrage.* (J.-J. Rouss.) *Le* RHYTHME *a sa racine dans les lois premières du mouvement.* (Lamenn.) *La poésie, la vraie poésie, n'est que la raison ornée par l'imagination et par le* RHYTHME. (Cormen.) *La prose n'a pas de* RHYTHME *déterminé.* (A. de Musset.) *Le* RHYTHME *de l'ancienne poésie hébraïque est uniquement fondé sur la coupe du discours.* (Renan.) *Le* RHYTHME *a surtout la propriété de frapper et de remuer; c'est la partie sensuelle de la musique.* (Guéroult.)

— Poétiq. Vers, chants :

Cependant, si la voix de la patrie en pleurs
Appelle ses enfants autour de ses murailles,
Les *rhythmes* belliqueux font passer dans les cœurs
Les fureurs de Bellone et l'ardeur des batailles.

VALMALÈTE.

— Mus. Combinaison de sons musicaux au point de vue de la durée et de l'intensité : *Sans le* RHYTHME, *notre musique deviendrait le plain-chant de Lulli.* (Castil-Blaze.)

— Méd. Rapport d'intervalle et d'intensité entre les pulsations artérielles.

— **Encycl.** Mus. Ce qu'on appelle *rhythme*, en musique, est l'effet produit par le rapport de durée des sons entre eux, par leur lenteur ou leur rapidité, leur brièveté ou leur longueur. On ne doit pas plus confondre le *rhythme* avec la mesure que les lettres avec les syllabes. Avec des lettres isolées, vous obtiendrez des sons, mais non point des mots; avec le *rhythme* seul, vous aurez un effet précis, saisissant, mais non point des phrases musicales.

Le *rhythme* est, avec la mélodie et l'harmonie, l'un des trois grands éléments de la musique; il en est même le premier et le plus indispensable, car on ne peut se figurer un son immuable, éternel; et du moment que deux sons, fussent-ils de même nature au point de vue de l'acuité ou de la gravité de la résonnance, se succèdent à un intervalle de temps plus ou moins considérable, ils produisent un *rhythme*. Ceci nous prouve que, s'il n'y a point de musique sans *rhythme*, le *rhythme* peut n'être pas musical. En effet, si vous frappez vos doigts sur une vitre, vous obtenez un *rhythme* réel, égal ou inégal. Si vous entendez le galop d'un cheval, vous avez le sentiment d'un *rhythme* précis, régulier, ferme et particulièrement saisissant. « Figurez, dit Castil-Blaze, un passage de sonate ou d'un air quelconque en frappant avec les doigts sur une table comme vous le feriez sur un clavier; parlez les phrases d'un air en vous servant d'une seule syllabe pour nommer toutes les notes et suivez exactement la mesure, il n'y aura plus de musique, mais le *rhythme* frappera l'oreille et suffira pour lui signaler les airs que vous venez de dépouiller du charme de l'intonation et de la mélodie. Le tambour, qui n'a qu'un ton, marque le *rhythme* des airs que le fifre joue, et, lorsqu'il est privé du secours de cet instrument, le tambour offre encore le dessin de ces mêmes airs. Il faudrait être bien peu sensible à la cadence pour ne pas reconnaître *Vive Henri IV* ou tout autre air joué par les tambours seuls. »

De même que la puissance du *rhythme* atteint des effets inexprimables, son absence ou plutôt sa faiblesse enlève à la musique la plus grande partie de son expression. On peut s'en rendre compte en écoutant attentivement une phrase de plain-chant : en dehors de ce qui concerne la différence de tonalité du plain-chant et de la musique moderne, on conviendra que le plain-chant, par sa quasi-nullité rhythmique, revêt un caractère vague, indéterminé, essentiellement monotone et, pour ainsi dire, impersonnel.

Fétis, dans le cours de philosophie et d'histoire de la musique qu'il professait et dont il a fait entrer certains passages dans son livre, la *Musique mise à la portée de tout le monde*, a très-bien caractérisé le *rhythme* et décrit ses différents effets : « C'est par le *rhythme*, disait-il, que la musique excite les plus vives émotions, et l'action de ce *rhythme* est d'autant plus puissante qu'elle est plus prolongée. Par exemple, une noire suivie de deux croches est une succession qu'on rencontre à chaque instant dans la musique sans la remarquer; mais qu'elle se prolonge un certain temps, elle deviendra un *rhythme* capable de produire les plus grands effets. Le *rhythme* est susceptible de beaucoup de variétés. Dans les mouvements lents, tels que l'*adagio*, le *largo*, il est presque nul; mais dans les mouvements modérés ou rapides, il est très-remarquable. Quelquefois il ne réside que dans la mélodie; d'autres fois, il est dans l'accompagnement; enfin, il est des cas où deux *rhythmes* différents, l'un placé dans le chant, l'autre dans l'accompagnement, se combinent pour produire un effet mixte. La musique dépourvue de *rhythme* est vague et ne peut se prolonger sans faire naître l'ennui. Cependant on emploie quelquefois avec succès des mélodies de cette espèce pour exprimer une certaine rêverie mélancolique, le calme des passions, l'incertitude et d'autres choses semblables. Toutefois, de pareils cas sont rares. D'après ce qui vient d'être dit, on conçoit que le *rhythme* fait partie des règles de symétrie auxquelles la mélodie est soumise; il en est la première et la plus impérieuse, celle qui souffre le moins d'exceptions et à laquelle on est le moins tenté de se soustraire. La sensation du *rhythme* de la musique est simple ou complexe. Elle est simple quand un seul genre de combinaison de temps frappe l'oreille; elle est complexe quand des combinaisons de genres différents se font entendre en même temps. La sensation est d'autant plus simple que l'ordre symétrique se compose de moins d'éléments. Les éléments du *rhythme* sont les temps de la mesure et leurs fractions, soit binaires, soit ternaires. »

Lorsqu'un *rhythme* est d'une nature très-simple, presque primitive et qu'il se reproduit régulièrement, dans une mélodie, de mesure en mesure ou de fragment de mesure en fragment de mesure, l'organe de l'ouïe en est frappé d'une façon uniforme, et le sentiment de ce *rhythme* est d'autant plus facile à saisir. Il n'en est plus de même si le *rhythme* est produit par diverses combinaisons d'éléments multiples; dans ce dernier cas, l'oreille n'en est pas moins affectée, mais elle l'est, pour ainsi dire, d'une façon inconsciente, et il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, à l'auditeur inexpérimenté d'analyser la sensation qu'il reçoit et de se rendre compte des éléments qui concourent à la formation de ce *rhythme*. Une formule rhythmique très-simple, qui se reproduit de quatre en quatre mesures, est celle dont est composé l'air populaire : *Ah! vous dirai-je, maman?*

On conçoit que l'oreille saisisse immédiatement un *rhythme* d'une nature aussi simple et aussi régulière, dans lequel chaque mesure reproduit la même formule rhythmique, avec un repos de quatre en quatre. D'autre part, imaginez une mélodie dont chaque phrase, comme la précédente, soit formée d'un groupe de quatre mesures, mais dont chacune des mesures de ce groupe sera formée, au point de vue du *rhythme*, d'éléments différents; chacune de ces mesures produira, naturellement, une sensation distincte, la symétrie d'arrangement disparaîtra et le rapport rhythmique s'affaiblira d'autant plus; mais un nouveau rapport, plus étendu, naîtra de combinaisens semblables. « En effet, dit encore Fétis, l'oreille, sans compter le nombre des mesures, est cependant saisie de la sensation de ce nombre; de là naît pour elle la nécessité qu'il se répète, et, si elle est satisfaite sous ce rapport, un nouveau genre de *rhythme* s'établit pour elle par la symétrie des phrases; ce *rhythme* constitue ce qu'on désigne en musique sous le nom de *carrure des phrases*. La nécessité de symétrie dans le nombre de mesures correspondantes établit donc un nouveau genre de *rhythme*, lorsque cette symétrie n'existe plus dans les éléments du *rhythme* des temps, et ce nouveau *rhythme* est d'autant plus satisfaisant pour l'oreille que la similitude est plus parfaite dans l'arrangement des éléments rhythmiques de chaque mesure. L'expression de carrure des phrases, dont on se sert dans le langage ordinaire pour désigner le *rhythme* phraséologique, peut faire croire à la nécessité absolue de composer toutes les phrases de quatre mesures; mais cette nécessité n'existe point, car, ainsi qu'il y a un *rhythme* ternaire de temps, il y a un *rhythme* ternaire de mesures. Une phrase de trois mesures, si elle a pour correspondante une autre phrase de trois mesures, sera donc parfaitement rhythmique, et le *rhythme* sera surtout satisfaisant si l'arrangement des éléments du *rhythme* de chaque mesure est absolument symétrique dans les deux phrases. Il y a aussi des phrases correspondantes de cinq mesures chacune; mais à leur égard on peut faire la même observation que pour le *rhythme* de cinq temps par mesure, que quelques auteurs ont essayé d'introduire dans la musique : c'est que l'oreille est absolument inhabile à saisir les rapports de cette combinaison par cinq, et que si des combinaisons semblables ont été essayées avec quelque succès, c'est que l'oreille les a décomposées comme des *rhythmes* alternativement binaires et ternaires, et que la symétrie qui résulte de la répétition établit pour cet organe des rapports d'ordre qui finissent par le satisfaire. Une suite de mesures à cinq temps se présente donc à l'oreille comme une alternative de mesures à deux et à trois temps; une suite de phrases de cinq mesures est une combinaison alternative de phrases de deux et de trois mesures; d'où il résulte que le *rhythme* phraséologique de phrases de cinq mesures est le moins simple de tous et, par suite, le plus faible pour l'oreille. »

Quelques théoriciens musicaux ne partagent point l'opinion de Fétis. Parce que le *rhythme* ternaire est dans la nature, Fétis en conclut que les phrases de trois mesures sont très-carrées et il refuse cet avantage aux phrases de cinq mesures, parce que le *rhythme* quintenaire n'est point naturel. Pour qui s'est occupé quelque peu de composition et a pris soin d'analyser ses sensations, il semble que le *rhythme* phraséologique de trois mesures est tout aussi imparfait que le *rhythme* phraséologique de cinq mesures. Ce n'est point à dire qu'on ne se puisse servir ni de l'un ni de l'autre; mais c'est à l'esprit seul du compositeur, à son expérience, qu'il appartient de discerner si une phrase de cette nature qui se présente à son imagination est bonne ou non à employer, et, en tout cas, ce qu'on peut affirmer, ce qui combat l'opinion de Fétis quant à l'égale perfection des *rhythmes* phraséologiques ternaire et binaire et à l'imperfection du *rhythme* phraséologique quintenaire, c'est que les phrases musicales de trois mesures sont aussi rares, aussi peu employées qué les phrases de cinq mesures.

Pour en revenir au *rhythme* proprement dit et à ce qui a été avancé plus haut relativement à la facilité de perception des formules rhythmiques les plus simples, faisons remarquer que tous les airs vraiment populaires sont formés d'éléments rhythmiques presque élémentaires. C'est là, on peut l'affirmer, la cause et la condition du succès et de l'expansion des chants populaires. Nos vieilles rondes, nos vieilles chansons : *Cadet Rousselle*, *Au clair de la lune*, *Malbrough s'en va-t'en guerre*, le *Roi Dagobert*, n'auraient pas traversé tant de générations si, en dehors de la franchise de leur dessin mélodique, leur coupe rhythmique n'eût pas été si simple, si claire, si facile à saisir et à retenir.

Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, que les musiciens puissent encore trouver du nouveau, lorsque tant de musique a été écrite et lorsqu'ils n'ont à leur service que sept notes qui se répètent incessamment. En effet, la nouveauté des mélodies, des cantilènes dépend non-seulement des diverses combinaisons de sons, mais encore et bien plus encore des diverses combinaisons rhythmiques. En effet, tel dessin musical, une fois adopté quant à l'arrangement des notes, pourra être varié à l'infini à l'aide des différences qu'on apportera dans les formules rhythmiques.

Le *rhythme*, avons-nous dit, est dans la nature. L'homme, en marchant, produit un *rhythme*, une cadence; les ailes de l'oiseau, lorsqu'il s'élance et plane dans les airs, produisent un effet semblable; le cri sec et monotone du grillon, de même que celui de la cigale, donne la sensation d'un *rhythme* continu. Mais c'est surtout chez les oiseaux que le fait est remarquable. « Le chant de certains oiseaux, dit Castil-Blaze, est soumis aux lois du *rhythme* : la chouette procède par notes isolées; le coucou marque deux temps égaux; la caille femelle, la pintade, deux temps inégaux, dont le premier n'a que la moitié de la valeur du second. Le pinson et la caille mâle font entendre chacun trois notes; elles sont égales dans l'appel du pinson, mais la première est pointée dans celui de la caille. Ce *rhythme* du chant de la caille mâle est très-musical; il a fourni à Pleyel le motif d'un de ses meilleurs quatuors. Le *rhythme* du galop a été rendu fort heureusement dans l'air : *Pria che spunti* (Cimarosa), dans l'ouverture du *Jeune Henri* (Méhul), et l'on prétend que les coups redoublés des marteaux tombant en cadence sur l'enclume ont donné à Cimarosa la première idée de l'accompagnement délicieux qu'il a joint à l'air : *Sei morelli e quattro bai.* »

— Littér. Le mot *rhythme* s'applique à toute cadence poétique. Ainsi, les différentes sortes de pieds, qui ne sont autre chose que des cadences élémentaires, constituent différen-

tes sortes de *rhythme*. Ainsi, les différentes sortes de vers, qui résultent du choix et de la disposition des divers pieds, forment à leur tour des *rhythmes* variés. Ainsi encore, les strophes, les périodes poétiques composées de plusieurs vers constituent des *rhythmes* qui varient suivant l'espèce, le nombre et la disposition des vers qui les composent.

Un des *rhythmes* les plus heureux et les plus anciens remonte aux aèdes grecs, de qui Homère le reçut : c'est le *rhythme* du vers hexamètre ou héroïque. Jamais la poésie n'a revêtu une forme plus riche et plus complète. Variant de treize jusqu'à dix-sept syllabes, pouvant avoir cinq dactyles ou n'en avoir qu'un seul, pouvant aussi avoir cinq spondées ou un spondée unique, il est, selon la manière dont on le compose, lent ou rapide, majestueux ou familier, grave ou léger. Nul instrument poétique n'offre une aussi grande variété de cadence. Du vers héroïque sortit le vers élégiaque ou pentamètre qui, accouplé avec lui, forme les petites strophes connues sous le nom de distiques. Les aèdes et les rapsodes chantaient des vers héroïques. La récitation rhythmée fut aussi employée pour les distiques de la poésie élégiaque; ensuite, un véritable chant fit place à la déclamation cadencée, et le joueur de flûte accompagna le chanteur. Les poésies que Tyrtée avait composées pour accompagner la marche des soldats ou pour être chantées au milieu même de la bataille étaient, selon toute apparence, écrites dans un *rhythme* anapestique, ayant une succession indéfinie d'anapestes ou des pieds qui sont l'équivalent complet de l'anapeste, c'est-à-dire le dactyle ou le spondée. Ce *rhythme*, parfaitement égal et uniforme, convenait bien à l'uniformité des pas dans la marche.

Les *rhythmes* inventés par Archiloque furent célèbres dans l'antiquité. C'est à lui que l'on doit le vers ïambique de six pieds, qui devint le vers de la tragédie et de la comédie; il paraît avoir composé dans ce *rhythme* des pièces entières. Il usa cependant plus fréquemment des vers qui ne sont pas purement ïambiques et où l'ïambe et le trochée se combinent avec les mètres anciens. On sait qu'il fut aussi l'inventeur des épodes, distiques composés d'un vers hexamètre et d'un ïambique. Ces épodes furent imités par Horace, qui a dit : « J'ai emprunté le *rhythme* d'Archiloque. »

Pour bien apprécier la richesse et la variété des *rhythmes* poétiques, il faut, chez les Grecs comme chez les autres peuples, les étudier dans la poésie lyrique. Terpandre, qui fut en même temps musicien et poëte, s'occupa surtout de perfectionner la déclamation des aèdes et des rapsodes. Ses successeurs immédiats ne furent que des musiciens, des compositeurs de nomes, des inventeurs de mélodies, ou même de simples virtuoses. Mais l'île de Lesbos, sa patrie, moins de cent ans après sa mort, montra, par des *rhythmes* immortels, que son enseignement et ses exemples avaient porté des fruits précieux. Sous la lyre d'Alcée naquit la strophe alcaïque, l'une des plus heureuses combinaisons possibles du dactyle et du spondée avec le trochée et l'ïambe. Courte, nette, rapide, elle s'appropriait admirablement à l'expression des sentiments passionnés. Vers la même époque et dans le même pays apparaissait la strophe saphique, composée des mêmes éléments et d'une étendue analogue, moins propre toutefois au mouvement et à la vigueur, mais excellente pour exprimer l'amour. Si, dans le même temps, on passe de Lesbos à Sparte, on y trouve le Dorien Alcmon composant ses *Parthénies*, destinées à être chantées dans les chœurs de jeunes filles. Les fragments qui nous en restent ne nous montrent rien qui ressemble à des combinaisons de mètres fixes et de vers en nombre strictement déterminé, comme les strophes d'Alcée ou de Sapho. Ecrivant pour des chœurs, il n'obéit qu'à une loi musicale; ses vers, pour la plupart, sont des *rhythmes* moulés sur la mélodie, laquelle détermine la longueur de la strophe et les dimensions de ses diverses parties. Aussi paraît-il n'obéir qu'à sa fantaisie, et dans l'agencement des pieds du vers, et dans la disposition des vers en strophes.

Le grand lyrique grec Pindare a trois sortes de *rhythmes* comme trois sortes d'hymnes : les *rhythmes* doriens, éoliques et lydiens. Les *rhythmes* doriens ont presque la gravité et la noblesse de l'hexamètre. Les *rhythmes* des odes éoliques sont, au contraire, des mètres légers, d'une allure vive et rapide, semblables à ceux qu'affectionnaient les poëtes lesbiens. Dans les odes lydiennes, destinées à être chantées durant la procession qui se rendait à l'autel, les *rhythmes* sont principalement trochaïques et d'une grande douceur. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la versification de Pindare ne repose absolument que sur le *rhythme*. « Il n'est pas aisé, dit M. Pierron, de dire ce que sont les vers de Pindare, ni même de déterminer où ils commencent et où ils finissent. Si les vers des odes pindariques étaient écrits sans distinction à la suite les uns des autres, on pourrait défier tous les métriciens du monde d'en retrouver les vraies divisions. Les manuscrits fournissent des indications suffisantes quant à la division en strophes, antistrophes et épodes ou, dans quelques cas, en strophes simplement. Quant au vers lui-même, ils permettent aux éditeurs à peu près de tout oser : les uns le donnent plus court, les autres plus long. C'est qu'en réalité il n'y a rien dans Pindare qui soit proprement des vers, rien qui se scande et se mesure d'une façon incontestable, comme l'hexamètre ou le vers ïambique, ou même comme le vers de Sapho ou celui d'Alcée. Chaque portion de l'ode n'est qu'une série continue de *rhythmes* plus ou moins perceptibles et que réglaient, non pas les lois de la versification proprement dite, mais celles de l'accompagnement musical. A ceux qui parlent des vers de Pindare ou qui se figurent qu'en grec comme en français tout ce qui n'est point prose est vers et tout ce qui n'est point vers est prose, un homme instruit n'a qu'une question bien simple à faire, c'est de demander s'ils ont jamais scandé un vers, un seul vers de Pindare. »

Les poëtes latins imitèrent les *rhythmes* inventés par les Grecs, et dont nous n'avons cité ici que les principaux; car il faudrait, pour les indiquer tous, donner la liste de toutes les espèces de pieds, de toutes les espèces de vers, de tous les mélanges de vers qu'imagina l'antiquité. Nous renvoyons pour ces détails aux articles MÉTRIQUE, PROSODIE, STROPHE, VERS. Si les Latins, sous le rapport du *rhythme*, ne furent que des imitateurs, ils trouvèrent du moins dans leur langue des moyens d'harmonie qui étaient peu inférieurs à ceux que présentait la langue grecque. Leurs mots, fortement accentués, se composaient aussi de syllabes longues et brèves, dont la prosodie, parfaitement distincte, ne pouvait échapper à l'oreille même la moins exercée. Il en résultait que le *rhythme* n'était pas moins sensible chez eux que chez leurs modèles. Horace a employé jusqu'à vingt-deux sortes de vers. On peut juger, par ce fait, des moyens nombreux que fournissait la langue latine pour varier l'harmonie et les *rhythmes*.

Dans les langues néo-latines, et particulièrement en français, le poëte est loin de posséder autant de ressources pour marquer et varier le *rhythme*. Cependant les rimes et leurs entrelacements, les césures, la longueur et le nombre des différents vers produisent des effets très-distincts qui, entre les mains d'un grand poëte, deviennent admirables. Notre poésie, comme toutes les autres, posséda le *rhythme* dès sa naissance. On le sent très-bien dans les chansons de geste, quoique la rime n'y soit qu'une vague assonance, et que *France*, par exemple, y rime avec *demande;* quoique les syllabes muettes soient tantôt élidées et tantôt non; quoique les vers, au lieu de rimer deux à deux, riment par laisses ou tirades d'une longueur indéterminée, comme actuellement encore dans la poésie espagnole. On voit peu à peu les *rhythmes* se dessiner et se diversifier dans les chansons de Thibaut, roi de Navarre, dans les pièces satiriques de Rutebeuf, dans les ballades et rondeaux de Charles d'Orléans, dans les œuvres de Villon et dans celles de Clément Marot. Mais Ronsard fut vraiment le poëte qui ouvrit les trésors de l'harmonie à la poésie française. Il créa et il appropria à notre langue une foule de *rhythmes*, reproduisant l'aspect et le mouvement général des *rhythmes* grecs et latins. On peut dire que, depuis Ronsard, nous n'avons réellement rien imaginé en fait de *rhythmes* d'ode; nous n'avons fait que retourner et modifier ses savantes créations. En plus d'un cas, nous les avons abandonnées, peut-être sans autre motif que notre impuissance à nous en bien servir. C'est donc par erreur et par préjugé contre la Pléiade, que Boileau a fait de Malherbe le créateur du *rhythme* dans la poésie française, quand il a dit :

> Enfin Malherbe vint, et le premier, en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Malherbe, en effet, fut doué d'une grande justesse d'oreille et ses *rhythmes* sont d'une pureté incontestable; mais combien il est inférieur à Ronsard en richesse d'harmonie, en variété d'effets! Pour trouver un talent qui, à ce point de vue, égale le chef de la Pléiade, il faut passer par-dessus les lyriques du XVIIe et du XVIIIe siècle, les chœurs de Racine comme les odes de Jean-Baptiste Rousseau, et sauter d'un bond jusqu'à Victor Hugo.

Ajoutons que, si le *rhythme* mesuré et déterminé est particulier à la versification, la prose n'est pas non plus dépourvue de *rhythme*. Il n'est pas de bon orateur qui ne *rhythme* sa période; il n'est pas de bon écrivain dont la phrase ne soit rhythmée. On sait que chez certains prosateurs, comme Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, le *rhythme* ressort avec tant d'éclat, qu'il arrive à faire de leur style une prose poétique, à laquelle on a plus d'une fois donné le nom de poésie en prose.

Nous ne parlerons pas du *rhythme* chez les autres nations modernes, où il ressemble soit à celui des poésies de l'antiquité classique, soit à celui de la poésie française; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur un *rhythme* tout à fait singulier, celui de la poésie chinoise. Il nous a été révélé par M. le marquis d'Hervey Saint-Denis, dans son ouvrage intitulé : *Poésies de l'époque des Thung, traduites du chinois pour la première fois, avec une étude sur l'art poétique en Chine* (Paris, 1863, in-8°). D'après ce sinologue, aucune interprétation dans une autre langue ne peut donner l'idée d'une strophe chinoise. La connaissance du chinois, l'habitude même de le parler, ne suffit pas pour saisir le *rhythme* du vers. Ce *rhythme* ne s'adresse pas seulement à l'oreille par les sons; il parle encore aux yeux par les signes qui représentent les idées, le système d'écriture chinoise, au lieu d'être purement phonétique, comme tous les systèmes d'écriture des langues indo-européennes, étant essentiellement idéographique. La prosodie chinoise, dans ces conditions extraordinaires, a deux sortes de *rhythmes*, l'un pour l'oreille, l'autre pour les yeux; le premier résulte, comme chez nous, de diverses combinaisons de sons, du nombre des syllabes, de la rime, etc.; l'autre consiste dans certaines relations symétriques des signes écrits et des objets visibles ou des idées abstraites que ces signes représentent. Une traduction française ne peut, le plus souvent, reproduire le simple *rhythme*, par lequel les langues phonétiques étrangères s'adressent à l'oreille; à plus forte raison ne reproduira-t-elle point ce double *rhythme* du son et du signe figuré.

RHYTHMÉ, ÉE adj. — (ri-tmé rad. *rhythme*). Qui a du rhythme, du nombre, de la cadence : *Si une période n'était point* RHYTHMÉE, *l'orateur perdrait l'haleine et l'auditeur l'attention.* (Denne-Baron.) *Les pas se succédant à des intervalles de temps égaux, c'est la marche* RHYTHMÉE *et mesurée.* (Lamenn.) *C'était le rire franc, bref et harmonieusement* RHYTHMÉ *d'une petite fille épanouie et bonne.* (G. Sand.)

RHYTHMICIEN s. m. (ri-tmi-si-ain — rad. *rhythmique*). Gramm. Celui qui s'occupe de la rhythmique grecque ou latine.

RHYTHMIQUE adj. (ri-tmi-ke — rad. *rhythme*). Qui appartient au rhythme : *L'harmonie* RHYTHMIQUE. *Il pleure : ses gémissements mesurés, sans qu'il y songe, aux battements du cœur, prennent un mouvement* RHYTHMIQUE, *et la poésie est née.* (Michelet.)

— *Vers rhythmique*, Vers construit d'après l'accent et non d'après la quantité de syllabes.

— s. m. Antiq. Partie de la musique des anciens qui consistait à observer les lois de la rhythmopée. ‖ On dit aussi CONDUITE RHYTHMIQUE.

— s. f. Partie de la grammaire ancienne relative au rhythme des vers grecs ou latins.

RHYTHMOPÉE s. f. (ri-tmo-pé — du gr. *rhuthmopoia*, de *rhuthmos*, rhythme; *poieô*, je fais). Antiq. Partie de la composition musicale qui concernait les lois du rhythme.

RHYTICÉPHALE s. m. (ri-ti-sé-fa-le — du gr. *rhutis*, ride; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brenthides, comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

RHYTIDANTHE s. m. (ri-ti-dan-te — du gr. *rhutis*, *rhutidos*, ride; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de LEPTORHYNQUE, genre de plantes.

RHYTIDOME s. m. (ri-ti-do-me — du gr. *rhutidôma*, état de ce qui est ridé). Bot. Couche de tissu cellulaire placée entre l'enveloppe herbacée et le liber, et qui se confond avec les feuillets extérieurs de ce dernier.

RHYTIDOPHLÉE s. m. (ri-ti-do-flé — du gr. *rhutis*, *rhutidos*, ride; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramère, de la famille des charançons, tribu des cléonides, dont l'espèce type vit à Madagascar.

RHYTIDOPHYLLE s. m. (ri-ti-do-fi-le). Bot. V. RYTIDOPHYLLE.

RHYTIDOSOME s. m. (ri-ti-do-so-me — du gr. *rhutis*, *rhutidos*, ride; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Europe.

RHYTIGLOSSE s. m. (ri-ti-glo-se — du gr. *rhutis*, ride; *glôssa*, langue). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des acanthacées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

RHYTIPHORE s. m. (ri-ti-fo-re — du gr. *rhutis*, ride; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Australie et les îles Philippines.

RHYTIRHINE s. m. (ri-ti-ri-ne — du gr. *rhutis*, ride; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des byrsopsides, comprenant plus de vingt espèces, répandues en Europe et surtout en Afrique.

RHYTIS s. m. (ri-tiss — du gr. *rhutis*, ride). Helminth. Genre de vers cestoïdes. ‖ Autre genre de vers, de l'ordre des pseudhelminthes.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, dont l'espèce type croît en Cochinchine.

RHYTISMA s. m. (ri-ti-sma — du gr. *rhutis*, ride). Bot. Genre de champignons, tribu des hystériées.

RHYTISPERME s. m. (ri-ti-spèr-me — du gr. *rhutis*, ride; *sperma*, graine). Bot. Syn. de GREMIL, genre de borraginées.

RHYTITRACHELE s. m. (ri-ti-tra-kè-le — du gr. *rhutis*, ride; *trachêlos*, cou). Entom. Syn. de RHYTICÉPHALE, genre d'insectes.

RHYTON s. m. (ri-tonn — du gr. *rhuton*, même sens). Archéol. Vase à boire en forme de corne. ‖ Quelques auteurs, se guidant sur la forme latine *rhytium*, écrivent RHYTION.

— **Encycl.** On faisait des *rhytons* en terre cuite, en verre, en métal. Ces vases avaient un trou à la partie amincie, comme celui qu'on pratiquait dans les anciennes cornes. Dans la suite, on boucha ce trou et on adapta une ou deux anses à ces sortes de vases. Ils représentent souvent la tête d'un animal, sanglier, bœuf, cheval, griffon, cerf, etc. Quelquefois l'ouverture du vase est décorée de peintures. Les Ptolémées apportèrent l'usage du *rhyton* en Egypte. A la procession de Ptolémée Philadelphe, un char traîna un *rhyton* d'or long de trente coudées. Sur la mosaïque de Palestrine, on voit des Egyptiens buvant dans des *rhytons*. La forme de ce vase l'a fait souvent confondre avec la corne d'abondance dans les monuments gravés, sculptés ou peints. Sur une patère d'or, publiée dans les *Monuments inédits* de Millin, on voit un Bacchus tenant un *rhyton* dont la forme est curieuse; il est fait en tête de pavot et on aperçoit à la partie supérieure la couronne que forment les rudiments et les rayons du stigmate au-dessus de la capsule. Il se termine par un long tube recourbé. L'usage du *rhyton* a continué au moyen âge, en reprenant la corne primitive que la chasse aux bœufs sauvages procurait en abondance pendant les premiers siècles chrétiens. Les Gaulois aussi avaient tué leurs urus et en avaient employé la corne au double service de vase à boire et d'instrument sonore. L'habitude de boire dans des cornes fut surtout pratiquée chez les peuples scandinaves et ils les ont fait orner avec un grand luxe. De même, en Allemagne et en France, on en fit beaucoup en ivoire et en métal, chargées de figurines. V. CORNE.

RHYTOSTOME adj. (ri-to-sto-me — du gr. *rhutis*, ride; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture ridée.

RHYZELIUS (André), évêque et archéologue suédois, né en 1677, mort en 1755. Il professa la théologie à l'université d'Abo, puis devint aumônier de Charles XII et évêque de Lindkœping, et membre de la Société royale des sciences d'Upsal. On cite, parmi ses ouvrages, publiés en suédois avec des titres latins : *De sepultura veterum Sueo-Gothorum* (in-8°); *Brontologia theologico-historica* (Stockholm, 1712, in-4°); *Sueo-Gothia munita* ou *Notice historique des forts, forteresses et châteaux de la Suède* (1744, in-8°); *Mnemonica Sueo-Gothicæ epitome* (1735-1751), etc.

RHYZODE s. m. (ri-zo-de — du gr. *rhusodes*, ridé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères serricornes, de la famille des malacodermes, type de la tribu des rhysodides, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans les deux continents.

RHYZODIDE adj. (ri-zo-di-de — rad. *rhyzode*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au rhyzode.

— s. m. Syn. de CACICULE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, ayant pour type le genre rhyzode.

RHYZOPERTE s. f. (ri-zo-pèr-te — du gr. *rhusos*, ride, et du lat. *opertus*, fermé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichides, dont l'espèce type habite l'Illyrie, la Chine et les Antilles.

RHYZOPHAGE s. m. (ri-zo-fa-je). Entom. V. RHIZOPHAGE.

RHYZOSPERME s. m. (ri-zo-spèr-me). Bot. V. RHIZOSPERME.

RHYZOSTOME s. m. (ri-zo-sto-me). Acal. V. RHIZOSTOME.

RI s. m. (ri). Linguist. Nom d'une des lettres de l'alphabet sanscrit.

RIA, village de France (Pyrénées-Orientales), cant., arrond. et à 3 kilom. S.-O. de Prades, bâti en amphithéâtre le long des deux rives de la Têt; 1,000 hab. Martinets à fer. Il est le berceau de la tige des anciens comtes de Barcelone qui a donné des rois et des reines à la France et à tout le midi de l'Europe. De ce village, on jouit d'une vue magnifique sur les montagnes admirablement cultivées qui l'entourent. Dans les environs s'ouvre une grotte remarquable par les stalactites qu'elle renferme. La Têt alimente, dans le voisinage de Ria, plusieurs usines métallurgiques assez importantes.

RIADHIAT s. m. (ri-a-di-a). Pratique superstitieuse des mahométans des Indes, consistant en une série de jeûnes et de macérations, qui ont pour but de les faire arriver à l'état d'extase.

— **Encycl.** Le *riadhiat* consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumière et à répéter dévotement le mot *hou!* qui possède, à ce qu'il paraît, la vertu d'attirer l'attention de Dieu. Le jeûne dure chaque jour du lever au coucher du soleil, et, pendant tout le reste du temps, on ne doit se nourrir que de pain et d'eau. Après quelque temps de cette abstinence et du cri peu récréatif que poussent les patients, ils sont pris d'une sorte de démence

violente; ils se livrent à mille contorsions, invoquent le diable et ont des visions pendant lesquelles ils prédisent l'avenir; d'ailleurs, leurs prédictions ne sont ni plus ni moins trompeuses que celles des anciens augures de Rome, ou des devins et des somnambules de nos jours.

RIAILLÉ, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-N.-O. d'Ancenis, sur l'Erdre; pop. aggl., 405 hab. — pop. tot., 2,182 hab. Forges importantes.

RIAJSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 119 kilom. de Riazan, ch.-l. de district; 2,845 hab. Marchés considérables. Cette ville est ancienne; elle était autrefois entourée de remparts, presque complétement détruits aujourd'hui.

RIALA, bourg et paroisse de Suède, préfecture et à 59 kilom. N.-N.-E. de Stockholm, district maritime d'Aker; manufacture d'acier et d'armes.

RIAMBOURG (Jean-Baptiste-Claude DE), littérateur, magistrat français, né à Dijon en 1776, mort dans la même ville en 1837. D'abord avocat, il entra ensuite dans la magistrature et devint procureur général (1815), puis président de chambre à Dijon (1818). Nous citerons, parmi ses œuvres qui ont été réunies à Paris (1838, in-8°) : les *Principes de la Révolution française définis et discutés* (Paris, 1820, in-8°); l'*Ecole d'Athènes* (1830, in-8°), tableau des contradictions de la philosophie ancienne; *Du rationalisme et de la tradition* (1834, in-8°).

RIANA s. m. (ri-a-na). Bot. Syn. d'ALSODEIA, genre de végétaux.

RIANCEY (Henri-Léon CAMUSAT DE), publiciste et homme politique, né à Paris en 1816, mort dans la même ville en 1870. Inscrit au barreau de Paris en 1844, il ne tarda pas à se faire connaître en plaidant pour les Pères Combalot et Souchet, pour l'*Univers*, et en proclamant dans ses plaidoiries ses sentiments catholiques et légitimistes. Dès 1845, M. de Riancey renonça à la profession d'avocat pour suivre la carrière du journalisme, collabora à l'*Ami de la religion*, au *Correspondant*, à l'*Union monarchique* et devint secrétaire du comité électoral pour la liberté religieuse, à la tête duquel se trouvait M. de Montalembert. Lors des élections pour l'Assemblée législative, les électeurs de la Sarthe l'envoyèrent siéger à la Chambre, où il fit partie du groupe le plus hostile à l'affermissement de la république et prit à diverses reprises la parole, notamment dans les débats sur la loi de l'enseignement. Emprisonné lors du coup d'Etat du 2 decembre 1851, il recouvra peu après la liberté, reprit la plume de journaliste et devint, en 1852, rédacteur en chef de l'*Union*, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort.

M. de Riancey s'était fait estimer de tous les partis par sa loyauté, son désintéressement et par l'inébranlable fidélité avec laquelle il avait servi la cause à laquelle il s'était dévoué. Il tempérait par beaucoup de bienveillance et de dignité naturelles ce que la prétention de parler au nom de vérités absolues semble nécessairement comporter d'intolérance. Son commerce était des plus agréables et il joignait à une excessive urbanité le sentiment des devoirs et de la dignité de la presse.

Peu d'hommes ont autant travaillé que lui. Sa vie fut un labeur perpétuel. Outre sa collaboration quotidienne à divers journaux légitimistes, il entassait volume sur volume. Jusqu'en 1861, époque où il perdit son frère, Charles de Riancey, il l'eut pour aide et collaborateur. Depuis lors, il a remplacé ce soutien par son fils aîné, Adrien, qui le suppléait souvent dans la rédaction de l'*Union*. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Histoire du monde depuis la création jusqu'à nos jours* (1838-1841, 4 vol.), ouvrage écrit en collaboration avec son frère et considérablement augmenté dans une seconde édition (1863-1868, 9 vol. in-18); *Histoire résumée du moyen âge* (1841); *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France* (1844, 2 vol.); *La loi et les jésuites* (1845); *Monseigneur Affre* (1841); *Recueil des actes de N. T.-S. P. Pie IX* (1852-1854, 3 vol.); *L'Empire et la Restauration* (1856); *Madame la duchesse de Parme* (1859); la *Vie des saints* (1866); de nombreuses brochures. La mort l'empêcha de terminer l'*Histoire du concile œcuménique du Vatican*, que son fils, Adrien, doit achever. — Son frère, Charles-Louis CAMUSAT DE RIANCEY, né à Paris en 1819, mort en 1861, a travaillé aux mêmes journaux que lui, a publié de nombreuses brochures religieuses et politiques et a écrit, avec Henri de Riancey, l'*Histoire du monde* et l'*Histoire résumée du moyen âge*.

RIANO, bourg d'Espagne, province et à 60 kilom. N.-E. de Léon, à 12 kilom. O. de Pedrosa, dans la vallée du Valdeburon, près de la rive gauche de l'Esla; 800 hab. Commerce de bois, de toiles et de lin; débris de plusieurs châteaux forts.

RIANS, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. N.-O. de Brignoles; pop aggl., 2,332 hab. — pop. tot., 2,660 hab. Bonneterie, tuilerie, huileries.

RIANT, ANTE adj. (ri-an, an-te — rad. *rire*). Qui annonce de la gaieté, de la joie : *Visage* RIANT. *Mine* RIANTE. *Bouche* RIANTE. *Je le regardai d'un œil* RIANT. *Il faut tâcher de prendre un air* RIANT. *Sous un visage* RIANT, *elle cachait un sérieux dont ceux qui traitaient avec elle étaient surpris.* (Boss.) *Socrate, ayant la main droite libre, la leur tend tour à tour d'un air* RIANT. (B. de St-P.) *Un visage* RIANT *n'est pas toujours d'un bon augure.* (Boiste.) *Sa figure était toujours* RIANTE, *et ses joues colorées et bien nourries faisaient plaisir à voir.* (De Jussieu.) *Allez-vous chez l'homme en place, voyez comme toutes les figures y sont* RIANTES, *à commencer par celles de ce portier et de ce suisse.* (Arnault.)

— Gai, joyeux, folâtre : *Ces gens si* RIANTS, *si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque toujours tristes et grondeurs chez eux.* (J.-J. Rouss.)

Et d'enfants à sa table une *riante* troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe.
RACINE.

Une *riante* jeunesse
Folâtrait autour de lui.
J.-B. ROUSSEAU.

Et toi, *riante* Automne, accorde à mes désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
SAINT-LAMBERT.

Et la vertu *riante* amenait sur ses pas
La *riante* volupté.
LEBRUN.

Riante comme l'innocence,
Elle avait les traits de l'Amour.
PARNY.

— Par anal. Agréable à la vue : *Aspect* RIANT. *Site* RIANT. *Campagne* RIANTE. *Maisonnette* RIANTE. *On a en aspect la côte la plus* RIANTE *et la mieux diversifiée.* (La Font.) *Je vois autour de moi la plus effroyable misère dans le pays le plus* RIANT. (Volt.) *Pour moi, je n'aime ni les trous ni les palais, mais je suis très-content d'une maison* RIANTE *et commode.* (Volt.) *Les vastes forêts se changèrent en de* RIANTES *campagnes.* (J.-J. Rouss.) *La Toscane est un pays très-cultivé et très-*RIANT. (Mme de Staël.) *Devant moi, le canal de la mer Noire serpentait entre des collines* RIANTES, *ainsi qu'un fleuve superbe.* (Chateaub.)

Ne vous laissez pas prendre à ce *riant* aspect.
AL. DUMAS.

— Qui plaît à l'esprit : *Sujet* RIANT. *Idées* RIANTES. *Je m'en fais une image* RIANTE. *Au milieu des peintures les plus* RIANTES, *le cœur de l'écrivain est serré par cette réflexion qui se présente sans cesse : Tout cela n'existe plus.* (Chateaub.) *Les enfants nous représentent l'avenir, et ils le représentent sous la forme la plus* RIANTE *et la plus gracieuse.* (St-Marc Gir.)

D'un sujet moins *riant* l'austérité t'appelle.
DELILLE.

Mais il aime surtout qu'un main libre et sûre
Trace des mœurs du temps la *riante* peinture.
VOLTAIRE.

— s. m. Littér. Le genre riant, le genre opposé au sérieux : *Les sources du* RIANT *dans les fables sont de transporter aux animaux des dénominations et des qualités qui ne se donnent qu'aux hommes.* (Le Batteux.)

RIANXO, bourg d'Espagne, province et à 100 kilom. S.-S.-O. de La Corogne, à 40 kilom. S.-S.-O. de Santiago, sur la rive droite de l'Ulla, près de son embouchure dans la baie d'Arosa; 1,900 hab. Pêche de sardines.

RIANZARÈS (Fernando MUÑOZ, duc DE), époux de l'ex-reine Christine d'Espagne, né à Tarrancon (province de Cuença) en 1810, mort à Sainte-Adresse en 1873. Issu d'une famille obscure, il s'engagea de bonne heure dans l'armée espagnole. Sa belle prestance l'ayant fait entrer dans les gardes du corps, il fut distingué par la reine régente, qui se prit pour lui de la passion la plus vive. Voici comment on raconte l'origine de cette royale inclination. Un jour que Muñoz faisait partie de l'escorte accompagnant Marie-Christine du Buen-Retiro à Madrid, celle-ci laissa tomber son mouchoir, que le beau garde du corps s'empressa de ramasser et de présenter à la reine. Frappée de sa figure et de son maintien, elle lui ordonna de rester près de la portière et tout le temps du voyage s'entretint avec lui. Trois mois plus tard, la veuve de Ferdinand VII épousait morganatiquement l'heureux Muñoz. Ce mariage, conclu le 28 décembre 1833, ne fut ratifié que le 13 octobre 1844 et causa dans toute l'Espagne une surprise et un scandale extraordinaires. Muñoz se borna à être le mari de la reine. Il joua un rôle nul dans la longue et dramatique histoire de la régence de Christine et ne montra personnellement aucune ambition. Ainsi, lorsqu'il fut question de reconstituer la monarchie de l'Equateur, lors de l'expédition de Florès, et d'en donner la couronne à Muñoz, il refusa positivement. Il accepta cependant d'être créé duc de Rianzarès, grand d'Espagne de première classe et chevalier de la Toison d'or. En outre, il reçut de Louis-Philippe, à l'occasion des mariages espagnols, le titre français de duc de Montmorot et les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur (1807). D'une intelligence médiocre, il se montra administrateur incapable, même dans ses affaires privées. Sa fortune, grâce aux diverses dotations accordées par la reine Isabelle, aurait pu être considérable; mais, engagée dans des entreprises hasardeuses, elle disparut presque complétement.

RIARDO, bourg d'Italie, dans le royaume de Naples, à 20 kilom. N.-O. de Capoue, sur une colline; 1,000 hab. On y remarque un château fort et une grotte curieuse, divisée en plusieurs chambres. Aux environs jaillit une source minérale dont l'eau bouillonne continuellement.

RIARIO (Jérôme), seigneur d'Imola et de Forli, né à Savone vers 1443, mort à Forli en 1488. Il était neveu du pape Sixte IV, qui le combla de richesses. Riario, grâce à l'appui de son oncle, qui lui donna le commandement des soldats de l'Eglise, envahit les petits Etats de la Romagne, entra dans la conjuration des Pazzi contre Laurent de Médicis (1478), combattit le duc de Ferrare (1482), se joignit aux Orsini contre les Colonna et souleva plusieurs révoltes dans les Etats romains. Après la mort de son oncle (1484), il perdit les fiefs qu'il avait enlevés aux Colonna, s'enferma dans sa forteresse de Forli et y fut assassiné par ses gardes, à l'instigation de ses ennemis. Riario était un des princes les plus fastueux de son siècle.

RIARIO (Pierre), cardinal italien, frère du précédent, né à Savone en 1445, mort à Rome en 1474. Il était moine de l'ordre de Saint-François lorsque son oncle, devenu pape sous le nom de Sixte IV, le nomma cardinal de Saint-Sixte, patriarche de Constantinople, archevêque de Florence et légat du saint-siége pour toute l'Italie. D'après quelques historiens, Riario était le fruit d'un commerce incestueux du pape avec sa sœur. Selon d'autres, l'excessif attachement qu'avait pour lui Sixte IV tenait à des motifs moins avouables encore. Ce prélat, qui étalait un faste inouï, se livra à de tels excès de débauche qu'il mourut d'épuisement à Rome.

RIARIO (Raphaël GALEOTTO, plus connu sous le nom de), cardinal italien, fils de Violenta, sœur des précédents, né à Savone en 1451, mort à Naples en 1521. Sixte IV l'éleva au cardinalat en 1477 et lui donna divers évêchés et archevêchés, ainsi que de riches abbayes. Ce fut pendant les fêtes qui eurent lieu à Florence, lors de sa promotion au cardinalat, que les Pazzi assassinèrent Julien et Laurent de Médicis, et ce ne fut pas sans peine que Riario parvint à s'échapper. Sous Alexandre VI, il vécut retiré dans son évêché de Tréguier, revint à Rome sous Pie III et fit partie des cardinaux qui tentèrent de renverser Léon X.

RIARIO-SFORZA (Sixte), cardinal italien, né à Naples le 5 décembre 1810. Il dut à son nom d'être nommé, à l'âge de trente-quatre ans, archevêque de Naples (24 novembre 1845) et d'être promu, peu après, au cardinalat dans l'ordre des prêtres (19 janvier 1846). Au mois de juin suivant, il prit part à l'élection de Pie IX et il acquit une certaine popularité en Italie en donnant les chevaux de sa voiture en 1848, lors de la guerre contre l'Autriche. Malgré ce léger éclair de patriotisme, il n'en resta pas moins fidèle à la cause de l'absolutisme et à l'odieux gouvernement des Bourbons de Naples. Après la brillante expédition de Garibaldi, laquelle eut pour résultat d'amener l'annexion du royaume des Deux-Siciles au royaume d'Italie en 1861, le cardinal Riario protesta contre l'annexion, contre la constitution de l'unité italienne, contre plusieurs actes du lieutenant du roi, le prince de Carignan, et voulut empêcher qu'on ne fît dans les églises des prières pour le roi d'Italie. Ayant suspendu dix-sept prêtres, pour avoir participé à la fête nationale du 2 juin, et ayant pris part à une conspiration organisée dans le but de restaurer les Bourbons, il fut expulsé de Naples en 1861 par le général Cialdini. Il se retira alors à Civita-Vecchia, puis à Rome, et put rentrer dans sa ville épiscopale lorsque, en 1866, le baron Ricasoli rappela sur leurs siéges les évêques qui en avaient été éloignés. Le cardinal Riario-Sforza, champion décidé du pouvoir temporel, du *Syllabus* et de l'infaillibilité du pape, passe pour un esprit borné et entièrement à la dévotion des jésuites. On a parlé de lui à diverses reprises comme un des candidats possibles à la papauté, après la mort de Pie IX.

RIAULE s. f. (ri-ô-le). Techn. Sorte de crochet dont se servent les mineurs.

RIAUX (Francis-Marie), littérateur français, né à Rennes en 1810. Elève de l'Ecole normale (1830), il s'est fait recevoir agrégé de philosophie (1834), docteur ès lettres (1840), et il a professé successivement la philosophie au lycée de la ville de Rennes, et aux lycées Charlemagne et Bonaparte, à Paris. M. Riaux a collaboré au *Plutarque français*, au *Siècle*, au *Constitutionnel*, au *Dictionnaire des sciences philosophiques*, etc. On lui doit : un *Essai sur Parménide* (1840); des traductions des *Nibelungen* (1837, 2 vol.), des *Œuvres philosophiques* de Bacon (1842, 2 vol.), etc.

RIAZA, ville d'Espagne (Vieille-Castille), dans un pays montagneux, au pied d'un rameau du Sommosierra, province et à 43 kilom. N.-E. de Ségovie, sur une rivière de son nom, affluent du Douro; 5,000 hab. Fabrique de draps, beau lavoir de laines, moulins à foulon. Foire le 21 septembre.

RIAZA, rivière d'Espagne. Elle descend du versant septentrional de la sierra de Guadarrama, coule au N., puis au N.-O. et va se perdre dans le Douro, après un cours de 75 kilom. Son principal affluent est le Grado.

RIAZAN, ville de la Russie d'Europe (Grande-Russie), capitale du gouvernement de son nom, située sur la rive droite du Troubèje, près de son confluent avec l'Oka et sur les deux rives de la Zybed, affluent du Troubèje, à 836 kilom. de Saint-Pétersbourg, à 196 kilom. de Moscou, par 54° 38′ 9″ de latit. et 37° 24′ 16″ de longit.; 17,950 hab. Evêché grec. Cour criminelle et cour d'appel. Gymnase. Etablissement de bienfaisance. Elle possède des fabriques de drap, de toile, d'aiguilles et de soufre; des tanneries, des verreries et des forges dont les produits, joints à ceux du sol, donnent lieu à un assez grand commerce. Les revenus de la ville s'élevaient en 1873 à 56,172 roubles et ses dépenses à 60,017.

A 53 kilom. S.-E. se trouvait le Vieux-Riazan, sur l'Oka, une des plus anciennes cités de la Russie, capitale du duché indépendant de son nom, détruite par les Tartares en 1568.

RIAZAN (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie d'Europe, situé entre ceux de Vladimir au N., de Moscou et de Toula à l'O., de Tambov au S. et à l'E.; 42,084 kilom. carrés; 1,496,000 hab., Russes et Tartares (1871), dont 731,451 hommes, 764,851 femmes; 13,443 individus nobles, 17,032 ecclésiastiques, 58,301 bourgeois et 1,781,724 paysans. Le gouvernement de Riazan est divisé en 12 districts, savoir : ceux de Riazan, de Dankof, d'Iegorief, de Kasimof, de Mikhaïlof, de Pronsk, de Ranenbourg, de Riajsk, de Sapojek, de Skopin, de Spask et de Zaraïsk. Les forêts occupent près du tiers de la surface totale du gouvernement. Ce pays, en général plat, est entrecoupé par des marais, et on y trouve plusieurs lacs, dont les plus considérables sont ceux de Vesn, Velikoé et Chesniké. Il est arrosé par l'Oka et ses affluents, la Pronias, la Pras, la Para, l'Osetz, le Don, le Voronèje, etc., rivières fort poissonneuses. Le sol y est très-fertile. On y recueille différentes espèces de grains, du millet, des légumes, des fruits, du chanvre, du lin, des pavots, etc. Voici quelle était la richesse en bétail du gouvernement de Riazan en 1871 : 354,000 chevaux, 147,000 bêtes à cornes, 779,000 moutons, 101,000 porcs. Il y existe des mines de fer. L'industrie manufacturière y a pour objet des fabriques de drap, de toile, de lainage; des distilleries d'eau-de-vie de grain, des verreries, teintureries, tanneries. Les manufactures étaient en 1870 au nombre de 496; elles employaient 8,560 ouvriers et produisaient 6,248,962 roubles.

RIBA, ville d'Espagne, province et à 35 kilom. N.-N.-O. de Tarragone et à 10 kilom. S. de Montblanch, près du confluent du Burgent et du Francoli; 1,000 hab. Importante manufacture de papier et de carton. Les montagnes qui se dressent aux environs de Riba renferment des défilés difficiles à franchir et dans lesquels une division française fut surprise en 1810 par les Espagnols.

RIBA DE SELLA, bourg d'Espagne, province et à 75 kilom. E.-N.-E. d'Oviedo, sur la droite de l'estuaire que forme la Sella, un peu au-dessus de son embouchure dans le golfe de Gascogne. Le port, qui peut recevoir des navires d'un moyen tonnage, fait un assez important commerce d'importation et d'exportation.

RIBADAVIA, bourg d'Espagne, province et à 25 kilom. S.-O. d'Orense, dans la Galice, sur la rive droite de l'Avia; 2,300 hab. Fabriques d'eau-de-vie et commerce de draps, toiles et vins renommés que l'on récolte aux environs. Patrie du théologien Thomas de Lemus. On y remarque une grande place, des promenades agréables, un beau pont, deux couvents et l'ancien palais des comtes de Ribadavia.

RIBADENEIRA (Pierre), célèbre jésuite espagnol, né à Tolède en 1527, mort à Madrid en 1611. Il fut un des premiers disciples d'Ignace de Loyola, contribua beaucoup à l'établissement de la compagnie dans les Pays-Bas, en Flandre et en Espagne et remplit divers emplois en Sicile et en Italie. C'était un homme complétement dépourvu d'esprit critique et d'une crédulité puérile. On lui doit, en espagnol : une *Vie d'Ignace de Loyola* (1570, in-4°); le *Schisme d'Angleterre* (1588); *Traité de la religion* (1595); plusieurs ouvrages ascétiques; un *Traité de l'institut de la Société de Jésus* (1605), et la *Fleur des vies des saints* (1599-1610, 2 vol. in-fol.), compilation d'absurdes légendes. Nous nous contenterons d'en citer un seul exemple tiré de la vie de saint Nicolas, cher aux écoliers, parce que sa fête leur vaut un jour de congé suivi d'une bombance.

« Cet enfant, en naissant, donna des marques qu'il était choisi de Dieu, car, au même instant qu'il commença à vivre, il commença aussi à le révérer. Sitôt qu'il sut ce que c'était que de manger, il sut ce que c'était de jeûner; car, ayant coutume de prendre tous les jours souvent le sein de sa nourrice, les mercredis et les vendredis il ne le prenait qu'une fois le jour, vers le soir, sans qu'on lui pût faire avaler autre chose pendant qu'il tetait. » (Trad. de l'abbé Daras, t. XII, p. 87.) Quel touchant exemple à mettre sous les yeux des bébés et à leur faire méditer! Mais le suivront-ils?... Qu'on s'étonne après cela

que ce grand saint Nicolas ait ressuscité trois petits enfants coupés en menus morceaux et mis au saloir depuis sept ans! V. BALLADE.

RIBADEO, bourg d'Espagne, province et à 90 kilom. N.-E. de Lugo, sur la gauche de l'estuaire que forme l'Eo, un peu au-dessus de son embouchure dans le golfe de Gascogne; 3,000 hab. Fabrication de rubans, fils et toiles; fabriques d'ustensiles en fer et en cuivre; le port ne peut recevoir que de petits navires; néanmoins le commerce y est assez actif.

RIBADIEU (Henri), journaliste français, né à Coimère (Gironde) en 1825. Après avoir été rédacteur du *Courrier de la Gironde*, il est devenu rédacteur en chef de la *Guyenne*. M. Ribadieu est membre correspondant de l'institut genevois. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI* (Bordeaux, 1853, in-8°); *Histoire maritime de Bordeaux; Histoire des corsaires bordelais* (1854, in-8°); les *Négociateurs de Bordeaux, épisode de la Fronde* (1856, in-12); les *Châteaux de la Gironde; mœurs féodales, détails biographiques, traditions, légendes, etc.* (1855, in-8°); *Un voyage au bassin d'Arcachon* (1858, in-16); *Esope peintre* (1858, in-16); *Notice sur Élie Vinet* (1860, in-4°); *Une colonie grecque dans les landes de Gascogne* (1863, in-8°); les *Campagnes du comte Derby en Guyenne* (1864, in-8°), etc.

RIBALTA (François), peintre espagnol, né à Castellon-de-la-Plana en 1551, mort à Madrid en 1628. Après avoir reçu les éléments de son art à Valence, il se rendit en Italie, où il fit une étude approfondie de Raphaël, de Carrache et surtout de Sébastien del Piombo. Revenu dans sa patrie, il se fit une grande réputation et enrichit de ses œuvres les églises de Valence, de Madrid, de Tolède, de Ségovie, etc. Il était grand anatomiste et imprimait à ses compositions un cachet noble et grandiose. Sa couleur offre un peu de dureté. Le Louvre a possédé de ce maître *Saint Pierre* et la *Cène* (rendus en 1815). — Son fils, Juan DE RIBALTA, né à Valence en 1597, mort en 1617, exécuta à dix-huit ans le magnifique *Calvaire de San-Miguel de los Reyes* (à Valence). Il mourut à trente ans, laissant la réputation d'un artiste du plus grand mérite.

RIBAMBELLE s. f. (ri-ban-bè-le — pour *rubanbelle*, vieux mot formé de *ruban*). Longue suite : *Une* RIBAMBELLE *d'enfants. Cette chanson a une* RIBAMBELLE *de couplets. Il nous dit une* RIBAMBELLE *d'injures.* ‖ Très-familier.

RIBARD s. m. (ri-bar). Bot. Nom vulgaire du nymphéa et du nénufar.

RIBAS, bourg d'Espagne, province de Barcelone, à 11 kilom. de Ripoll et à 23 kilom. de Puycerda, dans le fond d'un entonnoir entouré de montagnes arides et au point de confluence de trois cours d'eau qui forment le Frazer; 900 hab. Près du bourg jaillissent, de la base d'une roche, deux sources d'eaux minérales froides, auxquelles on a donné le nom de Baños de Ribas.

RIBAS (Joseph BOUJONS, connu sous le nom de), général russe, né à Naples, mort vers la fin du XVIII^e siècle. Il était fils d'un maréchal ferrant espagnol. Grâce à la protection d'Orloff, qui l'avait connu à Livourne et emmené en Russie, Ribas devint colonel, brigadier, amiral et fut chargé par Potemkin en 1790 de commander la flottille à rames qui devait opérer contre les Turcs. Il justifia la confiance qui lui avait été accordée en chassant les Turcs de Cadgia-Bey, en attaquant par eau la forteresse d'Ismaël, et en contribuant, le 11 avril 1791, à la victoire que remporta le prince Galitzin. Peu après il assista comme plénipotentiaire au congrès de Jassy. Après la mort de Potemkin, Ribas trouva un protecteur dans Zoubow, qui l'opposa à l'amiral Mordwinow. En 1796, à la mort de Catherine, il disparut de la scène politique, et l'on pense qu'il ne survécut pas longtemps à cette princesse.

RIBAS (Joseph-Félix), l'un des chefs des premières guerres de l'indépendance de l'Amérique du Sud, né à Caracas vers 1760, mort en 1814. Il appartenait à une famille opulente et était cousin de Bolivar. Patriote ardent, il leva un des premiers l'étendard de la révolte contre les Espagnols, arma à ses frais un corps de volontaires et battit dans diverses rencontres les troupes du gouverneur Monteverde. Son exemple et l'énergie de ses conseils décidèrent la brillante expédition qui rendit les indépendants maîtres des provinces de Venezuela et prépara l'entrée triomphante de Bolivar à Caracas. Ribas fut alors nommé général et commanda l'avant-garde du libérateur. Ayant fait massacrer un grand nombre de prisonniers espagnols qu'il ne pouvait garder, il ne tarda pas à expier cet acte d'inhumanité. Battu au combat d'Urica, il parvint à se sauver, mais il fut découvert dans une cabane d'Indiens par une troupe d'ennemis et conduit à un chef espagnol qui, par représailles, lui coupa la tête.

RIBAS Y CARASQUILLAS (Juan DE), dominicain, prédicateur, théologien espagnol, né à Cordoue en 1612, mort dans la même ville en 1687. On lui attribue le *Theatro jesuitico* (Coïmbre, 1654; traduit en hollandais, Amsterdam, 1683). Cet ouvrage, qui fit beaucoup de bruit à cette époque et que l'inquisition fit brûler, est la satire la plus violente que l'on connaisse contre les jésuites, auxquels l'auteur reproche les vices et les désordres les plus honteux. Il a écrit contre eux un autre ouvrage intitulé : *Barragan Botero*, dont le roi Philippe IV se faisait souvent lire des passages par forme de récréation.

RIBAUD, AUDE adj. (ri-bô, ô-de. — L'origine de ce mot est incertaine. Les uns le font venir de l'allemand *reiben*, frotter, les autres du haut allemand *hrîpa*, prostituée, d'autres enfin du préf. *eri*, avant, très, et de l'ancien français *baud*, hardi. Si, comme on le croit, le nom de *ribaud* a été appliqué primitivement à des troupes d'avant-garde, la dernière explication paraît très-probable. Nous ne croyons pas utile de rappeler les efforts tentés par quelques-uns pour rattacher *ribaud* au latin *ripa*, rive). Impudique, débauché : *Femme* RIBAUDE.

— Substantiv. Personne ribaude, impudique, débauchée : *C'est un* RIBAUD, *une* RIBAUDE. *Il ne fréquente que des* RIBAUDS.

— s. m. Hist. Soldat d'une garde royale créée par Philippe-Auguste. ‖ *Roi des ribauds*, Officier qui était chargé de rechercher et de poursuivre les crimes et délits commis dans les maisons de jeu et de débauche, ainsi que ceux qui étaient commis par les gens de la suite du souverain.

— Techn. Sorte de barre saillante que présente quelquefois la surface des étoffes, et qui provient soit de l'inégalité des matières employées, soit de l'inégalité de la réduction.

— s. f. Nom que les Parisiens donnaient autrefois à une pomme entourée de pâte et cuite au four.

— **Encycl.** Hist. Le corps des *ribauds* fut créé par Philippe-Auguste pour la sûreté de sa vie, menacée, dit-on, par les assassins du Vieux de la montagne, ou plutôt par une troupe de jeunes *bravi* que Richard, roi d'Angleterre, faisait élever à sa cour dans l'art de braver la mort en assassinant tous ceux que le roi leur désignait. Les *ribauds* étaient armés de massues et veillaient jour et nuit sur la personne du roi. Leur chef avait lui-même le titre de roi, cas unique dans l'histoire. Le roi des *ribauds* était un personnage marquant, jouissant de prérogatives et de privilèges spéciaux. Lorsque le roi était à la guerre, les *ribauds* l'y suivaient, conduits par leur roi. Le roi des *ribauds* se tenait à la porte du souverain et ne laissait entrer que ceux qui en avaient le droit. Il jugeait des crimes commis dans l'enceinte de la demeure royale et exécutait lui-même les sentences rendues par lui. Sa fonction fut plus tard réduite à celle de bourreau, exécutant les jugements du prévôt du palais. Une ordonnance de Philippe III le Hardi, donnée à Vincennes le 23 février 1280, fixa le traitement du roi des *ribauds* à 6 deniers pour gages et une provende, et 40 sols pour robe et un valet à gages. On lit dans une autre ordonnance du même roi : « Le roi des *ribauds* aura sa livraison et 13 deniers de gages et ne mangera point à court et ne viendra en salle s'il n'est mandé. » La *Somme rurale*, après avoir exposé que le prévôt a seul connaissance des délits se commettant dans le camp du roi, ajoute : « Et le roy des *ribauds* en a l'exécution, et s'il advenoit que aucun forface qui soit mis à exécution criminelle, le prévôt de son droit a l'or et l'argent de la ceinture du malfaiteur, et les maréchaux ont le cheval et les harnois et tous autres hostils, se il y sont; réservé les draps et les habits quels qu'ils soient dont ils soient vestus, qui sont au roy des *ribauds* qui en fait l'exécution. Le roy des *ribauds*, si so fait, toutes fois que le roy va en ost ou en chevauchée, appeler l'exécuteur des sentences et commandements des maréchaux et de leurs prévôts. Le roy des *ribauds* a, de son droit, à cause de son office, connoissance sur tous jeux de dez, berlens et autres qu'ils se font en ost et chevauchée du roy; item, sur tous les logis des bourdeaux et des femmes bourdelières, doit avoir 2 sols la semaine; item, à l'exécution des crimes de son droit, les vestements des exécutés par justice criminelle. » Enfin, dernière prérogative qui donne une idée des mœurs de l'époque, les filles publiques qui suivaient la cour étaient tenues de faire pendant tout le mois de mai le lit du roi des *ribauds* qui, de plus, percevait une contribution de 5 sols sur toutes les femmes adultères. On trouve trace pour la dernière fois du roi des *ribauds* au XV^e siècle. Dès cette date, ce personnage disparaît. Il n'est guère plus que légendaire aujourd'hui. M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) a publié, vers 1835, sous le titre du *Roi des ribauds*, un roman où l'on trouve plus d'un épisode intéressant.

RIBAUDAILLE s. f. (ri-bô-da-lle; *ll* mll. — rad. *ribaud*). Ramassis de ribauds : *Débarrassez-moi de cette* RIBAUDAILLE. *Nous finirons là notre interminable pérégrination à travers la* RIBAUDAILLE *du moyen âge et de la Renaissance.* (F. Michel.)

RIBAUDEAU s. m. (ri-bô-dô). Sorte de charrette garnie de fer, dont on se servait autrefois dans les armées.

RIBAUDEAU (André), dit **de Rivaudeau**, poëte français. V. RIVAUDEAU.

RIBAUDEQUIN s. m. (ri-bô-de-kain). Ancienne arme de guerre, qui fut d'abord un grand arc monté sur un fût, puis un gros mousquet de rempart.

— **Encycl.** Artill. Pendant le moyen âge, on appelait *ribaudequin* une espèce de grande arbalète qui était montée sur un léger chariot à deux roues et dont on se servait pour la défense des murailles. Plus tard, le mot *ribaudequin* changea de signification. Il servit alors à désigner une machine composée d'une petite voiture à deux roues, sur laquelle on avait fixé un ou plusieurs canons de faible calibre. « Un, deux ou trois canons de petit calibre, veuglaires, crapaudeaux ou couleuvrines, enchâssés en bois, étaient placés avec leur fût sur une voiture à deux roues qui servait d'affût et qui portait, en outre, un coffre contenant les boulets de pierre, les tampons en bois et la poudre pour le service des pièces. Le système composé de l'affût à rouage et des petits canons disposés pour le tir prenait le nom de *ribaudequin*; il était complété par un manteau formé de planches jointes qui, suspendu sur les crochets, pouvait servir à garantir des projectiles ennemis le canonnier, le conducteur et le cheval. » (Général Favé, *Etudes sur l'artillerie*.)

Les *ribaudequins* datent de la première moitié du XV^e siècle. Moritz Meyer (*Technologie des armes à feu*) mentionne l'ordonnance de Blois, rendue par Charles IX, en vertu de laquelle au roi seul appartient la fabrication des bouches à feu et de la poudre et qui supprime la grande variété des bouches à feu, parmi lesquelles se trouvent les *ribaudequins*, pour leur substituer des pièces de calibres un peu moins nombreux et ayant entre eux plus d'uniformité.

Le mot *ribaudequin* a été souvent employé pour désigner, au lieu du système entier dont nous venons de parler, seulement les petites bouches à feu que portait la voiture, et parfois aussi la voiture seule. Enfin, « on a donné le nom de *ribaudequin* à une machine de guerre qui, suivant Roquefort, était un petit chariot en forme d'arc de 4 à 5 mètres de longueur et arrêté sur un arbre large de 0^m,325, dans lequel était creusé un canal pour y mettre un javelot d'environ 2 mètres de longueur, ferré et empenné. » (Le comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime*.) Ce chariot était dressé sur les murailles d'une ville assiégée et, au moyen d'un tourniquet, on lançait les javelots avec tant de rapidité et tant de force qu'ils tuaient et blessaient plusieurs hommes à la fois.

RIBAUDERIE s. f. (ri-bô-de-rî — rad. *ribaud*). Action de ribaud; divertissement licencieux.

RIBAUDET s. m. (ri-bô-dè — dimin. de *ribaud*). Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

RIBAUDURE s. f. (ri-bô-du-re). Techn. Faux pli qui se forme au drap qu'on foule.

RIBAUT (Jean), navigateur français, né à Dieppe vers 1520, mort au fort Caroline (Floride) en 1565. Coligny, voulant ménager un refuge à ses coreligionnaires menacés de persécution, chargea en 1562 Ribaut, dont il connaissait le zèle comme protestant et l'habileté comme marin, d'aller chercher en Amérique un lieu propre à établir une colonie. Ribaut visita les côtes orientales de l'Amérique du Nord, construisit sur une île de la Caroline du Sud une redoute qu'il appela Charles-Fort, y laissa une garnison et revint en France (1563). Après avoir pris part à la guerre civile, il repartit pour la Caroline avec 7 navires et 400 émigrants (1565). Mais, à peine débarqué, il fut attaqué par une flotte espagnole, commandée par Menendez, et perdit ses navires dans une tempête en voulant combattre l'ennemi. Les Espagnols s'emparèrent alors des retranchements français et massacrèrent sans pitié les émigrants; malades, femmes, enfants, rien ne fut épargné. Par ordre de Menendez, les cadavres des principaux officiers furent attachés à des gibets avec cette inscription : « Pendus non comme Français, mais comme hérétiques. » Quant à Ribaut, il fut poignardé par derrière et écorché encore palpitant. On envoya sa peau en Europe et on planta les lambeaux de son corps coupé en morceaux sur des piquets autour du fort. Cet acte d'atroce barbarie ne demeura pas impuni. Trois ans après, Dominique de Gourgue en tira de justes représailles. Après s'être emparé du fort Caroline, il fit pendre les Espagnols aux mêmes arbres où ils avaient pendu les Français et fit attacher aux cadavres cette inscription : « Non comme Espagnols, mais comme assassins. »

RIBBE (Charles DE), écrivain français, né à Aix en 1827. Il fit ses études de droit et se mit à exercer sa profession d'avocat dans sa ville natale. M. de Ribbe a publié un certain nombre d'ouvrages sur les anciennes institutions et les personnages célèbres de la Provence. Appartenant au parti légitimiste, il a fréquemment essayé de démontrer que la Révolution de 1789, dans son ardeur pour le progrès, a jeté bas mainte institution, brisé mainte coutume destinée à protéger l'ordre moral et même, selon lui, la liberté, et il fait de l'ancien régime, dans certaines parties de son histoire, une image tout à fait idéale qu'il oppose aux réalités du présent. Si de pareils aperçus sont plus que discutables, si M. de Ribbe, entraîné par l'esprit de parti, n'hésite point à réclamer la refonte d'une partie de nos lois civiles, surtout de nos lois testamentaires, en un mot un retour impossible vers un régime condamné par la justice et la raison, on ne doit pas moins reconnaître qu'il est un écrivain sincère, qu'il s'attache à appuyer ses assertions sur des faits et qu'il a mis en lumière beaucoup de faits nouveaux. Nous citerons de lui : la *Provence au point de vue du bois, des torrents et des inondations avant et après* 1789 (1857, in-8°); l'*Ancien barreau du parlement de Provence* (1862, in-8°); *Une famille au* XVI^e *siècle* (in-12); les *Familles et la société en France avant la Révolution, d'après les documents originaux* (1873-1874, 2 vol. in-12); *Deux chrétiennes pendant la peste de* 1720 (1874, in-18), etc.

RIBBECK (Jean-Charles-Othon), philologue et critique allemand, né à Erfurt en 1827. Il étudia la philologie à l'université de Berlin, prit ses grades en 1849 et, après avoir passé quelque temps à Bonn, il fit un voyage en Italie (1852). De retour en Allemagne, il devint successivement membre du séminaire philologique dirigé à Berlin par Bœckh, professeur au gymnase d'Elberfeld (1854), professeur à l'université et au gymnase supérieur de Berne (1856). Ribbeck fonda dans cette ville, en 1860, un séminaire philologique, dont il quitta la direction en 1862 pour accepter une chaire à l'université de Bâle; mais, peu après, il alla occuper une chaire de philologie et d'éloquence à Kiel. On cite, comme ses deux ouvrages les plus importants, sa collection des *Scenicæ Romanorum poeseos fragmenta* (Leipzig, 1852-1855, 2 vol.) et sa grande édition critique de Virgile (1855-1862), un des travaux les plus importants de la philologie allemande. On lui doit encore des éditions de *Juvénal* (1859), des *Diræ* (1867), de *Virgile* (1867) et différents opuscules sur des questions de philologie, entre autres : *Sur la comédie attique de l'époque intermédiaire et de l'époque moderne* (1857); *Valerius Catullus* (1863); le *Juvénal authentique et le Juvénal apocryphe* (1865); *Prolegomena critica ad Publii Virgilii Maronis opera* (1866), etc.

RIBBING DE LEUVEN (Adolphe-Louis), homme politique suédois, né à Stockholm en 1764, mort à Paris en 1843. Entré fort jeune au service de France, il fit, sous le comte d'Estaing, la guerre d'Amérique, puis revint dans sa patrie (1786), se signala bientôt par son opposition violente à tous les actes de Gustave III et prit part au complot tramé contre la vie du roi. Ce fut lui qui, dans la salle de l'Opéra, désigna la victime aux coups d'Ankarstroëm en lui mettant la main sur l'épaule et en disant : « Bonjour, beau masque. » Arrêté le lendemain, il avoua, ainsi que le comte de Horn, sa complicité avec l'auteur principal de l'assassinat et fut condamné à mort; mais on commua sa peine en celle du bannissement perpétuel. Ribbing se mit alors à voyager sous le nom de Van Leuven, se rendit à Paris en 1796 et fut désigné dans les salons de l'époque sous le nom de **beau Régicide**. Peu après, il alla visiter M^me de Staël à Coppet, parcourut la Suisse, où il se maria, et revint à Paris. Comme il était lié avec le parti révolutionnaire, il partit en 1816 pour la Belgique, où il sembla vouloir partager le sort des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, et devint un des rédacteurs du *Vrai libéral*. Lorsque l'amnistie permit à ses amis de rentrer en France, il revint avec eux à Paris, y traduisit les journaux anglais pour le *Courrier français* et termina sa vie dans l'obscurité. — Son fils, Adolphe DE LEUVEN (v. ce nom), s'est fait connaître comme auteur dramatique.

RIBBLE, rivière d'Angleterre. Elle naît dans le comté d'York, près de Beggermans, coule vers le S., entre dans le comté de Lancastre, se dirige ensuite vers le S.-O. et débouche dans la mer d'Irlande, après un cours d'environ 200 kilom. Elle baigne Settle et Preston. Ses affluents principaux sont : le Hodder, le Calder et le Douglas.

RIBCHESTER, bourg d'Angleterre, comté et à 30 kilom. S.-S.-E. de Lancastre, sur la Ribble; 4,200 hab. Antiquités. On suppose que c'est le *Regodunum* des Romains.

RIBE s. m. (ri-be. — M. Littré rapporte ce mot, mais avec doute, à l'allemand *reiben*, frotter). Agric. Nom donné, en Franche-Comté et dans quelques autres pays, à un moulin qui sert à broyer le lin et le chanvre.

RIBE, en allemand *Ripen*, ville du Danemark (Jutland), ch.-l. de stift ou diocèse, sur la Nibs-Aa, à 1 kilom. de son embouchure, et qui n'est navigable que pour de petits bâtiments, à 23 kilom. O. de Copenhague et 100 kilom. N.-O. de Slesvig; 2,500 hab. Evêché luthérien. Ecole latine, 2 écoles danoises. Fabrique de poterie, de toiles rayées. Commerce assez important en bestiaux et chevaux. C'est une des plus anciennes villes du Danemark et, dès 860, elle avait des privilèges; elle fut pendant longtemps assez florissante; mais des incendies, des inondations et, plus encore, les obstacles que la navigation a éprouvés, par suite du limon qui a obstrué le lit de la Nibs-Aa, l'ont beaucoup fait déchoir. Le stift de Ribe est borné au N. par ceux d'Aalborg et de Viborg, à l'E. par celui d'Aarhems et le Cattégat, au S. par le Slesvig et à l'O. par la mer du Nord.

9,322 kilom. carrés; 160,000 hab. Sa surface est en général plate et marécageuse dans quelques endroits, excepté au centre où s'élève la chaîne des petites collines que traverse le Jutland. Il est arrosé par la Stor, la Guden, la Varde, la Skive, la Konge, la Veile, la Kolding, la Loenberg, etc. On y trouve, en outre, le lac de Fil-Soe. Le climat y est froid et humide, mais salubre. Le sol y est peu fertile. On y recueille cependant assez de grains pour la consommation des habitants, beaucoup de pommes de terre, de raves et de choux; du lin, du chanvre, du colza et, dans le voisinage de Fréderícia, le meilleur tabac du Danemark. Il existe dans la partie orientale de belles masses de forêts. On y élève beaucoup de moutons et d'abeilles, des bêtes à cornes et des chevaux. Il y existe des carrières de pierre à chaux et de la terre à potier. L'industrie manufacturière est peu importante. Le commerce y est assez actif et consiste en productions du sol, huile de colza, bétail, viande de porc, beurre, poisson, suif, peaux, etc. Il est divisé en 3 amts : Rinkyobing, Veile et Ribe. Il comprend plusieurs enclaves du Slesvig, les îles Fano et d'Amrom et une partie des îles Romo, Sylt et Fohr.

RIBÉ ou **RIDANG**, ville du Petit-Thibet, au milieu des monts Himalaya, vers le Sutledje « Vue du confluent du Tidang et du Sutledje elle offre un aspect charmant, dit le *Dictionnaire géographique universel :* des champs cultivés, des vignes très-étendues, des plantations d'abricotiers et des maisons bien bâties en pierre contrastent avec les montagnes gigantesques du voisinage. »

RIBEAUVILLÉ, en allemand *Rappoltsweiler*, ancienne ville de France (Haut-Rhin), cédée à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871) et qui fait depuis lors partie de l'Alsace-Lorraine. Cette petite ville est située dans l'arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Colmar, dans une position pittoresque, à l'entrée d'une délicieuse vallée arrosée par le Strengbach; pop. aggl., 6,162 hab. — pop. tot., 7,146 hab. Au N. se dressent les hauteurs de l'Osterberg, dont les flancs sont couverts de vignobles renommés. Ces montagnes offrent de belles ruines et de charmantes promenades. Ribeauvillé est partagé en quatre quartiers principaux : la ville haute, la ville moyenne, la ville basse et la vieille ville. Chacun de ces quartiers avait autrefois son enceinte particulière. L'enceinte générale fortifiée existe encore en partie.

Des titres du VIIIe siècle mentionnent Ribeauvillé, mais comme simple village. Il devint plus tard une seigneurie qui fut donnée, d'abord par l'empereur Henri IV et ensuite par Frédéric Barberousse, à l'église de Bâle, qui en investit, à la fin du XIIe siècle, Egelolphe d'Urselingen, chef de la maison de Ribeaupierre. Devenue alors la résidence de seigneurs qui ne tardèrent pas à se rendre puissants et à en faire le chef-lieu de leurs domaines, Ribeauvillé se développa sous leur influence et leur dut son titre de ville, ses priviléges, ses institutions communales et ses principaux monuments.

Ribeauvillé possède quelques monuments intéressants que nous allons décrire. Les portes de communication entre les différents quartiers de la ville s'ouvraient autrefois dans trois tours, dont une seule existe encore : c'est la tour de la Boucherie, sorte de donjon carré, à cinq étages, percé à sa base d'une porte ogivale et terminé par une balustrade. Les gargouilles de la plate-forme sont formées de figures symboliques très-curieuses. L'église paroissiale, édifice ogival du XVe siècle, renferme le caveau sépulcral des seigneurs de Ribeauvillé et une belle statue de la Vierge (XVe siècle) en bois sculpté. La chapelle ogivale du couvent des sœurs de la Providence date du XIIIe siècle, mais les bâtiments conventuels ne remontent pas au delà du XVIIIe. L'hôtel de ville est moderne et n'a pas une grande valeur architecturale, mais il renferme un musée local, où l'on a réuni des armes anciennes. Signalons aussi : l'ancienne chapelle de l'hospice, convertie en halle au blé; le temple protestant, le collége; une maison richement sculptée, ancien lieu de réunion de la corporation des ménétriers; deux belles fontaines, dont l'une est ornée de la statue allégorique de Ribeauvillé, et la charmante promenade appelée *Herrengarten*.

Le château, résidence des derniers seigneurs de Ribeaupierre, puis de Stanislas, roi de Pologne, a été converti en maisons particulières; c'est à peine si on en distingue encore quelques vestiges.

L'industrie de Ribeauvillé mérite une mention particulière; on y trouve des filatures de coton, des manufactures de cotonnades et de toiles peintes, des brasseries, des huileries, de nombreux moulins, etc. Le commerce porte surtout sur les vins.

RIBÉCOURT, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Compiègne; pop. aggl., 599 hab. — pop. tot., 709 hab. L'église, rebâtie au XVIIe siècle, a conservé des détails intéressants du XIIe et du XVIe.

RIBEIRA-BRAVA, ville et port de l'Afrique portugaise (Cap Vert); 3,600 hab.

RIBEIRA-GRANDE, ville de l'île de San-Miguel (Açores), ch.-l. de district, sur une petite rivière, à 45 kilom. N.-E. de San-Miguel; 3,000 hab. Fabriques de toile. Sources thermales.

RIBEIRAO, ville de l'empire du Brésil, province de Santa-Catarina, à l'embouchure du Ribeirao, dans la baie du même nom; 3,000 hab. Pêcheries et commerce des produits du sol.

RIBEIRAO, fleuve du Brésil, sur la côte E. de la province de Santa-Catarina. Il se jette dans le détroit de San-Francisco.

RIBEIRO (Bernardin), poëte portugais, né à Torrao (Alemtejo) vers la fin du XVe siècle, mort après 1550. Il fut successivement gentilhomme de Manoel, roi de Portugal, *capitao mor* des flottes de l'Inde et gouverneur du fort de Saint-Georges-de-Mina sur les côtes d'Afrique. D'après une légende poétique, Ribeiro ressentit une vive passion pour dona Beatriz, fille du roi son maître, dut s'éloigner de la cour, fit de longs voyages et à son retour épousa Maria de Vilhena; il en eut une fille, à laquelle il adressa les vers les plus touchants. Le plus gracieux de ses ouvrages est intitulé *Menina e moça* et tire son titre des premiers mots du récit. C'est un petit roman mêlé de prose et de vers et dont le style est d'une rare perfection. « Ce roman, dit Simonde de Sismondi, est le premier ouvrage en prose portugaise dans lequel on ait cherché à relever ce langage et à lui faire exprimer des sentiments passionnés; mais ce n'est qu'un fragment, et l'auteur, qui a voulu y cacher ses propres aventures, s'est étudié à le rendre obscur. » La plus ancienne édition que l'on en connaisse est celle de Ferrare (1554, petit in-8°). Ribeiro excella en outre dans le genre pastoral; ses œuvres ont été souvent réimprimées.

RIBEIRO (Jean), prêtre et révolutionnaire brésilien, mort près de Pernambuco en 1817. Une haine sourde régnait en cette ville depuis longtemps entre les Portugais d'Europe, désignés sous le nom de *marinheiros* (mariniers), et les colons brésiliens, désireux d'affranchir leur pays du joug de la métropole; cette haine motiva, en 1816 et 1817, des conciliabules et des banquets mystérieux, à la suite desquels le gouverneur Montenegro décréta de prise de corps 70 patriotes; dans la matinée du 6 mars, on procéda à ces arrestations, qui ne s'effectuèrent pas sans résistance. Un officier, José Barros, plongea son épée dans la poitrine d'un général qui voulait le désarmer; les soldats prirent parti pour Barros, se répandirent dans la ville et commencèrent le combat; on battit la générale, on sonna le toscin; les habitants de toute couleur prirent part à l'insurrection, qui triompha. Le gouverneur fut obligé de se réfugier dans la forteresse de Brown, puis de capituler et de quitter le pays. Le succès de la révolution était dû surtout à l'énergie de l'abbé Jean Ribeiro, homme d'une imagination ardente et d'un courage peu commun. Lecteur assidu des philosophes du XVIIIe siècle, admirateur passionné de Condorcet, l'abbé Ribeiro, modeste desservant d'un hôpital, avait été jeté par le spectacle des misères qu'il avait à soulager, autant que par ses lectures, dans le courant révolutionnaire; son enthousiasme et son dévouement le firent nommer président du gouvernement provisoire. Malheureusement, Ribeiro ne possédait aucun talent administratif. Il adressa aux Brésiliens des proclamations nourries des plus beaux sentiments républicains et qui provoquèrent des adhésions précieuses à Parahyba, à Alagoas et à Rio-Grande du Nord; mais il n'eut point assez de prévoyance et d'habileté pour consolider le régime de l'indépendance. Le gouverneur de Bahia, le comte dos Arcos, envoya contre Pernambuco une armée et une flotte. Le gouvernement provisoire se prépara à la résistance, mais il ne sut se procurer ni argent, ni vivres, ni munitions; 10,000 hommes mal équipés furent placés sous le commandement d'un négociant, José Martins; une bataille s'engagea le 15 mai sur le territoire de Serinhem, près du Salgado; les indépendants furent battus. Ribeiro, qui avait suivi l'armée « pieds et jambes nus, pour donner l'exemple des privations, » fit tous ses efforts pour rallier les troupes, mais vainement. Le découragement était partout. Voyant son insuccès, le patriote comprit que l'heure n'était pas venue de l'affranchissement de son pays; il s'agenouilla, fit une prière et se tua d'un coup de poignard. Un détachement de l'armée royale ayant découvert son cadavre encore chaud, on lui coupa la tête, qui fut portée au bout d'une pique dans les rues de Pernambuco. Les autres chefs des insurgés périrent sur l'échafaud. Le souvenir de l'abbé Ribeiro, qui, au point de vue des faits, n'a pas joué un très-grand rôle dans l'histoire, est resté populaire parmi les patriotes brésiliens, et son nom est révéré comme celui d'un martyr.

RIBEIRO (Antonio-Thomaz), littérateur et homme politique portugais, né à Parada-de-Gonta (province du Haut-Beira) le 1er juillet 1831. Député aux cortès à partir de 1861, il s'est fait remarquer comme un orateur facile et correct, et il a su par sa courtoisie se concilier la sympathie de tous les groupes de cette assemblée. M. Ribeiro est devenu conseiller du roi, directeur général du ministère de la justice, puis secrétaire du gouverneur général de l'Inde (1870-1871). Comme écrivain, il a acquis un rang distingué dans la littérature portugaise par son beau poëme intitulé *Don Jayme* (1862) et par plusieurs ouvrages remarquables, notamment : *Delfina do malo; Sous que passam; Indiana* et les *Jornades*, comprenant trois parties, la première ayant pour titre *Do Fejo ao Mandovy*, la seconde *Entre palmeiras*, et la troisième *Entre primiores*.

RIBELLE (Charles DE), pseudonyme de M. Amable Rigaud. V. RIGAUD.

RIBEMONT, bourg de France (Aisne), ch.l. de cant., à 13 kilom. S.-E. de Saint-Quentin; pop. aggl., 2,519 hab. — pop. tot., 3,124 hab. Toiles claires, batistes, linons. Patrie de Condorcet et de l'architecte Blondel.

RIBERA, bourg d'Italie (Sicile), province et à 45 kilom. N.-O. de Girgenti, bâti en amphithéâtre près de la rive gauche de la Calatabellota; 4,000 hab.

RIBERA-DEL-FRESNO, bourg d'Espagne, province et à 65 kilom. de Badajoz, sur la rive droite de la Ribeira; 3,200 hab. Fabriques de gros lainages. Patrie du poëte D. Juan Melendez Valdès.

RIBERA (Anastase-Pantaléon DE), poëte espagnol, né à Saragosse en 1580, mort à Madrid en 1629. Après avoir servi dans l'armée espagnole des Pays-Bas et s'être distingué en plusieurs circonstances, notamment au siége d'Ostende (1604), il se rendit à Madrid, où le duc de Medina-Sidonia le prit pour secrétaire. Ribera avait l'humeur gaie, la repartie vive, l'esprit fécond en saillies et porté à la satire. Ses vers, pleins de verve, eurent un grand succès et il tint un rang des plus distingués parmi les lettrés de la cour de Philippe IV. Il a imité Gongora, son maître, dans la plupart des poésies qu'il a laissées et qui ont été recueillies par ses amis après sa mort sous le titre d'*Obras poeticas* (Madrid, 1634, in-4°). Il fut assassiné dans une rue de Madrid.

RIBERA (Joseph), dit **l'Espagnolet**, peintre et graveur espagnol, né à Xativa, aujourd'hui San-Felipe, dans la province de Valence, en 1588, mort à Naples en 1656. C'est en Italie que Ribera passa la plus grande partie de sa vie; aussi le rattache-t-on parfois à l'école napolitaine, où il continua Michel-Ange de Caravage, son maître; mais il est bien Espagnol par le talent et le caractère, comme par la nationalité; d'ailleurs Naples était, au moment où il y vécut, une vice-royauté espagnole. Il étudia d'abord à Valence, dans l'atelier de Ribalta (Francisco), dont il eut le fils, Juan, pour condisciple; puis, on ne sait à quelle occasion, il passa, tout jeune encore, en Italie. Sa situation y fut si misérable qu'il se vit obligé de mendier; un cardinal, passant en carrosse dans les rues de Rome et surpris de voir ce jeune homme déguenillé copier avec ardeur les fresques de la façade d'un palais, en eut pitié et l'admit dans sa maison. En réalité, il en fit son domestique; Ribera dut porter la livrée. Un beau jour il s'enfuit, préférant la vie errante à cette avilissante servitude. Il réussit à entrer dans l'atelier de Michel-Ange de Caravage, dont le faire énergique et violent le séduisait, et ne put profiter de l'enseignement du maître qu'une année ou deux, car le Caravage mourut en 1609; mais il continua d'étudier les œuvres de ce maître. Un voyage qu'il fit à Parme, attiré par la grande réputation du Corrége, lui ouvrit de nouveaux horizons et il s'essaya alors dans la manière tendre et gracieuse de ce dernier. Il fit bien toutefois de revenir au style brutal du Caravage, qui répondait le mieux à ses propres instincts; il gagna seulement à cette étude de pouvoir tempérer au besoin sa fougue, et c'est une des causes de sa supériorité sur le Caravage lui-même.

De retour à Rome, il s'y débattit encore quelques années contre la mauvaise fortune et l'obscurité; mais, ayant eu l'occasion de se rendre à Naples, il y fit connaissance d'un marchand de tableaux, qui apprécia son talent et lui donna sa fille en mariage. Grâce à son beau-père, qui déploya la plus grande activité pour le faire connaître et pour vendre avantageusement ses productions, Ribera parvint enfin à percer. Il lui resta toutefois, des dures périodes de misère qu'il lui avait fallu traverser, un naturel inquiet, ombrageux et jaloux qui le porta à commettre contre ses rivaux des actions indignes de son immense talent. Devenu le peintre favori du vice-roi de Naples, chargé des commandes les plus importantes et possesseur en même temps d'une grande fortune et d'une grande réputation, travaillant avec une facilité qui lui permettait de venir à bout en peu de temps des plus vastes compositions, il ne se contenta pas de cette brillante destinée. Il s'allia à deux peintres moitié artistes et moitié coupe-jarrets, Corenzio et Caracciolo, qui lui étaient bien inférieurs en talent et dont, pour cette raison, il ne redoutait pas le voisinage, et, de concert avec eux, entreprit d'éloigner de Naples tous ceux qui lui portaient ombrage parmi les peintres auxquels le vice-roi, les couvents, les églises avaient demandé des tableaux. Annibal Carrache, le Josépin, le Guide, qui avaient été chargés précédemment de décorer la Chartreuse de San-Martino et la cathédrale, durent fuir, abandonnant leurs travaux commencés; Geisi, qui persévéra malgré toutes les embûches et les mauvais traitements, reçut un si cruel avertissement qu'il abandonna aussi la partie; deux de ses élèves, invités à une promenade en mer par les élèves de Ribera, se noyèrent; il est resté probable qu'on les avait noyés; Santa-Fede, Lanfranc, Massimo Stanzioni, en butte à toutes sortes d'intrigues, s'éloignèrent également. Ce dernier avait exécuté pour la Chartreuse une *Descente de croix*, l'un de ses plus beaux tableaux; Ribera, invité à donner son avis, le trouva fort beau, mais insinua que la fumée des cierges et de l'encens en avait déjà terni quelques parties, qu'il fallait le nettoyer, et il dit aux moines qu'il leur apporterait une eau merveilleuse pour rafraîchir les couleurs. Les moines le crurent et lavèrent le tableau avec une composition si corrosive que tout s'effaça. Ribera mit le comble à ce que l'on pourrait appeler sa scélératesse dans ses rapports avec le doux et timide Dominiquin, chargé, conjointement avec lui, de décorer le dôme de Saint-Janvier; il l'abreuva de déboires de toutes sortes et, au bout de trois années de luttes continuelles (1638-1641), le Dominiquin étant, selon toute apparence, mort empoisonné, ce fut sur lui que les soupçons se portèrent avec le plus de vraisemblance. Des biographes, désireux de ne pas laisser Ribera jouir en paix de l'impunité, ont raconté qu'il finit par recevoir son châtiment : sa fille aurait été violée par le second don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV, et le peintre, fou de douleur, aurait disparu sans qu'on sût de quelle manière plus ou moins tragique il avait péri; or il est certain que Ribera n'eut qu'une fille, et cette fille épousa un gentilhomme espagnol qui devint ministre du vice-roi de Naples; quant au peintre, il mourut tranquillement dans son lit, au faîte des honneurs et de la puissance.

Si le caractère de Ribera est odieux, son talent n'est pas plus sympathique par le choix des sujets, mais il force à l'admiration par la science du dessin et de la composition, par la vigueur du coloris et la magie de la lumière. Ribera ne se plaît qu'à rendre des scènes de martyre et de torture, qu'à peindre les ricanements féroces des bourreaux, à étaler complaisamment des plaies, des agonies, des supplices. Il a peint, on ne sait combien de fois, le martyre de saint Barthélemy, le supplice de l'écorché, et toujours avec quelque raffinement nouveau de cruauté. C'était toujours pour lui un nouveau plaisir de retourner en tous sens la peau du pauvre martyr et de nous montrer le bourreau tantôt inciser les chairs et tantôt, le couteau aux dents, plonger ses mains sous le derme qu'il détache. Saint Laurent se tordant sur le gril, saint Sébastien criblé de flèches le délectaient également; même dans les sujets qui ne comportent pas la même dose d'horreur, il trouve toujours moyen de régaler son pinceau féroce; il se rattrape alors en rendant avec un réalisme brutal la difformité et la laideur; il peint le *Pied bot* de la collection Lacaze (musée du Louvre), à la fois si hideux et si jovial; il donne à ses ermites, à ses religieux, à ses philosophes, à ses savants des figures d'une vulgarité repoussante; il fait de saint Jérôme, de saint Paul l'Ermite, d'Archimède, de Marie l'Egyptienne, des momies desséchées, parcheminées, à la face sillonnée de rides crasseuses, tuméfiée de verrues et de bubelettes. Dans ses tableaux, il est rare qu'il n'y ait pas un mourant, un patient ou un cadavre; aussi, dans les sujets de sainteté proprement dits, affectionne-t-il le portement de croix et la mise au tombeau.

Ribera a beaucoup produit, mais il s'est beaucoup répété. C'est pour la Chartreuse de San-Martino, au pied du fort Saint-Elme, à Naples, qu'il a peint ses plus grandes œuvres. Dans cet ancien couvent, converti aujourd'hui en hôpital, se trouvent encore la *Communion des apôtres*, composition remarquable par l'ordonnance de la scène et par l'expression des figures; une *Déposition du Christ*, dont il existe une assez bonne copie au musée de Dijon, et, sur les douze lunettes des arcades, les portraits des *Douze apôtres.* Dans l'église de Saint-Janvier se voit un autre de ses chefs-d'œuvre, *Saint Janvier sortant sain et sauf de la fournaise;* le musée des Studj possède le *Martyre de saint Sébastien*, sujet souvent traité par Ribera, et un *Silène et ses satyres*, composé de la façon la plus originale : Silène est un vieil ivrogne à trogne enluminée, à tetons de vieille femme, à ventre énorme, dont l'œil se dilate en voyant un faune qui lui apporte une outre de vin; des satyres gambadent luxurieusement, et dans un coin de la scène un âne brait en ouvrant démesurément la mâchoire. Tout est effroyablement laid et commun dans ce tableau, mais il est admirable de dessin et de coloris. D'autres musées d'Italie possèdent également des toiles capitales de Ribera. On voit à Florence, au musée des Offices : son *Portrait*, qui lui donne une physionomie sérieuse et dure; un *Saint Jérôme* se meurtrissant la poitrine avec une pierre, devant une tête de mort; au palais Pitti : le *Martyre de saint Barthélemy*, une des nombreuses variantes composées sur ce thème par le peintre; dans ce tableau, le saint est renversé tout de son long, un des bras attaché à l'aide d'une corde et tenu par le bourreau qui en entame la peau; la tête du bourreau, avec son rire féroce, est d'une expression admirablement rendue; à Gênes, galerie Brignole-Sale : un *Philosophe;* on donne ce nom à un misérable en guenilles qui tient un papier sur lequel on lit cette sentence · *Nemo sine crimine vivit;* la figure est basse

et vulgaire, comme Ribera sait si bien les peindre ; galerie Spinola : un *Martyre de saint Barthélemy*, reproduisant à peu près les dispositions du tableau du palais Pitti ; mais la toile est meublée en outre d'un inquisiteur en manteau rouge, de soldats, etc., et c'est par l'autre bras que le bourreau commence. Au musée de Parme : douze panneaux sur toile, où sont représentés les douze apôtres; à Rome, palais Quirinal : *Saint Jérôme en prière;* Académie de Saint-Luc: *Saint Jérôme;* palais Borghèse : *Saint Stanislas tenant l'Enfant Jésus;* palais Corsini : la *Mort d'Adonis;* au musée de Turin : un *Homère*, singulière composition, dans laquelle le peintre a représenté le vieil aède raclant du violon et vêtu en capucin ; près de lui se tient un homme assis, qui prend des notes, le secrétaire du poëte probablement; ce tableau est célèbre pour sa vigueur de touche ; les deux têtes sont éclairées d'une façon magique.

Le musée de Madrid possède cinquante-cinq tableaux de Ribera; les principaux sont : un *Martyre de saint Barthélemy*, qui passe pour le plus achevé de tous ceux qui reproduisent la même scène; le saint est entre les mains de deux bourreaux qui le hissent contre un arbre; *Sainte Marie l'Egyptienne*, effroyable anatomie décharnée ; *Saint Barthélemy*, assis sur une pierre et tenant son couteau à la main ; *Saint Paul l'Ermite;* la *Madeleine en méditation;* l'*Echelle de Jacob; Prométhée*, figure colossale, d'un réalisme violent; le vautour enlève de la poitrine du géant des chapelets d'entrailles, et Prométhée se tord sous la douleur avec des renversements en arrière et des gestes désespérés qui auraient bien surpris les artistes grecs; le *Martyre de saint Sébastien;* la *Trinité;* douze figures d'*Apôtres;* chacun d'eux tient un attribut propre à le faire reconnaître et dont le choix est souvent singulier : Simon porte une scie, André un poisson suspendu à un crochet, Jude une hallebarde, etc.; l'*Extase de saint François d'Assise; Saint Christophe portant le Sauveur; Saint Roch et son chien;* il a l'air d'un vieux mendiant à besace; son chien tient dans la gueule un morceau de pain ; *Déposition du Christ*, large composition où Ribera a reproduit avec des variantes les principales dispositions du tableau de San-Martino qui porte le même titre; *Isaac bénissant Jacob;* diverses têtes de philosophes, de savants qui sont peut-être des portraits, peut-être aussi seulement des têtes d'étude ; au palais de l'Escurial : une *Déposition du Christ*, mieux conservée et plus dramatique encore que la précédente ; *Saint François*, en capucin ; *Jacob et son troupeau;* une *Trinité;* deux grandes *Nativités;* au palais du Fomento : le *Portrait de don Juan d'Autriche*, celui dont la légende fait le ravisseur de la fille de Ribera, etc.

Nous citerons encore, au musée d'Amsterdam : la *Vanité des choses humaines*, allégorie bizarre où la Vanité est représentée par un vieillard qui a un livre ouvert devant lui et qui fume sa pipe en tenant à la main un verre de vin ; au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : une *Mort de saint Sébastien*, admirable académie peinte à la manière de Caravage, mais avec plus de force et de noblesse; *Saint Jérôme en prière, Saint Jérôme écoutant la trompette de l'ange;* à Londres, National Gallery : une *Déposition du Christ;* le *Bon Pasteur;* galerie de Hampton-Court : *Portrait de Duns Scot ;* au musée de Berlin : une *Sainte Famille*, un *Saint Jérôme*, un *Martyre de saint Barthélemy ;* cette fois, le patient est attaché à une pièce de bois que trois bourreaux hissent violemment contre un tronc d'arbre ; le corps du saint est admirablement modelé ; au musée de Dresde : *Saint Paul l'Ermite dans sa grotte; Jacob gardant les troupeaux;* un *Martyre de saint Barthélemy :* un bourreau attache solidement le bras droit, un autre tient le bras gauche et y opère une incision ; le *Martyre de saint Laurent, Sainte Marie l'Egyptienne*, la *Délivrance de saint Pierre, Diogène cherchant un homme;* à la pinacothèque de Munich : la *Mort de Sénèque*, belle composition très-calme ; *Bourreau montrant la tête de saint Jean-Baptiste; Archimède tenant à la main son miroir ardent; Saint André descendu de la croix; Vieille femme revenant du marché; Manassé, roi d'Israël;* au musée de Vienne : *Jésus au milieu des docteurs;* un *Portement de croix, Saint Pierre, Pythagore, Archimède maniant un compas.*

Le musée du Louvre n'a longtemps possédé qu'un seul tableau de Ribera, l'*Adoration des bergers*, peint dans sa première manière, alors qu'il essayait de fondre celle du Caravage et celle du Corrége ; il s'est enrichi, par l'acquisition de la collection Lacaze, du *Pied bot*, un des tableaux où le réalisme du maître espagnol est le plus apparent, et d'une *Sainte famille*, d'un coloris presque agréable. La plupart des musées de province, ceux d'Angers, de Besançon, de Bordeaux, de Cherbourg, de Caen, de Douai, de Grenoble, du Mans, de Marseille, de Metz, de Montpellier, de Nîmes, de Nancy, de Nantes, possèdent de Ribera de prétendus originaux, qui ne sont probablement que des copies sauf peut-être l'*Assemblée de religieux* du musée de Bordeaux et la *Sainte Marie l'Egyptienne* du musée de Montpellier, où l'on retrouve sa touche et son coloris.

Ribera maniait la pointe aussi vigoureusement que la brosse; on connaît de lui quelques belles eaux-fortes, entre autres le *Silène*, d'après son tableau du musée des Studj ; le *Portrait de don Juan d'Autriche* et un *Martyre de saint Barthélemy*, qui ne reproduit aucun de ses tableaux. Dans cette planche d'une énergie sauvage, le bourreau tient son couteau entre les dents et détache avec férocité l'épiderme du malheureux patient convulsé par la douleur.

M. Louis Viardot a porté sur Ribera ce jugement général :

« Si Velazquez prend la nature avec plus de franchise et de naïveté, ou plutôt s'il l'accepte telle qu'elle est, en revanche Ribera, qui l'accommode à ses goûts, à ses caprices, en tire des effets plus forts et plus saisissants. On pourra lui reprocher d'exagérer à dessein les oppositions de la lumière et de l'ombre, pour produire quelques merveilleux résultats de clair-obscur; de choisir des têtes de vieillards chauves et barbues, des mains ridées et calleuses, des corps décrépits et contournés, pour mieux montrer sa science de l'anatomie musculaire; de chercher d'ordinaire dans le choix de ses sujets, dans les traits et les attitudes de ses personnages, dans tous les détails des scènes qu'il représente, ce qu'il y a de plus terrible, de plus sauvage, de plus hideux même et de plus repoussant, pour porter l'émotion du spectateur jusqu'à l'horreur et l'effroi. Mais il faudra bien cependant convenir que cette lumière et ces ombres, que ces têtes, ces mains et ces corps, que ces sujets enfin, avec tous leurs détails, sont possibles, sont vraisemblables, ce qui suffit dans les arts pour être vrai ; il faudra convenir ensuite qu'au point de vue adopté par l'artiste ils sont rendus avec une fidélité merveilleuse, avec une incomparable énergie de pinceau, et que nul peintre de nulle école n'a porté plus loin, dans l'exécution matérielle de ses œuvres, la force, l'audace, la grandeur, l'éclat et la solidité. »

RIBERA (Charles-Louis), peintre espagnol, né à Rome vers 1812. Il reçut d'abord les leçons de son père, artiste d'un certain mérite, puis se rendit à Paris et entra dans l'atelier de Paul Delaroche. Lorsqu'il eut achevé son éducation artistique, M. Ribera retourna dans son pays, mais il n'en a pas moins envoyé la plupart de ses œuvres aux expositions françaises depuis 1839. Parmi les tableaux de cet artiste laborieux, dont la personnalité ne s'est pas suffisamment dégagée, nous citerons : l'*Apocalypse de saint Jean; Vierge adorant son enfant* (1839); *Marie-Madeleine au sépulcre* (1840) ; l'*Assomption de la Vierge* (1842); *Bataille contre les Maures de la Sagra de Tolède* (1845), toile qui lui valut une 2e médaille ; *Vue des bas-côtés de Notre-Dame de Paris* (1848) ; *Origine de la famille de Los Girones* (1855), etc.

RIBÉRAC, ville de France (Dordogne), ch.-l. d'arrond., à 38 kilom. N.-O. de Périgueux, dans un vallon entouré de jolies collines ; pop. aggl., 1,836 hab. — pop. tot., 3,578 hab. L'arrondissement comprend 7 cant., 84 comm. et 68,708 hab. Ribérac ne se compose guère que d'une rue assez bien bâtie et de près de 1 kilom. de longueur. Elle est dominée par une colline escarpée que couronnent les restes d'un château du Xe siècle. L'église, classée parmi les monuments historiques, est très-ancienne, mais elle a été défigurée par des restaurations maladroites. Ribérac est le marché où toutes les communes de la vallée de la Dronne viennent échanger leurs produits ; il s'y fait surtout un très-grand commerce de porcs. La culture du tabac donne d'excellents résultats aux environs de Ribérac.

RIBERENC s. m. (ri-be-raink). Vitic. Variété de raisin cultivée dans le département du Cher.

RIBES s. m. (ri-bèss — mot lat. qui signif. *groseilles rouges*. Bot. Nom scientifique du genre groseillier. ‖ Syn. d'EMBÉLIE, autre genre de végétaux.

RIBES s. f. pl. (ri-be — lat. *ribes*, même sens). Anc. pharm. Groseilles rouges : *Sirop de* RIBES.

RIBES (François), chirurgien français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1770, mort à Paris en 1845. Il entra dans la médecine militaire en 1792, passa son doctorat en 1803, devint membre de l'Académie de médecine (1821), médecin (1827), puis médecin en chef des Invalides (1837) et prit sa retraite en 1842.

Il a pansé les blessés sur le terrain et sous la direction de Larrey, dans vingt grandes batailles, dix-sept combats, trois siéges et au milieu des deux plus grandes épidémies de typhus qui aient sévi sur nos armées. Outre un grand nombre de mémoires et d'articles insérés dans des journaux scientifiques, dans l'*Encyclopédie méthodique*, le *Grand Dictionnaire des sciences médicales*, etc., on lui doit : *Sur l'articulation de la mâchoire* (1803) ; *De l'anatomie pathologique* (1828-1834, 2 vol.) ; *Mémoires et observations d'anatomie, de physiologie, de pathologie et de chirurgie* (1841-1844, 3 vol. in-8o).

RIBÉSIA s. m. (ri-bé-zi-a — du lat. *ribes*, groseillier). Bot. Section du genre groseillier.

RIBÉSIÉ, ÉE adj. (ri-bé-zi-é — du lat. *ribes*, groseillier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au groseillier. ‖ On dit aussi RIBÉSIACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre groseillier. ‖ On les appelle aussi GROSSULARIÉES.

— **Encycl.** La famille des *ribésiées* renferme des arbrisseaux buissonneux, quelquefois épineux, à feuilles alternes, sans stipules, souvent rapprochées en faisceaux ou en rosettes, simples, palmatilobées et plus ou moins découpées. Les fleurs, blanches, jaunes ou rouges, solitaires, géminées ou disposées en épis ou en grappes simples, souvent munies de bractées, axillaires, présentent un calice monosépale adhérent, à partie inférieure tubuleuse, à limbe divisé ordinairement en cinq, plus rarement en quatre lobes; une corolle composée d'un nombre égal de pétales, souvent très-petits, insérés au sommet du tube du calice et alternant avec ses divisions ; des étamines en nombre égal aux pétales, ordinairement incluses, alternant avec ceux-ci; un ovaire infère, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés sur plusieurs rangs, à deux placentas pariétaux et surmonté de deux styles distincts ou soudés en partie. Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde, couronnée par le calice marcescent et renfermant des graines à test crustacé, entourées d'une enveloppe charnue et mucilagineuse qui constitue la majeure partie de la chair du fruit. L'embryon est placé à la base d'un gros albumen charnu ou corné.

Cette famille, qui a des affinités avec les cactées, les escalloniées et les saxifragées, se compose des deux genres groseillier (*ribes*) et robsonie.

Les *ribésiées* se rencontrent surtout dans les régions tempérées ou un peu froides de l'hémisphère nord ; on les trouve aussi quelquefois dans les régions tropicales, mais seulement à des altitudes où le climat est tempéré ; ce n'est que dans ces dernières conditions qu'elles habitent l'Amérique et l'Asie. Les fruits ont généralement une saveur agréable, acidule, rarement amère, qui permet soit de les manger en nature, soit d'en faire des confitures ou des boissons sucrées ou fermentées. Les feuilles renferment une matière résineuse qui leur communique quelques propriétés médicales. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément.

RIBÉSIOÏDE s. m. (ri-bé-zi-o-i-de — du lat. *ribes*, groseillier, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'EMBÉLIE.

RIBET s. m. (ri-bè — du lat. *ribes*, groseillier). Bot. Nom vulgaire du groseillier rouge ou commun. ‖ On dit aussi RIBETTE s. f.

RIBETTE s. f. (ri-bè-te — du lat. *ribes*, groseillier). Bot. Nom vulgaire du groseillier rouge ou commun.

RIBEYRE (Félix), journaliste et littérateur français, né à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) le 6 juin 1831. Fils d'un ancien officier de l'Empire, il appartient par sa mère à la famille des de Layras de Verdonnet. Lorsqu'il eut achevé ses études, M. Félix Ribeyre débuta dans le journalisme départemental. Après avoir été rédacteur du *Journal du Cher*, du *Mémorial de la Loire* et du *Journal de Saint-Quentin* (1857), il se rendit à Paris, où il entra au *Constitutionnel* (1862) et y traita, outre les questions de polémique quotidienne, les sujets d'économie politique. Quelques années après, M. Ribeyre alla prendre la direction d'un des journaux les plus importants de la presse départementale, le *Courrier du Havre*, et continua à défendre la politique impériale, comme il l'avait fait dans les journaux précédemment nommés. L'exposition maritime internationale qui eut lieu au Havre lui fournit l'occasion de passer en revue toutes les branches de notre commerce d'exportation et d'importation, et de traiter toutes les questions se rattachant à la navigation et au progrès maritime. La série des articles qu'il publia sur ce sujet fut réunie, sous le titre d'*Annales de l'exposition maritime du Havre*, en un volume illustré qui fut adressé à toutes les chambres de commerce par les soins du ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Depuis lors, M. Ribeyre a dirigé le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Journal d'Angers*, qu'il a fondé le 5 juin 1872, et il a donné des articles de variétés littéraires au journal le *Figaro*. Il a reçu la croix de la Société internationale de secours aux blessés pour services rendus dans les ambulances pendant la guerre. C'est lui qui, en qualité de fourrier de la Société internationale de secours, a organisé les ambulances de Cholet qui, au moment des combats d'Orléans et du Mans, ont reçu et soigné de nombreux blessés. Tout en se livrant à ses travaux de journaliste, M. Ribeyre a publié un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Institution des Petites sœurs des pauvres* (1857, in-8o) ; la *Paix et l'opinion*, brochure (1859, in-8o); l'*Invasion autrichienne* ou les *Français en Italie* (1859, in-12), à-propos patriotique en un acte, en collaboration avec M. Besoubes et représenté sur le théâtre de Saint-Quentin ; *Galerie historique et biographique; les Grands journaux de France* (1861 et suiv., in-8o), en collaboration avec M. J. Brisson ; l'*Empereur et l'impératrice en Auvergne* (1862, in-12, illustré); le *Cardinal Morlot* (1863, in-8o) ; *Histoire politique, militaire et pittoresque de la guerre du Mexique* (1863, in-8o) ; *M. Rouher, ministre d'Etat* (1863, in-12) ; le *Corps législatif; biographie des députés* (1864, in-12) ; *Voyage en Lorraine de l'impératrice et du prince impérial* (1867, in-fol., avec gravures) ; *Histoire de la seconde expédition française à Rome* (1868, in-8o) ; *Voyage de l'impératrice en Corse et en Orient* (1870, in-8o) ; *Biographie des représentants à l'Assemblée nationale* (1871, in-12) ; le 16 *mars à Chislehurst* (1874, in-8o), etc.

RIBEYROLLES (Charles DE), publiciste et homme politique français, né près de Martel (Lot) en 1812, mort à Rio-Janeiro le 13 juin 1861. Il achevait brillamment ses études classiques dans un séminaire, lorsque la révolution de Juillet éclata. Trompant les vœux de ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, Ribeyrolles vint à Paris, avec beaucoup de talent en germe, une rare indépendance, un cœur droit, la passion de la liberté et de la justice pour tout bagage. Il débuta, en 1832, par une *Réponse à Barthélemy*, l'apostat de la *Némésis;* satire véhémente, dont la forme laisse naturellement à désirer, mais qui ne manque pas de souffle et où l'on trouve quelques beaux vers. « Ribeyrolles, dit M. Dabadie, mena dix ans, à Paris, une existence précaire, cherchant sa voie et le pain du jour. Une série d'articles fort goûtés que publièrent des feuilles d'opposition républicaine, telles que le *Bon sens* et le *Journal du peuple*, des travaux de librairie plus ou moins rétribués, des leçons particulières et une correspondance dirigée par Everat, lui fournirent tour à tour les moyens de vivre tant bien que mal. » En même temps, il fréquenta les cours publics, les bibliothèques, les cercles politiques et littéraires, et il entra en relation avec des disciples de Fourier, de Saint-Simon, de Cabet, de l'abbé Châtel, sans vouloir s'enrôler avec eux. En 1840, il entra à la *Revue de France*, où il publia, outre une belle introduction sous le titre de *Lettres à M. Sainte-Beuve*, de remarquables études sur Mirabeau, Sieyès et Chateaubriand. Peu après, il se rendit à Toulouse comme rédacteur de l'*Emancipation*, un des organes les plus accrédités du parti républicain. « Ribeyrolles, dit M. Dabadie, se montra du premier coup écrivain militant de premier ordre, et il eut un tel succès auprès de ses lecteurs que, ayant eu la fantaisie, en 1842, d'aller planter sa tente à Pau, dans les bureaux de l'*Observateur des Pyrénées*, il dut rentrer presque aussitôt à l'*Emancipation*, qu'il ne quitta plus qu'au printemps de 1846. » Dès cette époque, il était en pleine possession de son vigoureux talent. Son mâle tempérament de journaliste, son style retentissant et enflammé lui valurent d'être appelé, en mai 1846, à la rédaction de la *Réforme*, que dirigeait Ferdinand Flocon. Il ne fut pas moins remarqué à Paris qu'en province. Après la révolution du 24 février 1848, Flocon ayant été appelé à faire partie du Gouvernement provisoire, Ribeyrolles lui succéda comme rédacteur en chef. Dans ce journal, il fut complétement à la hauteur de sa tâche laborieuse et difficile. « Il y fut une puissance, dit l'écrivain que nous avons déjà cité plus haut, puissance anonyme, mais que tous connaissaient et dont les amis sincères de la République écoutaient les avis. Fidèle à cette sagesse pratique que n'excluait pas une langue colorée jusqu'à l'excès, on le vit prêcher la conciliation entre les sectes dont les exigences particulières nuisaient à l'application des doctrines communes, ou même repousser leur intervention dans les affaires du pays avec une force qui le fit, en plus d'une occurrence, suspecter de modérantisme. Ribeyrolles se fit le gardien vigilant de la République de 1848 ; il la défendit avec talent et courage contre les royalistes agressifs de la Constituante. Conspirateurs au petit pied de la rue de Poitiers, réactionnaires de toutes cocardes, tous passaient sous les lanières de son terrible fouet et se retiraient cruellement meurtris. » Lorsque, le 13 juin 1849, Ledru-Rollin fit un appel aux armes pour défendre la constitution qu'il regardait comme violée par l'expédition de Rome, Ribeyrolles fut impliqué dans le procès qui s'ensuivit et condamné par contumace à la peine de la déportation le 13 novemble suivant. A Londres, où il s'était retiré, il publia un pamphlet intitulé les *Bagnes d'Afrique*. Après le coup d'Etat, il alla rédiger à Jersey un journal hebdomadaire, l'*Homme*, fondé par le colonel Piancini. Là, il vécut en compagnie de nombreux exilés : Pierre Leroux, Xavier Durieu, Sandor Teleki, Kesler, Charras ; et souvent le soir, assis au foyer de Victor Hugo, il éblouissait la famille et les hôtes du poëte des vives étincelles de son esprit ou les émouvait en lisant un chapitre de son roman épique, les *Filles de Milton*, qui est resté inachevé, comme l'*Histoire des Jacobins*, publiée en feuilletons dans la *Réforme* de 1849. Au mois d'octobre 1855, il se vit contraint de quitter Jersey. Revenu à Londres sans gagne-pain, l'exilé languit près de trois ans dans une gêne voisine de la misère; car, dit M. Vacquerie, « sa délicatesse exquise refusait toutes les offres. » En 1858, il se rendit au Brésil, chargé par des éditeurs d'écrire le texte français du *Brasil pintoresco*, livre de tous points remarquable. Il était sur le point de rentrer en Europe, lorsqu'il succomba à une attaque de fièvre jaune deux jours avant de s'embarquer. Victor Hugo a écrit son épitaphe en six vers qui sont gravés sur la tombe où reposent les cendres du brillant et courageux publiciste de la *Réforme*, au cimetière de Catumbi.

Outre les *Filles de Milton*, mentionné plus

haut, Charles Ribeyrolles est l'auteur de deux romans : le *Sorcier de Rocamadour* et les *Compagnons de la mort* (révolte de Masaniello). Le dernier a été réuni en volume après sa mort (Paris, 1863, in-18), avec une notice sur l'auteur par F. Dabadie, qui fut son compagnon d'exil. Malgré certaines négligences, ce livre offre un vif intérêt; la donnée en est belle, l'action dramatique et les personnages sont saisissants de vérité.

RIBHOU, personnage appartenant à la mythologie indienne. Son histoire légendaire est racontée tout au long dans le *Bhâgavata* et le *Vichnou-Pourâna*. Ribhou, dit M. Nève dans son essai sur le mythe des Ribhavas, Ribhou, qui est fils du Brahma suprême, eut par nature un caractère saint joint à une science parfaite; il fut chargé de communiquer cette science supérieure à un disciple, Nidâgha, fils de Poulastya. Quand il retrouva, après plusieurs milliers d'années, son pupille devenu prince, il le confirma dans la doctrine de l'unité ou de l'unification qu'il lui avait enseignée autrefois. Un des interlocuteurs qui interviennent dans les entretiens philosophiques du Vichnou-Pourâna, Parâçara, petit-fils de Vasischtha, raconte les visites faites à plusieurs reprises par Ribhou à son pupille, pour lui ouvrir pleinement les yeux à la vérité touchant la vaine distinction des existences. Le Bhâgavata place Ribhou dans la même condition, en le comptant parmi les enfants de Brahma dans les listes des êtres de la création secondaire, au milieu des sages et des personnifications allégoriques.

RIBIÉ (César), auteur dramatique et acteur, né à Paris en 1755, mort à la Martinique en 1830. Fils d'un joueur de marionnettes, à quinze ans il quitta son père, fut successivement commissionnaire, domestique d'escamoteurs ambulants, aboyeur à la porte du théâtre de Nicolet, parvint à se faire admettre dans la troupe de ce dernier et y joua avec succès de petits rôles. Devenu bientôt un des meilleurs comiques des théâtres forains, Ribié fut engagé au théâtre des Associés, puis parcourut la province, d'où il ramena la fille Latour, fort habile en tours d'adresse et qu'il épousa. En 1790, il se rendit dans les colonies françaises avec une troupe de comédiens, mais fut loin d'y trouver la fortune. De retour en France, il devint directeur du théâtre de la Gaîté, qu'il abandonna pour donner des représentations en province, notamment à Rouen, où il fonda le théâtre de la République. De retour à Paris, il dirigea divers théâtres et retourna vers 1812 dans les colonies, où il termina son aventureuse carrière. Ribié ne se borna pas à être acteur et directeur de théâtre; il voulut aussi devenir auteur dramatique. Il donna au théâtre de Nicolet son premier ouvrage, le *Bon seigneur* ou la *Vertu récompensée*, drame en un acte, en prose (1782), et successivement : la *Correction villageoise* ou les *Bons parents*, pantomime en vers libres (1785); les *Deux petites sœurs* (1784); *Polichinelle protégé par la fortune*, en trois actes (1785); l'*Oncle et le neveu, amateurs de comédie;* le *Héros américain*, pantomime en trois actes, mêlés de dialogues, danses, musique, remise en mélodrame en 1805 (avec Destival), etc., pièces dans lesquelles l'auteur remplissait le principal rôle comique. On a accusé avec raison Ribié de n'avoir donné que le canevas des ouvrages représentés sous son nom, car il était dénué de l'instruction la plus élémentaire et ne savait pas même écrire. Doué d'une taille avantageuse, d'une physionomie agréable, d'un organe sonore et flexible, et surtout de beaucoup d'audace et d'aplomb, Ribié avait la prétention d'égaler les premiers sujets du Théâtre-Français et de réussir également bien dans les deux genres de comédie; aussi le voyait-on jouer dans la même soirée le *Misanthrope* et le *Ménage du savetier*, *Alceste à la campagne* et le *Réveil du charbonnier*. Il était joueur, gourmand, libertin, tenait table ouverte et affectait des airs de grand seigneur.

RIBIERS, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S.-O. de Gap; pop. aggl., 651 hab. — pop. tot., 1,101 hab. Fabriques de soie et de cadis.

RIBIS s. m. (ri-biss — du lat. *ribes*, groseillier). Bot. Syn. de ROBSONIE, genre de ribésiées.

RIBIT (Jean), en latin **Ribitus**, philologue savoisien, qui vivait au XVIe siècle. Il fut pasteur et professeur à l'Académie de Lausanne, où il enseigna successivement le grec et la morale, l'hébreu et la théologie, de 1541 à 1549. Ribit était très-versé dans les langues anciennes. Lipenius lui attribue deux opuscules : *Explanatio loci ad Hebræos* VII, 19 : *Lex nihil perfecit* (Bâle, 1554, in-8°) et *Disp. an Judas proditor cœnæ Domini interfuerit* (1555, in-8°). Il traduisit en latin quelques opuscules de Xénophon et donna une édition grecque de Lucien (Bâle, 1545, 2 vol. in-8°).

RIBLAGE s. m. (ri-bla-je — rad. *ribler*). Action de ribler : *Le* RIBLAGE *des meules.*

RIBLER v. n. ou intr. (ri-blé. — V. RIBAUD). Courir les rues, les mauvais lieux; mener une vie de ribaud. ‖ Vieux mot.

— v. a. ou tr. Techn. *Ribler une meule*, L'user avec une autre meule et du sable mouillé pour en unir la surface.

RIBLETTE s. f. (ri-blè-te. — Ménage rattache ce mot au latin *laridum*, mais en abusant des intermédiaires fictifs. Scheler croit que *riblette* est de la même famille que les termes d'arts et métiers *ribe*, instrument à broyer, *ribot*, pilon pour battre le beurre, *ribler*, aiguiser, *riblon*, rognure, qu'il rattache au germanique : ancien haut allemand *ribân*, frotter, broyer; moyen haut allemand *riben*, allemand moderne *reiben*, scandinave *rifa*). Tranche de viande mince, frite dans la poêle ou grillée.

RIBLEUR s. m. (ri-bleur — rad. *ribler*). Coureur de mauvais lieux, débauché :

> Ce gentil Dieu qu'on appelle Mercure,
> Dieu des rhéteurs, des *ribleurs* et fripons.
>
> CHAULIEU.

‖ Vieux mot.

RIBLON s. m. (ri-blon). Techn. Petit morceau de fer qui n'est bon qu'à refondre.

RIBNITZ, ville de Prusse, dans le duché de Mecklembourg-Schwerin, à l'extrémité S.-O. de la baie de son nom; 2,800 hab. Distilleries, brasseries, tanneries, mégisseries. Cette ville fut fondée en 1271.

RIBNITZ (baie de), baie formée par la Baltique dans la province prussienne de Poméranie, à l'O. de l'île de Rügen. La presqu'île de Darss au N.-O. et une langue de terre à l'O. la séparent de la mer. De forme très-irrégulière, elle a environ 40 kilom. de longueur, du N.-E. au S.-O.

RIBOISIÈRE (Charles-Honoré BASTON, comte DE LA), homme politique français. V. LA RIBOISIÈRE.

RIBONBORDER v. n. ou intr. (ri-bon-bor-dé — du préf. *re*, de *bon*, et de *bord*). Mar. Louvoyer en faisant des bordées très-courtes.

RIBON-RIBAINE loc. adv. (ri-bon-ri-bè-ne). Coûte que coûte, à quelque prix que ce soit, à tout prix :

> Mais si jamais m'êtes tenu,
> Vous payerez *ribon-ribaine*.
>
> SAINT-GELAIS.

RIBORD s. m. (ri-bor — autre forme du mot REBORD). Mar. Bordage assemblé sur les gabords, qui sont eux-mêmes assemblés sur la quille.

RIBORDAGE s. m. (ri-bor-da-je — rad. *ribord*). Mar. Dommage qu'éprouvent des bâtiments en se heurtant bord à bord. ‖ Indemnité payée par ceux dont la négligence a causé un dommage de ce genre.

RIBOT s. m. (ri-bo). Pilon d'une barrette à beurre.

RIBOT Y FONTSERRÉ (Antonio), publiciste espagnol, né à Barcelone vers 1815. Inspecteur des archives de sa ville natale, il prit à la politique une part des plus actives et se fit surtout remarquer par le radicalisme de ses opinions. Elu député de Barcelone aux cortès, peu de temps avant la révolution de juillet 1854, il fut l'un des rédacteurs du journal *El Latigo* (le *Fouet*), ainsi que d'autres feuilles d'une nuance aussi avancée que celle-ci, et, par ses hardiesses d'idées et de langage, se fit mal venir du parti modéré, qu'il indisposa encore davantage par la publication de son ouvrage sur la *Révolution de juillet* 1854, dans lequel on l'accuse de n'avoir eu égard ni aux considérations sociales, ni au respect de la famille et de la vie privée. Bien qu'il ait collaboré à la plupart des journaux politiques de Madrid et de Barcelone, il a encore trouvé assez de loisir pour écrire un recueil de *Poésies* qui ont obtenu beaucoup de succès, divers opuscules littéraires, des traductions et plusieurs brochures politiques.

RIBOTE s. f. (ri-bo-te. — V. RIBOTER). Débauche, excès de table, et particulièrement de boisson : *Faire* RIBOTE. *Une* RIBOTE.

— Etat d'ivresse : *Vous voilà encore en* RIBOTE !

— Techn. Froncement produit sur le papier.

RIBOTER v. n. ou intr. (ri-bo-té. — Ce mot vient probablement de *ribaud*. *Riboter*, c'est proprement faire le ribaud. M. Littré regarde cette dérivation comme impossible, sans donner la raison de son opinion, et fait venir *riboter* de *ribot*, pilon à battre le beurre. Les efforts qu'il fait pour rattacher l'un à l'autre des mots si éloignés par le sens ne nous semblent pas heureux. Il compare l'agitation du ribot à l'agitation du riboteur). Faire une ribote, une débauche de boisson.

RIBOTEUR, EUSE s. (ri-bo-teur, eu-ze — rad. *riboter*). Personne qui aime les ribotes, qui se met souvent en ribote.

RIBOTTE, dit **Ribotte Charon**, écrivain français, né au Carla vers 1750, mort au commencement du XIXe siècle. Il est connu dans l'histoire des Eglises du désert par des efforts constants auprès de Voltaire et de Rousseau, en faveur des protestants persécutés. Ribotte devint le chef d'une maison de commerce de Montauban et s'attira l'amitié de l'intendant du Quercy, M. de Gourgues, à la protection de qui il dut de ne pas être inquiété, malgré les voyages fréquents qu'il fit en Suisse, en Angleterre, en Hollande et à Paris. En relation avec Buffon, Necker, Bailly, etc., Ribotte suivait le mouvement philosophique et politique du siècle, et il salua avec enthousiasme la Révolution française. Il avait publié quelques opuscules, entre autres un *Poëme sur les beaux-arts* et un recueil d'*Hymnes patriotiques*, difficiles à trouver.

RIBOU (Louis), comédien, né à Paris en 1722, mort en 1759. Il était fils d'un libraire qui lui fit donner une éducation très-élémentaire. En 1747, il débuta à la Comédie-Française par le rôle d'Oreste, dans l'*Electre* de Crébillon; joua successivement le *Comte d'Essex*, *Œdipe* et *Gustave*, et fut reçu, en 1748, pour doubler Grandval et jouer les seconds rôles tragiques. Envieux de la faveur que la reine accordait à son camarade Roselly, il chercha querelle à cet acteur, se battit avec lui et le perça de deux coups d'épée, dont le malheureux Roselly mourut quelques jours après. Ribou, obligé de s'enfuir (1750), obtint des succès en Autriche, dans quelques rôles de comédie, tels que celui du marquis, dans *Turcaret*. C'était un acteur assez médiocre.

RIBOUD (Thomas-Philibert), littérateur français, né à Bourg-en-Bresse le 24 octobre 1755, mort à Jasseron, près de cette ville, en 1835. D'abord avocat à Lyon, il devint ensuite procureur du roi à Bourg (1779), membre de l'assemblée des notables de la Bresse (1787), où il se prononça en faveur des réformes, et procureur général du département de l'Ain (1790). Membre de l'Assemblée législative (1792), Riboud vota avec le parti constitutionnel, fut emprisonné quelque temps pendant la Terreur, entra au conseil des Cinq-Cents en 1798, retourna dans sa ville natale, après le coup d'État du 18 brumaire, et devint alors professeur d'histoire philosophique à l'École centrale de l'Ain. Peu après, Riboud rentra dans la magistrature, fut président du tribunal civil de l'Ain, président de chambre à la cour de Lyon et siégea au Corps législatif de 1806 à 1814. Réélu pendant les Cent-Jours, son élection fut annulée. Sous la seconde Restauration, il fut mis à la retraite et alla finir ses jours dans sa ville natale. Il était correspondant de l'Académie des inscriptions. On a de lui un grand nombre d'opuscules historiques et littéraires, parmi lesquels nous citerons : *Etrennes littéraires* (1785, in-8°); *Essai sur les moyens de subvenir aux besoins publics* (1790, in-8°); *Recherches sur l'origine, les mœurs et les usages de quelques communes du département de l'Ain* (Paris, 1810, in-8°).

RIBOURT (Pierre-Félix), général français, né en 1811. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, puis de l'Ecole d'état-major, il en sortit, en 1836, avec le grade de lieutenant et fut promu capitaine quatre ans plus tard. M. Ribourt fut chargé pendant longtemps de travailler à la carte dite de l'état-major, puis il remplit une mission à Taïti. Promu, à son retour, chef d'escadron (1851), il devint successivement aide de camp du général Randon, en Algérie, lieutenant-colonel (1855), colonel (1858), chef de cabinet du ministre de la guerre Randon, général de brigade (1864) et commandant de l'Ecole d'application d'état-major. Il commandait le fort de Vincennes lorsque, le 23 mars 1871, les soldats se révoltèrent et passèrent du côté des fédérés, qui s'emparèrent du fort. Il alla rejoindre alors l'armée qui se formait à Versailles pour protéger l'Assemblée. Depuis lors, il a été remis à la tête de l'Ecole d'état-major et promu grand officier de la Légion d'honneur. — Son frère, Amédée-Louis RIBOURT, né en 1821, a suivi la carrière maritime. Elève de l'Ecole navale, d'où il sortit en 1839, il avança rapidement; M. Ribourt était capitaine de vaisseau depuis 1863, lorsqu'il a été promu contre-amiral. Il est, en outre, commandeur de la Légion d'honneur.

RIBOUTTÉ (Charles-Henri), chansonnier français, né à Commercy en 1708, mort en 1740. Son père était un simple maréchal ferrant des équipages du prince de Vaudemont. A la suite de quelques folies de jeunesse, sa famille le fit enfermer pour quelque temps. Riboutté employa les loisirs que lui faisait sa captivité à rimer des couplets satiriques contre les gens titrés de sa province. A peine eut-il quitté sa prison qu'il dut, pour se soustraire au ressentiment des familles chansonnées par lui, prendre la route de Paris. Là, il se créa immédiatement beaucoup d'amis par sa gaieté et par son esprit et finit par obtenir l'emploi de contrôleur des rentes, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. La plupart de ses chansons ont été reproduites en 1843 dans le *Recueil des chansons populaires de la France*. Son chef-d'œuvre est la romance : *Que ne suis-je la fougère!* L'air en est demeuré très-connu, et on l'a adapté souvent aux vaudevilles qui se chantent sur les théâtres. Le vrai titre de cette pièce est la chanson des *Souhaits*. On l'a fréquemment réimprimée et elle a été insérée avec la musique dans l'*Anthologie française* de Monnet. Citons encore l'*Ambition de l'amour*, qui obtint, près de nos aïeux, un succès mérité.

RIBOUTTÉ (François-Louis), auteur dramatique français, probablement parent du précédent, né à Lyon en 1770, mort à Paris en 1834. Lors des troubles de la première révolution, il s'enrôla dans les bataillons de volontaires qui défendirent Lyon contre les troupes de la Convention. Après la prise de cette ville, Riboutté parvint à s'échapper, se rendit à Paris, y fit partie, sous le Directoire, de la jeunesse dorée, puis acheta une charge d'agent de change, qu'il vendit au bout de quelques années. Tout en s'occupant d'opérations financières, il se mit à composer des pièces de théâtre. On prétend que, pour assurer le succès de ses comédies, il composait avec soin le parterre de ses premières représentations, ce qui donna lieu à cette épigramme :

> Riboutté dans ce monde a plus d'une ressource,
> Il spécule au théâtre et compose à la bourse.

Parmi ses ouvrages, nous citerons : l'*Assemblée de famille* (1808), comédie qui offre peu d'intrigue et peu d'intérêt, mais dont le style est simple et touchant. C'est un bon tableau de mœurs, sans traits fortement marqués. On a encore de lui trois comédies en cinq actes et en vers : le *Ministre anglais* (1812); l'*Amour et l'ambition* (1822); le *Spéculateur* ou l'*Ecole de la jeunesse* (1826), qui réussit; l'opéra de l'*Enfant prodigue* (1811), en collaboration avec Souriguières, etc. Riboutté avait épousé une actrice du Théâtre-Français, Mlle Simon.

RICA s. m. (ri-ka — mot lat.). Antiq. rom. Sorte de voile carré dont les femmes se couvraient la tête et les épaules.

RICAMARIE (LA), bourg de France (Loire), cant., arrond. et à 9 kilom. de Saint-Etienne, sur l'Ondaine; pop. aggl., 2,868 hab. — pop. tot., 5,264 hab. Il doit son importance toute récente à ses mines de houille et possède un hospice qui reçoit les mineurs blessés ou malades. On remarque sur son territoire la *Mine qui brûle*. « Parfois, dit un écrivain, quand la nuit est claire, on aperçoit encore des traces de fumée et des étincelles de feu à travers le sol rougeâtre et les fentes des pierres. » La colline des Côtes-Brûlées doit son nom à cet embrasement souterrain. Sur un mamelon situé dans le voisinage de La Ricamarie s'élève un château ruiné, encore flanqué de trois tours. Une grève des mineurs de la Loire, qui se produisit en 1869, donna lieu, le 16 juin, à une collision sanglante entre les mineurs et la troupe, près de La Ricamarie. Pour empêcher la grève de s'étendre et intimider ceux qui voulaient la propager, le gouvernement envoya des troupes dans le bassin de la Loire, entre Rive-de-Gier et Saint-Etienne, et trois compagnies du 4e de ligne furent dirigées sur La Ricamarie. Le 16 juin, au matin, des ouvriers appartenant à l'usine de M. Dorian chargeaient pour ce dernier du charbon au puits de l'Ondaine, lorsqu'une bande de grévistes empêcha le chargement. Cette bande ne tarda pas à se grossir considérablement et se dirigea sur les bureaux de la direction. La troupe parvint à dissiper le rassemblement; mais, vers deux heures, une nouvelle bande, venant également de La Ricamarie, se porta de nouveau vers le puits de l'Ondaine. Le capitaine commandant le détachement, voulant mettre un terme à ces manifestations, s'empara d'une quarantaine de grévistes et se mit en marche vers Saint-Etienne. A la nouvelle de cette arrestation, cinq ou six cents ouvriers accoururent vers le détachement et demandèrent qu'on mît les prisonniers en liberté. Le capitaine refusa, se vit cerné de tous côtés dans un chemin creux, et un certain nombre de prisonniers s'échappèrent. Les soldats qui fermaient la marche reçurent l'ordre de ressaisir ces derniers; mais ils furent accueillis par une grêle de pierres et, faisant alors usage de leurs armes, ils firent feu sur la masse des ouvriers, qui se dispersa. Le détachement put gagner librement Saint-Etienne. Plusieurs soldats avaient été blessés par les pierres. On releva sur le terrain dix cadavres d'ouvriers, neuf hommes et une femme, et un assez grand nombre de blessés, qui furent transportés à l'hôpital de La Ricamarie, où plusieurs succombèrent. Ce douloureux événement produisit la plus vive sensation.

RICANEMENT s. m. (ri-ka-ne-man — rad. *ricaner*). Action de ricaner, rire moqueur : *Répondre par un* RICANEMENT. *Tout* RICANEMENT *déplacé vient de petitesse de tête.* (J. Joubert.)

RICANER v. n. ou intr. (ri-ka-né — du vieux français *recaner*, *recaigner*, grincer les dents, braire comme l'âne, clabauder, le même que l'espagnol *reganar*, provençal *reganar*, grincer les dents. Diez pense que tous ces mots se rapportent au latin *cachinnare*, rire à bouche ouverte, d'où procéderaient les différentes acceptions. L'élément prépositif *ri*, pour *re*, lui paraît une modification amenée par la conformité de sens avec *rire*. Scheler conteste cette étymologie : « A part, dit-il, les improbabilités résidant dans la forme, le sens aurait tout à fait tourné au contraire, car *ricaner* c'est rire à demi, et non pas à bouche ouverte. »). Rire à demi et surtout rire par moquerie : *Le faux bonhomme calcule tout*, RICANE *de tout*, *tire toujours à temps son épingle du jeu.* (Ste-Beuve.)

RICANERIE s. f. (ri-ka-ne-rî — rad. *ricaner*). Action de ricaner, rire moqueur : *Cette* RICANERIE *est insupportable.*

RICANEUR, EUSE (ri-ka-neur, eu-ze — rad. *ricaner*). Personne qui ricane : *Un sot* RICANEUR. *Une* RICANEUSE *insupportable.*

— adj. Qui ricane; qui exprime le ricane-

ment : *Critique* RICANEUR. *Ton* RICANEUR. *Air* RICANEUR.

> Rien ne m'est échappé de leurs tons *ricaneurs*,
> De leurs propos légers, de leurs souris moqueurs.
> PALISSOT.

RICANIE s. f. (ri-ka-nî). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, tribu des fulgorides, dont l'espèce type vit au Brésil.

RICARD (Jean-Marie), jurisconsulte français, né à Beauvais en 1622, mort à Paris en 1678. Il fut un des plus célèbres avocats consultants du parlement de Paris. Sa modestie et son désintéressement égalaient son profond savoir. On a de lui : *Traité des donations* (Paris, 1652, in-4°); *Coutume de Senlis* (1655, in-4°) ; *Coutume d'Amiens* (1661, in-12), réimprimé plusieurs fois. L'édition la plus recherchée de ses œuvres est celle de Clermont-Ferrand (1783, 2 vol. in-fol.).

RICARD (l'abbé Dominique), helléniste français, né à Toulouse en 1741, mort en 1803. Après avoir été professeur de rhétorique à Auxerre, il vint se fixer à Paris, où il se chargea de l'éducation du fils du président Meslay. Cet emploi facile lui permit de s'occuper d'une traduction de Plutarque, son œuvre de prédilection, à laquelle sa vie presque entière fut consacrée. La version d'Amyot ne pouvait plus satisfaire que les amateurs des naïvetés de notre ancien langage; Méziriac y avait d'ailleurs relevé jusqu'à deux mille fautes très-grossières. Celle de Dacier, plus exacte et plus à la portée du commun des lecteurs, manquait d'âme et justifiait ce jugement porté sur le traducteur : « Il connaît tout des anciens, hors la grâce et la finesse. » Ricard sut se mettre à l'abri de tous ces reproches; à une scrupuleuse exactitude, il joint la couleur et l'énergie de l'original. Les *Œuvres morales* parurent de 1783 à 1793 (17 vol. in-12), et les *Vies des hommes illustres* de 1798 à 1803 (12 vol. in-12). Ces deux versions ont été souvent réimprimées depuis. Ricard a laissé en manuscrit des traductions d'Aristote, de Démosthène, de Sophocle, de Cicéron et un grand nombre de poésies fugitives. On lui doit encore un poëme en huit chants, intitulé la *Sphère* (1796, in-8°), et plusieurs opuscules.

RICARD (Auguste), dit **de Montferrand**, architecte français, né à Chaillot, près de Paris, en 1786, mort à Saint-Pétersbourg en 1858. Elève de Percier et de Fontaine, il fut attaché pour son début aux travaux de la Madeleine, puis il se rendit en Russie (1816). Après avoir construit, sur la demande du prince Labanoff, un palais qui est devenu depuis le ministère de la guerre, il fut chargé, à la suite d'un concours (1817), de continuer et d'achever l'église Saint-Isaac, œuvre colossale qui ne fut terminée qu'au bout de quarante ans. En 1829, l'empereur Nicolas confia à Ricard l'érection de la colonne Alexandrine, faite d'un seul bloc de granit et qui fut inaugurée en 1834. Le dernier ouvrage de cet artiste fut le monument équestre qu'Alexandre II fit ériger en souvenir de Nicolas. Ricard a publié : *Plans et détails du monument consacré à la mémoire de l'empereur Alexandre* (Paris et Saint-Pétersbourg, 1836, 1 vol. in-fol., avec lithogr.); *Eglise cathédrale de Saint-Isaac; description architecturale, pittoresque et historique de ce grand monument* (1845-1848, 1 vol. in-fol., avec pl.).

RICARD (Auguste), littérateur français, né à Lyon en 1799, mort en 1841. Il était fils d'un général et d'une actrice. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il prit part, comme officier de cavalerie, à la guerre d'Espagne en 1823 et quitta le service en 1825. Sans moyens d'existence, Ricard chercha des ressources dans la littérature et écrivit une foule de romans à la façon de Pigault-Lebrun et de Paul de Kock, dans lesquels il reproduisait avec facilité et entrain des scènes souvent décolletées de la petite bourgeoisie et des classes populaires. On cite, parmi ses ouvrages qui ont obtenu le plus de succès : le *Portier* (1826); la *Grisette* (1827); le *Cocher de fiacre*, *Julien* ou le *Forçat libéré*, la *Vivandière de la grande armée* (1828); le *Chauffeur* (1829); *Florval* ou le *Capucin malgré lui*, le *Marchand de coco* (1829); la *Sage-femme*, le *Drapeau tricolore* (1830); *Monsieur Mayeux* (1831); l'*Ouvreuse de loges* (1832); la *Diligence*, *Aînée et cadette*, l'*Actrice et le Faubourien* (1833); *Celui qu'on aime* (1834); *Mes grands parents* (1836); *Pierre Giroux le Parisien* (1837); la *Chaussée d'Antin* (1838); *Ma petite sœur*, *Mes vieux péchés* (1839); le *Tapageur* (1841), etc. Vers la fin de sa vie, Ricard s'adjoignit des collaborateurs, tels que MM. Marie Aycard et Maximilien Perrin. Il a aussi collaboré à divers journaux.

RICARD (Louis-Gustave), peintre français, né à Marseille le 1er septembre 1823, mort à Paris en 1873. Si l'on en croyait un biographe allemand à l'imagination féconde, le poëte Hartmann, Ricard serait un rejeton de l'opulente famille florentine des Riccardi. La vérité toute simple est qu'il sortait d'une vieille et bonne souche provençale. Son père, changeur à Marseille, l'employa d'abord à son commerce, en lui permettant toutefois de suivre, pour son amusement, les cours de l'Ecole des beaux-arts, dont le directeur, Augustin Aubert, valait mieux comme professeur que comme peintre. Gustave Ricard reçut aussi des leçons de peinture d'un autre artiste provençal, Pierre Bronzet. Il fit quelques copies d'après des tableaux du musée de Marseille, notamment d'après le *Salvator mundi* de Puget, exécuta son propre portrait (1841) et celui de sa sœur (1842), et, triomphant à la fin des répugnances que son père avait à le voir suivre la carrière des arts, il obtint de se rendre à Paris, où il entra dans l'atelier de Léon Cogniet (1843). Sous la direction de ce nouveau guide, le jeune Marseillais se livra à la composition historique; il concourut sans succès pour le prix de Rome; mais, bien loin de se décourager, il redoubla d'ardeur pour l'étude. Ce fut au Louvre, en copiant les chefs-d'œuvre des anciens maîtres, qu'il se perfectionna. Il fut surtout séduit par les grands coloristes, le Titien, le Giorgione, le Corrége, Van Dyck, Rubens, Rembrandt; il ne se contenta pas d'ailleurs de les étudier en France; il fit, par la suite, de fréquents voyages en Italie, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, et partout, jusqu'à la fin de sa carrière, alors qu'il était devenu maître à son tour, il interrogea ces merveilleux modèles avec une obstination passionnée, s'efforçant de deviner leur pensée et de surprendre leurs procédés. Les copies qu'il fit d'après eux sont d'une fidélité étonnante; quelques-unes, celles de l'*Antiope* du Corrége et de la *Vénus* du Titien notamment, ont excité la plus vive admiration.

Après un premier séjour assez prolongé en Italie et quelques mois passés dans les Pays-Bas, Gustave Ricard revint à Paris et débuta au Salon de 1850, avec une délicieuse étude de *Jeune bohémienne tenant un chat*, cinq portraits d'hommes et trois portraits de femmes. Le jury lui accorda une médaille de 2e classe; la critique salua en lui un portraitiste de grande race. Le portrait de la belle *Mme Sabathier* fut particulièrement admiré. Le port élégant et fier de la tête, les ondes soyeuses de la chevelure, l'œil étincelant de vie, la fraîcheur des lèvres, dont l'expression spirituelle est relevée et comme soulignée par un grain de beauté, la teinte rosée répandue sur le visage et sur les épaules, la poitrine qui se soulève et palpite, les mains effilées qui caressent un bichon de la Havane endormi sur les genoux de sa maîtresse, la robe de velours noir dont les manches ont des crevés de pourpre vénitienne, tout est rendu avec une délicatesse, une coquetterie et en même temps avec une largeur et une sûreté de touche extraordinaires. Bien qu'il éveille le souvenir de la *Maîtresse du Titien*, ce beau portrait n'a rien d'un pastiche. Dans celui de *Mme de Blocqueville*, qui parut au Salon de 1852 et valut à l'artiste une médaille de 1re classe, les détails du costume sont traités avec une certaine recherche. En général, Ricard s'est montré extrêmement sobre de colifichets et d'accessoires, réservant toute la lumière et tout l'intérêt pour le visage et s'attachant, d'ailleurs, à varier le ton des chairs suivant l'âge, le sexe, le type et la race de ses modèles. Le portrait de Mlle Wilhelmine Clauss (depuis Mme Szarvady) et celui du docteur Philipps, exposés au Salon de 1853, placèrent décidément Ricard à la tête de nos peintres de portrait. A l'Exposition universelle de 1855 reparurent neuf des portraits précédemment exposés par l'artiste. La critique les acclama de nouveau. « Nous avons salué dans M. Ricard un petit-fils de Van Dyck, écrivit T. Gautier; ce n'est pas un imitateur, c'est un descendant du peintre qui a laissé tant de chefs-d'œuvre à Windsor et à Gênes. M. Ricard fait le portrait en artiste et en maître, et ses cadres pourraient figurer aux galeries anciennes sans désavantage; il a une couleur exquisement vieillie, sur laquelle le temps semble avoir déjà mis sa patine et qui, empêchant ses portraits d'être trop crûment actuels, en fait des tableaux que tout le monde regarde avec intérêt. » Le jury de l'Exposition universelle n'accorda à Ricard qu'une mention honorable, estimant, sans doute, que c'était là une récompense assez haute pour un simple portraitiste qui avait, d'ailleurs, le tort de ne pas appartenir à la coterie académique. Cette injustice n'empêcha pas l'artiste de prendre part au Salon de 1857, où il exposa huit portraits, et au Salon de 1859, où il en exposa dix, parmi lesquels celui du président Troplong. Puis, lassé de la persistance du jury à lui refuser la croix de la Légion d'honneur, qu'obtenaient tant de médiocrités, il renonça aux concours officiels et se contenta de l'approbation des esprits délicats.

Les commandes de portraits arrivaient d'ailleurs de tous côtés au vaillant artiste. Dans une remarquable étude qu'il lui a consacrée (*Gustave Ricard et son œuvre à Marseille*, avec un portrait gravé à l'eau-forte par Torrents), M. Louis Brès nous apprend que l'artiste marseillais apportait une grande indépendance de caractère dans ses rapports avec le public : « Ricard ne consentit jamais à peindre une tête qui ne lui était pas sympathique, quel que fût d'ailleurs le prix qu'on lui offrît de son travail. Ce n'était pas bizarrerie; il ne faut voir là que la conscience que le peintre avait de son talent et le respect qu'il portait à son art. Quand une tête l'attirait, c'était autre chose. Il priait alors de poser devant lui; c'était comme un service qu'il demandait. Combien de fois a-t-il fait ainsi le portrait d'un ami, très-délicatement offert ensuite au modèle! Et ce ne furent pas ses moins belles pages. » M. Brès ajoute : « Ricard était une nature enthousiaste et désintéressée, dégagée de toutes les mesquines préoccupations d'intérêt personnel qui trop souvent font de l'artiste un marchand. Aimant l'art pour lui-même, il était un artiste dans la plus noble acception du mot. Cette figure originale tranchait sur l'effacement des types actuels. On eût dit, égaré parmi nous, un de ces maîtres de la Renaissance dont les chroniques italiennes et les récits de Vasari nous ont gardé la fière image. » Ricard a fait le portrait de plusieurs peintres, ses confrères et ses amis, MM. Fromentin, Ziem, Heilbuth, Imer, Chaplin, Emile Loubon, Emile Bouquet, Gustave Moreau, Chenavard; il a fait de lui-même plusieurs portraits, dont un, exécuté à la fin de 1871 pour M. Jules Roux, de Marseille, est un véritable chef-d'œuvre. Nous citerons encore les portraits du jeune prince Demidoff, de M. Vaïsse, ancien préfet de Lyon; du prince Orloff, du chevalier Nigra, du comte Branicki, du baron de Rothschild, de MM. Feydeau, Paul de Musset, Ed. Boinvilliers, Blount, Exshaw, Chevandier de Valdrôme, Mame, E. Marcotte, L. Goldschmidt, Albert Goupil, Taigny, de Brigode, Szarvady, Gouvy, Jules Lecesne, Joseph Grandval, Antony Roux, Charles Fitch, et de Mmes Roth, Borel, Feydeau, de Calonne, Bamberger, Exshaw, Arnavon, Coppens de Fontenay, Jules Roux, Granville (la femme du ministre anglais), etc.

Dans quelques-uns de ses portraits de femme, a dit M. Marius Chaumelin, Ricard a employé des blancheurs laiteuses et nacrées, des reflets d'opale, des demi-teintes argentées, un modelé moelleux et souple, une *morbidezza* qu'on dirait empruntée à Corrége ou à Murillo; ailleurs, il a des tons frais et épanouis qui rappellent Rubens et Reynolds, des carnations lumineuses, des diaphanéités exquises qui laissent voir les petites veines bleues sous l'épiderme rose. En revanche, la plupart des portraits d'homme de sa belle époque sont exécutés dans une manière dorée, chaude et vigoureuse, qui n'exclut pas d'ailleurs la finesse et la légèreté du modelé. Malheureusement, Ricard ne s'en est pas toujours tenu à cette exécution si franche et si forte, si solide et en même temps si délicate. Non content de s'être assimilé, par une étude patiente, minutieuse, approfondie, les procédés des maîtres anciens, il crut devoir s'inspirer de leur *poétique* spéciale; il en vint à ne plus concevoir ses portraits que dans le sentiment particulier à tel ou tel de ces maîtres et dans le caractère propre aux races qu'ils ont eu à peindre. Dans la femme gracieuse et chastement provocante qui posait devant lui, il voyait une sœur de la Joconde. Un jeune homme à la barbe blonde, au teint coloré, se transformait en bourgeois d'Anvers, contemporain de Rubens. Un autre modèle (lui-même nous en a fait l'aveu) devenait le doge Andrea Gritti, jadis illustré par le pinceau du Titien. Ainsi, à force de s'absorber dans la contemplation des vieux maîtres, Ricard perdit peu à peu le sens de la réalité vivante. Leur ombre majestueuse l'enveloppait, jetant comme un voile mystérieux entre la nature et lui... Pendant les dix dernières années de sa vie, préoccupé de ressembler surtout à Léonard de Vinci et à Rembrandt, il combina des effets d'ombre et de lumière qui n'avaient rien de naturel; il se plut à noyer les contours dans des vapeurs blondes ou des fumées bleuâtres, à amortir les saillies, à chercher les expressions mélancoliques et rêveuses. Quelquefois il réussit à évoquer des apparitions délicates et charmantes, surtout quand il avait à peindre des jeunes filles et des enfants; mais, le plus souvent, les inquiétudes de son esprit se trahirent par les hésitations de son pinceau, le trouble de son âme se révéla dans l'indécision vaporeuse de sa création. Le portrait de Paul de Musset, qu'il exposa au Salon de 1872, est le spécimen le plus étrange de cette manière maladive. Au reste, même dans ces derniers ouvrages, Ricard est resté le peintre élégant, le poëte doux et sympathique des premières années. Certains de ses portraits, parmi les plus effacés, les moins vivants, ont un charme singulier : enveloppés d'une lumière discrète et pour ainsi dire idéale, ils nous regardent de loin et de haut avec une sorte de compassion mélancolique et semblent nous inviter à les suivre dans un monde meilleur.

M. Charles Yriarte a publié dans la *Gazette des beaux-arts* (mars 1873) une étude psychologique très-intéressante sur Ricard. Nous en détachons les lignes suivantes : « Jeune, fort, aimé, à l'abri des luttes et des incertitudes de la vie matérielle, ayant sa clientèle rare et son cénacle d'admirateurs et d'amis, parvenu à ce point de sa carrière que le fait seul de le choisir pour portraitiste donne au modèle un brevet d'homme de goût et constitue une sorte d'aristocratie intellectuelle, Ricard vit cependant dans une solitude relative. Il travaille toujours, il n'a ni repos ni trêve, et, tout en peignant, il dépense une singulière activité d'esprit. Sa porte est close, il faut des signes franc-maçonniques pour en franchir le seuil... Son atelier tient à la fois de la cellule et de l'autel; quand on y entre, on se prend involontairement à parler bas; il a tellement tamisé la lumière par toutes sortes d'appendices et de curieux moyens qu'il a inventés lui-même, qu'en venant de la pleine lumière on y voit à peine dans ce *studio* d'un peintre. Il vit là, dans son rêve, en face des toiles commencées, et, dès qu'il a reconnu le visiteur, sans transition aucune il entonne un monologue lent, original, plein de vives saillies et d'images inattendues; on peut l'écouter sans lui donner la réplique, il est intarissable dans ce débit curieux et tout plein de traits d'une imagination qui déborde... A mesure qu'il avance dans la vie, il se spiritualise de plus en plus, il ne sait absolument rien de ce qui se passe dans le domaine des faits. Il marche dans son rêve. C'est un doux et charmant halluciné au nom de l'art. Quand il vous aborde, il saute à deux pieds dans l'idéal ou le spirituel; mais jamais, au grand jamais, il ne fait allusion à un fait du monde réel, qu'il vous concerne ou qu'il l'intéresse lui-même... Ses distractions, après le travail assidu de la journée, sont les causeries ailées, le soir, autour de la table de thé; un tel homme n'a rien de banal; il a quelques rapports comme causeur avec Théophile Gautier... C'est encore un bon juge littéraire, un critique d'une grande sagacité, et sa philosophie est empreinte d'un certain mysticisme. On sent qu'il est très-religieux et on dirait qu'une femme, une mère, a laissé pour la vie son empreinte et son parfum dans cette âme-là. Le soir, à la brune, quand il passe devant un sanctuaire, il va s'asseoir un instant dans l'ombre d'un autel... » Un autre biographe de Ricard, M. Paul de Musset, a constaté aussi que ce grand artiste avait une disposition naturelle à la mysticité, qui se serait probablement accrue avec le temps. Sa sœur, religieuse à Nancy, qu'il aimait tendrement et qu'il allait voir souvent, contribuait peut-être, par les conversations qu'il avait avec elle, à le pousser dans une voie où il était porté par la nature même de son esprit.

Pendant la guerre de 1870-1871, Ricard demeura en Angleterre, où il fit un grand nombre de portraits. De retour à Paris, il reprit ses travaux avec une ardeur juvénile. Les derniers portraits auxquels il ait travaillé sont celui de M. Marcotte et celui de M. Chenavard; celui-ci ne fut point achevé. Ricard mourut subitement d'une paralysie du cœur, en déjeunant chez un de ses amis, le 23 janvier 1873. Il n'avait que cinquante ans. Ses admirateurs organisèrent à l'Ecole des beaux-arts de Paris une exposition où figurèrent environ cent cinquante de ses ouvrages : le succès fut considérable. Une autre exposition comprenant plus de cinquante morceaux eut lieu presque en même temps à Marseille.

Ricard n'a pas fait que des portraits. Il a exécuté de charmantes figures de fantaisie et d'étude, quelques natures mortes et, ce qui est plus important, sinon meilleur, quelques compositions mythologiques et allégoriques pour la décoration de l'hôtel Demidoff, à Paris, entre autres un plafond représentant le *Soleil qui chasse les nuées*.

RICARD (Amable), avocat et homme politique français, né à Charenton (Cher) le 12 juin 1828. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il alla exercer la profession d'avocat à Niort, où son père était directeur des contributions directes. M. Ricard débutait à peine au barreau lors du coup d'Etat du 2 décembre. Partisan convaincu de la république, il protesta hautement contre cet attentat. Son nom fut inscrit sur les tables de proscription des commissions mixtes, et il n'échappa aux rigueurs du plus odieux des pouvoirs que grâce à d'actives et puissantes intercessions. M. Ricard fit une opposition constante à l'Empire et ne tarda pas à se signaler comme un des plus brillants avocats de la province. Le 6 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet des Deux-Sèvres. Il donna sa démission le 20 du même mois; mais, quelques jours après, il fut chargé de remplir les fonctions de commissaire extraordinaire dans les trois départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Dans ces difficiles fonctions, il montra autant de patriotisme que de modération et, le 8 février 1871, les électeurs des Deux-Sèvres l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. A Bordeaux, il vota pour les préliminaires de paix et, après la réunion de l'Assemblée à Versailles, il fit partie du centre gauche, dont il ne tarda pas à devenir un des membres les plus influents et qui le choisit pour président à diverses reprises. En même temps, il assista aux réunions de la gauche républicaine; mais il se prononça vivement, au mois d'août 1871, contre un projet de fusion entre ce dernier groupe et le groupe de l'union républicaine. Sous le gouvernement de M. Thiers, il appuya sa politique et fut membre de la première commission des Trente. Après la chute de M. Thiers, il fit partie de la minorité qui vota constamment contre la politique de réaction à outrance inaugurée par M. de Broglie, et se prononça notamment contre l'établissement du septennat (13 novembre 1873). Soit dans les commissions, soit dans les groupes parlementaires dont il faisait partie, M. Ricard s'était fait remarquer par une éloquence incontestable. La netteté de ses idées, l'habileté de son argumentation et jusqu'aux avantages physiques du geste, du port et de la voix, tout semblait le désigner pour les luttes parlementaires. Le 1er mars 1873, il avait abordé pour la première fois la tribune pour

y prononcer un discours sur les conclusions de la commission des Trente, et il n'avait remporté qu'un demi-succès, tout à fait disproportionné avec l'espèce de renommée que lui avaient faite ses amis. Mais l'éloquent discours qu'il prononça le 21 janvier 1874, au sujet du régime de la presse sous le cabinet de Broglie, eut un succès complet et le rangea définitivement parmi les meilleurs orateurs de la Chambre. Le 16 mai suivant, il contribua à la chute du ministère de Broglie, puis il vota la proposition Périer (23 juillet 1874) et la proposition de dissolution faite par M. de Maleville (29 juillet). Le 23 décembre suivant, il prononça un très-brillant discours sur les menées bonapartistes et produisit sur l'Assemblée une grande impression. Au commencement de 1875, il a beaucoup contribué à la formation d'une majorité nouvelle, comprenant les trois groupes de la gauche et une partie du centre droit, majorité qui a enfin doté la France d'une constitution et reconnu la république comme forme de gouvernement (25 février). Le 1er mars suivant, M. Ricard a été élu vice-président de l'Assemblée nationale à la place de M. Benoît d'Azy.

RICARDE s. f. (ri-kar-de). Moll. Nom vulgaire des bucardes.

RICARDEAU s. m. (ri-kar-do). Moll. Nom vulgaire d'une espèce du genre peigne, appelée aussi RICARDOT et COQUILLE DE SAINT-JACQUES.

RICARDO (David), économiste anglais, né à Londres en 1772, mort à Gatcomb-Park (comté de Gloucester) en 1823. Il était fils d'un israélite hollandais, qui s'était établi en Angleterre comme courtier de change et qui lui fit embrasser la même profession. Des opérations financières et commerciales, menées avec autant d'habileté que de prudence, lui procurèrent une fortune qu'on évaluait à 12,500,000 francs, lorsqu'il se retira des affaires en 1818. Tout en s'occupant de questions de finance, Ricardo étudiait les mathématiques, la minéralogie, la chimie et prenait part à la fondation de la Société géologique de Londres. Ayant lu, en 1799, le traité d'Adam Smith : *Sur la richesse des nations*, il se prit de passion pour l'économie politique et s'adonna dès lors avec ardeur à l'étude de cette science. Peu après, il se fit connaître par divers écrits : le *Haut prix du lingot, preuve de la dépréciation des billets de banque* (1819); *Réplique à M. Bosanquet sur le rapport du Bullion committee* (1811), excellent morceau de controverse; *Essai sur l'influence du bas prix du blé sur les profits, ou le cours des fonds publics* (1815); *Recherches sur la nature et les progrès de la rente* (1825).

Ayant abjuré le culte de ses pères pour se faire protestant, il fut élu, en 1819, membre de la Chambre des communes, où il vota avec l'opposition et se montra partisan des réformes, aussi bien dans la politique que dans les finances. Sous ce dernier rapport, il montrait une prédilection très-grande pour le système des banques; mais il voulait que les escomptes se fissent dans une sage mesure, afin que les billets fussent à l'abri de toute dépréciation, et la production industrielle maintenue dans les bornes que les besoins de la consommation lui assignent, bornes que les fabricants sont toujours disposés à franchir quand ils trouvent de l'argent avec trop de facilité. En économie politique, son principe fondamental est que la propriété doit se vendre ou se louer d'autant plus cher qu'elle rapporte davantage et à moins de frais, et que le prix des marchandises se fonde sur la quantité de travail qu'elles exigent. Ces théories sont exposées dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), trad. en français par Constancio, avec des notes de J.-B. Say (1819, 2 vol. in-8°). On lui doit divers écrits sur le numéraire et le papier-monnaie, les fonds publics, le commerce des grains, etc. Ses *Œuvres complètes*, traduites par Fonteyraud (1846, 1 vol. gr. in-8°), font partie de la collection des économistes publiée par Guillaumin.

RICARDOS-CARILLO (Antonio, comte DE), général espagnol, né à Séville en 1727, mort à Madrid en 1794. Il obtint le grade de colonel à vingt ans, par sa bravoure à la bataille de Plaisance (1746), prit part à la malencontreuse expédition contre Alger en 1775, fut nommé plus tard capitaine général et, en mars 1793, mis à la tête d'une des trois armées espagnoles levées contre la France. La plupart de nos places frontières, prises au dépourvu, tombèrent en son pouvoir; il avait déjà bloqué Perpignan, lorsque l'armée des Pyrénées-Orientales, organisée à la hâte, l'obligea de battre en retraite. Il parvint pourtant à se maintenir dans le Roussillon. Mandé à Madrid en janvier 1794, pour y concerter un nouveau plan de campagne, il retournait à son armée lorsqu'il mourut subitement en route. Il avait bu, dit-on, chez Godoï, une tasse de chocolat empoisonné qui était destinée à ce dernier.

RIC-À-RIC loc. adv. (ri-ka-rik. — Ce mot vient probablement du radical *rig*, qui est dans le latin *rigor*, rigueur, ou peut-être du provençal *ric*, puissant, fier, rigoureux). Avec une exactitude rigoureuse, sévère, exagérée : *Compter* RIC-À-RIC. *Il n'a qu'à dormir et faire* RIC-À-RIC *son service.* (St-Sim.)

— Avec parcimonie, sou à sou, par très-petites sommes données péniblement : *Payer* RIC-À-RIC. *Vous comptez avec moi bien* RIC-À-RIC, *et vous ne m'écririez jamais si ce n'était en réponse.* (Mme Du Deffant.)

RICASOLI (le baron Bettino), homme d'État italien, né le 9 mars 1809. Il descend d'une ancienne famille toscane, originaire de la Lombardie. L'un des membres de cette famille, un évêque, qui a joué un rôle important dans l'histoire de Florence, fut envoyé à Paris par la seigneurie pour demander l'extradition de Strozzi, et il emporta, en cas de besoin, du poison pour s'en débarrasser. Un autre Ricasoli, Bettino RICASOLI, qui, vers le milieu du XIVe siècle, termina victorieusement une guerre dans la Romagne, était chef du parti guelfe et s'efforça d'éloigner les gibelins du gouvernement. Pour obtenir l'exclusion de deux membres de ce parti, il avait plusieurs fois, mais inutilement, remanié le conseil des Vingt-Quatre, qui devait approuver ce décret. A bout de patience, Bettino le convoque un jour dans son palais; là, il fait fermer les portes et s'en fait apporter les clefs; puis il jure que personne ne sortira que le décret ne soit signé. Le conseil résiste. Bettino présente vingt-deux fois le décret. Enfin, pendant la nuit, de guerre lasse, les Vingt-Quatre cèdent et approuvent l'exclusion. Le baron Bettino Ricasoli qui vit aujourd'hui, tout en étant incapable de la moindre violence, a cependant quelque chose de l'énergique audace du premier Bettino.

Elevé à Pise et à Florence, il y connut Tito Manzi, ancien ministre de la police du royaume d'Etrurie, les exilés Poerio, Colletta, Pepe et d'autres partisans de l'indépendance et de l'unité de l'Italie, les réformateurs Niccolius Salvagnoli, de Potter, et épousa, fort jeune encore, une fille de l'illustre maison des Bonaccorsi. Jusqu'à l'époque du réveil de l'Italie en 1847, il passa sa vie en voyages ou dans son château féodal de Brolio, étudiant l'agriculture, qu'il améliora beaucoup en Toscane et sur laquelle il écrivit des mémoires spéciaux. Il se fit donc agronome, dans un but de progrès, de science et d'humanité, pour améliorer le sort de ses fermiers. Il obtint, pour ses excellents vins de Chianti, une médaille à l'Exposition de Paris et la croix de la Légion d'honneur. Il eut le mérite de prouver, par son exemple, que les maremmes toscanes pouvaient être assainies. En 1847, il envoya au grand-duc une sorte de mémoire dans lequel il exposait la situation difficile de la Toscane et demandait des institutions monarchiques selon l'esprit des temps. Quelque temps après, des difficultés s'étant élevées entre le duc de Modène, l'Autriche et la Toscane, au sujet du duché de Lucques, Léopold II, ayant choisi Charles-Albert pour arbitre, lui envoya le baron Ricasoli, qui remplit sa mission avec succès. Sur ces entrefaites, la Révolution éclata. Ricasoli fonda alors, de concert avec Salvagnoli et Lambruschini, un journal intitulé la *Patria*, dans lequel fut adopté le programme *fuori i Barbari*. Ricasoli développa son programme unitaire d'une monarchie nationale et de l'Italie délivrée du pape et de la domination autrichienne. Néanmoins, il refusa de s'unir avec Montanelli et Guerrazzi. Nommé gonfalonier (maire) de Florence, il résigna cette charge lorsqu'il vit le grand-duc prendre des ministres dont la politique était contraire à la sienne. Il se tint à l'écart du mouvement républicain et, lorsque Montanelli et Guerrazzi ne furent plus au pouvoir, il devint membre de la commission exécutive. Il eut la faiblesse de croire aux promesses du grand-duc et fit partie de la commission de gouvernement qui se forma bientôt après pour le rappeler. Lorsque le prince, manquant à sa parole, revint avec les Autrichiens, le fier baron renvoya au grand-duc ses décorations et alla se renfermer dans son château de Brolio. Puis, comme Léopold II, sous le prétexte de dessécher les maremmes, se contentait de dessécher, selon le mot de Giusti, les poches de ses sujets, le seigneur de Brolio, voulant lui donner une leçon, acheta une partie de ces marais, se rendit en Angleterre où il se procura des machines et des instruments perfectionnés, revint en Italie, se rendit sur les lieux avec ses paysans et, bravant les dépenses et les fièvres, vint à bout de fertiliser ces terrains pestilentiels. Au printemps de 1859, les libéraux modérés avaient rédigé une brochure, l'*Autriche et la Toscane*, qui était une déclaration de guerre à la maison de Lorraine. Mais on n'osait pas la publier; on proposait, au lieu de cette brochure, une adresse au prince, pour lui demander des réformes. Ricasoli repoussa ce *mezzo termine*. Il ajouta son nom à celui des rédacteurs et le manifeste parut. Le grand-duc, mis au défi, fit appel à l'armée; mais l'armée se mit du côté du peuple et Léopold partit pour l'Autriche. Le baron Bettino fut, après ce départ, ministre de l'intérieur dans le gouvernement constitué par le commissaire du roi Victor-Emmanuel, M. Boncompagni. Après le départ de celui-ci, il resta gouverneur général de la Toscane. Se roidissant contre les stipulations de Villafranca, il ne prit le pouvoir qu'avec la résolution immuable de tout sacrifier à la grandeur et à l'indépendance de sa patrie. Il éconduisit tous les diplomates officiels ou officieux qui avaient pour mission de sauvegarder l'autonomie de la Toscane : MM. de La Ferrière, de Reiset, Pietri, Poniatowski. Au moment où la France paraissait s'opposer le plus vivement à ses projets, il dit, une nuit, à M. Dall' Ongaro, qui prenait congé de lui en partant pour Paris : « Dites à ces messieurs que j'ai dix siècles d'existence, que je suis le dernier de ma race, et que je donnerai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour maintenir l'intégrité de mon programme politique. » Sur ces entrefaites M. de Cavour fit accepter son programme à Paris et aplanit ainsi les plus grandes difficultés extérieures. Le comte Walewski dut se retirer et Ricasoli eut la victoire. En même temps, il prit des mesures pour empêcher tout trouble intérieur, toute agitation du parti avancé, et sa conduite, à cette occasion, donna lieu à quelques accusations de despotisme; toutefois, ses ennemis eux-mêmes ne purent s'empêcher de lui rendre justice et de reconnaître qu'il n'eut qu'un but, le triomphe de l'unité italienne.

Lorsque la réunion de la Toscane au Piémont fut accomplie (mars 1860), le baron Ricasoli voulait se retirer; mais, cédant aux instances du gouvernement, il resta quelque temps encore aux affaires et empêcha l'expédition projetée sur Rome par un lieutenant de Garibaldi, Nicotera. Quand il se retira du pouvoir, le baron Ricasoli, élu député dans trois colléges électoraux, alla représenter Florence au parlement italien. Il y fut incontestablement l'homme le plus considérable de la droite jusqu'au moment où la mort de M. de Cavour l'appela à la présidence du conseil des ministres (juin 1861). Je continuerai, dit-il dans son programme officiel, la politique du comte de Cavour. » Tel fut, en effet, le but qu'il se proposa pendant les huit mois qu'il fut au pouvoir : aller à Rome et à Venise, sans trop compter sur une alliance étrangère et en s'appuyant sur les forces vives de l'Italie et sur le parti d'action. Ce fut cette dernière partie de son programme qui, en lui donnant à gauche les voix qu'il perdit à droite, déplaça la majorité parlementaire, ce qui amena sa démission (1er mars 1862).

En quittant la direction des affaires, dans laquelle il eut pour successeur M. Rattazzi, le baron Ricasoli fut élu président de la Chambre; mais il refusa de remplir ces fonctions, auxquelles son manque de souplesse le rendait peu propre, et il continua à siéger, comme simple député, jusqu'au 20 juin 1866. A cette époque, le gouvernement italien, marchant d'accord avec la Prusse, déclarait la guerre à l'Autriche. Appelé à succéder au général Lamarmora comme président du conseil, M. Ricasoli constitua un nouveau cabinet et prit le portefeuille de l'intérieur. Après cette courte guerre, qui valut à l'Italie, malgré ses échecs, de rentrer en possession de la Vénétie, le ministre essaya, mais inutilement, d'obtenir la cession du Trentin, s'attacha à calmer l'agitation qui régnait dans le pays et chargea le général Cadova de mettre fin aux troubles qui venaient d'éclater en Sicile. Ce fut également dans un but d'apaisement, en un moment où les esprits étaient vivement surexcités par la question de Rome capitale, qu'il rappela dans leurs diocèses les évêques qu'on avait dû éloigner, écrivit des circulaires pour recommander la modération et déclara que le gouvernement s'efforcerait de mettre en pratique la formule chère à Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. » En outre, il régla la question relative à la dette pontificale, qui fut prise à la charge du royaume d'Italie, en proportion des territoires annexés.

Le 11 février 1867, la Chambre des députés ayant repoussé le projet de loi Langrand-Dumonceau relativement aux biens ecclésiastiques, le baron Ricasoli donna sa démission; mais Victor-Emmanuel ne voulut pas l'accepter, et le gouvernement fit appel au pays en décrétant la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections. Bien que, dans la Chambre nouvelle, le cabinet eût la majorité, M. Ricasoli pensa qu'il lui serait fort difficile de faire passer le projet de loi Langrand et, au mois d'avril, il se démit irrévocablement de ses fonctions ministérielles, laissant encore une fois à M. Rattazzi la direction des affaires. Depuis cette époque, il a continué de siéger à la Chambre et de donner son appui à la politique gouvernementale sous les ministères Menabrea, Lanza-Sella et Minghetti. Lors de la discussion sur le projet de loi des corporations religieuses, en mai 1873, il proposa, relativement aux maisons généralices, un amendement qui fut voté par la Chambre et qui est ainsi conçu : « Sur le reste des biens ecclésiastiques, déduction faite du capital des pensions, en raison de seize fois leur montant, il sera alloué au saint-siége une rente jusqu'à concurrence de 400,000 fr. pour pourvoir à l'entretien des représentants des ordres religieux existant à l'étranger. Jusqu'à ce que le saint-siége dispose de ladite somme, le gouvernement pourra en confier temporairement l'administration à des corps ecclésiastiques juridiquement existants à Rome. »

RICAUD ou **RIGAUD** (Jean), écrivain français, qui vivait au XVIe siècle. Pasteur à Lyon lors du massacre de la Saint-Barthélemy, il se réfugia alors à Montauban, où il écrivit la relation des massacres commis, en quelque sorte, sous ses yeux. Cette relation, qui a pour titre : *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques romains le* 28 *du mois d'aoust et jours ensuyvants de l'an* 1572, *etc.* (1574, in-12), a été réimprimée par M. Gonon (Lyon, 1848, in-12) et reproduite avec de légers changements dans le *Martyrologe* de Crespin.

RICAUDY (Louis-Anselme-Alphonse DE), marin français, né en 1789, mort à Perpignan en 1856. A douze ans, il entra dans la marine, fit partie de l'expédition de l'amiral Villeneuve aux Antilles, prit part au combat livré aux Anglais à la hauteur du cap Finistère (1805), à la bataille de Trafalgar, où il fut fait prisonnier, et passa dix ans sur les pontons de l'Angleterre. Enseigne en 1815, lieutenant de vaisseau en 1824, il dut à l'intrépidité dont il fit preuve lors de la prise d'Alger le grade de capitaine de frégate (1830). Nommé capitaine de vaisseau en 1837, il fut chargé successivement de fonctions importantes à Rochefort et à Toulon, reçut, en 1848, le commandement d'une escadre chargée de croiser dans les eaux de Venise et fut nommé cette même année contre-amiral. Peu après, il prit sa retraite.

RICAUT (sir Paul), historien anglais. V. RYCAUT.

RICAVETZ, lac de la Turquie d'Europe, en Albanie, dans le N.-O. du sangiac de Scutari; il a 12 kilom. du N. au S. et 5 kilom. de largeur. Ses eaux s'écoulent au S. par une petite rivière tributaire de la Bojana.

RICCARDI (Nicolas), théologien et prédicateur italien, né à Gênes en 1585, mort à Rome en 1639. Il entra dans l'ordre des Dominicains, devint, en 1613, professeur de théologie à Valladolid et acquit bientôt une telle réputation comme prédicateur, qu'il fut appelé à la cour de Madrid. Après l'avoir entendu, Philippe III déclara que Riccardi était un prodige, *un monstre*, et depuis lors on l'appela familièrement **il Padre mostro.** A Rome, ses succès oratoires ne furent pas moins grands qu'en Espagne. Ses mouvements passionnés et la hardiesse des pensées l'entraînaient quelquefois jusqu'aux limites de l'hérésie; ce qui ne l'empêcha pas de trouver bon accueil auprès du pape Urbain VIII, qui le nomma professeur de théologie au collége de la Minerve (1621) et maître du sacré palais (1629). Outre plusieurs ouvrages restés manuscrits, on a de Riccardi : *Ragionamenti sopra le litanie di Nostra Signora* (Rome, 1626, 2 vol. in-fol.); *Historiæ concilii Tridentini emaculatæ synopsis* (1627, in-16).

RICCATI (Jacques-François, comte), mathématicien italien, né à Venise en 1676, mort à Trévise en 1754. Il est surtout connu par l'équation qui porte son nom. Il se fit recevoir docteur en 1696, s'adonna avec passion à l'étude des mathématiques et s'attacha à propager les idées de Newton. Comme délassement à ses travaux, il cultivait les belles-lettres, la poésie, l'histoire, l'archéologie, et il avait acquis en hydraulique des connaissances telles, qu'à plusieurs reprises le sénat de Venise le chargea de faire exécuter des travaux pour empêcher le débordement de cours d'eau. Riccati avait beaucoup écrit dans les divers recueils scientifiques publiés en Italie. Ses mémoires ont été rassemblés par son fils Jourdain et publiés à Lucques de 1764 à 1774, sous ce titre : *Opere del conte Jacopo Riccati* (3 vol. in-4°). L'équation dont il avait proposé l'intégration aux géomètres est $ax^my^pdx + by'x^ndx = dy$; lui-même, les Bernoulli et Goldbach s'en occupèrent activement et parvinrent à l'intégrer dans quelques cas particuliers. Il s'est principalement occupé des méthodes d'abaissement des équations différentielles.

RICCATI (Vincent), mathématicien et physicien, fils du précédent, né à Castel-Franco en 1707, mort à Trévise en 1775. Après avoir étudié les mathématiques avec son père, il se fit jésuite en 1726. Il professa successivement les belles-lettres à Plaisance, à Padoue, à Parme, et fut nommé, en 1739, professeur de mathématiques à Bologne, où il professa avec succès, pendant trente-quatre ans, l'analyse transcendante. Il était chargé de la surveillance des fleuves dans le Bolonais et les Etats vénitiens, et fit exécuter de grands travaux sur le Reno, le Pô, l'Adige et la Brenta, pour prévenir des inondations périodiques dont les riverains avaient beaucoup à souffrir. Les Bolonais et les Vénitiens firent, séparément, frapper des médailles d'un grand prix en son honneur, pour lui témoigner leur reconnaissance. On a de Riccati : *De usu motus tractatorii in constructione æquationum differentialium commentarius* (Bologne, 1752, in-4°); *Opuscula ad res physicas et mathematicas pertinentia* (Lucques, 1757-1762, 2 vol. in-4°); *Institutiones analyticæ collectæ* (Bologne, 1765-1767; Milan, 1775, 3 vol. in-4°).

RICCATI (Jourdain, comte), mathématicien et architecte italien, frère du précédent, né à Castel-Franco en 1709, mort à Trévise en 1790. Il se fixa à Trévise, après avoir pris le diplôme de docteur en droit (1731), cultiva avec un égal succès les sciences et les beaux-arts et donna, comme architecte, les dessins de plusieurs monuments, notamment de l'église de Saint-André et de la cathédrale de Trévise. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Saggia sopra le leggi del contrappunto* (1762); *Della forza centri-*

fuga (1763); *Delle corde ovvero delle fibre elastiche* (1767), etc.

RICCHI (Pierre), peintre italien. V. RICCI.

RICCHIERI (Louis), philologue italien. V. RHODIGINUS.

RICCI ou **RICCIO** (Barthélemi), humaniste italien, né à Lugo (Romagne) en 1490, mort en 1569. Après s'être adonné à l'enseignement à Lugo et à Ravenne, il fut chargé par Hercule II, duc de Ferrare, de diriger l'éducation de ses enfants et reçut par la suite de l'un de ses élèves, Alphonse, des lettres de noblesse (1561). Sa vanité pédantesque et son humeur querelleuse lui firent de nombreux ennemis, dont l'un essaya de l'empoisonner. Ricci écrivait avec élégance, mais son style est inégal et tourmenté. Ses ouvrages ont été réunis sous le titre d'*Opera* (Padoue, 1748, 3 vol. in-8°); les plus estimés sont : *Apparatus latinæ locutionis* (Venise, 1533, in-8°); *De imitatione lib. III* (1541, in-8°) et *Le Balie* (les *Nourrices*), comédie qui est, au jugement de Quadrio, une des meilleures de cette époque.

RICCI ou **RICCHI** (Augustin), littérateur et médecin italien, né à Lucques au commencement du XVIe siècle. Il fut médecin du pape Jules III et traduisit quelques traités de Galien. L'ouvrage qui a préservé son nom de l'oubli est sa comédie *I Tre tiranni*. Cette pièce, jouée à Bologne en présence du pape et de Charles-Quint, est spirituellement écrite et remplie de détails immoraux, ce qui n'empêcha qu'elle ne fût imprimée *con privilegio apostolico*. Les trois tyrans dont il s'agit dans cette comédie sont l'Amour, la Fortune et l'Or.

RICCI (Michel-Ange), géomètre italien, qui vivait au XVIe siècle. Il a donné, sous le titre *De maximis et minimis*, une dissertation imprimée à Rome en 1665 et qui fut jugée assez intéressante par la Société royale de Londres pour qu'elle la fit réimprimer. L'objet de cet opuscule était de déterminer les tangentes et les points maxima et minima des courbes par les procédés de la géométrie pure.

RICCI (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Novare en 1545, mort à Rome en 1620. Elève de son beau-frère Lanini, il se rendit à Rome, fit preuve de talent en exécutant des peintures dans l'escalier du palais de Latran et dans la bibliothèque du Vatican, et gagna les bonnes grâces de Sixte-Quint, qui le chargea de terminer les décorations picturales du palais du Quirinal. Ses plus beaux ouvrages se trouvent à Saint-Jean-de-Latran, où il peignit, sous Clément VIII, l'*Histoire de la consécration de cette basilique*. La manière de cet artiste a quelque chose de gai et de riant qui séduit l'œil; on y reconnaît l'école de Raphaël, mais dégénérée. Ricci se signala surtout dans la peinture à fresque. Il contribua à propager le mauvais goût qui s'introduisait alors dans les arts; mais il se fait remarquer par un sentiment de la forme que peu de peintres de cette époque ont possédé au même degré que lui.

RICCI (*Matthieu*), *en chinois* **Li-Ma-Teou**, missionnaire italien, né à Macerata (Marche d'Ancône) en 1552, mort à Pékin en 1610. Admis dans la société de Jésus en 1577, il partit la même année avec le Père Valignan pour les Indes, professa la philosophie à Goa et apprit en même temps la langue chinoise. Choisi peu après avec les Pères Roger et Pasio pour fonder une mission en Chine, il pénétra dans ce pays avec des marchands hollandais. Son entreprise n'eut d'abord aucun succès. Néanmoins, il finit par obtenir de s'établir à Tchao-King, dans le gouvernement de Canton, et, dans le but de se faire connaître, il publia une *Mappemonde*, dans laquelle il plaça la Chine au centre de la carte, et divers livres chinois, notamment un *Catéchisme*, dans lequel il s'attachait surtout à émettre des principes de morale. Ses travaux, sa tolérance, son zèle donnèrent bientôt de lui une haute opinion; néanmoins, ses tentatives pour pénétrer à la cour restèrent longtemps infructueuses et l'exposèrent même à de grands dangers. Enfin, en 1600, il parvint à être présenté à l'empereur en qualité d'ambassadeur des Portugais, et, pour se faire bien venir, il lui donna des présents, entre autres une horloge, une montre à sonnerie, etc. Accueilli favorablement, il gagna rapidement par ses talents les bonnes grâces du souverain du Céleste-Empire, et dès lors il ne lui fut plus difficile de *remplir les instructions qu'il* avait reçues. Par son habileté, par la façon dont il savait accommoder le christianisme aux mœurs et aux idées des Chinois, afin de *ne point heurter trop brusquement* les opinions établies, le Père Ricci obtint plusieurs conversions éclatantes et les missionnaires purent en liberté accomplir leur œuvre de propagande. Il mourut à Pékin à cinquante-huit ans. Les annales de l'empire le désignent sous le nom de Li-Ma-Teou et sous celui de Si-Thaï. Ses succès, la manière très-large, très-élastique avec laquelle il exposait les doctrines chrétiennes, excitèrent au plus haut point la colère des dominicains, et il s'ensuivit bientôt entre les deux ordres une scandaleuse querelle, dont le résultat fut de les faire expulser l'un et l'autre de Chine. Parmi les ouvrages que le Père Ricci publia en chinois, on cite : *Thian-tchu chi i*, ou la véritable doctrine de Dieu, en deux livres, ouvrage qui a été compris dans la collection que Khien-long fit rédiger des meilleurs livres chinois; *Ki ho youan pen*, ou les six premiers livres d'Euclide; *Kiao-yeou lun*, ou dialogue sur l'amitié; *Si-Koue-fa*, ou Art de la mémoire; une arithmétique pratique, une géométrie pratique et une explication de la sphère céleste et terrestre.

RICCI (Camille), peintre italien, né à Ferrare en 1580, mort en 1618. Il eut pour maître Hippolyte Scarsella, qui le prit pour collaborateur et dont il s'assimila la manière au point qu'il est à peu près impossible de distinguer les ouvrages du maître de ceux de l'élève. Les travaux dans lesquels il a donné avec le plus d'éclat la mesure de son beau talent se trouvent à l'église de Saint-Nicolas de Ferrare. Il a orné le plafond de cet édifice de plus de quatre-vingts compartiments, représentant des épisodes de la *Vie de saint Nicolas*. La *Sainte Marguerite* qu'il a peinte dans la cathédrale de la même ville est également fort remarquable. La famille des Trotti à Ferrare possède un *Portrait de Ricci*, peint par lui-même.

RICCI (Joseph), historien italien du XVIIe siècle, né à Brescia vers 1600. Il appartenait à la congrégation des somasques. On lui doit deux ouvrages remarquables par l'esprit critique et par l'érudition : *De bello germanico ab anno* 1618 *ad annum* 1648, en dix livres (Venise, 1648), histoire de la guerre de Trente ans, et *Narrationes rerum italicarum ab anno* 1613 *ad annum* 1653 (Venise, 1655).

RICCI (Antoine), dit **Barbalunga**, peintre italien, *né à Messine en 1600, mort en 1649*. Après avoir reçu des leçons du Dominiquin à Rome, il retourna dans sa ville natale et y fonda une école, d'où sortirent plusieurs peintres de talent. Parmi ses tableaux, exécutés dans la manière du Dominiquin, on cite une *Ascension*, *Saint Grégoire écrivant*, la *Conversion de saint Paul*, *Saint Charles Borromée*, la *Vierge*, etc., qu'on voit à Messine.

RICCI ou **RICCHI** (Pierre), peintre italien, né à Lucques en 1606, d'où il reçut le nom de **Lucchese**, mort à Udine en 1675. En quittant l'atelier de son maître Passignani, à Florence, il se rendit dans sa ville natale où il peignit de remarquables tableaux pour le couvent des capucins; plus tard il compléta son instruction artistique sous la direction du Guide. Après avoir séjourné à Rome, il passa en France, orna de peintures des églises de la Provence, visita Lyon, Paris et dut, à la suite d'un duel dans lequel il tua son adversaire, quitter la France en toute hâte. Ricci se rendit alors à Milan, à Venise et enfin à Udine, où il termina sa vie. C'était un peintre de beaucoup de talent, qui se montra le digne émule du Guide. Beaucoup de ses ouvrages, pour lesquels il s'est servi de toiles mal préparées, sont aujourd'hui perdus. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Saint François ressuscitant un enfant*, *Saint François ordonnant à une louve de ne plus ravager le pays*, à Lucques; la *Madone*, *Histoire de Loth*, à Milan; *Saint Raymond*, à Bergame; l'*Epiphanie*, à Venise, etc.

RICCI (Sébastien), peintre italien, né à Bellune en 1659, mort à Venise en 1734. Il voyagea dans toute l'Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Flandre, travaillant partout à perfectionner son talent, étudiant tous les maîtres et s'assimilant leur style et leurs procédés artistiques. Il alla ensuite se fixer à Venise, où il passa le reste de sa vie.

Sébastien Ricci eut de commun avec Luca Giordano le talent de contrefaire avec une étonnante perfection la manière des plus grands artistes des différentes écoles. Parmi ses productions les plus remarquables, on cite : le *Massacre des Innocents*, à Venise; l'*Enlèvement des Sabines*, à Rome; *Saint Charles*, à Florence; le *Martyre de sainte Lucie*, à Parme; une *Mise au tombeau*, à Modène; *Saint Grégoire célébrant la messe*, à Messine; une *Ascension* et des *Sacrifices à Pan et à Vesta*, au musée de Dresde; *Jésus remettant à saint Pierre les clefs du paradis; Polyxène au tombeau d'Achille*; la *Continence de Scipion* et la *France*, composition allégorique, au musée du Louvre.

RICCI (Laurent), général des jésuites, né à Florence en 1703, mort à Rome en 1775. Il entra dans la compagnie de Jésus à l'âge de quinze ans, enseigna la philosophie à Sienne, devint directeur spirituel au séminaire de Rome, professeur de théologie au collège romain, puis secrétaire de son ordre, qui l'éleva au généralat en 1758. Attaqués par les philosophes du siècle, unis aux jansénistes, les jésuites se virent alors successivement expulsés des principaux Etats de l'Europe. On pressait Ricci de modifier les statuts pour conjurer l'orage, mais il restait inébranlable et répondait : « *Sint ut sunt, aut non sint*, Il faut qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient pas. » En 1773, le pape Clément XIV, entraîné lui-même par le courant des idées, supprima l'ordre entier et fit renfermer Ricci au château Saint-Ange. Celui-ci succomba au moment où l'arrivée de Pie VII au trône pontifical allait le rendre à la liberté.

RICCI (Scipion), célèbre évêque de Pistoie et petit-neveu du précédent, né à Florence en 1741, mort en 1810. Il entra dans les projets de réforme du grand-duc de Toscane, Léopold, qui rivalisait en innovations avec l'empereur Joseph II. Attaché à la secte janséniste, il en manifesta tout le rigorisme en abolissant les confréries, en diminuant le nombre des fêtes et en réglant les cérémonies du culte. C'est dans cet esprit qu'il s'éleva, en 1781, contre la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, dont l'Eglise primitive n'avait pas la moindre notion et qui, selon lui, était contraire à l'Evangile. Dans un synode convoqué à Pistoie en 1786, il fit adopter les quatre fameux articles de l'assemblée du clergé de France de 1682. Mais, bientôt privé de l'appui de Léopold, qui venait de monter sur le trône impérial, frappé par les bulles de Pie VI, en butte à la haine de son clergé, il dut renoncer à l'épiscopat (1790). A Florence, où il vivait paisiblement, il fut plongé dans un cachot lors de l'expulsion des Français en 1799, et ne recouvra la liberté qu'à leur retour. Il se détermina, en 1806, à signer la bulle *Auctorem fidei*, contre laquelle ses convictions jansénistes s'étaient toujours soulevées. De Potter a publié : *Vie et mémoires de Sc. Ricci* (Bruxelles, 1824; Paris, 1825, 4 vol. in-8°), livre mis à l'index par la cour de Rome.

RICCI (Louis), compositeur italien, né à Naples, en 1805, mort à Prague en 1859. Il devait le jour à un Florentin qui s'était fixé depuis longtemps à Naples. Admis au collège de musique de Saint-Sébastien, il y étudia le piano, reçut des leçons de contre-point de Zingarelli et commença, étant encore élève, à composer des messes. En 1823, après avoir reçu les conseils de Generali, Ricci écrivit un petit opéra-bouffe, l'*Impresario in angustie*, qui fut joué par des élèves de l'institution musicale dont il faisait partie. Le premier de ses ouvrages qui fut représenté sur une scène publique fut la *Cena frastornata*, jouée sur le théâtre Nuovo de Naples. Après avoir donné une vingtaine d'opéras, il obtint la place de maître de chapelle à la cathédrale de Trieste (1836), et devint en même temps chef du chant du théâtre de cette ville. En 1843, deux sœurs jumelles, Fanny et Lidia Stolz, également jolies et ayant entre elles une ressemblance parfaite, se rendirent à Trieste, où elles s'engagèrent au théâtre comme choristes. Ricci devint amoureux fou des deux sœurs, les conduisit à Odessa, où il avait été appelé pour diriger les chanteurs, les ramena à Trieste et, comme il ne pouvait les épouser toutes deux, il donna son nom à Lidia sans cesser d'aimer Fanny. Depuis sept ans, il semblait avoir renoncé à écrire pour le théâtre, lorsqu'il mit en musique *Il Diavolo a quattro*, opéra qui fut acclamé en 1859. La joie que Ricci éprouva en entendant les acclamations enthousiastes du public fut telle qu'il en perdit la raison. Outre les opéras déjà cités de ce maître, nous mentionnerons : l'*Abbate taccarella* (1825), opéra-bouffe qui eut un grand succès et qu'on désigne souvent sous le titre de la *Gabbia de Matti; Il Diavolo condannato a prender moglie* (1826), dont la réussite fut également complète; l'*Orfanella di Ginevra*, donné à Rome en 1829, avec un grand succès; l'*Eroina del Messico o Fernando Cortez* (théâtre Tordinona, 1830); *Annibale in Torino*, opéra de circonstance (Turin, 1830); *Chiara di Rosemberg*, paroles de G. Rossi (théâtre de la Scala de Milan, 1831), opéra qui excita un véritable enthousiasme et dont le charmant duo *Che l'antipatica vostra figura* est resté populaire par sa verve incisive et bouffonne; la *Chiara* fut applaudie dans toute l'Italie, à Vienne, à Berlin et même en Amérique; *Il Nuovo figaro* (théâtre de Parme, 1832), succès; *Un avventura di Scaramuccia*, opéra-bouffe, deux actes, paroles de F. Romani (théâtre de la Scala de Milan, 1834). Ce fut un vrai triomphe. Ce petit chef-d'œuvre, arrangé pour la *scène française*, *obtint* un brillant succès au théâtre de Versailles en 1842; *Gli esposti* (les *Enfants trouvés*), opéra (Turin, 1834), grand succès; cet ouvrage est plus connu sous le titre : *Eran due, or son tre; Chi dura vince* (Rome, 1834); d'abord sifflé, cet opéra fut applaudi ensuite dans toute l'Italie; la *Serva e l'ussaro*, farce (théâtre de Pavie, 1835), succès; la *Solitaria delle Asturie*, opéra-séria, paroles de Romani (théâtre d'Odessa, 1844); *Il Birrajo di Preston* (théâtre de la Pergola de Florence, 1847), succès; c'est le *Brasseur de Preston* mis en musique par Adam en 1838; il serait curieux pour les dilettanti parisiens de comparer les deux partitions; *Crispino e la Comare* (1850), son chef-d'œuvre, en collaboration avec son frère; la *Festa di Piedigrotta* (théâtre Nuovo de Naples, 1852), grand succès; *Il Diavolo a quattro*, opéra-bouffe (théâtre Armonia de Trieste, 1859).

RICCI (Frédéric), compositeur italien, frère du précédent, né à Naples en 1809. Il entra au conservatoire de sa ville natale en 1818 et, comme son frère Louis, il commença sous Zingarelli ses études de contre-point, qu'il acheva sous Raimondi. Après avoir composé des messes et des symphonies, il alla rejoindre Louis, qu'il aimait tendrement, séjourna à Rome, où il entra en relation avec Horace Vernet, puis se rendit à Paris (1843) et y obtint des succès en chantant dans les salons des morceaux composés par lui. Après avoir dirigé la musique de théâtres de Madrid et de Lisbonne, il a été nommé, en 1853, inspecteur des classes de chant à l'école impériale des théâtres de Saint-Pétersbourg. Ricci a composé un grand nombre d'opéras et a très-souvent collaboré avec son frère. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Il Colonello*, avec Louis Ricci (théâtre del Fondo de Naples, 1835), succès; *Il Disertore per amore*, opéra, avec Louis Ricci (théâtre del Fondo, à Naples, carnaval de 1836), succès; la *Prigione d'Edimburgo*, opéra en trois actes (grand théâtre de Trieste, carnaval de 1837) : il excita un véritable enthousiasme et fut joué sur toutes les scènes d'Italie; la spirituelle et charmante barcarolle : *Sulla poppa del mio brick* a fait le tour du monde; *Michel Angelo e Rolla*, opéra, paroles de S. Cammarano (théâtre de la Pergola de Milan, 1841), succès; *Corrado d'Altamura*, opéra-séria en trois actes, paroles de G. Saccharo (théâtre de la Scala de Milan, 1841), succès : il a été représenté au Théâtre-Italien de Paris en 1844; *Estella*, opéra-séria, paroles de Piave (théâtre de la Scala de Milan, 1846), succès; *Crispino e la Comare*, opéra-bouffe en trois actes, paroles de Piave (théâtre San-Benedetto de Venise, 1850), grand succès : le scénario est emprunté à une farce napolitaine populaire au XVIIIe siècle, intitulée : le *Savetier médecin et la Mort*. Les Ricci étaient séparés d'intérêts et d'existence lorsque Louis fut engagé à écrire cet ouvrage. Il voulut que Frédéric prît part à ce travail. Ce ne fut pas cette fois comme par le passé; ils se partagèrent les morceaux du livret par moitié, toujours en frères, sans s'astreindre à en suivre l'ordre. Mais chacun travailla de son côté. La partition originale, imprimée à Milan, chez Ricordi, donne à chaque morceau le nom du compositeur qui l'a écrit. Il est impossible à un ouvrage d'offrir plus d'unité; la manière est la même, et si l'on n'était pas averti, nul ne pourrait dire, en écoutant ces mélodies qui charment par leur vive allure : ici est Louis, là est Frédéric. *L'œuvre semble* sortie de la même pensée. Cet opéra a été représenté sur le Théâtre-Italien de Paris avec un éclatant succès le 4 avril 1865. MM. Nuitter et Beaumont ont traduit le poëme en français, sous le titre du *Docteur Crispin*, et, en 1869, le public du théâtre de l'Athénée a acclamé de nouveau l'œuvre des frères Ricci. Citons encore : *I Due ritratti* (Venise, 1850), succès; *Il Marito e l'amante*, opéra-bouffe, paroles de G. Rossi (Vienne, 1852); *Une folie à Rome*, opéra en trois actes (théâtre des Fantaisies-Parisiennes, 1868), grand succès : on y trouve des mélodies charmantes et distinguées, de la verve, du sentiment; le *Docteur Rose*, opéra-bouffe, joué aux Bouffes-Parisiens en 1872; *Une fête à Venise*, représentée à l'Athénée de Paris en 1872, etc.

RICCIA, ville du royaume d'Italie (Molise), sur une colline, à 18 kilom. E.-S.-E. de Campo-Basso; 8,500 hab. Foire très-fréquentée et qui se tient le 20 septembre. Aux environs, sources sulfureuses et petit lac poissonneux.

Ricciarda, tragédie italienne en cinq actes, par Ugo Foscolo (1819), dédiée à lord John Russel. Tour à tour victime du despotisme de Napoléon ou de la tyrannie autrichienne, l'auteur, obligé de se réfugier à Londres, y composa *Ricciarda*. Cette pièce présente le phénomène assez bizarre d'une intrigue d'amour jetée dans le moule sévère de la tragédie d'Alfieri. On voit l'effort perpétuel de l'auteur pour saisir minutieusement toutes *les formes et toutes les couleurs de son modèle*, à tel point qu'il donne à l'amour cette énergie sombre et farouche dont Alfieri fait le caractère ordinaire des passions tout autres qu'il peint, l'ambition, la haine, la vengeance. Les jugements diffèrent beaucoup sur cet ouvrage; il frappe fortement quelques imaginations, par le tableau pathétique et terrible d'un amour désintéressé qui vit au milieu des tombeaux, et par l'horreur de la catastrophe il fait frémir le spectateur. D'autres esprits se prêtent avec plus de peine à cette exaltation sans repos, à cette fougue désordonnée de la passion, dont le langage hors nature fatigue plutôt qu'il n'émeut, épuise l'attention plutôt qu'il ne la soutient. Tous les critiques, cependant, s'accordent à reconnaître dans cette œuvre un fonds remarquable de talent et un principe de force qui, autrement appliqué, hors des entraves d'un faux système, pourrait produire des effets remarquables.

Ricciarda est un épisode de la guerre des guelfes et des gibelins. Tancrède a partagé ses Etats entre ses deux fils, Guelfe, d'un premier lit, et Everard, d'un second. A sa mort, Guelfe s'est emparé du douaire de son frère et une guerre impie a éclaté entre eux. Les deux fils de l'usurpateur ont péri dans un combat, et, par une lâche vengeance, il a empoisonné dans un festin l'un des fils de son rival. L'autre, Guido, est si passionnément amoureux de Ricciarda (fille de l'usurpateur) que, abandonnant l'armée de son père, il vit caché dans le palais de Guelfe, au milieu des tombeaux de famille. Toute la pièce roule sur cet amour. Ricciarda conjure Guido de fuir, et ce jeune prince, tantôt veut venger sa race dans le sang de Guelfe, tantôt remet ses armes à Ricciarda pour ne pas s'en servir contre le père de son amante. Guelfe arrive au moment où sa fille tient à la main le poignard de Guido. Refusant de cimenter la paix en accordant la main de Ricciarda à son neveu, il a tenté le sort des combats et la fortune l'a puni de ses sentiments barbares; mais il a deviné

que Guido est caché parmi les tombeaux, et, s'armant du poignard, il jure d'en frapper sa fille si le lâche fils de son frère ne paraît pas. Guido se montre et Guelfe le frappe; la blessure est légère et l'irruption des troupes victorieuses l'empêche de redoubler. Cet ambitieux féroce poignarde alors sa fille et se poignarde sur son corps plutôt que de devoir la vie à la pitié de son frère. Everard retient Guido, qui veut se tuer.

Telle est cette pièce, sombre comme un roman d'Anne Radcliffe, et dont le style coloré et imagé est en parfaite harmonie avec le sujet. Le rôle de Guelfe, ambitieux, cruel, barbare, est fortement conçu; c'est le type de la haine jalouse préférant la mort au bonheur, pourvu qu'il puisse entraîner son rival dans sa chute. Ricciarda est un modèle d'amour filial, de douceur et de dévouement; aussi comprend-on, sans l'excuser toutefois, la faiblesse de caractère dans laquelle sa passion pour elle jette Guido. *Ricciarda* est un drame émouvant pour ceux qui aiment les couleurs très-sombres.

Ricciardetto, poëme chevaleresque en trente chants, de Forteguerri, le meilleur, d'après M. Cantù, de ceux qui ont été faits à l'imitation du *Roland furieux* de l'Arioste. Ce poëme doit son origine à un pari, qui est ainsi raconté par Corniani et Sismondi : les amis de Forteguerri s'extasiaient sur la richesse d'invention du *Roland furieux* et sur le temps et le travail qu'un plan si riche avait dû coûter; Forteguerri y voyait, au contraire, le jeu et non le travail d'une imagination poétique. La discussion s'animant, il fit le pari d'écrire en vingt-quatre heures un chant d'un poëme dans le même genre. Le premier chant du *Ricciardetto* fut fait de cette manière, et il surpassa l'attente des amis de Forteguerri, auxquels il le lut le lendemain soir. On l'engagea à continuer, et ce long roman fut écrit tout entier avec la même facilité et dans un temps très-court. Le héros principal du poëme est un jeune frère de Renaud; mais tous les paladins de Charlemagne reparaissent avec lui dans leur ancien caractère; seulement, la partie comique du roman est mise beaucoup plus en évidence que dans l'Arioste; la manière de ce grand poëte semble fondue avec celle de Berni et de Pulci par Forteguerri, et ce dernier égale au moins tous ses prédécesseurs en esprit et en vivacité de plaisanterie. Forteguerri excelle surtout dans l'art de présenter les choses les plus disparates avec tant de naturel qu'elles en paraissent agréables. Quant à la forme du poëme, les strophes, dit M. Sismondi, en sont écrites avec cette négligence que la beauté seule d'une langue si poétique et si sonore peut rendre agréable; mais il reçoit souvent aussi un mérite plus éclatant d'une inspiration immédiate... Quelques morceaux s'élèvent à la plus haute poésie; dans les autres, la gaieté habituelle et le charme de l'abandon font considérer comme plus naïve la manière nonchalante dont ils sont écrits... Une gaieté un peu profane en aiguise souvent le piquant; l'hypocrisie et les passions sensuelles des moines en général, de Ferragus, qui s'était fait ermite, en particulier, sont l'objet de la satire la plus divertissante sous la plume de Forteguerri.

RICCIARDI (François), comte DEI CAMALDOLI, homme politique italien, né à Foggia en 1758, mort à Naples en 1842. Il fit ses études à l'université de cette dernière ville d'une façon si brillante, que Martorelli lui dédia son *Anthologie grecque* bien qu'il eût alors à peine douze ans. Ricciardi suivit ensuite la carrière du barreau et défendit avec autant de courage que de talent, en 1799, les victimes de la réaction royaliste. Joseph Bonaparte, qui avait été à même d'apprécier son talent, le nomma conseiller d'État, président de la section de législation et directeur du bulletin des lois. Dès cette époque, il entreprit l'importante réforme du code et des lois, qu'il acheva seulement sous le gouvernement de Murat. Au mois de février 1809, Ricciardi fut nommé grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, et le 4 novembre il accepta le ministère de la justice, puis celui des cultes. La réforme du code pénal fut son œuvre la plus importante. Tant d'utiles travaux lui valurent, en 1814, le titre de comte dei Camaldoli. Il résigna toutes ses fonctions l'année suivante et rentra dans la vie privée. Cinq ans plus tard, quand le roi Ferdinand IV fut obligé de promulguer la constitution espagnole, il rappela Ricciardi au ministère de la justice et des cultes et lui donna en outre la direction de la police. Mais le comte Ricciardi, reconnaissant une incompatibilité absolue entre ses propres vues et celles du gouvernement, se démit de toutes ses fonctions en décembre 1820 et rentra définitivement dans la vie privée, où il s'occupa exclusivement de sciences et d'art. Membre de l'Académie des sciences de Naples et de la Société royale, il devint président à vie de cette dernière société et fut plusieurs fois élu président triennal de l'Académie.

RICCIARDI (Joseph-Napoléon, comte), littérateur et homme politique italien, fils du précédent, né à Naples le 19 juillet 1808. Élevé par sa mère dans l'horreur du despotisme, il avait à peine terminé ses études qu'il témoigna, par ses premiers vers sur le réveil de la Grèce, son enthousiasme pour l'indépendance des nations. Celle de l'Italie devint son unique pensée, à la suite d'un voyage qu'il fit avec sa famille à travers la péninsule (1826). En 1832, il fonda *Il Progresso*, revue des sciences, des lettres et des arts; mais, bientôt après, il fut arrêté et ne recouvra la liberté qu'après la mort de sa mère. Il visita une partie de l'Europe, puis revint à Naples, où, presque aussitôt, il se vit arrêté comme chef d'une conspiration républicaine (13 septembre 1834). Au bout de huit mois, on le transféra de sa prison dans une maison de fous. Rendu encore une fois à la liberté, Ricciardi passa en Espagne pour aller servir la cause libérale; mais, chétif et boiteux, il ne put se faire admettre comme soldat. En quittant l'Espagne, il se rendit à Paris et, comme il connaissait parfaitement le français, il écrivit des articles dans divers journaux et revues, notamment dans la *Revue indépendante*, où, loin de partager le naïf enthousiasme inspiré aux libéraux par les réformes de Pie IX, il démontra que, par son essence même, la papauté est incompatible avec la liberté. Pendant son long séjour en France, Ricciardi fit paraître des recueils de poésies italiennes (Paris, 1844-1848) et des brochures politiques, dont l'une, intitulée *Conforti all' Italia*, attaquait vivement les doctrines d'Azeglio, de Balbo et de Gioberti. En 1847, il fit secrètement un voyage en Italie. De retour à Paris, lorsque éclata la révolution de Février, il y fut un des fondateurs de l'Association italienne, puis il rentra dans sa patrie, où la constitution venait d'être établie. Élu député au parlement napolitain, il siégea à la gauche. Après le coup d'État du 15 mai, il se jeta dans la Calabre, la souleva et organisa un gouvernement provisoire. Il eut son journal officiel, l'*Italien des Calabres*, et un petit corps d'armée; mais, forcé de battre en retraite devant les forces imposantes du général Nunziante, il se retira dans les montagnes, puis, échappant aux royaux qui le cernaient, il réussit à s'embarquer pour Corfou. De là, il passa à Rome, puis en Corse et revint à Paris, où il présenta, au nom de ses compatriotes, une adresse à l'Assemblée nationale (juin 1849). Ricciardi, retiré ensuite à Genève, y écrivit son *Histoire de la révolution d'Italie* (1850), qui parut à la fois en italien et en français et dans laquelle il se montre partisan d'une république démocratique, tout en combattant les idées de Mazzini. Rentré de nouveau en France, il fut interné à Tours, d'où il envoya divers articles aux journaux français ou étrangers. Condamné à mort par contumace (4 février 1853), ses biens, qui étaient considérables, furent séquestrés, et il se trouva presque sans ressource. C'est à cette époque qu'il écrivit ses *Drames historiques* (Paris, 1855), intitulés : la *Ligue lombarde*, les *Vêpres siciliennes*, *Masaniello*, l'*Expulsion des Autrichiens de Gênes*, études patriotiques qui n'ont pas été écrites pour le théâtre; le *Martirologio italiano da* 1792 *à* 1847 (Turin, 1856), réédité par Lemonnier à Florence, le seul de ses ouvrages historiques qui n'ait pas été traduit en français; *Memorie autografe d'un ribelle* (Paris, 1857); l'*Histoire de l'Italie* (1857) et l'*Histoire de l'indépendance italienne* (1859). Arrivé à Nice pour y rétablir sa santé vers la fin de 1858, il publia une série de *Profils biographiques*, réunis ensuite en un volume (Naples, 1861). En septembre 1859, il se rendit à Gênes, d'où il partit pour Naples le 13 juillet 1860. Il fut, dans sa patrie, l'un de ceux qui préparèrent l'entrée de Garibaldi. Il fit jouer ses drames au théâtre des Fiorentini; la *Ligue lombarde*, surtout, eut beaucoup de succès. Élu député de la ville de Foggia au premier parlement italien en 1861, il siégea à l'extrême gauche et se fit remarquer dans cette assemblée autant par son assiduité que par le radicalisme de ses motions. Il donna sa démission après la malheureuse affaire d'Aspromonte, et, retiré à Naples, il a publié la *Vie de Garibaldi* racontée au peuple et l'*Histoire des frères Bandiera et de leurs compagnons*, en collaboration avec M. Lattari. Lorsque Pie IX réunit en 1869, à Rome, le concile qui devait proclamer l'infaillibilité du pape, Ricciardi eut l'idée de convoquer à Naples un anticoncile, auquel il convoqua les libres penseurs de toutes les nations. L'anticoncile s'ouvrit en décembre; mais, à la suite de manifestations républicaines et hostiles à la France qui eurent lieu dans les premières séances, le gouvernement italien fit dissoudre la réunion.

RICCIARDI (Irène), femme de lettres italienne, sœur du précédent, née vers 1810. Elle épousa en 1831 un compositeur de mérite, M. Capecelatro, pour qui elle a écrit un certain nombre de libretti d'opéras, notamment *Gaston de Chanley*, qui fut joué avec un grand succès en Italie. On lui doit, en outre, des *Stances*, des *Sonnets*, des *Odes*, des *Nouvelles*, un mélodrame représenté à Palerme en 1842, etc. Mme Capecelatro fait partie de plusieurs Académies italiennes.

RICCIARELLI (Daniel), plus connu sous le nom de **Daniel de Volterre**, peintre et sculpteur italien. V. DANIEL.

RICCIE s. f. (rik-sî — de *Ricci*, botan. ital.). Bot. Genre d'hépatiques, type de la tribu des ricciées, comprenant une cinquantaine d'espèces, qui croissent sur les sols humides ou même dans l'eau : *On distingue plusieurs sortes de* RICCIES. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *riccies* sont de petites plantes sans tige, à expansions membraneuses, rayonnant d'un centre commun, le plus souvent bifurquées; les organes reproducteurs consistent en petites capsules presque globuleuses, contenues dans la substance de la fronde et surmontées d'un tube court, tronqué et perforé au sommet; on regarde comme les organes mâles de petits cônes sessiles, saillants, tronqués et ouverts comme les précédents, placés au bord de la fronde et pleins de petits corps granuleux. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. On les trouve sur la terre humide, dans les fossés, les mares et autres localités aquatiques. Nous citerons, entre autres, la *riccie flottante*, qui croît sur les pierres des marécages; la *riccie cristalline*, d'un vert jaunâtre, d'un aspect cristallin en dessus, qui adhère au sol; la *riccie glauque*, qui s'en distingue surtout par sa couleur, etc.

RICCIÉ, ÉE adj. (ri-ksi-é — rad. *riccie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la riccie.

— s. f. pl. Tribu d'hépatiques, ayant pour type le genre riccie.

RICCIO (Dominique), dit **le Brusasorci**, peintre italien, né à Vérone en 1494, mort en 1567. Élève du Giolfino, il alla à Venise étudier les œuvres du Giorgione et du Titien, et imita avec un tel succès la manière de ce dernier, qu'il reçut le surnom de **Titien de Vérone**. Prenant ensuite pour modèle le Parmigianino, il peignit dans le style de ce maître plusieurs toiles représentant la *Fable de Phaéthon*, pour le palais ducal de Mantoue. Brusasorci a donné principalement des preuves de son talent dans ses fresques. On regarde comme son chef-d'œuvre celle dont il orna une des salles du palais Ridolfi, à Vérone, et qui représente l'*Entrée de Charles-Quint et de Clément VII à Bologne*. On remarque aussi dans la même ville le *Mariage du lac Benacus et de la nymphe Pâris*, sur la façade du palais Murari.

Parmi ses tableaux, nous citerons : à Vérone, *Saint Roch*, *Saint Nicolas de Tolentino* et *Saint Augustin;* le *Sauveur entre saint Benoît et saint Maur*, et une *Annonciation*, au Musée. On cite encore : un *Baptême*, à la galerie de Florence; un *Couronnement d'épines*, au musée de Darmstadt; *Saint Paul ermite* et *Saint Antoine abbé*, à la galerie de Milan; une *Annonciation*, à Saint-Pétrone de Bologne; enfin la *Vierge et saint Joseph*, au Louvre.

RICCIO (Félix), ou **Brusasorci le jeune**, fils du précédent, peintre italien, né à Vérone en 1540, mort en 1605. Élève de son père, puis de Jacques Ligozzi, il acquit une manière remplie de délicatesse et de grâce. Ses madones, ses Enfants Jésus et ses petits anges sont de la plus rare beauté. Il aimait à peindre de petits tableaux sur pierre de touche, dans lesquels la couleur même de la pierre était chargée de former les ombres. Il réussit également bien dans le portrait. Les principaux tableaux que l'on voit de lui à Vérone sont : une *Madone; Sainte Lucie et sainte Catherine;* la *Vierge*, *saint Philippe*, *saint Jacques et saint François;* une *Descente de croix;* une *Assomption* et *Sainte Ursule avec ses compagnes*, etc. On voit du Brusasorci le jeune, à l'Académie de Venise, *Christ à la colonne* et la *Sainte Trinité*, et, au musée du Louvre, une *Sainte Famille*.

RICCIO (Bartolommeo), dit **il Neroni** ou **Negroni**, peintre et architecte italien, né à Sienne vers 1500, mort dans la même ville en 1573. Élève du Sodoma, dont il épousa la fille, il resta longtemps sous la direction de ce maître et prit à tous ses travaux une part très-importante. Il est peu de tableaux ou de fresques du Sodoma qui ne présentent en effet la trace de cette collaboration. Quelques-unes même, bien que ne portant pas sa signature, sont dues tout entières à Neroni. A la mort de son beau-père, il prit la direction de son atelier et devint ainsi le chef de l'école de Sienne. Il faut dater de cette époque les œuvres qu'on peut attribuer sans erreur à Riccio. La première est une fresque immense, la *Cène*, que l'on voit dans le réfectoire de l'ancien hôpital de Monagnese, et une *Descente de croix* non moins importante, qui décorait le palais Sergardi et qui a été souvent reproduite par la gravure. Le succès de ces morceaux hors ligne et d'une brillante couleur valut à l'auteur d'innombrables commandes; et, pour y faire honneur, il eut recours à ses deux meilleurs élèves, Michelangelo Anselmi et Archangelo Salimbeni. La plupart des fresques qu'il exécuta à Sienne dans divers monuments sont aujourd'hui dans un état de complète dégradation. Combien on doit le regretter en admirant au musée de Berlin une belle *Pietà* de ce maître, représentant une madone entre saint Louis et sainte Claire. La forme en est élégante et de fière allure, la couleur harmonieuse et brillante. Comme architecte, on ne connaît guère de lui que l'un des côtés des stalles de la cathédrale de Sienne, dont il a donné les dessins, et le palais Pannilinini, dont la construction primitive se devine encore sous les restaurations qu'il a subies. Cet édifice, l'un des plus intéressants de Sienne, résume les divers styles que s'appropria la Renaissance pour les fondre en celui qui porte son nom. Pourtant, ce palais a quelque chose de particulier, une physionomie à part. Avant Riccio, ces silhouettes, ces divisions, cette ornementation étaient connues; mais il a mis dans leur choix, dans leur arrangement un goût si pur, une si grande érudition, qu'il les a fait siens en les faisant servir au développement d'une idée qui lui était propre.

RICCIO (David), plus connu sous le nom de **Rizzio**, favori de Marie Stuart. V. RIZZIO.

RICCIO (André BRIOSCO, surnommé IL), statuaire et architecte italien. V. BRIOSCO.

RICCIO (Pierre), dit **il Crinito**, poëte et biographe italien. V. CRINITO.

RICCIOLI (Jean-Baptiste), astronome italien, né à Ferrare en 1598, mort à Bologne en 1671. Entré dans la compagnie de Jésus, il se livra tout entier à l'étude de l'astronomie par ordre de ses supérieurs, qui pensaient trouver en lui un antagoniste à opposer aux astronomes du Nord, lesquels se plaignaient que le système de Copernic n'avait été jusqu'alors jugé, en Italie, que par des théologiens. Chargé d'attaquer cet admirable système, Riccioli entassa tous les arguments qu'il put imaginer; mais, à la manière dont il en parle, « on croirait, dit Delambre, entendre un avocat chargé malgré lui d'une cause qu'il sait mauvaise, qui n'apporte que des arguments pitoyables, parce qu'il n'y en a pas d'autres, et qui voit lui-même que sa peine est perdue. » Riccioli convenait, d'ailleurs, que, envisagé comme hypothèse, le système de Copernic est le plus beau, le plus simple et le mieux imaginé. « Jamais, dit-il, on n'a assez admiré et jamais on n'admirera assez le génie, la profondeur, la sagacité de Copernic, qui, par trois mouvements d'un globule comme la terre, est parvenu à expliquer ce que les astronomes n'ont jamais pu représenter sans une folle complication de machines, et qui, dispensant les fixes de ce mouvement diurne si rapide, qui s'accorde si difficilement avec leur mouvement général autour des pôles de l'écliptique, explique si heureusement les stations et les rétrogradations, la précession des équinoxes; qui détruit trois sphères énormes; qui, enfin, comme Hercule, a pu soutenir seul un poids qui avait écrasé tant d'Atlas. » C'est après ce magnifique éloge que Riccioli passe à la réfutation. La transition est bonne à noter : « Heureux, ajoute-t-il, s'il avait su se contenir dans les bornes de l'hypothèse! »

Malgré ses erreurs systématiques, on ne peut nier que ce savant, égaré dans une mauvaise voie, n'ait rendu quelques services à l'astronomie, à la géographie et à la chronologie. Ses principaux ouvrages, dont nous allons dire quelques mots, sont : *Almagestum novum, astronomiam veterem novamque continens, observationibus aliorum et propriis novisque theorematibus, problematibus, ac tabulis promotam* (Bologne, 1653); *Astronomia reformata* (1665); *Geographiæ et hydrographiæ reformatæ libri XII* (1661); *Chronologia reformata et ad certas conclusiones reducta* (1669).

L'*Almagestum novum* débute par cette preuve de la nécessité de la réforme grégorienne, que le sang de saint Janvier ne manquait jamais de se liquéfier le 19 septembre (nouveau style), preuve suffisante de l'erreur des almanachs. On pourrait en extraire beaucoup d'autres traits de même force. Cependant l'auteur est intelligent, mais décidé à défendre une mauvaise cause.

Il avait songé à employer le pendule à la mesure du temps, « avant d'avoir lu le livre de Galilée. » Contredire les hérétiques est bien, mais les dépouiller est encore mieux.

Il propose de faire tourner Jupiter et Saturne autour de la terre, Mercure, Vénus et Mars autour du soleil, et le soleil autour de la terre.

L'obliquité doit être constante, parce que Dieu n'a pas dû vouloir obliger les astronomes à recommencer sans cesse les tables de l'écliptique.

La libration de la lune, qui commençait à préoccuper les astronomes, donne cependant à Riccioli l'occasion d'ébaucher quelques idées heureuses.

Il croyait voir dans l'anneau de Saturne deux satellites distincts, formant cependant une sorte d'ellipse. La figure exacte du singulier appendice de Saturne n'a été déterminée que plus tard par Huyghens.

En somme, Riccioli a fort peu fait pour la science; ses ouvrages ne sont guère qu'un long bavardage, où toutes les opinions et tous les systèmes sont exposés, sans préférence marquée pour aucun, et accompagnés de réflexions peu judicieuses.

RICCOBONI (Antoine), érudit italien, né à Rovigo en 1541, mort à Padoue en 1599. Après avoir suivi les leçons de Paul Manuce et de Muret, il s'adonna à l'enseignement dans sa ville natale, prit, en 1571, le grade de docteur en droit, dans le but de suivre la carrière de la jurisprudence; mais, sur les instances de ses amis, il consentit à accepter à Padoue une chaire de rhétorique, qu'il garda jusqu'à sa mort. Riccoboni eut de vives polémiques avec Sigonio et avec César Scaliger. Ce dernier, qui parle de lui avec le plus grand mépris, l'appelle *porcus Ricobonus*. Ses principaux écrits sont : *Commentarius quo per locorum collationem explicatur doctrina librorum Ciceronis rhetoricorum* (Venise, 1567, in-8°);

De historia liber (Venise, 1568, in-8°); *Orationes* (Padoue, 1592, 2 vol. in-4°); des versions latines de la *Rhétorique*, de la *Poétique* et de l'*Ethique* d'Aristote.

RICCOBONI (Louis), auteur dramatique et comédien italien, connu au théâtre sous le nom de **Lélio**, né à Modène en 1674, mort à Paris en 1753. Fils d'un comédien, il suivit la profession de son père et remplit avec succès l'emploi de premier amoureux, sous le nom de **Federico**. A l'âge de vingt-quatre ans, il entra dans la troupe de la Diana, femme de Jean-Baptiste Constantini, et prit alors le nom de **Lelio**, qu'il a toujours porté depuis en Italie et en France. Chargé de former, dans son pays natal, une troupe de comédiens pour Louis XV enfant, il amena cette troupe en France et débuta au théâtre du Palais-Royal, en 1716, dans l'emploi de premier amoureux. Pendant douze ans, cet artiste, remarquable par sa distinction, son jeu intelligent, ses avantages physiques, resta au premier rang. « Son dialogue était aisé et animé, dit un contemporain. Personne n'a jamais mieux caractérisé les passions outrées et avec plus de vraisemblance. » En 1729, Riccoboni retourna en Italie, où il devint intendant des menus plaisirs et inspecteur des théâtres du duc de Parme. En 1731, il revint en France, mais renonça peu après au théâtre, obtint une pension de 1,000 livres et alla finir ses jours dans son pays natal. On lui doit des ouvrages écrits dans un style terne et lâche. Nous citerons de lui : *Dell'arte representativa* (Paris, 1728, in-8°); *Histoire du théâtre italien, depuis la décadence de la comédie latine* (1728-1731, 2 vol. in-12); *Observations sur la comédie et sur le génie de Molière* (1739, in-12); *Pensées sur la déclamation* (1738, in-8°); *Réflexions historiques et critiques sur les différents théâtres de l'Europe* (1738, in-8°); *De la réformation du théâtre* (1743, in-8°). Tous ces écrits, à l'exception du premier, sont des déclamations contre les spectacles, que l'auteur considère comme dangereux pour les mœurs.

Louis Riccoboni a composé, en outre, un assez grand nombre de pièces de théâtre; ce sont, pour la plupart, des imitations ou des remaniements d'anciennes pièces ou de pièces françaises. Nous citerons, entre autres : l'*Italien marié à Paris*, comédie en trois actes (1716), grand succès. Cette pièce, traduite en français par son auteur et mise en cinq actes (1728), a été réduite à trois actes par Lagrange (1737); le *Libéral malgré lui* (1716); la *Force de l'amitié* (1717); l'*Imposteur malgré lui* (1717), en cinq actes; les *Ignorants devenus fourbes par intérêt* (1717); le *Père partial* (1718), en cinq actes; le *Joueur* (1718); les *Menteurs embarrassés* (1720); le *Mariage entre les vivants et les morts* (1722); *Samson*, tragi-comédie; la *Femme jalouse*, etc.

RICCOBONI (Hélène-Virginie BALETTI, dame), actrice italienne, femme du précédent, née à Ferrare en 1686, morte à Paris en 1771. Fille de comédiens, elle épousa le comédien Louis Riccoboni, qu'elle suivit en France, et joua avec talent les rôles d'amoureuse. De très-bonne heure elle s'était adonnée à la poésie et avait composé de gracieux petits poëmes, qui lui avaient valu d'être admise dans plusieurs sociétés académiques de l'Italie. Ses essais dramatiques furent assez mal accueillis du public. Nous citerons d'elle : le *Naufrage* (1726), comédie imitée de Plaute; *Abdilly*, roi de Grenade (1729), tragi-comédie, en collaboration avec Delisle de La Drevetière, et une vive attaque contre la traduction de la *Jérusalem délivrée* par Mirabaud, sous le titre de : *Lettre de M*[lle] *R... à l'abbé C.* (1725).

RICCOBONI (Antoine-François), auteur dramatique et acteur, fils des précédents, né à Mantoue en 1707, mort à Paris en 1772. Il débuta à la Comédie-Italienne, dans les rôles d'amoureux, en 1726, et fut reçu dès la même année; en 1729, il suivit ses parents en Italie. De retour en France, il reparut à la Comédie-Italienne (1731), par le rôle de Valère, dans les *Amants réunis*, fut parfaitement accueilli du public et renonça prématurément au théâtre, en 1758, pour s'occuper d'alchimie et d'entreprises industrielles. Riccoboni, considéré comme auteur dramatique, n'est pas au-dessus du médiocre. Son style a de l'originalité, mais sa gaieté paraît un peu forcée. Nous citerons de lui : l'*Art du théâtre à madame...*, suivi d'une lettre au sujet de cet ouvrage (Paris, 1750-1758, in-8°); les *Effets de l'éclipse*, comédie en un acte et en prose (1724); les *Comédiens esclaves* (1726); *Médée et Jason*, parodie, avec Dominique et Romagnesi (1727); *Zéphire et Flore*, pastorale héroïque en trois actes et en vers libres (1727); les *Amusements à la mode*, comédie en trois actes et en vers libres (1732); les *Heureuses fourberies*, comédie en cinq actes et en prose (1734). Cet ouvrage avait déjà paru en France et en Italie, sous le titre de l'*Heureuse trahison*; le *Conte de fée*, comédie en un acte et en vers libres, avec Romagnesi (1735); les *Indes chantantes*, parodie en trois actes; *Castor et Pollux*, parodie en un acte (1737) : *Phaéthon*, parodie en un acte (1743); le *Prince de Suresne*, parodie en un acte et en vers de la comédie-héroïque du *Duc de Surrey* (1746), etc.

RICCOBONI (Marie-Jeanne LABORAS DE MÉZIÈRES, dame), actrice et femme de lettres, épouse du précédent, née à Paris en 1714, morte dans la même ville en 1792. Elle s'éprit du comédien Riccoboni, lui donna sa main (1735) et bientôt entra au Théâtre-Italien pour y jouer les rôles d'amoureuse. Elle quitta la scène en 1761, laissant le souvenir d'une actrice estimable, rien de plus. Son talent d'actrice ne l'eût point sauvée de l'oubli si, femme de lettres distinguée, elle n'eût laissé quelques lettres et romans estimés. Voici son portrait, peint avec une certaine prétention, ce nous semble, par elle-même : « Ma taille est haute; j'ai les yeux noirs et le teint assez blanc; ma physionomie annonce de la candeur; mes procédés ne l'ont point encore démentie. En parlant à une personne que j'aime, j'ai l'air vif et gai; très-froid avec les étrangers. Je traite durement ceux que je méprise; je n'ai rien à dire à ceux que je ne connais pas et je deviens tout à fait imbécile quand on m'ennuie... J'ai des amis; j'en ai peu : s'il était possible d'en cultiver beaucoup, je n'en pourrais chérir qu'un petit nombre. L'esprit m'amuse sans me séduire; mais les qualités du cœur m'intéressent, m'attachent et me plaisent dans tous les temps. »

Telle était la femme, lorsqu'un peu de tristesse eut passé sur sa vie, assombrie par la désillusion, la gêne et les chagrins. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Lettres de Fanny Buttler* (1757, in 12); *Lettres de milady Catesby*, *Histoire du marquis de Crécy* (1756, in-12); *Amélie*, roman traduit de Fiedling (1762, 3 vol. in-12); *Miss Jenny* (1764, 4 vol. in 12); *Lettres de la comtesse de Sancerre* (1767, 2 vol. in-12), qui ont fourni à l'auteur de l'*Amant bourru* le sujet de sa pièce; *Lettres de Sophie de Valière* (1772, 2 vol. in-12); *Ernestine; Lettres de mylord Rivers* (1777, 2 vol. in-12); *Recueil de pièces et d'histoires* (1783, 2 vol. in-12). A propos de l'*Histoire du marquis de Crécy*, une des productions importantes de notre auteur, un critique a dit : « Cette histoire, écrite avec autant d'élégance que d'esprit, eut un grand succès; elle le méritait; elle joint la délicatesse des sentiments aux grâces du style, la vérité des caractères à la chaleur de l'intérêt, la variété des tours à la finesse des réflexions. La marche en est vive et dégagée de frivoles circonstances; les personnages sont nobles; rien de bourgeois, rien de bas dans les détails; point d'images déshonnêtes ni de peintures trop libres. Tout décèle un auteur à qui les mœurs du monde et les routes du cœur sont également connues. Le dénoûment, toutefois, laisse à désirer. » A l'*Histoire du marquis de Crécy*, comme aux autres ouvrages de M[me] Riccoboni, nous pourrions reprocher surtout le manque de simplicité, de naturel, trop d'exclamations, trop d'épithètes, l'exagération, la redondance. On dirait que l'auteur se croit encore sur la scène. Ces fautes graves sont rachetées, il est vrai, si elles peuvent l'être, par une grande vivacité de sentiment, de la passion et, partant, de l'intérêt.

RICCOBONI BALETTI (Elena), cantatrice italienne. V. BALETTI.

RICCOMANNI (Louis), agronome italien, né à Sabine en 1741, mort en 1788. Il se fit recevoir avocat à Rome en 1766, devint ensuite bibliothécaire du cardinal Salviati et s'occupa simultanément de littérature, de poésie, d'archéologie, d'économie publique et surtout d'agronomie. Ce fut lui qui suggéra l'idée de fonder à Montecchio une société agricole, la première qui ait existé dans les Etats de l'Eglise. Riccomanni était membre d'un grand nombre d'Académies. On cite de lui : *Journal d'agriculture et de commerce, dédié au souverain pontife Pie VI* (Rome, 1776); *Journal d'agriculture* ou *Diario economico* (1777, 2 vol.); *Journal des arts et du commerce* (Macerata, 1780), etc.

RICE-LAKE lac du haut Canada, district de Newcastle, près et au N. du lac Ontario, dans lequel ses eaux s'écoulent par la Trent. Il a 40 kilom. du N.-N.-E. au S.-S.-O. et 10 kilom. dans sa moyenne largeur. Un cours d'eau le met en communication avec le lac Shallow, qui communique lui-même avec le lac Huron.

RICE ou **RHESE** (Jean), philologue anglais. V. RHESE.

RICERCARE s. m. (ri-tchèr-ka-ré — mot ital. qui signif. *rechercher*). Mus. Sorte de fugue d'un dessin recherché. ‖ Pl. RICERCARI. ‖ On dit aussi RICERCATA, pl. RICERCATE.

— **Encycl.** Ce mot désigne une espèce de fugue où l'on propose la première moitié du sujet, comme dans la fugue ordinaire, et où la seconde moitié se travaille en inversion simple ou stricte; mais il s'applique encore plus particulièrement aux compositions du style madrigalesque (V. MADRIGAL), qui, outre les recherches du dessin, présentent encore celles du goût et de l'expression. « L'école italienne, dit Castil-Blaze, possède une quantité prodigieuse d'ouvrages et même de chefs-d'œuvre en ce genre. Les principaux auteurs qui s'y sont distingués sont : Palestrina, L. Marenzio, Cl. Monteverde, don C. Gesualdo, A. Scarlatti, B. Marcello, J.-B.-M. Clari, Ag. Steffani et F. Durante. » D'autre part, on lit dans le *Dictionnaire de plain-chant et de musique d'église* : « Les premiers compositeurs de musique instrumentale firent des morceaux auxquels on donna ces noms. Les organistes en firent pour l'orgue. On a appelé aussi *ricercare*, *ricercata*, tous les morceaux, soit pour les instruments, soit pour les voix, dans lesquels on s'est attaché à des formes d'imitation et à des jeux harmoniques. Ainsi on peut donner, comme M. Fétis l'a fait, le nom de *ricercari* aux duos et trios de Clari, de Hændel, de l'abbé Steffani, de Durante, etc. »

RICEYS (LES), bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Bar-sur-Seine; pop. aggl., 2,288 hab. — pop. tot., 2,957 hab. Ce bourg, situé dans une étroite vallée qu'arrose la Laigne, est formé par la réunion de trois villages contigus : Ricey-Haut, Ricey-Haute-Rive et Ricey-Bas. Les Riceys furent, dit-on, fondés par les Boii, après la victoire que César remporta aux environs d'Autun sur les Helvétiens. Ils étaient autrefois fortifiés; on voit encore quelques restes de murailles et des traces de fossés. Ils obéissaient à un seul seigneur, dont le château était situé à Ricey-le-Bas, sur une colline. La seigneurie des Riceys avait titre de baronnie. En 1718, Louis XV l'érigea en marquisat en faveur de Jean-Baptiste de Pomereu. L'ancien château, qui datait du XI[e] siècle, fut alors détruit, à l'exception des tours féodales, et rebâti dans le goût du temps; mais les tours elles-mêmes disparurent à l'époque de la Révolution, en sorte qu'il ne reste plus trace aujourd'hui du monument primitif. Le nouveau château n'offre rien de remarquable. On remarque à Ricey-le-Bas une église dont le portail et la flèche élégante attirent l'attention. Les coteaux des Riceys produisent des vins justement estimés.

Le vignoble des Riceys, le plus important du département de l'Aube, ne compte pas moins de 1,500 hectares de vignes réparties aux alentours de trois villages, savoir : le Haut-Ricey, le Ricey-Haute-Rive et le Bas-Ricey. Les vignes sont établies sur des coteaux accidentés. Le pineau noir à petits grains domine sur les bonnes côtes, mélangé de plusieurs autres sortes de pineaux, du sévigné, du troyen. Les méthodes de culture sont à peu près les mêmes que celles du département de l'Yonne. Les vendanges se font avec beaucoup de soin; non-seulement on ne récolte que les plants fins pour les premières cuvées, mais encore on rejette les mauvais raisins pour les cuvées secondaires; à peine les accepte-t-on pour les vins inférieurs; afin de conserver au vin la finesse et la franchise de goût qui doivent le caractériser, on ne laisse cuver que quelques jours. Quand on veut faire des vins gris ou des vins rosés, on trie les raisins les plus fins et on ne laisse cuver que vingt-quatre ou trente-six heures. Ces vins, d'une couleur tendre, jouissent d'un bouquet tout particulier, d'une finesse et d'une légèreté remarquables; comme on n'en fabrique que dans les bonnes années, ils sont toujours excellents. La goutte et le pressurage ne sont jamais mis à part, ce mélange favorisant, dit-on, la conservation du vin. Le soutirage a lieu en janvier ou en février, puis en été.

Les vins des Riceys se distinguent en plusieurs qualités : les vins fins, qui se classent à côté des secondes qualités de la haute Bourgogne et sont fins, vifs, généreux, bouquetés, francs de goût, très-supérieurs à leur réputation dans les bonnes années; ils sont dignes enfin de paraître avec honneur à l'entremets. Leur sève rappelle celle des vins rouges de Champagne; mais le commerce les classe parmi les vins de la basse Bourgogne et nous devons les y laisser. Deux années de tonneau sont nécessaires à leur maturité; ils se gardent bien en bouteilles et y acquièrent une excellente qualité. Les fûts dans lesquels on les conserve contiennent de 215 à 225 litres. Les coteaux les plus renommés de ce vignoble étendu sont les suivants : la Forêt, le Tronchoy, le Bondier, le Chauzeux, le Rotier, le Champlauche, etc. Les vins fins s'expédient dans le Nord.

Les passe-tout-grain, ou ordinaires bourgeois, s'écoulent sur Paris; les vins communs se consomment sur place; les vins gris et rosés se vendent en Normandie; les vins les plus fins valent de 150 à 200 francs la pièce; les vins communs sont cotés à 25 ou 35 francs la pièce. Les vins des Riceys ont la propriété de précipiter les boissons froides, telles que la bière et le cidre, dont les Normands font le plus grand usage.

RICH s. m. (rich). Comm. Fourrure fournie par une espèce de loup-cervier.

— **Encycl.** Aujourd'hui, toutes les pelleteries qui nous viennent du Nord ou de l'Orient reçoivent le nom de fourrures, nom générique qui les comprend dans leur ensemble; c'est à peine si les martres et les zibelines ont conservé une dénomination particulière. Il n'en était pas de même au siècle dernier; chaque espèce de fourrure avait encore conservé un nom qui la faisait distinguer des autres. Le *rich* se composait de la peau d'une sorte de loup-cervier qui se rencontre en Pologne et en Lithuanie; sa fourrure est des plus belles, des plus fines et surtout des plus riches.

Le *rich* se rencontre encore en Suède et en Perse, mais il diffère alors du *rich* polonais.

Le *rich* de Perse est fond blanc avec mouchetures noires; le poil en est long, fin et fourni.

Le *rich* de Suède est rougeâtre, tandis que celui de Lithuanie est d'un beau gris de fer. Ils se vendent tous un grand prix.

RICH (Claude-Jacques), voyageur anglais, né près de Dijon (Bourgogne) en 1787, mort à Schiraz, en Perse, en 1821. Tout enfant, il fut emmené à Bristol, où il s'adonna avec autant d'ardeur que de succès à l'étude des langues orientales. Entré, en 1803, au service de la compagnie des Indes, il fut nommé peu après secrétaire du consul général d'Egypte, puis partit pour l'Inde, visita Constantinople, la Syrie, la Perse, arriva à Bombay en 1807 et devint ensuite résident à Bagdad. Tout en remplissant ces fonctions, Rich explora les ruines de Babylone, celles de Ninive, le Kourdistan, etc. Après s'être rendu de nouveau à Constantinople et avoir fait un voyage à Paris, il fut appelé à un haut emploi à Bombay. En traversant la Perse pour prendre possession de son poste, Rich fut emporté par une attaque de choléra. Il connaissait à fond presque tous les idiomes de l'Orient et avait réuni d'importantes collections qui font aujourd'hui partie du British Museum. Nous citerons de lui : *Mémoires sur les ruines de Babylone* (1812-1818); *Récit d'un séjour dans le Kourdistan* (1836, in-8°), avec carte.

RICHARD s. m. (ri-char — rad. *riche*). Homme très-riche : *Un* RICHARD. *Un gros* RICHARD. *J'ai là quelques petites épargnes que j'allais placer; je ne suis pas un* RICHARD, *mais enfin, avec un peu d'ordre, on a toujours quelques cartouches au service de ses amis.* (Scribe.)

— Ornith. Nom vulgaire du geai.

— Entom. Nom vulgaire des insectes des genres cucuje et bupreste : *L'or et la couleur de rubis la plus éclatante brillent sur les étuis des* RICHARDS. (V. de Bomare.)

RICHARD-TOL, poste militaire français dans le Sénégal (Oualo), sur la rive gauche du fleuve et à 130 kilom. N.-E. de Saint-Louis; 400 hab.

RICHARD DE CORNOUAILLES, empereur d'Allemagne, fils de Jean sans Terre, né à Winchester en 1209, mort à Kirkham en 1272. Il n'avait que seize ans lorsqu'il fut chargé par Henri III, son frère, d'une expédition en Guyenne; il remporta quelques avantages et eût probablement achevé la conquête de cette province, si les seigneurs français qui s'étaient engagés à le seconder n'eussent fait la paix avec le roi Louis IX. Néanmoins, Richard sut se maintenir dans les contrées qui restaient aux Anglais. Il se croisa ensuite (1240) et se distingua en Palestine. En 1257, ayant acheté les voix d'un certain nombre d'électeurs, il se fit proclamer empereur d'Allemagne et se distingua par la sagesse de son administration. Bien qu'il n'ait jamais été couronné et que les dissensions de l'Angleterre le forçassent d'être le plus souvent absent de ses Etats, il exerça tous les droits de la souveraineté pendant près de quinze années et accomplit quelques réformes utiles, entre autres l'abolition de tous les péages du Rhin.

RICHARD I[er], **Sans Peur**, né en 935, mort en 996, duc de Normandie, fils de Guillaume Longue-Epée. Il tomba, à la mort de son père (943), au pouvoir de Louis d'Outremer, s'échappa, caché dans un botte de paille, recommença la lutte contre lui et, grâce aux secours d'Aigrold, roi de Danemark, et de Hugues le Grand, le contraignit à reconnaître sa suzeraineté sur la Normandie. Plus tard, il contribua à l'élévation de Hugues Capet, fit des guerres heureuses contre Thibaut, comte de Blois, et Othon I[er], roi de Germanie, et s'attacha à faire prospérer dans ses Etats le commerce et l'industrie.

RICHARD II, **le Bon**, duc de Normandie, fils du précédent, mort en 1027. Il succéda à son père en 996 et dut son surnom à la munificence dont il fit preuve envers les abbayes et les monastères. En réalité, c'était un prince orgueilleux et sans pitié. Un seul fait de sa vie suffirait à le prouver. En 997 éclata dans ses Etats une révolte des paysans écrasés par l'oppression des seigneurs, et ce mouvement fut réprimé par les ordres de Richard, avec la plus sauvage cruauté. Il appela à son aide, contre le comte de Chartres, les guerriers scandinaves, secourut ensuite le roi Robert contre les Bourguignons et, après avoir soutenu une dernière lutte contre le comte de Châlons, durant laquelle son armée envahit la Bourgogne et y mit tout à feu et à sang, il alla mourir dans l'abbaye de Fécamp.

RICHARD III, duc de Normandie, fils du précédent, mort à Rouen en 1228. Il eut à se défendre contre son frère Robert, qui l'empoisonna après avoir obtenu son pardon. V. ROBERT I[er], *le Diable*.

RICHARD I[er], comte d'Aversa et prince de Capoue, mort en 1078. Il succéda, en 1058, à Rainolfe, son oncle, comme comte d'Aversa, obtint de Nicolas II la principauté de Capoue en 1059, puis s'empara de Capoue et de Gaëte. En 1066, il dévasta le duché de Rome; mais, en 1073, le duc de Toscane, Godefroi, le contraignit à rendre hommage au pape Grégoire VII, qui, plus tard, l'excommunia en même temps que son beau-frère Robert Guiscard, lorsqu'ils eurent étendu leurs conquêtes jusque dans la Campanie. Richard était sur le point de s'emparer de

Naples, lorsqu'il mourut. Son fils Jordan lui succéda.

RICHARD II, comte d'Aversa et prince de Capoue, mort en 1105. Il succéda à Jordan Ier, son père, en 1098; mais, peu après, il fut chassé par les habitants de Capoue, qui prirent pour chef Landon, de la famille des comtes de Teano. Retiré dans Aversa, il appela à son secours Roger, duc de Pouille, qui se rendit maître de Capoue, après une défense obstinée (1098), et Richard II se reconnut vassal de Roger. Robert Ier, son frère, lui succéda.

RICHARD Ier, Cœur de Lion, roi d'Angleterre, né à Oxford en 1157, tué à Chalus (Limousin) le 16 avril 1199. Il était fils de Henri II et d'Eléonore de Guyenne. Dès sa première jeunesse, il se fit remarquer par un esprit irascible, fier, impétueux, par un caractère perfide et cruel, et surtout par sa bravoure et par son adresse dans les exercices militaires. A douze ans, il reçut en apanage le duché d'Aquitaine et il n'en avait que seize lorsque, en 1173, il se mit en révolte ouverte contre son père pour lui arracher la couronne. Henri II parvint à triompher de la ligue formidable qui s'était formée contre lui et dans laquelle se trouvaient, avec ses enfants, un grand nombre de barons anglais, le roi de France Louis VII et le roi d'Ecosse. Bien que battu, Richard n'en obtint pas moins, lorsque la révolte fut comprimée (1174), une partie des revenus du Poitou. Peu après, il se mit à voyager sur le continent, à la recherche d'aventures, se distingua dans des tournois et se rendit tellement odieux par ses violences dans ses possessions d'Aquitaine, que les barons de ce pays se soulevèrent contre lui (1183). Pour les soumettre, il dut recourir à l'intervention de son père; mais, fils toujours ingrat, il ne lui tint nul compte de ce service et s'allia contre lui avec Philippe-Auguste. Encore une fois, Henri II dut faire la guerre à son fils (1188); mais, trahi par la fortune, il fut vaincu, dut subir les conditions du vainqueur et expira peu après (6 juillet 1189) en le maudissant. Richard Cœur de Lion monta alors sur ce trône d'Angleterre objet de ses ardents désirs. A l'occasion de son couronnement (13 septembre 1189), le peuple pilla et massacra les juifs de Londres sans que Richard fît rien pour mettre un terme à cette boucherie, et les mêmes scènes d'horreur se reproduisirent dans toutes les villes de l'Angleterre.

Avant de monter sur le trône, Richard avait résolu de se croiser avec Philippe-Auguste et d'arracher la terre sainte à Saladin. Devenu roi, il voulut aussitôt mettre son projet à exécution. Comme il avait besoin de beaucoup d'argent, il s'empara des trésors amassés par son père, vendit des dignités, des charges, tant en Angleterre qu'en Normandie, équipa une armée choisie, fit appel aux chevaliers de ses Etats et rejoignit à Vézelay, en Bourgogne, les troupes de Philippe-Auguste qui devait faire l'expédition avec lui (1er juillet 1190). Là, ils décidèrent de se rendre d'abord en Sicile, mais en prenant des routes différentes. Arrivé dans cette île, Richard donna toute carrière à son caractère impétueux et violent; par ses extorsions, il se rendit odieux au roi Tancrède et à ses sujets et commença ses démêlés avec Philippe-Auguste en refusant d'épouser sa sœur Adélaïde, dont il avait demandé la main, pour épouser Bérengère, fille du roi de Navarre, don Sanche. Philippe quitta aussitôt la Sicile et se dirigea seul avec son armée vers la Palestine. Peu après, Richard s'embarquait à son tour (10 avril 1191); mais, avant de gagner la terre sainte, il s'empara de l'île de Chypre, dont Isaac Comnène lui avait refusé l'entrée, le détrôna, le fit prisonnier, emmena avec lui sa fille et rejoignit, le 10 juin, l'armée du roi de France qui continuait le siége d'Acre commencé depuis deux ans. Grâce aux efforts réunis des deux armées, à l'intrépidité de leurs chefs, la ville, à la suite d'assauts multipliés, dut enfin se rendre (12 juillet 1191). Mais, en rivalité constante de gloire et d'ambition, Philippe et Richard avaient fini par se brouiller complétement et étaient devenus des ennemis mortels. Aussitôt la ville prise, le roi de France, ne pouvant plus supporter le contact de son terrible rival, repartit pour l'Europe avec son armée et le laissa continuer la croisade. Au milieu des autres princes, Richard voulut commander en maître absolu et les mécontenta tous par son orgueil insupportable. Il fit traîner dans la boue l'étendard du duc d'Autriche, donna l'ordre d'égorger 5,000 musulmans prisonniers, emporta Jaffa, Romla, Ascalon et donna de nouvelles preuves de son étonnante intrépidité dans plusieurs batailles. Cependant son armée, décimée par les combats, les maladies et la disette, diminuait sans cesse et, à mesure qu'elle s'affaiblissait, Saladin, qui la harcelait constamment, redoublait d'audace. A deux reprises, Richard tenta de s'emparer de Jérusalem et s'avança jusqu'à Béthanie; mais chaque fois il dut battre en retraite devant la masse des ennemis. En même temps, le mécontentement augmentait parmi les croisés. A la suite de vifs débats, les Français qui étaient restés en Palestine quittèrent les Anglais et la position de Richard devint des plus critiques. Il dut se replier sur Jaffa qui était retombée au pouvoir des Sarrasins. Ce fut là surtout qu'il montra son héroïque audace, célébrée par les Arabes eux-mêmes. Avec quatre cents arbalétriers et dix chevaux seulement, il attaqua les musulmans, les mit en fuite, les poursuivit jusque dans la plaine où campait Saladin avec 15,000 hommes, soutint le premier choc, attaqua à son tour et remporta la victoire; mais attaqué par une fièvre qui abattit sa puissante force physique, voyant l'impossibilité de continuer la lutte, il négocia avec Saladin une trêve de trois ans, se retira à Acre, où il parvint à rétablir sa santé, et quitta la Palestine le 9 octobre 1192, laissant le souvenir d'une valeur légendaire, mais n'ayant en rien amélioré la situation des chrétiens de la terre sainte.

Précédé de sa flotte, qui emmenait en Sicile, avec les débris de son armée, sa femme Bérengère et sa sœur, il s'embarqua sur un navire, après avoir donné l'île de Chypre à Gui de Lusignan, fut battu par la tempête et jeté enfin sur les côtes de la Dalmatie. Comme il avait partout des ennemis, il résolut de poursuivre sa route à travers l'Allemagne sous un déguisement; mais il fut reconnu, arrêté (11 décembre 1192) et conduit au duc Léopold qui, se souvenant de l'outrage qu'il en avait reçu, le retint prisonnier. Peu après, Léopold le livra, moyennant 60,000 livres, à l'empereur Henri VI. Celui-ci avait plusieurs griefs contre Richard et n'avait pu lui pardonner d'avoir soutenu Tancrède, usurpateur des droits de sa femme au trône de Sicile. En conséquence, il fit subir au roi d'Angleterre une dure captivité, d'abord à Mayence, puis à Worms et enfin au château de Trifels, dans le Tyrol. Lorsqu'on apprit en Angleterre que Richard était prisonnier en Allemagne, les Anglais, oubliant les légitimes griefs qu'ils avaient contre ce prince, ne se souvinrent plus que des éclatants faits d'armes accomplis par lui en Palestine. Pendant son absence, l'Angleterre avait été livrée aux exactions du chancelier et légat Guillaume de Lonchamps, que Jean sans Terre, frère de Richard, exila du royaume. En apprenant la captivité de son frère, Jean, excité par Philippe-Auguste, résolut de s'emparer du trône. Il fit courir le bruit de la mort de Richard et prit en main l'autorité suprême pendant que Philippe envahissait la Normandie. Mais, en présence de la résistance de la noblesse, Jean, craignant de succomber s'il engageait la lutte, passa en France. Pendant ce temps, d'après une chronique contemporaine, Blondel, le fidèle écuyer de Richard, cherchait son souverain à travers l'Europe et finissait par découvrir le lieu de sa captivité. D'après une autre version qui paraît plus exacte, ce fut Guillaume de Lonchamps, chassé d'Angleterre par Jean sans Terre, qui réussit à découvrir la forteresse où Richard était enfermé. L'empereur Henri VI consentit alors à traduire son prisonnier devant la diète de Haguenau pour y être jugé (13 avril 1193). Là, il articula contre le roi d'Angleterre plusieurs griefs, pour la plupart tirés de la façon dont il s'était conduit pendant la croisade à l'égard de Comnène, son beau-frère, du roi de France, du duc d'Autriche, etc. Richard parvint à se justifier de la plupart des accusations dont il était l'objet et Henri consentit à lui rendre la liberté, mais à la condition qu'il payerait une rançon de 100,000 marcs d'or. Pendant les longues négociations qui suivirent à l'occasion de cette rançon, pendant qu'en Angleterre on levait de lourdes contributions pour trouver la somme demandée, Philippe-Auguste, pour empêcher, selon ses expressions, le lion d'être déchaîné, offrait, d'accord avec Jean sans Terre, une somme plus forte à Henri VI pour qu'il retînt Richard prisonnier; mais cette offre fut repoussée et, le 4 février 1194, Richard recouvra la liberté.

Le mois suivant, il débarqua dans son royaume, qu'il avait à moitié ruiné pour les préparatifs de son expédition et qu'il ruina de nouveau pour acquitter sa rançon et faire la guerre à Philippe-Auguste. A la tête d'une armée, il arriva en Normandie au mois de mai 1194, accorda son pardon à son frère Jean, qui vint lui faire sa soumission et fit à Philippe-Auguste une guerre longue et acharnée, dans laquelle furent commises d'horribles cruautés. Après plusieurs combats, dont le plus célèbre est celui de Gisors, dans lequel le roi de France faillit être fait prisonnier (23 octobre 1194), les deux ennemis firent la paix. En 1198, le vicomte de Limoges ayant découvert un trésor considérable, Richard Cœur de Lion le réclama en sa qualité de suzerain. Sur le refus de ce dernier, il alla assiéger le château de Chalus, où il pensait qu'on avait caché le trésor. Mais, au moment où il examinait la place, un archer, nommé Gourdon, lui lança une flèche qui l'atteignit à l'épaule; la gangrène se déclara et la blessure devint mortelle. Tous les défenseurs du château furent pendus, excepté Gourdon qu'on écorcha vif. On transporta le corps de Richard à Fontevrault, où il fut enterré. Comme il n'avait point eu d'enfants de Bérengère, son frère Jean sans Terre lui succéda. Ainsi finit, dans une misérable aventure, ce prince dont la poésie chevaleresque a célébré les exploits, mais qui fut en réalité le fléau de ses sujets. On a de lui quelques morceaux de poésie, notamment deux sirventes.

Richard en Palestine, roman de Walter Scott (1824). Ce roman, avec le *Connétable de Chester*, a été publié à part sous le titre général d'*Histoire du temps des croisades*. On l'a édité souvent sous son sous-titre, le *Talisman*. L'époque à laquelle se rattachent les faits est celle où le roi d'Angleterre tombe gravement malade en Palestine et recouvre la santé contre toute apparence. Walter Scott, par une fiction poétique vraisemblable pour ces temps chevaleresques, suppose que le roi est guéri, au moyen d'un merveilleux talisman (de là son sous-titre), par son puissant ennemi, le chef des musulmans, le magnanime Saladin, déguisé en esclave maure, sous le nom de El Hakin. Autour de cette situation, l'auteur groupe, avec la latitude accordée au roman, toutes les données historiques de nature à bien nous faire connaître les principales figures et les principaux événements de cette époque : Richard Cœur de Lion, sa femme Bérengère, Philippe, roi de France, Conrad, marquis de Montferrat, en un mot l'élite des croisés, revivent sous sa plume avec leurs physionomies respectives. Le mieux réussi de ces portraits est celui du héros du livre, Richard Cœur de Lion, le prince robuste, adroit, orgueilleux, intrépide et chevaleresque. La même exactitude historique se retrouve dans la peinture des dissensions qui divisent les chefs des croisés, dans celle des idées, des préjugés, des mœurs particulières aux deux armées en présence. Les personnages non historiques se trouvent mêlés aux premiers; mais quoique ayant vécu uniquement dans l'imagination féconde du romancier, ils offrent généralement un grand caractère de vraisemblance. Ils ont la couleur locale, une physionomie en rapport avec les convenances historiques. Au nombre de ces personnages, ceux qui ont le rôle le plus important sont Théodoric d'Engaddi et le chevalier écossais Kenneth. Théodoric d'Engaddi, « celui qui marche dans le désert, l'ami de la croix, le fléau des infidèles, des hérétiques et des adorateurs du diable, » était un ancien pèlerin qui, après avoir été un brave et vaillant soldat, sage dans les conseils et heureux les armes à la main, s'était retiré dans le désert, où il vivait en anachorète depuis de longues années, également respecté des croisés, qui le considéraient comme un saint et un prophète, et des musulmans qui le prenaient pour un fou; or, dans leur croyance, un fou est un être sacré, cher à la divinité. Dans une circonstance, cet ermite prédit en ces termes à Richard Cœur de Lion sa destinée : « Ta vie sera courte, triste, remplie de mortifications et de calamités et troublée par la captivité. Tel sera l'espace qui te sépare encore du tombeau qui s'entr'ouvre pour te recevoir, tombeau dans lequel tu seras placé sans laisser de lignage pour te succéder, sans y être suivi par les larmes d'un peuple épuisé par tes guerres sans fin, sans avoir augmenté les connaissances de tes sujets, sans avoir rien fait pour augmenter leur bonheur. » Le chevalier Kenneth est un croisé qui, étant parti pour le camp de Saladin, à qui il a été chargé de porter une missive du conseil des chefs des croisés, fait la rencontre et la connaissance d'un musulman nommé Hamako et descend avec lui dans la retraite de l'ermite, où il voit des choses surprenantes et fantastiques. En outre, il y rencontre, dans une chapelle mystérieuse, la reine d'Angleterre venue en pèlerinage, avec sa belle-sœur Edith, pour demander la guérison du roi. Le chevalier, qui aime la princesse Edith et en est aimé, la reconnaît. La reine s'en aperçoit et imagine une plaisanterie qui manque de coûter cher au pauvre amoureux. A peine de retour au camp des croisés, le chevalier avait été chargé par Richard de veiller sur la bannière anglaise; il abandonne une nuit ce poste d'honneur pour se rendre à un rendez-vous qu'Edith est censée lui avoir donné. Pendant son absence, Conrad, marquis de Montferrat, s'étant pris de querelle avec Richard, se venge en faisant lacérer et fouler aux pieds la bannière anglaise. A cette nouvelle, Richard considère le chevalier comme un lâche ou comme un traître et ne lui laisse la vie que sur les supplications de la reine, d'Edith, du moine d'Engaddi et de l'esclave maure, c'est-à-dire de Saladin. Plus tard, Kenneth est reconnu pour le fils du roi d'Ecosse et épouse Edith.

La lecture de ce roman, malgré quelques longueurs, est très-attachante. Ici, comme en ses autres ouvrages, Walter Scott excelle dans la description et dans la peinture des scènes vivantes. Le tournoi dans le camp de Saladin et les fêtes qui l'accompagnent forment un tableau orné des plus riches couleurs, qu'on croirait empruntées aux tons chauds du ciel d'Orient.

Richard Cœur de Lion, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Grétry; représentée pour la première fois par les comédiens ordinaires du roi le 21 octobre 1784, selon Sedaine, et le 25 octobre 1785, d'après les indications données par Grétry dans ses *Essais*. La direction actuelle de l'Opéra-Comique n'étant pas en mesure de donner des renseignements historiques exacts sur les pièces de son répertoire, il nous a fallu chercher ailleurs l'explication de ce défaut de coïncidence. Les dates données par le compositeur dans ses *Essais* sont souvent fautives. La pièce de *Richard Cœur de Lion* a été représentée le 21 octobre 1784. Elle a été mise en quatre actes le 21 décembre 1785, puis réduite de nouveau à trois actes le 29 décembre suivant. Le poëme est un des plus développés du répertoire de l'ancien Opéra-Comique, et quoique rempli d'invraisemblances, d'anomalies, d'anachronismes, de naïvetés presque ridicules, il intéresse encore après quatre-vingts ans d'existence. C'est qu'à une action forte et simple, qui est la délivrance d'un roi prisonnier, l'auteur a su mêler des épisodes qu'il avait le don d'exposer avec un ton de vérité et un naturel charmants. Le drame proprement dit est aussi mal conçu au point de vue littéraire que mal exprimé par le musicien. Ce n'était pas l'avis de Grétry, qui prétend, dans ses *Essais sur la musique*, avoir fait un ouvrage dont le mérite principal est l'unité. Il poussait l'illusion jusqu'à s'imaginer qu'il écrivait dans « le vieux style » (*sic*), qu'il était assez maître de sa manière pour en approprier l'expression aux temps, aux caractères, aux âges et même au degré de culture intellectuelle de ses personnages. Ecoutons-le parler : « La musique de *Richard*, sans avoir, à la rigueur, le coloris ancien d'*Aucassin et Nicolette*, en conserve des réminiscences. L'ouverture indique, je crois, assez bien que l'action n'est pas moderne. Les personnages nobles prennent à leur tour un ton moins suranné, parce que les mœurs des villes n'arrivent que plus tard dans les campagnes. Le musicien, par ce moyen, peut employer différents tons, qui concourent à la variété générale. L'air : *O Richard! ô mon roi!* est dans le style moderne, parce qu'il est aisé de croire que le poëte Blondel anticipait sur son siècle par le goût et les connaissances. Le trio : *Quoi! de la part du gouverneur!* reprend une forme de contre-point convenable à sir Williams. Blondel, toujours attentif à saisir le ton de chacun, se vieillit dans les traits de la musique où il dit :

La paix, la paix, mes bons amis. »

C'est l'habitude des poëtes et des artistes. Ils s'évertuent à chercher des effets dont le public se soucie fort peu; ils croient les avoir trouvés, et ils admirent leurs stériles efforts. Les qualités natives de leur génie se manifestent ailleurs et autrement qu'ils ne l'ont voulu.

L'opéra de *Richard Cœur de Lion* marque le point culminant de la carrière musicale du compositeur. Il avait donné précédemment la *Caravane* et l'*Epreuve villageoise*. Il n'écrivit plus après que des ouvrages médiocres ou qui parurent tels, parce qu'ils n'offrirent pas de beautés supérieures. Tout le monde est d'accord pour louer la fraîcheur et la grâce des couplets d'Antonio : *La danse n'est pas ce que j'aime;* la noblesse de l'air : *O Richard, ô mon roi!* la finesse de la chansonnette de Blondel : *Un bandeau couvre ses yeux*, avec le délicieux ensemble à contre-temps qui suit; la rondeur gauloise des couplets : *Que le sultan Saladin.*

Le grand air du second acte, chanté par Richard : *Si l'univers entier m'oublie*, commence par une phrase d'un magnifique mouvement que le compositeur n'a pas su conduire jusqu'à la fin. On sent que le souffle lui a manqué. L'exclamation : *O mort!* est sourde et bizarre, tombant sur un *la* bémol grave en dehors du registre vocal. Nous arrivons au thème saillant de l'ouvrage, au célèbre duo entre Richard et Blondel : *Une fièvre brûlante*, qui a toujours produit un grand effet au théâtre. Grétry, cette fois, ne s'est pas trompé sur le mérite de son inspiration, car la phrase principale a été employée jusqu'à neuf fois dans les trois actes, avec diverses combinaisons. Le chœur qui termine le second acte : *Sais-tu? connais-tu?* a du mouvement et du caractère. La scène quatrième du troisième acte offre un ensemble remarquable, et l'émotion s'empare des spectateurs lorsque Blondel chante cette belle phrase : *Sa voix a pénétré mon âme; je la connais, oui, oui, madame.* N'oublions pas la ronde de la noce : *Eh! zig, et zog, quand les bœufs vont deux à deux*, qui à bon droit a tant égayé nos pères. *Richard* et la *Dame blanche* offrent, malgré la différence des genres et des époques, des qualités toutes françaises qui les maintiendront encore longtemps au répertoire.

Cet ouvrage a été repris à l'Opéra-Comique le 27 septembre 1841, avec une nouvelle instrumentation écrite par Adolphe Adam, qui a ajouté au duo d'*Une fièvre brûlante* un trémolo de violon qui a obtenu un grand succès auprès des habitués sensibles à ce genre de remplissage. Cette imitation des battements d'un pouls fébrile n'est à nos yeux qu'un enfantillage de plus à ajouter au bagage de l'ingénieux musicien. Une dernière reprise, au même théâtre, a eu encore lieu en octobre 1873. Les reprises qu'on a faites de cet opéra au Théâtre-Lyrique ont été aussi très-suivies.

Nous donnons trois morceaux tirés de *Richard Cœur de Lion* et devenus populaires.

Ô RICHARD! Ô MON ROI!

Moderato.

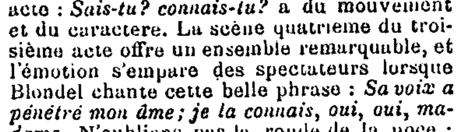

UNE FIÈVRE BRÛLANTE.

1re STROPHE.

DEUXIÈME STROPHE.

BLONDEL.

Dans une tour obscure,
Un roi puissant languit,
Son serviteur gémit
De sa triste aventure.

RICHARD.

Si Marguerite était ici,
Je m'écrirais : Plus de souci,
Un regard de ma belle, etc.

QUAND LES BŒUFS VONT DEUX À DEUX.

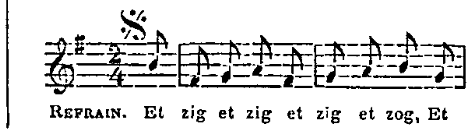

DEUXIÈME COUPLET.

Qu'en dites-vous, ma commère?
Et qu'en pensez-vous, compère?
Rien ne se fait bien qu'à deux.
Les habitants de la terre,
Hélas! ne dureraient guère,
S'ils ne disaient pas entre eux
Et zig et zig, etc.

Richard en Palestine, opéra en trois actes, paroles de Paul Foucher, musique d'Adolphe Adam; représenté à l'Opéra le 7 octobre 1844. Le livret retrace plusieurs épisodes des croisades. La musique est froide et sans couleur. Nous mentionnerons, parmi les morceaux un peu saillants de cet ouvrage médiocre, la mélodie chantée par Richard : *Air pur qui vient de la patrie,* le duo de Bérengère et de Kenneth : *En votre cœur, lorsque étouffée,* et le trio du second acte : *Que vois-je, ô ciel!*

RICHARD II, roi d'Angleterre, né à Bordeaux en 1366, mort au château de Pontefract en 1400. Il était fils du fameux prince Noir, alors gouverneur de la Guyenne. Ce prince, attaqué d'une maladie mortelle, voulut retourner en Angleterre, où il emmena Richard, encore enfant. Lorsqu'il mourut, Edouard III déclara son petit-fils héritier présomptif de la couronne; il voulut même que la noblesse lui prêtât serment en cette qualité. Le 21 juin 1377, Richard succéda à son grand-père. Sa minorité fut troublée par l'ambition et la rivalité de ses oncles, les ducs de Lancastre, d'York et de Glocester, par une guerre avec la France et l'Ecosse et par une insurrection formidable. Pour faire la guerre contre Charles V, qui avait envoyé des troupes ravager les côtes d'Angleterre, et contre les Ecossais, qui ravageaient le Northumberland, pour subvenir à la cupidité des oncles du roi, on dut accabler le peuple d'impôts. Indignés d'être un objet d'exploitation constante pour le pouvoir royal, un grand nombre d'hommes du peuple, excités par Wat Tyler et quelques autres hommes énergiques, se soulevèrent au nom de l'égalité des droits et envahirent Londres (1381). Le jeune roi, n'ayant avec lui qu'un petit nombre de cavaliers, fut enveloppé par un corps d'insurgés menaçants. Payant d'audace, il leur cria : « Qu'allez-vous faire? Wat Tyler était un traître. Venez avec moi, vous serez soulagés. » Confiants dans sa parole, les révoltés le suivirent jusqu'en un endroit où se trouvait réunie une troupe nombreuse, qui dégagea Richard et dispersa le peuple armé. Ayant réuni une quarantaine de mille hommes, le roi écrasa le mouvement partout où il s'était produit, fit couler des torrents de sang et remit le peuple sous le joug. Richard venait d'atteindre l'époque de sa majorité, lorsque les Ecossais, secondés par un corps de troupes que leur avait envoyé le roi de France, Charles VI, recommencèrent la guerre avec l'Angleterre (1385). Il envahit aussitôt l'Ecosse, brûla un grand nombre de villes, Edimbourg, Perth, Dumferline, Dundee, etc., puis revint brusquement en Angleterre où, pendant son absence, un corps d'Ecossais avait fait, de son côté, de grands ravages. A cette époque, le jeune roi s'était entouré de favoris qu'il gorgeait de richesses aux dépens du peuple, et à qui il donnait tous les honneurs, à la grande irritation des nobles. Le duc de Glocester, qui, par son affabilité et sa générosité, était devenu extrêmement populaire, se mit à la tête d'une opposition formidable qui fut appuyée par le Parlement (1386). Richard dut renvoyer ses ministres. Forcé d'accepter la tutelle d'un conseil qui exerça l'autorité, il résolut de s'en débarrasser par la ruse; mais Glocester, prévenu de ses projets, s'empara de Londres (1387) et du pouvoir, frappa de confiscation, d'exil ou de mort les favoris ou les confidents de Richard et força le roi à subir ses volontés. Toutefois, deux ans plus tard, Richard II parvint à échapper à cette tutelle, à reprendre le pouvoir, à choisir ses ministres et, pour se concilier le peuple, il accorda une amnistie (3 mai 1389). Pendant quelques années, son administration fut assez calme. En 1394, il alla comprimer une révolte en Irlande et soumit l'île. Deux ans plus tard, il fit un traité de paix avec Charles VI, qui lui promit son appui contre ses sujets, et, comme il était veuf d'Anne de Bohême, il épousa, le 27 octobre 1396, Isabelle, fille du roi de France, bien qu'elle n'eût que sept ans. Comptant sur l'appui de son nouvel allié, Richard ne songea plus qu'à reconquérir le pouvoir absolu et à se débarrasser, soit par la force, soit par l'astuce, des grands qui lui avaient fait opposition, de ses oncles et surtout de Glocester, à qui il ne pouvait pardonner de l'avoir profondément humilié et d'avoir fait périr ses favoris. Avec une habileté extrême, il s'attacha d'abord à diviser entre eux ceux qu'il voulait perdre, puis prétextant, en 1397, un complot formé contre lui par Glocester et ses partisans, il fit arrêter Glocester qu'il envoya à Calais, emprisonna Warwick et Arundel, qui périt peu après sur l'échafaud, bannit l'archevêque de Cantorbéry et Warwick, et fit étouffer, dit-on, Glocester entre deux matelas. Debarrassé de la plupart de ses ennemis, ayant obtenu, soit par la séduction, soit par la peur, l'acquiescement du Parlement à ses actes, Richard II mit le comble à la haine qu'il excitait en s'entourant de nouveaux favoris, en épuisant la nation pour les combler de richesses, en confisquant des comtés, en s'emparant suivant son caprice des biens des bourgeois, etc. En 1399, il était allé faire la guerre à l'Irlande, lorsque son cousin, Henri de Hereford, qui s'était réfugié en France et qui, par la mort de son père, était devenu duc de Lancastre, débarqua en Angleterre sous le prétexte de revendiquer les biens paternels qui venaient d'être confisqués, réunit autour de lui les mécontents et se vit bientôt à la tête d'une armée. Il s'empara alors de Londres sans résistance et soumit les comtés qui passaient pour favorables à la cause du roi. Le 5 août, Richard apprit, en revenant en Angleterre, ce qui venait de se passer. Abandonné par ses troupes, il se retira d'abord au château de Conway, puis demanda une entrevue à son compétiteur, fut conduit à Londres et emprisonné à la Tour. Le 29 septembre, il consentit à signer son acte de déchéance et, le lendemain, Henri de Lancastre fut proclamé roi sous le nom de Henri IV. Enfermé dans le château de Pontefract, il y mourut de faim, selon les uns; selon d'autres, il fut poignardé par ordre de son cousin et on l'enterra au château de Longley. Il n'avait point eu d'enfants.

Richard II, drame historique, par Shakspeare. Cette tragédie a pour sujet l'exil de Bolingbroke, duc de Hereford, petit-fils d'Edouard III, qui revient à main armée détrôner son cousin Richard II, le fait mourir et règne à sa place sous le nom de Henri IV. Les détails du drâme ont été fournis par là chronique d'Hollinshed; les faits ne diffèrent en rien des récits historiques, si ce n'est sur le genre de mort qu'on fit subir à Richard; un seul personnage, celui de la reine, est de l'invention du poëte. La tragédie ne comprend que les deux dernières années de la vie de Richard et ne contient qu'un seul événement, celui de sa chute, catastrophe à laquelle tout marche dès le début de la pièce. Shakspeare ne s'érige pas en professeur d'histoire. Il n'explique pas comment Bolingbroke est devenu roi; il n'indique pas comment s'est accomplie la chute de Richard. Au début, Richard paraît comme roi, et on le revoit signant sa propre déposition. Shakspeare a reproduit fidèlement les mœurs et les caractères du temps; il ne met en scène ni héros supérieurs ni victimes innocentes; les crimes et les qualités s'associent et se balancent; l'usurpateur a plus de mérite que le souverain de droit et n'a pas une physionomie plus odieuse. Richard II n'est point, au surplus, un tyran, mais un prince faible, irrésolu, présomptueux, confiant en autrui, bien qu'il n'ait pas un seul ami. Il ne conçoit pas la royauté autrement qu'absolue; il est roi, par cela même qu'il existe; c'est sa condition, sa destinée; il ne peut s'en dépouiller; il ne peut cesser d'en être digne. Oint du Seigneur, il est revêtu d'un caractère sacré. Sa faiblesse paraît dès qu'il entre en scène. Il ne sait pas prendre un parti énergique; il suit les entraînements de la passion; il n'ose pas empêcher ses favoris de gaspiller les finances de l'Etat. Obligé de recourir à de fausses mesures politiques, à des exactions et autres injustices, il offre un prétexte au retour de Bolingbroke; le duc exilé arrive de France, réclamant l'héritage paternel confisqué. Au lieu d'attaquer sans retard la rébellion, Richard, indolent et présomptueux, hésite, ajourne; l'occasion lui échappe. Sa torpeur lui fait perdre, sans coup férir, un secours de 12,000 hommes tout prêt à l'offensive. Bolingbroke s'avance et gagne la fa-

veur du peuple et des grands. Richard se berce d'illusions puériles; le droit divin répond de sa sécurité; il laisse faire le ciel. Quand il se voit à la merci de son adversaire, il passe de l'excès de la confiance à l'excès de l'abattement; il n'a plus la force de lutter contre la destinée; il la subit tantôt avec résignation, tantôt avec colère. Mais, au lieu d'agir, il se replie sur lui-même, se recueillant, analysant ses sentiments, se vengeant des hommes par des ironies. Quelquefois, il rougit de son humiliation et se juge sévèrement. Sa confiance, ébranlée par chaque revers, se raffermit un instant pour faire place ensuite à un complet abandon de sa volonté. Quand on oblige Richard à abdiquer et à choisir Bolingbroke pour son successeur, il se fait en lui un nouveau déchirement. Cette scène de l'abdication est pleine de résignation, de douleur, de dignité, de mépris pour les hommes. A la fin, quand tout espoir lui est interdit, l'excès du malheur l'étonne; il veut le comprendre, et il n'y parvient pas. En cessant d'être roi, il a perdu, dans son opinion, la dignité de sa nature; il n'est plus l'élu du Seigneur. La force faisait son droit. Dépossédé du titre de roi, il ne résiste à rien. Il faut qu'un danger soudain, pressant, provoque son énergie. Attaqué dans sa vie, entouré d'assassins au fond d'un cachot, il se défend et meurt avec courage. Son intelligence est-elle parfaitement saine? On peut en douter. Ce caractère, une des plus profondes conceptions de Shakspeare, est tourné et retourné entre ses mains comme une proie vivante entre les griffes d'un lion. Ce personnage devient attachant après sa chute; sa sensibilité attendrit. Le rôle de Bolingbroke est également un des plus intéressants et des plus profonds qu'ait tracés le poëte. Il s'élève au trône par son adresse, par son habileté, par les fautes de son adversaire. Dès qu'il entre en scène, il gagne à lui tous les cœurs et il éclipse le faible Richard II. Assisté de son père, Jean de Gand, le plus brave et le plus célèbre des frères du prince Noir, il s'annonce avec dignité et avec énergie. Exilé, ses biens sont confisqués après la mort de son père. Cette injustice l'amène à revendiquer ses droits; déjà populaire, il réclame à main armée l'héritage paternel. Entrant aussitôt en campagne, il marche contre le roi. Devenu maître de la situation, il commence par demander la restitution de ses domaines; puis, tout en protestant de son dévouement, il s'empare de la personne de Richard et, sans paraître user de violence, il le fait abdiquer en sa faveur. Les circonstances atténuent l'odieux de cette usurpation : Bolingbroke cède à la nécessité; il se présente au nom du principe sacré de l'hérédité; il tient à légitimer son pouvoir aux yeux du peuple. Il agit en roi; abus réformés, déprédateurs poursuivis, favoris châtiés, fermeté et indulgence raisonnées, punition et non vengeance, telle est sa règle de conduite. Après tout, l'usurpateur est un excellent roi et un fort habile politique. En développant ce caractère d'après l'histoire, le poëte, qui enregistre les événements sans les expliquer, a eu sans doute l'intention de démontrer que le mérite constitue le titre et que l'incapacité fait la déchéance. Il a exposé, par la bouche de Richard, la doctrine du droit divin; son impartialité est sauve. Au reste, il ne dissimule pas les défauts de Bolingbroke, ni sa perfidie, ni sa violence. Un roi détrôné est à craindre tant que sa vie dure. Henri IV ne veut pas précisément tuer Richard II, mais il désirerait le savoir mort; il laisse tomber une parole ambiguë, fatale. Exton comprend cet ordre discret et va poignarder le royal prisonnier. Son maître désavoue le crime et chasse le criminel; mais il se sent responsable de l'acte. En proie aux remords, il partira pour la croisade. *Henri IV* sera la suite de *Richard II*. Les deux drames s'interprètent mutuellement.

Shakspeare ne présente pas uniquement des types vicieux ou effrayants, comme ce duc d'York, si disposé à servir tous les pouvoirs. Quand les barons prononcent la déchéance de Richard, l'évêque de Carlisle parle en sa faveur et défend les idées de justice. L'épouse du monarque, longtemps négligée malgré sa jeunesse, reste fidèle à ses devoirs et annonce qu'elle ne pourra pas lui survivre. La duchesse de Glocester pleure son mari assassiné et poursuit vainement la vengeance de sa mort. Thomas Mowbray, duc de Norfolk, homme simple et loyal, représente le chevalier sans peur et sans reproche du moyen âge. Le drame de *Richard II*, écrit tout en vers, est en grande partie rimé.

RICHARD III, roi d'Angleterre, né au château de Fotheringay, comté de Northampton, le 2 octobre 1452, tué à la bataille de Bosworth le 22 août 1485. Quatrième fils du duc Richard d'York et frère d'Edouard IV, il passa plusieurs années à Utrecht, d'où il fut rappelé lorsque son frère monta sur le trône (1461). Il reçut alors le titre de duc de Glocester et la dignité de grand amiral. Sous le règne d'Edouard IV, il se fit remarquer par sa bravoure, contribua aux victoires de Barnet et de Tewkesbury, et, chargé de faire la guerre en Ecosse en 1482, il se rendit maître de Berwick et d'Edimbourg. Ayant appris, sur ces entrefaites, la mort de son frère (avril 1483), il accourut à Londres, où son neveu venait d'être proclamé roi sous le nom d'Edouard V. Richard prit le titre de protecteur et fit conduire à la Tour de Londres, où résidaient les rois jusqu'à leur couronnement, le jeune Edouard V et son frère le duc d'York. Bien qu'il eût d'abord reconnu Edouard, Richard, qui désirait ardemment le trône, fit répandre le bruit que le jeune roi n'était qu'un bâtard et se posa comme prétendant à la couronne, en déclarant qu'il était le seul représentant véritable de la famille d'York. Le duc de Buckingham, agissant de concert avec lui, réunit une députation de nobles et de bourgeois qui lui offrit la couronne (25 juin 1483)). Feignant de céder aux vœux de la nation, Richard se fit couronner le 6 juillet sous le nom de Richard III. Ce prince essaya alors de se concilier les sympathies populaires par des actes de clémence et en manifestant le désir de réformer les abus et de faire respecter les lois. Il parcourut les grandes villes de son royaume, rendant lui-même la justice, se rendant compte des griefs des populations et redressant les torts. Arrivé à York, il se fit couronner solennellement pour la seconde fois. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'on apprit que ses deux neveux, Edouard V et le duc d'York, avaient été assassinés, selon toute vraisemblance par ses ordres, dans la Tour de Londres (v. Edouard V). Peu après, le duc de Buckingham, se retournant contre lui, fit cause commune avec Henri Tudor, comte de Richmond, qui voulait renverser Richard du trône. Buckingham provoqua une insurrection, mais fut fait prisonnier et Richard lui fit couper la tête (2 novembre 1483). Richmond parvint à s'échapper, se rendit auprès de Charles VIII, qui mit à sa disposition un corps de 3,000 hommes, débarqua dans le pays de Galles, où il groupa autour de lui de nombreux partisans, et marcha à la rencontre de Richard III, qu'il rencontra à Bosworth (22 août 1485). Abandonné par la plupart de ses partisans, Richard, doué d'un incontestable courage, ne voulut pas moins livrer bataille. Il se jeta au plus fort de la mêlée, cherchant le comte de Richmond pour vider leur querelle en combat singulier; mais celui-ci n'eut garde d'affronter son redoutable adversaire, qui périt accablé par le nombre. Richard III fut le dernier roi de la maison d'York. En lui finit la race des Plantagenets, qui occupaient le trône d'Angleterre depuis plus de 300 ans. Il n'avait point eu d'enfants de sa femme, Anne Nevil, morte quelques mois avant lui. Ce prince a laissé une réputation détestable. Il fut incontestablement dissimulé, astucieux et cruel, à l'exemple de presque tous les rois de son temps. Mais les partisans de son rival et de son successeur, Henri VII, s'attachèrent à le rendre plus odieux encore et chargèrent sa mémoire de tous les crimes, soigneusement enregistrés par tous les chroniqueurs du temps de Henri VII. On l'accusa, notamment, d'avoir fait empoisonner son frère Edouard et sa propre femme Anne Nevil, etc.; mais des historiens ont examiné ces diverses accusations et les ont trouvées, pour la plupart, non justifiées. Non-seulement Richard III passa pour un monstre de cruauté, mais encore pour un être hideux, bossu, boiteux, aux yeux louches, etc. Or, il est prouvé, au contraire, par des témoignages certains, qu'il était loin d'être si mal fait de sa personne.

Richard III, tragédie en cinq actes de W. Shakspeare. Elle paraît avoir été représentée en 1597. Le sujet de la pièce de *Richard III* est tiré des événements qui composent le règne de ce prince et comprend un espace de quatorze ans, de 1471 à 1485. De tous les ouvrages de Shakspeare, c'est peut-être celui qui est demeuré le plus populaire en Angleterre, et cependant *Richard III* présente, plus qu'aucune des pièces du grand tragique, les défauts des pièces historiques avant lui en possession du théâtre : l'entassement des faits, l'accumulation des catastrophes, l'invraisemblance de la marche dramatique et de l'exécution théâtrale, résultats nécessaires de tout ce mouvement matériel que Shakspeare a réduit, autant qu'il a pu, dans les sujets dont il disposait plus librement, mais qui ne pouvait être évité dans des sujets nationaux d'une date si récente et dont tous les détails étaient si présents à la mémoire des spectateurs. Richard III, duc de Glocester avant la mort d'Edouard IV, son frère, obéissant aux conseils d'une ambition sans scrupule, se fraye un chemin sanglant à la couronne par le meurtre de son autre frère, l'infortuné duc de Clarence, meurtre dont l'histoire l'accuse seulement d'avoir été l'instigateur, par la mort de ses neveux, les malheureux enfants d'Edouard, par celle enfin de tous les personnages qui pouvaient contrarier ses projets. Pour conserver la couronne, il emploie les moyens sanglants qui lui ont servi à l'usurper, règne par la terreur, sème la haine autour de lui, jusqu'à ce qu'une révolte formidable éclate contre son pouvoir détesté. Le comte de Richmond s'avance à la tête d'une armée et la bataille va s'engager dans la plaine de Bosworth, bataille décisive qui brisera à jamais la résistance des opprimés ou arrachera la couronne et la vie à Richard. Rien n'est plus dramatique, plus saisissant que la scène du sommeil de ce prince pendant la nuit qui précéda cette lutte terrible. Les ombres de toutes les victimes de Richard se lèvent tour à tour et viennent murmurer à ses oreilles des paroles de malédiction et de découragement : « Couvert de sang et de crimes, rêve de faits sanglants et de mort et finis tes jours dans une bataille meurtrière. Désespère et meurs! » Ces sinistres augures devaient, en effet, se réaliser. Richard périt dans la mêlée, après avoir combattu avec le courage du désespoir. C'est pendant cette lutte terrible qu'il s'écrie : « Un cheval! un cheval! mon royaume pour un cheval! » Exclamation qui est restée dans la langue.

Richard III, drame en cinq actes et en prose, de M. Victor Séjour; représenté à la Porte-Saint-Martin le 29 septembre 1852. Cette pièce est imitée de Shakspeare. Il ne viendra assurément à l'esprit de personne d'établir une comparaison même éloignée entre la pièce de M. Victor Séjour et celle de l'illustre dramaturge anglais. Cependant, malgré le décousu de quelques scènes et les invraisemblances trop nombreuses qu'on y rencontre, elle n'est pas dénuée de mérite. Deux figures hardiment dessinées font tout l'intérêt du drame: celles de Richard III et d'Elisabeth, sa nièce.

Les enfants d'Edouard IV viennent d'être étouffés par ordre de leur oncle Richard, qui occupe le trône d'Angleterre. Elisabeth, leur sœur, jeune princesse âgée de dix-huit ans à peine, a jusqu'ici échappé à la mort, parce que l'usurpateur espère obtenir sa main et sceller par cet hymen sa réconciliation avec la famille de ses victimes. Retirée de la cour, elle vit auprès de l'infortunée veuve d'Edouard IV, sa mère, inconsolable de la mort de ses enfants. Au fond du cœur, Elisabeth garde religieusement la haine qu'elle a vouée au meurtrier de ses frères en même temps qu'un profond amour pour Richmond, son fiancé, chargé de venger sa famille et compétiteur de Richard III.

La reine douairière et sa fille n'attendent qu'une occasion favorable pour passer au camp de Richmond; mais le cruel Richard fait épier tous leurs mouvements, leurs moindres paroles, leurs moindres gestes et jusqu'à leurs larmes. Entouré d'espions et de bourreaux, il marque par une menace sinistre ou par une exécution chacune de ses journées. Point de favori dont la tête soit en sûreté; point de gentilhomme qui ne lui inspire de la défiance; son fou lui-même n'est pas sûr du lendemain. Cyniquement débauché et froidement cruel, peut-être autant par tempérament que par calcul, il fait pendre ou décapiter le sourire sur les lèvres. Un souverain mépris pour cette humanité, dont il se sent méprisé lui-même, une rage éclatant par intervalles contre la nature qui l'a affligé d'infirmités de toutes sortes, une espèce de délire périodique contre tous et contre tout: tel est Richard III.

Cependant la nouvelle s'est répandue que Richmond approche, et il n'en faut pas davantage pour réveiller plus fortement les passions et la haine, les défiances et les cruautés du despote. Il veut avant tout s'assurer d'Elisabeth, dont l'amour pour son rival ne lui a pas échappé. Il fait venir la veuve d'Edouard et lui déclare son projet, la priant d'en faire part elle-même à sa fille. La reine vivement émue, mais cherchant à dissimuler son émotion, ne peut, dit-elle, forcer la volonté d'Elisabeth; elle la laissera complétement libre de disposer de son sort. Richard n'insiste pas; mais, pour qui le connaît, ce silence même est un ordre et la reine ne l'a que trop compris. Tout est donc perdu, si aucun incident ne vient entraver ce dénoûment fatal. La Providence abandonnera-t-elle la vertu pour protéger le crime? Un inconnu, sous le nom de Scropp, vient remettre à Richard une cotte de mailles et, par la souplesse de son esprit, la finesse et l'à-propos de ses reparties, la promesse qu'il lui fait de découvrir un certain Raoul de Fulkes, compagnon d'armes de Richmond, qui s'est introduit dans Londres et menace la vie du roi, finit par le séduire et par obtenir ses bonnes grâces. L'arrivée de cet inconnu est le signal du salut de la reine et de sa fille.

Scropp se met en relation avec un alchimiste, Hawkins, qui prépare un philtre ayant la vertu de donner pendant quarante-huit heures les apparences de la mort à la jeune Elisabeth, qui sera enlevée et transportée, sous prétexte de sépulture, aux caveaux de Grey-Friars (Leicester), où un antidote la rappellera à la vie. De nouveaux bruits, pendant ce temps, annoncent l'arrivée de Richmond. Richard appelle aux armes tous ses barons, se fait armer lui-même et marche à l'ennemi. Le sort des armes lui est contraire; Richmond l'emporte et, conduit par Scropp, qui n'est autre que Raoul de Fulkes, se rend aux caveaux qui ont dû recevoir momentanément son héroïque fiancée. Richard III, couvert de blessures, d'où s'échappe tout son sang, se traîne péniblement jusqu'au même lieu. Dans un suprême effort, il charge d'injures les chevaliers qui l'ont trompé et son rival, qu'il provoque une dernière fois. Mais ses forces l'abandonnent, il tombe inanimé et abandonne à Richmond le trône et Elisabeth.

Cette pièce est évidemment plus dramatique que vraisemblable, mais elle intéresse vivement le spectateur. L'épisode du philtre une fois admis, l'auteur en tire de beaux effets. En somme, c'est une assez bonne œuvre et qui a dû coûter beaucoup de travail à son auteur.

RICHARD LE PÈLERIN, chroniqueur français, qui vivait au XIe siècle. Il fut, croit-on, attaché à la personne du comte de Flandre, qu'il accompagna dans la première croisade. Richard a écrit en vers le récit de cette expédition fameuse sous le titre de *Chanson d'Antioche*. Arrangé par Graindor de Douai vers 1080, cet intéressant ouvrage a été publié pour la première fois par M. Paulin Paris en 1848 (2 vol. in-8°) et traduit en prose par Mme de Saint-Aulaire (1862, in-12).

RICHARD L'ANGLAIS, alchimiste anglais, qui vivait au commencement du XIVe siècle. Ce personnage ne nous est connu que par un ouvrage qu'il a laissé et qui est intitulé : *Correctorium*, avec cette mention : *Libellus utilissimus περὶ χημείας, cui titulum fecit correctorium* (Strasbourg, 1596, in-8°). Il a été inséré dans le recueil de Gratarole, *Veræ alchimiæ scriptor* (Bâle, 1561), dans le *Theatrum chymicum*, etc. Selon Lenglet-Dufresnoy, Richard l'Anglais passait pour un des meilleurs alchimistes de son temps. Comme tous les alchimistes, il admet le soufre et le mercure comme éléments des métaux; mais il en donne une curieuse explication fondée sur l'apparence des phénomènes chimiques. Il remarque, en effet, que « les métaux, tels que le plomb et l'étain, ont, quand ils sont à l'état de fusion, l'aspect du mercure ordinaire, et qu'en les combinant avec le soufre, on obtient toutes les colorations possibles. » Fidèle à l'esprit de son époque, il invoque le témoignage des philosophes anciens comme une autorité souveraine. »

RICHARD (Fitz Ralp, connu sous le nom de), prélat anglais, mort à Avignon en 1630. Il fut successivement chancelier du diocèse de Lincoln (1334), archidiacre de Chester (1336), doyen de Lichfield (1337) et archevêque d'Armagh, en Irlande, en 1347. Ce prélat défendit la juridiction des évêques contre les moines mendiants, dont il attaqua publiquement les vices et fut accusé par eux d'hérésie auprès du pape Innocent VI. Cité à comparaître devant ce pontife, Richard se rendit à Avignon et, malgré la fermeté de sa défense, il fut condamné. Sur ces entrefaites, il mourut subitement, et l'on croit que le poison ne fut pas étranger à sa mort. On a de lui : *Defensio curatorum adversus fratres mendicantes* (Paris, 1496); *Sermones quatuor* (1612), et plusieurs ouvrages restés manuscrits.

RICHARD, célèbre prédicateur et cordelier, né, croit-on, en Italie; il vivait au XVe siècle. Il adopta avec chaleur deux doctrines nouvelles que saint Vincent Ferrier et saint Bernardin de Sienne venaient de répandre en Italie, le culte du nom de Jésus et la venue de l'Antechrist, se rendit en terre sainte, puis passa en France et prêcha avec un très-grand succès à Lyon, à Troyes, à Paris (1429). Ne se trouvant plus en sûreté dans cette dernière ville, possédée alors par les Anglais, Richard, qui s'était déclaré ouvertement du parti de Charles VII, gagna Orléans, où il devint un des aumôniers de Jeanne Darc et contribua à la reddition de Troyes. On ignore ce qu'il devint à partir de 1430.

RICHARD (Claude), mathématicien français, né à Ornans (Franche-Comté) en 1589, mort à Madrid en 1664. Pendant un voyage à Rome, il entra chez les jésuites (1606), professa l'hébreu et les mathématiques à Lyon, puis occupa pendant quarante ans une chaire de mathématiques à Madrid (1624-1664). Il a publié : *Commentarius in omnes libros Euclidis* (Anvers, 1645, in-4°); *Commentarii in Apollonii Pergæi conicorum libros IV* (1655, in-fol., fig.); *Ordo novus et reliquiis facilior, tabularum sinuum et tangentium*, ouvrage anonyme dont on n'indique ni la date d'impression ni le format.

RICHARD (Jean), littérateur français, né à Verdun en 1639, mort à Paris en 1719. Il se fit recevoir avocat à Orléans, mais il ne suivit point la carrière du barreau et, bien qu'il ne fût point entré dans les ordres, il se mit à composer des sermons et des prônes pour être prêchés par d'autres ou pour édifier ceux qui les liraient. On a de lui : *Discours moraux*, en forme de sermons (1685, 5 vol. in-12); *Eloges historiques des saints, avec les mystères de Notre-Seigneur* (1665, 4 vol.); autres *Discours sur les mystères de Notre-Seigneur* (1697, 2 vol.); autres *Discours* sur le même sujet (1700, plus. vol.); *Dictionnaire moral* ou la *Science universelle de la chaire* (6 vol. in-8°; 1700, 8 vol. in-12.)

RICHARD (René), historien français, né à Saumur en 1654, mort à Paris en 1727. Admis chez les oratoriens, il s'adonna à l'enseignement, puis à la prédication, obtint des succès à Paris, puis quitta l'Oratoire et devint historiographe de France et censeur royal. C'était un homme plein de vanité, ayant des opinions singulières, aimant à contredire les autres et peu scrupuleux sur l'exactitude des faits qu'il rapporte. Parmi ses écrits, on cite : *Discours sur l'histoire des fondations royales et des établissements faits sous le règne de Louis le Grand* (Paris, 1695, in-12); *Traité des pensions royales de Louis le Grand* (1695, 1718, in-12); le *Véritable Père Joseph, capucin, contenant l'histoire anecdotique du cardinal de Richelieu* (Saint-Jean-de-Maurienne

[Rouen], 1704, in-12); *Parallèle de Richelieu et de Mazarin* (1704, 1716, in-12), réédité, avec des changements, sous le titre de *Coups d'Etat des cardinaux Richelieu et Mazarin* (Paris [Hollande], 1723, in-12); *Parallèle de Ximénès et Richelieu* (Trévoux [Paris], 1704, in-12).

RICHARD (Daniel-Jean), célèbre horloger neuchâtelois, né à La Sagne en 1665, mort en 1741. Il montra de bonne heure beaucoup de goût pour les arts mécaniques; ayant eu l'occasion de voir une montre, il en étudia minutieusement toutes les pièces et résolut d'en fabriquer une. Dans ce but, il dut exécuter lui-même tous les outils nécessaires, et six mois après, en 1681, il avait une montre, la première qui ait été faite dans le canton de Neuchâtel. La réputation du jeune horloger se répandit bientôt; il eut beaucoup de pratiques et faisait surtout des montres pour les couvents de la Franche-Comté. Il vendait les simples montres de poche 20 écus. A cette époque, le travail n'était pas divisé; le même ouvrier devait faire la montre tout entière. L'exacte division des roues et des pignons était ce qui l'embarrassait le plus et ce à quoi il parvenait le moins. Il fit le voyage de Genève pour voir une machine qui exécutait très-bien cette opération; on ne voulut pas la lui montrer, mais il vit des roues fendues par cette machine et comprit comment elle devait être faite; c'en était assez pour lui. De retour à La Sagne, il construisit sa machine, qui fonctionnait très-bien. Richard alla s'établir au Locle en 1705; son atelier se composait de Jacob Brandt, dit Gruerin, qui eut bientôt un atelier à La Chaux-de-Fonds, et de ses cinq fils, qui tous suivirent la profession de leur père. Chacun de ces six Richard apporta à l'art de l'horlogerie des perfectionnements et ils en vinrent bientôt à faire des montres à quantième et à répétition. L'horlogerie fut tellement perfectionnée et mise en honneur par la famille Richard que, à la mort de Daniel-Jean Richard, en 1741, il y avait déjà dans le pays beaucoup d'horlogers et qu'en 1752 on comptait dans les montagnes de Neuchâtel 466 ouvriers employés à la fabrication des montres et des horloges.

RICHARD (Charles-Louis), ecclésiastique français, né à Blainville-sur-l'Eau (Lorraine) en 1711, fusillé à Mons le 16 août 1794. Il appartenait à l'ordre des dominicains et il écrivit un nombre considérable de pamphlets contre les philosophes du XVIII[e] siècle. Ayant refusé de prêter le serment civique à l'époque de la Révolution, il se retira à Mons, où il continua la guerre contre des idées qu'il voyait avec douleur passer de la théorie à la pratique. En 1794, il publia une brochure ayant pour titre : *Parallèle des Juifs qui ont crucifié J.-C., leur Messie, et des Français qui ont guillotiné Louis XVI, leur roi* (in-8°). Arrêté pour cette brochure, il fut traduit devant une commission révolutionnaire et fusillé. On lui doit un volume curieux, mais plein d'extravagances et de niaiseries, intitulé : *Dissertation sur la possession des corps et sur l'infestation des maisons par les démons* (1746, in-8°). Sa réputation se fonde surtout sur les deux ouvrages suivants : *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (1760 et années suiv., 6 vol. in-fol., et 1821-1829, 29 vol. in-8°); *Analyse des conciles* (1772-1777, 5 vol. in-4°).

RICHARD (François), poëte français, né à Limoges en 1730, mort dans la même ville en 1814. Il devint chanoine et principal du collége d'Eymoutiers (Haute-Vienne). Ses poésies patoises et françaises ont été publiées à Limoges en 1824 (2 vol. in-12), avec un *Choix* de poésies patoises de divers auteurs limousins. Les *Œuvres* patoises de Richard se composent d'un poëme en quatre chants : *Lou roumivage de Liaunou* (le *Pélérinage de Liaunou*), de contes, de fables, de chansons, de noëls et de cantiques. On y trouve de la verve, de l'esprit et une douce philosophie; ses vers, facilement écrits, ont un cachet de naïveté et quelquefois de l'élégance.

RICHARD (Louis-Claude-Marie), botaniste français, né à Versailles en 1754, mort à Paris en 1821. Il se livra à l'étude de la botanique, malgré les sollicitations de sa famille qui voulait le faire entrer dans les ordres. Ayant eu le bonheur d'être désigné par l'Académie des sciences, en 1781, pour un voyage à la Guyane française, il fit, non-seulement dans cette contrée, mais aux Antilles et aux îles situées à l'entrée du golfe du Mexique, une riche moisson de plantes rares ou inconnues, qu'il apporta en France en 1789. A l'époque de la réorganisation des études, on lui donna la chaire de botanique à l'Ecole de médecine. Richard était un observateur patient et profond; il a contribué plus que personne à répandre le goût des descriptions exactes. Ses travaux sont disséminés dans les *Mémoires de l'Institut*, dont il était membre, dans les *Annales du Muséum* et d'autres recueils scientifiques. On a de lui séparément : *Dictionnaire élémentaire de botanique* de Bulliard, entièrement refondu (1798, in-8°), qui fut longtemps le meilleur livre en ce genre; *Démonstration de botanique* (1808, in-12); *Commentatio botanica de conifereis et cycadeis* (1826, in-4°, 30 pl.).

RICHARD (Achille), médecin et botaniste, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort en 1859. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1820 et fut nommé, en 1831, professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole de médecine, à la suite d'un concours que les journaux de l'époque disent n'en avoir eu que les apparences. Le fait est que Richard concourut seul, ses compétiteurs s'étant retirés dès qu'ils eurent connaissance de la composition du jury d'examen. Parmi ses travaux, on cite : *Nouveaux éléments de botanique et de physiologie végétale* (1819, in-8°); *Formulaire de poche*, recueil des formules les plus usitées dans la pratique médicale; *Histoire naturelle et médicale de l'ipécacuana du commerce* (1820, in-4°, pl.); *Monographie du genre hydrocotyle; Traité de botanique médicale* (1823, 2 vol. in-8°); *Sur les orchidées de l'île de France et de Bourbon* (1828, in-4°), sur celles des Nil-Gherries (1841) et celles du Mexique (Bruxelles, 1844, in-4°); *Sur les élæagnées* (1823, in-4°) et *Sur les rubiacées* (1829, in-4°), en collaboration avec Lasser; la *Botanique du voyage de l'*Astrolabe (1832-1834, avec atlas); *Essai d'une flore de la Nouvelle-Zélande* (1832); *Plantes nouvelles d'Abyssinie* (1840, in-8°). Il a concouru à la rédaction du tome I[er] de la *Flore de Sénégambie* (1830-1833) et on trouve de lui de nombreux articles dans le *Dictionnaire de médecine*, le *Nouveau journal de médecine*, le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, etc. Il avait été nommé, en 1832, membre de l'Académie de médecine.

RICHARD (Gustave), voyageur, fils du précédent, né à Paris en 1826, mort dans la même ville en 1857. Reçu docteur en médecine, il suppléa son père dans la chaire d'histoire naturelle médicale, puis il parcourut à pied et par tous les temps les Alpes suisses, l'Italie, la Grèce, la Turquie et le nord de l'Afrique. Plus tard, Richard se joignit à des caravanes de marchands, alla explorer le Nil Blanc, revint à Paris pour solliciter auprès de l'administration du Muséum une mission scientifique et fut alors emporté par une dyssenterie.

RICHARD ou **RICHARD-LENOIR** (François), manufacturier français, né à Epinay-sur-Odon (Calvados) le 16 avril 1765, mort le 19 octobre 1839. Son père était un fermier peu favorisé de la fortune; aussi son éducation première fut-elle fort négligée. A dix-sept ans, ayant amassé quelques économies, Richard quitta ses sabots, sa famille et son village et se rendit pédestrement à Rouen. Il entra chez un marchand, qui l'employa comme domestique, au lieu de lui apprendre le commerce. Pendant trois ans, il mena une vie des plus pénibles et, en 1785, il se fit garçon de café. Après avoir tenu cet emploi à Rouen pendant un an, il se trouvait possesseur d'une trentaine de francs, avec lesquels il entreprit le voyage de Paris. Il y trouva une place de garçon limonadier au café de la Victoire, l'un des plus fréquentés de la rue Saint-Denis. Aux bénéfices de son état, il sut joindre ceux de quelques petites spéculations lucratives et il eut bientôt amassé une somme de 1,000 francs. Alors il laissa de côté le tablier blanc, loua une chambre dans le quartier des Halles et, avec son petit pécule, acheta quelques pièces de basin anglais, marchandise de luxe et de contrebande. Il trafiqua si bien que, six mois plus tard, il possédait 6,000 livres et, au bout d'un an, 25,000 livres. Mais, après ce premier succès, Richard ne devait pas tarder à éprouver un revers de fortune. Victime de la mauvaise foi ou des fausses spéculations d'un faiseur d'affaires, il perdit non-seulement ce qu'il avait amassé, mais encore se trouva débiteur d'une somme qu'il ne pouvait payer; il fut enfermé à la Force, qui était alors la prison pour dettes. Lors de l'incendie de la manufacture de Réveillon, les prisonniers de la Force s'évadèrent (1789). Une fois libre, Richard trouva quelques avances chez plusieurs de ses amis et, par ce moyen, il put remettre sa barque à flot. De 1790 à 1792, il rétablit ses affaires, acquitta ses engagements en souffrance, renouvela son crédit et fit même assez promptement fortune. Il acheta le beau domaine de Fayl, près de Nemours. Après le 10 août, il alla se réfugier dans le Calvados, à la ferme de son père, et ne rentra à Paris qu'après la chute de Robespierre. Ce fut en 1797 que Richard entra en relation avec un habile négociant de Paris, avec lequel il devait se lier d'intérêts et d'amitié, nous voulons parler de Lenoir-Dufresne, d'Alençon. Un jour qu'il voulait acheter une pièce de drap anglais, Richard se trouva en concurrence avec Lenoir-Dufresne; il lui offrit d'arrêter son enchère, ce qui fut accepté; l'achat se fit en commun, et dès ce moment ils formèrent l'association si connue sous le nom de *Richard-Lenoir*. Les basins anglais étaient une des branches les plus lucratives du commerce de ces négociants. Après avoir longtemps cherché le secret de la fabrication de ces tissus, Richard le découvrit, se procura du coton, se fit monter par un prisonnier anglais quelques métiers dans une guinguette de la rue Bellefonds et parvint à fabriquer des basins anglais, dont Lenoir trouva le moyen d'obtenir le gaufrage. Après avoir établi sa fabrique à l'hôtel Thorigny, au Marais, Richard dut, en raison du développement considérable que prirent en peu de temps ses affaires, chercher un emplacement plus vaste. Il demanda l'autorisation d'occuper l'ancien couvent de Bon-Secours, rue de Charonne, et il vint s'y installer un matin à la tête de ses ouvriers. L'établissement prospéra et acquit en peu d'années une importance considérable. Richard y reçut la visite du premier consul, qui voulut se rendre compte de tous les détails de la fabrication. En 1801, trois cents métiers furent montés dans différents villages de la Picardie; l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez contint cent mule-jennys et deux cents métiers de tisserand; celle des Bénédictines à Alençon, celle d'Aunay, les fabriques de Laigle, de Caen, de Chantilly occupèrent un grand nombre d'ouvriers. La fortune des associés devint immense, comme leur renom et leur crédit. Lorsque Lenoir-Dufresne mourut, en 1806, Richard-Lenoir, car il conserva ce nom ainsi qu'il avait promis de le faire, ne se contenta pas d'avoir créé en France une grande industrie, il voulut encore y joindre la culture du coton. Il en fit semer dans le royaume de Naples, alors soumis à l'influence française, et, dès 1808, il en recueillit plus de 50,000 kilogrammes. La prospérité de Richard fit élever en France quelques fabriques rivales; mais un coup fâcheux fut porté, en 1810, à l'industrie cotonnière par les droits imposés à l'entrée du coton en France, même de ceux de Naples. Dès ce moment commencèrent pour Richard-Lenoir des embarras qui devaient amener fatalement sa ruine. Dans l'impossibilité de faire marcher ses six filatures, de payer ses cinq fermes et d'alimenter sa fabrique d'impressions à Chantilly, il fut obligé d'emprunter plusieurs millions. S'il n'eût consulté que ses intérêts personnels, il eût pu alors liquider ses affaires et se retirer avec une fortune de 300,000 francs de revenu; mais il ne voulut pas laisser sans travail et livrés à la misère ses ouvriers qu'il regardait comme ses enfants. Richard-Lenoir lutta vainement contre une législation funeste et contre les suites, non moins funestes pour lui, de la réunion de la Hollande à la France, qui jeta tout à coup dans la circulation une énorme quantité de marchandises anglaises. Richard-Lenoir, ne trouvant plus à vendre ses produits ni à se procurer des fonds sur leur valeur, s'adressa à Napoléon, qui lui fit un prêt de 1,500,000 francs. En 1810, il fut nommé membre du conseil des manufactures et chevalier de la Légion d'honneur. Dans la décadence prévue de ses belles manufactures de coton, il avait songé à reporter son activité sur la filature des laines, pour laquelle le gouvernement impérial avait proposé un prix d'un million. Lorsque, par suite des désastres qu'il venait d'essuyer en Allemagne en 1813, Napoléon ordonna la formation de la garde nationale, il nomma Richard-Lenoir chef de la huitième légion. Celui-ci se prononça pour la défense de Paris et occupa, le 31 mars, l'avenue de Vincennes avec sa légion et quelques pièces de canon. L'ordonnance du 23 avril 1814, en supprimant sans indemnité pour les détenteurs les droits sur les cotons, acheva la ruine de Richard-Lenoir qui, le 22 avril, occupait encore 20,000 ouvriers. Lors de la seconde rentrée des Bourbons, Richard-Lenoir fut inscrit sur la liste de proscription et d'exil (24 juillet 1815). Ce fut l'empereur de Russie, à qui il s'adressa en désespoir de cause, qui obtint de Louis XVIII la radiation de son nom de la liste fatale. En 1814, Richard avait fait une semblable démarche auprès de l'état-major des alliés en faveur de beaucoup de gardes nationaux pris sous les murs de Paris et qui allaient comparaître devant un conseil de guerre comme ayant porté les armes sans uniforme. Il fit craindre aux officiers étrangers un soulèvement populaire si ces infortunés tardaient à être rendus à leurs familles alarmées, et ils furent sur-le-champ mis en liberté. Resté en France, Richard-Lenoir se vit forcé de vendre une à une toutes ses propriétés et réduit à vivre d'une pension qu'il accepta de son gendre, le frère du général Lefebvre-Desnouettes. Bientôt oublié, il vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il fut accompagné à sa dernière demeure par plus de 2,000 ouvriers, témoignant de leur sympathie pour l'homme de bien qui avait doté sa patrie d'une immense industrie. On a publié, sous le nom de Richard-Lenoir, un premier volume de *Mémoires* (Paris, 1837, in-8°). Cette publication n'est pas digne de celui qui en a été l'objet, aussi a-t-elle eu peu de succès. Son nom a été donné, sous le second Empire, à un des boulevards de Paris.

RICHARD (Fleury-François), peintre français, né à Lyon en 1777, mort dans la même ville vers 1850. Il était dessinateur dans une fabrique de velours et de haute soierie, lorsqu'il partit pour Paris et fut admis, vers 1795, dans l'atelier de Louis David. Richard s'y fit remarquer par son esprit, par sa vive imagination et surtout par une facilité extraordinaire d'exécution, qui a été la partie saillante de son talent. Ses toiles fourmillent de réminiscences, d'imitations, et manquent d'originalité réelle. Il débuta au Salon de 1801 par *Sainte Blandine*. En 1802, il exposa *Valentine de Milan;* en 1804, *Vert-Vert*, un *Intérieur d'atelier*, *François I[er] écrivant le fameux distique:* Souvent femme..., *Charles VII quittant Agnès Sorel;* en 1807, *Bayard offrant ses armes à la Vierge* et un *Saint Louis;* en 1808, *Henri IV et Gabrielle*, et *Jacques Molay allant à la mort*. L'impératrice fut tellement satisfaite de ces deux tableaux qu'elle nomma Richard son peintre particulier. De 1809 à 1814, l'artiste exposa : *Henri IV après sa mort à l'entrée du caveau de Saint-Denis, Louis XIV et M[lle] de La Vallière, M[lle] de La Vallière carmélite, Gil Blas chez le chanoine Sedillo*, une *Marie Stuart*, etc. La faveur de l'impératrice avait déterminé la vogue du peintre. Aussi avait-il beau accumuler peinture sur peinture, comme par une sorte de génération spontanée, il ne pouvait satisfaire à toutes les demandes. La Restauration le prit également sous sa protection. En 1815, en effet, à la rentrée des Bourbons, il reçut le titre de peintre ordinaire du comte d'Artois et la décoration. A l'avénement du roi Charles X, il fut nommé peintre du roi en même temps qu'il était appelé à la direction de l'Ecole de Lyon. Les occupations inhérentes à ces fonctions ne l'empêchèrent point d'exposer *Michel Montaigne visitant le Tasse à Ferrare* (1819); *Tanneguy-Duchâtel sauvant le dauphin, Mort de Talmont devant Pavie* (1823); la *Chartreuse de Saint-Bruno* (1829). Après la révolution de 1830, il sut se concilier la sympathie de la famille d'Orléans, qui lui commanda *Louis de La Trémouille* (1832). Il peignit encore *Comminge et Adélaïde*, au couvent de la Trappe (1846), etc.

RICHARD (Théodore), peintre français, né à Millau (Aveyron) vers 1805. S'étant rendu à Paris, il y prit des leçons de Victor Bertin et s'adonna, comme son maître, au paysage classique. Pendant quelque temps, M. Richard s'est occupé avec succès de peinture sur porcelaine. Il a quitté Paris en 1835, pour aller se fixer à Toulouse. De 1831 à 1839, on a vu de lui aux Salons : *Don Quichotte et Sancho*, le *Lac*, les *Bords du Tarn*, les *Bûcherons*, le *Passage du bac*, le *Pic du Midi de Pau*, *Forêt de hêtres*, *Souvenirs de Saint-Chély*, *Souvenirs de l'Aveyron*, le *Château de la Rocque* et le *Moulin de Creissels;* de 1840 à 1848 : *Forêt en hiver*, le *Garde-chasse et le braconnier*, *Vue de Pau*, *Moutons au pâturage*, le *Matin*, le *Dernier arbre de la forêt*, le *Chemin creux*, *Soleil couchant;* il exposa ensuite : *Forêt en automne* (1853); la *Source*, *Chênes dépouillés* (1857); le *Torrent* (1859), etc. Depuis lors, il n'a plus fait d'envoi aux Salons de Paris. M. Richard, qui avait obtenu en 1831 une médaille de 2[e] classe, reçut en 1854 la croix de la Légion d'honneur.

RICHARD (Jules), publiciste français, né à La Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres) en 1810, mort en 1868. Après avoir étudié le droit à Poitiers, il devint, vers 1840, un des collaborateurs de l'*Echo du peuple*, journal démocratique de la Vienne, dans lequel il publia des études historiques, contribua à propager l'instruction primaire autour de lui, se mêla activement aux luttes électorales du règne de Louis-Philippe et fut, en 1846, un des fondateurs de la *Chronique des Deux-Sèvres*. Elu par ce département représentant du peuple à la Constituante de 1848, il vota avec le parti républicain de la nuance du *National*, ne fut pas réélu à la Législative et se retira alors dans son pays natal. On cite de lui, outre des romans : *Mémoire biographique sur le général Chabot* (1844, in-8°); *Histoire de l'administration supérieure des Deux-Sèvres depuis* 1790 *jusqu'en* 1830 (1846, 2 vol. in-8°); *Compte rendu parlementaire* (Niort, 1849, in-8°), exposé de la part qu'il avait prise aux travaux de l'Assemblée constituante; l'*Armée française en Italie* (1859, in-18); *Napoléon III en Italie* (1859, in-18); *Histoire du département des Deux-Sèvres* (1863).

RICHARD (Max), industriel et homme politique, né à Paris le 30 avril 1818. Il s'adonna à l'industrie et créa à Angers la première filature mécanique de chanvre qui ait fonctionné en France. M. Max Richard ne tarda pas à acquérir dans cette ville une grande considération. Il y devint membre du conseil municipal, président du tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce du département de Maine-et-Loire, délégué cantonal pour l'instruction primaire, secrétaire de la Société fondatrice des écoles laïques d'enseignement primaire, secrétaire de la Société des écoles mutuelles, etc. Tout en remplissant ces fonctions multiples, il publia des articles sur des questions commerciales et économiques, et, à la suite de l'Exposition universelle de 1867, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Lors des élections du 8 février 1871, M. Max Richard fut nommé dans le Maine-et-Loire député à l'Assemblée nationale par 99,991 voix. Convaincu que la République conservatrice pouvait seule, dans l'état des partis, fermer en France l'ère des révolutions violentes, M. Max Richard appuya la politique de M. Thiers, siégea au centre gauche et fit partie de la réunion Féray. Il vota les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la loi sur les conseils généraux, la proposition Rivet qui conféra à M. Thiers le titre de président de la République, se prononça contre la proposition faite par M. Ravinel d'installer les ministères à Versailles, pour la discussion des lois constitutionnelles présentées par le chef du pouvoir exécutif, et vota pour ce dernier lors du scrutin du 24 mai 1873, qui amena la chute de M. Thiers et le triomphe momentané de la coalition monarchique. Le 19 nov. 1873, il vota le projet de loi qui constitua le septennat; mais il se montra hostile à la politique de combat et de réaction poursuivie par le duc de Broglie, contri-

bua à la chute de ce dernier le 16 mai 1874 et appuya la proposition faite par M. Périer de mettre à l'ordre du jour les lois destinées à constituer sous la forme républicaine les pouvoirs publics (23 juillet). Ce même jour, M. de Maleville ayant proposé à la Chambre de se dissoudre pour que le pays procédât à de nouvelles élections, M. Max Richard devint membre de la commission chargée d'examiner ce projet, fut choisi par elle pour faire un rapport et se prononça dans le sens de la dissolution (29 juillet). Depuis lors, il a voté les lois qui ont réglé les pouvoirs publics et reconnu la République comme le gouvernement légal de la France (25 février 1875). M. Richard a prononcé à la Chambre plusieurs discours, notamment sur le travail des femmes, le 4 février 1873.

RICHARD (Thomas-Jules-Richard MAILLOT, connu sous le nom de Jules), littérateur et journaliste, né à Paris le 3 avril 1825. Lorsqu'il eut fait ses classes au collége Saint-Louis et au collége de Versailles, il étudia le droit, prit le grade de licencié et entra comme employé au ministère de la guerre. En 1856, M. Maillot, fatigué de la vie bureaucratique, donna sa démission et se tourna vers le journalisme. Ce fut alors qu'il prit le nom de Jules Richard. Il débuta par des articles sur les spéculations financières dans le *Messager de la Bourse* et dans le *Figaro* (1857), où il donna à ses articles le titre général de *Figaro à la Bourse*, collabora au *Rabelais* sous le pseudonyme de **Jules le Fils**, puis devint secrétaire de M. Hippolyte Castille (1850) et fut attaché à la rédaction du *Courrier de Paris*, lorsque ce dernier en prit la direction. Cette même année il donna au *Pays*, à l'occasion de la guerre d'Italie, une série d'articles, qu'il réunit en volume sous le titre de : l'*Armée française en Italie. Ses généraux, ses officiers, ses régiments. Biographies anecdotiques* (1859, in-16). Deux ans plus tard, en 1861, M. Jules Richard, qui avait commencé à se faire connaître comme un écrivain agréable et facile, fut chargé de publier des chroniques dans le journal le *Temps*, qu'il quitta, en 1863, pour entrer à l'*Europe*. Lorsque, en 1865, M. Feydeau fonda l'*Époque*, M. Richard fit partie de sa phalange de chroniqueurs; mais il quitta ce journal en décembre de la même année et continua à faire des chroniques à la *Presse* et à la *Situation*. En 1867, il revint au *Figaro*, où il fut chargé d'écrire une chronique quotidienne sur les événements politiques ou autres. Les allures, alors très-indépendantes et très-libérales de l'écrivain, valurent à ses articles un succès de vogue. Un article très-vif qu'il publia, le 9 mars 1868, à propos de l'incident Kervéguen, « une sauce dans laquelle il faut frotter le nez de chaque député de la majorité, » disait-il, fut dénoncé par un député à la Chambre elle-même et, à la suite d'un vote, M. Richard fut traduit devant le tribunal correctionnel, qui le condamna à deux mois de prison et à une forte amende. A la fin de 1869, il quitta le *Figaro* pour passer au *Paris-Journal*, mais il ne tarda point à revenir au *Figaro*. Après l'arrivée au pouvoir de M. Ollivier, il soutint à peu près constamment le ministère et, après la révolution du 4 sepbre 1870, il passa entièrement dans le camp de la réaction. En 1871, il abandonna encore une fois le *Figaro* pour entrer au *Gaulois*, où il devint un des champions du bonapartisme. Non content d'être le principal rédacteur politique de cette feuille, il fonda, vers la fin de 1871, une autre feuille bonapartiste, l'*Armée*, qui fut supprimée, ainsi que le *Gaulois*, le 20 février 1872. Il entra presque aussitôt à la rédaction de l'*Ordre*, où il n'a cessé, depuis lors, de déverser l'injure sur les libéraux et les républicains et de chanter les louanges de cet Empire qu'il a tant attaqué et qui a conduit la France aux abîmes. En août 1874, les journaux ont annoncé qu'il avait acheté la correspondance Mansard, fondée dans un but de propagande impérialiste. Le 30 août de cette même année, un article de M. Richard, publié dans le *Journal de Bordeaux* et contenant des « attaques violentes contre le gouvernement, ainsi que de véritables provocations au désordre, » fit interdire la vente de cette feuille sur la voie publique. Indépendamment de l'ouvrage précité et d'un roman, les *Cléricaux*, publié dans l'*Esprit public*, mais qui n'a pas été réuni en volume, on doit à M. Richard : *Trois mois de campagne* (1859, in-18); les *Crimes domestiques* (1862, in-18); *Un péché de vieillesse* (1865, in-18); la *Galère conjugale* (1866, in-18), etc.

RICHARD (Georges), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1830. Il est fils d'un conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, qui fut tué par une balle égarée, le 23 mai 1871, lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris. Lorsqu'il eut achevé ses études au collége Henri IV, le jeune Richard résolut de suivre la carrière du théâtre. Il débuta, en 1855, au Gymnase, où il resta trois ans sans être remarqué du public, puis il alla jouer en province et se rompit au métier de comédien. De retour à Paris, il fut engagé au théâtre de Cluny, où il joua avec succès dans des pièces nouvelles, notamment dans une *Amourette*, de Cadol (1871), et dans les *Chevaliers de l'honneur*, de Garand (1872). Cette même année, M. Richard fut attaché au théâtre de l'Odéon, où il a joué successivement les rôles de Vadius, dans les *Femmes savantes*; de Justin, dans les *Marionnettes de Justin*; de Biasson, dans l'*Aïeule*; de Schaunard, dans la *Vie de Bohême*; d'Antoine, dans *Cendrillon*; de Dupont, dans le *Célibataire et l'homme marié*; d'Isidore Boulmier, dans la *Maîtresse légitime* (1875), etc. Cet acteur, qui suit la tradition du grand Potier, excelle dans les types du bourgeois et du paysan parvenu. Arrivé un peu tard à attirer sur lui l'attention publique, M. Richard, en même temps qu'il se faisait connaître comme un bon comédien, prenait rang parmi nos auteurs dramatiques et obtenait des succès dont quelques-uns ont été très-vifs. Il débuta dans cette voie nouvelle par une petite pièce en un acte et en vers, les *Avocats du mariage* (1872), jouée au théâtre Cluny et dans laquelle il remplit un rôle. Puis il a fait jouer successivement les *Enfants*, drame en trois actes et en prose, représenté au Théâtre-Français en septembre 1872, avec un grand succès; *Pommes mûres et pommes vertes*, comédie en un acte, jouée, en 1872, au théâtre de Cluny; l'*Affaire Lerouge*, drame en cinq actes, en collaboration avec M. Hostein (1872), représenté au théâtre du Château-d'Eau; un *Caissier*, petit drame joué à la Renaissance en 1874; la *Vie infernale*, drame en cinq actes et huit tableaux, représenté en janvier 1875.

RICHARD (Maurice), homme politique, né à Paris le 28 octobre 1832. Lorsqu'il eut achevé son droit, il se fit inscrire au tableau des avocats de la cour de Paris, et, pour se familiariser avec la connaissance des affaires, il travailla pendant quelque temps chez un avocat à la cour de cassation. Lors des élections générales pour le Corps législatif en 1863, M. Maurice Richard, dont le père, riche agent d'affaires, avait acquis des propriétés dans le département de Seine-et-Oise, se porta comme candidat de l'opposition dans la 4e circonscription de ce département et fut élu au second tour contre le général Mellinet. Il alla siéger à gauche et adopta complétement les idées politiques de M. Emile Ollivier, qu'il suivit dans ses évolutions. Un discours qu'il prononça, le 16 mars 1868, sur le droit de réunion fut assez remarqué. Aux élections générales de 1869, il eut pour concurrent M. E. Baroche et fut réélu avec 16,718 voix sur 28,167 votants. Il fit alors partie du tiers parti et signa l'interpellation des 116. Le 2 janvier 1870, M. Ollivier ayant formé un nouveau cabinet créa, tout exprès pour y faire entrer M. Maurice Richard, un ministère des beaux-arts. Le 14 avril, il fut chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique et devint, le 15 mai, ministre des lettres, sciences et beaux-arts. Le passage aux affaires du jeune ministre ne jeta point un vif éclat, et son action sur les affaires publiques fut à peu près nulle. Pendant son administration, il publia, pour l'Exposition de 1870, un règlement qui remettait à l'élection le choix du jury et supprimait le Salon d'honneur; il recula à trente ans la limite d'âge pour prendre part aux concours des prix de Rome, institua une commission chargée de rechercher les modifications à apporter à l'enseignement du Conservatoire de musique, facilita l'exploitation de certains théâtres et donna au peintre Courbet la croix de la Légion d'honneur, que celui-ci refusa.

Lorsque les premiers désastres éprouvés par nos armes dans la guerre contre la Prusse amenèrent la chute du cabinet Ollivier (8 août 1870), M. Maurice Richard perdit son portefeuille et, après la révolution du 4 septembre, il rentra dans la vie privée. Au mois d'avril de cette même année, il avait épousé la fille du riche négociant Bournet-Aubertot. Depuis cette époque, il est resté partisan d'une forme de gouvernement qui a causé tant de maux à la France; mais, lors de la scission qui s'est produite entre les deux fractions du parti bonapartiste, il s'est rangé du côté du prince Napoléon Bonaparte, représentant le bonapartisme soi-disant démocratique. Au mois d'octobre 1872, le prince Napoléon vint, avec la princesse Clotilde, passer quelques jours chez M. Maurice Richard à Millemont. Sur l'ordre du gouvernement de M. Thiers, un commissaire de police se rendit alors à Millemont et intima au cousin de l'ex-empereur l'ordre de quitter la France. M. Richard accompagna ses hôtes en Suisse et, à son retour, il protesta dans une lettre adressée au président de la République. Lorsque, au mois de septembre 1874, le duc de Padoue posa sa candidature à l'Assemblée nationale dans le département de Seine-et-Oise, M. Richard publia une lettre (28 septembre) dans laquelle il déclara qu'il engageait ses amis à voter contre ce personnage, représentant le groupe bonapartiste qui a adopté une « politique de réaction aveugle au dedans, d'inféodation cléricale au dehors. »

RICHARD (Jacques), poëte français, né à Patay (Loiret) vers 1840, mort en 1861. Son père, un ancien notaire devenu juge de paix, l'envoya faire ses études à Paris. Il ne tarda pas à se faire connaître par un assez grand nombre de pièces de vers, qui coururent inédites, entre autres une ode à la liberté et une épître à Victor Hugo, auxquelles une élite de lecteurs applaudit en souhaitant la bienvenue au jeune et courageux poëte. Enfin, dans une circonstance solennelle, une énergique satire substituée à l'*Eloge du prince Jérôme*, sujet proposé, acheva de fixer l'attention des lettrés sur celui qui venait avec tant d'à-propos de ressaisir le fouet de Juvénal. Reproduite par un grand nombre de journaux étrangers de cette époque, la satire de Jacques Richard restera peut-être, malgré quelques imperfections de détail, comme une page acquise à notre histoire littéraire. Grâce à cette circonstance, il eut presque un nom avant d'avoir quitté les bancs du collége.

Nous donnons ici quelques strophes empruntées à cette pièce vraiment remarquable :

Vous ne comprenez pas que nos veilles muettes
Ont de chacun de nous fait un républicain,
Que nous supportons mal nos fers, que nos poëtes,
Ce sont les Juvénal, les Hugo, les Lucain !

Que nous attendons tous, le cœur plein d'espérance,
L'heure si désirée et si longue à venir,
L'heure du grand réveil, l'heure sainte où la France
Elle aussi du passé voudra se souvenir.

Vous ne comprenez pas que pour les jours prospères
Nous réservons nos chants avec un soin jaloux;
Qu'il en est parmi nous peut-être dont les pères
Furent crucifiés par vos maîtres, à vous !

. . . .

Donc à propos d'un toit effondré qui s'écroule,
D'un débris surnageant qui tombe au fond de l'eau,
A propos d'un Zéro disparu de la foule,
Il faut parler de vous, ô morts de Waterloo !

Il faut parler de vous, parce qu'un vain fantôme,
Vivant à peine hier, pourrit sinistre et seul;
Il faut aller troubler, à propos d'un Jérôme,
La paix de votre gloire et de votre linceul !

O morts de Waterloo, dormez dans la poussière !
Héros, ne rouvrez pas vos yeux inanimés !
Il n'est rien de commun entre votre âme altière
Et ce vieillard impur; ô grands vaincus, dormez !

Ses classes finies, Richard devait commencer ses études de droit, et, de fait, il prit ses premières inscriptions à la Faculté de Paris. Ce fut sur ces entrefaites, au commencement de 1860, que quelques jeunes gens des écoles, pleins d'ardeur et de bonne volonté, fondèrent le journal la *Jeune France*. Jacques Richard était inscrit d'avance parmi ceux-là, et c'est dans ce journal qu'il a laissé, en grande partie du moins, le précieux héritage poétique dont nous voudrions pouvoir ici dresser l'inventaire. Il signa de son nom les trois premières pièces; les autres d'un pseudonyme, **Joël Lebreun**, du nom d'un des personnages d'Eugène Sue, et dont nous allons citer quelques passages. La *Jeune France* publia d'abord un poëme de longue haleine intitulé : la *Mort de Caton*, sévère et grandiose comme la noble et vaillante figure du héros :

Caton est resté seul, et tout dort dans Utique.
Le front levé, la main sur sa poitrine en feu,
Songeant au grand débris de la chose publique,
Caton, grave et pensif, regarde le ciel bleu.

La mer s'étend au loin comme une plaine verte,
Battant le pied du mur de son flot argentin;
Malgré l'obscurité, par la fenêtre ouverte
On voit étinceler des feux dans le lointain.

C'est la flotte. Soldats et marins, tous sommeillent,
On n'entend que le vent dans les voiles courir.
Partout, calme, repos et nuit. Deux hommes veillent :
César qui va régner, Caton qui va mourir.

Le monologue haineux et orgueilleux de César est peut-être un peu long; mais il est écrit d'un bout à l'autre avec une verve presque surabondante, et l'exagération y est évitée avec soin. C'est une explication saisissante et suivie de cet homme qui tire vanité du crime même et s'enorgueillit d'avoir su gravir

. . . . Jusqu'aux hauteurs sereines
Où plane le mépris des croyances humaines.

Comme contraste, la « sérénité douce » avec laquelle Caton envisage la mort dans toutes ses œuvres :

Sachant que j'ai rempli ma tâche avec courage,
Et que mes souvenirs ne me reprochent rien;
Que ceux-là seulement doivent craindre ta rage
Qui n'ont pas fait le bien,
J'obéis à l'instinct céleste qui me pousse !

. . . .

Je suis l'esclave aux fers; toi, la main qui délivre,
Mon cachot radieux s'ouvre à la liberté!
Non, Caton ne va pas mourir ! Caton va vivre
Dans ton éternité !

Jacques Richard publia vers la même époque son étude sur Petœfi Sandor, le poëte national de la Hongrie. Sa phrase est nette en même temps que colorée, harmonieuse et correcte autant que vigoureuse. Ce n'était pas la première fois qu'il s'occupait du Tyrtée hongrois, et, pour son début même, il avait traduit en vers deux pièces de lui : *Comment je voudrais mourir* et l'*Elégie de la lune*; il l'avait fait avec une exactitude difficile à égaler, sans rien sacrifier de ses qualités propres d'harmonie et de facture. Richard a raconté en vers la mort héroïque de Barra, ce tambour de quatorze ans qui se fit tuer en Vendée pour avoir refusé de crier : vive le roi ! Peut-être quelques rigoristes pourraient-ils critiquer le ton familier de la dernière partie; mais tous les vers sont pleins et sonores. Nous citerons pour mémoire seulement une courte pièce sur Catulle, d'un tour tout à fait original. Jusque-là, d'ailleurs, un courant d'imitation assez marqué, auquel son culte pour Victor Hugo n'était pas étranger, s'était fait sentir dans les créations du poëte. On n'en devait plus voir trace dans ses poésies posthumes, dont deux furent publiées par le *Mouvement*. La première de celles-ci, *Spartacus*, dédiée à M. Charles Kestner, est d'une ampleur magistrale.

C'est l'heure où la nuit sombre a déployé ses voiles,
Où dans les cieux déserts s'allument les étoiles,
Où l'enfant au berceau s'endort frais et vermeil.
La plaine, au loin, s'étend, couverte de ténèbres;
On y voit vaguement quelques mares funèbres
Qui, demain, reluiront rouges au grand soleil;
Là vient de se gagner une victoire infâme,
Et le sol est jonché de mille corps sans âme
Que l'on croirait plongés dans un profond sommeil.

Ce sont les restes froids d'hommes qui furent braves.
Rome les façonnait au dur métier d'esclaves
Et les tenait courbés sous la loi du plus fort.
Mille bras indignés brisèrent mille chaînes,
Et, mettant en faisceau toutes leurs vieilles haines
On les vit, lance au poing, faire un viril effort.

C'est pour cela qu'ils sont couchés sur l'herbe verte
Et qu'ils sentent passer sur leur bouche entr'ouverte
Le baiser glacial des lèvres de la Mort.

. . . .

Le monologue de Spartacus, ses suprêmes paroles ont ce même charme héroïque qui était le secret du poëte :

O dieux ! que faisiez-vous, tandis que dans la plaine,
Mes amis, faiblissant, épuisés, sans haleine,
M'envoyaient leurs sombres adieux?
Tandis qu'à flots rougis s'échappait leur grande âme,
Que vers moi se tournaient leurs yeux remplis de flamme,
Que faisiez-vous, ô lâches dieux?

Ah! puisqu'ils sont tombés, tous ces généreux frères,
Puisque ouverts à l'espoir tous ces bras téméraires
N'ont rien étreint que le trépas;
Puisque nous défendions notre liberté sainte,
Que nous voilà vaincus par le dol, par la feinte,
Lâches dieux, vous n'existez pas!

O mes bons compagnons, nous faisions d'autres rêves
Nous allions en avant sans connaître les trêves,
Bravant la faim, bravant le sort;
Et sans prévoir, hélas! que, cessant d'être esclaves,
Nous ne verrions enfin se briser nos entraves
Que sous l'âpre doigt de la Mort.

Nous faisions reculer les enseignes guerrières;
Les vieux consuls fuyaient, voyant nos hordes fières,
Comme un torrent qui suit son cours,
Nous marchions devant nous, glaive au vent, tête haute,
Et voilà qu'à présent vous dormez, côte à côte,
Le sommeil qui dure toujours!

. . . .

Aux esclaves futurs je lègue mon exemple,
Et d'éternels remords au ciel qui me contemple;
Au tyran traîné sur son char,
Je lègue la frayeur des défaites prochaines.
Je lègue à Rome, enfin, ma honte avec mes chaînes;
Ma vengeance à Jules César!

A côté de toutes ces pièces d'une inspiration si élevée, d'une beauté si virile, Jacques en a laissé quelques-unes d'un caractère plus intime ou, si l'on veut, plus léger, et dans ce genre encore sa verve prime-sautière a rimé d'admirables strophes.

Jacques Richard est mort à vingt ans :

. . . . . . C'est bien tôt pour mourir !

Il s'est éteint dans cette misérable bourgade de la Beauce où le retenait la volonté paternelle, et c'est à peine si, un mois après sa mort, quelques journaux parisiens lui ont consacré deux lignes aux nouvelles diverses. Seuls, ses amis de la *Jeune France*, dans le premier numéro du *Mouvement* (décembre 1861), ont déposé une couronne sur sa tombe.

Richard (Guides). V. REICHARD (Henri-Aug.-Ottocar).

RICHARD DE BARBEZIEUX, troubadour français, né au château de Barbezieux (Angoumois) vers 1200, mort en Espagne vers 1270. Il composa de nombreuses chansons en l'honneur de la femme de Geoffroi de Tonay, dont il s'était épris. Ayant encouru plus tard la colère de sa dame, celle-ci exigea, avant de lui pardonner, que cent dames et cent chevaliers s'aimant d'amour entre eux lui demandassent sa grâce. Peu après, elle mourut et Richard désespéré se retira en Espagne. Il nous reste de lui quatorze pièces; Raynouard en a publié quatre dans son *Choix des poésies des troubadours*, et Rochegude une, dans son *Parnasse occitanien*.

RICHARD DE BURY (Richard ANGERVILLE, plus connu sous le nom de), prélat et homme d'Etat anglais, né à Bury-Saint-Edmund en 1287, mort à Auckland en 1345. Il devint précepteur du prince Edouard, receveur des revenus du pays de Galles, demeura fidèle à son royal élève lorsque celui-ci fut tombé dans l'adversité et lui apporta à Paris une forte somme d'argent, qu'il avait levée dans l'exercice de ses fonctions. Ce service ne fut pas oublié par le prince qui, devenu roi sous le nom d'Edouard III (1327), nomma Richard de Bury trésorier de l'épargne, clerc du sceau privé et lui donna de riches bénéfices. Successivement ambassadeur à Rome, évêque de Durham (1333), chancelier (1334), grand trésorier d'Angleterre, Richard fut envoyé à plusieurs reprises à Paris pour y soutenir les prétentions d'Edouard au trône de France. Il avait réuni une précieuse collection de livres rares et était un des bibliophiles les plus distingués de son temps. On a de lui, sous le titre de *Philobiblon*, un ouvrage contenant une sorte d'autobiographie et le catalogue de sa bibliothèque. Imprimé pour la première fois à Cologne (1473, in-4°), il a été souvent réédité depuis.

RICHARD DU CANTAL (Antoine), agronome et homme politique français, né à Pierrefort, près de Saint-Flour, en 1802. Après s'être engagé dans la cavalerie, il entra, comme élève militaire, à l'école d'Alfort, devint médecin vétérinaire dans l'armée, se fit recevoir docteur en médecine à Strasbourg, puis alla passer cinq années en Algérie. De retour en France, il enseigna l'économie rurale à l'école de Grignon, qu'il quitta pour aller fonder, vers 1838, une école d'agriculture en Auvergne. Nommé, en 1840, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole des haras, il dirigea cet établissement de 1844 à 1847, époque où ses doctrines scientifiques amenèrent sa destitution. Lorsque éclata la révolution de 1848, M. Richard du Cantal, qui avait été affilié, sous la Restauration, à la Société des droits de l'homme et dont on connaissait les opinions politiques avancées, fut nommé sous-commissaire du Gouvernement provisoire dans le Cantal. Elu peu après dans ce département membre de l'Assemblée constituante, il siégea avec les républicains modérés, fut réélu à la Législative, où il combattit la politique réactionnaire de Louis Bonaparte, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Depuis lors, M. Richard s'est occupé de l'exploitation d'une propriété dans son pays natal, a pris part à la fondation de la Société zoologique d'acclimatation (1854) et a reçu de l'administration des haras, en 1869, la mission d'établir en France des cours destinés à répandre les doctrines scientifiques pour l'exposition desquelles il avait été destitué en 1847. Outre des articles publiés dans le *Siècle* et dans d'autres journaux, on lui doit : les *Annales des haras et de l'agriculture*, revue mensuelle; *De la conformation du cheval* (1847, in-8°), ouvrage qui a fait beaucoup de bruit dans le monde scientifique; *Principes généraux sur l'amélioration des races de chevaux et autres animaux domestiques* (1850, in-8°); *Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail* (1854, in-8°); *Etude du cheval de service et de guerre* (1857, in-18). Citons encore de lui le *Rapport fait le* 23 *mars* 1849 *à l'Assemblée nationale constituante*, réédité en 1874 (in-12).

RICHARD DE CIRENCESTER, historien et bénédictin anglais, né à Cirencester vers 1330, mort au monastère de Saint-Pierre de Westminster en 1401. La science qu'il acquit dans l'histoire et l'archéologie britanniques lui mérita le surnom d'**Historiographe**. L'ouvrage sur lequel repose sa réputation a pour sujet l'état ancien de la Grande-Bretagne, *De situ Britanniæ*. Tiré de la poussière et de l'oubli par J. Bertram, professeur à Copenhague, il fut publié en 1757, réimprimé en 1809, avec une version anglaise. On doit encore au **Moine de Westminster**, comme on appelle fréquemment Richard, plusieurs ouvrages manuscrits, notamment *Historia ab Hengista ad annum* 1348.

RICHARD (François-Marie-Claude), baron DE HAUTESIERK, médecin français, né en 1712, mort à Paris en 1789. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur. Nommé médecin de l'armée en Allemagne, en 1735, il devint ensuite médecin en chef des camps de paix à Sarrelouis et Richemont, premier médecin des camps et armées du roi et inspecteur général des hôpitaux militaires de France. On lui doit : *Recueil d'observations de médecins des hôpitaux militaires* (Paris, 1766-1772, 2 vol. in-4°), où se trouvent des matériaux nombreux pour la topographie médicale de la France et des faits intéressants de médecine et de chirurgie.

RICHARD DE LISON, trouvère normand, né à Lison, près de Bayeux; il vivait au XIII^e siècle. On lui doit une partie du *Roman du Renart*, sujet aussi traité par Pierre de Saint-Cloud et quelques autres poëtes. Les personnages de ce poëme sont les curés, les seigneurs du pays, le Renart et Tybert le Chat. C'est une satire contre les mauvaises mœurs et l'ignorance du clergé de l'époque. Il a été publié en 1826 (in-8°).

RICHARD DE NOVES, troubadour provençal, mort vers 1270. Il était, selon Nostredame, de la noble famille de Noves, à laquelle appartenait la belle Laure, célébrée par Pétrarque. Longtemps attaché au dernier Raymond Bérenger, comte de Provence, il fit après la mort de ce prince son éloge funèbre, qu'il alla réciter de château en château. Ayant attaqué ensuite les usurpations des gens d'Eglise, il fut jeté par ordre du pape dans un puits profond du château de Noves. Il nous reste de ce troubadour dix-huit pièces, dont la plus curieuse est un sirvente imité de Sordel, son contemporain.

RICHARD DE POITIERS, historien français, né dans le Poitou, mort vers la fin du XII^e siècle. Il appartenait à l'ordre de Cluny. On lui attribue une chronique dont on possède trois textes différents : le premier, publié par dom Martène (*Amplissima collectio*, t. V, col. 1160); le second, par Muratori (*Antiq. Italiæ*, t. IV, col. 1080); le troisième, par les continuateurs de dom Bouquet (*Historiens de France*, t. XII, p. 411). Richard de Poitiers passe également pour l'auteur d'une complainte relative à la rébellion des fils de Henri II, roi d'Angleterre, contre leur père, et d'une *Nomenclature des papes jusqu'à Alexandre III*.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, théologien mystique, né en Ecosse, mort à Saint-Victor de Paris vers 1173. Il fut chanoine, sous-prieur et prieur de cette maison, et dans ces fonctions eut de constants démêlés avec son abbé, Ervisius, dont les abus d'autorité étaient fréquents. Il existe plusieurs éditions des *Œuvres* de Richard de Saint-Victor; la plus complète est celle de Jean de Toulouse (Paris, 1650, in-fol.). Daunou reconnaît dans les écrits de ce théologien un sentiment élevé, un enthousiasme sincère, une fougue généreuse, des idées originales; mais il critique sa méthode, que Dupin recommande, au contraire, et qui est celle des mystiques, c'est-à-dire le désordre le plus complet. Richard est moins philosophe et plus rhéteur que les dialecticiens Abélard et Gilbert de La Porrée et il n'est pas subtil comme Hugues de Saint-Victor.

Richard d'Arlington, drame en quatre actes, en prose, par A. Dumas; représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 10 décembre 1831. Le noble lord Gray, docteur en médecine, attend paisiblement dans sa demeure que quelque malade vienne réclamer ses soins. Bientôt, M^{lle} Caroline, fille du duc da Sylva, et un jeune homme masqué, son amant, frappent à la porte du docteur. Le jeune homme, quelques instants après, et grâce à l'habileté du docteur, est père d'un joli garçon que l'on convient d'appeler Richard. Qui est-il ce père? Caroline l'ignore. Il est parvenu à lui plaire, et elle ne lui en a pas demandé davantage. Caroline se livre au bonheur d'être mère, lorsque le duc da Sylva arrive, ordonne à sa fille de le suivre, et laisse le nouveau-né se tirer d'affaire comme il pourra. M. Gray est bon, généreux; il n'abandonnera pas l'enfant de l'amour. Vingt-six ans se passent entre le premier et le deuxième acte. Nous nous retrouvons chez le docteur, environné de sa fille Jenny, de Richard et d'un certain Mowbray, l'ami de la maison, qui n'est autre que le séducteur de Caroline. Richard, devenu avocat distingué, dévoré d'ambition, aspire à siéger dans la Chambre des communes. Il se présente aux élections; mais on lui objecte sa naissance. S'il se mariait! La fille du docteur est riche, jolie. Il devient l'époux de Jenny et député. Pendant ce temps, Caroline épouse un grand seigneur, père d'une jeune fille et à qui elle se garde bien de parler de son aventure du village d'Arlington. Bientôt le mari meurt, et Caroline, restée veuve avec une immense fortune, s'occupe de l'éducation de sa belle-fille. Trois ans se passent ainsi, et Richard, assez mauvais mari, entraîné par une espèce d'intrigant, Thompson, qui excite son ambition pour grandir avec lui, compte parmi les membres les plus influents de l'opposition. Il rêve déjà le pouvoir, les honneurs; son rêve s'accomplit; car, d'abord incorruptible, s'il résiste aux instances du ministère, il cède à celles d'un grand personnage, le roi, qui vient lui offrir avec la présidence du conseil, le titre de comte, de vastes propriétés et un mariage brillant avec la belle-fille de Caroline. En outre, le titre de pair d'Angleterre est conféré à la descendance mâle de Richard. Notre jeune ambitieux croit déjà toucher aux marches du trône.... Mais comment se séparer de Jenny? Le divorce? Elle s'y refuse. Si on déchirait la feuille du registre qui contient leur acte de mariage, il ne resterait plus aucune preuve de cette union et Richard serait libre. Qui osera commettre ce crime? Thompson, qui, en outre, se chargera d'emmener Jenny en France. Richard se charge de la décider à ce départ; il menace; elle obéit et s'éloigne accompagnée de Thompson. Mowbray, qui veille sur toutes les démarches de Richard, est instruit de ce projet infâme, devance les deux fugitifs dans la route qu'ils doivent suivre, attend la voiture au coin d'un bois, brûle la cervelle à Thompson et ramène Jenny chez elle. Richard, qui la croit déjà bien loin, a donné rendez-vous au duc da Sylva et à sa petite-fille pour conclure l'hymen projeté par le roi. Quelle est sa surprise en revoyant Jenny! Sa présence devient le seul obstacle à son bonheur...; il l'entraîne sur la terrasse et jette l'infortunée dans un précipice, puis se dispose à signer le contrat, quand Mowbray l'arrête.... Il a vu périr Jenny. On s'étonne de l'insolence de cet homme. De quel droit s'oppose-t-il au mariage de Richard? « Je suis son père! » s'écrie Mowbray. Sylva reconnaît enfin le séducteur de Caroline. « Mais qui êtes-vous, enfin? — Le bourreau!... » A ce mot, la terreur s'empare de tous les personnages, et Richard s'évanouit en jetant un cri. A part les invraisemblances, les étrangetés et les hardiesses un peu trop nombreuses dont est semé ce drame, on doit le compter au nombre des meilleurs succès de l'auteur. L'action, éminemment dramatique, est développée avec énergie. Certains personnages sont habilement dessinés, Richard entre autres, qui est le véritable héros de la pièce. Il y a un tableau des élections et une séance du Parlement, où les ministres essayent d'arracher Richard au parti de l'opposition, qui font ressortir avec une merveilleuse habileté l'ambition qui dévore le fils de Mowbray.

Richard (LA SCIENCE DU BONHOMME), par Franklin. V. SCIENCE.

RICHARDE, seconde femme de Charles le Gros, troisième fils de Louis le Germanique, empereur d'Allemagne, morte à Andlast en 911. Mariée à ce prince en 877, Richarde, dix ans après, fut accusée d'adultère avec Luitgard, évêque de Verceil, ministre et confident de l'empereur. En vain Richarde protesta de son innocence, Charles le Gros assembla une diète (887) devant laquelle il fit comparaître l'impératrice, et, après avoir protesté d'abord publiquement de son déshonneur, le pauvre imbécile assura qu'il n'avait eu comme époux aucun commerce avec l'impératrice Richarde. Richarde confirma ce dernier point; quant à l'autre, elle offrit de s'en justifier par le jugement de Dieu, par l'eau bouillante et le fer chaud. Sa proposition fut rejetée et Richarde se retira dans l'abbaye d'Andlast, qu'elle avait fondée en Alsace. C'est là qu'elle mourut après avoir pleuré et prié pendant vingt-quatre ans derrière les hautes et froides murailles du cloître.

RICHARDIE s. f. (ri-char-dî — de *Richard*, botan. franç.). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des anaporées, dont les espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de RICHARDSONIE, genre de rubiacées.

— **Encycl.** Les *richardies* sont des plantes vivaces, à rhizome tubéreux, à feuilles toutes radicales, dressées, longuement pétiolées, cordiformes sagittées, engaînantes; du centre de ces feuilles s'élève une hampe presque trigone, terminée par un spadice de fleurs monoïques, nombreuses et très-serrées, entouré d'une grande spathe. La *richardie* d'Afrique, appelée aussi *calla* d'Ethiopie, est l'espèce type et la plus remarquable du genre. C'est une grande et belle plante, à rhizome noirâtre, muni de nombreuses racines blanches et fibreuses; ses feuilles, d'un beau vert foncé, dépassent quelquefois la longueur d'un mètre. Sa hampe, à peu près d'égale hauteur, se termine par une spathe très-grande, d'un blanc pur, exhalant une odeur des plus agréables, et renfermant un spadice cylindrique, d'un jaune beurre ou orangé, qui se compose de fleurs mâles au sommet et de fleurs femelles à la base.

Cette plante, originaire de l'Afrique australe, est une de nos plus belles espèces aquatiques; cependant elle peut croître en pleine terre, dans un sol frais et humide, mais non submergé; enfin, on peut la cultiver en pot, pourvu qu'on lui donne des arrosements fréquents et copieux. Beaucoup plus rustique qu'on ne le croit généralement, elle peut, même sous le climat de Paris, passer l'hiver dehors, si l'on a soin de la tenir au-dessous du niveau de congélation; une profondeur de $0^m,50$ est plus que suffisante pour cela. Il est bien entendu qu'on peut aussi, dans la mauvaise saison, la rentrer en serre ou en orangerie, ou même dans les appartements, qu'elle contribue beaucoup à orner. Il lui faut une terre un peu forte, plutôt siliceuse qu'argileuse; on la multiplie facilement par la division des rhizomes, faite au printemps, ou par la séparation des petits tubercules qui se forment sur la souche principale.

RICHARDOT (François), né à Morey-Ville-Eglise (Franche-Comté) en 1507, mort à Arras en 1574. Il entra dans l'ordre des augustins, professa la théologie à Tournai et à Paris, se fit relever de ses vœux monastiques pendant un voyage en Italie et fut nommé, après son retour en France, chanoine de Besançon, évêque *in partibus* de Nicopolis et évêque d'Arras (1561). Dès l'année suivante, Richardot obtint la création d'une université à Douai, puis il assista au concile de Trente (1563), à celui de Cambrai (1565) et tint divers synodes. Dans le but de mettre un terme aux troubles qui ensanglantaient la Flandre, il intervint, mais sans succès, auprès du duc d'Albe. Quelque temps après, il tomba, à Malines, entre les mains des révoltés qui s'étaient rendus maîtres de cette ville, mais il ne tarda pas à recouvrer sa liberté. Richardot était aussi remarquable par son éloquence et par son érudition que par ses vertus. On a de lui : *Oraisons funèbres de Charles-Quint, de Marie de Hongrie, de Marie, reine d'Angleterre* (Anvers, 1558, in-fol.), et celles d'Isabelle de France, femme de Philippe II, de Carlos son fils et de Henri II, roi de France; des *Ordonnances synodales* (Douai, 1570; Anvers, 1588, in-4°); un *Traité de controverse*, des *Sermons* et des *Discours*.

RICHARDOT (Charles), officier et littérateur français, né à Vallay (Franche-Comté) en 1771, mort à Paris en 1852. Entré au service en 1793, il fit dans l'artillerie les campagnes du Rhin, de la Moselle, d'Egypte et de Syrie, d'Italie et de Naples (1805-1806). Des infirmités précoces empêchèrent Richardot de prendre part aux dernières guerres de l'Empire et nuisirent à son avancement. Employé au ministère de la guerre comme chef de bureau du personnel de l'artillerie en 1814, il exerça les fonctions de commandant d'artillerie à Langres de 1816 à 1829, puis il reprit son ancien poste au ministère de la guerre et devint lieutenant-colonel. Outre de nombreux articles dans le *Journal des sciences militaires*, on a de lui : *Mémoire sur l'emploi de la houille dans le traitement métallurgique du minerai de fer* (Langres, 1824, in-8°); *Nouveau système d'appareil contre les dangers de la foudre et le fléau de la grêle* (Langres, 1825, in-8°); *Relation de la campagne de Syrie, en* 1799 (Paris, 1839, in-8°, avec un atlas); *Nouveaux mémoires sur l'armée française en Egypte et en Syrie* (1848, in-8°).

RICHARDS (Brinley), compositeur et pianiste anglais, né en 1819. Ses remarquables dispositions pour la musique lui firent renoncer à la carrière médicale, à laquelle le destinait sa famille. Grâce à une haute protection, il obtint une bourse à l'Académie royale de musique, où il devint ensuite professeur. M. Richards passe pour un des plus remarquables pianistes de son pays et il excelle surtout dans l'exécution de la musique classique. Comme compositeur, il s'est fait connaître par un grand nombre de morceaux, concertos, caprices, tarentelles, andanté, romances, morceaux d'orchestre, etc., qui ont obtenu les suffrages du public. Parmi ses compositions dont la vogue a été la plus grande, nous citerons celles qui ont pour titre : *Quitte ta chaumière*, la *Harpe du pays de Galles*, *Petits enfants*, *Dieu bénisse le prince de Galles*, etc.

RICHARDSON (Jonathan), peintre et littérateur anglais, né à Londres vers 1665, mort dans la même ville en 1745. A vingt ans, il entra dans l'atelier de John Riley, où il étudia la peinture. Après avoir quitté son maître, dont il épousa la nièce, il acquit une grande réputation comme peintre de portraits. La fortune qu'il amassa en peu de temps lui permit de voyager en Italie et de former une superbe collection de tableaux. Ses portraits sont fort remarquables au point de vue de la ressemblance et du coloris, qui a de la force et du relief; mais on y trouve peu d'imagination, et les accessoires, principalement les draperies, sont traités d'une façon monotone et commune. Parmi ses portraits, on cite ceux de *J. Milton*, de *Pope*, du *docteur Mead*, etc. Malgré son mérite réel comme peintre, Richardson est surtout connu par ses écrits, dont les principaux sont : *An essay on the whole art of criticism as it relates to painting* (1719, in-8°), traduit en français par Rutgers, sous le titre de *Traité de la peinture et de la sculpture* (Amsterdam, 1728, 4 vol. in-8°), ouvrage estimé; *The theory of painting*, examen critique des œuvres de Raphaël, réédité en 1773; *An account of some of the statues, bas-reliefs, drawings and pictures in Italy*, etc. (1722, in-8°), trad. en français (1728); *Explanatory notes and remarks on Milton's* Paradise lost (1734, in-8°), avec une *Vie* de l'auteur et un *Discours sur l'épopée; Poésies* (Londres, 1776), recueil posthume.

RICHARDSON (Samuel), le créateur du roman anglais moderne, né dans le comté de Derby en 1689, mort à Londres le 4 juillet 1761. Son père était venu s'établir, comme menuisier, à Shrewsbury, après l'exécution du comte de Montmouth, avec lequel il avait été lié, à ce qu'il paraît, mais sans qu'on sache au juste quels rapports existaient entre eux; il est du moins certain qu'il était né, ainsi que sa femme, dans une condition sociale supérieure à celle qu'il occupait. Il eut un instant l'idée de faire entrer son fils dans les ordres, mais le manque de ressources nécessaires pour lui donner une éducation suffisante le força à limiter ses désirs. A l'âge de seize ans, Samuel Richardson fut placé en apprentissage chez John Wilde, imprimeur à Londres; il n'avait d'autre instruction que celle qu'il avait pu acquérir dans une école de village, c'est-à-dire qu'il savait lire et écrire. Il nous a appris lui-même que, longtemps avant cette époque, le talent qui devait le rendre célèbre plus tard avait commencé à se manifester. Encore sur les bancs de l'école, il était renommé pour la fécondité de son imagination, et ses camarades avaient l'habitude de lui faire raconter des histoires qui ne les charmaient jamais autant que lorsqu'il les tirait de sa propre tête. « Toutes mes histoires, ajoute-t-il, portaient avec elles, je suis fier de le dire, un exemple utile. » Mais déjà, comme pendant tout le reste de sa vie, ses auditeurs favoris, ceux qui avaient surtout le privilége d'exciter sa verve, appartenaient au beau sexe. « En ma qualité d'enfant timide et peu précoce, dit-il lui-même, je devins de bonne heure le favori de toutes les jeunes filles du voisinage, qui avaient du goût pour la lecture. Une demi-douzaine d'entre elles avaient l'habitude, lorsqu'elles se réunissaient pour travailler et qu'elles avaient trouvé un livre qui leur plaisait, de me forcer, en quelque sorte, à leur en faire la lecture, quelquefois en présence de leurs mères... Je n'avais pas plus de treize ans lorsque trois de ces jeunes filles, à l'insu l'une des autres, me confièrent les secrets de leur cœur, afin d'obtenir de moi que je leur fisse des modèles de lettres pour répondre à leurs amoureux. Jamais aucune d'elles ne sut que j'étais le secrétaire des deux autres. » C'était là, on l'avouera, une excellente école pour entretenir et développer l'étonnante faculté qu'avait Richardson de pénétrer les secrets du cœur humain et de les retracer avec cette vérité et ce naturel qui sont les qualités principales de ses œuvres. Pendant son apprentissage, il fit preuve d'une exactitud et d'une activité telles, que Wilde avait pris l'habitude de l'appeler la **Colonne** de sa maison; mais il ne négligeait pas ses études particulières et dérobait à ses heures de loisir et de repos assez de temps pour lire beaucoup et pour écrire un grand nombre de lettres.

Son apprentissage terminé, il demeura six ans, comme chef d'atelier, dans la même imprimerie et s'établit ensuite pour son propre compte. Ses affaires ayant réussi, il épousa la fille de son vieux patron, mais il la perdit en 1731, après avoir eu d'elle cinq fils et une fille, qui moururent tous avant lui. Il se remaria plus tard avec la sœur d'un libraire et en eut six autres enfants, dont quatre lui survécurent.

Ce ne fut qu'en 1740 que Richardson prit rang dans le monde littéraire. Il avait l'habitude d'écrire, à la requête des éditeurs, des préfaces et des dédicaces pour les ouvrages qu'ils imprimaient et avait été prié à différentes reprises, par ses amis Rivington et Osborne, de composer pour eux un petit recueil de lettres sur des sujets d'un intérêt général dans la vie ordinaire, tâche qu'ils jugeaient devoir convenir parfaitement à sa manière d'écrire et à la tournure de son esprit. Ayant été fort intéressé, quelques années auparavant, par le récit de l'histoire d'une jeune personne, Richardson songea à en faire le sujet d'une ou deux lettres, qui devaient entrer dans le petit recueil en question; mais, lorsqu'il se fut mis à réfléchir sur cette matière, son talent de romancier se développa de lui-même. « Je pensai, dit-il, que, si cette histoire était écrite dans le style facile et naturel qui convenait à la simplicité du sujet, elle pourrait peut-être amener les jeunes gens à la lecture d'ouvrages exempts de l'affectation et de l'exagération des romans, et qu'en supprimant l'invraisemblable et le merveilleux, qui forment le fond de toutes les nouvelles, ce serait servir la cause de la religion et de la vertu. » Sous l'empire de ces réflexions, il composa la première partie de *Paméla*, qui forma deux volumes, écrits entre le 10 novembre 1739 et le 10 janvier 1740. Publié peu de temps après, l'ouvrage obtint aussitôt un tel succès qu'il fallut en faire cinq éditions dans l'espace de douze mois. A cette première partie succéda bientôt une seconde, qui ne fut pas, à beaucoup près, aussi bien accueillie par la plupart des lecteurs. Richardson fut amené à l'écrire par la publication anonyme d'une suite à son livre, intitulée : *Paméla dans le grand monde*, œuvre de quelque écrivain besoigneux qui voulait exploiter à son profit la curiosité et l'intérêt excités par l'œuvre de Richardson. Ce dernier termina et publia aussi, vers la même époque, le *Recueil de lettres familières* qui avait été le point de départ primitif de son roman. La publication de *Paméla* eut encore un autre résultat; ce fut de pousser le célèbre Fielding, alors inconnu, dans la même voie littéraire; sa première nouvelle, *Joseph Andrews* (1742), n'est qu'une parodie burlesque de l'œuvre de Richardson, qui ne le lui pardonna jamais.

Ce ne fut qu'après un intervalle de plusieurs années que parurent les quatre premiers volumes de l'*Histoire de Clarisse Harlowe* (1748), qui mit le comble à la réputation de son auteur et qui, traduite presque aussitôt en français et en allemand, rendit son nom populaire dans toute l'Europe. Ce roman produisit un tel effet sur l'imagination de ses lecteurs qu'un grand nombre de personnes écrivirent à Richardson pour le remercier d'avoir su à ce point les émouvoir et les intéresser, et pour le supplier de délivrer, dans la seconde partie du roman, son héroïne des malheurs inextricables dans lesquels il l'avait plongée. En 1753 parut le dernier de ses grands ouvrages, l'*Histoire de Charles Grandisson*, qui est en même temps la plus faible de ses compositions. Il y a trop souvent quitté l'arène qui convenait à son génie pour s'aventurer sur un terrain où il n'avait pas les qualités nécessaires pour paraître avec avantage. Le caractère du héros principal est tracé en opposition avec toutes les vraisemblances de la vie idéale et de la vie réelle, et le plan général du roman est peu fait pour exciter la curiosité ou la sympathie; mais, au milieu de tous ces défauts, on retrouve encore le génie littéraire, dramatique et vraiment créateur de Richardson, et le caractère de Clémentine, en particulier, n'est pas inférieur à ceux de Paméla et de Clarisse.

Ce sont ces trois ouvrages qui ont assigné à Richardson le premier rang parmi les écrivains de son époque et qui lui ont valu le titre de créateur du véritable roman anglais. On a encore de lui : une édition des *Fables d'Esope, suivies de réflexions;* une petite brochure, les *Devoirs des femmes envers leurs maris*, devoirs sur lesquels, disons-le en passant, l'auteur avait des idées d'une rigidité extrême, malgré toute l'aménité de son caractère; enfin un mémoire intitulé *Mon procès*, où il dévoile la contrefaçon de l'*Histoire de Charles Grandisson* par les libraires de Dublin. Devenu célèbre et riche par ses ouvrages, il obtint l'impression du *Journal de la Chambre des communes*, qui lui rapporta des bénéfices assez considérables pour qu'il pût acheter, en 1760, la moitié du brevet d'imprimeur du roi; il n'en profita pas longtemps, car il mourut l'année suivante. A part la fermeté de caractère, il possédait toutes les vertus qui font l'honnête homme, et nul ne mena une vie plus irréprochable. Son plus grand défaut fut une forte dose de vanité littéraire, qui le portait à critiquer et à déprécier tous les littérateurs de son époque, mais surtout ceux qui, suivant la même voie, lui faisaient concurrence dans l'admiration des lecteurs.

Les œuvres de Richardson ont été, à différentes reprises, traduites en français, notamment par l'abbé Prévost, par Letourneur et par G.-F. Monod. Baré a donné une traduction de *Clarisse Harlowe* (Paris, 1845, 4 vol. in-8o), abrégée par Jules Janin, qui y a joint un *Essai sur la vie et les ouvrages de l'auteur* (1846, 2 vol. in-8o). Mistress Barbauld publia, en 1804, la *Vie et la correspondance de Samuel Richardson* (6 vol.), trad. également en français par Leuliette (Paris, 1808, in-8o).

RICHARDSON (William), littérateur anglais, né dans le Perthshire en 1743, mort à Glascow en 1814. Il devint précepteur des enfants du comte Cathcart, qu'il accompagna à Saint-Pétersbourg, où il fut pendant quatre ans le secrétaire particulier du comte, puis il enseigna jusqu'à sa mort les humanités à Glascow (1773). Ses principaux ouvrages sont : *Anecdotes of the russian empire* (1780, in-8o); une série d'essais intitulés : *The philanthrope; Essays on the principal characters of Shakspeare* (1775-1788, 3 vol.), qui ont été souvent réimprimés et dans lesquels Richardson critique le grand poëte avec une excessive sévérité; un recueil de poésies (1784, in-8o); quelques romans, deux drames, etc.

RICHARDSON (sir John), naturaliste anglais, né à Dumfries (Ecosse) en 1787, mort en 1865. Il entra, en 1807, dans la marine royale comme aide-major, assista au siége de Copenhague, se rendit ensuite au Canada et, de retour en Europe en 1816, se fit recevoir docteur en médecine à Edimbourg. En 1819 et en 1825, Richardson accompagna, comme chirurgien et naturaliste, le célèbre capitaine Franklin dans ses voyages d'exploration au pôle nord. Il put ainsi explorer la branche orientale du Mackensie, remonter la rivière du Coppermine, puis rejoindre le capitaine Franklin, qui, de son côté, venait d'explorer la branche occidentale du Mackensie. En 1827, il revint à Londres, puis fut nommé médecin de la flotte (1838) et inspecteur des hôpitaux (1840). Lorsque, en 1848, le gouvernement anglais envoya des expéditions à la recherche de sir John Franklin, dont on n'avait pas de nouvelles depuis 1845, Richardson reçut la mission de visiter les côtes entre les embouchures du Mackensie et le Coppermine et celles de la terre de Victoria et de Wollaston, situées à l'opposé du cap Krusenstern. Dans ce but, il quitta l'Angleterre avec M. Rae (25 mars 1848) et, après un pénible voyage qu'il fit sans résultat, il débarqua à Liverpool en novembre 1849. En 1855, il quitta le service de la marine. Il avait alors la surintendance du muséum établi à l'hôpital de Haslar. On doit à ce savant naturaliste la partie scientifique du second voyage de Franklin aux mers arctiques. Cette publication fut commencée en 1829 sous le titre : *Fauna boreali-americana, or the Zoology of the northern ports of British America, containing descriptions of the objects of natural history collected on the late northern land expeditions under the command of sir John Franklin assisted by* William Swainson *and the Rev.* William Kirby (in-4o); la IIe partie, les *Oiseaux*, par Swainson et Richardson, parut en 1831; la IIIe, les *Poissons*, par Richardson, en 1836, et la IVe, les *Insectes*, en 1838. Sir Richardson a, en outre, donné les *Mammifères* du voyage du capitaine Buchey au Pacifique et au détroit de Behring (1839, in-4o); les *Poissons* du voyage de l'*Erèbe* et la *Terreur*, sous le commandement de sir James Clarke Ross, pendant les années 1839 et 1843 (1845, in-4o); les *Poissons* du voyage du *Samarang*, sous le commandement du capitaine sir Edward Belcher, durant les années 1843-1846 (1848, in-4o); les *Mammifères fossiles* du voyage du *Herald*, sous le commandement du capitaine Henry Kellett, durant les années 1845-1851 (1852, in-4o); des notes sur l'*Histoire naturelle* des derniers voyages arctiques du capitaine Edw. Belcher à la recherche de sir John Franklin, durant les années 1852, 1853, 1854 (1855, 2 vol. in-8o); *Arctic searching expedition ; a journal of a boat voyage trough Rupert's land and the Arctic sea, in search of the* Discovery *ships under command of sir John Franklin* (1851, 2 vol. in-8o), relation de son voyage à la recherche de Franklin. Cet ouvrage, outre la relation de l'expédition, contient de nombreuses informations sur la zoologie, la géographie et l'histoire naturelle de la partie septentrionale du continent américain, aussi bien que sur les différentes tribus d'Indiens et d'Esquimaux qui l'habitent.

RICHARDSON (James), voyageur anglais, né en Ecosse en 1806, mort à Ungouratna (Afrique intérieure) en 1851. Attaché à la Société anglaise pour l'abolition de l'esclavage, il se rendit à Malte, y étudia l'arabe et la géographie, puis passa en Afrique. En 1845, il se dirigea vers le désert. Après avoir visité Ghadamez, Ghat, le Fezzan, Mourzouk, Sockna et Misratah, il revint à Tripoli le 18 avril 1847. De retour en Angleterre, il parvint à obtenir l'appui de lord Palmerston pour une expédition qu'il projetait de faire dans l'Afrique centrale, dans le but de découvrir le mystérieux lac Ischad. S'étant adjoint deux savants allemands, Henri Barth et Overweg, il se rendit avec eux à Tripoli au commencement de 1850. Les trois voyageurs s'enfoncèrent alors dans le désert et prirent des directions différentes après être arrivés dans le Damerghou. Richardson était arrivé à quelques journées du lac, lorsqu'il mourut des suites de ses fatigues. On a de lui : *Voyages dans les grands déserts du Sahara en 1845 et* 1846 (Londres, 1848, 2 vol. in-8o); *Récit d'une mission dans l'Afrique centrale* (Londres, 1853, 2 vol. in-8o), publié par sa veuve d'après les notes et le journal de voyage laissés par Richardson. En 1860, la veuve de ce voyageur a publié, en outre, la relation jusque-là demeurée inédite de l'excursion qu'il avait faite dans le Maroc. On doit encore à Richardson plusieurs brochures sur l'état des études géographiques en Angleterre, ainsi que sur diverses questions relatives à l'esclavage.

RICHARDSONIE s. f. (ri-char-dso-nî — de *Richardson*, botan. angl.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *richardsonies* sont des plantes vivaces, à rhizomes généralement grêles, presque cylindriques, sinueux, annelés, grisâtres, à partie centrale ligneuse; la tige, courte, herbacée, rameuse, porte des feuilles opposées, accompagnées de stipules interpétiolaires, découpées. Les fleurs, petites, blanches ou roses, groupées en capitules sessiles, terminaux, présentent un calice adhérent dans sa partie inférieure, à limbe divisé en six lobes; une corolle turbinée; six ou huit étamines; un ovaire infère, à trois loges uniovulées, surmonté d'un style trifide. Le fruit est une capsule à trois loges monospermes. Les *richardsonies* scabre et rose croissent au Pérou et au Brésil. Leurs racines, ou mieux leurs rhizomes, sont employées en médecine comme succédanés de l'ipécacuana, sous le nom d'ipécacuana ondulé ou amylacé.

Cette racine se trouve, dans le commerce, sous la forme de fragments de volume variable, mais généralement petits et irréguliers, gris blanchâtre au dehors, blancs et farineux à l'intérieur, à surface ondulée et marquée d'anneaux demi-circulaires et à cassure nette; l'épiderme, vu à la loupe, présente des points brillants, formés par des grains d'amidon. Cette racine exhale une odeur spéciale de moisi. Elle renferme de l'émétine, une matière grasse, du ligneux et de l'amidon. Sa poudre est beaucoup plus blanche que celle de l'ipécacuana ordinaire, qu'elle peut remplacer dans certains cas, bien qu'elle ait des propriétés beaucoup moins actives. Appliquée sur les muqueuses, elle ne détermine qu'une faible irritation. Cette espèce est d'ailleurs assez rare dans le commerce et, par conséquent, peu employée.

RICHAUD (Joseph), peintre français, né à Aix en 1812. Elève de Paul Delaroche, il débuta en 1838 par deux portraits qui passèrent inaperçus. Mais, en 1846, il exposa un *Saint Sébastien* qui fut remarqué; la *Communion* qu'il exposa en 1848 fut l'une des toiles les plus admirées au Salon de cette même année. Plein d'onction et de sévérité, ce sujet difficile se déroule simplement. Le dessin en est distingué, presque grandiose; le modelé, savant, précis et très-serré. Le *Baptistère de la cathédrale d'Aix*, la *Vue de l'église Saint-Laurent* parurent ensuite au Salon de 1852. Ces toiles, très-étudiées cependant, semblaient inférieures aux deux tableaux précédents. De ce moment datent aussi quelques *Portraits* habilement peints, dont un, celui de *M. Chavet, peintre*, fut exposé en 1855 avec la *Vue intérieure de la chapelle de la communion à Saint-Merry*. M. Richaud aurait pu envoyer à cette Exposition universelle des œuvres bien supérieures, et l'on s'explique difficilement qu'il ait choisi les compositions les plus modestes. Du reste, le silence du jury des récompenses à son égard dut prouver à l'artiste qu'il s'était trompé dans son choix.

RICHBOROUGH, hameau d'Angleterre (Kent), sur le Stour, à 3 kilom. N.-N.-O. de Sandwich. On croit qu'il est bâti sur l'emplacement du *Rutupium* des Romains, dont on ne voit plus aucune trace. On y remarque les ruines d'un château et d'un amphithéâtre.

RICHE adj. (ri-che. — Ce mot avait, au XIIe siècle, la même signification qu'aujourd'hui, mais il en avait une autre assez voisine, celle de *puissant*. Cette signification se retrouve dans la basse latinité, où *rici homines* signifiait les grands, les principaux, les puissants de la nation. Les Espagnols disaient *ricos hombres* dans le même sens. Cette acception de puissant est, du reste, l'acception primitive, car le mot *riche*, de même que le bas latin *ricus* et l'espagnol *rico*, provient du germanique : gothique *reiks*, chef, et comme adjectif honoré, digne; ancien haut allemand *richi, rihhi*, puissant, opulent; anglo-saxon *ryc, rice, rica*, scandinave *rîkr*, même sens, d'où l'allemand moderne *reich*, anglais *rich*, riche. A la même famille appartiennent : le gothique *reiki*, domination, *reikinon*, régner; l'anglo-saxon *rici*, règne, *ricsias*, régner; le scandinave *riki*, règne, *rikia*, régner; l'ancien allemand *richi*, règne, *richan* et *richisôn*, régner. Toutes ces formes font partie du principal groupe des noms aryens du roi : sanscrit *râg, râgan*, roi; zend *ragi*, royaume; latin *rex*, roi; ancien irlandais *rig;* irlandais moderne *righ, riogh*, roi; kymrique *rhi*, chef, etc.). Qui possède beaucoup de bien : *Un* RICHE *propriétaire. Une* RICHE *héritière. Une famille puissamment* RICHE. *C'est la ville la plus* RICHE *du département. Quiconque est* RICHE *est éminemment toutes choses et, sans mérite, il a tout mérite.* (Boss.) *Celui-là est* RICHE *qui reçoit plus qu'il ne consomme.* (La Bruy.) *Rien de si affreux que d'être* RICHE *sans vertu.* (Rivarol.) *Il faut être bien* RICHE *pour n'avoir besoin ni de dévouement ni de liberté.* (Chateaub.) *Le plus* RICHE *des hommes, c'est l'économe; le plus pauvre, c'est l'avare.* (Chamfort.) *L'homme n'est* RICHE *que de la modération de ses désirs.* (De Bonald.) *On est* RICHE *aussitôt que l'on a tout ou que l'on peut se passer de tout.* (J. Janin.) *On est flatté de passer pour plus* RICHE *qu'on n'est.* (E. Scherer.) RICHE! *Quand on applique cette épithète à un homme, il semble que, par là, on le dote d'un privilège surnaturel et qu'on n'a plus qu'à envier son sort.* (X. Marmier.)

Qui borne ses désirs est toujours assez *riche*.
VOLTAIRE.

Etre *riche* n'est rien ; le tout est d'être heureux.
VOLTAIRE.

Que je devienne *riche* et j'aurai des vertus.
DESMAHIS.

Je suis *riche* des biens dont je sais me passer.
VIGÉE.

Quiconque est *riche* est tout : sans sagesse il est sage;
Il a, sans rien savoir, la science en partage.
BOILEAU.

. . . . Combien en a-t-on vus
Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus
Pour vouloir trop tôt être *riches!*
LA FONTAINE.

— Abondamment pourvu : *Etre* RICHE *en mérite, en vertus. Un minerai* RICHE *en argent. Un composé* RICHE *en oxygène. Une bibliothèque* RICHE *en manuscrits,* RICHE *en bonnes éditions. Une galerie* RICHE *en tableaux des grands maîtres. Rien ne prouve que l'atmosphère terrestre de la période houillère fût plus* RICHE *en acide carbonique que celle de nos jours.* (L. Figuier.)

— Abondant, fertile : *Une* RICHE *contrée. Un pays* RICHE *en blé,* RICHE *en prairies. Ces champs sont couverts de* RICHES *moissons et les coteaux de vignes et de vergers.* (Fén.) *Les sols marécageux, lorsqu'ils sont défrichés, donnent de très-*RICHES *produits.* (M. de Domb.) *La jachère doit être fumée si le sol n'est pas* RICHE. (M. de Domb.)

— Magnifique, éclatant, superbement orné : *Un habit* RICHE. *De* RICHES *broderies. L'illusion est semblable à cette bulle de savon, parée des plus* RICHES *couleurs, que le moindre souffle détruit.* (La Rochef.-Doud.) *Les robes trop* RICHES *ont des inconvénients sérieux pour une jeunesse.* (J. Janin.) *Une tache d'huile choque moins sur une bure grossière que sur une* RICHE-*étoffe.* (Th. Gaut.)

— Fécond en idées, en images; qui peut donner lieu à d'abondants développements : *Un sujet* RICHE. *Cette allégorie, cette comparaison est très-*RICHE. *Montaigne est l'écrivain le plus* RICHE *en comparaisons vives, hardies, le plus naturellement fertile en métaphores.* (Ste-Beuve.) Zampa *est la partition la plus* RICHE, *la plus puissante, la plus variée, la plus colorée dont une plume française ait doté le théâtre.* (A. Azevedo.)

Soyez *riche* et pompeux dans vos descriptions.
BOILEAU.

— Fam. Remarquable, excellent en son genre : *Goûtez cela, c'est un* RICHE *morceau. Nous avons fait une* RICHE *pommade. Il fait aujourd'hui un* RICHE *temps. Voilà un* RICHE *pays pour les amateurs de sites. Cette femme a une* RICHE *taille.*

— *Riche de*, Qui possède : *Il est* RICHE DE *cinq cent mille francs.*

— *Langue riche*, Langue abondante en mots, en expressions, en tournures : *La* LANGUE *française n'est vraiment* RICHE *que dans les tournures qui expriment les rapports les plus déliés de la société.* (Mme de Staël.) *Toutes les* LANGUES *sont* RICHES *dans l'ordre d'idées qui leur est familier.* (Renan.) *La* LANGUE *latine était plus* RICHE *que la nôtre.* (Boissonade.)

— *Riche parti*, Personne à marier qui possède de grands biens.

— Loc. fam. *Etre riche comme Crésus comme un Crésus, Etre riche comme un juif Riche comme un puits*, Etre extrêmement riche : *On dit que vous êtes au mieux avec le ministre et déjà* RICHE COMME UN JUIF. (Le Sage.)

— *Faire un riche mariage*, Epouser une personne riche.

— Loc. fam. *S'il est riche, qu'il dîne deux fois*, Se dit pour se moquer d'une personne qui se vante ou que l'on vante mal à propos de ses richesses.

— Prov. *Riche marchand, pauvre poulailler*, On ne s'enrichit dans le commerce qu'en économisant sur les dépenses de table. ‖ *Pauvres gens ne sont pas riches*, On ne peut attendre de chacun que des dépenses proportionnées à sa fortune.

— Prosod. *Rimes riches*, Celles qui vont au delà de l'exactitude exigée.

— s. m. Personne riche : *Un juge doit rendre également la justice au* RICHE *et au pauvre.* (Acad.) *Le superflu des* RICHES *est le nécessaire des pauvres.* (Pasc.) *Le bonheur des* RICHES *ne consiste pas dans le bien qu'ils ont, mais dans le bien qu'ils peuvent faire.* (Fléch.)

Le présent est pour les RICHES, *et l'avenir pour les vertueux.* (La Bruy.) *Pour les* RICHES, *le grand fléau, c'est l'ennui.* (J.-J. Rouss.) *Le désordre des malheureux est toujours le crime des* RICHES. (Vauven.) *Le pauvre a des droits incontestables sur l'abondance du* RICHE. (Turgot.) *Le peuple est l'armée des idées nouvelles; les* RICHES *sont l'armée du gouvernement.* (Lamart.) *Pour chaque indigent qui pâlit de faim, il y a un* RICHE *qui pâlit de peur.* (L. Blanc.) *Le pauvre qui contracte avec le* RICHE *n'est jamais sûr que son droit ne périra pas dans les procès.* (P. Leroux.) *L'avare est un* RICHE *honteux.* (A. d'Houd.) *Il est plus facile au* RICHE *de faire le bien qu'au pauvre de s'abstenir du mal.* (Petit-Senn.) *Le pauvre, dans sa compassion, est ordinairement plus généreux que le* RICHE; *il comprend la misère.* (Latena.)

Paris est pour un *riche* un pays de cocagne.
BOILEAU.

— *Mauvais riche*, Riche qui n'a point de charité pour les pauvres; se dit par allusion à celui dont Jésus-Christ parle dans l'Evangile.

— Prov. *On ne prête qu'aux riches*, On n'oblige que ceux qui n'en ont pas besoin. ‖ On n'attribue un mot, un fait, une chose quelconque qu'à ceux qui se sont fait remarquer dans un ordre de choses analogue.

— s. m. Mamm. Race ou variété de lapin.

— **Allus. littér. Le mauvais riche**, Riche impitoyable dont il est parlé dans la parabole de *Lazare et le mauvais riche.* V. LAZARE (t. X. p. 280).

Riche (LE MAUVAIS), chef-d'œuvre de Bonifazio; au musée de l'Académie des beaux-arts, à Venise. On lit dans l'Evangile de saint Luc (ch. XVI, v. 19 et suiv.) : « Il y avait un homme riche qui s'habillait d'écarlate et de toile fine et qui faisait tous les jours de magnifiques repas. Il y avait aussi un pauvre nommé Lazare, étendu à sa porte, tout couvert d'ulcères, lequel eût bien voulu se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; mais personne ne lui en donnait, et même les chiens venaient lécher ses ulcères. Ce pauvre vint à mourir et les anges le portèrent dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi et l'enfer fut son tombeau. Au milieu des tourments, levant les yeux, il vit Abraham avec Lazare dans son sein, et il s'écria : « Père Abraham, ayez pitié de moi » et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe » dans l'eau le bout du doigt pour me rafraîchir la langue, car je souffre cruellement dans ce feu. — Mon fils, lui dit Abraham, souvenez-vous que vous avez été » comblé de biens pendant votre vie et que » Lazare, au contraire, n'a eu que du mal; » maintenant il est dans la joie, et vous vous » souffrez. » Les peintres se sont souvent inspirés de cette parabole évangélique. Le festin du mauvais riche, surtout, a été souvent retracé. Il n'a d'ailleurs été pour la plupart des peintres, et notamment pour Bonifazio, qu'un prétexte à mettre en scène des personnages richement vêtus et se livrant à l'orgie. « Le *Mauvais riche* de Bonifazio, dit Th. Gautier (*Italia*, p. 298), est un tableau profondément vénitien. Il n'y manque ni les belles femmes aux tresses enroulées, aux fils de perles, aux robes de velours et de brocart, ni les seigneurs magnifiques aux poses galantes et courtoises, ni les musiciens, ni les pages, ni les nègres, ni la nappe damassée richement couverte de vaisselle d'or et d'argent, ni les chiens s'ébattant sur les pavés de mosaïque et cette fois flairant les haillons du Lazare avec la défiance de chiens bien élevés, ni les terrasses à balustres, où le vin rafraîchit dans des cratères antiques, ni les blanches colonnades entre lesquelles le ciel fait voir son bleu pommelé. Seulement, le gris argenté de Paul Véronèse prend ici une teinte d'ambre, l'argent se dore et devient vermeil. Les physionomies des personnages, rappellent avec fidélité les types patriciens de Venise. » L'Ecole des beaux-arts de Paris possède une belle copie du tableau de Bonifazio, exécutée par M. Serrur.

Le musée de l'Ermitage possède un tableau de Paul Véronèse représentant le *Festin du mauvais riche.* Le même sujet a été traité par Jacopo Bassano dans un tableau qui est au musée du Belvédère et dans un autre qui est au musée de Madrid; ici encore nous assistons à un repas de grands seigneurs vénitiens; les accessoires, dans l'exécution desquels le Bassan excellait, sont nombreux et presque aussi intéressants que les figures. Cornelis Galle a gravé une des compositions de J. Bassano. Au musée des Offices, on voit la même scène peinte par Francesco Bassano, fils de Jacopo; la scène se passe dans un intérieur encombré de vaisselle et de victuailles. Ce sujet a été encore reproduit par Cairo (musée du Capitole), Biennoury (Salon de 1849), Ad. Guignet (lithographié par Eugène Le Roux), Jan Steen (collection Woodburn, en Angleterre), etc.

Les divers épisodes de l'*Histoire du mauvais riche* ont été représentés par Domenico Campagnola (trois pièces gravées par L. Bertello), Crispin de Passe (trois pièces), Aldegrever (cinq pièces gravées sur cuivre en 1554), J.-M. Kager, Jean Le Clerc, etc.

David Teniers a peint l'*Arrivée du mauvais riche aux enfers* (V. ARRIVÉE, I, p. 692). Le même sujet a été gravé par Cornelis Bos, d'après Martin Heemskerk, en 1547.

Riche et pauvre, roman par M. Emile Souvestre (1836). Qu'on ne se méprenne pas au titre de cet ouvrage; l'auteur n'a pas voulu soutenir une thèse socialiste, ni exciter les passions, ni irriter le peuple par le spectacle d'un luxe auquel il ne peut atteindre; c'est une simple étude de mœurs, un récit de la vie réelle raconté avec cœur. C'est l'histoire philosophique de deux hommes placés dans deux conditions différentes. Antoine Larry et Arthur Boissard sortent du collége de Rennes le même jour. Antoine prend le chemin du faubourg, où est la boutique de sa mère, et Arthur monte en voiture et s'élance gaiement vers le somptueux hôtel de sa famille. Tous deux se destinent au barreau; les débuts du premier sont obscurs, faute d'appui; le riche Arthur, au contraire, ami du premier président, du procureur impérial, est chargé des plus belles causes et obtient promptement une réputation qui lui est inutile et dont il fait d'ailleurs peu de cas, tandis qu'Antoine ne peut parvenir à se faire connaître et à gagner sa vie. Plus tard, Antoine devient amoureux d'une jeune et belle fille nommée Louise; mais sa passion effraye celle qui en est l'objet, tandis qu'Arthur, jeune, riche, beau, gai, n'a qu'à se présenter pour être préféré. Cependant, après bien des vicissitudes et des amertumes, l'avocat Antoine trouve enfin une porte ouverte vers la fortune; il part pour recueillir en Allemagne un lot considérable gagné à la loterie par un de ses clients et, pour prix de son temps et de ses soins, il recueille une somme fort belle dans la part des fonds qu'il est parvenu à réaliser. Pendant qu'il voyageait, Arthur devenait l'amant heureux de Louise, et, lorsque Antoine est de retour, lorsqu'il accourt riche et empressé vers sa fiancée, il ne trouve plus qu'un cadavre. Arthur a abandonné Louise pour un riche mariage et Louise s'est donné la mort. Boissard, averti trop tard, arrive en ce moment et une scène terrible éclate en face du cadavre de Louise. « Je vous hais! s'écrie Antoine en serrant à le lui meurtrir le bras d'Arthur. Je vous hais! je vous hais! et ne croyez pas que cette haine soit une colère; c'est toute mon âme, elle a grandi avec moi heure par heure. Toujours depuis quinze ans je vous ai trouvé à côté de moi, opposant votre bonheur à ma souffrance. Enfant, vous étiez élégant et recherché de tous; moi, couvert de haillons, raillé de tous; vous étiez beau de la beauté des riches, moi laid de la laideur du pauvre. Nous sommes devenus des hommes et je vous ai encore trouvé sur ma route, étalant l'insolence de vos prospérités en face de mes misères. On vous a accueilli, quand on me repoussait; on vous a jeté un pont sur les précipices, et moi on m'a laissé y tomber. J'ai souffert tout cela quinze ans, quinze ans de mes plus belles années, des seules que l'on puisse donner à la joie sur terre. Quinze ans j'ai résisté, j'ai été patient; quinze ans je me suis senti sous vos pieds, et vous m'y avez laissé; quinze ans j'ai tremblé, j'ai eu honte, je me suis tu, et vous avez trouvé que cela était bien. J'ai blanchi mes cheveux à me bâtir un nid sur l'abîme; j'y ai tout apporté grain à grain, plume à plume, et, quand j'ai tout achevé, pendant que je joins les mains pour remercier Dieu, il vient un homme qui n'a rien fait, rien souffert, rien désiré; un homme heureux par droit de naissance, qui étend vers mon bonheur sa main gantée et me le ravit. Oui! vous m'avez volé mon bonheur! Vous me l'avez volé frauduleusement et comme un lâche! Toujours je vous ai trouvé sur mon chemin, réussissant où j'échouais et recueillant où j'avais semé. Après avoir renoncé à la fortune, à la réputation, au repos, pour ne pas mourir sans savoir ce que c'est que la joie, j'ai voulu en demander un peu à l'amour. Je croyais que Dieu avait laissé du moins ce trésor au pauvre! Je suis allé, loin de vos cercles brillants, chercher une femme encore plus pauvre et plus abandonnée que moi, afin d'avoir une fois le bonheur de protéger. Après l'avoir trouvée pure, douce, bonne, heureuse, prête à m'aimer, je suis parti pour gagner de quoi lui donner un toit, et, quand je suis revenu, vous aviez passé et la femme pure était déshonorée, et la femme heureuse était morte de douleur! Morte! morte! Et vois-tu ce cadavre qui ne bouge plus, qui est froid, que des vers vont ronger, c'est mon avenir et mes espérances; tout cela va descendre dans un trou de terre avec elle! Cet enfant, c'était mon dernier rêve. Tout va être cousu dans son linceul, et mon bonheur, et ma foi, et mon courage. Maintenant, je ne vis plus que pour lui creuser une tombe et la venger, car je la vengerai. Boissard, l'heure de la résignation est passée. J'ai trop plié le cou devant le monde, attendant que Dieu fît justice; je ne compte plus sur Dieu; mon bras sera ma providence; il faut qu'un riche meure pour venger cette pauvre femme qui est morte, et, avant d'aller la rejoindre, je te tuerai, Boissard. » Il ne le tua pas, parce qu'Arthur essuya deux fois le feu de son pistolet en tirant en l'air. Antoine voulut alors se donner la mort; mais un de ses amis le détourna de ce funeste dessein et il consentit à profiter pour l'avenir des avantages que lui donnait sa richesse, s'il pouvait être encore pour lui quelque bonheur.

Le style de *Riche et pauvre* est élégant, pittoresque, animé et plein de sensibilité. La moralité de l'ouvrage est tout entière dans ces mots de l'imprécation d'Antoine : « Avoir le bonheur de protéger quelqu'un! » C'est dire au riche d'aider le pauvre au lieu de l'opprimer, c'est prêcher la sainte fraternité.

RICHE (LA), village et comm. de France (Indre-et-Loire), canton, arrond. et à 1 kilom. de Tours; 1,560 hab. Fabrique de tapis. On y remarque une église, construite il y a peu d'années dans le style du XIIe siècle, et les ruines de l'église du prieuré de Saint-Cosne, datant du XIIIe siècle et présentant encore des vestiges de peintures murales. Le poëte Ronsard fut prieur de cette abbaye, dans laquelle mourut l'hérésiarque Bérenger. Une partie des bâtiments d'un ancien couvent dédié à sainte Anne est occupé aujourd'hui par une manufacture.

C'est dans la commune de La Riche que se trouvait le célèbre château de Plessis-lez-Tours, dont il ne reste plus que des ruines insignifiantes, consistant dans la moitié d'une tour et dans un petit bâtiment en brique. Ce château tombait en ruine lorsque, en 1463, Louis XI l'acheta à son chambellan Audouin Touchard de Maillé. C'était alors une seigneurie, appelée Montilz-lez-Tours et qui dépendait du duché de Luynes. Le roi fit reconstruire le vieux manoir et, sans vouloir en faire une place de guerre, il donna à cette demeure l'aspect d'un château fort, ayant des tours, des ponts-levis, des remparts crénelés, des douves profondes. Voici quelle était la physionomie de Plessis-lez-Tours du temps de Louis XI, qui y demeura près de vingt ans : le voyageur qui s'approchait du manoir royal rencontrait d'abord une première enceinte flanquée de grosses tours. Le pont-levis, entouré des archers de la garde écossaise, donnait accès à une vaste cour, formée de galeries et de logements pour les troupes qui faisaient le service pendant le séjour du roi. La seconde cour du Plessis, mieux défendue que la première, était entourée de douves profondes qu'on franchissait à l'aide d'un nouveau pont-levis fortifié d'une lourde herse en fer. Tout autour de l'enceinte de cette seconde cour s'élevaient des bâtiments de construction plus soignée que celle de la première; une partie, occupée par les grands appartements du roi, se dessinait à la gauche du spectateur, au-dessus de la galerie qui lui servait souvent de promenade et de point d'observation. Ces appartements, ouverts seulement le jour où le roi admettait auprès de lui des étrangers illustres, demeuraient ordinairement plongés dans une demi-obscurité qui leur donnait un aspect grave et même austère. Le plus souvent déserts, placés entre le logement particulier du roi et la chapelle, jamais personne ne les traversait, hormis Louis XI lorsqu'il se rendait à cette chapelle pour y faire ses dévotions. Volontairement le roi avait fait de sa résidence presque une prison d'Etat. Comme nous l'apprend Commines, Louis XI s'y faisait garder, lui et ses prisonniers, enfermés dans les cachots et les oubliettes du château, avec la vigilance la plus sévère, avec ce caractère de défiance perpétuelle qui est devenu légendaire. Le service de la cour, ou maison du roi, n'en était pas moins organisé, sinon avec un grand apparat, du moins très-suffisamment; ce service, monté par le dauphin durant son exil en Dauphiné à peu près comme celui de la cour de Humbert II, n'avait subi que peu de modifications depuis son avénement au trône. Louis XI, en vieillissant, devint de plus en plus méfiant et sombre. Non content des précautions sans nombre dont le Plessis-lez-Tours était déjà entouré, il en imagina d'autres que lui inspirait son humeur noire et superstitieuse. « Il fit, dit Commines, clorre tout à l'entour de sa maison de Plessis-lez-Tours de grands barreaux de fer, bons, grands et épais; lesdites grilles estoient contre le mur du côté de la place de l'autre part du fossé, car il estoit à fond de cuve, et y fit mettre plusieurs broches de fer massonnées dans le mur qui avoient chacune trois ou quatre pointes, et les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et davantage ordonna dix arbaletriers à chacun des moyneaux dedans lesdicts fossés pour tirer à ceux qui s'en approcheroient avant que la porte fust ouverte, et vouloit qu'ils couchassent auxdits fossés et se retirassent auxdits moyneaux de fer. » En même temps il se vouait à saint Claude; il prodiguait des sommes énormes aux monastères et il appelait au Plessis saint François de Paule, qui fonda le couvent des minimes, tout proche du château. Louis XI mourut, comme on le sait, au Plessis-lez-Tours le 30 août 1483, à huit heures du soir. Après la mort de ce prince, le château fut bientôt abandonné. La cour, à l'occasion de la tenue des états généraux assemblés au commencement de la régence de Charles VIII, résida cependant encore quelque temps au Plessis; mais le jeune prince, devenu roi, se hâta de quitter les sombres murailles où une partie de sa jeunesse s'était si tristement écoulée. Louis XII, qui y avait également passé une partie de la sienne, en avait gardé un trop pénible souvenir pour en faire davantage sa résidence. Ce fut au Plessis-lez-Tours, cependant, dans la grande salle du château, que les états généraux de 1506 décernèrent à ce monarque le surnom de *Père du peuple.* Sous François Ier et ses successeurs, le château fut confié à la garde d'un gouverneur. Sous Louis XIV, Mme de Souvray, veuve de M. de Lusignan, seigneur de Sansac, gouvernante des enfants de France, obtint par récompense spéciale le gouvernement de Plessis-lez-Tours. Le roi s'en réserva néanmoins la propriété. Lorsque la Révolution éclata, ce gouvernement était entre les mains de la famille de Vassé, qui jouissait de ses dépendances territoriales et usait au nom du roi de tous les droits seigneuriaux y attachés. Dès 1778, le Plessis-lez-Tours avait été converti en une sorte d'asile pour quelques vieux militaires notamment, appartenant à de pauvres mais nobles familles, et auxquels on accordait le droit de chasse, de pêche et de parcours. En 1791, il s'y trouvait, en outre, quelques moines infirmes. Peu de temps après, on en fit une maison de correction, puis un dépôt militaire; enfin on y installa des ateliers pour la fabrication des armes. L'an VI, le château fut vendu à un juge de paix de Tours, nommé Cormeri, qui le fit démolir, à l'exception d'un petit corps de bâtiment et de la tour du donjon, où l'on établit une fabrique de plomb de chasse. Ce sont les derniers restes qui subsistent encore. A la suite de fouilles opérées en 1845, on découvrit l'ancien cachot de La Balue.

RICHE (Claude-Antoine-Gaspard), médecin et naturaliste français, frère cadet de Gaspard Riche de Prony, né à Chamelet (Beaujolais) en 1762, mort au Mont-Dor en 1797. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1787, il se rendit à Paris, aida Vicq-d'Azyr dans la rédaction du *Dictionnaire d'anatomie* de l'*Encyclopédie méthodique*, fut un des fondateurs et des membres les plus laborieux de la Société philomathique et accompagna d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche de La Pérouse, en qualité de naturaliste (1791). De retour en 1797 seulement, il succomba par suite des fatigues de l'expédition et du chagrin que lui causa la perte des collections précieuses qu'il avait rassemblées; elles lui avaient été enlevées par les Hollandais dans la mer des Indes. Ses papiers, remis au gouvernement, ont été très-utiles pour la rédaction du *Voyage d'Entrecasteaux.* Les Anglais rendirent plus tard à la France les collections d'histoire naturelle de Riche, qu'ils avaient reprises eux-mêmes aux Hollandais en s'emparant de leurs colonies. Outre des *Mémoires*, on lui doit la *Chimie des végétaux* (Avignon, 1786, in-8°).

RICHE DE PRONY (Gaspard-Clair-François-Marie), ingénieur et mathématicien français, frère du précédent. V. PRONY.

RICHE (LE), jurisconsulte et littérateur français. V. LE RICHE.

RICHE-GARDON (Luc-Pierre), écrivain français, né à Lyon en 1811. Il s'est adonné de bonne heure à l'étude des questions philosophiques et sociales, est devenu directeur du *Journal des initiés aux principes et à l'œuvre de la franc-maçonnerie universelle* et a fondé la librairie de la Vie morale et de la Renaissance. Ce libre penseur, doublé d'un chaud démocrate, a exposé ses idées dans plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont paru sous le pseudonyme de **Bénédict Noldran.** Nous citerons de lui : *Manifestation catholique et rationalisme chrétien, entretien entre un évêque et un curé sur l'attitude de l'épiscopat envers la société et le pouvoir, etc.* (1847, in-16); les *Conservateurs et les réformistes, essai sur la doctrine politique que réclame le régime de la liberté* (1848, in-8°); *Essai de doctrine démocratique par une théorie des rapports corrélatifs qui subsistent entre les droits et les devoirs* (1848, in-8°); *Doctrine démocratique, traité des devoirs de l'homme et du citoyen* (1850, in-8°); *Morale socialiste ou civile, mathématiquement expliquée par les lois providentielles du monde moral, et synthèse sociale* (1851, in-8°); l'*Anéantissement de la monarchie expliqué par M. Guizot en* 1851 ou *Doctrine républicaine et doctrine monarchique comparées au point de vue de la justice et de la stabilité de l'ordre* (1851, in-8°); *Providentialisme; science générale, révélation directe par les lois vives, constitutives de tous les êtres* (1853, in-8°); *Du droit de colonisation et des limites de ce droit* (1863, in-8°); *Droit et devoir providentiel des peuples* (1865, in-8°); *Note secrète sur la mission occulte du second Empire* (1871, in-8°), etc.

RICHÉ (Jean-Baptiste), président de la république d'Haïti, né au Cap-Haïtien vers 1780, mort à Port-au-Prince en 1847. Il était nègre et prit une part active à la guerre de l'indépendance haïtienne. Devenu général sous le roi Christophe, il exécuta sans pitié les ordres sanguinaires portés contre les hommes de couleur du nord d'Haïti. Le 1er mars 1846, il fut proclamé, par les départements de l'Artibonite et de Port-au-Prince, président de la république haïtienne, en l'absence du président Pierrot, qui dut reconnaître peu après le fait accompli. Riché trouva un compétiteur dans Acaau, le chef des féroces *Piquets*, qui fut bientôt réduit lui-même à se suicider après le supplice de ses principaux adhérents. Mais le Sud ne tarda pas à se soulever contre le nouveau président, et il fallut que celui-ci soutînt une lutte assez longue avant d'arriver à la pacification de cette partie de l'île. Riché mourut subitement dans une tournée qu'il faisait dans le département du Nord. Sa présidence, sous laquelle la constitution haïtienne de 1816 fut remise en vigueur, avait duré une année. M. Schœlcher, dans son livre sur Haïti, l'a accusé à

tort d'avoir tué lui-même sa femme et ses enfants pour obéir à un ordre de Christophe.

RICHEBOURG, un des meilleurs crus de la Bourgogne, sur le territoire de Vosne. Le Richebourg n'est séparé du Romanée-Conti que par un sentier. Son étendue est d'environ 6 hectares, et, comme il s'étend davantage sur la pente rapide de la montagne, ses produits sont moins exquis que ceux du Romanée, ce qui ne les empêche pas d'avoir une grande valeur. Il est probable que, si on ne faisait les vins de Richebourg qu'avec les raisins récoltés à la hauteur du Romanée, on obtiendrait une qualité équivalente.

RICHEBOURG (Pierre-Ambroise), opticien et photographe, né à Paris en 1810. Il entra en relation avec Daguerre, s'occupa de photographie, obtint le premier des épreuves redressées (1839) et commença, en 1841, à reproduire des objets au moyen du microscope solaire et de la photographie. Tout en restant opticien, M. Richebourg fut pendant plusieurs années le préparateur des leçons que fit Orfila sur la découverte de Niepce et de Daguerre. Depuis lors, il a fait faire des progrès à la photographie sur verre et sur collodion (1852), en inventant des appareils ingénieux. En 1855, il a été chargé par le ministre de l'agriculture et du commerce de photographier les animaux couronnés aux concours de Poissy, de Paris, de Chartres, et, en 1857, il a été appelé à Saint-Pétersbourg par le gouvernement russe pour y reproduire par la photographie des œuvres d'art. Outre des portraits et de remarquables reproductions photographiques, on doit à M. Richebourg : des *Opuscules* sur le daguerréotype; un *Nouveau manuel de photographie sur le collodion* (1853, in-8°); les *Trésors d'art de la Russie* (1860, in-fol.), avec Théophile Gautier, etc.

RICHEBOURG (Emile-Jules), né à Meuvy (Haute-Marne) en 1833. Il fut d'abord destiné à l'enseignement et vint à Paris en 1850; mais il se lança bientôt dans la carrière littéraire et débuta sous les auspices de Béranger par quelques poésies. Son premier roman, *Lucienne*, fut publié dans la *Revue française*.

Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Contes enfantins* (1858, 1 vol. in-18); l'*Homme aux lunettes noires* (1864, 1 vol. in-8°); *Cœurs de femmes* (1864, 1 vol. in-18); les *Barbes grises* (1867, 1 vol. in-18); *Récits devant l'âtre* (1867, 1 vol. in-18); les *Francs-tireurs de Paris* (1872, 1 vol. in-18); la *Comédie au village* (1872, 1 vol. in-18); les *Soirées amusantes*, recueil de nouvelles et contes moraux destinés à la famille (1874-1875, 12 vol. in-32), divisés en 4 séries : *Contes d'hiver* (3 vol.), *Contes du printemps* (3 vol.), *Contes d'été* (3 vol.), *Contes d'automne* (3 vol.); la *Dame voilée* (1875, 1 vol. in-18).

M. Richebourg a, de plus, publié un grand nombre de poésies détachées, dont la plupart, romances, chansons et duos, ont été mises en musique.

En 1863, M. Richebourg a fait représenter au théâtre Beaumarchais les *Nuits de la place Royale*, drame en cinq actes, et, en 1864, au même théâtre, *Un ménage à la mode*, comédie en un acte.

RICHEBOURG (Claude-Etienne BOURDOT DE), littérateur français. V. BOURDOT.

RICHE-DÉPOUILLE s. f. Hortic. Variété d'oranger.

RICHÉE s. f. (ri-ché — de *Riche*, natural. fr.) Bot. Syn. de CASSIPOURÉE et de CRASPÉDRIE.

RICHELET (César-Pierre), lexicographe français, né à Chemînon, près de Châlons-sur-Marne, en 1631, mort à Paris en 1698. Il était petit-fils de Nicolas Richelet, avocat au parlement, et entra dans l'enseignement. D'abord régent des classes élémentaires au collége de Vitry-le-François, il quitta ce poste inférieur pour être précepteur du fils du président de Courtivron. Venu un peu plus tard à Paris, il noua commerce avec des savants et des lettrés, Patin, d'Ablancourt, etc., et se fit recevoir avocat; il fut un des habitués des réunions de l'abbé d'Aubignac. L'enseignement lui convenant mieux que le barreau, il persévéra dans ses premières études et faillit même, sur la recommandation de Tallemant des Réaux, être adjoint à Périgny comme précepteur du dauphin. Déchu de ces grandes espérances, il se plongea dans la grammaire, la lexicographie, et composa ou édita un assez grand nombre d'ouvrages spéciaux qui tous ont gardé de la valeur.

On doit à Richelet : *Dictionnaire des rimes dans un nouvel ordre* (Paris, 1667, in-12), ouvrage sur lequel est fondée, bien à tort, sa meilleure part de réputation, car il n'en fut que l'éditeur et l'annotateur; le véritable auteur est Frémont d'Ablancourt; la *Versification française* ou l'*Art de bien faire et bien tourner les vers* (1671, in-12); Richelet ne fut cependant qu'un poëte très-médiocre; les *Plus belles lettres des meilleurs auteurs français* (Lyon, 1687, in-12); on y trouve des notes curieuses, mais dont l'exactitude n'est pas toujours irréprochable; *Dictionnaire français* (1680, 2 vol. in-4°); les *Commencements de la langue française* ou *Grammaire tirée de l'usage et des bons auteurs* (1694, in-12); *Connaissance des genres français tirés de l'usage* (1694, in-12). Richelet collabora, en outre, à l'*Histoire de l'Afrique* de Marmol, à l'*Histoire de la Laponie* de Scheffer, et donna une traduction de l'*Histoire de la Floride* de l'Espagnol Garcilasso. On lui attribua l'*Apothéose de l'Académie française*, libelle reconnu plus tard pour être de Furetière, et des traductions de l'*Ane d'or*, de *Psyché et Cupidon*, d'un choix d'épigrammes, ouvrages de Brugière. Il avait, de plus, composé un *Commentaire des satires de Boileau* et un *Dictionnaire burlesque*, plein d'obscénités, que son confesseur lui fit jeter au feu. L'idée a été reprise par Leroux.

Le *Dictionnaire français* est l'œuvre capitale de Richelet. La première édition de 1680 est toujours fort recherchée de certains amateurs, parce qu'elle contient tous les mots obscènes de la langue, appuyés de citations curieuses; ces sortes de recherches étaient la manie du savant grammairien. Il se rattache même à cet ouvrage une sorte de drame mystérieux. Le dictionnaire avait été imprimé clandestinement à Genève par Widerhold; celui-ci eut l'imprudence de dire à un libraire de Paris, Bénard, qu'une caisse contenant 1,500 exemplaires allait être introduite dans Paris. Bénard vendit la mèche et le syndic de la communauté fit saisir et brûler, à Villejuif, où ils se trouvaient, tous ces exemplaires. Widerhold en mourut de chagrin trois jours après et, le lendemain de sa mort, Bénard était assassiné sous le porche même de Saint-Benoît, sa paroisse, par un inconnu qui put s'échapper au milieu de la foule. A ce dictionnaire, qui a conservé son autorité et sera toujours consulté pour la connaissance exacte du vieux langage, se rattachent encore quelques anecdotes moins lugubres. Il fourmille, par exemple, de définitions et de citations satiriques; on y remarque, entre autres, une animosité singulière contre les Grenoblois, et, pour l'expliquer, les commentateurs ont prétendu que Richelet avait reçu dans leur ville, à propos d'épigrammes insolentes, une volée de coups de canne, ce qui aurait donné lieu au proverbe populaire : « Faire la conduite de Grenoble. » Rien n'est moins certain que cette historiette, et deux ou trois autres origines ont été assignées à ce proverbe. Une autre anecdote paraît plus probable. Au mot *zeste*, on trouve cet exemple inventé par Richelet et faisant allusion à un double échec militaire du grand Condé : « Il prendra Dôle *zest* comme il a pris Fontarabie. » Le vainqueur de Lens se vengea, dit-on, en faisant bâtonner le pauvre lexicographe; c'est peut-être vrai. L'humeur satirique de Richelet perce à chaque ligne dans les exemples de son dictionnaire, et nul doute qu'elle ne lui ait attiré çà et là quelques mésaventures.

On trouve de Richelet quelques pièces de poésie et des épigrammes dans les recueils du XVII^e siècle, surtout dans celui de Bruzen; ce sont des compositions médiocres. On cite quelquefois cette épigramme dirigée contre Hédelin :

> Je me voulais venger de l'aveugle cynique
> Qui toujours égratigne et pique
> Et mord comme un chien enragé;
> Mais il n'est pas besoin que je le satirise :
> Il fait imprimer *Macarise*;
> Ne suis-je pas assez vengé?

Richelet s'était marié, par amour, à soixante ans; mais il tint son mariage secret de peur du ridicule. On peut consulter sur lui les *Mémoires de littérature* d'Artigny et sa *Vie*, par Joly, dans les *Eloges de quelques auteurs*.

RICHELET (Charles-Joseph), littérateur français, né au Mans en 1804, mort à Luc-sur-Mer (Calvados) en 1850. Il débuta jeune et publia une série de pastiches du moyen âge. S'étant lié avec M. de Caumont, il devint secrétaire général de l'institut des provinces et fréquenta les congrès scientifiques. On lui doit : *Fragment de l'explication allégorique du* Cantique des cantiques, *par un poëte du* XIII^e *siècle* (1826); *Do Baro mors et vis, conte du* XII^e *siècle* (1832); *Li Neps del pastur, conte du* XII^e *siècle* (1833), opuscules écrits dans un style baroque et presque inintelligible et publiés sous l'anagramme assez compliqué de **Jers Hopesech Tarlilecb**. On doit encore à Richelet un *Voyage pittoresque dans le département de la Sarthe* (Le Mans, 1829) et un *Guide dans la ville du Mans* (1830).

RICHELIEU (À LA) loc. adv. Art culin. Se dit de certaines préparations culinaires : *Boudins* À LA RICHELIEU.

— **Encycl.** *Boudins à la Richelieu*. Ces boudins sont faits avec de la farce de volaille. On opère de la façon suivante : un oignon, coupé en petits dés, sera blanchi, rafraîchi, égoutté et revenu au beurre pendant dix minutes; on le mêle à de la farce de volaille bien consistante et on met cette farce sur des bandes de papier ayant 0m,06 de largeur sur 0m,10 de longueur; on dispose la farce de façon qu'elle n'atteigne pas plus de 0m,04 d'épaisseur sur chaque morceau de papier et que celui-ci la déborde de chaque côté de 0m,01. On enlève, avec le manche d'une cuiller, une portion de farce sur chaque tas, de façon à laisser un vide de 0m,02 de largeur sur autant de profondeur, et on garnit ce vide avec un salpicon de truffes et de blanc de volaille, le tout saucé d'allemande réduite. Par-dessus ce salpicon, on place une légère couche de farce qui l'enveloppe parfaitement; c'est là ce qu'on appelle les boudins *à la Richelieu*. Il ne restera plus qu'à les jeter, un quart d'heure avant de les servir, dans de l'eau très-chaude, mais non bouillante. On les égoutte sur une serviette, on les dresse en couronne et on sauce avec de l'espagnole.

RICHELIEU, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Chinon, sur la Mable; pop. aggl., 2,275 hab. — pop. tot., 2,641 hab. Ce n'était qu'un petit village, lorsque Armand Duplessis, cardinal de Richelieu, qui y était né le 5 novembre 1585, résolut d'en faire une ville digne de porter son nom. En 1631, il l'érigea en duché-pairie et y construisit un château dont les écrivains du temps ont laissé de pompeuses descriptions. La ville, construite sur un plan régulier, offre un des spécimens les plus frappants et les plus complets de l'architecture de l'époque, dont la monotonie, jointe à la tristesse de la campagne environnante, forme un ensemble singulièrement mélancolique. La rue principale est bordée d'hôtels uniformes, dont l'aspect rappelle celui des maisons de la place Royale, à Paris, et qui furent bâtis par les seigneurs qui composaient la cour du cardinal. La Fontaine, dans son voyage en Limousin, décrit ainsi la ville de Richelieu :

> Enfin, elle est, à mon avis,
> Mal située et bien bâtie;
> On en a fait tous les logis
> D'une pareille symétrie.
>
> Ce sont des bâtiments fort hauts;
> Leur aspect vous plairait sans faute :
> Les dedans ont quelques défauts;
> Le plus grand, c'est qu'ils manquent d'hôte.
>
> La plupart sont inhabités;
> Je ne vis personne en la rue;
> Il m'en déplaît; j'aime aux cités
> Un peu de bruit et de cohue.

Le château de Richelieu a presque complétement disparu. On y arrivait par une immense allée de près d'une demi-lieue de longueur, bordant un côté du parc. Au bout de cette allée apparaissait la façade du château régnant sur une avant-cour majestueuse, avec de nombreux pavillons et corps de logis, le tout entouré de fossés, comme à Chenonceaux. Après avoir passé le pont-levis qui conduisait à l'entrée principale, on trouvait la porte gardée par deux statues, celles de Mars et d'Hercule, et surmontée d'un dôme, avec une Renommée au sommet. Des deux côtés de cette figure se dressaient deux petites pyramides, du corps desquelles sortaient des proues de navire, emblème favori des victoires navales du cardinal et qu'on retrouve au Palais-Royal (galerie parallèle à la rue de Valois). De nombreux bustes et statues ornaient les abords du château, la plupart représentant des sujets mythologiques : ici Jupiter, là Apollon, ici Bacchus, là Mercure. Enfin, à l'endroit dit le *grand degré*, c'est-à-dire de chaque côté du vestibule, on voyait les deux *Captifs* de Michel-Ange, aujourd'hui un des plus précieux trésors de notre musée. Le *degré* lui-même, ou plutôt l'escalier, était de marbre jaspé.

Quant aux appartements, que nous ne nous arrêterons pas à décrire, leur magnificence était en harmonie avec celle de l'extérieur. Des tableaux, signés Albert Dürer, Titien, Poussin, Pérugin, attestaient le goût éclairé du cardinal. Le bon La Fontaine, lors de sa visite à Richelieu, fut si ravi de ces merveilles (des antiques surtout, dont le château abondait), qu'il écrit à sa femme qu'elle n'ait pas à compter sur une description, car, dit-il, « de m'amuser à des lambris et à des dorures, moi que Richelieu a rempli d'originaux et d'antiques, vous ne me le conseilleriez pas. » Cependant, le poëte faiblit un instant, écrasé par tant de luxe : « Je vous avouerai, toutefois, que l'appartement du roi m'a semblé merveilleusement superbe; celui de la reine ne l'est pas moins; il y a tant d'or qu'à la fin je m'en ennuyois. Jugez ce que peuvent faire les grands seigneurs et quelle misère c'est d'être riche : il a fallu qu'on ait inventé les chambres de stuc où la magnificence se cache sous une apparence de simplicité... L'appartement du roi consiste en diverses pièces, dont l'une, appelée le grand cabinet, est remplie de peintures exquises; il y a, entre autres, des *Bacchanales* du Poussin et un combat énigmatique de *Pallas et de Vénus*. » Le château contenait trois chapelles : une au rez-de-chaussée, deux dans les étages supérieurs. On y remarquait un *Saint Sébastien* et une *Madeleine* du Titien, dont le fabuliste raille l'embonpoint dans un style qui sent Boccace d'une lieue. Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la fameuse table en marqueterie, estimée alors 300,000 écus, une des plus curieuses merveilles du château de Richelieu. Pour la décrire, La Fontaine emploie la langue des dieux :

> Elle est de pièces de rapport,
> Et chaque pièce est un trésor,
> Car ce sont toutes pierres fines,
> Agates, jaspes, cornalines,
> Pierres de prix, pierres de nom,
> Pierres d'éclat et de renom...
> Ce qu'on prise aux tapis de Perse et de Turquie,
> Fleurons, compartiments, animaux, broderie,
> Tout cela s'y rencontre aux yeux :
> L'aiguille et le pinceau ne rencontrent pas mieux.

Quant au jardin du château, ou plutôt au parc, également semé de statues, il était immense au point qu'on pût y courre le cerf, et d'une pelouse, étendue devant le château comme un tapis vert, rayonnaient des allées profondes qui se perdaient sous les arbres. Tel était le château de Richelieu, qui ne trouva pas grâce devant la Révolution et dont la destruction est vivement regrettable.

Richelieu fait un important commerce de grains, de truffes excellentes et de vins blancs communs. On y trouve des minoteries, des fabriques de chaux, de tuiles et de briques.

RICHELIEU, SOREL ou **CHAMBLY**, rivière du bas Canada. Elle sort de l'extrémité septentrionale du lac Champlain, sur la frontière des Etats-Unis, et va déboucher dans le Saint-Laurent, après un cours d'environ 150 kilom. Elle renferme un grand nombre d'îles qui nuisent à la navigation. Ses bords sont riants et couverts de nombreux villages.

RICHELIEU, comté de l'Amérique anglaise, dans le bas Canada, compris entre les comtés de Buckingham, de Bedford et de Surry et le bassin de Saint-Pierre. Le Yamasco et le Saint-Francis sont les principales rivières qui le traversent. Le fleuve Saint-Laurent baigne sa limite méridionale. Les bords des rivières sont fertiles et bien cultivés; l'intérieur des terres est couvert d'épaisses forêts. Environ 6,000 hab.

RICHELIEU (François DU PLESSIS DE), capitaine français, père du célèbre cardinal de ce nom, né en 1548, mort à Gonesse en 1590. Issu d'une ancienne famille du Poitou qui a tiré son nom et son origine de la terre du Plessis, il fut élevé parmi les pages de François II et de Charles IX. Il se distingua à la bataille de Montcontour, suivit le duc d'Anjou, depuis Henri III, en Pologne, et devint, en 1578, grand prévôt de France. Plus tard, il assista aux combats d'Arques et d'Ivry. En récompense de ses services, Henri IV lui donna, en 1590, une gratification de 20,000 écus et le nomma capitaine de ses gardes; mais la mort ne lui permit pas de remplir ces fonctions.

RICHELIEU (Alphonse-Louis DU PLESSIS DE), dit **cardinal de Lyon**, fils du précédent, né à Paris en 1582, mort à Lyon en 1653. Nommé évêque de Luçon à vingt-deux ans, il se démit, vers 1605, de ce siége en faveur de son frère Armand, fit, l'année suivante, profession à la Grande-Chartreuse et vécut pendant vingt et un ans dans la plus grande austérité. Son frère, devenu le tout-puissant cardinal, le tira malgré lui du cloître pour le faire archevêque d'Aix. Transféré deux ans après à Lyon, il reçut le chapeau de cardinal en 1629, par dérogation au décret de Sixte-Quint statuant que deux frères ne devaient jamais porter la pourpre en même temps. Il devint ensuite grand aumônier de France, fut pourvu des plus riches bénéfices, s'acquitta avec succès, en 1635, d'une mission auprès de la cour de Rome, assista, en 1644, au conclave qui élut Innocent X et, l'année suivante, présida l'assemblée du clergé de France. Pendant une épidémie qui ravagea son diocèse en 1638, il se signala par son zèle et sa charité. La Bibliothèque nationale possède de ce prélat un recueil de *Lettres* qu'il avait écrites à Louis XIII et aux plus illustres personnages de la cour.

RICHELIEU (Armand-Jean DU PLESSIS, cardinal, duc DE), frère du précédent, né à Paris le 5 septembre 1585, mort dans la même ville le 4 décembre 1642. Il se destina d'abord à la carrière des armes et, sous le nom de marquis du Chillon, il commença des études militaires spéciales. Mais son frère aîné, évêque de Luçon, s'étant fait chartreux, il céda aux instances de sa famille et abandonna l'épée pour la théologie. Il se livra avec une ardeur extrême à ce genre d'études si différentes de celles qu'il avait faites jusqu'alors, entra dans les ordres et fut sacré évêque en 1607, bien qu'il n'eût alors que vingt-deux ans. Le jeune prélat s'occupa exclusivement de ses fonctions ecclésiastiques jusqu'en 1614, époque à laquelle il siégea aux états généraux comme député du clergé de sa province. Chargé de haranguer le roi à la clôture des états, il sut mêler d'adroites flatteries aux doléances dont il était l'interprète. Ses manières insinuantes lui gagnèrent les faveurs de la cour. Le contrôleur général des finances, Barbin, et la marquise d'Ancre, Leonora Galigaï, le présentèrent à la reine mère, et, en 1616, l'évêque de Luçon devint aumônier de Marie de Médicis, puis secrétaire d'Etat. L'année suivante, après l'assassinat du maréchal d'Ancre et par une prévoyance d'ambition que l'avenir justifia, il suivit la reine mère exilée à Blois, s'associant honorablement à ses disgrâces, sans toutefois compromettre ses intérêts propres auprès de Louis XIII. Il entreprit même le rôle difficile de conciliateur entre la mère et le fils. Le roi, dont l'antipathie pour le nouveau ministre n'avait cédé qu'à l'ascendant de cet esprit supérieur et fécond en ressources, le roi, disons-nous, conçut quelques soupçons sur la bonne foi du prélat et le renvoya dans son diocèse. « Là, dit M. Jay, il se livra entièrement aux méditations scolastiques et se mit à composer des ouvrages destinés à l'instruction des réformés. Le duc de Luynes, peu rassuré par cette chaleur de prosélytisme, le fit reléguer dans les Etats du pape, à Avi-

gnon. Le désir d'apaiser les soupçons du roi et de son favori fit reprendre à Richelieu, avec un zèle très-apparent, ses travaux d'apôtre ; il composa le livre *De la profession du chrétien*, ouvrage d'une morale austère dans lequel il ne puisa pas toujours des règles de conduite, mais qui lui valut une réputation utile à son avancement dans le monde. » Cet avancement fut rapide.

Marie de Médicis, rentrée à la cour, fit obtenir à Richelieu le chapeau de cardinal. Elle parvint à vaincre les répugnances du roi et fit entrer au conseil (1624) l'homme qui devait bientôt la briser et condamner sa vieillesse aux ennuis et aux misères de l'exil. Richelieu prit dans le ministère une autorité souveraine qu'il devait conserver jusqu'à son dernier souffle. Tout plia sous le poids de sa forte volonté et l'on peut dire que pendant dix-huit ans il fut le véritable roi de France. La pâle et indécise figure de Louis XIII disparut derrière celle de l'imposant ministre, et ce fantôme de roi n'apparait dans l'histoire que comme le muet témoin des actes de son propre règne.

La Valteline restituée aux Grisons (1626) malgré l'Espagne et la cour de Rome, le renouvellement de nos vieilles alliances avec les protestants de l'Europe, le commencement de la lutte contre les calvinistes français signalèrent les débuts du nouveau premier ministre. Le parti huguenot, qui formait un Etat dans l'Etat, traitait avec les puissances étrangères et, sous le voile respectable de la liberté religieuse, servait trop souvent l'ambition des grands seigneurs mécontents. C'est contre ce parti que le cardinal résolut de porter ses premiers coups. La Rochelle était alors le boulevard de la Réforme. C'est dans les murs de cette ville que les chefs protestants tenaient leurs conciliabules et bravaient l'autorité du roi. Ils obéissaient à un mot d'ordre venu de Londres, où le duc Henri de Rohan et le duc de Soubise se concertaient avec Buckingham. Celui-ci fit armer une flotte de 100 vaisseaux, en prit le commandement et, avec 7.000 hommes, il opéra une descente dans l'île de Ré. Toiras le repoussa. Le cardinal vint mettre alors le siége devant La Rochelle, et il ne voulut céder à personne le soin de diriger les opérations. Elles furent si habilement conduites que la ville fut prise. « Le mercredi, 1er novembre 1628, dit M. Jay, le cardinal, qui venait de faire le métier de capitaine et d'ingénieur, célébra la messe dans l'église de Sainte-Marguerite. Le roi fit, l'après-midi, son entrée dans la ville. Les rues étaient encombrées de cadavres, plusieurs étaient inhabitées. Le nombre des habitants, qui, l'année précédente, s'élevait à près de 30,000, n'était plus que de 5,000; la famine, plus meurtrière que le glaive, avait tout moissonné. La réduction de La Rochelle mit fin aux guerres de religion. L'un des grands objets de la politique de Richelieu était désormais accompli. Le parti protestant abattu lui permettait de disposer de toutes les forces de la monarchie contre des ennemis extérieurs; mais il lui restait une tâche plus grande et plus pénible à remplir : c'était de réduire à l'obéissance les grands de l'Etat, toujours prêts à négocier avec l'Espagne et à se mettre en révolte contre l'autorité royale. » Cette tâche n'effraya pas Richelieu. Avec une résolution inébranlable, une inflexible fermeté, un mélange d'audace et de finesse, il alla droit devant lui. N'avait-il pas dit à un de ses confrères : « Je n'entreprends rien sans y avoir bien pensé; mais, quand une fois j'ai pris une résolution, je vais à mon but, je renverse, je fauche tout et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge? » Il ne justifia que trop ces paroles.

Entravé dans ses vastes projets par les misérables complots de Gaston d'Orléans, il fit emprisonner les créatures de ce prince, le grand prieur de Vendôme, d'Ornano, qui périt dans sa prison, et de Chalais, qu'il fit décapiter. Il affermit ensuite, dans une guerre courte et vigoureuse, un prince français, le duc de Nevers, dans les importantes possessions de Mantoue et du Montferrat qui lui étaient disputées par trois souverains. La pacification du Languedoc, la prise de Nîmes, de Castres, d'Uzès et de Montauban portaient le dernier coup à la fraction protestante que la prise de La Rochelle avait laissée debout. Chose remarquable, Richelieu, tout en courbant ce parti sous la loi commune, respecta son culte, lui assura la liberté de conscience et les priviléges qui lui avaient été attribués par l'édit de Nantes.

Ce fut à ce moment que se manifestèrent les premiers signes de division entre le cardinal et la reine mère. Cette princesse, ne trouvant pas dans l'homme dont elle avait commencé la fortune l'humble docilité d'un courtisan, jalouse, d'ailleurs, de l'empire absolu qu'il exerçait dans le gouvernement et entourée d'une tourbe envieuse de courtisans écrasés par la supériorité de Richelieu, sentit s'amasser dans son cœur italien le fiel de la haine et la poignante passion de la vengeance. Soutenue par Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans et les plus grands seigneurs de la cour, elle fatigua d'importunités le faible Louis XIII, qui finit par se laisser vaincre et promit à la faction le sacrifice du ministre détesté. Celui-ci était perdu aux yeux de tous, et déjà des flots de courtisans inondaient le palais du Luxembourg, félicitant bassement Marie de Médicis sur un triomphe qu'on croyait assuré et se disputant les faveurs et les places. Mais Richelieu, brisant d'une main souveraine le réseau d'intrigues qui l'enveloppe, vole à la maison de chasse de Versailles, où le roi était allé cacher ses perplexités et ses irrésolutions, et n'a qu'à se montrer pour reprendre sur son maître l'ascendant du génie et retourner contre ses ennemis les armes qu'ils avaient préparées. Cette journée est restée fameuse dans l'histoire sous le nom de *journée des dupes* (11 novembre 1630). A la première nouvelle de ce revirement, la méprisable cohue qui entourait Marie de Médicis abandonna le Luxembourg et se précipita sur Versailles, où elle fatigua Richelieu de servilités expiatoires. Le ministre signala le rétablissement de son pouvoir par des coups d'autorité : les deux Marillac, Bassompierre, tous les courtisans de la reine mère sont diversement frappés; elle-même, après avoir troublé l'Etat par de nouveaux complots et poussé à la révolte Gaston d'Orléans, se voit obligée de fuir la France et d'aller terminer dans l'exil son orageuse carrière (1631). Peu de temps après, le maréchal duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, ayant prêté son bras à la révolte de Gaston, est vaincu à Castelnaudary et décapité à Toulouse (1632). La noblesse française, décimée à chacune de ses tentatives de rébellion et d'indépendance féodale, se courbe en frémissant sous le niveau de fer de la loi. Elle a beau chercher des appuis à l'étranger et mendier les subsides déshonorants des ennemis de la France, la hache du bourreau punit toutes ses trahisons et la main puissante du cardinal dompte ses résistances insensées.

« Dans ses tentatives d'innovation, dit Aug. Thierry, Richelieu, simple ministre, dépasse de beaucoup en hardiesse le grand roi qui l'avait précédé. Il entreprit d'accélérer si fort le mouvement vers l'unité et l'égalité civiles et de les porter si loin, que désormais il fût impossible de rétrograder. Sa vie de tous les jours fut une lutte acharnée contre les grands, la famille royale, les cours souveraines, tout ce qu'il y avait de hautes existences et de corps constitués dans le pays. Pour tout réduire au même niveau de soumission et d'ordre il éleva la royauté au-dessus des liens de famille et du lien des précédents. Il l'isola dans sa sphère comme une pure idée, l'idée vivante du salut public et de l'intérêt national. Des hauteurs de ce principe, il fit descendre dans l'exercice de l'autorité suprême une logique impassible et des rigueurs impitoyables. Il fut sans merci comme il était sans crainte et mit sous ses pieds le respect des formes et des traditions judiciaires. »

Tandis qu'il déconcertait les factions intérieures et livrait à la hache du bourreau les ennemis de la chose publique, au moment même où son existence était compromise et où il ignorait ce que lui réservaient les fureurs de la reine mère, Richelieu poursuivait son grand projet pour l'abaissement de l'envahissante maison d'Autriche, qu'il attaquait au cœur en détachant la Bavière de son alliance, en semant la division dans la ligue catholique d'Allemagne et en contribuant par ses subsides aux succès des Suédois (1630-1632). Supérieur aux clameurs du fanatisme, il n'hésita pas, quoique revêtu de la pourpre romaine, à soutenir les protestants pendant la guerre de Trente ans, à sauver la Germanie du Nord de l'absolutisme catholique de Ferdinand et à traiter avec les états de Hollande. La guerre avec l'Espagne ne répondit pas d'abord à son attente. Les frontières de la Picardie, mal défendues, ouvrirent un large passage à l'ennemi, qui s'avança jusqu'à Corbie; mais le cardinal sut obtenir du prince d'Orange et des états hollandais des démonstrations militaires qui éloignèrent les Espagnols. A partir de 1638, la fortune, longtemps indécise, se prononça en faveur de la France. L'Alsace est conquise (1639), le Portugal recouvre son indépendance (1640), les Espagnols sont repoussés de toutes parts, le Roussillon et la Catalogne se soulèvent contre l'Espagne, l'Artois est soumis (1641), Perpignan est pris : les armées françaises sont partout victorieuses. Pendant qu'il se couvrait de gloire par le succès de nos armes à l'extérieur, Richelieu signalait une fois de plus à l'intérieur son immense pouvoir et son esprit vindicatif. Nous voulons parler du procès d'Urbain Grandier et de la grande querelle du duc d'Epernon et du cardinal de Sourdis. Nous n'insisterons pas sur ces faits qui font, dans le *Grand Dictionnaire universel*, l'objet d'articles spéciaux (v. EPERNON, GRANDIER). Disons seulement que Richelieu confondit trop souvent ses haines personnelles avec la vindicte de l'Etat.

Richelieu, comblé d'honneurs et de dignités, semblait gouverner non-seulement la France, mais encore l'Europe entière, quand il vit éclater contre lui la fameuse conspiration de Cinq-Mars. Ce favori de Louis XIII devait sa fortune au cardinal; il n en était pas moins entré dans les dernières intrigues du comte de Soissons qui déjà, en 1635, avait tenté d'assassiner Richelieu et qui périt, plus tard, à la Marfee, en combattant la France avec l'appui des Espagnols. Entraîné par la jalousie, Cinq-Mars s'engagea avec les familiers du lâche Gaston d'Orléans dans un nouveau complot. Des négociations criminelles furent ouvertes avec l'Espagne, qui s'engagea par un traité secret à fournir des troupes et de l'or au parti de Gaston. Mais l'œil vigilant de Richelieu pénétra cette nouvelle trahison. Une copie du traité fut mise sous les yeux du roi, qui hésitait encore à livrer ses favoris aux sévérités de la loi, et les coupables furent arrêtés. Désavoué, dénoncé même par le duc d'Orléans, Cinq-Mars périt avec son ami de Thou (v. CINQ-MARS). Leur exécution eut lieu à Lyon le 12 septembre 1642.

Le jour même, le cardinal, qui avait voulu s'assurer que ses ordres étaient remplis, le cardinal quittait Lyon porté dans une litière. Il arriva à Paris, et sa figure, jaunie par la souffrance, retrouva un sourire quand il se vit de nouveau dans son Palais-Cardinal, entouré de sa famille, « qu'il avait appréhendé ne plus revoir, et maître encore de cette cour où ses ennemis s'étaient flattés qu'il ne paraîtrait plus. » Son triomphe ne fut pas de longue durée. La maladie, qui avait semblé lui accorder une trêve, se réveilla plus dangereuse et le 4 décembre il mourut. Son œuvre était achevée.

Cette œuvre, dont il poursuivit l'exécution avec une constance inflexible, au milieu des révoltes de la cour et de la famille royale, malgré la faiblesse de Louis XIII, l'opposition furieuse de la reine mère et les complots sans fin du duc d'Orléans, peut être esquissée de la manière suivante : concentration du pouvoir au profit de l'unité nationale, abaissement de la haute noblesse, répression de ses velléités féodales, élévation des classes commerçantes et industrielles, destruction de la puissance politique du protestantisme, tout en respectant la liberté de conscience, affaiblissement de la puissance colossale de la maison d'Autriche, création pour la France d'une suprématie qui fut salutaire à l'Europe, qu'elle civilisa sans l'asservir. Son administration intérieure fut signalée par d'utiles réformes dans les finances, l'armée, la législation civile, par une extension considérable donnée à nos établissements coloniaux, par la protection accordée aux lettres, la fondation de l'Académie française, la création d'un nombre considérable d'établissements utiles, etc.

Richelieu a été fort diversement jugé par les historiens, et jamais ministre n'a été l'objet de plus d'éloges et de plus d'accusations. Nous ne pouvons ici faire connaître les innombrables appréciations dont cet homme d'Etat illustre a été l'objet. Nous nous bornerons à citer deux pages écrites par deux maîtres; elles présentent au plus haut point le caractère d'impartialité qui convient à l'histoire.

« A l'extérieur, dit Henri Martin, Richelieu a réalisé les plans de Henri IV autant que l'ont permis les circonstances, devenues moins favorables; il a conquis à la France une prépondérance salutaire pour l'Europe et qui ne tendait point à la monarchie universelle comme avait fait la maison d'Autriche. Le principe des frontières naturelles, complément de celui de l'identité de langage et d'origine, déterminait pour lui les bornes de l'extension territoriale; plus de conquête de hasard, d'expansion sans règle et sans frein ! Il a systématisé, à la suite de Henri IV, la vraie politique française vis-à-vis de l'Italie; il a sauvé la Germanie du Nord, la patrie de Luther, et, avec elle, le vrai génie teutonique, en faisant payer cet immense service à l'Allemagne par la reprise d'une partie des provinces envahies par les Germains sur la Gaule. L'organe d'une réaction insensée (Frédéric Schlegel) a qualifié de « politique athée » la politique de Richelieu, parce qu'elle a vaincu le Dieu de Philippe II, le Dieu des ténèbres et de la mort. La politique de l'équilibre, telle que l'avait conçue Henri IV et pratiquée Richelieu, a été la préparation et comme la forme première de la politique des nationalités, politique de l'avenir qui règne aujourd'hui sur les esprits en attendant qu'elle règne pleinement sur les faits. En résumé, Richelieu a détruit ou affaibli outre mesure des restes précieux de libertés locales; il a ruiné ou fort altéré des habitudes de résistance, de réserve individuelle qui faisait le Français libre jusqu'à un certain point par les mœurs, sinon par les lois; mais on ne peut le confondre cependant avec les destructeurs des gouvernements libres; on ne détruit pas ce qui n'existe pas; quelle institution nationale a-t-il renversée? Il y a toute apparence que le despotisme se fût établi sans lui; sans lui la France et l'Europe eussent-elles été sauvées?... La raison, tout balancé, amnistie Richelieu qui l'avait si souvent invoquée contre la coutume. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie, et nous croyons que le sentiment populaire, lorsque l'enseignement l'aura initié à la connaissance du passé, rendra le même arrêt. »

M. Augustin Thierry a écrit de son côté : « Tout ce qui était possible en fait d'amélioration sociale au temps de Richelieu fut exécuté par cet homme dont l'intelligence comprenait tout, dont le génie pratique n'omettait rien, qui allait de l'ensemble aux détails, de l'idée à l'action, avec une merveilleuse habileté. Maniant une foule d'affaires grandes et petites en même temps et avec la même ardeur, partout présent de sa personne et de sa pensée, il eut à un degré unique l'universalité et la liberté d'esprit. Prince de l'Eglise romaine, il voulut que le clergé fût national; vainqueur des calvinistes, il ne frappa que la rébellion et respecta les droits de la conscience; enfant de la noblesse et imbu de son orgueil, il agit comme s'il eût reçu mission de préparer le règne du tiers état. La fin dernière de sa politique intérieure fut ce qui faisait grandir et tendait à déclasser la bourgeoisie, ce fut le progrès du commerce et le progrès des lettres, le travail soit de l'esprit, soit de la main. Richelieu ne connaissait au-dessous du trône qu'une dignité égale à la sienne, celle de l'écrivain et du penseur; il voulait qu'un homme du nom de Chapelain ou de Gombault lui parlât couvert. Mais tandis que par de grandes mesures commerciales et une grande institution littéraire il multipliait pour la roture, en dehors des offices, les places d'honneur dans l'Etat, il comprimait sous le niveau d'un pouvoir sans bornes les vieilles libertés des villes et des provinces. » A ces appréciations si justes, nous n'ajouterons qu'un mot : Richelieu a été l'un des plus grands politiques des temps modernes et l'un des hommes qui ont le plus fait pour la grandeur et l'unité de la France. Nous l'avons déjà dit : jamais ministre ne fut l'objet de plus de jugements contradictoires, depuis les éloges passionnés de l'enthousiasme jusqu'aux malédictions de la haine. L'histoire a longtemps hésité entre la malédiction et la gloire. Retz l'accuse d'avoir formé dans la monarchie « la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie. » Montesquieu le considère comme un des plus méchants citoyens de France. Mais ces arrêts, dictés par la passion d'hommes presque ses contemporains, n'ont pas été ratifiés par le jugement plus calme de la postérité, et sans excuser le terrible cardinal de son écrasant despotisme, tout en lui reprochant d'avoir trop souvent exercé des vengeances personnelles sous le prétexte des intérêts de l'Etat, on ne peut méconnaître les services immenses rendus par lui à la France et à la civilisation.

Richelieu avait publié plusieurs écrits théologiques qui eurent un grand succès. Son *Testament politique*, dont l'authenticité niée par Voltaire paraît reconnue aujourd'hui, a été écrit de la main du jésuite Labbe, le savant compilateur des conciles. « Il contient, dit Henri Martin, des traits à la façon de Corneille, que Labbe n'a certainement pas trouvés et qu'il a recueillis de la bouche du cardinal. » La meilleure édition est celle de M. Foncemagne (1764). On a aussi des *Mémoires* publiés partiellement sous le titre d'*Histoire de la mère et du fils*, puis d'une manière plus complete dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (1823); un *Journal de M. le cardinal de Richelieu durant le grand orage de la cour* (1630-1631; Amsterdam, 1664). M. Avenel a publié les *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* (Paris, 1853-1856).

Richelieu (MÉMOIRES DU CARDINAL DE) [1823 et 1854]. Il est curieux d'entendre Richelieu raconter les événements de son ministère ou, si l'on veut, de son règne; développer ses plans, expliquer ses motifs, plaindre lui-même ses victimes, excuser ses rigueurs, pallier les torts d'un caractère ambitieux, souvent ingrat pour ses bienfaiteurs, toujours inflexible envers ses ennemis, et montrer enfin les ressorts d'une politique tantôt mystérieuse et sombre, tantôt ouverte et audacieuse. Mais Richelieu est-il bien l'auteur de ces *Mémoires?* existe-t-il des preuves de leur authenticité? Une foule de monuments contemporains attestent que le célèbre cardinal composa l'histoire de son temps; il ne l'écrivit pas tout entière lui-même, mais il la fit écrire sous ses yeux par divers secrétaires; il la corrigea souvent de sa main, il s'en réserva quelques parties plus difficiles, il mit de l'ordre et de la suite dans les autres fragments et se donna souvent la peine de les lier par des préambules et des transitions. Un ouvrage conçu par un ministre, fait d'après ses ordres, son plan, ses inspirations, ses documents, corrigé et complété par lui-même, peut être appelé l'ouvrage de ce ministre. Ces *Mémoires* passèrent des mains de la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, dans celles de la seconde duchesse d'Aiguillon et furent acquis à la mort de cette dernière, en 1705, par Louis XIV, qui les fit déposer au ministère des affaires étrangères. Leur authenticité est donc démontrée. Tout n'est pas intéressant dans ces volumineuses relations, par la raison bien simple que Richelieu n'a pas su faire le départ des principaux événements et des faits accessoires; la perspective historique lui a manqué; puis le sentiment, l'orgueil de l'œuvre accomplie, l'amène à s'appesantir sur les actes et sur les mesures dont il a pris l'initiative et la direction. Cependant tout peut être lu avec fruit dans les *Mémoires* du cardinal, et une partie assez considérable n'est pas dépourvue d'agrément. Si ses écrits sont un peu prolixes, la plupart des événements qu'il raconte sont ou curieux ou importants; si ses discours sont longs, ses paroles sont celles d'un homme d'Etat. Les grands événements qui se sont passés sous son ministère, les plans habiles qu'il forma, les guerres glorieuses qu'il soutint n'ont pas besoin d'un nouveau commentaire. Mais une étude à faire, c'est celle d'un

caractère supérieur, qui se peint très-bien lui-même par les traits qu'il fournit. Au siége d'Arras, les trois maréchaux français qui serrent la ville dans leurs lignes apprennent qu'une armée espagnole s'avance pour la dégager; l'un d'eux vient consulter le cardinal pour savoir s'il faut attendre l'ennemi dans les retranchements ou s'il faut aller au-devant de lui. « Je ne suis point homme de guerre, répond le cardinal, ni capable de donner un avis sur ce sujet. Il est vrai que j'ai beaucoup lu, mais je n'ai pas trouvé qu'on soit sorti des lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré dix-huit jours à les faire. Lorsque le roi vous a confié le commandement de ses armées, il vous a crus capables, et il lui importe fort peu que vous sortiez ou que vous ne sortiez pas; mais vous répondez de vos têtes si vous ne prenez pas la ville. » La ville fut prise. Quelle était la tactique de Richelieu au conseil, tête à tête avec le roi, qui subissait l'ascendant du premier ministre, tout en le détestant? Par quel miracle Richelieu triomphait-il des cabales et des oppositions puissantes de la cour? Comment parvenait-il à écarter des marches du trône jusqu'à la reine mère? Les *Mémoires* nous initient au secret. Lorsque le cardinal parle au conseil, il expose le pour et le contre avec une grande apparence d'impartialité; les raisons opposées se balancent dans un parfait équilibre. Son parti est déjà pris, et il paraît ne rien négliger de ce qui peut faire prévaloir l'avis contraire. Quelquefois il ne veut point conclure; il s'en remet au jugement du roi; alors le roi lui demande son avis et s'y tient; ou bien, quand le cardinal a cessé de parler, tous les assistants adoptent avec force éloges l'une des opinions émises, qui n'est au fond que la décision propre de l'habile ministre. Si l'affaire lui est personnelle, comme dans la question de l'exil de la reine mère ou de l'expulsion du cardinal lui-même, Richelieu demande à s'abstenir et attend que le roi lui ordonne de parler. Alors il propose fort longuement cinq remèdes, et, deduisant toujours les considérations pour et contre, il réduit le problème à deux termes: 1° son exil; mais il prouve que le remède serait pire que le mal; 2° celui de la reine mère, qu'il est prêt à accepter pour le bien de l'Etat, quoiqu'une telle mesure soit contraire à ses intérêts et nuisible à sa considération; quoique, enfin, les partisans de la reine mère et le frère du roi, Gaston, puissent se révolter. Mais on peut prendre des précautions fort rassurantes, etc. Tout ce discours est un chef-d'œuvre d'insinuations artificieuses où tout est prévu et déterminé d'avance sous un air de timide bonhomie.

Mais les véritables *Mémoires* de Richelieu ne seraient-ils pas plutôt contenus dans ses *Lettres, dépêches, instructions, papiers d'Etat*, c'est-à-dire dans les pièces originales? C'est ce que le gouvernement a pensé en ordonnant leur publication.

« Ce recueil, dit un professeur distingué, M. Ch. Dreyss, met dans tout son jour en Richelieu l'homme public, ambitieux pour la France, pour son roi, pour lui-même, d'une activité infatigable qui supplée à la mauvaise organisation de tous les services de la guerre, imposant à tous une obéissance prompte et rigoureuse, prodigue pour les bons services non-seulement de belles et de chaleureuses paroles, mais de grâces royales; voulant le succès en toutes choses, mais ne le demandant pas à de basses intrigues; mettant son habileté à être ouvertement le plus audacieux et le plus fort; maître de lui-même, surveillant, contenant par la modération de ses avertissements ou de ses plaintes, mais n'allant pas jusqu'à caresser ses ennemis secrets. Nous voyons l'homme aussi avec quelques faiblesses, modeste par calcul, jaloux de ses prérogatives, ardent à les accroître, faible et solliciteur pour les siens. Nulle part on ne saisit mieux l'écrivain toujours ferme et de bon sens, trouvant l'expression grande et noble à la hauteur de la pensée, haussant quelquefois la voix comme le capitaine qui commande au milieu d'une mer orageuse et pleine d'écueils, mais qui est assuré, ainsi qu'il le dit magnifiquement pendant les péripéties du siége de La Rochelle, que « si les brouillards qui sont sur la France sont très-grands, le soleil les dissipera, et que les plus opiniâtres l'emporteront. » Reste un point à examiner: quel est le style de Richelieu? Ce grand politique a-t-il écrit ses actions avec la simplicité qui caractérise les écrits des grands capitaines? Il y a des réserves à faire dans les éloges que le cardinal mérite souvent, et M. Sainte-Beuve a noté les défauts de son style avec sa finesse habituelle: « L'écrivain politique en Richelieu est souvent ralenti par l'évêque ou même par le théologien. Ajoutez à cela le mauvais goût du temps: Richelieu n'est pas seulement venu avant Pascal, il s'est formé à la phrase avant Balzac; il a des longueurs fatigantes; il a des pointes et des jeux de mots... Mais, chez Richelieu, quand on a bien assisté aux développements substantiels qu'il aime, on sort tout d'un coup de ces lenteurs par quelque trait hardi, qui accuse l'homme d'action et de grand caractère. » Ce contraste s'explique aussi par la manière probable avec laquelle le cardinal composa ses écrits: « Quand on lit les *Mémoires de Richelieu*, on s'aperçoit à tout moment qu'au milieu des choses les plus éloignées et les plus anciennes qu'il raconte il parle tout à coup au temps présent; il est à croire que, de très-bonne heure, il avait pris des notes sur les choses et sur les événements, et ces notes, tantôt vives, tantôt un peu longues, passèrent ensuite à peu près intégralement dans le corps de son ouvrage. C'en est même le défaut; il n'a pas eu le courage ou l'art d'abréger. »

Le recueil des *Lettres et instructions* de Richelieu a été formé par M. Avenel, qui y a fait entrer une partie du texte des *Mémoires*. Cette volumineuse collection a été publiée sous les auspices du comité des documents relatifs à l'histoire de France, comité dont la création est due à M. Villemain.

Richelieu, Mazarin et la Fronde, par M. Capefigue (1835, 8 vol. in-8°). Ce vaste sujet a été traité par l'auteur d'une manière tout à fait fantaisiste; M. Capefigue, en écrivant l'histoire, recherche non la vérité, mais l'originalité. Quand il pense avoir mis la main sur une idée neuve, il ne s'inquiète pas de savoir si cette idée est juste; il va droit devant lui, retranchant les faits les plus avérés qui contrecarreraient son système, transformant les personnages et les circonstances au gré de son caprice et pliant les événements de façon à les faire aboutir à son point de vue.

Il commence par émettre cet aphorisme que, de la mort de Henri IV au commencement du règne de Louis XIV, tout est complétement dominé par l'esprit d'envahissement qui bouleverse le droit public des nations. Ce n'est plus le système religieux qui préside aux événements, c'est la politique et la diplomatie. Tout le système de gouvernement et d'administration est moins dans les mains de la royauté que dans celles de quelques ministres qui en dirigèrent les conseils; le pouvoir n'arrive véritablement au roi qu'après la régence d'Anne d'Autriche. L'histoire ne doit s'attacher qu'à préciser la tendance de chacune des administrations qui précédèrent le long règne de Louis XIV. Or, ces ministères se résument en quatre personnages dont, suivant M. Capefigue, on n'a pas assez considéré la caractère particulier pour s'expliquer la marche des faits: à savoir le maréchal d'Ancre, puis le duc de Luynes, auquel succède Richelieu, qui lègue son pouvoir à Mazarin.

Dans ce système, Concini, ce favori qui ne fut qu'inepte et avide, entièrement ignorant du reste, sauf en ce qui regardait la valeur des écus et des terres, Concini doit être un grand politique, un homme à visées profondes, un ministre qui gouverne. M. Capefigue n'y manque pas. Il donne presque à cet ignorant le génie de Richelieu et le croit capable d'un plan suivi. Le maréchal d'Ancre, dans son livre, se donne la mission de défendre l'unité royale contre la féodalité réveillée sous Condé, les ducs de Longueville et de Rohan. Il y a tout à la fois en lui du Richelieu et du Mazarin, seulement avec la différence qui existe entre les époques et la supériorité des caractères. M. Capefigue consacre deux volumes à cette lutte du maréchal d'Ancre contre les féodaux; mais les temps ne sont pas encore mûrs pour le triomphe de l'autorité royale; le maréchal d'Ancre combat de toutes ses forces; il tombe à la fin sous les coups d'une conspiration à la tête de laquelle se trouve Albert de Luynes.

Dans le ministère du duc de Luynes, M. Capefigue trouve avec raison autre chose que le règne d'un favori élevé au pouvoir par le caprice de Louis XIII. De Luynes a vaincu le maréchal d'Ancre au nom des féodaux; il est le symbole de leur système au ministère; c'est l'agent que la ligue territoriale donne à la royauté. Avec lui la guerre et l'esprit militaire se réveillent, et, s'il lutte à la fin contre la féodalité, c'est qu'il se croit assez fort pour l'aborder corps à corps et que, dans l'histoire, se reproduit presque toujours cette circonstance, que le ministre d'un parti tend à s'en affranchir pour se débarrasser d'une sujétion importune. Richelieu reprend le système de Concini, mais avec toute la puissance et la force de son esprit. « Il fut, de plus, dit M. Capefigue, le précurseur de la Révolution française. Pourquoi cette prédilection des écrivains populaires pour Richelieu, cette main de fer qui passa tout au niveau? C'est par sympathie: c'était l'homme de l'égalité! Comme la Constituante et la Convention, comme les hommes du comité de Salut public, Richelieu avait réalisé l'unité, sous l'empire d'autres idées, il est vrai, mais le résultat était le même. » C'est donc surtout au point de vue révolutionnaire que l'historien étudie Richelieu, et voici ses conclusions: « On a placé Richelieu très-haut parce qu'il avait élevé une royauté sans obstacles, un pouvoir sans limites, et cette royauté imprévoyante lui en savait gré; mais ces obstacles qu'il avait renversés étaient précisément ses éléments de conservation. La féodalité pouvait importuner la couronne, elle ne la menaçait jamais d'un danger. Il y avait des révoltes et pas de révolutions; contemporaine de la royauté, la féodalité en était une des conditions. En détruisant les résistances de la terre, Richelieu frappait le trône qu'il voulait soutenir. »

Après Richelieu vient Mazarin; la lutte prend un caractère différent. Richelieu avait grandi les parlements; quand il mourut, arriva un autre régence, et ce parlement exhaussé s'en empara. Il y eut lutte, mais cette lutte prit un caractère tracassier. Le peuple vient sur la place publique avec une tendance déjà remuante; les parlementaires et les princes rapetissent ce mouvement à leur taille; tout se souille d'un caractère d'intrigues. M. Capefigue relève cependant la Fronde en séparant les deux esprits qui la dominent: l'un venant de la place publique et énergique comme elle; l'autre émanant de l'esprit tracassier du parlement et de la noblesse abâtardie.

Telles sont les quatre époques qui précèdent le règne de Louis XIV. Jusqu'à son avénement, c'est l'apogée du pouvoir ministériel. La royauté s'efface pour s'abandonner tout entière à la capacité d'un seul homme. Puis s'ouvre une ère nouvelle; la royauté se pose en nom sous le sceptre despotique de Louis XIV. Elle subira désormais la pesante responsabilité des événements, creusant tous les jours plus profondément l'abîme qui l'anéantira en se refermant sur Louis XVI. Il est impossible d'accepter entièrement des points de vue où le faux est sans cesse mêlé au vrai; l'histoire n'a pas autant de symétrie; il faut cependant reconnaître qu'il y a un fond de vérité dans le rôle de précurseur de la Révolution française qu'il fait jouer à Richelieu. Peut-être M. Capefigue ferait-il accepter plus facilement ses théories, s'il les présentait avec ce ton simple qui convient à l'histoire et s'il ne poursuivait sans relâche de ses sarcasmes la Révolution et l'esprit libéral; mais il dénature tant de faits de parti pris que c'est à peine si on lui sait gré d'être ingénieux et original dans quelques-unes de ses conjectures.

Richelieu (PORTRAIT DU CARDINAL DE), tableau de Philippe de Champagne; au Louvre. Le cardinal, en grand costume rouge, avec le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, est debout, la tête tournée de trois quarts; il tient sa barrette de la main droite. Bien que ce soit là un portrait d'apparat, de la plus riche et de la plus puissante couleur, on y trouve la gravité accoutumée du peintre et son habileté à exprimer le caractère de ses modèles. Cette belle peinture se voyait autrefois dans l'hôtel de Toulouse, à Paris. On connaît plusieurs autres portraits de Richelieu par Philippe de Champagne; un d'eux a été gravé par Jean Morin. Il y en avait un fort beau dans la galerie Fesch, représentant le cardinal enveloppé dans un manteau rouge doublé d'hermine, la main gauche appuyée sur un livre et la droite faisant un geste expressif.

Parmi les portraits gravés du temps du cardinal, nous citerons ceux qui ont été exécutés par Is. Briot (1633), H. Hondius le jeune (1634), Jérôme David, Jaspar Isac, J. Ganière, Edme Moreau (1639), L. Boissevin, Michel Lasne, Abr. Bosse, Grégoire Huret, Germain Audran, etc. Une gravure de Germain Audran représente le cardinal de Richelieu, assis entre la Prudence et la Fortune de la France, recevant les hommages de la ville de Lyon. Abraham Bosse l'a représenté au milieu d'un soleil, accompagné de plusieurs étoiles symbolisant l'Académie française. Il serait difficile de pousser l'adulation plus loin. Michel van Lochon a gravé, d'après P. van Mol, une composition représentant *Richelieu entre Nancy et Casal*.

Le Louvre possède un très-beau buste de Richelieu par Coysevox; il y en a une reproduction en plâtre dans les galeries de Versailles, où figure également une statue du cardinal exécutée par Duret. Ramey père a fait une statue de Richelieu, destinée à la décoration du pont Louis XVI et qui a été gravée au trait par Réveil. Un buste en marbre, par Gayrard père, a été exposé au Salon de 1831.

Eugène Delacroix a peint le *Cardinal de Richelieu disant la messe dans sa chapelle du Palais-Royal;* le cardinal est entouré de la compagnie de ses gardes qui ont le mousquet sur l'épaule et la mèche allumée; ce tableau a été exposé au Salon de 1831. Le tableau de Paul Delaroche, *Richelieu remontant le Rhône*, est célèbre; nous en donnons ci-après une description. Ansiaux a peint *Richelieu présentant Poussin à Louis XIII* (Salon de 1817); G. Guérin, *Richelieu chez la duchesse de Chevreuse* (Salon de 1835); Cl. Jacquand, *Richelieu jouant aux échecs avec Louis XIII* (Salon de 1839); Ronjon, *Richelieu et le Père Joseph*, sujet tiré de *Cinq-Mars* (Salon de 1842); L. Bakalowickz, les *Loisirs du cardinal de Richelieu* ou *Richelieu et ses chats* (Salon de 1870); J. Kienlin, *Richelieu dansant la sarabande devant Anne d'Autriche* (Salon de 1870); Ed. Nieuwenhuys, *Louis XIII et Richelieu au siége de Perpignan* (Salon de 1869); L. Detouche, *Richelieu au siége de Perpignan* (Salon de 1842); Drolling, *Richelieu mourant* (Salon de 1831), etc. F. Beauplet a gravé une pièce représentant le *Cardinal de Richelieu sur son lit de parade*.

Richelieu remontant le Rhône, tableau de Paul Delaroche. Le sujet de cette composition est emprunté à ce passage de l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire: « Affaibli par la maladie qui le conduisit au tombeau, il (Richelieu) remonte le Rhône de Tarascon à Lyon où il arrive le 1er septembre, traînant à sa suite, dans un bateau attaché au sien, Cinq-Mars et de Thou, qu'il veut conduire lui-même à Lyon pour les faire décapiter. » Il y a là une erreur historique: le cardinal amena seulement le conseiller de Thou à Lyon, où il arriva le 1er septembre, tandis que Cinq-Mars fut amené le 4 dans un carrosse escorté par 600 hommes. L'inexactitude importe peu, d'ailleurs, au point de vue de l'art; elle est d'autant plus excusable qu'elle a permis à Delaroche de faire une de ses œuvres les plus dramatiques. Le vieux cardinal, la tête inclinée, le visage soucieux, le dos enfoncé dans un coussin, les pieds enveloppés d'une riche étoffe dont le bord trempe dans l'eau, est assis sous une tente en forme de dais, dressée dans la barque, la *Saincte-Marie de Tarascon*, que dirigent deux vigoureux mariniers placés à la proue. Près de ceux-ci, hors de la tente, sont groupés les officiers et soldats de la garde du cardinal ministre, qui paraissent assez indifférents. Sous la tente, derrière le fauteuil de Richelieu, se tiennent quelques conseillers, politiques et magistrats à la mine réservée. L'étendard aux armes du cardinal flotte à l'arrière de la barque jusqu'au-dessus du bateau au milieu duquel Cinq-Mars et de Thou sont assis, le premier conservant toute sa grâce et sa frivolité, le second plus ferme et plus grave. Dans ce même bateau, remorqué par celui de Richelieu, il y a neuf autres personnes, y compris le marinier qui manœuvre le gouvernail.

Cette scène, peinte sur une toile de 0m,97 de largeur et de 0m,56 de hauteur, a été exécutée pour M. de Pourtalès, ainsi que le *Mazarin mourant;* les deux tableaux parurent au Salon de 1831, où ils obtinrent un très-grand succès. Gustave Planche protesta assez vivement contre les applaudissements enthousiastes qui accueillirent ces peintures « anecdotiques, » où l'histoire lui semblait rapetissée; il reconnut, d'ailleurs, que, « malgré les innombrables défauts qui les déparent, ou plutôt qui les constituent, et sans lesquels elles ne pourraient pas exister, elles étonnent par l'habile disposition des masses, par l'harmonie calculée des lignes, par l'ingénieuse opposition des couleurs. » M. Ch. Lenormant a exprimé l'avis que, « sans la complication du sujet, le *Richelieu* rentrerait dans la donnée des compositions historiques. » Il ajoute: « Delaroche s'est tiré avec un rare bonheur de cette espèce de problème pittoresque que présentait la disposition des deux barques placées l'une après l'autre sur le milieu du même fleuve. La simplicité de l'ajustement le dispute à la force de l'expression dans la figure du cardinal. La pantomime des divers personnages est pourtant vraie sans lazzi et frappante sans exagération. On regrette seulement que l'extrême coquetterie du pinceau nuise à l'unité de l'effet. » A la vente de la galerie Pourtalès, en 1865, le *Richelieu* et le *Mazarin* ont été payés 80,500 francs. Ils ont été gravés en manière noire par F. Girard.

Richelieu (LE TOMBEAU DE), chef-d'œuvre de sculpture, par François Girardon; dans l'église de la Sorbonne, à Paris. Le puissant cardinal, bienfaiteur et restaurateur de la maison de Sorbonne, est représenté à demi couché sur une espèce de lit antique, comme au sein d'un éternel repos; il a la main droite posée sur son cœur et, de la main gauche, il semble offrir à Dieu un de ses ouvrages. La Religion le soutient, tandis que la Science, affligée de sa perte, est à ses pieds languissante et inconsolable. Cette dernière figure a une attitude et une expression à la fois très-nobles et très-pathétiques; sa draperie est aussi d'un beau caractère. L'ensemble de la composition ne manque ni de grandeur ni de pittoresque. « On ne sait, dit l'abbé de Fontenay, qu'admirer le plus, ou l'effet du tout ensemble, ou la beauté du détail. On prétend que ce mausolée est du dessin du célèbre Le Brun et que Girardon n'a que le mérite de l'exécution; on convient qu'elle est parfaite, mais que c'est à cela seul que se réduisaient les talents de l'auteur, car il était incapable, ajoute-t-on, d'imaginer rien de grand et de sublime par lui-même. » Ce monument a été gravé, des quatre côtés, par B. Picart et par Charles Simonneau. Il y en a aussi une gravure au trait dans la *Galerie des arts et de l'histoire* de Réveil.

Richelieu (RUE DE). Cette rue, qui, sous la Révolution, changea son nom actuel et originaire contre celui de rue de la Loi, est féconde en souvenirs historiques que nous résumerons. D'abord, quelques mots de son origine: la partie de la rue de Richelieu actuelle comprise entre la rue Saint-Honoré et la rue Feydeau fut ouverte, dès 1629, sur l'emplacement de l'ancien mur d'enceinte construit par Charles V. On se souvient que Jeanne Darc faillit, sous Charles VII, être prise à quelques pas de ce mur d'enceinte (V. BUTTE SAINT-ROCH). Ce fut le cardinal de Richelieu qui ouvrit cette rue, afin de donner accès à son palais de ce côté de Paris. De son temps, on pouvait voir encore, à la hauteur de la rue Feydeau actuelle, la porte Sainte-Anne, qui ne fut démolie qu'en 1701. En 1704, un arrêt ordonna la prolongation de la rue jusqu'au rempart, c'est-à-dire jusqu'au boulevard actuel, et on donna le nom de rue Richelieu à toute la longueur de la voie. Le 30 octobre 1793, la Révolution (nous l'avons déjà dit) la débaptisa et lui imposa le nom de rue de

la Loi. Elle ne reprit son nom primitif qu'en 1806, sous l'Empire.

Cela dit, arrivons à son histoire anecdotique : elle est riche. La rue de Richelieu, qui depuis sa création est peut-être la rue parisienne par excellence, doit à sa position exceptionnelle, qui en fait le trait d'union du Paris de la rive droite avec le Paris de la rive gauche, d'avoir eu pour hôtes plus d'un nom illustre, surtout dans les fastes du plaisir. Elle en eut d'autres, hâtons-nous de le dire. Ainsi, à tout seigneur tout honneur : Molière est mort rue de Richelieu, mais non point dans la maison qui, encore aujourd'hui, porte mensongèrement une plaque de marbre commémorative. M. Edouard Fournier, qui a parfaitement établi l'emplacement occupé par le théâtre du grand poëte (v. MOLIÈRE), proposait récemment de changer l'inscription actuelle : *Ici est mort J.-B. Poquelin de Molière, le ..., etc.*, en celle-ci : *Ici n'est pas mort, etc.* Mais c'est-là un procès jugé depuis longtemps, et la rue de Richelieu a des souvenirs moins connus à nous offrir.

Aux nos 60 et 62 s'élevait l'ancien hôtel Talaru. A peu près ruiné aux approches de la Révolution, le marquis de Talaru s'était vu contraint de louer son hôtel à un restaurateur nommé Gence, lequel se proposait d'y ouvrir une maison garnie. En 1792, Gence, moitié pour obtenir un brevet de civisme, moitié pour tirer parti de sa location, proposa de céder l'hôtel de Talaru à la section Lepeletier, comme maison d'arrêt. L'affaire fut conclue. Mais le plus singulier, c'est que quelques jours après le malheureux marquis de Talaru était arrêté et incarcéré dans son propre hôtel, où il était tenu de payer dix-huit livres de location par jour. Il n'en ressortit que pour monter à l'échafaud en compagnie des Laborde et des Boutin, ces derniers Crésus de la monarchie. Plus loin, là où au milieu d'un square nommé place Louvois s'élève une fontaine, et où jadis étaient l'hôtel et le jardin du célèbre ministre de la guerre de Louis XIV, la même Révolution vit la Montansier ouvrir un théâtre; ce théâtre devint plus tard l'Opéra, et c'est devant la porte que le duc de Berry reçut le coup de poignard de Louvel. La maison qui porte le no 80 et fait l'angle de la rue Feydeau nous rappelle un nouveau grand souvenir littéraire. Là habitait Regnard, revenu de ses voyages et bien décidé à profiter à l'avenir de la vie et de ses agréments. L'auteur du *Joueur* avait acquis une charge de trésorier de France au bureau des finances et, en outre, l'intendance des chasses de Dourdan, deux sinécures lucratives qui lui permettaient de mener rue de Richelieu joyeuse vie. La maison du poëte recevait nombreuse et brillante compagnie : artistes, poëtes, gens du monde, parmi lesquels MM. de Condé et de Conti se montrèrent plus d'une fois sans croire déroger. Régnard lui-même a pris la peine de nous tracer en vers un léger croquis de sa manière de vivre. Voici ces vers, assez peu connus :

Au bout de cette rue où le grand cardinal,
Ce prêtre conquérant, ce prélat amiral,
Laissa pour monument une triste fontaine
Qui fait dire au passant que cet homme, en sa haine,
Qui, du trône ébranlé soutint tout le fardeau,
Sut répandre le sang plus largement que l'eau,
S'élève une maison modeste et retirée,
Dont le chagrin surtout ne connaît pas l'entrée...
Mes voisins ont appris l'histoire de ma vie,
Dont mon valet bavard souvent les désennuie.
Demande-leur encore où loge, en ce marais,
Un magistrat qu'on voit rarement au palais,
Qui, revenant chez lui lorsque chacun sommeille,
Du bruit de ses chevaux bien souvent les réveille;
Chez qui l'on voit entrer pour orner ses celliers
Force quartauts de vin et point de créanciers;
Si tu veux, cher ami, leur parler de la sorte,
Aucun ne manquera de te montrer ma porte.

Ces vers nous apprennent qu'il y a eu de tout temps une fontaine rue de Richelieu. Mais prière de ne pas la confondre avec la fontaine Molière, de création toute moderne, à laquelle est consacré un article spécial (v. FONTAINE MOLIÈRE) et qui, rendons-lui cette justice, fournit plus d'eau que celle que Regnard raille si durement pour le cardinal de Richelieu. Au no 112, nous trouvons l'hôtel Lecoulteux. C'est là qu'habitait, en 1793, le célèbre chimiste Lavoisier, lorsque le tribunal révolutionnaire vint l'y saisir pour le traîner à la guillotine. N'oublions pas pour atténuer le fait, sinon l'excuser, que la République sauvait en même temps la France menacée de tous côtés, en mettant sur pied, par un miracle surhumain de célérité et d'énergie, quatorze armées. Après Lavoisier, l'hôtel Lecoulteux fut acquis par un certain Garchi, Napolitain, qui le transforma en jardin public; la mode était aux jardins publics : Velloni, au pavillon de Hanovre; Tortoni, au coin de la rue Taitbout, avaient donné le branle. Garchi établit une grande terrasse courant le long du boulevard jusqu'à l'ancien hôtel Montmorency. Frascati était fondé; mais ce n'était alors qu'un lieu de plaisance, occupé par un glacier, chez qui on allait se rafraîchir, danser et causer sous des allées ombreuses doucement éclairées de verres de de couleur. Ce fut une vogue immense. Le glacier de la rue de la Loi devint tout à fait à la mode. » De grandes glaces, nous apprend un historien qui semble bien informé, encastrées dans des panneaux de bois orangé, d'un beau vernis avec des chambranles bleu céleste, reflètent les galants costumes. Pendues au plafond, de belles lampes de cristal de roche versent une lumière tamisée. Autour des tables d'acajou, autour des chaises étrusques, Garchi circule, très-important et très-civil; d'un signe il fait servir ses biscuits aux amandes du meilleur genre et ses divines glaces qui jaunissent en abricots ou s'arrondissent en pêches succulentes. » Là se nouaient les intrigues, se décidaient les duels. Garchi voyait avec joie arriver la fin de la République; il avait combattu en vendémiaire du côté des royalistes et ruminait paisiblement sa défaite, quand un beau soir son établissement est envahi par une dizaine d'hommes vêtus de houppelandes, coiffés de bonnets à poil, qui tirent leurs sabres, rossent les consommateurs et surtout le maître de céans, puis s'en vont. Garchi se plaint à grands cris; le gouvernement répond : « Bah! ce n'est qu'une petite correction que de chauds républicains se sont permise contre certains aristocrates renforcés. » Le temple de Garchi fut bientôt envahi par le jeu; ce ne fut plus Garchi, ce fut Frascati. Mais l'histoire de Frascati est faite ailleurs, et nous y renvoyons. Citons encore, parmi les hôtes de la rue de Richelieu, le maréchal de ce nom, le vainqueur de Mahon, qui logea longtemps dans les appartements occupés aujourd'hui par le costumier Babin. La Bibliothèque nationale, la Comédie-Française sont situées rue de Richelieu. Aujourd'hui, loin de déchoir, la rue a reconquis son ancienne vogue et c'est à coup sûr une des plus encombrées de tout Paris. L'ancien jardin Frascati, rouvert en 1874, est aujourd'hui tout à la fois bal et concert.

La rue Richelieu est le quartier général du luxe et du commerce ruineux dans tous les genres : objets d'art, modes, bijoux. On voit que nous avions raison; la rue de Richelieu est essentiellement parisienne.

RICHELIEU (Louis-François-Armand DE VIGNEROD DU PLESSIS, duc DE), maréchal de France, petit-neveu du cardinal, né à Paris le 13 mars 1696, mort dans la même ville le 8 août 1788. Sa vie entière fut un scandale, et il est resté le type le plus brillant de la dépravation de cette époque. Marié malgré lui dès l'âge de quatorze ans à Mlle de Noailles, pour laquelle il témoigna un éloignement invincible, il inspira un intérêt trop tendre à la jeune duchesse de Bourgogne, qui ne l'appelait que **sa jolie poupée**. Son père le fit mettre à la Bastille, d'où il sortit au bout de quatorze mois (1714) pour servir sous Villars, dont il séduisit la femme. Sous la Régence, ses galanteries avec les filles du duc d'Orléans eurent un éclat qui le fit de nouveau mettre à la Bastille, où il retourna une troisième fois pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare. Sous Louis XV, il fut d'abord ambassadeur en Autriche (1724), attira habilement cette puissance dans l'alliance française, contribua à faire obtenir le chapeau de cardinal à Fleury et fut comblé de toutes les faveurs. Il servit d'une manière assez brillante dans la guerre de la succession de Pologne, contribua à la victoire de Fontenoy, délivra Gênes, assiégée par les Anglais, fut chargé de l'expédition de Minorque et s'empara de Port-Mahon, fit encore une campagne en Allemagne et se rendit maître de Hanovre, qu'il épuisa par ses exactions et par les brigandages de son armée. Les soldats l'avaient surnommé le **Petit père de la Maraude**. Là finit sa carrière militaire. Sa vieillesse fut déshonorée par les mêmes débauches qui l'avaient rendu fameux. Courtisan souple et intrigant, il avait flatté Mme de Pompadour et Mme Du Barry; il s'aliéna cependant la première de ces favorites en refusant la main de sa fille pour son propre fils, le duc de Fronsac, et s'avilit au point de se faire le pourvoyeur officiel des galanteries de Louis XV. En 1734, il s'était marié en secondes noces à Mlle de Guise, princesse de Lorraine. A quatre-vingt-quatre ans, il se remaria de nouveau. Gouverneur de Guyenne, il commit les plus odieux abus de pouvoir. Malgré ses affectations de philosophisme, il était enflé d'un grand orgueil nobiliaire. A vingt-quatre ans, il avait été poussé par la cabale des femmes à l'Académie française, quoiqu'il ne sût pas un mot d'orthographe. Cet acteur de toutes les intrigues de la Régence et du règne de Louis XV traîna sa décrépitude jusqu'à la veille de la Révolution.

Richelieu (MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE). Le maréchal de Richelieu, élu membre de l'Académie française à l'âge de vingt-quatre ans (12 décembre 1720), sans avoir de sa vie écrit autre chose que des billets doux, est devenu le héros d'un ouvrage où le vrai se mêle à bien des fables et qui a pour titre : *Mémoires du maréchal de Richelieu, pour servir à l'histoire des cours de Louis XIV, de la minorité et du règne de Louis XV, etc.* (Paris, 1790, 4 vol, in-8o). Ces prétendus mémoires, qui sont probablement apocryphes, bien qu'on y rencontre çà et là des pièces originales et très-curieuses, sont l'histoire embellie des galanteries, des duels et des actions d'éclat du fameux maréchal et celle des événements importants auxquels il assista en qualité d'acteur ou de spectateur, durant le cours d'une carrière aussi longue qu'orageuse. Le fils du maréchal de Richelieu a déclaré publiquement que ces mémoires, plus amusants qu'instructifs, n'avaient point été rédigés sous les yeux de son père.

Richelieu (LA JEUNESSE DE) ou le **Lovelace français**, drame en cinq actes, d'Alexandre Duval, représenté sur le Théâtre-Français en janvier 1796. Le maréchal de Richelieu a raconté dans ses mémoires l'aventure, ou plutôt le guet-apens, qui fait le sujet de cette pièce. On y voit une épouse vertueuse, Mme Michelin, femme d'un marchand de meubles du faubourg Saint-Antoine, arrachée à ses devoirs par la violence et l'adresse d'un séducteur, et qui, à peine coupable d'imprudence, succombe à ses remords. Richelieu, le héros célébré par Voltaire, se glisse sous l'habit d'un valet de chambre dans la maison du tapissier Michelin et séduit la femme de cet honnête homme. Il se joue de la réputation, de la tendresse de sa victime, à laquelle il oppose une rivale. Puis il ose reparaître chez elle, uniquement pour la voir expirer. Une cruauté si froide n'est pas conforme au caractère historique de Richelieu. Au point de vue de l'art, elle devient une invraisemblance forcée. Un séducteur brillant est rarement un bourreau implacable, qui fait ses délices des pleurs de sa victime. Mais Duval a atteint le but qu'il s'était proposé. C'est en homme de bien qu'il a présenté le tableau des désordres d'une classe privilégiée, qui comptait sur l'impunité de ses vices. A une époque où les orgies érotiques recommençaient leur cours, au mépris des vertus républicaines, il était louable d'arracher à la dépravation élégante le masque qui cachait ses difformités et d'en finir avec les excès galants ou politiques de l'ancien régime.

Ce drame est intéressant; le style est digne d'éloge. La pièce obtint un succès mérité. L'acteur Monvel, grand seigneur de théâtre, imposa à Duval l'obligation de laisser mettre son nom sur l'affiche à côté du sien, en qualité d'auteur. De l'aveu de Duval, la part de son collaborateur se réduit à quelques mots, dont la pièce eût mieux fait de se passer.

Richelieu (LES PREMIÈRES ARMES DE), vaudeville en deux actes, de MM. Bayard et Dumanoir (théâtre du Palais-Royal, 3 décembre 1839). Ce vaudeville égrillard est la glorification complète du fameux roué. Il a quinze ans et débute dans la vie; on vient de le marier à Mlle de Noailles; mais, avant de consommer le mariage, il faut qu'il retourne quelques années à ses études, et l'abbé, son précepteur, l'attend en bas dans un carrosse qui va le conduire sans désemparer au fond d'une de ses terres. Ce n'est pas là le compte du débauché. Il glisse entre les mains de l'abbé et se faufile dans l'appartement des filles d'honneur. Cette exposition occupe tout le premier acte. « Quand la toile se relève, dit Th. Gautier, Richelieu, qui a vu les demoiselles d'honneur dans le plus simple appareil nocturne, se donne les airs les plus cavaliers du monde; il rosse ses gens, berne ses créanciers et prélude à son rôle de don Juan; il fait décorer son hôtel magnifiquement et tranche de l'Alcibiade; il parie mille louis, avec Matignon, que la revêche Mlle de Noailles, en dépit de l'article 5 du contrat, viendra le trouver elle-même. En effet, la jeune fille vient et bien d'autres avec elle, et Mlle de Nocé, la fille d'honneur, et Mme Patin, devenue baronne de Bellechasse par son mariage avec le chef des levrettes du roi; heureusement que l'appartement de Richelieu a été bâti par un architecte prévoyant; les cabinets y abondent et l'on pourrait y cacher en détail toute l'armée des Amazones. Richelieu fait voir d'abord Mlle de Nocé à M. de Bellechasse, qui trouve l'aventure fort réjouissante, et montre au chevalier de Matignon, qui est charmé de la plaisanterie, la baronne de Bellechasse, tout ébouriffée dans son encoignure; puis il fait voir la femme au mari et la maîtresse à l'amant; voilà deux duels d'un seul coup... Le petit garnement blesse Matignon au bras et Bellechasse dans quelque endroit ridicule. Mlle de Noailles, éperdue, arrive et avoue que son mari n'est pas si enfant qu'il en a l'air. « Je vous présente Mme de Richelieu, » dit le duc à sa belle-mère, fort surprise de rencontrer Diane très-conjugalement assise sur ce sofa qui sera plus tard le sofa de Crébillon fils. La duchesse de Bourgogne, qui a suffisamment maté l'orgueil de sa poupée, lui envoie un brevet de colonel. Noble cadeau! « Je pars ce soir, dit Richelieu à haute » voix. Je pars demain, » ajoute-t-il à voix basse et de manière à n'être entendu que de sa femme, qui sourit en le regardant avec un air de tendre embarras. »

RICHELIEU (Marie-Elisabeth-Sophie DE GUISE, duchesse DE), femme du précédent, morte en 1740. Elle était la seconde fille du prince de Guise et elle épousa Richelieu le 7 avril 1734. C'est Voltaire qui, avec toutes les ressources de son esprit, parvint à unir les deux amants, séparés par plus ou moins de quartiers de noblesse. « Mon cher ami, écrit-il à Cideville le mercredi 7 avril 1734, je pars pour être témoin d'un mariage que je viens de faire. J'avais mis dans ma tête, il y a longtemps, de marier M. le duc de Richelieu à Mlle de Guise. J'ai conduit cette affaire comme une intrigue de comédie; le dénoûment va se faire à Monjeu, auprès d'Autun. » Loin d'imiter Mlle de Noailles, la première femme de son mari, Mlle de Guise fut fidèle à Richelieu, qui, après six mois de constance, la délaissa pour recommencer à courir les aventures galantes.

Belle et sage, la duchesse de Richelieu était aussi très-spirituelle; elle brilla dans tous les salons du XVIIIe siècle et se piquait même d'être un peu savante; Voltaire écrit à ce propos à M. de Formont, le 25 juin 1735 : « Il y a là (à la cour de Lorraine) un établissement admirable pour les sciences... C'est une grande salle toute meublée des expériences nouvelles de physique, et particulièrement de tout ce qui confirme le système newtonien... Il n'y a en France rien de pareil à cet établissement; et tout ce qu'il y a de commun avec tout ce qui se fait en France, c'est la négligence avec laquelle il est regardé par la petite cour de Lorraine. La destinée des princes et des courtisans est d'avoir le bon auprès d'eux et de ne pas le connaître... Il faut pourtant vous dire, à l'honneur de notre cour de Versailles et à l'honneur des femmes, que Mme de Richelieu a fait un cours de physique dans cette salle des machines; qu'elle est devenue une assez bonne newtonienne et qu'elle a confondu publiquement certain prédicateur jésuite qui ne savait que des mots et qui s'avisa de disputer en bavard contre des faits et contre de l'esprit. Il fut hué avec son éloquence et Mme de Richelieu d'autant plus admirée qu'elle est femme et duchesse. » Elle eut de son mariage avec Richelieu deux enfants : le duc de Fronsac, qui épousa successivement Mlle de Hautefort et Mlle de Galifet, et une fille, la comtesse d'Egmont.

RICHELIEU (Armand-Emmanuel DU PLESSIS, duc DE), homme d'Etat, petit-fils du maréchal de Richelieu et fils du duc de Fronsac, né à Paris le 25 septembre 1766, mort le 17 mai 1822. Il était agent diplomatique de Louis XVI auprès de la cour de Vienne, lorsqu'il prit du service en Russie en 1790. Il combattit au siége d'Ismaïl, servit ensuite dans l'armée de Condé, retourna en Russie, où il obtint le commandement d'un régiment de cuirassiers, et rentra en France en 1800, pour retourner encore en Russie quelques années plus tard. Alexandre Ier lui confia (1803) le gouvernement d'Odessa, puis de toute la Nouvelle-Russie. Ce pays prit sous son administration un développement merveilleux, et la ville d'Odessa lui dut sa splendeur. Le retour des Bourbons le ramena en France; il fut nommé premier gentilhomme de la chambre (1814), suivit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours, revint à Paris après Waterloo et devint alors ministre des affaires étrangères (1815). A ce titre, le duc de Richelieu signa avec les alliés le traité du 20 novembre 1815 et adoucit autant qu'il le put les dures conditions imposées par les étrangers qui occupaient notre pays. Peu après, il prit une part regrettable à la condamnation du maréchal Ney, assista en 1818 au congrès d'Aix-la-Chapelle, abandonna, cette même année, la présidence du conseil, effrayé des progrès de l'opposition, mais la reprit après l'assassinat du duc de Berry (février 1820). Ce nouveau ministère, qui dura jusqu'en décembre 1821, fut signalé par les mesures les plus rétrogrades et il dut se retirer devant un vote hostile de la Chambre. Le duc de Richelieu était d'ailleurs un homme honoré pour sa probité et ses vertus privées.

RICHELIUS, théologien belge. V. DENYS LE CHARTREUX.

RICHELLE s. f. (ri-chè-le). Agric. Variété de froment qu'on cultive à Naples.

RICHELOT (Gustave), médecin français, né à Nantes en 1807. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1831. Outre sa thèse inaugurale *Sur la phlébite utérine* et plusieurs mémoires dans divers journaux, entre autres un *Essai sur les propriétés fébrifuges de la salicine* (1833) dans les *Archives générales de médecine*, il a publié : *Recherches sur les épidémies de grippe, si fréquentes à Paris* (1835, in-8o); *Du meilleur mode de réduction des luxations verticales de la rotule* (1848, in-8o); *De la substitution du blanc de zinc au blanc de plomb dans l'industrie et les arts* (1852, in-8o); *Considérations pratiques sur l'éclampsie des femmes enceintes et en couche* (1852, in-8o); *De la prostitution en Angleterre et en Ecosse* (1857, in-8o); *Etudes médicales sur le mont Dore* (1860-1864, in-8o); *Consultation médicale sur un cas de vomissements incoercibles pendant les premiers mois de la grossesse* (1860, in-8o); *Etude clinique sur la septicémie* (1871, in-8o); *De la péritonite herniaire et de ses rapports avec l'étranglement* (1874, in-8o); *Note sur la distribution des nerfs collatéraux des doigts* (1874, in-8o), etc. On lui doit, en outre, des traductions des *Œuvres chirurgicales* complètes d'Astley Cooper (1837, in-8o); des *Œuvres complètes* de John Hunter, avec notes sur l'édition du docteur Palmer (4 vol. in-8o, avec l'atlas in-4o); du *Traité pratique des maladies des yeux*, de Mackenzie, chirurgien de l'hôpital ophthalmique de Glascow, avec des notes de M. Laugier (1844, in-8o). M. le docteur Richelot est gérant du journal l'*Union médicale*, dont il a été un des fondateurs et dont il est en outre un des collaborateurs assidus.

RICHELOT (Henri-Ange-Jules-François), économiste français, frère du précédent, né à Nantes en 1811, mort en 1864. Il se fit recevoir licencié à Rennes, où il suivit quel-

que temps la carrière du barreau. Ayant pris part à la fondation de l'école primaire supérieure de cette ville, il fut chargé d'y enseigner l'histoire et la géographie. Vers 1842, il se rendit à Paris, devint professeur au collége Chaptal et fut attaché comme sous-chef au ministère de l'agriculture et du commerce après la révolution de 1848. Richelot était très-versé dans les questions commerciales et économiques. Outre de nombreux articles publiés dans l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, le *Journal des économistes*, la *Revue de Paris*, le *Journal des Débats*, le *Dictionnaire d'administration*, etc., on lui doit : *Esquisses de l'industrie et du commerce de l'antiquité* (1838, in-8°); *Des écoles primaires supérieures en France* (1840, in-8°); le *Mont-de-piété de Paris* ou *Des institutions de crédit à l'usage des pauvres* (1840, in-8°); *Du projet de loi sur l'instruction élémentaire* (1842, in-8°); *Principes du droit civil français* (1843, in-8°); *Crise du Mont-de-piété de Paris* (1844, in-8°); l'*Association douanière allemande* ou le *Zollverein* (1845, in-8°); *Histoire de la réforme commerciale en Angleterre* (1853-1855, 2 vol. in-8°); *Une révolution en économie politique* (1863, in-8°), etc. En outre, il a traduit de l'allemand : *Système national d'économie politique*, de Frédéric List; les *Mémoires* de Gœthe; l'*Histoire du commerce de toutes les nations*, de Scherer.

RICHEMENT adv. (ri-che-man — rad. *riche*). D'une manière riche, magnifique : *Etre vêtu* RICHEMENT. *Il est meublé très-*RICHEMENT.

— Fam. A un haut degré : *Etre* RICHEMENT *bien doué. Elle est* RICHEMENT *belle. Il est* RICHEMENT *laid*, RICHEMENT *sot*.

— *Marier quelqu'un richement*, Lui faire épouser une personne fort riche. ‖ *Pourvoir richement ses enfants*, Leur donner des établissements considérables.

— Littér. *Rimer richement*, Employer des rimes riches :

> Le très-cher frère indocile et mutin
> Vous la rima très-*richement* en *tain*.
>
> GRESSET.

RICHEMONT, village de France (Moselle), cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Thionville, sur la rive gauche de l'Orne; 1,041 hab. Tuilerie, fabrique de pipes, verrerie. Richemont était autrefois défendu par un château fort dont il ne reste pas de trace. L'église, du XV^e siècle, renferme de beaux vitraux, un retable et un baptistère dont les sculptures se distinguent par la finesse de leur exécution. Au N. de Richemont se trouve le château de Pépinville, bâti sur l'emplacement d'une ancienne villa royale. En 1792, l'armée d'invasion campa à Richemont, tandis que Kellermann, avec un corps de 15,000 hommes, occupait au N.-O. les hauteurs de Fontoy.

RICHEMONT (Artus DE BRETAGNE, duc DE), connétable de France, né en 1393, mort en 1458. Il était fils du duc de Bretagne Jean V. Artus fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), ne recouvra sa liberté qu'en 1420 grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, fut nommé connétable par Charles VII (1424), auquel il resta fidèle, tout en conservant son indépendance féodale, et combattit l'influence des favoris du roi. En 1429, il se joignit, à la Pucelle d'Orléans, contribua à la prise de Beaugency, gagna contre les Anglais la victoire de Patay, où il fit prisonnier le fameux Talbot, négocia le traité d'Arras (1435), qui fit rentrer Philippe le Bon dans le devoir, et gagna la bataille de Formigny (1450), qui rendit la Normandie à la couronne de France. En 1457, il devint duc de Bretagne par la mort de son frère et mourut à Nantes l'année suivante. Richemont fut un des meilleurs capitaines du règne de Charles VII; il reforma la milice française et fut le créateur des compagnies d'ordonnance.

RICHEMONT (Louis-Auguste CAMUS, baron DE), général français, né à Montmarault (Bourbonnais) en 1770, mort près de cette ville en 1853. Page du comte de Provence en 1785, il entra en 1791 à l'Ecole de Metz, d'où il sortit l'année suivante avec le grade de sous-lieutenant du génie, fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie, et prit, en 1798, une part brillante à l'héroïque combat de Prevesa (Albanie), dans lequel 400 Français soutinrent le choc de 15,000 Turcs. Fait prisonnier et conduit à Constantinople, il recouvra la liberté en 1801, fut nommé chef de bataillon à son retour en France, puis partit pour les Indes et devint directeur des fortifications à l'île de France. En revenant en France (1807), il tomba entre les mains des Anglais, qui le retinrent prisonnier jusqu'en 1810. Napoléon le nomma alors baron, le chargea d'inspecter les places de l'Oder et de l'Elbe (1811), puis de diriger les fortifications de Dantzig. Quand les alliés vinrent assiéger cette ville (1813), il défendit héroïquement cette place avec Rapp pendant plus d'une année. Louis XVIII le nomma maréchal de camp (avril 1814) et commandant de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Pendant les Cent-Jours, il reçut la mission de visiter les places de la frontière du nord et parut à la Chambre des députés, où il avait été envoyé par le département de l'Allier. Après la bataille de Waterloo, il rejoignit la grande armée, fut mis en demi-solde lors du second retour de Louis XVIII et se retira à la campagne. En 1827, les électeurs de l'Allier l'envoyèrent à la Chambre des députés, dont il fit partie jusqu'en 1837 et où il vota avec le parti libéral. Dès le 20 août 1830, le gouvernement de Juillet l'avait replacé à la tête de l'Ecole de Saint-Cyr. On a de Richemont des *Poésies diverses* (Evreux, 1829, in-8°) et des *Mémoires politiques* (Paris, 1830, in-8°; réimpr. avec des additions, Moulins, 1858, in-8°). Un de ses frères, général de brigade, périt sur le champ de bataille de Leipzig.

RICHEMONT (baron DE), un des faux dauphins. Voyez, à la suite de l'article LOUIS XVII, la notice consacrée aux FAUX LOUIS XVII.

RICHEPANSE (Antoine), l'un des meilleurs généraux de la République française, né à Metz en 1770, mort à la Basse-Terre (Guadeloupe) en 1802. Il entra jeune au service, se distingua sur les champs de bataille par son courage et son admirable sang-froid, devint général de brigade en 1794 et général de division en 1796. A la bataille d'Engen (3 mai 1800), il soutint, avec sa seule division, sans se laisser entamer, l'effort de 40,000 Autrichiens; mais son plus beau titre de gloire est la savante et intrépide manœuvre qu'il fit à Hohenlinden, et qui, au jugement même de Moreau, décida du sort de cette grande journée (3 décembre 1800). Envoyé à la Guadeloupe en 1802, pour y réprimer le soulèvement des noirs, il succomba à la fièvre jaune après avoir rempli cette mission avec succès. Napoléon a donné le nom de ce général à une rue de Paris et le titre de comtesse à sa veuve.

RICHE-PRIEUR s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

RICHER, chroniqueur français, né vers 970. Il entra à l'abbaye de Reims, où il suivit les leçons de l'illustre Gerbert, dont il devint l'ami, et ce fut probablement sur les sollicitations de celui-ci qu'il entreprit d'écrire son histoire. On suppose qu'il la composa en 995; comme le manuscrit en a été retrouvé en Allemagne, on a tout lieu de croire que l'historien suivit son protecteur lorsque le grand archevêque, chassé de son siége épiscopal, fut forcé de se réfugier à la cour d'Othon III. Cet ouvrage est l'une des compositions historiques les plus remarquables et les plus précieuses du moyen âge. Il se divise en quatre livres, commence à la naissance de Charles le Simple (879) et s'étend jusqu'aux premières années du règne de Robert le Pieux (995). C'est une continuation des *Annales* d'Hincmar; pour la première partie, Richer s'aide de l'*Histoire de Reims* par Flodoar; mais, dans les deux derniers livres, il ne raconte que des événements dont il a été le témoin. C'est là qu'il faut chercher de précieux renseignements sur l'avénement de la dynastie capétienne. L'histoire de la révolutien qui porta au trône Hugues Capet y est racontée avec un intérêt dramatique. Ce qui n'est pas moins intéressant dans Richer que l'histoire des faits, c'est l'histoire des mœurs. On trouve à cet égard dans son ouvrage une foule de pages caractéristiques. Toute la sombre époque que l'on appelle l'âge de fer de l'Eglise revit dans ce tableau animé. Richer se distingue, comme son maître Gerbert, parmi ses contemporains, non-seulement par un certain talent littéraire, mais encore par un bon sens exempt de sotte crédulité, chose fort rare alors. Son histoire, decouverte en 1833 dans la bibliothèque publique de Bamberg, a été publiée par Pertz et Bœhmer dans les *Monumenta Germaniæ* (t. V, 1839) et ils en donnèrent une édition in-8° à Hanovre. La Société de l'histoire de France en a publié une édition avec la traduction de M. J. Guadet (Paris, 1845, 2 vol. in-8°) et l'Académie de Reims une autre édition avec la traduction de M. Poinsignon (Reims, 1855, in-8°).

RICHER (Christophe), historien et négociateur français, né à Thorigny en 1513, mort en 1553. Il fut successivement secrétaire du chancelier Poyet, valet de chambre de François I^{er}, qui l'envoya en mission à Constantinople, ambassadeur en Suède (1541), puis en Danemark (1546), et, en 1548, Henri II le chargea de négocier un nouveau traité d'alliance avec les ligues suisses. On a de Richer : *De rebus Turcarum libri V* (Paris, 1540, in-4°), dont il a traduit lui-même le second livre sous ce titre : *Des coutumes et manières de vivre des Turcs* (1542, in-8°) et qui a été traduit en entier par J. Millet. Richer a laissé manuscrits des *Mémoires touchant les différends entre les maisons de Montmorency et de Chastillon; Sur ses ambassades en Suède et en Danemark; Sur l'alliance avec MM. des ligues suisses* et des *Lettres au roi Henri II*, écrites de Bâle. Ces divers opuscules ont été publiés par Camuzat (Troyes, 1625, in-8°).

RICHER ou **RICHIER** (Pierre), pasteur protestant français, mort à La Rochelle en 1580. Il était carme et docteur en théologie, lorsqu'il se convertit au protestantisme et se retira à Genève. Après avoir été ministre de la colonie française que Villegagnon avait conduite au Brésil, il devint pasteur à La Rochelle. On a de lui : *Libri II apologetici contra N. Durandum, qui se cognominat Villagagnonem* (Hierop., 1561, in-4°); *Réfutation des folles resveries et mensonges de N. Durand, dict le chevalier de Villegaignon* (Gen., 1562, in-8°).

RICHER (Edmond), théologien français, né à Chaource (Champagne) en 1560, mort à Paris en 1631. Il enseigna la littérature, la rhétorique, la philosophie au collége Le Moine, prit le grade de docteur en théologie (1589) et devint syndic de l'Université de Paris. Vers 1587, il professait dans ses thèses l'opinion qui dominait alors en Sorbonne, « qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes indignes. » En 1611, il publia son livre *De ecclesiastica et politica potestate*, qui contenait la doctrine de l'ancienne école de Paris touchant les libertés de l'Eglise gallicane. Ce livre fut pour son auteur la cause de persécutions sans nombre. Forcé de se démettre du syndicat (1612), il put à peine obtenir une place de chanoine, fut enlevé par ordre du duc d'Epernon, partisan des jésuites, et se vit enfermer dans les prisons de Saint-Victor, d'où l'intervention du parlement le fit sortir. Outre l'ouvrage précité, on doit à Richer divers ouvrages classiques, notamment *Grammatica obstetricia* (1607) et *Historia conciliorum generalium* (1603); *Histoire du syndicat de Richer* (1758), ouvrage posthume.

RICHER (Jean), astronome français, membre de l'Académie des sciences, mort à Paris en 1696. Il est principalement connu par le voyage scientifique à Cayenne dont il fut chargé en 1671. Outre un grand nombre d'observations utiles qui lui avaient été prescrites et qui avaient pour objet de déterminer plus exactement l'obliquité de l'écliptique, les parallaxes du soleil, de la lune et de Mars, Richer rapporta de son voyage cette découverte inattendue et d'une grande importance, que le pendule à secondes n'a pas la même longueur sous toutes les latitudes. « Arrivé à Cayenne, il vit avec étonnement que son horloge, quoiqu'il eût donné au pendule la même longueur qu'en France, retardait tous les jours d'environ deux minutes et demie sur le mouvement moyen du soleil, en sorte qu'il fallut, pour l'y faire accorder, raccourcir ce pendule d'une ligne et un quart. Pour plus de certitude, il rapporta son pendule ainsi raccourci en France, et alors il se trouva en effet qu'il était plus court d'une ligne et quelque chose que celui qui battait la seconde à l'Observatoire de Paris. » On fut fort étonné en France du phénomène annoncé par Richer et on le regarda d'abord comme apocryphe, mais il fut bientôt après confirmé par les observations de Varin et de Deshayes à la côte d'Afrique. Ce phénomène fournit à Newton et à Huyghens une preuve de l'aplatissement du globe et fut la première occasion des travaux entrepris plus tard sur la configuration de la terre. Les *Observations* de Richer ont été insérées dans le tome VII des anciens *Mémoires de l'Académie des sciences*.

RICHER (Claude), mathématicien français, né à Auxerre en 1680, mort à Provins en 1756. Il remplit pendant de longues années des fonctions ecclésiastiques à Paris et à Provins. On a de lui : la *Gnomonique universelle* (Paris, 1701, in-8°); un *Discours* sur le fragment de Manéthon (1747 in-12) et, suivant l'abbé Goujet, *Analyse générale* (1733, in-4°; t. XI des *Mémoires de l'Académie des sciences*), ouvrage publié sous le nom de l'académicien Fantet de Lagny.

RICHER (Henri), littérateur français, né à Longueil (pays de Caux) en 1685, mort à Paris en 1748. Il fut reçu avocat au parlement de Rouen; mais dominé par l'amour des lettres, il renonça au barreau et vint à Paris, où il se fit connaître par des travaux littéraires. On lui doit la traduction des *Eglogues* de Virgile (1717, in-12), celle des premières *Héroïdes d'Ovide* (Paris, 1723, in-12); des *Fables nouvelles*, en vers (Paris, 1729, 1744 et 1748, in-12); *Sabinus et Eponine*, tragédie (1735, in-8°); *Vie de Mecenas*, avec des notes historiques et critiques (1746, in-12), etc.

RICHER (François), jurisconsulte français, né à Avranches en 1718, mort à Paris en 1790. Il devint avocat au parlement de Paris vers 1740 et partagea son temps entre l'étude de la jurisprudence et la culture des lettres. Outre des éditions de divers ouvrages, on a de lui : *Traité de la mort civile* (Paris, 1755, in-4°); *De l'autorité du clergé et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique* (Amsterdam [Paris], 1767, 2 vol. in-12); *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume depuis 1773 jusqu'en* 1780 (1772-1788, 22 vol. in-12).

RICHER (Adrien), historien français, frère du précédent, né à Avranches en 1720, mort à Paris en 1798. Il vint se fixer à Paris, où il s'adonna à des travaux historiques et littéraires. Parmi ses nombreux ouvrages, dont plusieurs ont été fréquemment réimprimés, nous citerons : *Vie des hommes illustres* (1756, 2 vol. in-12); *Essai sur les grands événements par les petites causes* (1758-1759, 2 vol.); *Théâtre du monde* (1775, 2 vol. in-8°); *Vies des plus célèbres marins* (1780-1786, 13 vol.), recueil estimé; les *Fastes de la marine française* (1787-1788); *Vies des surintendants des finances* (1791, 3 vol.), etc.

RICHER (Edouard), littérateur et philosophe français, né à Noirmoutiers (Vendée) en 1792, mort à Nantes en 1834. Elève du prytanée de Saint-Cyr, puis de l'Ecole polytechnique, il renonça, par suite de la faiblesse de sa santé et de la sauvagerie naturelle de son caractère, à suivre la carrière qui s'ouvrait devant lui et retourna dans sa ville natale. Après quelques années de lectures frivoles, il s'adonna à des études plus sérieuses. Ses premiers livres témoignent d'un esprit indécis qui ne savait de quel côté diriger son action : la *Statistique de Noirmoutiers*, le poëme de *Victor et Amélie*, l'*Essai sur l'origine des constellations anciennes* sont des travaux de genres bien différents. On voulut faire entrer Richer dans la diplomatie, mais il refusa. Il tenta de s'associer aux entreprises de commerce de son frère aîné, mais il s'en sépara presque aussitôt. Après avoir habité Nantes durant quelque temps, il choisit une petite maison sur les bords de la rivière d'Erdre, et il quitta encore cette demeure charmante pour aller s'ensevelir au fond d'une lande déserte, dans une véritable solitude. Là, il passa son temps dans la contemplation de la nature et s'abandonna à des idées mystiques, à des rêveries sans fin.

Cette tournure de son esprit le porta à adopter en partie les nuageuses théories de Swedenborg. Sur la fin de sa carrière, il se consacra exclusivement à la défense du système philosophique qu'il s'était forgé. Son principal ouvrage est la *Nouvelle Jérusalem* (1832-1836, 8 vol. in-8°), où il utilisa tous les matériaux qu'il avait amassés sur l'astronomie, les sciences naturelles et les beaux-arts. La *Nouvelle Jérusalem* eut les honneurs de la traduction. Richer était membre de la Société académique de Nantes et de la Société linnéenne de Paris. Lorsque la mort le surprit, il mettait la dernière main à un travail qui devait avoir pour titre : *Erreurs et progrès de l'esprit humain*. Les *Œuvres littéraires* d'Edouard Richer ont été publiées à Nantes (1838, 7 vol. in-8°), avec une notice biographique par Emile Souvestre. Elles contiennent notamment un *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure* (Nantes, 1820-1823, 2 vol. in-4°).

RICHER D'AUBE (François), jurisconsulte français, né à Rouen en 1686, mort à Paris en 1752. Il fit ses études à Rouen, où il fut pourvu d'abord d'une charge de conseiller au parlement de Normandie, charge dont il se démit de bonne heure, et devint successivement maître des requêtes à Paris, membre du conseil de commerce institué par Colbert, intendant de Caen et enfin de Soissons. Il se démit sous la Régence de ce dernier emploi pour venir vivre à Paris et se borna aux fonctions de maître des requêtes, qu'il exerça jusqu'à sa mort. C'était un jurisconsulte distingué et un économiste indépendant, mais fort disputeur, et qui doit même le meilleur de sa réputation à ce défaut, grâce aux vers si connus de Rulhière :

> Avez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube,
> Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?

Ces deux vers forment l'entrée en matière du poëme des *Disputes*.

Les relations de Richer d'Aube avec son oncle Fontenelle ont défrayé les satires et les conversations du XVIII^e siècle. Fontenelle était venu s'établir chez lui, rue Saint-Honoré en 1730. L'abbé Trublet, qui vivait dans leur intimité, a très-bien marqué le contraste de leur humeur. A partir de cette époque, l'oncle et le neveu devinrent inséparables; ils se complétaient admirablement l'un l'autre; le neveu taquinait et contrariait sans cesse et l'oncle ripostait, mais toujours avec un sang-froid qui mettait d'Aube hors de lui. A part cela, d'Aube avait pour Fontenelle la plus affectueuse amitié. C'est dans les douze premieres années du séjour de Fontenelle chez son neveu que celui-composa son *Essai sur les principes du droit et de la morale*, qu'il fit imprimer en 1743 (in-4°). Quoique écrit d'une manière qui contraste aussi avec le style toujours agréable et fin de Fontenelle, le livre de Richer d'Aube est par d'autres côtés très-remarquable. Il présente un fonds d'idées philosophiques alors très-neuves et qu'on retrouve dans la plupart des écrits des économistes de la seconde moitié du XVIII^e siècle, précurseurs de la Révolution française.

RICHER DE BELLEVAL (Pierre), médecin et botaniste français. V. BELLEVAL.

RICHER-SÉRISY, publiciste français, né à Caen en 1764, mort à Londres en 1803. Il fut l'ami et le collaborateur de Camille Desmoulins pour les divers journaux que celui-ci a publiés. Incarcéré comme suspect et remis en liberté après le 9 thermidor, il se déchaîna contre les hommes et les choses de la Revolution dans une feuille intitulée l'*Accusateur public*, écrite avec une plume de feu. Ce journal produisit une profonde sensation. Plusieurs fois son rédacteur fut arrêté, mais toujours relâché ou acquitté, notamment à la suite du 13 vendémiaire. Atteint cependant par la proscription du 18 fructidor, il dut quitter la France. Les Bourbons le chargèrent, en 1801, d'une mission secrète à Madrid. L'*Accusateur public* forme deux volumes in-8°, composés de trente-cinq numéros, dont le dernier, publié seulement en 1799, est le plus rare.

RICHERAND (Balthasar-Anthelme, baron), chirurgien français, né à Belley (Ain) en 1779, mort à Paris en 1840. Reçu docteur à Paris en 1799, il devint chirurgien adjoint à l'hôpital Saint-Louis (1802), puis chirurgien en chef. De remarquables ouvrages qu'il publia

à cette époque lui valurent de remplacer, à vingt-quatre ans, Bichat au sein de la Société de médecine. Trois ans après (1807), il obtenait, sur la triple présentation de l'Institut, de l'Ecole de médecine et des inspecteurs généraux des études, la chaire de pathologie externe que la mort de Lassus venait de laisser vacante à la Faculté de médecine et qu'il quitta, plus tard, pour celle d'opérations et appareils.

En sa qualité de chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis, il déploya autant de zèle que de dévouement lorsqu'en 1814 cet établissement dut être transformé en une immense ambulance, dans laquelle on soigna les étrangers et les Français blessés et atteints du typhus. Richerand fut décoré l'année suivante, puis il devint chirurgien consultant de Louis XVIII et reçut, en 1829, le titre de baron. Vers cette époque, il renonça à peu près entièrement à la pratique de la médecine. Dans sa jeunesse, il avait fait partie de la Société d'Auteuil, qui comptait tant de savants éminents. Plus tard, il se lia avec Lacretelle, Villemain, Campenon et surtout avec Brillat-Savarin, qui devint son intime ami et dont il réédita avec soin la *Physiologie du goût* (1840, in-12). Par contre, il eut de très-vifs démêlés scientifiques avec le célèbre Dupuytren, mais il finit par se réconcilier avec lui. Comme professeur, il a formé un grand nombre de chirurgiens distingués. Il ne parlait point avec facilité, mais il s'attachait à rendre son langage net et précis. Comme opérateur, il n'égala point Dupuytren ni Roux; toutefois, il fit quelques opérations très-difficiles, une entre autres qu'il a consignée dans une brochure intitulée *Histoire d'une résection des côtes et d'une partie de la plèvre* (1818, in-8°).

En chirurgie comme en physiologie, Richerand fut principalement un habile vulgarisateur. Il eut le tort grave d'attaquer souvent avec passion les hommes de génie dans les œuvres desquels il puisait à pleines mains. C'est ainsi qu'il a déchiré tour à tour Haller, Desault, Bordeu, Chaussier, Bichat. Indépendamment d'un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans le *Bulletin de la Société philomathique*, le *Dictionnaire des sciences médicales*, les *Mémoires de la Société d'émulation*, etc.; des notices sur Paré, Vésale, Cabanis, Bordeu, Brillat-Savarin, etc., on lui doit : *Nouveaux éléments de physiologie* (Paris, 1801, in-8°), réédités un très-grand nombre de fois et dont la dixième édition considérablement augmentée parut en 1832 (3 vol. in-8°); *Leçons de Boyer sur les maladies des os* (1805, 2 vol. in-8°); *Nosographie chirurgicale* (1805-1806, 3 vol. in-8°, et 1821, 4 vol. in-8°); *Des erreurs populaires relatives à la médecine* (1810 et 1812, in-8°); *Discours prononcé à la Faculté de médecine* (7 nov. 1820, in-4°), dans lequel il s'efforce d'établir la supériorité de la chirurgie sur la médecine; *Histoire des progrès récents de la chirurgie* (1825, in-8°); *De la population dans ses rapports avec la nature des gouvernements* (1837, in-8°). Tous les ouvrages que nous venons de citer ont eu les honneurs de la traduction en diverses langues. Richerand avait participé à l'organisation de l'Académie de médecine, où il remplit successivement les fonctions de secrétaire et celles de président de la section de chirurgie. Son nom a été donné à l'avenue de l'hôpital Saint-Louis.

RICHERENCHE, village et commune de France (Vaucluse), cant. de Valréas, arrond. et à 30 kilom. d'Orange; 757 hab. C'est là que fut fondée une des premières commanderies de templiers du midi de la France.

RICHÉRIE s. f. (ri-ché-rî — de *Richer*, savant fr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

RICHÉRISME s. m. (ri-ché-ri-sme — de *Richer*, n. pr.). Hist. ecclés. Doctrine du théologien Edmond Richer sur la puissance ecclésiastique.

RICHÉRISTE s. (ri-ché-ri-ste). Hist. ecclés. Partisan du richérisme.

— adj. Qui a rapport au richérisme : *Doctrines* RICHÉRISTES.

RICHERY (Joseph DE), marin français, né à Alons (Provence) en 1757, mort au même lieu en 1799. Il fit, comme enseigne, la campagne de l'Amérique septentrionale, se signala à l'attaque de Newport en détournant les brûlots que les Anglais avaient dirigés contre l'escadre française et prit part, en 1781 et 1782, sous les ordres du bailli de Suffren, à la campagne de l'Inde. Lieutenant de vaisseau en 1789, capitaine en 1793, Richery fut destitué, l'année suivante, comme noble; mais il fut réintégré quelques mois après avec le grade de contre-amiral et reçut le commandement d'une escadre de six vaisseaux et de trois frégates. Le 7 octobre 1795, il s'empara, près du cap Saint-Vincent, de trente bâtiments anglais, richement chargés, alla ensuite détruire les établissements de pêche des Anglais sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, et mourut peu après avoir pris part à l'expédition d'Irlande.

RICHESSE s. f. (ri-chè-se — rad. *riche*). Abondance de biens : *Toute leur* RICHESSE *consiste en blés et en vins.* (Acad.) *Le travail est le principe de toute* RICHESSE. (Vauban.) *La vraie* RICHESSE *d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées, dont l'usage est si nécessaire au soutien de la vie des hommes qu'ils ne sauraient s'en passer.* (Vauban.) *L'agriculture et le commerce font la* RICHESSE *des Etats.* (Raynal.) *La vraie* RICHESSE *d'un Etat consiste dans une grande abondance d'hommes.* (Grimm.) *Tout travail dont le produit est échangeable concourt à la création de la* RICHESSE. (Smith.) *La* RICHESSE *saisit l'homme par le fond des entrailles, s'incorpore à lui de telle sorte que bien rarement a-t-il la force de s'en détacher.* (Lamenn.) *Rien ne se dissipe plus vite que la* RICHESSE *mal acquise.* (Proudh.) *Le propre effet de la* RICHESSE *est d'enfler le cœur, et en s'enflant il s'endurcit.* (Cormen.) *La* RICHESSE *est, en ce monde, un grand instrument et une grande condition de bonheur.* (J. Simon.) *La* RICHESSE *est le lot fatal des pauvres d'esprit qui, n ayant pas les moyens de dépenser leur argent, sont forcés de le garder.* (Toussenel.) *L'histoire de toute* RICHESSE *est toujours enfermée entre ces mêmes bornes : le travail qui crée, l'économie qui accumule, la consommation qui détruit.* (Sismondi.) *La* RICHESSE *aide à se faire illusion sur le monde et sur les hommes.* (Custine.) *Ne prenons pas les* RICHESSES *pour but; elles ne sont que le moyen; leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances.* (Droz.) *Quand les actions des chemins de fer montent, on dit que la* RICHESSE *publique augmente; c'est pourtant juste le contraire qui est la vérité.* (Proudh.) *La* RICHESSE *des particuliers fait la* RICHESSE *publique, et cette* RICHESSE *est en proportion de la liberté.* (Ed. Laboulaye.)

Pour, en ménage, avoir du bon temps, de beaux jours,
Croyez-moi, la *richesse* est d'un puissant secours.
***

— Pl. Grands biens, opulence : *Acquérir, posséder des* RICHESSES. *Amasser, accumuler des* RICHESSES, *d'immenses* RICHESSES. *La possession des* RICHESSES *a des filets invisibles où le cœur se prend insensiblement.* (Boss.) *De grandes* RICHESSES *sont l'occasion prochaine d'une grande pauvreté.* (La Bruy.) *Le roi s'anéantit lui-même peu à peu par l'anéantissement insensible des peuples dont il tire ses* RICHESSES *et sa puissance.* (Fén.) *Je n'aime point l'embarras des* RICHESSES. (Volt.) *Les* RICHESSES *sont un fardeau dans une retraite où l'on ne recherche que la tranquillité.* (Le Sage.) *Les* RICHESSES *font perdre la mémoire.* (Dufresny.) *Quand le riche qui n'a que des* RICHESSES *vient à mourir, il n'y a rien de perdu.* (Raynal.) *Pour proscrire les* RICHESSES, *les anciens honoraient la pauvreté.* (Marm.) *On ne déplace pas les* RICHESSES *sans déplacer le travail et la population.* (Bastiat.)

Ce n'est qu'à force d'art, de perfides caresses,
Que vos gendres vous ont soutiré vos *richesses*.
ETIENNE.

— Ce qui rapporte, produit; source de bien : *Son talent fait toute sa* RICHESSE. (Acad.) *La science est pour nous la première et la plus grande des* RICHESSES. (Ott.)

— Abondance de productions naturelles, fécondité, fertilité : *La* RICHESSE *du sol, du territoire. La* RICHESSE *d'une mine. La* RICHESSE *d'une source d'eau minérale. La* RICHESSE *du sol est une des premières conditions d'une bonne prairie.* (M. de Dombasle.) *Les immenses* RICHESSES *houillères de l'Amérique sont restées jusqu'ici fort peu productives.* (Figuier.) ‖ Qualité d'une matière riche, fournissant un rendement abondant : *La* RICHESSE *d'un minerai d'argent. Les châtaignes se distinguent par leur* RICHESSE *en amidon.* (L. Cruveilhier.) ‖ Facilité à produire, grandes ressources intellectuelles : *La* RICHESSE *de l'imagination.*

— Magnificence, grand prix, abondance d'ornements : *La* RICHESSE *d'une parure. La* RICHESSE *d'un ameublement. La* RICHESSE *d'une étoffe.*

— *Richesse d'une langue*, Abondance de termes et de locutions dans cette langue : *Le travail littéraire, loin d'ajouter à la* RICHESSE DES LANGUES, *ne fait en un sens que les appauvrir en les regularisant.* (Renan.)

— Prov. *Contentement passe richesse*, Mieux vaut être pauvre et content que riche et dévoré par les inquiétudes, les soucis. ‖ *L'épargne est une grande richesse*, L'économie est un puissant moyen de s'enrichir. ‖ *Richesse donne hardiesse*, Les gens riches sont rarement timides.

— Prosod. *Richesse des rimes*, Qualité des rimes riches.

— **Syn. Richesse, abondance, aisance, etc.** V. ABONDANCE.

— **Encycl.** Econ. soc. Il y a deux parts à faire dans les choses qui nous entourent : les unes peuvent nous être utiles et les autres non. Celles-ci ne sont pas des *richesses;* mais tout ce qui peut nous être utile est de la *richesse*. « Si l'homme, dit Rossi, apprenait qu'il y a dans la lune ou dans Jupiter du blé, du vin, il n'appellerait pas cela *richesse* relativement aux habitants de la terre, parce qu'il n'aurait aucune possibilité de les appliquer à la satisfaction de ses besoins. Mais, partout où nous trouvons la propriété de satisfaire nos besoins et la possibilité de tirer parti des choses, nous reconnaissons la *richesse*. »

La *richesse* a pris de nos jours dans le monde civilisé un accroissement immense, beaucoup moins dû à l'état de paix relative dans lequel on vit au XIXe siècle qu'au progrès inouï des sciences physiques et naturelles. Est-ce un bien qui n'ait pas d'inconvénients? Il serait téméraire de le soutenir. Il y a en Angleterre un axiome qui court les rues, c'est que le coton, une des principales sources de la *richesse* de ce pays, est une machine à fabriquer des pauvres. C'est là une de ces antinomies naturelles signalées avec tant d'éloquence par Proudhon dans ses *Contradictions économiques*. Mais il importe de ne point exagérer la gravité de la situation. Le paupérisme n'est point une plaie moderne, comme les adversaires de la civilisation industrielle aiment à le crier sur les toits : il y a toujours eu des pauvres et des riches, parce que ces deux mots, quand on les oppose l'un à l'autre, n'ont qu'une valeur relative et supposent seulement l'inégalité. Cependant, à aucune époque, on peut le dire, les pauvres ayant besoin de recourir à la bienfaisance publique n'ont été si peu nombreux. Jadis, presque tout le monde était pauvre. A la fin du XVIIe siècle, Vauban estimait à dix mille le nombre des familles riches qu'il y avait alors en France, et à quatre-vingt-dix mille le nombre de celles qui étaient plus ou moins à leur aise. Cela fait cent mille familles sur une population évaluée à dix-neuf millions d'âmes, c'est-à-dire, à raison de cinq personnes par famille, un homme à son aise sur trente-huit indigents. La proportion a changé. De nos jours, le nombre des indigents est inférieur à celui de ceux qui ne le sont point. Le bien-être général a donc augmenté dans une mesure difficile à déterminer, mais à coup sûr fort au-dessus de ce qu'on aurait pu attendre il y a cent ans. Ce n'est pas, il est vrai, un profit sans compensation. Les pauvres du temps passé n'étaient pas épuisés comme les nôtres par des travaux aussi absorbants; ils n'avaient pas non plus les besoins artificiels que le bien-être a créés et qui sont devenus des besoins qu'il est à peu près impossible de ne point satisfaire. D'autre part, la *richesse* a développé, dans des proportions qui épouvantent, les passions et les vices sociaux. Le moral baisse progressivement; l'imagination décline, le travail mécanique est un poids qui pèse chaque jour plus lourdement sur les générations. La *richesse*, à elle toute seule, ne rend donc pas heureux. Cependant la *richesse*, même au point de vue moral, a des avantages réels. Elle est, de nos jours, le seul abri de l'indépendance individuelle. Au milieu d'une centralisation aussi exagérée que la nôtre, il n'y a plus qu'elle qui permette d'être libre en un temps où l'argent est la seule chose qu'on respecte. Il ne manquait plus à l'or pour achever de nous corrompre que de nous apparaître comme la sauvegarde de notre dignité et le seul moyen de redemption qu'il ait plu à la fortune de nous laisser!

— *Formation et distribution des richesses.* Tous les peuples ont des *richesses*, mais les uns en ont plus, les autres moins, selon une foule de circonstances propres à favoriser ou à restreindre le développement de leur industrie.

D'après l'étude physique du globe, on serait disposé à supposer d'abord que les peuples les plus riches doivent être ceux qui habitent un sol privilégié de la nature, soit à cause de son climat, soit à cause de l'abondance de ses produits minéraux. Eh bien, non. On voit des nations riches et puissantes vivre sous un ciel défavorable; d'autres être pauvres et misérables sur un sol riche et sous un climat heureux. Il est vrai que souvent on se trompe sur les conditions nécessaires à la *richesse* d'un pays. Qu'importent sous l'équateur l'immense fécondité de la terre, les trésors enfouis dans son sein, si l'insalubrité de l'air et l'extrême chaleur énervent ou tuent l'homme qui essaye d'exploiter ces dons? En général, on a remarqué qu'une température moyenne et une fécondité moyenne du sol étaient plus favorables au développement de la race humaine et à l'accroissement de son bien-être. En d'autres termes, tout dépend dans cette matière de l'énergie du tempérament d'un peuple, et ce tempérament se fortifie ou s'affaiblit sous une foule d'influences climatériques. Là est la cause de la supériorité de l'Angleterre sur l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique sur les Etats de l'Amérique du Sud, de la Belgique sur la Grèce, du nord de la France sur le midi. La forme du gouvernement, les institutions politiques n'ont qu'une action restreinte sur la formation et la distribution des *richesses*. Ainsi, en France, le gouvernement est le même en Gascogne qu'en Flandre, en Languedoc et en Normandie; pourtant la Flandre est plus riche et plus industrieuse que la Gascogne; il en est de même de la Normandie comparée au Languedoc. Tout cela dépend de la race et du climat bien plus que des institutions.

« Si donc le nord de la France, dit Blanqui, est supérieur en *richesses* à la partie méridionale, c'est que les habitants des Flandres, de la Picardie, de la Normandie, ont su tirer un meilleur parti de leur sol, pourtant moins fécond, de leur ciel, moins clément, et surtout de leur intelligence, ce capital précieux qui supplée souvent à presque tous les autres. Si des deux parties du continent américain que nous avons trouvées vierges et sauvages le même jour, l'une est aujourd'hui égale en puissance, en *richesse*, en civilisation aux nations les plus avancées du vieux continent, tandis que l'autre est en retard de plusieurs siècles, en agriculture, en industrie, aussi bien qu'en littérature et en beaux-arts, c'est que dans la première on a travaillé quand on se reposait dans la seconde. Si l'Angleterre est riche, heureuse et puissante, tandis que l'Espagne est pauvre, désolée par la guerre civile, déchue de sa grandeur, c'est que la flamme et la fumée qui brillent et s'élèvent au-dessus des deux pays ont leurs foyers dans les usines du premier et dans les incendies qui éclairent le second; c'est que chez l'un il est le signal d'une production infatigable, chez l'autre d'une destruction incessante. »

En théorie, aucun district de la terre n'est exclu de la *richesse;* mais il faut la conquérir par le travail. Le travail est l'origine de toute espèce de *richesse*. Les institutions peuvent le favoriser ou l'empêcher de donner tous ses fruits, mais il est rare qu'elles le tuent, à moins qu'elles ne le proscrivent, comme le moyen âge, qui lui était théoriquement hostile dans l'intérêt de l'ascétisme. Cela n'empêche pas la politique et l'administration, dans les Etats modernes, d'avoir une part importante dans le développement du travail. Mais ce n'est pas le lieu d'insister sur ce point.

Ce qu'il importe de constater, c'est que la *richesse* est la substance même de la force d'un pays et qu'un pays pauvre, fût-il peuplé et d'une vaste étendue, est toujours un pays faible, tandis qu'un pays riche est toujours un pays fort. L'Egypte et Carthage dans l'antiquité, Venise et la Hollande dans les temps modernes et, de nos jours, l'Angleterre, sont des exemples mémorables de ce fait.

Les économistes considèrent aujourd'hui la division du travail comme le principe fondamental de la formation et d'une distribution équitable des *richesses*.

« La division du travail, dit encore Blanqui, est ce partage des différentes fonctions de la production entre plusieurs individus, qui permet à chacun de faire mieux et en plus grande quantité ce qu'il fait d'une manière spéciale.

» La division du travail n'existe pas dans les sociétés anciennes, où chaque homme est forcé de subvenir à tous ses besoins; on ne la trouve avec tous ses développements que dans les sociétés modernes, chez lesquelles elle indique une civilisation avancée. Aujourd'hui encore, dans les maisons isolées et dans les hameaux dispersés des montagnes d'Ecosse, chaque fermier, dit Adam Smith, ne peut se dispenser d'être boucher, boulanger, brasseur pour sa famille; à peine trouve-t-on un serrurier, un charpentier, un maçon sur un espace de 7 à 8 lieues; les familles sont obligées de faire elles-mêmes quantité de petits meubles pour lesquels, dans un pays mieux peuplé, elles auraient recours à d'autres ouvriers.

» Ce serait bien pis encore si la division du travail n'était pas observée dans l'industrie. Considérons seulement combien d'industries sont nécessaires pour fabriquer cette machine si simple, les ciseaux, dont le berger se sert pour tondre ses moutons. L'homme qui extrait le minerai, le constructeur du fourneau pour la fonte, l'homme qui a préparé le charbon employé à la fonderie, le briquetier, le maçon, les ouvriers qui conduisent le feu, le directeur de la forge, les forgerons, le taillandier, tous doivent réunir leurs efforts et leurs talents pour faire des ciseaux. »

Il en est de même pour tous les objets les plus simples et d'un usage quotidien et nécessaire.

Pourtant, le principe de la division du travail, formulé pour la première fois par Adam Smith, n'est applicable en grande partie qu'à l'industrie et n'a pas autant d'importance quand il s'agit du travail rural. La *richesse* qu'il a fondée est toute moderne et n'a encore été le privilége d'aucune époque de l'histoire antérieure à la nôtre.

Les phases diverses de la distribution des *richesses* dans l'humanité sont liées aux progrès de l'industrie. A l'origine, l'homme, à peine sorti des mains de la nature, avait peu de besoins à satisfaire. « Il allait au hasard, dit M. Michel Chevalier, cherchant sa nourriture; il la demandait aux plantes des campagnes, aux fruits qui pendaient des rameaux des arbres. Errant dans les forêts sans chemins, il l'attendait, cette nourriture précaire, des bêtes sauvages, les guettait, les épiait, les suivait à la piste et les poursuivait à la course. Toute sa vie était absorbée par un souci, celui de subsister. Quelle existence que la sienne en dépit des descriptions poétiques de l'âge d'or! L'imagination s'en étonne et s'en épouvante; les besoins matériels lui faisaient une telle guerre qu'il pratiquait, comme un moyen d'apaiser sa faim, un crime dont la seule idée, aujourd'hui, révolte profondément la nature humaine : il égorgeait son semblable pour se repaître de sa chair. Combien, dans les temps primitifs, la terre stérile a vu de ces horribles duels, suivis de ces horribles repas!

La découverte du gland et des châtaignes fut une grande découverte. Il y eut faculté d'approvisionnement, par conséquent de prévoyance pour le lendemain. Là commence

l'inégalité dans la distribution des *richesses*. L'invention de la culture des céréales fut un autre progrès bien autrement décisif. Mais, s'il contribua à augmenter le bien-être de l'espèce, il contribua tout autant à augmenter l'inégalité dans la distribution des *richesses*.

On peut observer ici que chaque progrès du bien-être social a été un progrès de l'inégalité dans la distribution des biens matériels. La *richesse* et l'inégalité vont croissant et du même pas à mesure qu'on avance dans l'histoire.

La culture des céréales est considérée par les économistes comme la cause immédiate de la civilisation. Les Orientaux possédèrent le riz, qui a donné naissance à des civilisations spéciales ; les Occidentaux ont acquis le blé, le père des civilisations de l'Occident ; les Mexicains et les Péruviens du XVIe siècle avaient le maïs, autre initiateur d'une civilisation moindre et néanmoins réelle. De sorte que cette distribution géographique des céréales correspondrait à des états différents de l'humanité et que la nature humaine se confondrait indirectement partout avec la nature du sol, c'est-à-dire avec la spécialité des productions propres à chaque pays.

Du moment où l'on connaît la valeur des céréales comme élément civilisateur, en d'autres termes comme pouvant alimenter un groupe d'hommes réunis sur un point quelconque, la charrue devient l'instrument principal de la distribution des *richesses*. Les contrées où on la trouvera seront riches, et celles où la charrue n'existera pas seront pauvres. En effet, toute civilisation a possédé la charrue. Les pays où on ne l'a pas connue n'ont pas eu de civilisation, et aujourd'hui même elle n'est inconnue que des peuplades sauvages qui errent dans les déserts de l'ancien et du nouveau monde.

« Si l'on veut se faire, dit M. Michel Chevalier, une idée des services que la charrue a rendus à l'humanité, de la part qui lui appartient dans l'œuvre de la civilisation et de la liberté, qu'on se demande quelle serait demain la condition du genre humain s'il perdait l'usage de la charrue. Il est évident que la multitude innombrable des hommes qui habitent le globe, quand même ils se mettraient tous, depuis le premier jusqu'au dernier, à bêcher et à tourmenter la terre tout le long du jour, ne parviendraient pas à lui faire produire de quoi donner à chacun une nourriture suffisante. Il faudrait, suivant une expression empruntée au moyen âge et passée dans notre langue, qu'une partie de la famille humaine fût, non pas métaphysiquement, mais réellement et matériellement attachée à la glèbe pour mettre en mouvement des bêches en guise de charrues, et cependant il n'y aurait pas moyen de nourrir à cette condition les États les plus populeux. »

A cet égard, l'industrie et les machines ont véritablement affranchi le genre humain. Jusqu'aux temps tout à fait voisins du nôtre, l'homme a été l'esclave de la terre. L'esclavage et le servage sont nés de cette sujétion de l'humanité. Le labeur pénible que la vapeur et les machines font, nul, et à aucune période de l'histoire, ne s'est résigné à le faire. On l'a exigé de force d'abord de l'homme vaincu et réduit en servitude, puis des animaux, comme on continue encore à le faire. Aristote disait déjà (*Politique*) que, si la navette et le ciseau pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire.

Quoi qu'il en soit, l'emploi des métaux fut une autre révolution dans la distribution des *richesses*. L'usage des métaux n'existe pas dans les sociétés primitives. Il n'y a que de la pierre, du bois et du silex, comme chez certaines tribus sauvages de nos jours.

L'or et l'argent ont précédé le cuivre, qui lui-même a précédé le fer. Pour l'or et l'argent, cela s'explique par ce fait qu'on le trouve à peu près pur ; pour le cuivre, il est facile à convertir à l'état métallique.

Le fer a existé de tout temps chez les Grecs et les Romains. Au début du moyen âge, il a partout remplacé l'airain. Le fer a contribué autant que le blé à la tâche de civiliser les hommes ; il est devenu l'élement principal de notre régime industriel.

En fait, l'élévation de toutes les classes est liée au développement de la puissance productive. Cette élévation est maintenant supérieure à tout ce qu'on a vu auparavant.

Maintenant, si l'accroissement des *richesses* est un fait qu'on ne saurait contredire, leur distibution est-elle conforme à la justice ? Certaines classes sociales n'absorbent-elles pas le fruit du labeur commun au détriment d'autres classes ? C'est là le grand argument du communisme. Il est facile de médire de la distribution des *richesses* ; elle est certainement inégale ; mais est-il possible qu'il en soit autrement ? C'est là une question à laquelle il ne faut pas trop se hâter de répondre. Ce qui est certain, c'est que la condition des classes pauvres a été brusquement modifiée à dater de la fin du dernier siecle et surtout de la paix de 1815, par l'extension subite du régime manufacturier. Ce régime lui-même a été inauguré par un concours d'inventions mémorables, au premier rang desquelles il faut placer les machines à filer et à tisser, les machines à vapeur et l'emploi de la houille en métallurgie. Ces inventions ont promptement détruit, par une concurrence irrésistible, la plupart des anciennes fabriques rurales à moteurs hydrauliques et des ateliers domestiques consacrés à l'élaboration des matières textiles et des métaux. Elles ont créé, pour les remplacer, d'immenses manufactures groupées sur des bassins houillers et pourvus désormais de moyens illimités de fabrication. De nombreuses cités, formées dans ces conditions nouvelles, prirent en quelques années des développements qui, dans le régime antérieur, eussent exigé un siècle d'efforts soutenus.

Il en est résulté, au XIXe siècle, une distribution des *richesses* sociales si différente de tout ce qui avait encore eu lieu en Europe, que les économistes commencent à s'inquiéter des résultats que cet état de choses peut amener. D'innombrables populations, placées dans les centres industriels nouveaux, loin de leurs familles, inconnues de leurs patrons, dépourvues de logements convenables et des moyens de moralisation qu'on trouve dans la vie de famille, se sont démoralisées, livrées à des vices sans nombre. D'autre part, les chefs d'atelier se sont habitués à les considérer comme des animaux à exploiter ; et puis, il y a des crises industrielles et commerciales périodiques. Du jour au lendemain, des milliers d'ouvriers peuvent se trouver dans la rue sans ressource et sans asile, en proie à des souffrances qu'il ne serait au pouvoir de personne de faire cesser.

Cela est surtout dur pour les femmes et les enfants qui vivent dans ces conditions désastreuses. Les narcotiques et les spiritueux sont devenus la seule diversion aux fatigues du travail et aux soucis de l'existence ; cela amène vite une dégradation morale et physique qu'il est bien difficile de conjurer.

Le maître est soumis à la même instabilité que l'ouvrier. Il court des chances analogues. Ce n'est pas la faim qu'il a en perspective, c'est la banqueroute. On peut compter les grandes existences manufacturières, on en trouvera peu qui aient un passé de trente ans.

M. Michel Chevalier est persuadé qu'un pareil état social ne saurait durer longtemps. « Dans la condition actuelle de l'industrie, dit-il, point de lendemain assuré. C'est le sort commun de l'ouvrier et du maître, avec cette seule différence que pour le maître le lendemain est à une distance d'un an ou de six mois, tandis que pour l'ouvrier il est à une semaine ou dans vingt-quatre heures. Or, la plus précieuse des *richesses*, c'est la certitude du lendemain. C'est comme un de ces talismans des légendes orientales, dont la perte change aux yeux de celui qui en est dépouillé l'aspect de la nature entière, tout jusqu'à la teinte de la végétation et l'éclat du soleil. L'homme à qui elle est ravie est campé dans la société, il n'y est pas établi. Sans lendemain, pas de foyer domestique, pas de famille ni de bonnes mœurs. Pour l'homme qui n'a pas de lendemain, l'intelligence est un don funeste, et la faculté de prévoir une torture. Aujourd'hui donc, et surtout dans les manufactures, le sort de l'armée industrielle tout entière, chefs et soldats, est digne de pitié plutôt que d'envie, et ce serait se tromper que de croire que ces souffrances et ces sacrifices profitent au reste de la société, quoique la concurrence illimitée cause souvent une baisse excessive de prix, qui semble favorable au consommateur. Ce qui s'opère à la suite de tous ces accidents, de ces dépressions extrêmes, de ces soubresauts et de ces secousses, ce n'est pas seulement un déplacement de *richesse* transportant à ceux-ci ce qui est enlevé à ceux-là, c'est bien plutôt, dans le plus grand nombre de cas, une perte sèche. »

Comment sortir de cette situation violente contraire aux lois de l'harmonie universelle, à la mission évidente de l'homme ? Le problème est posé, mais il n'est pas résolu. Le temps le résoudra sans doute. Depuis un siècle, les théories sociales destinées à améliorer cette situation n'ont pas manqué. Aucune n'a réussi ou n'a été jugée digne d'être appliquée sérieusement.

En définitive, dans notre civilisation actuelle, il n'y a que deux classes d'hommes : ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Les premiers ont une tendance marquée à l'orgueil et à l'égoïsme. Quand on a fait sa fortune, on est fier d'avoir triomphé, et les efforts qu'il a fallu déployer restent un souvenir douloureux qui ne dispose point à la bienveillance. Lorsqu'il s'agit d'aider quelqu'un, on dit volontiers : « Qu'il fasse comme moi ; on ne m'a pas aidé, je n'ai à aider personne. » De l'autre côté, on n'est pas mieux disposé envers ceux qui possèdent, que l'on considère souvent comme des ennemis. Le capital, qu'on envie, est le bourreau de l'humanité, qu'il tient sous une dépendance absolue et tyrannique. Pourquoi ne le supprimerait-on pas ? Le jour où on aurait supprimé cette force, on s'apercevrait qu'on s'est coupé la main droite, mais il serait trop tard. Le capital n'est, à tout prendre, que du travail accumulé, et si on supprimait le travail accumulé, on ne serait pas moins obligé de travailler le lendemain et même de recommencer l'œuvre détruite. En cela, comme en toute chose, l'esprit de transaction est ce qu'il y a de mieux et il importe surtout de bien se persuader qu'il y a une force des choses contre laquelle ne sauraient prévaloir ni la colère ni les utopies. Ce ne sont ni quelques personnes ni quelques générations qui ont créé la société ; elle est l'œuvre anonyme des siècles, et ce que les siècles ont fait, on ne saurait le défaire en un jour, ni surtout le remplacer brusquement sans tout bouleverser.

La distribution des *richesses* est donc un fait complexe qu'on ne modifie que lentement et à l'égard duquel il importe de n'avoir qu'une idée à la fois. Il est facile d'en dire du mal, et il ne l'est pas autant de la rendre plus équitable.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé la *richesse* sous le nom de Plutus (v. ce nom). C'est sous la figure de ce même dieu qu'elle a été représentée par Holbein dans le célèbre tableau du *Triomphe de la Richesse* que ce maître exécuta pour la salle de festin des marchands allemands, à Londres, en pendant au *Triomphe de la Pauvreté* (v. PAUVRETÉ). Cette composition capitale, qui s'est perdue, mais dont il existe plusieurs dessins et gravures, est ordonnée comme un bas-relief. Sur un char d'or de forme antique, Plutus trône, armé d'un trident à pointes recourbées en guise de sceptre ; il a le pied posé sur un ballot de denrées précieuses et tend la main vers un vase rempli de pièces d'or ; ses épaules se courbent et sa vieille tête chenue se penche en avant, comme si le lourd fardeau des trésors l'accablait. Devant lui la Fortune, à demi nue, jeune et belle, est assise sur sa roue ; elle a les yeux bandés et tient de la main droite l'extrémité d'une draperie qui se gonfle comme une voile derrière sa tête ; de la main gauche, elle puise des pièces d'or dans un des vases placés aux pieds de Plutus et les sème autour d'elle. Au timon du char est assise la Raison (*Ratio*), figurée par un homme à la longue barbe et aux bras nerveux, qui dirige et maîtrise le magnifique attelage du dieu des *richesses*. Cet attelage se compose de quatre chevaux blancs, désignés sous les noms de Contrat, Usure, Imposture et Avarice ; quatre femmes jeunes et charmantes sont chargées de les contenir. La Justice tient les rênes du Contrat et la Bonne foi celles de l'Imposture ; l'Equité gourmande l'Usure, et la Libéralité frappe l'Avarice, qui se cabre. De chaque côté du char marchent les plus célèbres favoris de la Fortune. Derrière les chevaux se tiennent Sichem, l'époux de Didon, et Pythius, le Lydien, tous deux vêtus à l'orientale et respirant l'orgueil et la fatuité. De l'autre côte, on entrevoit la tête du poëte Simonide qui encourt le reproche de vénalité. Pythius est suivi par Crispinus, dont le luxe effronté a été bafoué par Juvénal. On aperçoit aussi Léon de Byzance, le platonicien, qui fut accusé d'avoir voulu livrer sa patrie à Philippe de Macédoine pour une somme d'argent, et Thémistocle qui a un genou en terre, dans l'attitude qu'il prit pour rendre hommage au roi de Perse, dont il avait reçu quelques villes en cadeau. Puis viennent différents personnages qui tendent les mains ou écartent le pan de leur manteau pour recueillir l'or semé par la Fortune. Parmi eux, on remarque un autre héros des *Satires* de Juvénal, Ventidius, et un habitant de l'opulente ville de Gades (*Gadareus*). Des souverains, fameux par leurs *richesses*, suivent à cheval le char de Plutus ; c'est Crésus, coiffé d'un turban et d'une couronne, dont le cheval est conduit par Narcisse ; c'est Midas, c'est Tantale, c'est Cléopâtre enfin. Au-dessus de ce groupe royal plane Némésis, qui tient d'une main un fouet et de l'autre une paire de ciseaux, destinée sans doute à trancher subitement le fil de l'existence des gens comblés de trésors.

De Prézel, dans son *Dictionnaire iconologique*, dit que « la *Richesse*, divinité poétique, fille du Travail et de l'Epargne, est représentée quelquefois sous le symbole d'une femme âgée, superbement vêtue, toute couverte de pierreries et tenant une corne d'abondance remplie de pièces d'or et d'argent. Le Louvre possède une *Allégorie de la Richesse*, peinte par Simon Vouet (no 647). Une femme ailée, couronnée de lauriers et enveloppée d'une draperie jaune, est assise, tenant un enfant dans ses bras et tournant la tête vers un petit génie qui lui montre des bracelets, des pierreries et un collier de perles ; d'autres joyaux et des vases d'or et d'argent sont entassés au premier plan. Mlle C. Mayer, élève de Greuze, a exposé au Salon de l'an XII un tableau intitulé : le *Mépris des richesses* ou l'*Innocence entre l'Amour et la Fortune*. Une estampe allégorique de Lodovico Matthioli représente la *Richesse employée en l'honneur de la Religion*. La parabole du *Mauvais riche* a inspiré plusieurs tableaux (V. RICHE). Une composition de V. Orset, d'un caractère noble et poétique, le *Riche et le Pauvre*, a été gravée par J.-B. Danguin (Salon de 1857), sous ce titre : *Riche et Pauvre*. H. Leys a exposé un tableau au Salon d'Anvers, en 1837. Citons encore : les *Courses du matin* ou la *Porte d'un riche*, piquante gravure exécutée à l'époque de la Révolution, par Debucourt ; le *Riche du jour* ou le *Prêteur sur gages*, gravure du même temps, par J.-L. Julien, et une *Riche héritière*, tableau exposé par J.-B. Goyet au Salon de 1849. V. FORTUNE.

Richesses (DISCOURS SUR LES), de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Richesses (RÉFLEXIONS SUR LA FORMATION ET LA DISTRIBUTION DES), traité d'économie politique, par Turgot (1766). La première partie de ce traité est un sommaire clair et précis de la doctrine des physiocrates, dont Turgot partage les opinions fondamentales. A l'exemple de Quesnay, il voit la source de la richesse dans la terre ; mais, de même que Gournay, il tient compte du rôle de l'industrie et du commerce, bien qu'il n'accorde pas au travail l'importance capitale, décisive, que lui attribue Adam Smith. Selon Turgot, il n'y a pas d'autre valeur annuellement créée que le produit net du sol. Quant au travail industriel, il distribue et conserve la richesse, sans concourir à sa production. Erreur grave, mais qu'il ne faut pas trop reprocher à l'un des fondateurs de la science sociale. L'agriculture donne les matières premières, mais non sans travail ; l'agriculture est une industrie véritable, qui se confond souvent avec l'industrie manufacturière. En admettant même une séparation entière, absolue entre les deux, n'est-ce pas le travail, l'appropriation qui met dans les produits bruts leur valeur principale, leur valeur échangeable ? Enfin, conserver et distribuer ces mêmes produits, bruts ou élaborés, n'est-ce pas les créer de nouveau, les multiplier ? Turgot échappe du moins aux méprises de doctrine et de langage dans lesquelles les physiocrates devaient tomber ; entre ses maîtres et lui, on voit poindre une dissidence qui mène à la théorie d'Adam Smith. Il se garde de préconiser le pouvoir absolu comme un instrument propre à réaliser les améliorations sociales ; il pense que la liberté politique est indispensable à l'avancement des sociétés. Pour lui, le meilleur plan de gouvernement consiste dans l'unité d'organisation des services publics, dans le respect des franchises municipales, dans la limitation de la prérogative royale. Toutes les vues de Turgot en cet ordre d'idées sont conformes aux principes admis par les hommes du XIXe siècle. Le grand principe qu'il professe lui-même, c'est la liberté du commerce ; il le rattache à l'ensemble de ses idées sur l'homme et la société ; il l'établit comme la conséquence nécessaire, comme le corollaire le plus simple du droit de propriété ; il en présente l'application comme le moyen le plus efficace d'assurer, d'augmenter et d'étendre au plus grand nombre le bien-être. Or, le bien-être fait plus qu'améliorer le sort matériel de l'homme ; il contribue à son avancement intellectuel, à son perfectionnement moral. Voilà la liberté du commerce érigée en question de justice sociale. Dans la seconde partie du traité, l'auteur présente une admirable analyse du capital ; il explique avec une précision et une lucidité parfaites la nature, le mécanisme, les emplois divers et les profits des capitaux ; il établit les véritables principes sur l'origine et l'action du capital. Il prouve que la monnaie est une marchandise pourvue, comme toute marchandise, d'une destination spéciale. Il expose, avce la même clarté et la même concision, le rôle de la division du travail, les procédés du commerce, l'influence du taux de l'intérêt sur toutes les entreprises, les éléments du prix des choses, les avantages de la liberté de l'industrie et du négoce et l'influence des moyens de communication. Il montre le concours ainsi que la dépendance réciproque des deux forces productrices, l'agriculture et l'industrie, car il faut bien en arriver là. Turgot comprend que le corps social a sa physiologie, et que cet organisme est sujet à des alternatives de santé prospère et de dépérissement. Dans cette étude, alors nouvelle, il marque à l'économie politique sa vraie place dans l'ordre des sciences ; il ne la confond ni avec la morale, ni avec l'administration, ni avec le droit. Il ne songe pas à y trouver un remède à toutes les plaies de la société. Il tient compte des différences, en n'oubliant aucun rapport essentiel. Il découvre l'action réciproque des causes morales et politiques sur l'état du commerce, de l'industrie, de l'agriculture. Il montre enfin l'influence de la fortune publique sur l'élévation intellectuelle et morale des individus et sur la liberté générale. Publiciste, Turgot offre dans son caractère un mélange de hardiesse et de retenue, de force et de modération, de bon sens et de générosité. Son ouvrage n'a pas été sans influence sur les doctrines d'Adam Smith ; Smith et J.-B. Say n'ont fait que compléter ses vues et ses formules. Turgot a écrit avec une élégante simplicité. On a publié la collection de ses œuvres en 1844, et M. Tissot a donné en 1862 une longue étude sur cet homme remarquable à tant de titres.

Richesse des nations (RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA), par Adam Smith. Cet ouvrage, qui a mis le nom de Smith parmi les noms immortels, parut pour la première fois en 1776. Il comprend cinq livres dont l'auteur explique lui-même, dans une introduction, le sujet et le plan. « Les causes qui perfectionnent les facultés productives du travail, dit-il, et l'ordre suivant lequel son produit se distribue naturellement entre les diverses classes et sortes de personnes dont se compose la société feront la matière du premier livre de ces *Recherches*... Le second livre traite de la nature du capital, de la manière dont il s'accumule graduellement et des différentes quantités de travail qu'il met en mouvement, en conséquence des diverses manières dont il est em-

ployé... Dans le troisième livre sont exposées les circonstances qui ont introduit et établi en Europe une politique plus favorable aux arts, aux manufactures et au commerce, qui sont l'industrie des villes, qu'à l'agriculture, qui est l'industrie des campagnes... J'ai tâché, dans le quatrième, d'exposer, aussi clairement qu'il m'a été possible, les diverses théories d'économie politique, ainsi que les divers effets qu'elles ont produits en différents siècles et chez différents peuples... Le cinquième et dernier livre traite du revenu du souverain ou de la république. J'ai tâché de montrer dans ce livre : 1° quelles sont les dépenses nécessaires du souverain et de la république; 2° quelles sont les différentes méthodes de faire contribuer la société entière à l'acquit des dépenses qui doivent être supportées par la généralité des peuples; 3° enfin, quelles sont les causes qui ont porté presque tous les gouvernements modernes à engager ou à hypothéquer quelques parties de leur revenu, c'est-à-dire à contracter des dettes, et quels ont été les effets de ces dettes sur la véritable richesse de la société. »

Peu d'idées absolument neuves appartiennent au publiciste écossais; il doit quelques-unes de ses vues à Hobbes, à Locke et à Hume, et plus encore aux économistes français, Turgot entre autres. Mais, outre qu'il a donné, le premier, un systeme complet d'économie politique, Adam Smith a émis une idée décisive, un principe gros de conséquences imprévues. S'écartant de la doctrine reçue jusqu'à lui, il refuse de voir dans l'argent et dans la terre les sources uniques de la richesse; il met la puissance productive dans le travail. Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif; il rend la terre largement et régulièrement productive; il produit la richesse, qu'il soit appliqué aux manufactures, au commerce ou à la culture du sol; il crée des produits au moyen desquels les nations peuvent se procurer tout ce qui leur est nécessaire, agréable ou utile. Le travail est la seule mesure réelle et définitive qui puisse servir dans tous les temps et dans tous les lieux à apprécier et à comparer la valeur de toutes les marchandises. Il est leur prix réel. Il crée la richesse, ou la valeur échangeable des choses, en développant dans les objets une utilité particulière. La richesse peut donc être créée, augmentée, conservée, accumulée, détruite. Il n'y a qu'un moyen d'accumuler la richesse ou de faire naître les capitaux (les richesses de tout genre amassées par le travail), l'économie, l'épargne. La division du travail entre différents individus ou différentes nations et l'emploi du capital accumulé dans les entreprises industrielles apportent un accroissement prodigieux au fonds primitif; car la richesse ne consiste pas dans l'abondance de l'or ou de l'argent, mais dans l'abondance des choses nécessaires, convenables ou agréables à l'homme. Un exemple familier qui montre la puissance de la division du travail, c'est l'épingle, façonnée par tant de mains et fabriquée en si grande quantité. Smith trace divers moyens pour rendre le travail le plus productif possible. Il distingue un travail productif et un travail improductif, et proscrit le luxe des cours et des grands. Dans cette distinction des classes productives et improductives, il semble qu'il use de rigueur. Traitant ensuite du rôle de la monnaie dans l'échange des produits du travail, du prix des marchandises, de l'influence de l'offre et de la demande sur la hausse et la baisse des prix, de la circulation des produits, il applique sa théorie des fonctions de la monnaie aux billets de banque et au papier-monnaie. La monnaie établit le rapport existant entre deux valeurs échangeables, ou leur prix. La valeur échangeable diffère de la valeur en usage ou d'utilité; ainsi l'eau, très-utile en elle-même, ne peut servir à aucun achat, et le diamant, peu utile ou plutôt inutile en tant que bijou, peut servir à l'achat d'une foule de marchandises. Le prix nominal des choses diffère de leur prix réel, qui représente la quantité de travail qu'elles ont coûté; de même, le prix courant ou actuel diffère du prix naturel. Trois éléments entrent dans la composition du prix : le salaire du travail, le profit de l'entrepreneur et la rente de la terre (fermage ou produit net) qui a fourni la matière première du travail. Après avoir défini les lois qui régissent le taux des salaires, le taux des profits et la rente ou fermage, Adam Smith s'occupe de la richesse créée, qui a pour origine le désir inné en tout individu de faire fortune. Il fait deux parts de la richesse créée : l'une prochainement consommable; l'autre capitalisée, constituant un reveau. L'argent est l'instrument de la métamorphose du capital en capital fixe et en capital roulant. Le capital fixe ou engagé (établissement d'une exploitation) peut se transformer en capital roulant ou circulant (payement des salaires, achat des matières premières), et *vice versa*. Une fois que le travail est armé de toutes pièces, il se met à l'œuvre; la division de la tâche, l'emploi des machines, puissante modification des bras de l'homme, accroissent les résultats. L'étendue du marché est le régulateur habituel de la division du travail. Les prohibitions n'ont point de raison d'être; l'intérêt privé est plus éclairé que les règlements et que les primes, qui se proposent soit d'encourager, soit d'entraver telle production et tels échanges, à l'intérieur ou à l'étranger. Les échanges sont indispensables; il faut renoncer à la prohibition, aux monopoles, aux priviléges exclusifs, comme à des mesures impolitiques et pernicieuses. Smith démontre les avantages de la liberté économique au point de vue de la conciliation de l'intérêt individuel et de l'intérêt général; il revendique la liberté dans le choix du travail, dans le mouvement des capitaux et dans la circulation des produits. Il établit la légitimité de l'impôt sur les profits retirés par chaque citoyen du travail national. Doué d'une raison supérieure, riche d'un savoir puisé tant dans les manufactures que dans les livres, observateur impartial des faits, Smith a répandu des lumières nouvelles, un trésor d'idées vraies, d'observations ingénieuses et profondes sur les divers sujets qu'il a traités. Ses considérations sur les colonies, les banques, le crédit public indiquent une grande justesse d'esprit et une profonde sagacité. Ses définitions sont d'une parfaite clarté, et sa logique sévère procède par une argumentation pressante et serrée. Toutefois, sa doctrine laisse subsister certaines lacunes et on y trouve quelques vues erronées. Après avoir placé le travail, l'homme en action, au sommet de la science, idée fondamentale, il le considère seulement comme un être exclusivement producteur; il ne remonte donc pas à l'idée du juste, aux bases premières de la vie économique de l'homme et de la société. Il ne tient pas compte du capital moral, du capital intellectuel des nations; le talent, la science du médecin, de l'avocat, de l'ingénieur, de l'artiste, du professeur, etc., sont un capital accumulé, une valeur échangeable. Que deviendrait l'industrie sans la science, et le plus modeste des arts sans le dessin? « L'ouvrage d'Adam Smith, dit Blanqui dans son *Histoire de l'économie politique*, se compose d'une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de principes incontestables et qui ont anéanti pour jamais une foule d'erreurs jusqu'alors considérées comme des principes. Toutefois, il faut reprocher à l'auteur de réserver exclusivement la qualité de richesse aux valeurs fixées dans des substances matérielles et de rayer du livre de la production cette masse illimitée de valeurs immatérielles, filles du capital moral des nations civilisées et qui forment une partie de leur apanage et de leur gloire. » Les *Recherches sur la nature et les causes des richesses* furent traduites en français, pour la première fois, en 1781, par l'abbé Blavet.

Richesse individuelle et de la richesse publique (TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA), par Louis Say (1827). Une opinion trop généralement répandue, c'est que la richesse privée et la richesse publique ne font qu'un. Beaucoup de personnes admettent trop légèrement, en principe, que tout ce qui accroît la fortune d'un individu accroît par cela même la richesse nationale, et concluent de là que la science de la richesse publique n'est autre chose que la science de la richesse individuelle. M. Say s'attache à combattre cette opinion.

Lorsqu'un accroissement de richesse a pour source le jeu, les accaparements de denrées, les dons d'un souverain, etc., il est facile de voir que cette augmentation de fortune individuelle n'est pas accompagnée d'un accroissement proportionnel dans la richesse publique; mais il est bien d'autres cas où il n'est pas aussi aisé de reconnaître si une fortune privée a pour source une chose favorable ou bien nuisible à la richesse générale de l'Etat; tels sont ceux où les impôts, les priviléges exclusifs, les prohibitions, l'emploi des machines deviennent une source de richesse pour certaines classes de personnes.

Dans le second volume, l'auteur passe en revue la plupart des sources de revenus individuels et considère succinctement leurs rapports avec la richesse publique.

Comme tous les vrais économistes, M. L. Say se montre très-libéral dans ses appréciations. Il ne s'occupe nullement de savoir si le gouvernement approuvera ses théories. Son seul souci est de savoir si la nation gagnera à leur application.

RICHET (Louis-Alfred), chirurgien français, né à Dijon en 1816. Il vint étudier la médecine à Paris en 1835, fut nommé en 1839 premier interne au concours, aide d'anatomie à la suite du concours de 1841 et prosecteur deux ans après. Reçu docteur en 1844, il devint chirurgien des hôpitaux et agrégé de la Faculté en 1847. En 1850, il disputa à Malgaigne la chaire de médecine opératoire et à Nélaton celle de clinique chirurgicale. Membre de la Société de chirurgie depuis 1854 et de l'Académie de médecine depuis 1865, M. Richet est devenu, à cette époque, professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital des Cliniques. Ses recherches ont porté sur les ankyloses, les luxations de la colonne vertébrale, les luxations de l'extrémité inférieure de l'humérus et du fémur, les anévrismes, etc. On lui doit, outre de nombreux mémoires : *Des opérations applicables aux ankyloses* (1850); un très-beau travail sur les tumeurs blanches, qui obtint en 1851 le grand prix de l'Académie; *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (1855-1857, in-8°), qui a eu trois éditions; *Recherches sur les tumeurs vasculaires des os* (1865, in-18), etc. M. Richet collabora aussi au *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* publié par J.-B. Baillière.

RICHEY (Michel), littérateur allemand, né à Hambourg en 1678, mort dans la même ville en 1761. Il fut recteur du gymnase de Stade (1704), professeur d'histoire et de grec à Hambourg (1717). Outre des poésies allemandes qui ont été recueillies par Weichmann, dans sa collection des poésies de la basse Saxe, on lui doit : *Gallorum quorumdam de Germanorum ingeniis judicia iniquitatis convicta* (Stade, 1705, in-4°), *Polymnemonis seu memoriæ divinioris exempla plus centum ex varia historia præsertim eruditorum deprompta* (Stade, 1706-1711, 4 part.), etc.

RICHI s. m. (ri-chi). Sorte de patriarche indou : *Viçvâmitra, auquel on attribue les hymnes du troisième mandala, est un des* RICHIS *ou patriarches de la tradition indoue.* (A. Maury.)

— **Encycl.** On compte sept classes différentes de *richis*, suivant le rang qu'ils ont occupé dans le monde : les *dévarchis* ou les *richis* célestes; les *brahmarchis* ou *richis* de l'ordre brahmanique; les *maharchis* ou grands *richis;* les *paramarchis* ou premiers *richis;* les *radjarchis* ou *richis* de la race royale; les *candarchis* ou *richis* qui expliquent les *Védas*, et les *srautarchis* ou *richis* à qui l'Ecriture sainte a été révélée. Les *septarchis* sont sept grands saints présidant aux sept étoiles de la Grande Ourse. Leurs noms sont Maritchi, Atri, Angiras, Poulastya, Poulaha, Cratou et Vasichtha. Les *richis* sont des êtres surnaturels, d'une sainteté parfaite, ayant, dans les livres sacrés des Indous, une physionomie semi-humaine, semi-céleste; ce sont des espèces de pénitents absorbés dans la divinité, qui occupent un espace situé à quatre millions quatre cent mille lieues par delà la planète de Saturne.

RICHIEND (Paul), sieur DE MOUVANS, capitaine français, né à Draguignan, mort à Mestignac en 1568. Il exerça pendant longtemps le métier des armes, puis se retira à Castellane et y adopta, avec son frère Antoine, les idées de la Réforme. Ce dernier ayant été massacré par les catholiques en 1559, Paul de Mouvans résolut de venger cet assassinat, resté impuni. Nommé chef des protestants dans une assemblée tenue à Mérindol, il essaya d'abord de s'emparer d'Aix, mais il échoua, parce qu'il fut mal secondé; cependant, quelques hardis coups de main et sa fière contenance imposèrent aux chefs catholiques, et un traité fut conclu d'après lequel Paul de Mouvans aurait la liberté de professer le protestantisme dans son château. Mais il s'aperçut bientôt qu'il était entouré d'embûches; il se retira à Genève et ne revint en France qu'après l'édit de janvier. Il s'empara d'Orange et de Sisteron, se vit attaqué à son tour dans cette dernière ville par le comte de Sommerive, emmena pendant une nuit la population protestante, qu'il conduisit jusqu'à Grenoble à travers mille dangers, et ravagea ensuite le Comtat jusqu'à Avignon. S'étant emparé de Vienne en 1567, Mouvans livra pendant quarante jours cette ville au pillage et y laissa commettre toutes sortes d'excès. L'année suivante, il prit le commandement de vingt mille protestants, dans le but d'aller rejoindre l'armée des princes en Guyenne, ravagea le Dauphiné, battit les catholiques près de Gannat et trouva la mort dans un combat que Brissac lui livra à Mestignac, près de Périgueux, le 30 octobre 1568.

RICHIER (Ligier), sculpteur français, né à Saint-Mihiel (Meuse) vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe, mort vers 1572. Le début de sa vie, presque inconnue, a les allures d'une légende semblable à celle du Giotto et aussi peu authentique. On prétend que Michel-Ange, passant par Nancy, rencontra, aux environs de Saint-Mihiel, un petit gardien de bestiaux qui modelait des bonshommes avec de la glaise. Le grand artiste, frappé de l'originalité et de la puissance de ces naïves ébauches, aurait emmené avec lui à Rome Richier, qui, après un séjour de cinq ou six années, revint en Lorraine vers 1521. Il commença par décorer des maisons, puis, sa réputation s'étant agrandie, il aborda les grandes compositions et sculpta dans l'église de Hattenchâtel un très-beau *Calvaire*. Ses deux ouvrages les plus remarquables sont le *Sépulcre* de l'église Saint-Etienne, à Saint-Mihiel, et le *Squelette* du tombeau de René de Châlons, dans l'église Saint-Pierre, à Bar-le-Duc. Le *Sépulcre* se compose des treize personnages qui prirent part à la mise au tombeau de Jésus. Les statues de pierre en sont un peu plus grandes que nature. C'est, sans contredit, un des plus beaux et des plus complets monuments de l'art français à toutes les époques. Ses figures, aussi belles que les nymphes de Jean Goujon, mais belles de la beauté chrétienne, réunissent la naïveté à l'habileté du praticien consommé, la vigueur et la largeur aux délicatesses du fini. Le *Squelette* produit un effet épouvantable. Sur un autel de marbre se dresse debout, une main en l'air, un squelette ou plutôt un cadavre en décomposition, la poitrine défoncée, les chairs en lambeaux; quelques parties du corps sont dénudées, les os crèvent la peau. La main levée soutenait autrefois une boîte de vermeil renfermant le cœur du prince d'Orange. Cette boîte est remplacée aujourd'hui par une sorte de cœur doré. On cite encore, parmi ses œuvres authentiques, trois statues de bois, le *Christ et les larrons*, à Saint-Pierre de Bar-le-Duc; un fragment de *Crucifiement* (son chef-d'œuvre), à Saint-Mihiel; le bas-relief du *Jugement de Suzanne* et un *Enfant couché*, tous deux au Louvre; un bas-relief à la Bibliothèque nationale. On lui attribue également le *Tombeau de Philippe de Gueldre*, dans l'église des Cordeliers de Nancy. Le jubé de l'abbaye de Saint-Mihiel et le plafond de la maison qu'il habitait dans la rue des Drapiers témoignent, en outre, de son magnifique talent comme ornemaniste et comme décorateur.

RICHIER (Claude-François-Marcel), agronome et homme politique français, né à Joinville (Haute-Marne) en 1805, mort en 1872. Il se fit recevoir avocat à Paris et, quelque temps après la révolution de 1830, à laquelle il avait pris part, il alla se fixer dans la Gironde. Là, il s'occupa d'agriculture, devint un des organisateurs du comice agricole central (1834), du comice vinicole (1840) et il acheta, l'année suivante, le domaine de Château-Ludon, dont il fit une des plus belles propriétés du Médoc en introduisant dans la culture de la vigne d'importantes améliorations. En 1845, la Société centrale d'agriculture de la Gironde le choisit pour président et, trois ans plus tard, après la révolution de 1848, il fut nommé, par 115,733 électeurs du département, représentant à l'Assemblée constituante. M. Richier fit partie du comité d'agriculture, de la commission chargée d'inspecter les centres agricoles de l'Algérie et vota presque constamment avec les monarchistes de la Chambre. Réélu le premier à la Législative, toujours dans la Gironde, il continua à faire partie de la majorité réactionnaire; mais, à partir de la fin de 1850, il se montra hostile à la politique de Louis Bonaparte. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée et à ses occupations agricoles. Il continua à présider la Société d'agriculture de la Gironde, devint vice-président de l'Association du libre échange de Bordeaux, reçut, en 1860, la prime d'honneur pour les progrès agricoles qu'il avait réalisés et obtint, à l'Exposition universelle de 1867, la médaille d'or pour ses vins. Le 8 février 1871, M. Richier fut nommé député de la Gironde à l'Assemblée nationale par 96,502 voix. Il prit place au centre gauche et fit partie de la réunion Feray, ralliée à l'idée d'établir une république conservatrice. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris, mais contre l'établissement des ministères à Versailles, et soutint le gouvernement de M. Thiers.

RICHISSIME adj. (ri-chiss-si-me — superlat. de forme latine du mot *riche*). Extrêmement riche : *Un homme* RICHISSIME. *Il y a des actionnaires* RICHISSIMES. (Balz.) *Ne donnez pas en apanage a des princes altissimes et* RICHISSIMES *les forêts de l'Etat, qui sont le patrimoine des pauvres.* (Cormen.)

RICHLAND, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-lieu du comté d'Oswego, à 90 kilom. N.-O. d'Utica, à l'extrémité E. du lac Ontario; 4,000 hab.

RICHMANN (Georges-Guillaume), physicien suédois, né à Pernau en 1711, mort à Saint-Pétersbourg en 1753. Il donna d'abord des leçons particulières, puis fut adjoint, en 1735, à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et professa, à partir de 1741, les sciences naturelles, particulièrement la physique, à l'université. Richmann s'occupa beaucoup d'électricité et inventa un instrument auquel il donna le nom d'indicateur électrique. Ayant voulu l'expérimenter pendant un orage, il fut foudroyé. On a de lui vingt-deux *Mémoires*, publiés dans le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

RICHMOND, ville d'Angleterre (Surrey), sur la rive droite de la Tamise, à 16 kilom. S.-O. de Londres, avec chemin de fer; 7,423 hab. Elle est bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'une colline d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Le spectateur peut promener de là ses regards sur sept comtés. Les environs sont couverts de maisons de campagne entourées de charmants jardins. « Là, dit M. Esquiros, s'élevait un palais dans lequel Edouard III mourut de chagrin pour avoir perdu son fils, le prince Noir. En 1457, ce château fut détruit par un incendie, mais Henri VII le reconstruisit et changea l'ancien nom de l'endroit (Sheen) en celui de Richmond. Henri VIII donna le palais de Richmond au cardinal Wolsey, en retour de Hampton-Court, dont celui-ci lui avait fait présent. Après la chute du ministre, Richmond redevint la propriété de la couronne. C'était une des résidences favorites de la reine Elisabeth, quoiqu'elle y eût été quelque temps retenue en prison, sous le règne de sa sœur Marie. C'est là aussi qu'elle mourut. Ce palais fut rasé en 1760; il n'en reste plus qu'une vieille porte délabrée. »

Le parc de Richmond est un des plus beaux et des plus vastes de toute l'Angleterre. On montre encore à Richmond la maison où vécut le poëte Thomson.

RICHMOND, ville d'Angleterre, dans le

comté et à 70 kilom. N.-O. d'York, sur la Swale et sur le chemin de fer du Nord; 5,134 hab. C'est un des plus forts marchés du comté pour le blé; on y fait un grand commerce de plomb provenant des mines qui sont à 20 kilom. de cette ville. Fabrique de bonneterie. La Swale coule dans une vallée profonde que dominent les ruines d'un vieux château, fondé par Alain Refus, un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Les murs du donjon n'ont pas moins de 3 mètres d'épaisseur et l'ensemble des ruines présente un aspect imposant. Sur la rive opposée de la rivière se voient les ruines d'un ancien prieuré. Au N. de la ville s'élèvent les débris d'un couvent de frères gris. On remarque à Richmond deux églises anciennes, un hôtel de ville et une école de grammaire. La campagne environnante offre à chaque pas des rochers, des chutes d'eau et des paysages pittoresques et variés.

RICHMOND, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Virginie, sur la rive N.-E. du James-River, à la limite de la marée haute, à 187 kilom. S.-S.-O. de Washington, par 37° 32′ 17″ de latit. N. et 79° 47′ 52″ de longit. O.; 40,000 hab. Evêché catholique. Elle est bien percée, assez bien bâtie et la situation en est belle et salubre. On y remarque le palais des états ou Capitole, bâti sur le plan de la Maison-Carrée de Nîmes; l'hôtel du gouverneur, une riche bibliothèque, l'arsenal, etc. C'est une des cités les plus importantes des Etats-Unis par son industrie et son commerce. Elle se rattache à Washington, à Baltimore, à New-York, à Petersburg, qui forme un des entrepôts de son commerce avec le Sud, ainsi qu'à la région de l'Ouest et au Tennessee, par de nombreuses voies de communication. A ces moyens de transport, dans lesquels il faut aussi comprendre la navigation de la James-River, accessible jusqu'à Richmond aux bâtiments ne tirant que 10 pieds d'eau et seulement jusqu'à City-Point pour les vaisseaux d'un plus fort tonnage, Richmond réunit des avantages de position qui n'ont pas moins contribué aux développements de son commerce et de son industrie. La capitale de la Virginie pénètre, en outre, par les voies ferrées et les canaux qui rayonnent autour d'elle, dans des pays de forêts, de pâturages, de culture, de mines et de gisements houillers qui lui livrent à bon marché les matières premières exploitées par ses métiers, ses forges, ses meules, ses scieries, etc. Aussi le commerce et l'industrie de Richmond ont-ils fait, dans ces dernières années surtout, des progrès remarquables. Ses articles d'exportation sont, en première ligne, les tabacs et les grains et farines, les premiers exclusivement à destination de l'Europe; les grains et farines, bien qu'envoyés occasionnellement en Europe aux époques de faible récolte, sont principalement expédiés dans l'Amérique du Sud et spécialement au Brésil; il se fait aussi des expéditions de quelque valeur en viandes séchées, porc, lard, jambons, suifs, alcools et fourrures. Les importations consistent généralement en cafés, sucres, mélasses, plâtres, guano et autres engrais, en provenances de l'Amérique du Sud et de Cuba; en bois de construction, cuirs, fers, marbres, venant des différentes parties de l'Amérique du Nord, et en articles variés, manufacturés, venant d'Europe. Bien que le mouvement de la navigation de Richmond soit loin de correspondre à l'étendue de son commerce extérieur, il a, néanmoins, une certaine importance. Il s'alimente par les exportations partant directement de Richmond; par les transports réguliers que font plusieurs lignes de bâtiments à voiles et à vapeur; par le cabotage qui dépose ses marchandises à divers ports de l'Atlantique, soit pour les réexportations, soit pour la consommation locale. Parmi les produits destinés à celle-ci, on doit compter au premier rang, après les tabacs, des charbons bitumineux de bonne qualité extraits dans un rayon de 8 à 20 milles au-dessus de la ville et les minerais abondants des contrées montagneuses de l'Ouest, qui se placent dans les ports de commerce du littoral. Le commerce intérieur de Richmond, très-considérable, a pour base les échanges de produits manufacturés contre les matières premières du Sud et de l'Ouest. L'industrie manufacturière a également un grand développement dans cette ville; elle y compte 91 manufactures de différentes sortes, dont l'outillage est évalué à 1,819,193 dollars, et employant en moyenne 11,811 ouvriers. Les produits qu'elles livrent annuellement représentent une somme de 19,488,896 dollars (environ 100 millions de francs); on doit encore y joindre diverses industries installées en dehors de la ville même, telles que fabrication d'instruments agricoles, ateliers de construction de voitures et de meubles, tanneries, manufactures d'armes et de papier à tenture, dont les produits doivent en réalité s'ajouter à ceux de la ville même et s'élèvent annuellement à une somme de 380,000 dollars. Nous citerons, au premier rang des établissements industriels, ceux qui ont pour objet la préparation du tabac sous ses diverses formes, et qui livrent annuellement pour 6,459,996 dollars de produits; les minoteries, les forges pour le travail des fontes, du fer et de l'acier; les fonderies, les scieries mécaniques pour le débitage des bois; les industries relatives aux constructions, telles que briqueterie, charpenterie, menuiserie, moulage; les filatures de coton et de laine, les ateliers de confection et de vêtements, la cordonnerie, la sellerie, la taillanderie, les distilleries, une usine à gaz, etc. Avant l'émancipation, la capitale de la Virginie formait un des principaux marchés du commerce immoral des esclaves. Elle renfermait trois établissements affectés à la vente des noirs, et ce trafic s'élevait annuellement à une somme de 3 millions à 3,500,000 dollars (soit 16 millions à 18,500,000 de francs).

La fondation de Richmond date de 1742. En 1800, on n'y comptait encore que 5,557 âmes. Le dernier acte du drame guerrier qui, durant quatre années, désola les Etats-Unis se joua sous les murs de cette ville, devenue, pendant la guerre, la capitale des confédérés, le dernier boulevard de l'esclavagisme. Les forces fédérales, sous les ordres du général Grant, vinrent l'assiéger. Elle se défendit vaillamment; mais, dans la nuit du 3 avril 1865, le général Lee fut enfin forcé d'évacuer la place, dont la prise avait coûté plus de 100,000 hommes à l'armée de Grant. Les confédérés abandonnèrent plus de 800 canons de rempart qu'ils n'avaient pas eu le temps de détruire, mais ils ne manquèrent pas de livrer aux flammes tous les entrepôts, les chantiers et les ponts qu'il leur fut possible d'incendier pendant la précipitation d'une retraite. Bientôt les quartiers de Richmond voisins de la rivière James, où se trouvaient les magasins du gouvernement confédéré, ne furent plus qu'une mer de flammes. Les traînards de l'armée, courant au-devant de l'incendie, pillaient les boutiques et saccageaient les demeures. Dans la crainte des excès terribles auxquels pourrait se livrer cette soldatesque, le conseil municipal de Richmond se réunit en séance secrète et décida que toutes les liqueurs existant dans la ville seraient versées dans les égouts; mais les pillards s'emparèrent eux-mêmes des barriques et, dès lors, la ville prit l'aspect d'un pandémonium. Richmond n'était plus qu'une ville conquise et ravagée par ses propres défenseurs. De temps en temps, d'effroyables détonations faisaient trembler le sol; c'étaient les béliers cuirassés qui faisaient explosion sur le fleuve James et les magasins à poudre qui sautaient dans les faubourgs en faisant beaucoup de victimes. Enfin, l'arrivée d'un régiment fédéral de soldats noirs commandés par le général Weitzel mit un terme à ce chaos. Anciens esclaves pour la plupart, ces hommes arrivaient pour sauver cette ville où, pendant quatre ans, on s'était évertué avec tant d'acharnement à fonder un empire reposant sur l'éternelle servitude de leur race. Acclamés par leurs frères désormais libres qui se précipitaient au-devant d'eux dans un véritable délire de bonheur, ils reçurent en vainqueurs la capitulation des autorités locales et se mirent aussitôt en devoir de nettoyer la ville des pillards qui la ravageaient; ils arrêtèrent aussi les progrès de l'incendie en circonscrivant à coups de canon la part du feu.

RICHMOND, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de la Caroline du Nord, compris entre les comtés de Montgomery, Moor, Cumberland, Anson, Robeson et l'Etat de la Caroline du Sud; 15,800 hab. Ch.-l., Rockingham. Il est arrosé par le Lumber, le Yadkin, le Little et le Mountain.

RICHMOND, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie, borné par les comtés de Westmoreland, de Northumberland et de Lancastre; 12,000 hab. Le Moratic et le Yecomico le traversent.

RICHMOND, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, formé par l'île de Staaten-Island; 10,000 hab. La partie méridionale est très-fertile. Manufactures de toiles de coton.

RICHMOND (Charles LENNOX, duc DE), fils naturel de Charles II et de Louise de Keroualle, duchesse de Portsmouth, né à Londres en 1672, mort dans le Sussex en 1723. Dès son enfance, il fut créé duc de Richmond, comte de March et de Darnley, chevalier de la Jarretière et grand maréchal d'Ecosse. Pendant un court séjour en France, il se fit naturaliser, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir les bonnes grâces de Guillaume III, à côté duquel il assista aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde.

RICHMOND (Charles LENNOX, duc DE), homme d'Etat anglais, petit-fils du précédent, né en 1735, mort en 1806. Il prit part à la guerre de Sept ans, fut ambassadeur en France, secrétaire d'Etat (1765) et grand maître de l'artillerie (1782-1795). Membre du parti whig, il joua un rôle important dans les luttes politiques de son temps, proposa d'établir le suffrage universel et se rendit redoutable au Parlement par son éloquence agressive. C'était un amateur éclairé des arts. Il mourut sans postérité.

RICHMOND (Charles LENNOX, duc DE), général anglais, neveu du précédent, né en 1764, mort près de Québec en 1819. Il fut connu dans sa jeunesse sous le nom du **galant et beau Lennox**. Le duc de Richmond suivit la carrière des armes et se distingua par quelques actions d'éclat. Nommé membre de la Chambre des communes, il soutint la politique de Pitt. A la mort de son oncle, il lui succéda dans sa pairie et ses honneurs, exerça les fonctions de lord lieutenant d'Irlande (1808-1814), fut nommé général en 1814 et assista à la bataille de Waterloo. En 1816, Louis XVIII le remit en possession du duché d'Aubigny, possédé jusqu'en 1789 par les descendants de la duchesse de Portsmouth. Envoyé au Canada avec le titre de gouverneur général, il fut mordu par un chien et succomba à une attaque d'hydrophobie.

RICHMOND (Charles GORDON-LENNOX, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Londres en 1791, mort en 1860. Entré de bonne heure dans l'armée anglaise, il prit part aux campagnes de la péninsule ibérique, devint aide de camp du duc de Wellington et fut chargé par lui, après la bataille de Waterloo, d'aller annoncer la victoire au prince régent, qui, à cette occasion, l'éleva au grade de major. A la mort de son père (1819), il entra dans la Chambre haute, où il siégea dans les rangs des tories modérés; mais le manque de talents oratoires l'empêcha de s'y faire remarquer. Lors de la fondation du ministère réformiste (1830), il devint directeur général des postes et dut faire l'abandon de ses premières idées politiques pour appuyer le bill de réforme, ce qui lui valut de violentes attaques de la part de son ancien parti. L'emploi des biens de l'Eglise irlandaise ayant donné lieu, en 1834, aux plus vives discussions au sein de la Chambre, il se démit de ses fonctions en même temps que Ripon et Stanley. Depuis cette époque, il conserva à la Chambre une attitude intermédiaire entre les whigs et les tories. Bien qu'il défendît d'ordinaire la politique du ministère Melbourne, il se montra son adversaire en diverses circonstances et suivit, à partir de 1841, la même marche vis-à-vis du cabinet Peel. Mais lorsque ce dernier eut commencé, en 1846, à prendre les mesures qui devaient amener la liberté du commerce, il devint à la Chambre haute le défenseur opiniâtre de l'aristocratie foncière et demeura fidèle aux principes protectionnistes, même après qu'ils eurent été abolis de fait, en 1852, par le cabinet Derby-Disraeli. — L'une de ses filles, AUGUSTA-CATHERINE, née en 1827, a épousé morganatiquement, en 1851, le prince Edouard de Saxe-Weimar.

RICHMOND (Charles-Henri GORDON-LENNOX, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1818. Il fut, de 1842 à 1852, aide de camp de Wellington, puis de son successeur, lord Hardinge. Elu, en 1841, par le parti conservateur, membre du Parlement pour le West-Sussex, il représenta ce district jusqu'à la mort de son père (1860), époque où il alla siéger à la Chambre haute. En 1846, il devint député lieutenant du comté de Banff. Sous le ministère Derby, il fut nommé, en 1859, président de la commission des pauvres, mais perdit cet emploi en juillet de la même année, à la chute du cabinet. Depuis lors, il a toujours été l'un des plus fidèles et des plus influents partisans des tories, et, à l'époque du retour de ce parti au pouvoir, il fut décoré de l'ordre de la Jarretière. Après la reconstruction partielle du cabinet, il devint président du *Board of trade;* mais il se démit de ces fonctions l'année suivante, lorsque M. Gladstone fut chargé de former un nouveau cabinet. Le duc de Richmond siégea dans les rangs de l'opposition jusqu'à la chute de ce ministère. A l'arrivée au pouvoir de M. Disraeli, il rentra aux affaires et fut nommé président du conseil privé (21 février 1874).

RICHMOND (le révérend LEGH), écrivain anglais, né à Liverpool en 1774, mort en 1827. Il exerça le ministère évangélique dans l'île de Wight, dans le comté de Bedford et devint, en 1814, chapelain du duc d'York. On a de lui : les *Pères de l'Eglise d'Angleterre;* quelques nouvelles intéressantes, la *Fille du laitier*, le *Serviteur noir*, les *Entretiens de la chaumière*, *Une visite à l'infirmerie*, recueillies sous le titre d'*Annales du pauvre* (1814, 2 vol.) et traduites en plusieurs langues; enfin plusieurs sermons qui ont été imprimés.

RICHMOND (Henri TUDOR, comte DE). V. HENRI VII.

RICHOMME s. m. (ri-cho-me — de *riche*, et de *homme*). Mot dont quelques écrivains se sont servis pour traduire l'expression espagnole *ricos hombres*. V. RICOS.

RICHOMME (Joseph-Théodore), graveur, membre de l'Institut, né à Paris en 1785, mort dans la même ville en 1849. Après s'être occupé de peinture, il donna la préférence à la gravure, art pour lequel il manifestait les plus rares dispositions, entra à dix-sept ans dans l'atelier de Coiny, et, à vingt ans, il remporta le grand prix de Rome. De 1808 à 1813, il étudia dans cette ville les chefs-d'œuvre de l'école italienne et s'attacha surtout à ceux de Raphaël. A son retour à Paris, il fit paraître, d'après ce maître, son premier travail important, la *Madone de Lorette*. En 1814, il envoya au Salon une gravure d'*Adam et Eve*, d'après une fresque de Raphaël au Vatican, et cette gravure lui valut une grande médaille d'or. En 1815, il grava deux planches pour le *Musée français* et, d'après Gérard, *Téthys couronnant Vasco de Gama et l'encourageant dans ses découvertes*, pour la splendide édition des *Lusiades* de Camoëns, de M. de Souza. Parmi les autres productions de ce maître, nous mentionnerons : *Neptune et Amphitrite*, d'après Jules Romain; le *Triomphe de Galatée*, les *Cinq saints* et la *Sainte Famille*, d'après Raphaël; *Andromaque aux pieds de Pyrrhus*, d'après Guérin, et *Thétis apportant des armes à son fils Achille*, d'après Gérard. Richomme faisait lui-même et avec la plus grande habileté le dessin de ses planches. Il excellait à reproduire les contours ondoyants et la souplesse des formes féminines. Le sentiment de la morbidesse et la gracieuse harmonie de l'effet ont rarement été portés aussi loin que dans les ouvrages dus à son burin.

RICHOMME (Jules), peintre, fils du précédent, né à Paris le 9 septembre 1818. Il entra dans l'atelier de Drolling, qui était un ami de son père, et fit des progrès rapides. En 1839, il envoya au Salon deux *Etudes* d'un mérite sérieux; en 1840, un bon *Portrait d'homme* qui lui valut une médaille, puis il exposa successivement : *Abraham prenant Agar pour femme* (1842), toile qui obtint une seconde médaille; *Saint Sébastien délivré par les saintes femmes* (1843); l'*Incrédulité de saint Thomas* (1845); le *Christ apparaissant à saint Martin*, le *Repentir de saint Pierre*, et *Léda* (1848); *Erigone*, la *Fiancée du roi de Garbe* (1849). Dans ces tableaux, l'artiste avait donné les preuves d'un talent sérieux, mais un peu froid. A la suite d'un voyage qu'il fit en Italie, il modifia sa manière et l'on remarqua dans ses œuvres nouvelles une indépendance d'allure, une vivacité de jet, une *maestria* de composition qui manquait à ses productions antérieures. Depuis cette époque, il a exposé de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Vue de Saint-Pierre de Rome*, *Vue du pont Lamentano*, *Vue de la tour de Cervaro*, *Conversion de la Madeleine* (1850); *Mendiante italienne* (1852); *Jésus guérissant le paralytique*, l'*Amour fuyant l'ivresse* (1853), acheté par l'Etat; *Jésus-Christ guérissant une femme malade* et plusieurs *Portraits*, à l'Exposition universelle de 1855, où il obtint une mention honorable; *Saint Nicolas sauvant des malades*, *Portrait de M. Leroy de Saint-Arnaud* (1857); *Portrait de M. Varé* (1859); *Laissez venir à moi les petits enfants*, composition d'un grand style; l'*Etude interrompue*, *Jeune mère*, *Portrait de femme* (1861); *Consolatrix afflictorum* et des *Portraits* (1863); *Saint Pierre d'Alcantara guérissant un enfant*, acheté par l'Etat, et *Leçon de lecture* (1864); le *Baptême de Jésus-Christ*, *Portrait d'enfant* (1865); la *Décollation de Saint Jean-Baptiste* (1866), sujet dont le côté dramatique est bien rendu; la *Famille P.*, *portraits en costume Louis XV* (1867); le *Christ en croix* (1868), pour une des salles du Palais de justice, peinture d'un sentiment austère et d'une couleur excellente; *Châteaux en Espagne* (1870); *Vergiss mein nicht*, *Portrait d'enfant* (1872); *Consolation*, l'*Education d'Achille* (1873); *Ne réveillez pas le chat qui dort*, *Toilette* (1874), etc. M. Richomme a exécuté, en outre, d'importants travaux dans des églises. Il a notamment décoré de peintures la chapelle Saint-Vincent-de-Paul, à l'église Saint-Séverin, à Paris (1861), peint un *Christ législateur* pour l'église de Rosheim (Bas-Rhin), etc. Il a reçu, en 1867, la croix de la Légion d'honneur.

RICHOMME (Florent), littérateur français, né à Falaise en 1803, mort à Château-du-Loir en 1865. Il consacra ses loisirs aux lettres et devint membre de plusieurs sociétés littéraires de province. Outre une traduction des *Ballades et poëmes* de Wordsworth, on lui doit, entre autres ouvrages : les *Origines de Falaise sous le règne de Robert* (Falaise, 1851, in-8°); *Notice sur l'église et l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive* (1858, in-8°); *Histoire de saint Colomb* (1861, in-16); la *Fée aux roses*, drame (1865, in-8°); *Soir et matin de la vie* ou les *Deux sœurs*, proverbe dramatique (1865, in-8°), etc.

RICHOND DES BRUS (L.-R.-A.), médecin français, né au Puy en Velay vers 1788, mort en 1856. Il fut successivement maire de sa ville natale, membre de la Chambre des députés, membre de l'Académie de médecine et inspecteur des eaux thermales de Néris. On lui doit un traité, *De la non-existence du virus vénérien* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°); un mémoire couronné par l'Académie de Bordeaux, *Sur l'influence de l'estomac dans la production de l'apoplexie* (1824, in-8°), et *De l'influence du plaisir sur le traitement des maladies* (Le Puy, 1854).

RICHTER (Georges-Gottlob), médecin allemand, né à Schneeberg (Misnie) en 1694, mort à Gœttingue en 1773. Docteur en 1726, il s'adonna à l'enseignement, fit un voyage à Paris en 1729 et devint, en 1736, professeur de médecine à Gœttingue. On lui doit environ quatre-vingts dissertations et mémoires, généralement très-remarquables et qui ont été publiés sous le titre d'*Opuscula medica* (1780-1781, 3 vol. in-4°).

RICHTER (Auguste-Gottlob), chirurgien allemand, neveu du précédent, né à Zoerbig (Saxe) en 1742, mort à Gœttingue en 1812. Il fit ses études médicales sous les auspices de son oncle, professeur à Gœttingue, fut reçu docteur en 1764, puis visita successivement Londres, Paris, Amsterdam et Leyde. De retour à Gœttingue en 1766, il obtint une chaire et fut pendant près d'un demi-siècle un des professeurs les plus suivis et un des chirurgiens les plus remarquables de cette université. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque chirurgicale* (1771-1797, 15 vol. in-8°);

Eléments de chirurgie (1782-1804, 7 vol. in-8o); *Thérapeutique spéciale* (1813-1820, 7 vol. in-8o).

RICHTER (Georges-Auguste), médecin allemand, fils du précédent, né à Gœttingue en 1778, mort à Kœnigsberg en 1832. Il fut reçu docteur à l'université de sa ville natale en 1799. Après un voyage scientifique en Europe, il s'établit à Berlin, où il devint professeur extraordinaire de médecine, puis fut nommé, vers 1825, professeur ordinaire à Kœnigsberg. On a de lui : *De cancro linguæ* (Gœttingue, 1799, in-8o); *Ausfürliche arzneymi Hellchre* (Berlin, 1826-1832, 6 vol. in-8o). Il a aussi publié le grand ouvrage de médecine pratique dont son père avait laissé les matériaux, et qui ne forme pas moins de 7 vol. in-8o, et un abrégé de ce grand ouvrage (Berlin, 1822-1824, 4 vol. in-8o).

RICHTER (Jérémie-Benjamin), chimiste allemand, né à Hirschberg (Silésie) en 1762, mort à Berlin en 1807. La plupart de ses ouvrages sont relatifs à des recherches sur les lois mathématiques de la chimie, à laquelle il a fait faire d'importants progrès. On lui doit la découverte de la loi stœchiométrique, dont l'objet est de régler les proportions des éléments chimiques. Nous citerons de lui : *Nouveaux objets de la chimie* (1791-1800, in-8o), recueil fort intéressant, et *Eléments de stœchiométrie* (1792-1794, 4 vol. in-8o), auxquels il dut sa réputation.

RICHTER (Jean-Paul-Frédéric), plus connu sous le nom de **Jean-Paul**, célèbre écrivain allemand, né à Wiensiedel en 1763, mort à Baireuth en 1825. Jean-Paul Richter est considéré en Allemagne non-seulement comme un écrivain et un romancier de premier ordre, mais aussi comme un penseur et un philosophe original. Il était fils d'un pasteur protestant, qui mourut sans laisser de fortune à ses nombreux enfants. Il n'avait que dix-huit ans quand il perdit son père et dut interrompre ses études universitaires. Dès cette époque, il lui fallut écrire pour gagner sa vie. La nécessité de lutter contre les premiers embarras d'une carrière à laquelle il n'avait pas le temps de se préparer explique en partie la direction dans laquelle se développa son génie. Sa connaissance de la vie, des hommes et des choses était incomplète; il trouve le moyen de s'en passer; il adopte ou plutôt il se crée un genre capricieux, une forme libre où la fantaisie est la seule règle. Il accumule à la hâte et sans rien approfondir les connaissances les plus hétérogènes. Le seul ordre qu'il introduise dans ses nombreux extraits est celui que lui impose le besoin d'en tirer parti; son génie vit au jour le jour; il dépense à mesure qu'il acquiert; il ne s'instruit, comme il l'avoue lui-même, que de ce qui peut directement servir à son métier d'écrivain. Il lit de tout, prenant son bien où il le trouve. Ses modèles de prédilection, ses sources ordinaires de pensées ne sont pas les anciens, mais les humoristes et les satiriques anglais, Sterne, Swift, Young, que d'assez bonnes traductions viennent justement de faire connaître à l'Allemagne. Il se passionne pour Ossian et pour Jean-Jacques Rousseau.

On voit comment Jean-Paul est devenu un esprit éminemment réfractaire à la méthode et à la règle. L'irrégularité était si bien le fonds de son caractère que, malgré ses dispositions lyriques, que trahit chaque ligne de ses romans, il ne put jamais s'assujettir aux lois de la versification. De là les critiques dont il a été l'objet de la part des écrivains de son pays. Lichtenberg remarque qu'il veut enlever le succès par un coup de main plutôt que par une attaque régulière. Hegel l'accuse de brûler sa poudre sans motif et sans but. Gervinus lui reproche de rester jeune toute sa vie et dans tous ses écrits et de ne jamais arriver à la virilité. Solger relève en lui un penchant trop prononcé pour les caractères maladifs. Il ne faut pas chercher dans ses romans l'unité de l'action, le rapport intime des différentes parties, en un mot la beauté de l'ensemble; mais on y trouve des détails pleins d'intérêt et de charme; on y marche de surprise en surprise et les éclairs du style font oublier les défauts de la composition.

Le premier des romans de Jean-Paul qui eut quelque succès fut la *Loge invisible*, qui parut en 1793. Mais c'est seulement de la publication de son *Hesperus* (1795) que date le commencement de sa célébrité. La *Gazette littéraire d'Iéna*, journal critique qui gouvernait alors le goût, en proclama la première l'incontestable mérite. Jean-Paul se rendit alors à Weimar, l'Athènes de l'Allemagne, véritable centre de la jeune littérature allemande groupée autour de Gœthe et de Schiller. Il s'y lia de sympathie intellectuelle et d'amitié avec Herder et avec Jacobi. En 1800, il alla à Berlin où le sentimentalisme et le romantisme étaient alors loin de régner; neanmoins son empire sur la jeunesse et surtout sur les femmes, auxquelles il venait d'offrir son *Titan*, était déjà si considérable qu'il attira facilement sur lui l'attention générale. En 1804, il quitta Berlin pour revenir dans son pays natal et se fixa définitivement à Baireuth, non sans faire de temps en temps, à travers l'Allemagne, quelques excursions le plus souvent triomphales. Autant sa jeunesse avait été dure, autant ses dernières années furent heureuses; la gloire vint embellir sa retraite; le grand-duc de Francfort lui fit une pension de 1,000 florins. Il est vrai qu'en 1815, quand le congrès de Vienne eut rendu à Francfort son indépendance, les princes allemands rivalisèrent de zèle pour n'avoir point à grever leurs budgets de cette dette; mais enfin le roi de Bavière consentit à s'en charger. L'Académie de Munich le reçut au nombre de ses membres ordinaires. En 1817, il fut fêté avec enthousiasme par les professeurs et les étudiants de l'université d'Heidelberg; les premiers, parmi lesquels se trouvaient le doyen Voss, Hegel, Creuzer, Paulus, Schwarz, lui conférèrent un diplôme de docteur en philosophie. On trouve en cet acte une énumeration assez curieuse des mérites de Jean-Paul : *Poetam immortalem, lumen et ornamentum seculi, decus virtutum, principem ingenii, doctrinæ, sapientiæ, Germanorum libertatis assertatorem acerrimum, debellatorem fortissimum mediocritatis et superbiæ, virum qualem non candidiorem terra tulit*, etc.

Jean-Paul Richter ne peut, comme philosophe, être rangé dans aucune école. Sa philosophie, comme celle de Jacobi, s'inspire du sentiment. C'est par les ressources uniques de la poésie qu'il entreprend de défendre la croyance en Dieu et en la vie future. « Une triple foi, dit-il, réunit presque tous les peuples: la foi en Dieu, dans la loi morale et dans l'immortalité de l'âme. Cette foi a revêtu diverses formes, mais elle est restée la même au fond, et c'est toujours par elle que les peuples dans leur jeunesse sont guidés vers la civilisation. C'est plus tard que la réflexion, séparant l'idée de la réalité et ne respectant pas même le monde présent, a pu mettre en doute la vie future. » Voici les ouvrages où se montrent surtout l'esprit et les idées philosophiques de Jean-Paul Richter, et qu'on peut regarder comme ses principaux écrits : la *Vallée de Campan* ou l'*Immortalité de l'âme* (1797); l'*Anéantissement, vision*, dans ses *Œuvres complètes;* le *Songe et la vérité* (1797); *Palingénésies* (1798); *Introduction à l'esthétique* (1804); *Levana* ou *Théorie de l'éducation* (1807); *Selina* ou *De l'immortalité* (1827).

Dans la *Vallée de Campan*, il fait remarquer que peu d'hommes osent nier résolûment l'immortalité de l'âme; mais qu'il y en a peu également qui y croient d'une manière décidee, effrayés qu'ils sont de la grandeur d'une telle destinée, comparée avec notre existence terrestre. La plupart balancent incertains entre la négation et l'affirmation. Il y a cependant dans notre âme un monde spirituel qui reluit comme un soleil du sein des nuages du monde matériel; c'est le monde de la vertu, de la beauté et de la vérité. Cette triade harmonique nous élève nécessairement au-dessus de cette terre, avec laquelle elle n'a rien de commun; car elle ne sert ni à notre conservation ni à notre félicité actuelle.

Le roman de *Selina* est destiné à faire ressortir les conséquences de la doctrine qui ne laisse à l'homme aucune espérance après la mort. Si l'on admet résolûment que tout en nous périt avec le corps, l'existence des peuples et des siècles est sans but; le monde n'est qu'un cimetière qui va s'élargissant toujours. La vie, sans l'immortalité, n'est qu'une apparence vaine; l'amour, sans l'immortalite, devient impossible entre les hommes; car, sans l'immortalité, nul ne peut dire *J'aimais*, il dira seulement *Je voulais aimer*.

La *Vision* de Jean-Paul, traduite par Mme de Staël dans le livre *De l'Allemagne*, a été souvent citée. Elle peint ce qu'il y a de tristesse, de désolation, de désespoir au fond de cette pensée qu'il n'y a pas de Dieu, que le monde est orphelin. Les morts ressuscités cherchent Dieu et ne le trouvent pas; ils s'adressent au Christ avec angoisse, lui demandant s'il y a un Dieu, et le Christ leur répond avec larmes : « Il n'y en a point. J'ai parcouru les mondes, je me suis élevé au-dessus des soleils et là aussi il n'est point de Dieu; je suis descendu jusqu'aux dernières limites de l'univers, j'ai regardé dans l'abîme et je me suis écrié : « Père, où es-tu ! » Mais je n'ai entendu que la pluie qui tombait goutte à goutte dans l'abîme, et l'éternelle tempête, que nul ordre ne régit, m'a seule répondu. Relevant ensuite mes regards vers la voûte des cieux, je n'y ai retrouvé qu'une orbite vide, noire et sans fond. L'éternité reposait sur le chaos et le rongeait, et se dévorait lentement elle-même : redoublez vos plaintes amères et déchirantes; que des cris aigus dispersent les ombres, car c'en est fait. »

Dans *Levana*, Jean-Paul fait reposer l'éducation sur la morale et la morale sur l'idée de Dieu. Il ne partage pas cette opinion de Rousseau que l'enseignement religieux doit être différé jusqu'à l'âge de pleine raison, mais il demande que l'enfant n'entende prononcer le nom de Dieu que rarement et dans des moments solennels, afin qu'il se présente toujours à son esprit avec le caractère du sublime. Il faut lui apprendre à respecter tous les cultes, comme autant de langues qui expriment les mêmes sentiments.

Toutes ces idées n'ont qu'une mince valeur, et l'auteur oublie constamment qu'il ne s'agit pas, en ces questions, de savoir ce qui devrait être, étant donnés nos désirs et nos aspirations plus ou moins poétiques, mais de ce qui est.

Dans son *Introduction à l'esthétique*, Jean-Paul est romantique; il entend que l'imagination s'émancipe du goût et des règles classiques. Toutefois, il se pique d'éclectisme; mais cet éclectisme est moins un mélange du classicisme et du romantisme qu'un juste milieu entre les différents degrés de romantisme qui se développaient autour de lui. Il se borne à prescrire de ne pas tomber dans certains excès. Peu soucieux de l'unité dans la composition des œuvres poétiques, il exige du moins que leurs éléments soient vraisemblables. Il s'attaque à ceux qu'il appelle des nihilistes qui, ne tenant aucun compte des lois de la nature, ne présentent dans leurs produits que des créations monstrueuses et impossibles; il n'est pas nécessaire que la fiction soit régulière et homogène, mais il faut du moins qu'elle emprunte ses matériaux à la réalité; l'observation est la condition de l'invention. « Pour que le cristal pur et transparent du poëte, dit-il, puisse devenir le miroir de l'univers, il a besoin d'être posé sur le fond sombre de la vie. »

Nous terminerons cette biographie en donnant le jugement de Gœthe et celui de Mme de Staël sur Jean-Paul Richter. Gœthe lui attribue une grande analogie avec les poëtes de l'Orient. « Un esprit si bien doué jette, dit-il, sur ce monde, d'une manière véritablement orientale, des regards pleins de hardiesse et de vivacité; il crée les rapports les plus étranges, il combine les choses les plus incompatibles; mais de telle sorte qu'il s'y mêle secrètement un fil moral qui conduise le tout à une certaine unité. Il y a, toutefois, cette différence entre les anciens poëtes de l'Asie et notre ami, que les premiers se sont développés dans une région pleine de fraîcheur et de simplicité, tandis que Jean-Paul a dû vivre et parler au milieu d'une société toute formée, trop civilisée, trop raffinée et déjà corrompue; aussi doit-il se rendre maître des éléments les plus étrangers. »

Personne n'a mieux jugé Jean-Paul que Mme de Staël; personne n'a mieux fait la part de ses qualités et de ses défauts. « On trouve, dit-elle, des beautés admirables dans les ouvrages de Jean-Paul; mais l'ordonnance et le cadre de ses tableaux sont si défectueux que les traits de génie les plus lumineux se perdent dans la confusion de l'ensemble.... Sterne a quelque analogie avec Jean-Paul; mais si Jean-Paul lui est très-supérieur dans la partie sérieuse et poétique de ses ouvrages, Sterne a plus de goût et d'élégance dans la plaisanterie.... Ce serait un ouvrage remarquable que des pensées extraites de Jean-Paul; mais on s'aperçoit, en le lisant, de l'habitude singulière qu'il a de recueillir partout, dans de vieux livres inconnus, dans des ouvrages de science, etc., des métaphores et des allusions. Les rapprochements qu'il en tire sont presque toujours très-ingénieux; mais, quand il faut de l'étude et de l'attention pour saisir une plaisanterie, il n'y a guère que les Allemands qui consentent à rire à la longue et se donnent autant de peine pour comprendre ce qui les amuse que ce qui les instruit. Au fond de tout cela l'on trouve une foule d'idées nouvelles, et, si l'on y parvient, l'on s'y enrichit beaucoup; mais l'auteur a négligé l'empreinte qu'il fallait donner à ces trésors.... L'esprit de Jean-Paul ressemble souvent à celui de Montaigne.... Jean-Paul Richter est souvent sublime dans la partie sérieuse de ses ouvrages, mais la mélancolie continuelle de son langage ébranle quelquefois jusqu'à la fatigue. Lorsque l'imagination nous balance trop longtemps dans le vague, à la fin les couleurs se confondent à nos regards, les contours s'effacent, et il ne reste de ce qu'on a lu qu'un retentissement au lieu d'un souvenir. La sensibilité de Jean-Paul touche l'âme, mais ne la fortifie pas assez. La poésie de son style ressemble aux sons de l'harmonica, qui ravissent d'abord et font mal au bout de quelques instants, parce que l'exaltation qu'ils excitent n'a pas d'objet déterminé. »

RICHTER (Guillaume-Michel DE), médecin russe d'origine allemande, né à Moscou en 1767, mort dans cette ville en 1822. Après avoir visité, pour perfectionner ses connaissances médicales, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Hollande, il se fit recevoir docteur en 1789 et fut nommé, en 1790, professeur d'accouchement à Moscou. Il fit aussi un cours pour les sages-femmes et devint directeur de l'institut d'accouchement. Outre des *Mémoires* et des discours académiques, on lui doit deux ouvrages remarquables : l'un sur les accouchements, *Synopsis praxis medico-obstetriciæ* (Moscou, 1810, in-4o), et l'autre intitulé *Histoire de la médecine en Russie* (Moscou, 1813-1817, 3 vol. in-8o).

RICHTER (Charles-Frédéric), orientaliste allemand, né à Freyberg en 1773, mort à Schneeberg en 1806. Il fut professeur de philosophie à Leipzig (1799), puis premier pasteur à Schneeberg (1803). On a de lui : *Persarum antiquissimæ historiæ cum Græcorum et Hebræorum narrationibus conciliandæ specimen* (Leipzig, 1795, in-4o); *Essai historique et critique sur les dynasties des Arsacides et des Sassanides* (1804, in-8o); *Explication de tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'on a attaqués comme inintelligibles, scandaleux ou erronés* (1805-1808, 2 vol. in-8o).

RICHTER (Adrien-Louis), peintre, dessinateur et graveur allemand, né à Dresde en 1803. Il est le fils d'un graveur distingué, qui lui donna les premières leçons de son art. Après avoir étudié sous Dahl et Carus, il fit avec le prince Narischkine un voyage à Paris et à Nice (1820). De son excursion, M. Richter rapporta des dessins qui plurent tellement à l'éditeur Ch. Arnold, que ce dernier l'envoya en 1823 à Rome, où, pendant un séjour de trois années, il reçut les conseils de Schnorr et d'Overbeck. En 1826, Richter revint à Dresde, où divers tableaux, exécutés par lui en Italie ou à Dresde, le *Watzmann*, la *Rocca di Mezzo*, le *Val d'Amalfi*, une *Vue de l'Ariccia* et la *Civitella*, furent très-admirés des connaisseurs et lui valurent, en 1828, une place de professeur de dessin à la manufacture de porcelaine de Meissen. Lors de la fermeture de cette école, huit ans plus tard, il alla professer à l'Académie de Dresde, dont il devint, en 1841, professeur titulaire dans la section de paysage et membre du conseil en 1852. Outre les tableaux précédents, nous citerons encore de cet artiste, qui passe pour un des premiers paysagistes de l'Allemagne : la *Vallée de Lauterbrunn* (1826); une *Vue de Palestrina* et des *Vues de Baïa* (1830); un *Ave Maria au pied du monte Serone*, le *Puits de la grotte Ferrata* (1834); une *Vue de la campagne romaine* (1835); les *Schreekentein* (1837); *Geneviève dans la forêt*, les *Musiciens ambulants* (1839); *Prière du soir* (1840); *Clair de lune* (1845); la *Jeune fille au puits* (1846); la *Fête nuptiale au printemps* (1847), etc. Outre ces compositions, on doit à M. Richter de charmantes illustrations dans l'*Allemagne pittoresque et romantique*, les *Musées* et *Poésies* de Hebel, le *Gœthe-Album*, le *Richter-Album* et les *Livres populaires* édités par M. Wigand, etc.

RICHTER (Emile-Louis), jurisconsulte allemand, né à Stoled (Saxe) en 1808, mort à Berlin en 1864. Il étudia la philologie et le droit à l'université de Leipzig, ouvrit en 1831 un cours particulier de droit ecclésiastique dans la même ville et publia ensuite deux ouvrages sur cette science : *Corpus juris canonici* (Leipzig, 1833-1839) et *Documents pour servir à l'histoire du droit canon* (1834) en allemand. Il fut, l'année suivante, nommé docteur en droit et professeur adjoint à l'université et passa, en 1838, à l'université de Marbourg comme professeur titulaire de droit canon et de procédure civile. Huit ans plus tard, il fut appelé à Berlin pour y occuper la chaire de droit canon. Nommé membre du conseil supérieur au ministère des affaires ecclésiastiques en 1850, il devint, deux ans plus tard, conseiller supérieur du consistoire de Berlin. On a encore de lui : *Manuel du droit canon catholique et évangélique* (Leipzig, 1841-1842); *Ordonnances ecclésiastiques évangéliques du* XVIe *siècle* (Weimar, 1846); *Histoire de la constitution de l'Eglise évangélique* (Berlin, 1851); une édition des *Canons et décrets du concile de Trente* (Leipzig, 1853) et les *Annuaires critiques de jurisprudence allemande*, dont, en 1836, il fut le fondateur.

RICHTER (Hermann-Evrard), médecin allemand, né à Leipzig en 1808. Il alla se fixer à Dresde, où, de 1838 à 1849, il occupa une chaire à l'Académie de chirurgie et de médecine. Révoqué sous l'inculpation d'avoir participé à une émeute, il fut poursuivi, mais acquitté, à la suite d'un procès qui ne dura pas moins de deux ans. Ce savant, qui fait partie de l'école naturaliste, s'est fait avantageusement connaître par des ouvrages pour la plupart très-estimés. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires et de dissertations, nous citerons de lui : *Manuel à l'usage des médecins de la Saxe* (Dresde, 1842); *De la réforme à introduire dans la médecine* (1844); la *Gymnastique en Suède* (1845); *De la gymnastique au point de vue physiologique et médical* (1846); *De l'enseignement public des sciences naturelles* (1847); la *Beauté de la femme au point de vue médical* (1849); *Chlorose et pauvreté du sang* (1850); *Organum de la thérapeutique physiologique* (1850); le *Corps humain* (1855); *Eléments de la clinique moderne* (1855), etc. Enfin, il a donné des éditions du *Systema vegetabilium* de Linné (1839) et du *Traité de pathologie et de thérapeutique spéciales de l'homme* de Choulant (1845).

RICHTER (Adolphe), peintre allemand, né à Thorn en 1813. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Dusseldorf. Son premier tableau de genre, *Hermann et Dorothée*, remarquable surtout par le sentiment, obtint de la critique un très-favorable accueil. Il a exécuté depuis lors un grand nombre de tableaux de genre, parmi lesquels nous citerons : la *Cabane du vigneron*, les *Enfants pauvres et les enfants riches*, *Deux jeunes filles lisant la Bible*, les *Emigrés au bord de la mer*, le *Pasteur protestant apportant la communion à une mourante*, le *Cinquième enfant*, les *Enfants pendant l'averse*, etc.

RICHTER (Gustave), peintre allemand, né à Berlin vers 1822. Il vint étudier a Paris, où il eut pour professeur M. Léon Cogniet. En 1846, il exposa un portrait qui fut admiré, retourna à Berlin et y peignit de grands tableaux d'histoire, entre autres *Jésus ressuscitant la fille de Jaïre*, destiné au roi de Prusse et qui fut exposé en 1857. A l'Exposition universelle, M. Richter exposa un *Portrait de femme*, qui lui a valu une 2e médaille. Il a exposé de nouveaux portraits en 1859, en 1867, etc. Ce peintre distingué, qui

doit surtout sa notoriété à son talent de portraitiste, s'adonne à l'enseignement de son art dans sa ville natale.

RICHTERSCHWYL, bourg de Suisse (canton de Zurich), à 4 kilom. S.-E. de Wadenschweil, sur la rive sud du lac de Zurich; 3,600 hab. Fabriques de lainages, de soieries et de coutellerie. Mines de charbon de terre dans les environs. Ce bourg, remarquable par son activité industrielle et commerciale, est le lieu d'embarquement et de débarquement des pèlerins qui vont à Einsiedeln ou qui en reviennent. Zimmermann, qui y exerça pendant quelque temps sa profession de médecin, y écrivit son ouvrage sur la *Solitude.*

RICHYASRINGA, personnage fameux de la mythologie indoue. C'était un solitaire, fils de Vibhândaka et d'une daine; aussi portait-il une petite corne sur son front. Une sécheresse désolait les Etats du roi Lomapâda. La cessation de ce fléau était attachée à la présence du jeune Richyasringa, élevé par son père dans une profonde solitude, loin de tout être humain. Pour le séduire, on lui envoie des bayadères vêtues en mounis. Elles s'approchent peu à peu de lui, attirent son attention par leurs jeux, puis, rejetant leurs vêtements empruntés, elles se montrent dans tout l'éclat de leur beauté à Richyasringa, qui, surpris de ce spectacle nouveau, vient causer avec elles. Elles lui parlent de leur ermitage, où elles l'invitent à venir. Lui-même, il les reçoit dans le sien, leur présente des fruits. Elles répondent à cette politesse en lui donnant des fruits confits et une liqueur enivrante. Elles l'embrassent, le charment par leurs caresses et bientôt après se retirent, par la crainte du père, qui survient. Son fils lui raconte l'arrivée de ces hôtes; il lui en fait la description. « Ce sont des râkchasis, dit le vieillard; il faut s'en méfier. » Mais, malgré sa défense, Richyasringa veut les revoir. Elles finissent par le séduire et par l'emmener avec elles. A son arrivée, la pluie tomba du ciel, et le roi Lomapâda lui donna Sântâ, sa fille, en mariage.

RICIMER, général romain, Suève d'origine, mort en 472. Il était par sa mère petit-fils de Wallia, roi des Goths. Entré jeune dans les armées romaines, il parvint rapidement aux premières dignités militaires, détruisit en 456 la flotte des Vandales, et à son retour, en 457, dépouilla Avitus de la pourpre pour en revêtir Majorien, qu'il fit déposer et mettre à mort en 461, pour donner le trône à Libius Sévère. Sous ce fantôme de souverain, il fut le véritable chef de l'Etat, accumula des trésors, eut une armée à lui, fit des traités particuliers et exerça en Italie l'autorité indépendante qu'eurent depuis successivement Odoacre et Théodoric. En 463, il extermina les Alains, qui s'étaient avancés jusqu'au pied des Alpes, toléra l'élévation à l'empire d'Anthémius, dont il épousa la fille, et le fit ensuite égorger pour créer un autre empereur nominal, Olybrius. Il mourut quarante jours après ce dernier acte (472). Ricimer était le premier capitaine de son temps.

RICIN s. m. (ri-sain — lat. *ricinus*, mot qui s'applique également à l'insecte et à la plante). Entom. Genre d'insectes aptères, voisin des poux, comprenant un grand nombre d'espèces, qui vivent en parasites sur les oiseaux : *Quelques naturalistes ont donné le nom de* RICIN *aux tiques.* (Bosc.) *Les* RICINS *se trouvent sur les oiseaux et quelques quadrupèdes et ont été regardés comme leurs poux.* (V. de Bomare.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent surtout les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique : *Le* RICIN *commun est vulgairement connu sous le nom de palma-christi.* (P. Duchartre.) *Dans le climat de Paris, la graine de* RICIN *doit être semée sur couche.* (Bosc.) *Aux environs de Villefranche et de Nice, le* RICIN *commun est arborescent, de même que dans l'Inde.* (T. de Berneaud.) *On voit des* RICINS *qui ont la grosseur d'un homme.* (V. de Bomare.) ‖ *Ricin d'Amérique*, Nom vulgaire du médicinier. ‖ *Ricin indien*, Nom vulgaire du pignon d'Inde ou croton tiglium.

— Pharm. *Huile de ricin*, Huile purgative extraite des graines de ricin.

— **Encycl.** Entom. Les *ricins* ont pour caractères principaux : un corps aplati; des antennes plus courtes que la tête, qui est horizontale et denticulée; deux yeux latéraux, quelquefois presque globuleux, d'autres fois invisibles ou nuls; la bouche inférieure; les mandibules courtes, dures, munies d'une dent à leur milieu et bidentées au sommet; le labre dilaté à sa base; la lèvre un peu échancrée; les palpes labiales très-courtes, à deux articles; le corselet distinct; l'abdomen composé de neuf segments; les tarses recourbés, très-distincts, biarticulés, armés de deux crochets parallèles, connivents, crochus et formant une pince avec l'extrémité de la jambe, qui est armée de deux éperons. Ces insectes, voisins des poux, mais beaucoup plus vifs, se trouvent sur le corps des oiseaux, où ils vivent en parasites, ce qui leur a valu le nom de *poux des oiseaux.*

D'après quelques auteurs, ils se nourrissent sur les plumes, soit de la matière cornée elle-même, soit de la matière grasse ou sorte de suint qui s'y attache; mais il paraît plus probable qu'ils sucent le sang, à la manière des poux; aussi, dès que l'animal est mort et que le sang commence à se coaguler, ils sortent de dessous les plumes et se promènent particulièrement sur la tête et autour du bec avec une inquiétude très-marquée. Ce genre comprend un nombre considérable d'espèces; il n'est presque pas d'oiseau qui n'en nourrisse au moins une, et quelques-uns même en ont deux ou trois. D'après Lyonet, il y a presque toujours parmi ces *ricins* deux variétés différentes : les uns ont la tête longue et sont lents dans leurs mouvements; les autres ont la tête courte, presque en forme de trèfle, et marchent plus vite.

Les *ricins* qui vivent sur les oiseaux domestiques sont naturellement les mieux connus et les plus dignes d'attention. On les trouve toute l'année, mais surtout en été; ils sont plus nombreux sur la tête, sous les ailes et aux autres endroits où le bec et les pattes ne peuvent pas atteindre. On voit, dans certaines localités et dans certaines années, les volailles maigrir et même succomber par suite des piqûres des *ricins*. On voit des poulaillers et des colombiers tellement infestés, que ceux qui vont y chercher les œufs ou les petits ont bientôt leurs habits couverts de ces insectes; quelquefois même, leur abondance force les pigeons à déserter certains colombiers. On en délivre les oiseaux en lavant ceux-ci avec une décoction de feuilles de noyer ou de sureau; le poivre et la staphisaigre, plus efficaces, sont trop chers pour être employés en grand. Un moyen bien meilleur consiste, d'ailleurs, à tenir les poulaillers et les colombiers aussi propres et aussi bien aérés que possible.

— Bot. Ce genre a pour type le *ricin commun*, qui lui-même a été désigné ainsi à cause de la forme spéciale de ses semences, lesquelles ressemblent beaucoup à la tique des chiens, autrefois nommée *ricin*. Les caractères du genre sont les suivants : fleurs monoïques disposées en grappes. Les fleurs mâles, qui occupent la partie inférieure des grappes, se composent d'un périgone à cinq divisions très-profondes et d'un très-grand nombre d'étamines, dont les filets sont soudés par la base en plusieurs faisceaux distincts. Les fleurs femelles en garnissent la partie supérieure; leur périgone est à trois ou cinq divisions caduques; l'ovaire est à trois loges monospermes, surmonté d'un style très-court et de trois stigmates bifides et linéaires.

Un certain nombre d'espèces de ce genre sont connues. Elles croissent pour la plupart spontanément dans les régions chaudes du globe. Quelques-unes ont été importées en Europe et sont cultivées aujourd'hui dans beaucoup de jardins comme plantes d'ornement. La plus remarquable à ce point de vue est le *ricin* sanguin. Toutes ont des feuilles palmées et très-développées.

Mais l'espèce la plus importante à beaucoup près, à cause de l'huile que fournissent ses semences, est le *ricin* commun. C'est une plante qui croît naturellement dans l'Inde et en Afrique. On l'a importée dans le midi de la France, où sa culture donne d'excellents résultats. Elle y est herbacée et annuelle; mais cette même plante, dans d'autres climats, en Algérie par exemple, est vivace et devient arborescente. Wildenow a nié ce fait : suivant lui, les *ricins* arborescents du Sénégal appartiennent à une autre espèce, le *ricin* africain, et le *ricin* commun ne devient jamais arborescent. Quoi qu'il en soit, en France, le *ricin* commun constitue une belle plante qui peut atteindre une hauteur de 3 mètres. Les feuilles très-grandes sont palmées, à huit ou neuf divisions; leur forme a fait donner à la plante le nom de *palma-christi*. Tantôt elle est dioïque; tantôt les fleurs mâles et femelles sont en épis séparés sur un même pied; tantôt enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, les deux sortes de fleurs sont réunies et forment des épis dont les fleurs mâles occupent la partie inférieure. Les fleurs mâles ont l'apparence de houppes d'un jaune doré : leur involucre, à quatre ou cinq divisions, renferme de nombreuses étamines à filaments ramifiés et à anthères à deux loges. Les fleurs femelles ont un calice à cinq divisions; leur ovaire est hérissé de piquants et terminé par trois stigmates bifides, rouges et plumeux, que supporte un style très-court. Le fruit est déhiscent à maturité ; ses trois coques en se séparant mettent à nu une semence de la grosseur d'un petit haricot, caronculée, aplatie d'un côté, arrondie de l'autre. L'enveloppe est dure, lisse, luisante, marbrée de brun et de blanc, cassante ; elle recouvre une amande blanche, très-chargée de matière grasse et dont la saveur est d'abord douceâtre, puis un peu âcre.

Ces semences se trouvent en grande quantité dans le commerce, où on leur donne parfois les noms de *catapuces*, *graines du Mexique*, *graines de Castor*, etc. Ce dernier nom prévaut en Angleterre, sans qu'on sache d'une manière certaine son origine. Peut-être est-il dû à ce que l'huile de *ricin* venait autrefois en abondance du Canada, pays des castors, et qu'on aura attribué son origine à ces animaux.

Ce qui est certain, c'est que ces semences sont connues depuis un temps très-reculé; la Bible, Hérodote, Hippocrate, Dioscoride en font mention. Pline indique même une méthode à suivre pour en extraire une huile dont il sera question plus loin. Enfin, ces semences jouissaient d'une certaine réputation chez les Egyptiens, car M. Caillaud en a trouvé dans plusieurs sarcophages.

Les négociants en distinguent trois sortes différentes : le *ricin* de France ou *ricin* indigène, le *ricin* d'Amérique et le *ricin* du Sénégal. Cette dernière sorte n'est pas très-répandue.

Le *ricin* de France est, de tous, le plus petit : sa longueur varie de $0^m,010$ à $0^m,012$, sa largeur de $0^m,007$ à $0^m,008$ et son épaisseur de de $0^m,005$ à $0^m,006$. Son enveloppe est d'un gris assez clair. C'est de beaucoup le plus estimé. Il fournit 30 pour 100 d'une huile d'excellente qualité.

Le *ricin* d'Amérique est, au contraire, le plus gros : il atteint une longueur de $0^m,014$ à $0^m,015$. Son enveloppe est marbrée de nuances plus foncées et en même temps plus tranchées. L'amande, plus âcre, est entourée d'une pellicule argentée; elle fournit de 20 à 25 pour 100 d'une huile assez belle, mais inférieure cependant à celle des *ricins* de France.

Le *ricin* du Sénégal est à peine plus gros que le *ricin* de France, mais ses couleurs plus marquées le rapprochent du *ricin* d'Amérique.

Ces semences ont des propriétés médicinales énergiques; une émulsion de quelques semences de *ricin* est un éméto-purgatif violent. L'huile que l'on en extrait participe de ces propriétés, mais à un degré beaucoup moindre. On pense généralement que le principe purgatif de ces semences, principe dont la nature est encore inconnue, réside dans toutes les parties. Cette opinion est cependant contestée; Pope a fait remarquer depuis longtemps que dans les semences de *croton tiglium*, qui présentent avec celles du *ricin* de grandes analogies, le principe âcre réside dans l'épiderme et dans la membrane mince qui entoure l'amande, et non pas dans l'embryon.

Les semences de *ricin* ne sont guère usitées directement en médecine; c'est presque toujours l'huile qu'elles fournissent qui est employée comme purgatif. V. plus loin HUILE DE RICIN.

Les *ricins*, par l'élégance de leur port, l'ampleur de leur feuillage et la beauté de leur floraison, jouent un certain rôle dans l'horticulture d'ornement. On a même pu croire un moment qu'ils allaient acquérir une assez grande importance comme culture industrielle, leurs feuilles servant à nourrir une espèce de ver à soie de l'Inde; mais celle-ci a cédé la place au ver à soie de l'ailante, lequel à son tour a été détrôné par un autre, qui se nourrit des feuilles de diverses espèces de chênes.

— *Huile de ricin.* Cette huile est fort anciennement connue; Pline indique un procédé qui était suivi de son temps en Espagne pour l'extraire des semences. A une époque moins reculée et jusqu'au commencement du siècle, l'huile de *ricin* était importée d'Amérique où on la fabriquait dans des conditions assez mauvaises; elle venait principalement du Brésil et des Antilles. Les semences du *ricin*, toujours mélangées de celles du pignon d'Inde, fournissaient une huile d'une âcreté insupportable. On corrigeait alors ce défaut en la faisant bouillir quelque temps avec de l'eau; le principe âcre se volatilisait en partie. Mais cependant le produit était toujours très-défectueux, très-coloré et d'un usage extrêmement désagréable. Au moment des guerres de l'Empire, il arriva pour l'huile de *ricin* ce qui est arrivé à cette époque pour beaucoup d'autres matières que l'on avait tirées jusqu'alors des pays transatlantiques, notamment pour le sucre; le produit en question ne pouvant arriver d'Amérique, à cause des croiseurs anglais, on chercha à le produire en France. On appliqua au *ricin* indigène le traitement usité en Amérique; on le pila, on le fit bouillir avec de l'eau et on sécha par évaporation au feu la matière ainsi obtenue. L'opération était terminée par une filtration. Les guerres terminées, cette industrie, qui avait rapidement prospéré, subsista; les procédés furent même bientôt perfectionnés. L'huile obtenue à une température élevée, comme il vient d'être dit, était toujours colorée. On reconnut qu'un produit de meilleure qualité peut être préparé à l'aide d'un procédé beaucoup plus rapide, par une simple expression à froid, ou du moins à une température peu élevée. Cette fabrication et la culture du *ricin* indigène se sont concentrées aux environs de Nîmes.

L'huile ainsi obtenue est limpide, visqueuse, douce au goût, inodore et presque incolore. Sa densité à 12° est 0,9699. Elle se dissout en toutes proportions dans l'alcool anhydre et dans 5 parties d'alcool à 90 centièmes; elle se dissout également dans l'éther. MM. Bussy et Lecanu ont étudié les premiers l'huile de *ricin*. Ils ont reconnu que cette huile se distingue des autres huiles grasses par des caractères tout particuliers. Elle fournit à la saponification deux acides spéciaux : l'acide margaritique, solide, nacré, cristallisable, fusible à 130°, et l'acide élaïodique, ou acide ricinolique, liquide, solidifiable à une température inférieure à 0°. Ce dernier acide est de beaucoup le plus abondant. Traitée par le nitrate de mercure ou par l'acide hyponitrique, l'huile de *ricin* se solidifie lentement et forme une masse cireuse jaune, qui abandonne à l'alcool bouillant un corps gras particulier, la palmine. Enfin cette palmine, saponifiée par la potasse, fournit un acide cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 50°, l'acide palmique.

A 265°, l'huile de *ricin* entre en ébullition, et le tiers de son poids passe à la distillation. Il reste dans la cornue un acide gras particulier; quant au produit distillé, il renferme, entre autres matières, de l'aldéhyde œnanthylique et de l'acide œnanthylique. Chauffée avec de l'hydrate de potasse fondu, l'huile de *ricin* se dédouble en grande partie en sébacate de potasse et en alcool caprylique.

Par le refroidissement, elle dépose parfois des cristaux de margarine. Exposée à l'air, elle rancit et sèche.

L'huile d'Amérique est maintenant beaucoup mieux préparée; on la fabrique aussi par expression. Toutefois, elle a toujours une certaine âcreté plus marquée et une odeur assez persistante.

Pour faire connaître l'importance du commerce auquel cette huile donne lieu, nous donnerons, d'après Guibourt, le relevé suivant des quantités importées en Angleterre pendant l'année 1851 :

	Livres.
Huile de *ricin* de l'Inde orientale.	343,373
Huile de *ricin* des colonies anglaises d'Amérique. .	25,718
Huile des Etats-Unis. . . .	22,669
TOTAL.	391,760

En Asie, en Chine particulièrement, l'huile de *ricin* est beaucoup plus employée encore; les Chinois en font constamment usage, elle joue pour eux le même rôle que les huiles d'olive et d'œillette pour les Européens. Ils s'en servent pour la cuisine.

En Europe, cette huile est presque exclusivement réservée aux usages médicinaux. Elle jouit, en effet, de propriétés purgatives assez marquées. Ces propriétés sont-elles dues à l'huile elle-même ou seulement à quelque substance particulière contenue dans la graine et entraînée en dissolution? C'est ce que l'on ne saurait dire d'une manière certaine. Ce qui est positif, c'est que le tourteau de semences de *ricin* épuisé d'huile est un purgatif beaucoup plus actif que l'huile elle-même.

L'huile est employée à la dose de 15 à 45 et même 60 grammes. On l'administre dans du bouillon aux herbes ou dans du bouillon gras. Parfois on en forme une émulsion au moyen d'un jaune d'œuf ou d'un peu de gomme. La meilleure manière de l'administrer consiste à exprimer le jus d'une moitié d'orange, à verser l'huile par-dessus, à ajouter ensuite le jus de l'autre moitié d'orange et à ingurgiter rapidement le tout; il est inutile de prendre après du thé, du bouillon ou du café. On a remarqué que l'essence de térébenthine augmente singulièrement son effet purgatif; le mélange de ces deux substances est employé pour combattre le ténia. Dans certains cas, quand on veut obtenir rapidement une dérivation énergique, on ajoute à l'huile de *ricin* une ou deux gouttes d'huiles de croton tiglium.

RICINATE s. m. (ri-si-na-te — rad. *ricin*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ricinique avec une base.

RICINÉLAÏDATE s. m. (ri-si-né-la-i-da-te — de *ricin*. et du gr. *elaion*, huile). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ricinélaïdique avec une base.

— **Encycl.** V. PALMATE.

RICINÉLAÏDINE s. m. (ri-si-né-la-i-di-ne — de *ricin*, et du gr. *elaion*, huile). Chim. Syn. de PALMINE.

RICINÉLAÏDIQUE adj. (ri-si-né-la-i-di-ke — de *ricin*, et du gr. *elaion*, huile). Chim. Syn. de PALMIQUE.

RICINÉLAÏDONE s. m. (ri-si-né-la-i-do-ne). Chim. Syn. de PALMINE.

RICINELLE s. f. (ri-si-nè-le — dimin. de *ricin*). Bot. Nom vulgaire des acalyphes, genre d'euphorbiacées.

— **Encycl.** Les *ricinelles* ou *acalyphes* sont des arbres, des arbrisseaux, ou plus souvent des plantes herbacées, dont le port rappelle celui des orties ou des amarantes. Elles ont des feuilles alternes ou dentées, munies de stipules; des fleurs monoïques ou dioïques, disposées en chatons axillaires ou terminaux; le fruit est une capsule à trois coques. Ce genre renferme une soixantaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales et surtout en Amérique. La *ricinelle velue* est un arbrisseau à tige faible, dressée, sarmenteuse, haute de 4 à 5 mètres; on la trouve dans les haies et les bois, aux environs de Carthagène. La *ricinelle indienne* ressemble tout à fait à une ortie; elle croît sur les fumiers; son infusion dans l'huile est employée, dans l'Inde, en frictions contre la goutte, et même contre les maladies vénériennes. Ces plantes sont peu cultivées chez nous; la plupart exigent la serre chaude.

RICINIER s. m. (ri-si-nié — rad. *ricin*). Bot. Syn. de RICIN : *Les fruits du* RICINIER *ordinaire sont remplis de beaucoup d'huile douce.* (V. de Bomare.)

RICININE s. f. (ri-si-ni-ne — rad. *ricin*). Chim. Alcaloïde extrait des semences du ricin.

— **Encycl.** La *ricinine* est un alcaloïde qu'un chimiste a extrait des semences du ricin. Les graines de croton tiglium renferment une

base analogue et peut-être identique. Pour préparer la *ricinine*, on broie les semences de ricin et on les épuise à diverses reprises par l'eau bouillante. On passe la solution, on la sépare de l'huile qui la surnage, on l'évapore en extrait, on fait bouillir l'extrait et l'on filtre. Au bout de vingt-quatre heures, on sépare la teinture d'une résine brune et l'on distille l'alcool. Le résidu, par un repos prolongé, abandonne des cristaux de *ricinine* que l'on purifie en les faisant recristalliser dans l'alcool et en décolorant leur solution par du noir animal. La *ricinine* forme des lames et des prismes rectangulaires incolores, d'une légère saveur d'amande amère. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'éther et dans la benzine. Chauffée, elle fond en un liquide incolore qui se prend, par le refroidissement, en une masse d'aiguilles. Elle se sublime sans s'altérer entre deux verres de montre. Elle renferme de l'azote; fortement chauffée sur une feuille de platine, la *ricinine* brûle avec une flamme éclairante, mais fuligineuse. L'acide sulfurique concentré la dissout sans se colorer et donne une solution que le chromate potassique colore en vert. L'acide azotique la dissout aussi. Il ne se dégage pas de vapeurs rutilantes pendant cette dissolution. Par l'évaporation, cette solution azotique abandonne des aiguilles incolores qui deviennent blanches et opaques dans l'eau. La *ricinine* est insoluble dans l'eau; elle forme avec l'acide chlorhydrique un sel qui se décompose lorsqu'on évapore sa solution. Cette solution, traitée par le chlorure mercurique, se prend au bout de quelque temps en une masse cristalline de fines aiguilles. Evaporée avec du chlorure de platine, la même solution chlorhydrique donne un sel double cristallisable en octaèdres d'un rouge orangé.

RICINIQUE adj. (ri-si-ni-ke — rad. *ricin*). Chim. Syn. de PALMIQUE.

RICINIUM s. m. (ri-si-ni-omm). Antiq. rom. Vêtement que les femmes de Rome portaient par-dessus la tunique.

— **Encycl.** Le *ricinium* était composé de deux pièces carrées parfaitement égales et qui avaient, autant que nous pouvons juger par quelques figures antiques, les angles supérieurs arrondis. Ces deux parties du vêtement se joignaient sur les épaules par deux ou plusieurs agrafes; l'une des deux pièces servait à couvrir le dos et l'autre la poitrine: les bras restaient donc parfaitement libres. Les deux bouts d'en bas paraissaient joints ensemble, descendant plus bas sous les hanches que par devant sur la poitrine, ce qu'il faut attribuer à la forme circulaire de la partie supérieure de chaque pièce. Ce vêtement ne descendait quelquefois qu'à la hauteur de la ceinture, sous le sein, comme on le voit dans un petit bas-relief de la villa Panfili, ainsi qu'à la Diane triforme, petit bronze de la galerie du Capitole. D'autres fois, il couvre le nombril, par exemple dans un bas-relief de la villa Borghèse et dans l'Antiope de la même villa; le voile descend à ces figures, de côté, jusqu'à la moitié des cuisses. Celles qui l'ont jusqu'à la ceinture, sous le sein, portent encore une tunique courte qui ne descend guère plus bas que le ventre; elles portent en dessous la tunique, qui descend jusqu'à terre, l'une et l'autre sans manches. Nous avons remarqué qu'on a pris quelquefois le *ricinium* pour le *pallium* (v. ce mot), mais à tort, puisque les figures du bas-relief de la villa Panfili ont le pallium au-dessus des trois vêtements que nous venons de nommer. Les femmes romaines prenaient souvent le *ricinium* en signe de deuil; on peut s'en convaincre par la fresque qui décorait une des parois des thermes de Titus, où l'on a trouvé le célèbre groupe du Laocoon; on suppose qu'elle représente Véturie, mère de Coriolan, et plusieurs autres femmes sorties de Rome comme suppliantes et en deuil pour dissuader l'orgueilleux Romain, qui occupe le premier plan du tableau, de marcher contre sa patrie. Les femmes sont couvertes du *ricinium* et ont l'attitude de suppliantes.

RICINOCARPE s. m. (ri-si-no-kar-pe — de *ricin*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie. ‖ Syn. de CROTON, autre genre d'euphorbiacées.

RICINOÏDE s. m. (ri-si-no-i-de — de *ricin*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de CROTON, genre d'euphorbiacées: *La graine de* RICINOÏDE *purge encore plus violemment que le ricin ordinaire.* (V. de Bomare.)

RICINOLÉATE s. m. (ré-si-no-lé-a-te — de *récinoléique*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide récinoléique et d'une base.

RICINOLÉIQUE adj. (ri-si-no-lé-i-ke — de *ricin*, et de *oléique*). Chim. Se dit de l'acide oléique extrait de l'huile de ricin.

— **Encycl.** L'acide *ricinoléique* $C^{18}H^{34}O^3$ est l'acide gras que l'on obtient dans la saponification de l'huile de ricin ou de l'huile de *jatropha curcas*.

— I. PRÉPARATION. On saponifie l'huile de ricin en la chauffant légèrement avec une lessive de potasse ou de soude; on ajoute du sel à la liqueur pour que le savon vienne se séparer à la surface, on recueille celui-ci et on le décompose par l'acide chlorhydrique. On obtient de la sorte un mélange d'acide *ricinoléique* et de quelques acides gras solides, que l'on refroidit à — 10° ou à — 12°, après y avoir ajouté un tiers de son volume d'alcool. Les acides solides se séparent alors en cristaux que l'on isole aisément. On décante le liquide, on en chasse l'alcool par distillation et l'on fait digérer le résidu avec de l'oxyde de plomb. Il se forme ainsi un sel de plomb que l'on épuise par l'éther, où il est soluble. La solution éthérée, décantée et évaporée, laisse le ricinoléate de plomb, que l'on décompose par l'acide chlorhydrique aqueux. L'acide *ricinoléique* se sépare alors sous la forme d'une couche huileuse; il n'est pas encore tout à fait pur. Pour le purifier, on le dissout dans l'ammoniaque, on précipite la solution ammoniacale par le chlorure de baryum et l'on fait cristalliser le sel barytique dans l'alcool. Il suffit ensuite de décomposer ce dernier sel par l'acide chlorhydrique pour obtenir l'acide *ricinoléique* tout à fait pur.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *ricinoléique* est une huile sirupeuse d'un jaune pâle et paraît même tout à fait incolore lorsqu'il est en couches minces; sa densité égale 0,94 à 15°. Entre — 6° et — 10°, il se solidifie en une masse grenue. Il est inodore. Sa saveur est âcre, persistante et très-désagréable. Il se mêle en toute proportion avec l'alcool et avec l'éther. Sa solution alcoolique est franchement acide et décompose les carbonates avec effervescence.

— III. DÉCOMPOSITIONS. L'acide *ricinoléique* soumis à la distillation donne d'abord un liquide limpide, puis une substance épaisse, d'odeur repoussante. Il ne s'oxyde pas lorsqu'on l'abandonne à l'air, ou même lorsqu'on l'expose pendant longtemps à l'action de l'oxygène pur, et ne dégage pas d'anhydride carbonique dans ces conditions. Il absorbe légèrement le gaz sulfureux sans se solidifier ni s'altérer autrement.

A la distillation sèche, les ricinoléates alcalins donnent des produits qui diffèrent selon qu'on opère sur le sel neutre ou qu'on mélange ce dernier avec un excès d'alcali.

Lorsqu'on distille le sel neutre de sodium avec soin, en s'arrêtant dès que la masse commence à se boursoufler, il distille de l'œnanthol et il reste dans le résidu le même acide qui se forme dans la distillation sèche de l'huile de ricin. La chaleur agit donc de la même manière sur le sel sodique neutre et sur le glycéride neutre de l'acide *ricinoléique* (Städler). Suivant Bouis, les ricinoleates alcalins donnent à la distillation, non point l'œnanthol, mais l'aldéhyde caprylique et un acide spécial suivant l'équation

$C^{18}H^{34}O^3$	=	$C^8H^{16}O$	+	$C^{10}H^{18}O^2$
Acide *ricinoléique.*		Aldéhyde caprylique.		Nouvel acide.

Un mélange de ricinoléate potassique ou sodique et d'un excès d'alcali se boursoufle lorsqu'on le chauffe, émet une odeur de souris, puis s'épaissit et dégage, à 250°, une grande quantité d'hydrogene complétement exempt d'anhydride carbonique et d'hydrocarbure. Il distille en même temps une huile volatile, et il reste un résidu spongieux, formé par du sébate de potassium et par une huile neutre qui donne un savon blanc lorsqu'on la saponifie et qui laisse déposer de l'acide palmitique lorsqu'on la refroidit. L'huile volatile est un mélange de méthyl-œnanthyle et d'alcool heptylique ou octylique, ou des deux (v. HEPTYLIQUE [alcool] et OCTYLIQUE [alcool]). D'après E.-C. Chapman, c'est tantôt l'un, tantôt l'autre de ces alcools qui prend naissance. On obtient les mêmes produits en remplaçant les ricinoléates alcalins par un mélange d'huile de ricin et d'alcali.

— IV. RICINOLÉATES. L'acide *ricinoléique* appartient à la série de l'acide lactique: il est diatomique et monobasique. Les sels neutres ont pour formule générale $C^{18}H^{33}O^3,M'$ ou $(C^{18}H^{33}O^2)^2,M''$. Tous ces sels sont solubles dans l'alcool; la plupart d'entre eux sont aussi solubles dans l'éther et cristallisables. Ils ne s'altèrent pas lorsqu'on les abandonne à eux-mêmes et n'absorbent pas d'oxygène au contact de l'air.

Le sel de baryum $2C^{18}H^{33}O^3,Ba''$, préparé comme nous l'avons dit plus haut, cristallise dans l'alcool en écailles molles. Le sel de strontium $2C^{18}H^{33}O^3,St''$ cristallise dans l'alcool en petits grains. On l'obtient en précipitant une solution aqueuse du sel ammonique par du chlorure de strontium. Le sel de calcium $2C^{18}H^{33}O^3,Ca''$ (à 100°) s'obtient comme le sel de strontium; il forme des écailles qui fondent à 80° en une masse jaune, laquelle devient cassante et friable après le refroidissement. Le sel de magnésium $2C^{18}H^{33}O^3,Mg''$ est tres-soluble dans l'alcool, où il cristallise en aiguilles déliées. Le sel de zinc forme de petits granules.

— *Sel de plomb* $2C^{18}H^{33}O^3,Pb''$. Lorsqu'on chauffe l'acide avec un exces de litharge, il perd 2,9 à 3,6 pour 100 d'eau et forme un composé solide qui se dissout en partie dans l'éther. La solution éthérée, évaporée dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, laisse le sel de plomb sous la forme d'une masse transparente et cristalline qui fond à 100° en un liquide visqueux d'un brun léger et qui, après solidification, est facilement pulvérisable. Ce sel est très-soluble dans l'éther; il se dissout également dans l'alcool, mais pas beaucoup plus à chaud qu'à froid. Il est insoluble dans l'eau. Lorsqu'on précipite l'acétate neutre de plomb par un ricinoléate alcalin, on obtient un précipité caillebotté de composition variable.

— *Sel d'argent* $C^{18}H^{33}O^3,Ag$. Lorsqu'on traite le ricinoléate d'ammonium par l'azotate d'argent, on obtient un précipité caillebotté qui se dissout en partie dans l'alcool ou dans l'éther, mais dont la plus grande portion noircit et reste insoluble lorsqu'on la traite par ces liquides. Ce précipité se ramollit à 100°, fond plus haut en une masse noire et brûle en dégageant des vapeurs d'une odeur désagréable.

— V. RICINOLÉATE D'ÉTHYLE

$$C^{18}H^{33}O^3(C^2H^5).$$

On le prépare en faisant passer de l'acide chlorhydrique à travers une solution de l'acide dans l'alcool absolu. On le purifie en le lavant à l'eau et au carbonate de sodium. C'est une huile jaunâtre que l'on ne peut pas distiller sans qu'elle se décompose.

RICINOSTÉARIQUE adj. (ri-si-no-sté-a-ri-ke — de *ricinique*, et de *stéarique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la saponification de l'huile de ricin.

RICINOSTÉAROLIQUE adj. (ri-si-no-sté-a-ro-li-ke — de *ricinique*, et de *oléique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on chauffe l'acide monobromoricinoléique avec un excès de brome.

— **Encycl.** L'acide *ricinostéarolique*

$$C^{18}H^{32}O^3,$$

produit par l'action d'une chaleur de 80° prolongée pendant huit heures sur un mélange de 1 molécule d'acide monobromoricinoléique et de 2 molécules de brome, puis purifié par cristallisation dans l'alcool, forme des touffes ou des groupes nodulaires d'aiguilles incolores, très-solubles dans l'alcool et l'éther, qui se volatilisent sans décomposition et que les alcalis dissolvent facilement en formant des savons. Le sel d'ammonium cristallise en aiguilles déliées, qui se dissolvent facilement dans l'eau et qui abandonnent peu à peu, par l'ébullition, la totalité de leur ammoniaque. Le sel de potassium, également très-soluble, cristallise en aiguilles déliées ou en masses lamellaires. Le sel de baryum $(C^{18}H^{31}O^3)^2Ba''$ est un précipité insoluble dans l'éther et cristallisable dans l'alcool en lamelles qui fondent à 135°. Le sel d'argent $C^{18}H^{31}O^3,Ag$ est un précipité granulaire qui se décompose peu à peu sous l'influence de l'alcool chaud.

— *Dibromure ricinostéarolique*,

$$C^{18}H^{32}O^2,Br^2.$$

C'est une huile jaunâtre, épaisse, qui prend naissance lorsqu'on mêle peu à peu de l'acide *ricinostéarolique* refroidi avec 1 molécule de brome. Si l'on employait un excès de brome, il se formerait du tétrabromure $C^{18}H^{32}O^3,Br^4$, huile lourde et facilement décomposable. Le dibromure est décomposé par la potasse alcoolique à 150°, avec régénération d'acide *ricinostéarolique*, qui rappelle l'alcool octylique par son odeur. Le tétrabromure subit la même décomposition sous l'influence de ce réactif; mais il n'est plus nécessaire de chauffer à 150°. La réaction a lieu à la température ordinaire.

RICINOSTÉAROXYLIQUE adj. (ri-si-no-sté-a-ro-xi-li-ke — de *ricinique*, de *stéarique*, et de *oxylique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action des agents d'oxydation sur l'acide ricinostéarolique.

— **Encycl.** L'acide *ricinostéaroxylique*

$$C^{18}H^{32}O^4,$$

se produit lorsqu'on chauffe pendant longtemps l'acide ricinostéarolique avec 1 partie et demie d'oxyde d'argent récemment précipité. On décompose le sel d'argent ainsi formé par l'acide chlorhydrique, on extrait l'acide au moyen de l'éther et on le fait recristalliser. Il se dépose de sa solution alcoolique en groupes dendritiques d'aiguilles, qui fondent à 78° et se solidifient ensuite en une masse dure qui ressemble à l'albâtre. Les alcalis s'y combinent facilement. Le sel d'ammonium cristallise en groupes d'aiguilles rayonnées; il est soluble dans l'alcool. Le sel d'argent $C^{18}H^{31}O^4,Ag$ est un précipité granulaire que l'alcool chaud décompose. Le sel de baryum $(C^{18}H^{31}O^4)^2Ba''$ se sépare en gelée de ses solutions alcooliques.

L'acide *ricinostéaroxylique* se distingue de son isomère, l'acide stéaroxylique, par ce fait qu'il ne se combine pas au brome sans dégagement de gaz. Lorsqu'on chauffe le dibromure ricinoléique à 100° avec de l'oxyde d'argent et de l'eau, il se forme de l'alcool octylique en même temps qu'une masse qui, décomposée par l'acide chlorhydrique, abandonne à l'éther une huile rance qui laisse déposer de l'acide *ricinostéaroxylique* fusible à 78°.

RICINULE s. f. (ri-si-nu-le — dimin. du lat. *ricinus*, ricin, par allus. à la forme de la coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des pourpres, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent les mers équatoriales: *Les* RICINULES *sont des coquilles généralement épaisses.* (Al. Rousseau.)

— **Encycl.** Ce genre comprend des coquilles ovales, le plus souvent tuberculeuses ou épineuses, avec l'ouverture oblongue, terminée en avant par un demi-canal recourbé vers le dos et obliquement échancré; la columelle et la paroi interne du bord droit présentent des dents inégales qui rétrécissent, en général, l'ouverture. Ces coquilles, dont la longueur ne dépasse guère $0^m,030$ ou $0^m,040$, ne se trouvent que dans les mers intertropicales; elles avaient été réunies aux murex ou rochers de Linné; mais l'étude de l'animal vivant a démontré que les *ricinules* doivent rentrer dans le genre pourpre. En effet, comme chez les pourpres proprement dites, l'animal des *ricinules* porte une tête petite et possède deux tentacules coniques, souvent obtus à l'extrémité. Depuis leur base jusqu'au milieu de leur longueur, ces tentacules sont plus épais et aplatis; les yeux terminent cet épaississement latéral et se trouvent ainsi au milieu des tentacules, en dehors; le pied est elliptique, moitié plus court que la coquille, et présente, en dessous, deux sillons ou plis principaux, l'un transverse près de l'extrémité antérieure, l'autre longitudinal et médian.

RICKLINGEN, village de Prusse, province de Hanovre, sur la rive droite de la Leine, à 18 kilom. de Hanovre; 500 hab. Le château, autrefois fortifié, fut assiégé en 1383 par le duc Albert de Saxe qui trouva la mort sous ses murs. Un monument y a été élevé en son honneur.

RICKMAN (Thomas), architecte anglais, né à Maidenhead en 1776, mort en 1841. Successivement élève pharmacien, commis chez un négociant, puis chez un courtier d'assurances, il employa tous ses loisirs à l'étude de l'architecture et se passionna pour les vieux édifices. Le Parlement anglais ayant voté une allocation d'un million de livres sterling pour la construction d'églises nouvelles, Thomas Rickman envoya des projets qui furent accueillis avec faveur et, à partir de ce moment, il se détermina à exercer la profession d'architecte. Dans ce but, il quitta Liverpool et alla s'établir à Birmingham. Comme il manquait d'expérience pratique, il s'associa dans ses travaux Hutchinson et Hussey. Passionné pour le style gothique, il donna d'après ce style les dessins de plus de quarante eglises, qui furent élevées à Liverpool, à Birmingham, à Bristol, à Carlisle et en maints autres lieux, dirigea la construction d'une partie du collége de Saint-Jean, à Cambridge, et de l'hospice des aveugles, à Bristol, et restaura de nombreux monuments. Ses travaux, généralement remarquables, attestent néanmoins plus de bon sens pratique que de puissance d'imagination. Non content de se livrer à l'art de construire, Rickman exposa ses idées sur le sujet exclusif de ses méditations, dans un *Attempt to discriminate the styles of architecture in England.* Cet essai, inséré d'abord dans le *Panorama of science and art* de Smith, prit plus d'extension dans un volume publié à part, attira l'attention générale et obtint plusieurs éditions. C'est un des meilleurs guides que l'on puisse consulter sur l'architecture religieuse en Angleterre.

RICKMANSWORTH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 28 kilom. N.-O. de Hertford, près du confluent du Gade et de la Colne; 4,600 hab. Fabriques de cotonnades, de lainages, de soieries et de papier; grande manufacture où l'on occupe un grand nombre de femmes à préparer et à tresser des pailles.

RICLA, ancienne *Neutobriga*, ville d'Espagne, province de Saragosse, au pied d'une colline, sur la rive droite du Jalon, à 31 kilom. N.-E. de Calatayud; 2,600 hab. Distilleries d'eau-de-vie, moulins à huile et à papier. Les environs sont renommés pour leurs fruits. Patrie du célèbre écrivain arabe Ben-Deri-Altagib. Son église est surmontée d'une jolie tour carrée en pierre rouge. A Ricla commencent les travaux importants auxquels a donné lieu le passage du chemin de fer de Pampelune à Madrid. Entre Ricla et Calatayud, sur une distance de 36 kilom.; on compte dix-huit ponts, onze tunnels et un grand nombre de tranchées.

RICNOPHORE s. m. (ri-kno-fo-re — du gr. *riknos*, voûté; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de PHLÉBIE, genre de cryptogames.

RICO Y AMAT (Juan), littérateur espagnol contemporain. Il exerça quelques années à Madrid la profession d'avocat et devint successivement secrétaire honoraire de la reine, conseiller provincial d'Alicante, chef civil de l'administration et alcade-corrégidor d'Alcoy. On a de lui: *Poésies*; la *Jurisprudence administrative; Dictionnaire de ceux qui s'occupent de politique* ou *Véritable sens des termes et des phrases qu'ils emploient le plus ordinairement; Histoire parlementaire d'Espagne.* Nous ne savons pas si la publication de ce dernier ouvrage a été terminée.

RICO Y SINOVAS (Manuel), physicien et mathématicien espagnol, mort vers 1860, professeur de physique et de mathématiques à l'université de Madrid. On a de lui: *Des causes météorologiques et physiques qui produisent les sécheresses constantes de Murcie et d'Almeria et des moyens d'y remédier*, mémoire couronné en 1850 par le ministère du com-

merce et de l'instruction publique; *Manuel de physique et éléments de chimie* (Madrid, 1856); *Résumé des travaux météorologiques correspondant à l'année* 1854, *vérifiés à l'observatoire astronomique de Madrid* (1857), etc.

RICOCHABLE adj. (ri-ko-cha-ble — rad. *ricocher*). Artill. Se dit d'un terrain qui peut être battu par ricochets.

RICOCHER v. n. ou intr. (ri-ko-ché. — L'origine de ce mot est controversée. Scheler hasarde un type *rencopiare*, multiplier, qui n'a aucune vraisemblance. Il propose aussi d'expliquer ce mot par *recocher*, du préfixe *re*, et de *cocher*, pour décocher, faire partir. D'autres expliquent *ricocher* par *re*, préfixe itératif, et *coche*, employé pour désigner la hachure que la pierre fait en rasant la surface de l'eau. « La vraie solution, dit Scheler, ne pourra se produire que lorsque l'historique de l'acception sera mieux établi; peut-être qu'alors on verra surgir pour primitif *recoquere*, recuire, figurément rebattre, répéter à l'infini »). Être renvoyé, après un choc, dans une autre direction : *Une pierre qui* RICOCHE *sur l'eau. Un boulet qui* RICOCHE *sur le terrain.*

— Fig. Etre répercuté, revenir par voie indirecte : *Les postillons savaient, aux querelles que leur faisait le maître de poste, qu'il avait été querellé par sa femme, car sa colère* RICOCHAIT *sur eux.* (Balz.)

RICOCHET s. m. (ri-ko-chè — rad. *ricocher*). Réflexion d'un corps après un choc : *Faire des* RICOCHETS *sur l'eau. Je lui portai malheur : la balle qui lui ôta la vie fit* RICOCHET *sur le canon de mon fusil et le frappa d'une telle roideur, qu'elle lui perça les deux tempes.* (Chateaub.)

Sur la rive du Nil, un jour deux beaux enfants
S'amusaient à faire sur l'onde,
Avec des cailloux plats, ronds, légers et tranchants,
Les plus beaux *ricochets* du monde.
FLORIAN.

— Fig. Action réflexe, effet indirect, fait déterminé par d'autres faits : *Un* RICOCHET *de réconciliations. Un* RICOCHET *de mariages. Nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres : cela fait un* RICOCHET *de fourberies le plus plaisant du monde.* (Le Sage.) *Cette querelle eut des suites et des* RICOCHETS *sans nombre.* (Ste-Beuve.

— *Par ricochet* ou *par ricochets*, En faisant un ou plusieurs ricochets : *On prétend qu'à l'armée beaucoup de projectiles tuent* PAR RICOCHET. (Balz.) ‖ Fig. Indirectement, par une action réflexe : *Cette nouvelle m'est venue* PAR RICOCHETS. *Combien d'événements agréables ou fâcheux arrivent* PAR RICOCHETS ! (Acad.)

— *Il a tant pour faire des ricochets*, Se dit quelquefois d'un homme qui a beaucoup plus qu'il ne lui faut pour vivre selon sa condition.

— *C'est la chanson du ricochet*, C'est toujours le même discours. L'Académie affirme que cette locution vient d'un petit oiseau, autrefois appelé *ricochet*, qui répéterait continuellement les mêmes airs; mais elle néglige de faire connaître le nom actuel de cet oiseau, ce qui laisse quelque doute sur la réalité de cette interprétation. La locution, du reste, n'est plus usitée. On a dit autrefois *fable du ricochet*, au lieu de *chanson du ricochet*, et les Italiens disent encore dans le même sens la *fable du petit oiseau.*

— Artill. Chacun des sauts que fait un projectile en touchant le sol : *Batterie à* RICOCHET. *Feu de* RICOCHET.

— **Encycl.** Artill. Tout boulet, tiré au-dessous de 15°, ricoche jusqu'à déperdition de sa force de projection; au-dessus de 20°, il s'enterre. Le tir à *ricochet* a été inventé par Vauban, en 1688, au siége de Philipsbourg. Il l'a perfectionné depuis, en différentes circonstances, principalement au siége d'Ath, en 1697. Il appliquait le tir à *ricochet* à l'attaque du chemin couvert; on en a ensuite étendu l'usage aux batailles rangées. Cormontaigne, en 1723, a essayé de perfectionner les *ricochets* qui donnent aux assaillants d'une place une grande prépondérance sur les défenseurs, parce que dans les siéges ils portent les projectiles en dedans des parapets pour chasser l'assiégé et éteindre ses feux. Le blindage seul peut mettre à l'abri du *ricochet*. Ce qu'on appelle prendre des *ricochets*, c'est diriger l'artillerie sur le prolongement des défenses d'une fortification; c'est enfiler les principales rues d'une ville assiégée. On appelle point ricochable un lieu que peut balayer un *ricochet*. Un ouvrage est ou n'est pas ricoché quand le boulet de l'ennemi peut ou non le labourer. Les *ricochets* sont tendus ou mous suivant le degré de vigueur du coup.

Ricochets (LES), comédie en un acte, de L. Picard (1807). Dans un cadre étroit, sous une forme légère, cette petite pièce renferme une piquante satire de mœurs et des situations ingénieuses. Qui, dans le monde, n'a pas observé les ricochets et n'a pas eu à en souffrir? Un prince a passé une mauvaise nuit, il reçoit mal son ministre; le ministre passe son humeur sur son secrétaire, celui-ci la sienne sur le chef de division et le chef de division sur les commis. Le commis rentre chez lui, gronde sa femme, chasse la servante et fouette les enfants. La mauvaise nuit du prince atteint cinquante personnes, par ricochets.

C'est cette donnée que Picard a saisie et mise en scène avec beaucoup d'esprit. Un M. d'Orsay est oncle d'une fort jolie veuve, dont le colonel Sainville, fils d'un ministre, est devenu amoureux; il a pour valet de chambre un certain Lafleur, lequel a aussi une nièce, qui a pour amoureux le jockey. Tout se dispose pour un double mariage. La joie de M. d'Orsay rejaillit sur le valet de chambre, celle du valet de chambre sur la nièce, celle de la nièce sur le jockey; mais la belle veuve, qui aime beaucoup les chiens, perd son carlin et se désole de ce malheur. Le colonel, qui se présente en ce moment, est fort mal reçu et se retire mécontent. M. d'Orsay, qui attendait un emploi important de la protection du ministre et qui comptait sur les bons offices de Sainville, est à son tour mal accueilli par celui-ci. Lafleur, qui vient solliciter une faveur de son maître, reçoit sa part de mauvaise humeur; et le jockey, qui s'avise de parler mal à propos de son mariage, est chassé par le valet de chambre.

Heureusement la scène change. La jolie veuve oublie son carlin, pour songer à Sainville. L'amant revient et oublie son mécontentement; M. d'Orsay se présente, est reçu à bras ouverts et obtient l'emploi qu'il sollicite. Lafleur, à son tour, est accueilli à merveille et le jockey rappelé épouse la soubrette. Il n'y a presque point d'intrigue dans cette pièce, une des meilleures de Picard; et pourtant quelle agitation, quel mouvement! Le jockey rampe devant le valet de chambre, le valet de chambre devant son maître, le maître devant le colonel, le colonel devant sa maîtresse, la maîtresse devant son petit chien. Le petit chien perdu met au désespoir la maîtresse; la maîtresse désole son amant, l'amant désespère l'oncle, l'oncle maltraite son valet de chambre, le valet de chambre brusque le jockey; puis, par un brusque revirement, la maîtresse se console de son chien, l'amant rentre en grâce auprès de sa maîtresse, l'oncle auprès de l'amant, le valet de chambre auprès de l'oncle, le jockey auprès du valet de chambre, et tout finit par deux mariages. Tout cela est gai, leste, ingénieux et piquant. Le style est plus soigné que dans la plupart des ouvrages de l'auteur, et l'esprit abonde dans chaque scène. C'est de l'esprit tout français, parisien, sans afféterie et coulant de source; d'un si grand naturel, qu'il semble à chacun que rien ne serait plus facile que d'en faire autant.

RICOCHON s. m. (ri-ko-chon). Apprenti monnayeur. ‖ Vieux mot.

RICOIS (François-Edme), paysagiste français, né à Courtalin (Eure-et-Loir) en 1795. Elève de Victor Bertin et de Bourgeois, il débuta au Salon de 1819 par une *Vue de Montreuil*, conçue et peinte suivant les données de l'époque; cette toile avait la correction froidement compassée, le poli, le fini, le léché qui plaisaient à la majorité du public. Aussi M. Ricois fut-il bien accueilli au Salon. Pour élargir son horizon et varier ses sujets, il alla visiter la Suisse, puis il exposa des tableaux dont quelques-uns furent particulièrement remarqués : la *Fête de l'Oberland bernois*, l'*Arrivée de Berne*, la *Vue d'Interlaken*, la *Vue du Tréport*, *Montmeillan*, etc., et il obtint, en 1824, une 2e médaille. Ces tableaux étaient exécutés avec un soin infini et attestaient dans la manière de l'artiste un progrès sérieux. Il n'a rien fait de mieux depuis lors et son talent est resté à peu près stationnaire. Aussi le nom de M. Ricois est aujourd'hui peu connu, bien qu'il reparaisse presque annuellement au Salon. Parmi ses très-nombreux tableaux, nous citerons : la *Forêt de Compiègne; Vue de Saint-Laurent-du-Pont* (1833); la *Vallée de Rosenlawi* (1834); *Vue de Châteaudun;* le *Cours de la Seine à Paris;* le *Château de Lude* (1835); le *Lac de Brienz; Vue prise dans l'Oberland* (1836); *Vue de Vevey;* le *Château de la Tuilerie;* les *Ruines de l'abbaye de Jumiéges* (1837); la *Vallée du Graisivaudan;* le *Château de Maintenon;* l'*Aqueduc de Maintenon* (1838); l'*Entrée de la Grande-Chartreuse; Chasse au héron* (1839); le *Château de Renié-Ecluse* (1840); la *Vallée du Loir;* le *Château de Socquence;* le *Château de Marchais* (1841); la *Ville d'Hyères;* le *Château de Valençay* (1842); le *Château de Chambord; Vue de Rochecotte* (1844); le *Palais de Versailles;* le *Château d'Azay-le-Rideau* (1845); *Vallée de Sarnen* (1847); *Forêt de Marly; Héron sur le bord d'un marais; Château de Châteaudun; Crépuscule dans la Beauce* (1848); la *Ville de Saint-Germain* (1849); *Lac de Brienz* (1850); *Vue de Mareil-Marly* (1857); *Vue du mont Blanc; Vue du cours de la Seine* (1863); la *Forêt de Marly; Vue de Sallanches* (1864); la *Cathédrale de Chartres;* le *Château de Courtalin* (1865); le *Mont-Saint-Michel* (1866); *Vue prise à Sallanches*; *Effet du matin* (1867); le *Village de Chamonix et le mont Blanc;* la *Vallée de Rosenlawi* (1868); la *Grande-Chartreuse; Vue prise à Saint-Germain* (1869); *Entrée de la Grande-Chartreuse* (1870); *Vue de la ville et du château de Châteaudun* (1872), etc. M. Ricois a exposé, en outre, un grand nombre de dessins.

RICOLD DE MONTECROIX, nommé aussi **Richard et Riculd**, dominicain italien, né à Florence, mort en 1309. Missionnaire en Asie, il pénétra jusque chez les Tartares et écrivit en latin la relation de ses voyages. On possède, à la Bibliothèque nationale, deux copies d'une traduction française de ce curieux ouvrage par Jean d'Ypres (1351). On doit en outre à Ricold : *De moribus, conditionibus et nequitia Turcorum* (1514); *Propugnaculum fidei* (1609), sorte de réfutation du Coran.

RICORD (Jean-François), homme politique français, né en Provence vers 1760, mort dans l'exil vers 1820. Il était avocat dans le Var lorsque les électeurs de ce département l'élurent représentant du peuple à la Convention nationale, où il siégea au sommet de la Montagne. Dès les premières séances de cette assemblée, il pressa le jugement de Louis XVI et vota pour la peine de mort sans appel ni sursis. Ricord se prononça ensuite pour les montagnards dans leur lutte avec les girondins, se lia intimement avec les Robespierre et, après la journée du 31 mai, il fut nommé, avec Augustin Robespierre, commissaire de la Convention près l'armée d'Italie. Ce furent ces deux représentants qui, bientôt assistés de Barras et de Fréron, dirigèrent toutes les opérations du fameux siége de Toulon et firent rentrer Marseille dans le devoir. De retour à Paris à l'époque du 9 thermidor, Ricord n'eut pas à souffrir de la chute de Robespierre; mais, un mois environ après, dénoncé par Cambon comme ayant accaparé des huiles et de la soie pour les vendre à Gênes, il se disculpa devant l'Assemblée de cette accusation calomnieuse. Accusé d'être un des promoteurs de la révolte de prairial, il fut décrété d'accusation, parvint à se cacher et reparut à Paris après l'amnistie du 3 brumaire an IV. Après la session conventionnelle, il rentra dans la vie privée, fut impliqué, en 1796, dans la conspiration de Babeuf, traduit devant la haute cour de Vendôme et acquitté. Le péril auquel il venait d'échapper calma un peu Ricord et on ne le vit plus que dans quelques occasions, notamment à l'assemblée des jacobins au Manége, puis à la rue du Bac, en 1799, où on l'entendit encore se livrer à des invectives contre les tyrans du Luxembourg. Après le coup d'Etat de brumaire, Ricord resta à l'écart des affaires publiques. Pendant les Cent-Jours, il fut élu par le département du Var député à la Chambre des représentants, où il ne siégea pas, ayant été nommé commissaire général de police à Bayonne. Le second retour de Louis XVIII lui fit perdre cet emploi et bientôt il se vit contraint de quitter la France par suite de la loi contre les régicides. Ricord a terminé ses jours dans la plus profonde obscurité.

RICORD (Alexandre), littérateur français, parent du précédent, né à Marseille en 1767, mort à Paris après 1827. Lié dans sa jeunesse avec Mirabeau, Ricord le suivit à Paris au début de la Révolution et se fit publiciste. Par la protection du célèbre orateur, il devint administrateur, puis procureur-syndic du département des Bouches-du-Rhône; mais il fut destitué à l'époque de la Terreur et se fit alors attacher à l'état-major du général Dugommier. De retour à Paris, il fonda une maison de commerce, puis dirigea le théâtre de la Gaîté; mais ces entreprises ne réussirent pas. Soupçonné, en 1812, de n'avoir pas été étranger à la conspiration de Mallet, il fut incarcéré à Nîmes et ne recouvra sa liberté qu'en 1814. Il se remit alors à écrire dans les journaux, publia quelques ouvrages qui passèrent inaperçus, devint agent dramatique en 1818, alla, en 1823, diriger à Bruxelles le *Journal des deux Flandres* et, en 1827, il revint à Paris, où il mourut oublié. La plupart de ses écrits sont relatifs au théâtre. Nous citerons : le *Journal général des théâtres* (1816-1818); les *Archives de Thalie* (1819, 2 vol. in-8°); les *Fastes de la Comédie-Française* (1821-1822, 2 vol. in-8°).

RICORD (Philippe), illustre chirurgien français, né à Baltimore (Etats-Unis) le 10 décembre 1800. Sa jeunesse se passa dans sa ville natale, où il fit de brillantes études sous la direction de son frère, J.-B. Ricord, auteur de différents ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, fort goûtés en Amérique. Il avait vingt ans lorsque son père, riche armateur, l'envoya à Paris compléter son éducation et étudier le droit. Ayant un jour été conduit par un de ses amis à l'Hôtel-Dieu, le jeune Ricord entendit une leçon de Dupuytren, qui produisit sur lui un tel effet que, dès ce moment et sans attendre le consentement de son père, il déserta les bancs de l'Ecole de droit pour l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine. Au bout de trois ans d'études sérieuses, il fut reçu interne au concours de 1823. On l'envoya justement dans le service de Dupuytren. Le fameux chirurgien avait eu des querelles avec tous ses internes. Le jeune Ricord ne devait pas faire exception. En effet, un jour, un malade du service avait passé de vie à trépas sans l'autorisation du maître. Le lendemain, Dupuytren trouvant le lit vide : « Ce malade doit être mort du *delirium tremens*, » dit-il gravement. « *Delirium tremens!* Pas si *mince* que ça, puisqu'il en est mort, » murmura Ricord, assez fort cependant pour être entendu. Dupuytren se retourne, regarde son interne d'un œil courroucé, le tance vertement et, finalement, le chasse de son service. En 1826, Ricord passait sa thèse de docteur et se fixait à Paris pour continuer ses études et arriver, par le concours, aux divers grades qu'il ambitionnait, lorsqu'il reçut un jour une triste nouvelle : son père, à la suite de spéculations malheureuses, avait perdu toute sa fortune et restait sans ressource. Le nouveau docteur, malgré les espérances que donnaient ses premiers succès, dut donc se résoudre à quitter Paris, où l'exiguïté de ses ressources ne lui permettait pas de vivre, pour aller s'ensevelir dans une petite ville de province et y végéter, obscur et sans gloire, dans l'exercice de sa profession. Il alla exercer la médecine à Olivet, près d'Orléans, puis à Crouy-sur-Ourcq, résolu à rentrer à Paris à la première occasion. En 1828, un concours pour plusieurs places de chirurgien ayant été ouvert au Bureau central, Ricord vint à Paris, concourut et sortit vainqueur de la lutte. Pendant deux ans, il fit à la Pitié un cours d'opérations chirurgicales et fut nommé, en 1831, chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, où il est resté jusqu'en 1860, époque de sa retraite. C'est à cet hôpital que, pendant vingt-neuf ans de sa vie, l'illustre spécialiste s'est livré à ses profondes études sur les maladies syphilitiques et a prêché sa doctrine. C'est à son école, à son cours de syphiliologie, ouvert en 1834, que sont venus se former des médecins de tous les pays. Jamais maître ne fut plus aimé de ses élèves; jamais professeur n'eut plus de popularité. Mais aussi quel charme dans ces leçons faites en plein air, sous les tilleuls, dans le jardin de l'hôpital! Combien ces entretiens familiers et toujours assaisonnés d'anecdotes plus piquantes les unes que les autres étaient préférables à ces discours froids et compassés, prononcés dans un amphithéâtre sombre et monotone! C'est à l'hôpital du Midi qu'il émit sa fameuse théorie sur la transmission de la syphilis et que, le premier, il fit connaître ses lois d'une manière précise. C'est ainsi qu'il établit que la blennorrhagie simple doit être complétement séparée de la syphilis; que la syphilis constitutionnelle a constamment pour point de départ un chancre induré; que le chancre induré ne récidive pas; que les accidents vénériens doivent être divisés en locaux et généraux; que les enfants nés de parents atteints d'accidents tertiaires n'héritent pas du vice syphilitique; que la syphilis n'est pas transmissible par les accidents secondaires, etc. On voit donc les immenses services rendus par Ricord à la science. Chacun sait aussi avec quelle loyauté scientifique, digne d'un véritable savant, il a reconnu en quoi quelques détails de sa doctrine devaient être modifiés par suite d'une longue observation. Mais les grands principes sur lesquels repose sa thérapeutique sont restés inébranlables au milieu du débordement inouï de doctrines nouvelles, de semi-doctrines, de quarts de doctrines qui encombrent aujourd'hui le domaine de la science. En outre, il a doté la science de méthodes nouvelles pour guérir du varicocèle et pour l'opération de l'urétroplastie, méthodes qui lui ont valu un prix Montyon (1842). Le docteur Ricord a été un professeur très-remarquable; mais son enseignement a toujours été libre et jamais, grâce à la benoîte Faculté, ennemie jurée des spécialistes, il n'a fait d'enseignement officiel. Membre de l'Académie de médecine depuis 1850, l'illustre docteur en a été élu président en 1868, et cela à son insu et sans qu'il en eût brigué les honneurs. Comme praticien, il est peut-être le plus occupé de Paris et sa clientèle est immense. Tout son temps est employé à soulager ceux qui souffrent : *Ægrotantis animam reconfortare conor*, telle est sa devise. Le bel hôtel qu'il possède rue de Tournon, et où il donne ses consultations, est on ne peut plus curieux; aussi croyons-nous devoir en dire quelques mots dans cet article. Il se trouve divisé en deux parties bien distinctes : à gauche sont les appartements particuliers; à droite, les appartements du médecin. Quelques détails sur ces derniers ne seront pas sans intérêt. Ils se composent de cinq salons, toujours pleins au moment de la consultation, et du cabinet du docteur. Le premier est celui du commun des mortels; il est littéralement encombré d'hommes, munis chacun d'un petit carton portant un numéro d'ordre, d'après lequel on les appelle. Dans le second attendent les dames, qui y arrivent par un escalier particulier et dérobé. Dans le troisième sont introduites les personnes qui se font annoncer ou qui ont des lettres de recommandation. Le quatrième est réservé aux amis du docteur et aux médecins ses confrères. Enfin, le cinquième est le salon de réception. Toutes ces pièces sont autant de musées où abondent les tableaux, les statues et les bronzes d'art du plus grand prix. Mais le salon de réception mérite une description particulière. C'est une vaste pièce aux lambris dorés, dont les murs, recouverts d'une splendide tapisserie vert et or, disparaissent derrière des tableaux de Rubens, de Van Dyck, de Diaz, de Géricault, etc. Le buste de César et celui de Ricord sont placés à droite et à gauche d'une très-belle cheminée devant laquelle est un écran, superbe morceau de tapisserie des Gobelins, brodée d'après Greuze, et représentant une jeune femme au milieu des fleurs. Sur les consoles reposent deux petites statues de *Pradier*, de riches vases de la Chine et du Japon. Enfin, sur la grande table de marbre qui orne le milieu de la pièce, on remarque un joli groupe de Sèvres, représentant les *Neuf Muses*. Quant au cabinet du docteur, il est unique dans son genre. La bibliothèque est surmontée d'une

galerie de bustes des grands médecins de tous les temps, tandis que, dans le bas, se trouvent des vitrines renfermant la plus belle collection d'instruments qu'il soit possible de voir. Elle garnit les trois côtés de la pièce. Le quatrième côté est décoré par trois portraits. Au milieu, celui de Dupuytren ; à gauche, celui d'Orfila, et à droite, celui même de Ricord, peint par Couture.

Pour finir, donnons un portrait de Ricord, tel qu'il était dans la force de l'âge. Sous des cheveux châtains, souples, soyeux, fins et luisants, mettez un front un peu bas, mais droit et ferme ; des yeux bleu pâle, saillants, très-fins et très-vivants ; un nez légèrement empâté, une bouche grande, bien garnie ; deux lèvres épaisses, sensuelles et mobiles ; animez le tout par la physionomie la plus intelligente et la plus bienveillante, et vous aurez le portrait exact de l'illustre spécialiste. Doué d'une nature douce et affable, la vue journalière des misères humaines l'a rendu indulgent pour la société. Homme du monde par excellence, il était recherché par les salons les plus aristocratiques ; homme d'esprit entre tous, il sème ses traits avec une véritable profusion. Médecin consultant du dispensaire de salubrité et chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, membre de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie, il soigna Napoléon pour sa maladie de la vessie (1869-1870), et il est décoré de presque tous les ordres du monde. Pendant le siége de Paris, il se consacra tout entier au service des ambulances, présidant à l'enlèvement des blessés sous le feu de l'ennemi, les pansant lui-même, se multipliant pour distribuer ses soins à tous, trouvant dans son dévouement et son patriotisme une seconde jeunesse. Comme un témoignage de gratitude pour tant de services, M. Thiers lui a conféré, le 17 juin 1871, le grade de grand officier de la Légion d'honneur.

Indépendamment d'un grand nombre de *Mémoires*, *Observations*, *Communications*, publiés dans les *Bulletins* et *Mémoires de l'Académie de médecine*, on doit au docteur Ricord : *De l'emploi du spéculum* (1833) ; *De la blennorrhagie de la femme* (1834, in-8°) ; *Emploi de l'onguent mercuriel dans le traitement de l'érysipèle* (1836, in-8°) ; *Monographie du chancre* (1857, in-8°), où il a exposé ses vues propres ; *Théorie sur la nature et le traitement de l'épididymite* (1838, in-8°) ; *Traité des maladies vénériennes* (1838, in-8°), avec planches, plusieurs fois réédité ; *De l'ophthalmie blennorrhagique* (1842, in-8°) ; *Clinique iconographique de l'hôpital des Vénériens* (1842-1851, in-4°), avec planches ; *De la syphilisation et de la contagion des accidents secondaires* (1853, in-8°) ; *Lettres sur la syphilis* (1851, in-12), plusieurs fois rééditées ; *Leçons sur le chancre*, professées par le docteur Ricord, rédigées et publiées par Alfred Fournier (1857, in-8°). On lui doit enfin d'importantes annotations au *Traité de la maladie vénérienne* de Hunter, des pièces de vers, des couplets spirituellement tournés, etc. — Son frère, M. Alexandre RICORD, né à Baltimore en 1798, s'est fait également recevoir docteur à Paris (1824). Il suivit les leçons de Cuvier, s'adonna particulièrement à l'histoire naturelle, voyagea comme correspondant du Muséum, puis devint chirurgien de marine. M. A. Ricord est, depuis 1838, correspondant de l'Académie de médecine.

RICOS HOMBRES, c'est-à-dire *hommes puissants* (de l'espagnol *rico*, puissant, riche, et de *hombre*, homme), première classe de la noblesse, en Espagne, dans les temps féodaux. Le singulier est *rico hombre*. Les *ricos hombres* formaient, sous l'ancienne monarchie, l'un des quatre ordres de l'État et venaient immédiatement après le clergé mitré ; ils constituaient la haute noblesse ; la petite noblesse (*hidalguia*, *hidalgo*), après laquelle se plaçait la bourgeoisie, constituait le troisième ordre. Les *ricos hombres* étaient les grands seigneurs féodaux, tels qu'il y en avait en France, en Angleterre, en Allemagne, relevant directement du souverain et correspondant, par conséquent, aux hauts barons français et anglais et aux magnats hongrois, c'est-à-dire qu'ils étaient à peu près indépendants. Mais, ce qu'il y eut de particulier en Espagne, c'est que les *ricos hombres* avaient, à l'origine, conquis eux-mêmes leurs domaines, en tout ou en partie, sur les Maures et qu'ils ne relevaient du pouvoir royal que pour les fiefs reçus en apanage ; ils pouvaient donc réclamer leur complète indépendance en abandonnant les fiefs reçus pour ne garder que les fiefs conquis. De là, pour la royauté, une foule d'embarras. Fiers et insolents, les *ricos hombres* imposaient à chaque nouveau roi, en le reconnaissant comme leur souverain, le respect de leurs franchises. « Nous qui sommes autant que toi et qui pouvons plus que toi, lui disaient-ils suivant la formule consacrée, nous te faisons roi à condition que tu respectes nos *fueros* (nos priviléges) ; sinon, non ; » et le roi était tenu de jurer. S'ils l'avaient voulu, ils auraient pu tirer de leurs souverains, comme les barons anglais, une grande charte qui aurait été pour l'Espagne, comme elle l'a été pour l'Angleterre, la première assise des libertés politiques ; mais ils ne songèrent jamais qu'à leur indépendance individuelle, et la royauté put les soumettre les uns après les autres. Pierre le Cruel leur porta les premiers coups ; Charles-Quint et Philippe II les achevèrent. Les *ricos hombres* se sont depuis lors transformés en grands d'Espagne ; de leurs antiques priviléges, il ne leur reste guère que le droit de garder le chapeau sur la tête devant le roi.

RICOTE, bourg d'Espagne, province et à 45 kilom. N.-O. de Murcie, dans la charmante vallée de son nom, près de la rive droite de la Segura ; 1,800 hab. Fabriques d'objets en sparterie.

RICOTIE s. f. (ri-ko-sî). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans l'Asie centrale.

RICOTIER (Pierre), théologien hollandais, né à Francker vers 1673 ; on ignore la date de sa mort. Il fit ses études en théologie dans cette ville et publia, alors qu'il était encore proposant, une traduction française de la *Critique historique, politique, morale, économique et comique sur les loteries anciennes et modernes, spirituelles et temporelles, des États et des Églises, par G. Leti, avec des considérations sur l'ouvrage et sur l'auteur* (Amsterdam, 1697, 2 vol. in-12). Bayle dit qu'on fut surpris que « son coup d'essai fût une pièce si forte et si bien tournée. » Leti répondit, ce qui attira une réplique de Ricotier, sous ce titre : *Réflexions sur la dernière préface de Leti, etc.* Après avoir exercé les fonctions pastorales à Menin, Ricotier passa à Londres, où il desservit les églises de Wheler-street et de la Patente. Outre les deux écrits mentionnés plus haut, on a de lui : *Traités de l'existence et des attributs de Dieu*, *Des devoirs de la religion naturelle* et *De la vérité de la religion chrétienne* (Amsterdam, 1717, 2 vol. in-12), etc.

RICOTTI (Hercule), historien italien, né en Piémont vers 1815. Il fit ses études à l'académie militaire de Turin et en sortit officier du génie. S'appliquant à l'étude de l'histoire avec une ardeur non moindre qu'aux mathématiques, il subit l'agrégation à la Faculté des lettres de Turin et publia plusieurs volumes estimés d'histoire, qui lui valurent d'être nommé professeur d'histoire italienne et moderne à la Faculté de Turin et membre de l'Académie des sciences. Il est aujourd'hui membre du conseil supérieur de l'instruction publique. M. Ricotti a été élu député en 1848. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des compagnies d'aventure, des condottieri du moyen âge*, excellent livre, utile et attrayant ; *Souvenirs sur la vie et les écrits du comte César Balbo*, accompagnés de documents inédits ; plusieurs bons résumés de l'*Histoire de l'Italie et de l'Europe ;* enfin, et surtout, son *Histoire de la monarchie piémontaise*, ouvrage fait avec beaucoup de soin, d'après les documents des archives de Turin et écrit dans un style dont la simplicité n'exclut pas l'élégance.

RICOVERNOVICH, rivière de la Turquie d'Europe, dans le Montenegro. Elle descend des montagnes qui séparent ce pays de la Dalmatie, coule d'abord à l'E., puis au S.-E. et débouche dans le lac de Scutari, après un cours d'environ 100 kilom.

RICOVRATO s. m. (ri-ko-vra-to — mot ital. qui signif. *recouvré*). Membre d'une Académie de Padoue. ‖ Pl. RICOVRATI.

RICQUIER (Achille), chanteur français, né en 1788, mort en 1861. Il était officier lors de la chute de l'Empire. Ricquier renonça à cette époque à la carrière des armes, débuta comme acteur à Bordeaux en 1815, obtint les suffrages du public et devint, en 1817, directeur gérant du théâtre de La Haye, où il joua en même temps avec un grand succès. De retour en France, il se fit vivement applaudir sur les théâtres du Havre et de Lille, en qualité de premier comique de la comédie et de l'opéra. M. Crosnier, alors directeur de l'Opéra-Comique, l'appela à Paris, et Ricquier débuta, le 8 mai 1835, par le rôle de M. de Marcé, dans *Une heure de mariage*, opéra de Dalayrac. Le public adopta dès le premier soir le nouveau venu. On lui trouva une verve entraînante, un comique de bon aloi et cet art d'écouter, si rare au théâtre. Le chanteur ne parut pas valoir le comédien ; mais les basses comiques se passent au besoin de science ou de puissance vocale ; l'exemple de Ricquier l'a bien prouvé. Pendant vingt ans, cet artiste a tenu son emploi avec un talent et un zèle dignes de tous les éloges. Voici la liste des principales créations de Ricquier : Vanderblas, des *Chaperons blancs*, opéra d'Auber ; le marquis de Torcy, du *Postillon de Longjumeau*, opéra d'Adam ; Caton, du *Planteur*, opéra de Monpou ; Cornélius, de l'*Opéra à la cour*, opéra de Grisar et Adrien Boieldieu ; le comte de Campo-Mayor, des *Diamants de la couronne*, opéra d'Auber ; Gil Vargas, de la *Part du diable*, opéra d'Auber ; le duc de Popoli, de la *Sirène*, opéra d'Auber ; Maximus, dans *Ne touchez pas à la reine*, opéra de M. Boisselot ; Domenico, d'*Haydée*, etc., etc.

RICTULAIRE s. f. (ri-ktu-lè-re — du lat. *rictus*, ouverture de la bouche). Helminth. Syn. d'OPHIOSTOME.

RICTUS s. m. (ri-ktuss — mot latin formé de *ringi*, grogner). Ouverture de la bouche : *Ses lèvres rentraient dans la bouche en dessinant toutefois un* RICTUS *menaçant et fier.* (Balz.) *Le* RICTUS *des mascarons prenait une expression étrange.* (V. Hugo.) *Ce même* RICTUS *sinistre, qui avait retroussé ses lèvres à l'aspect de Djalma endormi, montrait ses dents noires et aiguës.* (E. Sue.)

RICULD, voyageur italien. V. RICOLD DE MONTECROIX.

RICULFE, prélat français, mort vers 902. Il devint évêque de Soissons vers 887 et assista aux conciles de Verberie (892), de Reims (893). Ce prélat a échappé à l'oubli grâce à une constitution fameuse qu'il établit dans son Église, en 889, et qui a pour objet principal de corriger l'ignorance des clercs. Cette pièce a été souvent imprimée depuis 1615, notamment dans le supplément des *Conciles des Gaules* de Pierre de Lalande, et dans le tome IX des *Conciles* du P. Labbe.

RIDAGE s. m. (ri-da-je — rad. *rider*). Mar. Action de rider un cordage.

RIDAIN s. m. (ri-din — rad. *rider*). Pêche. Nom donné à certains plis de terrain qui se trouvent au fond de la mer.

RIDAN s. m. (ri-dan). Bot. Syn. d'ACTINOMÈRE.

RIDDER s. m. (rid-dèr). Métrol. Monnaie d'or frappée en France sous François Ier.

RIDDERKERK, bourg de Hollande, province de la Hollande méridionale, ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Rotterdam, dans l'île Ysselmonde ; 3,000 hab.

RIDDERSTAD (Charles-Frédéric), publiciste et poëte suédois, né en 1807. Il suivit d'abord la carrière militaire, à laquelle il renonça, en 1840, pour s'occuper de littérature, et s'établit à Linkœping, où il fonda un journal, le *Correspondant d'Ostgothie*, qui ne tarda pas à marcher à la tête de la presse provinciale. Élu en 1859, par le tiers état, membre de la diète, il en fit partie jusqu'en 1866, époque de la suppression de l'ancien système représentatif, et fut réélu, en 1867, député à la seconde Chambre. Ridderstad a toujours montré les opinions les plus libérales et, lorsque commença en Suède l'agitation au sujet de l'établissement d'une milice nationale, il organisa à Linkœping un corps de tirailleurs volontaires, dont le roi le nomma commandant en chef. Il s'était fait connaître d'abord par des *Nouvelles* (Linkœping, 1849, 3 vol.) et par des poésies lyriques, dont il publia plusieurs recueils, réunis plus tard en un seul (1856-1858, 3 vol.). Il aborda aussi la littérature dramatique, et plusieurs de ses pièces obtinrent beaucoup de succès sur la scène. Depuis quelques années, il s'est consacré exclusivement au roman et s'est fait, dans la littérature suédoise, un rang éminent par ses productions en ce genre ; ses sujets et ses personnages sont en général empruntés à l'histoire moderne de son pays. Ses romans les plus connus sont les suivants : la *Conscience* ou les *Mystères de Stockholm ;* le *Drabant ;* la *Main noire ;* le *Prince ; Père et fils ;* la *Reine Ulrique et sa cour*, etc. Ils ont été, en majeure partie, traduits en allemand.

RIDE s. f. (ri-de. — V. RIDER). Pli de la peau, qui est ordinairement un effet de l'âge : *Avoir le front couvert de* RIDES. *Elle a soixante ans et n'a pas encore une seule* RIDE. (Acad.) *On doit se consoler aisément des* RIDES *qui viennent sur le visage pendant que le cœur s'exerce et se fortifie dans la vertu.* (Fén.) *Si j'eusse créé le genre humain, j'aurais mis les* RIDES *des femmes au talon.* (Ninon de Lenclos.) *A la longue, on prend toujours la* RIDE *de son sourire.* (Ste-Beuve.) *La femme colère qui brise son miroir, parce qu'il lui a révélé une* RIDE *au front, n'efface pas la* RIDE *en brisant le miroir.* (E. de. Gir.) *La plus petite* RIDE *peut servir de fosse au plus grand amour.* (Th. Gaut.) *L'amour, qui ose braver la mort, s'évanouit devant une* RIDE. (Latena.)

La raison se mûrit sous les *rides* de l'âge.
SAURIN.

Attends, bel étourdi, que les *rides* de l'âge
Mûrissent ta raison, sillonnent ton visage.
VOLTAIRE.

Pour bien écrire encor j'ai trop longtemps écrit,
Et les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit.
CORNEILLE.

Eh ! mesdames, soyez sans crainte : pour égide
Vous avez la maigreur et vous avez la *ride*,
Deux dragons de vertu...
A. BARTHET.

— Pli semblable à une ride, qui se forme sur une surface quelconque : *La soirée fut magnifique ; le lac, uni comme une glace sans tain, n'avait pas une* RIDE. (Chateaub.)

Là, je vois par milliers la fourmi diligente,
Soigneuse à prévenir la saison indigente,
Des *rides* d'un vieux tronc suivre les longs sentiers,
Et des grains qu'elle y traîne enrichir ses greniers.
DESAINTANGE.

— Vêner. Nom donné aux marques que l'on voit, sur les tracés laissées par le sanglier, entre le talon et les gardes.

— Mar. Petit cordage servant à en roidir un plus gros.

— Techn. Nom donné aux plis très-petits qui se trouvent quelquefois en grand nombre sur le milieu des feuilles de papier.

— **Allus. littér. Ses rides sur son front ont gravé ses exploits**, Vers de Corneille. V. EXPLOIT.

RIDÉ, ÉE (ri-dé) part. passé du v. Rider. Qui a des rides : *Les noirs soucis sont peints sur son front toujours* RIDÉ. (Fén.)

. . Dans le gai troupeau de la folle jeunesse
Ne portons pas des fronts *ridés* et soucieux.
A. BARBIER.

— Strié, marqué de sillons semblables à des rides : *Une pomme* RIDÉE.

Je connais un lac transparent
Qui n'est jamais *ridé* par le moindre zéphyr.
FLORIAN.

— Vêner. *Fumées ridées*, Fumées de vieux cerf ou de vieille biche.

— s. f. Chasse. Filet dont on se sert pour prendre les alouettes.

RIDEAU s. m. (ri-do — rad. *rider*, à cause des plis du rideau). Pièce d'étoffe qu'on étend à volonté devant une ouverture pour intercepter la vue ou le jour devant un objet qu'on veut cacher, couvrir ou préserver : RIDEAU *de soie, de mousseline.* RIDEAU *de damas, de serge, de calicot.* RIDEAUX *de lit, de fenêtre, de porte, d'armoire. Des ombres joyeuses se profilaient déjà derrière les* RIDEAUX *des cabinets de la Maison d'Or.* (X. de Montépin.)

Quatre *rideaux* pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour.
BOILEAU.

— Ligne d'objets formant un obstacle à la vue : *Un* RIDEAU *de peupliers. Un* RIDEAU *de collines. Un* RIDEAU *de nuages. La chaise venait de s'arrêter devant une grille qui conduisait à une jolie habitation, enfouie sous de grands* RIDEAUX *d'arbres.* (Ad. Paul.)

Là, d'épais aliziers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un *rideau* de verdure.
DE GUERLE.

Un *rideau* nébuleux s'étend sur l'horizon ;
Il noircit, il s'élève, et soudain l'aquilon
Des vagues à grand bruit soulève la furie.
ESMÉNARD.

— *Tirer un rideau*, Le replier pour découvrir ce qu'il cachait : TIREZ CE RIDEAU, *on n'y voit pas clair.* ‖ L'étaler pour cacher ou couvrir : TIREZ CE RIDEAU, *les passants s'arrêtent pour regarder chez nous.*

— *Tirer le rideau sur*, Cacher, laisser volontairement dans l'ombre, mettre à dessein en oubli : TIRONS LE RIDEAU SUR *cette aventure.* (Acad.) *Je* TIRE LE RIDEAU SUR *vos torts, ils sont grands, mais il faut les oublier.* (Mme de Sév.) *Voltaire a enseigné aux hommes tant de vérités utiles qu'on doit* TIRER LE RIDEAU SUR *ses faiblesses.* (J.-J. Rouss.) *Que l'amour est admirable ! Il* TIRE LE RIDEAU SUR *la vie passée d'une coquette quand il veut la marier à un honnête homme.* (Le Sage.)

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut passer l'éponge et *tirer le rideau.*
CORNEILLE.

— *Se tenir derrière le rideau*, Ne pas paraître, ne pas laisser apercevoir son action dans une affaire que l'on conduit ou à laquelle on coopère.

— Théâtre. *Rideau d'avant-scène* ou simplement *Rideau*, Grande toile qu'on lève ou qu'on abaisse pour découvrir ou cacher la scène aux spectateurs : *Lever, baisser le* RIDEAU. *A la chute du* RIDEAU, *miss Déborah lança au jeune homme un long regard qui ressemblait à la dépêche télégraphique d'un rendez-vous.* (Méry.) *Le* RIDEAU *tombé sur la fin du premier acte, au bruit des applaudissements.* (G. Sand.)

De la location il porte le fardeau,
Et frappe les trois coups au lever du *rideau.*
C. DELAVIGNE.

‖ *Rideau de manœuvre*, Toile qu'on baisse, en certains cas, dans le cours d'un acte, pour dérober à la vue des spectateurs certaines manœuvres nécessaires pour exécuter des changements de décor.

— Théâtre. Nom générique des décorations qui descendent des dessus pour former le fond de la scène, le ciel, les plafonds, le sommet des arbres et des édifices. On les appelle aussi TOILES. ‖ *Rideaux à bâtis*, Rideaux dont certaines parties sont munies de légers châssis de bois, où l'on peut pratiquer des portes, des fenêtres et autres ouvertures. ‖ *Rideau d'avant-scène* ou simplement *Rideau*, Toile qui ferme l'ouverture de la scène avant et après le spectacle. ‖ *Au rideau !* Cri de manœuvre que pousse le régisseur, après avoir frappé les trois coups d'usage, pour indiquer aux machinistes qu'ils doivent lever le rideau ; cri d'impatience du public qui demande de baisser le rideau sur un spectacle qui lui déplaît.

— Pêche. Syn. de RIDAIN.

— P. et chauss. Talus élevé au-dessus d'une route, d'un canal. ‖ Ensemble des chaînes et tringles qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu.

— Techn. Assemblage de feuilles de tôle qu'on peut baisser ou lever, dans l'ouverture d'une cheminée, pour en régler le tirage.

— Hortic. Plantation d'arbres ou d'arbustes en ligne, destinée à abriter des semis ou de jeunes plants contre le soleil, à cacher un mur ou une vue désagréable : *Les arbres verts conviennent beaucoup pour faire des* RIDEAUX. (Bosc.)

— **Encycl.** Théâtre. *Rideau d'avant-scène.* On nomme *rideau d'avant-scène* et plus sou-

vent *rideau* l'énorme toile qui, descendant du cintre, vient, à la fin de chaque acte, cacher la vue de la scène aux spectateurs, afin que ceux-ci n'aient pas devant les yeux tous les détails prosaïques des changements de décors qui leur enlèveraient bien vite leurs illusions. Ce *rideau*, lorsqu'il s'élève, s'enroule dans le cintre sur un énorme rouleau de bois ; on le monte au moyen d'un cordage qui s'enroule lui-même, sur un des côtés de la scène, autour d'un gros cylindre. Lorsqu'on déroule le cordage, il descend derrière le *manteau d'Arlequin* (v. ce mot), de telle facon que la scène est absolument fermée.

Un annaliste écrivait ceci il y a quelque quarante ans : « J'aime la simplicité dans la composition d'un *rideau d'avant-scène*. Cette toile n'était faite que pour cacher à l'œil du spectateur mille détails préliminaires de la représentation qui nuiraient à l'illusion qu'il vient chercher ; je veux qu'elle n'ait pas la prétention d'être autre chose. Sous ce rapport, les draperies de l'Opéra, de Feydeau et du Théâtre-Français sont excellentes. Un tableau-*rideau* me paraît fort déplacé ; aussi je n'hésite pas à condamner celui de l'Odéon, qui n'est guère que ridicule ; celui du Vaudeville, détestable d'ailleurs ; celui du théâtre de Lyon, qui est d'autant plus mauvais comme *rideau* qu'il est plus estimable comme tableau ; celui qui figurait si mal à l'ancien Opéra ; celui de l'Opéra, qui est bizarrement chargé d'architecture, et celui des Variétés, qui a la sottise d'être allégorique. »

Il est certain qu'une noble ou élégante simplicité est ce qui sied le mieux à un *rideau* d'avant-scène, et, sous ce rapport, une belle draperie semble ce qu'il y a de préférable. Une toile représentant un double *rideau* rouge, majestueusement drapé, ouvert et retenu de chaque côté par une large torsade d'or et surmonté d'un lambrequin, fait un très-bel effet lorsqu'elle est largement peinte et que les plis du *rideau* sont disposés avec art. On aurait tort pourtant de vouloir, par une injuste exclusion, proscrire absolument les tableaux ; le *rideau* du Théâtre-Italien, où l'on voit, artistement groupés, tous les personnages de l'ancienne comédie italienne, est tres-élégant et d'un excellent effet. Parfois, il est vrai, la fantaisie prend ses coudées trop franches, et l'on arrive alors franchement au burlesque. D'autres fois, le mauvais goût s'en mêle. C'est ainsi qu'on a vu des *rideaux*-affiches, des *rideaux*-annonces, produisant l'effet d'une quatrième page de journal. On n'a pas renoncé à ce genre de *rideau* qui pue la réclame ; on se contente, il est vrai, d'en faire un *rideau* d'entr'acte ; les administrations théâtrales tirent de là une ressource pécuniaire assez importante, les annonces peintes sur ces *rideaux* étant payées fort cher. Rien cependant qui sente mauvais comme cette réclame qui, non contente de vous empoigner les yeux et les oreilles à chaque heure du jour, vient encore empoisonner votre soirée et vous mettre, entre deux scènes pathétiques, l'annonce de quelque remède infaillible ou de quelque sommier élastique.

Chez les anciens, le *rideau* d'avant-scène, au lieu de s'élever vers le cintre et d'en descendre, sortait des dessous et y retombait. La manœuvre de ce *rideau* était donc exactement le contraire de ce qu'elle est aujourd'hui. Au XVII[e] siècle, ce n'était point un *rideau*, mais deux *rideaux* qui venaient cacher la scène à l'œil du spectateur, et ces *rideaux* partaient de chaque côté de la scène, étant disposés comme ceux qui garnissent nos fenêtres. Les saltimbanques des foires emploient encore ce procédé élémentaire et peu gracieux dans leurs baraques.

Le cri : *Au rideau!* est un cri traditionnel au théâtre. Il est poussé par le régisseur qui est chargé de la police et de la surveillance de la scène, lorsqu'il veut faire évacuer celle-ci pour donner le signal du lever du *rideau*. Le régisseur frappe ses trois coups ; les rois, les princesses, les traîtres, les paysans, les amoureux, les duègnes se portent en flots tumultueux vers les coulisses ; le souffleur s'enfonce dans son trou, se mouche, tousse, ouvre son livre ; le régisseur fait encore deux ou trois tours dans l'arène dramatique et crie d'une voix de Stentor : *Au rideau!* le *rideau* se lève majestueusement et livre l'ouvrage nouveau aux chances du succès et de la chute. *Au rideau!* fut autrefois un cri d'impatience fort usité du public ; mais alors c'était pour le faire baisser. Aujourd'hui et dans le cas où le public se refuse à voir la suite d'une pièce et siffle à outrance, le *rideau* tombe, comme il s'abaissait autrefois sous les cris répétés de : *Au rideau!*

— *Rideau de nuages.* Dans une apothéose, dans la représentation d'un rêve, dans nos féeries surtout, on voit parfois le décor s'ouvrir pour faire place à une sorte de nuage, qui se déchire à son tour pour laisser voir un fragment de décor représentant le sujet attendu. Lorsque la vision est terminée, les diverses parties du nuage se rapprochent, cachent de nouveau ce qu'elles avaient découvert, puis le décor reprend son premier aspect. Ces nuages sont figurés par divers *rideaux* de mousseline, soit blanche, soit grise, soit noire, selon l'occasion, fixés sur des châssis, et qui présentent réellement, par la façon dont ils se joignent, se disjoignent et s'assemblent, l'aspect des nuages que nous pouvons contempler chaque jour sous la voûte céleste. On appelle cela des *rideaux de nuages.*

Parfois aussi, pour amener un certain artifice de mise en scène, on fait des changements de décors sans baisser le *rideau* d'avant-scène et sans cependant qu'ils aient lieu à la vue du public. Pour cela, on fait descendre du cintre et monter du dessous plusieurs *rideaux* de mousseline épaisse qui se placent les uns derrière les autres, à une très-petite distance, et que leur superposition rend assez opaques pour qu'ils puissent cacher entièrement au spectateur la vue du théâtre. Quand le changement est opéré, les *rideaux* disparaissent et laissent de nouveau celui-ci à découvert. C'est là un des effets de mise en scène les plus étranges, les plus singuliers et souvent les plus heureux qui soient au théâtre. Depuis une quinzaine d'années, les féeries données par les théâtres du Châtelet, de la Gaîté et de la Porte-Saint-Martin ont fait un emploi continuel de ce truc et ont obtenu, dans plusieurs de leurs créations, des effets remarquables par la simple interposition, entre l'œil du spectateur et le fond de la scène, de *rideaux* de mousseline.

— *Rideau de fond.* Qu'il s'agisse d'un salon, d'un palais, d'une forêt, d'une place publique, d'un horizon, la partie du décor qui est ainsi placée prend toujours le nom de *rideau de fond,* excepté cependant quand elle ne tient pas toute la hauteur de la scène. Dans ce cas, elle doit être montée sur châssis pour pouvoir se maintenir, puisqu'elle n'est plus suspendue au cintre par des cordes, et elle prend le nom de *châssis.*

Par le fait du grand espace qu'il occupe et de la perspective qu'il doit offrir aux yeux du spectateur, le *rideau* de fond est la partie la plus importante de la décoration et l'objet d'un soin tout particulier de la part des peintres qui sont chargés de celle-ci. Parfois ces *rideaux* sont de véritables chefs-d'œuvre d'optique et de perspective, et leur vue provoque l'enthousiasme chez le spectateur. C'est surtout à partir des premières années de ce siècle que la mise en scène a pris chez nous une grande importance, et c'est, par conséquent, à partir de ce moment que l'art de la décoration a fait de très-grands progrès. Les peintres décorateurs (et l'on sait que c'est là une spécialité qui exige des qualités et une pratique particulières) sont devenus de vrais artistes, d'un mérite extrêmement distingué. Daguerre, l'inventeur du daguerréotype, Bouton, le célèbre auteur du panorama Cicéri, Gui, furent les premiers qui se créèrent sous ce rapport une renommée véritable et légitime. Ils eurent des successeurs qui ne furent pas moins habiles et, depuis vingt-cinq ans, on cite, parmi les principaux décorateurs de théâtre, les noms estimés de MM. Poisson, Daran, Cambon, Thierry, Rubé, Nolau, Desplechin, Sacchetti, etc., etc. Lorsqu'un de ces vaillants artistes met la main à un *rideau* de fond, on peut être certain d'avance que ce *rideau* sera un véritable chef-d'œuvre.

— *Rideau de manœuvre.* Nous avons dit que la vue du théâtre est masquée au public, dans les entr'actes, par un *rideau* dit *rideau d'avant-scène*, qui tombe du cintre sur le plancher, derrière le manteau d'arlequin, et dont le but est précisément de cacher aux regards le travail exigé par les changements de décoration. Mais dans certaines pièces à grand spectacle, où ces changements se font instantanément, à la vue du public (ce qui fait qu'on les appelle *changements à vue*), il arrive qu'un décor, quoique très-facile à placer, exige cependant sur la scène la présence de quelques ouvriers, dont la vue détruirait l'illusion chez le spectateur. On se décide dans ce cas à baisser la toile ; mais comme la manœuvre n'exige qu'un laps de temps extrêmement court, on le fait savoir au public, afin qu'il ne quitte point la salle comme cela se fait dans les entr'actes ordinaires, en descendant, non plus le *rideau* d'avant-scène, mais ce qu'on appelle un *rideau de manœuvre.* Ce *rideau* étant tout différent, comme décor, de celui qu'on a l'habitude de voir, les spectateurs sont alors suffisamment prévenus et n'abandonnent point leurs places, sachant que l'interruption est très-courte et que le spectacle va recommencer immédiatement. Le *rideau* de manœuvre est placé au cintre comme le *rideau* d'avant-scène et tout à fait derrière lui. On le monte et on le descend par le même procédé que celui-ci.

— **Allus. hist. Tirez le rideau ; la farce est jouée**, Mot sceptique que les historiens prêtent à Rabelais au moment où il allait rendre le dernier soupir. V. FARCE.

RIDEAU, rivière de l'Amérique du Nord (bas Canada). Elle sort d'un lac du même nom, se jette dans l'Ottawa, par 45° 25′ de latit. N. et 73° 33′ de longit. O., après un cours de 200 kilom. Elle forme une chute de 29 mètres de hauteur, qui a l'aspect d'un rideau et à laquelle elle doit son nom, et communique avec la Kingstonmill-Creek, qui se jette dans le lac Ontario, à Kingston, par un canal.

RIDELLE s. f. (ri-dè-le. — Ménage rattache ce mot à un type *ridenula*, qu'il tire du verbe latin *retinere*, retenir ; c'est plutôt un mot de la même famille que *rideau*, *ride* et *rider*). Sorte de balustrade placée de chaque côté d'une charrette, pour empêcher la charge de tomber : *Ces malheureux étaient obligés de se tenir debout et de s'accrocher des mains aux* RIDELLES, *pour ne pas tomber les uns sur les autres.* (Th. Gaut.)

— Pêche. Syn. de RIDAIN.

— Ornith. Syn. de CHIPEAU. ‖ On dit aussi RIDENNE.

RIDEMENT s. m. (ri-de-man — rad. *rider*). Action de rider.

RIDENNE s. f. (ri-dè-ne). Ornith. Syn. de CHIPEAU. ‖ On dit aussi RIDELLE.

RIDER v. a. ou tr. (ri-dé — du germanique : ancien haut allemand *garidan*, moyen haut allemand *riden*, anglo-saxon *vridhan*, scandinave *vrida*, anglais *writhe*, tordre ; ancien haut allemand *reid*, crêpé, ridé. Les formes germaniques se rattachent à la racine sanscrite *vart*, *vrit*, tourner, d'où le sanscrit *vartana* ou *vartula*, qui désigne le peson du fuseau ou la boule que l'on y adaptait pour faciliter sa rotation). Causer des rides à, produire des rides sur : *L'âge ne l'*A *pas* RIDÉE. *L'immersion prolongée* RIDE *la peau. La volupté* RIDE *la jeunesse et avance la mort.* (Vauven.) *La malédiction des vieillards pèse sur le front des mauvais fils et le* RIDE *avant l'âge.* (Cormen.)

— Produire des stries, des sillons sur : *Un vent frais* RIDAIT *la vaste nappe des flots du Nil.* (Chateaub.)

. . . L'orage et les vents en repos
Ne *rident* plus la surface des eaux.
VOLTAIRE.

— Mar. Tendre à l'aide de rides : RIDER *des haubans, des étais. Nous passâmes la journée à embarquer les poudres et à* RIDER *les haubans.* (Bougainville.)

— v. n. ou intr. Chasse. Se dit d'un chien qui suit la bête sans crier.

Se rider v. pr. Etre, devenir ridé : *Son front, son visage* SE RIDE. *Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le front* SE RIDE, *les sourcils s'élèvent, la paupière s'ouvre autant qu'il est possible.* (Buff.) *Ces joues-là* SE RIDERONT *un jour.* (Volt.)

Il s'égaye, et tout rit ; il *se ride*, et tout tremble.
DELILLE.

— Etre, devenir strié, marqué de sillons semblables à des rides : *La mer, unie comme un miroir,* SE RIDAIT *parfois sous les bonds des poissons.* (Alex. Dum.) ‖ Avec suppression du pronom régime :

Le moindre vent qui, d'aventure,
Fait *rider* la face de l'eau
Vous oblige à baisser la tête.
LA FONTAINE.

RIDER s. m. (ra-i-deur — de l'angl. *to ride*, aller à cheval). Turf. Cavalier, amateur de chevaux et de courses.

RIDGEFIELD, bourg des Etats-Unis (Connecticut), à 57 kilom. N. de Norwalk ; 2,500 hab.

RIDICULE adj. (ri-di-ku-le — du lat. *ridiculus ;* de *ridere*, rire). Digne de risée, de moquerie : *Homme* RIDICULE. *Femme* RIDICULE. *Discours* RIDICULE. *Manières* RIDICULES. *Se rendre* RIDICULE. *Il a un orgueil* RIDICULE, *des prétentions fort* RIDICULES. *On n'est jamais si* RIDICULE *par les qualités que l'on a que par celles qu'on affecte d'avoir.* (La Rochef.) *Le génie des Français est de saisir vivement le côté* RIDICULE *des choses les plus sérieuses.* (Volt.) *On n'imagine pas combien il faut d'esprit pour n'être jamais* RIDICULE. (Chamfort.) *L'enthousiasme en tout genre est* RIDICULE *pour qui ne l'éprouve pas.* (M[me] de Staël.) *Il y a des gens qui semblent n'avoir attendu que le bonheur pour être* RIDICULES *ou extravagants.* (M[me] de Salm.) *La morale hors de propos est chose fort* RIDICULE. (Dupin.) *Un journaliste qui craint le scandale devient bientôt froid, et c'est être* RIDICULE. (Béranger.) *De tous les hommes, le plus* RIDICULE *est le sot le plus orgueilleux.* (Boitard.) *Il n'est rien qui ne puisse être pris par le côté* RIDICULE ; *mais ce procédé est dangereux, car il se retourne infailliblement contre ceux qui l'emploient.* (Renan.)

Ridicule une fois, on vous le croit toujours.
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne ridicule : *Allons, petite* RIDICULE, *qu'on donne tout à l'heure la main à monsieur.* (Regnard.) ‖ Peu usité.

— s. m. Ce qui est ridicule ; caractère de ce qui est ridicule : *Tomber dans le* RIDICULE. *Cela est d'un* RIDICULE *achevé. Le* RIDICULE *de la fierté suffit presque tout seul pour nous en corriger.* (Mass.) *Le* RIDICULE *déshonore plus que le déshonneur, aux yeux des fous.* (La Rochef.) *Un philosophe se laisse habiller par son tailleur, et il y a autant de* RIDICULE *à fuir la mode qu'à l'affecter.* (La Bruy.) *Il y a toujours quelque* RIDICULE *à parler de soi.* (Volt.) *Ne sentirons-nous jamais que le* RIDICULE *des autres!* (Montesq.) *Le* RIDICULE *réjouit d'abord ; mais il déplaît ensuite et devient insupportable.* (Le Sage.)

— Travers, manière ridicule d'être ou d'agir : *Les* RIDICULES *ont changé depuis Molière, mais il manque un Molière pour peindre les nouveaux* RIDICULES. (J.-J. Rouss.) *Repousser sérieusement le* RIDICULE *est un* RIDICULE *de plus.* (Barthél.) *Nos* RIDICULES *sont en grande partie causés par un beau sentiment, par des vertus ou des facultés portés à l'extrême.* (Balz.) *L'avare sait amasser encore plus de* RIDICULE *que d'argent.* (Boitard.)

Il n'est point de mortel qui n'ait son *ridicule.*
REGNARD.

Je sais mettre à profit jusqu'à mes *ridicules.*
DESMAHIS.

Un crime dans le monde est oublié bientôt ;
Un *ridicule* reste, et c'est là ce qu'il faut.
GRESSET.

— Action de ridiculiser ; discours par lesquels on se moque de quelqu'un, on l'expose à la risée : *L'arme du* RIDICULE. *S'exposer aux traits du* RIDICULE. *Malheur à qui prête le flanc au* RIDICULE, *sa caustique empreinte est ineffaçable.* (J.-J. Rouss.) *La crainte du* RIDICULE *étouffe plus de talents et de vertus qu'elle ne corrige de vices et de défauts.* (D'Alemb.) *Le* RIDICULE *a acquis tant de force en France, qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on y puisse employer.* (B. de St-P.) (M[me] de Staël.) *Le* RIDICULE *est toujours, en France, l'arme la plus sûre et la plus redoutée.* (De Ségur.) *Pour renverser le pouvoir monacal et celui de la chevalerie, ces deux colosses, Rabelais et Michel Cervantes n'employèrent d'autres armes que le* RIDICULE. Ste-Beuve.) *Aucune autorité ne résiste à lattaque du* RIDICULE. (Ferraud.)

— *Donner un ridicule à quelqu'un*, Lui attribuer un sentiment ridicule, une action ricule :

Mon neveu m'aurait pu *donner ce ridicule!*
ANDRIEUX.

— *Tourner quelqu'un en ridicule,* Se moquer de lui, faire voir aux autres ce qu'il a de ridicule : *Pourquoi* TOURNER EN RIDICULE *un vieillard? Meurs de honte d'avoir donné à ces fripons un juste sujet de te* TOURNER EN RIDICULE. (Le Sage.) *Ceux qui ont* TOURNÉ EN RIDICULE *les philanthropes ne les valaient pas le plus souvent.* (A. de Gasparin.)

Je tâche de *tourner* le vice *en ridicule*,
Ne pouvant l'attaquer avec des bras d'Hercule.
LA FONTAINE.

— **Syn. Ridicule, risible.** Le premier de ces adjectifs qualifie les objets en eux-mêmes, le second les qualifie par l'effet qu'ils produisent ; un homme *ridicule* est un sot, un être difforme qui a ce qu'il faut pour que les autres se moquent de lui ; un homme *risible* peut n'être tel qu'à cause des circonstances où le hasard l'a placé. Il résulte de cette distinction que *ridicule* se prend toujours en mauvaise part, tandis qu'il y a des choses pour lesquelles la propriété d'être *risible* est un avantage réel ; un bon mot, une épigramme ne valent rien s'ils ne sont pas *risibles ;* un acteur comique serait sans talent s'il ne savait pas se montrer *risible.* Il est vrai que *risible* peut aussi se prendre en mauvaise part, mais il a bien moins de force que *ridicule* et il se rapporte toujours à quelques défauts plus extérieurs que réels.

— **Encycl.** V. RIRE.

Ridicule (PHYSIOLOGIE DU), par M[me] Gay. V. PHYSIOLOGIE DU RIDICULE.

RIDICULE s. m. (ri-di-ku-le — corruption de *réticule*). Petit sac que les femmes portaient autrefois à la main, pour y mettre leur mouchoir, leur argent et divers objets : *Un* RIDICULE *de soie, de velours.*

RIDICULEMENT adv. (ri-di-ku-le-man — rad. *ridicule*). D'une manière ridicule : *Parler, chanter* RIDICULEMENT. *Les galants qui consultent les femmes sur leur parure sont toujours* RIDICULEMENT *mis.* (J.-J. Rouss.)

RIDICULISER v. a. ou tr. (ri-di-ku-li-zé — rad. *ridicule*). Rendre ridicule, tourner en ridicule : RIDICULISER *un homme.* RIDICULISER *une action. Ce n'est point la vieillesse que Molière* RIDICULISE, *ce sont les défauts qui la discréditent.* (St-Marc Gir.) *Outre que les parodies frappent souvent à faux, elles ont l'inconvénient de* RIDICULISER *même les plus belles choses.* (Th. Gaut.)

Se ridiculiser v. pr. Se rendre ridicule : *Un sexagenaire qui cherche à se rajeunir ne fait que* SE RIDICULISER.

— Réciproq. Se tourner l'un l'autre en ridicule : *Les partis, avant de se déchirer, commencent par* SE RIDICULISER.

RIDICULISSIME adj. (ri-di-ku-liss-si-me — superlat. de forme lat. du mot *ridicule*). Très-ridicule : *Pour Jean-Georges, évêque du Puy, il n'est assurément que* RIDICULISSIME. (Volt.)

RIDICULITÉ s. f. (ri-di-ku-li-té — rad. *ridicule*). Qualité de ce qui est ridicule : *La* RIDICULITÉ *d'une assertion, d'une demande. J'admire que cela puisse être gâté par l'impertinence de son esprit et la* RIDICULITÉ *de ses manières.* (M[me] de Sév.) *Il me parut qu'elle avait la plus grande envie de plaire, et cette envie, si singulière à son âge, repandait sur toute sa personne une dose de* RIDICULITÉ *qu'elle seule n'aperçut point et qui fit rire tout le monde.* (Mariv.) ‖ Peu usité.

— Action, parole ridicule : *C'est une* RIDICULITÉ *de parler ainsi, d'agir de la sorte.* (Acad.) *Non, monsieur, c'est de l'entêtement, dit la baronne en l'interrompant pour en finir avec cette* RIDICULITÉ. (Balz.)

RIDIER (Antoine), agronome français, né à Castries (Hérault) en 1820. Elève de l'école de Saumur en 1840, il fut peu après compromis dans l'échauffourée de Boulogne et dut renoncer à la carrière militaire. Il s'adonna alors à des travaux agricoles, surveilla pen-

dant plusieurs années l'élève du bétail dans le domaine de Mandirac et se livra à la culture de la garance. M. Ridier a fondé dans sa ville natale, dont il a été maire en 1848, une sorte de société agronomique et il en a publié les comptes rendus sous le titre de *Bataillon agricole* (1850, in-8°).

RIDINGER, peintre allemand. V. RIEDINGER.

RIDLÉE s. f. (ri-dlé). Bot. Genre de plantes, de la famille des byttnériacées, tribu des hermanniées, comprenant des herbes et des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales.

RIDLEY (Nicolas), évêque de Londres, né en 1500. Il se sépara avec Henri VIII de l'Eglise romaine et fut brûlé vif le 15 octobre 1551, lors de la réaction catholique qui eut lieu à l'avénement de la reine Marie. On a de lui quelques ouvrages de controverse religieuse.

RIDLEY (Gloster), littérateur anglais, de la famille du précédent, né en mer en 1702, mort en 1774. Bien qu'il eût un goût très-vif pour le théâtre, il entra dans les ordres, remplit diverses fonctions pastorales et obtint une prébende à Salisbury en 1768. Outre quelques tragédies, *Jugurtha*, la *Réparation inutile*, on lui doit : des *Sermons* (1742); une *Vie de l'évêque Ridley ;* des poëmes, *Psyché* et *Mélampus* (1732), etc.

RIDOIR s. m. (ri-doir — rad. *rider*). Mar. Appareil servant à rider, à tendre les manœuvres.

RIDOLFI (Laurent), homme d'Etat florentin, qui vivait au XVe siècle. Ce fut lui qui, en 1425, sauva la république de Florence, attaquée et battue à plusieurs reprises par le duc de Milan, en appelant à son aide les forces des Vénitiens. Introduit dans le sénat de Venise, il s'écria : « Seigneurs, vos lenteurs ont déjà rendu Philippe Visconti, duc de Milan, maître de Gênes ; en nous sacrifiant, vous allez le rendre roi d'Italie ; mais, à notre tour, s'il faut nous soumettre à lui, nous voulons le faire empereur. » Frappé de cette courte harangue, terminée par une menace, le sénat fit le nécessaire pour arrêter le duc de Milan dans le cours de ses conquêtes.

RIDOLFI (Claude), dit **Claudio Veronese**, peintre italien, né à Vérone en 1574, mort en 1644. Après avoir reçu les leçons de Dario Pozzo, il se livra à l'étude des œuvres de Véronèse, de Titien, de Mantegna, habita successivement Rome, Urbin, où il se maria et où le Baroche lui donna des conseils ; Vérone, où il ouvrit une école, et le bourg de Corinaldo, où il termina sa vie. Ridolfi a exécuté un grand nombre de tableaux qu'on voit dans les principales villes d'Italie. Ils sont remarquables par la pureté du dessin, la vigueur du coloris, la simplicité de la composition et par la grâce des airs de tête. Nous citerons de lui : une *Nativité de saint Jean-Baptiste* et une *Présentation de la Vierge au temple*, à Urbin ; une belle *Descente de croix*, à Rimini ; *Saint Charles adorant le Christ ;* une *Annonciation ; Saint Pierre ;* la *Flagellation ;* la *Vierge et plusieurs saints*, à Vérone ; une *Annonciation*, à Dresde, etc.

RIDOLFI (Charles), peintre et biographe italien, né à Lonigo, près de Vicence, en 1594, mort à Venise en 1658. Il alla étudier la peinture à Venise, où il devint un des meilleurs élèves de l'Alliense. On loue spécialement sa *Visitation*, à l'église d'Ogni-Santi, à Venise, et une *Adoration des Mages*, à Saint-Jean-l'Aumônier. Ridolfi doit surtout sa renommée à son histoire des peintres vénitiens, le *Maraviglie dell' arte* (Venise, 1648, 2 vol. in-8°). Il a publié, en 1642, une *Vita di G. Robusti, detto il Tintoretto* et, en 1646, une *Vita di Carlo Cagliari*.

RIDOLFI (Côme, marquis), homme politique et agronome italien, né à Florence en 1794, mort dans la même ville en 1865. La mort de son père le fit de bonne heure héritier d'un des plus beaux noms de Florence. Elevé à la campagne par des maîtres habiles, sous la direction de sa mère, il alla compléter ses études à Florence avec son ami Tadei, créa dans son palais un laboratoire de chimie et de physique et se lia avec les plus illustres savants de l'Italie. Après avoir visité la France en 1815, il revint auprès de sa mère, dans sa villa de Bobiani, se consacrer à des études et à des expériences agricoles. Nommé par le grand-duc, en 1825, directeur de la Monnaie, il entreprit, à ses frais, des voyages d'étude ; à son retour, il s'efforça en vain d'introduire en Toscane le système décimal. Chargé, en 1828, de la direction de la prison où se trouvaient les condamnés aux travaux forcés, il s'installa avec sa famille au milieu des condamnés ; mais, contrarié dans ses réformes libérales par le préfet de police Ciantelli, il dut, après deux ans de luttes, donner sa démission. Alors il fonda, dans son domaine de Meleto, un institut agronomique qui fournit à toute l'Italie des élèves et des maîtres ; aujourd'hui encore, l'institut de Meleto est resté un établissement modèle, qu'aucun voyageur ne néglige de visiter. Agriculteur éminent, le marquis Ridolfi, essayant de refaire l'Italie (dit de lui Ranieri) ce qu'elle fut sous Virgile, *Magna parens frugum*, fonda, en 1827, avec Ricci, Lambruschini et Vieusseux, le *Journal d'agriculture* et donna un grand nombre d'articles à l'*Anthologie* de Vieusseux. Déjà président de l'Académie des géorgophiles, le marquis Ridolfi eut l'honneur de présider le troisième congrès scientifique, réuni à Florence en 1843. Dès cette époque, il était considéré comme le personnage le plus important de la Toscane. C'est à l'influence de ses conseils que la Toscane dut la création d'une chaire et d'un institut d'agriculture à Pise. A la même époque, le grand-duc Léopold lui confia la direction de l'éducation de ses deux fils aînés. Nommé ministre de l'intérieur après les premières réformes accordées par le grand-duc, il fut, l'année suivante, en 1848, chargé d'inaugurer le régime constitutionnel en Toscane comme président du conseil des ministres. Mais il céda bientôt ce poste au marquis Capponi pour aller représenter la Toscane, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Paris, à Londres et à Bruxelles. Ridolfi avait fait tous ses efforts pour conjurer la scission entre la dynastie et le pays. Homme de progrès sous la restauration stagnante, il se montrait, sous la révolution orageuse, ministre de la sagesse et de la modération. Il donna sa démission à l'avénement du ministère Montanelli et fit tous ses efforts, en 1849, pour empêcher le grand-duc de se rendre à Gaëte et pour sauver les institutions constitutionnelles. Lorsque le grand-duc rentra en Toscane, suivi des baïonnettes autrichiennes, le marquis Ridolfi resta quelque temps éloigné de son pays. A son retour, il se tint soigneusement à l'écart des fonctions publiques. Désormais le pays et la dynastie autrichienne ne pouvaient plus s'entendre. Aux yeux de son ancien ami, Léopold n'était plus qu'un Autrichien. Aussi le nom de Ridolfi figure-t-il en tête du manifeste libéral, *Toscane et Autriche*, publié avant la guerre de 1859. Le 27 avril 1859, au seul bruit de la guerre contre l'Autriche, Léopold prenait la fuite en présence de la manifestation pacifique de Florence. Le marquis Ridolfi a publié un court récit du rôle qu'il a joué dans cette circonstance : *Breve nota a una storia di quatro ore intorno ai fatti del 27 aprile* 1859. Après avoir secondé le marquis Ricasoli dans l'accomplissement de sa grande mission dictatoriale, le marquis Ridolfi fut nommé sénateur du royaume. L'Italie lui a érigé, par souscription publique, une statue à Florence.

RIÈBLE s. m. (ri-è-ble). Bot. Nom vulgaire du grateron.

RIECKE (Victor-Adolphe DE), médecin allemand, né à Stuttgard en 1804, mort dans la même ville en 1857. Il professa la philologie et la thérapeutique à Tubingue, puis retourna dans sa ville natale, où il devint médecin du roi et conseiller supérieur. Ses principaux ouvrages sont : *Matériaux pour servir à la topographie obstétricale du Wurtemberg* (1827) ; *Communication sur le choléra asiatique* (1831, 2 vol.) ; les *Préparations pharmaceutiques modernes, leurs propriétés chimiques et physiques* (1837-1842) ; *Manuel des maladies cutanées* (1839, 2 vol.)

RIED, bourg des Etats autrichiens (haute Autriche), à 30 kilom. ouest de Braunau ; 2,300 hab. Fabriques de toiles et de lainages. Les Français y battirent les Autrichiens en octobre 1805.

RIEDEL (Frédéric-Juste), littérateur allemand, né à Wisselbach, près d'Erfurt, en 1742, mort à Vienne en 1786. Il commença à se faire connaître à Iéna en publiant des satires et des ouvrages, puis fut successivement professeur de philosophie à Erfurt (1768), d'histoire des beaux-arts à Vienne (1773), lecteur du prince de Kaunitz. Dans les dernières années de sa vie, Riedel fut atteint d'aliénation mentale. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie des beaux-arts et des belles-lettres* (Iéna, 1764) ; *Lettres au public* (1768, in-8°) ; *Bibliothèque philosophique* (Halle, 1768-1769, 4 part. in-8°) ; *Satires* (Iéna, 1785-1786, 3 vol. in-8°). Les *Œuvres* de Riedel ont paru en deux parties (Vienne, 1786-1787, 8 vol. in-8°).

RIEDEL (Auguste), peintre allemand, né à Baireuth en 1800. Il étudia les rudiments de son art à l'Académie des beaux-arts de Munich, où il était entré fort jeune. Son intelligence rapide, son esprit cultivé, ses progrès le signalèrent à l'attention de ses professeurs et lui firent de puissants protecteurs. Pour ses débuts, il exposa, en 1823, le *Christ sur la montagne des Oliviers*, vaste toile qui obtint un succès véritable. Deux ou trois autres peintures qui suivirent immédiatement mirent complétement en évidence le talent du jeune peintre, qui fut envoyé en Italie aux frais de l'administration des beaux-arts. Riedel partit en 1829 et revint vers 1835. Ses premières tendances se modifièrent à la vue des chefs-d'œuvre de l'art italien. Parmi les tableaux qu'il exécuta à partir de cette époque, nous mentionnerons : les *Jeunes filles au bain*, les *Paysannes au repos*, la *Romaine et son enfant*, tableau qui a été gravé plusieurs fois ; *Judith*, qui fait partie de la galerie du roi de Bavière ; *Sacontala*, *Médée*, qui appartient au musée du roi de Wurtemberg ; les *Albanaises*, qui passent pour son chef-d'œuvre (1851) ; les *Baigneuses*, etc. Après avoir passé quelques années en Allemagne, M. Riedel retourna à Rome, où il a exécuté, entre autres œuvres, la *Jeune fille de Frascati*, la *Moretta* (1861), etc.

RIÉDÉLIE s. f. (rié-dé-lî). Bot. Syn. de RIDLÉE.

RIEDESEL (Joseph-Hermann, baron D'EISENBACH-SUR-ALTENBOURG), diplomate et voyageur allemand, né en 1740, mort à Hiezig, près de Vienne, en 1785. Chambellan de Frédéric II, il fut nommé par ce prince plénipotentiaire près la cour de Vienne, puis au congrès de Teschen. Le goût des beaux-arts lui fit entreprendre un voyage archéologique en Italie, en Sicile et en Grèce. On a de lui : *Voyage dans la Sicile et la Grande-Grèce* (Zurich, 1771, in-8°), trad. en français (Paris, 1773, in-12) ; *Remarques d'un voyageur moderne au Levant* (Stuttgard, 1773, in-8°), trad. en allem. (Leipzig, 1774, in-8°). Dans ce dernier ouvrage, Riedesel juge sans prétention le caractère et les mœurs des Grecs ses contemporains et donne des détails peu connus sur le climat du Levant.

RIEDESEL (Françoise-Charlotte-Louise MASSOW, baronne DE), femme auteur allemande, née à Brandebourg en 1746, morte à Berlin en 1808. Fille du ministre prussien Massow, elle fut mariée à dix-sept ans, en 1763, au baron de Riedesel, alors lieutenant-colonel au service du duc de Brunswick et depuis général. Lorsque éclata la guerre de l'indépendance américaine, le baron de Riedesel ayant été mis à la tête des troupes brunswickoises, auxiliaires de l'Angleterre, sa jeune femme ne voulut pas le quitter. Elle le suivit, elle et ses trois enfants, dans ce long voyage qui fut plein de périls, plein de fatigues, qui se termina par la victoire de la grande cause américaine, par la défaite des Allemands et la captivité du baron de Riedesel. Poussant jusqu'au bout le dévouement, la jeune femme demanda la permission de partager le sort de son mari ; elle resta près de lui, avec lui, dans sa prison, l'entourant de son amour, faisant oublier au vaincu sa défaite, au prisonnier les sentinelles qui le surveillaient. C'est pendant cette captivité volontaire, et peut-être avec l'aide de son mari, quoi qu'en dise son éditeur, que la baronne de Riedesel écrivit une série de lettres, remarquables par la correction et l'élégance du style, où sont racontés les événements de la guerre d'Amérique et où est retracé l'esprit des deux partis. Mais ici l'auteur est moins heureux ; il est, cela se comprend, défavorable aux Américains, et l'espoir qu'il montre fut loin d'être réalisé. C'est par le comte Henri de Reuss, gendre de la baronne de Riedesel, que fut publiée cette série de lettres sous le titre de *Voyage de mission en Amérique, lettres de Mme la baronne de Riedesel*. Lorsque fut terminée la guerre de l'indépendance, les deux époux, redevenus libres, vinrent se fixer à Brunswick, et c'est là que mourut le baron de Riedesel en 1800. Sa femme avait établi dans cette ville une distribution gratuite d'aliments pour les pauvres, d'après un système adopté plus tard par le comte Rumford. Devenue veuve, la baronne alla se fixer à Berlin, où, dès lors, elle ne vécut plus que pour les pauvres, les petits, les souffrants. Après avoir été la femme *forte*, *courageuse*, *héroïque*, elle devint *la* femme douce, bonne et charitable. Quand elle mourut, en 1808, elle fut regrettée, pleurée de tous ; sa perte fut un deuil public.

RIEDIA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Novogorod, coule au nord et se jette dans le Lovat, un peu au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans le lac Ilmen, après un cours d'environ 150 kilom.

RIEDINGER (Jean-Elie), peintre et dessinateur allemand, né à Ulm en 1698, mort à Augsbourg en 1767. Il s'adonna exclusivement à la peinture d'animaux, et peu d'artistes ont su reproduire avec autant de vérité les caractères et les habitudes des habitants des forêts. Ses œuvres, qui se composent principalement de dessins et de gravures, sont en quelque sorte un cours d'histoire naturelle ; ses paysages ont un caractère sauvagement pittoresque et toujours en rapport avec les animaux dont il les a peuplés. Il réussissait moins dans la représentation des figures humaines et des animaux domestiques, du cheval par exemple. On n'a de lui qu'un petit nombre de tableaux, car son temps était presque entièrement consacré à ses nombreux dessins, qui sont exécutés avec beaucoup de soin et de goût. M. Weigel, de Leipzig, en possédait, en 1843, une collection qui compte environ 1,400 feuilles. On a aussi du même artiste un grand nombre de gravures sur cuivre et à l'eau-forte, parmi lesquelles on cite comme les plus remarquables : *Portraits d'animaux sauvages, d'après leur nature, leur sexe, leur âge et leurs brisées* (8 planches) ; *Etudes d'animaux sauvages* (40 planches) ; *Fables du règne animal* (16 planches) ; *Animaux de vénerie chassés par des chiens* (28 planches) ; le *Paradis* (12 planches), etc. Les premières épreuves de ces gravures sont fort rares aujourd'hui et se vendent un prix fou. Depuis 1747, Riedinger était directeur de l'Académie des beaux-arts d'Augsbourg.

RIEDLÉE s. f. (ri-è-dlé). Bot. Syn. de RIDLÉE et d'ISCHÉMON.

RIEDLIN (Gui), chirurgien allemand, né à Ulm en 1628, mort dans cette ville en 1668. Il fit ses études médicales à Strasbourg, où il fut reçu docteur en 1652, puis retourna dans sa ville natale. On a de lui : *De loquelæ symptomatibus* (Strasbourg, 1652, in-4°) ; *Observationum medicarum centuriæ tres* (Vienne, 1691, in-12) ; *Manuductio ad studium medicum*, etc.

RIEDLIN (Gui), médecin allemand, fils du précédent, né à Ulm en 1656, mort dans cette ville en 1713. Après avoir étudié la médecine à Tubingue et à Padoue, où il se fit recevoir docteur en 1676, il revint dans sa patrie en 1677 et fixa sa demeure à Augsbourg. Admis, en 1678, dans le collége des médecins de cette ville, il fut nommé professeur ordinaire de physique en 1682 et élevé à la dignité de doyen en 1699. De retour à Ulm en 1704, il y reçut une bonne pension, fut chargé, en 1707, de l'examen des chirurgiens et devint doyen du collége de médecine en 1713. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Observationum medicarum centuriæ I, II* (Vienne, 1682-1691, 2 vol. in-12) ; *Patavinarum observationum medicarum centuriæ tres* (Vienne, 1791, in-12) ; *Lineæ medicæ continentes observationes, historias, experimenta et cautelas* (Vienne, 1695-1702, 10 vol. in-8°) ; *Iter medicum sanitatis recuperandæ causa institutum* (Vienne, 1702, in-4°) ; *Methodus curandi febres gemina hodierna basi triginta annorum superstructa* (Ulm, 1705, in-8°) ; *Medulla pharmacopæiæ Augustanæ* (Vienne, 1707, in-8°) ; *Curarum medicinalium millenarius* (Ulm, 1709, in-4°).

RIEDLINGEN, bourg du Wurtemberg, cercle du Danube, ch.-l. de bailliage, à 25 kilom. E.-N.-E. de Sigmaringen et à 50 kilom. S.-O. d'Ulm, sur une hauteur, près de la rive gauche du Danube ; 1,800 hab. Filatures, commerce de blé. On y remarque deux églises et un hôpital.

RIEFFEL (Jules), agronome français, né à Barr (Bas-Rhin) en 1806. Il a été nommé, en 1835, directeur de l'établissement du Grand-Jouan et a fait partie, de 1842 à 1851, du conseil général d'agriculture. Outre de nombreux mémoires insérés dans le recueil de la *Société d'agriculture* et des articles publiés dans le *Cultivateur*, les *Annales de Roville*, l'*Agriculture de l'ouest de la France*, revue ministérielle (1840-1847, 6 vol.), dont il a été le directeur, on lui doit : *Manuel du propriétaire de métairies* (1862, in-18). — Un de ses parents, François-Xavier-Joseph RIEFFEL, né vers 1810, a été professeur à l'Ecole d'artillerie de Vincennes. Collaborateur du *Journal des sciences militaires*, il a donné des traductions d'ouvrages militaires allemands et italiens.

RIEGER (François-Ladislas), démocrate tchèque, né à Semil, près de Gitschin (Bohême), en 1818. Il étudia le droit à l'université de Prague et dans sa thèse pour le doctorat (1846) défendit la liberté de la presse. N'étant encore qu'étudiant, il avait pris part à différentes entreprises qui avaient pour but le rétablissement de la nationalité tchèque et avait publié dans plusieurs journaux des articles de politique et des poésies. En 1847, il entreprit un voyage en Hongrie, en Croatie et en Italie, se lia avec les hommes les plus marquants du parti slave et fit une étude approfondie de la situation politique de ces pays. Rappelé dans sa patrie par les événements de 1848, qui lui ouvrirent l'arène politique, il devint un des membres les plus actifs du comité national et s'occupa surtout de préparer la réunion d'un congrès de Slaves. Après la catastrophe de juin 1848, il fut élu, par six districts à la fois, député au Reichsrath autrichien, y devint l'orateur principal du parti slave et y acquit une grande influence, dont il usa notamment pour soutenir avec énergie le gouvernement dans sa lutte contre la Hongrie. Pendant les événements d'octobre à Vienne, il résida à Brunn, puis à Prague et, lorsque la politique réactionnaire du cabinet Schwarzenberg eut mis à néant les espérances des Slaves, passa, pendant la dernière session du Reichsrath, dans les rangs de la gauche. Après la dissolution de cette assemblée, il se mit à voyager et s'occupa d'études d'économie agricole et industrielle, successivement en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre et en Ecosse. A son retour, il publia, en langue tchèque, deux brochures intitulées : *Des biens immatériels et de leur importance pour l'économie nationale* (Prague, 1850), et l'*Industrie et les progrès de sa production dans leur influence sur le bien-être et sur la liberté du peuple* (1860). N'ayant pu, à cause de ses antécédents politiques, obtenir le titre d'agrégé à l'université de Prague, il tourna son activité vers les travaux littéraires, s'occupa en particulier des progrès du théâtre et de l'agrandissement du musée national de Prague, et prit beaucoup de part aux travaux de la Société industrielle. Il publia, à cette époque, des poésies qui obtinrent un succès universel, et fonda avec Kober, en 1859, le *Dictionnaire scientifique*, encyclopédie nationale tchèque, dont il cessa, quelques années plus tard, d'être rédacteur assidu, tout en continuant d'y collaborer. En 1860 il se rendit à Nice avec sa famille et, de là, adressa au journal le *Nord*, à Paris, un grand nombre d'articles, qui furent réunis et publiés à part sous ce titre : les *Slaves d'Autriche* (Paris, 1860). Peu de temps après, il adressa également à l'empereur d'Autriche un mémorandum qui portait la signature de dix de ses

amis politiques et dans lequel il exposait les griefs et les réclamations de la nation tchèque. Après la publication du *Diplôme d'octobre*, il se mit ouvertement, avec son beau-père Palacky, à la tête du parti national et créa, pour servir d'organe à ce parti, les *Narodni Listy* (feuilles nationales). Il exerça, en février 1861, une influence prépondérante sur les élections à la diète de Bohême, au sein de laquelle il déploya une activité extraordinaire et qui l'élut membre de son comité, auquel il appartint encore après de nouvelles élections. Elu également député au Reichsrath autrichien, il y développa un programme fondé sur les principes des fédéraux et qu'il qualifiait lui-même d'*anti-central*, et, dans ses discours, qui étaient d'ordinaire fort remarquables, il fit preuve d'une hardiesse et d'une vivacité qui le firent souvent rappeler à l'ordre par le président de l'Assemblée. Ce fut lui qui adressa à ce dernier (25 juin 1863) une notification motivée des causes pour lesquelles les députés tchèques s'abstenaient de paraître à la seconde session du Reichsrath. Depuis cette époque, il ne s'occupa plus que de soutenir et d'activer les progrès des efforts des Tchèques dans la diète de Bohême, ainsi que dans d'autres corporations et associations. Pendant l'été de 1867, il visita, avec Palacky, l'exposition ethnographique de Moscou, où ils furent reçus l'un et l'autre avec une distinction toute particulière. De même qu'à son beau-père, presque toutes les villes et un grand nombre de communes de la Bohême lui ont accordé le droit honoraire de bourgeoisie.

RIEGGER (Paul-Joseph DE), jurisconsulte allemand, mort en 1775. Il professa le droit canon à l'université de Vienne. On lui doit un *Traité de jurisprudence ecclésiastique* (5 vol. in-8°), en latin : *Institutiones jurisprudentiæ ecclesiasticæ* (1774-1775, in-8°), ouvrage élémentaire, écrit avec autant de clarté que de précision et que l'impératrice Marie-Thérèse fit déclarer classique dans l'université de Vienne.

RIEGGER (Joseph-Antoine-Etienne, chevalier DE), jurisconsulte et littérateur allemand, mort en 1795. Il professa le droit ecclésiastique à Vienne en 1764, les éléments de droit civil (1765) et le droit canon à Fribourg-en-Brisgau (1778), puis exerça les fonctions de conseiller en même temps que celles de professeur de droit public à Prague. Joseph II le nomma ensuite inspecteur des études et rapporteur de la censure. Dans ce dernier emploi, Riegger se montra fort tolérant et favorisa l'entrée de plusieurs livres prohibés. Pénétré des vues réformatrices de l'empereur, il les seconda avec zèle et contribua beaucoup au changement du système des études. En 1782, Riegger devint conseiller intime du prince régnant de Schwartzenberg et entra, quelques années après, dans l'administration de la Bohême. Il a publié en allemand : *Des fondations pour les étudiants en Bohême* (1787); *Archives de l'histoire et de la statistique de Bohême* et *Esquisses d'une géographie statistique de la Bohême;* en latin : *Bibliotheca juris canonici* (Vienne, 1761, 2 vol. in-8°); *Historia juris romani* (Fribourg, 1766-1771, in-8°); *Opuscula ad historiam et jurisprudentiam præcipue ecclesiasticam illustrandam* (Ulm, 1774, in-4°).

RIEGO Y NUÑEZ (Rafael DEL), général espagnol, né à Tuña, village du district de Tineo (Asturies), le 24 octobre 1785, pendu à Madrid le 7 novembre 1823. Son père, don Eugenio del Riego, qui s'était fait remarquer par son goût pour la poésie, lui fit donner une éducation libérale dans un collége de sa province natale. Rafael del Riego y Nuñez quittait les bancs et n'avait guère que vingt ans, lorsque l'intrigue ou le guet-apens de Bayonne livra l'Espagne à l'usurpation impériale. On sait avec quelle brutale et impolitique violence le grand-duc de Berg (Murat) crut devoir traiter la population de Madrid dans la journée du 2 mai 1808. Ce fut le signal du soulèvement général de la nation. Riego fut un des premiers de sa province à s'enrôler sous le drapeau de l'indépendance. Il fit ses premières armes contre les Français dans le régiment des Asturies et se signala dans plusieurs combats par sa bravoure et son intrépidité. Fait prisonnier et amené en France, Riego sut mettre à profit son séjour forcé parmi nous; il apprit notre langue, et nos poëtes, nos philosophes, nos grands écrivains partagèrent ses loisirs. Il s'éprit d'un sincère amour pour les véritables principes de la Révolution française, pour la déclaration des droits et le grand mouvement de 1789, et il puisa, dans ce sentiment même et dans ces idées, de nouveaux motifs de réprobation et de haine contre le despote qui avait confisqué tout cela à son profit. Rentré dans sa patrie à la fin de 1814, il y reprit du service et obtint bientôt le grade de lieutenant-colonel dans le régiment des Asturies. Dès cette époque, la réaction poursuivait l'établissement du despotisme dans la péninsule; Ferdinand couronnait son œuvre d'ingratitude et d'absolutisme.

La constitution violemment abolie, le pays tout entier retombé sous le joug, l'ignorance en honneur, la grossièreté stupide sur le trône, tel était le spectacle que l'Espagne présentait aux patriotes espagnols, dont plusieurs furent jetés en prison et condamnés à mort. L'armée était lasse de ces atrocités; la riche bourgeoisie, une partie de la grandesse, les écrivains, tous les bons esprits favorisaient ouvertement ou en secret les idées qui tendaient à la liberté. On était en 1819. Plusieurs généraux n'aspiraient qu'à un retour de la constitution de 1812. Labisbal, Mina, Ballesteros étaient du nombre. Sur ces entrefaites, le gouvernement, ayant résolu de réduire les colonies américaines révoltées contre la domination espagnole, concentra à Cadix une vingtaine de mille hommes. Riego et son bataillon furent dirigés sur l'Andalousie. Les principes libéraux comptaient de nombreux partisans dans ces troupes qu'on voulait envoyer en Amérique pour y étouffer la liberte déjà détruite en Espagne, et les soldats de Riego étaient peu jaloux d'aller remplir cette mission. Un certain nombre d'officiers résolurent alors de profiter des dispositions de l'armée pour mettre fin au despotisme royal et rétablir la constitution de 1812. Plusieurs des conjurés, au nombre desquels se trouvait le colonel Quiroga, ayant eu l'imprudence de s'ouvrir au comte Labisbal, commandant du corps expéditionnaire, furent arrêtés. Riego lève seul l'étendard de l'insurrection, le 1er janvier 1820, au petit village de las Cabezas-de-San-Juan, dans l'île de Léon, où se trouvait son bataillon, et proclame le rétablissement de la constitution de 1812. Il court incontinent à Arcos, où un autre bataillon se rangea sous sa bannière, arrête le nouveau général de l'armée expéditionnaire, le comte de Calderon, et tout son état-major, vole à Alcala-de-los-Gazules et enlève Quiroga à ses geôliers. Réuni à Quiroga, il s'empara ou tenta de s'emparer de divers postes, attaqua la Cortadura (langue de terre fortifiée qui unit Cadix à la terre ferme), dont il ne put se rendre maître, mais prit l'arsenal de Carraca, en attendant des renforts pour enlever Cadix, qui avait été le berceau de la constitution de 1812. Cependant, dit un historien, le reste de l'armée, dont on s'attendait à chaque instant à apprendre le soulèvement, ne faisait aucun mouvement; la crainte et l'éloignement du théâtre de l'insurrection la retenaient immobile, tandis que le général don Manuel Freyre réunissait des troupes qui semblaient disposées à combattre les constitutionnels et que le gouvernement prenait des mesures pour les réprimer. Le mois de janvier s'était écoulé tout entier dans une inaction qui pouvait devenir funeste à l'entreprise. Enfin, les chefs de l'île de Léon se déterminèrent à tenter une expédition, au nom de la liberté, dans l'intérieur de la péninsule. Le 27 janvier, Riego partit à la tête de 1,500 hommes et marcha sur Algésiras, où furent composées (v. l'article ci-après), les paroles et la musique de l'hymne qu'on chante encore sous le nom d'*Hymne de Riego*, la *Marseillaise* des Espagnols. Le 17 février, Riego voulut retourner à l'île de Léon, mais la retraite lui fut coupée par le général O'Donnell. Il traversa toute l'Andalousie jusqu'à Malaga, toujours poursuivi par ce général, qui commandait des forces trois fois supérieures en nombre, obligé, pour l'éviter, à des marches et contre-marches continuelles. Riego et O'Donnell arrivèrent presque en même temps à Malaga et se battirent dans les rues mêmes de la ville. Riego échappa cependant; mais sa petite colonne, réduite à une poignée d'hommes, était sur le point de se dissoudre, quand on apprit, dans les premiers jours de mars, que La Corogne et Madrid venaient de proclamer la constitution. Ainsi, cette petite colonne, toujours errante et toujours en péril d'être détruite, se trouvait avoir effectivement consommé la révolution, en propageant l'ébranlement dans toute la péninsule.

Ferdinand VII, comme on sait, s'empressa de céder aux circonstances; il accepta la constitution, et la position de Riego devint brillante. Il parut à Séville, où il fut reçu en triomphe. Il arriva à Madrid, où le roi sembla rivaliser de bienveillance pour lui avec les citoyens. Riego, cependant, ne fut point élu aux cortès de 1820; mais le premier ministère de la révolution lui donna le grade de maréchal de camp et lui confia le poste éminent de capitaine général de l'Aragon. Dans ce haut commandement, il fut du petit nombre des hommes qui n'abjurent pas leurs principes, une fois arrivés au pouvoir. Il se prononça contre la marche rétrograde du gouvernement, fut destitué et exilé à Lérida. Dès ce moment, le parti démocratique des *communeros* prit le nom de Riego pour cri de ralliement, et il fut nommé député aux cortès de 1822 par la province des Asturies. L'enthousiasme qu'il inspirait était tel que son voyage pour se rendre à Madrid fut une véritable marche triomphale. Il entra de nuit dans la capitale pour se dérober aux honneurs qu'on lui préparait, disent ses biographes. Les autorites s'empressèrent de le féliciter; le roi lui-même parut céder à l'enthousiasme général; il lui donna publiquement des marques de bienveillance, s'entretint familièrement avec lui, lui présenta un cigare à fumer et le reçut dans sa société intime. N'oublions pas que ce roi était Ferdinand VII, l'homme qui a inspiré ce refrain populaire :

> Espagnols, que Dieu vous garde
> Du pardon de votre roi!

Elu président des cortès le 7 février 1823, Riego déploya dans ces fonctions de grandes vertus civiques, mais aucune des qualités qui constituent l'homme d'Etat dans les temps de crise.

Cependant la réaction qui avait éclaté dans une partie des provinces du nord et provoqué l'intervention française en faveur du roi absolu grandissait chaque jour. Substitué à Zayas dans le commandement de Malaga, et à peine arrivé dans cette ville, Riego fit arrêter Zayas ainsi que ceux dont le patriotisme lui semblait suspect; puis il offrit à Ballesteros de réunir leurs divisions pour marcher contre les Français. Ballesteros ayant refusé fut aussi fait prisonnier avec son état-major; mais le général Balauzat, qui commandait une des brigades, contraignit Riego à relâcher les prisonniers. Successivement abandonné de ses troupes, battu sur les hauteurs de Jaën par le général Bonnemain, et ensuite à Jodar, où il fut complétement défait, Riego fuyait suivi seulement de quatre officiers, lorsqu'il fut reconnu par des paysans, arrêté et conduit à Madrid.

La prise du Trocadéro ayant eu pour conséquence le rétablissement de Ferdinand VII comme roi absolu, le procureur fiscal demanda contre Riego la peine du crime de haute trahison, et il fut condamné à être pendu. L'exécution eut lieu le 7 novembre 1823, à midi, nonobstant l'intervention officieuse de l'ambassadeur anglais.

Le général français Verdier, accompagné de son état-major, parcourut la place de la Cebada, où le gibet avait été dressé, et les principales rues qui y aboutissent, et il y plaça des piquets de cavalerie; des patrouilles françaises circulaient aussi autour de la place et dans les différents quartiers de la ville. Riego fut mené au supplice dans le costume bien connu des victimes de l'inquisition, sur une claie à laquelle on avait attelé un âne; un clerc lui présentait un Christ à baiser, un prêtre portait un grand crucifix, et un autre agitait une cloche funèbre; l'escorte était formée par un bataillon de la bande du fanatique Bessières. Enfin l'exécution eut lieu, au milieu des cris féroces d'une population en délire, dont les moines avaient eu le soin de garnir la place. Conformément aux conclusions du procureur fiscal, la tête de Riego fut séparée du tronc et portée à las Cabezas-de-San-Juan, et son corps coupé en quatre quartiers, qu'on transporta l'un à Séville, l'autre à l'île de Léon, le troisième à Malaga; quant au dernier, il resta à Madrid.

Le supplice de Riego produisit une sensation profonde en France et en Angleterre. Les patriotes espagnols chériront longtemps la mémoire de ce grand citoyen. C'est en invoquant son ombre et en chantant l'hymne qui porte son nom que se sont faites depuis, en Espagne, toutes les tentatives en faveur de la liberté. Le *Procès de Riego* a paru à Paris en 1823; la même année, ses *Mémoires* on été publiés à Londres, en anglais, par un officier espagnol.

Riego (HYMNE DE). On a longtemps prétendu que ce chant national était l'œuvre du général Riego. Il paraît à peu près établi aujourd'hui que cet hymne a été composé en 1820 par le musicien Huerta et le poëte Evariste San-Miguel au moment où Riego, qui s'était soulevé contre Ferdinand VII, venait d'entrer à Madrid et avait contraint le roi à accepter la constitution de 1812. Evariste San-Miguel, chef d'état-major de Riego, tribun et poëte en même temps que soldat, composa un chant qu'il appela *Marche de Riego* et confia le soin de faire la musique à un musicien de dix-sept ans, enthousiaste de la liberté. Huit jours après, l'Espagne entière répétait ce chant, qui devint la *Marseillaise* des Espagnols. Le succès de l'hymne révolutionnaire espagnol est dû au musicien beaucoup plus qu'au poëte; car la musique de Huerta est vive, alerte et admirablement appropriée au génie espagnol; c'est un chant sonore, plein d'entraînement et comme coloré par un rayon de soleil. Ferdinand lui-même, du balcon de son palais, entonna devant la foule cet hymne qui était déjà national et dont le succès dura jusqu'en 1823, époque où la liberté disparut du sol de la péninsule; alors le chant fut proscrit, ainsi que ses auteurs. San-Miguel fut déporté en Angleterre et Huerta vint à Paris, où il se fit chanteur et où il obtint un immense succès. Mais ayant perdu la voix à la suite d'une maladie, il se mit à étudier la guitare et devint un excellent guitariste. Après des aventures infinies, le vieil Huerta est tombé dans la misère. Quant au poëte San-Miguel, rentré en grâce, il est mort duc, sénateur et capitaine des hallebardiers d'Isabelle. Voici la traduction de l'*Hymne de Riego :*

> L'âme allègre et sereine,
> Vaillant, libre de chaîne,
> Chante, soldat, ta reine,
> La gloire, en chants pieux.
> Qu'à tes accents la terre,
> Dans l'extase guerrière,
> T'admire en la carrière,
> Fils de Cid glorieux.
> Soldats, pour la patrie,
> La gloire, il faut partir,
> Jurons, dignes d'envie,
> De vaincre ou de mourir.
>
> Lançons le fer, les laves:
> Tous ces lâches esclaves
> D'hommes libres et braves
> N'osent pas voir le front:
> Et leurs troupes campées,
> Dans le vent dissipées,
> Au bout de nos épées,
> Débandés, ils fuiront.
> Soldats, etc.
>
> Vit-on jamais sur terre
> Une audace plus fière?
> Jamais sous la lumière
> De plus grande valeur
> Qu'en notre foule armée,
> Où toute âme enflammée,
> Pour la patrie armée,
> De Riego sent l'ardeur?
> Soldats, etc.
>
> Honneur au capitaine
> Qui brisa notre chaîne
> Et fit luire à la haine
> Le fer de liberté!
> A la patrie atteinte
> Aux cris de sa voix sainte,
> Du bourreau sous l'étreinte,
> Il sourit indompté.
> Soldats, etc.
>
> Mais le tambour résonne!
> Seul le fer qui moissonne
> Des monstres qu'on couronne
> Nous promet le trépas.
> Tremblez! tremblez! coupables,
> Tremblez tous, misérables,
> A voir soldats semblables
> S'élancer aux combats.
> Soldats, etc.
>
> Le clairon fratricide
> Eclate au vent rapide.
> Soudain, d'horreur avide,
> Retentit le canon;
> Soudain, Mars en furie
> Rend l'audace aguerrie,
> Réveillant le génie
> Du peuple au grand renom.
> Soldats, etc.
>
> Les voici : Mort et rage!
> Cours, soldat, au carnage.
> Vois au sol d'esclavage
> L'ennemi renversé.
> Volons. L'homme au cœur mâle
> Vit toujours tremblant, pâle,
> L'esclave dans le râle,
> Sous ses pieds terrassé.
> Soldats, pour la patrie,
> La gloire, il faut partir,
> Jurons, dignes d'envie,
> De vaincre ou de mourir.

RIEHL (Guillaume-Henri), littérateur allemand, né à Bieberich en 1823. Il devint en 1845 un des rédacteurs du *Journal de la direction des postes* de Francfort, puis alla s'établir, en 1847, à Heidelberg, où il collabora au *Journal de Carlsruhe*, dirigé par Giehne, et où il édita avec Christ le *Messager de la diète badoise*. Après l'explosion des mouvements de 1848, il fonda à Wiesbaden le *Journal de Nassau*, qu'il fit paraître pendant trois ans au milieu des plus grandes difficultés. Dans l'intervalle il fut nommé membre de la commission chargée de réorganiser le théâtre ducal, et eut ainsi l'occasion de reprendre ses études artistiques, qui se portèrent de préférence sur la musique. En 1851, il devint l'un des rédacteurs de l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, et, jusqu'en 1854, il y écrivit des articles de critique littéraire et artistique; il poursuivit en même temps ses études sur la civilisation et en publia les résultats dans les ouvrages suivants : la *Société bourgeoise* (Stuttgard, 1861; 7e édit., 1867); la *Terre et les hommes* (1853; 6e édit., 1867), et la *Famille* (1855; 6e édit., 1867), qui sont réunis sous ce titre général : l'*Histoire naturelle du peuple*. En 1854, il fut nommé par le roi Maximilien professeur à l'université de Munich, prit en 1859 la direction de la publication de l'ouvrage intitulé *Bavaria*, description ethnographique et géographique du royaume de Bavière, dont le quatrième et dernier volume a paru en 1867. Riehl devint en 1862 membre de l'Académie de Munich, dans les mémoires de laquelle il a publié, de même que dans plusieurs autres recueils périodiques, un grand nombre d'études sur l'histoire de la civilisation. On a encore de lui : les *Habitants du Palatinat* (Stuttgard, 1852), esquisse ethnographique, écrite à la demande expresse du roi Maximilien et qui est aussi remarquable au point de vue de la valeur scientifique que par le talent d'exposition dont l'auteur y a fait preuve; *Types musicaux* (Stuttgard, 1852-1860, 2 vol.), recueil d'esquisses empruntées à l'histoire de la musique et qui ont pour but général de montrer les rapports qui rattachent cette histoire à celle de la civilisation en général; la *Musique de famille* (1855); *Nouvelles de mœurs historiques* (1856; 3e édit., 1866); *Etudes sur la civilisation de trois siècles* (1859, 2 vol.); le *Travail allemand* (1862, 2 vol., 2e édit.); *Histoires de l'ancien temps* (1863-1864, 2 vol.); un *Nouveau livre de nouvelles* (1867).

RIEM (Jean), agronome allemand, né à Frankenthal en 1739, mort à Dresde en 1807. Il exerça d'abord la profession de pharmacien à Manheim, puis il fonda à Kaiserslautern, en 1768, une société d'apiculture qui, établie ensuite sur un plan plus vaste, devint une société physico-économique et fut transférée à Heidelberg. Ayant été en butte, en

sa qualité de directeur de cette société, à toutes sortes de tracasseries, Riem se rendit en Prusse et, en 1776, devint inspecteur des ruches de Grunthal, près de Breslau. Après avoir occupé divers emplois, Riem fut nommé, en 1788, conseiller de mission à Dresde. Outre plusieurs mémoires couronnés, on a de lui : l'*Education des abeilles améliorée pour tous les pays* (Manheim, 1775-1795, in-8o); *Bibliothèque des abeilles* (Breslau, 1776-1790, 4 vol. in-8o); *Encyclopédie pratico-économique* (Leipzig, 1785-1804, 6 vol. in-8o); *Revue trimestrielle* (Dresde, 1787-1789, 3 vol. in-8o); *Nouveaux mélanges d'économie rurale* (1792-1803, 9 part. in-8o); l'*Ensemble de la culture du blé* (1800, in-8o).

RIEMER (Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, né à Glatz (Silésie) en 1774, mort à Weimar en 1845. Après avoir été précepteur des enfants de Guillaume de Humboldt, qu'il suivit en Italie (1803), et du fils de Gœthe, il se fixa à Weimar, où il devint professeur du gymnase et bibliothécaire. On lui doit : *Dictionnaire portatif grec-allemand* (Iéna, 1802-1804, 2 vol.), ouvrage estimé et souvent réédité; *Fleurs et feuilles* (1816-1819, 2 vol.), recueil de vers sous le pseudonyme de **Sylvio Romano**; *Poésies* (1826, 2 vol.), remarquables par la pureté du style. Riemer a mis au jour la *Correspondance de Gœthe et de Zelter* et les *Lettres écrites ou reçues par Gœthe* (1846).

RIEN s. m. (ri-ain. — V. l'étym. à la partie encycl.). Nulle chose : *Il ne se peut pas faire que le* RIEN *soit.* (Boss.) *L'amour naît de* RIEN *et meurt de tout.* (A. Karr.)

. . . . . . Qui connaît bien le cœur de la beauté,
Et sa discrétion, et sa timidité,
Sait que, sur ses lèvres de rose,
Rien veut dire beaucoup de chose.
DEMOUSTIER.

« Marquis, ce drap d'Espagne est beau;
Que vous l'a vendu Brétoneau?
— Quinze écus l'aune. — Comment diable!
C'est bien cher. — Mais c'est à crédit.
— Oh! oh! l'emplette est admirable!
Vous avez pour *rien* votre habit. »
***.

— Quelque chose : *Connaissez-vous* RIEN *de plus rare qu'un demi-savant modeste? Qui vous dit, qui vous reproche* RIEN?

— Peu de chose : *Il se fâche de* RIEN. *Il a eu cette propriété pour* RIEN.

Qui vit content de *rien* possède toute chose.
BOILEAU.

— Bagatelle, chose peu importante : *S'arrêter, s'amuser à des* RIENS. *Un diseur de* RIENS. *Ma fille, ne soyez pas si vive pour des* RIENS. (Mme de Sév.) *Il vaut mieux passer sa vie à ne rien faire qu'à faire des* RIENS. (Mme de Lambert.) *L'ironie, lorsqu'elle s'exerce sur des* RIENS, *est une très-sotte superfluité.* (J. de Maistre.)

A quoi bon mettre au jour tous ces discours frivoles
Et ces *riens* enfermés dans de grandes paroles?
BOILEAU.

Des *riens* approfondis dans un long répertoire,
Sans éclairer l'esprit, surchargent la mémoire.
VOLTAIRE.

L'éloquence aujourd'hui, prodigue en métaphores,
Avec un air penseur enfle ses *riens* sonores.
GILBERT.

— *Un rien*, La moindre chose, très-peu de chose, une chose sans importance : *Voilà bien du bruit pour* UN RIEN! (Mol.)

Ah! mon Dieu! pour *un rien*, me voilà bien cou-
[pable!
MOLIÈRE.

Un souffle, une ombre, *un rien*, tout lui donnait la
[fièvre.
LA FONTAINE.

Un songe, *un rien*, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime.
LA FONTAINE.

Amour, ton feu ne dure guère :
Un rien l'anime, *un rien* l'éteint.
PANARD.

. . . L'esprit humain tient à si peu de chose!
Un rien le fait tourner d'un et d'autre côté :
On veut fixer en vain cette mobilité.
C. D'HARLEVILLE.

— *En un rien de temps, En un rien*, En fort peu de temps, en un instant : EN UN RIEN DE TEMPS *le dîner sera prêt.* ‖ *En moins de rien, En moins d'un rien*, En très-peu de temps : EN MOINS DE RIEN *ils avaient enfoncé les portes.*

Mais, comme un jour d'hiver où le soleil reluit,
Ma joie, *en moins d'un rien*, comme un éclair s'enfuit.
REGNARD.

— *Homme de rien*, Homme de basse naissance : *Elle s'est mariée à un* HOMME DE RIEN. ‖ Homme méprisable : *Ne vous compromettez pas avec ces* HOMMES DE RIEN.

— *Rien du tout*, Aucune chose absolument : *Si vous demandez trop, vous n'aurez* RIEN DU TOUT. ‖ *Rien qui vaille, Rien du tout*, Personne méprisable : *Qui est-ce? demanda-t-elle. — Laisse donc là ce* RIEN DU TOUT. *Tu n'es qu'un pas grand'chose. — Et toi, un* RIEN DU TOUT. *C'est une* RIEN DU TOUT!... *une sauteuse.* (Balz.) *Il fit une sortie violente contre ce ramas de* RIEN QUI VAILLE, *cette invasion de barbares qui ne savent boire qu'à la barrière.* (A. Houssaye.) *Nous voyons bien que vous êtes de mauvaises gens, des brigands, des* RIEN DU TOUT *et des menteurs.* (G. Sand.)

— Avec la particule négative *ne*, Aucune chose : RIEN *n'est plus avantageux. N'en faites* RIEN. *Cela ne prouve* RIEN. RIEN *n'est moins sincère que la manière de demander et de donner des conseils.* (La Rochef.) RIEN *n'est plus grand que la vertu.* (Mass.) RIEN *ne vient de rien est aussi vrai que deux et deux font quatre.* (Volt.) *Qui n'entend qu'une partie n'entend* RIEN. (Le Sage.) *Le moyen de vivre ensemble, si mutuellement on ne se passe* RIEN? (Marmontel.) RIEN *n'est impossible à l'éducation : elle fait danser les ours.* (Helvét.) RIEN *de factice ne peut réussir dans un pays où tout est soumis à la publicité.* (Mme de Staël.) *Je vois s'accomplir cette prédiction que me fit autrefois mon père : Tu ne seras jamais* RIEN. (P.-L. Courier.) *On ne fait* RIEN *avec son esprit, on fait peu avec ses talents, on fait tout avec son caractère.* (Beauchêne.) RIEN *de plus difficile que de faire admettre la vérité.* (Biot.) RIEN *n'est beau,* RIEN *n'est bon comme la liberté.* (Guizot.) *Vous ne pouvez* RIEN *contre l'impossible.* (Lamart.) *Quand le peuple ne possède* RIEN, *il ne tient à* RIEN. (V. Hugo.) *Il n'y a pas à se fâcher contre les choses, car cela ne leur fait* RIEN *du tout.* (Ste-Beuve.) *Les lois ne sont* RIEN *sans les mœurs.* (Le P. Ventura.) *Souffrir n'est* RIEN; *il n'y a qu'un seul mal pour l'homme, c'est de faillir.* (J. Simon.) *Après l'amour, il n'y a* RIEN *de plus doux que l'admiration.* (Th. Gaut.)

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.
BOILEAU.

Bien dire et bien penser ne sont *rien* sans bien faire.
LA CHAUSSÉE.

Rien n'appartient à *rien*, tout appartient à tous.
A. DE MUSSET.

. . . . *Rien* de trop est un point
Dont on parle sans cesse et qu'on n'observe point.
LA FONTAINE.

L'effronterie, en France, est un vice à la mode :
Rien n'est plus nécessaire et *rien* n'est plus commode.
LA FONTAINE.

— *Rien que cela!* Se dit, dans un sens ironique, pour exprimer qu'on trouve une chose grande, excessive : *Un million!* RIEN QUE CELA! *Il vous a appelé fripon.* — RIEN QUE CELA!

— *Rien que*, Seulement : *Je n'ai* RIEN *fait* QUE *ce qu'il m'a dit.*

— *Rien moins que*, Tout à fait : *Il peut vous payer, car il n'est* RIEN MOINS QUE *millionnaire.* ‖ Pas du tout : *Je ne puis vous payer, car je ne suis* RIEN MOINS QUE *riche.* ‖ V. à MOINS la note sur ce double sens bizarre.

— *De rien*, Très-petit, presque nul : *Un petit fleuve* DE RIEN, *qu'on passerait d'une enjambée. Pour une fièvre* DE RIEN, *il se met au lit.* ‖ Il n'y a pas de quoi. Se dit par politesse, pour répondre à un remercîment : *Je vous remercie beaucoup.* — DE RIEN, *monsieur.*

— *N'être rien*, N'occuper aucune position, être tout à fait effacé : *Un homme qui est riche devrait savoir se résigner à* N'ÊTRE RIEN. ‖ N'être pas grave, n'avoir aucune importance ou aucune conséquence : *Le malade va mieux, ça* NE SERA RIEN.

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce *n'est rien*,
C'est une femme qui se noie.
LA FONTAINE.

— *N'être rien, n'être de rien à quelqu'un*, N'être point son parent ni son allié : *Cet homme* NE M'EST DE RIEN. ‖ Ne point l'intéresser, lui être indifférent : *Ni les promenades ni ma jolie maison, tout cela* NE M'EST DE RIEN. (Mme de Sév.)

Père, patrie, amis *ne sont de rien* pour moi,
Et je peux me passer de tout, hormis de toi.
E. AUGIER.

— *N'en être rien*, N'être pas vrai : *On a dit que j'avais été mêlé dans cette affaire; mais il* N'EN EST RIEN.

— *Ne rien faire, Ne faire rien*, Ne pas travailler, fainéanter : *C'est un paresseux, il* NE FAIT *jamais* RIEN. ‖ Etre sans emploi : *Il y a trois semaines que cet ouvrier* NE FAIT RIEN. ‖ Ne point vendre, n'avoir aucun débit : *Le commerce est à bas, on* NE FAIT *plus* RIEN. ‖ Ne point importer, n'être pas à considérer : *Mais je n'ai pas d'argent. — Cela* NE FAIT RIEN, *on vous fera crédit.*

— *Ne servir de rien*, Etre tout à fait inutile : *Vos plaintes* NE SERVIRONT DE RIEN. *Tous vos efforts* NE *vous* SERVIRONT DE RIEN.

— *Se réduire à rien*, Se dissiper, ne rien rester de : *Le dividende, en définitive,* S'EST RÉDUIT À RIEN.

— *Ne savoir rien de rien*, Ne savoir, ne connaître absolument rien, être tout à fait ignorant : *Il sortait du collége et il* NE SAVAIT RIEN DE RIEN. ‖ Etre novice en toute chose : *A son entrée dans le monde, il* NE SAVAIT RIEN DE RIEN. *Votre ami n'a aucun usage du monde et* NE SAIT RIEN DE RIEN. (Chamfort.)

— *N'avoir rien*, Etre sans fortune : *Il a pris une femme qui* N'A RIEN.

— *Ne compter pour rien*, Ne faire aucun cas, ne tenir pas compte de : *Et moi, me* COMPTEZ-*vous donc* POUR RIEN?

— *Ne ressembler à rien*, Etre difforme, mal bâti : *Quel meuble on vous a fait là! ça* NE RESSEMBLE À RIEN. *Qu'a voulu représenter ce peintre? son tableau* NE RESSEMBLE À RIEN.

— *Ne rien dire*, Garder le silence, le secret : NE DITES RIEN, *il faut agir prudemment.* ‖ N'éveiller aucun désir, n'offrir aucune idée agréable : *Ce plat* NE *me* DIT RIEN. *Cette peinture, qu'on dit si belle,* NE *me* DIT *absolument* RIEN.

— *Il n'y a rien que*, Il y a peu de temps que : IL N'Y A RIEN QU'*elle était ici.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— *Il ne tient à rien que*, Il s'en faut de bien peu que : IL NE TINT À RIEN QU'*il ne fût cité en justice.*

— *Comme si de rien n'était*, Comme si la chose n'était pas arrivée : *Quand il a fait quelque bon coup, il retourne à Bologne,* COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT. (Le Sage.)

— *Faire de cent sous quatre livres et de quatre livres rien*, Faire de mauvaises spéculations, gaspiller son argent.

— *Cela ou rien, c'est tout un*, Cela ne compte pas, n'a pas de valeur, d'importance, de sens.

— Prov. *On ne fait rien de rien*, On ne peut réussir dans aucune entreprise quand on manque des moyens nécessaires. ‖ *On ne fait rien pour rien*, Il y a toujours quelques vues d'intérêt dans les services que rendent les hommes. ‖ *Qui ne risque rien n'a rien*, Le succès suppose toujours des efforts et des risques. ‖ *Qui prouve trop ne prouve rien*, Un raisonnement est faux lorsqu'il conduit à des conséquences excessives et dont la fausseté est évidente ou démontrée : *Votre raisonnement contre les abus de la presse se retourne contre la liberté :* QUI PROUVE TROP NE PROUVE RIEN.

— adv. Pas du tout, nullement : *Allons, vous dis-je, il n'y a* RIEN *à balancer.*

Mais tout ce que je fais ne me profite *rien*.
RACAN.

‖ Cet emploi, longtemps abandonné, est aujourd'hui tout à fait populaire à Paris, mais dans un sens ironique, pour signifier Beaucoup, grandement : *Il fait* RIEN *froid, ce matin. Il est* RIEN *malin, celui-là.*

— Gramm. Lorsque *rien* est employé dans le sens vague qui l'a fait ranger parmi les pronoms indéfinis par un grand nombre de grammairiens, s'il doit être qualifié immédiatement par un adjectif ou par un participe, on met la préposition *de* avant le qualificatif : *On ne vit jamais rien* DE *plus beau.* Il faut toutefois excepter l'adjectif *tel* quand il doit être suivi de *que;* ainsi l'on dit, sans mettre *de* avant *tel : Il n'est rien* TEL QUE *de prophétiser des choses éloignées. Il est fou, il ne voit rien* TEL QU'*il est.* On dit aussi quelquefois *rien autre*, mais seulement dans le langage familier.

La consonne finale de *rien* se fait sentir devant la préposition *à* suivie d'un infinitif et dans la locution familière *rien autre*. Partout ailleurs, cette consonne ne se fait point sentir sur la voyelle initiale du mot qui suit *rien*. Ainsi, quand on prononce cette phrase : *Il ne voyait rien et n'entendait rien*, il ne faut pas dire *rien net;* mais dans cette autre phrase : *Ils n'ont rien à faire*, il faut prononcer *rien na*. V. les notes sur les mots PAS et SERVIR.

— **Syn. Rien, babiole, bagatelle,** etc. V. BABIOLE.

— **Encycl.** Linguist. L'ancien français *ren* est une altération du latin *rem*, accusatif de *res*, chose, lequel représente le sanscrit *ras*, même sens, de la racine *râ* ou *ras*, éprouver, admettre. Le mot *rien*, *ren* signifie proprement chose, comme son primitif latin, et notre ancienne langue en faisait fréquemment usage en ce sens dans des propositions affirmatives :

Nule *ren* que il demandent ne lur est demuret.
(*Voyage de Charlemagne à Jérusalem.*)

Nos vodrium mult une *rien*.
(*Chronique des ducs de Normandie.*)

Une des plus tres-bele *riens*
Que veist nus huems terriens.
(*Chronique des ducs de Normandie.*)

Justice amez sor tote *rien*.
(*Chronique des ducs de Normandie.*)

La *riens* qui plus certainne soit,
Si est que mors nos corra seure.
RUTEBEUF.

Et orendroit gesir i voi
La *rien* que je doi plus hair.
RUTEBEUF.

Tutes autres *riens* departeit,
Par sun grant vent les destruieit.
MARIE DE FRANCE.

La forme primitive du subjectif devait être *res;* elle a disparu de la langue d'oil, mais on la trouve dans la langue d'oc :

Quan se reguarda, pero *res* no l'rema.
(*Poëme sur Boëce.*)

« Quand il se regarde, pourtant *chose* (rien) ne lui reste. »

Rien joint à la négation *ne* signifie *nulle chose*, en latin *nihil*, comme *ne personne* signifie *nulle personne*, en latin *nemo*. Cet emploi de *rien* est fort naturel, ainsi que le remarque Chevallet, et il est en même temps fort ancien dans notre langue. Nous faisons quelquefois usage de *chose* d'une manière toute semblable : *Il n'est* CHOSE *que je ne fasse pour lui plaire; Il n'y avait* CHOSE *qu'il n'imaginât pour me distraire.* On pourrait dire tout aussi bien : *Il n'est* RIEN *que je ne fasse..., Il n'y avait* RIEN *qu'il n'imaginât...* Les expressions anglaises *no body*, *nothing* répondent, la première à *personne ne*, la seconde à *rien ne :* l'une est formée de la négation *no* et de *body*, corps, personne; l'autre est composée de la même négation et de *thing*, chose.

Un passage du *Livre de Job* nous offre à la fois *nule chose ne...* et *nule riens ne...*, employés exactement dans les mêmes circonstances et avec le même sens :

« Quand li forz espirs de penitence porprent la pensé, si perturbet tot ce que il puet en sei de joie ki à blamer fait espiier; ke *nule chose ne* li plaiset jà se ploreirs non, ke *nule riens ne* redotet ki la puist espourir. »

Chevallet signale aussi les vers suivants, où l'on trouve deux exemples de *rien;* dans l'un, il est employé sans négation, avec le sens de *chose;* dans l'autre, il forme avec *ne* l'expression négative équivalant au latin *nihil :*

Quant li rois ot que *riens* n'esploite
De la *riens* que il plus convoite,
Plus engrans en est que devant.
(*Roman de la Manekine.*)

Comme on le voit par toutes les citations qui précèdent, *rien* était autrefois féminin comme son primitif latin *rem*, alors qu'il était employé dans un sens déterminé; mais il est devenu masculin en prenant le sens indéterminé qu'il présente lorsqu'il est joint à la négation : RIEN *n'est plus* VRAI *que ce qu'il vous dit.* Le substantif *personne* a subi dans le même cas le même changement de genre.

« *Rien*, dit Chevallet, conserve encore aujourd'hui la signification de *chose* dans certaines tournures de phrases interrogatives où ce mot n'est point accompagné de la négation; dans ce cas, on le fait également masculin : *Est-il* RIEN *de plus doux que de s'aimer ainsi? Est-il* RIEN *de plus affreux qu'un tel forfait?* On dirait de même : *Est-il* CHOSE *plus douce?... Est-il* CHOSE *plus affreuse?...* La négation est quelquefois sous-entendue avec *rien* comme elle l'est avec *pas, point, personne : Que demandez-vous?* — RIEN. *Je suis en proie aux douleurs les plus aiguës, et* RIEN *pour me soulager*, c'est-à-dire *Je ne demande* RIEN et *je n'ai* RIEN *pour me soulager.*

Qu'est-cela? lui dit-il. — *Rien.* — Quoi! *rien.* — Peu
[de chose.
LA FONTAINE.

Non-seulement la négation *ne* est sous-entendue avec *rien* dans certains cas, mais l'habitude que l'on avait de construire ce substantif avec *ne* pour former une expression négative fut cause que nos pères, induits en erreur, le considérèrent parfois lui-même comme un mot négatif signifiant *nulle chose*, NIHIL. De là vient l'emploi que nous en faisons aujourd'hui dans le même sens. »

M. Guessard, en effet, a parfaitement établi ce fait dans une discussion qu'il a publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Le savant professeur cite, d'après Pasquier, les vers suivants, empruntés au *Roman de la Rose*. Le poëte introduit Génius parlant de la puissance de Dieu à propos de la création du monde :

Car de *rien* fait-il tout saillir,
Lui qui à *rien* ne peut faillir,
N'oncques *riens* ne le meut à faire
Fors sa volonté debonnaire.

Il est hors de doute que le premier *rien* a le sens de *néant*. M. Guessard signale plusieurs autres exemples dans lesquels ce mot a pareillement une valeur négative :

Et tout ainsi que tu fis tout de *rien*,
Ainsi fais-tu sortir le mal du bien.
TH. DE BÈZE.

A table comptez-moi, si vous voulez, pour quatre;
Mais comptez-moi pour *rien*, s'il s'agit de se battre.
MOLIÈRE.

« Mais voici, ajoute M. Guessard, deux passages encore plus décisifs, et curieux en cela qu'ils offrent dans la même phrase un exemple de *rien* positif et de *rien* négatif :

Car, dans le siècle où nous sommes,
On ne donne *rien* pour *rien*.
MOLIÈRE.

Je ne suis pas un homme à vouloir *rien* pour *rien*.
MOLIÈRE.

En d'autres termes : « On ne donne *quelque chose* pour *nulle chose*. — Je ne suis pas un homme à vouloir *quelque chose* pour *nulle chose*. »

— **Allus. hist. Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.** V. CHANGÉ.

— **Allus. littér. Ci-gît Piron, qui ne fut rien, pas même académicien,** Trait satirique de Piron. V. ACADÉMICIEN.

Rien de trop ou les **Deux paravents**, opéra-comique en un acte, paroles de J. Pain, musique de Boieldieu, représenté à Saint-Pétersbourg en 1810, et ensuite à Paris, au théâtre Feydeau, le 19 avril 1811. Il s'agit dans la pièce de deux jeunes mariés qui, au cœur de l'hiver, ont voulu passer leur lune de miel en tête à tête à la campagne, malgré les conseils de leur oncle. Ils ne tardent pas l'un et l'autre à s'ennuyer et à se lasser de leur bonheur intime, faute de distractions salutaires. Le livret est faible et la partition n'est qu'agréable. Elle renferme un joli duo.

RIENCOURT (Simon DE), historien, né à Paris vers 1605, mort dans la même ville en 1693. Il fut conseiller correcteur en la chambre des comptes de Paris. On a de lui : *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (2e édit.,

Paris, 1696, 6 vol. in-12); *Histoire de Louis XIII* (1695, in-12); *Histoire de la monarchie française sous le règne de Louis XIV* (1688, 2 vol. in-12), ouvrage rempli de basses adulations à l'adresse de Louis XIV.

RIENCOURTIE s. f. (ri-an-kour-tî — de *Riencourt*, sav. franç.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

RIENZI ou **RIENZO** (Nicolas GABRINO, dit Cola DI), tribun de Rome au XIVe siècle, né à Rome en 1313, mort dans la même ville le 8 octobre 1354. Il était fils d'un cabaretier nommé Lorenzo, de ce nom on a fait, en le contractant, Rienzo, puis Rienzi. Doué d'un vaste génie, Rienzi se livra avec ardeur à l'étude des historiens et des orateurs de l'antiquité romaine; son éloquence et son érudition lui donnèrent une grande popularité, et lorsque Pétrarque fut couronné à Rome, en 1340, il se lia d'amitié avec le futur tribun, et l'étude commune de l'antiquité alluma dans ces âmes ardentes l'enthousiasme républicain. Rome, abandonnée par les papes, était alors livrée à l'anarchie féodale; le gouvernement municipal était anéanti; quelques barons romains, fortifiés dans leurs palais ou dans les monuments antiques qu'ils transformaient en citadelles, régnaient par le brigandage sur la ville épouvantée, dépouillaient les bourgeois et les artisans et ensanglantaient les places publiques de leurs violences. Rienzi résolut de délivrer sa patrie de cette oligarchie tyrannique et de rétablir ce qu'il nommait le *bon état*, c'est-à-dire la république. Plein du souvenir des Gracques et brûlant de les imiter, il s'attacha à rappeler au peuple le souvenir de l'antique liberté, sut créer un parti puissant et attendit une circonstance favorable pour agir. Enfin, le 20 mai 1347, il assembla le peuple au Capitole, proclama une constitution nouvelle et se fit décerner les titres de tribun et de libérateur de Rome. Il forma immédiatement une milice régulière, força les barons à la soumission, chassa ceux des nobles qui voulurent résister et établit par ses règlements la justice, l'ordre, la paix et l'abondance. Armé d'un pouvoir dictatorial pour gouverner la nouvelle république, il avait eu l'habileté de placer le *bon état* sous la suzeraineté du pape (qui résidait alors à Avignon). Son enthousiasme se communiqua à toute l'Italie, qu'il voulait réunir en une seule république; plusieurs souverains étrangers firent alliance avec lui; sa puissance et sa popularité étaient sans bornes. Mais enivré par la fortune qui l'avait tiré de la poussière, il oublia la modération et la prudence. Il s'entoura de faste, peut-être afin de flatter le peuple, et vécut avec une splendeur des plus coûteuses. Après s'être fait armer chevalier avec une solennité dont rien n'avait encore approché, il se baigna dans la cuve de Constantin. Il prit même la dalmatique, dont les anciens empereurs se revêtaient lors de leur couronnement, et le bâton de commandement à la main, avec sept couronnes sur la tête, symbole des sept vertus, il dit, en brandissant son épée vers les quatre points du ciel : « Je jugerai le globe selon la justice et les peuples selon l'équité. » Outre cela, Rienzi mécontenta le peuple par plusieurs actes d'oppression et ne sut pas garder l'appui du pape qui, dès lors, fit cause commune avec les nobles ses ennemis. Ceux-ci, jugeant le moment favorable, l'attaquèrent à main armée. Ce fut en vain qu'il fit sonner la cloche d'alarme pour assembler les milices; abandonné, il se vit forcé de fuir, huit mois après son installation, erra pendant quelque temps et se réfugia enfin à Prague, auprès de Charles IV, qui le livra à la cour papale. Clément VI, qui l'avait déclaré séditieux et hérétique depuis qu'il était tombé, le retint dans les prisons d'Avignon et l'eût envoyé au supplice sans l'intercession de Pétrarque. L'avénement d'Innocent VI rendit Rienzi à la liberté; on songea même à se servir de lui pour contenir la noblesse romaine. Rentré à Rome en 1354, il fut accueilli par le peuple, nommé tribun et sénateur, et chassa encore une fois les barons. Il ramena l'ordre dans la cité, envoya au supplice plusieurs personnages que leurs crimes avaient rendus puissants, et notamment le chevalier de Montréal, aventurier qui avait desolé l'Italie par ses brigandages. Mais il semblait avoir perdu son ancien enthousiasme; de plus, les exigences de la cour d'Avignon lui enlevaient toute liberté d'action; les demandes continuelles d'argent du pape et du légat le forcèrent d'établir de nouvelles impositions qui soulevèrent le peuple contre lui. Assiégé au Capitole, il fut tué par un serviteur de la puissante maison des Colonna. La *Vie de Rienzi* a été écrite en italien par Fortifiocca (1624), en français par le Père Ducerceau (Paris, 1733), et par Dujardin sous le nom de Boispréaux (1743).

Rienzi, roman historique, par sir Bulwer Lytton (1835). L'auteur présente l'apologie des actes du Spartacus lettré du XIVe siècle; il expose les grandes conceptions du héros qui avait rêvé la liberté de Rome et l'indépendance de l'Italie. La scène se passe en l'an 1347 et les années qui suivent. La vie politique de Rienzi se divise en deux phases bien distinctes. Dans la première on voit le futur tribun méditer ses plans de réforme, lesquels consistaient à garantir la personne des citoyens contre les entreprises arbitraires de la noblesse; à organiser des milices urbaines dans Rome et une force navale sur les côtes; à maintenir la libre circulation et la sécurité sur les routes; à démolir les forteresses des barons; à faire prompte justice; à fonder des greniers d'abondance pour mettre le peuple à l'abri de la faim et des établissements publics destinés à secourir les veuves et les orphelins; à instituer un congrès général, ou parlement représentatif de la confédération italienne. On voit Rienzi, revêtu du titre de tribun, se montrer juste et sévère dans l'application de lois équitables et dans la répression du brigandage; triompher des malfaiteurs féodaux; restaurer la république romaine; effrayer le pape d'Avignon; mériter les éloges de Pétrarque et ceux du monde lettré; se faire enfin reconnaître par bon nombre de potentats, de villes et de seigneurs. Pour son malheur, on le voit aussi s'abandonner par orgueil ou par calcul politique à un faste extravagant, à des prodigalités financières puériles; jouer à la fois les rôles de chevalier, de tribun, de César, signifiant ses volontés aux Etats italiens, au pape, à l'empereur; et puis exciter la terreur, établir des impôts, lutter contre la désaffection populaire; succomber enfin sous le nombre de ses ennemis ligués avec le cardinal légat. Dans la seconde phase de sa carrière, après sa fuite en Bohême et les sept années de captivité passées dans les prisons d'Avignon, Rienzi, rendu à la liberté par Innocent VI, se montre beaucoup plus sage et modéré, mais moins enthousiaste et moins confiant dans l'appui populaire. Institué par le légat Albornoz sénateur de Rome, il envoie sur l'échafaud les malfaiteurs. L'ancien tribun met le comble au mécontentement des Romains en établissant des impôts sur le sel et sur le vin; il meurt égorgé et son corps est suspendu au gibet. Dans les limites de cette action historique, le romancier a semé des épisodes dramatiques, tels que la peste de Florence, le procès de Jeanne de Naples, les amours de Pétrarque et celles du bel Adriano di Colonna avec la douce Irène, sœur du tribun, etc. Il y introduit des figures réelles, celles du cardinal Albornoz, de Stephano Colonna, du templier exilé Gauthier de Montréal, décrites d'après les observations contemporaines des biographes les plus consciencieux. Malgré son exactitude, justifiée par des preuves et des citations, ce roman historique manque d'un air de vérité; on sent quelque chose d'artificiel et d'apprêté dans l'imagination du narrateur. *Rienzi* n'est pas vrai comme *Ivanhoë* ni comme les *Puritains;* la vérité du sentiment réel des hommes et des choses n'y complète pas la vérité du détail et de la chronologie. Rienzi n'est pas tout à fait le personnage de l'histoire, mais un politique lettré, un révolutionnaire du XIXe siècle, dogmatisant sur la révolution et sur le progrès, protestant contre le règne de la force et annonçant l'avénement des idées; un tribun philosophe, affranchi des préjugés; enfin, un Anglais élevé dans l'horreur du papisme. Les autres personnages ne sont pas plus vrais; ainsi, Adriano Colonna, homme d'une famille puissante, qui se range au parti du tribun par le sentiment de la justice, rappelle assez bien tel lord d'Angleterre se faisant radical, divorçant avec le *cant*, etc. Le templier Montréal est un type sans doute inspiré par le moine soldat de Walter Scott. Néanmoins, cette œuvre de Bulwer est considérée en Angleterre comme la plus achevée, la plus élevée et la plus énergique de ses fictions romanesques. Un esprit sérieux, une visée philosophique la dominent; une imagination féconde, un coloris puissant, un style plein de verve l'animent. L'intérêt que présentent les caractères et les épisodes ne languit pas. La tendance de l'auteur à préciser et à prolonger les descriptions se fait oublier grâce à l'abondance de ses souvenirs classiques et à son savoir d'historien. Le roman de *Rienzi* a été traduit en français.

Rienzi, tragédie en cinq actes, en vers, par Gustave Drouineau, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 28 janvier 1826. Rienzi règne à Rome en tribun dictateur; le pape, au milieu des plaisirs d'Avignon, lui a laissé le soin de défendre les intérêts de l'Eglise. Mais Rienzi rêve la vieille liberté romaine; il veut refaire un peuple antique au milieu du XIVe siècle, et, comme Sylla, il cherche à le rajeunir par les proscriptions, par les pompes populaires. Des conspirations sont ourdies contre lui; les grands se rallient, et deux hommes se chargent de guider la révolte ou de diriger le poignard. C'est, d'une part, le jeune Montréal, fils d'un père décapité par ordre du tribun, brûlant de se venger, mais avec noblesse et loyauté, et hésitant à cause de l'amour qu'il porte à Julia, qui lui a sauvé la vie durant la peste d'Avignon. C'est, d'autre part, Etienne Colonna, un des chefs de la famille la plus implacable ennemie de Rienzi. Il se déguise en pèlerin et médite un assassinat. Rienzi n'a pour lui que sa fille Julia et un vieux soldat qui lui est dévoué corps et âme. Telle est la situation au début du drame. Bientôt, Savelli, l'un des chefs nobles, est arrêté avec quelques complices. Rienzi se prépare à envoyer Montréal contre les Colonna retirés à Préneste, et à frapper en même temps un dernier coup sur les familles patriciennes. Un pèlerin se présente et lui remet des lettres. Dans cet entretien secret, un coup de poignard peut débarrasser Colonna de son ennemi. Mais il aime mieux attendre une plus éclatante occasion. Il reçoit la mission de préparer les conjurés à la mort; introduit dans leur cachot, il leur annonce, au contraire, qu'il vient les sauver. Cette scène, très-dramatique par elle-même et fort bien conduite, est d'un grand effet. Cependant, le peuple s'agite; Rienzi le réunit au pied de sa tribune et l'enivre de liberté. Moitié par haine pour la trahison, moitié par admiration pour le tribun et plus encore par amour, Montréal marche au combat et remporte la victoire. Rienzi le proclame son sauveur, lui réserve la main de sa fille et les honneurs du triomphe; et, pour comble de bonheur, c'est Julia elle-même qui vient apporter cette nouvelle à son amant. C'est alors que celui-ci lève le masque et révèle son nom. Presque aussitôt éclate une nouvelle révolte. Rienzi appelle à lui Montréal; mais, cette fois, le souvenir de son père décapité lui revient, et, au lieu d'un défenseur, Rienzi ne rencontre en Montréal qu'un ennemi qui le défie. Le tribun se trouve ainsi placé entre la haine franche et dangereuse de Montréal et les pratiques ténébreuses de Colonna qui, pourtant, a levé le masque et s'avance à la tête d'un parti nombreux. Toutes ces péripéties, que nous ne pouvons qu'indiquer, préparent le cinquième acte : Montréal apparaît au pied du Capitole, attendant en vain le tribun auquel il a jeté le gant. Colonna vient tenter un dernier effort pour se concilier Montréal; mais il ne réussit qu'à lui inspirer de l'horreur. Dès lors, la mort du trop loyal jeune homme est résolue, et Colonna, avec deux assassins, s'attache à ses pas; ce lui sera, d'ailleurs, un moyen de perdre Rienzi. Cependant le peuple, ameuté au pied du Capitole, monte les degrés en demandant la tête du tribun. Tout à coup, celui-ci paraît, seul, désarmé, descendant lentement et sans crainte. Le peuple, étonné, se rallie à lui; mais Colonna survient, l'accuse du meurtre de Montréal et, profitant de l'horreur que cette accusation fait naître, lui enfonce un poignard dans le sein. « Rienzi fut un tyran, s'écrie-t-il en agitant son arme. — Rienzi fut un grand homme, » répond le vieil ami du tribun. Ce drame est, sans contredit, l'un des meilleurs qui se soient produits pendant toute cette période de marasme littéraire qui a précédé le grand mouvement de 1830. Le style en est pur, sans affectation, ferme et vigoureux. L'action est bien conduite, et si l'auteur a cru pouvoir s'éloigner jusqu'à un certain point de la vérité historique pour ajouter à l'intérêt, on ne peut, du moins, lui reprocher d'avoir en rien péché contre la vraisemblance.

Rienzi, opéra, livret et musique de M. Richard Wagner; représenté à Dresde (Saxe) en 1842. Cet ouvrage a été dès l'origine destiné par M. Wagner à l'Opéra français. Il en écrivit lui-même le livret d'après le roman de sir Lytton Bulwer et en offrit, en 1840, la partition à M. Léon Pillet, qui la refusa. M. Anténor Joly, directeur du théâtre de la Renaissance, accueillit l'œuvre du compositeur et se mit en mesure de la faire entendre; mais il fit faillite avant que les répétitions commençassent. Une cantatrice de talent et de cœur, Mme Schrœder-Devrient, touchée de l'infortune de l'artiste, entreprit de faire représenter *Rienzi* sur le théâtre de Dresde. Elle réussit, et l'ouvrage obtint un succès tel, que son auteur fut nommé immédiatement maître de chapelle du roi de Saxe. Ceci se passait en 1842.

Rienzi, opéra en cinq actes, paroles et musique de M. Richard Wagner, livret traduit par MM. Nuitter et Guillaume; représenté pour la première fois à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 6 avril 1867 (v. l'article précédent pour l'origine et les destinées de cet ouvrage). Si la partition du célèbre chef de l'école néo-allemande trouve encore quelques admirateurs, tout le monde a été d'accord pour proclamer son livret absurde et absolument dénué d'intérêt dramatique. Deux patriciens romains, Orsini et Colonna, ont formé le projet d'enlever Irène, la sœur du tribun Rienzi; Adriano, fils de Colonna, défend la jeune fille contre ses ravisseurs; Colonna est enchanté de la conduite de son fils et lui permet d'épouser Irène; mais Orsini persiste dans son dessein; Rienzi paraît et fait appel au peuple, qui lui décerne une ovation. Irène est confiée à l'honneur d'Adriano; Rienzi est dictateur; Colonna, Orsini, ainsi que les ambassadeurs étrangers, lui rendent hommage. Mais Orsini, toujours vindicatif, tente d'assassiner le tribun; celui-ci a été protégé par sa cuirasse; il envoie à la mort Orsini et Colonna. Irène et Adriano demandent leur grâce et l'obtiennent; mais le dictateur, comme plus tard Masaniello, devient bientôt impopulaire; il fait appel aux armes et bat ses ennemis. Adriano jure de venger la mort de son père, tué dans la bataille. Le clergé, représenté par la personne du cardinal Raimondo, lui retire son appui; la foule se rassemble; un tumulte populaire s'élève; on met le feu au Capitole. Rienzi, Adriano et Irène y trouvent la mort. Tel est en peu de mots l'imbroglio de cet opéra, auquel le public n'a généralement rien compris. Les formes italiennes ne sont pas rares dans cet ouvrage; aussi Wagner l'a-t-il presque renié avec une ostentation dont personne n'a été dupe. Et cependant ce sont les passages écrits dans les conditions normales et traditionnelles de l'art qui ont seuls été remarqués et applaudis; nous voulons dire le chœur des messagères de la paix et la prière de Rienzi. Le reste est d'une sonorité creuse et pitoyable. La fréquence des *tutti*, les *tremoli* et l'emploi constant des instruments de cuivre rendent l'audition de cet opéra très-fatigante, et son véritable titre devrait être : *Much ado about nothing*. M. Pasdeloup, ayant eu la prétention de faire à l'égard de M. Richard Wagner ce que Habeneck fit autrefois pour les symphonies de Beethoven, consacra de grands efforts et d'assez folles dépenses à la mise en scène de cet opéra; il n'épargna rien pour en organiser le succès. Le ban et l'arrière-ban des Bavarois, des Prussiens, des Hessois, Wurtembergeois, Badois, auxquels vinrent se joindre les journalistes de la presse libérale, alors en grande majorité partisans de ce qu'on appelait la nouvelle école allemande, se donnèrent rendez-vous au Théâtre-Lyrique et s'efforcèrent en vain de faire un succès au favori du roi de Bavière : *Rienzi* était trop au-dessous de ce que la réputation du maître allemand promettait. On a eu beau dire que l'opéra de *Rienzi* est un de ses premiers ouvrages; qu'il n'avait pas encore répudié les habitudes de l'art italien; qu'il n'était pas encore en possession de son génie. Il est facile de répondre que si, depuis 1842, M. Richard Wagner avait produit une œuvre supérieure à *Rienzi*, M. Pasdeloup l'aurait choisie de préférence. C'est l'œuvre d'un excellent musicien, doué d'une volonté énergique, mais d'une présomption et d'une jactance sans pareilles, manquant d'inspiration et émettant des théories creuses pour donner le change sur l'impuissance de son génie. M. Pasdeloup a beaucoup fait pour installer chez nous M. Wagner; en faisant exécuter pendant plusieurs années, par son orchestre, dans les concerts populaires, les quatre meilleurs morceaux de son compositeur favori, il est parvenu à lui donner une grande notoriété; il lui a recruté des partisans; mais on peut affirmer qu'il n'a pas été récompensé de ses labeurs. Il a monté l'opéra de *Rienzi* avec un luxe de décors et de costumes qu'on n'avait jamais vu au Théâtre-Lyrique, et cette entreprise a été plutôt ruineuse que profitable à sa direction et à l'art; on l'a blâmé d'avoir fait des frais aussi considérables pour une pièce telle, que beaucoup de collégiens de treize à quatorze ans n'en imagineraient pas une plus décousue et plus absurde, et pour une partition dont la musique a été jugée assourdissante. Le chœur des messagers de la paix et les couplets de soprano qui y sont intercalés se détachent gracieusement sur ce fond lourd et chargé de sonorités excessives. De même, la prière de Rienzi, à la fin de l'ouvrage, a paru délicieuse à entendre, en raison du contraste qu'elle forme avec le tumulte belliqueux qui règne dans l'ensemble de l'œuvre. Nous ne croyons pas qu'il existe un seul opéra où les *tutti* soient si fréquents et où les cuivres jouent un rôle aussi prépondérant. C'est du fracas et du fatras. Montjauze a bien chanté le rôle de Rienzi; Massy, Bacquié, Lutz, Giraudet et Labat ont interprété les rôles de Baroncelli, Cecco, Orsini, Colonna et Raimondo; Mlles Sternberg et Priola, ceux d'Irène et d'une des messagères de la paix. *Rienzi* a été représenté quatorze fois seulement et n'a été repris depuis ni au Théâtre-Lyrique ni ailleurs, à Paris.

RIENZI (Thomas-Marie GABRINO DE), érudit italien, général de l'ordre des clercs mineurs réguliers, de la famille du précédent, né à Rome en 1726, mort dans la même ville en 1808. Il était très-versé dans les mathématiques, les sciences naturelles, la numismatique et l'histoire ancienne. On a de lui : *Observations historiques et critiques sur l'histoire romaine de Denys d'Halicarnasse, contre l'opinion de Beaufort* (1797); *Mémoires sur le tribunat de Nicolas Rienzi* (1806). Il laissa à son parent, Domény de Rienzi, des manuscrits intéressants, que celui-ci perdit dans un naufrage et au nombre desquels se trouvait un *Mémoire sur l'état de Rome au temps de Rienzi*.

RIENZI (Louis-Grégoire DOMÉNY DE), savant et intrépide voyageur français, de la famille des précédents, né à Vaucluse en 1789, mort par suicide à Versailles en 1843. Très-jeune, il accompagna le Grec Ariston Télesphore dans ses voyages en Italie, en Afrique, en Syrie et dans l'Asie Mineure. De retour en France, il prit du service, devint capitaine d'infanterie, fit les campagnes de 1809 à 1814 et fut trois fois blessé. Abandonnant la carrière militaire après la Restauration, Rienzi se mit à parcourir l'Europe. Il se trouva aux siéges d'Athènes et de Missolonghi, où il commanda l'artillerie grecque. Parti ensuite pour l'Egypte, il découvrit les ruines d'Assab, de Syré, de Saba et d'Ophir, puis poussa son excursion en Abyssinie, en Arabie, dans les îles de la mer des Indes, dans l'Indoustan, en Chine et dans l'Océanie. En 1829, il s'embarquait à Macao pour rentrer en France, apportant avec lui une riche moisson d'objets d'art et de curiosité, des manuscrits précieux, ses propres observations; mais tous ces trésors furent engloutis par un naufrage. Plein de persévérance, il se remit à composer une nouvelle collection, que cette fois il put transporter sans acci-

dent, et dont il fit don à différents cabinets ou bibliothèques de France. La nouvelle de la révolution de 1830 lui parvint à l'île Bourbon; il l'accueillit avec enthousiasme. Les hommes de couleur de cette île le nommèrent leur député. Arrivé à Paris au mois d'août 1831, il communiqua le résultat de ses travaux à la Société asiatique, à la Société de géographie et aux journaux scientifiques ou littéraires de l'époque. Il avait précédemment publié de savants mémoires, où la science et la sagesse tant vantées des Egyptiens sont appréciées à leur juste valeur; il y soutient, contre Champollion le jeune, que les noms égyptiens étaient écrits en hiéroglyphes phonétiques, de même que les noms étrangers. On lui doit encore un *Dictionnaire géographique* et la partie de l'*Oceanie* dans l'*Univers pittoresque* de Didot (3 vol. in-8°).

RIENZO (Cola DE), tribun de Rome. V. RIENZI.

RIEPENHAUSEN (Ernest-Louis), graveur allemand, né à Gœttingue en 1765, mort en 1839. Il eut pour maître Chodowieçki et devint, en 1800, graveur de l'université de sa ville natale. Riepenhausen accueillit dans sa maison le poëte Burger, qui passa près de lui les six dernières années de sa vie. On doit à cet artiste : *Petites caricatures de Hogarth*, gravées à l'eau-forte dans l'*Almanach des Muses de Gœttingue* (1789 et années suivantes, 80 pl. in-12); *Grandes caricatures de Hogarth*, avec le texte explicatif de Lichtenberg (1794 à 1835, 88 pl. in-fol., en 16 livr.); *Croquis de quelques groupes de planches de Hogarth* (Vienne, 1807).

RIEPENHAUSEN (François), peintre et graveur allemand, fils aîné du précédent, né à Gœttingue en 1786, mort à Rome en 1831. Elève de son père, il aida Tischbein à illustrer l'édition d'Homère par Heyne, puis se rendit à Cassel (1804), à Dresde (1805) et en Italie (1806). Riepenhausen se fixa à Rome, où il mourut peu de jours après avoir embrassé le catholicisme. Il eut pour compagnon constant de sa vie et de ses travaux son frère Jean, avec qui il a exécuté les *Illustrations pour la vie et la mort de sainte Geneviève de Brabant*, d'après le drame de Louis Tieck (Francfort, 1806, in-fol., 16 grav. à l'eau-forte); la *Transfiguration de Raphaël*, grande peinture à l'huile (Rome, 1810); les *Peintures de Polygnote dans la Lesché de Delphes*, reproduites d'après un article critique de Gœthe et avec le secours de la description de Pausanias, avec un texte explicatif (Rome, 1815 et 1824, 2 part. gr. in-fol.); *Histoire de la peinture en Italie* (Stuttgard et Tubingue, 1820, in-fol., 3 cahiers avec 24 grav. d'après les principaux peintres italiens avant le Pérugin et avec l'aide d'autres graveurs allemands).

RIEPENHAUSEN (Jean), peintre, graveur et historien allemand, frère du précédent, né à Gœttingue en 1788, mort en 1860. Après avoir reçu des leçons de son frère, il continua ses études à l'Académie des beaux-arts de Cassel et à celle de Dresde. Ses rapides progrès lui valurent la bienveillance du roi de Westphalie, qui lui donna sur sa cassette une subvention pour aller terminer ses études en Italie. Il partit donc, en 1807, avec son frère et Tieck le poëte. La gravure absorba les premiers moments de son séjour à Rome. Il collabora, en effet, à l'ouvrage édité en 1869 par son frère sous le titre : la *Vie et la mort de sainte Geneviève*, album de grand format composé de quatorze gravures. Quelque temps après, il exécuta une vaste peinture : *Henri le Lion défendant l'empereur Frédéric contre une révolte des Romains*. Après ce tableau, d'un grand charme d'aspect et d'une exécution extrêmement habile, Jean Riepenhausen fit une excellente copie de la *Transfiguration de Raphaël* (1812); puis il écrivit avec son frère l'*Histoire de la peinture en Italie* (1820), dont les appréciations, les analyses et les critiques sont généralement justes et où l'on trouve d'excellentes esquisses de presque tous les chefs-d'œuvre italiens. Après la mort de son frère François, il continua la *Vie de Raphaël* commencée par son frère, et qui parut en 1834 sous la forme d'une suite de gravures représentant les phases diverses de l'existence de l'illustre peintre. Puis il reprit la palette, qu'il avait négligée longtemps, et il peignit successivement : la *Mort de Raphaël* (1836); le *Duc de Brunswick demandant à l'empereur Maximilien Ier la grâce des prisonniers* (1839); une *Madone avec saint Jean et l'Enfant Jésus* (1843); l'*Amour apprenant à lire à deux jeunes filles* (1845); *Jésus-Christ et les petits enfants* (1848), tableaux de grande dimension, qu'il a gravés lui-même et qui sont exécutés avec une science profonde des ressources du métier. Ayant quitté l'Italie, Riepenhausen alla s'établir à Dresde. Malgré l'accueil brillant qu'il y reçut, l'ennui vint attrister ses derniers jours et il cessa complètement de produire. Les Allemands le considèrent comme un grand artiste; mais il ne fut en réalité qu'un homme distingué.

RIES (Georges-Guillaume-Othon DE), poëte allemand, né à Hanau en 1763, mort à Copenhague en 1846. Il servit dans l'armée danoise de 1782 à 1807, devint alors chambellan du roi Chrétien VII, conserva ces fonctions sous son successeur Frédéric VI et quitta la cour en 1818 pour se vouer à la littérature. Tous ses ouvrages sont écrits en allemand. On a de lui : *Poésies* (Copenhague, 1792); *Ballades* (1817); *Adolphe à la jambe de bois*, poëme comique (Altona, 1818); le *Poëte voilé* (1818); *Sur les thèses théologiques de Claus Harms* (1818); *Légende sur le maître de l'Orient* (1824); *Rimes battelées, contes poétiques* (1822); *Charles de Léopol*, tragédie (1830); *Idées d'un poëte sur les finances* et *Idées sur l'organisation de l'armée*. Ries a inventé un instrument astronomique appelé le *topognome*, dont il a fait construire plusieurs modèles sur les édifices élevés de Copenhague.

RIES (Ferdinand), pianiste et compositeur allemand, né à Bonn en 1785, mort à Francfort en 1838. Son père était directeur de musique au service de l'électeur de Cologne. Après avoir étudié le violoncelle sous la direction de Bernard Romberg et s'être adonné à la composition, il se rendit à Vienne, où Beethoven se chargea de le former comme pianiste et le confia aux soins d'Albrechtsberger pour le contre-point.

En 1805, les Français s'étant emparés de Vienne, Ries fut arraché à ses travaux et incorporé dans l'armée comme sujet de la confédération du Rhin. Arrivé à Coblentz, il se fit réformer, passa alors à Paris, où il se produisit sans succès comme artiste, puis visita successivement Cassel, Hambourg, Stockholm, Saint-Pétersbourg et Londres (1813). Dans cette dernière ville, le violoniste Salomon le fit admettre dans la Société philharmonique, qui exécuta ses symphonies et applaudit à son double talent de pianiste de premier ordre et de compositeur. Ries acquit bientôt une brillante renommée et fut très-recherché comme professeur. En 1824, il retourna dans son pays natal, où il composa de grands ouvrages pour la scène, entre autres la *Fiancée du brigand*, opéra en trois actes (1830), qui obtint du succès dans plusieurs villes d'Allemagne. En 1831, Ries passa de nouveau en Angleterre, fit jouer à Londres *Liska* ou la *Sorcière de Gellenstein* et dirigea les festivals de Dublin. Peu de temps après, il fit un voyage en Italie, puis revint en Allemagne et accepta, en 1834, les fonctions de directeur de l'orchestre et de l'Académie de chant à Aix-la-Chapelle. Deux ans plus tard, il fit un nouveau voyage à Paris, puis à Londres, où il composa son oratorio de l'*Adoration des rois*, qu'il alla faire exécuter en 1837 au festival d'Aix-la-Chapelle. Cet oratorio est une œuvre capitale qui renferme des pages du style le plus élevé. Ries a publié avec Wegeler une *Notice biographique sur Ludwig de Beethoven* (Coblentz, in-4°), traduite par M. Legentil (1862, in-8°).

RIESA, ville de Saxe, province de Misnie, bailliage et à 22 kilom. N.-O. de Meissen, sur une petite rivière qui va se jeter dans l'Elbe; 2,300 hab. La crypte de son église, dit M. Adolphe Joanne, a la propriété de conserver les cadavres.

RIESBECK ou **RISBECK** (Gaspard), littérateur allemand. V. RISBECK.

·**RIESENBACHIE** s. f. (rié-zain-ba-chî — de *Riesenbach*, sav. allem.) Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des lopéziées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

RIESENBURG, en polonais *Prabutha*, ville des Etats prussiens (Prusse), sur une colline au pied de laquelle se trouvent les lacs de Mühlenteich et de Sorgen, à 20 kilom. E. de Marienwerder; 3,500 hab. Fabriques de draps et de chapeaux. Commerce de grains, de chevaux et de bestiaux. Son château, bâti par les chevaliers teutoniques, fut, jusqu'en 1587, la résidence des évêques de Poméranie.

RIESENER (Louis-Antoine-Léon), peintre, né à Paris en 1808. Fils d'un portraitiste qui eut au temps de David une certaine vogue, il fut admis de très-bonne heure dans l'atelier de Gros, l'ami de sa famille. M. Riesener débuta au Salon de 1833 par *Deux femmes et une chèvre* et *Jeune fille tenant une chèvre*, puis il exposa : *Jeune fille s'apprêtant à aller à la messe* (1834); *Sainte Madeleine*, *Baigneuse*, *Gardeur de vaches* (1835); *Flore*, *Bacchante* (1836), toiles qui furent remarquées et valurent à l'artiste une 3e médaille; *Education de la Vierge*, *Vénus* (1838); *Portrait de Marilhas* (1840); *Thalie*, *Léda* (1841); *Clytie changée en héliotrope* (1842); la *Naissance de la sainte Vierge*, la *Naissance de Jésus-Christ*, *Clytie*, la *Madeleine* (1849); *Berger et bergère* et quatorze portraits (1849). A l'Exposition de 1855, M. Riesener envoya, outre sa *Léda*, une *Vénus*, une *Bacchante* et la *Petite Egyptienne et sa nourrice*, morceau original et d'un ensemble charmant. Il obtint alors une médaille de 2e classe. Depuis lors, cet artiste consciencieux et distingué a exposé : deux portraits au pastel (1861); *Vue prise à Beuzeval*, *Idylle dans un paysage normand* (1863); *Erigone*, une *Nymphe* (1864), cette dernière achetée par l'Etat et qui fit décerner à M. Riesener une nouvelle médaille; *Jupiter s'endort dans les bras de Junon* (1865); *Portrait de la duchesse de Marcello* (1866); une *Baigneuse* (1867); *Vue des fonderies de Beuzeval* (1868); les *Muses* (1870); *Villégiature*, le *Ruisseau sous bois*, le *Sommeil secouant ses pavots* (1874), etc. On doit encore à cet artiste, qui a reçu en 1873 la croix de la Légion d'honneur, des pastels, des portraits, de nombreux dessins, etc.

RIESEN-GEBIRGE, c'est-à-dire *montagnes des géants*, anc. *Mons Asciburgius*, chaîne de montagnes de la partie orientale de l'Allemagne, entre la Bohême et la Silésie et entre les bassins de l'Elbe et de l'Oder, par conséquent entre ceux de la mer du Nord et de la Baltique; elle est la continuation N.-O. des Sudètes et se joint, vers l'O., aux montagnes de la Lusace. Elle a une longueur d'environ 100 kilom. de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., depuis les sources de la Metau et de la Neisse orientale jusqu'à celles de la Neisse occidentale et de l'Iser. La masse principale de la chaîne occupe généralement une largeur de 16 à 20 kilom.; le système des Riesen-Gebirge s'étend sur le pays circonscrit par la Neisse orientale, l'Oder, la Neisse occidentale, l'Iser, l'Elbe et la Metau, c'est-à-dire sur un espace qui a environ 210 kilom. du N. au S. et autant de l'E. à l'O. Outre les deux Neisse, affluents de l'Oder, et l'Ister et la Metau, affluents de l'Elbe, les principaux cours d'eau qui descendent de ces montagnes sont, sur le versant septentrional, la Bober et la Queiss, qui se dirigent vers le premier de ces fleuves, et, sur le versant méridional, l'Elbe et l'Aupa, son affluent. La pente exposée au N. est plus rapide que l'autre; la composition géologique de ces montagnes offre surtout du granit schisteux. Les principaux sommets sont : le Schneekopf (1,650 mèt. d'altitude); le Sturmhaube (1,513 mèt.); le Tafelfichte (1,126 mèt.).

RIESSER (Gabriel), jurisconsulte allemand, d'origine juive, né à Hambourg en 1806, mort en 1863. Il étudia le droit, puis se fit connaître par des ouvrages importants. En 1848, M. Riesser prit une part active aux débats de l'Assemblée nationale de Francfort, où il siégea dans les rangs de la gauche et dont il fut le vice-président. Lorsqu'il revint de Francfort à Hambourg, avec M. de Gagern, dans les premiers mois de 1849, il fut, de la part de ses concitoyens, l'objet d'une ovation triomphale. Nommé ensuite notaire de la ville de Hambourg, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Riesser a publié, pour défendre ses coreligionnaires, plusieurs ouvrages qui ont eu un grand retentissement, entre autres : *De la place en Allemagne du sectateur de la foi mosaïque* (1830); *Défense de l'égalité civile des juifs contre les objections du docteur Paulus, dédiée à l'Assemblée législative* (Altona, 1831); le *Juif, feuille périodique pour la religion et la liberté de conscience* (1832); *Eclaircissement critique des dernières discussions des états sur l'émancipation des juifs* (Altona, 1832); *Considérations sur la situation des sujets israélites dans la monarchie prussienne* (1833); *Pétition adressée à l'Assemblée des états de Bade par les citoyens badois appartenant à la confession israélite, pour obtenir la complète égalité des droits civils* (Heidelberg, 1833); les *Débats du Parlement anglais en 1833 sur l'émancipation des juifs* (1834); *Lettres juives* (1842).

RIET, rivière du Cap de Bonne-Espérance. Elle prend sa source aux monts Nieuweld et pénètre en Hottentotie pour se joindre au Sack, après un cours de 250 kilom. Ses principaux affluents sont le Visch-River et le Rhinocéros.

RIETBERG ou **RITTBERG**, bourg de Prusse, province de Westphalie, régence et à 67 kilom. S.-S.-O. de Minden, sur la rive gauche de l'Ems; 1,600 hab. Il est entouré de murs et possède un château, un gymnase et une maison de pauvres; fabriques de tabac et d'eau-de-vie.

RIETCHITSA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 311 kilom. de Vitebsk; 7,306 hab.

RIETCHITSA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 119 kilom. de Minsk; 4,097 hab.

RIETER (Henri), peintre et graveur suisse, né à Winterthur en 1751, mort à Berne en 1818. Il eut pour premier maître Schellenberg, peignit pendant quelque temps le portrait à Neuchâtel, puis se rendit à Dresde, où il étudia le paysage sous la direction de son compatriote Graf. S'étant établi à Berne en 1777, il fut obligé, comme son ami Freudenberger, de faire des portraits pour vivre; mais il renonça bientôt à ce travail mal payé et accompagna Aberli dans ses excursions pour dessiner et peindre des paysages de la Suisse. Il fit dans ces petits voyages un grand nombre d'excellentes études au crayon, à l'aquarelle et même à l'huile. Copier la nature avait tant d'attrait pour lui, qu'il restait des journées entières à la même place dans la campagne, sans songer à prendre de la nourriture. A partir de 1780, Rieter professa le dessin à Berne. On estime dans ses dessins la manière large et la main exercée; de plus ses tableaux se distinguent par un beau coloris. On cite comme son chef-d'œuvre un *Paysage italien*. Après la mort d'Aberli en 1786, Rieter continua la publication des paysages suisses de ce peintre, gravés à l'eau-forte. Il donna, en outre, huit autres vues de Suisse de plus grande dimension, également gravées à l'eau-forte et, de plus, coloriées, parmi lesquelles on remarque surtout la *Cascade du Reichenbach*, qu'il avait aussi peinte à l'huile, et la *Cascade du Giessbach*.

RIETI, ancienne *Reate*, ville du royaume d'Italie (Ombrie), ch.-l. d'arrondissement, sur le Velino, à 422 mètres au-dessus de la mer, dans un lieu peu sain, à 65 kilom. N.-E. de Rome; par 42° 24′ 25″ de latit. N. et 10° 22′ 40″ de longit. E. Evêché.

Cette antique cité sabine est généralement mal bâtie et a beaucoup souffert d'un tremblement de terre en 1785. En 1786, un seul bataillon français, sous les ordres du général Lemoine, y défit 4,000 fantassins et 800 cavaliers napolitains. On remarque dans la cathédrale une statue de Bernin et un tombeau de Thorwaldsen. Sur la rive droite du Salto, entre Rieti et Avezzano, se voient, dit-on, au sommet de collines boisées, les restes des villes des aborigènes et des Pélasges Arcadiens, citées par Denys d'Halicarnasse comme étant déjà détruites de son temps.

L'arrondissement de Rieti, limitrophe de l'Etat romain au S.-O., dont le sépare le Tibre, occupe le S. de l'Ombrie, entre l'arrondissement de Terni au N. et l'Abruzze Ultérieure IIe au S.-E. et à l'E.; 74,000 hab.

RIETSCHEL ou **RITSCHEL** (Ernest-Frédéric-Auguste), célèbre sculpteur allemand, né à Pielsnitz (Saxe) en 1804, mort à Dresde en 1861. Ce maître, le plus habile, sinon le plus illustre, de l'Allemagne moderne, montra de très-bonne heure les plus rares dispositions artistiques. Ses parents, qui le destinaient à la magistrature, durent renoncer à leurs espérances devant son irrésistible vocation. Envoyé à Dresde, il étudia la sculpture à l'Académie des beaux-arts de cette ville et il n'avait que seize ans lorsqu'il exécuta un *Neptune*, fort remarquable, pour la fontaine de Nordhausen. Voulant compléter ses études, Rietschel partit, en 1827, pour Berlin, où il prit des leçons de Rauch, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Le célèbre sculpteur le prit en affection, lui prodigua ses conseils, et, dès l'année suivante, le jeune artiste remportait le grand prix de sculpture avec un bas-relief représentant *Pénélope qui suit Ulysse devenu son fiancé* (1828). A la même époque, Rietschel fit le modèle de sa statue de *David*, puis il se rendit avec Rauch à Munich, où il fut chargé de travailler au fronton de la glyptothèque. De retour à Dresde, il exécuta sa statue en bronze de *Frédéric-Auguste II assis sur son trône*, avec quatre figures allégoriques (1831). Cet important travail, qui eut un grand succès, fit nommer Rietschel professeur de sculpture à l'Académie des beaux-arts de Dresde (1832). A partir de cette époque, l'artiste fut chargé d'exécuter un grand nombre de travaux. Puissant et magistral dans ses grandes figures décoratives, savant et pittoresque dans ses bas-reliefs, fin et distingué dans ses nus, il montra les aptitudes multiples d'une organisation hors ligne. Parmi ses œuvres, nous mentionnerons, à Dresde, la restauration du portail de la collégiale; la *Justice*, pour le palais de la diète; le tombeau du margrave *Dietmann*, à l'église Saint-Paul; douze bas-reliefs représentant l'histoire de la civilisation, dans l'escalier du palais japonais; les statues de *Gluck*; de *Mozart*, de *Schiller*, de *Gœthe*, etc.; la *Puissance de la musique* et *Oreste poursuivi par les Furies*, bas-reliefs au théâtre qui fut ouvert au public en 1841; les bustes des rois *Antoine*, *Jean* et *Frédéric II*, de la princesse *Amélie*, etc.; au nouveau musée, des statues et des bas-reliefs représentant l'*Histoire de la civilisation et des arts;* la statue de *Charles-Marie Weber*. A Leipzig, on voit de lui la statue de *Thaer*, son beau groupe de la *Pieta*, qui figure au musée, et, à l'Augusteum, douze bas-reliefs représentant des phases de la civilisation et quatre statues allégoriques des quatre Facultés. Au Grand-Opera de Berlin, il exécuta quatre grands bas-reliefs : *Apollon instruisant les pasteurs*, la *Métamorphose de Daphné*, la *Punition de Midas*, le *Supplice de Marsyas*. L'église de Sans-Souci possède de lui un groupe colossal en marbre, la *Sainte Vierge penchée sur le corps du Christ*, qui avait été commandé à l'artiste par le roi Frédéric-Guillaume IV. Rietschel a exécuté, en outre, les bustes de Luther et de l'électeur Auguste II pour la Walhalla de Ratisbonne; la statue de *Lessing*, pour Brunswick; *Saint Boniface tenant d'une main l'Evangile et de l'autre la croix*, à Fulda, etc. En 1855, Rietschel envoya à l'Exposition universelle de Paris quelques-unes de ses plus belles œuvres : la statue en marbre de *Cérès*, qui date de 1839; le beau groupe en marbre de la *Pieta;* l'*Ange au Christ*, bas-relief; l'*Amour domptant une panthère;* l'*Amour emporté par une panthère;* les *Quatre heures du jour* et le buste de Fra Listz. Ces morceaux excellents formaient une exposition qui fut très-remarquée. La presse française mit, d'une voix unanime, l'auteur au niveau des maîtres de l'école moderne. L'impression du public ne fut pas moins favorable. Enfin, le jury des récompenses, s'associant à cet hommage universel, accorda au statuaire allemand l'une des grandes médailles d'honneur, et le gouvernement lui donna la croix de la Légion d'honneur. Trois ans plus tard, en 1858, Rietschel fut nommé membre associé de l'Académie des beaux-arts de Paris, en remplacement de Rauch qui venait de mourir. En 1856, on érigea sur la place du Théâtre, à Weimar, un groupe magnifique en bronze, représentant *Gœthe s'appuyant sur Schiller* et tenant la même couronne de laurier. Dans cette œuvre magistrale, qui compte parmi les plus belles de

Rietschel, l'artiste a rejeté, comme dans ses autres statues, l'usage des draperies antiques pour présenter ses personnages sous le costume moderne. A partir de ce moment, le célèbre sculpteur produisit peu. A ses œuvres déjà citées nous ajouterons des bas-reliefs dont les sujets sont tirés de *Faust* et de *Goetz de Berlichingen*. Il laissa inachevées deux œuvres importantes, le *Monument du grand-duc Charles-Auguste*, à Weimar, et le *Monument de Luther*, à Worms.

RIETZ (Jules), compositeur allemand, né à Berlin en 1812. Il s'adonna de bonne heure à l'étude du violoncelle, apprit la composition de Mendelssohn-Bartholdy et fut attaché comme violoncelliste au théâtre de Berlin. Après avoir dirigé la musique du théâtre de Dusseldorf, il se rendit à Leipzig (1847), y devint directeur du chant au théâtre, professeur au Conservatoire, directeur de l'Académie de chant et reçut de l'université le titre honoraire de docteur en philosophie. En 1860, Rietz succéda à Reissiger comme maître de chapelle à Dresde. Outre des ouvertures, des symphonies, des chœurs, des concertos, etc., il a fait la musique de quelques drames de Hebbel, de Calderon, de Holtei et composé plusieurs opéras, notamment le *Corsaire*, *Georges Neumark*, *Jery* et *Baetly*, etc.

RIETZ (Wilhelmine ENKE, femme), comtesse DE LICHTENAU, maîtresse de Frédéric-Guillaume II. V. LICHTENAU.

RIEUMES, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. O.-S.-O. de Muret; pop. aggl., 1,185 hab. — pop. tot., 2,171 hab. Fabriques de draps. Belle forêt aux environs.

RIEUPEYROUX, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Villefranche; pop. aggl., 643 hab. — pop. tot., 2,956 hab. Près de l'église, qui date du XVe siècle et que surmonte une coupole bizarre, ont été découverts des sarcophages très-anciens.

RIEUR, EUSE s. (ri-eur, eu-ze — rad. *rire*). Personne qui rit, qui aime à rire : *Il faut faire taire ces* RIEURS. *Je ramassai le nœud de rubans pour le rendre à la belle* RIEUSE. (G. Sand.)

On cherche les *rieurs*, et moi je les évite.
LA FONTAINE.

En vain quelque *rieur*, prenant votre défense,
Veut faire au moins de grâce adoucir la sentence.
BOILEAU.

— Personne qui raille, qui se moque : *C'est un* RIEUR *insupportable. Il n'y a point de petite ville qui n'ait son* RIEUR. (Scarron.) *Venez ici, monsieur le* RIEUR, *et répondez.* (L. Viardot.)

N'allez point de nouveau faire courir aux armes
Un athlète tout prêt à prendre son congé,
Qui, par vos traits malins au combat rengagé,
Peut encore aux *rieurs* faire verser des larmes.
BOILEAU.

— *Avoir, mettre les rieurs de son côté, pour soi*, Faire rire aux dépens de son adversaire : *Si j'avais l'humeur batailleuse, mes agresseurs* AURAIENT EU *rarement* LES RIEURS DE LEUR CÔTÉ. (J.-J. Rouss.)

Les rieurs sont pour vous, madame, c'est tout dire ;
Et vous pouvez pousser contre moi la satire.
MOLIÈRE.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du tacco, oiseau voisin des coucous, qui habite le Mexique.

— s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette.

— Adjectiv. Qui rit, qui aime à rire : *Homme* RIEUR. *Jeune fille* RIEUSE. *Une personne* RIEUSE *et qui rit de bon cœur inspire la confiance.* (A. Fée.)

— Ornith. *Colombe rieuse*, Tourterelle à collier.

— **Encycl.** Ornith. La *rieuse*, appelée aussi *mouette à capuchon brun*, a environ $0^m,40$ de longueur totale; elle est à peu près de la taille d'un canard de basse-cour; la couleur générale de son plumage est d'un beau blanc, avec les parties supérieures d'un cendré bleuâtre un peu foncé, et des taches noires en avant des yeux, sur les oreilles et sur les rémiges extérieures; le bec et les pieds sont d'un beau rouge. Ces couleurs varient un peu suivant le sexe et les saisons. Cet oiseau est très-répandu en Europe; on le trouve toute l'année dans le midi de la France; en été, il fréquente les rivières et les lacs salés; en hiver, il vit sur les bords de la mer. Il niche près de l'embouchure des fleuves. Son nom vulgaire lui vient du son de sa voix, qui a quelque analogie avec un éclat de rire. Il est remuant et très-criard, surtout dans la saison des nichées.

RIEUSEMENT adv. (ri-eu-ze-man — rad. *rieur*). D'une manière rieuse, en riant : *Ces préparatifs achevés, on passait* RIEUSEMENT *et bruyamment à la table.* (Cussy.)

RIEUTORT, rivière de France. Elle descend du mont Liron (Gard), baigne l'arrond. du Vigan, coule d'abord à l'O., puis au S., en décrivant de nombreux circuits, arrose Sumène, entre dans le département de l'Hérault et se jette dans la rivière de l'Hérault, après un cours d'environ 25 kilom.

RIEUX s. m. (ri-eu). Pêche. Espèce de folle qu'on tend à travers les cours d'eau.

RIEUX, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Muret, sur la rive gauche de l'Arize; pop. aggl., 1,612 hab. — pop. tot., 2,211 hab. Fabriques de gros draps. C'est une ville très-ancienne que Jean XXII érigea en évêché. L'église, assez intéressante par son architecture, est surmontée d'une tour légère et hardie.

RIEUX, village et commune de France (Morbihan), arrond. et à 5 kilom. S. de Redon, sur la rive droite de la Vilaine; 1,663 hab. « C'est, dit M. Joanne, l'ancienne Duretie de la carte de Peutinger et l'une des stations de la voie romaine qui conduisait de Nantes à Vannes. Le château de Rieux fut démantelé, en 1496, par ordre de la reine Anne; en 1629, le cardinal de Richelieu en prescrivit la démolition. Le donjon fut ébranlé par la mine; il perdit son aplomb, mais il ne tomba pas, et il était resté ainsi penché jusqu'au tremblement de terre de 1799, qui en a déterminé l'écroulement. Les dépendances du château de Rieux ont été converties, dans ces derniers temps, en un élégant jardin anglais; ses ruines ne consistent plus guère aujourd'hui qu'en un grand portail flanqué d'une tour carrée, dont la largeur et la construction soignée indiquent une époque relativement moderne. »

RIEUX-MINERVOIS, village et commune de France (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arrond. de Carcassonne; 1,717 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, date de la fin du IXe siècle. C'est un des plus curieux monuments du midi de la France. « Son intérieur, dit M. Joanne, forme un polygone à quatorze faces, par conséquent sans angles sensibles, de 10 mètres de diamètre, qui soutiennent une coupole légèrement ovoïde, au moyen d'arcades cintrées formant un chœur d'un diamètre de moitié moindre que celui de l'église. L'arcade située exactement à l'E. est plus ornée que les autres. A diverses époques (XIIIe et XIVe siècles), des chapelles ogivales ont été ajoutées à l'église. Le clocher, peu élevé au-dessus de la coupole du chœur, est à sept pans percés chacun d'une petite fenêtre.

RIEUX (Jean DE), maréchal de France, né en 1342, mort en 1417. Il appartenait à une famille noble de Bretagne qui remonte à la fin du XIIe siècle. Il servit d'abord sous le prince de Galles, puis devint compagnon d'armes de Duguesclin, suivit Charles VI dans sa guerre contre le duc de Bretagne (1392), se distingua à la bataille de Rosebecq et fut nommé maréchal de France en 1397. Rieux battit les Anglais en Bretagne (1404), puis fit un voyage en Angleterre et se démit de sa charge de maréchal, par suite de ses infirmités, en 1411.

RIEUX (Pierre DE), maréchal de France, fils du précédent, plus connu sous le nom de **maréchal de Rochefort**, né à Ancenis en 1389, mort en 1438. Il était gouverneur de Saint-Malo, lorsque, à la mort de son père, il lui succéda comme maréchal de France, n'ayant encore que vingt-huit ans. Les Bourguignons s'étant emparés de Paris, il rejoignit le dauphin à Bourges avec un corps de troupes, combattit ensuite les Anglais dans l'Angoumois, fut fait prisonnier, recouvra peu après la liberté et se signala aux siéges de Rouen et de Tours (1419-1420). Après avoir défendu avec succès Saint-Denis (1435), il chassa les Anglais de Dieppe et les contraignit à lever le siége d'Harfleur (1437). Comme il revenait sur Paris, Guillaume Flavy, commandant de Compiègne, vendu aux Anglais, le fit arrêter et mourir de misère dans les prisons du château.

RIEUX (Jean IV DE), capitaine français, de la famille du précédent, né en 1447, mort en 1518. Il suivit le duc François à la guerre du Bien public, devint maréchal de Bretagne (1470), lieutenant général (1472), fut chargé de la tutelle d'Anne de Bretagne, négocia le mariage de cette princesse avec Charles VIII, suivit ce roi dans l'expédition de Naples et fut nommé par Louis XII commandant du Roussillon.

RIEUX, fameux ligueur, mort en 1593. Il se rendit célèbre autant par ses brigandages que par sa bravoure. Il défendit le château de Pierrefonds contre le duc d'Epernon (1591) et contre le maréchal de Biron, secourut Noyon assiégé par Henri IV, tenta d'enlever ce roi (1593) dans la forêt de Compiègne, entreprise qui n'échoua que par une circonstance imprévue, et fut enfin surpris par un détachement de royalistes au moment où il arrêtait des voitures publiques. Il fut pendu comme voleur, à Compiègne.

RIEUX (Renée DE), connue sous le nom de **la belle Châteauneuf**, maîtresse de Charles IX et de son frère le duc d'Anjou. V. CHÂTEAUNEUF.

RIEZ (*Reii Albici*) bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-O. de Digne, sur le penchant du mont Saint-Maxime, dont la Colostre baigne la base; pop. aggl., 2,395 hab. — pop. tot., 2,564 hab. Fabriques de cardes, tanneries; commerce de truffes, d'huile, de vin et d'amandes. C'est l'ancienne Albèce (*Colonia Augusta Reiorum*), érigée en colonie romaine sous le patronage d'Auguste et dévastée plusieurs fois par les barbares. L'évêché de Riez fut supprimé à la Révolution. On y remarque encore quelques monuments gallo-romains; les plus curieux sont quatre colonnes corinthiennes de granit gris avec chapiteaux, bases et entablements de marbre, situées près de la rivière, et huit colonnes du même granit placées sur la rive opposée de la Colostre. La rotonde qui s'élève sur le champ de foire décorait la principale place de la cité romaine. On remarque aussi à Riez un autel taurobolique bien conservé et la chapelle Sainte-Maxime, ornée de six belles colonnes en hémicycle, l'ancien palais épiscopal et les ruines de plusieurs couvents. Les nombreux débris antiques, tels que tronçons de colonnes de granit, restes de mosaïques, etc., que l'on découvre tous les jours à Riez ou aux environs prouvent que cette ville devait être très-considérable sous la domination romaine.

RIFAAT-PACHA (Sadik), homme d'Etat ottoman, né en 1798, mort en 1855. Ambassadeur à Vienne en 1837, il fut élevé à la dignité de pacha en 1840, entra au conseil d'Etat et fut chargé, après la conclusion de la Quadruple Alliance, d'une mission auprès de Méhémet-Ali. Nommé ensuite secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, il prit, en 1841, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva neuf mois, après lesquels il alla reprendre son poste d'ambassadeur auprès de la cour de Vienne. En 1842, Rifaat-Pacha fut rappelé à Constantinople et devint successivement ministre de la marine, avec le titre de capitan-pacha (grand amiral), président du conseil de l'empire après la chute de Riza-Pacha (1845) et ministre de l'instruction publique, département nouvellement créé (1846). Depuis cette époque, tour à tour en faveur ou en disgrâce, il a été ministre des finances (1848), président de la cour de justice, ministre des affaires étrangères (1853), membre du conseil du tanzimat et président du conseil de guerre (1855).

RIFAUT (Louis-Victor-Etienne), compositeur, né à Paris en 1799, mort à Orléans en 1838. Il était fils d'un contrebassiste de l'Opéra. En 1811, il entra au Conservatoire, où il reçut les leçons d'Adam, puis de Berton, et obtint, en 1821, le premier grand prix au concours de l'Institut. Après avoir séjourné à Rome, à Naples, à Vienne, à Munich et à Dresde, il revint à Paris vers 1825 et reprit, au théâtre de l'Opéra-Comique, les fonctions d'accompagnateur qu'il exerçait avant son départ. En 1828, il fut nommé chef de chant du même théâtre et obtint, en 1833, la place de professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire. Rifaut ne manquait ni de science ni de verve mélodique; il trouvait même des idées originales; mais il eut le malheur de ne rencontrer que des poëmes médiocres. Un air italien, *Non sodir se pena sia*, écrit par lui et gravé à Vienne, prouve ce qu'il eût fait si les paroliers l'avaient mieux servi. Voici la liste des opéras qu'il a composés : le *Roi et le batelier*, opéra-comique en un acte, avec Halévy, paroles de M. de Saint-Georges (Opéra-Comique, 1827); *Un jour de réception*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Henri Dupin et *** (Opéra-Comique, 1828); la *Sentinelle perdue*, opéra-comique en un acte, paroles de M. de Saint-Georges (Opéra-Comique, 1834), ouvrage très-agréable qui obtint un succès de bon aloi. Un des airs de la partition est resté populaire, grâce à MM. les vaudevillistes; *Gasparo*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Vanderbuch et de Forges (Opéra-Comique, 1836).

RIFF (le), chaîne montagneuse du Maroc, qui s'étend, à l'entrée de la Méditerranée, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à la frontière occidentale de l'Algérie, sur une longueur moyenne de 330 kilom. et une largeur de 50. Les pics les plus élevés atteignent 900 à 1,000 mètres. C'est autour du cap *Tres-Forcas* qu'a établi son quartier général la piraterie africaine régulièrement constituée. Au fond du rivage et dans ses replis se tapissent les barques, les unes échouées sur le sable, d'autres retirées dans des grottes, la plupart abritées sous des toits de sable et de terre recouverts de branches d'arbres. Elles appartiennent aux Riffains, qui, couchés sur les falaises, épient au loin l'horizon. A la vue d'un navire de commerce arrêté par le calme ou luttant contre le courant, ils se précipitent en armes dans leurs embarcations. Arrivés à portée de leur proie, ils effrayent à coups de fusil l'équipage, qui le plus souvent s'enfuit dans les canots, puis, après s'être partagé la cargaison, ils détruisent le navire. Les bâtiments que la tempête jette sur la côte des Riffains sont encore moins épargnés. Les brigands ne se font pas faute, en cas de détresse, d'arborer le drapeau blanc, symbole d'amicale hospitalité. Malheur à qui s'y fie! Les marins et les passagers qui tombent entre leurs mains sont impitoyablement massacrés, à moins que l'espoir d'une forte rançon ne préserve leur vie. En attendant, ils subissent le plus dur esclavage. Il est honteux que de tels excès se produisent en plein XIXe siècle, presque sous le canon de Gibraltar et de Ceuta, à quelques lieues de l'Algérie. En 1852, l'Angleterre chargea l'amiral Napier de venger ses nationaux; mais le futur vainqueur de Théodoros se borna à quelques promenades à portée des côtes. En 1856, le prince Adalbert de Prusse se montra plus hardi; mais sa hardiesse faillit lui coûter la vie, ainsi qu'à ses braves compagnons. La France a plus osé que l'Angleterre et mieux réussi que la Prusse. Au mois d'août 1854, le commandant du *Newton*, M. Hugueteau de Chaillé, reconnut d'aussi près que possible tout le littoral du Riff. Accueilli par des coups de fusil, il en fit immédiatement justice en canonnant les barques des pirates. Deux jours après, les principaux chefs, frappés de terreur, venaient humblement implorer leur pardon. Depuis lors, le pavillon de la France a toujours été respecté; mais les Riffains continuent à exercer la piraterie contre les autres nations, et les navires français eux-mêmes ont été invités à passer à 15 milles au large.

RIFFARDEAU (Charles-François DE), duc DE RIVIÈRE, général et diplomate français. V. RIVIÈRE.

RIFFAUDEUR s. m. (ri-fô-deur). Argot. Voleur qui brûle les pieds des gens qu'il veut dépouiller, pour les contraindre à indiquer l'endroit où ils ont caché leur argent.

RIFFAULT DES HÊTRES (Jean-René-Denis), chimiste français, né à Saumur en 1752, mort à Paris en 1826. Il fut successivement commissaire des poudres au Ripault, près de Tours, avant et pendant la Révolution, membre du conseil des Cinq-Cents, puis, sous l'Empire, l'un des trois administrateurs généraux des poudres et salpêtres, et contribua puissamment à simplifier les procédés de fabrication. On lui doit : *Manuel du commissaire des poudres et salpêtres* (1800, in-8°); *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon* (1812, in-4°, 40 pl.); l'*Art du salpêtrier* (1815, in-4°). Il a fait connaître chez nous, par des traductions, les meilleurs traités élémentaires de chimie des Anglais et fourni plusieurs *Manuels* à la collection Roret.

RIFFAUT (Adolphe-Pierre), graveur, né à Paris en 1821, mort en 1859. Il étudia successivement sous la direction de MM. Roemhild, Colin, Giraud et Dieu, acquit la science approfondie de tous les procédés connus en matière de reproduction : aqua-tinta, burin, eau-forte, etc., et devint un des plus éminents praticiens de notre temps. Il débuta, vers 1839, par de charmantes gravures que publiait l'*Artiste* et dont les meilleures sont une *Diane chasseresse* de M. Diaz, l'*Appel des condamnés* de M. Muller, une *Boutique à Alger* de Decamps, etc. Ces productions lui valurent une vogue bien méritée. En 1845, la *Sainte Marie*, aqua-tinta superbe, d'après Schopin, ouvrit la série de ces gravures dont le succès dure encore. Elle fut suivie de l'*Ecce homo* de Guido Reni (1848) et du *Petit souper du Régent*, d'après Emile Wattier (1850), épreuve exquise de finesse et d'esprit. A cette même époque, Riffaut entreprit de graver en fac-simile la *Galerie des personnages célèbres du* XVIe *siècle*, d'après les *Crayons contemporains* de la Bibliothèque nationale. Riffaut resta près de neuf ans à mener à bonne fin cette collection curieuse (1848-1857). Toutefois, il ne se laissa pas tellement absorber par ce labeur important qu'il ne trouvât le temps d'illustrer de gravures polychromes le *Pater espagnol*, l'*Histoire de Louis-Philippe*, le *Molière*, une *Vie de la Vierge*, d'après Bigioli, etc. Vers 1853, Riffaut s'éprit d'un bel enthousiasme pour la photographie appliquée à la reproduction de la peinture et des dessins. Il obtint dans ce genre des résultats merveilleux; mais ces photographies, si réussies qu'elles soient, ne se peuvent comparer, à notre avis, à ses planches originales. Constatons néanmoins l'accueil empressé que reçurent ces épreuves à l'Exposition d'Amsterdam et à celle de Paris (1855), où elles obtinrent une médaille en Hollande et une médaille de 1re classe en France. Pour nous, le mérite de ces sortes de travaux n'est que secondaire; ces reproductions, malgré leurs excellentes qualités, sont simplement le résultat d'une opération héliographique. C'est le soleil qui opère lui-même et l'art n'y joue qu'un rôle très-secondaire. Cette réserve faite, il nous faut reconnaître que le *Portrait de M. le comte de Nieuwerkerke*, d'après un dessin d'Ingres, celui de *Rachel* et celui de *Niepce de Saint-Victor* sont des trompe-l'œil d'un exactitude parfaite. Même jugement pour les *Yacks* de Mlle Rosa Bonheur. N'oublions pas non plus, toujours par le même procédé, les dix-huit planches de la *Galerie zoologique*, d'après les dessins de MM. Deveria et Louis Rousseau.

RIFLADE s. f. (ri-fla-de — rad. *rifler*). Eraflure, blessure qui ne fait que rifler.

RIFLARD s. m. (ri-flar — rad. *rifler*). Techn. Grand rabot à deux poignées, dont on se sert pour dégrossir le bois. ‖ Grosse lime dont on se sert pour dégrossir les métaux.

— Constr. Sorte de gros ciseau employé à divers usages par les maçons.

— Pop. Grand parapluie. ‖ Ce *mot vient* d'un acteur de l'Odéon, qui, chargé de jouer le rôle de Riflard dans la *Petite ville* de Picard, parut sur la scène avec un énorme parapluie.

— Comm. Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison.

— **Encycl.** Constr. Le *riflard* est une espèce de ciseau à manche en bois dur, dont la lame en acier a $0^m,06$ de largeur. On s'en sert dans la maçonnerie pour recouper les repères et les nus, pour dégager les cueillies d'angle, couper les arêtes et dégrossir les

moulures, lorsqu'on les exécute à la main; on l'emploie aussi pour nettoyer les plâtres dans les endroits où l'on ne peut atteindre avec la truelle brettée. Cet outil doit avoir une lame en acier dur, privée de paille et le plus mince possible; on allonge son biseau et on fait son tranchant parfait et un peu en onglet pour le rendre plus commode pour dégager les angles.

RIFLEAU s. m. (ri-flô). Techn. Veine de matières étrangères qui se trouve dans un banc d'ardoise.

RIFLEMAN s. m. (raï-fle-mann — mot anglais formé de *rifle*, carabine, et de *man*, homme). Sorte de carabinier anglais. ‖ Pl. RIFLEMEN.

— **Encycl.** On a par erreur daté l'institution des *riflemen* de 1854. Dès la fin du siècle dernier, les Anglais et les Américains, se faisant la guerre, possédaient de ces troupes. Dans la milice de la Grande-Bretagne, le 60e de ligne, nommé Royal-Américain, est le premier corps qui fut organisé en *riflemen*. Pendant les guerres contre l'empire français, les Anglais organisèrent plusieurs autres régiments, entre autres le 95e, et tous ces corps furent formés en brigade vers 1816 et mis sous le commandement général de sir David Dundas, qui avait été colonel de l'un d'eux, et plus tard il y eut des *riflemen* de cavalerie. En 1853, tous ces corps furent armés de la carabine Minié, qui venait d'être adoptée pour le service, et le nom des *riflemen* ne tarda pas à se faire connaître en Crimée. Comme on ignorait à peu près absolument leur existence avant cette époque, presque tous nos écrivains français se sont imaginés que les *riflemen* avaient été créés au commencement de la guerre de Crimée, en vue de cette guerre, erreur qui, grâce à différentes publications, s'est répandue dans le public.

RIFLER v. a. ou tr. (ri-flé. — Ce mot, qui signifiait dans l'ancienne langue racler, ratisser, limer, enlever en raclant, puis enlever en général, emporter, saisir, piller, est venu du germanique : allemand *riffelu*, racler, ratisser, de la même famille que *reiben*, frotter, ratisser, triturer, broyer; scandinave *rifà;* ancien haut allemand *riban*, frotter, broyer; *rjifilôn*, scier, toutes formes qui sont probablement dérivées de la racine sanscrite *ri*, frotter, racler, ratisser). Egratigner, écorcher, blesser superficiellement. ‖ Vieux mot.

— Pop. Manger avidement : *Il* RIFLA *le ragoût, après* AVOIR RIFLÉ *seul le potage.*

— Techn. Dégrosssir, aplanir, limer avec le riflard : RIFLER *une planche.*

RIFLOIR s. m. (ri-floir — rad. *rifler*). Techn. Nom donné à diverses sortes de limes.

— **Encycl.** Le *rifloir* est une sorte de lime dont se servent les sculpteurs, les graveurs sur acier, les serruriers, les arquebusiers, les couteliers, les orfèvres, etc., et dont la forme varie suivant la spécialité des artistes ou des ouvriers qui l'emploient.

Le *rifloir* de l'argenteur est une lime ronde, taillée et courbée par les deux bouts.

Le *rifloir* d'arquebusier est un morceau d'acier trempé, long d'environ 7 pouces, emmanché comme une lime et ployé en trois parties, dont celle du dessous forme une lime arrondie.

Le *rifloir* du fondeur est un outil d'acier garni d'une poignée dans le milieu de sa longueur et dont les extrémités un peu courbées forment râpe pour les petits ouvrages. On s'en sert pour enlever l'espèce de croûte très-dure qui s'est formée à la surface des ouvrages qui sortent du moule.

Le *rifloir* du ciseleur et du graveur est un outil d'acier courbé par les deux bouts en forme de S. La partie du milieu qui sert de poignée est lisse ou à pans; l'une des extrémités est ronde et taillée en lime; l'autre est arrondie par les arêtes, mais un peu aplatie et taillée en lime; elle sert pour les endroits où la première ne peut atteindre; d'ailleurs il en existe de toutes les dimensions pour tous les genres d'ouvrage.

Le *rifloir* sert à effacer les coups de burin en limant la partie sur laquelle on a opéré avec les autres outils.

Le *rifloir* de monnayeur est une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles ou des coins se servent pour dresser et nettoyer les figures en relief ou en creux.

Le *rifloir* de fabricant de tabatières est une petite branche de fer dont l'extrémité est en forme de lime; il y en a de courbés un peu par le bout; on les appelle *rifloirs à pied de biche;* d'autres, pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, sont les *rifloirs à charnière*, et ils ont reçu ce nom de ce qu'ils servent au confectionnement des charnières.

Le *rifloir* d'orfèvre est une espèce de lime taillée par les deux bouts; ces bouts sont plus ou moins gros ou plus ou moins fins, proportionnellement au calibre du *rifloir;* ils sont aussi recourbés, afin de pouvoir s'insinuer dans tous les coudes où leur usage est nécessaire.

RIFODÉ s. m. (ri-fo-dé). Nom donné autrefois à des mendiants qui, accompagnés de leurs femmes supposées et de leurs enfants prétendus, parcouraient les rues en montrant un certificat d'après lequel le feu du ciel avait détruit leurs maisons et leurs biens. ‖ Aujourd'hui, on les appelle PIQUEURS dans certains départements.

Rig (CHANT DE), poëme des anciens Scandinaves. C'est un chant politique et historique, contenant, sous une forme mythologique, l'origine sacrée de la hiérarchie sociale dans le Nord, celle des trois ordres qui la constituent et en même temps la succession des trois races qui ont peuplé la Scandinavie et dont chacune correspond à l'un de ces trois ordres. Nous résumons ce poëme d'après M. J.-J. Ampère (*Littérature, voyage et poésie*).

Un des Ases ou dieux, Heimdall, sous le nom de Rig, qui veut dire *le fort*, *le puissant*, arrive sur le bord de la mer, en un certain pays; là, il trouve deux époux, dont les noms sont symboliques : c'est le bisaïeul et la bisaïeule (Edda). Ses hôtes lui offrent un pain grossier et la chair d'un veau; ensuite il se place dans leur couche, au milieu d'eux. Il passe ainsi trois nuits, puis reprend son chemin. Neuf mois s'écoulent et l'aïeule enfante un fils; on répand sur lui l'eau lustrale (ancien baptême des Scandinaves) et on l'appelle l'*esclave* (Thrœl). « Il était noir, la peau de ses mains était rude; ses genoux étaient arqués, ses doigts épais, sa figure hideuse, son dos courbé, ses talons saillants. »

Quand il fut devenu fort, son occupation était de travailler l'écorce, de faire des paquets de branchages et de les porter à la maison. Une femme errante vint dans sa demeure; la plante de ses pieds était meurtrie, ses bras étaient brûlés par le soleil, son nez était déprimé. Elle s'appelait la *servante*.

Ce couple misérable s'unit, et de cette union résulta la race des esclaves.

Ensuite Rig vient dans la maison d'un autre couple. Cette fois, ses hôtes se nommaient le grand-père et la grand'mère. « Le mari construisait un métier à tisser; sa barbe était soignée; il avait une touffe de cheveux sur le front; son vêtement était serré; il y avait un coffre sur le plancher. La femme faisait tourner le rouet et préparait des vêtements. » Rig se couche encore entre eux et passe ainsi trois nuits; neuf mois après, il naît à la grand'mère un fils qu'on appelle le *paysan* (Kael). « On l'enveloppa dans le lin. Sa chevelure était rouge et son teint rubicond, ses yeux étincelants. » Il devint fort, apprit à dompter les taureaux, à faire des charrues, à construire des maisons de bois, à bâtir des granges. Il épousa une femme qui s'appelait la *Diligente;* de là est sortie la race des paysans.

Rig s'en alla ensuite dans une demeure tournée au sud. Là était un couple qui s'appelait le père et la mère. « L'époux était assis et tordait le nerf d'un arc; il fabriquait des flèches; la mère tissait la toile, affermissait ses manches... Ses sourcils étaient plus beaux, son sein plus éblouissant, son col plus blanc que la neige la plus pure. »

Rig ayant encore cette fois couché entre les deux époux, neuf mois après la mère mit au monde un fils qu'elle enveloppa de soie; on l'arrosa de l'eau sacrée et on le nomma le *Noble* (Jarl). « Sa chevelure était blanche, ses joues vermeilles; ses yeux brillaient comme ceux d'un petit serpent. » Le Noble grandit; il apprit à brandir la lance, à tordre le nerf de l'arc, à fabriquer des flèches, à monter sur des chevaux, à lancer des chiens de chasse, à tirer le glaive, à nager. « Rig vint à sa demeure, lui donna son nom, l'avoua pour son fils, lui enseigna les runes et voulut qu'il conquît la terre à la pointe de son glaive. Le Noble (Jarl) épousa la fille du *baron* (Herser); leurs enfants se livrèrent à l'art de la guerre. Le plus jeune d'entre eux, appelé Konr (le *chef*, le *roi*), connut les runes, « les runes du temps, les runes de l'éternité. Il sut sauver la vie des hommes, émousser le tranchant des glaives, apaiser la mer. Il comprit le chant des oiseaux, il sut éteindre le feu, calmer et endormir les douleurs. Il posséda la force de huit hommes. » Mais au milieu de cette science il fut troublé par une corneille qui lui dit qu'il ferait mieux de monter à cheval et de coucher des armées dans la poussière. Elle lui parle de Dan et de Danpr, qui possèdent des terres meilleures que les siennes, qui sont habiles marins et bons guerriers; et là finit ce qui reste de ce chant singulier.

L'intention politique de ce chant est évidente; c'est d'exprimer l'institution divine de l'ordre social tel qu'il existait en Scandinavie. L'esclave, le paysan, le noble sont désignés par leur nom et caractérisés par les occupations qui leur sont attribuées. Tous trois sont fils d'un dieu. Ainsi là, comme en Orient, la législation essaye de s'appuyer sur la théologie. L'intention historique du *Chant de Rig* n'est pas moins certaine; les trois couches de la population, la race finnoise, les Goths et les ases, sont personnifiées dans les trois fils de Rig.

RIGA, ville de la Russie d'Europe, capitale du gouvernement de Livonie, sur la Dvina occidentale, à 600 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg et à 15 kilom. du golfe de son nom, par $56^{\circ} 57' 10''$ de latit. et $21^{\circ} 45' 31''$ de longit.; 103,000 hab. Consistoire luthérien, cour d'appel, consulats, sociétés savantes, bibliothèque, gymnase, trois écoles de district. Jusqu'à ces dernières années, Riga ressemblait à une ville allemande du moyen âge. Les rues étaient toutes étroites et tortueuses; la ville proprement dite était entourée de fossés et de remparts. Un pont flottant en bois réunissait le corps de la cité avec le faubourg de Mitau. Ce pont a été remplacé, en 1873, par un pont de pierre. De nouvelles rues larges et belles ont transformé une partie de la ville. Mais une grande partie de ses vieux quartiers a conservé son ancienne physionomie. Les rues sont si étroites que deux voitures peuvent à peine y passer de front. C'est du haut du pont que la ville présente aux yeux du spectateur le panorama le plus curieux.

Riga possède quelques édifices remarquables, parmi lesquels nous citerons en première ligne l'hôtel de ville, qui se distingue extérieurement par une architecture et une décoration pleines d'originalité. Rien de plus fantastique et de plus pittoresque en même temps que la façade du milieu de la tour. Après l'hôtel de ville, les édifices les plus dignes d'attention sont la nouvelle Bourse, décorée à l'intérieur d'une riche colonnade de marbre; l'église de Ritterschaft ou de Saint-Pierre, construite en 1406, et celle qui est dite le Dom, construite en 1204; l'arsenal; la maison des orphelins; l'ancien château des grands maîtres de l'ordre Teutonique; l'hôpital et l'hôtel des Têtes-Noires, où l'on voit, entre autres curiosités, un service en argent dont la fabrication remonte à plus de trois siècles, le portrait de Gustave-Adolphe et des autres souverains de Livonie, etc.; enfin la colonne de granit élevée sur la Schlossplatz (place du château) en l'honneur d'Alexandre Ier et surmontée d'une statue de la Victoire. Outre un grand nombre de puits particuliers (près de deux mille) et onze puits artésiens, il y a à Riga un aqueduc qui amène l'eau jusque dans les maisons.

Riga partage avec plusieurs autres villes courlandaises le privilége d'avoir un conseil municipal dont les attributions sont très-étendues. « Ce conseil, qui se recrute par lui-même, dit Schnetzler, et que préside le bourgmestre en fonction, a droit de nomination à toutes les places du ressort, soit de la cité, soit de l'Eglise. Deux fois par an, il se réunit en assemblée générale avec une députation de la grande guilde, qui embrasse les trois guildes russes, plus tous les citoyens notables et une députation de la petite guilde (à laquelle appartiennent tous les autres habitants en jouissance complète du droit de bourgeoisie), afin de délibérer sur les affaires municipales, les contributions, l'administration de l'Eglise, les œuvres de bienfaisance, hôpitaux, fondations de toute espèce, caisse des pauvres, établissements de sauvetage, assurances contre l'incendie, etc.

Le port, formé par une anse de la Dvina occidentale, est accessible en été aux bâtiments d'un tirant d'eau de 4 mètres; les navires d'un tirant plus fort, à cause d'une barre qui se trouve à l'embouchure même du fleuve, sont obligés de s'alléger d'une partie de leur cargaison à Bolderaa, village situé à 14 kilom. au-dessus de Riga, à l'embouchure d'une rivière du même nom.

En 1865, il est entré dans le port de Riga 2,187 bâtiments, dont 1,412 sur lest; il est sorti 2,169 bâtiments, dont 3 sur lest; total, 4,356. Les valeurs importées étaient de 8,800,000 roubles; les valeurs exportées de 26 millions de roubles; total, 34,800,000 roubles ou 139,200,000 francs.

Riga occupe, sous le rapport commercial, le troisième rang en Russie; mais les nouvelles lignes de chemin de fer ont doublé l'importance de cette ville et sa prospérité commerciale paraît destinée à éclipser celle d'Odessa. « Riga, qui pourra, dit Schnitzler, devenir un jour un port de transit pour les marchandises du commerce de l'Occident avec la Perse et l'Inde, est pour le moment (1869) avant tout un port d'exportation; on y va chercher du lin (nulle part on n'a un plus grand choix de cet article), du chanvre, de la graine de lin et de chanvre, du bois, du suif, des peaux, du blé, etc. Ce qu'on y importe le plus, c'est le sel, les vins et spiritueux, les denrées coloniales, le coton et les cotonnades, le tabac, les harengs, etc. Les droits de douane perçus à Riga dépassent souvent 12 millions de francs. On apporte annuellement à Riga une quantité très-importante de sel, principalement de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal, de la France et de l'Italie, pour l'approvisionnement des gouvernements de Livonie, de Courlande, de Vitebsk, de Vilna, de Minsk, etc. Entre les mains des marchands de Riga, cette denrée tient lieu de monnaie et facilite ainsi les échanges commerciaux. C'est en sel que les marchands payent en partie le lin, le chanvre, les céréales et autres produits, tant achetés sur place par leurs commis qu'apportés à Riga par les producteurs. Les droits sur le sel étant modérés, on l'apporte comme lest. Les harengs salés sont apportés à Riga de Norvége et en partie de la Hollande et de l'Angleterre; les harengs s'écoulent dans les mêmes provinces que le sel et, de même que cette denrée, entrent comme monnaie dans les règlements de compte des marchands. Citons, parmi les autres principaux articles d'importation : l'huile d'olive, les fruits, les épices, les articles manufacturés, le sucre, la soie, les matières tinctoriales, le plomb, l'étain, le bois des îles, etc. Par le nombre de ses fabriques et de ses métiers, Riga est une des villes les plus industrieuses de l'empire de Russie. Dans la ville même et ses environs se trouvent de nombreuses fabriques de chandelle, de savon, de cuir et de verre, des moulins à huile, des scieries, des fonderies de fer et quelques fabriques de toile. La fabrication des draps et surtout des draps fins est d'une grande importance. Les velours de coton de Riga forment encore un article de commerce avec la Chine. Les fabriques de tabac et de cigares fournissent leurs produits à toute la région baltique et à Saint-Pétersbourg même. La confection des cordages occupe de nombreux ouvriers qui constituent une corporation spéciale. Les cordages de Riga trouvent un débouché sur place dans le port même et, en outre, s'exportent à l'étranger. Plusieurs chantiers existent à Riga pour la construction des navires marchands et de cabotage. Les raffineries de sucre alimentent non-seulement la ville et les environs, mais encore une partie de l'intérieur de l'empire. Des bateaux à vapeur entretiennent une communication régulière entre Riga et Saint-Pétersbourg, Hull, Stettin, Revel et Moen-Sund. Les revenus de la ville étaient, en 1863, de 885,340 roubles et ses dépenses de 868,955 roubles.

Riga fut fondée en 1201 par l'évêque de Livonie, Albert d'Apeldorn, ancien chanoine de Brême, après que des navigateurs de la Brême eurent fait connaître cette contrée dès l'an 1150. Ce même évêque y établit, en 1204, l'ordre livonien des chevaliers du Glaive, que le pape réunit, en 1237, à l'ordre Teutonique. A cette époque, Riga appartenait déjà à la ligue des villes hanséatiques et possédait une nombreuse flotte marchande et même des vaisseaux de guerre qui parcouraient la Baltique. Dès 1522, elle avait adopté les doctrines de la Réformation. Aux termes d'un traité intervenu, en 1561, entre la Pologne et le dernier grand maître de l'ordre Teutonique, Conrad Kettler, celui-ci se reconnut vassal de la couronne de Pologne et prêta foi et hommage en qualité de duc de Courlande. C'est ainsi que la Livonie passa sous l'autorité de la Pologne; mais Riga conserva encore son indépendance pendant vingt ans et ne devint une ville polonaise qu'en 1581. Gustave-Adolphe s'en empara en 1621. Riga appartint à la Suède pendant tout le reste du XVIIe siècle. En 1700, le roi de Pologne et de Saxe, Frédéric-Auguste II, et son allié, Pierre le Grand, mirent le siége devant Riga. La défaite de ce dernier souverain à Narva sauva la ville. Enfin, le 5 juillet 1710, après huit mois de siége, Riga fut forcée de se rendre au feld-maréchal russe Cheremetief et depuis lors elle appartient à la Russie.

RIGA (GOUVERNEMENT DE), plus souvent appelé gouvernement de Livonie. V. LIVONIE.

RIGA (golfe de), appelé aussi golfe de Livonie, formé par la mer Baltique sur la côte occidentale de la Russie d'Europe. Ce golfe, compris entre $56^{\circ} 55'$ et $58^{\circ} 30'$ de latit. N., et entre $19^{\circ} 30'$ et $22^{\circ} 25'$ de longit. E., est situé entre les côtes de Livonie à l'E., de Courlande au S.-E., d'Esthonie au N. et les îles d'Œsel et de Moen au N.-O. Il a 180 kilom. sur 110, reçoit les eaux de la Dvina, de la Pernau, des deux Aa, et renferme un certain nombre d'îles, dont les principales sont Runo, Abo et Kin. L'entrée du golfe, où se trouvent deux phares, est fort dangereuse. Ce fut un navire de Brême, poussé par une tempête, qui fit connaître le golfe de Riga aux navigateurs vers le milieu du XIIe siècle.

RIGA (Pierre DE), poëte latin, que l'on a quelquefois confondu avec Pierre Comestor et Pierre, chantre de l'Eglise de Paris. Il vivait au XIIe siècle. D'après quelques auteurs, il était Anglais; d'après Dupin, il naquit à Vendôme. Riga entra dans les ordres et devint chanoine à Reims. Il écrivait, suivant Ducange, vers 1160 et mourut, suivant l'opinion la plus commune, en 1209. Pierre de Riga a traduit ou plutôt paraphrasé en vers latins la plus grande partie des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, sous le titre de *Aurora* ou *Bibliotheca*. Tous les critiques conviennent que le poëme de Riga dénote un talent de versification très-remarquable pour l'époque où il a été composé; il est précédé d'un prologue en vers pentamètres et hexamètres, et chaque livre est suivi d'une récapitulation en vers lipogrammatiques. On trouve des fragments plus ou moins étendus de ce poëme dans les *Commentarii* d'Oudin et dans la *Bibliothèque* de Fabricius. Gaspard Barth a inséré dans ses *Adversaria* (t. XXXI, c. XV) le *Livre d'Esther*, et c'est le seul que l'on connaisse imprimé tout entier.

RIGAS ou **RHIGAS** (Constantin), patriote grec. V. RHIGAS.

RIGAU (Antoine, baron), général français, né à Agen en 1758, mort à la Nouvelle-Orléans en 1820. Il entra au service en 1780, passa en Belgique en 1788 et y défendit la cause de la Révolution jusqu'à la réunion de ce pays à la France. Rigau était capitaine de hussards, lorsqu'au combat de Rousselaer un coup de feu lui traversa la mâchoire; cette blessure affreuse, qui ne fut jamais cicatrisée, ne lui permit plus de parler qu'au moyen d'un procédé artificiel. Il commanda le 25e de dragons dans les premières guerres de l'empire, se signala surtout à Austerlitz et à Ostrolenka, devint général de brigade en 1807, reçut le titre de baron l'année sui-

vante et prit part aux guerres d'Espagne, d'Allemagne et de France. Placé sous la première Restauration à la tête du département de la Marne, il proclama le rétablissement de l'Empire, dès qu'il connut le retour de Bonaparte, et fit en 1815, à Châlons, une courte, mais énergique résistance à un corps de 5,000 Russes qui s'était présenté devant cette ville. Fait prisonnier, il fut conduit à Francfort, fut rayé des cadres de l'armée et condamné à mort par contumace (1816), comme coupable de trahison. En 1817, il fit voile pour les Etats-Unis, vit ses compagnons d'armes au Champ-d'Asile (Texas) et s'établit à la Nouvelle-Orléans. Napoléon, qui l'avait qualifié de **Martyr de la gloire**, lui légua 100,000 fr. dans son testament.

RIGAU Y ROS, nom de famille de Hyacinthe RIGAUD, peintre français. V. RIGAUD.

RIGAUD s. m. (ri-gô). Constr. Noyau qui se trouve dans une pierre à chaux mal calcinée.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

RIGAUD ou **RIGAULT** (Eudes ou Odon), archevêque de Rouen, mort en 1275. Il fit partie de l'ordre des frères mineurs et fut placé sur le siége archiépiscopal de Rouen en 1248. On a de lui un *Registrum visitationum*, manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque nationale, qui a été publié par M. Th. Bonnin (Evreux, 1847-1852, in-4°). « Ce précieux journal, dit M. Frere dans son *Bibliographe normand*, contient sur la géographie et la topographie, sur les usages, les mœurs, la législation, la politique et surtout sur le clergé normand au XIIIe siècle, une multitude de faits que ne fournit aucun des documents parvenus jusqu'à nous sur cette grande époque. »

RIGAUD (Hyacinthe-François-Honorat-Pierre-André-Jean, RIGAU Y ROS, c'est-à-dire RIGAUD LE ROUX, dit Hyacinthe), peintre français, né à Perpignan le 20 juillet 1659, mort à Paris le 29 décembre 1743. Tout enfant, il perdit son père, le peintre Matthias Rigaud. A quatorze ans, il alla étudier la peinture à Montpellier, y reçut les leçons de Pezet, de Verdier et d'Antoine Ranc, passa ensuite quatre années à Lyon et, en 1681, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans son art. En 1682, il remporta le premier prix de peinture proposé par l'Académie : le sujet était *Caïn bâtissant la ville d'Hénoch*. D'après un portrait que le jeune lauréat fit de Girardon, Le Brun, premier peintre du roi, lui donna le conseil de s'adonner à ce genre de peinture et de renoncer au voyage d'Italie. Rigaud suivit ce conseil, n'alla point à Rome et ainsi ne put jouir de la pension accordée aux élèves couronnés. Il fut agréé à l'Académie comme peintre d'histoire en 1684, sur la vue seule d'un *Crucifiement* non terminé, et reçu comme peintre d'histoire et de portrait en 1700, sur la présentation d'un *Portrait du sculpteur Desjardins* (Martin van den Bogaert) et du *Martyre de saint André*, actuellement au Louvre, qui lui acquirent une grande réputation. Depuis lors, il exécuta plusieurs portraits de Louis XIV, ceux de la famille royale, des notabilités de la cour et des plus illustres personnages de l'Europe. Le portrait de *Monseigneur devant Philipsbourg* figura au Salon de 1704, et ce fut la seule fois que Rigaud exposa. Ce peintre devint professeur en 1710 et recteur en 1733. En 1709, les consuls de sa ville natale l'admirent au rang des citoyens nobles de Perpignan. Louis XIV confirma cette nomination, et Louis XV, qui fut également peint par Rigaud, la lui maintint, « tant en considération de la réputation acquise dans son art que pour avoir peint la famille royale jusqu'à la quatrième génération. » En 1727, indépendamment de la conservation des rentes qu'il avait obtenues à l'Hôtel de ville, Rigaud fut pensionné du roi et décoré de l'ordre de Saint-Michel. Les ouvrages de ce maître ornent les principales galeries de l'Europe. Le Louvre en possède neuf, parmi lesquels on cite les portraits de Philippe V, de Le Brun, de Mignard et de Bossuet, et le musée de Versailles en possède un bien plus grand nombre.

Rigaud est considéré comme un des meilleurs peintres de portrait de l'école française. Ses têtes sont vivantes, pleines de caractère et d'expression ; sa touche est à la fois hardie et délicate, et sa couleur, quoique gaie, n'offre pas de tons éclatants. Dans la composition de ses figures, toujours conformes, soit par les attitudes et le port, soit par le jet des draperies, au caractère des personnages, il déploie une noblesse qui lui est propre, un peu étudiée, mais en rapport avec le goût de l'époque. Les tableaux de Rigaud ont été gravés par Edelinck, Drevet, J. Audran et d'autres artistes éminents. Le beau portrait de Bossuet a inspiré à Drevet l'un des chefs-d'œuvre de la gravure.

RIGAUD (Jean-Cyrille), littérateur français et poëte languedocien, né à Montpellier en 1750, mort dans la même ville en 1824. Il était fils d'un libraire aisé et, de plus, intelligent, qui fut son premier maître et l'envoya ensuite faire ses humanités à Genève. De retour dans sa ville natale, il suivit les cours de la Faculté de médecine et se fit recevoir docteur. Mais Rigaud n'était point né pour se consacrer au soin des malades, pour panser les plaies physiques ; il était pour cela trop impressionnable, trop délicat, trop rêveur ; Rigaud était né poëte, poëte à l'imagination très-vive, à l'esprit plein de grâce. Tout jeune encore, il avait remporté un prix à l'Académie des Jeux floraux ; de retour à Montpellier, tout en se livrant aux études médicales, et comme pour se délasser de ses travaux sérieux, il cultiva les lettres et écrivit en français. C'est d'abord une petite comédie en un acte, jouée souvent et toujours avec succès sur le théâtre de Montpellier : la *Nouvelle paix*. Cyrille Rigaud a encore écrit en français des fables, des discours, un petit poëme intitulé l'*Amour et l'hymen*, enfin l'*Eloge de Roucher*, l'infortuné poëte qui fut son compatriote et son ami le plus intime. On dit aussi qu'il aida le célèbre naturaliste Auguste Broussonnet dans la rédaction de plusieurs de ses ouvrages.

Mais les productions françaises de Cyrille Rigaud sont à peu près oubliées, tandis que tout le monde connaît ou lit encore ses poésies languedociennes. La plus jolie page de son œuvre, celle dans laquelle l'auteur se montre un maître véritable, à la fois par sa grâce, par sa gaieté douce, son naturel et par l'élégance et la pureté de son style, est intitulée *Las amours de Mounpeïé ;* c'est un petit poëme en vers de sept pieds et en deux chants ; le poëte l'a dédié à *las fiétas de Mounpeïé*.

Per musas, volé que vaoutras
Son trop fregeladas, las aoutras.

La plus grande partie, la plus importante du moins, des œuvres françaises de Cyrille Rigaud : l'*Amour et l'hymen*, l'*Eloge de Roucher*, etc., est imprimée dans le *Recueil des bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier* (t. IV, p. 155 ; t. V, p. 303). Ses poésies patoises ont pour titre : *Pouesias patouesas de Cyrilla Rigaud, émbé caouquas pecas d'Augusta Rigaud et de differens aoutours* (Mounpéïé, 1806, in-18, et 1821, in-12). Elles ont été réimprimées en grande partie à la suite des œuvres de son frère A. Rigaud. V. l'article suivant.

Cyrille Rigaud était bibliothécaire de la ville de Montpellier, professeur suppléant de belles-lettres au lycée et à l'Ecole centrale de l'Hérault, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Montpellier, de la Société médicale et d'agriculture.

RIGAUD (Pierre-Augustin), poëte languedocien, frère du précédent, né à Montpellier en 1759 ou 1760, mort à Brive (Corrèze) en 1835. Augustin, plus connu sous le nom d'Auguste, après de bonnes et fortes études, entra dans une maison de commerce, puis devint lui-même chef d'une fabrique importante d'indiennes et de mousselines. En 1815, il se vit contraint par la situation politique à abandonner son commerce et, ruiné, il se réfugia à Paris, où il devint un des arbitres employés par le tribunal de commerce. En 1830, il se retira à Brive et y passa les dernières années de sa vie à organiser la bibliothèque publique de cette petite ville.

Auguste Rigaud n'était pas plus né pour le commerce que Cyrille Rigaud pour la médecine. Comme son frère, il était né poëte ; comme lui, il remporta un prix, l'amarante d'or, à l'Académie des Jeux floraux. La pièce couronnée était une *Ode au poëte Goudelin*. Puis il écrivit encore en français des fables, des épîtres (une à Sa Majesté, empereur et roi), des poëmes (l'un a pour sujet la *Renaissance des Jeux floraux*).

Mais, comme Cyrille, il abandonna bientôt la langue de Racine et de Corneille et écrivit dans l'idiome si coloré, si harmonieux, si riche du bas Languedoc. L'œuvre française de Rigaud est peu et même point connue ; ses poésies patoises jouissent dans tout le midi de la France d'une grande popularité, et c'est justice. Jamais le patois languedocien n'a été manié avec plus de grâce et de facilité que par notre poëte ; jamais gaieté plus douce, naturel plus vrai, raillerie plus charmante, plus fine, jamais, en un mot, qualités littéraires et morales ne se sont rencontrées plus parfaites ailleurs que dans l'œuvre d'Auguste Rigaud, que dans *Las Vendemias de Pignan* par exemple, petit poëme de trois cent vingt vers de huit pieds, qui est son chef-d'œuvre. Citons encore : la *Tourloureleta*, *Chacun soun plezi*, *Loù Roussignoulet*, *Lou loup*, la *Cansou das cats*, dans un petit poëme qui a pour titre : *Lous bans de sylvanes*.

Enfin Rigaud a imité et non sans succès, dit Brunet, six odes d'Anacréon ; M. du Mége en a inséré une dans sa *Statistique des départements pyrénéens*.

Voici maintenant, d'après Moquin-Tandon, les diverses éditions des œuvres patoises d'Augustin Rigaud : *Las Vendemias de Pignan, pouema coumpaousat en* 1780 (Mounpéié, an II (1794, in-16) ; *Pouesias patouesas d'Augusta Rigaud et de Cyrilla Rigaud* (Mounpéié, 1806, in-16) ; cette seconde édition ne renferme pas l'*Aristocratia chassada de Mounpéié*, pièce de vers récitée dans une séance des Amis de la constitution ; elle se trouve dans la première édition ; *Obras completas d'Augusta Rigaud et de Cyrilla Rigaud, en patoues de Mounpeié, seguidas d'un choues de roumancas et cansous patouesas de divers aoutours. Trousiema éditiouse* (Mounpéié, 1845, in-16). Quelques-unes des romances et chansons de Rigaud ont été réimprimées plusieurs fois séparément. Nous avons sous les yeux un exemplaire de la romance *Lou loup*, avec la traduction interlinéaire et la musique par Joseph Perrin.

Voici la liste des principaux ouvrages français de notre auteur : *Gutenberg* ou l'*Origine de l'imprimerie*, poëme, dans le *Recueil des Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier* (t. V, p. 3) ; *Hubert Goffin*, ode (même recueil, p. 302) ; *Poésies françaises* (Paris, 1820, 4 vol.) ; *Elégie aux mânes de mon ami Berthe* (1822, in-8°) ; *Fables nouvelles* (1823, in-8°) ; *Recueil de contes* (1825, in-12). Indépendamment des compositions que nous avons citées, nous signalerons aux appréciateurs de la grande poésie : l'*Apparition de Cicéron à Auguste*, les *Thermopyles*, la *Bataille d'Eylau*, l'*Inquisition*. Parmi les pièces fugitives, si souvent pleines de grâces anacréontiques, nous recommanderons la lecture des suivantes : le *Temps et les plaisirs*, les *Oiseaux*, le *Papillon*, le *Figuier*. Enfin, pour se faire une idée de notre poëte dans le genre de la fable, il faut lire les *Deux Moucherons*, le *Lion voulant devenir roi* et la *Cigale et la Fourmi*. Cette dernière est une fine critique de la fable si connue de La Fontaine.

RIGAUD (Benoît-Joseph), général mulâtre haïtien, né aux Cayes (Saint-Domingue) en 1761, mort en 1811. Soldat dès sa jeunesse, il devint général au commencement de la Révolution, fit d'énergiques efforts pour empêcher les Anglais de s'emparer de Haïti et parvint, en 1794, à les chasser de Leogane et de Tiburon, où ils s'étaient fortifiés. Mais, battu peu après au Port-au-Prince et dans la plaine des Cayes, il se vit forcé d'évacuer la colonie, se rendit en France, où il demeura plusieurs années, et retourna ensuite à Saint-Domingue, lorsque cette île fut tout à fait au pouvoir des nègres.

RIGAUD (Antoine-François), auteur dramatique, né à Paris en 1767, mort en 1836. Etant encore sur les bancs du collége, il composa une pièce en trois actes et en vers intitulée : l'*Ecole des belles-mères*, que la Comédie-Française reçut à correction et pour laquelle il eut ses entrées. Encouragé par ce début, Rigaud composa le *Souper d'Auteuil*, et, avant même d'avoir achevé les dernières scènes de cette comédie, il la fit recevoir au même théâtre ; mais les comédiens français ayant été emprisonnés, en 1793, ne purent jouer aucune de ces deux pièces, et d'autres auteurs s'emparèrent depuis du sujet de la seconde, que personne n'avait traité avant Rigaud.

Rigaud donna des leçons de grammaire et de littérature, fut attaché, en 1816, au secrétariat de l'administration générale des postes et conserva son emploi jusqu'en 1830. Rigaud avait l'imagination vive, un style correct et l'instinct de la charpente théâtrale. On a de lui : *Eloge funèbre de J.-B. Louvet* (1797, in-8°) ; le *Testament*, roman traduit de l'allemand, d'Auguste La Fontaine (1812, 5 vol. in-12) ; *Reinhold* ou les *Pupilles mystérieux*, traduit de l'allemand (1818, 5 vol. in-12) ; le *Prophète voilé et la Péri*, roman traduit de Thomas Moore (1820, in-12) ; les *Statuaires d'Athènes*, comédie en un acte et en vers (théâtre de la République, 1799) ; les *Deux veuves*, comédie en un acte et en prose (théâtre de l'Odéon, 1799) ; l'*Inconnu* ou *Misanthropie et repentir*, drame en cinq actes et en vers (théâtre des Jeunes-Artistes, 1800) ; la *Femme à deux maris*, drame en cinq actes et en vers (théâtre des Jeunes-Elèves, de la rue Dauphine) ; l'*Ecole des belles-mères*, comédie en trois actes et en vers (théâtre des Jeunes-Artistes) ; les *Deux Paulines*, comédie en trois actes et en prose ; *Adèle et Léonore*, drame en cinq actes et en vers (théâtre des Victoires-Nationales, 1799) ; les *Deux poëtes*, comédie en trois actes et en vers (théâtre de la République, 1800) ; *Piron aveugle*, vaudeville en un acte, avec Jacquelin (théâtre Montansier-Variétés, 1804) ; *Molière avec ses amis* ou le *Souper d'Auteuil*, vaudeville en un acte, avec Jacquelin (théâtre Montansier-Variétés, 1806) ; *Evelina*, drame en trois actes et en prose (Odéon, 1813) ; la *Maison d'Essonnes*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 1816) ; un *Retour de jeunesse*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 1824).

RIGAUD (Etienne-Pierre), astronome anglais, né à Richmond, comté de Surrey, en 1774, mort en 1839. Il appartenait à une famille d'origine française que l'édit de Nantes avait chassée de sa patrie. Il fit ses études au collége d'Exeter et y remplit divers emplois académiques jusqu'en 1810, où il devint *savilian professor* de géométrie. Il avait été nommé, en 1805, membre de la Société royale et devint, en 1827, directeur de l'observatoire de Radcliffe, à Oxford, et professeur d'astronomie à la même université. On avait longtemps regardé comme perdues les observations originales de Bradley, faites à Kew et à Wanstead avec le secteur du zénith, et on n'avait guère que le souvenir de ses célèbres découvertes sur l'aberration de la lumière. Les manuscrits en avaient été donnés à l'université d'Oxford, mais on ne savait plus, depuis soixante-dix ans, ce qu'ils étaient devenus. Rigaud réussit à les retrouver dans les papiers du professeur Hornsby, l'un de ses prédécesseurs à la chaire d'astronomie, et les fit rendre à l'université. Il les publia ensuite sous ce titre : *Œuvres mêlées et correspondance de Bradley* (1831). Rigaud fit ensuite paraître, comme supplément à cet ouvrage, un recueil des manuscrits astronomiques de Thomas Harriot, où se trouvent mentionnées pour la première fois des observations sur les satellites de Jupiter et sur les taches du soleil. On a encore de Rigaud une notice curieuse sur la première publication des *Principes* de Newton, ainsi que de nombreux mémoires sur des questions de physique, de mathématiques et d'astronomie, insérés dans l'*Edinburgh Philosophical Journal*, le *Journal of science*, etc.

RIGAUD (Etienne-Gordon), prélat anglais, fils aîné du précédent, mort en 1859. Il devint professeur à l'école de Westminster et à celle d'Ipswich, puis, en 1856, prédicateur de l'université d'Oxford et fut promu, l'année suivante, à l'évêché colonial d'Antigua. On lui doit la publication d'un ouvrage dont son père était occupé à l'époque de sa mort et qui a pour titre : *Correspondance des hommes scientifiques du* XVIIe *siècle, renfermant des lettres de Barrow, de Wallis, de Flamsteed et de Newton* (1841, 2 vol. in-8°).

RIGAUD (Amable), littérateur français, plus connu sous le pseudonyme de **Charles de Ribelle**, né en 1812. Il a ouvert une librairie à Paris et fondé le *Journal des enfants*, à la rédaction duquel il a pris une part active. En outre, M. Rigaud a publié, sous le nom de Charles de Ribelle, un grand nombre d'ouvrages presque tous accompagnés de gravures et destinés à la jeunesse. Nous citerons, entre autres : *Histoire des animaux célèbres, industrieux, intelligents ou extraordinaires* (1859, in-8°) ; les *Fêtes de l'enfance* (1859, in-4°) ; le *Livre des jeunes personnes vertueuses* (1859, in-8°) ; la *France, types, mœurs et merveilles de la nature* (1859, in-8°), avec MM. Rostaing, Fertiault, etc. ; le *Monde et ses merveilles* (1859, in-8°) ; les *Récits amusants* (1859, in-8°) ; les *Fastes de la marine française* (1860, in-8°) ; *Histoire des siècles et des principales inventions et découvertes* (1861, in-4°) ; les *Aventures du cousin Simon* (1861, in-8°) ; les *Récits du père François* (1861, in-8°) ; les *Voyages de mon oncle Vincent* (1861, in-8°) ; le *Grand livre des petits chérubins* (1862, in-8°) ; les *Infortunes de ma tante Josuette et du cousin Bernard* (1863, in-8°) ; l'*Œuvre de Dieu, la terre et ses productions* (1863, in-8°) ; *Voyage à travers le monde et l'industrie des nations* (1863, in-8°) ; *Histoire de la famille à Riquiqui* (1863, in-8°) ; les *Confidences de Gribouille* (1864, in-8°) ; *Histoires pour rire* (1865, in-8°) ; *Mémoires et souvenirs de Cadet Roussel* (1865, in-8°) ; les *Métamorphoses de Gringalet* (1865, in-8°), etc.

RIGAUD (Jean), écrivain français. V. RICAUD.

RIGAUD DE L'ISLE (Louis-Michel), agronome français, né à Crest (Dauphiné) le 4 septembre 1761, mort à Grenoble en juin 1826. Il partit comme volontaire en 1792, servit ensuite comme officier du génie, puis s'occupa, en 1796, de l'exploitation de sa propriété patrimoniale de l'Isle et de l'application des découvertes scientifiques à l'agriculture. En 1810, il fit partie de la commission envoyée à Rome pour étudier la question du desséchement des marais Pontins et adressa à ce sujet un rapport au ministre de l'intérieur. Il fut nommé, la même année, membre du Corps législatif et, en 1814, de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'au retour de Napoléon. Il était correspondant de l'Institut. On a de lui, outre des *Mémoires sur l'insalubrité de l'air*, publiés dans la *Bibliothèque universelle* (1816-1817), et des *Mémoires sur les engrais*, dans le *Recueil de la Société d'agriculture de la Drôme*, un *Mémoire* ou *Manuel sur l'éducation des vers à soie* (Grenoble, 1768, in-8°).

RIGAUDON s. m. V. RIGODON, orthographe préférée par l'Académie.

RIGAUDONNER v. n. ou intr. V. RIGODONNER.

RIGAULT (Nicolas), en latin **Rigaltius**, philologue, né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654. Après avoir suivi les cours de droit à l'université de Poitiers, Rigault se rendit à Paris, où il fréquenta le barreau, devint l'ami de Scévole de Sainte-Marthe et entra en relation avec l'historien de Thou, qui le chargea en mourant de veiller à l'éducation de ses enfants. Par la protection de ce magistrat, Rigault fut nommé, en 1614, garde de la bibliothèque du roi, après la mort de Casaubon, dont il remplissait les fonctions depuis la retraite de cet érudit en Angleterre. Il s'attacha à mettre en ordre les manuscrits de cet établissement et à en rédiger le catalogue. Ce travail forme deux volumes in-folio, entièrement écrits de la main de Rigault et qui étaient conservés à la bibliothèque du Louvre. Rigault devint successivement depuis conseiller au parlement de Metz (1633), procureur général près la cour de Nancy et enfin intendant de la province de Toul. C'était un remarquable érudit, un critique ingénieux et un magistrat des plus distingués, mais il avait en même temps des idées fort singulières ; on le vit notamment, dans un de ses écrits, soutenir l'opinion que Jésus-Christ, dans son détachement des choses du monde, avait dû choisir une forme corporelle extrêmement commune et vulgaire. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Asini aurei asinus, sive De scaturigine onocrenes* (1596, in-12), dont l'exemplaire de la Bibliothèque nationale est regardé comme unique ; *Satyra Menippea somnium ; Biberii Curculionis parasiti mor-*

tualia; accessit Asinus, etc. (Poitiers, 1596, in-8°; 1600, in-12), satire plus connue sous le titre de la troisième édition : *Funus parasiticum* (Paris, 1601, in-4°); *De verbis quæ in novellis constitutionibus post Justinianum occurrunt, glossarium mixobarbarum* (1601, in-4°); *Accipitrariæ rei scriptores nunc primum editi; accessit liber de cura canum, gr.-lat.* (1612, in-4°); *Rei agrariæ scriptores* (1613, in-4°). On lui doit des éditions annotées et des traductions latines. Enfin, il a aussi ajouté trois livres à l'*Histoire* du président de Thou (années 1607 à 1610), qui ont été publiés dans l'édition de Londres et dans la version française de cet ouvrage.

RIGAULT (Ange-Hippolyte), littérateur et critique français, né à Saint-Germain-en-Laye le 2 juillet 1821, mort à Evreux le 21 décembre 1858. Il fit ses études au collége de Versailles, remporta le prix d'honneur de rhétorique au concours général de 1840 et entra l'année suivante à l'Ecole normale. Reçu le premier au concours de l'agrégation des lettres en 1844, il fut nommé professeur de rhétorique à Caen, puis professeur suppléant au collége Charlemagne. Appelé à faire partie de l'école d'Athènes, Rigault allait se rendre à son poste lorsque le duc de Nemours le choisit pour être le précepteur de son fils aîné, le comte d'Eu (juin 1847). Lors de la révolution de Février, il suivit son élève à Claremont; mais peu après il revint en France (août 1848), devint professeur de seconde, puis de rhétorique au collége de Versailles (1850) et commença, en 1852, à écrire dans la *Revue de l'instruction publique*, dont il eut bientôt la direction littéraire. En 1853, Rigault fut chargé d'enseigner la rhétorique au lycée Louis-le-Grand et entra à cette époque à la rédaction du *Journal des Débats*. Le 29 novembre 1856, il soutint avec éclat ses thèses de doctorat sur la *Critique littéraire de Lucien* et l'*Histoire de la querelle des anciens et des modernes*. Quelques jours après, il monta dans la chaire d'éloquence latine au Collége de France, comme suppléant de M. Havet. Rigault parlait avec facilité et élégance; aussi son cours sur les Pères de l'Eglise fut extrêmement suivi et lui conquit les suffrages du public lettré. L'année suivante, il devait suppléer M. Nisard dans sa chaire d'éloquence française à la Sorbonne; mais le ministre de l'instruction publique le mit alors en demeure de quitter la rédaction des *Débats*, et Rigault n'hésita point à renoncer à cet enseignement supérieur qui lui avait valu tant d'applaudissements. Du 26 novembre 1857 au 28 octobre 1858, il écrivit dans ce journal des *Revues de quinzaine* remarquables à plus d'un titre, mais surtout par les réflexions morales que l'auteur savait tirer de l'écrit ou de l'événement du jour. Quelquefois elles roulaient sur un fait littéraire, tel qu'une réception à l'Académie française, la réunion d'un congrès; plus rarement une circonstance étrangère aux lettres, comme l'Exposition universelle ou le jour des étrennes. Telle a été, dans les dernières années de sa trop courte vie, l'activité d'esprit d'Hippolyte Rigault, qu'il n'a guère laissé passer d'ouvrage intéressant ou faisant du bruit sans le soumettre à son examen et qu'aucune question de littérature ou de moralité dans les arts n'a été soulevée sans qu'il ait dit son mot. Sa manière était à la fois large et saisissante. C'était un mélange d'esprit, de sincérité, de finesse et de verve, d'atticisme et de bon goût. Quelquefois il se permettait la satire, mais sans malveillance. Les articles sur le *Congrès de Bruxelles*, sur les *Jouets d'enfants*, sur l'*Exposition des sauvages*, sur les *Vœux d'un petit propriétaire pour faire suite à ceux des conseils généraux*, etc., sont des morceaux achevés, dans lesquels il sait dissimuler sous un ingénieux badinage les leçons de la morale et du bon sens, instruire en amusant, fustiger les ridicules et les préjugés sans froisser ceux qu'il veut corriger. Vers la fin d'octobre 1858, Rigault se trouvait à Evreux, dans la famille de sa femme, lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal qui le conduisit rapidement au tombeau. Un jour, en écrivant, sa mémoire se troubla, il perdit le fil de ses idées. Une tristesse insurmontable s'empara de lui, le mal s'aggrava; Rigault perdit jusqu'à la mémoire des mots, et une crise emporta, à trente-sept ans, ce brillant esprit, victime du travail excessif auquel il s'était livré. Rigault n'a publié en volume que ses deux thèses de doctorat : *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, qui fut couronnée par l'Académie française, et *Luciani Samosatensis quæ fuerit de re litteraria judicandi ratio* (1856). Ses *Œuvres complètes* ont été réunies et publiées avec une notice biographique et littéraire de M. Saint-Marc Girardin (1859, 4 vol. in-8°). Ses œuvres latines n'y ont pas été reproduites. Enfin, M. Paul Mesnard a donné, sous le titre de *Conversations morales et littéraires* (1859, in-12), les revues de quinzaine et quelques autres articles de Rigault.

RIGAULT (Raoul-Georges-Adolphe), membre et procureur de la Commune de Paris, né à Paris le 16 septembre 1846, fusillé le 24 mai 1871. Son père, homme d'une honorabilité parfaite, qui fut sous-préfet en 1848 et conseiller de la Seine après la révolution du 4 septembre 1870, lui fit donner une excellente éducation. Au sortir du collége de Versailles, où il avait fait de très-bonnes études, Raoul Rigault fut reçu bachelier ès lettres et ès sciences. Désireux alors d'entrer à l'Ecole polytechnique, il suivit les cours de mathématiques spéciales du lycée Saint-Louis; mais bientôt il renonça à son projet, abandonna la maison paternelle et vécut au quartier Latin en donnant des leçons de mathématiques. A cette époque, il entra en relation avec des étudiants et de jeunes hommes ardents qui fondèrent plusieurs journaux et qui, en haine du despotisme de l'Empire, adoptèrent des doctrines révolutionnaires souvent excessives. Rigault collabora au *Candide*, à la *Critique*, au *Démocrite* et se rangea dans le groupe dit des hébertistes. Démonstratif, bavard, effronté, gouailleur, cynique, toujours en mouvement, se transportant d'une société à une autre, il prit une part active à toutes les agitations du quartier Latin, où il acquit en peu de temps une grande notoriété, fut un des organisateurs du congrès de Liége et se mêla aux mouvements tumultueux qui eurent lieu en décembre 1865 aux Ecoles de droit et de médecine. Le 7 novembre 1866, il fut arrêté par la police avec quarante-deux personnes au café de la Renaissance, boulevard Saint-Michel, et conduit au Dépôt sous la prévention de société secrète. Quelques jours après, il était relâché. « Son cynisme, dès lors, ne connut plus de bornes, dit M. Forni. Il le poussait à un point tel qu'il le faisait accepter en quelque sorte et tolérer par son exagération même. Ses plaisanteries étaient tellement outrées qu'on ne pouvait décemment croire à sa bonne foi. » Les jeunes gens républicains pouvaient bien rire de ses saillies inépuisables non moins qu'obscènes, mais personne ne le prenait au sérieux. C'était un esprit dévoyé, ne jurant que par le *Père Duchêne*, dont il savait par cœur et répétait la phraséologie souvent inintelligible; mais ce n'était point un républicain, car les grandes doctrines républicaines, la passion de la justice et de la liberté étaient pour lui lettre close. En 1868, il se fit inscrire comme étudiant à la Faculté de médecine afin de pouvoir entrer à l'Ecole les jours de tumulte et de signer, en qualité d'étudiant, les communications, déclarations et protestations qu'il envoyait aux journaux. Frappé violemment, au mois de mai de cette même année, par un sergent de ville, il essaya vainement de le faire assigner et de le poursuivre. A cette époque, il avait fait une étude toute spéciale des agissements de la police. « Il connaissait, dit M. Forni, tous les commissaires de police et officiers de paix politiques. Au café, il émerveillait son public par l'exactitude minutieuse des détails qu'il fournissait sur la vie des mouchards. Pendant que les agents Breton, Soret, Munier et autres étaient chargés par l'officier de paix Lagrange de surveiller certains hommes et certains actes dans le quartier des Ecoles, Raoul Rigault présidait à une contre-surveillance qui ne manquait ni de pittoresque habileté ni de précision et qui a dû faire plus d'une fois le désespoir de ces malheureux. C'était plaisir pour lui de découvrir la demeure cachée d'un inspecteur de police, de contrôler ses mouvements et de signaler où que ce fût sa présence... Il avait un carnet où toutes les démarches des Israélites (il désignait ainsi parfois les agents de police, du nom de la rue de Jérusalem) étaient soigneusement et jour par jour indiquées. »

Les discours que Rigault prononça dans les réunions publiques, notamment à celle du Pré-aux-Clercs, étendirent sa notoriété jusqu'alors fort restreinte. En avril 1869, il fut arrêté de nouveau et condamné, au mois de juin, avec Napoléon Gaillard et Théophile Ferré, à deux mois de prison pour tumulte et injures, et entra à Sainte-Pélagie le 15 mai. Lors de la fondation de la *Marseillaise*, il devint un des collaborateurs de ce journal. Au mois de mai 1870, il fut sur le point d'être compris dans les poursuites qui amenèrent le grand procès de Blois et, le 13 juillet suivant, il fut condamné à quatre mois de prison et 150 francs d'amende pour une brochure intitulée le *Grand complot, mélodrame plébiscitaire*. Après la révolution du 4 septembre 1870, Rigault se fit nommer commissaire de police dans le service de la sûreté politique. Très-hostile au gouvernement de la Défense, il favorisa le mouvement du 31 octobre, donna sa démission lorsqu'il eut échoué et devint un des rédacteurs du journal de Blanqui, la *Patrie en danger*, où il publia une série d'articles sur les agents de police de l'Empire, d'après ses recherches dans les dossiers de la préfecture.

Après l'insurrection du 18 mars 1871, Raoul Rigault fut délégué à la préfecture de police par le Comité central (20 mars). Elu le 26 mars membre de la Commune de Paris dans le VIIIe arrondissement par 2,175 voix sur 17,825 électeurs inscrits, il fit partie de la commission de sûreté générale (20 mars) et fut maintenu à la préfecture de police à titre de délégué civil; mais on lui adjoignit Duval comme délégué militaire. Après la mort de ce dernier, fait prisonnier et fusillé lors de la sortie du 4 avril, il concentra entre ses mains tous les pouvoirs, puis devint membre de la nouvelle commission exécutive et reçut le titre de délégué à la sûreté générale. Investi de ces terribles fonctions, il fit incarcérer et mettre au secret un grand nombre d'individus et agit avec tant d'arbitraire et de précipitation, que la Commune s'en émut et décida, le 23 avril, que chacun de ses membres aurait la faculté de pénétrer dans les prisons et d'entendre les réclamations des détenus. N'ayant pu faire rapporter cette décision, Rigault donna sa démission et fut nommé procureur de la Commune. Il n'en continua pas moins à conserver la haute main sur la préfecture de police, surtout lorsque Cournet eut été remplacé comme délégué par Th. Ferré. Aux réunions de la Commune, il se prononça constamment pour les mesures les plus violentes, provoqua la suppression des journaux, vota la création du comité de Salut public (1er mai), « espérant, dit-il, que le comité de Salut public sera, en 1871, ce que l'on croit généralement, mais à tort, qu'il fut en 1793, » accusa à maintes reprises ses collègues de tiédeur et d'indécision et maintint Allix en arrestation, malgré l'ordre formel de la Commune. Comme procureur de la Commune, il montra la même violence, combattit le projet d'organisation judiciaire rédigé par le délégué à la justice, et, en présentant son projet de décret sur le jury d'accusation, il déclara « qu'il ne tiendrait pas compte de la prescription pour des crimes de cette espèce. » Lors de l'entrée de l'armée de Versailles à Paris, il fut chargé avec Régère de l'exécution du décret sur les otages. Le 23 mai, il se rendit à la prison de Sainte-Pélagie et fit fusiller devant ses yeux le républicain Gustave Chaudey, ainsi que plusieurs autres prisonniers; il donna des ordres pour incendier le Palais de justice, les Tuileries, le Palais-Royal, et présida aux incendies du carrefour de la Croix-Rouge. Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, il sonnait à l'hôtel Gay-Lussac, dans la rue du même nom, où il avait loué une chambre sous le nom de Varela et où logeait sa maîtresse, actrice aux Délassements-Comiques, lorsqu'il fut aperçu par des soldats qui débouchaient de la rue des Feuillantines. A la vue de Rigault, qui portait le costume de chef d'escadron d'état-major, ils firent feu sur lui sans l'atteindre et se précipitèrent dans la maison où le procureur de la Commune venait de pénétrer. Ils découvrirent bientôt Rigault, qui les suivit après s'être nommé. A la hauteur de la rue Royer-Collard, à quelques pas du boulevard Saint-Michel, l'escorte rencontra un officier d'état-major qui s'informa du nom du prisonnier. Celui-ci répondit par ce cri : « Vive la Commune! A bas les assassins! » Acculé aussitôt contre le mur, il fut passé par les armes et son cadavre resta à la même place pendant près d'une journée.

RIGAULT DE GENOUILLY (Charles), marin et homme d'Etat français, né à Rochefort le 12 avril 1807, mort en mai 1873. Admis, en 1825, à l'Ecole polytechnique, il entra, deux ans plus tard, dans la marine comme aspirant, devint successivement enseigne en 1830, lieutenant en 1834, capitaine de corvette en 1841 et reçut alors le commandement de la *Victorieuse*. Ayant perdu son navire pendant une campagne dans les mers de la Chine, M. Rigault de Genouilly dut passer devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. En 1848, il obtint le grade de capitaine de vaisseau, fut attaché, en 1853, au conseil des travaux de la marine et fut promu contre-amiral en 1854. A cette époque, il fit partie de l'expédition de Crimée et prit part aux opérations du siége de Sébastopol à la tête d'un petit corps de marins. Deux ans plus tard, il reçut le commandement de la division navale de l'Indo-Chine, avec laquelle il opéra, conjointement avec les Anglais, contre les Chinois et s'empara de Canton (1857). Promu vice-amiral en 1858, il revint en France, alla siéger au Sénat en 1860, fut mis à la tête de l'escadre d'évolution de la Méditerranée en 1862, et, deux ans plus tard, il était élevé à la dignité d'amiral. Comme homme politique, M. Rigault de Genouilly n'avait cessé, dans l'Assemblée sénatoriale, d'appuyer de ses votes la politique impériale et s'était montré un chaud partisan du pouvoir temporel du pape, lorsque, en 1868, il fut nommé ministre de la marine à la place de M. Chasseloup-Laubat. L'année suivante, il défendait devant le Corps législatif la conduite de ses agents, qui avaient réprimé de la façon la plus sanglante les troubles de la Réunion, et les convrait de sa responsabilité. Lors du remaniement ministériel du 17 juillet 1869, il conserva son portefeuille, remplit pendant quelque temps l'intérim du ministère de la guerre et fut maintenu à la marine dans le cabinet que forma M. Emile Ollivier le 2 janvier 1870. Lorsque, par suite de l'ineptie et du fol aveuglement du gouvernement impérial, la France se trouva lancée dans la plus terrible des guerres, la marine, sur laquelle on comptait beaucoup, se trouva dans un état de désorganisation presque aussi profonde que notre armée de terre et ne nous fut d'aucune utilité. L'amiral Rigault se fit nommer commandant en chef de l'expédition qui devait être envoyée dans la Baltique (juillet 1870), expédition à laquelle on renonça, et il dut bientôt se démettre de son commandement. La chute de l'Empire, qui arriva peu après (4 septembre), le fit rentrer dans la vie privée. On doit à ce marin des éditions corrigées et augmentées du *Routier des Antilles* de Chaucheprat (1852, 2 vol. in-8°) et du *Dictionnaire universel et raisonné de marine* de Montferrier (1846, in-4°). Il légua en mourant à la caisse des invalides de la marine une somme de 140,000 francs, consacrée à l'amélioration des pensions de marins amputés ou blessés, et à la Société centrale de sauvetage un don de 20,000 francs.

RIGBY (Edouard), médecin anglais, né à Norwich en 1747, mort en 1821. Il fonda, en 1786, une société médicale de bienfaisance dans sa ville natale, où il devint maire en 1805. Ce qui l'a surtout fait connaître, c'est sa théorie de la production de la chaleur animale. Selon lui, la chaleur animale est produite en partie dans les poumons, en partie dans l'estomac, et l'état de santé consiste dans un équilibre parfait entre la production et la perte de la chaleur; la rupture de cet équilibre engendre un grand nombre de maladies, caractérisées surtout par un appauvrissement du sang. Outre divers articles insérés dans des journaux de médecine, dans le *Gentleman's Magazine*, le *Pamphleteer*, etc., on a de Rigby : *Traité sur l'hémorragie utérine*, dont la 6e édition anglaise est de 1775; *De l'usage du quinquina pour la guérison des fièvres intermittentes* (1785, in-8°); *Essai sur la théorie de la production de la chaleur animale* (1785, in-8°); *Rapport du comité de Norwich sur les maisons de travail* (1788, in-8°); *Framlingham et son agriculture* (1820, in-8°), et, avec F. Blaikie, *Holkham et son agriculture* (1819), trad. en français par Molard.

RIGDON (Sidney), un des fondateurs du mormonisme, né près de Pittsbourg (Pensylvanie) vers 1789, mort en 1860. Il était ouvrier typographe dans une imprimerie de sa ville natale, lorsqu'il lut par hasard un manuscrit composé par un prédicateur nommé Spaulding et qui était intitulé *Livre de Mormon*. Dans cet ouvrage, que Spaulding donnait comme la traduction d'un manuscrit que le hasard avait fait tomber entre ses mains, l'auteur présentait le tableau imaginaire de l'existence et des mœurs des Juifs qui, selon lui, étaient venus à l'origine peupler l'Amérique. La lecture de ce manuscrit produisit une vive impression sur Rigdon. Etant entré, en 1827, en relation avec un nommé José Smith, il lui fit lire l'ouvrage de Spaulding. Smith changea un peu les données du récit, fit de Mormon, personnage imaginaire, l'auteur du livre et livra le manuscrit modifié à l'impression (1830). Smith et Rigdon présentèrent alors cet ouvrage comme une Bible nouvelle, contenant les préceptes de la véritable religion, et ne tardèrent pas à trouver de nombreux adeptes. Dès cet instant, la religion du mormonisme, qui devait acquérir tant de célébrité, était fondée. En 1831, Smith, Rigdon et leurs premiers adeptes allèrent fonder une colonie à Indépendance, dans le Missouri, d'où ils passèrent, sept ans plus tard, dans le district de Calavel. Rigdon avait fait donner le gouvernement de la communauté à un conclave ou triarchie composé de trois membres, dont il faisait partie. Les mormons s'étaient établis à Nauvoo, dans l'Illinois, lorsque, à la mort de Smith (1844), Rigdon voulut devenir le chef suprême de la communauté. S'étant vu préférer Brigham Young, il créa la secte des *rigdonites* qui repoussait la polygamie et mourut dans la vallée d'Utah.

RIGÉE s. f. (ri-jé). Vitic. Nom donné, dans le Poitou, aux plants de vigne en pépinière.

RIGEL s. m. (ri-jèl). Astron. Etoile de la constellation d'Orion.

— Encycl. *Rigel*, ou β d'Orion, est une étoile double et de première grandeur, située dans le pied occidental d'Orion, au-dessous et à droite des Trois-Rois. Cette étoile double se compose d'un soleil blanc et d'un soleil bleu, dont les couleurs semblent parfois réagir l'une sur l'autre et produisent des teintes mixtes, dont l'aspect doit constituer un merveilleux spectacle pour les contemplateurs voisins, s'il y en a.

RIGEL (Henri-Joseph), compositeur allemand, né à Wertheim (Franconie) en 1741, mort à Paris en 1799. Après avoir suivi les leçons du célèbre Jomelli, il vint à Paris, où il se fit avantageusement connaître comme professeur de clavecin et comme compositeur. Ses sonates, ses symphonies et ses oratorios furent très-applaudis. Rigel devint maître de musique au Concert spirituel, au Concert olympique, enfin professeur à l'école de chant et au Conservatoire, où ses principes d'harmonie furent adoptés. Dans le nombre de ses productions, on cite les oratorios de la *Sortie d'Egypte*, de *Jephté* et de la *Prise de Jéricho*, et les pièces intitulées : le *Savetier et le financier*, *Lucas*, *Azélie*, le *Bon Fermier*, *Blanche et Vermeille*, *Aline et Zamorin* et l'*Automate*. Il avait aussi composé, sur la demande de l'administration, le grand opéra de *Cora et Alonzo*, qui ne fut pas représenté, malgré les succès que promettaient les morceaux qui nous en restent. Gluck faisait un grand cas de Rigel et de ses ouvrages.

RIGHETTI (François), littérateur et artiste dramatique italien, né à Turin en 1779, mort dans la même ville en 1828. Il joua sur les principaux théâtre de l'Italie et excella dans le genre comique. Righetti a composé des pièces de théâtre qui lui assignent un rang distingué parmi les meilleurs auteurs dramatiques de son pays, et qui ont été publiées sous le titre de *Teatro italiano* (Turin, 1826-1827, 3 vol. in-8°).

RIGHI, montagne de Suisse. V. RIGI.

RIGHINI (Vincent), chanteur et compositeur italien, né en 1756, mort à Bologne en 1812. Il produisit, en 1779, sur le théâtre de Prague, un opéra ayant pour titre : *Don Giovanni ossia il Convitato di pietra.* C'est à cause de l'exhibition récente de cet ouvrage que Mozart donna le sien avec un titre différent : *Il Dissoluto punito*, auquel on rendit plus tard celui de *Don Giovanni*, sous lequel il est aujourd'hui connu. Outre ses compositions dramatiques, ce chanteur compositeur a publié des exercices de chant qui passent à bon droit pour un des meilleurs ouvrages de ce genre. On lui doit, en outre, une *Messe* pour le couronnement de Léopold II et un *Te Deum* dédié à la reine de Prusse. Ses opéras semblent mieux convenir à la salle de concert qu'à la salle de spectacle, mais ils n'en renferment pas moins des morceaux remarquables au double point de vue de l'harmonie et de la grâce mélodique. Aucun compositeur n'a mieux réussi que lui dans les trios, les quatuors, les quintetti, ainsi que dans les parties de basse. On lui doit : la *Vedova scaltra*, opéra-comique ; *Il Demorgone*, opéra semi-séria ; l'*Armida*, l'*Alcide*, l'*Arianna*, l'*Atalanta*, l'*Eneanel Lazio*, la *Tigrane*, la *Selva incantata* et la *Gerusalemme liberata*, opéras.

RIGI ou **RIGHI** (*mons Rigidus*), montagne de Suisse (Schwyz), entre les lacs de Goldau, de Zug, de Lowerz et des Quatre-Cantons ; 1,850 mètres d'altitude. « Sa base, dit M. Adolphe Joanne, peut avoir 8 ou 10 lieues de circuit ; sa plus grande longueur, de Weggis à Seewen, 4 lieues ; sa plus grande largeur, d'Arth à la Nase supérieure, 2 lieues. Il appartient aux cantons de Schwyz et de Lucerne ; mais la partie schwyzoise est beaucoup plus considérable que la partie lucernoise. Le long de ses flancs, à l'E. et au S.-O., descendent plusieurs ruisseaux qui nourrissent d'excellentes truites. A sa base, du côté du midi, on voit mûrir la figue, l'amande et la châtaigne ; et bien que, de divers côtés, il présente un aspect sauvage, on ne compte pas moins de onze villages disséminés sur ses pentes ou à ses pieds, et plus de cinquante chalets au milieu de ses fertiles pâturages, où viennent paître en été trois mille têtes de bétail environ. Ses principales cimes sont le Kulm, point culminant (1,828 mètres), la Hochfluh (1,731 mètres), le Dossen (1,730 mètres), le First (1,714 mètres), le Schilt (1,595 mètres), la Schneealp (1,701 mètres), le Staffel (1,622 mètres), le Kaltbad (1,480 mètres), l'hospice de Notre-Dame-des-Neiges (1,345 mètres). Au point de vue géologique, le Rigi mérite une mention particulière. Ainsi que le Rossberg, il est composé de brèches et de grès, dont les couches alternent de la base jusqu'au sommet. De plus, il offre au botaniste un grand nombre de végétaux rares. Enfin, on y trouve plusieurs établissements de cures de petit-lait. » Un chemin de fer conduisant de Vitznau au sommet du mont Rigi est sur le point d'être terminé par la construction de la ligne qui part d'Arth pour aller jusqu'au sommet.

RIGIDE adj. (ri-ji-de — lat. *rigidus* ; du verbe *rigere*, roidir, se roidir, qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *rig* ou *rikh*, dévier, trembler ; d'où aussi, selon lui, le grec *rigeô*, l'allemand *recken*, *ringen*, même sens, et le sanscrit *raikas*, crainte, grec *rigos*. L'adjectif latin *rigidus* est aussi devenu *roide* en français). Roide, peu flexible ou non fléchi : *Verge de fer* RIGIDE. *Tige* RIGIDE.

— Fig. Qui est d'une sévérité, d'une austérité, d'une exactitude inflexible : *Homme* RIGIDE. *Vertu* RIGIDE. *Des principes* RIGIDES. *Un* RIGIDE *puritain. Je suis* RIGIDE *en diable, moi, sur les bienséances.* (Dancourt.) *Pertinax était un soldat* RIGIDE ; *les prétoriens le massacrèrent.* (Chateaub.)

— **Syn. Rigide, rigoureux, roide.** *Rigide* se dit des personnes ou de leur caractère intime ; *rigoureux* se dit des actes que la *rigidité* inspire, et quelquefois des personnes quand on les considère surtout par rapport à leurs actes. Un juge *rigoureux* est celui dont la sentence ne fait qu'appliquer la loi dans ce qu'elle a de plus sévère ; un moraliste *rigide* est si fermement attaché à la règle qu'il ne cherche jamais à la faire plier. Quant à *roide*, il exprime moins la sévérité que la hauteur, l'obstination, l'âpreté du caractère ; c'est dans les relations du monde qu'on se montre *roide* ; c'est dans les choses relatives aux mœurs, à l'éducation, à la justice qu'on se montre *rigide* ou *rigoureux*.

RIGIDELLE s. f. (ri-ji-dè-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

RIGIDEMENT adv. (ri-ji-de-man — rad. *rigide*). Avec rigidité, d'une manière rigide : *Jeûner* RIGIDEMENT. *Censurer* RIGIDEMENT. *Ce magistrat examine tout fort* RIGIDEMENT. (Acad.)

RIGIDIFOLIÉ, ÉE adj. (ri-ji-di-fo-li-é — du lat. *rigidus*, rigide ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rigides.

RIGIDITÉ s. f. (ri-ji-di-té — rad. *rigide*). Etat, manière d'être de ce qui est rigide, dépourvu de flexibilité : *La* RIGIDITÉ *d'une barre de fer. La* RIGIDITÉ *des muscles est un des effets de la vieillesse.*

— Fig. Grande sévérité, grande austérité, grande exactitude : *La* RIGIDITÉ *d'un magistrat. La* RIGIDITÉ *des puritains, des jansénistes. La* RIGIDITÉ *de la discipline. Morale d'une trop grande* RIGIDITÉ. *La règle de l'Adoration perpétuelle est d'une telle* RIGIDITÉ *qu'elle épouvante.* (V. Hugo.) *C'est le sort des littératures qui deviennent la base des croyances religieuses de contracter la* RIGIDITÉ *du dogme.* (Renan.)

— Méd. *Rigidité cadavérique*, Etat de roideur qui survient quelque temps après la mort. ‖ *Rigidité du col de l'utérus*, Etat de tension de cette partie, qui s'oppose à l'expulsion du fœtus.

— **Encycl.** Méd. *Rigidité cadavérique.* C'est un phénomène qui se montre après la mort dans tous les tissus du corps, mais surtout dans les muscles de la vie de relation et de la vie organique. Sous cette influence, ils perdent leur souplesse et leur extensibilité ; ils durcissent et se raccourcissent, ce qui contribue à augmenter la demi-flexion des doigts et des membres qu'on observe sur le cadavre. C'est elle aussi qui rend les mouvements articulaires si difficiles. La *rigidité* cadavérique est un des signes importants de la mort. Elle se manifeste dans les saisons froides avec une intensité et une durée plus grandes que dans les saisons chaudes. On ne l'observe que très-rarement dans les contrées tropicales. Plus elle se produit tard, plus elle persiste longtemps. Elle est très-marquée à la suite des morts subites ; elle est bien moins sensible, au contraire, si le décès est consécutif à une maladie chronique. Elle survient, toutes choses égales d'ailleurs, avec plus de facilité dans l'eau que dans l'air. Dans nos climats tempérés, elle n'est guère sensible, en général, durant les deux premières heures qui suivent la mort, mais seulement cinq ou six heures après. Le genre de mort a beaucoup d'influence sur sa durée et sur le moment de son apparition.

La roideur cadavérique est tout à fait indépendante du système nerveux. Elle affecte aussi bien les muscles paralysés, s'ils n'ont pas subi la dégénérescence graisseuse, que les membres isolés du centre cérébro-spinal par la section de leurs nerfs. Elle paraît due à une modification moléculaire qui s'accomplit dans la profondeur des tissus et surtout dans les fibres charnues. MM. Ch. Littré et Robin l'attribuent à la coagulation et à la rétraction spontanées de la musculine, de la géline et des autres substances organiques demi-solides contenues dans les tissus musculaires, ligamenteux et lamineux.

— *Rigidité du col de l'utérus.* Cet état, qui doit être rangé parmi les causes de dystocie, est dû soit à des cicatrices produites par d'anciens ulcères du col, soit simplement à la contracture des fibres musculaires de cet organe. Si la *rigidité* est de nature spasmodique, on la traite par des bains tièdes et des onctions avec l'extrait de belladone. Si elle est le résultat d'une induration chronique, il faut y remédier par un débridement multiple fait avec le bistouri boutonné. On pratique sur chacune des lèvres du col quelques incisions dont la profondeur ne doit pas dépasser 0m,004 ou 0m,005. Elles suffisent pour rendre la dilatation possible et ouvrir un passage à la tête du fœtus.

RIGIDULE adj. (ri-ji-du-le — dimin. du lat. *rigidus*, rigide). Hist. nat. Qui a un peu de roideur.

RIGNAC, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Rodez ; pop. aggl., 697 hab. — pop. tot., 1,808 hab. Fabriques d'étoffes de laine.

RIGNY, village et commune de France (Haute-Saône), arrond. de Gray, sur la rive droite de la Saône ; 715 hab. Exploitation de minerai de fer. Ce village, qui formait une seigneurie dès le XIIe siècle, était autrefois défendu par un château fort qui fut détruit en 1636. L'église renferme plusieurs tableaux, notamment un *Christ aux Oliviers*, très-remarquable. Aux environs, antiquités romaines.

RIGNY, village et commune de France (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arrond. et à 10 kilom. N.-N.-E. de Chinon ; 1,219 hab. Fontaine intermittente et vastes cavités remarquables par leurs pétrifications. Sur le territoire de cette commune se trouve le château d'Ussé, classé parmi les monuments historiques et bâti sur un coteau escarpé que couronne au S. la forêt de Chinon. Reconstruit au XVe et au XVIe siècle, ce château a conservé un donjon cylindrique du XVe siècle. « L'ensemble des constructions, dit M. Joanne, comprend deux groupes hardis de tours, de tourelles, de pavillons de toutes formes, reliés par une simple galerie. A l'intérieur, on remarque : un bel escalier en pierre orné d'un tableau de *Saint Jean* attribué à Michel-Ange ; la chapelle, élégant édifice de la Renaissance, dont la porte est surmontée d'un remarquable bas-relief représentant les apôtres ; de vastes salles avec de larges cheminées, des poutres sculptées, etc. Vauban fit construire le pavillon de l'O. et les belles terrasses qui dominent le cours de l'Indre.

RIGNY-LE-FÉRON, village et commune de France (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arrond. et à 36 kilom. de Troyes, sur le ruisseau de son nom ; 1,255 hab. Fabriques de bonneterie et d'étoffes de laine ; commerce de vin. L'église, qui date du XVIe siècle, possède de beaux vitraux dus au célèbre Jean Cousin.

RIGNY-SAINT-MARTIN, village et commune de France (Meuse), cant. de Vaucouleurs, à 19 kilom. de Toul ; 159 hab. Dans une prairie dépendant de cette commune, à l'endroit dit les Quatre-Vaux, une entrevue eut lieu, à la fin du XIIIe siècle, entre Philippe le Bel et Albert, empereur d'Allemagne, pour y fixer les limites de leurs possessions respectives.

RIGNY (Henri GAUTHIER, comte DE), marin et homme d'Etat français, né à Toul en 1782, mort à Paris en 1835. Il entra dans la marine à quinze ans, fit la campagne d'Egypte, commanda la corvette la *Triomphante* au camp de Boulogne (1803), combattit en Prusse et en Pologne dans les marins de la garde (1806-1808), en Espagne comme aide de camp de Berthier (1808-1809), se distingua à Wagram, obtint le grade de lieutenant de vaisseau en 1809 et celui de capitaine de frégate en 1811. Devenu capitaine de vaisseau en 1816, il reçut, en 1822, le commandement de l'escadre du Levant et mérita, par le zèle et l'habileté dont il fit preuve au milieu de la lutte entre les Grecs et les Ottomans, d'être nommé contre-amiral en 1825. Il commandait la flotte française au combat de Navarin (20 octobre 1827). Cette victoire lui valut le grade de vice-amiral et, à son retour en France en 1829, le titre de comte et la préfecture maritime de Toulon. Il refusa le portefeuille de la marine dans le ministère Polignac, mais il l'accepta de Louis-Philippe en mars 1831 et introduisit de grandes améliorations dans la législation des colonies. En 1834, il quitta ce portefeuille pour celui des affaires étrangères, se démit de ce dernier poste en mars 1835, reçut alors le titre de ministre d'Etat et passa peu après à l'ambassade de Naples.

RIGNY (Alexandre GAULTHIER, vicomte DE), général français, né en 1790. Fils d'un ancien officier de cavalerie, il sortit de l'école militaire de Fontainebleau en 1807, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie, prit part aux campagnes de Prusse, de Pologne et d'Autriche, suivit, en 1810, le maréchal Suchet en Espagne, où il devint chef d'escadron, et assista à la bataille de Leipzig, où il fut blessé et fait prisonnier. Colonel de cavalerie en 1818, maréchal de camp en 1830, il fit partie de la première expédition de Constantine (1836), commanda l'arrière-garde lors de la retraite, et, bien qu'il eût montré une incontestable bravoure, il se vit en butte, de la part du général Clausel, aux imputations les plus graves. Rigny demanda à être jugé par un conseil de guerre et fut acquitté à l'unanimité (juin 1837) ; néanmoins il tomba en disgrâce, reçut un commandement à l'intérieur et fut mis à la retraite en 1849.

RIGOCARPE s. m. (ri-go-kar-pe — du gr. *rigoô*, je suis froid ; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de PASTÈQUE, genre de cucurbitacées.

RIGODON ou **RIGAUDON** s. m. (ri-go-don. — On a fait venir ce mot du nom d'un maître de danse appelé Rigaud, mais le fait n'est pas bien certain). Chorégr. Ancienne danse qu'on exécutait sur un air à deux temps, d'un mouvement très-vif : *Je veux que nous dansions ensemble un* RIGODON, *où j'excelle assurément.* (Regnard.)

> Et qu'on saute en cadence
>   Le *rigodon*,
>   Zig, zag, dondon.
> Mais du moins, si l'on danse,
> Ça n's'ra pas sans raison.
>
> BRAZIER.

> A pincer le *rigodon*
> Chaque jeune homme s'apprête ;
> Toi, tu pinces ta conquête,
> Moi, je pince le flacon.
>
> DÉSAUGIERS.

‖ Air sur lequel on exécutait cette danse.

— **Encycl.** Le *rigodon*, fort en usage au XVIIIe siècle et maintenant tout à fait tombé en désuétude, était originaire de la Provence. Quelques-uns en attribuent l'invention à un maître de danse appelé Rigaud, et ce serait, par conséquent, *rigaudon* que l'on devrait écrire ; mais l'orthographe de l'Académie a prévalu.

Compan, dans son *Dictionnaire de danse*, donne la description suivante, très-naïve et très-détaillée, du *rigodon* : « Ce pas, dans sa construction, est fort singulier ; il se fait à la même place, sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent des mouvements différents. Il se commence de la première position, ayant les deux pieds assemblés ; vous pliez les deux genoux également et vous vous relevez en sautant, et, en levant du même temps la jambe droite, qui s'ouvre à côté et le genou étendu, vous la reposez du même mouvement, aussi à la première position ; mais à peine est-elle posée que la jambe gauche se lève, en s'ouvrant à côté, sans faire aucun mouvement du genou ; ce n'est que la hanche qui agite la jambe et la brise tout de suite. Les deux pieds étant à terre, vous pliez et vous vous relevez en sautant, et en tombant sur les deux pieds, ce qui termine ce pas. »

Le *rigodon* se dansait sur un air vif et gai, à deux temps, divisé en deux reprises phrasées de quatre en quatre mesures et commençant par la dernière note du second temps. Il figure encore quelquefois dans les ballets ; comme danse de salon, nous lui avons préféré le quadrille, qui est à peine une danse, la valse, la polka et autres importations étrangères ; du moins, le *rigodon* était-il une danse nationale. Une ronde de l'ouest de la France en a conservé le souvenir :

> Allons à Bordeaux
> Ma mie Jeannette,
> Allons à Bordeaux
> Tandis qu'il fait beau ;
> Nous y mangerons
>   Une omelette,
> Nous y danserons
>   Un *rigodon*.

Au dernier siècle, nos compositeurs ont composé beaucoup de *rigodons* ; car cette danse était très-employée au théâtre et l'on en trouve dans beaucoup d'opéras de cette époque. Rameau a écrit un *rigodon* qui est resté célèbre et que M. Pasdeloup a fait exécuter avec beaucoup de succès, dans ces derniers temps, aux concerts populaires. Un habile artiste, M. Diemer, a *réduit* ce *rigodon* pour le piano et il a été publié par la maison Heugel.

RIGODONNER ou **RIGAUDONNER** v. n. ou intr. (ri-go-do-né — rad. *rigodon*). Fam. Danser le rigodon.

RIGOLADE s. f. (ri-go-la-de — rad. *rigoler*). Pop. Action de rigoler, amusement : *Aimer la* RIGOLADE. ‖ Simple plaisanterie : *Ce que j'en dis n'est pas sérieux, c'est pour la* RIGOLADE.

— Théâtre. Eclat de rire poussé par les rigolards, pour exciter les rires du public.

RIGOLAGE s. m. (ri-go-la-je — rad. *rigoler*). Hortic. Action de rigoler les jeunes plantes dans les jardins et les pépinières.

RIGOLARD s. m. (ri-go-lar — rad. *rigoler*). Pop. Individu qui rigole, qui aime à rigoler.

— Théâtre. Individu qui fait partie de la claque, et qui est chargé d'éclater de rire à certains moments.

— **Encycl.** Le *rigolard* a pour mission d'éclater de rire aux passages comiques, aux traits spirituels d'une comédie ou d'un vaudeville. Les *rigolards* doivent nécessairement avoir le rire facile et communicatif. Ce genre de manifestation s'appelle une *rigolade*. Un claqueur qui sait *rigoler* à point est un sujet précieux ; mais ne *rigole* pas qui veut, et tout le monde ne saurait prétendre à exceller dans ce genre d'entraînement. V. CLAQUE.

RIGOLBOCHE, type essentiellement parisien, de la famille de Mimi, ou de Brididi, ou mieux encore de Chicard. Il faut bien se résoudre, en dépit de cette vieille prude d'Académie, à entendre répéter dans nos chansons et au théâtre : un pas chicard, les *Mémoires de Mimi Bamboche*, la *Vieillesse de Brididi*, le quadrille des Rigolboches. Un Dangeau de la chorégraphie des bals publics n'est donc pas de trop pour révéler les faits et gestes de cette royauté irrégulière. Un gandin (on ne connaissait alors ni le *petit crevé* ni le *gommeux*), un lion de la plus belle venue, demandait sérieusement un jour à la Manon Lescaut de la danse : « Mademoiselle, comment se porte votre père, M. Rigolboche ? » Il ignorait qu'elle s'appelait de son vrai nom Marguerite Badel. A cette époque, la célèbre ballerine n'avait pas encore publié ses *Mémoires*. Assurément, elle était incapable de les écrire, mais elle avait assez d'intelligence pour les dicter. C'est un petit volume, orné d'un portrait de débardeur photographié par Petit et Trinquart, contenant 188 pages d'impression, sans nom d'auteur ni de libraire ; il se termine par cette date : « Paris, avril 1860. » Nous emprunterons à ces *Mémoires*, dont la paternité est attribuée à M. Ernest Blum, les détails qui vont suivre, en réservant à l'article SARI tout ce qui est relatif aux Délassements-Comiques :

« J'ai dix-huit ans, dit l'auteur de ces *Mémoires*, pas une soirée de plus ; je sais que j'en parais vingt-quatre. Je suis née à Nancy, nâ. » Lisez Paris, ce sera plus conforme à l'austère vérité. « Sans savoir comment, je me suis retrouvée au Casino-Cadet à seize ans. Je dansais déjà fort bien... Un esprit libéral, de mes amis, affirme que le cancan est, lui aussi, un produit de 89. En effet, c'est avant tout une danse libre. Gavarni, notre peintre d'histoire, en a fourni quelquefois avec le crayon une image assez complète. Je dois avouer que j'ai puisé chez lui certaines attitudes. J'ai voulu réaliser ses rêves. » C'est une nuit de carnaval que Sari la vit pour la première fois, sous le costume de huguenote, éprouvant les mêmes tressaillements et les mêmes douleurs que la somnambule qu'on magnétise, la musique se condensant dans sa poitrine et lui montant au cerveau comme les fumées du champagne. « A la dernière note de la ritournelle, je suis grise, dit-elle ; alors, c'est une furie qui n'a rien d'égal : mes bras ont le vertige, mes jambes sont folles. Tout semble s'agiter autour de moi, les décors, les meubles et les lumières. On dirait que tout cela s'entend pour m'envoyer des passes musicales. A ce moment-là, un mur se présenterait devant moi que je me sentirais la force de passer au travers. » Cette danse effrénée s'acheva au mi-

lieu d'un tonnerre d'applaudissements. « Quelle est cette étrange créature? demanda avec surprise le directeur des Délassements à un habitué. — Hier, c'était Marguerite la Huguenote; aujourd'hui, c'est Rigolboche. — Rigolboche! le singulier nom. — Ce baptême argotique lui vient d'elle-même, et voici comment. Tout à l'heure, deux lorettes se disputaient si violemment dans un coin du café que le maître de l'établissement alla querir des agents. Au moment où l'on voulait emmener les sœurs de la baronne d'Ange, Marguerite s'avança en tirant un sergent de ville par le bras : « Laissez-les donc, s'écria- » t-elle comme inspirée, c'est bien plus *ri-* » *golboche!* » Le mot fut acclamé sur-le-champ. » C'est ainsi que Sari, en 1858, engagea Rigolboche et la fit jouer dans *Folichons et Folichonnettes*, pièce qui eut un succès fou. Voici donc Rigolboche arrivée à l'époque la plus joyeuse de sa vie, à ses chers Délassements-Comiques, dont elle retrace l'histoire avec complaisance. Elle y resta trois ans et connut, au foyer des acteurs : Mürger, Lambert Thiboust, Aylic Langlé, Alphonse Royer, H. de Pène, Paul de Saint-Victor, Hippolyte Cogniard, Lafontaine, Montaubry et Victor Roning, qu'elle surnomma Comminges du Pré-aux-Clercs. Elle a dit d'Edmond About : « Il ne vient plus au théâtre depuis que les blondes sont en majorité et que j'y danse. Cela tient à ce que ses amis soutiennent que je suis son portrait frappant. La vérité est que nous nous ressemblons un peu; mais je suis mieux que lui. » Elle aurait désiré connaître M. Louis Veuillot. « Il m'a toujours plu, cet homme-là : il élève la voix, je lève la jambe; nous sommes faits pour nous comprendre. » Le chapitre XIII et dernier des *Mémoires de Rigolboche* explique pourquoi elle a publié ce livre : « Je l'ai fait pour taper sur les doigts de ces écrivains écervelés qui ont pensé être très-malins en m'accablant de célébrité au préjudice de ceux qui le méritaient réellement. Ils m'ont forcée à rendre ma vie publique, et Rigolboche n'a plus rien de caché pour ses contemporains. »

Quelques années avant la guerre, on ne parlait déjà plus d'elle. Après le siége, on la crut morte. C'est une erreur. Elle habite le quartier du chemin de fer de l'Ouest (rive droite), afin de se rendre plus promptement à Asnières, où elle possède une petite maison de campagne. On la surprend quelquefois à lire les *Mille et une nuits*, ce pays des fictions, qui l'éloigne de la bohème galante. D'ailleurs, elle ne se plaint pas d'être oubliée des Parisiens; elle est devenue philosophe et cherche aussi à ne plus se souvenir.

RIGOLE s. f. (ri-go-le. — Quelques-uns rattachent ce mot au bas allemand *rige*, ruisseau. Scheler le fait venir du bas latin *riga*, de *rigare*, arroser. Chevallet le rapporte au celtique : kymrique *rhig*, entaille, raie creuse, rainure, *rhigol*, sillon, tranchée, rigole, petit fossé, *righaw*, creuser, tailler, *rhigli*, faire des raies, creuser des sillons, des tranchées, des fossés, des rigoles; armoricain *rega*, fouir la terre, labourer légèrement avec la charrue, *regi*, *rogi*, rompre, déchirer. Aux formes celtiques répondent, dans la famille aryenne, l'ancien slave *riezati*, couper, le lithuanien *reszti*, même sens, le grec *rêgnumi*, fendre, déchirer, le scandinave *raka*, écorcher, déchirer, anglo-saxon *raciacs*, même sens, *reka*, hoyau, ancien allemand *racho*, soc, toutes formes qui peuvent se rattacher à une racine sanscrite *rag*, *rang*, frapper, déchirer). Petit canal, et plus souvent Petit canal creusé dans le sol pour conduire des eaux : RIGOLE *de dérivation*. RIGOLE *d'irrigation. Faire, établir une* RIGOLE, *des* RIGOLES. *Nous avions si mal pris la pente que l'eau ne coulait point. La terre s'éboulait et bouchait la* RIGOLE. (J.-J. Rouss.) *Les* RIGOLES *transversales sont la condition la plus indispensable du dessèchement du sol.* (M. de Dombasle.)

— **Mar.** Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse d'un mât, pour loger la guinderesse, pendant qu'on guinde ou qu'on cale ce mât.

— Constr. Petite tranchée creusée pour recevoir des fondations.

— Hortic. Petite tranchée qui sert à semer les graines en ligne ou à repiquer les jeunes plants de pépinière.

— **Encycl.** Agric. Les *rigoles* sont en général des fossés peu profonds, creusés à la bêche, à la pioche ou à la charrue, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. On désigne aussi sous ce nom, dans les pépinières, de petites tranchées où on repique les très-jeunes plants, et, dans les jardins, de petits sillons dans lesquels on sème les graines destinées à produire des plantes qui doivent être disposées en lignes ou en rangées. Les *rigoles* du premier genre sont fréquemment employées en grande culture, surtout dans les sols plats et argileux. Il serait difficile d'indiquer d'une manière générale les cas où elles sont nécessaires; cela dépend surtout de la nature et de la disposition du sol; mais, en général, il faudrait bien se garder de faire à ce sujet des économies mal entendues. Il est même des localités où, les champs étant sujets à être noyés par les eaux, on ne pourrait obtenir de récoltes sans le moyen des *rigoles*.

Dans les pépinières, les *rigoles* rendent aussi de très-grands services; on leur donne ordinairement 0m,15 de largeur et de profondeur. On y repique, à la distance d'environ 0m,05, les jeunes plants, qui ne doivent en général y rester qu'un an, rarement deux. Cette opération est assez importante pour avoir reçu le nom particulier de *rigolage*. Dans les jardins, les *rigoles* n'étant guère destinées qu'à recevoir des semis, on se contente de leur donner une profondeur de 0m,03 à 0m,05; souvent même on les trace tout simplement avec le manche du râteau, qu'on fait glisser le long d'un cordeau. Ce mode de semis, bien plus avantageux que les semis à la volée, a toujours été employé dans la petite culture et commence même à se répandre dans la grande. Mais, dans ce dernier cas, pour que le travail soit plus expéditif et plus économique, on emploie les rayonneurs et les semoirs. V. ces mots.

RIGOLER v. a. ou tr. (ri-go-lé — rad. *rigole*). Agric. Couper par des rigoles. RIGOLER *une prairie*.

— Hortic. Repiquer en rigoles : RIGOLER *de jeunes plants*.

RIGOLER v. n. ou intr. (ri-go-lé. — Ce mot populaire vient probablement du germanique : vieux haut allemand *riga*, danse en rond, haut allemand moderne *reigen*). Pop. S'amuser, se réjouir, se divertir : *On a dîné, on a chanté, on a dansé; nous* AVONS *joliment* RIGOLÉ. *Les auteurs, vois-tu, ça* RIGOLE *toujours, ça ne songe qu'à s'amuser.* (X. de Montépin.) ‖ Plaisanter : *Tu* RIGOLES, *sans doute? Je ne le dis pas pour* RIGOLER.

Se rigoler v. pr. Se livrer à la joie, s'amuser : *L'office achevé, la ville entière* SE RIGOLAIT *et poussait des murmures que l'imagination comprend mieux que la parole ne les peint.* (Balz.)

> Je viens, dit-il, pour rire et pour m'ébattre,
> *Me rigolant*, menant joyeux déduit,
> Et jusqu'au jour faisant le diable à quatre.
>
> VOLTAIRE.

‖ L'emploi du verbe pronominal, inusité aujourd'hui, est très-ancien.

RIGOLETS (les), principal passage par lequel les eaux du lac Pontchartrain se déchargent dans le lac Borgne, aux Etats-Unis, État de Louisiane. Des îles le divisent en plusieurs canaux. La rivière des Perles envoie deux bras dans les Rigolets.

RIGOLETTE s. f. (ri-go-lè-te — du nom d'un personnage d'Eugène Sue). Grisette, femme qui fréquente les bals publics.

Rigoletto, opéra italien en trois actes, livret de Piave, musique de Giuseppe Verdi; représenté pour la première fois à Venise le 11 mars 1851, puis au Théâtre-Italien de Paris le 19 janvier 1857 et enfin au Théâtre-Lyrique (place du Châtelet) en 1863, d'après la traduction française de Duprez. On sait que, malgré des beautés littéraires incontestables, le drame de Victor Hugo intitulé : le *Roi s'amuse*, ne put être joué qu'une fois, à cause du sujet de la pièce et de la licence de certaines peintures. L'arrangeur italien s'est efforcé de le rendre possible au théâtre, en changeant les personnages, tout en conservant les principaux épisodes. François Ier est devenu le duc de Mantoue; Triboulet s'est appelé Rigoletto; Saint-Vallier, le comte de Monterone. La scène d'introduction représente un bal animé; le duc et ses familiers se promènent en causant de leurs galanteries. Il entretient l'un d'eux, nommé Borsa, de la rencontre qu'il a faite d'une belle jeune fille et de ses projets. Il connaît sa demeure et il sait que chaque nuit un homme s'y introduit. Cette jeune fille, c'est Gilda; cet homme, c'est son père, Rigoletto, le bouffon. Il la cache, comme un avare son trésor. Lui, homme sans mœurs, âme vile et conseiller pervers, il entend préserver l'honneur de sa fille de toute souillure. L'apparition de Monterone au milieu de la fête rappelle l'entrée de la statue du commandeur dans *Don Juan*, moins l'harmonie saisissante de Mozart. Monterone vient demander compte au duc de l'outrage fait à l'honneur de sa fille. L'indignation et les plaintes du vieillard sont accueillies par les plaisanteries des courtisans et les quolibets moqueurs de Rigoletto lui-même, qui payera cher cette bassesse. Le duc, obsédé des objurgations de Monterone, le fait arrêter et emmener par ses hallebardiers. Le vieillard, en partant, maudit le bouffon. Ce tableau d'exposition est fort bien traité. Le théâtre représente ensuite la maison de Rigoletto, donnant sur une rue bien écartée. En rentrant chez lui, il est accosté par un spadassin, nommé Sparafucile, qui lui offre ses services. Ils pourront lui être utiles, car quelqu'un rôde autour de sa fille et lui a peut-être déjà parlé. Rigoletto entre dans la maison, interroge Gilda et aussi sa gouvernante Giovanna. Rassuré par leurs réponses, il sort. Le duc, qui s'est introduit dans la cour de la maison, se montre aussitôt. Il se fait passer pour un pauvre étudiant nommé Gualtier Maldè. Pendant leur duo d'amour, le comte de Ceprano et Borsa sont venus pour reconnaître les lieux. Ennemis jurés du bouffon, ils ont comploté d'enlever sa fille, et, à l'aide d'un stratagème infernal, le malheureux est amené à se laisser bander les yeux et à tenir l'échelle aux ravisseurs de son enfant.

Au second acte, Rigoletto est dans le palais du duc. Il interroge tous les visages pour découvrir quelque indice du sort de Gilda. A la fin, sa fureur, son désespoir éclatent; il leur demande avec cris, avec larmes sa fille. Les courtisans se conduisent en cette circonstance comme il l'a fait lui-même. Ils se moquent de sa douleur. Sa fille sort des appartements du duc. Elle implore le pardon de son père, qui cherche à l'éclairer sur les véritables sentiments de celui qu'elle croit être son amant.

C'est au troisième acte que le duc se révèle tel qu'il est aux yeux de Gilda. La scène représente un cabaret, tenu par le spadassin Sparafucile et sa sœur, la courtisane Maddalena. Une lézarde dans la muraille permet de découvrir ce qui se passe à l'intérieur. Rigoletto et Gilda voient de cette manière le duc déguisé se livrer là à une orgie du plus bas étage. Cette situation, l'une des plus fortes qu'on ait produites au théâtre, donne lieu à un magnifique quatuor. Rigoletto concerte avec Sparafucile la mort du duc, moyennant une somme de 20 écus, et renvoie sa fille en lui enjoignant de prendre un habillement d'homme et de se rendre à Vérone. Maddalena implore la pitié de son père en faveur du duc, dont la jeunesse et la désinvolture l'intéressent. Un orage éclate. Gilda revient habillée en homme. Elle reprend sa place devant la fente de la muraille. Elle apprend le coup qui menace le duc. La pensée de mourir à la place de celui qui la trahit vient à son esprit. Elle frappe à la porte; elle entre. Sparafucile l'assassine à la place du duc, met son cadavre dans un sac pour le jeter dans le Mincio. Rigoletto se présente pour s'assurer par ses propres yeux que l'œuvre de sa vengeance est consommée. Quel est son désespoir lorsqu'il ouvre le sac et qu'il voit les traits de sa fille au lieu de ceux de son séducteur! Il tombe presque sans vie sur le corps de la malheureuse, tandis que l'on voit le duc et Maddalena s'éloigner tranquillement, aux premières heures de l'aurore, en chantant : *La donna è mobile*, et traverser le pont du Mincio.

Passons maintenant à l'examen de la partition remarquable écrite sur ce poëme sinistre. Quelques notes lugubres des instruments de cuivre, sur un trémolo du quatuor, servent d'introduction; lorsque la toile se lève, deux orchestres font entendre des airs de danse vifs et élégants. Le premier motif de chant de la partition est la *ballata : Questo o quella*, chantée par le duc; ces couplets expriment bien l'amour frivole et insouciant, passe-temps de cette société corrompue. Le menuet qui suit est bien un peu une réminiscence de celui de *Don Juan;* mais il est en situation. L'entrée de Monterone rappelle aussi celle de la statue du commandeur, comme nous l'avons déjà fait observer. Le duo entre Rigoletto et le spadassin est dramatique; les parties vocales sont déclamées, tandis que l'intérêt mélodique est dans l'accompagnement. Dans le duo suivant, entre Rigoletto et sa fille, l'inspiration du compositeur s'élève. A la grâce des cantilènes de Gilda il a su mêler heureusement les accents pathétiques du père tremblant pour la sécurité de son enfant. Le troisième duo, entre Gilda et le duc déguisé, ne manquerait pas de charme si la strette : *Addio, addio*, n'était pas si vulgaire. L'air de Gilda : *Caro nome che il mio cor festi primo palpitar*, est bien court, mais il offre des formes mélodiques neuves et fort gracieuses. Le chœur syllabique : *Zitti, zitti, moviamo a vendetta*, termine d'une manière saisissante le premier acte.

Le commencement du second acte présente une inégalité choquante avec le reste de l'ouvrage. Le cantabile assez pâle du duc est suivi d'un chœur syllabique et à l'unisson dans lequel on raconte l'enlèvement de Gilda, et qui est une imitation de celui de la *Sonnambula*. Rien de plus commun que l'allégro de l'air : *Possente amor mi chiama.* Ce morceau fut constamment coupé dans les représentations données à Paris. Mais la scène dans laquelle le pauvre bouffon vient chercher sa fille est admirable. Il déguise sa douleur en fredonnant un refrain dont les phrases entrecoupées trahissent son émotion. L'andante *agitato : Cortigiani, vil razza dannata*, est une des belles pages de la partition; mais le morceau capital de cet acte est le duo entre le père et la fille : *Tutte le feste al tempio.* Ecrit avec la plus grande habileté pour les voix, il produirait un effet de sonorité qui suffirait à son succès, quand même il ne renfermerait pas les phrases les plus touchantes dans le premier mouvement, les plus énergiques dans l'allégro.

Le troisième acte est le chef-d'œuvre du compositeur. Nous passons légèrement sur les couplets : *La donna è mobile*, qui joignent à une mélodie facile et gracieuse le mérite de maintenir au duc le même caractère que ceux du premier acte : *Questo o quella*, avaient déjà exprimé. Le quatuor : *Un di, se ben rammento mi*, réunit toutes les qualités d'une invention musicale. La mélodie est constamment inspirée; chaque personnage conserve son caractère propre, et, en outre, les deux groupes restent bien distincts, comme l'exige la situation. Quant à l'harmonie, sans offrir beaucoup de variété, elle soutient bien l'édifice vocal. Le rhythme surtout donne à cet ensemble un entraînement tout à fait exceptionnel. La galanterie du duc, la coquetterie de Maddalena, l'horreur qu'éprouve Gilda à ce spectacle, les sentiments de compassion de Rigoletto pour sa fille et de vengeance à l'égard du duc, tout cela a été coordonné par une conception forte, hardie et d'un effet admirable. Les scènes qui suivent sont encore traitées avec un grand talent. Nous signalerons la description de l'orage, des rafales de vent obtenues au moyen de tierces chromatiques vocalisées par les chœurs, à bouche fermée, derrière la scène. D'autres maîtres ont employé tous ces procédés au théâtre; mais ils en ont atténué l'effet en les prolongeant outre mesure. M. Verdi est toujours rapide et bref. Quand il a produit la sensation qu'il se propose, il n'insiste pas et passe à autre chose.

Le rôle de Rigoletto a été créé par Corsi et a fait sa réputation en Italie. Mario, Mmes Frezzolini et Alboni ont joué ceux du duc de Mantoue, de Gilda et de Maddalena. Mlle Battu a chanté le rôle de Gilda avec distinction. Cet ouvrage, traduit en français par M. Edouard Duprez et mis en quatre actes, a été représenté au Théâtre-Lyrique le 24 décembre 1863.

La partition de *Rigoletto* est, à notre avis, une des meilleures que le maître ait écrites. *Rigoletto*, grâce à la musique et à la transformation des personnages, a résisté et résistera encore à l'épreuve du temps; mais un jour viendra où le public demandera à ne plus voir ce triste bouffon trompeur et trompé, ce spadassin et sa coquine de fille, cet assassinat, ce cadavre apporté dans un sac; où l'on ne craindra pas de trouver puéril et grossier cet expédient du trou dans le mur qui rend possible le magnifique quatuor du quatrième acte. En attendant le retour d'un goût plus sévère dans le choix des situations dramatiques, nous constatons que le *Rigoletto* joué plus de deux cents fois de suite au Théâtre-Lyrique a plu infiniment mieux qu'au Théâtre-Italien. L'orchestre et le zèle des artistes ont dû contribuer au succès. Ismaël a été vraiment remarquable dans le rôle de Rigoletto, et jamais ce rôle ne fut mieux joué aux Italiens; Monjauze, Wartel ont rempli ceux du comte de Mantoue et de Sparafucile; Mlles Léontine de Maësen et Dubois, ceux de Gilda et de Maddalena.

Nous donnons ci-dessous quelques morceaux de cet opéra.

ALLEGRO DU DUO DU 3e ACTE.

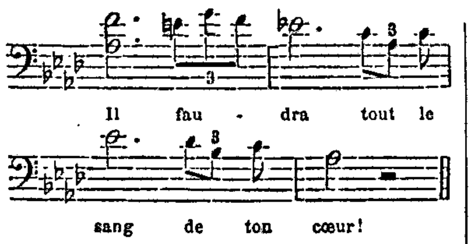

COMME LA PLUME AU VENT.

1er COUPLET. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

Comme la plume au vent
Femme est volage,
Et bien peu sage
Qui s'y fie un instant!
Trompé par leurs doux yeux,
J'ai l'air d'y croire,
Bornant ma gloire
A tromper encor mieux!
Femme varie, etc.

FRAGMENT DU QUATUOR DE RIGOLETTO.

Andante.

RIGOLEUR, EUSE s. (ri-go-leur, eu-ze — rad. *rigoler*). Personne qui rigole, qui aime à rigoler : *Un grand* RIGOLEUR. *Une gaie* RIGOLEUSE.

— Adjectiv. : *Cet imbécile de Picou, qui est* RIGOLEUR, *riait tant qu'il en était incommodé.* (A. Villemot.)

RIGOLEY DE JUVIGNY (Jean-Antoine), littérateur français, né en Bourgogne, mort à Paris en 1788. Il exerçait la profession d'avocat à Paris lorsqu'il fut chargé de la défense de Travenol, violon de l'Opéra, que Voltaire avait fait arrêter pour avoir colporté des libelles contre lui. Rigoley attaqua le poëte philosophe avec une grande âpreté et essaya de le rabaisser fort au-dessous de Crébillon et de Piron. Voltaire dédaigna les traits satiriques de ce pygmée littéraire : « Je vous avoue, écrivait-il à Laharpe le 19 avril 1776, que je n'ai jamais entendu parler de M. Rigoley de Juvigny. Je vous serai très-obligé de m'apprendre s'il est parent de M. Rigoley d'Ogny, intendant des postes; c'est sans doute un grand génie et digne du siècle. » Grimm dit de lui : « C'est un personnage tout à fait plaisant et comique. Il est plus ignorant qu'un laquais et il s'est fait homme de lettres. » D'un autre côté, les ennemis des philosophes ont exagéré le mérite de Rigoley de Juvigny. En réalité, il manquait de goût et d'imagination ; son instruction n'était ni très-étendue ni très-variée et son style, tout en étant correct, est dépourvu de chaleur et de vie. Après avoir exercé pendant quelque temps diverses charges dans la magistrature, Rigoley de Juvigny fut nommé conseiller honoraire au parlement de Metz. On a de lui : *Cause célèbre* ou *Nouveau mémoire pour l'âne de Jacques Fréron, blanchisseur à Vanves; De la décadence des lettres et des mœurs depuis les Romains jusqu'à nos jours;* quelques autres factums et des pièces de vers médiocres, dans les journaux et dans l'*Almanach des Muses*. Il a aussi donné une édition très-défectueuse des *Œuvres choisies* de La Monnoye (1769, in-4°, ou 3 vol. in-8°) et une édition des *Bibliothèques françaises* de Lacroix du Maine et Duverdier (1772, 6 vol. in-4°), etc.

RIGOLLOT s. m. (ri-go-lo — nom de l'inventeur). Pharm. Papier sinapisé.

RIGOLLOT (Marc-Jérôme), médecin et antiquaire français, né à Doullens en 1786, mort en 1854. Il se fit recevoir docteur à vingt-trois ans, s'établit à Amiens en 1814 et devint médecin de l'hôtel-Dieu de cette ville, professeur à l'école secondaire, directeur de l'école préparatoire, membre du conseil de salubrité et enfin correspondant de l'Académie de médecine. Au milieu de ses nombreuses occupations, il trouva des loisirs pour s'occuper d'études archéologiques. Il devint président de la Société d'archéologie de la Somme, correspondant de l'Académie des inscriptions, etc. Nous citerons de lui : *Monnaies inconnues des évêques, des innocents, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps* (1837, in-8°) ; *Essai historique sur les arts du dessin en Picardie jusqu'au* XVIe *siècle* (1840); *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au* Ve *siècle* (1850), et des articles insérés dans la *Revue encyclopédique* et la *Revue numismatique*.

RIGOLLOT (Jean-Paul), né à Saint-Etienne le 12 mai 1810, mort à Paris le 11 mars 1873, inventeur du papier-sinapisme qui porte son nom. Paul Rigollot vint à Paris vers 1820 ; il suivit avec succès les cours de l'Ecole de pharmacie, remporta la seule médaille donnée au concours chaque année à titre de récompense, fut nommé interne des hôpitaux de Paris et, après de brillants examens, retourna à Saint-Etienne s'établir pharmacien. Mais Paris l'attirait; son imagination ardente se trouvait à l'étroit dans le laboratoire d'une pharmacie de province, et il s'y occupait de la solution de divers problèmes industriels d'intérêt pratique, tels que : un régulateur à gaz, permettant de ne dépenser qu'une quantité fixe, quelle que soit la pression subie; un appareil avertisseur pour les mines de houille, sonnant l'alarme dès que la proportion de gaz hydrogène du grisou répandue dans l'atmosphère des galeries rendait celle-ci explosible. Ce dernier appareil fut exposé en 1844. Ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes ne fut accueilli par l'industrie. Rigollot y avait dévoré le produit de la vente de sa pharmacie. Désormais sans ressources pécuniaires, mais plein de force physique et intellectuelle, il se mit à la disposition de M. Menier père qui, l'ayant apprécié, le plaça à la tête du personnel de son usine de Saint-Denis, la Pharmacie centrale. Ses expériences sur le sinapisme datent de 1866; le procédé de fabrication ne fut définitivement arrêté qu'en 1867. Les premières feuilles de moutarde figurèrent à la grande Exposition, parmi les produits exposés par M. Menier. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Rigollot fut jeté dans les casemates, où il eut la bonne fortune d'être le compagnon de captivité de David d'Angers, dont il resta l'ami.

RIGOLO, OTE adj. (ri-go-lo, o-te — rad. *rigoler*). Pop. Plaisant, amusant : *Il est très-*RIGOLO. *Je la trouve vraiment* RIGOLOTE. *Un enterrement, ce n'est guère* RIGOLO. *Ce Gascon a de l'entrain, il est* RIGOLO, *j'aime assez ça.* (Coignard.) *Alors le bal de la Reine-Blanche est plus* RIGOLO. (J. Rousseau.)

RIGOLTUS, chroniqueur français qui vivait au XIIe siècle. V. RIGORD.

RIGONTHE, fille de Chilpéric et de la cruelle Frédégonde, née vers 555. La vie de cette princesse, surtout un des épisodes de cette vie, est une des pages les plus dramatiques de l'histoire de ces temps barbares. Fiancée en 565 à Récarède, second fils du roi des Goths, ce ne fut qu'en 582 que des ambassadeurs de ce prince vinrent réclamer la princesse. Le mariage eut lieu en présence des principaux chefs d'entre les Francs; puis Chilpéric, ayant donné à sa fille de grandes richesses, la remit entre les mains des ambassadeurs. De son côté, Frédégonde donna à Rigonthe quantité d'or, d'argent, d'habits précieux; enfin, les chefs francs offrirent à la jeune princesse beaucoup de présents : les uns donnèrent de l'or, d'autres de l'argent, quelques-uns des chevaux, la plupart des vêtements; en un mot, chacun fit son offrande selon ses moyens (Grégoire de Tours, liv. VI, ch. XLV, t. II, p. 511).

Mais chacun, tout en faisant cette offrande, contribution forcée, se promettait bien de s'en dédommager amplement, en ne laissant pas arriver jusqu'en Espagne toutes les richesses qu'on venait d'étaler devant eux et qui avaient excité leur cupidité. La jeune princesse partit. La nuit venue, elle donna ordre de dresser les tentes à l'endroit où elle se trouvait. Bientôt, trop confiante au milieu des 4,000 bandits que son père lui avait donnés pour escorte, elle se livre au sommeil. Dès lors commence la débandade et le pillage. D'abord, 50 hommes s'emparèrent de cent des meilleurs chevaux avec leurs freins en or et s'enfuirent auprès du roi Childebert. Peu à peu chacun suivit leur exemple, prit la fuite, emportant ce qu'il pouvait, puisant au hasard et en hâte dans les 50 chariots, tout remplis de richesses. « En vain, dit Grégoire de Tours, Chilpéric avait-il entouré sa fille des plus grands personnages; les ducs et les comtes commis à sa garde l'abandonnèrent à leur tour aux environs de Poitiers. Enfin Didier, duc de Toulouse, s'étant approprié le peu qui lui restait, s'imagina de la garder prisonnière. Frédégonde s'empressa d'envoyer Cuppa, l'un de ses officiers, pour retirer sa fille des mains de Didier. Elle revint à la cour de Neustrie, dépouillée de toutes ses richesses. » Lorsque Rigonthe fut de retour à la cour de son père, des discussions violentes s'élevèrent entre elle et sa mère, et, selon le récit de Grégoire de Tours, Frédégonde tenta d'étrangler sa fille, et plusieurs fois elles se battirent. La cause de ces querelles violentes fut le désordre de ces deux femmes qui se disputaient leurs amants.

RIGORD, en latin **Rigordus, Rigoltus** ou **Rigotus**, chroniqueur français, né en Languedoc, mort à l'abbaye de Saint-Denis en 1207. Il écrivit l'histoire de Philippe, auquel il donna, le premier, le surnom d'Auguste. Ce roi le nomma son historiographe. Quoique cette histoire ne brille pas par l'élégance du style, elle est préférée à toute autre pour les trente premières années du règne de Philippe. Elle a été continuée par Guillaume le Breton, et publiée par Pithou en 1596 (*Historiæ Francorum scriptores*), par Ant. Duchesne, par Brial, et enfin traduite en français dans les *Mémoires sur l'histoire de France* publiés par Guizot.

RIGORISME s. m. (ri-go-ri-sme — du lat. *rigor*, rigueur). Morale très-sévère; sévérité outrée; rigueur exagérée : *C'est un* RIGORISME *outré de regarder l'amour comme une passion indigne de la tragédie.* (Laharpe.) *Le* RIGORISME *des pharisiens n'était souvent qu'apparent et cachait en réalité un grand relâchement moral.* (Renan.) *Ne vous fiez jamais à la femme qui, dans le monde, affiche le* RIGORISME *de la vertu.* (Boitard.)

RIGORISTE s. (ri-go-ri-ste — du lat. *rigor*, rigueur). Personne qui pousse à l'excès la sévérité : *Cette femme est une* RIGORISTE *outrée.* (Acad.) *Si les* RIGORISTES *outrés avaient la direction du monde, ils voudraient retrancher le printemps et la jeunesse; l'un de l'année, et l'autre de la vie.* (Balz.) *Les plus* RIGORISTES *en apparence ne sont pas toujours les plus scrupuleux en réalité.* (E. de Gir.)

. . . . Ces sombres *rigoristes*
Pensent tous être bons quand ils ne sont que tristes.
VOLTAIRE.

— Adjectiv. : *Soyez* RIGORISTE *pour vous-même et tolérant pour les autres.*

RIGOTEAU s. m. (ri-go-to). Constr. Tuile fendue en travers, qu'on emploie pour les ravalements.

RIGOUREUSEMENT adv. (ri-gou-reu-ze-man — rad. *rigoureux*). D'une manière rigoureuse, dure, sévère : *Agir* RIGOUREUSEMENT. *Punir* RIGOUREUSEMENT. *Traiter quelqu'un* RIGOUREUSEMENT. *Celui qui, pouvant sauver un homme, ne le faisait pas était aussi* RIGOUREUSEMENT *puni que l'assassin.* (Boss.)

— Exactement, scrupuleusement; en termes exacts, rigoureux : *Observer* RIGOUREUSEMENT *les règles. Cela n'est pas* RIGOUREUSEMENT *démontré. Le fait est* RIGOUREUSEMENT *vrai. Les paysans de la Provence évitent* RIGOUREUSEMENT *l'hiatus dans leurs colloques en prose.* (Castil-Blaze.) *A parler* RIGOUREUSEMENT, *aucun enfant ne ressemble absolument à un autre.* (Mme Monmarson.) *La maussaderie n'est pas un vice du cœur; elle ne constitue* RIGOUREUSEMENT *qu'un travers.* (Théry.)

RIGOUREUX, EUSE adj. (ri-gou-reu, eu-ze — rad. *rigueur*). Qui est d'une extrême sévérité, d'une rigueur outrée dans ses principes, ses maximes, ses jugements, ses actions : *C'est un homme* RIGOUREUX, *qui ne pardonne rien. Il ne faut pas qu'un juge, qu'un magistrat soit trop* RIGOUREUX. *J'ai affaire à des créanciers très-*RIGOUREUX. *Ne soyez pas assez* RIGOUREUX *à vous-même pour vous dénier une justice que tout le monde vous rend.* (St-Evrem.)

Un sage ami, toujours *rigoureux*, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.
BOILEAU.

— Qui a un grand caractère de sévérité, d'austérité, de rigueur : *Un arrêt* RIGOUREUX. *Un châtiment* RIGOUREUX. *Une pénitence, une punition* RIGOUREUSE. *Professer une morale* RIGOUREUSE, *des maximes* RIGOUREUSES. *Dans toutes les situations, la plus* RIGOUREUSE *réserve convient aux femmes.* (Mme de Staël.) *Dans les monastères d'un ordre trop* RIGOUREUX, *il y a un tiers de saints, un tiers de fous et un tiers de mécontents.* (Cal Davia.)

— Exact, précis, interprété dans la rigueur des termes : *Au sens* RIGOUREUX *du mot, la vertu est une force. On ne peut donner aucune démonstration* RIGOUREUSE *d'un premier principe. L'impôt sur les valeurs mobilières est d'une* RIGOUREUSE *justice en principe.* (Vacherot.) *Il y a synonymie* RIGOUREUSE *entre ces mots, l'interne, le subjectif et le moi.* (Géruzez.) *L'homme est cause dans le sens* RIGOUREUX *de ce mot, c'est-à-dire principe d'action.* (L'abbé Bautain.) *La distinction de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire n'est* RIGOUREUSE *que dans la langue parlée.* (Renan.)

— Malheureux, cruel : *Sort* RIGOUREUX. *Destinée* RIGOUREUSE.

Il est assez puni par son sort *rigoureux*.
LA FONTAINE.

— Apre, dur à supporter : *Climat* RIGOUREUX. *Hiver* RIGOUREUX. *Saison* RIGOUREUSE. *Je crois que tous les hommes sont saisis d'une tristesse instinctive à l'approche de la saison* RIGOUREUSE. (G. Sand.)

— Dr. canon. *Rigoureux examen*, Examen d'un accusé, consistant dans les interrogatoires et les tortures que lui faisait subir l'inquisition.

— s. f. Dr. canon. Temps pendant lequel un chanoine est rigoureusement tenu d'assister à l'office canonial.

— **Syn. Rigoureux, rigide, roide.** V. RIGIDE.

— **Rigoureux, austère, dur, rude, sévère.** V. AUSTÈRE.

RIGRI s. m. (ri-gri). Pop. Sot, vilain :

Tous les sots, tous les beaux esprits,
Gens à rabat, gens à sandale,
Petits-maîtres, pédants *rigris*,
Parlent de vous sans intervalle.
VOLTAIRE.

RIGSDAG s. m. (righ-sdag). Parlement danois, comprenant le Landsthing ou chambre haute et le Folkething ou chambre des communes : *Le* RIGSDAG *se réunit tous les ans, et les lois qu'il vote doivent être sanctionnées par le roi.*

RIGUEUR s. f. (ri-gheur — lat. *rigor*, de *rigere*, roidir, qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *rig* ou *rikh*, se mouvoir, dévier, trembler, d'où aussi, selon lui, le grec *rigeó*, l'allemand *recken, ringen*, trembler, et le sanscrit *raikas*, crainte, grec *rigos*). Sévérité extrême, austérité, dureté : *La* RIGUEUR *d'un juge, d'un magistrat. La* RIGUEUR *d'une loi, d'une règle. La* RIGUEUR *d'une condamnation, d'un supplice. Traiter avec* RIGUEUR *ses subordonnés. User de* RIGUEUR *envers quelqu'un, à l'égard de quelqu'un. On condamne dans les autres une passion dont on est exempt; on va même jusqu'à la* RIGUEUR *envers autrui sur l'observance des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses.* (Mass.)

La *rigueur* n'a jamais produit le repentir;
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on nous le fait sentir.
CRÉBILLON.

On ne saurait flétrir avec trop de *rigueur*
Le règne du calcul dans les choses du cœur.
PONSARD.

— Action dure, rigoureuse; acte de sévérité : *Les* RIGUEURS *d'un despote. Les* RIGUEURS *d'une marâtre. Les* RIGUEURS *du sort, du destin. Si les faveurs du sort nous corrompent, ses* RIGUEURS *peuvent nous retremper.* (De Ségur.) *C'est aux* RIGUEURS *prolongées de l'Espagne que la Hollande doit son affranchissement.* (Bignon.) *Des* RIGUEURS *inefficaces, c'est ce qu'il y a de pis; c'est l'arme qui, au lieu de tuer le gibier, éclate entre les mains du chasseur.* (E. de Gir.)

Ciel! pour tant de *rigueurs*, de quoi suis-je coupable?
RACINE.

Triste destin des rois! esclaves que nous sommes
Et des *rigueurs* du sort et des discours des hommes!
RACINE.

‖ Refus d'une femme que l'on courtise, accompagné de quelque dureté : *Un amant, et surtout un amant malheureux, regarde comme une faveur les* RIGUEURS *que l'on exerce contre ses rivaux.* (Mme de Tencin.) *Même les* RIGUEURS *de la femme qu'on aime ont des grâces infinies.* (H. Beyle.) *On est plus longtemps fidèle aux* RIGUEURS *d'une femme qu'à ses faveurs.* (A. d'Houdetot.)

Que les plus grands de nos maux
Soient les *rigueurs* de nos belles!
LA FONTAINE.

— Nécessités malheureuses, cruelle situation : *Attribuer son malheur à la* RIGUEUR *des temps.*

— Apreté, dureté : *La* RIGUEUR *de l'hiver. La* RIGUEUR *de la saison. Dans les régions boréales, la* RIGUEUR *du froid enlève à la main et au pied la souplesse qui les caractérise.* (A. Maury.)

Un loup, dis-je, au sortir des *rigueurs* de l'hiver,
Aperçut un cheval qu'on avait mis au vert.
LA FONTAINE.

— *Etre de rigueur*, Etre rigoureusement exigible, indispensable : *A ces soirées, l'habit noir* ÉTAIT DE RIGUEUR. *La fidélité au serment n'*EST *pas* DE RIGUEUR, *en relations d'amour, chez les civilisés.* (Toussenel.)

Il *est* une étiquette aux riches *de rigueur*.
ALEX. DUMAS.

— Sens précis et nécessaire : *Rendre les choses suivant la* RIGUEUR *des termes. Se soumettre à la* RIGUEUR *des règles. Suivre les règles dans toute leur* RIGUEUR. *Il n'y a point d'homme juste dans la* RIGUEUR *du terme.* (J. de Maistre.) *A la vivacité de sa parole, Rousseau joignait ce qui impose le plus : la* RIGUEUR *des déductions et des axiomes.* (Villem.) ‖ Forme exacte, rigoureuse, précise : *La* RIGUEUR *d'un raisonnement.*

— Relig. *Loi de rigueur*, Loi de Moïse, ancienne loi, par opposition à la loi de grâce, la loi apportée par Jésus-Christ.

— Hist. ecclés. *Mois de rigueur*, Mois de janvier et mois de juillet, parce que les collateurs étaient obligés de conférer aux plus anciens gradués les bénéfices vacants à ces deux époques.

— Jeux. *Jouer de rigueur*, Suivre exactement les règles du jeu.

— Jurispr. *Juges de rigueur*, Juges qui doivent prononcer d'après la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, qui peuvent prononcer d'après l'équité naturelle.

— Loc. adv. *A la rigueur*, *A la dernière rigueur*, *En toute rigueur*, Avec la dernière exactitude, avec une extrême sévérité : *Observer une loi, un règlement* À LA RIGUEUR. *Exiger ses droits* À LA DERNIÈRE RIGUEUR.

Et tel qui n'admet pas la probité chez lui
Souvent *à la rigueur* l'exige chez autrui.
BOILEAU.

‖ A la lettre, sans aucun adoucissement : *Il ne faut pas prendre ce qu'il dit* À LA RIGUEUR. (Acad.) ‖ A tout prendre, dans la stricte réalité des choses : À LA RIGUEUR, *je puis me passer de lui. Sur vingt bons vers de l'école moderne, il y en aura toujours quinze qu'*À LA RIGUEUR *Racine aurait pu faire.* (Ste-Beuve.) À LA RIGUEUR, *l'Etat peut prendre et ne pas rendre.* (F. Bastiat.)

Rig-Véda. V. VÉDA.

RIHHA, bourg de la Turquie d'Asie, pachalik et à 50 kilom. O.-S.-O. d'Alep, sur le penchant d'une montagne et dans une contrée fertile, où la culture de l'olivier et de la vigne donne d'excellents résultats. En 1822, un violent tremblement de terre le détruisit en partie.

RIJ ou **RIJA**, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le gouvernement de Perm, au versant oriental des monts Ourals, au N.-N.-O. d'Iékatérinburg, coule au N.-E. et se jette dans la Néva, après un cours d'environ 250 kilom.

RIKIKI s. m. (ri-ki-ki). Fam. Liqueur alcoolique quelconque, dans le midi de la France : *Un petit verre de* RIKIKI.

RIL, ville de Nigritie, dans le Darfour, à 110 kilom. S.-E. de Cobbé. Elle est la clef des routes du midi et de l'orient, et elle a été pendant quelque temps la capitale de la province. Elle est abondamment pourvue d'eau par un étang.

RILÉEF (Conrad), poëte et patriote russe, né vers la fin du XVIIIe siècle, mort à Saint-Pétersbourg en 1826. Successivement sous-lieutenant d'artillerie, assesseur à la chambre criminelle, gérant de la Compagnie russe-américaine, il se fit affilier, en 1820, à l'Union du bien public, société secrète dont il devint un des chefs et qui se proposait de transformer le pouvoir absolu en gouvernement constitutionnel. A la mort d'Alexandre Ier, Riléef devint l'âme d'un complot dont Troubetskoi était le chef nominal. Arrêté peu après, il fut condamné avec quatre conjurés à être écartelé; mais on commua sa peine en celle de la pendaison. Riléef a laissé des *Poésies* fort remarquables, qui ont été réunies et publiées à Leipzig.

RILEK s. m. (ri-lèk). Espèce de vielle, en usage en Russie.

RILEY (Jean), peintre anglais, né à Londres en 1646, mort en 1691. Il reçut les leçons de Fuller et de Zoust, acquit beaucoup de réputation comme peintre de portrait et succéda à Lely (1680). Les œuvres de cet artiste, qui rappellent fréquemment la manière de Van Dyck, sont très-remarquables par l'exactitude de la ressemblance et par la beauté des draperies. On cite, parmi les meilleures, le *Portrait du chancelier North*, son chef-d'œuvre, ceux *de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III, de Marie de Modène*, etc.

RILEY (Charles-Reuben), peintre anglais, né à Londres, mort dans cette ville en 1798. Elève de Mortimer, il obtint en 1778 la médaille d'or au concours de l'Académie royale de peinture avec son tableau à l'huile du *Sacrifice d'Iphigénie*. Cet artiste, qui était doué d'une vive imagination, exécuta d'importants travaux dans plusieurs résidences seigneuriales d'Angleterre et d'Irlande et dessina un grand nombre de vignettes pour les libraires. Riley tint longtemps une école de dessin à Kensington.

RILLE ou **RISLE**, rivière de France. Elle sort de l'étang de Saint-Wandrille, près du village de ce nom, dans le département de l'Orne, arrond. d'Argentan, cant. du Merlerault, coule au N.-E., pénètre dans l'arrond. de Mortagne, entre dans le département de l'Eure, où elle se dirige d'abord au N., puis au N.-O., et se jette dans la Seine, par la rive gauche, après un cours d'environ 150 kilom. La Rille est navigable de Pont-Audemer à la Seine. Les principales localités qu'elle baigne sont : Laigle, Rugles, Beaumont-le-Roger, Brionne, Montfort et Pont-Audemer. La Charentonne est le seul affluent un peu important qu'elle reçoive. Cette rivière perd une partie de ses eaux au-dessus de Beaumont; elles disparaissent dans un gouffre, coulent sous la forêt de Beaumont et reparaissent près de la ville de ce nom, dans un lieu nommé la fontaine Roger.

RILLETTES s. f. pl. (ri-llè-te; *ll* mll.). Viande de porc hachée très-menu, cuite dans la graisse, et dont on fait une conserve : *Un pot de* RILLETTES. *Etendre des* RILLETTES *sur son pain. Les célèbres* RILLETTES *de Tours formaient l'élément principal du repas que nous faisions au milieu de la journée.* (Balz.)

— **Encycl.** Tous nos lecteurs parisiens connaissent ces petits pots qui se trouvent à l'étalage de nos charcutiers et auxquels on donne le nom de *rillettes* de Tours, parce que c'est à Tours que se confectionne le mieux cette sorte de charcuterie.

En beaucoup de provinces, on fait la cuisine, non au beurre comme à Paris, mais avec de la graisse. Pour obtenir cette graisse, on découpe en petits morceaux du lard gras et on les fait lentement fondre dans un chaudron. Tout ce qui reste solide, tout ce qui ne passe pas au tamis est empoté et recouvert de graisse, sous les noms de *rillettes*, *rillons* et *grillons*, suivant les localités. C'est une espèce de fromage de porc, très-gras, très-nourrissant, se conservant bien, agréable à manger et qui est d'une grande ressource dans les campagnes. Les véritables *rillettes* de Tours n'ont pas d'autre origine. On peut imiter les *rillettes* de la façon suivante : On hachera un morceau de porc rôti et on le mettra, sur un feu doux, dans de la bonne graisse de porc; dès que l'amalgame a eu lieu sur le feu, grâce au soin que l'on a eu de le remuer continuellement, on retire le vase de dessus le feu et on empote les *rillettes*. La chauffe ne doit pas durer plus de quatre à cinq minutes.

Voici encore un autre moyen d'imiter les véritables *rillettes*. On coupe par morceaux de la grosseur du pouce une certaine quantité de porc frais bien entrelardé; on place ces morceaux dans un poêlon; on ajoute une petite quantité d'eau salée; on place le tout sur un feu vif que l'on entretient au même degré pendant toute l'opération; on remue continuellement les morceaux, on les comprime avec l'écumoire jusqu'à ce que l'eau soit évaporée; les *rillettes* sont alors colorées d'une teinte brune. On les empote et on les recouvre d'une couche de graisse fondue.

RILLIET (Albert), écrivain suisse, né à Genève en 1809. Il a été attaché pendant longtemps, comme professeur, à l'Académie de sa ville natale et a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Commentaire sur l'épître de l'apôtre Paul aux Philippiens* (Genève, 1841, in-8°); *Du procès criminel intenté à Genève en* 1553 *contre Michel Servet* (1844, in-8°); *Histoire de la restauration de la république de Genève* (1849, in-8°); les *Livres du Nouveau Testament traduits pour la première fois sur les textes grecs les plus anciens* (1861, in-8°); *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin* (1864, in-8°); *Histoire de la réunion de Genève à la Confédération suisse, en* 1814 (1864, in-8°), etc.

RILLIET DE CONSTANT (Louis), écrivain suisse, né dans le canton de Vaud en 1794, mort en 1856. Il entra, en 1810, à l'école militaire de Saint-Germain-en-Laye, d'où il sortit en 1812 avec le grade de sous-lieutenant au 1er régiment de cuirassiers, et il passa en 1815 dans un régiment suisse au service de la France. De retour à Genève en 1823, il fut successivement député à la diète et conseiller d'Etat, colonel fédéral (1837), inspecteur en chef de la cavalerie, membre du conseil de la guerre et membre du conseil militaire. Malgré ses occupations administratives et militaires, Rilliet a su trouver des loisirs pour écrire un grand nombre d'ouvrages et des articles sur différents sujets dans l'*Album de la Suisse romande*, la *Revue suisse* et autres revues. Nous citerons de lui *Une année de l'histoire du Valais* (Genève, 1841, in-8°); *Chronique de Saint-Cergues*, épisode de l'histoire de la Suisse à l'époque de Charles le Téméraire (1844, in-8°); *Rapport au conseil fédéral de la guerre sur le* 11e *camp fédéral de tactique à Thun* (1844, in-8°); le *Lecteur, choix de lectures* (1845, in-8°), en collaboration avec sa femme; *Novembre et décembre* 1847; *Fribourg, Valais et la première division* (1848, in-8°); la *Maison où je demeure, enseignements populaires sur la structure et les fonctions du corps humain* (1851, in-8°); le *Père Godefroi*, traduit de l'allemand, de Dietrich, etc. — Sa fille, Mlle Victorine RILLIET DE CONSTANT, née dans le canton de Vaud vers 1835, a épousé, en 1866, M. Masse et s'est fait connaître par un assez grand nombre de traductions d'ouvrages anglais, qui ont paru sous son nom de jeune fille. Nous citerons : *Vie de Buxton* (1853, in-8°); l'*Oncle Tom raconté aux enfants*, d'après Mme Beecher Stowe (1854, in-12); l'*Ile de Pitcairn, ses habitants et son pasteur* (1856, in-18); *Journal de la femme d'un missionnaire dans les prairies de l'Ouest, aux Etats-Unis* (1857, in-12); *Aventures et voyages d'une créole à Panama et en Crimée* (1858, in-12); *Ouvriers et soldats* (1859, in-12); *Biographie du général Havelock* (1860, in-12); l'*Anneau nécessaire* (1861, in-12). Elle a encore traduit en français : *Laure et Henri*, de miss Sinclair; la *Chaîne de Marguerites*, de miss Yorge; le *Marchand prospère*, de W. Arthur; le *Prieuré de Dashwood*, de E.-J. May, etc.

RILLOURS s. m. (ri-llour; *ll* mll.). Mamm. Espèce de babouin qui vit dans l'île de Ceylan, et qu'on appelle aussi OUANDERON : *Ces singes* RILLOURS *sont sans barbe.* (V. de Bomare.)

RILLY-LA-MONTAGNE, village et comm. de France (Meuse), arrond. et à 11 kilom. de Reims, à droite du chemin de fer de Paris à Reims, au pied d'une montagne; 861 hab. Le clocher roman de sa vieille église s'élève entre deux collines couvertes de vignes.

RILO, montagne de la Turquie d'Europe, en Roumélie, sur la limite des sandjaks de Sophia et de Gallipoli. Elle présente un des principaux sommets de la chaîne du Despotodagh.

RIMA s. m. (rima). Bot. Nom vulgaire de l'artocarpe ou arbre à pain.

RIMAC, rivière du Pérou. Elle descend du versant occidental des Andes, coule de l'E. à l'O. et se jette dans le grand Océan équinoxial, après un cours d'environ 150 kilom.

RIMACHUMA, lac de la Colombie, Nouvelle-Grenade, province de Cuença, par 3° 50' de latit. N. et 78° 10' de longit. O. Il a 40 kilom. du N. au S., sur 10 kilom. de largeur. Il reçoit l'Apischi et le Chillay, et s'écoule à l'O. dans la Pastaza, par une petite rivière.

RIMAILLE s. f. (ri-ma-lle; *ll* mll. — péjorat. de *rime*). Fam. Mauvais vers : *Voilà de la* RIMAILLE *qui m'a échappé.* (Volt.)

RIMAILLER v. n. ou intr. (ri-ma-llé; *ll* mll. — rad. *rimaille*). Faire de mauvais vers : *Il ne fait que* RIMAILLER. *Je passe la journée à chercher des anecdotes, et la nuit à* RIMAILLER. (Volt.) *Je* RIMAILLAI *toujours, malgré le sage conseil de notre directeur.* (Balz.)

A demain, scélérat! Si jamais tu *rimailles*,
Ce ne sera, morbleu! qu'entre quatre murailles.
PIRON.

L'ouvrier travaille,
L'écrivain *rimaille*,
Le fainéant bâille
Et le savant lit.
DÉSAUGIERS.

— v. a. ou tr. Mettre en mauvais vers : RIMAILLER *une anecdote.*

Vaut-il pas mieux, quand on est sur les dents,
Plutôt qu'aller *rimailler* rien qui vaille,
Se faire rat et ronger une maille?
SAINTE-BEUVE.

RIMAILLEUR, EUSE s. (ri-ma-lleur, euze; *ll* mll. — rad. *rimailler*). Personne qui rimaille, qui fait de mauvais vers : *Il se croit poëte, et il n'est qu'un* RIMAILLEUR. *Je me suis avisé de devenir citoyen, après avoir été longtemps* RIMAILLEUR *et mauvais plaisant.* (Volt.) *Les* RIMAILLEURS *échouent quand ils veulent faire de la prose.* (Balz.)

Griphon, *rimailleur* subalterne,
Vante Siphon le barbouilleur;
Et Siphon, peintre de taverne,
Prône Griphon le *rimailleur*.
J.-B. ROUSSEAU.

RIMANT, ANTE adj. (ri-man, an-te — rad. *rimer*). Qui rime, qui forme rime : *Des syllabes* RIMANTES. ‖ Peu usité.

RIMASSER v. n. ou intr. (ri-ma-sé — rad. *rimer*). S'est dit pour RIMAILLER :

Avant que de *rimasser*,
Bannissons de notre penser
Tout souvenir qui la travaille.
SCARRON.

RIMATARA, île du grand Océan équinoxial, par 22° 37' de latit. S. et 154° 21' de longit. O.

RIMAYE s. f. (ri-ma-ie — du lat. *rima*, fente). Crevasse dans les glaciers de la Savoie.

RIMBERGE s. f. (rain-ber-ge). Bot. Nom vulgaire de la mercuriale.

RIME s. f. (ri-me. — On ne peut hésiter qu'entre deux étymologies, savoir le latin *rhythmus*, rhythme, et l'ancien haut allemand *rime*, *rim*, nombre, allemand *reim*, même sens. Au moyen âge, *rhythmus* n'a jamais exprimé la consonnance; *versus rhythmicus* s'appliquait d'abord au vers soumis à la mesure, puis au vers rimé assujetti à un nombre fixe de syllabes. C'est cette dernière espèce qui a fini par s'appeler *rima*. Mais ce mot, prétend Diez, ne peut, du moins en ce qui concerne l'italien *rima*, en aucune façon procéder de *rhythmus*, tandis qu'il s'accorde parfaitement avec l'allemand *rim*, nombre. « Si l'on objecte, poursuit Diez, que le vers rimé ne s'est développé chez les Allemands qu'à une époque postérieure à l'apparition du mot *rima*, on peut répondre qu'ils le connaissaient tout en n'en faisant pas usage. Au surplus, les Romains peuvent s'être approprié des longtemps le mot allemand dans son ancienne signification de nombre, et même avoir communiqué à ce dernier sa valeur actuelle. » Scheler signale, en outre, ce fait, que le mot *rime* s'appliquait, dans le principe, au vers nombré, non rhythmé, qui était accompagné de ce que l'on appelle aujourd'hui la rime. Il est d'ailleurs fort probable que la rime nous est venue des peuplades germaniques. Les poésies germaniques du moine Ottfried sont les premières qui soient véritablement rimées. Cet auteur, qui vivait au IXe siècle, ne paraît pas du tout l'inventeur de la rime; il parle lui-même d'autres poëtes francs qui firent des vers avant lui, et il est probable qu'il ne fit que se conformer à un usage établi depuis longtemps par ses devanciers. Dans notre langue, le mot *rime* signifia d'abord vers, poésie offrant la répétition du même son à la fin des vers, c'est-à-dire poésie *rimée;* ce mot prit ensuite la signification qu'il conserve encore aujourd'hui). Littér. Uniformité de son dans la terminaison de deux mots : *Il faut éviter la* RIME *dans la césure des vers.* (Acad.) *Je suis persuadé que la* RIME, *irritant, pour ainsi dire, à tout moment le génie, lui donne autant d'élancements que d'entraves.* (Volt.) *Je crois la* RIME *nécessaire à tous les peuples qui n'ont pas dans leur langue une mélodie sensible.* (Volt.) *La* RIME *ajoute un ennui mortel aux vers médiocres.* (Volt.) *On ne saurait guère se passer de la* RIME *dans les idiomes dont la prosodie est peu marquée.* (Mme de Staël.)

. . . . Quoi qu'en aient dit d'Alembert et Buffon,
Je soutiens que la *rime* embellit la raison.
VIENNET.

Au bout de chaque vers, avec mes âpres *rimes*,
Je forge deux crampons qui tenaillent les crimes.
BARTHÉLEMY.

Gloire aux auteurs nouveaux, qui veulent à la *rime*
Une lettre de plus qu'il n'en fallait jadis.
A. DE MUSSET.

— Poétiq. Vers : *Dans ses* RIMES *légères, il a chanté le vin et l'amour.* (Acad.)

Que ne puis-je, dans ces *rimes*
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien!
J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. fam. *N'entendre ni rime ni raison*, Etre rebelle à tout conseil, à toute explication. ‖ *N'avoir ni rime ni raison*, Etre dépourvu de sens, de bon sens : *Vos calculs* N'ONT NI RIME NI RAISON. *C'est une conduite* SANS RIME NI RAISON. *Vous dites des choses qui* N'ONT NI RIME NI RAISON. (G. Sand.)

— **Encycl.** La *rime* est une des conditions essentielles de la versification française; elle en est la difficulté principale, et son retour, après un nombre régulier de syllabes, constitue la beauté particulière de notre poésie. Faute chez nous d'accent prosodique, c'est elle qui donne au vers son accent, de même que ses diverses combinaisons, soit que les *rimes* se suivent de deux en deux vers, soit qu'on les entrelace ou qu'on les redouble suivant une certaine symétrie, constituant les diverses variétés de rhythmes. L'origine de la *rime* est controversée. Huet, le docte évêque d'Avranches, a prétendu que la *rime*, auparavant inconnue en Europe, y avait été importée par les Arabes lorsqu'ils firent la conquête de l'Espagne, au commencement du VIIIe siècle. Mais cette opinion devient insoutenable après la publication de documents curieux et authentiques, par exemple de la pièce de vers latins citée par Muratori dans ses *Dissertations sur les antiquités italiennes*. Cette pièce est du VIe siècle et se compose de

distiques rimés. On trouve d'ailleurs chez les poëtes latins des exemples trop fréquents de la *rime* pour qu'ils soient dus au simple hasard, surtout dans ce qu'on appelle les vers léonins, dont le second hémistiche *rime* avec la césure et qui sont nombreux même dans Ovide et Virgile. Ennius, Horace et Phèdre offrent, d'autre part, des vers rimés deux à deux. Il est très-probable que la *rime*, connue des bons poëtes latins et négligée par eux comme un ornement inutile, fut mise en honneur par les poëtes des siècles de décadence, qui en firent alors un jeu d'esprit et crurent trouver dans une difficulté vaincue le moyen de sauver leur médiocrité. Quand on ne fut plus assez fort pour mesurer les mots prosodiquement, on les compta mécaniquement, et c'est à l'aide de la *rime*, placée après un nombre déterminé de syllabes, que le poëte avertit l'oreille de la fin de chaque vers.

Le plus ancien chant rimé que l'on connaisse est une chanson en l'honneur de Clotaire, antérieure par conséquent à 628, et composée au retour d'une expédition guerrière contre les Saxons :

De Chlotario canere est rege Francorum,
Qui ivit pugnare cum gente Saxonum,
Quum graviter provenisset missis Saxonum
Si non fuisset inclitus Faro de genti Burgundionum.
Quando veniunt in terram Francorum
Faro ubi erat princeps, missi Saxonum,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum
Ne interficiantur a rege Francorum.

Ces *rimes*, qui consistent à ramener sans cesse les mêmes mots, ne peuvent être considérées que comme l'enfance de l'art. Mais les hymnes d'église du IXe au XIVe siècle, le *Veni, Sancte Spiritus* du roi Robert, le *Dies iræ*, le *Stabat mater*, le *Lauda Sion* sont rimés d'une façon satisfaisante et à peu près suivant les règles qui ont prévalu. D'ornement de mauvais goût qu'elle était d'abord, la *rime* devint un ornement poétique, puis une condition essentielle de la versification. Les trouvères et les troubadours, en l'adoptant, la perfectionnèrent; dès le XIIIe siècle, dans les hymnes latines comme dans les vers écrits en langue d'oc et en langue d'oil, on trouve déjà les *rimes* croisées, redoublées et même, quoique confusément, un mélange voulu de *rimes* féminines et masculines. Dans les premiers temps de la poésie française, surtout chez les Provençaux, la *rime* fut travaillée avec un soin tout particulier; les strophes se succédaient, construites d'une manière identique, et les *rimes* placées dans une strophe ne trouvaient parfois leurs correspondantes que dans la strophe suivante. D'autres fois, au contraire, surtout dans les anciens romans de chevalerie, l'on trouvait des séries indéfinies de *rimes* semblables : les 840 vers du *Thesaur* de Pierre de Corbian rimaient tous en *ens*. Aujourd'hui, cette bizarrerie ne se rencontre plus que dans d'agréables badinages sans portée poétique, et l'on ne voit guère la même désinence se répéter plus de trois fois de suite au bout des vers; l'harmonie n'y a rien perdu, car son premier élément est la variété.

La recherche de la *rime* fut poussée jusqu'à l'extrême par les poëtes du XIVe et du XVe siècle; les désinences des vers furent tourmentées de cent façons, enchaînées, déchiquetées, bouleversées, renversées, etc., comme si, dit un critique du XVIe siècle, « marcher à la façon des cordiers estoit l'honneur des poëtes, ou comme si les Muses eussent été des escrevisses. » On eut alors des *rimes* équivoquées, annexées, battelées, brisées, couronnées, emperières, etc.

Toutes ces recherches, bientôt abandonnées comme simples jeux d'esprit, ont abouti néanmoins à fixer la puissance et l'utilité de la *rime*, à préciser ce qui était nécessaire et superflu. La distinction la plus importante que l'on ait été amené à faire est celle des *rimes* classées en deux espèces : *rimes* masculines et *rimes* féminines. La *rime* est dite masculine quand le mot qui la forme est terminé par un son plein, sans *e* muet : *romain, main; oiseleur, fleur;* et féminine quand la dernière syllabe est muette : *rebelle, belle; régente diligente;* c'est alors le son et l'articulation de la pénultième qui donnent la *rime*, mais la dernière syllabe doit être également identique dans les deux mots, sans quoi l'on n'aurait qu'une assonance, comme *boule* et *bouse*, *noise* et *noire*, assonance qui a autrefois suffi à la poésie française, qu'on retrouve encore dans la poésie populaire et qui est restée la base de la versification espagnole, mais qui maintenant n'est plus admise chez nous. Sont considérés comme donnant des *rimes* féminines tous les mots terminés par un *e* muet, quand bien même la dernière syllabe serait pleine : *ennemie, aimée, baie, voie*, et les troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoiqu'elles soient terminées par les consonnes *nt*, si avant ces consonnes finales se place un *e* muet. Toutefois, les troisièmes personnes du pluriel des imparfaits et des conditionnels en *aient* donnent des *rimes* masculines.

La distinction des *rimes* en féminines et en masculines est fondamentale dans la versification française; leur succession et leur alternance est une règle qui, depuis le XVIIe siècle, n'a que rarement été enfreinte, et ces infractions mêmes, opérées pour obtenir un effet voulu, la confirment beaucoup plus qu'elles ne la détruisent. C'est à Jean Bouchet que l'on doit cette règle, comme on le voit par les vers suivants de ce poëte :

> Je trouve beau mettre deux féminins
> En *rime* plate avec deux masculins,
> Semblablement quand on les entrelasse
> En vers croisés.

Ronsard reconnaissait à ce précepte la qualité de rendre les vers « plus propres à la musique et accord des instruments en faveur desquels la poésie est née. » Et bientôt tous les poëtes se conformerent sur ce point à l'ordonnance du chef de la Pléiade. « Les vers masculins sans mélange, dit Marmontel, auraient une marche brusque et heurtée; les vers féminins sans mélange auraient de la douceur, mais de la mollesse. » Au moyen du retour alternatif ou périodique de ces deux espèces de vers, cette dureté et cette mollesse se corrigent mutuellement. Jamais deux *rimes* de même genre et de consonnance diverse ne pourront donc se rencontrer côte à côte; il faut de nécessité qu'une *rime* de genre différent les sépare. »

De là, trois combinaisons possibles. La première, qui nous donne les *rimes* plates, consiste à écrire à la suite les unes des autres deux *rimes* féminines, puis deux *rimes* masculines, et ainsi de suite. Cette combinaison ne convient guère qu'aux grands vers de dix et de douze syllabes; c'est le rhythme de la tragédie, du drame et de l'épopée :

> Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux Sévère,
> La vengeance à la main, l'œil ardent de colère;
> Il n'était point couvert de ces tristes lambeaux
> Qu'une ombre désolée emporte des tombeaux;
> Il n'était point percé de ces coups pleins de gloire
> Qui, retranchant sa vie, assurent sa mémoire.
> Il semblait triomphant et tel que, sur son char
> Victorieux, dans Rome entre notre César...
>
> P. CORNEILLE.

La seconde combinaison fournit ce qu'on appelle les *rimes* croisées, où une *rime* ne trouve sa correspondante qu'après une ou plusieurs *rimes* de genre différent. Les *rimes* croisées peuvent s'obtenir de diverses manières : tantôt en faisant rimer le premier vers avec le troisième et le deuxième avec le quatrième; c'est une alternance très-usitée dans la strophe élégiaque :

> Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance,
> N'ira pas jusqu'au bout interroger le sort;
> Prêtez-moi seulement, vallons de mon enfance,
> Un asile d'un jour pour attendre la mort.
>
> LAMARTINE.

Tantôt en enfermant deux *rimes* plates entre le premier et le quatrième vers, qui alors riment ensemble :

> Coucher trois dans un lit, sans drap et sans chandelle
> Au plus fort de l'hiver, dans la salle aux fagots,
> Où les chats, ruminant le langage des Goths,
> Nous éclairent de l'œil en roulant la prunelle,
>
> SAINT-AMAND.

Toutes les variétés de stances et de strophes naissent de ces deux combinaisons et du mélange de vers de différents pieds (v. STROPHE et STANCE). Quand une des *rimes* est triple, elle prend le nom de *rime* redoublée :

> Demain, c'est l'éclair dans le *voile*,
> C'est le nuage sur l'*étoile*,
> C'est un traître qui se *dévoile*,
> C'est le bélier qui bat les tours,
> C'est l'astre qui change de *zone*,
> C'est Paris qui suit *Babylone;*
> Demain, c'est le sapin du *trône*,
> Aujourd'hui, c'en est le velours.
>
> V. HUGO.

Il y a encore la *rime* croisée triple ou *terza rima* des Italiens, qui s'obtient en faisant rouler six vers sur deux *rimes*, l'une masculine et l'autre féminine. Cette combinaison a été surtout employée chez nous par Alfred de Musset; mais ce poëte ne s'est pas astreint aux règles sévères de la *terza rima*, qui veulent que les *rimes* se croisent avec une symétrie inflexible, la *rime* du milieu de chaque tercet amenant celle du premier et du troisième vers du tercet suivant :

> Aux uns tous les bonheurs et toutes les beautés!
> L'occasion leur est toujours bonne et fidèle;
> Ils trouvent au désert des palais enchantés;
>
> Ils tettent librement la féconde mamelle;
> La Chimère à leur voix s'empresse d'accourir,
> Et tout l'or du Pactole entre leurs doigts ruisselle;
>
> Les autres, moins aimés, ont beau tordre et pétrir
> Avec leurs maigres mains la mamelle tarie,
> Leur frère a bu le lait qui devait les nourrir.
>
> TH. GAUTIER.

La troisième combinaison des *rimes* produit les *rimes mêlées*, qui peuvent être soit jetées au hasard, soit soumises dans leur désordre apparent à une certaine symétrie. Les formes de *rimes* mêlées sont trop variées pour que nous en donnions même des exemples.

Les vers masculins, comme Ménage le faisait observer, ferment mieux la période et sont plus conclusifs que les vers féminins. De quelque manière que les *rimes* soient disposées, l'on évite en conséquence, surtout pour les morceaux destinés à la musique, de terminer une pièce de vers par une *rime* féminine, à moins qu'il ne s'agisse d'une élégie ou de quelque autre sujet triste ou mélancolique, qu'une finale plus languissante ne dépare pas. Mais la distinction des *rimes* masculines et féminines, telle qu'elle est consacrée par l'usage, n'est pas à l'abri de toute critique. En effet, le seul motif qui ait dicté cette règle est, on vient de le voir, le désir de faire alterner les désinences sourdes avec les désinences sonores. Or, la règle, telle qu'elle nous a été transmise, se préoccupe non pas du son, mais de l'orthographe de la *rime*. L'on n'a pas songé que l'*e* muet, à la fin du vers, n'a absolument aucune valeur et que, par conséquent, l'oreille la plus délicate perçoit difficilement une différence entre les deux rimes *la mer* et *la mère*, dont l'une est masculine et l'autre féminine. Cela est si vrai que, d'après l'usage, certains mots, comme *Zéphire* et *encore*, rimant avec les désinences féminines *porphyre* et *pécore*, peuvent, au moyen de la suppression facultative de l'*e* final, rimer avec *saphir* et *décor*. Trompés par cet usage et plus encore par leur oreille, plusieurs écrivains ont tantôt supprimé l'*e* muet de certaines *rimes* féminines et tantôt ajouté cette lettre à des *rimes* masculines pour les marier à des *rimes* de l'autre genre :

> Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
> Qui dirige chez moi l'if et le *chèvrefeuil.*
>
> BOILEAU.

> Qu'il est beau, généreux, *d'Argence*,
> De venger la faible innocence.
>
> VOLTAIRE.

> Exécrable vieillard, tyran lâche et *caduque*,
> Dont le vil sang croupit dans des veines d'eunuque.
>
> LAMARTINE.

Ces solécismes, amenés par la nécessité de rimer pour l'œil, prouvent que l'oreille condamna la règle et qu'il eût fallu tenir compte seulement de la sonorité des *rimes*, et non de leur orthographe. Allons plus loin : il est évident que, si certaines *rimes* masculines font entendre une prolongation de son très-marquée, comme les mots *mœurs* et *abject*, il est des *rimes* féminines dont le son est tout à fait sourd; telles sont, par exemple, les *rimes* en *vie*, où la présence de l'*e* muet est tout à fait insensible. C'est au poëte à saisir ces nuances délicates et à faire en sorte, tout en observant l'alternance des *rimes* féminines et masculines, de ne pas donner de longues séries de *rimes* sourdes et de *rimes* sonores strictement conformes à la règle, mais blessant l'oreille par leur monotonie.

La *rime* est dite riche lorsqu'il y a identité complète de son et d'articulation, comme dans ré*gence* et ur*gence*, généalo*gique* et tra*gique*, *fleur* et Har*fleur;* elle s'appuie alors sur une syllabe pleine pour les *rimes* masculines, et sur deux pour les *rimes* féminines. Peu importe, du reste, que l'orthographe soit autre : dif*fère* et af*faire*, obli*geant* et ré*gent* sont des *rimes* riches. On considère encore comme telles celles qui, pour les articulations doubles, *pl, gn, fl*, reproduisent seulement la seconde consonne : f*leur* et oise*leur*, baig*noire* et *noire*, remp*lit* et *lit*. On peut même obtenir une *rime* riche par liaison du mot final avec le mot précédent : *solennelle* et *son aile* ou *une aile; c'est elle* et *immortelle; pas un* et *Lauzun;* mais en cherchant trop ce genre de *rimes*, on tombe dans la puérilité. La *rime* est encore plus riche si, au lieu d'identité de son et d'articulation dans une syllabe pour les *rimes* masculines et dans deux pour les *rimes* féminines, elle offre identité de deux syllabes dans un cas et de trois dans l'autre : *fatal* et *natal*, *ministre* et *sinistre*, *bateleur* et *oiseleur;* elle est dite alors *rime* superflue.

La *rime* est dite suffisante lorsqu'il y a identité dans le son seulement, l'articulation initiale étant autre, comme re*çu* et vé*cu*, ou identité dans le son et dans l'articulation finale comme gl*oire* et vict*oire*, zé*phyr* et é*mir;* la *rime* commence même à être faible pour les *rimes* masculines en *u* et en *ant* qui, vu leur grand nombre, peuvent être enrichies sans fatigue; cependant le XVIIe et le XVIIIe siècle n'ont guère rimé autrement.

La *rime* est dite pauvre quand il n'y a pas même identité complète du son, par exemple lorsqu'on fait rimer *ennui* avec *ami*, *élite* avec *conduite*, *haïe* avec *vie*, la voyelle sur laquelle est fondée la *rime* s'appuyant dans un cas sur une autre voyelle et dans l'autre sur une consonne, ce qui en change la valeur; la *rime* est encore pauvre lorsqu'on fait rimer un *o* ou un *e* bref avec un *o* ou un *e* long, comme *évêque* et *Sénèque*, *trompette* et *conquête*, *trône* et *couronne;* un mot dont la consonnance finale se prononce avec un mot dont la consonne finale est muette : *vanter* avec *Jupiter*, *Vénus* avec *venus*, *fils* avec *défis;* cependant cette sorte de *rime*, appelée provinciale, est admise par l'usage, à condition qu'on rime au moins richement pour l'œil comme dans les exemples qui précèdent; *Vénus* rimant avec *reçus* ou *fils* avec *indécis* ne contenteraient pas même l'œil à défaut de l'oreille. La *rime* est encore suffisante même dans les cas où la consonne finale n'est pas la même, mais donne à peu près le même son; ainsi *rang* et *sang* riment suffisamment avec *banc; rempart* et *départ* avec *canard*, *froc* avec *coq* et *Kock*, *nez* avec *tournés* et *ramenés*, *bord* avec *mort*, *prix* avec *épris*, etc.

Enfin la *rime* est dite défectueuse non-seulement lorsqu'elle ne donne qu'une vague assonance, fausse à l'œil et à l'oreille, comme *hymne* et *abîme*, *algue* et *vague*, *barbe* et *marbre*, *linceul* et *cercueil*, *chacun* et *malsain*, mais même lorsque, tout en satisfaisant l'oreille parfois aussi complétement qu'une bonne *rime*, elle manque à quelques-unes des règles suivantes :

1° Les mots terminés par un *s*, un *x* ou un *z* ne peuvent rimer qu'entre eux; cette règle a été souvent édictée sous une autre forme : « Un singulier ne rime pas avec un pluriel; » mais, ainsi formulée, elle serait fausse, car même des singuliers entre eux ne peuvent pas rimer si l'un d'eux a un *s*, un *x* ou un *z* final; ainsi *nez*, *voix*, *faix* riment avec les pluriels : *étonnés*, *ramenez*, *pourvois*, *lois*, *bienfaits*, *parfaits*, et ne rimeraient pas avec les mêmes mots mis au singulier; *loup* et *jaloux*, *nœud* et *vénéneux*, etc., ne peuvent rimer que si le premier mot est au pluriel.

2° Un mot ne peut rimer avec ses composés; ses composés entre eux ne riment pas davantage; *paraître*, *apparaître*, *disparaître*, *venir*, *revenir*, *parvenir*, *devenir* ne riment pas. Il en est de même de *facile* et *difficile*, *heureux* et *malheureux*, *humain* et *inhumain*, etc. A plus forte raison, un mot ne peut-il pas rimer avec lui-même, à moins qu'il ne soit pris dans un sens tout à fait différent.

3° Les rimes en *é*, *és*, *er*, *ez* étant très-nombreuses, c'est une règle établie qu'il faut qu'elles soient riches pour être seulement suffisantes; ainsi *opérer* ne rime pas avec *donner* ou *apporter*, ni *resté* avec *coupé* ou *tombé*, mais *opérer* rime avec *retirer*, *donner* avec *ramener*, *apporter* avec *rester*, *coupé* avec *nippé*, *tombé* avec *abbé*. C'est une règle capitale; il n'y a qu'Alfred de Musset qui l'ait enfreinte de propos délibéré :

> Mais quoiqu'il fît rimer *idée* avec *tombée*,
> On le lisait!...

4° On ne peut faire rimer un mot terminé par une consonne avec un mot terminé par une voyelle, quoique le son soit à peu près le même; ainsi *canot* ne rime pas avec *domino*, *il connut* avec *parvenu*, *vert* avec *hiver;* cependant la *rime* est suffisante si les mots sont au pluriel. Il en est de même de *bourg* avec *jour* et *labour*, de *plomb* avec *nom*, etc.

On trouverait encore quelques autres prohibitions dans les poétiques; mais, en somme, tout cela a peu d'importance. Les règles capitales elles-mêmes peuvent être enfreintes. Ainsi Lebrun n'a pas tenu compte, dans un cas donné, de la défense de faire rimer un mot avec lui-même et, loin de commettre une faute, il a fait deux très-beaux vers :

> . . . . Sa mourante voix,
> Sa voix disait encore : O ma chère Eurydice!...
> Et l'écho répétait : Eurydice! Eurydice!

De même Ponsard faisant parler Danton et lui mettant dans la bouche un mot historique :

> . . . . De l'audace!
> Encore de l'audace, et toujours de l'audace!

La règle qui empêche de faire rimer un mot avec ses dérivés et ses dérivés entre eux est enfreinte toutes les fois que ces mots, en prenant par l'usage une acception propre, se sont éloignés du sens du mot type au point de n'en plus éveiller l'idée. Ainsi, les meilleurs poëtes ont fait rimer *dieux*, *adieux*, *couverte* (adj.) et *découverte* (subst.). *Régicide* peut-il rimer avec *homicide?* c'est une question; Arsène Houssaye fait rimer avec la plus grande candeur, dans un sonnet : *orthographe*, *polygraphe*, *géographe*, *biographe*, etc.; il peut donner pour excuse que Racine fait rimer *flamme* et *enflamme;* Corneille, *humains* (subst.) avec *inhumains;* Ponsard, *Brute* avec *brute*, V. Hugo, *illustre* avec *délustre*. Toute *rime*, si pauvre ou même si défectueuse qu'elle soit, aura toujours pour elle une autorité quelconque. Les règles n'ont d'ailleurs qu'une importance relative. Il s'agit de satisfaire à la fois, si l'on peut, l'esprit, l'oreille et les yeux; l'esprit, en amenant à la *rime* des mots d'une signification éloignée; l'oreille, en la frappant par des consonnances variées, tantôt sourdes et tantôt claires; les yeux, en rapprochant des mots d'orthographe semblable. Ce qui donne une *rime* suffisante dans certains cas donne une *rime* pauvre dans un autre; la difficulté ou la sonorité exceptionnelle de certaines *rimes* leur tiennent lieu de richesse, sans qu'on ait égard au nombre de lettres ou de syllabes reproduites. Par exemple, des monosyllabes offriront de fort bonnes *rimes* dans les cas où, pour des mots plus longs, l'identité du son serait à peine suffisante : ainsi *loi* rime bien avec *effroi* et avec *moi*. *Couvercle* et *cercle*, *Zoroastre* et *astre* sont des *rimes* d'autant plus riches qu'il est difficile d'en trouver d'autres de la même désinence. Le dernier élément de la richesse de la *rime* est la conformité plus ou moins grande du son; néanmoins, cette conformité ne doit être recherchée que dans les cas où la *rime* ne rachète pas sa pauvreté par la sonorité ou la rareté. Lorsque les *rimes* d'une catégorie sont nombreuses ou sourdes, il est indispensable de leur donner une syllabe d'appui commune : *borne* et *morne*, *mouille* et *grenouille* seront des *rimes* très-riches, tandis que *beauté* et *éternité*, *passion* et *action* ne donnent que des *rimes* strictement suffisantes. Dans la plupart des cas, le nombre de lettres ne fait absolument rien à l'affaire; une *rime* de deux lettres peut être riche et une *rime* de trois ou quatre lettres pauvre ou défectueuse. On cite à ce propos l'histoire de cet honorable épicier des Halles qui, voulant faire une épitaphe en vers à son ami Mardoche, le suisse de sa paroisse, se renseigna discrètement sur le nombre de lettres nécessaires à la *rime* : « Il faut trois lettres, » lui répondit-on. Notons que le donneur de conseil était dans le vrai, car trois lettres suffisent dans la plupart des cas, et Voltaire rime souvent à l'aide d'une seule

lettre. Mais l'honorable épicier joua de malheur et choisit mal ses mots; voici l'épitaphe qu'il composa, sur trois lettres à la *rime :*

> Ci-gît mon bon ami Mardoche,
> Qui fut suisse de Saint-Eustache;
> Il porta trente ans l'hallebarde :
> Dieu lui fasse miséricorde.

C'est depuis ce temps-là que l'on dit: « Cela rime comme *hallebarde* et *miséricorde,* » c'est-à-dire pas du tout.

Chaque siècle, chaque école de poëtes ou de versificateurs, on pourrait même dire chaque poëte s'est fait, à l'égard de la *rime*, sa poétique spéciale; les romantiques et les stylistes contemporains attachent une grande importance à la *rime ;* ils la veulent riche autant que possible, et cependant ils se permettent des infractions considérées comme des fautes graves dans tous les traités de versification; ils sont pour quelques *rimes*, séduisantes à l'oreille, moins scrupuleux que les poëtes du XVII^e siècle, qui pourtant rimaient faiblement.

A certains points de vue généraux, l'histoire de la *rime* offrirait en raccourci l'histoire de la poésie française et la tendance de chaque siècle. Les troubadours et les trouvères représentent l'enfance de l'art; mais, dès le XV^e siècle, on se montre tout aussi exigeant que maintenant. Villon ne distingue pas les *rimes* féminines et les *rimes* masculines; mais, à cela près, il est très-scrupuleux et rime presque toujours richement et avec un rare bonheur, c'est-à-dire en n'admettant à la *rime* que des mots éloignés l'un de l'autre par le sens et dont la rencontre est imprévue. C'est là le grand art du vers; faire rimer ensemble des mots qui s'appellent comme *gloire* et *victoire, lauriers* et *guerriers, larmes* et *alarmes, mourir* et *périr, montagne* et *campagne ;* de vagues et complaisantes épithètes, selles qui vont à tous chevaux; des verbes dans les mêmes conditions de temps, comme *arrivâmes, enflammâmes, vîmes, suivîmes, étonnerai-je, pourrai-je :* cela n'offre aucune difficulté et, partant, aucun plaisir. La *rime* est une harmonie; plus ses effets sont inattendus et variés, plus elle plaît à l'oreille. « Malherbe, dit Racan, était si rigide qu'il avait peine à souffrir qu'on rimât des mots qui eussent tant soit peu de convenance, parce que, disait-il, on trouve plus de beaux vers en rapprochant des mots éloignés qu'en joignant ceux qui n'ont quasi qu'une même signification. Il s'étudiait toujours à chercher des *rimes* rares dans la créance qu'il avait qu'elles le conduisaient à de nouvelles pensées, outre qu'il disait que rien ne sentait davantage son grand poëte que de tenter des *rimes* difficiles. » Le XVI^e siècle jongla avec la *rime;* les poëtes s'ingénièrent à se créer des difficultés. Nous parlions plus haut des diverses espèces de *rimes* qu'ils s'imposaient; en voici quelques exemples :

— *Rime équivoquée.* Elle s'obtient par un jeu de mots, fait sur la *rime*, tantôt dans le même vers, tantôt dans le vers suivant :

> Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,
> Car vous trouvez assez de *rime* ailleurs;
> Et quand vous plaît mieux que moi rimassez
> Des biens avez et de la *rime* assez.
>
> CL. MAROT.

> De ces vins verds, Atropos a trop os
> Des corps humains rués *en vers envers,*
> Dont un quidam, *âpre aux pots à propos,*
> A fort blâmé ses tours *pervers par vers.*
>
> G. CRÉTIN.

Guillaume Crétin et Marot ont encore été dépassés par l'anonyme contemporain, auteur du distique suivant, où chaque syllabe du premier vers rime avec la syllabe correspondante du second :

> Laurent Pichat, virant, coup hardi, bat Empis;
> Lors Empis chavirant, couard, dit : Bah! tant pis!

— *Rime annexée.* Elle consiste à commencer le second vers par la *rime* du premier :

> Dieu gard' ma maîtresse et *régente*
> *Gente* de corps et de façon;
> *Son* cœur tient le mien dans sa *tente*
> *Tant* et plus d'un ardent frisson.
>
> MAROT.

— *Rime brisée.* On fait rimer entre eux les hémistiches, en observant le même croisement qu'aux *rimes* finales :

> De cœur par*fait* chassez toute douleur,
> Soyez soign*eux*, n'usez de nulle feinte,
> Sans vilain *fait* entretenez douceur,
> Vaillant et pr*eux*, abandonnez la crainte.
>
> O. DE SAINT-GELAIS.

— *Rime empérière.* Elle répète trois fois le même son à la fin de chaque vers :

> Bénins lecteurs, très-dili*gents gens, gens,*
> Prenez en gré mes impar*faits faits faits.*
>
> MAROT.

— *Rime couronnée.* Elle répète seulement deux fois le même son :

> Ma blanche colom*belle, belle,*
> Souvent je vais p*riant, criant,*
> Mais dessous la cor*delle d'elle*
> Me jette un cœur f*riand, riant.*
>
> CL. MAROT.

En faisant un vers monosyllabique de la finale de chaque vers, on obtient la *rime en écho :*

> Adieu ! la fanfare mé*chante*
> *Chante*
> Ta chute au milieu des cla*meurs;*
> *Meurs!*
>
> V. HUGO.

Ronsard et la Pléiade rimèrent richement et savamment, surtout pour l'oreille; ils recherchaient le rhythme musical avec autant de soin que plus tard les romantiques. A côté d'eux, l'école rivale qui eut Jean Bouchet pour chef et Malherbe pour disciple préconisa la *rime* pour l'œil, et c'est à eux que tant de *rimes* fausses doivent d'avoir aujourd'hui, de par l'usage, force de loi. Jean Bouchet proscrivait les *rimes* qui offraient des dissemblances d'orthographe, comme *gourmand* et *comment*, *savant* et *souvent*, mais il admettait *bûcher* et *cher*. Cette règle n'eut d'abord aucun succès; car Sibillet, dans son *Art poétique*, dit positivement que les mots ayant même son, comme *estre, maistre* et *cognoistre*, riment parfaitement ensemble, à cause de l'homogénéité du son. La réforme essayée par Bouchet fut reprise avec plus de succès par Malherbe; ce poëte s'éleva contre les *rimes* à terminaison différente, comme *innocence* et *puissance, apparent* et *conquérant, prend* et *grand,* qui sont considérées maintenant, non-seulement comme bonnes, mais comme riches, et par une conséquence extrême de son principe de la *rime* pour l'œil, il voulait qu'on défigurât la prononciation en faisant articuler à la manière normande *Jupité* pour *Jupiter :*

> Et qu'il ait de quoi se vanter
> Sur la table de *Jupiter;*

qu'on changeât l'orthographe des mots et qu'on écrivît *cler* au lieu de *clair* pour le besoin de la *rime :*

> Etait-ce impressions qui pussent aveugler
> Un jugement si *cler.*

Toutefois, Malherbe est encore un rimeur savant. Les poëtes du XVII^e siècle ont généralement rimé avec négligence; Corneille, par l'instinct du génie, car il n'obéissait pas à une règle écrite, place souvent à la *rime* le mot principal, et c'est à cela que ses vers doivent leur énergie, leur saveur; Saint-Amand, poëte du second ordre, mais homme d'esprit et plein d'ingéniosité, suit les traditions de la Pléiade plutôt que celles de Malherbe; mais Racine et Boileau n'ont attaché à la *rime* qu'une importance secondaire. Boileau, beaucoup moins poëte, est le plus scrupuleux; Racine, soucieux de l'harmonie générale du vers, s'inquiète peu de l'harmonie, de la richesse et de la convenance de la *rime*. On pourrait citer de lui mainte tirade de quarante vers où se trouvent dix ou douze *rimes* en *é*, en *on*, en *ant*, et encore la moitié de ces *rimes* sont-elles des épithètes.

Du reste, Malherbe et Corneille, Racine et Boileau s'exonèrent également des règles gênantes, par exemple de celle qui empêche de faire rimer un mot terminé par une consonne avec un mot terminé par une voyelle, en supprimant à leur gré cette consonne, et ils ont été imités en cela jusqu'à nos jours :

> . . . Lorsque je *couvri*
> Les plaines d'Arques et d'Ivry.
>
> MALHERBE.

> Hélas! si vous saviez comme il était ravi,
> Comme il perdit son mal sitôt que je le *vi.*
>
> MOLIÈRE.

> Haï! haï! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
> Tu ne languiras pas longtemps, je *t'en répon.*
>
> MOLIÈRE.

> . . . . Je ne *sai,*
> Y voit-on quelque chose où l'honneur est blessé?
> . . . . Et *revien*
> Me délivrer bientôt d'un pénible entretien.
>
> RACINE.

C'est ainsi que l'on vit encore la *rime* se prévaloir du système des précieuses, pour supprimer les lettres muettes de certains mots, comme *clef, pied :*

> Celui-ci, qui ne fut qu'avec peine attrapé,
> Devait le lendemain être d'un grand *soupé.*
>
> LA FONTAINE.

> Parbleu! je viens du Louvre, où Cléonte au *levé,*
> Madame, a bien paru ridicule achevé.
>
> MOLIÈRE.

Racine ne craignit pas de faire rimer *seing* avec *main;* Molière, *nœud* avec *peu*, *fou* avec *soûl*. Les poëtes modernes se sont donné libre carrière à cet égard. Exemples :

> Sa tête mise à prix, vendue et *cætera,*
> Et ce chapeau de feutre et ce manteau de *drap.*
>
> V. HUGO.

> Car c'était une botte à lui rompre du *coup,*
> S'il l'avait attrapé, la tête avec le *cou.*
>
> A. DE MUSSET.

> L'innocente m'a fait cent réponses *déjà*
> Où je n'aurais pas cru que son esprit *songeât.*
>
> E. AUGIER.

> Je *t'attend.* [l'instant...
> — Pourquoi, de grâce? — Il faut que ma bouche à
>
> V. HUGO.

> Tiens, touche-moi, vois-tu comme tu me *possède,*
> A ton moindre désir comme aussitôt je *cède ?*
>
> LAMARTINE.

> Tandis que moi,
> C'est une affection sans fin que je *conçoi.*
>
> E. AUGIER.

> Trivelin ou Scaramouche,
> Je dirai que tu te *mouche*
> Du pied.
>
> A. DE MUSSET.

Et dans le même poëte :

> Quand vous vous échauffez ainsi, comme vous *êtes*
> Jolie! — Oh, laissez-moi, monsieur, ou je me jette
> Le front contre ce mur....
>
> . . . Où j'ai beaucoup dansé.
> Je me sens défaillir malgré moi. Je ne *sais..*
> *Monsieur* l'abbé, où *courez-vous ?*
> Vous allez vous casser le cou.

En thèse générale, les poëtes du XIX^e siècle ont cependant été bien plus rigoureux pour la *rime* que ceux du XVII^e et du XVIII^e siècle. Lamartine et Alfred de Musset sont les seuls qui l'ont négligée tout à fait, le premier par sans gêne de grand seigneur qui ne veut pas s'astreindre à des règles mesquines, le second un peu par gaminerie d'écolier. C'est Lamartine qui a trouvé ces *rimes* étonnantes :

> Comme au bleu d'une mer sans écume et sans *algue,*
> Le vert des bois se fond en trempant dans la *vague.*

> Et du fond gémissant de cette mer de *crimes,*
> L'aurore à son réveil voyait flotter deux *hymnes.*

Il n'est dépassé en ce genre que par M. Villebichot :

> C'est pas d'là chair, ça c'est du marbre;
> C'est moi qui suis la femme à barbe!

Victor Hugo, Th. Gautier, Méry, Barthélemy, Leconte de Lisle, Baudelaire riment très-bien; Barthélemy surtout et V. Hugo dans ses derniers recueils, les *Légendes des siècles* et les *Contemplations*, riment avec une richesse étonnante. Ce n'est pas, cependant, qu'on ne rencontre dans V. Hugo quelques *rimes* douteuses :

> Un frère, sire! eh bien, pitié pour une *sœur!*
> — Un frère! non, madame. — Ah! si fait, j'ai *mon-* [*sieur!*

> Nous voyons les vagues humides
> Comme des cavales numides
> Se dresser, hennir, *écumer;*
> L'éclair rougissant chaque lame
> *Mettait des crinières* de flamme
> A tous ces coursiers de la *mer.*

Mais ces *rimes* sont assez rares. Un expédient dont se sont avisés les plus scrupuleux pour faire passer ces *rimes* provinciales, si fréquentes dans Racine et dans Corneille, consiste à lier la fin du vers avec le vers suivant au moyen d'une voyelle initiale; la liaison force à prononcer le *r* et sauve la dissonance :

> Et quand les fils de Romu*lus*
> *Au*tour de moi couvrent ces plaines,
> Je crois voir un Romain de *plus*
> *E*voquant les ombres romaines.
>
> C. DELAVIGNE.

> Et je les crois à table en ce moment *assis,*
> *Aux* Frères-Provençaux, en tête à tête à six.
>
> MÉRY.

Ces vers de Méry nous ramènent aux *rimes* équivoquées du XVI^e siècle; elles ont été surtout pratiquées dans ce siècle-ci par Th. de Banville qui, pour cette raison, rime trop bien; il fait rimer *chaque homme* avec *vidercome, commun* avec *comme un, Saqui* avec *c'est ça qui :*

> Banville montre un front qui n'a rien de commun;
> *A tort il l'accompagne*
> De trois crins hérissés avec fureur, comme un
> *Savetier de campagne!*

Ces excentricités n'empêchent pas Th. de Banville d'avoir le premier formulé dans son *Petit traité de la poésie française* (1872, in-16) les règles qui doivent présider à la succession et à la génération des *rimes* entre elles et réclamé pour la *rime* l'importance prépondérante dans la facture du vers. Ces règles ont inspiré à M. F. Sarcey les observations suivantes, par lesquelles nous terminerons cet article : « Nous en sommes toujours au vieil axiome de Boileau :

> La *rime* est une esclave et ne doit qu'obéir.

Cette maxime a fait jusqu'à cette heure le *fond de notre religion* poétique. Nos professeurs nous l'ont commentée en cent façons et il n'en est pas un qui *ne nous ait cité* le mot fameux de Voltaire : « Les vers ne sont » beaux que si l'on peut en ôter les *rimes* et » les mettre en prose sans qu'ils perdent rien » de leur sens et de leur énergie. » C'est là une erreur profonde. Une réflexion bien simple eût suffi pour le prouver : s'il est vrai que de beaux vers ne sont que de belle prose, quelle nécessité y a-t-il d'écrire en vers? Il serait bien plus court de s'épargner ce travail ridicule qui consiste à accrocher, de deux lignes en deux lignes, deux sonnettes du même *timbre*. Th. de Banville bouscule très-hardiment les traditions admises et pose en principe que la *rime* est l'élément générateur du vers français. On n'entend jamais dans un vers, dit-il, que le *mot qui est à la rime*, et ce mot est le seul qui travaille à produire l'effet voulu par le poëte. Le rôle des autres mots contenus dans le vers se borne à ne pas contrarier l'effet de celui-là, à bien s'harmoniser avec lui, en formant des résonnances variées entre elles, mais de la même couleur générale. Partant de ce principe, qui est très-fécond en conséquences, Banville arrive aux considérations les plus curieuses et les plus originales sur la façon dont les mots s'appellent entre eux et suscitent dans l'esprit du lecteur des images qui s'associent ou se combattent, sur cet enchaînement de mots types qui, placés à la *rime*, forment par leurs combinaisons soit une strophe, soit un morceau complet qui a son harmonie propre. »

Mais Th. de Banville n'a-t-il pas fait de trop grands sacrifices à la *rime?* Nous pourrions citer telle strophe de ses *Odes funambulesques* dans laquelle la *rime est très-riche*, mais dont nous nous sommes inutilement évertué à trouver le sens. C'est une *rime* sans raison.

— Allus. littér. **La rime est une esclave et ne doit qu'obéir**, Vers de Boileau (*Art poétique*, chant I^er).

> Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant, ou sublime
> Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime :
> L'un l'autre vainement ils semblent se haïr :
> *La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.*
> Lorsqu'à la bien chercher d'abord on s'évertue,
> L'esprit à la trouver aisément s'habitue.

Dans l'application, ce vers a toujours un sens analogue à celui de l'*Art poétique.*

« On peut lire les *Colifichets* sans s'exposer à la moindre crise nerveuse. Aujourd'hui, M. Pommier n'a voulu se livrer, comme l'indique son sous-titre, qu'à des *jeux de rimes*, et c'est heureux. Nul, plus que lui, ne se plaît à croire que

> *La rime est une esclave et ne doit qu'obéir*

Déjà, dans les *Crâneries et dettes de cœur*, M. Pommier avait écrit, avec une naïveté superbe, cette *crânerie* un peu hasardée :

> Je fais avec le vers, devenu mon hochet,
> Ce que Paganini fait avec son archet. »
>
> V. CHAUVIN.

« Personne plus que nous ne rend justice au talent de M. Pradier; personne n'admire plus sincèrement l'habileté avec laquelle il sait fouiller le marbre et en tirer l'étoffe et la chair :

> *Le marbre est un esclave et ne doit qu'obéir.* »
>
> PLANCHE.

Rimes (LES) de Pétrarque, recueil de poésies lyriques, composé de 370 pièces, sonnets, canzones (odes), sextines, triomphes, etc., par lequel le grand poëte s'est acquis ses véritables titres à l'admiration de la postérité. Par ses *Rimes*, il a fixé la langue, l'*italico favellare*, après avoir été obligé de la créer, comme Dante a créé la sienne; il a porté le sonnet, forme précieuse par sa brièveté à une jeune littérature, à son plus haut degré de perfection; enfin, il a créé un genre toujours pur et noble chez lui, bien que son influence ait plus tard été funeste. On peut lui reprocher de froides allégories, des jeux de mots puérils et des métaphores outrées; il est quelquefois ingénieux et recherché, là où il ne devrait être que simple et naturel; souvent il substitue l'esprit au sentiment; mais ces taches légères sont effacées par la noblesse et les charmes du langage, par la hardiesse des tours, la douceur et l'harmonie des vers, la nouveauté des idées et des images. Plutarque réunit le triple enthousiasme de la vertu, de l'amour et de la poésie. Les anciens ont peint l'amour comme une faiblesse; l'amant de Laure l'a représenté comme un pur hommage rendu à la vertu bien plus encore qu'à la beauté. Sa passion est noble, héroïque; elle élève l'âme au lieu de l'amollir. Ce que Platon n'a fait que concevoir, Pétrarque l'a senti et exprimé. Il a réalisé les brillantes chimères débitées par le disciple de Socrate sur la nature et les effets de l'amour.

Pétrarque est partout, dans ses *Rimes*, le chantre de Laure. Son amour survit à la mort de la femme aimée, et c'est dans le deuil que l'enthousiasme passionné du poëte trouve ses invocations les plus harmonieuses et les plus pénétrantes. Cet amour, si supérieur à l'amour érotique des anciens, est une passion réelle, ardente, anxieuse, qui connaît les souffrances de l'amour malheureux. C'est, il est vrai, de l'amour épuré, idéalisé, mais violent, mais saignant. Un désintéressement délicat, une exaltation poussée jusqu'à l'extase font sa force et sa chasteté. Laure n'est pas un fantôme, une chimère hantant un cerveau échauffé, mais bien un être vivant, une personne amie, une autre Béatrix, longtemps contemplée et souvent approchée. Les vers de son amant sont des hymnes à sa beauté et à sa vertu.

Toutes les *Rimes, sonnets, canzoni, triomphes*, forment une sorte de poëme suivi, un roman sans action progressive, mais ayant néanmoins son unité. Un geste, un sourire, un regard, une pâleur, une promenade champêtre, un gant relevé, une parole furtive, la campagne, les arbres, les eaux, les fleurs, les oiseaux, les vents, le ciel, la nature entière, sont le sujet de ces chants. Les plus petits événements, tels que pourrait les imaginer un Marivaux amoureux, sont des épisodes autour desquels l'esprit et le sentiment du poëte tourne sans cesse. L'amour est le héros du poëme. Pétrarque ramène tous les spectacles de la nature à l'objet éternel de ses rêveries et de ses pensées. Laure, quelque peu coquette, n'est pas insensible; elle désire être vue, et son amant la fait paraître dominant un entourage de rivales. Il ne l'isole ni de la vie journalière ni de la nature. La nature et l'amour l'inspirent et l'enivrent tour à tour, ou plutôt les sensations et les sentiments, les idées et les images qui lui viennent de ces deux sources se confondent en une même émotion. La solitude ne fait que raviver la crainte ou l'espérance : un paysage enflamme ou attendrit son imagination rêveuse. Le poëte soupire toujours pour sa bien-aimée; il la peint sous tous les aspects et toujours rayonnante de grâces et de vertus; tantôt humble et modeste ou tout émue de pitié; tantôt orgueilleuse et fière, et

presque cruelle. En intéressant à sa Laure, il ne cesse d'intéresser à lui-même. Autant l'une est parfaite, autant l'autre est aimant. Cette plainte éternelle serait-elle monotone? Oui, si on lit tout d'un trait les *Rimes*. Mais rien n'oblige à changer ainsi un plaisir en fatigue. Au surplus, quel poëte résisterait à l'épreuve? Il n'est pas vrai non plus que Pétrarque manque de mouvement et de force. « Il a laissé plus d'un sonnet où les plus hautes vérités morales, dit M. Villemain, sont rendues avec l'accent d'une forte poésie; c'est toujours le même caractère de perfection dans le style et d'élévation dans la brièveté, mais avec un langage austère et sublime sur la mort, sur le génie, sur la divinité. Ceux où il flétrit les vices de l'Eglise, où il déplore le morcellement de l'Italie, ont toute l'énergie du patriotisme et ont même contribué à l'affranchissement de l'Italie contemporaine, car rien n'en a vieilli, ni la langue ni les sentiments. Quelques sonnets rappellent, par leur forme, certaines petites odes d'Horace, et d'autres ont la grâce et la simplicité des odes d'Anacréon. Quelquefois Pétrarque a imité les Arabes et les Provençaux. Sa poésie a un caractère de douceur extrême et presque de mollesse. Son style brille par la pureté, la noblesse et l'élégance. Sa pensée, parfois recherchée et subtile, se complaît en des jeux antithétiques de mots. Néanmoins, Pétrarque n'a qu'un tort, c'est de ne pouvoir être tout à fait compris que de sa nation. Personne ne l'a traduit avec succès. C'est le plus Italien des poëtes de l'Italie. Ses sonnets, inspirés d'enthousiasme, il les travaillait jusqu'à vingt fois, ce dont témoignent ses manuscrits. Sa langue, si originale, est un enchaînement mélodieux des mots, des rimes et des mesures de vers. C'est une harmonie divine. Un coloris aux nuances fines et gracieuses, des scènes ravissantes attestent que la poésie peut rivaliser avec la peinture, comme avec la musique. »

Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, a tenté d'imiter le genre dans lequel Pétrarque écrivait. Il a composé, en vers croisés, le commencement de la belle *Ode à la fontaine de Vaucluse*. Parmi les morceaux choisis de Pétrarque, les critiques remarquent principalement encore l'*Ode à ma patrie* et le *Piége tendu par l'Amour*, sonnet.

Tous les ouvrages de Pétrarque ont été réimprimés à Bâle en 1581. Il a eu presque autant de commentateurs et de traducteurs que les meilleurs poëtes de l'antiquité. L'édition de ses *Rimes italiennes*, imprimée à Venise en 1756 (2 vol. in-4°), est l'une des plus estimées. Le libraire Lefevre en a donné une nouvelle édition dans sa remarquable collection des *Classiques italiens* (in-32). Les sonnets ont été traduits en français par M. de Gramont (Paris, 1849, in-12) et par M. de Montesquiou (Paris, 1842, 2 vol. in-8°).

Rimes de cour, poëme espagnol, de don Pedro Lopez de Ayala (XVe siècle). Le dernier poëme qui appartienne aux spécimens primitifs de la littérature castillane, c'est le *Rimado de Palacio*, traité des devoirs des rois et des nobles dans le gouvernement de l'Etat, esquisses des mœurs du temps et des vices qu'il est du devoir des grands de réformer et de déraciner, comme le prétend le poëme. Il est principalement écrit en stances de quatre vers, selon le goût de l'époque à laquelle il appartient. L'auteur débute par une confession pénitentielle, puis passe à la discussion des dix commandements, des sept péchés mortels, des sept œuvres de miséricorde et à d'autres sujets religieux. Il traite ensuite du gouvernement d'un Etat, des conseillers du roi, des marchands, des hommes lettrés, des collecteurs d'impôts, et il finit, comme il a commencé, par des exercices de dévotion. Lopez de Ayala n'était poëte que par occasion; c'est cet énergique historien qui a écrit la *Chronique de don Pèdre* et qui remplit, comme évêque et comme diplomate, les plus hautes charges du royaume, sous Pierre le Cruel, Henri II, Jean Ier et Henri III. Il écrivit ses *Rimes de cour* à différentes époques de sa vie. Deux fois il marque l'année où il écrivait, et des dates nous font connaître qu'une partie du poëme fut certainement composée de 1398 à 1404; l'autre partie semble l'avoir été en Angleterre, où il fut retenu prisonnier après la défaite de Henri de Transtamare à la bataille de Najeira, en 1367. On peut donc placer la composition du *Rimado* vers la fin du XIVe siècle. Dans quelques-unes de ses parties, et surtout dans celles qui ont un caractère lyrique, le *Rimado* ressemble assez aux poésies légères de l'archiprêtre de Hita; d'autres sont composées avec calme et gravité et expriment les pensées solennelles qui durent l'occuper pendant sa captivité. Il montre de temps en temps sa verve satirique, surtout quand le vieil homme d'Etat parle de ceux qui l'ont offensé. Ainsi, quand il parle des *letrados* ou avocats, il trace de ce corps un tableau aussi spirituel que vrai. Un peu plus loin, en parlant de la justice dont l'administration avait été négligée d'une manière si lamentable, par suite des guerres civiles durant lesquelles il avait vécu, il prend un ton plus sérieux. Une grande partie du *Rimado* respire l'homme d'Etat; tels sont les morceaux qui se rapportent, par exemple, aux favoris du roi, à la guerre, aux mœurs du palais. Le ton général du poëme, ou plutôt des différents petits poëmes dont il est composé, est grave, mesuré, didactique, semé de temps en temps de quelques vers d'une simplicité et d'un sentiment vraiment poétiques.

Rimes de Michel-Ange, publiées pour la première fois par son neveu, sous ce titre : *Le Rime di Michelagnolo il vecchio raccolte da Michelagnolo suo nipote* (Florence, Giunti, 1623, in-4°; réimprimé par Jean Bottari, 1726, in-8°). Le talent poétique de Michel-Ange est très-réel, mais il a été trop exalté. Pindemonte appelle le peintre de la *Sixtine* « l'homme aux quatre âmes. » Pour être tout à fait juste, il faut convenir, comme l'a fait M. Vitet dans une très-judicieuse notice, que l'une des âmes du grand sculpteur avait été « moins richement dotée que ses sœurs. » Les images gracieuses et surtout les pensées fortes et sévères abondent dans les vers de Michel-Ange; sa langue, correcte, savante, sobre, concise, elliptique jusqu'à l'obscurité, exprime avec énergie des sentiments et des idées qui intéressent; mais elle manque de nombre, d'imprévu dans le rhythme et, dans l'expression, de cette flamme communicative, privilége des grands poëtes, de ce je ne sais quoi qui tient autant de la forme que de la pensée et qui fait des vers immortels. Les siens sont loin d'être sans beauté. Michel-Ange a mis sa marque à tout ce qu'il a touché; et pourtant c'est plus à titre de commentaire de sa vie, de confidences sur ses pensées et ses plus intimes sentiments, que par leur valeur littéraire et poétique, qu'ils méritent l'attention.

Les vers de Michel-Ange appartiennent à toutes les époques de sa longue carrière. Dès son premier séjour à Florence, après son retour de Rome, il en écrivait, comme le prouvent ceux qu'on lit sur le verso de sa première esquisse du *David*, au musée du Louvre :

Al dolce mormorar del fiumicello...

Condivi raconte qu'après avoir achevé la statue de la place du Palais-Vieux « il resta quelque temps sans faire aucun ouvrage de sculpture, s'étant entièrement consacré à l'étude des poëtes et des orateurs italiens, ainsi qu'à faire des sonnets pour son plaisir. » Ceux de ses poëmes que l'on peut rapporter à cette époque sont en général parmi les moins bons qu'il ait écrits. Suivant Condivi, Michel-Ange « n'aimait pas seulement la beauté humaine, mais toute belle chose : un beau cheval, un beau chien, un beau pays, les forêts et les montagnes. » Il paraît pourtant que l'homme l'intéressait plus que les choses et que, si le sentiment de la nature inanimée tient si peu de place dans ses vers, cette lacune n'est pas due au hasard seulement. L'amour, son art, les idées religieuses, tels sont les textes habituels de ses poëmes, et tout indique que ces sujets sont bien ceux qui, à des degrés très-divers, préoccupaient le plus sa pensée.

Quant à ses vers amoureux, ils ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. Si Michel-Ange eût aimé, il serait resté de son amour d'autres traces que de pâles imitations de Pétrarque. Que l'on compare au sonnet du chantre de Laure :

Sennucio i' vo' che sappi in qual maniera
Trattato sono...,

la pénible paraphrase qu'en a faite Michel-Ange, et l'on se convaincra qu'il écrivait ses premiers vers par activité d'esprit et par une condescendance à la mode, qu'on est étonné de rencontrer chez lui, bien plutôt que sous l'empire de la passion.

De mœurs pures dès sa jeunesse, Michel-Ange était tout à son art; les témoignages de ses biographes sont sur ce point trop nets et trop unanimes pour qu'il soit à propos de beaucoup insister. « Je l'ai souvent entendu, dit Condivi, raisonner et discourir sur l'amour, et j'ai appris des personnes présentes qu'il n'en parlait pas autrement que d'après ce qu'on en lit dans Platon. Je ne sais pas ce qu'en dit Platon, mais je sais bien que j'ai beaucoup et très-intimement connu Michel-Ange, et je n'ai jamais entendu sortir de sa bouche que des paroles très-honnêtes et capables de réprimer les désirs déréglés qui naissent dans le cœur des jeunes gens. » Il répondait lui-même à un prêtre de ses amis qui lui demandait pourquoi il ne s'était pas marié : « J'ai une femme de trop qui m'a toujours persécuté; c'est mon art, et mes ouvrages sont mes enfants. » Tout renfermé dans son austère amour de la vérité durable, il eût craint de ne trouver dans une femme que la beauté fragile et l'inconstante amitié.

Ce n'est réellement que dans celles de ses poésies qui se rapportent directement à son art que nous retrouvons la puissante et fière pensée de Michel-Ange. Nous n'en voulons donner pour exemple que l'un de ses madrigaux qui nous semble être une de ses plus amples et de ses meilleures inspirations : « Il me fut accordé en naissant, comme un gage assuré de ma vocation, ce sentiment du beau qui, dans deux arts, me guide et m'éclaire; mais, croyez-moi, lui seul élève mes regards jusqu'à cette hauteur que je m'efforce d'atteindre en peignant et en sculptant. Laissons des esprits téméraires et grossiers ne chercher que dans les objets matériels ce beau qui émeut, qui transporte les esprits supérieurs jusqu'au ciel. Des yeux atteints de cette infirmité ne peuvent pas s'élever des objets mortels jusque vers Dieu, ni parvenir là où la faveur divine seule peut conduire. » (Madrigal VII.)

Strozzi, nous l'avons rappelé dans la biographie de Michel-Ange, écrivit un jour des vers au-dessous de la statue de la Nuit, placée par Michel-Ange à l'angle du tombeau de l'un des Médicis : « La Nuit que tu vois dormir dans une si douce attitude fut sculptée par un ange dans cette pierre, et quoiqu'elle dorme, elle est vivante; réveille-la, si tu ne le crois pas, et elle te parlera. » Michel-Ange répondit par un quatrain en regard des vers de Strozzi :

Grato m'è il sonno, e più l'esser di sasso...

« Il me plaît de dormir et plus encore d'être pierre, tant que durent la misère et la honte; ne pas voir, ne pas sentir m'est un grand avantage. Donc, ne m'éveille pas. De grâce, parle bas. »

Ne sont-ce pas de ces accents patriotiques sombres et désespérés, comme en trouvait Dante à la vue des dissensions honteuses et des désastres de son pays? Celui-ci n'eût pas tenu un autre langage. Mais les *Rimes* n'en contiennent pas beaucoup de ce genre.

L'édition de Rome (*Rime e prosa*, 1817, petit in-4°) renferme des poésies inédites tirées d'un manuscrit du Vatican. Elle a été réimprimée par Silvestri (Milan, 1822, gr. in-16). M. Biagioli a publié (Paris, 1821) une édition avec des commentaires estimés et la dissertation faite par Michel-Ange devant l'Académie de Florence sur le sonnet de Pétrarque : *Amor che net pensier mio vive e regna*. M. Varcolier a donné (Paris, 1826, in-8°) une traduction d'une partie des poésies de Michel-Ange avec le texte en regard. Enfin, M. Laneau-Rolland a publié (1860, in-18) une traduction très-complète et en général très-fidèle des œuvres poétiques de l'artiste florentin.

Rimes burlesques, poésies badines du Berni (Venise, 1538). En Italie, la poésie burlesque correspond à notre poésie facétieuse, enjouée, légère. Le Berni ne l'a pas inventée, mais il l'a portée à la perfection, si bien que nul autre après lui n'a pu renchérir sur sa manière; de là le nom de poésie *bernesque* ou *berniesque* donné à juste titre à ce genre. Les critiques italiens déclarent que le Berni peut bien être envié, mais non imité. Il manie admirablement l'ironie socratique; sous prétexte de faire l'éloge des vices et des préjugés de son temps, il en fait la satire. Il a écrit ses *Capitoli* (satires) en *terza rima* (rimes tiercées). Ses satires unissent souvent à la bonhomie d'Horace l'âpreté de Juvénal. On y trouve, chose bizarre, des maximes de la plus saine morale revêtues d'expressions libres et indécentes. Ainsi, le sonnet contre l'Arétin est si licencieux, que ce dernier en fut jaloux. Le Berni, à l'exemple d'autres poëtes de son siècle, semble avoir moins obéi à l'inspiration d'un cœur honnête qu'à un sentiment vaniteux; on dirait qu'il a voulu se montrer capable de féconder tout sujet stérile, et d'embellir du coloris de la poésie les choses les moins susceptibles d'ornements poétiques. C'est ainsi qu'il fait l'éloge de la Peste et celui d'Aristote (des pédants), après avoir censuré les mœurs peu édifiantes des cardinaux et critiqué l'ineptie du pape Adrien VI, Flamand barbare qui proscrivait la culture des lettres. Ce libertinage d'esprit était un reflet de l'épicuréisme du temps. Les vers du Berni, très-travaillés malgré leur facilité apparente, ont pour caractères distinctifs le naturel et l'abandon, le *bell' ingegno*, frère ou cousin de l'esprit français. La vivacité, l'élégance, une admirable légèreté, un style pur et gracieux, sans la moindre trace d'affectation, une diction piquante et familière, où les expressions neuves abondent, constituent l'originalité de sa poésie, que dépare malheureusement une extrême licence.

RIMÉ, ÉE (ri-mé) part. passé du v. Rimer. Qui a des rimes, certaines rimes : *Des vers richement* RIMÉS. *Ce ne sont pas là des vers, c'est de la prose* RIMÉE. *Les plus anciens poëmes ne sont pas* RIMÉS, *à proprement parler.* (E. Littré.) *Les mirlitons eux-mêmes se guirlandaient de distiques* RIMÉS *à trois lettres.* (Th. Gaut.)

RIMER v. n. ou intr. (ri-mé — rad. *rime*). Se terminer par les mêmes sons; avoir les sons identiques exigés pour la rime : *Ce mot* RIME *bien avec celui-là. Ces deux mots ne* RIMENT *pas. Etude et solitude sont deux mots qui s'accordent entre eux aussi bien qu'ils* RIMENT *ensemble.* (E. de Gir.)

— Faire des vers qui riment : *C'est des Arabes, à mon avis, que nous tenons l'art de* RIMER.

— Faire des vers : *Aimer à* RIMER. *Passer, perdre son temps à* RIMER. *Vous voudriez de meilleurs vers, mais il y a longtemps que j'ai renoncé à* RIMER. (Volt.) *Dangeau avait de la littérature; il* RIMAIT *en homme du monde.* (Ste-Beuve.)

Il se tue à *rimer*; que n'écrit-il en prose?
BOILEAU.

... Pour un vain bonheur qui vous a fait *rimer*,
Gardez qu'un fol orgueil ne vous vienne enfumer.
BOILEAU.

. . . . Dans l'art dangereux de *rimer* ou d'écrire,
Il n'est point de degré du médiocre au pire.
BOILEAU.

Quel besoin si pressant avez-vous de *rimer*?
Et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer?
MOLIÈRE.

Honni de mes pareils, moulu de coups de poing,
Je *rimais* à l'écart, accroupi dans un coin.
A. DE MUSSET.

— Fam. S'accorder, se convenir : *Ces deux choses ne* RIMENT *pas ensemble.*

— *Rimer aux yeux*, Se terminer par les mêmes lettres, mais non par les mêmes sons, comme les mots *aimer* et *amer*. ‖ *Rimer à l'oreille*, Se terminer par les mêmes sons : *Nous avons toujours été persuadé qu'il fallait* RIMER À L'OREILLE *et non aux yeux.* (Volt.)

— *Ne rimer à rien*, Etre dépourvu de sens, de raison : *Je veux que vous vous fassiez député : à quoi bon affecter des éloignements qui* NE RIMENT À RIEN? (Th. Leclerq.) ‖ *Rimer richement Dieu*, Prononcer des jurons où revient le nom de Dieu :

De leur côté, les bateliers juraient,
Rimaient en Dieu, blasphémaient et sacraient.
GRESSET.

‖ Rimer comme *miséricorde* et *hallebarde*, Ne pas rimer du tout. V. au mot RIME l'origine de cette locution.

— v. a. ou tr. Mettre en vers : RIMER *un conte, une fable. Je* RIME *tout ce que le hasard offre à mon imagination.* (Volt.) *Le poëte* RIME *ses rêves pour épancher son âme.* (Mme E. de Gir.)

S'il faut rimer ici, *rimons* quelque louange.
BOILEAU

Le traducteur qui *rima* l'*Iliade*
De douze chants prétendit l'abréger;
Mais, par son style aussi triste que fade,
De douze en sus il a su l'allonger.
J.-B. ROUSSEAU.

— **Allus. littér. Rimer malgré Minerve**, Mots d'une épigramme de Boileau dirigée contre Chapelain :

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, *rima malgré Minerve*,
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents.

C'est une imitation de l'*invita Minerva* d'Horace (v. ces mots). Dans l'application, *rimer malgré Minerve* se dit de ceux qui veulent faire des vers quoique l'inspiration leur manque, et, plus généralement, de tous ceux qui embrassent une profession à laquelle la nature ne les appelle pas :

« Au sortir du collége, on voulut faire de Corneille un avocat; il n'y était pas né. Comment eût-il pu se passionner pour des questions de mur mitoyen? Ces natures vigoureuses ont besoin pour être émues d'intérêts graves et de hautes pensées; elles sont comme ce dogue d'un roi d'Epire, qui laissait passer le menu gibier, mais se dressait pour combattre à l'approche du lion. Corneille ne paraîtra donc au barreau que pour y constater son dédain ou son impuissance; il est né poëte, il sera poëte en dépit de ses parents, mais non *en dépit de Minerve.* »
GÉRUZEZ.

« M. de Lamartine aussi sera compté parmi ceux qui ont le plus donné le détestable exemple de l'amour du bruit pour l'amour de l'argent. Où ce licol ne l'a-t-il pas traîné? Que de feuillets entassés *malgré Minerve*, et que de négoces pour placer ces inexorables paraphrases! »
LOUIS VEUILLOT.

RIMEUR s. m. (ri-meur — rad. *rimer*). Poëte; se dit le plus ordinairement par mépris : *Le métier de* RIMEUR. *Le* RIMEUR *est une espèce de fou qui cherche la raison au bout des mots.* (Boiste.)

Je laisse aux froids *rimeurs* une libre carrière.
BOILEAU.

Que de *rimeurs* blessés s'en vont fondre sur moi!
BOILEAU.

Allez, *rimeur* de balle, opprobre du métier!
MOLIÈRE.

Les *rimeurs* sont nombreux, les poëtes sont rares.
LAHARPE.

Fiez-vous-y : ce *rimeur* si sucré
Devient amer quand le cerveau lui tinte.
J.-B. ROUSSEAU.

Un vil tas de grimauds, de *rimeurs* subalternes
A la cour quelquefois ont trouvé des prôneurs.
VOLTAIRE.

On voit renaître encor l'hydre des sots *rimeurs*,
Et la chute des arts suit la perte des mœurs.
GILBERT.

Les *rimeurs*, voyez-vous, sont comme les amants :
Tant qu'on n'a rien écrit, il en est d'une idée
Comme d'une beauté qu'on n'a pas possédée.
A. DE MUSSET.

RIMEUX, EUSE adj. (ri-meu, eu-ze — du lat. *rima*, fente). Hist. nat. Fendillé, crevassé.

RIMIER s. m. (ri-mié). Bot. Nom vulgaire de l'artocarpe ou arbre à pain.

RIMINALDI (Horace), peintre italien, né à Pise en 1598, mort dans la même ville en 1631. Elève des frères Lomi, il séjourna à Rome et imita successivement la manière du Caravage et celle du Dominiquin. C'était un remarquable artiste, dont les œuvres sont généralement gracieuses et charmantes. On cite, parmi ses tableaux : *Angélique et Médor*; le *Martyre de saint Sébastien*; *Orphée délivrant Eurydice*; le *Martyre de sainte Cathe-*

rine, commandé par le grand maître de l'ordre de Malte; le *Martyre de sainte Cécile;* le *Serpent d'airain;* la *Défaite des Philistins;* l'*Assomption de la Vierge*, à Florence,etc.

RIMINI, ancienne *Ariminium*, ville murée d'Italie, province et à 45 kilom. E.-S.-E. de Forli, dans une plaine, sur la rive droite de la Marecchia, près de son embouchure dans l'Adriatique, par 43° 3′ de latit. N. et 10° 12′ de longit. E.; 18,000 hab. Archevêché, tribunal de commerce, bibliothèque publique. C'est une ville grande, assez bien bâtie, mais triste et peu vivante. La mer s'étant retirée considérablement par suite d'atterrissements successifs, c'est à peine s'il reste quelques traces de l'ancien port, dont les marbres ont servi à la construction de la cathédrale.

On trouve à Rimini plusieurs monuments remarquables que nous allons décrire.

La plus belle des églises de Rimini est San-Francesco, bâtie au XIVe siècle et refaite vers le milieu du XVe par l'architecte Léon-Battista Alberti. « Les architectes, dit M. J.-A. Du Pays, dans son excellent *Guide en Italie*, la regardent comme son chef-d'œuvre. C'est un monument des plus intéressants dans l'histoire de l'art en Italie, comme étant une des premières tentatives faites pour s'affranchir du style gothique et revenir à l'ancienne architecture romaine. La façade n'est point terminée. Autour de l'église règnent des portiques de la plus noble proportion et de la forme la plus pure, s'élevant sur un soubassement continu et présentant une suite d'arcades dont les archivoltes simplement profilées retombent sur les impostes des pieds-droits. La seule décoration de cette simple ordonnance consiste en couronnes sculptées entre les archivoltes. Sous chaque arcade Alberti a placé des sarcophages, dans le goût antique, d'un effet imposant; Malatesta les destinait, après leur mort, aux hommes de talent qu'il avait réunis près de lui. L'intérieur de l'église tient encore du style gothique et a une quantité de monuments de la famille Malatesta, avec des sculptures du XVe siècle. Pres de l'entrée est le monument d'Isotta, épouse de Sigismond. La rose et l'éléphant, emblème des Malatesta, et les chiffres unis de Sigismond et d'Isotta sont multipliés partout dans l'intérieur. La chapelle du Saint-Sacrement a des bas-reliefs en bronze, attribués à Ghiberti; celle des Reliques, une fresque de Pietro della Francesca. »

L'église San-Giuliano est ornée de peintures de Lattanzio della Marca et d'un tableau de Paul Véronèse (*Martyre de san Giuliano*). Dans l'église San-Girolamo se voit une peinture du Guerchin.

Le palais del Comune offre des peintures de Ghirlandajo et de Simone Cantarini, et une *Pietà*, par Jean Bellin.

L'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguste, en témoignage de la reconnaissance des habitants pour la réparation des voies d'Italie, est construit en belle pierre blanche. Son architecture est simple et massive. Le fronton est porté par des colonnes corinthiennes entre lesquelles sont des médaillons avec les têtes de Neptune, de Vénus, de Jupiter et de Minerve. Cette porte triomphale est très-bien conservée.

Le pont d'Auguste, commencé par l'empereur de ce nom et achevé par Tibère, est construit, comme l'arc de triomphe, en pierre blanche d'Istrie imitant le marbre. Il sert de viaduc à la voie Emilienne pour franchir la Marecchia. Il se compose de cinq arches et mesure 200 pieds de longueur.

Sur la place du Marché se voit une tribune d'où César, selon la tradition, aurait harangué son armée après le passage du Rubicon.

Signalons aussi la place du Marché-aux-Poissons, entourée d'arcades; la Grande-Place, ornée d'une fontaine et de la statue en bronze de Paul V; la forteresse, construite par Pandolfo Malatesta; la bibliothèque, fondée en 1617, et le palais Ruffi, qui occupe, dit-on, l'emplacement de l'habitation de Françoise de Rimini, qu'a immortalisée le génie de Dante.

Cette ville est très-ancienne et a formé pendant quelque temps une république; César s'en empara l'an 49 av. J.-C., après avoir passé le Rubicon, et, en 538, Bélisaire en fit lever le siége qu'avait entrepris Vitigès, roi des Ostrogoths. Elle appartint aux Lombards, auxquels Pépin le Bref l'enleva; il la donna au pape. Au Xe siècle, l'empereur Othon III en fit don aux Malatesta, qui s'y maintinrent jusqu'au XVIe siècle. Ce fut l'époque brillante de la ville; en 1528, elle revint au pape. Enfin, elle fait partie du royaume d'Italie depuis 1859.

— *Concile de Rimini*. L'an 359, les divisions entre les ariens et les semi-ariens étaient si grandes que l'empereur Constance jugea à propos de convoquer à Nicomédie un concile général; mais la ville fut détruite par un tremblement de terre avant que le concile fût réuni. On indiqua alors la ville de Nicée, et enfin, cédant aux conseils des anoméens, qui commençaient à reprendre crédit, Constance convoqua deux conciles bien distincts, l'un à Rimini pour les évêques d'Occident, l'autre à Séleucie pour les évêques d'Orient. Les anoméens tenaient à avoir deux conciles, parce qu'ils espéraient faire prévaloir leurs opinions en Orient, où ils étaient en majorité; et comme, d'autre part, l'empereur avait ordonné qu'on lui envoyât les décisions prises pour qu'il en jugeât en dernier ressort, ils n'avaient pas à craindre une condamnation. Le concile de Rimini se tint le premier. Les évêques d'Occident s'y rendirent de toutes les provinces, au nombre de plus de 400, et parmi eux environ 80 ariens. Le pape Libère ne parut pas à ce concile et ne s'y fit même pas représenter par un légat. Après de longues discussions, la doctrine d'Arius fut de nouveau anathématisée. Mais l'empereur Constance refusa d'approuver la décision du concile. Ensuite les évêques eurent la faiblesse de signer une formule que le pape Libère condamna et qu'ils désavouèrent plus tard, prétendant qu'on avait surpris leur bonne foi et se déclarant prêts à confesser leur faute.

RIMINI (Françoise DE), Italienne qui vivait au XIIIe siècle et que Dante a rendue célèbre en en faisant l'héroïne d'un des plus beaux épisodes de la *Divine comédie* (*Inferno*, cant. V). Fille de Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, Francesca était une femme d'une extrême beauté et d'un cœur ardent; son père lui fit épouser Lanciotto, fils de Malatesta, seigneur de Rimini. Lanciotto, chevalier plein de valeur et de noblesse, était difforme; son frère cadet, Paolo, était, au contraire, un très-joli garçon. Francesca ne tarda pas à délaisser son mari pour son beau-frère et Lanciotto les ayant surpris les tua tous deux du même coup d'épée. Dante, dans le cinquième chant de l'*Enfer*, pénètre dans le cercle où sont livrées au supplice les âmes de ceux que l'amour a perdus; cet épisode est à la fois si court et si énergique qu'on peut le citer en entier. « Je parvins, dit le poëte, dans un lieu *muet de toute lumière*, qui mugit comme la mer sous la tempête quand elle est battue par les vents contraires. L'ouragan infernal ne s'arrête jamais, entraîne les esprits dans son tourbillon, et les tourmente en les roulant et en les entre-choquant. Lorsqu'ils arrivent au bord du précipice, ce sont des cris, des sanglots, des lamentations, et ils blasphèment la vertu divine. J'appris que par ce tourment étaient punis les pécheurs charnels qui mettent la raison au-dessous du désir. Et comme, dans un temps froid, les étourneaux sont emportés par leurs ailes en troupes nombreuses et pressées, ainsi cette rafale emporte les mauvais esprits... » Dans le tourbillon, le poëte distingue deux ombres étroitement enlacées : « Aussitôt que le vent les eut portées vers nous, j'élevai la voix : « O âmes dé»solées, venez-nous parler, si nul ne l'empê»che. » Comme des colombes appelées par le désir, avec les ailes ouvertes et immobiles, volent à leur doux nid à travers l'air, portées d'un seul vouloir, ainsi ces deux âmes sortirent de la foule où est Didon, venant à nous à travers l'air malfaisant, tant mon appel affectueux eut de force sur elles. » Alors Francesca commence le récit de sa lamentable histoire : « L'amour, qui se prend vite aux nobles cœurs, rendit celui que tu vois épris du beau corps dont je fus dépouillée d'une manière qui me flétrit encore. L'amour, qui ne fait grâce d'aimer à nul être aimé, m'enivra tellement du bonheur de mon amant, que, comme tu le vois, il ne peut pas m'abandonner. L'amour nous a conduits à la même mort! Le cercle de Caïn attend celui qui nous a ôté la vie... Nous lisions un jour, par passe-temps, l'histoire de Lancelot et comment l'amour s'empara de lui; nous étions seuls et sans aucun soupçon. Plusieurs fois cette lecture nous fit lever les yeux et nous décolora le visage; mais il y eut un passage qui nous perdit. Quand nous lûmes comment cet amant si tendre baisa un sourire sur la bouche adorée, celui-ci, qui jamais ne sera séparé de moi, tout tremblant me baisa la bouche. Le livre et celui qui l'avait écrit nous servirent d'entremetteurs et nous ne lûmes pas ce jour-là davantage. »

Ce touchant épisode a inspiré à l'envi les poëtes, les peintres, les conteurs tragiques. Nous rendons compte ci-après des principaux ouvrages qui ont pour héros Paul et Françoise de Rimini.

Rimini (FRANÇOISE DE), tragédie de Silvio Pellico, représentée à Milan en 1815. De toutes les œuvres de Silvio Pellico, c'est celle qui, avec les *Prisons*, a le plus contribué à sa réputation littéraire, et, au point de vue de la poésie et du sentiment, c'est une œuvre parfaite. Comme tragédie, elle manque de mouvement. L'auteur, pour remplir cinq actes, a été obligé de modifier la donnée historique. Dans le récit de l'*Enfer*, comme dans l'histoire, Francesca et Paolo sont coupables; Lanciotto les tue, en vertu de son droit de mari outragé. Dans la pièce, ils sont innocents encore ou du moins ils luttent tous les deux contre la fatalité d'un amour illégitime; ils n'en sont pas moins frappés. Malgré cette modification, l'action est à peu près nulle; le dénoûment, connu à l'avance et inévitable, diminue l'intérêt de la pièce, qui est plutôt, par le fait même du sujet, une élégie qu'un drame. Mais, ces réserves faites, il faut reconnaître que Silvio Pellico a eu le mérite d'écrire autrement et mieux que ne l'eussent fait Monti et Foscolo une œuvre tragique originale, tout à fait italienne, qui s'affranchissait courageusement des souvenirs de l'antiquité et de l'école d'Alfieri. Plus sévère que le public de France et d'Italie, Ugo Foscolo conseillait à l'auteur de brûler son manuscrit, en lui disant : « Ne touchons pas aux morts de Dante; ils feraient peur aux vivants. » Mais les acteurs et le public furent meilleurs juges que le critique, et *Francesca*, portée sur la scène milanaise par une jeune actrice qui devint plus tard célèbre, Carlotta Marchionni, fut applaudie et admirée. Aujourd'hui, la Ristori la fait applaudir encore; c'est une de ses pièces de prédilection. Lord Byron ne resta pas insensible aux beautés de la pièce, car, lors de son premier voyage à Milan, il ne trouva rien de mieux, pour faire connaître la littérature italienne à l'Angleterre, que de traduire en vers *Francesca da Rimini* pour la *Revue d'Edimbourg*. En Italie, elle restera comme une des meilleures œuvres dramatiques du siècle et comme la première création romantique qui se soit produite sur le théâtre italien. La popularité du sujet aidant, *Francesca da Rimini* est dans toutes les mémoires de la jeunesse italienne.

Le sujet de *Françoise de Rimini* a été transporté sur la scène française par deux écrivains dramatiques, Constant Berrier et Gustave Drouineau; mais l'analyse de ces deux pâles copies n'offrirait ici aucun intérêt.

Rimini (FRANÇOISE DE) [*Francesca di Rimini*], opéra italien, musique de Mercadante; représenté sur les théâtres d'Italie en 1828 et à Madrid en 1829, avec quelque succès.

Rimini (FRANCESCA DI), opéra italien, musique de M. Marcarini; représenté au théâtre Carcano, de Milan, en décembre 1871.

Rimini (FRANÇOISE DE) **et Paolo**, tableau d'Ingres; musée d'Angers. Le livre est tombé des mains de Francesca; Paolo, penché vers elle, lui donne le baiser qui doit les perdre. Tandis que les deux amants, enivrés, éperdus et comme absorbés dans leur ineffable tendresse, oublient le monde entier, le mari, le hideux Lanciotto, soulève une draperie et s'avance traîtreusement en tirant du fourreau l'épée qui va réunir les jeunes amants pour l'éternité.

Ce tableau, de petite dimension, est une des œuvres les plus charmantes qu'Ingres ait exécutées; il y a déployé, outre ses qualités habituelles de dessin et de style, un sentiment assez fin et délicat. « Les deux amants sont adorables, a dit M. About; Francesca, confuse, aimante, émue, laisse échapper le livre avec une grâce infinie. Paolo est peut-être encore plus beau. Le baiser, ce funeste baiser qui doit lui coûter la vie, n'est pas seulement sur ses lèvres, il est dans tout son corps, il remplit toute sa personne, il lui gonfle le cou et vient expirer sur la bouche de Francesca... Dans l'intention de M. Ingres, Paolo n'est pas un homme, c'est un baiser. » Pour faire contraste à ces deux charmantes figures, Ingres a exagéré comme à plaisir la laideur de Lanciotto. « Il est bon, dit le même critique, qu'un mari soit laid, pour que sa femme soit excusable, mais il y a des limites à toutes choses. M. Ingres, le peintre de la beauté, n'a représenté la laideur qu'une fois en sa vie, mais il s'en est donné à cœur joie. » Un autre appréciateur, M. Victor Fournel, a traité fort sévèrement cette peinture. Selon lui, « Paolo se contourne, tend le cou et avance les lèvres dans un mouvement qui n'est pas loin d'être grotesque. Francesca est peinte d'une main plus ferme; encore ressemble-t-elle trop à une pensionnaire coquette qui essaye fort mal à propos une minauderie mystique. Et puis, la fermeté est poussée jusqu'à la sécheresse; toute la souplesse de la vie a disparu. » Il est certain que, pas plus ici que dans les autres œuvres d'Ingres, on ne sent le tressaillement et la chaleur de la vie.

Exécuté à Rome en 1819, ce tableau fut acquis par M. Turpin de Crissé, qui l'a légué au musée d'Angers. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1855 et a été lithographié par Aubry-Lecomte en 1834. Ingres a fait de cette peinture une répétition, qui se voyait autrefois dans la galerie du prince de Salerne, à Naples.

Rimini (FRANÇOISE DE), chef-d'œuvre d'Ary Scheffer; Salon de 1835. Le *Dante et Virgile rencontrant aux enfers l'ombre de Francesca de Rimini et de Paolo*, tel est le titre que le peintre a donné à son tableau, et ce titre en précise le sujet. Ary Scheffer a traduit dans cette admirable page, non l'histoire tragique de Francesca, mais cette fantastique rencontre, qui est une des plus saisissantes inspirations du poëte. Il a choisi le moment où Francesca, ayant achevé son douloureux récit, s'élance avec Paolo dans le noir tourbillon. Le groupe désolé est enveloppé dans un linceul grisâtre, qui recouvre les jambes seules de Francesca et que Paolo ramène, par un mouvement désespéré, sur le haut de son visage; elle, les yeux clos, la chevelure dénouée et flottant au gré du vent, se suspend, avec la légèreté d'une ombre et la tendresse d'une amante, au cou de « celui qui ne sera jamais séparé d'elle. » Une admirable expression d'amour chaste et de douleur résignée est peinte sur son visage. Les deux poëtes, spectateurs attendris de ce spectacle déchirant, se tiennent immobiles et silencieux, respectant des douleurs qu'on ne console pas.

Ce tableau d'Ary Scheffer obtint un très-grand succès au Salon de 1835. Quelques critiques trouvèrent à reprendre dans les figures de Dante et de Virgile, qui leur parurent un peu trop sacrifiées; mais les deux figures principales excitèrent une admiration unanime. « Il y a dans ce groupe, vaguement balancé dans l'air, une si profonde douleur, une tendresse si noble et si triste, que l'on oublie les qualités réelles qui peuvent y manquer en faveur de la rêverie mélancolique qu'il inspire. On ne produit pas une impression semblable sans une intelligence élevée des nobles sentiments de l'homme et sans une grande connaissance des ressorts de son art. Rien, d'ailleurs, n'est sacrifié à l'œil du spectateur : il n'y a ni mise en scène, ni traits contractés, ni pose théâtrale. » Ainsi s'exprimait, dans la *Revue républicaine*, Alexandre Decamps, frère du grand artiste de ce nom. Le temps a consacré l'admiration qu'avait obtenue dès le premier jour la *Francesca de Rimini*. Un critique distingué, M. Charles Perrier, écrivait, dans la *Revue contemporaine*, en 1859 : « L'image des deux amants est aussi noble et aussi pure qu'il est permis à l'imagination de la concevoir et à la peinture de la réaliser. Jamais le dessin d'Ary Scheffer, d'ordinaire un peu vague, n'eut tant d'ampleur, tant de précision dans les contours, tant de noblesse dans les attitudes, tant d'expression dans les physionomies et dans les gestes... Tout ce que la critique peut reprocher sans injustice à cette œuvre, si hardiment conçue et si heureusement exécutée, se résume en un mot : l'absence du coloris. Ici, cependant, ce défaut volontaire n'est pas très-choquant, parce que la nature du sujet le justifiait. »

La *Francesca de Rimini* a été peinte pour le duc d'Orléans. Lors de la vente de la galerie de ce prince en 1853, elle a été achetée au prix de 43,600 francs par le prince Demidoff. Les tableaux de ce dernier ayant été mis en vente en 1870, elle a été acquise au prix énorme de 100,000 fr. par lord Hertford. Elle a été gravée au burin par Calamatta et à l'eau-forte par Veyrassat.

Une répétition de ce chef-d'œuvre, exécutée par Ary Scheffer en 1855, a figuré à l'exposition posthume des œuvres du maître en 1859; elle était alors la propriété de la fille du grand artiste, Mme Marjolin.

Rimini (LA MORT DE FRANCESCA DE), tableau de M. Cabanel. Francesca et Paolo, frappés mortellement par le mari jaloux, agonisent l'un près de l'autre. Francesca est étendue sur le banc de chêne armorié et sculpté où, tout à l'heure assise, elle lisait avec son amant l'histoire de Lancelot. Paolo, à demi glissé à terre, soutient sur son épaule la tête de sa bien-aimée. Au fond, le mari, soulevant une lourde portière de tapisserie et s'appuyant sur sa grande épée teinte de sang, contemple ses deux victimes avec une joie féroce.

Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1870, a été l'objet de vives critiques. M. Marius Chaumelin n'y a vu qu'un « plat mélodrame, une composition sans élégance, des figures sans caractère, des expressions sans vérité et sans pathétique, des étoffes et des accessoires traités avec une minutie puérile, une couleur froide et lourde, un dessin dépourvu de style... » M. Paul de Saint-Victor a critiqué tout particulièrement l'attitude disgracieuse de Paolo, dont « les jambes décrivent l'écart d'un compas forcé, » et le luxe excessif du costume de Francesca. Ce luxe, toutefois, n'a pas déplu à M. Th. Gautier, qui a loué l'artiste de la consciencieuse et savante exactitude avec laquelle il a reproduit la mode florentine du XIIIe siècle, et qui a vanté, en outre, la pureté de dessin et la finesse de pinceau avec lesquelles est traitée cette page d'histoire romanesque... Mais on sait combien était indulgent le célèbre critique.

Les amours tragiques de Francesca de Rimini et de Paolo ont inspiré beaucoup d'autres œuvres d'art, parmi lesquelles nous citerons un bas-relief de M. Etex (Salon de 1835), un groupe par M. Bogino (Salon de 1863), un tableau de M. Decaisne (le *Baiser*, gravé par M. Rollet), un tableau de Hesse (Salon de 1831), qui a été assez sévèrement critiqué par Gustave Planche, un tableau de M. Lecomte-Dunouy (Salon de 1863) et un autre de M. A. Lesrel (Salon de 1870), etc.

RIMINI (seigneurs DE). V. MALATESTA.

RIMINI (Bartolommeo DA), peintre italien. V. CODA.

RIMITO, île de la Russie d'Europe, dans le grand-duché de Finlande, dans la mer Baltique, par 60° 25′ de latit. N. et 19° 30′ de longit. E. Environ 10 kilom. de longueur.

RIMMON, divinité syriaque dont le nom en hébreu signifie *grenade*. Movers tient Rimmon pour une abréviation de Hadad-Rimmon, et, comme Hadad était la divinité principale des Syriens, ces deux mots indiqueraient une modification spéciale du culte de Hadad, correspondant au culte d'Adonis, auquel la grenade était consacrée. Toutefois, Gésénius et Selden font venir Rimmon de Roum-Rama, qui correspondrait à l'hébreu Elohim et désignerait la divinité suprême des Syriens.

RIMNIK, rivière des Principautés-Unies (Valachie). Elle prend sa source à l'extrémité occidentale du district de son nom, coule d'abord au S.-E., puis au N.-E., et se perd dans le Sereth, après un cours d'environ 150 kilom.

RIMNIK, ville des Principautés-Unies

(Valachie), sur la rive gauche de la rivière de son nom, à 135 kilom. N.-E. de Bucharest, ch.-l. de district. Aux environs, riches mines de sel gemme d'Okna-Mare. « Les Autrichiens, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg, et les Russes, commandés par Souvarov, remportèrent près de là, en 1789, une victoire complète sur les Turcs, ce qui fit donner à Souvarov le titre de Rimnikskov. »

RIMOGNE, village et commune de France (Ardennes), cant., arrond. et à 17 kilom. de Rocroi, sur un affluent de la Sormanne; 1,769 hab. Il est renommé pour ses ardoisières, qui étaient déjà exploitées dès le commencement du XIIIe siècle. Elles emploient 600 ouvriers et livrent annuellement au commerce 43,600,000 ardoises. Ces ardoisières comprennent quatre galeries principales extrêmement curieuses.

RIMONT, bourg et commune de France (Ariége), cant., arrond. et à 12 kilom. de Saint-Girons; 1,853 hab. Renommé pour ses fabriques de pots en terre rouge. On y voyait autrefois une abbaye de prémontrés qui avait été fondée au commencement du XIe siècle et dont les biens étaient considérables; il n'en reste guère que des granges.

RIMOSIPÈDE adj. (ri-mo-zi-pè-de — du lat. *rimosus*, fendu; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le support fendillé.

RIMOTTE s. f. (ri-mo-te). Econ. rur. Nom donné dans le Sud-Ouest à la bouillie de maïs.

RIMU s. m. (ri-mu). Bot. Nom vulgaire du dacrydion faux cyprès.

RIMULAIRE adj. (ri-mu-lè-re — rad. *rimule*). Zool. Qui offre une fente, un sillon longitudinal.

RIMULE s. f. (ri-mu-le — du lat. *rimula*, dimin. de *rima*, fente). Hist. nat. Très-petite fente ou fissure.

RIMULINE s. f. (ri-mu-li-ne — dimin. du lat. *rimula*, fente). Foram. Genre de foraminifères ou rhizopodes, de l'ordre des stichostègues et de la famille des équilatérides, dont l'espèce type vit dans la mer Adriatique.

RIN, RINN ou **RUNN**, grand marais salé de la partie N.-O. de l'Indoustan, divisé en deux parties par l'île de Tchoukâr. Sa superficie est d'environ 5,000 kilom. carr. « On croit, dit le *Dictionnaire géographique universel*, que l'emplacement de ce marais a dû être occupé par les eaux marines. Dans la saison des pluies, le Rin ressemble à une mer, où quelques territoires, tels que celui de Kaourah à l'O., et celui de Norrah à l'E., s'élèvent comme des îles; en été, on voit des fondrières, des sables et des pâturages. Le Ban ou Louny débouche dans le nord-est de ce marais, qu'il parcourt pour se rendre dans le Sind; le Banass, le Sorrasvotty et le Roupayn se jettent dans la partie orientale.

RINALDI (Odoric), savant oratorien italien, né à Trévise en 1595, mort à Rome en 1671. Il continua les *Annales ecclésiastiques* de Baronius depuis l'année 1198 jusqu'à l'année 1565 (Rome, 1646-1677, tom. XIII à XXII, in-fol.) et s'occupa en même temps d'un *Abrégé* du même ouvrage (Rome, 1669, in-fol., et 1670, 3 vol. in-4°).

RINALDI (Cyrino), prêtre italien, né à Trévise en 1807. Il est un des démocrates les plus convaincus de l'Italie. Comprenant fort bien que sa patrie ne peut devenir prospère que par le triomphe des idées libérales, il a appuyé de toute son énergie le mouvement unitaire. Ses sentiments de profonde piété n'avaient été nullement altérés par ses convictions politiques. Cependant il s'est vu frappé d'anathème et une bulle du 23 juillet 1868 l'a excommunié. Il nous semble curieux de reproduire les termes mêmes de cet acte émane de Pie IX, le représentant d'un Dieu d'amour et de pardon. Rinaldi est condamné pour « avoir poussé la témérité et l'audace à ce point que, méprisant l'autorité du saint-siége apostolique et se moquant de la peine de l'excommunication majeure, il n'a pas craint, par un sacrilége abominable, de s'immiscer en Sicile dans la charge de juge de la monarchie abolie et supprimée par une lettre apostolique donnée *sub plombo*, le 10 octobre 1867, et d'accomplir des actes absolument nuls et sans valeur, source du plus grand scandale pour les fidèles, de détriment pour les âmes, des injustices et des vexations les plus graves pour les évêques. »

Rinaldo, poëme romanesque en douze chants, par le Tasse; Venise, 1562. C'est le premier ouvrage du Tasse, qui le composa à l'âge de dix-sept ans. C'est le lever brillant d'un astre poétique. On comprendra toutefois que cet essai précoce, annonce tout au plus l'heureux génie qui s'est épanoui avec tant d'éclat dans la *Jérusalem délivrée*. Malgré son inexpérience, le jeune poëte a fait preuve, et dans sa préface et dans la conduite de son roman, d'une indépendance raisonnée. Adoptant un juste milieu entre le mode ancien et le goût moderne (XVIe siècle), entre Homère et l'Arioste, il observe les règles de l'unité et rejette la manière libre ainsi que les prologues de l'Arioste et de Berni. Cela résolu, il donne carrière à son imagination juvénile. Renaud (en italien *Rinaldo*), Renaud, fils d'Aymon et cousin de Roland, est le héros de la fable. Son amour pour la belle Clarice, ses premiers faits d'armes entrepris pour l'obtenir, les obstacles qui séparent les deux amants, et enfin leur union en sont le sujet, le nœud et le dénoûment. Comment raconter ces prouesses, ces aventures, ces combats singuliers; ces enchantements, ces propos d'amour chevaleresque; ces défis à la fortune, cette soif de voyages et de périls; ces rencontres mirifiques de paladins braves, généreux et galants, avec des chevaliers et des rois sarrasins, nobles ou félons, amoureux et même idolâtres de Clarice? Il faudrait suivre le héros, de la cour de Charlemagne à la forêt des Ardennes, où il voit une jeune et belle chasseresse frapper d'un trait mortel une biche fugitive et où il dompte le fameux cheval Bayard, presque aussi sorcier que l'enchanteur Maugis; puis passer en Italie, théâtre de nouveaux exploits, et de là en Médie, où Renaud joue le rôle d'un Enée entreprenant, mais infidèle, avec la reine Floriane, qui remplit le rôle de Didon. De retour à Paris, à la cour de Charlemagne, il faudrait encore suivre Renaud condamné à un exil perpétuel pour certain délit, mais ayant la douce joie de délivrer, sans s'y attendre, la belle Clarice des mains de Mambrin, le roi mécréant. Le jeune couple une fois réuni, on verrait l'enchanteur Maugis leur élever, d'un coup de baguette, un magnifique palais nuptial et leur donner le conseil de se marier au plus tôt, eux-mêmes, sans témoins, conseil que les deux amants acceptent de grand cœur.

Quelques-uns des épisodes du poëme révèlent une souplesse et une fraîcheur d'imagination peu communes. En imitant Virgile dans certain passage, le Tasse, qui paraît avoir eu plus que le poëte latin l'expérience des choses de l'amour, le surpasse en trouvant un dénoûment heureux et original. Il y a de l'éloquence dans les discours et de l'abondance dans les descriptions, les comparaisons et les images. On remarque déjà une bonne construction de l'octave. Moins poétique que dans la *Jérusalem délivrée*, le style y est plus simple, moins affecté. Le *Rinaldo* fut reçu en Italie avec des applaudissements universels. Aujourd'hui, il n'est lu que par respect pour la gloire du Tasse. Il existe au moins quatre traductions françaises de ce poëme (1620, 1724, 1784, 1813).

RINÇAGE s. m. (rain-sa-je — rad. *rincer*). Action de rincer. Lavage à l'eau pure du linge savonné.

RINCEAU s. m. (rain-so — du lat. *ramicellus*, dimin. de *ramus*, rameau). Archit. Ornement composé de branches, de feuilles et de fruits disposés en enroulements : *Dans ce plafond, il y a des* RINCEAUX *bien peints, bien sculptés.* (Acad.) *Autour de chaque tableau s'épanouissait un cadre d'une immense valeur, le cadre espagnol, à* RINCEAUX *hardis.* (Balz.)

— Blas. Branches chargées de feuilles.

— **Encycl.** Archit. Le *rinceau* est une des catégories de l'ornement; il se rattache à celle qui a pour base l'imitation ou l'interprétation de la flore des divers pays. Le *rinceau* est en principe une tige sinueuse encore garnie de feuilles et même de baies ou de fruits. Cette tige décrit les courbes les plus élégantes parmi celles qui peuvent être inscrites dans l'emplacement qu'occupe l'ornement; tantôt elle prend naissance dans un masque, tantôt elle se termine par un enroulement ou une volute et tantôt aussi par un biseau ou sifflet. Quelquefois les feuilles sont attachées à la tige à peu près de la même manière qu'elles le sont dans l'état naturel; c'est ce qu'on remarque dans la plupart des *rinceaux* gothiques ou étrusques et égyptiens imitant les branches de lierre ou de laurier. Quelquefois aussi les feuilles longues, très-découpées par le bout, mais soudées l'une à l'autre par le bas, forment à cet endroit une tige un peu large et plus ou moins convexe, qui se réunit insensiblement jusqu'au point de s'y fondre à la tige principale. Dans d'autres cas, ces feuilles ne sont que des pétales très-développés d'une fleur attachée à la tige par un culot. C'est là le *rinceau* grec, celui de la Renaissance et des styles qui se sont succédé depuis. Cet ornement subit encore des modifications sensibles suivant les peuples, les temps, les artistes qui l'exécutent et les objets qu'il décore. Cette variété tient d'une part au goût particulier, propre à chaque pays comme à chaque individu, et d'autre part aux modèles que présente la nature dans certaines régions, dans certains climats, et qui ne sont pas les mêmes en tout lieu. Ainsi l'acanthe dont les Grecs ont fait un si fréquent et un si bon usage est une plante que les artistes de nos pays n'ont point facilement à leur disposition; aussi ne font-ils guère qu'imiter ou interpréter, non point la plante elle-même, mais l'ornement qu'en ont tiré les sculpteurs grecs. Au contraire, les sculpteurs ornemanistes et imagiers du moyen âge, qui rencontraient fréquemment le houx, le chardon, la chicorée et d'autres plantes semblables, d'un dessin si pittoresque et si mouvementé, et qui pouvaient les étudier facilement au point de vue décoratif, se sont inspirés directement de la nature et ont ainsi créé une ornementation nouvelle. Chez les Egyptiens, le *rinceau* apparaît dans ce qu'il a de primitif, d'élémentaire, et, en réalité, ce n'est pas là le *rinceau* encore, quoique c'en soit l'élément. C'est en quelque sorte l'imitation de la nature aussi fidèle qu'elle peut l'être dans l'ornementation. Les roseaux et les fleurs de lotus demeurent ce qu'ils sont dans la réalité, et le génie égyptien, réaliste d'ailleurs, ne force point leur tige à se courber, leurs feuilles et leurs pétales à prendre un développement plus souple, plus élégant ou plus coquet.

Les Grecs, tout à la fois idéalistes et rationalistes, n'imitèrent pas la nature, mais l'interprétèrent, prirent conseil des formes qu'elle avait placées sous leurs yeux et les arrangèrent sans pourtant leur enlever leur caractère distinctif. Ils trouvèrent des combinaisons de lignes, simples, sobres, suffisamment compliquées pour intéresser l'esprit et pas assez pour fatiguer l'œil; mais ils cherchèrent des motifs d'ornementation dans les plantes, les fleurs, et dans tous les objets qui par leur forme se prêtaient à cet usage, et, en épurant ces formes, en les idéalisant, en les rendant tantôt plus souples, tantôt plus sinueuses, plus mouvementées, ils accentuèrent les reliefs et, de cette façon, créèrent le *rinceau*, qui servit chez eux à décorer principalement la frise, le tailloir et les faces latérales de la volute du chapiteau. Les Romains, qui imitèrent tant les Grecs, leur empruntèrent cet ornement, qu'ils placèrent aux mêmes endroits. Le plus souvent le *rinceau* antique est enroulé sur lui-même, donnant à chaque tour naissance à une longue feuille qui suit le mouvement de la tige, laquelle se termine, dans le plus grand nombre des cas, par une fleur ou rosace; parfois, du milieu des feuilles qui forment le bout et sont alors élargies, naît un enfant ou un animal. Il arrive même que ces figures sont représentées de telle sorte qu'elles prêtent un intérêt dramatique au *rinceau*. Ainsi, dans un édifice nommé communément à Rome le palais de Néron et appartenant à l'ordre corinthien, la frise est occupée en entier par un ornement de ce genre: un enfant, levant les mains et détournant la tête comme s'il voyait apparaître un objet effrayant, donne naissance à un *rinceau* tout à fait dans le goût des métamorphoses antiques; ses jambes se changent en tiges, couvertes d'abord de larges feuilles retroussées, dont chacune forme un *rinceau* à droite et à gauche; l'un d'eux se développe et se divise en deux branches qui se terminent par un enroulement; le premier s'épanouit en rosace; du second sort une tête de lion, dont on voit les pattes musculeuses et qui semble prêt à se jeter sur l'enfant et en explique l'action. Dans la frise d'un autre édifice de l'ordre corinthien, les thermes de Dioclétien, à Rome, des *rinceaux* prennent naissance dans la moulure supérieure de l'architrave et sortent d'une touffe de feuilles pour se développer comme tous les ornements du même genre divisés en deux branches, terminées chacune par une chèvre qui semble menacer l'autre de ses cornes. La Renaissance imita ces ornements, mais en leur donnant un caractère particulier et y joignant souvent des vases et des attributs de toutes sortes. Ils ne furent plus seulement placés alors dans la frise et le chapiteau, mais servirent à décorer les frontons, les tableaux de façade, les panneaux de boiserie et le haut ou le bas des baies. Dans le style Louis XIV, tout en conservant les éléments du *rinceau* antique, on le développa d'une façon prodigieuse, le surchargeant de feuilles excessivement découpées et retroussées. Sous Louis XV, on élagua un peu ces feuilles, mais on les contourna davantage et on les transforma en rocaille, de telle sorte qu'elles ne ressemblent plus à rien. Sous Louis XVI, on en revint à l'ornementation de la Renaissance, avec plus de simplicité et plus de délicatesse; les tiges du *rinceau* dans ce dernier style sont très-fines, divisées presque toujours en plusieurs branches; les feuilles en sont serrées contre les tiges, tout en affectant dans leur développement un contour généralement gracieux; elles s'attachent aux branches par des culots un peu longs qui permettent d'insérer des courbes diverses à la courbe principale de la tige sans enlever de son caractère au dessin; enfin, ce *rinceau* ne se termine point par les mêmes enroulements que les précédents; il en est, en général, plus sobre; la branche la plus forte s'achève en rosace, mais les autres vont en s'amoindrissant de la même manière qu'on peut l'observer dans la nature. Les *rinceaux* modernes sont presque tous des copies plus ou moins fidèles de ceux qui viennent d'être décrits, à l'exception de ceux qui appartiennent au style néo-grec, ingénieuse combinaison des dessins étrusques et des compositions les plus simples et les plus sévères de la Renaissance.

RINCE-BOUCHE s. m. Sorte de verre ou de bol où l'on met l'eau tiède pour se rincer la bouche après le repas. ‖ Pl. RINCE-BOUCHE.

RINCÉE s. f. (rain-sé — rad. *rincer*). Pop. Volée de coups : *Tais-toi, ou tu vas t'attirer une bonne* RINCÉE.

RINCELOTTE s. f. (rain-se-lo-te — rad. *rincer*). Pop. Rinçure : *Son vin n'est que de la* RINCELOTTE.

RINCEMENT s. m. (rain-se-man — rad. *rincer*). Action de rincer. ‖ Peu usité.

RINCER v. a. ou tr. (rain-sé. — Ce mot est au nombre de ceux dont l'origine germanique est la moins contestée. On le retrouve sans la moindre difficulté dans l'ancien haut allemand *hrein*, *rein*, net, propre, *reynen*, nettoyer; dans le gothique *hrains* et *hrainja*; dans l'allemand moderne, *rein*, *reinigen*; dans l'anglo-saxon *rein*, *reinian*; dans le suédois *ren*, *rænsa*; dans l'islandais *hrein*, *hreinsa*, etc. L'ancienne forme de *rincer*, qui était *rinser*, offre aussi de grands rapports avec le *rinsa* du breton, le *ruinsim* de l'irlandais, le *ruinns* de l'écossais, laver, purifier. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je rinçai; nous rinçons*). Nettoyer en lavant et en frottant : RINCER *des verres.* RINCER *des bouteilles.* RINCER *une cruche, un pot à l'eau. Je vous établis dans la charge de* RINCER *les verres et de donner à boire.* (Mol.)

On a porté partout des verres à la ronde,
Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignaient par écrit qu'on les *avait rincés*.
BOILEAU.

— Laver à l'eau, après avoir décrassé par un procédé quelconque laissant un résidu qu'on veut faire disparaître : *Quand le linge est savonné, on le* RINCE *dans plusieurs eaux.*

— Fam. Mouiller très-fort : *Il est survenu une ondée qui nous* A *bien* RINCÉS.

— Pop. Battre, vaincre : *Oui, les amis, ce cadet-là vient de me* RINCER... *Avis aux amateurs qui auraient l'idée de se faire casser les reins.* (E. Sue.)

Se rincer v. pr. Etre rincé : *Les bouteilles doivent* SE RINCER *fréquemment et avec soin.*

— Rincer, laver à soi : SE RINCER *les mains après les avoir savonnées.* SE RINCER *la bouche.*

RINCETTE s. f. (rain-sète — rad. *rincer*). Pop. Petite quantité de vin ou d'eau-de-vie qu'on verse dans son verre ou dans sa tasse à café, après les avoir vidés, et qui est censée destinée à les rincer.

RINCEUR, EUSE s. (rain-seur, eu-ze — rad. *rincer*). Personne qui rince, qui est chargée de rincer : *Une* RINCEUSE *de vaisselle.*

RINÇOIR s. m. (rain-soir — rad. *rincer*). Vase dans lequel on met de l'eau pour rincer.

— Lavoir spécial pour le rinçage du linge.

RINCON (Antonio DEL), peintre de portrait et d'histoire, regardé par quelques auteurs comme le fondateur de l'école espagnole, né à Guadalaxara en 1446, mort à Séville en 1500. Il fut au moins le premier qui abandonna la roideur gothique et qui fit des efforts pour donner un caractère plus naturel et plus vivant à ses figures. Ferdinand le Catholique le nomma gentilhomme de la chambre et le créa chevalier de Saint-Jacques. On voit encore dans l'église de San-Juan-de-los-Reyes, à Tolède, le portrait de ce prince et celui de la reine Isabelle. Rincon a peint aussi les panneaux du maître-autel de l'église de Robledo-de-Chavela, qui représentent l'*Histoire de la Vierge Marie*.

Rinconete et Cortadillo, petit roman, fort curieux, de Miguel de Cervantes. Ces deux jeunes vauriens, coupeurs de bourses, tricheurs au jeu, dont il raconte spirituellement les exploits, lui servent à nous introduire dans ce qu'on appelait de son temps une académie. Mais cette académie-là ne décernait pas de prix Montyon. Rincon, qui fait la connaissance de Cortado dans une *venta* isolée, lui apprend comment il faut toujours avoir sur soi un jeu de cartes, et, sortant un paquet graisseux, rogné aux angles par l'usage et devenu ovale, lui montre comment on a soin de placer les as, ce qui est commode quand on joue au vingt-et-un. Joignant à la théorie la pratique, il dévalise un *arriero* trop confiant. En revanche, Cortado lui fait voir comment on coupe une valise pour en extraire de bons effets et le procédé le plus adroit pour enlever la bourse d'un sacristain : une jolie bourse, ma foi, tissée de grains d'ambre et renfermant quinze écus d'or. Ce dernier exploit a lieu à Tolède, et un confrère a vu opérer Cortado; il s'approche : « Etes-vous de la confrérie? Payez-vous les droits? » demande-t-il aux deux chenapans. Grand étonnement de ceux-ci, qui croyaient au moins que le vol n'était pas soumis à l'impôt. Mais l'autre leur démontre que, s'ils refusent de s'associer, ils auront affaire non-seulement à la police, mais aux confrères, qui ne souffriront pas qu'on empiète sur leurs priviléges. Rincon et Cortado se laissent conduire à l'académie. C'est dans la peinture de cette singulière association, du local des séances et du personnel des assistants que Cervantes a déployé toute sa verve habituelle. Nous voici introduits dans une sorte de *patio* malpropre, qui conduit à une grande salle bizarre; pour tous meubles, des épées d'escrime et des boucliers de liége pendus à quatre clous; en face une image de la Vierge, devant laquelle brûle un bout de chandelle et accostée d'un bénitier. C'est l'heure des audiences du grand maître, le señor Monipodio; le public arrive. D'abord une vieille qui s'agenouille dévotement devant la madone et la supplie de protéger son petit commerce; on devine quel il est; puis deux bonshommes à cheveux blancs, à lunettes, deux vrais Nestors, moins la sagesse; leur rôle est d'éclairer les voleurs et de dénicher les bons coups; puis deux bravaches, à cuirasses de fer-blanc, à grands chapeaux rabattus, aux rapières démesurées, avec un arsenal de pistolets à la ceinture et le bouclier pendant le long de la jambe. Ils s'appellent Chiquinazque et Main-de-Fer. Surviennent

deux jolies filles, Gananciosa et Escalanta, de celles que Cervantes nomme les *filles de la maison plane* (la rue), les joues fardées, les lèvres pleines de rouge et la gorge plâtrée de céruse; elles se jettent dans les bras de leurs galants. Le maître arrive et reçoit son monde. Rinconete et Cortadillo (ce sont les diminutifs familiers) sont fort bien accueillis; mais d'abord il faut rendre la bourse au sacristain : c'est le parent d'un alguazil, fort ami de la maison et qui protége toute la confrérie. On se ferait une mauvaise affaire. Il montre aux deux jeunes gars comment se font les partages, avec quel ordre tout est inscrit sur un livre en partie double; les fonds de retraite pour les vieillards et les infirmes, les sommes réservées pour les messes à faire dire au cas où il arriverait que le bourreau se mêlerait de la partie. C'est une maison de commerce excessivement bien tenue. Là-dessus tout le monde se met à table, par terre, autour d'un baquet à lessive, qui contient le produit d'une expédition nocturne : des oranges par douzaines, des corbeilles de poissons frits, une pleine marmite d'olives, des fromages de Hollande, des homards, des congres, des pains, enfin tout le nécessaire d'un copieux festin. Chacun coupe et tranche, qui de son couteau, qui de son poignard. Le repas fait, on chante, on danse. Une femme joue du tambour de basque sur un chapeau, l'autre l'accompagne avec un manche à balai; le maître se fait des castagnettes avec les deux segments d'un plat cassé. La joie va jusqu'au délire. Tout d'un coup la sentinelle crie : alerte! c'est la justice qui arrive! Monipodio saute sur les fleurets, les braves se cachent, les femmes s'évanouissent; mais c'était une fausse peur; l'alcade a passé devant la porte sans entrer. Rinconete et Cortadillo, qui n'avaient jamais vu d'orchestre composé d'un chapeau, d'un manche à balai et d'une assiette cassée, trouvent la confrérie fort drôle et s'engagent dans l'association académique. Cervantes promet de raconter leurs merveilleux exploits, et ce commencement promettait de curieuses histoires; mais il n'a pas tenu parole et l'on n'a que ce fragment, très-véridique au fond, sur les *Confréries de la Hampa*.

RINÇURE s. f. (rain-su-re — rad. *rincer*). Eau dans laquelle on a rincé quelque chose.

— Boisson faite avec l'eau qui a servi au rinçage des tonneaux.

— Fam. Vin noyé de beaucoup d'eau.

RINDA ou **RINDOUR**, déesse scandinave. Ce n'était d'abord qu'une simple mortelle, une princesse russe ou slave; mais, ayant eu d'Odin, le dieu suprême, un fils appelé Vale (Sax dans son histoire l'appelle Bo), elle devint une des Ases et fut admise dans l'Olympe scandinave. Dans une autre acception, et comme signification physique ou cosmographique, Rinda est la terre ou plutôt l'écorce supérieure de la terre.

RINDE, rivière de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale. Elle prend sa source dans l'Agrah, parcourt le centre et le S.-E. de la province de ce nom, arrose la partie N. de l'Allah-Abad et se jette dans la Djemnah, après un cours d'environ 300 kilom.

RINDEBROD s. m. (rain-de-brodd — mot suéd.). Pain d'écorce dont se nourrit la classe indigente, dans quelques pays du Nord : *Il mit sur la table une cruche de bière miellée, un morceau de* RINDEBROD *et cinq assiettes de bois.* (V. Hugo.)

RINDÈRE s. f. (rain-dè-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des cynoglossées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie centrale.

RINÉLÈPE s. m. (ri-né-lè-pe — du gr. *rhainé*, lime; *lepis*, écaille). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, formé aux dépens des loricaires ou cuirassiers, et comprenant cinq espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud.

RINELLE s. f. (ri-nè-le). Infus. V. RHINELLE.

RINFORZANDO adv. (rinn-for-dzan-do — mot ital., part. du v. *rinforzare*, renforcer). Mus. Mot qui indique qu'il faut passer par gradation du piano au forte.

— **Encycl.** Ce terme italien est passé dans la langue musicale, et, lorsqu'on le voit tracé sous une phrase quelconque, il indique qu'on doit passer du *piano* au *forte*, ou du *forte* au *fortissimo*, non d'un seul coup, mais par une gradation continue et ménagée, en enflant et en augmentant la sonorité, soit sur une tenue, soit sur une succession de notes, jusqu'au moment où, ayant atteint la limite de la nuance indiquée, on doit reprendre le jeu ordinaire.

Le *rinforzando* produit en réalité le même effet que le *crescendo*, mais dans des conditions qui ne sont pas absolument analogues. Ce dernier s'emploie surtout dans les grandes périodes, tandis que l'effet du *rinforzando* est presque immédiat et qu'on ne se sert de celui-ci que pour un petit groupe de notes, parfois même pour une note seule.

Souvent il n'est indiqué que par les premières lettres du mot : *rinf.*, ou par le signe que voici : <, qui présente à l'œil l'idée du renflement que doit recevoir le son. Ses opposés sont le *decrescendo*, le *diminuendo*, le *calando*, le *perdendo si*; qui souvent sont représentés par un signe contraire à celui que nous venons de faire connaître : >. Ces deux signes réunis <>, marquent le *rinforzando*, immédiatement suivi du *decrescendo* ou *diminuendo*.

RING s. m. (rign; *gn* mll. — mot angl. qui signif. proprement *bague, cercle*). Turf. Ensemble des parieurs contre : *L'échec du favori a mis le* RING *en perte.*

RING (Jean), chirurgien anglais, né en 1752, mort à Londres en 1821. Il pratiqua la chirurgie à Londres et fut un zélé propagateur de la vaccine. Ses principaux écrits sont : *Traité du cow-pox, contenant l'histoire de l'inoculation* (Londres, 1801-1803, 2 vol. in-8°); *Traité de la goutte* (1811, in-8°); *Traduction des œuvres de Virgile* (1820, 2 vol. in-8°). Le nouveau traducteur a fondu dans son travail celui de ses devanciers Dryden et Pitt.

RING (Bernard-Jacques-Joseph-Maximilien DE), archéologue et historien français, né à Bonn (Prusse rhénane) en 1799, mort à Bischheim en 1873. Fils d'un Alsacien, il fut élevé en France jusqu'en 1815, se rendit alors en Allemagne, où il s'adonna à l'étude de l'archéologie et des beaux-arts, et revint se fixer en France en 1848. Trois ans auparavant, il avait été nommé correspondant pour les travaux historiques du ministère de l'instruction publique. Il était, en outre, membre de l'Institut archéologique de Rome. Outre des dissertations sur des curiosités artistiques et sur des légendes de saints, et des travaux publiés dans le *Bulletin historique*, la *Revue archéologique*, etc., on lui doit un assez grand nombre d'ouvrages estimés, notamment : *Vues pittoresques des vieux châteaux du grand-duché de Bade* (Bade, 1829, in-fol.); *Etablissements celtiques dans le sud-ouest de l'Allemagne* (Fribourg, 1842, in-8°); *Histoire des Germains jusqu'à Charlemagne* (Paris, 1850, in-8°); *Etablissements romains du Rhin et du Danube* (1852-1853, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions; *Essai sur la Rigsmaal-Saga et sur les trois classes de la société germanique* (Paris, 1854, in-12); *Histoire des peuples opiques, de leur législation, de leur culte, de leurs mœurs, de leur langue* (1859, in-8°); *Tombes celtiques de la forêt d'Endisheim et du Hübelvældele* (1861, in-fol.); *Tombes celtiques de l'Alsace*, suite de mémoires (avec 16 pl. chromolithographiées (Strasbourg, 1861-1865, in-fol.).

RINGARD s. m. (rain-gar). Techn. Barre de fer recourbée avec laquelle on remue, on attise le combustible, dans les fourneaux. ‖ Barre de fer terminée à angle droit à l'une de ses extrémités, avec laquelle on remue la fritte, afin que la matière offre une plus grande surface à la flamme, et pour éviter en même temps qu'elle ne se prenne en masse. On l'appelle aussi RÂTEAU. ‖ Barre de fer que l'on soude à une masse métallique, pour la forger plus commodément.

— **Encycl** On emploie le *ringard*, dans les manufactures, soit à remuer les combustibles dans les fourneaux, soit à rapprocher ou à diviser les matières qu'on soumet à l'action de la chaleur, soit à retirer le combustible lorsqu'on éteint le feu. Cet instrument est presque toujours tout en fer. Il est très-long, afin d'atteindre partout sans crainte de se brûler.

Le *ringard* est surtout employé dans les forges. Il sert à déblayer le trou de coulée, à donner issue à la fonte, aux scories, etc... On s'en sert aussi pour manier les grosses pièces de fonte ou de fer forgé, telles que les ancres, les enclumes, etc. On peut, dans différents cas, modifier quelque peu sa forme, afin de lui donner celle qui est la plus convenable à l'usage auquel on l'emploie.

Dans la fabrication des ancres, on désigne sous le nom de *ringard* volant ou davier une barre de fer attachée à la pièce que l'on veut forger au moyen d'anneaux et de crampons, par le moyen desquels on la transporte facilement sur l'enclume ou dans les feux de forge, en la tournant et la retournant sans peine, pour lui donner la forme voulue.

RINGAU s. m. (rain-go). Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

RINGEAU ou **RINGEOT** s. m. (rain-jo). Mar. Pièce de bois qui termine l'avant d'un grand navire.

RINGELBERG (Joachim STERCK VAN), humaniste flamand, né à Anvers vers 1499, mort vers 1536. Il passa quelques années à la cour de l'empereur Maximilien, puis il parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, où il professa les belles-lettres et l'astronomie. C'était un homme singulier et passionné pour la gloire. Il s'était proposé de composer jusqu'à mille ouvrages, dont il aurait nommé l'ensemble *Chilias* (millier); mais c'est à peine s'il arriva jusqu'à trente opuscules, qui ont été réunis sous le titre : *Lucubrationes vel potius absolutissima* κυκλοπαιδεία (Anvers, 1529, in-8°).

RINGELHEIM, bourg de Prusse, province de Hanovre, à 32 kilom. E.-S.-E. d'Hildesheim, sur la rive droite de l'Innerste; 700 hab. Ancien et célèbre couvent de bénédictins.

RINGELTAUBE (Sylvestre-Guillaume), théologien allemand, né à Elbing vers 1704, mort en 1785. Après avoir été pasteur dans diverses villes, il devint surintendant des églises évangéliques de la principauté d'Œls. On a de lui : *Catalogue des bibles polonaises, de leurs traductions et de leurs auteurs, avec quelques particularités de l'histoire profane et religieuse de la Pologne* (Dantzig, 1843, in-4°); *Documents pour l'histoire de la confession d'Augsbourg en Prusse et en Pologne* (1746, in-4°); *Du caractère d'un surintendant et d'un conseiller de consistoire* (Francfort, 1753, in-4°). Ce dernier ouvrage renferme des détails étendus sur l'état des dissidents et de l'Eglise évangélique en Pologne et en Lithuanie.

RINGELTAUBE (Théophile), théologien polonais, fils du précédent, né en 1732, mort en 1824. Depuis 1777 il était pasteur à Varsovie, lorsqu'à la mort de son père (1785) il lui succéda comme surintendant de la principauté d'Œls. Il devint plus tard surintendant général. Outre une traduction des *Psaumes de David* (Leipzig, 1790) et divers travaux exégétiques et historiques, insérés dans les journaux du temps, on a de lui une *Histoire complète des conflits qui depuis quelques années ont régné dans la commune évangélique de Varsovie, accompagnée de tous les documents authentiques* (Varsovie, 1783, in-8°), en allemand.

RINGENT, ENTE adj. (rain-jan, an-te — du lat. *ringens*, entr'ouvert). Bot. Se dit d'une corolle qui a deux lèvres entr'ouvertes.

RINGEOT s. m. V. RINGEAU.

RINGGLI ou **RINGLY** (Gotthard ou Godefroi), peintre suisse, né à Zurich en 1575, mort en 1635. Il habita longtemps Berne, où il exécuta des peintures dans plusieurs monuments, et reçut le droit de bourgeoisie. On cite, parmi ses compositions : les trois tableaux représentant l'histoire de la fondation de Berne, au palais du sénat de cette ville; les *Saisons*, fresques sur le clocher de la cathédrale de Berne; la *Religion et la Liberté; Job sur son fumier*, à la bibliothèque de Zurich. Ces ouvrages sont remarquables par la correction du dessin et par une exécution magistrale. On lui doit en outre un certain nombre de gravures à l'eau-forte.

RINGHEIM, village du grand-duché de Bade, cercle de la Kinzig, bailliage et à 4 kilom. O.-S.-O. d'Ettenheim, sur le penchant d'une colline qui domine la rive droite de l'Elz; 1,200 hab. Important commerce de blé, chanvre et huile.

RINGHIERI (Ulysse, dit François), poëte dramatique italien, né à Imola en 1721, mort dans la même ville en 1787. Il faisait partie de la congrégation des olivétains. On lui doit un certain nombre de tragédies, dont les sujets sont pour la plupart empruntés à l'Ecriture sainte et qui manquent en général d'intérêt. On cite, comme étant les meilleures : *Ciro, re di Persia*, et *Il Diluvio*. Le *Théâtre* du P. Ringhieri a été l'objet de trois éditions; la dernière, signée par Zatta (Venise, 1788-1789, 8 vol. in-8°), est la plus complète.

RINGICULE s. m. (rain-ji-ku-le — dimin. du lat. *ringens*, grimaçant). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des colimacés, formé aux dépens des auricules, et comprenant une dizaine d'espèces, dont une seule vit sur les côtes de la Méditerranée. Toutes les autres sont fossiles.

RINGKIŒBING, ville de Danemark (Jutland), ch.-l. d'amt ou bailliage, sur le bord oriental du golfe de son nom, où elle a un port sûr et profond, mais dont l'entrée est difficile à cause des bancs de sable qui l'obstruent; à 87 kilom. N. de Ribe, 80 kilom. S.-O. de Viborg; 1,000 hab. Fabriques de tabac et de laque, tannerie, pêcherie active et commerce avec la Norvége et la Hollande.

RINGKIŒBING, golfe de Danemark (Jutland), formé par la mer du Nord. L'entrée a un peu plus de 1 kilom. de largeur. Le golfe s'étend du S. au N. sur une longueur de 55 kilom. On trouve quelques îles peu importantes vers l'entrée et dans la partie septentrionale. Le Lonborg est la plus forte des rivières qui se jettent dans le golfe de Ringkiœbing.

RINGMANN (Matthias), grammairien et littérateur allemand, plus connu sous le nom de **Philesius Vogesigena**, né à Schlestadt en 1482, mort dans la même ville en 1511. Il reçut des leçons de Jacques Wimpheling et enseigna le latin à Saint-Dié, puis dans sa ville natale (1509). Ses principaux ouvrages sont : *Passio domini nostri Jesu Christi* (Strasbourg, 1508, in-fol., pl.), rare; *Grammatica figurata* (Saint-Dié, 1509, in-4°), ouvrage rarissime, dans lequel chaque partie du discours est représentée par un personnage.

RINGOT s. m. (rain-go). Mar. Bague de ligne double, adaptée à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un garant de palan.

RINGOULE s. f. (rain-gou-le). Bot. Nom vulgaire de l'agaric du panicaut.

RINGRAVE s. f. (rain-gra-ve). Autre orthographe du mot RHINGRAVE.

RINGSTED, ville de Danemark (Seeland), à 66 kilom. O.-S.-O. de Copenhague, par 55° 26′ 5″ de latit. N., et 9° 27′ 31″ de longit. E.; 900 hab. C'était, dès le XIIIe siècle, le lieu de sépulture des rois de Danemark. On voit encore les tombeaux du roi Erik et de la reine Ingebord.

RINGVALSOE, île de l'océan Glacial arctique, sur la côte N.-O. de la Norvége, diocèse de Nordland; 40 kilom. du N. au S. sur 30 kilom. de largeur. Elle est en général montagneuse et peu peuplée.

RINGWALDT (Barthélemy), poëte allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1530, mort en 1600, à Langfeld, près de Sonnenberg, où il était pasteur depuis 1567. Il composa plusieurs grands poëmes didactiques, qui eurent beaucoup de succès et dont les plus remarquables sont : la *Pure vérité, où il est montré comment un guerrier laïque et ecclésiastique doit se conduire dans sa profession* (Erfurt, 1585); les *Avertissements chrétiens du fidèle Eckhart* (Francfort-sur-l'Oder, 1588), et *Speculum mundi* (1590), peinture dramatique des mœurs de l'époque. Ces poëmes sont peu remarquables au point de vue de l'imagination, mais on y trouve en revanche beaucoup de simplicité, de vivacité et de bon sens. On a aussi de Ringwaldt des chants religieux qui ont paru dans divers recueils, de 1581 à 1586.

RINGWOOD (*Regnum*), bourg et paroisse d'Angleterre (Hants), à 63 kilom. S.-O. de Winchester, sur l'Avon, dont les fréquents débordements inondent les prairies voisines; 4,000 hab. Brasseries considérables dont la bière est renommée; manufactures de draps et de bas. Commerce assez actif. C'est une ville très-ancienne, qui existait déjà lors de l'occupation de la Grande-Bretagne par les Romains. L'Avon s'y divise en trois branches, sur chacune desquelles est jeté un pont en pierre. Ringwood est renommé pour son ale.

RINK (Euchaire-Gottlieb), historien allemand, né à Stotteriz (Saxe) en 1670, mort à Altorf en 1745. A partir de 1707, il enseigna le droit à l'université d'Altorf et devint, en 1739, membre de l'Académie de Berlin. En 1700, il avait été envoyé à Vienne pour défendre devant le conseil aulique les intérêts de la noblesse immédiate. On a de lui : *De veteris numismatis potentia et qualitate* (Leipzig, 1701, in-4°), ouvrage qui fit époque dans la science numismatique; *Vie de l'empereur Léopold le Grand* (Cologne, 1708-1713, 2 vol. in-8°); *Vie de Louis XIV* (Leipzig, 1708-1709, 4 vol. in-8°); les *Troubles de Pologne* (1711, in-8°); *Vie de l'empereur Joseph* (Cologne, 1712, in-8°).

RINK (Jean-Chrétien-Henri), organiste allemand, né à Elgersburg, duché de Gotha, en 1770, mort à Darmstadt en 1846. D'abord organiste à Giessen, il se rendit en 1805 à Darmstadt, où il fut successivement directeur de musique, organiste de la cour (1813) et musicien de la chambre du grand-duc (1817). C'était un habile virtuose et un compositeur de mérite, à qui l'on doit un grand nombre de fugues, d'ouvertures, de chœurs, de morceaux d'église. Rink a publié en outre plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Introduction à l'usage de l'orgue* (1806) et l'*Ami de l'orgue* ou *Etudes d'un organiste* (1832), publication périodique qui eut deux années d'existence.

RINKOPING, ville de Danemark. V. RINGKIŒBING.

RINMANN (Suénon), minéralogiste suédois, né à Upsal en 1720, mort à Eskilsinna en 1792. Il devint inspecteur des mines de la province de Roslagan et fit partie de l'Académie des sciences de Stockholm. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une histoire du fer* (Stockholm, 1782, 2 vol. in-4°), qui jouit d'une grande et légitime autorité; *Sur l'amélioration de la fabrication du fer et de l'acier* (Stockholm, 1772, in-8°), en suédois; *Dictionnaire des mines* (1788, 2 vol. in-4°).

RINN, marais de l'Indoustan. V. RIN.

RINNA DE SAVENBACH (Ernest), médecin allemand, né à Goertz, dans le Frioul, en 1793, mort en 1837. Il se fit recevoir docteur à Vienne en 1816, exerça son art dans cette ville, dans la Styrie, dans la basse Autriche, à Mauerbach, près de Vienne (1821), et devint, en 1824, médecin adjoint de la cour. On a de lui : *Répertoire des principaux médicaments, des méthodes de traitement et des opérations chirurgicales qui ont été mis en en usage dans les quarante dernières années* (Vienne, 1832, 2 vol. in-8°), en allemand, et un supplément à cet ouvrage : *Annales cliniques des dix dernières années courantes* ou *Méthodes de traitement, médicaments, opérations qui ont été employées dans les temps les plus modernes, avec un coup d'œil rétrospectif sur les temps anciens* (1835-1836, 2 vol. in-8°).

RINNS-OF-GALLOWAY, presqu'île d'Ecosse. V. RHYNS-OF-GALLOWAY.

RINOCOTE, chaîne de montagnes de Colombie, dans la partie orientale du département de Maturin (Guyane). Elle court de l'E. à l'O., du Caroni au Maceroni, sur un espace d'environ 250 kilom.

RINORÉE s. f. (ri-no-ré). Bot. Syn. d'ALSODEIA.

RINORIE s. f. (ri-no-rî). Bot. Genre d'arbrisseaux, dont l'espèce type croît à la Guyane et qu'on rapporte généralement à la famille des berbéridées.

RINTELN, ville de Prusse, province de la Hesse électorale, ch.-l. de cercle, sur la rive gauche du Weser, à 100 kilom. N.-O. de Cassel; 4,000 hab. Cour d'appel, gymnase, bibliothèque et cabinet de physique. Ancienne

université, supprimée pendant la domination westphalienne. On y passe le Weser sur un pont de bateaux. Cette ville, entourée de murs et de restes de remparts, possède un château et plusieurs églises. Elle fut prise par les Suédois en 1633 et démantelée en 1807.

RINTSCHGAU ou **VALLÉE DU HAUT ADIGE**, vallée du Tyrol, à l'extrémité méridionale du cercle de l'Innthal-Supérieur, au S. de Glurns. « C'est là, dit le *Dictionnaire géographique universel*, que se trouve l'Ortler, le point le plus élevé du Tyrol, au lieu connu sous le nom de Bout-du-Monde. D'abord assez large, elle se resserre vers cette montagne, où elle forme l'étroit vallon de Drofag, que traverse le torrent qui s'échappe des glaciers de l'Ortler et où la nature est plus âpre, le sol moins fertile, la végétation moins riche et moins belle que dans le reste de la contrée. A chaque instant, le voyageur est arrêté par des passages dangereux, soit au bord des abîmes, soit sur des ponts chancelants à travers lesquels on aperçoit des précipices extrêmement profonds. Plus près de l'Ortler, le vallon s'élargit considérablement et une vaste pelouse en occupe toute l'étendue; des deux côtés s'élèvent des rochers et des monts couverts en partie de bois de mélèzes, et en face s'élève l'Ortler. Le Rintschgau est une des parties les plus pittoresques du Tyrol. »

RINUCCINI (Ottavio), poëte dramatique italien, de la famille des précédents, né à Florence vers 1565, mort dans la même ville en 1621. En cherchant à retrouver la mélopée des Grecs, il créa le récitatif. L'un de ses chefs-d'œuvre est *Ariane à Naxos*. Marie de Médicis l'emmena en France et il fut comblé de faveurs par Henri IV. Outre ses drames lyriques, on a de lui des pièces anacréontiques pleines de délicatesse et de sentiment. Il a publié : la *Dafne, rappresentazione in versi* (Florence, 1600, in-4°), réimprimée avec l'*Euridice* et l'*Ariana* du même auteur sous le titre de *Drammi musicali* (Livourne, 1802, in-8°). Ses *Poésies diverses* ont été publiées par les soins de son fils (Florence, 1622, in-4°).

RIO s. m. (ri-o). Mar. Syn. de RÉA.

RIO, mot espagnol et portugais qui veut dire *rivière* et qui entre dans la composition de beaucoup de noms géographiques. Pour les mots commençant par rio qui ne seraient pas ici, v. le mot qui suit rio.

RIO, bourg d'Italie (Toscane), dans l'île d'Elbe, à 7 kilom. E. de Porto-Ferrajo; 2,000 hab. Remarquable par ses mines de fer, rangées parmi les plus riches de l'Europe.

RIO-BAMBA, ville de la république de l'Equateur, au pied du mont Altar, dans la plaine de Tapia, ch.-l. de la province de Chimborazo, à 190 kilom. S. de Quito, par 1° 41′ de latit. S. et 80° 20′ de longit. O.; 20,000 hab. Son élévation au-dessus de la mer est de 2,891 mètres. Laines, fromages. Elle est bâtie près de l'emplacement d'une autre ville de même nom, détruite en 1797 par un tremblement de terre, où 40,000 habitants périrent.

RIO-BLANCO, rivière du Mexique. Elle prend sa source à l'O. de l'Etat de Vera-Cruz et débouche dans le golfe du Mexique.

RIO-BRANCO, rivière du Brésil. V. NEGRO (rio).

RIO-BRAVO ou **RIO-DEL-NORTE**, rivière des Etats-Unis. Elle naît dans la sierra Mojada (Colorado). En quittant la région des montagnes Rocheuses, elle se dirige vers le S., traverse le Nouveau-Mexique, où il reçoit le rio Chamas à l'O., puis son cours prend la direction du S.-O. pour servir de limite, au-dessus du 32e degré de latit. N., à l'Union américaine et à la république mexicaine, et aller se jeter dans le golfe du Mexique. Le cours du rio Bravo a, jusqu'à présent, été fort peu exploré. Au-dessus de Loredo, à 700 milles de son embouchure et à 217 milles d'Austin, des chaînes rocheuses traversent son lit et interrompent toute navigation. Outre le rio Chamas, il reçoit encore le rio Puerco ou Porc-River, le Conchos, le Salado, l'Alamo et le San-Juan. Cours de 2,200 kilom. environ.

RIO-BUONO, fleuve du Chili. Il naît dans un lac au pied du volcan de Ranco, à l'E. de la province de Valdivia, qu'il traverse de l'E. à l'O., et se jette dans l'océan Pacifique. Il est navigable pour de grands vaisseaux marchands pendant une partie de son cours. Le rio Catalan et l'Osorno sont ses affluents les plus considérables.

RIO-CAMARONES, fleuve de la Nigritie, dont la source est inconnue, et qui se jette dans l'Océan après un cours que l'on suppose très-considérable.

RIO-CARIBE. V. CARIBE (rio).

RIO-COLORADO, nom commun à trois fleuves de l'Amérique. V. COLORADO (rio).

RIO-DAS-MORTES, division administrative du Brésil (Minas-Geraes), au S., tire son nom d'un affluent du rio Grande; 210,000 hab. Ch.-l., San-Joao-del-Rey; villes principales : San-Jose, Princeza-da-Beira. Elle a de grandes étendues de terrain où l'on cultive le manioc, le millet et les légumes; d'autres pour la culture de la canne à sucre et plusieurs pour celle du coton. Dans la partie septentrionale, il y a des endroits où l'on récolte des quantités considérables de blé et de seigle. Partout on élève beaucoup de bestiaux, de moutons et de porcs. On y trouve des terrains aurifères, dont l'exploitation occupe un grand nombre d'ouvriers. Les exportations principales sont le sucre, le tabac et les bestiaux.

RIO-DAS-MORTES, ville du Brésil. V. JOAO-DEL-REY (SAN-).

RIO-DAS-PALMAS, RIO-SELBODA ou **CHERBRO**, rivière de la Guinée supérieure, sur la côte de Sierra-Leone. Elle arrose une ville de Cherbro, se partage en trois bras (Boum, Deong, Bagrou) et se jette dans l'Atlantique, vis-à-vis de l'île de Cherbro.

RIO-DAS-VELHAS, comarca du Brésil (Minas-Geraes), tire son nom d'un affluent du Parahyba; ch.-l., Sabara.

RIO-DEL-NORTE. V. RIO-BRAVO.

RIO-DE-EVA, bourg d'Espagne, province et à 30 kilom. de Teruel, dans une contrée *montagneuse et froide*; 600 hab. Riches mines de soufre.

RIO-GRANDE ou **RIVIÈRE DES NALOUS**, rivière de la Nigritie occidentale (Sénégambie), qui prend sa source aux montagnes de Badet, dans Fouta-Djalo, coule à l'O., baigne le Kabon, le pays des Landemans et se jette dans l'Atlantique, par 11° de latit. N. et 17° de longit. O., au S. de Geba, vis-à-vis des îles Bissagos, après un cours de 690 kilom. Son principal affluent est le Danzo ou Tomine.

RIO-GRANDE ou **HONDO**, rivière du Mexique (Yucatan). Elle naît sur les frontières du Guatemala, coule au N.-E. et se jette dans la baie de Hanovre; cours, 400 kilom.

RIO-GRANDE, rivière du Brésil (Minas-Geraes). Elle naît dans la serra da Mantiqueira, près de Picao, entre les sources du rio Preto et du rio Verde, se dirige au N. pendant plus de 200 kilom., reçoit le rio das Mortes, le rio Sapucahy, le rio de Sao-Pedro et le rio Pardo, puis se joint au rio Parâhyba-do-Sul pour former le rio Parana.

RIO-GRANDE-DO-NORTE, province du Brésil, entre 4° 10′ et 6° 15′ de latit. S., limitée au N. par celle de Ceara, à l'O. par celle de Pernambuco, au S. par celle de Parahyba-do-Norte et à l'E. par l'Océan; superficie, 76,000 kilom. carr.; ch.-l., Natal; 190,000 hab. Les principales montagnes sont : la serra Barriguda, la serra Bonito, la serra Cabello-Nao-Tem, la serra Camello, la serra Campo-Grande, la serra Canudos, la serra Espinharas, la serra Estrella, la serra Martins, la serra Pattu, la serra Panati, la serra Sao-Cosme, la serra Tibao. Les plus remarquables cours d'eau sont : le rio Cunhau, le rio Massaranguape, le rio das Pironhas et le rio Grande-do-Norte. On distingue près des côtes de la province plusieurs îles, parmi lesquelles : l'île Manoel, dans l'embouchure du rio Appodi, et l'île Manoel-Gonçalves, près de l'embouchure du rio Mossoro. Les principales villes sont : Natal, capitale; Angicos, Arez, Extremoz, Goianinha, Maioridade, Porto-Alegre, Santa-Anna-dos-Matos, Sao-Gonçalo, Sao-José-de-Mipibu, Toiros, Villa-Flor, Villa-da-Princeza et Villa-Nova-do-Principe. Le climat est chaud et salubre. « Le sol est, en général, assez propre à la culture; partout il produit du manioc, du millet, un peu de riz, des légumes et des plantes potagères en abondance, du tabac en quantité suffisante pour la consommation; la culture de la canne à sucre y diminue de jour en jour et est remplacée par celle du coton, qui y réussit bien. Il y a des cocotiers dans plusieurs endroits, à peu de distance des bords de la mer, et dans l'intérieur plusieurs autres espèces de palmiers; les arbres fruitiers sont assez communs. Les forêts servent de retraite à des bêtes fauves et à des oiseaux d'un beau plumage; elles sont disséminées, peu étendues et peuplées de chênes, de cèdres, de quelques arbres résineux et de différents végétaux utilisés en médecine; le ricin y est si commun, que presque tous les habitants ne se servent pas d'autre huile pour l'éclairage que celle que donne cette plante. On y élève des bestiaux, peu de chevaux, des moutons, des chèvres et des porcs en petit nombre. Il y a de l'or, de l'argent, du fer, de l'amiante, du granit, de la pierre calcaire, du cristal de roche, du sel et de l'argile. Le commerce y est peu important; le sel en est un des principaux articles. » (*Dictionnaire géographique universel*.)

RIO-GRANDE-DO-SUL, ville et province du Brésil. V. PEDRO (SAN-).

RIO-DE-LA-HACHA ou **NUESTRA-SEÑORA-DE-LOS-REMEDIOS**, ville de la Nouvelle-Grenade (Magdalena), capitale de la province de son nom, à 150 kilom. de Santa-Marta, à l'embouchure du rio de la Hacha, dans la mer des Antilles, par 11° 33′ 30″ de latit. N. et 75° 19′ 10″ de longit. O.; 5,000 hab. Cette ville est moins régulièrement bâtie que Sainte-Marthe; ses rues, bordées de trottoirs en brique, mais très-poudreuses et assez mal alignées, pénètrent chaque année plus avant dans la campagne. Presque toutes les maisons, recouvertes de feuilles de palmier, sont bâties en bois. Les seuls édifices en pierre sont la douane, le palais du corps législatif, deux ou trois maisons particulières et l'église, assez vaste monument auquel on a travaillé pendant quarante ans. Un seul des trois forts qui défendaient Rio-de-la-Hacha au temps des Espagnols existe encore; les flots ont depuis longtemps sapé les deux autres, dont les fondements sont actuellement couverts de polypiers. Les tremblements de terre, si fréquents et parfois si terribles dans d'autres parties de la Colombie, semblent n'avoir été pour rien dans cette œuvre de destruction. Le commerce consiste surtout en bois du Brésil et de Nicaragua, que les Indiens et les paysans des provinces de l'intérieur apportent à dos de mulet; en graines de *dividivi* (*coulteria tinctoria*), en cuirs, en café et en tabac. Les principaux articles d'importation sont les denrées alimentaires. Les navires de New-York apportent le maïs et la farine, les villages de la sierra Negra expédient du café et des fruits. Debulla, petit port situé à 60 kilom. à l'O., fournit les bananes et le cacao; les Indiens Goajires amènent les bœufs; la mer donne ses innombrables poissons, ses tortues et ses coquillages. Ainsi, les habitants de Rio-de-la-Hacha dépendent complètement d'autrui pour leur alimentation journalière; néanmoins, l'avenir de cette ville est magnifique, car, quoiqu'elle soit l'une des plus insalubres de toute la Côte-Ferme, elle est le débouché d'une immense région qui se peuple rapidement. Toutes les productions de la sierra Nevada, de la sierra Negra, du fertile bassin de Valle-Dupor, de la péninsule Goajire ne peuvent s'exporter que par Rio-Hacha. Tôt ou tard, les productions du haut Magdalena et des lagunes de Maracaïbo prendront en grande partie la même voie. Malheureusement, Rio-de-la-Hacha n'a pas de port, mais seulement une rade foraine où les trois-mâts ne peuvent ancrer qu'à un ou deux milles de la côte. Ce désavantage, joint au peu d'importance des marées, qui ne s'élèvent guère qu'à 0m,50 de hauteur, empêche les bateaux à vapeur de visiter fréquemment Rio-de-la-Hacha. L'amiral anglais Francis Drake prit Rio-de-la-Hacha sur les Espagnols et la brûla en 1596; elle fut encore incendiée en 1820.

RIO-DE-LA HACHA (PROVINCE DE), une des cinq qui composent l'État de la Magdalena. Elle est très-fertile, mais peu cultivée, et renferme des mines d'or et des salines considérables.

RIO-JANEIRO ou **RIO-DE-JANEIRO** ou **SAINT-SÉBASTIEN** (*San-Sebastiano*), capitale du Brésil, ch.-l. de la province de son nom, par 22° 54′ de latit. S. et 45° 36′ de longit. O., sur le bord occidental de la baie de Rio-Janeiro, à environ 11,400 kilom. de Paris et 2,000 kilom. de Buenos-Ayres. Résidence de l'empereur; siége d'un évêché, d'une cour de cassation, d'une cour d'appel, de l'assemblée générale de toutes les autorités supérieures de l'empire; université, colléges, séminaires; Facultés de médecine, de pharmacie et de chirurgie; écoles de droit et de beaux-arts; musée; académie militaire et de marine; écoles d'instruction primaire pour les garçons et pour les filles; institut pour les jeunes aveugles, institut commercial, institut historique et géographique; bibliothèque nationale; hôtel des monnaies, bourse, caisse d'amortissement, caisse économique; société pour l'encouragement de l'industrie et de l'agriculture; assurances maritimes; douane, conservatoire de musique, cabinet de minéralogie et de zoologie; très-beau jardin botanique; arsenaux, hôpital militaire; corps diplomatique de toutes les nations de l'Europe, etc.

Rio-Janeiro, qui, en 1822, n'avait pas 100,000 hab., en compte, en 1875, plus de 400,000, dont les deux tiers se composent de noirs, de mulâtres et d'autres gens de couleur. Les Brésiliens et les Portugais forment le fond de la population blanche. Les Français, les Anglais, les Allemands et les Suisses y possèdent de nombreux établissements commerciaux. Les moins nombreux parmi ces étrangers sont les Américains du Nord, bien que le principal commerce de Rio se fasse avec les Etats-Unis. Cette place est le grand port d'importation et l'entrepôt de toute la zone méridionale du Brésil. Le cabotage y apporte le sucre, les cuirs et autres produits de la côte. C'est par terre que viennent les produits des provinces de Saint-Paul et de Minas-Geraes et par terre aussi que les articles de l'intérieur de l'Europe vont se répandre dans le pays. Rio-Janeiro exporte en Europe du sucre, du café, du coton, du tabac, des cuirs, du suif, des peaux de loutre, des crins et des cuirs de chevaux, des cornes de bœufs, de la mélasse, de l'huile, du riz, des noix de coco, des bois de fustet, de campêche et de marine; divers ornements en or, des diamants, des topazes, des améthystes et autres pierres précieuses. Elle tire de l'Europe, suivant le *Dictionnaire géographique universel*, une quantité énorme de toutes sortes de marchandises. La France y importe de la bimbeloterie, des meubles, des soieries, des glaces, des tableaux, des gravures, beaucoup de livres, des chapeaux, de la porcelaine, de l'huile, etc.; l'Angleterre et ses colonies, des cotonnades, des draps, du plomb, du cuivre, de l'étain brut et travaillé, des ancres, des câbles, de la poudre à canon, du fromage, etc.; Gibraltar, beaucoup de marchandises des Indes orientales et des vins d'Espagne; la Hollande, de la bière, de la verrerie, des toiles, du papier, de l'esprit de genièvre; l'Allemagne, des pianos, des montres, du plomb, de l'étain, de l'antimoine, des fusils, des jouets, des ustensiles de cuivre et de fer; la Russie et la Suède, du fer, qu'on préfère à celui d'Angleterre; de l'acier, des ustensiles de cuivre, des toiles à voiles, des cordages et du goudron; l'Amérique du Nord, du blé, des salaisons, des bougies de blanc de baleine, du biscuit, des planches, de la poix, de la potasse et des meubles communs. Avant l'abolition de la traite, elle tirait beaucoup d'esclaves du Mozambique; elle n'en reçoit plus que de la poudre d'or, de l'ivoire, du poivre, de l'ébène et une grande quantité de gomme. Macao lui fournit des mousselines fines, des cotonnades imprimées, des étoffes de soie, de la porcelaine, du thé et des cuirs de Chine, de la cannelle, du poivre et du camphre. Lisbonne lui fournissait beaucoup d'articles qu'elle tire directement aujourd'hui des pays qui les produisent, telles que les marchandises des Indes orientales et de la Chine.

Il existe à Rio-Janeiro, depuis quelques années, des fabriques de cotonnades communes, de papier commun et peint, de savon, de produits chimiques, de galons, des distilleries d'eau-de-vie. Une magnanerie produit des soies d'une excellente qualité. Un établissement de fonderie et de construction navale a exécuté des travaux importants, tels que la construction de bateaux à vapeur, de ponts de fer, etc. Les principaux établissements de crédit sont : la banque du Brésil, la banque centrale et hypothécaire, la banque commerciale et agricole, la caisse économique. Les principaux journaux sont : *Jornal do Commercio*, qui tient lieu de journal officiel; *Correio Mercantil*, *Abelha Musical*, *A Actualidade*, *Annaes Brasilienses de medicina*, *Argos*, *Auxiliador da Industria Nacional*, *O Brasil Artistico*, *O Brasil Musical*, *Brasil Pittoresco*, *O Cidadao*, *Correio Mysterioso*, *Correio da Tarde*, *Courrier du Brésil* (en français), *Galeria Lusitana*, *Gazeta Forense*, *Gazeta Judiciaria*, *A Marmota*, l'*Echo du Brésil* (en français), *O Monarchista*, *O Progresso*, *Revista Pharmaceutica*, *Revista do Instituto Historico e Geographico Brasileiro*, *Revista Popular*, *Revista da Sociedade Physico-chimica*, *Revista dos Tribunaes*, *Sa's Commercial and Maritime Circular*, *Tribuna Catholica*, *O Tyranno*, *Voz da Naçao*, *A Voz do Povo*.

Le nombre des navires marchands qui fréquentent le port de Rio-Janeiro atteint une moyenne annuelle d'environ 4,000. Sur ce nombre, on compte environ 1,100 navires au long cours. La proportion des navires nationaux aux navires étrangers pour les voyages de long cours est de 1 à 8. Les correspondances régulières entre Rio-Janeiro et l'Europe sont entretenues par deux services de bateaux à vapeur. Un de ces bateaux part d'Angleterre; il est la propriété d'une compagnie anglaise, *Royal Mail Steam Ship*, dont les navires partent de Southampton le 9 de chaque mois; le second service est fait par la Compagnie des Messageries; un départ a lieu de Bordeaux le 25 de chaque mois. De Rio-Janeiro partent encore les bateaux à vapeur destinés à faciliter les communications de la capitale avec les provinces.

Rio-Janeiro occupe la partie nord-est d'une langue de terre, de la forme d'un quadrilatère irrégulier, qui tient au continent vers le sud et dont l'extrémité orientale est déterminée par la pointe de Calabouco, et l'extrémité septentrionale par celle d'Armezen-do-Sul, en face de laquelle est la petite île das Lobras. Le terrain est presque partout uni, bas et entouré de marécages. Les plus beaux édifices sont : le palais épiscopal au N., les églises de Nossa-Senhora-da-Candallaria, de San-Francisco-de-Paula et la cathédrale de San-Sebastiao; les arsenaux de terre et de mer, le couvent des Bénédictins, l'ancien couvent des Jésuites, le théâtre de San-Pedro, l'aqueduc de Carioca, magnifique construction à double rang d'arcades superposées. M. F. Dabadie, l'auteur de *A travers l'Amérique du Sud*, a fait de Rio-Janeiro le tableau suivant : « Rio-Janeiro renferme, à proprement parler, deux villes : la ville ancienne et la ville moderne. Celle-ci, qui s'étend au delà du Campo Santa-Anna, est mieux bâtie que l'autre; ses rues sont larges et tirées au cordeau, ses maisons sont fraîches à l'extérieur, mais la vie en est absente et la population qui y réside est assez misérable. Les ciganos s'y sont réunis en tel nombre qu'une rue porte leur nom. Ces bohémiens, jadis émigrés du Portugal, sont bien la race la plus originale et la plus curieuse qui existe. C'est dans la ville ancienne qu'il faut observer les mœurs et la civilisation brésiliennes; c'est là qu'on trouve les monuments, le commerce et le travail, le luxe, les arts, en un mot l'activité sociale. De loin, la capitale du Brésil offre un aspect qui ne manque pas de charme ni de grandeur. Quand on embrasse, de l'ancrage, le Castello, où flottent les pavillons qui signalent l'entrée et la sortie des navires; la terrasse delicieuse du Passei publico; le couvent de San-Bento, si bien situé, les *morros* couverts de maisons et de jardins et, à leurs pieds, cette multitude d'églises dont les tours, construites sur le même modèle, s'élancent dans les airs, on a hâte de se jeter dans une embarcation et d'aborder à la *praia* Pharoux pour étudier de près la ville la plus florissante de l'Amérique du Sud. Descendons à terre, sur le Largo do Paço (place du Palais). En face de nous s'é-

lève l'ancienne résidence des gouverneurs, aujourd'hui résidence de l'empereur, basse, massive, sans caractère, badigeonnée d'ocre, mal distribuée intérieurement, indigne, en un mot, de son hôte, mais ayant vue sur la baie et ses ravissants paysages. A côté de ce pseudo-palais se dressent l'église métropolitaine et la chapelle impériale. Sur la même place, non loin d'une fontaine monumentale en forme de pyramide et enjolivée d'ornements réussis, s'ouvre la porte du marché principal. On rencontre à ce marché toute espèce de visages et de marchandises, l'on y entend toutes sortes d'idiomes, sans quitter l'enceinte carrée où blancs, noirs, mulâtres, Indiens, *mamalucos* se coudoient, causent avec animation, débattent leurs intérêts, s'envoient des sourires ou des invectives et maintes fois des horions. Les rues de Rio-Janeiro sont, en général, longues, étroites, sales et mal pavées. Il est difficile de s'y hasarder en voiture sans être contusionné, et le piéton serait très-malheureux si, dans les plus fréquentées, comme par exemple les rues d'Ouvidor-da-Quitanda, da Alfondega, d'Ajuda, il n'avait la ressource des trottoirs ; il s'abîmerait à chaque instant dans une fondrière. Sans parler des théâtres d'ordre inférieur, Rio-Janeiro a trois théâtres ordinairement desservis par trois troupes distinctes, l'une italienne, la seconde portugaise et l'autre française. Le théâtre de San-Pedro-d'Alcantara, un des plus vastes et des plus beaux que nous ayons vus, incendié il y a quelques années et rebâti en un clin d'œil, est surtout consacré à la musique, quoiqu'il ne proscrive pas d'une manière absolue les chefs-d'œuvre comiques et tragiques. Tantôt des Italiens et tantôt des Français y chantent les opéras de Rossini, de Meyerbeer, d'Hérold, d'Adam, d'Auber, d'Halévy, de Donizetti, de Verdi, etc., et les dilettanti impressionnables n'y manquent pas, surtout les soirs de représentation à bénéfice. Le théâtre de San-Januario, plus modeste, cultive ordinairement le petit répertoire français, c'est-à-dire nos mélodrames, nos vaudevilles et nos pochades. On y joue les pièces amusantes des Variétés, du Palais-Royal et les crimes des boulevards. La rue d'Ouvidor, qui traverse le centre de Rio-Janeiro, se distingue des autres en ce qu'elle est aussi française, ou peu s'en faut, que la rue Montmartre. Là se sont groupés nos boutiquiers, là s'alignent les magasins décorés avec luxe et magnifiquement éclairés ; là sont étalés avec un goût, un *chic* parisien ces mille objets que nos ouvriers seuls ont l'ingéniosité de produire et qui tentent si fort les étrangers. N'allez pas demander ailleurs les belles étoffes, les meubles à la mode, les bijoux adorables, les châles de l'Inde... ou de Bietry, les glaces de salon, les parfums, les gants, les pâtisseries, les jouets d'enfants, les estampes, les livres ni même les dents osanores ou la médecine dont vous pourriez avoir besoin. Tout cela abonde dans la rue d'Ouvidor. Si cela vous plaît, arrêtez-vous dans ce restaurant brésilien (*casado pasto*) ; la serviette n'existe pas, les murs sont nus et les siéges sont durs ; mais on vous servira un *caldo de substancia* (bouillon aux herbes aromatiques), du jambon, de la morue et, à supposer que vous ayez la bouche doublée et chevillée en cuivre, du molho ou sauce piquante composée de vinaigre et de piment. Une des choses qui frappent le plus l'étranger à Rio-Janeiro et, disons-le, qui l'attristent, c'est la masse de noirs qui traînent dans toutes les directions leurs guenilles fétides. A la fois légers et passionnés, énervés par le climat, ennemis du travail, livrés aux douceurs d'une mollesse traditionnelle, les indigènes de Rio-Janeiro courent avec une ardeur fiévreuse à tout ce qui brille, à tout ce qui frappe l'imagination et les sens. Leur vie pourrait se définir : une sieste interrompue par des fêtes ; or, les fêtes étant comme le pain des Rio-Janeiriens, ceux-ci ont pris leurs mesures pour ne pas mourir d'inanition. Sans compter les solennités nationales, les grands et les petits galas, le carnaval, les fêtes de la Pentecôte et la neuvaine de saint Antoine, ils célèbrent la fête d'une kyrielle de saints tellement méconnus, qu'ils ne figurent même pas aux calendriers sacrés ou profanes ; ces fêtes sont annoncées dès la veille par les cloches et des pétards chinois ; s'il s'agit d'une fête majeure, le carillon des cloches et la détonation des pétards durent toute la nuit, troublant le repos des gens paisibles. On allume dans les rues des feux de joie autour desquels les *molèques* (jeunes noirs) et les commis portugais gambadent et criaillent de la façon la plus disgracieuse. Ce ne serait rien, si ces mulâtres ne s'amusaient à lancer de tous côtés des fusées nommées *cusca-pés* (cherche-pieds) qui poursuivent le passant, éclatent entre ses jambes et brûlent son pantalon ou sa redingote..., quand elles ne lui crèvent pas un œil. La tyrannie de la coutume est si forte au Brésil, qu'on la subit bon gré, mal gré, et que la police essayerait en vain d'abolir le dangereux usage des *cusca-pés* ou celui des *intrudes*. Les *intrudes*, nom que l'on donne aux réjouissances du carnaval, sont une imitation trop exacte des saturnales de l'ancienne Rome. Si elles font le bonheur de certains Brésiliens et surtout des Brésiliennes, elles désolent l'étranger, qui doit se résigner à demeurer trois jours de suite enfermé chez lui ou à voir sa toilette dévastée en mettant le pied dehors. Du dimanche au mardi gras, il est impossible de circuler sans recevoir sur la figure, sur la tête, sur l'estomac ou sur le dos une grêle de projectiles en cire (*limoes de cher*). Ces projectiles, en forme de citron, diversement coloriés, partent de toutes parts, de toutes les fenêtres, et vomissent, en se brisant, des flots d'eau glacée. Quand cette eau est parfumée et qu'elle vient d'une belle *senhora*, on s'en console à la rigueur en usant du droit incontesté de s'introduire dans sa maison et d'embrasser à bouche que veux-tu son ennemie pour rire. Mais dans le cas contraire, et surtout si, au lieu de citrons légers, on reçoit des cruches d'eau, on maudit le bourreau mâle ou femelle et on attaquerait volontiers son balcon à coups de pierres. Malheureusement, on s'exposerait ainsi à se faire massacrer, sans préjudice du châtiment que les tribunaux infligeraient à la victime.

Au reste, les *intrudes*, dédaignées par l'aristocratie brésilienne et de mauvais goût entre Européens, ont cela de bon qu'elles égayent les noirs et adoucissent momentanément leur destinée déplorable. Les solennités religieuses sont célébrées à Rio-Janeiro avec une pompe rare. L'église métropolitaine de la Candelaria, celle des Carmes et surtout celle de Saint-François-de-Paule, dédiée au saint le plus vénéré du Brésil (il y est peint sous la forme d'un vieillard à longue barbe blanche et, au dire des croyants, il fait sans cesse de nouveaux miracles ; son image est entourée d'*ex-voto*, de jambes, de bras, de têtes et autres membres du corps humain modelés en cire) étalent en ces occasions un luxe oriental. Elles sont très-curieuses à visiter les soirs de la semaine sainte et la nuit de Noël, où elles demeurent ouvertes à la piété des fidèles qui viennent à flots pressés stationner sur leurs dalles. On ne voit que lustres, candélabres, fleurs, teintures de soie, ornements d'or et d'argent. »

Le jardin botanique de Rio-Janeiro est célèbre par la culture du thé et autres plantes exotiques, qui y commença en 1809. Les semences et les plantes qui servirent à ces premiers essais furent apportées de l'île de France par Linz de Abreu ; les premières plantations eurent lieu d'après les ordres du lieutenant général Carlos-Antonio Nápion. Ce jardin botanique est également célèbre par une longue et féerique allée de très-beaux palmiers qui le traverse d'un bout à l'autre. Ces palmiers, d'une hauteur de 27 mètres, présentent une immense galerie de colonnes aux chapiteaux verts ; leurs troncs, de la même hauteur et de la même grosseur, légèrement effilés vers le haut, ont l'aspect des anciennes colonnes orientales. Leur cime est couronnée d'une touffe de belles feuilles qui se joignent d'un arbre à l'autre et forment ainsi une voûte immense d'un aspect grandiose et surprenant.

Rio-Janeiro possède de nombreux monastères, couvents, associations religieuses et de bienfaisance. Les plus remarquables sont : les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, l'ordre de Saint-Benoît, l'ordre de Saint-François, l'ordre des Carmes chaussés, etc.

Le *viracao* ou brise de mer, qui se lève régulièrement quatre fois par jour, et les pluies diluviennes, qui changent en canaux les rues de la ville, ne suffisent pas à tempérer l'excès d'une chaleur torride. Aussi beaucoup d'étrangers ont-ils élu domicile dans les faubourgs ou dans la banlieue. Il n'y a pas de spectacle plus grandiose et plus imposant que l'entrée dans la baie de Rio-Janeiro. Cette baie, entourée de hautes montagnes de granit que couronnent des fortifications, est elle-même parsemée d'îlots verts et pittoresques, embellis par une nature splendide. A gauche est située la ville de Rio-Janeiro et à droite celle de Nieteroby, en face de la capitale, avec laquelle elle communique constamment au moyen des bateaux à vapeur et à voiles. La rade de Rio-Janeiro est un des plus beaux ports naturels du monde. L'entrée de sa large baie, qui pénètre jusqu'à 9 lieues dans les terres, est assez étroite pour lui donner le caractère d'un véritable bassin. Cette entrée ne mesure qu'un tiers de lieue d'un rivage à l'autre. Sur la droite, le fort de Santa-Cruz défend le promontoire qui termine, de ce côté, la circonscription de la baie. La citadelle de Saint-Sébastien, le fort San-Jose et quelques îles avec des forts, comme celles de Villegagnon, des Cobras, de Saint-Jean et de Lagès, concourent à la défense de la rade et de l'entrée de la baie. Il n'y a point de récifs. L'entrée est tellement sûre que les navires n'ont besoin d'aucun pilote pour se guider à leur arrivée. Le climat de Rio-Janeiro laisse à désirer sous le rapport de la salubrité, pour les étrangers surtout ; les fièvres, particulièrement la fièvre jaune, et les maladies de la peau y sont fréquentes. L'empereur, pendant les fortes chaleurs, va résider à Pétropolis, colonie d'artisans allemands, à 60 kilom. de Rio-Janeiro.

La ville de Rio-Janeiro fut fondée par les Portugais en 1556. Les Hollandais s'en emparèrent vers 1640, mais la rendirent peu après au roi de Portugal. Duguay-Trouin la prit en 1711. Cinquante-deux ans plus tard, elle devint la capitale du Brésil. En 1808, Jean VI, roi de Portugal, quitta l'Europe avec sa famille et alla y chercher un refuge. Après la proclamation de l'indépendance du Brésil en 1822, Rio-Janeiro devint la capitale de l'empire constitutionnel qui y fut alors fondé et qui eut pour chef dom Pedro Ier, fils du roi Jean VI.

RIO-JANEIRO (PROVINCE DE), division administrative de l'empire du Brésil, entre celles de Minas-Geraes au N., d'Espiritu-Santo au N.-E., de San-Paulo au S.-O. et l'océan Atlantique à l'E. et au S. ; superf., 47,214 kilom. carr. environ ; 1,200,000 hab. Le climat de cette province est sain et tempéré. La température moyenne en degrés centigrades, d'après Dove, est la suivante : janvier 26,7 ; février 26,6 ; mars 25,5 ; avril 24,1 ; mai 2,15 ; juin 6,39 ; juillet 3,0 ; août 3,69 ; septembre 7,64 ; octobre 6,89 ; novembre 8,37 ; décembre 9,92. Les montagnes les plus remarquables sont : le Morro-Acaica, la serra dos Aymores, la serra Itatindiba, la serra dos Orgãos, la serra Piranguara et le Pão d'Assucar. Les principaux cours d'eau sont : le rio Alcantara, le rio Guandu, le rio Iguassu, le rio Inhomirim, le rio Staguahi, le rio Magé, le rio Mambucaba, le rio Maracanaa, le rio Macacu, le rio Parahyba-do-Sul et le rio Sao-Joao. Les lacs principaux sont les lacs Araruama, Camorin, Campelo, Brava, Feiá, Freitas, Jacarepua, Jacune, Itajuru, Juturnahiba, Cima, Jesus, Marapendi, Marica, Mangariuba, Pao-de-Ferro, Saquarema, Boassica, Pertininga. Cette province renferme cent vingt écoles primaires pour les garcons et soixante-quatorze pour les filles, non compris celles de la capitale de l'empire. Les colonies sont au nombre de cinq, savoir : Vallao-dos-Veados, Santa-Rosa, Independencia, Santa-Justa, Corôas. Le sol de la province est montagneux, très-fertile, mais la culture n'est pas perfectionnée. Les principaux produits qu'elle donne sont : le café, le sucre, le coton, le tabac. La province de Rio-Janeiro est divisée, sous le rapport électoral, en quatre districts qui sont : Rio-Janeiro, Campos, Nieterohy et Pirahy. Les villes les plus importantes sont : Rio-Janeiro, capitale de l'empire ; Nieterohy, capitale de la province ; Aldea-Velha, Angra-dos-Reis, Barra-de-Sao-Joao, Barra-Mansa, Cabo-Frio, Campos-dos-Goitacazes, Cantagallo, Capivary, Estrella, Iguassu, Itaborahy, Itaguahy, Macahé, Magé, Mambucaba, Mangaratiba, Marica, Marapicu, Merity, Novo-Friburgo, Paraty, Paty-do-Alferes, Porto-das-Caxias, Rezende, Rio-Bonito, Rio-Claro, Santo-Antonio-de-Sa, Sao-Joao-da-Barra, Sao-Joao-do-Principe, Sequarema, Valença, Vassouras.

RIO-DE-LA-LECHE (*Fleuve du lait*), fleuve du Pérou. Il descend des Andes et se jette dans l'océan Atlantique. Dans la partie supérieure de son cours, il porte le nom de rio Pozuelos.

RIO-DE-MACHADO. V. JEUPARANA.

RIO-MAYOR, bourg de Portugal, province d'Estramadure, à 20 kilom. O. de Santarem, au pied des monts Junto, sur la droite du Mayor ; 4,000 hab. Aux environs, source salée.

RIO-NEGRO, ville de la Nouvelle-Grenade (Cundinamarca), sur le rio Negro, affluent de la Magdalena, à 70 kilom. S.-E. de Santa-Fe-de-Antioquia ; 13,000 hab. Commerce de cire.

RIO-NEGRO, ancienne province du Brésil ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une comarca de la province de Para. Capitale, Barra-do-Rio-Negro, au confluent du rio Negro et de l'Amazone.

RIO-NEGRO, nom de trois rivières d'Amérique. V. NEGRO.

RIO-NUÑEZ, fleuve du Sénégal, qui prend sa source dans la Fonta-Djalon et dont la navigation est difficile.

Rio-Parana (LE), cinq années de séjour dans la république Argentine, par Mme Lina Beck-Bernard (Paris, 1864). Ce volume, écrit par une Suissesse, est le récit d'un voyage fait en famille et d'un séjour dans la ville de Santa-Fé, capitale de la république Argentine. Un journal, fait pendant la traversée, relate les incidents et les accidents du voyage qui se fait directement de Southampton à Buenos-Ayres, par Madère, les îles du Cap-Vert, en longeant ensuite les côtes de l'Amérique du Sud depuis Pernambouc. A Buenos-Ayres, on quitte la mer pour continuer la navigation sur le rio de la Plata et bientôt après sur le rio Parana, deux frères jumeaux qui se réunissent pour donner leurs eaux à la mer ; ils forment alors ensemble un immense fleuve dont on ne peut voir à la fois les deux rives. Parsemé d'une quantité d'îles fleuries, qui semblent de luxuriants bouquets sortis des eaux, le rio de Parana est lui-même grossi de nombreux affluents ; ses rives sont couvertes de forêts de lianes en fleur, de bambous gigantesques, de magnolias. De temps à autre une ferme, avec sa troupe de chevaux sauvages, qui paissent en liberté ; un village, une ville, qui semblent se baigner dans le fleuve ou qui s'étagent sur une colline, viennent rompre cette riante monotonie.

La seconde partie du livre est composée d'études de mœurs, de descriptions du pays et d'anecdotes exotiques. Nous y trouvons, par exemple, un portrait du *gaucho*, le créole espagnol, premier maître du sol de ces contrées ; il y personnifie aujourd'hui l'ennemi du progrès, le conservateur des vieilles coutumes ; fier et chevaleresque comme ses ancêtres, il ne perd jamais la mémoire des bienfaits ni des outrages. Il a conservé l'ancien costume américain, ample de forme et d'une grande richesse de couleur et d'ornements. On le rencontre dans les immenses prairies, qu'il parcourt au galop de son cheval, les vêtements soulevés par le vent des pampas, le long couteau à la ceinture, sauvage et grave tout à la fois. Le gaucho est un joueur acharné, et quand sa bourse est vide il parie ses chevaux, ses champs et jusqu'à sa femme et ses enfants, qui, s'il perd, vont servir son partner pendant un certain temps. Il porte toujours à son cou un amulette avec une petite croix et remplit tous ses devoirs de bon catholique.

On trouve dans ce pays les races et les couleurs les plus variées. Depuis l'Indien à la pose majestueuse et mélancolique qui sent sa race déchue et près de mourir, jusqu'au blanc d'Europe, il y a une foule d'intermédiaires : les *pardos*, fils de mulâtres et de blancs, parmi lesquels on trouve les femmes les plus belles ; les *sambos*, issus de nègres et d'Indiens, où les hommes sont très-beaux ; puis les mulâtres, les *mulatillos* et les *quadrillos*, qui sont des nuances de mulâtres.

Les femmes, comme toute la population, sont très-ignorantes et, de plus, très-amoureuses de toilette, tout occupées à bien arranger leurs magnifiques cheveux ; grâce au mariage précoce des créoles, les familles sont très-nombreuses ; le même toit abrite souvent à la fois quatre ou cinq générations, et tout ce monde vit en bonne intelligence ; les relations de famille ont même une grâce et une cordialité particulières qui, malgré l'insouciance créole, semblent prouver en faveur des cœurs et des caractères.

La religion, qui occupe une grande place dans la vie des femmes, n'est que formalités et superstition, au moins pour la plupart. La magnificence des églises, la pompe des cérémonies les préoccupent beaucoup. Toute leur instruction religieuse consiste à apprendre le chapelet et à réciter des prières ; toute leur religion à broder des aubes et des tapis et à faire des bouquets pour orner l'autel de leur patronne.

Sous le rapport politique, la république Argentine a à peu près la même constitution que les Etats de l'Amérique du Nord ; la liberté des cultes et l'abolition de l'esclavage y datent de l'ère de l'indépendance en 1814. De temps en temps, quand le peuple n'est pas content de son gouvernement, il le dépose et en nomme un autre, sans bruit, sans révolution. Mais les Indiens sont en révolte continuelle ; quoiqu'ils aient perdu tout espoir de recouvrer leur domination, ils inquiètent les populations et les tiennent toujours sur le pied de guerre. On a à Santa-Fé une vénération et un enthousiasme sans pareil pour Garibaldi. Chaque habitant a gardé de lui des souvenirs héroïques, lorsque pendant six ans il fit la guerre pour défendre Montevideo, ayant en ses mains les trésors de cette ville si riche et vivant néanmoins de la ration du simple soldat. Ce livre de Mme Beck, court, vif, animé, plein de talent descriptif et d'intérêt dans le récit, a donné une idée originale et vraie de ce pays peu connu, mal jugé. La *Revue des Deux-Mondes* en a publié quelques fragments.

RIO-DE-LA-PLATA (PROVINCES-UNIES DU). V. BUENOS-AYRES.

RIO-DE-LAS-NASAS, fleuve du Mexique, Etat de Durango. Il se forme de nombreux ruisseaux courant dans l'intérieur de l'Etat et se perd dans les hautes terres marécageuses de Bolsons de Mapimi.

RIO-PONGO, fleuve du Sénégal, qui arrose un territoire du même nom, occupé par la France en 1866. Son embouchure forme un delta dont les îles, très-marécageuses, possèdent un grand nombre de villages habités par les Soussous ; le haut fleuve est très-pittoresque et navigable jusqu'à Bangalong ; il prend vraisemblablement sa source dans le Fouta-Djalon. Les deux seules passes navigables du delta sont étroites et peu abordables.

RIO-DE-SAN-ANTONIO, fleuve du Texas. Il se forme de plusieurs sources au S. de l'Etat, coule vers le S.-O., reçoit de nombreux affluents, communique par plusieurs canaux naturels avec le rio de Guadalupe et se joint au golfe du Mexique.

RIO-SECO. V. MEDINA-DE-RIO-SECO.

RIO-VERDE, rivière du Brésil. Elle coule entre les provinces de Minas-Geraes et de Pernambouc, et se jette dans le San-Francisco ; cours, 300 kilom.

RIO-VERDE, rivière du Mexique. Elle naît dans le département de l'Oaxaca, qu'elle traverse jusqu'à son embouchure dans l'Océan.

RIO (Nicolo DE), savant italien, né à Padoue en 1755, mort dans la même ville en 1845. Il s'adonna à l'étude de la minéralogie, de la physique et de la chimie et fonda, en 1802, le *Journal de la littérature italienne*, qu'il dirigea pendant vingt-cinq ans. La plupart de ses écrits sont disséminés dans les recueils scientifiques ou dans les mémoires académiques. Nous citerons, parmi les principaux : *Essai sur la dénomination et la classification des odeurs ; De l'origine des pierres roulées* (1808) ; *Observations minéralogiques sur la mine d'Agordo et autres lieux, au terri-*

toire de Bellune (1817); *Sur la poterie économique fabriquée à Ponte-di-Brenta* (1831); *Brictologie* (1836).

RIO (Alexis-François), critique d'art et littérateur français, né à l'île d'Arz (Morbihan) en 1798, mort en 1874. Il reçut ses premières leçons d'un prêtre, puis fut envoyé au collége de Rennes, où il était encore élève lorsque, pendant les Cent-Jours, il partit avec la plupart de ses condisciples pour aller combattre « pour Dieu et pour le roi. » Après avoir été attaché comme professeur à ce collége, il fut chargé d'enseigner la rhétorique dans divers établissements de province, puis au lycée Louis-le-Grand, à Paris. En 1826, on lui offrit les fonctions de censeur de la presse, qu'il refusa. Ayant fait un riche mariage avec l'héritière d'une famille catholique anglaise, il renonça à l'enseignement pour s'adonner entièrement à ses goûts artistiques et littéraires. Rio visita alors l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, entrant en relation avec les hommes les plus distingués des pays qu'il parcourait et étudiant les arts à un point de vue exclusivement catholique. A cette époque, il était intimement lié avec Lamennais, qui lui a emprunté ses idées sur l'art dans un des chapitres de son *Esquisse d'une philosophie*. Il compta ensuite au nombre de ses amis M. de Montalembert, qui l'encouragea vivement à écrire ses observations. Rio était un homme très-convaincu, très-laborieux et dont les recherches et les travaux ont fait faire un grand pas aux études archaïques. Esprit systématique, il s'est attaché à étudier à peu près exclusivement l'art catholique et à le juger en catholique. Selon lui, la Renaissance et le XVIe siècle avaient éteint le sentiment religieux dans l'art, qui atteignit son apogée avec les mystiques Fra Angelico, Gozzoli, Pinturicchio, etc. Sa théorie se rapprochait beaucoup de celle de l'école allemande, dirigée par Overbeck, dont il était un profond admirateur. Outre des articles publiés dans l'*Université catholique*, le *Correspondant*, l'*Univers*, etc., on lui doit : *Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité* (1828-1830, 2 vol. in-8o); *De l'art chrétien* (1841, 2 vol. in-8o), histoire de la peinture chrétienne et son œuvre capitale, qu'il continua et qui forme quatre volumes in-8o (1867); la *Petite chouannerie, histoire d'un collége breton sous l'Empire* (1842); *Léonard de Vinci et son école* (1855, in-12); *De la poésie chrétienne* (1861, in-8o); les *Quatre martyrs* (1856, in-18), contenant quatre biographies; *Shakspeare* (1864, in-18), livre dans lequel Rio s'est attaché à démontrer le catholicisme du grand tragique anglais; *Epilogue à l'art chrétien* (1852, 2 vol. in-8o), qui n'est pas une suite de l'ouvrage intitulé l'*Art chrétien*, mais l'histoire de la formation de cet ouvrage dans la pensée de l'auteur. Ce livre est une sorte d'autobiographie, dans laquelle Rio raconte ses souvenirs, ses voyages, ses amitiés, ses impressions, et qui contient des détails intéressants. Citons enfin: *Vasari* (1874, in-8o).

RIO (Martin-Antoine DEL), théologien néerlandais. V. DEL RIO.

RIOJA, contrée d'Espagne (Vieille-Castille), comprenant la plus grande partie de la province de Logroño et le N.-E. de celle de Soria. Elle a pour points extrêmes, au nord, Villafranca et Belorado; au sud, Alfaro, Cervera et Agreda. C'est une grande vallée ayant la figure d'un S, mesurant 136 kilom. dans sa longueur, 45 à 50 kilom. dans sa largeur. « Elle est parcourue par l'Ebre d'une extrémité à l'autre, dit M. Germond de Lavigne, et nettement limitée par quatre chaînes de montagnes. La plus importante est celle qui sépare les deux bassins parallèles de l'Ebre et du Duero; elle commence à Villafranca, à 30 kilom. E. de Burgos; descend du N.-O. au S.-E., entre la Rioja et la province de Soria, et se termine vers Tarazona-d'Aragon. La seconde va, du S. au N., de Villafranca à Pancorbo et à Miranda. La troisième commence à cet étroit passage où l'Ebre s'élance entre les rochers de Buradon et de Bilibio, prenant successivement les noms de Tolona, Sonsierra et Abalos, jusqu'aux derniers sommets de la sierra Cantabria, au N.-E. de Laguardia. De ce point, l'Ebre forme lui-même la limite jusqu'à la ville d'Alfaro, près de la route de Pampelune à Tudela. La quatrième enfin se rattache à la première au-dessus d'Agreda et monte au N. jusqu'à Alfaro, en suivant le cours de l'Alhama. Tout ce bassin, qui occupe 8,370 kilom. carrés, a pour limites l'Alava et la Navarre au N., la Vieille-Castille à l'O., Soria au S., l'Aragon à l'E. Il produit des fruits de toute sorte en assez grande quantité pour en exporter dans les provinces basques; des céréales, du vin renommé, de l'huile excellente, bien que la culture de l'olivier y soit peu étendue, de la soie et toutes les variétés de plantes potagères. Le mouvement commercial y est très-actif. Il consiste surtout en troupeaux et en laines de belles espèces très-estimées. Le sol des montagnes recèle quelques richesses minérales : un peu de fer, dont l'exploitation a été abandonnée en raison de son âcreté; du cinabre vers Torrecilla-de-Cameros, du cuivre aux environs d'Arnedillo, de Cervera et de Villaverde; un filon d'antimoine à Aguila; du cuivre de rosette et un peu d'argent auprès de Haro; de la marcassite à Anguiano; de l'étain à Robles; du charbon de terre vers Arnedillo; à Agoncillo, des carrières de bol de qualité égale à celui d'Arménie, et des argiles fines qui ont été employées par les Romains pour la céramique; enfin de beaux marbres à Banos-de-Rioja, Muro-de-Camèros et Ezcaray. Les forêts y ont été abondantes et d'un bel aspect; elles sont devenues ce que deviennent les forêts de toute l'Espagne; l'incurie les détruit, et l'absence de mesures contre la vaine pâture en empêche la reproduction.

» La Rioja possède les eaux minérales d'Abalos, de Grabalos, de Torrecilla-de-Cameros, d'Arnedillo, etc., dont les vertus ont été bien constatées.

» L'industrie manufacturière n'a pas progressé, dans la Rioja, comme le commerce. On y fabrique des draps, des serges, des toiles pour les besoins du pays, de la chapellerie, de la passementerie, des cuirs, du papier, du savon, etc.

» Le pays tout entier offre un charmant aspect. Ces belles montagnes toutes couvertes de verdure, ces rochers escarpés s'élançant au milieu d'une végétation puissante qui ne néglige aucune parcelle d'humus, ces vastes prairies, ces pentes couvertes de vignobles, ces plaines où les sillons s'alignent avec une irréprochable régularité, ces eaux abondantes qui descendent de toutes les hauteurs pour fertiliser la campagne, tout cela présente aux regards une succession de riches tableaux et de perspectives pittoresques. »

RIOJA, ville de la confédération de la Plata, capitale d'un Etat de son nom, sur la droite de l'Angualasta, dans une plaine près et à l'E. des Andes, à 1,200 kilom. N.-O. de Buenos-Ayres, par 28° 25′ de latit. S. et par 71° 20′ de longit. O; 8,000 hab. Fondée en 1596 par Jean Ramirez. La surface de l'Etat de Rioja est entrecoupée de hautes montagnes et de vallées, et arrosée par l'Andahuilas, l'Angualasta, le Melfin, le Betlen, l'Antiosa, etc. Il produit en abondance du blé, des fruits, du vin, que l'on convertit en eau-de-vie, etc. On y élève des vigognes et des bestiaux qui forment la principale richesse des habitants. Il renferme la montagne de Famatina, où l'on exploite d'immenses mines d'or, d'argent et autres métaux, mais où l'argent domine; 40,000 hab.

RIOJA (Pierre Soto DE), poëte espagnol, né à Grenade vers 1590, mort à Madrid en 1658. Après avoir exercé la profession d'avocat à Valladolid, puis à Madrid, il prit les ordres et obtint un canonicat. On a de lui : *Desenganos de amor* (Madrid, 1623, in-8o); *El carro de Phaeton* (1639, in-8o) et des *Poésies légères*, publiées séparément. Lope de Vega fait l'éloge de ce poëte dans son *Laurel de Apollo*.

RIOJA (Francisco DE), poëte lyrique espagnol, né à Séville vers 1600, mort en 1659. Il se livra d'abord à l'étude du droit, à laquelle il renonça ensuite pour celle de la théologie, reçut du ministre Olivarez une prébende au chapitre de Séville, et devint successivement historiographe d'Espagne, inquisiteur à Séville et enfin inquisiteur du tribunal suprême du saint office. Mais la chute de son protecteur entraîna la sienne; il fut jeté en prison et ne recouvra sa liberté que lorsque son innocence eut été pleinement démontrée. Le roi Philippe IV le nomma directeur de sa bibliothèque et il fut, en outre, jusqu'à sa mort, représentant du clergé de Séville à Madrid. Formé, comme Herrera, d'après les modèles classiques et italiens, mais surtout d'après Horace et Sénèque, il sut conserver un style pur et exempt des exagérations des écrivains de son époque. On trouve dans ses poésies tout le feu castillan, une brillante imagination et un élan vraiment lyrique. Ses *Silvas*, en particulier, sont des tableaux, pleins de grâce et de naturel, de la vie champêtre. Sa célèbre *Ode sur les ruines d'Italica* (ville d'Andalousie) respire une élégiaque mélancolie, unie à une grande vigueur de pensée, à un style classique et à une versification élégante. Lope de Vega a célébré Rioja dans une de ses plus belles épîtres. Les œuvres de ce poëte ne furent réunies que beaucoup plus tard, avec celles de plusieurs autres poëtes andalous, dans la *Collection* de don Ramon Fernandez (Madrid, 1797, t. XVIII).

RIOLAN (Jean), médecin français, né à Amiens en 1539, mort à Paris en 1606. Il avait enseigné les belles-lettres et la physique, lorsqu'il se fit recevoir docteur en médecine à Paris. Riolan se fixa dans cette ville et devint, en 1586, doyen de la Faculté. Il défendit avec zèle la doctrine d'Hippocrate contre la médecine chimique. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Tractatus de febribus* (1640); *Discours sur les hermaphrodites* (1614). Ses écrits ont été réunis sous le titre d'*Opera omnia* (Paris, 1610, in-fol.).

RIOLAN (Jean), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1577, mort dans la même ville en 1657. Il fut dirigé dans ses études médicales par son père. En 1604, il fut reçu docteur et, trois ans plus tard, il publia un livre intitulé : *Schola anatomica*, qui fut comme le commencement de son grand ouvrage : l'*Anthropographie*. En 1613, il fut nommé professeur royal d'anatomie et de botanique, et, l'année suivante, il fit paraître son traité d'ostéologie, intitulé : *Osteologia ex veterum et recentiorum præceptis descripta*. Riolan désirait avoir un amphithéâtre digne de lui et de ses auditeurs. Grâce à lui et sur ses instances, la Faculté en fit construire un où il put professer à partir de 1622. Devenu premier médecin de Marie de Médicis, il la suivit dans son exil et ne revint à Paris que lorsqu'il eut assisté à sa dernière maladie. Il reprit alors ses cours, qu'il continua jusqu'en 1654. A cette époque, une ophthalmie persistante l'engagea à donner sa démission. Il eut pour successeur son ami Guy Patin. Quelques années auparavant, il avait été opéré de la taille; mais, comme on avait laissé quelques fragments de calculs, on fut obligé de recommencer bientôt l'opération, et il mourut d'une rétention d'urine. Riolan avait beaucoup contribué à faire créer à Paris le Jardin des plantes, dont Guy de La Brosse donna le terrain. De son temps, les docteurs de la Faculté eussent cru déroger en se livrant à des dissections, et ils abandonnaient ce soin à un prosecteur. Riolan réagit de tout son pouvoir contre cette absurde coutume. Il disséqua lui-même, non-seulement parce qu'il comprenait qu'on ne pouvait faire de découvertes en anatomie, ni même enseigner cette science qu'en disséquant soi-même; mais il avait encore cette arrière-pensée d'enlever aux chirurgiens la part de supériorité que leur donnait sur les médecins une connaissance plus approfondie de la structure du corps humain. Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à Riolan, c'est de s'être montré l'inintelligent antagoniste de la doctrine de la circulation du sang de Harvey et des découvertes de Pecquet et de Bartholin sur les vaisseaux lymphatiques. Il alla même jusqu'à s'opposer à leur enseignement dans les écoles. Ses ouvrages sont remplis d'érudition. Nous mentionnerons, outre ceux déjà cités : *Brevis excursus in pathologiam quercetani, qua alchymiæ principia funditus diruuntur, et artis veritas demonstratur* (Paris, 1604, in-12); *Comparatio veteris medecinæ cum nova, hippocraticæ cum hermetica, dogmaticæ cum spagirica* (1605, in-12); *Censura demonstrationis Harveti pro veritate alchymiæ* (1616, in-12); *Gigantomachie* (1613, in-8o); *Discours sur les hermaphrodites, où il est démontré, contre l'opinion commune, qu'il n'y a point de vrais hermaphrodites* (1614, in-4o); *Anatomia seu anthropographia* (1626, in-4o). Cet ouvrage est, sans contredit, son plus grand titre de gloire; car il renferme l'histoire anatomique de tout le corps humain, et si on n'y trouve pas des découvertes importantes, on y trouve une exactitude inconnue jusqu'alors. Après avoir fait l'éloge philosophique de l'homme, Riolan fait celui de l'anatomie, dont il énumère rapidement l'histoire depuis Homère, Aristote et Galien jusqu'à son époque. Il montre l'utilité des dissections, celle des vivisections, et va jusqu'à se demander si l'on peut disséquer des hommes vivants; il résout heureusement cette question par la négative, après avoir répété cette calomnie qui accusait Michel-Ange d'avoir fait mettre un homme en croix pour étudier et peindre, d'après nature, le Christ au calvaire. Il étudie l'hygiène des amphithéâtres de dissection et trace les règles qui doivent présider à leur construction et à leur aménagement intérieur. Dans la partie intitulée *Anatomie pneumatique*, il montre la maniere d'insuffler les artères et les veines pour étudier leurs anastomoses, et il ne lui a manqué, pour inventer l'art des injections, que l'idée de se servir, pour remplir le système vasculaire, d'une matière solidifiable. Sur beaucoup de points, Riolan a mis en lumière de nouveaux faits; il décrit pour la première fois, d'une manière exacte, l'épiploon et le mésentère, les appendices adipeux du côlon, la valvule de l'azygos, les canaux séminifères, dont il avait, disait-il, « dévidé plusieurs aunes sur un sujet atteint d'abcès. » Citons encore de Riolan : *Encheiridium anatomicum et pathologicum* (1648, in-12); *Opuscula anatomica nova* (Londres, 1649, in-4o); *Curieuses recherches sur les escholes de médecine de Paris et de Montpellier* (Paris, 1652, in-8o).

RIOLE s. f. (ri-o-le — rad. *rire*). Partie de plaisir, de débauche : *Faire une* RIOLE *avec des amis*. ‖ Vieux mot.

— *Etre en riole*, Avoir trop bu, être en état d'ivresse.

RIOLÉ, ÉE adj. (ri-o-lé. — Ce mot est pour *rigolé*, avec syncope du *g*; de *rigole* ou plutôt du vieux haut allemand *riga*, ligue). Rayé, bariolé : *Il est* RIOLÉ *piolé comme la chandelle des rois*. ‖ Vieux mot.

RIOLIN, ville de la Russie d'Europe. V. RIGA.

RIOLITE s. f. (ri-o-li-te — de *Del Rio*, sav. espagn.). Minér. Minerai de sélénium natif, mélangé de sulfo-séléniure de mercure et de séléniure de cadmium et de fer; on le trouve au Mexique.

RIOLOZIQUE adj. (rio-lo-zi-ke — de *Rio de La Loza*, sav. mexicain). Chim. Se dit d'un acide qui constitue une matière tinctoriale en paillettes jaunes, analysée par le chimiste mexicain Rio de La Loza.

RIOLS, bourg et commune de France (Hérault), cant., arrond. et à 4 kilom. de Saint-Pons; pop. aggl., 1,309 hab. — pop. tot., 2,554 hab. Usine à cuivre et fabriques de draps.

RIOM (*Ricomagus* ou *Ricomum*), ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 14 kilom. N. de Clermont-Ferrand, sur une éminence au pied de laquelle coule l'Ambène; pop. aggl., 8,733 hab. — pop. tot., 10,770 hab. Cour d'appel, tribunal de 1re instance et de commerce, collége, hôpital. On y fabrique des toiles, des tissus de coton, des bougies, des eaux-de-vie, des pâtes d'abricots, de coings et de pommes. Le commerce consiste principalement en blé, vin, chanvre, huile et fruits. L'arrondissement comprend : 13 cantons, 133 communes et 145,766 hab. La ville est bien bâtie, bien percée et coupée de rues larges. Presque toutes les maisons sont construites en lave de Volvic, ce qui leur donne un aspect sombre et triste. Autour de la ville règnent des boulevards plantés de platanes.

Riom possède quelques édifices dignes d'attention; nous allons les décrire. La Sainte-Chapelle, classée parmi les monuments historiques, fut bâtie vers la fin du XIVe siècle, par Jean, duc de Berry. Elle est couronnée par une charmante galerie à jour. « L'édifice, dit M. Adolphe Joanne, se termine par une abside à cinq pans; le transsept est formé par deux petites chapelles, basses et peu profondes. L'autel, en pierre, est surmonté d'un retable en bois sculpté, avec trois panneaux décorés de peintures. L'abside a conservé de beaux vitraux du XVe siècle, fort mutilés. Après la Révolution, la Sainte-Chapelle a été longtemps divisée en deux étages par un plafond; le rez-de-chaussée servait de salle d'audience et le premier étage de salle de dépôt pour les archives judiciaires. Cet édifice est, en effet, attenant au palais de justice, ancien château ducal qui n'a presque rien conservé de ses constructions primitives. »

L'église Saint-Amable, objet d'importantes restaurations depuis quelques années, fut construite en 1077. La nef, qui en est la partie la plus ancienne, a des rapports très-proches avec celles des églises romanes : les piliers qui soutiennent les voûtes sont, par exemple, flanqués de colonnes sur trois de leurs faces. Les galeries supérieures sont voûtées en quart de cercle; quant aux arcades inférieures, elles ont une forme ogivale très-prononcée; elles s'appuient sur des colonnes de style byzantin et sont surmontées par une galerie cintrée dont les arcades reposent sur des colonnes du même style. Les voûtes de la grande nef et du transsept sud sont ogivales et en berceau. Les chapiteaux de cette nef sont à feuilles épannelées d'un travail assez rude. Le chœur, reconstruit au XIIIe siècle, est du style gothique. Nous ne mentionnerons que pour mémoire la façade, rebâtie dans le style lourd du XVIIe siècle, et qui fait regretter que l'on ait muré maladroitement la porte du transsept sud-est; cette porte appartient en effet à la plus belle époque du style byzantin. En résumé, rien n'est plus étrangement curieux que cette église, qui offre, pour ainsi dire, des spécimens variés de tous les genres d'architecture. On y remarque, en outre, une cuve baptismale du XVe siècle et de belles verrières modernes.

L'église de Notre-Dame-du-Marturet a été reconstruite au XVe siècle; son portail, qui date de cette époque, est resté inachevé : il appartient, ainsi que la majeure partie de l'édifice, au style ogival primitif. En 1676, on a écrasé cette église sous un clocher lourd et sans goût. On remarque, adossé au pilier de la porte, une curieuse statue de la Vierge, en pierre noire, objet d'un culte populaire dans la province. L'intérieur de l'église présente d'assez bons vitraux modernes et un tableau de Murillo : l'*Entrée du Christ à Jérusalem*.

Il faut encore citer : la tour de l'Horloge, monument du XVIe siècle, de forme octogonale, ornée de sculptures assez délicates, mais surmontée d'un dôme moderne qui en dénature maladroitement le caractere; plusieurs hôtels à tourelles et à décorations sculptées du XVe et du XVIe siècle, entre autres la maison des consuls, ornée des armes de la famille ducale de Bourbon. Riom possède deux hôpitaux, un hospice départemental des aliénés et une maison centrale pouvant contenir 200 détenus; le palais de justice, ancien château ducal qui n'a presque rien conservé de ses constructions primitives; le pré Madame, jolie terrasse plantée d'arbres; les boulevards, qui servent également de promenade; la colonne élevée en l'honneur du général Desaix sur une des principales promenades de la ville; l'aqueduc qui amène à Riom les eaux de Volvic; le château d'eau; de nombreuses fontaines, dont plusieurs datent de la Renaissance, etc.

— *Histoire*. L'origine de Riom (*Ricomagus* ou *Ricomum*) est fort ancienne. Grégoire de Tours en fait mention dans sa *Chronique*. On retrouve le nom de Riom au XIe siècle à propos des guerres des comtes d'Auvergne avec les évêques de Clermont, puis sous Philippe-Auguste, à l'époque où ce roi confisqua l'Auvergne à son profit; le connétable Guy de Dampierre s'empara de la ville au nom de Philippe-Auguste; elle était alors la principale ville de ce grand fief. « Riom était une ville très-riche, » disent les chroniques. Quarante des principaux habitants de Riom furent emmenés en otage par le connétable afin de

garantir la fidélité de la nouvelle conquête. Dès cette époque naquit la rivalité qui n'a pas encore cessé de nos jours entre cette ville et Clermont-Ferrand, les deux véritables capitales de l'Auvergne. Riom sut se maintenir de bonne heure comme siége de la juridiction et des tribunaux et comme centre du gouvernement ducal lorsque l'Auvergne devint un apanage de la couronne. De plus, les ducs firent de Riom leur résidence habituelle. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, y possédait un palais où eut lieu le mariage du duc Jean avec Jeanne, comtesse d'Auvergne, en 1389. Le duc érigea en sénéchaussée le bailliage de Riom, circonstance qui accrut bientôt l'importance de la ville : elle posséda un instant, suivant quelques historiens, jusqu'à 30,000 habitants. Sous Louis XI, Riom refusa d'ouvrir ses portes aux troupes de la Ligue du bien public. Mais Jean II, qui faisait partie de la ligue, se mit à la tête des troupes, et, pénétrant dans la ville avant qu'elle eût eu le temps d'organiser la résistance, il s'enferma à Riom avec quelques-uns des principaux rebelles. Louis XI, irrité, accourut et mit le siége devant la place ; mais presque aussitôt, ayant appris que le comte de Charolais marchait sur Paris, il offrit au duc de Bourbon des conditions de paix et d'alliance exceptionnelles, le détacha de l'alliance bourguignonne et put regagner Paris tranquille de ce côté. Le traité qui rassurait ainsi Louis XI fut signé au village de Mozat, qui n'est, à proprement parler, qu'un faubourg de Riom. Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, et qui fut depuis régente du royaume, fixa sa résidence à Riom et s'y entoura de magistrats à qui elle accordait toute confiance et qu'elle employait dans ses affaires. « Voilà par quel cas fortuit, dit Bayle, tant d'Auvergnats ont paru à la cour de France dans les postes les plus élevés sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Mme de Beaujeu les avait tirés de leur province et leur avait mis la fortune à la main. » Après la mort de Louise de Savoie, mère de François Ier, dotée par son fils du duché d'Auvergne, cette province fit retour à la couronne. Riom devint dès ce jour la capitale de toutes les juridictions royales en Auvergne. Les guerres de religion furent pour Riom et ses environs une source de désastres : prise et reprise tour à tour par les catholiques et les huguenots, la ville se trouva, à la mort de Henri III, en proie aux factions de la Ligue. Enfin le gouverneur, Jacques de Montboissier, convoqua les Riomois, les convainquit de l'inutilité d'une résistance plus longue, alors que Henri IV avait cessé d'être huguenot, et la ville fit sa paix avec la royauté. Ce fut le dernier épisode politique de Riom qui, aujourd'hui encore, est le siége d'une cour d'appel, tandis que Clermont-Ferrand, chef-lieu du Puy-de-Dôme, ne possède qu'un tribunal. Indépendamment de ses cours et tribunaux, Riom comptait avant la Révolution de nombreux établissements religieux : le plus ancien était le chapitre de Saint-Amable, consistant en un doyen, un chantre, un prévôt et dix chanoines. Venaient ensuite : le chapitre de Notre-Dame-du-Marturet, fondé au XIIIe siècle ; le chapitre de la Sainte-Chapelle, fondé, en 1489, par Pierre de Beaujeu et Anne de France, sa femme ; quatre couvents d'hommes : les cordeliers, établis au XIIIe siècle ; les capucins en 1606, les carmes en 1643, les chanoines réguliers de la congrégation de France en 1661 ; enfin quatre couvents de femmes : les carmélites, les religieuses de Notre-Dame, les visitandines et les hospitalières, qui soignaient les malades de l'Hôtel-Dieu.

Riom a possédé plusieurs magistrats et jurisconsultes célèbres : Arnaud, Étienne Pascal, d'Aguesseau, Laubespin. Elle a vu naître : le chancelier Autoine Dubourg, son neveu Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, et de nos jours MM. de Chabrol et le baron de Barante.

RIOM-ÈS-MONTAGNES, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., à 28 kilom. de Mauriac, bâti en amphithéâtre, sur la rive gauche de la Véronne, entre des montagnes nues, dans une région riche en bétail et commerçante en fromages ; pop. aggl., 858 hab. — pop. tot., 2,700 hab. C'est un bourg d'une haute antiquité. L'église romane est surmontée d'un clocher quadrangulaire, qui était autrefois une tour fortifiée. L'édifice renferme des chapiteaux curieusement sculptés. Aux environs du bourg, un immense rocher basaltique, taillé perpendiculairement, porte les *ruines de l'antique et imposante forteresse* d'Apchon, qui se composait de cinq grosses tours et de deux corps de logis. Une fontaine jaillit à la base du rocher.

RION (le comte DE) ; le plus célèbre des nombreux favoris de la duchesse de Berry, fille du Régent. C'était un petit cadet de la famille d'Ardic, lieutenant de dragons, qui n'avait ni fortune, ni figure, ni esprit. Il inspira une passion effrénée à cette princesse dépravée, qui, malgré son orgueil, souffrait tout de lui, jusqu'à se laisser traiter comme une servante, suivant Saint-Simon. Elle le combla *de richesses. Après la mort* de la duchesse (1721), Rion rentra dans l'obscurité.

RIONDEL (Louis), avocat et homme politique français, né à Saint-Marcellin (Isère) en 1824. Lorsqu'il eut terminé son droit à Grenoble (1845), il se fit inscrire comme avocat dans sa ville natale, dont il devint maire en 1860. Une élection ayant eu lieu, en 1867, dans la 2e circonscription de l'Isère, pour remplacer le député Devoize, M. Riondel se porta candidat de l'opposition libérale et fut élu, bien que l'administration eût mis tout en œuvre pour le faire échouer. Il alla siéger parmi les membres de la gauche et, deux ans plus tard, lors des élections générales, il obtint le renouvellement de son mandat. Suivant la ligne politique de M. Grévy, il vota constamment contre la politique du gouvernement impérial. Le 8 février 1871, les électeurs de l'Isère l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, le premier de la liste avec 95,289 suffrages. M. Riondel alla siéger parmi les membres de la gauche républicaine et il n'a cessé depuis lors de voter contre toutes les mesures qui lui paraissaient contraires à la liberté et à l'établissement de la république. Il s'est prononcé pour la paix, pour la loi départementale, pour la proposition Rivet, contre l'élection des princes d'Orléans, contre le pouvoir constituant de la Chambre, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution, etc. Il a soutenu de ses votes M. Thiers, dans sa lutte contre la majorité hostile à la république, et après la chute de cet homme d'État (24 mai 1873) il a fait une opposition constante à la politique de réaction à outrance qui commença avec l'arrivée de M. de Broglie au pouvoir. M. Riondel a voté contre le septennat (19 novembre 1873), contribué à renverser le cabinet de Broglie, appuyé la demande de dissolution faite par M. de Maleville (juillet 1874) et voté les lois constitutionnelles qui ont organisé le gouvernement républicain (25 février 1875). Il a très-rarement pris la parole dans les débats de la Chambre, bien qu'il parle avec méthode et clarté.

RIONERO, ville d'Italie, ancien royaume de Naples, district et à 7 kilom. S. de Melfi ; 10,500 hab. On y fabrique des tabatières de bois.

RIONI, RION ou **PHASE**, rivière de la Russie d'Asie. Elle descend du versant méridional *du Caucase, où sa source se trouve à* peu près à égale distance du mont Kazbek et de l'Elbroutz, parcourt l'Iméréthie et ensuite le S. de la *Mingrélie, et se jette* dans la mer Noire, sur la limite de ce dernier pays et de la Gourie, après un cours d'environ 260 kilom., d'abord au S.-O., puis à l'O. Elle reçoit à droite le Tskheniskali et à gauche la Kvirila. Koutaïs, dans la partie supérieure de son cours, et Poti, vers son embouchure, sont les principaux lieux qu'elle baigne.

RIONS (François-Hector ou Charles-Hector D'ALBERT, comte DE), marin français, né à Avignon en 1728, mort en 1802. Il prit part, comme lieutenant de vaisseau, au combat naval du 28 février 1758, tomba alors entre les mains des Anglais, fit ensuite plusieurs campagnes navales et devint capitaine en 1772. Après avoir assisté à l'attaque de Sainte-Lucie (1778), aux combats de la Grenade (1779), Rions se conduisit de la façon la plus brillante pendant la guerre de l'indépendance américaine (1781-1782), devint chef d'escadre en 1784, puis commandant de la marine à Toulon (1785). Un insurrection ayant éclaté dans cette ville le 1er décembre 1789, d'Albert de Rions fut insulté dans son hôtel, désarmé, frappé et jeté dans un cachot. L'Assemblée nationale ordonna sa mise en liberté, mais sans punir les insurgés. Chargé, peu de temps après, du commandement de l'escadre dite de l'Océan, d'Albert de Rions fut encore la victime d'une révolte causée par la publication du code pénal du 22 août 1790. Voyant qu'il ne lui était pas possible de rétablir la discipline, il se démit de ses fonctions. Il venait d'être promu contre-amiral (1792), lorsqu'il émigra. Il fit avec les princes la campagne de cette année, se retira ensuite en Dalmatie, rentra en France sous le Consulat et fut admis à la retraite en 1802, avec une pension de 4,000 francs. On a de lui un *Mémoire justificatif sur l'affaire de Toulon* (1790, in-8°).

RIOPAR, bourg d'Espagne, province et à 80 kilom. S.-O. de Chinchilla, au milieu de montagnes, près de la rive droite du Mundo ; 800 hab. Fabrique de zinc et de laiton. Aux environs, mines de fer, de calamine et de houille ; très-beaux bois qui alimentent les chantiers du département maritime de Carthagène.

RIOPE s. m. (ri-o-pe). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques.

RIORTE s. f. (ri-or-te). Sylvic. Syn. de HART, dans le Poitou.

RIOS (don Jose AMADOR DE LOS), écrivain espagnol, né à Baena, province de Cordoue, en 1818. Lorsqu'il eut achevé ses études, il fonda à Séville un journal littéraire, le *Cygne*, avec un de ses amis, Juan Jose Bueno, publia un recueil de vers en collaboration avec ce dernier (1839) et se maria deux ans plus *tard* avec *la sœur de l'écrivain Jose* Villalta. Après avoir publié quelques ouvrages, M. Amador de Los Rios se rendit à Madrid, où il collabora activement à divers journaux et revues, devint professeur à l'université, administrateur et doyen de la Faculté de philosophie et de littérature, membre de l'Académie royale, etc. Il entra, en 1863, à la Chambre des députés. Nous citerons, parmi ses ouvrages : la traduction de l'*Histoire des littératures du midi de l'Europe*, de Sismondi ; *Séville pittoresque* (1844) ; *Tolède pittoresque* (1845) ; *Etudes politiques et littéraires sur les juifs d'Espagne* (1848) ; *Histoire de la ville et de la cour de Madrid*, avec J. de Rios y Delgada ; l'*Art latino-byzantin en Espagne*, ouvrage intéressant sur le trésor de Guarruyar. M. Amador de Los Rios a collaboré, en outre, aux *Monumentos arquitectonicos* et donné de belles éditions des *Œuvres du marquis de Santellane* (1852) ; de l'*Histoire générale des Indes*, de Gonzalo Fernandez de Oviedo (1853-1855, 4 vol.). Mais son ouvrage capital est l'*Histoire critique de la littérature espagnole*, dont le premier volume a paru en 1861 et dont sept environ ont été publiés.

RIOS (Jean-François DE LOS), littérateur belge. V. LOS RIOS.

RIOS Y ROSAS (Antoine DE LOS), homme d'Etat espagnol, né à Ronda (Andalousie) en 1812, mort en novembre 1873. Il s'était fait connaître comme avocat distingué lorsqu'il fut nommé, en 1837, député aux Cortès. M. Rios y Rosas alla siéger dans les rangs des conservateurs monarchistes, combattit Espartero lorsqu'il se fut emparé du pouvoir et collabora dans ce but à divers journaux. Après la chute du duc de la Victoire, M. Rios y Rosas, nommé par Narvaez membre du conseil d'Etat, qui venait d'être constitué, appuya naturellement sa politique ; mais, partisan de la légalité, il refusa de suivre cet homme d'Etat lorsqu'il voulut rétablir le pouvoir absolu par la force, et fut destitué. Lorsque, en 1854, O'Donnell se mit à la tête d'une révolte pour renverser le ministère San-Luis et s'emparer du pouvoir, Rios y Rosas fut appelé à faire partie du cabinet présidé par le comte de Rivas et dont la durée fut de quarante heures. Après le triomphe d'O'Donnell, il devint membre des Cortès constituantes, s'y rangea parmi les adversaires les plus acharnés d'Espartero, qui avait pris avec le comte de Lucena la direction des affaires, contribua à amener la dissolution du ministère et fut appelé par O'Donnell, qui venait d'évincer le duc de la Victoire (juillet 1856), à prendre le portefeuille de l'intérieur dans le nouveau cabinet. Rios y Rosas quitta le pouvoir lors du retour de Narvaez aux affaires, devint, en 1863, président des Cortès, prit la présidence du conseil d'Etat en 1868 et se démit de ses fonctions après le renversement de la reine Isabelle. Réélu député aux Cortès constituantes, il continua à siéger parmi les monarchistes conservateurs, combattit le parti républicain et contribua à l'élection d'Amédée comme roi d'Espagne (16 novembre 1870). Le 25 avril 1872, il fut nommé président des Cortès. Après la proclamation de la république (11 février 1873), il fut réélu député et se montra très-hostile aux républicains avancés ; mais voyant l'Espagne déchirée par la guerre civile, fomentée à la fois par les intransigeants et par les carlistes, il se rallia à l'idée de fonder une république conservatrice pour rétablir l'ordre et appuya le gouvernement de Castelar. A propos de l'héroïque défense d'Estella contre les carlistes, Rios y Rosas prononça aux Cortès, le 19 juillet 1873, un discours qui souleva les applaudissements de la Chambre tout entière. « Cette malheureuse Espagne a beaucoup souffert, dit-il ; elle peut supporter même l'anarchie complète pendant quelque temps ; mais ce qu'elle ne supportera jamais, c'est le despotisme de don Carlos et de ses descendants ; ce qu'elle ne supportera jamais, c'est la théocratie, le retour de l'inquisition ! Il faut le dire bien haut pour que la nation le sache, pour que l'Europe entière le sache ! Non, jamais, jamais, nous ne tomberons sous le joug de don Carlos ni des satellites de l'antique tyrannie ! Tout plutôt que cela ! » Le 6 septembre suivant, il supplia la majorité de donner un vote de confiance absolue au gouvernement appliquant les idées de Castelar. Il mourut un mois plus tard. Orateur d'une rare éloquence, d'une fougue impétueuse, homme d'Etat d'une probité incorruptible, Rios y Rosas était respecté et estimé même par ses adversaires politiques les plus ardents. Il mourut dans la pauvreté la plus absolue, et le gouvernement de la république décréta que ses funérailles se feraient aux frais de l'Etat.

RIOT-ACT s. m. (raï-ott-akt — de l'angl. *riot*, émeute ; *act*, loi ordonnance). En Angleterre, Acte lu par un magistrat, avant l'emploi de la force armée, devant les rassemblements tumultueux, les émeutes, les militaires mutinés ; c'est ce qu'on appelle en France *faire les sommations.*

RIOTER v. n. ou intr. (ri-o-ter — rad. *rire*). Rire à demi : *Il ne fait que* RIOTER. RIOTER *est souvent une impertinence.*

RIOTEUR, EUSE s. (ri-o-teur, eu-ze — rad. *rioter*). Celui, celle qui riote, qui ne fait que rioter : *Un* RIOTEUR *éternel. Une* RIOTEUSE *insupportable.*

RIOTORD, bourg de France (Haute-Loire), cant. de Montfaucon, arrond. et à 30 kilom. d'Yssingeaux ; pop. aggl., 720 hab. — pop. tot., 3,130 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, est surmontée d'un beau dôme byzantin. Aux environs, ruines importantes de l'abbaye de Clavas, fondée au XIIIe siècle.

RIOTTE s. f. (ri-o-te). Querelle, dispute : *Le même jour, il y a eu quelques* RIOTTES *entre des mariniers de galères et de vaisseaux, à propos d'une esclave grecque.* (De Valbelle.) ‖ Vieux mot.

RIOTTEUR s. m. (ri-o-teur — rad. *riotte*). Querelleur, batailleur : *L'étourdissant tumulte de la fête était souvent dominé par de violentes disputes, des coups d'épée que les* RIOTTEURS *échangeaient à l'instant, s'ils étaient hommes de guerre ou gentilshommes.* (E. Sue.)

RIOU DE KERSALAUN (François-Marie-Joseph, baron), homme politique et littérateur français, né à Morlaix en 1765, mort à Paris en 1811. Il s'établit à Brest, où il exerça la profession d'avocat, adopta avec chaleur les idées de la Révolution, ne s'efforça pas moins de soustraire les accusés aux rigueurs du tribunal révolutionnaire et fut élu dans le Finistère membre du conseil des Cinq-Cents en 1795. Riou prit une part active aux travaux de cette assemblée, dont il devint président (1797), contribua à la révolution de Fructidor et prononça, au sujet de la paix d'Udine, un discours contenant un pompeux éloge du général Bonaparte. Nommé préfet du Cantal après le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut destitué en 1811, après avoir été créé baron de l'empire. On doit à Riou : *Lucrèce* ou la *Royauté abolie*, tragédie en trois actes et en vers, représentée et imprimée à Brest en 1793 ; la refonte de l'opéra de *Raoul, sire de Créqui*, sous le titre du *Républicain dans les fers ;* des pièces de circonstance sur le 31 mai, le *Triomphe de la Montagne et les Chouans* ou la *Républicaine de Malestroit*, trait historique en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles (en société avec Joseph Paris) ; la *Naissance du roi de Rome*, odes (1811, in-4°). On lui attribue, à tort probablement, des *Considérations sur l'état politique et moral de la France et sur l'avenir de la société* (1834, in-8°).

RIOUFFE (Honoré, baron), littérateur et administrateur français, né à Rouen le 1er avril 1764, mort à Nancy le 30 novembre 1813. Il concourut, en 1787, pour le prix de poésie proposé par l'Académie française sur la mort du duc de Brunswick, mais ne fut pas couronné. Arrêté à Bordeaux comme suspect, à la suite du 31 mai 1793, et transféré à Paris, il sortit de prison après le 9 thermidor et publia les *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre* (1795, in-8°), tableau exagéré, mais bien écrit, des prisons de la capitale pendant la Terreur. Ce livre eut un grand succès. Les frères Baudouin l'ont réimprimé dans leur collection de mémoires sur la Révolution. Riouffe, attaché au club connu sous le nom de Cercle constitutionnel, se montra, néanmoins, très-chaud partisan de la république sous le gouvernement directorial ; mais, nommé membre du tribunat après le coup d'État de brumaire, il se fit remarquer, dans cette assemblée, par sa basse adulation envers le premier consul. Un député ayant un jour prononcé quelques mots de louange en faveur de la république et de ses fondateurs, il s'écria : « Et moi aussi, je louerai ; mais je louerai ce que l'univers entier loue ; j'honorerai la république dans celui qui la gouverne. » Il fut créé baron et nommé successivement préfet de la Côte-d'Or et de la Meurthe, et il mourut du typhus.

RIOULT (Louis-Edouard), peintre français, né à Montdidier (Somme) en 1790, mort en 1864. Elève de David et de Regnault, il obtint, en 1814, un second prix à l'Ecole des beaux-arts et débuta, en 1819, par un tableau représentant le *Martyre d'Eudore et de Cymodocée.* A la suite d'une maladie nerveuse, il ne put plus se servir de sa main droite, mais il parvint à peindre de la main gauche et se remit à l'œuvre. Dessinateur habile, cet artiste a laissé un assez grand nombre de tableaux exécutés avec soin et qui attestent une préoccupation constante du style. Nous citerons de lui : le *Sommeil d'Endymion* (1822) ; *Angélique délivrée par Roger* et *Ecolier donnant son déjeuner à un pauvre* (1824), qui lui valurent une 2e médaille ; *Deux baigneuses* (1827) ; *Brigand calabrais* (1829) ; l'*Entrée au bain* (1831) ; *Deux jeunes filles ;* la *Tête cassée ; Petite fille à couvert sous un arbre* (1833) ; la *Poursuite ;* la *Misère ;* le *Bain à la fontaine* (1834) ; *Torregiano ; Deux jeunes filles dans une barque* (1835) ; *Saint Jérôme priant ; Deux jeunes filles au bain ; Jeune femme malade ;* l'*Heureuse mère ;* les *Roses ;* le *Soufflet*, etc. (1836) ; le *Siége d'Ostende* (1837), qui se trouve au musée de Versailles ; la *Danse ; Jeune fille et sa chèvre ; Jeune fille ; Madeleine pénitente* (1838), exposition remarquable qui valut à l'artiste une 1re médaille ; *Mort du chevalier d'Assas ; Jeune fille avec des chiens* (1841) ; la *Visitation ; Diane au bain ; Léda au bain, Baigneuse et Zéphire ;* l'*Amour blessé* (1850). A partir de ce moment, l'artiste cessa de produire et e borna à envoyer son *Chevalier d'Assas* à l'Exposition universelle de 1855.

RIOUMIANTZOF, nom d'une famille russe que les auteurs français dénomment ROMANZOF. V. ce nom.

RIOUV ou **RIEW**, ville forte de la Malaisie hollandaise, port franc sur la côte O. de l'île de Bintang et le détroit de son nom. Belle rade.

RIOZ, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. S. de Vesoul ; pop. aggl., 778 hab. — pop. tot.,

972 hab. Ce bourg, situé sur le Buthier, est dominé à droite par des collines boisées. On y voit une très-belle source.

RIPACANDIA, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 10 kilom. S.-S.-E. de Melfi, sur une montagne; 3,000 hab.

RIPAGE s. m. (ri-pa-je — rad. *ripe*). Action de polir la pierre avec la ripe; résultat de cette action.

RIPAILLE s. f. (ri-pa-lle; *ll* mll. — n. de lieu. V. à la partie encycl.). Grande chère, excès de table : *Ce jour-là, il y avait* RIPAILLE, *il y avait une* RIPAILLE. *Festinons lentement, mêlons la majesté à la* RIPAILLE. (V. Hugo.) *J'aime autant la cocagne intellectuelle de nos jeunes artistes que la* RIPAILLE *grossière des vieux carmes.* (G. Sand.)

> Tout fut servi : c'était jour de *ripaille*.
> ANDRIEUX.

> Voici le dernier jour de ta longue *ripaille*.
> E. AUGIER.

— Loc. fam. *Faire ripaille*, Faire bombance, faire grande chère : *Voilà comment devraient vivre les gens de lettres, au lieu de* FAIRE RIPAILLE *dans les cafés, dans les restaurants, d'y perdre leur temps, leur talent et leur argent.* (Balz.) *Les domestiques s'étaient cachés pour* FAIRE RIPAILLE *en l'honneur du carnaval.* (Baudelaire.)

> Malgré la bataille
> Qu'on livre demain,
> Çà, *faisons ripaille*,
> Charmante catin.
> L'abbé MANGENOT.

— **Encycl.** Le lieu nommé *Ripaille*, dans le Châblais, paraît avoir donné naissance au mot qui nous occupe. Amédée de Savoie, antipape sous le nom de Felix V, s'y retira avec ses créatures. Il y faisait si bonne chère, y menait une vie si délicieuse que, dans les environs, pour témoigner que l'on s'était beaucoup diverti, on ne disait point autrement qu'avoir été à *Ripaille*, d'où est venu *faire ripaille*. Toutefois, cette étymologie est contestée. Scheler propose de regarder ce mot comme appartenant à la même famille que *ribaud, ribote*, et se rattachant non pas à l'allemand *riben*, broyer, d'où il fait venir *ribaud*, puisque *b* ne devient jamais *p*, mais à la forme populaire équivalente *rippen*, *ribben*, d'où vient aussi le français *riper*, gratter. V. le mot suivant.

RIPAILLE, ancienne chartreuse (Haute-Savoie), dans les environs de Thonon, célèbre par le séjour qu'y fit Amédée V, le premier des comtes de Savoie. On ignore quel genre de vie il y mena; toujours est-il que le proverbe ou dicton populaire : *Faire ripaille*, naquit à cette époque. « L'ex-duc de Savoie, dit M. Adolphe Joanne, qui avait été élu et couronné pape sous le nom de Félix V par le concile de Bâle, déposa, en 1449, la tiare qu'il avait usurpée et, ne conservant que le titre de cardinal-évêque de Sainte-Sabine, vint finir ses jours à Ripaille, d'où il administra l'évêché de Genève jusqu'à sa mort (1451).

» Le château, flanqué de sept tours, bâti par le *bizarre* Amédée, selon l'expression de Voltaire, est en partie détruit; mais on voit encore l'église avec sa façade de marbre, ombragée par des arbres magnifiques. Depuis 1630, un couvent de chartreux avait remplacé l'ancien ermitage; en 1793, les Français le vendirent à des particuliers, qui y établirent une ferme. »

RIPAILLER v. n. ou intr. (ri-pa-llé; *ll* mll. — rad. *ripaille*). Faire ripaille : *Il ne fait que* RIPAILLER. *Elle est malade d'*AVOIR *trop* RIPAILLÉ.

RIPAILLEUR, EUSE s. (ri-pa-lleur, eu-ze — rad. *ripailler*). Celui, celle qui aime à ripailler, à faire des excès de table : *C'est un* RIPAILLEUR. *Il sera malheureux, car il n'a épousé qu'une* RIPAILLEUSE. *Vous n'êtes après tout qu'un* RIPAILLEUR *et un pique-assiette.* (Mélesville.)

RIPALIMOSANI, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 4 kilom. N. de Campobasso, dans une vallée; 3,400 hab.

RIPAMONTE (Joseph), historien italien, né à Tignone (Milanais) en 1573, mort à Milan en 1641. Il devint chanoine de la Scala, à Milan, et historiographe du roi d'Espagne. On a de lui : *Historiæ patriæ Mediolanensis libri X; Historia Ecclesiæ Mediolanensis* (Milan, 1617-1628, 3 vol. in-4^{o}); *De peste Mediolani* (1640, in-4^{o}); *Historiæ patriæ in continuationem Tristani Chalchi* (1641-1648, 5 vol. in-fol.). Ces ouvrages, qui jouirent d'abord d'une grande vogue, sont écrits dans un style plein d'emphase et d'enflure.

RIPARIACÉ, ÉE adj. (ri-pa-ri-a-sé — du lat. *riparius*, riverain). Bot. Qui habite le bord des rivières.

— s. f. pl. Tribu de mousses, comprenant le seul genre cinclidote.

RIPATRANSONE, ville d'Italie, dans les anciens Etats de l'Eglise, à 22 kilom. N.-N.-E. d'Ascoli; 2,200 hab.

Ripault (POUDRERIE DU), poudrerie de France (Indre-et-Loire), commune de Monts-sur-Indre, à peu de distance de Tours. Elle est située sur la rive droite de l'Indre, au pied d'une colline boisée. Fondée en 1780, augmentée depuis 1848, elle comprend une raffinerie de salpêtre et une poudrerie. C'est une des poudreries les plus importantes de France.

RIPAULT (Louis-Madeleine), littérateur et orientaliste français, né à Orléans le 29 octobre 1775, mort près de la même ville, à La Chapelle-Saint-Mesmin, le 12 juillet 1823. Il abandonna l'état ecclésiastique à l'époque de la Révolution, travailla à la *Gazette de France*, fit partie de la commission scientifique de l'expédition d'Egypte, devint membre et bibliothécaire de l'institut fondé dans ce pays et publia des mémoires intéressants sur les oasis. Des *Observations sur la Thébaïde*, qu'il inséra dans le *Moniteur*, le firent remarquer plus tard par Bonaparte, qui le nomma son bibliothécaire particulier, malgré ses opinions libérales très-prononcées et qu'il ne dissimulait point. Une partie des fonctions de Ripault consistait à faire chaque jour une analyse des ouvrages nouveaux qui paraissaient; il s'en acquittait avec habileté. Professant une admiration enthousiaste pour Marc-Aurèle, il avait la manie de vouloir la faire partager à Napoléon, qui ne tarda pas à lui donner pour adjoint l'abbé Denina. Ripault se démit alors de sa place. On lui doit : *Description abrégée des principaux monuments de la haute Egypte* (1800, in-8^{o}); *Marc-Aurèle* ou *Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin* (Alais, 1820, et Paris, 1830, 4 vol. in-8^{o}, cartes et fig.).

RIPAULT-DESORMEAUX (Joseph-Louis), historien français. V. DESORMEAUX.

RIPE s. f. (ri-pe). Techn. Outil qui sert à gratter une figure sculptée, une pierre, un enduit. ‖ Auge circulaire dans laquelle se meut une meule.

— **Encycl.** La *ripe* est un outil dont se servent les tailleurs de pierre pour terminer la taille des calcaires durs. C'est une tige en fer dont les extrémités sont courbées en sens opposé et portent des tranchants en acier, dont l'un est denté et l'autre uni. En prenant cet outil à la main, on passe d'abord le côté denté sur les parements de la pierre pour en effacer les inégalités laissées par le marteau bretté, puis on termine la taille avec le tranchant uni.

RIPEMENT s. m. (ri-pe-man — rad. *riper*). Bouillonnement de la mer occasionné par deux courants sous-marins qui se rencontrent.

RIPER v. a. ou tr. (ri-pé — rad. *ripe*). Techn. Gratter avec la ripe : RIPER *une sculpture.* RIPER *une pièce de bois.*

— Mar. *Riper une pièce de bois*, La faire glisser sur le corps qui la supporte.

— v. n. ou intr. Glisser, en parlant d'un câble.

RIPER v. n. ou intr. (ri-pé). Produire le ripement, en parlant du bouillonnement de la mer produit par la rencontre de deux courants sous-marins.

RIPERT-MONCLAR (J.-P.-Fr., marquis DE), jurisconsulte et magistrat français, né à Aix en 1711, mort en 1773. Il était procureur général au parlement de Provence et mérita le surnom d'**Ami du bien** que lui donna d'Aguesseau, par ses nombreux mémoires d'économie sociale et de philanthropie et par ses remontrances sur des objets d'intérêt public. Adversaire des jésuites, il publia contre eux un *Compte rendu des constitutions de la société.*

RIPHÉES (monts), chaîne de montagnes que les Grecs plaçaient vaguement, dit Bouillet, dans des parages septentrionaux et qui paraissent se confondre avec les monts Hyperboréens.

RIPICOLE adj. (ri-pi-ko-le — du lat. *ripa*, rive; *colo*, j'habite). Qui vit, qui végète sur le bord de l'eau.

RIPIDIE s. f. (ri-pi-dî — du gr. *rhipis*, éventail; *idea*, forme). Bot. Syn. d'ÉRIANTHE, genre de graminées.

RIPIÉNISTE s. m. (ri-pi-é-ni-ste — rad. *ripieno*). Musicien chargé d'exécuter les parties de remplissage pour renforcer les *tutti*.

RIPIENO s. m. (ri-pi-é-no — mot ital. qui signifie *rempli*). Mus. Se dit d'un *morceau* d'accompagnement qui a toutes les parties. ‖ Pl. RIPIENI.

— **Encycl.** Pour se faire une idée de ce qu'était un *coro ripieno*, c'est-à-dire un chœur d'accompagnement, il faut remarquer que, dans l'ancien style contre-pointé qui a précédé le XVI^{e} siècle les compositions n'ayant jamais plus de quatre parties (ce qui est toujours suffisant pour fournir une harmonie complète), toutes les voix ou parties étaient réelles, autrement dit étaient essentielles à l'accord et avaient chacune une marche particulière. Ce n'est que postérieurement au XVI^{e} siècle qu'on s'avisa de se servir d'un chœur appelé *ripieno*, à l'effet de remplir ou plutôt de doubler les parties tantôt avec des voix réelles, tantôt d'une autre manière. C'est ainsi que les *ripieni*, multipliant les parties, doublaient, par conséquent, l'harmonie. « On trouve souvent, dit Brossard, des messes pour l'exécution desquelles deux dessus avec une basse et une basse continue suffisent en rigueur, même dans les endroits où ils chantent tous ensemble, parce que ces trois parties sont disposées de manière que l'harmonie ne laisse pas d'être complète. Mais, pour une plus grande perfection, on y ajoute une haute-contre et une taille et souvent même deux violons dont le chant est tout différent des trois parties nécessaires, ce qui fait sept parties différentes, qui rendent l'harmonie bien plus complète et plus pleine dans le temps que toutes les voix doivent chanter ensemble. » Il est facile de comprendre, par cette citation, comment le *ripieno* a pu donner naissance aux accompagnements d'orchestre. En Italie, du reste, on se sert encore de l'expression *violino di ripieno* pour désigner une partie de violon non obligée.

RIPIPHORE s. m. (ri-pi-fo-re). Entom. V. RHIPIPHORE.

RIPLEY, bourg d'Angleterre, comté d'York, à 12 kilom. S.-S.-O. de Ripon, à 35 kilom. O.-N.-O. d'York, sur la rive gauche du Nid; 1,200 hab. Aux environs est Ripley-Castle, bâti en 1550.

RIPLEY (George), célèbre alchimiste anglais, né vers 1450, mort en 1490. Chanoine de Bridlington, dans le diocèse d'York, il se livra à l'étude de la science hermétique et se rendit vers 1477 en Italie « pour accroître le domaine de ses connaissances. » Là, il sut gagner les bonnes grâces du pape Innocent VIII. De retour dans son pays, il se trouva en butte à la haine et à l'envie que lui avait suscitées sa rapide fortune. Bientôt dégoûté de la vie, il se retira dans un couvent de l'ordre des carmes et composa dans la solitude de sa cellule les ouvrages que nous possédons encore aujourd'hui. Ses contemporains, ne comprenant rien à ses travaux, le firent passer pour magicien; c'est ce qui explique l'erreur commise par Théodore Mundanus à l'égard de Ripley. Mundanus, dans un écrit intitulé : *Epistola ad Edm. Dickinson*, raconte que Ripley pratiquait l'alchimie avec tant de succès qu'il fut à même d'avancer aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem la somme de 100,000 livres d'or pour la défense de l'île de Rhodes contre les Turcs et Mahomet II. La vérité est qu'il fut chargé par le pape Innocent VIII de porter cette somme aux chevaliers de Saint-Jean. Le principal ouvrage de Ripley est le *Livre des douze portes*, dans lequel est décrite la préparation de la pierre philosophale. « Cet ouvrage, dit M. Hœfer, est très-allégorique, obscur et chargé d'images. Il serait bien difficile, malgré la meilleure volonté du monde, de comprendre et d'expliquer ce langage énigmatique qui paraît rouler principalement sur la proportion et la calcination des amalgames d'or et d'argent, sur la sublimation des sulfures et des chlorures de mercure. » Ce *livre des douze portes* a joui pendant longtemps d'une grande renommée parmi les alchimistes; il a été inséré dans la plupart des recueils de science hermétique. On trouve aussi dans le *Theatrum chymicum britannicum* d'Ashmole plusieurs écrits que Pierre Borel, le bibliographe des alchimistes, attribue à Ripley; ce sont : *Medulla philosophiæ chimicæ; Liber de mercurio philosophorum; Clavis portæ aureæ; Philonium alchimistarum; Pupilla alchemiæ; Concordantia Raymondi et Guidonis; Viaticum; Cantilena; Epistola ad regem Eduardum; Axiomata philosophica; The Vision; Mystery of alchymists; Verses belonging to an emblematical scrowle.* Ces diverses œuvres ont été réunies plus tard en un seul ouvrage, sous le titre de : *Opera omnia Georgii Riplei* (Cassel, 1649, in-12).

RIPOGONE s. m. (ri-po-go-ne — du gr. *rhipis*, éventail; *goné*, fruit). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

RIPOIRE s. m. (ri-poi-re). Mar. Bout de corde composé de chanvre et de crin, entre les torons duquel on fait passer les fils qui sortent du goudron, afin d'en retirer ce qu'ils ont enlevé de trop.

RIPOLL, ville d'Espagne (Catalogne), sur le Ter, que l'on y passe sur un pont, province et à 43 kilom. O. de Girone; 3,000 hab. Clouterie, filatures et fabrication de bas de coton. Cette petite ville, connue autrefois pour ses fabriques d'armes à feu, a été victime de grands désastres pendant les dernières guerres civiles. Le feu l'a complétement détruite; aujourd'hui elle renaît de ses cendres. Parmi les ruines faites par l'incendie, on regrettera toujours le célèbre monastère de bénédictins fondé par le comte Wifredo le Velu et qui fut le panthéon des comtes de Barcelone.

« La magnificence de son architecture, dit M. Germond de Lavigne, l'ancienneté des archives qu'il renfermait en faisaient un monument précieux du moyen âge; la guerre civile n'en a laissé que des vestiges, qui font vivement déplorer la destruction du reste. La façade mutilée qui subsiste est l'une des pages les plus complètes de l'histoire de l'art. C'est l'agglomération la plus étrange, et de la plus parfaite exécution, d'images humaines et de bêtes fauves, d'anges et de monstres, de personnages royaux et d'êtres fantastiques. Il n'est pas un coin qui ne soit orné, pas une colonne qui ne soit comme enveloppée ou d'écailles, ou d'arabesques, ou de feuillages; pas une surface sur laquelle on n'ait fouillé ou une nielle, ou une grecque, ou un fleuron; pas un angle rentrant dont on n'ait fait une niche pour y placer une statue. Chacun des arcs concentriques du portail est orné d'une façon différente, et les frises représentent des scènes tout entières. L'intérieur laisse voir, au milieu de ces ruines, un modèle de chacune des plus belles époques de l'architecture; tous les siècles, depuis le IX^{e}, ont contribué à la construction et au développement de ce curieux monument. La nef centrale, avec ses voûtes à arêtes appuyées sur de lourdes murailles massives, est du IX^{e} et du X^{e} siècle; le transsept et l'abside semi-circulaire datent du XI^{e} siècle; le XII^{e}, le XIII^{e}, le XIV^{e} et le XV^{e} siècle ont couvert les murs de beaux tombeaux et enrichi les chapelles latérales de riches autels de marbre; le XVI^{e} siècle a construit le chœur, dans le style de la décadence gothique. Le cloître comptait cent douze arcs semi-circulaires, formant deux étages de galeries et soutenus, chacun, par deux colonnettes appariées, à chapiteaux byzantins; les combles en ont été détruits; la continuité des galeries est plusieurs fois interrompue par des ruines, mais on s'arrête encore à admirer ces chapiteaux dont les ornements sont tous différents. La tour de l'église domine le cloître de sa masse carrée et découronnée. »

RIPOLL Y VILAMAJO (Jaime), écrivain ecclésiastique espagnol, né en 1775, mort en 1843. Après avoir exercé dans diverses localités les fonctions de son ministère, il devint, en dernier lieu, chanoine de Vich. Il était membre de l'Académie royale de Madrid et de l'Académie des belles-lettres de Barcelone. On a de lui : *Vetusti recentesque ab Ausonensi Ecclesia servati ritus in conficienda natali; Lettres sur des inscriptions romaines; Barcelone a été la première ville de l'Espagne où se soit introduite l'imprimerie; Mémoire pour l'histoire ecclésiastique de la ville de Manresa; Origine et solennité de la procession du très-saint sacrement dans l'église de Vich; Documents pour servir à l'histoire du culte de saint Roch*, etc.

RIPON (*Rhidogonum*), ville d'Angleterre, comté et à 37 kilom. N.-O. d'York (West-Riding), sur une hauteur, près du confluent de la petite rivière de Skell et de l'Ure, que l'on y passe sur un beau pont en pierre de dix-sept arches, et d'un canal navigable qui communique avec York, Hull, Londres, etc.; 6,200 hab. Evêché depuis 1836. Grand marché de laine provenant de Leeds, Wakefield, Halifax, etc. Fabrique de toile. Ripon est un des bourgs royaux les plus anciens d'Angleterre; Rata, abbé de Melrose, y fonda un monastère dont les bâtiments furent détruits sous le règne d'Alfred et relevés avec plus de magnificence par Wilfrid, archevêque d'York; il fut de nouveau détruit par les Ecossais, sous le règne d'Edouard II, mais l'église en fut rebâtie et rendue collégiale par l'archevêque Melton.

Le plus bel édifice de la ville est la cathédrale, qui fut commencée en 1631, et près de laquelle s'élève un tumulus qui passe pour couvrir les restes de nombreux Saxons tombés en cet endroit sous le fer des Danois. On remarque surtout ses trois tours et sa grande fenêtre à vitraux peints. Nous signalerons aussi : la crypte de Saint-Wilfrid's Needle, qui paraît être d'architecture saxonne; la maison du chapitre, sous laquelle règne un ancien charnier contenant une grande quantité d'ossements humains; l'église de la Trinité, bâtie en 1826 et richement dotée; le marché, grand carré au centre duquel s'élève un obélisque surmonté des armes de la ville; l'hôtel de ville; les hôpitaux et le pont de la rivière Ure, qui compte dix-sept arches.

A 3 milles et demi de Ripon se trouve le magnifique monastère de Fountains-Abbey. V. ce mot.

RIPON (Frédéric-Jean ROBINSON, vicomte GODERICH, puis comte DE), homme d'État anglais, né à Londres en 1782, mort à Putney-Heath (Surrey) en 1859. Il était le plus jeune fils de lord Grantham. Ripon débuta, en 1804, dans la vie politique en qualité de secrétaire de lord Hardwicke, son parent, qui était alors gouverneur de l'Irlande. En 1806, il entra à la Chambre des communes et, l'année suivante, accompagna, comme secrétaire d'ambassade, lord Pembroke à Vienne. Il se fit remarquer en 1809, au sein du Parlement, par la vivacité avec laquelle il demanda que l'on continuât vigoureusement la guerre en Espagne, fut, à cette occasion, nommé sous-secrétaire d'État par Castlereagh, alors ministre de la guerre et des colonies, qui lui donna, en 1811, la trésorerie de la marine, emploi que Robinson échangea, l'année d'après, contre les fonctions de vice-président de la chambre de commerce. Ce fut en cette qualité qu'il fit adopter, en 1815, par le Parlement, une loi sur les céréales, qui restreignait l'importation du blé étranger, dans l'intérêt des grands propriétaires fonciers. Cette loi excita une grande agitation, surtout à Londres, où eurent lieu plusieurs émeutes, pendant l'une desquelles la maison de Robinson fut prise d'assaut et sa galerie de tableaux mise au pillage. Il appartenait, à cette époque, aux tories modérés; mais, gagné aux idées libérales du temps, il adopta complétement, après la mort de Castlereagh, les principes de Canning, qui, étant devenu, en 1822, ministre des affaires étrangères, l'éleva au poste de chancelier de l'Echiquier. Il mit tous ses soins à amener la diminution des impôts et réalisa même quelques économies, bien que la crise monétaire de 1825, qu'il n'avait pas prévue, eût mis à nu sa faiblesse comme financier. Lorsque son chef politique eut été

élevé, en 1827, au rang de premier ministre, Robinson devint lui-même secrétaire d'Etat pour les colonies et reçut du roi le titre de vicomte Goderich de Norton, qui avait été porté par son trisaïeul, le duc de Kent. Il put ainsi défendre dans la Chambre haute les principes libéraux de Canning, et le fit avec une ardeur et une vivacité qui lui attirèrent la haine de son ancien parti. A la mort de Canning, en 1827, George IV le chargea de former un nouveau cabinet, dans lequel il eut le titre de premier lord de l'Echiquier; mais, quoiqu'il fût animé des intentions les plus justes et les plus libérales, il lui manquait la vigueur et la promptitude du coup d'œil nécessaires pour combattre les intrigues de ses habiles adversaires. Sans cesse arrêté par les obstacles que lui créaient les tories, il ne se sentit plus à la hauteur de ses fonctions, et, le 14 décembre 1827, présenta au roi sa démission, qui fut acceptée quelques jours plus tard. Il reprit de nouveau le portefeuille des colonies lorsque Wellington eut été forcé de laisser, en 1830, le pouvoir au cabinet whig, présidé par lord Grey. Il défendit, en cette qualité, et malgré ses premières opinions, le bill de réforme, après l'adoption duquel il fut créé comte de Ripon et gardien du sceau privé. Mais, dès le 29 mai 1834, avant que Grey lui-même eût pris sa retraite, il quitta le ministère, en même temps que Stanley, Graham et Richmond, par suite de la dissension qui s'était produite au sein du cabinet à l'occasion de la clause d'appropriation. Depuis cette époque, il se rapprocha tous les jours de plus en plus des tories, qui, dans l'intervalle, cédant à l'influence de Peel, avaient pris, sous le nom de conservateurs, une attitude moins hostile vis-à-vis des idées progressives, et, lorsque ce parti revint au pouvoir en 1841, lord Ripon entra de nouveau dans le cabinet en qualité de président de la chambre de commerce; mais, n'étant pas toujours d'accord avec Peel sur les questions commerciales, il quitta, en 1843, ces fonctions pour celles de président du contrôle des Indes, et conserva ces dernières jusqu'en 1846, où il se retira de la carrière des affaires publiques, dans laquelle il s'était distingué moins par ses talents politiques que par son caractère conciliant et par sa bonne volonté.

RIPON (George-Frédéric-Samuel ROBINSON, vicomte GODERICH, baron GRANTHAM, comte DE GREY et), homme d'Etat anglais. V. GREY-ET-RIPON, dans le *Grand Dictionnaire* et au *Supplément*.

RIPOPÉE s. f. (ri-po-pé. — L'origine de ce mot n'est pas connue. Ménage, qui n'est jamais embarrassé pour trouver une solution, le regarde comme représentant un type *ripopatum*, sous-entendu *vinum*, venu lui-même de *re* ou *ri*, préfixe réduplicatif, et d'un participe *popatum*, fait du latin *popa* qui, comme son diminutif *popina*, signifie cabaret. *Ripopatum vinum* désignerait proprement du vin de cabaret, du vin frelaté par les cabaretiers, et, comme ceux-ci ont coutume de mêler les vins, on aurait ensuite donné ce nom à toutes sortes de mélanges de vins. Le Duchat donne une autre explication : selon lui, *ripopée* représente un type *revappatum*, de *re*, prefixe, et de *vappatum*, de *vappa*, vin éventé. Les deux solutions ont sans doute la même valeur. Quoi qu'il en soit, ce mot est très-ancien dans notre langue; on l'écrivait autrefois *ripaupé* :

> Vertjus est parent à verdure,
> A roisin bois, à vigne dure,
> A verdelet quant l'hyver dure,
> A vincenet, à pisse-aigret,
> A *ripaupé*, qui tout endure,
> Et à messire Jehan Maigret.
>
> LE DUCHAT).

Mélange que les cabaretiers font de différentes sortes de vins : *Nous n'avons bu que de la* RIPOPÉE.

— Mélange de différentes sauces : *Ce ragoût n'était qu'une* RIPOPÉE.

— Par analogie, Ouvrage d'esprit qui ne contient que des idées incohérentes, des expressions impropres : *Il a publié une véritable* RIPOPÉE, *qu'on ne se donnera pas même la peine d'analyser et de critiquer.*

RIPOSO (Felix FICHERELLI, surnommé IL), peintre italien. V. FICHERELLI.

RIPOSTE s. f. (ri-po-ste — de l'italien *riposta*, substantif participial de *rispondere*, répondre). Réponse vive, repartie prompte pour repousser une raillerie : *Etre vif, être prompt à la* RIPOSTE. *Il est homme qui a toujours la* RIPOSTE *en main.* (Mol.) *Ce sont les gens qui se montrent les plus vifs dans l'attaque que la* RIPOSTE *blesse le plus.* (S. de Sacy.) *Croyez que Maria trouverait dans Rosalinde une interlocutrice prompte à la* RIPOSTE. (Th. Gaut.) *Toujours sur le qui-vive, toujours prêt à la* RIPOSTE, *on le suivait à la trace par les rires qu'il laissait après lui.* (Laboulaye.)

— Par ext. Ce qui se fait sur-le-champ pour repousser une injure : *Sa* RIPOSTE *fut un vigoureux soufflet.*

— Escrime. Coup qui suit la parade.

— Manége. Action du cheval qui rue quand il sent l'éperon.

— Encycl. Escrime. La *riposte* a sur l'attaque ce grand avantage de se faire au moment où l'adversaire a développé tous ses moyens, employé toutes ses ressources. Les coups portés en ripostant sont plus meurtriers que ceux fournis en attaquant, car la *riposte*, beaucoup plus prompte et plus vivement improvisée que l'attaque, qui peut être combinée à l'avance, ne permet ni hésitation ni ménagement. Quelques tireurs n'attaquent jamais, se découvrent même quelquefois, afin d'engager l'adversaire à une attaque qui amènera de leur part une *riposte*. Mais c'est là un jeu très-dangereux, qui exige, outre un grand sang-froid, une incomparable supériorité.

RIPOSTER v. n. ou intr. (ri-po-sté — rad. *riposte*). Répondre, repartir vivement à une raillerie : RIPOSTER *à propos. Les rieurs étant pour moi, je prêtais le flanc de bon cœur à ses épigrammes et j'y* RIPOSTAIS *même quelquefois assez heureusement.* (J.-J. Rouss.)

> Vous m'attaquez; si je vais *riposter*,
> Nous finirons encor par disputer.
>
> LAYA.

— Repousser vivement une injure, un coup : RIPOSTER *à une injure par une autre injure.* RIPOSTER *à une insulte par un soufflet. La balle pensa tuer le pilote, qui* RIPOSTA *d'un coup d'escopette.* (Chateaub.)

> Pradon, trop chaud, *riposte* d'un soufflet.
>
> DE GUERLE.

— Escrim. Parer et porter la botte du même mouvement.

— v. a. ou tr. : *Si vous vous fâchez, il vous* RIPOSTERA *quelque chose de désagréable.* (Acad.)

RIPPERDA (Jean-Guillaume, duc DE), appelé aussi **Osman-Pacha**, aventurier hollandais, né à Groningue en 1690, mort à Tétouan en 1737. Il servit la Hollande, d'abord comme officier, puis comme ambassadeur en Espagne, où il se fixa et où il arriva à une haute fortune, après avoir abjuré le protestantisme. Philippe V le chargea d'une mission secrète à Vienne, où il opéra un rapprochement entre les deux cours, au grand étonnement de l'Europe. Il fut créé grand d'Espagne, duc, ministre, etc., mais disgracié dans la suite et même emprisonné. Il revint en Hollande, se refit protestant, passa ensuite au service du Maroc, embrassa l'islamisme, essaya vainement de ruiner les possessions espagnoles du nord de l'Afrique, fut battu devant Ceuta et emprisonné par ordre du bey, et finit par se retirer auprès du pacha de Tétouan. Au moment de sa mort, il s'occupait d'un projet de fusion du mahométisme et du judaïsme.

RIPPERT DE BEAUREGARD, compilateur et éditeur français, né dans le Dauphiné vers 1765, mort à Paris en 1825. D'abord contrôleur des domaines en 1789, il abandonna son emploi lors des premières proscriptions qui atteignirent les agents du fisc, vint se réfugier à Paris et fonda, en 1793, avec de Coutouli, un journal royaliste, la *Quotidienne*. Tout à fait illettré, Rippert ne prit point part à la rédaction de ce journal. Il n'en fut pas de même de Coutouli, qui, arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, périt sur l'échafaud. Pendant ce temps, Rippert s'enfuit. De retour à Paris après le 9 thermidor, il voulut reprendre la publication de son journal et s'associa dans ce but Michaud l'aîné et Riche, auteur du *Dictionnaire des jacobins vivants*. Le succès de la *Quotidienne* fut considérable jusqu'au 18 fructidor. Après cette journée, la publication créée par Rippert changea plusieurs fois de titre pour échapper aux poursuites du Directoire et fut supprimée par Bonaparte, devenu premier consul. Obligé alors de renoncer à des entreprises de journaux royalistes, Rippert publia quelques compilations à l'usage des notaires et des employés de l'enregistrement. En 1812, il fit paraître, de concert avec le fameux Barère, le *Mémorial antibritannique*, journal dirigé par la police de Fouché et qui n'eut aucun succès. Lors de la Restauration en 1814, Rippert ressuscita avec Michaud la *Quotidienne*, qui reçut une subvention de la liste civile et rapporta alors à Rippert d'importants bénéfices. On lui doit les compilations suivantes : *Journal des avocats* ou *Bulletin de jurisprudence civile, criminelle, commerciale, etc.* (1810-1814, in-8°); *Formulaire des notaires* (1812, in-8°); *Journal des notaires* ou *Répertoire général de la science notariale* (1814, in-8°).

RIPPERT-DUTERON, écrivain français, mort en 1810. Il devint receveur de l'administration des domaines à Paris. Rippert a publié : *Dictionnaire raisonné des droits d'enregistrement, timbre, patentes, messageries et amendes* (1799, in-8°); *Répertoire domanial* (1799, in-8°); *Code forestier* ou *Guide des employés de l'administration des forêts* (1800, in-8°); *Guide des notaires et des employés de l'enregistrement* (1809, in-8°).

RIPUAIRE adj. (ri-pu-è-re — bas lat. *ripuarius*; formé de *ripa*, rive). Hist. S'est dit des anciens peuples des bords du Rhin : *Les Francs* RIPUAIRES. *La loi* RIPUAIRE.

— Substantiv. Ancien habitant des bords du Rhin : *Les* RIPUAIRES.

— **Encycl.** Les Francs *Ripuaires* tiraient leur nom de ce qu'ils habitaient primitivement les bords du Rhin. Lorsque les Francs Saliens s'avancèrent vers le sud-ouest, les Francs *Ripuaires* occupèrent le pays situé entre le Rhin et la Meuse; ils devinrent dans la suite les Francs Austrasiens. Leur premier soin, en occupant ce pays, fut de déterminer les conditions et les rapports qui devaient exister entre les conquis et les conquérants. Les lois qu'ils établirent portent particulièrement le nom de *lois des Ripuaires*, et c'est de ces lois qu'il va être question. Le préambule de la loi salique attribue à Théodoric ou Thierry, fils de Clovis, la rédaction de la loi des Francs *Ripuaires*, dans le champ de Mars de Châlons-sur-Marne, vers 516. M. Guizot pense que la rédaction qui nous est parvenue ne remonte pas au delà du règne de Dagobert, de 628 à 638. La loi des Francs *Ripuaires* est surtout, comme la loi salique, une loi pénale; sur deux cent vingt-quatre articles, elle en contient cent soixante-quatre de droit pénal. Les formes de procédure y sont les mêmes que dans toutes les lois des barbares; on y trouve les conjurateurs, qui attestent la véracité des allégations de l'accusé; les épreuves et le duel ou combat judiciaire, ainsi que la composition ou *webrgeld*. Primitivement, les coutumes barbares autorisaient à poursuivre la vengeance les armes à la main. Le *webrgeld* fut un premier adoucissement à ce droit cruel. Le législateur intervint et changea la guerre en rançon; mais il pouvait arriver que la partie lésée voulût poursuivre sa vengeance les armes à la main. La loi ne prohibait pas un usage qui était si profondément enraciné dans les mœurs germaniques; mais elle le régularisait : elle décernait le duel judiciaire. Dans la suite, l'idée de l'intervention divine en faveur de l'innocent fit appeler ce combat le *jugement de Dieu*. La loi des Francs *Ripuaires* paraît être postérieure à la loi salique. Le droit civil, quoique tenant moins de place que le droit pénal, a cependant plus d'articles que dans la loi salique. Le pouvoir royal paraît plus solidement constitué et est mentionné plus fréquemment; il en est de même de l'Eglise et de ses priviléges. On retrouve ainsi dans la loi des Francs *Ripuaires* des traces plus fortement marquées de la loi romaine. Le ton même de la rédaction dénote une époque postérieure et où la société est plus régulièrement constituée. Le texte de la loi des Francs *Ripuaires* a été souvent publié; on le trouvera dans le tome II de la collection de Canciani (*Barbarorum leges antiquæ*), dans le tome IV de la collection de dom Bouquet et dans le tome Ier des lois des Germains, publiées par Pertz dans son *Recueil des chroniques et des lois de la Germanie*.

RIQUERAQUE s. f. (ri-ke-ra-ke). Anc. littér. Sorte de chanson en vers de six à sept syllabes.

RIQUE-RITTE s. f. (ri-ke-ri-te). Ichthyol. Nom de l'épinoche dans la Charente-Inférieure.

RIQUET s. m. (ri-kè — altér. de *criquet*). Entom. Nom vulgaire des grillons.

— *Riquet à la houppe*, Homme contrefait, bossu, par allusion à un personnage d'un conte de Perrault.

— Ichthyol. *Riquet à la houppe*, Nom vulgaire d'un poisson du genre lophie.

RIQUET (Pierre-Paul DE), baron de BONREPOS, créateur du canal du Languedoc, né à Béziers en 1604, mort à Toulouse le 1er octobre 1680. Il descendait des Arrighetti ou Riquetti, proscrits gibelins chassés de Florence, la même famille dont une branche donna naissance à Mirabeau. L'idée de faire communiquer la Méditerranée à l'Océan n'était pas absolument nouvelle, puisque les Romains y avaient songé; sous François Ier, on en fit les plans et devis (1539), mais ce fut tout; il en fut question sous Charles IX; Henri IV chargea le cardinal de Joyeuse de s'en occuper, et, en 1598, Pierre Reneau, auteur du canal de Craponne, présenta un projet qui ne fut pas approuvé. Richelieu fit également faire des études (1632) et jusque vers 1650 les plans se succédèrent, mais sans jamais aboutir. La gloire d'exécuter cette vaste entreprise était réservée à Riquet. Fermier de gabelle dans le Languedoc, il se trouvait avoir des propriétés placées dans la meilleure situation pour se rendre compte du système des eaux de cette partie de la province. En exécutant des nivellements dans l'étendue de ses propriétés, il fut conduit à faire des essais de canalisation sur une échelle restreinte; dix-huit années de sa vie ainsi passées lui servirent de préparation à de plus importantes études et à de plus vastes projets. Enfin, en 1662, il soumit trois projets à Colbert, qui entra avec ardeur dans ses vues et fit partager son enthousiasme à Louis XIV. Cependant ce ne fut qu'en 1666 que les difficultés purent être vaincues et que parut l'édit qui autorisait Riquet à commencer son immense travail. Le roi autorisait l'entrepreneur à prendre toutes les terres qu'exigerait sa construction, érigeait le canal en fief, à la charge par le possesseur et ses descendants de pourvoir aux travaux d'entretien. L'insuffisance des fonds obligea Riquet de consacrer sa fortune à son œuvre, qui exigea quatorze années de travaux inouïs. Le nombre des ouvriers s'éleva parfois jusqu'à 10,000, et la première dépense de construction est évaluée à 17 millions de francs (34 millions dans le cours actuel). Riquet ne vit pas l'achèvement de cette magnifique voie de communication qui allait enrichir les contrées méridionales; brisé par le travail et les efforts héroïques qu'il avait dû faire pour vaincre des obstacles sans cesse renaissants, il mourut six mois avant l'inauguration du canal. Il avait consacré 3 millions à cette entreprise gigantesque et laissait 2 millions de dettes à ses enfants, qui, de plus, durent employer tous leurs revenus en améliorations jusqu'en 1724, époque où ils commencèrent à recueillir quelque fruit de tant de sacrifices. En 1853, la ville de Toulouse a érigé une statue à Riquet.

RIQUET DE BONREPOS DE CARAMAN, nom d'une ancienne famille noble de Languedoc, issue du précédent. V. CARAMAN.

Riquet à la houppe, conte de Perrault. Ce conte enfantin est agencé avec beaucoup de symétrie. Riquet à la houppe est naturellement le fils d'un roi et d'une reine; la fée qui a présidé à sa naissance lui a donné toutes sortes de bonnes qualités et, entre autres, beaucoup d'esprit; mais elle n'a rien fait pour améliorer son physique, qui est tout à fait fâcheux : le petit prince est bossu, boiteux et il louche horriblement. Par contre, le roi et la reine du royaume voisin ont une fille d'une beauté accomplie et bête comme un pot. Les bonnes fées ont toutefois ajouté à leurs dons agréables ou déplaisants un correctif puissant : Riquet peut donner de l'esprit à la femme qu'il aimera et la princesse peut rendre beau et galant l'homme le plus difforme auquel elle voudra s'unir. Riquet rencontre la princesse; elle lui plaît et il la rend aussi spirituelle qu'elle est déjà jolie. Celle-ci se fait un peu prier pour donner la beauté au pauvre Riquet, mais enfin elle y arrive et ils font tous deux un couple parfait. La délicatesse du conte est dans le sous-entendu qui lui sert de conclusion : « Quelques-uns assurent que ce ne furent pas les charmes de la fée qui opérèrent, mais que l'amour seul fit cette métamorphose. Ils disent que la princesse, ayant fait réflexion sur la constance de son amant, sur sa discrétion et sur toutes les bonnes qualités de son âme et de son esprit, ne vit plus la difformité de son corps ni la laideur de son visage; que sa bosse ne lui sembla plus que le bon air d'un homme qui fait le gros dos, et, tandis que jusqu'alors elle l'avait vu boiter effroyablement, elle ne lui trouva plus que certain air penché qui la charmait; ils disent encore que ses yeux, qui étaient louches, ne lui parurent que plus brillants; que leur déréglement passa dans son esprit pour la marque d'un violent amour et qu'enfin son gros nez rouge eut pour elle quelque chose de martial et d'héroïque. » Il y a à tout cela une moralité; la voici :

> Ce que l'on voit dans cet écrit
> Est moins un conte en l'air que la vérité même :
> Tout est beau dans ce que l'on aime,
> Tout ce qu'on aime a de l'esprit.

Riquet à la houppe, comme la plupart des contes de fées, a fourni naturellement un sujet de féeries. La plus ancienne est celle de Merle et Brazier; la plus récente celle de MM. Léon et Franz Beauvallet (théâtre des Arts, mars 1875). Les auteurs de cette dernière ne se sont pas contentés d'une seule bosse et d'une seule princesse; ils ont inventé un pays qui n'est peuplé que de bossus et de jolies filles; quarante Riquet à la houppe, sous la conduite de leur prince, sont métamorphosés en beaux garçons par tout autant de princesses belles comme le jour et surtout très-peu vêtues. De ce sujet qui a, dans sa forme primitive, quelque chose de délicat, ils ont réussi à ne faire qu'une pièce à femmes.

RIQUETTI DE MIRABEAU (famille). V. MIRABEAU.

RIQUEWIHR, ancien village et commune de France (Haut-Rhin), arrond. et à 12 kilom. de Colmar, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871) et qui fait partie depuis lors du gouvernement d'Alsace-Lorraine; 1,900 hab. On y entre par une belle porte fortifiée de la fin du XVe siècle. Ce village, autrefois entouré de fortifications, a été, jusqu'à la Révolution, le chef-lieu d'une seigneurie. On y remarquait jadis trois églises, dont deux ont été complétement détruites. L'église catholique actuelle et le temple protestant sont des édifices modernes. Nous signalerons particulièrement à l'attention des archéologues de beaux débris de fortifications; la double porte d'entrée du côté de l'O.; la porte extérieure, marquée du millésime 1500; la porte intérieure, surmontée d'une belle tour; les restes de l'ancien château des princes de Montbéliard (la salle principale est très-élégante); plusieurs maisons de la Renaissance et de jolies fontaines. Les vignobles de Riquewihr sont justement renommés.

RIQUIER (SAINT-), bourg de France (Somme), arrond. et à 10 kilom. N.-E. d'Abbeville; 1,513 hab. Suivant une tradition, ce bourg aurait été fondé par un roi de Cambrai, nommé Ragnacaire, que Clovis tua d'un coup de hache. Son nom primitif était *Centule*. Son nom actuel est celui d'un fils d'Alcaire, Riquier, qui, converti au christianisme vers la fin du VIe siècle, fonda un monastère dont la prospérité fut considérable et rapide. Charlemagne tint plusieurs fois sa cour dans l'abbaye de Saint-Riquier, qui fut célèbre pendant tout le moyen âge. Dévasté par les Normands au IXe et au Xe siècle, Saint-Riquier fut brûlé en 1131 par Hugues Camp-d'Avesne, comte de Saint-Pol, puis pillé plusieurs fois, pendant le XVe siècle, par les Français et les Bourguignons. En 1719, les bâtiments de l'abbaye furent brûlés par la foudre. Lorsque

la Révolution éclata, l'abbaye fut sécularisée et vendue à un serrurier d'Abbeville. Les bâtiments conventuels sont occupés aujourd'hui par un petit séminaire, et l'église abbatiale est devenue paroissiale. C'est un magnifique édifice gothique de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Le portail se fait remarquer par une excessive profusion d'ornements. « Le porche du milieu frappe, dit M. Goze, par la dentelle de l'arc d'ouverture, par ses figures historiques, entre lesquelles on distingue celles de saint Benoît et de saint Maur, de saint Riquier et de saint Angilbert, de Louis XII et de François Ier, qui firent des dons importants pour l'achèvement de cette église. L'*Arbre de Jessé* du tympan est un peu lourd; mais les groupes (*Vie de saint Riquier*, *Translation de ses reliques*, *Vie de saint Angilbert*) qui tapissent les arceaux de la voûte sont d'un fort joli travail. » Les statues colossales des apôtres environnent l'archivolte. « La tour qui domine cette façade, dit M. E. Pénel, a environ 50 mètres de hauteur et son ornementation n'est pas moins riche que celle du portail. Entre ses deux fenêtres, un pilastre supporte la statue de l'archange saint Michel, à droite et à gauche duquel se voient Adam et Eve, Moïse et David. Deux jolies tourelles hexagonales contenant les escaliers accompagnent très-heureusement la tour; mais la lanterne qui se dresse au milieu de la plate-forme est mesquine et sans rapport avec la richesse et l'élégance de l'église. Une autre tourelle, plus élevée, située derrière l'éperon de la tour, à gauche, se termine par une fleur de lis colossale, sculptée en pierre.

» Les deux portes qui accompagnent le porche central ont leurs tympans couverts d'arabesques de la Renaissance; cette partie semble avoir été refaite après coup. Le porche de droite offre les restes de statues magnifiquement vêtues; les groupes de ses voussures, malheureusement mutilés, représentent divers épisodes de la vie de la Vierge. Parmi les statues du porche de gauche, aussi mutilées, on reconnaît saint Antoine et saint Roch.

» Des restaurations peu intelligentes ont dénaturé, en 1827 et en 1828, l'aspect extérieur de l'église, en supprimant ou en remplaçant les jolis clochetons qui surmontaient les contre-forts. L'ensemble de l'édifice présente la forme d'une croix latine. »

A l'intérieur, qui se compose d'une nef avec bas-côtés prolongés autour du chœur, d'un transsept et de onze chapelles, on admire surtout : les belles voûtes à nervures et à culs-de-lampe ouvragés; les chapiteaux enrichis de feuillages, de quadrupèdes et d'oiseaux fantastiques; la galerie qui règne au-dessus des arcades de la nef et du chœur; les statues colossales de saint Christophe et de saint Jacques; les portiques ornementés qui terminent les transsepts; les boiseries qui recouvrent les murailles des chapelles du chœur; la chapelle de la Vierge, décorée de nombreuses statues; les mosaïques qui ornent le devant du maître-autel; un superbe Christ en bois, sculpté par Girardon; soixante-huit magnifiques stalles finement sculptées; quelques beaux tableaux de l'école française du XVIIe siècle; des peintures à fresque du XVIe siècle, etc.

RIQUIER (saint), en latin **Richarius**, abbé de Centule, dans le Ponthieu, mort vers 645. Il renonça aux plaisirs du monde pour entrer dans les ordres, s'adonna à la prédication et entra en relation avec le roi Dagobert. Vers la fin de sa vie, il se retira dans la forêt de Cressi (diocèse d'Amiens) et y termina sa vie. L'Eglise l'honore le 26 avril.

RIQUIER (Edile-Marie), actrice française née à Paris le 17 août 1834. Fille de riches commerçants, elle entra dès sa plus tendre jeunesse au Conservatoire, pour achever son éducation musicale. Habeneck s'intéressa à une enfant qui d'année en année remportait les prix de solfége, de piano et d'harmonie. Duprez vit en elle l'étoffe d'une cantatrice; mais sa voix, affaiblie par des études longues et prématurées, se voila soudainement. Forcée, à l'âge de treize ans, d'abandonner sans retour Meyerbeer et Halévy, elle suivit avec assez de résignation la classe de l'opéra-comique, tenue par Moreau-Sainti, d'autant plus qu'elle ne se destinait pas au théâtre, elle le croyait du moins; la mort de son père et des revers de fortune en décidèrent autrement. Après avoir obtenu un prix au concours, dans une scène d'*Adolphe et Clara* et du *Songe d'une nuit d'été*, on lui proposa un engagement pour le Gymnase. Elle accepta et créa, en 1850, le *Bal du prisonnier*, *Jeanne et Jeannette*, le *Changement de main*, les *Couleurs de Marguerite*, *Un mari qui ne fait rien*, les *Avocats*, le *Chapeau d'un horloger*, etc., etc. Engagée, malgré une santé un peu chancelante, en mai 1856, au Théâtre-Français, elle choisit pour ses débuts, d'après les conseils de Régnier, son professeur, Henriette, des *Femmes savantes*, Marianne, du *Tartufe*, et Eliante, du *Misanthrope*. Elle réussit complétement et les journaux répétèrent à l'envi les éloges qu'ils avaient déjà prodigués à la jeune pensionnaire du Gymnase. Mlle Riquier avait à peu près l'âge de Mlle Mars quand celle-ci se montra pour la première fois sous les traits de la charmante sœur d'Armande. Elle devait bientôt, comme son illustre devancière, changer aussi d'emploi. Elle eut cependant le temps de donner la réplique à une reprise de *Brueys et Palaprat* et de prêter sa grâce et son ingénuité à deux pièces nouvelles : le *Fruit défendu*, de Camille Doucet, et les *Doigts de fée*, de Scribe et Legouvé. Elle aborda alors les grandes coquettes, joua Célimène avec succès, puis Elmire, du *Tartufe*, et Hortense, de l'*Ecole des vieillards*, le *Mari à la campagne*, *Feu Lionel* et la *Camaraderie*. Elle fut élue sociétaire en 1864. Elle créa, en 1866, le rôle de Mme Tallien, du *Lion amoureux*, rôle peu important, mais qui a laissé un souvenir durable. Elle interpréta ensuite avec le même succès Mme de Prie, de *Mademoiselle de Belle-Isle*, et la comtesse, du *Mariage de Figaro*. Elle déploya également la souplesse de son talent dans le *Baiser anonyme*, dans le *Coq de Micylle* et surtout dans le *Pour et le contre*, petit proverbe d'Octave Feuillet, joué malheureusement en lever de rideau. Elle créa enfin, en 1869, Juliette, du *Mari qui pleure*. Au moment où M. Edouard Thierry se retirait de la Comédie-Française, Mlle Riquier changeait encore d'emploi.

Mlle Riquier a eu la bonne fortune d'être en relation avec les plus grands hommes politiques et littéraires de notre époque. Son salon, avant la guerre de 1870, était fort suivi et on y admirait l'art avec lequel elle savait cacher son esprit afin de mieux faire briller celui des autres.

Pendant le siége, elle ne quitta pas Paris et se fit garde-malade à l'ambulance du Théâtre-Français, où elle passait trois nuits par semaine; elle était adorée des pauvres blessés, auxquels elle apportait soins et consolations.

Sous l'administration de M. Perrin, Mlle Riquier joue très-peu et elle a cela de commun avec Mmes Arnould-Plessy et Madeleine Brohan qui semblent éclipsées, momentanément du moins, par Mlles Croizette et Sarah Bernhardt, les nouvelles sociétaires de 1873 et 1875

RIQUIQUI s. m. (ri-ki-ki). Autre orthographe du mot RIKIKI.

RIRE v. n. ou intr. (ri-re — lat. *ridere*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous riions; que vous riiez*). Faire la contraction des traits de la face que font d'ordinaire les personnes prises d'un accès de gaieté : RIRE *de bon cœur*. RIRE *aux éclats. Etouffer, pouffer de* RIRE. *Il y a de quoi* RIRE. *Je ne pus m'empêcher de* RIRE. *Tout le monde se mit à* RIRE. *On ne saurait parler de cela sans* RIRE. (Acad.) *Malheur à ceux qui* RIENT! (Boss.) *Il faut* RIRE *avant d'être heureux, de peur de mourir avant* d'AVOIR RI. (La Bruy.) *Les enfants* RIENT *et pleurent facilement*. (La Bruy.) *Tout ce qui amuse et fait* RIRE *est fort bon*. (Dider.) *Il n'y a de bonnes gens que ceux qui* RIENT. (P.-L. Courier.) *La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on n'*A *pas* RI. (Chamfort.) *Certaines gens* RIENT *devant la vérité, comme quelques-uns* RIENT *devant la mort;* RIRE *effrayant de stupidité et de désespoir*. (Lamenn.) *Les sots ne savent pas* RIRE. (Mme E. de Gir.) *L'homme est le plus gai des animaux; bien plus, il est le seul gai, le seul qui* RIE. (A. Karr.) *Un fripon ne* RIT *pas de la même manière qu'un honnête homme*. (Alex. Dum.) *Le bon goût peut faire sourire, il ne fera jamais* RIRE. (Th. Gaut.) *On ne* RIT *presque jamais seul; pour* RIRE *longtemps, il faut* RIRE *de compagnie*. (A. Fée.)

Qui *rit* à tout propos ne peut que me déplaire.
C. D'HARLEVILLE.

La bonne comédie est celle qui fait *rire*.
ANDRIEUX.

Les moments que l'on passe à *rire*
Sont les mieux employés de tous.
REGNARD.

Tout change avec le temps; on ne *rit* pas toujours;
On devient sérieux au déclin des beaux jours.
VOLTAIRE.

Il me *riait* : et moi, quand je le voyais *rire*,
J'avais, pauvre vieillard, un soleil dans le cœur.
V. HUGO.

Qu'un pape *rie*, en bonne foi,
Je n'ose l'assurer; mais je tiendrais un roi
Bien malheureux, s'il n'osait *rire*.
LA FONTAINE.

— Prendre l'expression particulière à une personne qui rit : *Chez lui, la bouche* RIT *quelquefois, mais les yeux ne* RIENT *jamais*.

— Se divertir, se réjouir : *Venez avez moi*, NOUS RIRONS *bien. C'est un bon garçon; qui aime à* RIRE. (Acad.)

Nous pourrons *rire* à l'aise et prendre du bon temps.
BOILEAU.

Elle aime à *rire*, elle aime à boire,
Elle aime à chanter comme nous.
BÉRANGER.

— Badiner; ne pas parler, ne pas agir sérieusement : RIEZ-VOUS *ou est-ce pour tout de bon? Il ne l'a fait que pour* RIRE. *Je me tiens à quatre pour distinguer ce que vous me dites de vrai de ce que vous me dites pour* RIRE. (Th. Leclercq.)

. . . . Tout ce que j'en dis
N'était rien que pour *rire* et vous sonder l'esprit.
MOLIÈRE.

— Avoir un air gai, agréable : *Tout* RIT *dans ce séjour. Tout ce qui* RIT *aux yeux devient l'objet de nos désirs et de notre curiosité*. (Boss.)

Tout *rit* aux premiers traits du jour qui se réveille.
RACINE.

‖ Etre favorable : *La fortune vous* RIT *aujourd'hui, mais elle est changeante*.

— Fam. Se fendre, s'entr'ouvrir : *Mon habit commence à* RIRE. *Son pourpoint paraissait de meilleure humeur que lui, car il* RIAIT *par toutes les coutures*. (Th. Gaut.)

— *Rire de*, Se moquer, ne faire aucun cas : *Il* RIT DE *mes menaces. Un scélérat endurci* RIT *de l'opprobre attaché au supplice*. (L. Blanc.)

Je *ris de* tout et je m'en trouve bien.
VOLTAIRE.

‖ Railler, tourner en ridicule : *Nous sommes naturellement portés à* RIRE DE *tous ceux qui ne respectent pas les usages reçus, bien que ceux-ci soient quelquefois ridicules. Quiconque* RIT D'*un autre se croit en ce moment supérieur à lui par le côté où il l'envisage et qui excite son rire*. (Lamenn.) *Tel qui* RIT DES *aveugles devrait porter besicles*. (Proudh.)

On n'aime pas longtemps l'homme *dont on a ri*.
E. AUGIER.

. . . . Qui *rit d'*autrui
Doit craindre qu'en revanche on *rie* aussi de lui.
MOLIÈRE.

— *Rire aux dépens de*, Se moquer de :

La moitié des humains *rit aux dépens de* l'autre,
Les fous ont leur manie et nous avons la nôtre.
DESTOUCHES.

— *Rire au nez de quelqu'un*, Se moquer de lui en face : *A-t-on jamais vu une pendarde comme celle-là, qui me vient* RIRE *insolemment* AU NEZ? (Mol.) *Il voulut me faire des reproches, je lui* RIS AU NEZ. (Le Sage.)

— *Rire aux anges*, Rire seul, niaisement, sans sujet.

— *Rire sous cape*, *Rire dans sa barbe*, Eprouver un accès de gaieté que l'on dissimule : *Ne le voyez-vous pas? Ne* RIT-IL *pas* DANS SA BARBE *de tout ce qui se passe?* (Volt.)

Ne peut-il pas, sans qu'il le dise,
Rire sous cape de ces tours?
LA FONTAINE.

— *Rire du bout des dents, du bout des lèvres*, *Rire jaune*, Rire de mauvaise grâce, rire à contre-cœur; affecter des accès d'une gaieté qu'on n'éprouve pas : *Je te promets, marquis, qu'il fait dessein d'aller sur le théâtre rire, avec tous les autres, du portrait qu'on a fait de lui. — Parbleu! ce sera donc* DU BOUT DES DENTS *qu'il y* RIRA. (Mol.)

— *Rire à gorge déployée*, *Rire aux larmes, jusqu'aux larmes*, *Rire comme un fou*, *Mourir de rire*, *Crever de rire*, *Se tordre de rire*, Avoir de grands accès de gaieté; rire avec de grands éclats : *Les uns* RIENT À GORGE DÉPLOYÉE *et les autres dansent*. (Le Sage.)

— *Rire comme un coffre*, Rire en ouvrant la bouche toute grande.

— *Pincer sans rire*, Dire quelque chose de piquant, en feignant de le dire sans intention :

Vous aimez l'épigramme et vous *pincez sans rire*.
ANDRIEUX.

— *Apprêter*, *Prêter à rire*, Donner sujet de rire, de railler : *Tout en lui leur* PRÊTAIT À RIRE. (Michelet.)

N'*apprêtons point à rire* aux hommes
En nous disant des vérités.
LA FONTAINE.

— *Vous voulez rire*, *Vous me faites rire*, Vous tenez des propos qui ne sont pas sérieux, qui sont risibles.

— *Et d'en rire*, Et l'on se mit à rire : *L'âne rua, me jeta sur le gazon*, ET D'EN RIRE.

— *Il n'y a pas*, *On n'y trouve pas le moindre mot pour rire*, Cela n'est pas gai, il n'y a rien là de plaisant. ‖ *Il n'y a pas là de quoi rire*, C'est une chose grave, sérieuse, qui peut avoir de fâcheux résultats.

— *Il ferait rire un tas de pierres*, Il est très-plaisant, très-facétieux.

— *Rira bien qui rira le dernier*, Mon tour viendra de rire; celui qui rit à présent sera moqué à son tour.

— *C'est le vieux jeu, on n'en rit plus*, Cette plaisanterie est usée.

— Prov. *Tel qui rit vendredi dimanche pleurera*, Souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie. ‖ *Plus on est de fous, plus on rit*, La gaieté est d'autant plus grande que la société est plus nombreuse et moins sérieuse. ‖ *Marchand qui perd ne peut rire*, Il faut excuser la maussaderie des gens qui ont fait des pertes.

— Théâtre. *Rire à la caisse*, Recevoir une gratification, un feu extraordinaire, une indemnité, pour un service rendu au théâtre ou pour une blessure reçue dans une représentation.

— Bourse. *Rire à la caisse*, Réussir dans ses opérations et se présenter, soit chez un agent de change, soit chez un spéculateur en perte, pour y toucher le montant d'une différence ou d'une prime favorable.

Se rire v. pr. Se moquer, ne pas faire cas : *Il* SE RIT *de mes réprimandes*.

A votre nez, mon frère, elle *se rit* de vous.
MOLIÈRE.

Le débauché *se rit* des sermons de son père.
REGNARD.

Je me *ris* d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer.
BOILEAU.

Le perfide triomphe et *se rit* de ma rage,
Il pense voir en pleurs dissiper cet orage.
RACINE.

— s. m. Action de rire : *Un* RIRE *charmant. Un* RIRE *amer. Un* RIRE *niais. Faire de grands éclats de* RIRE. *Rien ne porte davantage au* RIRE *qu'une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit*. (Pasc.) *Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le* RIRE *est toujours sur les lèvres?* (J.-J. Rouss.) *Le* RIRE *continu est plus insupportable de beaucoup que la tristesse continue*. (Lévêque.) *Le* RIRE *est une fonction essentielle de notre nature; comment porter la vie si nous ne pouvons rire tout au moins parmi nos douleurs?* (Michelet.) *Rien n'est plus choquant qu'un* RIRE *forcé*. (Mme Guizot.) *Le* RIRE *est réservé aux hommes et aux dieux, qui n'ont pas d'autre plaisir dans l'Olympe*. (Th. Gaut.) *Le* RIRE *éternel de Démocrite est insensé*. (D. Nisard.) *Le* RIRE *est une faculté caractéristique de la supériorité de l'homme*. (Toussenel.) *Le* RIRE *et la gaieté sont une nécessité pour l'homme*. (A. Karr.)

Il faut que la bonté soit au fond de nos *rires*.
V. HUGO.

Pour ces penseurs profonds le *rire* est trop bourgeois,
Et leur comique est gai comme l'*Esprit des lois*.
C. DELAVIGNE.

Le *rire* sans envie et sans haine profonde
Pour n'y plus revenir est parti de ce monde.
A. BARBIER.

— Plaisanterie, moquerie : *Le* RIRE *vraiment littéraire, le* RIRE *immortel, c'est celui qui renverse de vieilles idées ou de vieilles idoles, et c'est pourquoi il vient d'une source plus profonde encore peut-être que les larmes*. (F. Morin.)

— *Fou rire*, Rire dont on ne peut réprimer les éclats : *Etre pris d'un* FOU RIRE.

— *Rire sardonique*, Nom donné par les anciens médecins à un rire convulsif, involontaire, tel que l'éprouvaient, disait-on, ceux qui avaient mangé d'une herbe décrite sous le nom de *sardonica herba*. ‖ Rire amer ou ironique.

— **Encycl.** Physiologiquement, le *rire* est caractérisé par des expirations résonnantes et saccadées qui se succèdent avec rapidité. Cette résonnance est déterminée par les vibrations des cordes vocales et par celles du voile du palais. Dans le *rire* bruyant, les lèvres de la glotte, convenablement disposées par leurs muscles tenseurs, rendent un son analogue à celui de la phonation. Dans le *rire* modéré, les cordes vocales ne prennent plus part à la résonnance et le voile du palais vibre seul. En même temps, certains muscles de la face se contractent.

Tel est le *rire* matériel, celui qu'on peut produire artificiellement sans objet risible. Il suffit de chatouiller quelqu'un dans la région des côtes ou à la plante des pieds pour déterminer un *rire* bien caractérisé. M. Duchenne de Boulogne, en électrisant certains muscles de la face, reproduit, sur le cadavre aussi bien que sur l'homme vivant, le phénomène du *rire*. Les mouvements musculaires du *rire* sont donc distincts de l'affection particulière de la sensibilité qui leur donne naissance dans le *rire* proprement dit; mais ces mouvements n'en font pas moins partie du phénomène.

Après ces notions physiologiques, abordons le côté philosophique de la question et recherchons la nature et les causes du *rire*, en même temps que les particularités diverses du phénomène considéré dans l'esprit.

On distingue deux espèces de *rire*. L'un est l'effet d'une disposition gaie, d'un contentement intérieur, d'une satisfaction qui déborde et qui, pour éclater dans le *rire*, n'a besoin que de l'occasion la plus légère. La santé, la jeunesse et la liberté produisent cette disposition. Deux jeunes filles, par exemple, se promenant ensemble, riront de tout ce qui s'offrira à leurs regards. Que les objets soient en eux-mêmes fort peu risibles, il n'importe, parce qu'ils ne sont pas véritablement la cause; ils ne sont que l'occasion. L'esprit de ces deux jeunes filles a besoin de *rire*, et tout lui est un bon prétexte pour cela. Cette espèce de *rire* se porte très-aisément à un point extrême, à une hilarité violente, prolongée, irrésistible et d'autant plus singulière, qu'il n'y a pas de cause ou que la cause n'est pas à proportion de l'effet; c'est le fou *rire*. Il n'est personne qui ne le connaisse pour l'avoir vu ou pour l'avoir éprouvé soi-même. L'autre espèce de *rire* est d'une nature toute différente; il est l'effet du ridicule que nous apercevons dans les choses ou dans les personnes.

Mais il faut d'abord nous demander ce que c'est que le ridicule, et, pour le savoir, il faut chercher quelles sont les choses qui nous font rire. Ces choses sont nombreuses, et un volume suffirait à peine à en contenir l'énumération. Mais toutes ces choses ont un caractère commun; aussi, il suffira de citer quelques exemples. Une distinction d'abord : nous rions tantôt *des choses* elles-mêmes, tantôt de la façon dont elles sont présentées par la parole. Nous rions d'abord des grossièretés, des obscénités : les poëtes comiques le savent bien, et les plaisanteries peu délicates dont ils sèment parfois leurs pièces sont pour eux un gage assuré de succès. De

là les obscénités d'Aristophane, les lazzi de certains personnages de Plaute et de Molière; de là aussi les cérémonies burlesques de notre plus grand comique. On voit, je ne dis pas la foule, mais les personnes du goût le plus délicat, le plus cultivé se laisser aller au *rire* en entendant les crudités, les équivoques dont abondent certaines pièces de Molière. Ce pauvre Sganarelle, qui se croit ce que vous savez; cet infortuné Georges Dandin, *qui l'a voulu;* l'ingénue Agnès, qui demande naïvement « si les enfants qu'on fait se font par l'oreille, » provoquent toujours le *rire*. Les plaisanteries un peu salées de certains loustics de société, les bons mots, les équivoques forcent toujours notre sérieux. Allez à la barrière du Trône un jour de foire : le pitre de la bande reçoit à la parade bon nombre de coups de pied... quelque part, et, à chaque coup de pied nouveau, la foule émerveillée rit à perdre haleine.

Après les choses basses et ignobles, ce qui fait le plus *rire*, ce sont les défauts corporels; mais, entendons-nous bien, à la condition que ces défauts ne soient pas, pour la personne qui en est affectée, une cause d'infirmités, de douleur ou même de chagrin. Mais qu'il s'agisse simplement de disproportion dans les traits du visage, il n'y a pas grand mal à *rire* un peu d'une bouche fendue jusqu'aux oreilles ou d'une oreille qui aspire à devenir l'oreille du roi Midas. On rirait aussi d'un front démesurément large; pour qu'une figure soit belle, il ne faut d'exagération ni dans la partie supérieure et noble du visage, ni dans la partie inférieure; on rit d'un visage trop bestial; on rirait aussi, assurément, d'une figure trop intellectuelle. La preuve, c'est que les meilleures caricatures qu'on ait faites de Victor Hugo le représentent avec un front immense qui envahit tout, qui couvre tout, et sous lequel le reste du visage apparaît comme un point.

Comme les défauts du corps, les défauts du caractère sont une source de ridicule. Les plus graves, il est vrai, tels que la cruauté, la méchanceté, l'hypocrisie, effrayent et ne font pas *rire*. Ainsi, Tartufe ne provoque pas le *rire;* il fait peur. Mais ce qu'on appelle les travers du caractère et même certains défauts qui, bien que graves en réalité, paraissent ne nuire qu'à celui qui en est atteint, voilà ce qui est risible. Ainsi, on se moque du poltron, du libertin, de l'ivrogne, et les défauts de cette sorte sont d'autant plus risibles, qu'on les trouve là où l'on s'attendait le moins à les trouver. Qu'y a-t-il de plus risible qu'un soldat poltron ou un magistrat en goguette?

Après les défauts du caractère viennent les défauts de l'esprit, et ceux-là provoquent tous le *rire*, parce qu'aucun n'a la gravité d'un vice du cœur. Ainsi, rien n'est aussi ridicule que la stupidité et surtout que la sottise vaniteuse; si, comme l'a dit Boileau,

> **Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire,**

il est encore plus vrai qu'un sot trouve toujours quelqu'un qui se moque de lui.

Ajoutons les accidents de toute sorte qui peuvent affliger autrui au physique comme au moral, pourvu toutefois que ces accidents ne soient ni trop douloureux ni trop graves. Voyons-nous une personne tomber dans la rue, notre premier mouvement devrait être d'aller lui tendre la main pour l'aider à se relever. Eh bien, non! nous commençons par *rire;* c'est là le premier mouvement, involontaire, spontané, irrésistible et que le cœur dément souvent ensuite, mais c'est le premier mouvement. Nous rions d'un acteur sifflé, d'un voleur saisi la main dans le sac et surtout d'un mari trompé. Les infortunes conjugales sont une source inépuisable d'où coulera toujours le *rire*.

En général, on prête à *rire* toutes les fois qu'on ne trouve pas ce que l'on cherche ou que l'on trouve autre chose que ce qu'on était en droit d'attendre. Ainsi, le mari qui, croyant au retour trouver sa femme au logis, la trouve en galante compagnie nous fait *rire*. Ce qui ne manque pas non plus de nous égayer beaucoup, c'est de voir le caractère d'une personne au-dessus ou au-dessous de ce qu'il devrait être : nous ririons d'un magistrat, homme grave et sérieux par essence et par métier, que nous verrions perdre tout son temps à cultiver des tulipes, fût-ce même les plus belles tulipes de Hollande; nous rions d'un petit jeune homme qui affecte les airs sérieux et la parole grave de l'homme mûr; nous rions d'un tout jeune enfant que nous surprenons à lire un journal politique. Ainsi, Fanfan Benoîton, ce moutard haut comme une botte, qui compte et suppute, qui connaît le cours de la Bourse, qui a sa petite caisse à lui, Fanfan Benoîton nous fait *rire*. Nous rions, en un mot, de tous ceux qui veulent s'élever au-dessus de leur condition ou de leur âge, ou qui s'abaissent, au contraire, à des actions indignes de leur profession ou de leur rang.

Voyons maintenant si, de tous les exemples que nous venons d'énumérer, nous pourrons déduire une définition générale du ridicule. Dirons-nous que c'est l'état d'une chose qui n'est pas telle qu'elle devrait être? A ce compte, le ridicule se confondrait avec le laid et l'immoral. Il faut préciser. Une chose immorale est en contradiction avec le juste; c'est dans notre sentiment du juste qu'elle nous affecte. Sa vue nous rend sérieux au lieu de nous porter à *rire*. Le plus souvent, elle nous apparaît, en outre, comme nuisible, comme dommageable à quelqu'un, ce qui nous éloigne encore plus du *rire* et nous porte en sens contraire vers la colère ou l'indignation. Une chose laide nous apparaît comme manquant de proportion, de mesure ou de convenance. On peut en dire autant d'une chose ridicule. Le ridicule et le laid seraient donc le même phénomène, et cela est vrai à les considérer dans les choses où ils se trouvent; mais c'est dans l'esprit qui les perçoit qu'est la différence. L'esprit, en découvrant les défauts des choses, fait-il un retour philosophique sur les qualités absentes, déplore-t-il leur perte, il sent ces défauts comme laideurs. Au contraire, les contemple-t-il d'un œil désintéressé, au point de vue de l'esthétique pure, sans aucune préoccupation de moraliste, le défaut de proportion, de mesure, de convenance, le porte à une certaine hilarité, et ce défaut n'est plus que du ridicule. Le *rire*, on le voit, est donc la réaction de la faculté esthétique de l'ordre, blessée par le spectacle des choses. Plus l'homme est intelligent et artiste, plus il est capable de cette espèce de *rire*. Les satiriques, les moqueurs sont, sans nul doute, des esprits qui ont la vue claire et nette de l'ordre et de la convenance dans les diverses catégories d'objets. On peut dire d'eux aussi qu'ils sont moins sensibles aux effets nuisibles du désordre, aux maux qu'il cause qu'à l'aspect étrange du désordre vu en soi. S'ils étaient plus capables de s'affecter de ces maux, la sensibilité agissante paralyserait souvent en eux les mouvements de la faculté esthétique; ils seraient plus chagrins ou plus indignés et moins rieurs. C'est, au reste, ce qui arrive chez les mieux doués, chez un Molière, par exemple; le *rire* n'est qu'un éclair, un éclair qu'ils savent fixer; une longue mélancolie le suit aussitôt après. Quand un auteur dramatique veut faire *rire* aux dépens d'un de ses personnages, il doit se rappeler ce principe : que le *rire* est purement esthétique. Il faut qu'il dérobe au public les effets nuisibles du désordre inhérent à son personnage; s'il oublie cette précaution, il verra le public s'affecter en moraliste, s'indigner et protester, au lieu de *rire* en artiste désintéressé au spectacle du défaut de mesure ou de convenance qu'on lui présente. Ces méprises des auteurs ne sont pas rares dans l'histoire de l'art dramatique. Voilà ce qui nuit au *rire*, ce qui l'affaiblit ou l'empêche complètement. Ce qui l'aide, ce qui le renforce, c'est que l'objet risible soit présenté inopinément, brusquement. Une liaison imperceptible unit l'étonnement à la gaieté, au *rire*. La preuve, c'est qu'il suffit parfois qu'un objet, indifférent d'ailleurs, se découvre à nous subitement dans un temps et au lieu où nous ne pouvions pas l'attendre, pour que nous nous mettions à *rire*. L'étonnement se confond ici avec l'hilarité. A y bien regarder, on comprendra que cet effet se rattache au principe général du *rire*. Trouver un objet là où on ne l'attendait pas, c'est encore une espèce de désordre. « Les raisonneurs ont prétendu, dit Voltaire, que le *rire* naît de l'orgueil, qu'on se croit supérieur à celui dont on rit; il est vrai que l'homme, qui est un animal risible, est aussi un animal orgueilleux; mais la fierté ne fait pas *rire;* un enfant qui rit de tout son cœur ne s'abandonne point à ce plaisir parce qu'il se met au-dessus de ceux qui le font *rire*... J'avais onze ans quand je lus tout seul, pour la première fois, l'*Amphitryon* de Molière; je ris au point de tomber à la renverse. Etait-ce par fierté? Etait-ce par fierté que le maître de l'âne d'or se mit tant à *rire* quand il vit son âne manger son souper? » Voltaire a raison évidemment. Ce n'est pas pour se mettre au-dessus des autres qu'on se livre au *rire*, et on ne se met pas au-dessus des autres non plus parce qu'on a ri. On peut en venir là quand on considère habituellement et exclusivement les défauts des hommes; mais le résultat est le même si on les considère d'un air sérieux et grave ou bien en riant. C'est par un retour sur soi-même qu'on devient orgueilleux, après avoir ri; mais le *rire* a précédé tout mouvement d'orgueil; il est pur de toute personnalité. Rien n'est plus désintéressé et plus intellectuel que ce mouvement de l'esprit.

Aristote a dit, dans sa *Poétique :* « Le risible est une erreur et une laideur qui n'est ni douloureuse ni destructive. » Cette définition est juste au fond; mais elle manque de précision. Sans doute, nous rions d'une erreur, d'une difformité physique; mais ce ne sont là que les objets du risible. A parler rigoureusement, une difformité, par elle-même, n'est pas risible; elle ne le devient que par contraste avec un objet beau.

Cicéron s'approche plus de la vérité quand il dit : « Le domaine propre du risible est la laideur; mais on ne rit des choses basses et laides que si les expressions par lesquelles on les désigne ne le sont pas. »

Suivant Pascal, rien ne porte davantage au *rire* qu'une disproportion entre ce qu'on attend et ce qu'on trouve. Suivant Kant, le *rire* se produit lorsqu'une grande attente se trouve complètement déçue. Ces deux définitions, n'embrassant que le contraste, sont incomplètes. Il est très-vrai qu'il n'y a point de risible s'il n'y a pas disproportion entre ce qu'on attend et ce qu'on voit; mais enfin, tout contraste ne fait pas *rire*. Je m'attends à voir une laideur et je trouve une beauté. Mon attente est trompée; je ne ris pas pourtant.

M. Léon Dumont, avocat à la cour de Paris, a écrit une brochure intéressante sur le *rire*. Il définit le risible de cette sorte : « Le risible est tout objet à l'égard duquel l'esprit se trouve forcé d'affirmer et de nier en même temps. »

Appliquons cela à un exemple. Homère nous représente les dieux de l'Olympe riant d'un *rire* inextinguible à la vue de Vulcain qui court en boitant autour de la table du festin pour offrir le nectar. Ils ne rient pas parce que le pauvre Vulcain est boiteux et contrefait, mais seulement parce qu'il a la prétention de remplir l'office de Ganymède. A le voir s'empresser ainsi autour des divins convives, ne croirait-on pas, en effet, qu'il est jeune, agile et beau, comme il convient à l'échanson des dieux? Mais voici que les regards s'arrêtent sur son empressement maladroit, sur sa tournure difforme, et aussitôt la première impression est remplacée par la seconde, qui est la vraie. Nous prononçons alors deux jugements contradictoires : nous affirmons et nous nions la même chose du même objet; de là le *rire*.

On pourrait expliquer de la même manière ce qu'il y a de risible dans les calembours, les jeux de mots, etc.

M. Dumont, cherchant à se rendre compte du plaisir que nous trouvons à *rire*, s'exprime ainsi : « Si le risible consiste dans le double mouvement de l'esprit qui affirme et qui nie la même chose, il est clair que le plaisir attaché au *rire* vient du surcroît d'activité de l'entendement. » Mais, s'il en était ainsi, le plaisir de *rire* se confondrait avec le plaisir général d'agir, ce qui est faux évidemment. De même que tout mouvement intellectuel n'est pas le *rire*, de même le plaisir qui s'attache à tout mouvement intellectuel n'est pas le plaisir du *rire*.

Un autre psychologue français qui a étudié avec soin cette délicate question du *rire*, M. Lévêque, pour expliquer le plaisir que nous y trouvons, prétend que le *rire* est une « action subite, spontanée, merveilleusement facile de la raison niant ce qui lui est opposé et du même coup affirmant avec une triomphante certitude ce qui lui est conforme; plaisir piquant et itératif de se sentir vivre sainement, régulièrement par l'intelligence, beaucoup en peu de temps, et cela sans peine, sans réfléchir, que dis-je? sans s'en être mêlé, au coin de son feu, dans une stalle au théâtre, dans la rue en passant : voilà, selon nous, les phénomènes intérieurs dont le *rire* physique n'est que le retentissement dans l'organisme. »

Si, comme on l'a vu plus haut, le *rire* ne naît pas de l'orgueil, ne pourrait-on pas au moins chercher dans l'égoïsme la principale source du plaisir que nous trouvons à *rire?* Vous connaissez cette scène de *M. de Pourceaugnac :*

L'APOTHICAIRE. Monsieur, voici un petit remède, un petit remède qu'il vous faut prendre, s'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. DE POURCEAUGNAC. Comment! Je n'ai que faire de cela.

L'APOTHICAIRE. Il a été ordonné, monsieur, il a été ordonné.

M. DE POURCEAUGNAC. Ah! que de bruit.

L'APOTHICAIRE. Prenez-le, monsieur, prenez-le; il ne vous fera point de mal.

M. DE POURCEAUGNAC. Ah!

L'APOTHICAIRE. C'est un petit clystère, un petit clystère, bénin, bénin; il est bénin, bénin. Là, prenez, prenez. Monsieur, c'est pour déterger, déterger.

Aussitôt sortent du trou du souffleur, un à un, une troupe de matassins, seringue en main, qui se mettent à poursuivre M. de Pourceaugnac.

Eh bien, quand arrive le premier apothicaire, nous ne rions pas; quand paraît le second, non plus; au troisième, on commence à sourire; on rit au quatrième; au cinquième, on rit davantage; au vingtième enfin, on éclate. Pourquoi cette gradation? Au premier apothicaire on ne rit pas, parce que l'on sent instinctivement qu'on pourra se trouver un jour dans la même situation que M. de Pourceaugnac. Qui peut se vanter de n'avoir jamais besoin d'un clystère? Au second apothicaire, on ne rit pas encore, toujours pour la même raison : il peut se faire que nous ayons besoin de deux clystères; au troisième, on sourit : il est rare, en effet, qu'on ait besoin de trois clystères de suite; au quatrième, la chose devient encore plus invraisemblable : aussi le *rire* s'accentue davantage; au vingtième, enfin, on rit à gorge déployée, car jamais, au grand jamais, on n'aura besoin de tant de clystères à la fois, jamais on ne se trouvera dans la situation de Pourceaugnac; aussi, on s'en donne à cœur joie sur son compte. Nous ne craignons plus de subir jamais pareil traitement.

Disons, en terminant, que l'on rit à plusieurs degrés et dans un esprit différent. Il y a d'abord le sourire, qui est toujours sympathique, qui n'implique aucun blâme. Ainsi lorsque, dans les *Femmes savantes*, nous entendons le bonhomme Chrysale rappeler gaiement ses aventures de jeunesse, nous sourions et nous ne trouvons pas mauvais qu'un bon bourgeois, honnête homme, se souvienne un peu qu'il fut jeune autrefois. Il y a aussi le *rire* franc; ainsi voyons-nous un magistrat en vacances dîner joyeusement au milieu de sa famille et se laisser aller, au dessert, à dire quelque bonne grosse bêtise; nous rions avec lui, franchement; nous ne trouvons pas mauvais qu'un homme condamné par sa position à rester grave pendant dix mois de l'année se délasse un peu, par quelque bonne saillie, de cet état de tension continuelle. Il y a ensuite le *rire* sarcastique et amer, celui dont nous rions, par exemple, si l'on vient à surprendre ce même magistrat dans quelque aventure galante. Il y a bien une dernière espèce de *rire*, à la rigueur, c'est le *rire* sardonique; mais, véritablement, celui-là n'a du *rire* que les apparences, que le mouvement physique, la rétraction vers les oreilles des angles de la bouche. Il est, au contraire, l'effet et la manifestation d'un sentiment douloureux et poignant, avec un mélange de colère et de protestation. Quand Oreste, dans *Andromaque*, s'écrie, dans un paroxysme de douleur :

> **Oui, je te loue, ô ciel! de ta persévérance,**

il accompagne ces imprécations d'un *rire* sardonique. Le *rire* sardonique a été ainsi appelé, dit-on, parce qu'on l'observait chez les individus qui mangeaient d'une espèce de renoncule commune en Sardaigne. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le *rire* sardonique apparaît fréquemment dans toutes les maladies à forme ataxique et dans les cas de délire aigu ou de phlegmasies douloureuses du péricarde, du péritoine et de la matrice.

On ne trouvera pas mauvais que nous terminions un article sur le *rire* par quelque chose de peu sérieux. Donnons donc, d'après une autorité assez suspecte, les règles de l'art qui a pour objet la connaissance du caractère d'une personne tirée de sa manière de rire.

Il y a autant de genres de *rires* que de voyelles.

Les personnes qui rient en A sont franches, inconstantes, amoureuses du bruit et du mouvement.

Le *rire* en E est le propre des flegmatiques et des mélancoliques.

L'O indique la générosité dans les sentiments et la hardiesse dans les mouvements; y prendre garde, si l'on appartient au sexe faible.

I I I, *rire* des enfants et des personnes naïves; dénote une nature serviable, dévouée, mais timide, irresolue. Les blondes rient en I, ce qui ne veut pas dire que toutes soient naïves.

Evitez comme la peste tous ceux qui rient en U; ce sont des avares, des hypocrites, des misanthropes. Pour eux, les plaisirs n'ont aucun charme, et l'on fera bien de les fuir comme la peste.

— Ouvrages philosophiques ou physiologiques sur le *rire* : Laurent Joubert, *Traité du ris* (Paris, 1579, in-8°); Coclenius Rudolphus, *Physiologia de risu et lacrymis* (Marpurgi, 1597, in-8°); Bereclarius (Elpidius), *Tractatus de risu* (Florent., 1603, in-4°); Antonii Laurentini Politiani *Dialogus pulcherrimus et utilissimus de risu* (Marpurgi, 1603, in-4°); Schmid, *Dissertatio de risu* (Ienæ, 1630, in-4°); Le Herti ou l'Universel... (1630, in-8°), *Discours académique du ris*, prononcé en l'Académie des Philarètes; Tudecius (Simon-Aloysius), *De morte improvisa et risu nimio;* Mappu, *Dissertatio de risu et fletu* (Argentorati, 1684, in-4°); Lanzoni (Josephus) *De risu in puero, primo nativitatis die;* Joh. Richier, *De risu sardonico* (Heidelberg, 1683, in-4°); Kaisin, *Dissertatio de risu* (Lugd. Batav., 1733, in-4°); Lypichius (Fr.), *Dissertatio de risu* (Basileæ, 1738, in-4°); Platner (Johan.-Zacharias), *Dissertatio de risu a splene* (Lipsiæ, 1738, in-4°); Nicolaï (Ern.-Ant.) Vom Lachen, *Sur le rire* (Halle, 1746, in-8°); Alberti (Michael), *Dissertatio de risus commodo et incommodo in œconomia vitali* (Halle, 1746, in-4°); L. Poinsinet de Sivry, *Traité des causes physiques et morales du rire relativement à l'art de l'exciter* (Amsterdam, 1768, in-12); Roy, *Traité médico-philosophique sur le rire* (Paris, 1814, in-8°); Léon Dumont, *Des causes du rire* (Paris, Durand, 1862, in-8°).

— *N. B.* Consulter une bibliographie des ouvrages concernant le *rire* et le comique à la fin de l'introduction aux *Œuvres complètes* de Regnard, par Alfred Michiels (Paris, Delahays, 1860, 2 vol. in-8°).

— **Allus. littér. J'ai ri, me voilà désarmé,** Vers de la *Métromanie*, comédie de Piron. Ces mots ont passé en proverbe pour dire que le mécontentement n'est plus possible après le rire.

« Le gouvernement se plaint sans cesse des journalistes, comme s'ils faisaient beaucoup de mal. Je crois qu'il se trompe, et qu'en cela il n'entend pas mieux ses intérêts que tout le reste. Le plus souvent, les journalistes emploient l'arme du ridicule et font rire les gouvernés aux dépens des gouvernants, quoique les gouvernés n'aient pas d'ordinaire fort envie de rire. Mais le Français n'est-il pas un peu comme le Baliveau de la *Métromanie :*

> ***J'ai ri, me voilà désarmé.*** »

LAHARPE.

« Le public de l'autre soir, qui assistait à la première représention des *Danses nationales*, n'a pas un seul instant eu l'idée de cher-

cher dans sa poche cet instrument de supplice, cette clef menaçante, l'effroi des auteurs. L'eût-il trouvé, les artistes le lui eussent fait tomber des mains par leur verve et leur adorable naturel. *J'ai ri, me voilà désarmé*, a dit Francaleu; et c'est toujours vrai. »

ED. FOURNIER.

« Il y a un vers proverbe que j'ai toujours trouvé d'une légèreté cruelle : *J'ai ri, me voilà désarmé!* Cette façon de se faire désarmer par le rire pourrait mener bien loin les compatriotes de Rabelais et de Voltaire. Il me semble qu'on est bien mieux et plus innocemment désarmé quand on a pleuré! »

A. DE PONTMARTIN.

RIS s. m. (ri — lat. *risus;* de *ridere*, rire). Action de rire : RIS *agréable.* RIS *moqueur.* RIS *forcé.* RIS *sardonique. Ce sont des* RIS *continuels. Il a un* RIS *forcé, des caresses contrefaites.* (La Bruy.) *Dans le* RIS, *les deux coins de la bouche reculent et s'élèvent un peu.* (Buff.) *L'excessive joie arrache plutôt des pleurs que des* RIS. (J.-J. Rouss.) *On ne commande pas les* RIS *aussi facilement qu'on peut faire couler les larmes.* (Chateaub.)

Elle me contemplait avec un *ris* cruel.

V. HUGO.

J'aime à voir le bon sens sous le masque des *ris*,
Et c'est pour m'égayer que je viens à Paris.

VOLTAIRE.

— *C'est un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge*, C'est un rire forcé, qui n'est pas naturel.

— Anc. cout. *Ris de Pâques*, Conte plaisant que les prédicateurs débitaient autrefois à leur auditoire, le jour de Pâques.

— Art culin. Corps glanduleux qui se trouve sous la gorge du veau : *Manger un* RIS *de veau, des* RIS *de veau, un* RIS *de veau glacé, un* RIS *de veau sauté.* ‖ Le mot *ris* ne s'emploie presque jamais seul.

— Mar. Partie d'une voile destinée à être repliée quand le vent est trop violent, et où se trouve pratiqué en ligne horizontale un rang d'œillets dans lesquels on passe des garcettes servant à lier la voile sur les vergues : *Premier, second, troisième* RIS. *Bas* RIS. ‖ *Ris de chasse*, Le plus haut, le premier ris, dans les huniers et le perroquet de fougue. ‖ *Prendre un ris, deux, trois ris*, Passer les garcettes dans le premier, le second, le troisième rang d'œillets. ‖ *Bande de ris*, Bande de toile cousue sur la ligne parallèle à la têtière. ‖ *Larguer un ris*, Détacher les garcettes qui tenaient la voile pliée : *Quand je l'aperçus, je fis revirer sur elle et fis* LARGUER LES RIS *des huniers pour la chasser.* (Tourville.) ‖ Par plaisant. Déboutonner son vêtement pour se mettre à l'aise : *Pour manger de ce gigot qui me réjouit l'œil, je suis obligé de* LARGUER UN RIS.

— s. m. pl. Divinités qui présidaient à la gaieté :

Que dirais-je des traits où les *Ris* sont logés?

LA FONTAINE.

— **Encycl.** Art culin. *Ris de veau.* On peut assaisonner les *ris* de veau de beaucoup de façons. Voici les préparations les plus recommandées :

— *Ris de veau au jus.* Ayez deux noix de *ris* de veau bien pleines. Vous fendez le cornet sans le détacher du *ris* (on appelle cornet le tube qui se trouve sous la noix et qu'il est nécessaire de fendre pour faciliter le dégorgement). Les *ris* seront mis à dégorger pendant quatre heures dans l'eau froide; après quoi on les blanchira dans une casserole avec 1 lit,500 d'eau. On les fait chauffer jusqu'à ce qu'ils se raffermissent et se gonflent en prenant la forme d'un ballon, sans devenir trop durs cependant. On les met dans une terrine d'eau froide et, après leur refroidissement, on les égoutte et on les presse entre deux plafonds avec un poids de 2 kilogrammes dessus. On les pique comme un filet que l'on veut faire rôtir; on les met dans le petit plat à sauter, avec un verre de bouillon coloré au caramel; on sale, on poivre, on met sur le feu pour faire réduire le bouillon. Lorsque celui-ci a pris une consistance gommeuse, on enlève le cornet à l'aide du couteau, on mouille d'un autre verre de bouillon et on place sur le plat un couvercle de tôle avec feu dessus. On fait aller à petit feu jusqu'à ce que les *ris* aient pris une couleur blonde. On dégraisse le jus, on dresse les *ris* sur le plat à servir et on les arrose avec leur jus. Dans le cas où ce jus serait trop réduit, on y ajouterait une ou deux cuillerées de bouillon et on le ferait bouillir deux minutes. Les *ris* préparés de cette façon peuvent être accompagnés d'une sauce à la chicorée, à l'oseille, aux épinards, aux tomates, etc.

— *Ris de veau à la financière.* Les noix de *ris* de veau sont piquées comme il est dit ci-dessus. On les fait cuire et, au moment de servir, on fixe une croustade dans le fond du plat, on dresse les *ris* le long de la croustade, en ayant soin de mettre une truffe dans les vides du bas et une grosse crête entre chaque *ris*. La croustade est garnie d'un ragoût à la financière, et sur le bord du plat on alterne des rognons de coq et des truffes tournées en olive. Le milieu est couronné d'une grosse crête et les *ris* sont glacés en dernier lieu.

— *Ris de veau en blanquette.* On prend des gorges de *ris* de veau, on les fait dégorger et blanchir, on les fait cuire avec consommé de volaille, oignons et bouquet garni, puis on les laisse refroidir dans la cuisson, on les égoutte sur une serviette, on les éponge; on les taille en escalopes de 0m,03, on prépare une sauce allemande et un émincé de truffes, on mêle les *ris* et les truffes dans l'allemande et on dresse dans une croustade de pâte haute de 0m,05 et de la grandeur du fond du plat.

— *Ris de veau panés.* Les gorges de *ris*, préparées et blanchies comme ci-dessus, sont mises sous presse; puis on les coupe en deux sur l'épaisseur, de manière à avoir deux surfaces plates; on pare chaque morceau en ovales d'égale grandeur; on passe au beurre et on pane à la mie de pain ces morceaux que l'on fait griller. On les dresse en couronne et on les sert accompagnés de jus de viande dans une saucière. Ce jus sera relevé d'un peu de jus de citron.

— *Croquettes de ris de veau.* On fait dégorger des gorges de *ris* de veau; on les fait braiser, puis refroidir sous presse; on les coupe en dés d'un demi-centimètre de côté; on taille une même quantité de champignons en dés de même grosseur; on mêle le tout dans de l'allemande bien réduite; on passe les morceaux à la mie de pain et, vingt minutes avant de servir, on fait frire dans une friture bien chaude. On égoutte, on dresse en rocher sur garniture de persil frit, on saupoudre de sel comme toutes les croquettes et fritures de hors-d'œuvre.

— *Ris de veau à la broche* ou *à l'anglaise.* Les *ris* de veau sont blanchis et parés. On passe dans du beurre une carotte et un oignon émincés, du persil en branches, du thym, du laurier, deux clous de girofle, du sel et du poivre; on ajoute un demi-verre de vin blanc et on verse cette préparation sur les *ris*. Au bout de deux ou trois heures, lorsque ceux-ci sont bien imprégnés, on les égoutte, on les embroche dans un hâtelet très-mince, on les enveloppe de bandes de lard et d'une feuille de papier et on les assujettit sur la broche pour les faire cuire pendant une demi-heure devant un feu vif. Pendant la cuisson, il faudra avoir soin d'arroser souvent le papier avec la marinade. Lorsqu'on juge la cuisson assez avancée, on enlève le papier, on arrose les *ris* avec du beurre clarifié, on les saupoudre de mie de pain, on les laisse colorer au feu pendant quelques minutes et on les retire pour les servir sur un jus.

— Mar. Le *ris* est une portion de voile prise dans le sens de sa largeur et comprise entre deux bandes dites bandes de *ris*. Ces deux bandes sont fortifiées par des renforts et percées d'œils de pie où l'on passe des garcettes.

Les huniers ont, en général, trois ou quatre *ris*, dont le plus élevé est compris entre la ralingue d'envergure et la bande du *ris* la plus haute; à partir du haut, on appelle les *ris* premier, deuxième, troisième ou quatrième *ris*, suivant la place qu'occupe chacun d'eux en descendant.

Ces quatre *ris* égalent dans leur total les deux cinquièmes de la chute au point de la voile; ils ont tous la même hauteur. Le perroquet de fougue n'a ordinairement que trois *ris;* les basses voiles n'en ont qu'un ou deux au plus; les perroquets n'en ont quelquefois qu'un. Dans quelques navires, les voiles à bourcet, les voiles auriques ou latines ont des *ris;* mais alors ils se trouvent au bas de la voile, du côté de la ralingue de bordure. L'expression *prendre un ris* signifie diminuer la surface de la voile par le haut; s'il s'agit du hunier, prendre un *ris* consiste à amener un peu la vergue de sa voile à l'aide de deux cordages, appelés palanquins, qui rapprochent des bouts de la vergue les extrémités des bandes de *ris;* on étouffe ensuite le milieu du *ris* contre la vergue ou contre la ralingue de bordure, s'il s'agit d'une voile autre qu'une voile carrée, avec des rabans d'empointure et avec les garcettes de la bande de *ris*. Ainsi, prendre un *ris*, c'est soustraire à l'impulsion du vent toute la partie de la voile qui constitue ce *ris*.

Lorsqu'un bâtiment a pris tous ses *ris*, on dit qu'il est au *bas ris;* on emploie la même expression lorsqu'il a pris tous les *ris* de ses huniers.

Ces différents *ris* pouvant produire un énorme volume sur le même point de la vergue, on prend le premier *ris* sur l'avant, le deuxième sur l'arrière, le troisième sur l'avant et le quatrième sur l'arrière; lorsque les *ris* sont en nombre impair, on s'arrange de façon que le dernier soit sur l'arrière pour plus de solidité.

Comme les basses vergues sont à demeure, on ne peut pas les amener pour prendre les *ris* des basses voiles; alors on cargue ces voiles pour prendre les *ris* avec plus de facilité.

Dans tous les cas, il faut que les garcettes soient bien nouées et souquées également.

Prendre un *ris* est une opération très-difficile et des plus pénibles quand il vente grand frais, et l'on doit, autant que possible, prendre ses précautions à cet égard avant que le temps soit trop mauvais.

M. Bélégnic, lieutenant de vaisseau, a propose une nouvelle manière de prendre des *ris* qui a été expérimentée avec beaucoup de succès; il y a un palanquin de plus au milieu de la bande du *ris* et les garcettes s'amarrent sur elles-mêmes au moyen d'un œillet et d'un cabillot, après les avoir simplement passées autour d'une filière tendue au-dessous de la vergue; la toile du *ris* pend en double au-dessous de cette filière. C'est une grande amélioration, surtout pour prendre les *ris* des basses voiles, qui demandent beaucoup de temps et d'efforts par l'ancienne manière. Ce procédé pour prendre des *ris* se désigne généralement aujourd'hui par la qualification de *ris* Bélégnic.

Il y a aussi des *ris* Cunningham, procédé auquel un Anglais a donné son nom. La vergue est alors disposée de manière à tourner sur elle-même, soit en s'abaissant le long du mât, soit en montant vers le haut de ce mât, et la toile s'y enroule ou s'y déroule en étant toujours tendue et avec la plus grande facilité. Un système de crémaillère avec un arrêt rend la vergue immobile à la hauteur voulue; ainsi l'on réduit la surface d'une voile ou on l'augmente à volonté, ce qui équivaut à l'action de prendre ou de larguer des *ris* en moins de temps qu'il n'en faut aux hommes pour monter dans la mâture, et cette opération s'exécute de dessus le pont, en épargnant aux matelots les dangers et la fatigue souvent extrêmes, d'opérer de dessus les vergues. Depuis assez longtemps le *ris* Cunningham avait été essayé avec succès et adopté en Angleterre, et une nouvelle expérience, qui a fort bien réussi, en a été faite récemment à bord d'un brick, dans le bassin du Commerce, au Havre.

Il est à remarquer que, quelle que soit l'allure où l'on se trouve, la manœuvre s'effectue toujours rapidement et sans changer de cap ou de route.

Les voiles des jonques chinoises se composant de nattes transversales, offrent un moyen très-commode et très-ingénieux de réduire la surface de la voilure, qui équivaut à notre opération de prendre des *ris*.

RIS, bourg et comm. de France (Seine-et-Oise), à 27 kilom. de Paris, cant., arrond. et à 8 kilom. N.-O. de Corbeil, sur la Seine et le chemin de fer de Paris à Corbeil; 1,101 hab. Beau pont suspendu. Ce bourg est entouré de délicieuses villas et de charmants châteaux.

RIS, village et comm. de France (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arrond. et à 18 kilom. de Thiers, au milieu de peupliers et au pied de coteaux couverts de vignes; 1,516 hab. Près de là se trouve le confluent de la Dore et de l'Allier, qui forment, avant de se réunir, une presqu'île de plus de 6 kilom. de longueur, couverte d'arbres et de prairies.

RIS ou **RIESS**, rivière du Wurtemberg, cercle du Danube. Elle prend sa source à 7 kilom. N.-O. de Waldsee, coule au N., baigne Riberach et se jette dans le Danube, après un cours d'environ 50 kilom.

RIS (Clément DE). V. CLÉMENT.

RISADE s. f. (ri-za-de — rad. *riser*). Mar. Action de prendre un ris, de riser une voile.

RISAGON s. m. (ri-za-gon). Bot. Nom vulgaire du cassumuniar ou gingembre.

RISANO, ville d'Autriche (Dalmatie), à 18 kilom. de Cattaro et à 86 kilom. S.-E. de Raguse, au fond d'une anse du golfe de Cattaro; 3,200 hab. Elle est dominée par un rocher que couronne un château.

RISAVE s. f. (ri-za-ve). Bot. Nom vulgaire de la zizanie des marais.

RISBAN s. m. (ri-sban). Fortif. Terre-plein garni de canons, pour servir à la défense d'un port : *Le* RISBAN *de Dunkerque*.

RISBECK ou **RIESBECK** (Gaspard), littérateur allemand, né à Hoechst, près de Francfort, en 1750, mort à Aarau (Suisse) en 1786. Le goût décidé qu'il avait pour les lettres et ses relations avec Gœthe, Klinger, Lenz, Wagner lui firent abandonner l'étude du droit pour mener une vie indépendante. Ayant dissipé rapidement sa fortune, il se fit acteur, joua avec assez de succès sur le théâtre de Kærntnerthor, à Vienne, et arrangea quelques pièces françaises et anglaises pour la scène allemande. En 1777, Risbeck se rendit à Saltzbourg, où il fut réduit, pour subsister, à se mettre aux gages des libraires. Les *Lettres sur les moines*, attribuées à La Roche, avaient fait sensation en Allemagne. Risbeck ajouta à cet ouvrage deux nouveaux volumes qui eurent un grand succès et fondèrent sa réputation. Appelé à Zurich par le libraire Orelli, il resta quelque temps dans cette ville, publia diverses traductions, rédigea le *Journal de Zurich* et commença la publication des *Lettres d'un voyageur français sur l'Allemagne* (1783, 2 vol. in-8°), ouvrage extrêmement remarquable et qui fit sensation. Malgré le brillant succès de cette œuvre, Risbeck, dévoré de chagrins et en proie à la plus noire mélancolie, cherchait dans les tavernes et au milieu des orgies des distractions qu'il ne trouvait pas. Il quitta Zurich et se retira à Aarau, où il écrivit une *Histoire de l'Allemagne*, à laquelle il mettait la dernière main quand il mourut, à l'âge de trente-six ans. Cette *Histoire* a été publiée à Zurich, en 1787, et continuée par Milbitter, professeur à Passau (1788-1789, 2 vol. in-8°).

RISBERME s. f. (ri-sbèr-me). Constr. Intervalle entre les pieux jointifs et le batardeau. ‖ Espace que l'on réserve au pied de la jetée d'un port ou d'un ouvrage hydraulique quelconque, pour en protéger les fondations.

— Fortif. Retraite garnie de fascinage, que l'on ménage au pied d'un mur de terre.

RISCHLING s. m. (ri-sklain). Vitic. Variété de raisin.

RISCLE, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. O.-N.-O. de Mirande, sur l'Adour; pop. aggl., 1,015 hab. — pop. tot., 1,752 hab.

RISCONTRE s. f. (ri-skon-tre). Banque. Opération par laquelle un créancier et un débiteur, à l'aide de payements fictifs, transfèrent leur créance ou leur dette à d'autres personnes dont ils étaient eux-mêmes débiteurs ou créanciers. ‖ On dit aussi VIREMENT.

RISDALE ou **RIXDALE** s. f. (ri-sda-le — allem. *Reichsthaler*, et holland. *Rycksdale*). Métrol. Monnaie usitée en Allemagne, en Suède et en Hollande, et qui vaut, suivant les pays, de 3 à 6 francs.

RISÉ, ÉE adj. (ri-zé — rad. *ris*). Mar. Dont les ris sont pris : *Le jour, nous forcions de voiles; nous courions, la nuit, sous les huniers* RISÉS, *virant de bord lorsque le temps était trop obscur.* (Bougainville.)

RISÉE s. f. (ri-zé — lat. *risus*, rire). Grands éclats de rire moqueur poussés par plusieurs personnes à la fois : *Ce fut une* RISÉE *générale. Cette naïveté fut accueillie par de grandes* RISÉES. *Alors on en fit de grandes* RISÉES, *et Brulette fut qualifiée de Josette en manière de sobriquet.* (G. Sand.)

— Par ext. Moquerie : *S'exposer à la* RISÉE *de tous. Il n'y a point d'objet si digne de* RISÉE *qu'un enfant hautain.* (J.-J. Rouss.) *Trop souvent les faiblesses de notre vie exposent à la* RISÉE *la force de nos doctrines.* (Chateaub.)

Le barbare aujourd'hui m'expose à leur *risée*.

RACINE.

‖ Objet de moquerie : *Combien de fois Isaïe a-t-il été la* RISÉE *du peuple!* (Boss.) *Une femme mondaine ne veut-elle pas encore plaire au monde lorsqu'elle n'en est plus que la* RISÉE *et le dégoût?* (Mass.) *La jalousie persécute la vérité, un lâche intérêt la sacrifie, l'indifférence la méprise et la tourne même en* RISÉE. (Mass.) *Votre abaissement sert de* RISÉE *à vos propos flatteurs.* (J.-J. Rouss.)

Sur le haut Hélicon leur reine méprisée
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la *risée*.

BOILEAU.

— Mar. Augmentation subite et momentanée de la force du vent : *Veiller à la* RISÉE. *Un bâtiment pourrait à peine être mieux préparé que nous le sommes à recevoir ces* RISÉES *d'Afrique.* (Defauconpret.) ‖ *Saluer la risée*, Baisser les voiles pendant une risée : *La risée prescrit la prudence à l'officier qui commande à la manœuvre; il commande à ses hommes : Veille à la risée! et se dispose à baisser les voiles à son passage, ce que les marins appellent* SALUER LA RISÉE. (J. Lecomte.)

— **Syn. Risée, dérision, ironie**, etc. V. DÉRISION.

RISER v. a. ou tr. (ri-zé — rad. *risée*). Mar. Amener, pour éviter l'effet d'une risée : RISER *les huniers*.

RISETTE s. f. (ri-zè-te — rad. *ris*). Fam. Petit rire naïf et gai : *Faire* RISETTE, *une* RISETTE. *Il n'est pas de rustre qui ne veuille caresser l'enfant, l'effaroucher ou lui demander une* RISETTE. (F. Soulié.) *Ah! voilà qu'elle me fait une* RISETTE *à cette heure! je n'ai plus la force de rien dire.* (A. Bourgeois.)

Risette ou les **Millions de la mansarde**, vaudeville, par M. E. About; représenté au Gymnase, le 8 août 1859. Cette petite pièce fut le premier succès de l'auteur au théâtre, pour lequel, malgré tout son esprit, son talent ne semble point fait. Elle n'obtint, à vrai dire, qu'un demi-succès et ne méritait pas mieux; encore le doit-elle à la romance devenue populaire, *Risette*, dans laquelle plus d'un critique a cru reconnaître l'inspiration de Francisque Sarcey, l'ami d'Edmond About. Le sujet n'a pas exigé grands frais d'imagination : Un commis de magasin, Antonin, a lu dans un journal qu'une jeune lingère, Louise Taboureau, vient d'hériter de trois millions; vite il s'est mis en quête, a découvert sa retraite et se propose de l'épouser en deux temps, avant que l'heureuse nouvelle lui soit parvenue. Le calcul était tout simple; son exécution présente une difficulté: Dans le logement de l'héritière habitent deux jeunes filles. Laquelle est Louise? On nomme l'une Evelina et l'autre Risette. La première est une vertu plus que douteuse, gourmande et commune; la seconde, une charmante grisette, jolie, modeste et sage. Tout se réunit pour faire supposer à Antonin qu'Evelina est Louise Taboureau, et il commence le siége de cette vertu démantelée; mais il ne peut se soustraire au charme de Risette, et, tant pis pour les millions, il épousera Risette. Comme dans tout bon vaudeville la vertu doit trouver sa récompense, c'est Risette qui se trouve être la riche héritière, et Antonin est également favorisé par la fortune et par l'amour.

Du style et beaucoup d'esprit semé sur ce canevas vulgaire en font une agréable petite pièce, à laquelle on ne peut guère reprocher que quelques trivialités affectées. Ainsi que nous l'avons déjà dit, sa vogue a tenu surtout à la romance de Risette, que nous transcrivons, et que la musique de Couder a contribué puissamment à populariser.

RISETTE.

PREMIER COUPLET.

A Paris, près de Pantin,
Je naquis un beau matin
De décembre.
Pour chasser le froid, la faim,
Nous n'avions ni feu ni pain
Dans la chambre.
Papa disait à maman :
Elle a mal pris son moment,
Ta fillette ;
Mais le soleil par les trous,
Du toit descendait chez nous,
Et de ses yeux les plus doux
Nous faisait à tous
Risette.

DEUXIÈME COUPLET.

Jusqu'à l'âge de seize ans
J'ai chiffonné des rubans
Pour les autres.
J'ai couronné d'un bonnet
Plus d'un front qui ne valait
Pas les nôtres.
Parfois avant de dormir,
J'ai soupé d'un gros soupir
Sans fourchette!
Mais pourquoi mouiller ses yeux?
On ne s'en porte pas mieux :
Au sort le plus rigoureux
J'ai fait en tous lieux
Risette.

TROISIÈME COUPLET.

Un monsieur m'offrit souvent
Son amour et son argent
Sans notaire!
Je ne me fâche de rien;
Mais il ferait aussi bien
De se taire!
Une fille comme nous
Ne porte pas de bijoux
Qu'on achète;
Mais celui que j'aimerai
Un jour je le conduirai
Chez le maire et le curé
Et je lui ferai
Risette.

Le refrain est spirituellement ramené à la fin pour clôturer la pièce :

Les mauvais jours ont fini;
Dieu d'un sourire a béni
La mansarde.
Pour que nous goûtions tous deux
Le bonheur qu'aux amoureux
Sa main garde;
Pour qu'à mon cœur comme au sien
Ce jour ne rappelle rien
Qu'il regrette,
Ah! messieurs, point de sifflets!
Mais à ce dernier couplet,
Mon bonheur sera parfait
Si vous avez fait
Risette.

RISIA s. m. (ri-zi-a). Mamm. Section du genre antilope, comprenant l'antilope à fourche, l'antilope palmée et le nil-gaut.

RISIBILITÉ s. f. ri-zi-bi-li-té — rad. *risible*). Caractère de ce qui est risible : *La* RISIBILITÉ *de ses grands airs.* ‖ Peu usité.

— Philos. Faculté de rire : *Dans l'ancienne philosophie scolastique, on regardait la* RISIBILITÉ *comme la faculté distinctive de l'homme.* (Acad.)

RISIBLE adj. (ri-zi-ble — du lat. *risus*, rire). Plaisant, capable d'exciter le rire : *Rendre* RISIBLE *ce qui ne l'est pas, c'est en quelque sorte rendre mauvais ce qui était bon.* (J. Joubert.) *Le mot* RISIBLE *signifie tout simplement ce qui fait rire, le mot ridicule désigne ce qui mérite d'être puni par des risées.* (Ch. Lévêque.) ‖ Digne de moquerie, ridicule : *En Angleterre, l'aristocratie existe à un degré impérieux et* RISIBLE *jusque dans la domesticité des maisons.* (J. Lecomte.)

Que *risible* est l'orgueil du poëte qui s'aime!
MILLEVOYE.

Tel rit d'une ruse d'amour,
Qui doit devenir à son tour
Le *risible* sujet d'une semblable histoire.
LA FONTAINE.

— Philos. Qui a la faculté de rire : *L'homme seul est un animal* RISIBLE. *L'homme, qui est un animal* RISIBLE, *est aussi un animal orgueilleux.* (Volt.)

— s. m. Ce qui est risible : *La matière du comique, ce n'est pas le* RISIBLE, *mais le ridicule.* (Ch. Lévêque.) *Le* RISIBLE *est quelque chose d'irrégulier et d'exceptionnel.* (L. Dumont.)

— **Syn. Risible, ridicule.** V. RIDICULE.

RISIBLEMENT adv. (ri-zi-ble-man — rad. *risible*). D'une façon risible, ridicule : *Etre* RISIBLEMENT *accoutré.*

RISILE s. m. (ri-zi-le). Agrafe de métal avec laquelle les femmes, au IXe siècle, attachaient leur voile au-dessus de l'oreille.

RISORIUS adj. m. (ri-zo-ri-uss. — mot lat. dérivé de *risor*, rieur). Anat. Se dit d'un petit muscle peaucier des lèvres, qui s'attache en avant à la face profonde de la peau des commissures et se confond en arrière avec le peaucier, dont il n'est qu'un faisceau : *Le muscle* RISORIUS *de Santorini.*

— Substantiv. : *Le* RISORIUS *de Santorini.*

RISQUABLE adj. (ri-ska-ble — rad. *risquer*). Que l'on peut risquer, hasarder avec quelque chance de succès ou sans grand inconvénient : *La somme n'est pas forte, elle n'est pas sûrement perdue, elle est donc* RISQUABLE. *Le mot est un peu étrange, mais il est* RISQUABLE.

— Qui fait courir des risques : *Si l'intérêt de l'argent devient plus haut, on aimera mieux le prêter que de le faire valoir, d'une manière plus pénible et plus* RISQUABLE, *dans les entreprises de culture, d'industrie et de commerce.* (Turgot.)

RISQUE s. m. (ri-ske — de l'esp. *risco*, écueil, rocher escarpé, qui vient du latin *resecare;* de *re*, préfixe, et de *secare*, couper. Comparez le suédois *skär*, écueil, de *skara*, couper. L'écueil constituant pour le marin le principal danger, on comprend facilement la transition de sens. Cette étymologie est appuyée par Diez sur le rapprochement du provençal moderne *rezegue*, danger, et *rezega*, couper; ce savant signale dans les dialectes de Milan et de Côme le mot *resega*, scie et danger). Péril, danger, inconvénient plutôt possible que probable : *L'habitude ne fait plus du péril qu'un* RISQUE. (E. de Gir.) *Entre plusieurs* RISQUES, *il faut choisir le moins éloigné et le plus à craindre.* (E. de Gir.)

— *Courir un risque*, Etre exposé à un danger, à un inconvénient : COURIR *de grands* RISQUES. *Vous* COUREZ RISQUE *de vous tromper. Je veux en* COURIR *le* RISQUE. *Un savant grammairien* COURT RISQUE *de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes.* (Fén.) *Si les plaisirs publics sont nécessaires aux Etats, l'autorité n'a que faire de s'en mêler; de tous les besoins publics, c'est celui qui* COURT *le moins de* RISQUE. (Mass.) *On* COURT *grand* RISQUE *de s'abuser, lorsque l'on compte sur le bien qu'un autre vous garde.* (Mol.) *Le plaisir est un luxe; pour en jouir, il faut que le nécessaire ne* COURE *aucun* RISQUE. (H. Beyle.) *Quand on a beaucoup de désirs, beaucoup de jeunesse et peu d'argent, on* COURT *grand* RISQUE *de faire des sottises.* (A. de Musset.) *Il en est des bonheurs comme des perdrix : quand on les vise de trop loin, on* COURT *grand* RISQUE *de ne pas les atteindre.* (A. Karr.) *Si vous ne savez faire œuvre de vos dix doigts, vous* COUREZ *grand* RISQUE *de mourir de faim.* (Proudh.)

— *Au risque de*, Au péril, au hasard de, en s'exposant à : *Faisons le bien tant que nous pourrons,* AU RISQUE DE *faire des ingrats.* (Bonnin.)

— *A tout risque*, A tout hasard, en s'exposant à toutes sortes d'accidents possibles : *Je vais chez lui,* À TOUT RISQUE.

— *Aux risques et périls; aux risques, périls et fortunes de*, En acceptant toutes les éventualités fâcheuses, sous la seule responsabilité de : *Entreprendre une affaire* À SES RISQUES ET PÉRILS. *C'est* AUX RISQUES, PÉRILS ET FORTUNES *de l'entrepreneur. Alors la France s'élance toute seule,* À SES RISQUES ET PÉRILS, *dans cet avenir où elle n'a plus de guide qu'elle-même.* (Ed. Quinet.) *C'est toujours* À SES RISQUES ET PÉRILS *que l'utopie se transforme en insurrection.* (V. Hugo.) *L'homme est fait pour agir* À SES RISQUES ET PÉRILS. (E. Laboulaye.)

— Banque. Nom donné par les compagnies d'assurance à tout objet assuré : *Aucun des* RISQUES *de la compagnie n'a eu, cette année, à recevoir d'indemnité.* ‖ *Risques de guerre*, Dommages qui peuvent résulter des opérations militaires en temps de guerre : *Les compagnies n'assurent pas contre les* RISQUES DE GUERRE.

— **Syn. Risque, danger, hasard,** etc. V. DANGER.

— **Encycl.** Jurispr. La question des *risques* est surtout importante dans les relations de vendeur à acheteur. Nous nous bornerons à l'étudier à ce seul point de vue. Aux termes de l'article 1138 du code civil, les *risques* de la chose vendue passent à l'acheteur dès que la vente est parfaite. En droit romain, la vente n'imposait pas au vendeur l'obligation de transférer la propriété. D'autre part, elle ne pouvait avoir par elle-même cet effet, car les jurisconsultes romains distinguaient nettement les modes de création des obligations et les modes des translations de la propriété. La vente était rangée dans la première classe et ne pouvait avoir d'autre résultat que de faire naître des obligations. Néanmoins, les *risques* de la chose vendue étaient à la charge de l'acheteur; seulement c'était en vertu d'un principe différent de celui qui est consacré dans l'article 1138. Aujourd'hui, l'acheteur court les *risques* dès le jour de la vente, parce qu'il devient propriétaire. En droit romain, il était tenu des *risques,* parce que l'obligation du vendeur ayant pour objet une chose déterminée dans son individualité, devait s'éteindre naturellement par la perte de la chose, sans que l'obligation de l'acheteur de payer le prix s'éteignît : la perte de la chose n'empêchant aucunement la réalisation de cette dernière obligation. Le droit français met les *risques* à la charge de l'acheteur en sa qualité de propriétaire; il nous faut donc, pour fixer les cas dans lesquels l'acheteur les supporte, indiquer dans quelles hypothèses l'acheteur devient propriétaire à la suite de la vente. Nous avons dit que la propriété de la chose vendue est transmise à l'acquéreur par le seul effet du consentement. Ce principe est vrai, en général, mais il subit certaines exceptions.

1° La propriété n'est pas transférée et par suite les *risques* ne sont pas à la charge de l'acheteur lorsque la vente a pour objet une chose *in genere*, c'est-à-dire qui n'est pas déterminée dans son individualité. C'est ce qui a lieu notamment pour les ventes de marchandises faites non en bloc, mais au compte, au poids ou à la mesure. Les *risques* et la propriété de ces marchandises ne passent à l'acquéreur qu'après qu'elles ont été comptées, pesées ou mesurées. L'article 1585 est ainsi conçu : « Lorsque des marchandises ne sont pas vendues en bloc, mais au poids, au compte ou à la mesure, la vente n'est point parfaite en ce sens que les choses vendues sont aux *risques* du vendeur jusqu'à ce qu'elles soient comptées, pesées ou mesurées; mais l'acheteur peut en demander ou la délivrance ou des dommages et intérêts, s'il y a lieu, en cas d'inexécution de l'engagement. » La disposition de cet article s'applique-t-elle à la vente de toute la marchandise contenue dans un vase déterminé ou déposée dans un lieu désigné, alors que cette vente a été faite au poids, au compte ou à la mesure? La question a soulevé quelques difficultés. M. Troplong a soutenu la négative en se basant sur les termes formels de l'article 1585. Nous admettrons, au contraire, que cette vente transfère immédiatement la propriété à l'acheteur et met les *risques* à sa charge. Cette solution, acceptée par des auteurs du plus grand mérite, notamment par Zachariæ et par ses commentateurs, Aubry et Rau, nous semble plus conforme aux principes qui ont dicté l'article 1585. Lorsque les rédacteurs de cet article ont dit que, dans les ventes au poids, au compte ou à la mesure, la propriété n'était pas transférée à l'acheteur par le seul effet du contrat, ils n'ont fait que constater ce qui résultait de la force même des choses. Il est de l'essence du droit de propriété d'avoir pour objet une chose déterminée; or, dans les ventes qui se font au poids, au compte ou à la mesure, il s'agit presque toujours de choses non déterminées quant à leur objet précis, par exemple ce sont des denrées, du blé à prendre dans une masse; c'est une quantité de vin, 100 litres, par exemple, à prendre dans un foudre qui contient 1,000 ou 1,500 litres. Dans tous ces cas, il est clair que les grains de blé ou le vin ne peuvent pas être séparés matériellement, si ce n'est par un mesurage; c'est seulement après cette opération qu'on saura quelle est la partie des céréales antérieurement comprise dans une masse plus considérable, ou du vin contenu dans un foudre, qui a été vendue et par conséquent qui appartient à l'acheteur. Mais les rédacteurs du code n'ont pas entendu poser une règle absolue et arbitraire. Il convient donc de limiter l'application de l'article 1585 au cas où le pesage, le mesurage ou le comptage sont nécessaires pour déterminer la chose vendue, et nullement au cas où, comme dans notre espèce, ces opérations n'ont d'autre but que de fixer l'étendue du prix.

2° La propriété n'est pas transférée ou plutôt cesse d'exister au profit de l'acheteur dans l'hypothèse prévue par l'article 1141. Voici la disposition de cet article : « Si la chose qu'on s'est obligé de donner ou délivrer à deux personnes successivement est purement mobilière, celle des deux qui en a été mise en possession réelle est préférée et en demeure propriétaire bien que son titre soit postérieur en date, pourvu toutefois que la possession soit de bonne foi. » Puisque le premier acheteur ne devient pas propriétaire, il n'est pas tenu des *risques* et il pourra répéter de son vendeur le prix qu'il lui a payé, même si la chose est venue à périr en tout ou en partie. Jusqu'ici nous avons supposé une vente pure et simple, mais la vente peut être faite aussi sous une condition. La condition est suspensive ou résolutoire. Elle est suspensive lorsque la réalisation de l'événement qui la constitue donne naissance à un rapport de droit; elle est résolutoire lorsque la réalisation de l'événement éteint rétroactivement un rapport de droit.

Envisageons les effets de la vente consentie sous une condition suspensive; nous examinerons ensuite les effets de la vente consentie sous une condition résolutoire : 1° Quels sont les effets d'une vente subordonnée à une condition suspensive? Les *risques* restent à la charge du vendeur. L'obligation de l'acheteur est censée n'avoir jamais existé faute de cause. Quels sont les effets d'une vente subordonnée à une condition résolutoire? La condition résolutoire venant à s'accomplir, l'obligation devrait être considérée comme n'ayant jamais existé. Les choses devraient être traitées comme s'il n'y avait pas eu de contrat; mais il en est autrement et les *risques* sont à la charge de l'acheteur : la raison en est que, lors de l'accomplissement de la condition, la chose vendue n'existant plus, la condition ne trouve pas d'appui et défaille faute d'objet.

RISQUÉ, ÉE (ri-ské) part. passé du v. Risquer. Exposé à un risque : *Une grosse fortune* RISQUÉE *dans le commerce.*

— Dont le succès n'est pas certain, qui pourrait bien ne pas réussir : *Une tentative* RISQUÉE. *Sa demande est un peu* RISQUÉE. ‖ Qui a quelque chose de douteux, qui n'est pas d'une valeur certaine, au point de vue du goût ou à tout autre : *Une expression un peu* RISQUÉE. *Ce tableau est original, peut-être trop original; le dessin, la couleur, la lumière, tout m'y semble* RISQUÉ. *Pardonnez-moi une expression effrontément* RISQUÉE, *mais j'ai rendu ma pensée.* (V. Hugo.) *Sa pose était assez disgracieuse et sa danse légèrement* RISQUÉE. (A. Paul.)

RISQUER v. a. ou tr. (ri-ské — rad. *risque*). Mettre en danger, hasarder, faire courir un risque à : RISQUER *sa fortune, sa vie, son honneur. L'homme* RISQUE *plus souvent et plus volontiers sa vie que les femmes; mais les femmes savent mieux dévouer la leur.* (Ste-Aulaire.) *Il y a un fripon futur dans l'homme qui* RISQUE *toute sa fortune sur une carte.* (Mme C. Bachi.)

Quand on n'a rien à perdre, on peut bien tout *risquer*.
L. LAYA.

On *risque* à trop parler ce qu'on gagne à se taire.
C. DELAVIGNE.

Qui tremble dès le port ne doit point s'embarquer,
Et pour gagner beaucoup il faut beaucoup *risquer*.
DESTOUCHES.

Cachons notre bonheur pour en jouir longtemps;
On le *risque* toujours quand on s'en glorifie.
VIENNET.

— Tenter avec risque : RISQUER *le combat.* RISQUER *le passage.* RISQUER *l'aventure. On se permet tout avec un homme faible, on n'ose rien* RISQUER *avec celui qui a de la fermeté.* (Grimm.) *L'homme qui se consacre à la manifestation de la vérité doit être prêt à tout* RISQUER *pour elle.* (Proudh.)

Le moment va sonner de *risquer* le grand coup.
V. HUGO.

Je ne veux pas *risquer* de nouvelles parties;
Il est temps de jeter ma misère aux orties.
C. DOUCET.

‖ S'exposer à : *Tel pour nous* A RISQUÉ *sa fortune qui ne* RISQUERAIT *pas un ridicule.* (Helvét.)

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les âpres chaleurs?
J.-B. ROUSSEAU.

— Aventurer, employer, émettre, produire au hasard d'un insuccès : RISQUER *un néologisme. Les enfants écoutent si peu les explications et les commentaires qu'il faut les* RISQUER *rarement.* (Mme Monmarson.)

— Absol. : *Agir, c'est* RISQUER; *toute action est un risque, et pour* RISQUER *il faut croire.* (St-Marc Gir.) *Il faut savoir* RISQUER *pour acquérir.* (E. de Gir.)

— *Risquer de*, Etre exposé à, courir le risque de : *Celui qui veut monter plus haut qu'il ne peut* RISQUE *à tout moment* DE *tomber plus bas qu'il n'était.* (De Jussieu.) *Raisonner sur tout, c'est* RISQUER *à coup sûr* DE *mal raisonner.* (Théry.) *Gagner, c'est* RISQUER DE *perdre.* (Vitet.) *En récompensant les braves, on* RISQUE *d'humilier les poltrons.* (Mme E. de Gir.) ‖ Pouvoir, être dans le cas de : *En vous y prenant ainsi, vous ne* RISQUEZ *pas* DE *réussir.*

— Loc. fam. *Risquer le paquet*, Tenter une chose hasardeuse :

Chacun dit, il est vrai, sus, sus,
Courons aux armes;
Chacun promet enfin de *risquer le paquet.*
LA FONTAINE

‖ *Risquer l'abordage*, Tenter l'aventure. Se dit surtout d'une rencontre hasardeuse, difficile, délicate, à laquelle on s'expose, rencontre que l'on compare à l'abordage de deux navires ennemis. ‖ *Risquer le tout pour le tout*, S'exposer à beaucoup perdre, en cherchant à gagner beaucoup.

— Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*, Toute entreprise suppose quelque péril, un succès ne peut s'obtenir sans quelque risque.

Se risquer v. pr. Etre risqué, hasardé, tenté : *L'affaire n'est pas sûre, mais elle peut* SE RISQUER.

— S'exposer à quelque péril ou à quelque inconvénient, tenter quelque chose d'audacieux : SE RISQUER *dans une entreprise.* SE RISQUER *au jeu. Vous ne* VOUS RISQUEZ *pas beaucoup. Si vous êtes si sûr de vous, vous pouvez* VOUS RISQUER, *et je vous promets mon assistance.* (Cazotte.) *Je ne me* SUIS *jamais* RISQUÉ *à apprendre un plaidoyer pour le réciter à l'audience.* (Dupin.) *Allons, au petit bonheur, je* ME RISQUE. (Scribe.) *Nous fûmes arrêtés là deux grandes heures, et quand il fut possible de* SE RISQUER *dehors, le soleil s'en allait grand train.* (G. Sand.)

— **Syn. Risquer, aventurer, hasarder.** V. AVENTURER.

RISQUE-TOUT s. m. Fam. Personne audacieuse ou hasardeuse : *C'est un* RISQUE-TOUT *qui ne recule devant rien.*

RISQUONS-TOUT, village belge, situé près de la frontière de France. Ce lieu a attaché son nom à une expédition malheureuse dont l'insuccès a été fort exploité contre le gouvernement provisoire de 1848, et en particulier contre Ledru-Rollin. Les Belges qui se trouvaient à Paris au moment de la révolution de Février voulurent tenter un mouvement analogue dans leur pays. Ils pensaient qu'il suffirait de leur présence en Belgique pour donner le signal impatiemment attendu et renverser le trône de Léopold. Aussi pendant quelque temps ne cessèrent-ils d'assiéger de leurs instances la mairie de Paris, le ministère de l'intérieur et la préfecture de police, qui distribuaient des secours aux plus nécessiteux. Organisés en légion, sous la présidence d'un commerçant en vin, M. Blervacq,

et d'un ancien officier au service de la Belgique, M. Fosses, ils promenaient leurs drapeaux à travers Paris, et affichaient hautement leurs vœux et leurs prétentions. Le 21 mars, ils se présentèrent en députation à l'Hôtel de ville, et réclamèrent, à mots couverts, il est vrai, une intervention de la France; puis ils annoncèrent dans la presse une réunion de l'association des démocrates belges, chez leur président, rue Menilmontant, à l'effet de fixer le jour du départ.

Pressé par eux, le maire de Paris consulta le ministre des affaires étrangères, qui répondit par le refus du gouvernement. Le préfet de police proposa au ministre de l'intérieur d'adjoindre à cette expédition les anciens gardes municipaux, troupe d'élite. M. Ledru-Rollin répliqua officiellement : « Le gouvernement français ne s'engagera dans aucune démarche de nature à inquiéter la Belgique, avec laquelle on est en bonnes relations; il accordera seulement le transport gratuit aux Belges qui voudront rentrer dans leur pays, mais sans intervenir autrement dans leurs affaires. » Il dit officieusement à ceux qui devaient accompagner la colonne : « Si, comme homme, j'approuve cette expédition. comme ministre je ne puis y prendre part. » Tels furent, suivant M. Garnier-Pagès, dont nous résumons le récit, les seuls secours dont il appuya cette ridicule entreprise. Il remit en outre un peu d'argent, 1,500 francs, aux chefs, et une lettre pour M. Delescluze, commissaire du département du Nord.

Le 24 mars au soir, 800 Belges partirent par la gare du Nord, sans armes. Par ordre du préfet de police, M. Mercier veillait à leur départ. M. Delescluze, informé de ce fait, croyant qu'il s'agissait d'ouvriers (nous suivons toujours le récit de M. Garnier-Pagès), et craignant leur dispersion dans le département où déjà des collisions avaient eu lieu contre les ouvriers étrangers, se transporta à Quiévrain pour s'entendre avec l'administration belge. Il ordonna que le train fût conduit à Quiévrain sans s'arrêter à la frontière. En arrivant à Valenciennes à quatre heures et demie du matin, voyant qu'au lieu de s'arrêter, le convoi était immédiatement remorqué, les Belges s'écrièrent : Nous sommes trahis ! et 200 ou 300 s'élancent des voitures; d'autres parviennent à descendre à Mouscron; 600 environ arrivent à Quiévrain, où, entourés par un bataillon belge, ils sont aussitôt arrêtés, et chacun est dirigé vers sa résidence; tel fut le premier acte du drame.

Le 25, 1,200 hommes partent de Paris en trois convois sous la direction de MM. Biervacq, Ch. Graux et Fosses, avec plusieurs élèves de l'Ecole polytechnique. Arrivés à Douai pendant la nuit, ils sont cantonnés à Séclin et dans les villages environnants; M. Delescluze et le général Négrier leur font distribuer des provisions.

En même temps, sollicité par M. Delescluze, qui réclamait des fusils pour armer la garde nationale, le ministre de la guerre lui envoyait le 26 l'ordre demandé. M. Delescluze chargea un des chefs de la colonne des Belges, M. Deron, élève de l'Ecole polytechnique, de remettre cet ordre au général Négrier. M. Deron distribua armes et munitions à ses hommes, et l'expédition se mit en marche le 26 à neuf heures du soir.

Arrivées au jour sur le territoire belge, les colonnes se trouvèrent tout à coup en présence des troupes belges. C'était près du petit village de Risquons-Tout. Le gouvernement belge suivait depuis trois jours pas à pas toutes les démarches des bandes insurrectionnelles, et 1,500 hommes étaient réunis sur le point menacé de la frontière. La lutte s'engagea. Durant deux heures, les envahisseurs postés derrière les haies, les murs et les maisons du village échangèrent résolûment le coup de feu avec les soldats éparpillés en tirailleurs. Faisant ensuite un suprême effort, ils se rassemblent, sortent du village, et s'avancent au pas de charge, drapeau déployé, aux cris de : « Vive la république belge ! » Mais des renforts accourent; l'artillerie tonne contre eux à mitraille. Ils finissent par se disperser et cherchent un refuge sur le territoire français. Le nombre des tués et blessés ne fut pas très-considérable; mais cette déplorable expédition servit de texte à toutes sortes d'accusations contre le gouvernement : les uns lui reprochèrent d'avoir favorisé cet essai de propagande armée, qu'ils présentèrent comme une tentative annexionniste; les autres, et parmi eux, la plupart des Belges qui avaient fait partie de l'expédition, accusèrent Ledru-Rollin, Delescluze et leurs chefs de trahison : on avait voulu, disaient-ils, se débarrasser d'eux, les sacrifier.

RISSA s. m. (ri-sa). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des mouettes, et ayant pour type la mouette tridactyle.

RISSAUT s. m. (ri-so). Pêche. Espèce d'épervier en usage en Provence.

RISSE s. f. (ri-se). Mar. Cordage avec lequel on attache une embarcation sur le pont. ‖ On dit plus ordinairement SAISINE.

RISSER v. a. ou tr. (ri-sé — rad. *risse*). Mar. Attacher avec des risses : RISSER *la chaloupe.* ‖ On dit plus ordinairement SAISIR.

RISSO (Antoine), naturaliste, né à Nice en 1777, mort en 1845. Reçu pharmacien en 1803, il exerça sa profession jusqu'en 1826, enseigna ensuite les sciences physiques au lycée de Nice et fut nommé, en 1832, professeur de chimie médicale à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de cette ville. Risso s'adonna principalement à l'étude de l'ichthyologie et découvrit un grand nombre d'espèces tout à fait inconnues ou sur lesquelles les zoologistes n'avaient que des notions erronées. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Ichthyologie de Nice* ou *Histoire naturelle des poissons du département des Alpes-Maritimes* (Paris, 1810, in-8°), avec 11 pl. représentant 40 poissons nouveaux; *Histoire naturelle des crustacés de la mer de Nice* (1813, in-8°, fig.); *Histoire naturelle des orangers*, en société avec A. Poiteau (1818-1822, in-4°, fig.); *Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale et particulièrement de celles des environs de Nice et des Alpes-Maritimes* (1826, 5 vol. in-8°, cartes et pl.). Risso travaillait à l'impression d'une *Histoire naturelle des figuiers*, en 2 volumes, lorsque sa mort en arrêta la continuation. Ce savant était membre de plusieurs sociétés scientifiques.

RISSOA s. m. (ri-so-a — de *Risso*, natur. de Nice). Moll. V. RISSOAIRE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des aurantiacées, comprenant des espèces qui croissent à Ceylan.

RISSOAIRE s. f. (ri-so-è-re — de *Risso*, natur. de Nice). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, voisin des mélanies, et comprenant une quarantaine d'espèces, dont plusieurs vivent sur nos côtes.

RISSOCHÉTON s. m. (ri-so-ké-ton). Entom. Syn. de BLAPSIDE.

RISSOLE s. f. (ri-so-le.— V. RISSOLER). Art culin. Sorte de pâtisserie faite soit de viande hachée, soit de poisson, d'œufs ou de légumes qu'on enveloppe de pâte feuilletée, et qu'on fait frire.

— Pêche. Filet à petites mailles dont on se sert, sur la Méditerranée, pour la pêche aux anchois.

— **Encycl.** *Rissoles de farce de volaille, de gibier* ou *de poisson.* On donne six tours de rouleau à de la pâte à feuilleter, afin de l'abaisser à 0m,003; on la coupe en ronds à l'aide d'un coupe-pâte cannelé de 0m,07 de diamètre, et sur chaque rond on place gros comme une grosse aveline de farce de volaille, de gibier ou de poisson. La pâte sera ensuite repliée sur elle-même, de façon à former des demi-ronds et à envelopper la farce; on mouille légèrement les bords de la pâte et on la soude; on jette ces *rissoles* dans une friture modérément chaude et on les sert sur une garniture de persil frit.

— *Rissoles à la Russe.* Délayez quatre œufs et deux cuillerées de farine; ajoutez-y un demi-verre de bonne crème, un grain de sel et une cuillerée de beurre tiède, mélangez bien le tout. Vous en versez une cuillerée dans une grande poêle légèrement beurrée, de façon que le fond de cette poêle soit bien masqué par la pâte. Lorsque vous jugez que le dessous a pris bonne couleur blond rougeâtre, vous retournez, faites cuire de la même façon l'autre côté et vous placez sur un grand plafond. On coupe en deux parties et on taille chaque partie en carré long; sur chaque carré vous placez une farce ou un hachis quelconque, soit de volaille, soit de gibier ou de poisson, ensuite, vous reployez la pâte frite de manière à bien envelopper la garniture; vous humectez les bords avec un peu de la pâte qui vous reste; vous trempez chaque *rissole* dans des œufs salés et battus; vous panez, c'est-à-dire que vous masquez avec de la mie de pain très-fine, vous faites frire de belle couleur et vous servez.

RISSOLÉ, ÉE (ri-so-lé) part. passé du v. Rissoler. Qui a pris, en se rôtissant, une couleur dorée : *Viande* RISSOLÉE, *bien* RISSOLÉE, *trop* RISSOLÉE.

— Fam. Hâlé, brûlé : *Un visage* RISSOLÉ *par le soleil. Une paysanne* RISSOLÉE.

— s. m. Viande fortement rissolée.

RISSOLER v. a. ou tr. (ri-so-lé. — Mahn croit que ce verbe est pour *roussoler* et vient de *roux*, comme l'italien *rosolare* de *rosso.* Diez rejette cette explication et rapporte le mot français à un radical germanique répondant au danois *riste*, islandais, suédois *rist*, rôt, sans doute de la même famille que l'ancien haut allemand *rostjan*, rôtir, griller, anglo-saxon *girostan*, scandinave *rosta*, allemand *rösten*). Faire cuire de façon à donner une couleur dorée, un peu brune : RISSOLER *une volaille.*

— Fam. Brunir : *Le soleil vous* A *quelque peu* RISSOLÉ.

Se rissoler v. pr. Prendre, par la cuisson, une couleur dorée un peu brune : *Ce rôti commence à* SE RISSOLER.

— Avec suppression du pronom : *Faire* RISSOLER *des viandes. Laisser* RISSOLER *un rôti.*

RISSOLETTE s. f. (ri-so-lè-te — rad. *rissoler*). Art culin. Rôtie de pain couverte de viande hachée, que l'on passe au four.

RISSON s. m. (ri-son). Mar. Grappin à quatre branches.

RIST (Jean), poëte allemand, né à Pinneberg, près de Hambourg, en 1607, mort en 1667. Il étudia la théologie en Allemagne et en Hollande, devint pasteur à Wedel sur l'Elbe, puis comte palatin et conseiller ecclésiastique. Rist fut un poëte des plus féconds et des plus populaires de son temps; il fonda, en 1660, une société littéraire, l'*Ordre du cygne*, dissoute après sa mort. Au nombre de ses ouvrages latins, on cite : *Hortus poeticus* (Hambourg, 1638, in-8°); *Theatrum poeticum* (1646, in-8°), et parmi ses productions en allemand : *Chants du ciel* (1643-1657, in-8°); *Musique domestique et journalière d'un chrétien* (1654, in-8°); le *Mépris de la vanité* (1658, in-8°); *Paradis musical des âmes* (1660-1662, 2 vol. in-8°).

RISTE s. m. (ri-ste). Anc. cost. Collet de linge posé par-dessus le pourpoint, comme en portaient les reîtres.

— Anc. comm. Sorte de fil de chanvre qu'on fabriquait dans le Midi. ‖ Toile qu'on fabriquait avec ce fil.

RISTELHÜBER (Paul), littérateur français, né à Strasbourg en 1834. Il est le fils d'un médecin de talent qui l'envoya faire ses études à Paris. Après s'être fait recevoir licencié ès lettres, M. Ristelhüber retourna dans sa ville natale, où il s'est adonné avec succès à des travaux littéraires. On lui doit : *Bouquet de lieders* (1856, in-12), traduit de l'allemand, sous le pseudonyme de Paul de Lacour; *Intermezzo* (1857), traduit de Henri Heine; *Héro et Léandre* (1859), traduit en vers; *Marie Stuart*, drame en vers, imité de Schiller (1859, in-12); *Faust*, de Gœthe, arrangé pour la scène française (1861); *Faust dans l'histoire et dans la légende* (1863, in-8°); *Rhythmes et refrains* (1864, in-8°), poésies; une édition améliorée de l'*Alsace ancienne et moderne*, de Baquol (1865, in-8°); *Lettre sur les archives de la ville de Strasbourg* (1866, in-8°); *Bibliographie alsacienne* (1869-1873, 5 vol. in-8°); l'*Assassinat de Rastadt* (1870, in-8°), etc. Citons encore : *Liber Vagatorum*, ou *Livre des gueux*, traduit de l'allemand (1862, in-12).

RISTELLE s. m. (ri-stè-le). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques.

RISTE-PERLE s. f. (ri-ste-pèr-le). Mamm. Nom vulgaire d'une dauphinelle.

RISTITCH (Jean), homme d'Etat serbe, né à Kragouïevatz en 1830. Après avoir fait ses études en Allemagne et à Paris, il retourna dans son pays, obtint un emploi au ministère de l'intérieur, où il devint chef de division, puis fit partie, comme secrétaire, en 1860, d'une mission diplomatique envoyée par le prince Miloch à Constantinople. Le talent dont il fit preuve lui valut d'être nommé peu après chef de cette mission, et à ce titre il parvint non-seulement à empêcher un conflit prêt à s'élever entre la Porte et la Serbie, mais encore à faire évacuer par les Turcs les forteresses qu'ils occupaient en Serbie. Cette dernière négociation rendit M. Ristitch très-populaire dans son pays, et le prince Michel n'hésita point à appeler le jeune diplomate au poste de ministre des affaires étrangères et de président du conseil lors de la retraite de Garaschanine. Ristitch garda fort peu de temps ces fonctions. N'ayant pu faire dans le personnel de son administration des changements qu'il jugeait nécessaires, il donna sa démission, ce qui augmenta encore sa popularité. Lorsque le prince Michel eut été assassiné (1868), M. Ristitch fut appelé à faire partie du conseil de régence chargé de gouverner pendant la minorité de Milano. Il conserva ces fonctions jusqu'au mois d'août 1872, époque où ce prince fut déclaré majeur. Dans le nouveau cabinet qui fut alors constitué, M. Ristitch reçut le portefeuille des affaires étrangères et continua à se montrer un habile diplomate. Après la mort de Blazuavatz, son ancien collègue à la régence, il lui succéda comme président du conseil des ministres et garda son portefeuille (11 avril 1873). Quelques jours après, il se rendit à Vienne, sous le prétexte d'annoncer à l'empereur d'Autriche la visite du prince Milano, au mois de mai suivant, pendant l'Exposition, mais surtout pour traiter directement avec le comte Andrassy des questions pendantes entre la Serbie et la Turquie, notamment la question du raccordement des chemins de fer et celle du Petit-Zwornick. Attaché notoirement depuis longtemps aux idées panslavistes, très-favorable à la politique russe, ayant sur la question d'Orient des vues opposées au cabinet de Vienne, M. Ristitch se trouva en butte à certaines difficultés diplomatiques qui le décidèrent à donner sa démission (3 novembre 1873); il fut alors remplacé à la tête du conseil par M. Marinovitch, dont les idées, en matière de politique étrangère, n'avaient aucune tendance accusée. A l'occasion de sa retraite, le prince Milano lui écrivit une lettre pour le remercier de ses éminents services. Ce remarquable homme d'Etat s'est occupé pendant ses loisirs de travaux littéraires, qui sont très-appréciés dans son pays.

RISTORI (Mme Adélaïde), marquise CAPRANICA DEL GRILLO, célèbre tragédienne italienne, née à Cividale (Frioul) en 1821. Fille de pauvres acteurs, elle figura tout enfant dans diverses pièces et, dès l'âge de quatre ans, elle apprit de petits rôles. En 1835, Adélaïde joua pour la première fois *Francesca di Rimini* et les *Deux fantômes*, pièce imitée du français. Engagée l'année suivante dans la troupe sarde, une des premières d'Italie, elle y rencontra Carlotta Marchionni, la célèbre actrice, qui la prit en amitié et lui donna de précieux conseils. A l'âge de vingt ans, Mme Ristori entra au théâtre de Parme, où elle fut l'émule souvent heureuse d'Antoniella Rabotti. Elle fut ensuite appelée à Livourne, et obtint dans cette ville de grands succès dans les pièces de Goldoni, où elle remplissait alors les rôles de jeune première. Ses succès étaient déjà si grands que Gherardi dei Festa écrivit pour elle une pièce de circonstance, intitulée *Il Regno d'Adelaide.* Elle commençait aussi à s'essayer dans le drame et dans la tragédie, où les premières leçons lui furent données par Carolina Internari. Belle, fêtée, adorée de tous, Adélaïde Ristori inspira bientôt une violente passion au jeune marquis Capranica del Grillo, qu'elle épousa en 1847. Ce mariage interrompit quelque temps ses représentations dramatiques. Pour plaire à sa nouvelle famille, elle renonça ou parut renoncer à son art; mais, dans une représentation au profit d'un malheureux directeur de théâtre, elle obtint un triomphe si éclatant, que l'orgueil de caste dut se taire devant le génie de la grande artiste, et qu'elle redevint l'idole du public italien. Elle commença d'abord par former elle-même une troupe qu'elle dirigea quelque temps; puis elle accepta un engagement dans la troupe du célèbre acteur Domeniconi où, avec les conseils de Carolina Internari, elle étudia les principaux rôles de la tragédie italienne, et, entre autres, celui de *Myrrha*, d'Alfieri, qui est resté son triomphe. Elle débuta dans cette pièce à Rome en 1849, au moment où la ville fut assiégée par les troupes françaises. La tragédie réelle qui se jouait alors aux portes de la ville fit tort à celle de la scène et les représentations cessèrent. Mme Ristori se montra dans cette circonstance aussi bonne citoyenne qu'elle était grande artiste et elle alla soigner les blessés. L'année suivante, elle put reprendre le cours de ses représentations si brusquement interrompues et, outre *Myrrha*, elle joua *Rosemonde, Octavie* et *Antigone*, également d'Alfieri. Elle rentra ensuite dans cette troupe sarde qui avait eu la primeur de son talent et se fit applaudir encore dans *Francesca di Rimini*, son premier rôle, dans *Maria Stuarda* et *Pia dei Tolomei.* Lorsque Mme Ristori vint à Paris en 1855, elle y obtint dans ces rôles le succès le plus éclatant. Alexandre Dumas, Lamartine et les littérateurs les plus connus lui adressèrent des louanges. Le Théâtre-Français lui proposa même un engagement, qu'elle eut le bon sens de refuser. L'année suivante, elle joua la *Médée* de M. Legouvé, traduite en italien par Montanelli, et *Camma*, pièce inédite de ce dernier. En 1857, Mme Ristori, dont la réputation était devenue européenne, alla en Espagne, où les mêmes applaudissements l'accueillirent.

L'année suivante, elle revint à Paris et elle joua *Phèdre* traduite en italien. Son succès fut grand, mais cependant il n'éclipsa pas celui de Rachel. Quelque temps après, elle s'essaya pour la première fois à déclamer en français sur notre première scène. On la vit en 1860 à La Haye, et à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1861, où l'enthousiasme moscovite dépassa celui des Italiens eux-mêmes (1861). Mme Ristori revint ensuite à Paris et elle joua à l'Odéon, dans notre langue, *Béatrix* ou la *Madone de l'art*, de M. Legouvé. Malgré les éloges qui lui furent prodigués, les vrais amis de son talent regrettèrent cette incursion dans une langue étrangère, et le jour où Mme Ristori consentit à jouer en français, elle oublia son intelligent refus de jouer sur la scène française. Depuis cette époque, Mme Ristori a parcouru toute l'Europe littéraire; à Berlin, en 1862, le roi de Prusse lui décerna la médaille destinée à récompenser le mérite artistique. Elle fut non moins bien accueillie en 1864 à Constantinople, où le sultan lui fit les plus riches présents. Au printemps de 1865, la grande tragédienne est revenue jouer au Vaudeville la *Béatrix*, de M. Legouvé; mais, quoique fort bien accueillie, elle n'a plus excité ces transports d'enthousiasme avec lesquels elle avait été précédemment reçue. La curiosité satisfaite, l'admiration raisonnable avait pris la place de l'engouement et l'on commençait à trouver que le diamant n'était pas sans défaut. Après avoir joué de nouveau en juin 1866, au Théâtre-Lyrique, les rôles de Marie Stuart et de Médée, Mme Ristori partit pour les Etats-Unis, où elle reçut des ovations enthousiastes et obtint un non moins colossal succès d'argent. Elle visita ensuite le Brésil, la Plata, la confédération Argentine, etc., puis revint en Italie. Depuis cette époque, Mme Ristori a fait de nouvelles excursions en Europe et dans le nouveau monde. Elle donnait des représentations au Chili en août 1874, lorsqu'elle intervint avec succès auprès du président de la république pour obtenir la commutation de peine de Muñoz, condamné à mort. Mme Ristori a un talent essentiellement dramatique, qui diffère absolument du talent de Rachel, à laquelle on voulut l'opposer lorsqu'elle vint jouer pour la première fois en France. Si Rachel avait un art plus savant, plus contenu, plus plastique, Mme Ristori a plus de spontanéité, plus de sensibilité profonde et communicative, plus de vivacité et d'expansion. Son talent souple, souvent inégal, livrant beaucoup à

l'imprévu, a plus de variété et passe avec la plus grande facilité de l'émotion tragique au ton de la comédie. Comme femme, elle a su gagner les sympathies les plus vives, l'estime unverselle. Pleine d'amour pour son pays, elle n'a cessé d'être une patriote ardente et, dans une curieuse lettre datée du 20 avril 1861, Cavour la félicitait de ses efforts pour concilier à la grande œuvre de l'unité italienne les sympathies de toutes les personnes distinguées avec qui elle se trouvait en relation en France.

RISTORNE s. f. (ri-stor-ne — ital. *ristorno;* de *ristornare*, retourner). Comm. Annulation d'une police d'assurance qui fait double emploi avec une police antérieure ou qui se trouve sans objet : *Ce navire était déjà assuré à Boston, quand on l'a fait assurer au Havre; il y a lieu à* RISTORNE *sur la police de France.* (Acad.) ‖ Diminution sur la somme que l'armateur a fait assurer, lorsque l'avis de chargement qui a déterminé cette somme en a exagéré la valeur. ‖ On dit aussi RISTOURNE.

RISTORNER v. a. ou tr. (ri-stor-né — rad. *ristorne*). Comm. Annuler par une ristorne : RISTORNER *une police d'assurance.* ‖ Reporter d'un compte à un autre : RISTORNER *un article.*

RISUEÑO (Joseph), peintre et sculpteur espagnol, né à Grenade en 1652, mort dans la même ville en 1721. Elève d'Alphonse Cano, il adopta comme peintre la couleur de son maître; comme sculpteur, il s'appropria la hardiesse de son ciseau. Risueño professa longtemps à l'Académie de Grenade et plusieurs des églises de cette ville possèdent de lui des tableaux ou des statues. Palomino ayant été chargé en 1712 de décorer la chartreuse de Grenade, remarqua le talent de Risueño et se l'adjoignit pour l'exécution de ses travaux. Il s'acquitta de sa tâche d'une manière tellement supérieure que Palomino le proclama le plus grand dessinateur de l'Andalousie.

RISUM TENEATIS ? (*Pourriez-vous ne pas rire?*) Après avoir tracé le portrait d'un monstre grotesque, auquel, dans sa pensée, Horace (*Art poétique*, v. 5) compare un mauvais poëme, il termine par ce vers :

Spectatum admissi, risum teneatis, amici?

« Devant un tel spectacle, ô mes amis, pourriez-vous ne pas rire? »

« Ce Lhomond fut un cuistre, particulièrement répulsif aux jeunes gens de huit à quinze ans; après avoir eu l'imprudence d'écrire dans un affreux bouquin que le masculin était plus noble que le féminin, il crut atténuer sa sottise en ajoutant que le féminin était plus noble que le neutre! *Risum teneatis?* »

TOUSSENEL.

« Déjà, malgré son incalculable richesse, les vices de la civilisation d'où la société américaine est sortie la ressaisissent à l'envi : le prolétariat s'y développe, le paupérisme commence à sévir. En revanche, l'Amérique a donné les tables tournantes et les mormons : *Risum teneatis..?* Mais, non, ne riez pas : l'Amérique sent son mal et s'agite. »

PROUDHON.

RIT ou **RITE** s. m. (ritt ou ri-te — du latin *ritus*, qui représente exactement le sanscrit *ritu*, ordre, coutume et aussi saison, temps déterminé, moment fixé pour les cérémonies et les fêtes. Il est possible que le latin *ritus* se rattache à *ritu* dans l'acception d'ordre, coutume, manière, mode, mais il est plus probable qu'il se rapporte à la signification de temps déterminé pour les cérémonies et les fêtes; *ritu* est également représenté dans cette acception par l'irlandais *lith, litheas*, fête, armoricain *lit, lid*, usage réglé pour les cérémonies religieuses ou politiques, réjouissance, d'où *lita, lida*, célébrer). Ordre ou ensemble des cérémonies religieuses déterminé par l'autorité compétente : *La religion des païens était fondée sur les réponses des oracles : c'est de là que dérivaient toutes leurs cérémonies, leurs sacrifices, leurs* RITES. (Machiavel.) *Le peuple a été amené à penser qu'un* RIT *pieux ne dédiait personne au trône.* (Chateaub.) *Dans les âges les plus fervents, les chrétiens pratiquaient encore quelques* RITES *du culte des faux dieux.* (Chateaub.) *Dans la plupart des religions, la vertu des* RITES *a été plus exaltée que la puissance de la divinité.* (A. Maury.) *Dès que le culte a un cérémonial et des* RITES, *il coûte quelque chose à la liberté.* (J. Simon.) ‖ Se dit particulièrement des cérémonies religieuses différemment réglées selon les diverses communions ou les diverses Eglises chrétiennes : *Le* RIT *catholique, grec, luthérien. Le* RIT *romain, espagnol. Le* RIT *parisien. Il n'y a point de religion russe; il y a une religion grecque, dans laquelle existe un* RIT *slavon.* (H. Martin.)

— Ordre ou ensemble de cérémonies quelconques : *Les* RITES *maçonniques.*

— A signifié Usage, coutume : *C'est le* RIT *ancien en Flandre de porter armures plus qu'en France.* (Beaumanoir.)

— *Congrégation des rites*, Congrégation romaine qui est chargée de régler toutes les questions relatives aux cérémonies du culte.

— *Tribunal des rites*, Tribunal chinois chargé de régler les cérémonies religieuses, l'étiquette de la cour, l'ordonnance des fêtes publiques.

— Rem. La forme *rit* n'a pas de pluriel; on dit toujours *rites* au pluriel.

— Encycl. Liturg. V. LITURGIE.

— *Tribunal des rites en Chine.* Le tribunal des *rites* se compose de mandarins et de lettrés; sa destination est de veiller à ce que la religion soit respectée et surtout à ce que nulle hérésie ne s'introduise dans l'empire.

Ce tribunal est, dit-on, presque aussi ancien que la monarchie; les mandarins et les « lettrés, » qui en ont fait successivement partie, de beaucoup supérieurs aux superstitions des bonzes et du peuple, ont toujours réussi à empêcher les prêtres d'établir de nouveaux cultes, de changer l'ancien et d'altérer le dogme. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est bien différente de celle du vulgaire.

Le tribunal des *rites* a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts et les sciences sont sous sa direction et c'est lui qui examine les candidats au titre de lettré. Il vote les dépenses nécessaires à l'entretien des temples et aux sacrifices; enfin, c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers et qui règle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* en chinois.

Nos missionnaires ont souvent été contrecarrés dans leur œuvre de propagande par ce tribunal célèbre, qui ne les a guère épargnés; mais, tout en le trouvant abominable en Chine, ils n'en ont pas moins émis l'avis qu'il serait utile d'en établir de semblables en Europe.

— Fr.-maçonn. *Rite écossais ancien et accepté.* Ce *rite* maçonnique, connu aussi sous le nom de *maçonnerie des hauts grades* et dont dépendent environ sept cent cinquante loges, partage inégalement la suprématie en France avec le Grand Orient. Il est dirigé, dans chaque pays, par un suprême conseil. Son titre est contestable. Nous avons essayé de prouver, à l'article ÉCOSSISME, qu'il n'est pas écossais; qu'il n'a été introduit en Ecosse qu'en 1846. Il n'est pas ancien, puisque, suivant sa propre légende, il date seulement de 1786. Il a été organisé exactement la même année que le *rite* français du Grand Orient, que le suprême conseil qualifie de *rite* moderne. Enfin, il n'est accepté que par une très-minime portion des maçons répandus sur les deux hémisphères. Ce nom d'*ancien et accepté*, il l'a emprunté à un autre *rite :* lorsque la grande loge d'Angleterre se divisa en deux factions rivales (1739), l'un des partis se dénomma *ancient and accepted masons*, pour indiquer qu'il continuait seul les anciennes traditions maçonniques, altérées par l'autre parti, qu'il appelait les *maçons modernes*. Voici, d'après ses propres historiens, la genèse du *rite* écossais ancien et accepté : « Il résulte de documents authentiques que l'établissement des *sublimes et ineffables* degrés de la maçonnerie eut lieu, en Ecosse, en France et en Prusse, immédiatement après la première croisade; mais, *par l'effet de circonstances qui ne nous sont pas connues*, ils furent négligés de 1648 à 1744. Alors, un gentilhomme écossais visita la France et rétablit la loge de Perfection à Bordeaux... »

Les documents authentiques établissant l'existence de cette franc-maçonnerie à l'époque de la première croisade n'ont jamais été fournis, et il semble prouvé, au contraire, que la maçonnerie des hauts grades a eu pour premier fondateur le chevalier baron de Ramsay et pour patrie la France, en 1728. Quant à l'introduction des grades de la maçonnerie de perfection en Prusse, c'est en 1757 qu'elle eut lieu, et ce fut un gentilhomme français, le marquis de Bernez, qui l'accomplit. D'après les historiens du *rite* écossais, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume aurait été reconnu, en 1761, comme chef des *sublimes et ineffables* degrés de la maçonnerie sur les deux hémisphères; Charles, prince héréditaire de Suède, grand commandeur et protecteur des maçons suédois; Louis de Bourbon, le duc de Chartres et le cardinal de Rohan auraient eu la même qualité en France. Les grandes constitutions de cette maçonnerie auraient finalement été ratifiées à Berlin, le 25 octobre 1762, et là fut organisé le *rite* de perfection avec ses 25 degrés; puis Frédéric, prévoyant les difficultés qui s'élèveraient, à sa mort, sur le choix d'un successeur au gouvernement de ce *rite*, aurait créé le 33e degré, formant un conseil pour chaque nation, et lui aurait attribué toutes les prérogatives et tous les pouvoirs maçonniques, par les nouvelles grandes constitutions datées du 1er mars 1786, l'année même de sa mort (17 août 1786). Or, il a été établi par les historiens francs-maçons de l'Allemagne, avec un grand luxe de critique et de pièces probantes, que jamais Frédéric n'a pratiqué cette maçonnerie des hauts grades; qu'il était antipathique aux degrés supérieurs; que, de plus, il s'était éloigné de tous travaux maçonniques longtemps avant l'époque où on le fait ratifier les premières grandes constitutions du *rite* de perfection en 25 degrés. M. Rebold, écrivain français d'origine allemande, a compulsé tous les auteurs allemands qui ont traité cette question, et voici ce qu'il en dit dans son *Histoire des trois grandes loges :* « Le roi Frédéric de Prusse fut initié à la maçonnerie le 15 août 1738, à Brunswick, étant alors prince royal. La loge Aux-Trois-Globes, à Berlin, fondée par des artistes français qu'il avait appelés en Prusse, fut élevée par lui au rang de grande loge en 1744. Il fut nommé grand maître, dignité qu'il exerça jusqu'en 1747 (on continua néanmoins de le porter comme tel sur le tableau de la grande loge Aux-Trois-Globes jusqu'en 1755). Depuis cette époque (1747), il ne s'occupa plus activement de maçonnerie. Dans ses entretiens avec quelques frères qui dirigeaient la loge Aux-Trois-Globes et qui le tenaient au courant de ce qui se passait, il continua de montrer de l'attachement pour l'institution; mais lorsque les différents nouveaux systèmes, apportés par le marquis de Berny (Bernez) et par les officiers de l'armée de Broglie, s'infiltrèrent dans les loges d'Allemagne, il se montra ennemi de ces innovations et exprima son dédain pour ces hauts grades à sa manière, en termes durs, avertissant qu'ils seraient un jour la source de discordes entre les loges et les systèmes... Le roi Frédéric ne s'occupa plus du tout de maçonnerie dans les trente dernières années de son règne, fait notoire et prouvé par les procès-verbaux des grandes loges de Berlin. »

M. Le Blanc de Marconnay, qui a publié divers articles sur la maçonnerie des hauts grades, ayant désiré s'éclairer aussi à Berlin même sur l'origine prussienne du *rite* écossais ancien et accepté en 33 degrés, reçut de la loge Aux-Trois-Globes, le 17 août 1733, la déclaration à laquelle M. Rebold fait allusion et dans laquelle on trouve les passages suivants : « Quant aux opinions existant chez vous, nous vous instruisons que Frédéric le Grand est en partie créateur du système que notre loge a adopté, mais ne s'est jamais mêlé d'ordonner dans ses affaires et de prescrire des lois aux maçons, auxquels il a accordé protection dans ses Etats. La grande loge en elle-même ne s'occupe que des degrés bleus de Saint-Jean. Un comité particulier, composé de membres élus par les frères et nommé Suprême Orient intérieur, dirige les travaux des degrés supérieurs, qui ne vont pas au delà de sept. La loge écossaise de ce sénat supérieur, présidée par un Ecossais supérieur, se répand sur toutes les loges écossaises unies aux loges de Saint-Jean et font un total avec toutes. C'est l'état des choses, et tout ce qui est raconté chez vous des prescriptions de Frédéric le Grand et d'un sénat supérieur qui doit exister est sans fondement. »

Il devait y avoir déjà des sceptiques en France en 1815; car un auteur maçonnique rapporte qu'à cette époque on reçut à Paris aux hauts degrés du *rite* écossais ancien et accepté des officiers prussiens, anciens maçons des loges prussiennes et qui n'avaient aucune connaissance de l'existence de ce *rite* dans leur pays. (Vassal, *Essai historique sur l'institution du rite écossais, etc.;* Paris, 1827, page 21.)

Ajoutons que jamais les grands maîtres français ne connurent ni la suprématie de Frédéric sur la maçonnerie de perfection, ni la délégation de pouvoir que ce souverain leur aurait faite, et qu'on n'en a jamais rien su en France jusqu'en 1804, époque à laquelle ce *rite* arriva... d'Amérique.

C'est, en effet, d'Amérique que vint en France, vers 1804, ce *rite* écossais, d'origine prétendue prussienne. Voici l'explication donnée à cette émigration américaine par les historiens du *rite*. En 1761, un juif, nommé Stephen Morin, qui possédait les plus hauts grades maçonniques connus en France à cette époque, partit pour l'Amérique du Nord, muni d'un diplôme qui lui avait été délivré à Paris par les chefs de la maçonnerie de perfection et qui lui conférait la qualité de grand inspecteur de cette maçonnerie dans le nouveau monde et dans toutes les contrées où il l'établirait. Ce maçon reçut successivement communication des grandes constitutions de 1762 et de 1786, et il propagea en Amérique le *rite* écossais ancien et accepté, d'après ces mêmes constitutions. Il fonda à Charlestown un conseil du 33e degré, et le comte de Grasse-Tilly, colon français de Saint-Domingue, fut reçu dans ce conseil en 1799, s'étant réfugié en Amérique à la suite de la révolte des noirs. La France espérait reconquérir sa colonie, et le comte de Grasse-Tilly, partageant cette espérance, obtint du conseil du 33e degré de Charlestown une patente qui le nommait grand commandeur de ce *rite* pour les îles françaises du Vent et sous le Vent. La perte définitive de la colonie de Saint-Domingue ayant ramené le comte de Grasse en France, il y apporta sa patente, datée du 21 février 1802. Il usa des prérogatives attachées au 33e degré pour constituer à Paris un suprême conseil du 33e degré, lequel, à son tour, a fondé des suprêmes conseils dans tous les pays des deux hémisphères qui ont voulu les accepter.

Puisque personne, en Europe, ne connaissait le *rite* écossais ancien et accepté avant que le comte de Grasse-Tilly l'apportât d'Amérique, il est légitime de penser qu'il a été inventé en Amérique, pays où la fable des grandes constitutions de Frédéric devait difficilement trouver des contradicteurs. D'ailleurs, comment se fait-il que Stephen Morin parte de France chargé par des maçons français d'une mission de grand inspecteur, qui n'est pas un grade, mais une fonction, et que Frédéric pense, à Berlin, en 1786, à choisir le même nom de grand inspecteur pour en faire le 33e degré du *rite* écossais? N'est-il pas plus naturel de croire que Stephen Morin ou ses successeurs ont opéré eux-mêmes cette transformation, si simple quand on la prend en Amérique, si extraordinaire quand on la cherche à Berlin? Pour les historiens sérieux de la franc-maçonnerie, Clavel, Ragon, Vassal, Rebold, Jouaust, Th. Juge, etc., il n'y a plus aujourd'hui aucun doute que les faits ne se soient ainsi passés et que l'histoire apocryphe de l'origine du *rite* écossais ancien et accepté ne soit entièrement controuvée. Ragon et Vassal, qui étaient contemporains de l'introduction de ce *rite* en France, accusent nettement le comte de Grasse-Tilly d'avoir remanié ses rituels à Paris même, aidé d'un homme de lettres nommé Bailhache, qui était aussi franc-maçon. On mit à contribution plusieurs *rites*, et celui qui fournit le plus grand nombre de grades fut le *rite* templier; le 33e degré n'est lui-même qu'un grade templier. Si du moins tant de travaux et de combinaisons avaient eu pour but la splendeur de l'ordre ou l'instruction des maçons, on applaudirait au zèle infatigable des novateurs; mais le comte de Grasse exploita ce *rite* de telle sorte que les hauts grades écossais furent bientôt mis à prix d'argent; tout maçon, quel qu'il fût, y eut des droits d'autant plus fondés, qu'il ne fallait que satisfaire à une rétribution pour les obtenir. Le *rite* écossais est d'ailleurs calqué sur le *rite* de perfection, auquel il ajoute 8 degrés. Si l'on fait une récapitulation comparative, on trouve que le nombre des degrés pareils dans les deux systèmes est de 22; le nombre de grades composés ou arrangés par les inventeurs du 33e est de 9; puis, ils ont pris dans d'autres régimes (l'écossais de Saint-André et le Souverain-Tribunal) 2 grades. Total des degrés, 33, dans lesquels le 31e et le 32e sont le 25e et le dernier de la septième classe, suivant l'ancienne nomenclature. Quant au 33e, ce n'est pas, à proprement dire, un grade : c'est une charge, une dignité.

« Nous avons exposé, à l'article GRAND ORIENT, les luttes incessantes du *rite* écossais, représenté par son suprême conseil, avec le Grand Orient de France.

Le reproche que l'on a pu faire autrefois au *rite* écossais d'avoir institué les hauts grades et d'avoir spéculé sur la vanité humaine, toujours si avide de distinctions, de rubans, de cordons et d'insignes, ne peut plus lui être fait aujourd'hui avec autant de justesse; tout au moins faut-il reconnaître que la plupart des loges de ce *rite* ont renoncé aux hauts grades; bien que ceux-ci subsistent encore dans les constitutions et les statuts généraux, il est tacitement convenu qu'ils ne seront que très-rarement conférés. En théorie, les constitutions du *rite* écossais sont moins démocratiques que celles du *rite* français; en pratique, la plupart des loges qu'il comprend se sont montrées, jusqu'à ces dernières années, les plus libérales de toutes. Sous le second Empire, la grande maîtrise du *rite* français était devenue l'apanage des princes de la famille Bonaparte ou d'un général de l'entourage; cet état de choses favorisa, à cette époque, le développement du *rite* écossais, le plus grand nombre des adeptes préférant s'affilier à un ordre régi par un suprême conseil sous la direction de Viennet, plutôt que d'entrer dans une association placée sous la haute main du prince Murat, du maréchal Magnan ou du général Mellinet; mais, dès 1869, le *rite* français s'affranchissait de cette tutelle. Le dernier grand maître du *rite* français, le respectable Babaud-Laribière, n'accepta cette dignité que pour travailler à la suppression de la grande maîtrise, résultat qui fut obtenu peu de temps après. C'est ce qui explique la faveur dont jouit actuellement cette fraction importante de la famille maçonnique.

Le *rite* écossais, au contraire, après la mort de Viennet, entrait dans une période de déchirements intérieurs qui l'amoindrissaient et le dépopularisaient. Quelques-unes de ses loges les plus avancées étaient réduites à cesser de se réunir; le grand maître qui succéda à Viennet se montra inhabile et intolérant. Il est à regretter que M. Crémieux, le chef actuel du suprême conseil, ait cru devoir suivre les mêmes errements. Quelques loges qui, en 1869, avaient obtenu l'autorisation de supprimer l'entête de leurs lettres de convocation ont été mises en demeure, en 1873, d'avoir à le rétablir. La plupart d'entre elles s'y sont refusées et ont dû se dissoudre; leurs membres sont allés chercher un refuge dans les loges libérales du *rite* français. Cette petite persécution, qu'on était loin d'attendre de M. Crémieux, a enrayé le développement du *rite* écossais à Paris et favorisé celui du Grand Orient de France. On doit s'en consoler facilement en songeant que la liberté de penser y trouve un asile bienveillant et assuré.

— *Rite oriental de Misraïm ou d'Egypte.* Outre le *rite* français et le *rite* écossais, la franc-maçonnerie compte une troisième obédience connue sous le nom d'*Ordre maçonnique oriental de Misraïm ou d'Egypte.* D'après

M. Boubée, auteur d'un poëme en quatre chants intitulé *Misraïm* ou les *Francs-maçons*, la franc-maçonnerie est aussi ancienne que l'homme. S'il faut l'en croire, Adam fut le premier franc-maçon; les traditions furent conservées et perpétuées par Noé et ses fils. Le descendant de l'un d'eux, Misraïm, fils de Cham, établit sur les bords du Nil le *rite* qui porte son nom. Salomon s'y fit affilier. C'est au pied des Pyramides que les rénovateurs de l'ordre trouvèrent encore le « flambeau allumé et le rapportèrent en Europe. » Quoi qu'il en soit de cette légende, ce *rite* a été fondé en France en 1803. La liste de ses fondateurs comprend les noms de pairs de France, de généraux et d'officiers. En 1822, soixante-douze loges ou conseils relevant de cet ordre étaient établis à Paris et dans les principales villes françaises; à cette époque, un discours prononcé dans la fête du Grand Orient de France signalait l'ordre de Misraïm comme composé d'hommes dangereux, « compromettant la sûreté de l'Etat, l'honneur des citoyens paisibles, etc. » Cette odieuse dénonciation provoqua des persécutions contre le *rite* de Misraïm, qui comptait parmi ses fondateurs un grand nombre d'officiers de l'ex-armée impériale, dont la fidélité à leur ancien chef inquiétait beaucoup le gouvernement de la Restauration. A la suite de perquisitions, les loges du *rite* de Misraïm durent rester fermées et leurs membres se disperser; ce ne fut que treize ans après, en 1835, que cet ordre reçut l'autorisation officielle, et commune aux autres obédiences, de remettre ses loges et conseils en pleine activité.

L'année même de sa fondation, le *rite* de Misraïm instituait un autre ordre, celui des Chevaliers défenseurs de la maçonnerie universelle, dont les membres se recrutent dans tous les *rites* maçonniques.

Les principes du *rite* de Misraïm ne diffèrent pas essentiellement de ceux des deux autres *rites*. Peut-être sont-ils un peu plus étroits, car nous lisons dans la déclaration de principes de la loge le *Buisson-Ardent*, appartenant à ce *rite*, la phrase suivante : « Chaque initié misraïmite est complétement libre dans ses idées religieuses, qui doivent être respectées par tous; mais la croyance en Dieu, auteur et principe éternel de l'univers, et à l'immortalité de l'âme étant la base fondamentale de notre institution, tout profane qui ne professe pas cette croyance ne peut en faire partie. » Il suit de là que le dogme du *rite* de Misraïm est le pur théisme et que les libres penseurs, les positivistes, les partisans si nombreux aujourd'hui de la morale indépendante ne pourraient se faire ouvrir les portes de l'ordre oriental.

Si c'est avec justice que l'on a reproché au *rite* écossais ses hauts grades, que ne dira-t-on pas du *rite* de Misraïm? Ce n'est pas au grade de 33e que s'arrêtent les initiés. La carrière qu'ils ont devant eux est beaucoup plus étendue : on peut parvenir ici au grade de 90e. On en jugera par l'extrait suivant du titre II des statuts généraux, ayant pour titre *Composition du rite :* « Art. 6. L'ordre maçonnique de Misraïm se compose de 90 degrés ou grades. La suprême dignité de grand conservateur du *rite* appartient exclusivement au 90e degré. Art. 7. L'ordre se divise en quatre séries, lesquelles se subdivisent en dix-sept classes qui comprennent les 90 degrés. Art. 8. La première série, qui comprend du 1er au 33e degré, se nomme *symbolique*. Cette série forme six classes. Art. 9. La deuxième série, qui comprend du 34e au 66e degré, se nomme *philosophique*. Cette seconde série forme quatre classes. Art. 10. La troisième série, qui contient du 67e au 77e degré, se nomme *mystique*. Elle forme quatre classes. Art. 11. La quatrième série, qui contient du 78e au 90e et dernier degré, se nomme *cabalistique*. Elle forme deux classes. Les souverains grands maîtres, *ad vitam*, en sont les chefs et régissent l'administration générale des quatre séries. » La nomenclature des titres et des grades du *rite* de Misraïm est tellement variée qu'il est difficile de s'y reconnaître et qu'il serait puéril de s'y arrêter. C'est ce qui explique, du reste, la faveur médiocre dans lequel ce *rite* est tenu, puisqu'il a aujourd'hui sous son obédience quatre loges seulement, à Paris du moins.

Quel que soit le *rite* auquel ils appartiennent, les francs-maçons ont des signes distinctifs au moyen desquels ils peuvent se reconnaître entre eux, soit au sein des loges, soit au dehors. Ces signes, à quelques légères différences près, sont communs à tous les *rites*, en sorte qu'un franc-maçon du *rite* français, par exemple, puisse facilement se faire reconnaître d'un franc-maçon appartenant soit au *rite* écossais, soit au *rite* oriental de Misraïm. Les signes de reconnaissance sont de trois espèces et varient suivant le degré; ce sont le *signe* proprement dit, l'*attouchement* et la *marche;* cette dernière est usitée seulement en loge, ainsi que l'*ordre*, auquel doivent s'astreindre tous les membres du même degré.

Un *profane*, comme on dit en maçonnerie, qui aura lu les détails dans lesquels nous venons d'entrer, sera sans doute, et nous le comprenons du reste, porté à railler cette séculaire institution qui a recours encore, en plein XIXe siècle, à tant de formules symboliques et de pratiques que l'on peut qualifier de puériles. Certes, il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, et, bien que le bon sens des membres les ait déjà réduites à de minimes proportions, il est à désirer qu'un ordre qui contient tant de gens intelligents et qui fait un bien incontestable se débarrasse de ce fatras d'un autre âge, comparable à la défroque des diverses Églises plus ou moins reconnues.

— Antiq. *Rit orphique.* V. ORPHIQUE.

Rita ou le **Mari battu**, opéra-comique en un acte, paroles de Gustave Vaëz, musique posthume de Donizetti; représenté à l'Opéra-Comique le 7 mai 1860. Rita a épousé un matelot nommé Gasparo qui, le jour de ses noces, l'a battue et s'est enfui jusqu'au Canada. On apprend peu après qu'il a péri dans un naufrage. Rita contracte une nouvelle union avec un certain Peppe, garçon timide qui, celui-là, se laisse battre. Mais Gasparo revient. Condamné à reprendre sa femme, il parvient à se procurer son acte de mariage, le déchire à la grande satisfaction de Rita et prend le large, tout en indiquant à Peppe les moyens de ne pas se laisser battre par sa moitié. Sur ce canevas très-ridicule, mais amusant par les détails, Donizetti a écrit, comme toujours, une musique délicieuse par la fraîcheur des idées, l'abondance des motifs et une facture d'une habileté consommée. Il faudrait tout citer; bornons-nous à rappeler le duo excellent : *C'est elle... je frémis*, dont la péroraison enlève l'auditoire; la scène du jeu de la *Morra;* la charmante chanson de Peppe : *Je suis joyeux comme un pinson;* enfin le trio bouffe : *Je suis manchot.* L'ouvrage a été chanté par Warot, Barielle et Mme Faure-Lefebvre.

RITARDANDO adv. (ri-tar-dan-do — mot ital.) Musiq. En ralentissant progressivement la mesure.

— **Encycl.** Ce mot italien est passé dans la langue musicale, où il sert à indiquer une modification accidentelle et momentanée à apporter dans l'allure, dans le mouvement d'un morceau. *Ritardando* signifie donc que l'exécutant doit aller en retardant, en alanguissant un peu la mesure, jusqu'au moment où l'expression *a tempo* ou *tempo primo* viendra lui faire connaître qu'il doit reprendre le mouvement primitif, celui qui régit l'ensemble du morceau, et lui donner son caractère particulier. On emploie parfois aussi, à cet effet, le mot *allargando*, « en élargissant; » mais il est bon de faire observer cependant que celui-ci s'applique plutôt au style, au jeu, à la manière de phraser, qu'au mouvement lui-même.

RITBOCK s. m. (ri-tbok — mot angl. formé de *rit*, roseau, et de *bock*, bouc). Mamm. Espèce d'antilope qui habite la Cafrerie : *Le* RITBOCK *vit en petites troupes dans les buissons, près des eaux.* (R. P. Lesson.)

RITCHIE (Joseph), voyageur anglais, né à Otley (Yorkshire) en 1790, mort à Mourzouk (Fezzan) le 20 novembre 1819. Il était, en 1818, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris, lorsqu'il obtint d'être mis à la tête d'une expédition que son gouvernement se proposait d'envoyer dans l'intérieur de l'Afrique par Tripoli. Il partit de cette ville, le 25 mars 1819, avec son compatriote le capitaine Lyon et un matelot anglais, tous trois en costume de Maure. Leur suite était composée de cent hommes, montés sur autant de chameaux. Le voyage, d'abord assez heureux, ne fut plus ensuite qu'une série de malheurs. Les trois Européens tombèrent malades; le matelot devint sourd; cinquante-huit jours après leur arrivée à Mourzouk, ville située à 400 milles de Tripoli, Ritchie succomba; le capitaine Lyon, parvenu à se rétablir, poussa jusqu'à Tegawy et revint à Londres en 1820, où il publia, l'année suivante : *Narrative of travels in northern Africa* (in-4o), relation intéressante de ce trop court voyage, dont il a été donné une traduction abrégée en français par Ed. Gauthier (1821, 2 vol. in-8o).

RITCHIE (Leitch), littérateur anglais, né à Greenock vers 1800, mort en 1865. Il s'était occupé de banque et d'affaires commerciales, lorsqu'il se tourna vers les travaux littéraires. Après avoir publié des contes et collaboré à divers journaux et revues, notamment au *Wanderer* de Glascow, au *Foreign Quarterly Review*, au *Westminster Review*, au *London Review*, il alla habiter pendant quelque temps la Normandie, où il composa plusieurs ouvrages. De retour en Angleterre, Ritchie fonda le *Magasin anglais* et dirigea divers journaux à bon marché : *The Era*, *The Indian News*, *The Indian Mail*, *Chamber's Journal*, etc. Le labeur excessif auquel il se livrait altéra bientôt sa santé. Pour se rétablir, il se mit à voyager, parcourut diverses contrées de l'Europe et publia, sur les contrées qu'il visita, des volumes illustrés qui ont paru sous le titre général de *Turner's Annual Tour* et sous celui de *Heath's Picturesque Annual.* Nous citerons, parmi les ouvrages de cet écrivain à la plume facile et spirituelle : *Vignettes et fleurons* (1828); *Contes et confessions* (1829); le *Jeu de la vie* (3 vol.), roman; les *Chroniques de l'histoire de France* (1832); *Voyage d'un piéton*, ouvrage aussi amusant qu'instructif; le *Magicien*, *Schinderhannes* ou le *Brigand du Rhin*, romans, etc.

RITCHIÉE s. f. (ri-tchi-é — de *Ritchie*, voyag. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des capparidées, tribu des capparées, originaire de l'Afrique tropicale.

RITE s. m. (ri-te). V. RIT.

RITOURNELLE s. f. (ri-tour-nè-le — ital. *ritornello*, dimin. de *ritorno*, retour). Musiq. Sorte de petit prélude qui fixe le caractère d'un morceau et se répète souvent à la fin ou même au milieu pour le rappeler : *Les airs de bravoure, les polonaises, ont de brillantes* RITOURNELLES. (Castil-Blaze.) *La* RITOURNELLE *prévenait les danseurs de former les quadrilles d'une nouvelle contredanse.* (Balz.) *Cette symphonie commence par une* RITOURNELLE *d'instruments à cordes d'un mouvement majestueux et lent.* (Th. Gaut.) *Les fades fioritures et les banales* RITOURNELLES *ne manquent pas à cette orchestration.* (P. de St-Victor.)

— Fam. Chose que l'on répète ou qui se reproduit à satiété : *Il pleuvait hier, il pleut aujourd'hui, il pleuvra demain; c'est la* RITOURNELLE *de la saison. Conservez-vous, c'est ma* RITOURNELLE *continuelle.* (Mme de Sév.)

— **Encycl.** Mus. « La *ritournelle*, a dit Georges Kastner, est à la fois une sorte de petit prélude, d'interlude et de postlude. »

Souvent, employée par un musicien de génie, une simple *ritournelle* de quelques mesures suffit pour faire pressentir une situation et pour préparer le public à l'émotion qu'il va ressentir. La *ritournelle* du fameux air de la *Dame blanche :* « Viens, gentille dame, » exécutée par le cor, est à elle seule un chef-d'œuvre et marque admirablement la situation; on en peut dire autant de celle de la romance du troisième acte des *Mousquetaires de la reine*, à laquelle la sonorité voilée du cor anglais donne un caractère si tendre et si pénétrant. Il en est beaucoup que l'on pourrait citer ainsi.

Les *ritournelles* sont exécutées, tantôt par un instrument solo, comme dans les deux exemples que nous venons de citer, tantôt par tout l'ensemble instrumental, par toutes les forces de l'orchestre. Au milieu d'un air ou entre deux couplets, elles sont souvent très-utiles pour donner au chanteur le temps et la facilité de reprendre sa respiration. Parfois, dans un air passionné, dans un morceau scénique, dans un ensemble vigoureux, le compositeur, emporté par la force de la situation et voulant obtenir un effet particulier, supprime la *ritournelle* d'introduction et fait attaquer le morceau par les voix à la suite d'un ou de deux accords vigoureux, destinés à leur donner le ton.

Ritou-Sanhara, poëme érotique de Kalidâsa, l'auteur du drame de *Sakountala.* L'analyse du titre même de ce poëme en explique le sujet; en effet, *ritou*, dont les Latins ont fait *ritus* et dont nous avons fait *rit*, signifie saison, et *sanhara* signifie collection. Le sens général du mot est donc : poëme encyclique des saisons, comme le dit M. Hippolyte Fauche, qui a traduit ce poëme; de sorte que, depuis *Sakountala*, traduite par Jones, la littérature européenne possède déjà en traduction l'œuvre complète de Kalidâsa qui a pris place parmi les grands poëtes de l'humanité. On lui a attribué longtemps une antiquité qui est contestée aujourd'hui. Sans parler des preuves positives invoquées contre cette antiquité, il faut tenir compte de ce qu'on pourrait appeler les preuves littéraires. La langue savante de Kalidâsa, la mollesse de ses sentiments plus érotiques qu'héroïques, attestent que ce poëte appartient à une epoque postérieure de la poésie indoue. Ce que l'on trouve au fond de la poésie de Kalidâsa, c'est un naturalisme voluptueux qui s'exprime surtout par le talent descriptif. Le *Ritou-Sanhara* n'est, en effet, qu'une série de descriptions d'ailleurs très-brillantes et très-poétiques des cinq saisons qui, pour l'Indien, divisent la durée de l'année. Le poëte débute par l'été qui ouvre l'année indienne, dont le commencement est fixé au solstice d'été. Les autres saisons décrites par Kalidâsa sont : la *Vaishâ* (saison des pluies), l'automne, l'hiver et le *Cicira* ou saison de la rose. La nature n'est point la seule préoccupation du poëte : il s'inquiète beaucoup aussi des toilettes des femmes (qu'il décrit minutieusement) et des influences qu'exercent sur elles les variations climatériques. Il nous apprend, par exemple, qu'en la saison des pluies, pendant l'orage, les femmes indiennes n'ont point de rancune « et étreignent entre leurs bras celui même qui a commis des offenses envers elles. » Il y a d'ailleurs, dans les descriptions du poëte, tels détails scabreux ou trop techniques qui ont obligé le traducteur français à recourir aux périphrases et aux *à peu près.* Rien des choses de la volupté n'effarouche l'épicurien indou qui a composé ce poëme charmant. Le *Ritou-Sanhara* a été traduit en latin par Bohlen. L'exquise correction et l'élégance infinie de la forme ont valu à ce poëme d'être désigné par Chézy comme une excellente étude de traduction pour les débutants. La meilleure traduction française est encore celle de M. Fauche, que nous avons déjà citée. Elle a été publiée par lui avec la *Gita-Govinda.*

RITRO s. m. (ri-tro). Bot. Section du genre échinops ou échinope.

RITSCHL (Frédéric-Guillaume), philologue allemand, né à Grosswargula (Thuringe) le 6 avril 1806. Il fit ses études à Leipzig et à Halle, où il passa son doctorat en 1829, fut appelé, comme professeur ordinaire de philologie, à l'université de Breslau en 1833, et devint codirecteur du séminaire philologique de cette ville. Six ans plus tard, il fut nommé professeur d'éloquence à l'université de Bonn et directeur du séminaire philologique. M. Ritschl, que le roi de Prusse avait nommé conseiller intime en 1856, alla, en 1865, occuper une chaire à l'université de Leipzig. L'Académie des sciences et belles-lettres de Paris l'a appelé, en 1867, à faire partie de ses associés étrangers. Il s'est occupé surtout de critique des textes et d'épigraphie, et il jouit en Allemagne d'une immense considération. On vante surtout son édition de *Plaute*, encore inachevée, mais dont les pièces déjà publiées montrent une grande sagacité, quelquefois aussi une audace extrême dans les restitutions (Bonn, 1848-1854, t. I à III, en 2 part. chacun). Il est vrai que le texte de ce poëte nous est parvenu dans un état lamentable et a quelquefois besoin de remèdes violents; car les corrections faites par les anciens éditeurs, et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans les éditions ordinaires, sont en général très-malheureuses. En tout cas, les savants doivent nécessairement consulter le texte de M. Ritschl, et surtout ses *Etudes critiques sur Plaute et Térence* (*Parerga Plautina et Terentina*, 1845). Ses *Recherches sur les bibliothèques d'Alexandrie et la révision des poëmes homériques sous Pisistrate* (1838) ont une grande valeur. Citons encore de lui : *De Oro et Orione* (1834); *Titulus Mummianus ad fidem lapidis Vaticani* (1852, in-8o); *Inscriptio columnæ rostratæ Duellianæ, etc.* (1852); *Monumenta epigraphica tria* (1852); *Anthologiæ latinæ corollarium epigraphicum* (1853); *De sepulcro Furiorum Tusculano disputatio grammatica* (1853); *De fictilibus litteratis Latinorum antiquissimis quæstiones grammaticæ* (1853); *Poesis Saturninæ spicilegium* (1854), etc.

M. Ritschl a été chargé par l'Académie de Berlin de diriger la publication du volume de planches annexé au tome Ier du *Corpus inscriptionum latinarum.* Ce volume, fait avec le plus grand soin, accompagné d'un texte explicatif, reproduit en gravure et en chromolithographie les inscriptions latines les plus anciennes, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica* (Berlin, 1863, gr. in-fol.). Ce sont là les seuls travaux quelque peu considérables qu'ait publiés M. Ritschl; mais il a composé, en revanche, un nombre immense de petites dissertations spéciales, qui sont éparses dans des *programmes* de cours et dans diverses publications périodiques, surtout dans le *Nouveau Musée du Rhin*, dont il est, depuis 1840, l'un des directeurs, et qui est certainement la revue de philologie la plus estimée de l'Allemagne.

RITSCHL (Albert), théologien allemand, neveu du précédent, né en 1822. Il devint, en 1855, conservateur en chef de la bibliothèque et du musée de l'université de Bonn, où il fut nommé professeur de théologie en 1860. En 1864, il est allé occuper une chaire à l'université de Gœttingue. Indépendamment de mémoires et de dissertations sur des questions religieuses, on lui doit : l'*Evangile de Marcion et l'Evangile canonique de saint Luc* (Tubingue, 1846), ouvrage dans lequel il emploie la méthode critique de Bauer; *Origine de l'ancienne Eglise catholique* (Bonn, 1850), livre remarquable dirigé contre l'école de Tubingue, dont il avait commencé par être un des partisans; *Des rapports de la confession avec l'Eglise* (1854), etc.

RITSERT (Ernest Louis), historien et pédagogue allemand, né à Darmstadt en 1800, mort dans la même ville en 1843. Il fonda, en 1822, à Darmstadt, une institution pour les demoiselles des classes supérieures et, en 1824, un collége libre de jeunes gens. Ritsert devint ensuite professeur d'histoire et des littératures modernes à l'École supérieure officielle des demoiselles (1828), prédicateur d'un des temples de Darmstadt (1831) et conseiller scolaire et ecclésiastique. On cite de lui : *Histoire générale de l'ordre de la Trappe* (Darmstadt, 1838); *Histoire de la Réforme en Hesse au* XVIe *siècle* (1842-1843), ouvrage inachevé; *Manuel des connaissances les plus utiles et les plus importantes pour les écoles primaires et professionnelles* (3e édit., 1838), avec Wagner; *Manuel de la langue et du style allemand* (5e édit., 1857, 3 vol.).

RITSON (Joseph), archéologue et critique anglais, né à Stockton (comté de Durham) en 1752, mort à Hoxton en 1803. D'abord notaire, il devint, en 1785, haut bailli délégué du duché de Lancastre, position qui lui procura des ressources et des loisirs suffisants pour qu'il pût se livrer en paix à ses goûts littéraires. On a de lui : *Observations sur les trois premiers volumes de l'*Histoire de la poésie anglaise *de Warton* (1782, in-4o); *Remarques sur les commentateurs de Shakspeare* (1783, in-4o); *Collection choisie de chansons anglaises, avec un essai historique sur l'origine et les progrès de la chanson nationale* (1783); *Chansons anciennes depuis l'époque du roi Henri III jusqu'à la Révolution* (1790); *Echantillons de l'ancienne poésie populaire* (1791); *Anthologie anglaise* (1793, 3 vol.); *Recueil de chants écossais* (1794); *Recueil de ballades sur les exploits de Robin Hood* (1795); *Anciens romans anglais en vers* (1802, 3 vol. in-8o); *Bibliographia poetica*, catalogue des poëtes anglais qui ont vécu du XIIe au

XVIIe siècle (1802); *Essai sur l'abstinence de la nourriture animale considérée comme un devoir moral* (1802). Il avait, en outre, tiré de l'oubli et publié le remarquable poëme de Minot sur les événements du règne d'Edouard III (1795), et avait écrit plusieurs petits ouvrages, portant tous pour titre principal le mot *Guirlande*, tels que la *Guirlande épiscopale*, la *Guirlande du Yorkshire*, la *Guirlande du Northumberland* et la *Guirlande de la commère Gurton*. Sa *Vie et sa correspondance* ont été publiées par sir Harris Nicolas.

RITT (Georges), mathématicien français, né à Toulon en 1801, mort en 1864. Il fit ses études à Nice, puis entra à l'Ecole normale. Par la suite, M. Ritt devint successivement inspecteur des écoles primaires de la Seine (1836), inspecteur de l'instruction primaire (1841) et inspecteur général de l'instruction primaire (1852). Il a publié pour l'enseignement des ouvrages qui ont presque tous été plusieurs fois réédités. Nous citerons de lui : *Problèmes d'algèbre* (1836, in-8°); *Problèmes de géométrie et de trigonométrie* (1836, in-8°); *Traité d'arithmétique* (1839, in-8°); *Manuel des aspirants à l'École polytechnique* (1839); *Nouvelle arithmétique des écoles primaires* (1847, in-12); *Réponses et solutions raisonnées des exercices de calcul* (1848, in-12); *Premières notions d'arithmétique et de calcul mental* (1856, in-18); *Problèmes d'application de l'algèbre à la géométrie* (1857, in-8°, 2e édit.); *Problèmes de géométrie analytique* (1859, in-8°, 2e édit.).

RITTAGE s. m. (ri-ta-je — rad. *ritter*). Agric. Labourage à la ritte.

RITTE s. f. (ri-te). Agric. Sorte de charrue sans oreilles. ‖ Lame de fer que l'on ajoute à la charrue pour prolonger le versoir.

RITTENHOUSE (David), astronome américain, né près de Germantown (Pensylvanie) en 1732, mort à Philadelphie en 1796. Sans le secours d'aucun maître, il acquit de profondes connaissances en mathématiques, devint un très-habile mécanicien et fit un grand nombre d'observations astronomiques importantes. Après avoir été employé à diverses reprises pour fixer les limites de divers territoires de l'Union, il succéda à Franklin comme président de la Société philosophique de Philadelphie (1791) et devint, l'année suivante, directeur de la monnaie des Etats-Unis, fonctions dont il se démit en 1795. Cette même année, il devint membre de la Société royale de Londres. On lui doit de nombreux et importants mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, notamment sur le magnétisme et les bolides.

RITTER v. a. ou tr. (ri-té — rad. *ritte*). Agric. Labourer à la ritte : RITTER *une terre*.

RITTER (Jean-Daniel), érudit allemand, né à Schlantz, près de Breslau, en 1709, mort à Wittemberg en 1775. Après avoir enseigné pendant sept années la philosophie à Leipzig, il professa l'histoire (1742), puis le droit public (1748), à Wittemberg. On a de lui : *De fecialibus populi romani* (Leipzig, 1732, in-4°); *Historia præfecturæ prætorianæ* (Wittemberg, 1745, in-4°); *De Stedingis, sæculi* XIII *hæreticis* (1751, in-4°); *De usu scriptorum veteris Ecclesiæ* (1765, 3 part. in-4°), etc. Plusieurs de ses dissertations ont été réunies sous le titre d'*Opuscula historica et juridica* (1786, in-8°).

RITTER (Jérémie-Benjamin), chimiste allemand, né à Hirschberg (Silésie) en 1762, mort à Berlin en 1807. Vérificateur et secrétaire de l'administration des mines de Silésie en 1795, il fut, peu de temps après, appelé à l'administration générale à Berlin et occupa une haute fonction à la manufacture de porcelaine de cette ville. On a de lui : *Sur les nouveaux objets de la chimie* (Breslau, 1791-1802, 2 cah. in-8°); *Eléments de la stœchiométrie* ou *Art de mesurer les éléments chimiques* (1792-1794, 3 vol. in-8°). Il a rédigé les tomes III et VI et le supplément du *Dictionnaire de chimie*, commencé par Bourguet, et collaboré à divers journaux scientifiques.

RITTER (Jean-Guillaume), physicien allemand, né à Samitz (Silésie) en 1776, mort à Munich en 1810. Il s'est surtout fait connaître par des expériences ingénieuses sur le galvanisme. Le premier, il soupçonna la nature magnétique de l'électricité de la pile et fournit à Œrstedt l'idée de sa théorie. Le zèle dont il était animé pour la science lui faisait dire souvent qu'il consentirait à perdre un œil, une oreille, la moitié du nez ou de la langue, si cela pouvait contribuer à étendre le champ des découvertes. Ce savant donna dans d'étranges aberrations : il croyait au magnétisme animal; il essaya d'employer la baguette divinatoire pour la découverte des sources et des filons métalliques; il adopta même les rêveries du *sidérisme*, force occulte à laquelle on attribuait tous les phénomènes de la nature. Ses jours furent abrégés par l'abus des liqueurs fortes, dans lesquelles il cherchait l'oubli de chagrins domestiques et un excitant pour son imagination déjà trop exaltée. Il était membre de l'Académie des sciences de Munich. On lui doit, entre autres ouvrages : *Preuve que l'action de la vie est toujours accompagnée de galvanisme* (1798, in-8°); *Contributions à la connaissance plus particulière du galvanisme* (1801, 2 vol. in-8°); *Mémoires physico-chimiques* (1806, 3 vol. in-8°); *Fragments tirés de la succession d'un jeune physicien* (Heidelberg, 1810, 2 vol. in-8°), autobiographie.

RITTER (Charles), célèbre géographe allemand, né à Quedlimbourg (Prusse) en 1779, mort à Berlin en 1859. Après avoir terminé ses études à Halle, il entra, à l'âge de dix-neuf ans, comme précepteur dans la maison Bethmann-Hollweg, de Francfort, et il accompagna ses élèves dans de longs et intéressants voyages en France, en Suisse et en Italie. De retour en Allemagne, il alla habiter Gœttingue (1814), où il s'occupa surtout de recherches historiques. Il fut, quelques années après, nommé professeur d'histoire au collége de Francfort, en remplacement de Schlosser, qui venait de mourir. Sa solide instruction, la grandeur de son génie qui se révélait déjà lui eurent acquis bientôt une vaste réputation, et il ne tarda pas à être nommé professeur adjoint de géographie à l'université et à l'école militaire de Berlin. Il fut ensuite nommé titulaire de la chaire qu'il occupait, puis membre de la commission des examinateurs, membre de l'Académie des sciences et directeur des études à l'école militaire. Charles Ritter était associé étranger de la Société royale de Londres (1848) et de l'Institut de France. Ritter est le premier savant européen qui, au lieu de considérer la géographie comme une science de nomenclature et d'énumération, ait tenté avec succès de découvrir dans cette science la corrélation intime qui doit exister entre la terre et les êtres qui la peuplent et d'écrire une sorte de physiologie terrestre. Les géographes français et anglais l'ont depuis imité et lui ont emprunté d'importantes vues philosophiques; mais peu, sauf Arnold Guyot peut-être, ont eu la délicatesse de citer la source où ils avaient puisé leurs emprunts.

On a de Charles Ritter : l'*Europe*, tableau historique, géographique et statistique (Francfort, 1807); *Histoire des peuples de l'Europe, avant Hérodote* (Berlin, 1820); les *Stupas* ou les *Monuments d'architecture sur la route royale indo-bactrique et les colosses de Bamyan* (1838); *De la colonisation de la Nouvelle-Zélande* (1842); *Coup d'œil sur le pays des sources du Nil* (1844); le *Jourdain et la navigation sur la mer Morte* (1850); *Coup d'œil sur la Palestine et sa population chrétienne* (1852); *Monographie du chameau* (1852); *Introduction à la géographie et mémoires sur une méthode plus scientifique pour l'étudier* (1852). Mais le titre le plus imposant de Charles Ritter à l'admiration de l'Europe savante est l'ouvrage intitulé : *De la géographie dans son rapport avec la nature et l'histoire de l'homme* ou *Géographie universelle comparée, considérée comme base de l'enseignement des sciences physiques et historiques* (Berlin, 1817-1818, 2 vol. in-8°), qui devint, dans une seconde édition, le plus important ouvrage de géographie après celui de Strabon (1822-1858, 20 vol. in-8°). Ce grand ouvrage est divisé en cinq livres, savoir : I. Afrique; II. Asie orientale; III. 1re série, Asie occidentale; 2e série, Asie occidentale, Arabie et péninsule du Sinaï; IV. Syrie; V. Asie Mineure; cette partie est inachevée. On a joint à cet ouvrage deux volumes de tables, publiées par Ideler et Müller (1841-1849). Après avoir terminé l'Asie, Ritter se proposait de décrire le continent européen. Le premier volume de sa *Géographie*, qui traite de l'Afrique, est aujourd'hui fort arriéré; il a été traduit en français par Buret et Desoer (Paris, 1836, 3 vol. in-8°). Les parties suivantes n'ont pas encore trouvé de traducteur français.

RITTER (Henri), philosophe allemand, né à Zerbst en 1791, mort à Gœttingue en 1869. Il étudia la théologie aux universités de Halle et de Gœttingue et interrompit brusquement ses études, en 1813, pour s'engager comme volontaire dans la campagne contre Napoléon. A la paix, il vint achever ses études à Berlin et, dès lors, il s'occupa exclusivement de questions historiques et philosophiques. Il avait environ vingt-cinq ans lorsqu'il fit paraître sur l'histoire de la philosophie deux brochures qui attirèrent sur lui l'attention. Ces deux mémoires étaient intitulés : *Sur la formation du philosophe par l'histoire de la philosophie* et *Quelle influence la philosophie de Descartes a-t-elle exercée sur la formation de celle de Spinoza et quels sont leurs points de contact* (1817) ? M. H. Ritter exposa ensuite ses idées sur l'histoire de la philosophie dans les cours qu'il fit successivement à Berlin en 1824, à Kiel en 1835 et à Gœttingue en 1837. Ce philosophe avait publié, en 1820, un mémoire *Sur la doctrine philosophique d'Empédocle* et, l'année suivante, une *Histoire de la philosophie ionienne* et des *Remarques sur la philosophie mégarienne*; il fit enfin paraître, en 1826, son *Histoire de l'école de Pythagore*, qui est en quelque sorte le couronnement de ses travaux antérieurs. Il mit le sceau à sa réputation par la publication de son *Histoire générale de la philosophie* (Hambourg, 1829 à 1853, 12 vol.), où se trouvent condensées les études de sa vie entière. Un supplément à ce magnifique ouvrage parut en 1853, sous le titre d'*Essai sur la philosophie allemande moderne depuis Kant*. M. Ritter n'est pas, au reste, simplement l'historien de la philosophie; il possède une doctrine personnelle qui a réuni un certain nombre d'adhérents et dont il a résumé l'essence dans les ouvrages suivants : *Introduction à la logique* (Berlin, 1823); *Précis de logique* (1824); les *Demi-kantiens et le panthéisme* (1826); la *Connaissance de Dieu dans le monde* (Hambourg, 1836); *Traité sur le mal* (Kiel, 1839); *Petits écrits philosophiques* (1839-1840). Les principaux ouvrages de M. Ritter ont été traduits en français par M. J. Tissot et M. Trullard.

RITTER (Henri), peintre américain, né à Montréal (Canada) en 1816, mort en 1853. Destiné d'abord à la carrière commerciale, il montra de si remarquables dispositions pour les beaux-arts, que ses parents l'envoyèrent étudier à Hambourg dans l'atelier de Grœger. Il passa de là à Dusseldorf, où il fit, sous la direction de John, des progrès si rapides, qu'au bout de trois ans il obtint de l'académie de cette ville un atelier de maître. Des épisodes empruntés à la vie des marins forment le plus souvent le sujet de ses tableaux, que caractérisent la vérité et la correction du dessin, l'harmonie des couleurs et la fermeté de l'exécution. On cite comme les plus remarquables : le *Contrebandier attaqué par des dragons anglais* (1839); le *Fanfaron* (1841); le *Contrat de mariage en Normandie* (1842); le *Fils du pilote noyé* (1844), sa plus belle toile, qui fut achetée par la Société prussienne des beaux-arts; le *Braconnier* (1847); *Indiens fuyant devant l'incendie des prairies*; la *Nouvelle de la mort d'un fils*; le *Cadet de marine, apôtre de la tempérance*. On lui doit, en outre, un assez grand nombre de petites toiles et une foule de dessins pour l'illustration de différents ouvrages. On cite, entre autres, ceux de l'édition des *Œuvres choisies* de Washington, qui furent continuées par Camphausen après la mort de Ritter (Leipzig, 1856), en anglais et en allemand.

RITTER-MASS s. m. (ri-teur-mass). Métrol. Mesure de capacité du canton de Soleure, valant 18lit,14.

RITTERSHUYS (Conrad), en latin **Rittershusius**, érudit et jurisconsulte allemand, né à Brunswick en 1560, mort à Altorf en 1613. Il fit ses études dans plusieurs universités de l'Allemagne, fut reçu docteur en droit à Bâle en 1792 et nommé professeur à Altorf. Il connaissait parfaitement les langues grecque et latine. Il a donné des éditions accompagnées de commentaires savants de saint Isidore, de Pline, d'Oppien, de Pétrone, des panégyriques latins de Porphyre sur Pythagore. Il a publié aussi *Guntheri Ligurinus* (sur l'empereur Frédéric Ier); *Jus justinianeum*, etc. — Son fils, Nicolas RITTERSHUYS, né à Altorf en 1597, mort dans cette ville en 1670, professa le droit féodal et le droit romain. Le plus remarquable de ses ouvrages est intitulé : *Genealogiæ imperatorum, regum, ducum, comitum, etc.* (1674, in-fol.).

RITTON s. m. (ri-ton — rad. *ritte*). Agric. Soc de ritte, qui est courbé comme un sabre.

RITUALISME s. m. (ri-tu-a-li-sme — rad. *rituel*). Liturg. Système, ensemble des rites d'une église : *Le* RITUALISME *parisien*. ‖ Nom donné, en Angleterre, à la tendance religieuse de ceux qui cherchent à augmenter l'importance des cérémonies religieuses, et particulièrement de ceux qui sont plus ou moins portés vers le catholicisme.

— **Encycl.** Le *ritualisme* a pris, depuis un certain temps, dans l'Eglise établie d'Angleterre, une importance considérable. Qu'est-ce que le *ritualisme?* « Il semble, à première vue, dit M. Gladstone, que la définition de ce mot soit assez simple. *Ritualisme* veut dire une propension mauvaise à faire prédominer les formes extérieures du culte, à donner un développement excessif au rituel. » Ceci est le sens étymologique et général du terme *ritualisme*, auquel se joint maintenant, dans la controverse politico-religieuse, un sens plus spécifique et plus déterminé. « C'est, ajoute M. Gladstone, une disposition à modifier les formes et le cérémonial du culte suivi par la majorité de la nation anglaise, dans le dessein préconçu de les rapprocher des formes et du cérémonial propres à l'Eglise romaine et de préparer le retour à la religion papale par l'insidieux moyen d'une lente habitude de ses coutumes et de ses rites. »

Pour se faire une idée exacte du *ritualisme*, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les divisions qui existent au sein de l'anglicanisme. L'anglicanisme est, comme disent nos voisins, compréhensif, c'est-à-dire assez indéterminé ou assez élastique pour abriter sous son toit les opinions les plus diverses, sinon les plus contradictoires. L'Eglise anglicane est divisée en trois fractions représentant chacune des opinions différentes : la haute Eglise, la basse Eglise, l'Eglise large. Il est assez difficile de définir ces trois partis de l'Eglise établie et de déterminer le *credo* de chacun d'eux, car il ne faut pas s'imaginer que ces trois fractions vivent à part l'une de l'autre. Ce sont, en réalité, moins trois partis séparés dogmatiquement que trois tendances religieuses, que trois conceptions de l'Eglise. Aussi les Anglais, pour les désigner, se servent-ils non du mot *parti*, mais de l'expression *schools of thoughts* (écoles de pensées).

En quoi se distinguent ces écoles de pensées? D'une manière générale, en ceci : que ceux qui tiennent en haute estime la constitution externe de l'Eglise forment l'Eglise haute, et que ceux, au contraire, qui en font peu ou point de cas appartiennent à l'Eglise basse et à l'Eglise large. Un organe du *ritualisme*, le *Church Times*, caractérisait récemment les trois Eglises de la manière suivante : « L'école de la haute Eglise doit conserver intact le rôle objectif du christianisme, exposer l'idée du royaume de Jésus-Christ en ce monde, faire resplendir le côté corporel et domestique de l'Eglise, définir exactement les principes constitutionnels du royaume de Dieu sur la terre, que nous appelons des dogmes, et préserver ces lois et ces préceptes extérieurs que nous nommons discipline et rituel. Le devoir du partisan de la basse Eglise est de nous rappeler que la famille peut embrasser, mais non absorber l'individu, qu'il y a une responsabilité individuelle comme il y a une responsabilité de corps, que la vie spirituelle intérieure peut exister et qu'elle existe même quelquefois en dehors de l'unité externe basée sur une loi. Quant au rôle du partisan de l'Eglise large, rôle beaucoup moins rempli de notre temps que les deux autres, il doit insister sur le côté humain du christianisme, défendre les droits du corps de l'homme, enseigner aux chrétiens qu'ils ont à travailler pour ce monde aussi bien que pour le monde à venir, insister sur l'insuffisance de la foi orthodoxe, quand elle n'est pas jointe à la pureté des mœurs, revendiquer enfin le principe de la tolérance. »

Les *broad-churchmen*, ou partisans de l'Eglise large, se caractérisent par les tendances rationalistes. Ils sont, en général, ennemis de tout formulaire rigoureusement défini, ne veulent point d'exclusion et s'accommodent en tout d'un latitudinarisme doctrinal et ritualiste, qu'ils poussent quelquefois jusqu'aux plus extrêmes limites. Quelques-uns croient à peine en Dieu ou tout au moins en la divinité de Jésus-Christ; ils vivent en bonne harmonie avec les dissidents et les non-conformistes. Pour eux, les dogmes ne sont rien, et l'Eglise elle-même n'est qu'une institution sociale dépendant de l'Etat et ne différant des sociétés industrielles que par sa direction plus morale. Leurs adversaires les traitent de rationalistes, et ils le sont, en effet. Quelques-uns vont jusqu'à parler et écrire contre les dogmes le plus universellement admis dans le christianisme, et cela ne leur barre point le chemin des honneurs. Il est notoire aujourd'hui, par exemple, que des évêques anglicans ont favorisé les *Essays and Reviews* où étaient acceptés les résultats les plus avancés de l'exégèse allemande.

Il est plus difficile de dire en quoi diffèrent l'Eglise haute et l'Eglise basse. Ce sont encore ici des tendances, mais ces tendances creusent tous les jours un abîme plus profond. Voici comment un des organes de l'Eglise basse exprimait dernièrement l'antagonisme de ces tendances : « La haute Eglise glorifie l'homme, le prêtre, le gouvernement ecclésiastique, la corporation, celle des clercs. La basse Eglise exalte le Christ, notre seul prêtre, et ne se soucie nullement de la hiérarchie ou du sacerdotalisme; elle considère la religion individuelle comme égale dans le ministre et dans le laïque. La haute Eglise croit à la succession apostolique, aux ordinations, aux consécrations, aux cérémonies et, en général, à toutes les superstitions. La basse Eglise regarde, au contraire, tout cela comme des mythes trompeurs et n'en fait de cas que pour obtenir, ainsi que le demande la raison, un ordre décent (*decently and in order*). La haute Eglise exagère et multiplie les sacrements, qu'elle appelle du nom de « mystères » et pour lesquels elle a un respect idolâtrique. Elle s'incline devant le pain et le vin comme si la divinité y était présente en chair et en os, créée par le prêtre. Par suite, elle les adore. La basse Eglise n'a que deux sacrements, et point sept; elle les observe comme des rites prescrits et en use avec tout le respect convenable; mais elle croit plutôt à l'absence réelle qu'à la présence réelle. La haute Eglise abonde en offices chantés, qu'elle va répétant; elle grommelle toujours les mêmes formules de prières, avec la monotonie d'un lama du Thibet. La basse Eglise est, par système, plus sobre de dévotions publiques et déterminées. Visant à la communion spirituelle et intime avec Dieu, elle n'aime pas, elle repousse même les formules de prière trop multipliées. La haute Eglise se livre volontiers aux comédies sacrées de toute sorte, comme processions, organisations de chœurs, usage de fleurs, d'encens, de bannières, de vêtements, d'attitudes. Tout est mis en musique pour produire l'effet le plus pittoresque et se rapprocher des usages romains autant que possible. La basse Eglise dénonce tout cela comme charnel et antispirituel; elle évite de se rapprocher de Rome, qu'elle considère comme l'Antechrist et non comme une sœur errante; elle méprise, comme détestables et puériles, toutes les pratiques ritualistes et tous les coups de théâtre montés par les prêtres. La haute Eglise professe le mépris des laïques, elle pèse sur les consciences faibles pour arracher aux gens affligés d'incessantes oblations et des confessions individuelles. La basse Eglise présente la bourse aussi rarement qu'elle peut, proscrit le confessionnal et dirige son troupeau directement au trône de la grâce. La haute Eglise s'efforce, avec zèle, de faire de nous des prosélytes de Rome par ceux qu'elle appelle des prêtres et au moyen de ce qu'elle nomme des sacrifices. En ce moment, elle est à la mode parmi les riches

et elle songe à peine qu'elle est abhorrée par les classes moyennes, par les classes ouvrières de l'Angleterre, classes au cœur honnête, essentiellement protestantes et pas du tout catholiques. La basse Eglise éloigne les âmes de la Babylone papale, au moyen des pasteurs qui nous nourrissent de leur enseignement biblique. Partout où elle est servie avec zèle, elle montre qu'elle est réellement la forme populaire de la religion et qu'elle possède le pouvoir de Dieu pour sauver les âmes. En un mot, la haute Eglise est sacerdotale, amie des formes extérieures, des cérémonies, des sacrements, des carêmes, des retraites, des jeûnes, des fêtes, de toutes les pratiques; c'est pourquoi elle fait miroiter aux yeux des laïques sa propre justice et corrompt le clergé par le faste et la présomption. La basse Eglise, au contraire, s'en tient à l'Ecriture; elle poursuit la spiritualité, la piété, l'humilité, la foi, la grâce, la sainteté en Christ, et elle pratique les cérémonies et les offices aussi peu que possible.

Nous résumerons les différences qui existent entre la haute Eglise et la basse Eglise en disant que la basse Eglise représente l'ancien esprit protestant, l'esprit puritain, antisacerdotal et antisacramentel, tandis que la haute Eglise tend à faire prévaloir, dans la doctrine et la liturgie, un esprit tout à fait semblable à celui qui anime l'Eglise catholique. Cet esprit nouveau, radicalement opposé à celui de la Réforme, s'appelle anglo-catholicisme si on le considère au point de vue de la doctrine; il s'appelle *ritualisme* si on l'envisage dans le culte. Sous l'influence de cet esprit, on a vu reparaître un à un tous les dogmes que le protestantisme des Calvin, des Knox, des Cranmer, etc., avait fait disparaître : l'existence d'une Eglise visible, l'institution des sacrements, la succession apostolique, la nécessité d'un culte extérieur, la présence réelle, le purgatoire, la confession, l'absolution sacramentelle, la communion des saints, le culte des reliques, le culte même de la Vierge, etc. En même temps s'opérait un changement parallèle, frappant pour les observateurs et qui explique l'emploi prédominant du mot *ritualisme*, dans les cérémonies liturgiques, dans la disposition et l'ornementation des temples, dans la célébration des offices, dans l'observation des jours de fête ou de jeûne, surtout dans la récitation solennelle de la prière publique. Le caractère de sacrifice que la communion avait perdu dans le protestantisme a été retrouvé, affirmé, enseigné; tous les usages catholiques ont été adoptés de nouveau, au point de rendre quelquefois méconnaissables les différences qui peuvent exister entre un temple anglican et une église catholique romaine. Autrefois la distinction était radicale : la nudité du temple anglican, la froideur de son style, l'absence de toute ornementation, surtout des peintures et des sculptures, parlaient aux yeux et indiquaient suffisamment aux moins initiés dans quel endroit ils se trouvaient. Aujourd'hui cette distinction s'efface : les temples des ritualistes anglais ont déjà recouvré leurs nefs et leurs ogives; les murs se sont couverts ou se couvrent de peintures; le ministre s'est transformé de nouveau en prêtre; la table est redevenue un autel avec ses gradins, sa croix, ses chandeliers, ses parements, son tabernacle, ses crédences; la sainte communion (*holy communion*) est presque redevenue cette chose dont les protestants anglais avaient horreur, une messe (*a mass*); elle se célèbre avec un accompagnement d'enfants de chœur, d'acolytes, de thuriféraires, de chantres, d'encensoirs et d'encensements, de diacres et de sous-diacres, d'ornements et de cérémonies qui feraient facilement illusion à beaucoup de catholiques. Pendant les cérémonies, les enfants de chœur portent la soutanelle rouge et la *cotta;* les chantres sont en soutane noire et en surplis à larges manches; le ministre a, de plus, la barrette, et les dignitaires sont quelquefois revêtus du camail de chanoine. On voit en quoi consiste le mouvement ritualiste. Ce n'est pas autre chose qu'un mouvement de restauration du catholicisme; il pousse la haute Eglise vers Rome. Les progrès qu'il a faits dans le Royaume-Uni ont ému la conscience et la passion protestantes; les politiques y ont vu un grave danger moral pour l'avenir libéral de l'Angleterre, et un mouvement contraire, un mouvement antiritualiste, moitié politique, moitié religieux, vient de se prononcer avec énergie contre le changement des habitudes et des formes religieuses au sein de l'anglicanisme. Il est probable que la révolution religieuse que le concile du Vatican a accomplie dans l'Eglise catholique, en consommant, par le dogme de l'infaillibilité du pape, la rupture de cette Eglise avec toute espèce de libéralisme politique et religieux, contribuera à favoriser, dans l'opinion et la conscience publiques de l'Angleterre, le mouvement antiritualiste.

RITUALISTE s. m. (ri-tu-a-li-ste — rad. *rituel*). Auteur qui a écrit sur les rites, sur les cérémonies religieuses.

— En Angleterre, Partisan du ritualisme.

RITUEL, ELLE adj. (ri-tu-èl, è-le — lat. *ritualis;* de *ritus*, rit). Qui tient aux rites, qui a rapport aux rites : *Les livres* RITUELS *des Etrusques. Les lois* RITUELLES *des Hébreux.*

RITUEL s. m. (ri-tu-èl — lat. *ritualis*, qui a rapport aux rites; de *ritus*, rite). Livre qui contient l'ordre et la forme des cérémonies religieuses, avec les paroles et prières qui doivent accompagner les cérémonies : *Le* RITUEL *romain. Le* RITUEL *parisien. Les* RITUELS *protestants.*

— Fam. Ensemble de règles que l'on suit : *Liberté pleine et entière à chacun de conserver son* RITUEL *et son rudiment, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre.* (Ch. Nod.)

— *Rituels funéraires*, Formulaires de confession et de prières que la piété des Egyptiens joignait aux momies.

— **Encycl.** *Rituels funéraires.* Le principe de l'immortalité de l'âme domine toute la religion égyptienne; c'est la véritable doctrine nationale de cet antique pays. L'âme, séparée du corps, voyage à travers mille épreuves jusqu'au jugement suprême, et le corps, soigneusement embaumé, sera réuni un jour à sa céleste compagne. Ce sont ces pérégrinations de l'âme que l'on trouve peintes en intéressantes vignettes sur les *rituels* funéraires. Les *rituels* étaient des papyrus que l'on achetait sans doute tout préparés chez les libraires du temps; car on en a trouvé plusieurs sur lesquels le nom du mort n'a pas été écrit, par oubli sans doute. Le musée égyptien du Louvre en possède quelques-uns de fort beaux. En voici la description sommaire, que nous résumons d'après l'excellente et savante notice du vicomte de Rougé. Les vignettes commencent en bas à gauche et font tout le tour du papyrus. On voit d'abord l'âme du défunt qui vient, accompagnée de sa sœur, rendre hommage à Osiris. Osiris est ici le dieu; mais, tout le long du *rituel*, Osiris sera aussi le titre de l'âme, qui s'appellera du nom du défunt, l'Osiris un tel. L'âme donc, après avoir salué le dieu, vogue dans la barque du Soleil à la suite d'Anubis; puis elle revêt successivement différentes formes, autant d'épreuves qui lui sont imposées; elle est d'abord le héron, puis l'épervier d'or, puis l'hirondelle, puis l'épervier divin. Notons que cette métempsycose n'est point celle des autres peuples et que l'âme revêt ces diverses formes, non sur la terre, mais dans les cieux inférieurs. Elle arrive enfin devant les quinze portes du séjour des âmes et se trouve en présence de quarante-deux juges, auxquels elle adresse sa confession, confession toute particulière, qui consiste, non pas à s'accuser des fautes commises, mais à se disculper. A chacun des juges l'âme adresse sa justification de quelques péchés. On trouve dans cette énumération, outre les fautes contre la morale générale, des fautes toutes caractéristiques du génie égyptien : celle des paroles trop nombreuses; celle de faire pleurer son prochain; celle de n'avoir pas respecté les droits acquis sur les cours d'eau. « C'est là, remarque M. de Rougé, la marque spéciale de la civilisation de la vallée du Nil. » Après l'aveu de ses souillures, l'âme est pesée. Le *rituel* égyptien, comme le portail de Notre-Dame, représente cette scène naïve et terrible. « Dans l'un des plateaux de la balance est mis le vase qui représente l'âme humaine, dans l'autre la plume d'autruche, symbole de la justice. Le cynocéphale assis qui repose au milieu de la salle est l'emblème du dieu Thot, qui doit lire la sentence. Les deux déesses debout, tenant des serpents en main, représentent la double justice, celle qui punit et celle qui récompense. » L'âme jugée est jetée ensuite dans le bassin de feu pour achever d'y effacer ses dernières souillures. Alors, purifiée, justifiée, digne du séjour divin, elle reprend place dans la barque du Soleil, et, conduite par ce divin guide, qui est représenté sous la forme d'un disque rouge sur une tête d'épervier, elle entre dans les demeures du bonheur infini. Là elle se livre à ses travaux ordinaires; on voit, par exemple, un laboureur moissonnant les champs célestes des âmes pures. Quelques *rituels*, tout en suivant cette course de l'âme pure hors de ce monde, n'oublient pas de nous montrer en même temps la momie qui repose sur le lit funèbre entre les bras d'Anubis, le dieu à tête de chacal, d'Isis et de Nephtys, qui récitent des chants de deuil.

On voit qu'il faut bien changer les vieilles opinions sur la grossière superstition des anciens Egyptiens; nous trouvons dans ces *rituels*, sous la forme du mythe, des doctrines fort élevées sur l'immortalité, la purification et la justification de l'âme. Seul peut-être, à une époque aussi reculée, le Zend-Avesta est allé plus haut; et quant à taxer de grossière ignorance ces doctrines primitives que la science nous révèle chaque jour, on ne sait trop quelle religion aurait le droit de le faire.

RITUERTO, rivière d'Espagne. Elle naît dans la province de Soria, coule d'abord au S., puis au S.-O. en décrivant de nombreux circuits et se jette dans le Duero après un cours d'environ 50 kilom.

RIUDOMS, bourg d'Espagne, prov. et à 20 kilom. O.-N.-O. de Tarragone, dans une contrée vignoble; 3,000 hab. Distillerie d'eau-de-vie; belle place publique; agréables promenades.

RIVA, village du royaume d'Italie (prov. de Sondrio), sur la rive N. du lac de Chiavenna, à 28 kilom. O.-N.-O. de Sondrio. Granit; entrepôt du commerce du lac de Côme pour l'Italie et la Suisse.

RIVA, en allemand *Reif*, ville des Etats autrichiens (Tyrol), dans une charmante situation, à l'extrémité septentrionale du lac de Garda, à 13 kilom. O.-S.-O. de Roveredo; 5,000 hab. C'est une place d'entrepôt entre l'Allemagne et l'Italie, surtout pour les grains; la pêche est très-active. Son port, le plus grand de ceux que forme le lac, est un des plus fréquentés et favorise beaucoup ses relations commerciales. Les environs sont délicieux et donnent en abondance des olives, des oranges et des citrons.

RIVA-DI-CHIERI, ville du royaume d'Italie, au pied d'une colline, sur un petit affluent de la Bonna, prov. et à 15 kilom. S.-E. de Turin; 3,100 hab.

RIVAGE s. m. (ri-va-je — lat. *ripa*, rive). Bord de la mer : *Toucher au* RIVAGE. *Errer sur le* RIVAGE. *S'éloigner du* RIVAGE. *Elle était descendue avec ses compagnes pour s'ébattre sur le* RIVAGE. (D'Ablanc.) *Adieu, cher antre; adieu,* RIVAGE *où tant de fois j'ai souffert les injures de l'air!* (Fén.) *La bannière latine, chassée de proche en proche par le croissant, ne s'arrêta que sur le* RIVAGE *de Corfou.* (Chateaub.) *En approchant de la mer Morte, les ondulations du terrain diminuent, la pente incline insensiblement vers le* RIVAGE. (Lamart.) *Ceux qui ont passé leur enfance sur les bords de la mer savent combien d'associations d'idées profondes et poétiques se forment en présence du spectacle animé qu'offre le* RIVAGE. (Renan.)

Ses longs mugissements font trembler le *rivage*.
RACINE.

Qu'un ami sur nos bords soit jeté par l'orage,
Ciel! avec quel transport je l'embrasse au *rivage!*
DUCIS.

Vois-tu comme le flot paisible
Sur le *rivage* vient mourir?
LAMARTINE.

Le flot murmurant se retire
Du *rivage* qu'il a baisé.
LAMARTINE.

. . . . La mer vient déposer
Sur les fleurs du *rivage* un lumineux baiser
Et s'endort mollement sur cette blonde arène.
SOUMET.

‖ Rive d'un fleuve : *Qui n'a passé des heures entières, assis sur le* RIVAGE *d'un fleuve, à voir s'écouler les ondes?* (Chateaub.)

Le baume, heureux Jourdain, parfume tes *rivages*.
DELILLE.

— Par ext. Contrée, pays situé sur les bords de la mer ou les rives d'un fleuve : *Quel* RIVAGE *n'a pas ses trésors?* (M.-Brun.)

Heureux, disent-ils, le *rivage*
Où l'on jouit d'un tel bonheur!
J.-B. ROUSSEAU.

— Poétiq. *Le noir rivage, Le rivage des morts*, Les enfers, le séjour des morts qui était, dans la mythologie grecque, situé sur les rives du Cocyte :

On ne voit point deux fois *les rivages des morts.*
RACINE.

Ils iront assez tôt border *le noir rivage.*
LA FONTAINE.

— Fig. Terme, limite, point où cesse un travail ou un péril, assimilés à une pénible navigation : *L'océan de l'avenir n'a point de* RIVAGE. (B. de St-P.) *Le jeu est un gouffre qui n'a ni fond ni* RIVAGE, (Grimm.)

Nous allons échouer tous au même *rivage.*
LAMARTINE.

— Féod. *Droit de rivage*, Droit perçu par le seigneur sur les vins et autres marchandises transportées par eau et qui abordaient dans les ports situés dans l'étendue de sa seigneurie.

— **Syn. Rivage, bord, côte,** etc. V. BORD.

— **Encycl.** Jurispr. Les *rivages* de la mer appartiennent au domaine public et sont imprescriptibles. Il a été jugé qu'on doit considérer comme *rivage* de la mer un terrain dont une partie est inondée à chaque marée, et dont l'autre partie est aussi fréquemment couverte par les eaux de la mer refluant dans le canal d'un port ou de l'arrière-port.

De tout temps, les *rivages* de la mer ont appartenu au domaine, chez les anciens comme chez les modernes; voici ce que dit le droit romain : *Littora, in quæ populus romanus imperium habet, populi romani esse arbitror.* Et voici ce que dit l'ordonnance française de 1681 : « On appelle rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. »

On ne doit pas appeler *rivages* les terrains qui ne sont couverts qu'accidentellement par les vagues; les coups de mer sont des cas fortuits qui ne peuvent aboutir pour les propriétaires qu'à un dommage passager, et non les priver d'un terrain pour en faire une dépendance du domaine public. Les rochers que les eaux de la mer couvrent et découvrent alternativement forment une partie intégrante des *rivages;* cependant les habitants de certaines communes voisines de l'Océan jouissent du droit exclusif de cueillir les plantes maritimes appelées varechs, qui croissent sur les rochers de la mer situés dans leur territoire.

Les établissements formés sur les *rivages* de la mer sont de pure tolérance, parce que nul particulier ne peut y posséder ni pêcheries ni droit de prise d'eau.

Les *rivages* appartiennent à tout le monde, comme la mer dont ils font partie. « Chacun a le droit, dit M. Troplong, de les parcourir pour se promener, se baigner, ramasser des coquillages, débarquer et s'embarquer, faire sécher des filets, mettre des barques sur la grève. »

En quelques ports, il existe un droit de *rivage* qui est imposé sur les marchandises arrivant par eau.

— Géogr. phys. V. CÔTE.

— **Allus. littér.** ...**Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage**, Vers de Boileau. V. ATTACHER.

RIVAGEUR s. m. (ri-va-jeur — rad. *rivage*). Argot. Celui qui vit habituellement sur le rivage : *Pour ses plaisirs, Paris a sa flottille; les* RIVAGEURS *et les canotiers de la Seine sont assurément de nature plaisante.* (E. Briffault.)

RIVAIL (Aimar DU), diplomate et historien français. V. DU RIVAIL.

RIVAIL (Léon-Hippolyte Denizard), écrivain spiritiste. V. KARDEC (Allan).

RIVAL, ALE s. (ri-val, a-le — lat. *rivalis*, mot provenu de *rivus*, ruisseau. Le mot *rivalis* a désigné dans l'origine ceux qui avaient un ruisseau commun entre leurs propriétés, ce qui était pour eux une cause de fréquentes discussions; de là est venue l'acception d'adversaire, d'émule. Cicéron employait déjà *rivalis* dans ce dernier sens et il disait *amare sine rivali*, aimer sans rival). Personne qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre, qui est en compétition avec elle : *La plus noble vengeance qu'on puisse tirer de ses* RIVAUX *est de les surpasser en talents et en vertu.* (Mme de Sév.) *Il y a des hommes superbes que l'élévation de leurs* RIVAUX *humilie et apprivoise.* (La Bruy.) *Un* RIVAL *devient plus circonspect par la jalousie surveillante de son* RIVAL. (Volt.) *L'homme qui veut se faire lire ne trouve plus de juges, il n'a que des* RIVAUX. (De Custine.) *La preuve la plus certaine du mérite est l'éloge d'un* RIVAL. (Pétiet.) *Il est bon de vaincre, mais non d'exterminer ses* RIVAUX. (Guizot.) *Entre chercheurs du vrai il n'y a que des émules, il n'y a point de* RIVAUX. (E. de Gir.)

La rose printanière éclate sans *rivale.*
BAOUR-LORMIAN.

Il faut se défier toujours de son *rival.*
C. D'HARLEVILLE.

Prenons à nos *rivaux* tout ce qu'ils ont d'utile.
LEGOUVÉ.

Ennemis généreux, nous savons admirer
De vertueux *rivaux*, les vaincre et les pleurer.
D. BELLOI.

L'un et l'autre *rival*, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage.
BOILEAU.

La gloire d'un *rival* s'obstine à t'outrager;
C'est en le surpassant que tu dois te venger.
VOLTAIRE.

Moins vif, moins valeureux, moins beau que le che-
L'âne est son suppléant et non pas son *rival.* [val,
DELILLE.

Sur les palais de Rome où, du pied de l'autel,
A ses *rivaux* de loin souriait Raphaël.
A. DE MUSSET.

‖ Se dit particulièrement de ceux qui aspirent au cœur ou à la main d'une même personne : *Un amant, et surtout un amant malheureux, regarde comme une faveur les rigueurs que l'on exerce contre ses* RIVAUX. (Mme de Tencin.) *Les grands seigneurs ont souvent dans leurs mercures des* RIVAUX *dangereux.* (Le Sage.) *Le lion hérissant sa crinière provoque au combat ses* RIVAUX *rugissants.* (B. de St-P.) *Les femmes s'affligent d'une infidélité en raison du plaisir qu'elle fait à leurs* RIVALES. (Beauchêne.) *Un mari n'a guère un* RIVAL *qui ne soit de sa main.* (Balz.) *J'ai vu un homme découvrir que son* RIVAL *était aimé, et celui-ci ne pas le voir à cause de sa passion* (H. Beyle.) *Il n'y a qu'un seul moyen de faire l'éloge d'une femme, c'est de dire beaucoup de mal de sa* RIVALE. (Mme E. de Gir.)

Je ne me verrai point préférer de *rivale.*
RACINE.

J'embrasse mon *rival*, mais c'est pour l'étouffer.
RACINE.

On trompe rarement les yeux d'une *rivale.*
GRESSET.

Pour bannir un *rival*, le seul titre aujourd'hui
C'est d'être plus aimable ou plus adroit que lui.
DE BIÈVRE.

— Adjectiv. Qui prétend aux mêmes avantages, qui aspire au même objet, qui dispute quelque chose à un autre : *Deux poëtes* RIVAUX. *Les nations portent dans leur sein des ennemis plus dangereux que des peuples* RIVAUX *: ce sont les vices plus forts que les armées.* (De Pezay.) *Deux nations* RIVALES *peuvent s'allier par circonstances, mais, quoi qu'on fasse, leur alliance sera toujours fragile et éphémère.* (E. de Gir.) ‖ Qui est inspiré par le désir du même objet, par l'identité du but : *Des prétentions* RIVALES.

— **Syn. Rival, compétiteur, concurrent,** etc. V. COMPÉTITEUR.

Rivales (LES), comédie en cinq actes et en vers, de Quinault, représentée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1653. Les *Deux pucelles* et la *Sœur généreuse*, comédies de

Rotrou, sont les principales sources dans lesquelles Quinault a puisé pour la composition de sa comédie des *Rivales;* il y a même copié beaucoup de choses. Cette première œuvre de Quinault ne brille ni par l'originalité de la donnée ni par le mérite du style; mais on y remarque une certaine entente de la scène et un intérêt habilement soutenu. Quoique médiocrement écrite, elle eut un si brillant succès, que l'auteur se détermina à suivre la carrière du théâtre. On prétend que c'est cette pièce qui a donné lieu à l'usage par lequel les auteurs ont part aux représentations de leurs ouvrages, dans la nouveauté. Les comédiens, depuis leur établissement à Paris, achetaient ordinairement les pièces de théâtre qu'on leur présentait et ils les payaient à proportion de la réputation de leurs auteurs. Tristan Lhermite, pour rendre service à Quinault, son élève, se chargea de lire aux comédiens la pièce des *Rivales;* elle fut acceptée avec de grands éloges de la part des acteurs, qui convinrent d'en donner 100 écus. Quelques jours après, Tristan ayant avoué que la pièce n'était pas de lui, mais d'un jeune homme nommé Quinault, les comédiens se rétractèrent et n'en voulurent plus donner que 50 écus. Tristan ne put se résoudre à la donner pour un prix si médiocre; mais, pour concilier les intérêts communs, il s'avisa de proposer aux comédiens d'accorder à l'auteur le neuvième de la recette de chaque représentation pendant le temps que cette pièce serait représentée dans sa nouveauté et qu'ensuite elle leur appartiendrait. Le marché fut accepté et parut judicieux aux acteurs. Depuis cette époque, l'usage d'accorder à l'auteur d'une pièce le neuvième de la recette s'est toujours conservé. Lorsque les pièces en un acte et celles en trois se sont dans la suite introduites au théâtre, les auteurs convinrent avec les comédiens d'un dix-huitième pour les premières et d'un douzième pour les secondes.

Rivaux (LES), comédie en cinq actes, par Sheridan; représentée à Londres en 1775. Cette pièce fut le premier essai dramatique de Sheridan; on y sent la fougue et l'indécision d'un jeune talent qui tâtonne et que pousse néanmoins une séve débordante. Cette comédie ne brille ni par la clarté ni par l'intérêt de l'action. Elle renferme pour le moins une double intrigue, qui nuit à la marche de l'ouvrage et qui fait languir le lecteur pendant plusieurs scènes; au reste, ce défaut se retrouve dans l'*Ecole de la médisance* et dans la plupart des pièces du théâtre anglais. Sheridan a copié deux de ses personnages sur des types dessinés par Smollett dans *Humphrey Clinker*. Sir Anthony Absolute, père bourru, mais indulgent, est taillé sur le patron de Matthew Bramble, le vieux gentilhomme maussade, mais généreux; mistress Malaprop, la veuve sexagénaire qu'il courtise, et le bel esprit à falbalas qui se trompe constamment sur la valeur exacte des mots, a pour original la Tabitha de Smollett, laquelle parle comme la Bélise et écrit comme la Martine des *Femmes savantes*. Mistress Malaprop, qui tient la dragée haute à sa nièce Lydia, mène de front deux ou trois intrigues amoureuses : tout en écoutant les galants propos de sir Anthony, elle entretient une correspondance secrète avec un autre baronnet, sir Lucius. Ce dernier croit que le pseudonyme Délia cache la figure de la jolie nièce. Celle-ci, tête romanesque, brûle du désir de quitter sa tante à moitié folle; elle n'entend recevoir de sa main aucun des divers prétendants qu'elle lui présente. Son plan est fait; elle a commandé une échelle de soie; il est convenu avec son amant, l'enseigne Beverley, qu'il l'enlèvera dans les règles. Mais sir Anthony a trouvé un riche parti pour son fils, le capitaine Absolute. Ce capitaine, étant le même personnage que l'enseigne Beverley, refuse le mariage proposé. A la fin, le jeune officier se rend au vœu paternel, en apprenant qu'on projette de lui donner pour femme la belle Lydia. Celle-ci, au désespoir d'avoir à renoncer à un enlèvement si bien concerté, ne veut plus épouser un homme qui se marie d'après un vulgaire procédé. Cependant le nom d'emprunt du capitaine Absolute et le pseudonyme pris par la tante ont suscité entre les divers prétendants une suite de malentendus et de quiproquos. Un duel amène sur le terrain le capitaine, sir Lucius, et un gentilhomme campagnard, auparavant bons amis; mais, grâce à l'intervention de sir Anthony et de Lydia, la querelle aboutit à un raccommodement et la pièce se termine par un double mariage. Quelques-uns de ces personnages sont assez drôles; il y a, dans l'intrigue accessoire, un certain amant, toujours bienvenu auprès de sa belle, et qui se rend malheureux par trop de scrupules et de susceptibilité; c'est un casuiste jaloux. La suivante des deux dames, qui sert et trompe tout le monde pour de l'argent, est une silhouette assez plaisante. D'après ces divers échantillons de l'ancienne société anglaise, on peut supposer que les mœurs en étaient suffisamment libres et grossières. Cette première pièce de Sheridan, curieuse comme début d'un auteur éminent, renferme moins des scènes achevées que des intentions comiques. Cette œuvre imparfaite a été remaniée par Châteauneuf, et jouée à Paris en 1824.

Rivaux d'eux-mêmes (LES), comédie en un acte et en prose, par Pigault-Lebrun; représentée en 1798. Si l'on admet la donnée première de la pièce, hypothèse invraisemblable, tout le reste va de soi. En reconnaissance de ce que la vie lui a été sauvée dans un combat, M. d'Heynel accorde la main de sa fille, âgée de dix ans, au fils d'un excellent officier qui, de simple soldat, est parvenu aux grades supérieurs. Ce jeune homme a quatorze ans; le mariage se célèbre donc pour la forme. Dès le lendemain, Derval s'est mis en route, accompagné de son gouverneur. Dix ans se sont écoulés depuis ce départ. La jeune fille s'appelle maintenant Mme Derval. Le jeune époux revient enfin couvert de lauriers, moissonnés à Fontenoy; il doit arriver aujourd'hui même à Paris avec l'empressement d'un jeune mari de vingt-quatre ans, qui brûle de connaître sa femme, dont les tendres épîtres lui ont provisoirement tourné la tête. Mme Derval, non moins empressée, s'achemine vers la Flandre et s'arrête dans un village à 6 lieues de Paris. Etant méconnaissable pour Derval, elle compte se présenter à lui comme femme du général d'Alleville, afin d'éprouver l'ascendant de ses charmes et de son esprit sur son jeune époux. Elle est secondée dans ce projet par l'aubergiste, dont M. d'Heynel a été le bienfaiteur. Derval arrive sous le nom d'Ericourt, qui est celui d'une terre donnée par le maréchal de Saxe, avec le titre de lieutenant-colonel, pour le récompenser de sa valeur. Il se présente le bras en écharpe, ce qui le rend plus intéressant. Dans une entrevue que le hasard lui ménage, il trouve adorable la femme du général d'Alleville. Celle-ci le trouve charmant. Bientôt, en folâtrant avec la suivante, il lit sur le patron d'une broderie des vers que sa femme lui destine. C'est elle! On a voulu tenter une épreuve. Une petite vengeance serait bien méritée. Il fait passer Florville, son ami, pour lui-même. D'abord très-affligée de cette aventure, contraire à ses vœux, Mme Derval, découvrant la supercherie, se venge à son tour en feignant de prendre Florville pour son mari. Par là, elle force Derval a se faire connaître. Pour ne pas retarder l'instant de leur bonheur, les époux font la noce dans l'auberge. On connaît la verve et la gaieté de Pigault-Lebrun; sa pièce possède ces qualités, sans mélange de ces obscènes égrillardises qui foisonnent dans ses romans.

Rival confident (LE), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles de Forgeot, musique de Grétry, représentée aux Italiens le 26 juin 1788. Nous signalerons seulement de cet ouvrage l'ariette : *Ici lorsque l'on est heureux*, et surtout la ronde : *L'âge a su borner nos désirs*, qui a de la grâce et de l'entrain.

ICI LORSQUE L'ON EST HEUREUX.

1er COUPLET. *Allegretto.*

DEUXIÈME COUPLET.

Qu'à quinze ans, sans donner son cœur,
On trouve, par bonheur,
Femme d'importance,
Dont l'expérience
Mûrit par avance
Notre adolescence,
Vraiment, c'est très-beau!
Mais, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Qu'un amant, sans feinte et sans art,
Rencontre, par hasard,
Femme sans modèle
Qui, toujours fidèle,
Quoique jeune et belle,
N'aime pas pour elle,
Vraiment, c'est très-beau!
Mais, etc.

L'ÂGE A SU BORNER NOS DÉSIRS.

1er COUPLET. *Gaiement.*

DEUXIÈME COUPLET.

A se passer de deux beaux yeux,
Un buveur met sa gloire;
Mais je défie un amoureux
De se passer de boire.
Cela prouve qu'à son tour
Le vin vaut mieux que l'amour
Ah! le cœur à la danse, etc.

TROISIÈME COUPLET.

L'amant jaloux de son tendron
L'enferme ou le surveille,
Le buveur, toujours sans façon,
Vous prête sa bouteille.
J'en reviens à mon refrain :
L'amour vaut mieux que le vin.
Ah! le cœur à la danse, etc.

QUATRIEME COUPLET.

Aimer et boire sont vraiment
Deux choses nécessaires;
Mais il faut suivre prudemment
L'exemple de nos pères.
Il faut prendre, tour à tour,
Peu de vin et peu d'amour!
Ah! le cœur à la danse, etc.

RIVAL s. m. (ri-val). Anc. comm. Lingot d'or ou d'argent.

RIVAL (Pierre), théologien protestant français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Réfugié à Londres, il fut nommé ministre de l'église de l'Artillerie, en 1694, et devint chapelain du roi dans la chapelle de Saint-James. Un *Avis aux réfugiés*, qu'il publia en 1710, souleva de vives controverses entre le consistoire de la Savoie et lui. La date de la mort de Rival est inconnue. On a de lui : *Apologie* (Londres, 1716, in-4°); *Examen d'une partie de la dissertation de M. l'abbé de Vertot, qui a pour titre* Sur l'origine des lois saliques, etc., publié en anglais (1722, in-4°); *Dissertations historiques et critiques sur divers sujets* (Amsterdam, 1726, 3 vol. in-12); *Lettres à trois fins adressées au Consistoire de la Savoye* (1728), etc.

RIVALISANT, ANTE adj. (ri-va-li-zan, an-te — rad. *rivaliser*). Qui rivalise : *Les industries* RIVALISANTES. ‖ Peu usité.

— Philos. sociale. *Passion rivalisante*, syn. de CABALISTE s. f.

RIVALISÉ, ÉE (ri-va-li-zé) part. passé du v. Rivaliser. Qui a des rivaux; des compétiteurs : *Le monopole maritime était* RIVALISÉ *et contenu en* 1788. (Fourier.) ‖ Inus.

RIVALISER v. n. ou intr. (ri-va-li-zé — rad. *rival*). Montrer une ardeur rivale, être en compétition avec d'autres, chercher à les égaler ou à les surpasser : RIVALISER *d'efforts, de courage.* RIVALISER *de gloire. L'orgueil du despotisme est si grand qu'il* RIVALISE *avec la puissance de Dieu.* (De Custine.) ‖ Etre rivaux, montrer une jalousie rivale : *La vie n'est plus une fête dont on jouit, mais un concours où l'on* RIVALISE. (Ste-Beuve.)

— S'égaler l'un l'autre, approcher l'un de l'autre : *L'anémone et la tulipe orgueilleuse* RIVALISENT *de magnificence et se disputent le prix de la beauté.* (Girodet.)

— Fig. Concourir au même résultat : *Le pinceau et le ciseau* RIVALISENT *d'efforts et de zèle pour poétiser des scènes de tuerie.* (Toussenel.)

— *Rivaliser avec*, Egaler ou approcher de : *Les raisins de Zante* RIVALISENT AVEC *ceux de Corinthe.* (Chateaub.)

— v. a. ou tr. *Rivaliser quelqu'un*, Se montrer son rival : *Ces subalternes y apportent une fougue qui se rit de tout obstacle et un véritable fanatisme pour soutenir l'honneur de la série contre les cantons qui la* RIVALISENT. (Fourier.) *Le sonnet, ce petit poëme, a été généralement abandonné; personne en France n'a pu* RIVALISER *Pétrarque.* (Balz.) ‖ Peu usité.

RIVALITÉ s. f. (ri-va-li-té — rad. *rival*). Sentiments rivaux : *La considération est comme un air doux et pur, tout le monde peut en jouir sans* RIVALITÉ. (Mme Necker.) *Il n'est pas de genre de* RIVALITÉ *qui ne se rencontre chez les femmes.* (Mme Romieu.) *Le monde, tel qu'il est fait aujourd'hui, ne donne pas deux sous de la nomination d'un pape, des* RIVALITÉS *des couronnes et des intrigues de l'intérieur d'un conclave.* (Chateaub.) *L'âge mûr est âpre, aride, occupé; les* RIVALITÉS *et les ambitions, les passions sèches nous envahissent.* (Ste-Beuve.) *L'envie décèle la médiocrité; les grands caractères ne connaissent que les* RIVALITÉS. (Lévis.) *Souvent, entre jeunes personnes du même âge, il se glisse quelque petite pointe de* RIVALITÉ. (Th. Leclercq.) *La politique pousse à la* RIVALITÉ; *la science conduit à l'unité.* (E. de Gir.) *La solidarité, c'est le principe contraire du principe de* RIVALITÉ. (E. de Gir.) *La* RIVALITÉ *de la France et de l'Autriche reposait sur des données qui n'existent plus.* (Proudh.)

... Notre *rivalité*
N'est pas pour en venir à grande extrémité.
MOLIÈRE.

C'est un puissant motif que la *rivalité*;
Tout languit et tout meurt sans son activité.
LEMIERRE.

‖ Opposition, compétition : *Deux forces égales se neutralisent par la* RIVALITÉ. (E. de Gir.) *Les nationalités n'ont de raison d'être que par la* RIVALITÉ *des intérêts.* (E. de Gir.)

— Rem. Ce mot est récent; on en trouve le premier emploi connu dans les vers de Molière que nous avons cités.

— **Syn. Rivalité, émulation, jalousie.** V. ÉMULATION.

Rivalités (LES), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

RIVALLIÉ (Jean), médecin français, né à Vallades, près de Sarlat (Dordogne), mort à Paris vers 1855. Il fut attaché, en 1815, au 5e corps. Licencié après la bataille de Waterloo, il vint à Paris continuer ses études, fut reçu docteur en 1818, après avoir soutenu une bonne thèse sur l'*Avortement*. Il se fixa dès lors à Paris et fut nommé, en 1825, chirurgien-major de la 10e légion de la garde nationale. On lui doit une traduction de l'*Iconographie de l'ouïe* de Sœmmering (Paris, 1825, avec 17 magnifiques planches, formant un atlas in-4°) et des *Observations sur la thérapeutique du cancer et des ulcères scrofuleux*, qu'il proposait de cautériser avec l'acide nitrique et de combattre intérieurement par l'emploi du carbonate de fer.

RIVALZ (Jean-Pierre), peintre et architecte français, né à La Bastide-d'Anjou en 1625, mort à Toulouse en 1706. Après avoir étudié la peinture à Toulouse sous Ambroise Frédeau, il passa quelques années à Rome et s'y occupa aussi d'architecture. De retour en France vers 1680, il fut nommé peintre et architecte du Capitole de Toulouse. Il peignit pour une des salles de cet édifice la *Fondation d'Ancyre par les Tectosages*, et c'est sur ses dessins que fut décorée la *Salle des illustres Toulousains*. Il exécuta ensuite plusieurs tableaux pour les églises des Chartreux et des Carmélites, et ses travaux en architecture lui valurent l'emploi d'intendant des ponts et chaussées du Languedoc.

RIVALZ (Antoine), peintre français, fils du précédent, né à Toulouse en 1667, mort dans la même ville en 1735. Il étudia la peinture à Paris, puis à Rome, où il remporta un des prix de l'Académie de Saint-Luc et fut couronné au Capitole par le cardinal Albani, depuis Clément XI. De retour à Toulouse (1706), il succéda à son père comme peintre de l'Hôtel de ville et détermina les capitouls de cette ville à y fonder une école de dessin, d'où sont sortis quelques bons artistes. La plupart de ses œuvres, qui se voient dans sa ville natale, ont été très-vantées par ses contemporains.

mais sont peu appréciées aujourd'hui. Il a gravé quatre vignettes pour le *Traité de la peinture* de Dupuy du Graz (Toulouse, 1697, in-4°), une allégorie à la mémoire de Poussin et le *Martyre de saint Symphorien*.

RIVARA DA CUNHA (Joachim-Héliodore), littérateur portugais, né à Arragolos (Alemtejo) en 1809. Après s'être fait recevoir docteur en médecine, il entra comme employé à la préfecture d'Evora, puis devint bibliothécaire de cette ville et commença le catalogue de cet établissement. Elu député en 1852, il siégea dans les rangs des libéraux, devint, en 1855, secrétaire général du gouvernement de l'Inde portugaise, se rendit à Goa et eut à lutter contre les prétentions des missionnaires de la congrégation romaine. Il a été nommé membre de l'Académie des sciences de Lisbonne. Outre des brochures, des articles de journaux, des traductions, on lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Apuntamientos sobre os oradores parlamentares* (1852); *De Lisboa a Goa polo Mediterraneo* (1859); *Grammaire de la langue concani* (1857-1858, in-4°); *Ensaio historico da lingua concani* (1858); *Reflexœs sobre o padroado portuguez no Oriente* (1858), suivi d'un *Supplément* (1858); *Memorias sobre at possessoes portuguezas na Azia, escriptas em* 1823, *etc.* (1859), etc.

RIVARD (Dominique-François), mathématicien français, né en 1697 à Neufchâteau (Lorraine), mort à Paris en 1778. Il occupa quarante ans la chaire de philosophie au collége de Beauvais et contribua beaucoup à introduire l'enseignement des mathématiques dans l'Université de Paris. Il a laissé un grand nombre de traités élémentaires très-bons pour l'époque. Nous citerons, entre autres : *Éléments de mathématiques* (1740); *Traité de la sphère* (1741); *Traité de la sphère et du calendrier* (1743); *Nouveau traité de gnomonique* (1742); *Trigonométries rectiligne et sphérique ; Éléments de géométrie* (1746); *Mémoires sur les moyens de perfectionner les études publiques et particulières* (1769); *Institutiones philosophiæ ad usum scholarum accommodatæ* (1780), publiées par un de ses amis après sa mort.

RIVARENNES, village et commune de France (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arrond. du Blanc, sur la rive gauche de la Creuse; 803 hab. Belle église romane flanquée d'une élégante chapelle gothique; aux environs, château de la Tour, lourde construction dominant le cours de la Creuse.

RIVAROL (Antoine RIVAROLI, dit comte DE), écrivain français, né à Bagnols, en Languedoc, le 26 juin 1753; mort à Berlin, le 13 avril 1801. Rivarol, qui ne haïssait pourtant pas de parler de lui-même, ne s'est jamais nettement expliqué sur cette qualité de comte qu'il se donnait. Ses rares amis lui ont fait une généalogie de fantaisie; ses ennemis, beaucoup plus nombreux, ont clairement établi que son père, un brave homme qui eut jusqu'à seize enfants, dont Antoine était l'aîné, avait exercé à Bagnols le métier d'aubergiste, sous le nom familier de **Riverot**, et n'avait jamais signé d'aucun titre aristocratique les nombreux actes de l'état civil dont il dut charger les registres de sa paroisse. Les partisans de Rivarol ont fait de son père un savant aussi légèrement qu'ils en avaient fait un comte. La vérité est que l'aubergiste des *Trois Pigeons* ne put rien apprendre à sa nombreuse famille que la langue italienne, ou plus probablement le patois piémontais, qu'il avait lui-même appris de son père, Piémontais d'origine.

Rien n'est obscur, d'ailleurs, comme l'histoire des premières années de Rivarol. On sait, assez vaguement, qu'il fit quelques études à l'école des frères de Saint-Joseph de Bagnols, qu'il entra à dix-huit ans au grand séminaire de Bourg-Saint-Andéol, d'où il passa, comme professeur sans doute, au petit séminaire de Sainte-Garde, à Avignon. Il n'y resta pas longtemps, fit une courte apparition dans les rangs de l'armée, et nous le trouvons ensuite précepteur à Lyon, sous le nom de Longchamps. Pourquoi ce singulier déguisement? Il ne s'en est jamais expliqué. Quant au nom de Deparcieux, qu'il prit en venant à Paris (1777), il s'en expliqua, mais d'une façon si peu satisfaisante qu'il dut renoncer bientôt, sur l'injonction d'un neveu de l'illustre géomètre, à une parenté qu'il avait cru pouvoir usurper sans danger, Deparcieux étant mort depuis tantôt neuf ans. C'est de la même époque que date le comté du spirituel et vaniteux Bagnolais.

Rivarol était donc à Paris. On peut dire qu'il se trouvait là dans son véritable milieu et qu'il y était venu précisément à son temps. Dans ce Paris, le vrai et l'unique centre de l'esprit de conversation, les réputations de salon, les succès d'élégance et de belles manières étaient alors plus en vogue que jamais. Or, Rivarol, ce comte improvisé, était un causeur admirable, un railleur irrésistible, et il avait le ton d'un parfait gentilhomme. Ajoutez à cela une tête aussi remarquable par la beauté des traits que par la finesse de l'expression, plus d'avantages qu'il n'en faut pour réussir dans ce monde délicat et léger. Malgré tout, cependant, les débuts de Rivarol à Paris restent enveloppés d'un mystère impénétrable. On comprend très-bien comment il dut réussir dans les salons, mais on ne s'explique pas comment, avec une noblesse plus que douteuse, il put réussir à s'y introduire avant qu'aucune production littéraire l'y eût fait connaître. Nous le trouvons cependant établi, comme chez lui, à la cour, à la ville et même dans les sociétés littéraires. Il est en pleine possession de cette réputation de malignité qui devait le rendre si précieux à la malice parisienne et lui faire tant d'ennemis. Il travaille déjà activement par ses épigrammes (nous ne parlons pas de ses épigrammes en vers, qui sont uniformément pitoyables) à faire prévaloir ce faux goût dont il ne se dépouillera jamais. Car Rivarol est là tout entier : beaucoup d'esprit et peu de sens commun. « Ne me parlez pas, lui disait un jour d'Alembert, de ce comte de Tuffières (Buffon), qui nous dit que la plus belle conquête de l'homme est cet animal fier et fougueux..., lorsqu'il était tout simple de nommer le *cheval*. — Vous avez bien raison, répondit Rivarol, c'est comme ce sot de Rousseau qui s'est avisé de dire :

> Des bords sacrés où naît l'aurore,
> Aux bords enflammés du couchant,

au lieu de dire tout simplement *de l'est à l'ouest.* » Et, pardieu oui, monsieur le comte, les *bords sacrés de l'aurore* et les *bords enflammés du couchant* sont une vraie trouvaille pour protester contre ce style creux et ampoulé qui révoltait justement d'Alembert; malheureusement, si la raison trouve souvent des d'Alembert pour la goûter, il est rare qu'elle triomphe des persiflages des Rivarol. Sous ce rapport, cependant, Rivarol a trouvé de rudes adversaires dans Cerutti et André Chénier, et nous-même, à qui le caractère de Rivarol inspire peu de sympathie, nous sommes contraint d'avouer que la colère a fait plus d'une fois dépasser la mesure à ses ennemis et qu'ils ont abusé du droit qu'ils avaient de se servir contre lui de ses propres armes.

Rivarol ne tarda pas à s'apercevoir que la vie des salons et les triomphes qu'on y remporte ne peuvent se soutenir qu'à la condition de s'appuyer sur d'autres moyens d'existence. Il entreprit un travail sérieux, la traduction de l'*Enfer* de Dante, sur laquelle nous reviendrons plus loin. En 1781, il obtint son premier succès littéraire. L'Académie de Berlin avait proposé un prix pour le meilleur discours sur les causes de l'universalité de la langue française. Rivarol concourut pour ce prix, qui fut partagé entre son travail et une dissertation allemande sur le même sujet. Ce succès lui valut l'entrée à l'Académie de Berlin et une lettre de félicitations du roi de Prusse. Quant à la valeur de son discours, nous l'apprécierons d'un mot, qui peut s'appliquer d'ailleurs à la plupart des écrits de Rivarol : c'est l'œuvre d'un spirituel ignorant, un recueil d'aperçus ingénieux, de traits fins, entremêlés de fautes de goût et d'effroyables bévues. Mais Rivarol n'avait pas encore trouvé sa véritable voie. Il y entra, en 1782, en publiant deux minces opuscules anonymes contre l'abbé Delille : *Lettres critiques sur le poëme des* Jardins, sous le nom du comte de Barruel, et la *Plainte du Chou et du Navet contre les* Jardins *de l'abbé Delille*, en vers. L'année suivante, Rivarol fit paraître un travail un peu plus long intitulé : *Lettre à M. le président de *** sur le Globe aérostatique, sur les Têtes parlantes et sur l'état présent de l'opinion publique* (Londres-Paris, 1783, in-8°), anonyme encore. C'est un pur bavardage, plein de prétention, à propos de la première ascension de Montgolfier et des têtes parlantes d'un abbé Mical, qui faisaient alors beaucoup parler d'elles.

La même année parut sa traduction de l'*Enfer* (in-8°), où Rivarol étala à l'aise tout son esprit quelque peu frelaté, toute son abondance pompeuse. Quant au génie de l'original, on en chercherait vainement des traces dans le travail du traducteur. Rivarol, du reste, traite Dante avec tout le sans-gêne d'un compatriote, tranchant, ajoutant, abrégeant, paraphrasant avec une admirable désinvolture.

Peu après la publication de l'*Enfer*, Rivarol se maria. Une femme très-romanesque et très-belle, fille d'un professeur de langue anglaise, et qu'il avait rencontrée dans le monde, s'était éprise de lui. Il avait, comme nous l'avons dit et comme ses portraits l'attestent, une très-belle figure, de beaux yeux, une taille avantageuse et bien prise, un air très-distingué. Il n'en fallait pas tant pour ravir Mlle Louise Mather-Flint, alors âgée d'un peu plus de trente à trente-cinq ans. Elle avait recueilli quelque argent à la mort de son père et vivait d'une façon moins précaire que le prétendu comte de Rivarol; celui-ci l'épousa. Il vécut quelque temps avec elle en assez bonne harmonie et en eut un fils; mais, dissipateur incorrigible, quand il eut dépensé l'argent que sa femme lui avait apporté, il retomba dans sa vie d'expédients. « Il serait facile, dit un écrit du temps, de raconter toutes les bonnes plaisanteries qu'il a faites à une foule d'amis, de bienfaiteurs, de créanciers. Voici l'espièglerie qu'il a faite à la dame Meunier, aubergiste de Fontainebleau. M. le comte, sa digne épouse, son noble fils et une servante étaient logés et nourris chez elle depuis six semaines. Tout à coup M. le comte va à Paris pour un jour et ne revient point; huit jours après, Mme la comtesse part et ne revient plus : l'enfant reste seul pour caution. Les Egyptiens mettaient en gage les momies de leurs ancêtres, le vaillant Albuquerque y mit sa moustache; M. le comte n'a ni moustache ni momie; mais il a un fils qu'il expose dans les grandes occasions. » Bientôt les époux se séparèrent.

L'ouvrage qui devait fonder la réputation de Rivarol parut en 1788; il est intitulé : *Petit almanach de nos grands hommes pour* 1788, avec cette épigraphe : *Diis ignotis* (in-12). Ce fut une vraie déclaration de guerre. Rivarol y daube avec une malice impitoyable sur les beaux esprits de son temps. Sa verve est intarissable, ses traits acérés, ses coups le plus souvent mortels, et nous devons reconnaître que la plupart des sentences qu'il y a portées sont restées sans appel. Sur le *Petit almanach* est fondée tout entière la réputation d'esprit qu'on a faite à Rivarol. Néanmoins, selon une habitude dont il ne s'est jamais départi, il ne mit pas tout d'abord son nom à cet opuscule, soit qu'il redoutât le nombre des ennemis qu'il devait lui faire, soit qu'il voulût tâter l'opinion avant de faire connaître sa paternité. Il poussa même la précaution, pour donner le change, jusqu'à se mettre lui-même dans son Panthéon des sots. Il s'y accuse très-méchamment de n'être connu, comme littérateur, que par une inscription en vers qui ne serait pas de lui. Rivarol et Champcenetz, son collaborateur au *Petit almanach*, essuyèrent une avalanche de répliques d'une vivacité parfois exagérée. Nous ne saurions approuver, par exemple, celle dont Cerutti nous a conservé le souvenir : « Après avoir endossé quelques coups de bâton de la main de Brigand-Bomier, Rivarol rencontra Champcenetz : « Mon ami, » lui dit-il, on ne peut faire un pas dans ce » Paris sans qu'il ne vous tombe des bûches » sur le dos. — Je te reconnais bien là, reprit » l'autre qui savait l'affaire; tu grossis tou» jours les objets. »

Avant l'*Almanach*, Rivarol et Champcenetz avaient déjà publié, sous le couvert de Grimod de La Reynière, une *Parodie du songe d'Athalie* (1787), libelle très-violent dirigé contre Mme de Genlis.

Mais le moment était venu où Rivarol, uniquement connu jusque-là par des scandales littéraires, allait faire son entrée dans la carrière politique. Rivarol ne prit pas tout d'abord parti dans les démêlés de la cour avec l'esprit nouveau. Il prit son temps pour étudier la situation, et de ses méditations prolongées il tira cette conclusion que tout ce grand bouillonnement d'idées n'était qu'à la surface et qu'on pourrait le calmer, comme les révoltes des essaims d'abeilles, avec quelques pincées de sable. On ne saurait être plus perspicace. Toutefois, le bruit montait; Rivarol commença à juger qu'il n'y avait plus guère de temps à perdre. Dans le *Journal politique et national*, entrepris par l'abbé Sabatier, avant la prise de la Bastille, il se mit à pousser Louis XVI vers les mesures violentes, à gourmander dans les termes les moins respectueux la faiblesse de « ce monarque qui, disait-il, n'a jamais été dans le secret de son existence, dont le premier travail, en montant sur le trône, fut avec son maître serrurier, et dont la première ordonnance fut une ordonnance sur les lapins. » Il ajoutait : « Au reste, un roi chasseur ne convient qu'à des peuples nomades. » Rivarol montrait dès lors pour la défense de la noblesse toute l'ardeur naturelle à un néophyte, mais ne réussissait pas toujours à faire accepter ses titres. « Nous avons perdu NOS droits, NOS titres, NOTRE fortune ! » s'écriait-il avec désespoir après la nuit du 4 août. — « *Nous! nos! notre!* » murmurait le marquis de Créqui. — Eh bien ! s'écria Rivarol, que trouvez-vous donc de singulier dans ce mot? — C'est ce pluriel que je trouve singulier, » répondit le marquis. Le comte gascon a fait depuis, contre ce seigneur, une vingtaine d'épigrammes, plus mauvaises les unes que les autres, mais qui prouvent qu'il avait bien senti le mérite de celle-là.

Au mois d'octobre 1789, Rivarol suspendit la feuille qu'il publiait, pour passer, le mois suivant, aux *Actes des apôtres*, créés par Peltier. Il y resta jusqu'en octobre 1791. Quelques traits empruntés à cette publication donneront une idée du genre d'esprit que Rivarol y déployait : « Autrefois les rois portaient le diadème sur le front : ils l'ont maintenant sur les yeux. Le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger : sa majesté est tranquille quand elle digère. » Leurs majestés royales sont incontestablement plus exigeantes. Il disait de Mirabeau, pour faire allusion au marché passé par le tribun avec la cour en 1790, et dont on se doutait dans le public : « Il est capable de tout pour de l'argent, même d'une bonne action. »

Cependant, alléché par le succès de scandale qu'avait eu son *Petit almanach*, où il ne touchait qu'aux écrivains, Rivarol crut pouvoir, avec son inséparable acolyte Champcenetz, s'attaquer aux hommes politiques, et il publia un volume intitulé : *Petit Dictionnaire des grands hommes de la Révolution, par un citoyen actif, ci-devant rien* (Paris, 1790). « On trouve, dit Grimm, à la tête de cette nouvelle facétie de MM. de Champcenetz et de Rivarol une *Epître dédicatoire à Son Excellence madame la baronne de Staël, ambassadrice de Suède auprès de la Nation*, et cette épître est un modèle de persiflage et d'impertinence; mais l'objet d'une satire si cruellement injuste avait déjà su se placer à une hauteur où de pareils traits ne sauraient l'atteindre; ils ne serviront qu'à consoler un moment la haine et l'envie. » Reconnaissant enfin que la Révolution ne pouvait plus être domptée par l'emploi de la force, si longtemps préconisé par lui dans le *Journal politique* et les *Actes des apôtres*, Rivarol conçut une idée toute différente, mais non moins saugrenue. Il fit passer au roi, par l'intermédiaire de M. de La Porte, un véritable plan de corruption universelle. Ce plan consistait à salarier, moyennant 164,000 francs par mois, des pamphlétaires, des journalistes, des chanteurs de rues, des applaudisseurs dans l'Assemblée nationale et dans les clubs, des claqueurs aux spectacles, des propagandistes dans les cafés, les guinguettes, les ateliers, etc. La communication de Rivarol, retrouvée plus tard dans l'Armoire de fer, fut bien accueillie à la cour; mais son plan, mis à exécution, ne produisit pas les résultats que s'était promis l'inventeur, et dut être modifié dans les derniers temps du règne de Louis XVI. Rivarol dut enfin quitter la France. Il émigra le 10 juin 1792, emmenant avec lui une jolie aventurière qu'il nomma Minette. Ils allèrent de compagnie grossir le nombre des insensés qui préparaient, sous le duc de Brunswick, l'envahissement de leur patrie. Rivarol passa d'abord à Bruxelles, où il crut devoir tracer à la noblesse française la conduite qu'elle aurait à tenir contre les révolutionnaires lors de sa prochaine rentrée en France. La *Lettre à la noblesse française au moment de rentrer en France sous les ordres de M. le duc de Brunswick* (Bruxelles, 1792, in-8°) restera comme un vrai monument de la sottise où peut descendre un homme d'esprit. Rivarol publia la même année, à Bruxelles, un pamphlet intitulé : *De la vie politique et privée de La Fayette* (in-8°), puis un *Dialogue entre M. de Limon et un homme de goût* (in-8°) et, enfin, l'*Eloge de Minetto Ratoni, chat du pape en son vivant, et premier soprano de ses petits concerts* (in-4°).

De Bruxelles, Rivarol passa en Angleterre, avec mission du comte de Provence, pour stimuler le zèle des tories contre la République. Il fut accueilli par Burke avec tous les honneurs qu'il prodiguait aux contre-révolutionnaires français, depuis qu'il avait embrassé la cause de Pitt contre Fox. Revenu sur le continent, Rivarol se fixa à Hambourg, où il travailla à cette foule d'écrits qu'on imprimait là pour les introduire en France. Rivarol recevait 500 francs par mois sur le subside que l'Angleterre faisait au prétendant : plus 1 000 francs également par mois du libraire Fauche, pour travailler à un *Nouveau dictionnaire de la langue française*, avec *Discours préliminaire*, dont les *Prospectus* seuls ont été publiés en 1797.

Rivarol avait accompli sa quarante-septième année lorsque Monsieur l'envoya à la cour de Berlin comme son chargé d'affaires. Berlin était alors comme le quartier général des ennemis de la République française. Rivarol y connut intimement une grande dame russe, la princesse Dolgorouka. Ce fut au milieu des honneurs et des plaisirs de la cour qu'il fut enlevé par une mort presque soudaine.

Tel fut Rivarol. Nous n'avons pas à insister sur sa vie privée. Comme homme politique, le rapide exposé que nous avons fait de sa conduite suffit amplement pour le juger. Enfin, comme écrivain, il nous suffira, pour le faire apprécier, de rappeler un de ses meilleurs mots : « C'est, disait-il, un terrible avantage de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser. » Cet avantage, Rivarol en a joui, mais nous pouvons dire, malgré les cinq volumes dont se compose son bagage littéraire, qu'il en a abusé, soit par sa faute, soit par celle des circonstances. Doué d'un esprit très-vif et très-alerte, il n'a, en définitive, laissé qu'un *Almanach*. Ce ne serait vraiment pas assez pour expliquer la réputation dont il jouit encore de nos jours, si l'on ne se rappelait son dévouement à la cause royale et l'habitude bien connue qu'ont les coteries politiques de se faire valoir elles-mêmes en exaltant au delà de toutes les limites du bon sens ceux qui ont la chance ou l'adresse de se faire accepter d'elles. Rivarol n'eut jamais passé pour un écrivain de génie s'il n'eût été un royaliste enragé.

Rivarol eut, de son mariage, un fils qui fut élevé par sa mère, et qui mourut, en 1810, au service de la Russie.

Une de ses sœurs, vive Languedocienne qui se faisait appeler la baronne d'Angel, était la maîtresse de Dumouriez. Elle avait suivi le général dans son exil, et elle écrivait à son frère aîné : « Tire donc Dumouriez de son tombeau; par ce qu'il a fait, on doit juger de ce qu'il fera encore. » Outre les ouvrages de Rivarol mentionnés dons cet article, on cite encore de lui : *De l'homme et de ses facultés intellectuelles* (1800, in-4°); *Mémoires sur la Révolution* (1824, in-8°), dans la collection Beaudoin; un *Dictionnaire de la langue française* (1828, in-8°) a été publié par Verger, avec le discours préliminaire que Rivarol avait écrit pour le sien. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1808 (5 vol. in-8°), par Fayolle et Chênedollé; mais cette compilation, incomplète malgré son titre, est, de plus, extraordinairement infidèle. Ses auteurs ont particulièrement éliminé du *Petit almanach* les traits qui, par leur violence, pouvaient donner une mauvaise idée de la

justice ou de la bonne foi de Rivarol. Chênedollé a encore publié l'*Esprit de Rivarol* (2 vol. in-12), recueil des bons mots que le spirituel Gascon avait réellement prononcés, ou que la légende lui attribue, suivant son habitude bien connue de prêter aux riches. Tous les bons mots recueillis par Chênedollé sont loin d'être dignes de Rivarol; nous n'en citerons qu'un : « Que pensez-vous de mon distique? lui demandait un poëte. — J'y trouve des longueurs, » répondit le malin critique.

On possède des notices sur Rivarol, par sa veuve, par Cubières-Palmézeaux (1803); par Sulpice de La Platière (1808); par Hippolyte de La Porte (1829); par M. de Lescure, en tête d'une édition des *Œuvres choisies* (1802); par Sainte-Beuve, dans le tome V des *Causeries du lundi*.

RIVAROL (Louise MATHER-FLINT, dame), femme du précédent, née vers 1750, morte à Paris en 1821. Fille d'un maître de langue anglaise établi à Paris, Louise avait été élevée par son père avec un soin particulier. Elle rencontra Rivarol dans le monde, où il brillait alors, s'éprit de lui et finit par lui donner sa main. A l'esprit elle joignait une figure charmante, toutes les grâces de la femme. Rivarol était beau, bien fait, causeur agréable; elle le vit, l'aima et ils s'épousèrent. Mme Rivarol, avec des qualités très-estimables, était, dit-on, remplie de défauts : son caractère était bizarre, inquiet, changeant, acariâtre; mais Rivarol ne paraît pas non plus avoir été le modèle des maris et n'eut, du reste, jamais pour sa femme une passion bien vive.

Lorsque, avec sa Minette, Rivarol quitta Paris pour fuir la Révolution, sa femme, restée sans ressources, se mit à publier successivement des traductions et des romans. Elle a laissé : *Appel des whigs anciens aux whigs modernes*, traduit de l'anglais, d'Edmond Burke (1791, in-8°); *Effets du gouvernement sur l'agriculture en Italie, avec une notice de ses différents gouvernements* (1797, in-8°), également traduit de l'anglais; *Encyclopédie morale* (1801, in-12), réimprimée sous le titre d'*Economie de la vie civile* (1821, in-12); le *Couvent de Saint-Domingue*, roman (1802, 3 vol.)

Après la mort de son mari, elle fit paraître une *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol..., en réponse à ce qui a été publié dans les journaux* (Paris, 1802, in-8°).

RIVAROL (Claude-François, dit **vicomte de**), agent politique, frère d'Antoine, né à Bagnols en 1762, mort à Brie-Comte-Robert en 1848. Il entra au service dans la maison militaire du roi et devint capitaine en 1788. A l'époque de la Révolution, il montra beaucoup de zèle pour la défense des priviléges de l'aristocratie et de la royauté et organisa une association qui fut obligée de se dissoudre après la prise de la Bastille. Après avoir coopéré à la rédaction des *Actes des apôtres*, du *Journal de la ville et de la cour*, et publié plusieurs brochures de circonstance, Claude Rivarol émigra, se rendit à Coblentz et fut chargé par les chefs de l'émigration d'une mission auprès de Pitt, à Londres. Passant par Bruxelles, en 1791, il eut avec un grand seigneur étranger, partisan de la Révolution française, un duel qui fit beaucoup de bruit. A l'issue de la campagne des princes, il revint en France chargé d'une mission de Monsieur pour Marie-Antoinette, assista à la journée du 10 août, émigra de nouveau et continua de servir les Bourbons. Dans un de ses voyages à Paris, il fut arrêté et subit une détention de vingt-deux mois. Rendu à la liberté, il alla trouver à Blankembourg le prétendant, qui le fit colonel et chevalier de Saint-Louis (1797). Lors du 18 brumaire, il se trouvait à Paris. Il fut de nouveau jeté en prison, où il fut tenu pendant deux ans et ensuite exilé dans le Midi.

La Restauration le fit maréchal de camp honoraire (1816), puis prévôt, quand une cour prévôtale fut établie dans le département du Gard. Il faisait des vers royalistes et composait des ouvrages qu'on ne lisait guère. Il mourut tout à fait oublié. On a de lui : les *Chartreux, poésie, et autres poésies fugitives* (Paris, 1784, in-8°); *Isman* ou le *Fatalisme*, roman (1785, in-8°); *Œuvres littéraires* (1799, 4 vol. in-12); *Guillaume le Conquérant*, tragédie, suivie du *Véridique*, comédie (1827, in-8°); *Essai sur les causes de la Révolution française* (1827, in-8°). Il est probablement l'éditeur des *Pensées inédites* (1836, in-8°) de son frère aîné, dont il possédait tous les manuscrits.

RIVAROLA (François ou, selon Orlandi, Alphonse), surnommé **il Chenda** d'un domaine dont il avait hérité, peintre italien, né à Ferrare en 1607, mort en 1640. A la mort de son maître, Bonone, il fut chargé de terminer le *Mariage de la Vierge*, tableau que celui-ci n'avait fait qu'ébaucher, puis il fit preuve d'un remarquable talent dans le *Baptême de saint Augustin* et dans une suite de sujets tirés de l'*Aminta*, du Tasse, et du *Pastor fido* de Guarini, qu'il peignit à la villa Tratti. Mais aux commandes qu'il recevait pour les églises et pour les galeries particulières, Rivarola préférait la direction, comme ordonnateur et comme peintre, des fêtes publiques et des tournois que l'on donnait si fréquemment de son temps. Il mourut à trente-trois ans, à la suite d'une de ces réjouissances qui eut lieu en 1640. On croit qu'il fut empoisonné par un de ses rivaux jaloux de la supériorité de ses talents.

RIVAROLA (Dominique, comte DE), patriote corse, né à Bastia en 1687, mort à Turin en 1748. Il appartenait par sa mère à une des plus anciennes familles de la Corse. D'abord au service de Gênes, il essaya en 1729 de s'interposer entre les Génois et les Corses et d'obtenir des concessions mutuelles; mais la République resta sourde à ses conseils et Rivarola opta alors pour le parti corse. Il accueillit le baron de Neuhoff à son arrivée dans l'île et accepta les fonctions de conseiller d'Etat. Pendant le calme qui suivit la retraite du *roi d'un été*, Rivarola, pour préparer la régénération de la Corse, passa à Turin, obtint du roi Charles-Emmanuel III l'autorisation de lever un régiment corse et reçut de ce prince le titre de colonel des troupes qu'il lèverait dans l'île (1744). L'année suivante, la guerre ayant éclaté entre Gênes et la Sardaigne, Rivarola revint en Corse, portant à ses compatriotes la promesse du concours de la Sardaigne dans leur insurrection, et la consulte de San-Pancrazio in Cosinca le nomma général des troupes corses. Les Génois cherchèrent à l'attirer dans leur parti. Ayant échoué, ils le menacèrent de mettre à mort ses deux fils retenus prisonniers de guerre. Cette menace n'arrêta point Rivarola et les Génois se contentèrent de déclarer Rivarola rebelle et de confisquer les biens qu'il possédait à Chiavari. L'insurrection dirigée par Rivarola prit un rapide développement : ce chef voyait tous les jours grossir le nombre de ses partisans : les Génois, acculés sur les côtes, perdaient toutes leurs places de l'intérieur et se voyaient au moment d'être complétement chassés; Bastia et Saint-Florent avaient été pris par les Corses, lorsque la division vint se mettre parmi les chefs. Soutenus par Gênes, les mécontents firent suspecter Rivarola qui, pour se justifier dans une assemblée populaire, donna sa démission et annonça qu'il allait à Turin presser les secours que la Sardaigne ne pouvait refuser de leur envoyer. Le roi de Sardaigne lui donna en effet un corps de troupes dont faisaient partie les deux fils de Rivarola; mais celui-ci ne put voir la fin de la lutte, il tomba malade à Turin et y mourut.

RIVAROLA (Antoine, comte), diplomate corse, fils du précédent, né à Bastia en 1719, mort en 1795. Il suivit la carrière des armes, servit en Italie, puis en Corse, devint colonel au service de la Sardaigne et fut nommé, en 1764, chargé d'affaires auprès de la cour de Toscane. Rivarola se rendit à Livourne afin de favoriser de plus près les efforts de Paoli contre les Génois, qu'il voulait chasser de la Corse. Sa maison devint le rendez-vous de tous les partisans de Paoli et l'asile des exilés corses. Rivarola faisait parvenir à Paoli l'argent et les munitions qu'on lui fournissait, et en même temps il tenait ce chef au courant des intentions des cours bien disposées à son égard. En quittant Livourne, Rivarola devint gouverneur de Villafranca et il conserva ce poste jusqu'à sa mort.

RIVAROLO, ville d'Italie, dans l'ancien royaume lombard-vénitien, délégation de Mantoue; 2,300 hab.

RIVAROLO, ville d'Italie (Etats sardes), à 20 kilom. N. de Turin; 5,300 hab.

RIVAS (Angel DE SAAVEDRA, duc DE), littérateur et homme d'Etat espagnol, né à Cordoue en 1791, mort en 1865. Issu d'une famille où la grandesse était héréditaire, il reçut une éducation des plus distinguées et montra de bonne heure un grand penchant pour la culture des lettres et des beaux-arts; possédant à fond la connaissance de notre langue, que lui avaient apprise des émigrés français, il put se former par la lecture des chefs-d'œuvre de notre littérature et parvint, à un âge peu avancé, à une grande réputation littéraire; mais comme Garcilasso, Lope de Vega et Cervantès, il embrassa d'abord la carrière des armes et entra en 1807 dans les gardes du corps du roi. Il prit, ainsi que son frère aîné, une part brillante à la guerre de l'Indépendance et montra dès le début de cette guerre qu'il unissait l'habileté du diplomate à la valeur du soldat. Il reçut plusieurs blessures à la bataille d'Ocaña, fut fait prisonnier à Malaga, mais parvint à s'évader et vit ses services récompensés successivement par le grade de lieutenant-colonel et par celui de colonel, avec lequel il se retira du service à la fin de la guerre. Il avait fait paraître à Madrid en 1813, sous le titre d'*Essais poétiques*, deux volumes de poésies dans lesquels on remarqua une grande harmonie de style. Une tragédie en cinq actes, *Ataulfo*, composée à Séville en 1814, ne fut pas représentée par suite des interdictions de la censure; mais, dans la même année, il fit jouer avec un grand succès une autre tragédie, *Aliatar*. En 1817, toujours à Séville, parut *El duque d'Aquitania*, qui passa sur toutes les scènes d'Espagne; en 1818, il donna au théâtre de Barcelone *Maleck-Adhel;* en 1822, la tragédie de *Lanuza* lui conquit enfin à Madrid même un rang élevé parmi les auteurs dramatiques de son pays.

Jusqu'alors, don Angel de Saavedra avait un peu subi l'influence de nos règles classiques qui, implantées par la maison de Bourbon, étouffèrent les traditions des Lope, des Calderon, des Moreto. Son épée était espagnole; sa plume était française; mais l'exil allait venir le prendre, l'emporter à travers le monde et lui faire voir la vie réelle sous ses aspects les plus variés. D'ailleurs, lord Byron avait traversé l'Espagne avec son *Child Harold* et soulevé sur son passage des flots de poésie nouvelle; Walter Scott tenait l'Europe sous le charme de ses romanesques compositions. Don Angel de Saavedra avait compris aussi l'insuffisance de ces littératures modernes, et lorsque Ferdinand VII, ce roi réactionnaire maintenu par la Sainte-Alliance et par les armes françaises sur un trône qu'il voulait étayer par des *auto-da-fé*, força à s'expatrier tout ce qui sentait battre en Espagne un cœur libéral, notre poëte, ex-secrétaire des cortès, dont il avait fait partie en 1822 et 1823, et où il avait prononcé quelques violents discours contre les tendances rétrogrades de la cour, alla chercher un refuge dans la patrie de Shakspeare.

Après avoir séjourné quelque temps en Angleterre et y avoir exhalé dans ses vers chaleureux ses colères patriotiques, il se rendit à Gibraltar pour s'y marier, puis résolut de se fixer en Italie; mais on ne voulut pas l'y recevoir et on le contraignit à se rembarquer. Il se rendit alors à Malte, où, comme chevalier de l'ordre de Saint-Jean, il reçut un bon accueil. Il y resta cinq années. Ce fut là qu'il commença son poëme *El Moro exposito* (le More abandonné) qui ne fut publié que beaucoup plus tard (Paris, 1834, 2 vol.). Les romanceros, que Corneille appelait les lambeaux de pourpre de l'histoire, furent pour Angel de Saavedra une source où il puisa de précieuses inspirations; parmi ces vieilles légendes, il adopta celle qui est relative aux sept infants de Lara et il en composa un poëme qu'il embellit de descriptions ravissantes, et où il déploya toute la magnificence orientale.

En quittant l'île de Malte, Saavedra vint en France, où il obtint la permission de résider; les souvenirs de la patrie se traduisent parfois dans *El Moro exposito* d'une manière touchante qui rappelle les belles invocations de lord Byron. Le séjour du proscrit dans cette France, qu'il avait visitée quelques années auparavant en fils de famille, fut une époque de dures épreuves; ses biens avaient été confisqués, une sentence de mort avait même été portée contre lui. Ses ressources étaient épuisées; il se vit contraint de demander à la peinture des moyens d'existence pour lui et pour sa famille : il fit des portraits, donna des leçons et ouvrit une école de dessin à Orléans, dont le musée possède de lui une *Nature morte*. En 1831, il exposa au Salon plusieurs portraits; les critiques du temps en signalèrent la touche fine et délicate. C'est en France qu'il composa son drame de *Don Alvaro* ou la *Force du destin* (1835), le plus célèbre de ses drames, qui a fourni un libretto à Verdi. Les portes de l'Espagne se rouvrirent pour lui en 1834, grâce à la reine Christine; il préluda à sa carrière politique en coopérant à la rédaction d'un journal influent, le *Messager des cortès*. La même année, la mort de son frère aîné le mit en possession des biens de sa famille et du titre de grand d'Espagne. Devenu ainsi duc de Rivas, il entra au sénat et n'en continua pas moins ses travaux littéraires, qui le firent entrer à l'Académie, tandis que la politique le conduisait au ministère de l'intérieur. Il tomba du ministère à la suite de la conspiration de la Granja, qui rétablit la constitution de 1812, pour laquelle il avait combattu lors de la révolution de 1820, et, après avoir passé un an à Lisbonne dans une sorte d'exil, il fut appelé au poste d'ambassadeur à Naples. Ce fut là qu'il recueillit les documents nécessaires pour son *Histoire du soulèvement de Naples en* 1647 (Madrid, 1848, 2 vol.), traduite en français par Hervey de Saint-Denis (Paris, 1849, 2 vol. in-8°) et résumée depuis dans la même langue, sous ce titre : *Histoire de Masaniello et son rôle dans l'insurrection de Naples* (Madrid, 1860, in-18). Le mariage du comte de Montemolin avec la sœur du roi de Naples parut aux yeux de l'ambassadeur une atteinte aux bonnes relations de la cour de Naples avec son gouvernement, et il se retira. Revenu en Espagne, il fut nommé vice-président du sénat et appelé quatre ans après au ministère de la marine avec la présidence du conseil des ministres; mais la révolution de 1854, à la tête de laquelle se plaçaient les généraux O'Donnell et Espartero, ne laissa qu'une durée de trois jours à ce ministère qu'on appela pittoresquement le *ministère des quarante heures*. Compris dans le sénat, lors du rétablissement de ce corps, le duc de Rivas cessa pendant quelques années de paraître sur l'avant-scène de l'arène politique. En 1857, il devint ambassadeur à Paris, où il avait jadis connu toutes les difficultés de la vie, et, cinq ans plus tard, fut nommé président du conseil d'Etat. C'était la dernière fonction publique qu'il devait remplir.

Les salons du duc de Rivas étaient le rendez-vous de tous les beaux esprits et de tous les littérateurs espagnols. Breton de los Herreros, le meilleur poëte comique de la péninsule; Hartzenbusch, Ventura de la Vega, Navarrete, Rubi, Andrès Borrago, Tamayo, Manuel Caguete, Alarcon, Molins, Peruela, Martinez de La Rosa, Zavate, Gatiano, Campoamon se pressèrent à ces réunions dans son palais hospitalier de la petite place *Conceptio Geronima;* la duchesse de Rivas, remplie de grâce et d'affabilité, des fils également distingués et poëtes eux-mêmes faisaient les honneurs de ces soirées artistiques et littéraires, où le noble auteur lisait quelquefois une de ses belles légendes.

RIVAUD (Jean-Baptiste), général français, né à Angoulême en 1755, mort en 1801. Engagé volontaire en 1773, il devint capitaine, pénétra dans Porentruy à la tête d'un détachement de dragons et fut nommé général de brigade en 1793. Rivaud contribua à la prise des lignes de Wissembourg, fit la campagne de Hollande et celle d'Italie, prit part aux batailles de Montebello, de Marengo, et se signala au passage du Mincio, où, à la tête d'une poignée de soldats, il tint tête à tout un corps d'armée. Dans cette journée, le maréchal Davoust et lui enlevèrent le village de Peinsolo et décidèrent de la victoire. Nommé général de division, il fut bientôt appelé au commandement en chef du Piémont, puis à celui de la cavalerie du camp de Saint-Omer. Il mourut à la fleur de l'âge, ayant en perspective le plus brillant avenir.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (Olivier-Maclou), général français, né à Civray (Poitou) en 1776, mort au même lieu en 1839. Sous-lieutenant d'infanterie en 1789 et deux ans après capitaine dans un bataillon des volontaires de la Charente-Inférieure, il fit, sous Dumouriez, les premières campagnes de la Belgique. Après la bataille de Nerwinde, il fut nommé chef de bataillon, reçut une blessure à celle de Warwick, devint adjudant général et concourut à la seconde invasion de la Belgique en 1794. Rivaud passa ensuite à l'armée des Alpes, puis à l'armée d'Italie, concourut aux brillantes journées qui amenèrent la capitulation de Mantoue, et fut bientôt nommé général de brigade et chef d'état-major de Berthier (1798). Après le coup d'Etat de brumaire, Rivaud suivit Bonaparte en Italie, commanda l'avant-garde à Montebello, et sa belle défense du village de Marengo, où il fut blessé d'un coup de biscaïen, contribua puissamment à la brillante victoire qu'y remportèrent les Français. Rivaud fut fait général de division sur le champ de bataille. En 1805, il eut une grande part à la prise d'Ulm, puis aux victoires de Nordlingen et d'Austerlitz; il fit, en 1806, la belle campagne de Prusse sous les ordres de Bernadotte, et se distingua surtout à Lubeck, où, après avoir pénétré dans la ville, il poursuivit Blücher jusqu'à Ratkau et le fit prisonnier avec 15,000 hommes et 80 pièces de canon. Après la défaite des Prussiens, Rivaud suivit la grande armée en Pologne. Dans le terrible hiver de 1807, il eut le bras cassé dans une attaque de nuit, près de Kœnigsberg, et fut obligé de s'éloigner. L'empereur lui donna, aussitôt après sa blessure, le titre de baron avec une dotation en Westphalie, et le fit gouverneur des pays de Brunswick et d'Halberstadt, qui bientôt furent réunis aux Etats du roi Jérôme. Après avoir combattu les Autrichiens en Bohême et assisté à la bataille de Wagram, Rivaud, dont la santé était épuisée, fut chargé du commandement de la 12e division militaire, où la Restauration le trouva. Il adhéra au gouvernement des Bourbons et Louis XVIII le confirma aussitôt dans son commandement, le créa grand officier de la Légion d'honneur et enfin comte le 31 décembre 1814. Rivaud refusa de servir pendant les Cent-Jours. Après la bataille de Waterloo, Louis XVIII le nomma président du collége électoral de la Charente-Inférieure, qui l'élut un de ses députés à la Chambre introuvable. N'ayant pas été réélu en 1816, il reprit son commandement à La Rochelle, d'où il passa, en 1820, à celui de Rouen. Il se trouvait en congé dans sa terre de Poitou lorsque survint la révolution de 1830; il demanda sa retraite et l'obtint l'année suivante. En 1815, le général Rivaud fit partie du tribunal chargé de juger Travot, et il contribua à faire obtenir grâce de la vie à ce malheureux général.

RIVAUDEAU (André DE RIBAUDEAU, dit), poëte français, né à Fontenay (Poitou) vers 1540, mort en 1580. Il était petit-fils du jurisconsulte Tiraqueau et fils d'un valet de chambre de Henri II, Robert Ribaudeau, qui, pour éviter les plaisanteries d'une cour moqueuse, avait changé la troisième lettre de son nom, s'était fait appeler Robert de Rivaudeau, seigneur de la Guillotière. André Rivaudeau fut patronné par Antoinette d'Aubeterre, femme de Jean de Parthenay-L'Archevêque. Il dédia à Jeanne d'Albret sa tragédie d'*Aman*, imitée de la scène grecque avec des chœurs, représentée à Poitiers en 1561. Cette tragédie a été imprimée avec ses *Poésies* (Poitiers, 1566, in-4°; Paris, 1859, in-18). On doit encore à Rivaudeau une traduction de la *Doctrine d'Epictète* (Poitiers, 1567, in-4°).

RIVAULT (David), sieur DE FLEURANCE, littérateur français, né à Laval vers 1571, mort à Tours en 1616. Après avoir visité l'Italie et la Hollande, il se rendit à Paris, où il fut nommé, en 1604, gentilhomme de la chambre du roi. L'année suivante, il accompagna en Hongrie Gui de Coligny, se battit contre les Turcs, fut blessé devant Comorn, revint alors en France et se livra à la culture des sciences. En 1610, il fit un second voyage à Rome, où il devint membre de l'Académie des humoristes, puis fut nommé successivement sous-précepteur du jeune roi Louis XIII,

conseiller d'Etat (1612) et précepteur en chef de son royal élève. Celui-ci avait un chien qu'il aimait beaucoup; Rivault, importuné par cet animal, lui lança un jour un coup de pied; mais le jeune roi, furieux de cette correction, s'empressa de la rendre à son précepteur, qui se vit alors dans la nécessité de donner sa démission. On a de lui : les *Estats, esquels il est discouru du prince, du noble et du tiers estat* (Lyon, 1596, in-12); *Discours du point d'honneur* (Paris, 1599, in-12); les *Eléments de l'artillerie* (1605, in-8°); *Lettre à la maréchalle de Fervacques, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu le comte de Laval* (1607, in-12); l'*Art d'embellir* (1608, in-12); *Archimedis omnia quæ exstant* (1615, in-fol.), et divers opuscules.

RIVAUTELLA (Antoine), archéologue italien, né dans le Piémont en 1708, mort à Turin en 1753. Il devint, en 1735, bibliothécaire à l'université de Turin et, en 1751, conservateur du musée de cet établissement. Rivautella avait su mériter ce dernier emploi par des études archéologiques auxquelles il s'était livré de concert avec un de ses anciens condisciples, Ricolvi, qui professait les belles-lettres. On doit à leur collaboration : *Marmora Taurinensia dissertationibus et notis illustrata* (Turin, 1743-1747, 2 vol. in-4°), recueil fort estimé; *Il sitto dell' antica citta d'Industria* (1747, in-4°), et *Cartolario d'Oulx* (1753, in-4°). Rivautella fut, avec Pasini et Berta, l'un des rédacteurs du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'université de Turin, publié sous ce titre : *Codices manuscripti bibliothecæ regiæ Taurinensis Athenæi* (Turin, 1749, in-fol.).

RIVAZ (Pierre-Joseph DE), mécanicien suisse, né à Saint-Gengoulph (bas Valais) en 1711, mort à Moutiers (Tarentaise) en 1772. Il montra de bonne heure un goût décidé pour l'étude des mathématiques et de la mécanique. En 1740, Rivaz présenta à Daniel Bernouilli une horloge qui se remontait d'elle-même et, huit ans après, il soumit à l'examen de l'Académie des sciences plusieurs horloges construites d'après ses principes et qui devaient à un échappement de son invention un degré de justesse auquel on n'était pas encore arrivé. Rivaz avait aussi perfectionné le pendule. Il en avait construit un d'un métal dont la dilatation était double de celle du fer et l'avait renfermé dans un canon de fusil qui formait la verge; c'est de là qu'est venue la dénomination de *pendule à canon* de Rivaz. Ces inventions sont mentionnées avantageusement dans le recueil de l'Académie et dans l'*Essai sur l'horlogerie* de Berthoud (t. II, p. 130). En 1752, dans un voyage qu'il fit en Bretagne, Rivaz parvint à dessécher les mines de plomb argentifère de Pontpéan, près de Rennes, dont l'exploitation était gênée par les eaux. De retour à Paris, il s'occupa de l'invention d'un outil destiné à simplifier les procédés de la gravure en pierres fines, et, dès qu'il eut construit cet instrument, il l'essaya en gravant sur une pierre de jade un dessin représentant le *Triomphe de Louis XV après la bataille de Fontenoy*. Chargé par la cour de Turin de diriger les salines de la Tarentaise, il établit sa résidence à Moutiers et fit un grand nombre d'expériences curieuses. Rivaz s'était aussi occupé de travaux historiques. — Son fils Joseph, vicaire général à Dijon, a publié des *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne et sur l'époque de la persécution des Gaules sous Dioclétien et Maximien* (Paris, 1779, in-8°). L'*Art de vérifier les dates* (1787, t. III, p. 612) renferme de Rivaz un précis des *Recherches critiques et historiques sur la maison de Savoie*, dont on promettait la publication. Il a aussi laissé en manuscrit un recueil de chartes et de documents authentiques sur l'histoire du royaume de Bourgogne du VIIe au XIIe siècle, avec des notes et des éclaircissements.

RIVE s. f. (ri-ve — lat. *ripa*, même sens). Bord d'un cours d'eau, d'un lac, d'un étang, contrée qui avoisine ce bord : *Les* RIVES *de la Seine, du Rhin, du Danube. Des* RIVES *escarpées. Vanves est situé sur la* RIVE *gauche et à peu de distance de la Seine.* (Dulaure.) *De Greenwich à Londres, les deux* RIVES *de la Tamise sont un quai continu.* (H. Taine.)

> ... N'allez point aux *rives* de la Seine
> Livrer la plante ou confier la graine
> Que la Dwina voit naître en ses roseaux.
> CAMPENON.

‖ Rivage, bord de la mer : *Sur la* RIVE *d'Europe que je suis, je glisse sous les fenêtres d'un long et magnifique palais du sultan, inhabité maintenant.* (Lamart.)

> La *rive* au loin gémit, blanchissante d'écume.
> RACINE.

— A signifié bord en général : *La* RIVE *d'un champ, d'un bois, d'une rue, d'un pont. La* RIVE *d'une planche, d'une pièce d'étoffe. La* RIVE *d'un four.*

— Fig. Point, limite, circonstance, moment : *Elle était sur la* RIVE *de la vie où fleurissent les illusions enfantines.* (Balz.) *Education et civilisation, voilà les deux* RIVES *de la liberté, ce grand fleuve des idées.* (E. de Gir.)

— Poétiq. Contrée, région :

> Des *rives* du couchant aux portes de l'aurore,
> De vos longs différends l'univers parle encore.
> VOLTAIRE.

‖ *Rive fatale, Rive sombre, Rive infernale* ou autre expression équivalente, Bords du Cocyte, enfers :

> Je vois déjà la rame et la barque fatale;
> J'entends le vieux nocher sur la *rive infernale*;
> Impatient, il crie : « On t'attend...
> RACINE.

> C'est par là qu'un mortel, forçant les *rives sombres*,
> Au superbe tyran qui règne sur les ombres
> Fit respecter sa voix.
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Rive droite*, Bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite, quand on regarde dans le sens du cours de l'eau. ‖ *Rive gauche*, Bord d'un cours d'eau qu'on a à sa gauche, quand on regarde dans le sens du cours de l'eau.

— Loc. prov. *Il n'y a ni fond ni rive*, C'est une chose impénétrable, tout à fait obscure : *La raison humaine ne trouve* NI FOND NI RIVE *quand elle veut sonder l'abîme des choses.* (J.-J. Rouss.)

— Navig. fluv. Syn. de CHEMIN DE HALAGE.

— Techn. Chacune des longues faces latérales des pavés de forme allongée. ‖ Bord d'une radoire. ‖ Chacune des lisières du papier sans fin. ‖ Nom donné, dans la fabrication à la main, aux grands côtés de la feuille de papier et de la forme. ‖ *Mauvaise rive*, Bord de la feuille et de la forme qui est du côté de l'ouvreur. ‖ *Bonne rive*, Bord opposé. ‖ *Pain de rive*, Pain qui, ayant été placé sur le bord (autrefois la *rive*) d'un four, sans être touché par les autres pains, s'est cuit également de tout côté : *Un* PAIN DE RIVE *à biseau doré, relevé de croûte partout, croquant tendrement sous la dent.* (Mol.)

— **Syn. Rive, bord, côte, rivage.** V. BORD.

Rive gauche (LA), journal fondé à Paris en 1864, par quelques jeunes écrivains du quartier latin. Ses principaux rédacteurs étaient MM. Aimé Cournet, P. Denis, Jules Forni, Charles Longuet, Robert Luzarche, Emile Maison, Gust. Millot, Rogeard, etc. C'était un journal littéraire et philosophique, mais ne dédaignant point l'actualité et sachant même affirmer sa foi politique sous le voile de l'allusion, quoi qu'il dût lui en coûter par la suite. A l'occasion de la *Vie de César* qu'allait publier l'empereur, M. Rogeard fit paraître ses *Propos de Labiénus*, et M. Ch. Longuet un article intitulé : la *Dynastie des La Palisse*, qui provoqua la saisie du journal. Le premier fut condamné par défaut à cinq ans de prison, et le second à huit mois. Celui-ci étant allé rejoindre Rogeard en Belgique, la *Rive gauche* continua de paraître à Bruxelles et devint politique; mais bientôt, expulsés du territoire belge en vertu d'un double décret royal, MM. Rogeard et Longuet, qui s'étaient d'abord réfugiés à Luxembourg, durent renoncer à leur courageuse entreprise. Pendant cette dernière période, ils eurent pour collaborateur assidu Gustave Flourens. Il nous semble à peu près inutile d'ajouter que le drapeau arboré par la *Rive gauche* était celui de la république. Le n° 10, qui précéda de peu la suspension du journal, parut encadré de noir à l'occasion de la mort de Proudhon, ce que n'osa faire aucune feuille en France.

RIVE-DE-GIER, ville de France (Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Saint-Etienne, sur le Gier et le canal de Givors et sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon; pop. aggl., 13,389 hab. — pop. tot., 14,946 hab. Des vestiges de constructions gallo-romaines indiquent que Rive-de-Gier remonte à une époque très-reculée. Cette ville doit son importance actuelle à l'exploitation toujours croissante des mines de houille qui l'environnent. « Le nombre des puits pour l'extraction de la houille, dit M. Adolphe Joanne, est aujourd'hui de cinquante-deux, et la quantité de charbon extrait s'élève à plus de 7 millions d'hectolitres. On avait cru longtemps que le bassin houiller de Rive-de-Gier et celui de Saint-Etienne étaient parfaitement distincts et que le premier ne tarderait pas à être épuisé; il est maintenant certain que ces deux bassins se rejoignent et n'en font qu'un; l'industrie de Rive-de-Gier a par conséquent devant elle un brillant avenir. Les exploitations les plus anciennes sont celles des Grandes-Flaches, de la Montagne-de-Feu, de la Grand'Croix, de Dargoire et de Tartaras. En certains endroits, la profondeur des puits dépasse 410 mètres. Avant la création du canal de Givors, le transport de la houille jusqu'au Rhône se faisait chaque jour à dos de mulet. Les bêtes de somme employées à ce service étaient au nombre d'environ quinze cents. La Montagne-de-Feu, qui forme l'un des principaux centres de travaux, a pris son nom de plusieurs inflagrations des mines qui s'y trouvent. La plus récente se déclara en 1740 au puits de la Garde; elle dura plus de trente ans, sans que l'on pût réussir à l'éteindre. La fabrication du coke et du noir de fumée, par deux usines comprenant ensemble vingt-deux fours, s'est établie à Rive-de-Gier, comme conséquence de l'exploitation des mines de houille.

Une autre industrie non moins précieuse pour la ville est celle de la verrerie. La première manufacture de verre y fut fondée en 1700; il en existe aujourd'hui trente, dont quinze pour la fabrication des bouteilles, douze pour les vitres, trois pour la verroterie et la gobeleterie. Ces fabriques occupent environ 1,200 ouvriers et rapportent annuellement 4,200,000 fr. Les produits des verreries de Rive-de-Gier ont une grande réputation dans le commerce, à cause de la finesse et de la pureté du sable quartzeux-calcaire que fournissent les bords du Rhône et de la Saône. La verrerie de M. Lenoir produit des verres de couleur d'une grande solidité et d'une pureté parfaite; celle de MM. Hütter et Bergeron s'occupe spécialement de la fabrication des glaces dites de Nuremberg. »

L'industrie de Rive-de-Gier comprend en outre la construction des machines à vapeur destinées à l'extraction de la houille, des aciéries, des forges, des fonderies, des ateliers pour le dévidage et le doublage de la soie, le tissage des rubans de fil, la fabrication d'objets de grosse quincaillerie, etc.

La ville de Rive-de-Gier, noircie par la fumée continuelle des fabriques et des machines et privée de monuments et de promenades, est triste et malpropre. Nous nous bornerons à signaler : l'église Notre-Dame, édifice ancien, mais sans style; l'église Saint-Jean, récemment achevée; l'hôpital, qui date, dit-on, du XIIIe siècle; l'hôtel de la Compagnie du canal, qui s'élève à l'extrémité du canal pour l'embarquement des houilles, et la pompe à feu, établie pour l'épuisement de l'eau des houillères.

RIVE (Joseph-Jean), biographe français, né à Apt (Vaucluse) en 1730, mort à Marseille en 1791. Il entra dans les ordres, enseigna pendant quelque temps la philosophie et la physique à Avignon et, après avoir été curé dans le diocèse d'Arles, il se rendit à Paris. Là, il fit la connaissance du duc de La Vallière qui, frappé de l'étendue de ses connaissances, lui confia le soin de sa précieuse bibliothèque (1768). A la mort du duc, Rive perdit cette place (1780); mais, comme il avait acquis une grande réputation comme bibliographe, il fut appelé en 1786 à Aix pour prendre la direction de la belle bibliothèque que le marquis de Méjanes venait de donner aux états de Provence. Deux ans plus tard, à la suite de démêlés avec l'administration, Rive se démit de ses fonctions de bibliothécaire. Lorsque la Révolution éclata, il adopta avec chaleur les idées nouvelles. Bien qu'il fût perclus de tous ses membres et couché sur un grabat, « il dictait des arrêts, dit Camille Desmoulins et faisait trembler les aristocrates quand il levait la tête de son oreiller. » Il mourut peu après d'une attaque d'apoplexie.

L'abbé Rive avait beaucoup lu et il avait acquis les connaissances bibliographiques les plus étendues. Il écrivait d'une façon incorrecte et parsemait son style de néologismes baroques. D'un caractère irascible, il apportait une telle vivacité dans ses disputes littéraires qu'on lui avait donné le sobriquet de **Dogue**. La liste de ses écrits est interminable. Nous citerons seulement les principaux : *Recueil d'estampes représentant les grades, les rangs et les dignités, suivant le costume de toutes les nations existantes, avec des explications historiques, etc.* (Paris, 1779, in-fol.); *Notices historiques et critiques de deux manuscrits uniques et très-précieux de la bibliothèque du duc de La Vallière, dont l'un a pour titre : la* Guirlande de Julie, *et l'autre :* Recueil de fleurs et insectes peints par Daniel Rabel en 1624 (Paris, 1779, in-4°); *Eclaircissements historiques et critiques sur l'invention des cartes à jouer* (Paris, 1780, in-12 de 48 pages), dissertation intéressante que l'on considère comme le meilleur essai de Rive; la *Chasse aux bibliographes et antiquaires malavisés* (Londres [Aix], 1788-1789, 2 vol. in-8°), ouvrage curieux, sous le nom d'un élève de l'abbé Rive, et dans lequel l'auteur n'a pas ménagé ses confrères Guill. Debure, Lelong, Mercier de Saint-Léger, Maugérard, Van Praet, etc.; *Accomplissement de la prophétie faite en* 1772 (sur la destruction des parlements); *Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive* (Eleuthéropolis [Aix], 1790, in-8°); *Au tribunal judiciaire de Marseille, l'abbé Rive, martyr de la liberté nationale* (Marseille, 1891, in-8°). Rive a encore publié quelques pamphlets tirés à petit nombre et assez difficiles à trouver : *Eloge à l'allemande de la préface de l'abbé Maury sur les sermons de Bossuet* (1773, in-8°); *Lettres violettes, noires, etc.* (Dieujopolis [Nîmes], 1789, in-8°), contre l'abbé de Crouseilher, Boisgelin, archevêque d'Aix, et Bausset, évêque de Fréjus; *Lettres purpuracées..., écrites contre les consuls d'Aix* (Nîmes, 1789, in-8°); *Lettre vraiment philosophique à l'évêque de Clermont* (Nomopolis [Aix], 1790, in-8°); la *Ligue monacale antiéléémosynaire* (Charitopolis [Aix], 1790, in-8°). Il a laissé à son neveu Morenas une foule d'écrits et de notes sur la jurisprudence, la philosophie, les sciences naturelles et mathématiques, la musique, la peinture, la sculpture, l'archéologie, la philologie, etc. La plus grande partie des cartes autographes sur lesquelles Rive a déposé les preuves de son immense érudition, sa correspondance littéraire et les planches de l'*Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures* ont été acquises, vers 1837, par la Bibliothèque de la rue Richelieu. C'est à ce savant, mais singulier personnage, que la langue française doit le mot *bibliologie*.

RIVE (Francisque), avocat et homme politique français, né à Belley (Ain) vers 1840. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Bourg, où sa brillante facilité d'élocution et son entente des affaires le placèrent bientôt au premier rang. Ses idées libérales et son hostilité à l'Empire lui valurent d'être nommé, après le 4 septembre 1870, procureur de la République à Bourg; mais, dès le mois suivant, il donna sa démission. Lors des élections du 8 février 1871, M. Rive fut élu représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le deuxième, par 58,165 voix. Il alla siéger au centre gauche et devint un des défenseurs les plus dévoués de la politique de M. Thiers. Le jeune député de l'Ain a pris une part très-active aux travaux et aux débats de la Chambre, dont il a été l'un des secrétaires de 1872 à 1874; il a prononcé un assez grand nombre de discours et s'est fait remarquer par son élocution nette, naturelle et pleine de chaleur. M. Rive a voté pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, contre le renversement et la démission de M. Thiers (24 mai 1873). Rentré alors dans l'opposition, il suivit la même ligne politique que MM. Casimir Périer, Dufaure, Victor Lefranc, etc., vota contre le septennat, contribua à la chute du ministère de Broglie (16 mai 1874), vota pour la proposition Casimir Périer (23 juillet), contre la proposition de dissolution faite par M. de Maleville (29 juillet), prononça, au commencement de cette même année, un excellent discours contre le timbre des journaux (23 février) et vota, le 25 février 1875, les lois constitutionnelles qui ont organisé le gouvernement de la République.

RIVE (DE LA), nom de divers personnages. V. LA RIVE.

RIVÉ, ÉE (ri-vé) part. passé du v. River. Aplati ou courbé de force en dessous, en parlant d'un clou ou d'un objet analogue : *Un clou* RIVÉ. *Une chaîne* RIVÉE.

— Fixement attaché, tout à fait immobile : *Avoir les pieds* RIVÉS *au sol. L'œil du vieillard était* RIVÉ, *pour ainsi dire, sur un point que Villefort n'apercevait qu'imparfaitement.* (A. Dum.) *Je restai une heure entière les yeux* RIVÉS *à ce portrait.* (Baudelaire.)

— Etroitement, indissolublement uni : *Des époux* RIVÉS *l'un à l'autre par le conjungo.* RIVÉS *comme nous le sommes l'un à l'autre, je ne dois peut-être pas avoir pour toi de secrets.* (Balz.) ‖ Uni d'une manière inévitable et indissoluble : *La digestion est le boulet* RIVÉ *aux pas du génie.* (Raspail.)

RIVÉA s. m. (ri-vé-a — de *La Rive*, savant genevois). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, originaire de l'Asie tropicale.

RIVELAINE s. f. (ri-ve-lè-ne). Minér. Outil à peu près semblable au pic à deux pointes, mais plus long et plus léger, qui sert, dans l'exploitation des mines, à couper ou entailler les roches, plus particulièrement les roches tendres. ‖ Pic plat et très-aigu, de dimensions très-variables, qui est employé de préférence par les mineurs pour pratiquer dans la roche des entailles étroites et profondes.

RIVELLE s. f. (ri-vè-le). Sylvic. Brin de chêne en grume réservé pour le charronnage, dans l'exploitation des bois.

RIVELLIE s. f. (ri-vèl-ll). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des myodaires, tribu des phytotomides, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Nord.

RIVELLIS Y FELIP (Joseph), peintre et dessinateur espagnol, né en 1788, mort en 1835. Il suivit à Madrid les cours de l'Académie de San-Fernando, dont il devint membre en 1818, puis fut nommé vice-directeur de l'Académie de dessin pour les jeunes filles et peintre du roi (1819). Rivellis était surtout un très-habile dessinateur. Les dessins qu'il a exécutés pour l'édition de *Don Quichotte*, publiée en 1817 par l'Académie espagnole, et celle des *Vies des Espagnols célèbres par Quintana* ont un véritable mérite. On lui doit encore une fort jolie suite d'aquarelles représentant les costumes provinciaux de l'Espagne et plusieurs bons tableaux qu'on voit à Madrid.

RIVEMENT s. m. (ri-ve-man — rad. *river*). Action de river.

RIVER v. a. tr. (ri-vé. — Du germanique : ancien scandinave *rifa*, écraser, frotter, broyer, ratisser, râteler, proprement aplatir ou replier, danois *rive*, suédois *rifwa*, hollandais *rijven*. Ces mots appartiennent à la même famille que l'ancien haut allemand *riban*, frotter, ratisser, broyer, *rifilôn*, scier, allemand *reiben*, peut-être de la racine sanscrite *ru*, frapper, couper). Aplatir ou recourber de force en dessous, en parlant d'un clou ou de tout autre objet que l'on enfonce et que l'on veut assujettir : RIVER *un clou.* RIVER *un chaînon.*

— Fig. Attacher d'une manière indissoluble : *Le mariage* RIVE *les époux l'un à l'autre. Ses facultés le* RIVAIENT *à l'étude solitaire pendant la journée.* (G. Sand.)

— Loc. poétiq. *River les chaînes, les fers de quelqu'un*, L'assujettir plus qu'il n'était, aggraver son esclavage, sa dépendance : *La réputation* RIVE LES CHAÎNES *qui lient les hom-*

mes à l'opinion de leurs semblables. ‖ *River une chaîne au cou, au bras, aux pieds de quelqu'un*, L'enchaîner, l'assujettir, le rendre dépendant : *Quand le despote attache la chaîne au pied de l'esclave, la justice divine* RIVE *l'autre bout* AU COU DU *tyran.* (B. de St-P.) *Effrayer le capital, c'est* RIVER UNE *triple* CHAÎNE AU BRAS DE *l'humanité.* (F. Bastiat.) *Si je veux me marier, je me marierai moi-même, ce qui est assez raisonnable, je pense, quoique, à vrai dire, je sois peu tentée de cette lourde* CHAÎNE *que l'égoïsme et la brutalité* NOUS RIVENT *à jamais* AU COU. (E. Sue.)

— Loc. fam. *River son clou, le clou à quelqu'un*, Le mettre à sa place, le tancer, le reprendre, lui répliquer fortement, le réduire au silence : *Tous les jeunes gens furent du parti de Morénita et dirent entre eux qu'elle avait bien fait de* RIVER LE CLOU *à une vieille sorcière.* (G. Sand.)

Vous avez fort bien fait de *lui river son clou*;
C'est bien à faire à lui de vous appeler fou!
REGNARD.

Se river v. pr. Etre rivé : *Les clous doivent* SE RIVER *toutes les fois qu'ils traversent l'épaisseur du bois.*

— **Encycl.** *Machines à river.* Bien que nous en ayons déjà dit quelques mots à l'article MACHINE, nous croyons devoir consigner ici les détails complémentaires que nous avons recueillis depuis.

L'emploi du fer et de la tôle dans les constructions de toute sorte augmentant de jour en jour, on a été obligé, pour pouvoir répondre aux besoins de la consommation, de chercher des moyens mécaniques pour faire les assemblages et remplacer ainsi le travail à la main. Après les machines à percer, à poinçonner, à découper, etc., sont venues les machines à *river*, qui permettent d'exécuter des chaudières et des poutres de pont et de planchers avec une rapidité vraiment prodigieuse. La première machine de ce genre qui ait paru est due à M. Fairbairn, constructeur à Manchester; elle consiste dans une pression presque instantanée et sans chocs. Les expériences ont donné les résultats suivants : deux bons ouvriers riveurs à la main, aidés d'un homme de peine et d'un enfant, posent 40 rivets de 0m,018 à 0m,019 de diamètre de tige à l'heure, tandis que sur la machine deux hommes et deux enfants arrivent à mettre en place 420 à 480 rivets semblables dans le même temps, c'est-à-dire que le travail fait avec l'appareil est dix et douze fois plus grand que celui qu'on obtient à la main. Outre cet avantage sous le rapport de la rapidité d'exécution, le travail fait à la machine est supérieur à celui qui est obtenu par le système ordinaire; la rivure se faisant sans chocs, on évite le bruit assourdissant qui résulte du son aigu et pénétrant des coups de marteau que l'on donne constamment sur le métal. Depuis l'apparition de cette *machine à river*, bien des perfectionnements y ont été apportés et même de nouveaux systèmes ont été créés, systèmes qui permettent d'employer directement la vapeur ou une simple transmission de mouvement.

RIVERA (Jose-Fructuoso), président de la république d'Uruguay, né vers 1790, mort à Montevideo en 1854. Après avoir contribué, de 1814 à 1816, à délivrer l'Uruguay du joug de l'étranger, il se mit à la tête d'une bande de partisans. Sur ces entrefaites, le Brésil et les Argentins se disputèrent la possession de l'Uruguay, qui tomba sous la domination du Brésil. De concert avec son ami Antonio Lavalleja, Rivera appela alors ses compatriotes aux armes et commença contre les envahisseurs une guerre qui fut terminée en 1828, grâce à la médiation de l'Angleterre, par la reconnaissance de l'Uruguay comme république indépendante. La présidence provisoire fut déférée à Lavalleja. La constitution de la nouvelle république ayant été adoptée le 18 juillet 1830, Rivera en devint le premier président constitutionnel. Sous son administration, l'agriculture, le commerce et la marine acquirent un rapide développement. Des villages, comme Colonia, Salto, Paysandù, Durazano, Mercadès, devinrent des villes et une Académie fut fondée dans la capitale, sous la direction d'Andrès Lamas. A l'expiration de la présidence de Rivera, Manuel Oribe, chef des blanquillos ou citadins, fut élu (1834); mais, dès l'année suivante, Rivera se plaça à la tête d'une insurrection, renferma Oribe dans Montevideo et le força d'abdiquer, le 20 octobre 1838. Oribe s'étant réfugié sur le territoire argentin, pour demander des secours à Rosas, Rivera occupa les provinces d'Entrerios et Corrientes. De là ces interminables luttes dont le Rio de la Plata fut le théâtre, et que la France et l'Angleterre ne purent conjurer par l'offre de leur médiation. Battu à Arroyo-Grande et à India-Muerta par les généraux de Rosas, en 1840, Rivera fut rejeté sur la rive gauche du Rio de la Plata et dut, à son tour, se renfermer dans Montevideo. Oribe, établi, en 1850, à Cerrito de la Colonia, aux portes mêmes de la capitale, ruina le commerce de Montevideo en créant un nouveau port nommé Buceos. La rivière étant en même temps bloquée en amont par Rosas, la France et l'Angleterre réclamèrent de nouveau et, grâce à l'appui des flottes européennes, se forma la ligue contre Oribe et Rosas, qui succombèrent au commencement de 1852. L'Uruguay élimina alors les deux compétiteurs et choisit pour président un blanquillo nommé Francesco Giro. Miné par les intrigues de Rivera, le nouveau président tomba en septembre 1853, et fut remplacé par un triumvirat de colloraãos, où, à côté des deux premiers présidents, Rivera et Lavalleja, vint s'asseoir le colonel Venancio Flores. Rivera mourut peu de semaines après son ami Lavalleja. Bon soldat, prodigue, fastueux et facile, Rivera se distingua avantageusement des autres chefs gauchos, en ne commettant jamais de cruautés inutiles.

RIVERAGE s. m. (ri-ve-ra-je — rad. *rive*). Anc. cout. Droit perçu sur les attelages qui tiraient les bateaux, et réservé à l'entretien des chemins de halage.

RIVERAIN, AINE adj. (ri-ve-rain, è-ne — rad. *rivière*). Qui habite, qui est situé sur le bord d'une rivière, d'un cours d'eau: *Les propriétaires* RIVERAINS. *Les propriétés* RIVERAINES.

— Qui est situé le long d'une voie de communication : *Les propriétés* RIVERAINES *d'un chemin de fer.*

— Hist. nat. Qui croît ou vit sur le bord des cours d'eau.

— Substantiv. Personne qui habite les rives d'un cours d'eau : *La beauté des* RIVERAINES *du Rhin ne se dément pas à Mayence.* (V. Hugo.) ‖ Personne qui habite le rivage de la mer :

Ah! la mer est terrible au fort de la tempête,
Lorsque, levant aux cieux sa vaste et lourde tête,
Elle retombe et jette aux pâles *riverains*,
Parmi les flots blanchis des cadavres humains.
A. BARBIER.

— s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux qui vivent habituellement au bord des eaux, tels que les échassiers, une section du genre bec-fin, un groupe de la famille des merles, etc.

— Entom. Syn. de SALDIDES, tribu d'insectes hémiptères.

— Arachn. Groupe d'aranéides, du genre des dolomèdes.

— **Encycl.** Jurispr. La législation a réglementé les droits et les obligations des propriétaires *riverains*, suivant que leurs propriétés joignent un cours d'eau ou une voie publique.

1° *Riverains* de cours d'eau. V. RIVIÈRE.

2° *Riverains* de la voie publique. En matière de voie publique, on donne le nom d'alignement à la ligne qui sert à distinguer la propriété privée de la voie publique. Les propriétés *riveraines* de la voie publique sont régies par des lois et règlements qui diffèrent suivant que la voie appartient à la petite ou à la grande voirie.

La servitude de l'alignement ne pèse que sur les terrains et les bâtiments *riverains* de la voie publique; par conséquent, on ne pourrait imposer l'obligation de demander alignement à celui qui élève des constructions sur un terrain joignant une propriété communale.

Cette servitude, qui frappe les propriétés *riveraines*, existe sur les grandes routes, les chemins vicinaux, les voies urbaines, dans les villes, bourgs et villages, sur les chemins de fer, les chemins de halage et les rivages de la mer.

La servitude d'alignement est-elle également applicable aux propriétés *riveraines* des chemins ruraux? Pendant longtemps, la jurisprudence n'a fait, relativement à la servitude d'alignement, aucune différence entre les diverses voies publiques communales; elle proclamait comme principe général qu'il était de droit public en France qu'aucune construction ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation de l'autorité compétente, alors même qu'il n'existerait pas de règlement municipal prohibitif... Ces solutions, qui tendaient à placer sur la même ligne les chemins ruraux et les chemins vicinaux, ne pouvaient se concilier avec la jurisprudence plus récente de la cour de cassation et même du conseil d'Etat, qui, faisant une distinction profonde entre ces deux espèces de chemins, soustrait complétement les chemins ruraux au régime de la vicinalité, déclare qu'ils ne font pas partie du domaine public, et, par conséquent, sont prescriptibles comme les biens communaux ordinaires, et enfin refuse à l'autorité administrative le droit de procéder à l'élargissement de ces chemins et à leur redressement comme lorsqu'il s'agit des chemins vicinaux... L'alignement, qui a surtout pour objet de régulariser le tracé des voies publiques, de les élargir et de les redresser au mieux que faire se pourra, ne pouvait donc, en présence de cette jurisprudence, être appliqué aux chemins ruraux. Toutefois, comme l'alignement a aussi pour effet de prévenir les anticipations et le retrécissement illicite de la voie, on a reconnu aux maires, chargés par la loi du 16 août 1790 de veiller à la commodité et à la sûreté du passage dans les voies publiques, le droit de prohiber toute construction le long des chemins ruraux sans l'autorisation municipale. Mais, là où il n'existe pas de règlement de cette nature, le défaut d'autorisation ne saurait constituer une contravention. Telle est la jurisprudence invariable depuis 1856. (Dalloz, *Répertoire de législation.*) V. ALIGNEMENT, CHEMIN, VOIRIE.

RIVÉRIA s. m. (ri-vé-ri-a — de *River*, savant angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

RIVERIE, village et commune de France (Rhône), cant. de Marnant, arrond. et à 28 kilom. de Lyon; 527 hab. Riverie était jadis fortifié; il reste encore des traces de ses anciens remparts. De ce village, on découvre un panorama magnifique.

RIVERY (Claude-François-Félix BOULLENGER DE), littérateur français. V. BOULLENGER DE RIVERY.

RIVES, ville de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. N.-E. de Saint-Marcellin, sur le chemin de fer de Lyon à Grenoble, au pied d'une colline, dans une vallée baignée par la Fure et dominée par les ruines du manoir de Châteaubourg; pop. aggl., 1,435 hab. — pop. tot., 2,543 hab. Rives possède de nombreuses usines et manufactures, parmi lesquelles on remarque surtout une magnifique papeterie, qui occupe près de 400 ouvriers et livre annuellement au commerce près de 700,000 kilogr. de papiers. Fonderies, métiers à soie, fabrication de toiles, dites de Voiron. Rives offre un beau parc et une jolie chapelle. Les environs sont charmants et abondent en sites pittoresques. Délicieuses promenades.

RIVES (Arnaud), magistrat français, né à Miélan (Gers) en 1782, mort à Pau en 1855. Il s'adonna d'abord à l'enseignement à Auch, se fit recevoir avocat et alla s'établir à Agen, où il suivit la carrière du barreau tout en étant professeur au collége. Nommé juge au tribunal d'Auch en 1822, il devint peu après conseiller à la cour de Pau et remplit ces fonctions pendant plus de trente ans. C'était un homme instruit. Il avait composé dans sa jeunesse deux tragédies : *Jeanne Gray* et *Mérovée;* un poëme intitulé *Charles-Martel;* une traduction partielle des odes d'Horace et des traductions en prose de philosophes anglais et d'auteurs italiens. Aucun de ces écrits n'a été imprimé.

RIVES (Dominique-Armand), jurisconsulte français, né à Miélan (Gers) en 1789, mort en 1863. Il entra d'abord dans l'administration, devint secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées en 1814, puis acheta une charge d'avocat au conseil d'État et à la cour de cassation (1820). Nommé secrétaire général du ministère de la justice en 1822, il remplit ces fonctions jusqu'en mars 1830. Il devint alors conseiller d'État et fut nommé peu après conseiller à la cour de cassation. En 1858, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur. Outre des éditions des *Œuvres* d'Omer et de Denis Talon (1821), des *Lettres inédites* de d'Aguesseau (1823) et des *Œuvres* de Ch. Brifaut, on lui doit : *Essai sur les anciens parlements de France* (1823); *De la propriété des cours et des lits des rivières non navigables et non flottables* (1843, in-8°).

RIVESALTES s. m. (ri-ve-zal-te — nom de ville). Vin muscat que l'on récolte à Rivesaltes : *Boire du* RIVESALTES.

— Vitic. Raisin muscat qui donne le vin de Rivesaltes.

RIVESALTES, bourg de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. N. de Perpignan, sur l'Agly, que l'on traverse sur un pont de 150 mètres de longueur; pop. aggl., 5,341 hab. — pop. tot., 5,517 hab. Les excellents vins de Rivesaltes sont produits par le vignoble le plus important des Pyrénées-Orientales; il ne comprend pas moins de 10,500 hectares, presque tous en coteaux exposés au midi. Les cépages que l'on y cultive sont au nombre de cinq, savoir : la carrignane, le ou la granache, le mataro, la clairette ou blanquette et le picpoul noir.

La carrignane et le mataro donnent la couleur et le corps au vin; le grenache lui communique du moelleux.

Les vendanges commencent ordinairement à la fin de septembre et l'on fabrique trois sortes de vins, des vins rouges, des blancs et des vins fins ou de dessert. Pour fabriquer des vins rouges ou blancs, on apporte les raisins coupés dans un cellier où on les foule avec les pieds, après les avoir égrappés. Le cuvage dure un mois pour les vins noirs de commerce, et huit ou quinze jours pour ceux de la consommation sur place. On jette ordinairement quelque peu de plâtre au moment du foulage des raisins rouges, et l'on ajoute du moût bouillant au vin blanc pour lui donner plus de liqueur. En général, on n'ouille pas. Les vins de commerce sont rarement soutirés; les vins de liqueur le sont tous les trois ou quatre mois, ainsi que ceux que l'on destine à vieillir. La plus grande partie est exportée en Amérique; le reste vient à Paris, où on le coupe avec des petits vins du Nord.

Les vins fins de Rivesaltes portent les noms de muscat, de maccabeo, de malvoisie, de grenache, de rancio. On récolte environ 300 hectolitres du premier, 60 du second, 40 du troisième et une assez grande quantité de grenache et de rancio. Les ceps qui produisent les raisins destinés aux vins de dessert ne sont point mêlés aux autres dans les vignobles, bien que leur culture n'offre rien de particulier. La fabrication de ces vins fins est très-simple; pour le muscat, on laisse le raisin sur la souche ou bien on l'expose sur des claies au soleil jusqu'à ce que sa peau soit ridée, et qu'il ait pris l'aspect de raisin sec. On le foule sans l'égrapper, on le presse et l'on extrait un sirop très-dense qui pèse 20° ou 25° au pèse-sirop. On le verse dans des tonneaux et on l'abandonne à lui-même; on n'ouille pas, mais, lorsque la fermentation est à peu près terminée, on soutire. La première année, le muscat de Rivesaltes ressemble plutôt à du sirop qu'à du vin; mais, l'année suivante, il devient plus limpide et acquiert cette finesse, ce feu, ce bouquet qui constituent sa valeur; il ne faut pas le laisser vieillir trop longtemps, au bout de dix ans il s'altère et perd de son parfum.

Pour fabriquer le maccabeo, on ne fait pas sécher la graine, on la foule, on la presse et, dès le même jour, on fait chauffer le moût jusqu'à ce que l'écume se montre; on le retire et on le laisse refroidir, après quoi on le verse dans des tonneaux avec une certaine quantité de trois-six. On soutire une fois tous les mois jusqu'en mars, si l'on désire du vin très-doux.

Pour fabriquer la malvoisie, on évite de presser les grappes dans les comportes, car le raisin perd facilement son arome lorsqu'il est pressé; on les porte soigneusement au cellier, on les met sous le pressoir, et le moût est jeté dans des futailles avec addition de trois-six; on le laisse fermenter le plus longtemps possible, puis on soutire en ajoutant encore un peu de trois-six. Lorsqu'on veut avoir de la malvoisie sèche, on égrappe et on laisse fermenter pendant cinq ou six jours. Beaucoup de connaisseurs préfèrent le vin obtenu par ce procédé.

RIVET s. m. (ri-vè — rad. *river*). Techn. Extrémité tronquée et relevée du clou broché dans la corne du pied d'une bête de somme : *Le* RIVET *doit être noyé dans la corne.* (Acad.) ‖ Bord d'un fer à cheval. ‖ Clou rivé qui maintient une pièce de métal fixée sur une autre : *Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des* RIVETS. (Tourneux.)

— Constr. Cordeau : *Mur tiré au rivet.* ‖ Bord de toit qui termine un pignon.

— **Encycl.** Les *rivets* employés à l'assemblage des feuilles métalliques sont en cuivre, en acier ou en fer, suivant que les feuilles sont elles-mêmes en l'un ou l'autre de ces métaux. Dans un *rivet*, on considère la tête et le corps. La tête des *rivets* en fer est cylindrique et formée par un aplatissement suffisant d'une portion du corps, au moyen d'une bouterolle. Celle des *rivets* en cuivre est tantôt conique, tantôt hémisphérique, suivant la forme du modèle sur lequel on les coule. Le corps des *rivets* est cylindrique, d'une longueur suffisante pour permettre au marteau de le refouler et donner à son extrémité la forme d'un cône faisant tête et maintenant, avec la tête opposée, les feuilles serrées l'une contre l'autre. Les *rivets* résistent à un effort de cisaillement produit par le glissement des tôles l'une sur l'autre; pendant longtemps on a cru que ces pièces pouvaient être considérées comme un solide encastré par une extrémité et sollicité en un point de sa longueur par un effort transversal; mais les expériences faites à l'occasion des ponts tubulaires par Edwin Clark, ainsi que celles de MM. Ernest Gouin, Lavalley, etc., ont prouvé l'erreur dans laquelle les constructeurs étaient restés jusqu'alors. Autrefois, les *rivets* se fabriquaient à la main; depuis l'application du fer aux constructions de tout genre, on a été forcé de chercher des moyens mécaniques pour opérer rapidement et économiquement cette fabrication. Les appareils employés sont de divers systèmes, mais ils reposent tous sur les mêmes principes et ne diffèrent que par la plus ou moins grande rapidité de leur fonctionnement. Ce mode de fabrication comprend trois opérations distinctes, savoir : le découpage, le chauffage et la formation de la tête. La première se fait au moyen d'un découpoir qui a pour objet de couper à froid, à la longueur voulue, la tige de fer d'une grosseur déterminée que l'on soumet à son action; la seconde a lieu dans un fourneau particulier; enfin, la troisième s'opère au moyen d'un refouloir, qui fait la tête après que le corps a été chauffé au rouge dans le four précédent. Les machines qui travaillent le mieux et fournissent la plus grande quantité de *rivets* sont celles qui découpent et forment la tête en même temps; il suffit de faire chauffer une longue tringle de fer, ayant le diamètre déterminé, dans un fourneau particulier, puis de la porter à l'appareil, qui opère la section d'abord et la pression ensuite. Ces deux opérations s'effectuent avec une précision extrême et avec une rapidité telle qu'elle permet de fabriquer 900 kilogrammes de *rivets* pour chaudières à vapeur par journée de douze heures de travail, et jusqu'à 1,000 kilogrammes de *rivets* pour bateaux en tôle; c'est environ neuf à dix fois plus que ne peut en faire un ouvrier habile. En général, ces machines peuvent livrer vingt *rivets* par minute.

RIVET (André), théologien protestant français, né à Saint-Maixent en 1572, mort à Bréda en 1651. Reçu maître ès arts en 1592, il s'appliqua à la théologie, fut consacré en 1595, et devint chapelain du duc de La Trémoille, à Thouars, église qu'il desservit jus-

qu'en 1620. Le zèle ardent dont il avait fait preuve à plusieurs reprises pour la défense du protestantisme l'avait rendu célèbre et très-influent. Les Eglises du Poitou le députèrent, en 1610, après l'assassinat de Henri IV, pour assurer la reine-mère de leur fidélité. En 1617, le synode national de Vitré l'appela au fauteuil de la présidence. Trois ans après, l'université de Leyde lui offrit une chaire de théologie, qu'il accepta, avec l'agrément du synode national d'Alais; mais, en 1626, le synode de Castres le rappela dans sa patrie. Rivet, qui jouissait en Hollande d'une haute considération, ne put se décider à quitter ce pays. Cependant il abandonna Leyde en 1632 pour aller s'établir à Bréda, comme curateur de l'Ecole illustre et du collége d'Orange. Rivet était un théologien très-instruit; il avait une immense lecture, possédait une excellente mémoire et écrivait avec une rare facilité; calviniste sévère, il ne transigeait pas avec les partis modérés. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Eschantillon des principaux paradoxes de la papauté* (1603); *Sommaire et abrégé des controverses de notre temps* (1608, in-8°); *Critici sacri specimen*, avec un petit *Traité de la lecture des Pères* qui le précède. C'est le meilleur ouvrage de Rivet; *Catholicus orthodoxus* (1630, 2 vol. in-8°); *Jesuita vapulans* (Leyde, 1635, in-8°), attaque très-vive contre les mœurs du clergé; *Instruction chrétienne touchant les spectacles* (La Haye, 1639, in-12); *Apologia pro Virgine Maria* (1639); *Opera theologica* (Rotterdam, 1651-1652-1660, 3 vol. in-fol.)

RIVET (Guillaume), sieur DE CHAMPVERNON, théologien protestant, frère du précédent, né à Saint-Maixent en 1580, mort en 1651. Il étudia la théologie et fut ministre à Taillebourg. La mort de son frère, avec qui il avait toujours vécu dans une étroite amitié, le frappa si douloureusement qu'il le suivit de très-près dans la tombe. Moins savant et moins brillant que lui, il lui était supérieur, dit-on, par le jugement. On a de lui : *Libertatis ecclesiasticæ defensio* (Genève, 1625, in-8°). Selon Dreux du Radier, il y a dans ce livre « de la netteté, beaucoup d'ordre et de sagacité. » *De la défense des droits de Dieu* (Saumur, 1634, in-8°); *Vindiciæ evangelicæ de justificatione* (Amsterdam, 1648, in-4°), etc.

RIVET (Jean-Charles), homme politique français, né à Brive (Corrèze) le 19 mai 1800, mort en novembre 1872. Sous la Restauration, M. de Martignac l'attacha comme sous-chef à son cabinet. Après la révolution de juillet 1830, il devint successivement sous-préfet de Rambouillet, préfet de la Haute-Marne et du Gard, directeur général du personnel au ministère de l'intérieur (1834), préfet du Rhône (1835) et conseiller d'Etat en service extraordinaire. En 1839, les électeurs de Brive l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il siégea au centre gauche, devint rapporteur du budget en 1842, se prononça pour la conversion des rentes et fit de l'opposition au ministère Guizot. Non réélu en 1846, il rentra dans la vie privée. Le 17 septembre 1848, une élection partielle ayant eu lieu dans le Rhône, M. Rivet y fut nommé représentant du peuple à la Constituante par 41,850 voix. Il fit partie du comité du commerce et de l'industrie et vota avec les partisans de la monarchie. Appelé par l'Assemblée à siéger au conseil d'Etat, il donna sa démission de député (20 avril 1849), et fit partie de ce corps jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ayant protesté contre l'attentat commis sur l'Assemblée nationale, il rentra encore une fois dans la vie privée, se tint à l'écart des affaires publiques, tant que dura l'Empire, s'occupa d'agriculture et remplit des fonctions administratives dans les chemins de fer. Le 8 février 1871, les électeurs de la Corrèze le nommèrent député à l'Assemblée nationale par 29,420 voix. Il se fit inscrire au centre gauche, devint membre de la réunion Feray, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, et déposa sur le bureau de la Chambre, le 12 août 1871, une proposition dont voici les dispositions principales : « L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe, pour répondre au vœu du pays, de satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au gouvernement établi, décrète : Art. 1er. M. Thiers exercera, sous le titre de président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par le décret du 17 février dernier. Art. 2. Ses pouvoirs sont prorogés de trois ans. Toutefois, si l'Assemblée jugeait convenable de se dissoudre avant ce temps, les pouvoirs de M. Thiers, qui sont liés à l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour prendre les mesures pour la constitution d'une Assemblée nouvelle, chargée de statuer sur le pouvoir exécutif, etc. » Cette proposition, devenue célèbre dans les fastes parlementaires sous le nom de *proposition Rivet*, fut amendée en ce sens que les pouvoirs de M. Thiers ne devaient finir que lors de la dissolution de l'Assemblée, et votée le 30 août suivant. Elle fut un premier pas fait par la Chambre en dehors du pacte de Bordeaux, vers l'établissement définitif de la République, et resta en vigueur, dans celle de ses dispositions qui conférait le titre de président de la République au chef du pouvoir exécutif jusqu'au vote de la constitution républicaine du 25 février 1875. M. Rivet appuya constamment la politique de M. Thiers, dont il ne vit pas la chute.

RIVET DE LAGRANGE (Antoine), savant bénédictin français. V. LAGRANGE.

RIVETIER s. m. (ri-ve-tié — rad. *river*). Techn. Outil avec lequel le cordonnier et le ceinturonnier posent et rivent les œillets de métal.

RIVEUR s. m. (ri-veur — rad. *river*). Techn. Ouvrier qui rive des clous ou fait des rivets.

RIVICOLE adj. (ri-vi-ko-le — de *rive*, et du lat. *colo*, j'habite). Syn. irrégulier de RIPICOLE.

RIVIÈRE s. f. (ri-viè-re — du bas latin *riperia*, *rivaria*, que quelques étymologistes font venir du latin *ripa*, rive. Ce mot aurait alors signifié originairement rivage, ou terre arrosée par un cours d'eau, puis, par extension, le cours d'eau lui-même. On trouve, en effet, dans la basse latinité même, le primitif *ripa* employé par une métaphore analogue pour *fluvius*. Cependant, l'étymologie du latin *rivus*, rivière, ruisseau, qui paraît la plus naturelle pour le mot *rivière*, peut fort bien suffire à expliquer les formes de l'espagnol *ribera*, du portugais *ribeira*, du provençal *ribeira*, langues dans lesquelles le passage du *v* en *b* est très-fréquent. Quant au latin *rivus*, nul doute, selon Max Müller, qu'il ne désignât dans l'origine une rivière particulière, dont le nom était tiré de la racine *ru* ou *sru*, proprement courir). Dans le langage des géographes, Grand cours d'eau naturel qui se jette dans un autre cours d'eau. ‖ Dans le langage ordinaire, Grand cours d'eau naturel qui se jette soit à la mer, soit dans un autre cours d'eau : *Les* RIVIÈRES *sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller.* (Pasc.) *Les* RIVIÈRES *qui divisent les empires sont devenues les bornes du juste et de l'injuste.* (D'Aguess.) *Une* RIVIÈRE *mène toujours à quelque endroit habité.* (Volt.) *Nous sommes comme les* RIVIÈRES, *qui conservent leur nom, mais dont les eaux changent toujours.* (Ste-Beuve.)

— Par exagér. Gros ruisseau, quantité considérable d'eau courante :

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des *rivières*.
BOILEAU.

— Par anal. Objet qui se meut en formant un courant semblable à celui des eaux : *Superbe et terrible spectacle, de voir des* RIVIÈRES *de feu bondir à flots étincelants, à travers des monceaux de neige et s'y creuser un lit vaste et profond!* (Marmontel.)

— Fig. Mouvement ou changement successif et continu : *Il ne faut pas forcer le public; c'est une* RIVIÈRE *qui se creuse à elle-même son lit; on ne peut faire changer son cours.* (Volt.)

— *Rivière marchande*, Cours d'eau navigable par lequel s'effectue le transport des marchandises.

— *Poissons de rivière*, Poissons d'eau douce qui vivent dans les eaux courantes. ‖ *Oiseaux de rivière*, Oiseaux appartenant généralement aux échassiers et aux palmipèdes, et qui cherchent habituellement leur nourriture dans les eaux courantes : *Que voulez-vous? j'ai des poulets, des pigeons; aimeriez-vous mieux un* OISEAU DE RIVIÈRE? (Dider.) ‖ *Veaux de rivière*, Nom que l'on donne en Normandie aux veaux élevés dans les prairies qui bordent la Seine. ‖ *Vins de rivière*, Vins de Champagne récoltés sur les bords de la Marne.

— *Etre sur la rivière*, Etre bâti ou situé tout au bord de la rivière : *Lyon est sur une grande* RIVIÈRE *et sur un grand fleuve.*

— *Ne pas trouver de l'eau à la rivière*, Ne savoir rien trouver de ce qu'on cherche : *Tu ne* TROUVERAIS PAS DE L'EAU À LA RIVIÈRE.

— *Porter de l'eau à la rivière*, Porter quelque chose en un lieu ou chez des personnes où cette chose abonde : *On ne donne qu'aux riches, on ne* PORTE DE L'EAU *qu'*À LA RIVIÈRE. ‖ Ce vieux dicton répond au proverbe latin *Porter du bois à la forêt*. Les Grecs disaient dans le même sens : *Porter des figues à Athènes.*

— Prov. *L'eau va toujours à la rivière*, C'est aux personnes riches que va toujours la fortune. ‖ *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, Les petits profits accumulés finissent par faire les gros bénéfices. ‖ *De grand seigneur, grande rivière et grand chemin, fuis, si tu peux; d'être voisin*, La tyrannie des hommes puissants n'est pas moins à craindre que les inondations et les voleurs des grands chemins.

— Blas. Pièce ondée du bas de l'écu, que l'on appelle aussi FASCE ONDÉE : *Tabouret de Maxeville : De gueules, à la* RIVIÈRE *en fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules, allumées du second émail.*

— Comm. Collier aux chaînons duquel sont enchâssés des diamants : *Reportez cette* RIVIÈRE *au chevalier.* (Th. Gaut.) *Une* RIVIÈRE *de diamants montés sur de larges émaux noirs faisait ressortir la blancheur de son cou.* (E. Sue.)

— Géogr. *Rivière de Gênes*, Côte de l'ancien Etat de Gênes.

— **Encycl.** Dans l'étude du cours d'une *rivière*, il y a à se préoccuper du flottage, de la navigation, des crues, de l'étiage, des vitesses de l'eau à différentes hauteurs, des pentes, de la résistance du lit, des effets de vitesse sur ses parois, des chutes, du débit, de l'effet des obstacles et des sinuosités, des exhaussements produits par les rétrécissements, des moyens à employer pour défendre et conserver les rives et enfin du régime. C'est à ce dernier point de vue que nous allons spécialement étudier la *rivière*. Le régime d'une *rivière* comprend deux questions complétement distinctes : la question de géographie physique et d'hydrographie, la question de législation. Examinons d'abord la première.

— Hydrogr. On entend par le régime d'une *rivière* les relations qui existent entre la grandeur du lit, la pente, la nature du terrain et le volume des eaux, relations d'après lesquelles l'état de la *rivière* est fixé et ne varie pas sensiblement avec le temps. Régler une *rivière*, c'est lui procurer un régime fixe, c'est-à-dire la mettre dans un état permanent où elle n'attaque point les terrains voisins et conserve, dans son lit, une profondeur suffisante pour la navigation, sur ses bords, un chemin de halage commode. La pente des *rivières* diminue généralement au fur et à mesure que l'on approche de l'embouchure; la vitesse diminue dans la même proportion. Les matières que les eaux ont entraînées dans les parties supérieures se déposent successivement et il n'arrive à la mer que les sables les plus fins ou les argiles tenus en suspension et dont l'accumulation forme les barres dont on constate le plus souvent l'existence aux embouchures des fleuves. Une *rivière*, dont le volume d'eau est constant, tend d'elle-même à régler son lit, soit en augmentant sa largeur, ce qui diminue le rayon moyen, partant la vitesse et par suite l'action que le courant est capable d'exercer; soit en formant des contours qui, par l'augmentation du développement du lit, rendent la pente moins sensible et, par conséquent, moins grande. Un coude commencé tend à se prononcer de plus en plus. Le courant attaque la berge concave, qui devient plus verticale, il prend au pied de cette berge plus de profondeur et plus de vitesse et dépose les matériaux entraînés du côté de la berge convexe qui s'atterrit. Lorsque le vallon est trop étroit pour que les contours puissent prendre un développement assez grand et diminuer suffisamment la pente et la vitesse, le lit est continuellement modifié et les contours transportés en avant, de manière à occuper successivement toutes les surfaces de la vallée. Une *rivière*, dans les parties supérieures de son cours, a généralement une vitesse plus que suffisante pour dégrader son lit et entraîner certaines parties du terrain. La vitesse diminuant progressivement et devenant nulle ou à peu près nulle à l'embouchure, les matières entraînées se déposent; le fond du lit tend donc à s'élever. A la suite d'une crue, le lit a perdu de sa profondeur, il est devenu moins capable de recevoir la crue suivante et les parois présentant ordinairement alors moins de résistance que les dépôts amenés sur le fond, cette nouvelle crue produit la division du courant en plusieurs bras. Les *rivières* tendent aussi à parcourir irrégulièrement les parties inférieures des vallées où elles coulent, à les couvrir de dépôts nuisibles à l'agriculture et à s'y diviser en un grand nombre de bras, n'ayant qu'un faible volume d'eau et peu propres à la navigation. Ces effets sont plus sensibles lorsque les crues apportent des parties supérieures des gros sables ou des graviers, parce que ces matières résistent à la vitesse ordinaire du courant dans l'intervalle des crues. Ils le sont moins lorsque les dépôts sont formés d'argile ou de sable fin, matières qui peuvent être entraînées par la moindre vitesse; en sorte que le lit encombré peut se creuser de nouveau dans l'espace de temps qui sépare les crues. Les variations dans le volume et dans la vitesse des eaux s'opposent à ce que le régime d'aucune *rivière* soit rigoureusement fixé. Une crue tend à augmenter le lit dans les parties supérieures, et les matières qu'elle entraîne encombrent ce même lit dans les parties inférieures. Ces dépôts arrivent partiellement dans la mer, ce qui prolonge les deltas existant généralement à l'embouchure des grands fleuves; mais ils ne peuvent y parvenir tous, et le fond des vallées s'élève progressivement. C'est sur les considérations précédentes que sont fondés les principes d'après lesquels on dirige les travaux destinés au règlement des *rivières*. Ils ont généralement pour objet de remédier : 1° aux corrosions des berges qui enlèvent des terrains utiles à l'agriculture; 2° aux dépôts dans le lit, qui nuisent à la navigation et tendent à faire ouvrir de nouveaux bras; 3° aux inondations si nuisibles et si fréquentes. V. COURS D'EAU, INONDATION.

— Législ. Les *rivières* sont, comme tous les cours d'eau, soumises à une législation, et la loi distingue entre elles celles qui sont navigables et flottables et celles qui ne sont ni navigables ni flottables.

— *Rivières navigables et flottables.* Les cours d'eau navigables ou même simplement flottables forment de grandes voies de communication créées par la nature. A ce titre, ces cours d'eau sont essentiellement voués à l'usage public et échappent à toute appropriation individuelle ou privée. Le code civil les fait entrer, de même que les routes, les ports, les havres et les rades, au nombre des choses qui appartiennent au domaine public, qui dépendent de ce domaine et sont, à ce titre, inaliénables. Toutes les législations régulières ont consacré ce principe, qui résulte d'ailleurs de la force et de la nature des choses. Selon la loi romaine, les fleuves navigables étaient publics, en ce sens que la propriété n'en appartenait à personne, pas même à l'Etat. Chacun avait le droit de s'en servir sous la protection des édits réglementaires des préteurs. Le droit romain était, du reste, plus logique et plus libéral en cette matière que notre législation actuelle. Il se bornait, en classant les cours d'eau navigables au nombre des choses publiques, à sauvegarder les intérêts généraux de la navigation, mais il n'admettait de la part de l'Etat la prétention à aucun droit particulier sur les fleuves. Tout le monde pouvait s'y livrer à la pêche. Le lit même de ces grands cours d'eau était réputé chose *nullius*, n'appartenant pas plus à la république qu'aux simples particuliers et les îles qui pouvaient s'y former devenaient, comme tout bien vacant ou sans maître, la propriété du premier occupant. Notre législation s'est écartée de ces principes.

Le droit de pêche, sur nos grands cours d'eau appartient à l'Etat, qui l'exploite d'ordinaire en en mettant la ferme en adjudication. Quant aux îles ou atterrissements qui s'y forment, c'est au domaine de l'Etat que l'article 560 du code civil en attribue la propriété. Le droit du domaine sur les îles est, au reste, d'une nature toute différente du droit de l'Etat sur le cours d'eau envisagé comme voie de navigation. Ce dernier droit ne comporte que des attributions de haute police; il n'a aucun caractère de propriété, ne ressemble en rien à un patrimoine et l'Etat ne pourrait l'aliéner pas plus qu'il ne pourrait aliéner ou abdiquer l'un quelconque des attributs de la souveraineté. Au contraire, l'Etat possède patrimonialement les îles ou atterrissements qui se forment dans le lit des fleuves. C'est une propriété comme une autre, dont il peut se défaire ou qu'il peut amodier et que les simples particuliers peuvent acquérir par voie de prescription. Le principe que les cours d'eau navigables dépendent du domaine public inaliénable, ce principe, affirmé par le droit romain et reproduit par nos codes modernes, a subi de nombreuses vicissitudes dans les temps féodaux et n'a pas été restitué sans obstacles par la législation de Louis XIV. M. Championnière, dans son savant *Traité des eaux courantes*, a retracé l'histoire de ces vicissitudes. La révolution féodale du Xe siècle eut pour résultat de faire entrer dans la propriété patrimoniale des grands feudataires et des grands officiers de la couronne les choses qui résistent le plus par leur nature à l'idée même de l'appropriation privée : la justice, la perception de l'impôt, la police, tous les éléments, en un mot, de la souveraineté. Les cours d'eau, navigables ou non, n'échappèrent pas à cette révolution, ou, pour parler plus exactement, à cette perversion générale des principes. M. Championnière nous les montre durant tout le moyen âge jusqu'au XIVe et même jusqu'au XVe siècle, passant à l'état de propriété privée, formant, avec les terres adjacentes, l'objet de donations faites à des monastères, de ventes, d'échanges, de trafics de toute sorte en un mot. Les légistes du XIIIe siècle, Beaumanoir et Pierre Desfontaine ne font nulle part allusion à une prétention quelconque du pouvoir royal sur le domaine ou même simplement sur la haute police des *rivières* navigables. Le livre des *Fiefs lombards*, rédigé d'après les ordres de Frédéric Barberousse par des jurisconsultes chargés de fixer les possessions de l'empereur en Italie, avait suivi d'autres errements. Le domaine et la police des fleuves y étaient classés au nombre des droits régaliens. C'était à ce monument d'une législation étrangère à la France que nos légistes du XVIe et du XVIIe siècle rattachèrent la prétendue tradition d'un droit de domanialité royale sur les grands cours d'eau. En France, cette théorie était une fiction démentie par tous les documents de l'histoire. La législation de Louis XIV ne prit pas moins au sérieux cette chimérique théorie du droit régalien sur les cours d'eau, et l'ordonnance des *Eaux et forêts* de 1669 fit de la fiction une réalité qui prit place dans la loi positive. Cette ordonnance portait, titre XXVII, article 41 : « Déclarons la propriété de tous les fleuves et *rivières* portant bateau de leur fond sans artifice et ouvrage de main dans notre royaume et terres de notre obéissance, faire partie du domaine de la couronne, nonobstant tous titres et possessions contraires, sauf les droits de pêche, moulins, bacs et autres usages que les particuliers peuvent y avoir par titres et possessions valables auxquelles ils seront maintenus. » Cette disposition très-hardie et très-radicale rencontra, quand il s'agit de la mettre à exécution, des résistances et des difficultés sans nombre que rappelle M. Championnière. Quoi qu'il en soit, le principe de la domanialité publique des grands cours d'eau ne demeura pas moins définitivement implanté dans notre législation. Une loi de l'Assemblée constituante du 24 novembre 1790 reproduisit le principe consacré par l'ordon-

nance de 1669 en faisant entrer les fleuves navigables, avec les routes, ports, havres, dans la nomenclature des choses qui échappent à toute appropriation privée et forment des dépendances du domaine public. Cette disposition de la loi de 1790 se retrouve en termes à peu près identiques dans l'article 538 du code civil. Nous disons : « En termes à peu près identiques; » l'identité, en effet, n'est pas complète. L'article 538 a renchéri sur la loi de 1790 et sur l'ordonnance de Louis XIV, qui n'attribuaient au domaine public que les cours d'eau navigables seulement. La disposition du code civil y a fait entrer pour la première fois les *rivières* simplement flottables.

Parmi les décrets transitoires rendus sur cette matière par la Constituante, il en est un qui mérite d'être mentionné; c'est le décret du 6 octobre 1791, dont l'article 4, tout en rappelant le principe que les cours d'eau navigables et flottables ne sont la propriété exclusive de personne, reconnaissait néanmoins aux riverains la faculté d'y pratiquer des prises ou dérivations pour leurs besoins industriels ou autres, à la seule condition de ne pas nuire à la navigation établie. Cette loi a été implicitement abrogée par l'art. 644 du code civil, lequel limite expressément aux riverains des cours d'eau non navigables ni flottables le droit d'y pratiquer des prises. Cette restriction peut paraître regrettable. Elle crée des entraves à l'agriculture et à l'industrie dans un temps justement où les voies ferrées, si multipliées sur tous les points, font perdre à la navigation fluviale une partie notable de son importance.

— *Rivières non navigables ni flottables.* Le code civil présente un certain nombre de dispositions importantes concernant les petits cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables. L'article 556 attribue aux riverains la propriété des alluvions, c'est-à-dire des accroissements insensibles et progressifs de terrain produits par l'adhérence aux rives de l'héritage des détritus entraînés par le cours d'eau. Cette attribution de l'alluvion au propriétaire des fonds riverains date des lois romaines, et l'on peut même dire avec assurance qu'elle n'est qu'une application des plus élémentaires principes du droit naturel. Sans doute, l'alluvion qui accroît insensiblement la surface d'un champ se forme au détriment des fonds situés en amont; mais ces détritus, en quelque sorte moléculaires, ne sauraient être l'objet d'une revendication ou d'une propriété préexistante reconnaissable. L'accroissement qu'ils produisent quotidiennement au fonds où ils viennent adhérer n'est point perceptible ou ne l'est qu'après un laps de temps considérable. Le propriétaire qui profite de ces adhérences les acquiert comme on acquiert la propriété des choses sans maître, des choses *nullius*, par droit de premier occupant. Il les possède, d'ailleurs, comme il possède son champ riverain dont l'alluvion devient une partie intégrante et réellement indistincte. Néanmoins, dans l'ancien droit romain, le bénéfice de l'alluvion n'était pas attribué d'une manière absolue et sans distinction au propriétaire de tous les héritages baignés par un cours d'eau. La législation romaine distinguait à cet égard entre les champs limités, *agri limitati*, ayant une contenance fixe déterminée par l'*agrimensor*, et les terrains qu'on appelait *arcifinales*, dont la superficie n'était point déterminée et qui se trouvaient bornés par des limites naturelles telles que des montagnes, des forêts, et principalement des cours d'eau. Ces derniers seulement profitaient de l'alluvion; les propriétaires des *agri limitati* n'y avaient aucun droit, et, alors même qu'ils avaient à souffrir du voisinage des eaux et des érosions produites sur leur héritage par une *rivière*, ils étaient toujours restreints à la contenance déterminée par leur titre de propriété et ne pouvaient profiter d'aucune éventualité d'accroissement. Ces distinctions ont absolument disparu de nos lois, et la disposition de l'article 556 du code civil s'étend indifféremment à toutes les propriétés riveraines d'un cours d'eau, qu'il soit ou ne soit pas navigable ou flottable.

L'article 561 du même code, concernant exclusivement les cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables, attribue aux riverains la propriété des îles ou atterrissements qui peuvent se former dans le lit du cours d'eau. L'île s'est-elle entièrement formée d'un seul côté, elle appartient exclusivement aux riverains qu'elle avoisine et ceux-ci se la partagent entre eux au *prorata* du développement de leur fonds sur la rive du cours d'eau, *pro modo latitudinis juxta ripam.* S'est-elle formée des deux côtés, vers le milieu du cours d'eau, on trace une ligne représentant le prolongement du fil de l'eau, c'est-à-dire du milieu du courant, et cette ligne sépare les deux portions de l'atterrissement qui doivent être attribuées respectivement aux propriétaires des deux rives opposées et ensuite subdivisées entre eux *pro modo latitudinis cujusque fundi juxta ripam.*

Enfin, et pour ne citer que les dispositions ayant une importance réelle, l'article 644 du code civil pose en principe et dans une formule sommaire les règles suivant lesquelles les riverains peuvent créer des cours d'eau qui baignent leurs héritages dans l'intérêt de la culture du sol. Cet article dispose, en substance, que le riverain propriétaire d'un seul côté peut user du cours d'eau pour l'irrigation de ses fonds, et que celui qui est simultanément propriétaire des deux rives peut en user d'une manière plus large et détourner même la direction du cours d'eau dans tout le parcours de son héritage, à la condition de le rendre à son cours naturel aux confins de ce même héritage. Bien que l'article 644 ne dispose explicitement que relativement à l'irrigation et à l'utilité purement agricole des petits cours d'eau, aucun jurisconsulte sérieux ne met en doute que cet article ne s'étende virtuellement à leur emploi industriel comme force motrice des usines possédées par les riverains. L'article 644, d'ailleurs, concerne exclusivement les ruisseaux ou *rivières* qui ne sont ni navigables ni flottables. Les travaux de dérivation, soit pour les besoins de l'industrie, soit pour les besoins de l'agriculture, sont absolument interdits aux riverains des fleuves navigables et ne peuvent être autorisés que par le gouvernement. Encore cette autorisation est-elle généralement regardée comme ne créant qu'une possession précaire, toujours révocable par l'Etat.

Le code civil présente en cette matière des dispositions de détail d'une incontestable utilité; mais il a laissé sans solution et abandonné aux controverses des auteurs une question qui a plus qu'un intérêt spéculatif, qui a un intérêt pratique très-réel. C'est la question de savoir si les petits cours d'eau, et par là nous entendons tous ceux qui ne sont ni navigables ni flottables, si les petits cours d'eau, disons-nous, sont ou ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, ou bien s'ils forment une dépendance du domaine public, sauf le droit d'en user dans une certaine mesure que la loi reconnaît aux riverains. Le savant M. Championnière a traité à fond cette question. Il l'a discutée au point de vue du droit naturel et primitif et en a suivi les vicissitudes dans la loi romaine, à travers le chaos merveilleusement débrouillé par lui du régime féodal, à travers les décrets de la Révolution et aussi dans l'état de la législation actuelle. La conclusion à laquelle arrive M. Championnière, avec une irréfutable logique de déduction, c'est que les petits cours d'eau sont susceptibles d'appropriation privée; qu'ils sont, dans une certaine mesure variant avec les situations, la propriété des riverains dont ils longent ou traversent les héritages, et qu'à aucun point de vue ils ne forment une dépendance, soit du domaine public, soit même du domaine privé et inaliénable de l'Etat. Nous nous bornerons à indiquer les points culminants de la doctrine de M. Championnière, exposée dans son remarquable *Traité de la propriété des eaux courantes.*

Les considérations que fait valoir l'auteur au point de vue des principes du droit naturel paraissent peu discutables. L'eau courante répond à des besoins élémentaires; elle féconde et fertilise le sol; elle offre à l'industrie le précieux secours de sa force motrice. Par la raison même qu'elle donne satisfaction à d'impérieux besoins, elle est susceptible d'appropriation; l'utilité des choses pour l'homme n'est-elle pas le premier signe qui consacre sur elles son droit de propriété? Cette propriété ne peut d'ailleurs être efficacement exercée, au point de vue de l'industrie et de l'agriculture, que d'une manière privative et individuelle; d'où la conséquence que les cours d'eau, envisagés sous cet aspect, sont susceptibles de propriété privée. Cette propriété répugne d'autant moins au droit naturel qu'il est impossible qu'elle lèse qui que ce soit. Par la nature et par la force des choses, le cours d'eau se renouvelle incessamment dans l'identité de son volume. L'emploi qu'en fait au passage chaque riverain ne peut porter de préjudice d'aucune sorte aux autres ayants droit. Quelques auteurs, Proudhon notamment, ont voulu voir une objection à la doctrine de la propriété dans l'éternelle, dans l'indomptable mobilité de l'eau, qui semble la dérober à tout effort d'appropriation individuelle. M. Championnière répond victorieusement à l'objection. Cette incessante mobilité du cours d'eau, dit-il en substance, est justement ce qui crée sa force motrice, c'est-à-dire un de ses principaux éléments d'utilité, ce qui en justifie par conséquent l'appropriation. L'homme s'approprie ainsi les forces aveugles de la nature et il n'en est pas moins propriétaire, bien qu'il n'arrive pas à maîtriser leur puissance d'expansion. La vapeur employée dans l'industrie est-elle moins la propriété de l'individu qui l'utilise parce qu'elle lui échappe au moment même où elle vient de lui servir comme moyen de locomotion? Il en est de même de l'eau courante. « Sans doute, dit M. Championnière, l'eau mobile échappe à l'homme; mais, pendant tout le temps qu'il en use, il la possède; et, quand elle lui échappe, c'est qu'elle a rempli son usage et cesse de pouvoir être utile. » Cette circonstance de la mobilité n'est pas une objection sérieuse contre la doctrine de la propriété des eaux courantes. Qu'est-ce, en effet, que la propriété, sinon le droit de tirer d'une chose toute l'utilité et tous les services que cette chose comporte. La nature de la chose, son état physique et ses conditions intrinsèques limitent nécessairement la propriété dans l'étendue et le mode de son exercice; mais le droit lui-même de propriété, considéré dans son essence juridique, n'est nullement affecté, nullement atteint par ces circonstances limitatives du droit de chacun. M. Championnière reconnaît tout le premier que la propriété des eaux courantes pour les riverains est un droit limité par la pluralité même des droits coexistants sur les mêmes cours d'eau. La loi y a pourvu. Le propriétaire le plus favorisé, celui qui possède simultanément les deux rives, peut détourner le courant dans le parcours de son terrain; mais, à l'issue de son héritage, il doit le rendre à son cours naturel pour ne pas frustrer de leurs droits les riverains en aval. Ces limitations et autres analogues ne font point échec au droit de propriété. Toute propriété, sans en excepter celle du sol, est sujette à des restrictions. Il n'est pas permis à un propriétaire de planter des arbres de haute tige sur son champ à moins de 2 mètres de distance de la limite du fonds contigu. Un propriétaire ne peut non plus, sans observer les distances légales, pratiquer des ouvertures dans le mur d'enceinte de sa maison ou de son enclos. Est-il pour cela moins propriétaire de sa maison ou de son champ?

Après avoir traité la question au point de vue des principes, du droit naturel, M. Championnière l'étudie dans les différentes législations. En droit romain, les fleuves navigables étaient seuls compris au nombre des choses dépendant du domaine public; les petits cours d'eau étaient, nous l'avons dit, considérés sans difficulté comme susceptibles d'appropriation privée et comme étant l'objet de la propriété ou de la copropriété des riverains sur toute l'étendue de leur parcours, le long ou au travers de leurs héritages. Les textes abondent; nous nous contenterons de citer les termes assez expressifs de la loi II du *Digeste.* Cette loi est ainsi conçue : *Portio agri videtur aqua viva.* La propriété de l'eau courante est, on le voit, complétement assimilée à la propriété de l'héritage qu'elle traverse.

Passant à la période féodale, M. Championnière démontre que ces principes du droit romain n'ont point été essentiellement altérés par les institutions et les coutumes du moyen âge. Les seigneurs hauts justiciers s'arrogèrent souvent, par un odieux abus de pouvoir, le droit exclusif d'établir des moulins ou de jouir de la pêche sur des cours d'eau grands et petits, de même qu'ils s'arrogèrent le droit exclusif de chasse sur les terres de leurs tenanciers. Le nom de garenne était donné aux cours d'eau ou autres parties de cours d'eau réservés, tout aussi bien qu'aux étendues de territoire où le justicier avait interdit la chasse à ses vassaux. Le droit de garenne était un droit de servitude. Or, il est de l'essence du droit de servitude de s'exercer sur le fonds d'autrui, et quiconque prétend à un droit de cette nature reconnaît implicitement que la propriété du fonds appartient à ceux qui sont grevés de la servitude.

La propriété des petits cours d'eau ne cessa donc pas, pendant le moyen âge, d'appartenir aux riverains. Les décrets du 4 août 1789, qui abolirent les derniers vestiges de la féodalité, n'eurent, en réalité, pour résultat que de consolider cette propriété en l'affranchissant de tout ce qui pouvait subsister encore des anciennes banalités de garenne.

Les dispositions du code civil n'ont pas modifié ni compromis ce droit préexistant des riverains sur la propriété des petits cours d'eau. L'article 538 de ce code ne fait entrer, en effet, dans les dépendances du domaine public que les *rivières* navigables ou flottables. Enfin, l'article 561, que nous avons déjà commenté, attribue aux riverains la propriété des îles qui se forment dans les petits cours d'eau. C'est, d'une manière implicite, reconnaître leur droit de propriété sur le lit même du cours d'eau. Cette propriété s'accuse du moment qu'elle peut être utilement exercée, c'est-à-dire dès qu'une portion quelconque du lit vient à émerger par la formation d'une île ou atterrissement. Le droit de propriété des riverains sur les petits cours d'eau est donc incontestable en principe, sauf la restriction que comporte cette nature de propriété et l'intervention, soit de l'autorité judiciaire, soit de l'administration, pour régler les jouissances respectives et prévenir les abus du droit.

Nous allons terminer ces développements par quelques détails sur les services alimentaires qu'on pourrait obtenir des *rivières* et des cours d'eau en général.

Dans un remarquable rapport présenté, en 1874, à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France, un agronome bien connu, M. Mayre, a fait ressortir l'importance du revenu que nous apporterait chaque année l'exploitation bien comprise de nos *rivières* et de nos étangs, et il appuie avec beaucoup de raison sur l'intérêt capital que présente la solution du problème.

Nous laissons nos cours d'eau incultes et stériles; on ne saurait les comparer, dit fort justement M. Mayre, qu'à un champ très-fertile de sa nature, mais duquel on se contenterait d'utiliser les plantes adventives, bonnes ou mauvaises, d'une végétation spontanée et folle. Et cependant la *rivière* pourrait, comme les pâturages les plus gras, fournir un contingent considérable à l'alimentation. La *rivière* emporte en pure perte pour l'agriculture les engrais entraînés par les pluies torrentielles, les grains que la faux laisse sur le sol, toutes les semences qui n'entrent pas dans les greniers. Et la multiplication des animalcules sous l'action du soleil, des végétaux microscopiques dans ce milieu propice, à quoi sert-elle? Autant de nourriture perdue qui, transformée, assimilée, nous donnerait de la belle et bonne chair marchande.

La fabrication immédiate de la « chair nageante, » aliment précieux pour le pauvre et le riche, voilà le but à atteindre; et pourquoi ne l'atteindrait-on pas? M. Mayre montre très-clairement qu'il suffit de le vouloir. « Parmi les poissons, dit-il, qui se prêtent le mieux à la production rapide de la chair, nous citerons la carpe, dont le prix reste modéré et, à poids égal, toujours au-dessous de la viande, mais elle est trop chère encore pour les petites bourses et trop rare sur nos marchés. La carpe est aussi la plus rustique et la plus prolifique des espèces propres à notre climat. Toutes les eaux lui sont bonnes, et, dans les deux premières années de son existence, elle profite dans un espace très-restreint, pourvu qu'elle y trouve un peu de nourriture. Ainsi, dans les mares, dans les fossés, dans les moindres pièces d'eau qui se trouvent à proximité de presque toutes nos exploitations pour abreuver le bétail de la ferme, rien n'est plus facile que de faire de l'alevin de carpe. »

Les mares, les fossés reçoivent les égouts de la ferme, le jeune poisson trouvera dans les eaux de fumier et les grenailles qui s'y trouvent de quoi vivre largement jusqu'à l'âge de deux ans. Là, dans ces eaux tranquilles, il est à l'abri du remous, occasionné par la batellerie des *rivières*, et des voraces qui le mangent. A deux ans, il est devenu assez fort pour être exposé aux hasards de la vie en pleine *rivière;* et d'ailleurs, comme le fait remarquer M. Mayre, il serait trop à l'étroit dans les fossés et les mares; il convient de le placer au milieu d'eaux spacieuses pour qu'il prenne tout son développement. Il décuplera son poids dans les trois années qui suivront son élargissement obligatoire.

Dans la plupart des étangs, on compte sur 500 alevins à élever par hectare; en *rivière*, on peut doubler cette quantité.

Les résultats déjà obtenus par M. Mayre ont été concluants : la récolte en poisson superbe, le bénéfice considérable. L'exemple est tentant. Du reste, les essais de M. Mayre ne font que confirmer ce que certains agriculteurs habiles obtiennent déjà dans quelques départements.

Les propriétaires des Dombes de l'Ain retirent annuellement 150 francs de l'hectare, comme revenu, d'étangs dans lesquels ils évitent d'élever de grosses pièces, préférant faire de la jeune carpe de deux à trois ans au plus.

Or, on compte en France 100,000 hectares d'eaux fermées, mares, abreuvoirs, étangs. Il ne tient qu'aux agriculteurs d'atteindre sans peine le rendement de la culture intensive des Dombes; aucune terre arable de première qualité ne donne un revenu semblable, pas même un revenu égal à la moitié de celui de l'eau.

Le revenu actuel d'eau courante ne paraît pas dépasser 40 francs, et, si l'on considère les 500,000 hectares par rapport au produit brut de 3 millions, le revenu descend à 6 francs l'hectare; l'Etat retire 6 francs de l'hectare d'eau courante! Or, nous l'avons vu, dans les Dombes l'industrie privée retire 150 francs de l'hectare. La perte pour l'Etat est donc considérable : elle doit s'approcher d'une centaine de millions.

Partout on s'est préoccupé de recueillir cette importante source de revenu. Le Danemarck, la Suède, la Norvége ont créé des fonctionnaires spéciaux pour diriger l'exploitation bien entendue des cours d'eau, car la dépopulation des *rivières* s'est produite de tous côtés. En Amérique même, où des lacs immenses nourrissaient des quantités considérables d'espèces excellentes, la fertilité a si bien diminué que les habitants, avec leur esprit pratique, sont entrés bien avant les Européens dans la voie du repeuplement assidu. Aux Etats-Unis, on fabrique le poisson sur grande échelle.

Comme en Amérique, comme en Suède, comme en Suisse, nous repeuplerons nos *rivières*, mais à la condition expresse de nous mettre à l'œuvre résolûment et de chercher la quantité d'abord avant la qualité, de faire du poisson blanc, de fabriquer, en un mot, de la chair marchande pour le plus grand nombre.

C'est à ce point de vue que l'idée développée par M. Mayre nous a paru devoir faire son chemin. Il est vraiment temps, avec la cherté actuelle des vivres, que nous ne laissions plus perdre dans nos fleuves une quantité respectable de forces vives. Encore une fois, les résidus agricoles, eaux de ferme, semences s'en vont à la *rivière* sans profit pour personne. Transformons-les en substances alimentaires. La viande fait le muscle, et le muscle produit du travail.

RIVIÈRE (LA), village et comm. de France (Doubs), cant., arrond. et à 12 kilom. de Pontarlier, près d'un étang traversé par le Drugon; 673 hab. Son église date du XIVe siècle. Son ancien château fort, où Charles le

Téméraire se retira après les défaites de Granson et de Morat, est aujourd'hui ruiné.

RIVIÈRE, village et commune de France (Indre-et-Loire), arrond. et à 8 kilom. de Chinon, près de la Vienne; 352 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, est un curieux spécimen de l'architecture du XIe siècle. Le chœur, très-remarquable, recouvre une intéressante crypte romane. Les murs latéraux de la nef sont ornés de fort curieuses peintures du XIe et du XIIe siècle.

RIVIÈRE BLANCHE. V. BLANCHE (rivière).

RIVIÈRE ROUGE. V. ROUGE (rivière).

RIVIÈRE SALÉE, bras de mer qui divise les deux terres formant l'île de la Guadeloupe. Ce canal, d'une longueur de 8 kilom. sur une largeur de 27 à 48 mètres, ne peut recevoir que de très-petites embarcations.

RIVIÈRE (Lazare), médecin français, né à Montpellier en 1589, mort dans la même ville en 1655. Il fut reçu docteur en 1611, et, onze ans plus tard, il prit la chaire de Laurent Coudin, qu'il conserva jusqu'à sa mort. On cite de lui : *Quæstiones medicæ duodecim, pro cathedra regia vacante per obitum L. Coudin* (Montpellier, 1621, in-4o); *Praxis medica* (Paris, 1640); *Observationes medicæ* (Paris, 1646, in-4o); *Methodus curandarum febrium* (Paris, 1648, in-8o); *Institutiones medicæ* (Leipzig, 1655, in-8o); *Riverii opera omnia* (Lyon, 1663, in-fol.).

RIVIÈRE (Bon-François), dit **l'abbé Pelvert**, théologien français, né à Rouen en 1714, mort à Paris en 1781. Il entra dans les ordres, fut pourvu de bénéfices dans le diocèse de Troyes, puis se retira à Paris. Son refus de signer le formulaire l'empêcha d'exercer aucune fonction ecclésiastique. Il assista, en 1763, au concile d'Utrecht. On lui doit un grand nombre d'écrits, notamment : *Dissertations théologiques et canoniques sur l'approbation nécessaire pour administrer le sacrement de pénitence* (1755, in-12); *Dénonciation de la doctrine des ci-devant soi-disant jésuites aux archevêques et évêques* (1767, in-12); six *Lettres d'un théologien, où l'on examine la doctrine de quelques écrivains modernes contre les incrédules* (1776, 2 vol. in-12); *Exposition succincte et comparaison de la doctrine des anciens et des nouveaux philosophes* (1787, 2 vol. in-12).

RIVIÈRE (Charles-François de RIFFARDEAU, marquis, puis duc DE), général et diplomate français, né à La Ferté-sur-Cher en 1763, mort à Paris en 1828. Il était sous-lieutenant aux gardes-françaises à l'époque de la Révolution. Emigré avec le comte d'Artois et chargé par ce prince d'une mission dans la Vendée, il y fut arrêté. Il prit part, en 1804, au complot de Cadoudal et se vit condamner à mort, peine que Napoléon commua en une détention perpétuelle, sur les instances de Joséphine et de Murat. La Restauration de 1814 lui valut, avec la liberté, le grade de maréchal de camp. Il fit d'inutiles efforts pour soulever le Midi au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, se rendit à Barcelone et débarqua à Marseille après Waterloo. Investi du commandement de la 8e division militaire, il obtint du maréchal Brune la cessation de toutes hostilités contre les alliés, et le détermina à se rendre à Paris par cette route de Provence qui devait lui être si fatale. Murat, qui lui avait sauvé la vie, fut traqué par lui jusque dans l'île de Corse. Nommé pair de France en 1815, envoyé comme ambassadeur à Constantinople en 1816, le marquis de Rivière s'en fit rappeler en 1820, sur les plaintes du commerce français, dont il avait sacrifié les intérêts en souscrivant un tarif de douane qui assujettissait nos marchandises à un droit deux fois et demie plus fort que ne le payaient les autres nations. Le comte d'Artois le dédommagea en le nommant capitaine de ses gardes du corps et, en 1826, gouverneur du duc de Bordeaux.

RIVIÈRE (Hippolyte-Ferréol), jurisconsulte français, né à Aix-en-Othe (Aube) en 1818. Il fit son droit à Dijon, où il passa son doctorat en 1840, se destina alors à l'enseignement; mais, n'ayant pu obtenir de chaire, il entra dans la magistrature, après avoir été avocat à Dijon. M. Rivière est devenn président du tribunal de Mauriac, puis conseiller à la cour d'appel de Riom. Il a fondé et rédigé pendant plusieurs années le *Journal du droit commercial* et le *Recueil des arrêts de la cour impériale de Dijon.* On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages: *Esquisse historique de la législation criminelle des Romains* (1844, in-8o); *Exposé théorique et pratique des droits du mari et de ses créanciers sur les biens de la femme* (1847, in-8o); *Répétitions écrites sur le code de commerce* (1853, in-8o); *Examen du régime de la propriété mobilière en France* (1854, in-8o); *Explication de la loi du* 23 *mars* 1855 *sur la transcription en matière hypothécaire* (1855, in-8o); *Questions théoriques et pratiques sur la transcription en matière hypothécaire dans l'ordre des articles de la loi du* 23 *mars* 1855 (1856, in-8o), avec M. Huguet; *Explication de la loi du* 17 *juillet* 1856, *rélative aux sociétés en commandite par actions* (1857, in-8o); *Précis historique et critique de la législation française sur le commerce des céréales* (1859, in-8o); *De l'utilité d'une commission permanente pour le perfectionnement des lois* (1860, in-8o); *Revue doctrinale des variations et du progrès de la jurisprudence de la cour de cassation* (1861, in-8o); *Du commis voyageur et de son préposant* (1863, in-8o); *Etude sur les tribunaux de commerce* (1865, in-8o); *Commentaire de la loi du* 24 *juillet* 1867 *sur les sociétés* (1868, in-8o), etc.

RIVIÈRE (Armand), écrivain français, né à Tuffeaux (Maine-et-Loire) en 1822. Reçu licencié, il se fit inscrire au barreau de Tours, où il exerce la profession d'avocat. M. Rivière a publié plusieurs ouvrages, notamment : *Histoire des biens communaux en France depuis leur origine jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle* (Tours, 1856, in-8o), couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; les *Miracles de saint Martin, le grand thaumaturge des Gaules* (1861, in-8o); l'*Eglise et l'esclavage* (1864, in-8o); *Trois mois de dictature en province* (1870, in-18), etc.

RIVIÈRE (Henri-Laurent), marin et littérateur français, né le 12 juillet 1827. Admis à l'Ecole navale en 1843, il est devenu successivement enseigne (1849), lieutenant de vaisseau (1856) et capitaine de frégate. M. Rivière a débuté par un ouvrage intitulé la *Marine française sous Louis XV* (1859, in-8o); puis, poussé par ses goûts de lettré, il a consacré ses moments perdus à écrire des romans, des nouvelles et quelques pièces de théâtre. Il eut la rare bonne fortune de débuter par un véritable petit chef-d'œuvre, *Pierrot*, récit dans lequel domine l'élément fantastique; et, depuis lors, il a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un assez grand nombre de nouvelles, dans lesquelles il joint à un talent incisif un style extrêmement soigné. Ces nouvelles et ces romans ont été réunis presque tous en volumes. Nous citerons : *Pierrot*, *Caïn* (1860, in-12), deux nouvelles qui eurent un grand succès; la *Main coupée* (1862, in-12); la *Possédée*, le *Colonel Pierre*, la *Seconde vie du colonel Roger* (1863, in-12); les *Méprises du cœur*, les *Voix secrètes de Jacques Lambert*, *Terre et mer*, les *Visions du lieutenant Féraud*, le *Rajeunissement* (1865, in-12); le *Cacique* (1866, in-12); le *Meurtrier d'Albertine Renouf*, les *Derniers jours de don Juan* (1867, in-12); *Mademoiselle d'Apremont*, *M. Margerie* (1872, in-12); la *Faute du mari*, *Madame Herbin* (1874, in-12), etc. M. Rivière a écrit quelques pièces de théâtre. La *Parvenue*, comédie en quatre actes et en prose, jouée en 1869 au Théâtre-Français, eut un succès d'estime auprès du public délicat, grâce à l'élégance du style et à un type de femme assez vigoureusement accusé; mais l'œuvre manquait de relief et de puissance. Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent dans *Berthe d'Estrées*, pièce représentée au Vaudeville en 1872. La pièce, écrite dans un style alambiqué, élégant et un peu précieux, manque de mouvement et repose sur une donnée scabreuse; elle n'eut aucun succès. Depuis lors, il a fait jouer au Vaudeville *M. Margerie*, comédie en un acte (1875), dans laquelle il a mis en scène un fou. Cette petite pièce vaut beaucoup moins que la saisissante nouvelle d'où l'auteur l'a tirée.

RIVIÈRE (Roch LE BAILLIF, sieur DE LA), médecin et alchimiste français. V. LA RIVIÈRE.

RIVIÈRE (Louis BARBIER, dit l'abbé DE LA), prélat français. V. BARBIER.

RIVIÈRE (MERCIER DE LA), économiste français. V. MERCIER DE LA RIVIÈRE.

RIVIÈRE-DUFRESNY (Charles), auteur dramatique français. V. DUFRESNY.

RIVIÈRETTE s. f. (ri-viè-rè-te — dimin. de *rivière*). Petite rivière.

RIVIÉREUX, EUSE adj. (ri-vi-é-reu, eu-ze — rad. *rivière*). Fauconn. Propre à voler sur les rivières : *Faucon* RIVIÉREUX.

RIVINE s. f. (ri-vi-ne — de *Rivin*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des phytolaccées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *rivines* sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, simples, acuminées. Les fleurs, groupées en grappes axillaires et dépourvues de corolle, présentent un calice persistant, à quatre divisions; huit à douze étamines; un ovaire libre, surmonté d'un style court terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une baie uniloculaire, monosperme. Les *rivines* cotonneuse et glabre sont deux charmantes plantes qui produisent un bel effet par leurs fleurs blanches et surtout par leurs fruits d'un beau rouge vif. On les cultive dans nos serres chaudes, où elles se ressèment souvent d'elles-mêmes; on peut les mettre en plein air pendant l'été.

RIVINÉ, ÉE adj. (ri-vi-né — rad. *rivine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rivine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des phytolaccées, ayant pour type le genre rivine.

RIVINIE s. f. (ri-vi-nî). Bot. Syn. de RIVINE.

RIVINUS (André BACHMANN, en latin), philologue allemand, né à Halle (Saxe) en 1601, mort à Leipzig en 1656. Il s'adonna à l'étude de la médecine et se fit recevoir docteur en philosophie à Iéna (1625), puis visita l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France, afin de perfectionner son instruction. De retour en Saxe, il dirigea pendant trois ans le gymnase de Nordhausen, se fit agréger, en 1631, à l'université de Leipzig, où il professa la poésie, prit le diplôme de docteur en médecine (1644) et, après avoir été deux fois recteur, il fut pourvu de la chaire de médecine en 1655. Rivinus a publié un grand nombre d'ouvrages aujourd'hui très-rares, notamment : *Carminum specimen* (Leipzig, 1631, in-12); *Quæstio philo-physico-logica de venilia, salicia et malacia, seu maris reciproca æstuatione* (1645, in-4o), avec un supplément intitulé : *Cogitationes de æstu marino* (1649, in-4o); *Veterum bonorum scriptorum de medicina collectanea* (1654, in-8o); *De pollinctura, sive cadaverum humanorum curatione, vulgo dicta balsamatione* (1655, in-4o).

RIVINUS (Auguste-Quirin), médecin et botaniste allemand, né à Leipzig en 1652, mort dans la même ville en 1723. Il perdit son père à l'âge de quatre ans et dut aux libéralités de l'électeur de Saxe de recevoir une éducation soignée. Il fit ses études médicales dans l'université de sa ville natale et fut reçu docteur en 1676. En 1691, il fut élu professeur de botanique et eut les honneurs du décanat en 1707. L'anatomie lui doit la découverte des conduits excréteurs des glandes sublinguales; mais c'est surtout comme botaniste qu'il a rendu son nom célèbre. « Le premier, dit Jourdan, il a établi un système de classification des plantes d'après la forme de la corolle... Son système, très-satisfaisant sous le point de vue logique, était entièrement artificiel; mais on doit ajouter que c'était peut-être le plus simple qu'on pût imaginer, puisque, pour le mettre en usage, il suffisait d'avoir la fleur à sa disposition. » Nous citerons de lui : *An plantarum vires ex figura et colore cognosci possint* (1670, in-4o); *De dubio medicamentorum effectu* (Leipzig, 1689, in-4o); *Introductio generalis in rem herbariam* (1690, 2 vol. in-fol.); *Notitia morborum compendiosa, et manuductio ad chimiam pharmaceuticam* (1690, in-12); *Ordo plantarum quæ sunt flore monopetalo irregulari* (1690, in-fol.); *De medicamentorum proprietatibus* (1692, in-4o); *Ordo plantarum, quæ sunt flore irregulari pentapetalo* (1699, in-fol.); *Censura medicamentorum officinalium* (1701, in-4o); *De coagulatione humorum ejusque effectu* (1707, in-4o); *Dissertationes medicæ* (1727, in-4o).

Rivista contemporanea nazionale italiana, titre italien de la *Revue contemporaine*, fondée à Turin en 1853. V. REVUE.

RIVOIR s. m. (ri-voir — rad. *river*). Techn. Outil à river. ‖ Marteau dont le charron se sert pour river les clous des roues. ‖ Outil dont on se sert pour faire les têtes des rivets. ‖ On dit aussi RIVOIS.

— **Encycl.** Le *rivoir* se compose, comme tous les marteaux, d'une tête et d'un manche en bois. La tête est une masse parallélipipédique, dans laquelle on a enlevé d'un côté une partie pour former une espèce de tranchant arrondi, à l'aide duquel on matte les bords des tôles et les têtes des rivets fraisés. L'extrémité de la tête et celle du tranchant sont aciérées; le plus souvent, on y rapporte une mise en acier, qui donne à cette partie du *rivoir* toute la résistance qu'elle doit avoir pour supporter convenablement sans s'écraser le choc contre les rivets. On donne encore le nom de *rivoir* au marteau à bouterolle, dont on se sert pour donner mécaniquement la forme à la tête du rivet. Cet outil, qui est plutôt un intermédiaire qu'un marteau, est formé d'une tige ronde ou polygonale ayant un assez gros diamètre, dont une des extrémités est refouillée suivant une demi-sphère ou une goutte de suif. Cette partie concave s'applique sur la portion du rivet qui dépasse les tôles à assembler, et un frappeur, à l'aide d'un marteau pesant, donne un coup sec et et assuré qui donne immédiatement à la tête la forme qu'elle doit avoir. Dans les machines à river, le *rivoir* n'est autre chose que cette bouterolle, à laquelle non-seulement on donne un poids considérable, mais que l'on soumet encore à l'action d'un puissant balancier ou levier pour river, non par choc, mais par pression.

RIVOIRE (Antoïne), littérateur et jésuite français, né à Lyon en 1709, mort dans la même ville vers 1789. On a de lui : *Traité sur les aimants artificiels* (1752, in-12); *Nouveaux principes de perspective linéaire*, traduits de deux ouvrages, l'un anglais, de Brook Taylor, l'autre latin, de Patrice Murdoch, avec un essai sur le mélange des couleurs de Newton (1757, in-8o); *Histoire métallique de l'Europe* ou *Catalogue des médailles modernes du cabinet de M. Poulhariez* (1767, in-8o).

RIVOIRE (Jacques-Nicolas-Hector), publiciste français, né à Caprée (Italie) en 1809. Son père était directeur des hôpitaux militaires sous la Restauration. Il étudia le droit à Aix, obtint un emploi à la préfecture du Gard en 1830 et devint un des rédacteurs littéraires du *Courrier du Gard* en 1832. Depuis lors, il a été nommé successivement secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire (1838), correspondant du ministère de l'instruction publique (1840), chef de division à la préfecture du Gard, membre de la Société de statistique. On lui doit : une *Histoire illustrée de la ville de Nîmes; Statistique générale du département du Gard* (Nîmes, 1842-1843, 2 vol. in-4o), ouvrage considérable couronné par la Société de statistique.

RIVOIRE SAINT-HIPPOLYTE (le chevalier DE), agent royaliste français, né dans les environs de Saint-Etienne vers 1770, mort en 1829. Entré fort jeune dans la marine, il émigra en 1792, puis se joignit aux royalistes qui livrèrent Toulon aux Anglais et, après la reprise de cette ville par les républicains, il passa en Angleterre, où il devint un des agents les plus actifs du comte de Provence. Compromis dans un complot ayant pour objet de s'emparer du port de Brest, en 1800, il fut arrêté et condamné au bannissement. Après avoir pris part à toutes sortes d'intrigues, Rivoire se vit arrêté de nouveau en Hollande (1810) et emprisonné jusqu'en 1814, époque où il recouvra la liberté. Le gouvernement de la Restauration lui fit alors une pension. Rivoire a publié : *Histoire de la marine française et de la loyauté des marins sous Bonaparte, contenant en outre le récit de la mission de l'auteur à Brest pour le service du roi, des événements extraordinaires et des persécutions sans nombre qui en furent la suite* (1814, in-8o) et deux romans : les *Israélites modernes* ou les *Aventures des deux frères Daroca* (1812, 2 vol. in-12), sous le pseudonyme de **Hakobem**, et *Adar et Melek* ou les *Pirates barbaresques* (1815, 4 vol.).

RIVOLI, ville du royaume d'Italie, sur le penchant d'une colline, à quelque distance de la Doire Ripaire, et à 12 kilom. O.-S.-O. de Turin; 5,800 hab. Beau château royal où naquit, en 1562, Charles-Emmanuel Ier, et dans lequel mourut, prisonnier d'Etat, en 1732, Victor-Amédée II. Fabriques de toiles et d'étoffes de laine et de soie.

RIVOLI (*Ripula*), village du royaume d'Italie (province de Vénétie), près de la rive droite de l'Adige, dans un bassin de forme elliptique, formé par le fleuve à l'E. et par une chaîne de collines, qui, partant du mont San-Marco, au N., revient vers l'Adige par le mont Pipolo, à 22 kilom. N.-N.-O. de Vérone; 600 hab. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens, le 14 janvier 1797; elle mérita plus tard à Masséna le titre de duc de Rivoli. Nous donnons ici le récit de cette bataille d'après de Norvins.

Joubert avait dû marcher la nuit pour occuper, avec une brigade, le plateau de Rivoli, à une lieue de Dolce. Bonaparte choisit le champ de sa victoire; il ordonne à Joubert de tenir le plateau à tout prix et d'y arrêter Alvinzi, qui compte enlever, avec sa nombreuse armée, la petite division qu'on lui oppose; mais le vieux général ne savait pas que son jeune adversaire l'attendait derrière la position de Joubert et que Masséna opérait sur sa gauche. L'immense supériorité de ses forces donne à l'Autrichien la confiance qui doit le perdre. Le général Bonaparte connaît tout le projet des ennemis; il sait qu'on marche contre nous avec deux corps : le principal sur Monte-Baldo, c'est celui que commande Alvinzi; et l'autre, plus faible, conduit par Provera, sur le bas Adige. Augereau est chargé, à Legnano, de fermer à ce dernier le passage de la rivière. Il écrit, le 15, au général en chef : « La journée s'est passée à faire des dispositions pour couper la retraite à la colonne de Provera. J'espère apprendre demain qu'il est complètement battu. Je le défie de percer sur l'Adige. » Alvinzi s'avance vers le plateau de Rivoli, dans le dessein de se réunir avec sa cavalerie et son artillerie. Il n'y a pas un moment à perdre pour l'assaillir avant qu'il ait atteint son but. Cette nécessité n'échappe point à la sagacité du général en chef et donne lieu au mouvement de nuit qui le précipite à marches forcées, lui et les siens sur Rivoli. Joubert avait reçu l'ordre de tenir le plateau jusqu'au dernier instant; mais, menacé de tous côtés et pressé de front par 12,000 Autrichiens, Joubert était en retraite, quand il reçut un nouvel ordre impératif de reprendre le plateau de Rivoli, où fort heureusement l'ennemi n'avait pas encore eu le temps d'arriver. Bonaparte y arrive lui-même, à toute course, après minuit : il précède son armée de quelques heures. Il profite d'un beau clair de lune pour observer les forces de son adversaire et juge, sur les feux de bivouac, qu'il a devant lui plus de 40,000 hommes : c'est 2 contre 1; mais nous avons 60 bouches à feu et de la cavalerie. Il a compté 5 camps et 4 colonnes d'attaque, dont une, celle de Lusignan, la plus éloignée, paraît destinée à cerner par derrière le plateau de Rivoli. Une autre colonne, qu'il importe surtout d'empêcher de prendre part à l'action, est celle de la cavalerie et de l'artillerie; elle marche sous les ordres de Quasdanowitch, avec 14 bataillons et tous les bagages de l'armée. Elle attendait le jour, ou plutôt le mouvement d'Alvinzi, pour faire sa jonction. Sur la rive gauche de l'Adige, Wukassowitch commande la troisième colonne. Alvinzi, qui ne voit devant lui que la division Joubert, est loin de croire que ce général doit l'attaquer cette nuit même. Tel est cependant l'ordre que reçoit Joubert. Il reprend l'offensive et, à quatre heures du matin, il occupe la chapelle Saint-Marc, qu'il a dû évacuer la veille. La grande bataille est livrée; Joubert poursuit son succès et re-

foule sur les hauteurs la quatrième colonne. La troisième s'ébranle et paraît sur les sommités de gauche du plateau; elle est repoussée par l'artillerie française; mais une de nos brigades se trouve tout à coup débordée et rompue. Heureusement, la division Masséna vient d'arriver au village de Rivoli, où elle se repose de sa marche nocturne. Bonaparte court la chercher et, en une demi-heure, la troisième colonne autrichienne a subi le sort de la quatrième. La seconde, disposée par Alvinzi pour l'attaque de la gauche du plateau, s'avance dans l'espoir de rétablir le combat. Quasdanowitch, à la tête de la cavalerie et de l'artillerie, voyant Joubert engagé avec sa division, en avant de la position de Saint-Marc, juge le moment favorable pour s'en emparer; la victoire échappe aux Français s'il parvient à se déployer. Il ordonne à trois bataillons d'escalader les hauteurs où cette chapelle est assise; deux autres les soutiennent pour favoriser le passage de l'artillerie et de la cavalerie. A cet aspect, Joubert détache en toute hâte trois bataillons, qui préviennent l'ennemi et le rejettent, avec une perte considérable, dans le fond de la vallée. Le plateau est défendu vigoureusement par 15 pièces d'artillerie, et les charges audacieuses et brillantes des colonels Leclerc et Lasalle achèvent la déroute de l'armée d'Alvinzi; elle est culbutée dans les ravins. L'explosion d'un caisson, causée par un de nos obus, accrut encore le désordre de cette armée. 7,000 hommes tombent en notre pouvoir, ainsi que 12 pièces de canon qui avaient pu déboucher sur le mouvement de Quasdanowitch. Tout le reste de sa colonne et celle de Wukassowitch, qui n'ont pas trouvé passage, furent témoins de la déroute d'Alvinzi sans pouvoir lui porter secours. Cependant, suivant les ordres d'Alvinzi, Lusignan, avec sa colonne intacte, paraît sur les derrières de l'armée victorieuse. On ne peut définir le transport qui poussa soudain cette armée, prise à revers et subitement, à s'écrier : « Ceux-ci sont encore à nous! » Et, en effet, contre toutes les chances de la position et celles de la guerre, la colonne de Lusignan, canonnée par une batterie de la réserve, fut abordée vaillamment par la division Masséna, détruite et prise presque tout entière. Masséna fut créé plus tard duc de Rivoli. Bonaparte resta constamment au milieu de l'action pendant les douze heures qu'elle dura; il eut plusieurs chevaux blessés et courut de grands dangers.

Rivoli (RUE DE). La rue de Rivoli est une rue toute moderne; son histoire est d'hier : elle date, en effet, du premier Empire. Disons quelques mots de l'emplacement sur lequel elle s'ouvre. Cet emplacement était, avant la Révolution, partagé en trois parties, en trois couvents : l'Assomption (couvent de femmes), les Feuillants et les Capucins (couvents d'hommes). L'hospice des Quinze-Vingts, construit par saint Louis, occupait le reste du terrain, depuis la rue du Dauphin jusqu'à la rue de Rohan. Cet hôpital fut transféré, en 1779, par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, faubourg Saint-Antoine, où il est encore, et, sur l'emplacement, le cardinal fit ouvrir les deux rues de Rohan et des Quinze-Vingts. Le couvent de l'Assomption, dont il ne reste aujourd'hui que l'église, affectée au culte protestant, fut fondé par le cardinal de La Rochefoucauld, en 1623. Le couvent des Feuillants, qui occupait l'espace compris dans les rues Saint-Honoré, de Castiglione, etc., fut établi le 9 juillet 1587, et le journal de L'Estoile en fait mention en ces termes railleurs : « Venue des Feuillants à Paris, espèce de moines aussi inutiles que les autres. » La *Satire Menippée* nous a laissé un piquant portrait de Bernard Percin, dit le Petit Feuillant. Enfin, le couvent des capucins s'étendait de la rue Saint-Honoré au mur des Tuileries. Il contenait 120 religieux qui, soit dit sans calomnie aucune, menaient grasse vie. Parmi ses membres illustres, nous citerons le fameux duc Ange de Joyeuse, dont Voltaire a dit dans la *Henriade :*

> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire;

fougueux ligueur qui fit sa paix avec Henri IV moyennant le bâton de maréchal, qu'il abandonna en effet pour le froc de capucin, endossé déjà par lui. En 1790, un club vint s'installer dans les bâtiments du couvent des feuillants, désert. Le couvent des capucins eut le même sort. L'espace de la rue de Rivoli compris entre la rue de l'Echelle était occupé par le Manége, qui joua un si grand rôle dans les journées révolutionnaires, et par les écuries du roi. L'Empire ouvrit enfin la rue de Rivoli telle qu'elle s'offre à nous jusqu'aux Tuileries et lui donna le nom de la victoire remportée par la République le 14 janvier 1797. Sans être précisément enthousiaste de la colonnade qui l'orne, nous ne pouvons nier qu'elle n'ait une certaine majesté. Quand la Restauration succéda à l'Empire, elle essaya de rebaptiser la rue du nom du duc de Bordeaux; mais ce fut en vain. Le nom fut relégué à une petite rue qui, ironie du sort, s'appela, quelques années plus tard, rue du 29 Juillet.

Il y a deux rues de Rivoli : celle du premier Empire; celle du second. Finissons-en d'abord avec la première. Bien qu'ouverte sous l'Empire, les constructions n'en étaient guère, lors de sa chute, qu'à l'état de projet, et ce projet, ce furent les Bourbons qui le réalisèrent. M. de Villèle se fit construire rue de Rivoli un hôtel qui était, avant le mois de mai 1871, occupé par le ministère des finances, et qui a été brûlé lors des journées qui ont terminé l'insurrection du 18 mars. Un original oublié aujourd'hui, mais qui eut son heure de célébrité bien avant lord Seymour, a habité rue de Rivoli : lord Egerton. Enfin, le docteur Véron a habité vingt ans le premier étage de la maison qui fait le coin droit de la rue de Castiglione.

Avant de quitter l'ancienne rue de Rivoli, rappelons que Bonaparte, à son retour d'Italie, pauvre, un peu découragé, logea rue du Dauphin, petite rue voisine. Saint-Roch, théâtre du massacre du 13 vendémiaire, était tout près. La destinée a de ces rapprochements singuliers.

Bien que le prolongement de la rue de Rivoli ait été exécuté sous le second Empire, l'initiative des travaux est due à la république de 1848. Un décret du 3 mai 1848 porte, entre autres articles : « Le projet de prolongation de la rue de Rivoli depuis la place de l'Oratoire jusqu'à la rue Saint-Antoine est approuvé. » Mais ce décret n'ayant reçu aucun commencement d'exécution, un nouveau décret daté d'août 1851 intervint et enfin, en 1853, les travaux commencèrent. La rue de Rivoli prolongée a fait disparaître les vieilles rues dont voici la liste : rue d'Angiviller, rue d'Avignon, impasse de la Petite-Bastille, rue Beaujolais-Saint-Honoré, impasse Saint-Benoît, rue Béthisy, rue de la Bibliothèque, rue du Chantre, rue de Chartres-Saint-Honoré, rue du Chevalier-du-Guet, rue des Ecrivains, passage de l'Empereur, impasse Saint-Faron, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (en partie), rue de la Vieille-Harengère, impasse de la Heaumerie, rue Pierre-Lescot, rue Saint-Louis-Saint-Honoré, rue Montpensier-Saint-Honoré, rue du Musée, rue Saint-Nicaise, place de l'Oratoire, rue des Mauvaises-Paroles, rue des Quinze-Vingts, rue du Roi-de-Sicile (en partie), rue de la Savonnerie, rue Saint-Thomas-du-Louvre, rue de la Tixeranderie, rue Trognon, rue de Valois-Saint-Honoré. L'histoire de cette rue est en même temps celle du vieux Paris; aussi renvoyons-nous aux noms vraiment historiques qu'elle a détrônés. Quand nous aurons dit que la caserne Napoléon commande la rue de Rivoli dans toute sa longueur, nous aurons fait connaître la pensée qui a présidé à la prompte exécution du prolongement de la rue de Rivoli. On sait que l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, qui rêvait constamment d'insurrection, fit exécuter beaucoup de grandes voies par prudence autant que pour embellir la capitale.

La rue de Rivoli a été, pendant les huit derniers jours de l'insurrection du 18 mars, le théâtre de luttes sanglantes entre les troupes régulières et les soldats fédérés. La lutte a été surtout violente aux abords de la place de la Concorde et près de l'Hôtel de ville, qui a disparu dans la tourmente. Sur ce dernier point, bon nombre de maisons de la rue de Rivoli ont été détruites soit par le canon, soit par l'incendie.

RIVOLI (Pauline), cantatrice polonaise, née à Varsovie vers 1820. Elle commença en 1834 ses études à l'école du théâtre de cette ville et débuta, en 1842, dans l'opéra d'Adam, le *Brasseur de Preston.* Elle y obtint beaucoup de succès, que justifièrent du reste les applaudissements dont elle fut l'objet dans le *Mariage secret*, de Cimarosa; le *Cheval de bronze,* d'Auber; *Freischütz*, de Weber; *Marc*, de Flotow, ainsi que dans plusieurs opéras de Donizetti. Elle obtint cependant ses plus beaux triomphes dans la *Juive*, de Halévy, et dans la *Halte*, opéra du compositeur polonais Moniuszko. Elle est demeurée depuis cette époque l'ornement du théâtre de Varsovie. — Sa sœur aînée, Louise RIVOLI, également connue comme cantatrice, débuta en 1829 et parut avec succès dans *Fra Diavolo*, le *Barbier de Séville*, les *Italiens à Alger*, le *Mariage secret*, le *Cheval de bronze* et *Robert le Diable*. Elle a renoncé à la scène dramatique depuis son mariage avec M. Tomaszkiewicz.

RIVOLI (André MASSÉNA, duc DE), prince d'Essling, maréchal de France. V. MASSÉNA.

RIVOTTER v. a. ou tr. (ri-vo-té). Agric. Faire varier, dans le sens horizontal, le point d'application de la charrue, pour modifier la largeur de la bande de terre que l'on ouvre : RIVOTTER *une charrue.*

RIVOYEUR, EUSE adj. (ri-voi-ieur ou ri-vo-ieur, eu-ze — du lat. *rivus*, ruisseau). Qui fréquente les bords de la rivière : *Les mœurs de rivière, aux bords de la Seine, sont saillantes, comme les mœurs de mer sont vivaces sur le rivage breton; l'enfant de la Seine est* RIVOYEUR, *comme l'autre est matelot.* (E. Briffaut.) ‖ Peu usité.

RIVULAIRE adj. (ri-vu-lè-re — du lat. *rivulus*, petit ruisseau). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les eaux des ruisseaux ou sur leurs bords.

— s. f. Genre d'algues filamenteuses, de la famille des zoospermées, type de la tribu des rivulariées, comprenant une douzaine d'espèces : *Les* RIVULAIRES *croissent sur les pierres ou les plantes des ruisseaux et des bords de la mer*. (C. Montagne.)

RIVULARIÉ, ÉE adj. (ri-vu-la-ri-é — rad. *rivulaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rivulaire.

— s. f. pl. Tribu d'algues, de la famille des zoospermées, ayant pour type le genre rivulaire.

RIVULINE s. f. (ri-vu-li-ne — rad. *rivulaire*). Chim. Nom donné par Braconnot à une matière mucilagineuse particulière qu'il a extraite de la rivulaire tubuleuse.

RIVURE s. f. (ri-vu-re — rad. — *river*). Techn. Tête que l'on fait à une broche en fer, pour l'assujettir dans un trou. ‖ Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches.

— **Encycl.** V. RIVER.

RIXDALE s. f. V. RISDALE.

RIXE s. f. (ri-kse — lat. *rixa*, pour *ricsa*, mot qu'on pourrait rattacher à la racine sanscrite *riç*, couper, trancher, aussi bien qu'à la racine *rug*, rompre, nuire. Peut-être aussi vient-il de la racine *ric*, chanter, alliée à *raç*, retentir, racine de son, répandue au loin dans les langues aryennes : persan *rakidan*, murmurer de colère, grec *rôkaô*, grincer des dents, ancien allemand *rohôn*, rugir, irlandais *racaim* bruire, babiller, *racan*, bruit, kymrique *rhochi*, gronder, armoricain *raka*, coasser, lithuanien *rekti*, crier, ancien slave *reshci*, parler, russe *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement, etc., etc. Le latin *rixa* serait ainsi proprement le bruit de la dispute ou du combat). Collision entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée de tapage et souvent suivie de coups : *Une* RIXE *sanglante. Des* RIXES *entre militaires et bourgeois. Les rodomontades amènent quelquefois des* RIXES. (Chateaub.)

— Par ext. Dispute, querelle : *Il y eut une petite* RIXE *entre nous, mais elle s'apaisa bientôt.* (Acad.)

Rixe (LA), tableau de M. Meissonier, collection du prince de Galles. Deux sacripants retenus par leurs amis veulent s'élancer l'un sur l'autre. Ils sont dans un cabaret; les verres, les pots, les cartes et les tabourets jonchent la terre. Voilà toute la scène, dont M. Meissonier a su tirer un si heureux parti. « Les figures, qui n'ont pas moins de 6 pouces de hauteur, sont peintes avec une énergie et une maestria singulières, dit Théophile Gautier; l'homme dont la colère injecte les veines, gonfle les muscles, marbre la joue de plaques violettes, et qui s'efforce de s'échapper de l'étreinte de ses compagnons pour s'élancer sur son adversaire, a une incroyable furie de mouvement; l'autre s'apprête à le bien recevoir et se plante carrément pour soutenir l'assaut. Les costumes indiquent le milieu du XVIe siècle, et le lieu de la scène est un de ces cabarets borgnes fréquentés par les spadassins, les pipeurs de dés et les mauvais garçons de toute sorte, où les épées sortent à chaque instant du fourreau et où il coule autant de sang que de vin; les murailles sont nues, et le plancher grisâtre disparaît sous la boue apportée de tous les coins de la ville par les batteurs de semelles, pratiques du coupe-gorge. Rien n'est plus féroce et sinistre que cette rixe dans un taudis : les amis qui cherchent à les séparer ont, malgré leurs bonnes intentions, des mines qu'on n'aimerait pas à rencontrer au coin d'un bois. » Ce tableau, quoique très-fini, n'est ni rond ni léché. Tout cela est peint par méplats, par facettes, avec une force de touche remarquable. M. Meissonier a poussé le rendu aussi loin que possible, mais sans tomber dans ce poli d'ivoire qui charme le bourgeois et choque l'artiste. La *Rixe*, très-admirée au Salon de 1855, fut achetée par l'empereur, qui en fit don au prince Albert.

RIXER v. n. ou intr. (ri-ksé — rad. *rixe*). Faire une rixe, une querelle. ‖ Peu usité.

RIXHEIM, ancien bourg et comm. de France (Haut-Rhin), arrond. et à 5 kilom. de Mulhouse; pop. aggl., 3,174 hab. — pop. tot., 3,266 hab. Vaste et magnifique manufacture de papiers peints, l'un des plus remarquables établissements de ce genre. L'église paroissiale appartenait autrefois à l'ordre Teutonique. Cédé à l'Allemagne en 1871.

RIX-MARC ou **RIKS-MARK** s. m. (riksmark). Métrol. Monnaie danoise qui vaut 1 fr. 12.

RIXOUSE (LA), village et comm. de France (Jura), cant., arrond. et à 12 kilom de Saint-Claude, sur le versant de la chaîne de montagnes qui borde la vallée de la Bienne; 506 hab. Aux environs du village se trouve une grotte d'où s'échappe un ruisseau qui va se jeter dans la Bienne.

RIZ s. m. (ri — latin *oryza;* du grec *oruza,* riz, lequel se rattache au sanscrit *vrîhi*, même sens. Par un phénomène singulier, ce nom du riz est identique à celui du seigle chez les peuples du nord de l'Europe, comme il est impossible d'en douter quand on met en regard leurs diverses tranformations. Ainsi on trouve pour le riz : sanscrit *vrîhi*, zend *vrizi* ou *brizi*, afghan *azithi*, grec *oruza*, illyrien *oriz*, arabe *uruz*, *urz*, polonais *ryz*, italien *riso*, etc.; pour le seigle : ancien thrace *briza*, turc *arysh*, *irash*, wogoule *orosh*, russe *roju*, bohémien *rez,* illyrien *rase*, anglo-saxon *ryge*, scandinave *rugr*, ancien allemand *roggo*, *rocco*, etc.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, type de la tribu des oryzées, comprenant quatre espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe : *Le* RIZ *se plaît dans les terrains humides ou marécageux.* (P. Duchartre.) *Le* RIZ *est connu et cultivé de toute antiquité.* (Dufour.) *Dans les vastes plaines de la basse Egypte, ce n'est point sur des terrains marécageux que le* RIZ *est cultivé.* (Sonnini.) *On donne les balles de* RIZ *aux chevaux.* (T. de Berneaud.) ‖ *Riz du Canada*, Nom vulgaire de la zizanie aquatique. ‖ *Riz d'Allemagne*, Variété d'orge. ‖ *Riz du Pérou*, Espèce d'ansérine. ‖ *Riz sauvage*, Nom vulgaire de l'orpin blanc ou petite joubarbe.

— Graine produite par le riz et employée comme aliment : RIZ *à l'eau. Potage au* RIZ. *Poule au* RIZ. *Le* RIZ, *quoique très-sain et très-digestible, est assez peu nourrissant.* (A. Rion.) *C'est une erreur de croire que le* RIZ *a la propriété de resserrer le ventre.* (A. Rion.)

— *Eau de riz*, Boisson rafraîchissante que l'on obtient en faisant cuire du riz dans l'eau : *L'*EAU DE RIZ *possède des qualités à peu près semblables à l'eau d'orge.* (A. Rion.)

— *Poudre de riz*, Fécule de riz que l'on réduit en poudre impalpable et que l'on parfume, pour l'employer à divers usages de toilette :

> Et l'essaim des Jeux et des Ris,
> Doux vol qui folâtre et se joue,
> Niche sous la *poudre de riz*,
> Dans les roses de votre joue.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Astron. *Grains de riz*, Rangées de points obscurs qui séparent, sur la surface du soleil, les compartiments appelés feuilles de saule.

— **Encycl.** Le genre *riz* renferme des plantes herbacées à feuilles planes, à fleurs disposées en panicules rameuses, composées d'épillets uniflores; on les distingue facilement de celles des autres graminées, en ce qu'elles ont six étamines; le fruit est un caryopse oblong, comprimé, tétragone, glabre et lisse, étroitement enveloppé par les glumelles persistantes qui lui forment une enveloppe complète. Ce genre, type de la tribu des oryzées, ne comprend que quatre espèces, toutes propres aux régions chaudes, mais dont une a été propagée par la culture sur une grande partie de la surface du globe; c'est le *riz* cultivé ou *riz* commun (*oryza sativa* de Linné) et celui-là même qui va faire l'objet de notre étude.

Le *riz* cultivé est une plante annuelle, à tige (chaume) cylindrique, glabre, haute de 1 mètre et plus; ses feuilles sont linéaires lancéolées, allongées, glabres, mais rudes au toucher; ses fleurs sont groupées en panicule serrée, à rameaux grêles et rudes; les glumelles sont pubescentes ou glabres, mutiques ou munies d'une arête. Le *riz* met environ cinq mois à croître; il aime les lieux humides, marécageux et chauds; il ne réussit même que s'il a sa racine dans un terrain couvert d'eau, ainsi qu'il sera expliqué plus loin. La véritable patrie de cette plante n'est pas bien connue; toutefois, on s'accorde en général à la regarder comme originaire de l'Inde; introduite depuis longtemps dans la culture et propagée dans des contrées fort diverses, elle a donné naissance à de nombreuses variétés, qui sont encore peu connues pour la plupart et que Desvaux a classées en six races principales. I. *Riz barbus* ou *munis d'ailes* : 1° *riz pubescent*, à glumelles pubescentes, munies d'une arête de médiocre longueur; 2° *riz à barbe rouge*, à glumelles lancéolées, pubescentes, à arête rouge; 3° *riz bordé*, à glumelles presque glabres, légèrement poilues sur le dos, à arête de longueur médiocre; 4° *riz allongé*, à glumelles glabres ou linéaires. — II. *Riz mutiques* ou *sans arêtes :* 5° *riz dénudé*, à glumelles mutiques, presque velues, oblongues, mucronées; 6° *riz sorgho*, à glumelles tres-courtes, presque lenticulaires, un peu poilues.

« La culture du *riz* se fait toujours, dit M. Duchartre, dans des champs marécageux qu'on maintient recouverts d'une couche d'eau assez épaisse pour que la plante y soit plongée en partie, sans jamais être submergée. De là résulte généralement pour les pays de rizières, c'est ainsi qu'on nomme les terrains aménagés pour la culture du *riz*, une insalubrité telle qu'elle agit fortement sur les populations et que plusieurs gouvernements ont cru devoir éloigner des villes cette culture. D'un autre côté et par une compensation à ce mal, la culture du *riz* permet d'utiliser des terres marécageuses, qui, sans cela, resteraient entièrement perdues pour l'agriculture. Cependant, on a beaucoup parlé en Europe de variétés de cette plante, auxquelles on a donné le nom de *riz* sec, *riz* de montagne, qui, semées à l'époque des pluies, réussissent dans les terres ordinaires avec une culture analogue à celles des autres céréales, ou tout au plus avec de simples arrosements. Il paraît, en effet, que quelques résultats obtenus en Italie avec ce *riz* sec ont été très-avantageux. Mais il convient d'attendre que des expériences sérieuses et réitérées aient eu lieu avant de se prononcer sur la valeur de cette culture, qui n'a point été entreprise sur une assez vaste échelle. Les méthodes de culture du *riz* varient d'un pays à un autre, sinon quant à leur marche générale, du moins quant

à leurs détails. En Chine, où la culture de cette graminée se fait sur une grande échelle, le grain destiné aux semis est mis à tremper pendant plusieurs jours. Cette opération préliminaire a pour résultat d'en hâter la germination. La terre qui doit être ensemencée est surabondamment arrosée, au point d'être réduite presque en consistance de vase; après quoi elle est retournée au moyen d'une charrue légère traînée par un buffle. On passe ensuite une sorte de claie grossière, dans le but de briser les mottes et d'unir la surface du sol. On enlève soigneusement les pierres et on arrache les mauvaises herbes autant que possible. On ramène alors l'eau dans le champ; après quoi on passe une herse à plusieurs dents de fer pour compléter la préparation de la terre. Le semis se fait uniquement avec les grains qui ont commencé à germer dans l'eau et seulement dans une portion du champ. Vingt-quatre heures suffisent pour que les jeunes plantes commencent à montrer le sommet de leur première feuille à la surface du sol; bientôt après on les arrose d'eau, de chaux, afin de détruire et d'éloigner les insectes. Les Chinois attachent une grande importance à cette opération. Le semis ayant été fait fort dru, il est bientôt nécessaire d'éclaircir la plantation; pour cela, on arrache les pieds surabondants avec beaucoup de soin et on les plante sans retard, en quinconce, dans la portion du champ jusqu'alors inoccupée. Aussitôt que cette opération est terminée, on ramène l'eau sur la terre, en ayant le soin d'en élever graduellement le niveau à mesure que les plantes grandissent, sans que cependant elles soient jamais submergées. Pour obtenir ce résultat, on a préalablement disposé des levées de terre qui font de chaque champ ou de chaque portion de champ un véritable bassin. On conçoit aisément que cette culture ne peut avoir lieu que le long ou dans le voisinage des cours d'eau et des canaux. Lorsque le niveau des champs est inférieur à celui des canaux ou des cours d'eau, il suffit d'avoir une vanne pour inonder la terre; dans le cas contraire, les Chinois emploient des machines hydrauliques grossières ou de simples seaux, ce qui rend la culture du *riz* très-fatigante. Pendant tout le temps que le *riz* reste en pied, on arrache avec soin les mauvaises herbes; cette opération est très-pénible pour les cultivateurs, qui, pour la faire, restent constamment enfoncés jusqu'au genou dans l'eau et la vase. »

Il suit de cet exposé que la partie la plus importante et aussi la plus difficile dans la culture du *riz* est celle des abondantes irrigations nécessaires au développement de la plante. Aussi a-t-on dû établir pour cela en Chine, dans l'Inde, etc., de nombreux canaux et des levées considérables. Cette difficulté n'existerait pas, ou du moins serait considérablement réduite, dans la culture des *riz* secs ou *riz* de montagne. Mais, par compensation, le produit de ces variétés est moins avantageux sous plusieurs rapports.

« On sait, dit M. Duchartre, que la culture du *riz* dans l'Amérique septentrionale; quoique ne remontant qu'à la fin du XVII^e^ siècle ou au commencement du XVIII^e^, a pris une extension considérable, particulièrement dans la Caroline, et que le grain qui en provient est regardé en Europe comme de qualité supérieure. La méthode de culture de cette céréale dans ces contrées diffère notablement de celle que nous avons rapportée comme habituelle dans la Chine et, avec quelques modifications peu importantes, dans l'Inde, à Java. Dans la Caroline, vers le milieu de mars, on divise la terre en rigoles espacées d'environ $0^m,50$, au fond desquelles des femmes sèment le grain à la main et non à la volée. On couvre ensuite de quelques centimètres d'eau, que l'on fait écouler après cinq jours, de manière à laisser la terre découverte jusqu'à ce que les jeunes pousses aient $0^m,10$ de hauteur, ce qui a lieu un mois environ après les semailles. Alors on inonde encore les champs et l'on y laisse l'eau pendant quinze jours, dans le but de faire périr les mauvaises herbes et de favoriser en même temps la végétation du *riz*. La terre reste ensuite découverte pendant deux mois, et pendant ce temps on donne des binages multipliés. Ensuite on ramène encore l'eau et on la laisse sur le champ jusqu'au moment de la récolte, c'est-à-dire depuis la fin d'août jusqu'en octobre. Ce mode de culture, laissant la terre alternativement inondée et découverte, amène une insalubrité telle que les nègres qui y sont exclusivement employés sont plus que décimés annuellement par les maladies.

» En Espagne et dans le nord de l'Italie, où la culture du *riz* a pris de grands développements, on est dans l'usage de laisser constamment l'eau dans les champs jusqu'au moment de la récolte. Dans la province de Valence, la moisson même se fait dans l'eau, et les moissonneurs y sont constamment enfoncés jusqu'aux genoux.

» Il y a quelques années, la culture du *riz* a été introduite avec succès dans la Camargue et dans les terres salées et marécageuses qui s'étendent sur une surface considérable le long de la Méditerranée. Un double avantage paraît devoir résulter de ces tentatives, celui de retirer des récoltes abondantes de terres jusqu'ici entièrement ou presque entièrement improductives, et, en second lieu, celui de les convertir, après quelques années, en terres arables propres à recevoir nos céréales ordinaires.

» Le temps qui s'écoule entre les semis et la récolte du *riz* est de quatre à six mois; quelques variétés exigent jusqu'à huit mois pour leur développement complet, tandis qu'il suffit à d'autres de trois mois et quelquefois moins. Mais ces dernières variétés ne donnent que des qualités de grain inférieures. »

On récolte le *riz* à la faucille; on en fait des gerbes que l'on transporte sous des hangars, où on les bat au fléau.

Avant de traiter dans cet article des préparations que subit le *riz* récolté avant d'être mis dans le commerce, nous allons dire quelques mots des rizières.

Les rizières sont des champs de *riz* disposés en espèces de canaux, parce que cette plante, qui est en quelque sorte aquatique, a besoin d'inondations pour produire d'abondantes récoltes. On construit ces canaux de façon à pouvoir les emplir et les vider à volonté, car il ne faut pas laisser croupir l'eau que l'on y a introduite. Dans les pays situés sur les bords d'un fleuve à débordements périodiques, il n'est point besoin de tant de travaux; dans les autres, le cultivateur est forcé de construire un certain nombre de rigoles suivant l'urgence et de ménager des digues pour conduire l'eau à volonté. Les rizières sont presque toujours, cela se comprend, situées dans des pays bas et sur le bord des cours d'eau; cependant, nos soldats en ont trouvé en Cochinchine qui sont situées sur des hauteurs. Cela provient de ce que les plateaux où elles se trouvent sont, pendant l'été, exposés à des pluies journalières qui remplacent les irrigations.

Les plus belles rizières d'Europe, celles qui passent pour être établies avec le plus d'habileté, se trouvent en Italie.

Les plus grandes et les plus ingénieuses rizières du monde se trouvent dans la Chine, le long des vallées et sur les deltas de ses grands fleuves, où elles ressemblent à d'immenses parcs à huîtres, dont les canaux seraient, selon les saisons, tantôt pleins de terres labourées, tantôt semblables à des lacs, tantôt verdoyants, tantôt enfin garnis de moissons jaunissantes; des vannes, merveilleusement organisées selon les accidents des terrains, les remplissent et les vident tour à tour, à la volonté de l'homme, suivant les besoins de la végétation qui s'y développe avec une incroyable exubérance. Il est une époque où on les fume; la litière de cheval est très-convenable pour beaucoup de ces terroirs; il est une autre époque de l'année, avril pour les nouvelles rizières, mai pour les anciennes, où on les ensemence; et, durant les mois qui suivent, on y distribue l'eau, en plus ou moins grande abondance, selon l'âge et le développement du *riz* dont elles se couvrent. Les digues qui les séparent, et qui sont coupées de vannes convenables, ne sont point à demeure; chaque année, après la récolte, on les détruit pour les labourages, qui se font à la charrue, pendant l'hiver, dans toute la longueur des rizières, et chaque année on les reconstruit au printemps. Tel est le système adopté en Italie et dans quelques parties du midi de la France, à l'imitation des Chinois, sauf des modifications qui varient beaucoup selon les climats et les terrains. Dans certains pays, on sème à la volée; dans d'autres, on sème à la main, par rayons.

Les immenses plages de l'extrême Asie, couvertes de ces travaux agricoles, présentent parfois un phénomène très-curieux pour celui qui s'y promène; de petites flammes s'élèvent sur ces champs de *riz*, tourbillonnent dans l'air, disparaissent et renaissent aussitôt disparues. Ces feux, que les laboureurs, dans leur ignorance, appellent les *feux du diable*, et que les doctes ont nommés *feux ardents* s'expliquent, selon les uns, par des dégagements de gaz hydrogène phosphoré, comme les feux de Saint-Elme, et selon d'autres, par des éclairs électriques, comme ceux qui se produisent dans le ciel et qu'on nomme les *éclairs de chaleur*. Ces phénomènes bizarres, qui ne se montrent, en effet, qu'à la suite des ardentes chaleurs de l'été, sont un fléau pour les récoltes; ils dessèchent le grain et en arrêtent le développement. D'autres fléaux peuvent atteindre le *riz*; ce sont, surtout, certaines maladies, certains insectes et des vers, c'est-à-dire des larves, qui attaquent les racines.

Mais le plus grand fléau des pays à rizières, c'est l'insalubrité atmosphérique engendrée par les miasmes qui s'y développent. Dans la saison où les eaux s'évaporent, si la température s'élève, il s'échappe des végétations et des matières animales qui se sont produites dans les eaux durant leur séjour prolongé, et que ces eaux ont amollies, des miasmes putrides qui déterminent des épidémies souvent fatales à des populations entières. Aussi, les rizières ne doivent-elles être établies qu'à distance convenable des villes; et les gouvernements ont, en effet, porté sur ce point des règlements. Quant à ceux qui pratiquent la culture du *riz*, bien que leur habitation constante au milieu des rizières les rende moins sensibles aux fièvres et aux maladies paludéennes, ils n'en sont pas moins, en général, d'une constitution chétive; leur pâleur, leur maigreur et souvent leur débilité indiquent un tempérament lymphatique. Leurs membres sont mous, leurs chairs flasques; leur jeunesse est vite épuisée, et ils sont sujets, beaucoup plus que d'autres, aux hydropisies, au scorbut, aux fièvres intermittentes et aux affections d'entrailles.

Le problème est ici, pour la science, difficile à résoudre; car il ne s'agit pas d'assainir un pays de marais, en desséchant le marais, mais de l'assainir tout en le laissant marais, puisque la culture du précieux végétal exige cette condition. Cependant nous ne croyons à l'impossibilité d'aucune solution de ce genre pour le progrès scientifique; et si l'on a trouvé la quinine, par exemple, remède incontestable contre la fièvre, pourquoi ne trouverait on pas de moyens préventifs ou neutralisateurs, qui mettraient l'homme à couvert de telles influences? Déjà dans les Indes et dans la Chine, la science pratique est beaucoup plus avancée que chez nous sous ce rapport; ces vastes contrées, si riches en rizières, ne sont point, disent les voyageurs, désolées par les maladies paludéennes comme le sont nos populations rurales du Piémont et du Milanais, comme le sont aussi celles de la Caroline, où les hygiénistes demandent que les rizières ne soient établies qu'à 2 kilomètres des centres d'habitation, avec beaucoup d'autres conditions qui rendraient presque impraticable la culture du riz. Dans ces pays, il a suffi, paraît-il, d'une précaution très-simple pour obvier à l'insalubrité; les canaux y sont aménagés de manière qu'on puisse retirer l'eau en toute saison, et l'on a soin de vider progressivement la rizière dès que le *riz* à terminé sa floraison, au moment où la panicule commence à jaunir. On en ramène, ensuite, de nouvelle quand le grain est formé, et l'on fait encore écouler celle-ci de jour en jour, de manière qu'avant que la plante soit entièrement desséchée il n'y ait plus du tout de ces eaux stagnantes dans lesquelles le chaume se corrompt et qui empoisonnent l'air ambiant.

« Une opération assez longue, dit encore M. Duchartre, est celle qui consiste à débarrasser le grain des glumelles ou balles dans lesquelles il est étroitement enveloppé. Elle a lieu dans des moulins où un axe horizontal de bois mis en mouvement par une roue hydraulique, et pourvu d'un certain nombre de rangées circulaires de cames, soulève, au moyen d'un levier fixé au fléau, un pilon creux qui retombe ensuite dans une auge de pierre ou de fer; chaque arbre horizontal met ordinairement en jeu de quinze à vingt pilons. » Mais il nous paraît utile d'entrer dans de plus amples détails sur les diverses préparations par lesquelles on traite le *riz* avant de le livrer au commerce. Ces préparations sont de trois espèces : le nettoyage, le décorticage et le polissage, et les procédés employés au nombre de deux : 1° partout où le *riz* est exposé à une température constante, sans alternative sensible d'humidité ou de sécheresse, un système de cardes, aidé parfois d'une nettoyeuse, est suffisant; 2° quand le *riz* a reçu l'action d'un soleil ardent, succédant à de longues pluies, ce qui a lieu dans les contrées voisines de l'équateur, et qu'il est atteint de taches noires, piqûres des insectes engendrés lors de la cessation des pluies, on fait usage d'un système de pilons. La première opération que l'on fait subir au *riz* est le nettoyage, qui a pour objet d'enlever les pailles légères, la poussière et autres matières étrangères. A cet effet, le *riz*, monté dans les étages supérieurs de l'usine, est versé dans une grande trémie, à la poche inférieure de laquelle il est pris et relevé par une chaine à godets jusque sur un émotteur qui lui enlève la paille et la terre. De ce dernier, il tombe dans la partie supérieure d'un tarare vertical, accompagné d'un cribleur, qui sépare les petites graines. Après cette première opération, le *riz* tombe dans une seconde trémie destinée à alimenter les meules qui doivent le décortiquer, c'est-à-dire user la paille ou enveloppe de la balle et respecter le grain dans sa forme, car le *riz* doit sortir entier, tout grain brisé étant un déchet considérable que l'on doit éviter. Au sortir des meules, le *riz* non brisé reçoit l'action d'un ventilateur, qui en détache la poudre ou la farine provenant des grains broyés, et passe soit aux pilons, soit aux cardes. Le *riz* ainsi ventilé est élevé dans une petite trémie dont les soupapes inférieures permettent l'admission intermittente du grain dans des mortiers à forme sphéroïdale. Les pilons frappent alors le *riz*, non pas pour l'écraser, mais uniquement pour faire subir au grain un frottement énergique de l'un à l'autre et de l'un par l'autre; le grain sain résiste seul à ce frottement; celui qui est avarié est brisé par le choc. Lorsque l'opération du pilonnage est suffisamment avancée, le *riz* s'écoule, par un conduit incliné, dans une noria qui l'élève jusqu'au dernier étage dans une espèce de ventilateur, et, de ce dernier, il se rend directement dans les nettoyeuses, où un système de brossse le froisse en le mettant en contact avec la tôle piquée dont elles sont composées. Cette opération a pour but d'user le reste de l'épiderme du grain, qui a échappé aux frottements successifs précédents, et que cet appareil seul arrive à détruire complétement. C'est ainsi que se complète le décorticage. Au sortir des nettoyeuses, le grain passe dans des polissoirs qui ont pour but de lui donner le lustre et le poli si recherchés dans le commerce. Ces appareils se composent d'un cône tronqué fixe, garni d'une toile métallique montée sur des baguettes et des cercles en bois. Dans ce tronc de cône se meut un tambour, également conique, en bois mince, garni sur toute sa surface extérieure d'une peau de daim et muni d'une vitesse de rotation très-considérable, pour agir avec énergie et très-rapidement. Ainsi se fait le polissage. Des polissoirs, le *riz* tombe par un conduit incliné dans une sorte d'auge, ou distributeur, et passe enfin au séparateur ou au trieur, qui a pour but de séparer les grains brisés de ceux qui se sont conservés en entier. Après cette dernière opération, le *riz* est mis en sac pour être expédié.

Dans les usines où l'on fait usage de cardes, au sortir des meules, le *riz*, à mesure qu'il tombe dans l'auge à ventilateur, est remonté par une noria dans un réservoir, d'où il se dirige sous les cardes. Celles-ci se composent de deux plateaux en bois, garnis de pointes obliques ou coudées que l'on fixe sur des cuirs. L'un des plateaux, celui d'en bas, est immobile tandis que celui d'en haut est mobile; le *riz* qui passe entre leurs dents est fortement froissé et sa pellicule est enlevée comme dans les nettoyeuses. Après cette opération du cardage, le grain reçoit l'action d'un ventilateur, et de là tombe dans un polissoir où le travail est le même que précédemment.

Telles sont les opérations qui composent le travail ou le traitement du *riz*. La vitesse des meules, dont le grain doit être assez rude, est de 115 à 120 tours; elle s'élève parfois à 180 et 200 tours par minute. Le trieur fait de 30 à 32 révolutions dans le même temps. Le plateau mobile des cardes tourne au moins à 150 révolutions par minute. Dans un travail suivi, on obtient facilement, par paire de meules et par jour, 60 sacs de *riz* de première qualité, pesant chacun 60 kilogr., soit 3,600 kilogr. On estime que la puissance nécessaire pour faire marcher une rizerie de deux paires de meules doit être de 15 à 16 chevaux; ceci suppose quatre pilons, deux nettoyeurs, un tarare ventilateur, deux polissoirs et un trieur; et pour l'application des cardes, deux de ces dernières, autant de polissoirs, un tarare ventilateur et un trieur. Il va sans dire que, pour le premier nettoyage, il faut un émotteur, un cylindre vertical et un cribleur.

C'est ainsi que le *riz* prend cet aspect si beau que nous lui voyons chez les marchands. Mais on ne le soumet pas toujours à toutes ces préparations avant de le vendre en gros et de le livrer par cargaisons aux navires; ces cargaisons se font avec le *riz* sous trois états différents : il s'en fait de ce qu'on nomme le *riz paille*, c'est-à-dire encore couvert entièrement de son enveloppe, et, dans ce cas, le traitement que nous venons de décrire lui est appliqué dans le pays où il est transporté; il s'en fait de *riz blanc*, c'est-à-dire décortiqué et complétement préparé; il s'en fait enfin de *riz cargò*, c'est-à-dire d'un mélange des deux. Le *riz* blanc se vend, en gros, depuis 75 francs jusqu'à 130 francs les 1,250 kilogr., soit de 6 à 10 centimes et demi environ le kilogramme. On voit que ce qui en fait le prix dans nos contrées, c'est presque uniquement le transport et le bénéfice des commerçants.

« Il semble inutile d'insister, dit M. d'Orbigny, sur l'importance du *riz* comme matière alimentaire. Dans l'immense étendue de pays où il est cultivé, il forme la base principale de l'alimentation; quelquefois même on peut dire qu'il nourrit à lui seul les classes inférieures de la société. Ainsi le peuple, en Chine et dans l'Inde, ne connaît pas d'autre aliment que le *riz* cuit à l'eau et mélangé de quelques condiments. En Europe, le *riz* joue un rôle important, mais beaucoup moins exclusif dans l'alimentation, et dans les régions un peu septentrionales de cette partie du monde, il ne sert plus qu'à faire des potages, des gâteaux, etc. Dans ces dernières contrées, la culture du froment fournit une matière beaucoup plus nutritive. En effet, l'analyse chimique a démontré que, si le *riz* est la plus riche en fécule parmi les céréales, il est en revanche à peu près, si ce n'est entièrement, dépourvu de gluten ou de matière azotée. En effet, Vogel y a trouvé sur 100 parties :

Fécule	96
Sucre	1
Albumine	0,20
Huile grasse	1,50
Perte	1,30

De là, pas de panification possible avec la farine de *riz*. A part son usage pour l'alimentation, le *riz* sert encore, en Chine, à fabriquer des boissons alcooliques et diverses préparations alimentaires. La pâte qu'on obtient en faisant une décoction très-chargée prend assez de consistance en séchant pour que les habitants de ces contrées en confectionnent des objets d'art et d'utilité. La paille de cette graminée sert à faire une grande partie de ces tissus recherchés comme objets de toilette, connus vulgairement sous le nom de *pailles d'Italie*. Enfin, en médecine, le *riz* est usité comme un aliment de facile digestion pour les malades et les convalescents; de plus, sa décoction, vulgairement nommée *eau de riz*, est administrée journellement, soit seule, soit mêlée de gomme et

édulcorée avec des sirops, comme calmante et adoucissante, en tisane, en lavements, etc. Enfin le *riz* crevé sert fréquemment en cataplasmes, préférables à ceux de graine de lin, parce qu'ils sèchent et aigrissent plus lentement.

Le *riz* ne laisse presque point, dans sa digestion, de résidu excrémentitiel et est suivi, par conséquent, de selles peu abondantes; cette propriété, jointe à sa nature très-adoucissante, a pour résultat de diminuer les inflammations des intestins, desquelles dépend souvent la diarrhée. Aucun aliment n'est plus facile à digérer; mais, comme il est très-pauvre en azote, il n'est pas fortifiant, et plus d'un physiologiste a attribué l'infériorité physique des races qui s'en nourrissent à peu près exclusivement à la composition chimique de ce genre d'aliment. Il faut dire aussi qu'ayant la propriété d'absorber, à la cuisson, dans la fécule dont il est presque entièrement composé, une quantité énorme d'eau, il perd en proportion comme substance nourrissante; il en absorbe une si grande abondance et gagne, par suite de cette absorption, tellement en volume, que l'estomac de l'homme n'est pas assez grand pour en contenir une quantité suffisante à une alimentation convenable, qui ne consisterait qu'en préparation de *riz*. Les Chinois et les Indiens, qui s'en nourrissent presque exclusivement ont trouvé le remède à cet inconvénient; ils ont imaginé de le faire cuire à la vapeur, sans eau ou presque sans eau, dans des marmites fermées où il conserve son volume naturel et ne se gonfle pas à ce point excessif que connaissent si bien nos cuisiniers et qui fait que, s'il suffit d'une si petite quantité de *riz* pour faire un plat, ce sera aux dépens de la qualité nutritive du mets préparé; on mangera de l'eau croyant manger de la fécule. Les Chinois ont donc paré à cet inconvénient au moyen de leurs marmites à cuire le *riz*; grâce à cette précaution, ils peuvent en mettre assez dans leur estomac pour être suffisamment nourris.

Les Orientaux riches ont un mets nommé *pilau*, qui se fait avec le *riz* et qu'ils consomment en grande quantité; ils coupent une volaille en morceaux, la mettent cuire dans du bouillon avec beaucoup de *riz*, assaisonnent le tout de sel et de safran, et arrosent, durant la cuisson, de beurre fondu et roussi. Ils dépensent ainsi, en bouillies ou mets de cette nature, beaucoup de *riz* réduit en farine et désigné par le nom impropre de *crème de riz*. Tout le monde connaît l'eau-de-vie de *riz*, très-enivrante, nommée *rac* ou *arac*, des habitants de Java et de Malacca; ils l'obtiennent en distillant le *riz* avec du sucre et de la noix de coco. Le *samsei* des Chinois et le *sakki* des Japonais sont une même liqueur tirée du *riz*, très-spiritueuse, mais à odeur fétide. Le *deguet* des nègres est aussi une fermentation de graine de *riz*.

Le *riz*, outre les applications industrielles et thérapeutiques que nous avons signalées plus haut, sert à faire une colle avec laquelle on gomme les toiles et diverses étoffes. Les Chinois en font des papiers de grande valeur. Les parfumeurs en composent des poudres fines et des crèmes destinées à blanchir et à adoucir la peau des élégantes de tous les pays. Les médecins s'en servent contre la fièvre hectique, contre les hémorragies des membranes muqueuses, contre la phthisie pulmonaire; et, quant à sa vertu si bien constatée contre les flux de ventre, il est démontré aujourd'hui qu'elle ne lui vient point, comme on le croyait, de principes astringents et styptiques, mais uniquement de ce qu'il est adoucissant et lubrifiant.

« On ne peut se dissimuler, dit Parmentier, que les hommes qui font du *riz* leur nourriture fondamentale, outre l'affaiblissement physique et moral, ne soient exposés, comme nous, à des disettes qui les forcent aussi de recourir à des suppléments. » Toutefois, les disettes de *riz* ne sont pas aussi fréquentes que celles des céréales qui ont besoin de l'eau du ciel. Reste à trouver, comme nous l'avons dit plus haut, le moyen de parer aux inconvénients très-graves qui résultent, au point de vue de la salubrité, de la culture du *riz*. Jusque-là les miasmes qu'engendrent les rizières seront toujours un obstacle à l'extension de cette culture.

RIZA (Ali), huitième iman de la race d'Ali, né à Médine en 765 de J.-C., mort à Thous (Khoraçan) en 818. Sa piété lui acquit la faveur du calife Al Mamoun, qui crut devoir l'adopter en lui donnant le surnom de **Riza** ou **Redha** (l'*Agréable à Dieu*), le fit venir à Mérore (Khoraçan), le choisit pour gendre et le déclara son successeur (817); mais cette mesure impolitique excita contre le calife la révolte des Abbassides, qui ne déposèrent les armes qu'après la mort d'Ali Riza, mort à laquelle le poison ne fut probablement pas étranger. La ville de Thous, où est mort cet iman, est appelée *Meschebed*, c'est-à-dire le sépulcre par excellence, et son tombeau est en grande vénération chez les sectateurs d'Ali.

RIZA-HASSAN-PACHA, homme d'Etat ottoman, né en 1809, mort en 1859. Il avait environ seize ans et était garçon de boutique dans un bazar de Constantinople, lorsque le sultan Mahmoud l'ayant remarqué l'admit au nombre des gens de sa maison. Riza en profita pour amasser une fortune colossale. A la mort de Mahmoud (1839), à la fois grand maréchal du palais et séraskier (commandant en chef de l'armée), Riza introduisit des réformes utiles dans l'organisation des troupes et dans l'administration des services; mais les nombreux ennemis que lui avait suscités sa grande fortune parvinrent, en 1845, à le faire destituer et exiler dans un de ses palais sur le Bosphore. En 1848, le sultan lui rendit le grade de séraskier, qu'il perdit de nouveau en 1850. En 1853, il devint capitan-pacha, bien qu'il fût étranger aux connaissances nautiques. Deux ans plus tard, à l'époque de la guerre de Crimée, il reprit ses fonctions de séraskier et il fit preuve d'activité en tirant le meilleur parti possible des forces ottomanes. Bientôt après, renversé de ce poste, il y fut rétabli en octobre 1858.

RIZAIRE adj. (ri-zè-re — rad. *riz*). Agric. Propre à produire du riz : *Terrains* RIZAIRES.

RIZEH, ville de la Turquie d'Asie, sur la mer Noire, où elle a un port à l'embouchure d'une rivière de son nom, qui est l'ancien Rhizius, à 40 kilom. E. de Trébizonde, par 41° 2′ 25″ de latit. N. et 38° 9′ 55″ de longit. E.; 2,500 hab. Grandes manufactures de toiles et d'ustensiles de cuisine en cuivre; commerce considérable avec la côte orientale de la mer Noire, d'où elle reçoit les productions du Caucase.

RIZERIE s. f. (ri-ze-rî — rad. *riz*). Usine dans laquelle on dépouille le riz de sa balle. ‖ Usine où l'on fait subir au riz diverses manipulations.

RIZI (Jean), peintre espagnol, né à Madrid en 1595, mort au Mont-Cassin en 1675. Elève du Père Mayno, il fit de rapides progrès et se fit connaître en peignant la *Passion de Jésus-Christ*, en six grands tableaux, pour Notre-Dame-de-Bon-Secours. Vers l'âge de trente ans, il embrassa la vie monastique et devint, par la suite, abbé du couvent de Medina-del-Campo, à Madrid. Rizi exécuta ensuite de nombreux tableaux dans le monastère de San-Millan-de-la-Cogolla (1653), pour la cathédrale de Burgos et dans le monastère de Saint-Martin de Madrid. Dans un âge avancé, il visita l'Italie et peignit quelques tableaux au Mont-Cassin, où il se retira. Dans les ouvrages de ce peintre, on trouve un dessin pur et correct, des poses heureuses et naturelles et un véritable talent dans la science du clair-obscur. Rizi a laissé un *Traité de la peinture*.

RIZI (François), peintre espagnol, frère du précédent, né à Madrid en 1608, mort à l'Escurial en 1685. Il eut pour maître Vincent Carducho et se signala rapidement comme un artiste des plus remarquables. En 1653, le chapitre de Tolède le choisit pour son peintre et lui confia, conjointement avec Carenno, en 1665, la décoration d'une des chapelles de la cathédrale, ainsi que celle du sanctuaire de Notre-Dame. Devenu peintre du roi Philippe IV (1656), puis de Charles II, il termina au vieux palais royal de Madrid la *Fable de Pandore*, commencée par Carenno, et il y ajouta, dans les angles du salon, quatre jolis sujets de sa composition. Aidé de Carenno, d'Escalante et de Montouan, il dirigea la construction d'un monument, dit de la *Semana-Santa*, et il se chargea des peintures dont il était orné. Il peignit ensuite la *Galerie des dames*, au palais royal, et les fresques du couvent de Saint-Antoine des Portugais. Presque toutes les églises de Madrid, de Tolède, de Ségovie, d'Alcala, le Retiro, le Pardo, l'Escurial sont enrichis de ses tableaux. Ses ouvrages, d'une touche trop facile, pèchent du côté de la correction, mais ils se font remarquer par un coloris agréable et une grande fécondité d'invention. Rizi cultiva aussi l'architecture et fut, à ce titre, chargé des décorations du théâtre du Buen-Retiro, où il déploya les richesses de son imagination, en même temps qu'il se livra à des écarts que le goût réprouve. Il fut le maître de Claude Coello.

RIZIÈRE s. f. (ri-ziè-re — rad. *riz*). Agric. Terre où l'on cultive le riz : *Lorsqu'on veut former une* RIZIÈRE, *on choisit un terrain bas, humide, un peu sablonneux*. (Barrère.) *Avant de semer, on met l'eau dans les* RIZIÈRES. (Dutour.)

— **Encycl.** V. RIZ.

RIZOA s. m. (ri-zo-a). Bot. Genre de labiées du Chili.

RIZOLITHE s. f. (ri-zo-li-te — du gr. *riza*, racine; *lithos*, pierre). Nom donné autrefois aux racines fossiles.

RIZON s. m. (ri-zon — rad. *riz*). Agric. Riz enveloppé de ses balles ou glumelles : *Le* RIZON *ne devient riz qu'après qu'il a été décortiqué, c'est-à-dire débarrassé de ses glumelles*. (Ganneron.)

RIZOS-NEROULOS (Jakovaky), homme d'Etat et littérateur grec, né à Constantinople en 1778, d'une famille phanariote, mort en 1850. Orphelin à l'âge de quatre ans, il fut élevé par les soins de son oncle Samuel, archevêque d'Ephèse, apprit la philosophie avec Daniel Philippe et les mathématiques avec l'abbé Fontaine. Il atteignait à peine sa vingtième année, lorsque Ypsilanti, hospodar de Moldavie, le nomma son grand écuyer, Rizos profita de son séjour en Moldavie pour s'adonner à l'étude de la littérature française et des langues orientales, et, après la déposition d'Ypsilanti, il fut envoyé, en 1801, par Alexandre Soutzo, successeur de ce dernier, comme ambassadeur à Constantinople. Mais la guerre entre la Russie et la Porte vint bientôt rendre ses fonctions illusoires et, pendant les six années que les Russes occupèrent les principautés, il resta dans la capitale de la Turquie, uniquement occupé de travaux littéraires. Lorsque les principautés eurent recouvré une indépendance relative, Jean Caradza, hospodar de Valachie, appela Rizos auprès de lui et l'éleva successivement jusqu'à la dignité de grand postelnik ou premier ministre. Rizos usa de son crédit pour améliorer l'instruction publique en Valachie, attira au lycée de Bukarest d'habiles professeurs, tels que Néophyte Doukas et Etienne Comita, et, après être entré, en 1816, dans l'hétairie, s'occupa activement de contribuer à la régénération de la Grèce. Nommé, en 1818, secrétaire traducteur de l'*Interprétat* au ministère des affaires étrangères de la Porte à Constantinople, il devint, l'année suivante, premier ministre de l'hospodar de Moldavie, Michel Soutzo, et remplissait depuis deux ans ces hautes fonctions à la satisfaction générale, lorsque l'explosion de l'insurrection grecque, en 1821, vint mettre un terme à sa carrière politique. Il fit pour le soutien de la cause nationale les plus grands sacrifices et, lorsque l'insuccès du soulèvement l'eut forcé à se réfugier dans la Bessarabie, il employa le reste de sa fortune à secourir ses compatriotes en proie aux misères de l'exil. En 1823, il se rendit à Genève, où il laissa ses deux fils aînés pour qu'ils étudiassent auprès du colonel Dufour, les principes de l'artillerie et partit pour la Toscane. Là, il apprit la mort de son frère et de son beau-frère, enveloppés dans le massacre des Phanariotes à Constantinople et, ses deux fils étant venus le rejoindre à Pise un an plus tard, il eut encore la douleur de perdre l'aîné, qui donnait les plus belles espérances et s'était signalé dès l'âge de quinze ans sous les drapeaux d'Ypsilanti. En 1826, il se rendit de nouveau à Genève et y fit, sur la littérature grecque moderne, des leçons publiques qui furent réunies et publiées l'année suivante en français sous le titre de : *Cours de littérature grecque moderne*. En 1828, il partit avec Capo d'Istria pour la Grèce et y fut nommé commissaire extraordinaire des Cyclades et, l'année suivante, premier secrétaire de l'assemblée nationale d'Argos. Lors de la violente opposition qui se manifesta contre Capo d'Istria, dont il était loin d'approuver lui-même la politique, il se vit forcé de se retirer, en 1831; mais, dès le mois de mai 1832, il fut nommé par le comité administratif ministre des cultes et, en 1833, devint *nomarque* ou gouverneur des Cyclades. En mai 1834, il succéda à Alexandre Mavrocordato en qualité de ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, et passa de nouveau, bientôt après, au ministère de l'instruction publique et des cultes. Ce portefeuille lui ayant été retiré en 1837, il rentra encore une fois au ministère en 1841, comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères et du culte, fut plus tard nommé ambassadeur à Constantinople et occupa ce poste jusqu'à sa mort. Rizos-Neroulos doit être placé au premier rang parmi les écrivains remarquables de la Grèce moderne; plus que tout autre il a contribué, et par ses écrits, et par l'influence que lui donnaient ses hautes fonctions, à accélérer l'essor régénérateur de la littérature de sa patrie et à répandre parmi ses compatriotes le goût des sciences et des arts, qui seuls pouvaient, en les arrachant à l'état de barbarie dans lequel ils étaient tombés, les rendre assez forts pour secouer le joug des Ottomans. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Aspasie*, tragédie représentée en 1811 et imprimée en 1813, à Vienne, la première en grec moderne où la règle des trois unités soit observée; Κοραχίστικα ou le *Nouveau patois des savants* (Constantinople, 1812), comédie en trois actes, roulant sur une très-faible intrigue, mais pétillante d'esprit et de gaieté et dans laquelle l'auteur s'est attaché à tourner en ridicule les exagérations dans lesquelles tombaient les partisans du système grammatical de Coray; *Polyxène* (1813), tragédie en cinq actes, qui offre un intérêt soutenu et des situations émouvantes et tragiques; l'*Enlèvement du dindon* (Vienne, 1815), poëme héroï-comique, dont trois chants seulement ont été publiés et qui avait pour but d'inspirer aux Grecs le mépris des occupations et des idées frivoles, de tourner leurs pensées vers des objets d'un ordre supérieur et surtout de leur inspirer l'amour de la liberté; la partie imprimée est une allusion maligne aux mœurs des Phanariotes, à leurs vaines dissensions, à leur luxe et à leur légèreté; *Fragments historiques sur les événements militaires relatifs à l'invasion d'Ypsilanti en Moldavie* (Moscou, 1822); *Ode aux Grecs* (Leipzig, 1823); *Histoire moderne de la Grèce* (en français, Genève, 1828), traduite en allemand par Eisenbach (Leipzig, 1830).

RIZOT s. m. (ri-zo — rad. *riz*). Agric. Riz de rebut : *Les très-petits grains et les grains cassés constituent le* RIZOT. (Ganneron.)

RIZ-PAIN-SEL s. m. Nom donné par les soldats, surtout dans l'armée d'Afrique, aux sous-officiers chargés de la distribution des vivres quand on est en campagne : *Après huit ans de service, il devint fournisseur des vivres, autrement dit* RIZ-PAIN-SEL. (G. Lemoine.)

RIZZIO (David RICCIO, plus connu sous le nom de), favori de Marie Stuart, reine d'Ecosse, né à Turin, tué en 1566. Son père, qui était un pauvre musicien, lui apprit à chanter et à jouer de la guitare. David se rendit à Nice pour y chercher fortune et ne fit qu'y végéter. En 1564, le comte de Moret, nommé ambassadeur en Ecosse, emmena avec lui Rizzio, qui trouva l'occasion de chanter devant Marie Stuart. Il était laid et bossu; mais, par ses talents comme chanteur et comme musicien, il gagna la faveur de la reine, qui le nomma secrétaire d'Etat pour les affaires de France, se livra à toutes sortes d'intrigues et se rendit odieux à la cour par ses insolences. Darnley, second époux de cette princesse, conçut des soupçons peut-être fondés et le fit égorger par Ruthwen sous les yeux mêmes de la reine (v. MARIE STUART). Quand cette princesse, un instant captive, eut recouvré son autorité, elle fit exhumer Rizzio et ordonna de déposer ses restes dans la sépulture des rois, ce qui fournit à ses ennemis une nouvelle raison d'affirmer que le chanteur avait été son amant.

RJEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 137 kilom. O.-S.-O. de Tver, à 300 kilom. O.-N.-O. de Moscou, ch.-l. de district, sur le Volga, qui y devient navigable et la divise en deux parties; 17,528 hab. Cette ville s'élève sur la pente de deux agréables collines. Elle fait un important commerce de blé et de chanvre avec les ports de Saint-Pétersbourg et de Riga. On y remarque plusieurs églises, une maison de charité et un magasin de sel et de blé. Les revenus de la ville étaient, en 1873, de 26,291 roubles et ses dépenses de 29,427 roubles. L'origine de Rjev est inconnue; ce qui est certain, c'est qu'elle est très-ancienne. Elle a été gouvernée par des princes de Smolensk, de Tver et de Moscou, et a quelquefois eu des souverains particuliers.

RJEVSKI (Alexis-Andrevitch), poëte russe, né en 1739, mort en 1804. Il fut conseiller privé, chambellan, sénateur et membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. On a de lui, outre quelques ouvrages en prose, des fables et autres poésies, insérées dans les journaux de Moscou, de 1760 à 1763, et une tragédie en cinq actes, intitulée le *Faux Smerdis*, qui fut jouée avec succès, en 1769, sur le théâtre de Moscou. — Sa femme, Alexandra-Fedorona RJEVSKA, sœur du maréchal Kamenski, née en 1740, morte en 1769, cultiva avec un égal succès la poésie, la peinture et la musique.

RLA s. m. (rla). Mus. milit. Syn. de RA.

ROA, bourg d'Espagne, province et à 85 kilom. S.-S.-O. de Burgos et à 25 kilom. O. d'Aranda de Duero, dans une contrée montagneuse et sur la droite du Douro, qu'on y passe sur un pont de pierre; 2,300 hab. On y remarque des débris de ses anciennes murailles, des restes de tours, une église collégiale, des maisons bien bâties et les ruines d'un palais dans lequel est mort le cardinal Ximenès.

ROA (Martin DE), érudit espagnol, né à Cordoue en 1563, mort à Montilla en 1637. Il entra dans la compagnie de Jésus, s'adonna d'abord à l'enseignement, puis devint recteur dans différents colléges, provincial de l'Andalousie et procureur général de sa compagnie près du saint-siége. Nous citerons de lui : *De accentu et recta in græcis, latinis et barbaris pronunciatione* (Cordoue, 1589, in-8°); *Singularium locorum et rerum Scripturæ lib. VI* (1600, in-4°; Lyon, 1667, in-8°); *Flos sanctorum* (Séville, 1615, in-8°); *De Cordubæ principatu* (Cordoue, 1617, in-4°), traduit en espagnol et augmenté par l'auteur (1636, in-4°); *Malaga, su fundacion, antiguedad, etc.* (Malaga, 1622, in-4°), etc.

ROABLE s. m. (ro-a-ble). Anc. Techn. Tire-braise. ‖ On a écrit aussi ROATLE.

— Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROANE, comté des Etats-Unis, dans la partie orientale de l'Etat de Tennessee, compris entre les comtés de Knox, Anderson, Blount, Mac-Minn, Rhee, Bledsœ et Morgan, environ 12,000 hab.; ch.-l. Kingston.

ROANEZ (Artus GOUFFIER, duc DE). V. GOUFFIER.

ROANNAIS, AISE s. et adj. (ro-a-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Roanne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROANNAIS. *La population* ROANNAISE.

ROANNE (*Rodumna*), ville de France (Loire), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 80 kilom. N.-N.-O. de Saint-Etienne, sur la rive gauche de la Loire, à 278 mètres d'altitude, au point de départ du canal de Roanne à Digoin; pop. aggl., 18,251 hab. — pop. tot., 20,037 hab. Tribunal de 1re instance, tribunal de commerce, chambre de commerce et d'agriculture, collége communal, bibliothèque. L'arrondissement comprend 10 cantons, 112 communes et 149,975 hab. C'est une ville propre et bien bâtie. La principale branche de son industrie est la filature du coton, qui occupe un nombre considérable d'ouvriers dans la ville même et dans l'arrondissement. La ville renferme une manufacture à laquelle sont employés près de 1,500 ouvriers et qui fabrique annuellement environ 60,000 pièces de toile de coton. Les tissus de Roanne, remarquables par leur belle qualité, sont géné-

ralement vendus aux marchés de Tarare et, pour ce motif, sont connus dans le commerce sous le nom de mousseline de Tarare. La fabrication des tissus de Roanne remonte à la fin du XVIe siècle. On trouve aussi à Roanne une filature de lin, des chapelleries et des tanneries importantes. Avant l'établissement du chemin de fer de Lyon, Roanne servait d'entrepôt aux produits de l'industrie lyonnaise, aux vins des environs, au fer et aux charbons de Saint-Etienne, dont une quantité considérable s'exportait par le canal Latéral.

Roanne ne renferme pas de monument bien intéressant. Nous nous bornerons à mentionner : l'église Saint-Etienne, construction récente de style gothique; le collége, construit par le Père Cotton, confesseur de Henri IV; la bibliothèque publique, riche d'environ 10,000 volumes; le théâtre, remarquable par sa décoration intérieure, et le beau pont en pierre qui relie Roanne à la rive droite de la Loire. Ce pont a 191 mètres de longueur et sept arches de près de 29 mètres d'ouverture.

Des fouilles récentes ont amené la découverte à Roanne de nombreux vestiges gallo-romains. Nous citerons en première ligne les Thermes, petit édifice carré extérieurement et rond à l'intérieur, construit en pierres cubiques et d'une solidité à toute épreuve. En creusant à une certaine profondeur, on a trouvé une quantité de médailles en or à l'effigie des Césars, des mosaïques et d'autres objets contemporains non moins intéressants. D'autres fouilles pratiquées dans un monticule voisin ont mis à jour une quantité de sarcophages en granit, dont l'origine est assez difficile à préciser. Ailleurs, on distingue les traces d'un cimetière gallo-romain, traces attestées par les urnes, lampes, lacrymatoires, etc., etc., qu'on y a découverts. Enfin, on peut aujourd'hui suivre distinctement, à l'aide de jalons très-précis, les trois voies romaines qui passaient à Roanne : la première venait de Clermont par Saint-Haon-le-Vieux, une autre de Lyon par Feurs, la troisième gagnait Moulins par Sitilla.

Roanne (*Rodumna* de Ptolémée et *Roidomna* de Peutinger), cité des Ségusiens, était, à l'époque de la domination romaine, une station de la grande voie qui allait de Lyon à l'Océan. Elle devint, au XVIe siècle, le chef-lieu d'un duché qui, sous Louis XIV, appartenait à la famille de La Feuillade. Roanne, ville ouverte, n'offre guère de souvenirs historiques importants, et ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que l'extension de son commerce la met en évidence.

Roanne à Digoin (CANAL DE), canal de France, ouvert pour éviter la navigation de la Loire dans sa partie la plus dangereuse, a été commencé en 1832 et terminé en 1838. Il communique à Roanne avec la Loire, et à Digoin avec le canal Latéral proprement dit et le canal du Centre. Sa longueur totale est de 56,043 mètres, dont 20,033 dans le département de la Loire. 13 écluses rachètent la différence de niveau entre les deux points extrêmes. Le tirant d'eau normal est de 1m,30; la charge moyenne des bateaux, de 60 tonnes à la descente et de 40 tonnes à la remonte. Le halage a lieu au moyen de chevaux. Ce canal transporte surtout de la houille et du coke.

ROANOKE, île des Etats-Unis, Etat de la Caroline du Nord, comté de Tyrrel, entre le golfe d'Albemarle et le golfe de Pamlico. Elle a 25 kilom. du N. au S. sur 10 kilom. de largeur.

ROANOKE, rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans l'Etat de Virginie, comté de Montgomery, près de Christiansbourg, coule à l'E.-S.-E., arrose l'Etat de la Caroline du Nord et se jette dans l'Atlantique par le golfe d'Albemarle, par 36° de latit. N. et 79° de longit. O., après un cours d'environ 450 kilom. Elle est navigable, pour des bâtiments d'un fort tonnage, pendant 60 kilom., et sur un parcours beaucoup plus long pour les petits navires. Le Dan est son affluent principal. La construction de nombreux canaux a considérablement amélioré, depuis quelques années, la navigation de cette rivière. La contrée que traverse le Roanoke est d'une grande fertilité.

ROANOKE-INLET, détroit situé sur la côte des Etats-Unis, Etat de la Caroline du Nord, entre deux îles longues et étroites, par 35° 50' de latit. N. et 77° 55' de longit. O. Il établit une communication entre le golfe d'Albemarle et l'Atlantique.

ROARING-WATER-BAY, baie formée par l'Atlantique sur la côte méridionale de l'Irlande, province de Munster, comté de Cork, par 51° 30' de latit. N. et 11° 50' de longit. O. Elle reçoit une rivière et renferme plusieurs îles, dont la principale est Long-Island.

ROAST-BEEF s. m. (ross-biff). V. ROSBIF.

ROATAN, une des îles de la baie de Honduras, à 40 kilom. de la côte N. de l'Etat de Honduras; par 16° 26' de latit. N. et 89° de longit. O.; 45 kilom. de longueur sur 13 kilom. de largeur. Elle est environnée de récifs et de rochers qui en rendent l'accès très-difficile. Sa surface est montagneuse et mal arrosée. Le climat y est chaud et sec et, par conséquent, sain. On y trouve un excellent port. C'est, en outre, une importante position militaire et commerciale. Par sa situation, cette île peut être regardée comme la clef de la baie de Honduras. En 1742, les Anglais, sous la conduite du major Crawford, s'établirent dans cette île, qui, jusque-là, était restée inhabitée. Leur but était de protéger la coupe du bois de campêche et d'assurer leur commerce avec les Guatemaliens. En 1856, l'île de Roatan a été déclarée libre sous la souveraineté de la république de Honduras.

ROB s. m. (robb — mot espagn. venu de l'arabe *arrobe*, lequel est dérivé du persan *robb*, moût de vin cuit). Pharm. Suc de fruit épaissi par concentration ou Autre préparation ayant la même consistance.

— **Encycl.** Pharm. On a donné ce nom à des médicaments fort divers. Tout d'abord, on l'a donné à des extraits obtenus par l'évaporation des sucs de fruits. Mais cette appellation a été étendue à d'autres préparations pharmaceutiques; par analogie, on a appelé *robs* des sirops concentrés et épais qui présentaient la consistance des extraits de sucs de fruits. Enfin, on l'a appliquée à des tisanes très-chargées.

Les *robs* les plus connus sont les suivants :

Le *rob de belladone* est à peu près inusité en France. Il est, au contraire, fort employé dans d'autres parties de l'Europe, en Allemagne, par exemple. Pour le préparer, on prend les baies de belladone à maturité, on en extrait le suc, on le chauffe au bain-marie, on le passe et on l'évapore en consistance d'extrait. Il possède des propriétés très-actives.

Le *rob de datura stramonium* est un extrait préparé avec les capsules vertes de cette plante.

Le *rob de Laffecteur* est un médicament secret qui a, par les nombreuses annonces des empiriques qui l'exploitaient, monopolisé en quelque sorte le nom de *rob;* au point que, pour le public, le mot *rob* désigne exclusivement ce remède secret. Ce *rob* de Laffecteur, dont l'usage a beaucoup diminué en France, était préconisé pour combattre les affections syphilitiques. Il en est vendu encore des quantités énormes en Amérique, où la syphilis fait des ravages affreux et où le médicament est encore en pleine vogue. Bien que la recette en ait été tenue secrète, elle a été trouvée ou imitée par plusieurs pharmacologistes. Dans sa *Clinique chirurgicale*, Pelletan indique la formule suivante, qu'il dit tenir de l'homme le plus véridique et le plus instruit qu'il connût :

Salsepareille	16
Séné	1
Fleurs de bourrache	1
Roses pâles	1
Semences de coriandre	1
Sucre	16
Miel	16

Pour faire *s. a.* un sirop.

Van Mons, dans sa *Pharmacopée usuelle*, publiée peu de temps avant, avait indiqué une formule différente de la précédente; il la tenait d'un commissaire de la marine française qui avait assisté à la communication de la recette :

Salsepareille	15
Séné	1
Fleurs de bourrache	1
Roses muscades	1
Semences de cumin	1
Sucre	15
Miel	15

Pour faire *s. a.* un sirop.

Dans tous les cas, le *rob* de Laffecteur n'est autre chose qu'un sirop de salsepareille composé (v. SIROP) légèrement modifié. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le Codex de 1818, dont plusieurs rédacteurs, dit Soubeiran, avaient eu connaissance de la recette de Laffecteur, après avoir donné la formule du sirop de salsepareille composé, ajoute :

Parum admodum initio, aut nihil prorsus, sive medicamentorum natura et mutua ratione, sive methodo parandi ab hoc discrepabat adeo decantatum Rob *dictum antisyphiliticum.*

Beaucoup de médecins pensent que ce médicament n'a dû son succès qu'à une petite quantité d'un sel de mercure qu'on y ajoutait.

Le *rob de nerprun* est un extrait préparé avec le suc dépuré des baies du nerprun. On s'en servait autrefois comme moyen de conserver le suc de nerprun destiné à la préparation du sirop. C'est un purgatif.

Le *rob de sureau* est aussi un extrait préparé avec le suc des baies du sureau. On écrase les baies de sureau entre les mains, sans briser les semences; on chauffe le suc, on passe à la chausse et on évapore le liquide en consistance d'extrait. Parfois, on y ajoute du sucre. C'est un médicament sudorifique.

On nomme encore *rob antisyphilitique* ou *tisane d'Arnoud* une tisane très-chargée, obtenue par décoction dans l'eau de quantités égales de bois de gaïac, d'écorces de buis et de garou et de colle de poisson. Ce *rob* est presque inusité.

ROB s. m. (rob — angl. *rubber*, partie liée; de *to rub*, frotter). Jeux. Partie liée, au jeu de whist : *Faire un* ROB. *Gagner un* ROB. ‖ On dit aussi ROBRE.

ROBA s. f. (ro-ba — mot ital.). Comm. Nom que l'on donne, dans le Levant, à toute sorte de marchandise.

ROBARELLO, bourg d'Italie (Milanais), à 2 milles de Varèse. Il doit sa célébrité à son voisinage du fameux sanctuaire de la *Madonna del Monte*. Sur la montagne où s'élève ce sanctuaire, il existait jadis un château fort, auprès duquel les ariens éprouvèrent une grande défaite. Saint Ambroise, voulant perpétuer le souvenir de cette victoire, y fonda un temple qui fut dédié à la Vierge, dont la statue est encore celle qui y fut inaugurée par le grand archevêque. Le capucin Aguggiari fut le premier qui conçut l'idée d'élever des chapelles en nombre égal à celui des mystères du rosaire. Les travaux durèrent près d'un siècle. Les chapelles, échelonnées sur le penchant de la montagne, sont au nombre de quatorze. Les cinq premières représentent les mystères de la joie; les cinq qui viennent ensuite, les mystères de la douleur, et les quatre dernières les mystères de la gloire. Ces chapelles, d'architecture variée, sont décorées à l'intérieur de fresques par Morazzone, Nuvalone et autres artistes milanais du XVIe siècle, et présentent chacune, au centre, une scène religieuse figurée par des statues de grandeur naturelle en stuc et coloriées. Au haut de la dernière rampe est une fontaine ornée d'une statue colossale de Moïse, par Gaetano Monti. L'église qui couronne ce gracieux ensemble est digne d'attention pour le style de son architecture et pour les bonnes peintures qui la décorent.

ROBAT, village de Perse, province de Kerman, vers la frontière du Farsistan, dans une belle plaine. Distilleries d'eau de rose; culture d'excellent tabac.

ROBBE (Jacques), littérateur français, né à Soissons en 1643, mort dans la même ville en 1721. Après avoir été avocat au parlement de Paris, il obtint le titre d'ingénieur et géographe du roi. On a de lui : *Méthode pour apprendre la géographie* (1678, in-12; 6e édit., 1714, 2 vol. in-12); *Emblème sur la paix* (1679, in-4°); la *Rapinière* ou l'*Intéressé*, comédie en cinq actes et en vers (1683, in-12), sous le pseudonyme anagrammatique de **Barquebois**, qui fut représentée avec succès au Théâtre-Français; *Trictractus*, poëme latin (1710, in-4°), etc.

ROBBE (Louis-Marie-Dominique-Romain), peintre et avocat belge, né à Courtrai en 1807. Au sortir du collége, il étudia la peinture à l'Académie de Courtrai, puis abandonna les pinceaux pour l'étude du droit, se fit recevoir docteur à Gand (1830) et dut à ses brillants débuts d'être nommé avocat du ministère des finances. Mais, poussé bientôt par ses goûts artistiques, il revint à la peinture sans renoncer toutefois au barreau. M. Robbe s'est adonné avec beaucoup de succès au paysage et à la représentation des animaux, et il a exposé ses tableaux soit dans son pays, où il a obtenu une médaille d'or à Bruges en 1837, soit à Paris, où il a remporté une 3e médaille en 1844 et une 2e en 1855. Il est, en outre, chevalier de la Légion d'honneur (1845), de l'ordre de Léopold, de l'ordre de Charles III d'Espagne, etc. Parmi les tableaux qu'il a exposés en France, nous citerons : *Vue de Flandre* (1841); la *Prairie*, la *Bergerie*, *Paysage avec bestiaux* (1844); *Intérieur d'étable* (1845); la *Campine*, paysage avec bestiaux (1855), fort belle toile remarquable par l'harmonie et la vérité du coloris; *Vaches au pâturage*, *Troupeau de moutons au repos* (1859). Depuis lors, il n'a plus rien envoyé aux Expositions de Paris. Parmi ses autres tableaux qui ont paru en Belgique, nous mentionnerons : les *Animaux au pâturage;* le *Taureau effrayé par l'orage; Vue prise dans la bruyère*, etc. — Son frère, M. Henri ROBBE, s'est adonné, non sans succès, à la peinture de fleurs. Il a obtenu une médaille de vermeil à Bruges en 1850, une médaille de 1re classe à Ypres en 1855, et a envoyé quelques-uns de ses tableaux aux Salons de Paris : *Corbeille de fleurs* (1853); *Fleurs et fruits* (1855); *Fleurs* (1865); *Fruits, Fleurs* (1867).

ROBBÉ DE BEAUVESET (Pierre-Honoré), poëte français, né à Vendôme en 1714, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1792. Il se fit chasser de sa ville natale pour des vers injurieux envers les habitants et vint à Paris, où il débuta par la satire anonyme du *Débauché converti* (1736, in-12), pièce ordurière qui fut jugée digne de Piron et de Grécourt et insérée dans leurs œuvres. A propos d'un poëme qu'il composa sur la syphilis Palissot dit que l'auteur, *chantre du mal immonde*, était plein de son sujet. Cette ignoble production ne fut pas imprimée; il la lisait dans les salons, au milieu d'une société corrompue, avide de turpitudes et d'ordures. Mme Du Barry aimait à l'entendre; la duchesse d'Olonne lui légua par testament 15,000 livres. Attaquant en même temps la religion et la morale dans des épîtres, des épigrammes, des odes, des contes pleins d'une verve qu'on eût voulu voir employée à d'autres sujets, il eut l'art de se faire donner une pension par l'archevêque de Paris, sur la promesse qu'il ne publierait pas ses vers. Louis XV lui accorda aussi une gratification annuelle (1768), dont le brevet portait ces mots : « Pour des considérations particulières. » Robbé conserva jusqu'à la Révolution le logement que ce monarque lui avait donné au château de Saint-Germain. Ses *Œuvres badines* ont été publiées en 1801 (2 vol. in-18). Environ dix années avant sa mort, il avait manifesté l'intention de se convertir et avait même lu dans diverses sociétés un poëme de lui sur la religion. On fit, à ce sujet, l'épigramme suivante :

> L'Homme-Dieu but jusqu'à la lie
> Le calice de sa douleur :
> C'est la dernière ignominie
> D'avoir Robbé pour défenseur.

Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Odes nouvelles* (Paris, 1749); *Satire sur le goût* (1752); *Mon odyssée*, poëme (1760); la *France libre* (1791), poëme; les *Victimes du despotisme épiscopal*, poëme (1792), etc.

ROBBI (Jacques-Henri), médecin allemand, né à Dresde en 1789, mort à Rome en 1833. Il fit ses études médicales à Leipzig, où il fut reçu docteur en 1815, et se livra à l'enseignement particulier. En 1832, il entreprit un voyage en Italie, pendant lequel il succomba. Outre un assez grand nombre de traductions du français et de l'anglais, on doit à Robbi quelques articles sur l'état de la médecine en Italie, insérés dans le *Journal de chirurgie*, et quelques ouvrages écrits en latin, parmi lesquels nous citerons : *De vi ac ratione qua olim membrorum amputatio instituta est* (Leipzig, 1815, in-4°); *Synopsis seu concinna compositio eorum pharmacorum quæ quotidie in praxi medica occurrunt*, etc.

ROBBIA (Luca DELLA), sculpteur florentin, né en 1388, mort en 1463. Il apprit l'art de modeler la cire dans l'atelier de l'orfèvre Leonardo. A l'âge de quinze ans, il fut occupé à Rimini, avec d'autres jeunes sculpteurs, à faire les bas-reliefs du tombeau d'Isotta, femme de Sigismond Malatesta. Il exécuta pour le campanile de la cathédrale de Florence cinq petits sujets allégoriques en marbre, considérés comme plus parfaits que les deux qu'avait sculptés le Giotto, décora le parapet de marbre d'un des orgues de la cathédrale, et travailla aux portes de bronze du Baptistère, qui offrent dix sujets religieux. Il s'occupa ensuite de céramique et fut, à un siècle de distance, le Palissy de l'Italie. On voit à San-Miniato, près de Florence, une *Vierge* à mi-corps tenant l'Enfant Jésus et des figures d'*Enfants* sous le portique de l'hôpital des Innocents à Florence, toutes en terre cuite émaillée, qui ont été exécutées par cet artiste et par son neveu André della Robbia.

« Les *terres* authentiques de Luca della Robbia, dit M. H. de Laborde, unissent à une grâce sérieuse dans les intentions, une élégance assez imprévue dans les formes. Quoique les sujets ne varient guère et que la *Nativité*, la *Vierge en adoration*, le *Couronnement de la Vierge*, soient à peu près les seules scènes reproduites, le soin, sinon la sagacité tout à fait magistrale, avec lequel les traits de chaque physionomie, les ajustements de chaque figure sont étudiés et rendus, préserve l'œuvre d'une monotonie que sembleraient impliquer les lignes générales et l'aspect uniforme de ces groupes en émail blanc, se dessinant sur un fond bleu, avec des auréoles de couleur fauve pour simuler l'or. Aussi quelques-unes des *Madones* dues à ce talent judicieux et fin, celles entre autres qu'on voit au-dessus de l'église d'Ogni-Santi, à Florence, et dans l'église du monastère dell' Osservanza, près de Sienne, pourraient-elles, pour la grâce du style et la chasteté de l'expression, soutenir la comparaison avec les plus aimables ouvrages des élèves de Donatello. Les *terres* modelées par Luca della Robbia sont, au reste, assez rares, et cela s'explique par le nombre et l'importance des sculptures en bronze et en marbre qu'il a laissées, le bas-reliefs, par exemple, qui ornent la porte de la sacristie dans la cathédrale de Florence, et ces autres bas-reliefs représentant les chœurs de chanteurs, de danseurs, de joueurs d'instruments, destinés primitivement à la décoration des orgues de la cathédrale et transportés depuis longtemps au musée des Offices. » — Son frère et son élève, Augustin DELLA ROBBIA, a décoré la façade de la confrérie de Saint-Bernardin, dite la *Giustizia*, à Pérouse. Cette façade présente un fronton, trois bas-reliefs, douze figures allégoriques et quatre statues.

ROBBIA (André DELLA), sculpteur italien, neveu des précédents, né à Florence en 1444, mort en 1527. Elève de son oncle Luca, il sut mettre en œuvre avec un égal succès le marbre et la terre cuite émaillée. On voit plusieurs de ses ouvrages à Arezzo, à Pistoja, à Florence, etc. Le musée du Louvre possède de cet artiste la *Vierge adorant Jésus*, une tête de *Sainte Anne*, fragment, et le *Christ guérissant les malades*. Trois de ses fils suivirent la même carrière que lui. — JEAN, né en 1470, composa, en 1528, une belle frise de terre cuite émaillée, qui orne la façade de l'hôpital del Ceppo à Pistoja. — LUC exécuta aux loges et dans plusieurs salles du Vatican les pavages de terre émaillée, sous la direction de Raphaël. — JÉRÔME vint en France avec des marchands florentins et fut employé par François Ier à son château de Madrid, près de Paris, à Orléans, à Fontainebleau et en divers autres endroits. On lui doit la statue en marbre de Catherine de Médicis, couchée à Saint-Denis sur le tombeau qu'elle partage avec Henri II.

ROBBINS (chenal de), détroit qui sépare la côte septentrionale de la terre de Diémen d'une île basse et sablonneuse située au S.-E. des îles Hunter.

ROBBIO, bourg d'Italie (Sardaigne), division de Novare, à 12 kilom. N.-O. de Mortara et à 20 kilom. S. de Novare; 4,000 hab.

ROBE s. f. (ro-be. — Ce mot signifia primitivement vol, rapine, déprédation, pillage, puis dépouilles remportées sur l'ennemi, butin. *Robe* se prit ensuite dans un sens collectif pour les objets dont le butin se compose le plus généralement; il signifia effets mobiliers, bagage, et particulièrement hardes, vêtements, habits. Enfin *robe* en est venu à ne plus désigner qu'une sorte de long vêtement. L'italien *roba* conserve encore ces diverses acceptions. *Rober*, resté dans le provençal, signifiait anciennement voler, piller; nous avons conservé le composé *dérober*. Chevallet rattache *robe* et *rober* au germanique : ancien haut allemand *raub*, *roub*, vol, rapine, *raubôn*, *raùbon*, voler, dépouiller, piller; gothique *raubôn*, *raubian*, même sens; anglo-saxon *reaf*, *reof*, vol, *reafian*, voler, *rypan*, dépouiller; scandinave *rupl*, rapine, *ruplari*, voleur, *rupla*, dépouiller; ancien allemand *raufjan*, arracher; allemand moderne *rauben*, toutes formes se rattachant à la racine sanscrite *rup*, violer, troubler, *lap*, rompre, d'où *lôptra*, butin.) Vêtement à manches, long et flottant, que portaient les hommes, chez les anciens, et qu'ils portent encore en Orient : *La* ROBE *des Romains. La* ROBE *des Turcs. Les Français portèrent des tuniques et des* ROBES *jusqu'au* XVI^e^ *siècle.* (Volt.)

> D'un des pans de sa *robe* il couvre son visage.
>
> CORNEILLE.

‖ Vêtement à peu près semblable, que portaient et portent encore les femmes et les petits enfants : *Une* ROBE *de laine grise est préférable à des habits somptueux achetés au prix des vertus.* (Chateaub.) *Il n'est pas une jeune fille de quinze à seize ans qui n'aime mieux faire ses* ROBES *que de s'en passer.* (M^me^ Guizot.) *Dans la rue, une dame ne doit jamais relever sa* ROBE *plus haut que la cheville du pied.* (Boitard.) *Il n'y a qu'un moyen de bien porter une belle* ROBE *: c'est d'oublier qu'on la porte.* (M^me^ E. de Gir.) *Les* ROBES *trop riches ont des inconvénients sérieux pour une jeunesse.* (J. Janin.) *La femme date de la* ROBE*; auparavant elle était une femelle.* (E. Pelletan.) ‖ Se prenait autrefois pour la queue de la robe que les dames nobles se faisaient porter par des pages : *Cette petite bourgeoise se faisait porter la* ROBE. (Acad.) ‖ Vêtement du même genre que portent les hommes de certaines professions, soit comme habit de cérémonie, soit comme vêtement habituel : *La* ROBE *d'un magistrat, d'un avocat, d'un docteur, d'un professeur, d'un ecclésiastique, d'un religieux. Le parlement était en* ROBES *rouges.* (Volt.) *La* ROBE *noire ou violette du pédantisme étouffa les germes précieux du bon sens.* (Sylv. Maréchal.)

> Il passe une moitié du jour en *robe* noire,
> Triste harnais, et l'autre autour d'une écritoire.
>
> E. AUGIER.

> J'épouserais plutôt un vieux soldat
> Qui jure, boit, bat sa femme et qui l'aime,
> Qu'un fat en *robe*, enivré de lui-même.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Profession des gens de justice : *Prendre la* ROBE. *Quitter la* ROBE. *Les gens de* ROBE. *Noblesse de* ROBE. *Famille de* ROBE. *L'homme de* ROBE *et le financier se trouveraient mieux en France qu'ailleurs.* (Volt.) *Il fut bientôt admis qu'il n'y avait pour la noblesse que deux carrières honorables : la* ROBE *et l'épée.* (Math. de Dombasle.)

> A la fin j'ai quitté la *robe* pour l'épée.
>
> CORNEILLE.

> Dans la *robe* on vantait son illustre maison.
>
> BOILEAU.

‖ Hommes de justice : *Toute la* ROBE *a cru être insultée par l'outrage fait à un homme de sa livrée.* (Grimm.) ‖ Profession ecclésiastique : *De juge il est devenu prêtre; il n'a pas quitté la* ROBE. *Heureux qui peut rencontrer sous la* ROBE *noire des hommes sans ambition, sans fanatisme.* (E. About.)

— Par anal. Peau, ensemble des poils ou des plumes d'un animal, au point de vue de la couleur : *La* ROBE *d'un cheval, d'un chat, d'un tigre. Il semble que la nature ait employé la règle et le compas pour peindre la* ROBE *du zèbre.* (Buff.) *On voit sur les* ROBES *félines la zébrure du tigre faire place aux stellations du jaguar.* (Toussenel.) *Les phoques sont couverts d'une* ROBE *fourrée et lustrée.* (Toussenel.) *La* ROBE *du cheval percheron est généralement d'un gris pommelé.* (F. Pillon.) ‖ Cosse ou enveloppe extérieure de certains légumes : *La* ROBE *d'une fève. La* ROBE *d'un oignon.* ‖ Couleur du vin : *Un vin d'une belle* ROBE.

— Poétiq. Superficie, enveloppe ou couleur extérieure : *Je suis aveugle quand il neige, et je commence à voir quand la terre a pris sa* ROBE *verte.* (Volt.) *Les arbres indistincts dressent leur taille fine dans une* ROBE *de gaze bleuâtre.* (H. Taine.)

> La cerise offre à l'œil sa *robe* diaprée.
>
> BAOUR-LORMIAN.

> La colline a repris sa *robe* de verdure.
>
> MICHAUD.

> La nuit descend lugubre et sans *robe* étoilée.
>
> V. HUGO.

> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa *robe* nuptiale et ses plus beaux atours.
>
> BÉRANGER.

— Fig. Extérieur : *Ce corps n'est qu'une* ROBE *empruntée pour faire paraître, pour un temps, notre esprit sur ce bas et tumultuaire théâtre.* (Charron.) *Une* ROBE *tissée de rayons et de ténèbres, n'est-ce pas là notre existence et celle de toute chose?* (C. Dollfus.)

— *Haute robe*, Première magistrature du pays : *Appartenir à la* HAUTE ROBE. ‖ *Ancienne robe*, Magistrature ancienne dans une famille. ‖ *Année de robe*, Année judiciaire. Vieille loc. ‖ *Robe longue*, Noblesse et clergé, parce que l'habit civil, comme l'habit ecclésiastique, était autrefois la robe longue ou robe proprement dite. ‖ *Robe* ou *cotte hardie*, V. COTTE-HARDIE. ‖ *Robe courte*, Profession militaire, parce que les soldats romains endossaient une courte tunique au lieu de la toge ou robe civile, qui tombait jusque sur les talons. Cette locution a vieilli. ‖ *Juges de robe courte*, Prévôt des marchands et officiers qui jugeaient l'épée au côté : *Lieutenant criminel* DE ROBE COURTE. ‖ *Jésuite de robe courte*, Affilié laïque de la compagnie de Jésus; chaud partisan de cette compagnie. ‖ *Chirurgien de robe courte*, Celui qui n'avait pas suivi les cours des écoles. ‖ *Chirurgien de robe longue*, Celui qui avait suivi les cours des écoles. ‖ *Robe prétexte*, V. PRÉTEXTE. ‖ *Robe virile*, Vêtement que prenaient les Romains à leur majorité, et par ext. Age de majorité : *Don Alexis prendra bientôt la* ROBE VIRILE*; je veux dire qu'il n'aura plus de gouverneur.* (Le Sage.) ‖ *Robe de chambre*, Longue robe que les hommes, aussi bien que les femmes, portent en négligé dans leur chambre : *Être en* ROBE DE CHAMBRE.

> Votre *robe de chambre* est, monsieur, toute prête.
>
> REGNARD.

‖ *Robe de compagnie*, Vêtement que les rois donnaient aux personnes de la cour. ‖ *Robe de Rabelais*, Robe ayant appartenu à Rabelais et que l'on gardait à Montpellier, où les docteurs devaient l'endosser dans la cérémonie de leur réception. ‖ Aujourd'hui, Robe de drap rouge que les candidats endossent lorsqu'ils subissent leur examen.

— *En robe détroussée*, En cérémonie. Cette vieille locution venait de ce que, dans les usages ordinaires de la vie, on retroussait la robe, et qu'on la laissait retomber dans les occasions d'apparat.

— *Se parer d'une chose comme de sa belle robe*, En être fier, en tirer vanité.

— *Renvoyer quelqu'un à la robe de soie*, Lui reprocher sa naissance.

— *Couper la robe au cul à quelqu'un*, Le mettre en piteux état, dans un état honteux :

> Lorsque ce guerrier invaincu
> Chut dans les ombres éternelles,
> *La robe fut coupée au cu*
> Des neuf savantes demoiselles.
>
> MAINARD.

‖ Vieille loc.

— *Selon le drap la robe*, Ces choses sont proportionnées entre elles, se conviennent l'une à l'autre.

— *Ventre de son, robe de velours*, Se dit d'une personne qui lésine sur sa dépense de bouche pour se parer d'habits somptueux.

— *Cela ne vous déchire pas la robe*, Il n'y a rien là d'offensant pour vous.

— *C'est la robe qu'on salue*, Se dit d'une personne à qui l'on rend hommage à cause de sa dignité, et non pour son mérite personnel. C'est une allusion à ces vers de La Fontaine :

> D'un magistrat ignorant
> *C'est la robe qu'on salue.*

— Prov. *Dieu ou la fortune donne la robe selon le froid*, La Providence ou le sort proportionne les ressources aux besoins : *Ma foi, la fortune n'est pas si aveugle que l'on pense; elle fait assez bien toutes choses et* DONNE *à chacun, comme l'on dit,* LA ROBE SELON LE FROID. (Campistron.)

— Techn. Boyau qui recouvre une andouille. ‖ Feuille de papier qui couvre le carton. ‖ Enveloppe de carte ou de parchemin que le blondier met autour de ses fuseaux. ‖ Grande feuille dont on couvre le tabac filé. ‖ Ecorce de garance. ‖ Laine fournie en une fois par un seul mouton. ‖ Partie superficielle d'un pain de sucre : *On prend la précaution de recouvrir chaque pain d'une sorte de capuchon ou cône en papier fort, afin d'empêcher la* ROBE *du pain de se salir par le contact des mains de l'ouvrier ou par la poussière.* (Payen.)

— Hortic. *Robe de sergent*, Variété de prune cultivée dans le midi de la France.

— Moll. Nom marchand de plusieurs coquilles : ROBE *bigarrée.* ROBE *de Perse.* ‖ Superficie d'une coquille dont on a enlevé l'épiderme.

— **Encycl.** Mœurs et cout. Le mot *robe* a d'abord été tout militaire; il signifiait, en français, butin, proie, au XIII^e^ siècle; de là est venu le mot *dérober;* le mot a changé plus tard de signification et a désigné un vêtement de gentilshommes, de gens d'armes et de compagnies d'ordonnance, quand ces troupes n'étaient pas en grande tenue. La *robe* est un vêtement qui a existé de toute antiquité.

La *robe* que portaient les Perses était un vêtement convenable pour les deux sexes, que nulle marque ne distinguait. Ainsi, nous voyons Xerxès, après sa fuite de Grèce, recevoir d'Amestris, son épouse, une riche et magnifique *robe* qu'elle avait faite elle-même. Xerxès, trouvant cette *robe* fort à son gré, la prit la première fois qu'il rendit visite à sa maîtresse, nommée Artaïnte. Dans la conversation, il la pressa de lui faire la demande de ce qu'elle désirait de lui, en lui jurant de le lui accorder à l'instant. Artaïnte lui demanda la *robe* qu'il portait et Xerxès, prévoyant que ce présent pourrait amener quelque malheur, lui offrit autre chose à la place; mais elle ne se laissa point persuader et le mit en demeure de tenir son serment. Elle n'eut pas plutôt cette *robe* en sa possession « qu'elle la porta publiquement. » La reine, furieuse d'être trompée ainsi aux yeux de tout le monde, jura de se venger, et, le jour de la fête du roi, elle lui demanda de lui accorder quelque chose, suivant la coutume des rois de Perse. Le roi, d'après cette coutume, ne pouvait repousser sa demande. La reine voulut donc que la mère d'Artaïnte lui fût livrée. Le roi, après avoir cherché vainement à sauver cette malheureuse femme, bien innocente du crime de sa fille, la lui livra. Aussitôt, Amestris lui fit couper la langue, les mamelles, le nez, les oreilles et les lèvres, les fit jeter aux chiens en sa présence et la renvoya ainsi mutilée retrouver son mari, qui s'enfuit aussitôt vers la Bactriane, dont il était satrape, et se prépara à la guerre contre le roi. Il périt assassiné, avant d'avoir pu accomplir son dessein.

A Rome, ceux qui postulaient pour obtenir des charges dans la magistrature se revêtaient d'une *robe* blanche, afin d'être mieux remarqués. Cette *robe* était apprêtée avec de la craie qui la rendait plus éclatante que celles que les Romains portaient ordinairement. De là l'expression *cretata ambitio.* Le candidat devait porter cette *robe* sans tunique pardessous.

Dans les premiers temps de la république, la *robe* avait été une distinction entre les Romains nés libres et les fils des affranchis. Les premiers portaient la *robe prétexte*, interdite aux affranchis. C'était une *robe* blanche, bordée de pourpre, dont les jeunes gens étaient revêtus jusqu'à l'âge de dix-sept ans, époque où ils prenaient la *robe virile.* Plus tard, pendant la seconde guerre punique, on permit aux fils d'affranchis de porter la prétexte (v. ce mot) comme les autres jeunes gens. On peut voir ce qui amena ce changement, en lisant les *Saturnales* de Macrobe. La *robe consulaire* était une *robe* prétexte, bordée dans le bas d'une large bande de pourpre. Les consuls la prenaient dans le temple de Jupiter Capitolin. Lorsque les empereurs eurent réduit à presque rien la puissance des consuls, leur extérieur en devint plus fastueux; leur *robe* était alors richement peinte, et elle était recherchée par les particuliers qui, sans avoir jamais été consuls, obtenaient quelquefois de l'empereur le droit de porter cette *robe.* Il en était de même de la *robe* triomphale que pendant longtemps on avait réservée aux triomphateurs. Plutarque raconte de Marius que ce Romain, oubliant sa naissance, parut un jour en public avec la *robe* triomphale; mais, devant la désapprobation générale, il dut la quitter. Pompée avait obtenu le privilége de porter la *robe* triomphale aux spectacles, distinction qui n'avait encore été accordée qu'à Paul-Emile. Les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette *robe*, en accordant à leurs favoris la permission de la porter sans qu'ils eussent triomphé.

Il existait encore une sorte de *robe*, appelée la *robe de repas*, parce qu'elle ne servait qu'à cela. Elle était blanche et c'était une indiscrétion punissable de se présenter dans la salle du festin sans cette *robe.* Cicéron fait un crime à Vatinius de s'être présenté en vêtement noir au festin d'une cérémonie funèbre. Cette *robe* était une espèce de draperie qui tenait peu de place. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avait soupé.

La *robe* des Français de la fin du moyen âge était de la couleur de l'étendard et se portait quelquefois aux revues. C'était une *robe courte*, expression qui s'est conservée jusqu'à la fin du siècle dernier.

On appelait *officiers de robe courte* des officiers de la maréchaussée que l'on distinguait ainsi des *officiers d'épée;* en 1788, il y avait 361 de ces officiers placés sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. Ils ont été abolis en 1791.

De nos jours, les termes épée et *robe*, employés par synecdoque, donnent idée, l'un de la profession des armes, l'autre de la magistrature appelée autrefois *robe longue.*

— *Robe virile.* V. TOGE.

— **Allus. hist. Robe de César**, Robe du dictateur, ensanglantée et percée de coups de poignards, qu'Antoine étala aux yeux des Romains, et dont la vue souleva l'indignation du peuple contre les meurtriers.

Le cadavre de César, abandonné dans le sénat, fut porté tout sanglant dans sa maison par trois esclaves. Quelques jours après, Antoine parut à la tribune aux harangues, et lut à la foule assemblée le testament du dictateur. Le peuple, qu'il n'avait pas oublié dans ses largesses, fit éclater son indignation. Alors Antoine, déployant du haut de la tribune la robe de César, ensanglantée et percée de coups, traita de parricides les auteurs de ce meurtre. Cette scène mit le comble à l'exaspération populaire. Tous les assistants, faisant à l'instant même un bûcher avec les tables et les bancs qu'ils trouvèrent sur la place, y brûlèrent le corps de César; puis, saisissant des tisons enflammés, ils coururent aux maisons des meurtriers pour y mettre le feu et les attaquer eux-mêmes.

Dans sa tragédie de la *Mort de César*, Voltaire fait dire à Antoine en déployant la robe du dictateur :

> Du plus grand des Romains voilà ce qui nous reste.

A la première représentation, un mauvais plaisant ajouta :

> Son chapeau, son habit, son gilet et sa veste.

La robe sanglante de César est, de la part des écrivains, l'objet de fréquentes allusions.

« Une pétition en faveur des malheureux Lyonnais fut lue à la barre de la Convention et parut produire quelque effet; mais Collot, qui avait été appelé à Paris par le comité de Salut public, vint à bout d'intimider ses adversaires par un véritable coup de théâtre; il se servit de l'effigie de Chalier, comme autrefois Antoine des *restes sanglants de César*, pour exalter la fureur populaire. Le simulacre du féroce Piémontais fut présenté à la Convention, porté dans toutes les rues, invoqué à la tribune des jacobins, et l'ordre de continuer les exécutions fut réitéré. »

VILATE.

« Dans sa *Vie de Jésus*, le docteur Strauss concentrait tous les doutes en un seul, et formait un même faisceau des traits épars du scepticisme. Ajoutez à cela qu'en déchirant le voile métaphysique qui palliait ces doctrines, il ramenait la question aux termes les plus simples; que, par là, on voyait à découvert et pour la première fois quel travail de destruction on avait accompli. Il soulevait, comme Antoine, la *robe de César.* Chacun pouvait reconnaître, dans ce grand corps, les coups qu'il avait portés dans l'ombre.

» Ce n'est pas qu'il niât absolument l'existence de Jésus. Il en conservait, au contraire, une ombre. »

EDGAR QUINET.

— **Robe rouge de Richelieu**, Allusion au mot par lequel le cardinal de Richelieu caractérisa les principes de son inflexible politique.

Le cardinal de Richelieu est un des plus grands génies politiques des temps modernes. On peut lui reprocher l'inflexible rigueur d'une volonté despotique, qui fut souvent cruelle, qui ne s'arrêta pas même toujours devant les obstacles que lui opposait la justice; mais l'histoire impartiale doit reconnaître qu'il s'est toujours proposé pour but la grandeur et l'unité de la France, et que ce but, il l'a atteint. Avant lui, la puissance royale n'était guère qu'un vain nom, et la haute noblesse ne se soumettait aux lois promulguées par le roi qu'autant qu'elle le jugeait conforme à ses intérêts; d'un autre côté, les querelles religieuses, pour être moins violentes que du temps de la Ligue, étaient toujours imminentes, et il y avait en réalité deux France : la France catholique et la France protestante. Enfin, notre pays n'avait en Europe qu'une importance très-secondaire, et nous étions complétement effacés par la maison d'Autriche, héritière de la prépondérance attachée au titre d'empereur d'Allemagne.

Richelieu dompta les résistances de la noblesse, enleva aux protestants leur dernière forteresse et les força de se soumettre aux lois; enfin il abaissa l'orgueil de notre puissante rivale et releva l'honneur de nos armes; mais, pour obtenir de si grands résultats, il lui fallut déployer une grande énergie de volonté : les têtes les plus illustres tombèrent sous le glaive du bourreau; la reine mère elle-même dut supporter les rigueurs d'un exil que ses intrigues sans cesse renaissantes avaient rendu nécessaire. Rien ne coûtait à Richelieu lorsqu'il s'agissait d'assurer le succès de ses vues politiques : « Quand une fois j'ai pris une résolution, disait-il lui-même, je vais droit à mon but; je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma *robe rouge.* »

Les écrivains rappellent souvent cette expression du fameux cardinal.

« Placé sur le seuil du XVII^e^ siècle, Richelieu arrêtait la société, encore toute haletante de sa course, à travers la féodalité et la Ligue, et forçait la France à jeter toutes ses libertés en passant sous le pan de sa *robe rouge*, cette nouvelle espèce de fourches caudines sous lesquelles l'époque tout entière, avec son roi en tête, devait s'incliner. »

ALFRED NETTEMENT.

« On a besoin de rechercher dans le mérite de la mise en œuvre la raison de l'accueil si sympathique fait à de pareilles monstruosités, et l'on sait que pour le public le talent est

comme la *robe rouge du cardinal, il couvre tout*. Le talent de l'auteur de *Fanny*, qu'on a tour à tour rabattu ou exagéré, comme il arrive aux choses nouvelles, me semble suffire, par la littérature qui court, pour expliquer, de compte à demi avec les dangereux instincts qu'il flatte, un si rapide succès. »

VAPEREAU.

Robe de Nessus (LA), roman par M. Amédée Achard, 1858. « Vous souvient-il, demande un des personnages de ce drame intime, de cette fable du centaure Nessus et de Déjanire? Quiconque avait revêtu la robe du centaure ne pouvait en détacher un pan, en déchirer les plis qu'en arrachant des lambeaux de chair toute saignante. » Cette robe, Léon Chapuis, le héros du roman, l'a revêtue, et sa Déjanire s'appelle Irène. « C'est une maîtresse lorette qui ne cultive plus, après de nombreuses expériences, que les vices, et qui, si elle est danseuse assez médiocre au théâtre, dans la vie privée est une comédienne de premier ordre. » Elle s'amuse cependant de temps en temps à faire l'école buissonnière avec de pauvres diables qui mangent en trois jours, sous ses ordres, leurs ressources de trois années. De ce nombre elle aura Léon Chapuis, lorsque le hasard lui révèle qu'elle, la parfaite comédienne, a été jouée par un débutant et que Léon est héritier d'un banquier plusieurs fois millionnaire. Elle se vengera, n'en doutez pas, et sa vengeance sera éclatante. Léon l'adore jusqu'à la folie et elle espère entrer un jour à son bras en costume de mariée à la Madeleine. Elle l'enlace dans un réseau si bien tissé qu'il ne saurait s'échapper, lorsqu'un événement inattendu vient déjouer ses projets. Au bras de son amant elle insulte, sans la connaître, Mme Chapuis, et Léon, la quittant brusquement, arrive à temps pour soutenir sa mère. Mais Mme Chapuis a été blessée au cœur et elle en meurt. Auparavant, elle fait jurer à son fils de ne plus revoir Irène et le marie à sa cousine, Amélie d'Aspeyran, qui l'aime en secret. Léon est sauvé! Hélas! non. La fatale tunique de Nessus est trop solidement collée sur ses épaules. Après deux années de voyage, il revient à Paris et retombe dans les serres d'Irène. La comédienne a été jouée deux fois, elle se vengera doublement. Elle se fait enlever par Léon, qui abandonne sa femme et ses enfants pour la suivre en Italie. Un de ses cousins se dévoue pour le sauver de ce nouveau péril. Il lui prouve la trahison de sa Déjanire et le ramène repentant aux pieds d'Amélie. Il est sauvé, cette fois? La dernière page du roman répondra à cette question. « Un jour qu'Amélie rentrait chez elle, elle surprit Léon assis dans un fauteuil devant un petit bureau et pressant contre ses lèvres avec passion un médaillon emboîté dans le cuir d'un portefeuille. Un tapis assourdissait les pas d'Amélie, qui, se penchant sur l'épaule de son mari, reconnut le portrait d'Irène. Ce fut comme si elle avait reçu un coup de couteau dans le cœur. « Ah! la robe de Nessus! » murmura-t-elle. Un frôlement de sa jupe de soie tira Léon de sa rêverie; il se retourna et sa femme vit qu'il avait le visage trempé de larmes. « C'est vous? dit-il en fermant le portefeuille qu'il jeta sur le bureau précipitamment. — Oui, dit-elle en s'efforçant de sourire. — Ah! je ne vous avais pas entendue. — C'est que je marchais doucement... Je venais pour vous surprendre... Il me semble que j'avais quelque chose à vous annoncer... » En parlant ainsi Amélie devint toute pâle et s'appuya contre le fauteuil en chancelant. « Mon Dieu! qu'avez-vous? » s'écria Léon. Amélie le regarda avec embarras. « C'est que je crois bien, répondit-elle, que notre petite Amélie va avoir une sœur... J'étais bien heureuse tout à l'heure! » Léon prit le portefeuille et le jeta dans la cheminée, où brûlait un grand feu. « Ange de bonté! sauvez-moi, dit-il en tombant aux pieds de sa femme. — Hélas! je ne puis que vous aimer! » Puis, tout en pleurs et lui montrant le ciel : « Priez Dieu! reprit-elle; Dieu seul peut nous sauver! »

Dans cette rapide analyse, nous n'avons pu que résumer les faits sans esquisser les caractères. Celui d'Amélie est un type de bonté angélique; Léon est un homme sans énergie qui agit mal par faiblesse, par entraînement. Quant à Irène, c'est bien le type de la courtisane sans entrailles, la Marco du début des *Filles de marbre*. Tous ces personnages sont intéressants, vivants, l'intrigue est bien menée, le livre écrit avec deux qualités qui s'excluent trop souvent, la chaleur et l'esprit. C'est un des meilleurs ouvrages, sinon le meilleur de M. Amédée Achard, et de plus il renferme une moralité saine et facile à dégager : « Il ne faut jamais s'engager dans des amours indignes; trop souvent c'est la *robe de Nessus* qu'on ne peut arracher qu'avec des lambeaux de chair palpitante. »

Robe et l'épée (LA), roman anglais de sir Lawrence, 1860. C'est le second roman de l'auteur, qui avait déjà publié *Guy Livingston*, et, comme son titre l'indique, c'est une étude de mœurs. M. Lawrence appartient à l'école byronienne des romanciers anglais que personnifie Bulwer. Dans *Guy Livingston* et dans la *Robe et l'épée* les types sont les mêmes; c'est le même ressort qui fait mouvoir les caractères et les intrigues, l'orgueil de l'oisif, de l'aristocrate et du dandy. Leurs passions sont leurs seules règles; leur devise inscrite au frontispice de *Guy Livingston* est : « A outrance! » On voit là l'instinct lancé à toute bride, sauvegardé de l'ignominie par un mélange heureux de sang-froid, d'orgueil et de savoir-faire. Puis arrive un moment où le *Deus ex machina* (traduisez le doigt de Dieu) apparaît pour punir et convertir les pécheurs; car les gens comme les héros de M. Lawrence n'arrivent jamais qu'à l'impiété bruyante; ils ne s'élèveront jamais à l'incrédulité philosophique et resteront toujours au-dessous de l'impénitence.

Le héros est un homme d'épée, ou, pour mieux dire, un homme de combat, car il personnifie heureusement le type de l'officier sportsman, boxeur élégant dans l'armée anglaise, évitant comme la peste les manières du troupier, qui lui semblent vulgaires. De même que le Rochester de *Jane Eyre*, il est marié à une femme folle, dont l'existence est révélée par un ministre protestant, son ennemi personnel, qui espère ainsi le supplanter dans le cœur de l'héroïne du roman. Un des plus intéressants passages est le choc entre ces deux personnages et l'humiliation du pasteur, qui reste homme de phrases et de principes, homme de robe devant les terribles provocations et les sarcasmes de l'homme d'épée gentleman. Cette révélation, qui écraserait un roué ordinaire, ne détermine chez notre Lovelace qu'un changement de tactique, et, par une manœuvre hardie, il ressaisit sa proie. Au moment où il enlève de son plein gré cette femme qui sait tout maintenant, mais que la passion maîtrise, et qui tête baissée saute joyeusement dans l'abîme, intervient dans une maîtresse scène l'homme de robe, celui qui personnifie la force morale. C'est un soupirant éconduit qui se dévoue pour sauver celle qu'il aime d'une passion sans espoir, et, quoiqu'il sente bien qu'elle ne lui pardonnera jamais ce cruel service, il va trouver le lion dans son antre. A force de sang-froid, d'audace et d'éloquence, il éveille dans cette âme endurcie un dernier écho de pitié et d'honneur. Le Lovelace part se faire sabrer en Crimée à la charge de Balaclava et expire entre les bras de sa maîtresse, partie pour soigner les blessés et qu'un vague instinct avait entraînée à sa suite.

L'héroïne a les grâces hautaines, la beauté méprisante de Constance Braddon dans *Guy Livingston*, mêlées à la vive tendresse d'un cœur vaincu et ployant sous une tentation trop forte. Par instant, elle semble céder à l'esprit de vertige. Somme toute, dans ce roman, beaucoup de talent, de nerf et d'ntérêt, mais pas assez de métier et trop peu de variété dans les caractères; puis le besoin de convertir son monde, de moraliser, même sans s'en apercevoir, si bien qu'on croirait la *Robe et l'épée* plutôt l'œuvre d'un clergyman que d'un officier.

Robe et les bottes (LA), vaudeville en un acte, de Dieulafoy et Gersin; représenté sur le théâtre du Vaudeville le 28 février 1810. La scène se passe à Longjumeau, où M. de Boiscourt possède une petite maison de campagne attenante à un château dont le propriétaire lui a ouvert le parc. C'est là qu'il a attiré Mme de La Poulardière et qu'il lui donne, par orgueil, de petites fêtes dont il espère que la dot d'Henriette, sa future, lui remboursera amplement les frais. La fête dont on s'occupe quand la pièce commence doit précéder la signature du contrat. Elle est composée de deux parties : d'une scène d'amour que M. de Boiscourt prétend avoir versifiée lui-même, et d'un ballet allégorique. La scène sera récitée par M. Destirades, tragédien ambulant, et par une actrice de la même force. Un danseur nommé Zéphyr, le cocher, la cuisinière et les autres domestiques de la maison, travestis en Amours et en Grâces, exécuteront le ballet et la fête sera terminée par un feu d'artifice *au bout d'un bâton*. Henriette se réjouit peu de ces préparatifs, car elle n'aime guère son fiancé; mais la connaissance de ces détails inspire à M. Dubreuil, oncle de la jeune fille, une ruse afin de la marier à son gré. Arrivé depuis deux jours de Bordeaux, le brave homme n'a pas perdu un seul moment. Il a su que l'Agnès qui doit répéter la scène d'amour avec Destirades n'est autre que l'épouse infidèle et trahie de ce tragédien, et il compte sur leur reconnaissance pour son premier trouble-fête. Dubreuil a rencontré un huissier qui venait arrêter M. Zéphyr, le danseur, au nom de ses créanciers; il a payé ses dettes et renvoyé l'huissier; mais il fera jouer son rôle par Florville, amant d'Henriette, et il faudra bien que le pauvre Zéphyr déguerpisse au milieu de son ballet. La fête ainsi dérangée par la désertion des principaux acteurs, Dubreuil, déguisé, se présentera pour remplir le vide qu'ils laissent, avec des marionnettes et une optique, et, une fois maître du champ de bataille, il triomphera aisément. Tout se passe en effet selon ses vues. Destirades et son Agnès se disent d'abord des douceurs en vers et des injures en prose, mais bientôt la prose l'emporte et ils sortent furieux. La répétition du ballet commence; mais Florville paraît en huissier et le danseur s'échappe. Alors il faut bien accueillir le pauvre joueur de marionnettes qu'on avait d'abord repoussé. Il demande la clef du parc voisin, pour faire entrer plus commodément son théâtre et son optique; on la lui donne; il place l'optique devant la grille de communication, de manière à la masquer, et ses marionnettes en face. C'est par celles-ci qu'il commence son divertissement. Polichinelle chante un couplet d'annonce; puis viennent les amours d'Arlequin et de Colombine, et Florville, caché sous le théâtre de poche, explique tout bas à Henriette, qu'on a fait asseoir auprès de lui, ce qui pourrait n'être pas assez clair dans les avis qu'Arlequin lui donne. Des marionnettes on passe à l'optique. Henriette entre la première sous le rideau avec Boiscourt, son ridicule prétendu; mais celui-ci se plaint qu'il ne voit rien ou qu'il ne voit pas ce que Dubreuil annonce : c'est là que celui-ci l'attendait. Il suppose qu'il y a du dérangement dans la boîte, fait sortir Boiscourt de dessous le rideau, et il fait passer son garçon pour remédier au désordre. Ce garçon est encore Florville sous un nouveau déguisement : quelques moments s'écoulent. Boiscourt et sa compagnie s'ennuient de ne voir que la robe d'Henriette et les bottes de Florville au-dessous du rideau; ils témoignent leur impatience, et Dubreuil, découvrant la boîte, leur fait voir que la robe et les bottes sont en effet restées seules, tandis qu'Henriette et Florville s'évadaient à travers le parc du voisin. En même temps il se fait connaître. Il déclare qu'un notaire dresse dans ce moment l'acte de donation de tous ses biens à sa nièce, sous la condition qu'elle épousera Florville. Au dénoûment, Boiscourt, pour se consoler, demande et obtient la main de Mme de La Poulardière.

On trouve dans ce vaudeville, qui obtint un très-grand succès, beaucoup de gaieté, plusieurs couplets très-piquants et des traits d'un vrai comique. L'ouvrage resta longtemps au répertoire. Doche père avait composé la musique d'un couplet qui est devenu classique.

ROBÉ, ÉE (ro-bé) part. passé du v. Rober : Dépouillé de sa robe, de sa pellicule extérieure : *Garance* ROBÉE. ‖ Dépouillé de son poil : *Chapeau* ROBÉ.

ROBEC, rivière de France (Seine-Inférieure). Elle naît à Fontaine-sous-Préaux, arrond. de Rouen, cant. de Darnetal, arrose le bourg de ce nom, traverse une partie de Rouen et se jette dans la Seine après un cours d'environ 10 kilom. Cette rivière baigne une charmante vallée et alimente de nombreuses usines.

ROBEL, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, à 22 kilom. S.-S.-E. de Plau, sur la rive occidentale du lac de Müritz; 2,300 hab. Elle fut fondée en 1226 par Henri Borwin II. On y remarque deux églises, une maison de charité, des distilleries d'eau-de-vie, une fabrique de draps, des tisseranderies et des fonderies d'étain.

ROBELAGE s. m. (ro-be-la-je — rad. *rober*). Techn. Action de rober : *Le* ROBELAGE *de la garance*.

ROBELOT s. m. (ro-be-lo — rad. *roblot*). Pêche. Syn. de ROBLOT.

ROBELOT (Denis), littérateur français, né à Dijon en 1763, mort à Saint-Dizier en 1825. Chanoine à Dijon lorsque éclata la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, émigra en Westphalie et ne rentra en France qu'après le concordat. Il a publié : *De l'influence de la réformation de Luther sur la croyance religieuse, la politique et le progrès des lumières* (Lyon, 1822, in-8°); *De l'autorité qui, prévenant les écarts de l'indépendance dans la société religieuse, civile et domestique, devient le premier de nos intérêts et le plus indispensable des besoins sociaux* (1824, in-8°).

ROBER v. a. ou tr. (ro-bé — on fait venir ce mot de *robe;* mais c'est alors *dérober* et non *rober* qu'il faudrait dire. Peut-être *rober* a-t-il conservé, dans ce cas particulier, le sens de dépouiller qu'il avait dans le vieux français, et qu'il conserve encore dans plusieurs langues, notamment en provençal et en anglais). Techn. Dépouiller de sa robe, de son écorce, en parlant de la garance : ROBER *de la garance*. ‖ Dépouiller de son poil, en parlant d'un chapeau : ROBER *un chapeau*.

ROBERGIE s. f. (ro-bèr-jî). Bot. Syn. de CONNARE, genre type des connaracées.

ROBERIE s. f. (ro-be-rî — rad. *robe*). Salle où l'on tient les vêtements des religieuses, dans une communauté.

— A. signifié Prise d'habit.

ROBERJOT (Claude), diplomate français, né à Mâcon en 1753, assassiné près de Rastadt le 28 avril 1799. Il était curé dans sa ville natale au moment de la Révolution. Il en adopta les principes, se maria, et fut nommé président du département de Saône-et-Loire, puis député suppléant à la Convention, où il ne siégea qu'à la suite du 31 mai 1793. Envoyé, en qualité de commissaire, à l'armée de Pichegru, il assista à la conquête de la Hollande (1795), fit décréter à son retour l'annexion de la Belgique à la France, passa au conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1797, et devint ministre plénipotentiaire successivement à Hambourg (septembre 1797) et au congrès de Rastadt (1799). Ce congrès, réuni pour traiter de la paix, n'ayant pu aboutir, et l'archiduc Charles ayant ordonné aux envoyés français de quitter la ville, Roberjot et son collègue Bonnier furent assassinés en partant, par 60 hussards du régiment autrichien de Szeckler, qui les arrachèrent de leur voiture; Jean Debry, le troisième plénipotentiaire, n'échappa que par un heureux hasard. V. RASTADT.

ROBERT (SAUCE-). V. SAUCE.

ROBERT (SAINT-), hameau de France (Isère), à 7 kilom. de Grenoble, sur la rive droite de la Vence, à la base méridionale du dernier escarpement de la montagne de Chalves. On y voit une villa qui appartint autrefois à Barnave; c'est là qu'il fut arrêté en 1792. L'asile des aliénés de Saint-Robert occupe en partie les bâtiments d'un ancien prieuré de bénédictins, fondé vers l'an 1070, et dans lequel furent enterrés plusieurs dauphins. « Il ne subsiste, dit M. Joanne, des constructions primitives, que deux hautes colonnes avec des chapiteaux romans, placées à l'entrée du chœur de la chapelle actuelle, quatre colonnes d'inégale hauteur, les chapiteaux de deux colonnes et l'arcade d'une crédence, dans l'ancienne infirmerie des femmes (l'ancienne sacristie). Le monastère fut rebâti entièrement au XVIIe et au XVIIIe siècle, mais les bâtiments élevés à cette époque n'avaient aucune valeur architecturale.

» Vers 1691, Louis XIV, alors en guerre avec le Piémont, fit construire, sur les terrains appartenant au prieuré de Saint-Robert, de vastes infirmeries démolies plus tard par les bénédictins. M. le docteur Evrat en a retrouvé dernièrement les fondations.

» Sous l'Empire, le prieuré de Saint-Robert devint un dépôt de mendicité. En 1817, la Restauration y établit tout à la fois un asile d'aliénés, un dépôt de vagabonds, une maison de correction, un hôpital de syphilitiques, une maison de refuge pour les filles-mères, etc. Enfin la loi du 30 juin 1838 assura aux aliénés de l'Isère et des Hautes-Alpes la possession exclusive des bâtiments de l'ancien prieuré; mais ces bâtiments étaient complétement insuffisants, impossibles surtout à purifier, tant ils avaient été infectés. Après avoir longtemps travaillé en vain à l'amélioration de l'établissement avec un dévouement plus qu'humain et une persévérance infatigable, le directeur, M. le docteur L. Evrat, a enfin obtenu que la reconstruction de l'asile fût décidée en principe et commencée en 1851. Malheureusement le beau plan qu'il a fait adopter n'a pas été exécuté tel qu'il l'avait conçu.

» L'enclos n'a pas moins de 14 hectares; il renferme une ferme et de beaux jardins potagers. Tous les travaux agricoles sont exécutés par les aliénés, sous la direction d'un seul jardinier.

» Toutes les eaux potables consommées à l'asile et dans les deux villages voisins de Saint-Egrève et de Proveysieux viennent d'une source située à 6 kilom. vers le N., dans les rochers de la montagne de Chalves.

» Le corps de bâtiment occupé par le médecin-directeur et par la communauté des sœurs renferme, au rez-de-chaussée, deux salles décorées de remarquables boiseries très-bien conservées. Dans la chapelle, on remarque deux bas-reliefs en bois qui paraissent dater du XVIIe siècle, et une pierre tombale de la même époque. »

ROBERT (SAINT-), village et commune de France (Corrèze), cant. d'Ayen-le-Bar, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Brive, sur un plateau; 6,000 hab. Les environs fournissent une quantité considérable de fer oxydé qui passe pour le meilleur du département.

ROBERT, bourg de la Martinique, à 12 kilom. S.-E. de la Trinité et à 15 kilom. N.-N.-E. de Port-Royal, ch.-l. de paroisse; 4,000 hab. Le sol de ce bourg, généralement très-fertile quoique marécageux, produit du sucre en quantité.

ROBERT, petit groupe d'îles du grand Océan équinoxial, dans le N.-O. de l'archipel Mendaña, par 7° 53′ de latit. N. et 142° 33′ de longit. O. Il se compose de deux îles principales. Le côté N.-O. de la plus grande offre quelques anses ou baies; partout ailleurs les côtes sont hérissées de rochers. Le lieutenant anglais Hergest découvrit ce groupe d'îles en 1792.

ROBERT (saint), fondateur de l'ordre de Cîteaux, né en Champagne en 1018, mort à Molesme en 1110. Dès l'âge de quinze ans, il entra dans le monastère de Moutier-la-Celle, dont il fut élu prieur quelques années après, puis il devint abbé de Saint-Michel de Tonnerre et prieur à Saint-Ayoul de Provins. Alexandre II l'ayant envoyé gouverner les ermites de Colan, entre Tonnerre et Chablis, il les tira de cette solitude malsaine et les conduisit à Molesme (diocèse de Langres), où, en 1075, il fonda un monastère en l'honneur de la Vierge. L'abondance ayant amené le relâchement dans cette maison, Robert quitta Molesme avec vingt de ses compagnons et alla s'établir à Cîteaux, près de Dijon. Robert, élu abbé, reçut le bâton pastoral des mains de Gaultier, évêque de Châlons, qui érigea le nouveau monastère en abbaye (21 mars 1098). Le pape rappela Robert à Molesme, où il ranima le zèle des religieux. On attribue à Robert des sermons, des lettres et une chronique de Cîteaux; mais aucun de ses écrits n'est parvenu jusqu'à nous. L'Eglise célèbre sa fête le 29 avril.

ROBERT DE GENÈVE, antipape, connu sous le nom de **Clément VII**. V. ce nom.

ROBERT LE FORT, duc de Paris, comte d'Anjou, mort en 866. Il est regardé comme la tige des Capétiens et quelques-uns le font descendre du héros saxon Witikind. Charles le Chauve lui conféra (861) le duché de Paris pour qu'il le défendît contre les incursions des Normands, puis la portion de l'Anjou connue sous la dénomination d'Entre-Maine ou de Marche angevine. L'héroïque valeur avec laquelle il lutta contre les barbares lui mérita son surnom; mais, dans une campagne contre les Normands qui venaient de s'emparer du Mans, il fut percé d'une flèche devant Brissarthe, en combattant leur chef Hastings. Son fils aîné, Ode ou Eudes, suivant la prononciation romaine qui commençait alors à prévaloir, disputa le trône de France à Charles le Simple, et son second fils fut roi de France sous le nom de Robert Ier.

ROBERT Ier, roi de France, fils du précédent, mort à Soissons en 923. Il gagna l'affection de Charles le Simple, dont il devint le conseiller et qui le nomma duc de Celtique. En 921, Robert remporta une victoire éclatante sur les Normands, qui avaient envahi le duché de France. L'année suivante, la guerre civile ayant éclaté entre les grands chefs féodaux et Charles le Simple, l'ambitieux Robert parvint à se faire élire roi à Soissons (922) par les seigneurs du nord de la Gaule, francs d'origine, mais qui représentaient cependant le parti national contre Charles le Simple, soutenu par l'intervention germanique. Robert fut tué à Soissons, dans un combat que lui livra Charles, et ses partisans choisirent, pour lui succéder, Raoul, duc de Bourgogne. Il était père de Hugues le Grand, qui eut pour fils Hugues Capet.

ROBERT II, le Dévot ou le Pieux, roi de France, fils et successeur de Hugues Capet, né à Orléans en 971, mort à Melun en 1031. A dix-sept ans, il fut associé par son père au pouvoir et se fit remarquer de bonne heure par son courage, par sa piété et par sa charité envers les pauvres. Robert épousa en premières noces une princesse italienne, Suzanne, qu'il répudia en 989, et se maria en secondes noces avec sa cousine au quatrième degré, Berthe, fille de Conrad le Pacifique, roi de Provence (995). L'année suivante, il succédait à son père Hugues Capet. A peine monté sur le trône, Robert se vit sommé par le pape de se séparer de sa femme, qu'il aimait tendrement. Grégoire V, alléguant que, par suite de la parenté de Robert avec Berthe, leur union était contraire aux lois canoniques, déclara ce mariage nul et condamna le roi de France à faire une pénitence de sept ans. Malgré sa soumission ordinairement servile aux volontés du clergé, ce monarque, indigné d'une aussi odieuse exigence, refusa de se séparer de sa femme. Le pape lança alors contre lui l'excommunication, arme toute puissante en ces temps d'aveugle fanatisme, et Robert se vit aussitôt abandonné de toute sa cour. De guerre lasse, il finit par céder (1001) et épousa, vers 1006, la fille du comte de Toulouse, Constance, femme altière et acariâtre, qui fut loin de lui donner le bonheur domestique. Son règne fut signalé par des révoltes de paysans contre les nobles, par des famines qui coûtèrent à la France le tiers de sa population, par l'association des villes contre les seigneurs et par la révolte de ses fils, révolte fomentée par sa femme (1030). En 1024, il avait refusé la couronne impériale que lui offraient les Italiens. Ce prince fit bâtir un grand nombre d'églises et enrichit le clergé. Il se plaisait à chanter au lutrin et, comme il était lettré, il composa plusieurs hymnes, notamment celle qui commence par ces mots : *O constantia martyrum!* Son fils aîné, Henri, lui succéda sur le trône de France. Robert avait eu de Constance trois autres fils : Hugues, qui mourut avant lui; Robert, chef de la première branche des ducs de Bourgogne, et Eudes, qui n'eut point d'apanage.

ROBERT DE COURTENAY, empereur latin de Constantinople, mort en 1228. Fils de Robert de Courtenay, qui le fit élever en France, il lui succéda en 1219. Il partit quelque temps après pour Constantinople, traversa l'Allemagne et resta longtemps en Hongrie auprès de son beau-frère, le roi André, et arriva enfin à Constantinople, où il se fit sacrer le 21 mars 1221. Robert était en guerre avec Théodore Comnène, empereur de Thessalonique, lorsque Jean Vatace, gendre et successeur de Lascaris sur le trône de Nicée, pénétra dans la Thrace avec une armée. Indolent, faible et entièrement livré à son goût pour les plaisirs, Robert n'opposa qu'une faible résistance à Vatace, qui tailla en pièces, à Pimanice (1224), l'armée envoyée contre lui. N'ayant obtenu du pape et des princes chrétiens que des secours insignifiants, Robert accepta toutes les conditions que lui imposa le vainqueur et contribua, par sa lâcheté, au démembrement de l'empire, réduit au territoire de Constantinople. Ce prince imbécile avait pris pour maîtresse la fiancée d'un gentilhomme bourguignon. Celui-ci s'en vengea cruellement en mutilant son infidèle maîtresse dans le palais même de Robert, qui s'enfuit épouvanté implorer la protection du pape. Il mourut en Achaïe et eut pour successeur son frère Baudouin.

ROBERT D'ANJOU, dit le Sage ou le Bon, roi de Naples, né vers 1275, mort en 1343. Troisième fils de Charles II le Boiteux, il ne paraissait point appelé à monter sur le trône; mais il sut gagner la protection du pape Clément V et supplanter son neveu Charobert, dont les droits étaient cependant mieux établis que les siens. Ce prince, dénué de l'esprit militaire, mais habile dans les négociations, actif et adroit, devint en quelque sorte l'arbitre de l'Italie. Avec la faveur de la cour de Rome, il eut, dès le commencement de son règne, la seigneurie d'un grand nombre de villes du Piémont et le vicariat de Ferrare et de la Romagne; les villes guelfes de Toscane s'allièrent à lui; Gênes l'appela contre les Gibelins lombards (1318) et l'Italie presque entière se prépara, sous sa direction, à résister à l'empereur d'Allemagne, Henri VII; cette lutte se prolongea longtemps après la mort de ce dernier, sous son successeur Louis de Bavière. Mais le caractère de Robert influa sur cette guerre, qui se poursuivit sans qu'une grande bataille fût livrée. Toute la politique du roi de Naples consistait à susciter des ennemis au souverain allemand sans jamais compromettre ses forces dans une action décisive, à préserver habilement ses Etats de la guerre, tandis qu'il la maintenait allumée dans tout le reste de l'Italie. Il essaya, à deux reprises, de conquérir la Sicile (1314 et 1325); mais, autant il montrait d'adresse diplomatique dans ses négociations, autant il était malheureux dans ses expéditions militaires, et ses deux tentatives demeurèrent sans résultat. Dans sa première expédition en Sicile, il entreprit en personne de faire le siége de Trapani; mais, après avoir perdu la moitié de son armée et trente galères, dépensé des sommes énormes, il dut battre en retraite. Dans la seconde, il donna le commandement à son fils Charles, duc de Calabre, qui ravagea les campagnes et dut se retirer sans avoir obtenu aucun avantage réel. Pendant quelques années, il habita Avignon, auprès du pape Jean XXII, qu'il avait fait élire et qui devint sa créature. Il retourna en Italie en 1324. Quatre ans plus tard, il vit mourir son fils unique, le duc de Calabre, et en éprouva une vive affliction, car il voyait s'évanouir tous les projets ambitieux qu'il avait formés pour sa race. « Bientôt, dit Sismondi, son administration parut se ressentir de son découragement. Sacrifiant l'ambition à l'avarice, il mécontenta les officiers et les soldats en retenant leur paye, et il perdit, par cette épargne imprudente, plusieurs des villes qu'il possédait en Piémont. Dans le royaume de Naples, il ne contenait plus d'une main ferme la turbulence de ses sujets, et des guerres civiles, excitées par les querelles de sa noblesse, désolaient les provinces. » En 1333, il fit épouser à sa petite-fille Jeanne, qui devait lui succéder, André, fils de Charobert, roi de Hongrie, le neveu qu'il avait dépossédé. Ce prince était éclairé et se montra le protecteur des lettres; Pétrarque et Boccace s'honorèrent de son amitié. Lui-même composa des écrits en latin et en italien; ses poésies toscanes ont été publiées par Ubaldini (Rome, 1642).

ROBERT Ier (Robert BRUCE), roi d'Ecosse. V. BRUCE.

ROBERT II (STUART), roi d'Ecosse, né en 1316, mort en 1390. Il gouverna l'Etat pendant la captivité de son oncle, David III (Bruce), lui succéda en 1370, malgré la puissante opposition de William Douglas, renouvela l'alliance avec la France et gagna sur les Anglais la bataille d'Otterburn (1388). Vers cette époque, il se retira dans le château de Dundonald et abandonna au second de ses fils l'administration du royaume. Son fils aîné Jean lui succéda sous le nom de Robert III.

ROBERT III (STUART), roi d'Ecosse, fils et successeur du précédent, né vers 1340, mort en 1406. Il monta sur le trône en 1390, combattit contre Henri IV, roi d'Angleterre, qui voulait le contraindre à l'hommage, emprisonna son fils aîné et mourut de chagrin sur la nouvelle que Jacques, son deuxième fils, avait été fait prisonnier par les Anglais. C'était un prince paisible et débonnaire, qui laissa la direction des affaires à son frère Alexandre, comte de Fife, puis duc d'Albany (1398).

ROBERT ou RUPERT, dit le Bref et le Débonnaire, empereur d'Allemagne, fils de Robert le Tenace, né en 1352, mort en 1410. Il était comte palatin du Rhin et avait été vicaire de l'empire, lorsqu'il fut élu empereur d'Allemagne en 1400, après la déposition de Wenceslas. Robert s'attacha à se concilier les petits princes d'Allemagne et résolut de reconquérir le duché de Milan sur les Visconti. A la tête d'une armée, il entra dans le Tyrol et rencontra, près du lac de Garde, Jean Galéas, qui lui fit essuyer une défaite complète (17 octobre 1401). De retour en Allemagne, il vit une partie des princes d'Allemagne se ranger du côté de l'empereur dépossédé, Wenceslas, et n'eut qu'une autorité des plus précaires, car il manquait à la fois d'argent et d'armée. Dans le but de mettre fin au schisme qui divisait alors l'Eglise, Robert convoqua une diète à Francfort (1409) et excita contre lui les princes de l'empire en soutenant l'antipape Grégoire XII. Il mourut au moment où cette ligue allait éclater. On lui doit la fondation de l'université de Heidelberg. C'était un prince affable, instruit et qui ne manquait pas de qualités. Il avait eu, de son mariage avec Elisabeth, fille du margrave de Nuremberg, trois filles et cinq fils, dont l'un est la tige de la maison qui règne encore en Bavière.

ROBERT Ier, le Magnifique ou le Diable, duc de Normandie, mort à Nicée en 1035. Il succéda, vers 1028, à son frère Richard III, qu'il avait fait, dit-on, empoisonner; il n'existe, au reste, aucune preuve de ce crime. Dès les commencements de son règne, il eut à réprimer les révoltes de ses grands vassaux. Robert agit contre eux avec une grande vigueur, les força à se soumettre et prit Evreux à son oncle, l'archevêque de Rouen. Quelque temps après, le puissant duc de Normandie rétablit dans ses domaines Baudouin IV, comte de Flandre, dépouillé par son propre fils; puis il soutint Henri Ier, roi de France, contre sa mère Constance et en reçut l'investiture du Vexin, cession qui devint pour les ducs de Normandie une source de haines et de guerres. Après avoir forcé Alain, duc de Bretagne, à se reconnaître son vassal, l'aventureux prince prit en main la cause des rois d'Angleterre Alfred et Edouard contre Canut, roi de Danemark, et leur fit restituer la moitié de leur héritage (1034). Le désir d'expier les égarements de sa jeunesse lui fit entreprendre un pèlerinage aux lieux saints. Il traversa la France, l'Italie, se signalant partout par sa magnificence, s'arrêta longtemps à Rome, gagna Constantinople et de là se rendit à Jérusalem. Robert traversait, à son retour, Nicée lorsqu'il y mourut empoisonné, dit-on, par des hommes de sa suite qui voulaient s'emparer de ses richesses. Robert, qui ne s'était point marié, avait eu d'une bourgeoise de Falaise un fils naturel qu'il désigna pour lui succéder et qui devint célèbre sous le nom de Guillaume le Conquérant. V. *Origines de Falaise, suivies d'une étude sur la légende de Robert le Diable*, par Florent Richomme (1851). On sait que cette légende a servi de thème à l'un des plus beaux opéras de Meyerbeer.

ROBERT II, Courte-Cuisse ou Courte-Heuse (quelques auteurs le nomment aussi **Courte-Botte**), duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant, né vers 1060, mort en 1134. En partant pour l'Angleterre, Guillaume s'était engagé, si le succès couronnait son expédition, à laisser la Normandie à son fils. Comme il refusait de tenir sa parole, Robert souleva cette province, mais fut vaincu et forcé de fuir. Assiégé par Guillaume dans le château de Gerberoi, il eut le malheur, dans une sortie, de blesser son père sans le connaître. N'ayant pu obtenir le pardon de cet attentat involontaire, il s'enfuit de nouveau et ne reçut l'investiture de la Normandie qu'à la mort de Guillaume (1087). Il voulut alors disputer le trône d'Angleterre à son frère Guillaume le Roux; mais ses sujets refusèrent de l'appuyer dans ses projets; Guillaume le Roux entra en Normandie et Robert, pour obtenir la paix, dut lui céder plusieurs villes. Après avoir chassé les Anglais de la Normandie en 1094, il résolut de prendre la croix et d'aller en Palestine. Pour subvenir aux frais de l'expédition, il engagea son duché à son frère Guillaume (1096), puis traversa l'Italie, rejoignit les croisés à Constantinople (1097) et se signala par sa valeur, particulièrement à Antioche et au siége de Jérusalem, où il pénétra un des premiers. Après avoir refusé le trône qu'on lui offrait, il revint en Europe et épousa, en Italie, la fille du duc de Conversano. En 1100, il entama une nouvelle lutte contre son plus jeune frère, Henri, qui, à la mort de Guillaume, s'était emparé de la couronne d'Angleterre. Il débarqua en Angleterre (1101) et tout semblait favoriser son entreprise lorsque, à la suite d'une entrevue avec son frère, il lui céda ses droits à la couronne moyennant une redevance annuelle de 3,000 marcs d'argent. Quelque temps après son retour en Normandie, des barons anglais, poursuivis pour avoir embrassé sa cause, lui demandèrent d'intercéder en leur faveur. Il retourna en Angleterre, où son frère obtint de lui qu'il renonçât à sa pension de 3,000 marcs et le renvoya en Normandie après lui avoir fait subir plusieurs humiliations. Son luxe effréné, ses débauches, sa profonde incurie, le désordre qui régnait dans la direction des affaires, abandonnées à d'indignes favoris, lui aliénèrent à la fois la noblesse et le peuple. Henri d'Angleterre profita de cet état de choses pour débarquer en Normandie avec son armée (1105), brûla Caen, obtint la reddition des principales villes normandes et battit complétement, près de Tinchebrai (27 septembre 1105), Robert, qui demeura son prisonnier. Enfermé au château de Cardiff, le duc de Normandie, à qui son frère avait fait crever les yeux, y resta prisonnier jusqu'à sa mort. Il avait eu, de son mariage avec Sibylle de Conversano, un fils, nommé Guillaume, qui obtint de Louis le Gros le Vexin pour apanage.

ROBERT Ier, dit le Vieux, duc de Bourgogne, troisième fils de Robert le Pieux et de Constance d'Aquitaine, chef de la première branche royale des ducs de Bourgogne, mort en 1075. Les violences de sa mère le poussèrent deux fois à se révolter contre son père. En 1032, il fut investi du duché de Bourgogne par son frère, Henri Ier, qu'il avait essayé, mais sans succès, de déposséder de la couronne de France. Il mourut dans un âge fort avancé, après avoir tué son beau-père à coups de couteau et avoir souillé son règne par des violences de toute nature. La branche qu'il avait fondée en Bourgogne dura jusqu'en 1361.

ROBERT II, duc de Bourgogne, mort à Vernon-sur-Seine en 1305. Il succéda à son père, Hugues IV, en 1272, passa en 1282 en Italie pour secourir Charles d'Anjou, fit en 1297 un voyage à Rome pour amener un accommodement entre Philippe IV et le pape Boniface VIII; mais il ne réussit pas dans sa mission. En 1303, Robert assista à la fameuse assemblée des barons français au Louvre et s'y montra un zélé défenseur des droits de la couronne contre les prétentions de la cour pontificale. Robert fut un des princes les plus riches et les plus puissants de son temps. Il avait reçu de Philippe le Hardi le titre de grand chambrier de France, et de Philippe le Bel celui de lieutenant du roi au pays de Lyon. Robert eut pour successeur son fils Hugues V, qui eut pour tutrice sa mère Agnès et mourut, sans laisser d'enfants, en 1315.

ROBERT Ier, le Frison, comte de Flandre, né vers 1013, mort en 1093. Il fit, dans sa jeunesse, une expédition en Galice et forma le projet de conquérir l'empire grec avec une troupe d'aventuriers normands. De retour en Flandre, il épousa Gertrude, veuve de Florent Ier, comte des Frisons, après avoir prêté à cette princesse le secours de son bras contre ses sujets revoltés. Son frère, Baudouin de Mons, lui confia en mourant son fils aîné Arnoul et la régence de la Flandre. Il dut, à cette occasion, se défendre contre Richilde, veuve de Baudouin, qui avait mis dans ses intérêts Philippe Ier, roi de France. Robert s'empara de Lille, battit l'armée française près de Cassel (1070) et fit Richilde prisonnière; mais Arnoul, son pupille, périt sur le champ de bataille, assassiné par un de ses hommes liges, et Robert lui-même, entraîné à la poursuite des ennemis, se laissa enfermer dans Saint-Omer. Malgré sa captivité, il ne voulut pas céder la Flandre; la guerre continua et Richilde dut lui abandonner le Hainaut. Il partit pour la terre sainte en 1085. A son retour, il remit en vigueur contre le clergé le droit de dépouille; mais le concile de Reims l'ayant menacé de mettre la Flandre en interdit, il céda.

ROBERT II, de Jérusalem, comte de Flandre, fils aîné du précédent, mort en 1111. Lors de la première croisade, il partit pour la terre sainte avec presque toute sa noblesse (1095), se distingua à la prise de Nicée, au siége d'Antioche, à l'assaut de Jérusalem. Rentré en Flandre (1100), il défendit ses domaines contre les entreprises de l'empereur Henri IV, puis s'allia au roi de France Louis VI dans la guerre qu'il faisait à Henri Ier et assista au siége de Meaux. Il se trouvait sur le pont de cette ville au moment où il se rompit et fut noyé dans la Marne. Baudouin VII, son fils, lui succéda.

ROBERT III, de Béthune, comte de Flandre, né en 1239, mort en 1322. Fils aîné du comte Gui de Dampierre, il fut fait prisonnier par Philippe le Bel, avec son père, son frère et un grand nombre de seigneurs flamands (1299). Après la mort de son père, il obtint d'être mis en liberté (1305), mais avec des conditions humiliantes qui le firent très-mal accueillir de ses sujets. Louis le Hutin lui ayant déclaré la guerre en 1314, il battit ce prince. Par la suite, son fils aîné, Louis de Nevers, fomenta une révolte contre lui et tenta même de l'empoisonner. Louis de Nevers étant mort le 24 juillet 1322, le comté revint à Louis, son fils, qui avait épousé Marguerite de France, fille de Philippe le Long.

ROBERT Ier, comte d'Artois, dit **le Vaillant et le Bon**, né en 1216, mort à la Mansourah en 1250. Il était le troisième fils de Louis VIII et frère de saint Louis, qui érigea en sa faveur l'Artois en comté-pairie (1237). Grégoire IX lui offrit la couronne impériale, afin de l'opposer à Frédéric II; mais Robert la refusa. Il suivit son frère, le roi Louis IX, en Egypte (1248), engagea immédiatement la bataille de Mansourah et, grâce à l'impétuosité de son attaque, il remporta une victoire complète; mais, ayant poursuivi les fuyards à travers la ville, il fut attaqué à son tour et tomba percé de coups, ainsi que la poignée de braves qui l'avait suivi.

ROBERT II, comte d'Artois, dit **le Bon et le Noble**, fils posthume du précédent, né en 1250, mort en 1302. Il suivit saint Louis dans sa deuxième croisade (1270) et vengea la mort de son père par les plus brillants faits d'armes. Après avoir battu les rebelles de Novare (1276), Robert II partit pour Naples peu après les Vêpres siciliennes et amena des secours à son oncle, le roi Charles II. Lorsque celui-ci fut fait prisonnier, Robert reçut le titre de régent (1284) et gouverna sagement le royaume jusqu'en 1289. Brillant homme de guerre, il battit les Aragonais au combat naval d'Agosta, les Anglais près de Bayonne (1296) et les Flamands près de Tivenes (1297). Dans cette dernière affaire, où son fils fut mortellement blessé, Robert fit de nombreux prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général en chef de

l'armée ennemie. En 1302, il rencontra de nouveau les Flamands à Courtrai. Plein de mépris pour cette armée de patriotes plébéiens, il ne fit rien pour se rendre compte de la position des ennemis. Il fondit sur eux avec sa témérité habituelle, alla se précipiter avec sa cavalerie dans un large fossé couvert de feuillage et y trouva la mort avec l'élite de l'armée française. Robert II avait eu un fils, Philippe, mort avant lui, et une fille, Mahaut, qui épousa le duc de Bourgogne Othon, et à qui il laissa son comté.

ROBERT III, comte d'Artois, petit-fils du précédent et fils de Philippe d'Artois, né en 1287, mort à Londres en 1343. Dépouillé du comté d'Artois par sa tante Mahaut, dont les droits furent reconnus par les arrêts rendus en 1302, 1309 et 1318, il tenta, à plusieurs reprises, de rentrer dans ce qu'il prétendait être son héritage. Le roi de France érigea pour lui en pairie la terre de Beaumont-le-Roger, qu'il lui donna, et Robert soutint ce prince contre les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre. Cependant Robert n'avait point renoncé au comté d'Artois. En 1329, il produisit de faux titres pour faire valoir ses prétentions, puis il fit, selon toute probabilité, emprisonner Mahaut, fut même accusé d'avoir voulu faire assassiner le roi de France, Philippe de Valois, et fut condamné au bannissement par arrêt de la cour des pairs (1332). Réfugié en Angleterre et dévoré de la soif de la vengeance, il conseilla à Edouard III de reprendre le titre de roi de France et fut envoyé avec 10,000 hommes en Bretagne. Robert prit alors le titre de lieutenant d'Edouard III, roi d'Angleterre et de France, attaqua Saint-Omer, qu'il ne put prendre (1342), puis marcha sur Vannes, dont il s'empara (1343); mais il y fut bientôt attaqué par Jacques de Bourbon. Grièvement blessé, il ne s'échappa qu'avec peine, parvint à s'embarquer, à regagner Londres et y mourut bientôt, après avoir recommandé à Edouard III de venger sa mort d'une manière éclatante. Cette branche de la maison de France s'éteignit, en 1472, dans la personne de Charles d'Artois, pair de France, qui se distingua par la plus brillante valeur sous le règne de Charles VII et mourut sans postérité.

ROBERT Ier, prince de Capoue et comte d'Aversa, né vers 1080, mort à Capoue en 1120. Il fut nommé gouverneur de Capoue par son frère Richard, contre qui il se révolta, et à qui il succéda en 1106. Ce prince se déclara en faveur du saint-siége contre Henri V, et le pape Gélase excommunia l'empereur dans un concile réuni à Capoue en 1113. Son frère Jourdain II lui succéda.

ROBERT II, prince de Capoue et comte d'Aversa, neveu du précédent, mort à Palerme en 1156. Il succéda, en 1127, à son père Jourdain II. Robert reçut l'investiture du pape Honorius II et, à l'excitation de ce dernier, il lutta pendant longtemps contre Roger II, roi de Sicile, pour s'affranchir de sa suzeraineté. S'étant allié avec Rainolfe, comte d'Alife, et de nombreux barons d'Apulie, il battit Roger à Scafato (1132); mais ses alliés se lassèrent bientôt de la guerre et Robert parcourut l'Italie pour chercher des secours. Il rencontra à Rome l'empereur Lothaire III, qui lui promit son appui, trouva un allié dans le pape Innocent II, obtint des secours de la république de Pise et, en 1137, grâce aux forces combinées qu'il avait pu réunir, il parvint à délivrer Naples assiégée, à reconquérir sa principauté et à chasser Roger de ses possessions en deçà du Phare. Mais bientôt les contingents allemands et pisans quittèrent Robert. Peu après, Roger, à la tête d'une armée de Sarrasins, pénétra dans la Campanie, qu'il ravagea. Vaincu à la journée de Galluno (1139), où le pape Innocent II fut fait prisonnier, Robert parvint à s'échapper. Il erra de pays en pays pour susciter des ennemis à Roger et obtint enfin des secours de Frédéric Barberousse; Roger venait de mourir (1154), laissant le trône à son fils Guillaume Ier, lorsque Robert, à la tête d'une armée, reprit sa principauté (1155). Mais, dès l'année suivante, Guillaume Ier reprit l'offensive et assiégea Robert dans Capoue. Celui-ci, contraint de fuir, tomba entre les mains du comte de Fondi; Guillaume Ier, à qui on le livra, lui fit arracher les yeux et envoya mourir dans les prisons de Palerme le dernier descendant des comtes d'Aversa et des premiers conquérants normands de l'Italie méridionale.

ROBERT GUISCARD. V. GUISCARD.

ROBERT, abbé et historien français, né à Reims vers 1055, mort à Senuc, près de Vouziers, en 1122. Abbé de Saint-Remi, à Reims, en 1095, il fut déposé à la suite d'un différend qu'il eut avec l'abbé de Marmoutiers, se retira au prieuré de Saint-Oricle de Senuc, suivit les croisés en terre sainte (1096) et revint à Senuc en 1100. On a de lui : *Historia Hierosolimitana libris VIII explicata* (Cologne, entre 1470 et 1474, in-4o; Bâle, 1533, in-fol.), histoire qui a été traduite en français sous le titre : la *Chronique et histoire faite par le R. P. en Dieu Turpin, archevêque de Reims, l'un des pairs de France, contenant les prouesses de Charlemagne et de son neveu Roland* (Paris, 1527, in-4o). Robert a été témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte. Il commence son récit au concile de Clermont (1095) et le termine à la victoire remportée par les croisés sur le soudan d'Égypte (12 août 1099), après la prise de Jérusalem.

ROBERT, dit **de Melun**, en latin **Robertus Meludensis** ou **Melidunus**, théologien et prélat anglais, né vers la fin du XIe siècle, mort en 1167. Il enseigna d'abord la physique, puis devint un des plus fameux théologiens de son temps et séjourna en France près de trente ans, de 1130 à 1160. Rentré dans sa patrie, il fut élu, en 1163, évêque d'Hereford, où il mourut. Son principal traité, dont il n'a été publié que des fragments, a pour titres divers : *Summa theologiæ, Summa sententiarum, Tractatus de incarnatione*. On en cite un exemplaire manuscrit dans le no 478 du fonds de Saint-Victor à la Bibliothèque nationale. Le manuscrit no 1977 de l'ancien fonds du Roi renferme deux autres ouvrages inédits de Robert : *Quæstiones de Divina Pagina* et *Quæstiones de Epistolis Pauli*.

ROBERT, dit **d'Auxerre**, chroniqueur français, mort à Auxerre en 1212. Lecteur à la cathédrale d'Auxerre en 1166, il entra, en 1205, dans l'ordre de Prémontré. On a de lui : *Chronologia seriem temporum et historiam rerum continens* (Troyes, 1608, in-4o), chronique générale du monde, que l'auteur conduisit jusqu'à l'année de sa mort et qui fut ensuite continuée, par divers auteurs, jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

ROBERT, dit **de Gloucester**, chroniqueur anglais qui vivait au XIIIe siècle, du temps d'Édouard Ier. Il était moine de l'abbaye de Gloucester. On lui doit une chronique rimée, de plus de dix mille vers, dans l'idiome du temps, qui est un langage intermédiaire entre l'anglo-saxon et la langue de Chaucer et de Wiclef. Cette chronique, très-populaire dans le moyen âge, commence à l'origine des temps et finit à la mort de sir Henry d'Almaine. Elle a été publiée à Oxford (1724, 2 vol. in-8o) et réimprimée en 1810.

ROBERT (Jean), jurisconsulte français, né à Orléans, mort à Nevers en 1590. Il professa le droit à Orléans et publia, entre autres ouvrages estimés, *Receptarum lectionum libri II* (Orléans, 1567), où il relève plusieurs corrections des lois romaines, proposées par le célèbre Cujas. — Son fils, Anne ROBERT, avocat au parlement de Paris, mort vers 1619, a publié un recueil fort estimé d'arrêts notables du parlement de Paris et du grand conseil : *Rerum judicatarum libri IV* (Cologne, 1599, in-8o).

ROBERT (Claude), écrivain ecclésiastique français, né à Cheslay (Aube) en 1564 ou 1565, mort à Chalon-sur-Saône en 1637. Précepteur d'André Fremyot, qui devint archevêque de Bourges, il compléta l'éducation de son élève par des voyages en Flandre, en Allemagne et en Italie (1594), et, plus tard, il l'aida de ses lumières et de ses conseils dans l'administration de son diocèse. Robert fut aussi précepteur de Jacques de Neufchizes, qui, devenu évêque de Chalon-sur-Saône, le fit son archidiacre et son grand vicaire. On doit à Claude Robert l'histoire ecclésiastique de tous les diocèses de France jusqu'au XVIIe siècle, sous le titre de *Gallia christiana* (Paris, 1626, in-fol. avec une carte géogr.), ouvrage rempli de documents et qui a été réédité.

ROBERT (Nicolas), peintre et graveur français, né à Langres vers 1610, mort à Paris en 1684. Il acquit beaucoup de talent comme miniaturiste, surtout comme peintre de fleurs, et commença à se faire connaître en peignant les fleurs de la célèbre *Guirlande de Julie*. Sur la demande de Gaston d'Orléans, il se rendit à Blois avec quelques naturalistes et fut chargé, par ce prince, de peindre des plantes, des oiseaux et des animaux pour le magnifique ouvrage connu sous le nom de *Recueil des vélins*. Robert reproduisit par la gravure, avec quelques artistes, ce qu'il avait déjà exécuté avec le pinceau. On lui doit aussi diverses gravures d'après des tableaux de Charmetton.

ROBERT (Paul-Pons-Antoine), peintre et graveur français, né à Séry (Ardennes) en 1686, mort à Paris en 1733. Après avoir reçu les leçons de Jean Jouvenet, il entreprit le voyage d'Italie pour se perfectionner dans son art. De retour à Paris, il peignit le *Martyre de saint Fidèle* pour l'église des capucins de la rue Saint-Honoré. Ce morceau, qui passe pour un chef-d'œuvre, eut un tel succès que les capucins du Marais voulurent avoir du même artiste deux tableaux qui lui méritèrent le titre de peintre du cardinal de Rohan et une pension. Après la publication du premier volume de son *Cabinet*, Crozat confia à Robert la continuation de cette entreprise, et celui-ci enrichit ce recueil de cent nouvelles planches. Mais la mort l'empêcha de l'achever. Quelques-uns des dessins gravés à l'eau-forte par Robert ont été terminés par Nicolas Lesueur. Le *Martyre de saint Fidèle* a été gravé en manière noire par Marie-Madeleine Basseporte.

ROBERT (Hubert), peintre français, né à Paris en 1733, mort dans la même ville le 15 avril 1808. Il appartenait à une famille aisée de la bourgeoisie parisienne et fit de bonnes études au collége de Navarre, où il eut pour professeur l'abbé Batteux, le grammairien distingué. H. Robert devint bon humaniste et compta parmi les meilleurs élèves du collége en grec et en latin, mais n'en commença pas moins à révéler un goût décidé pour les arts du dessin. L'abbé Batteux montrait même de lui, comme une curiosité, lorsque son élève eut été reçu membre de l'Académie de peinture, un dessin à la plume, tracé derrière une composition grecque et qui témoignait déjà d'un grand style. Imbu dès l'enfance du goût et des traditions classiques, il leur resta fidèle toute sa vie; ce qu'il crayonnait au collége, c'était des bergers arcadiens rêvant au milieu des ruines, des profils de monuments antiques, des colonnades debout ou renversées; c'est ce qu'il ne cessa de peindre et de dessiner, mais avec un grand talent et une autorité véritable, après qu'il eut été visiter l'Italie. H. Robert resta un peintre lettré, archéologue, se plaisant à reproduire les débris pittoresques de l'antiquité, les ruines héroïques de Rome, les villas patriciennes, les maisons et les temples de Pompéi et d'Herculanum subitement retrouvées sous les cendres du volcan. Placé d'abord, au sortir de ses études, chez le sculpteur Michel-Ange Sloldz, pour y pratiquer l'art de ce maître, il dessina beaucoup plus qu'il ne sculpta, et sa famille, sur le conseil de Joseph Vernet, se décida à l'envoyer à Rome pour qu'il pût se livrer tout entier à son goût dominant. H. Robert séjourna douze ans en Italie (1753-1765), étudiant l'histoire, copiant les ruines et s'attachant à reproduire, sous les aspects les plus variés, les monuments qu'il avait sous les yeux. Il composa durant ces douze années une innombrable quantité de croquis pris sur nature, d'esquisses pittoresques qui furent pour lui un dépôt précieux, où il puisa ses inspirations durant toute sa carrière artistique. De retour à Paris, il se fit recevoir à l'Académie de peinture, sur la présentation de J. Vernet. Son tableau de réception, *Vue du port de Ripetta, à Rome*, est au musée du Louvre.

C'est à ce moment (1765) que commença la brillante réputation d'Hubert Robert dans un genre tout à fait nouveau en France, réputation soutenue, augmentée chaque année par un nombre prodigieux de tableaux toujours exposés avec succès aux regards du public dans une longue suite de Salons, et qui lui valurent les éloges des plus sévères amateurs. Bien que l'espèce de peinture dans laquelle il a rendu son nom célèbre ait été traitée par d'autres artistes, elle a acquis dans ses tableaux, par sa manière originale, une physionomie si particulière qu'on dirait presque qu'il est le créateur de son genre. Les points de vue qu'il a pris pour dessiner les monuments d'architecture, les instants du jour qu'il a choisis pour les éclairer, sa couleur dans les effets de lune, sa touche correcte et légère, tout dans ses tableaux est agréable, et toujours neuf et pittoresque. Des murs ruinés, des colonnes brisées, des chapiteaux, des entablements renversés, semblent prendre de la vie sous son pinceau. D'autres, en les retraçant froidement, n'ont montré que des débris silencieux; son talent a su leur donner de l'expression et une sorte d'éloquence. Ses tableaux sont presque toujours animés par des groupes de figures, épisodes intéressants qui donnent à ses compositions une sorte de philosophie.

Il n'est guère en Europe de musées et de collections particulières qui ne possèdent quelques-uns de ses ouvrages, tableaux, gouaches ou crayons. Il a de plus décoré avec goût, mais toujours dans le genre qu'il avait adopté, celui des ruines et des paysages antiques, un certains nombre d'hôtels ou villas du XVIIIe siècle. Parmi ses meilleurs ouvrages, il faut signaler les suivants, qui ont été souvent gravés : le *Pont du Gard*, le *Colisée de Rome*, les *Catacombes*, le *Tombeau de Marius*, la *Vue des arènes de Nîmes*, la *Maison carrée*, l'*Escalier du Bernin au Vatican*, le *Temple de Vénus*, l'*Intérieur ruiné de l'église de la Sorbonne*, enfin des vues générales de Rome et de la campagne romaine.

Le musée du Louvre possède de lui, outre le tableau de réception cité plus haut : l'*Arc de triomphe de la ville d'Orange*, le *Temple de Jupiter à Rome*, *Temple circulaire surmonté d'un pigeonnier*, *Sculptures rassemblées sous un hangar*. Emprisonné pendant la Terreur, Hubert Robert eut pour compagnon de captivité Roucher, dont il fit le portrait; c'est celui que le poëte envoya à sa femme la veille de son exécution. Il peignit également le lugubre cortége du transport des prisonniers de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, dans des charrettes découvertes, à la lueur des torches; c'est la plus saisissante de ses compositions.

H. Robert fut nommé conservateur du musée du Louvre sous le Directoire. Riche et ami des lettres, il avait acheté la maison de Boileau, à Auteuil, et il se plaisait à y réunir ses amis qui, pour la plupart, étaient des littérateurs : Delille, Bitaubé, Ducis, Collin d'Harleville, Andrieux, etc. C'est là qu'il s'éteignit dans sa soixante-seizième année.

ROBERT (François), géographe français, né à La Charmée, près de Chalon-sur-Saône, en 1737, mort à Heiligenstadt (Saxe) en 1819. Après avoir professé la philosophie et les mathématiques au collége de Chalon-sur-Saône, il devint, en 1780, ingénieur géographe du roi, fut un des administrateurs de la Côte-d'Or en 1793 et représenta ce département, en 1797, au conseil des Cinq-Cents, où il émit des opinions réactionnaires. Au 18 fructidor, il rentra dans la vie privée. Passionné pour l'étude de la géographie, il entreprit à ses frais un grand nombre de voyages, et fut nommé membre de l'Académie de Berlin et de l'institut de Bologne. En 1795, il avait été porté par le comité de l'instruction publique sur la liste des gens de lettres à qui la Convention accordait des secours; mais, par une erreur de nom, la somme qui lui était allouée fut touchée par la veuve du géographe Robert de Vaugondy. On a de François Robert : *Géographie universelle à l'usage des colléges* (1767, 2 vol. in-12), souvent réimprimée; *Géographie naturelle, historique, physique, etc., suivie d'un Traité de la sphère* (1777, 3 vol. in-12); *Voyage dans les treize cantons suisses* (1789, 2 vol. in-8o), traduit en allemand; *Mélanges sur différents sujets d'économie publique* (1800, in-8o) *Dictionnaire géographique d'après les traités de Vienne et de Paris* (1818, 1820, 1825, 2 vol. in-8o). Il a aussi travaillé au *Dictionnaire de géographie moderne*, publié par Mentelle dans l'*Encyclopédie méthodique*.

ROBERT (Charles-Guillaume), théologien protestant allemand, né à Cassel en 1740, mort dans cette ville en 1803. Après avoir visité la Suisse, la France et la Hollande, il prit le grade de docteur en théologie et remplit les fonctions de pasteur et de professeur à Marbourg jusqu'en 1778, époque où il se démit de ses fonctions. L'électeur, qui faisait grand cas de son caractère et de ses talents, le nomma à la chaire de droit et de philosophie pratique. Robert devint ensuite conseiller au tribunal de révision (1784), juge au tribunal supérieur d'appel (1797), puis quitta Marbourg pour s'établir à Cassel. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Commentatio de superbia eique opposita humilitate christiana* (Marbourg, 1768, in-4o); *Encyclopediæ et methodi theologicæ brevis ordinatio* (1769, in-8o).

ROBERT (Pierre-François-Joseph), conventionnel, né à Gimnée, près de Givet, en 1763, mort à Bruxelles en 1826. Il était avocat avant la Révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de chaleur. Il participa à la rédaction du *Mercure national* et des *Révolutions de Paris*. Dès 1790, il demanda l'abolition de la monarchie dans une brochure qui produisit une grande sensation. Elle a pour titre : le *Républicanisme adapté à la France* (in-8o). Membre actif du club des Cordeliers, il s'y lia avec Brissot et avec Danton qui, devenu ministre (1792), le prit pour secrétaire et le recommanda aux électeurs de Paris lors des élections pour la Convention nationale. Elu député, Robert se montra, dès le début de la session, un des ennemis les plus resolus de la royauté. Lors du procès du roi, il vota pour la peine de mort sans appel ni sursis et demanda que, après cet acte de justice populaire, la peine de mort fût abolie. Robert siégea sur les bancs de la Montagne et s'associa à tous ses actes. En l'an III, il fut envoyé en mission à Liége et se montra à Paris, au 13 vendémiaire, un des plus énergiques défenseurs de la Convention contre les sections révoltées. Bien que député, Robert se livrait au commerce des denrées coloniales. Lors des journées de Prairial, le peuple qui envahit la Convention pilla sa maison et s'empara de plusieurs tonneaux de rhum. On le traita d'accapareur. Les journaux royalistes, enchantes de cet incident, firent pleuvoir les sarcasmes sur un homme qui avait beaucoup crié lui-même contre les accapareurs, et on le désigna quelque temps par le sobriquet de **Robert Rhum**.

La vie politique de Robert s'est pour ainsi dire terminée avec la Convention. Apres le 13 vendémiaire, n'étant pas du tiers conservé, il rentra dans la vie privée. Il ne fit point partie des conseils, quitta alors définitivement la carrière législative et se livra exclusivement au commerce, non sans protester contre le Consulat et l'Empire. Il lui arrivait souvent, sous ce dernier régime, de répéter, en l'appliquant au moderne César, ce vers de Voltaire sur le César romain :

Nos imprudents aïeux n'ont vaincu que pour lui.

Néanmoins, il ne goûta pas davantage la Restauration, avec sa charte et ses libertés octroyées, et, en 1814, il alla fixer sa résidence à Bruxelles avec sa femme, si connue sous le nom de Mlle de Kéralio (v. ce mot) et qui partageait ses sentiments politiques. Là, sans fausse honte, il ouvrit un magasin d'épiceries et de liqueurs à l'enseigne du *Bon coin* et y termina sa vie. Outre l'écrit précité, on lui doit : la *Reconnaissance publique*, ode (1787, in-8o); *Mémoire sur le projet d'une société de jurisprudence* (1789); le *Droit de faire la paix et la guerre appartient à la nation* (1790); *Opinion concernant le jugement de Louis XVI* (1792).

ROBERT (Ernest-Louis-Frédéric), poëte allemand, né à Berlin en 1778, mort en 1832. Il appartenait à une famille juive qui avait porté primitivement le nom de Lewin, et était le frère de la célèbre Rachel, femme de Varnhagen von Ense. Il reçut une excellente éducation, et, après avoir exercé quelque temps la profession de négociant, il put, grâce à une fortune considérable, se livrer tout entier à des travaux poétiques et littéraires. Robert n'accepta point la manière de

faire de l'école romantique et subit d'autant plus facilement celle de Fichte. Il consacra ses loisirs à de grands voyages en Allemagne, en Hollande et en France, et résida ensuite tour à tour à Berlin, à Dresde, à Carlsruhe et à Stuttgard, où il fut attaché quelque temps, en 1814, à l'ambassade russe. Ce sont surtout ses ouvrages dramatiques qui ont établi sa réputation, bien que son talent en ce genre ne soit jamais arrivé à un développement complet. On cite, parmi ses œuvres dramatiques : la *Force des circonstances*, tragédie bourgeoise (1817); les *Sylphes*, opéra (1804); la *Fille de Jephté*, tragédie (1820); *Cassius et Phantasus*, comédie romantique (1824); les *Berlinois à Rome* (1829), etc. On lui doit aussi des poésies satiriques, notamment les *Luttes du temps* (Tubingue, 1817), et un grand nombre de nouvelles, de vaudevilles et de vers, insérés dans différents journaux.

ROBERT (Louis-Léopold), célèbre peintre de l'école française, né à La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel-en-Suisse, en 1794, mort à Venise le 20 mars 1835. Son père, qui était horloger, le destinait au commerce et, après lui avoir fait donner quelques rudiments d'instruction dans un pensionnat de Porentruy, le plaça chez un ami, négociant à Iverdun; mais la répugnance de Léopold Robert pour le commerce se manifesta si ouvertement, que ses parents le rappelèrent près d'eux, puis, le laissant maître de suivre ses goûts, l'envoyèrent à Paris étudier la gravure dans l'atelier d'un compatriote, Ch. Girardet. Il suivit alors les cours de l'École des beaux-arts, en même temps qu'il fréquentait l'atelier de David, et obtint un second prix de gravure en 1814. L'année suivante, la principauté de Neuchâtel fit retour à la Suisse et Léopold se vit exclu de l'École des beaux-arts comme étranger; l'exil de David, lors du second retour des Bourbons, lui ferma l'atelier de ce maître et, après avoir suivi quelques-uns de ses condisciples dans celui de Gros, il se décida à rentrer dans son pays. Quelques portraits qu'il fit à La Chaux-de-Fonds le firent assez avantageusement connaître pour que, désireux de se perfectionner en Italie, il sollicitât une pension de sa municipalité. Un amateur éclairé, confiant dans son avenir, M. Roullet-Mézerac, lui proposa de lui avancer la somme nécessaire à un séjour de plusieurs années, et le jeune artiste accepta avec joie. « Je partis pour l'Italie en 1818, écrivait-il à un de ses amis, avec l'idée d'y vaincre ou d'y mourir. » Incertain d'abord s'il se livrerait à la peinture ou à la sculpture, Léopold Robert ne trouva sa voie qu'après trois années de tâtonnements et d'études. « Ce n'était point, dit M. Ch. Clément, un improvisateur, un génie primesautier et tout d'une venue. Ses idées se formaient lentement, péniblement; elles passaient par un grand nombre de transformations avant d'arriver à leur traduction définitive. Il aimait à suivre, en se repliant sur lui-même, ce travail intérieur qui se faisait en lui et dont il rendait compte ensuite à sa mère, à ses amis, à ses frères, à ses sœurs. Ses lettres nous introduisent, pour ainsi dire, dans le secret de son caractère et de son talent; l'homme scrupuleux et attentif, sans cesse occupé à noter les nuances fugitives de l'inspiration, nous explique chez l'artiste cette forme d'une mélancolie tranquille et profonde, la ligne si pure et si nette sous les contours gracieux, la couleur ferme et chaude. » Une trace de ces indécisions se trouve dans le premier tableau de Léopold Robert, exposé au Salon de 1824, l'*Improvisateur napolitain*, ce devait être, dans la pensée de l'artiste, une *Corinne au cap Misène*, et même ce tableau fut annoncé sous ce titre au Salon de 1823. Léopold Robert ne l'envoya pas et, de corrections en corrections, il en vint à effacer toute la composition primitive. Un peu auparavant, un hasard heureux l'avait servi dans ses études artistiques et ethnologiques sur les populations des environs de Rome. Il obtint du gouverneur la permission de travailler dans une prison où étaient rassemblés plus de deux cents montagnards, hommes, femmes et enfants, tous parents de brigands que l'on poursuivait à outrance dans les gorges de Terracine et qui offraient à son crayon les figures accentuées, les costumes pittoresques qu'il cherchait. Ce fut le point de départ des grandes compositions qui l'ont rendu célèbre; plusieurs de ces esquisses de brigands furent exposées au Salon du Louvre en 1822. L'*Improvisateur napolitain*, qui leur succéda, souleva une légitime admiration; enfin, le *Retour du pèlerinage de la Madone de l'Arc* (1827) et surtout la *Halte des moissonneurs dans les marais Pontins* donnèrent la juste mesure de son talent.

Il nourrissait un projet, réalisé en partie par l'exécution de ces deux derniers tableaux; c'était de caractériser en quatre tableaux les quatre saisons et les principaux peuples de l'Italie. Le printemps et les Napolitains sont le sujet de la *Madone de l'Arc*. Dans ses *Moissonneurs*, il a peint l'été et les gens de la campagne de Rome; Florence, ou quelque autre lieu de la Toscane, devait être la scène où il représenterait la vendange, et, enfin, il voulait s'emparer d'une scène de carnaval à Venise pour caractériser l'hiver et le naturel des habitants de cette ville. Toutefois, il renonça bientôt à cette dernière idée pour y substituer celle qui fait le sujet des *Pêcheurs*. On sait d'ailleurs que Léopold Robert aimait à prendre ses sujets dans les classes les plus humbles de la société et à en relever l'humilité par la pureté et l'élévation du style. Cette double disposition de son esprit a influé sur la composition de ses moindres ouvrages. Peu d'artistes, chez les modernes, ont eu un sentiment du beau plus naturel et aucun ne l'a mieux traduit.

L'artiste, venu à Paris pour y exposer les *Moissonneurs*, fut accueilli et fêté de toutes parts. A la suite de l'Exposition, il reçut publiquement, de la main même du roi Louis-Philippe, la croix de la Légion d'honneur, aux applaudissements unanimes des artistes présents à cette cérémonie. L'année suivante, il repartit pour l'Italie, où son nom n'était pas moins célèbre qu'en France. A Florence, la princesse Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph et mariée à son cousin Napoléon, second fils du roi de Hollande, enthousiaste de son beau talent, voulut qu'il lui donnât des leçons. Peu à peu une passion funeste pénétra dans le cœur du maître. Un événement tragique rendit veuve cette trop séduisante princesse, et l'artiste, tout en prenant part à son deuil, en conçut l'espoir d'être agréé. Mais lorsqu'il vit que les lois de la société, auxquelles « la dame de ses pensées » était invariablement soumise, ne lui laissaient aucun espoir d'union possible, son esprit se troubla. Ce fut la folie du Tasse. Léopold Robert s'en aperçut trop tard; il alla cacher sa douleur à Venise, où son talent grandit encore. Toutefois, cette constance opiniâtre dans la composition et le perfectionnement de ses tableaux, ce besoin inassouvi d'idéal dans l'art, qu'il traduisait sur la toile avec de si gracieuses couleurs, n'étaient rien autre chose que cet amour immense concentré dans son cœur, et dont il a animé, embelli et souvent attristé ses ouvrages. L'ardeur avec laquelle il se livrait au travail parvenait à peine à le distraire de la mélancolie profonde à laquelle cette incurable passion l'avait livré. Il exposa à tous les Salons, de 1827 à 1835, et ses dernières toiles, *Deux Suissesses* et *Jeunes filles des environs de Naples*, accueillies avec autant de faveur que ses *Moissonneurs*, faisaient encore présager une longue suite de chefs-d'œuvre, lorsque tout à coup on apprit à Paris que Léopold Robert avait volontairement mis fin à ses jours. Un de ses frères, Alfred, qu'il chérissait, s'était également suicidé le 20 mars 1825, à la suite d'un mariage qui fut le malheur de sa vie. Il choisit cet anniversaire funèbre pour se donner, lui aussi, la mort. Quelques jours auparavant, il avait envoyé à Paris son dernier tableau, les *Pêcheurs de l'Adriatique*, qui parut au Salon de 1836.

Une simple pierre tumulaire recouvre les restes de Léopold Robert au Lido. Son corps, placé dans une barque, fut suivi jusqu'au lieu de la sépulture par son frère Aurèle, dont il avait commencé l'éducation artistique, par ses amis de Venise et par tous les artistes étrangers de passage dans cette ville. A Paris, cette nouvelle causa une pénible émotion, et la presse paya un juste tribut de regret à la mémoire du pauvre grand artiste. Une dame française, dans une nouvelle intitulée *Léopold Robert* et dédiée à son frère, y intéressa vivement le public.

Outre l'*Improvisateur napolitain*, la *Fête de la Madone de l'Arc*, l'*Arrivée des moissonneurs* et les *Pêcheurs de l'Adriatique*, qui sont au Louvre, Léopold Robert a laissé un grand nombre de tableaux. Nous citerons seulement ceux qui ont paru au Salon du Louvre de 1822 à 1835 : *Brigands dans les montagnes de Terracine, Vieille disant la bonne aventure à une jeune fille de Sonino, Jeune religieuse recevant la bénédiction d'une abbesse; Procession de religieux dans l'église de Saint-Côme-et-Saint-Damien; Deux religieuses effrayées du pillage de leur couvent par les Turcs; Pèlerins se reposant dans la plaine de Rome; Chevriers des Apennins; Brigand en prière avec sa femme;* la *Mort d'un brigand; Pèlerins reçus à la porte d'un couvent; Filles d'Ischia au rendez-vous;* l'*Ermite de Saint-Nicolas recevant des fruits d'une jeune fille; Pèlerine avec son enfant mourant; Femme napolitaine pleurant sur les débris de son habitation, ruinée par un tremblement de terre; Jeunes filles de Sonino; Pifferari à Rome; Petits pêcheurs de grenouilles; Jeune Grec aiguisant son poignard* (de grandeur naturelle); *Une tête de femme* (grandeur naturelle); *Enterrement d'un aîné de famille de paysans romains; Deux jeunes filles napolitaines se parant pour la danse; Deux jeunes Suissesses caressant un chevreau;* la *Mère heureuse;* le *Repos en Egypte* (esquisse). Bien qu'il composât lentement, Léopold Robert était d'une activité opiniâtre qui remplaçait chez lui une autre faculté maîtresse, l'inspiration. Cette même opiniâtreté, ces mêmes tâtonnements, au moyen desquels il élaborait l'idée d'une composition, il les retrouvait encore pour faire, défaire et recommencer un groupe, une figure et les moindres détails. Rien dans ses tableaux, même les plus promptement achevés, n'est négligé, parce que tout y est fait avec amour et passion. A l'instar des maîtres du XVe et du XVIe siècle, il ne craignait pas de préparer lui-même ses couleurs, coutume qu'ont desapprise les peintres d'aujourd'hui.

Les quatre toiles principales de Léopold Robert ont été popularisées par la gravure de Z. Prévost. Le burin vigoureux de Mercuri en a également reproduit les beautés. Dans une *Notice sur la vie et les œuvres de Léopold Robert*, par M. E.-J. Delécluze (Paris, 1838, in-8°), notice composée en grande partie de lettres intimes de l'artiste et de son frère, l'éminent critique du *Journal des Débats* s'est surtout appliqué à mettre en lumière les qualités aimables de celui qui fut son ami. Il est facile néanmoins de juger par la lecture de ces lettres combien l'idée première de ses ouvrages était vague d'abord et se développait avec lenteur. Les premiers tableaux qu'il fit à Rome n'étaient, à proprement parler, que des *Etudes historiées*, dont le sujet et la réussite étaient soumis aux chances de l'exécution que l'artiste lui-même ne prévoyait pas. La plupart de ses petits tableaux, tels que les *Pèlerins dans la campagne de Rome*, composition magistrale qui rappelle un peu la manière grandiose de Michel-Ange; ses *Pifferari*, où l'accent de la nature est si fortement accusé, et même sa *Femme pleurant sur les ruines de son habitation*, une de ses meilleures toiles, toutes ces productions semblent moins être le résultat d'une idée préconçue que du souvenir extrêmement vif de scènes dont il a été témoin. D'autres compositions plus vastes, comme l'*Improvisateur napolitain*, la *Madone de l'Arc*, paraissent avoir été achevées d'après ce même principe; il faut ajouter que peu d'hommes ont mis plus d'opiniâtreté et d'amour que Léopold Robert pour travailler et étendre une idée, pour profiter heureusement de toutes les ressources que peut offrir un sujet; sous ce rapport, son génie avait de l'analogie avec celui de Poussin. « Mais, dit M. Delécluze, quoique L. Robert professât une admiration sincère pour les ouvrages de l'antiquité et des grands maîtres, il avait, ainsi qu'on le voit dans ses lettres et comme on peut le reconnaître dans ses tableaux, un amour vivace de la nature qui lui a fait imprimer à toutes ses productions une grâce, un inattendu et une originalité qui lui assigneront toujours une place à part parmi les grands peintres. Il en était de ses projets les plus vastes comme de ses compositions partielles, qui n'arrivaient à terme qu'après une gestation longue, pénible et laborieuse. Son *Improvisateur napolitain*, le *Retour de la Madone de l'Arc* et ses *Moissonneurs* lui ont coûté des travaux infinis, avant qu'il les laissât dans l'état où ils sont. Mais de tous ses ouvrages, celui dont les vicissitudes ont été les plus nombreuses est le dernier, les *Pêcheurs de l'Adriatique*. » M. Feuillet de Conches a publié, en 1848, un livre du plus grand intérêt sur cet éminent et infortuné artiste : *Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance*. — Le frère cadet de Léopold Robert, Aurèle ROBERT, né à La Chaux-de-Fonds en 1805, mort à Brienne (Suisse) en 1871, a été également un artiste estimé. Son frère l'avait fait venir près de lui, à Rome, et il en fit son meilleur élève. Aurèle Robert a surtout peint, avec beaucoup de vérité et de charme, les monuments de Rome et de Venise et quelques tableaux de genre. Il a peu exposé à Paris, assez cependant pour obtenir une 2e médaille en 1831. Citons de lui : *Un baptême dans le baptistère de Saint-Marc, à Venise* (Salon de 1835); *Entrée de l'église Saint-Marc* (1836); *Une chapelle de l'église de Saint-Marc* (1840); *Intérieur de l'église Saint-Marc* (1847). La plupart de ses tableaux ont passé dans des collections particulières. Aurèle Robert a laissé une magnifique collection de dessins d'après les tableaux de son frère et exécutés sous la direction de celui-ci; ces dessins devaient servir à graver l'œuvre complet de Léopold Robert.

ROBERT (Henri), mécanicien et horloger français, né à Mâcon en 1795. Il était avoué dans sa ville natale, lorsqu'il se démit de sa charge pour aller étudier l'horlogerie à Paris (1824). Là, il s'astreignit à travailler comme simple ouvrier dans la maison Bréguet, et telles étaient ses aptitudes pour la mécanique, qu'en peu de temps il connut à fond les parties les plus difficiles de l'art. En 1829, M. Robert fonda une maison à Paris, s'occupa particulièrement d'horlogerie nautique et fut nommé horloger de la marine royale. Les compteurs, les pendules perfectionnées, etc., qu'il a envoyés à diverses Expositions lui ont valu les récompenses les plus honorables, notamment une médaille d'or en 1844 et la médaille d'or de la Société d'encouragement. Il s'est également fait connaître en exécutant plusieurs appareils ingénieux destinés à faire comprendre aux élèves les principaux phénomènes de l'astronomie, notamment un appareil qui a pour objet de représenter la précession des équinoxes. Parmi les ouvrages et les mémoires qu'il a publiés, nous citerons : *Description d'une nouvelle montre à secondes; Description d'une nouvelle montre marine; Etudes sur diverses questions d'horlogerie* (in-8°, avec atlas); l'*Art de régler les pendules* (in-12); *Description et usage des nouveaux appareils construits pour faciliter l'étude des principaux phénomènes célestes*, etc.

ROBERT (Antoinette-Henriette-Clémence), femme auteur française, sœur du précédent, née à Mâcon le 6 décembre 1797, morte à Paris en 1872. Sa mère se nommait Claudine-Henriette de Rohan; son père, Jean-François Robert, était juge suppléant au tribunal civil de Mâcon. Son enfance s'épanouit en pleine liberté auprès d'un père et d'une mère qui l'idolâtraient.... Une fois ses leçons apprises, Clémence n'oubliait pas, chaque matin, de guetter le départ de son père, qui s'en allait en robe au tribunal. Quand il avait tourné la rue, elle prenait en toute hâte possession de son cabinet. Là se trouvait une bibliothèque assez vaste, garnissant tout le fond de la pièce. Au bas s'alignaient les lourds volumes de droit, et tout en haut, sur les rayons supérieurs, perchaient les ouvrages de littérature. Cet obstacle n'arrêtait point la jeune fille. Roulant vers la bibliothèque un grand fauteuil de maroquin vert, elle plaçait une chaise sur ce fauteuil, grimpait sur le dossier de la chaise et atteignait ainsi les œuvres de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau. Tous ces livres et beaucoup d'autres encore étaient lus par elle avec avidité. A l'heure où l'audience devait finir, notre lectrice quittait ses livres. Les fortes lectures de Mlle Robert firent qu'elle se prit d'enthousiasme pour le libéralisme. Tout enfant, c'était déjà une républicaine, et on raconte que souvent elle exprima à son père sa surprise qu'on n'établît pas en France la république, et le bon juge entrait alors dans toutes sortes d'explications et faisait valoir des arguments que la jeune fille trouvait détestables. Le goût de la poésie succéda chez Mlle Robert au goût de la lecture. Dans ses cahiers d'analyse et sous son carton de dessin venaient se glisser de temps à autre certaines feuilles mystérieuses chargées de rimes et contenant les timides inspirations de sa muse.

Voici une pièce que nous trouvons dans un volume, publié chez Janet en 1839, et qui nous permettra d'apprécier ces premiers essais littéraires de l'auteur et la tournure d'idées de la jeune fille :

. . . .

A cet âge où l'on porte un grand chapeau de paille,
Une robe à la vierge aux plis légers et frais,
Un simple ruban bleu qui se noue à la taille,
Une croix d'or au cou, vers douze ans, à peu près,
En voyage à Lyon, je visitais Loyasse,
Superbe cimetière, et qui, de sa hauteur,
Jette sur la cité, que le regard embrasse,
L'ombre des noirs cyprès dans toute sa grandeur.
Séule, je parcourais ce cloître de feuillage,
Ce séjour d'éternel et sain recueillement,
Quand un frisson subit en moi se fit passage,
Et je sentis quelqu'un m'arrêter doucement.
Sur un gazon brodé de roses cinéraires,
Près de là reposait une tête de mort;
Comme je traversais les funèbres parterres,
Elle avait accroché ma robe par le bord.
Son aspect était bon; elle semblait me dire :
« Reste ici, pauvre enfant! il est stérile et vain
De fatiguer tes pas à voir, pour en sourire,
Le peu qu'une existence enferme dans son sein;
Sur le sentier pénible où le destin t'envoie,
Chaque instant de plaisir est payé par des pleurs!
La tristesse, ici-bas, l'emporte sur la joie;
La vie est un néant paré de quelques fleurs.
Ici, plus de chagrin que le deuil éternise,
Et ce signe pieux, qu'à nos tombes tu vois,
Annonce qu'en touchant à la terre promise
Chacun dans cet asile a déposé sa croix. »
J'entendais ce langage et, toute jeune fille,
Je comprenais la paix et le repos des morts!...
Mais tout à coup ma mère apparut à la grille,
Et le soleil pourpré rayonnait au dehors.
Depuis, combien de fois, songeant à cette tête
Que je vis, ce jour-là, blanchir sur le gazon,
J'entendis ses conseils au milieu d'une fête!
Le mort du cimetière, hélas! avait raison.

Malgré quelques imperfections, ce morceau, d'une tristesse gracieuse et profondément philosophique, promettait un poëte. Clémence Robert ne s'arrêta cependant pas à la poésie; la prose, qui serre de près l'idée, convenait mieux à son tempérament, moins spéculatif que pratique.

Vers 1827, elle perdit son père et vint, avec sa mère, habiter Paris, où son frère, Henri Robert, alors simple ouvrier chez Bréguet, était déjà connu par ses inventions dans l'art de l'horlogerie. Un horizon tout nouveau s'ouvrit alors devant la jeune fille qui n'avait pu, sans s'exposer aux moqueries de sa petite ville, donner un libre essor à son goût pour les lettres, à sa vocation bien arrêtée. Elle avait souvent dit : « Si j'étais née pauvre, je me serais efforcée de gagner mon pain dans la littérature, et si le ciel m'eût fait naître princesse, écrire aurait été mon seul bonheur. »

Mlle Clémence Robert appartient à cette catégorie d'écrivains qui, en prenant la plume, ont une pensée, un but. Voici quelques lignes écrites par elle en 1834, et qui font bien connaître ses tendances : « La littérature n'ayant qu'un mérite purement littéraire est un simple divertissement de l'esprit. Faire des vers, seulement pour produire de jolis efforts, c'est un plaisir comme de broder; raconter de belles histoires dont on ne peut tirer nulle conclusion utile, c'est aller à la chasse dans les terres de son imagination; écrire en vers ou en prose pour le seul honneur du style, c'est, dans la sphère intellectuelle, donner un bal où les mots élégants et variés dansent gracieusement... Mais les écrivains qui ont le sentiment de l'avenir voient que le temps de ces fêtes est passé, et ils chargent la littérature de porter sa pierre à l'édifice social. »

Ses débuts à Paris furent peu encourageants. Son frère était lié avec A. de Jouffroy, qui écrivait alors une histoire de France et élaborait en même temps des projets industriels qui l'absorbaient trop pour ne pas nuire à ses travaux historiques; il chargea la sœur de son ami de l'aider et même de continuer seule son histoire. Clémence quitta la poésie pour l'histoire. Tous les matins, elle partait de chez son frère, allait frapper à la porte de Jouffroy et s'installait dans sa bibliothèque pour y travailler jusqu'au soir. Un matin, elle trouva la porte close; les créanciers de son noble protecteur y avaient fait apposer les scellés. Elle ne se découragea pas cependant, et bientôt, grâce surtout à l'appui de M. de Senancour, son nom parut dans la plupart des recueils de l'époque, notamment dans la *Sylphide* et dans le *Journal des Femmes*, où l'on remarqua, entre autres poésies, le *Luxembourg*, le *Froid*, les *Tuileries* et *Une fleur à Paris le* 5 *juin* 1832. A cette même époque, les événements de Pologne lui suggérèrent l'idée d'une traduction des *Ukrainiennes* de Gorzcynski et Malczeski. Cette traduction parut au commencement de 1835.

Clémence Robert était sortie de l'obscurité; elle avait déjà des amis, en attendant qu'elle eût des admirateurs. L'éditeur Ambroise Dupont, sur les instances de Mme Tastu, lui demanda un roman. Elle se mit à l'œuvre et fit paraître *Une famille, s'il vous plaît!* Cette première œuvre n'eut que très-peu de succès. Cependant quelques pensées ingénieuses, des observations vraies et délicates, un style tout féminin expliquent les éloges qui, au milieu de nombreuses critiques, furent donnés au jeune écrivain par M. de Senancour et surtout par le poëte breton Hippolyte de La Morvonnais, qui, dès lors, dédia toutes ses poésies à Liane, c'est-à-dire à Clémence Robert.

Elle fut plus heureuse avec son second roman, l'*Abbé Olivier*, qui eut deux éditions. Dès lors, son nom se lit fréquemment au bas des feuilletons de tous les grands journaux : la *Presse* ouvre ses colonnes à la *Duchesse de Chevreuse* et à *Jeanne la Folle;* le *Siècle* accueille le *Marquis de Pombal* et *William Shakspeare;* la *Patrie*, l'*Esprit public*, la *Liberté*, le *Globe*, l'*Estafette*, la *République*, le *Pays*, le *Constitutionnel* offrent à leurs lecteurs des romans de Mlle Robert, et à chaque nouvelle production le succès va croissant; aujourd'hui son nom est populaire à l'égal presque des rois du feuilleton, d'Alexandre Dumas, de Paul Féval, de Frédéric Soulié, d'Eug. Sue.

On a fait une sorte de croquemitaine de celle qui a écrit *Mandrin*, les *Quatre sergents de La Rochelle*, le *Tribunal secret*, les *Mendiants de Paris* et tant d'autres drames sombres. De petite taille, d'une figure pâle et douce, les mains fluettes, aristocratiques, Clémence Robert était très-affable et de mœurs très-douces.

En 1845, Mlle Clémence Robert, ayant perdu sa mère, se réfugia seule et triste à l'Abbaye-aux-Bois. Elle y resta peu de temps. Dans ce cloître tout mondain, il y avait cependant une certaine discipline à subir, des règles à observer; il fallait un peu abdiquer son indépendance, ses libres allures; ce n'était pas le fait d'un disciple d'Eug. Sue, et Clémence Robert ne put y être retenue par l'amitié de Mme Récamier, la reine du lieu, ni par ses sujets fidèles : Chateaubriand, Ballanche, Pasquier, Noailles. La république, son rêve, venait d'être proclamée. Se souvenant qu'elle avait été poëte, elle salua le printemps de 1848 par une pièce qui eut à cette époque un vif succès. Nous donnons ici la liste de ses œuvres d'après Quérard, liste contrôlée par Mlle Clémence Robert : *Une famille, s'il vous plaît* (1837, 2 vol. in-8°); l'*Abbé Olivier* (1839, in-8°); le *Cardinal Wolsey*, nouvelle historique (Bruxelles, 1841, in-18), publiée d'abord en feuilleton dans le *Siècle* et plus tard comme livre sous le titre de la *Famille Tavora* (1843, in-8°); *René l'ouvrier* (1841, in-8°), 2e vol. des *Enfants de l'atelier; Amour de reine* (1842, in-8°), 2e vol. des *Romans du cœur*, dont le 1er est de Léon Gozlan; *Jeanne de Castille*, nouvelle historique (Bruxelles, 1843, in-18), d'abord dans le journal la *Presse* sous le nom de *Jeanne la Folle;* le *Roi* (1844, 2 vol. in-18), qui a reparu dans le *Phare de la Loire*, en 1856, sous le titre : *Un mariage de haine; William Shakspeare* (1845, 2 vol. in-8°), imprimé d'abord dans le *Siècle* en 1843, réimprimé sous le nom de *Poëte de la reine* (1859, in-18); le *Couvent des Augustins* (Bruxelles, 1843, in-18); le *Marquis de Pombal*, publié d'abord dans le *Siècle*, puis dans l'*Écho des Feuilletons;* la *Duchesse d'York* (1840, in-8°); le *Capitaine Mandrin*, imprimé d'abord dans la *Patrie*, contrefait en 1844 à Bruxelles (2 vol. in-18) et réimprimé à Paris en 1844; les *Tombeaux de Saint-Denis* (Bruxelles, 1845, 2 vol. in-18), imprimé plus tard à Paris sous ce titre : les *Souterrains de Saint-Denis* (Paris, 1857, 1859, in-4°) et dans la *Bibliothèque pour tous;* le *Pauvre diable* (1846, 2 vol. in-8°), réimprimé sous le nom de la *Misère* (1860, in-8°); le *Tribunal secret* (1860, 2 vol. in-18); la *Duchesse de Chevreuse*, suivie d'*Anne de Mantoue* (1845, 2 vol.); les *Mendiants de Paris* (1851, 6 vol. in-18); les *Quatre sergents de La Rochelle* (1856, in-8°), le roman le plus dramatique et le plus populaire de l'auteur; le *Pasteur du peuple* (1861, in-18), dans la *Liberté*, sous le titre de *Saint Vincent de Paul; Peuples et rois; Kossuth* ou les *Hongrois; Garibaldi* ou les *Romains; Daniel le laboureur*; *Héloïse et Abailard;* les *Deux sœurs de charité; Malbrough s'en va-t-en guerre; Serfs et boyards;* la *Jacquerie;* le *Fou de la Bastide; Jean Goujon;* l'*Honneur de la famille; Louise de Lorraine;* les *Anges de Paris;* l'*Avocat du peuple;* le *Missionnaire;* le *Prince de Craon; Thérésine;* la *Tour Saint-Jacques;* le *Mont-Saint-Michel; Nena Sahib* ou l'*Insurrection des Indes;* les *Voleurs du pont Neuf; Mémoires authentiques sur Garibaldi;* le *Cantonnier;* l'*Avocat Duhamel;* la *Fille de Satan;* les *Martyrs de la Bastille; Jean Colas;* les *Massacres de Paris sous Catherine de Médicis;* les *Nuits de la Forêt;* la *Sœur Marthe;* le *Marronnier royal; Un mariage dans la ville de Trente; Nicolas Poussin;* le *Trône et l'honneur;* la *Ronde des péchés;* le *Diable dans un bénitier;* la *Rose du cimetière;* l'*Ordre de la Cordelière;* l'*Abbaye-aux-Bois*, etc., etc. Mlle Clémence Robert a encore essayé du théâtre et, en dépit de ses qualités dramatiques, elle a peu réussi : *Château et chaumière*, l'*Héritage du château*, en deux actes, la *Chambre de feu*, en cinq actes, représentés en 1862 sur le théâtre Beaumarchais, n'ont eu qu'un succès médiocre.

ROBERT (Jean-François), écrivain français, né à Abbeville (Somme) en 1797. Il entra dans les ordres, fut attaché pendant plusieurs années, comme professeur, au collége de Tours et devint chanoine de cette ville. On lui doit des ouvrages qui roulent sur des matières de dévotion ou d'histoire. Nous citerons, entre autres : *Souvenirs d'Angleterre et considérations sur l'Église anglicane* (Lille, 1841); *Divinité du catholicisme* (1842); *Sainte Philomèle* (1843); *Histoire de saint Thomas Becket* (1844); le *Catholicisme considéré dans ses vérités fondamentales* (1844); *Histoire de saint Paul* (1846); *Edgard* ou le *Triomphe du christianisme sous Clovis* (1848), etc.

ROBERT (César-Alphonse), chirurgien français, né à Marseille en 1801, mort à Paris en 1862. Interne des hôpitaux en 1824, il fut, deux ans plus tard, un des membres fondateurs de la nouvelle Société anatomique, dont il devint vice-secrétaire en 1827 et secrétaire en 1829. Ayant remporté à l'École pratique le prix d'anatomie et de physiologie en 1826, celui de pathologie en 1827 et celui de clinique, de médecine légale et d'accouchement en 1828, il fut reçu gratuitement au grade de docteur en 1831. En 1829, Robert avait obtenu au concours une place d'aide d'anatomie à la Faculté. Le 17 juin 1832, il fut nommé chirurgien du bureau central. Le choléra sévissait, le nombre des médecins des hôpitaux était insuffisant; Robert se mit à la disposition de l'administration, qui lui donna à diriger l'hôpital temporaire des orphelins. Quelques mois plus tard, au concours d'agrégation, il soutint une thèse intitulée *Examen des méthodes de traitement sur les fractures du col du fémur*, sujet sur lequel il publia plus tard de nouvelles recherches. Il fut nommé avec d'autant plus de mérite que, parmi les candidats évincés, se trouvaient Malgaigne et Ricord. De 1841 à 1851, il concourut, mais sans succès, pour une chaire à la Faculté et renonça à l'enseignement officiel en 1852. A défaut de chaire, deux tribunes lui restaient, l'hôpital et l'Académie; son adjonction à la savante compagnie datait de 1848; elle avait été préparée de longue main par des communications nombreuses et importantes qui, depuis 1835, avaient valu à leur auteur l'insigne honneur de figurer quatre fois déjà sur les listes de présentation. Parmi les principales de ces lectures, nous citerons : *Luxation incomplète du fémur, en bas et en arrière de l'ischion* (1835); *Restauration de la paupière inférieure et de la joue presque entièrement détruites par une pustule maligne* (1836); *Inflammation des follicules muqueux de la vulve* (1840); *Oblitération de la pupille consécutive à l'iritis et guérie par un procédé particulier* (1842); *Chute du rectum, nouveau procédé opératoire* (1841); *Fractures du col du fémur par pénétration* (1844); *Traitement chirurgical des atrésies de l'iris* (1846). Après vingt ans de séjour à Beaujon, Robert fut nommé, en 1858, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, où il professa la clinique libre, non toutefois sans rencontrer de mesquines oppositions. Le 1er janvier 1862, il prit sa retraite et mourut vers la fin de la même année. Robert n'a publié que des monographies, des thèses de concours, des rapports et des observations cliniques, le tout rédigé correctement, avec sagesse et bonne foi. La chirurgie classique lui a fourni ses principaux sujets, et il s'est efforcé d'épuiser dans des mémoires successifs quelques questions favorites qu'il avait méditées dans sa jeunesse. S'il n'a pas révolutionné la chirurgie, son nom restera néanmoins attaché à des questions modernes qu'à lui seul il a presque épuisées; telles sont les varices artérielles du cuir chevelu, l'hypertrophie de la parotide, la diphthérite des plaies, l'hypertrophie chronique des amygdales chez les enfants, enfin cet écoulement aqueux qui constitue pour certaines fractures du crâne une si curieuse complication. A l'Académie, il paya largement de sa personne, rédigea des rapports consciencieux, prit une part active aux discussions sur les kystes de l'ovaire, l'ostéomyélite, les déviations utérines, l'amputation à la suite des plaies par armes à feu, etc. A la Société de chirurgie, dont il fut membre fondateur et président, il déploya le même zèle, la même ardeur. Très-versé dans les questions de thérapeutique et partisan dévoué de la chirurgie conservatrice, il n'affectait ni dédain ni enthousiasme pour les remèdes nouveaux; il les jugeait seulement et nous a laissé, sur les agents curatifs externes et internes, une foule de notes et de rapports pleins de bon sens et d'esprit pratique. Un novateur sérieux qui se présentait à lui était sûr d'être écouté et favorablement accueilli; il lui facilitait l'entrée de l'hôpital, et au besoin, quand l'intérêt des malades n'avait pas à en souffrir, il autorisait des expériences publiques. C'est ainsi qu'à son arrivée à Paris M. Bozeman, à peu près ignoré chez nous, reçut dans les salles de l'Hôtel-Dieu l'hospitalité chirurgicale et put nous montrer ses procédés de suture délicate et efficace à l'aide desquels tous les chirurgiens d'aujourd'hui guérissent réellement la fistule vésico-vaginale. Même accueil à l'ophthalmoscope, au microscope et au laryngoscope, en un mot à toutes les découvertes dont l'art moderne s'est enrichi. Voici la liste des principales publications de Robert : *Des anévrismes de la région sus-claviculaire* (Paris, 1842, in-8°); *Mémoire sur la nature de l'écoulement aqueux très-abondant qui accompagne certaines fractures de la base du crâne* (1846, in-8°); *Des amputations partielles et de la désarticulation du pied* (1850, in-8°); *Des vices congénitaux de conformation des articulations* (1851, in-8°); *Des affections granuleuses, ulcéreuses et carcinomateuses de l'utérus* (1851, in-8°); *Considérations pratiques sur les varices artérielles du cuir chevelu* (1851, in-8°); *Mémoire sur les fractures du col du fémur* (1847, in-8°); *Conférences de clinique chirurgicale* (1860, in-8°).

ROBERT (Louis-Eugène), médecin et naturaliste français, né à Meudon (Seine-et-Oise) en 1806. Il fit ses études médicales à Paris où il passa son doctorat en 1834. Dès l'année suivante, M. Robert se fit attacher à une expédition scientifique qui explora l'Amérique centrale, le Groenland, l'Islande, la Scandinavie, la Laponie, etc., et revint en France en 1836, après avoir navigué sur la corvette la *Recherche*, commandée par le lieutenant Tréhouard. Outre des *Mémoires*, des notices, des articles insérés dans divers recueils et journaux, M. Robert a écrit le tome II de l'histoire du *Voyage en Islande et en Groenland*, publiée par M. Gaimard, et a fourni à cet ouvrage quatre livraisons de *Géologie*, de *Minéralogie*, de *Botanique*, de *Zoologie* (1840-1841, in-8°). On lui doit, en outre : *Lettres sur la Russie* (1840, in-8°); *Histoire et description naturelle de la commune de Meudon* (1843, in-8°); *Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules* (1863, in-8°); *Age présumable des monuments celtiques* (1864, in-8°); *Destinations principales des monuments celtiques* (1864); *Sur les figures d'hommes et d'animaux des poteries rougeâtres antiques* (1865, in-8°); *Paléontologie, observations critiques sur l'âge de pierre* (1865, in-8°), etc.

ROBERT (Cyprien), littérateur français, né à Angers en 1807. Il vint se fixer à Paris, où il s'adonna à l'étude des langues et à des travaux littéraires et entra, en 1842, à la rédaction de la *Revue des Deux-Mondes*, dont il a été depuis lors un des collaborateurs les plus actifs. De 1845 à 1857, M. Robert a occupé la chaire de langue et de littérature slave au Collége de France. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Essai d'une philosophie de l'art* (1836, in-8°); les *Slaves de Turquie* (1844, 2 vol. in-8°); les *Deux panslavismes*, (1847, in-8°); le *Monde slave, son passé, son état présent et son avenir* (1851, 2 vol. in-8°), ouvrage plein de renseignements intéressants, etc.

ROBERT (Charles), archéologue et numismate français, né à Bar-le-Duc en 1812. Il a été attaché pendant plusieurs années, comme professeur de législation et d'administration, à l'École d'application de l'artillerie et du génie. Membre correspondant de la Société des antiquaires de France, M. Charles Robert a été élu, en 1871, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre de nombreux *Mémoires*, on lui doit, entre autres ouvrages : *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul* (1844, in-4°); *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France* (1852, in-4°), tirées à 200 exemplaires; *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins* (1853, in-4°), avec planches; *Numismatique de Cambrai* (1862, in-4°); *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt* (1870, in-4°); *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle* (1873); *Mélanges de numismatique* (1874, in-8°). Parmi ses mémoires, nous citerons particulièrement son intéressant travail *Sur les armées romaines et leurs campements* (1872).

ROBERT (Auguste-François), poëte, né à Paris en 1813. Il montra dès le collége de brillantes dispositions qui attirèrent l'attention de son professeur de rhétorique M. de Wailly, grâce auquel il débuta facilement dans la carrière des lettres. Toutefois, tenant à se faire une position, M. Robert entra dans l'administration et se borna à consacrer ses loisirs à la poésie et à la littérature. Parmi ses écrits, nous citerons : *Louis XI et saint François de Paule* (1830); *Louis XI et Olivier le Daim* (1831); la *Confession des bandits* (1831), scènes dialoguées en vers; *Une soirée à l'hôtel Saint-Pol* (1834), comédie en un acte et en vers; la *Réforme en Allemagne* (1844, in-8°), poëme dramatique; le *Connétable de Bourbon* (1849, in-12), drame en cinq actes et en vers, couronné, ainsi que le précédent ouvrage, par l'Académie française; la *Parole et l'épée*, scènes dramatiques (1868), etc. On lui doit, en outre, des notes et notices sur les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle dans le *Cours de littérature* de Stauff; des *Poésies* publiées dans divers recueils, etc.

ROBERT (Léon), homme politique français, né à Voncq (Ardennes) le 4 août 1813. Fils d'un député attaché aux idées libérales, petit-fils d'un membre de la Convention, il resta fidèle aux traditions politiques de sa famille, fit une opposition constante au gouvernement de Louis-Philippe et devint correspondant du *National*. Lorsque la république eut été proclamée en 1848, M. Robert, qui joignait à une grande fortune une haute considération personnelle, s'attacha à propager dans son département les idées démocratiques, présida un comité républicain et fonda un journal républicain. Élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de l'agriculture, fut un des secrétaires de la Chambre, vota constamment avec les républicains et se rangea parmi les adversaires de la politique de Louis Bonaparte devenu président de la République. M. Léon Robert ne fut point réélu à la Législative. Jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, il fit de la propagande républicaine dans son département. Tant que dura l'Empire, il vécut dans la retraite. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Robert devint maire de Voncq. Une élection complémentaire à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans les Ardennes le 7 janvier 1872, M. Léon Robert fut désigné comme candidat par les comités républicains et élu par 32,600 voix. Il alla siéger à la gauche de la Chambre et se fit inscrire à la fois dans le groupe de la gauche républicaine et dans celui de l'union républicaine. Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers, qui fut alors renversé par la coalition monarchique, et fut un adversaire constant de la politique réactionnaire mise en pratique par le duc de Broglie. Lors des tentatives faites par les ennemis des libertés et du repos de la France pour amener la restauration du comte de Chambord, M. Robert écrivit au journal républicain des Ardennes, en octobre 1853, une lettre pour déclarer qu'il « voterait hautement pour l'affermissement et la proclamation de la République, convaincu qu'aujourd'hui il n'est pas d'autre forme de gouvernement possible en France. » Il vota contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon (19 novembre 1873), contribua à renverser le cabinet de Broglie (16 mai 1874), vota la proposition Périer demandant l'organisation des pouvoirs publics (23 juillet), celle de M. de Maleville pour la dissolution de la Chambre (29 juillet) et se joignit au parti de conciliation qui adopta les lois constitutionnelles reconnaissant le gouvernement républicain (25 fév. 1875).

ROBERT (Louis-Valentin-Elias), sculpteur français, né à Étampes vers 1815, mort en 1874. Il vint étudier son art à Paris, où il eut successivement pour maître David d'Angers et Pradier. Elias Robert devint un très-habile praticien, mais ne fut jamais un artiste original et d'un talent incontesté. Il débuta par deux bustes au Salon de 1845, exposa, l'année suivante, l'*Enfant Dieu*, morceau agréable, mais sans caractère, puis envoya un autre buste au Salon de 1850 et celui d'*Houdon* au Salon de 1852. Grâce à l'aménité de ses manières et à ses relations, Elias Robert ne tarda pas à être chargé de nombreuses commandes. Il exposa, en 1853, le buste du *Comte de Persigny*, pour la ville de Roanne; les bustes de *Pajol* et de *Bailly de Monthion*, pour Versailles, et fut désigné pour exécuter le groupe colossal qui surmonte le palais de l'Exposition aux Champs-Élysées et qui représente la *France couronnant l'Art et l'Industrie*. Parmi les œuvres qu'il exposa depuis lors et dont aucune ne parut avec éclat, nous citerons : *Phryné*, statue, et les bustes de *MM. Rouville*, père et fils (1855); la *Fortune*, statue en bronze; quatre groupes de *Cariatides* en plâtre, pour l'Académie de musique de Philadelphie; les bustes du docteur *Chaussier* et de *Rabelais* (1857); les bustes de *Mme Madeleine Brohan*, du docteur *Vigla*, du docteur *Magne*, etc. (1859); *Déidamie*, statue en marbre (1861); des bustes en 1863, 1864 et 1868; les bustes du docteur *Vigla* et de *M. Laurent-Pichat* (1872); la *Comédie*, statue en marbre, le buste du comédien *Delaunay* (1873). En dehors des expositions, Elias Robert a beaucoup produit. Nous citerons : *Rabelais, Jacques Cœur*, la *Science*, l'*Industrie*, statues en pierre, pour le nouveau Louvre (1857); *Geoffroy Saint-Hilaire*, statue en marbre, pour Étampes (1859); la *Justice*, statue en bronze, pour la fontaine Saint-Michel; le *Maréchal Jourdan*, statue en bronze, pour la ville de Limoges (1861); le *Drame*, statue en pierre, pour le théâtre du Châtelet (1863), la *Loi*, statue en pierre, pour le tribunal de commerce; le *Fronton* de l'École des mines; trois figures en pierre pour la façade de l'église Saint-Germain-lez-Corbeil (1864); deux *Cariatides* en pierre, pour la façade latérale

du Grand-Opéra; l'*Agriculture* et l'*Industrie*, statues en pierre, pour la gare du chemin de fer d'Orléans; deux *Cariatides* et un *Fronton* pour les Magasins réunis, etc. Elias Robert avait été décoré de la Légion d'honneur en 1858.

ROBERT (Alexandre), peintre belge, né à Trasegnies (Hainaut) en 1817. Elève du peintre Navez et de l'Académie de Bruxelles, il alla compléter son éducation artistique en Italie, où il passa plusieurs années. Depuis son retour en Belgique (1848) il a exposé un grand nombre de tableaux et il a obtenu une médaille d'or à Bruxelles en 1848, et une médaille de 3e classe à Paris, lors de l'Exposition universelle de 1855. Nous citerons, parmi les œuvres de cet artiste estimable : *Luca Signcrelli faisant le portrait de son fils expiré* (1848); les *Capucins*, *Souvenirs de Rome et de Naples*, le *Jeune mendiant*, le *Dolce farniente* (1852); *Portrait de M. A. V.* (1855); *Mme Stevens* (1857); le *Comte de Morny* (1859); *Lac du couvent des Carmes à Anvers* et un *Portrait*, à l'Exposition universelle de 1867.

ROBERT (Adrien-Charles-Alexandre BASSET, connu au théâtre sous le nom d'Adrien), auteur dramatique français, né à Paris en 1822, mort dans la même ville en 1869. Il était fils d'André-Alexandre. Basset, lui-même auteur dramatique assez estimé. Après avoir reçu une bonne éducation, il suivit la carrière à laquelle son père devait sa réputation. M. Basset a publié, soit sous le pseudonyme de **Robert**, soit sous celui de **Newil**, un assez grand nombre de romans, de nouvelles, et fait jouer quelques pièces de théâtre. Nous citerons parmi ses romans: le *Mauvais monde* (1854, 2 vol. in-8o); *Jean qui pleure et Jean qui rit* (1855, 2 vol. in-8o); le *Lord de l'amirauté* (1855, 3 vol. in-8o); les *Amours mortels* (1856, 2 vol. in-8o); les *Diables roses* (1857, 1 vol. in-8o); *Léandres et Isabelles* (1857, in-12); la *Vierge aux pervenches* (1858, 3 vol. in-8o); le *Nouveau Roman comique* (1861, in-12); la *Princesse Sophie* (1862, in-12); la *Guerre des Gueux* (1864, in-12); le *Combat de chameaux* (1864, in-12); une édition des *Aventures de Lazarille de Tormes* (1865, in-8o), etc. Il a publié, sous le nom de Charles Newil, les *Contes excentriques* (1859, in-12) et les *Nouveaux contes excentriques* (1859, in-12). On lui doit enfin : *Trafalgar*, vaudeville en un acte (1842); le *Veuf de Malabar*, opéra-comique en un acte (1846) avec Siraudin; *Jean qui rit*, pièce en quatre actes (1866), avec Paul Feval; la *Maison rouge*, vaudeville en un acte (1866), avec Xavier, etc.

ROBERT (Charles-Frédéric), administrateur et écrivain français, né à Mulhouse le 21 décembre 1827. Envoyé à Paris pour y étudier le droit, il se fit recevoir docteur en 1848 et concourut avec succès, en 1849, pour obtenir une place d'auditeur au conseil d'Etat. Nommé par la suite maître des requêtes et commissaire du gouvernement près la section du contentieux, M. Robert fut appelé, en 1844, aux fonctions de secrétaire général du ministère de l'instruction publique et devint conseiller d'Etat hors section. Il prit une part active aux diverses innovations que M. Duruy entreprit d'apporter dans l'enseignement et se signala d'une façon toute particulière par l'ardeur qu'il mit à soutenir, soit dans ses écrits, soit devant le Corps législatif, en qualité de commissaire, la nécessité de répandre l'instruction primaire et de la rendre obligatoire. M. Robert quitta le ministère en même temps que M. Duruy (août 1869) et devint alors conseiller d'Etat en service ordinaire. Pendant les grèves qui se produisirent à cette époque dans le bassin de Saint-Etienne, il reçut la mission d'aller en étudier les causes et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. On doit à M. Robert plusieurs ouvrages qu'on peut consulter avec fruit. Nous citerons particulièrement : *De la nécessité de rendre l'instruction primaire obligatoire en France et des moyens pratiques à employer dans ce but* (1860, in-12); *De l'ignorance des populations ouvrières et des causes qui tendent à la perpétuer* (1863, in-12); *Plaintes et vœux présentés par les instituteurs* (1864, in-8o); la *Suppression des grèves par l'association aux bénéfices* (1870, in-18); le *Salut par l'éducation* (1871, in-8o); l'*Instruction obligatoire* (1871, in-8o); le *Partage des fruits du travail* (1873, in-8o); *Ecole ou prison* (1874, in-18), écrit dans lequel il demande que les enfants vagabonds soient recueillis, instruits et élevés dans des écoles industrielles. — Son frère, M. Victor ROBERT, né à Paris en 1834, commença par être employé au ministère de l'intérieur, puis il est devenu chef de bureau au Crédit foncier. On lui doit, entre autres écrits : *Guide pour l'organisation et l'administration des sociétés de secours mutuels* (1859, in-12); les *Sociétés de secours mutuels complétées* (1864, in-12).

ROBERT (Etienne-Gaspard), dit **Robertson**, aéronaute et physicien belge. V. ROBERTSON.

ROBERT D'ARBRISSEL, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, né à Arbrissel, village pres de La Guerche (Ille-et-Vilaine), en 1047, mort à Orsan (Cher) en 1117. Il vint à Paris en 1074 pour y étudier la théologie, entra dans les ordres et devint, en 1084, vicaire général de l'évêque de Rennes, Silvestre de La Guerche. A la mort de ce prélat, Robert quitta Rennes et alla enseigner la théologie à Angers (1089). Deux ans plus tard, dégoûté du monde, il se retira dans la forêt de Craon, pour y vivre dans la pénitence. Ses prédications ayant fait affluer autour de lui une multitude de pénitents, il établit, pour les recevoir, la célèbre abbaye de la Roe, dont il fut nommé prieur au concile de Tours (1096). Le pape Urbain II, devant lequel il prêcha plusieurs fois, le nomma prédicateur apostolique. Robert renonça bientôt à la vie paisible de prieur pour parcourir les villes et les campagnes en prêchant la pénitence. Son exemple fut imité par d'autres prédicateurs éminents qui entraînèrent une foule de personnes à leur suite, et c'est ce qui engagea Robert à bâtir plusieurs monastères, dont le plus célèbre est l'abbaye de Fontevrault (1100). En 1104, Robert assista au concile de Beaugency, puis à celui de Paris, où il engagea Bertrade à se séparer du roi Philippe et à renoncer au monde. D'après les monitoires de Marbode, évêque de Rennes, et de Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme, Robert avait trouvé un singulier moyen pour vaincre la chair : c'était de partager le lit de ses religieuses, non, disent ses apologistes, dans le but de jouir d'elles, mais afin de s'habituer à la résistance contre la tentation. Cette singulière façon de se mortifier a été énergiquement blâmée par des contemporains de Robert, et l'évêque de Rennes, Marbode, n'hésita point, dans une de ses lettres, à accuser le fondateur de Fontevrault de se livrer sur ses religieuses à des actes de la plus réelle immoralité.

ROBERT DE BAVIÈRE, dit le **Prince Rupert**, amiral anglais. V. RUPERT.

ROBERT-FLEURY (Joseph-Nicolas-Robert FLEURY, dit), né à Cologne, alors département de la Roër, le 8 août 1797. Envoyé par sa famille à Paris, il y étudia la peinture dans les ateliers de Girodet, de Gros, puis d'Horace Vernet, et montra de bonne heure de remarquables dispositions pour son art. Après un long voyage en Italie, il revint en France et débuta au Salon de 1824, où il obtint une 2e médaille. Le *Tasse au couvent de Saint-Onuphre*, qu'il exposa en 1827, commença à attirer sur lui l'attention. Doué d'un talent vigoureux, original, d'une imagination portée vers les choses tragiques, M. Robert-Fleury ne tarda pas à se ranger parmi les peintres les plus distingués de la nouvelle école. Voici en quels termes Théophile Gautier le jugeait en 1855 : « M. Robert-Fleury a droit au titre de maître; il a fait des ouvrages excellents et qui resteront; mais il s'est enfermé dans un cercle restreint de motifs et d'effets. Il n'a presque jamais regardé la nature à l'air libre; il a toujours aimé les intérieurs sombres, baignés de ténèbres rousses, où se glisse par quelque soupirail étroit un avare rayon de lumière. Nous ne contestons pas ce goût: avec de tels éléments on peut produire de prodigieux chefs-d'œuvre. Il y a d'ailleurs de quoi charmer un coloriste dans ces tons rancis de vieux tableaux, ces blondes fumées devançant le travail du temps, ces sourdes chaleurs du bitume et de la momie, ces vernis d'or qui rappellent le clinquant fauve des harengs saurs et que Rembrandt semble avoir dérobés à l'atmosphère des poissonniers d'Amsterdam. Le *Benvenuto Cellini*, la *Scène d'inquisition*, le *Colloque de Poissy en* 1561, les meilleures toiles de M. Robert-Fleury, pourraient être antidatés d'un siècle, car l'artiste y a mis d'avance cette patine que les années étalent lentement sur la peinture; cependant la couleur, quoique ardente, n'y est pas brûlée, et l'œil se plaît à cette harmonie sobre, vigoureuse et chaude; mais, depuis, l'auteur a fait cuire ses tons jusqu'à les calciner et produit des tableaux à l'état de carbonisation. Nous le regrettons fort, car M. Robert-Fleury possède une qualité bien précieuse en art, même lorsqu'on en abuse, la force; c'est une nature robuste et mâle; qu'il sorte de cette chambre voûtée d'alchimiste ou de tortionnaire, où il se confine, et il verra qu'il existe du bleu, du rose, du vert, du lilas et d'autres charmantes nuances, bannies de sa palette rougie aux braseros de l'inquisition. » Beaucoup de tableaux de M. Robert-Fleury ont été popularisés par la gravure et la lithographie. Les honneurs et les récompenses de tout genre ont été donnés à l'habile artiste. Il a obtenu des premières médailles aux Salons de 1434 et de 1835, aux Expositions universelles de 1855 et de 1867. Chevalier de la Legion d'honneur en 1836, il est devenu officier en 1849 et commandeur en 1867. En 1850, M. Robert-Fleury a succédé à Granet comme membre de l'Académie des beaux-arts. Appelé, en 1855, à remplacer Blondel comme professeur à l'Ecole des beaux-arts, il prit, en 1863, la direction de cet établissement, qu'il quitta en décembre 1864 pour aller diriger l'Académie de France à Rome. Mais il se démit bientôt de ces fonctions et fut remplacé par M. Hébert, en décembre 1866. Parmi les œuvres de cet éminent artiste, nous citerons : *Miss Grenwil; Une lecture chez Mme de Sévigné; Scène de la Saint-Barthélemy*, au musée du Luxembourg; *Un seigneur du temps de François Ier* (1833); *Procession de la Ligue; Des enfants gardant du gibier; Un concert; Une discussion religieuse* (1834); le *Régent pendant le conseil où fut signé le traité de la Quadruple-Alliance; Jeux d'enfants;* le *Connétable Albert de Luynes* (1835); *Henri IV rapporté au Louvre après son assassinat* (1836); *Saint François de Sales; Laissez venir à moi les petits enfants; Sortie d'église* (1837); *Entrée triomphale de Clovis à Tours* (1838), au musée de Versailles; le *Colloque de Poissy*, une de ses œuvres capitales, qu'on voit au musée du Luxembourg (1840). « Il y a dans le *Colloque de Poissy*, dit Théophile Gautier, plusieurs têtes d'un dessin ferme et d'une couleur forte qui ont bien le caractère du temps; les costumes pittoresques et sévères des artisans sont d'une grande exactitude et rendus avec une finesse magistralement sobre. C'est peut-être l'ouvrage le plus irréprochable de l'auteur. » M. Robert-Fleury envoya au même Salon : la *Délivrance de saint Pierre; Ramus; Ambroise Paré;* les *Enfants de Louis XVI au Temple* (1840). Puis il exposa : *Scène d'inquisition; Michel-Ange donnant des soins à son domestique malade; Benvenuto Cellini dans son atelier* (1841), une excellente toile; *Marino Faliero; Un auto-da fé;* l'*Atelier de Rembrandt; Une jeune femme* (1845); *Galilée; Réception de Christophe Colomb par la cour d'Espagne* (1847); *Jane Shore*, au musée du Luxembourg; le *Sénat de Venise* (1850); *Derniers moments de Montaigne* (1853); *Pillage d'une maison dans la Judecca de Venise au moyen âge*, et plusieurs tableaux déjà exposés (Exposition universelle de 1855); *Charles-Quint au monastère de Saint-Just* (1857); *Portrait de M. Devinck* (1865); enfin, les *Portraits du comte H. Greffulhe* et du docteur *Desmarres* (1867). M. Robert-Fleury a envoyé divers tableaux, notamment son *Charles-Quint*, à l'Exposition universelle de 1867 et, depuis lors, il n'a rien exposé aux Salons annuels. — Son fils, M. Tony ROBERT-FLEURY, né à Paris, s'est également adonné à la peinture et a eu pour maîtres Paul Delaroche et Léon Coignet. Artiste de talent, il a acquis une notoriété rapide et obtenu de brillants succès. Nous citerons de lui : *Une jeune fille romaine; Un enfant embrassant une relique* (1864); *Varsovie, le* 8 *avril* 1861 (1866), tableau remarquable qui valut à l'artiste une médaille; les *Vieilles de la place Navone, à Santa-Maria-della-Pace* (1867); *Deux portraits* (1868); le *Dernier jour de Corinthe* (1870), tableau qui lui valut la médaille d'honneur; les *Danaïdes* (1872); *Charlotte Corday à Caen* (1874), etc. M. Tony Robert-Fleury a été nommé, en 1873, chevalier de la Légion d'honneur.

ROBERT-HOUDIN (Jean-Eugène-Robert HOUDIN, dit), prestidigitateur français, né à Blois le 6 décembre 1805, mort dans sa propriété de Saint-Gervais, près de Blois, en juin 1871. Fils d'un horloger, il s'était pris, tout enfant, de passion pour l'état de son père. Robert rêvait donc d'horloges et de tabatières à musique dans la boutique paternelle. Mais M. Houdin, ambitieux pour son fils, rêva pour lui les destinées plus hautes du notariat. L'enfant dut faire ses études, puis entrer en qualité de clerc chez Me Roger, notaire à Blois. L'amour de la mécanique finit par l'emporter.

Ses études avaient eu cela de bon qu'elles lui permirent de rechercher dans la tradition tout ce qui se rattachait à ses goûts. Les applications de l'électricité à la mécanique le préoccupèrent constamment, et il a fait faire dans cette voie un véritable pas à la science. En 1830, il vint à Paris où il se fit connaître par la fabrication ingénieuse de plusieurs automates et de diverses machines de son invention. A l'Exposition de 1839, une médaille d'argent lui fut décernée. Cette première récompense fut suivie de médailles de bronze de 1re classe et d'or aux Expositions de 1844, 1855 et 1859. Il s'exerça, en même temps, à toutes les habiletés de l'escamotage. En 1845, il créa, au Palais-Royal, un genre de spectacle qui prit le nom de *Soirées fantastiques*, et exécuta pendant plusieurs années, devant un public sympathique et nombreux, avec un succès toujours croissant, les tours et les fantaisies qu'il avait introduits dans l'art de la prestidigitation. Ce spectacle a, depuis, été transféré aux environs du passage de l'Opéra, sur le boulevard. Devenu riche, Robert-Houdin céda son théâtre à son beau-frère et associé, M. Hamilton, et il se retira dans son pays, sur la rive gauche de la Loire, à Saint-Gervais. Là, tout entier à la science, il chercha, ainsi que nous l'avons dit, les applications possibles de l'électricité à la mécanique. Pour se délasser de ses travaux, il s'amusa à machiner toutes les pièces de son petit domaine. En 1856, le gouvernement français, préoccupé des miracles des marabouts et de la dangereuse crédulité des Arabes à l'endroit de leurs magiciens, chargea Robert-Houdin d'un voyage en Algérie, afin de détruire par ses tours les illusions des indigènes de notre colonie. Il réussit si bien dans sa mission, qu'on le prit lui-même pour un marabout et qu'il eût pu, au bout d'un mois, prêcher la guerre sainte avec chance d'être écouté.

A son retour d'Algérie, Robert-Houdin a publié sous ce titre : *Confidences d'un prestidigitateur* (2 vol. in-8o, 1858), le résumé de sa vie et les particularités de son voyage chez les Arabes. Cet ouvrage initie, en outre, le lecteur aux applications que l'auteur a faites de l'électricité à la mécanique et particulièrement à l'horlogerie. On a encore de lui : les *Tricheries des grecs dévoilées* (1861, in-8o) et les *Secrets de la prestidigitation* (1868). Tout se trouve dans ce dernier volume, où l'artiste a résolu de communiquer sa science à tout le monde : les grecs, les Romains, les joueurs de gobelets, l'Italien Pinetti, l'Allemand Dobler, le Français Philippe, et nos prestidigitateurs contemporains, Clevermann, Robin, Tuffereau, Brunet et de Caston. L'auteur révèle tous les secrets, les siens et ceux des autres. « Ne vous croyez pas beaucoup plus savants pour cela, nous dit un témoin oculaire. L'autre soir, à dîner, Robert-Houdin nous a démontré quelques-uns de ses plus jolis tours; puis, quand nous avons été bien instruits, il les a exécutés, et nous n'y avons vu que du feu. »

Robert-Houdin était un homme de petite taille, aux mouvements vifs, se recommandant à l'attention par une tête qu'on eût crue sortie d'un tableau du XVIIIe siècle : profil mince, joues et lèvres soigneusement rasées, grande bouche éloquente; sur la fin de sa vie, des cheveux blancs couronnant un front légèrement fuyant, l'œil jeune comme à vingt ans..., et avec cela un bon sourire sur les lèvres. De ses deux fils, l'un a suivi la carrière des armes et l'autre s'est contenté de l'horlogerie.

ROBERT DE LINCOLN, surnommé **Grosse-tête**, prélat anglais. V. GROSSETÊTE.

ROBERT DE LUZARCHES, architecte français. V. LUZARCHES.

ROBERT DE MASSY (Paul-Alexandre), avocat et homme politique français, né à Orléans le 29 septembre 1810. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale (1836), où il ne tarda pas à occuper une place distinguée. Après la révolution de 1848, il fut élu conseiller municipal d'Orléans et remplit les fonctions d'adjoint de 1849 à 1851. Sous l'Empire, M. Robert de Massy fit partie de l'opposition libérale et se porta candidat indépendant, lors des élections générales de 1869, dans le Loiret; mais il ne fut point élu député. Le 8 février 1871, 46,346 électeurs de son département l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, le second de la liste. Inscrit dans le groupe du centre gauche dont il devint un des vice-présidents, membre de la réunion Feray, il se rallia à l'idée de fonder une République conservatrice et appuya la politique de M. Thiers. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, etc. A diverses reprises, il prit la parole, notamment contre l'Internationale (13 mars 1872), fut chargé de faire le rapport sur le projet de loi abrogeant le décret qui avait confisqué les biens des d'Orléans et déclara que cette loi était « l'œuvre d'un gouvernement d'honnêtes gens offerte à une Assemblée d'honnêtes gens. » (23 novembre 1872.) Le 24 mai 1873, il vota pour M. Thiers, qui fut alors renversé du pouvoir. Au mois de septembre suivant, à l'occasion des intrigues monarchiques qui menaçaient la France de rétablir une monarchie de droit divin, M. Robert de Massy se prononça pour la République. Le 19 novembre suivant, il vota contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, fit partie, le 16 mai 1874, des députés qui renversèrent le cabinet de Broglie, dont la politique avait justement indigné l'opinion publique, appuya les propositions Casimir Périer (23 juillet) et de Maleville (29 juillet), cette dernière proposant la dissolution de l'Assemblée, et vota la constitution républicaine du 25 février 1875.

ROBERT DE MASSY (Jules-Henri), économiste français, de la famille du précédent, né à Orléans en 1830, mort à Paris en 1862. Elève de l'Ecole d'administration en 1849, il se fit recevoir avocat en 1851 et docteur en droit en 1853. Peu après, il entra comme employé au ministère de l'agriculture et du commerce et passa, en 1860, à la préfecture de la Seine en qualité de sous-chef de bureau. Envoyé à Londres pour y étudier les questions qui se rattachent à l'approvisionnement, il en rapporta des matériaux pour un grand ouvrage, qu'il a publié sous ce titre : *Des halles et marchés et du commerce des objets de consommation à Londres et à Paris* (Paris, Impr. imp., 1861-1862, 2 vol. gr. in-8o). Robert de Massy a donné plusieurs articles à la *Biographie générale* de Didot.

Robert Pradel, drame en quatre actes, par M. Albert Delpit, représenté pour la première fois à l'Odéon le 24 novembre 1873. Voici en quelques lignes le sujet de cette pièce :

Le comte de Léron a tué sa femme. Arrêté pour ce crime, on le trouve un matin, et avant que la justice ait suivi son cours, mort dans son cachot. Il laisse une fille de cinq ans. Une amie charitable qui a veillé sur son sort la prend pour dame de compagnie. La fille du criminel a changé de nom et pris celui de Fabienne Dubois. Dans cette situation de quasi-domesticité, elle est en butte aux projets odieux des oisifs qui fréquentent la maison de sa protectrice et surtout d'un seigneur russe qui lui fait une cour assidue, mais vaine. Le Russe part. Un jour, dans le salon où elle vit, on raconte l'histoire de son père et comme quelqu'un demande ce qu'est devenue la fille du criminel, un visiteur répond froidement : « Elle est morte! » Un jeune

homme, M. Jean Prémonté, sculpteur habile, se met à plaindre la pauvre jeune fille. De ce jour, Fabienne aime Jean. Bientôt Jean, à son tour, adore Fabienne et veut l'épouser; mais il lui faut le consentement de son frère, un marin loyal et bon, qui l'a élevé et dont il est la joie. Fabienne révèle le secret de sa naissance et Pierre Prémonté hésite à donner son consentement; mais les enfants s'aiment tant que le frère cède.

Jean n'a pas d'autre fortune que son ciseau, lorsque se présente chez lui un M. Robert Pradel, venant de Russie, riche industriel, qui lui demande d'être son associé dans l'exploitation d'une usine pour la fabrication de statues de fonte. L'art s'unissant à l'industrie, l'alliance est conclue. Trois ans s'écoulent. Jean gagne énormément d'argent, sa femme l'adore, il a un fils et il est toujours amoureux de sa femme. Cependant il n'est pas entièrement heureux. En apprenant quelle femme il a épousée, le monde s'est peu à peu retiré de lui; il est tenu, ainsi que Fabienne, en quarantaine; bien plus, comme M. Robert Pradel est à peu près installé chez les jeunes époux et qu'on ne s'explique pas leur richesse subite, la calomnie atteint la jeune femme, et quand Jean veut venger l'insulte faite à sa femme par une certaine baronne de Villepreux, son frère, à qui il demande satisfaction, refuse de croiser l'épée avec lui. Jean ne s'explique pas cette nouvelle injure et charge son frère Pierre d'en savoir le motif. Après la déclaration du marin et sur une explication donnée par M. Pradel sur l'association industrielle-artistique, le comte fait noblement amende honorable à la jeune femme et se bat avec Jean. Mais ce qui a suffi au comte ne contente pas Pierre; il s'informe et apprend que l'usine ne produit rien, que Robert Pradel invente des bénéfices fabuleux pour enrichir les deux époux. Pourquoi? Il apprend tout à son frère, et celui-ci, se rappelant tout ce qui a été dit au sujet du prince russe et de Fabienne, se persuade, comme son frère le croit aussi, que sa femme est coupable et que l'argent qu'il touche est le prix de sa honte. Il accable sa femme de reproches, n'écoute pas ses protestations énergiques et la repousse brutalement. La malheureuse femme tombe inanimée sur le parquet, pendant que Jean va à la recherche de Pradel. A ce moment, celui-ci, qui veut partir, car il pressent un danger, rentre dans l'appartement et, à la vue du corps inanimé de Fabienne, se précipite sur elle en s'écriant : « Ma fille ! » Revenue à elle, Fabienne se trouve seule avec le faux industriel, le somme de lui dire qui il est, pourquoi il l'enrichit, ce qu'il veut, d'où il vient. Elle lui raconte sa vie d'angoisses, par la faute de son père, un assassin; elle l'accuse de son malheur, et le malheureux torturé finit par lui dire : « Je suis ton père ! » L'aveu est entendu de Pierre et de Jean, qui demande pardon à sa femme. Alors Pradel raconte comme quoi son intendant l'a fait évader, comme quoi il a vécu dans le remords, souffrant de ne pas voir sa fille et comme quoi il a voulu, après l'avoir retrouvée, l'enrichir; Fabienne surmonte l'horreur que lui inspire le meurtrier de sa mère, et celui-ci l'embrasse; unique et dernier baiser qu'il donnera à sa fille, car il part pour toujours.

Tel est le drame de M. Delpit; rien de plus simple comme action, mais par cela même rien de plus dramatique. L'intérêt est puissant, d'autant plus puissant qu'aucune ficelle n'est employée par l'auteur pour faire naître ou pour préparer les péripéties. Tout s'enchaîne, se déduit logiquement. Rien de faux, rien d'exagéré, ni dans le style, qui est d'une sobriété correcte, ni dans les incidents, qui sont marqués au coin de la vérité. Les caractères sont francs et tout d'une pièce. De plus, il règne dans ces quatre actes un grand sentiment d'honnêteté.

Cette pièce a été interprétée d'une façon remarquable par MM. Talien, G. Richard, Martel et Mlle Broisat. Elle a longtemps tenu l'affiche de l'Odéon et obtenu un succès mérité.

ROBERT DE VAUGONDY (Gilles), géographe français, né à Paris en 1688, mort dans la même ville en 1766. Il se fit éditeur de livres et de cartes et devint géographe ordinaire du roi. Dans ses cartes, dressées d'ailleurs avec soin et gravées avec netteté, les degrés de longitude et de latitude ne sont pas toujours indiqués. On a de lui : *Géographie sacrée et historique de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1747, 3 vol. in-12); *Usage des globes céleste et terrestre* (1752, in-12); un *Petit Atlas* (1748, 2 vol. in-8° de 203 cartes); un *Atlas universel* (1758, in-fol. de 108 cartes) et un *Atlas portatif* (1762, in-4° de 52 cartes), qui a été acquis et augmenté par Delamarche. Il avait gravé un *Atlas des révolutions du globe* en 66 cartes, qui n'a pas été publié, et dont le seul exemplaire connu a figuré à la vente Lamy en 1808.

ROBERT DE VAUGONDY (Didier), géographe, fils du précédent, né à Paris en 1723, mort dans la même ville en 1786. Son père l'associa de bonne heure à ses travaux. Robert s'adonna à l'étude de la géographie et devint géographe de Louis XV, puis du roi Stanislas. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Essai sur l'histoire de la géographie* (1755, in-12), réimprimé en tête de l'*Atlas universel* de son père; *Tablettes parisiennes* (1760, in-8°, avec un plan de Paris); *Cosmographie* (1763, in-4°), description du ciel en deux hémisphères; *Institutions géographiques* (1766, in-8°); *Atlas de la France et de l'Europe* (1785).

ROBERT DE VILLEMARTIN (Pierre), littérateur français, né au Dorat, où il est mort en 1658. Il devint lieutenant de la sénéchaussée de la basse Marche et se lia avec le Père Labbe et André Duchesne. Robert travailla à des recherches historiques sur la Marche, sur le Poitou, sur le Limousin et les contrées voisines. Il laissa en manuscrit une multitude d'ouvrages, parmi lesquels on cite : *Recherches sur l'histoire de la Marche; Recherches sur l'histoire du Poitou; Réfutation de la* Vie d'Apollonius de Tyane, *écrite par Philostrate; Traité de l'esprit; Traité de rhétorique; Bibliothèque universelle pour toutes sortes de matières*, etc.

ROBERT LE DIABLE (personnnage légendaire). La légende de Robert le Diable, popularisée en France par le célèbre opéra, remonte environ au XIIIe siècle, époque où le duché de Normandie fut définitivement réuni au royaume de France. Plusieurs savants ont longuement discuté sur l'origine de cette naïve tradition et cherché à déterminer quel personnage historique pouvait y avoir donné lieu. Un antiquaire modeste et érudit, M. Florent Richomme, nous fournit à ce sujet d'intéressants détails. Les bénédictins, dans leur *Histoire littéraire*, considèrent cette légende comme une satire faisant allusion au duc Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant. Récemment, cette théorie a été reprise et on a voulu voir dans le héros du poëme Robert Courte-Heuse, expulsé de la cour de son père, et, à la tête d'une troupe de bandits, désolant la frontière du duché; une mère affectionnée intercédant auprès du sévère Guillaume; puis le prince allant en pays étranger faire pénitence de ses égarements et, à son retour, épousant une princesse en Italie. Mais, en introduisant un élément de personnalité et d'individualité dans ce mythe populaire, on en restreint singulièrement les proportions poétiques, et nous croyons avec M. Richomme qu'il est préférable de voir dans cette légende un écho lointain des sanglants souvenirs de l'invasion normande; la mémoire de leurs dévastations ne devait pas être entièrement éteinte au commencement du XIIIe siècle, et l'histoire, en passant par la bouche du peuple, se transforma lentement et aboutit à la forme romanesque et concrète de la légende qui nous occupe. Le Robert légendaire n'est aucun des personnages auxquels des savants plus ingénieux que véridiques ont voulu le rapporter; il tient pourtant quelque chose de tous; c'est un type idéal des brigands du moyen âge, pris, comme à la meilleure source, dans les ducs issus des farouches pirates danois. Ce féroce guerrier, qui mérita ensuite d'être appelé **homme de Dieu**, devint un type, un symbole personnifié du moyen âge, avec ses passions orageuses, ses rudes et fortes énergies, ses crimes effroyables et ses vertus sublimes. Ce nom de Robert le Diable ne peut donc être antérieur au XIIIe siècle, puisqu'on ne rencontre pas dans nos historiens la moindre allusion à ce surnom odieux, et le trouvère a si peu pensé à recueillir un souvenir personnel, qu'il a placé son héros dans nos temps quasi fabuleux, quoiqu'au XIIIe siècle, en France et en Normandie, il pût dire sans inconvénient la vérité sur un duc de cette province. A cette époque dut expirer le dernier retentissement de cette terrible invasion normande qui avait longtemps jeté l'épouvante jusque sous les murs de Paris. De bonne heure, les trouvères, les poëtes, les rimeurs, les chroniqueurs, les conteurs s'emparèrent de la fiction populaire et la développèrent à l'aide des procédés particuliers à leur art et à leur mode de littérature. Nous la retrouvons tout d'abord sous la forme de poëme lyrique ou *dit*, pour être chanté par des jongleurs. Ce *dit* se composa de 250 strophes de quatre vers monorimes. Ensuite nous le voyons transformé en mystère sous ce titre prolixe : *Cy commence un miracle de Nostre-Dame, de Robert le Dyable, filz du duc de Normendie, à qui il fut enjoint pour ses meffaiz, que il feist le fol sans parler. Et depuis ost nostre Seigneur mercy de li, et épousa la fille de l'empereur.* Enfin Robert le Diable entra dans le cycle des romans de chevalerie, que devait considérablement propager l'introduction de l'imprimerie à la fin du XVe siècle. L'édition la plus ancienne est celle de Lyon (1496), la *Vie du terrible Robert le Diable, lequel fut nommé l'homme Dieu.* M. S. Trébutien de Caen, il y a quelques années, a publié le texte de la légende d'après plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ensuite le roman en prose passa dans diverses langues de l'Europe. Une ancienne traduction anglaise a pour titre : *Here beginneth the life of the most myschievous Robert the Devil, which was afterward called the servant of God.* On en a conservé deux exemplaires, l'un au British Museum et l'autre à Cambridge. A son tour, Miguel d'Eguia fit une traduction du roman français en espagnol et la publia en 1530, sous ce titre : *La espantosa y admirable vida de Roberto el Diablo assi al principio nomado, hijo del duque de Normandia, el quel despues por sa santa vidad fue nomado hombre de Dios.*

Nous allons maintenant essayer de donner à nos lecteurs une analyse nette et succincte de la légende de Robert le Diable d'après les différentes transformations qu'elle a subies, en devenant successivement légende, poëme, mystère, fabliau, conte, et en passant du français dans une langue étrangère. Nous nous attacherons particulièrement à dégager le côté dramatique et actif, en laissant naturellement dans l'ombre les considérations accessoires que les différents auteurs ou compilateurs ont individuellement groupées autour de cette curieuse figure. Robert, victime innocente d'une faute de sa mère, était né sous une influence infernale, dit M. F. Richomme; à peine sorti de l'enfance, il a déjà commis mille atroces barbaries. En croissant en âge, ses instincts pervers se développent dans une proportion effrayante et il se rend coupable des forfaits les plus odieux. Le pape l'a excommunié. Son père est prêt à le maudire. Sa mère, plus indulgente, propose d'essayer encore d'adoucir sa nature féroce en le faisant initier à la chevalerie. Mais, dans le tournoi, il s'abandonne à toute sa frénésie sanguinaire. Un jour, cependant, il en vient à réfléchir sur les penchants féroces qui le dominent et se décide à en rechercher l'origine. Sitôt qu'il l'a découverte, il prend le parti de s'y soustraire en recourant à l'assistance divine; il se rend auprès du pape, qui le renvoie à un saint ermite des environs de Rome. Celui-ci lui conseille la pénitence suivante. Il devra contrefaire l'insensé et parcourir tous les jours la ville, se livrant ainsi aux insultes et aux coups de la foule sans jamais rendre insultes ni coups; contrefaire le muet et partager avec les chiens les restes qui leur sont jetés. Robert accepte cette effroyable expiation, qui dure sept années. Au bout de ce temps, les Turcs viennent faire une descente en Italie et ravagent les environs de Rome. Un ange se présente alors à Robert, lui fait revêtir une armure céleste et lui ordonne d'aller combattre l'ennemi. Il obéit avec joie, vole sur le champ de bataille et met les Turcs en pleine déroute. Pendant trois années il se signale par des exploits de ce genre, sans cependant se faire connaître. A la suite de chaque victoire, l'empereur donne un grand festin où assistent tous les barons et que le pape honore de sa présence. Robert n'y figure que pour être bafoué par les convives, en conservant toujours sa folie simulée. Personne ne se doute que ce malheureux fou n'est autre que le brillant chevalier que tous admirent sans le connaître. La fille de l'empereur, belle et aimable, mais privée de la parole, a seule découvert le secret de Robert, en assistant par hasard à l'entrevue qu'il avait eue avec l'ange. Aussi, lorsqu'elle revoit le pauvre fou dans la salle du festin, elle le salue avec les marques d'un profond respect. Son père pense qu'elle a perdu la raison et les assistants la raillent entre eux. Cependant l'empereur veut à toute force découvrir le chevalier blanc auquel il a dû tant de fois la victoire; mais Robert parvient à se dérober à toutes les recherches. De guerre lasse, l'empereur fait proclamer que, voulant récompenser dignement le chevalier aux armes blanches qui, trois fois, a repoussé l'ennemi et sauvé l'Etat, il a résolu de l'unir à sa fille et de l'adopter pour son successeur. Un perfide sénéchal, qui ambitionnait la main de la princesse, se présente sous cette fausse apparence et sa fraude allait être couronnée de succès, lorsque Dieu permet que la princesse recouvre la parole. Elle dévoile immédiatement l'imposture du sénéchal et dit que le chevalier blanc n'est autre que Robert le Diable, le pauvre fou qui est la risée des courtisans. Aussitôt on envoie chercher Robert le Diable et on le fait asseoir sur un fauteuil d'or; mais il refuse obstinément de rompre le silence et ne finit par céder qu'aux instances de l'ermite qui lui avait conseillé son vœu. Il confirme aussitôt les paroles de la princesse et révèle à l'assemblée son nom, sa naissance, ses crimes et son expiation. Des barons normands se trouvaient dans cette assemblée; depuis longtemps ils le cherchent; son père est mort, ses proches parents ont envahi son héritage; ils le pressent de venir rétablir la paix dans son pays. Mais telles ne sont pas les intentions de Robert. Il annonce que, puisqu'il a sauvé son âme, il ne veut plus s'exposer au risque de la perdre; il va continuer sa pénitence et se retirer dans la forêt avec l'ermite. L'empereur et la cour le conduisent avec regret aux portes de la ville. D'abord compagnon du vieux solitaire, il lui survécut de longues années et sa mort fut celle d'un saint.

Robert le Diable, opéra en cinq actes, paroles de Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer, représenté à l'Académie royale de musique le 21 novembre 1831. Cet opéra est, avec celui des *Huguenots*, le principal titre de gloire du grand compositeur. Il avait déjà obtenu des succès en Allemagne et en Italie, où il avait fait représenter *Emma di Resburgo, Marguerite d'Anjou* et *Il Crociato*, mais son génie l'entraînait vers des régions plus élevées. Le livret de *Robert le Diable* lui offrit les situations dramatiques les plus favorables à l'épanouissement de ses puissantes facultés. Une légende du moyen âge a fourni le sujet du poëme, dont voici l'analyse succincte. Un être malfaisant, sorte d'envoyé de Satan, a séduit Berthe, fille du duc de Normandie. Robert est le fruit de cette union. Ses déportements excitent contre ce jeune seigneur l'indignation de ses vassaux, qui le chassent. Robert, fugitif, aborde en Sicile, se fait aimer de la princesse Isabelle et devient son fiancé. Mais il irrite par son insolence les chevaliers et le père d'Isabelle; il va succomber sous les coups de ses ennemis, quand un mystérieux personnage, le chevalier Bertram, le dégage. Robert s'attache à son libérateur et lui jure une amitié à toute épreuve. Or ce Bertram est son père, le séducteur de sa mère. Il est damné et ne songe plus qu'à enchaîner son fils à sa destinée. Livré à ses perfides conseils, Robert joue avec fureur et perd ses richesses et même ses chevaux, ses armes, à la veille du tournoi dans lequel il doit combattre pour celle qu'il aime. Le prince de Grenade triomphe à sa place et va épouser Isabelle. Bertram propose alors la conquête d'un talisman, d'un rameau qui doit faire recouvrer à Robert tout ce qu'il a perdu. Ce rameau doit être cueilli dans le monastère antique fondé par sainte Rosalie. Là, au milieu des ruines, les ombres des nonnes sacriléges se livrent chaque nuit à d'impudiques ébats. Robert, à qui Bertram reproche son manque de courage, cède encore et va s'emparer du rameau magique. Il retourne auprès d'Isabelle, qui, sentant l'influence impérieuse du talisman, frémit, demande grâce et a recours à ses larmes. Robert s'abandonne à sa générosité naturelle, brise le rameau aux pieds d'Isabelle; mais il redevient faible et désarmé. Il est contraint de s'enfuir. Bertram, pressé par l'heure fatale, découvre enfin à son fils le mystère de sa naissance et le conjure de se livrer à lui. La scène se passe sur le parvis de la cathédrale de Palerme. L'orgue se fait entendre; Alice, sœur de lait de Robert, présente à celui-ci le testament de sa mère. Un affreux combat se livre dans son âme. Enfin la terre s'entr'ouvre sous les pieds de Bertram, et Robert, ramené au bien, épouse la princesse.

Des épisodes fort intéressants viennent distraire le spectateur des invraisemblances de ce drame fantastique. A travers ce merveilleux, l'idée de la lutte entre le bien et le mal se fait jour, et c'est le principal ressort de l'action dramatique.

Meyerbeer a fait preuve dans cette œuvre d'une individualité puissante et a indiqué un horizon nouveau. Il a dramatisé la science harmonique des écoles allemandes par des procédés que nous ne pouvons qu'indiquer brièvement. L'expression du caractère du personnage et de la situation dramatique est dans l'accord. L'impression en est plus concise, plus instantanée que dans la phrase mélodique, qui a besoin de quelques mesures pour exercer son influence. La modulation enharmonique est la ressource la plus habituelle du maître pour entrer inopinément, sans préparation, dans le sens moral de son sujet. Il résulte de cette manière d'envisager la composition que, privée d'un texte, d'un titre, d'un canevas, d'une situation exprimée, la musique de Meyerbeer n'intéresse pas, n'attache pas autant que celle des compositeurs qui se préoccupent moins de peindre avec énergie, avec précision et avec toute la force possible les sentiments humains que d'émouvoir l'âme par le charme prolongé de l'oreille et par la sensation du rhythme. C'est pour cette raison que les pièces instrumentales de Meyerbeer sont généralement courtes. L'esthétique de son art ne l'invitait pas à faire précéder ses opéras d'ouvertures développées. L'orchestration de Meyerbeer est admirable de science, de ressources, d'intonations dramatiques; mais elle ne se détend jamais. La sonorité, la variété des timbres, tout concourt incessamment à l'effet.

L'analyse de la volumineuse partition de *Robert le Diable* nous entraînerait trop loin. Nous devons nous borner à en rappeler quelques fragments. Le compositeur, d'accord avec les auteurs du livret, a pu ménager et graduer l'intérêt en l'appliquant successivement à des scènes de caractères très-variés. Les deux premiers actes n'offrent que des tableaux gracieux auxquels le sentiment dramatique n'a qu'une faible part. La ballade : *Jadis régnait en Normandie*, a de l'originalité et de la couleur; la romance d'Alice : *Va, dit-elle, mon enfant*, est d'une suavité, d'une sensibilité exquise; l'harmonie en est intéressante et distinguée. Le chœur syllabique : *Au seul plaisir fidèle*, et la sicilienne : *O fortune, à ton caprice*, ont eu un succès populaire. Les modulations qui ramènent les motifs sont piquantes, mais peut-être trop développées. L'air de soprano : *En vain j'espère*, au milieu de phrases charmantes, offre des difficultés d'exécution; le duo : *Ah ! l'honnête homme*, est un chef-d'œuvre de haute comédie musicale. Les deux caractères du naïf villageois et du satanique Bertram sont rendus avec une vérité saisissante.

Les trois derniers actes diffèrent totalement des actes précédents. Les scènes mystérieuses, lugubres, bizarres, pathétiques s'y succèdent. C'est la *Valse infernale* avec ses accords sauvages et stridents; ce sont les couplets d'Alice : *Quand je quittai la Normandie*, interrompus par l'arrivée de Bertram, qui donne lieu à un duo dans lequel la frayeur est simulée par la musique avec une habileté merveilleuse; le duo : *Si, j'aurai ce courage*, où se trouve cette phrase, l'écueil des ténors : *Des chevaliers de ma patrie*, man-

que d'unité de composition, sans doute à dessein; des phrases fort mélodiques et inspirées se suivent sans être reliées entre elles; l'évocation : *Nonnes qui reposez*, empreinte d'une énergie forte et pittoresque; l'air : *Robert, toi que j'aime*, appelé communément l'air de *Grâce*, qui, très-beau à la scène, conserve au salon toutes ses qualités mélodiques et son expression pathétique; enfin le *Chœur des moines*, qui réunit le triple mérite de la beauté du chant, de l'originalité du rhythme et de la vérité d'expression. La scène des dernières luttes de Robert, la prière, les aveux de Bertram : *Je t'ai trompé, je fus coupable*, terminent dignement cet ouvrage gigantesque, dont on peut critiquer la théorie à quelques égards, mais qui a certainement élargi l'horizon de l'art musical et fait connaître des ressources nouvelles. L'interprétation de *Robert le Diable* a été fort remarquable dès l'origine. Le rôle de Bertram fut créé par Levasseur avec une supériorité qui a fait longtemps honneur à cet artiste; celui de Robert a été d'abord chanté par Adolphe Nourrit avec chaleur et intelligence, puis par Duprez et Gueymard; celui de Raimbaut, par le ténor Lafont. Mme Cinti-Damoreau se faisait vivement applaudir dans le rôle d'Isabelle. Mlle Dorus fut, en 1832, remplacée dans celui d'Alice par Mlle Falcon. Mme Stolz l'a chanté depuis avec talent. On remarquait dans le ballet, dont l'idée était un peu trop romantique, Mmes Taglioni, Montessu, Julia et Noblet. De tous les opéras modernes, celui de *Robert le Diable* a été un des plus souvent représentés.

L'opéra de *Robert le Diable* est trop célèbre pour que nous ne donnions pas à nos lecteurs plusieurs morceaux empruntés à ce chef-d'œuvre. Nous avons choisi la *Valse infernale*, l'*Evocation des nonnes*, la *Romance d'Alice* et la *Sicilienne*.

NOIRS DÉMONS, FANTÔMES (VALSE INFERNALE).

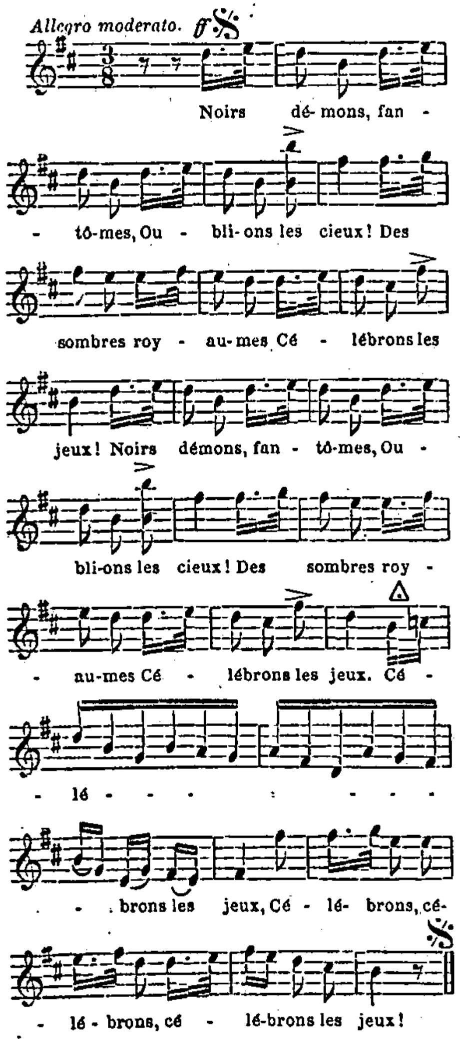

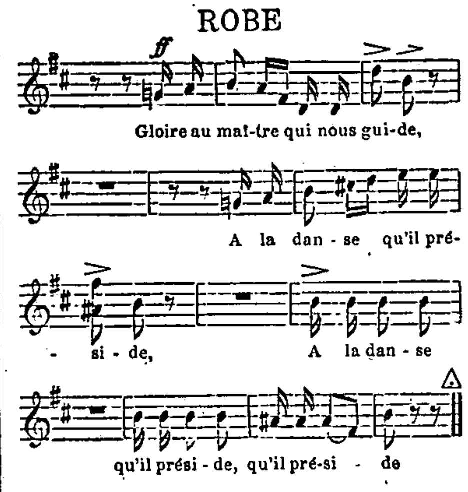

ÉVOCATION DES NONNES.

ROMANCE D'ALICE.

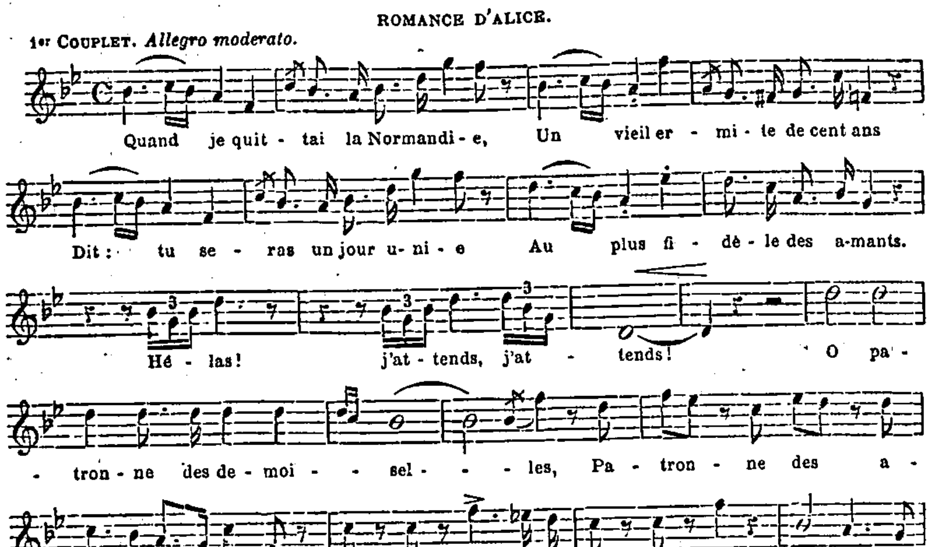

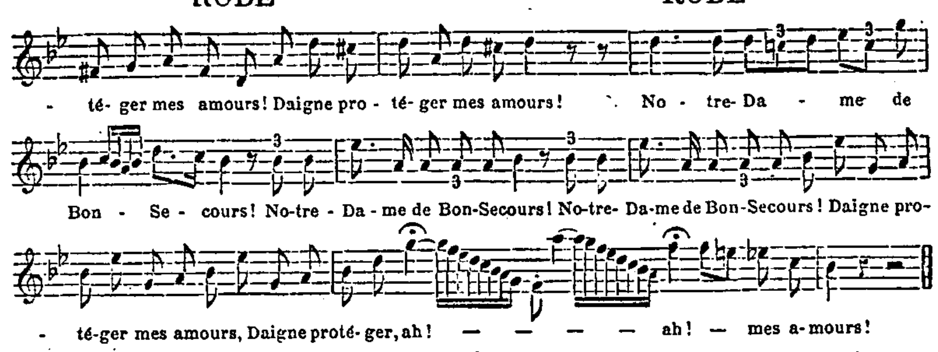

Le second couplet doit se terminer par cette variante :

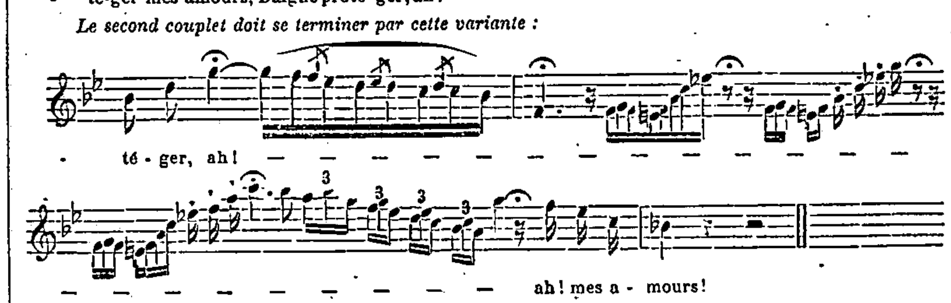

DEUXIÈME COUPLET.

Rimbault disait : Gentille amie,
Crois à mes feux, ils sont constants.
En ce jour, peut-être, il oublie,
Près d'une autre, ses doux serments;
Et moi, j'attends, j'attends.
O patronne, etc.

LA SICILIENNE.

ROBERT MACAIRE, type moderne de la friponnerie adroite et audacieuse. Ce type, que Frédérick Lemaître a fait si grotesque et si effrayant, s'est formé de l'amalgame le plus étrange. Ce n'était d'abord, dans l'*Auberge des Adrets*, qu'un vulgaire brigand de mélodrame, beaucoup plus absurde que risible; Frédérick transfigura cette physionomie banale et en fit le héros fanfaron du vol et de l'assassinat. Il lui donna un caractère bouffon et ironique contrastant singulièrement avec les crimes dont sa conscience était lourdement chargée; il le fit plaisanter agréablement sur la culotte beurre frais de sa victime, ce pauvre M. Germeuil, échapper aux gendarmes à force de sang-froid et de lazzi, et sous ce bandit sceptique, ce scélérat gouailleur, l'assassin disparaissait presque complétement. Tel était le Robert Macaire primitif. Dans la pièce intitulée *Robert Macaire*, dont nous rendons compte ci-après et qui fut également une création de Frédérick Lemaître, l'assassin disparaît tout à fait. Robert Macaire n'est plus qu'un adroit fripon; l'escroc et le faiseur habile se substituent au voleur de grand chemin; il est joué à son tour, lui si fin, par le baron de Wormspire, qui réussit à faire épouser au coureur de dot sa fille, une coquine sans le sou. Enfin l'éminent caricaturiste Daumier, reprenant pour son compte la création de Frédérick Lemaître, a, dans une suite de dessins, montré Robert Macaire banquier, avocat, journaliste, etc., et personnifié en lui la perversité, l'impudence et le charlatanisme. C'est surtout comme fondateur de sociétés en commandite, comme bailleur de fonds sans caisse, comme banquier n'escomptant rien du tout à 20 pour 100, qu'il dupe éternellement M. Gogo, l'actionnaire, et qu'il représente une des faces de la société contemporaine. Dans les deux pièces, le héros, toujours suivi de son fidèle Bertrand,

n'est qu'un aventurier plus qu'équivoque, à bottes éculées, à chapeau mou et gluant, à pantalon en vis de pressoir; dans les dessins de Daumier, il est quelquefois costumé en fashionable : il a la désinvolture élégante de l'homme qui roule sur l'or, et cependant c'est toujours Robert Macaire.

Robert Macaire, comédie en trois actes, en prose, de Benjamin Antier et Frédérick Lemaître; théâtre des Folies-Dramatiques (1834). Cette pièce fait suite à l'*Auberge des Adrets;* on y retrouve Robert Macaire et son fidèle Bertrand, mais dans des situations comiques par elles-mêmes, au lieu de l'être seulement par la tournure que leur donnait, dans un noir mélodrame, le génie de l'acteur principal. Dans l'*Auberge des Adrets*, Robert Macaire reçoit de Bertrand un coup de pistolet dans la tête; il ne meurt pas sur-le-champ, mais le médecin n'a qu'un faible espoir de conserver à la société cette vie précieuse, et le bandit fait pieusement sa confession finale. C'est ce faible espoir de le sauver qui a permis à la comédie de le faire reparaître, guéri de ses blessures et en compagnie de son complice, auquel, en homme généreux, il a pardonné. Il veut faire une fin honorable; il s'est pris la main à lui-même et s'est juré de ne plus commettre d'assassinats, mais seulement de duper les imbéciles; il cherche à se marier. Justement, comme il a la main heureuse, il rencontre tout de suite son affaire; c'est un baron allemand, le baron de Wormspire, si riche qu'il ne connaît pas sa fortune, accompagné d'une jeune fille ravissante, sa propre fille, la séduisante Eloa. Robert Macaire a quitté ses guenilles; il a des dehors tout à fait aristocratiques, un haut toupet artistement roulé; il prend des poses, fait crier sa tabatière et ne tarde pas à voir l'impression favorable qu'il produit sur la blonde Allemande. On devine que le baron de Wormspire est un vieil aigrefin, à la recherche d'un gendre aveugle, et la séduisante Eloa une coureuse de la pire espèce. Robert Macaire a trouvé son maître. Il se donne comme un homme vertueux, l'autre pose en philanthrope et Eloa joue l'ingénue à ravir. Dans la scène capitale de l'ouvrage, une vraie trouvaille comique, le futur beau-père et le futur gendre s'accablent de donations réciproques; si l'*un donne une maison*, l'autre offre un château; à des constitutions de rentes, Robert Macaire répond par des rivières de diamants. Tout cela ne leur coûte rien. Le baron n'est pas dupe; il ne cherche qu'à se débarrasser de sa fille, et, le *contrat signé*, il prononce sous forme d'allocution nuptiale une bénédiction qui est un chef-d'œuvre. Il y a là aussi, *dans la scène du contrat*, une solennelle partie d'écarté, où le beau-père et le gendre retournent des rois à tout coup et ne peuvent parvenir à se gagner l'un l'autre. Robert Macaire voit qu'il a été joué, mais on ne le *prend pas sans vert*; il *part* en ballon avec son fidèle Bertrand, laissant là le baron et sa fille, tout stupéfaits de ce dénoûment inattendu.

Cette pièce n'est qu'une pantalonnade humoristique, remarquable par les jeux de scène et les lazzi. « *Robert Macaire*, dit Th. Gautier, fut le grand triomphe de l'art révolutionnaire qui succéda à la révolution de Juillet. C'est l'œuvre capitale de cette littérature de hasard éclose des instincts du peuple et de l'impitoyable raillerie gauloise où se mouvait comme un germe confus de la comédie future. Il y a quelque chose de particulier à cette comédie : c'est l'audace et l'attaque désespérée contre l'ordre social ou contre les hommes. Frédérick Lemaître avait créé, pour le personnage de Robert Macaire, un genre de comique tout à fait shakspearien, gaieté terrible, éclat de rire sinistre, dérision amère, raillerie impitoyable, sarcasme qui laisse bien loin en arrière la froide méchanceté de Méphistophélès, et par-dessus tout cela une élégance, une souplesse, une grâce étonnantes qui sont comme l'aristocratie du vice et du crime. Quelle étrange et profonde satire que celle-là, où la critique de la société est faite par un brigand! Quelle dualité bizarre, où Oreste et Pylade se trouvent travestis à la mode du bagne et dans laquelle se continue cette antithèse de l'esprit et du corps traduite en argot par Robert Macaire et Bertrand, ce Don Quichotte et ce Sancho Pança du crime! »

Robert Burat ou Un assassin, roman, par M. Jules Claretie (1866). L'auteur, un de nos chroniqueurs les plus alertes, a voulu faire une œuvre d'art. Il s'est dit, en esprit sensé, qu'on n'improvise pas un roman comme on improvise un article. Il a mis au sien tous ses soins; il s'est plu à nouer une action, à tracer des caractères. Il a eu même la bonne volonté d'avoir une idée et il a éprouvé certains scrupules de composition qui ne l'ont pas toujours sauvé des négligences du style. Au fond, son livre, sans laisser d'avoir son intérêt et de témoigner d'un instinct littéraire assez vif, n'est qu'une histoire assez artificiellement conçue, où il y a plus d'arrangement et de convention que d'observation directe. On sent trop que l'auteur a voulu faire un roman, sans se préoccuper de mettre ses caractères en rapport avec les actions. C'était bien la peine de prendre un jeune homme tel qu'il représente son héros, de le montrer s'élevant au-dessus des malheurs de son adolescence, grandissant par le travail, allumant son esprit et son âme aux nobles idées de progrès et de liberté, s'épurant au creuset des convictions généreuses, devenant un personnage presque célèbre et populaire par ses petits traités de philosophie et de morale sociale; c'était bien la peine de le placer ainsi sur un piédestal pour lui mettre un jour entre les mains un vulgaire couteau de cuisine qu'il enfonce, au milieu d'un bois, dans la poitrine d'une femme acharnée à sa poursuite, au moment où il va en épouser une autre. On pourrait dire, comme un des personnages du roman : « Mais savez-vous que cela est horrible! Cela arrive donc, ces choses-là? — Cela arrive, » répond Robert Burat. « C'est la logique de l'amour, » objectera l'auteur, et c'est, à ce qu'il paraît, le titre qu'il voulait donner à son livre. La logique de l'amour, alors, consisterait à assassiner au sein d'un bois une femme qu'on a aimée un instant, parce qu'elle est un obstacle à votre mariage avec une jeune cousine qui l'a remplacée dans vos affections? Il faudrait conclure de là que Robert Burat a peu profité des leçons de philosophie qu'il donnait aux autres. C'est peut-être du réalisme à un certain point de vue; car enfin, à la rigueur, « cela peut arriver, ces choses-là; » mais ce n'est ni la logique des caractères ni l'histoire morale des passions. Ou l'auteur a trop ennobli son héros dans la première partie, ou, dans la seconde, il lui fait commettre une action trop vile. Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que, le crime une fois commis, ce personnage assez triste ne devient pas plus vrai. Il se jette alors dans des fanatismes de châtiment et d'expiation; il veut payer sa dette à tout prix; il se défend contre un recours possible ou contre une grâce, comme d'autres se défendent contre la punition sanglante à laquelle ils ne peuvent échapper. Il trouve le temps de subtiliser sur la peine de mort, qu'il a toujours combattue; sur l'inviolabilité de la vie humaine; sur la nécessité qu'il y a pour lui de chercher l'absolution suprême sur l'échafaud, sauf à exprimer le désir que celui où il montera soit le dernier. Malgré ces vices de fond, l'essai de M. Jules Claretie dans la carrière du roman n'est pas sans valeur; il y a de la finesse, du style, de la vigueur et de l'intérêt.

Robert Devereux, comte d'Essex, opéra italien en trois actes, livret de Cammarano, musique de Donizetti; représenté pour la première fois à Naples en 1836 et chanté par Baroilhet, Bassadona, Mme Ronzi de Beguis. Cet opéra a été donné au Théâtre-Italien de Paris le 27 décembre 1838. Le sujet a été tiré de la tragédie de Thomas Corneille. Elisabeth éprouve de l'amour pour le comte d'Essex, qui, de son côté, est captivé par les charmes de Sara, duchesse de Nottingham. Robert Devereux, se faisant deux ennemis à la fois, de la reine vindicative et jalouse, ainsi que du duc de Nottingham outragé, est condamné par sentence du Parlement à avoir la tête tranchée. La partition, écrite avec une grande facilité, renferme de beaux motifs. On ne comprend pas que Donizetti ait eu l'enfantillage de choisir pour thème de son ouverture le *God save the king*, qui n'a été composé que cent cinquante ans après l'époque de l'action du drame. Le premier acte offre deux beaux duos, l'un chanté par la Grisi et Rubini, l'autre par le célèbre ténor et Mme Albertazzi : *Questo addio fatale*. Le second acte n'intéresse guère que par l'action dramatique; mais au troisième on retrouve l'âme du maître de Bergame dans deux cavatines, dont la seconde est délicieuse : *Bagnato il sen di lagrime*, et dans la scène finale où Elisabeth apprend la mort de celui qu'elle aimait et qu'un ordre tardif n'a pu sauver. La Grisi a déployé dans le rôle d'Elisabeth ses belles qualités de tragédienne et de cantatrice.

Robert Bruce, opéra en trois actes, paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de Rossini; représenté à l'Opéra de Paris le 30 décembre 1846. Le sujet du poëme a été tiré de l'*Histoire de l'Ecosse* par Walter Scott. Robert Bruce, roi d'Ecosse, défend sa couronne contre les entreprises d'Edouard II, roi d'Angleterre. Douglas le Noir vient lui offrir le secours de son épée. Il est accompagné de sa fille Marie, qui est aimée d'Arthur, jeune officier anglais. Celui-ci est amené par les circonstances à sauver la vie du roi d'Ecosse. Il est accusé de trahison et va payer de sa tête l'acte de générosité que sa passion pour la fille de Douglas lui a *fait* commettre, lorsque celui-ci s'empare du château occupé par Edouard et en expulse les Anglais.

Quatre opéras au moins de Rossini ont servi à composer ce pastiche. Ce sont : *Zelmira*, la *Donna del lago*, *Torwaldo e Dorliska* et *Bianca e Faliero*. Niedermeyer fut chargé de combiner tous les éléments de cette œuvre singulière. Au point de vue de l'art lyrique, on ne saurait se montrer trop difficile et même sévère à l'égard d'entreprises musicales de cette espèce. Il n'appartient qu'au seul compositeur de puiser dans son propre répertoire des morceaux qu'il juge utile pour sa gloire de remettre en lumière, parce qu'il les adapte à leur nouvelle destination en les modifiant presque toujours; de même qu'un statuaire peut faire d'un Caïn un Vulcain, et même d'une Sapho une Pénélope. L'artiste assume ainsi la responsabilité de son œuvre. Mais, à l'occasion de *Robert Bruce*, nous n'avons pas le courage de crier au scandale, puisque ce pastiche a eu pour résultat d'enrichir le répertoire français de très-beaux airs tirés d'opéras qu'on ne représente plus. Au lieu d'engager nos lecteurs à se voiler la face, nous préférons les inviter à ouvrir leurs oreilles aux mélodies du chantre de Pesaro. L'air chanté par Douglas : *Eh quoi! chez vous la crainte*, suivi de l'allégro : *Prêts pour la guerre*, est d'une ampleur, d'une fermeté harmonique superbes; il a été tiré de *Zelmira;* la barcarolle chantée par Marie : *Calme et pensive plage*, est la mélodie charmante de la *Donna del lago : O mattutini albori;* le grand air de soprano : *O saint amour! première flamme*, est celui de la *Donna del lago : Oh! quante lagrime*. Le finale, qui offrait aux yeux éblouis des spectateurs la foule harmonieuse des bardes revêtus de robes blanches et tenant à la main leur lyre d'or, était d'un effet scénique admirable. La musique de cette scène appartient également à la *Donna del lago*. Nous devons mentionner aussi la romance de *Zelmira*, intercalée sur les paroles : *Anges sur moi penchés*, dont la mélodie est suave et l'harmonie pénétrante. Baroilhet a chanté le rôle de Robert Bruce; Anconi, celui de Douglas; Bettini et Paulin, ceux d'Arthur et d'Edouard. Le rôle de Marie n'était pas favorable au talent de Mme Stoltz. Mlle Nau complétait, dans un rôle secondaire, la représentation.

ROBERTET (Florimond), homme d'Etat français, né à Montbrison, mort à Blois en 1522. Il était conseiller à la chambre des comptes de Forez, lorsque Charles VIII le nomma trésorier de France et secrétaire des finances. Robertet signa le traité d'Etaples (1492) et accompagna Charles VIII dans l'expédition de Naples. Louis XII l'admit dans son conseil, et François Ier le chargea, en 1519, d'aller négocier à Montpellier avec les envoyés espagnols pour la restitution de la Navarre. — Son neveu et son petit-fils, également appelés Florimond, furent aussi secrétaires d'Etat : le premier depuis 1557 jusqu'à sa mort, arrivée en 1567, et le second depuis 1559 jusqu'en 1569. Tous deux se montrèrent dévoués au parti des Guises et furent mêlés aux négociations des règnes de François II et de Henri II.

ROBERTI (Jean), écrivain belge, né à Saint-Hubert (Ardennes) en 1569, mort à Namur en 1651. Entré dans la compagnie de Jésus, il enseigna avec succès la théologie dans diverses universités et fut recteur à Paderborn. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur des matières singulières, mais dépourvus d'esprit critique. Nous citerons : *Mystica Ezechielis quadriga* (Mayence, 1615, in-fol.); *Tractatus de magnetica vulnerum curatione anatome* (Louvain, 1616, in-18), dans lequel il attribuait à la magie les guérisons magnétiques ou opérées à distance; *Nathanael Bartholomæus* (Douai, 1619, in-4°); *Historia sancti Huberti* (Luxembourg, 1621, in-4°); *Sanctorum quinquaginta jurisperitorum elogia* (Liége, 1632, in-12).

ROBERTI (Jean-Baptiste), littérateur et jésuite italien, né à Bassano en 1719, mort au même lieu en 1786. Il professa avec éclat la philosophie à Plaisance, à Brescia et à Bologne. Le mérite de ses ouvrages n'a pas confirmé la réputation qu'il avait obtenue par ses leçons. On a de lui : *Del leggere libri de metafisica e divertimento* (Bologne, 1769, in-8°); *Favole settanta Esopiane* (1773, in-12); *Della probita naturale* (Bassano, 1784, in-8°); *Saggio di lettere famigliare* (1797, in-8°). Les œuvres de Roberti ont été réunies (Bologne, 1767-1787, 7 vol. in-8°; 1830-1831).

ROBERTI (Albert), peintre belge, né à Bruxelles en 1811. Il passa deux ou trois ans dans l'atelier de Navez, puis il vint terminer ses études à Paris. M. Roberti s'est fait connaître par des portraits et par des tableaux d'histoire, qui attestent un sérieux savoir, une bonne entente de la mise en scène, et dont le coloris est généralement chaud et vigoureux. Cet artiste est devenu professeur de dessin à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Il a exposé un assez grand nombre de toiles aux Salons de Paris, où il a obtenu une 3e médaille en 1843 et une 2e médaille en 1846. Parmi ses œuvres envoyées à nos Expositions, nous citerons des *Portraits* (1838); le *Baptême du Christ* (1839); la *Sainte Famille*, le *Regard maternel* (1841); *Portrait de M. V.* (1842); *Maximilien Ier recevant l'ordre de la Toison d'or* (1844); portraits de *M. Magré* et de *M. Guillois* (1845); *Tenue d'un chapitre de la Toison d'or par Charles-Quint* et plusieurs autres portraits (1846); la *Reine Blanche de Castille, régente, délivrant des prisonniers* (1847); le *Fruit prématuré de la maison de Charles-Quint*, *Charles-Quint et la duchesse d'Etampes*, *Portrait du docteur Reinvillier* (1848). Depuis cette époque, il n'a plus rien exposé à Paris.

ROBERTIE s. f. (ro-ber-tî — de *Robert*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée. ‖ Syn. d'ÉRANTHIDE, genre de renonculacées.

Robertière (CHÂTEAU DE LA), ancienne forteresse de France (Eure-et-Loir), située aux environs de Dreux et dont les ruines couronnent un coteau au pied duquel coule la rivière d'Eure. Le château de la Robertière fut construit en 1162, par Robert Ier, comte de Dreux. Ses solides fortifications et son voisinage de la rivière, qui lui formaient un rempart naturel, en faisaient une place de guerre de première importance. Lors de la capitulation de Dreux, assiégée par les Anglais, en 1422, les ennemis ayant, au mépris de la foi jurée, commencé le pillage de la ville, la garnison se retira au château de la Robertière, où elle recommença une lutte désespérée. La vieille forteresse, défendue par une poignée d'hommes dévoués au comte d'Albret que l'occupation anglaise avait dépossédé de son comté de Dreux, tint tête pendant huit mois aux troupes du duc de Suffolk. Celui-ci, irrité de cette résistance opiniâtre, essaya d'en triompher par un moyen aussi lâche que cruel; il fit amener devant les murs de la Robertière, sous les yeux des défenseurs de la place, tous les parents qu'ils avaient été contraints de laisser à Dreux à la merci du vainqueur, et là, il déclara que pas un des malheureux n'échapperait à la mort, à moins de reddition de la place. Les défenseurs de la Robertière, sacrifiant leurs affections les plus chères, refusèrent de souscrire à ce marché et les prisonniers furent impitoyablement massacrés. Héroïsme en pure perte d'ailleurs; le siége de la Robertière allait être levé, quand un traître, du nom de Vascon, livra la place à l'ennemi. La garnison tout entière fut passée au fil de l'épée. On ne retrouve plus aujourd'hui que des traces indécises des anciens et vastes souterrains du château de la Robertière.

ROBERTINE s. f. (ro-bèr-ti-ne — du nom de *Robert Sorbon*, fondateur de la Sorbonne). Scolast. Thèse que l'on soutenait en Sorbonne pour obtenir le grade de bachelier : *Soutenir sa* ROBERTINE.

ROBERT-LE-DIABLE s. m. Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre vanesse.

ROBERTS (David), peintre anglais, né à Edimbourg en 1796, mort en 1864. Après avoir suivi les cours de l'école des beaux-arts de sa ville natale, il entra en 1822, comme peintre de décors au théâtre de Drury-Lane, à Londres, et y eut longtemps pour collègue le peintre Stanfield. Un voyage qu'il fit en France lui fournit l'occasion d'exécuter sa *Vue de la cathédrale de Rouen*, qu'il envoya en 1826 au Salon de l'Académie de Londres et qui fut suivie, en 1827, d'une *Vue de l'église Saint-Germain à Amiens*. Ces deux toiles attirèrent l'attention des connaisseurs et firent classer leur auteur parmi les futurs maîtres de la peinture architecturale en Angleterre. Roberts exécuta ensuite en Espagne, en Afrique et en Orient un voyage qui dura plusieurs années et pendant lequel il recueillit les esquisses des œuvres qui devaient établir sa réputation. Ses dessins des édifices espagnols et égyptiens, qui furent publiés de 1835 à 1839, excitèrent au plus haut degré l'intérêt du public, et ce succès engagea l'artiste à publier ses *Esquisses dans la terre sainte, l'Assyrie, l'Idumée, l'Arabie, l'Egypte et la Nubie* (Londres, 1842-1848, 4 vol. gr. in-fol., avec 246 pl. lithogr. par Haghe). On doit encore à Roberts un grand nombre de toiles, parmi lesquelles on cite : la *Cour extérieure du temple d'Edfou dans l'Egypte supérieure;* la *Statue de Memnon dans la plaine de Thèbes;* l'*Eglise grecque de la Sainte-Nativité à Bethléem pendant la visite des pèlerins en été* (1840); le *Temple de Denderah; Jérusalem vue du mont des Oliviers* (1841); *Thèbes, vue prise dans le grand bazar, Intérieur de l'église de Saint-Michel à Xerez* [Espagne] (1842); *Porte du grand temple de Baalbeck; Ruines dans l'île de Philoe* (1843); les *Pyramides de Gizeh;* la *Chapelle de Saint-Jean à Caen* (1844); *Ruines du grand temple de Karnak; Jérusalem vue du sud-est* (1845); *Chœur de l'église collégiale de Saint-Paul à Anvers* (1848); *Destruction de Jérusalem* (1849); différents *Intérieurs d'églises* de Belgique, d'Allemagne et d'Italie (1850-1853); *Inauguration de l'Exposition universelle de Londres en* 1851, tableau peint pour la reine Victoria (1853); *Rome au coucher du soleil*, vaste toile d'un immense effet (1855); le *Jour de Noël à Saint-Pierre de Rome; Saint-Pierre; Venise, vue du côté du Grand Canal; Monuments de Bartolomeo Colleoni*, de Saint-Pierre et-Saint-Paul, à Venise (1856), etc. Roberts avait en outre fourni, de 1835 à 1838, des illustrations à l'*Annuaire des paysagistes* et exécuté les dessins originaux des charmantes gravures qui ornent la première édition de l'ouvrage de Bulwer intitulé : les *Pèlerins du Rhin*.

ROBERTS (Arthur-Henri), peintre français, né à Paris en 1813. Elève de Drolling, il débuta en 1839, par un *Portrait* qui passa inaperçu. En 1842, *Saint Robert fondateur de Cîteaux* ne fut guère plus remarqué, bien qu'il accusât une certaine science dans l'arrangement et la forme. En 1845, une *Marguerite* n'eut pas un accueil plus favorable. Il en fut à peu près de même, en 1848, de *Jésus chez Marthe et Marie*.

M. Roberts, dont le courage méritait au moins la sympathie, se présenta de nouveau en 1853, avec un *Nazareth*, jugé encore plus sévèrement peut-être que ses créations précédentes. En 1856, cependant, il fut mieux inspiré, en donnant *Sainte Claire*, qui lui valut une 3e médaille. En 1857, il parut vouloir changer sa manière, car il se présenta

avec un *Intérieur du cabinet de M. Sauvageot;* mais M. Roberts, habitué à peindre le Christ et des saints, ne pouvait enlever avec esprit, avec adresse, les mille détails charmants qui font le mérite et l'attrait des *Intérieurs* de ce genre. La touche est, en effet, lourde et pesamment savante. Le *Portrait* de 1861 était bien supérieur, réserve faite de la timidité du rendu. *Tribulation*, en 1863; une *Trouvaille*, en 1864, nous font voir le peintre attristé, cherchant sa route, avec le regret de s'être égaré longtemps. En 1865, le *Vin nouveau* fit entrevoir quelques lueurs de personnalité; on eût dit que l'artiste venait de trouver sa voie; mais le *Portrait de Seïd-Effendi* et l'*Enfance de sainte Thérèse*, du Salon suivant (1866), ne réalisèrent que très-imparfaitement les espérances qu'avait fait concevoir la modification survenue dans son faire.

ROBERTSAU, ancien village de France (Bas-Rhin), aux environs de Strasbourg dont il dépend, dans une île formée par l'Ill et le Rhin, cédé à l'Allemagne en 1871. C'est la promenade favorite des Strasbourgeois. Elle est disposée avec un goût charmant, ornée de superbes allées, coupée de vertes pelouses, de massifs d'arbres et de corbeilles de fleurs. Au centre de la promenade de Robertsau s'élève l'Orangerie, reste de l'ancien château du duc de Deux-Ponts, à Bouxwiller. Elle a été transportée pièce à pièce et remontée à Robertsau. De la promenade on a au loin en perspective la ligne de la forêt Noire. Un pont suspendu fait communiquer Robertsau avec l'île du Wacken.

ROBERTSIE s. f. (ro-bèr-tsî — de *Roberts*, botan. angl.). Bot. Syn. de SIDÉROXYLE, genre d'arbres, de la famille des sapotacées.

ROBERTSON, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Tennessee, compris entre les comtés Summer, Davison, Dikson, Montgomery et l'Etat de Kentucky. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont le Cumberland, la Red et le Sijcamore; environ 14,000 hab. Ch.-l., Springfield.

ROBERTSON (William), philologue anglais, mort vers 1686. On ne sait rien de la vie de ce savant, à qui l'on doit : *Thesaurus linguæ græcæ in epitomen sive compendium redactus* (Cambridge, 1676, in-4°); *Thesaurus linguæ sanctæ sive concordantiale lexicon hebræo-latino-biblicum* (Londres, 1680, in-4°); *Index alphabeticus hebræo-biblicus* (Cambridge, 1683, in-8°), traduit en latin par Leusden et publié sous le titre de *Lexicon novum hebræo-latinum* (Utrecht, 1687, in-8°); *Manipulus linguæ sanctæ et eruditorum* (Cambridge, 1686, in-8°).

ROBERTSON (William), historien anglais, né à Borthwick (Ecosse) en 1721, mort en 1793. Il fut envoyé par son père à l'université d'Edimbourg, où il se distingua par son ardeur pour l'étude; il inscrivait cette devise sur tous ses cahiers : *Vita sine litteris mors est.* Nommé ministre presbytérien à l'âge de vingt-deux ans dans une petite paroisse, il se vit bientôt obligé d'élever, avec le modeste revenu de 100 livres, un frère et six sœurs, que la mort de son père et de sa mère laissa à sa charge. Il entreprit avec Blair la *Revue d'Edimbourg;* mais ce recueil de critique littéraire ne s'étant pas soutenu, il se livra au genre historique. En 1759 parut son *Histoire d'Ecosse*, livre remarquable où Marie Stuart est jugée pour la première fois avec impartialité par un écrivain de talent. Bien que la perfidie de la reine Elisabeth y fût flétrie avec chaleur, cet ouvrage reçut un accueil favorable des Anglais. L'auteur fut mis à la tête d'une église d'Edimbourg, nommé principal de l'université, puis historiographe d'Ecosse (1764), fonctions qu'il put cumuler et dont les émoluments lui procurèrent dès lors une grande aisance. Il donna, en 1769, une *Histoire du règne de Charles-Quint*. C'est un tableau admirablement tracé de la marche de la civilisation au XVIe siècle. L'introduction, précis de l'histoire d'Occident depuis les premiers temps de l'Eglise, est un morceau de maître qui a servi de modèle à l'école historique moderne. Son meilleur livre, l'*Histoire de l'Amérique*, fut publié de 1777 à 1780. Les faits de la conquête du Mexique et du Pérou y sont éclaircis et exposés avec une impartialité à laquelle les Espagnols eux-mêmes se plurent à rendre hommage, bien qu'ils n'y fussent pas ménagés. Robertson s'arrête à la conquête. Aborder une époque plus récente, toucher à la question des colonies anglaises dans le nouveau monde lui paraissait difficile pour un historien qui se fait une loi de la véracité. Dans une lettre à Gibbon, il lui disait : « En écrivant, je me considère toujours comme donnant mon témoignage devant une cour de justice. » Son dernier ouvrage, *Recherches historiques sur l'Inde* (1790), ne conserve aucune valeur aujourd'hui, par suite des travaux des orientalistes modernes. On a publié les *Œuvres complètes de Robertson*, traduites par Suard, Morellet et Campenon, précédées d'un essai sur la vie de l'auteur (1817-1821, 12 vol. in-8°). Elles ont été reproduites dans le *Panthéon littéraire* (1836, 1 vol. gr. in-8°).

ROBERTSON (Joseph), littérateur anglais, né à Londres en 1726, mort dans la même ville en 1802. Il entra dans les ordres et desservait en dernier lieu la cure de Horncastle (Lincolnshire). On a de lui : *On culinary poisons* (1781); *The parian chronicle* (1788, in-4°); *Telemachus, with a life of Fenelon* (1795, 2 vol. in-12); *On the education of young ladies* (1798, in-8°); des sermons et de nombreux articles dans la *Critical Review*.

ROBERTSON (Abraham), géomètre anglais, né vers 1752, mort à Oxford en 1827. Il devint professeur de géométrie au collége de Christ-Church d'Oxford, membre de la Société royale de Londres et directeur de l'observatoire fondé par Radcliffe. On a de lui : *Sectionum conicarum libri VII* (1793, in-4°); *Traité géométrique des sections coniques* (1802, in-8°); *Réplique à un coopérateur des* Critical and Monthly Reviews (1808, in-8°). Dans cet ouvrage, Robertson répond victorieusement aux vives attaques dont son traité des sections avait été l'objet.

ROBERTSON (Etienne-Gaspard ROBERT, dit), physicien et aéronaute belge, né à Liége en 1763, mort aux Batignolles (Paris) en 1837. Il était professeur de physique dans sa ville natale lorsqu'il vint à Paris, à l'époque la plus orageuse de la Révolution, proposer au gouvernement un miroir d'Archimède perfectionné avec lequel il prétendait qu'on pouvait incendier les flottes de l'Angleterre. Une commission, composée de Monge, Lefèvre, Gineau et Guyton de Morveau, fit un rapport avantageux de la découverte qui, pourtant, en resta là. Robertson fit, le premier, connaître le galvanisme en France; mais c'est surtout comme aéronaute qu'il s'est acquis une célébrité. Il a exécuté 59 ascensions en Europe. Celle qui fit le plus de bruit est celle de Hambourg, du 18 juillet 1803, dans laquelle il s'éleva à 3,670 toises, hauteur qui n'avait pas encore été atteinte avant lui. Il accompagna l'ambassadeur russe Golovin à Pékin, pour offrir à l'empereur de Chine le spectacle des expériences aérostatiques. On lui doit l'invention du parachute, attribuée à tort à Garnerin. Il a enrichi la physique amusante d'une foule de découvertes ingénieuses, dont il a donné la description dans des *Mémoires récréatifs et anecdotiques* (1830-1834, 2 vol. in-8°, avec un vol. de planches). On a encore de lui : la *Minerve, vaisseau aérien destiné aux découvertes et proposé à toutes les Académies de l'Europe* (1804 et 1820, in-8°).

ROBERTSON (Guillaume-Eugène), aéronaute, fils du précédent, né à Paris en 1799, mort à Mexico en 1836 ou, selon une autre version, à La Vera-Cruz en 1838. Il exécuta des expériences de physique et des ascensions aérostatiques en diverses villes d'Europe, notamment à Lisbonne, à Porto, à Madrid et à Paris. Le 10 décembre 1819, Robertson opéra à Lisbonne une descente en parachute d'une hauteur de 2,500 toises et alla prendre terre à l'Orengeras, à une demi-lieue de cette ville. Ce physicien, enthousiaste de son art, dont il cherchait à faire des applications utiles, a porté dans le nouveau monde le majestueux spectacle des ascensions aérostatiques. Philadelphie, New-York, La Nouvelle-Orléans, La Havane, Mexico ont connu par lui cette importante découverte dont s'honore le génie français. On a publié la *Relation de son premier voyage aérostatique à Mexico le 12 février* 1835 (in-8°).

ROBERTSON (André), peintre anglais, né vers 1778, mort à Hampstead en 1846. Il fut appelé à Londres en 1800 par West, alors président de l'Académie royale de peinture, qui lui fit peindre son portrait en miniature. Ce morceau fut exécuté avec tant de talent que plusieurs hauts personnages, parmi lesquels on cite le duc de Sussex, voulurent avoir leur portrait dans le même genre. Robertson devint membre de l'Académie royale de peinture. Il fonda l'Asile écossais et fut un des organisateurs de la Société générale artistique de bienfaisance.

ROBERTSON (Pierre-Charles-Théodore LAFFORGUE, connu sous le nom de), lexicographe français et professeur de langues, né à Paris en 1803. Il s'adonna de bonne heure à l'étude de la langue anglaise, et, à peine âgé de dix-neuf ans, il ouvrit un cours d'anglais qui fut fort goûté des gens du monde. C'est à cette occasion qu'il déguisa son origine parisienne sous le nom anglais de Robertson, afin d'inspirer plus de confiance à ses auditeurs. Il fit une application spéciale à la langue anglaise de la fameuse méthode Jacotot, et l'expérience lui fit perfectionner cette méthode, qui est aujourd'hui connue sous le nom de méthode Robertson. Après trente ans de professorat, M. Robertson céda son établissement à son gendre, M. Hamilton (1852), et alla se fixer à Bellevue, où il s'est occupé d'améliorer les éditions successives de ses nombreux ouvrages, en même temps qu'il en composait de nouveaux. Un décret du 19 janvier 1859 a autorisé ce savant professeur à ajouter à son nom patronymique celui de Robertson et à s'appeler à l'avenir **Lafforgue-Robertson.** Il a publié : *Robertson's Magazine*, journal grammatical et littéraire de la langue anglaise (Paris, 1827-1828, in-8°); *Robertson's New Magazine* (1835-1838, gr. in-8°); *Cours pratique, analytique, théorique et synthétique de la langue anglaise* (1835, in-8°); ce cours, qui est la réimpression d'une partie du *Magazine*, avait été publié d'abord par leçons de 1832 à 1835; *Exercices pratiques* (1833, 1836, gr. in-8°); *Traité de la prononciation anglaise* (1835, in-8°); *Cours de littérature anglaise*, ou *Choix de morceaux tirés des meilleurs prosateurs contemporains* (1839, in-8°); *Dictionnaire des racines anglaises et traité de la formation des mots* (1839, in-8°); *Nouveau cours pratique, analytique, théorique et synthétique de la langue anglaise* (1840-1842-1844, 3 parties in-8°); chacune des parties de la 3e édition s'étant vendue séparément a été plusieurs fois réimprimée. On en est actuellement à la 12e édition. La troisième partie est suivie d'un index ou table raisonnée, formant une grammaire alphabétique; *Clef des exercices de conversation et de composition* (1840, in-8°); *Cahier analytique de prononciation anglaise* (1841, in-8°); *Leçons élémentaires de la langue espagnole*, tirées de l'anglais, de Monteith (1843, in-12); *Théorie de l'enseignement des langues et plan d'organisation basée sur l'association du capital, du travail et du talent* (1847, in-8°), opuscule extrait de la *Phalange; The Garland*, choix de morceaux extraits des meilleurs prosateurs contemporains (1850); *The whole french language* (Paris, 1853-1854, 2 vol. in-8°); *Nuevo curso practico..., de lengua englesa* (1853, in-8°), imprimé pour l'Amérique espagnole; *Dictionnaire idéologique*, recueil des mots, des phrases, des idiotismes et des proverbes de la langue française, classés selon l'ordre des idées (1859, in-8°); l'*Anglais mis à la portée des enfants* (1861-1869, in-18); *Robertson's English theatre*, répertoire de jolies pièces du théâtre anglais, avec la traduction française en regard (in-18); enfin, *Dictionnaire de prononciation anglaise* et *Dictionnaire de racines anglaises*, contenant les syllabes initiales et finales au moyen desquelles on peut reconstituer tous les dérivés, etc. (1870, in-18 jésus). La méthode Robertson a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, et non-seulement adaptée à l'étude de ces langues, mais encore à celle du grec et du latin.

ROBERVAL (Gilles PERSONNE ou PERSONNIER DE), géomètre français, né en 1602 à Roberval, petit village du Beauvoisis dont il prit le nom, mort à Paris en 1675. Il vint à Paris en 1627 et s'y lia bientôt avec le Père Mersenne, Mydorge, Etienne Pascal et autres savants, parmi lesquels il tint un rang distingué. Il fut nommé, en 1631, professeur de philosophie au collége Gervais et obtint, peu après, au Collége royal, la chaire de mathématiques qu'il conserva jusqu'à sa mort, bien qu'il fût soumis à réélection tous les trois ans et que de nombreux concurrents la lui disputassent chaque fois. Doué d'un mérite réel, il se l'exagérait de façon à ne pouvoir pas supporter que d'autres en eussent autant que lui; il était passionné, vindicatif, plus soucieux de sa réputation que de la vérité, enfin ombrageux et dissimulé. Ces travers ne pouvaient pas manquer de l'entraîner dans une foule de querelles qui, en effet, troublèrent sa vie d'autant plus malheureusement que, même ayant raison, il savait toujours trouver le moyen de se donner tous les torts.

Il fit partie de l'Académie des sciences dès sa création en 1665; il éprouvait la plus grande peine à exprimer nettement ses idées. Aussi a-t-il laissé peu d'écrits, que, du reste, il ne fit pas imprimer de son vivant. Son ami l'abbé Gallois les fit insérer, en 1693, dans le *Recueil des mémoires de l'Académie des sciences.* Ce sont un : *Traité des mouvements composés*, un autre intitulé *De recognitione et constructione æquationum*, sa *Méthode des indivisibles* et un mémoire *De trochoïde* (cycloïde). Montucla, qui les avait lus, défiait « les lecteurs les plus versés dans la méthode ancienne de tenir contre quelques-unes de ses démonstrations, tant elles sont prolixes et embarrassées, jusque dans l'exposition même. » Il est plus connu par ses lettres et par celles de ses contemporains.

Roberval avait adressé à Fermat, vers 1636, la solution du problème de la quadrature d'une parabole de degré quelconque $y^m = a^{m-1}x$ et, peu après, d'une parabole $y^m = a^{m-n}x^n$; aussi, lorsque parut le *Traité des indivisibles* de Cavalieri, réclama-t-il la priorité. « Longtemps avant, dit-il dans une lettre de 1644 à Torricelli, longtemps avant que le géomètre italien mît au jour sa méthode, il en avait une fort analogue; mais, plus attentif que Cavalieri à ménager les oreilles des géomètres, il l'avait dépouillée de ce que celle de son concurrent avait de dur et de choquant dans les termes, et considérait les surfaces ou les solides comme composés d'une infinité de petits rectangles ou de petits prismes, etc. » Il ajoute qu'il avait gardé sa méthode *in petto*, dans la vue de se procurer parmi les géomètres une supériorité flatteuse par la difficulté des problèmes qu'elle le mettait en état de résoudre. C'était fort bien; mais, pendant qu'il se réjouissait *juveniliter*, Cavalieri lui avait enlevé l'honneur de la découverte.

Roberval est plus connu par sa méthode originale pour la construction des tangentes (v. TANGENTE); mais, quoique l'idée qu'il avait eue fût heureuse, il se trompa tant de fois dans les applications et se fit si peu comprendre, que sa méthode avait été rejetée comme fausse et n'a été effectivement reprise que dans ces dernières années. C'est cette question des tangentes qui fut le principe de sa querelle avec Descartes, qu'il ne laissa jamais tranquille, alors même que le philosophe ne lui répondait plus depuis longtemps. Roberval avait le premier, en 1637, carré la cycloïde. Descartes, informé du résultat par Mersenne, avait immédiatement renvoyé une démonstration du théorème énoncé, en la faisant suivre d'une méthode pour mener la tangente à la courbe (v. CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION); mais Roberval ne réussit pas à le suivre sur ce nouveau terrain; il donna plusieurs démonstrations inexactes, essaya de s'en approprier une de Fermat et finit comme d'habitude par se fâcher. Au reste, sa quadrature même de la cycloïde lui fournit peu après (1644) l'occasion d'une nouvelle querelle avec Torricelli qui, en l'absence d'une démonstration que Roberval n'avait pas publiée, se crut le droit de donner celle qu'il venait de trouver. Cette dispute, au reste, si elle mit encore mieux au jour les défauts de caractère de Roberval, lui fournit au moins l'occasion de nouveaux succès; car c'est au milieu de ces démêlés qu'il trouva la mesure des volumes engendrés par la cycloïde tournant autour de son axe ou de sa base.

Pascal, dans son *Histoire de la roulette*, a montré en faveur de Roberval, son ami, une injuste partialité, poussée jusqu'au point de mettre en doute la probité de Torricelli. Il est juste d'en faire un reproche à sa mémoire. Ce n'est pas tout que de n'être pas jésuite, dirons-nous en renversant le mot de Voltaire, il faut encore être équitable. Torricelli avait autant de belles qualités que Roberval de vilains défauts.

ROBERVALIENNE adj. f. (ro-bèr-va-li-è-ne — du nom de *Roberval*). Géom. Se dit de plusieurs courbes décrites par le géomètre Roberval : *Les courbes* ROBERVALIENNES.

ROBESON, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de la Caroline du Nord, compris entre les comtés de Cumberland, Pladen, Columbus, Richmond et l'Etat de la Caroline du Sud. Le sol, généralement sablonneux, produit beaucoup de coton. La contrée est arrosée par le Lumb, le Sholheel, l'Ashpole, le Rast et le Rockfish; 7,000 hab. Ch.-l., Lumbertown.

ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore DE), né à Arras le 6 mai 1758, décapité le 10 thermidor an II (28 juillet 1794).

Dans la préface de la nouvelle édition de son *Histoire de la Révolution*, M. Michelet, qui, on le sait, n'est pas fort tendre pour le célèbre conventionnel et qui lui donne le même nom que les thermidoriens, le *Tyran*, dit de lui :

« Son histoire est prodigieuse bien plus que celle de Bonaparte. On voit bien moins les fils et les rouages, les forces préparées. Ce qu'on voit, c'est un homme, un petit avocat, avant tout homme de lettres (et il le fut jusqu'à la mort). C'est un homme honnête et austère, mais de piètre figure, d'un talent incolore, qui se trouve un matin soulevé, emporté par je ne sais quelle trombe. Rien de tel dans les *Mille et une nuits*. En un moment il va bien plus haut que le trône. Il est mis sur l'autel. Etonnante légende! »

Le problème de cette vie, c'est, en effet, cette puissance énorme, cette autorité presque théocratique acquise avec des moyens relativement médiocres, ou du moins qui n'étaient pas en rapport avec le résultat obtenu. Nous n'avons pas la prétention de résoudre de telles questions dans une simple notice biographique, pas plus que la présomption de les trancher dogmatiquement. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de serrer de près les faits, d'en étudier l'enchaînement et la portée autant que nous le permet notre cadre, et d'apporter dans cette étude, sinon la sèche impartialité de l'analyste, au moins l'indépendance d'esprit et la bonne foi. Le lecteur voudra bien nous pardonner nos erreurs d'appréciation, en faveur de notre intention sincère de ne point tomber volontairement dans le système et le parti pris.

D'après une tradition assez répandue, la famille de Robespierre serait d'origine irlandaise, et elle se serait établie en Artois dans le XVIe siècle. Il en est même qui donnent à son nom une origine tout anglaise (*Robert's Peter*, Pierre, fils de Robert). Toujours est-il que, dès le commencement du XVIIe siècle, on voit des Robespierre établis comme notaires à Carvin, entre Lille et Arras. Ils exercèrent le notariat de père en fils. Au XVIIIe siècle, une branche vint se fixer à Arras. C'est de cette branche que sortit Maximilien. Bien que la famille ait eu autrefois des armoiries (v. Borel d'Hauterive, *Armorial*, t. Ier, préface), elle n'était pas d'origine nobiliaire; mais elle avait acquis, par les fonctions remplies, le rang de petite noblesse de robe. Le père et le grand-père de Maximilien signaient le plus souvent *Derobespierre*. On sait d'ailleurs que la particule, même séparée, n'impliquait pas nécessairement la noblesse. Mais ces détails ont peu d'importance.

Le père de celui qui devait rendre ce nom si célèbre, Maximilien-Barthélemy-François Derobespierre, avocat au conseil d'Artois, avait épousé Jacqueline-Marguerite Carrault, fille d'un brasseur d'Arras, qui lui donna quatre enfants et mourut au moment où l'aîné, Maximilien, n'avait encore que sept ans. Désespéré, le père cessa de plaider, abandonna les affaires, voyagea en Angleterre et en Allemagne et mourut, à ce qu'on croit, à Munich. Cette famille d'orphelins fut recueillie par de grands parents. L'aîné fut placé au collége

d'Arras. Cet enfant, destiné à une célébrité si orageuse et qui débutait dans la vie par la tristesse, était un écolier doux, timide, appliqué, et dont la passion favorite était d'élever des oiseaux. L'abbé de Saint-Waast lui fit donner une des bourses dont il disposait au collége Louis-le-Grand, à Paris (1770). Pendant les longues années de ses études, il se montra ce qu'on appelle un élève modèle, et son nom retentissait chaque année dans les concours universitaires. Orphelin, boursier, tenu pour ainsi dire de réussir pour contenter ses protecteurs, il fit de bonne heure l'apprentissage du labeur soutenu, de l'effort patient, de la persévérance obstinée dans le travail.

Au sortir du collége (où il avait eu pour condisciples Camille Desmoulins et Fréron), il fit son droit, toujours sous le patronage et aux frais de Louis-le-Grand (c'était sa prérogative de boursier), qui lui accorda en outre, à la fin de ses études, une gratification de 600 livres pour « ses talents éminents, sa bonne conduite pendant douze années et ses succès. » Il travailla ensuite quelque temps dans une étude de procureur (où il eut Brissot pour maître clerc) et alla enfin exercer à Arras la profession d'avocat.

Nourri des philosophes, surtout de Mably, et plus encore de Rousseau, qu'il avait visité à Ermenonville, dans une de ses courses d'étudiant, et dont il resta toujours le disciple, il semblait plus fait pour les généralités et les abstractions que pour les subtilités de la chicane. Cependant il réussit dans sa profession et conquit rapidement une place honorable au barreau d'Arras. Ses devoirs professionnels, dans cette vie monotone de la province, lui laissaient encore le loisir de s'occuper de littérature. Il se fit admettre dans une société à la fois poétique et pastorale, qui se réunissait sous des berceaux de roses, qui avait pris la rose pour emblème, et qu'on nommait pour cela les *Rosati*. Il s'y rencontra avec Carnot, alors en garnison à Arras, et rima comme lui de petits vers galants et bachiques, dans le goût du temps. Il concourut aussi pour l'éloge de Gresset, proposé par l'Académie d'Amiens (1785), puis pour un sujet plus grave, la réversibilité du crime, la flétrissure des parents du criminel; envoya des vers aux Jeux floraux de Toulouse, etc. Tout cela est faiblement écrit et d'une sentimentalité fade. On en a souvent reproduit des fragments; ces citations n'auraient que peu d'intérêt pour le lecteur, et nous nous bornerons au madrigal suivant, adressé à une dame d'Arras :

> Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
> Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
> Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
> Garde toujours ta modestie.
> Sur le pouvoir de tes appas
> Demeure toujours alarmée;
> Tu n'en seras que mieux aimée
> Si tu crains de ne l'être pas.

Cependant, à côté de ces fadaises qui étaient la monnaie courante de la littérature d'alors, on doit signaler, dans quelques-uns des plaidoyers et mémoires académiques de Robespierre, des idées élevées, philosophiques, inspirées de Montesquieu, de Rousseau et de tous les penseurs du siècle.

Il avait été reçu de l'Académie d'Arras, dont il fut nommé directeur en 1789, et aux travaux de laquelle il prenait une part fort active. Il était donc à cette époque un des hommes les plus connus et les plus considérés de sa province. Lors de la convocation des états généraux, il publia une *Adresse à la nation artésienne* relative à la nécessité de réformer les états d'Artois. Cette publication, suivie de quelques autres, augmenta sa notoriété et le désigna aux suffrages de ses concitoyens. Nommé l'un des commissaires pour la rédaction des cahiers, il fut ensuite élu député du tiers aux états généraux.

Il avait alors trente et un ans.

Dans les débats pour la réunion des ordres, il prit plusieurs fois la parole; une fois, notamment, de la manière la plus heureuse. L'archevêque d'Aix, pour détourner l'attention de la grande question du vote en commun, était venu inviter insidieusement le tiers à s'occuper de la misère du peuple des campagnes. Robespierre répondit que, si le clergé songeait sincèrement à soulager les maux du peuple, il n'avait qu'à se réunir aux députés des communes pour se concerter sur les mesures à prendre. « Allez dire à vos collègues, ajouta-t-il, qu'ils ne retardent pas plus longtemps nos délibérations par des délais affectés. Ministres de la religion, qu'ils imitent leur maître et renoncent à un étalage de luxe blessant pour l'indigence. Renvoyez vos laquais orgueilleux, vendez vos équipages superbes, vos meubles somptueux et convertissez ce superflu en aliments pour les pauvres. »

La justesse et l'à-propos de cette réplique lui méritèrent l'approbation et l'attention de l'Assemblée. Cependant, dans cette première période il ne joua qu'un rôle effacé, il avouait même qu'il n'abordait la tribune qu'en tremblant. En outre, sa timidité, sa roideur, sa physionomie peu expressive ne prévenaient pas en sa faveur, n'attiraient pas l'attention. Les journaux, la plupart du temps, ne rapportaient pas ses paroles ou estropiaient son nom : on l'appelait *Robert-Pierre*, *Rabers-pierre*, etc. Même les secrétaires de l'Assemblée lui infligeaient cette erreur humiliante.

Après la prise de la Bastille, il fut du nombre des députés qui réclamèrent l'organisation immédiate de la garde nationale, prit souvent la parole pendant la discussion de la Déclaration des droits, en faveur de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, de la liberté religieuse; soutint énergiquement contre la commission que c'était à la nation à *établir* l'impôt, non à le *consentir ;* se prononça contre le *veto* royal, parla ou vota enfin dans toutes les questions comme ses collègues de l'extrême gauche et se montra même souvent plus radical que la plupart d'entre eux.

Seul ou appuyé, il suivait sa voie, toujours dans la même direction. Au lieu de la marche tortueuse de Mirabeau, il représentait la ligne droite, inflexible; beaucoup le tenaient pour un utopiste, et il l'était en effet sur plusieurs questions; en croyant suivre inflexiblement la ligne des principes, il lui arrivait facilement de s'égarer dans les systèmes, dans les vagues généralités philosophiques ou morales. Cela tenait à son éducation, et plus encore à la nature de son esprit, trop enclin au dogmatisme, tranchons le mot, au pédantisme sentencieux. On a trop répété que l'Assemblée riait de lui, de ses discours et de ses théories. Ce qui est vrai, c'est que sa parole excitait souvent les murmures de la droite et qu'il n'était pas toujours soutenu suffisamment par la gauche. Il arriva même, en effet, qu'il provoqua l'hilarité. Une fois, entre autres, qu'il s'obstinait à parler inutilement sur une question tranchée et d'ailleurs sans importance, l'Assemblée, obsédée, refusa de l'écouter; il eut beau s'obstiner, il ne put prononcer que quelques mots de protestation. Maury, l'insolent spadassin de parole, saisit l'occasion pour provoquer la bonne humeur de l'Assemblée en demandant l'impression du « discours de M. de Robespierre. »

Sans doute, en présence de tant d'orateurs éminents, il paraissait pâle; on ne voyait guère en lui qu'un avocat de province, capable et laborieux, mais de peu de souffle et de solidité. Les *Actes des apôtres*, journal royaliste, l'appelaient la *Chandelle d'Arras* et se moquaient de lui avec autant d'esprit que de mauvaise foi. Mais beaucoup de ceux qui le combattaient étaient frappés de sa passion sincère et de sa rigidité. On sentait là *quelqu'un*. Mirabeau, dans tout l'éclat de sa puissance, était loin de le dédaigner; il disait de lui : « Il ira loin, car il croit tout ce qu'il dit. » Il eût pu ajouter qu'il croyait en lui-même, en ses idées, en son génie. Cette imperturbable confiance, cette religion qu'il avait pour sa personne, pour ses théories, nous dirions presque pour son infaillibilité, contribuait à lui donner la dignité du caractère et de la conduite, mais aussi à surexciter son orgueil naturel.

Quoi qu'il en soit, son rôle dans la Constituante ne fut pas sans éclat. Parfaitement monarchiste alors, il n'en concourut pas moins à l'énervation de la monarchie, à la destruction de l'ancien régime et de la barbarie, au triomphe de la cause révolutionnaire et de la civilisation.

Au 5 octobre, il prit deux fois la parole pour appuyer Maillard, l'orateur des femmes, parla avec énergie contre la loi martiale, contre le marc d'argent (v. ce mot), contre la distinction des citoyens *actifs* et *passifs*, réclama le suffrage universel, l'élection des juges par le peuple (pour remplacer les parlements), l'admission des juifs et des comédiens aux droits civils et civiques et commença, à la fin de 1789, à jeter aux Jacobins (v. ce mot) les fondements de cette influence qui devint plus tard exclusive et souveraine.

Sa popularité grandissait, pendant que celle des premiers acteurs de la Révolution pâlissait visiblement. On voyait en lui un homme austère, uniquement attaché aux principes, et déjà Marat l'avait surnommé **l'Incorruptible**. A cette époque, il rompit avec les tribuns équivoques, les Lameth et autres : « Libre des hommes d'expédient, dit M. Michelet, il se fit l'homme des principes. Son rôle fut dès lors simple et fort. Il devint le grand obstacle de ceux qu'il avait quittés. Hommes d'affaires et de parti, à chaque transaction qu'ils essayaient entre les principes et les intérêts, entre le droit et les circonstances, ils rencontrèrent une borne que leur posait Robespierre, le droit abstrait, absolu. Contre leurs solutions bâtardes, anglo-françaises, soi-disant constitutionnelles, il présentait des théories, non-spécialement françaises, mais générales, universelles, d'après le *Contrat social*, l'idéal législatif de Rousseau et de Mably. Ils intriguaient, s'agitaient, et lui restait immuable. Ils se mêlaient à tout, pratiquaient, négociaient, se compromettaient de toute manière ; lui, il professait seulement. Ils semblaient des procureurs, lui un philosophe, un prêtre du droit... Témoin fidèle des principes et toujours protestant pour eux, il s'expliqua rarement sur l'application, ne s'aventura guère sur le terrain scabreux des voies et moyens. Il dit *ce qu'on devait* faire, rarement, très-rarement *comment on pouvait* le faire. C'est là pourtant que le politique engage le plus sa responsabilité, là que les événements viennent souvent le démentir et le convaincre d'erreur. »

Depuis l'installation de l'Assemblée à Paris, Robespierre vivait dans un petit logement rue de Saintonge, qu'il habita d'octobre 1789 jusqu'en juillet 1791. Sa vie était fort modeste; il allait à pied, dépensait trente sous pour ses repas, et sur ses honoraires de député (18 livres par jour) il prélevait un tiers pour sa sœur Charlotte, qui habitait encore Arras, et une autre part pour une personne qui lui était chère. Il n'avait pas de besoins, vivant tout entier de passions intellectuelles, et sa plus grande dépense était pour sa toilette; car ce révolutionnaire, ce philosophe et ce Spartiate était extrêmement soigné, élégant même dans son costume. En pleine Terreur, il avait conservé l'usage de la poudre; il monta poudré à la guillotine. Jamais il ne mit le bonnet rouge. Extérieurement, il était resté un homme de l'ancien régime, glacé, académique et d'une morgue un peu sèche. Il n'avait aucun des dehors de l'homme populaire et du tribun.

Dans le cours de l'année 1790, Robespierre prononça près de quatre-vingts discours à l'Assemblée, sans parler de ses prédications aux Jacobins, où il était extrêmement assidu, parlant, discutant laborieusement, toujours et sur toute question. C'est dans cette assiduité, cette persévérance, cette conscience au travail et cette persistance de volonté, non moins que dans sa probité politique et l'austérité de son caractère, qu'il faut rechercher les causes de l'autorité morale qu'il sut conquérir.

Outre les Jacobins, cette grande force révolutionnaire, il ne dédaigna pas de prendre (indirectement) pour point d'appui le clergé. Elevé lui-même par le clergé, disciple de Rousseau et spiritualiste sentimental, moraliste et censeur assez intolérant, il avait le *tempérament prêtre*, suivant l'expression très-juste d'un historien. Tout en déclamant d'une manière générale contre la « superstition, » il rendit plus d'un service aux prêtres, et sous ce rapport il n'était pas fils du XVIIIe siècle. En mai 1790, il fit la proposition d'autoriser leur mariage et reçut, à ce sujet, de milliers d'ecclésiastiques des lettres de remercîment, des poëmes en toutes les langues, même en hébreu. Il les défendit (au nom de la liberté) contre les girondins, les dantonistes, les hébertistes, enfin contre tous les grands partis révolutionnaires. Il réclama des pensions pour les vieux prêtres (16 juin 1790), plaida pour certains ordres religieux que l'Assemblée avait rangés parmi les ordres mendiants (16 septembre), s'opposa aux mesures de sévérité proposées contre les prêtres qui prêchaient la guerre civile (19 mars 1791), parla et écrivit plus tard (décembre 1792) contre la suppression des traitements ecclésiastiques; enfin, comme nous le verrons plus bas, en poussant à l'échafaud ceux qui avaient commencé la grande opération de l'élimination du catholicisme, il fut vraiment l'un des restaurateurs de la religion, l'un des précurseurs du concordat.

Sur les autres questions, d'ailleurs, il demeurait fidèle aux principes de la Révolution. Il réclama le jury en toutes matières, revint en toute occasion sur l'accession de tous les citoyens aux droits civiques, sans condition de cens; se prononça contre le projet (soutenu par Mirabeau) d'attribuer au roi le droit de paix et de guerre, fut nommé l'un des secrétaires de l'Assemblée (juin 1790), combattit encore Mirabeau en diverses circonstances, défendit Camille Desmoulins contre Malouet, qui demandait des poursuites contre le hardi journaliste; appuya vigoureusement la demande de suppression des parlements et fut nommé, par les électeurs de Versailles, président du tribunal du district. Cette nomination inattendue montre bien quelle était déjà sa notoriété. Il avait, paraît-il, l'intention d'aller occuper ce siége à la fin de la session; mais les événements de la Révolution l'obligèrent à rester perpétuellement sur la scène et ne lui permirent pas de remplir ces paisibles fonctions.

Peu de temps auparavant, un homme, qui devait être son disciple le plus ardent, se donna à lui spontanément en lui écrivant une lettre restée célèbre : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais, comme Dieu, que par des merveilles, je m'adresse à vous..... Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. » Ce correspondant enthousiaste était un jeune homme du nom de Saint-Just, qui va bientôt apparaître sur la scène de la Révolution.

Après la mort de Mirabeau, l'influence de Robespierre ne fit qu'augmenter et parvint même à contre-balancer dans l'Assemblée celle des Lameth, Barnave, Duport, etc. Il se fit écouter en parlant pour l'égalité en matière de successions et en s'élevant contre la précipitation mise par le comité de constitution à soumettre aux délibérations le projet d'organisation ministérielle. Quelques jours plus tard, le 7 avril 1791, il fit décréter qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourrait être porté au ministère pendant les quatre années qui suivraient la session, ni recevoir aucun don, pension, place, traitement ou commission du pouvoir exécutif pendant le même délai. Le mois suivant, il soutint sa lutte mémorable contre Barnave et autres en faveur des hommes de couleur et des esclaves. Il s'éleva, dans ces longs débats, à une grande hauteur. Toutefois, il n'a pas dit en propres termes : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* mais simplement : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre honneur, votre gloire, votre liberté ! Périssent les colonies, si les colons veulent par les menaces nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts, etc. »

De son côté, Duport dit, au cours de la même discussion : « Il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe. » (*Moniteur* du 15 mai.) La fameuse phrase s'est donc formée après coup de ces deux mouvements oratoires.

La cause des gens de couleur, plaidée avec tant d'âme par Robespierre, Rewbell et autres, triompha. L'Assemblée leur reconnut les droits de citoyen. La question de l'esclavage fut ajournée. Le lendemain, il proposa et fit adopter la motion hardie, inattendue, que les membres de l'Assemblée constituante ne pourraient être réélus à la première législature.

On a cherché bien des motifs à cette proposition. Le principal nous paraît être une réminiscence des légendes sur les législateurs antiques qui, leur œuvre accomplie, s'éloignaient, rentraient dans la foule des citoyens, se dérobaient à la reconnaissance publique, etc. Pour cet homme, si parfaitement classique, ce dut être la raison capitale.

A la fin de ce mois de mai, il se joignit à Duport pour demander l'abolition de la peine de mort; mais ses paroles, d'une éloquence émue, ne purent néanmoins convaincre l'Assemblée.

La fuite du roi, s'il faut en croire Mme Roland et certains mémoires, causa à Robespierre un trouble profond; il craignait une « Saint-Barthélemy de patriotes, » et son esprit soupçonneux ne rêvait qu'embûches et complots. A ceux qui parlaient de République, il demandait avec un ricanement d'inquiétude ce que c'était que la République. Mais peut-être ces rapports sont-ils exagérés. Ce qu'il y a de certain, c'est que le soir du 21 juin, aux Jacobins, il prononça un discours éloquent, mais qui attestait le trouble de son âme et qui était plein de fantômes, de dénonciations vagues, de visions lugubres; au lieu de proposer des mesures efficaces, d'agir en homme, et en homme d'Etat, comme Danton, il accuse, il dénonce, il s'enivre de méfiance et d'effroi; puis il s'attendrit sur lui-même, il met sa personne en scène, il parle des « mille poignards » dont il est entouré, suivant une habitude qui devint chez lui une manie. « Nous mourrons tous avant toi ! » s'écrie Camille Desmoulins. Cet élan de sensibilité naïve entraîne l'auditoire, qui s'emporte en manifestations touchantes et passionnées. Dans cette société des Jacobins, le député d'Arras commençait à passer à l'état de fétiche.

Pendant toute cette crise, Robespierre ne montra qu'incertitude et irrésolution ; il déclara même, le 13 juillet, aux Jacobins, qu'il n'était ni monarchiste ni républicain. Qu'était-il donc alors ?

Ami de la constitution ?

Mais la constitution était monarchique. La vérité est qu'il ne savait trop quel parti prendre et que toutes les solutions lui paraissaient alors également périlleuses. Il était dans cette donnée, que la monarchie peut donner la liberté tout aussi bien que la République, et quelquefois mieux. Bref, malgré ses théories, relativement assez avancées, il hésitait visiblement à se lancer sur la grande mer de la Révolution.

Dans toutes les crises, d'ailleurs, il montra la même réserve, les mêmes irrésolutions poignantes. Il était homme de parole et de doctrine, et non pas homme d'action.

Toutefois, à la tribune, il reprenait pied, se retrouvait lui-même, et il proposa à l'Assemblée de consulter la nation pour statuer sur le sort du roi.

Lors du massacre du Champ-de-Mars, bien qu'il se fût opposé à la pétition pour la déchéance du roi, il put craindre pour sa sûreté. Du moins, le soir de cette journée funeste, les patriotes étant poursuivis de tous côtés, ses amis craignirent pour une vie si précieuse. Un honnête et enthousiaste jacobin, le maître menuisier Duplay, l'emmena chez lui, dans sa maison de la rue Saint-Honoré. Le lendemain, cette famille refusa de le laisser partir. Malgré sa réserve naturelle, il fut vaincu par les instances les plus affectueuses et il consentit (sous la réserve de payer pension) à élire domicile dans cette maison, sentant peut-être que sa popularité ne pouvait que gagner à cette intimité avec une famille d'artisans. C'était comme une réminiscence de l'*Emile*. Duplay, d'ailleurs, était riche, propriétaire, et son intérieur était confortablement bourgeois. Pendant la petite terreur qui suivit le malheureux événement du Champ-de-Mars, Robespierre rédigea et fit voter par les Jacobins une adresse à l'Assemblée nationale, pièce assez habile, mais peut-être un peu trop louangeuse, et qui n'avait évidemment pour but que de préserver la grande société des persécutions.

Dans les derniers jours de la Constituante, il lutta avec plus de courage que de succès pour faire révoquer le décret du marc d'argent et autres lois impopulaires.

On sait que ce fut sur sa proposition que l'Assemblée avait décrété qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la législature suivante. Il rentra donc dans la vie privée,

comme ses collègues de la Constituante. Peu de temps après, il fit un voyage dans sa ville natale, où il fut l'objet d'ovations multipliées. Il se reposa environ six semaines dans une campagne des environs d'Arras; ce furent les derniers instants de calme de son orageuse existence. De retour à Paris, le 28 novembre 1791, il consacra dès lors toute son activité aux discussions des Jacobins. L'un des grands débats de cette époque fut la question de la guerre. Les girondins, et avec eux une grande partie de la nation, voulaient qu'on la déclarât à l'empereur pour ses actes d'hostilité non dissimulée et pour l'appui qu'il donnait aux rassemblements armés d'émigrés qui se formaient insolemment sur nos frontières.

Robespierre, après un moment d'hésitation, se déclara énergiquement contre la guerre. Il sentait bien qu'elle était inévitable, et que même elle était en quelque sorte commencée, en ce sens que la coalition contre la France nouvelle se nouait ouvertement; mais il ne voulait pas qu'on devançât l'heure et qu'on se précipitât dans les aventures. Il redoutait les trahisons du pouvoir exécutif, non moins que le développement de l'esprit militaire, toujours funeste à la liberté.

Théoriquement, il n'avait pas tort dans ses prévisions; mais, les circonstances étaient impérieuses et, dans l'état des choses, il était peut-être plus périlleux d'attendre que tous les préparatifs de l'ennemi fussent terminés, plus sage de se confier à la prudence de l'audace.

Cette polémique soutenue contre les girondins, et particulièrement contre Brissot, envenima des haines mutuelles qui n'étaient encore qu'à l'état latent, et fut comme le prélude des combats meurtriers qui suivirent et qui eurent leur dénoûment tragique en 1793. Combattu par Brissot, par Louvet, par Guadet et par la presse girondine, Robespierre, de son côté, traita fort cruellement ses adversaires, que son esprit soupçonneux lui représentait comme des ennemis de la Révolution.

Elu précédemment accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris, il avait pris part aux travaux préliminaires de cette magistrature nouvelle; mais, au moment où elle allait entrer complètement en exercice, en avril 1792, il se démit de ces fonctions lucratives pour réserver tout son temps aux affaires publiques. Il avait d'ailleurs l'intention de fonder un journal, dont il commença en effet la publication en mai, sous le titre du *Défenseur de la constitution* (v. ce nom). Il était un peu tard pour *défendre* la constitution de 1791; mais, bien qu'il ne conservât sans doute que peu de foi dans l'institution monarchique, Robespierre, on le sait, n'aimait guère à se placer hors de la légalité. D'ailleurs, sa prudence et sa réserve ne l'empêchèrent point d'exposer des idées et des principes très-élevés dans son journal (qui lui servit aussi dans sa guerre contre les girondins). Mais jusqu'au dernier moment, il s'attacha à se maintenir dans les limites légales. A la veille du 20 juin, il se montra, aux Jacobins, opposé au mouvement : « Rallions-nous autour de la constitution, disait-il; je prends acte de ce que je me suis opposé à toutes les mesures contraires à la constitution. »

A ce moment où la France était exposée aux plus grands périls, à cause de l'usage même que le roi faisait de la constitution, l'invoquer, la prendre pour arche de salut, n'était pas la marque d'une grande hardiesse politique. C'est sans doute pour caractériser cette timidité d'esprit ou du moins ce manque d'audace pratique, que Danton disait plus tard en sa langue grassement familière : « Ce b.....-là n'est pas capable seulement de cuire un œuf! »

Robespierre ne joua non plus aucun rôle actif dans la grande journée du 10 août, qui sauva la France et la Révolution. Toutefois, avant cet événement, il s'était prononcé pour la déchéance du roi et pour la convocation d'une Convention nationale.

Le 11, il fut adjoint par sa section (place Vendôme) aux commissaires qui composèrent ce qu'on a nommé la commune du 10 août. Il y siégea assidûment jusqu'au 26, jour où il fut nommé président de l'assemblée primaire de sa section. Elu membre du tribunal extraordinaire du 17 août, il refusa d'accepter ces fonctions. Quelques écrivains royalistes l'ont accusé d'avoir trempé plus ou moins directement dans les massacres de septembre. Mais il est tellement avéré qu'il fut absolument étranger à ces terribles exécutions, qu'une réfutation de cette inepte calomnie est inutile.

Elu député de Paris à la Convention nationale, il fut également nommé par l'assemblée électorale du Pas-de-Calais. Par la constitution de son bureau, la grande Assemblée montra tout de suite qu'elle inclinait alors du côté des girondins. Le premier bureau fut, en effet, composé exclusivement de membres de ce parti. Le schisme politique qui séparait les républicains éclata violemment dès les premières séances. Des divers côtés volaient déjà les appellations meurtrières, également injustes et qui attestaient la profonde inimitié des partis. Presque aussitôt, les girondins accusèrent Robespierre d'aspirer à la dictature et de vouloir former avec Danton et Marat une espèce de triumvirat. De plus, avec une violence plus qu'injuste, ils rejetaient sur les montagnards la responsabilité des massacres de septembre. Robespierre, non moins que Marat, fut l'objet de leurs attaques incessantes. Lasource, Rebecqui, Barbaroux, ressassèrent tour à tour cette vague et meurtrière accusation de projet de dictature; Robespierre y répondit d'abord avec dignité et une modération relative, soit à la tribune de la Convention, soit dans ses *Lettres à ses commettants*, dont il commença la publication à cette époque pour remplacer son *Défenseur de la constitution*. Mais en même temps, il combattait vigoureusement ses ennemis, défendait contre eux Paris et la commune, s'opposait au projet de garde départementale présenté par Buzot, et contribuait à l'exclusion de Brissot de la société des Jacobins (il est du moins permis de le conjecturer).

La guerre continua de part et d'autre avec le plus déplorable acharnement. Le 29 octobre 1792, après des attaques plus ou moins directes de Roland, de Guadet, de Lanjuinais, un enfant perdu de la coterie girondine, Louvet, l'auteur de *Faublas*, lancé par les Roland, vint lire à la tribune un acte d'accusation contre Robespierre, tissu de vagues dénonciations qui concluait à la nomination d'un comité d'examen de la conduite de Maximilien et à la mise en accusation immédiate de Marat. Le choix d'un tel accusateur, célèbre comme écrivain graveleux, était en lui-même assez malheureux. Suivant toutes les probabilités, il appartenait à M^me^ Roland, et les principaux girondins y furent étrangers. Robespierre, très-habilement et pour laisser à l'opinion le temps de se prononcer, demanda quelques jours pour préparer sa défense. Il écrasa facilement son mince adversaire et, sur la proposition de Barère, la Convention écarta l'accusation par l'ordre du jour. La Gironde resta compromise de ces attaques inconsidérées et de cet échec. Elle n'en devint malheureusement que plus implacable, comme il arrive dans les luttes de parti.

On sait que la Convention se consuma dans ces discordes intestines, qui bientôt divisèrent toute la France et qui finirent par entraîner la décadence et la ruine de la République.

Lorsque la question du parti qu'il y avait à prendre à l'égard du roi fut posée devant l'Assemblée et devant le pays (3 décembre 1792), Robespierre développa son opinion avec une précision qu'il n'avait pas toujours. Il se prononça pour le jugement par la Convention et pour la mort. Il dit en substance : « Vous n'êtes point des juges, mais des hommes d'Etat; c'est moins une sentence que vous avez à prononcer qu'une mesure de salut public à prendre. »

Il avait sur ce sujet l'opinion de la Montagne entière et de la plus grande partie de la France, à savoir que Louis XVI devait être puni pour ses trahisons, pour ses appels à l'étranger, pour ses manœuvres contre-révolutionnaires, ses violations de la constitution et des lois; puni pour le sang versé au Champ-de-Mars et au 10 août, pour les périls qu'il avait attirés sur la patrie; qu'on devait enfin jeter sa tête aux rois de l'Europe comme une réponse à leurs attaques et à leurs hostilités. Il demandait d'ailleurs, comme il l'avait fait à la Constituante, l'abolition de la peine de mort pour les délits ordinaires, mais il faisait exception pour ces grands crimes publics qui attirent sur une nation le fléau de la guerre étrangère et de la guerre civile; en un mot, il invoquait la raison d'Etat.

« Louis doit mourir, disait-il, parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre et respecté au dedans comme au dehors, on pourrait écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux. Mais un peuple à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats, un peuple chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux, un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute, doit désirer qu'on le venge... »

Dans le procès, il combattit vigoureusement l'appel au peuple, expédient imaginé par les girondins et qui pouvait allumer la guerre civile, et il vota pour la peine de mort, sans appel ni sursis. Il motiva son vote de la manière suivante : « ... Je ne sais pas outrager la raison et la justice en regardant la vie d'un despote comme d'un plus grand prix que celle des simples citoyens, et en me mettant l'esprit à la torture pour soustraire le plus grand des coupables à la peine que la loi prononce contre des délits beaucoup moins graves et qu'elle a déjà infligée à ses complices. Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés; je ne connais point l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes. Le sentiment qui m'a porté à demander, mais en vain, à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine de mort est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même dans sa personne. Je ne sais point prédire ou imaginer des tyrans futurs ou inconnus pour me dispenser de frapper celui que j'ai déclaré convaincu, avec la presque unanimité de cette assemblée..... Je vote pour la mort. »

Ce fut lui qui fut chargé par la société des Jacobins de prononcer l'oraison funèbre du représentant Michel Le Peltier, assassiné par le garde du corps Pâris. A cette époque son autorité morale, qui grandissait de jour en jour à la Convention, était déjà prépondérante au puissant club de la rue Saint-Honoré, qui donnait le mot d'ordre à plus de 600 sociétés affiliées dans les départements; immense corporation qui peuplait des siens les administrations, les municipalités, etc., disposait en beaucoup d'endroits des fonctions, avait une force incomparable. On conçoit quelle puissance réelle avait le chef d'une telle armée; et Robespierre en devint non-seulement le chef, mais, pour ainsi dire, le prophète et le Dieu.

Il appuya toutes les mesures répressives contre les émigrés et les prêtres rebelles, présenta quelques observations au projet d'établissement du tribunal révolutionnaire, mais n'eut d'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, qu'une part indirecte à la création de cette redoutable juridiction. Il n'est pas douteux toutefois qu'il n'y ait donné son approbation, et ses critiques ne portaient que sur des points de détail. Au reste, à cette époque, le sentiment des périls publics, les attaques journalières dont il était l'objet, les luttes qu'il avait soutenues avaient assombri son caractère, naturellement orgueilleux et concentré. M. Louis Blanc lui-même en convient : « A partir de ce moment, dit-il, l'humeur de Robespierre subit par degrés une altération que chacun remarqua et qui ne tarda pas à paraître sur son visage. Le tic nerveux auquel il était sujet se prononça de plus en plus; son sourire devint un effort; ses préoccupations intérieures se révélèrent chaque jour davantage dans l'inquiétude croissante de son regard, et à la douceur naturelle de sa physionomie s'associa insensiblement cette amertume qui, vers la fin, lui imprima quelque chose de sinistre. Et, en effet, son esprit, déjà ouvert aux noires visions, s'enfonça peu à peu dans la région des fantômes. Il crut apercevoir partout des conspirateurs et des traîtres. Doublement égaré par l'admiration excessive de ses séides et l'excessive animosité de ses ennemis, il en vint à s'identifier au peuple, à force d'orgueil, après s'être identifié au peuple à force de conviction; et une fois sur cette pente dangereuse, devenu aussi implacable envers ses ennemis qu'il s'était montré implacable envers lui-même, il les poursuivit avec une haine d'autant plus terrible qu'il la jugea désintéressée, s'imaginant que c'était la patrie, la République, le peuple, qu'ils avaient voulu tuer dans sa personne, et ne s'apercevant pas jusqu'à quel point il devenait injuste à son tour. »

Sous ces formes oratoires et à travers le fracas de ces antithèses, il y a un aveu d'autant plus intéressant à enregistrer, qu'il émane d'un admirateur enthousiaste de Robespierre.

La trahison de Dumouriez fut une nouvelle occasion pour les partis d'échanger de mutuelles accusations. Précédemment, d'ailleurs, Maximilien avait à plusieurs reprises attaqué ce général, et cette fois ses soupçons étaient fondés, ses prévisions étaient justes. Où il s'égarait, bien évidemment, c'est quand il représentait les girondins comme ses complices. Ce qu'il y a seulement de très-probable, c'est que ceux-ci comptaient sur l'épée du général pour les aider à réduire les sections parisiennes et la Montagne. Mais de part et d'autre on apportait les mêmes préventions aveugles les uns contre les autres. V. sur ces interminables débats, qui se renouvelaient à chaque incident, les articles CONVENTION, GIRONDINS, etc.

Lors des débats sur le projet de constitution (avril 1793), Robespierre y prit une part active. Il présenta aux Jacobins un projet de Déclaration des droits de l'homme, que la société adopta comme sien et qui est une œuvre fort remarquable. Il en donna également lecture à la Convention et recueillit de chaleureux applaudissements. Plusieurs autres discours qu'il prononça sur le même sujet, et qui étaient en désaccord sur des points importants avec le projet ébauché de la commission (girondine), furent accueillis avec la même faveur. Mais bientôt l'œuvre pacifique de la constitution fut interrompue par de nouvelles discordes. On sait comment se termina cette crise funeste : par le soulèvement de Paris et la chute des girondins qui, si souvent eux-mêmes, avaient réclamé avec acharnement la proscription de leurs adversaires.

Robespierre n'eut point de part directe à cette insurrection des 31 mai-2 juin 1793; mais il est hors de doute qu'il avait contribué à la préparer par ses discours et qu'il en approuva les résultats. Il appuya vigoureusement de sa parole les mesures proposées le 31 mai à la Convention par les autorités constituées de Paris, au nom des sections; tout son rôle se borna là. Il ne figura dans aucun conciliabule, ni à l'Evêché, ni à la Commune, dans aucune des réunions où fut préparé l'événement. S'il a donné son assentiment à la mutilation de l'Assemblée, il ne faut pas oublier que toute la Montagne et Paris entier en ont fait autant, entraînés par une nécessité terrible, et que cette funeste scission avait été rendue inévitable par les continuelles agressions de la Gironde, qui eussent perdu la République et qui rendaient tout gouvernement impossible.

Couthon et Saint-Just, qui faisaient partie du comité de constitution, firent passer quelques-unes des idées de Robespierre dans la constitution de 1793. Lui-même, dans le cours de la discussion, fit adopter plusieurs modifications importantes; mais le nouveau pacte social fut loin d'être son œuvre personnelle, comme quelques-uns l'ont répété. Son autorité dans la Convention n'en était pas moins fort considérable, et la disparition des principaux girondins n'avait fait que l'augmenter. Beaucoup même le suivaient, l'appuyaient sans l'aimer. Sa roideur, sa sécheresse éloignaient de lui; mais son austérité, son intolérance puritaine, l'incontestable sincérité de ses convictions imposaient la déférence, sinon l'enthousiasme et la chaude sympathie que Danton faisait naître autour de lui. En outre, sa position de chef réel des sociétés jacobines le rendait très-fort. On commençait à le craindre; les ambitieux, les prudents et les habiles se serraient autour de lui; sans autre titre que celui de député, il devenait peu à peu le dictateur de l'opinion.

Le 26 juillet (1793), il fut appelé au comité de Salut public, un an presque jour pour jour avant sa proscription. Que d'événements dans cette année, au milieu des crises les plus violentes et les plus périlleuses où jamais nation ait été plongée!

A ce moment, le comité n'était pas encore passé à l'état de gouvernement; le pouvoir exécutif était encore entre les mains des ministres. Le 1^er^ août, Danton proposa d'ériger le comité en gouvernement provisoire; mais Robespierre demanda et fit voter l'ajournement de cette proposition, se fondant sur la nécessité de ne pas paralyser la puissance exécutive en en modifiant trop brusquement l'organisation. On sait quelles étaient alors les formidables difficultés que la République avait à vaincre : l'insurrection fédéraliste, la rébellion vendéenne, la révolte de Lyon, la défection de Toulon, la crise des subsistances, des trahisons et des complots sans cesse renaissants, l'Europe entière à combattre, etc. Jamais une nation n'avait été si près de sa ruine. Dans une situation aussi désespérée, il y avait quelque courage à accepter le fardeau du pouvoir, et il ne pouvait être exercé qu'avec la plus indomptable énergie. Robespierre eut part à toutes les mesures de salut public, à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, à tous les actes de la Terreur. Quoi qu'on en ait dit, il n'a pas plus contribué que ses collègues à ériger ce régime, que nous n'avons pas à juger ici, en système de gouvernement; et même, dans les premiers temps, il fit quelques efforts pour maintenir un certain équilibre, pour contenir les révolutionnaires ardents, les « enragés, » comme on disait alors, en même temps que les royalistes et les modérés, pour introniser enfin cette politique de bascule qui a été le programme de tant d'hommes d'Etat dont elle n'a pas empêché la chute. Il n'a donc pas établi la Terreur, comme le veut la légende; mais il est non moins incontestable qu'il ne tarda pas à s'en servir contre ses ennemis, qui lui semblaient autant d'ennemis publics. Ces ennemis, dantonistes, hébertistes et autres, il ne les attaquait encore que par de vagues et meurtrières accusations, soit aux Jacobins, soit à la tribune de la Convention! Avec son ascendant, cela suffisait déjà pour les mener fort loin. Etre désapprouvé, accusé par le pur, l'incorruptible Maximilien, c'était une espèce d'excommunication; bientôt même ce sera comme une condamnation anticipée.

Toutefois, dans la séance de la Convention du 3 octobre, il s'opposa à la mise en accusation des 73 représentants incarcérés pour avoir signé la protestation contre le 31 mai. Des historiens royalistes, comme M. de Barante, ont, il est vrai, prétendu que cette conduite lui était inspirée par la prévision qu'il aurait un jour besoin des votes de la Plaine, de l'appui du parti modéré; mais tout indique qu'il a plutôt obéi à un sentiment d'humanité et de modération.

Au comité de Salut public, Robespierre formait, avec Couthon et Saint-Just, une sorte de triumvirat d'amitié, dans lequel on finit par soupçonner un triumvirat d'ambition. On les nommait, avec plus ou moins d'exactitude, les « gens de la haute main. » Les autres membres, Carnot, Lindet, Prieur, étaient les travailleurs, tout absorbés dans les immenses labeurs de la guerre, des subsistances, transports, administration, correspondance, etc. Maximilien, tout en prenant part aux travaux ou du moins aux délibérations de ses collègues, était surtout chargé des questions d'ensemble, des rapports avec les corps administratifs et les autorités constituées, de certains exposés législatifs, enfin des hautes questions politiques et sociales soumises à la Convention. Plus tard, un bureau de police générale ayant été créé au Comité pour surveiller les fonctionnaires et examiner les dénonciations qui abondaient chaque jour, la direction de ce bureau avait été confiée à Saint-Just, qui, souvent en mission, était remplacé par Robespierre. Toutes ces attributions donnaient à celui-ci une grande puissance, non pas dictatoriale, comme on l'a dit, mais bien souvent prépondérante,

cela est incontestable. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses collègues finirent par surnommer entre eux ses deux disciples et lui les *triumvirs.* Au comité de Sûreté, il avait deux hommes influents entièrement à lui, le peintre David et Lebas. Toutes les administrations, d'ailleurs, étaient peuplées de ses créatures ou d'hommes placés par ses amis. Cette influence qui s'étendait dans tous les sens, cette autorité qu'il avait partout n'était, dit-on, que l'ascendant de la vertu. Cela est possible, nous ne discutons pas, bien que les chefs de parti soient ordinairement entourés de plus d'ambitieux que de dévoués; mais, en tout état de cause, il n'en est pas moins vrai qu'il devenait de plus en plus un gouvernement, un chef d'Etat, ce que ses ennemis ont nommé un « tyran, » dans la langue énergique de l'époque.

Ajoutons que les commissaires du comité de Salut public envoyés aux armées et dans les départements, et spécialement les hommes de Robespierre, semblaient avoir et exerçaient en effet une autorité plus haute que les simples représentants en mission, qui s'en plaignirent plus d'une fois. Il suffit de rappeler les missions de Robespierre jeune, de Couthon, de Saint-Just et Lebas, de Jullien de Paris, etc., qui d'ailleurs montrèrent une certaine modération, peut-être calculée.

En novembre 1793, le mouvement qui se produisit dans presque toute la France contre le culte catholique, et qui non-seulement répondait à la Vendée, à la guerre des prêtres contre la République, mais encore qui était la Révolution même, la pensée philosophique du XVIIIe siècle, la révolte contre la tutelle sacerdotale et l'Eglise du moyen âge, ce mouvement fournit à Robespierre l'occasion de frapper ceux qu'il nommait les ultra-révolutionnaires, les exagérés. Des communes, des municipalités avaient pris l'initiative. Paris reprit l'œuvre et donna la grande impulsion. Cloots, Chaumette, les sections, la Commune s'y mirent avec une passion extraordinaire. L'évêque de Paris, Gobel, vint à la tête de son clergé, à la barre de la Convention, abdiquer ses fonctions épiscopales et sa qualité de prêtre; les églises furent transformées en temples de la Raison; partout les prêtres abjuraient par milliers; les municipalités envoyaient les vases sacrés à l'Assemblée pour être convertis en monnaie; des fêtes à la Raison étaient célébrées dans toute la France; on renversait les images, on brisait les vieux fétiches, on punissait la Vendée sur les statues des saints; partout le peuple rejetait violemment le joug des vieilles croyances, sortait de l'Eglise de servitude, accomplissait le vœu des philosophes. Les représentants en mission dans les départements s'associaient partout à ce mouvement, que la Convention vit d'un œil favorable et qu'elle encouragea par ses applaudissements presque unanimes. Nombre de ses membres, évêques constitutionnels, ministres protestants, simples prêtres se démirent avec enthousiasme de leurs fonctions sacerdotales. Le prudentissime abbé Sieyès lui-même crut nécessaire de renier la foi que personne ne lui supposait. Enfin, l'Assemblée se rendit en corps à Notre-Dame (10 novembre) pour assister à la fête de la Raison, et le 16, sur la proposition de Cambon, elle décida que les églises, devenant la propriété des communes, serviraient spécialement d'asile aux indigents.

Eh bien! et c'est ici qu'éclate la puissance réelle de Robespierre, contre l'immense majorité de la Convention, contre la presque totalité des révolutionnaires, contre une grande partie du peuple, il entreprit de faire avorter ce mouvement, qui paraissait irrésistible, et il n'eut qu'un mot à dire pour obtenir ce résultat. Outre qu'il détestait tous ceux qui y avaient pris part, les uns parce qu'ils le dépassaient, les autres parce qu'ils échappaient à son influence ou qu'ils l'avaient combattu, ou par d'autres raisons toutes personnelles, il avait encore d'autres motifs puisés dans ses convictions philosophiques.

Disciple exclusif de Rousseau, il avait comme hérité de ses haines, de ses misanthropies, de ses amertumes, en même temps que de ses idées. La profession de foi du vicaire savoyard, le déisme de l'*Emile* étaient pour lui des articles de foi; ceux qui ne les acceptaient pas aveuglément étaient des matérialistes abjects, sectaires du philosophisme, athées, contempteurs de la vertu, enfin corrupteurs du peuple, factieux. Son imagination était tellement montée sous ce rapport, il ressentait tellement lui-même les haines personnelles de Jean-Jacques, qu'il avait fait enlever de la salle des Jacobins le buste d'Helvétius. Rousseau était à lui seul la doctrine, la politique, la morale; il était l'Eglise, il était l'unique et suffisait à la Révolution; ses théories devenaient une religion d'Etat. Et voyez comme ses adversaires furent frappés en la personne de leurs disciples : Camille Desmoulins expie pour Voltaire, Chaumette pour Diderot, Danton pour Helvétius, Anacharsis Cloots pour d'Holbach!

Ajoutons que Robespierre, comme nous l'avons déjà dit, voulait à tout prix, soit par tendance naturelle, soit par tactique instinctive, ménager ce qui restait de l'ancien culte et de l'ancien clergé. Cela était plus près de ses idées que le rationalisme pur, et il était bien assuré d'y trouver un appui pour l'établissement de son déisme.

Enfin il était choqué, lui, révolutionnaire classique, officiel, pour ainsi dire académique, des *saturnales* de ces révolutionnaires nouveaux, qui portaient sans trembler une main hardie sur les *vieux autels* et renversaient les idoles de pierre et de bois. Il se scandalisa, s'épouvanta de ce que les réformés du XVIe siècle avaient vu sans se troubler et même avec joie; et dès lors, il employa toute sa puissance révolutionnaire contre ce développement logique de la Révolution et contre les efforts du peuple pour sortir de la vieille Eglise. Il eut ainsi la triste gloire de sauver ce qui était l'essence même de la contre-révolution et d'être lui-même le précurseur du concordat.

Toute sa tactique fut de représenter ce mouvement comme une atteinte à la liberté des cultes, comme étant de nature à créer des embarras à la République. De là à en considérer les auteurs comme des ennemis publics, des conspirateurs et des traîtres, il n'y avait qu'un pas. Il le franchit sans embarras dans l'entraînement de sa passion. Sa colère se manifesta d'abord par quelques paroles pleines d'aigreur à Anacharsis Cloots. Peu de jours après, il hasarda quelques vagues allusions dans un grand rapport sur la situation de la République, présenté au nom du comité de Salut public. Puis, dans un discours aux Jacobins, le 1er frimaire an II (21 novembre 1793), il se découvrit tout à fait, s'éleva contre les *persécutions* dont le culte et ses ministres étaient l'objet (pas un prêtre n'avait été touché), invoqua la liberté des cultes, déclara que celui qui voulait empêcher de dire la messe était plus fanatique que celui qui la disait, enfin à travers toutes sortes de généralités oratoires le plus souvent à côté de la question, il ne manqua pas de représenter, par des allusions transparentes, les promoteurs du mouvement comme de faux patriotes et des agents de contre-révolution. Son pharisaïsme éclatait çà et là par des phrases significatives : « L'athéisme est aristocratique... Le peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables... » Enfin, il conclut en proposant à la société de passer tous ses membres à un scrutin épuratoire et de chasser tous les « agents de l'étranger » qui se seraient introduits dans son sein.

Les jacobins applaudirent et votèrent ce que voulait le maître. Cependant, ils étaient si peu préparés à cette marche rétrograde, qu'ils venaient précisément de porter à la présidence Anacharsis Cloots.

Cette espèce de manifeste de Maximilien eut un effet considérable, jusqu'à entraîner Danton, athée notoire, mais qui déjà fléchissait et qui d'ailleurs avait été mordu par Hébert. D'un grand sérieux, il s'éleva à la Convention contre les « mascarades antireligieuses » (que présidaient cependant une foule de représentants en mission); puis, flattant la manie de Robespierre, demanda des fêtes publiques dans lesquelles on offrirait de l'encens à l'*Etre suprême*, au *Maître de la nature;* « car, dit-il, nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. »

La « mascarade » était précisément que lui, Danton, prononçât de telles paroles, auxquelles évidemment il ne croyait pas.

Un peu plus tard, Camille Desmoulins sera pris, lui aussi, du même zèle conservateur, et tout en se moquant du catholicisme, percera de ses flèches aiguës ceux qui veulent le supprimer.

Ces complaisances des dantonistes, qui, d'ailleurs, avaient des griefs particuliers contre ceux qu'on nommait les ultras, ces complaisances un peu trop serviles ne les sauvèrent pas, comme on sait, de l'échafaud.

Cependant, Robespierre poursuivait avec son opiniâtreté habituelle sa guerre contre les *exagérés*, au comité, aux Jacobins, dans la Convention; jusque dans ses discours et rapports essentiellement politiques, il continua à déclamer contre les *extravagances du philosophisme*, à représenter follement les nouveaux réformateurs comme les agents soldés de l'étranger.

Dans les départements, les représentants en mission continuaient à patronner la *déprêtrisation;* mais à Paris, sous l'œil de l'incorruptible, le mouvement s'arrêta; Hébert et Chaumette eux-mêmes baissèrent la tête. L'étonnant pouvoir de cet homme, qui n'est pas sans analogie avec celui de Calvin à Genève, n'avait jamais mieux éclaté; il avait intimidé jusqu'à Danton!

Nous avons dit plus haut que Maximilien avait proposé un scrutin épuratoire aux Jacobins. Il fut nommé lui-même membre de la commission d'épuration avec quelques autres sociétaires peu influents. Il défendit Danton, Desmoulins, dont il avait besoin à cette heure, et même Barère, dont la souplesse était utile; mais il attaqua avec une extrême violence et avec une mauvaise foi insigne Cloots et le fit *épurer*, c'est-à-dire rejeter de la redoutable société. Cette espèce d'excommunication était un premier pas vers l'échafaud. Cloots avait été l'un des promoteurs du mouvement contre le culte. Quelques jours plus tard, Robespierre l'attaqua non moins violemment à la Convention. C'était décidément le vouer à la mort.

Dans sa marche difficile entre le *modérantisme* et l'*exagération*, Robespierre oscilla souvent, suivant les besoins de sa politique, déroutant ainsi ses disciples fidèles, et même il s'allia un moment, plus ou moins directement, avec les hébertistes, qu'il allait frapper. La publication du *Vieux cordelier*, où Desmoulins attaquait si visiblement le gouvernement révolutionnaire et demandait un comité de clémence, le rejeta à gauche. Il réclama, lui, un comité de justice, ce qui d'ailleurs, dans la situation, était plus politique. Il défendit dédaigneusement la personne de Camille, aux Jacobins, mais en demandant que ses numéros fussent brûlés. Le lendemain (8 janvier 1794), il attaqua violemment Fabre d'Eglantine, un dantoniste, qui fut arrêté quelques jours après. Puis, comme pour se défendre de partialité contre les *indulgents*, il prêta les mains (cela n'est pas douteux) à l'arrestation de Roux, Varlet et Leclerc, tribuns de quartier, de ceux qu'on nommait les *enragés*, en même temps qu'il couvrait de sa protection Vincent et Ronsin, deux hébertistes; et tout cela en quelques jours, sans qu'on pût bien discerner la ligne précise qu'il suivait. Peut-être avait-il quelque velléité de concilier, de rapprocher les partis qui divisaient la République; mais le plus probable, c'est qu'il flottait d'une heure à l'autre au gré de ses incertitudes et de ses passions.

Nous ne pouvons, on le conçoit, gonfler démesurément cet article en entrant dans le détail de toutes les péripéties du drame révolutionnaire, si compliqué, si prodigieusement surchargé d'épisodes; nous devons nous borner aux lignes générales. On trouvera d'ailleurs d'autres renseignements dans ce dictionnaire aux notices consacrées aux autres acteurs et aux événements. V. DESMOULINS, DANTON, FABRE, HÉBERTISTES, etc.

Une chose qui honore Robespierre, c'est sa lutte contre certains représentants qui, dans leurs missions, avaient abusé de leurs pouvoirs, comme Carrier, Tallien, Fouché, Fréron; mais le malheur de son imagination soupçonneuse et de ses défiances, c'est que sa monomanie d'épuration le poussa jusqu'à attaquer une foule de commissaires conventionnels qui étaient purs et dévoués; ce qui augmenta le nombre de ses ennemis et le fit accuser d'aspirer à une espèce de dictature judiciaire, de position de grand censeur, lui qui n'avait jamais quitté son siége et ne s'était pas trouvé en présence des difficultés.

Lindet, Merlin de Thionville, Philippeaux, Dubois-Crancé, Baudot, Lacoste et tant d'autres qui s'étaient trouvés dans des situations terribles, ne lui pardonnèrent pas ses attaques.

Tué par Robespierre, Cloots avait été exclu de la Convention, comme étranger, puis arrêté bientôt, au commencement de mars (1794); le puissant parti des hébertistes, appuyé sur la Commune et l'armée révolutionnaire, poussé à bout par les persécutiions robespierristes, s'était cru capable de composer un gouvernement et avait imprudemment annoncé aux Cordeliers une insurrection. A la suite d'un rapport foudroyant de Saint-Just, le bras droit de Robespierre, leurs chefs les plus énergiques furent arrêtés (24 ventôse, 14 mars), puis bientôt jetés à la guillotine, avec l'infortuné Cloots et autres victimes. Un peu plus tard, ce fut le tour de Chaumette et des autres promoteurs du mouvement anticatholique. Le déisme et Rousseau étaient bien vengés! La Commune fut largement épurée, peuplée de robespierristes fervents. A la place du procureur Chaumette, magistrat élu, on mit, comme *agent national*, nommé par le comité de Salut public, Payan, un homme capable, mais fanatique de Robespierre. Un autre dévoué, Fleuriot-Lescot, fut nommé maire à la place de Pache.

L'administration de Paris se trouvait ainsi robespierrisée. On entrait, pour ainsi dire, dans la royauté.

Quelques jours plus tard, le 27 mars, l'armée révolutionnaire fut dissoute (son chef, Ronsin, avait été guillotiné avec les hébertistes).

Mais ce n'était pas assez de tant de tragédies! La Révolution, suivant le mot si connu de Vergniaud, devait successivement dévorer tous ses enfants.

L'heure de la *faction des indulgents* était arrivée.

Chargé précédemment de préparer un rapport sur la « faction » Fabre d'Eglantine, Robespierre n'y avait pas compris Danton. Il est probable qu'il voulait conserver encore quelque temps ce parti comme contre-poids. Cela était, du moins, dans les habitudes ou dans les fluctuations de sa politique, si tant est qu'il eût une politique bien dessinée. Billaud-Varennes ayant proposé dans le comité l'arrestation de Danton, Robespierre se récria d'abord, effrayé peut-être d'un tel coup, qui allait être son brumaire à lui, lui donner toute la puissance; mais bientôt il se laissa *convaincre*. Les historiens qui ont fait de lui le seul homme nécessaire de la Révolution, la pierre angulaire, voudraient dégager ici sa responsabilité en constatant que ce ne fut pas lui qui prit l'initiative de ce nouveau sacrifice humain. Sans entrer dans des discussions qui nous mèneraient beaucoup trop loin, remarquons que cette extermination des *indulgents*, venant après l'égorgement des *exagérés* (que les premiers avaient servi à abattre), était horriblement conforme à la fameuse thèse incessamment ressassée par Maximilien, que le modérantisme et l'exagération étaient également funestes, également contre-révolutionnaires; et enfin, pour s'en tenir aux choses hors de doute, que s'il est conjectural qu'il ressentit une grande douleur en livrant Danton, Desmoulins, ses amis de vingt ans, il est, au contraire, bien positif qu'il les poursuivit, dès lors, avec la haine la plus implacable. Comment concilier cela, comment expliquer ce passage subit de l'amitié à une fureur que rien ne justifiait, car les fameuses *conspirations* au nom desquelles les révolutionnaires s'exterminaient sont depuis longtemps reléguées parmi les chimères? Quoi qu'il en soit, par délibération des comités, Danton, Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux furent arrêtés le 11 germinal an II (31 mars 1794). Le même jour, à l'ouverture de la Convention, il y eut comme un frémissement; Legendre, ému, demanda qu'au moins les illustres accusés fussent entendus à la barre. Mais Robespierre s'élance à la tribune, menaçant et haineux : « ... Il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie..., si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français... N'avons-nous donc fait tant de sacrifices héroïques que pour retourner sous le joug de quelques intrigants qui prétendraient dominer?... En quoi Danton mérite-t-il un privilége (celui d'être entendu)?... Quiconque tremble est coupable... Les complices seuls peuvent plaider la cause des coupables... Nous verrons si la Convention saura briser une idole pourrie, ou si, dans sa chute, elle écrasera la Convention!... »

On voit si c'est là le langage d'un homme qui se résigne à un sacrifice douloureux, ou si ce n'est pas plutôt le réquisitoire furieux d'un implacable ennemi.

La Convention terrifiée baissa la tête. Beaucoup de montagnards étaient d'ailleurs en mission, et la droite et la Plaine, outre leur lâcheté, ne pouvaient voir qu'avec une joie barbare les révolutionnaires se dévorer les uns les autres.

Saint-Just lut ensuite son rapport meurtrier et calomnieux, dont l'original existe, surchargé de notes venimeuses de la main de Robespierre. On en a publié le fac-simile (1841, chez France).

L'Assemblée vota le projet de décret qui renvoyait devant le tribunal révolutionnaire Danton, Desmoulins, etc., perfidement accolés à des hommes accusés de faux, Chabot, Fabre d'Eglantine et autres.

La procédure fut inique. Les accusés se défendant vigoureusement, Saint-Just arracha encore un décret qui les mettait « hors des débats. »

Le tribunal, peuplé de robespierristes, les jeta à l'échafaud (16 germinal an II, 5 avril 1794).

On a posé cent fois la question, assez vaine aujourd'hui, de savoir si Robespierre visait à la dictature. Ce qu'il y a de certain, c'est que son parti l'y poussait fatalement, et qu'après tant d'*épurations* elle devenait son seul asile, sa nécessité. Il n'y eut, au reste, aucun projet à cet égard ou, du moins, on n'a rien connu que quelques mots de Saint-Just, dont l'authenticité même n'est pas parfaitement établie.

« J'entraîne Robespierre! » avait dit Danton à ses derniers moments. Nulle parole ne s'est trouvée plus vraie. Le premier châtiment du vainqueur des hommes de 1793 fut un redoublement de sa maladie noire, défiances, soupçons, terreurs secrètes, toutes les misères. La lâcheté même de ceux qui avaient abandonné leurs amis, les Legendre, les Fréron, les Tallien et autres, ne lui donnait aucune sécurité; il flairait la haine sous leur bassesse, en quoi il ne se trompait pas, et la pire de toutes les haines, la plus implacable, celle qui est doublée de la peur. Il était, d'ailleurs, dans la logique des choses qu'il fût frappé par les débris de tous les partis que lui ou ses amis avaient écrasés.

Le dénoûment va bientôt se précipiter.

Deux jours après le supplice des dantonistes, le doucereux Couthon vint annoncer un projet de fête à l'Eternel. Comme préliminaires, on livra à la guillotine des prisonniers comme Chaumette, l'ex-évêque Gobel, coupables d'avoir voulu *effacer toute idée de la divinité* (ne se croirait-on pas au moyen âge?), puis la charmante femme de Desmoulins, la femme d'Hébert, etc.

Cette affaire de restauration religieuse fut menée avec prudence et habileté, en trois actes : d'abord, l'annonce de Couthon; puis, un mois plus tard (18 floréal, 7 mai), un long discours de Robespierre sur les idées religieuses et morales, discours travaillé, poli, vraiment éloquent, suivi d'un décret que la Convention s'empressa de voter et dont le premier article est ainsi conçu : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. » En outre, nouvelle confirmation de la liberté des cultes, ce qui, implicitement et en fait, rendait les églises aux catholiques. Enfin, un mois plus tard encore (20 prairial, 8 juin), l'acte décisif, la fête à l'Etre suprême (v. ETRE SUPRÊME). Robespierre fut le pontife de cette cérémonie, traînant la Convention, qu'il présidait à ce moment, des Tuileries au Champ-de-Mars, prononçant des discours pompeux, met-

tant solennellement le feu à un mannequin représentant le *monstre de l'athéisme*, s'épanouissant enfin dans sa gloire et dans sa rhétorique. Beaucoup de représentants étaient sombres et irrités, non-seulement à cause du rôle singulier qu'on leur faisait jouer, mais encore parce qu'ils pensaient que Maximilien voulait ainsi s'assurer l'appui du parti religieux. Il entendit derrière lui plus d'une injure et plus d'une imprécation, des mots jetés en l'air comme *Tarquin*, *roche Tarpéienne*, *tyran*, *Brutus*, etc. Dans la foule, un sans-culotte dit ce mot : « Le b....! il n'est pas content d'être maître! il lui faut encore être dieu! »

Le soir, il rentra chez les Duplay, pâle et dévoré des plus noirs pressentiments.

On croyait qu'il allait proposer une amnistie ou tout au moins une atténuation au régime de la Terreur. Cela l'eût fait roi, en quelque sorte; il serait apparu comme le grand pacificateur, l'éternel *sauveur* des sociétés.

Mais, déception effrayante, deux jours après avoir rendu cet hommage à l'*Etre suprême*, il fit présenter par Couthon l'affreuse loi du 22 prairial, son œuvre personnelle, et qui fut presentée à l'insu du comité ou tout au moins de la majorité du comité, et comme en son nom. Cette loi, sous prétexte d'améliorer le tribunal révolutionnaire, supprimait les défenseurs, l'interrogatoire préalable, les dépositions écrites et les témoins. En outre, elle comprenait dans les « ennemis du peuple » ceux qui *parlent mal des patriotes*, ceux qui *dépravent les mœurs*, etc. C'était l'inquisition pure. Enfin, elle permettait aux comités (implicitement) d'envoyer les représentants au tribunal, même sans un vote de l'Assemblée.

Et il y a des historiens qui prétendent que Robespierre voulait enrayer la Terreur.

Il y eut un orage à la Convention; mais Maximilien parla, la loi fut votée.

En quarante-cinq jours, elle fit à Paris 1,285 victimes.

L'effroi était tel dans la Convention, que plus de soixante députés n'osaient plus coucher dans leur lit. Sans prendre à la lettre ce qu'on a dit des proscriptions que Robespierre voulait exercer dans l'Assemblée, il est bien certain qu'il avait résolu de frapper quelques représentants qui s'étaient rendus odieux dans leurs missions, les Carrier, les Fouché, les Tallien, etc. Mais qui pouvait assurer qu'il ne comprendrait pas ses ennemis personnels dans cette hécatombe prévue? Où s'arrêterait-il? La terrible ivresse du glaive ne se dissipe pas comme celle du vin.

Le lendemain du vote de cette loi, il avait cessé de paraître au comité, par suite de dissensions dont le retentissement se produisait déjà au dehors, et peut-être aussi pour laisser toute responsabilité à ses collègues. Mais sa loi gouvernait pour lui. En outre, il était bien maître de toutes les forces vives de la République; il dominait la Convention; il tenait la Commune, les Jacobins, la force armée par Hanriot, etc.

Un premier coup lui fut porté par la divulgation de la ridicule affaire de Catherine Théot, vieille insensée qui tenait chez elle des réunions de mystiques, où le nom de Robespierre était adoré comme celui d'un messie. Pour le frapper, au moins par le ridicule, ses ennemis du comité firent arrêter toute la secte, feignirent de croire à un complot, firent présenter un rapport par Vadier, etc.

Irrité de l'éclat, le *messie* fit une chose audacieuse; il ordonna à Fouquier-Tinville de ne pas juger, prit les pièces et les garda.

Dans cette dernière période, tout se réunissait pour ajouter à l'horreur de la situation, l'accélération des jugements, les exécutions par fournées, la terreur partout; on sentait approcher quelque sinistre dénoûment; tous les partis s'accusaient mutuellement de conspiration. Dans le fait, les Fouché, Rovère, Bourdon (de l'Oise), Guffroy, Tallien, Thuriot, Lecointre, etc., se sentant menacés, préparaient leurs mines pour faire sauter le *tyran*. Et, d'autre part, Robespierre était poussé, pressé d'*agir* par son parti, qui n'était plus couvert que par lui et qui ne voyait de salut que dans des mesures vigoureuses, bien certainement dans un coup d'Etat. Robespierre fit un discours!

Chose remarquable, il lui fallait toujours au moins une apparence de légalité. Disposant de tant de forces, il comptait encore une fois l'emporter par la parole, imposer un vote.

Le 8 thermidor, il vint lire à la Convention son fameux discours, très-travaillé, très-étudié, où des appels à la conciliation étaient mêlés à d'aigres accusations et à des menaces, et comme toujours à sa propre apologie. Evidemment, il voulait rallier la droite et le centre, qui flottaient encore irrésolus. Mais ses ennemis travaillaient sous terre, s'agitaient avec fureur, raccolaient de tous les côtés.

Le soir, aux Jacobins, au comité de Salut public, scènes violentes qui n'annonçaient que trop le drame du lendemain.

On connaît, par mille récits, cette journée grandiose et tragique, qui ne fut qu'un combat. Dès l'ouverture de la séance, Saint-Just monte à la tribune pour lire un discours qu'il avait préparé la nuit; mais à peine en avait-il prononcé quelques lignes, que Tallien lui coupe la parole, demande que le voile soit déchiré. Billaud reprend : « L'Assemblée, dit-il, est entre deux égorgements, elle périra si elle est faible! » Puis, il accuse Robespierre avec violence. Tallien, en impudent comédien, montre un poignard, jure qu'il s'en percera si le nouveau *Cromwell* triomphe. Le duel était entamé; il n'y avait plus maintenant de solution que l'extermination de l'un des partis. Robespierre paraît à la tribune, mais la masse des conjurés l'écrase des cris *A bas le tyran!* et toujours ainsi chaque fois qu'il voulait ouvrir la bouche. Probablement il n'avait pas prévu un si grand soulèvement de la part d'hommes qui deux jours auparavant semblaient encore à ses pieds. Il était atterré, mais luttait néanmoins avec un courage inutile. Attaqué par des gens dont beaucoup étaient méprisables, il l'était aussi par des républicains sincères et, de plus, abandonné par le groupe des plus purs montagnards, les Romme, les Ruhl, les Soubrany, etc., qui ne se joignirent pas à la meute, mais qui ne voyaient au bout de la victoire que la dictature et qui restèrent immobiles.

Epuisé, le malheureux se tourna vers la Plaine : « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands! »

Il était loin du jour où il les appelait les *serpents du Marais*.

Mais la Plaine aussi était soulevée contre lui.

Hors de lui, il cria à Collot d'Herbois, qui présidait : « Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole! »

Garnier de l'Aube cria : « Le sang de Danton l'étouffe! »

Et toujours les mêmes clameurs terribles : « A bas le tyran! »

Une voix cria enfin : « L'accusation! »

Toute l'Assemblée se lève.

Saint-Just, Couthon, Robespierre jeune, Lebas sont également décrétés. On entraîne les prisonniers à la prison du Luxembourg.

On connaît assez tous les détails de cette tragédie. Enlevé par la Commune, qui se mit en insurrection, conduit à l'Hôtel de ville, Robespierre, cependant, toujours formaliste et peu propre à l'action, refusa de signer l'appel aux armes; mais son parti agissait sans lui. En apprenant la rébellion, la Convention mit hors la loi tous les accusés et les membres de la Commune. Hanriot, commandant de la force armée, et qui s'était joint aux robespierristes, fut arrêté, puis s'échappa, mais s'épuisait à rassembler des forces; la majorité des sections se prononçait pour la Convention. L'Hôtel de ville fut attaqué dans la nuit. Robespierre alors, se voyant perdu, se tira, dit-on, un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire. Selon une autre version, un jeune gendarme du nom de Merda (v. MERDA), qui accompagnait le détachement conduit par le représentant Léonard Bourdon, pénétra dans le palais et brisa la mâchoire de Robespierre d'un coup de pistolet.

La version du suicide est affirmée dans les mémoires de Barras. Ces mémoires, restés entre les mains de Rousselin de Saint-Albin, sont encore en grande partie inédits. Le fils de Rousselin, M. Hortensius de Saint-Albin, conseiller à la cour d'appel, en a publié (1873) un chapitre, le *Neuf thermidor*. Barras, qui commandait la force envoyée contre l'Hôtel de ville, nie la relation posthume du gendarme Merda, qu'il traite de fable et dont il montre les invraisemblances. Suivant lui, Robespierre s'était tiré le coup de pistolet au moment où Merlin de Thionville pénétrait le sabre à la main dans la salle des délibérations. Les médecins, dans leur rapport, auraient reconnu par la direction même du coup de pistolet qu'il avait dû se le tirer lui-même. On comprendra notre réserve à propos de ce problème si difficile à résoudre; mais nous devions rapporter ce témoignage.

Quoi qu'il en soit, Robespierre vaincu, pansé à la hâte, fut conduit le lendemain à l'échafaud avec vingt et un de ses amis, le 10 thermidor an II (28 juillet 1794). Le 29, autres exécutions de quatre-vingt-deux victimes, la presque totalité du conseil de la Commune.

Une période nouvelle allait bientôt commencer et la plus triste de l'histoire révolutionnaire, la « réaction thermidorienne. »

Nous ajouterons ici quelques extraits de différents auteurs qui mettront le lecteur à même d'apprécier mieux encore le caractère de celui que quelques-uns appellent le grand martyr de thermidor et qui n'est pour d'autres qu'un homme funeste et un tyran.

Dans sa grande compilation (*Histoire parlementaire de la Révolution*), le néo-catholique Buchez, tout occupé de sa réhabilitation paradoxale de la Terreur et de l'inquisition, s'est montré plus que favorable à Robespierre, à cause de son christianisme sentimental, de sa guerre contre l'école philosophique (Cloots, Chaumette et autres promoteurs des fêtes de la Raison) et de sa conception de l'Etre suprême.

Par un motif contraire, M. Michelet, qui, d'ailleurs, incline vers Danton, traite, en général, Robespierre fort durement et le représente comme un « faux Rousseau, » comme un homme au « tempérament prêtre, » un autoritaire, tranchons le mot, comme un tyran.

Pour M. Louis Blanc, c'est le vrai chef de la démocratie moderne, le pontife de la Révolution, l'un des plus grands apôtres de l'humanité.

Sont également écrites dans l'esprit robespierriste la compilation fort oubliée de M. Cabet et l'*Histoire des montagnards* d'Esquiros.

MM. Thiers et Mignet jugent le célèbre conventionnel avec assez de sévérité.

Lamartine (*Histoire des girondins*) l'apprécie plus en artiste qu'en historien et parfois le maudit, parfois l'exalte avec un lyrisme qui dépasse autant la mesure que ses malédictions.

M. Villiaumé, d'ailleurs favorable à Danton, condamne Robespierre, mais avec modération.

Naturellement, dans les travaux royalistes, comme l'*Histoire de la Convention* de M. de Barante, l'*Histoire de la Terreur* de M. Mortimer-Ternaux, Robespierre est simplement traité comme un pur scélérat.

Enfin, dans la *Révolution* de Quinet, les appréciations sont à peu près semblables à celles de M. Michelet.

— Bibliogr. *Biographie de Robespierre*, par J. Lodieu (Arras, 1850), assez malveillante.

Vie secrète, politique et curieuse de Maximilien Robespierre, par L. Duperron, an II (in-12 de 36 pages), avec une gravure qui représente une main tenant par les cheveux la tête de Maximilien.

Portrait de Robespierre, par Merlin de Thionville (in-8° de 12 pages), libelle dont le véritable auteur serait Rœderer.

Souvenirs d'un déporté, par Pierre Villiers, an X. C'est un recueil d'anecdotes parmi lesquelles plusieurs pages sont consacrées à Robespierre, dont l'auteur avait été secrétaire en 1790.

L'*Intrigue dévoilée* ou *Robespierre vengé des intrigants et des calomnies des ambitieux*, par Delacroix (1792), brochure intéressante pour l'étude des luttes contre la Gironde avant la Convention.

Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères, dont on a assez légèrement contesté l'authenticité. Ces notices étaient bien de la main de Charlotte, qui était une personne instruite et distinguée; elle les remit à Laponneraye, qui les publia en 1835, peut-être en les remaniant un peu, mais sans toucher au fond. On y trouve beaucoup de détails intimes. Les appréciations sont naturellement empreintes de la tendresse partiale des sentiments de famille.

Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor, par Vilate, an II. Ce Vilate, ancien juré du tribunal révolutionnaire, avait été arrêté après la chute de Robespierre. Pour se concilier les vainqueurs et mériter sa grâce, il écrivit plusieurs brochures calomnieuses qui ne le sauvèrent cependant pas. C'est à cette source suspecte que des écrivains de parti ont puisé des anecdotes qui ont passé dans l'histoire et dont la plupart sont probablement apocryphes.

Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E.-B. Courtois, député de l'Aube (séance du 16 nivôse an III), imprimé par ordre de la Convention (in-8° de 408 pages). *Rapport sur les événements du 9 thermidor*, presenté le 8 thermidor an III, par le même (in-8° de 220 pages). Le premier de ces rapports se compose de deux parties distinctes : le rapport proprement dit et les pièces à l'appui. Courtois s'était acquitté de sa mission avec autant de mauvaise foi que de partialité. Il omit en premier lieu toutes les pièces qui pouvaient être favorables à Robespierre, celles qui étaient de nature à compromettre des hommes engagés dès lors dans la réaction, en restitua une partie aux intéressés et s'appropria le plus grand nombre. Portiez de l'Oise en recueillit aussi beaucoup. Les unes sont à jamais perdues pour l'histoire; d'autres ont passé dans des collections particulières.

En 1828, Alexandre Martin a publié : *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just*, etc., supprimés ou omis par Courtois (3 vol. in-8°), ouvrage curieux et qui complète les rapports du conventionnel thermidorien.

Histoire de la conjuration de Robespierre, par Montjoie (Lausanne, 1795, in-8°). C'est un pamphlet royaliste.

Hymne dithyrambique sur la conjuration de Robespierre et la révolution du 9 thermidor, par Rouget de l'Isle (l'auteur de la *Marseillaise*), an II. Un couplet de cette élucubration donnera une idée de l'esprit dans lequel elle est conçue :

> Voyez-vous ce spectre livide
> Qui déchire son propre flanc;
> Encore tout souillé de sang,
> De sang il est encore avide.
> Voyez avec un rire affreux
> Comme il désigne ses victimes,
> Voyez comme il excite au crime
> Ses satellites furieux!
> Chantons la liberté, couronnons sa statue!

Cela se chantait sur l'air même de la *Marseillaise!*

Faits recueillis aux derniers instants de Robespierre et de sa faction, du 9 au 10 thermidor, brochure sans nom d'auteur, publiée au lendemain de l'événement et rédigée avec plus d'impartialité qu'on n'en pouvait attendre en un pareil moment.

La vie, les crimes et le supplice de Robespierre et de ses principaux complices, par Desessarts (1797), ouvrage dont le titre indique assez l'esprit.

Enfin, il faudrait ajouter les centaines de pamphlets publiés après le 9 thermidor, la plupart aussi dégoûtants que mensongers. Nous nous bornerons à citer les titres de quelques-uns, car de pareilles pièces échappent à toute analyse et à toute critique.

La *Queue de Robespierre*, par Mehée; les *Anneaux de la queue; Jugement du peuple souverain qui condamne à mort la queue de Robespierre; Défends ta queue*, par Mehée; *Rendez-moi ma queue* ou *Lettre de Robespierre à la Convention; Coupez-moi la queue* ou la *Chanson des carmagnoles* (en vers); *Ode à la Calomnie en réponse à la queue de Robespierre;* la *Chute de Robespierre et complices*, ode à la Convention, par Dejean; *Capet et Robespierre*, par Merlin de Thionville; *Testament de Robespierre; Véritable portrait de Catilina Robespierre;* la *Nouvelle Montagne en vaudevilles* ou *Robespierre en plusieurs volumes*, par Martainville; *Robespierre peint par lui-même* et *Conjuration formée contre Robespierre*, par Lecointre; *Observations sur le caractère, la politique et la conduite de Robespierre, le dernier tyran*, etc., etc.

Robespierre. Iconogr. Un des collectionneurs les plus connus de notre époque, M. Eudoxe Marcille, possède un tableau représentant Robespierre jeune, vu jusqu'aux genoux et de grandeur naturelle, ayant une perruque poudrée à frimas, un tricorne sous le bras, un habit noir, une cravate formant jabot et des manchettes de mousseline, la main gauche appuyée sur la poignée d'acier d'une petite épée, la droite tenant le revers de l'habit et posée sur la poitrine. Le visage est rond, le nez légèrement relevé du bout, la physionomie empreinte de fatuité. On ne reconnaît pas là le terrible révolutionnaire; c'est un avocat de province fashionable, prétentieux, vaniteux, content de soi. Cette peinture curieuse, dont l'exécution n'a, d'ailleurs, rien de remarquable, a été attribuée à Danloux; mais le fils de cet artiste a protesté énergiquement contre une pareille attribution, en alléguant que son père n'avait jamais eu de relations d'aucune sorte avec Robespierre. Il fut un temps où, loin de se défendre d'avoir des relations avec le député d'Arras, les gens recherchaient fort sa compagnie et les artistes le plus en renom l'honneur de retracer ses traits. David, qui, à la vérité, était un révolutionnaire enthousiaste, a fait de lui un portrait très-calme que l'on voyait, en 1845, dans la collection de M. Saint-Albin. Beljambe a gravé, d'après Gros, un portrait de profil qui dut être exécuté vers 1790. De la même époque à peu près doit être l'excellent portrait, également de profil, gravé par Fiesinger, d'après J. Guérin : front fuyant, nez et menton pointus, air froid et compassé. Au Salon de 1790, Mme Guyard exposa un bon portrait de Robespierre qui, avant de venir poser chez elle, lui avait écrit une lettre des plus aimables, conservée aujourd'hui au British Museum, et commençant ainsi : « On m'a dit que les Grâces voulaient faire mon portrait... » Un médaillon en plâtre, sculpté par Collet, au mois de septembre 1791, appartenait, il y a quelques années, à M. Ph. Lebas et a été gravé par Flamens. D'autres portraits du temps ont été gravés par Coqueret (d'après Delaplace), Vérité, Levachez, B. Gautier (d'après E. Bonneville, J.-D.-E. Cann, etc.). Sur l'estampe de Vérité, on lit ces vers en l'honneur de Robespierre :

> Du superbe oppresseur ennemi redoutable,
> Incorruptible ami d'un peuple qu'on accable,
> Il fait briller au sein des viles factions
> Les vertus d'Aristide et l'âme des Catons.

Le peintre Ducreux exposa un portrait de Robespierre au Salon de 1793. De notre temps, un buste en plâtre a été sculpté par M. J.-C. Rousseau (Salon de 1872).

Robespierre une fois tombé fut fort maltraité par les artistes. Tassaert, le graveur, l'a représenté comme un vrai buveur de sang, tenant un cœur qu'il presse au-dessus d'une coupe; cette image est accompagnée de huit vers tirés de la *Virginie* de Laharpe :

> Ce maître impérieux n'est plus qu'un vil coupable...

Une autre gravure nous montre « Robespierre guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner toute la France; » il est assis, en costume officiel, sur un tombeau de forme pyramidale sur lequel on lit : « Cy-gît toute la France. » Sous ce titre : *Gouvernement de Robespierre*, une petite pièce représente le bourreau Samson sur la place de la Révolution; on y lit ces vers :

> Admirez de Samson l'intelligence entière :
> Par le couteau fatal il a tout fait périr;
> Dans cet affreux état que va-t-il devenir?
> Il se guillotine lui-même.

Citons encore une gravure de Poisson intitulée : l'*Horrible conspiration de Robespierre dévoilée*, et une autre, sans nom d'auteur, qui porte ce titre pompeux : le *Miroir du passé pour sauvegarder l'avenir* ou *Tableau parlant du gouvernement cadavéro-faminocratique sous la tigrocratie de Robespierre et compagnie*.

Les événements du 9 et du 10 thermidor on été représentés par divers artistes contemporains, notamment par Harriet, composition d'une exécution médiocre, mais rendant assez bien l'horreur de la scène, le fra-

cas des coups de pistolet, la lueur des torches (gravé par Tassaert); Lethière (composition académique gravée par Coqueret; Barbier, gravé par Sloane; Duplessis-Bertaux, Levachez, Helman, etc. La scène de l'*Arrestation de Robespierre* a été représentée avec talent par un artiste bavarois, M. Maximilien Adamo, dans un tableau qui a été exposé au Salon de 1870. Au centre de la composition, Robespierre est assis sur une chaise et comme affaissé sous le poids des accusations lancées contre lui. Vadier, Collot d'Herbois et quelques autres conventionnels l'entourent, l'invectivent, le menacent. Un huissier de la Convention l'a saisi au collet et tient en même temps Saint-Just, qui est debout, à gauche, assez calme et assez digne, au milieu d'une foule irritée. Fouché et Carnot se serrent la main comme pour se féliciter de la chute du dictateur. Billaud-Varennes est à la tribune; près de lui, Tallien agite son poignard. Le président Thuriot cherche inutilement à calmer l'assemblée et à diminuer le tumulte en secouant la sonnette. Les spectateurs gesticulent dans les tribunes et interpellent les députés. Le soleil de thermidor éclaire vivement le fond de la salle; à la muraille est accroché le tableau de David représentant *Marat assassiné dans sa baignoire*.

Dans un tableau exposé au Salon de 1870, M. Andrieux a représenté un épisode du 9 thermidor : la *Convention refusant d'entendre Robespierre*. M. Briguiboul a peint *Robespierre dans la salle du comité de Salut public le* 10 *thermidor* (Salon de 1863). Un sculpteur franc-comtois, M. Max Claudet, a exécuté une statue de *Robespierre à la Convention le* 9 *thermidor* (Salon de 1873).

Robespierre (VIE DE) [Arras, 1850]. C'est un ramassis de tous les libelles contre le vaincu de thermidor. Il est attribué (v. Quérard) à l'un des chanoines de la cathédrale, l'abbé Proyard, et n'est qu'une espèce de contrefaçon d'un autre libelle, la *Vie et les crimes de Robespierre, surnommé le Tyran* (Augsbourg, 1795, in-8°), publié sous le pseudonyme de Leblond de Neuvéglise, mais écrit en réalité par un autre abbé Proyard, parent du chanoine dont nous avons parlé plus haut et qui était préfet des études à Louis-le-Grand à l'époque où Robespierre y faisait ses études. Ces élucubrations n'ont aucune valeur historique et ne sont que des productions de la haine et de la calomnie. Mais elles font partie de cette riche littérature de mensonges, où tous les scribes de la réaction sont allés puiser.

Robespierre (HISTOIRE DE), **d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents inédits**, par M. Ernest Hamel (Paris, Lacroix, 1865-1867, 3 vol. in-8°). C'est la plus volumineuse biographie que l'on ait faite du célèbre conventionnel; elle ne comprend pas moins de 2,100 pages in-8°, chargées et surchargées de notes. Ce n'est pas à proprement parler une histoire, mais un panégyrique, une apologie à la manière des chrétiens. Les bollandistes n'ont pas parlé autrement de leurs saints. Ici toute critique est absente; nous entrons dans l'histoire auguste, c'est-à-dire maximilienne; M. Hamel, avec un fétichisme bien étonnant pour notre époque d'analyse, d'examen, de froide et impitoyable critique, nous parle de son héros comme certains historiens parlaient autrefois de Louis XIV, et même avec plus de vénération, car à plusieurs reprises il le compare à Jésus. M. Louis Blanc, non moins exclusif, mais plus habile, fait quelquefois des concessions; M. Hamel, jamais! Robespierre est l'idéal de la perfection; il est la Révolution même, et les autres acteurs du drame n'ont de valeur qu'autant qu'ils se rapprochent de lui, le prennent pour étoile et pour guide. Tous les adversaires de Robespierre sont nécessairement les ennemis de la Révolution. Ses amis participent de sa sainteté : Saint-Just, Couthon, Lebas, etc., sont autant de Télémaque et autant de Grandisson. Cela tourne à la légende, à la sanctification.

Rien de plus fastidieux qu'un plaidoyer aussi exclusif et systématique. Les historiographes de cour avaient moins de complaisance pour les idoles monarchiques. Certes, nous sommes pénétrés de respect et d'enthousiasme pour les grands citoyens qui ont donné leur sang pour la cause du peuple et le salut de la patrie; mais nous n'admettons pas aujourd'hui qu'on les sacrifie l'un à l'autre, qu'on incarne la Révolution dans un seul homme et qu'on immole tous les autres au fétiche idéal qu'on a créé de ses mains. De tels procédés sont aussi contraires à l'équité qu'à la vérité historique, et sont à peine supportables dans les fictions littéraires et le roman historique.

Ces réserves faites, il ne nous en coûte rien de reconnaître que le travail de M. Hamel, malgré sa partialité, contient des recherches neuves et intéressantes, ainsi que des réfutations souvent heureuses des calomnies banales et traditionnelles contre Robespierre. Jamais ce sujet n'avait été traité avec autant de détail et d'étendue. Dans son pieux enthousiasme pour son héros, l'auteur s'est livré aux plus laborieuses investigations et il a été assez heureux pour trouver de nombreux renseignements inédits. Seulement, son livre gagnerait certainement à être moins prolixe et moins surchargé d'épisodes parasites, de digressions, de détails étrangers au sujet ou très-souvent oiseux. Le style en est lâché, déclamatoire et, disons le mot, ennuyeux; c'est évidemment un ouvrage manqué, mais qui renferme incontestablement des matériaux suffisants pour un travail sérieux.

ROBESPIERRE (Marie-Marguerite-Charlotte DE), sœur du précédent, née à Arras en 1760, morte à Paris le 1er août 1834. Lors de la mort du chef de la famille, elle et sa sœur Henriette furent recueillies par leurs tantes paternelles, puis placées au couvent des Manarres, à Tournay, où elles reçurent l'éducation qu'on donnait aux demoiselles nobles de cette province. En 1776, elles y étaient encore l'une et l'autre. Lorsque Maximilien s'établit comme avocat à Arras, Charlotte alla habiter avec lui dans la petite maison, débris de l'héritage paternel. Son existence toute privée est absolument vide d'événements notables. Elle séjourna à Arras pendant toute la durée de l'Assemblée constituante. Son frère veillait à ses besoins et lui envoyait un tiers (6 livres par jour) de son traitement de député. En septembre 1792, lorsque Maximilien eut été nommé député à la Convention, il fit venir Charlotte à Paris et l'installa dans un appartement chez les Duplay, où il logeait lui-même. Accoutumée à régner en maîtresse de maison et à gouverner un peu despotiquement ses frères, d'un caractère ombrageux et difficile, Charlotte ne put voir sans dépit l'influence d'une famille étrangère contre-balancer la sienne, et, à force d'obsessions, elle finit par entraîner Maximilien à quitter la maison du menuisier et à venir habiter un appartement qu'elle avait loué rue Saint-Florentin. Elle ne put le retenir, d'ailleurs, que peu de temps, et il ne tarda pas à retourner chez les Duplay. Toutefois, quoi qu'on en ait dit, la bonne harmonie ne cessa de régner entre eux deux; du moins c'est ce que les renseignements les plus probables permettent presque d'affirmer. On a dit aussi que Charlotte avait eu une conduite légère. Cette question a peu d'importance historique; cependant il faut dire, sans qu'il soit possible de rien affirmer avec certitude à cet égard, que la sœur de l'austère conventionnel était, dans tous les cas, une personne décente, dont lui-même n'eût pas souffert les écarts, et qui se respectait assez elle-même, qui respectait assez son nom pour ne pas compromettre la haute et terrible réputation de son frère en affichant les faiblesses tout à fait conjecturales que quelques-uns lui ont attribuées. On a rapporté, notamment, qu'elle avait été la maîtresse de Fouché, ce qu'elle nie avec indignation dans ses *Mémoires*. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit probablement calomnieux, c'est que le futur duc d'Otrante, habile à saisir toutes les occasions propres à servir sa fortune, avait demandé la main de Charlotte, alors âgée de trente-deux ans, et qu'il avait été agréé par elle ainsi que par Maximilien. Ce dernier était à cette époque l'homme le plus influent et le plus puissant de la République, et il n'y avait rien que de fort ordinaire à ce qu'un ambitieux comme Fouché recherchât une telle alliance, qui fut empêchée par les événements et plus encore sans doute par les divisions de parti. Il paraît que c'est après sa mission de Lyon que Fouché, dont les violences avaient été blâmées par Robespierre, dut renoncer au mariage projeté.

Nous avons dit que la bonne harmonie paraît avoir constamment régné entre la sœur et le frère aîné. Ce qui a pu tromper l'opinion à cet égard, c'est une lettre de Charlotte, publiée à la suite du fameux rapport de Courtois, et qui commence ainsi : « Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, est devenue la haine la plus implacable, » etc.

Mais on sait aujourd'hui que cette lettre, écrite dans un moment d'irritation, était adressée, non à Maximilien, mais à Robespierre jeune, avec qui Charlotte (un peu impérieuse et acariâtre, on le sait) fut un moment brouillée. Pour donner le change et présenter Maximilien comme un mauvais frère, les thermidoriens avaient tout simplement supprimé la suscription et une vingtaine de lignes. Mais l'original de la lettre est aux Archives et témoigne de leur indigne supercherie

Après le 9 thermidor, Charlotte, qui s'était vainement présentée à la Conciergerie pour embrasser ses frères avant qu'ils fussent conduits à l'échafaud, fut jetée en prison et y resta quelque temps; mais elle échappa aux proscriptions et vécut depuis dans la plus profonde obscurité. En arrivant au consulat, Bonaparte, dont on connaît les relations amicales avec Augustin (v. plus loin), fit à Charlotte une pension de 3,500 francs. Chose assez curieuse, elle la toucha, dit-on, jusqu'à sa mort, avec des réductions, même sous Louis XVIII et sous Charles X.

Charlotte Robespierre a laissé sur ses deux frères des *Mémoires* qui ont été publiés par Laponneraye, et dont nous avons parlé ci-dessus, dans les notices bibliographiques.

ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph), dit **Robespierre jeune**, frère des précédents, né à Arras le 21 janvier 1763. Il obtint au collége Louis-le-Grand la survivance de la bourse de son frère, auquel il demeura constamment attaché, et suivit comme lui la carrière du barreau, dans sa ville natale, avec moins d'éclat, mais avec quelque succès. Lors de la Révolution, il en embrassa les principes avec chaleur, fut nommé président de la société des Amis de la constitution d'Arras, puis, en mars 1791, administrateur du Pas-de-Calais, enfin procureur-syndic après la journée du 10 août. Il venait d'être installé en cette qualité, lorsqu'il fut nommé, sans aucune démarche de son illustre frère, mais incontestablement par son influence, député de Paris à la Convention nationale. Les électeurs ne le connaissaient que par son nom; c'était un engouement pour ainsi dire dynastique.

Cette espèce de *dauphin* révolutionnaire était d'ailleurs un homme de quelque valeur. Il vint siéger à la Montagne, défendit Marat aux Jacobins (24 octobre) contre les attaques envenimées des girondins, combattit Roland à la tribune de la Convention, vota la mort du roi sans appel ni sursis, prit une part assez active à la lutte contre les girondins, mais, en résumé, ne joua qu'un rôle effacé. Au 31 mai, il appuya les sections de Paris dans leur demande de suspension des Vingt-Deux.

En août 1793, il fut envoyé en mission dans le Midi, pour réprimer l'insurrection fédéraliste. Il n'avait guère de titre sérieux à cette mission, quoiqu'il ne manquât point de capacité ni d'énergie. Mais sa qualité de frère de l'*Incorruptible* lui donnait dans ses missions une véritable autorité, une importance quasi princière, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Il avait été envoyé évidemment pour partager l'honneur de l'affaire si populaire de la reprise de Toulon, que les efforts de Barras et de Fréron avaient fort avancée. Robespierre aîné voulut même faire rappeler ceux-ci, pour que son frère recueillît seul toute la gloire; mais toutes les sociétés populaires du Midi réclamèrent avec énergie. Les deux vaillants représentants n'en furent pas moins fort effacés par la présence de Robespierre jeune.

Augustin eut une véritable cour, et l'un de ses complaisants les plus serviles fut un jeune officier corse, fort obscur alors, mais qui devait plus tard jouer un rôle si bruyant sous le nom de Napoléon. Pour le moment, il signait *Brutus*. Prodigieusement ambitieux, inquiet, intrigant, il avait d'abord caressé Barras et Fréron, puis, avec sa souplesse méridionale, il se retourna vers les Robespierre, leur jugeant plus de puissance et d'avenir, et, par leur entremise, fit passer au comité du Salut public un plan contre celui de son général, Dugommier.

Augustin montra d'ailleurs quelque capacité; il prit, de concert avec ses collègues, des mesures pour approvisionner l'armée, indiqua la puissante diversion d'une invasion de l'Italie, donnant ainsi la première idée des campagnes où devait s'immortaliser Bonaparte, et coopéra de sa personne à la reprise de Toulon. « Salicetti et Robespierre jeune, le sabre à la main, ont indiqué aux premières troupes de la République le chemin de la victoire et ont monté à l'assaut. Ils ont donné l'exemple du courage. » (*Moniteur* 5 nivôse, an II.)

Il n'eut aucune part aux rigueurs exercées contre la ville rebelle, car il repartit pour Paris le lendemain même de la victoire. Il repartit en mission au bout de quelques semaines, pour le département des Alpes-Maritimes, en passant par la Haute-Saône, le Doubs et le Jura. Commissaire du comité de Salut public, il avait en quelque sorte plus de pouvoir que les simples représentants. A Vesoul, il fit mettre en liberté, peut-être un peu légèrement, un grand nombre de prisonniers, malgré l'avis du député Duroy, commissaire de la Convention (l'héroïque martyr de prairial). Mais pour le moment, la politique de Robespierre était à la clémence et, sans aucun doute, Augustin suivait les instructions de son aîné. A Besançon, il lutta contre le représentant Bernard de Saintes et contre le mouvement anticatholique, que son frère écrasait à Paris, et redonna force, dans ces contrées, au parti religieux. Il partit comblé des bénédictions des contre-révolutionnaires. Pour comprendre ces fluctuations de la politique robespierriste, il est nécessaire de se reporter à la biographie de Robespierre aîné et de se souvenir de sa lutte contre le parti philosophique et le culte de la Raison.

Dans ces missions, Augustin était accompagné de sa maîtresse, Mme de La Saudraye, femme de l'académicien de ce nom; ce qui n'était pas sans exciter les récriminations des austères jacobins et des sans-culottes, et sans compromettre quelque peu la réputation du sévère Maximilien, moins sévère pour son jeune frère que pour lui-même et pour les autres.

On lit, dans les mémoires de Lucien Bonaparte, que les Robespierre offrirent à cette époque à Napoléon Bonaparte la place de commandant de Paris, en remplacement d'Hanriot. La chose n'est pas invraisemblable; cependant, il n'y a pas d'autre preuve que le témoignage de Lucien. Ce qu'il y a de certain, c'est l'intimité entre Bonaparte et les Robespierre. Dans des lettres que nous avons eues sous les yeux, Augustin parle du futur empereur avec enthousiasme et comme d'un homme *d'un mérite transcendant*.

On trouve aussi dans les mémoires de Charlotte Robespierre ce fait curieux que Napoléon, à la nouvelle du 9 thermidor, aurait eu l'idée de marcher contre la Convention, et que même il en aurait fait la proposition formelle aux représentants envoyés près de l'armée d'Italie.

En résumé, le rôle politique de Robespierre jeune se borna à être l'un des *missi dominci* de son frère. Dans la Convention, il était noyé dans la foule. Parleur facile et vulgaire, il était écouté aux Jacobins, mais surtout à cause de son nom. Homme de plaisir, il ne sentit pas assez combien la haute et terrible renommée de son frère exigeait de ménagements. Il se compromit fort dans des maisons suspectes, au Palais-Royal, où l'on jouait, où l'on retrouvait des débris de l'ancienne société, par exemple chez les dames Saint-Amaranthe, qui finirent par être exécutées comme suspectes.

Au 9 thermidor, cependant, il s'honora par son dévouement fraternel et civique. Son frère venait d'être décrété d'accusation; il se lève tout à coup : « Je suis, dit-il, aussi coupable que mon frère; j'ai partagé ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation contre moi! »

Il y eut un mouvement d'émotion dans l'Assemblée; mais les passions étaient tellement surexcitées que les représentants parurent accepter ce sacrifice sans même l'honorer d'une discussion. Augustin suivit fidèlement la fortune de son aîné. Il siégea le soir à l'Hôtel de ville, parmi la commune insurrectionnelle, et dans la nuit, quand il vit que tout était perdu, pendant que les forces conventionnelles envahissaient l'Hôtel de ville, il franchit une des fenêtres donnant sur la place de Grève, marcha un instant sur le cordon de pierre qui fait saillie autour du monument, puis, voyant la place envahie par les troupes de la Convention, se précipita sur les marches du grand escalier. On le releva sanglant, mais respirant encore. Le lendemain, il fut porté mourant à l'échafaud (10 thermidor an II, 28 juillet 1794). Il avait trente et un ans.

ROBESPIERRISME s. m. (ro-bè-spiè-ri-sme — du nom de *Robespierre*). Hist. Doctrines politiques de Robespierre et de ses partisans.

ROBESPIERRISTE s. m. (ro-bè-spi-è-ri-ste — du nom de *Robespierre*). Politiq. Partisan de Robespierre ou de sa politique.

— adj. Qui appartient à Robespierre ou à son système politique : *Principes* ROBESPIERRISTES.

ROBET s. m. (ro-bè). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre pétoncle.

ROBETTE s. f. (ro-bè-te — dimin. de *robe*). Chemise de laine que portent les chartreux.

ROBIAC, bourg et comm. de France (Gard), canton de Saint-Ambroix, arrond. et à 20 kilom. d'Alais, sur la rive droite de la Cèze; pop. aggl., 2,553 hab. — pop. tot., 3,699 hab. Filatures de soie et fonderie de fer comprenant dix-sept fours à puddler et dix fours à réchauffer. C'est sur le territoire de cette commune que se trouvent les importantes mines de houille de Trélys, reliées par un embranchement au chemin de fer de Bessèges à Alais. Les mines de Robiac et de Meyrannes produisent ensemble environ 1,600,000 quintaux métriques de houille par an. L'église renferme un beau tableau de Sigalon. Les ruines de l'ancien château de Robiac couronnent un monticule qui domine le bourg. Elles consistent principalement en une tour ronde d'un aspect pittoresque.

ROBIDOU (Bertrand), écrivain et journaliste français, né à Plerguer (Ille-et-Vilaine) en 1820. Fils d'un pauvre cultivateur, il entra, à douze ans, à l'institut Lamennais, dirigé à Ploërmel par le frère de l'auteur des *Paroles d'un croyant*. Là, il se fit remarquer par sa vive intelligence, et bientôt il composa des poésies et même des drames, qui témoignaient d'une grande indépendance d'esprit. Lorsqu'il eut achevé ses études, M. Robidou, que le manque de fortune empêchait de suivre ses goûts littéraires, se fit nommer instituteur à Saint-Benoît-des-Ondes, près de Cancale. Par son savoir, par son zèle, par son enseignement judicieux, il attira de nombreux élèves dans son école. Lorsque la réaction devint toute-puissante avec le ministre Falloux en 1849, M. Robidou se vit en butte aux attaques et aux dénonciations des cléricaux. Il y répondit par une brochure fort vive, qui lui valut d'être poursuivi devant le jury le 8 novembre 1849. Ayant été acquitté, il ne fut pas moins condamné, par mesure administrative, à un mois de suspension avec privation de traitement et on lui enleva la maison d'école. Les habitants de Saint-Benoît-des-Ondes, qui avaient pour leur instituteur autant d'estime que d'affection, se réunirent alors et lui construisirent à leurs frais une maison dans laquelle il put s'établir comme instituteur privé; mais, à l'instigation des cléricaux, le conseil académique, de sa propre autorité, ferma brutalement, en 1851, l'école de M. Robidou, qui, frappé dans ses moyens d'existence, chercha des ressources dans les travaux littéraires et dans le journalisme. Comme publiciste, il a fondé divers journaux, notamment l'*Union des deux villes*, organe libéral des villes de Saint-Malo et de Saint-

Servan, et l'*Avenir de Rennes*, feuille démocratique qu'il dirige encore au moment où nous écrivons cette notice (1875). Comme écrivain, on lui doit : *Histoire et panorama d'un beau pays* ou *Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dol et environs*, illustré par M. V. Doutrelan (1853-1856, 24 liv. in-4°), ouvrage remarquable par les recherches et l'érudition, qui a été réédité en 1861 (in-4°) et augmenté de l'histoire de la Révolution en Bretagne, écrite sur des documents inédits avec notes et pièces justificatives; la *République de Platon comparée aux idées et aux Etats modernes* (1869, in-12); *Elohim et Jawéh* (1873), poëme inspiré par les idées les plus hautes et les plus généreuses, l'amour du genre humain, la foi au progrès, et dans lequel l'auteur fait un appel éloquent à l'apaisement des haines, à la concorde, au retour des vaincus politiques dans la mère patrie; la *Dame de Coëtquen* (1875), roman historique; *Gilles de Bretagne* (1875), drame, etc.

ROBIE (Jean-Baptiste), peintre belge, né à Bruxelles en 1821. Il est fils d'un serrurier qui lui apprit son état. Pendant ses rares loisirs, M. Robie étudia sans maître la peinture et obtint de son père la permission de suivre les cours de l'Académie de Bruxelles. Il se mit au travail avec ardeur et ne tarda point à exposer son premier tableau, *Une guirlande de fleurs*. La fraîcheur, la finesse du ton, une facture légère recommandèrent ce morceau à l'attention des amateurs. Depuis 1848, il a exposé au Salon de Bruxelles de nombreux tableaux représentant des fleurs, des fruits, des natures mortes, notamment les *Raisins*, la *Fenêtre*, le *Parc* qui lui valurent une véritable notoriété. Deux toiles très-soignées, le *Pain et le vin* et une *Nature morte*, obtinrent à l'Exposition universelle de Paris en 1855 une mention honorable. En 1863, ses *Fleurs* et *Raisins* lui valurent une médaille d'or à Bruxelles. Citons encore de lui les tableaux suivants, exposés à Paris : *Nature morte* et les *Raisins* (1864); *Massacre des Innocents;* la *Terre promise* (1865); *Fruits*, à l'Exposition universelle de 1867; le *Printemps* (1867), etc.

ROBIEN (Christophe-Paul GAUTRON DE), magistrat et historien français, né à Rennes en 1698, mort vers 1756. Il était président à mortier au parlement de Bretagne, conseiller du roi et membre associé de l'Académie des sciences de Berlin. On a de lui : *Dissertation sur la formation des trois différentes espèces de pierres figurées qui se trouvent dans la Bretagne* (Paris, 1751, fort in-8°); *Nouvelles idées sur la formation des fossiles* (1751, petit in-8°, fig.) et deux ouvrages inédits : *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou Petite Bretagne, depuis la conquête des Romains jusqu'au passage des Bretons insulaires dans cette province, enrichie de cartes, plans et dessins des monuments qu'on a pu découvrir jusqu'à présent* (1756, 4 vol. in-fol.); *Journal historique de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume* (in-4°). Ce dernier écrit est le récit de la coalition de 1720 contre le régent.

ROBIÈRE s. f. (ro-biè-re — rad. *robe*). Religieuse chargée du soin des vêtements dans sa communauté. ‖ Armoire où les religieuses d'une communauté tiennent leurs vêtements.

ROBIGALIES s. f. pl. (ro-bi-ga-lî — lat. *robigalia;* de *robigo*, rouille). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome pour obtenir des dieux que les blés fussent préservés de la rouille. ‖ On dit aussi ROBIGALES.

— **Encycl.** Cette fête fut, dit-on, instituée par Numa. Elle se célébrait le 6 des calendes de mai (25 avril). Les sacrifices étaient offerts en l'honneur du dieu Robigus, ou, suivant Ovide et Columelle, de la déesse Robigo. On immolait une chienne rousse et une brebis; on faisait des libations de vin. Le prêtre prononçait une prière pour apaiser la redoutable divinité : « Rigoureuse Robigo, épargne les herbes de Cérès » (Ovide) :

Aspera Robigo, parcas cerealibus herbis.

Les érudits modernes ont pensé que le nom même des *robigalies* avait amené, par la suite des temps, la création de cette déesse Robigo ou de ce dieu Robigus, dont il n'est point parlé en dehors de cette fête. Leur existence s'expliquerait mal autrement, car les Romains ne rendaient pas de culte aux divinités malfaisantes.

ROBIGNOLEUR s. m. (ro-bi-gno-leur; *gn* mll.). Argot. Variété d'escrocs appelés aussi COCANGEURS.

ROBIGO, déesse chez les Romains. V. ROBIGALIES.

ROBIGUS, dieu chez les Romains. V. ROBIGALIES.

ROBILANT (Esprit-Benoît NICOLIS DE), ingénieur militaire piémontais, né à Turin en 1724, mort en 1801. Il fit ses premières armes en 1742 et se distingua dans maints siéges et combats auxquels il assista jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Envoyé alors en Allemagne pour y étudier les progrès de la métallurgie, il suivit les cours de l'université de Leipzig et parcourut ensuite la Saxe, la Thuringe, le Harz, le Hanovre, la Bohême et la haute Hongrie, visitant partout les mines, les usines et travaillant parfois comme un simple ouvrier. Nommé, à son retour en Piémont (1752), inspecteur général des mines, il établit à Turin une école de minéralogie, de géométrie souterraine et de docimasie, et fonda un laboratoire de chimie à l'arsenal de Turin. Il introduisit dans l'exploitation des mines les procédés allemands et l'usage de nouvelles machines. En 1769, il fit une campagne d'exploration dans les Alpes et les Apennins, en dressa des cartes minéralogiques, rouvrit les mines fermées et entreprit des exploitations nouvelles. Partout il obtint les résultats désirés. A la mort du comte Pinto, premier ingénieur du royaume, le roi choisit Robilant pour le remplacer (1787) et il le nomma, en outre, lieutenant général d'infanterie et commandant du génie militaire. En 1789, Robilant fut chargé de refondre les monnaies du Piémont, de façon à les mettre en rapport avec le titre des nouvelles monnaies françaises. On trouve dans le recueil de l'Académie de Turin, dont il était membre, de bons ouvrages de Robilant, tels que : *Essai géographique*, suivi d'une *Topographie souterraine minéralogique et d'une docimasie des Etats du roi en terre ferme; Description du duché d'Aoste* et *Mémoire sur les différents procédés qui ont été employés à l'hôtel des monnaies pour améliorer les traitements métallurgiques; De l'utilité et de l'importance des voyages dans son propre pays* (1 vol. pet. in-fol., pl.).

ROBILANT (Jean-Baptiste NICOLIS DE), général piémontais, neveu du précédent, né à Saint-Alban, mort en 1821. Il entra au service en 1775, passa ensuite dans le génie, où il parvint bientôt au grade de capitaine, fut chargé de diriger divers ouvrages dans la construction de la forteresse de Tortone et accompagna son oncle dans l'inspection de toutes les places fortes du royaume. Nommé aide de camp, puis chef d'état-major du duc de Montferrat, général en chef des armées du Piémont, il fit avec distinction les campagnes de 1792 à 1796, ce qui lui valut le grade de lieutenant-colonel. Pendant l'occupation du pays par l'armée française, Robilant refusa les divers postes qui lui furent offerts et s'occupa, dans la retraite, de l'étude des langues. En 1814, il fut nommé général-major d'infanterie, et, l'année suivante, il commanda le corps d'observation en Savoie et contribua à la reddition de Grenoble. Il devint successivement directeur de l'Académie royale militaire (1815), ministre de la guerre (1817) et lieutenant général, inspecteur général du génie et de l'état-major général (1820).

ROBILLARD s. m. (ro-bi-llar; *ll* mll.). Comm. Variété de tabac.

ROBILLARD D'ARGENTELLE (Louis-Marc-Antoine), naturaliste français. V. ARGENTELLE.

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), magistrat et écrivain français, né à Avranches (Manche) en 1827. Il fit ses études de droit, puis entra dans la magistrature. Après avoir été substitut et procureur impérial, M. Robillard fut nommé substitut du procureur général de Bourges, puis conseiller à la cour d'appel de Caen, où il siége encore (1875). On lui doit un certain nombre d'écrits, notamment : *Etude sur Guillaume de Saint-Pair, poëte anglo-normand* (1851, in-4°); *Notice sur Jean Vauquelin de La Fresnaye* (1851, in-8°); *Etude sur la poésie populaire en Normandie* (1856, in-8°); *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel* (1862, in-12); *Satires de Sonnet de Courval* (1865, in-8°); *Notice sur George Besnard* (1874, in-8°); *Rapport relatif au régime des établissements pénitentiaires* (1874, in-8°), etc.

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), écrivain français, frère du précédent, né à Avranches en 1828. Il est devenu archiviste du département de la Seine-Inférieure, archiviste-bibliothécaire de l'académie de Rouen et correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. M. Robillard s'est fait connaître par des travaux sur l'ancienne province de Normandie. Nous citerons de lui : *Notice sur maître Jean Masselin* (1851, in-8°); *Entrée et séjour du roi Charles VII à Rouen en* 1485 (1854, in-8°); *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française* (1854, in-8°); *Notice sur l'hospice d'Avranches* (1858, in-8°); *Notice sur les maisons de force de la généralité de Rouen avant* 1790 (1859, in-8°); *Des états de Normandie sous la domination anglaise* (1859, in-8°); *Recherches sur les anciennes prisons de Rouen* (1861, in-8°); *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790 (1864, in-4°); *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge* (1865, in-8°); *Notice sur un des amis et des correspondants de Voltaire* (1870, in-8°); *Séjour de Henri III à Rouen* (1870, in-8°), etc.

ROBIN s. m. (ro-bain — rad. *robe*. Quant à Robin mouton, c'est une forme du nom propre *Robert*. Quelques-uns, cependant, prétendent que *robin*, dans ce sens, vient soit du latin *rupinus, rupes*, roche, à cause de la tête dure du mouton ou parce que les moutons se plaisent sur les rochers, soit de *robe*, à cause de la toison). Par dénigr. Homme de robe, magistrat, avocat, officier de justice :

> Comment souffrir leur troupe libertine,
> Et ce *robin* parlant toujours de lui?
> VOLTAIRE.

> . . . Je hais les cagots, les *robins* et les cuistres,
> Qu'ils servent Pimpocan, Mahomet ou Vichnou.
> A. DE MUSSET.

— *Robin mouton*, Appellation imaginée par La Fontaine pour désigner un mouton du nom de Robin.

— *Robin et Marion*, Couple de masques au moyen âge.

—Loc. fam. *Un plaisant Robin*, Un homme qui a plus de prétention que de valeur. ‖ *Faire comme Robin à la danse*, Faire du mieux qu'on peut. ‖ *Vivre ensemble comme Robin et Marion*, Vivre en parfaite intelligence. ‖ *Toquer sur le Robin*, Signifie, à Metz, Donner des croquignoles. ‖ *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, On oublie difficilement ses anciennes habitudes, on est toujours prêt à y revenir.

ROBIN, INE adj. (ro-bain, i-ne). Plaisant, amusant, facétieux. ‖ Vieux mot.

ROBIN (Jean), botaniste français, né à Paris en 1550, mort dans la même ville en 1629. Il se fit recevoir apothicaire, se mit en relation avec les plus célèbres botanistes de son temps et établit près du Louvre un jardin qui devint bientôt le plus beau de la capitale. Robin, qui reçut vers 1586 le titre d'arboriste et de simpliciste du roi, fut chargé par Henri III de la direction du jardin du Louvre, et Henri IV et Louis XIII lui continuèrent leur protection. En 1597, le doyen de la Faculté de médecine de Paris chargea Robin de faire les travaux et semis du jardin que cette Faculté créa alors. Robin y naturalisa plusieurs plantes, notamment la *ketmie* ou grande mauve et le *robinier* qui, depuis lors, s'est répandu en France. Avant ce botaniste, la tubéreuse n'avait guère été cultivée qu'en Provence et en Languedoc, et c'est à lui que cette plante doit la vogue dont elle jouit encore. Gui Patin dit que Robin était si jaloux de ses fleurs qu'il aimait mieux en écraser les caïeux que d'en faire part à ses amis; aussi l'appelle-t-il ironiquement *eunuchus hesperidum*, expression qui a été mal comprise par quelques biographes. On a de Jean Robin, que Tournefort appelle le plus célèbre botaniste de son temps : *Catalogus stirpium tam indigenarum quam exoticarum quæ Lutetiæ coluntur* (1601, in-12; 1607, in-8°); le *Jardin du roi Henri IV*, par P. Vallet (1608, in-fol.), réimprimé sous le titre de : le *Jardin de Louis XIII* (1623, 1638, in-fol.); Robin y décrit diverses plantes qu'il avait tirées de Guinée et d'Espagne; *Histoire des plantes aromatiques, augmentée de plusieurs plantes venues des Indes, lesquelles ont été cultivées au jardin de M. Robin, herboriste du roi* (1619, in-16); *Enchiridion isagogicum ad notitiam stirpium quæ coluntur in horto J. et V. Robin* (1623 et 1624, in-12). Ce catalogue renferme plus de 1,800 plantes, tandis que celui qui fut publié en 1601 n'en contient que 1,317.

ROBIN (Vespasien), botaniste, fils du précédent, né à Paris en 1579, mort dans la même ville en 1662. Associé de bonne heure aux travaux de son père, auquel il succéda dans le titre d'arboriste du roi, il fit plusieurs voyages d'exploration dans le midi de la France, dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Espagne et jusque sur les côtes barbaresques. Il naturalisa en France quelques plantes qui n'y étaient point cultivées, et donna à Gui de La Brosse, pour le Jardin royal, toutes les plantes rares qu'il cultivait. En 1635, il fut nommé sous-démonstrateur dans cet établissement, et, à la mort de La Brosse (1641), il fit seul les leçons de botanique. Il avait planté, en 1635, le premier acacia qui ait été cultivé dans ce jardin. En 1653, Denis Jonquet remplaça Robin; mais celui-ci conserva le titre honorifique de démonstrateur des plantes médicinales du Jardin du roi. Vespasien Robin a publié, en collaboration avec son père, un catalogue de plantes : *Enchiridion isagogicum, etc.*

ROBIN (DUNKEL, dit), célèbre prestidigitateur, né en Hollande vers 1805, mort à Paris en 1874. La seule partie connue de la vie de M. Robin est celle qu'il passa sur le boulevard du Temple, alors qu'il y tenait un petit théâtre où il faisait les expériences de prestidigitation les plus curieuses. M. Robin était non-seulement un praticien très-remarquable, mais un homme fort instruit. C'est par l'application des phénomènes les plus curieux de la science qu'il était parvenu à composer un spectacle des plus attrayants. Chacun se rappelle son appareil d'optique au moyen duquel il projetait sur la scène des ombres blanches qui avaient un air de fantômes fort réussi. On se souvient aussi de la confusion dont il couvrit les frères Davenport, ces charlatans spirites, en exécutant seul et dans une armoire construite sur le modèle de celle des deux frères, tout le tapage que ces messieurs y prétendaient faire exécuter par des esprits. Vers 1869, M. Robin quitta son petit théâtre dont il fut exproprié et tint, jusqu'à sa mort, un hôtel garni sur le boulevard Mazas. M. Robin, qui savait à quoi s'en tenir sur les fantômes et les prestidigitateurs de toute espèce, était libre penseur et se fit enterrer civilement. On a de lui : *Almanach illustré de Cagliostro*, qui parut durant plusieurs années; *Histoire des spectres vivants et impalpables; Secrets de la physique amusante* (Paris, 1864, in-4°).

ROBIN (Charles), anatomiste français, né à Jasseron (Ain) le 4 juin 1821. Il vint à Paris en 1840 pour étudier la médecine. Dans le cours de ses études, il fut nommé externe, et interne au concours, et il obtint, en 1844, le grand prix de l'Ecole pratique. Il fut reçu docteur en 1845, agrégé en 1847. Il ouvrit bientôt un cours d'anatomie pathologique et organisa un laboratoire d'anatomie comparée dans l'aile droite des bâtiments de l'ancienne mairie du XIe arrondissement. L'agencement de ce laboratoire, les instruments et appareils qu'il y a accumulés, les précautions qu'il a prises pour en écarter les dangers que présentent trop souvent les établissements de ce genre, ont fait du sien un vrai modèle d'institution scientifique et hygiénique. C'est là que, pendant de longues années, M. Robin s'est consacré tout entier à l'étude de la nature vivante et à la divulgation des résultats de ses recherches. C'est là que la Faculté est venue le chercher pour le faire monter dans la nouvelle chaire d'histologie qu'on avait créée pour lui (novembre 1862).

Le professeur officiel obtint le même succès qu'avait obtenu le professeur libre. Mais, *comme professeur officiel*, M. Robin a un vice radical, qui ne devait pas tarder à ameuter contre lui toutes les voix de l'ignorantisme et de la réaction cléricale : il est le partisan avoué des doctrines positivistes d'Auguste Comte. Un concert d'injures accueillit, dans les organes du cléricalisme, l'enseignement de l'illustre micrographe; on essaya d'interrompre ses leçons par des cris et des sifflets; on ne lui épargna même pas les voies de fait : on lui jeta des sous à la face. Le jeune savant lutta avec une rare énergie et un sang-froid admirable contre cette odieuse cabale, et, grâce à l'appui que le courage, la science et les fortes convictions trouvent toujours dans la jeunesse de la capitale, il put rester ferme à ce poste, dont on avait entrepris de le chasser.

En 1866, M. Robin, déjà membre de l'Académie de médecine, de la Société de biologie et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, fut nommé membre de l'Institut. Cette élection fut un véritable événement scientifique. « C'était bien d'une élection qu'il s'agissait le 15 janvier 1866, disait M. A. Guillemin dans la *Morale indépendante;* mais la personnalité de l'un des candidats lui donnait une importance exceptionnelle. Non-seulement la science, mais la philosophie et l'esprit même de la science étaient en cause. On se demandait si l'Académie des sciences, suivant l'exemple de sa voisine, l'Académie française, allait ou non obéir au mot d'ordre parti, il y a quelque deux ans, d'une petite Eglise intolérante, dont MM. Cousin, Guizot et Dupanloup sont les apôtres. On se rappelle les anathèmes dont l'évêque d'Orléans accabla les Littré, les Taine, les Renan et tous les modernes impies qui osent déclarer la science supérieure à la foi et l'esprit d'examen et de liberté préférable à l'esprit de soumission et d'obéissance. L'*Avertissement aux pères de famille* porta coup et les objurgations du prélat académicien convainquirent les Quarante du péril où ils eussent exposé la société tout entière en permettant à M. Littré de s'asseoir sur un de leurs fauteuils. On put croire un instant le positivisme terrassé dans la personne de son plus illustre représentant; mais l'hydre de la libre pensée a plus d'une tête.

» Malheureusement pour les défenseurs de la *foi et des traditions*, une *porte s'est trouvée ouverte*, dans leur voisinage, à l'esprit nouveau, qui s'est empressé de faire irruption, grâce à la complicité de trente-quatre membres de l'Académie des sciences. La mort de M. Valenciennes avait laissé une place vacante dans la section d'anatomie et de zoologie. Les candidats en présence étaient, d'une part, M. Ch. Robin, que des travaux considérables et du premier ordre désignaient depuis longtemps aux suffrages de l'Académie; de l'autre, M. Lacaze-Duthiers, nouveau venu dans la science et qui méritait certes le second rang. Mais M. Robin, nous n'apprendrons rien à personne en le constatant, est un des plus éminents parmi les disciples d'Auguste Comte et, depuis la mort de ce dernier, un des chefs de l'école positiviste. En un mot, selon le fougueux prélat, Ch. Robin est un matérialiste, un athée. Comment admettre au sein de l'Académie un savant compromis de la sorte? D'autre part, comment éliminer, passer sous silence une candidature que tous ceux qui s'occupent au monde de physiologie, d'histologie, d'histoire naturelle auraient spontanément provoquée, si de précédentes élections ne l'eussent depuis longtemps mise en évidence? Tel était le problème qu'avait à résoudre la section et qu'elle crut avoir résolu en offrant aux suffrages de l'Académie une liste où le nom de M. Robin se trouvait inscrit au second rang. Il paraît clair que l'esprit de M. Dupanloup avait passé par là. Nos lecteurs trouveront peut-être étrange que les hommes de science aient encore des préoccupations pareilles et qu'ils s'inquiètent, ayant à nommer un physiologiste, de savoir à quelle école, spiritualiste ou matérialiste, déiste ou athée, panthéiste ou sceptique, appartiennent les candidats.

» L'indépendance de la science est une thèse

qui trouve encore ses adversaires, comme l'indépendance de la morale. Voilà pourquoi cette élection académique avait une portée tout exceptionnelle. L'Académie, en nommant M. Ch. Robin, s'est dégagée hautement de tout esprit de secte et a donné à la petite Eglise qui domine au sein des Quarante une leçon dont nous n'espérons pas qu'elle sache profiter, mais qui, ailleurs, portera ses fruits. »

L'élection académique, que l'on a droit de considérer comme un arrêt solennel, non pas en faveur des doctrines positivistes, mais en faveur de l'absolue indépendance de la science, n'était pas faite pour étouffer les clameurs et la rage des dogmatistes. M. Ch. Robin n'avait pas encore le dernier mot de la haine des ennemis de la science. En 1872, un incident que l'on prit d'abord pour très-sérieux, mais que nous pouvons aujourd'hui qualifier comme il convient, un incident ridicule vint faire connaître au public, à propos de M. Ch. Robin, une chose déjà signalée, mais imparfaitement connue, le fiel des cléricaux. La commission du VI[e] arrondissement, chargée d'arrêter la liste des jurés, se trouva en présence du nom de l'illustre professeur. Le juge de paix, tout en protestant qu'il ignorait absolument les livres de M. Robin, déclara que le professeur passait pour un athée et ajouta qu'un athée ne saurait faire partie du jury. Un conseiller municipal, chasublier, M. Rondelet, appuya très-énergiquement les observations du magistrat. Bref, M. Ch. Robin fut déclaré, par quatre voix contre quatre, indigne d'être juré. Qu'arriva-t-il? Le 19 décembre suivant, M. Ch. Robin s'étant rendu à l'Ecole de médecine pour y faire son cours, trois mille étudiants vinrent protester par leurs applaudissements contre la décision de la commission d'arrondissement. D'autres protestations furent adressées à l'éminent professeur par les étudiants de Paris, de Montpellier et de Nancy. Les auteurs dé tout ce bruit, grâce à ce coup maladroitement dirigé contre le positivisme, acquirent la conviction que la jeunesse française professe universellement, sinon l'amour du positivisme, qui n'était pas en question dans tout cela, au moins l'admiration de la grande science et la haine du cléricalisme.

Au fond, tout ce tapage clérical était fondé sur une ignorance bien singulière des doctrines qu'on se proposait de battre en brèche. Appeler les positivistes des matérialistes ou des athées et les excommunier comme tels, c'est commettre une bizarre confusion. M. Ch. Robin ne se préoccupe de connaître, d'affirmer ou de nier ni l'âme ni le créateur; il cherche la vie au foyer de son microscope, entreprise assez délicate, assez grande, assez ardue, pour que celui qui a résolu de s'y livrer ait le droit de se désintéresser de toute autre question. M. Robin a entrevu le parti immense qu'il peut tirer de son instrument favori et a renoncé à trouver tout ce que cet instrument ne peut l'aider à découvrir. Il abandonne à d'autres, plus hardis ou plus téméraires, l'histologie de l'âme; pour lui, il s'est réservé celle des êtres vivants, et nous pouvons affirmer qu'il a fait faire à cette étude des progrès qui laissent bien loin derrière eux ceux qu'ont réalisés ses émules. M. Ch. Robin, par exemple, a réussi à distinguer, à différencier, à classer les caractères distinctifs des cellules constituant les premiers éléments de la vie chez les diverses espèces. M. Ch. Robin distingue, à l'heure qu'il est, la cellule élémentaire qui sera un chien de celle qui doit être un lapin, un cheval ou un homme. Il a senti que jamais son microscope n'aurait pu l'amener à différencier l'âme d'un chasublier de celle d'un positiviste, et il a, avec un bon sens que nous approuvons, renoncé à une si ingrate tentative. M. Ch. Robin n'est donc ni un athée ni un matérialiste, il est un histologiste incomparable, un savant du premier ordre. Pourquoi les spiritualistes cléricaux n'ont-ils pas senti qu'il leur convenait de se désintéresser des études d'un savant qui se désintéresse si complétement des leurs? Ne leur suffit-il plus d'excommunier ceux qui ne pensent pas comme eux et jugent-ils nécessaire de persécuter ceux qui ne travaillent pas avec eux?

Les travaux de M. Robin en anatomie, en physiologie et surtout en histologie, sont aussi nombreux qu'importants. Parmi ses ouvrages principaux, nous citerons : *Histoire naturelle des végétaux parasites qui croissent sur l'homme et les animaux vivants* (1853, in-8°), avec un atlas de 15 planches, dessinées d'après nature, gravées, en partie coloriées; *Mémoire contenant la description anatomo-pathologique des diverses espèces de cataractes capsulaires et lenticulaires* (1859, in-4°); *Éléments de physiologie de l'homme et des principaux vertébrés*, avec Béraud (1856, 2 vol. in-18); *Observations sur l'ostéogénie* (1851, in-8°); *Anatomie pathologique des cataractes en général* (1856, in-8°); *Mode d'action des anesthésiques par inspirations* (1852, in-8°); *Journal de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques de l'homme et des animaux* (in-8°); *Mémoire sur la rétraction, la cicatrisation et l'inflammation des vaisseaux ombilicaux et sur le système ligamenteux qui leur succède* (1860, in-4°), avec planches lithographiques; *Mémoire sur les objets qui peuvent être conservés en préparations microscopiques transparentes et opaques, classées d'après les divisions naturelles des trois règnes de la nature* (1856, in-8°); les *Théories des mouvements du cœur* (1864, in-8°); *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*, avec Littré (1866, in-8°, 12[e] édit.); *Leçons sur les humeurs normales et morbides du corps de l'homme* (1867, in-8°); *Leçons sur les substances amorphes et les blastèmes* (1866, in-18); *Programme du cours d'histologie professé à l'Ecole* (1864, in-8°); *Traité de chimie anatomique et physiologique, normale et pathologique* ou *Des principes immédiats normaux et morbides qui constituent le corps de l'homme et des mammifères* (1853, 3 vol. in-8°), avec atlas colorié; *Mémoire sur trois productions morbides non décrites*, avec Laboulbène (1853); *Anatomie microscopique* (1868, in-8°); *Programme du cours de physiologie professé à Paris* (1870, in-8°); *Traité du microscope, son mode d'emploi, ses applications* (Paris, 1870, in-8°).

Robin et Marion (JEU DE), musique d'Adam de La Halle, dit le *Bossu d'Arras*, représenté vers l'année 1270. Ce n'est pas ici que nous devons soulever des doutes sur l'attribution qu'on a faite à Adam de la musique de cette pièce. Nous dirons seulement qu'elle offre bien peu d'analogie avec les mélodies et les procédés de composition que nous avons remarqués dans le manuscrit de la bibliothèque d'Arras, qui renferme les chansons d'Adam de La Halle.

Robin des bois, opéra en trois actes, paroles de Castil-Blaze et de Sauvage, musique de Weber, représenté à l'Odéon le 7 décembre 1824, repris à l'Opéra-Comique le 15 janvier 1835, et au Théâtre-Lyrique le 24 janvier 1855. V. FREISCHÜTZ.

ROBIN HOOD, héros populaire de légendes anglaises et de romans, célèbre par quelques hauts faits que l'imagination des conteurs et des poëtes a grossis outre mesure. Il vivait sous Richard Cœur de Lion, à la fin du XII[e] siècle. Sa légende se place de 1180 à 1194. C'était le chef d'une de ces dernières bandes de Saxons armés qui, rebelles à la conquête, vivaient indépendants dans certains cantons de l'Angleterre, hors de la loi des Normands, et qui, pour cette raison, furent appelés *outlaws* (hors la loi). Vers le temps où Richard Cœur de Lion sortit de sa longue captivité, ces derniers Saxons réfractaires s'étaient réfugiés dans la forêt de Sherwood, théâtre de leurs aventureux exploits. Les Normands les appelaient brigands, selon l'habitude des vainqueurs, parce qu'ils leur résistaient, pillaient leurs châteaux, dévalisaient leurs comtes et leurs abbés et parvenaient à se soustraire à leurs lois; mais les dépossédés, les pauvres, les serfs saxons les regardaient comme des vengeurs et en faisaient des héros.

Les documents historiques concernant Robin Hood sont rares. On ne peut guère citer que cette phrase d'une chronique latine : « Parmi les hommes déshérités de leurs terres s'était élevé le très-fameux sicaire (*sicarius*) Robert Hode (tel était le nom véritable du fameux chef des outlaws), que se plaisent à célébrer dans leurs chansons et leurs romances les bardes et les histrions. » Ce chroniqueur était Normand, sans nul doute. L'histoire positive n'en dit pas davantage et c'est dans les ballades et les romances populaires que le savant historien de la *Conquête*, Augustin Thierry, est parvenu à reconstituer l'existence du personnage. Ajoutons qu'il est le premier qui ait trouvé la raison de sa vie aventureuse et de sa renommée dans sa qualité de proscrit saxon.

Si l'on ne peut ajouter foi, dit-il, aux faits bizarres et souvent contradictoires rapportés dans ces poésies, elles sont du moins un témoignage incontestable de l'ardente sympathie du peuple anglais pour le chef de bande qu'elles célèbrent et pour ses compagnons, qui, au lieu de labourer pour des maîtres, couraient la forêt gais et libres, comme s'expriment de vieux refrains. Le nom de Hood est saxon, et les ballades les plus anciennes et par conséquent les plus dignes d'attention rangent les aïeux de celui qui le porta dans la classe des paysans. Plus tard, quand s'affaiblit le souvenir de la révolution opérée par la conquête, les poëtes de village imaginèrent d'embellir leur personnage favori de la pompe des grandeurs et des richesses; ils en firent un comte, ou tout au moins le petit-fils d'un comte, dont la fille, ayant été séduite, s'enfuit et accoucha dans un bois. Cette dernière supposition a donné lieu à une romance populaire pleine d'intérêt et d'idées gracieuses; mais elle ne paraît pas fondée.

« Qu'il soit vrai ou faux, poursuit l'historien, que Robin Hood soit né, comme le dit cette romance, « dans le bois verdoyant, au » milieu des lis en fleurs, » c'est dans les bois qu'il passa sa vie à la tête de plusieurs centaines d'archers, redoutable aux comtes, aux vicomtes, aux évêques et aux riches abbés d'Angleterre, mais chéri des fermiers, des laboureurs, des veuves et des pauvres gens. Ils accordaient paix et protection à tout ce qui était faible et opprimé, partageaient avec ceux qui n'avaient rien les dépouilles de ceux qui s'engraissaient de la moisson d'autrui et, selon la vieille tradition, faisaient du bien à toute personne honnête et laborieuse. Robin Hood était le meilleur cœur et le plus habile tireur d'arc de toute la bande; et, après lui, on citait Petit-Jean, son lieutenant et son frère d'armes, dont il ne se séparait jamais, dans le péril comme dans la joie, et dont les ballades et les proverbes anglais ne le séparent pas non plus (*Robin Hood and Little John*). La tradition nomme encore quelques-uns de ses compagnons, tels que Mutch, le fils du meunier, le vieux Scathlocke et un moine appelé frère Tuck, qui combattait en froc et pour toute arme se contentait d'un bâton (*with cowl and quarterstaff*). Ils étaient tous d'humeur joyeuse, ne visant point à s'enrichir, mais seulement à vivre de leur butin, et distribuant tout ce qu'ils avaient de superflu aux familles expropriées dans le grand pillage de la conquête. Quoique ennemis des riches et des puissants, ils ne tuaient point ceux qui tombaient entre leurs mains et ne versaient le sang que pour leur propre défense. Leurs coups ne tombaient guère que sur les agents de la police royale et les gouverneurs des villes et des provinces, que les Normands appelaient vicomtes et que les Anglais appelaient shérifs. « Bandez vos » arcs, dit Robin Hood, et essayez-en les cor- » des; dressez une potence ici près; et malé- » diction sur celui qui fera grâce au shérif » et aux sergents. »

Les peuples opprimés ont tous les mêmes passions et l'oppression amène inévitablement la vengeance. C'est le cours naturel des choses humaines. C'était un shérif que haïssait surtout Robin Hood, le shérif de Nottingham, et il s'acharna à le combattre. Le shérif le lui rendait bien et le pourchassa sans pitié; il alla jusqu'à mettre sa tête à prix, et même à très-haut prix, pour exciter quelqu'un de ses compagnons à le livrer, mais il ne se trouva pas un traître parmi les outlaws de Sherwood. Ils firent au contraire des prodiges pour le sortir des mauvais pas où l'entraînait son courage. « J'aimerais mieux mourir, lui disait un jour une pauvre femme, que de ne pas tout faire pour te sauver; car qui m'a nourrie, moi et mes enfants, n'est-ce pas toi et Petit-Jean? »

M. L. Etienne, l'historien des *Légendes poétiques*, ne veut pas que Robin Hood ait été un Saxon révolté, mais on va voir combien ses raisons sont faibles à côté de celles qu'Aug. Thierry a si judicieusement déduites. « Robin Hood ne nous paraît être ni un Saxon révolté après la conquête ni un soldat de Simon de Montfort. Nous croirions volontiers qu'il fut proscrit pour quelque cause particulière, antérieure à la guerre civile dont il fut contemporain. Il fut un des derniers chefs de cette population mystérieuse des forêts, qui ne s'était probablement pas éteinte depuis le temps de la conquête. Il faisait la guerre à sa façon contre les seigneurs et les officiers du roi, sans se souvenir qu'ils étaient d'une race ennemie, venue du continent. Son nom eût peut-être échappé à l'histoire, s'il n'y avait eu de son temps une de ces grandes luttes qui mettent en mouvement toutes les parties de la société et produisent au jour des hommes et des choses jusque-là enfouis dans les ténèbres. Sans qu'il eût cessé peut-être sa vie de franc-archer, il se trouva mêlé aux événements de la lutte. Il devint sans doute un centre et un point de ralliement pour des aventuriers ou trop obscurs pour obtenir grâce ou trop remuants pour goûter le repos. Son courage ou son obstination lui méritèrent une place dans les traditions complaisantes du peuple et dans les souvenirs rapides des historiens... Si, par notre éclectisme, Robin Hood n'a plus un caractère aussi bien déterminé, s'il n'est plus le vieux Saxon rebelle aux rois normands, s'il n'est plus le proscrit de Lewes et d'Evesham et le défenseur du Parlement, il a un caractère plus général et une valeur plus compréhensive; il venge les petits des injures des grands; il triomphe de la force par la ruse; il dépouille les riches de leurs biens mal acquis, pour partager leurs biens entre les pauvres. C'est un type grossier et violent; mais la violence est la seule justice dont les esprits peu éclairés conçoivent l'idée. C'est surtout un type populaire. Les romanciers du moyen âge, témoins du triomphe de la violence, ont imaginé le modèle aussi noble que singulier d'une chevalerie qui parcourait le monde, vengeant la justice et redressant les torts. Robin Hood dans ses forêts n'est pas autre chose : c'est le chevalier errant du peuple, c'est le roi Arthur de la multitude. »

En somme, le Robin Hood des ballades du XIV[e] siècle, tel qu'on le voit dans le *Lyttle geste*, dans *Robin Hood et le moine*, est un vaillant archer, qui vit de braconnage, vêtu d'un habit et d'un capuchon de drap vert, portant sur l'épaule une gerbe de flèches aiguës, empennées de plumes de paon, et à la main un grand arc. Il a un petit bouclier, une bonne épée, un poignard et un cor dont il fait retentir les bois. Peut-être porte-t-il sur la poitrine un saint Christophe d'argent, comme la plupart des *yeomen*, ou une effigie de la sainte Vierge, car Robin Hood est très-dévot : « Robin Hood était un honnête homme entre tous dans le pays; chaque jour avant de dîner, il entendait trois messes, l'une en l'honneur du Père, l'autre du Saint-Esprit, la troisième était pour Notre-Dame qu'il aimait par-dessus tout; sa dévotion pour Notre-Dame lui inspirait un véritable respect pour la femme en général : il n'eût jamais fait de mal à une compagnie où une femme se serait trouvée. »

On disait de lui qu'une fois entré pour entendre l'office, quelque danger qui survînt, il ne sortait jamais qu'à la fin. Ce scrupule de dévotion l'exposa une fois à être pris par le shérif et ses hommes d'armes; mais il trouva encore moyen de faire résistance, et même, à ce que dit la vieille histoire un peu suspecte d'exagération, ce fut lui qui prit le shérif.

Malgré sa dévotion, Robin Hood déteste les gens d'Eglise; c'est sur les abbés qu'il lève, comme chez nous le fameux Bouchard de Montmorency, ses plus lourdes contributions; malgré sa chevalerie, il ne se gêne pas pour crier : Arrête! aux barons et prend un grand plaisir à vider leurs escarcelles. Ces faits auraient dû ouvrir les yeux à un critique moins prévenu que M. L. Etienne; ce sont des prélats normands, des barons normands qu'en sa qualité de proscrit saxon Robin Hood rançonne de la sorte. La légende inconsciente, qui se soucie peu des causes et n'enregistre que les événements, a ainsi défiguré toute la vie du fameux outlaw, et il a fallu toute la pénétrante sagacité de l'historien de la *Conquête* pour lui donner son vrai sens. Les ballades qui rapportent ses hauts faits n'en sont pas moins curieuses par leur naïveté.

« Sire abbé, dit-il dans l'une d'elles, avec votre bon plaisir, arrêtez-vous un moment; nous sommes des *yeomen* habitant cette forêt, sous l'arbre vert; nous vivons des daims du roi et n'avons pas d'autre ressource. Vous avez des églises et des rentes, et une grande quantité d'or. Donnez-nous un peu de votre argent, au nom de sainte Charité! »

Le héros des forêts fait contribuer ainsi tous les riches; il épargne au contraire, protége et aide les pauvres et les opprimés. Lorsqu'un chevalier se présente, Robin commence par l'inviter à festoyer; il le fait asseoir à sa table sous la verte feuillée, devant des faisans, des daims, des cygnes, des oiseaux d'étang, toute espèce de gibier; puis, si le chevalier est riche, à la fin du repas, comme il n'est pas juste qu'un pauvre *yeoman* paye pour un chevalier, il faut que celui-ci délie les cordons de sa bourse. S'il est pauvre, le brave archer, loin d'exiger le payement de la carte, est capable de lui avancer de l'argent; s'il a maille à partir avec le shérif, Robin Hood est là pour lui prêter main-forte, sauf plus tard, après mille prouesses contre la force publique, à demander grâce au roi, car Robin Hood, contre-sens énorme, est dévoué à la personne du roi comme à la religion, quoiqu'il attaque les ministres de l'un et de l'autre. « Notre roi, notre gracieux roi, » ainsi l'appelle-t-il toujours. Il arrive une fois que l'outlaw arrête son souverain déguisé en moine. Celui-ci se donne d'abord pour un envoyé du monarque et lui montre le cachet royal : « Bienvenu soit le sceau de mon seigneur et maître, s'écrie Robin; je n'aime personne autant que mon roi! Moine, sois le bienvenu toi-même pour ta nouvelle; sire abbé, pour ta nouvelle aujourd'hui tu vas dîner avec moi; pour l'amour de mon roi, tu vas dîner sous l'arbre du chasseur. » A ces mots, il souffle dans son cornet, et 140 jeunes hommes accourent, plient le genou devant lui et se mettent en rang. « C'est, dit le roi, un merveilleux spectacle; ses hommes sont plus à lui que mes hommes à moi. » On commence à tirer de l'arc. Ceux qui manquent le but reçoivent un soufflet. Quand vient le tour de Robin, c'est le roi qui se charge de le corriger; et le soufflet est donné avec une telle vigueur, que, raconte la ballade, à la pesanteur du soufflet, Hood reconnaît une main royale. Le roi finit par se faire connaître, pardonne à l'archer et l'emmène avec lui, ainsi que ses compagnons. Pendant le voyage, on tire encore de l'arc; le roi prend part à cet exercice, et chaque fois qu'il manque le but, c'est Robin Hood à son tour qui le punit, et il n'y va pas de main morte. Devenu l'ami et le favori du roi, Robin passe quinze mois à la cour et, comme il aime la dépense, il a bientôt mangé le bien qui lui a été donné; l'ennui le prend, il regrette sa vie d'autrefois et retourne dans la forêt de Sherwood.

Le souvenir de Robin Hood est resté attaché à quelques localités où la légende le représente comme ayant vécu. Ainsi, dans la province d'York se trouve, à l'embouchure d'une petite rivière, une baie qui sur toutes les cartes modernes porte le nom de *Robin Hood's bay*; dans la même province, près de Pontefract, les habitants montrent une source d'eau vive qu'ils appellent le *Puits de Robin Hood* et où ils invitent les voyageurs à boire. « Durant tout le XVII[e] siècle, les vieilles ballades de Robin Hood, imprimées en lettres gothiques (espèce d'impression que le peuple anglais affectionnait singulièrement), circulaient dans les villages, où elles étaient colportées par des hommes qui les chantaient sur une espèce de récitatif. On en compila même plusieurs collections complètes à l'usage des lecteurs des villes, et l'un de ces recueils portait le titre élégant de *Guirlande de Robin Hood* (*Robin Hood's garland*). Aujourd'hui, ces livres, devenus rares, n'intéressent que les érudits, et l'histoire des héros de Sherwood, dépouillée de ses ornements poétiques, ne se lit plus que parmi les contes à l'usage des enfants. » (Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*.)

De tous les écrits en vers et en prose, poëmes, romans, ballades, dont Robin Hood est le héros, une seule légende a conservé la tradition de sa mort. Il périt, dit-on, dans un

couvent de femmes, où, se sentant malade, il était allé demander du secours. Les femmes, dans les riches monastères du XIIe siècle, s'occupaient de médecine et de chirurgie et soignaient gratuitement les pauvres. On dut lui faire une saignée et la nonne à qui incombait l'opération, ayant reconnu Robin Hood, la pratiqua sur lui de manière à le tuer. C'était sans doute une nonne de race normande. Le romancier qui a su donner à ce personnage la physionomie la plus sympathique est Walter Scott dans quelques-unes de ses œuvres et surtout dans *Ivanhoë*. Munday, un des contemporains de Shakspeare, a fait de lui le héros d'un de ses drames.

Robin Hood ou la Forêt de Sherwood, roman historique, traduit de l'anglais par Mme Daring. Mme Daring, une Française mariée à un Anglais, est à la fois l'auteur de l'original et de la traduction, quoiqu'elle n'ait signé que celle-ci. « L'intention de l'auteur de cet ouvrage, dit-elle dans la préface, a été d'imiter en même temps sir Walter Scott et notre Rabelais. Il est sans doute inférieur à tous deux; mais souvent ses tableaux ne manquent ni d'originalité ni de force, et ses saillies sont toujours plaisantes. Quelquefois, il faut l'avouer, sa gaieté, comme celle du curé de Meudon, se change en bouffonnerie. C'est un texte à satire, non pas une déclamation dirigée contre la société; enfin, pour me servir d'une expression de Frère Jean des Entommeures, type de Frère Tuck, ce n'est pas matière de bréviaire. »

Les mœurs, les paysages, les caractères sont assez fidèlement étudiés et reproduits. Cependant les personnages sont représentés sous un aspect plus plaisant que pittoresque. Frère Tuck, moine du bon vieux temps, grand chasseur et bon buveur, est le plus divertissant. Il dit lui-même :

> Avant d'être homme d'Eglise,
> Jadis je fus chevalier;
> Je fus ceint d'un baudrier
> Avant d'avoir robe grise.
> Franc buveur, chasseur fameux,
> Bon vivant, chanteur joyeux,
> J'aimais les chansons badines
> Et, bien plus que les matines,
> Le gai refrain d'un couplet....

On trouve dans ce roman un personnage historique qui ne figure point dans l'épopée de Scott, *Maid* Mariane, la femme de Robin, gaie compagne de sa vie errante et son frère d'armes au jour du combat.

Le roman finit par la réconciliation du roi avec Robin, qui devient honnête homme. Le traducteur ou l'auteur s'excuse d'assez bonne grâce de ce dénoûment : « Nous devons nous excuser de la fin de cet ouvrage et d'avoir, en arrachant Robin Hood à ses bois, fait mentir toutes les traditions anglaises; mais nous dirons en confidence au public que nous avions achevé la traduction de *Robin Hood* avant d'avoir lu cette fameuse histoire où M. Thierry force tant de gens à abdiquer leurs noms, et si nous savions que Richard était Normand, nous ne nous doutions pas que Robin fût Saxon. »

ROBINAL, ALE adj. (ro-bi-nal, a-le — rad. *robin*). Fam. Qui appartient, qui est propre aux robins : *Une morgue vraiment* ROBINALE.

ROBINE s. f. (ro-bi-ne — rad. *robin*). Femme ou fille d'un robin, d'un homme de robe : *Trouvez-moi donc aussi la fille d'un collègue de votre beau-père, quelque jolie petite* ROBINE. (Alex. Dum.) *Vous êtes une petite* ROBINE *bien délurée.* (Alex. Dum.)

— Nom que l'on donne, dans le midi de la France, à des canaux d'une largeur médiocre, et qui a passé comme appellation géographique de plusieurs canaux de navigation : *Les* ROBINES *de Narbonne, d'Aigues-Mortes, de Vic.* ‖ On dit aussi ROUBINE.

— Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de tulipe.

Robine (CANAL DE LA **Grande-**), canal de France (Gard), arrond. de Nîmes, canton d'Aigues-Mortes. Il comprend deux parties : la première se dirige au N.-N.-O. depuis Aigues-Mortes, où elle s'abouche aux canaux de Beaucaire et de Bourgidou, jusqu'à celui de la Radelle, au hameau de Virventre, et a une étendue d'environ 2 kilom.; l'autre partie, connue sous le nom de *Grau du Roi*, se dirige d'Aigues-Mortes à la Méditerranée, en traversant l'étang de Repausset, et a une longueur d'environ 6,500 mètres.

ROBINEAU (Alexandre-Louis BERTRAND), auteur dramatique, plus connu sous le nom de **Beaunoir**. V. BEAUNOIR.

ROBINEAU - DESVOIDY (Jean-Baptiste), médecin et naturaliste français, né à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne) en 1799, mort en 1862. Lorsqu'il eut terminé ses classes au collège d'Auxerre, il alla étudier la médecine à Paris et passa, en 1822, sa thèse de doctorat, non dans cette ville, où l'Ecole de médecine venait d'être temporairement fermée, mais à Montpellier. Sa thèse, fort hardie, lui attira des démêlés avec le doyen Lordat et il dut en soutenir une seconde. Ce fut pour se venger de ces tracasseries qu'il désigna plus tard, sous le nom de *musca lordata*, la mouche qui s'attache de préférence aux excréments. Reçu docteur, Robineau retourna dans sa ville natale. Il exerça pendant quelque temps la médecine, puis il s'adonna tout entier à son goût pour l'histoire naturelle, la géologie, la paléontologie, etc. Esprit exact et sagace, il suivit dans ses études la méthode de l'observation pure; aussi a-t-il rendu de très-réels services à la science. Robineau appartint constamment au parti libéral et il professa toujours la plus grande indépendance. Il passa les dernières années de sa vie près de Saint-Sauveur, dans une charmante retraite qu'il appelait son ermitage et où il avait réuni ses collections d'histoire naturelle.

On lui doit des travaux nombreux et variés. Dès 1820, il découvrait l'appareil d'olfaction des crustacés; un an plus tard, il constatait l'organisation spéciale de la trompe des diptères; en 1822, il démontrait publiquement que les animaux articulés ont des appareils solides, comparables aux vertèbres des animaux supérieurs; en 1823, il s'assurait que les coléoptères ont primitivement cinq articles tarsiens et que ces organes sont identiques aux appendices de la locomotion aérienne.

Il a publié : *Recherches sur l'organisation vertébrale des crustacés, des arachnides et des insectes* (1828); *Essai sur les myodaires du canton de Saint-Sauveur* (1830); des *Recherches sur les rutomobies; Essai sur la tribu des culicides*, inséré au *Bulletin universel des sciences naturelles* et qui a été regardé comme le dernier mot de la science sur cette classe de diptères; une *Série d'observations sur les osmies, les sapiges, les insectes parasites du blaireau, l'asylus diadema, l'herbinia narcissi, etc.*; un mémoire intéressant sur l'éclosion de plusieurs espèces de diptères appartenant aux genres carcelia, hubneria, tachina bombylius; *Coup d'œil rétrospectif sur quelques points de l'entomologie actuelle* (1846).

La géologie lui doit quelques travaux importants, publiés successivement dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, notamment : des mémoires *Sur l'origine des blocs quartzeux et siliceux de Magny; Sur les sables et les grès ferrugineux de la haute Puisaye; Sur les grès ferrugineux tertiaires de la commune de Tonnerre*, etc.

La paléontologie lui doit une étude remarquable *Sur les crustacés fossiles trouvés dans un terrain néocomien de Saint-Sauveur*, qui attira l'attention des savants; enfin, plusieurs notices *Sur les sauriens du kimmeridge-clay de Saint-Sauveur* et *Sur un ichthyosaure* trouvé dans la craie du même pays.

Son *Histoire naturelle des diptères des environs de Paris* a été publiée après sa mort (1863, 2 vol. in-8°) par M. Monceaux.

ROBINERIE s. f. (ro-bi-ne-rî — rad. *robin*). Facétie, plaisanterie : *Rabelais a passé tous les autres satiriques en rencontres et belles* ROBINERIES. (Satire Ménippée.) ‖ Vieux mot.

ROBINESQUE adj. (ro-bi-nè-ske — rad. *robin*). Par dénigr. Qui appartient aux robins, aux gens de robe : *L'éloquence* ROBINESQUE.

ROBINET s. m. (ro-bi-nè. — Quelques-uns pensent que ce mot n'est que le nom de l'inventeur; d'autres le tirent de *Robin*, mouton; les *robinets* seraient ainsi nommés parce qu'ils étaient faits quelquefois en forme de tête de mouton). Appareil que l'on peut fermer ou ouvrir à volonté pour contenir, laisser échapper ou pénétrer un liquide ou un gaz : *Le* ROBINET *d'une fontaine, d'un tonneau, d'une cuve. Le* ROBINET *d'une machine pneumatique. Fermer, ouvrir un* ROBINET. *Tourner la clef d'un* ROBINET. *Les paroles de M. Thiers coulent sans cesse, comme le vin d'un tonneau dont on aurait laissé ouvert le* ROBINET; *mais le vin qu'il donne est toujours exquis.* (H. Heine.) *Bayle éprouvait des convulsions au bruit de l'eau d'un* ROBINET. (Raspail.)

— On désigne souvent par un complément la quantité de liquide qu'un robinet peut donner par seconde : *Un* ROBINET *de deux, trois pouces. Un* ROBINET *d'un pied.* Toutefois, ces appellations n'ont qu'un sens arbitraire pour déterminer des ouvertures de certaines dimensions, la quantité du liquide écoulé dans l'unité de temps variant avec la pression aussi bien qu'avec les dimensions des ouvertures.

— Par ext. Clef d'un robinet : *Tourner le* ROBINET.

— Fam. Ce qui retient momentanément un flux quelconque, particulièrement un flux de paroles : *C'est assez parlé, fermez le* ROBINET. *Le commis voyageur est doué de l'éloquence d'un* ROBINET *d'eau chaude que l'on tourne à volonté.* (Balz.)

— *Robinet flotteur*, Robinet préparé pour servir de déversoir automatique et dont la clef, portant un flotteur à l'extrémité d'un levier, s'ouvre spontanément lorsque les eaux atteignent un certain niveau. ‖ *Robinet papillon*, Boîte de métal divisée par un diaphragme en deux compartiments, entre lesquels on peut établir la communication ou la supprimer à volonté. ‖ *Robinet à tête*, Celui dont la clef est surmontée d'une poignée en forme de béquille. ‖ *Robinet à boisseau*, Robinet dont la clef, de forme conique, s'engage dans un boisseau de même forme. ‖ *Robinet à deux eaux, à trois eaux*, Celui dont la clef peut donner issue tour à tour à deux, à trois réservoirs différents. ‖ *Robinet à deux faces*, Celui dont la clef, étant percée de part en part, laisse écouler le liquide dans deux positions diamétralement opposées. ‖ *Robinet à vanne*, Celui dont l'ouverture se ferme à l'aide d'une pelle ou vanne. ‖ *Robinet de jauge*, Robinet à plusieurs clefs, dont l'une est percée d'un trou jaugé destiné à donner une quantité d'eau déterminée. ‖ *Robinet de purge*, Robinet placé tout au bas d'une chaudière à vapeur et qui permet de la vider et de la nettoyer. ‖ *Robinet en col de cygne*, Celui dont la clef, généralement courbée en col de cygne, est creuse par le bas et contient elle-même l'orifice par lequel s'écoule le liquide, disposition généralement adoptée dans les baignoires des établissements de bains. ‖ *Robinet en cul-de-lampe*, Celui qui donne l'eau par la clef même, comme dans les robinets à col de cygne.

— Bot. Nom vulgaire du lychnis dioïque.

— **Encycl.** Techn. Les *robinets* consistent en deux cylindres, légèrement coniques et de même diamètre, dont l'un est creux et l'autre plein. Ces cylindres, placés l'un dans l'autre, sont percés de trous qui peuvent se correspondre. Le cylindre extérieur, qui est toujours la partie fixe, porte le nom de *boisseau*; l'autre porte le nom de *clef*. Le boisseau s'embranche sur les conduites ou les tubes au moyen de tubulures à brides ou d'un joint en plomb. La clef est mise en mouvement par une poignée, coulée avec le boisseau, ou indépendante et s'assemblant à tête carrée. On nomme *robinet* à deux eaux celui qui a deux tubulures; à trois eaux, celui qui en a trois, et ainsi de suite. Parmi les *robinets*, on distingue : les *robinets* à boisseau conique et à clef, les plus généralement employés et les plus répandus; les *robinets* de bain ou à col de cygne; les *robinets* de jauge, destinés à faire connaître exactement le niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur et à régler le débit d'une concession d'eau; les *robinets* jumeaux, appliqués sur les locomotives pour envoyer la vapeur dans la caisse à eau du tender, afin de le réchauffer; on les nomme encore *robinets chauffeurs;* les *robinets* de vidange, employés dans les chaudières pour les vider rapidement en cas d'arrêt; les *robinets* purgeurs, placés sous les cylindres des machines à vapeur ou à leur partie inférieure pour chasser l'eau résultant de la condensation de la vapeur dans ces appareils; les *robinets* graisseurs employés pour faire pénétrer l'huile dans les cylindres ou les boîtes de distribution des machines à vapeur; ils sont généralement doubles et munis de deux clefs qui se manœuvrent indépendamment et simultanément pour éviter que la vapeur ne projette l'huile en dehors du godet qui la renferme; les *robinets* de niveau d'eau, qui établissent la communication de la chaudière avec le tube indicateur en verre, faisant connaître le niveau de l'eau de la chaudière; les *robinets* cintrés, dont la clef et le boisseau, au lieu d'être simplement coniques, sont tracés suivant une courbe dite d'égal frottement; les *robinets*-valves à soupape, à siége fixe et à clapet mobile ou à double soupape, ou à soupape en caoutchouc; les *robinets*-vannes employés dans les distributions d'eau pour établir la communication entre un réservoir et une conduite ou entre deux conduites; les *robinets*-vannes à coin, dont la fermeture est basée sur l'emploi du coin; les *robinets* d'arrêt, que l'on place à la naissance des branchements de conduite; les *robinets* de décharge, qui servent à vider les réservoirs; les *robinets* se fermant seuls, indispensables dans les appartements où l'on distribue l'eau, afin d'éviter les inondations qui pourraient résulter de l'oubli de la fermeture de la soupape, ainsi que les pertes considérables causées par l'ouverture continuelle des *robinets* placés dans les cours, lavoirs, écuries, etc.; les *robinets* à piston et à double fermeture, créés dans le but d'éviter les chocs connus sous le nom de *coups de bélier*, qui se produisent lors de la fermeture brusque des *robinets;* les *robinets* en caoutchouc, qui consistent en un simple tube de caoutchouc vulcanisé qu'on laisse libre pour faire passer le liquide et que l'on aplatit pour l'arrêter; les *robinets* de chasse, employés dans les distributions d'eau; les *robinets* à flotteur, destinés à laisser arriver un liquide dans un réservoir et à l'y maintenir à un niveau constant, bien qu'il s'échappe en plus ou moins grande quantité; les *robinets* d'alimentation; les *robinets* à obturateur; les *robinets* à papillon, employés dans les machines à vapeur pour régler l'admission par une fermeture plus ou moins complète du papillon, qui se trouve alors placé sur la conduite d'arrivée de vapeur du générateur à la boîte de distribution du cylindre; les *robinets* à gaz, etc., etc.

Les *robinets* se font en bronze, en fonte et en étain; quelquefois le boisseau est en fonte de fer et la clef en bronze; voici quelques-uns des alliages adoptés dans les fonderies de cuivre pour fabriquer les *robinets* ordinaires en cuivre ou en bronze. Les deux principaux alliages sont le bronze et le laiton : le premier est formé de l'union du cuivre avec l'étain; le second de l'union du cuivre avec le zinc. Les proportions pour les *robinets* en bronze se limant et se polissant bien sont les suivantes : cuivre rouge, 88; etain, 18; zinc, 2; pour les *robinets* en cuivre jaune, les proportions comprises depuis 20 pour 100 de zinc jusqu'à 33 pour 100 sont considérées comme de bon emploi; les praticiens adoptent généralement les chiffres suivants : cuivre, 79,50; zinc, 20; plomb, 0,50. Dans la distribution des eaux de Paris, les alliages exigés sont les suivants :

Cuivre en poids. . .	100	100	100
Etain	10	2	8
Zinc.	6	16	50
Plomb.	»	6	»

Le premier de ces alliages est employé principalement à la composition des clefs dans les *robinets* coniques, des vis dans les *robinets*-vannes, etc. Cependant, comme on doit éviter de composer les pièces frottantes avec des alliages identiques à ceux des pièces frottées, le bronze entrant dans la construction des boisseaux, des *robinets* coniques, des écrous, des *robinets*-vannes, etc., il est bon d'adopter le second alliage. Enfin, le troisième est employé exceptionnellement pour le laiton.

Outre les *robinets* dont il vient d'être question, on en construit, pour certains appareils de physique et pour certaines machines industrielles, qui présentent des dispositions spéciales permettant, en même temps qu'on interrompt une communication, d'en établir une autre.

ROBINET (Jean-Baptiste-René), écrivain français, né à Rennes en 1735, mort en 1820. Il s'est fait connaître par un ouvrage intitulé *De la nature*, dont la première édition parut à Amsterdam en 1761 (1 vol. in-8°) et qui fut porté successivement à 2, 3 et 5 volumes. L'auteur y soutient que tous les êtres sont animés et jouissent de la faculté de se reproduire, les plantes, les minéraux, même les planètes. Selon lui, le bien et le mal s'équilibrent dans le monde. Il développe longuement cette idée que, la matière se transformant sans cesse, la mort est une nécessité de la vie. Ce livre, écrit d'une manière incohérente, se rattache, par la hardiesse, à l'école de Diderot et du baron d'Holbach; mais les bizarreries qui s'y mêlent aux développements des théories matérialistes empêchèrent que l'autorité le poursuivît. Robinet fut même nommé censeur royal en 1780, par la protection du ministre Amelot, qui le prit pour son secrétaire particulier. Deux mois avant sa mort, il remit à son curé la déclaration qu'il voulait mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en communion avec le souverain pontife et les évêques. On lui doit un grand nombre de traductions de l'anglais; des recueils polititiques, philosophiques ou littéraires assez volumineux. Il a travaillé à la grande *Histoire universelle*, dite *des Anglais* (46 vol. in-4°). Il avait publié, en 1765, des *Lettres secrètes de Voltaire*, qu'il s'était procurées, on ne sait par quel moyen, et qu'il avait vendues pour 25 louis à un libraire. Le patriarche de Ferney en fut si irrité qu'il écrivit à Damilaville : « Ce Robinet est un faussaire. Il est triste que de vrais philosophes aient été en relation avec lui. » Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Grammaire française* (1768); *Grammaire anglaise* (1764), souvent rééditée; *Recueil philosophique* (1769); *Lettres sur les débats de l'Assemblée nationale relativement à la constitution* (1789, 3 vol. in-8°); les *Vertus, réflexions en vers* (1814, 2 vol.), etc.

ROBINET (Stéphane), chimiste, né à Paris en 1799, mort en 1869. Il prit des leçons de chimie de Vauquelin, se fit recevoir docteur en médecine et devint, en 1825, membre de l'Académie de médecine. Quelques années plus tard, il s'occupa particulièrement d'agriculture, de l'industrie des vers à soie, et fit sur ce dernier sujet des leçons publiques de 1838 à 1847. On lui doit l'invention d'une éprouvette pour le tirage des soies et de claies pour l'éducation des vers à soie. Il était membre de la Société d'agriculture. Pendant ses loisirs, Robinet s'occupait de sculpture. Outre des rapports, des mémoires, des notices, des articles insérés dans le *Journal de pharmacie*, le *Journal de chimie médicale*, les *Annales de chimie*, les *Annales de l'agriculture*, le *Journal de l'agriculture pratique*, etc., on lui doit : *Tableaux chimiques du règne animal* (1816, in-8°), trad. de Jahn; une seconde édition du *Dictionnaire des ménages* (1822), avec Mme Gacon-Dufour; *Essai sur l'affinité organique* (1826, in-8°); *Expériences sur la ventilation des magnaneries* (1840-1841, in-8°); *Mémoires sur le mûrier* (1841, in-8°); *Du mûrier, des éducations de vers à soie, etc.* (1841, in-8°); *Procédé pour le battage des cocons* (1843, in-8°); la *Muscardine* (1843, in-8°); *Manuel de l'éducateur des vers à soie* (1848, in-8°); *Mémoire sur les moyens de distinguer les bons œufs des vers à soie* (1861, in-8°), etc.

ROBINET (Edmond), littérateur français, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1811, mort à Asnières en 1864. Il vint faire ses études de droit à Paris en 1829 et se lia alors avec l'abbé de Lamennais, qui l'attacha quelque temps après à la rédaction du *Monde*. En 1836, M. Robinet devint collaborateur du *National*, où il publia des articles littéraires et où il fut chargé, de 1849 jusqu'au coup d'Etat de 1851, de diriger le *Bulletin de correspondance*, correspondance politique annexée à ce journal. Il fut, en outre, un des rédacteurs du *Journal général de l'instruction publique*, puis devint rédacteur en chef de la *Revue de l'instruction publique*, publiée par la maison Hachette, et travailla à divers autres re-

cueils littéraires. On lui doit en outre : *Etude et notice biographique sur M. de Lamennais;* le troisième volume du *Précis de l'histoire des Français* de Simonde de Sismondi (1844, in-8°); et, sous le titre d'*Histoire des nations européennes : France* (1845, 2 vol. in-12); *Angleterre* (1846, 2 vol, in-12); *Russie, Pologne, Suède et Norvége* (1847, in-12).

ROBINET (Jean-François-Eugène), médecin et publiciste français, né à Vic-sur-Seille (Meurthe) le 24 avril 1825. Disciple et médecin d'Auguste Comte, il fut l'un des treize exécuteurs testamentaires désignés par le fondateur du positivisme. Attaché à la personne non moins qu'aux doctrines de son maître, il est de ceux qui acceptent tout entier, et sans en rien répudier, son héritage intellectuel, aussi bien la politique et la religion que la philosophie des sciences et la philosophie de l'histoire. C'est un positiviste orthodoxe, religieux, un positiviste d'Eglise. Il professe, comme Auguste Comte, la religion de l'*humanité*, « seul vrai grand Etre, seul véritable Etre suprême, immense puissance qui couvre le monde, éternel puisqu'il embrasse à la fois le passé, l'avenir et le présent; tout-puissant parce qu'aucune action intelligente ne peut se comparer à la sienne. » On peut juger des sentiments de M. Robinet pour Auguste Comte par le passage suivant du discours qu'il prononça sur sa tombe : « La mort, qui nous éprouve si cruellement, n'enlève pas seulement l'objet de quelques affections privées, elle frappe aussi l'humanité dans ses plus chers intérêts; et ce n'est point tant un malheur domestique que nous avons à déplorer qu'une immense calamité sociale! Ceux de nous qui ont eu le bonheur de partager l'intimité de ce noble mortel pourront sans doute mesurer, à la douleur qu'ils ressentent, l'étendue de leur perte. Mais qui saurait calculer ce que ce fatal événement apporte de retards et d'écueils à la grande œuvre de la régénération moderne? Le majestueux édifice religieux récemment élevé par ce glorieux créateur se trouve, à jamais peut-être, privé de son sublime couronnement moral! La famille positiviste reste orpheline à son berceau, et la rénovation spirituelle perd en même temps et son moteur et sa direction. »

M. Robinet a publié sur son maître un ouvrage intitulé : *Notice sur la vie et l'œuvre d'Auguste Comte* (1860, in-8°), destiné à mettre en évidence, « d'une part, la supériorité mentale et morale de la foi positiviste, ainsi que la grandeur de celui qui l'a instituée; d'autre part, la faiblesse et l'erreur de ceux qui la repoussent systématiquement. » En cette notice, où M. Littré est fort maltraité, il faut voir une œuvre, non de sérieuse et impartiale critique, mais de foi, d'enthousiasme et d'apologétique passionnée. Elle se divise en trois parties. La première renferme une exposition résumée, exacte et intéressante de la philosophie, de la politique et de la religion de Comte. La seconde nous montre la vie de Comte depuis sa naissance jusqu'à sa dernière maladie et à sa mort, ses rapports avec Saint-Simon, les trois phases de son développement, phase du début social ou des opuscules, phase de la fondation philosophique, phase de la fondation politique et religieuse. La troisième nous donne de curieux renseignements sur la continuation de l'œuvre du maître et sur l'hérésie de M. Littré, auquel M. Robinet refuse le droit de se dire positiviste. « M. Littré, dit M. Robinet, n'est pas et ne fut à aucune époque le représentant du positivisme; jamais cette religion ne toucha son cœur, n'éclaira son esprit; et son action définitive fut telle, que la première réparation qui doive être faite par l'opinion publique au nouveau culte est de ne plus considérer un tel adversaire comme son principal patron, de tenir pour apocryphe le prétendu positivisme qu'il enseigne et de renier, sous ce nom, la soi-disant école qu'il semble diriger; car il serait à la fois trop injuste et trop dangereux de confondre ainsi la religion positive avec les derniers efforts de l'esprit négatif, qui ne lui emprunte passagèrement quelques armes que pour recommencer la guerre de l'incrédulité. Il n'y a qu'un positivisme, c'est la religion de l'humanité. Et ceux-là seuls sont positivistes ou près de l'être qui acceptent tous ses dogmes et cherchent sincèrement à les appliquer. »

M. Robinet avait été chargé par Auguste Comte de faire une *Histoire de la Révolution française*, « où ce grand événement fût raconté à la lumière d'une véritable théorie scientifique et éclairé dans ses origines et dans sa véritable destination finale. » Il a fait paraître une monographie de Danton intitulée : *Danton, mémoire sur sa vie privée, appuyé de pièces justificatives* (1865, in-8°), qui peut être considérée comme une préparation à ce travail considérable et où nous trouvons d'ailleurs toute la philosophie positiviste de la Révolution française. Voici en quels termes cette étude de M. Robinet sur Danton a été annoncée au public par le chef actuel de l'Eglise positiviste, M. Laffitte : « Le travail de M. Robinet présente une grande importance actuelle; il détrompera, il faut l'espérer, les révolutionnaires judicieux et sincères sur l'appréciation aussi fausse que dangereuse qui condense la représentation de la Révolution française dans le déclamateur sanguinaire et incapable qui a commencé la rétrogradation; car Robespierre a non-seulement inauguré directement la rétrogradation par l'établissement officiel d'un déisme aussi anarchique qu'arriéré et par une sauvage oppression des éléments de l'ordre nouveau, la science, l'art et l'industrie; il y a aussi contribué indirectement en provoquant une insurmontable aversion contre la crise mémorable qui, terminant enfin la dissolution chronique de l'ancien régime, caractérisait une aspiration vague, mais énergique et décisive, vers un régime nouveau. Enfin une telle étude, montrant le rôle si essentiel des grandes natures dans l'évolution humaine, fera justice des vagues déclamations qu'inspire trop habituellement le sentiment d'une dangereuse égalité. On pourra voir ainsi comment les destinées humaines ont été profondément affectées par le manque d'ambition et de persévérance qui a empêché Danton de saisir la fonction dictatoriale à laquelle il était si naturellement destiné et que n'auraient point laisser échapper, dans cette situation, Cromwell, Richelieu ou Frédéric. »

M. Robinet a été l'un des principaux collaborateurs de la *Politique positive*, revue fondée au mois d'avril 1872 et qui n'a vécu que jusqu'au 16 juillet 1873 (v. POLITIQUE POSITIVE). Outre les brochures suivantes : le *Positivisme et l'économie politique*, en collaboration avec M. Laffitte; la *France et la guerre;* la *Réorganisation de l'armée; Paris sans cimetière*, nous citerons de lui : *Considérations sur la répression de la médecine dite illégale* (1858, in-8°); *Lettre sur l'hippophagie* (1864, in-12); *Lettre à M. Emile de Girardin sur l'économie positiviste* (1864, in-8°); *Compte rendu* (1871, in-8°); *M. Littré et le positivisme* (1871, in-8°); le *Dix août et la symbolique positiviste* (1874, in-8°); la *Nouvelle politique de la France* (1875, in-18), comprenant divers opuscules suivis d'Annexes, etc.

ROBINET, amiral français. V. BRAQUEMONT.

ROBINETIER s. m. (ro-bi-ne-tié — rad. *robinet*). Fabricant de robinets.

— Adjectiv. : *Ouvrier* ROBINETIER.

ROBINETTE s. f. (ro-bi-nè-te). Hortic. Variété de tulipe.

ROBINETTERIE s. f. (ro-bi-nè-te-rî — rad. *robinet*). Techn. Fabrication des robinets. ‖ Peu usité.

ROBINIER s. m. (ro-bi-nié — de *Robin*, botan. fr.) Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent surtout l'Amérique du Nord : *L'espèce la plus intéressante d'entre les* ROBINIERS *est le* ROBINIER *faux acacia*. (P. Duchartre.) *On recherche pour l'ornement des jardins le* ROBINIER *visqueux*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Le genre *robinier* renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, imparipennées, munies de stipules généralement épineuses. Les fleurs, grandes, disposées en grappes axillaires pendantes, présentent un calice petit, campanulé, à cinq dents; une corolle papilionacée, ample, à étendard dépassant peu les ailes; dix étamines diadelphes; un ovaire uniloculaire, comprimé, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une gousse comprimée, oblongue, polysperme, bordée au côté interne, à graines réniformes. Les espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique du Nord; elles sont fréquemment cultivées en plein air sous nos climats, et l'une d'elles est même complétement naturalisée en Europe.

Le *robinier* faux acacia, plus connu sous le nom vulgaire mais impropre d'*acacia*, est un grand arbre, à racines traçantes; la tige, droite, couverte d'une écorce gris fauve et ridée, atteint la hauteur de 20 à 25 mètres et se divise en rameaux nombreux, portant des feuilles à folioles ovales oblongues, d'un vert gai. Les fleurs sont blanches, odorantes et disposées en longues grappes; les gousses sont larges, très-aplaties, glabres, brunes, et renferment des graines de la même couleur. Cet arbre présente de nombreuses variétés, la plupart dues à la culture.

Originaire de la Virginie, où il croît dans les terrains frais, le *robinier* est généralement cultivé en Europe, comme dans son pays natal. On voit encore, au Jardin des plantes de Paris, le premier individu planté, en 1637, par le botaniste V. Robin. Toutefois, dans le Nord, il craint les grands froids et surtout les grands vents, auxquels sa cime rameuse donne beaucoup de prise et qui rompent facilement ses branches. Il lui faut donc ici une exposition chaude et abritée. Il vient à peu près dans tous les sols, mais mieux dans les terres profondes, légères, fraîches et substantielles, dans les sables gras et riches en humus; par contre, il végète mal dans les sols arides ou trop compactes, comme dans les sols marécageux. Il convient surtout pour les terrains meubles et inclinés, comme les talus des routes ou les berges des canaux, qu'il maintient et consolide par ses racines traçantes et ses nombreux drageons.

La propagation de cette essence n'offre aucune difficulté. On le multiplie le plus souvent de graines, qu'il produit en abondance et qu'on sème, à l'automne et mieux au printemps, en plein air et en pleine terre. C'est seulement sous les climats très-froids qu'on est obligé de semer en caisses ou en terrines, rentrées, pendant l'hiver, en orangerie ou sous châssis. Le semis doit être peu recouvert et arrosé pendant les grandes chaleurs ou les sécheresses; cette dernière opération n'est pas toujours possible dans les semis forestiers faits sur place; mais il ne faut pas manquer de la pratiquer dans les pépinières, où l'on se trouvera bien aussi de protéger les jeunes plantes contre un soleil trop vif, à l'aide de nattes ou d'un paillis. On bine, on sarcle et on repique les jeunes plants comme à l'ordinaire. On peut encore multiplier le *robinier* par drageons ou rejetons, par boutures de racines ou de rameaux, par marcottes ou par greffe sur le type, pour les variétés rares ou précieuses.

Les jeunes sujets végètent très-rapidement dans leurs premières années; quelques précautions que l'on prenne, il arrive assez souvent que le froid fait périr les tiges; mais les racines conservent leur vitalité. Dans tous les cas, il est bon de receper les plants dès l'âge de trois ou quatre ans. La plantation à demeure se fait à l'automne, dans les localités chaudes et sèches, et à la fin de l'hiver dans celles qui sont froides et humides. On ménage les racines et on raccourcit les branches principales, mais il faut se garder d'étêter le sujet. A la fin de l'été, on ébourgeonne la partie inférieure de la tige, et, dans le cours de l'hiver suivant, on donne un labour léger. On élague suivant les règles générales. Si la pousse terminale se bifurque, cas assez fréquent dans cette essence, on raccourcit de moitié la branche la moins droite ou la moins vigoureuse.

Le *robinier* a une croissance rapide, et on peut l'exploiter avantageusement de toutes manières. Des taillis de dix à douze ans donnent un produit considérable et de bonne qualité. Dans les localités exposées aux vents, on ne laissera pas de baliveau, ceux-ci étant plus sujets, par leur isolement, à être rompus; il vaut mieux, si l'on veut obtenir des pièces de grandes dimensions, réserver un massif assez étendu. Les futaies de *robinier* peuvent être exploitées, en moyenne, à cinquante ans; ce mode d'exploitation convient beaucoup à cette essence. On peut aussi l'employer comme arbre de ligne, en faire des têtards ou des émondes. On a encore essayé d'en faire des haies; mais celles-ci ont l'inconvénient de pousser en hauteur et de se dégarnir du bas; leur feuillage est d'ailleurs exposé à être brouté par les bestiaux.

Le bois de ce *robinier* est jaunâtre, poreux, mais très-dur et susceptible d'un beau poli; bien qu'un peu cassant, il a beaucoup de force et de résistance dans les échantillons d'un certain volume; élastique, très-pliant, il ne se rompt que sous une flexion considérable; il durcit en vieillissant, et n'est sujet ni à la pourriture ni à la vermoulure. Il prend très-bien la couleur et n'a guère que le défaut de se fendre aisément et de se gercer par la dessiccation. On l'emploie pour la charpente et les constructions navales, mais surtout pour les arts industriels, le charronnage, la menuiserie, l'ébénisterie, le tour, comme bois de fente, etc. On en fait des meubles, des brancards, des essieux, des moyeux, des gournables, des barreaux d'échelle, du merrain, des cercles de cuves, des rouets, des poulies, des montants de chaises et bien d'autres objets analogues. On le préfère à tout autre bois pour la confection des échalas, des rames et des perches à houblon. Enfin, il est assez bon pour le chauffage, et son charbon est estimé, surtout pour la forge.

La racine du *robinier* a une saveur douceâtre et un peu sucrée; mais on a cru à tort qu'elle pouvait remplacer la réglisse; elle détermine des vomissements abondants et même des mouvements convulsifs qui ont pu faire croire parfois à un véritable empoisonnement; on a proposé d'utiliser en médecine ses propriétés vomitives. L'écorce, soumise au rouissage, donne une matière textile qui peut servir à faire des cordages et des tissus. Les feuilles et les jeunes pousses, vertes ou sèches, sont fort goûtées des animaux domestiques; elles augmentent la saveur de la chair, la quantité et la qualité du lait. On peut en faire deux récoltes dans l'année. Les fleurs sont recherchées par les abeilles; on en fait des beignets; on les a employées en médecine comme antispasmodiques et laxatives, et on en préparait autrefois un excellent sirop; leur odeur agréable peut être comparée à celle des fleurs d'oranger; mais l'arome en est très-fugace, et on ne peut l'isoler que par les procédés d'enfleurage ou par l'emploi des dissolvants.

Le *robinier* faux acacia est aussi très-répandu comme arbre d'ornement. Parmi ses nombreuses variétés, dont quelques-unes sont regardées comme des hybrides entre cette espèce et la suivante, nous citerons surtout le *robinier inerme* ou *parasol*, dépourvu d'épines, très-rameux, à cime touffue et en boule, mais fleurissant très-rarement, recherché surtout pour les parties des jardins où l'on veut avoir beaucoup d'ombre; comme son feuillage est très-abondant et très-goûté par les bestiaux, on a proposé de le cultiver en buissons, comme plante fourragère vivace.

Nous mentionnerons encore le *robinier d'Utherart*, arbre vigoureux, également sans épines, à feuilles plus grandes et à fleurs jaunâtres; le *robinier pleureur*, à rameaux pendants; le *robinier pyramidal*, arbre élevé, à branches dressées comme celles du peuplier d'Italie; le *robinier glauque*, dont les fleurs sont en grappes dressées; le *robinier monophylle*, dont les feuilles sont réduites à une seule foliole plus grande et plus foncée; les *robiniers* à fleurs jaunes, à fleurs roses, à fleurs blanc rosé; les *robiniers* à bois jaspé, à feuilles en anneau, boursouflées ou crispées; le *robinier disséqué*, variété plus curieuse que belle, à folioles presque réduites aux nervures et paraissant comme rongées par les chenilles; les *robiniers* à feuilles d'amorpha, de baguenaudier, de sophora, etc.

Le *robinier visqueux*, vulgairement nommé *acacia glutineux*, est un arbre d'environ 10 mètres, à épines très-courtes, à rameaux d'un rouge foncé, glanduleux et très-visqueux, portant des feuilles d'un vert foncé et des fleurs d'un blanc rosé, inodores. Ces fleurs s'épanouissent en juin, et souvent il y a une seconde floraison dans le cours de l'été. Cet arbre est originaire de la Virginie et de la Caroline, où il croît au bord des eaux. On le cultive dans nos jardins; il se propage très-bien par la greffe sur l'espèce précédente. On peut fabriquer une sorte de glu avec la matière visqueuse que ses rameaux sécrètent en abondance, surtout pendant leur jeunesse et dans le cours de l'été.

Le *robinier hispide*, vulgairement *acacia rose*, est un arbrisseau de 3 à 4 mètres, buissonneux, sans épines, mais hérissé, sur les rameaux, les pédoncules et les calices, de poils roides et piquants; il porte des feuilles semblables à celles du faux acacia, mais plus grandes, et des fleurs roses, sans odeur. Il croît sur les montagnes de la Virginie. Il donne peu de graines dans son pays, et moins encore dans le nôtre; on le propage surtout par la greffe.

ROBININE s. f. (ro-bi-ni-ne — rad. *robinier*). Chim. Substance jaune contenue dans les fleurs du robinier faux acacia.

— **Encycl.** La *robinine* $C^{25}H^{30}O^{16}$ (?) est une substance jaune que Zwenger et Drouke ont découverte dans les fleurs du robinier pseudo-acacia. Pour l'en extraire on fait bouillir avec de l'eau les fleurs récemment cueillies, on passe à travers un linge et l'on recommence à cinq ou six reprises l'ébullition en ajoutant chaque fois à la décoction une nouvelle portion de fleurs sèches. On évapore ensuite la liqueur jusqu'à consistance sirupeuse, on épuise le résidu sirupeux par l'alcool, on retire la plus grande partie de ce dernier par la distillation et l'on abandonne enfin le liquide à lui-même pour le laisser cristalliser. On comprime les cristaux entre plusieurs doubles de papier joseph et on les lave avec un peu d'alcool froid pour les débarrasser le plus complétement possible de leur eau mère; on les dissout ensuite dans l'eau et l'on ajoute de l'acétate neutre de plomb à la solution. Les matières étrangères que celle-ci renferme se précipitent alors, tandis que la *robinine* reste dissoute. On filtre, on dirige un courant d'acide sulfhydrique à travers la liqueur filtrée pour en précipiter l'excès de plomb, on filtre une seconde fois et l'on évapore. Enfin, on purifie la *robinine* par une dernière cristallisation dans l'eau.

Ainsi obtenue, la *robinine* forme des cristaux d'un jaune paille qui sont très-délicats. Son éclat est quelque peu soyeux. Si la formule qu'on en donne est exacte, elle renferme 5,5 d'eau de cristallisation, qu'elle perd complétement à 100°. La *robinine* anhydre qui reste alors fond à 195°, en un liquide jaune et se prend en une masse amorphe par le refroidissement.

La *robinine* est neutre au réactif coloré; à l'état solide elle est insipide, à l'état de dissolution elle présente une légère saveur styptique. L'eau et l'alcool la dissolvent peu à froid et plus facilement à chaud, l'éther ne la dissout pas. Les alcalis caustiques et carbonatés la dissolvent en formant des liqueurs d'un jaune d'or; la solution ammoniacale brunit lorsqu'on l'expose à l'air. Sa solution aqueuse ne précipite pas les sels métalliques; elle colore en brun foncé ou en verdâtre le chlorure ferrique, mais elle ne colore pas le chlorure ferreux. Ses solutions alcooliques précipitent l'acétate neutre et le sous-acétate de plomb. Ses solutions alcalines réduisent l'oxyde de cuivre; l'émulsine ne l'altère pas.

A la distillation sèche, la *robinine* donne un liquide jaune qui renferme de la quercétine en solution. Chauffée à une température supérieure à son point de fusion, elle brûle avec une flamme fuligineuse, répand une odeur de sucre brûlé et laisse un résidu de charbon. L'acide azotique concentré, fumant surtout, l'attaque en produisant de l'acide oxalique et une grande quantité d'acide picrique. Les acides étendus bouillants la dédoublent en quercétine et en sucre de *robinine* suivant l'équation

$$\underset{\textit{Robinine.}}{C^{25}H^{30}O^{16}} + \underset{\textit{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\textit{Quercétine.}}{C^{13}H^{10}O^6} + \underset{\textit{Sucre de robinine.}}{2C^6H^{12}O^6}.$$

100 parties de *robinine* cristallisée donnent 37,96 parties de quercétine desséchée à 100°; la théorie exigerait 38,25.

Il résulte de cette dernière réaction que la *robinine* est un glucoside et que sa formule est exacte si celle de la quercétine l'est aussi;

mais, malheureusement, cette dernière n'est établie jusqu'à ce jour que d'une manière douteuse.

Le sucre de *robinine* ne cristallise pas; on l'obtient sous la forme d'un sirop brun et doux qui répand, lorsqu'on le chauffe, une odeur de caramel. Sous l'influence de l'acide azotique, ce sucre donne un peu d'acide oxalique et beaucoup d'acide picrique. Il réduit à froid le liquide cupro-potassique et ne fermente pas sous l'influence de la levûre de bière. Serait-il identique à la phénose?

ROBINIQUE adj. (ro-bi-ni-ke — rad: *robinier*). Se dit d'un acide qui, suivant M. Reinsch, existerait dans la racine du robinier faux acacia.

ROBINOCRATIE s. f. (ro-bi-no-kra-sî — de *robin*, et du gr. *kratos*, puissance). Fam. Domination des hommes de loi : *On voulait aussi écarter l'établissement des juges de paix; l'événement a prouvé combien il était salutaire; il en a été de même des juridictions consulaires; éclairés par ces exemples, nous devons porter le dernier coup à la* ROBINOCRATIE. (Osselin.)

ROBINOCRATIQUE adj. (ro-bi-no-kra-ti-ke — rad. *robinocratie*). Qui appartient à la robinocratie : *La tyrannie* ROBINOCRATIQUE.

ROBINS (Benjamin), mathématicien anglais, né à Bath en 1707, mort à Madras en 1751. A dix-huit ans, il se rendit à Londres, où il donna avec un très-grand succès des leçons de mathématiques, et dut à divers écrits spéciaux d'être nommé membre de la Société royale (1727). Tout en s'occupant de hautes mathématiques, Robins étudia les questions relatives au dessèchement des marais, à la construction des ponts, à la navigation des rivières, fit un voyage en Flandre pour étudier l'art des fortifications, se prononça pour Newton contre Leibniz dans la discussion qui eut lieu au sujet de la priorité de la découverte de l'analyse transcendantale, etc. Ayant été nommé, en 1749, ingénieur en chef de la compagnie des Indes orientales, il se rendit à Madras en 1750 et y mourut peu après d'une fièvre maligne. Robins est surtout connu par ses remarquables expériences sur l'artillerie et la balistique. Il avait inventé un ingénieux appareil pour mesurer la vitesse initiale d'un projectile. Nous citerons, parmi ses écrits, qui ont été réunis sous le titre d'*Œuvres* (Londres, 1761, 2 vol. in-8°) : le *Premier état de la république des lettres* (1728); *Nouveaux principes d'artillerie* (Londres, 1742, in-8°), traduits en français par Dupuy (1771) et par Lombard (1783).

ROBINSON s. m. (ro-bain-son — n. pr.). Fam. Vaste parapluie. Se dit par allusion au parapluie si connu de Robinson Crusoë.

ROBINSON, hameau de France (Seine), cant. et arrond. de Sceaux, dans le voisinage d'Aulnay. Ce n'est pas autre chose qu'un petit groupe de maisons et de baraques de planches. Robinson était, il y a quelques années encore, une promenade solitaire ombragée de magnifiques châtaigniers et de noyers. « Vers la fin de 1848, un industriel, dit M. Joanne, acheta un des plus gros arbres et établit sur les deux maîtresses branches un plancher accessible par un escalier tournant autour du tronc. Son exemple fut suivi; des cafés, des restaurants, etc., s'établirent sur et même dans les châtaigniers et dans les noyers de Robinson. Ce hameau est aujourd'hui très-fréquenté le dimanche et les jours de fête. On y trouve des cafés chantants, des chalets, des cabarets, des carrousels, des tirs au pistolet et à la carabine et même un petit temple de Robinson. »

ROBINSON (Marie DARBY, dame), actrice, romancière et poëte, surnommée la **Sapho anglaise**, née à Bristol en 1758, morte en 1800. Elle se maria, à quinze ans, à un avocat, qu'elle quitta après l'avoir ruiné, et se fit comédienne. Sa beauté et ses talents lui valurent de rapides succès. Elle fut pendant deux ans la maîtresse du prince de Galles (George IV), qui lui fit une pension de 500 livres sterling, se ruina avec un jeune officier dont elle s'éprit, puis inspira une vive passion à Fox, qui ne dédaignait pas de paraître en public avec elle. Dans un voyage qu'elle fit en France en 1783, elle fut recherchée par les plus illustres personnages et reçut des fêtes brillantes à Mousseaux. On lui doit des *Poésies* gracieuses et pleines de sensibilité, des pièces de théâtre et des romans qui ont eu une vogue européenne. Nous citerons, parmi ces derniers, *Vincenza* ou les *Dangers de la crédulité*, dont la première édition fut épuisée à Londres en un seul jour; il a été traduit en français, comme tous les autres romans du même auteur (1793, 2 vol. in-18). Mistress Robinson a laissé des *Mémoires*, traduits aussi en français (1802, in-8°, portrait). Citons encore de cet auteur : *Poésies* (1775, 2 vol. in-8°); *Sonnets légitimes*; *l'Amant Sicilien*, tragédie en cinq actes; *Réflexions sur la condition des femmes*; *Contes en vers*; *Personne*, comédie; *la Veuve*, *Angelina*, *Hubert de Sevrac*, *la Fille naturelle*, *le Faux ami*, etc., romans. Ses *Œuvres poétiques* ont été réunies et publiées par sa fille (1806, 3 vol. in-12). — Sa fille, Mary ROBINSON, née vers 1780, morte en 1818, a laissé deux romans : le *Tombeau de Berthe* (1794, 2 vol.); la *Guirlande sauvage* (1805, in-8°).

Elle avait revu et publié les *Mémoires* de sa mère.

ROBINSON (Jean), antiquaire anglais, né dans le Westmoreland en 1774, mort en 1841. Il dirigea pendant quelque temps une école, puis remplit des fonctions pastorales. On lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Grammaire historique; Dictionnaire théologique* (1815) et les *Antiquités grecques* ou *Tableau de mœurs, usages et institutions des Grecs* (1807), traduit en français par Leduc et Buchon (1822).

ROBINSON (Edward), orientaliste anglo-américain, né à Southington (Connecticut) en 1797, mort en 1864. Il donna d'abord des leçons de grec et de mathématiques au collége Hamilton, puis, ayant perdu sa femme, il entra dans les ordres et voyagea en Europe pour y étudier à fond les langues de l'Orient. Pendant son séjour en Allemagne, il se remaria à Halle, avec la fille du célèbre professeur Jacobi. De retour dans son pays, il fut nommé professeur adjoint et bibliothécaire du séminaire d'Andover et ensuite titulaire d'une chaire de littérature orientale (syro-chaldaïque) au séminaire théologique de New-York. Avant d'aller occuper ce dernier poste, Robinson partit pour la Palestine où, la Bible à la main, il releva la topographie des lieux dont il est parlé dans les livres saints. Ce voyage donna lieu à la publication intitulée *Recherches bibliques en Palestine, au Sinaï et dans l'Arabie Pétrée*, qui parut en 1851 à New-York et lui mérita une médaille d'or de la Société royale de géographie de Londres. Dans cet ouvrage, qui jetait bas bon nombre de traditions catholiques, le révérend Robinson a dépensé des trésors d'érudition ainsi que dans ses *Dernières recherches en Palestine* (1854), fruit d'un nouveau voyage entrepris par le savant professeur, pour répondre par des faits irréfragables aux allégations de ses contradicteurs.

ROBINSON (Theresa-Albertina-Luisa VON JACOBI, mistress), femme de lettres allemande, épouse du précédent, née à Halle en 1797. Après avoir voyagé en Russie avec son père et pris une teinture des langues slaves, elle revint terminer ses études dans sa ville natale. Peu de temps après, elle commença à écrire dans divers recueils et publia des contes et des nouvelles qui ont été réunis plus tard en volume sous le titre de *Psyché* (1828) et sous le pseudonyme de **Talvi**, composé des premières lettres de ses nom et prénoms. Elle traduisit en 1826 la plupart des *Chants serbes* recueillis par Karadjich à l'état de légendes dans le pays même. Cette traduction, qui eut l'honneur d'être louée par Gœthe, la fit du premier coup connaître des principaux écrivains et philologues de l'Allemagne. Theresa Jacobi épousa, en 1828, le révérend Robinson qu'elle suivit en Amérique où, fidèle à son goût pour la philologie, elle étudia les dialectes des Indiens. Parmi les ouvrages dus encore à la plume savante de Mme Robinson, nous citerons : une traduction de l'ouvrage de Pickering sur les *Idiomes indiens* (Leipzig, 1834); *Chants populaires des nations teutoniques* (1840); *Sur l'authenticité des poésies ossianiques* (1840); *Histoire de la colonisation de la Nouvelle-Angleterre* (1847); *Aperçu historique sur les idiomes slaves* (New-York, 1850); *Héloïse* (1850); les *Exilés* (1853); la *Discipline de la vie* (1854); et des articles assez nombreux insérés dans le *Biblical Repository* et d'autres recueils.

ROBINSON (John-Henry), graveur anglais, né à Bolton, comté de Lancastre, en 1796. Elève de Heath, il est, sans contredit, le plus brillant représentant de la gravure moderne en Angleterre. Ses commencements furent difficiles, et il lui fallut un labeur énergique pour obtenir la faveur publique, à côté de Cousins, Doo, Pye, qui se sont fait une place éminente dans l'histoire de la gravure anglaise. Dessinateur savant et d'une précision exagérée peut-être, il essaya d'abord de sacrifier les coquetteries particulières au burin anglais à l'expression ample et large de la forme et du modelé. Il voulait sans doute acclimater alors dans son pays la simplicité grandiose de Marc-Antoine; mais cette entreprise, tentée dans la *Bouquetière* de Murillo, le *Portrait de Rubens* et l'*Empereur Théodore*, d'après Van Dyck, échoua complétement devant l'indifférence d'un public habitué au prodigieux pointillé, aux hachures merveilleuses de ses graveurs préférés. Force fut donc à M. Robinson de subir la loi commune et de se plier au goût national. Vers 1850, il se révéla à un point de vue nouveau, dans l'*Entrevue de Pie VII et de Napoléon Ier*, d'après Wilkie. Les éditeurs s'arrachèrent cette planche excellente. Rarement Wilkie a été mieux compris, mieux rendu, et même l'original n'a pas, à beaucoup près, la solidité de modelé, la finesse de sentiment, la précision de ligne qui sont les côtés saillants de la gravure de M. Robinson. M. Robinson envoya successivement depuis aux expositions de l'Académie royale : le *Loup et l'Agneau*, d'après Muiready; le *Petit Chaperon rouge*; la *Marquise d'Abercorn*; la *Mantille*, d'après Landseer. Le succès en fut prodigieux. Nos graveurs les plus illustres ne gagnent pas, en toute leur carrière, la somme énorme que ces trois planches valurent à M. Robinson.

Sir Walter Scott et la *Mère et l'enfant*, d'après Lawrence, furent accueillis avec une égale faveur. La plupart de ces œuvres furent exposées à Paris en 1855 et y firent sensation. Les femmes surtout s'enthousiasmèrent pour le burin caressant, délicat et soyeux du graveur anglais. A lui revient entièrement le bénéfice du charme de cette création exquise, la *Mère et l'enfant*, qu'il a d'ailleurs interprétée avec tant de bonheur que la gravure est, dans son genre, non moins remarquable que l'original. M. Robinson obtint alors une médaille de première classe et fut nommé, en 1856, membre de l'Académie royale de Londres.

ROBINSON (Frédéric-Jean), comte DE RIPON, homme d'Etat anglais. V. RIPON.

Robinson Crusoë. V. AVENTURES DE ROBINSON CRUSOË.

Robinson Crusoë, opéra-comique en trois actes et cinq tableaux, paroles de MM. Cormon et Hector Crémieux, musique de M. Jacques Offenbach, représenté à l'Opéra-Comique le 23 novembre 1867. Les auteurs n'ont pris que quelques noms propres au roman de Daniel de Foë. Ils ont imaginé une fable tout à fait invraisemblable. Robinson quitte sa famille pour chercher la fortune, dans l'intention de revenir enrichir ses parents et surtout sa jolie cousine, la jeune Edwige, qu'il aime. Il s'embarque; il fait naufrage; il est jeté dans une île déserte; Vendredi est devenu son compagnon et son confident. Là viennent le rejoindre et sa cousine Edwige, et son ami d'enfance Toby, et la servante Suzanne. Après quelques démêlés avec les cannibales et quelques coups de pistolet, tout ce monde s'embarque pour retourner dans la vieille Angleterre. Les tableaux descriptifs abondent dans cet ouvrage; mais l'auteur de la *Belle Hélène*, malgré ses efforts, ne s'est pas élevé au-dessus du médiocre dans ce genre. Il a échoué là où d'autres compositeurs sérieux, convaincus, ont échoué avant lui. Les scènes de mœurs sauvages, la description des beautés de la nature, des forêts vierges, de l'Océan, de la nuit sous les tropiques, tout cela a été traité avec supériorité par des maîtres, entre autres par Kreutzer et par Lesueur dans leurs partitions de *Paul et Virginie*, et cependant il n'en est rien resté pour le public. C'est la musique du premier acte qui a paru le mieux traitée. Il renferme une jolie ronde, la ronde du dimanche, l'ariette de Suzanne et un bon quatuor. Dans le deuxième acte, on a remarqué le duo entre Robinson et Vendredi et la chanson bouffonne du *Pot-au-feu*, et dans le troisième les couplets : *Maître avait dit à Vendredi*. Cet ouvrage a été interprété par Montaubry, Sainte-Foy, Ponchard, Crosti, Mme Galli-Marié, Mlles Cico et Girard.

Robinson suisse (LE) ou le **Prédicateur suisse naufragé avec sa famille**, ouvrage dédié aux enfants et aux amis des enfants, par Rodolphe Wyss (Zurich, 1812). Telle est la traduction exacte du titre de l'original allemand de cet ouvrage célèbre, si souvent traduit et réimprimé dans notre langue.

Un père naufragé avec sa femme et ses fils parvient à gagner sur un radeau une île de l'Amérique et reste plusieurs années dans cette solitude. Grâce à son instruction, à ses vertus, à son énergie, cet homme parvient à faire de ce coin abandonné du monde un séjour délicieux et à donner à ses enfants une solide instruction et l'amour de la vertu. Telle est à peu de chose près l'analyse de ce roman, qui ne ressemble que de loin au *Robinson Crusoë* de Daniel de Foë. L'ouvrage original fut écrit en allemand et traduit pour la première fois en français par Mme de Montolieu (Paris, 1813, 2 vol. in-12). Il a depuis été souvent réimprimé. On cite aussi l'élégante traduction due à Mme Elise Voïart et qui est précédée d'une remarquable notice de Charles Nodier. Cette charmante édition date de 1840; c'est un volume grand in-8°, orné de nombreuses gravures sur bois. C'est enfin un des livres les plus amusants et les plus instructifs qu'on puisse mettre dans les mains d'un enfant. Daniel de Foë avait conçu l'idée de mettre l'homme aux prises avec tout ce qu'il y a de plus redoutable pour l'homme : la nécessité, le péril et surtout la solitude. Il avait voulu que cet homme n'eût dans son état de misère et d'abandon que deux auxiliaires : le courage moral qui ne se rebute de rien et cette providence proverbiale des malheureux, qui aide toujours ceux qui s'aident. Il montra ce que peuvent l'instinct naturel de la conservation, la patience d'un caractère énergique et résolu, la résignation enfin, qui est la patience élevée au rang des vertus chrétiennes. Le Robinson anglais est le type de l'homme seul, une individualité frappante, qui excite plutôt l'admiration que l'affection.

Le *Robinson suisse*, c'est le Robinson en famille; aussi le plan de l'auteur embrasse-t-il un cours d'éducation tout entier et nous conduit-il aux limites du progrès possible avec son cadre. C'est une *encyclopédie* en pratique, un code d'éducation physique, intellectuelle, morale, en un mot le manuel du père de famille. C'est justement là, n'en déplaise à Charles Nodier, ce qui constitue l'infériorité du *Robinson suisse* vis-à-vis du *Robinson Crusoë*. Son ton didactique fait languir l'intérêt, surtout pour des Français, qui préfèrent (et c'est un de nos titres de gloire) l'action à la parole.

ROBINSONIE s. f. (ro-bain-so-nî — de *Robinson*, savant angl.). Bot. Syn. de TOUROULIA.

ROBIOU DE LA TRÉHONNAIS (Félix-Marie-Louis-Jean), écrivain français, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1818. Après avoir fait partie de l'Ecole normale de 1840 à 1843, il se fit recevoir agrégé d'histoire (1847), puis professa l'histoire ou la rhétorique dans divers colléges, à Pontivy, à La Roche-sur-Yon, à Laval, etc., et se fit recevoir docteur en 1852. Outre de nombreux articles dans les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue archéologique*, l'*Univers catholique*, etc., on lui doit plusieurs ouvrages : *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins* (1852, in-8°); le *Gouvernement de l'Egypte sous les Ptolémées* (1852, in-8°), en latin; *Essai sur l'histoire de la littérature et des mœurs pendant la première moitié du* XVIIe *siècle* (1858, in-8°); *Recherches sur la* 14e *dynastie de Manéthon* (1860, in-8°); *Mémoire sur les connaissances des anciens dans la partie de l'Afrique comprise entre les tropiques* (1861, in-8°); *Histoire ancienne des peuples d'Orient jusqu'au début des guerres médiques* (1862, in-12); *Campagne de Manlius Vulso contre les Galates* (1863, in-8°); *Histoire des Gaulois d'Orient* (1866, in-8°); l'*Algérie en* 1871 (1871, in-8°), etc.

ROBIQUET (Pierre-Jean), chimiste français, né Rennes en 1780, mort à Paris en 1840. Il débuta comme élève dans une pharmacie de Lorient, suivit ensuite les cours de l'Ecole centrale de Rennes, puis se rendit à Paris, où il s'adonna à l'étude de la chimie dans un établissement fondé par Vauquelin. Attaché à l'armée d'Italie comme pharmacien militaire en 1799, Robiquet eut l'occasion de suivre les leçons de Scarpa et de Volta. De retour en France, il fut attaché à l'hôpital militaire de sa ville natale, d'où il passa à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris. Désireux de continuer ses études chimiques, pour lesquelles il avait un goût prononcé, Robiquet, entra dans le laboratoire particulier de Vauquelin. Quelque temps après il se maria, acheta une officine de pharmacie et fonda une fabrique de produits chimiques qu'il ne cessa depuis lors de diriger. Robiquet, qui avait découvert avec Vauquelin l'asparagine, principe du suc de l'asperge, se livra seul à des recherches approfondies sur un grand nombre de corps auxquels il découvrit de nouvelles propriétés ou dont il perfectionna la fabrication. Ses remarquables travaux lui valurent d'être désigné, en 1812, par l'Institut pour professer la chimie à l'Ecole de pharmacie, où il enseigna ensuite la matière médicale avec un remarquable talent. Sa mauvaise santé l'ayant forcé à renoncer au professorat, Robiquet devint administrateur trésorier de l'Ecole de pharmacie et il succéda, en 1833, à Chaptal comme membre de l'Académie des sciences. Ce fut lui qui organisa la Société d'émulation des élèves en pharmacie. « Ses travaux, dit M. Chevreul, se recommandent par le nombre, la diversité des sujets, la délicatesse des procédés d'analyse immédiate, l'exactitude des expériences, la finesse et l'originalité même des aperçus, l'intérêt des résultats portant souvent sur la science pure aussi bien que sur leur application. » Il découvrit le variolarin et l'orcine dans les lichens avec lesquels on prépare l'orseille, l'acide urique dans les insectes qui se nourrissent de feuilles, le principe auquel les cantharides doivent la propriété d'agir comme vésicatoire; il trouva la codéine dans l'opium, étudia soigneusement l'acide méconique à peine connu avant lui. Ses recherches sur les amandes amères et leur huile volatile, sur la garance, sur les semences de la moutarde ont enrichi la science de corps remarquables tant au point de vue théorique qu'au point de vue industriel. Ses travaux se trouvent pour la plupart disséminés dans des journaux scientifiques, les *Mémoires de l'Académie des sciences*, le *Journal de pharmacie*, le *Dictionnaire technologique*, etc. Parmi les écrits qu'il a publiés séparément, nous citerons : *De l'emploi du bicarbonate de soude dans le traitement médical des calculs urinaires* (1826, in-8°); *Nouvelles expériences sur les amandes amères et sur l'huile volatile qu'elles fournissent* (1830, in-8°); *Nouvelles expériences sur la semence de moutarde* (1831, in-8°); *Notice sur André Laugier* (1832, in-8°), etc.

ROBIQUÉTIE s. f. (ro-bi-ké-tî — de *Robiquet*, chimiste fr.). Bot. Syn de SACCOLABIUM, genre d'orchidées.

ROBISON (John), mathématicien écossais, né à Boghall, comté de Stirling, en 1739, mort à Edimbourg en 1805. Attaché comme précepteur au fils de l'amiral Knowles, il suivit son élève dans divers voyages sur mer, visita l'Amérique du Nord, l'Espagne, le Portugal, puis se rendit seul à la Jamaïque (1762). De retour en Ecosse, Robison obtint une chaire de chimie à Glascow (1766). Quatre ans plus tard, il se rendit en Russie avec l'amiral Knowles, fut nommé inspecteur général du corps des cadets de la marine à Cronstadt, mais se démit au bout de peu de temps de ses fonctions et, de retour dans son pays, devint professeur de philosophie naturelle à Edimbourg. Il était membre de l'Académie de cette ville et de celle de Saint-Pétersbourg. Outre des mémoires, on lui doit : *Preuves d'une conspiration ourdie contre tou-*

tes les religions et tous les gouvernements de l'Europe par les sociétés secrètes (1797, in-8°); *Eléments de philosophie mécanique* (1804), ouvrage complété et réédité sous le titre de *Système de philosophie mécanique* (1822, 4 vol. in-8°).

ROBLES (Manuel), président du Mexique, né vers 1810, fusillé à Mexico en 1862. Lors de la guerre des Etats-Unis avec le Mexique (1846), il gagna le grade de colonel, puis il s'attacha à la fortune d'Arista qui, devenu président de la république, lui donna le portefeuille de la guerre (1850). Forcé de donner sa démission (1851), il reçut un commandement dans l'armée, contribua à la chute d'Arista, conserva ses fonctions militaires sous la présidence de Ceballos, de Lombardini, de Santa-Anna, devint, sous l'administration de Comonfort, ministre des affaires étrangères (1856), ambassadeur aux Etats-Unis (1857), et prit, pendant la présidence de Zuolaga, le portefeuille de la guerre. Robles, qui était un des chefs du parti clérical, parvint par ses intrigues à se faire nommer président de la république en 1858; mais peu après il dut céder la place à Miramon, qui le nomma ministre de la guerre. Lors de l'arrivée de Juarez au pouvoir, Robles fut destitué. Il prit une part active aux intrigues qui déterminèrent Napoléon III à faire la déplorable expédition du Mexique, se prononça alors pour les Français (1862), fut arrêté par ordre de Zaragoza et passé par les armes.

ROBLOT s. m. (ro-blo). Pêche. Nom donné, en Normandie à de petits maquereaux sans œufs ni laitance. ‖ Filet avec lequel on prend ces maquereaux.

ROBOAM, roi de Juda, fils et successeur de Salomon, né l'an 1016 avant J.-C., mort en 958. Il succéda à son père en 975. Sa tyrannie causa le schisme des dix tribus. Le peuple, écrasé d'impôts par Salomon, chargea Jéroboam de demander au roi d'alléger ses charges devenues intolérables. Roboam demanda trois jours pour répondre. Ce temps écoulé, il dit à l'envoyé du peuple ces paroles : « Si mon père vous a fouettés avec des verges, je vous fouetterai avec des scorpions. » En apprenant le révoltant langage du roi, dix tribus se soulevèrent contre lui et prirent pour roi Jéroboam. Il ne conserva sous sa domination que les deux tribus de Juda et de Benjamin. Ainsi se formèrent les royaumes ennemis d'Israël et de Juda. Sous son règne, Sésac, roi d'Egypte, prit Jérusalem et ne se retira qu'après avoir enlevé les trésors du temple et ceux de Roboam. Ce prince, pour conserver les deux tribus qui lui restaient, fit fortifier plusieurs villes. Il mena une vie débauchée et scandaleuse et fut jusqu'à la fin le tyran de ses sujets. Son fils Abia lui succéda.

Roboam (PORTRAIT DU ROI). Nom d'une célèbre stèle égyptienne qui représente, dit-on, le portrait authentique de ce roi juif, petit-fils de David. Nous empruntons à M. de Paravey les détails suivants sur cette curieuse découverte. Champollion, lors de ses premières études sur les hiéroglyphes, était parvenu à déchiffrer sous la forme complète de *Sheshank* le nom du roi Sésac, pharaon cité dans la Bible, dont Dieu, est-il dit, se servit pour châtier l'impiété de Roboam. Pendant sa mission en Egypte, Champollion, en recherchant tous les monuments qui pouvaient se rapporter au règne de ce pharaon, dans lequel Newton et Bossuet avaient cru, mais à tort, reconnaître le grand Sésostris, ne tarda pas à retrouver dans les ruines de Thèbes, non-seulement son *cartouche* ou nom encadré, nom royal, écrit en plusieurs endroits dans les colonnes d'hiéroglyphes des façades de l'antique palais de Karnac, mais aussi sur ces mêmes façades il aperçut un vaste bas-relief offrant ce pharaon vainqueur dessiné sous une forme colossale et tenant, enchaînés par des cordes ou de nombreux liens, les divers rois soumis par lui dans ses expéditions lointaines, tous figurés à mi-corps et ayant les bras liés derrière le dos, tandis que de vastes boucliers ou écussons crénelés sont placés au devant d'eux et retracent, écrits en hiéroglyphes phonétiques, les noms des pays où régnaient ces rois, ainsi que les titres de leurs dignités diverses. Or, un de ces rois vaincus par Sésac, que la Bible nous donne comme dominant à la fois sur les Lubiens, les Suchims et les Cuschims, c'est-à-dire sur les Libyens, les Troglodytes et les Ethiopiens, offrait une figure juive remarquablement belle, bien qu'avec un regard orgueilleux et dur, on pourrait même dire ironique et méprisant, et sur son vaste bouclier était écrit très-distinctement, en grands hiéroglyphes, le nom de *Ieoudah-Malek* (c'est-à-dire le roi juif), nom surmontant l'hiéroglyphe symbolique de *pays montagneux*, figurant ici les monts si nombreux de la Judée. Ce Malek, ou roi de Juda, ici tenu enchaîné par Sésac, ne pouvait donc être que Roboam, fils du puissant Salomon, ce roi né d'une Ammonite, *Nahama*, et dont la dureté, l'avidité furent cause de la séparation des dix tribus d'Israël, lorsque Jéroboam, réfugié en Egypte, près de Sésac, fut revenu en Judée à la mort de Salomon, et appuyé, excité sans doute par le pharaon égyptien, eut déclaré sa révolte et eut ainsi commencé à affaiblir le royaume des fils de Jacob. Les traits du roi vaincu sont beaux et nobles, et son œil, aussi bien que ses lèvres, indiquent, comme nous l'avons dit, l'orgueil et la dureté, qu'il dut aux prospérités inouïes du règne de Salomon, son père, et peut-être aussi qu'il reçut de sa mère Nahama, ammonéenne d'origine. Il avait quarante et un ans quand il commença à régner sur le seul royaume de Juda, nous dit la Bible, et ce fut cinq ans après que Sésac vint piller les richesses du temple magnifique élevé par Salomon. Roboam était donc arrivé à l'âge de quarante-six ans, c'est-à-dire dans toute la force virile. Ce fut alors aussi, nous dit la Bible, que ce pharaon Sésac emporta en Egypte ces grands boucliers d'or fabriqués par ordre de Salomon, et sur lesquels sans doute étaient gravés ses titres et peut-être son portrait; comme lui livré à l'impiété, Roboam avait dû avoir aussi ses boucliers fastueux, et rien n'empêche de croire que ces monuments d'orgueil ornèrent alors à Thèbes le triomphe solennel du conquérant égyptien; or, qu'y avait-il de plus naturel que de les retracer, de les sculpter sur ces bas-reliefs qui ont bravé les siècles et qui nous montrent encore toutes les pompes de sa cour et ses principaux exploits? On sait que les triomphateurs romains, se conformant sans doute aux usages antiques établis en Asie et en Egypte, faisaient porter dans leurs pompes, au milieu des flots pressés du peuple de la Thèbes italienne, les portraits des rois ou des généraux vaincus par eux, quand ces princes ou ces rois captifs ne marchaient pas en personne, enchaînés au char du consul ou du César victorieux. L'histoire nous apprend qu'en Egypte même (longtemps avant Sésac) le grand Sésostris avait ainsi fait traîner son char triomphal par les rois puissants qu'il avait domptés. Cette hypothèse paraît donc très-plausible, et quant aux portraits qu'on suppose avoir été enlevés alors par le roi Sésac, Tite-Live nous montre les Carthaginois faisant, à une époque plus moderne, il est vrai, graver également leurs portraits sur leurs boucliers d'or ou d'argent, et nous apprend qu'on appendit ainsi au Capitole le portrait, *sur un bouclier d'argent*, d'Asdrubal, frère du grand Annibal, bouclier qui pesait, nous dit-il, jusqu'à 130 livres et qui n'avait jamais pu être qu'une pure décoration de temple ou de palais. Il paraît donc incontestable, dit M. de Paravey, que si l'orgueilleux Roboam ne fut pas emmené lui-même en Egypte (ce que la Bible, en effet, ne nous dit pas), son portrait fait par ses ordres et ses boucliers d'or et crénelés, décrits ci-dessus, y furent transportés afin d'être appendus en pompe avec ceux des autres rois parmi lesquels Roboam est figuré comme enchaîné.

ROBOAM ou **RODOHAM**, médecin arabe, dont le véritable nom était **Ben-Ali ben-Djafar al-Misri Ali-ben-Rodhouan**, né à Djizeh, près du Caire. Il vivait au XI[e] siècle de notre ère. Son père était porteur d'eau. Roboam parvint à étudier la philosophie et la médecine et acquit une telle réputation dans l'exercice de l'art médical, qu'il fut nommé archiâtre du calife d'Egypte El-Hakem. Dépouillé de tout ce qu'il possédait par une orpheline qu'il avait adoptée, il en perdit la raison et termina ses jours dans la misère. Ce médecin possédait de son temps une grande célébrité. On a de lui plusieurs ouvrages sur la médecine et la philosophie. Deux d'entre eux ont été traduits en latin, sous le titre de *Commentarius in artem parvam Galeni* (1496, in-fol.) et de *Commentarii in Ptolemæi quadripartitum* (1494, in-4°).

ROBORANT, ANTE adj. (ro-bo-ran, an-te — du lat. *roborare*, fortifier). Méd. Qui fortifie, qui donne des forces : *Potion* ROBORANTE. ‖ On dit plus ordinairement FORTIFIANT.

ROBORATIF, IVE adj. (ro-bo-ra-tiff, i-ve — du lat. *roboratus*, conforté). Méd. Qui conforte, qui fortifie : *Potion* ROBORATIVE. ‖ On dit plus ordinairement FORTIFIANT.

ROBORTELLO (François), philologue italien, né à Udine en 1516, mort en 1568. Il fut élevé à Bologne, sous la direction du célèbre Romulo Amaseo, et alla, en 1538, étudier la philologie et les belles-lettres à Lucques. En 1543, il se fixa à Pise, où il passa cinq années et où il posa les premières bases de sa réputation, qui ne tarda pas à se répandre dans toute l'Italie et qui le fit appeler en 1548, par le sénat de Venise, à la chaire de rhétorique de l'université de cette ville; il y avait eu pour prédécesseur Baptiste Ignazio. En 1552, il succéda à Lazaro Buonamici comme professeur de littérature grecque et latine à l'université de Padoue et alla, en 1557, occuper la même chaire à Bologne. Chargé, l'année suivante, de prononcer l'oraison funèbre de Charles-Quint, il en oublia complètement l'exorde au moment décisif et se trouva, par suite, dans l'impossibilité de remplir sa mission; ce qui le fit tomber dans une grande confusion et lui valut de nombreuses attaques de la part des ennemis qu'il s'était faits par son caractère orgueilleux et acariâtre. C'est vers cette époque qu'il eut sa fameuse querelle avec Sigonius, querelle dans laquelle il avait été l'agresseur et qui ne cessa que lorsque le sénat de Venise eut interposé sa toute-puissante autorité entre les deux adversaires. Ce ne fut pas, du reste, la seule dispute qui signala la vie de Robortello; il fut continuellement engagé dans des polémiques avec des hommes qui lui étaient supérieurs par le génie et par le savoir et ne craignit pas de s'attaquer à des écrivains tels qu'Erasme, Paul Manuce, Muret et Henri Estienne. C'était cependant un homme de beaucoup de talent et d'une grande érudition, ainsi que l'attestent les ouvrages qu'il a laissés, et parmi lesquels on cite : *Variorum locorum annotationes tam in græcis quam in latinis auctoribus* (Venise, 1543, in-8°); *De historica facultate* (Florence, 1548, in-8°), recueil d'études sur la littérature grecque et sur la littérature latine, insérées par Gruter dans son *Thesaurus criticus; De convenientia supputationis Livianæ annorum cum marmoribus romanis quæ in Capitolio sunt; De arte sive ratione corrigendi veteres auctores* (Padoue, 1557, in-fol.); *De vita et victu populi romani sub imperatoribus Cæsaribus Augustis* (Bologne, 1559, in-fol.). Il avait, en outre, publié des éditions de la *Poétique* d'Aristote, des *Tragédies* d'Eschyle, de la *Tactique* d'Elien et du traité de Longin, *Sur le sublime.*

ROBRE s. m. (ro-bre). Jeux. Syn. de ROB. — Bot. Un des noms vulgaires du chêne rouvre.

ROB-ROY, c'est-à-dire **Robert le Rouge** (Robert-Mac-Gregor CAMPBELL), montagnard écossais, célèbre par ses brigandages, né vers 1660, mort vers 1743. Ruiné par les déprédations du duc de Montrose, il s'associa à d'autres montagnards de son clan et dévasta les terres de ce seigneur et d'un grand nombre d'autres. Il se fit tellement redouter que les propriétaires lui payaient le blaken-mail (tribut du voleur), pour qu'il épargnât leurs bestiaux. Son nom est resté populaire dans la montagne, et Walter Scott en a fait le héros d'un de ses romans.

Rob-Roy, roman de Walter Scott, dont l'action se passe vers le commencement du XVIII[e] siècle et dont le dénoûment se rattache à l'insurrection de 1715. Il doit son titre à un chef de bandits, alors fameux par son audace, ses bizarreries et ses exploits, dont quelques-uns ont survécu dans les traditions locales et lui ont acquis une sorte de célébrité historique. Rob-Roy ne joue cependant qu'un rôle secondaire, quoique très-actif, dans le roman, et il n'apparaît qu'assez tard sur la scène; mais il impressionne fortement par un singulier mélange de hardiesse, de violence et de générosité. Le véritable héros est Francis Osbaldistone, fils d'un riche négociant, jeune homme vif, généreux, imprudent, plus ami de la poésie que du commerce et quelquefois dupe de sa vanité. Sa crédulité et sa confiance contrastent heureusement avec la sagacité de l'héroïne, Diana Vernon, instruite de bonne heure par l'adversité. Le portrait des deux amants est bien tracé, et celui de Diana présente un des plus gracieux types de femme que l'auteur ait conçus. L'intrigue, dans *Rob-Roy*, est ourdie avec une complication remarquable, et il serait difficile d'imaginer un imbroglio plus complet que la révélation des motifs qui dirigent la conduite de la plupart des personnages. Le voyage précipité du héros en Ecosse, à la nouvelle du désastre de son père, les rapports commerciaux de la maison Osbaldistone avec des marchands de Glasgow et les négociations du comptable Owen avec ces divers correspondants offrent des détails arides et prosaïques; mais l'attachement mutuel de Francis et de miss Vernon excite vraiment la curiosité, et l'on attend avec la plus vive impatience l'explication des obstacles mystérieux qui semblent élever entre eux une barrière insurmontable. Malgré l'imperfection du plan et l'embarras de l'intrigue, *Rob-Roy* décèle un progrès réel dans la manière de W. Scott, et si la seconde partie de l'ouvrage égalait la première en intérêt, bien peu de romans de l'auteur mériteraient d'être préférés à celui-ci.

Rob-Roy, opéra, paroles de Paul Duport et de Forges, musique de M. de Flottow, représenté à Royaumont, chez M. de Bellissen, et au théâtre de l'hôtel de Castellane au mois de mai 1837. M[me] de Forges a chanté avec talent le rôle de Diana Vernon.

ROBSON (Frédérick), célèbre comédien anglais, né en 1820, mort à Londres en 1864. Après des débuts fort pénibles au *Gracian-Saloon*, City-Road, sorte de café-concert-théâtre des faubourgs, où il était parfois acteur, le plus souvent clown, il parvint à se faire remarquer du public, et la réputation qu'il acquit bientôt comme comique le fit engager au *Queen's Theatre* de Dublin, puis à l'*Olympic* de Londres, alors dirigé par M. William Farren; plus tard, lorsque M. Alfred Wigan, qui avait succédé à M. Farren, quitta la direction de cette dernière scène, Robson la prit en communauté avec M. Emden. Cet artiste, que les feuilles anglaises ne craignent pas de comparer à Edmond Kean, compte un grand nombre de créations; parmi ses meilleures, on cite le rôle du secrétaire de Fouché dans *Plot and Passion*, de M. John Lang; Macbeth, dans la parodie du fameux drame shakspearien. Il a puissamment contribué au succès de *The Wandering minstrel, Jacob Earwing, Daddy Hardacre, The Ticket of leave.* Robson était plutôt un bouffe qu'un comique, et l'on a comparé avec raison le jeu pittoresque, imprévu de cet acteur à la manière précise, fine, mais un peu sèche et fantasque de notre Callot.

ROBSONIE s. f. (ro-bso-nî — de *Robson*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ribésiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Californie.

ROBULINE s. f. (ro-bu-li-ne). Foram. Genre de foraminifères, de l'ordre des hélicostègues, famille des nautiloïdes.

ROBUS s. m. (ro-buss). Agric. Variété de froment.

ROBUSTE adj. (ro-bu-ste — latin *robustus;* de *robur*, force, mot qui se rattache peut-être, comme *robur*, chêne, à la racine sanscrite *rabh*, obtenir, acquérir, se fortifier, racine dont la forme primitive *arbh* est indiquée par le grec *alphô*, acquérir, mériter. Peut-être aussi *robur*, force, vient de la racine sanscrite *ruh*, croître). Fort, vigoureux, en parlant d'un homme ou d'un animal : *Ces sages d'Egypte avaient étudié le régime qui fait les esprits solides et les corps* ROBUSTES. (Boss.) *Il faut que le corps ait de la vigueur pour obéir à l'âme; un bon serviteur doit être* ROBUSTE. (J.-J. Rouss.) *L'enfant n'est méchant que parce qu'il est faible; rendez-le fort et* ROBUSTE, *il sera bon.* (J.-J. Rouss.) *La femme est relativement moins* ROBUSTE *que l'homme.* (Virey.) *Les peuples* ROBUSTES *de corps et d'esprit savent se passer de médecins.* (Maquel.) *Les excès de tout genre abrégent la vie des hommes* ROBUSTES. (Maquel.)

Cherche à suivre en tous points la sage tempérance;
Un corps *robuste* et sain en est la récompense.

DU RESNEL.

‖ Qui fonctionne avec énergie, qui n'est que difficilement troublé dans ses fonctions organiques : *Un estomac* ROBUSTE. *Une constitution* ROBUSTE. *Un tempérament* ROBUSTE. *Une santé* ROBUSTE. *Il n'y a pas de constitution si* ROBUSTE *qu'elle puisse résister aux tisanes et aux médicaments d'un mauvais médecin.* (Maquel.)

— Fig. Solide, puissant, inébranlable : *En pareille circonstance, une seconde suffit pour changer le doute le plus* ROBUSTE *en certitude.* (Alex. Dum.) *Il faut que l'amour maternel soit au théâtre un sentiment bien* ROBUSTE, *pour survivre à tous les excès qu'on lui fait subir.* (P. de St-Victor.) *La lutte grandit les talents* ROBUSTES. (Th. Gaut.)

— *Foi robuste*, Foi solide, inébranlable; se dit souvent par plaisanterie, dans le sens de crédulité : *Heureuses les personnes douées d'une* FOI ROBUSTE : *elles peuvent attendre.* (Boiste.) *J'avais cette* FOI ROBUSTE *qui, au dire de l'apôtre, peut déplacer les montagnes.* (L. Reybaud.)

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides.

— **Syn. Robuste, fort, vigoureux.** V. FORT.

ROBUSTEMENT adv. (ro-bu-ste-man — rad. *robuste*). D'une façon robuste : *Etre* ROBUSTEMENT *constitué.*

ROBUSTESSE s. f. (ro-bu-stè-se — rad. *robuste*). Vigueur, caractère de ce qui est robuste : *Tout cela est peint avec une fermeté rare et une* ROBUSTESSE *de couleur étonnante.* (Th. Gaut.) *M[me] Laurent a dessiné cette figure plébéienne avec une* ROBUSTESSE *virile qui lui fait honneur.* (Th. Gaut.) ‖ Peu usité.

ROBUSTI (Jacopo), surnommé **le Tintoret**, célèbre peintre italien. V. TINTORET.

ROBUSTICITÉ s. f. (ro-bu-sti-si-té — rad. *robuste*). Etat d'une personne robuste : *Ma santé chemine vers la* ROBUSTICITÉ. (M[me] d'Epinay.) ‖ Inus.

ROC s. m. (rok — forme masculine abstraite du féminin *roche*, provençal *roca*, *rocha*, italien *rocca*, *roccia*, espagnol *roca*. L'origine de ce mot est controversée. Chevallet le rattache au celtique : armoricain *roc'h*, roc; écossais *roc*, etc. D'autres ont rattaché *roche* au kymrique *rhwg*, chose proéminente, probablement de la racine sanscrite *ruh*, surgir, croître. D'autres encore indiquent l'arabe *roc*, une des figures du jeu d'échecs, et d'autres enfin le grec *rôx*, fente, qui, selon Eichhoff, représente exactement le sanscrit *rug*, *ruga*, lésion, de la racine *rug*, rompre, nuire, d'où aussi, selon lui, le grec *rêgnuô*, le lithuanien *rauszu* et le russe *ruszu*. D'après Diez et Scheler, le français *roche* et l'italien *roccia* reproduisent un type latin *rupea*, adjectif de *rupes*, roche, tandis que l'italien *rocca* provient d'un type varié *rupica*, d'où *rupca*, puis, par assimilation, *rocca*. Quant au latin *rupes*, nous en ignorons complétement l'origine, à moins qu'on ne puisse le rattacher aussi à la racine sanscrite *ruh*, surgir, ou encore à la racine *rav* ou *rab*, jaillir, être proéminent). Masse de pierre dure qui n'est point détachée : *Bâtir sur le* ROC. *Creuser dans le* ROC. *Fouiller jusqu'au* ROC *vif.*

Que peut contre le *roc* une vague animée?

PIRON.

La nature se rit de ces *rocs* contrefaits,
D'un travail impuissant avortons imparfaits.

DELILLE.

Ici, de frais vallons, une terre féconde;
Là, des *rocs* décharnés, vieux ossements du monde.

DELILLE.

Nul homme impunément, sur les *rocs* téméraires,
N'aborde une hauteur inconnue à ses frères.

LAPRADE.

Le fleuve, emprisonné dans des *rocs* tortueux,
Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries,
S'étendre mollement sur l'herbe des prairies.

A. CHÉNIER.

— Fig. Se prend comme symbole de fermeté ou d'insensibilité : *Être ferme comme un* ROC, *dur comme le* ROC.

Point de faiblesse au moins, ayez un cœur de *roc*.
REGNARD.

Elle tint bon : Frédéric échoua
Contre le *roc*, et le nez s'y cassa.
LA FONTAINE.

— *Bâtir sur le roc*, Faire une œuvre solide, durable.

— Anc. art milit. Tour, forteresse.

— Jeux. Nom que l'on donnait autrefois aux tours du jeu d'échecs. ‖ Action de roquer : *Le* ROC *n'est pas permis sous l'échec.*

— Blas. Meuble d'écu formé d'un corps cylindrique surmonté de deux crochets, et qui figure, selon les uns, la tour ou le *roc* d'un échiquier, selon d'autres le fer morné d'une lance de tournoi.

— **Syn. Roc, roche, rocher.** Dans le *roc*, on considère surtout la dureté, la solidité ; on dit bâtir sur le *roc*, par opposition à bâtir sur le sable ; on dit qu'une grotte est taillée dans le *roc* pour montrer combien il a fallu d'efforts et de temps pour la creuser. Dans la *roche*, on considère la pierre sous tous les points de vue divers qu'elle peut offrir : il y a des roches dures, il y en a de tendres ; on détache une *roche* de la montagne, on la taille, on fait des pavés avec ses fragments ; elle contient des cristaux, elle donne naissance à des sources, etc. Le *rocher* est élevé, d'un accès difficile ou dangereux ; il est dur et inébranlable comme le *roc*, mais il est isolé et toujours proéminent, tandis que le *roc* reste souvent caché sous la terre.

ROCA (cap de), *Magnum Promontorium*, cap de Portugal, le plus occidental de l'Europe, à 8 kilom. O.-N.-O. de Cascaes, par 38° 46′ 30″ de latit. N. et 11° 50′ 39″ de longit. O. Il est élevé, s'avance dans l'Atlantique en formant l'extrémité O. des monts Cintra, et détermine avec le cap d'Espichel la vaste baie où débouche le Tage.

ROCABERTI DE PERELADA (Jean-Thomas), prélat espagnol, né à Perelada en 1627, mort à Madrid en 1699. Il entra dans l'ordre des dominicains et devint successivement provincial d'Aragon en 1666, général de son ordre en 1670, archevêque de Valence en 1676, vice-roi de cette province, grand inquisiteur de la foi (1695). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Alimento espiritual* (Barcelone, 1668) ; *Theologia mistica* (Barcelone, 1699) ; *De Romani pontificis auctoritate* (Valence, 1691-1694, 3 vol. in-fol.) ; *Bibliotheca pontificia maxima* (Rome, 1695-1699, 21 vol. in-fol.), recueil d'ouvrages publié à ses frais.

ROCAFORTE, bourg d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-E. de Pampelune, dans la vallée d'Aybar, sur le versant d'une montagne ; 200 hab. Il occupe l'emplacement d'une cité jadis très-importante. On y voit encore des restes de murs d'enceinte et les débris d'un château fort.

ROCAILLAGE s. m. (ro-ka-lla-je ; *ll* mll. — rad. *rocaille*). Travail qui donne à une construction une apparence rocailleuse.

— **Encycl.** Le *rocaillage* s'applique sur les constructions auxquelles on veut donner un aspect rustique. On distingue trois sortes de *rocaillages* : le *rocaillage ordinaire*, le *rocaillage pour enduit* et le *rocaillage pour ornementation*. Dans le premier mode, on rocaille les parements nus, c'est-à-dire qu'on les fait avec des moellons en meulière brute ou quelquefois smillée grossièrement, et l'on remplit les grands joints et les défauts formés par les irrégularités de taille au moyen d'éclats de moellons ou de petits fragments de meulière concassée. Il y a deux manières de faire ce *rocaillage* : la première, qui est préférée à cause de la solidité et de l'aspect des parements, consiste à poser les éclats de meulière au fur et à mesure de l'exécution de la maçonnerie, avec le mortier employé pour hourder cette dernière ; la deuxième consiste à construire entièrement la maçonnerie, puis à dégrader le mortier apparent des joints pour le remplacer par du nouveau, dans lequel on enfonce des rocailles. Le *rocaillage* pour enduit n'est pas apparent ; son but principal est de remplir les grands joints qui existent dans les parements de meulière brute, avant d'appliquer l'enduit de mortier, ou de faciliter l'adhérence de l'enduit sur d'anciens parements ou sur des parements neufs qui n'offrent pas assez d'aspérités, tels que ceux en moellon. Les *rocaillages* d'ornementation recouvrent entièrement les parements apparents des murs en meulière ou en moellon ; ils sont formés d'un mélange de coquillages et de petits éclats de meulière et de mâchefer de 0m,03 à 0m,04 de côté, que l'on scelle sur un crépi de mortier de chaux, de ciment romain ou quelquefois de plâtre coloré. Souvent on fait cuire la meulière avant de la casser, afin de donner aux éclats une couleur plus vive. Ces sortes de *rocaillages* encadrés dans des bandeaux de pierre de taille formant des rectangles, des losanges, des cercles, etc., convenablement disposés et combinés, fournissent parfois des ornementations du plus agréable aspect. Ce travail est exécuté par des ouvriers spéciaux appelés *rocailleurs*.

ROCAILLE s. f. (ro-ka-lle ; *ll* mll. — rad. *roc*). Archit. Ouvrage de décoration qui, au lieu d'avoir la régularité ordinaire des constructions, imite les rochers et les produits bruts de la nature : *Grotte en* ROCAILLE. *Voûte en* ROCAILLE. *Fontaine en* ROCAILLE.

— Anc. techn. Petit grain d'émail jaune ou vert, qu'on employait dans la peinture sur verre : ROCAILLE *jaune*. ROCAILLE *verte*.

— B.-arts. Genre d'ornementation usité pour certains petits meubles, sous Louis XV, et qui représentait des grottes, des rochers, des coquillages : *Un meuble en* ROCAILLE *ou de* ROCAILLE. ‖ Meuble construit dans ce genre : *Ils mirent toute la* ROCAILLE *et tout le rococo de la chambre neuve bien au-dessous de la commode et du secrétaire d'acajou de la femme du notaire.* (Fr. Soulié.) ‖ Adjectiv. Qui est dans le genre des rocailles Louis XV : *Là s'épanouissent toutes les fantaisies coquettes de l'architecture* ROCAILLE. (V. Hugo.) *Ces églises, quoique nombreuses et riches, sont bâties et décorées dans ce goût étrange d'ornementation* ROCAILLE *dont nous avons déjà parlé.* (Th. Gaut.) *En ce moment, la pendule* ROCAILLE *de la salle à manger sonna trois heures.* (Rog. de Beauv.)

— **Encycl.** B.-arts. On désigne sous le nom de *rocaille* un genre décoratif, on peut même dire un style, qui fut fort à la mode sous la Régence et qui distingue les productions décoratives et architecturales du règne de Louis XV. La *rocaille* est, comme le gothique, un genre bien original, bien à part, ne ressemblant à rien de ce qui avait été fait précédemment, et qui servit à décorer l'architecture, les appartements, le mobilier, l'orfèvrerie et créa toute une ornementation reproduite par la gravure et destinée à embellir les produits de l'impression typographique. Rien de plus curieux que la création de ce genre, que son développement subit et son exécution, qui trouva des artistes habiles dans toutes les professions. Ce qu'il y a de non moins bizarre que le reste dans cette création, c'est l'époque à laquelle elle apparut. Dans le siècle de Louis XIV, la tradition antique et classique dominait les arts ; l'originalité de la Renaissance avait disparu ; on en était revenu aux modèles de l'antiquité romaine dans l'ensemble comme dans les détails ; l'interprétation en était large, puissante, un peu boursouflée, pompeuse et maniérée, comme toutes les productions artistiques de la même époque, merveilleusement symbolisée par le roi-soleil vêtu en empereur romain et le chef couronné de cette colossale perruque que l'on connaît. La nature était alors considérée comme une trivialité, aussi bien par les peintres que par les poëtes, qui croyaient devoir l'arranger pour la rendre digne des regards des mortels. Sous la Régence, il se produisit un revirement complet. La littérature conserva les règles classiques et traditionnelles, tout au moins jusqu'à Diderot, qui eut l'honneur de les enfreindre ; mais les autres arts firent une volte-face presque instantanée. On ne peut dire qu'on en revint à la nature, quoiqu'il y eût un retour vers elle au fond de ce mouvement ; l'exagération emporta les novateurs et on tomba de la convention symétrique et lourde dans le maniérisme, le faux, l'étrangeté et l'incohérence. Au moins, tout cela ne manquait ni de charme ni d'originalité.

Bien qu'elle emprunte ses modèles à la géologie, la *rocaille* n'est ni sèche ni anguleuse ; elle est, au contraire, très-arrondie, très-contournée ; elle interprète ses modèles et ne les imite ni ne les copie ; elle en a le caprice, la bizarrerie, l'inattendu, et, si on ne savait que c'est là ce qui a servi de type aux ornemanistes de la Régence, il serait difficile de deviner à quoi peuvent ressembler ces ornements, quoique de temps à autre les volutes, les vasques et les retroussis de carapaces indiquent que les coquillages peuvent bien être pour quelque chose dans cet imbroglio ornemental.

Après la Régence, la *rocaille* s'alourdit et conserva ses défauts en perdant de sa grâce bizarre, de son caprice, de son élégance mouvementée ; elle fut à la mode pendant tout le règne de Louis XV et fut même employée encore sous Louis XVI, quoique avec ce règne apparaisse un art décoratif nouveau, charmant et simple, qui est une Renaissance tout à la fois classique et française. L'ornementation *rocaille* n'est supportable qu'accompagnée du mobilier et des tentures de l'époque ; elle n'est certainement pas faite pour nos mœurs et notre costume ; elle mérite plus d'une critique et peut nous paraître, avec quelque raison, la production d'un goût faux et d'un maniérisme excessif ; mais, telle qu'elle est et en tenant compte de l'époque à laquelle elle apparut, elle reste une des créations les plus originales et les plus curieuses de l'art ornemental et de ce qu'on appelle assez improprement l'art industriel.

ROCAILLEUR s. m. (ro-ka-lleur ; *ll* mll. — rad. *rocaille*). Techn. Ouvrier qui fait des constructions en rocaille.

ROCAILLEUX, EUSE adj. (ro-ka-lleu, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *roc*). Semé de pierres, de cailloux, d'inégalités, d'aspérités : *Un chemin* ROCAILLEUX. *Les outardes se plaisent dans les plaines sablonneuses et* ROCAILLEUSES. (Duméril.)

— Fig. Dur, heurté : *Un style* ROCAILLEUX. *Des vers* ROCAILLEUX. *Le style haché,* ROCAILLEUX *de Mme de Sévigné contraste avec l'exquise délicatesse de ses sentiments.* (Boiste.) ‖ Graveleux, libre, au point de vue de la morale : *Dans de telles circonstances, la conversation devenait* ROCAILLEUSE *comme le chemin que nous gravissions.* (Fr. Wey.) *Tout propos* ROCAILLEUX *ou simplement équivoque ne doit jamais sortir de la bouche d'un homme bien élevé.* (Boitard.)

ROCAMADOUR, bourg et commune de France (Lot), cant. de Gramat, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Gourdon, dans une situation très-pittoresque ; 1,646 hab. C'est un des lieux de pèlerinage les plus anciens et les plus célèbres de la France. Le sol environnant est aride, brusquement accidenté et coupé par de profonds ravins. Avant d'arriver au pied du gigantesque rocher sur lequel s'élève le château, on rencontre d'abord un édifice en ruine dont il ne reste aujourd'hui qu'un portail roman à triple archivolte : c'est l'ancien hôpital Saint-Jean, fondé au XIIIe siècle pour le soulagement des pèlerins. « Près de ces ruines, dit M. Adolphe Joanne, le chemin qui mène au village passe sous une première porte en ogive ; c'est là que la surprise commence. On voit s'ouvrir devant soi un étroit vallon, dominé des deux côtés par une muraille de rochers d'une hauteur de 120 mètres. Au fond du ravin coule, ou plutôt ne coule pas, le ruisseau de l'Alzon, trop souvent à sec. Le village, littéralement accroché aux flancs des rochers, à droite, se développe le long du chemin qui conduit au sanctuaire de la Vierge, et, par suite de l'extrême déclivité de la pente, il y a des maisons dont le rez-de-chaussée, du côté de l'escarpement, forme le troisième étage du côté de la vallée. Plus haut s'élèvent les diverses églises ; enfin au sommet, suspendu sur l'abîme, un magnifique château fort restauré. Après avoir descendu quelque temps, on entre par une seconde porte en ogive dans le village, où se voient plusieurs maisons du XVe siècle, dont l'une présente de belles fenêtres et lucarnes avec croix de pierre. Au pied de l'escalier de deux cent quinze marches qui conduit aux églises, se trouvent les restes d'un autre édifice du XVe siècle. L'escalier est interrompu, après quarante degrés, par un plateau encombré de maisons ; il se continue ensuite : soixante marches conduisent à l'église de Saint-Sauveur, soixante-quinze marches à la chapelle de Notre-Dame. En gravissant cette seconde rampe, on passe sous deux grandes arcades en ogive supportant les restes d'un édifice qui, au moyen âge, servait de logement à l'évêque de Tulle. »

L'antiquité de Rocamadour remonte aux premiers jours de l'Église. Une tradition, consacrée dans l'office de saint Amadour, veut voir son fondateur dans Zachée, l'hôte du Christ, et nous apprend que saint Martial, envoyé dans les Gaules par saint Pierre lui-même, fut le consécrateur de l'autel élevé en l'honneur de la Vierge au milieu de ces rochers déserts. Depuis ce jour, cette chapelle devint l'objet de la vénération des chrétiens. Des personnages illustres y vinrent en pèlerinage et l'enrichirent. Nous citerons, parmi les principaux pèlerins de Rocamadour : Roland, neveu de Charlemagne ; Henri II, roi d'Angleterre ; Simon de Montfort ; saint Engelbert, de Cologne ; saint Louis, roi de France, ses frères et sa mère, Blanche de Castille, etc. La chapelle de Rocamadour fut, comme cela devait être, le théâtre d'une foule de miracles plus étonnants les uns que les autres : tantôt, grâce à l'intervention de Notre-Dame de Rocamadour, c'étaient des naufragés sauvés, des malades guéris, tantôt des enfants accordés à des femmes stériles ; aussi rien ne fut-il épargné pour contribuer à la magnificence du culte, et la chapelle devint-elle un véritable monastère où se tenait un chapitre spécial consacré à la desservir. Le sanctuaire subit de nombreuses vicissitudes, malgré la protection dont l'entouraient les rois et les papes. Pillé d'abord par les Anglais, plus tard dévasté par les calvinistes, il fut délaissé à l'époque de la Révolution. Vers 1855 on tenta, sans trop y réussir, d'y ramener les fidèles.

L'enceinte sacrée comprend plusieurs sanctuaires. L'église principale, classée parmi les monuments historiques, est divisée en deux étages, dont chacun constitue un sanctuaire particulier. « Une belle porte à voussures ogivales donne accès, ajoute M. Joanne, dans l'étage supérieur, qui forme l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Sauveur. Elle consiste en trois travées divisées en deux nefs égales ; les larges arcs-doubleaux et les fortes nervures de la voûte s'appuient au milieu sur deux faisceaux de huit colonnes. Le mur du chevet, qui donne sur le précipice, est percé de trois fenêtres. Le cintre de la fenêtre médiane supporte les retombées des voûtes de la dernière travée ; les deux autres fenêtres éclairent deux chapelles latérales. Les voûtes et les murs intérieurs de l'église sont entièrement couverts de riches peintures ; des inscriptions et des portraits rappellent le souvenir des principaux pèlerins qui visitèrent Rocamadour au moyen âge. » L'étage inférieur comprend la chapelle de Saint-Amadour, dite l'église souterraine, et construite seulement sous la dernière travée de l'église supérieure. Voûtée aussi en arêtes, elle porte la date de 1166, qui convient très-bien aux deux églises. Parmi les pèlerins qui y sont représentés, on remarque Roland, saint Dominique, saint Saturnin et saint Martial, qui, suivant une tradition, seraient venus visiter le saint ermite qui a donné son nom à la chapelle et au bourg. »

La célèbre chapelle de la Vierge a été restaurée ou plutôt presque complétement reconstruite depuis quelques années. La chapelle primitive, élevée par saint Amadour, ayant disparu ensevelie sous la chute d'un rocher énorme, Denis de Bar, évêque de Tulle, dont le diocèse comprenait alors Rocamadour, la fit reconstruire en 1479 sur un plan beaucoup plus vaste, ainsi que le constate une inscription latine. Ce qui subsiste encore de l'œuvre du XVe siècle, la fenêtre du chevet aux meneaux flamboyants, finement découpée, le portail orné de délicates moulures, font vivement regretter la destruction de l'ornementation architecturale qui avait été prodiguée à l'intérieur de l'édifice. La statue de la Vierge, que les chanoines parvinrent à soustraire au pillage des calvinistes, est placée aujourd'hui sur le retable de l'autel. C'est une statuette de bois, noircie par le temps. Elle à 0m,76 de hauteur et 0m,30 de largeur à sa base. Sa tête est surmontée d'une couronne, ses cheveux flottent librement sur ses épaules. Indépendamment de cette statue célèbre, la chapelle offre un bel autel en bois sculpté et doré, de nombreuses peintures, de beaux vitraux, peints par Thevenot en 1844, divers objets curieux par leur antiquité et les légendes qui s'y rattachent. Entre la porte d'entrée et la fenêtre voisine se trouve une fresque à demi effacée, où l'on distingue trois morts, dont l'un tient une javeline, l'autre une pelle de fossoyeur. A quelques pas, trois chevaliers montés sur des chevaux richement caparaçonnés s'arrêtent effrayés par cette horrible apparition. Cette peinture macabre n'est autre chose que la traduction du *Lai des trois morts et des trois vifs*, si connu à la fin du moyen âge.

Une terrasse, où se trouve creusé dans le roc le tombeau de saint Amadour, sépare la chapelle de Notre-Dame de celle de Saint-Michel. Cette chapelle, ouverte à l'est et fermée au sud par un mur du XIIe siècle, n'est elle-même qu'une excavation du rocher. L'abside fait saillie en forme de tourelle ; elle est couronnée par une corniche en quart de rond renversé qui repose sur des corbeaux à figure humaine, d'un bon travail. Une triple arcature, dont les retombées sont supportées par des têtes saillantes, décore le sommet de l'édifice qui va se perdre dans le rocher. Cette chapelle, de style roman, est le plus ancien édifice de Rocamadour. Son intérieur offre un saisissant contraste : d'un côté, le rocher avec toute sa rudesse, s'élevant par ressauts pour l'abriter ; de l'autre, des arcatures sévères aux fines colonnettes, aux chapiteaux évasés encadrant des baies étroites. Des peintures du XIIe siècle, à couleurs éclatantes, décorent l'abside ; elles représentent le *Christ bénissant* et entouré d'évangélistes, et *l'Archange saint Michel*. En face de la chapelle de la Vierge, sur un mur, on voit une gigantesque figure, celle de saint Christophe, dit-on, et une grande épée. La tradition rapporte que Roland, allant en Espagne, voua à Notre-Dame sa fameuse Durandal et qu'elle fut portée à Rocamadour après le désastre de Roncevaux.

A gauche de l'église se trouvent encore diverses chapelles superposées, se rattachant au bâtiment principal et qui furent construites du XIIIe au XVIe siècle ; elles sont presque toutes remises à neuf.

Le moyen âge ne manqua pas de tirer parti de l'importance stratégique de Rocamadour ; aussi les abords de la ville étaient-ils protégés par des fortifications. Des portes crénelées coupaient les rues. Le grand escalier était défendu à sa base par le château de la Charette, qui a été détruit à la Révolution, et commandé par un fort au-dessus du grand portail de l'enceinte. Enfin, pour compléter la défense, une forteresse fut bâtie au sommet du roc qui domine les sanctuaires. C'était une forte enceinte entourée de fossés et flanquée de tours. Un donjon massif en occupait le centre. On parvient aujourd'hui aux ruines de ce château par un escalier de 216 marches taillé dans le roc. Une partie de l'emplacement de l'ancien château est aujourd'hui occupée par une maison destinée à l'habitation des prêtres desservant les chapelles.

On peut voir, en outre, à Rocamadour, un ancien moulin sur l'Alzon, et, dans le lit même du ruisseau, un puits de 30 mètres de profondeur, qui appartenait à l'un des monastères du bourg. Aux environs se dresse le gigantesque rocher de Pomayssin, sur le flanc duquel s'ouvre une caverne, d'où s'échappe, en hiver, un torrent qui tombe en cascade.

ROCAMBEAU s. m. (ro-kan-bo). Mar. Cercle de fer qui glisse le long d'un bout-dehors ou d'un mât, et qui sert à étendre ou à carguer une voile dont il porte le bout.

ROCAMBOLE s. f. (ro-kan-bo-le — allem. *rockenbollen*; de *rocken*, seigle, et de *bollen*, oignon). Bot. Espèce d'ail : *Mettre de la* ROCAMBOLE *dans un ragoût. La* ROCAMBOLE, *que l'on nomme aussi ail d'Espagne, et qui vient naturellement dans les champs, produit de petits caïeux ou soboles, d'où elle a pris le nom de* soboloprasum. (Français de Nantes.)

— **Fig.** Attrait piquant :

> Pain dérobé réveille l'appétit;
> A tout péché la loi qui l'interdit
> Est un attrait, est une *rocambole*.
>
> DU CERCEAU.

‖ Objet futile, sans valeur :

> Mais ta loi sociale est une *rocambole*,
> Et Fourier n'est qu'un âne à côté de Chambolle.
>
> TH. DE BANVILLE.

— **Encycl.** La *rocambole*, appelée aussi *ail rouge* ou *ail d'Espagne*, est une plante vivace, bulbeuse, dont la hampe, haute de $0^m,60$ à $0^m,80$, entourée de feuilles larges, enroulée en spirale vers le sommet, se termine par un groupe de fleurs entremêlées de bulbilles ou *rocamboles*. Ces fleurs sont blanc verdâtre, plus rarement purpurines. Cette plante est répandue dans toute l'Europe, mais surtout dans les provinces méridionales. On la cultive dans les jardins, où on la propage par bulbilles, et mieux par caïeux. Ses bulbes, d'une saveur analogue à celle de l'ail, mais plus douce, s'emploient en cuisine comme assaisonnement. On mange aussi ses bulbilles crues. La *rocambole* est surtout employée dans le Midi. Quelques érudits ont cru voir dans cette plante le *moly* d'Homère, qui avait, dit-on, la propriété de détruire les enchantements.

ROCANTIN s. m. (ro-kan-tain). Littér. Nom que l'on donnait autrefois à des chansons composées de fragments d'autres chansons.

— Art milit. Nom donné autrefois aux vétérans chargés de la défense d'un *roc* ou citadelle.

— Par ext. Vieillard : *Un vieux* ROCANTIN. ‖ On écrit aussi ROQUENTIN, en ce sens, mais cette orthographe est vicieuse : *Il me souvient d'avoir ouï dire à ce vieux* ROQUENTIN *qu'il voulait danser aux noces de sa fille.* (Brueys.) *Si je n'avais pas eu le malheur de rencontrer ce vieux* ROQUENTIN, *je posséderais encore Josépha.* (Balz.)

— **Encycl.** Littér. On donnait ce nom à une sorte de chanson composée de fragments empruntés à plusieurs autres et cousus ensemble comme un centon, de manière à produire le plus souvent des effets bizarres par le changement de rhythme et des surprises gaies ou ridicules dans la suite des pensées. En voici un exemple :

> Malbrough s'en va-t'en guerre,
> Mironton, mironton, mirontaine;
> Malbrough s'en va-t'en guerre...
> Au clair de la lune,
> Mon ami Pierrot,
> Prête-moi ta plume
> Pour écrire un mot...
> Monsieur La Palisse est mort
> En perdant la vie,
> Un quart d'heure avant sa mort...
> Le bon roi Dagobert
> Avait sa culotte à l'envers :
> Le grand saint Eloi
> Lui dit : O mon roi...
> C'est la mère Michel qui a perdu son chat,
> Qui cri' par la fenêtr', qui est-c' qui lui rendra,
> Et l' compèr' Lustucru, qui lui a répondu...
> J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
> J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas.
> J'en ai du fin et du râpé,
> Ce n'est pas pour ton fichu nez...
> Père capucin, confessez ma femme,
> Père capucin, confessez-la bien;
> Et si vous ne la confessez pas bien...
> Tu n'auras pas ma rose,
> Car tu la flétrirais, etc...

ROCAR s. m. (ro-kar). Ornith. Espèce de merle du Cap de Bonne-Espérance.

ROCAS, île de l'Atlantique, à 250 kilom. N.-E. du cap Saint-Roque, au Brésil, et à l'O.-S.-O. de l'île Fernando-Noronha, par 3° 52′ 40″ de latit. S. et 35° 49′ 15″ de longit. O.

ROCCA (LA), petite ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, sur la mer Tyrrhénienne. Elle a beaucoup souffert lors du tremblement de terre de 1783.

ROCCA-D'ARAZZO, bourg d'Italie, arrond. et à l'E. d'Asti, près de la rive droite du Tanaro; 2,150 hab.

ROCCA-BRUNA, bourg de France (Alpes-Maritimes). V. ROQUEBRUNE.

ROCCA-DELL' ASPRO, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (Principauté Citérieure), à 14 kilom. E. de Capaccio; 3,500 hab.

ROCCA-DI-PAPA, village d'Italie, anciens Etats de l'Eglise, que l'on croit bâti sur l'emplacement de l'ancien *Forum Popilii*, à 4 kilom. de Frascati; 2,000 hab. Ce village est dominé par une magnifique forêt de châtaigniers.

ROCCA-IMPERIALE, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (Calabre Citérieure), sur une hauteur, près du golfe de Tarente; 2,000 hab. Il occupe le sommet d'une montagne isolée.

ROCCA-MANDOLFI, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 20 kilom. E. d'Isernia, à la source de la petite rivière de Callara, à 10 kilom. O. de Boyano; 3,600 hab.

ROCCA-MONFINA, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (Terre de Labour), à 37 kilom. E.-N.-E. de Gaëte, formée de huit hameaux bâtis sur plusieurs collines et que l'on croit situés sur l'emplacement de l'ancienne Suessa; 5,000 hab.

ROCCA-PIEMONTE (LA), bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (Principauté Citérieure), à 12 kilom. N.-N.-O. de Salerne; il se compose de trois villages voisins et dont la population réunie s'élève à 3,000 hab.

ROCCA-SAN-CASCIANO, ville d'Italie, province et à 80 kilom. N.-E. de Florence, sur le Montone; 3,700 hab. Tribunal de 1re instance.

ROCCA-SAN-FELICE, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 4 kilom. S.-O. de Frigento, près du lac d'Amsanto, sur une montagne; 1,700 hab. Mine de charbon de terre et carrière de plâtre.

ROCCA ou **ROCCHA** (Angiolo), philologue italien, né à Rocca-Contrata (Marche d'Ancône) en 1545, mort à Rome en 1620. Tout enfant, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, s'adonna ensuite à l'enseignement des belles-lettres, puis se rendit à Rome, où il devint, en 1759, secrétaire du vicaire général de son ordre. Par la suite, Rocca fut nommé directeur de la bibliothèque du Vatican (1585), secrétaire de la chapelle apostolique (1595) et prélat *in partibus*. C'était un homme fort instruit, mais qui manquait de style et d'esprit critique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Osservazioni intorno alla bellezze della lingua latina* (1576); *Bibliotheca apostolica Vaticana* (Rome, 1591), ouvrage fort curieux; *De sanctorum canonisatione* (1601), le premier traité de ce genre que l'on connaisse; *De Campanis* (1612), livre devenu très-rare; *Contra ludum alearum* (1616), etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Rome (1729, 2 vol. in fol.).

ROCCA (Barthélemy della), dit **Coclès**, médecin et philosophe italien. V. COCLÈS.

ROCCA (Henri MOROZZO, comte DELLA), général italien. V. LA ROCCA.

ROCCASECCA, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (terre de Labour), près de la Melfa, à 10 kilom. N.-O. d'Aquino; 2,500 hab. Résidence de l'évêque d'Aquino. On y fait, avec des plantes médicinales recueillies aux environs, une espèce de poudre dite *de Roccasecca*. Patrie de saint Thomas d'Aquin.

ROCCELLATE s. m. (rok-sèl-la-te — rad. *roccelle*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide roccellique avec une base.

ROCCELLE s. f. (rok-sè-le — dimin. de l'ital. *rocca*, rocher). Bot. Genre de lichens de la tribu des usnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en général sur les rochers des bords de la mer, dans les climats chauds ou tempérés : *La* ROCCELLE *tinctoriale est connue sous le nom d'orseille des Canaries.* (A. Dupuis.) *Les* ROCCELLES *croissent sur les rochers.* (F. Foy.) ‖ Genre de groseillier épineux.

— **Encycl.** Les *roccelles* sont caractérisées par une fronde cartilagineuse ou coriace, cylindrique ou plane, rarement simple, plus ou moins rameuse, comme saupoudrée de farine et couverte quelquefois de sorédies, composée de deux couches distinctes, dont l'intérieure ou médullaire est cotonneuse; des apothécies arrondies, planes, sessiles, latérales, munies d'un rebord à peine saillant, fourni par la fronde; une lame proligère noirâtre, comme carbonacée, composée de paraphyses rameuses enchevêtrées, entre lesquelles se voient des thèques en massue, qui contiennent chacune huit sporidies fusiformes. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, qui presque toutes habitent les climats chauds et tempérés et vivent de préférence sur les rochers voisins de la mer, alternativement battus par les tempêtes et brûlés par le soleil. Elles forment des touffes dressées ou pendantes, composées de nombreux individus.

La *roccelle des Canaries*, vulgairement *orseille*, est l'espèce la plus anciennement et la mieux connue. Elle forme de petits buissons touffus, à tiges grêles, cylindriques, rameuses, atteignant $0^m,10$ de hauteur; sa couleur est grisâtre ou d'un brun foncé, avec des tubercules blancs, farineux. Elle croît abondamment aux îles Canaries et du Cap Vert. Les Grecs s'en servaient pour teindre en pourpre. Les Tyriens, d'après Bory de Saint-Vincent, allaient la chercher à Madère et aux Canaries, désignées, à cause de l'abondance de cette plante, sous le nom d'*îles purpuriennes;* et c'était pour tromper les populations et conserver le monopole d'une branche de commerce fort profitable qu'ils donnaient une fausse origine à la couleur pourpre en l'attribuant à un coquillage. Pline appelle l'orseille *phycos thalassion* (algue marine). L'usage s'en perdit ensuite, et il n'en est plus question jusqu'en 1300, époque à laquelle un marchand florentin retrouva sa propriété tinctoriale. Son procédé, tenu secret pendant quelque temps, fut connu plus tard en Hollande et l'orseille devint alors l'objet d'un grand commerce. La matière tinctoriale des *roccelles* n'est pas toute formée dans ces cryptogames; elle se produit par suite du traitement qu'on leur fait subir; la chimie est parvenue à isoler cette substance, connue sous le nom d'*orsine*. La *roccelle* des Canaries, mise en contact avec l'eau, donne une belle couleur rouge et fournissant des teintes très-vives, mais qui, transportées aux étoffes, ne présentent pas une grande solidité. Toutefois, son commerce est tel que les droits perçus à sa sortie des îles du Cap Vert suffisent pour payer les appointements du gouverneur et la solde de la garnison.

La *roccelle de Montagne* est très-commune dans l'Inde, où elle croît sur les troncs des manguiers. Moins riche que la précédente en matière colorante, elle en contient néanmoins assez pour que son exploitation puisse offrir une certaine importance; aussi, dans certains pays, est-elle presque aussi recherchée et estimée que l'autre; elle est d'ailleurs tellement abondante aux environs de Pondichéry, qu'on pourrait en charger des navires. Nous citerons encore la *roccelle pygmée*, commune en Algérie, où elle croît sur le tronc des figuiers; la *roccelle fuciforme*, très-riche en principe tinctorial, qui croît aux Canaries, et qu'on trouve aussi sur les rochers, à Granville et à Saint-Malo; la *roccelle de Dillen*, répandue surtout au pourtour du bassin méditerranéen; la *roccelle de Bory*, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, etc.

ROCCELLINE s. f. (rok-sèl-li-ne — rad. *roccelle*). Chim. Substance particulière extraite d'une espèce de roccelle. ‖ On dit aussi ROCCELLININE.

— **Encycl.** On prépare la *roccelline* en faisant bouillir dans l'alcool le produit gélatineux de la roccelle du Cap, que l'on obtient en précipitant par l'acide chlorhydrique l'extrait traité par la chaux. Cette matière gélatineuse renferme également un acide que M. Stenhouse nomme acide β-orsellique, lequel donne avec l'alcool un éther, tandis que la *roccelline* reste inattaquée. Un traitement par l'eau enlève l'éther, et la *roccelline* reste insoluble. On la purifie par cristallisation dans l'alcool bouillant. Elle donne alors à l'analyse des nombres qui correspondent à la formule $C^{36}H^{16}O^{14}$. Elle est soluble dans les alcalis et attaquable par l'acide nitrique, qui la transforme en acide oxalique.

ROCCELLIQUE adj. (rok-sèl-li-ke — rad. *roccelle*). Chim. Se dit d'un acide découvert dans la roccelle : *Acide* ROCCELLIQUE.

— **Encycl.** L'acide *roccellique* $C^{17}H^{32}O^4$ est un acide gras qui existe dans le *roccella tinctoria* et quelques autres espèces de lichens du même genre. Il existerait aussi d'après Heeren dans une espèce de parmélie. Découvert en 1830 par Heeren, il a été successivement étudié par Liebig, par Schunck et par Hesse.

— I. PRÉPARATION. 1° On épuise le *roccella tinctoria* par l'ammoniaque aqueuse, on filtre, on précipite la liqueur filtrée par le chlorure de calcium, on recueille le précipité sur un filtre, on le lave avec soin et on le décompose par l'acide chlorhydrique; enfin, on purifie l'acide ainsi obtenu en le dissolvant dans l'éther. Le liquide séparé par filtration du roccellate calcique retient encore de l'acide érythrique. 2° On débarrasse le lichen d'acide érythrique au moyen d'un lait de chaux; on le fait ensuite bouillir avec de l'acide chlorhydrique étendu; on le débarrasse avec soin de la liqueur acide et on le chauffe enfin avec une lessive de soude. La solution brun verdâtre que l'on obtient de la sorte donne par l'acide chlorhydrique un précipité vert floconneux. On met ce précipité en suspension dans l'eau, et on le soumet pendant un temps très-court à l'action d'un courant de chlore qui détruit la substance verte. On le lave ensuite à grande eau, on le dissout dans l'alcool, on le fait bouillir avec du charbon animal, on filtre sa solution et on le fait cristalliser. On peut également purifier de cette manière, ou encore par l'action du chlore sur la liqueur alcaline, l'acide obtenu par la première méthode. 3° On épuise le lichen par l'éther dans un appareil à déplacement; on retire l'éther par la distillation et l'on dissout le résidu cristallin d'un blanc verdâtre dans la plus petite quantité possible d'une solution de borax. Une portion de l'acide se dépose d'elle-même par le refroidissement de la liqueur. On précipite le reste par l'acide chlorhydrique, on répète de nouveau sur cette portion le traitement précédent et, enfin, l'on achève de purifier le tout en le dissolvant dans l'éther et en faisant cristalliser la liqueur après l'avoir chauffée avec du noir animal. 4° Schunck épuise d'abord le lichen par l'eau bouillante, puis par l'alcool. Le traitement par l'eau a pour effet de débarrasser la plante d'acide érythrique et de picroérythrine. La teinture alcoolique, par le refroidissement, abandonne des flocons verts que l'on sépare par le filtre, et est ensuite évaporée à siccité. Le résidu bouilli avec de l'eau abandonne à ce liquide un peu de picroérythrine. On dissout la masse qui reste dans l'alcool bouillant et on la précipite par l'acétate neutre de plomb. Il se forme ainsi des flocons d'un blanc grisâtre qu'on lave avec soin et qu'on décompose ensuite par l'acide azotique. Il ne reste plus alors qu'à purifier l'acide obtenu en dissolvant dans l'alcool et en le faisant cristalliser après avoir au préalable fait bouillir sa dissolution alcoolique avec du noir animal.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *roccellique* forme des plaques rectangulaires à quatre côtés, blanches, minces et d'un éclat soyeux. Dans l'alcool il cristallise toutefois en aiguilles. A 132° il fond en un liquide incolore; ce liquide éprouve le phénomène de la surfusion et ne se solidifie plus qu'à 108°; à une température quelque peu inférieure à 200°, il se volatilise en partie et, en partie, se convertit en anhydride; il est insipide et inodore; sa solution alcoolique présente une réaction acide. L'eau ne le dissout pas du tout; il se dissout dans 1,81 partie d'alcool bouillant d'une densité de 0,819; il est facilement soluble dans l'éther. La benzine modérément chauffée ne le dissout que très-peu.

— III. DÉCOMPOSITIONS. Chauffé entre 220° et 280°, l'acide *roccellique* perd de l'eau, brunit et laisse de l'anhydride *roccellique*

$$C^{17}H^{30}O^3.$$

A la distillation sèche, il fournit des produits d'une saveur âcre, analogues à ceux qui résultent de la distillation des corps gras. D'après Schunck il se forme, dans ce cas, un liquide qui se solidifie à l'état cristallin par le refroidissement et qui, après avoir été distillé plusieurs fois, finit par ne plus laisser de résidu sensible et par ne plus se solidifier. Les réactifs n'ont pas beaucoup d'action sur l'acide *roccellique :* le brome, l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique ne l'altèrent pas, et il est à peine oxydé par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium. Bouilli pendant longtemps avec de l'acide azotique fumant, il donne des acides volatils qui rappellent l'acide butyrique par leur odeur, mais il ne fournit aucun acide cristallisable non volatil. Il s'altère peu sous l'influence de la potasse en fusion; traité par l'aniline, il donne de la roccellanilide.

— IV. ROCCELLATES. L'acide *roccellique* appartient à la série de l'acide oxalique et de l'acide succinique. Il est donc à la fois diatomique et bibasique. Les sels les mieux connus sont des sels neutres qui répondent à la formule $C^{17}H^{30}M'^2O^4$ ou bien $C^{17}H^{30}M''O^4$. Cet acide décompose les carbonates avec effervescence. Il forme avec les métaux alcalins des sels solubles dans l'eau. Le roccellate de baryum $C^{17}H^{30}Ba''O^4$ est un précipité blanc volumineux que l'on obtient en traitant le sel ammoniac par le chlorure de baryum. Il est quelque peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool pur et facilement soluble dans l'alcool aiguisé d'acide acétique. Le sel de calcium $C^{17}H^{30}Ca''O^4H^2O$ est un précipité blanc amorphe qui perd 48 pour 100 d'eau à 160° et qui se décompose à une température plus élevée en dégageant des vapeurs d'alcooléine en même temps qu'un gaz combustible. On connaît un sel de plomb basique

$$2C^{17}H^{30}Pb''O^4,Pb''H^2O^2,2H^2O.$$

Ce sel se précipite lorsqu'on ajoute une solution alcoolique d'acide *roccellique* à une solution tiède également alcoolique d'acétate neutre de plomb. C'est une poudre blanche qui abandonne une très-petite quantité d'eau à 100° et le reste de ce liquide à 125°. Il fond à une température plus élevée. Le sel d'argent $C^{17}H^{30}Ag^2O^4$ est également un précipité que l'on obtient par voie de double décomposition. Il forme une masse blanche et amorphe, qui devient grise lorsqu'on l'expose à la lumière.

— V. ETHERS ROCCELLIQUES. On ne connaît qu'un seul composé de cet ordre, le roccellate d'éthyle $C^{17}H^{30}O^4(C^2H^5)$. Pour le préparer, on fait une solution d'acide *roccellique* dans l'alcool concentré; on place cette solution dans un appareil à reflux, on la maintient à une chaleur modérée et on la fait traverser jusqu'à refus par un courant de gaz acide chlorhydrique. On retire ensuite l'alcool par distillation au bain-marie et on lave à l'eau le résidu. Le roccellate d'éthyle ainsi obtenu est une huile d'un jaune pâle et d'une odeur aromatique faible; il est moins dense que l'eau, insoluble dans l'eau et l'ammoniaque aqueuse. Ce dernier liquide ne l'attaque pas, non plus que l'ammoniaque alcoolique, même lorsqu'on abandonne le mélange à lui-même pendant plusieurs mois ou qu'on le chauffe à 118°. L'éther *roccellique* se dissout facilement dans l'alcool, moins facilement dans l'éther.

— VI. ANHYDRIDE ROCCELLIQUE $C^{17}H^{30}O^3$. On obtient ce corps en chauffant l'acide *roccellique* à 200° au moins; on traite ensuite la masse brune fondue par une lessive étendue de soude et l'on agite le tout avec de l'éther. Ce dernier liquide dissout alors l'anhydride formé, tandis que l'acide inaltéré reste en solution dans l'eau à l'état de sel alcalin. On abandonne à lui-même le mélange pendant quelques minutes, afin que l'éther vienne former une couche distincte à la surface, on décante cette couche éthérée et on l'évapore. L'anhydride reste alors sous la forme d'une huile neutre incolore ou d'un jaune pâle, dont l'odeur rappelle celle des matières grasses. Il laisse des taches grasses sur le papier, se dissout peu dans l'alcool froid et se dissout au contraire facilement dans l'alcool chaud et dans l'éther. Les solutions alcalines bouillantes le ramènent à l'état d'acide *roccellique*, ou plus exactement de roccellate alcalin. Sa solution dans l'eau ammoniacale tiède laisse déposer, lorsqu'on la neutralise par l'ammoniaque, des flocons blancs facilement solubles dans l'alcool et qui restent, après évaporation de ce liquide, sous la forme d'une huile acide semi-cristalline de saveur brûlante. Ce liquide est probablement un mélange d'acide *roccellique* et d'acide roccellanique.

— VII. ROCCELLANILIDE ou PHÉNYL-ROCCELLAMIDE. Ce corps a pour formule

$$(C^{17}H^{30}O^2) \left\{ \begin{array}{l} AzH^2 \\ AzH^2. \end{array} \right.$$

Il se produit lorsqu'on chauffe l'acide *roccellique* entre 180° et 200° avec un excès d'aniline. Il distille d'abord de l'eau et de l'aniline, et il reste une masse noire poisseuse qui, imbibée d'alcool, donne au bout de quelques jours des cristaux. Ces cristaux doivent être recueillis, redissous dans l'alcool, décolorés par le charbon animal et cristallisés de nouveau. La roccellaniline ainsi formée constitue de belles lames incolores, qui fondent en un liquide incolore à 53°,3 et se solidifient en partie à 52°. Elle est neutre; à une température quelque peu élevée, elle abandonne un liquide incolore qui distille sans laisser aucun résidu charbonneux. Elle est insoluble dans l'eau, l'ammoniaque aqueuse et l'acide chlorhydrique. L'hypochlorite de sodium ne la colore pas. Ses solutions alcooliques ne précipitent point l'acétate neutre de plomb.

ROCCHETTA, ville du royaume d'Italie (Principauté Ultérieure), sur une colline des Apennins, à 6 kilom. N. de Lace-Dogna; 4,000 hab.

ROCCUS, jurisconsulte italien, qui vivait dans la première partie du XVII^e siècle. Il devint conseiller à Florence. Ses traités embrassent diverses parties du droit commercial. Ses *Responsa legalia* ont porté la lumière sur plusieurs points importants du droit maritime.

ROCH (saint). Le nom de ce saint entre dans quelques locutions : *Bénédictions de saint Roch*, Malédictions; *Saint Roch et son chien*, Deux personnes inséparables, parce que, dans les tableaux, on représente toujours saint Roch accompagné d'un chien; *Être coiffé comme saint Roch*, Porter son chapeau un peu de travers; *Mal de saint Roch*, Nom que l'on donne quelquefois à la peste.

ROCH (saint), l'un des héros de la charité chrétienne, né à Montpellier en 1295, mort dans cette ville en 1327. Orphelin à l'âge de vingt ans, il prit l'habit de pèlerin et partit pour l'Italie, qui était alors en proie aux ravages de la peste. Parcourant un grand nombre de villes, il se consacra avec le plus admirable dévouement au soin des malades atteints de ce terrible fléau. A Plaisance, il en fut attaqué lui-même et se retira dans une solitude pour ne pas être à charge aux autres. Il recouvra cependant la santé, revint dans sa patrie livrée, alors aux horreurs de la guerre que se faisaient les rois d'Aragon et de Majorque. Pris pour un espion, il fut jeté dans un cachot et y mourut cinq ans après (1327). Après sa mort, la foi populaire en fit un saint, et sa protection fut surtout invoquée contre le fleau qu'il avait combattu pendant sa vie. Néanmoins, plusieurs auteurs ont révoqué en doute l'existence même de ce saint, se fondant surtout sur le silence gardé à son égard par la chronique connue sous le nom de *Petit Talamus* de Montpellier. L'Église catholique honore ce saint le 16 août.

— Iconogr. La puissance de guérir de la peste, que la legende a attribuée à saint Roch, dut naturellement rendre ce saint très-populaire dans les temps où les pratiques de l'hygiène n'étaient guère en honneur. Aussi l'image de ce bienheureux est-elle une de celles que les artistes ont eu le plus souvent à reproduire. En 1485, les Vénitiens, que leurs rapports continuels avec l'Orient exposaient tout particulièrement à la peste, envoyèrent à Montpellier des émissaires déguisés en pèlerins, qui volèrent les reliques de saint Roch et les apportèrent à Venise, où le doge, le sénat, les prêtres, les moines et le peuple les reçurent triomphalement. La splendide église de San-Rocco fut bâtie pour les abriter; une confrérie se forma sous ses auspices dans le but de soigner les malades et les pauvres, mais particulièrement les personnes atteintes de la peste. L'édifice construit pour l'exercice de ces bonnes œuvres est connu sous le nom d'Ecole de Saint-Roch (*Scuola di San-Rocco*). Le Tintoret a exécuté pour l'église six tableaux relatifs au saint protecteur : l'un représente *Saint Roch dans le désert;* un autre, *Saint Roch devant le pape*. Dans la Scuola, le même maître a peint un *Saint Roch guerissant des malades* et un *Saint Roch contemplant le Père Eternel* (plafond); on y voit aussi une série de sculptures en bois, par Giovanni Marchiori, représentant les principaux traits de la *Vie de saint Roch*, et une statue de ce saint par Girolamo Campagna.

Parmi les plus anciennes et les plus intéressantes images de saint Roch, nous ne saurions omettre une statue en bois de tilleul, de grandeur naturelle, qui appartient à l'église de l'Annunziata, de Florence, et qui a été sculptée par un artiste français, maître Jean ou Janni, vers la fin du XV^e siècle. Vasari a parlé avec enthousiasme de cette statue, qu'il proclame une merveille (*un miracolo di legno*) surpassant en beauté toutes les autres statues en bois qui se puissent voir. « Maître Janni, dit-il, fit d'un ciseau très-fin les vêtements si souples, si fouillés et pour ainsi dire si minces; il donna à l'agencement des plis une tournure si belle, qu'il ne se peut rien voir de plus admirable. Il exécuta également la tête, la barbe et les mains de ce saint avec une si grande perfection, que cette statue a mérité et méritera toujours des louanges universelles. » Dans la *Revue des beaux-arts* (1860), M. A. de Montaiglon décrit ainsi, d'après un dessin de M. Jacques Léman, l'œuvre de maître Janni : « Saint Roch, les cheveux courts et bouclés, recouverts d'une petite calotte ronde, la barbe frisée et descendant jusqu'à la poitrine, est représenté debout; il n'est pas accompagné du chien légendaire, il a seulement le bâton de pèlerin, qu'il tient de la main gauche et qu'il appuie par terre; sa robe à manches étroites est relevée par devant, de manière à découvrir la cuisse et les pieds, qui sont contrefaits. Les hagiographes nous apprennent qu'en soignant des malades à Plaisance saint Roch fut atteint de la contagion et qu'un horrible ulcère rongea ses jambes. La statue de Campagna, qui est à Venise, le représente de même découvrant sa cuisse malade. » Parmi les autres statues de saint Roch, nous mentionnerons celle que Coustou l'aîné a faite pour l'église de ce saint, à Paris, et celle de Botto qui se voit dans une église de Turin. Une autre encore a été exposée par Molcknecht au Salon de 1835.

Le plus souvent, saint Roch est représenté comme un homme à la fleur de l'âge, portant une petite barbe, ayant des traits délicats et un peu maigres, une expression noble et compatissante; il a le costume d'un pèlerin, avec le pétoncle au chapeau, le havre-sac en bandoulière, le bourdon à la main; il est d'ordinaire accompagné de son chien qui, quelquefois, porte un pain dans sa gueule. La légende raconte que, pendant que le saint habitait le désert, son fidèle compagnon lui rapportait tous les jours un pain remis par une main inconnue. Des figures de saint Roch, ayant plus ou moins de rapport avec celle que nous venons de décrire, ont été peintes par le Francia (collection Farquhar, en Angleterre), Fra Bartolommeo della Gatta (pinacothèque d'Arezzo), Carotto (église San-Giorgio, à Vérone), Castellino Castello (église de Saint-Roch, à Gênes), Girolamo de Trévise (église de la Salute, à Venise), Ribera (musée de Madrid), Salvator Rosa (musée de Naples), l'Albane (pinacotheque de Milan), Gerino da Pistoja (musée des Offices), Marin-Lavigne (Salon de 1857), etc. Parmi les gravures, nous citerons celles de Cherubino Alberti, Battista Angolo del Moro, J.-B. Berterham (1696), Ab. Bloemaert (d'après le Parmesan), Giulio Bonasone (d'après le Parmesan), Schelte van Bolswert, J. Boulanger (d'après Et. Villequin), D.-M. Canuti, Augustin Carrache, Cornelis Cort (d'après J. Speckart, 1577), le Cremonese, Ol. Gatti (1605), le maître au Dé, Israël van Mechenen, Gaspare Osello (d'après le Rosso), etc. Isaac Fournier a gravé la *Vie et les miracles du glorieux saint Roch*. Le Guide a peint *Saint Roch en prison* (musée de Modène); Annibal Carrache, *Saint Roch distribuant son bien aux pauvres* (tableau du musée de Dresde, gravé à l'eau-forte par le Guide en 1610, par Bald. Galanino, dit Aloisi, et par Giuseppe Camerata); L. Matout, *Saint Roch recueilli par des moines* (Salon de 1839). Un sujet fréquemment représenté est celui de *Saint Roch guérissant des pestiférés;* il a été traité notamment par Camillo Procaccini (galerie de Dresde, gravé par Camerata), G. Secchiari (musée de Modène), le Bassan, Fr. Perrier (eau-forte), Pietro Testa (estampe), Louis Roux (*Saint Roch priant pour les pestiférés, à Rome*, tableau exposé au Salon de 1846), Gennari (*Saint Roch délivrant Ferrare de la peste*, tableau du musée de Ferrare).

Nous consacrons ci-après un article spécial aux tableaux de Rubens et de David relatifs à saint Roch.

Roch (SAINT), **patron des pestiférés**, chef-d'œuvre de Rubens, dans l'eglise collégiale de Saint-Martin, à Alost (Belgique). Le saint est représenté dans la prison où il termina sa vie et dont la partie supérieure est éclairée par une lumière surnaturelle; il est à genoux, non pas comme un suppliant, mais avec l'expression de la plus vive gratitude; il a les yeux levés vers le Sauveur, qui lui apparaît au milieu d'une gloire et qui lui montre, sur une tablette tenue par un ange, cette inscription : *Eris in peste patronus*, « Tu seras le patron des pestiferés. » Les hagiographes rapportent qu'après la mort du saint le geôlier trouva dans son cachot un parchemin où se lisaient ces mots : « Tous ceux qui seront atteints de la peste et qui imploreront saint Roch, le serviteur de Dieu, seront guéris par son intercession. » Rubens n'a pas oublié de représenter le chien fidèle à côté du bienheureux pèlerin. Au bas de la toile, un groupe de malades sollicite l'intervention de saint Roch.

Ce tableau, qui a plus de 4 mètres de hauteur et qui est regardé comme une des plus belles productions de Rubens, tant sous le rapport de l'expression que sous celui de la couleur et du clair-obscur, a été peint en huit jours pour la confrérie de Saint-Roch, d'Alost; l'auteur en demanda 800 florins, selon son habitude d'évaluer son travail par le temps qu'il lui avait coûté. La confrérie ayant payé sans faire la moindre objection, Rubens lui fit cadeau de trois petites toiles destinées à accompagner le grand tableau et représentant : le *Christ en croix*, *Saint Roch guéri par un ange* et *Saint Roch dans sa prison*.

Paul Pontino et Audran ont gravé le *Saint Roch, patron des pestiférés*. Ce chef-d'œuvre, transporté au Louvre sous le premier Empire, a été gravé dans le *Musée français* par François Pigeot.

Roch (SAINT) **implorant la Vierge pour les pestiférés**, tableau de L. David, appartenant à la ville de Marseille. Au premier plan, à gauche, un homme demi-nu, étendu sur une couverture grise, la tête enveloppée d'un linge blanc, paraît ressentir les premières atteintes du mal; derrière lui, une femme livide, défigurée, joint les mains et se renverse en arrière; un troisième personnage essaye de la soutenir : frappé lui-même par le fléau, il pousse des cris de désespoir, ses cheveux se hérissent, ses traits sont contractés par la souffrance. A droite, dans l'éloignement, on ramasse les cadavres; des montagnes et la silhouette d'une ville se dessinent sur le ciel teint de lueurs sinistres. Sur le devant du tableau, saint Roch, vêtu de son costume de pèlerin et ayant son chien près de lui, un genou en terre et les mains jointes, invoque la Vierge assise sur les nuages et tenant le bambino, qui se tourne vers elle, comme épouvanté des horreurs de la peste. Ce tableau a été exécuté à Rome en 1780. « Ce fut le coup de maître par lequel David fonda sa réputation, a dit M. Chaumelin (les *Trésors d'art de la Provence*, p. 265); toutes les qualités et tous les défauts de sa méthode y sont en germe; l'imitation des bas-reliefs antiques s'y fait sentir dans la disposition des figures, dans l'agencement des lignes, dans les plis des draperies; le dessin est irréprochable, mais, pour tout dire, les têtes ont plus d'expression que de style, et le coloris, sans être brillant, a une chaleur dont l'artiste sembla, dans la suite, avoir perdu le secret. » On intitule quelquefois ce tableau : la *Peste de saint Roch*.

Roch (ÉGLISE Saint-). Au XVI^e siècle, près d'une grande maison appelée l'hôtel de Gaillon, qui a donné son nom à l'un des quartiers de Paris, s'élevait une chapelle dédiée à sainte Suzanne; à côté de cette chapelle, Jean Dinochau, bourgeois de Paris, en fit construire une autre en 1521, sous le titre des *Cinq-Plaies*. Les habitants du faubourg Saint-Honoré songèrent à faire élever sur l'emplacement de ces chapelles une succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois. Étienne Dinochau, neveu du fondateur de la chapelle des Cinq-Plaies, renonça en leur faveur à ses droits sur cette chapelle et y joignit un grand jardin; en 1577, ils acquirent la chapelle de Sainte-Suzanne-de-Gaillon, et, en 1587, les chapelles des Cinq-Plaies et de Sainte-Suzanne furent remplacées par une église consacrée à saint Roch. Cette église fut érigée en paroisse en 1633, et, dès l'an 1653, comme elle devenait insuffisante pour les besoins du quartier et qu'il était nécessaire de la rebâtir sur des proportions plus vastes, les paroissiens firent acquisition de l'hôtel de Gaillon. Le 28 mars de la même année, Louis XIV posa la première pierre de l'église actuelle; cette église, commencée sur les plans de Lemercier, fut continuée par Robert de Cotte, son successeur, qui donna les dessins du portail principal, construit par son fils en 1736. Les travaux furent interrompus plusieurs fois faute d'argent; enfin, grâce aux libéralités du roi et des paroissiens, l'église fut achevée en 1740. Le banquier Law, qui voulait parvenir à la charge de contrôleur général des finances, contribua pour une somme de 100,000 livres aux travaux de Saint-Roch et abjura le protestantisme dans cette église.

Le chevet de l'église de Saint-Roch est tourné vers le nord; l'architecte, contrarié par la disposition du terrain, n'a pu lui donner l'orientation ordinaire. L'édifice est précédé d'un portail auquel on arrive par un grand nombre de marches et qui se compose de deux ordres d'architecture superposés, le dorique et le corinthien, surmontés d'un fronton triangulaire couronné d'une croix. On compte huit colonnes au premier ordre et six au second. Ce portail a quatre-vingt-quatre pieds de hauteur sur autant de largeur.

L'église de Saint-Roch est divisée en cinq parties distinctes : la nef, le chœur, la chapelle de la Vierge, la chapelle de la Communion ou de l'Adoration et la chapelle du Calvaire; on a critiqué avec raison la disposition des diverses parties de cette église et le caractère théâtral de leur ornementation, qui contraste avec le recueillement qu'exigent les idées religieuses; la décoration du chœur, surtout, mérite ce dernier reproche.

La nef est longue de quatre-vingt-dix pieds, le chœur de quarante-neuf; leur largeur est de quarante-deux pieds. Vingt piliers, ornés de pilastres doriques, revêtus de marbre à leur base, soutiennent la voûte de la nef; quarante-huit piliers supportent ses bas côtés; dix-huit chapelles leur servent de ceinture jusqu'au rond-point; trois grandes chapelles sont placées en arrière, deux autres sous la croisée et deux autres sont adossées aux piliers de l'entrée du chœur.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 avec les ressources provenant d'une loterie; elle est de forme circulaire et ornée de pilastres corinthiens; puis vient la chapelle de l'Adoration, dont l'autel représente l'arche sainte, telle que la Bible en a conservé le souvenir. Derrière la chapelle de la Vierge, sur le terrain qui servait de cimetière à l'église, est la chapelle du Calvaire, bâtie en 1753, sur les dessins du sculpteur Falconet et de l'architecte Boullée. Les derniers épisodes de la passion sont figurés dans cette chapelle avec une mise en scène d'un grand effet. Au-dessus de l'autel se trouve un calvaire exécuté par Michel Anguier pour l'église de la Sorbonne; la Madeleine en pleurs est agenouillée au pied de la croix; le personnage de la Madeleine est représenté par une statue en marbre de la comtesse de Feuquières, par Lemoine. Cette statue figurait autrefois auprès du tombeau du père de la comtesse, le peintre Mignard. Sur le premier plan sont couchés des soldats romains; le démon, sous la forme d'un serpent, se glisse au milieu des troncs d'arbres et des plantes qui garnissent le paysage. A droite de la chapelle, on voit un très-beau groupe du *Christ au tombeau*, dont les figures, sculptées par Deseine, sont de proportions colossales. Un autel de marbre bleu en forme de tombeau antique, une colonne tronquée autour de laquelle sont groupés les instruments de la passion complètent la décoration de la chapelle, où le jour ne pénètre que par une ouverture cachée.

L'église de Saint-Roch est très-riche en tableaux; on y voit : l'*Apparition de Jésus à Marie-Madeleine*, par Léthière; un *Saint François de Sales*, de Pajou; *Saint Denis prêchant dans les Gaules*, *Jésus bénissant les enfants* et la *Résurrection de Lazare*, par Vien; la *Maladie des ardents*, par Doyen; le *Triomphe de Mardochée*, par Jouvenet; un *Saint Barthélemy*, de Muller; des tableaux du Lorrain, de Lemoine, d'Antoine Coypel, etc. On trouve aussi dans cette église un groupe de la *Nativité du Christ*, sculpté par François Anguier, provenant du Val-de-Grâce; le *Baptême de Jésus-Christ*, exécuté en marbre blanc par J.-B. Lemoine pour le maître-autel de Saint-Jean-en-Grève; les statues des Pères de l'Eglise latine, faites pour les chapelles du dôme des Invalides; un *Saint Roch* par un des Coustou, diverses statues de Falconet, etc.

Sous les deux piliers de l'orgue, à droite, est un cénotaphe sur lequel on a sculpté le buste de l'illustre poëte Pierre Corneille, mort sur le territoire de la paroisse de Saint-Roch. Ce monument fut élevé en 1821, aux frais du duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe. En face de ce cénotaphe, de l'autre côté de l'église, sont gravés sur une table de marbre blanc les noms des personnages marquants inhumés à Saint-Roch et dont les tombeaux ont été détruits en 1792 : André Le Nôtre, créateur de l'art des jardins en France; les sculpteurs François et Michel Anguier; Antoinette de La Garde, marquise Deshoulières; Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti. Le vertueux abbé de L'Épée, fondateur de l'institution des sourds-muets, est aussi enterré à Saint-Roch. On a rassemblé dans deux chapelles les restes de monuments funèbres ayant appartenu à Saint-Roch ou aux églises voisines : la statue du cardinal Dubois, par Guillaume Coustou, provenant de l'église collégiale de Saint-Honoré; le buste d'André Le Nôtre, par Coysevox; les médaillons du maréchal d'Asfeld, du duc de Lesdiguières, du comte d'Harcourt; le buste du peintre Mignard, par Desjardins; la statue du duc de Créquy, le monument de Maupertuis, celui de l'abbé de L'Epée; une inscription en l'honneur du sculpteur Falconet, etc., etc.

Dans la fameuse journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), les sections de Paris, qui avaient pris position sur le perron de l'église Saint-Roch, furent foudroyées par l'artillerie de la Convention, commandée par le général Bonaparte. Afin de faire disparaître les traces de cette lutte sanglante, on enleva toutes les sculptures que la mitraille avait entamées. Après le combat, trois cent vingt-huit cadavres furent, dit-on, relevés sur les marches de l'église.

L'église de Saint-Roch fut, pendant longtemps, la paroisse de la famille d'Orléans; les cérémonies du culte catholique y sont célébrées avec une grande pompe; on y fait d'excellente musique religieuse.

ROCHA (Manoel-Antonio-Coelho DA), jurisconsulte portugais, né en 1793, mort en 1850. Il se fit recevoir docteur en droit et devint professeur à l'université de Coïmbre. On a de lui des ouvrages très-estimés en Portugal et dont les principaux sont : *Une question pendante entre les propriétaires et les censitaires* (Coïmbre, 1836); *Essai sur l'histoire et le gouvernement du Portugal pour servir d'introduction à l'étude du droit national* (Coïmbre, 1841); *Institutions du droit civil portugais* (Coïmbre, 1848, 2 vol.), etc.

ROCHAGE s. m. (ro-cha-je — rad. *rocher* v. n.). Métall. Phénomène par lequel l'argent en fusion, au moment de se solidifier, est quelquefois en partie projeté, et se couvre d'excroissances irrégulières.

— **Encycl.** Le *rochage* s'observe souvent pendant la coupellation (v. ce mot) de l'argent lorsque l'opération a été mal conduite. Le *rochage* a été fort bien étudié par M. Levol. Ce phénomène consiste en ce qu'au moment de la solidification du métal sa surface, qui était unie, se couvre tout à coup de végétations, d'excroissances irregulières, qui prennent parfois un développement considérable. On l'attribue à la propriété que pos-

sède l'argent de dissoudre l'oxygène de l'air lorsqu'il est fondu ; au moment de la solidification, ce gaz se dégage instantanément et projette une certaine quantité de métal. Dans les opérations analytiques, dans la coupellation par exemple, le *rochage* doit être soigneusement évité, les projections auxquelles il donne lieu pouvant occasionner des erreurs très-graves.

Rochambeau (CHÂTEAU DE), château de France (Loir-et-Cher), près de la route de Vendôme à Château-du-Loir, sur le territoire de la commune de Thoré. Ce château, qui domine la rive gauche du Loir, est précédé d'une magnifique avenue d'arbres longeant pendant plus de 2 kilom. les bords de la rivière. Il appartient à un descendant du maréchal de Rochambeau, qui joua un rôle brillant dans la guerre de l'indépendance américaine. Les communs du château sont entièrement creusés dans le rocher, où l'on montre une grotte qui servit, dit-on, de cachette au duc de Beaufort lorsqu'il se fut évadé de Vincennes.

ROCHAMBEAU (Jean-Baptiste-Donatien DE VIMEUR, comte DE), maréchal de France, né à Vendôme en 1725, mort en 1807. Il entra au service en 1742, devint aide de camp de L.-Ph. d'Orléans quatre ans après et fut bientôt cité dans l'armée pour sa bravoure et son habileté dans les manœuvres. Colonel en 1747, il se distingua aux siéges de Maëstricht (1748) et de Mahon (1756), à la bataille de Clostercamp (1760), dont il décida le succès et où il fut blessé, et reçut le grade de maréchal de camp (1761). En 1780, il fut créé lieutenant général et envoyé en Amérique à la tête d'un corps de 6,000 hommes. Washington dut à ses conseils et à sa coopération la prise de York-Town (19 octobre 1780), si désastreuse pour les Anglais et qui assura l'indépendance des Etats-Unis. A son retour, le roi lui donna le cordon bleu et le gouvernement de Picardie; il y ajouta le présent de deux tableaux, l'un représentant la prise de York-Town, l'autre la garnison anglaise défilant au milieu de l'armée française. En 1789, il adopta les principes nouveaux, mais avec modération. Une loi du 28 décembre 1791 lui conféra le bâton de maréchal. Investi, peu après, du commandement de l'armée du Nord, il en dirigea les premières opérations; mais, contrarié dans ses plans par le ministre de la guerre, qui était alors Dumouriez, il se démit le 15 mai 1792 et se retira dans sa ville natale. Il fut arrêté et conduit à la Conciergerie en 1793. On rapporte, à ce propos, qu'il allait monter, après Malesherbes, dans la fatale charrette, lorsque le bourreau, s'apercevant qu'elle était pleine, le repoussa brusquement en lui disant : « Retire-toi, vieux maréchal, ton tour viendra plus tard. » Cette anecdote nous paraît plus que suspecte. Le 9 thermidor rendit Rochambeau à la liberté. En 1803, Napoléon se plut à lui présenter plusieurs généraux qui avaient servi sous ses ordres, en lui disant : « Maréchal, voilà vos élèves. — Les élèves, répondit le vieux guerrier, ont bien surpassé leur maître. » Ses *Mémoires* ont été publiés en 1809 (2 vol. in-8°) et réimprimés en 1824.

ROCHAMBEAU (Donatien-Marie-Joseph DE VIMEUR, vicomte de), général français, fils du précédent, né au château de Rochambeau en 1750, tué à Leipzig en 1813. Il servit dès l'âge de douze ans dans le régiment d'Auvergne, dont il devint colonel en 1779, et alla faire en 1780 la campagne d'Amérique avec son père. Maréchal de camp en 1791, il reçut, l'année suivante, avec le grade de lieutenant général, le commandement des îles sous le Vent. Rochambeau soumit les noirs révoltés de Saint-Domingue, puis il battit en 1793 les royalistes de la Martinique, qui, sous les ordres de M. de Behague, s'étaient unis aux Anglais pour chasser les républicains de l'île, et força ces derniers à se rembarquer. A la nouvelle de la mort de Louis XVI, le général signa, de concert avec les autorités, une adresse de félicitations à la Convention nationale. Le 4 février 1794, un corps de 14,000 Anglais ayant débarqué dans l'île, Rochambeau s'enferma dans la ville de Saint-Pierre avec une poignée de soldats, s'y défendit pendant un siége qui dura quarante-neuf jours, fut contraint de capituler (22 mars), mais quitta la ville avec les honneurs de la guerre et s'embarqua avec ce qui lui restait de soldats. De retour en France, il fut nommé gouverneur de Saint-Domingue (1796) et se rendit dans cette île accompagné de quatre commissaires civils, Santonax, Guiraud, Leblanc et Raymond. Là, à la tête de forces infimes, il eut à lutter contre un corps considérable de troupes anglaises, ne put s'entendre avec les généraux Lavaux, Toussaint-Louverture et Rigaud, placés sous ses ordres, et, à la suite de démêlés avec les commissaires civils, il fut destitué par eux et renvoyé prisonnier en France. En arrivant à Bordeaux (septembre 1796), il fut emprisonné, puis relâché, et il partit alors pour Paris afin d'exposer sa conduite au gouvernement. Rochambeau resta en non-activité jusqu'en 1800. Il reçut alors le commandement d'une division de l'armée d'Italie, sous les ordres de Suchet. Après avoir vigoureusement repoussé les Autrichiens au pont du Var (mai 1800), il s'empara du col de Tende et donna de nouvelles preuves de sa valeur sur la Piave et dans la campagne du Tyrol. En 1802, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, seconda puissamment le général Leclerc, battit Toussaint-Louverture, s'empara de Port-au-Prince et du Fort-Dauphin, et prit le commandement en chef de l'armée après la mort du beau-frère de Bonaparte. Des contributions qu'il dut lever sur les habitants pour faire subsister ses troupes, d'ailleurs réduites à un petit nombre par les maladies et les combats, déterminèrent un soulèvement à la suite duquel, repoussé dans ses derniers retranchements à la fois par les révoltés et par les Anglais, il dut signer avec ces derniers une capitulation en vertu de laquelle les débris de son armée, prisonnière de guerre sur parole, devaient retourner en France. Mais, au mépris de cette capitulation, les derniers défenseurs de Saint-Domingue furent conduits de force à Plymouth et jetés sur les pontons, où ils restèrent jusqu'en 1814. A la suite d'un échange, Rochambeau recouvra la liberté en 1811 et se retira dans son château, près de Vendôme. Il quitta sa retraite en 1813 pour prendre le commandement d'une division, se distingua à Bautzen, à Hell, à Wolfsberg et trouva la mort sur le champ de bataille de Leipzig.

ROCHARD (Jean-Félix), médecin français, né à Rochefort en 1808. Ancien chirurgien de marine, désigné, en 1830, par le jury d'examen de Brest pour être employé en cette qualité dans les possessions françaises de Madagascar, M. Rochard est resté depuis cette époque jusqu'en 1836 dans le service des colonies et, de 1836 à 1841, dans celui des ports, des vaisseaux, des hôpitaux. Détaché, en 1837, de Brest à Toulon, où le choléra venait d'éclater, il a donné, comme partout où il avait été appelé, des preuves publiques de zèle et de dévouement qui lui ont mérité les plus honorables certificats des autorités compétentes. En 1841, M. Rochard a pris sa retraite. Il s'occupe aujourd'hui des maladies scrofuleuses et des affections de la peau, qu'il a dû nécessairement avoir de fréquentes occasions d'étudier pendant son séjour dans nos colonies, et sur lesquelles il a publié un mémoire intéressant. Diverses observations de médecine de M. Rochard ont été insérées dans le *Journal hebdomadaire du progrès des sciences* (août 1844). Il a publié un *Traité des maladies de la peau* (Paris, 1863, in-8°).

ROCHASSIÈRE s. f. (ro-cha-si-è-re — rad. *roche*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perdrix.

ROCHAT (Auguste), pasteur protestant et sectaire vaudois, né à Crassier en 1789, mort à Rolle en 1847. De bonne heure orphelin, il commença ses études théologiques sous la direction de son frère, qui était pasteur, et reçut les ordres en 1812. Longtemps il se refusa à présider ce qu'on appelait alors des conventicules, réunions particulières consacrées aux prières, dans la crainte de voir se former des sectes nouvelles. Son opinion changea pourtant quand parut une brochure du doyen des pasteurs du canton de Vaud, Curtat, ancien professeur et ami de Rochat. Cette brochure, publiée en 1822 sous le patronage du gouvernement, dénaturait le but des conventicules et leur attribuait des mobiles peu honorables, tout en appelant les autorités à réprimer, à empêcher toute assemblée dite religieuse en dehors du culte autorisé par la loi. Indigné de cet acte d'intolérance, Rochat ouvrit et présida des réunions qui furent très-suivies, et quand, le 15 janvier 1824, parut l'arrêté du conseil d'Etat défendant ces réunions et ordonnant contre les récalcitrants les poursuites permises par la loi, il envoya au gouvernement sa démission et alla habiter alors avec sa famille Rolle, petite ville située sur les bords du lac Léman. Les Eglises dissidentes que fondèrent à cette époque Rochat et ses amis avaient la prétention d'être en parfaite conformité avec la lettre et l'esprit de l'Evangile. Toute Eglise qui n'avait pas leurs principes n'était pas, disaient-ils, une Eglise chrétienne. L'Eglise n'est composée que d'un petit nombre de saints, d'élus. Toutes les multitudes christianisées et baptisées composent le monde. Les formes du culte étaient des plus simples. Après le sermon, quelqu'un des frères faisait une prière ou entonnait un cantique, puis le pasteur écoutait les questions, les observations que les membres de l'Eglise avaient à lui faire; il s'informait des absents, donnait des conseils, racontait les nouvelles réjouissantes pour le troupeau ou exhortait les frères à prier pour les brebis égarées. Avant de se séparer, la petite congrégation prenait la cène en commun. Il faut dire que la première partie du culte était publique, chacun pouvait y assister; la partie intime était seule réservée pour les initiés.

A partir de 1830, Rochat put en paix organiser sa petite Eglise et présider des réunions; il fonda à Rolle une école d'enfants qui existe encore. Chaque mois, il faisait une tournée dans le Jura pour évangéliser, pour visiter les membres éloignés de son Eglise, en grande partie composée de paysans. Il était bon et doux envers ses ennemis comme envers ses amis. Avait-il reçu une insulte, il cherchait à faire du bien à l'insulteur, et il s'attira bien des adeptes par son véritable esprit chrétien. Son Eglise, quoique démembrée et dégénérée, existe encore, et son nom est entouré de vénération. Parmi ses ouvrages, nous citerons : la *Doctrine évangélique* (1825); la *Paix de Jésus; l'Agonie de Jésus en Gethsémané*; le *Grand secret;* le *Compte de nos jours; l'Homme condamné par son propre cœur; Quelques réflexions sur ces paroles : Priez sans cesse; Méditations sur quelques portions de la parole de Dieu adressées particulièrement aux fidèles*, ouvrages qui parurent de 1826 à 1832; *Discours et méditations sur diverses portions de la parole de Dieu* (1838, 2 vol.); *Méditations sur les vingt premiers chapitres du* Livre des chroniques (1846); *Dieu invitant les pécheurs à se repentir et à croire, les indécis à se décider et ceux qui savent à pratiquer; Histoire de la famille Fairchild* (1838); *Quelques aperçus simples et bibliques sur la nature, la constitution et le but de l'Eglise de Christ* (1837); *Exposé scripturaire des principes généraux relatifs à l'assemblage des croyants* (1842); la *Communion fraternelle* (1843).

ROCHAU s. m. (ro-chô — rad. *roche*). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre, appelé aussi MERLOT, et qui vit dans les mers d'Europe.

ROCHDALE, ville d'Angleterre (Lancastre), à 16 kilom. N. de Manchester, sur la Roch, affluent de l'Irwel, et sur le canal de Rochdale; 38,184 hab. C'est le centre du commerce des flanelles. Dans la ville et autour de la ville, 150 fabriques occupent près de 20,000 ouvriers. Le canal auquel elle donne son nom favorise son commerce et contribue beaucoup à sa prospérité. C'est à Rochdale que fut fondée la première association ouvrière (*cooperative society*), qui a servi de modèle à la plupart des autres institutions du même genre en Angleterre. Les principaux édifices de Rochdale sont : Saint-Chad, grande église gothique construite sur une colline; l'hôtel de ville; les salles de réunion et l'école de grammaire fondée par l'archevêque Parker. Le manoir de Rochdale, dont les ruines se montrent de l'autre côté de la rivière, remonte à la conquête normande; il a appartenu aux ancêtres de lord Byron.

Rochdale, canal d'Angleterre. Il commence dans le West-Riding du comté d'York, à 3 kilom. S. d'Halifax, sur le Calder, remonte le long du Calder, entre dans le comté de Lancastre, passe à Rochdale et se réunit, dans Manchester, au canal du Duc-de-Bridge par une galerie souterraine. Son développement total est d'environ 57 kilom. Il a été terminé en 1804.

ROCHE s. f. (ro-che — v. ROC). Masse de pierre isolée ou non : *Tailler la* ROCHE. *Un sol semé de* ROCHES *de granit. D'immenses* ROCHES *pendaient en ruine au-dessus de ma tête.* (J.-J. Rouss.) *J'ai vu la carte de la ville éternelle tracée sur des* ROCHES *de marbre au Capitole, afin que son image même ne pût s'effacer.* (Chateaub.)

Allons du moins chercher quelque antre ou quelque *roche*,
D'où jamais ni l'huissier ni le sergent n'approche.
BOILEAU.

Je ne vous verrai plus, chèvres jadis heureuses,
Pendre au sommet lointain des *roches* buissonneuses.
TISSOT.

— Fig. Ce qui est dur, insensible, incapable d'être touché ou amolli : *Un cœur de* ROCHE.

— *Roche vive*, Roche dure, compacte, sans corps étrangers ni stratifications : *Une grotte creusée dans la* ROCHE VIVE.

— *Vieille roche*, Manière d'être des gens d'autrefois, par opposition à la manière d'être jugée moins estimable des gens d'aujourd'hui : *Un homme de la* VIEILLE ROCHE. *Des amis de la* VIEILLE ROCHE. *Le cœur de cet ami n'est pas équivoque, il est de la bonne et* VIEILLE ROCHE. (Mme de Simiane.) *C'est un cavalier accompli, un gentilhomme de l'*ANCIENNE ROCHE. (Scribe.) *Quant à cet artiste de la* VIEILLE ROCHE, *il ne sera jamais remplacé.* (Azevedo.) ‖ *Noblesse de vieille roche*, Noblesse ancienne.

— *Etre clair comme l'eau de roche*, Etre parfaitement clair, au propre ou au figuré : *Ce verre est* CLAIR COMME L'EAU DE ROCHE. *Voilà une explication* CLAIRE COMME L'EAU DE ROCHE. Se dit par allusion à la limpidité ordinaire des eaux qui sortent des rochers.

— *Il y a quelque anguille sous roche*, Il y a quelque secret, quelque chose qu'on nous cache : IL Y A *ici* QUELQUE ANGUILLE SOUS ROCHE; *ton garçon et le mien sont deux futés matois, et je crains bien qu'ils ne nous en aient donné d'une à garder aujourd'ui.* (Dider.)

— Géol. Gisement considéré en masse : ROCHES *primitives, secondaires.* ROCHES *ignées, volcaniques.* ROCHES *granitiques. Le schiste est une* ROCHE *feuilletée. Les glaciers produisent sur les rochers des stucs dont les formes et les caractères varient avec la nature des* ROCHES. (A. Maury.)

— Minér. Nom vulgaire du borax. ‖ *Roche molle*, Nom vulgaire des cayes. ‖ *Roches noires*, Basaltes. ‖ *Roches de corne*, Nom donné à plusieurs roches compactes, d'apparence cornée. ‖ *Cristal de roche*, Cristallisation transparente de quartz ou de silice. ‖ *Alun de roche*, Alun transparent de Syrie.

— Archit. hydraul. Masse de rocaille qui sert de base à une fontaine.

— Mar. Rocher à fleur d'eau, formant écueil : *Etre sur les* ROCHES. *Cette passe est rendue dangereuse par les* ROCHES *qui l'obstruent.*

— Techn. Gangue, matière pierreuse qui contient des pierres fines : ROCHE *d'émeraude, de topaze.* ‖ Gravier dans une pierre précieuse. ‖ Masse de pierres à chaux collées ensemble par l'action du feu. ‖ Masse de briques vitrifiées, déformées, collées ensemble par l'action d'un feu trop violent. ‖ *Pierre de roche* ou simplement *Roche*, Pierre la plus dure employée dans les constructions : *On emploie la* ROCHE, *la* PIERRE DE ROCHE *dans les fondations.* ‖ *Turquoises de vieille roche*, Turquoises estimées que l'on extrait des mines anciennes.

— Comm. *Fromage de roche*, Fromage rond, du poids de 1 kilogramme, que l'on fabrique à Roanne.

— Art milit. Nom que l'on donnait aux forteresses appelées aussi ROCS.

— Pyrotechn. *Roche à feu*, Composition dont on charge les bombes d'artifice et les projectiles incendiaires : *La* ROCHE À FEU *est un mélange de suif de mouton, de térébenthine, de colophane, de soufre, d'antimoine et de salpêtre; elle s'attache aux matières combustibles et les enflamme vivement; de plus, quand elle a été préparée avec soin, elle ne peut être éteinte par l'eau.*

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce d'able, qu'on appelle encore ROSSE ou ROUSSE.

— **Syn. Roche, roc, rocher.** V. ROC.

— **Encycl.** Minér. On appelle *roche* tout minéral ou tout mélange de minéraux qui se rencontre en grandes masses dans l'écorce terrestre et sur une étendue assez considérable pour qu'on puisse le regarder comme une des parties composantes de cette écorce, et non pas comme un corps qui y est simplement engagé. Lorsque les masses minérales ne sont composées que d'une seule substance, la *roche* est dite *homogène;* on l'appele *hétérogène* lorsque la masse offre la réunion de plusieurs substances. Les *roches* simples comprennent : le quartz vitreux ou lithoïde, plus ou moins schisteux, comme le quartz lydien; les divers feldspaths compactes, qui constituent les pétrosilex; les amphiboles, qui forment les *roches* appelées *amphibolites;* les diverses serpentines, tant celles qui présentent des mamelons plus ou moins considérables, que celles nommées *serpentines diallogiques*, à cause des lamelles de matières ou dialloges que présentent leurs cassures. Les *roches composées* sont : le granit, formé d'orthose, de quartz et de mica unis et constituant des masses granuleuses; la syenite, *roche* assez semblable au granit, dans laquelle le mica est remplacé en tout ou en partie par l'amphibole; le gneiss ou granit stratifié, qui n'est autre que du granit ou de la syénite passant à l'état de matières schisteuses, sans perdre leurs principes constituants; la dolérite, formée de labrador lamellaire et de pyroxène; les scories ou ponces, *roches* poreuses, produites par l'action des gaz sur les matières fondues dans les volcans; les laves, produits volcaniques résultant des diverses *roches* fondues, telles que les trachytes, obsidiennes, basaltes, etc.; le basalte, *roche* volcanique, qui n'est autre chose que la dolérite compacte; elle contient souvent disséminés des cristaux de pyroxène, du péridot et, parfois du mica noir; le trachyte, *roche* volcanique porphyrique, formée de feldspath vitreux, de cristaux de ce même minéral et ordinairement d'amphibole; le trapp, formant des masses disposées en gradins. Les *roches porphyriques* sont des *roches* volcaniques composées, qui, dans une pâte compacte feldspathique, renferment des cristaux distincts d'une autre substance, le plus souvent du feldspath. On les connaît sous le nom de *porphyre*. Il y en a de diverses espèces : les porphyres euritiques, les porphyres verts ou ophites, les porphyres noirs ou mélaphyres, les porphyres quartzifères et argileux ou argilophyres. Les *roches feuilletées* ou *schisteuses*, composées de lames de mica entremêlées avec des lits de quartz, forment ainsi des masses divisibles en feuillets plus ou moins minces, qui constituent alors ce qu'on nomme *schistes micacés* ou *micaschistes* et *schistes talqueux*. Les schistes argileux sont des *roches* qui ne renferment que peu ou pas de quartz. C'est à cette espèce de *roche* qu'appartient le schiste ardoisé, communément appelé *ardoise*. Les *roches calcaires cristallines* résultent de calcaire sédimentaire modifié par le voisinage des *roches* en fusion.

Dans les constructions, on donne le nom de *roche* à une pierre très-dure et quelquefois coquilleuse, que l'on trouve ordinairement en plusieurs bancs superposés. La meilleure se tire des environs de Paris, dans les carrières du fond de Bagneux, de Châtillon et de la Butte-aux-Cailles, près de Bièvre; elle a généralement de 0m,45 à 0m,70 de hauteur de banc, y compris très-souvent 0m,10 à 0m,15 d'épaisseur d'une pierre très-coquilleuse. On extrait également des pierres de *roche* dans les plaines de Bel-Air, de Fleury, de Montrouge, etc.; mais elles contiennent parfois beaucoup de fils; à Vitry

(Seine), on trouve une *roche* de $0^{m},30$ à $0^{m},35$ de hauteur et d'un grain très-fin, qui est recherchée à cause de la grande dimension de ses blocs. On donne encore le nom de *roche* aux pierres de Saillancourt, de Saint-Nom, de l'Ile-Adam, de Château-Landon, etc. La Bourgogne et la Lorraine fournissent une très-grande quantité de *roches* très-dures; les plus estimées sont celles provenant des carrières situées entre Montbard et Châtillon et dans le canton de l'Isle (Yonne), ainsi que de Commercy (Meuse).

— *Classification des roches.* On a fait de nombreuses classifications des *roches*, en partant de points de vue différents et de considérations très-diverses. Nous en donnerons une qui nous paraît rationnelle et commode pour l'étude des masses géologiques. On classe les *roches* en familles, groupes et espèces. On distingue trois familles : les *roches* ignées, les *roches* sédimentaires, les *roches* métamorphiques.

Roches ignées. Elles se divisent en trois groupes : granitiques, porphyriques, volcaniques. Les *roches* granitiques comprennent : les granits, les syénites, les protogynes, le quartz éruptif. Les *roches* porphyriques se divisent en deux sous-groupes : feldspathiques, qui comprennent les orthophyres, les albitophyres, les labradophyres et les oligophyres; magnésiennes, qui comprennent les amphibolites, les euphotides, les serpentines, les pyroxénites. Les *roches* volcaniques se divisent en trois sous-groupes : trachytiques, qui comprennent les trachytes et les phonolites; basaltiques, qui comprennent les basaltes et les leucitophyres; laviques, qui comprennent les laves et le soufre.

Roches sédimentaires. On les divise en trois groupes : les *roches* déposées chimiquement, les *roches* déposées mécaniquement, les *roches* charbonneuses ou d'origine végétale. Les *roches* déposées chimiquement comprennent les espèces : calcaire, dolomie, gypse, anhydrite, sel gemme, silex, fer sulfure, fer oxydulé, fer peroxydé, fer oxydé hydraté, fer carbonaté, manganèse peroxydé. Les *roches* déposées mécaniquement comprennent : schistes argileux, argiles, grès. Les *roches* charbonneuses comprennent : asphalte, anthracite, houille, lignite, tourbe.

Roches métamorphiques. Les *roches* métamorphiques se divisent en trois groupes : schistes cristallins, *roches* d'origine chimique, *roches* d'origine mécanique. Les schistes cristallins comprennent : micaschistes, talcschistes, chloritoschistes, amphiboliscbistes, argiloschistes. Les *roches* métamorphiques d'origine chimique sont : les calcaires, les dolomies, les gypses, les anhydrites. Les *roches* métamorphiques d'origine mécanique sont constituées par les espèces : alunite, quartzite, jaspe, porcelaine.

— *Extraction des roches.* L'extraction des *roches* se fait par abatage ou à la poudre. Dans le premier mode, que l'on emploie pour les *roches* trop tendres ou trop fendillées, on se sert du pic, de la tranche, du coin ou du levier et parfois de la pointerolle. On pratique une tranchée ou saignée de $0^{m},05$ à $0^{m},08$ de largeur dans la partie la plus tendre du rocher, et en profitant, autant que possible, des veines ou fissures naturelles qui peuvent s'y trouver. On enfonce alors à la masse des coins dans la tranche et, à l'aide de gros leviers dont l'extrémité recourbée est introduite dans la tranche, on détache les blocs, que l'on débite alors en moellons transportables. Le procédé d'extraction par abatage est aussi employé pour des *roches* dures et compactes d'un grand prix, que l'on veut obtenir en blocs réguliers, telles que les marbres, les pierres de taille, etc. L'exploitation à la poudre se fait ordinairement en perçant dans la *roche* des trous de $0^{m},025$ à $0^{m},03$ de diamètre et de $0^{m},30$ à $1^{m},50$ de profondeur, dans le fond desquels on met une charge de poudre, plus ou moins forte, et sur laquelle on applique une bourre, en se ménageant un moyen d'allumer la poudre, dont la transformation en gaz produit, dans l'espace qu'elle occupe, une pression qu'on évalue à environ 4,000 atmosphères et qui permet de diviser les *roches* les plus dures et les plus compactes en blocs plus ou moins considérables, suivant la nature du rocher, la profondeur du trou et le volume de poudre. Pour percer le trou de mine, on se sert du fleuret et de la barre à mine; on enlève les débris de la *roche* avec une curette en fer, après avoir jeté un peu d'eau dans le trou, pour que celle-ci forme avec la poussière une espèce de pâte. Quand on veut introduire la poudre dans le trou de mine ainsi pratiqué, il faut, pour enlever l'humidité, y introduire de l'étoupe que l'on bourre et que l'on retire ensuite avec le tire-bourre. La charge de poudre varie de $0^{kil},250$ à 2 kilogrammes; elle dépend de la dureté de la pierre et de la grosseur du bloc à détacher. On charge les trous soit en y versant directement la poudre lorsque l'inclinaison le permet, soit au moyen de cartouches d'un calibre convenable. Lorsque la poudre est mise à nu, on la tasse avec une baguette en bois et on y introduit une épinglette en cuivre terminée à sa partie supérieure par un anneau débordant le trou. Quand elle a pénétré au milieu de la cartouche ou de la poudre, on fait glisser dans le trou une pelotte de terre argileuse pétrie très-ferme et qui force l'épinglette à s'appuyer contre la paroi le long de laquelle on l'avait placée. Sur la glaise, on bourre ensuite avec des débris d'argile sèche et de *roche* tendre, non siliceuse, réduite en poussière. Lorsque le trou est bourré, on retire l'épinglette et on place l'amorce; celle-ci se fait quelquefois en versant simplement de la poudre dans le trou de l'épinpinglette; d'autres fois on emploie des petits cornets en papier enfilés les uns dans les autres et dont la paroi intérieure est tapissée d'une mince couche de poudre amollie dans l'eau; la poudre et les cornets s'élèvent jusqu'à fleur du sol, où l'on place une mèche soufrée plus ou moins longue pour donner le temps aux mineurs de se garer avant l'explosion. Cette manière d'amorcer a des inconvénients que l'on prévient par l'emploi des fusées de sûreté importées d'Angleterre; elles sont formées d'une âme en poudre fine avec une première enveloppe en corde et une seconde en ruban roulé en hélice à la surface. On introduit ces fusées dans la cartouche avant de la mettre en place, et on bourre dessus sans avoir besoin de l'épinglette. Si l'on charge sans cartouche, on met d'abord la moitié de la charge, puis la fusée et enfin le surplus de la poudre. Quand les trous de mine ont fait explosion, on procède à l'abatage à l'aide du pic et des leviers, comme pour le mode précédent. Quand il s'agit d'une extraction sur une grande échelle dans une *roche* attaquable par les acides, comme le sont les calcaires, on fait usage du procédé de M. Courbebaisse, ingénieur des ponts et chaussées, qui consiste à forer des trous de 7 à 8 mètres de profondeur, et à pratiquer au bas de ces trous des poches capables de contenir 8 à 10 kilogrammes de poudre. Pour cela, on verse, à l'aide d'un tube métallique, de l'acide chlorhydrique qui attaque le calcaire et forme ainsi la poche nécessaire pour la chambre de mine. On préserve les parois du trou de l'action de l'acide en enfonçant de l'argile et en tournant la barre à mine de manière qu'elle se colle contre les parois dont elle bouche en même temps les orifices latéraux. Ce mode d'exploitation est avantageux quand on peut faire tomber sans inconvénient de gros blocs de rochers. Pour extraire les *roches* sous-marines, on pose simplement sur celles-ci une ou plusieurs grosses bouteilles, dites *bonbonnes*, de 50 à 60 litres de capacité, remplies de poudre à mine, et on y met le feu simultanément au moyen d'un courant électrique. La colonne d'eau fait office du bourrage, et chaque mine brise 5 à 6 mètres cubes de *roches*. L'effet extérieur consiste en une gerbe d'eau de 5 à 6 mètres de hauteur et de 4 à 5 mètres de diamètre, d'un beau spectacle. Ce mode d'extraction a été employé par M. Ravier, ingénieur des ponts et chaussées, pour faire disparaître la Roche-sans-Nom, existant à l'entrée du port d'Alger.

ROCHE TARPÉIENNE, en lat. *Rupes Tarpeia*, roche fameuse de la Rome antique, du haut de laquelle on précipitait les citoyens romains coupables de haute trahison. Elle était située sur le mont Capitolin et avait environ 32 mètres d'élévation. Sa proximité du Capitole a donné lieu à une expression souvent employée par les poëtes et les orateurs. Quand on dit que la *roche Tarpéienne est près du Capitole*, cela signifie que la chute peut suivre de près le triomphe. V. CAPITOLE.

ROCHE (grotte de la), célèbre grotte de France (Doubs), arrond. de Montbéliard, dans les environs de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs. Elle s'ouvre au pied d'un rocher de 80 mètres de hauteur, taillé à pic sur une longueur de 500 mètres. L'ouverture cintrée de cette grotte atteint 50 mètres de hauteur. Vers l'entrée, on voit encore les vestiges d'un château fort.

ROCHE, village de Suisse, canton de Berne, sur le chemin de fer de Villeneuve à Bex; 351 hab. Roche est situé sur l'Eau-Froide, au pied du mont Arvel, près duquel on voit les ruines du château des anciens seigneurs, où Haller, qui l'habita de 1751 à 1764, rédigea son *Histoire des plantes de la Suisse.*

ROCHE, village de Suisse, canton de Berne, entre Delémont et Moutiers-Grand-Val; 277 hab. Martinet, verrerie. Ce village est situé dans une vallée étroite et pittoresque. Selon la tradition, ces anciens rochers, qui se relèvent de chaque côté de la route de Bâle à Bienne et se rejoignent presque par leurs arêtes, auraient été fendus par saint Germain.

ROCHE (LA), nom de diverses autres localités. V. LA ROCHE.

ROCHE-À-BAYARD, défilé de Belgique, situé à quelque distance de Dinant, sur la route qui mène à Givet par la rive droite de la Meuse. Ce défilé, élargi par Louis XIV, laisse un espace suffisant pour le passage d'une diligence entre le rocher et l'Aiguille rocheuse, qui en est isolée. C'est par là que passèrent les soldats de Grouchy après la défaite de Waterloo. Du reste, les rochers qui bordent cette partie de la Meuse offrent un aspect très-pittoresque. On ne sait pourquoi la légende donne le nom de Bayard au cheval des quatre fils Aymon, et on ignore de même pourquoi ce nom a été appliqué au défilé dont nous venons de parler.

ROCHE-BERNARD (LA), bourg de France (Morbihan). V. LA ROCHE-BERNARD.

ROCHE-CANILLAC (LA), bourg de France (Correze). V. LA ROCHE-CANILLAC.

ROCHE-CHALAIS (LA), bourg de France (Dordogne). V. LA ROCHE-CHALAIS.

ROCHE-COURBE, montagne de France (Drôme), dans les environs de Bourdeaux. Son sommet se projette hardiment à une hauteur de 1,622 mètres et offre un des plus beaux points de vue de tout le Dauphiné.

ROCHE-DERRIEN (LA), bourg de France (Côtes-du-Nord). V. LA ROCHE-DERRIEN.

ROCHE-DE-GLUN (LA), village de France (Drôme). V. LA ROCHE-DE-GLUN.

ROCHE-EN-RÉGNIER, ville et commune de France (Haute-Loire), canton de Vorey, arrond. et à 22 kilom. du Puy; 1,657 hab. Roche-en-Régnier appartenait jadis au connétable de Bourbon. Un pic de 937 mètres d'altitude, dont la cime et les flancs sont semés d'immenses blocs de rochers, porte les ruines très-pittoresques d'un château du moyen âge.

ROCHE SANADOIRE (LA), roche de France (Puy-de-Dôme), entre Clermont et le mont Dore, dans le voisinage du lac de Guéry. C'est un énorme rocher composé de prismes basaltiques très-remarquables. « A sa base, dit M. Adolphe Joanne, s'étendent d'immenses blocs détachés du sommet et déjà revêtus par le temps d'une végétation qui finira par les couvrir tout à fait. On chercherait en vain sur le sommet, auquel on n'arrive que par des gradins grossiers, taillés de main d'homme, les ruines d'une vaste forteresse qu'occupait une garnison de 400 hommes d'armes anglais, lorsqu'elle fut prise par Louis III de Bourbon, après un siége de trois semaines. » En face, s'élève la Roche Tuilière, énorme pyramide basaltique dont les prismes, suivant M. Lecocq, ressemblent à d'immenses colonnes qui, d'un seul jet, s'élancent de terre et se réunissent en un sommet pointu et difficilement accessible.

ROCHE VENDEIX (LA), roche basaltique de France (Puy-de-Dôme), aux environs du mont Dore. Cette roche isolée est ravinée à sa base et composée à son sommet de gros prismes informes. La Roche Vendeix était couronnée au moyen âge par une formidable forteresse qui appartenait aux puissants seigneurs de La Tour d'Auvergne. Un aventurier, du nom d'Aymerigot-Marchis, réussit à s'en emparer en 1389 et, s'y étant installé avec ses bandes de pillards, il portait de là la dévastation et le carnage dans tout le pays environnant; mais le duc de Béthune la reprit bientôt pour le duc d'Auvergne. Des arbres et des arbustes occupent aujourd'hui l'emplacement de cette forteresse.

ROCHE (Maria-Regina), romancière anglaise, née dans le comté d'Essex en 1766, morte en 1845. Elle appartient à cette école, à ce cénacle de romancières anglaises qui, un instant, vers la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, brilla d'un assez vif éclat, et fut à la mode de ce côté du détroit aussi bien que de l'autre côté. L'ouvrage intitulé les *Enfants de l'abbaye* a fait répandre des larmes à nos grand'mères : c'est le meilleur roman de miss Roche; mais il est aujourd'hui complétement oublié.

Outre les *Enfants de l'abbaye*, dont la traduction par l'abbé Morellet parut pour la première fois en 1797 (6 vol. in-12), on a de Regina Roche les ouvrages suivants : le *Curé de Lansdowe* (1789, 2 vol. in-12); une traduction sans date (3 vol. in-12) porte pour titre : *Rosine et Lydie* ou les *Dangers de la coquetterie;* la *Fille du hameau* (1801, 2 vol. in-12; 1803, 4 vol. in-18); la *Visite nocturne* (1801, 5 vol. in-12); il parut la même année une traduction par Breton (6 vol. in-18); *Clermont*, traduit par Morellet (1799, 3 vol. in-12); le *Fils banni* (1808 et 1821, 4 vol. in-12); l'*Enfant de la chaumière* (1820, 5 vol. in-12); le *Monastère de Saint-Colomban* (1819, 3 vol. in-12); les *Orphelins de la chaumière irlandaise*, traduit par Cohen (3 vol. in-12); le *Père coupable* (1821, 3 vol. in-12); *Suzanne* ou le *Château de Saint-Bernard* (1821, 2 vol. in-12); le *Mariage de Dunamore* (1824, 4 vol. in-12); les *Traditions du château* ou *Scènes de l'île d'Émeraude* (*Emerald Island*, c'est-à-dire l'Irlande [Paris, 1824, 3 vol. in-12]); les *Maisons d'Osma et d'Almeria* (1818, 3 vol.). On trouve dans les écrits de cette romancière de jolis tableaux, des traits heureux, des scènes attachantes et une excellente morale.

ROCHE (Louis-Charles), médecin français, né à Nevers en 1790, mort à Paris en 1875. Il fit ses études médicales à Paris et fut reçu docteur en 1812. Ayant adopté les idées de Broussais, dont il fut longtemps un des disciples les plus éclairés, il publia, sous l'inspiration des doctrines de l'illustre réformateur, plusieurs ouvrages qui contribuèrent au succès de ses doctrines; mais, s'il fut un de ceux qui se laissèrent le plus facilement éblouir par la doctrine de l'irritation, on doit lui rendre cette justice qu'il a toujours reconnu que cette doctrine était bien loin d'être aussi efficace dans son application que dans son développement théorique. Aussi, sans méconnaître les services immenses qu'elle avait pu rendre en apprenant à localiser les maladies plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, il fut un des premiers à revenir à ce que nous sommes encore forcés d'appeler la médecine hippocratique, à l'étude pure et simple des faits, à l'expérimentation clinique, et il joua un rôle pondérateur et en quelque sorte éclectique dans la mémorable querelle qui eut lieu entre Broussais et Laënnec. Admis à l'Académie de médecine comme adjoint, Roche devint, en 1850, membre titulaire de cette compagnie, dont il fut pendant quelque temps président. Il était officier de la Légion d'honneur. Les plus remarquables des ouvrages de Roche sont les suivants : *Sur les phlegmasies du système fibreux des articulations* (Paris, 1819, in-4°); une piquante et logique *Réfutation des objections contre la nouvelle doctrine des fièvres* (1821, in-8°), dont le développement devint la base de la *Pyrétologie* de Boisseau, son ami et son collaborateur au *Journal universel des sciences médicales;* la *Nouvelle doctrine médicale considérée sous le rapport des théories et de la mortalité* (1827, in-8°); toute la partie médicale des *Éléments de pathologie médico-chirurgicale*, publiée par Roche et Sanson (1825-1828, 2 vol. in-8), ouvrage qui a longtemps été entre les mains des élèves et qui a eu cinq éditions; *Lettres sur le choléra* (1832 et 1849); l'*Influence de la vaccine sur la population* (1855), etc.; enfin, un grand nombre d'articles, soit dans le *Grand dictionnaire des sciences*, l'abrégé de ce dictionnaire et le journal créé pour en devenir le complément et la continuation, soit plus récemment dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques.* Parmi ces articles, on remarque surtout ceux qui sont consacrés aux mots : AMÉNORRHÉE, BRONCHITE, CARREAU, CHOLÉRA, ENTÉRITE, GASTRITE, HÉMORRAGIE, INFLAMMATION, PESTE, SURDITÉ, TUBERCULES, TYPHUS.

ROCHE (Achille), publiciste révolutionnaire, né à Paris en 1801, mort à Moulins en 1834. Il fut d'abord secrétaire de Benjamin Constant, s'affilia aux carbonari, publia des romans politiques et donna, en 1825, une *Histoire de la Révolution française* (in-12), qui fut remarquée pour la hardiesse des appréciations. Chargé, en 1829, de rédiger les *Mémoires de Levasseur de la Sarthe*, la police correctionnelle le condamna, l'année suivante, à quatre mois de prison, pour une introduction à ce livre, dans laquelle il se faisait l'apologiste du régime de la Terreur. Après les événements de Juillet, il entra dans la Société des amis du peuple, prit part à la rédaction de divers journaux républicains, fonda la feuille intitulée le *Mouvement*, qui fut saisie le 2 février 1832, devint ensuite l'un des rédacteurs de la *Tribune*, puis alla à Moulins, en 1833, prendre la direction du *Patriote de l'Allier*. La polémique ardente qu'il soutenait dans ce journal lui attira un duel, dont il se tira avec honneur; mais il mourut peu après. La perte de ce jeune écrivain fut vivement ressentie par son parti, qui ouvrit une souscription en faveur d'une veuve et de plusieurs enfants qu'il laissait dans le besoin. Outre ce que nous avons cité, on doit à Achille Roche : *Albert Renaud* (1822, 4 vol.); le *Fanatisme* (1827); *Résumé de l'histoire romaine* (1826, in-18); *Manuel du prolétaire* (Moulins, 1833, in-18).

ROCHE (Antoine), littérateur français, né à Solignac-sur-Loire (Haute-Loire) en 1813. Il vint à Paris, où il commença l'étude du droit, puis se livra à l'enseignement libre pendant plusieurs années. S'étant rendu à Londres, il y fonda une institution, l'*Educational institute*, dans laquelle il enseigna aux jeunes personnes la littérature, l'astronomie, l'histoire et la géographie. Ses cours, suivis par la jeunesse aristocratique, lui ont acquis de l'autre côté du détroit une grande notoriété et ont beaucoup contribué à y faire connaître la littérature française. On doit à M. Roche un assez grand nombre d'ouvrages, destinés pour la plupart à l'enseignement, et qui sont remarquables tant par l'ordre et la clarté de la composition que par la pureté du style. Nous citerons de lui : *Une destinée* (1833, 4 vol. in-18), roman; *Grammaire française avec exercices* (1840, in-12); *Histoire d'Angleterre* (1840, 2 vol. in-8°); les *Poëtes français, recueil de morceaux* (1844, in-12); les *Prosateurs français* (1845, in-12); *Histoire de France* (1847, 2 vol. in-8°); *Du style et de la composition littéraire* (1856, in-12); *Histoire des principaux écrivains français* (1858-1860, 2 vol. in-12); *Abrégé de la grammaire française* (1860, in-12); les *Écrivains anglais au XIXe siècle* (1868, in-8°), etc. Ces ouvrages ont eu presque tous de nombreuses éditions.

ROCHE (LA), nom de plusieurs écrivains français. V. LA ROCHE.

ROCHÉA s. m. (ro-ché-a — de *La Roche*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées, tribu des crassulées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance : *Les* ROCHÉAS *sont assez généralement recherchés par les amateurs.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Les *rochéas* sont des sous-arbrisseaux charnus, à feuilles opposées, presque connées, entières, épaisses, quelquefois blanchâtres, d'autres fois ciliées et cartilagineuses sur les bords; les fleurs, rouges, jaunes ou blanches, sont disposées en cymes terminales et munies de bractées; le fruit se compose de cinq follicules polyspermes. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent

dans l'Afrique australe, et la plupart sont fort recherchées par les amateurs de plantes grasses à cause de l'élégance de leurs fleurs. On remarque surtout le *rochéa* à feuilles en faux, dont les fleurs écarlates, groupées en cyme corymbiforme, ont une odeur agréable et une longue durée; et le *rochéa* odorant, à fleur d'un jaune verdâtre, en cyme ombelliforme, exhalant aussi une odeur suave. On les conserve en orangerie ou en serre tempérée.

ROCHECHINARD, village et commune de France (Drôme), cant. et à 5 kilom. de Saint-Jean-en-Royans, sur une haute colline qui prolonge au N. le plateau de Chaffal; 368 hab. On y voit les ruines d'un château fort qui évoquent de nombreux et curieux souvenirs historiques.

Dès le xive siècle, Rochechinard appartenait à la famille des Allemand, une des plus anciennes de l'évêché de Grenoble. Les Allemand avaient pour chef-lieu et pour berceau la montagne d'Uriage. De là, ils s'étaient peu à peu étendus de château en château, en remontant le Drac, jusqu'aux régions où commence aujourd'hui le département des Hautes-Alpes. Famille puissante et bien unie, ils se firent connaître surtout en 1335 par la guerre qu'ils déclarèrent au seigneur de Montcynard, guerre sanglante, quoique locale, et dont les chroniques du Dauphiné nous ont gardé le souvenir. Les Allemand de Rochechinard étaient une branche cadette de cette famille illustre. Cette branche fournit dans l'espace de vingt ans deux évêques à l'Eglise de Cahors et un prieur dans l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ce dernier, nommé Charles Allemand, se signala à la défense de Rhodes contre les Turcs, en 1480, et ce fut à sa garde que les chevaliers confièrent, dix-huit mois plus tard, le prince Zizim ou Djim, frère de Bajazet, qui s'était réfugié dans l'île après la levée du siége. Zizim fut embarqué pour la France et le grand prieur des hospitaliers le conduisit en France dans son château de Rochechinard. Rien de plus étrange que cette demi-captivité, dans un château français, en plein xve siècle, d'un fils de Mahomet II. Il se produisit cependant quelque chose de plus étrange encore : ce fut la passion que le prince ottoman conçut pour la fille du seigneur de Sassenage, lequel habitait le château de La Bastie, voisin de Rochechinard. Peu s'en fallut qu'il n'abjurât l'islamisme pour obtenir la main de cette *damoiselle* dont les chroniqueurs contemporains font, cela va sans dire, une merveille de beauté et de grâce. Mais le pauvre prince n'en eut pas le temps et fut transféré, par ordre du grand maître des hospitaliers, à Bourganeuf en Limousin. Un très-grave jurisconsulte du xviie siècle, Gui Allard, président au parlement de Grenoble, a composé sur le séjour de Zizim à Rochechinard et sur son amour malheureux une sorte de roman historique, d'une grande rareté, intitulé : *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philippine-Hélène de Sassenage, histoire dauphinoise* (Grenoble, 1673). Le dernier seigneur de Rochechinard qui mérite un souvenir est Barrachin Allemand, neveu du prieur des Hospitaliers cité ci-dessus, qui fit la campagne d'Italie : enfermé dans Novare avec le duc d'Orléans, en 1496, il fut blessé dans une sortie d'un coup de lance dont il mourut. Le château de Rochechinard cessa d'appartenir aux Allemand sous le règne de François Ier : il appartint depuis ce temps à une suite de nombreux propriétaires, se modifiant au goût de chacun et perdant à mesure de son importance. Au moment de la Révolution, il ne comptait plus, suivant une expression technique, que pour vingt-trois seizièmes de feu noble. La bourgade y attenante y avait déchu en proportion. Cette dernière, grâce à la division de la propriété, est devenue une commune du canton de Saint-Jean-en-Royans. Quant au château, ce n'est plus qu'une ruine, visitée seulement par les touristes et les poëtes.

ROCHECHOUART (*Rupes Cavardi*), ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. d'arrond., à 42 kilom. O. de Limoges, sur le penchant d'une colline qui domine la Graine et la Vayres; pop. aggl., 1,772 hab. — pop. tot., 4,159 hab. Tribunal de 1re instance; fabriques d'huile, de papier de paille et de porcelaine. L'arrond. comprend 5 cant., 30 comm. et 48,575 hab. Cette ville s'est formée lentement, à côté d'un château, près duquel les moines de Charroux avaient fondé un monastère en 1040. Ce château, qui existe encore et qui a l'honneur de figurer parmi les monuments historiques, fut rebâti vers la fin du xve siècle. « Une seule tour, dit M. Arbellot, aujourd'hui la plus haute de toutes, et qui flanque le pont-levis, paraît remonter au xiiie siècle. Sur une autre tour, appelée la tour du Lion, on voit, dans une sorte de niche, un lion de granit grossièrement sculpté, qui rappelle les lions de Saint-Michel de Limoges. » Les constructions, dont l'ensemble est assez imposant, comprennent, d'après M. de Verneilh, un grand corps de logis flanqué du côté de la campagne de deux grosses tours; deux ailes en retour d'équerre, aboutissant à d'autres tours, et une vaste cour, entourée, au rez-de-chaussée seulement, d'un corridor couvert formé par des colonnes torses en granit.

Rochechouart prenait titre de vicomté : les vicomtes de Rochechouart étaient une branche des vicomtes de Limoges. On fait remonter l'origine de ces seigneurs jusqu'à Emery Ier, surnommé *Osto Francus*, cinquième fils de Giraud ou Gérard, lequel vivait de l'an 963 à l'an 1000, et était petit-fils de Fulcherius, premier vicomte de Limoges. Emery VIII, l'un de ses descendants, laissa deux fils : Emery IX, qui lui succéda, et Guillaume XII, qui fit souche des Mortemart de France, d'où devaient sortir les Mortimer d'Angleterre. Jean de Rochechouart fut, à son tour, l'origine des branches nouvelles de Faudoas, de Clermont et de Montigny. La descendance masculine d'Emery s'éteignit dans Foucauld, dix-huitième vicomte de Rochechouart : Anne, sa fille, épousa, en 1468, Jean de Pontville, vicomte de Brevilhez, et en eut un fils, François, qui fut par faveur substitué au nom de Rochechouart. Mais il ne laissa à son tour qu'une fille, Marie de Rochechouart, qui épousa, en 1640, Jean, marquis de Pompadour. La fille de ces derniers s'unit à François d'Epinay, marquis de Saint-Luc, et n'en eut pas non plus de postérité masculine. Enfin, en 1715, Marie-Anne-Henriette d'Epinay de Saint-Luc, seul fruit de cette union, fut mariée à François, marquis de Rochechouart, de la branche aînée des seigneurs du Bâtiment, issue elle-même de celle des Pontville. Ce fut ainsi que la vicomté fit indirectement retour aux descendants mâles de ses premiers possesseurs. Au commencement du xviie siècle, le représentant de la branche ducale des Rochechouart, Jean-Victor, duc de Mortemart, en Poitou, prince de Tonnay-Charente et marquis d'Everly, en Bray, s'intitulait aussi duc de Rochechouart. La justice de la châtellenie de Rochechouart embrassait un ressort très-étendu. Les armes de la ville étaient : *Fascé nébulé d'argent et de gueules de six pièces.* Elle dépendait du diocèse de Limoges, de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Confolens; elle ne comprenait dans ses murs qu'une seule paroisse, un prieuré simple et un couvent de dominicains. On remarque à très-peu de distance deux autres châteaux : celui de Dessales, appartenant aux ducs de La Vauguyon, et celui de Cromières. Enfin, on voit dans le voisinage les ruines d'une ancienne ville romaine, *Cassinomagus*, en français Chassagnon.

ROCHECHOUART (François DE). V. JARS (le chevalier DE).

ROCHECHOUART (Gabriel DE). V. MORTEMART.

ROCHECHOUART (Victor DE). V. VIVONNE.

ROCHECHOUART (Athénaïs DE), une des maîtresses de Louis XIV. V. MONTESPAN.

ROCHECHOUART-MORTEMART (Marie-Madeleine-Gabrielle DE), abbesse de Fontevrault, née en 1645, morte en 1704. Elle était la plus jeune fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, et, par conséquent, la sœur de Mme de Thianges et de la trop fameuse Mme de Montespan, maîtresse de Louis XIV. Moins belle peut-être que ses sœurs, mais possédant comme elles un esprit qui passait pour être héréditaire dans sa famille, Gabrielle de Rochechouart fut destinée par sa famille à la vie religieuse, bien que rien dans ses goûts ne la poussât vers le cloître. A vingt ans, elle prit l'habit religieux à l'Abbaye-aux-Bois et fut nommée, le 18 août 1670, abbesse et générale de l'ordre de Fontevrault. Cette même année, sa sœur, Mme de Montespan, devint la maîtresse en titre du roi en remplacement de Mlle de La Vallière. Pendant ses longs loisirs, elle s'adonna à l'étude de la théologie et des langues. Elle connaissait fort bien le latin, l'italien, l'espagnol et savait assez de grec pour pouvoir traduire le *Banquet* de Platon. Racine fut chargé par elle de revoir cette traduction, qui parut sous le titre suivant : le *Banquet de Platon, traduit un tiers par feu M. Racine et le reste par Mme de* *** (Paris, 1732). « On ne pouvait, dit Mme de Caylus dans ses souvenirs, rassembler dans la même personne plus de raison, plus d'esprit et plus de savoir; son savoir fut même un effet de sa raison. Religieuse sans vocation, elle chercha un amusement convenable à son état; mais ni les sciences ni la lecture ne lui firent rien perdre de ce qu'elle avait de naturel. » Le duc de Saint-Simon a dit d'elle : « Elle étoit très-savante, même bonne théologienne, avec un esprit supérieur pour le gouvernement, une aisance et une facilité qui lui rendoient comme un jeu le maniement de tout son ordre et de plusieurs grandes affaires qu'elle avoit embrassées, et où il est vrai que son crédit contribua fort au succès; très-régulière et très-exacte, mais avec une douceur de grâce et des manières qui la firent adorer à Fontevrault et de tout son ordre. Ses moindres lettres étoient des pièces à garder et toutes ses conversations ordinaires, même celles d'affaires et de discipline étoient charmantes, et ses discours en chapitre, les jours de fête, admirables... Elle alla à la cour et y fit de fréquents séjours et souvent longs. A la vérité, elle n'y voyoit personne, mais elle ne bougeoit de chez Mme de Montespan. Le roi la goûta tellement qu'il avoit peine à se passer d'elle. Il auroit voulu qu'elle fût de toutes les fêtes de sa cour, alors si galante et si magnifique. Mme de Fontevrault se défendit toujours opiniâtrément des fêtes publiques, mais elle n'en put éviter de particulières... Ce qui est très-rare, c'est qu'elle conserva toujours une extrême décence personnelle dans ces lieux et ces parties où son habit en avoit si peu. Le roi eut pour elle une estime, un goût, une amitié que l'éloignement de Mme de Montespan ni l'extrême faveur de Mme de Maintenon ne purent émousser. » Les mémoires du temps s'accordent à reconnaître qu'elle conserva des mœurs pures au milieu de cette cour si profondément corrompue par le pompeux étalage des débauches royales. Mignard a fait son portrait lorsqu'elle avait trente ans, et il l'a représentée, dit V. Cousin, « avec les traits les plus nobles et un grand air de majesté et de douceur. » Gabrielle de Rochechouard avait écrit quelques ouvrages de piété, de morale, etc., qui furent brûlés, à l'exception d'un seul, intitulé : *Question sur la politesse*, qui a été publié par Saint-Hyacinthe dans le *Recueil de divers écrits* (Bruxelles, 1736, in-12).

ROCHECORAIL, hameau de France (Charente), comm. des Trois-Palis, à 11 kilom. d'Angoulême. Il possède des grottes où Calvin se réfugia et composa, dit-on, ou acheva son *Institution chrétienne*.

ROCHECORBON, village et commune de France (Indre-et-Loire), arrond. et à 4 kilom. de Tours, dans un vallon, entre Sainte-Radegonde et Vouvray, sur la rive droite de la Loire; 1,592 hab. A l'entrée du village se trouvent les ruines de l'ancien château des Roches, fondé par Corbon, et du milieu desquelles se dresse une tour de 10 mètres de hauteur, que M. de Caumont ne croit pas antérieure au règne de Louis XI. Les coteaux qui environnent cette tour, formés d'un tuf assez tendre, ont été creusés en divers endroits, et on y a pratiqué des escaliers, des caves et des maisons. L'église, qui date du xie ou du xiie siècle, est ornée de peintures murales. Le hameau de Saint-Georges, qui dépend de Rochecorbon, possède une église romane curieuse et un escalier de 122 marches creusé dans le roc. Cet escalier allait du fond de la vallée au sommet du coteau où se trouvait le château.

ROCHECOTTE (Fortuné GUYON, comte DE), chef vendéen, né près de Langeais (Touraine) en 1769, mort en 1798. Il émigra en 1790, lorsqu'on licencia le régiment du roi, où il était officier, servit dans l'armée de Condé, rentra en France avec Bourmont, prit le commandement en chef des insurgés du Maine en 1796, s'empara de Saint-Marc-d'Outille, et reçut une blessure grave près de Saligné. Il continua la résistance, même après la ruine de son parti par Hoche, fit de fréquentes apparitions dans la capitale, contribua à l'évasion de Sydney-Smith du Temple, mais fut enfin arrêté le 29 juin 1798, près du pont Royal, après avoir tué un agent de police en se défendant, puis condamné à mort et exécuté. On a de lui des *Mémoires*, publiés par Beauchamp (1819, in-8o).

ROCHEFLAVIN (Bernard DE LA), jurisconsulte français, né à Saint-Cernin (Rouergue) en 1552, mort à Toulouse en 1627. Il fut successivement conseiller à la sénéchaussée de Toulouse, au parlement de Paris et président à mortier dans la première de ces villes (1581). Ses principaux ouvrages sont : *Treize livres des parlements de France, de leur origine et institution* (Bordeaux, 1617, in-fol.), recueil de traités curieux; *Arrêts notables du parlement de Toulouse* (Toulouse, 1617, in-4o).

ROCHEFORT, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 35 kilom. S.-E. de La Rochelle et à 474 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur la rive droite de la Charente, à 15 kilom. de l'embouchure de cette rivière, en partie sur le versant d'un petit coteau rocheux, en partie sur des marais desséchés; pop. aggl. 21,564 hab., pop. tot., 28,299 hab. Port militaire de 1re classe; tribunal de 1re instance, chambre et tribunal de commerce; ch.-l. du 4e arrond. maritime, place de guerre, tribunal maritime, collége, écoles de navigation, d'hydrographie, de médecine navale, arsenal, casernes, hôpitaux, grands magasins pour la marine, etc. L'arrond. comprend 5 cant., 41 comm. et 70,125 hab.

La construction de navires constitue la principale industrie de Rochefort; viennent ensuite la fabrication des cordages et des toiles à voiles; les tanneries, les chocolateries et une fonderie de cuivre et de fer. Le commerce, dont le développement ne peut que gagner par l'ouverture du chemin de fer d'Angoulême à Rochefort, porte surtout sur les vins, eaux-de-vie, sel, blé, farine, houille, bois du Nord, métaux, chevaux, bétail, poisson salé, denrées coloniales. Au point de vue du mouvement de la navigation, Rochefort occupe à l'entrée le onzième rang parmi les ports français, et à la sortie le septième rang. Entre Rochefort et Angoulême la navigation fluviale, toujours très-active, est en moyenne de 600 tonnes par an.

L'histoire de Rochefort ne commence, à proprement parler, qu'à Louis XIV, c'est-à-dire au jour où Colbert en fit l'importante place que nous connaissons. Jusque-là, Rochefort ne consistait guère qu'en un manoir féodal assis au bord de la Charente et au pied duquel s'étendait un village. En 1301, Philippe le Bel appréciant les avantages de la situation de ce château, qui commandait l'embouchure de la Charente, le réunit à la couronne : à cette époque, la châtellenie de Rochefort était une des plus puissantes de la Saintonge; son maître jouissait du droit de haute et basse justice et percevait certains péages sur les bateaux chargés qui descendaient ou remontaient la rivière. Les Anglais se rendirent maîtres du château en 1356. Les Rochelois, à qui cette occupation interdisait l'accès de la Charente, bloquèrent la place au mois d'août, sous la direction du capitaine François Prilleux, pendant que le sénéchal de Saintonge, Guichard d'Angle, l'investissait par terre; la garnison fut réduite à se rendre le 5 septembre. Rochefort devint alors la propriété du sénéchal, à qui le roi Jean le donna en récompense de sa fidélité. Le traité de Brétigny le rendit à Edouard III, roi d'Angleterre (1361), mais pour rentrer, neuf ans plus tard, dans le domaine de la couronne, lorsque Charles V eut confisqué les domaines du prince de Galles (1370). Rochefort fut alors incorporé au territoire de La Rochelle et placé sous la juridiction du gouverneur de cette ville. Jusqu'aux guerres de religion, aucun fait digne de remarque ne désigne Rochefort à l'attention de l'historien. Nous rappellerons seulement qu'en 1428 un traité fut signé entre Charles VII et Jacques Ier, roi d'Ecosse, aux termes duquel ce dernier s'engagea à fournir au roi de France un secours de 6,000 hommes, en échange du comté de Saintonge et de la châtellenie de Rochefort. Mais ce traité fut toujours éludé tant par Charles VII que par Louis XI (1467) et ne reçut jamais d'exécution. Au moment où éclatèrent en Saintonge les guerres de religion, Rochefort appartenait à M. de Soubise, un des principaux chefs des réformés, qui y plaça une forte garnison commandée par le capitaine Mesnil, son parent. Le baron de La Garde, commandant des galères de France, se trouvait en ce moment à Brouage, où il s'était retiré après une tentative inutile sur Tonnay-Charente. De concert avec Puytaillé, gouverneur de Brouage, il forma une entreprise contre la place calviniste : l'un vint se présenter devant le château, tandis que l'autre, remontant la Charente, vint battre les murailles de son artillerie. La situation était périlleuse, quand un renfort inattendu, commandé par La Noue et parti de La Rochelle, tomba à l'improviste sur les assiégeants et les mit en fuite. Depuis, et pendant tout le cours de cette déplorable guerre civile, Rochefort fut pris et repris, se trouva alternativement au pouvoir des deux partis. En 1594, après la conclusion de la paix, Henri IV le donna à Adrien de Loseré, son premier valet de chambre, dont les héritiers en demeurèrent maîtres jusqu'au règne de Louis XIV. Le dernier épisode de l'histoire du château de Rochefort fut son occupation, pendant la minorité de Louis XIII, par une garnison rocheloise, malgré les menaces du duc d'Epernon, qui commandait la province. Colbert ayant entrepris de réorganiser la marine, la création d'un second port militaire sur l'Océan fut résolue et le conseil du roi fut d'avis de fixer ce nouvel établissement à l'embouchure de la Seudre. Ce projet fut abandonné après un commencement d'exécution, à cause du peu de profondeur de la rivière. L'attention de Colbert s'arrêta successivement alors sur Brouage, Soubise et Tonnay-Charente. Cette dernière localité paraissait devoir être définitivement choisie; les travaux y étaient à peu près terminés, les embarquements et les débarquements s'y faisaient déjà, lorsque de nouveaux obstacles vinrent encore modifier les idées du ministre. Ce fut alors que Du Terron, intendant d'Aunis, se rendit à Rochefort, accompagné de plusieurs ingénieurs, examina le pays et en fit à Colbert un rapport favorable. Immédiatement la création d'un port et d'un arsenal fut décidée. Rochefort appartenait alors au sieur de La Cheusse, gentilhomme rochelois qui était calviniste. Colbert, saisissant ce prétexte, confisqua purement et simplement son domaine au profit de l'Etat, en 1666. Les travaux commencèrent aussitôt et furent menés avec cette activité continue et tenace que Colbert apportait dans toutes ses entreprises. Le plan de la nouvelle ville fut dressé d'après celui de Bordeaux par le chevalier de Clerville et la conduite des bâtiments confiée à l'architecte Blondel. Les fondements de la corderie, des forges et du grand magasin s'élevèrent rapidement; un gros vaisseau et deux galiotes furent les premiers ouvrages sortis des nouveaux chantiers de construction, et la France compta un grand port militaire de plus. On a dit avec raison que la création du port de Rochefort avait surtout pour objet de ruiner celui de La Rochelle, ancienne place capitale des calvinistes, écrasée déjà par Richelieu, mais à laquelle il ne fallait pas permettre de se relever jamais. Là, en effet, est le secret de l'activité prodigieuse déployée par Colbert. Toutefois, la nouvelle ville, malgré des sacrifices énormes, fut loin de présenter dès l'origine un aspect imposant : « Il était impossible, dit M. Auger, de faire face aux frais qu'exigeaient tant d'entreprises simultanées. Les constructions furent en partie élevées à la hâte, selon les besoins du moment, et non pas d'après un plan conçu à l'avance. L'arsenal, qui s'étend le long de la rive droite de la Charente, sur un dévelop-

pement de 2,200 mètres, fut composé de trois grandes divisions, que l'on remarque encore aujourd'hui : la première, partant de l'avant-garde, est séparée de la ville par le chenal de la Cloche, sur lequel s'élevait une porte d'entrée; la seconde, comprenant l'ancien château, devenu la résidence du commandant et des ingénieurs de la marine, s'étendait jusqu'au port marchand ; la troisième, tout à fait isolée des deux autres, devait son existence au rocher dans lequel on avait creusé le bassin de radoub, auquel on donna le nom de la Vieille-Forme, lorsque plus tard il en fut établi deux autres. » Rochefort, néanmoins, grandit promptement. On y comptait 20,000 habitants en 1673. Cinq ans après sa fondation (1671), on y construisait treize vaisseaux, une galère et plusieurs brigantins. Mais il ne suffisait pas d'avoir ouvert un port considérable, il fallait encore le mettre en état de défense contre les attaques jalouses des nations rivales, l'Angleterre et la Hollande. Rochefort fut entouré d'un rempart de terre; Fouras et le fort Chapus furent retranchés; on éleva, pour défendre l'embouchure de la Charente, le fort de la Pointe et le fort Terron. Quant à la rade, l'île de Ré suffisait à la protéger. A l'aide des six bastions de la citadelle de Saint-Martin, des redoutes de Samblanceaux et du Martray, du fort de la Prée, des fortifications de la Grande-Terre et du rocher de Lavardin, qui se trouve au milieu, le pertuis Breton devint impraticable; le pertuis d'Antioche, défendu par les batteries de la côte et les rochers d'Oleron, ne le furent pas moins; enfin des estacades fermèrent l'entrée de la Charente. Il était temps; le célèbre amiral hollandais Tromp, qui avait espéré surprendre la place, fut forcé de reculer devant cette défense imposante; il se retira à Belle-Isle, en fut chassé par le marquis de Coëtlogon et ne put que se venger sur Noirmoutiers, qu'il mit à contribution. Colbert était parvenu à organiser, seul avec son fils Seignelay, les retranchements de la place sans le secours de son rival Louvois, dont il mit tout son orgueil à se passer pendant son long ministère. L'ennemi une fois éloigné, il s'occupa des fortifications définitives, commencées en 1675; elles enveloppèrent la ville, depuis la rivière, près de la Vieille-Forme jusqu'au delà de la porte Martrou, construite l'année suivante. En même temps, les armements étaient poussés avec activité, et chaque année de nouvelles escadres partaient de Rochefort. Malgré cette vigoureuse impulsion de prospérité, Seignelay, frappé des nombreux inconvénients que présentait le port, en aurait demandé l'abandon à Louis XIV, pour un nouvel établissement au Vergeroux, endroit beaucoup plus favorable, s'il n'avait craint, par cet abandon, de manquer de respect à la mémoire de Colbert (1684). Vauban fut alors chargé de remédier, seulement autant que possible, à ces inconvénients; mais le plan qu'il traça, et qui devait faire disparaître l'irrégularité de l'enceinte en la poussant au delà de la rivière, ne fut pas adopté. Cependant, l'arsenal de Rochefort continuait à prospérer; jusqu'en 1700, les armements s'y multiplièrent; mais les désastres qui signalèrent les dernières années de Louis XIV ne tardèrent pas à y avoir leur contre-coup; l'activité s'y ralentit soudainement et y cessa bientôt tout à fait. On sait l'état de ruine de notre marine sous la Régence et le ministère Dubois. A peine si, en 1755, Rochefort put revendiquer une part dans la victoire remportée sur l'amiral Byng par l'amiral de La Gallissonnière, un de ses plus glorieux enfants. L'Angleterre, irritée de ce succès passager, essaya alors de frapper un grand coup. Sir Edward Hawke, à la tête d'une flotte de dix-sept vaisseaux et de neuf frégates, suivis de navires de transport chargés de troupes, parut tout à coup, le 20 septembre 1757, à l'entrée du pertuis d'Antioche; deux jours plus tard son avant-garde s'emparait de l'île d'Aix après une défense opiniâtre; mais elle essaya en vain de pousser plus avant. Le marquis de Langeron, commandant de la place, était parvenu à en retrancher les abords et à les disposer à la résistance. L'amiral anglais tenta inutilement de bombarder les forts. Le 1er octobre, découragé, il disparut avec sa flotte. Depuis lors jusqu'à la Révolution, sauf quelques armements pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, aucun événement marquant ne signale à l'attention le port de Rochefort. La République y arma de nombreuses divisions navales, entre autres une escadre aux ordres du contre-amiral Cercey (1796), qui arriva aux îles de France et de Bourbon après plusieurs engagements victorieux avec les croisières anglaises. L'ennemi reparut encore une fois devant Rochefort à l'époque du projet de descente d'une flotte française en Irlande; mais son blocus fut déjoué. Sous l'Empire, ce fut de l'île d'Aix que partit une nouvelle escadre, sous le commandement de l'amiral de Missiessy, pour aller ravitailler les Antilles et inquiéter les possessions anglaises. Cette escadre rentra saine et sauve dans la rade d'Aix en 1805. Le désastre de Trafalgar, si funeste à notre marine, fut long à réparer. Les Anglais, en 1809, parvinrent à porter un nouveau coup à nos armements. Le 10 avril, ils parurent à l'entrée du pertuis d'Antioche, brisèrent les estacades construites à la hâte par l'amiral Lallemand et forcèrent la plupart des vaisseaux de la flotte de Rochefort à aller s'échouer sur les rochers ou dans la vase. Cette catastrophe fit songer à la construction de nouveaux ouvrages pour la sûreté de l'arsenal, que rien ne protégeait du côté de la Charente, et, en 1811, des retranchements précédés de fossés commencèrent à s'élever, suivant l'ancien projet de Vauban, dans la prairie du Rhône. Des maladies causées par l'insalubrité du climat amenèrent la suspension des travaux, qui ne furent repris partiellement qu'en 1814, afin de pouvoir opposer quelque résistance aux Anglais répandus sur la côte voisine. Mais la ville ne fut pas attaquée et la rentrée des Bourbons, en amenant la paix définitive, permit enfin à Rochefort de reprendre haleine. On sait que l'empereur passa dans cette ville les dernières heures de son séjour en France. Il y arriva le 3 juillet 1815 et y fut accueilli avec enthousiasme. Le 15, après les péripéties que l'on connaît, il s'embarquait à l'île d'Aix à bord du *Bellérophon* pour Sainte-Hélène. C'est de Rochefort que partit, quelques années plus tard, la frégate la *Méduse*, dont le naufrage est devenu légendaire. La Restauration négligea les travaux commencés avant elle en vue d'éviter à l'avenir un nouveau désastre pareil à celui de 1809. Ce ne fut qu'en 1840 qu'un crédit d'un million, voté par les Chambres, permit la construction d'un fort sur le banc Boyard, entre l'île d'Oleron et l'île d'Aix. En même temps, M. Hubert, ingénieur des constructions navales, mort en 1845, perfectionnait et complétait les travaux du port. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'administration de la marine n'a cessé d'étendre sa sollicitude sur Rochefort, trop longtemps abandonné et qui est devenu aujourd'hui une des plus importantes places maritimes de notre littoral occidental.

Le port de Rochefort, situé sur la rive droite de la Charente, se divise en deux parties : le port militaire (aval) et le port marchand (amont), appelé aussi Cabane carrée. Un double bassin à flot, accessible aux navires du plus fort tonnage, et ayant environ 1,040 mètres de quais, a été récemment creusé au N. de la ville, près de la gare du chemin de fer. « Le vice réel du port de Rochefort, dit M. Bouchet dans la *Revue maritime et coloniale*, consiste dans le défaut de profondeur de la rivière sur quatre points : la traverse de Martrou, à 1,800 mètres de l'avant-garde; celle de Soubise, à 5 kilom.; le rocher du Fougueux, à 9 kilom.; la barre de l'embouchure de la Charente, qui envase l'entrée de la rivière. Divers travaux ont été proposés, depuis le XVIIe siècle, pour obvier à ces inconvénients; il a été question, en particulier, de la création d'un canal depuis Rochefort jusqu'à l'embouchure de la Charente, ou tout au moins jusqu'à un point quelconque en aval du rocher du Fougueux. Ce projet, qui paraît abandonné au point de vue de la marine militaire, a été repris dans l'intérêt du commerce, afin de supprimer la servitude réciproque qui résulte aujourd'hui du passage forcé, à travers le port militaire, des navires marchands en destination de Rochefort ou de Tonnay-Charente. Le port de Rochefort offre tous les éléments nécessaires à la construction et à la réparation de nombreux navires; il possède onze cales de construction, trois bassins de radoub, dont un peut recevoir les plus gros vaisseaux; ses ateliers, tels que la fonderie, l'ajustage, la corderie, la chaudronnerie, les grandes forges, sont en mesure de faire face aux plus larges exigences de la guerre; les magasins des vivres, qui forment un des beaux édifices de la ville, sont très-vastes; le magasin général, seul, dont la construction remonte à 1668, serait peut-être insuffisant pour satisfaire à certaines éventualités. Les fosses peuvent contenir 50,000 stères de bois de fortes dimensions qui sont immergés dans une eau saumâtre et vaseuse dont les propriétés de conservation ont été constatées depuis longtemps pour les coques en bois et qui, en outre, exercent sur les parties en fer une action bien moins destructive que l'eau de la mer. »

Trois portes, la porte du Soleil, la porte Saint-Louis et la porte du Nord, donnent accès dans l'arsenal; la porte du Soleil est particulièrement remarquable. On trouve d'abord, en entrant par cette dernière porte, la machine à mâter, les chantiers et les cales couvertes. Des hangars immenses, d'une extrême légèreté et que néanmoins, les coups de vent ne sauraient ébranler, forment les chantiers couverts. On peut y construire en même temps 18 vaisseaux de premier rang. C'est sur le plus grand de ces chantiers qu'a été construit le magnifique vaisseau la *Ville-de-Paris*. Ce chantier mesure 84 mètres de longueur. Il faut signaler ensuite : le magasin général, construit au XVIIe et au XVIIIe siècle; les magasins particuliers; les ateliers de la mâture, une des premières fondations de Colbert; la fosse aux mâts, etc. Plusieurs rangs de constructions élevées derrière les magasins généraux renferment la tonnellerie, les scieries, l'ancien bagne, ouvert en 1766, évacué en 1852 et servant aujourd'hui de dépôt et magasins; puis viennent les ateliers de la sculpture, de la grande chaudronnerie, de menuiserie pour les constructions navales, les ateliers des machines, la salle des gabarits et les grandes forges, vaste parallélogramme de 100 mètres de longueur sur 50 mètres environ de largeur, avec une cour centrale. « Ces forges, dit M. Joanne, auxquelles sont jointes une tôlerie importante et un atelier de montage et d'ajustage, comprennent 88 feux d'importance diverse, 6 marteaux-pilons, 6 pilons à double effet, 1 martinet de 16 chevaux, 6 ventilateurs, 3 grands fours à réchauffer et 1 petit four. Outre ces forges et celles de la mâture, il en reste une autre de 19 feux, près des bassins. »

Les bâtiments affectés à la direction des constructions navales et à la direction du mouvement du port sont situés entre les chantiers et les forges, et le commissariat général s'élève en partie sur les fondations de l'ancien château, dont il a conservé un des murs. Il faut noter aussi, avant de quitter l'arsenal, les trois bassins de radoub situés près de la rivière, et la tour des signaux, haute de 30 mètres, ancien clocher au sommet duquel est placé un télégraphe maritime. La direction des travaux hydrauliques, celle de la corderie en font également partie. La direction de l'artillerie occupe un bâtiment rectangulaire que précèdent les parcs à projectiles et à bouches à feu. La porte principale est ornée de deux pièces de 24 prises, le 27 novembre 1838, à Saint-Jean-d'Ulloa. A l'intérieur se trouve une salle d'armes remplie de trophées de toute sorte. « Enfin, au bord de la rivière, dit M. Adolphe Joanne, se trouve le maréographe et sont amarrés des pontons et le vaisseau-amiral qui, tous les jours, matin et soir, annonce par un coup de canon l'ouverture et la fermeture des portes de la ville et du port. »

L'arsenal de Rochefort, où a été établie une école de navigation et de mestrance, occupe habituellement 5,000 à 6,000 ouvriers; pendant la guerre, ce chiffre s'élève quelquefois à plus de 10,000. Plus de 3 kilom. de voies ferrées y ont été établies pour le service des ateliers et des magasins.

En dehors de l'arsenal, la marine de l'Etat possède encore un certain nombre d'établissements dont plusieurs ne méritent qu'une simple mention, comme : les casernes de Joinville (infanterie de marine), Charente (artillerie), Martrou (équipages de la flotte), de gendarmerie maritime, etc., l'abattoir et les ateliers de conserves alimentaires. Quelques autres établissements méritent une visite, ce sont : l'établissement des subsistances, la fonderie, le jardin botanique, l'hôpital de la marine et l'hospice des orphelines.

L'établissement des subsistances, vaste rectangle de 115 mètres sur 90, construit de 1671 à 1673, est situé près du nouveau port de commerce. Il renferme une boulangerie contenant 16 fours, qui peuvent fournir chaque jour 16,000 kilogrammes de pain et 3,000 kilogr. de biscuit. C'est à Rochefort qu'ont été faites les premières applications de la machine à fabriquer le biscuit, inventée par M. Aubouin, maître de l'atelier des tours à métaux. A côté de la boulangerie est un moulin à vapeur (8 paires de meules), de construction récente. Les belles caves de l'établissement des subsistances peuvent contenir 1,800,000 litres environ de liquides.

La fonderie (sur la place Dupuy, près du jardin botanique) date de 1668. Consacrée d'abord à la fonte des projectiles et des bouches à feu, elle a été, en 1839, remise par l'artillerie à la direction des constructions navales, qui y fait couler les pièces nécessaires à son service et à celui des travaux hydrauliques. La fabrication des clous à doublage en cuivre est spéciale à cette fonderie (30,000 kilogr. par an, en moyenne), qui en alimente les autres arsenaux. La fonderie possède 7 grues, dont 3 grues locomobiles en fonte pouvant porter 30,000 kilogr.; 8 fours, dont 2 fours à la Wilkinson, de 80,000 kilogr., et 3 fours à réverbère pour le cuivre, 2 machines à vapeur de 8 chevaux, et un outillage considérable.

Le jardin botanique, créé en 1740, au nord du jardin public, dont il n'est séparé que par une grille, a été récemment remanié. Occupant une superficie de 6,000 mètres carrés environ, il renferme de grandes et belles serres et possède plus de 4,000 plantes rares. On y remarque surtout un *pinus pinea* d'énormes dimensions et le premier mûrier multicaule qui ait été importé en France.

Au nord de la ville, en dehors de l'enceinte fortifiée et en face du cours d'Ablois, se trouve l'hôpital de la marine. Ce remarquable édifice, construit de 1783 à 1788, a coûté 5 millions de livres tournois. Devant la façade principale s'étend une cour de 13,000 mètres carrés, plantée d'arbres. Deux ailes latérales, terminées à leurs extrémités par des pavillons, et une belle grille en fer forment les trois autres côtés de cette cour. Les 18 salles de l'hôpital contiennent 800 lits et pourraient en recevoir un plus grand nombre pendant une guerre ou une épidémie. Un promenoir couvert a été construit récemment. Au-dessus du péristyle se trouve la chapelle, surmontée d'une coupole octogonale. Le forage d'un puits artésien a été entrepris en 1862, dans l'enceinte de l'hôpital maritime, par MM. Laurent et Degousée, sous la direction de M. Angiboust, ingénieur des travaux hydrauliques.

L'école de médecine navale, créée en 1712, est installée dans le pavillon à gauche, à l'entrée de l'hôpital. Outre la salle des Actes, où se passent les concours et qui renferme une collection de tous les instruments de chirurgie, elle possède un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque (plus de 6,000 vol.), une collection complète de pièces d'anatomie, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, et, dans le jardin de l'hôpital, une collection de plantes médicinales indigènes et exotiques.

L'hospice des orphelines, fondé en 1694 par Mme Bégon, femme de l'un des premiers intendants de Rochefort, occupe depuis 1848, rue Martrou, un édifice construit spécialement pour cette destination. L'hospice, confié aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, reçoit 12 veuves et 40 orphelines de marins, ouvriers ou militaires de la marine; les orphelines y restent jusqu'à dix-huit ans.

— *Monuments publics, places, promenades, fontaines.* On ne trouve à Rochefort aucun monument digne de l'attention d'un archéologue. Nous nous bornerons à signaler l'église Saint-Charles, qui date du XIe siècle, mais qui a été défigurée par de maladroites restaurations; l'église Saint-Louis, rebâtie en 1835 dans le style grec et surmontée d'un joli clocher de la Renaissance; l'église Notre-Dame; le temple protestant; les halles, qui se composent de vastes bâtiments où ont été installés la chambre et le tribunal de commerce; l'hôtel de ville; la sous-préfecture; le tribunal civil; le théâtre; les casernes; les hospices civils; la bibliothèque publique (10,000 vol.) et le musée, qui occupent l'ancienne Bourse, etc.

La plus belle place de Rochefort est la place Colbert, vaste parallélogramme de 100 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur, bordée de jolies maisons, plantée d'arbres et décorée d'une fontaine que surmonte un groupe représentant l'*Océan et la Charente mêlant leurs eaux et se donnant la main.*

La principale promenade de la ville est le Jardin public, dont les parterres mesurent 33,000 mètres carrés; il est orné de statues et d'un vase en bronze du XIIe siècle, décoré de bas-reliefs. Le cours d'Ablois est planté de six allées d'arbres.

Rochefort a vu naître le conventionnel Cochon-Duvivier, les amiraux La Gallissonnière et La Touche de Tréville, les naturalistes Audebert et Lesson.

ROCHEFORT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. O.-S.-O. de Clermont, au pied de deux sommets volcaniques, dont l'un porte encore les ruines imposantes d'un château fort; pop. aggl., 668 hab. — pop. tot., 1,473 hab. Dans les environs se voient des grottes intéressantes et une pierre branlante (la roche de Deveix), qui a 7m,33 de longueur et 5m,40 de hauteur.

ROCHEFORT, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. N.-E. de Dôle, sur la rive droite du Doubs, près du canal du Rhône au Rhin; pop. aggl., 339 hab. — pop. tot., 504 hab. Son château fort, qui occupait une surface de 2 hectares et demi et qui servit de prison à plusieurs personnages illustres, notamment à Jean Stuart, connétable d'Ecosse, à René d'Anjou et à Yolande de France, fut rasé en 1595. Il n'en reste plus que les débris de deux tours et les fondations. De l'esplanade, on découvre un magnifique panorama sur la vallée du Doubs. Ses environs abondent en sites pittoresques et variés.

ROCHEFORT, bourg de Belgique, ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Dinant, province de Namur, sur les bords de la rivière l'Homme, qui disparaît près de là; 2,862 hab. Mines de plomb, de fer, de cuivre; carrières de marbre et de pierre de taille. « C'était au moyen âge, dit M. J.-A. Du Pays, une ville importante dont l'enceinte fortifiée s'étendait jusqu'à Behogne. Le château, qui datait du XIIIe siècle, a été démoli dans les premières années du XIXe siècle. Rochefort, déchu de son antique importance, dépourvu de voies de communication, restait isolé et en dehors du mouvement moderne. Grâce à une route nouvelle et surtout au voisinage du chemin de fer de Luxembourg, il deviendra un entrepôt pour l'Ardenne et le Luxembourg. L'ouverture de la route nouvelle a fait disparaître ces vieilles maisons en bois dont on admirait encore, il y a quelques années, les élégantes charpentes. »

ROCHEFORT-EN-TERRE, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. E.-N.-E. de Vannes, sur le penchant d'une colline rocheuse couronnée par les ruines d'une forteresse; pop. aggl., 605 hab. — pop. tot., 678 hab. Le bourg de Rochefort-en-Terre était, au moyen âge, le siége d'une seigneurie puissante. Les sires de Rochefort sont connus depuis Thibaut (1247). En 1374, la seigneurie passa par mariage à Jean de Rieux, maréchal de France, dont les descendants la transmirent à la maison de Lorraine-Elbeuf. Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, érigea, en 1498, l'église de Notre-Dame de La Tronchaye en collégiale. Elle est devenue depuis l'église collégiale de Rochefort et mérite l'attention. C'est un édifice irrégulier où l'on retrouve les traces de styles divers; sa nef paraît remonter au XIVe siècle. La façade nord, percée de hautes fenêtres ogivales, ornées de sculptures bizarres, est d'un grand caractère. Malheureusement, l'ex-

haussement du sol du cimetière a enfoui cette façade bien au-dessous du pavé de la nef. Le portail nord porte la date de 1533. On distingue sur les sablières sculptées les armoiries de Claude de Rieux, mort en 1532, et celles de sa seconde femme, Suzanne de Bourbon. Leurs tombeaux ont été violés à l'époque de la Révolution; mais les statues qui les ornaient ont échappé à la destruction; elles occupent aujourd'hui dans l'église la place et la destination d'une Vierge et d'un saint Joseph. L'arc triomphal du chœur est séparé par un jubé en bois de style flamboyant. Le chœur renferme encore ses anciennes stalles en chêne sculpté, portant gravés sur leurs accoudoirs, avec la date de 1590, les noms des chanoines qui les occupaient à cette époque. Quant au château de Rochefort, ruiné une première fois par les ligueurs en 1594, puis rebâti par le président de Larlan, il a été complétement dévasté pendant les guerres de la Révolution. Il ne reste aujourd'hui, de son ancienne enceinte extérieure, que cinq tours ou débris de tours. L'une de ces tours a servi de chapelle, une autre est encore habitée aujourd'hui. On remarque, soit dans les décombres du château, soit encastrés dans des constructions modernes, les écussons en pierre aux armes écartelées de Rieux et de Rochefort, et mi-partie de Bourbon. Quant à la ville proprement dite, bien qu'elle n'ait jamais eu de remparts, elle a conservé ses anciennes portes et un passage étroit assez curieux. Au delà du château et dominant le bourg, on a construit, en 1854, une fort élégante chapelle dans le style du XIVe siècle. Rochefort-en-Terre est situé à l'extrémité d'une chaîne de collines schisteuses, sur une éminence qui s'est trouvée séparée du groupe principal par suite d'un profond déchirement. Du sommet de la pente abrupte qui termine brusquement cette chaîne, on domine une gorge étroite au fond de laquelle se trouvent les seules issues du bourg du côté du sud-est et l'on a devant soi, au-dessus d'un petit groupe d'une centaine de maisons, la colline rocheuse que couronnent les ruines du château.

ROCHEFORT (Guillaume DE), chancelier de France sous Louis XI et Charles VIII, né dans le bailliage de Dôle, mort en 1492. Il appartenait à une famille originaire de Bourgogne, dont l'auteur, Gui de Rochefort, servait, en 1377, dans la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Bourgogne. Les descendants de Gui de Rochefort ont formé plusieurs branches, les seigneurs de Luçay (baronnie située dans le Berry), les seigneurs de Pleuvaut, de La Croisette, de La Boulaye et de Moreuil. Guillaume de Rochefort avait d'abord servi le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Chargé par Charles le Téméraire d'importantes négociations, il se vit accusé de trahison et dut prendre la fuite. Louis XI se l'attacha en 1483 et le nomma, le 12 mai de la même année, chancelier de France, charge dans laquelle il fut confirmé par Charles VIII et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce fut en cette qualité qu'il présida les états généraux de Tours (1484). En 1488, il s'opposa seul à la guerre contre le duc de Bretagne et prononça dans le conseil ces remarquables paroles : « On a montré que la conquête de la Bretagne était facile; mais personne ne s'est mis en peine d'examiner si elle était juste. » Ce fut lui qui rédigea les bases du traité qui eut pour résultat le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et la réunion de la Bretagne à la couronne. On possède ses *Discours* aux états généraux.

ROCHEFORT (Gui DE), chancelier de France, frère du précédent, mort en 1507. Il fut d'abord chambellan de Charles le Téméraire. Après la réunion de la Bourgogne à la France, il entra au service de Louis XI, devint, en 1482, premier président du parlement de Dijon et fut nommé, en 1497, chancelier par Charles VIII. Gui de Rochefort créa, en 1497, le grand conseil, osa défendre, sous Louis XII, le maréchal de Gié contre la reine Anne de Bretagne et laissa en mourant la réputation d'un magistrat plein d'intégrité et de désintéressement. — D'autres membres de sa famille ont rempli des fonctions importantes. Parmi eux, on trouve un maître de l'artillerie de Bourgogne, un premier écuyer tranchant de François Ier, prisonnier à Pavie, puis ambassadeur; deux panetiers du roi, des chambellans, un conseiller d'État, des colonels de régiments portant leur nom, etc.

ROCHEFORT (le marquis Claude-Louis-Marie de ROCHEFORT-LUÇAY, plus connu sous le nom d'Armand DE), auteur dramatique français, né à Evaux (Creuse) en 1790, mort en avril 1871. Il appartenait à la famille des deux chanceliers de France, dont nous avons parlé plus haut. Son grand-père, le marquis Gabriel de Rochefort, était lieutenant des maréchaux de France (1769), son père était lieutenant-colonel, vendit ses biens au commencement de la Révolution et fut payé en assignats, de sorte qu'il se trouva aussi complétement ruiné que si ses biens avaient été confisqués. Il servit dans l'armée de Condé et mourut en 1822. Claude-Louis de Rochefort, qui fait l'objet de cet article, fut d'abord commis dans une librairie du passage des Panoramas, à Paris, puis obtint un emploi au ministère de l'intérieur. Sous la Restauration, il fut attaché comme secrétaire au gouverneur de l'île de la Réunion. De retour en France au bout de quelques années, il chercha à se créer des ressources en se livrant à des travaux littéraires. Très-attaché aux idées royalistes, il devint le collaborateur de Martainville au *Drapeau blanc* et se lia avec de Genoude, Lourdoueix et d'autres écrivains légitimistes. C'était un homme d'esprit, qui tournait agréablement le couplet et qui a composé un assez grand nombre de vaudevilles soit seul, soit en collaboration avec Ferdinand Langlé, Bayard, Carmouche, Dartois, López. Il avait fait aussi quelques mélodrames, entre autres *Joko* ou le *Singe du Brésil*. Lorsqu'il mourut, depuis longtemps il ne faisait plus guère que des chansons. Il vivait dans la retraite, ne sortant que pour aller au café des Variétés, où il présidait en quelque sorte un petit cénacle dramatique et littéraire. Parmi ses vaudevilles, nous citerons : *For-l'Evêque*, pièce dans laquelle Arnal avait joué avec un grand succès; les *Pages et les poissardes*, en deux actes (1840, in-8o); les *Maquignons* ou le *Marché aux chevaux*, en deux actes (1840, in-8o); la *Mère Saint-Martin* ou le *Diable s'en mêle*, en un acte (1841, in-8o); la *Belle tournure*, en trois actes (1841, in-8o); les *Mystères de Passy*, en cinq actes (1844, in-8o), etc. Citons aussi de lui un agréable volume intitulé les *Mémoires d'un vaudevilliste* (1863, in-12).

ROCHEFORT (Victor-Henri DE ROCHEFORT-LUÇAY, connu sous le nom de Henri), célèbre écrivain et homme politique, fils du précédent, né à Paris le 30 juillet 1830. Sa mère était une femme à l'esprit viril, qui, loin de partager les opinions légitimistes de son mari, avait des idées toutes républicaines et dégagées de préjugés. Elle s'attacha de bonne heure à prémunir son fils contre l'étroit esprit de caste et exerça sur son intelligence une influence qui devait le conduire à être plus tard un des plus ardents champions de la démocratie. Henri Rochefort fut envoyé en 1843 au collége Saint-Louis, où il fit ses études comme boursier. C'était un enfant d'une santé débile, d'un tempérament essentiellement nerveux, d'une timidité excessive dont il eut beaucoup à souffrir. Doué d'une intelligence très-vive, d'une mémoire prodigieuse, surtout pour apprendre les vers, il fit ses classes avec succès et se fit principalement remarquer par son goût pour la poésie. « Un jour, dit un écrivain, son professeur donna un sujet de narration française assez ardu, Rochefort traita en vers la question soumise à l'amplification des élèves. Seulement, comme il craignait pour cette fantaisie les reproches de son maître, il pria un cancre de ses voisins d'endosser ses rimes. Quel ne fut pas son étonnement, lorsque le verdict hebdomadaire fut rendu, d'entendre décerner le premier rang à son camarade, qui fut complimenté devant tous ses condisciples. Mais ce cancre avait du bon. « Monsieur, dit-il, les louanges « que vous venez de m'accorder reviennent « à M. de Rochefort, » et il conta le tour. La révolution de 1848 fit sur le jeune collégien une vive impression. Il s'échappa avec plusieurs de ses condisciples pour aller chercher des armes, et apprit en route que les Tuileries venaient d'être envahies par le peuple. Quelques mois plus tard, Mgr Sibour, nommé archevêque de Paris, annonça qu'il allait faire une visite au lycée Saint-Louis. Rochefort, dont une certaine composition rimée avait eu un grand succès, fut désigné pour souhaiter en vers la bienvenue au prélat. Il obéit, mais refusa jusqu'au dernier moment de soumettre sa pièce de vers à ses maîtres. Lorsque, devant l'archevêque, le proviseur demanda la parole pour son poëte, Rochefort s'avança et lut une cantate toute républicaine, dans laquelle il félicitait Mgr Sibour d'avoir adopté les enfants du pompier Larr, exécuté comme assassin du général Bréa. On juge de l'impression que produisit cette lecture. L'aumônier indigné supplia l'archevêque, qui s'efforçait de faire bonne contenance, d'excuser la folie et l'effervescence de la jeunesse. Quant au proviseur, également bouleversé, il disait peu après à Mme de Rochefort : « J'observe beaucoup votre fils depuis quelque temps. Eh bien! je vous donne ma parole que je ne sais pas encore si c'est un imbécile ou un grand caractère. »

En quittant le collége, Henri Rochefort, dont son père voulait faire un médecin, alla prendre une inscription à l'Ecole de médecine. Mais, doué d'une sensibilité nerveuse extraordinaire, il ne fut pas longtemps à comprendre qu'il n'était point fait pour cette profession. Ayant assisté à une opération chirurgicale, il s'évanouit et renonça définitivement à la médecine. En ce moment, un revers de fortune survenu dans sa famille le força à chercher du travail. Il se trouvait tout à coup le seul appui de sa mère et de ses trois sœurs. Rochefort essaya d'abord de donner des leçons; puis M. Merruau, qui connaissait son père, le fit entrer comme employé à l'Hôtel de ville, aux appointements de 100 francs par mois (1er janvier 1851). C'était avec cette modeste somme que sa famille devait équilibrer son budget. Pour accroître ses ressources et échapper à une existence de dures privations, Rochefort se tourna vers les lettres. En 1856, il parvint à faire jouer aux Folies-Dramatiques un vaudeville en un acte : *Un monsieur bien mis*. En même temps, comme son modeste emploi à l'Hôtel de ville lui laissait des loisirs, il s'occupait de tableaux, d'objets d'art pour lesquels il avait un goût très-vif, fréquentait l'hôtel des ventes, visitait les brocanteurs et devenait un connaisseur des plus fins. Il lui arrivait souvent d'acheter à vil prix des toiles dans lesquelles il avait su reconnaître la touche d'un maître et de les vendre avec un sérieux bénéfice, ce qui servait à augmenter les revenus de la famille. C'est en 1858 que Rochefort débuta dans le journalisme. Il entra à la *Presse théâtrale*, pour y faire des comptes rendus de pièces. Mais l'indépendance de ses jugements déplut à la direction de cette feuille, qu'il dut quitter. Il rédigea alors pendant quelque temps des articles biographiques pour le *Dictionnaire de la conversation*, puis il fonda la *Chronique parisienne*, feuille autographiée destinée aux journaux de province, auxquels elle donnait des renseignements littéraires et artistiques; mais de cette correspondance, dans laquelle il eut pour collaborateur M. Jules Vallès, il ne parut que quelques numéros. En 1856, Henri Rochefort parvint à entrer au *Charivari* par l'intermédiaire de M. Lange-Lévy, qui connaissait sa famille. Louis Huart, alors rédacteur en chef de ce journal, le chargea d'écrire des articles de théâtre. M. Clément Caraguel, frappé de son talent tout à fait original, engagea fortement Louis Huart à lui faire une plus large place; mais ce ne fut que peu à peu et sans avoir jamais les coudées franches que Rochefort prit pied dans la rédaction politique. Sur ces entrefaites, M. Merruau voulut faire expulser de l'Hôtel de ville le rédacteur du *Charivari*, en prétextant de sa mauvaise écriture et de son peu d'assiduité. Mais le préfet de la Seine, M. Haussmann, se refusa à prendre cette mesure radicale. Il nomma Rochefort sous-inspecteur des beaux-arts de la ville, avec 3,000 francs de traitement (1860). Quelque temps après, un journal ayant accusé le journaliste de ménager dans ses articles une actrice qui comptait parmi ses protecteurs le haut fonctionnaire auquel il devait sa place, Henri Rochefort envoya sa démission, motivée sur ce que, ne se rendant jamais à son bureau, il grevait inutilement le budget de la ville. A cette époque, il avait encore vu s'accroître ses charges et il était fort loin de battre monnaie avec sa plume.

Rochefort continua à écrire au *Charivari*, « où il ne comptait que des amis, dit M. C. Caraguel. Causeur brillant, railleur sans fiel, mystificateur sans malice, il était avec Cham l'âme des réunions quotidiennes, où l'on riait volontiers de tout ce qui n'était pas sérieux. » A partir de cette époque jusqu'à la fin de 1866, il écrivit, le plus souvent en collaboration, un assez grand nombre de vaudevilles excentriques et spirituellement bouffons, qui commencèrent sa réputation et dont nous donnerons plus loin les titres. En outre, il collabora à l'*Almanach pour rire*, à l'*Almanach du Charivari*, rendit compte dans le *Nain jaune* du Salon de 1863, puis passa au *Figaro*, où, ayant toute liberté d'allures, il réussit tout à coup avec éclat. Rochefort prit alors rang parmi les plus spirituels chroniqueurs du temps. Successivement rédacteur du *Soleil*, de l'*Evénement*, du *Figaro* devenu quotidien (1866), Rochefort contribua puissamment par ses articles d'un tour d'esprit si original, si piquant, si plein de mordant et d'imprévu, au succès de cette dernière feuille. Grâce à sa plume vaillante et féconde, il avait pu rendre l'aisance à sa famille; il pouvait se livrer à son goût pour les arts et mener une large existence. Il signait ses articles **Henri Rochefort**, et, pendant longtemps, le public ignora que le brillant écrivain était comte, qu'il appartenait à la famille des Rochefort-Luçay. Mais un jour, un pleutre de sacristie ayant juré ses grands dieux, dans un pieux journal, que les écrivains de la presse libérale étaient tous, ou à peu près, des enfants trouvés, Rochefort lui jeta dédaigneusement ses parchemins à la tête et les remit ensuite dans sa poche, d'où ils ne sont plus sortis. Avec son tempérament, le jeune écrivain ne pouvait se borner longtemps à la critique légère des hommes et des choses de la vie parisienne. Bientôt il prit à partie le système impérial, lorsque la presse était encore sous le régime discrétionnaire le plus absolu, et, avec son talent vif, incisif, avec une désinvolture pleine de hardiesse, il se mit, à propos de tout, à lancer des traits acérés contre un état de choses qu'il méprisait absolument. Comme l'a fort bien dit M. Jouvin, en un temps où les hardiesses parlementaires, les sous-entendus diplomatiques, les ironies à fleur de lèvres de Prévost-Paradol paraissaient à tous le comble de l'audace opposante et n'étaient pas loin d'être, pour les plus enragés serviteurs de la servitude, l'abomination de la désolation, Rochefort se fit l'écho imprévu et sonore d'une réaction nécessaire contre les lâches silences. C'était dans une feuille littéraire que le jeune écrivain laissait percer à chaque ligne ses opinions avancées et s'y posait en homme politique. Cela était piquant, original, téméraire, impossible, et cela réussit comme une gageure, surtout à cause du péril bravé et de l'impossibilité vaincue. Le langage hardi jusqu'à l'imprudence de Henri Rochefort répondait à un besoin de la conscience publique. Aussi le pouvoir s'en émut. Vainement M. de Villemessant transforma le *Figaro* littéraire en un journal politique et versa un cautionnement pour éviter une suspension (1867); la vente du *Figaro* fut interdite sur la voie publique; le journal fut l'objet de poursuites et, pour couper court, pour éviter un arrêt de mort, le directeur du *Figaro*, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, dut se priver de la collaboration de Rochefort. Ce dernier publia en volumes la plupart des articles qu'il avait fait paraître dans ce journal ou précédemment dans le *Soleil*, sous les titres suivants : les *Français de la décadence* (1866, in-18); la *Grande Bohême* (1867, in-18), avec une préface extrêmement curieuse et d'une rare vigueur, et les *Signes du temps* (1868, in-18). Pendant sa campagne au *Figaro*, Rochefort eut plusieurs duels. Bien que ne sachant pas plus tenir une épée que tirer le pistolet, il n'hésita point à se rendre sur le terrain et à répondre trop facilement à certaines provocations, lorsqu'il était de son devoir de journaliste de faire respecter en sa personne le droit qui appartient à la presse de s'occuper de certaines choses et de certains hommes. C'est ainsi qu'il se battit avec un officier espagnol, au sujet d'un article sur la reine d'Espagne, Isabelle, avec le prince Murat et avec M. Paul Granier de Cassagnac. Ces deux derniers duels, dans lesquels il fut blessé, eurent un grand retentissement. Le prince de la Moskowa lui envoya également des témoins au sujet d'un article sur le maréchal Ney; mais Henri Rochefort, cette fois mieux avisé, refusa de répondre à cette provocation, en invoquant l'exercice de son droit d'écrivain. « Accepter ce système que je n'ai pas la faculté de juger les actes publics des hommes qui ont joué un rôle aussi considérable, écrivait-il, c'est simplement admettre que quelqu'un peut fermer les portes de l'histoire et en mettre les clefs dans sa poche. Il y a là une question de principe avec laquelle je ne puis transiger. »

Lorsque, au commencement de 1868, Henri Rochefort se vit interdire les colonnes du *Figaro*, il résolut de fonder un journal à lui, dans lequel il pourrait être lui-même, à ses risques et périls. « On veut m'empêcher de casser les vitres chez les autres, dit-il; eh bien! j'aurai ma maison à moi. » Mais le ministre Pinard, à qui il dut s'adresser pour obtenir l'autorisation de publier son journal, lui répondit par un refus. Peu après, la nouvelle loi sur la presse, qui supprimait l'autorisation préalable, fut promulguée, et, le 1er juin 1868, il faisait paraître la *Lanterne* sous la forme d'une brochure de 32 pages. Nous avons dit ailleurs (v. LANTERNE) le succès prodigieux de ce pamphlet hebdomadaire, qui porta un coup terrible à l'Empire et fit en quelques jours de Henri Rochefort l'écrivain le plus populaire de France. On sentait en lui une conviction profonde, les haines vigoureuses d'Alceste et surtout une grande hauteur de mépris. « Son style n'est pas un style, disait un écrivain, c'est un stylet, et ce stylet faisait crier la chair sous ses coups rapides et imprévus, frappés hardiment en face et au grand jour. » Mais pendant qu'il attaquait les hommes et les choses de l'Empire, il se voyait lui-même l'objet des imputations les plus odieuses et les plus diffamatoires. Un nommé Stamirowski, se faisant appeler de Stamir, l'accusait avec la dernière impudence dans l'*Inflexible* d'avoir subi deux condamnations pour escroquerie, et le sieur Charles Marchal, dit de Bussy, dans une brochure, publiée sous le titre le *Cas de M. Rochefort*, lui prodiguait, sous la forme la plus violente, l'injure, l'outrage et la menace. Odieusement atteint dans ses sentiments les plus profonds, dans son affection de père, Rochefort ne se borna pas à poursuivre les diffamateurs devant les tribunaux, il alla trouver l'imprimeur de Marchal et de Stamir, lui demanda réparation des outrages qu'il aidait à propager et, sur le refus de ce dernier, il se porta envers lui à des voies de fait. Poursuivi par l'imprimeur Rochette, Rochefort fut condamné à quatre mois de prison et 200 francs d'amende. En même temps, le onzième numéro de la *Lanterne* était saisi et Rochefort, traduit devant le tribunal correctionnel, était condamné, le 13 août, à un an de prison, 10,000 francs d'amende et un an de privation des droits civils et politiques. Le numéro douze, qui eut le même sort, valut à son auteur une nouvelle condamnation à treize mois de prison et 10,000 francs d'amende (28 août). Rochefort quitta alors Paris et se réfugia à Bruxelles, où il continua la publication de la *Lanterne*. Bien que la lecture en fût interdite en France, le pamphlet ne s'y introduisit pas moins, malgré la surveillance la plus rigoureuse exercée à la frontière, et on continua à se l'arracher, non-seulement chez nous, mais partout en Europe, grâce à des traductions en diverses langues. Délivré de toute contrainte, le vigoureux écrivain fit à l'Empire une guerre de plus en plus acharnée et se vit l'objet de diverses provocations. M. Ernest Baroche, qui se rendit en Belgique pour se battre avec lui, fut blessé dans cette rencontre. A cette époque, Rochefort gagnait beaucoup; mais d'une extrême bonté de cœur, toujours prompt à venir en aide, il laissait l'argent glisser entre ses mains sans songer un seul instant à profiter des circonstances pour s'enrichir.

En s'attachant à démolir par l'esprit, par le rire, par l'ironie, par la plaisanterie fé-

roce un gouvernement qu'on n'avait combattu jusqu'alors qu'avec prudence et qui avait terrifié les plus intrépides, l'auteur de la *Lanterne* était devenu un personnage politique, représentant l'opposition sous la forme la plus agressive, la plus irréconciliable. Lors des élections générales qui eurent lieu pour le Corps législatif en mai 1869, les électeurs les plus avancés de la 7e circonscription de Paris posèrent sa candidature, bien que les condamnations dont il venait d'être frappé rendissent discutable la validité de son élection en cas de succès. Il avait pour concurrent M. Jules Favre, candidat des républicains modérés, et M. Cantagrel, qui représentait le parti socialiste. Aucun des candidats n'obtint la majorité absolue au scrutin du 24 mai. Rochefort obtint 10,033 voix, M. Jules Favre 12,028 et M. Cantagrel 7,437. Pour le second tour de scrutin, ce dernier déclara se désister en faveur de Rochefort qui, dans une circulaire nouvelle, adressée de Bruxelles (3 juin), demandait, outre l'exercice complet des libertés, l'instruction obligatoire, l'abolition des armées permanentes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. « Que les revendications de la classe ouvrière, disait-il, ne soient pas éternellement ajournées; car si les gouvernements peuvent attendre, la misère n'attend pas. » Le résultat du scrutin ne répondit cependant pas à son attente : M. Jules Favre fut élu par 18,267 voix pendant qu'il n'en obtenait que 14,780. Une nouvelle occasion de se présenter au suffrage populaire ne tarda pas à s'offrir M. Gambetta, élu par la 1re circonscription de Paris, ayant opté pour les Bouches-du-Rhône, Rochefort posa de nouveau sa candidature; et, cette fois, il résolut de payer d'audace et de se rendre à Paris, malgré la condamnation dont il était frappé. Il alla d'abord à Londres pour engager Ledru-Rollin à suivre son exemple et à se porter en même temps que lui candidat à Paris; mais il échoua dans sa tentative. Accompagné d'un rédacteur du *Rappel*, M. Albiot, il franchit la frontière belge le 6 novembre 1859; mais il fut reconnu par un commissaire de police, qui l'arrêta et télégraphia à Paris pour savoir ce qu'il avait à faire. Le gouvernement, craignant que le maintien de cette arrestation n'assurât l'élection de Rochefort, lui donna un sauf-conduit pendant la période électorale et ordonna de le mettre immédiatement en liberté. De son côté, l'auteur de la *Lanterne* déclara qu'à partir de ce moment il cesserait de faire paraître son pamphlet. Arrivé à Paris, Rochefort parut dans les réunions électorales de la 1re circonscription où les répubicains modérés lui opposaient M. Carnot, et il tint à peu près uniformément ce langage : « J'accepte pleinement et sans restriction le mandat impératif. Mon intention, si je suis élu, est de louer dans ce quartier un local aussi vaste que possible, où une fois, deux fois même par semaine je réunirai mes électeurs. Là, nous parlerons et nous discuterons ensemble, et je ne ferai rien au Corps législatif sans que nous l'ayons discuté en commun; et le jour où mon mandat devra être transporté de l'enceinte parlementaire sur la borne, je suis prêt, prêt surtout à remettre ma démission entre vos mains si jamais, me trouvant au-dessous de mes devoirs, vous veniez à me la demander. »

Elu député par 17,978 voix contre 13,445 données à son concurrent, il alla siéger au Corps législatif auprès de M. Raspail, avec qui il fit bande à part. Le 8 décembre, ils proposerent ensemble une sorte de projet de constitution dans lequel ils demandaient la décentralisation pour tous les intérêts locaux, l'extension du pouvoir du Corps législatif réglant en dernier ressort tout ce qui concerne les intérêts généraux; un impôt unique, l'impôt progressif; le service militaire obligatoire pour tous, etc. Rochefort fit quelques autres propositions peu importantes, se borna le plus souvent à des interruptions et se fit rappeler à l'ordre, en décembre, pour une piquante allusion au debarquement de Louis Bonaparte lors de son échauffourée de Boulogne. Pendant ce temps, selon sa promesse, il avait loué à La Villette une salle pour y réunir ses électeurs, et là il avait fait décider la fondation d'un journal, la *Marseillaise*, dont, par une innovation assez singulière, les rédacteurs et le gérant furent élus à la majorité des suffrages. Rochefort devint le rédacteur en chef de cette feuille et eut pour collaborateurs Millière, Flourens, Arthur Arnould, Ducasse, Grousset, etc. La *Marseillaise* fit une guerre acharnée au gouvernement. Au moment où l'on apprit le meurtre d'un des rédacteurs de ce journal, Victor Noir, par M. Pierre Bonaparte, le 10 janvier 1870 (v. NOIR), Rochefort venait de recevoir une provocation en duel de ce dernier et lui avait envoyé deux témoins pour se mettre à sa disposition. Il se rendit le soir même chez M. Ollivier pour lui demander justice, et le lendemain il publiait dans la *Marseillaise*, encadrée de noir, les lignes suivantes : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! J'ai osé imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage... Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des piéges immondes pour les égorger à domicile. Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez? » Le jour même, à la séance du Corps législatif, Rochefort interpella le gouvernement sur la conduite qu'il allait tenir et demanda si l'on vivait décidément sous les Bonaparte ou les Borgia. Le ministre de la justice annonça que l'ordre de procéder à l'arrestation de P. Bonaparte avait été donné et demanda la mise en accusation de Rochefort, demande signée par le procureur général Grandperret pour l'article qu'il venait de publier. Le lendemain, 12 janvier, eut lieu l'enterrement de Victor Noir. La plus grande fermentation régnait dans la population, qui se porta en masse à Neuilly pour assister aux funérailles. Redoutant une émeute, le gouvernement avait pris toutes ses précautions pour l'étouffer dans le sang. Rochefort, qui savait qu'un soulèvement aboutirait à un massacre, fit de suprêmes efforts pour l'empêcher, exhorta le peuple à rester calme, s'évanouit à deux reprises et réussit à empêcher une collision. Il en résulta une rupture momentanée entre lui et Flourens, qui avait tout fait, au contraire, pour faire porter le corps à Paris et provoquer une révolution. L'attitude aussi sage que prudente de Rochefort en cette circonstance, où Delescluze s'était rangé de son avis, lui fut reprochée par d'autres esprits ardents, qui craignaient qu'on n'eût perdu une occasion unique. Vermorel fut de ces derniers. « De là devait naître, dit M. Claretie, un conflit amené en pleine Chambre par Rochefort, qui accusa Vermorel de recevoir les faveurs du pouvoir. En réalité, Rochefort était assez irrité que sa popularité eût subi cette première atteinte. Ses partisans lui reprochaient ses évanouissements avec autant d'aigreur que les journaux réactionnaires. Un moment, il fut sur le point de pousser de nouveau dans son journal à la résistance armée. Il hésitait et, comme on dit, tâtait le terrain. Grousset lui persuadait que Paris, debout et frémissant, n'attendait qu'un signal. Rochefort eut le bon sens de ne le point donner. Quant à sa popularité, il n'avait qu'à laisser faire M. Emile Ollivier. Le garde des sceaux allait se charger de reconquérir à son adversaire la plus grande part du prestige que celui-ci avait un moment perdu. »

Bien que Rochefort eût empêché l'émeute de se produire, M. Emile Ollivier persista à demander l'autorisation de le poursuivre. Le 17 janvier, cette demande fut mise à l'ordre du jour du Corps législatif. Rochefort n'essaya point de se défendre : « Je me bornerai à dire, dit-il, que les masses, qui s'inquiètent peu des questions de cabinet, ne verront dans cette demande de poursuites qu'un moyen d'écarter à tout prix de la Chambre un député désagréable... Je n'aurai pas la naïveté d'empêcher le gouvernement de commettre de nouvelles fautes, car les fautes que commet l'Empire, c'est la République qui en profite. » Les poursuites furent autorisées par 226 voix contre 34, et, le 22 janvier, Rochefort était condamné par défaut à six mois de prison et 3,000 francs d'amende. En même temps, l'imprimeur Rochette écrivait au ministre de la justice pour demander que l'auteur de la *Lanterne* purgeât sa condamnation à quatre mois de prison, pour les voies de fait dont il avait été l'objet.

Le 7 février, Rochefort allait présider, rue de Flandre, une réunion populaire, lorsque, au moment d'entrer dans la salle, il fut arrêté et conduit à Sainte-Pélagie. A cette nouvelle, Flourens, qui présidait la réunion, fit un appel aux armes, et il s'ensuivit pendant trois jours des tentatives d'émeute qui furent facilement réprimées. Le 8, la rédaction tout entière de la *Marseillaise* fut arrêtée pour une protestation insérée en tête de cette feuille, et défense fut faite à Rochefort de publier des articles dans les journaux. Le 12 février, il envoya de sa prison au député Ordinaire un projet de mise en accusation du ministère, dont la Chambre ne voulut point entendre la lecture. Lors du procès de M. Pierre Bonaparte devant la haute cour, à Tours, Rochefort comparut comme témoin et se fit remarquer par la convenance et la modération de son langage. Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il fut de nouveau mis au secret à Sainte-Pélagie (juillet 1870). Il écrivit alors aux rédacteurs de la *Marseillaise* pour leur conseiller de suspendre la publication de ce journal. « Cette suspension, dit-il, ne sera que momentanée. La *Marseillaise* de Rouget de Lisle est aujourd'hui bonapartiste et officielle; nous reparaîtrons quand elle sera redevenue républicaine et séditieuse. »

Le 4 septembre 1870, au moment où la population de Paris proclamait la République, quelques amis de Rochefort se portèrent à Sainte-Pélagie et rendirent à la liberté le député de la 1re circonscription. Conduit à l'Hôtel de ville au milieu des acclamations de la foule, l'auteur de la *Lanterne* sortit de prison pour devenir membre du gouvernement de la Défense nationale. Entièrement préoccupé par l'idée de sauver la France vaincue et envahie, il montra dans le concours qu'il apporta à ses collègues autant de modération que de dévouement, s'interposa pour ramener les impatients au calme et parvint, par son influence, à écarter plus d'une cause de désordre et de tiraillement. Le général Cluseret ayant publié, le 8 septembre, dans la *Marseillaise*, qui venait de reparaître, un article contre le gouvernement et particulièrement contre Gambetta, Rochefort protesta contre ce qu'il considérait comme « une véritable provocation à la guerre civile au moment où toutes les opinions désarment, où tous les citoyens s'unissent contre l'ennemi, » et annonça qu'il ne faisait plus, en quoi que ce soit, partie de ce journal. Quelque temps après, Flourens l'ayant pressé de donner sa démission, il lui répondit dans une lettre rendue publique (9 octobre), qu'il ne se croyait pas le droit de la donner. « Mon départ, dit-il, pourrait provoquer un conflit, et provoquer un conflit, c'est ouvrir une brèche aux Prussiens, voilà pourquoi j'ai souscrit à l'ajournement des élections... Vous m'objecterez que je capitule avec mes convictions; si cela est, vous m'excuserez, car c'est pour ne pas être obligé de capituler avec l'ennemi... Je fais taire mes instincts politiques, que nos braves amis de la 1re circonscription laissent sommeiller les leurs. Le moment venu, c'est-à-dire le Prussien parti, nous saurons bien nous retrouver tous. » A la fin du même mois, Rochefort entra en violent conflit avec Félix Pyat qui, le premier, le 28 au matin, annonçait la reddition de Metz et la capitulation de Bazaine, et il n'hésita point à l'accuser publiquement de lâcheté (v. PYAT). Lors de la tentative faite le 31 octobre pour renverser le gouvernement de la Défense, Rochefort, qui se trouvait à l'Hôtel de ville au moment où il fut envahi, fit de suprêmes, mais inutiles efforts pour calmer la foule et se vit un instant méconnu et grossièrement apostrophé. Dans l'espoir d'éviter un conflit désastreux, il promit les élections municipales à bref délai; mais le gouvernement ayant ajourné les élections, il ne crut plus pouvoir en faire partie, donna sa démission le 1er novembre et ne voulut pas la reprendre, malgré toutes les démarches qu'on fit pour le faire revenir sur sa détermination. Rentré dans la vie privée, il continua à être président de la commission des barricades, fonctions qu'il remplissait depuis le 19 septembre et se fit incorporer en même temps parmi les artilleurs de la garde nationale. Partisan de la guerre à outrance, de la résistance sans merci, Rochefort vit avec douleur la tournure que prit la défense et le manque d'énergie d'un chef militaire en qui il avait eu longtemps la plus entière confiance.

Après la funeste capitulation de Paris, qui exaspéra la population parisienne dont on avait si profondément méconnu le patriotisme ardent, Rochefort fonda le *Mot d'ordre* (3 janvier 1871) en vue des élections prochaines et pour défendre Gambetta qui demandait la continuation de la guerre. Elu (8 février) député de Paris, le sixième de la liste, par 165,670 voix, il alla siéger à l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux et déclara, dans la séance du 18 février, que « cette fois les républicains ne se laisseraient pas escamoter la République. » Le 1er mars, il vota contre les préliminaires de paix et, le 3, il adressa au président de l'Assemblée nationale, avec Ranc, Malon et Tridon, une lettre dans laquelle ils donnaient leur démission de représentants du peuple. En ce moment, il tombait gravement malade et il apprit, lorsqu'il entra en convalescence (12 mars), que le *Mot d'ordre* venait d'être suspendu. Il se fit transporter à Arcachon où il apprit le soulèvement du 18 mars. Quelques jours après, il recevait la nouvelle que son père était mourant et arrivait à Paris dans les premiers jours d'avril, dans un état effrayant d'anémie. Il reprit alors la direction du *Mot d'ordre*, refusa de se laisser porter candidat aux élections complémentaires pour la Commune, mais se montra partisan d'une lutte acharnée contre l'Assemblée nationale. Sachant que la majorité de la Chambre désirait ardemment renverser la République, croyant que M. Thiers était dans les mêmes sentiments, il se livra dans son journal à une polemique ardente contre le gouvernement de Versailles et à des violences de plume qui peut-être ne furent pas étrangères à la destruction de l'hôtel de M. Thiers; mais, d'autre part, il lui arriva fréquemment de tirer à boulet rouge sur la Commune, de protester avec énergie contre les suppressions des journaux, contre les arrestations, d'attaquer Felix Pyat, de bafouer Vésinier, etc. Lors de la condamnation à mort du commandant Girot par la cour martiale, il déclara que le *Mot d'ordre* ne ferait point le métier de greffier de la Morgue et que le premier coup de fusil reçu par un citoyen, en vertu d'un arrêt visé par la Commune, serait le signal de sa disparition. Le 19 mai, il écrivit au journal la *Politique* « qu'en présence de la situation faite à la presse par la Commune, le *Mot d'ordre* croyait de sa dignité de cesser de paraître, » et il quitta Paris avec son secrétaire Mourot. Reconnu à Meaux, il fut arrêté le 20 mai et conduit à Versailles, où il subit une longue détention préventive. Traduit devant le 3e conseil de guerre le 20 septembre, il fut condamné le lendemain, pour ses articles dans le *Mot d'ordre*, à la déportation dans une enceinte fortifiée et envoyé au fort Boyard, d'où on le transfera, en juin 1872, à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré. Rochefort se trouvait dans un état de santé déplorable, en proie à des douleurs aiguës dans la région du cœur et à de fréquents évanouissements. Il avait eu, d'une demoiselle Renaud, deux enfants, une fille et un fils, qu'il aimait avec passion et qu'il avait élevés avec le plus grand soin. Mlle Renaud, qui s'était retirée dans un couvent, à Versailles, après la chute de la Commune, se trouvait atteinte d'une maladie mortelle. Rochefort demanda et obtint l'autorisation d'être transféré de Saint-Martin-de-Ré à Versailles pour y contracter un mariage *in extremis*, afin de légitimer ses enfants. Ce mariage eut lieu le 6 novembre 1872 dans le couvent des Dames-Augustines. Rochefort avait pris pour témoins MM. François-Victor Hugo, Albert Joly, Blum et Destrem, et, en présence du désir ardemment manifesté par la mourante de recevoir la bénédiction nuptiale, il ne crut pas devoir lui refuser cette dernière consolation. Sur sa demande, il repartit le soir même pour la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, où il apprit au mois d'avril 1873 la mort de sa femme.

Après le renversement de M. Thiers, le ministère de combat, qui arriva au pouvoir le 24 mai 1873, résolut d'envoyer Rochefort à la Nouvelle-Calédonie, bien que sa santé fût telle que ses amis pussent craindre qu'il ne supporterait pas le voyage. A la nouvelle de l'ordre d'embarquement, Victor Hugo adressa, mais sans succès, à M. de Broglie une lettre pressante pour empêcher le départ. Embarqué sur la *Virginie* le 8 août, il fut installé, lorsqu'il arriva à la Nouvelle-Calédonie, à Numbo, à l'extrémité de la presqu'île Ducos, dans une petite maison où il eut pour compagnon Paschal Grousset. Deux déportés, Baillière et Jourde, ayant trouvé le moyen de s'aboucher avec le capitaine d'un navire de commerce anglais, celui-ci consentit, moyennant une forte somme d'argent, à recevoir à son bord six personnes. Par une nuit d'orage, le 20 mars 1874, Rochefort, Grousset, Jourde, Bailliere, Pain et Bastien parvinrent à gagner sur un canot la goëlette, qui s'était approchée de la presqu'île, et arrivèrent en Australie, d'où ils se rendirent à New-York. Au mois de juin suivant, Rochefort vint habiter Londres. Il y ressuscita la *Lanterne*, dont le premier numéro parut le 18 juillet 1874, et qui se publie chaque vendredi à Genève sous forme de brochure de 32 pages, comme la première *Lanterne*. Ce pamphlet hebdomadaire, dont la publication est interdite en France, est, comme son aîné, une œuvre enflammée, ardente, sarcastique et remarquablement spirituelle. Outre les œuvres précitées, on doit à Henri Rochefort un assez grand nombre de pièces et de vaudevilles : *Je suis mon fils*, en un acte (Palais-Royal, 1860), avec Varin; le *Petit cousin*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens, 1860), avec Deulin; les *Roueries d'une ingénue*, en trois actes (Vaudeville, 1861); une *Martingale*, en un acte (Variétés, 1862), avec Clairville et Cham; *Un premier avril*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens), avec Adrien Marx; un *Homme du Sud*, en un acte (Palais-Royal, 1862), avec Wolff; les *Bienfaits de Champavert*, en un acte (Délassements-Comiques, 1862); *Nos petites faiblesses*, en deux actes (Variétés, 1862); les *Mystères de l'Hôtel des ventes*, en trois actes (Palais-Royal, 1863), avec Wolff; les *Secrets du grand Albert*, en deux actes (Variétés, 1868), avec Grangé; *Sortir seule*, comédie en trois actes (Gymnase, 1863); la *Vieillesse de Brididi*, en un acte (Variétés, 1864), avec Choler; les *Pinceaux d'Héloïse*, en un acte (1864), avec Choler; les *Mémoires de Réséda* (Palais-Royal, 1865), avec Blum et Wolff; le *Procès Van Korn*, en un un acte (1865), avec Choler; *Sauvé, mon Dieu!* en un acte (Vaudeville, 1865), avec Pierre Véron; la *Tribu des Rousses*, en un acte (Palais-Royal, 1865), avec Blum; la *Foire aux grotesques*, en deux actes (Palais-Royal, 1866), avec Pierre Véron; la *Confession d'un enfant du siècle*, comédie en un acte (Vaudeville, 1866). On lui doit, en outre : la *Marquise de Courcelles* (1859, 4 vol. in-8o), roman publié sous le nom d'Eugène de Mirecourt; les *Petits mystères de l'Hôtel des ventes* (1862, in-18), série de curieuses et piquantes études sur les habitués de cet hôtel qu'il fréquentait lui-même assidûment; la *Lanterne* (1870, in-8o), réimpression des 64 numéros publiés à l'étranger, avec une préface.

ROCHEFORT (Henri-Louis D'ALOIGNY, marquis DE), maréchal de France, mort à Nancy en 1676. Après avoir servi sous Condé, il prit part aux guerres d'Allemagne, de Flandre, de Hongrie, de Hollande, au passage du Rhin, à la bataille de Senef, acquit une grande réputation de bravoure et fut nommé successivement maréchal de camp (1668), lieutenant général (1672), maréchal de France (1675). Cette même année, il fut chargé du gouvernement de la Lorraine et du Barois. Chargé de ravitailler Philippsbourg, qu'assiégeaient les impériaux, il se laissa arrêter près de Lauterbourg par un stratagème de l'ennemi, crut avoir affaire à des forces de beaucoup supérieures et battit en retraite. S'étant aperçu de son erreur, il tomba malade de chagrin et mourut peu après.

ROCHEFORT (César DE), écrivain français, né à Belley (Ain), mort dans la même ville vers 1690. Reçu docteur en droit, il alla terminer ses études à Rome, où il rendit quelques services diplomatiques à la France. De retour dans son pays, il exerça les fonctions d'avocat du roi durant les Grands jours d'Auvergne et travailla à la conversion des ré-

formés lyonnais. On lui doit un *Dictionnaire général des mots les plus usités de la langue françoise* (Lyon, 1685, in-fol.), auquel il a joint des discours et des démonstrations catholiques; une *Histoire naturelle et morale des Antilles, avec un dictionnaire caraïbe* (Rotterdam, 1658, in-4°, fig.), réimprimé plusieurs fois et traduit en anglais et en hollandais, et un *Tableau de l'île de Tabago* (Leyde, 1665, in-8°).

ROCHEFORT (Guillaume DUBOIS DE), helléniste français, né à Lyon en 1731, mort en 1788. Il fut pourvu, à l'âge de dix-neuf ans, de la direction générale des fermes de Cette, mais quitta cet emploi lucratif en 1762 pour se livrer à la littérature, vers laquelle l'entraînait son goût. Une traduction en vers de l'*Iliade*, qu'il publia en 1766, le fit admettre à l'Académie des inscriptions, à cause des notes vraiment savantes dont il avait enrichi ce livre; mais, au point de vue poétique, Laharpe a porté sur lui ce jugement peu flatteur : « Il fait des vers comme Lamotte, moins durs, il est vrai, mais aussi plats et aussi froids. » Il compléta la traduction d'Homère en donnant l'*Odyssée* en 1777. Il réussit mieux dans la traduction du *Théâtre de Sophocle* (1788, 2 vol. in-8°), qu'il eut le bon esprit de faire en prose. On a encore de lui plusieurs tragédies : *Ulysse* (1781), *Electre* (1782), *Chimène* (1783), qui n'eurent aucun succès; *Pensées diverses contre le système des matérialistes* (1771), réfutation du *Système de la nature* du baron d'Holbach, qu'il combat avec les armes du sentiment; *Histoire critique des opinions des anciens et des systèmes des philosophes sur le bonheur* (1779. Le recueil de l'Académie dont il était membre renferme de lui de bons mémoires sur les poëtes grecs.

ROCHEFORT (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Paris en 1746, mort dans la même ville en 1819. Il fut d'abord enfant de chœur à Notre-Dame. Devenu bon musicien, il entra, en 1775, à l'Académie royale de musique en qualité de contre-bassiste et se fit bientôt connaître, comme compositeur, par des mélodies originales et pleines de verve. En 1780, il devint chef d'orchestre d'un théâtre d'opéra français établi par le landgrave Fréderic II de Hesse-Cassel. Après la mort de ce prince (1785), Rochefort rentra à l'orchestre de l'Académie royale de musique comme contre-bassiste et chef d'orchestre adjoint, et obtint sa retraite en 1815. Parmi ses compositions, nous citerons : six *Quatuors*, pour deux violons, alto et basse; six *Duos*, pour deux violons; l'*Inconnue persécutée*, comédie lyrique en trois actes, paroles de Farmian de Rosoy, musique d'Anfossi, arrangée par Rochefort (Académie royale de musique, 21 septembre 1781); *Bacchus et Ariane*, ballet-pantomime en un acte, de Gallet (Opéra, 11 décembre 1791), succès éphémère; *Toulon soumis*, fait historique en un acte, paroles de Fabre d'Olivet (Opéra, 4 mars 1794); la *Pompe funèbre de Crispin*, opéra-comique (théâtre de Cassel); *Pyrame et Thisbé*, mélodrame (théâtre de Cassel); le *Temple de la postérité*, cantate pour la fête du landgrave Fréderic II; les *Noces de Zerbine*, opéra-comique (théâtre de Cassel), etc.

ROCHEFORT (Jean-Pierre-Jacques-Auguste DE LABOUISSE-), littérateur français. V. LABOUISSE-ROCHEFORT.

ROCHEFORTIE s. f. (ro-che-for-tî. — de *Rochefort* n. pr.). Bot. Genre d'arbres, comprenant deux espèces qui croissent aux Antilles, et dont la place dans la classification n'est pas encore bien fixée.

ROCHEFOUCAULD (LA). Pour les différents membres de cette famille, v. LA ROCHEFOUCAULD et DOUDEAUVILLE.

ROCHEGUDE, village et comm. de France (Drôme), cant. de Pierrelatte, arrond. et à 45 kilom. de Montélimart; 1,350 hab. Le vignoble de Rochegude, trop peu connu, à cause de son exiguïte sans doute, mérite de prendre place parmi les bons crus de France. Son vin rouge est remarquable par sa finesse, sa générosité et surtout par un bouquet *sui generis* que ne possède aucun autre vin du Rhône. Les connaisseurs en font beaucoup de cas comme vin d'entremets. Le vignoble est planté moitié en grenache et moitié en *tinto*. Les ceps, très-vieux pour la plupart, sont à 1m,50 en tous sens et ne reçoivent que deux façons chaque année.

ROCHEJAQUELEIN (LA), nom d'une famille vendéenne. V. LA ROCHEJAQUELEIN.

ROCHÉLIE s. f. (ro-ché-lî). Bot. Syn. d'ÉCHINOSPERME, genre de borraginées.

ROCHELLE s. f. (ro-chè-le — nom de ville). Comm. Espece de toile.

— Vitic. *Rochelle noire, rochelle blanche, rochelle verte*, Variétés de raisin.

ROCHELLE (LA). Le nom de cette ville entre dans une locution proverbiale : *Il vient de La Rochelle, il est chargé de maigre*, qui se dit d'une personne excessivement maigre, par allusion à l'état misérable où furent réduits les habitants de cette ville pendant le siége qui en fut fait sous Louis XIII.

ROCHELLE (LA), ville de France. V. LA ROCHELLE.

ROCHELLE (Joseph-Henri FLACON, dit), auteur dramatique français. V. FLACON.

ROCHELLE (Jean et Jean-François NÉE DE LA), littérateurs français. V. NÉE DE LA ROCHELLE.

ROCHELLE (Barthélemy LA), comédien français. V. LA ROCHELLE.

ROCHELLE DE BRÉCY (Adélaïde-Isabelle-Jeanne VIVIEN DESCHAMPSY, dame), femme de lettres française, née à Lunéville en 1771, morte à Paris en 1841. Elle était fille d'un ancien militaire qui vint se fixer à Versailles. Ce fut là qu'elle puisa son goût dominant pour la littérature et principalement pour l'histoire et la géographie. Elle avait à peine dix-huit ans lorsque la Revolution vint changer son avenir. Profondément dévouée à la cause royale, elle ecrivit sous un nom supposé dans l'*Ami du roi*, de Montjoie, et dans la *Gazette de Paris*, de Durozoy, plusieurs articles empreints d'un vif sentiment d'opposition, et se crut obligée de quitter la France. Lorsqu'elle y rentra, sous l'Empire, elle publia : le *Malheur des circonstances*, et l'*Origine de la chouannerie* ou *Mémoires de Stéphanie de Tress**** (Tressan) *pour servir à l'histoire de nos guerres civiles* (Paris, 1803, 2 vol. in-12), tableau des guerres civiles de l'ouest de la France.

En 1806, Mlle Vivien-Deschamsy fit paraître le *Courrier russe* ou *Cornélie de Justal*, par l'auteur de l'*Origine de la Chouannerie* (Paris, 2 vol. in-12; nouv. édit., Paris, 1813, 2 vol. in-12). Cet ouvrage, dans lequel elle prit la défense des femmes laides, produisit quelque sensation, surtout sur ses lectrices J.-N. Bouilly en a tiré un vaudeville intitulé : le *Petit courrier* ou *Voilà comme les femmes se vengent*. Peu de temps après, en 1809, parut, sous le pseudonyme d'**Adèle Chemin**, l'*Homme sans caractère* ou *Clémence de Sorlieu* (3 vol. in-12), intéressant tableau des mœurs de l'époque. En 1813, Jeanne Vivien, qui vivait alors au fond de la province, fit paraître la seconde édition du *Courrier russe* et en même temps *Madame de Palustro* (3 vol. in-12), qui est, de toutes les productions de l'auteur, celle qui supporte le mieux la lecture. En 1814, elle épousa M. Rochelle de Brécy, ancien aide de camp du général Pichegru, dévoué depuis sa jeunesse à la cause royale, et qui, en 1815, entra comme officier supérieur dans le troisième régiment d'infanterie de la garde. Mme Rochelle de Brécy publia alors sans nom d'auteur : *Un mot sur l'expédition du duc d'Aumont en Normandie; Un mot sur les Vendéens* ou la *Vérité dévoilée* (Paris, 1816, in-8°) et *Ma première condamnation à mort* [au 18 fructidor] (Paris, 1817, in-8° de 80 pages), épisode curieux et touchant de la vie de son mari.

Devenue veuve en 1832, Mme de Brécy se retira à l'Abbaye-aux-Bois, puis dans une petite institution de la rue du Montparnasse. C'est là qu'elle est morte à l'âge de soixante-dix ans.

ROCHELOIS, OISE s. et adj. (ro-che-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de La Rochelle; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROCHELOIS. *La population* ROCHELOISE.

ROCHEMAILLET (Gabriel MICHEL DE LA), jurisconsulte français. V. MICHEL DE LA ROCHEMAILLET.

ROCHEMAURE (*Rupemorus*), bourg et commune de France (Ardèche), ch.-l. de cant., à 22 kilom. S.-E. de Privas, bâtie en amphithéâtre sur les flancs d'un rocher escarpé; pop. aggl., 630 hab. — pop. tot., 1,195 hab. Ce bourg, après avoir appartenu, pendant le moyen âge, à la famille des Adhémar de Monteil, puis à celle des Rohan-Soubise, devint une des places fortes des catholiques pendant les guerres de religion. Le château fut rasé par ordre de Louis XIII. Les ruines imposantes de cette forteresse sont séparées par de profonds abîmes du donjon, qui se dresse fièrement sur un roc gigantesque taillé à pic de tous les côtés. Une partie des anciens remparts subsiste encore. Rochemaure possède un beau pont suspendu sur le Rhône. Le bourg est dominé à l'O. par la montagne volcanique de Chenavari, dont le plateau supérieur est soutenu par une chaussée colossale de basalte, connue dans le pays sous le nom de Pavé des géants. Ce plateau recouvre le cratère d'un ancien volcan.

ROCHEPOSAY (CHASTEIGNER DE LA), nom d'un poëte et d'un prélat français. V. LA ROCHEPOSAY.

ROCHER s. m. (ro-ché — rad. *roc*). Grande masse de pierre, plus ou moins isolée par sa forme, détachée ou non de la roche : *Un* ROCHER *escarpé. Grimper sur un* ROCHER. *Rouler des* ROCHERS *du haut d'une montagne. Etre solide comme un* ROCHER. *Se briser contre les* ROCHERS *du rivage. Des sources d'eau vive sortent des veines d'un* ROCHER *aride*. (Fléch.) *Les* ROCHERS *sont l'excuse et l'ornement de la stérilité*. (J. Joubert.) *Les cimetières de la Suisse sont quelquefois placés sur des* ROCHERS. (Chateaub.) *Dieu a fait le* ROCHER, *l'homme a fait le moellon*. (V. Hugo.)

Saint-Malo dans son port tranquillement regarde
Mille *rochers* debout qui lui servent de garde.
A. DE VIGNY.

Des *rochers* de Fingal aux champs de la Tauride,
J'ai vu fondre sur nous vingt peuples rassemblés.
VIENNET.

. . . Un *rocher*, sur les flots écumeux,
Prend l'oubli de la terre à regarder les cieux.
A. DE MUSSET.

Le bonheur était là, sur ce même *rocher*
D'où nous sommes partis tous deux pour le chercher.
Mme E. DE GIRARDIN.

— Fig. Se prend comme symbole d'insensibilité, de dureté de cœur : *Avoir un cœur de* ROCHER. *C'est un* ROCHER *que cet homme-là.*

Rochers, je suis plus *rocher* que vous n'êtes.
MALHERBE.

‖ Se prend aussi comme symbole de fermeté, de solidité : *Sa résolution est prise; c'est un* ROCHER *que rien n'ébranlera. Cet homme est ferme comme un* ROCHER.

— Nom que l'on donne en Normandie, à l'ovaire des oiseaux de basse-cour.

— *Rouler le rocher*, Etre condamné à un travail persévérant, pénible et inutile, par allusion au rocher que Sisyphe roulait dans les enfers.

— Ecrit. sainte. Appui, soutien, force : *Le Seigneur est mon* ROCHER. *Seigneur, soyez mon* ROCHER.

— Géogr. *Rocher branlant*, Nom donné à diverses masses de pierre qui, placées presque en équilibre sur une de leurs moindres surfaces, peuvent être mises en branle par un léger effort.

— Mar. Petit îlot.

— Techn. Mousse qui s'étend sur la bière, quand elle commence à fermenter.

— Comm. *Rocher de confiture*, Filets d'écorce d'orange et de citron confits, que l'on dispose de façon à figurer à peu près une rocaille.

— Archit. *Rocher d'eau*, Fontaine construite en forme de rocher. ‖ *Rocher artificiel*, Massif de pierres figurant un rocher brut.

— Alchim. *Rocher des philosophes*, Fourneau chimique.

— Anat. Nom donné à une partie de l'os temporal, qui est très-forte et très-dure : *L'oreille interne est établie dans le* ROCHER.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, appelé aussi *murex*, et comprenant environ trois cents espèces qui vivent dans les diverses mers ou sont fossiles des terrains tertiaires : *Les* ROCHERS *se distinguent, au premier coup d'œil, des ranelles et des tritons*. (Dujardin.) *Les* ROCHERS *sont des animaux très-craintifs*. (Al. Rousseau.)

— **Syn. Rocher, roc, roche.** V. ROC.

— **Encycl.** Anat. Ce nom a été donné par les anatomistes à la portion pyramidale interne triangulaire du temporal. Le *rocher* se dirige en dedans et en avant; il présente à étudier une base, un sommet, trois faces et trois bords.

La base, confondue avec les portions écailleuse et mastoïdienne du temporal, présente le conduit auditif externe, aplati d'avant en arrière, légèrement concave en bas. V. OREILLE.

Le sommet tronqué se place dans l'angle rentrant formé par le corps et la grande aile du sphénoïde et concourt à former le trou déchiré antérieur. On y trouve l'orifice interne du canal carotidien.

Les faces, au nombre de trois, sont l'une antérieure, l'autre postérieure et la troisième inférieure. La face antérieure présente en dehors une saillie plus développée chez les jeunes sujets, empiétant sur le bord supérieur et formée par les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. Au milieu de cette face se trouve un trou en forme de fente, peu considérable; c'est l'hiatus de Fallope, auquel font suite deux gouttières qui longent la face antérieure du *rocher* jusqu'au sommet. L'hiatus communique avec l'aqueduc de Fallope, situé dans le *rocher*. Il laisse passer une petite artériole, branche de la méningée moyenne, et quatre nerfs, le grand pétreux superficiel et le petit pétreux superficiel venant du facial, le petit pétreux profond interne et le petit pétreux profond externe venant du glosso-pharyngien. Le premier de ces quatre nerfs passe par l'hiatus même; les autres passent par trois orifices particuliers. Ils se placent tous ensuite dans les deux gouttières de la face antérieure faisant suite à l'hiatus. En dedans de la face antérieure du *rocher*, se trouve une petite dépression sur laquelle repose le ganglion de Gasser. Vers le milieu de la face postérieure, on voit le conduit auditif interne qui a 0m,01 environ de profondeur et une direction transversale. Le fond est criblé de trous et divisé en quatre fossettes par une crête verticale et une crête horizontale qui s'entre-croisent. Le nerf facial, le nerf auditif et une petite branche artérielle passent par ce conduit. La fossette antérieure et inférieure du fond du conduit auditif présente un trou qui forme l'orifice interne de l'aqueduc de Fallope. Cet aqueduc se dirige horizontalement en avant vers l'hiatus de Fallope avec lequel il communique; là, il dévie horizontalement en dehors, puis verticalement en bas, pour former à la face inférieure du *rocher* le trou stylo-mastoïdien. La première portion de ce canal a 0m,003 ou 0m,004, la seconde et la troisième ont chacune 0m,010 à 0m,012. Le nerf facial est contenu dans cet aqueduc, de même que l'artère stylo-mastoïdienne. Celle-ci s'anastomose avec la branche qui pénètre par l'hiatus de Fallope et avec celle qui entre par le conduit auditif interne. A quelques millimètres en dehors du conduit auditif, il existe un petit orifice triangulaire dont le siége est un peu variable, qui communique avec le vestibule de l'oreille interne et dans lequel passe une artériole destinée au périoste de la cavité vestibulaire et au vestibule membraneux. La face inférieure fait partie de la surface extérieure de la base du crâne. Rétrécie vers la partie interne, elle présente à étudier sept parties bien distinctes les unes des autres; de ces sept parties, cinq sont placées sur le trajet d'une ligne oblique qui irait du sommet de l'apophyse mastoïde au sommet du *rocher*; les deux autres sont placées en arriere. De dehors en dedans, nous trouvons : 1° le trou stylo-mastoïdien, où passent le nerf facial et l'artère stylo-mastoïdienne; 2° l'apophyse styloïde, immédiatement en dedans de ce trou, donnant insertion au bouquet de Riolan, composé des ligaments stylo-maxillaire et stylo-hyoïdien et des muscles stylo-hyoïdien, stylo-glosse et stylo-pharyngien; 3° une lame osseuse qui fait suite à la paroi antérieure du conduit auditif externe et s'étend du trou stylo-mastoïdien au canal carotidien, en passant devant l'apophyse styloïde qu'elle embrasse; c'est l'apophyse vaginale qui limite en arrière la cavité glénoïde; 4° l'orifice antérieur du canal carotidien, qui s'infléchit en dedans pour s'ouvrir au sommet du *rocher*; ce canal communique par un petit orifice avec la caisse du tympan; l'artère carotide interne et des rameaux du grand sympathique passent par le canal, un rameau du nerf glosso-pharyngien et une branche artérielle de la carotide interne passent par l'orifice de communication; 5° une surface rugueuse où s'insère le muscle péristaphylin interne. Sur la même face, mais en arrière des parties que nous venons de décrire, nous trouvons : 1° derrière le trou stylo-mastoïdien une surface rugueuse, surface jugulaire qui s'articule avec l'apophyse jugulaire de l'occipital; 2° derrière l'apophyse styloïde et en dehors du canal carotidien, une dépression à fond lisse, plus ou moins profonde suivant les sujets; c'est le golfe de la veine jugulaire interne. Il existe à côté de l'apohyse styloïde un petit trou dont le pourtour donne insertion au muscle de l'étrier et constitue l'orifice inférieur de la pyramide (canal qui conduit le muscle de l'étrier dans la caisse du tympan).

Les bords, au nombre de trois, sont l'un supérieur, l'autre antérieur et le troisième postérieur. Le bord supérieur commence en dehors par une crête qui sépare les portions écailleuse et mastoïdienne, se dirige obliquement en dedans et en bas, et présente dans toute son étendue une gouttière, la gouttière pétreuse superieure. Le bord antérieur, libre dans sa moitié interne, s'articule avec la partie postérieure de la grande aile du sphénoïde. Dans sa moitié externe, il est confondu avec la portion écailleuse, et là on trouve une fente qui ne s'ossifie jamais, et plusieurs trous qui sont traversés par de petites branches artérielles de la méningée moyenne destinées à la membrane muqueuse de la caisse du tympan. La portion libre de ce bord forme avec la portion écailleuse un angle rentrant qui reçoit l'épine du sphénoïde. Dans cet angle, on trouve deux canaux, superposés comme les deux canons d'un fusil double, communiquant avec la caisse du tympan; le canal supérieur constitue la portion osseuse de la trompe d'Eustache; le canal inférieur donne passage au muscle interne du marteau. La lamelle osseuse qui les sépare ne constitue pas le bec de cuiller, comme le disent quelques auteurs. En 1834, Huguier a bien décrit le bec de cuiller qui appartient à l'extrémité postérieure du conduit du muscle interne du marteau taillée en gouttière dans la caisse du tympan. L'autre canal, souvent difficile à apercevoir, est placé entre le conduit du muscle interne du marteau et la scissure de Glaser; il communique aussi avec la caisse du tympan et donne passage à la corde du tympan. Le bord postérieur présente de dehors en dedans : 1° la gouttière latérale; 2° une vaste échancrure concourant à former le trou déchiré postérieur; 3° un orifice triangulaire, aqueduc du limaçon, dans lequel passe une branche artérielle qui va se distribuer au limaçon et une petite veine qui se jette dans le sinus pétreux inférieur; 4° la portion interne de ce rebord qui s'articule par contact avec l'occipital et sur laquelle on trouve la gouttière pétreuse inférieure.

— Moll. L'animal des *rochers* est assez semblable à celui des buccins; il a la tête proboscidiforme, portant deux tentacules rapprochés, longs, oculés sur leur côté externe, sans voile céphalique; le pied est arrondi, généralement court et épais, muni d'un opercule corné. La coquille est ovoïde, oblongue, à canal droit et saillant, à spire plus ou moins élevée; la surface externe est constamment interrompue par des rangées de varices en forme d'épines ou de ramifications, ou seulement de tubercules dans un ordre généralement constant et régulier; l'ouverture est ovalaire; le bord droit plissé, strié ou denticulé, le bord columellaire quelquefois calleux.

Le genre *rocher* ou *murex*, malgré les dé-

membrements qu'il a subis, comprend un assez grand nombre d'espèces. Il existe des *rochers* dans toutes les mers, mais ils sont toujours plus gros, plus rameux, plus chicoracés et leurs formes sont plus bizarres dans les mers des pays chauds que dans celles d'Europe. Nous citerons le *rocher* porte-épine ou grande bécasse épineuse, grande espèce propre à l'océan Indien; la tête de bécasse de l'océan des Indes, de la mer Rouge et des mers de l'Amérique méridionale; la petite massue de la Méditerranée et de l'Adriatique; la feuille d'escarole, de l'océan Indien. Les espèces fossiles, presque aussi nombreuses que les espèces vivantes, se rencontrent dans les terrains tertiaires et presque exclusivement dans le calcaire grossier ou dans les couches qui le représentent; c'est en France que l'on en a signalé le plus grand nombre.

— **Allus. hist.** *Le rocher d'Horeb.* V. HOREB.

— **Allus. myth.** *Le rocher de Sisyphe.* V. SISYPHE.

ROCHER v. a. ou tr. (ro-ché — rad. *roche*, borax). Techn. Environner de borax avant de souder.

— v. n. ou intr. Mousser, en parlant de la bière qui commence à fermenter.

— Métall. Se couvrir d'excroissances irrégulières, en parlant de l'argent en fusion.

ROCHERAYE ou **ROCHERAIE** s. f. (roche-rè). Ornith. Nom vulgaire du pigeon biset.

Rochers (CHÂTEAU DES), château de France (Ille-et-Vilaine), situé à 6 kilom. au S.-E. de Vitré, illustré par le séjour de Mme de Sévigné. Ce château, qui s'élève sur un vaste plateau, consiste en deux corps de logis appuyés en retour d'équerre sur une grosse tour circulaire. Le château des Rochers dut être construit du XIIe au XIVe siècle. Une tourelle en poivrière contient la cage de l'escalier. Deux autres tours flanquent le corps de logis principal, dont la décoration se compose de têtes gothiques, de figures grossières d'animaux bizarres. A côté, dans une quatrième tour beaucoup plus importante, se trouve la chapelle dont il est si souvent question dans les lettres de Mme de Sévigné et qui fut construite par l'abbé de Coulanges, dans un style analogue à celui du château. « D'un côté, dit M. Charles de Mazade, sont les jardins, la grande cour, les parcs, les labyrinthes, les bois aux allées infinies avec les pavillons qu'on essaye aujourd'hui de relever ou de soutenir; de l'autre, entre le château et les dépendances, se déroule, en s'élargissant, un vaste espace qui a été, si je ne me trompe, le manége ou le jeu de paume et qui descend vers une pelouse formant une terrasse naturelle d'où l'on domine la vallée, les Bas Rochers, le moulin. » L'extérieur du château, sauf quelques modifications, est resté tel qu'il était au temps de Mme de Sévigné. « J'ai fait planter, écrivait Mme de Sévigné à Bussy en 1667, une infinité de petits arbres et un labyrinthe d'où l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane. J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit, selon la manière accoutumée : Je vous fais parc, de sorte que j'ai étendu mes promenoirs sans qu'il m'en ait coûté beaucoup. » Dans ce parc, à défaut des mêmes arbres, on retrouve encore les noms donnés par Mme de Sévigné : le Mail, les allées de la Solitaire et de l'Infini, la place Madame, l'Honneur de ma fille. Le salon d'apparat est orné de portraits du XVIIe siècle d'un grand intérêt historique : Mme de Sévigné, coiffée à la grecque et fort décolletée; Henri, marquis de Sévigné, époux de la précédente; Charles de Sévigné, leur fils; Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de Grignan, leur fille; le baron de Rabutin-Chantal, père de Mme de Sévigné; Christophe de La Tour de Coulanges, abbé de Livry, oncle de Mme de Sévigné; Mme de Coulanges, etc. Dans la chambre de Mme de Sévigné sont les portraits de : Celse-Bénigne, baron de Chantal; Jeanne-Françoise Frémyot, dite sainte Chantal; Mme de Coulanges; Pauline de Grignan, petite-fille de Mme de Sévigné; Mme de La Fayette; Madeleine de Créqui; M. de Sévigné fils; le président de Larlan. Dans un cabinet, on montre, comme ayant été à l'usage de Mme de Sévigné, plusieurs ustensiles de toilette, tels que boîtes à poudre et à mouches, brosses, etc.

Nous emprutons les lignes suivantes à un excellent article que M. Charles de Mazade écrivait, en 1866, dans la *Revue des Deux-Mondes.* « Bien des choses ont changé dans ce coin de terre consacré par l'imagination la plus étincelante. La hache a fait crier plus d'une fois ces dryades et ces hamadryades que Mme de Sévigné plaignait avec un si spirituel attendrissement quand on coupait ses bois. Les arbres qu'elle a plantés ont disparu et, après ceux-là, d'autres sont tombés encore. Les futaies ont servi de temps à autre à grossir l'héritage. Les propriétaires qui se sont succédé ont été moins occupés, si je ne me trompe, de la gracieuse mémoire dont ils étaient les gardiens que de leurs convenances, et je crains même que, dans cette maison à la haute et fine tourelle, il ne reste plus une grande provision de l'esprit, de l'humeur hospitalière et accueillante de la maîtresse d'autrefois. On raconte qu'un jour, il n'y a pas si longtemps, un héritier lointain et indirect se plaignait tout haut des curiosités indiscrètes que lui attiraient les paperasses d'une telle aïeule. N'importe, deux choses restent encore : le paysage d'une calme austérité et l'image de celle qui fut le génie de ce morceau de Bretagne. Si l'ombre de Mme de Sévigné n'habite pas le château des Rochers, elle est partout autour du château, flottante et insaisissable. »

ROCHES (Madeleine et Catherine DES), femmes poëtes françaises. V. DES ROCHES.

ROCHESERVIÈRE, bourg et commune de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-O. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 881 hab. — pop. tot. 1,901 hab.

ROCHESSON, village et comm. de France (Vosges), cant. de Gérardmer, à 18 kilom. de Remiremont, sur le Bouchot, qui y met en mouvement de nombreuses scieries; 1,085 hab. Commerce important de bois et de fromages. « Dans les environs du village, le Bouchot, dit M. Adolphe Joanne, a creusé au milieu d'un bouquet de sapins, dans une prairie entourée de montagnes, un ravin profond où ses eaux s'écoulent sous une voûte de verdure et qui va en s'élargissant à mesure que le ruisseau approche de son embouchure dans la Moselotte. La cascade se précipite en trois chutes successives, dont l'une forme une belle nappe écumante glissant sur une surface large et inclinée. Le saut du Bouchot est une des chutes les plus remarquables des Vosges. »

ROCHESTER (*Durobrivis, Roffa*), ville d'Angleterre, comté de Kent, à 44 kilom. S.-E. de Londres, délicieusement située sur les bords de la rivière Medway; 16,862 hab., non compris Chatham (v. ci-dessous). Evêché, pêcherie d'huîtres. « La ville de Rochester, dit M. Esquiros, a été décrite avec amour par les poëtes et par les romanciers anglais. Charles Dickens a surtout fait admirer la vue dont on jouissait autrefois du vieux pont: l'ancien mur de la ville, délabré, tremblant au souffle du vent et recouvert de lierre; le château soulevant sa masse imposante et ses tours découronnées; sur les deux rives de la Medway, les champs de blé et les pâturages, avec çà et là un moulin à vent et une église; la rivière réfléchissant le bleu du ciel et coulant sans bruit; les rames des pêcheurs battant l'eau avec un son clair et limpide, et leurs bateaux lourds, mais pittoresques, glissant avec lenteur le long du courant. Le vieux pont a été remplacé par un nouveau, d'un caractère, je l'avoue, moins poétique; mais la Medway, naturellement, est toujours la même. »

La ville de Rochester est réunie à Chatham, vers l'E., par une suite non interrompue de bâtiments et communique à l'O. avec le bourg de Strood. « Les principales productions de ces trois villes, dit M. Charles Dickens dans *Pickwick*, semblent consister en soldats, en matelots, en juifs, en craie, en chevrettes, en officiers et en ouvriers du Dock-Yard. Les marchandises étalées dans les rues pour la vente sont des provisions de mer, des pommes, des plies et des huîtres. » Les ouvrages de défense de Rochester se lient avec ceux de Chatham. Elle était, en outre, défendue autrefois par une vaste citadelle située au S.-O., sur une hauteur qui domine la Medway.

Rochester a une origine très-ancienne. Les Romains, à leur arrivée, en firent une de leurs stations; elle n'acquit de l'importance que sous Ethelbert, roi de Kent, qui l'érigea en évêché. Les incursions des Danois et les incendies qui la ravagèrent plusieurs fois retardèrent beaucoup son accroissement. Henri III en releva les murailles et l'entoura d'un fossé profond. C'est là que Henri VIII rencontra Anne de Clèves et la déclara une jument flamande; que passa Charles II, en 1660, pour remonter sur le trône, et que Jacques II, chassé de son royaume, s'embarqua en 1688.

Les monuments de Rochester qui se recommandent le plus à l'attention sont : la cathédrale, le château et l'hôpital de Richard Watt. Nous allons les décrire.

La cathédrale, placée sous le vocable de Saint-André, fut commencée en 1077, sur l'emplacement d'une église beaucoup plus ancienne, et terminée vers 1344. Depuis lors elle a été plusieurs fois restaurée. « Ce n'est point par la grandeur des dimensions, dit M. Esquiros, mais par la réunion des anciens styles d'architecture et par le caractère monumental de l'ensemble que cet édifice est vraiment remarquable. » La façade de l'O., qui est principalement anglo-normande, est une des parties les plus curieuses du monument. La tour Gundulf, la nef, le transsept, le chœur, la crypte, le sanctuaire, la chapelle de Notre-Dame et la maison du chapitre sont dignes de l'attention des archéologues.

On ne connaît pas d'une manière certaine l'origine du château qui se dresse fièrement sur la rive droite de la Medway. « Ses murs, ajoute M. Esquiros, ayant en certains endroits 4 mètres d'épaisseur, ont résisté au temps, aux incendies, aux siéges; quoique croulants, ils restent et demeureront encore longtemps debout. On visite encore l'intérieur désolé, on grimpe le long des escaliers tortueux et ruinés, on arrive enfin au donjon et aux créneaux d'où l'on domine une étendue immense, trois villes, une rivière et des collines ondoyantes. »

L'hôpital de Richard Watt fut fondé en 1579. Une inscription déclare que « six pauvres voyageurs peuvent recevoir ici le logement, la nourriture et 4 d. chacun pour une nuit, à la condition qu'ils ne soient ni fripons ni agents d'affaires. » On doit, avec les immenses revenus de cet hôpital, bâtir un nouveau groupe de maisons de charité et un hôpital général.

L'industrie de Rochester ne comprend guère que la fabrication des objets de consommation pour les habitants, mais le commerce de transport est très-actif. L'ancien pont en pierre, tant vanté et remplacé par un nouveau depuis quelques années, se composait de onze arches; il avait été bâti sous le règne de Richard II.

ROCHESTER, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, comté de Monroë, dont elle est le ch.-l., à environ 500 kilom. N.-O. de New-York, à 15 kilom. au-dessus de l'embouchure de la rivière de Genessee dans le lac Ontario; 14,000 hab. Le commerce y est très-actif. On en exporte principalement de la farine, de la potasse, du lard, de l'eau-de-vie de grain, des ardoises, du beurre, etc. Le canal Erié passe au-dessus de la rivière de Genessee sur un aqueduc en pierre d'une exécution admirable. Les rues de Rochester sont tirées au cordeau et coupées à angle droit. Les maisons sont généralement construites en briques peintes en rouge et blanc et ornées de balcons. Dans les environs se trouve la magnifique cascade de Genessee. Cette ville fut fondée en 1812 par Nathaniel Rochester.

ROCHESTER, ville des Etats-Unis, dans le New-Hampshire, ch.-l. du comté de Stafford, à 35 kilom. N.-O. de Portsmouth; 3,500 hab.

ROCHESTER (John WILMOT, comte DE), poëte satirique anglais, célèbre par son esprit et par sa vie désordonnée, né à Ditchley (comté d'Oxford) en 1647, mort en 1680. Après avoir fait de brillantes études à l'université d'Oxford, où il se fit remarquer déjà comme poëte, il voyagea en France et en Italie. De retour en Angleterre, Rochester, qui avait alors dix-huit ans, se fit présenter à la cour. Beau, spirituel, ardent, doué au suprême degré de l'art de plaire et de captiver, le jeune homme brilla tout aussitôt d'un vif éclat dans cette cour de Charles II, la plus corrompue, la plus voluptueuse des cours de l'époque. Son goût naturel pour les plaisirs se développa dans ce centre en pleine liberté. Néanmoins, au bout de quelque temps, Rochester renonça à cette séduisante existence pour s'embarquer sur la flotte commandée par le comte de Sandwich, prit part à deux expéditions et y donna des preuves d'une rare intrépidité. De retour en Angleterre, il reprit ses habitudes désordonnées, se livra à tous les excès et, d'après son propre aveu, pendant cinq années de suite il s'enivra tous les jours. Dans cet état d'ivresse permanente, il se livrait à tous les écarts de conduite, à d'incroyables libertés de langage et n'hésitait point à cribler de ses traits satiriques les hommes au pouvoir, les maîtresses du roi et Charles II lui-même, ce qui le fit à plusieurs reprises expulser de la cour. A trente ans, la santé de Rochester était complétement épuisée et il avait perdu le courage dont il avait donné jadis d'incontestables preuves. Provoqué en duel par lord Mulgrave, qu'il avait insulté, il se rendit sur le terrain; mais là, on ne put jamais le déterminer à se battre. Cette inqualifiable conduite acheva de ruiner sa réputation. Quelque temps avant de mourir, Rochester fit venir auprès de lui Burnet, évêque de Salisbury, manifesta un grand repentir de ses désordres et recommanda de détruire tous ses écrits licencieux et profanes. Les *Œuvres poétiques* de Rochester, qui ont été plusieurs fois réédités (1681, 1756, 1821), se composent de satires, de chansons, de pièces licencieuses et d'un petit poëme intitulé *Rien*. Ses satires sont ce qu'il a fait de mieux. On y trouve de la verve, du mordant et de la grâce, mais le plus souvent une extrême licence. On lui doit aussi des lettres charmantes, notamment celles qu'il écrivit à sa femme.

ROCHET s. m. (ro-chè. — Ce mot désignait autrefois un sarrau, une casaque, une capote, un vêtement de dessus à l'usage des hommes et des femmes, et le bas latin *roccus*, que l'on trouve déjà dans un capitulaire de Charlemagne, avait la même signification. Ce mot vient du germanique : ancien haut allemand *roc*, *hroch*, ancien scandinave *rockr*, allemand moderne *rock*, tunique, casaque, robe. Ces formes paraissent appartenir à la même famille que le persan *karkuh*, manteau, kourde *kurg*, fourrure, ossète *charc*, même sens, irlandais *cairc*, fourrure, poil. Diez fait observer, d'un autre côté, que le sens de vêtement plissé, d'où le portugais *enrocar* et l'italien *arzochettare*, plisser, rappelle le vieux scandinave *hrucka* et le gaélique *roc*, ride, pli, anglais *ruck*, froncer, formes sans doute provenues de la racine sanscrite *ruks*, rider). Cost. Surplis à manches étroites que portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques : *Les évêques prêchent en* ROCHET *et en camail.* (Acad.) *L'évêque célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son* ROCHET. (Aug. Thierry.)

Un chanoine lui seul, triomphant du prélat,
Du *rochet* à nos yeux ternira-t-il l'éclat?

BOILEAU.

‖ Mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies : ROCHET *de comte, de vicomte. Les* ROCHETS *des divers dignitaires se distinguent par le nombre de leurs bordures.* ‖ Vêtement de toile que portent, dans le Bassigny, les hommes aussi bien que les femmes.

— Anc. art milit. Espèce de dague.

— Mécan. *Roue à rochet*, Roue dentée dont les dents sont pointues, taillées en biseau d'un côté et perpendiculairement de l'autre, de façon à ne pouvoir soulever que dans un sens une pièce qui les empêche de tourner dans l'autre.

— Techn. Bobine d'une forme particulière, plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires. ‖ Morceau de bois à rebords, sur lequel le rubanier met la soie.

— **Encycl.** Mécan. La roue à *rochet* sert à permettre à un axe de tourner dans un sens, sans qu'il puisse rétrograder dans l'autre sens :

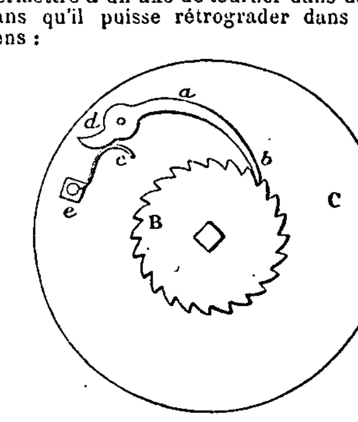

Fig. 1.

C est une roue folle; B est une autre roue montée sur la partie carrée de l'arbre et armée de dents crochues dans lesquelles s'engrène un déclic *dab* fixé à la roue folle C, et que pousse par son talon *d* un ressort *ec* fixé en *e*. Si l'on fait mouvoir de gauche à droite la roue à *rochet* B, ainsi que son arbre, leur système tourne indépendamment de la roue C, qui demeure au repos, parce que les dents de B échappent au déclic *dab*. Mais si, au contraire, la roue B reçoit un mouvement de droite à gauche, les dents de celle-ci sont arc-boutées dans le déclic *dab*, et la roue folle C est forcée de suivre le mouvement de la roue à *rochet* et de son arbre. Cet appareil d'arrêt est employé dans les mouvements de pendule; fixé sur un arbre carré, il échappe à un déclic dans le sens où il faut le tourner avec une clef pour opérer le bandement du ressort moteur. Mais, dès que ce dernier exerce son action, la roue à *rochet* tourne en sens contraire de celui dans lequel on a monté la pendule et entraîne avec elle la roue folle destinée à transmettre l'action motrice du ressort aux autres pièces. Ce même appareil sert encore à suspendre l'action des moteurs dans les grandes machines, sans arrêter le mouvement de celles-ci.

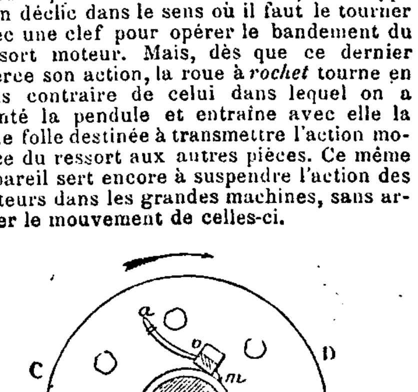

Fig. 2.

Si la roue à *rochet* doit avoir des dimensions très-considérables, on peut la réduire en quelque sorte à une seule dent par la disposition suivante, due à M. Poncelet. Voici comment on peut concevoir la disposition de ce nouvel appareil : une lanterne est folle sur son arbre M; mais ses deux plateaux, dont un est représenté par CD, sont traversés par une pièce de bois O susceptible de se soulever de bas en haut dans les deux mortaises qui la supportent sur les plateaux. L'arbre M porte une frette *pqr* armée d'un mentonnet *m* qui s'applique d'un côté selon un plan, contre la pièce de bois O, et qui, du côté opposé, se raccorde tangentiellement avec la surface extérieure de la frette. Enfin, la pièce O est pressée fortement contre le mentonnet *m* par des ressorts *ab* fixés à chaque plateau de la lanterne. Si l'on suppose maintenant que, par l'action du moteur, la roue du manége tourne de E vers F, il est évident qu'elle entraînera la lanterne de C vers D, et que la pièce O communiquera le mouvement de cette dernière au mentonnet *m* qui l'arc-boute et, par conséquent, à la frette *pqr*, ou enfin à l'arbre M,

auquel cette frette est fixée invariablement. Mais si le moteur, par une cause quelconque, vient à suspendre momentanément son action, la roue EF suspend le sien, et la lanterne CD cesse de tourner. Toutefois, l'arbre M, entraîné par la résistance, continue à se mouvoir, le mentonnet *m* s'éloigne de la pièce O, puis, après une révolution complète de l'arbre, il se présente à cette pièce O par le côté où il se raccorde tangentiellement avec la frette, et il la soulève peu à peu et sans choc dans ses mortaises. Celle-ci retombe dès que le mentonnet s'en est échappé. Ce dernier s'éloigne encore dans le même sens que la première fois; de sorte que la pièce O se trouve soulevée une fois à chaque révolution, sans que la lanterne CD, la roue EF, le moteur participent aux mouvements de l'arbre M.

ROCHET (Louis), sculpteur, né à Paris en 1813. Son père, qui était sculpteur ornemaniste, le plaça dans l'atelier de David d'Angers, dont il devint un des bons élèves. Cet artiste distingué a produit un assez grand nombre de bustes et de statues, dans lesquels on trouve de vigoureuses qualités et le sentiment du grand art décoratif. En 1854, il fut appelé au Brésil par l'empereur dom Pedro II, qui le chargea d'exécuter un monument pour son père. M. Rochet a obtenu des troisièmes médailles en 1841, en 1855, et a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1856. Versé dans les langues et fort instruit, il a publié un *Manuel pratique de langue chinoise vulgaire* (1846, in-8°) et a fait à l'École des beaux-arts, en 1869, un cours d'anthropologie appliquée à l'enseignement artistique. Parmi les œuvres exposées par cet artiste, nous citerons : *Statuette de M. A. L.* (1838); le *Comte Ugolin et ses enfants*, groupe (1839); *Jeune femme pleurant son enfant qui vient d'être tué* (1840); le *Christ et les enfants*, *Étude d'enfant* (1841); *Saint Caprais, évêque d'Agen*, *Saint François d'Assise* (1844); le *Docteur Fodéré*, statue pour Saint-Jean-de-Maurienne; le *Ministre Dumont*, buste (1846); *Guillaume le Conquérant*, statue érigée à Falaise (1851); *Napoléon Bonaparte, élève de Brienne*, statuette (1853); *Napoléon Bonaparte*, statue en marbre; *Mahé de La Bourdonnais*, statue en bronze (1855); *Portrait d'homme* (1857); *Mme de Sévigné*, statue inaugurée à Grignan en 1857; l'*Empereur dom Pedro Ier*, statue équestre colossale, avec quatre grandes figures décoratives en bronze (1861), monument destiné à la ville de Rio-Janeiro, où il a été érigé le 30 mars 1862; *Portrait d'homme* (1863); *Minerve*, statue en plâtre, *Guillaume le Conquérant*, statue équestre en plâtre (1864); *Richard-Lenoir*, statue pour Villers-Bocage (1865); *Cassandre*, groupe en plâtre (1866); *Notre-Dame de Savoie* (1867), modèle de la statue en bronze érigée à Myans, près de Chambéry; *Raphaël, élève du Pérugin*, statue (1868); *Cassandre*, groupe en bronze, or et argent (1870); le *Général Daumesnil*, modèle de la statue en bronze érigée à Vincennes et à Périgueux; l'*Impératrice du Brésil*, statuette (1874), etc.

ROCHETTE s. f. (ro-chè-te). Art milit. Fusée de guerre, plus souvent appelée RAQUETTE ou ROQUETTE.

— Comm. Sorte de soude qui vient du Levant.

ROCHETTE (Désiré-Raoul), dit **Raoul-Rochette**, archéologue, membre de l'Institut, né à Saint-Amand (Cher) en 1789, mort en 1854. Raoul-Rochette fit ses études à Bourges, vint fort jeune à Paris, y obtint, en 1810, une classe de grammaire au lycée Louis-le-Grand et épousa, la même année, la fille du célèbre sculpteur Houdon. Une physionomie agréable, une élocution facile, un caractère souple, la protection active de sa belle-mère lui ouvrirent la carrière des emplois. En 1813, il remporta le prix proposé par l'Institut pour un *Mémoire sur les colonies grecques*, fut nommé, en décembre 1815, suppléant de M. Guizot à la chaire d'histoire moderne, maître de conférences à l'École normale, et entra, en 1816, par ordonnance royale, à l'Académie des inscriptions. Dévoué corps et âme aux ministres, il obtint, en 1818, la place de conservateur des médailles et antiques. Il fut appelé, le 5 avril 1820, à la commission de censure. A un cours d'histoire qu'il faisait au collége du Plessis, les cris : A bas le censeur! retentirent à ses oreilles. Le gouvernement, pour éviter des troubles, suspendit ce cours, mais ne s'en montra que mieux disposé envers le professeur, auquel il accorda la suppléance de la chaire d'archéologie en 1824 et, deux années plus tard, cette chaire elle-même. Raoul-Rochette devint ensuite membre de la commission scientifique de Morée (1828), et, en 1838, il fut reçu à l'Académie des beaux-arts, qui l'élut secrétaire perpétuel (1839). Le gouvernement de 1848 le remplaça dans le poste de conservateur des antiques. On a de Raoul-Rochette un grand nombre d'ouvrages d'érudition, parmi lesquels nous citerons : *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques* (1815, 4 vol. in-8°), développement du mémoire couronné par l'Institut en 1813; *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien* (1822, in-8°); *Lettres sur la Suisse, écrites de* 1819 *à* 1824 (1826, 3 vol. in-8°); *Monuments inédits d'antiquité figurée grecque, étrusque et romaine* (1828, in-fol.); *Pompéi, choix d'édifices inédits* (1828-1830, in-fol.); *Cours d'archéologie* (1828-1835, in-8°); *Peintures antiques inédites, précédées de recherches sur l'emploi de la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics chez les Grecs et les Romains* (1836, in-4°); *Du portrait chez les Grecs* (1836, in-8°). On lui doit, en outre, une foule de mémoires ou d'articles dans la collection de l'Institut, le *Journal des Savants* et autres recueils. Il a donné une nouvelle édition du *Théâtre des Grecs*, de Brumoy (1820-1825, 16 vol. in-8°), et revu l'*Histoire de l'Italie avant les Romains*, par Micali. V. ce nom.

ROCHEUSES (montagnes), en anglais *Rocky-Mountains*, grande chaîne de l'Amérique du Nord; elle est comme le prolongement des Andes du Mexique et s'étend dans la partie occidentale des États-Unis et de la Nouvelle-Bretagne, depuis les sources du Missouri jusqu'à l'embouchure du Mackensie, sur une longueur d'environ 3,500 kilom. Elle forme la partie la plus boréale de la longue arête qui divise le nouveau continent en deux versants généraux, celui de l'Atlantique à l'E. et celui du grand Océan à l'O., entre 42°-69° de latit. N. et 111°-130 de longit. O. Sa direction est généralement du N.-O. au S.-E. C'est dans les États-Unis et sur leurs frontières que paraissent être les sommets les plus élevés. Le pic James, qui atteint 3,836 mètres au-dessus de la mer, est le principal; le pic du Roi l'égale presque en élévation. La hauteur moyenne de la chaîne est de 1,000 mètres.

Un grand nombre de rameaux dépendent du système des montagnes Rocheuses; les plus élevés se dirigent à l'O. Le plus étendu se détache de la chaîne vers le 48e parallèle, court à l'E., sépare le bassin du Missouri de celui du Saskatchawan et se partage en deux ramifications : l'une s'étend entre le bassin de la mer d'Hudson et celui du Saint-Laurent; l'autre se prolonge entre ce dernier bassin et celui du Mississipi et va joindre les monts Alleghany. Du versant oriental de cette chaîne descendent le Missouri, l'Yellow-Stone, la Plate, le Saskatchawan. Sur le versant occidental prennent naissance la Colombia, le Lewis, le Clark, le Frazer. L'Unjigah, ou rivière de la Paix, coupe la chaîne en coulant de l'O. à l'E.

« Comme l'indique leur nom, ces montagnes, dit le *Dictionnaire géographique universel*, sont généralement composées de rochers; le granit, le gneiss, le quartz en sont la base; à l'E., une couche épaisse de roche secondaire règne depuis le pied de la chaîne jusqu'à la hauteur de plusieurs centaines de pieds. Quelques débris volcaniques s'y rencontrent, sans qu'il y ait de traces de volcans; les sommets ont la plupart la forme de pics et sont les uns nus, les autres couverts de neiges éternelles. Les flancs offrent des bouquets épars de pins, de chênes, de genêts; les vallées sont généralement d'une grande fertilité. » On trouve dans ces montagnes des ours gris, très-gros et très-féroces, des bisons et des moutons à grandes cornes.

ROCHEUX, EUSE adj. (ro-cheu, eu-ze — rad. *roche*). Couvert de rochers : *Île* ROCHEUSE. *Côte, montagne* ROCHEUSE.

Et quand une vallée est à ce point *rocheuse*,
Elle peut devenir aux curieux fâcheuse.

V. Hugo.

ROCHFORD, bourg d'Angleterre, comté d'Essex, à 25 kilom. S.-E. de Chelmsford, sur le Broomhill, affluent de la Tamise; 1,500 hab. Château seigneurial; église en briques surmontée d'un clocher très-élevé.

ROCHIER s. m. (ro-chié — rad. *roche*. Cette étymologie, certaine pour l'oiseau, l'est moins pour le poisson; quelques-uns le font venir de l'allemand *rauh*, rude, et M. Littré propose l'allemand *roche*, raie). Ornith. Émerillon, espèce de faucon, appelé aussi FAUCON DE ROCHE, qui habite l'Europe, où il vit sur les rochers escarpés. ‖ On donne surtout ce nom aux vieux mâles.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre squale qui habite nos mers, où on le pêche au milieu des rochers. Nom vulgaire d'une espèce de roussette, appelée aussi CHAT ROCHIER.

— **Encycl.** Ornith. Le *rochier* ou *faucon de roche* est un peu plus petit que la crécerelle; tout son plumage est varié de noir, de cendré, de roux et de blanc; il a le bec cendré bleuâtre, les pieds jaunes et les ongles noirs. Les pennes de ses ailes sont échancrées, ce qui en fait un oiseau de bas vol; il habite les lieux escarpés et niche dans les trous des rochers, d'où son nom; il se nourrit d'insectes et de petits oiseaux. Le faucon de montagne est une variété un peu plus grande.

— Ichthyol. Le *rochier* appartient au genre squale, dont il présente tous les caractères; sa longueur atteint ou dépasse 1m,50. Il se tient surtout dans les rochers, d'où il guette au passage les poissons et les crustacés dont il fait sa proie. Les gaîniers emploient sa peau, comme celle du requin et des autres squales, pour faire du galuchat.

ROCHLITZ, ville de Saxe, cercle et à 47 kilom. de Leipzig, dans une jolie vallée, sur la Mulde de Zwickau; 2,500 hab. Manufactures d'étoffes de lin et de coton, filatures de coton. Elle est dominée par un rocher que couronne un château royal. On y remarque une jolie place et l'église Sainte-Cunégonde, qui date du XIe siècle. Aux environs se trouvent d'excellentes carrières de pierre.

Cette ville, assez ancienne, fut brûlée par l'empereur Henri II; elle avait alors des comtes. Jean Frédéric, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg, mais le duc Maurice la lui reprit peu de temps après.

ROCHLITZ (Frédéric), littérateur et critique musical allemand, né à Leipzig en 1769, mort en 1842. Après avoir étudié la philosophie et la théologie, il se consacra exclusivement aux travaux littéraires, sans jamais rechercher aucun emploi public. Plus tard, il reçut du grand-duc de Saxe-Weimar le titre de conseiller aulique. Le plus grand succès accueillit ses *Portraits d'hommes d'après l'histoire et d'après l'expérience* (Leipzig, 1794), ses *Caractères d'hommes intéressants* (Zullichau, 1799-1803, 4 vol.) et ses *Souvenirs des heures heureuses* (Zullichau, 1810-1811, 2 vol.). A ces premières œuvres en succédèrent d'autres, qui leur sont peut-être supérieures, les *Petits romans et récits* (Francfort, 1807, 3 vol.) et les *Nouveaux récits* (Leipzig, 1816, 2 vol.). Il publia lui-même un *Choix des meilleurs écrits de Rochlitz* (Zullichau, 1821, 6 vol.) et un autre recueil analogue, sous ce titre : *Pour ses heures de loisir* (Leipzig, 1828, 2 vol.). Il s'acquit, en critique musicale, une grande autorité et fonda le *Journal musical universel*, qu'il rédigea de 1798 à 1818 et auquel il fournit un grand nombre d'études musicales et d'articles de critique, dont les plus remarquables furent réunis et publiés sous ce titre : *Pour les amis de l'art musical* (Leipzig, 1830-1832, 4 vol.). Vers les dernières années de sa vie, il se laissa dominer par les idées religieuses et publia à ses propres frais une édition des *Saintes Écritures du Nouveau Testament* (Leipzig, 1835).

ROCHOIR s. m. (ro-choir — rad. *roche*, borax). Techn. Petite boîte dans laquelle certains ouvriers mettent du borax, pour en saupoudrer leur ouvrage.

— **Encycl.** Cet instrument est employé par tous les ouvriers qui travaillent les métaux. C'est une petite boîte cylindrique en cuivre, fermée par un couvercle et creusée, vers le bas, d'un trou auquel est adapté un tuyau. Ce tuyau est muni d'une bande de métal en forme de crémaillère. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, et on fait tomber la poudre sur les parties que l'on veut *rocher* ou saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande et en dirigeant le tuyau sur les parties où l'on veut verser.

ROCHOIS (Mathilde), cantatrice française, née à Caen en 1650, morte en 1728. D'une famille pauvre, Mathilde Rochois n'avait reçu qu'une éducation très-peu soignée, qu'une instruction fort médiocre; mais la nature l'avait douée d'une voix remarquablement belle et sympathique et d'un talent scénique singulier. Le hasard devait faire le reste. Par hasard, en effet, Sully la rencontra, fut frappé de ses qualités originales et lui fraya le chemin de l'Académie de musique où bientôt elle devait briller comme une étoile de première grandeur. « Mathilde Rochois était d'une taille médiocre, fort brune, d'une figure commune au dehors; mais sur la scène elle effaçait les plus belles actrices. Sa démarche était noble, tous ses gestes gracieux. Elle entendait supérieurement le jeu muet; on voyait alors toutes les passions qui remplissaient son âme. Outre son talent pour la déclamation, elle avait beaucoup d'esprit et de connaissances (acquises depuis), un goût excellent et sûr; aussi donnait-elle à Lulli des conseils utiles, qui souvent firent réussir ses ouvrages. Elle demanda sa retraite en 1698, fut pensionnée du roi et du duc de Sully et passa le reste de sa vie en vraie philosophe. La douceur de ses mœurs répondait à ses talents. Exempte de cet orgueil si ordinaire aux femmes de sa condition, elle donnait volontiers des avis aux actrices qui la consultaient et n'eut jamais la moindre jalousie contre celles qui brillèrent après elle. Douée enfin de toutes les qualités les plus heureuses et recherchée de tous ceux qui savent apprécier le talent joint à la moralité, elle mourut en 1728. »

ROCHON (Alexis-Marie), astronome et physicien français, membre de l'Institut, né à Brest en 1741, mort en 1817. Il avait été destiné à l'état ecclésiastique et pourvu d'un bénéfice, mais il ne fut jamais que clerc tonsuré. Nommé à vingt-quatre ans bibliothécaire de l'Académie royale de marine à Brest, correspondant de l'Académie des sciences, puis astronome de la marine, il fut désigné pour accompagner le général Breugnon dans son ambassade au Maroc et y faire des recherches scientifiques. Il releva les longitudes de plusieurs stations au moyen de la méthode que venait de faire prévaloir Lacaille, en observant les distances des étoiles à la lune.

Chargé, en 1768, de reconnaître les écueils de la mer des Indes et de déterminer la route la plus sûre pour se rendre aux îles de France et de Bourbon, non-seulement il s'acquitta avec succès de cette mission, mais il eut le bonheur de prévenir la perte de la corvette sur laquelle il était monté, en signalant au capitaine la présence d'un écueil sur lequel il s'avançait. A son retour en Europe, il reçut en présent, à La Corogne, un gros lingot de platine, métal récemment découvert, dont il apprécia aussitôt les avantages pour la construction des instruments de précision. Il s'embarqua de nouveau en 1771; mais, mécontent du chef de l'expédition, il ne dépassa pas cette fois l'île de France. Peu après son retour, les services qu'il avait déjà rendus le firent nommer, en 1774, à la place de garde du cabinet de physique et d'optique du roi, établi au château de la Muette. C'est là que Rochon entreprit ses belles recherches sur l'optique. Après avoir rempli diverses missions scientifiques en Bretagne, dans le Berry et le Nivernais, il fut nommé, en 1787, astronome opticien de la marine.

Il fit partie, sous l'Assemblée constituante, des commissions des poids et mesures et des monnaies, reçut à cette occasion une mission à Londres en 1790 et fut chargé, en 1792, d'étudier un projet de dessèchement des terres que la Seine couvrait, près de Neuilly, d'eaux stagnantes. Dépouillé de toutes ses places en 1793, il se retira à Brest, où il rendit de nouveaux services en créant (1795) un atelier pour la fabrication des lunettes à l'usage de la marine.

Il fut compris au nombre des membres de l'Institut, lors de sa création, et chargé, peu après, de l'établissement d'après ses plans de l'observatoire de Brest, dont il fut le premier directeur. Il revint à Paris en 1802 et y reçut un logement au Louvre, où il mourut au milieu de nouveaux travaux. On doit à ce savant modeste une foule d'inventions utiles : la lunette qui porte son nom; le diasporamètre (1777), qui a servi, dans ces derniers temps, aux expériences sur la polarisation; un nouveau système de fanaux pour les navires, etc. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Opuscules mathématiques* (1768, in-8°); *Recueil de mémoires sur la mécanique et la physique* (1783, in-8°); *Nouveau voyage à la mer du Sud* (1783, in-8°); *Voyages à Madagascar* (1783, in-8°); *De la conversion du métal de cloche en monnaie coulée* (1791); *Voyage aux Indes orientales et en Afrique, avec une dissertation sur les îles de Salomon* (1807); *Essai sur les monnaies anciennes et modernes* (1792, in-8°). Le *Recueil de l'Institut* renferme de lui des mémoires intéressants sur la construction des verres lenticulaires et achromatiques, sur les marées, sur la navigation intérieure, sur la lunette qui porte son nom, sur la gaze de fil de fer, sur l'art de multiplier les copies, sur l'emploi du mica pour l'éclairage, sur un moyen de rendre potable l'eau de mer, etc. Une notice sur les travaux de cet estimable savant a été lue par Delambre dans la séance publique du 16 mars 1818 de l'Académie des sciences.

ROCHON DE CHABANNES (Marc-Antoine-Jacques), auteur dramatique, né à Paris en 1730, mort en 1800. Il était fils d'un riche procureur au parlement et put, grâce à sa fortune, se livrer, dès sa jeunesse, à son goût pour l'art dramatique. Par la suite, Rochon obtint un emploi de 6,000 livres dans les bureaux des affaires étrangères, sous le duc de Praslin (1764), et fut envoyé, en 1770, à Dresde comme chargé d'affaires de France. On a de lui des comédies, des tragédies et des opéras-comiques, qui annoncent une parfaite entente de la scène, de la facilité et de l'esprit, mais dont le style est incorrect et sans nerf; Laharpe l'a fort maltraité sous ce dernier rapport. On lui doit : la *Coupe enchantée* (1753); l'*École des tuteurs* (1754), pièces dont les sujets sont empruntées aux *Contes* de La Fontaine et qui furent jouées au théâtre de la Foire; la *Péruvienne* (1754), comédie; le *Deuil anglais* (1757), comédie donnée au théâtre de la Comédie-Italienne; *Heureusement* (1762), pièce agréable qui eut quelque succès au Théâtre-Français. Il fit jouer ensuite au même théâtre : la *Manie des arts* (1763); les *Valets maîtres de la maison* (1768); les *Amants généreux* (1774), drame imité de Lessing; l'*Amour français* (1779); le *Jaloux* (1784), comédie en cinq actes et en vers, qui faillit tomber à la première représentation et se soutint cependant, grâce au talent de Molé. A partir de ce moment, Rochon n'écrivit plus que pour l'Académie royale de musique. Il donna à ce théâtre : le *Seigneur bienfaisant* (1780), qui eut plus de cent représentations; les *Prétendus*, comédie-lyrique (1789); le *Portrait* (1789), qui dut sa réussite soutenue à la musique de Champein, etc. On lui doit encore : la *Noblesse oisive* (1756, in-8°); cet opuscule fut écrit à l'occasion de la *Noblesse commerçante*, de l'abbé Coyer; *Observations sur la nécessité d'un second Théâtre-Français* (1780, in-12). Neuf de ses pièces ont été réunies et publiées sous le titre de *Théâtre* (Paris, 1775-1786, 2 vol. in-8°).

ROCHON DE LA PEYROUSE (Gabriel DE), général français. V. LA PEYROUSE.

ROCHONGAON, ville de l'Indoustan, au Nizam, dans l'Aurengabad, district de Djalnapour, à 45 kilom. E. d'Aurengabad.

ROCHONIE s. f. (ro-cho-nî — de *Rochon*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar.

ROCHOUX (J.-A.), médecin français, mort vers 1855. Il fit ses études médicales à Paris, fut reçu interne en 1807, remporta en cette

qualité deux prix et une médaille et prit le diplôme de docteur en 1812. S'étant rendu à la Martinique en 1814, il y occupa les fonctions de médecin en chef du corps d'armée de la Grande-Terre et revint en 1819 en France, d'où il partit la même année comme membre de la commission chargée d'aller observer l'épidémie de fièvre jaune qui sévissait à Barcelone. Rochoux concourut ensuite avec succès pour l'agrégation (1824) et pour le Bureau central (1831). Cette même année, il fut élu membre de l'Académie de médecine. Rochoux a publié les écrits suivants : *Recherches sur l'apoplexie* (Paris, 1821, in-8°); *Notice sur la fièvre jaune*, insérée dans la *Bibliothèque médicale* (1820); *Recherches sur la fièvre jaune* (Paris, 1822, in-8°); *Manifeste touchant le typhus amaril ou maladie de Barcelone; Mémoire sur les altérations des humeurs dans les maladies*, inséré dans la *Nouvelle Bibliothèque médicale* (1823); *Des tubercules du poumon* (1829); *Du choléra en général et de celui de Bicêtre en particulier* (1832). Il a fourni, en outre, au *Dictionnaire de médecine* un grand nombre d'articles. Dans les dernières années de sa vie, Rochoux s'occupa beaucoup de philosophie. Celle qu'il adopta est celle d'Épicure, pour laquelle il professa une grande admiration et dont il a fait le sujet de plusieurs brochures pétillantes d'esprit et d'érudition. Ces brochures sont : *De l'épicurisme et de ses principales applications; Principes de philosophie naturelle et Épicure opposé à Descartes; Examen phrénologique de la tête d'un supplicié; Esquisse de psychologie*, etc.

ROCHOW (Frédéric-Eberhard DE), pédagogue allemand, né à Berlin en 1734, mort en 1805. Il entra au service en 1750 et, pendant la guerre de Sept ans, se lia, en 1759, à Leipzig, avec Gellert et d'autres savants. Ayant perdu l'usage de la main droite par suite de ses blessures, il quitta l'armée en 1760 et se retira dans une de ses propriétés, où il s'occupa d'agriculture, ainsi que de l'amélioration des écoles. La méthode qu'il développa dans sa brochure intitulée *Essai d'un livre élémentaire pour les enfants des campagnards* (1772) trouva un grand nombre de partisans, surtout après qu'on eut vu les heureux effets de son application dans les écoles que Rochow avait fondées dans ses propriétés, notamment au village de Rekahn. Le gouvernement prussien fit faire l'examen de cette méthode et recommanda de la mettre en pratique. On doit, en outre, à Rochow un ouvrage intitulé l'*Ami des enfants* (Berlin, 1776), qui obtint plusieurs éditions et donna lieu à de nombreuses imitations.

ROCHOW (Gustave-Adolphe ROCHUS DE), homme d'État prussien, né à Nennhausen, près de Rathenow, en 1792, mort en 1847. Il étudiait depuis 1810 le droit à Gœttingue lorsqu'il entra, en 1813, dans le corps des chasseurs volontaires, avec lequel il fit les campagnes contre Napoléon. Quoiqu'il fût rapidement parvenu au grade d'officier, il quitta le service à la conclusion de la paix et se retira dans ses propriétés, d'où il vint, en 1822, à Berlin pour prendre part, en qualité de député, aux travaux législatifs des États provinciaux, non-seulement pour la marche de Brandebourg, mais encore pour les autres provinces de la monarchie. Il entra peu après dans la carrière administrative, devint successivement membre du conseil d'administration de la dette publique, conseiller du ministère de l'intérieur, conseiller intime (1826), puis président de régence à Mersebourg (1831). En 1834, il fut appelé au ministère de l'intérieur et de la police, auquel fut réunie, en 1837, l'administration des affaires industrielles, et conserva ce portefeuille jusqu'en 1842, où il devint membre, puis président du conseil d'État. Pendant les huit années que dura son ministère, il se montra constamment le partisan avoué des idées conservatrices, mais n'en rendit pas moins de grands services dans les différentes branches de l'administration qui lui était confiée; il s'occupa surtout du régime des prisons et des maisons de correction et sut donner à la police une vigoureuse organisation. — Son frère, Théodore-Henri ROCHUS DE ROCHOW, né à Nennhausen en 1794, mort en 1864, entra de bonne heure dans l'armée prussienne et fit les campagnes de 1814 et de 1815. En 1835, il passa dans la diplomatie, fut d'abord ambassadeur en Suisse et en Wurtemberg et fut appelé, en 1845, à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il avait été promu lieutenant général en 1849.

ROCINÈLE s. m. (ro-si-nè-le). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cymothoés, comprenant trois espèces, dont le type vit sur les côtes de Sicile.

ROCK s. m. (rok). Nom donné, dans les *Mille et une nuits*, à un oiseau fabuleux, d'une taille gigantesque.

Rock le Barbu, opéra-comique en un acte, paroles de Paul Duport et Deforges, musique de Gomis, représenté à l'Opéra-Comique le 13 mai 1836. Cette pièce est amusante. Un jeune officier norvégien, d'un caractère romanesque, est affolé d'une jeune veuve dont la tournure d'esprit est aussi singulière; elle ne peut souffrir qu'on lui fasse une déclaration dans les formes ordinaires. Notre officier pénètre dans sa maison sous le nom de Rock le Barbu, fameux voleur redouté dans tout le voisinage. La belle comtesse, d'abord effrayée, se rassure ensuite lorsqu'elle apprend qu'elle a affaire à un amant déguisé. Elle se venge en affectant de le prendre au sérieux et en lui proposant de partager sa vie aventureuse. Le militaire perd contenance en se voyant aimé en qualité de brigand. La nouvelle de l'arrestation du véritable Rock le Barbu vient mettre fin à cette situation embarrassante. La musique a paru entachée de réminiscences rossiniennes. On a remarqué les couplets de Rock le Barbu, un bon quatuor en *ré* mineur et un air chanté par Mme Casimir. Les autres rôles ont été tenus par Fargueil, Thénard, Mlles Olivier et Annette Lebrun.

ROCKBRIDGE, comté des États-Unis de l'Amérique du Nord, État de Maryland, compris entre les comtés d'Augusta, de Bath, de Botetourt, les montagnes Bleues et une chaîne des monts Alleghaniens. Il est arrosé par la branche septentrionale du fleuve James; 20,000 hab.; ch.-l., Lexington. Il tire son nom d'un magnifique pont naturel formé par des rochers élevés de plus de 50 mètres au-dessus de la petite rivière du Cédar. Ce pont est large de 20 mètres, couvert de terre végétale et planté d'arbres. On ne peut se défendre d'un saisissement pénible, en le traversant, si l'on jette les yeux sur l'abîme qu'on a au-dessous de soi; mais, quand on le regarde d'en bas, la vue en est ravissante. Le comté possède de belles mines de fer.

ROCKCASTLE, rivière des États-Unis, État de Kentucky. Elle prend sa source dans le comté de Clay, au N.-O. de Manchester, coule au S.-O. et se jette dans le Cumberland, après un cours de 100 kilom.

ROCKCASTLE, comté des États-Unis, dans la partie orientale de l'État de Kentucky, limité par les comtés de Garrard, de Maddison, de Clay, de Knox, de Pulasky. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont le Rockcastle et le Dicks. Sa surface est couverte de montagnes; 6,000 hab.; ch.-l., Mount-Vernon.

ROCKINGHAM, bourg d'Angleterre, comté de Northampton, à 32 kilom. N.-O. de Northampton, au milieu d'une vaste forêt, sur la rive droite du Welland; 500 hab. Il doit son origine à un château fort que Guillaume le Conquérant fit construire sur le sommet de la montagne dont il occupe le penchant, et qui fut quelquefois la résidence des premiers rois d'Angleterre. Un concile d'évêques et autres ecclésiastiques nobles y fut tenu en 1094 pour décider sur la dispute qui s'était élevée entre Guillaume le Roux et Anselme, archevêque de Cantorbéry, au sujet du droit de présentation et d'hommage au saint-siége. Ce château est aujourd'hui en ruine.

ROCKINGHAM, baie sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles méridionale, par 18° 10′ de latit. S. et 143° 45′ de longit. E. Elle a 35 kilom. de longueur et 20 kilom. de largeur. Les côtes en sont peu connues.

ROCKINGHAM (Charles WATSON-WENTWORTH, marquis DE), homme d'État anglais, né en 1730, mort en 1782. Fils du premier marquis de Rockingham, il venait d'être lui-même créé pair d'Irlande, avec le titre de comte de Malton, lorsque la mort de son père le fit entrer, en 1750, à la Chambre des lords. Si sa jeunesse ne l'empêcha pas de prendre part aux débats de cette assemblée, il ne le fit guère avec avantage, et lord Walpole, dans ses *Mémoires sur les dix dernières années du règne de George II*, parle en termes peu flatteurs de ses débuts oratoires. Cependant sa grande fortune et sa position indépendante finirent par lui acquérir une influence considérable et, quoiqu'il n'ait jamais fait preuve de talents hors ligne, il n'en fut pas moins mêlé à tous les événements politiques des vingt-deux premières années du règne de George III. Créé en 1760 chevalier de l'ordre de la Jarretière, il fut lord de la trésorerie et premier ministre de juillet 1765 à juillet 1766, et fut de nouveau rappelé à la tête des affaires, avec le même titre, en mars 1782; mais il mourut cinq mois plus tard. Les événements qui signalèrent les deux périodes de son administration ont été racontés aux articles GEORGE III, BURKE et PITT, auxquels nous renvoyons le lecteur.

ROCKY-HILL, bourg des États-Unis, État du Connecticut, comté d'Hartford, sur le Connecticut. Construction de navires.

ROCKY-MOUNTAINS, montagnes de l'Amérique septentrionale. V. ROCHEUSES (montagnes).

ROCKY-RIVER, rivière des États-Unis. Elle prend sa source dans le territoire du N.-O., coule au S.-O., entre dans l'État d'Illinois et se jette dans le Mississipi, après un cours d'environ 400 kilom.

ROCOCO s. m. (ro-ko-ko — corrupt. de *rocaille*). Fam. Genre d'ornementation qui fut en vogue sous le règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI : *Le Bernin fut le père de ce mauvais goût désigné dans les ateliers sous le nom un peu vulgaire de* ROCOCO. (H. Beyle.) *Indiquons en passant, et pour mémoire, quelques fontaines d'un* ROCOCO *très-corrompu, mais assez amusant.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Genre ou objet vieux et passé de mode : *C'est du* ROCOCO. *Toutes ces vieilles gens affectionnent le* ROCOCO.

— Adjectiv. Qui est du genre rocaille; qui est vieux, passé de mode : *Un genre* ROCOCO. *Des meubles, des tableaux* ROCOCO. *Tout cela est bien vieux, bien* ROCOCO. *La place de l'Hôtel-de-Ville, à Nancy, est une des places* ROCOCO *les plus jolies et les plus gaies que j'aie vues.* (V. Hugo.) *Vitry-sur-Marne est une place de guerre* ROCOCO. (V. Hugo.) *La maîtresse du logis était à demi couchée sur un tête-à-tête* ROCOCO. (A. Houssaye.) *Dresde en est encore, pour la porcelaine, aux Amours tenant des guirlandes, aux bergers, aux bergères et aux cadres* ROCOCO *avec fleurs et fruits en relief.* (F. de Lasteyrie.) ‖ Qui ne se fait plus, qui n'est plus dans les mœurs, les habitudes actuelles : *Se marier! mais c'est trop* ROCOCO! *Allons, mon garçon, commence par le commencement; c'est* ROCOCO *en diable, mais tu as l'encolure classique.* (E. Sue.)

— Théâtre. Se dit d'un acteur ou d'une pièce qui tient le milieu entre la nullité et la médiocrité.

ROCOLES (Jean-Baptiste DE), historien français, né à Béziers en 1620, mort en 1696. S'étant fait bénédictin, il se fatigua bientôt de la claustration, se fit séculariser et vint à Paris dans le dessein d'y cultiver les lettres. Ses succès universitaires lui valurent le bonnet de docteur en droit canonique et le titre de professeur honoraire, auquel il put joindre bientôt ceux d'aumônier, de conseiller du roi et d'historiographe. De plus, il fut nommé chanoine de Saint-Benoît et pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. D'humeur changeante et inquiète, Rocoles ne sut pas se contenter longtemps de la situation qu'une chance prospère lui avait donnée. En 1672, il partit pour Genève, suivit les exercices du culte protestant, puis se rendit en Allemagne, se fit bien venir de l'électeur de Brandebourg et devint historiographe et pensionnaire de ce prince. Ensuite il prit femme, vint à Berlin, ne tarda pas à s'y ennuyer, partit pour la Hollande et alla habiter Leyde, où il se mit aux gages des libraires. Cependant, mécontent du peu de cas que la Réforme faisait de sa plume, trompé dans ses espérances de renommée et peut-être atteint de remords de conscience, il rentra en France et obtint sa réintégration dans l'Église catholique romaine. Peu après, trouvant qu'on ne faisait pas assez pour lui, qu'on ne tenait point tout ce qu'on lui avait promis, il se jeta derechef dans les bras de la Réforme. Enfin, devenu veuf et aspirant au repos, cet homme de peu de vergogne, de peu de moralité, rentra définitivement en France (1685) et mourut sous le froc de Saint-Benoît. Rocoles est le type achevé des girouettes, des ambitieux inquiets et des intrigants sans conscience. Il manquait de jugement et n'avait que de l'esprit. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Introduction générale à l'histoire* (Paris, 1662, 2 vol. in-12; 1672, etc.), son meilleur écrit; *Abrégé de l'histoire d'Allemagne* (La Haye, 1679, in-12); *Histoire véritable du calvinisme* ou *Mémoires historiques touchant la Réformation*, opposée à l'*Histoire du calvinisme* par Maimbourg (Amsterdam, 1683); les *Amours d'Antiochus* (Amsterdam, 1683, in-12); les *Imposteurs insignes* ou *Histoire de plusieurs hommes de néant qui ont usurpé la qualité d'empereur, roi et prince* (Amsterdam, 1683 ou 1696, in-12, fig.); la *Vie du sultan Zizim, frère de Bajazet* (Leyde, 1683, in-12); *Vienne deux fois assiégée par les Turcs, en* 1529 *et* 1683, *et heureusement délivrée*, avec des réflexions historiques sur la maison d'Autriche et sur la puissance ottomane (Leyde, 1684, in-12); la *Fortune marâtre de plusieurs princes et grands seigneurs de toutes les nations depuis deux siècles* (Leyde, 1684, in-12), livre rare et assez estimé; *Ziska, le redoutable aveugle, capitaine général des Bohémiens évangéliques*, avec l'histoire des guerres et troubles pour la religion dans le royaume de Bohême après le supplice de Jean Hus, etc. (Leyde, 1685, in-12), ouvrage dont Bayle faisait grand cas.

ROCOU s. m. (ro-kou — portug. *rucu*, mot emprunté au galibi). Matière colorante qu'on extrait des graines du rocouyer : *Le* ROCOU *ne sert pas seulement à l'art du teinturier; on l'estime un purgatif doux et comme le contrepoison du manioc.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi ROUCOU *et* ROCOURT.

— Bot. Syn. de ROCOUYER.

— **Encycl.** La pâte qu'on appelle le *rocou* ou *roucou* a une origine végétale; elle est tirée des fruits du rocouyer dont la récolte se fait deux fois par an.

Les fruits du rocouyer, qu'on nomme aussi *rocou*, sont de deux sortes : ceux qui ont été cueillis aussitôt que la capsule commençait à s'ouvrir et ceux qui n'ont été cueillis qu'au moment où la grappe contenait déjà plus de capsules sèches que de vertes; la première part est appelée le *rocou vert* et la seconde le *rocou sec*. Ce dernier peut se garder dans le même état pendant six mois; le premier ne peut se conserver qu'une quinzaine de jours, mais il donne un *rocou* plus beau et plus abondant. Après ce premier triage, on en fait un second lorsqu'on écale les capsules, c'est-à-dire qu'on enlève la première enveloppe pour recueillir les graines avec la matière mucilagineuse qui les entoure; ce second triage a seulement pour but de diviser ces graines en diverses catégories, selon leur degré de beauté et de qualité; puis on procède comme il suit à la préparation du *rocou* : on écrase les graines dans des auges en bois et on les délaye dans l'eau chaude; on passe à travers un tamis; l'eau qui s'écoule entraîne la matière colorante avec quelques débris; on laisse fermenter et, au bout de quelque temps, on décante; on fait sécher le dépôt à l'ombre, puis on le divise en pains de 1 à 2 kilogrammes qu'on enveloppe dans des feuilles de balisier ou de bananier; enfin, pour livrer le *rocou* au commerce, on le met en pots et on le conserve mou en l'arrosant avec de l'urine. Quand cette pâte est desséchée, elle se conserve, pour ainsi dire, indéfiniment. Les graines desséchées à l'air donnent une matière colorante beaucoup plus belle, mais qui a l'inconvénient de se décolorer à la lumière et de noircir à l'humidité. Le procédé que nous venons de décrire est susceptible de diverses modifications de détail, suivant la qualité qu'on veut obtenir.

Les Caraïbes emploient un mode opératoire encore plus simple : ils détachent les graines des capsules et les frottent tout de suite entre leurs mains, qu'il sont, au préalable, trempées dans l'huile de carapat. Quand la pellicule incarnate s'est détachée des graines et qu'elle est réduite en une pâte très-fine et très-claire, ils la raclent de dessus les mains avec un couteau, pour la faire sécher à demi et à l'ombre sur une feuille bien propre; lorsqu'il y en a suffisamment, ils en forment des pelotes grosses comme le poing, qu'ils enveloppent de feuilles. On a remarqué que les ouvriers qui travaillent le *rocou* sont sujets à des maux de tête qu'on attribue à l'odeur forte de la graine exaltée par la macération et la fermentation et rendue alors insupportable; mais, à mesure que cette pâte se dessèche, elle prend une odeur agréable qui rappelle la violette.

Le *rocou* de bonne qualité est sec, haut en couleur, d'un rouge ponceau, plus vif en dedans qu'au dehors, doux au toucher. Il possède la plupart des qualités des matières résineuses.

La préparation du *rocou* se faisait surtout dans l'Amérique espagnole, au Brésil et dans les Indes orientales; Cayenne en produit actuellement d'énormes quantités. Cette préparation varie beaucoup avec les pays. La forme et le poids des pains livrés au commerce varient également avec l'origine. Il en résulte que cette matière est de qualité très-variable. Nous avons dit qu'on la conserve molle en l'arrosant de temps en temps avec de l'urine et en la malaxant; elle possède dès lors une odeur d'urine putréfiée très-désagréable. Cet usage commercial aurait besoin d'être changé; il vaudrait beaucoup mieux dessécher complétement le *rocou*, il s'altérerait bien moins facilement. On pourrait encore mettre dans le commerce les semences elles-mêmes, en les conservant à l'abri de la lumière; des essais dans ce sens ont donné d'excellents résultats. Quoi qu'il en soit, la pâte de *rocou* est la forme commerciale.

Le *rocou* est soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool, dans l'éther, dans les huiles essentielles, dans les lessives alcalines. Ces dernières donnent une dissolution orangée dans laquelle les sels de fer, l'alun et les acides forment un précipité coloré. Comme réaction caractéristique, le *rocou* a la propriété, lorsqu'on le mélange avec de l'acide sulfurique concentré, de se colorer en bleu indigo; peu à peu, cette teinte s'altère et passe au bleu violacé. Le safran est la seule matière colorante jaune qui présente la même réaction.

Plusieurs chimistes ont fait l'étude du *rocou*. Ils en ont extrait deux matières particulières : la *bixine* et l'*orelline*. La bixine, $C^{16}H^{13}O^2$, cristallise en aiguilles jaunâtres à peine solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther; elle est volatile et possède un goût fort amer. On la prépare en traitant la dissolution de *rocou* par de l'hydrate d'oxyde de plomb; il se forme une laque de plomb qui se dépose. Cette laque lavée est mise en suspension dans l'eau et traitée par un courant de gaz acide sulfhydrique; il se forme du sulfure de plomb, tandis que la bixine reste en dissolution dans l'eau, d'où on l'extrait par évaporation. La bixine, sous l'action simultanée de l'air et de l'ammoniaque, se *transforme en une matière rouge*, la *bixéine*. Cette réaction explique l'action de l'urine putréfiée sur le *rocou*; l'ammoniaque qu'elle fournit exalte les teintes rouges. L'orelline est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Elle colore en jaune les étoffes mordancées à l'alun.

Le *rocou* a été employé autrefois, en médecine, comme purgatif doux et comme stomachique. En Amérique, on l'administre encore comme cordial contre la dyssenterie; mais c'est à tort que les Caraïbes en avaient fait un antidote du suc toxique du manioc. En fin de compte, les Européens ne lui ont point trouvé une action thérapeutique très-marquée, et l'usage qu'en ont fait quelques médecins, à l'imitation des indigènes du nouveau monde, même comme tonique et comme antidyssentérique, n'a guère été couronné de succès. Mais il n'en a pas été de même pour les applications à l'art de la teinture, dont les mêmes peuples nous ont donné

l'exemple. Les Caraïbes s'en étaient servis de tout temps pour teindre leur corps soit comme parure, soit comme préservatif contre le soleil et les moustiques, et principalement lorsqu'ils partaient en guerre; pour cet usage, ils le mêlaient à l'huile de ricin. C'est encore ainsi qu'ils font aujourd'hui. Les Européens apprirent de ces peuples à apprécier sous ce rapport les remarquables propriétés du *rocou*, et ils n'ont cessé d'en faire, depuis la conquête, un emploi et un commerce considérables.

On préfère celui qui vient de Cayenne. Les teinturiers s'en servent pour mettre en première couleur les laines, les cotons et les soies qu'ils veulent teindre en presque toutes les nuances, et c'est avec cette matière que l'on colore le plus souvent en jaune les bois, les cuirs, les poteries, les vernis, la cire, le beurre, etc. Comme il est soluble dans les matières grasses, l'usage qu'on en fait pour donner à ces derniers produits une belle teinte est beaucoup plus important qu'on ne pourrait le croire au premier abord; les pays qui produisent en France beaucoup de beurre en emploient pour des sommes considérables. Toutefois, c'est la teinture des étoffes qui en absorbe la plus grande quantité.

Le *rocou*, en teinture, donne des nuances magnifiques, auxquelles on peut reprocher cependant de manquer de solidité. Ces teintes ont, en revanche, l'avantage de résister fort bien à l'action des savons et des liquides acides, et même à celle du chlore jusqu'à un certain point. De plus, la couleur du *rocou* peut être fixée sans préparation sur la laine, la soie, le lin et le coton. Cette couleur est employée principalement pour faire des fonds unis avec impressions en noir ou comme couleur d'application. Comme le *rocou* est insoluble dans l'eau, on l'emploie au moyen de lessives alcalines. Pour faire les fonds, on plonge chaque pièce dans un bain froid composé d'une eau à laquelle on a ajouté une lessive alcaline de *rocou*. Quand on a atteint la nuance voulue, on retire du bain et on rince. On peut ensuite passer au protochlorure d'étain acide pour rehausser le ton. Comme couleur d'application, le *rocou* est employé sous forme de bain alcalin épaissi.

Pour donner une idée du commerce de ce produit, il suffira de dire que, d'après les tableaux officiels des importations des colonies françaises en 1865, la Guadeloupe nous en envoya pour une valeur de 232,251 francs et la Guyane pour la somme relativement énorme de 421,516 francs, soit ensemble 653,767 francs. Dans la Guyane, le *rocou* est, après les matières d'or et d'argent, dont le commerce atteint 625,000 francs, l'objet de trafic le plus important. La culture du rocouyer y occupait, au 1er janvier 1866, une surface de 1,058 hectares.

La valeur du *rocou* varie de 6 à 8 francs le kilogramme. Aussi cette substance est-elle fréquemment falsifiée par de l'ocre rouge, du colcothar, du bol d'Arménie et même par de la brique pilée. Toutes ces matières se reconnaissent très-bien par l'incinération. Elles augmentent considérablement le poids des cendres; or, le bon *rocou* ne donne que de 8 à 13 pour 100 de cendres. On peut regarder comme fraudé celui qui en fournit plus de 13 pour 100. L'examen de ces cendres permet d'ailleurs de reconnaître la nature de la fraude. On a vu des *rocous* ainsi falsifiés en fournir jusqu'à 80 pour 100.

Comme le *rocou* varie beaucoup aussi par lui-même de qualité, par suite de son mode de préparation, il est utile de pouvoir apprécier exactement sa richesse tinctoriale. On compare l'échantillon à essayer à un *rocou* type, de qualité connue, par deux essais différents : d'une part, on examine la coloration de deux lessives alcalines préparées dans des conditions comparables au moyen du colorimètre; d'autre part, on fait en petit deux teintures comparées sur deux écheveaux de même nature. Cette dernière épreuve est le critérium certain.

Au reste, les fabriques du meilleur teint ont renoncé, autant que possible, à l'usage du *rocou* pour les étoffes, malgré sa brillante couleur.

ROCOUB-ALCACOUSAG s. m. (ro-kou-bal-ka-kou-sagh). Fête persane, dans laquelle un vieillard chauve, représentant l'hiver, parcourait les rues sur un âne, tenant en main un fouet et un corbeau.

ROCOUERIE s. f. (ro-koû-rî — rad. *rocou*). Usine où l'on prépare le rocou.

ROCOURT s. m. (ro-kour). Syn. de ROCOU.

ROCOUX, village de Belgique, province et à 6 kilom. N.-O. de Liége; 315 hab. Il est célèbre par la victoire remportée, le 11 octobre 1746, par les Français, que commandait le maréchal de Saxe, sur les impériaux et leurs alliés.

ROCOUYER ou **ROCOUIER** s. m. (ro-kou-ié — rad. *rocou*). Bot. Espèce du genre bixa qui produit le rocou : *Le* ROCOUYER *donne des tiges hautes de trois à quatre mètres et demi.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi ROUCOUYER.

— **Encycl.** Le *rocouyer* (*bixa*, L.), souvent désigné aussi, comme son produit, sous les noms de *rocou* ou *roucou*, est un arbrisseau assez élégant, haut de 5 à 6 mètres, à tige droite, se dirigeant, par le haut, en rameaux qui forment une cime très-touffue; l'écorce de cette tige est lisse et brunâtre; les rameaux nombreux et diffus qui la terminent portent des feuilles alternes, longuement pétiolées, très-grandes, entières, luisantes, d'un beau vert, cordiformes, glabres et terminées par de grandes fleurs d'un rouge incarnat. Ces fleurs, disposées en panicules, ont un calice à cinq sépales roses et caduques, entouré à sa base de cinq tubercules; une corolle à cinq pétales blancs rosés; un grand nombre d'étamines insérées sur le réceptacle; un ovaire supère, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate à deux lobes. Le fruit est une capsule volumineuse, conique, hispide, colorée en rouge pourpre, couverte d'aiguillons peu résistants, cordiforme, déhiscente en deux valves portant chacune un trophosperme linéaire, et renfermant une pulpe visqueuse, odorante, d'un rouge vif, dans laquelle sont disséminées de nombreuses graines de la grosseur d'un petit pois. Cette matière gluante, qui constitue en grande partie la substance colorante jaune du rocou, s'attache à la surface des graines lorsqu'on fait sécher le fruit. Le *rocouyer* est originaire de l'île Maurice et de quelques parties de l'Amérique équatoriale. Il paraît croître de préférence sur le bord des eaux. Il constitue le genre *bixa*, de la famille des bixacées, et l'espèce type est le *rocouyer* d'Amérique (*bixa orellana* de Linné), dont la corolle est à cinq pétales arrondis, d'un blanc pâle, lavé de rose.

— Applic. indust. On cultive beaucoup aujourd'hui le *rocouyer* dans un grand nombre de pays, notamment dans la Guyane, aux Antilles, et dans l'Inde surtout, pour recueillir ses fruits et en fabriquer le rocou. On le propage de graines semées en paquets, depuis le mois de janvier jusqu'au mois de mai, sans qu'il paraisse en résulter d'avance sensible pour les sujets semés plus tôt. On donne quelques sarclages dans le cours de la végétation, et, quand les sujets tendent à s'élever trop haut, on les rabat, pour leur faire prendre la forme d'un buisson épais.

Le bois du *rocouyer* est blanc, mais assez dur; toutefois, comme il est rare d'en trouver de forts échantillons, on ne l'emploie guère que pour le chauffage; c'est un de ceux dont se servent les naturels pour se procurer du feu par le frottement. L'écorce est filandreuse comme celle du tilleul; on en fait des toiles et des cordages. Les fruits servent à faire une sorte de boisson fermentée; comme les oiseaux en sont très-friands, on le cultive, pour mieux préserver la récolte, dans le voisinage des cases. Cette récolte se fait deux fois par an, à la fin de juin et à la fin de décembre. On emploie aussi la graine comme assaisonnement, mais le principal produit du *rocouyer* consiste dans cette pulpe visqueuse qui entoure ses semences, et dont on fait le *rocou*. Pour cette application industrielle, v. ROCOU.

ROCQUANCOURT (Jean-Thomas), écrivain français, né à Saint-Waast (Calvados) en 1792. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole de Metz, il devint lieutenant du génie en 1813, contribua alors à la défense de Maëstricht, prit part pendant les Cent-Jours à la campagne de Belgique et défendit Philippeville attaqué par les Anglais et les Prussiens. Capitaine en 1818, M. Rocquancourt fut attaché peu après au corps d'état-major, puis il devint successivement aide de camp d'un général, sous-directeur des études, professeur d'art et d'histoire militaires à l'Ecole Saint-Cyr, chef de bataillon (1837), directeur des études (1839), lieutenant-colonel (1844), commandant de l'Ecole militaire égyptienne (1846) et enfin colonel (1848). Quelque temps après, il fut mis à la retraite. On lui doit : *Considérations sur la défense de Paris* (1841, in-8°); *Nouvel assaut à l'enceinte projetée de Paris* (1841, in-8°); *Cours complet d'art et d'histoire militaires* (4 vol.), souvent réédité.

ROCQUE s. m. (ro-ke). Jeux. Autre orthographe du mot ROQUE ou ROC.

ROCQUENCOURT, village de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 3 kilom. N. de Versailles, entre cette ville et Saint-Germain, sur le penchant d'un coteau; 259 hab. Le magnifique château de Rocquencourt, construit en 1786 par Mme de Provence et jadis possédé par la famille Fould, appartient aujourd'hui à M. Furtado. Rocquencourt a dû son nom à une maison de campagne possédée par un nommé Roccon (*Rocconis Curtis*), l'un des patrices du royaume sous le roi Thierry, en 678. Les seigneurs de Rocquencourt, qui avaient succédé à l'abbaye de Saint-Denis, étaient connus dès le XIIe siècle.

Rocquencourt est principalement célèbre par le combat sanglant qui s'y livra le 1er juillet 1815 et qui fut la dernière victoire des Français. Le général Exelmans, ayant appris l'occupation de Versailles par deux régiments prussiens, résolut de les enlever. A la tête de 1,500 hommes qu'il divisa en deux colonnes, la première formée par les 5e, 15e et 20e dragons et le 6e hussards, la seconde par le 1er et le 6e chasseurs et le 44e de ligne, il marcha par Ville-d'Avray sur Rocquencourt et s'y embusqua, attendant les Prussiens. Ceux-ci, en effet, ne tardèrent pas à quitter Versailles et à se remettre en marche sur Paris. Exelmans les rencontra, suivant ses prévisions, à une lieue et demie de ses cantonnements, à la hauteur des bois de Verrières : les 5e et 15e dragons, formant tête de colonne, tombèrent sur l'ennemi, pendant que le 20e dragons et le 6e hussards le chargeaient en flanc. Le choc fut terrible. Les Prussiens, après avoir essayé vainement de se former en bataillon carré, se décident à fuir et gagnent la route de Saint-Germain; mais, parvenus à Rocquencourt, ils y rencontrent l'infanterie qui les accueille à bout portant, tandis que la cavalerie d'Exelmans rejoint leurs derrières. Le carnage alors fut affreux et peu échappèrent à cette terrible attaque; les deux régiments prussiens, deux des meilleurs de Blücher, dit-on, furent complétement détruits. Les quelques survivants se rendirent, furent conduits au quartier général de Vandamme et le soir amenés en triomphe à Paris. Telle fut la dernière victoire gagnée par les Français sur les armées alliées qui, peu de jours après, n'en imposaient pas moins définitivement au pays la restauration des Bourbons et le gouvernement de Louis XVIII.

ROCQUER v. n. ou intr. (ro-ké). Jeux. Autre orthographe du mot ROQUER.

ROCROI ou **ROCROY**, ville de France (Ardennes), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 30 kilom. N.-O. de Mézières, à 9 kilom. de la rive gauche de la Meuse, à 20 kilom. de la frontière belge, sur un plateau; pop. aggl., 867 hab. — pop. tot., 3,240 hab. Tribunal de 1re instance, collége, société d'agriculture. L'arrond. comprend 5 cant., 69 comm. et 51,617 hab.

D'abord simple ferme ou village, Rocroi n'apparut comme ville que vers le XVIe siècle, époque à laquelle elle fut entourée de fortifications et assiégée par les impériaux (1555). Les protestants et les catholiques la prirent et la reprirent plusieurs fois durant les guerres de religion. Les Espagnols l'assiégèrent en 1643, mais le grand Condé vint à son secours et remporta une brillante victoire, qui porta à l'Espagne un coup dont elle ne put jamais se relever. Le même prince de Condé, passé aux rangs des Espagnols, s'empara encore une fois de Rocroi en 1658. L'année suivante, le traité des Pyrénées rendit cette ville à la France.

Les fortifications de Rocroi sont l'œuvre de Vauban. La ville se compose de quelques rues aboutissant à une grande place sur laquelle se trouvent l'église et les principaux édifices civils et militaires, qui ne méritent pas une description.

Durant la dernière période de la désastreuse campagne de 1870-1871, la ville de Rocroi (v. ci-après) dut ouvrir ses portes à l'ennemi, qui l'occupa militairement jusqu'au 14 juillet 1873.

Rocroi (BATAILLE DE), gagnée par le duc d'Enghien (depuis, le grand de Condé) sur les Espagnols le 19 mai 1643, cinq jours après la mort de Louis XIII. Don Francisco de Melos, à la tête d'une armée de 26,000 Espagnols, dont 18,000 fantassins et 8,000 cavaliers, avait envahi la Champagne et investi Rocroi. Le duc d'Enghien, qui venait d'être nommé, à l'âge de vingt ans, gouverneur de cette province, se porta aussitôt au secours de la place assiégée avec 15,000 hommes d'infanterie et 7,000 de cavalerie. Mais alors il reçut la nouvelle de la mort du roi et l'ordre de n'engager aucune action décisive, et, comme on connaissait déjà son impétuosité naturelle, le vieux maréchal de L'Hôpital lui fut adjoint comme conseiller chargé de mettre obstacle aux mesures qui pourraient amener une bataille. Mais le prince sut bien éluder ces ordres timides; il confia ses projets à Gassion, maréchal de camp, qui ne demandait également qu'à se battre, et tous deux, en dépit de L'Hôpital, conduisirent l'armée si près des Espagnols qu'il n'y eut pas moyen de reculer. D'ailleurs don Francisco, croyant avoir bon marché d'une armée française inférieure en nombre et commandée par un général de vingt ans, avait même négligé d'occuper les issues qui menaient jusqu'à lui; il s'était contenté de mander au général Beck l'ordre de venir le rejoindre avec sa cavalerie. Ce fut une raison de plus pour d'Enghien et Gassion de précipiter l'attaque avant cette jonction. Les deux armées occupaient une éminence divisée par un vallon assez profond. Le 19 mai, dès le matin, d'Enghien harangua ses soldats, puis donna le signal de la bataille. « Ce fut lui qui, avec de la cavalerie, dit Voltaire, attaqua cette infanterie espagnole jusqu'alors invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne, et qui s'ouvrait avec une agilité que la phalange n'avait pas, pour laisser partir la décharge de huit canons qu'elle avait au milieu d'elle. Le prince l'entoura et l'attaqua trois fois. A peine victorieux, il arrêta le carnage. Les officiers espagnols se jetaient à ses genoux pour trouver auprès de lui un asile contre la fureur du soldat vainqueur. Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner qu'il en avait pris pour les vaincre. Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole et qui, tourmenté de la goutte, se faisait porter en chaise au milieu du massacre et du carnage, mourut percé de coups. Condé, en l'apprenant, dit qu'il voudrait être mort comme lui s'il n'avait pas vaincu. Les Espagnols perdirent 9,000 hommes, tués ou pris, et 20 pièces de canon. Un des chefs de l'armée française ayant demandé à un officier espagnol combien ils étaient avant la bataille : « Il n'y a, répondit-il avec toute la fierté castillane, qu'à compter les morts et les prisonniers. »

Voilà un récit froid et incomplet; nous allons lui donner le mouvement et la vie en le complétant par la narration épique que Bossuet a faite de cette bataille célèbre, dans le chef-d'œuvre oratoire qui s'appelle l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, et où se trouvent reproduites diverses circonstances que nous avons passées à dessein sous silence.

« A la nuit, qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine, le duc d'Enghien reposa le dernier; mais jamais il ne reposa plus paisiblement. A la veille d'un si grand jour et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel! Et l'on sait que le lendemain, à son heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. Le voyez-vous comme il vole ou à la victoire ou à la mort? Aussitôt qu'il eut porté de rang en rang l'ardeur dont il était animé, on le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, rallier les Français à demi vaincus, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, porter partout la terreur et étonner de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups.

» Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute et lançaient des feux de toutes parts. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants; trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait porter dans sa chaise et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. Mais enfin il faut céder. C'est en vain qu'à travers les bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Beck précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés; le prince l'a prévenu, les bataillons enfoncés demandent quartier. Mais la victoire va devenir plus terrible pour le duc d'Enghien que le combat.

» Pendant que, d'un air assuré, il s'avance pour recevoir la parole de ces braves gens, ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle attaque; leur effroyable décharge met les nôtres en furie; on ne voit plus que le carnage; le sang enivre le soldat jusqu'à ce que le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages et joignit au plaisir de vaincre celui de pardonner. Quel fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux que dans les bras du vainqueur! De quels yeux regardèrent-ils alors le jeune prince dont la victoire avait relevé la haute contenance, à qui la clémence ajoutait de nouvelles grâces! Qu'il eût encore volontiers sauvé la vie au brave comte de Fontaines! Mais il se trouva par terre, parmi les milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte. Le prince fléchit le genou, et, dans le champ de bataille, il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. Là, on célébra Rocroi délivré, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à sa honte, la régence affermie, la France en repos et un règne, qui devait être si beau, commencé par un si heureux présage. »

Cette fameuse journée de Rocroi inaugura la gloire militaire de la France et celle de Condé; à partir de cette époque, la haute idée qu'on avait conçue en Europe des troupes espagnoles tourna en faveur de nos soldats qui, depuis cent ans, n'avaient pas remporté un aussi éclatant triomphe.

Rocroi (SIÉGE ET CAPITULATION DE), un des épisodes de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Après la chute de Mézières, l'ennemi se présenta le 5 janvier 1871 devant Rocroi, la ville aux glorieux souvenirs. Les fortifications étaient en bon état; 69 pièces, approvisionnées de 47,330 projectiles, composaient l'armement de la place, qui renfermait en outre 60,000 kilogrammes de poudre à canon, 1,002,000 cartouches et quelques centaines de fusils. Au moment où l'ennemi se présenta devant la place, la garnison ne s'élevait guère qu'à 334 hommes, chiffre qui descendit encore, par suite de désertions, à 105 hommes seulement, y compris 37 artilleurs, qui firent bravement leur service.

Laissons ici la parole à un témoin oculaire, dont le récit porte empreint le caractère de l'exactitude.

« Le parlementaire prussien s'est présenté le 5 janvier à la porte de Bourgogne, à dix heures du matin. Il a été reçu par M. Melin, commandant de place, M. Neveux, maire, et M. Alph. Sanier, sous-préfet. Il a sommé la ville de se rendre, en la menaçant d'un bombardement qui devait commencer à midi, et en déclarant que, si la ville se défendait, les autorités civiles seraient envoyées en Prusse. En présence de ces insolentes injonctions auxquelles le commandant répondit de la façon la plus digne, les pourparlers ne pouvaient être longs; mais, de dix heures un quart à midi, il ne restait que sept quarts d'heure pour prendre les dernières mesures et mettre en sûreté les femmes et les enfants;

en d'autres termes, et sous une apparente modération de formes, c'était un bombardement brutal et immédiat.

« A midi juste, la première bombe tomba; puis ce fut un feu roulant; quelque chose d'horrible; cinq ou six incendies se déclarèrent, deux très-considérables; à cinq heures du soir, une vingtaine de maisons brûlaient, le tiers à peu près de la petite ville. Le bombardement se ralentit alors peu à peu, puis cessa tout à fait. A six heures un quart, le parlementaire prussien se présenta de nouveau et offrit aux autorités les conditions de capitulation de Mézières : garnison, mobiles, mobilisés, douaniers et gendarmes prisonniers de guerre; remise des armes et munitions; garde nationale sédentaire prisonnière sur parole; autorités civiles libres; ajoutant que, en cas de refus, la ville serait entièrement détruite par la grosse artillerie de siége, qui était toute prête. Le commandant déclara qu'il voulait, avant de répondre, consulter le conseil de défense. Il demanda, toutefois, au maire et au sous-préfet quelle était leur opinion. M. Sanier répondit que, tout en appréciant l'horrible puissance de destruction de l'artillerie prussienne et l'étendue des sacrifices que le bombardement imposait à la population civile, il ne croyait pas encore arrivé le moment où toute résistance était impossible; que, tout au contraire, la défense utile allait commencer à se produire quand l'ennemi, jugeant la ville détruite, s'approcherait forcément de la place à portée de nos projectiles. Le commandant affirma qu'il était bien déterminé à prolonger la résistance et consulta le conseil de défense, dont tous les membres étaient jusque-là restés silencieux. C'étaient MM. Dupuis, capitaine d'artillerie; Chereau, capitaine du génie; Lebeau, capitaine des mobiles, et Cornu, capitaine commandant la garde nationale. Le conseil décida à l'unanimité la capitulation aux conditions de Mézières, les pièces ne portant pas jusqu'aux batteries prussiennes, les remparts n'étant défendus que par une centaine de mobiles incapables de repousser un assaut et dont plusieurs avaient déjà déserté leur poste. D'ailleurs, la poudrière n'étant pas suffisamment protégée contre la grosse artillerie prussienne, il fallait craindre au premier instant une explosion et ses épouvantables conséquences. »

Il est évident que, dans de pareilles conditions, la défense était impossible; si l'on a le droit d'exiger d'une garnison une résistance proportionnée à ses forces et à ses ressources, on ne saurait lui imposer des actes d'héroïsme, toujours glorieux sans doute, mais impuissants dans cette circonstance à changer la face des événements. Les Léonidas ne sont plus de saison, et, si par hasard quelque homme de guerre semble s'inspirer de ces antiques traditions, comme le défenseur de Belfort, il ne trouve que colère et dédain chez certains hommes chargés plus tard de juger sa conduite. Mais la pensée d'avoir servi son pays le console et le venge. Dans sa séance du 15 mai 1872, le conseil d'enquête a tenu compte au commandant Melin de l'insuffisance absolue des moyens de défense dont il disposait, et il l'a simplement blâmé de n'avoir pas fait détruire, avant de capituler, le matériel d'artillerie et les approvisionnements en vivres et en munitions qui ont ensuite servi à l'ennemi.

ROCTEUR (ro-kteur — rad. *roc*). Techn. Ouvrier qui détache les blocs de pierre dans les carrières : *Quand les* ROCTEURS *ont détruit l'adhérence du bloc à la masse, il s'agit d'amener la pierre au niveau du sol.* (Illustr.)

ROCZE (NAGY-), bourg de Hongrie, à 34 kilom. N.-N.-O. de Gomor, au confluent de la Babazka et du Murany, qui forment la Jolswa. Manufactures de draps et de toiles, forges, fabriques de poteries. On trouve aux environs des topazes et des cristaux.

RÔD s. m. (rod). Métrol. Mesure agraire usitée en Angleterre, et valant un quart d'are ou 25 mètres carrés.

RODA, bourg d'Espagne, province et à 70 kilom. N.-N.-E. de Barcelone, sur la rive gauche du Ter, qu'on y traverse sur un beau pont de pierre; 3,000 hab. Fabrication de bayettes fines et de flanelle, filature de coton; carrières de jaspe noir tacheté de blanc.

RODA (LA), bourg d'Espagne, station du chemin de fer de Madrid à Alicante, à 242 kilom. de Madrid. « Cette station, dit M. Germond de Lavigne, acquerra peu à peu une grande importance commerciale. Le Jucar, qui passe à 10 kilom. au N., y apporte par flottage les bois de sapin des montagnes de Cuença. Les grains y viennent, des plaines de la Manche, à une importante usine à mouture, mue par la même rivière et armée de quinze paires de meules. Les farines sont expédiées sur Madrid et sur la Catalogne par Valence. Il arrive aussi à La Roda, des montagnes de Cuença, du minerai de cuivre et des houilles. Enfin, on y exploite le blanc d'Espagne en énormes quantités.

RODA, petite ville du duché de Saxe-Altenbourg, ch.-l. de bailliage, à 17 kilom. E.-S.-E. d'Iéna et à 60 kilom. O.-S.-O. d'Altenbourg, dans une contrée sauvage, entre des montagnes boisées, sur la petite rivière de son nom; 3,000 hab. Fabriques de bas, commerce de bestiaux. Château ducal.

RODACH, rivière d'Allemagne, qui prend sa source dans le duché de Saxe-Meiningen, à 5 kilom. O.-S.-O. d'Hildburghausen, entre dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, où elle arrose la ville de son nom, pénètre enfin dans le royaume de Bavière et débouche dans l'Itz, après un cours de 35 kilom. Elle coule généralement vers le S.-S.-O.

RODACH, petite ville du duché de Saxe-Cobourg-Gotha, à 20 kilom. O.-N.-O. de Cobourg, à 12 kilom. S.-S.-E. d'Hildburghausen, ch.-l. de bailliage, sur la rivière de son nom; 2,000 hab. Brasseries; carrières de gypse et de pierre à chaux aux environs.

RODAGE s. m. (ro-da-je — rad. *roder*). Techn. Action de roder; état de ce qui est rodé.

— Anc. cout. Droit que le seigneur péager percevait sur les charrettes qui suivaient les chemins publics.

— **Encycl.** Technol. Le *rodage* s'opère à l'aide de machines spéciales, dites *machines à roder*, qui se rapprochent beaucoup par leur construction des machines à raboter; on leur donne encore le nom de machines à parer. Ces outils mécaniques se composent d'une plate-forme circulaire horizontale, à laquelle on donne un mouvement de rotation et deux mouvements de translation perpendiculaires; c'est sur cette plate-forme que se fixe la pièce à travailler. Au-dessous se trouve le porte-outil fonctionnant entre des glissières et animé d'un mouvement vertical rectiligne alternatif, ou simplement d'un mouvement de va-et-vient; mouvement qui lui est donné par l'intermédiaire d'une manivelle à rayon variable, montée sur un axe horizontal ou vertical, suivant le cas. Comme en général l'outil ne doit mordre que peu de matière à la fois, ou mieux n'opérer qu'un grattage superficiel, on lui donne la forme qu'exige le travail à confectionner; le plus souvent il est taillé en bec d'aigle très-recourbé, peu tranchant et armé de stries. Le *rodage* s'opère encore à la main en interposant entre les deux pièces à roder du gravier et de la terre pourrie, et en les faisant tourner l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'elles aient un contact parfait; c'est ce système que l'on emploie pour roder les clefs des robinets dans leur boisseau, ainsi que les brides de deux tubulures planes. Dans l'industrie, on opère le *rodage* des pointes des cardes et des déchireuses en les plaçant avec de la limaille de fer, ou mieux du grès en poudre, dans un tonneau fermé auquel on imprime un mouvement de rotation très-rapide. On rode ainsi les balles de plomb, pour abattre leurs aspérités. Quelquefois on se contente, pour opérer le *rodage* de deux pièces, de les frotter l'une sur l'autre sans interposition de matières étrangères.

RÔDAILLER v. n. ou intr. (rô-da-llé; *ll* mll. — fréquent. de *rôder*). Fam. Rôder çà et là.

RODAKOWSKI (Henri), peintre polonais, né à Lemberg (Gallicie, empire d'Autriche) en 1823. Venu à Paris en 1846, il entra aussitôt dans l'atelier de M. Léon Cogniet, et, six ans plus tard, il débutait d'une façon brillante en envoyant au Salon son beau portrait de *Dembinski*, qui lui valut une première médaille (1852). M. Rodakowski exposa ensuite le portrait de sa *Mère* (1853), celui de *Frédéric Villot* (1855), qui n'eurent pas le succès du premier. En 1857, son exposition était nombreuse et variée : au *Portrait du prince Czartoryski*, à celui d'*Adam Mickiewicz*, il avait ajouté une grande composition, *Paysans de la Gallicie dans une église du rit grec uni*, peinture qui est moins un tableau qu'une réunion de portraits. On y trouve d'excellents morceaux; mais, comme arrangement, la composition est tout à fait insuffisante. La même observation s'applique à sa *Bataille de Choczim* et au *Roi Sobieski promettant de secourir Vienne assiégée par les Turcs*, tableau exposé en 1861. C'est dans le portrait que M. Rodakowski a donné les meilleures preuves de son talent. Au Salon de 1859, on admira son portrait du *Comte Roger Raczynski*, figure excellente, bien campée et bien peinte. M. Rodakowski a exposé depuis lors : le *Portrait de Mme S.....* (1863); le *Portrait de M. de R..., lieutenant-colonel dans l'armée d'Autriche* (1865); un *Prédicateur* (1866); un *Portrait* (1867); *Sigismond Ier, roi de Pologne, fait proclamer aux magistrats ameutés le rescrit confirmant leurs privilèges* (1872); *Portrait de Mlle B...* (1872); le *Colonel J. Rodakowski* et la *Comtesse J. D...* (1875), etc. M. Rodakowski a obtenu une médaille de 1re classe en 1852, une de 3e classe à l'Exposition universelle de 1855 et la croix de la Légion d'honneur en 1861.

RODATION s. f. (ro-da-si-on — rad. *roder*). Méd. Diminution de la longueur des poils.

RODBAR, ville du royaume de Kaboul, région de Sistan, sur l'Hilmend, dans une contrée très-bien cultivée. C'est une des principales villes de la sultanie de Djelalabad.

RODBYE, petite ville du Danemark, diocèse de Laaland, bailliage et à 15 kilom. S.-O. de Mariebõe, sur la côte méridionale de l'île de Laaland, au fond d'un golfe, par 54° 41′ 30″ de latit. N. et 9° 4′ 23″ de longit. O.; petit port; 1,000 hab.

RODE s. f. (ro-de — lat. *rota*, même sens). Vieille forme du mot ROUE.

— Mar. *Rode de proue*, Ancien nom de l'étrave. ‖ *Rode de poupe*, Ancien nom de l'étambot.

— Jeux. *Rode de fer*, Espèce de palet.

— Econ. rur. Nom donné, en Provence, à un équipage de quinze ou dix-huit chevaux de la Camargue, employés au dépiquage des grains.

RODE (Chrétien-Bernard), peintre et graveur allemand, né à Berlin en 1725, mort dans cette ville en 1797. Après avoir reçu des leçons de Pesne, il alla compléter son éducation artistique à Paris, où il fut pendant quelque temps l'élève de Carle Vanloo et de Restout, puis en Italie. De retour à Berlin, il devint membre (1756), puis directeur de l'Académie des beaux-arts (1783). Rode a exécuté un grand nombre de tableaux et de portraits et décoré de peintures plusieurs édifices, notamment les résidences royales de Potsdam et de Sans-Souci. Ses compositions sont généralement bien groupées; les attitudes de ses personnages sont naturelles et variées; mais les têtes manquent souvent d'expression et de noblesse. Nous citerons de lui : *Alexandre devant le cadavre de Darius*; la *Persécution des chrétiens sous Néron; Descente de croix; Bataille de Leuthen;* la *Mort de Frédéric le Grand.* Comme graveur, on lui doit environ 250 planches à l'eau-forte, qui sont estimées.

RODE (Pierre), célèbre violoniste et compositeur français, né à Bordeaux en 1774, mort en 1830. Tout jeune il se rendit à Paris, où il fit de rapides progrès sous la direction de Viotti et se fit entendre pour la première fois dans cette ville en 1790; son talent hors ligne excita la plus vive admiration. Après avoir été attaché comme musicien au théâtre Feydeau, il visita la Hollande (1794), puis l'Allemagne, revint à Paris en 1800 et fut successivement professeur de violon au Conservatoire, lors de la création de cet établissement, premier violon du premier consul (1800), puis de l'empereur Alexandre (1803). De retour en France en 1811, il rentra au Conservatoire comme professeur honoraire. On a de lui des *Variations*, qui sont devenues célèbres, des *Concertos*, des *Quatuors* et une *Méthode de violon* (1803), composée en commun avec Baillot.

RODELHEIM, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, province de la Hesse supérieure, bailliage et à 10 kilom. S.-O. de Vilbel, sur la Nidda; 1,500 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie, fabrique de tabac. On y voit un beau château entouré de charmants jardins.

RODELLA (Jean-Baptiste), érudit italien, né près de Brescia en 1724, mort dans cette ville en 1794. Il entra dans les ordres, devint secrétaire du comte Mazzuchelli, qui s'occupait de composer un important ouvrage sur la littérature italienne, et, après la mort de ce dernier, il résolut de compléter son travail (1765). Pendant vingt-huit ans, Rodella travailla à cette continuation qui forma six volumes et qui n'a pas été publiée. Parmi les écrits de ce remarquable érudit, on cite particulièrement : *Vita, costumi et scritti del conte G. M. Mazzuchelli* (1766), des notices biographiques et *Cent deux éloges des dames brescianes*, restés inédits.

RODEMACK, ancien bourg de France (Moselle), canton de Cattenom, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Thionville; 918 hab. Cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. C'est une localité ancienne qui a joué, au moyen âge, un rôle important dans l'histoire de Metz. Elle fut cédée à la France par le traité de Nimègue. A l'époque de la Révolution, la seigneurie appartenait aux comtes de Custine. Rodemack avait un château fort et une enceinte défensive. Le château a été démoli au commencement de ce siècle. On en voit cependant encore quelques pans de murailles. Il subsiste aussi quelques traces des fortifications, notamment une porte par laquelle, dit-on, le roi Henri II fit son entrée à Rodemack. En 1815, 150 Français réfugiés dans le château déjà démantelé le défendirent contre 6,000 Prussiens, qu'ils obligèrent à battre en retraite, après leur avoir tué ou blessé plus de 600 hommes.

RODENBACH (Alexandre), homme politique et littérateur belge, né à Roulers (Flandre occidentale) en 1786, mort en 1869. Frappé de cécité à l'âge de onze ans, il fut envoyé par son père à Paris, dans l'institution d'aveugles fondée par Valentin Haüy, dont il devint, grâce à sa vive intelligence, l'élève de prédilection. Ses études terminées, Rodenbach partit pour la Hollande dans le but d'établir à Amsterdam une école d'aveugles, d'après le système de son maître. Son œuvre d'organisation terminée, il revint dans sa ville natale et s'occupa d'abord d'opérations industrielles; puis, se décidant à aborder la littérature, il publia, en 1828, une *Lettre sur les aveugles*, rectification de l'écrit de Diderot sur la même question, et fit paraître, l'année suivante, un ouvrage intitulé *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets*. A ces deux essais succédèrent divers articles intéressants insérés dans les journaux et les revues périodiques. Se jetant ensuite hardiment dans la polémique d'opposition, Rodenbach devint collaborateur du *Catholique des Pays-Bas*, qui s'intitula plus tard le *Journal des Flandres*, et s'y montra un des plus énergiques champions de l'émancipation de la Belgique. Aidé de ses trois frères, hommes d'énergie comme lui, l'aveugle de Roulers (c'est sous ce nom qu'il est connu dans sa patrie) prit une part active à la révolution qui précipita du trône la famille d'Orange-Nassau. Nommé, en 1830, député par les électeurs de sa ville natale, il a vu son mandat continué sans interruption pendant trente-six ans. Malgré les nombreuses occupations de sa carrière parlementaire, il ne cessa d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation des aveugles et des sourds-muets, provoqua en leur faveur de nombreuses mesures philanthropiques et leur consacra constamment sa voix et sa plume; en 1853, il a publié un nouvel ouvrage sur les *Aveugles et les sourds-muets* (histoire, instruction, éducation, biographies).

RODENBERG (Jules), littérateur et poëte allemand, né à Rodenberg (Hesse électorale) en 1831. Il étudia le droit aux universités d'Heidelberg, de Gœttingue et de Berlin, et se fit recevoir en 1856 docteur à Marbourg; mais il renonça presque aussitôt aux études juridiques, pour se consacrer exclusivement à la littérature. De 1856 à 1862, il mena une vie assez agitée, parcourut les Iles-Britanniques, les îles normandes, celles de la Frise septentrionale et les lacs de la Suisse et de l'Italie, et revint, en 1863, s'établir à Berlin, où il a toujours résidé depuis cette époque. Il s'était d'abord fait connaître par des poésies, dont la plupart obtinrent beaucoup de succès. Nous citerons, entre autres : les *Roses épineuses* (Brême, 1852); *Histoire de la guerre entre Sa Majesté le Vin du Rhin et Sa Majesé la Bière de Felsen*, poëme comique (Hanovre, 1853; 3e édit., 1854); *Chansons* (Hanovre, 1853); *Idylles dramatiques* (Cassel, 1858), etc. Outre ces poésies, Rodenberg a publié (1858) soit dans les feuilletons du *Journal de Cologne*, du *Journal du Weser*, de la *Presse*, soit en volumes, des impressions de voyages, des romans et d'autres travaux littéraires. Dans le livre intitulé *Paris à la lueur du soleil et à la lumière des lampes* (Berlin, 1867; 2 édit. la même année), Rodenberg a entrepris, en collaboration avec Gottschall, Oppenheim, Woltmann, etc., de tracer un tableau fidèle et animé de la métropole française sous le second Empire. Enfin, on a encore de lui quelques libretti d'opéra et un recueil de chansons intitulé : *Pour le cœur des mères* (Berlin, 1866).

RODER v. a. ou tr. (ro-dé — lat. *rodere*, ronger). Techn. User par le frottement mutuel de deux objets : RODER *du cristal, un bouchon à l'émeri, la clef d'un robinet.*

RÔDER v. n. ou intr. (rô-dé. — Ménage et après lui Diez et Scheler rapportent ce mot au provençal *rodar*, italien *rotare*, rouler, tournoyer, de *rota*, roue. L'accent circonflexe est moderne. Le Duchat mentionne pour *rôder* la forme plus française *rouer*, ce qui confirme l'explication indiquée plus haut). Errer tout autour, passer et repasser au même endroit : RÔDER *autour d'une maison. Un loup qui* RÔDE *autour de la bergerie.*

Je vous vois tous les soirs de ce côté *rôder*.
V. HUGO.

‖ Errer de ci, de là; vagabonder : *Je* RÔDE *dans la Sologne, à la piste de l'homme en question.* (Volt.) *Il faut être soldat pour son pays; mais servir sans but, aujourd'hui ici, demain là, c'est* RÔDER *en valet de boucher.* (Lessing.) *Les hérons* RÔDENT *dans les champs africains et s'y nourrissent de reptiles.* (A. Martin.)

« Tu ne fais que *rôder* du matin jusqu'au soir.
— Si cela vous déplaît, monsieur, je vais m'asseoir. »
ETIENNE.

Un jeune coq des mieux huppés,
En *rôdant* par son voisinage,
D'une jeune poulette aussi belle que sage
Eut les yeux et le cœur également frappés.
BOURSAULT.

— Fig. *Rôder autour de*, Chercher à atteindre, être à la piste de : *Comme l'insecte autour du fruit savoureux, la calomnie* RÔDE *sans cesse* AUTOUR DU *mérite.* (Mme C. Bachi.)

— Mar. *Rôder sur son ancre*, Manœuvrer, dans un courant où l'on est mouillé, de part et d'autre de la direction du courant.

— Techn. Accomplir sur un pivot un mouvement de rotation.

— Activ. Parcourir en tout sens :

Depuis plus de vingt ans je *rôde* l'univers,
Où je fais admirer l'effet de mes concerts.
REGNARD.

‖ Emploi vieilli.

RODERIC ou **RODRIGUE**, le trente-quatrième et le dernier des princes wisigoths qui occupèrent le trône d'Espagne de 411 à 711. Les événements qui amenèrent son élévation et sa chute sont, comme la plupart des faits de cette période de l'histoire d'Espagne, enveloppés dans une obscurité profonde, encore accrue par les exagérations des chroniqueurs et des poëtes espagnols, qui se sont plu, on ne sait pourquoi, à représenter ce prince sous les couleurs les plus odieuses. Aussi, en essayant, dans cette courte esquisse biographique, de rétablir les faits dans leur vérité historique, nous appuierons-nous moins sur leurs récits que sur ce que racontent les historiens arabes, notamment Al Makkari, dans son *Histoire des dynasties mahométanes en Espagne*.

Roderic était fils de Théodefred, duc de Cordoue, et parvint de bonne heure à une haute renommée militaire, car le roi Witiza l'appela au commandement en chef de ses armées. Il se révolta contre ce prince en 708, lui enleva la couronne et le bannit de Tolède. Pendant les premières années qui suivirent son usurpation, il eut à combattre les fils et les partisans du roi détrôné, qui s'étaient réfugiés dans les provinces du nord de l'Espagne et dont il triompha dans plusieurs rencontres. Les fils de Witiza, se voyant trop faibles pour l'attaquer avec succès, passèrent en Afrique, où ils furent favorablement accueillis par Ilyan (le comte Julien des chroniques espagnoles), prince de Ceuta et de Tanger et ami de Witiza. Il leur offrit de les rétablir sur le trône de leurs ancêtres en appelant à son aide les Arabes, dont il était tributaire, et s'adressa dans ce but à Mousa-Ibn-Nosséir, qui gouvernait l'Afrique pour le calife de Damas. Mousa, qui depuis longtemps songeait à porter ses armes en Espagne, saisit aussitôt l'occasion qui lui était offerte et promit d'agir vigoureusement dans l'intérêt des princes spoliés. Un de ses lieutenants, Tarif-Abou-Zorah, à la tête de 4,000 soldats, débarqua à Tartessus, qui a pris depuis le nom de Tarifa en souvenir de cet événement, et, après avoir ravagé la contrée voisine, revint en Afrique avec un butin considérable et de nombreux captifs (octobre 710). Ce succès remplit de joie l'émir arabe, qui se mit aussitôt à faire les préparatifs d'une seconde et autrement formidable expédition. Le 30 avril 711, Tarik-Ibn-Zeiyad, affranchi de Mousa, débarqua avec 8,000 soldats au pied du rocher de Calpé, qui de son nom s'appela Djebel-Tarik (la montagne de Tarik), mot qui s'est transformé en celui de Gibraltar. A peine débarqué, il fut attaqué par Théodomir, gouverneur de l'Andalousie, qui ne put cependant ni le déloger de la forte position qu'il occupait ni empêcher sa jonction avec des renforts considérables venus d'Afrique. Se trouvant alors à la tête de forces imposantes, Tarik descendit dans la plaine et s'avança sans obstacle jusqu'à Medina-Sidonia. Ce fut près de là qu'il rencontra Roderic, qui avait sous ses ordres des troupes nombreuses, mais indisciplinées. Après plusieurs engagements partiels qui durèrent six jours consécutifs, les deux armées en vinrent à une lutte décisive le 26 juillet 711. Si l'on en croit Ar-Razi et d'autres historiens arabes, la rencontre aurait eu lieu sur les rives de la rivière Barbate et non sur celles du Guadalete, ainsi que l'ont avancé presque tous les historiens chrétiens. Cette bataille mémorable, qui décida du sort de la monarchie des Wisigoths, est généralement désignée dans l'histoire sous le nom de bataille de Xérès. La victoire fut vigoureusement disputée des deux côtés jusqu'au moment où la défection d'Oppas et d'autres partisans de Witiza, auxquels Roderic avait confié le commandement de l'aile droite, assura le triomphe des Arabes. La déroute devint alors générale dans l'armée des chrétiens et l'élite des guerriers goths tomba sous l'épée des sectateurs de Mahomet. Roderic lui-même resta parmi les morts. Ce dernier fait a été mis en doute par la plupart des historiens espagnols, depuis Roderic de Tolède jusqu'à Masdeu. Ils invoquent à ce sujet l'autorité de Sébastien de Salamanque, moine et chroniqueur du xe siècle, qui raconte que l'on découvrit de son temps à Viseu, en Portugal, une tombe portant cette épitaphe : *Hic requiescit Rodericus ultimus rex Gothorum*, et qui conclut de là que Roderic échappa à la mort et se réfugia en Portugal, où il passa ses derniers jours dans la pénitence et la prière. L'assertion du moine de Salamanque est démentie d'abord par les historiens arabes, qui disent tous que Roderic périt dans l'action, quoiqu'ils ne soient pas d'accord sur le genre de sa mort, les uns voulant qu'il ait été tué par Tarik lui-même et les autres qu'il se soit noyé en essayant de passer le fleuve à la nage. De plus, leur opinion est confirmée par deux historiens chrétiens de l'époque, Isidore de Beja (Isidorus Pacensis) et par le continuateur anonyme du *Chronicon Biclarense*, qui déclarent positivement l'un et l'autre que Roderic fut tué dans l'action. Son règne avait duré trois ans environ.

Il existe sur ce prince une chronique, ou plutôt un roman de chevalerie, qui est l'œuvre d'un auteur anonyme du xive siècle. C'est là que l'on trouve la tradition vulgairement adoptée au sujet de la conquête de l'Espagne par les Arabes, ainsi qu'une foule de fables ridicules, telles que celles de Florinde et de la tour enchantée de Tolède. Cette chronique fut imprimée pour la première fois à Tolède en 1549 et a obtenu depuis un grand nombre d'éditions. Une autre histoire fabuleuse de Roderic et des événements auxquels il fut mêlé a été écrite vers le milieu du xvie siècle par un Maure converti du nom de Luna (Grenade, 1592, in-4°). C'est dans ces deux livres et dans d'autres du même genre qu'ont puisé les romanciers et les auteurs dramatiques qui ont écrit sur la chute de la domination des Wisigoths en Espagne. Les ouvrages les plus remarquables dont Roderic est le héros sont ceux de Walter Scott, de Southey et d'Irving.

Roderic, en anglais *Roderick*, poëme anglais de Robert Southey (Londres, 1814). Des critiques, un peu trop indulgents peut-être, ont dit que c'était le meilleur ouvrage d'un excellent poëte et qu'il y avait lieu de s'étonner qu'il fût presque ignoré en France, après avoir soulevé des transports d'enthousiasme en Angleterre. C'est là une erreur ; le poëme de Southey nous est très-bien connu, et s'il a été froidement accueilli de ce côté-ci de la Manche, cette indifférence tient à des raisons que nous développerons tout à l'heure. On a dit également qu'en France nous avions éprouvé d'injustes préventions contre le poëte anglais, parce qu'il nous a fort maltraités dans un de ses derniers ouvrages ; c'est encore une erreur : dans les *Lettres de Paul* et dans la *Vie de Napoléon*, Walter Scott ne nous a pas ménagés, ce qui ne nous empêche pas de le lire tous les jours avec un nouveau plaisir, comme aurait dit Louis-Philippe. Si l'œuvre de Southey n'a pas fait éclater chez nous l'enthousiasme auquel on semble croire qu'elle a droit de prétendre, c'est que la donnée en est fausse et nullement historique. Nous allons d'abord l'analyser à grands traits ; nous ferons ensuite nos réserves.

Le poëme de Southey repose sur la légende d'après laquelle la fille du comte Julien, séduite par le dernier roi goth d'Espagne, Roderic, excite son père à trahir celui qui l'a déshonorée et à appeler en Espagne les Arabes, alors maîtres de l'Afrique jusqu'au détroit de Gibraltar. L'exposition est consacrée à nous peindre la trahison de Julien. « Brûlant de se venger sur Roderic de l'affront fait à sa fille Florinda, il appela les Maures. Pareils à ces horribles nuages de sauterelles que les déserts brûlants de l'équateur versent sur l'Afrique dévastée, les musulmans descendent sur les rivages de l'Ibérie ; foule innombrable dans laquelle le Syrien, le Maure, le Sarrasin, le Grec renégat, le Persan, le Copte, le Tartare, liés par le nœud de l'erreur, brûlants des feux de la jeunesse et de l'enthousiasme, forment une association funeste de tous les crimes. » Il s'ensuivit une horrible mêlée, connue sous le nom de bataille de Guadalete ou de Xérès (juillet 711), qui ne dura pas moins de six jours et se livra sur les bords du Chrysus, appelé depuis par les musulmans *fleuve de la joie*.

Roderic disparut dans cette grande bataille et les Maures pensèrent que le fleuve l'avait englouti dans ses ondes. « Les Goths, dit le poëme, crurent également à la mort de leur monarque ; aucune prière ne fut récitée pour lui, aucun chant funèbre ne fut entonné en son honneur ; son deuil ne fut point porté. Ses sujets le chargèrent de tous leurs crimes et ils maudirent sa mémoire et son nom. »

Mais Roderic, d'après Southey, n'avait point trouvé la mort dans cet affreux désastre, bien qu'il l'eût cherchée avec fureur. Fugitif, maudit de tous, il va cacher au fond d'un ermitage sa honte et son désespoir. Le poëte nous dépeint avec une admirable énergie ses remords, ses désirs de vengeance, les inquiétudes de son âme ardente, peu faite pour la paix de la solitude. Il nous le montre enfin sortant de sa retraite, défiguré par de longues austérités et, inconnu de tous, parcourant les ruines de son ancien royaume. C'est ainsi qu'il arrive sous les remparts d'Auria, qui vient d'être dévastée et où les cadavres des Maures et des chrétiens pourrissent ensemble dans la confusion où la mort les a jetés. Tandis qu'il s'abandonne aux sombres sentiments que ce spectacle éveille en lui, une femme douée de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté accourt vers lui. « Pour l'amour du Christ, s'écrie-t-elle, prête-moi un instant ton aide charitable. » Alors elle le conduit vers un lieu où quatre cadavres étaient rangés l'un près de l'autre. « Tu vois, lui dit-elle, l'enfant, l'époux, les parents..., toute la famille d'Adosinda ! Mes faibles mains n'ont pu creuser assez profondément la terre et leur préparer un autre tombeau... » Lorsque Roderic l'a eu aidée dans l'accomplissement de ce pieux devoir, Adosinda lui raconte ses aventures et lui découvre les projets qu'elle a formés pour la délivrance de sa patrie et auxquels s'associe Roderic.

Nous ne pouvons suivre le héros du poëme dans ses courses mystérieuses ; au monastère de Saint-Félix, le vénérable Odoar lui impose les mains et imprime à sa mission un caractère sacré ; puis Roderic reparaît au milieu d'un peuple qui n'a conservé sa mémoire que pour le charger de malédictions. Les vêtements de l'indigence qui le couvrent, sa tête blanchie avant le temps par le malheur, ses traits flétris par les austérités de la pénitence, tout le rend méconnaissable à ceux même auxquels il fut le plus cher. Une scène peu vraisemblable nous le montre offrant son concours à Pélage, faisant ainsi de son vivant le sacrifice de son royal héritage et unissant ses efforts à ceux du célèbre héros espagnol et d'Adosinda pour chasser les Maures. Mais une autre scène, saisissante celle-là et du plus touchant intérêt dramatique, est celle où l'on voit Florinda, la fille du comte Julien, se jeter aux pieds de Roderic après avoir échappé aux mains des Maures et lui demander les consolations de la religion. C'est là une situation tout à fait neuve et des plus attendrissantes. Prosternée devant son amant, qu'elle ne reconnaît pas, elle se reproche amèrement d'avoir maudit celui qu'elle a le plus aimé, elle l'excuse du sanglant outrage dont elle a été l'objet et lui révèle ainsi toute l'ardeur de la passion qui la consume, en s'accusant de tous les malheurs qui ont accablé Roderic. Il est impossible d'imaginer une scène plus émouvante. Enfin le comte Julien, victime de la trahison des Maures, expire dans les bras de sa fille, en pardonnant à Roderic, qu'il reconnaît dans le prêtre qui vient de le réconcilier avec la religion de ses pères.

Il est fâcheux qu'un poëme qui renferme des beautés de cet ordre repose sur une donnée absolument fausse. Dans Southey, les événements se déroulent à la suite de la bataille de Guadalete ; or, tous les documents contemporains font mourir Roderic dans cette bataille de six jours. Il y périt, soit tué obscurément dans la mêlée, soit, comme le prétendent quelques chroniqueurs arabes, tué de la propre main de Tharik, chef de l'armée qui le vainquit. L'intervention de Roderic dans l'élévation de Pélage est également contraire à la vérité historique, ainsi que la prétendue séduction de la fille du comte Julien par le dernier roi goth. C'est une légende romanesque, postérieure de plusieurs siècles à l'invasion de l'Espagne par les Arabes. L'œuvre de Southey ne peut donc que propager des erreurs historiques évidentes.

Ces réserves faites dans l'intérêt de la vérité et des règles de la vraisemblance, nous reconnaissons volontiers que le poëme de Southey n'est pas une œuvre vulgaire ; il présente de grandes beautés, des caractères bien dessinés, une remarquable harmonie de versification, des élans poétiques et des pensées nobles qui justifient dans une certaine mesure l'accueil qu'il reçut en Angleterre. Le poëte fait preuve d'un talent singulier dans deux genres bien opposés : la peinture des scènes de la nature dans laquelle il place ses personnages et les digressions morales ou philosophiques. Mais à ce dernier point de vue l'auteur encourt un grave reproche ; ces digressions sont déplacées et choquantes, car rien n'est précisément plus contraire aux mœurs et aux idées du temps qu'il a la prétention de peindre, aux préoccupations des hommes de cette époque ; rien n'est plus opposé à la représentation fidèle du siècle demi-barbare où l'action se déroule. Le personnage d'Adosinda ne conserve pas non plus, dans la suite du poëme, toute l'importance que promettait sa brillante apparition ; enfin l'intérêt languit trop longtemps après la magnifique scène entre Roderic et Florinda.

L'œuvre du poëte anglais a été traduite plusieurs fois en français : par Bruguière de Sorsum (Paris, 1820-1821, 3 vol. in-12) et par Amlliet de Sagrie (Paris, 1821, in-8°). Une troisième traduction, en vers, a paru à Augers en 1841.

Roderick Random, roman, par Smollett (1748). V. AVENTURES.

RODERICUM, nom latin de CIUDAD-RODRIGO.

RODERIGUE (Jean-Ignace DE), écrivain, né à Malmedy, près d'Aix-la-Chapelle, en 1697, mort à Cologne en 1756. Il quitta l'ordre des Jésuites dont il faisait partie depuis huit ans, se mit à voyager et épousa à Cologne une veuve qui possédait le privilége de la *Gazette de Cologne*, publiée en français. Roderigue prit la direction de ce journal, qui ne tarda pas alors à être très-recherché, et fit paraître, en outre, un recueil périodique, la *Correspondance des savants* (1743). On lui doit divers écrits, entre autres : *Coloniensis ecclesiæ de suæ metropoleos origine traditio* (Cologne, 1731) ; *Historiæ universalis institutiones* (1734, in-8°).

RODET s. m. (ro-dè — du lat. *rota*, roue, qui s'est dit *rode*). Mécan. Sorte de roue hydraulique.

RODET (Jean-Antoine-Henri), naturaliste et vétérinaire français, né à Mirmande (Drôme) en 1810. Il se fit recevoir vétérinaire à l'École de Lyon en 1832 et fut attaché à ce titre à un régiment d'artillerie. En 1844, M. Rodet devint chef de service à l'École de Lyon, qu'il quitta quatre ans plus tard pour aller professer l'hygiène et la botanique à Toulouse. De retour à Lyon, il professa la pathologie et la botanique à l'École vétérinaire, dont il fut nommé directeur en 1863. Outre des notes et des brochures, on lui doit : *Cours de botanique élémentaire* (Toulouse, 1847, in-8°) ; *Botanique agricole et médicale* (Lyon, 1857, in-8°, avec figures).

RODET (Alexandre), chirurgien français, frère du précédent, né à Mirande en 1814. Il s'est fait recevoir docteur en médecine à Paris en 1844 et a été pendant longtemps médecin en chef de l'hospice de l'Antiquaille, à Lyon. Il a publié, à partir de 1847, un assez grand nombre d'*Observations*, de *Notices*, de *Notes*, de *Discours*, etc. On lui doit aussi : les *Bons effets de l'opium à haute dose contre une des formes les plus rebelles des affections syphilitiques* (1856, in-8°) ; *Des différentes espèces de virus vaccin* (1871, in-8°) ; *Du traitement de la syphilis* (1874, in-18), etc.

RODÈTE s. f. (ro-dè-te — dimin. de *rode*, qui s'est dit pour *roue*). Éperon. ‖ Vieux mot.

— *Blanc de la rodete*, Ancienne monnaie allemande, sur laquelle était figuré un éperon.

RÔDEUR, EUSE s. (rô-deur, eu-ze — rad. *rôder*). Personne qui rôde, qui a l'habitude de rôder : *Des* RÔDEURS *de nuit.*

— Adjectiv. Qui rôde ; qui appartient aux rôdeurs : *Une fille* RÔDEUSE *et dissipée. La curiosité du mal est l'instinct* RÔDEUR *des fantômes qui lève la pierre des tombeaux.* (A. de Musset.) *Tout à coup le sable cria sous un pas furtif et* RÔDEUR ; *je m'élançai sur la terrasse et me trouvai face à face avec un voleur.* (J. Sandeau.)

Rôdeur (LE) [*The Rambler*], par Samuel Johnson, ouvrage périodique qui était destiné à l'amélioration de la morale publique, dans le genre de celui dont Addison avait donné le premier exemple. Plus austère et moins varié que le *Spectateur*, le *Rôdeur* n'eut d'abord que peu de succès ; mais plus il fut lu, plus il fut apprécié. C'est dans cet ouvrage que Johnson a surtout fait voir toutes les beautés et les défauts de son style, et c'est par lui qu'il a produit une sorte de révolution dans la littérature anglaise. Le *Rôdeur* a eu dix éditions du vivant de Samuel Johnson. Ce journal a été publié en 1750-1752.

RODEZ (*Segodunum* ou *Civitas Ruthenorum*), ville de France (Aveyron), ch.-l. de département, d'arrond. et de cant., à 732 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur un promontoire élevé (633 mètres au-dessus du niveau de la mer) que contourne l'Aveyron, par 44° 21′ 6″ de latit. N. et 0° 14′ 14″ de longit. E. ; pop. aggl., 9.128 hab. — pop. tot., 12,111 hab. Évêché suffragant d'Albi, tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée, séminaire, école normale, institution de sourds-muets, bibliothèque, musée, société d'agriculture, des sciences, lettres et arts, etc. L'arrondissement comprend 11 cant., 76 communes et 108,885 hab.

Rodez possède des fabriques de draps communs, de cadis, de serges et autres lainages, des fabriques de bougies et de chandelles, des filatures de laine, des teintureries, etc. Le commerce de ces produits manufacturés est assez important. Il se tient à Rodez des marchés considérables, où il se vend une grande quantité de grains. La ville jouit d'une perspective très-agréable. La plupart de ses maisons sont anciennes et les rues sont généralement étroites. Cependant la ville s'est bien embellie depuis quelques années. Le point culminant est occupé par la place de la Cité, autour de laquelle rayonnent plusieurs rues, notamment celle de l'Embergue, à jamais célèbre par l'horrible assassinat de Fualdès. Une promenade plantée en forme de boulevard entoure la ville.

D'abord capitale d'une tribu alliée des Arvernes, Rodez embrassa le christianisme au ive siècle et eut pour premier évêque saint Amans, qui monta sur le siége épiscopal en 401. Les élections des évêques d'abord et, plus tard, les prétentions rivales des évêques et des comtes furent au moyen âge une source de troubles presque incessants pour l'antique cité des Ruthènes. Au commencement du xiiie siècle, les albigeois tentèrent en vain de s'en emparer et furent taillés en pièces près de ses murs. A cette époque, la ville était partagée en deux fiefs : le Bourg, qui appartenait au comte, et la Cité, qui formait le domaine épiscopal. A la fin du xiiie siècle, les comtes d'Armagnac devinrent les seigneurs immédiats du comté de Rodez, qui jusque-là avait successivement relevé du comte de Toulouse et de la couronne de France. Après avoir appartenu d'abord aux ducs d'Alençon, après la confiscation des biens de Jean V d'Armagnac, puis à Henri d'Albret, le comté de Rodez fut réuni à la couronne par Henri IV. Les protestants ne réussirent pas à s'en emparer et il ne fut plus question de la ville jusqu'à la Restauration. Rodez devint alors tout à coup célèbre par l'assassinat de Fualdès, qui passionna fortement les esprits et attira sur la ville l'attention de toute la France.

Rodez possède quelques monuments qui méritent une description particulière. Le plus important est la cathédrale, qui fut commencée vers 1277, mais dont la construction se poursuivit très-lentement, car les travaux, souvent interrompus, ne furent menés à bonne fin que sous l'épiscopat de Georges d'Armagnac, c'est-à-dire en 1535. Les parties basses du chœur seules datent du xiiie siècle. « L'église, dit M. Joanne, a trois nefs, transsept, chapelles rayonnantes et triforium, est précédée d'une façade sans portail, construite vers 1530. Ce curieux frontispice, flanqué de deux pyramidions, percé d'une grande rose flamboyante et d'une galerie du même style au-dessus de la rose, est surmonté d'un couronnement de la Renaissance. Deux tours carrées partant de fond l'accompagnent et lui sont réunies par des arcs-boutants. L'une de ces tours massives, celle de droite, est due, ainsi que le couronnement de la façade, à Philandrier, secrétaire de Georges d'Armagnac. » Au N. de la cathédrale, près du chevet, s'élève une magnifique tour du commencement du xvie siècle, œuvre de l'architecte Cusset. Les trois derniers étages sont décorés avec profusion de pinacles, de dais, de statues, de découpures, tandis que la base est massive et presque nue. Les statues de la Vierge et des quatre évangélistes surmontent le dernier étage de ce clocher, qui atteint 82 mètres d'élévation et passe avec raison pour une des merveilles du midi de la France. L'attention est surtout attirée, à l'intérieur de la cathédrale de Rodez, par la tribune qui se prolonge au fond de la nef sur les bas-côtés et qui est due à Philandrier ; un magnifique jubé du xve siècle, orné avec une grande profusion ; les stalles et les boiseries du

chœur, également très-ornées ; un sarcophage chrétien du v^e ou du vi^e siècle, à bas-reliefs, dans la chapelle de Saint-Michel ; une statue de la Vierge, du xiv^e siècle ; le tombeau du chanoine Galhard de Cardailhac, mort en 1359 ; le tombeau avec statue de l'évêque Croizier ; le tombeau de Raymond d'Aigrefeuil ; le tombeau de Gilbert de Cantobre, surmonté d'une belle table d'autel ; un curieux bas-relief représentant l'*Agonie du Christ* et un magnifique saint sépulcre de la Renaissance, surmonté de bas-reliefs. Sur la place qui précède la cathédrale, à l'O., a été érigée, en 1861, au milieu d'un joli square, une statue de Samson, œuvre remarquable due au ciseau de Gayrard, sculpteur ruthénois.

L'église Saint-Amans, rebâtie en 1754, a conservé quelques restes d'architecture romane.

La cour d'honneur du palais épiscopal offre un bel escalier. « A l'un des angles, dit M. Adolphe Joanne, la belle tour ronde des Archives, avec une belle porte extérieure ogivale, paraît remonter au xv^e siècle. La grande salle a conservé des peintures se rapportant à l'histoire de Louis XIV ; dans une autre salle se trouve une curieuse collection de portraits des évêques de Rodez. Dans l'évêché a été formé un musée lapidaire qui renferme une stèle gallo-romaine très-remarquable et un sarcophage des premiers siècles du christianisme. »

Rodez a conservé quelques maisons du xv^e et du xvi^e siècle. La plus intéressante est l'hôtel d'Armagnac, bâti dans le style de la Renaissance et dont les fenêtres sont ornées de médaillons délicatement sculptés.

Signalons, en outre : le musée archéologique, peu riche encore, mais en voie de le devenir ; le lycée, dont la porte principale et la chapelle appartiennent au style de la Renaissance ; l'hôtel de la préfecture ; le palais de justice ; les restes des anciens remparts, d'où l'on admire un magnifique panorama ; la colonne érigée à la mémoire du général Béteille ; la statue de Mgr Affre, qui orne la place de la Cité ; la belle promenade du Foiral ; quelques débris des arènes et d'un aqueduc romain, etc.

Dans les environs de Rodez, sur l'Aveyron, se voient plusieurs ponts gothiques très-curieux.

Rodez a vu naître Alexis de Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers états*.

RODI, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 46 kilom. N.-E. de San-Severo et à 8 kilom. N.-O. de Vico, au pied du mont Gargano, sur l'Adriatique ; 3,620 hab. Eglise collégiale.

RODIER (Marc-Antoine), jurisconsulte français, né à Carcassonne en 1701, mort en 1778. Il exerça la profession d'avocat à Toulouse et publia : *Questions sur l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril* 1667 (1761) ; *Recueil des édits, déclarations, arrêts du conseil et arrêts du parlement de Toulouse depuis* 1667 (1766).

RODIER (Gabriel), ethnographe français, né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1800. Il a occupé successivement des emplois dans le service du cadastre et dans les bureaux de chemins de fer. Pendant ses loisirs, M. Rodier s'est adonné à l'étude de l'ethnographie, de l'archéologie historique, et s'est attaché à reconstituer tout un système de chronologie nouvelle d'après les documents originaux qui ont été découverts et d'après les calculs astronomiques. Outre de nombreux articles sur les déluges historiques, la chronologie égyptienne, les origines de la Grèce, etc., on lui doit : *Antiquité des races humaines, reconstitution de la chronologie de l'histoire des peuples primitifs* (1862, in-8°) ; *Date initiale des Manouantaras* ou *Période védique* (1870, in-8°).

RODIÈRE (Aimé-Bernard-Yves-Honoré), jurisconsulte français, né à Albi en 1810, mort en 1874. Reçu docteur en droit à Toulouse en 1831, il se fit inscrire au barreau de cette ville, où il est devenu depuis lors professeur de procédure civile et de législation criminelle à la Faculté. M. Rodière passait sur le pont Saint-Pierre, à Toulouse, lorsque tout à coup son chapeau fut emporté par un coup de vent. Ayant voulu le rattraper en se penchant sur le parapet, il perdit l'équilibre et tomba dans la Garonne, où il se noya. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Exposition raisonnée des lois, de la compétence et de la procédure en matière civile* (1841-1843, 3 vol. in-8°) ; les *Saints et leur siècle* (1843, in-8°) ; les *Femmes chrétiennes* (1844, in-8°) ; *Eléments de procédure criminelle* (1845, in-8°) ; *Traité du contrat de mariage* (1847, 2 vol. in-8°) ; *De la solidarité et de l'indivisibilité* (1852, in-8°) ; *Grandes scènes de l'histoire moderne* (1858, in-8°) ; la *Morale en comédies* (1868, in-18) ; *Cours de compétence en matière civile* (1874, 2 vol. in-8°), etc.

RODIGIE s. f. (ro-di-jî — de *Rodigas*, botan. belge). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent dans les îles de la mer Ionienne.

RODILARD, nom de chat que La Fontaine a emprunté à Rabelais, et qui signifie rongelard. Il lui a quelquefois conservé la forme latine *Rodilardus* :

> Un chat nommé *Rodilardus*
> Faisait de rats telle déconfiture....

RODING, rivière d'Angleterre, comté d'Essex. Elle prend sa source à Little-Canfield, coule au S., puis au S.-O. et enfin au S. et se jette dans la Tamise, à Barking, après un cours d'environ 60 kilom.

RODING ou **ROTING**, bourg de Bavière, cercle de la Regen, à 42 kilom. N.-E. de Ratisbonne, sur la Regen ; 1,500 hab. Pêche de perles, exploitation de terre d'alun et de manganèse. Aux environs, belles ruines du château de Wetterfeld.

RODNA ou **RADNA**, bourg de Transylvanie, à 45 kilom. N.-E. de Bisztritz, sur le Nagy-Szamos. Mines d'or, d'argent et de plomb ; eaux thermales assez fréquentées.

RODNEY s. m. (ro-dné). Art culin. Plat de harengs salés, ainsi nommés de lord Rodney, qui, dînant un jour avec le prince de Galles, l'avait complimenté sur le service inappréciable qu'il rendait à la marine anglaise en faisant paraître au nombre de ses mets cet humble poisson : *Manger un* RODNEY. *Servir un* RODNEY.

RODNEY (George BRIDGE), amiral anglais, né à Londres en 1717, mort en 1792. Il eut le roi George I^er pour parrain, et dut à ce haut patronage un avancement rapide dans la marine. En 1759, il bombarda Le Havre ; deux ans après, il enleva à la France les îles de Sainte-Lucie, de Saint-Pierre, de la Grenade et de Saint Vincent. Nommé amiral en 1771, il voulut ajouter à ce titre celui de membre du Parlement. Il y réussit, mais son élection lui avait fait contracter des emprunts qui l'obligèrent à passer en France pour fuir ses créanciers. On raconte à cette occasion que le maréchal de Biron, qui le recevait fréquemment à sa table et devant qui il s'était flatté de l'espoir d'humilier un jour les flottes française et espagnole, lui aurait proposé de payer ses dettes afin que plus rien ne l'empêchât de mettre cette menace à exécution. Rodney, dont la bravoure et l'habileté étaient égales à la jactance, justifia au bout de trois ans ce qu'il avait avancé : en février 1780, il détruisit la flotte de don Juan de Langara, et, le 13 avril 1782, battit complétement le comte de Grasse. Les deux Chambres lui votèrent, à son retour, des félicitations ; il reçut le titre de baron et une pension de 2,000 livres sterling (50,000 fr.), réversible sur ses héritiers.

RODOGUNE, reine de Syrie, qui vivait au II^e siècle avant notre ère. Fille du roi des Parthes, Mithridate, elle épousa, en 141 av. J.-C., Démétrius II Nicator, roi de Syrie, qui se trouvait alors prisonnier de son père. Démétrius II avait à cette époque une première femme, Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor. Lorsqu'il revint en Syrie avec Rodogune, cette princesse eut les plus violents démêlés avec Cléopâtre, qui fit assassiner son mari. C'est dans ces démêlés que Corneille a puisé les principaux éléments de sa tragédie intitulée *Rodogune*.

Rodogune, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers ; représentée pour la première fois en 1656. C'est, de toutes les pièces de Corneille, celle qu'il préférait ; le succès en fut très-grand. Il est certain qu'elle serait la plus belle de ses tragédies, si les quatre premiers actes étaient dignes du cinquième, le plus tragique qui soit au théâtre. En voici l'analyse. Cléopâtre, veuve de Nicator, roi de Syrie, a deux fils jumeaux, Antiochus et Séleucus, qui viennent d'atteindre l'âge où la couronne doit être remise à l'aîné. Mais elle ne veut désigner cet aîné qu'après avoir pressenti lequel des deux princes se montrera le plus soumis à ses volontés. Les deux frères sont épris de Rodogune, sœur du roi des Parthes ; et ce que redoute surtout Cléopâtre, c'est d'élever au trône cette Rodogune dont elle connaît l'ambition. Elle mande ses fils, leur avoue qu'elle a fait périr leur père, mais que Rodogune a été la cause de son crime ; elle leur annonce ensuite que la couronne est au prix de sa vengeance, en leur disant :

> Entre deux fils que j'aime avec même tendresse,
> Embrasser ma querelle est le seul droit d'aînesse :
> La mort de Rodogune en nommera l'aîné...

Puis, voyant qu'ils ne lui répondent pas, elle s'écrie en les quittant :

> Rien ne vous sert ici de faire les surpris,
> Je vous le dis encor, le trône est à ce prix ;
> Je puis en disposer comme de ma conquête :
> Point d'aîné, point de roi, qu'en m'apportant sa tête ;
> Et puisque mon choix seul vous y peut élever,
> Pour jouir de mon crime, il le faut achever.

On conçoit qu'une femme comme Cléopâtre, toute à son ambition, toute à sa haine, puisse donner un pareil ordre ; mais ce qu'il est plus difficile de concevoir, c'est que Rodogune, lorsque les deux princes viennent lui dire que c'est elle qui nommera le roi en choisissant entre eux celui qu'elle préfère, leur demande à son tour la mort de Cléopâtre, leur mère :

> Pour gagner Rodogune, il faut venger un père ;
> Je me donne à ce prix : osez me mériter,
> Et voyez qui de vous daignera m'accepter.

Il devient dès lors impossible de s'intéresser à l'amour de Rodogune pour Antiochus ; on hait la princesse à l'égal de la reine.

Cependant Cléopâtre, irritée du refus de ses fils, a résolu leur mort. Elle feint de consentir à l'union de Rodogune et d'Antiochus, pendant qu'elle fait assassiner Séleucus. Antiochus, suivant l'usage, doit prendre en main, ainsi que Rodogune, la coupe nuptiale préparée par Cléopâtre ; et déjà il la portait à ses lèvres, lorsqu'on vient tout à coup lui annoncer la mort de son frère, qui, avant de succomber, a pu prononcer quelques paroles :

> Une main qui nous fut bien chère
> Venge ainsi le refus d'un coup trop inhumain.
> Régnez ; et surtout, mon cher frère,
> Gardez-vous de la même main.
> C'est...

La mort l'a empêché d'achever et de nommer le coupable. Quelle est l'affreuse perplexité d'Antiochus ! Qui doit-il soupçonner, Rodogune ou Cléopâtre ? Chacune d'elles lui a demandé la mort de l'autre, et chacune d'elles lui est chère : l'une est sa mère, l'autre sa fiancée. Il est impossible de porter plus loin le pathétique de situation, et l'on frémit en entendant Antiochus, après avoir répété ces mots : *Une main qui vous fut bien chère...*, dire à Rodogune :

> Madame est-ce la vôtre, ou celle de ma mère ?

Cléopâtre n'hésite pas à accuser Rodogune, qui se défend en accusant la reine à son tour. Le malheureux prince ne peut croire ni l'une ni l'autre. A Rodogune, qui se plaint de ce qu'il ne l'écoute pas, il répond :

> Non, je n'écoute rien ; et dans la mort d'un frère
> Je ne veux point juger entre vous et ma mère :
> Assassiner un fils, massacrer un époux !
> Je ne veux me garder ni d'elle ni de vous.
> Suivons aveuglément ma triste destinée.
> Pour m'exposer à tout, achevons l'hyménée.
> Cher frère ! c'est pour moi le chemin du trépas ;
> La main qui t'a percé ne m'épargnera pas.

Et il veut prendre la coupe ; mais Rodogune l'arrête en s'écriant :

> Cette coupe est suspecte, elle vient de la reine.

Alors Cléopâtre, résolue d'écarter tout soupçon et d'assurer sa vengeance au prix même de sa vie, prend elle-même la coupe, en boit une partie et la rend à Antiochus. Pendant que celui-ci, prêt à la porter à ses lèvres, cherche à excuser aux yeux de sa mère les soupçons de Rodogune, le poison agit, Cléopâtre pâlit, chancelle. Antiochus veut la secourir... Mais elle le repousse, et d'une voix mourante, que la rage anime encore, elle fait à son fils ces terribles adieux :

> Va, tu me veux en vain rappeler à la vie ;
> Ma haine est trop fidèle et m'a trop bien servie...
> Règne ! de crime en crime, enfin te voilà roi :
> Je t'ai défait d'un père, et d'un frère, et de moi.
> Puisse le ciel tous deux vous prendre pour victimes
> Et laisser choir sur vous les peines de mes crimes !
> Puissiez-vous ne trouver dedans votre union
> Qu'horreur, que jalousie et que confusion,
> Et, pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,
> Puisse naître de vous un fils qui me ressemble !

« C'est surtout contre *Rodogune*, dit Geoffroy (*Cours de littérature dramatique*), que Voltaire semble avoir dirigé ses traits les plus envenimés : la prédilection déclarée de Corneille en faveur de cette tragédie semble avoir été pour le commentateur un motif secret de la mettre en pièces. Les trois quarts du commentaire sont employés à ridiculiser, à parodier les formes surannées du style qui ne peuvent échapper à aucun lecteur, et dont on ne peut accuser que la barbarie du siècle ; Voltaire nous répète sans cesse que son exactitude à relever ces fautes de langage n'a pour objet que l'instruction des étrangers.... Il s'est arrangé pour ne trouver dans *Rodogune* rien de bien que le cinquième acte, encore se tourmente-t-il beaucoup pour éplucher les dernières paroles de Séleucus ; il ne rend aucune justice au génie mâle et vigoureux qui a présidé à cette grande conception dramatique ; il semble fermer les yeux sur l'art étonnant de Corneille, qui, dans tout le cours de la pièce, jette ses personnages dans un embarras dont il semble qu'aucun secours humain ne puisse les délivrer. Le critique dédaigne de sonder cette profondeur d'imagination capable de rassembler tant de passions et d'intérêts qui se heurtent ; il ne veut pas voir avec quelle adresse Corneille a placé entre deux princesses violentes, animées par l'ambition et par la vengeance, deux jeunes princes doux et sensibles et qui, cependant, ont chacun un caractère particulier. »

Lorsque Corneille travaillait à *Rodogune*, une personne indiscrète, à qui il confia son projet, le trahit et communiqua son plan à Gilbert, qui fit une *Rodogune*, représentée en 1646. Le second, le troisième et le quatrième acte de cette tragédie étaient tout à fait semblables à ceux de Corneille, et par le plan et par les situations, et quelquefois même par les discours. On ne parla point à Gilbert du cinquième acte, qui est le chef-d'œuvre de Corneille et du théâtre ; aussi, le dénoûment composé par Gilbert n'obtint-il aucun succès, à cause de sa faiblesse désespérante.

RODOIR s. m. (ro-doir — rad. *roder*). Outil dont on se sert pour roder. ‖ Petit tonneau dans lequel on agite les grains de plomb pour les arrondir et les lustrer. ‖ Instrument avec lequel on polit le dessous de la tête des vis. ‖ Cuve de tanneur, que l'on appelle aussi COUDRET.

RODOLPHE I^er, roi de la Bourgogne Transjurane, mort en 912. Il fut associé au pouvoir par son père Conrad II, comte d'Auxerre (886), prit le titre de roi après la mort de l'empereur Charles le Gros (888) et parvint à faire reconnaître son indépendance après une guerre contre Arnoul, roi de Germanie (888). Malgré le traité de Ratisbonne que signèrent alors les deux belligérants, Arnoul ne cessa de poursuivre d'attaques incessantes le roi de Bourgogne, dont il ravagea à diverses reprises le territoire.

RODOLPHE II, roi de Bourgogne, mort en 937. Fils du précédent, il lui succéda en 912. En 919, il soutint une guerre malheureuse contre Burchard, duc de Souabe, qui lui donna peu après (921) en mariage sa fille Berthe, dont le souvenir est resté en telle vénération dans la Suisse romande, qu'on y cite proverbialement comme l'âge d'or « le temps où la reine Berthe filait. » Rodolphe alla ensuite en Italie (922) disputer la couronne à Bérenger, se fit proclamer roi à Pavie, mais ne réussit qu'à conserver une partie de la Lombardie, d'où il fut chassé par Hugues de Provence (926). Trois ans plus tard, Henri l'Oiseleur lui céda Bâle et son territoire. En 933, il fit une nouvelle démonstration contre l'Italie et reçut de Hugues, pour prix de sa renonciation à ce royaume, le royaume de Bourgogne Cisjurane ; il fut ainsi le fondateur du royaume d'Arles ou des Deux-Bourgognes.

RODOLPHE III, **le Fainéant** ou **le Pieux**, petit-fils du précédent, roi des Deux-Bourgognes de 993 à 1032. Son règne fut agité par d'incessantes révoltes. N'ayant point d'enfant, il légua son royaume au roi de Germanie Conrad II.

RODOLPHE ou **RAOUL**, roi de France. V. RAOUL.

RODOLPHE I^er, **de Habsbourg**, empereur d'Allemagne, fondateur de la monarchie autrichienne, né à Limbourg (Brisgau) en 1218, mort à Spire en 1291. Il eut pour parrain l'empereur Frédéric II, passa sa jeunesse dans les camps et hérita (1240), comme fils aîné, des possessions de son père Albert le Sage, comte de Habsbourg, landgrave de la haute Alsace et burgrave de Rheinsfeld. Ayant rassemblé une troupe d'aventuriers, il donna carrière à son génie belliqueux, agrandit peu à peu ses possessions, servit sous Ottocare, roi de Bohême, contre les Prussiens idolâtres et contre Bela, roi de Hongrie. Il fut ensuite engagé dans d'autres hostilités, tant en Suisse qu'en Alsace, secourut d'abord l'évêque de Strasbourg contre les bourgeois, puis enfin ceux-ci contre l'évêque. Il tint, au reste, dans un siècle d'anarchie une conduite qui lui concilia l'admiration universelle, purgeant les grands chemins des bandits qui les infestaient et défendant les citoyens des villes contre les brigandages de la noblesse. Strasbourg lui érigea une statue ; les montagnards d'Uri, d'Underwald et de Schwitz le choisirent pour protecteur et pour chef (1257) ; les citoyens de Zurich le nommèrent leur capitaine (1265), et cela l'engagea dans des guerres continuelles contre divers seigneurs et diverses villes. En 1273, comme il tenait l'évêque de Bâle assiégé dans sa ville, il reçut la nouvelle que les électeurs de l'empire d'Allemagne l'avaient élu roi des Romains ou empereur. Il obtint du pape Grégoire X la confirmation de son élection, en lui assurant toutes les donations qui avaient été faites au saint-siége par les empereurs et en promettant de marcher en personne contre les infidèles. Cependant le roi de Bohême Ottocare, un des plus puissants princes de l'empire, refusait de reconnaître le nouvel empereur et de lui prêter hommage. Rodolphe marcha contre lui, occupa Vienne, le contraignit à renoncer à l'Autriche, à la Styrie, à la Carinthie, etc., et à faire hommage pour les autres fiefs qui lui restaient (1276). Il écrasa une nouvelle rébellion de ce prince en 1278 et donna dès lors tous ses soins à l'administration intérieure de l'empire. Par une suite de mesures vigoureuses, il parvint à dompter la turbulence des nobles, condamna à mort vingt-neuf seigneurs des premières maisons de la Thuringe et répondit aux sollicitations qui furent faites en leur faveur : « Ce ne sont point des nobles, ce sont d'exécrables voleurs, ceux qui oppriment le pauvre et troublent la paix publique. » Enfin il fit raser soixante-dix châteaux forts, qui étaient de véritables repaires de bandits féodaux. Il ne mit pas moins de zèle à faire restituer les fiefs dont divers princes s'étaient emparés, réduisit à l'obéissance le duc de Bourgogne, apaisa les troubles causés en Bohême par la lutte de Venceslas et d'Othon, mais ne put parvenir à faire élire son fils Albert empereur d'Allemagne. Il mourut en 1291. Rodolphe était d'une bravoure chevaleresque, simple dans ses mœurs, magnanime et juste. Il a rendu de grands services à la nation allemande par ses efforts pour le rétablissement de la paix publique et pour le développement de la civilisation et de l'industrie. Ses Etats héréditaires figuraient à peine sur la carte de l'Europe ; et cependant il parvint, à force de courage, de talent et de persévérance, à jeter les fondements de cette puissance colossale que les princes de sa maison ont possédée dans la suite. On a fait la remarque que, par ses deux mariages, il était devenu la tige de la plupart des maisons souveraines de l'Europe.

RODOLPHE II, empereur d'Allemagne, fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille

de Charles-Quint, né à Vienne en 1552, mort en 1612. Il fut élevé dans un catholicisme rigide, à la cour du sombre Philippe II. En 1572, il avait été couronné roi de Hongrie et de Bohême, avec le titre de roi des Romains. A la mort de son père (1576), il monta sur le trône impérial et joignit l'Autriche aux Etats dont il était déjà possesseur. Ce prince inepte et irrésolu ne sut que déployer des mesures rigoureuses contre les protestants, détermina des révoltes dont il ne triompha qu'avec peine, soutint une guerre malheureuse contre les Turcs en Hongrie, se laissa enlever la Bohême, la Moravie, l'Autriche et la Hongrie par son frère Matthias, qui finit par le détrôner (1611). Il mourut l'année suivante. Superstitieux, hypocondriaque, soupçonneux et lâche, adonné aux pratiques de l'alchimie et de l'astrologie, il s'honora pourtant en protégeant, dans une certaine mesure, les arts et les sciences, et accueillit Tycho-Brahé et Kepler, qui dressèrent sous ses yeux les *Tables rudolphines*.

RODOLPHE, duc de Souabe (1058). Il fut élu roi de Germanie en 1077, par les princes qui avaient souscrit à la bulle d'excommunication lancée par le pape Hildebrand (Grégoire VII) contre l'empereur Henri IV; mais il fut vaincu par Henri dans trois batailles, à Melrichstadt, en Bavière (1078), à Fladenheim et à Volksheim (1080). Il fut tué dans cette dernière par Godefroy de Bouillon.

RODOLPHE (Jean-Joseph RUDOLPHE, plus connu dans le monde musical sous le nom de), compositeur français, né à Strasbourg en 1730, mort à Paris en 1812. Il était fils d'un musicien qui lui apprit de bonne heure à jouer du violon et du cor. En 1745, Rodolphe vint à Paris et se perfectionna dans l'étude du violon sous la direction de Leclair. Ses progrès furent rapides et il tint bientôt l'emploi de premier violon à Bordeaux, à Montpellier et dans plusieurs autres villes du midi de la France. En 1754, il entra au service du duc Philippe de Parme, époux de la fille aînée de Louis XV. « Traetta, qui était alors directeur de la musique du duc de Parme, dit Fétis, lui enseigna les principes de l'harmonie et du contre-point. En 1760, Rodolphe quitta la musique du duc de Parme pour entrer dans celle de Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, à Stuttgard. Jomelli se trouvait alors en cette ville : il consentit à compléter par ses leçons l'instruction du virtuose. En 1763, Rodolphe retourna à Paris et entra dans la musique du prince de Conti. Attaché, en 1765, à l'orchestre de l'Académie royale de musique, il fit entendre pour la première fois à ce théâtre un accompagnement de cor concertant. Admis, en 1770, dans la musique des petits appartements du roi, Rodolphe entra, en 1774, dans la chapelle royale. Vers cette époque, il proposa au ministre Amelot le plan d'une école de musique que M. de Breteuil réalisa par les conseils de Gossec en 1784. Rodolphe y fut attaché en qualité de professeur d'harmonie. C'est pour cette école qu'il écrivit son *Solfége* et son *Traité d'accompagnement*. La Révolution de 1789 enleva à cet artiste la plupart de ses places et de ses pensions; en dédommagement, il obtint sa nomination de professeur de solfége au Conservatoire en 1803. Trois ans après, il dut demander lui-même sa retraite à cause du mauvais état de sa santé; mais Sarrette, directeur du Conservatoire, obtint pour lui du premier consul une pension de 1,200 francs. Pendant plusieurs années, Rodolphe avait été attaché comme violoniste à l'orchestre de la Comédie-Française. » Nous citerons, parmi les ouvrages de ce compositeur : des *Concertos* pour le cor, des *Fanfares*, des *Duos*, des *Etudes* pour le violon et des *Solféges* divisés en deux parties et dont le succès fut extraordinaire; *Théorie d'accompagnement et de composition à l'usage des élèves de l'Ecole nationale de musique* (1799, in-fol.); *Médée et Jason*, ballet heroïque de Noverre (Stuttgard, 1760); *Psyché* (Stuttgard, 1760), la *Mort d'Hercule* (Stuttgard, 1760); *Armide* (Stuttgard, 1760); la musique de ces quatre ouvrages n'offre rien de saillant; l'*Aveugle de Palmyre*, comédie en deux actes et en vers libres, mêlée d'ariettes, paroles de l'abbé Desfontaines (Comédie-Italienne, 5 mars 1767); l'ouvrage obtint quatorze représentations, ce qui, à cette époque, équivalait à un succès; *Isménor*, opéra-ballet en trois actes, paroles de l'abbé Desfontaines (Versailles, 17 novembre 1773), œuvre de circonstance, composée à l'occasion du mariage du comte d'Artois.

RODOLPHE D'EMS, poëte allemand du XIII^e siècle. V. RUDOLF.

Rodolphe et Marie ou la Société secrète, roman d'Auguste Lafontaine, de Brunswick (1818). Cet ouvrage n'est, à proprement parler, qu'un prologue à l'aide duquel l'auteur fait passer et cherche à vulgariser des idées utiles. Toute l'Europe et tous les peuples en rapport avec elle reconnaissent aujourd'hui cette vérité : « La philosophie n'est autre chose que l'application de la raison aux différents objets sur lesquels elle peut s'exercer. » Dans *Rodolphe et Marie*, ouvrage de la plus pure morale, on en trouvera une heureuse application aux circonstances les plus importantes de la vie des hommes et de la durée des nations, ainsi qu'aux révolutions politiques. L'auteur a réuni dans des tableaux dignes de son pinceau des scènes tantôt guerrières et tantôt pastorales, touchantes ou héroïques, pleines de naturel ou de magie, suivant qu'il a voulu opposer la raison à l'artifice, la bonté du cœur au génie du mal. Un grand principe de philanthropie domine tout l'ouvrage, c'est que, « comme il est impossible de niveler les opinions, il est nécessaire de recourir à la tolérance universelle. » Cet ouvrage se distingue des autres de ce fécond romancier par son mérite littéraire et le soin apporté au style. On y remarque plusieurs passages très-heureux et quelques-uns d'une assez grande force. Tandis que, dans les autres romans de Lafontaine, on signale des trivialités et des négligences, défauts inséparables d'une trop rapide improvisation, on admire la pureté et l'élégance du style de *Rodolphe et Marie*. Après avoir obtenu un brillant succès dans le pays de l'auteur, cet ouvrage est devenu classique à l'étranger pour l'étude de la langue allemande. Combien peu de romans peuvent élever la même prétention!

Rodolphe ou A moi la Fortune! roman par Touchard-Lafosse (1837). L'auteur a le ton brusque, l'humeur gaie, la saillie franche et spirituelle, souvent le naturel du Diable de Le Sage et une forte teinte du sans-gêne de garnison. Il fronde librement et parle d'abondance, quoique avec pureté. Il lance des boutades humoristiques, mais sans misanthropie. Deux jeunes gens de vingt-cinq ans quittent Aix, en Provence, pour venir chercher fortune à Paris. L'un, Ménardi, est animé de nobles sentiments et veut demander l'aisance au travail; l'autre, Rodolphe, a pris pour devise : *A moi la fortune*, et, peu scrupuleux sur le choix des moyens, est disposé d'avance à tout faire pour réussir. L'honnête Ménardi s'éprend d'une jeune veuve qu'il suit en Italie et que des brigands enlèvent après lui avoir ravi tout ce qu'elle possédait. Ménardi, au désespoir, retourne à Marseille, où il hérite d'un de ses oncles plusieurs millions, puis il retrouve sa charmante veuve et a le bonheur de partager sa fortune avec elle en l'épousant. Pendant ce temps, Rodolphe, après avoir travaillé à la *Minerve* et composé, à l'exemple de Gil Blas, des sermons pour un évêque, s'attache à la femme d'un agent de change, dont il finit par épouser la fille, quand il a fait gagner plus ou moins scrupuleusement plusieurs millions à son beau-père. On pourra juger des idées et du style de l'auteur par ce passage souvent cité : « Savez-vous ce que c'est aujourd'hui que les lettres? C'est du papier et de l'encre d'impression; c'est du noir et du blanc en feuilles et en volumes; c'est un objet matériel vendu avec une intelligence commerciale plus ou moins subtile ou plus ou moins heureuse. L'art de réussir en écrivant, comme en vendant du cirage, consiste à exposer savamment sa marchandise. Le mérite des vers ou de la prose, ainsi que la qualité du cirage, se déduit de l'habileté du marchand à se faire des chalands. Voilà! voilà les lettres!... du cirage plus ou moins luisant, mais convenablement porté. Après cela, que le volume gâte le cœur, que le cirage brûle les bottes, poëte, historien, dramatiste, romancier ou décrotteur, vous n'en ferez pas moins fortune, si vous avez bien spéculé. » Voici la définition par laquelle M. de Pongerville, un des hommes qui ont le mieux compris la mission et le caractère de l'écrivain, réfute cette boutade humoristique : « Le véritable écrivain regarde la littérature comme un sacerdoce qu'il doit exercer religieusement; il n'en souille pas la pureté par des actions cupides, par une vanité mesquine; il ne veut ajouter à l'éclat de sa renommée que le titre d'honnête homme. Interprète des vérités utiles, il les met en circulation avec le sceau du talent; plein de courage pour défendre les libertés publiques et le droit national, il ne descend pas dans l'arène des passions vulgaires. Patriote sans aveuglement de parti, philosophe sans intolérance, il honore le mérite et la vertu dans quelque rang qu'il les trouve. Il n'oublie pas surtout que la noblesse du caractère donne de nouvelles forces au talent. » Mais Touchard-Lafosse pensait au fond comme M. de Pongerville; il peignait le mal pour faire penser au bien.

RODOLPHIN, INE adj. (ro dol-fain, i-ne). Hist. Qui appartient à l'empereur Rodolphe.

— Astron. *Tables rodolphines*, Tables du mouvement des planètes, dédiées par Kepler à l'empereur Rodolphe. On dit aussi TABLES RUDOLPHINES.

RODOMONT s. m. (ro-do-mon — nom d'un personnage du *Roland furieux*, que l'Arioste avait emprunté à Boiardo, mais en le modifiant : Boiardo avait appelé son personnage *Rotomonte*, Roulemontagne; l'Arioste appela le sien *Rodomonte*, Rongemontagne). Fanfaron, bravache, vantard; homme qui s'attribue un courage et des exploits extraordinaires : *Faire le* RODOMONT. *C'est un* RODOMONT. *Ces* RODOMONTS *d'Espagnols ont paru vouloir faire les mauvais; mais ils ont trouvé à qui parler.* (Campistr.)

Il faut que je sois bien possédé du démon
Pour souffrir les hauteurs d'un pareil *rodomont*.
DESTOUCHES.

RODOMONT, personnage du *Roland furieux* de l'Arioste, qui l'avait emprunté en le modifiant à Bojardo, auteur du *Roland amoureux*. Rodomont est un roi d'Alger, brave, mais altier et insolent, qui fait beaucoup de bruit ou de tapage partout où il se trouve. De là cette locution proverbiale : *Faire le rodomont*, c'est-à-dire faire le brave, le fanfaron.

On raconte que Bojardo cherchait depuis longtemps pour son poëme un nom qui caractérisât un guerrier redoutable, lorsque, pendant une partie de chasse, celui de Rodomont lui vint à la pensée. Il en fut si satisfait que, retournant aussitôt à son château, il fit sonner les cloches et tirer le canon en signe de réjouissance, comme pour la fête d'un saint, « au grand étonnement de ses paysans, dit Sismondi, auxquels ce nouveau saint n'était point encore connu. »

RODOMONTADE s. f. (ro-do-mon-ta-de — rad. *rodomont*). Fanfaronnade; vanterie, bravade de rodomont : *Les* RODOMONTADES *amènent quelquefois des rixes.* (Chateaub.) *Enfin, il commença un discours plein de hâbleries, d'exagérations et de* RODOMONTADES. (Th. Gaut.)

— Par ext. Prétention ridicule et exagérée : *Dacier mettait dans ses débats littéraires une chaleur et une prétention que Boileau appelait des* RODOMONTADES *grammaticales.* (Sallentin.)

RODONI, cap de la Turquie d'Europe, en Albanie, sangiac de Scutari, sur l'Adriatique, à l'extrémité d'une langue de terre qui s'avance au S.-O. du golfe du Drin.

RODOSTO, en turc *Tekir-dagh*, anc. *Rhædestus* et *Bisanthe*, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur une colline et sur la mer de Marmara, eyalet et à 106 kilom. S.-E. d'Andrinople, par 4° 58′ de latit. N. et 25° 5′ de longit. E.; 40,000 hab. Elle est grande et ceinte d'un mur crénelé et flanqué de tours, a de belles rues bien bâties, de grands caravansérails, des bains publics. Commerce considérable de grains, vins et autres denrées destinées à l'approvisionnement de Constantinople. Cette ville communique aussi, par une belle route, avec Andrinople. Vaste port de commerce sur la mer de Marmara. Archevêché grec. Eglises arméniennes. Les Russes l'occupèrent en 1829.

RODOUL s. m. (ro-doul). Syn. de REDOUL.

RODRIGUE, prince wisigoth. V. RODERIC.

RODRIGUE DE BIVAR (DON), célèbre homme de guerre espagnol. V. CID (le).

RODRIGUES (Benjamin-Olinde), célèbre financier et économiste saint-simonien, né à Bordeaux en 1794, mort à Paris le 17 décembre 1851. Il sortit de l'Ecole normale pour entrer à l'Ecole polytechnique comme répétiteur de mathématiques et devint ensuite directeur de la caisse hypothécaire. Il fut un des disciples les plus dévoués du novateur Saint-Simon, qui, en mourant, lui légua le soin de continuer son œuvre. Rodrigues fonda, dans ce but, le *Producteur*, journal pour la rédaction duquel il s'entoura de jeunes écrivains de talent. C'est ainsi que furent initiés à la doctrine du maître Enfantin et Bazard, que leur intelligence plaça, après 1830, à la tête de la *famille saint-simonienne*. En 1831 eut lieu entre ces deux chefs une séparation éclatante. Rodrigues suivit Enfantin, avec qui il créa, pour la réalisation immédiate de leurs idées communes, une société dont il fut le directeur, sous le nom de **Père de l'industrie, chef du culte saint-simonien**; mais il ne tarda pas à rompre avec Enfantin lui-même, dont il blâmait les opinions sur la question des biens de famille. Se prétendant alors seul héritier direct de Saint-Simon, il se mit à attaquer tous ceux qui altéraient la doctrine primitive. Mais à partir de 1832 il parut vouloir s'occuper exclusivement de finance et d'industrie, au point de vue pratique. Son activité se porta sur les compagnies de chemins de fer, les caisses d'épargne et de retraite, les sociétés de secours mutuels, qui eurent en lui un zélé propagateur. Les commissions des Assemblées constituante et législative le firent souvent appeler dans leur sein pour avoir des renseignements sur ces questions. Son rôle, pourtant, ne se borna pas là. Après la révolution de février 1848, on le vit tenter d'arracher à l'oubli les théories saint-simoniennes, par des brochures, des placards, même des discours dans les clubs; il se fit plusieurs fois applaudir à celui de Blanqui. On a de lui : *Théorie de la caisse hypothécaire* (1820, in-8°); *A M. Michel Chevalier* (1832, 8 pages in-8°); *Aux saint-simoniens* (16 pages in-8°). Il avait entrepris de publier les *Œuvres complètes de Saint-Simon* (in-8°), dont il n'a paru que deux volumes.

RODRIGUES (Jacob-Hippolyte), littérateur français, né à Bordeaux en 1812 de parents israélites, qui vinrent s'établir, en 1818, à Paris. Occupé d'abord d'affaires financières, il fut nommé, en 1840, agent de change près la Bourse de Paris et exerça jusqu'en 1855, époque à laquelle il fut nommé agent de change honoraire. Depuis lors, M. Hippolyte Rodrigues s'est exclusivement consacré aux études de critique et d'histoire religieuse. Il a publié successivement, chez Michel Lévy : les *Trois filles de la Bible* (1865, 2 vol. in-8°); les *Origines du sermon de la montagne* (1868, in-8°); la *Justice de Dieu*, introduction à l'histoire des *Judéo-chrétiens* (1869, in-8°); le *Roi des Juifs* (1870, in-8°), *Saint Pierre* (1872, in-8°); ces deux ouvrages ont été réunis sous le titre : *Histoire des premiers chrétiens* (1873, 2 vol. in-8°); *Saint Paul* (1875, in-8°) et *Saint Jean* (en préparation) formeront l'*Histoire des seconds et des troisièmes chrétiens*. Ces ouvrages forment un ensemble complet comme doctrine et comme histoire critique des religions qui se rattachent au mosaïsme. Dans les *Trois filles de la Bible*, l'auteur recherche les points communs aux trois religions sorties de la même source, le mosaïsme, le catholicisme et le mahométisme, et, convaincu que dans leurs formes actuelles elles sont toutes les trois impuissantes à instruire et à moraliser les hommes, il essaye de déterminer un mouvement de réforme générale à l'aide duquel devrait s'édifier une religion moderne, basée uniquement sur la science et sur la philosophie, et n'admettant d'autre révélation que celle qui ressort des lois naturelles. Dans ses études de critique religieuse, reprenant la vie de Jésus et les origines du christianisme à un point de vue plus radical que MM. Renan, Havet et Peyrat, il s'est efforcé de montrer, par une série d'ouvrages consciencieux et qui trahissent un labeur considérable, que la plupart des critiques, tout en contestant qu'il faille accorder une foi entière aux Evangiles, ont néanmoins fait l'histoire du personnage imaginaire de Jésus, telle qu'elle s'est formée avec le temps, d'après ces mêmes Evangiles livrés à la suspicion, et non pas celle du personnage réel, telle que, à défaut de documents certains, on peut la conjecturer à l'aide de rapprochements entre les passages des annales juives correspondant à la période de la vie de Jésus, les livres orthodoxes des Juifs et certains versets des Evangiles. C'est là un travail d'autant plus délicat que, dans la ruine de la nationalité juive, presque tous les livres de ce peuple, si rudement traité par le destin, ont péri et que, sous les alluvions de deux ou trois siècles, il est bien difficile de discerner, dans les Evangiles, ce qui constitue la matière primitive, l'enseignement même de Jésus d'avec tout ce qu'ont ajouté à cet enseignement les johannistes, les paulinistes et les gnostiques. Cependant M. Hippolyte Rodrigues est parvenu à circonscrire les points principaux du débat et à se tenir sur un terrain solide. Dans la *Justice de Dieu*, il établit que le dogme du péché originel, tel qu'on l'enseigne dans les chaires catholiques, n'a jamais été ainsi compris par les écoles juives, que, par conséquent, la rédemption, l'envoi sur la terre, par Dieu, de son fils unique, pour racheter les hommes du péché originel, est un dogme qui n'avait pas de sens aux yeux des Juifs. Le seul rédempteur qu'ils attendaient était celui qui chasserait les Romains. Dans les *Origines du sermon de la montagne*, il établit la conformité parfaite de l'enseignement de Jésus avec celui des écoles juives de son temps. « Le sermon de la montagne, dit M. Munk, courait les rues de Jérusalem bien avant d'avoir été prononcé. » C'est à justifier cette parole d'un de ses plus savants coreligionnaires que M. H. Rodrigues s'est appliqué. De ces prémisses il tire des conclusions fécondes. En effet, s'il ne peut être question de péché originel à racheter et si les doctrines de Jésus sont de tout point conformes à l'orthodoxie juive, il reste à expliquer pourquoi Jésus a été mis à mort. C'est l'objet du *Roi des Juifs*. Dans ce livre (v. ROI DES JUIFS), M. H. Rodrigues montre que la prédication de Jésus n'était religieuse qu'en partie, qu'au fond son messianisme était tout temporel et qu'il fut mis à mort à la suite d'un soulèvement politique, avorté par la faute et la pusillanimité des pharisiens. Cette thèse est corroborée par l'histoire des premiers temps du christianisme poursuivie par M. Rodrigues dans *Saint Pierre*, où, après avoir retracé en scènes dramatiques les événements qui ont suivi la passion, il montre la concorde d'abord parfaite des Juifs et des judéo-chrétiens, et dans *Saint Paul*, où la scission entre l'ancienne religion mosaïque et la nouvelle secte commence seulement à s'opérer. Tous ces livres jettent de nouvelles et vives lumières sur les origines encore si obscures du christianisme, malgré la somme considérable de travaux de tout genre auxquels elles ont donné lieu.

Beau-frère de l'illustre compositeur français Fromental Halévy, M. H. Rodrigues s'est aussi adonné à la composition. On lui doit le livret et la musique d'un grand opéra en quatre actes, *David Rizzio* (1873).

RODRIGUES DE BASTOS (Jose-Joachim), littérateur portugais, né à Vallongo en 1777. Après avoir été avocat, il entra dans la magistrature, fit partie du congrès de 1820, puis alla siéger aux cortès et remplit, de 1826 à 1828, les fonctions d'intendant de police. En 1838, il se déclara partisan de dom Miguel, signa le procès-verbal qui lui décernait la couronne et rentra dans la vie privée à partir de 1834. On lui doit plusieurs ouvrages souvent réédités et qui ont été traduits en plusieurs langues étrangères : *Meditacoes* ou *Discursos religiosos* (in-8°); *Colleçâo de pensamentos, maximas e proverbios* (2 vol. in-8°); *A Virgem da Polonia* (in-8°); *O medico de dezerto* (in-8°).

RODRIGUEZ ou **DIEGO-RUYZ**, île de l'Afrique anglaise, une des Mascareignes, dans la mer des Indes, par 19° 40′ de latit. S. et 60° 51′ de longit. E., à l'E. de l'île Maurice, dont elle dépend; 30 kilom. sur 6;

300 hab. Elle est en grande partie montagneuse et rocailleuse. Sa surface n'est composée que d'un roc calcaire, recouvert d'une terre végétale très-fertile. Le riz, le froment et le maïs en sont les principales productions. Vaste caverne remplie de superbes stalactites. Prise par les Anglais à la France en 1810.

RODRIGUEZ ou SANCHEZ DE AREVALO, l'un des plus savants prélats de son siècle, né près de Ségovie en 1404, mort à Rome en 1470. Il avait occupé d'importantes fonctions ecclésiastiques, lorsqu'il fut chargé de missions politiques auprès des empereurs Frédéric III et Henri V et nommé ambassadeur à Rome vers 1556. Rodriguez se fixa dans cette ville et devint successivement gouverneur du château Saint-Ange, gardien des trésors de l'Eglise, évêque de Zamora, de Calahorra et de Palencia. C'était un prélat fort instruit, un ardent défenseur de l'autorité pontificale. On a de lui : *Speculum vitæ humanæ* Rome, 1468, in-fol.), traité de morale dans lequel l'auteur passe en revue toutes les conditions sociales; *Compendiosa historia hispanica* (Rome, 1470, in-fol.), estimable sous le rapport des recherches et de l'exactitude; *De origine ac differentia principatuś imperialis et regalis* (Rome, 1521, in-fol.), livre où l'auteur s'attache à démontrer la suprématie du pape sur tous les souverains.

RODRIGUEZ (Alphonse), écrivain ascétique et jesuite espagnol, né à Valladolid en 1526, mort à Séville en 1616. Il s'adonna à l'enseignement et à la prédication. Rodriguez est auteur du fameux ouvrage : la *Pratique de la perfection chrétienne* (Séville, 1614), traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. On en connaît six versions françaises; les deux meilleures sont celles qu'on attribue aux solitaires de Port-Royal et celle de Régnier-Desmarais (Paris, 1688).

RODRIGUEZ (Jean), surnommé **Giram** ou **Girao**, jesuite et missionnaire portugais, célèbre par sa mission au Japon, né à Alcouche, diocèse de Lisbonne, en 1559, mort en 1633. Il partit au Japon en 1583, fut excepté de la proscription prononcée contre les missionnaires et obtint de se fixer à Nangasaki. Il étudia le japonais et composa une *Grammaire* de cette langue (en portugais), qui fut imprimée à Nangasaki (1604). C'est un ouvrage médiocre et qui est loin de valoir la réputation qu'il eut à cette époque. M. Landresse en a donné une version française en 1825.

RODRIGUEZ (Antoine-Joseph), bénédictin espagnol, né à Merida (Estramadure) en 1705, mort à Madrid en 1781. Il devint directeur spirituel de l'infant don Louis. C'était un homme fort instruit, qui combattit les préjugés en vigueur dans l'enseignement, fit abandonner la démonstration des catégories d'Aristote, attaqua les empiriques et demanda qu'on soumît à des examens sérieux ceux qui voulaient exercer l'art de guérir. Ses principaux ouvrages sont : *Palestra critico-medica* (Madrid, 1735), traité dont le succès fût très-grand; *Traité de théologie et de droit canonique* (1760); *Traité de théologie morale et de droit civil* (4 vol. in-4º), etc.

RODRIGUEZ (DON Ventura), architecte espagnol, né à Cienpozuelos en 1717, mort à Madrid en 1785. Cet artiste, qu'on regarde comme le restaurateur de l'architecture de son pays, fit partie de l'Académie de Saint-Luc (1747) et de celle de Saint-Ferdinand (1752), dont il devint le directeur et où il enseigna son art. Il doit sa réputation à un grand nombre de monuments remarquables par la noblesse, la simplicité et l'élégance du style. On cite particulièrement le palais du duc de Liria, à Madrid, les églises de Cobadonga, de l'hôpital d'Orviedo, de Saint-Philippe-de-Néri, à Malaga.

RODRIGUEZ RUBI (Thomas), littérateur et auteur dramatique espagnol, né à Malaga en 1817. Il fit ses premières armes dans la presse politique et aborda ensuite le théâtre, auquel il a fourni un grand nombre de pièces qui ont été fort bien accueillies du public. Il a, en outre, rempli pendant plusieurs années les fonctions de directeur général de la bienfaisance et de la salubrité au ministère d'Etat, a été élu, à plusieurs reprises, député aux cortès et est devenu membre de la junte des théâtres du royaume et directeur du théâtre espagnol. M. Rodriguez Rubi a, en outre, dirigé, de 1854 à 1857, le journal politique le *Sud* et fourni de nombreux articles aux *Espagnols peints par eux-mêmes.*

RODRIGUÉZIE s. f. (ro-dri-ghé-zî — de *Rodriguez*, savant espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RODSCHIEDIE s. f. (ro-dchi-dî — de *Rodschied*, savant allem.). Bot. Syn. de CAPSELLE, genre de crucifères.

ROÉ, rivière de France (Mayenne). Elle prend sa source dans le canton de Saint-Aignan, sur la lisière de la forêt de la Guerche, baigne Saint-Aignan et se perd dans l'Oudon, au-dessous de La Boissière.

RŒA s. m. (ré-a). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

ROEBER (Frédéric-Auguste), médecin allemand, né à Dresde en 1765, mort dans cette ville en 1827. Il fit ses études médicales à Leipzig et à Strasbourg, où il fut reçu docteur en 1787. De retour à Dresde, il se livra à la pratique et devint tour à tour médecin pensionné de cette ville et conseiller à la cour de Saxe-Weimar. Nous devons à ce médecin plusieurs écrits, parmi lesquels on remarque : *Fasciculus observationum medico-chirurgicarum* (Strasbourg, 1787); *Beitrag zur Erkenntniss der Natur und der Heilart des Kollers der Pferde* (Leipzig, 1794); *Verzeichniss der nötigsten, einfachen und zusammengesetzten Arzneimittel oder kurzgefasstes allgemein gültig sein könnendes Dispensatorium* (Dresde, 1803); *Von den Sorge des Staates für die Gesundheit seinen Bürger* (Dresde, 1805); *Kurze Einleitung die Lustseuche zu behandeln, für angehende Aertze beschrieben* (Dresde, 1818).

RŒBLING (Jean-Auguste), ingénieur allemand, né à Mulhausen (Thuringe) en 1806, mort en 1869. Il fit ses études à l'École polytechnique de Berlin et, après un brillant examen, entra dans l'administration des ponts et chaussées de Prusse. Il était, depuis plusieurs années, inspecteur des travaux publics de la Westphalie, lorsqu'il partit, en 1831, pour l'Amérique du Nord, où il s'établit dans le voisinage de Pittsburg (Pensylvanie). Il s'y occupa d'abord d'agriculture, mais il ne tarda pas à trouver un meilleur emploi de ses connaissances dans la direction d'une partie des travaux exécutés à l'embouchure du Leaver, affluent de l'Ohio. Il se fit ensuite avantageusement connaître par la construction des canaux qui réunissent le lac Erié à l'Ohio et fut chargé de dresser les plans de trois lignes de chemin de fer, allant de Harrisburg à Pittsburg, en passant par les monts Alleghany. Ce fut sur l'une des trois lignes qu'il avait dessinées que l'on construisit plus tard le chemin de fer de Pensylvanie (Pennsylvania Railway).

Vers cette époque, Rœbling commença à s'occuper de la fabrication des fils de fer, dont l'emploi devait opérer une révolution complète dans la construction des ponts. Il fut, du reste, le premier en Amérique qui introduisit l'usage de ces fils dans la pratique, pour la construction de l'aqueduc du fleuve Alleghany, près de Pittsburg (1844). La solidité de cet ouvrage d'art, qui, malgré les prédictions jalouses d'ingénieurs ignorants, résista aux efforts de la masse d'eau qu'il reçoit, décida du succès de l'innovation de Rœbling, ainsi que du reste de sa carrière. Il fut, dès lors, constamment occupé à construire d'après son système une foule d'aqueducs et de ponts, parmi lesquels nous citerons les aqueducs du canal de l'Hudson et de la Delaware, de High-Falls, de Neversink et de la Delaware; le pont de Pittsburg sur la Monongahela, avec huit arches de 59 mètres d'ouverture chacune, soutenues par quatre câbles de fil de fer de 0m,12 d'épaisseur; le pont du Niagara, qui, dans l'Etat de New-Jersey, réunit le chemin de fer central de New-York au grand chemin de fer occidental du Canada. Ce pont, qui a une longueur de 260 mètres et est supporté par quatre câbles de 0m,26 d'épaisseur, occupa pendant quatre années (1850-1854) l'habile ingénieur et répandit son nom, non-seulement en Amérique, mais encore dans tout le monde civilisé. Citons encore un autre pont, près de Pittsburg, et celui de Cincinnati sur l'Ohio, qui a une longueur de 325 mètres. Rœbling venait d'entreprendre l'œuvre qui devait être la plus remarquable parmi celles qu'il avait fait exécuter, la construction du pont suspendu d'East-River, destiné à réunir New-York à Brooklyn, lorsqu'un accident vint mettre fin à une carrière si bien remplie. En faisant les dernières études, il s'écrasa le pied droit, à tel point qu'une amputation fut jugée nécessaire; trop préoccupé de poursuivre son travail, il négligea de prendre les précautions usitées en pareil cas et succomba à la gangrène le 22 juillet 1869.

RŒBUCK (John-Arthur), homme politique anglais, né à Madras en 1801. Tout enfant, il fut emmené par son père au Canada, où se fit son éducation. Il vint à Londres en 1824, pour y étudier le droit, et se fit inscrire au barreau en 1831. L'année suivante, grâce à la réforme parlementaire, il posa sa candidature, fut élu député à Bath et alla siéger à côté de J. Hume à la Chambre des communes. Rœbuck combattit avec vigueur le parti tory et fut, en 1835, choisi par les whigs comme agent de la Chambre électorale du bas Canada, dont la politique était opposée à celle du gouvernement. C'est de cette époque que date la publication de ses *Pamphlets pour le peuple*, dans lesquels il prit à partie, avec hardiesse, les journaux du gouvernement. A la tête pour ainsi dire du parti radical, il avait laissé bien loin derrière lui les whigs, dont il combattit vivement les doctrines. Son mandat lui fut pour cette cause retiré en 1837. Réélu en 1841, il échoua de nouveau en 1847. Il ne revint à la Chambre des communes qu'en 1849 pour représenter Sheffield, qui depuis lui a presque constamment renouvelé son mandat. M. Rœbuck prit fréquemment la parole pour demander la liberté religieuse, le scrutin secret, l'extension du droit de suffrage, la réforme administrative. Ce fut lui qui força lord Aberdeen à quitter le pouvoir en 1852, par ses interpellations au sujet de la conduite de la guerre de Crimée, interpellations qui furent appuyées par la majorité. Il s'éleva aussi, en 1857, contre une nouvelle expédition en Chine, parla en faveur du percement de l'isthme de Suez, en 1858, et en faveur de l'Autriche en 1861. Ce ne fut pas sans étonnement qu'on le vit, lors de la guerre de la sécession aux Etats-Unis, se montrer favorable aux Etats du Sud qui voulaient à tout prix maintenir l'esclavage. Il s'aliéna à ce sujet une partie de ses électeurs et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se faire réélire en 1865. Son aversion pour le parti whig lui fit faire une opposition des plus vives au cabinet présidé par lord Russell, qui succéda en 1865 à lord Palmerston et quitta les affaires au mois de juin de l'année suivante. A cette époque, le parti tory arriva au pouvoir et M. Disraeli présenta un bill de réforme électorale qui réduisait de beaucoup l'impôt exigé pour acquérir le droit de vote. M. Rœbuck appuya le ministère et sa politique et ne fut pas réélu député lors des élections de 1868, qui ramenèrent M. Gladstone au pouvoir. Depuis cette époque, il est revenu siéger à la Chambre des communes. M. Rœbuck, qui a publié de nombreux essais dans les revues de Westminster et d'Edimbourg, est l'auteur d'ouvrages estimés, notamment : les *Colonies anglaises* et l'*Histoire du parti whig en* 1830 (2 vol. in-8º).

ROEDE s. m. (reu-de). Métrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut au décamètre.

RŒDERER (Jean-Georges), médecin-accoucheur célèbre, né à Strasbourg en 1727, mort en 1763. Il fit ses études médicales dans sa ville natale et vint ensuite à Paris se perfectionner. Il visita dans le même but l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. Il s'arrêta pendant plusieurs années à l'université de Gœttingue, où il s'adonna spécialement à l'étude de la chirurgie et des accouchements. Reçu docteur en 1750, il revint se fixer à Strasbourg, où il ne resta qu'un an, Haller l'ayant appelé à occuper à Gœttingue la place de professeur extraordinaire d'anatomie, de chirurgie et d'accouchements. Il eut dans l'enseignement un très-brillant succès et fut nommé membre des Académies des sciences de Gœttingue, de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, de celle de chirurgie de Paris, etc... Parmi les nombreux ouvrages dont nous lui sommes redevables, nous citerons les suivants : *De fœtu perfecto* (Strasbourg, 1750, in-4º); *De axi pelvis* (Gœttingue, 1751, in-4º); *Elementa artis obstetriciæ, in usum prælectionum academicarum* (Gœttingue, 1752, in-8º); *De uteri scirrho* (Gœttingue, 1754, in-4º); *De vi imaginationis in fœtum negata quando gravidæ mens a causa quacumque violentiore commovetur* (1756, in-4º); *De temporum in graviditate et partu æstimatione* (1757, in-4º); *De genitalibus virorum* (1758, in-4º); *De fœtu observationes* (1758, in-4º); *Icones uteri humani observationibus illustratæ* (1759, in-fol.); *De pulmonum scirrho* (1762, in-8º); *De phthisi infantum nervosa* (1762, in-4º); *De rachitide* (1768, in-4º). Disons en terminant que Rœderer inséra un grand nombre d'articles et d'observations dans les *Commentaires de la Société royale des sciences de Gœttingue.*

RŒDERER (le comte Pierre-Louis), homme d'Etat, économiste et littérateur, né à Metz en 1751, mort en 1835. Il était conseiller au parlement de sa ville natale et avait déjà attiré sur lui l'attention par des écrits en faveur des réformes à introduire dans la politique, les finances et les impôts, lorsque ses compatriotes l'envoyèrent à l'Assemblée nationale en 1789. Il prit une part très-active aux travaux de cette Assemblée. Il y vota pour l'abolition des ordres religieux (12 fév. 1790) et contre l'adoption d'une religion de l'Etat; demanda l'application du jury en matière civile (7 avril), l'élection des juges par le peuple et leur renouvellement tous les trois ans; s'opposa à ce qu'aucune condition d'éligibilité fût imposée pour le mandat législatif, et rédigea lui-même les décrets qui reculaient les douanes aux frontières, réformaient la législation du timbre et des patentes, supprimaient toute corporation, décoration ou qualification quelconque (30 juil. 1791). Il siégea constamment au côté gauche. Membre du club des Jacobins, il fut un de ceux qui firent scission après l'affaire du Champ-de-Mars (17 juil. 1791), pour se réunir dans la salle des Feuillants; mais il vint bientôt reprendre sa place, à côté de Pétion et de Robespierre; aussi fut-il nommé, après la session, procureur général syndic du département de Paris, par l'influence des patriotes. Son rôle fut équivoque dans les événements du 20 juin 1792. Au 10 août, il donna d'abord l'ordre aux gardes nationaux de tirer sur le peuple; mais, voyant la cause de la cour désespérée, il détermina Louis XVI à abandonner les Tuileries pour se rendre dans le sein de l'Assemblée législative, acte dont il se prévalut quelque jours après dans les colonnes du *Moniteur*, en se proclamant le sauveur de la patrie. Il passa à la rédaction du *Journal de Paris*, dans lequel il fit une opposition timide, mais constante, aux divers gouvernements qui se succédèrent, se retirant dans les moments de crise et reparaissant quand le calme était rétabli; c'est ainsi qu'il échappa au régime de la Terreur, au 13 vendémiaire, au 18 fructidor, et qu'il put recueillir les fruits du coup d'Etat du 18 brumaire. Il eut une grande part à la rédaction de la constitution de l'an VIII et sut, dans cette circonstance, rapprocher Bonaparte et Sieyès, que séparaient quelques dissentiments. Nommé, le 24 décembre 1799, président de la section de l'intérieur au conseil d'Etat, il prépara tous les projets de lois qui transformèrent à cette époque l'administration politique de la France; l'établissement des préfectures est son ouvrage. En 1803, le premier consul l'appela au Sénat et le chargea de rédiger la nouvelle constitution helvétique, dite *Acte de médiation.* Napoléon l'anoblit en 1804 et le combla d'honneurs de tout genre. Rœderer fut ensuite ministre des finances de Naples sous le roi Joseph (1806-1808), ministre secrétaire d'Etat du grand-duc de Berg (1810), puis commissaire extraordinaire à Strasbourg (1814), époque où il acclama la restauration de Louis XVIII. Commissaire extraordinaire pendant les Cent-Jours, dans neuf départements du Midi, et membre de la Chambre des pairs, il se prononça pour Napoléon II lors de l'abdication de l'empereur, mais rentra dans la vie privée à la deuxième Restauration et fut éliminé de l'Institut en 1816. Retiré dans sa charmante propriété de Bois-Roussel (Orne), il se livra tout entier à la culture des lettres, de l'histoire et de la philosophie. Il lui vint là une singulière idée, celle de renouveler l'hôtel de Rambouillet (v. ce mot). Il se fit disposer, décorer et meubler un salon de manière qu'il fût en tout semblable au grand cabinet si fameux, dont Mlle de Scudéri nous a laissé une description dans son roman de *Cyrus.* Alors il réunit autour de lui tous les beaux esprits qu'il trouva dans son voisinage ou qu'il put décider à venir de la capitale. On causait, on faisait des lectures, on rimait, absolument comme si l'on était chez la mère de Julie d'Angennes. On s'entretenait surtout de l'histoire de l'hôtel de Rambouillet; chacun était tenu d'apporter des renseignements sur ces réunions que les Malherbe, les Racan, les Balzac, les Voiture avaient illustrées par leurs luttes d'esprit. Enfin, on donna des bals, on monta un théâtre, le tout dans le goût du temps qu'on voulait faire revivre. Rœderer se consolait ainsi de sa chute, quand la révolution de 1830 vint faire luire à ses yeux l'espoir de remonter sur la scène politique. Il se présenta aux électeurs pour la députation; mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut de se faire élire maire de la petite ville d'Essay. On lui rendit son siège à la Chambre des pairs et à l'Institut. Il s'occupa alors à rassembler les résultats des recherches faites en commun à Bois-Roussel sur l'hôtel de Rambouillet, et il vint les lire devant les cinq Académies réunies, le 2 mai 1834, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France.* Ces mémoires, pleins de paradoxes ingénieux, de choses curieuses, minutieuses même, ont été imprimés en 1835 (in-8º). Ils n'ont pas été mis dans le commerce, mais ils ont fait des prosélytes : c'est de cette époque que date le goût des petites recherches sur les personnages des siècles de Louis XIII et de Louis XIV. On apprit peu après la mort de Rœderer, et l'on sut qu'il avait persisté jusqu'à ses derniers moments dans les idées philosophiques, peu orthodoxes, qu'il avait professées toute sa vie; c'est ce qui fit dire à Talleyrand : « Il a pu au moins mourir en paix, dans la vérité, dans le matérialisme. » Il avait laissé des *Mémoires* manuscrits : le gouvernement les acheta et les livra aux flammes. Mallet du Pan ne l'a pas calomnié comme homme politique, en prétendant qu'il avait « serpenté à travers tous les partis. » Au point de vue littéraire, Chénier s'est montré un peu injuste quand il a dit :

> Je lisais Rœderer et bâillais en silence.

Voici le jugement de M. Mignet, dans sa *Notice* sur Rœderer : « Economiste plus vigoureux qu'original, historien plus original que sûr, il a été un organisateur du premier ordre. » On a de lui, outre ce que nous avons cité : *De la philosophie moderne* (in-8º); *Opuscules mêlés de littérature et de philosophie* (1800-1804, 3 vol. in-8º); *Louis XII et François Ier* (1825, 2 vol. in-8º); *Comédies historiques* (1825-1830), composées pour le théâtre de Bois-Roussel; *Esprit de la révolution de 1789* (1831, in-8º), suivi d'une notice sur la Terreur; *Chronique de cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792* (1832, in-8º), ouvrage précieux pour l'histoire de la Révolution.

RŒDERER (Antoine-Marie, baron), homme politique français, fils du précédent, né à Metz en 1782. Dès 1799, il obtint un emploi au ministère des affaires étrangères, puis devint auditeur au conseil d'Etat (1805). Lorsque, en 1806, son père devint ministre des finances du roi de Naples, Joseph Bonaparte, M. Antoine Rœderer, qui l'avait accompagné en Italie, fut chargé de la direction des contributions directes. Il quitta Naples en même temps que le roi Joseph et fut plus tard préfet de Trasimène (1814) et de l'Aude pendant les Cent-Jours. Sous la Restauration, le baron Rœderer ne remplit aucune fonction publique et employa ses loisirs à cultiver les lettres, à écrire des comédies, etc. Louis-Philippe l'appela en 1845 à siéger à la Chambre des pairs. Mais, trois ans plus tard, la révolution du 24 février le faisait rentrer définitivement dans la vie privée. On lui doit : *Comédies, proverbes et parades* (Dinan-sur-Meuse, 1824-1825, 2 vol. in-8º), recueil contenant treize pièces; *Intrigues politiques et galantes de la cour de France depuis Char-*

les IX (Paris, 1832, in-8°), comédies, et un certain nombre d'écrits sur des matières économiques : *Affranchissement de l'industrie anglaise* (1847, in-8°); *Des droits d'entrée sur les produits étrangers* (1847, in-8°); les *Douanes et l'industrie en* 1848 (1848, in-8°); *Etudes sur les deux systèmes opposés du libre échange et de la protection* (1851, in-8°), où il se prononce en faveur du système protecteur; la *Famille Rœderer de* 1676 *à* 1790 (1851, in-8°). Il a publié, à un très-petit nombre d'exemplaires, les *Œuvres du comte P.-L. Rœderer*, son père (1853-1859, 8 vol. in-8°).

RŒDIGER (Emile), orientaliste allemand, né à Saugerhausen (Thuringe) en 1801. Il étudia la théologie et la philologie à l'université de Halle, y fut reçu docteur en 1825, puis, en 1828, agrégé de la Faculté de théologie, et y devint ensuite professeur extraordinaire (1830) et professeur ordinaire (1835) de langues orientales. Ses cours ont eu principalement pour objet l'exégétique de l'Ancien Testament et les langues hébraïque, syriaque, arabe, éthiopique et persane. En 1860, il a été appelé à l'université de Berlin, où les riches trésors de manuscrits que renferme la bibliothèque royale ont offert un digne aliment à ses études et ont en même temps élargi le champ de ses recherches. Il avait fondé sa réputation de savant orientaliste par une série de dissertations, qui ont paru depuis 1827 dans le *Journal universel de littérature* de Halle, mais surtout par son intéressante *Etude sur les traductions arabes de l'Ancien Testament* (Halle, 1829). Il donna ensuite une édition des *Fables de Lokman* (Halle, 1830) et une *Chrestomathie syriaque* (Halle, 1838), et il fonda en 1837, avec plusieurs autres orientalistes le *Journal pour la connaissance de l'Orient*, dans lequel il a publié des *Dissertations sur l'alphabet himyaritique, sur la langue syriaque moderne*, et, en collaboration avec M. Pott, des *Etudes sur la langue kourde*. On lui doit encore un *Essai sur l'écriture épigraphique himyaritique* (Halle, 1841); une traduction avec remarques du *Voyage en Arabie* de Wellsted (1842, 2 vol.) et plusieurs éditions de la *Grammaire hébraïque* de Gesenius, dont il a terminé le *Thesaurus linguæ hebraicæ*. Il a, en outre, été l'un des fondateurs de la *Société orientale allemande*, pour le journal de laquelle il a rédigé des comptes rendus annuels de 1850 à 1852 et de 1854 à 1855.

RŒDOE, île de la côte occidentale de la Norvége, diocèse et bailliage de Nordland, par 66° 37′ de latit. N. et 10° 50′ de longit. E.; 10 kilom. du N. au S. et environ 4,000 hab. Elle est hérissée de hauts rochers.

RŒENNE-AN, rivière de Suède. Elle sort de l'extrémité N.-O. du lac Ringsiœn, coule au N.-O. et va se jeter dans le Cattégat, près d'Engelholm, après un cours de 75 kilom.

ROEHLINGIE s. f. (reu-lain-jî — de *Roehling*, savant allem.). Bot. Syn. de TÉTRACÈRE.

ROEHN (Jean-Alphonse), peintre français, né à Paris en 1799, mort dans la même ville en 1864. Il apprit les premiers éléments de son art sous la direction de son père, dont les petits tableaux sont encore estimés aujourd'hui, puis il fréquenta successivement les ateliers de Gros et de Regnault. Son début, en 1824, ne fut pas remarqué; encore sous l'influence de ses maîtres, l'artiste hésitait et sa brosse inexpérimentée traduisait mal des intentions un peu vagues peut-être. Mais il ne tarda point à secouer l'entrave de l'école et, en 1827, deux toiles charmantes, *Joseph expliquant les songes* et l'*Absence*, firent augurer favorablement de son avenir. Le romantisme à son aurore encouragea cette tendance, et le jury des récompenses, qui résistait cependant au courant des idées nouvelles, se laissa entraîner par l'opinion et accorda une 2e médaille à Roehn. Mais, après ce premier succès, il y eut dans le talent du jeune peintre comme un temps d'arrêt, et il exposa plusieurs compositions d'un mérite contestable. Il faut mentionner cependant, au milieu de ces productions médiocres, des morceaux réussis : le *Bon pasteur* (1835); *Séduction et jalousie* (1837); l'*Aumône* (1840); la *Lecture interrompue* (1843); le *Premier rendez-vous* (1845); une *Distribution de prix* (1846); *Bonheur et résignation* (1848); le *Repos du peintre* (1849); l'*Enseignement mutuel* (1852); *Un moment de repos* (1853); *Philémon et Baucis* (1855); le *Joyeux voisin* (1857) et la *Partie de dames* (1859). Ces deux dernières compositions surtout, les plus complètes de tout son œuvre, valurent à l'auteur les deux plus beaux succès de sa carrière. La *Confidence*, la *Première rêverie*, le *Repos*, la *Curieuse*, de 1861, doivent également compter parmi ses bonnes peintures. Mettons encore au même rang le *Cache-toi bien* de la galerie Morny, le *Chimiste du* XVIIe *siècle* et le *Curé composant un sermon* de 1863. Ces dernières peintures méritèrent à l'auteur un rappel de la 2e médaille. Le Salon de 1864 ne fut pas si heureux pour lui : un *Souvenir de jeunesse*, en effet, et *Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!* ne donnaient qu'une idée très-incomplète du talent qu'il avait montré précédemment. En 1865, sa famille choisissant, parmi ses tableaux achevés, deux petites toiles charmantes, les envoya au Salon, comme pour compenser l'échec de 1864. Le public accueillit avec une extrême faveur *Appuyez-vous, grand'mère* et le *Pardon*.

RŒHR (Jean-Frédéric), théologien allemand, né à Rosbach en 1777, mort en 1848. Il fit ses études à l'université de Leipzig et adopta en théologie les idées de Platner et de Keil. Il devint, en 1802, professeur auxiliaire à Pforte et, deux ans plus tard, pasteur d'Ostrace, près de Zeitz, d'où il fut appelé en 1820 à Weimar. Il y était, à sa mort, président du consistoire supérieur, premier chapelain de la cour et surintendant général. Il a exposé ses opinions religieuses dans ses *Lettres sur le rationalisme* (Zeitz, 1813) et dans ses *Principes fondamentaux et articles de foi de l'Eglise évangélique protestante* (Neustadt, 1843, 3e édit.), ainsi que dans le journal qu'il avait fondé en 1810 sous le titre de *Bibliographie des prédicateurs*, et qui, après avoir pris successivement différents titres, parut, de 1820 à 1846, sous celui de *Bibliothèque critique des prédicateurs*. Il défendit aussi avec beaucoup de vivacité les droits de l'Eglise protestante, ainsi que ceux des catholiques allemands, en particulier dans son ouvrage intitulé : la *Bonne cause du catholicisme allemand* (Weimar, 1846). Il publia, en outre, avec Schleiermacher et Schuderoff le *Magasin de sermons de fête, de circonstance et autres* (Magdebourg, 1823-1828, 6 vol.) et le *Magasin des prédicateurs chrétiens* (Hanovre, 1828). Enfin, on lui doit une *Description historique et géographique de la terre sainte à l'époque de Jésus* (Zeitz, 1816), qui obtint plusieurs éditions.

ROELANDT (Louis), architecte belge, né à Nieuport en 1786, mort à Gand vers 1864. Il fit ses études à Paris, dans l'atelier de Percier et Fontaine; puis il alla visiter l'Angleterre et ne rentra à Gand que vers 1815. C'est alors qu'il commença les grands travaux qui lui ont valu une place honorable parmi les maîtres de l'architecture moderne; nous voulons parler du *Palais de justice de Gand*, de l'*Université* ou *Théâtre*, du *Casino* de la même ville et de l'*Entrepôt* d'Anvers. Ces vastes monuments, sévères de style et d'une excellente disposition au point de vue utilitaire, donnent une haute idée de l'érudition de l'auteur et du bon goût avec lequel il a su concilier les règles architecturales avec les exigences du climat. On cite encore de Roelandt un *Projet de monument de Waterloo*, pour le parc de Saint-James. Ce travail, peu connu et intéressant surtout pour les spécialistes et les Anglais, n'a pas été adopté malgré son mérite. Nous passons sous silence les hôtels particuliers, les villas, bâtis par l'éminent architecte. Les édifices que nous avons signalés avaient suffisamment fait connaître les diverses aptitudes de l'auteur et lui avaient acquis une immense notoriété; aussi, à la création de l'Académie des beaux arts de Gand, fut-il nommé professeur. Il était déjà membre de l'Académie royale de Belgique, chevalier de Léopold, etc. Certes, Roelandt méritait ces distinctions, car la Flandre moderne ne possède pas d'architectes qui lui soient supérieurs.

ROELAS (Paul DE LAS), peintre espagnol, né à Séville en 1560, mort dans la même ville en 1620. Il était fils d'un Flamand, qui voulait en faire un prêtre. Un peintre, ami de son père, fut frappé des remarquables dispositions de l'enfant pour le dessin et se chargea de lui donner des leçons sans qu'il interrompît le cours de ses autres études. Paul fit de tels progrès que son père consentit à le laisser partir pour l'Italie, où il entra dans l'atelier du Titien. De retour dans sa ville natale, Paul de Las Roelas se fit ordonner prêtre, mais continua à peindre et devint chanoine à Séville. Emule de Murillo et du Titien, cet artiste a composé un grand nombre de tableaux remarquables par l'art de la composition, la variété des poses et la beauté du coloris. Parmi ceux qu'on voit de lui à Séville, nous citerons : l'*Apothéose de saint Isidore*, dans l'église de ce nom, tableau regardé comme son chef-d'œuvre; l'*Assomption*, à l'église Saint-Jean-de-la-Palme; *Saint Jean-Baptiste et saint Jean l'évangéliste*, à l'église Saint-Laurent; *Saint Ignace martyr*, *Saint Ignace de Loyola*, l'*Adoration des mages*, la *Sainte Famille*, à l'ancienne église des Jésuites; *Saint Joseph*, *Saint Joachim*, à l'église des religieux de la Merci, etc.

ROËLLA s. m. (ro-èl-la — de *Roelle*, médecin holland.) Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des campanulacées, tribu des wahlenbergiées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

ROELLE s. f. (ro-è-le — dimin. de *roe*, qui s'est dit pour *roue*). Hist. Cercle de drap jaune que l'on obligeait les juifs à porter sur leur vêtement.

— Art milit. Plaque ronde qui servait de garde à certaines armes : *Une dague à* ROELLE.

ROÉMAL s. m. (ro-é-mal). Comm. Nom que l'on donne à des mouchoirs soie et coton, que l'on apporte des Indes : *Une douzaine de* ROÉMALS. ‖ On dit aussi ROMALLE.

RŒMER (Olaüs), un des astronomes les plus distingués du XVIIe siècle, né à Copenhague le 25 septembre 1644, mort le 19 septembre 1710. Il avait été chargé, jeune encore, de classer les manuscrits de Tycho-Brahé. Picard, qui s'était rendu en Danemark en 1671 pour relever la position géographique d'Uranibourg, se trouva naturellement mis en relation avec lui; il l'employa dans ses recherches et le décida à le suivre en France, où il lui fit obtenir la charge de professeur de mathématiques du dauphin. Leur amitié se perpétua sans le moindre nuage jusqu'à la mort de Picard. Rœmer entra bientôt à l'Académie des sciences et en fut l'un des membres les plus illustres. Rappelé en Danemark en 1681, il y fut chargé d'occuper la chaire de mathématiques à l'université, devint bientôt après directeur des monnaies, inspecteur des arsenaux et des ports, conseiller d'Etat (1707), enfin premier magistrat de Copenhague. Il avait visité en 1687 l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Hollande, avec la mission d'y étudier les arts et les manufactures. Il mourut de la pierre, dont il souffrit cruellement pendant les trois dernières années de sa vie.

Ses principaux titres sont la découverte de la vitesse de la lumière et l'invention de la lunette méridienne. Il s'était longtemps occupé de trouver une preuve directe du mouvement de la terre dans les parallaxes annuelles qu'il supposait pouvoir reconnaître au moins aux étoiles de première grandeur. Ces parallaxes, dont on n'a même pas encore pu aujourd'hui constater authentiquement l'existence, seraient en tout cas bien inférieures aux limites des erreurs que comportaient forcément les observations au temps de Rœmer.

Le manuscrit du seul ouvrage que nous ayons de Rœmer a été sauvé par Horrebov de l'incendie qui détruisit l'observatoire de Copenhague le 20 octobre 1728. Tous les autres papiers de Rœmer furent consumés; les instruments qu'il avait fait construire furent totalement détruits.

Horrebov habitait un corps de bâtiment éloigné de celui où le feu avait pris; il fit échapper ses huit plus jeunes enfants et resta avec sa femme et son fils aîné pour tâcher de préserver tout ce qu'il pourrait des livres, des instruments et des manuscrits. Il ne parvint à enlever qu'un grand portefeuille contenant l'ouvrage dont nous allons parler. Horrebov venait de perdre tous ses effets, tous ses meubles; néanmoins, dans son malheur, il se félicita d'avoir pu arracher au feu l'œuvre capitale de son maître.

Le manuscrit de Rœmer n'était pas prêt pour l'impression; Horrebov le compléta et le fit paraître en 1736 sous le titre : *Basis astronomiæ*.

Picard, Auzout, Huyghens venaient seulement d'imaginer les premiers micromètres. Voici, suivant Horrebov, comment Rœmer s'y prenait pour construire le sien : « Il roulait un fil de laiton autour d'un fil de fer un peu plus gros, en portant la plus grande attention pour empêcher que, dans cette opération, les fils ne se tournassent et ne se courbassent en aucun sens, afin que partout ils fussent bien parallèles entre eux. Il soudait l'hélice ainsi formée à un cercle de laiton; ensuite, quand il voulait placer les fils dans un micromètre, il en retranchait, à intervalles égaux, un, ou deux, ou trois de suite. »

Pour graduer les cercles de ses instruments, il marquait des divisions arbitraires, mais exactement égales, sauf à en déterminer ensuite le rapport au degré. Il est, en effet, plus facile de porter des distances égales sur une ligne indéterminée que d'en diviser une donnée de longueur en parties égales.

Pour lire les divisions sur le limbe, il se servait d'un microscope mobile autour de l'axe de ce limbe et portant à son foyer onze fils également espacés, qui formaient une sorte de vernier.

Picard avait eu le premier l'idée de substituer les observations méridiennes, qui sont les plus sûres, à celles qu'on faisait auparavant dans tous les verticaux. Rœmer avait particulièrement apprécié les motifs de Picard; il l'avait aidé à établir son cercle mural à l'observatoire de Paris; il fit construire pour l'observatoire de Copenhague la première lunette méridienne qu'on ait eue. Elle n'était pas telle qu'on les construit aujourd'hui, mais se rapprochait davantage du cercle mural, l'axe horizontal autour duquel elle tournait entraînant dans son mouvement une alidade mobile sur un cercle vertical, de manière à fournir les hauteurs méridiennes des astres à leurs passages.

Dans un chapitre intitulé : *Terra mota, sive parallaxis orbis annui, ex observationibus Sirii et Lyræ*, Rœmer dit : « Les phénomènes s'expliquent également dans les systèmes de Copernic et de Tycho. La parallaxe seule pourrait fournir une preuve réelle (du mouvement de la terre). La comparaison de mes observations à celles d'Hévélius m'a fait croire quelquefois à une parallaxe d'une minute ou deux; mais j'ai vu qu'il était toujours possible d'attribuer les différences aux erreurs des observations. J'ai repris ce travail en 1692 et 1693, et je me flatte que c'est avec plus de succès. Il m'a paru que la parallaxe des étoiles de première grandeur ne dépasse pas une minute. Je puis dire que la somme des parallaxes de Sirius et de la Lyre passe une minute. » Il se trompait évidemment. Mais ses observations ont au moins servi à constater l'immensité de la distance qui nous sépare des étoiles. Au reste, les soins minutieux que Rœmer devait prendre pour déterminer, s'il y avait lieu, les parallaxes annuelles des étoiles l'ont mis sur la voie d'une autre découverte, qu'il n'eut pas à la vérité le temps de compléter, mais à laquelle il ne doit pas être considéré comme entièrement étranger; nous voulons parler de l'aberration des étoiles. « Il se trouve, dit-il au même chapitre, des variations dans les déclinaisons qui ne dépendent ni des réfractions ni des parallaxes, mais qu'il faut attribuer sans doute à quelque vacillation du globe terrestre, dont j'espère que je pourrai donner une théorie appuyée d'observations. » L'explication n'était pas bonne, mais la constatation du fait restait, et elle n'a pas été inutile à l'élaboration de la théorie de Bradley.

La plus belle découverte de Rœmer avait été faite en France. L'*Histoire de l'Académie* la rapporte en ces termes : « Le 22 novembre 1675, M. Rœmer lut une dissertation sur la propagation de la lumière. Il prouva par les immersions et les émersions (des satellites de Jupiter dans le cône d'ombre projeté par la planète) que cette propagation n'est pas instantanée. »

En 1695, Rœmer, présentant au roi Christian V l'almanach de l'année, lui fit remarquer les inconvénients de conserver encore le calendrier Julien. Le roi le chargea de s'entendre avec la Suède pour l'adoption de la réforme grégorienne. Cette négociation n'aboutit pas; mais le roi suivit l'avis de Rœmer pour ses Etats. Le mois de février 1710 n'eut en Danemark que 18 jours.

Rœmer, pendant son séjour en France, avait eu à subir des attaques violentes et absurdes de la part de La Hire. Cassini, qui gouvernait l'Académie à cette époque, se montra également injuste envers lui. Ces tracasseries ont probablement été pour beaucoup dans la détermination qu'il prit de rentrer dans sa patrie.

RŒMER (Frédéric DE), homme d'Etat wurtembergeois, né à Erkenbrecthsweiler-sur-l'Alb en 1794, mort en 1864. Il avait commencé à la Faculté de théologie protestante de Tubingue des études, qu'il abandonna en 1814 pour entrer dans l'armée, comme volontaire. A la paix, il revint à Tubingue, mais s'y adonna cette fois à l'étude du droit, devint en 1819 auditeur à Stuttgard et, onze ans plus tard, fut nommé conseiller au ministère de la guerre. Elu, à la même époque, par le cercle de Geisslingen, membre de la Chambre des députés, il y siégea, à côté de Pfizer, de Duvernoy et d'Uhland, à la tête de l'opposition libérale. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu dans la même circonscription, et, comme le gouvernement, s'appuyant sur la loi des incompatibilités, refusait de l'autoriser à remplir son mandat, il donna sa démission de conseiller et embrassa la profession d'avocat. Lorsque, en 1838, les membres de l'opposition libérale se décidèrent, en face de la tiédeur du peuple, à ne pas briguer une nouvelle élection, Rœmer se fit, comme avocat consultant, une position brillante et indépendante. Le revirement qui s'opéra dans l'esprit populaire lors des élections de 1845 le décida à accepter un nouveau mandat; il redevint à la Chambre le chef de l'opposition et combattit avec autant d'habileté que d'énergie les mesures du gouvernement. Après l'explosion de la révolution de février 1848, il reçut le portefeuille de la justice dans le cabinet du 9 mai, dont il fut en même temps le chef réel. Il fit partie du parlement de Francfort, en qualité de membre de la commission, et devint aussi député à l'Assemblée nationale allemande, où il prit une part active aux travaux du comité de la constitution. A Stuttgard, il s'occupa d'introduire les réformes promises en mars 1848 et fit aussi voter une loi pour la convocation d'une assemblée constituante. Mais le roi ayant, en mars 1849, refusé d'adhérer à la constitution de l'empire, Rœmer et ses collègues offrirent leur démission; cependant le roi, se trouvant dans l'impossibilité de former un nouveau ministère, fut forcé de faire des concessions, et Rœmer reprit son portefeuille. Sa position fut du reste bientôt rendue fort difficile par l'établissement à Stuttgard du parlement *croupion*, dont il refusa de reconnaître les décisions et qu'il fit disperser par la force armée le 18 juin 1849, après s'être lui-même transporté au sein de l'assemblée et y avoir essayé inutilement des moyens de conciliation. Les ministres n'ayant pu s'entendre sur l'accession à la ligue des trois rois, le cabinet fut dissous et Rœmer se retira définitivement en octobre 1849. Il refusa les hauts emplois qui lui furent offerts et ne s'occupa plus de politique qu'à la Chambre des députés, où il fut élu sans interruption depuis cette époque. Lorsque, au printemps de 1851, une nouvelle chambre fut convoquée, d'après l'ancienne législation électorale, il en fut élu président et conserva ces fonctions jusqu'en 1863.

RŒMER (Frédéric-Adolphe DE), géologue et paléontologue allemand, né à Hildesheim en 1809, mort en 1869. Il s'occupa presque toute sa vie de l'étude de la structure des montagnes de l'Allemagne, à l'exploration desquelles il consacra plusieurs années. Nommé, en 1852, directeur de l'Ecole des mines de Klausthal, il prit sa retraite en 1867 et reçut, à cette époque, le titre de conseiller des mines. On a de lui : *Pétrifications de la chaîne oolithique du nord de l'Allemagne* (Hanovre, 1836); *Pétrifications de la chaîne crétacée du nord de l'Allemagne* (Hanovre, 1841); *Pétrifications des monts du Harz* (Hanovre, 1843); *Documents pour la connaissance géologique du nord-ouest du*

Harz (Cassel, 1850); *Minéralogie et géologie* (Hanovre, 1852), ouvrage qui forme la troisième partie de la *Synopsis* de Leunis.

Rœmer (LE), célèbre hôtel de ville de Francfort-sur-le-Mein. V. FRANCFORT.

RŒMÉRIE s. f. (reu-mé-rî — de *Rœmer*, natur. suisse). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, tribu des argémonées, dont l'espèce type croît dans la région méditerranéenne. ‖ Syn. d'ANEURA, DIARRHÈNE, HÉÉRIE, STÉRIPHOME, AMARANTE, MYRSINE et STÉPHANIE, autres genres de végétaux.

ROENNE, ville de Danemark. V. RÖNNE.

RŒNNE (Louis-Maurice-Pierre DE), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Gluckstadt (Holstein) en 1804. Il étudia le droit aux universités de Bonn et de Berlin, devint, en 1825, auditeur près la cour de justice de cette dernière ville et, deux ans plus tard, référendaire près la haute cour provinciale de Breslau, où il se concilia la protection du président de cette cour, Muhler, qui devint plus tard chef de l'administration judiciaire en Prusse. Il fut ensuite nommé successivement assesseur près la cour de justice (1828), juge provincial et urbain à Munsterberg (1828) et à Hirschberg (1832), conseiller près la haute cour provinciale de Breslau (1836) et enfin conseiller à la cour de justice de Berlin et au collége des pupilles de la marche de Brandebourg (1843). Il entra, en 1849, dans la carrière politique en qualité de représentant du cercle de Hirschberg-Schœnau à la seconde Chambre prussienne, y siégea dans les rangs du parti constitutionnel ou centre gauche et prit, jusqu'en 1852, une part active à la révision de la constitution, ainsi qu'à la discussion de la nouvelle loi organique. En 1858, il fut élu de nouveau à la Chambre des députés, mais renonça, l'année suivante, à ce mandat qui ne lui permettait pas de remplir les fonctions de vice-président de la cour d'appel de Glogau, auxquelles il venait d'être appelé. Il reparut cependant à la Chambre en 1862, comme représentant du cercle de Glogau-Luben et s'y rangea de nouveau dans la majorité libérale qui reconnaissait pour chef M. Grabow. En 1864, sa santé le força à se retirer définitivement de l'arène politique. M. de Rœnne avait déployé, au milieu de ses occupations multiples, une grande activité littéraire, qu'il inaugura en donnant une édition complétement remaniée du *Système du droit provincial prussien* de Klein (Halle, 1835-1836, 2e édit.). Il conçut ensuite, avec plusieurs autres jurisconsultes prussiens, tels que Wentzel, Koch, Grœff et Simon, l'idée des *Additions et éclaircissements des livres de droit prussien* (Breslau, 1847 et années suivantes, 4 vol.) et fut l'un des collaborateurs les plus actifs de cet important ouvrage. Il fit ensuite paraître avec Simon l'immense recueil intitulé : la *Constitution et l'administration de la monarchie prussienne* (Breslau, 1843-1846, tomes Ier à XVIII), qui est un exposé systématique des origines du droit public en Prusse. Enfin, on lui doit encore un : *Examen explicatif du diplôme de la constitution prussienne en date du* 31 *janvier* 1850 (Berlin, 1852, 2e édit.); des éditions, avec commentaires, des *Ordonnances des communes, des cercles, des districts et des provinces* (Brandebourg, 1851); de la *Loi sur la presse* (Breslau, 1851) et l'important ouvrage intitulé le *Droit public de la monarchie prussienne* (Leipzig, 1856-1863, 2 vol.; 1864-1865, 2e édit.).

RŒPÉRA s. m. (reu-pé-ra — de *Rœper*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des zygophyllées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

RŒPÉRIE s. f. (reu-pé-rî — de *Rœper*, botan. allem.). Bot. Syn. de DIDYMOCARPE, genre de plantes.

ROER (*Rhur, Rura*), rivière des États prussiens (Prusse rhénane). Elle prend sa source dans les environs de Malmédy (à 10 kilom. env.), arrose cette ville ainsi que Duren et Juliers, entre dans le Limbourg et se perd dans la Meuse, à Ruremonde, après un cours sinueux de 140 kilom. Elle est très-poissonneuse; mais la navigation y est très-difficile à cause de la grande quantité de grosses pierres et de graviers qu'elle charrie. Elle change souvent de lit et est sujette à de forts débordements. Ses bords sont peu fertiles, mais offrent de vastes prairies et des pâturages abondants. De 1801 à 1814, la Roer donna son nom à un département français, qui avait pour chef-lieu Aix-la-Chapelle.

ROËR (Jean-Henri-Édouard), orientaliste allemand, né à Brunswick en 1805. Élève de l'université de Kœnigsberg, il alla se faire recevoir professeur agrégé à Berlin (1833) et s'adonna à l'enseignement de la philosophie. A cette époque, il publia divers écrits, entre autres une dissertation latine *Sur les principes du système de Spinoza* (1832), un *Essai sur la méthode d'Herbert* (1834), puis il étudia la médecine et se fit recevoir docteur. Désireux de connaître à fond les religions et les systèmes philosophiques de l'Inde dont il avait fait une étude toute particulière, il partit, en 1839, pour Calcutta en qualité de missionnaire et s'adonna pendant quelque temps, mais sans succès, à la prédication évangélique. Renonçant à poursuivre son œuvre de propagande, il employa beaucoup plus utilement son temps en apprenant le sanscrit et les idiomes de la presqu'île indoustanique. Bibliothécaire (1841), puis secrétaire de la Société asiatique du Bengale (1846), Roër fit paraître dans le journal de cette Société de fort bonnes traductions d'ouvrages sanscrits et publia, à partir de 1846, la *Bibliotheca indica*, recueil mensuel dans lequel il a inséré un grand nombre de traductions anglaises, avec des scolies et des commentaires. Nous citerons, parmi ses traductions le : *Vedânta Sâra*, résumé de la philosophie vedânta; les *Deux premiers livres de la Sanhita du Rig-Véda;* la partie astronomique du *Bhâs-Kara;* la *Division des catégories de la philosophie nyâya* (9 vol.), etc. En outre, il a donné des éditions du *Yajur-Véda noir*, du *Chandogya-Upanishat*, du *Sâhitaya-Darpana*, comprenant 10 volumes, etc.

ROERAAS, ville de Norvége (Soendre-Drontheim), sur la rive gauche du Glommen, dans une petite plaine des monts Dovrefjed, par 62° 35 de latit. N. et 9° 4' de longit. E., à 105 kilom. S.-E. de Drontheim; 4,000 hab. Riches mines de cuivre aux environs. Le climat, très-âpre, rend toute culture impossible. Dans le voisinage de Roeraas se trouve le point le plus culminant de la Norvége, et c'est dans ces monts que la majeure partie des rivières de ce pays prennent leur source.

ROERMONDE, ville de Hollande. V. RUREMONDE.

ROESCHLAUB (André), médecin allemand, né à Lichtenfels en 1768, mort à Ulm en 1835. Il commença d'abord l'étude de la théologie, qu'il abandonna bientôt pour celle de la médecine. Il se rendit, à cet effet, à l'université de Bamberg, où il fut reçu docteur en 1795. L'année suivante, il fut nommé professeur extraordinaire et, en 1798, professeur ordinaire de thérapeutique. Ayant reçu un exemplaire des *Eléments de médecine* de Brown, traduits par Moscati, Roeschlaub en fit l'objet continuel de ses méditations et s'imprégna profondément de cette doctrine. Il goûta fort aussi les principes de la *Philosophie de la nature*, et les importa, en les combinant, dans la médecine brownienne. Ainsi s'organisa dans sa tête une doctrine mi-partie de la théorie de l'irritation et du transcendantalisme de Fichte et de Schelling, doctrine qui s'échappa bientôt de sa plume comme un torrent. Les écrits de Roeschlaub portent les titres suivants : *De febri fragmentum* (Bamberg, 1795, in-8°); *Traité de l'influence de la doctrine de Brown sur la médecine pratique* (Bamberg, 1802, in-8°); *Commentatio de scholæ clinico-medicæ fine ac requisitis* (Bamberg, 1800, in-8°); *Num in medico potestas formationem et incrementum fœtus limitandi moderandique* (1804, in-4°); *Magazin zur Vervolkommung der Heilkunde* (1799-1808, 10 vol. in-8°); *John Brown's sæmmtliche Werke* (Francfort, 1806, 3 vol. in-8°). Indépendamment de ces ouvrages, nous devons à Roeschlaub une foule d'articles insérés dans divers recueils.

ROESKILDE (golfe de), golfe de Danemark, sur la côte septentrionale de l'île de Seeland, 40 kilom. de longueur du N. au S.; sa largeur varie de 2 à 10 kilom. Ce n'est qu'une subdivision de l'Ise-Fiord, avec lequel il communique au N.-O. par un passage d'un peu plus de 1 kilom. de largeur. On remarque Frederikssund sur le bord oriental, et Roeskilde sur la rive méridionale.

ROESKILDE, en allemand *Rothschild*, ville de Danemark, dans le Seeland, à 35 kilom. S.-O. de Copenhague, au fond du golfe de son nom, par 55° 33' 45" de latit. N. et 9° 45' de longit. E.; 5,000 hab.; ancienne résidence des rois de Danemark, ancien évêché; fabriques d'eau-de-vie. Cette ville ne consiste guère que dans une seule rue très-longue. On y remarque un beau château royal; une très-intéressante cathédrale gothique, renfermant les tombeaux de plusieurs rois et de divers personnages célèbres.

Roeskilde fut, pendant une partie du moyen âge, la résidence des rois de Danemark et le siége d'un évêché; elle possédait alors un grand nombre de belles églises et de monastères. Depuis que les rois de Danemark ont transféré leur résidence à Copenhague, Roeskilde a beaucoup déchu. L'évêché et les monastères ont disparu depuis la Réformation. Un traité de paix fut signé dans cette ville en 1658, entre le Danemark et la Suède; celle-ci se fit restituer la Scanie, le Halland et la Blékingie.

ROESS (André), prélat alsacien, né à Sigolsheim (Alsace-Lorraine) en 1794. Il fut ordonné prêtre en 1816 et alla professer la théologie à Mayence, où il avait terminé ses études. En 1824, il fut chargé de la direction du séminaire de cette ville, puis passa, en 1830, à Strasbourg, où il fut fait chanoine et directeur du séminaire. En 1840, il fut nommé coadjuteur de Strasbourg avec le titre d'évêque *in partibus* de Rhodiopolis. Deux ans plus tard, il succéda au titulaire de cet évêché. Bien qu'il ait publié en allemand et en français de nombreux ouvrages religieux dont nous parlerons plus loin, M. Roess serait à peu près inconnu si, au lendemain de la guerre funeste qui fit perdre à la France l'Alsace et la Lorraine, il n'avait pris une attitude qui fit grand scandale et donna momentanément à son nom une triste notoriété. Voici le fait. M. de Bismarck ayant consenti, vers la fin de 1873, à ce que l'Alsace-Lorraine fût représentée au Reichstag allemand, l'évêque de Strasbourg fut élu député par ses concitoyens. Or, dans la séance du 18 février 1874, l'ordre du jour appela la discussion de la proposition de M. Teutsch et de ses amis, proposition qui était ainsi conçue : « Plaise au Reichstag décider que la population d'Alsace-Lorraine, qui, sans avoir été préalablement consultée, a été, par le traité de paix de Francfort, incorporée à l'empire allemand, soit appelée à se prononcer sur cette annexion. »

M. Roess avait signé cette proposition, qui fut défendue avec beaucoup de talent par M. Teutsch. Cependant, lorsque l'orateur de l'Alsace-Lorraine eut terminé son discours, l'évêque de Strasbourg se leva et, au nom, affirma-t-il, des catholiques de son diocèse, il déclara que lui et ses ouailles acceptaient purement et simplement l'annexion. Cette sortie, absolument inattendue, puisqu'il avait signé la proposition Teutsch, fut accueillie par les applaudissements des députés allemands. Elle souleva par contre d'unanimes récriminations en Alsace-Lorraine, et des prêtres du diocèse de M. Roess déclarèrent que leur supérieur hiérarchique n'avait été en aucune façon autorisé par eux à accepter purement et simplement l'annexion.

La conduite de l'évêque de Strasbourg eut un douloureux retentissement en France, et il ne manqua pas de personnes qui remarquèrent qu'au moment où tant d'Alsaciens-Lorrains, riches et pauvres, abandonnaient leurs foyers et leurs affaires, le plus haut dignitaire catholique des pays annexés prenait bravement son parti de l'annexion, bien que sa position, exceptionnellement favorable, fût, moins que celle de tout autre, menacée.

On doit à M. Roess : la *Doctrine catholique;* les *Héros chrétiens sous la Terreur* (1821); des *Esquisses de sermons* (1838); des brochures sur la *Conversion des protestants*, etc., etc. Il a fondé le *Catholique*, avec l'abbé Weiss, et a donné de nombreux articles à l'*Encyclopédie catholique.*

ROESSLIN (Eucharius), médecin-accoucheur célèbre. Il vécut dans la première moitié du XVIe siècle et pratiqua la médecine d'abord à Worms, puis à Francfort-sur-le-Mein. Il composa, sur la prière de Catherine de Brunswick, le premier traité spécial d'obstétrique qui ait paru dans les temps modernes. L'importance qu'a cet ouvrage dans l'histoire de l'art des accouchements, dont il marque, sous certains rapports, la rénovation, demande qu'on fixe d'une manière précise l'époque de sa première apparition. Elle n'est point de 1502, comme l'a dit Burch, mais de 1513. L'incertitude où l'on a été sur ce point vient de ce que la première édition parut sans nom d'auteur et sans date ni lieu d'impression; mais la préface est datée de Worms et du 20 février 1513, et le privilége est de la même année. C'est donc en 1513 et en allemand que parut pour la première fois le livre de Roesslin. Il fut traduit en latin, en français, en anglais et en hollandais. L'original a pour titre : *Der swangern Frawey und Hebammen Rossgarten* (Worms, 1513, in-4°).

RŒSTÉLIE s. f. (reu-sté-lî — de *Rœstel*, savant allem.). Bot. Genre de champignons, du groupe des urédinées, formé aux dépens des œcidies, et renfermant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent en parasites sur les arbres et les arbrisseaux de la famille des pomacées.

ROETING (Jules), peintre allemand, né à Dresde en 1822. Il étudia son art sous la direction de Beudemann, à l'Académie de Dusseldorf, et ne tarda pas à attirer sur lui l'attention par de grands tableaux historiques ou religieux et par des portraits. Artiste savant, il compose avec habileté ses tableaux, où il fait preuve d'ingéniosité; mais l'exécution en est faible et pâle. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Christophe Colomb devant l'université de Salamanque*, *Cromwell au lit de mort de sa fille*, le *Christ en croix*, la *Sépulture du Christ*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867 à Paris, etc. On cite, parmi ses meilleurs portraits, ceux de Lessing, de Lentze et les deux *Portraits d'hommes* qui lui ont valu une 3e médaille à l'Exposition universelle de 1855.

RŒTSCHER (Henri-Théodore), esthéticien allemand, né à Mittenwalde (Brandebourg) en 1803. Il fut élevé au collége du Cloître-Gris, à Berlin, où la lecture des tragiques grecs, de Sophocle en particulier, éveilla en lui le goût de la littérature dramatique, goût que développèrent encore ses relations avec l'acteur Lemm. Il étudia ensuite la philologie et la philosophie, d'abord à Berlin, où il suivit les cours de Bœckh et de Hegel, puis à Leipzig, où il eut Hermann pour professeur. Il prit ses grades à Berlin et devint, en 1827, professeur au gymnase de Bromberg. Il s'était déjà fait connaître par une longue étude sur *Aristophane et son époque* (Berlin, 1827, in-8°) et s'occupa ensuite de recherches esthétiques sur l'art dramatique, qui ont été consignées dans ses *Dissertations sur la philosophie des arts* (Berlin, 1837-1842, 4 vol.), où, après une intéressante introduction sur les rapports particuliers de la philosophie avec tous les chefs-d'œuvre, il étudia les principales œuvres de Gœthe et de Shakspeare, surtout au point de vue de l'harmonie générale de leur plan, et chercha à tirer de cette étude les bases d'une esthétique qu'il appelle *positive*. Il revint vers cette époque à Berlin, où Eichhorn et Tieck le chargèrent d'élaborer le plan d'une école publique destinée à former des artistes dramatiques. Son plan fut approuvé d'abord par Tieck, puis par le ministre, et il était déjà désigné pour la direction de cette école, lorsque les événements de l'année 1848 vinrent faire abandonner cette idée, qui n'a pas été reprise depuis. On a encore de Rœtscher : l'*Art de l'exposition dramatique* (Berlin, 1841-1846, 3 parties); l'*Existence dramatique* (Berlin, 1843); le *Manfred de Byron* (Berlin, 1844); *Vie de Seydelmann* (Berlin, 1845); *Shakspeare étudié dans les plus beaux caractères qu'il a créés* (Dresde, 1864); *Dissertations esthétiques et dramaturgiques* (Leipzig, 1864); *Feuilles dramaturgiques* (Dresde, 1865). Il avait, en outre, écrit pendant plusieurs années la critique théâtrale dans le *Journal de Spener;* il réunit et publia plus tard, sous le titre d'*Esquisses et critiques dramaturgiques* (Berlin, 1847; nouvelle série, Leipzig, 1859), une partie des articles qu'il avait fournis à cette feuille.

RŒTTINGEN, ville de Bavière. V. ROTTINGEN.

RŒULX, bourg de Belgique, province de Hainaut, à 13 kilom. N.-E. de Mons, sur une hauteur; 3,000 hab. Ce bourg, érigé en comté par Charles-Quint, était jadis une des six pairies du Hainaut; il appartient depuis plusieurs siècles à la famille de Croy. Le château de Rœulx, un des plus remarquables de la Belgique, date de deux époques différentes. La façade principale a été rebâtie vers 1760; la façade opposée, qui remonte à une époque très-reculée, est surmontée de tours élevées et d'un aspect imposant. La chapelle est surmontée d'un dôme remarquable par l'élégance de son architecture. Le parc, planté à l'anglaise, offre de vastes pelouses et des arbres magnifiques.

ROÉZÉ, village et commune de France (Sarthe), cant. de La Suze, arrond. et à 19 kilom. du Mans, sur la rive droite de la Sarthe; 1,439 hab. Céréales, fruits, légumes, lin, chanvre, bois et arbres à cidre; commerce de bestiaux; fabriques d'étamines et de toiles. On y remarque les restes d'un prieuré, transformés en habitations particulières, et plusieurs châteaux.

ROFFIAC, village et commune de France (Cantal), cant. N., arrond. et à 6 kilom. de Saint-Flour, sur une petite rivière, dans un charmant vallon; 686 hab. Filature. A l'entrée du village s'élève une croix gothique portant l'image de saint Gal, patron de Roffiac. Ce village possède une assez jolie église du XIIe siècle, ancienne chapelle d'un château dont il reste encore quelques pans de murs et une tour octogonale. Aux environs se trouvent les hameaux de Mons, où les Anglais furent battus par les Auvergnats en 1412, et de Luc, au delà duquel commence le magnifique plateau de la Planèse, surnommé le *grenier du Cantal.* On n'aperçoit en effet, aussi loin que le regard peut s'étendre, que des champs de blé et de seigle.

ROFFRIR v. a. ou tr. (ro-frir — du préf. *r* et de *offrir*). Offrir de nouveau. ‖ Peu usité.

ROFOÉ, rivière de la Guinée inférieure, dans le Moropoua. Son cours est très-peu connu.

ROFRANO, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, Principauté Citérieure, à 17 kilom. E. de Il Vallo, sur une haute colline; 2,500 hab.

ROGA s. f. (ro-ga). Hist. Présent que l'empereur d'Orient distribuait le 1er janvier, et les jours anniversaires de sa naissance et de celle de l'impératrice, aux troupes et aux magistrats.

ROGALIES s. f. pl. (ro-ga-lî — rad. *roga*). Hist. Livre où l'on inscrivait ceux qui devaient avoir part à la roga.

ROGALSKI (Adam), littérateur polonais, né à Wilna en 1800, mort en 1843. Il débuta dans la littérature par des pièces de vers et des articles en prose, insérés dans le *Journal de Wilna*, et publia, en 1826, une traduction polonaise du poëme russe de Pouchkine, la *Fontaine de Bakschy-Seraj.* Ayant obtenu un emploi à Saint-Pétersbourg, il y fonda un journal polonais, intitulé le *Badin*, devint, en 1835, chef de division à la commission gouvernementale de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, et ne s'adonna plus dès lors qu'à des études de littérature religieuse. Ce fut ainsi qu'il publia, avec son frère, Léon Rogalski, des *Vies des saints et des martyrs* (Varsovie, 1836-1842, 4 vol.) et, seul, un *Recueil des meilleurs discours des orateurs chrétiens* (Varsovie, 1842-1843, 2 vol.). On lui doit, en outre, une traduction polonaise des *Lettres de Napoléon à Joséphine* (1835, in-8°) et un *Dictionnaire polonais-russe* (1841, 2 vol.), le meilleur que l'on ait jusqu'à ce jour.

ROGALSKI (Léon), littérateur polonais, frère du précédent, né à Wilna en 1806. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et en était le secrétaire lorsqu'elle fut supprimée. Nommé, en 1835, secrétaire du conseil d'éducation du royaume de Pologne, à Varsovie, il fut, en outre, dans cette ville di-

recteur de l'Ecole des arts et métiers et professeur d'histoire à l'Ecole des beaux-arts. Il a pris sa retraite en 1850 et ne s'occupe plus que de travaux littéraires. On a de lui : *Histoire des chevaliers teutoniques* (Varsovie, 1864); *Histoire de Jean III Sobieski* (1847); *Pierre le Grand et son siècle* (1851); *Histoire de Pologne* de Lelevel, augmentée et complétée par une *Esquisse historique de la littérature polonaise* (1853); *Histoire des Principautés danubiennes* (1861); *Histoire de Pologne racontée en abrégé* (1864); *Histoire de la littérature polonaise* (1866 et années suiv.); *Histoire des Slaves* (1866 et années suiv.), etc. Il a, en outre, collaboré à une foule de journaux et de recueils et fondé lui-même le premier journal illustré qui ait paru en Pologne, le *Magasin universel* (1835-1844). Enfin, il a traduit un grand nombre des œuvres remarquables des littératures russe, française, allemande et italienne, notamment : l'*Histoire universelle*, de Kajdânoff (1826, 3 vol.); l'*Histoire de Napoléon*, de Marco Saint-Hilaire (1844); l'*Histoire des assemblées législatives*, de Thiers (1845-1847, 4 vol.); l'*Histoire universelle*, de Rotteck (1844, 2 vol.); les *Mémoires d'un médecin*, d'Alex. Dumas (1848-1850, 6 vol.); les *Memoires* de Chateaubriand (1849, 9 vol.); l'*Histoire universelle*, de César Cantù (1850-1858, 9 vol.); *Rome souterraine*, de Gaume (1854); la *Théologie dogmatique et morale*, de Guilois (1857-1858, 4 vol.); le *Catéchisme historique*, de Schmidt (1861, 3 vol.); la *Théologie pastorale*, de Sailer (1862, 3 vol.); l'*Histoire universelle*, de Duruy (1864, 2 vol.), etc. M. Rogalski est l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie universelle* publiée par Orgelbrand à Varsovie (1860 et années suiv.) et dans laquelle il traite les questions de théologie et l'histoire des Slaves. — Sa femme, Mme Joséphine ROGALSKA, née à Wilna en 1809, a collaboré à plusieurs de ses ouvrages et publié elle-même des traductions polonaises de la *Conspiration de Mallet*, de Marco Saint-Hilaire; de l'*Enfant de l'amour*, d'Eugène Sue; de l'*Hygiène de la beauté*, de Debay, etc.

ROGAMUS s. m. (ro-ga-muss — mot lat. signif. *nous prions*). Dr. canon. *Lettres de rogamus* ou simplement *Rogamus*, Lettres par lesquelles un officier ecclésiastique invitait un autre officier d'un autre diocèse à faire assigner un sujet de ce diocèse. ‖ On dit aussi ROGAT.

ROGANTINO, capitan romain. V. COMMEDIA DELL'ARTE.

ROGAS s. m. (ro-gass — du gr. *rogeô*, dompter). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, comprenant quelques espèces, dont le type habite l'Europe centrale.

ROGASEN ou **ROGOSNO**, ville de Prusse, régence et à 40 kilom. N. de Posen, cercle et à 18 kilom N.-E. d'Obornik, sur un lac très-allongé vers une des extrémités duquel se trouve une montagne assez elevée, et qui s'écoule au N. dans la Wetna; 4,000 hab. Fabriques de draps, toiles, machines à carder et à filer, tanneries; foires très-importantes. Elle se divise en vieille et nouvelle ville.

ROGAT s. m. (ro-gatt). Dr. canon. V. ROGAMUS.

ROGATCHEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. S.-S.-O. de Mohilev, ch.-l. de district, au confluent du Droutz et du Dniéper, par 53° 4′ 26″ de latit. N. et 27° 42′ 53″ de longit. E.; 2,000 hab. Elle est entourée de boulevards plantes d'arbres, qui servent à la fois de promenade et de fortifications. Petit château sur une hauteur.

ROGATEUR s. m. (ro-ga-teur — lat. *rogator;* de *rogare*, prier). Antiq. rom. Officier qui recueillait les suffrages. ‖ Magistrat qui proposait une loi.

ROGATION s. f. (ro-ga-si-on — lat. *rogatio;* de *rogare*, prier, demander). Antiq. rom. Projet de loi présenté au peuple romain pour lui demander de l'approuver; question politique posée au peuple : *Le tribun se vante par une simple* ROGATION *d'avoir coupé les nerfs de l'ordre des sénateurs.* (Montesq.)

— s. f. pl. Prieres publiques et processions que l'on célèbre, dans l'Eglise catholique, durant les trois jours qui précèdent l'Ascension, pour demander à Dieu les biens de la terre : *La Fête-Dieu convient aux splendeurs des cours, les* ROGATIONS *aux naïvetés des villages.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Antiq. rom. On ne consulta d'abord le peuple, on ne lui demanda d'approuver les lois que rarement et pour un nombre et une nature fort limités de sujets; peu à peu le cadre des attributions populaires s'élargit, et tout sujet de quelque importance lui fut soumis sous forme de *rogation*.

Ainsi, sous les rois, la première forme des comices, celle qui consistait dans la réunion des trente curies, était, peut-on dire, religieuse et aristocratique. Ces comices, convoqués par le ministère des licteurs, au pied du Capitole, au *Comitium*, étaient en grande partie employés à des rites sacerdotaux; les patriciens y dominaient et absorbaient la plèbe. « Ce sont eux, dit Ortolan, qui nomment à celles des dignités sacerdotales qui sont à l'élection du peuple, aux magistratures, y compris celle de roi... Ce sont eux qui statuent sur ce qui intéresse la composition des familles, dans la cité, et les successions testamentaires; deux points de haute importance dans une organisation sociale aristocratique. » La plèbe n'avait donc rien à faire.

Les comices par centuries ne furent pas, pendant longtemps, beaucoup plus favorables au peuple. « Ce sont les comices de l'aristocratie de la fortune, » dit justement l'auteur que nous avons déjà cité. Comme le peuple y paraissait dans un ordre militaire et sous les armes, ces assemblées ne pouvaient pas se tenir dans l'intérieur de la ville, au Comitium; elles se réunissaient au champ de Mars, convoquées non par les licteurs, mais au son du cor. Pendant qu'une partie du peuple procédait au vote, l'autre veillait en armes sur le Janicule. Les suffrages s'y donnaient sur la *rogation* et s'y comptaient par centuries, en commençant par celles des chevaliers. On tirait au sort la tribu qui passerait la première; puis quelle serait la centurie de la première classe de cette tribu appelée avant les autres. On la nommait *centuria prærogativa* (qui répond la première à la *rogation*); de là est venu le mot français *prérogative*. Très-souvent le vote de cette première centurie entraînait celui des autres. Pour les autres classes, on tirait également au sort l'ordre dans lequel voteraient les centuries.

Chaque centurie qui votait était réunie dans une enceinte séparée, *ovile*, *septum*. Les électeurs passaient sur des especes de ponts à l'extrémité desquels ils votaient. Avant la loi Gabinia (an 614 de Rome), on votait à haute voix et des citoyens désignés notaient par des points le nombre des suffrages. De là ce vers d'Horace.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Après la loi Gabinia, des officiers appelés *diribitores* remettaient à chaque citoyen deux bulletins, l'un favorable, l'autre contraire à la *rogation*. On pouvait, du reste, apporter son bulletin tout préparé. Les votes etaient déposés dans des urnes placées devant les présidents, appelés *rogatores*, et surveillés par des *custodes* qui contrôlaient le nombre des votants. Quand la *centuria prærogativa* s'était prononcée sur la *rogation*, on publiait le resultat, puis on passait aux autres centuries de la même classe dans l'ordre indiqué par le sort. Une fois le vote terminé, le président proclamait le résultat. Il paraît toutefois qu'il pouvait paralyser le vote en refusant de le proclamer.

Mais le vrai peuple, la *plebs*, n'avait pas toujours le droit de voter, et encore, dans les votes généraux, ne votait-il pas dans le Comitium; il votait dans le Forum, séparé du Comitium par la tribune aux harangues, *Rostra;* cette distinction humiliante dura sous la république, alors même que les plébéiens eurent prévalu; il est vrai que Caïus Gracchus honora hautement l'endroit où se tenait la *plebs;* car, toutes les fois qu'il parlait sur la place publique, il tournait le dos au Comitium et regardait le Forum.

La république, quelque aristocratique qu'elle fût à ses débuts, ne laissa pas que d'agrandir les attributions du peuple. Il eut à se prononcer sur des *rogations* un peu plus fréquentes et plus sérieuses. La force du peuple, fait observer avec raison Th. Mommsen, était déjà passée dans la plèbe ou multitude, qui comptait dans ses rangs des hommes notables et riches. Tant que l'ensemble du peuple demeurait sans action sur la machine gouvernementale, tant que l'autorité royale absolue planait à une hauteur immense au-dessus des simples habitants et des citoyens eux-mêmes, inspirant à tous la même crainte et leur imposant le même niveau, la multitude ne pouvait pas réclamer contre son exclusion des délibérations publiques, alors même qu'elle supportait sa part dans les charges et dans les impôts. Mais le jour venant où la cité fut convoquée pour l'élection des magistrats et pour les résolutions politiques à prendre, où le magistrat suprême, cessant d'être le maître, descendit au rang d'un mandataire public, l'ancien état de choses ne put longtemps subsister, au lendemain surtout d'une révolution faite à la fois par les patriciens, le peuple et les simples habitants. Mais, en même temps, les comices par curies, jusqu'alors l'autorité principale dans l'Etat, vont perdre en fait et en droit les attributions qu'ils avaient possédées sous l'ancien régime; leur compétence se restreindra; le pouvoir passera aux comices par centuries.

L'aristocratie, effrayée des progrès de la plèbe, est cependant contrainte de céder. La puissance des tribus plébéiennes grandit singulièrement : elles se font donner le droit d'élire les magistrats que les seuls patriciens avaient nommés jusqu'alors, font instituer les tribuns du peuple et les édiles plébéiens, s'arrogent le droit de citer devant elles tous ceux qui lui paraissent porter atteinte à la sûreté de la plèbe. Le premier exemple cité par les historiens est celui de Coriolan, condamné à l'exil par les tribus parce qu'il avait conseillé au sénat d'affamer les plébéiens. Bientôt, nulle loi ne put être portée, nul magistrat élu juge que par voie de *rogation*. Nous voyons, dès 392, les tribuns militaires, autrefois nommés par le général, élus par le peuple; les tribus votent la guerre et la paix, même la trêve. En 364, quand le sénat décide de livrer aux Gaulois un ambassadeur oublieux de ses devoirs, l'un des tribuns consulaires porte la décision devant le peuple et, chose inouïe jusqu'alors, fait casser le sénatus-consulte par les tribus. Pour les derniers temps, enfin, nous voyons les comices par tribus étendre leur compétence jusque sur les matieres du gouvernement et se prononcer sur les traités d'alliance.

A mesure que le peuple gagne en influence, les pratiques religieuses diminuent; les patriciens en entouraient leurs assemblées afin d'exciter la frayeur superstitieuse du peuple; mais, une fois que celui-ci fut le maître, il les proscrivit. Ainsi, contrairement à ce qui se faisait dans les autres comices, les tribus votaient sans prendre les augures. V. COMICES.

La *rogation* la plus célèbre fut celle que présenta Manilius, dans le but de faire accorder de pleins pouvoirs à Pompée. Cicéron la soutint éloquemment dans son discours *Sur la loi Manilia*.

On nomme aussi quelquefois *rogation* la loi portée à la suite de la *rogation*.

— Liturg. On appelle *Rogations*, dans l'Eglise romaine, des prieres publiques que font les catholiques pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, dans le but d'obtenir de Dieu que les biens de la terre, les blés, les fruits, etc., soient préservés de l'atteinte des fléaux, tels que la grêle, l'incendie, l'inondation, le pillage.

Le premier promoteur de cette fête paraît avoir été saint Mamert, évêque de Vienne (Dauphiné). En 468, ou, selon d'autres, en 474; il exhorta les fidèles de son diocèse à faire des prières, des processions, des œuvres de pénitence pendant trois jours, afin de fléchir la justice divine, d'obtenir la cessation des tremblements de terre, des incendies et des ravages des bêtes féroces qui désolaient le pays. Comme la fin de ces fléaux coïncida, au dire de la légende, avec la célébration de ces cérémonies, on se prit à les considérer comme un preservatif contre de telles calamités et bientôt la coutume s'en generalisa dans les autres Eglises des Gaules. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *Rogations* fussent observées dans toute la France. Cet usage passa en Espagne dès le commencement du VIIe siècle, mais on n'y celebra pas la fête les mêmes jours; on consacra à cette solennité le jeudi, le vendredi et le samedi après la Pentecôte. Plus tard, les *Rogations* furent adoptées en Italie. Charlemagne et Charles le Chauve défendirent de travailler pendant ces jours, et cette défense fut longtemps en vigueur en France. On y observait aussi un jeûne austere; mais l'Église en a depuis longtemps modifié la règle; elle se borne maintenant à recommander l'abstinence, parce qu'il n'est pas d'usage de jeûner pendant le temps pascal. On ne célèbre guère aujourd'hui la fête des *Rogations* avec quelque ferveur que dans la basse Normandie, la Bretagne et certaines contrées du midi de la France. Pendant trois jours, avant le lever du soleil, le clergé de chaque paroisse, suivi d'un grand nombre de fidèles, sort de l'eglise et se dirige en procession, à travers champs, vers une autre église, souvent fort éloignée. On chante des psaumes, des litanies. Quand un voyageur matinal entend de tous côtés ces voix humaines qui se croisent d'un point à l'autre dans une vaste campagne et qui chantent le même air avec le même sentiment religieux, il est étonné, il est forcé de sentir ce qu'il y a de grand dans tout acte fait en commun par une multitude d'hommes unis dans une même pensée, lors même que cette pensée est entachée de superstition.

Les grecs ni les autres chrétiens orientaux n'ont jamais célébré la fête des *Rogations*. Depuis que l'Angleterre est protestante, elle ne célèbre pas non plus cette fête; mais il en reste cependant, dit-on, quelques vestiges dans certaines paroisses de la campagne. Il paraît que, dans ces paroisses, on conserve la coutume d'aller faire le tour des récoltes pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension; mais ce n'est qu'une simple promenade, qui n'a plus aucun caractère religieux.

On a donné le nom de *petites litanies* ou de *litanies gallicanes* aux processions des *Rogations*, pour les distinguer de la *grande litanie* ou *litanie romaine*, nom par lequel on désigne la procession que l'on fait le 25 avril, jour de saint Marc, et dont on attribue l'institution à saint Grégoire le Grand.

Les *Rogations* du catholicisme offrent tant d'analogie avec celles des Romains, qui étaient plus ordinairement désignées sous le nom d'ambarvales, que, parmi les savants qui se sont occupés de critique religieuse, plusieurs n'ont vu, dans l'institution de cette solennité, qu'une simple concession faite à des souvenirs populaires. Le peuple paraissait quelquefois regretter le temps où, pour honorer Cérès, il faisait, à la suite des prêtres, de longues promenades dans les champs : on aurait senti la nécessité de restaurer cette fête sous un autre nom et en substituant aux hymnes en l'honneur de Cérès des psaumes et des litanies en l'honneur d'une nouvelle divinité.

ROGATOIRE adj. (ro-ga-toi-re — d'un type latin *rogatorius;* de *rogare*, prier, demander, que Pictet rattache, avec l'irlandais *roghaim*, désirer, choisir, au sanscrit *rag*, *râgay*, goûter, désirer, qui est lui-même un dénominatif de *râga*, sentiment, désir, passion; de la racine *rag*, *ragati*, douter, soupçonner, être agité). Qui concerne une demande : *Formule* ROGATOIRE.

— Procéd. *Commission rogatoire*, Commission adressée par un juge à un autre juge, pour l'inviter à faire un acte d'instruction dans l'etendue de son ressort et épargner ainsi aux parties ou à la justice un déplacement difficile.

— Antiq. rom. Qui a rapport à une rogation, à un projet de loi, à une question quelconque posée au peuple assemblé. ‖ *Inscription rogatoire*, Inscription que l'on mettait, à Rome et en Italie, sur les portes des boutiques, pour désigner le patron dont le boutiquier se déclarait le client, sous cette forme : *N. rogat M.*, N. implore la protection de M. Souvent aussi, le mot *rogat* est supprimé et l'inscription est réduite aux noms du client et du patron.

— Hist. ecclés. *Lettre rogatoire*, Lettre adressée par le clergé et le peuple d'une Eglise au métropolitain, pour l'inviter à consacrer l'évêque qu'ils avaient élu.

ROGATON s. m. (ro-ga-ton — du lat. *rogatum*, chose demandée, aumône). Debris de viande ou de pain : *Les capucins d'autrefois quêtaient des* ROGATONS *dans la ville et dans la campagne. La soupe à mes chiens, un morceau de pain et de jambon pour moi, un* ROGATON *quelconque à mon piqueur, dit le marquis.* (Th. Gaut.) *Des chats attendent, gravement accroupis, quelque* ROGATON, *et des pies familières sautillent, picorant les miettes du festin.* (Th. Gaut.) ‖ Plat composé de restes d'autres plats; reste d'un plat qui a déjà été servi : *Il nous a donné un dîner composé de* ROGATONS.

— Par ext. Objet de rebut : *N'est-il pas content du furieux intérêt qu'il exige, sans vouloir encore m'obliger à prendre pour trois mille livres les vieux* ROGATONS *qu'il ramasse?* (Mol.) *Ma foi, je ne sais ce que ce meuble est devenu; c'est mon valet de chambre qui profite de tous ces vieux* ROGATONS. (E. Sue.) ‖ Menus objets, choses de peu d'importance : *Nous relisons, au travers de nos grandes lectures, des* ROGATONS *que nous trouvons sous notre main.* (Mme de Sév.) *Je ne connais ni cet examen ni ces injures : j'aurais trop à faire s'il fallait lire tous ces* ROGATONS. (Volt.)

— *Porteur de rogatons*. Nom que l'on donnait autrefois aux religieux mendiants : *Tant de pauvres moines qui n'ont ni rente ni revenu, qui n'ont pas un pouce de terre, qui mêmement sont appelés* PORTEURS DE ROGATONS, *pour ce qu'ils ne vivent que des aumônes des gens de bien...* (H. Estienne.) ‖ Nom donné depuis à de pauvres poëtes qui portaient aux grands seigneurs de petites pièces de vers à leur louange, pour en tirer quelque argent.

ROGE, rivière de France (Haute-Saône). Elle naît dans la forêt de Châtillon-la-Frayer, arrose Fontaine-lez-Luxeuil, alimente les forges de Beuchot, où furent, dit-on, fondus les premiers boulets de canon, y prend le nom de Beuchot et tombe dans la Lanterne de Briaucourt, après un cours de 25 kilom.

ROGEARD (Louis-Auguste), publiciste français, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 25 avril 1820. Elève de l'Ecole normale en 1840 et 1841, il fut envoyé, en 1842, comme professeur à Obernai. Ayant refusé d'aller à la messe, le recteur, irrité, lui donna un congé de six mois. Quelque temps après, il passa au collége communal de Libourne, puis à celui de Blaye (1844), où il professa d'abord la quatrième, puis la rhétorique. De 1846 à 1848, M. Rogeard occupa une chaire à Angoulême, où des observations malsonnantes sur l'emploi des quêtes le firent encore une fois mal noter. En 1849, il se rendit à Paris, se mêla activement au mouvement républicain et signa des pétitions révolutionnaires. Le ministre de l'instruction publique, à l'expiration de son congé, l'envoya en disgrâce à Brive-la-Gaillarde (1849), et de là il passa peu après au lycée de Pau. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. Rogeard refusa de prêter serment à l'homme qui venait de violer le sien et fut déclaré démissionnaire. Il retourna alors à Paris, où, pour vivre, il chercha à donner des leçons. Après avoir été pendant quelques mois précepteur dans une famille anglaise, il revint à Paris, dirigea pendant deux ans une éducation particulière, puis se fit professeur libre. En 1855, il publia dans l'*Avenir* une remarquable étude sur le « rôle de la littérature dans les sociétés. » M. Rogeard, chaud partisan des idées républicaines, s'était lié, à cette époque, avec quelques jeunes hommes du quartier des Ecoles qui professaient les mêmes opinions. Lors des troubles qui eurent lieu à la Sorbonne, au cours de M. Nisard (février 1855), il fut traduit devant la police correctionnelle, avec une quinzaine d'autres prévenus, et condamné à six mois de prison, réduits en appel à quatre mois; le jugement d'appel ayant été cassé, il se vit acquitté à Rouen. Arrêté en février 1856, sous la prévention de société secrète, conjointement avec MM. Morin, Lefort, etc., M. Rogeard subit à Mazas une détention de trente jours, pendant laquelle il fut mis au secret, après quoi une ordonnance de non-lieu lui rendit la liberté. Cet emprisonnement était peu fait pour diminuer en lui la répulsion profonde que lui inspirait le despotisme impérial; mais, en un temps où la libre parole était réduite au silence, il dut se

taire et se borna, tout en donnant ses leçons, à publier de temps à autre des articles littéraires et critiques dans des journaux du quartier Latin. C'est ainsi qu'il fit paraître dans la *Jeunesse*, en 1861, une piquante étude sur deux éditions comparées du *Dictionnaire d'histoire*, de Bouillet; dans le *Travail*, en 1862, une satire, intitulée la *Jeunesse de l'esprit*, contre les révolutionnaires qui changent d'opinion en vieillissant, et une étude contre « l'esprit mystique; » dans la *Réforme littéraire*, en 1863, des articles contre M. About, contre Sainte-Beuve et le programme d'un congrès universel des sciences morales; dans le *Phare de la Loire*, en 1864, un vigoureux article, intitulé la *Démocratie maculée*, etc. En 1865, M. Rogeard fonda avec Longuet la *Rive gauche*, feuille littéraire qui eut un vif succès. Ce fut là qu'il publia ses articles intitulés les *Mots de César*, et, en mars 1865, son célèbre pamphlet, les *Propos de Labiénus*, auquel nous avons consacré un article (v. LABIENUS [propos de]). Poursuivi sous l'inculpation d'offense à la personne de l'empereur, M. Rogeard fut condamné par contumace à cinq ans de prison. Il parvint à gagner la Belgique, d'où il fut expulsé au mois de septembre suivant. En quelques jours, l'auteur des *Propos de Labiénus* avait acquis une célébrité européenne; mais il se trouvait jeté sur la terre étrangère, et il connut toutes les amertumes de l'exilé pauvre. Après la révolution du 4 septembre 1870, il revint à Paris, où il collabora à divers journaux avancés et, à partir du mois de février 1871, au *Vengeur*, de Félix Pyat. A la suite du mouvement du 18 mars, il obtint dans le VI^{e} arrondissement de Paris 4,258 voix, lors des élections pour la Commune, mais ne fut point élu (26 mars). Le 31 du même mois, il fit paraître dans le *Vengeur* un projet de décret, accompagné de longs considérants, et qui concluait en ces termes : « A partir de ce jour, pour Paris et les villes libres de France, pour la commune de Paris et les communes fédérées avec elle, l'Assemblée dite nationale, siégeant à Versailles, est considérée comme dissoute, ses actes comme non avenus, ses membres tenus pour insurgés et traités comme tels dans la commune de Paris et dans les communes fédérées. » Elu membre de la Commune dans le VI^{e} arrondissement par 2,292 voix, aux élections complémentaires du 16 avril, M. Rogeard écrivit au président de la Commune pour déclarer que, n'ayant pas obtenu le huitième des électeurs inscrits, il n'acceptait pas la validation extralégale résolue par l'assemblée communaliste, et qu'il considérait « comme nulle et non avenue sa prétendue élection. » Il continua à publier des articles dans le *Vengeur* et l'*Affranchi*, mais ne prit aucune part aux actes de la Commune. Pensant que le triomphe de l'Assemblée amènerait le rétablissement de la monarchie, il se montra jusqu'au bout partisan de la résistance et signa un appel aux armes lorsqu'il apprit l'entrée de l'armée de Versailles à Paris (23 mai). Quelques jours après, il parvenait à s'échapper, passait en Suisse et de là se rendait, avec Chalain et Barré, en Autriche, où il donna des leçons de français. Ayant essayé, au mois d'août 1873, de faire revenir la police de Vienne sur une mesure par laquelle elle expulsait plusieurs réfugiés français, il se vit expulser lui-même le 2 septembre. Outre les *Propos de Labiénus*, M. Rogeard a publié : l'*Abstention* (1863, in-18); *Nouveau cours de versions latines et sept cents textes d'exercices* (1864, in-18), livre très-bien fait et qui valut à l'auteur des éloges de Saint-Marc Girardin; *Pauvre France!* poésies (1865, in-8°), avec une dédicace « à la mémoire du citoyen Charlet, guillotiné à Bourg (Ain), l'an LIII de la République, pour avoir défendu l'ordre et les lois. » Ce fut ce livre, publié à Bruxelles, qui motiva l'expulsion de M. Rogeard du territoire belge. Il a fait paraître, en outre : la *Crise électorale* (1869, in-18); *Histoire d'une brochure* (1870, in-18), au sujet des *Propos de Labiénus*; le *Plébiscite impérial* (1870, in-18), etc.

ROGER (saint), patron et évêque de Cannes, en Italie; il vivait au X^{e} siècle. L'Eglise célèbre sa fête le 30 décembre.

ROGER, nom de plusieurs papes. V. CLÉMENT VI et GRÉGOIRE XI.

ROGER I^{er}, conquérant de la Sicile, surnommé **le Grand comte**, douzième fils de Tancrède. Il fut appelé en Italie par son frère Robert Guiscard (1058), l'aida dans la conquête de la Calabre et fut lui-même chargé de soumettre la Sicile (1061), que les Sarrasins possédaient depuis deux siècles. Ses exploits dans cette île, racontés par les historiens contemporains, sont comparables aux faits d'armes les plus extravagants des romans de chevalerie. C'est ainsi qu'à Ceramo (1063), suivant Malatesta, Roger, avec 136 chevaliers, attaqua une armée de 35,000 Sarrasins, en tua 15,000 et poursuivit le reste dans les montagnes. Il est permis de soupçonner ces récits d'exagération. Quoi qu'il en soit, la brillante valeur des aventuriers normands triompha, quoique lentement, de la mollesse orientale. En 1089, l'île entière était soumise et Roger, qui, dès 1071, avait été nommé par son frère comte de Sicile, prit lui-même le titre de grand comte. Comme son frère, il avait embrassé la cause des papes contre l'empereur Henri IV, et ce fut en reconnaissance de ses services qu'Urbain II créa Roger et ses successeurs légats apostoliques en Sicile, avec tous les droits du saint-siége. Le conquérant de la Sicile mourut en 1101, laissant son héritage à deux fils mineurs, placés sous la tutelle de sa veuve, la comtesse Adélaïde.

ROGER II, fils du précédent, né vers 1093, mort en 1154, premier roi normand de la Sicile. Il n'avait pas huit ans lorsque son père mourut, et il demeura, ainsi que Simon, son frère aîné, sous la tutelle de sa mère Adélaïde. Son frère étant mort (1133), il conserva seul l'autorité, repoussa les débarquements des Africains, hérita, par la mort de son cousin Guillaume (à qui il avait déjà enlevé ce qu'il possédait en Calabre), de Salerne et du duché de Pouille, acquit encore, lors de sa guerre avec le pape Honorius II, Tarente, Otrante, Brindes, etc. En 1130, l'Église romaine fut divisée par un schisme; Anaclet II et Innocent II, élus simultanément, cherchèrent à se fortifier par des alliances avec les princes voisins. Ce fut dans cette circonstance qu'Anaclet, pour attacher Roger à son parti, offrit de lui conférer le titre de roi de Sicile. Couronné à Palerme dans la même année, Roger ne montra point dans le gouvernement de ses nouvelles conquêtes le talent et l'habileté qu'il avait déployés au commencement de sa carrière. Tout le reste de son règne ne fut qu'une longue lutte entre l'autorité royale et les barons normands, les villes lombardes et les républiques grecques. Le schisme lui donnait aussi pour ennemis tous les partisans d'Innocent II, avec qui il se réconcilia pourtant en 1139. Après avoir employé douze ans à raffermir, par les plus inexorables cruautés, son empire sur l'Italie méridionale, il dirigea son ambition vers des conquêtes plus éloignées, attaqua (1146) Manuel, empereur grec, saccagea Céphalonie, Corinthe, Thèbes, Athènes, prit Corfou et menaça Constantinople. En même temps, ses corsaires transportaient en Sicile un grand nombre de paysans grecs et de manufacturiers, qui introduisirent à Palerme, et de là dans tout l'Occident, la culture du mûrier et l'art de filer et de tisser la soie. Roger porta ensuite ses armes en Afrique, s'empara de Tripoli et de plusieurs autres villes. Il mourut en 1154.

ROGER, nom de plusieurs comtes de Foix. V. FOIX.

ROGER, dit **de Parme**, médecin remarquable du XIII^{e} siècle. Il fut quelque temps chancelier de l'université de Montpellier, si l'on peut en croire un manuscrit de la Bibliothèque nationale, où ce titre lui est donné. Il composa deux traités de pratique, l'un très-sommaire et incomplet, l'autre très-étendu, dont il puisa les matériaux principalement dans Albucasis, et qui servirent à leur tour de base à une partie des traités de chirurgie du moyen âge, à commencer par celui de Roland, qui ne fait presque que les reproduire. Il y a eu plusieurs éditions de ces traités de Roger, séparées ou dans des recueils. La première est de Pergame (1498, in-fol.); les suivantes sont de Venise (1499), dans le recueil des chirurgiens du moyen âge. Outre ce traité, on a encore de Roger l'opuscule suivant : *De modis mittendi sanguinem, de cujusque utilitate* (Bâle, 1541, in fol.)

ROGER (Jacques), ministre protestant, né à Boissières, en Languedoc, vers 1665. Il commença ses prédications en Dauphiné dès ses plus jeunes années et malgré les périls qui attendaient l'exercice du ministère. Forcé de s'éloigner en 1711, il passa dans le Wurtemberg, y reçut la consécration et revint courageusement sur le théâtre de sa première activité. Le 7 mai 1744, un synode provincial déclara que désormais les assemblées religieuses auraient lieu en plein soleil. Roger présida une de ces assemblées et fut dénoncé au roi comme ayant lu en chaire un prétendu édit de tolérance. Louis XV, irrité, ordonna des poursuites contre le prédicant, qui ne tarda pas à être arrêté et conduit à Grenoble, où le parlement le condamna au dernier supplice (22 mai 1745). Deux jésuites l'accompagnèrent au lieu de l'exécution. Roger leur demanda en grâce de ne pas troubler ses derniers moments par d'inutiles exhortations et mourut avec courage. Son corps resta attaché à la potence pendant vingt-quatre heures et fut ensuite jeté dans l'Isère.

ROGER (Jean-François), auteur dramatique et homme politique français, né à Langres en 1776, mort en 1842. Pendant la Terreur, il subit une détention de dix-sept mois pour des chansons contre-révolutionnaires qu'il avait composées. Le Directoire l'employa au ministère de l'intérieur. Il devint, à l'époque du Consulat, secrétaire de Français de Nantes, directeur des droits réunis, et fut élu membre du Corps législatif en 1807 par le département de la Haute-Marne, puis conseiller de l'Université par la protection de Fontanes. A la première Restauration, il se prononça avec chaleur pour la cause royale, obtint la place d'inspecteur général des études, mais se fit destituer pendant les Cent-Jours pour une plaisanterie insérée dans le *Journal général :* il y représentait Napoléon traversant la Méditerranée sur un requin, *le seul ami qui lui restât*. Il fut nommé, après le retour du roi, secrétaire général des postes. Il prit part ensuite à la fondation de la Société des bonnes lettres et siégea à la Chambre des députés de 1824 à 1827. Sa place était toute marquée sur les bancs ministériels. En 1830, il se présenta comme candidat au Corps législatif dans le département de la Corse et fut nommé par vingt voix. Son élection fut annulée.

Il s'était fait, dès 1798, une réputation au théâtre par des comédies, dont quelques-unes avaient eu du succès, entre autres l'*Avocat* (1806) et la *Revanche* (1809). Il fut reçu à l'Académie française en 1817. Louis XVIII dit au nouvel académicien, en faisant allusion à sa comédie de l'*Avocat :* « Monsieur Roger, votre cause a été plaidée par un très-bon avocat. » Ce calembour, aussi mauvais que royal, eut un très-grand succès dans les feuilles légitimistes.

Les œuvres dramatiques de François Roger sont aujourd'hui aussi complètement oubliées que son nom; nous nous contenterons d'en mentionner les titres : l'*Epreuve délicate*, en vers (1793); la *Dupe de soi-même*, en vers (1799); le *Valet de deux maîtres*, en prose (1800); *Caroline* ou le *Tableau*, en vers (1800); l'*Avocat*, en vers (1806); la *Revanche*, en prose (1809), avec Creuzé de Lesser. Roger a aussi écrit les paroles de trois opéras-comiques : le *Billet de loterie* (1811), le *Magicien sans magie* (1811), l'*Amant et le mari* (1830), et celles d'un grand opéra, le *Grand lama*, qui, reçu en 1821, n'a jamais été représenté. Il a collaboré à diverses pièces trop complètement oubliées pour qu'il soit utile de les mentionner.

En dehors de son œuvre dramatique, François Roger a publié : *Vie politique et militaire du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II* (Paris, 1809, in-8°); *Cours de poésie sacrée*, traduit du latin, de Lowth (Paris, 1812, in-8°); des *Rapports de la Société des bonnes lettres*, dont il était vice-président; des *Discours* à l'Académie française et plusieurs articles dans la *Biographie universelle* de Michaud.

Une édition des *Œuvres diverses* de Roger a été donnée, en 1834, par Charles Nodier (Paris, 2 vol. in-8°). Le meilleur morceau de ce recueil est la préface de Nodier, qui l'a semée d'anecdotes assez piquantes; mais la véracité de Nodier étant connue, nous ne saurions garantir l'authenticité de ses historiettes.

ROGER (Adolphe), peintre français, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1797. Elève de Gros, il débuta au Salon en 1822, par l'*Enterrement de village*, qui lui valut une 2^{e} médaille. En 1831, sa *Prise de voile* lui fit obtenir une médaille de 1re classe. Il exposa ensuite : en 1833, la *Révolution de Rome en 1793*; en 1834, le *Duc d'Orléans de service à la tranchée de la citadelle d'Anvers;* en 1835, *Charles V rentrant au Louvre;* en 1842, la *Bataille de Civitella* (il avait été décoré l'année précédente); en 1843, *Noël*, *Une vision;* en 1844, *Ordination de trois jeunes Africains;* en 1845, *Sainte Claire recevant sa sœur dans son ordre;* en 1847, la *Vierge aux bluets;* en 1855, à l'Exposition universelle, *Deux religieuses* et la *Providence détourne la guerre;* en 1857, *Justice humaine* et *Miséricorde divine*.

ROGER (Edouard, comte), dit **Roger du Nord**, homme politique français, né en 1802. Il devint, sous la Restauration, secrétaire d'ambassade à Constantinople, donna son adhésion au gouvernement de Louis-Philippe et fut envoyé, en 1834, à la Chambre des députés par le collége électoral de Dunkerque, qu'il représenta jusqu'à la révolution de 1848. M. Roger du Nord appuya d'abord la politique gouvernementale et fit partie du groupe des doctrinaires, puis il se rangea aux idées de M. Thiers, contribua à la chute du ministère Molé et ne cessa de figurer dans l'opposition pendant la longue période où M. Guizot garda le pouvoir. Il vota notamment contre l'indemnité Pritchard, le droit de visite, la loi de régence et se montra favorable à la réforme électorale. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, M. Roger du Nord ne fit point partie de l'Assemblée constituante. Pendant l'insurrection de Juin, il se mit à la disposition du général Cavaignac et se signala par son courage en combattant dans les rangs de la garde nationale. Lors des élections pour l'Assemblée législative, il fut élu à la fois député dans le département de la Seine et dans celui du Nord, pour lequel il opta. Comme M. Thiers, il se rangea dans le groupe des monarchistes qui adoptèrent une politique de réaction dans le but d'étouffer la République. Lorsqu'il comprit les vues ambitieuses du président Louis Bonaparte, il cessa d'appuyer le ministère et vota pour la proposition des questeurs. A la suite du coup d'État du 2 décembre, contre lequel il protesta vivement, il fut arrêté, puis relâché, et il resta complétement à l'écart des affaires tant que dura l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine, se distingua dans les combats du 29 et du 30 novembre et fut mis alors à l'ordre du jour de l'armée. Le 8 février 1871, lors des élections pour l'Assemblée nationale, il obtint 63,697 voix à Paris, où il ne fut point élu; mais 212,895 électeurs du Nord le nommèrent député. A Bordeaux, il vota la déchéance de l'Empire et les préliminaires de paix (1er mars). Le général d'Aurelle de Paladines ayant été nommé, le 3 mars, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, M. Roger du Nord lui fut adjoint comme chef d'état-major, fonctions qu'il garda jusqu'au 20 du même mois, et il fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 24 juin suivant. A l'Assemblée de Versailles, tout en faisant partie des conservateurs, M. Roger du Nord suivit son ancien chef, M. Thiers, dont il appuya la politique, et, comme lui, se rallia à l'idée d'établir une République conservatrice. Il vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour le pouvoir constitutionnel de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, qui conféra à M. Thiers le titre de président de la République, contre le retour de la Chambre à Paris, mais contre l'installation des ministères à Versailles, contre la dissolution, etc. Le 24 mai 1873, il vota contre la coalition monarchique qui renversa le chef du pouvoir exécutif, et, sous le gouvernement de la politique de combat, il rentra dans l'opposition et fit partie du centre gauche. Le 19 novembre 1873, il vota contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, contribua, le 16 mai 1874, à la chute du cabinet de Broglie, se prononça, au mois de juillet suivant, pour la proposition Casimir Périer et Maleville, demandant l'organisation républicaine des pouvoirs publics et la dissolution de la Chambre, et vota, le 25 février 1875, la constitution qui a organisé le gouvernement républicain.

ROGER (Paul-André), archéologue français, né à Marseille en 1812. D'abord attaché comme secrétaire particulier à un préfet, M. Nargeot, il fut nommé, en 1844, sous-préfet de Ploërmel et remplit ces fonctions jusqu'à la révolution de 1848. M. Roger a consacré depuis lors ses loisirs à des travaux archéologiques et historiques et est devenu membre de la Société des antiquaires. Nous citerons, parmi ses ouvrages, qui sont estimés : *Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais* (1841, in-8°); *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois* (1841-1842, 2 vol. in-8°); *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois* (1844, in-8°, avec 14 pl.), en collaboration avec le comte d'Allouville, le baron d'Hautelocque et H. Dusevel; *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie* (1844, in-8°), ouvrage de luxe publié par livraisons et qui n'a pas été terminé; la *Noblesse de France aux croisades* (1845, in-8°); *Biographie générale des Belges morts ou vivants* (1850, in-8°); *Mémoires et souvenirs sur la cour de Bruxelles*, *Mémoires sur la cour et sur la société belge* (1855, in-8°), etc.

ROGER (Gustave-Hippolyte), chanteur français, né à La Chapelle-Saint-Denis en 1815. Il est fils d'un notaire et petit-fils, par sa mère, de l'acteur Corsse, qui fut l'un des premiers directeurs de l'Ambigu-Comique et s'était fait un nom au boulevard par la verve avec laquelle il créa le personnage de M^{me} Angot. Après avoir fait ses études au collége Louis-le-Grand, Gustave Roger, devenu orphelin de bonne heure, commença à suivre les cours de l'École de droit, puis fut placé chez un avoué. Mais l'oncle et tuteur du jeune étudiant, Roger, député du Loiret, ayant appris que Gustave s'avisait de jouer les amoureux de vaudeville à la salle Chantereine, exila son neveu à Argentan, où il devint principal clerc d'un notaire, ami de sa famille. Le jeune clerc, entraîné par sa vocation, forma bientôt le projet de créer un théâtre à Argentan. Il commença par débaucher les trois clercs et le saute-ruisseau qui composaient avec lui le personnel de l'étude, puis il s'associa un agent voyer et un gendarme. Quant à la partie féminine de la troupe, il la recruta parmi les grisettes de l'endroit. Un beau matin, les habitants d'Argentan purent lire une affiche jaune rédigée en ces termes : « Avec la permission de M. le maire, aujourd'hui 15 août 1836, grande représentation extraordinaire, à l'auberge du Lion-d'Or : *Célina* ou l'*Enfant du mystère*, comédie en trois actes, de Scribe; la *Tour de Nesle*, comédie en cinq actes avec combats, travestissements et transformations, par Scribe; le *Désespoir de Jocrisse*, comédie en un acte, de Scribe. Le spectacle sera terminé par le célèbre duo de la *Vestale*, de Scribe, arrangé pour cor de chasse et guitare. Rétribution à volonté, et en sortant seulement! » Le résultat se devine sans peine : le patron, après avoir applaudi ses clercs et son saute-ruisseau, mit Roger à la porte de son étude. Roger fut accueilli par le notaire de Montargis qui, finalement, après une escapade du même genre, réexpédia le clerc artiste à son tuteur. Celui-ci cessa dès lors de combattre une vocation qui se révélait si clairement, et Roger se fit admettre au Conservatoire, dans la classe de déclamation de M. Morin. Il entra ensuite dans la classe de chant de Martin, et il obtint, en 1837, le premier prix de chant et de déclamation lyrique. Il débuta, l'année suivante, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, par le rôle de Georges, dans l'*Eclair*. Son succès fut complet et ne fit que grandir jusqu'au jour où il quitta une scène qui convenait si bien à ses moyens.

Avant de débuter à l'Opéra, où Meyerbeer lui préparait le rôle du Prophète, Roger passa la Manche en compagnie de Jenny Lind. Ce fut à Londres qu'il aborda, avec le

plus grand bonheur, l'opéra italien, dans la *Sonnambula* et la *Lucia*. A l'Opéra, sa première création fut le rôle du *Prophète* (1849), de Meyerbeer; il y trouva l'occasion d'un magnifique triomphe. Trois autres interprétations nouvelles : l'*Enfant prodigue*, d'Auber, le *Juif errant*, d'Halévy, la *Fronde*, de Niedermeyer, et d'heureuses reprises dans les *Huguenots*, la *Reine de Chypre*, *Lucie*, la *Favorite*, donnèrent un grand éclat à son nom. Toutefois, les succès qu'il obtint à l'Opéra furent parfois contestés, et nombre d'artistes et d'amateurs s'obstinèrent à affirmer que sa véritable place était à l'Opéra-Comique.

Utilisant ses congés, M. Roger a, de 1850 à 1860, visité sept fois l'Allemagne, qui lui a toujours fait le plus chaleureux accueil. A Francfort, les *Huguenots*, qu'il chanta en allemand, comme plus tard le *Prophète* à Hambourg, lui valurent de nombreuses ovations et sérénades, qui le suivirent dans toutes les capitales.

Voici en quels termes Roger racontait lui-même une de ces ovations, dans une lettre datée de Francfort et adressée à Hector Berlioz : « On vient de me donner une sérénade après les *Huguenots*, que j'ai chantés en allemand. J'étouffe de bonheur! Il pleut à verse, et ils sont là, dans la rue, avec des parapluies et des lanternes, à onze heures du soir, heure à laquelle Francfort entière dort habituellement. Je descendis dans la rue; je les embrassais, je pleurais; je crois qu'à défaut de la pluie, j'aurais pu m'enrhumer de mes larmes. Je suis rentré, je leur ai fait un *speech* en français, je leur ait dit tout ce que j'ai pu trouver d'aimable : « Allez vous cou- » cher, sacrr...; c'est ridicule de chanter comme » cela, les pieds dans l'eau!... Vous êtes tous » de vrais cœurs d'artistes, je ne vous ou- » blierai de ma vie; mais, pour Dieu, allez » vous coucher! » Un de mes amis a traduit cette brillante improvisation en allemand; trois gros hourras sont partis, puis tout est rentré dans le silence. »

En 1859, un accident de chasse força Roger à subir l'amputation du bras droit et à remplacer le membre perdu par un bras d'un mécanisme d'ailleurs admirable. L'artiste n'en dut pas moins abandonner l'Opéra, mais sans renoncer à sa carrière. Il reprit ses pérégrinations en province et à l'étranger, et débuta aux Italiens, en février 1860, dans la *Lucia*. Il y fut l'objet d'une ovation sympathique. Engagé depuis à l'Opéra-Comique pour quelques représentations, on le revit dans *Haydée* (1860) et les *Mousquetaires de la reine* (1861); mais à ce théâtre même, témoin de ses anciens triomphes, il n'a plus guère retrouvé qu'un succès de curiosité. Il essaya, sans plus de succès, de donner une sorte de concert polyglotte, où il chanta en anglais, en allemand, en italien et en espagnol. Il avait interprété à Bade, en 1860, avec Mme Miolan-Carvalho, un opéra inédit de Gounod, la *Colombe*.

Roger a eu ce malheur, trop fréquent chez les artistes, que son goût pour le théâtre a survécu à ses moyens. Il a été cruellement puni, en 1868, de cette obstination à poursuivre une carrière brisée; il a complétement échoué dans le rôle de saint Gildas, du *Cadio* de Mme George Sand. Enfin, il a été nommé professeur de chant au Conservatoire l'année suivante, et nous croyons qu'il est là désormais à sa véritable place.

Voici la liste des pièces dans lesquelles Roger a créé ou repris des rôles à l'Opéra-Comique : l'*Eclair*; le *Perruquier de la Régence* d'Ambroise Thomas, la *Figurante* de Clapisson, *Régine* ou *Deux nuits* d'Adolphe Adam, reprise du *Chalet* et de la *Marquise* d'Adam, reprise du *Domino noir*, le *Shérif* d'Halévy, *Eva* de Coppola et Girard, Mergy du *Pré aux Clercs*, l'*Opera à la cour*, la *Neige* d'Auber, *Joconde* de Nicolo, le *Guittarero* d'Halévy, l'*Aïeule* d'Adrien Boieldieu, *Richard Cœur de Lion* de Grétry, le *Diable à l'école* d'Ernest Boulanger, le *Duc d'Olonne* d'Auber, le *Code noir* de Clapisson, la *Part du diable* d'Auber, *Mina* ou le *Ménage à trois* d'Ambroise Thomas, le *Déserteur* de Monsigny, la *Sirène* d'Auber, la *Barcarolle* d'Auber, les *Mousquetaires de la reine* d'Halévy, *Gibby la Cornemuse* de Clapisson, *Haydée* d'Auber, le *Prophète*, l'*Enfant prodigue* d'Auber, le *Reine de Chypre* d'Halévy, le *Juif errant* d'Halévy, le *Comte Ory*, la *Fronde* de Niedermeyer, la *Vestale* de Spontini, *Sainte-Claire* du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, la *Rose de Florence*, *Lucie*, les *Huguenots*, la *Favorite*, le *Trouvère*.

Roger était un chanteur doué d'une puissance dramatique peu ordinaire, qui progressait avec une intelligente gradation, selon les exigences de chaque scène. Il appartient à cette catégorie d'artistes du premier ordre qui ne montrent jamais plus de puissance qu'en contenant leur force; et s'il occupe un haut rang comme chanteur, il se distingue plus encore peut-être comme artiste dramatique, bien que l'exiguïté de sa taille lui ait enlevé dans beaucoup d'occasions la meilleure partie de ses moyens. Sa voix était riche, d'un volume et d'une étendue souvent considérables, avec un fausset très-doux et d'une grande expression. Bien qu'il ait excellé surtout dans les scènes dramatiques, où son style large, uni à sa magnifique méthode, produisait un merveilleux effet, il s'est aussi, selon l'occasion, montré comique et passionné, sentimental et plein d'humour, comme dans *Gibby la Cornemuse*, par exemple, une de ses plus heureuses créations. Son jeu scénique était parfait d'aisance, de naturel et d'abandon. Roger a traduit en vers, en 1857, les *Saisons*, oratorio d'Haydn.

ROGER ou **ROGERIN D'ANDELY**, seigneur D'HERMANVILLE, au pays de Caux, gentilhomme poëte, né dans le XIIe siècle. Il avait été nommé par Jean sans Terre, son premier souverain, gouverneur du manoir de Lavardin, et, après la conquête française, il fut du nombre des chevaliers normands qui, à cause de leurs fiefs sur le continent, devaient le service militaire à Philippe-Auguste. Roger a rimé quelques chansons érotiques qui ont de la grâce et de la finesse; elles se trouvent à la Bibliothèque nationale dans les manuscrits de Cangé. V. *Essais sur les bardes et les trouvères normands*, par l'abbé de La Rue, et *Biogr. normande*, par Théodore Le Breton.

ROGER DE BEAUVOIR, écrivain français. V. BEAUVOIR.

ROGER DE COLLERYE, poëte français du commencement du XVIe siècle. V. COLLERYE.

ROGER D'UBALDINI. V. UBALDINI.

Roger délivrant Angélique, tableau de Ingres, au musée du Louvre (v. ANGÉLIQUE). Ce tableau, qui était autrefois au musée du Luxembourg, a été gravé au trait par Réveil et lithographié par Sudre.

C. Cort a gravé, d'après le Titien, *Roger allant délivrer Angélique*. Eugène Delacroix a peint *Roger enlevant Angélique sur l'hippogriffe*; ce tableau, exécuté dans de petites dimensions, a figuré à la vente posthume du maître (1863). Une autre peinture de Delacroix relative à *Angélique et Roger* a fait partie de la vente N. Diaz, qui a eu lieu en 1861. M. Théobald Chartran a exposé au Salon de 1875 une vaste toile représentant *Roger emportant Angélique sur l'hippogriffe*. A la vente Pourtalès (1865) a figuré un tableau de Biliverti, *Angélique se dérobant aux embrassements de Roger*. Jean Dambrun a gravé, d'après le Guide, une composition intitulée *Roger et Fleur-d'Epine*. M. A Cambon a peint *Roger entrant dans le jardin d'Alcine* (Exposition universelle de 1867). D'autres tableaux relatifs à *Roger et Angélique* ont été peints par Rioult (gravé au trait par Manduit, 1833), Alexis Perignon (Salon de 1841), etc.

ROGER-BONTEMPS, ou **ROGER BONTEMPS** s. m. (ro-jé-bon-tan — nom d'un personnage de Roger de Collerye). Personnage symbolique dont on donne le nom aux personnes gaies et insouciantes : *Voici* ROGER-BONTEMPS. *Ce sont de vrais* ROGER-BONTEMPS. V. COLLERYE.

Roger Bontemps, une des premières chansons de Béranger, datée de 1814. C'est une de celles, et celles-là sont peu nombreuses, où la politique n'a point de part. Le poëte est tout simplement chansonnier. Il montre d'une façon plaisante un homme sans souci qui a pris son parti des choses et des hommes. *Roger Bontemps* est en quelque sorte le pendant du *Petit homme gris*. C'est la même idée développée sous une autre forme : c'est l'éloge de la pauvreté en même temps qu'une exhortation à la philosophie; l'air est celui de la ronde du *Camp de Grandpré*.

1er COUPLET. *Allegro.*

DEUXIÈME COUPLET.

Du chapeau de son père
Coiffé dans les grands jours
De roses ou de lierre
Le rajeunir toujours;
Mettre un manteau de bure,
Vieil ami de vingt ans,
Hé gai! c'est la parure
Du gros Roger Bontemps.

TROISIÈME COUPLET.

Posséder dans sa hutte
Une table, un vieux lit,
Des cartes, une flûte,
Un broc que Dieu remplit,
Un portrait de maîtresse,
Un coffre et rien dedans,
Hé gai! c'est la richesse
Du gros Roger Bontemps.

QUATRIÈME COUPLET.

Aux enfants de la ville
Montrer de petits jeux,
Etre un faiseur habile
De contes graveleux;
Ne parler que de danse
Et d'Almanach chantant,
Hé gai! c'est la science
Du gros Roger Bontemps.

CINQUIÈME COUPLET.

Faute de vin d'élite
Sabler ceux du canton,
Préférer Marguerite
Aux dames du grand ton;
De joie et de tendresse
Remplir tous ses instants,
Hé gai! c'est la sagesse
Du gros Roger Bontemps.

SIXIÈME COUPLET.

Dire au ciel : je me fie,
Mon Père, en ta bonté;
De ma philosophie
Pardonne la gaîté;
Que ma saison dernière
Soit encore un printemps,
Hé gai! c'est la prière
Du gros Roger Bontemps.

SEPTIÈME COUPLET

Vous pauvres pleins d'envie,
Vous riches désireux,
Vous dont le char dévie
Après un cours heureux,
Vous qui perdrez peut-être
Des titres éclatants,
Hé gai! prenez pour maître
Le gros Roger Bontemps.

ROGÉRIE s. f. (ro-jé-rî — de *Roger*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des pédalinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

ROGERS (Samuel), poëte anglais, né à Stoke-Newington en 1763, mort en 1855. Il succéda à son père dans la direction de la maison de banque qui porte encore la raison commerciale de Rogers, Toogood, Olding and Co. Il se sentit poëte en lisant les vers de Beattie et publia, en 1786, sa première œuvre poétique : *Ode à la superstition et autres poëmes*, qui parut à Londres, et dans laquelle on vit une imitation sensible du poëte Gray. Il fit ensuite imprimer les *Plaisirs de la mémoire*, son meilleur ouvrage, dont Campbell s'est inspiré pour écrire les *Plaisirs de l'espérance*, et qui a obtenu de nombreuses éditions. Il donna ensuite l'*Epître à un ami*, sur le bon goût, imitation des petits poëmes de Pope. Enfin il fit paraître, en 1806, une élégie sur la mort de Fox. Après un silence de près de quinze ans, il fit paraître : le *Voyage de Colomb* (1812), fragment d'un poëme épique resté inachevé; un conte en vers, *Jacqueline*, publié sous le voile de l'anonyme; la *Vie humaine* (1819) et un poëme sur l'*Italie*, fort remarquable et fort remarqué et qui obtint trois éditions successives. Samuel Rogers s'occupa ensuite de la publication de ses *Œuvres complètes*, qui ne lui coûtèrent pas moins de 12,000 livres sterling, et donna tout son temps à l'embellissement de sa belle galerie de tableaux Il est mort à Londres, laissant une grande fortune.

ROGERS (Henry), écrivain anglais, né en 1814. Il se prépara à suivre la carrière évangélique, étudia la théologie et fut attaché pendant quelques années, comme pasteur, à une secte indépendante. Par la suite, il se tourna vers l'enseignement. Après avoir professé la littérature au collége de l'université de Londres, il fut attaché, au même titre, à une institution de Birmingham, nommée Spring-Hill et appartenant à des non-conformistes. M. Rogers a publié, entre autres ouvrages, l'*Eclipse de la foi*, entretiens avec un sceptique, livre qu'il défendit avec une grande vivacité contre les critiques du docteur Newman; la *Vie de Howe*, etc., et il a donné à la *Revue d'Edimbourg* de remarquables essais littéraires et philosophiques, des articles critiques, parmi lesquels on cite la *Vraie gloire littéraire*, le *Génie de Platon*, les *Progrès du puséisme*, etc. Un certain nombre de ces études ont été recueillies en volumes sous le titre de *Choix d'essais extraits de la* Revue d'Edimbourg.

ROGET (Pierre-Marc), physicien anglais, né vers 1775. Il fut reçu, en 1798, docteur en médecine à Edimbourg, exerça plusieurs années la pratique de son art à Manchester, où il fut nommé médecin de l'asile d'aliénés et de l'hôpital des fiévreux, et vint plus tard à Londres, où il devint membre, puis secrétaire de la Société royale, membre du sénat de l'université de Londres et professeur de physiologie à l'institution royale de la Grande-Bretagne. On a de lui les ouvrages suivants : *Physiologie animale et végétale*, dans la collection des traités de Bridgewater (1834); des traités sur l'*Electricité* et le *Magnétisme*, qui font partie de la *Bibliothèque des connaissances utiles*; un *Traité de physiologie et de phrénologie* (1838); enfin un *Thesaurus de mots et de phrases anglaises* qui, depuis 1852, a obtenu dix-huit éditions. Il a, en outre, collaboré à l'*Encyclopædia britannica*, à l'*Encyclopédie de médecine pratique*, et a fourni de nombreux mémoires aux *Transactions* de la Société médico-chirurgicale, de la Société royale, etc.

ROGET DE BELLOGUET (Dominique-François-Louis, baron), archéologue français. V. BELLOGUET.

ROGGENBACH (François, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Manheim en 1825. Après avoir étudié le droit aux universités d'Heidelberg et de Berlin, il venait d'embrasser la carrière du barreau, lorsque les événements de 1848 lui ouvrirent l'arène politique. L'explosion du soulèvement du grand-duché de Bade ayant forcé le grand-duc Léopold à se réfugier à Ehrenbreitstein, M. de Roggenbach consentit, sur les instances de ce prince, à se rendre, vers la fin de mai 1849, avec M. de Meysenbug, à Berlin, dans le but d'y régler les conventions relatives à l'intervention de la Prusse dans les affaires de Bade. Il séjourna à Berlin jusqu'au printemps de 1850 et accompagna, à cette époque, le commissaire badois au Parlement de l'union, à Erfort. Lorsque la révolution eut été comprimée à Bade, il quitta le service du grand-duc et passa les années suivantes à voyager en France et en Angleterre. La question du concordat ayant été agitée dans le grand-duché de Bade vers la fin de 1859, M. de Roggenbach saisit cette occasion pour reparaître sur la scène politique. Il démontra qu'en signant le concordat le gouvernement portait atteinte aux droits de la liberté individuelle et de la propriété, garantis par la constitution, et, par son attitude énergique en cette circonstance, il ne contribua pas médiocrement à amener la protestation des Chambres et de l'opinion publique contre cette convention. Lorsque, en mars 1860, un ministère libéral fut formé, on s'attendait à voir M. de Roggenbach en faire partie; mais cette attente ne se réalisa qu'une année plus tard. En mai 1861, il fut appelé au ministère des affaires étrangères et de la maison du grand-duc, et inaugura une politique constitutionnelle libérale, dans le sens le plus large du mot. Dans les questions ecclésiastiques, il demanda la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, et, à l'égard des affaires allemandes, mit en avant le programme d'une étroite union des Etats de la Confédération, sous la conduite de la Prusse et à l'exclusion de l'Autriche. N'ayant pu cependant empêcher certains actes du gouvernement qui étaient en opposition directe avec son programme, il déposa son portefeuille vers la fin de septembre 1865 et ne prit plus part aux affaires publiques qu'en qualité de membre de la seconde Chambre badoise, à laquelle il avait été élu en 1862. Il y combattit jusqu'à la fin l'idée d'une coopération du grand-duché à la guerre d'Allemagne, et, lorsque les troupes badoises se mirent en marche pour rejoindre l'armée du prince Alexandre de Hesse, il quitta Carlsruhe pour se retirer à Bonn. Il ne s'est plus, depuis cette époque, mêlé directement aux luttes politiques, sinon pour critiquer amèrement les stipulations du traité de Nicolsbourg, ainsi que la politique d'envahissement des hommes d'Etat prussiens.

ROGGEVELD, contrée montagneuse du gouvernement du Cap de Bonne-Espérance, dans le district de Tulbagh et de Stellenbosch Elle se compose de trois parties : le Klein-Roggeveld, au S.-E.; le Middel-Roggeveld, qui s'y unit au Korusberg, et l'Ouder-Roggeveld, au N.-O.

ROGGEWEEN (archipel), nom donné à la réunion des îles Penrhyn, Peregrino, Rearson, Humphrey et quelques autres îles voisines, dans le grand Océan équinoxial, au N.-O. de l'archipel de la Société et à l'E.-N.-E. de celui des Navigateurs, entre 9° et 13° 30' de latit. S. et 157° 40' et 160° 10' de longit. O. Découvert par Roggeween en 1722.

ROGGEWEEN (Jacob), navigateur hollandais, né en Zélande en 1669, mort en 1733. Fils d'un marin, il fit de bonne heure des voyages sur mer et devint membre du conseil de justice à Batavia. Reprenant le projet formé par son père de faire de nouvelles découvertes dans les terres australes, il parvint à le faire adopter, en 1721, par la compagnie des Indes occidentales et fut mis lui-même à la tête d'une expédition composée de trois bâtiments. Parti du Texel au mois de juillet de la même année, il se dirigea vers le S.-E., trouva, vers le 52e degré de latit. S. une île qu'il appela Belgique Australe et qui paraît être l'île Falkland, une des Malouines, passa le détroit de Lemaire, fut arrêté par les glaces après avoir franchi le 62e degré de latit. S., puis remonta vers l'Amérique. Après avoir côtoyé le Chili, il découvrit, le jour de Pâques (6 avril 1722), une île à laquelle il donna pour ce motif le nom de *Pascha* (île de Pâques). Les naturels s'empressèrent de lui

fournir des vivres et des provisions, et Roggeween, au lieu de leur en savoir gré, ne trouva rien de mieux que d'en faire massacrer un grand nombre à coups de fusil, un jour où il vit les indigènes réunis sur la côte pour contempler ses vaisseaux. Après avoir visité cette île, où il constata une certaine civilisation, Roggeween se dirigea vers le N. O., parcourut un immense espace sans rencontrer autre chose que la petite île de Carle Hoff. Poussé vers l'archipel Paliser de Cook, il perdit un de ses navires sur la côte d'une île de ce groupe et lui donna pour ce motif le nom de *Mischievous* (Désastreuse). Plus loin à l'O., il se trouva jeté au milieu d'îlots bas, parsemés d'écueils, où la navigation était des plus périlleuses, et qu'il nomma le *Labyrinthe;* puis il aborda à une île d'une très-riche végétation, qu'il appela la *Récréation.* Comme son équipage était décimé par les maladies, Roggeween résolut de naviguer au N. et de gagner les Indes. Il rencontra successivement l'archipel Bowmann, plus au N. l'archipel qui a pris le nom de Roggeween, et, après avoir longé la Nouvelle-Bretagne, traversé un immense archipel qu'il nomma les Mille îles, il débarqua à Batavia. De ses trois équipages, il ramenait à peine dix hommes valides. Arrêté avec ses compagnons par ordre de la compagnie hollandaise des Indes orientales, sous prétexte qu'il avait violé ses priviléges en pénétrant dans les mers du Sud, il fut conduit prisonnier en Hollande, où il arriva le 11 juillet 1723. Mais là, il obtint gain de cause, et la compagnie des Indes fut condamnée à lui payer des dommages et intérêts. A partir de ce moment, Roggeween vécut dans le repos et la retraite. Ce navigateur avait fort mal déterminé le lieu de ses relâches. La plupart des îles qu'il crut avoir découvertes, si l'on en excepte celles de Pâques et de Mischievous n'ont pu être retrouvées ou n'étaient que des îles déjà connues et auxquelles il donna de nouveaux noms. Il existe deux relations de son voyage. La première, qui lui est attribuée, a été publiée en hollandais (Dordrecht, 1728, in-4°) et fourmille de fables et d'erreurs évidentes; la seconde, écrite en allemand par Bekrens, qui faisait partie de l'expédition, a paru à Leipzig (1780, in-4°). Elle est beaucoup plus utile à consulter que la première, en ce qu'elle porte le caractère de la véracité. Il en a été fait une traduction française sous ce titre : *Histoire de l'expédition de trois vaisseaux envoyés par la compagnie des Indes occidentales* (La Haye, 1739, 2 vol. in-12).

ROGIER (Firmin-François-Marie), diplomate belge, né à Cambrai le 1er avril 1791. Elève distingué de l'Ecole normale de Paris, il en sortit en 1811 et fut successivement professeur à Liége, à Falaise et secrétaire du recteur de l'académie de Rouen. De retour à Liége, lorsque la Belgique fut séparée de la France (1814), il devint, à partir de 1824, un des rédacteurs du *Matthieu Laensberg* et du *Politique*, contribua avec son frère à préparer la résistance au gouvernement du roi Guillaume, prit part à la révolution de 1830 et fut attaché par le gouvernement provisoire à la légation belge à Paris. Successivement secrétaire d'ambassade et conseiller de légation, il fut à diverses reprises chargé de diriger les affaires pendant l'absence du comte Lehon et du prince de Ligne, puis il devint ministre résident et fut accrédité, en 1848, toujours à Paris, comme envoyé extraordinaire auprès du gouvernement de la République. M. Rogier conserva ces fonctions après l'établissement de l'Empire (1852), fut chargé de négocier avec le gouvernement français le traité de commerce de 1861, puis la convention littéraire passée entre la France et la Belgique, et prit sa retraite en 1864. Il avait reçu de Napoléon III le cordon de grand officier de la Légion d'honneur.

ROGIER (Charles-Latour), homme d'Etat belge, frère du précédent, né à Saint-Quentin le 12 août 1800. Il fit ses études à Liége, au lycée où son père avait une chaire de professeur, prit le grade de docteur en droit et se livra quelque temps à l'enseignement. S'étant lié avec MM. Devaux et Lebeau, il fonda avec eux un journal politique, le *Matthieu Laensberg*, qui s'intitula peu après le *Politique*, et se montra l'adversaire implacable du gouvernement hollandais. Au début des événements de 1830, M. Charles Rogier entra dans Bruxelles, à la tête de 300 Liégeois armés et alla se caserner à Sainte-Elisabeth. Le 19 septembre, il prit possession de l'hôtel de ville avec sa petite troupe et le sauva du pillage. On le vit ensuite aux endroits les plus périlleux durant l'insurrection, et le 24 il forma, avec deux autres chefs de l'insurrection, un triumvirat connu sous le nom de Commission administrative. M. Rogier fit ensuite partie du gouvernement provisoire, devint, comme député de Liége, membre du congrès national, où il vota pour la monarchie constitutionnelle héréditaire, puis se rendit auprès de l'armée afin d'y réchauffer le sentiment patriotique et, de retour au congrès, il vota pour la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique. Il n'accepta celle du prince Léopold que pour ne pas aggraver la situation par des complications nouvelles. Administrateur de la sûreté publique, puis gouverneur d'Anvers (1831), il continua à siéger à la Chambre des députés, où il représenta alors la ville de Turnhout. Sur ces entrefaites, le parti républicain, qui demandait la guerre à grands cris, sollicita l'éloignement du ministre Lebeau, qui avait accepté le traité des dix-huit articles. M. Rogier défendit à la tribune la politique du ministre et engagea avec M. Gendebien une polémique très-amère qui se termina par un duel dans lequel il eut la joue traversée par une balle. Appelé en 1832 au ministère de l'intérieur, il s'occupa activement de l'établissement des chemins de fer en Belgique. En 1834, M. Ch. Rogier résigna ses fonctions de ministre, et fut remplacé par M. de Theux. Il alla ensuite reprendre le gouvernement de la province d'Anvers, où pendant cinq années il fit les plus louables efforts pour accroître l'importance industrielle et agricole du territoire. En 1840, après la chute du ministère réactionnaire de M. de Theux, M. Rogier reçut le portefeuille des travaux publics dans le cabinet formé par M. Lebeau et le conserva jusqu'à la scission qui éclata entre M. Nothomb et M. Lebeau. Il passa dès lors à l'opposition libérale, dont il devint le chef, et pendant plusieurs années combattit les mesures réactionnaires des ministères catholiques qui eurent pour chefs MM. Nothomb et de Theux. Le 12 août 1847, M. Rogier fut de nouveau appelé au ministère pour servir de contre-poids à l'influence catholique, qui menaçait de devenir par trop envahissante; il prit tour à tour le portefeuille de la guerre et celui de l'intérieur et donna sa démission en 1852, à propos des difficultés qui survinrent avec la France au sujet de la liberté de la presse belge qui attaquait le nouveau chef du gouvernement français. Durant les ministères de Brouckère et Decker, il redevint le chef de l'opposition libérale et il rentra naturellement au ministère lors du triomphe de son parti sur les cléricaux. Le 9 novembre 1857, il reprit le portefeuille de l'intérieur, qu'il garda quatre ans, au bout desquels il devint ministre des affaires étrangères (1861). M. Rogier s'attacha, dans ses fonctions, à maintenir des relations amicales avec la France et prit part à l'élaboration du traité de commerce qui fut signé à cette époque entre les deux pays. Trouvant trop faible la majorité gouvernementale, il obtint en 1864 la dissolution de la Chambre et fit procéder à de nouvelles élections. Lorsque Léopold II succéda à son père, le 10 décembre 1865, M. Rogier fut maintenu aux affaires et continua à diriger la politique extérieure de la Belgique jusqu'au 3 janvier 1868. Il donna alors sa démission et depuis cette époque il a siégé à la Chambre dans les rangs des libéraux. On a de lui : *Mémoires de don Juan van Halen, écrits sous les yeux de l'auteur* (Bruxelles, 1827, 2 vol. in-8°).

ROGIÉRA s. m. (ro-jié-ra — de *Rogier*, ministre belge). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Guatemala.

ROGLIANO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. de Bastia, à 196 kilom. d'Ajaccio; pop. aggl., 1,746 hab. — pop. tot., 1,770 hab. Place de guerre, sous-quartier maritime; blé, maïs, vins, huile d'olive; exportation de raisins frais.

ROGLIANO, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples (Calabre Citérieure), à 17 kilom. S.-S.-E. de Cosenza, sur une élévation qui domine une vallée profonde dont la base est baignée par le Savuto; 5,000 hab. Patrie de Gravina. On y remarque plusieurs églises, notamment une collégiale, des couvents et quelques belles maisons.

ROGNAGE s. m. (ro-gna-je; *gn* mll. — rad. *rogner*). Action de rogner : *Le* ROGNAGE *des livres.*

— Agric. Opération qui consiste à couper les ceps à quelque distance des grappes.

ROGNAUD s. m. (ro-gnô; *gn* mll.). Bot. Nom vulgaire de l'aunée.

ROGNE s. f. (ro-gne; *gn* mll. — du lat. *robigo*, rouille). Pathol. Nom vulgaire de la gale et de la teigne invétérées : *Avoir la* ROGNE. *Guérir de la* ROGNE.

— Arboric. Nom donné aux excroissances qui se développent sur les rameaux de l'olivier et diminuent l'abondance du produit. ‖ Mousse qui se développe sur le bois.

— Bot. Nom vulgaire de la cuscute.

ROGNE-CUL s. m. Techn. Instrument qui sert à rogner le pied des chandelles, et qu'on appelle aussi ROGNOIR. ‖ Pl. ROGNE-CUL.

ROGNEMENT s. m. (ro-gne-man; *gn* mll. — rad. *rogner*). Techn. Action de rogner : *Le* ROGNEMENT *des chandelles.*

ROGNE-PIED s. m. Techn. Sorte de couteau avec lequel le maréchal rogne les parties inutiles du sabot du cheval. ‖ Pl. ROGNE-PIED.

ROGNER v. a. ou tr. (ro-gné; *gn* mll. — du vieux français *rooigner*, employé particulièrement pour la coupe des cheveux, le même que le provençal *redonhar*, *rezoynar*. Ce mot rend proprement le latin *circumcidere*, couper tout autour, et vient de *rotundus*, rond, en vieux français *roond*, *reond*, d'où aussi l'espagnol *redondear*, arrondir. On peut comparer pour le sens l'espagnol *cercenar*, rogner, de *circinus*, cercle). Couper, limer, diminuer sur les bords : ROGNER *du papier, du carton.* ROGNER *les marges d'un livre.* ROGNER *un morceau de drap.* ROGNER *le pied d'un cheval.* ROGNER *des pièces d'or. Qu'il prenne garde à son nez, lui; je pourrais bien le lui* ROGNER *d'un quartier.* (Campistron.) ‖ Retrancher sur les bords : ROGNER *quatre doigts d'étoffe à une robe.*

— Fig. Diminuer, amoindrir : ROGNER *le traitement*, ROGNER *les droits*, ROGNER *les bénéfices*, ROGNER *les revenus de quelqu'un.*

— Absol. :

> Sur l'étoffe de sa pratique
> Le tailleur *rogne* adroitement.
>
> SALLENTIN.

— Loc. fam. *Tailler et rogner*, Changer, modifier, dispenser à son gré et sans contrôle : *Je me mis à* TAILLER ET *à* ROGNER *à ma fantaisie, et tout ce que je fis fut trouvé fort bien fait.* (Le Sage.) *Madame Scaliger, vous* AVEZ *sans doute* TAILLÉ ET ROGNÉ, *vous avez fait des vôtres.* (Volt.) *Ce gros vivant qui ordonne tout dans la maison, qui tranche, qui* TAILLE, *qui* ROGNE? — *Ce n'est que mon compère.* (Dancourt.) ‖ *Rogner les ongles à quelqu'un*, Le mettre dans l'impuissance de nuire ou d'agir : *Quand il s'agit de* ROGNER LES ONGLES *à la liberté, les gouvernements ne manquent jamais de prétextes ni de ciseaux.* ‖ *Rogner les ailes à quelqu'un*, Affaiblir son activité, son ardeur, la puissance de ses moyens : *Le poëte a dit des paroles qu'elles étaient ailées; pourquoi leur* ROGNER LES AILES? (Ste-Beuve.)

— Agric. Couper près du tronc ou de la souche : ROGNER *des branches, des racines.*

Se rogner v. pr. Etre rogné : *Les tranches des éditions de prix ne doivent pas* SE ROGNER.

— Rogner, couper à soi : SE ROGNER *les ongles.*

ROGNERIE s. f. (ro-gne-rî; *gn* mll. — rad. *rogner*). Action de rogner frauduleusement les monnaies.

ROGNES, village et commune de France (Bouches-du-Rhône), canton de Lambesc, arrond. et à 28 kilom. d'Aix, à 59 kilom. de Marseille, sur la haute colline dont il porte le nom; 1,578 hab. On y voit une église qui a fait partie d'un couvent de templiers, dont les ruines ont été classées parmi les monuments historiques, et le vieux château de Foussa, remarquable par l'épaisseur de ses murs, sa chapelle, sa citerne, ses souterrains et le point de vue magnifique dont on y jouit; on y voit de nombreux débris de constructions romaines, tels que les restes de deux aqueducs, des ruines de thermes, des mosaïques, des tronçons de colonnes, des autels votifs, des statues, etc.

Aux environs, près de la prise d'eau du canal de Craponne, se montrent les ruines de l'abbaye de Silvacane, fondée au Xe siècle par les frères pontifes de Bonpas, dans des marais remplis de joncs et de roseaux, d'où lui est venu le nom de Silvacane (*Silva cana*). L'église de l'abbaye, rachetée par l'Etat et classée parmi les monuments historiques, est flanquée de nombreux contre-forts et se compose de trois nefs coupées par un transsept, que surmonte une petite tour carrée. On remarque à l'intérieur une très-élégante niche ogivale du XVe siècle. Le cloître a été horriblement mutilé. La salle capitulaire, dont on admire la belle et sévère architecture, a été transformée en écurie. « Placée dans un site admirable, l'abbaye de Silvacane, dit le *Bulletin monumental*, offre un vif intérêt pour l'histoire de l'art monumental en Provence et pour l'architecture cistercienne, dont elle est un curieux et important spécimen. Son style noble et sévère, comme celui de toutes les abbayes dépendant de Cîteaux, respire l'humilité monacale, mais non, toutefois, cette nudité absolue, ce dépouillement suprême ou cet aspect féodal et guerrier qui s'allient à la physionomie d'un grand nombre de ces abbayes. » Dans les jardins se voit une belle source, qui jaillit au pied d'un rocher.

ROGNETTA (Philippe), médecin italien, né dans le royaume de Naples vers 1805. Il fit ses études médicales à l'université de cette ville; reçu docteur en 1828, il fut obligé de s'expatrier pour échapper aux vexations de la police politique. Réfugié en France, il obtint, en 1832, l'autorisation d'exercer à Paris, où il se livra à l'enseignement public, tout en se faisant connaître par de nombreux ouvrages et mémoires, entre autres : *Traité complet des maladies des yeux* (1839, in-8°), réédité en 1844 avec supplément sous ce nouveau titre : *Traité philosophique et clinique d'ophthalmologie*, basé sur les principes de la thérapeutique dynamique (in-8°); *Nouvelle méthode de traitement de l'empoisonnement par l'arsenic* (1840), dans lequel il combattit les opinions étranges et suspectes de M. Orfila dans la fameuse affaire Lafarge; *Traité de matière médicale et thérapeutique* (1849, in-8°), formant le tome XIV de la *Bibliothèque du médecin praticien.* Rognetta fonda, en 1842, un recueil important : les *Annales de thérapeutique et de toxicologie*, et rédigea longtemps la *Lancette française.* Rentré à Naples en septembre 1857, pour la première fois depuis son exil, il y mourut subitement le 11 octobre, quelques jours après son arrivée.

ROGNEUR, EUSE s. (ro-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *rogner*). Personne qui rogne quelque chose : *Un* ROGNEUR *de pièces d'or. Un* ROGNEUR *de pièces de drap.*

— Techn. Ouvrier qui rogne le papier.

— s. f. Machine à rogner.

— **Encycl.** *Rogneuses mécaniques.* Le rognage, qui se faisait autrefois à la main, ne se fait pas mécaniquement sans quelques difficultés; aussi les appareils qui effectuent ce travail n'ont-ils pu donner jusqu'à ce jour que des résultats bien imparfaits, malgré leur bonne construction. Les *rogneuses* doivent être établies suivant certaines conditions, pour pouvoir opérer à la fois sur un grand nombre de feuilles superposées, qui toutes doivent avoir la même dimension et être coupées rectangulairement suivant des lignes parfaitement droites. Ces conditions sont les suivantes : 1° un double mouvement de glissement du couteau dans un sens et de la table qui reçoit le papier dans le sens opposé; 2° un mécanisme pour couper suivant des dimensions déterminées à l'avance; 3° un mécanisme d'embrayage et de désembrayage; 4° la possibilité d'une marche continue et sans interruption; 5° les moyens de régler le plateau et son inclinaison relative suivant l'épaisseur du papier, suivant sa nature ou les circonstances particulières du travail; 6° un mode de fixation, d'ajustement et de disposition du couteau; 7° enfin, une organisation pour arrêter la coupe en temps voulu ou limiter cette coupe à volonté. Ces machines se composent de châssis fixes et mobiles, d'un butoir, d'une table mobile et d'une communication de mouvement. Les châssis fixes forment le bâti de la machine; entre eux sont ajustés deux châssis mobiles directement placés l'un au-dessus de l'autre; le châssis supérieur est muni d'un couteau proprement dit, et l'autre supporte une grande table ou plate-forme sur laquelle on couche en les superposant les feuilles de papier ou de carton à couper. On peut ainsi mettre plusieurs centaines de feuilles au besoin lorsqu'elles sont minces, de manière à former une couche plus ou moins épaisse, de 0m,05 à 0m,10 par exemple. Toute cette couche, quelle que soit son épaisseur, est parfaitement maintenue au moyen d'un plateau dressé à l'extrémité d'une vis à plusieurs filets, laquelle est munie d'un petit volant à percussion permettant d'obtenir des pressions très-considérables avec la puissance d'un seul homme. Pour que le papier soit coupé bien rectangulairement et à une longueur déterminée, on ménage, dans la grande table, une longue rainure dans laquelle pénètre la base d'un butoir en équerre bien dressé sur les deux côtés et que l'on peut faire avancer ou reculer rapidement à l'aide d'une vis à quatre filets. Le fond des feuilles de papier ou de carton à couper s'applique contre la face verticale de ce butoir, après, toutefois, qu'on en a fixé la position par rapport au couteau au moyen d'une espèce de compteur indiquant les diverses longueurs que l'on veut donner au papier. Pour obtenir une coupe bien droite, la table est rendue oscillatoire, de façon qu'on puisse lui faire prendre une inclinaison déterminée par la nature ou l'épaisseur de la pile de papier que l'on veut couper. Pour obtenir ce résultat, on ne fait reposer la plate-forme que par un seul point sur le châssis mobile et on limite son inclinaison à l'aide de vis butantes. Dans ces appareils, le couteau et la table ont un double mouvement; quand l'un monte, l'autre descend, et tous deux marchent obliquement suivant l'angle des glissières qui leur servent de guides; on arrive à ce résultat par une combinaison de mouvement assez compliquée, dans laquelle entre un jeu de crémaillères, d'engrenages et de poulies. Toutes les *rogneuses* n'ont pas d'autre but et ne peuvent faire autre chose que de couper suivant des surfaces planes; il en résulte qu'il leur est de toute impossibilité de faire cette espèce de gouttière ou de surface creuse qui doit être ménagée sur le côté antérieur parallèle au dos d'un livre, de sorte que, pour former cette surface, on est obligé de faire glisser tous les feuillets, de manière que leur bord extérieur se trouve dans le même plan. Dans ces dernières années, on a cherché à exécuter ce travail avec des *rogneuses* mécaniques agissant suivant des surfaces cintrées. Ces machines se composent d'un couteau contourné suivant une forme circulaire et animé de deux mouvements, l'un circulaire alternatif, et l'autre rectiligne ou de va-et-vient.

ROGNEUX, EUSE adj. (ro-gneu, eu-ze — rad. *rogne*). Qui a la rogne : *Voyez, vous dit-on, combien ces bêtes sont abjectes, indociles, exténuées,* ROGNEUSES! (Fr. de Nantes.)

— Substantiv. Personne ou bête qui a la rogne : *Un vilain* ROGNEUX. *Pour conserver vos moutons, il faut en séparer les* ROGNEUX.

ROGNIAT (le vicomte Joseph), lieutenant général du génie, habile tacticien, né à Vienne (Isère) en 1767, mort en 1840. Il entra dans l'arme du génie à l'époque de la Révolution, après avoir étudié à Metz, obtint le grade de capitaine en 1795, se distingua à la bataille de Neubourg (1800), fit les campagnes de 1805 à 1807, passa en Espagne avec le grade de colonel, donna de grandes preuves de talent dans la direction des siéges de Saragosse (1808-1809), de Tortose (janvier 1811), de Tarragone (juin), de Sagonte (octobre) et

de Valence, et acquit rapidement dans cette guerre les grades de général de brigade et de général de division (1811). En 1813, il fortifia Dresde. Commandant du génie à Metz en 1814, il se rallia aux Bourbons et devint membre du comité de la guerre (1815), inspecteur général du génie (1816), membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique (1820) et du conseil supérieur de la guerre (1828), professeur de castramétation du duc d'Angoulême. L'empereur l'avait fait baron; Louis XVIII lui donna le titre de vicomte; Louis-Philippe l'éleva à la pairie après 1830. On a de lui : *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose* (1814, in-4°); *Considérations sur l'art de la guerre* (1816, in-8°), ouvrage remarquable dont le captif de Sainte-Hélène fait une amère critique dans ses *Mémoires; Réponse aux notes critiques de Napoléon, etc.* (1823, in 8°); *Situation de la France* (1817, in-8°); *Des gouvernements* (1819, in-8°, t. Ier, le seul paru sur quatre qui étaient annoncés).

ROGNOIR s. m. (ro-gnoir; *gn* mll. — rad. *rogner*). Techn. Appareil dont on se sert pour rogner divers objets en feuilles, comme papier, carton, feuilles de plomb, etc. ‖ Outil avec lequel on rogne les livres et qu'on appelle aussi COUTEAU À ROGNER. ‖ Plaque de cuivre que l'on fait chauffer et sur laquelle on rogne les chandelles.

ROGNON s. m. (ro-gnon; *gn* mll. — lat. *ren, renis*, même sens). Rein d'un animal; se dit surtout des reins considérés comme comestibles : ROGNONS *de bœuf, de mouton.* ROGNONS *sautés au vin de Champagne. Brochettes de* ROGNONS.

— Abusiv. Nom donné aux testicules de certains animaux : *Des* ROGNONS *de coq.*

— Fam. Objet auquel on est vivement attaché : *Celui-ci lui demandait comme champ d'épreuves sa plus belle pièce de terre, son* ROGNON, *comme il l'appelait.* (L. Reybaud.)

— Pop. *Mettre, tenir les poings, les mains sur les rognons,* Les mettre, les tenir sur les hanches :

Elle dit, en *mettant la main sur le rognon,*
C'est, malheureuse, toi qui me portes guignon.
REGNARD.

— Minér. Masse minérale plus ou moins arrondie, qui se trouve noyée dans une roche d'une nature différente : *Le péridot se présente généralement en* ROGNONS *ou en grains disséminés dans le basalte.* (A. Maury.)

— Hortic. *Rognon de coq,* Variété de haricot. ‖ Variété de prune. ‖ Variété de raisin.

— Bot. *Rognon des arbres,* Espèce de champignon qui ressemble à un rognon de bœuf.

— **Encycl.** Art culin. *Rognon de bœuf sauté.* On coupe le *rognon* en deux parties sur sa longueur et chaque partie, sur le travers, de l'épaisseur d'un demi-centimètre. Ces quatre morceaux, salés et poivrés, seront mis dans une poêle à sauter avec environ 100 grammes de beurre fondu. Afin d'obtenir une cuisson égale, on les fera sauter de minute en minute; au bout de six minutes, on les égoutte et on les met dans une casserole avec un verre de vin blanc, du sel et du poivre; on fait réduire d'un quart; on ajoute une cuillerée à bouche de farine, un demi-verre d'eau et un demi-verre de bouillon; on laisse bouillir pendant une minute et l'on ajoute une cuillerée à bouche de persil haché.

On peut aussi faire sauter les *rognons* de bœuf de la façon suivante :

Lorsque le vin est réduit d'un quart, comme il a été dit ci-dessus, on retire les *rognons* de la casserole, on les saupoudre de farine, on les remet dans la casserole et l'on opère comme il a été dit. Ou bien encore, on les saupoudre de farine en les retirant de la poêle à sauter, on les met dans la casserole avec un verre de vin et un demi-verre de bouillon; on fait bouillir une minute; on retire le *rognon;* on le dresse sur le plat et on fait bouillir pendant quatre minutes la sauce pour y ajouter le persil, le sel et le poivre. Cette méthode est expéditive; mais le vin non cuit donne souvent aux *rognons* un goût acide peu agréable.

— *Rognons de coq pour garniture.* Les *rognons* que l'on emploie doivent être blancs et fermes; on les lave, on les place dans une casserole avec de l'eau, du sel, du beurre et le jus d'un citron; on les fait raffermir au feu en les tournant à la grande cuiller à ragoût et en évitant l'ébullition.

— *Rognons de veau sautés.* Les *rognons* de veau se font sauter comme les *rognons* de bœuf.

— *Rognons de veau grillés à la maître d'hôtel.* Le *rognon* se fend par parties égales dans le sens de sa longueur. On aplatit légèrement chaque partie; on la sale, on la poivre; on passe les *rognons* au beurre, on les pane et on les fait griller à feu égal, quatre minutes de chaque côté. On les sert sur une « maître d'hôtel » Les Russes obtiennent un excellent potage aux *rognons* de veau, potage aujourd'hui accepté par les cuisiniers français.

« Préparez, dit Gouffé, 3 litres de velouté peu lié; prenez 20 olives tournées et blanchies, 30 grammes de cornichons en lames, 10 petits champignons tournés; prenez ensuite 2 *rognons* de veau que vous couperez en très-petits dés, 100 grammes d'oignons coupés en dés, que vous passez au beurre. Lorsqu'ils sont blonds, ajoutez les *rognons* que vous avez coupés; sautez pendant quelques minutes et évitez que les *rognons* ne soient trop cuits; égouttez le beurre, puis mettez toutes les garnitures dans la soupière; liez le velouté avec 4 jaunes d'œufs et 2 décilitres de crème. Versez dans la soupière, ajoutez une pointe de cayenne et servez. »

— *Rognons de mouton à la brochette.* On peut former une brochette avec trois *rognons.* On fend les *rognons* sur le dos, sans les séparer, mais en enlevant la petite peau qui les recouvre; on les embroche par le travers à l'aide d'une petite brochette de métal ou de bois, on les saupoudre de sel et de poivre, on les huile légèrement et on les fait griller, à feu vif, trois minutes de chaque côté; on les sert sur une maître d'hôtel.

Les *rognons* de mouton peuvent se paner et se griller de la même façon que les côtelettes panées; ou bien encore, on peut les faire sauter avec la même sauce et la même préparation que pour les *rognons* de bœuf et de veau.

— *Rognons de porc.* Les *rognons* de porc, coupés en tranches de 0m,01 d'épaisseur, se font sauter comme les *rognons* de bœuf.

ROGNON, rivière de France (Haute-Marne). Elle sort d'un petit étang, dans le canton de Nogent-le-Roi, arrondissement de Chaumont, coule au N.-N.-O., baigne Doulaincourt et se jette dans la Marne, un peu au-dessous du village de Donjeux, après un cours d'environ 45 kilom. Elle alimente de nombreuses usines et reçoit plusieurs petits cours d'eau descendus des montagnes boisées qui la resserrent.

ROGNON (mont), montagne de France (Puy-de-Dôme), dans les environs de Clermont-Ferrand. Il atteint 573 mètres au-dessus de la mer. De son point culminant, on découvre un magnifique panorama. Le mont Rognon est couronné par les ruines d'un ancien château fort que l'on aperçoit de très-loin. Ces débris consistent en deux tours, dont les murs épais sont minés par le temps. Robert, premier dauphin d'Auvergne, construisit cette forteresse à la fin du XIIe siècle. La femme de ce Robert, Brayère, comtesse de Montferrand, est encore célèbre dans le pays pour ses goûts bizarres et cruels. En 1554, le château de Mont-Rognon appartenait à Catherine de Médicis. Louis XIII le fit démolir en 1634. Le Puy de Mont-Rognon paraît devoir sa formation à l'action d'un volcan. On y remarque en effet, sur divers points, des basaltes prismatiques.

ROGNONNER v. n. ou intr. (ro-gno-né; *gn* mll.). Pop. Grommeler, grogner, murmurer entre ses dents : *Ne faire que* ROGNONNER. *Le cordonnier* ROGNONNAIT. (T. des Réaux.)

ROGNOSI, montagnes d'Italie, dans la Toscane, province de Florence, entre le Tibre et la Sovara. Elles recèlent une grande quantité de fer et de cuivre oxydés.

ROGNURE s. f. (ro-gnu-re; *gn* mll. — rad. *rogner*). Action de rogner : *La* ROGNURE *des livres, du carton.* ‖ On dit mieux ROGNAGE.

— Fragment détaché d'un objet que l'on a rogné : *Des* ROGNURES *de drap, de carton, de zinc, de cuivre. Des* ROGNURES *d'ongles.*

— Parcelles que l'on a limées frauduleusement sur le contour des pièces d'or et d'argent : *On lui a trouvé un sac de* ROGNURES.

— Fam. Fragment détaché d'un tout ou non employé dans l'ouvrage auquel il était destiné : *Je m'enrichirais des* ROGNURES *de cet écrivain.* (Acad.) *L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne et des* ROGNURES *de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie.* (Chateaub.) ‖ Fragments, débris incomplets : *Nous n'avons que les* ROGNURES *d'un J.-J. Rousseau tué par les chagrins et par la misère.* (Balz.)

— *De la rognure il s'est fait des gants,* Il a tiré bon parti des restes, des déchets, des accessoires négligés par d'autres.

ROGNY, village et commune de France (Yonne), arrond. de Joigny, sur le Loing et le canal de Briare, qui y gravit une colline à l'aide de sept écluses contiguës; 1,451 hab. Un canal de dérivation y amène les eaux des étangs de Moutiers et de Saint-Fargeau.

ROGOMME s. m. (ro-go-me. — V. l'étym. à la partie encycl.). Pop. Liqueur alcoolique : *Boire son* ROGOMME, *un petit verre de* ROGOMME. *Payes-tu le* ROGOMME?

Toi seul as la pomme,
Toi seul as ma foi,
Et jamais *rogomme*
Ne fut bu sans toi.
(*Mercure de France.*)

— *Voix de rogomme,* Voix rauque que donne l'abus des liqueurs alcooliques.

— **Encycl.** Comme pour la plupart des mots populaires dont on ignore l'origine, on a créé une légende pour celui-ci. En 1719, un empirique nommé Thomas s'était établi sur le pont Neuf, vis-à-vis de la statue de Henri IV, pour vendre son élixir et pour arracher les dents aux personnes de bonne volonté :

Sa main surpassoit son conseil,
J'en atteste l'expérience
Et le titre de Sans-Pareil
Que sut lui mériter sa science.
Dentiste, honorez son talent,
Rendez hommage à sa mémoire
Il arrachoit une mâchoire
Plus vite que vous une dent!

La dent... ou la mâchoire était-elle arrachée, le grand Thomas envoyait le patient se rincer la bouche avec de l'eau-de-vie à la boutique d'une femme, Mme *Rogomme*, qui se tenait auprès de lui. « Allez, disait-il, allez boire un peu de *rogomme.* » C'est ainsi qu'il appelait l'eau-de-vie, du nom même de cette femme; et ce nom de *rogomme* s'est conservé jusqu'à nos jours dans le langage vulgaire, avec l'acception qu'il lui a donnée.

Malheureusement pour cette ingénieuse explication, il est prouvé que le mot *rogomme* ou *rogum*, comme on a dit d'abord, était connu avant 1719. Mme de Maintenon (on sera surpris de trouver un pareil mot sous une telle plume) écrivait, en 1700, au cardinal de Noailles : « M. le duc ayant demandé un *rogum*, on n'avait voulu ni qu'il bût ni qu'il mangeât. »

ROGOMMEUX, EUSE adj. (ro-go-meu, eu-ze — rad. *rogomme*). Pop. Devenu rauque par l'abus des boissons alcooliques : *Voix* ROGOMMEUSE. *Il ne put arriver assez à temps pour voir cette grande dame, qui disparut dans son brillant équipage, et dont la voix, quoique déguisée, apportait à son oreille des sons* ROGOMMEUX. (Balz.)

ROGOMMISTE s. m. (ro-go-mi-ste — rad. *rogomme*). Pop. Débitant de liqueurs : *Cette maison se composait d'un rez-de-chaussée occupé par un* ROGOMMISTE *et de quatre étages surmontés de mansardes.* (E. Sue.)

ROGONATGONGE, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans le Bahar, district et à 95 kilom. de Ramgor, dans le territoire de Patchette.

ROGONATPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans le Bahar, district et à 135 kilom. E. de Ramgor, sur une montagne, dans le territoire de Patchette.

ROGOWSKI (Matthieu), patriote polonais, mort en 1828. Il fut l'un des premiers à adhérer à la confédération de Bar, après l'issue malheureuse de laquelle il alla, avec Kosciuszko et Pulawski, combattre en Amérique pour l'indépendance des États-Unis. De retour dans sa patrie, il prit part à la guerre nationale de 1794 et se distingua en plusieurs rencontres, notamment à Dubienka. Il avait laissé en manuscrit des mémoires intitulés : *Relation des événements dans lesquels j'ai été acteur ou témoin dans ma jeunesse.* Il n'en a été conservé qu'une partie, qui a été publiée de nos jours par Constantin Gaszynski (Paris, 1847, in-4°). Elle va de 1772 à 1779 et renferme d'intéressants détails sur les dernières années de la confédération et sur les aventures de Pulawski en Turquie, en Allemagne, en France et en Amérique.

ROGUAGUADO, lac de la Bolivie, entre le Paro ou Beni et le rio Marmoré. Il a 65 kilom. de longueur sur 35 kilom. de largeur et paraît être la source du Javary, du Jutay, du Jurua et du Tefé.

ROGUE adj. (ro-ghe. — Chevallet tire ce mot du celtique : armoricain *rok, rog,* fier, rogue, arrogant; irlandais-écossais *rucas,* fierté, orgueil, arrogance, *rucasach,* fier, arrogant. D'autres le font venir du scandinave *krökr,* arrogant; anglais *rogue,* d'où le mot a passé dans les dialectes celtiques). Dur et fier : *Prendre un ton* ROGUE. *Être bien* ROGUE. *Le jeune homme cachait sa tristesse sous cet air gourmé, un peu* ROGUE, *particulier aux jeunes coqs et aux magistrats fraîchement éclos.* (J. Sandeau.) *Le crime, au lieu d'être honteux et tremblant, a pris le ton* ROGUE *et fier.* (J. Janin.) *Le bel esprit a le ton plus* ROGUE *et plus élevé que le chercheur d'esprit.* (Boitard.)

Ces porteurs de seringue ont pris des airs si *rogues!*
Ce n'est qu'au prix de l'or qu'on achète leurs drogues.
REGNARD.

— A signifié Rocailleux, escarpé, rude : *Un chemin* ROGUE.

— **Syn. Rogue, arrogant, important,** etc. V. ARROGANT.

ROGUE s. f. (ro-ghe). Pêche. Œufs de poisson salés, que l'on emploie comme appât dans la pêche de la sardine. ‖ Œufs de poisson en général.

ROGUÉ, ÉE adj. (ro-ghé — rad. *rogue*). Pêche. Qui a des œufs : *Hareng* ROGUÉ.

ROGUÖ, nom de deux îles de la Russie d'Europe, gouvernement d'Esthonie, district de Revel, dans le golfe de Finlande, par 59° 17′ de latit. N. et 21° 18′ de longit. E. Elles sont habitées par des Danois et des Suédois qui s'y occupent d'agriculture. La plus grande a 10 kilom. du N. au S.

ROGUEMENT adv. (ro-ghe-man — rad. *rogue*). D'une manière rogue : *Répondre* ROGUEMENT.

ROGUERIE s. f. (ro-ghe-rî — rad. *rogue*). Humeur rogue.

ROGUET (François), lieutenant général, comte de l'Empire, pair de France (1834), né à Toulouse en 1770, mort en 1846. Il fut un soldat intrépide et un chef habile à maintenir la discipline parmi ses troupes. Engagé en 1789 comme simple soldat, il était chef de bataillon à l'armée d'Italie en 1799, lorsqu'il se signala par une action des plus brillantes en dispersant, avec une poignée de braves, les paysans insurgés des vallées d'Oneille et du Tanaro, qui tenaient la garnison française bloquée dans Gênes. Colonel en 1800, général de brigade trois ans après, il prit une part glorieuse à la bataille d'Elchingen, assista à celles d'Ulm, d'Iéna et d'Eylau, tomba blessé entre les mains des Russes le 5 juin 1807, eut le commandement de l'infanterie de la garnison de Paris après la paix de Tilsitt, défendit l'île de Kadsan lors de la tentative des Anglais sur les places de l'Escaut (1808), se distingua, en Espagne, à la prise de Bilbao et de Santander, commanda les tirailleurs de la garde à Essling et à Wagram (1809), revint en Espagne, conquit le grade de général de division en Galice (1811), fit la campagne de Russie (1812), eut le commandement de Moscou et forma l'arrière-garde pendant la retraite. En 1813, il combattit, dans toutes les grandes affaires, à la tête d'une division de la garde impériale. Envoyé en Belgique en 1814, il disputa pied à pied le terrain aux Prussiens et aux Anglais. A Waterloo, où il commandait la vieille garde, il resta sur le champ de bataille avec le dernier bataillon de cette héroïque phalange. La Restauration le mit à la retraite, mais la révolution de juillet 1830 le rappela à l'activité. Le dernier acte de sa vie militaire, et le moins glorieux, est la répression de l'insurrection lyonnaise en novembre 1830. Il dut battre en retraite sous le feu des insurgés et ne put rentrer dans la ville que huit jours après. — Son fils, le comte Christophe-Michel ROGUET, né à San-Remo en 1800, fut page de Napoléon Ier, puis élève de l'École polytechnique. Chef de bataillon en 1830, colonel en 1840, il servit en Afrique, devint maréchal de camp en 1845, et, en 1848, aide de camp de Louis Bonaparte qui, après le coup d'État, le nomma général de division. Au mois de décembre 1852, il reçut un siége au Sénat et fut promu en 1858 grand officier de la Légion d'honneur.

ROHAN, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de canton, arrond. et à 35 kilom. de Ploërmel, à 76 kilom. de Vannes; pop. aggl., 544 hab. — pop. tot., 566 hab. Fabriques de toiles. Ce bourg, situé sur le canal de Nantes à Brest, est le siége d'une ancienne vicomté érigée en duché-pairie en 1603 et qui a donné son nom à une illustre famille dont nous allons parler. Rohan comptait au moyen âge parmi les fortes places de la Bretagne. Il ne reste que des vestiges insignifiants de son ancien château.

ROHAN, une des plus anciennes maisons nobles de France. Elle tirait son origine des anciens rois et ducs de Bretagne et son nom d'une seigneurie du Morbihan, qui devint une vicomté en 1100, puis un comté (1553) et fut érigée, en 1603, en duché-pairie en faveur du vicomte Henri de Rohan. L'orgueil nobiliaire des Rohan était tel que l'un d'eux avait pris pour devise : *Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis.* Louis XIV conféra aux Rohan-Guéménée et aux Rohan-Soubise, en raison de leur origine souveraine, le rang et les honneurs de princes étrangers. De la maison de Rohan sont sortis les seigneurs et princes de Guéménée, les ducs de Montbazon et de Rohan-Rohan, les princes de Soubise, les princes de Léon, les ducs de Rohan-Chabot, les seigneurs de Gié, de Fontenay, du Gué de L'Isle, du Pouldue, de Montauban, du Bois de La Roche et de Haringworth.

Le premier qui porta le nom de Rohan fut un cadet de la maison de Bretagne, Guéthenoc, mort vers 1046, et qui reçut en apanage la vicomté de Rennes avec le comté de Porrhoët.

Comme nous consacrons des articles aux principales branches de cette famille, nous allons nous borner ici à donner des notices biographiques sur ceux de ses membres qui ont acquis le plus de notoriété.

ROHAN (Eudes DE), comte DE PORRHOËT. Il vivait au XIIe siècle, épousa Berthe, fille du duc de Bretagne Conan III, et à la mort de son beau-père (1148), il se fit proclamer duc de Bretagne; mais il fut bientôt contraint de céder le pouvoir à Conan IV et se vit réduit à son ancien patrimoine.

ROHAN (Alain, vicomte DE), homme d'État, mort en 1461. Pendant la captivité du duc Jean et de ses frères, il fut appelé à gouverner le duché de Bretagne en qualité de lieutenant général. Alain eut deux filles : l'une, Marguerite, devint comtesse d'Angoulême et fut l'aïeule de François Ier, roi de France; l'autre, Catherine, fut la mère d'Alain d'Albret, le trisaïeul de Henri IV.

ROHAN (René, vicomte DE), sieur DE PONTIVY, né en 1550, mort à La Rochelle en 1586. Il descendait de Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Son père, René de Rohan, avait trouvé la mort en combattant près de Metz (1552). Élevé par sa mère, Isabelle d'Albret, dans la religion réformée, il prit à dix-neuf ans les armes pour se joindre à ses coreligionnaires, coopéra au siége de Beauvoir, puis se rendit à La Rochelle, où sa cousine, la reine de Navarre Jeanne d'Albret, lui donna le commandement en chef des protestants pendant l'absence de Lanoue (1570). Le

jeune général, qui joignait à une grande bravoure de remarquables talents militaires, s'empara rapidement de Brouage, de Marennes, de l'île d'Oleron, des places du littoral et de Saintes. Il marchait sur Saint-Jean-d'Angely lorsqu'il apprit la conclusion de la paix. Avec 600 hommes, il défendit pendant trois mois, en 1574, Lusignan assiégé par l'armée du duc de Montpensier et obtint une capitulation honorable, après une héroïque résistance. René de Rohan devint ensuite membre du conseil du roi de Navarre et prit part, en 1585, à la malheureuse expédition faite à Angers par Condé. De son mariage avec Catherine de Parthenay-Larchevêque, il eut trois fils, dont l'un fut le célèbre Henri de Rohan, dont nous parlons plus loin, et trois filles, dont l'une, Catherine, épousa le duc de Deux-Ponts, Jean de Bavière.

ROHAN (Françoise DE), dame LA GARNACHE, sœur du précédent. Elle vivait au XVI^e^ siècle et fut élevée à la cour de sa cousine, la reine de Navarre, où elle se fit remarquer par son esprit et sa beauté. Le beau Jacques de Savoie, duc de Nemours, s'éprit d'elle, lui promit de l'épouser, puis l'abandonna. Françoise, qui était enceinte, fit sommer son séducteur de tenir son engagement; mais celui-ci, qui venait de demander la main de la veuve du duc de Guise, porta la cause devant le pape et obtint facilement d'être dégagé de sa promesse en alléguant qu'il ne pouvait épouser une protestante. Le parlement de Paris, devant qui l'affaire fut portée, se prononça également contre Françoise de Rohan. Henri III, pour la consoler de sa mésaventure amoureuse, érigea en sa faveur la terre de Loudun en duché et l'autorisa à donner à son fils le titre de prince de Genevois.

ROHAN (Henri, duc DE), prince DE LÉON, chef du parti calviniste sous Louis XIII, l'un des plus habiles capitaines et politiques du XVII^e^ siècle, fils de René de Rohan, né au château de Blain, en Bretagne, le 25 août 1579, mort à Kœnigsfelden le 13 avril 1638, à la suite du glorieux combat de Rheinfeld. Enfant, Henri de Rohan, qui avait été élevé dans la religion protestante, fit de Plutarque sa lecture favorite et, plein d'admiration pour les grands hommes de l'antiquité, il jura de suivre leur exemple et d'atteindre à leur hauteur. « A leur exemple, dit l'abbé Pérau, il fut simple dans son extérieur, frugal dans ses repas, réservé dans ses paroles et son maintien, ennemi de tout excès et surtout très-attentif à contenir ses passions dans les bornes étroites que la sagesse leur prescrit. » Cette noble ambition pour ce qui est beau lui permit de traverser sans défaillance la cour corrompue de Henri IV. Il se signala pour la première fois au siége d'Amiens, et, se voyant ensuite des loisirs par la retraite des Espagnols et la signature du traité de Vervins, il partit pour de longs voyages. Il visita, en 1598 et 1599, la Bavière, l'Italie, l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre. Dans chacun de ces pays, il rechercha les causes de la grandeur ou de la décadence des États et étudia le génie des peuples qu'il visitait.

Henri IV, qui l'avait distingué au siége d'Amiens, le créa duc et pair en 1603 et lui fit épouser Marguerite de Béthune, fille aînée de Sully, femme d'une beauté remarquable, de beaucoup d'esprit, mais de mœurs légères. Après l'assassinat du roi, Rohan était sur le point d'envahir l'Allemagne en qualité de colonel général des Suisses lorsque Sully le rappela. Il revint en France, non sans avoir aidé le prince Maurice à prendre Juliers. Envoyé par les protestants de la Bretagne à l'assemblée de Saumur, il s'appliqua à contrecarrer les projets ambitieux du duc de Bouillon. Les protestants, qui avaient en lui un chef expérimenté, lui donnèrent toute leur confiance. Il présida, l'année suivante, l'assemblée de Saintonge, qui adressa des remontrances au roi et à la reine mère. De nouvelles colères surgirent contre lui lorsque, au mépris des ordres de la régente, il eut fait nommer un nouveau maire à Saint-Jean-d'Angely. Sa femme et ses sœurs furent internées à Paris. Quant à lui, il s'apprêta à résister.

Condé, en se soulevant contre la cour, voulut entraîner Rohan à sa suite; mais celui-ci refusa, par fidélité aux engagements qu'il avait pris avec la reine mère. Il vint à Poitiers et dit au roi : « Ma résolution est de servir fidèlement la reine contre M. le Prince, de procurer de tout mon pouvoir le bien et la grandeur de ce royaume et d'y porter, en ce que je pourrai, tous ceux de la religion; mais si, par passion qu'on ait contre ceux de ladite religion et par mauvais conseil on les traite comme à Saumur, je déclare que je ne me désunirai jamais des résolutions publiques prises par l'assemblée. » Rohan faisait ses réserves, et il était dans son droit. Les engagements pris à Saumur étaient antérieurs à sa réconciliation avec la reine.

La cour lui rendit en ingratitude, en mépris même ce qu'il lui offrait en dévouement. On le regarda comme un ambitieux vulgaire. Rohan, trop fier pour subir les outrages des courtisans, résolut de prendre un parti décisif. Les protestants étaient persécutés; il se déclara publiquement leur chef et se mit en campagne (1615). Montauban se déclara en sa faveur. L'assemblée de Nîmes lui donna le titre de commandant du haut Languedoc et de la haute Guyenne. Toutefois, en 1616, il se réconcilia avec la cour, comme Condé, à la suite de la paix de Loudun, et reçut le gouvernement du Poitou. Il combattit dans l'armée royaliste contre le duc de Mayenne, contribua à la prise de Soissons et servit en Italie sous le maréchal de Lesdiguières. Condé se jeta tout à fait dans la guerre civile lorsque Louis XIII voulut rétablir la religion catholique dans le Béarn. Les protestants se révoltèrent et appelèrent leur ancien chef. Rohan, après avoir soulevé et mis en état de défense Nérac, Clérac et d'autres places de la Guyenne, empêcha Louis XIII de prendre Castres, contraignit les troupes royales à lever le siége de Montauban et de Montpellier, s'empara de plusieurs villages et châteaux et obtint, par le traité de 1623, la confirmation de l'édit de Nantes. Il fut convenu que La Rochelle et Montauban conserveraient leurs fortifications intactes et qu'il ne serait pas mis de garnison à Montpellier. Rohan obtint les gouvernements de Nîmes et d'Uzès, plus une somme de 800,000 livres. Mais le traité fut violé, en 1625, par Louis XIII. De nouveaux succès de Rohan dans le haut Languedoc amenèrent de nouvelles conventions, le 5 février 1626, lesquelles ne furent pas plus observées que les précédentes. Richelieu voulait à tout prix réduire le parti protestant. Quand un traité l'embarrassait, il n'en tenait pas compte. Ce dernier avait été conclu en présence de l'ambassadeur anglais.

Le roi d'Angleterre, Charles I^er^, irrité de ce mépris de la foi jurée, envoya une flotte devant La Rochelle. De son côté, Rohan, nommé généralissime des réformés en 1627, remporta des avantages notables dans le bas Languedoc et l'Albigeois. Succès inutiles. Le roi d'Angleterre traitait avec Louis XIII et retirait sa flotte de La Rochelle. Après la prise de cette ville, Rohan, livré à lui-même, ne perdit pas courage. Sa tête était mise à prix, ses soldats étaient découragés et peu nombreux, les munitions lui manquaient; il était cerné par six armées. Il n'en résolut pas moins de tenir tête à l'orage et de ne poser les armes « que par un traité honorable, dans lequel seraient comprises toutes les Églises. » Il se fortifia dans le Vivarais et les Cévennes, redoubla d'ardeur et semblait reprendre des forces nouvelles à chaque défaite de son parti. Après avoir résisté pendant une année encore, tant contre les troupes royales que contre le découragement des protestants, après avoir fait d'inutiles efforts pour gagner à sa cause l'Espagne et la Savoie, ce vaillant chef de parti parut encore assez redoutable pour que Louis XIII traitât avec lui « de couronne à couronne, » suivant l'expression de Voltaire. Par la paix d'Alais (27 juin 1629), il obtint le rétablissement de l'édit de Nantes, la restitution des temples aux réformés et, pour lui-même, une indemnité de 300,000 livres, qu'il distribua presque entièrement à ceux de son parti. Rohan se retira ensuite à Venise, où il fut reçu avec les honneurs dus à sa haute réputation et fut nommé généralissime des troupes de la république. C'est là qu'il écrivit ses *Mémoires*, publiés pour la première fois à Amsterdam (1644, in-16) sous ce titre : *Mémoires du duc de Rohan sur les choses qui se sont passées en France depuis la mort de Henri le Grand jusqu'à la paix faite avec les reformés, au mois de juin* 1629.

Cependant Richelieu avait déclaré la guerre à l'Autriche. Rohan, rappelé en France, fut nommé ambassadeur de Louis XIII près des cantons suisses, puis il reçut, en 1635, le commandement d'une armée avec laquelle il investit Belfort, traversa la Suisse, battit les impériaux à Luvino et à Tirano, et trois mois après au val de Fresne. La Valteline fut évacuée, et Richelieu promit de la restituer aux Grisons; mais il oublia de tenir sa promesse, et Rohan, sans argent et sans vivres, se trouva dans une position critique. Il se jeta dans le fort de Reichenau, d'où il sortit après la convention du 26 mars 1636. Il se retira à Genève, où sa présence donna des inquiétudes à la cour de France, et de là dans le camp de son ami Bernard de Saxe-Weimar, avec lequel il livra contre les impériaux le combat de Rheinfeld (1638). Il y reçut deux blessures qui le conduisirent au tombeau. Son corps fut transporté à Genève et inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre, où l'on voit son monument funéraire en marbre noir.

Rohan était considéré comme le plus grand capitaine de son siècle. Outre ses *Mémoires*, fort estimés des gens de guerre, et remarquables par les vues politiques comme par l'énergie et la concision du style, on a de lui plusieurs ouvrages : le *Parfait capitaine, autrement abregé des guerres de la Gaule des Commentaires de César* (1636, in-4°); études comparées des tactiques anciennes et modernes; *De l'intérêt des princes et États de la chrétienté* (1638, in-4°); *Traité de la guerre* (1640, in-4°); *Voyage* (1648, in-12); *Mémoires sur la guerre de la Valteline; Traité du gouvernement des treize cantons; De la conception de la milice et des moyens de la remettre dans son ancienne splendeur.* De son mariage avec la fille du grand Sully, Rohan avait eu neuf enfants, dont un seul lui survécut. C'était une fille, appelée Marguerite, qui épousa en 1645 Henri de Chabot; de sorte que les titres et les possessions de Henri de Rohan passèrent dans la maison de Chabot.

ROHAN (Benjamin DE), seigneur DE SOUBISE, frère du précédent. V. SOUBISE.

ROHAN (Anne DE), sœur des deux précédents, une des lumières du parti calviniste, née en 1584, morte vers 1646. Elle se conduisit en héroïne au siége de La Rochelle, refusa, ainsi que sa mère, Catherine de Parthenay, d'être comprise dans la capitulation et subit une dure captivité au château de Niort. Anne de Rohan ne se maria point. Elle avait un talent remarquable pour la poésie, et son instruction était telle qu'elle pouvait lire la Bible sur le texte hébreu. On a d'elle quelques lettres et des compositions poétiques, entre autres : *Poëme sur la mort de Henri IV; Elégie en l'honneur de la duchesse de Nevers; Plaintes sur le trépas de M^me^ de Rohan.*

ROHAN (Tancrède DE), fils putatif du célèbre Henri, duc de Rohan, né à Paris en 1630, mort à Vincennes en 1649. Ce fut un de ces êtres malheureux dont la naissance équivoque est un scandale pendant leur vie, pour devenir un problème historique après leur mort. Suivant le témoignage de la duchesse de Rohan, sa mère, on cacha sa naissance dans la crainte que Richelieu ne le fît enlever pour le faire élever dans la religion catholique. La princesse Marguerite, qui passait dans le monde pour la fille unique du duc de Rohan et qui avait épousé malgré sa mère, en 1645, le comte Henri de Chabot, craignant de perdre l'immense succession de sa maison, fit enlever en 1638 Tancrède, son frère, qui fut conduit en Hollande, où il demeura chez un marchand jusqu'en 1645. Les mémoires du temps sont remplis de détails romanesques sur l'existence de ce jeune homme, qui fut reconnu solennellement par la duchesse douairière, pendant que sa sœur faisait rendre contre lui un arrêt du parlement qui lui interdisait de se dire le fils et l'héritier du feu duc de Rohan. Lors des troubles de la Fronde, il embrassa le parti du parlement et fut tué dans une embuscade, près de Vincennes. Tout porte à croire que Tancrède était un enfant adultérin de Marguerite de Béthune, qui ne se piquait guère de fidélité envers son mari. Il serait étrange en effet, si Henri de Rohan avait connu son existence et l'avait regardé comme son fils, qu'il n'eût point fait mention de lui dans son testament. On peut consulter sur ce personnage : *Histore de Tancrède de Rohan*, par Griffet (1767, in-12), et *Tancrède de Rohan,* par Henri Martin (1855, in-12).

ROHAN (Louis DE), prince DE GUÉMÉNÉE, mort en 1594. Il perdit la vie fort jeune et ne joua aucun rôle dans les affaires du temps. Nous ne le citons que parce qu'il fit ériger en principauté sa terre de Guéménée (1569) et reçut le titre de comte de Montbazon. Il avait eu dix enfants d'Eléonore de Rohan. L'aîné de ses fils, Louis de Rohan, fut créé par Henri III, en 1588, duc de Montbazon, avec droit à la pairie.

ROHAN (Hercule DE), duc DE MONTBAZON, fils du précédent, né en 1568, mort en 1654. A l'époque de la Ligue, il resta fidèle à Henri III, puis se rangea dans le parti de Henri IV. Pour le récompenser de la façon dont il s'était conduit à Arques et au siége d'Amiens, ce dernier le nomma gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et lui conféra en 1602 la charge de grand veneur. Hercule de Rohan eut plusieurs enfants de ses mariages avec Madeleine de Lenoncourt et avec la belle Marie de Bretagne. Une de ses filles fut la célèbre duchesse de Chevreuse, et un de ses fils, François, fut l'auteur de la branche de Rohan-Soubise.

ROHAN (Marie-Eléonore DE), abbesse, fille du précédent, née en 1628, morte en 1681. Elle entra en 1646 dans l'ordre de Saint-Benoît, devint en 1651 abbesse de la Trinité, à Caen, et, à la suite de longs démêlés avec l'évêque de Bayeux, elle quitta ce couvent pour prendre la direction de l'abbaye de Malnoue, à peu de distance de Paris (1664). Quelques années plus tard, en 1669, elle devint en même temps abbesse du couvent des bénédictines, situé rue du Cherche-Midi, à Paris, et se chargea d'en rédiger les règles. C'était une femme d'un esprit distingué, à qui l'on doit un ouvrage intitulé : *Morale du sage et paraphrase des Psaumes de la pénitence* (1667, in-12). Certaines parties, dans lesquelles, selon la mode du temps, elle a fait des portraits, sont écrites avec autant de grâce que de délicatesse.

ROHAN (Louis, chevalier DE), grand veneur de France, né en 1635, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1674. Il était fils de Louis de Rohan, prince de Guéménée. Admis de bonne heure à la cour, il s'y fit remarquer à la fois par de grands avantages physiques, de l'esprit et surtout par ses vices. On raconte que, jouant un jour chez le cardinal de Mazarin avec le jeune Louis XIV, il perdit une assez grande somme. Comme il n'avait sur lui que 700 ou 800 louis, il voulut y joindre 200 pistoles d'Espagne; mais Louis XIV refusa de les accepter en disant qu'il lui fallait des louis. Le chevalier de Rohan prit les pistoles et les jeta par la fenêtre : « Puisque Votre Majesté ne les veut pas, dit-il, elles ne sont bonnes à rien. » Blessé dans son orgueil, le roi se plaignit du mot à Mazarin, qui lui répondit : « Sire, le chevalier de Rohan a joué en roi, et vous en chevalier de Rohan. » L'anecdote fit du bruit et contribua à mettre le chevalier à la mode. En 1656, il obtint, en survivance de son père, la charge de grand veneur, puis fut nommé colonel des gardes. A défaut de talents militaires, Rohan fit preuve de bravoure à l'attaque des lignes d'Arras (1654), au siége de Landrecies (1655), pendant la campagne de Flandre (1667), puis pendant celle de Hollande (1672). Toutefois, le désir de se faire un renom sur les champs de bataille paraît l'avoir médiocrement préoccupé. Lancé à corps perdu dans les aventures galantes, il se fit remarquer par sa scandaleuse existence en un temps où Louis XIV donnait l'exemple de la plus complète corruption. Les mémoires du temps relatent ses hauts faits amoureux et citent parmi ses maîtresses M^me^ de Thianges, sœur de la Montespan. Cependant tout allait pour le mieux, lorsqu'il enleva Hortense de Mancini, duchesse de Mazarin, qui passa à l'étranger pour y attendre son amant. L'affaire fit grand bruit et, à sa grande satisfaction, répandit dans toute l'Europe sa réputation d'homme à bonnes fortunes; mais Hortense commit l'imprudence d'écrire au chevalier une lettre des plus passionnées, qui tomba entre les mains de son mari. Le duc de Mazarin montra la lettre au roi, puis la déposa au parlement, et Louis XIV, sans songer à sa propre conduite, voulut protester contre le scandale en enlevant au chevalier toutes ses charges à la cour.

Criblé de dettes, se voyant supprimer ses dernières ressources, Louis de Rohan se trouva alors dans la situation la plus précaire. Pour se procurer de l'argent, il n'hésita point à entrer dans une conspiration, à la tête de laquelle se trouvait Latréaumont. Ce dernier s'était abouché avec le gouvernement hollandais et lui avait promis de lui livrer Quillebœuf, de faire soulever la Normandie et de faciliter le débarquement de l'armée ennemie. En échange de sa promesse de contribuer au soulèvement, le chevalier de Rohan reçut pour 100,000 écus de traites payables à Londres. Mais le complot fut découvert, grâce, dit-on, à des papiers trouvés dans les bagages d'officiers espagnols au combat de Senef. Pendant que Latréaumont était mortellement blessé en se défendant contre des gardes du corps chargés de l'arrêter, on mettait la main sur ses complices, qui furent décapités ou pendus, et Rohan était jeté à la Bastille. Le chevalier, contre qui on n'avait aucune preuve certaine, se livra à de tels accès de fureur qu'on dut l'enchaîner. Il persistait à nier sa culpabilité lorsque le conseiller Bezons, chargé d'instruire son procès, lui promit sa grâce s'il faisait des aveux. Il avoua tout, et fut condamné à la peine capitale. Personne n'osa intercéder en sa faveur, pas même sa mère. Lorsque le chevalier apprit qu'il allait être exécuté sur la place de la Bastille, il répondit : « Tant mieux ! nous en aurons plus d'humiliation. » Il eut la tête tranchée le 27 novembre 1674.

ROHAN (Armand-Gaston-Maximilien DE), cardinal, né à Paris en 1674, mort dans cette ville en 1749. Il était fils de François de Rohan et d'Anne de Chabot. Chanoine de Strasbourg dès l'âge de seize ans, il devint coadjuteur de l'évêque de cette ville en 1701, prit alors le titre d'évêque de Tibériade, et, à la mort du cardinal de Furstenberg, il devint évêque de Strasbourg (1704). Armand de Rohan fut nommé, en outre, abbé de Foigny, de Saint-Waast et de La Chaise-Dieu. Bien qu'il n'eût absolument rien écrit, l'Académie française l'appela, en 1704, à siéger parmi ses membres en remplacement de Perrault. Ce prélat reçut le chapeau de cardinal en 1712 et, l'année suivante, le titre de grand aumônier. Devenu à cette époque un des chefs du parti moliniste, il s'efforça de concourir au rétablissement de la paix dans l'Église. Ce fut lui qui fut chargé de faire à l'assemblée du clergé, en février 1714, un rapport pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et qui fit signer en 1720, à une quarantaine d'évêques, une sorte d'accommodement. Cette même année, il sacra, non sans produire un assez grand scandale, le trop fameux Dubois, qui s'était fait nommer archevêque de Cambrai. En retour, celui-ci le fit appeler à siéger au conseil de conscience, puis au conseil de régence, où il prit place auprès des princes (1722). En 1721, Rohan se rendit à Rome pour assister au conclave, puis fit de nouveaux voyages dans cette ville en 1724, 1730 et 1740. Ce fut dans un de ces voyages qu'il s'attacha l'abbé Oliva pour garder sa bibliothèque, une des plus considérables du temps. Bien qu'il habitât plus souvent la cour que sa ville épiscopale, il y fit construire un palais et ordonna de réparer magnifiquement le château de Saverne. On a publié sous son nom : *Rituale argentinense* (Strasbourg, 1742, in-4°).

ROHAN (Charles DE), prince DE MONTAUBAN, né en 1693, mort en 1768. Il était fils de Charles de Rohan, prince de Guéménée, et devint le chef de la branche de Rohan-Rochefort. Admis, à dix-sept ans, dans les mousquetaires, il fit les campagnes de Flandre, devint, en 1717, colonel du régiment de

Picardie et se distingua d'abord aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Roses, puis aux batailles de Parme et de Guastalla (1733). Promu maréchal de camp en 1734, Charles de Rohan fit les campagnes de Bavière et de Bohême, reçut le grade de lieutenant général en 1743, combattit de nouveau en Allemagne et rentra dans la vie privée en 1744.

ROHAN (Armand-Jules DE), prélat, frère du précédent, né à Paris en 1695, mort à Saverne en 1762. Successivement chanoine de Strasbourg, abbé du Gard (1715) et de Gorze, il devint, en 1722, archevêque de Reims. Ce prélat se signala comme un des plus chauds adhérents à la bulle *Unigenitus* et sacra Louis XV le 25 octobre 1722. Il siégeait au parlement en qualité de premier pair ecclésiastique. On a sous son nom un *Breviarium Remense* (1759, 4 vol. in-8°).

ROHAN (Louis-Constantin DE), cardinal, frère du précédent, né à Paris en 1697, mort dans la même ville en 1779. Chevalier de Malte, il servit sur la flotte et fut nommé capitaine de vaisseau en 1720. Etant ensuite entré dans les ordres, il devint successivement chanoine de Strasbourg, coadjuteur de l'évêque de cette ville (1730), abbé de Lyre et de Saint-Epvre, premier aumônier du roi (1748), évêque de Strasbourg (1756), et enfin il reçut le chapeau de cardinal (1761). Ce prélat avait choisi pour coadjuteur, l'année précédente, son neveu, le célèbre Louis-René-Edouard de Rohan.

ROHAN (Jules-Hercule-Mériadec DE), prince DE GUÉMÉNÉE, général, neveu du précédent, né à Paris en 1726, mort vers 1800. Après avoir pris part, comme capitaine de cavalerie, à la campagne d'Allemagne, il fut nommé colonel d'un régiment qui porta son nom (1745). Il suivit Maurice de Saxe dans la campagne de Flandre, coopéra aux siéges de Tournai, d'Anvers, de Maëstricht et assista aux batailles de Raucoux, de Lawfeld, de Rosbach, de Sonderhausen, où il contribua au succès de la journée (1758). Le prince de Rohan-Guéménée obtint le grade de maréchal de camp en 1759 et celui de lieutenant général en 1762. A l'époque de la Révolution, il émigra et mourut obscurément à l'étranger.

ROHAN (Louis-Armand-Constantin DE), prince DE MONTBAZON, marin, frère du précédent, né à Paris en 1730, mort dans la même ville en 1794. Entré dans la marine, il devint capitaine de vaisseau en 1758 et fut fait, peu après, prisonnier en livrant combat avec un seul bâtiment contre 6 navires anglais. Nommé chef d'escadre en 1764, Constantin de Rohan-Guéménée fut envoyé comme gouverneur dans les îles Sous le Vent en 1766 et reçut, trois ans plus tard, le grade de lieutenant général des armées navales. Il prit part à la guerre de l'Indépendance en Amérique et fut promu vice-amiral en 1784. Ennemi de toute réforme, le prince Constantin se signala parmi les adversaires acharnés de la Révolution. Il perdit son grade, fut arrêté en 1794 sous la prévention de complot contre la république et, condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire, il monta sur l'échafaud le 24 juillet de cette même année.

ROHAN (Louis-René-Edouard, prince DE), diplomate, cardinal, grand aumônier de France, dit **le cardinal Collier**, frère des précédents, né à Paris le 25 septembre 1734, mort à Ettenheim le 17 février 1803. Elève du séminaire de Saint-Magloire, il devint, à l'âge de vingt-six ans, coadjuteur de son oncle, Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, et évêque de Canope *in partibus*. Dès l'année suivante, en 1761, il fut nommé membre de l'Académie française, bien qu'il n'eût aucun titre littéraire. C'était un fort bel homme, passionné pour les plaisirs mondains et ayant au plus haut degré le goût de la vie fastueuse. Lorsque la jeune Marie-Antoinette, devenue dauphine, arriva en France, le prince Louis de Rohan la complimenta à son passage à Strasbourg (1770). L'année suivante, le duc d'Aiguillon lui fit donner l'ambassade de Vienne et une somme considérable. Le prince Louis arriva à Vienne le 6 janvier 1772 et y étala un faste royal. Marie-Thérèse l'accueillit d'abord avec faveur, mais elle ne tarda pas à être choquée de ses prodigalités, de ses aventures galantes, de l'intempérance de son langage, et elle manifesta bientôt le désir de le voir rappeler. Comme diplomate, on juge diversement son habileté. D'après le duc de Lévis, « il était plus occupé d'étaler un grand faste que des affaires diplomatiques, et le partage de la Pologne se tramait à son insu. » D'après l'abbé Georgel, secrétaire du prince, il pénétra, au contraire, les négociations secrètes du cabinet de Vienne pour tromper la France sur le partage de la Pologne et en avertit inutilement le duc d'Aiguillon. A la suite de l'entrevue qui eut lieu entre Frédéric II et le prince de Kaunitz à Neiss, le prince Louis eut un entretien avec Marie-Thérèse et il écrivit au duc d'Aiguillon : « J'ai vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paraît avoir les larmes à son commandement: d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs et de l'autre elle saisit le glaive pour être la troisième puissance partageante. » Cette lettre, communiquée à la Du Barry par le duc d'Aiguillon, fut lue dans un petit souper et Marie-Antoinette en fut instruite. La dauphine en conçut contre le cardinal une aversion qu'elle ne cessa depuis de lui témoigner. Pendant le séjour à la cour de Vienne du prince de Rohan, un inconnu lui fit proposer de lui remettre, moyennant 1,000 ducats par entrevue, toute la correspondance diplomatique de la cour de Vienne. L'ambassadeur accepta cette proposition et obtint par cette voie des papiers d'une grande importance.

Rappelé en France aussitôt après l'avénement de Louis XVI, Louis de Rohan reçut le plus froid accueil du roi et surtout de Marie-Antoinette. Il n'en devint pas moins grand aumônier (1777), administrateur des Quinze-Vingts, cardinal (1778), évêque de Strasbourg (1779), abbé de Saint-Waast, de Noirmoutiers, de La Chaise, proviseur de Sorbonne, etc. Grâce à ses charges et à ses bénéfices, le cardinal de Rohan avait plus de 2,500,000 fr. de revenu. Constamment endetté, il continua à l'être, tant il avait un goût insensé pour le faste. Il menait un train tout à fait ruineux et dépensait pour sa toilette ecclésiastique des sommes incalculables. Il fit magnifiquement réparer le château de Saverne, résidence des évêques de Strasbourg, et le somptueux hôtel qu'il possédait à Paris, et qui est aujourd'hui l'Imprimerie nationale. Il fit transférer l'hospice des Quinze-Vingts de la rue Saint-Honoré dans des bâtiments nouveaux construits dans le faubourg Saint-Antoine. Cette opération, dont nous avons parlé ailleurs (v. QUINZE-VINGTS), n'eut pas lieu sans de grandes difficultés et, comme on connaissait la folle prodigalité du cardinal, on l'accusa de malversations et l'affaire fut portée devant le parlement, qui lui donna gain de cause. Esprit crédule, dépourvu de jugement, le cardinal de Rohan accorda sa confiance à toutes sortes d'aventuriers. Le célèbre charlatan Cagliostro, qu'il avait connu à Strasbourg en 1780, trouva en lui un admirateur sincère et il ne douta point qu'il n'eût le pouvoir de faire de l'or et des diamants. Un jour, il montra à Mme d'Oberkirch un gros diamant valant 100,000 livres, qu'il portait au doigt et lui dit : « Eh bien! c'est Cagliostro qui l'a fait; je l'ai vu, j'étais là. Ce n'est pas tout, il fait de l'or...; il me rendra le prince le plus riche de l'Europe. »

Non moins galant que fastueux, le cardinal de Rohan mena à Paris comme à Vienne cette vie pleine d'aventures galantes qui avait jadis scandalisé Marie-Thérèse. C'était un fort bel homme, sans frein dans ses passions et fort adoré des femmes, dit Mme d'Oberkirch. Une vive passion qu'il conçut pour une intrigante, Mme de La Motte-Valois, vint mettre le comble au scandale en le précipitant dans une aventure singulière qui eut un immense retentissement. « Ce malheureux homme était livré à une sorte de délire, dit Beugnot. J'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait à Mme de La Motte; elles étaient toutes de feu. Ces lettres, de nos jours, un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer à les lire, mais ne les achèverait pas. » Mme de La Motte persuada au cardinal qu'elle pourrait lui faire rendre les bonnes grâces de Marie-Antoinette et l'amener par là à devenir premier ministre. Bientôt même elle lui fit entrevoir la possibilité d'être aimé de la reine, et le cardinal se laissa complètement duper par cette adroite intrigante. Nous avons longuement raconté ailleurs (v. COLLIER [affaire du]) cette étonnante aventure qui amena l'arrestation du cardinal (15 août 1785), son incarcération à la Bastille et son procès devant le parlement. Il fut acquitté le 31 mai 1786; mais le roi l'exila dans son abbaye de La Chaise-Dieu et lui enleva le cordon bleu ainsi que la grande aumônerie. Le cardinal se vit alors accusé d'avoir dilapidé pour ses plaisirs des sommes appartenant à son diocèse, et les anciens administrateurs des Quinze-Vingts le poursuivirent de nouveau pour malversation; mais ces deux affaires furent étouffées.

Peu de temps après, Louis de Rohan retourna à Strasbourg, où il essaya de faire oublier ses déportements antérieurs par une conduite plus sage. Lors de l'élection pour les états généraux en 1789, il fut élu député par le clergé des bailliages de Haguenau et de Wissembourg. L'impopularité de Marie-Antoinette avait contribué à lui faire des partisans, et les ennemis de la cour essayèrent de lui faire une sorte de popularité en le présentant comme une victime du despotisme. Toutefois, il ne tarda pas à se rallier à la cour et à se faire remarquer par son implacable hostilité contre la Révolution. Au bout de peu de temps, il retourna à Strasbourg, où il se livra à des intrigues monarchiques. Un décret ordonna l'inventaire de ses papiers et, sommé de revenir siéger à l'Assemblée, il donna sa démission. Le 29 janvier 1791, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Cette même année, il chercha à agiter l'Alsace, passa dans la partie de son évêché située sur la rive opposée du Rhin et leva, comme prince de l'empire, un corps de troupes qui se réunit à l'armée de Condé. Ses menées contre la France furent dénoncées à diverses reprises à la tribune, et une pétition des Quinze-Vingts à l'Assemblée demanda qu'on instruisît son procès, comme ayant vendu à moitié prix les terrains de la rue Saint-Honoré, etc. Il n'en continua pas moins à vivre paisiblement de l'autre côté du Rhin. Lors de la signature du concordat (1801), il se démit de l'évêché de Strasbourg et termina sa vie à Ettenheim.

ROHAN (Ferdinand-Maximilien-Mériadec DE), prince DE GUÉMÉNÉE, prélat, frère du précédent, né à Paris en 1738, mort dans la même ville en 1813. Successivement prieur de la Faculté de théologie, grand prévôt du chapitre de Strasbourg, abbé de Mouzon (1759), il devint archevêque de Bordeaux en 1769 et archevêque de Cambrai en 1781. En 1790, le prince Ferdinand fut nommé régent de la principauté de Liége, dont l'évêque venait de fuir, et jura d'y défendre les principes de la révolution de 1789. En 1791, il revint à Cambrai, mais il ne tarda pas à émigrer, revint en France en 1801, se démit de son archevêché et fut choisi pour premier aumônier par l'impératrice Joséphine.

ROHAN (Henri-Louis-Marie DE), prince DE GUÉMÉNÉE, neveu du précédent, né à Paris en 1745, mort à l'étranger vers 1810. Il était fils du lieutenant général Jules-Hercule-Mériadec. D'abord capitaine lieutenant des gendarmes de la garde, il fut nommé, en 1775, grand chambellan. En 1761, il épousa sa cousine, fille du maréchal de Soubise, et qui devint gouvernante des enfants de France. Possesseur d'une grande fortune, il mena un train princier, dépensa des sommes folles, fit un nombre considérable d'emprunts et en arriva à devoir des sommes énormes qu'il se vit dans l'impossibilité de payer. Pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, il se rendit chez son oncle le duc de Bouillon, au château de Navarre. Pendant ce temps, il était déclaré en déconfiture et la liquidation de sa fortune amena la constatation d'un passif de 33 millions. Sa femme, qui avait été de moitié dans ses prodigalités, dut, ainsi que lui, se démettre de sa charge à la cour. Henri de Rohan dut rester prisonnier au château de Navarre. Au début de la Révolution, il émigra et passa en Allemagne où il termina obscurément sa vie. Sa femme, qui était revenue à Paris sous le Consulat, mourut dans cette ville en 1807.

ROHAN (Charles-Alain-Gabriel DE), prince DE GUÉMÉNÉE, duc DE MONTBAZON, fils du précédent, né à Versailles en 1764, mort à Paris en 1836. Il émigra en même temps que son père, prit du service en Autriche, servit contre la France et devint feld-maréchal lieutenant. Ayant été battu pendant la campagne du Tyrol en 1805, il fut mis en non-activité; toutefois, quelque temps après, il fut mis à la tête d'un corps d'observation sur les frontières de la Turquie. Comme il servait à l'étranger sans autorisation, il fut sommé, en 1809, de revenir en France et, sur son refus, condamné à mort par contumace. Pendant la bataille de Wagram, où il combattit contre son pays, il reçut une assez grave blessure. A la première Restauration, Louis XVIII l'appela à siéger à la Chambre des pairs (1814), où on ne le vit point paraître. Cette même année, le congrès de Vienne lui reconnut le titre de duc de Bouillon, devenu vacant par suite de l'extinction de la branche masculine de La Tour d'Auvergne; mais cette décision fut cassée par le tribunal de Liége. Il n'avait eu qu'une fille, qui mourut en 1841, après avoir épousé son oncle Victor, dont nous allons parler.

ROHAN (Victor-Louis-Mériadec DE), prince DE GUÉMÉNÉE, duc DE MONTBAZON, frère du précédent, né à Paris en 1766, mort à Sechrowen (Bohême) en 1846. Il suivit son père dans l'émigration, prit du service dans l'armée autrichienne, se battit contre la France et devint feld-maréchal lieutenant. Le prince Victor, le dernier survivant de la branche des Rohan-Guéménée, adopta les enfants de sa sœur, les princes de Montauban et de Rohan-Rochefort.

ROHAN (Jules-Armand-Louis DE), prince DE GUÉMÉNÉE, frère du précédent, né à Paris en 1768, mort à Sechrowen en 1836. Emigré comme ses frères, il prit, à vingt et un ans, le commandement d'un corps d'émigrés avec lequel il porta les armes contre son pays, puis il prit du service en Autriche. Le prince Jules fut blessé au siége d'Ulm et devint général-major. Il avait épousé Catherine de Courlande, dont il se sépara au bout de cinq ans, en 1805.

ROHAN-CHABOT (Louis-Marie-Bretagne-Dominique DE), général, né à Paris en 1710, mort à Nice en 1791. Il était fils de Louis-Bretagne-Alain de Chabot et reçut le titre de duc de Rohan en 1727. Devenu colonel en 1734, il se battit à Ettingen, au siége de Philippsbourg et à Lintz, devint brigadier d'infanterie en 1743 et prit part au combat de Dettingen. Louis de Rohan-Chabot quitta l'armée en 1745, présida longtemps les états de Bretagne et émigra au début de la Révolution. — Son frère, Louis-Auguste DE ROHAN-CHABOT, né à Paris en 1722, mort en 1753, reçut le grade de maréchal de camp en 1748, après avoir fait la campagne de Flandre et pris part à la bataille de Raucoux.

ROHAN-CHABOT (Louis-Antoine-Auguste, duc DE), général, né en 1733, mort à Paris en 1807. Il fut d'abord connu sous le nom de comte, puis sous celui de duc de Chabot. A quatorze ans, il entra au service, assista au siége de Maëstricht et devint colonel en 1749. Louis de Chabot se fit remarquer pendant la campagne de 1757 et surtout pendant celle de 1758, notamment aux batailles de Crevelt, de Lutzelberg et de Minden, où de brillantes charges à la tête du Royal-Etranger cavalerie lui firent donner par le maréchal de Belle-Isle le surnom de **Jeune héros**. Il ne montra pas moins de bravoure, pendant la campagne de 1759, au combat de Luynen et, l'année suivante, à celui de Dillembourg. Brigadier en 1760, maréchal de camp en 1762, il fut promu, en 1783, lieutenant général et décoré des ordres du roi. En 1788, il assista aux états de Bretagne comme député de la noblesse. Au commencement de la Révolution, il émigra en Belgique et prit, en 1791, à la mort de son cousin Louis-Marie-Bretagne-Dominique, le titre de duc de Rohan. L'année suivante, il revint en France, où il passa ses dernières années dans la retraite.

ROHAN-CHABOT (Alexandre-Louis-Auguste, duc DE), général, fils du précédent, né à Paris en 1761, mort dans la même ville en 1816. Il fut d'abord connu sous le nom de prince de Léon et entra dans l'armée en 1776. Colonel en second en 1785, colonel du régiment de Royal-Piémont en 1788, il émigra en 1790, combattit, en 1792, contre la France dans l'armée des princes et reçut du comte d'Artois le grade de maréchal de camp en 1795. Cinq ans plus tard, il revint en France, où il fut un des chefs du parti royaliste. Lors de la première Restauration, il échangea son titre de prince de Léon contre celui de duc de Rohan, reçut un siége à la Chambre des pairs, le grade de lieutenant général et devint premier gentilhomme de la chambre. Pendant les Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand et mourut quelques mois après.

ROHAN-CHABOT (Louis-François-Auguste, duc DE), cardinal, fils du précédent, né à Paris en 1788, mort à Besançon en 1833. Il porta d'abord le titre de comte de Chabot et devint, sous Napoléon Ier, successivement chambellan de la princesse Pauline, de la princesse Murat et du chef de l'Etat. En 1812, il alla visiter à Fontainebleau Pie IX, qui y était retenu prisonnier et quitta alors la France, où il ne revint qu'à la première Restauration. Le comte Auguste prit alors le titre de prince de Léon et devint commandant dans les compagnies rouges, puis colonel de cavalerie. En 1815, il perdit sa femme, dont la robe prit feu et qui mourut dans d'atroces souffrances. Cette même année, il suivit le duc d'Angoulême dans le midi de la France et en Espagne. En 1816, son père étant mort, il lui succéda à la Chambre des pairs et prit le titre de duc de Rohan-Chabot. Trois ans plus tard, il entrait au séminaire de Saint-Sulpice et était ordonné prêtre en 1822. Nommé, par M. de Quélen, chanoine honoraire, puis vicaire général à Paris, le duc de Rohan fut appelé par Charles X, en 1828, à l'archevêché d'Auch et, quelques mois plus tard, à celui de Besançon. Le 5 juillet 1830, il reçut le chapeau de cardinal. Après la révolution de Juillet, il se rendit à Rome, où il assista au conclave qui élut pape Grégoire XVI le 1er février 1831, revint en France en 1832, au moment où la duchesse de Berry essayait de soulever la Vendée, et fut fort mal accueilli dans sa ville archiépiscopale, où on ne le croyait point étranger au mouvement insurrectionnel. Le cardinal de Rohan fit restaurer à ses frais la cathédrale de Besançon et laissa en mourant une somme importante pour les pauvres et pour le séminaire de son diocèse.

ROHAN-CHABOT (Anne-Louis-Ferdinand, duc DE), général, frère du précédent, né à Paris en 1789, mort au château de Reuil en 1869. Il suivit, tout enfant, son père dans l'émigration, puis revint en France et entra à vingt ans dans l'armée avec le grade de sous-lieutenant de hussards. Le jeune Rohan, qui portait le titre de prince de Léon, assista à la bataille de Wagram, devint aide de camp du comte de Narbonne, puis celui de Napoléon, qu'il accompagna pendant la campagne de Russie. En 1813, il assista à la bataille de Dresde, fut fait prisonnier en janvier 1814, mais échangé peu après, et reçut le grade de chef d'escadron. A la rentrée des Bourbons, il devint aide de camp du duc de Berry et colonel d'état-major. En 1820, le prince de Léon fut nommé premier aide de camp, puis premier écuyer du duc de Bordeaux, et reçut, en 1824, le commandement des hussards de la garde, ce qui lui donnait le rang de maréchal de camp. Après la révolution de juillet 1830, il refusa de se rallier à Louis-Philippe et de lui prêter serment et vécut à partir de ce moment dans la retraite. Il avait eu de Françoise de Gontaut-Biron six enfants, dont l'aîné, Charles, est né en 1819.

ROHAN-CHABOT (Philippe DE), comte DE JARNAC, diplomate français. V. JARNAC, au *Supplément*.

ROHAN (Pierre DE), dit **de Gié**, maréchal de France. V. GIÉ.

ROHAN (Charles DE), prince DE SOUBISE. V. SOUBISE.

ROHAN (Armand DE), cardinal DE SOUBISE. V. SOUBISE.

ROHAN (Anne DE). V. SOUBISE (Anne de Rohan, princesse de).

Rohan (MARIE DE) [*Maria di Rohan*], opéra italien en trois actes, musique de Donizetti, représenté à Vienne en 1842, et au Théâtre-Italien, à Paris, le 20 novembre 1843, avec Ronconi, Salvi, Mmes Grisi et Brambilla. Le livret est une reproduction de la pièce de Lockroy : *Un duel sous le cardinal de Richelieu.* L'ouverture offre un beau cantabile de violoncelle. On remarque dans le premier acte le chœur d'introduction et le récit-couplet de Gondi, qui est original et piquant. Le troisième acte est un des plus remarquables que le compositeur ait écrits. L'énergie, la sensibilité s'y disputent tour à tour l'intérêt. Le duo de Marie et de Chalais, la prière si pathétique de Marie, l'air de Chevreuse, le trio final sont des inspirations parties du cœur. Ronconi a eu un grand succès de chanteur tragique dans cet ouvrage.

ROHANDRIAN s. m. (ro-an-dri-an). Chez les Madécasses, Prince blanc qui a épousé une femme de condition inférieure.

ROHILKEND ou **KOTTAHER**, territoire de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans la partie orientale du Delhi, s'étendant entre le Gange et la Gogra. Il tire son nom de la tribu afghane des Rohs ou Rohillas, qui vint s'y établir dans le XVIIe siècle. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1801.

ROHINI, une des vingt-sept nymphes de la mythologie indienne qui représentent les vingt-sept astérismes lunaires et que le dieu Lunus est censé avoir épousées. Elles sont toutes filles du patriarche Dakcha; mais Rohini était la favorite du dieu, qui négligeait les autres pour elle. Elles adressèrent leurs plaintes à leur père, qui plusieurs fois intervint dans ces querelles de ménage, jusqu'à ce qu'enfin, trouvant ses remontrances vaines, il lança une imprécation contre son gendre. La conséquence fut que Lunus n'aurait pas d'enfant et qu'il tomba en phthisie. Les femmes du dieu intercédèrent alors pour lui auprès de leur père. L'imprécation était prononcée et ne pouvait être rappelée; mais Dakcha la modifia en ce sens que le dépérissement du dieu Lunus ne serait que périodique et non permanent, et que tour à tour il reprendrait son embonpoint pour le perdre ensuite. Rohini est en astronomie la quatrième mansion lunaire; elle contient cinq étoiles, dont la principale est Aldébaran. Ce sont les étoiles α, β, γ, δ, ε du Taureau. Elle est figurée par un char avec des roues.

ROHITE s. m. (ro-i-te). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoïdes, comprenant environ vingt-cinq espèces, qui habitent les mers de l'Inde : *Le* ROHITE *nandin a beaucoup de ressemblance avec la carpe d'Europe.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *rohites* sont caractérisés par des lèvres charnues, épaisses, à bord plus ou moins frangé, entourées de quatre barbillons; un repli fort épais de la peau qui s'avance sur les lèvres et forme en dessous une sorte de museau charnu plus ou moins obtus et, en dessus, un voile recouvrant la fente de la bouche quand celle-ci est fermée; des os intermaxillaires petits, articulés en dessous de l'avance de l'ethmoïde. Les espèces assez nombreuses de ce genre vivent dans les mers de l'Inde. Le *rohite* nandin atteint jusqu'à 1 mètre de longueur; il ressemble beaucoup, par sa forme, à notre carpe; sa couleur est d'un bronze doré, rembruni vers le haut, avec des traits bleu d'acier sur chaque écaille; les nageoires sont d'un brun plus ou moins foncé. Les mœurs de ces poissons sont peu connues.

ROHITSCH ou **ROHTISCH**, en slave *Rojatek*, bourg des États autrichiens (Styrie), au pied du mont Matzel, à 50 kilom. N.-N.-O. d'Agram; 700 hab. Carrières de pierres à aiguiser; bains fréquentés d'eaux minérales acidulées, dites eaux de Cilly, dont on expédie annuellement plus de 400,000 cruches en Italie, dans les différentes parties de l'Allemagne et dans d'autres contrées.

ROHLENDER s. m. (rô-lain-dèr). Vitic. Variété de raisin blanc que l'on récolte dans l'ex-département du Bas-Rhin (Alsace-Lorraine).

ROHAULT DE FLEURY (Hubert, baron), général et homme politique, né à Paris en 1779, mort en 1866. Élève de l'École polytechnique, puis de celle de Metz, il devint lieutenant du génie en 1800, capitaine l'année suivante, assista à la bataille d'Austerlitz et prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne. Envoyé en 1808 en Espagne, il y organisa une compagnie de sapeurs qui fut très-utile en Catalogne, notamment pendant le siége de Barcelone, et reçut le grade de chef de bataillon. L'année suivante (1809), il fut grièvement blessé à l'attaque de Girone. Colonel en 1816, maréchal de camp en 1823, il prit part à l'expédition d'Espagne, fut chargé, après la révolution de juillet 1830, de diriger des travaux de défense destinés à protéger Lyon et coopéra à la répression des insurrections qui éclatèrent à diverses reprises dans cette ville, notamment en avril 1834. Cette même année, il reçut le grade de général de division. En 1837, il dirigea le génie pendant le siége de Constantine et fut appelé à siéger à la Chambre des pairs, où il prononça à diverses reprises des discours sur des questions militaires. Après la révolution de 1848, il fut mis à la retraite et, en 1860, le chef du pouvoir lui conféra la grand-croix de la Légion d'honneur.

ROHAULT DE FLEURY (Charles), architecte, neveu du précédent, né à Paris en 1801. Son père était un architecte de mérite, qui avait obtenu le grand prix de Rome. Le jeune Charles se tourna d'abord vers les sciences et fut reçu à l'École polytechnique en 1820. A sa sortie, il renonça à suivre le métier des armes, étudia quelque temps la sculpture, puis, à partir de 1825, il s'adonna entièrement à l'architecture. Après avoir aidé son père à terminer le passage du Saumon, il exécuta et fit adopter par le préfet de police un projet de maison de refuge, qui fut abandonné après la révolution de Juillet. Quelques années plus tard, M. Rohault de Fleury fut chargé d'exécuter au Muséum d'histoire naturelle diverses constructions, notamment les serres du jardin, les cabinets de minéralogie, la grande cage des singes, et il exposa au Salon de 1837 les plans de trois de ces constructions, dont l'ensemble forma la matière d'un volume qui parut sous le titre de *Muséum d'histoire naturelle* (1837, in-fol.). Depuis cette époque, il n'a plus rien exposé aux Salons; mais il s'est fait remarquer par un plan d'Opéra, par la construction du théâtre des Délassements, de l'Hippodrome, de la Chambre des notaires, de plusieurs maisons particulières, etc. Nommé architecte de l'Opéra, il a réparé cet édifice à deux reprises, en 1847 et en 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, il a été nommé officier en 1861 et est devenu vice-président de la Société des architectes. — Son fils et son élève, M. Georges ROHAULT DE FLEURY, né à Paris, a exposé en 1867 les plans du *Palais-Vieux, à Florence*, et du *Palais du podestat*, dans la même ville; en 1870, soixante-huit dessins représentant des édifices de la Toscane au moyen âge; en 1874, huit châssis représentant le palais de *Latran* au moyen âge. Il a obtenu des médailles en 1867 et 1870. Ce remarquable artiste a publié : *Edifices de Pise relevés, dessinés et décrits* (1863, in-4°, avec 21 pl.) et la *Toscane au moyen âge, architecture civile et militaire* (1873-1874, 2 vol. in-fol.).

ROHDE (Lewin-Joergen), marin danois, né à Saint-Thomas (Antilles) en 1786. Il servit longtemps sur mer, devint capitaine commandant et prit sa retraite en 1835. On a de lui des ouvrages estimés : *Dictionnaire télégraphique* (1826, in-8°) et *Système complet de signaux à l'usage des bâtiments de toutes les nations* (1835), ouvrage qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et en français en 1835, et auquel l'auteur a ajouté un supplément en 1846.

ROHLFS (Gérard), célèbre voyageur allemand, né à Vegesack, près de Brême, en 1834. Il quitta, en 1848, le gymnase de cette dernière ville pour s'engager dans la petite armée de la république brêmoise, fit comme volontaire l'année suivante la campagne du Sleswig-Holstein et s'y distingua assez pour être promu au grade d'officier après la bataille d'Idstedt (juillet 1850). Il étudia ensuite pendant plusieurs années la médecine aux universités d'Heidelberg, de Wurzbourg et de Gœttingue; puis, se laissant aller à son caractère entreprenant et à son amour des voyages, il parcourut en touriste l'Autriche, l'Italie, la Suisse et enfin l'Algérie, où il prit du service dans la légion étrangère. Lors de l'expédition de Kabylie, il conquit les galons de sergent et la croix de la Légion d'honneur. Il avait su profiter des facilités que lui offrait son séjour en Algérie pour apprendre la langue arabe et se familiariser complétement avec les mœurs et les coutumes de la vie orientale. En 1861, il partit pour le Maroc, déguisé en mahométan, et gagna par ses talents médicaux la faveur du grand chérif Sidi-el-Hadj-Absalom, qui est regardé comme le chef suprême de la religion dans la plus grande partie du nord-ouest de l'Afrique. Rohlfs passa au milieu des circonstances les plus favorables une année dans le Maroc, qu'il parcourut dans toutes les directions. En 1862, il entreprit un grand voyage de découverte dans le Sahara marocain, le traversa de l'ouest à l'est et y explora surtout l'oasis d'Ouadi-Draa dans toute son étendue. Entre Tafilet et Kenatsa, il fut attaqué par ses guides, qui le laissèrent pour mort au milieu du désert. Recueilli par un marabout qu'un heureux hasard amena sur sa route, il se rétablit promptement, bien qu'il eût un bras cassé. Nullement découragé, il se remit en marche en 1864 et se rendit par le Maroc et par l'Atlas à Touat, dont les habitants fanatiques menacent de mort tous les chrétiens; mais grâce aux recommandations écrites que lui avait données le chérif d'Ouesan, il passa sans être attaqué au milieu des peuplades sauvages de l'Atlas et fut parfaitement accueilli à Touat. C'est lui qui le premier a donné une description et une carte exacte de cette oasis. Il revint par Ghadamès à Tripoli, d'où il fit, en 1865, une courte excursion en Allemagne et d'où il repartit ensuite pour Ghadamès dans l'intention d'explorer la région montagneuse du Hogar; mais il ne put mettre ce projet à exécution, à cause de la guerre qui avait éclaté dans l'intervalle entre différentes tribus touaregs, et il se rendit alors à Mourzouk, d'où il se proposait de pénétrer dans l'intérieur du Soudan. Il séjourna à Mourzouk jusqu'au mois de mars 1866 et partit à cette époque pour le Bornou, en passant par Bilma. C'est le premier voyageur qui ait suivi cette route sur toute sa longueur. Il fit en chemin un assez long séjour dans l'oasis de Kaouar, qu'il explora dans tous les sens et dont il dressa une carte particulière, et arriva le 22 juillet 1866 à Kouka, capitale du Bornou, où le sultan de cette contrée lui fit un excellent accueil et où il put se procurer des renseignements certains sur le sort du malheureux Beurmann, qui avait été assassiné près de la frontière du Ouadai. Il envoya au roi de Ouadai un messager chargé de lui demander l'autorisation de visiter son royaume et, en attendant la réponse, entreprit une excursion dans le Mandara, pays tributaire du royaume de Bornou, au sud duquel il est situé. C'est lui qui nous a appris que Mora, l'ancienne capitale de cet État, visitée quelques années auparavant par Barth et par Vogel, est aujourd'hui complétement tombée en ruine et remplacée par la ville de Dolou, située à peu de distance de la première. Pour revenir à Kouka, Rohlfs fut obligé, par suite du gonflement périodique du lac Tchad, de faire cinq ou six jours de marche dans des plaines couvertes d'une nappe d'eau de soixante centimètres à un mètre, ce qui lui occasionna de violents accès de fièvre qui se répétèrent pendant toute la durée de l'hiver. Dans l'intervalle, la réponse du roi de Ouadai était arrivée; mais elle était conçue dans des termes tellement grossiers et hostiles, que le voyageur, qui, du reste, se trouvait à peu près au bout de ses ressources et dont la santé était en outre gravement compromise par l'inclémence du climat africain, dut renoncer à une entreprise qui avait déjà coûté la vie à Vogel et à Beurmann. Il résolût alors de gagner la côte la plus proche, celle du golfe de Guinée. Il se mit en marche dans la direction du sud-ouest, passa par Gudjebba, Gibbe et Gongola, traversa le puissant royaume fellah de Sokoto et, après avoir franchi le mont Gurra, qui a plus de 2,000 mètres de hauteur et qui forme la ligne de partage des eaux entre le bassin du lac Tchad et les affluents du Niger, atteignit les importantes places de commerce de Sangokota et de Keffin-Abdes-Senga, dont la seconde est devenue le principal entrepôt de cette partie de l'Afrique, à la place de Jakoba, aujourd'hui en ruine. De là il atteignit le Binoué, l'un des affluents du Niger, et le descendit dans un fragile canot qui ne pouvait pas contenir plus de quatre hommes, jusqu'à la colonie de Lokodja, récemment fondée par les Anglais au point de jonction du Binoué et du Niger. Il remonta alors pendant quatorze jours le cours de ce fleuve jusqu'à Rabba, capitale du Niffé, d'où il continua à cheval sa route à travers les montagnes boisées du littoral et les territoires du Yoruba et du Djibou jusqu'à Lagos, sur la côte de Guinée. Après un court séjour dans ce port, il s'embarqua pour l'Europe sur le vapeur-poste anglais, qui le déposa à Liverpool le 2 juillet 1867. Les publications de ce hardi voyageur consistent en des cartes géographiques et des relations dans les *Mittheilungen* (Communications) de M. Petermann.

ROHNSTOCK, bourg de Prusse, province de Silésie, régence et à 28 kilom. S.-S.-E. de Liegnitz; 900 hab. Beau château des comtes de Hochberg, avec bibliothèque et collection d'objets d'art.

ROHOR ou **ROHUR**, port de l'Indoustan anglais, dans le Kotch, sur le golfe de ce nom. Il est défendu par un petit fort.

ROHR, bourg de Bavière, cercle du Haut-Palatinat, à 8 kilom. S.-E. d'Abensberg, et à 28 kilom. de Ratisbonne, sur un petit affluent de la Grosse-Laber; 2,500 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie, briqueteries. Les Français y battirent les Autrichiens en 1809.

ROHRAU, bourg des États autrichiens, à 24 kilom. O. de Presbourg, sur la rive gauche de la Leitha; 600 hab. Ce bourg a l'honneur d'avoir vu naître l'illustre compositeur Haydn.

ROHRBACH, ancien bourg et commune de France (Moselle), arrond. et à 19 kilom. de Sarreguemines; cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871); pop. aggl., 1,162 hab. — pop. tot., 1,200 hab. Hauts fourneaux, moulins, tuilerie, fabrique de chapeaux de paille, fours à plâtre.

ROHRBACHER (René-François), historien religieux français, né à Langatte (Meurthe) le 27 septembre 1789, mort à Paris le 17 janvier 1856. Sa première éducation fut dirigée par son père, qui était régent d'école de sa paroisse. Dès sa jeunesse, Rohrbacher fut destiné à l'état ecclésiastique. A l'âge de vingt et un ans, il entra au grand séminaire de Nancy et reçut les ordres en 1812. Il était d'un caractère doux, mais ferme. L'évêque de son diocèse, qui devina en lui des qualités précoces, le nomma vicaire à Wiberswiller et ensuite à Lunéville. C'était là un avancement rapide. Peu de temps après, le jeune abbé devint missionnaire diocésain, poste qu'il conserva jusqu'en 1826. A cette époque, l'abbé de Lamennais était dans tout le premier éclat de sa renommée. Il n'avait point encore abandonné le catholicisme et, dans un mouvement de ferveur, il s'était retiré en Bretagne avec quelques disciples. Rohrbacher se joignit à cette petite troupe et se lia d'une amitié sincère avec l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion.* Déjà il préparait les matériaux du grand ouvrage auquel il consacra la plus grande partie de son existence. Il s'était voué à la défense de l'ultramontanisme, et, lorsque Lamennais abandonna le parti, M. Rohrbacher n'en resta pas moins attaché à cette triste cause.

Professeur de dogme et de morale, puis d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Nancy, il fut fait chanoine honoraire de la cathédrale de cette ville; mais, dès 1849, il la quitta et vint se fixer définitivement à Paris, où il reçut l'hospitalité chez les membres de la congrégation du Saint-Esprit. Ses ouvrages sont : *Catéchisme du sens commun* (Paris, 1825, in-12, et 1856, in-18); *Lettre d'un anglican à un gallican* (Paris, 1827, in-8°); la *Religion méditée* (Paris, 1836-1852, 2 vol. in-18); *Des rapports naturels entre les deux puissances* (Besançon, 1838, 2 vol. in-8°); *De la grâce et de sa nature* (Besançon, 1838, in-8°); *Motifs qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de protestants et autres religionnaires* (Paris, 1841, 2 vol. in-18); *Tableau des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants, depuis le commencement du* XVIIIe *siècle* (Paris, 2e édit., 1841, 2 vol. in-18); *Observations à M. l'abbé Caillau* (Paris, 1849, in-8°); *Vies des saints* (Paris, 1852, 6 vol. in-8°), bien inférieure à l'œuvre de Godescard sur le même sujet; enfin, *Histoire universelle de l'Église catholique* (Nancy, 1842-1849; Paris, 1849-1853, 29 vol. in-8°). Ce dernier ouvrage est l'œuvre capitale de l'abbé Rohrbacher, celle à laquelle il donna tout son temps et tous ses soins. V. ÉGLISE CATHOLIQUE (Histoire universelle de l').

ROHRER (Joseph), géographe allemand, mort en 1820 à Lemberg, où il occupait une chaire à l'université. Il s'occupa surtout de la géographie de la Gallicie et publia en allemand sur cette province plusieurs ouvrages dont les plus remarquables sont : *Description des provinces orientales de l'empire d'Autriche* (Vienne, 1804, in-8°); *Observations recueillies pendant un voyage de la frontière turque à Vienne, par la Bukovine, la Gallicie orientale et occidentale, la Silésie et la Moravie* (Vienne, 1804).

ROHRIE s. f. (rô-rî — de *Rohr*, savant allem.). Bot. Syn. de BERKHEYE et de TAPURA.

ROHRSDORF (GROSS-), bourg de Saxe, cercle de Misnie, à 13 kilom. N.-N.-O. de Stolpen et à 23 kilom. N.-E. de Dresde, sur la rive droite de la Roder; 2,200 hab.

ROHRY, ville de l'Indoustan, dans le Sindhy, territoire de Mir-Sorhab, sur la rive gauche du Sind.

ROHWAND s. m. (ro-vandd). Minér. Substance composée de carbonate de chaux et de carbonate de fer, que l'on utilise pour faciliter la fusion des minerais.

ROI s. m. (roi — vieux français *rei;* du latin *rex, regis.* Ce mot appartient à un groupe ainsi composé : sanscrit *râg*, *râgan*, roi, *râgni*, reine; zend *ragi*, royaume; latin *rex, regis*, roi, *regina*, reine; ancien irlandais *rig*, irlandais moderne *righ*, *riogh*, roi, *raicneach*, reine; kymrique *rhi*, chef; gothique *reiks*, chef, *reiki*, domination, *reikinôn*, régner, *reiks*, honoré, digne; anglo-saxon *rici*, règne; scandinave *rîki*, ancien allemand *richi*, anglo-saxon *ric*, scandinave *rikr*, ancien allemand *rîchi*, puissant, riche, *ricsian*, *rikia*, *richison*, régner, d'où l'ancien allemand *richendi*, régnant. La racine, en sanscrit, est *râg*, diriger, être roi, briller, être éclatant. Comparez *rag*, *arg*, *rêg*, briller, acception secondaire qui est dérivée de la notion de se mouvoir en ligne droite comme le rayon, laquelle explique aussi le sens de diriger. Ce nom du roi a donc signifié primitivement le directeur, le guide, et si plus tard les Indous ont rattaché leur *râgan* à la racine *râg*, briller, cela s'explique par l'éclat dont ils entouraient la royauté). Prince souverain d'un État qui porte le titre de royaume : *Les* ROIS *de Rome. Les* ROIS *de France. Le* ROI *d'Italie. Le* ROI *de Grèce. Le* ROI *de Portugal. Les* ROIS *sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois.* (Fén.) *Un* ROI *connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent; on est toujours masqué auprès de lui.* (Fén.) *Celui qui a donné les* ROIS *aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite; sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement.* (Louis XIV.) *Les* ROIS *sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés.* (Louis XIV.) *Les* ROIS *sont les arbitres souverains de la conduite et de la fortune des hommes.* (Louis XIV.) *Les* ROIS *sont comme les coquettes; leurs regards font des jaloux.* (Volt.) *L'état naturel n'est pas d'être* ROI, *mais d'être homme.* (Joseph II.) *Les* ROIS *sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres sont dans l'ordre physique.* (Grégoire.) *Le* ROI *n'est comptable qu'à Dieu seul; toute doctrine qui prétend qu'il est loisible de secouer le joug de leur obéissance, pour quelque cause que ce soit, est impie, détestable et contre l'établissement de l'état de la France.* (Louis XVIII.) *J'ai vu de près les* ROIS, *et mes illusions politiques se sont évanouies.* (Chateaub.) *Un* ROI *guerrier est despote quand il veut l'être.* (Droz.) *Jadis nous appartenions*

aux ROIS, *aujourd'hui ce sont les* ROIS *qui nous appartiennent.* (H. Heine.) *Un roi est un parasite.* (V. Hugo.) *Les* ROIS, *comme les femmes, croient que tout leur est dû.* (Balz.) *L'état normal, pour un* ROI *quelconque, c'est l'absolutisme.* (Mme E. de Gir.)

Les *rois* craignent surtout le reproche et la plainte.
RACINE.

Alléguer l'impossible aux *rois*, c'est un abus.
LA FONTAINE.

De l'esclave et du *roi* la poussière est la même.
THOMAS.

Les *rois* sont les maîtres du monde,
Les dieux sont les maîtres des *rois.*
J.-B. ROUSSEAU.

Un rien peut diviser les plus grands philosophes;
Il faut moins pour brouiller les *rois.*
FR. DE NEUFCHATEAU.

. . . . Défiez-vous des *rois;*
Leur faveur est glissante; on s'y trompe, et le pire,
C'est qu'il en coûte cher. . . . .
LA FONTAINE.

En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des *rois* tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris et ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'est rien; ils sont comme nous
Véritablement hommes, [sommes,
Et meurent comme nous.
MALHERBE.

— Se dit absolument du prince régnant : *Etre mandé chez le* ROI. *Attenter aux jours du* ROI. *Le* ROI *se meurt.*

Et le *roi*, que dit-il? — Le *roi* se prit à rire.
BOILEAU.

Qu'on fasse d'un faquin un conseiller du *roi*,
Il se ressent toujours de son premier emploi.
BOILEAU.

Allons, riez, dansez, le *roi* le veut ainsi;
Il fait de vos plaisirs son unique souci.
C. DELAVIGNE.

— Personne qui exerce ou a le droit d'exercer le pouvoir souverain : *Les dictateurs sont des* ROIS *temporaires. Dans une société catholique, le peuple est un* ROI *esclave, quand il n'est pas un* ROI *fou.* (Vacherot.)

— Personne qui jouit d'un pouvoir absolu : *Chacun est* ROI *chez soi. Chaque chef de famille devrait être pontife et* ROI *dans sa maison.* (J. Joubert.) *Quand on a de l'argent dans sa caisse, on n'a que faire des grands seigneurs; on est libre, indépendant, on est* ROI *dans son magasin.* (Scribe.)

— Fig. Celui qui dirige, qui maîtrise à son gré :

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire;
Son fertile domaine est seul tout son empire.
RACAN.

Qu'il est doux d'être libre, et que la servitude
Est honteuse à celui qui peut être son *roi!*
MAYNARD.

‖ Celui qui excelle en quelque genre : *Le dégoût des grandeurs humaines n'atteint pas moins les* ROIS *de l'intelligence que les rois de la terre.* (Foissac.) *Hélas! j'ai pendant longtemps été le* ROI *des mauvais sujets; mais je veux en finir.* (Balzac.)

On te peut appeler le *roi* des serviteurs.
MOLIÈRE.

‖ Personne ou chose dont l'influence est en quelque sorte absolue : *Le lieu commun, en France, est le* ROI *de la société.* (Rigault.) *Le malheur est le* ROI *d'ici-bas, et tôt ou tard tout cœur est atteint de son sceptre.* (Lacordaire.) *Le génie est le* ROI *de la terre; le talent en est l'aristocratie.* (Ch. Dollfus.) *L'ingénieur est le* ROI *de l'époque.* (C. Dollfus.) *Lorsque l'amour s'établit dans une âme romaine, il y est* ROI. (E. About.) *A Paris, il n'y a pas précisément de* ROI *de la mode; l'élégance y est gouvernée par une oligarchie où se mêle un peu d'anarchie.* (Villemot.)

Les préjugés sont les *rois* du vulgaire.
VOLTAIRE.

— Poétiq. *Le roi de la nature, de la terre, de l'univers, de la création, etc.*, L'homme : *L'homme,* LE ROI DE LA TERRE, *a pour signe et pour agent de sa supériorité l'intelligence.* (Figuier.) *Par l'industrie, l'homme doit devenir réellement* LE ROI DE LA CRÉATION, *le maître de l'univers.* (Mich. Chev.) *L'homme est* LE ROI DE LA TERRE, *sa mission est de cultiver et d'embellir sa planète.* (Toussenel.)

L'homme *de la nature* est le chef et *le roi.*
BOILEAU.

‖ *Le roi du jour*, Le soleil :

Roi du jour, ton palais n'est-il pas l'univers?
DE FONTANES.

‖ *Le roi des animaux*, *Le roi du désert*, Le lion : *Le lion, ce* ROI DES DÉSERTS, *voudrait voler qu'il l'essayerait en vain.* (E. de Gir.)

Le roi des animaux se mit un jour en tête
De giboyer. . . . .
LA FONTAINE.

‖ On a donné le même titre à l'homme : *Les animaux sont heureux et* LEUR ROI *est misérable.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Le roi des oiseaux*, L'aigle, à cause de sa force; quelques-uns donnent ce titre au paon, à cause de la beauté de son plumage : *Le paon est sans contredit* LE ROI DES OISEAUX. (Buff.) ‖ *Le roi des végétaux*, Le cèdre. Cette royauté est encore plus contestée que les précédentes : *Ce n'est qu'au pied des neiges éternelles du mont Liban que le cèdre,* LE ROI DES VÉGÉTAUX, *s'élève dans toute sa majesté.* (B. de St-P.) ‖ *Le roi des métaux*, L'or, à cause de son éclat :

L'or seul donne la pourpre et l'art qui peint les fleurs
Fit du *roi des métaux* la reine des couleurs.
DELILLE.

— Loc. fam. *Roi en peinture*, *Roi de carreau*, *Roi de théâtre*, Roi qui n'a pas d'autorité réelle ou qui laisse usurper celle qu'il a. ‖ *Plaisir de roi*, Très-grand plaisir, comme les rois peuvent s'en donner. ‖ *Morceau de roi*, *Manger de roi*, Mets exquis, comme ceux que l'on sert sur la table des rois. ‖ *Cœur de roi*, Excellent cœur; âme généreuse et libérale. ‖ *Heureux comme un roi*, Extrêmement heureux, excessivement content : *Il est* HEUREUX COMME UN ROI *dans sa nouvelle position.* ‖ *Noble comme le roi*, Se dit d'une personne dont la noblesse est ancienne et parfaitement prouvée. ‖ *Ou le roi n'est pas noble*, Se dit pour affirmer la certitude absolue de ce qu'on vient d'affirmer : *Vous êtes un filou,* OU LE ROI N'EST PAS NOBLE.

— *Vive le roi!* Acclamation usitée dans les Etats gouvernés par des rois, lorsqu'on veut faire honneur au souverain ou exprimer de la sympathie pour sa personne :

Vive le roi! lui, son fils et sa race!
C. DELAVIGNE.

— *Roi de Poitiers*, Personne qui jouit d'une dignité éphémère.

— *Roi de Prusse*, Personnage symbolique pour lequel on est censé faire une chose, lorsqu'on la fait sans profit : *Travailler pour le* ROI DE PRUSSE.

— *Roi de Torelore*, Expression ironique employée au moyen âge pour désigner un fanfaron, un roi de comédie : *Comme le suppliant eut troué un mur de sa maison pour faire une cheminée, le voisin dit que ce n'était pas son plaisir, et que ledit suppliant cuidoit voler dessus les murs et être* ROI DE TORELORE. (Du Cange.)

— *Le roi des hommes*, Un homme excellent, le meilleur de tous les hommes.

— *Vivre en roi*, Faire une grande dépense, mener un grand train de vie.

— *Parler en roi*, Parler sur un ton absolu, impérieux.

— *Servir le roi*, Etre soldat, être engagé dans le service militaire.

— *Etre sur le pavé du roi*, Etre dans la rue, sur une voie publique.

— *Manger le pain du roi*, Etre nourri par l'Etat. Se disait des soldats et des détenus. ‖ *Loger dans la maison du roi*, Etre en prison.

— *Jouer au roi dépouillé*, S'associer pour ruiner quelqu'un, pour le dépouiller de ce qu'il possède.

— *Se chauffer à la cheminée du roi René*, Se chauffer au soleil, par allusion à l'habitude attribuée à René de Provence d'aller prendre le soleil au pied des remparts, en un lieu de la ville d'Aix appelé encore aujourd'hui la *Cheminée du roi René.*

— *Le roi n'est pas son cousin*, Se dit d'une personne très-fière ou très-contente.

— *C'est la cour du roi Pétaud*, Se dit d'une réunion, d'une société livrée à l'anarchie, où chacun veut commander, où personne ne veut obéir :

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement *la cour du roi Pétaud.*
MOLIÈRE.

— *Le roi dit : Nous voulons*, Se dit pour répondre à l'outrecuidance d'une personne qui dit : Je veux.

— *Où le roi va à pied*, Aux latrines : *Où vas-tu? — Je vais* OÙ LE ROI VA À PIED.

— *C'était du temps du roi Guillemot*, C'était à une époque déjà très-reculée. *Guillemot* pourrait être une corruption de *Guillaume.*

— *Souhait de roi, fils et fille*, Se dit d'une personne à qui il est né deux enfants de sexe différent, ce qui est, dit-on, tout ce que les personnes, même les plus exigeantes, peuvent désirer.

— Prov. *Un Dieu, une loi, un roi*, Il ne faut qu'une loi pour tous, il ne faut qu'un seul roi, comme il n'y a qu'un seul Dieu. ‖ *Nouveau roi, nouvelle loi*, Nouveau gouvernant, nouvelle manière de gouverner. ‖ *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*, Parmi des gens sans mérite, des personnes d'un mérite médiocre doivent naturellement primer. ‖ *Où il n'y a rien, le roi perd ses droits*, On ne peut rien tirer d'une personne qui ne possède rien, lors même qu'on aurait sur elle les droits les mieux justifiés. ‖ *Le roi ne meurt pas*, Sorte d'adage historique qui était usité en France, pour dire que, le roi mort, son héritier lui succédait immédiatement et de plein droit.

— Hist. Titre donné, sous les deux premières races, aux fils du roi régnant. ‖ Titre que portèrent quelques femmes, comme Marie d'Angleterre et Marie-Thérèse de Hongrie. ‖ Titre donné à de simples seigneurs possesseurs d'un franc-alleu : *Le* ROI *d'Yvetot.* ‖ Titre que prenaient quelques abbés irlandais. ‖ Titre que l'on donnait aux chefs de certaines corporations : ROI *des arbalétriers, des arpenteurs, des barbiers, des violons, etc. Henri III défendit à tout Français de prendre le titre de* ROI. (Complém. de l'Acad.) ‖ *Roi très-chrétien*, Titre que portait le roi de France. ‖ *Roi catholique*, Titre du roi d'Espagne. ‖ *Roi très-fidèle*, Titre du roi de Portugal. ‖ *Roi citoyen*, Titre donné à des rois populaires ou qui affectaient de l'être, et notamment au roi Louis-Philippe :

Tout citoyen est roi sous un *roi citoyen.*
FAVART.

‖ *Grand roi*, Titre que prenait le roi des Perses : *Dioclétien modela sa cour sur celle du* GRAND ROI; *il se donna le surnom de Jupiter.* (Chateaub.) ‖ *Roi des rois*, Titre qui a été donné à plusieurs rois puissants ou orgueilleux. Dieu se donne le même titre dans les Ecritures, et les écrivains catholiques le lui donnent aussi dans leurs ouvrages :

Je vais au *roi des rois* demander aujourd'hui
Le prix de tous les maux que j'ai soufferts pour lui.
VOLTAIRE.

‖ *Archonte roi*, Second archonte d'Athènes, celui qui présidait aux sacrifices. ‖ *Roi des sacrifices*, Titre donné par les premiers consuls romains à un sacrificateur chargé de remplir certaines fonctions qui, auparavant, étaient réservées au roi. ‖ *Roi des Romains*, Titre donné, dans l'empire d'Allemagne, aux empereurs nouvellement élus avant leur couronnement à Rome, et aux princes désignés par les électeurs de l'empire pour hériter de la dignité impériale. ‖ *Roi de Rome*, Titre que Napoléon Ier donna à son fils. ‖ *Roi des Juifs*, Titre donné à Jésus-Christ, au Messie annoncé par les prophètes. ‖ *Roi de la basoche*, V. BASOCHE. ‖ *Roi des ribauds*, V. RIBAUD. ‖ *Roi de mer*, Nom que donnent les sagas du Nord aux chefs qui conduisaient les expéditions maritimes des Scandinaves, si fameuses aux IXe, Xe et XIe siècles de notre ère. ‖ *Roi des violons*, Chef des vingt-quatre violons du roi, qui avait une sorte de juridiction sur tous les violons de France. ‖ *Ordre du roi*, Ordre de chevalerie de Saint-Michel. ‖ *Ordres du roi*, Ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit : *Un chevalier des* ORDRES DU ROI. ‖ *Maison du roi*, Ensemble des officiers et des serviteurs de la maison du roi. ‖ *Maison militaire du roi*, Troupes préposées à la garde de la personne et de la résidence du roi : *La* MAISON MILITAIRE DU ROI *ne donnait, dans les batailles, que dans des cas excessivement rares.* ‖ *Bouche du roi*, Ensemble des services ou du personnel de la table du roi et de tout ce qui se rapporte à la préparation et à la garde des aliments qu'on lui sert. ‖ *Coin du roi*, Coin gravé à l'effigie ou aux armes du roi, pour frapper les monnaies légales. ‖ *Taux du roi*, Prix réglé par un tarif émané de l'autorité royale. ‖ *Denier du roi*, Revenu des impôts, sous le gouvernement des anciens rois. ‖ *Coffres du roi*, Finances du roi, à la même époque. ‖ *Commissaire* ou *Homme du roi*, Délégué agissant au nom du roi, dans certaines fonctions. ‖ *Lieutenant du roi*, Gouverneur d'une place de guerre, au nom du roi. ‖ *Procureur du roi*, Officier royal chargé des intérêts de la loi ou de la société près d'un tribunal de 1re instance. ‖ *Procureur général du roi*, Officier royal remplissant les mêmes fonctions près d'une haute cour de justice. ‖ *Avocat du roi*, Titre commun aux deux officiers royaux qui précèdent et à leurs substituts.

— Cout. *Dé par le roi*, Au nom du roi; formule que l'on met en tête de tous les actes portés au nom de l'autorité royale, par exemple de tous les actes de justice signifiant arrêt ou jugement. ‖ *Poids du roi*, Lieu où l'on pesait les grosses marchandises. ‖ *Pied de roi*, Mesure de longueur usitée en France avant la réforme métrique, prise, dit-on, sur la longueur du pied de Charlemagne (0m,325). ‖ *Roi des merciers*, Officier dont la charge, très-anciennement établie, consistait à veiller sur le commerce de détail et fut abolie par Henri IV. ‖ *Roi des poëtes*, Celui qui avait remporté le prix de poésie de l'année, aux jeux Floraux de Toulouse. ‖ *Roi des pèlerins*, Celui des pèlerins qui aperçoit le premier le clocher de l'église qui est le but d'un pèlerinage ‖ *Roi de l'oiseau*, Celui qui a abattu l'oiseau qui sert de but aux tireurs d'arbalète. ‖ *Roi du bal*, Celui qui donne le bal ou en l'honneur de qui on le donne. ‖ *Roi d'armes*, Chef des anciens hérauts d'armes. ‖ *Roi du festin*, Convive que l'on choisissait, aux voix ou par le sort, pour présider au repas et régler particulièrement le nombre de coupes à vider et de santés à porter. ‖ *Roi de la fève*, Espèce de roi du festin que le sort désigne, le jour de l'Epiphanie ou jour des Rois; cette dignité est dévolue à celui qui trouve une fève dans sa part de gâteau :

Grâce à la fève je suis *roi.*
BÉRANGER.

‖ *Jour des Rois*, Nom que l'on donne souvent au jour de l'Epiphanie, où l'Eglise célèbre le souvenir des trois mages qui vinrent adorer Jésus à Bethléem, et dont la tradition a fait des rois. ‖ *Gâteau des Rois*, Gâteau que l'on mange le jour des Rois, et qui contient la fève dont la possession doit donner le titre de roi à l'un des convives. ‖ *Chandelle des Rois*, Grosse chandelle ornée que les marchands chandeliers offraient autrefois à leurs pratiques le jour des Rois. ‖ *Faire les Rois*, Faire le repas où l'on mange le gâteau des Rois et où l'on nomme le roi de la fève. ‖ *Le roi boit!* Sorte d'acclamation que l'on pousse en l'honneur du roi de la fève, chaque fois qu'il boit : *Le* Mithridate *de La Calprenède fut représenté le jour des Rois; Mithridate, qui en est le héros, parut avec une coupe empoisonnée à la main, et, après avoir délibéré quelque temps, il dit, en avalant le poison :*

Mais c'est trop différer...

Un plaisant acheva le vers en criant :

Le roi boit! le roi boit!

La même plaisanterie nuisit considérablement à la Mariamne *de Voltaire; c'était à l'époque des Rois; lorsque, au cinquième acte, la victime d'Hérode prend la coupe de poison, un plaisant du parterre s'écria :* « LA REINE BOIT! » *Aussitôt les rires éclatèrent à tel point, que la représentation ne put être achevée.*

— Anc. jurispr. *Main du roi*, Autorité du roi interposée dans une procédure civile. ‖ *Mettre sous la main du roi*, Saisir au nom du roi.

— Antiq. gr. Titre que l'on donnait au prêtre de Diane, à Aricie.

— Mythol. *Le roi des dieux*, *Le roi du ciel*, Jupiter. Homère l'appelle non le roi, mais le père des dieux et des hommes :

Il arrête le tonnerre
Dans la main du *roi des dieux.*
J.-B. ROUSSEAU.

‖ *Le roi des enfers*, Pluton, frère de Jupiter. ‖ *Le roi des mers*, Neptune. Dans le langage poétique, on donne souvent le même titre à la baleine.

— Jeux. Nom donné, dans les jeux de cartes, aux quatre figures principales, qui ne représentent cependant pas toutes des rois, puisqu'elles s'appellent David, Alexandre, César et Charlemagne : *Le* ROI *de cœur, de carreau, de trèfle, de pique. Le* ROI *d'atout. Brelan de* ROIS. ‖ Se dit absolument du roi de cœur, au jeu de la guimbarde. ‖ Au piquet à écrire, Division de la partie qui comprend deux ides : *Une partie complète est composée de douze* ROIS *ou de vingt-quatre ides.* (Acad.) En ce sens, on pense que *roi* est une corruption de *roie*, ancienne forme du mot *raie.* V. ROIE. ‖ Aux échecs, Pièce principale du jeu, celle qui est le nœud de toute la partie : *Le* ROI *ne se prend pas; la partie est perdue lorsqu'il est échec et mat.*

. . . . Le *roi* lève sa tête
Sur les soldats qui couvrent l'échiquier.
ROMAN.

‖ *Roi appelé*, Celui qui est avec l'hombre, au jeu de quadrille. ‖ *Roi détrôné*, Jeu d'enfants, consistant à chercher à renverser un joueur qui s'est emparé d'un endroit élevé pour s'établir à sa place.

— Astron. *Les trois Rois*, Nom que l'on donne quelquefois aux trois étoiles qui composent le *baudrier d'Orion.*

— Alchim. Nom que l'on donnait au soufre et à l'or minéral. ‖ *Le roi et la reine*, Le soufre et le mercure cuisant ensemble. ‖ *Roi de l'art*, Mercure philosophal.

— Mamm. *Roi des singes*, Alouate. ‖ *Roi des chevrotains*, Petite antilope d'Afrique.

— Ornith. *Roi bedelet*, *Roi bertaud*, *Roi bery*, *Roi bouti*, *Roi bretaud*, *Roi rételet*, *Roi de froidure*, Noms vulgaires du troglodyte. ‖ *Roi de Guinée*, Nom vulgaire de la grue couronnée. ‖ *Roi des cailles*, Râle des genêts. ‖ *Roi des corbeaux*, Drongo. ‖ *Roi des fourmiliers*, Oiseau du genre fourmilier, qui habite la Guyane. ‖ *Roi des gobe-mouches*, Nom vulgaire du moucherolle couronné. ‖ *Roi des oiseaux de paradis*, Manucode. ‖ *Roi patau* ou *petaud*, Nom vulgaire du rouge-gorge. ‖ *Roi des vautours*, Nom vulgaire d'une espèce de catharte.

— Erpét. *Roi des serpents*, Nom d'un grand serpent de Java. ‖ *Roi des fourmis*, Nom vulgaire de l'amphisbène, à la Guyane.

— Ichthyol. *Roi des harengs* ou *des poissons*, Nom vulgaire du régalec et de la chimère. ‖ *Roi des mules* ou *des rougets*, Noms vulgaires d'un poisson du genre apogon. ‖ *Roi des brochets*, Variété de brochet. ‖ *Roi des saumons*, Truite saumonée. ‖ *Roi de la mer*, Espèce de coryphène.

— Entom. *Roi des abeilles*, Nom donné par quelques auteurs à la mère abeille, ou abeille reine d'une ruche. ‖ *Roi des papillons nacrés*, Papillon du genre argynne. ‖ *Roi du sud*, Nom vulgaire d'une variété de cône.

— Hortic. *Roi d'été*, Variété de poire. ‖ *Roi d'Alger*, *d'Angleterre*, *de Flandre*, Variétés d'œillets.

— **Syn. Roi, monarque, potentat.** V. MONARQUE.

— **Encycl.** Politiq. La question de la royauté a été traitée à tous les points de vue au mot MONARCHIE. Nous nous contenterons donc ici de citer une lettre de Condorcet sur la seule forme de royauté qui trouve encore aujourd'hui des partisans sérieux. « J'ai étudié, dit Condorcet, la mécanique sous Vaucanson, sous l'abbé Mical, auteur des têtes parlantes, sous le baron de Kempelen, qui a fait le joueur d'échecs, et je puis promettre de faire sous quinze jours un excellent *roi* constitutionnel avec sa famille royale et toute sa cour. Mon *roi* ira à la messe, se mettra à genoux dans les moments convenables. Il fera ses pâques, suivant le rit national, et on aura soin de faire en sorte que cette partie de la mécanique royale, de même que celle du grand aumônier, se détache afin de pouvoir en substituer une autre, dans le cas d'un changement de religion. Il soutiendra, aussi bien

qu'un autre *roi*, une conversation avec ses grands officiers. Un chambellan automate lui présentera sa chemise, un grand maître de la garde-robe lui mettra le col. Mon *roi* sanctionnera les décrets à la pluralité des voix de son conseil; il signera les ordres que ses ministres lui présenteront. Si l'on décide qu'il est de l'essence de la monarchie qu'un *roi* choisisse et renvoie ses ministres, comme on sait qu'en suivant la saine politique il doit toujours se déterminer d'après le vœu du parti qui a la majorité dans la législature et que le président en est un des chefs, il est aisé d'imaginer une mécanique au moyen de laquelle le *roi* recevra la liste des ministres des mains du président de la quinzaine, avec un air de tête plein de grâce et de majesté. Si quelqu'un doutait de la possibilité de cette machine, il n'aurait qu'à supposer Mme de Maintenon à la place du président, et le cordon qui fait jouer l'automate royal attaché d'une manière différente; alors il aurait l'histoire des trente dernières années du règne glorieux de Louis XIV. Pour que la cour fût un peu brillante, il ne faudrait qu'environ deux millions de dépenses premières; on aurait difficilement à moins deux cents personnages de grandeur naturelle. L'entretien coûterait environ 100,000 livres par an! Ainsi la liste civile n'en dépasserait pas 200,000. C'est marché donné, et chaque Français ne payerait qu'environ un demi-denier par année pour le bonheur d'avoir un *roi*. Il existe depuis longtemps, chez plusieurs nations, des *rois* héréditaires; qu'on en lise l'histoire, et qu'on ose dire ensuite qu'elles n'auraient pas beaucoup gagné à suivre ma méthode. Mon *roi* ne serait pas dangereux pour la liberté, et cependant, en le réparant avec soin, il serait éternel, ce qui est encore plus beau que d'être héréditaire. On pourrait même le déclarer inviolable sans injustice et le dire infaillible sans absurdité. »

Nous avons tenu à citer entièrement ce passage de Condorcet, car il est le tableau le plus vrai, le plus saisissant du *roi* constitutionnel représenté par cette formule célèbre : « Le roi règne, mais ne gouverne pas. » En réalité, le roi régnant aspirera toujours à gouverner; il sera toujours une menace pour la liberté, non pas tant à cause de son pouvoir direct que grâce à la faculté qui lui est laissée de se faire des partisans et de préparer un acte d'autorité destiné à mettre dans sa main la puissance suprême. Il nous semble, en effet, impossible de répondre à ce dilemme : ou bien le roi est d'une nullité qui peut rassurer la nation, et alors pourquoi l'avoir choisi? ou bien il s'élève au-dessus des autres par son génie, et il est alors dangereux pour les libertés publiques. Permettre à un citoyen de s'élever au-dessus de tous les autres, comme autorité ou comme titre, c'est lui donner le désir d'usurper le pouvoir suprême et lui fournir les moyens de mettre à exécution des projets funestes au pays tout entier.

Ce danger est rendu évident par la définition même du nom de *roi*, et les conséquences burlesques qu'on tire de cette définition dans le dialogue suivant sont, après tout, pleines de sens et de raison. Dans une comédie de l'ancien théâtre italien, Arlequin, devenu *roi*, fait appeler son premier ministre.

« Dis-moi, Truffaldin, qu'est-ce que cela signifie d'être *roi?*

— Cela signifie, Majesté, que vous pouvez faire tout ce qui vous passera par la tête.

— Très-bien. A quelle heure dîne-t-on dans mes Etats?

— A midi, sire.

— Quelle heure est-il, Truffaldin?

— Huit heures et quart.

— Eh bien! faites sonner midi à toutes les horloges du royaume.

— Mais, sire...

— Pas de réplique; suis-je ou ne suis-je pas *roi?* Qu'on sonne midi et qu'on serve.

— Mais, Majesté, le dîner n'est pas prêt; le boulanger n'a pas encore apporté le pain...

— Très-bien. Qu'on pende tous les boulangers du royaume.

— Mais alors, il n'y aura plus de pain, et.....

— Cela ne vous regarde pas; exécutez mes ordres ou je vais vous faire pendre vous-même...

— Ah! sire...

— Suis-je ou ne suis-je pas roi?... »

— Hist. rom. *Roi des sacrifices*, en latin *rex sacrorum* ou *rex sacrificus* ou encore *rex sacrificulus*. Quand la royauté fit place à la république et que les pouvoirs civils et militaires des *rois* passèrent aux consuls, ces magistrats ne furent pas investis de la dignité pontificale qui appartenait à la royauté et qui faisait des *rois* les grands prêtres de la nation, chargés seuls d'accomplir certains rites religieux. Pour remplir ces fonctions sacerdotales du *roi*, on créa un prêtre auquel on donna le nom de *roi* des sacrifices. Le premier *roi* des sacrifices fut désigné, sur l'invitation des consuls, par le collège des pontifes, et son entrée en fonction fut précédée de l'inauguration, c'est-à-dire que l'on consulta les augures avant de l'installer. Par la suite, il fut toujours élu dans les comices tenus sous la présidence des pontifes et revêtu de sa charge avec le même cérémonial. Aussi longtemps qu'il y eut à Rome un *roi* des sacrifices, cette dignité appartint à un patricien. Elle ne fut point convoitée par les plébéiens, par la raison qu'elle ne donnait aucune influence sur le maniement des affaires politiques. Pour la même raison, les patriciens semblent avoir fini par la tenir en médiocre estime. De là il arriva que quelquefois pendant toute une année, et même pendant deux années consécutives, il n'y eut pas de *roi* des sacrifices. La charge paraît même être tombée en désuétude durant les guerres civiles qui terminèrent la république. Cependant on la trouve souvent mentionnée au temps de l'empire. Probablement elle fut rétablie par Auguste. On croit qu'elle fut définitivement abolie sous le règne de Théodose.

Comme le *roi* des sacrifices représentait l'ancien pouvoir des *rois* en ce qui touchait aux choses religieuses, il était rangé honorifiquement au-dessus de tous les autres prêtres, même au-dessus du pontife maxime; mais celui-ci avait des attributions beaucoup plus considérables et une bien plus grande influence. La charge du *roi* des sacrifices était à vie. Il ne pouvait aspirer à aucune dignité civile ou militaire; mais, par compensation, il était exempté de tout devoir soit militaire, soit civil. De même que le pontife maxime, il habitait la *Regia*, édifice public situé à côté du temple de Vesta, sur la voie Sacrée, dans la partie où elle bordait le Forum. Sa principale fonction consistait à offrir les sacrifices qu'accomplissaient auparavant les *rois*. En même temps, sa femme, qui portait le titre de *regina sacrorum* (reine des sacrifices), remplissait les fonctions sacerdotales qui, du temps de la royauté, appartenaient à la reine. L'un et l'autre sacrifiaient à toutes les calendes, à toutes les ides, à toutes les nundines, le prêtre en l'honneur de Jupiter, la prêtresse en l'honneur de Junon; la cérémonie se faisait dans la Regia. Aux jours de régifuge (v. ce mot), le *roi* des sacrifices, qui ordinairement n'avait pas le droit de se montrer aux comices, pour bien marquer qu'il ne devait se mêler en rien des affaires politiques, se rendait dans cette assemblée pour y accomplir des sacrifices qui ne pouvaient être confiés à d'autres mains. Son ministère rempli, il se retirait en hâte, de telle sorte qu'il semblait prendre la fuite. Quand des prodiges extraordinaires étaient regardés comme le présage de quelque calamité publique, le *roi* des sacrifices avait mission d'apaiser, par des offrandes et des prières, la colère des dieux et de les rendre propices aux intérêts du peuple romain. Aux nundines, c'est-à-dire aux jours de marché, quand tout le peuple était rassemblé dans la ville, quand les gens de la campagne qui venaient y vendre leurs denrées se trouvaient réunis avec les citadins, le *roi* des sacrifices annonçait publiquement la suite des fêtes qui auraient lieu dans le mois. Toutefois, cette coutume paraît avoir cessé après le temps de Cneius Flavius.

— Anc. cout. Le mot *roi* s'employait souvent autrefois pour désigner le chef d'un corps ou d'une corporation. Ainsi, il est souvent fait mention du *roi* des archers, des barbiers, des arbalétriers, des jongleurs, etc. « Il serait très-malaisé, dit Pasquier, voire impossible, de dire pourquoi l'on honora les supérieurs de ces ordres du nom de *roi*, au désavantage de tous les autres, et plus encore de deviner en quel temps ces royautés imaginaires furent introduites, fors celle des arbalétriers, en laquelle nous trouvons lettres patentes de Charles VI du 26 avril 1411, portant que le *roi* avait reçu la supplication des *roi*, connétable et maître de la confrérie des soixante arbalétriers de Paris. Le *roi* des merciers avait l'œil sur les poids et mesures des marchands, le *roi* des barbiers sur tous les barbiers;... le *roi* des poëtes était celui qui, ès jeux floraux de notre poésie ancienne, se trouvait avoir mieux besogné sur tous les autres poëtes; le *roi* des arbalétriers, celui qui avait gagné le prix sur ses confrères au jeu de l'arbalète, et, à vrai dire, les deux premiers visaient au gain sous prétexte de leurs visitations, et les deux derniers à l'honneur. » (*Recherches de la France*, liv. VIII, ch. XLIV.)

Le *roi* des merciers était, à Paris et dans une partie de la France, le premier officier qui veillât aux intérêts du commerce. On a dit que cette institution date de Charlemagne; mais tout en reconnaissant qu'elle est fort ancienne, on manque de preuves à l'appui de cette assertion. Le *roi* des merciers donnait les lettres de maîtrise et les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payait des droits assez forts; il présidait à la vérification des poids et mesures et à l'examen des ouvrages et des marchandises. Il avait dans les principales villes de province des lieutenants pour y exercer la même juridiction. Il paraît que l'exercice de cette charge donnait lieu à de grands abus, puisque nous voyons François Ier et ses successeurs faire tous leurs efforts pour l'abolir. Enfin, Henri IV, en 1597, supprima le *roi* des merciers avec ses lieutenants et ses officiers; il cassa en même temps toutes les lettres de maîtrise ou d'apprentissage que cet officier avait données ou fait donner en son nom.

Le *roi* des violons était le chef de la communauté des maîtres à danser et des joueurs d'instruments. Il portait encore le titre de *roi* des ménétriers (v. le mot MÉNÉTRIER). Le titre de *roi* des ménétriers date de très-loin, et il serait impossible de préciser la date de sa création. L'art, dit-on, a besoin de libertés pour se développer; donner un *roi* aux artistes, était-ce bien les protéger? En 1773, le *roi* de France, reconnaissant que l'exercice des priviléges dont jouissait le *roi* des violons nuisait aux progrès de la musique, a éteint et supprimé la charge de « *roi* et maître des ménétriers et joueurs d'instruments, tant hauts que bas, du royaume. » Le *roi* des violons avait des lieutenants généraux et particuliers dont les charges furent annulées par la même occasion.

— *Roi de l'épinette*. On donnait ce nom au personnage que l'on élisait tous les ans à Lille, le mardi gras, pour présider aux fêtes de l'épinette. Cette solennité attirait un concours extraordinaire de personnes de tous pays. Le dimanche des brandons ou premier dimanche du carême, le *roi* de l'épinette se rendait en grande pompe au lieu destiné pour les joutes. Les combattants y disputaient le prix la lance au poing. La récompense était un épervier d'or. Les quatre jours suivants, le *roi* de l'épinette, accompagné de deux jouteurs qui avaient été élus en même temps que lui et suivi du chevalier victorieux, était obligé d'entrer en lice pour rompre des lances contre tous ceux qui se présentaient. En 1416, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, honora cette fête de sa présence. Le duc Philippe le Bon y assista aussi avec Louis XI en 1464. Charles le Téméraire suspendit la fête de l'épinette de 1470 à 1475, à cause des grandes dépenses qu'elle occasionnait et de la ruine de plusieurs familles qui avaient fourni des *rois* de l'épinette. Rétablie en 1475, en partie aux frais du trésor public, elle fut encore suspendue, en 1516, par Charles-Quint et, enfin, définitivement supprimée en 1556. Il ne se conserve de cette fête que le nom de l'épinette, donné à un des officiers inférieurs du magistrat de la maison de ville de Lille, qui représentait le héraut d'armes par lequel le *roi* de l'épinette avait le droit de se faire précéder.

— *Roi des ribauds*. On appelait d'abord *roi* des ribauds le chef d'une troupe mercenaire qui marchait en tête de l'armée et formait l'avant-garde à l'attaque des places. Dans la suite, ce corps ayant été supprimé et le nom de ribauds et de ribaudes appliqué à des hommes et des femmes de mœurs dissolues, on appela *roi* des ribauds un officier de la maison du *roi* qui était spécialement chargé de chasser de la cour les vagabonds, les filous, les femmes débauchées et en général tous les gens de mauvaise vie. Il avait soin, comme on le voit dans un règlement de 1317, cité par Du Cange, que personne ne restât dans le palais du *roi* pendant le dîner et le souper, hors ceux qui avaient bouche à la cour, et d'en faire sortir tous les soirs ceux qui n'avaient pas le droit d'y coucher. Il tenait la main à l'exécution des sentences qui étaient rendues par le grand maître de France, par les maîtres d'hôtel de la maison du *roi*. Boutillier, qui écrivait sous le règne de Charles VI, dit que « le prévôt avait le jugement de tous les cas advenus en l'ost ou chevauchée du *roi* et que le *roi* des ribauds en avait l'exécution. » Lorsqu'on mettait à mort un malfaiteur, le prévôt avait l'or et l'argent de la ceinture, les maréchaux prenaient le cheval et les harnais; le *roi* des ribauds, qui présidait à l'exécution, s'emparait des vêtements. Il n'est plus question de *roi* des ribauds depuis la seconde moitié du XVe siècle. Il y avait aussi des *rois* des ribauds à la cour des grands feudataires, en Normandie, en Bourgogne, en Guyenne, en Languedoc, etc. Les anciennes coutumes assimilent souvent le *roi* des ribauds au bourreau.

— *Roi des festins*. La coutume de décerner pour quelques heures une sorte de royauté joviale à l'un des convives d'un festin est de la plus haute antiquité. Les Israélites, les Grecs, les Romains avaient un *roi* des festins, qui était comme l'ordonnateur du repas, commandait à tel ou tel convive de boire, de chanter ou de jouer de quelque instrument pour égayer la compagnie, et souvent même ses ordres s'adressaient en sens contraire des goûts, des habitudes et du caractère de celui qui les recevait, ce qui en rendait l'exécution plus bouffonne. Chez les peuples modernes, il n'y a plus d'autre *roi* des festins que celui que l'on appelle aussi *roi* de la fève et dont nous allons parler plus loin.

— *Roi d'armes*. V. HÉRAUT.

— *Fête des Rois*. Dans certaines églises, on célébrait le jour de la fête des *Rois* un véritable mystère. Les *rois* mages étaient représentés par des chanoines qui, le jour de l'Épiphanie, se présentaient devant l'église avec des serviteurs qui portaient leurs présents. Un des trois *rois* montrait de son bâton l'étoile qui les avait guidés, et tous trois chantaient des versets qui convenaient à la circonstance, puis, s'embrassant, ils s'avançaient vers l'autel, et le chantre entonnait le répons *Magi veniunt*. La procession se dirigeait alors vers l'autel, s'arrêtait dans la nef de l'église, et à ce moment on allumait devant le crucifix placé sur l'autel un candélabre en forme de couronne, qui représentait l'étoile. Les *rois* mages s'avançaient vers l'autel, s'y prosternaient et adoraient l'Enfant Jésus dans la crèche en chantant : *Salve princeps sæculorum;* puis ils lui offraient les présents apportés par leurs serviteurs, l'or, l'encens et la myrrhe. Les *rois* mages paraissaient ensuite s'endormir, et, pendant leur sommeil, un enfant, vêtu de blanc, qui jouait le rôle d'ange, chantait : *Impleta sunt omnia quæ prophetæ, etc.* (Tout ce qu'ont annoncé les prophètes est accompli). On commençait alors la messe, pendant laquelle les *rois* mages dirigeaient le chœur. Cet office, appelé l'office de l'Etoile, se célébrait spécialement dans l'église de Rouen. Il a été publié dans l'ouvrage de Jean d'Avranches intitulé *De officiis ecclesiæ* (p. 30), et ensuite par Jean Prévôt, chanoine de Rouen. Au mot EPIPHANIE, nous avons donné de plus amples détails sur cette fête qui, de l'Eglise, est passée dans la vie civile, dans les familles, où elle est encore presque partout célébrée. On y partage le gâteau traditionnel, et celui dans la part duquel se trouve la fève est proclamé *roi*.

Dans certaines parties de la Beauce, la fête des *Rois* a conservé son caractère religieux et naïf des âges écoulés. Là, les habitants n'ont presque rien changé à leur cérémonial d'autrefois, relativement au gâteau, et le Parisien du boulevard Montmartre qui assisterait à une de ces réunions de famille se croirait transporté en plein moyen âge.

Au commencement du souper, on nomme un président, qui est presque toujours la personne la plus âgée et la plus respectée parmi les convives. Avant d'entamer le gâteau traditionnel, un enfant, le plus jeune garcon de la famille, monte sur la table. Puis le président coupe une première tranche du gâteau et demande à l'enfant : « Pour qui ce morceau? » L'enfant répond : « Pour le bon Dieu. » Cette part, en effet, est mise de côté pour être donnée au premier pauvre qui viendra la demander. D'habitude, il ne se fait pas attendre, car presque toujours ils sont trois ou quatre au dehors, hommes et femmes, épiant à travers les fentes de la porte et attendant l'occasion d'exprimer leur demande. Quand le moment est venu, un d'eux chante sur un ton dolent :

Honneur à la compagnie
De cette maison;
Nous souhaitons année jolie
Et biens en saison.
Nous sommes d'un pays étrange
Venus en ce lieu,
Pour demander à qui mange
La part du bon Dieu.

Il s'interrompt alors pour crier : « La part à Dieu, s'il vous plaît! » puis tous chantent en chœur :

Les *Rois!* les *Rois!* Dieu vous conserve
A l'entrée de votre souper.
S'il y a quelque part de galette,
Je vous prie de nous la donner.
Puis nous accorderons nos voix,
Bergers, bergères,
Puis nous accorderons nos voix
Sur nos hautbois.

L'enfant apporte alors aux pauvres la tranche de gâteau réservée, en disant : « Voilà la part à Dieu. »

— Hist. *Rois mages*. V. EPIPHANIE.

— *Rois de mer*. Il existait en Scandinavie un usage particulier. De deux ou plusieurs fils d'un *roi*, l'un prenait quelquefois, après la mort du père, les rênes du gouvernement, tandis que les autres, portant également le titre de *roi*, équipaient des flottes et passaient leur vie à croiser sur les mers, à pirater, à courir les aventures. Il arrivait aussi parfois que deux frères convenaient de régner tour à tour en mer et sur le continent; c'est ainsi que les deux fils du *roi* des Angles, Rerck-Bréki, régnaient alternativement chacun trois ans sur l'un et l'autre élément.

« C'est avec raison, dit un historien islandais, que ces princes portent le titre de *rois* de mer, puisqu'ils ne cherchent jamais un refuge sous un toit et ne vident leur cornet à boire auprès d'aucun foyer. » Dans ces petits Etats du Nord, on était pauvre; à peine arrivait-on à se procurer les objets les plus nécessaires à la vie; au contraire, sur l'immense Océan, on pouvait arriver à tout conquérir à la pointe du glaive : l'or, l'argent, le vin, les esclaves, les femmes. Aussi, pour les Scandinaves la mer fut la scène des exploits nationaux; c'est là que se développèrent ce caractère héroïque, cette avidité pour le butin et la gloire, cette exaltation belliqueuse qui bientôt se trouvèrent à l'étroit dans les mers septentrionales. Ces pirates, qu'on appelait aussi vikings, enfants des anses, contractèrent dans cette vie d'aventures et de dangers une grandeur sauvage qui leur donne quelque ressemblance avec les héros de l'*Iliade*. Ils avaient une religion d'un génie sombre et sanguinaire, qui les poussait sans cesse à la guerre et à la mort. C'était en se signalant par sa valeur qu'on méritait la gloire d'être admis après sa mort dans le Walhalla, et dans cette vie future les héros recommençaient perpétuellement la carrière des combats.

Les champions ou compagnons des *rois* de mer formaient des associations et des fraternités d'armes, que l'on scellait avec le sang et qui ne pouvaient se rompre qu'à la mort. Les *rois* réglaient le nombre de ces fidèles, leurs droits et leurs devoirs. C'est ainsi que

Half, qui avait soixante champions éprouvés, excluait par des statuts sévères les champions d'une constitution faible, les soumettant tous à l'épreuve d'une énorme pierre gisant dans la cour de sa résidence et qu'il fallait soulever; il leur défendait d'enlever les femmes et les enfants, de chercher un abri pendant la tempête et de panser leurs blessures avant la fin du combat. Cette élite de guerriers croisa sur mer pendant dix-huit ans et se rendit redoutable. Lorsque enfin le vaisseau revint, il était tellement chargé de butin qu'il faillit couler; on résolut de tirer au sort ceux qui se jetteraient à la mer pour sauver le chef et la cargaison; ils se précipitèrent tous et gagnèrent la rive à la nage.

L'exaltation du courage faisait quelquefois tomber ces pirates dans des accès de frénésie épouvantables; pris de délire, écumants, ils se précipitaient sur tout ce qui les entourait, amis et ennemis, animaux, arbres, pierres, tuaient, frappaient, brisaient, déchiraient tout. La langue du Nord avait un terme particulier pour désigner les champions sujets à ces transports furieux, celui de *berserker*. Il est dit que les fils de Sivald, *roi* de Suède, étant *berserkers*, avalaient, dans leurs accès, des charbons ardents et se jetaient dans les flammes. Les fils d'Arngrim, *roi* d'Helgoland, dans leurs courses sur mer, tuaient quelquefois leurs gens, détruisaient leurs bateaux, ou bien, débarquant dans quelque lieu désert, exerçaient leur fureur aveugle contre les bois et les rochers. Cet état, regardé comme un état surnaturel, ne provoquait point de represailles.

Les exploits des *rois* de mer étaient chantés par les scaldes et répétés dans toutes les îles, dans toutes les familles. Les femmes se plaisaient à retracer avec l'aiguille sur la toile les hauts faits de ces héros; quelques-unes d'entre elles se rangeaient même parmi eux et combattaient à leurs côtés, quelquefois à leur tête. Les *sagas* citent plusieurs traits de l'héroïsme de ces *skjoldmæer* (vierges au bouclier). Alfhilde, fille du *roi* d'Ostrogothie Sigurd, belle, chaste et brave, pour échapper à un hymen avec un pirate nommé Alf, s'embarqua avec une troupe de compagnes, toutes vêtues en hommes et armées. Une bande de pirates qui les rencontre et qui vient de perdre son chef met la princesse à sa tête. Le bruit de leurs expéditions vient aux oreilles d'Alf et excite sa jalousie. Les deux flottes se rencontrent; un combat s'engage. Alf, accompagné de son frère d'armes, saute dans le bateau de la princesse, dont il ignore le sexe; il finit par fendre le casque d'Afhilde d'un coup de hache et recule frappé de stupeur à l'aspect de ses beaux traits et de sa chevelure ondoyante. Alfhilde consent à donner sa main à son vainqueur, et le frère d'armes du *roi* de mer épouse une compagne de la princesse.

Il y a dans les *sagas* plusieurs histoires de ce genre. Thorborge, fille d'un *roi* de Suède, Eric, avait toujours refusé les prétendants qui s'étaient offerts; elle les avait tous tués ou chassés; le *roi* Rolf, qui l'aimait, l'assiégea dans son fort et finit par la vaincre après une résistance acharnée; il fallut céder et épouser le vainqueur.

Le *roi* de mer savait gouverner son vaisseau comme un bon cavalier monte son cheval. A l'ascendant du courage et de l'habileté se joignait pour lui l'empire que donne la superstition. Initié à la science des runes, il connaissait les caractères mystérieux qui, gravés sur les épées, devaient donner la victoire, et ceux qui, inscrits sur la poupe et sur les rames, devaient préserver du naufrage. Sous sa conduite, les pirates scandinaves, soumis volontairement à ses ordres, cheminaient gaiement sur la « route des cygnes, » comme disent les poésies nationales. Ils se riaient des vents, des flots et des orages : « La force de la tempête, chantaient-ils, aide les bras de nos rameurs; l'ouragan est à notre service; il nous jette où nous voulons aller. » Leurs vaisseaux, frêles et légers, remontaient les fleuves et les rivières; arrivés à un lieu de station commode, les pirates les amarraient ou les tiraient à sec, se répandaient dans le pays, enlevaient de toutes parts les bêtes de somme, et de marins se faisaient cavaliers. En général, ils se bornaient à piller et se retiraient ensuite; c'est ainsi qu'ils désolèrent les campagnes riveraines de la Seine et de la Loire et assiégèrent Paris au X^e siècle; mais, dans certains pays, ils s'établirent à demeure fixe et refoulèrent devant eux la population indigène, qu'ils finirent par asservir; c'est ainsi qu'ils conquirent l'Angleterre sur la race saxonne; ils furent ensuite vaincus et chassés; mais les descendants des vikings, établis au X^e siècle dans le duché de Normandie, reprirent cette conquête sous Guillaume le Bâtard, en 1066, et se partagèrent tout le sol de l'Angleterre.

Le chant de mort du célèbre *roi* de mer Ragnar-Lodbrog, enfermé par Œlla, *roi* saxon, dans un cachot rempli de vipères, exprime avec une grande force le fanatisme de guerre et de religion qui rendit si terribles au IX^e et au X^e siècle les vikings scandinaves :

« Nous avons frappé de nos épées, dans le temps où, jeune encore, j'allai vers l'orient du Sund apprêter un repas sanglant aux bêtes carnassières, et dans ce grand combat où j'envoyai en foule au palais d'Odin le peuple de Helsinghie. De là, nos vaisseaux nous portèrent à l'embouchure de la Vistule, où nos lances entamèrent les cuirasses et où nos épées rompirent les boucliers.

» Nous avons frappé de nos épées, le jour où j'ai vu des centaines d'hommes couchés sur le sable, près d'un promontoire d'Angleterre; une rosée de sang découlait des épées; les flèches sifflaient en allant chercher les casques; c'était pour moi un plaisir égal à celui de tenir une belle fille à mes côtés.

» Nous avons frappé de nos épées, le jour où j'abattis ce jeune homme, si fier de sa chevelure, qui, dès le matin, poursuivait les jeunes filles et recherchait l'entretien des veuves. Quel est le sort de l'homme brave, si ce n'est de tomber des premiers? Celui qui n'est jamais blessé mène une existence ennuyeuse, et il faut que l'homme attaque l'homme ou lui résiste au jeu des combats.

» Nous avons frappé de nos épées; maintenant j'éprouve que les hommes sont esclaves du destin et obéissent aux décrets des fées qui président à leur naissance. Quand je lançai en mer mes vaisseaux pour aller rassasier les loups, je ne croyais pas que cette course dût me conduire à la fin de ma vie. Mais je me rejouis en songeant qu'une place m'est réservée dans les salles d'Odin et que là bientôt, assis au grand banquet, nous boirons la bière à pleins bords dans les coupes de corne.

» Nous avons frappé de nos épées. Si les fils d'Aslanga savaient les angoisses que j'éprouve, s'ils savaient que des serpents venimeux m'enlacent et me couvrent de morsures, ils tressailleraient tous et voudraient courir au combat; car la mère que je leur laisse leur a donné des cœurs vaillants. Une vipère m'ouvre la poitrine et pénètre vers mon cœur; je suis vaincu; mais bientôt, j'espère, la lance d'un de mes fils traversera le cœur d'Œlla.

» Nous avons frappé de nos épées, dans cinquante et un combats; je doute qu'il y ait parmi les hommes un *roi* plus fameux que moi. Dès ma jeunesse, j'ai appris à ensanglanter le fer; il ne faut pas pleurer ma mort, il est temps de finir. Envoyées vers moi par Odin, les déesses m'appellent et m'invitent; je vais, assis aux premières places, boire la bière avec les dieux. Les heures de ma vie s'écoulent; c'est en riant que je mourrai. »

— *Roi truand* ou *Roi des gueux*, chef des vagabonds lors de la première croisade. Pendant le siége d'Antioche, la multitude des mendiants encombrait l'armée; on les employa aux travaux du siége sous les ordres de ce *roi* truand, qui leur servait de capitaine. Ils recevaient une solde régulière, et, dès qu'ils pouvaient s'acheter des armes et des habits, leur *roi* les reniait pour ses sujets et les faisait entrer dans un corps de l'armée. Ils inspiraient une grande terreur aux infidèles.

— *Roi d'Yvetot*. V. YVETOT.

— **Allus. hist. Le roi est mort, vive le roi!** Mots par lesquels un héraut annonçait au peuple la mort du roi et l'avénement de son successeur.

Ce vieux cri de la monarchie signifiait que la royauté ne meurt jamais en France. A peine le roi avait-il rendu le dernier soupir, qu'un héraut apparaissait au balcon du palais et criait trois fois devant le peuple assemblé : « Le roi est mort, vive le roi! » Mais c'était surtout à la cérémonie funèbre, et lorsque le monarque défunt allait prendre sa place dans les caveaux de Saint-Denis, que ces mots, prononcés au milieu des pompes de la religion, retentissaient d'une manière vraiment solennelle. On les entendit pour la dernière fois en France à la mort de Louis XVIII; voici comment M. de Vaulabelle rend compte de cette imposante cérémonie :

« Sept jours après le décès, le 23 septembre, le cercueil royal fut transporté du château des Tuileries à l'église Saint-Denis, au bruit d'une salve de cent un coups de canon, et demeura exposé dans cette basilique, au milieu d'une chapelle ardente, jusqu'au 24 octobre, jour fixé pour les funérailles. C'était la première fois, depuis la mort de Louis XV (10 mai 1774), qu'une cérémonie de cette nature était offerte à la curiosité publique. L'affluence fut énorme. Des colonnes gothiques funèbres, couvertes d'écussons et d'armoiries, décoraient le portail de l'église. L'intérieur, entièrement tendu de noir jusqu'aux voussures, était éclairé par plusieurs milliers de cierges et de bougies dont la lumière effaçait l'éclat du jour. Un catafalque, imitant les mausolées élevés à François I^{er} et à Henri II par les architectes du XVI^e siècle, occupait le centre de la nef. Les cordons du poêle royal étaient tenus par quatre grands dignitaires, représentant la magistrature, l'armée, la Chambre des pairs et la Chambre des députes. La messe dite et l'oraison funèbre prononcée, on procéda aux derniers actes de la sépulture selon le vieux cérémonial de la monarchie. Douze gardes du corps enlevèrent le cercueil et le descendirent dans le caveau. Le roi d'armes, se dépouillant alors de sa cotte d'armes et de sa toque, les jeta sur le cercueil ainsi que son caducée, puis, reculant de trois pas, il s'écria : « Hérauts d'armes de France, ve- » nez remplir vos charges! » Ces officiers s'approchèrent de l'ouverture du caveau et y jetèrent à leur tour leurs caducées, leurs cottes d'armes et leurs toques. Le roi d'armes reprit la parole : « Monsieur le duc de » Reggio, major général de la garde royale, » s'écria-t-il, apportez le drapeau de cette » garde! Monsieur le duc de Mortemart, » monsieur le duc de Luxembourg, monsieur » le duc de Grammont, monsieur le duc de » Mouchy, monsieur le duc d'Havré, appor- » tez l'étendard de la compagnie dont vous » avez la charge! »

» Le drapeau et les cinq étendards, apportés par les personnages dont le roi d'armes venait d'appeler successivement les noms, furent descendus dans le caveau par les hérauts d'armes, ainsi que les *honneurs* du défunt (la couronne, le sceptre et la main de justice), le pennon, les éperons, l'écu, la cotte d'armes, le heaume et les gantelets, que le cérémonial, par une tradition des obsèques royales d'un autre âge, supposait avoir été portés ou revêtus par ce souverain, le moins guerrier des rois. Par une autre raillerie de ces prescriptions empruntées aux coutumes antiques, le grand chambellan, obéissant à l'appel du roi d'armes, approcha du caveau la bannière de France; le dignitaire auquel sa fonction la confiait, vieillard chétif, boiteux, couvert de satin, de broderies d'or, de dentelles et de décorations en brillants, était un homme dont le nom se trouvait mêlé aux hontes les plus récentes de notre histoire, et qui, deux fois, avait pactisé avec l'ennemi; la main qui tenait cette noble bannière et qui l'inclina vers le cercueil du vieux roi était la main flétrie de M. de Talleyrand!... Ce dernier hommage accompli, le duc d'Uzès, faisant les fonctions de grand maître de la maison royale, baissa son bâton de commandement, en plaça le bout dans l'ouverture du caveau et s'écria : « Le roi est mort! — Le » roi est mort! » répéta par trois fois le roi d'armes, qui, après le troisième cri, ajouta : « Prions tous Dieu pour le repos de son » âme! » Le plus profond silence s'établit; le clergé, tous les assistants s'inclinèrent et firent une courte prière mentale. Le duc d'Uzès, relevant bientôt son bâton, pousse alors le cri de : « Vive le roi! » Le roi d'armes répète encore ce cri trois fois et ajoute : « Vive le roi Charles, dixième du nom, par » la grâce de Dieu, roi de France et de Na- » varre! Criez tous : Vive le roi! » Ce cri sort aussitôt de mille bouches; les trompettes sonnent, les tambours battent, tous les instruments des nombreuses musiques militaires réunies dans l'église éclatent, pendant qu'au dehors du pieux édifice des salves d'artillerie et de mousqueterie annoncent à la population que toute douleur doit cesser pour faire place à l'allégresse et que, si Louis XVIII vient de disparaître, son frère Charles X est roi. »

A la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, le prince de Condé, qui commandait les émigrés au delà du Rhin, fit entendre le cri de la vieille monarchie : « Le roi est mort, vive le roi! » Et le jeune dauphin, âgé de huit ans et encore prisonnier au Temple, fut proclamé roi par l'armée, sous le nom de Louis XVII.

« Ce que je regrette le plus aujourd'hui dans le mélodrame, c'est l'absence du *niais* obligé. Les niais du mélodrame étaient, quoi qu'on en dise, une délicieuse création. Je ne sais pourquoi on les a chassés du boulevard; quand on en voudra, on pourra les retrouver : les niais ne meurent jamais en France! *Les niais sont morts, vivent les niais!* Jamais la race des niais ne se perdra!... Ils changent de tréteaux, voilà tout! »

BRAZIER.

« Polichinelle est invulnérable; et l'invulnérabilité des héros de l'Arioste est moins prouvée que celle de Polichinelle. Je doute que son talon soit resté dans la main de sa mère quand elle le plongea dans le Styx. Ce qu'il y a de certain, c'est que Polichinelle, roué de coups par les sbires, assassiné par les *bravi*, pendu par le bourreau et emporté par le diable, reparaît infailliblement un quart d'heure après, dans sa cage dramatique, aussi *frisque*, aussi vert et aussi galant que jamais, ne rêvant qu'amourettes clandestines et qu'espiègleries grivoises. *Polichinelle est mort, vive Polichinelle!* C'est ce phénomène qui a donné l'idée de la légitimité. Montesquieu l'aurait dit s'il l'avait su. On ne peut pas tout savoir. »

CHARLES NODIER.

« L'incendie du théâtre de la Gaîté fut un coup terrible pour les anciens administrateurs, et surtout pour Bernard-Léon. C'était vraiment pitié de voir cet honnête homme et ce bon comédien, qui nous avait tant fait rire au Gymnase et au Vaudeville, pleurant à son tour sur les ruines de la Gaîté!... Mais chacun lui vint en aide; Bernard-Léon reçut des marques d'estime et d'amitié de toutes les administrations théâtrales. Revenu du coup qui l'avait frappé, il se releva plus fort qu'auparavant; et, comme la gaieté ne meurt jamais en France, Bernard-Léon s'écria : *La Gaîté est morte, vive la Gaîté!* »

BRAZIER.

— **Le roi règne et ne gouverne pas.** V. RÉGNER.

— **Allus. littér. Tu seras roi,** Prédiction adressée par des sorcières à Macbeth, dans la tragédie de ce nom de Shakspeare, et qui se rappelle pour prophétiser un brillant avenir à quelqu'un, mais dans un sens qui semble cacher quelque chose de sombre et de menaçant :

« Le Protecteur d'Angleterre, Cromwell, racontait que, dans son enfance, une femme lui était apparue; elle lui avait annoncé, comme les magiciennes de Macbeth, qu'*il serait roi*. La conscience de Cromwell lui présenta, lorsqu'il était encore innocent, le vice de la royauté; quand il devint coupable, elle lui en envoya le fantôme. »

CHATEAUBRIAND.

« Les années ne me pèsent pas encore, mais elles me comptent; ces années, comme les *fantômes de Macbeth*, passant leurs mains par-dessus mon épaule, me montrent du doigt, non une *couronne*, mais un sépulcre; et plût à Dieu que j'y fusse déjà couché! »

LAMARTINE.

« La pensée humaine commençait cette longue révolte qui a enfanté la plus longue, la plus difficile, la plus mémorable des révolutions; toute l'Europe, étonnée, disait à Voltaire : *Tu seras roi*, Voltaire! »

HATIN.

« Je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, reprit la marquise en adoucissant à la fois sa voix et son regard; si je voulais user de ma science divinatoire, je pourrais tirer votre horoscope. Je ne vous dirais pas : *Macbeth, tu seras roi!* Mais, comme la littérature a aussi ses couronnes, c'est une de celles-là que je vous montrerais. »

CH. DE BERNARD.

« Au collége, Arthur obéissait déjà à la voix impérieuse de la vocation, se barbouillant la tête de pommade au lieu de piocher son Quinte-Curce. Les jours de promenade, lorsque sa division passait sur le boulevard de Gand, à la hauteur de Tortoni et du café de Paris, des bouches invisibles lui criaient aux oreilles : « Arthur, *tu seras* un jour le » *roi* de la mode! » comme les sorcières de Shakspeare prédirent à Macbeth qu'un jour lui aussi sera roi. »

ALBÉRIC SECOND.

Rois (LIVRES DES). La traduction des *Septante* et la *Vulgate* comptent quatre *Livres des Rois*, comprenant sous ce titre les deux *Livres de Samuel* (v. ce mot), qui forment ainsi le premier et le second livre, tandis que le *Livre des Rois* proprement dit forme le troisième et le quatrième. Le texte hébreu de la Bible ne comprend, sous ce nom, qu'un seul livre, qui, dans nos éditions imprimées, a été séparé en deux, d'après la division assez arbitraire adoptée par la version grecque et la version latine. Nous pouvons donc dire indifféremment le ou les *Livres des Rois*.

Ce livre est peut-être le document le plus important que nous possédions sur l'histoire du peuple d'Israël. Sans offrir une grande certitude de renseignements historiques, il doit être placé, à ce point de vue, bien au-dessus des imaginations et des fantaisies dont se composent en très-grande partie les livres du *Pentateuque*, et ceux même de *Josué* et des *Juges*. Le récit commence là où finit celui des *Livres de Samuel* et s'étend jusqu'au milieu de la captivité de Babylone. Après nous avoir longuement exposé l'histoire de Salomon et l'origine du schisme des dix tribus, l'auteur nous raconte d'une manière synchronique les faits et gestes des rois d'Israël et de Juda, jusqu'à la destruction du royaume du Nord par les Assyriens, puis l'histoire du royaume de Juda jusqu'au moment où le roi Joachim, dans sa trente-septième année de captivité, fut mis en liberté et comblé d'honneurs par Evilmérodach, roi de Babylone; le tout entremêlé d'assez longs récits sur certains prophètes dont l'écrivain paraît se préoccuper tout particulièrement.

La tradition talmudique attribue la rédaction du *Livre des Rois* au prophète Jérémie; et cette opinion, admise par la plupart des rabbins et des anciens théologiens chrétiens, a été défendue en dernier lieu par Hœvernick. Bleek fait écrire le *Livre des Rois* par Baruch, disciple de Jérémie. Ces deux hypothèses reposent uniquement sur ce fait que certains fragments historiques du *Livre des Rois* se retrouvent, avec de légères modifications, dans la collection des oracles de Jérémie; mais il a été démontré que ces morceaux avaient été postérieurement ajoutés à l'œuvre attribuée au prophète. On a voulu aussi, de quelques rapports qui existent entre le *Livre de Samuel* et le *Livre des Rois*, et du fait que l'un commence où l'autre finit, tirer la conclusion que les deux livres

ne formeraient qu'un seul et même ouvrage et seraient l'œuvre d'un même auteur. Toutefois, ces livres présentent de telles divergences de point de vue et de méthode, qu'il est impossible d'admettre l'identité d'auteur et d'époque. L'examen spécial du *Livre des Rois* peut donc seul nous conduire à un résultat satisfaisant sur sa date et sur son origine.

On est frappé, au premier abord, du caractère essentiellement fragmentaire des récits. Aucune unité littéraire, aucune proportion. Certains faits sont racontés dans leurs plus minutieux détails; d'autres, au contraire, sont rapportés avec une brièveté qui va parfois jusqu'à les rendre inintelligibles. Ces divers récits sont souvent cousus sans liaison, à la suite l'un de l'autre. Des différences de style se font aisément sentir, bien que l'on ait pu constater l'emploi de quelques mots caractéristiques qui se retrouvent dans toutes les parties du livre. Plusieurs événements sont racontés deux et même trois fois. Les contradictions ne manquent pas; par exemple, Elie prétend qu'il resta seul de tous les prophètes, les autres ayant été tués par l'ordre de l'impie roi Achab; et nous voyons bientôt quatre cents prophètes venir se présenter sans crainte devant ce même roi, qui, pour expier son crime, meurt en deux endroits différents. D'après un passage, le roi Baésa serait le premier qui aurait fixé sa résidence à Thirza; d'après un autre, Jéroboam s'y serait établi avant lui, etc. De tout ceci il ressort clairement que nous n'avons nullement affaire à l'œuvre d'un auteur qui se serait parfaitement assimilé ses sources, mais que nous sommes en présence d'un livre où se trouvent coordonnés tant bien que mal des matériaux de diverse nature et de différentes époques. L'auteur lui-même va confirmer cette hypothèse. Il cite, parmi les sources où il a puisé, le *Livre de l'histoire de Salomon;* il répète jusqu'à trente fois qu'il a consulté les *Annales des rois d'Israël et des rois de Juda*. Que pouvaient être ces *Annales?* D'après un certain nombre de passages bibliques, trois rois au moins, David, Salomon et Ezéchias, possédaient à leur cour un personnage dont les fonctions devaient ressembler beaucoup à celles de nos historiographes. Il est à présumer que ce n'était point là une exception, et que les autres rois de Juda et d'Israël eurent aussi leur *maz'kir*. Or, le *Livre des annales des rois de Juda et d'Israël* ne paraît pas avoir été autre chose que la collection des notices écrites par ces historiographes sur chaque roi en particulier, ou du moins un ouvrage qui aurait résumé ces notices. Il semble, en effet, que cette source de nos *Livres des Rois* ne contenait guère que des données statistiques et chronologiques, des faits de l'ordre politique, etc., sans se préoccuper beaucoup du côté religieux de l'histoire. Le *Livre des Rois* y renvoie très-souvent ceux qui désireraient plus de détails sur la partie politique de chaque règne. Cet ouvrage aurait été écrit dans la seconde moitié du règne de Josias et aurait traité séparément des rois de Juda et des rois d'Israël. Il ne faut pas le confondre avec le *Livre des rois de Juda et d'Israël*, qui a dû être une édition retouchée et augmentée de nos livres actuels de *Samuel* et des *Rois*.

Une autre source non moins importante où ont puisé les auteurs du *Livre des Rois*, ce sont de nombreux morceaux historiques dont on attribue la rédaction à des prophètes. Quelques-uns de ces fragments n'ont dû être écrits qu'assez longtemps après les événements qu'ils rapportent. Tout en profitant largement de ces sources et en les reproduisant même quelquefois sans y rien changer, ainsi que nous allons le voir, le dernier rédacteur du *Livre des Rois* ne s'est pas abstenu d'introduire dans son récit ses réflexions particulières.

Nous venons de dire que l'auteur reproduisait souvent ses sources sans les modifier. En effet, nous trouvons certains fragments qui ont été nécessairement écrits intégralement longtemps avant la dernière rédaction du livre. Pour ne citer qu'un exemple, la formule *jusqu'aujourd'hui*, employée à diverses reprises, nous reporte quelquefois, non-seulement à une époque antérieure à la ruine de Jérusalem (les barres de l'arche existent dans le temple *jusqu'aujourd'hui;* les Amorrhéens soumis depuis Salomon *jusqu'aujourd'hui*), mais aussi à la destruction du royaume du Nord (Israël est détaché de la maison de David *jusqu'aujourd'hui*). Le livre ne peut avoir été écrit que pendant la seconde moitié de la captivité de Babylone, pas plus tard cependant, car il ne contient aucune allusion au retour de l'exil. Une simple phrase nous prouve très-clairement que le dernier rédacteur était un Juif vivant en Babylonie. Il est dit quelque part que « Salomon régnait sur tout le pays qui est au delà du fleuve » (Euphrate). Un habitant de la Mésopotamie pouvait seul parler ainsi.

Comme dans tous les ouvrages empruntés à des sources différentes, l'autorité et la valeur historique ne peuvent être partout identiques dans le *Livre des Rois*. Les données empruntées aux *Annales des rois d'Israël et de Juda* doivent être dignes de foi; mais un certain nombre de morceaux d'origine prophétique ne peuvent prétendre à la même autorité. Les faits qu'ils rapportent ont certainement passé par la tradition populaire avant d'être fixés par l'écriture. Pour citer un exemple, tout ce qui nous est raconté sur les prophètes Elie et Elisée doit moins être considéré comme de l'histoire que comme le résultat de l'impression profonde produite par ces « hommes de Dieu » sur leurs contemporains. La légende et l'histoire y sont tellement mêlées, qu'il est maintenant impossible de les séparer.

En résumé, le *Livre des Rois* nous fournit beaucoup de renseignements précieux et réellement historiques; le malheur est qu'il n'est pas toujours facile d'y distinguer la vérité de la fable et de l'erreur.

Roi Blanc (LE) ou **Récit des exploits de l'empereur Maximilien Ier**, publié à Vienne, en 1775, avec gravures. Ce livre étrange a été commencé en 1512 par l'empereur Maximilien lui-même et terminé d'après son ordre, en 1514, par Marc Treitzsaurwein, l'un de ses secrétaires. L'ouvrage entier est resté inédit pendant près de trois siècles. Georges-Christophe von Schallenberg avait découvert le premier, pendant son séjour à Vienne (1631), quelques-unes des gravures sur bois du *Weiss König* (le roi Blanc), avec une note autographe de Maximilien; il entreprit de les publier en les complétant, mais il mourut laissant son travail inachevé. Plus tard, on découvrit d'autres planches à Gratz, en Styrie, et on les porta à la bibliothèque impériale de Vienne, où était déjà le manuscrit de Treitzsaurwein. Enfin on publia, en 1775, le texte avec les gravures sur bois, dont les planches avaient été rassemblées à grand' peine au nombre de deux cent trente-sept. La bibliothèque impériale de Vienne possède de plus treize gravures dont les planches n'ont pas été retrouvées.

L'objet du livre est l'histoire de la naissance, de l'éducation et des actions de Maximilien; on le suit pas à pas depuis son enfance jusqu'à l'âge mûr. Le mot *Weiss* veut dire à la fois Blanc et Sage, et l'on peut supposer que l'intention de l'empereur a été d'équivoquer; car, dans le cours de l'histoire, il est souvent question d'un roi Bleu (*Blau*), qui serait, suivant les commentateurs, notre roi Louis XI, et d'un roi Vert (*Grün*), qui serait le roi de Hongrie Mathias Corvin. Ce n'est pas, au reste, le seul ouvrage dû à Maximilien ou rédigé à son sujet; les esprits curieux devront surtout rechercher ceux dont voici les titres :

Les *Dangers et partie de l'histoire du célèbre chevalier Theurdanck*, poëme orné de gravures sur bois et composé sur les notes de Maximilien par Melchior Pfintzing, son secrétaire;

Soixante-dix gravures sur bois représentant les figures en pied des personnages de la *Généalogie de l'empereur Maximilien;*

Le *Triomphe de l'empereur Maximilien* ou *Histoire de ses guerres, carrousels, fêtes, etc.;*

Les *Images des saints et saintes de la famille de Maximilien* (119 ou 122 gravures sur bois).

Hans Burgkmair, né à Augsbourg en 1474, est l'auteur du plus grand nombre des gravures sur bois qui ornent ces ouvrages. Les quatre-vingt-douze plus belles illustrations du *Weiss König* portent sa marque. Albert Dürer a fourni beaucoup de dessins et probablement aussi des gravures.

La bizarrerie de Maximilien se manifeste dans ces ouvrages comme dans les actions de sa vie. Le style et les mœurs en sont héroïques ou, si l'on veut, chevaleresques, dans un temps qui n'a plus rien de l'antiquité et qui s'éloigne déjà du moyen âge. On raconte que, présidant sa première diète à Worms, en 1495, il apprit qu'un chevalier français, Claude de Batre, avait jeté à toute la chevalerie allemande un défi qui était resté sans réponse. Au jour fixé pour le combat, il se revêt d'une armure, entre dans la lice visière baissée, est renversé, se relève, terrasse Claude de Batre et, vainqueur, découvre aux spectateurs stupéfaits l'empereur Maximilien. Durant ses guerres contre la France, et dans la Gueldre, il se plaisait souvent à envoyer lui-même des défis aux chevaliers des camps ennemis.

« Aussitôt que le jeune roi Blanc se fut montré habile à combattre sans vêtements et sans armes, il apprit à faire les armes à pied comme à cheval, avec un bouclier de hussard, une lance, un sabre, une masse d'armes et un javelot. Il s'y appliqua avec beaucoup d'assiduité, et devint bientôt maître dans cet art; il imagina même, dans ce genre de combat, de nouveaux coups, dont il se servit souvent ensuite de manière à causer beaucoup d'étonnement aux maîtres d'armes les plus habiles et aux chevaliers les plus célèbres qui combattaient avec lui soit sérieusement, soit par divertissement. »

Ce passage de son livre nous donne l'explication de sa vie. Les amateurs de curiosités historiques trouveront plaisir et profit à consulter cet ouvrage, très-peu connu, d'ailleurs, en France.

Roi des ribauds (LE), roman en deux volumes, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), 1831. Dans cet ouvrage, l'histoire est tellement incorporée dans le roman et le roman dans l'histoire, qu'on ne sait trop dans quelle catégorie le placer. C'est le récit du mariage et de la mort de Louis XII et de l'avénement de François Ier, récit fort intéressant, bien que l'auteur ait eu le tort de tellement diviser l'intérêt, qu'on ne voit pas bien quel est le héros. Est-ce la reine, Marie d'Angleterre, qui vient épouser Louis XII, faire la coquette avec François de Valois et avec lord Suffolk? Est-ce François Ier? Est-ce Jean Talleran, seigneur de Grignaux, le roi des ribauds? Est-ce son ennemi, Balthazar Villon, le descendant du fameux François, l'auteur des *Neiges d'antan*, et qui périt, comme son oncle, par la hart? Nous pencherions vers ce dernier avis, bien que la question nous semble toujours rester douteuse. Quant au fond du roman, il est fort simple. La princesse Marie d'Angleterre arrive en France pour épouser Louis XII, qui veut absolument avoir un héritier. Elle est accompagnée du duc de Suffolk, qu'elle aime et dont elle est aimée, et escortée par son beau-fils, François de Valois, amoureux d'elle et qui cherche à la captiver. Il n'y réussira pas, d'autant plus qu'Anne Boulen, la future femme de Henri VIII, qui nourrit une folle passion pour lui, a toujours soin de se trouver en tiers entre eux. Tout l'intérêt du roman roule sur cette rivalité et surtout sur un singulier incident. Balthazar Villon, gagné par Suffolk, a trouvé moyen d'administrer au roi un breuvage qui le rend incapable de s'occuper de la création du futur dauphin. Le roi pourra-t-il coucher avec sa femme ou non? Voilà la grande question qui s'agite en deux volumes et qui se résout par la négative. Puis, comme accessoire, qui « a noué l'aiguillette » du roi? Balthazar accuse de ce méfait le roi des ribauds, le provoque en combat singulier, est victorieux et le fait jeter en une prison, d'où le tirera François Ier à son avénement. Tant pis pour Balthazar! car le sire de Grignaux se vengera en le faisant pendre.

Ce n'est certes pas uniquement pour nous conter cette singulière histoire qu'un écrivain de la valeur du bibliophile Jacob a pris la plume. Ce n'est qu'un cadre pour des tableaux de mœurs. M. Lacroix est tout confit en moyen âge; il y trouve son plaisir et veut nous le faire partager. Cette histoire du *Roi des ribauds* n'est que le tableau du vieux Paris de Louis XII, de la cour, du peuple, des coutumes, des usages et des superstitions de l'époque. Les caractères y sont nettement dessinés et forment une curieuse galerie de portraits historiques. Le style se distingue principalement par la couleur locale, sans exagération. L'auteur s'est borné à ne pas admettre de phrases et de mots d'invention postérieure à son récit; dans le dialogue même, il a fait le sacrifice des expressions trop vieillies. Quant aux passions, aux idées et aux usages, il s'est rapproché autant que possible de la scrupuleuse exactitude. Exempt de préjugés et de partialité, il n'a pas fait du système, de la critique. Il s'est contenté de raconter, laissant au lecteur à juger. C'est ce que nous faisons en déclarant le *Roi des ribauds* un pastiche du XVIe siècle très-réussi.

Roi des montagnes (LE), roman, par M. Edmond About (Paris, 1857). Nous serions fort embarrassé pour raconter ce roman, un de ceux qui ont marqué le plus brillamment les premiers pas de l'auteur dans la carrière littéraire. C'est un tissu d'anecdotes se reliant à la vérité les unes aux autres, mais dont il serait difficile d'extraire les principaux épisodes sans enlever au récit tout ce qui fait son charme et lui donne son intérêt. Le roi des montagnes n'est autre qu'un chef de bande qui gagne amplement sa vie et celle de sa troupe à dévaliser les voyageurs qu'une curiosité téméraire entraîne à visiter les montagnes de l'Attique. Hadji-Stavros a une haute idée de son importance; il a une sorte de gouvernement; il s'appuie sur une compagnie d'actionnaires auxquels il rend sérieusement compte de ses opérations. On voit d'ici tout le parti qu'un écrivain spirituel et habile comme M. About a dû tirer d'un sujet si fertile en peintures de tout genre : combats, persécutions, pillages et le reste. L'auteur s'est égayé spirituellement aux dépens de la Grèce, qu'il a longtemps habitée; mais, tout en faisant la part de l'exagération dans cette amusante histoire, on n'y peut méconnaître des portraits qui sont tracés sur le vif, un mérite d'observation très-réel et, par-dessus tout, un charmant entrain de narration. Si les modernes Athéniens ressemblent à leurs ancêtres, ils ont dû pardonner au conteur son effervescence satirique, en échange des quelques vérités utiles qu'on peut dégager de son récit. « C'est dans le *Roi des montagnes*, dit M. Emile Montégut, que se révèle sous sa forme la plus achevée et avec toute sa vivacité la qualité qui fait l'originalité de M. About et qui le distingue particulièrement de ses jeunes contemporains. Ce livre est un des récits les plus agréables qui aient été écrits depuis longtemps dans notre langue. N'étaient certains défauts, un je ne sais quoi d'artificiel et de convenu dans le dialogue, une plaisanterie un peu trop pointue, on pourrait présenter le *Roi des montagnes* comme un modèle de narration élégante et sobre. Le récit court rapide, incisif, en satisfaisant la curiosité du lecteur à mesure qu'il l'excite. Dès la première page, l'intérêt commence et va grandissant, toujours imprévu, toujours nouveau, jusqu'au dénoûment. Ce n'est pas seulement la curiosité qui est éveillée, car il y circule une certaine passion sourde, contenue, violente, qui finit par se communiquer au lecteur et qui le remplit d'indignation et de colère. M. About aime à se servir des procédés de Voltaire, et ils ne lui ont pas toujours réussi; mais jamais peut-être il n'a été mieux inspiré par l'esprit du grand écrivain dont il se fait gloire d'être le disciple que dans le *Roi des montagnes*. »

Rois philosophes (LES), par E. Pelletan (1858). « Jusqu'à présent, dit l'auteur, l'histoire officielle avait l'habitude, en parlant de Frédéric, de cacher l'homme sous le costume de l'acteur. J'ai cru devoir, au contraire, écarter le rôle et montrer l'homme, à l'occasion, en déshabillé du matin. » Son livre n'est autre chose, en effet, que la chronique intime du palais de Potsdam, ce rendez-vous de la philosophie présidé par un roi philosophe. Une chronique ne se raconte pas, elle se lit; d'ailleurs, Frédéric est assez connu par ses démêlés avec Voltaire pour qu'il soit inutile d'insister sur ce point; nous nous contenterons de dégager l'idée mère de ce livre; elle peut se formuler ainsi : les rois philosophes ne le sont que de nom. Frédéric aimait sans doute la philosophie, mais à son heure, par manière de passe-temps, comme matière à discussion, comme gymnastique d'esprit, thèse à débattre après boire, entre le ratafia et le champagne. Il l'aimait parce que son père, ce maniaque couronné, l'avait détestée, parce que son père l'avait persécutée, parce que, dans sa jeunesse, il lui avait fallu faire acte de dévotion à la baguette, paraître croire sans croire réellement et courber la tête devant l'autorité du rabat. Il l'aimait aussi de contagion, parce que le vent soufflait à l'incrédulité. Mais, quant aux philosophes eux-mêmes, quant aux penseurs de profession pris en bloc ou en particulier, à ces éclaireurs de l'humanité, à ces génies prophètes prédestinés à préparer l'avenir, il les tenait en son âme et conscience de roi, de roi avant tout, de roi dans chaque partie de son corps, pour des astrologues de nouvelle espèce, des variétés de Nostradamus. Jean-Jacques Rousseau? Qu'est-ce que cela? un monomane. Montesquieu? un rêveur. L'abbé de Saint-Pierre? un jocrisse. Diderot? un aboyeur à la lune; et ainsi de suite jusqu'à Linné, « un certain Linné, disait-il avec mépris, digne tout au plus de manger le foin de son herbier. »

« Une monarchie philosophique! disait Frédéric la veille de sa mort, le mot hurle avec l'épithète. La royauté doit proscrire la philosophie, ou la philosophie dévorera la royauté. Ce que j'ai voulu fonder en Prusse, c'est une royauté militaire, exclusivement militaire. » Si Frédéric jouait parfois au philosophe, c'était par calcul et à bon escient. Voyant un jour ses sujets se hausser sur la pointe des pieds pour déchiffrer un placard injurieux contre lui, il le fit accrocher plus bas pour que chacun pût le lire à son aise. C'est de la philosophie. Non pas, écoutez-le expliquer cette action : « La poudre fait explosion dans la bombe, tandis qu'à l'air libre elle fait à peine une flambée. C'est parce qu'elle est renfermée qu'elle éclate. Il en est de même de la haine : elle n'est dangereuse qu'autant qu'elle est concentrée dans l'âme d'une nation. Laissez-la s'évaporer en plein vent et elle fera moins d'effet qu'une fusée. » Tout le secret de la philosophie de Frédéric est dans cette anecdote. Le roi suit le système de la morale de l'intérêt et est l'inventeur des *deux morales*.

Cette étude sur Frédéric le Grand à domicile est fort curieuse; l'auteur a ramassé ses matériaux avec conscience, les a mis en ordre avec habileté et utilisés avec esprit. La partie la plus curieuse est l'histoire des relations du roi avec Voltaire, ce roi de l'opinion. Elle est d'autant plus piquante que l'auteur cite Voltaire textuellement et a raison : on ne fait pas parler Voltaire; on le laisse parler.

Roi des Juifs (LE), par M. Hippolyte Rodrigues (Michel Lévy, 1870, in-8°). Ce livre a pour but de soutenir une thèse qui, revisant le procès de Jésus et les causes de son supplice, exonérerait entièrement les Juifs « du sang du juste » pour le faire retomber sur les Romains châtiant en lui, non un sectaire religieux, mais un promoteur de soulèvement. M. H. Rodrigues la soutient avec un grand talent et en apportant au débat une foule d'aperçus curieux et nouveaux. Toute la partie politique de la prédication de Jésus, soupçonnée seulement par MM. Peyrat et Renan, mais dédaignée par eux, quoiqu'elle ait laissé dans les Evangiles des traces fort visibles, apparaît dans ce livre avec une évidence incontestable.

L'auteur commence par constater que trois sectes rivales, la secte judéo-chrétienne, la secte pauliniste et la secte johanniste, se disputant les âmes, se sont toutes les trois rendues coupables de fraudes pieuses en mutilant l'Evangile, en y faisant des additions, des interpolations, en un mot en commettant, pour les besoins de leur cause, des faux religieux.

Il établit pareillement plusieurs points préliminaires importants : 1° que le titre de *roi des Juifs* n'appartient pas en propre à Jésus, mais qu'on le décernait à tous les chefs de

sa nation qui tentèrent une révolte, et que, prendre ce titre chez les Juifs, c'était une déclaration de guerre contre les Romains; 2° que l'expression *royaume de Dieu*, *règne de Dieu*, équivalait à *délivrance de la servitude*, les Israélites ne pouvant atteindre à cet idéal qu'après avoir chassé les Romains.

La synonymie parfaite de tous ces titres: Messie, roi des Juifs, Fils de Dieu, pris par Jésus et par tous ceux qui ont essayé de soulever les Juifs contre les Romains, est un autre point mis hors de doute, et il est inutile de dire qu'à la qualité de Fils de Dieu, qu'on voit donner aussi aux prophètes, les Juifs n'attachaient aucune idée de filiation divine comme l'entend le catholicisme. Replaçant ensuite la prédication de Jésus à son vrai point de vue historique, c'est-à-dire entre les nombreux soulèvements politiques dont la Galilée fut le témoin à cette époque, au lieu de l'isoler dans l'espace comme font d'ordinaire les historiens du catholicisme, M. H. Rodrigues la rattache à toutes ces rébellions réprimées à la même époque d'une manière si sanglante par les Romains: celle de Juda le Gaulonite, fondateur de la secte des galiléens, dont les adhérents se recrutaient surtout, comme ceux de Jésus, dans les basses classes et qui fut mis à mort par le procurateur Copponius alors que Jésus pouvait avoir cinq ou six ans; celle des galiléens, étouffée dans le sang par Pilate (Luc, XIII, 1); celle de Jean, enfin, qui doit être considéré comme un sectaire politique beaucoup plus que comme un sectaire religieux; sa mort, telle qu'elle est racontée dans les Évangiles, est une légende absurde, démentie du reste par d'autres passages de ces mêmes Evangiles. Ce farouche prédicateur, retiré dans les solitudes, vêtu de poil de chameau, exhortant à la pénitence par des menaces, comparant les pharisiens à des arbres qui ne peuvent porter de fruit et qu'il faut abattre, déclarant qu'il ferait plus facilement des « fils d'Abraham, » c'est-à-dire de dignes Juifs, des patriotes, avec des pierres qu'avec les hommes de la génération présente, annonçant la venue du Messie, non comme celle d'un roi pacifique, mais comme celle d'un chef violent qui, le fléau à la main, battra le blé sur l'aire, brûlera les épis stériles, foulera aux pieds ses ennemis (Matthieu, III, 7 et suiv.); ce Jean le Baptiste a bien plutôt la physionomie d'un chef de révoltés que celle d'un fondateur de religion. C'est à lui que Jésus succéda immédiatement, après avoir été un de ses disciples, après avoir reçu son baptême et en prenant ses propres disciples parmi les affidés de Jean. On voit, en effet, Jésus fuir dans le désert à la nouvelle de l'arrestation de Jean, fuir encore et se cacher plus profondément à la nouvelle de sa mort, puis recevoir des disciples du Baptiste une sorte d'investiture (Matt., XIV, 12).

Que la prédication de Jésus, comme celle de Jean, fût en même temps religieuse, cela ne fait pas de doute. Religion et politique se tenaient trop indissolublement chez les Juifs pour pouvoir être séparées, et même un soulèvement contre les Romains ne pouvait être tenté qu'en s'étayant de la religion, des idées messianiques vers lesquelles les Juifs tendaient avec d'autant plus de ferveur qu'ils étaient plus opprimés. Dans les idées de ce peuple singulier, il est une chose qui domine tout le reste, c'est qu'il a toujours considéré ses malheurs, l'asservissement, la ruine, la conquête comme des châtiments spéciaux, à lui infligés par Dieu, pour avoir manqué à la loi. Toujours chaque désastre est suivi, chez les Juifs, d'un redoublement de ferveur religieuse; et ce serait le moment où un imprudent les aurait conviés à abolir la loi? Ils l'auraient massacré, comme ils massacrèrent le diacre Etienne dès que celui-ci proclama la divinité de Jésus. Aussi Jésus se défend-il de changer un iota à la loi; aussi dit-il sans cesse qu'il est venu pour confirmer la loi et non pour l'abolir. M. Rodrigues, reprenant la thèse qui fait l'objet d'un autre de ses livres, les *Origines du sermon de la montagne*, montre, d'ailleurs, la conformité parfaite de l'enseignement de Jésus avec celui des écoles juives, principalement avec celui de Hillel, le plus éclairé et le plus tolérant des docteurs; il est impossible de découvrir la moindre divergence entre ces deux enseignements parallèles et tendant au même but: la supériorité de la religion intérieure sur la religion extérieure, des œuvres morales sur les pratiques de dévotion.

Cela étant et l'enseignement de Jésus étant parfaitement orthodoxe, car il faut retrancher comme apocryphes les additions opérées plus tard dans les Évangiles par les paulinistes et les johannistes, comment expliquer autrement que par des motifs politiques la vie errante de Jésus, le mystère dont il s'entoure, ses fuites continuelles, ses terreurs? Personne parmi les Juifs ne pouvait reprocher à Jésus de prêcher la venue des temps messianiques prédits par Isaïe, définis par Hillel, glorifiés par le pharisaïsme. De qui pouvait se cacher Jésus, si ce n'est des Romains, de leurs affidés et de ceux qui, parmi les Juifs, étaient contraires, par esprit de parti ou par peur, à toute rébellion? Il y a dans les Évangiles une série de fuites bien constatées, au nombre de neuf, et coïncidant toujours, soit avec un événement politique, comme l'arrestation et la mort de Jean, soit avec la présence des agents d'Hérode dans les environs. D'ailleurs, on voit en d'autres circonstances Jésus prêcher librement dans les synagogues, avoir même des pharisiens pour adeptes; supposer que des pharisiens, en si petit nombre que ce soit, ont pu prêter les mains à une tentative d'hérésie, c'est accepter bénévolement une hypothèse que dément toute l'histoire de l'orthodoxie juive. Ces fuites, dont on ne comprend pas même la possibilité si sa prédication avait pour but de changer le dogme, car il fallait à Jésus, pour se soustraire aux recherches, la complicité du plus grand nombre, se comprennent, au contraire, admirablement s'il s'agit d'un soulèvement politique. Si la majorité des pharisiens et des riches était contraire à tout mouvement, le trouvant dangereux et prématuré, cela n'empêchait pas quelques-uns de le vouloir ou de l'accepter, le peuple de s'y rattacher avec ferveur et d'en sauvegarder le chef dans les moments de péril. Il en est ainsi de tout pays devenu la proie d'un vainqueur et frémissant sous le joug; les hautes classes craignent pour leurs richesses, pour leur vie; le patriotisme se retrouve dans les classes soit plus pauvres, soit moins corrompues. Ainsi expliqués, les mots amers de Jésus sur les riches, et la célèbre parabole du festin où les conviés dédaignent de se rendre et où le majordome reçoit l'ordre de faire asseoir les passants, s'éclairent d'un jour nouveau. On a donné un sens religieux à toutes les paraboles; qu'on admette un moment par hypothèse, ce qui n'est aucunement défendu en bonne critique, la solution proposée par M. H. Rodrigues, elles seront tout aussi claires; quelques-unes même y gagneront. Tout cela est exposé par l'auteur avec une grande lucidité; ses inductions sont complétées par des aperçus nouveaux et fort curieux sur les zélotes, ces farouches sectaires qui se faisaient espions et meurtriers par zèle pour la loi, qui s'attachaient à la personne de tout chef de parti pour surveiller ses actes, ses paroles, prêts à faire prompte et sanglante justice sur le moindre soupçon de trahison ou d'hérésie. Or, Jésus a près de lui un zélote, et c'est un des douze apôtres, Simon. Pour M. Rodrigues, la présence du zélote trahit à elle seule le rôle politique de Jésus.

Muni de ces fils conducteurs, M. H. Rodrigues suit Jésus dans sa vie errante de prédications au bord des lacs, dans les bourgades de la Galilée, tantôt surexcitant les esprits, guérissant les défaillances, tantôt, au contraire, calmant les impatiences trop ardentes, suivi de grandes foules qui croient en lui et auxquelles il annonce que l'heure va venir. Aux impatients, il répond par la parabole du figuier que l'on a cru mort pendant trois ans et que l'on veut abattre, et qui, la troisième année, rapporte des fruits; n'est-ce pas là, dit M. Rodrigues, une allusion à ses trois années de prédication? Ailleurs, il demande des ouvriers pour la moisson, des travailleurs pour la vigne. Enfin, il fixe l'heure du soulèvement à la Pâque de l'an 782 de Rome, crée soixante-douze disciples qui doivent répandre la bonne nouvelle dans toute la Judée et marche vers Jerusalem. C'est à cette période de la vie du Christ que M. Rodrigues rattache toutes les paroles des Evangiles qui peuvent être considérées comme des appels aux armes: « Que celui qui a une bourse et un sac les prenne; que celui qui n'a point d'épée vende sa tunique pour en acheter une (Luc, XXII, 36). Ne craignez point ceux qui tuent le corps; les cheveux de votre tête sont comptés; celui qui perdra la vie pour l'amour de moi la retrouvera (Matt., X, 28, 30, 39). Le royaume du ciel se prend par violence et les violents l'emportent (Matt., XI, 12). » En rapprochant ces paroles des injonctions éparses çà et là dans tous les Evangiles: abandonne père, parents, amis, pour me suivre; laisse ton champ, quitte ta charrue; est-ce que les lis filent? etc., etc.; injonctions qui ne peuvent convenir à un fondateur de religion, bâtissant pour l'avenir, mais qui sont très-bien placées dans la bouche d'un chef exigeant momentanément, au nom de la patrie, les plus grands sacrifices, M. Rodrigues achève de donner une grande force à la thèse qui fait l'objet de ce livre.

L'entrée triomphale de Jésus, au milieu de l'immense concours du peuple réuni pour célébrer la Pâque, ne produisit aucun effet. Malgré trois jours de prédications ardentes par lesquelles Jésus, employant tantôt la persuasion, tantôt les menaces, essaya d'opérer un soulèvement populaire, la foule, docile aux conseils des pharisiens, resta indécise. Ceux-ci s'opposèrent résolûment à une insurrection intempestive, sachant que la défaite était inévitable. C'est, irrité de cette opposition, que Jésus prononça le discours contre les pharisiens, tout en déclarant la conformité de leur doctrine avec la sienne: « Les scribes et les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse. Toutes les choses donc qu'ils vous diront d'observer, observez-les et faites-les. » — « Ces deux versets suffiraient, dit l'auteur, pour renverser l'œuvre entière des paulinistes et des gnostiques. » La conduite de Jésus n'excita même chez les chefs pharisiens, d'après M. Rodrigues, qu'une colère toute paternelle; après avoir menacé, ils refusèrent de punir. Le véritable adversaire de Jésus, celui qui se chargea du châtiment, ce fut Pilate. Mais, par politique, les Romains devaient être déchargés et les Juifs chargés du supplice de Jésus. Il était donc indispensable que le procès fût censément religieux et non politique, que l'accusé fût convaincu de blasphème et non de révolte. Aussi a-t-on dit qu'il fut condamné par le sanhédrin. C'est inexact; le sanhédrin ne pouvait s'assembler de nuit, et Jésus fut jugé nuitamment par un tribunal extraordinaire, une espèce de cour prévôtale. En outre, Jésus, condamné par le sanhédrin pour cause de blasphème ou de séduction, eût subi la peine infligée aux blasphémateurs et aux séducteurs, la lapidation. D'après les évangélistes mêmes, Jésus ne subit pas un châtiment juif, mais un châtiment romain; il fut crucifié et non lapidé. Le châtiment dénonce ici le bourreau. Le chef du sanhédrin protesta même, disent les *Actes*, contre la condamnation: « Vous voulez faire tomber sur nous le sang de cet homme. » Cela se comprend; il n'y avait pas eu de jugement doctrinal, car Jésus était orthodoxe, et le conseil ne le condamna que sur les excitations de Caïphe menaçant les Juifs d'une complète destruction par les Romains.

Dès les premières lueurs du jour, Jésus, entouré de soldats romains, subit le supplice que les Romains réservaient aux rebelles à leur domination, et, d'après la coutume romaine, l'écriteau placé au-dessus de sa tête indique la cause de sa condamnation: « Le roi des Juifs! » La fustigation, le sujet de la condamnation inscrit sur l'écriteau, le partage des vêtements par ses bourreaux étaient, ainsi que le supplice de la croix, des coutumes exclusivement romaines.

« Il est déraisonnable, conclut l'auteur, de supposer que les Romains se soient faits les juges et les bourreaux d'un homme accusé d'avoir exprimé des idées païennes ou des doctrines hostiles à l'unité de Dieu. Ceux donc qui reconnaissent que Jésus a été arrêté par les Romains, ceux qui reconnaissent que la cause de sa condamnation inscrite sur l'écriteau était bien le titre de *roi des Juifs*, ceux-là doivent, sous peine d'inconséquence, reconnaître que Jésus, voulant inaugurer le temps messianique, le royaume de Dieu, par la délivrance d'Israël, avait levé l'étendard de la révolte. Tacite le dit implicitement dans ses *Annales*: « Christ, de qui vient le nom de chrétien, avait été puni de mort sous Tibère par l'intendant Ponce Pilate. »

La thèse présentée par **M. H. Rodrigues** s'écarte considérablement des opinions reçues, non-seulement par l'Eglise, mais même par les critiques rationalistes. Elle est originale et se soutient, comme on vient de le voir, par des arguments qui ne manquent pas de force; encore avons-nous été obligés de négliger une foule de détails, de circonstances et de coïncidences relevés avec soin par l'auteur du *Roi des Juifs* et corroborant les aperçus principaux. Qu'on adopte ses idées ou qu'on y répugne, il est incontestable qu'il a du moins apporté de nouveaux éléments de discussion dont il sera nécessaire de tenir compte dans l'histoire générale des origines du christianisme, histoire qui ne sera jamais, du reste, édifiée que sur des conjectures.

Roi Voltaire (LE), ouvrage d'Arsène Houssaye. V. VOLTAIRE (le roi).

Roi s'amuse (LE), par V. Hugo, drame en cinq actes et en vers, représenté à la Comédie-Française le 22 novembre 1832. La toile se lève sur une vaste et magnifique salle du Louvre. Il y a fête chez le roi. Les flambeaux aux branches d'or et les fleurs, la soie et le velours, les éclats de rire et les danses, les jeunes seigneurs élégants et les femmes souriantes animent cette salle. Encore quelques heures, et ce ne sera plus qu'un tourbillon, ce sera l'ivresse, peut-être l'orgie... Car nous ne sommes point chez le morose Louis XI, chez le dévot et ennuyé Louis XIII, chez le majestueux Louis XIV; nous sommes chez François Ier, le roi de l'amour, des jeux, des aventures, le roi de la débauche... Le voyez-vous au milieu des jeunes seigneurs de sa cour? Sans doute, il leur conte quelque bon tour, quelque aventure grivoise, car tous l'écoutent en riant et semblent vouloir ne perdre aucune de ses paroles... Mais lui les quitte tout à coup et court adresser un madrigal à Mme de Coislin, qu'il vient d'apercevoir... Le voilà, maintenant, auprès de Mme de Cossé et lui serrant la taille. De celle-ci il ira à une autre, puis à une autre encore, brisant peut-être en son chemin plus d'un cœur de père, de frère ou de mari, mais qu'importe? « le roi s'amuse..., » et il le dit à son bouffon:

Oh! que je suis heureux! Près de moi, non, Hercules
Et Jupiter ne sont que des fats ridicules!
L'Olympe est un taudis! Ces femmes, c'est charmant.
Je suis heureux! et toi?

Et le bouffon de répondre: « Considérablement... » Et ce n'est point réponse de courtisan, écho fidèle des paroles de son roi. Oh! non, et il est vraiment heureux, Triboulet. Voici pourquoi: « Triboulet est difforme, Triboulet est malade, Triboulet est bouffon de cour; triple misère qui le rend méchant. Triboulet hait le roi parce qu'il est le roi, les seigneurs parce qu'ils sont les seigneurs, les hommes parce qu'ils n'ont pas tous une bosse sur le dos. Son seul passe-temps est de heurter et d'entre-heurter sans relâche les seigneurs contre le roi, brisant le plus faible au plus fort. Il déprave le roi, il le corrompt, il l'abrutit; il le pousse à la tyrannie, à l'ignorance, au vice; il le lâche à travers les familles de gentilshommes, lui montrant sans cesse du doigt la femme à séduire. Le roi, dans les mains de Triboulet, n'est qu'un pantin tout-puissant qui brise toutes les existences au milieu desquelles le bouffon le fait jouer. » (Préface.)

Vous comprenez maintenant pourquoi Triboulet est heureux de voir s'amuser le roi, car un roi qui s'amuse est un roi dangereux, disait M. de Cossé.

Cependant, au milieu de la fête, au milieu des rires et des chansons, au milieu de la gaieté de tous, de l'ivresse, apparaît un vieillard vêtu de deuil qui, lentement, s'avance vers le roi. Ce vieillard, c'est M. de Saint-Vallier, c'est le père de Diane de Poitiers. Il vient reprocher au jeune homme débauché d'avoir séduit sa fille et volé son honneur et, par son langage hautain et triste à la fois, faire pâlir le roi au milieu de ses courtisans:

Sire, je ne viens pas redemander ma fille.
Quand on n'a plus d'honneur, on n'a plus de famille.
Qu'elle vous aime ou non d'un amour insensé,
Je n'ai rien à reprendre où la honte a passé;
Gardez-la; seulement, je me suis mis en tête
De venir vous troubler ainsi dans chaque fête;
Et jusqu'à ce qu'un père, un frère ou quelque époux,
La chose arrivera, nous ait vengé de vous,
Pâle, à tous vos banquets, je reviendrai vous dire:
Vous avez mal agi, vous avez mal fait, sire.

Triboulet le bouffon répond à ces reproches par un éclat de rire; il raille « le bonhomme, » il se moque de lui, il le bafoue aux applaudissements des jeunes seigneurs, et lui, le vieillard, pâle de colère et de honte, lève le bras et s'écrie:

Qui que tu sois, valet à langue de vipère,
Qui fais risée ainsi de la douleur d'un père,
Sois maudit!...

De ceci découle toute la pièce. Au second acte, cette malédiction est tombée, non sur Triboulet, fou du roi, mais sur Triboulet qui est homme, qui est père, qui a un cœur, qui a une fille. Tout est là. Triboulet n'a que sa fille au monde; il la cache à tous les yeux, dans un quartier désert, dans une maison solidement fermée. Plus il fait circuler dans la ville la contagion de la débauche et du vice, plus il tient sa fille isolée et murée. Il élève son enfant dans l'innocence, dans la foi et dans la pudeur. Sa plus grande crainte est qu'elle ne tombe dans le mal, car il sait, lui, méchant, tout ce qu'on y souffre. (Préface.)

... Et le soir, lorsque le maître, las de rire, l'a chassé, lorsqu'il lui est permis de quitter un instant son collier de grelots, le bouffon se couvre d'un grand manteau brun, sort du Louvre et mystérieusement se dirige vers le carrefour de Buci. Arrivé là, il se retourne, regarde, craignant d'avoir été suivi, puis il ouvre précipitamment une petite porte... Oh! alors il a tout oublié, sa difformité, sa haine, son roi, ses misères; il est près de sa fille, de sa Blanche, et il la serre contre sa poitrine, la prend sur ses genoux, l'embrasse, la regarde, pleure, l'embrasse encore.

Ma fille, ô seul bonheur que le ciel m'ait permis!
D'autres ont des parents, des frères, des amis,
Une femme, un mari, des vassaux, un cortége
D'aïeux et d'alliés, plusieurs enfants, que sais-je!
Moi, je n'ai que toi seule....
... Chère enfant! ma cité, mon pays, ma famille,
Mon épouse, ma mère et ma sœur et ma fille,
Mon bonheur, ma richesse, et mon culte et ma loi,
Mon univers, c'est toi, toujours toi, rien que toi.

Et Triboulet se fait petit avec son enfant, il se fait doux, il se fait beau pour lui sourire, pour baiser les boucles de ses cheveux noirs. C'est le bonheur le plus vrai qui emplit le cœur de cet homme, c'est la félicité parfaite qui l'inonde et l'enivre en ce moment. Dieu devrait bien lui faire perdre la mémoire du passé, il devrait bien le retenir là, dans cette petite maison du carrefour de Buci, son univers à lui, et faire un heureux de ce misérable... Mais le bouffon se réveille tout à coup, il a un maître qu'il faut servir, il a un roi qu'il faut faire rire. Alors il dit au revoir à son enfant, mais non pas sans lui avoir recommandé, ainsi qu'à dame Bérarde, la duègne, de redoubler de précautions: « Ne sortez jamais au moins! n'allez pas sur la terrasse; tenez bien verrouillées les portes et bien closes les fenêtres.

O ciel! on la verrait!
On la suivrait! peut-être on me l'enlèverait.

Tout est bien changé au troisième acte. Nous sommes dans l'antichambre du roi. Ici MM. de Pienne, de Pardaillhan, de Cordes et d'autres gentilshommes causent tout bas et rient bien haut. Là, Triboulet, le bouffon, semble prendre part à la gaieté des jeunes gens; comme toujours, il semble insoucieux; il est railleur et au besoin il termine le couplet commencé par Marot. Mais Triboulet est préoccupé, il est triste, il est pâle; il va, il vient, il cherche... Voici ce qui s'est passé: pendant la nuit, on a enlevé sa fille, et lui-même a aidé au rapt, croyant qu'il s'agissait de Mme de Cossé; on lui a volé son enfant. Il ignore en quel lieu elle a été cachée. Il sait seulement que les jeunes gentilshommes avec lesquels il se trouve étaient de la partie et voilà pourquoi il joue avec eux son rôle de fou, espérant ainsi pouvoir écouter, observer, deviner quelque chose. Tout à coup, un indice lui révèle que Blanche est là, près de lui, dans la chambre de François Ier; peut-être entendrait-il ses sanglots si la porte n'était revêtue d'une tapisserie, et, fou

de douleur, il s'écrie : « Je veux ma fille ! » et il court se heurter à la porte du roi, mais les gentilshommes se mettent devant lui. Alors, ce père, désespéré, indigné, effrayant, regarde en face tous ces seigneurs et, dans une apostrophe tout nerf et sang, dans un langage plein de rage, ainsi que disait Quintilien des ïambes d'Archiloque, il les flagelle et les marque à l'épaule d'un fer rouge :

O honte ! un Vermandois qui vient de Charlemagne,
Un Brion, dont l'aïeul était duc de Milan,
Un Gordes Simiane, un Pienne, un Pardaïlhan,
Vous, un Montmorency ! les plus grands noms qu'on [nomme,
Avoir été voler sa fille à ce pauvre homme !
Non, il n'appartient point à ces grandes maisons
D'avoir des cœurs si bas sous d'aussi fiers blasons !
Non, vous n'en êtes pas. Au milieu des huées,
Vos mères aux laquais se sont prostituées.
Vous êtes tous bâtards !

C'était bien, en effet, au lit de François Ier que ces gentilshommes, pourvoyeurs ordinaires du roi, avaient jeté la fille de Triboulet. Et le bouffon n'a plus, maintenant, qu'une pensée, et cette pensée l'occupe tout le jour, le poursuit dans son sommeil ; il ne vit, il ne respire que par elle et pour elle : c'est la vengeance.

Or, il a fait rencontre un certain soir d'un homme « utile » en ce temps-là, Saltabadil. Cet homme tient avec sa sœur Maguelonne un cabaret, la *Pomme de pin*, lieu infâme, sinistre, hideux, où l'on ne va pas boire seulement. La sœur y attire, la nuit, les galants dont le frère, pour quelques écus, débarrasse ensuite les maris jaloux et les pères outragés.

C'est là qu'au quatrième acte nous retrouvons François Ier, peu délicat sur le choix de ses amours. Il serre la taille à la fille de taverne, tandis que, dans l'ombre, Saltabadil aiguise son couteau. Mais, tout à coup, un débat s'élève entre le frère et la sœur. La sœur s'est prise pour son galant d'un amour subit et ne veut plus qu'on le tue, et le frère, qui a reçu 10 écus d'or et doit en recevoir 10 autres, qui, de plus, n'est pas un voleur, continue d'aiguiser son couteau sans écouter les doléances de Maguelonne. Mais Maguelonne prie, insiste, menace, et Saltabadil vaincu, craignant le bruit et le guet, cherche et trouve le moyen que voici pour tout concilier :

Voyons ; l'autre à minuit viendra me retrouver ;
Si d'ici là quelqu'un, un voyageur, n'importe,
Vient nous demander gîte et frappe à cette porte,
Je le prends, je le tue, et puis au lieu du tien
Je le mets dans le sac. L'autre n'y verra rien.
Il jouira toujours autant dans la nuit close.
Pourvu qu'il jette à l'eau quelqu'un ou quelque chose.

« Mais à cette heure de nuit, objecte Maguelonne, et quand l'orage gronde, qui pourrait se hasarder hors de la maison et passer par ici ? » Hélas ! la fille de Triboulet, Blanche, que son père a emmenée à la taverne de la *Pomme de pin*, pour lui prouver l'infidélité de François Ier et demander à son enfant la permission de la venger. Ensuite il lui a ordonné de s'en aller. Mais Blanche a désobéi à son père. Pourquoi ? Parce qu'elle aime le roi, parce qu'elle est au désespoir, parce qu'elle est folle, et, malgré elle, ses pas l'ont conduite vers le lieu où elle sait que se trouve son amant ; puis elle s'est approchée de la maison, puis elle a appliqué son visage à la fente du mur..., et elle a tout vu, tout entendu, tout ! Que fera-t-elle ? Vous le demandez ? Écoutez-la :

Puisqu'il ne m'aime plus, je n'ai plus qu'à mourir ;
Eh bien ! mourons pour lui !

Et la pauvre enfant frappe à la porte et tombe sous le poignard de Saltabadil.

La nuit est noire, elle est effrayante et mystérieuse. A peine distingue-t-on un homme debout, les bras croisés et sous ses pieds tenant un sac. Cet homme, c'est Triboulet ; ce sac renferme, pour vous qui le savez déjà, une enfant, mais, pour lui, un roi, François Ier, le suborneur de sa fille, le voleur de sa Blanche, celui qui a brisé le peu de bonheur que le ciel lui avait donné. Aussi, voyez-le dans sa joie convulsive, comme il examine le sac, comme il le tâte de ses mains : « Je le sens, je le sens ; c'est bien lui ; voici ses éperons qui traversent la toile. » Puis il se redresse, met le pied sur le cadavre et s'écrie triomphant :

Monde, regarde-moi.
Ceci c'est un bouffon, et ceci c'est un roi !
Et quel roi ! le premier de tous ! le roi suprême.
Le voilà sous mes pieds, je le tiens, c'est lui-même.
La Seine pour sépulcre et ce sac pour linceul.
Qui donc a fait cela ?
Eh bien, oui, c'est moi seul !

Et sa colère augmente ; elle devient de la fureur, elle devient de la folie, de la rage ; il se penche encore sur le sac ; de nouveau, il tâte le cadavre, il le raille, il l'insulte, il le bafoue, il le frappe. Mais tout à coup aux cris frénétiques du bouffon se mêle une voix claire, gaie, sonore, et cette voix c'est celle de François Ier, chantant sa chanson célèbre, la chanson qu'il écrivit avec un diamant sur une glace du château de Chambord :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Alors, à l'aide de son poignard, Triboulet anxieux, effaré, ouvre le sac, et un éclair qui passe lui montre sa Blanche bien-aimée. Fou de douleur, il se laisse tomber sur le cadavre de sa fille en criant :

J'ai tué mon enfant ! J'ai tué mon enfant !

Ainsi finit le drame que notre poëte a mis en scène.

Quelle pensée est développée dans cette œuvre ? Celle que nous avons déjà signalée dans *Marion Delorme* et que nous retrouverons, plus vivante encore, dans *Lucrèce Borgia* : « Prenez, a dit l'auteur dans la préface de ce dernier ouvrage, prenez la difformité physique la plus hideuse, la plus repoussante, la plus complète ; placez-la où elle ressort le mieux, à l'étage le plus infime, le plus souterrain et le plus méprisé de l'édifice social ; éclairez de tous côtés, par le jour sinistre des contrastes, cette misérable créature, et puis jetez-lui une âme et mettez dans cette âme le sentiment paternel, qu'arrivera-t-il ? C'est que ce sentiment sublime, chauffé selon certaines conditions, transformera sous vos yeux la créature dégradée ; c'est que le petit deviendra grand ; c'est que l'être difforme deviendra beau. Au fond, voilà ce que c'est que le *Roi s'amuse*. » Et, dans la préface même du drame qui nous occupe, l'auteur dit encore : « Triboulet a été maudit par M. de Saint-Vallier ; eh bien ! cette malédiction du vieillard atteindra Triboulet dans la seule chose qu'il aime au monde, dans sa fille. Ce même roi que Triboulet pousse au rapt ravira sa fille à Triboulet. Le bouffon sera frappé par la Providence exactement de la même manière que M. de Saint-Vallier. Et puis, une fois sa fille séduite et perdue, il tendra un piège au roi pour la venger ; c'est sa fille qui y tombera. Ainsi Triboulet a deux élèves : le roi et sa fille ; le roi qu'il dresse au vice, sa fille qu'il fait croître pour la vertu. L'un perdra l'autre. Il veut enlever pour le roi Mme de Cossé, c'est sa fille qu'il enlève. Il veut assassiner le roi pour venger sa fille, c'est sa fille qu'il assassine. Le châtiment ne s'arrête pas à moitié chemin. La malédiction du père de Diane s'accomplit sur le père de Blanche. Sans doute, ce n'est point à nous de décider si c'est là une idée dramatique, mais, à coup sûr, c'est là une idée morale... »

Cependant, le lendemain de la première représentation, V. Hugo reçut le billet suivant du directeur de la scène au Théâtre-Français :

« Il est dix heures et demie, et je reçois à l'instant l'*ordre* de suspendre les représentations du *Roi s'amuse*. C'est M. Taylor qui me communique cet ordre de la part du ministre.

» JOUSLIN DE LA SALLE.

» Ce 23 novembre. »

« Le prétexte de la suspension était l'immoralité, dit Mme Hugo dans le livre où elle raconte la vie de son mari ; la vérité était qu'un certain nombre d'auteurs classiques, dont plusieurs étaient députés, étaient allés trouver M. d'Argout et lui avaient dit qu'on ne pouvait tolérer une pièce dont le sujet était l'assassinat d'un roi le lendemain du jour où le roi avait failli être assassiné ; que le *Roi s'amuse* était l'apologie du régicide ; que les amis de l'auteur avaient chanté la *Carmagnole* et applaudi à outrance ce vers si évidemment à l'adresse du roi :

Vos mères aux laquais se sont prostituées.

L'auteur ne fit aucune démarche. Il n'alla pas aux ministres, il alla aux juges. Il demanda au tribunal de commerce si, en présence de la charte qui abolissait la censure et la confiscation, un ministre avait le droit de censurer et de confisquer une pièce. Le tribunal de commerce répondit que oui... »

Toutes les éditions des œuvres de V. Hugo renferment les détails du procès dont le *Roi s'amuse* fut l'occasion : le plaidoyer de l'auteur et celui de son défenseur, Me Odilon Barrot, ceux de Me Chaix d'Est-Ange, avocat du ministre, et de Me Léon Duval, avocat de la Comédie-Française. Donc, nous ne nous y arrêterons pas..., n'ayant plus, maintenant, qu'à rappeler le jugement que porta la presse sur la nouvelle œuvre du poëte.

Sous la signature R., voici ce que dit le critique « classique » du *Journal des Débats* : « Le *Roi s'amuse* résumait toutes ces brillantes théories que de hardis novateurs ont soulevées depuis quelque temps. Là, nous devions voir la forme capricieuse et mêlée de la tragédie anglaise succéder à la forme noble et pure de la tragédie grecque et la remplacer pour jamais. Le plaisant devait se montrer à côté du sérieux, le grotesque à côté du pathétique. Le drame, nous disait-on, allait être enfin la vie humaine, non plus une fiction de notre existence, une représentation fausse et convenue des passions de l'homme et de ses intérêts. Rêves !... La vie humaine n'a pas paru plus vraie, seulement elle a paru plus laide. Si les héros de l'ancienne tragédie sont souvent trop au-dessus de l'humanité, ceux de la tragédie nouvelle sont trop au-dessous. Le mélange du bouffon et du sublime a jeté les spectateurs dans une confusion pénible. De là vient, sans doute, que le plaisant lui a paru souvent fort triste et le pathétique un peu grotesque. » Et plus loin : « Ce n'est point l'insuffisance des moyens préparatoires, ce n'est point l'obscurité de l'action qui a ici justement indisposé le public. De plus graves questions le préoccupaient. Sont-ce de telles mœurs que l'art doit exposer aux yeux du public ? Est-ce là que devaient nous mener ces nouvelles et fastueuses théories ? Dans le théâtre antique, la royauté proscrite et malheureuse allait se réfugier aux pieds du Cithéron, appuyée sur le bras d'Antigone ; dans notre théâtre, maintenant, la royauté, ivre, vient dormir dans un mauvais lieu, entre les bras d'une fille publique... (R., *Journal des Débats*, novembre 1832.)

Avons-nous besoin de réfuter ce qu'on vient de lire sur la prétendue immoralité du *Roi s'amuse ?* Non. Au reste, d'autres (l'auteur lui-même dans sa préface, à laquelle nous avons emprunté tant d'excellents passages) l'ont fait déjà et mieux que nous ne saurions le faire.

Voici, maintenant, ce qu'écrivait Gustave Planche à propos du drame qui nous occupe. On sait que ce critique se montra très-sévère contre le plus grand poëte de notre siècle. « N'est-il pas indispensable que l'œil rencontre, à de certains intervalles, des signes irrécusables de la date assignée par l'auteur à l'action qu'il invente et qu'il déroule devant les spectateurs ? Si le poëte interprète à sa manière un siècle donné, nous ne pouvons accepter l'interprétation qu'il propose sans avoir préalablement reconnu le temps et les lieux. Je crois donc que M. Hugo a eu tort de violer cette loi, selon moi, fondamentale. Bien que la pièce tout entière de M. Hugo soit consacrée au développement de l'amour paternel, il était important de dessiner les lignes du paysage et de l'horizon. Cet horizon, c'est le XVIe siècle de France, et dans le XVIe siècle, c'est la première moitié. Or, on ne peut en rien soupçonner dans le drame de V. Hugo. » Un peu plus loin : « Pour le maniement de la langue, V. Hugo n'a pas de rival ; il fait de notre idiome ce qu'il veut, il le forge, il le rend solide, âpre et rude comme le fer, il le trempe comme l'acier, le fond comme le bronze, le ciselle comme l'argent ou le marbre ; les lames de Tolède, les médailles florentines ne sont pas plus acérées ou plus délicates que les strophes qu'il lui plaît d'*ouvrer*... Mais ce constant amour de la langue et de la poésie pour elle-même, cette fidèle prédilection pour la description de la nature extérieure ou le déroulement des pensées personnelles répugne, on le conçoit sans peine, au récit des aventures, à l'expression intime et simple de la passion. Dans le drame, elle ramène à de fréquents intervalles, souvent même en présence des interlocuteurs les plus importants, au milieu d'une scène active, les monologues, partie intelligible, utile, indispensable au théâtre, mais à une condition expresse, qui s'appelle la nécessité. Les monologues nécessaires sont brefs et rares. Or, les habitudes lyriques de M. Hugo ne se résignent pas au sacrifice que le drame exige impérieusement. »

Nous croyons que les critiques qu'on vient de lire ne sont point fondées, celles surtout qui sont relatives à la partie historique du drame et à la façon dont elle est traitée par l'auteur. Nous pensons que sur ce point une certaine latitude peut être laissée au dramaturge. Terminons par deux lignes qui rachètent un peu la sévérité de l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, deux lignes qui résument pour nous tout le *Roi s'amuse* : « Devant la douleur du père, dit M. Gustave Planche, la critique perd ses droits et se résigne aux larmes et à l'admiration. »

Roi Victor et le roi Charles (LE), drame anglais en vers, de Robert Browning. L'idée de cette pièce, qui date de 1842, est fort dramatique : c'est toujours, il est vrai, la lutte du père et du fils qui se disputent une couronne ; mais ici c'est le fils qui la porte et c'est le père qui veut la lui enlever après la lui avoir mise sur la tête. Le poëte a fait du roi Victor-Amédée un second Charles-Quint, qui regrette son abdication ; mais avec cette différence qu'en s'effaçant de la scène politique et se substituant son fils l'hypocrite monarque méditait déjà son retour et traitait Charles-Emmanuel comme un enfant qu'on peut impunément priver du jouet un moment confié à ses débiles mains. Or, Charles-Emmanuel a résisté autant qu'il lui a été possible à l'abdication de son père ; mais, une fois proclamé, une fois qu'il a saisi les rênes de l'État, il prend au sérieux son titre, et par conscience de roi l'honnête jeune homme repousse énergiquement les prétentions du vieil ambitieux. Ces faits sont connus par l'histoire et cela nous dispense de donner de la pièce une analyse plus détaillée ; le poëte s'est seulement réservé l'étude et l'expression des sentiments qui doivent animer le père et le fils lorsqu'ils reconnaissent qu'ils s'étaient trompés l'un et l'autre. Nous ne sommes pas bien sûr que les reproches adressés par Victor-Amédée à Charles-Emmanuel soient bien dans la couleur du temps, mais nous en citerons, pour terminer, un fragment qui indique parfaitement la marche de l'ouvrage. Le vieux despote semble surtout indigné du libéralisme de son successeur, lui qui avait toujours pris pour modèle Louis XIV, en répétant : « l'État, c'est moi ! » et en épousant une Mme de Maintenon. « Vous défaites, dit-il à son fils, tout ce que j'ai fait..., les travaux et le soin de toute ma vie. Je vous ai laissé le gouvernement le plus absolu de l'Europe. Pensez-vous que je puisse vous voir tranquillement abandonner tout le pouvoir au peuple ? Souffrirai-je que ma Sardaigne, si bien tenue à l'écart par moi, aille se mêler au tourbillon de folle démocratie où je vois les États se précipiter tête baissée ? L'Angleterre chasse ses rois..., la France singe l'Angleterre ; je veux au moins sauver le royaume que j'ai fondé. » On voit combien le vieux monarque est ennemi du libéralisme. Cette pièce a obtenu en Angleterre de grands succès ; on a beaucoup loué sa structure et son style, et elle a été représentée plus de deux cents fois, ce qui, pour l'Angleterre, est vraiment prodigieux. Il est de mode aujourd'hui de plaisanter le théâtre contemporain de la Grande-Bretagne ; il ne faudrait pas oublier cependant les noms de Bulwer, de Dion-Boucicaut et enfin de Robert Browning : ces écrivains ont vaillamment combattu pour donner quelque éclat à la scène anglaise qui, bien qu'inférieure à la nôtre, ne manque cependant pas de valeur.

Roi attend (LE), comédie-prologue en prose, de Mme George Sand ; représentée à la Comédie-Française le 6 avril 1848. Cet ouvrage faisait partie du programme d'une soirée solennelle offerte au peuple parisien. « Cette représentation, la première de ce genre, dit M. Théophile Gautier, n'offrait pas la physionomie tumultueuse des anciens spectacles gratis, où la foule se précipitait en torrents par les vomitoires, où chacun ne parvenait à se placer qu'en jouant des mains, des coudes et des pieds. Les billets avaient été distribués d'avance et tirés au sort dans les mairies, en sorte que rien de semblable ne pouvait heureusement avoir lieu. La salle était remplie, mais non comblée, comme dans ces jours de joie turbulente où jusqu'à seize spectateurs s'encaquaient dans une loge de quatre, au mépris des lois physiques qui veulent que le contenant soit plus grand que le contenu. L'aspect général était calme, décent, solennel et même un peu sévère. Une honnête liberté, surtout en fait de plaisirs, n'a rien de contraire à l'ordre, et la tenue aurait pu n'être pas poussée si loin. Chacun avait mis ses beaux habits. Quelques frais chapeaux de femme s'épanouissaient aux galeries et dans les loges ; les blouses, en petit nombre, étaient neuves ou propres. Le peuple avait voulu se montrer respectueux pour la belle salle, les grands artistes et les nobles œuvres qu'on livrait à son admiration. Quelque chose de religieux planait sur cette représentation destinée, non pas à des divertissements frivoles ou nuisibles, mais à cette étude du beau qui élève l'esprit et l'âme. Le *Roi attend*, de Mme George Sand, est une espèce d'imitation de l'*Impromptu de Versailles*. Molière, malade déjà, travaille à une de ces pièces improvisées que lui commandait le caprice impatient ou l'ennui sans pitié du grand roi. La brave Laforêt, ce bon sens rustique, cette muse sans fard, en cornette et en tablier de servante, arrive et, par ses cordiales trivialités, console son maître, froissé de l'insolence des seigneurs et de l'ingratitude des comédiens qui se plaignent et se révoltent, prétendant qu'ils ne peuvent jouer une pièce dont ils ne savent pas le premier mot. Cependant les messages se succèdent, annonçant que le roi va attendre, qu'il attend, qu'il a attendu ! Le pauvre grand poëte, à bout de ses forces, tombe épuisé sur sa page inachevée et s'endort. Le fond du théâtre s'emplit de nuages qui s'entr'ouvrent et montrent dans une gloire, groupés autour de la Muse (représentée par Mlle Rachel), Eschyle, Sophocle, Euripide symbolisant le monde antique ; Shakspeare, Voltaire, Beaumarchais symbolisant le monde moderne. Ces personnages, dont les uns représentent le passé et les autres l'avenir, louent, soutiennent, encouragent Molière, et, dans de belles tirades lyriques de ce beau style ample et large, familier à George Sand, ils racontent au poëte endormi l'influence qu'ils ont eue sur l'esprit humain, celle qu'il doit avoir lui-même et celle qu'auront Voltaire et Beaumarchais. Les poëtes dramatiques sont les initiateurs des nations, ils préparent la liberté et sèment les révolutions que les peuples recueillent. Puis la vision se trouble, les nuages s'épaississent et Laforêt accourt de nouveau, disant que le roi attend ; mais, cette fois-ci, ce n'est pas le roi à manteau fleurdelisé, à perruque in-folio, qui s'impatiente, c'est un roi plus puissant et plus formidable encore : le peuple de 1848, dont Molière, réveillé tout à fait et ragaillardi, demande la bienveillance et la protection pour le théâtre de la République. Le peuple a souri comme un roi à cette adulation d'un courtisan de génie et a daigné battre des mains lui-même lorsque, le rideau relevé, on a proclamé le nom de George Sand. » Cet ouvrage fut joué huit fois avec un succès très-honorable pour une œuvre destinée, dans la pensée de son auteur, à ne vivre qu'un soir.

Roi Jean (LE), tragédie de Shakspeare. V. JEAN.

Roi Lear (LE). V. LEAR.

Roi pasteur (LE) [*Il Re pastore*], opéra italien, livret de l'abbé Pietro Metastasio, musique de Sarti ; représenté sur le théâtre du San-Mosè à Venise en 1753, avec un immense succès. La partition de Sarti est la plus remarquable de toutes celles qui ont été écrites sur cette pièce charmante. Nous citerons les airs suivants : *Intendo, amico rio ; Alla selva, al prato, al fonte ; So, che pastor son io ; Si*

spande al sole in faccia; Per me rispondete; Di tante sue procelle; le duetto : *Vanne a regnar, ben mio; Al mio fedel dirai; Ogn'altro affetto ormai; Ah per voi la pianta umile; Barbaro, o Dio, mi vedi; Se vincendo vi rendo felici;* le quartetto : *Ah tu non sei più mio; l'Amerò, farò costante; Io rimaner divisa; Se tu di me fai dono; Sol può dir, come si trova; Voi, che fausti ognor donate,* et le chœur final : *Dalla selva et dall'ovile.*

Roi et le fermier (LE), comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny; représentée aux Italiens le 22 novembre 1762. Il s'agit d'un certain roi d'Angleterre qui s'égare à la chasse, reçoit un asile chez un inspecteur des chasses de la forêt et, en récompense de l'hospitalité qu'il a reçue, favorise le mariage de cet inspecteur ou fermier, nommé Richard, avec la gentille Jenny, que milord Lurewel voulait confisquer à son profit et qu'il avait même fait enlever. Le sujet, qui rappelle un peu la *Partie de chasse de Henri IV* de Collé, n'est pas compliqué, comme on le voit; c'est presque puéril; mais Sedaine savait si bien donner de la valeur aux scènes les plus familières, par le naturel de son dialogue et la vérité du sentiment, que cette pièce pourrait encore être entendue avec intérêt. Quelques scènes pathétiques bien rendues faisaient déjà pressentir l'auteur du *Déserteur*, joué sept ans plus tard. Dans le premier acte, nous citerons le duo moitié comique, moitié sérieux entre Richard et sa sœur Betsy, le récit fait par Jenny de son enlèvement; dans le second, le quatuor final, et dans le troisième le joli trio: *Lorsque j'ai mon tablier blanc;* toute cette scène est charmante; et enfin, les trois ariettes de Jenny, de Richard et du roi, qui ont chacune un caractère différent et bien exprimé.

Roi pasteur (LE) [*Il Re pastore*], opéra italien en deux actes, livret de Métastase, musique de Mozart; représenté à Salzbourg en 1775. Ce fut à l'occasion du séjour de l'électeur Maximilien dans cette ville que Mozart composa cet ouvrage, dans lequel se révéla son aptitude pour la musique dramatique.

Roi Théodore (LE) [*Il Re Teodoro*], opéra-bouffe italien, livret de Casti, musique de Paisiello; représenté à Vienne en 1784, et au théâtre Feydeau le 21 février 1789. Ce fut sur la demande de l'empereur Joseph II que le compositeur écrivit *Il Re Teodoro* un de ses chefs-dœuvre. On trouve dans la partition autant de grâce mélodieuse que de verve scénique. Le septuor du *Roi Théodore* est une composition charmante qui est devenue célèbre dans toute l'Europe.

Roi Théodore à Venise (LE), opéra héroï-comique en trois actes, livret traduit de l'italien par Moline, musique de Paisiello; représenté par l'Académie royale de musique le 11 septembre 1787. Ce célèbre compositeur avait écrit la partition de *Il Re Teodoro*, à Vienne, pour l'empereur Joseph II. C'était un opéra-bouffe dans lequel se trouve un septuor admirable. La reine raffolait de cet opéra, qui fut joué pendant trois mois sur le théâtre de la ville de Versailles. Elle le fit représenter à la cour par Garat, Azevedo et Richer. Le public accueillit assez froidement le *Roi Théodore* à l'Académie de musique.

Roi de Sicile (LE), opéra-comique en un acte, paroles de F. Soulié et Dulac, musique de Casimir Gide; représenté à l'Opéra-Comique, le 17 octobre 1831. C'est une erreur de deux hommes d'esprit. A cette époque, le public croyait encore au genre opéra-comique et n'admettait pas cette bouffonnerie à outrance, sans art, qu'il s'est laissé imposer depuis. Aussi la pièce fut-elle jouée au milieu des sifflets. En voici le sujet. Un jeune musicien du nom de Sainville compte sur le succès d'un opéra pour payer ses créanciers. Il est hébergé par M. Potain, dont il aime la fille; mais il est contrarié dans ses projets par les sieurs Bon-Nez et Joyaux. Notre musicien, pour apaiser ce dernier qui le menace de le faire incarcérer s'il ne lui paye un à-compte de 300 francs, imagine de faire passer, aux yeux de M. Potain, M. Joyaux pour le roi de Sicile détrôné et lui-même pour le prince héréditaire. Il obtient ainsi du bonhomme la somme désirée, et si le père de Sainville n'arrivait à temps pour tirer son fils d'affaire d'une manière plus honorable, l'immoralité le disputerait à l'extravagance dans cette pièce, due cependant à un romancier célèbre, à l'auteur de la *Famille de Lusigny* et des *Mémoires du diable*. Quoique associée à un aussi mauvais livret, la musique de Casimir Gide a été remarquée. Sa partition renferme plusieurs chants heureux, des effets bien combinés, un bon quintetto et une jolie romance chantée par Thénard. Les qualités que les connaisseurs surent distinguer dans sa musique lui valurent l'honneur de collaborer avec Halévy dans le grand ballet en cinq actes la *Tentation*, accompagné de chœurs, qui fut donné à l'Opéra l'année suivante et qui obtint un grand succès. Plusieurs airs de danse, composés par Casimir Gide, eurent beaucoup de vogue.

Roi d'Yvetot (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe Adam; représenté à l'Opéra-Comique le 13 octobre 1842. C'est une paraphrase très-libre de la chanson de Béranger. Josselyn, ancien marchand drapier, possède le testament du feu roi d'Yvetot, qui l'institue son successeur. Amoureux de la paix à tout prix, et loin de faire valoir aucune prétention à la royauté, Josselyn ne songe qu'à faire ses quatre repas tout en se disposant à marier sa fille Marguerite au jeune Adalbert, neveu d'un commandeur de Malte. Mais son ambitieuse ménagère Jeanneton surprend son secret et fait reconnaître son maître roi d'Yvetot. Le commandeur de Malte lui déclare la guerre dans les formes et somme son neveu d'abandonner sa fiancée et de se faire chevalier de Malte. Tout est en désarroi dans cette principauté de carton; mais tout à coup le commandeur apprend que celle qu'il refuse pour sa nièce est sa fille, abandonnée par lui dès sa naissance; que Marguerite a été recueillie par le marchand drapier et élevée comme sa fille sous le nom de Marguerite. Rien ne s'oppose plus à ce que la pièce finisse par le mariage désiré. La musique de cet opéra a été écrite avec cette facilité et cette grâce bourgeoise qu'Adolphe Adam a mises dans tous ses ouvrages. L'ouverture est une des meilleures de ce musicien; l'effet sur le public y est habilement ménagé. Les couplets : *Fi des honneurs!* ont obtenu le succès populaire qu'ils méritaient. Les couplets du moulin ont plus d'originalité. On a remarqué, dans le second acte, le duo pour ténor et basse : *Allons, point d'indigne faiblesse*, et le quatuor : *Dites, dites-lui.* Le troisième acte n'offre guère de saillant qu'une romance de ténor assez bien tournée : *Marguerite, à vous pour la vie.* La chanson : *Il était un roi d'Yvetot*, faisait partie nécessairement du programme de la partition. Chollet a très-bien joué le rôle de Josselyn, et Mlle Darcier celui de Jeanneton. Grard, Mocker, Audran et Mlle Rouvroy ont interprété les autres rôles.

Roi des halles (LE), opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe Adam; représenté au Théâtre-Lyrique le 11 avril 1853. Le duc de Beaufort a été singulièrement transfiguré par les auteurs du livret. Il a une fille naturelle, la jolie Mariette, qu'il fait élever chez un épicier de Paris. L'intérêt qu'il lui porte fait croire à un agent de Mazarin qu'elle est sa maîtresse, et comme il est poursuivi pour une mazarinade dont il est l'auteur, Mariette est enlevée par Bondinelli dans la pensée que le duc de Beaufort, en cherchant à la délivrer, se livrera lui-même. Tout se termine par la rentrée en grâce de Beaufort et par le mariage de Mariette avec Planchet, garçon épicier. M. Scribe mettait peu de façons à maltraiter l'histoire. La musique n'a pas eu meillenr sort que la pièce. Elle a paru généralement faible, à l'exception des couplets de Bourdillat : *Les longs discours ne sont pas mon affaire*, et d'un joli quatuor au premier acte. Les principaux rôles ont été joués par Chollet, Junca.

Roi des Aunes (LE), opéra-comique en un acte, livret de MM. J. Wallinger frères, musique de M. Edmond Weber; représenté au théâtre de Strasbourg en février 1869. Les Strasbourgeois se sont montrés sympathiques à cette œuvre éclose dans leurs murs, et ont déclaré que certaine ballade et certain quatuor étaient des chefs-d'œuvre. C'est d'un bon augure pour la carrière de M. Edmond Weber.

Roi Carotte (LE), opéra-bouffe, féerie en quatre actes et dix-huit tableaux, livret de M. Victorien Sardou, musique de M. J. Offenbach; représenté sur le théâtre de la Gaîté en janvier 1872. Le livret de la pièce a été tiré d'un conte d'Hoffmann qui a pour titre : *Histoire héroïque du célèbre ministre Klein Zach, surnommé Cinabre.* M. Sardou et son collaborateur M. Offenbach ont adapté la donnée de ce conte au goût du public contemporain et particulièrement du parterre du théâtre de la Gaîté. Fridolin XIV (pourquoi XIV ?) est un prince fort mauvais sujet qui songe à réparer le désordre de ses affaires en épousant la princesse Cunégonde, autre drôlesse qui se laisse courtiser par le roi Carotte, lequel, protégé par la fée Coloquinte, s'empare des États de Fridolin et de sa fiancée. Le roi détrôné va chez les singes apprendre la politique. Un génie bienfaisant, Robert-Luron, le fait remonter sur son trône et épouser Rosée-du-Soir, jeune princesse qui, déguisée en page, a accompagné le frivole Fridolin dans ses excursions extravagantes. La partition est volumineuse, et cependant on n'y trouve qu'un quatuor, celui des ruines de Pompéi, qui puisse intéresser. Citons toutefois quelques morceaux : d'abord une petite valse en *si* bémol qui forme l'ouverture; le rondo de la princesse Cunégonde, aussi valse en *sol;* le chœur qui suit, valse lente en *si* bémol; la romance des *Fleurs*, chantée par Rosée-du-Soir, autre valse en *sol;* le duetto de la *Boule*, polka en *sol;* le chœur : *Vidons les flacons*, valse en *la* majeur; le chœur : *Jour d'allégresse*, valse en *la* majeur; le chœur : *Ah! les drôles de costumes!* polka en *mi;* l'air du roi Carotte, polka en *sol*, *En avant les violons*, valse en *si* bémol; le chœur : *Jardiniers et jardinières*, vulgaire sauterie en *sol*, décorée par le musicien du nom pittoresque de *Farandole;* les couplets du diplomate Pipertrunck sont chantés sur un air de pont-neuf. Mentionnons encore la ronde des chemins de fer, enfantillage aussi lourd qu'une locomotive; celle des colporteurs qui chantent : *Nous venons du fin fond de la Perse*, sur l'air à trois temps d'une tyrolienne; le grand duo de Cunégonde et de Fridolin : *Vers cè gnome que j'abhorre*, formé de deux valses, l'une en *si* bémol, l'autre en *la* bémol; le chœur des *Fourmis*, étude d'après nature et imitation assez réussie; la marche et le ballet des insectes, où naturellement les motifs de danse sont à leur place; les couplets du panache, valse en *sol;* le chœur du marché, polka en *la;* le chœur : *Oh! quel gouvernement!* autre polka en *ut*. La pièce du *Roi Carotte* a été jouée par Masset, Soto, Alexandre, Grivot, Vicini, Gravier, Colenille, Delorme, Mmes Zulma Bouffar, Seveste, Judic, Lyon.

Roi l'a dit (LE), opéra-comique en trois actes, de M. L. Delibes, paroles de M. Gondinet (théâtre de l'Opéra-Comique, 27 mai 1873). Le livret est spirituel et agréable; en chargeant un peu les personnages, on aurait pu en faire le canevas d'un opéra-bouffe. Le marquis de Montcontour, devenu le favori de Mme de Maintenon en lui rapportant sa perruche égarée, obtient d'être présenté au roi-soleil. A la présentation, il perd la tête et laisse tomber son chapeau. « Vous avez un fils? lui dit le monarque avec une auguste aménité. — Oui, sire, répond étourdiment le pauvre homme. — Je le savais, reprend Louis XIV, il faut me le présenter. » Or, le marquis a bien quatre grandes filles, mais il n'a point le moindre fils. Comment faire? Le roi l'a dit, lui-même en a avoué un; impossible de revenir sur cette parole; il faut absolument qu'il ait un fils. Miton, le maître de danse des quatre grandes filles, se charge de tourner la difficulté; il fabriquera, seulement à l'aide de leçons de maintien et sans la collaboration de la marquise, un jeune comte de Montcontour. Javotte, la cuisinière du marquis, a un amoureux, Benoît; ce Benoît paraît à Miton fournir la matière première qu'il cherche. On débarbouille Benoît, on lui donne quelques leçons de maintien, et, dès qu'il a l'épée au côté et le claque sous le bras, Benoît est persuadé qu'il est aussi comte que possible. Il rosse le pauvre Miton, qui est enchanté de le voir si vite prendre les bonnes manières; il jette à la porte ses fournisseurs, met le manoir au pillage, marie ses prétendues sœurs sans le consentement de papa, incendie un peu le couvent où l'on avait été forcé de les abriter, et se conduit enfin partout en vrai gentilhomme. Une seule chose lui manque : le courage. Il a naturellement peur des coups, comme Panurge, et, dans deux duels qu'il s'attire par sa gentilhommerie, il ne trouve qu'un unique moyen pour se tirer d'affaire, c'est de tomber par terre dès que les épées se croisent et de faire le mort. Sa dernière équipée arrive aux oreilles du grand roi qui, rencontrant le marquis, lui fait ses compliments de condoléance et essaye de consoler le père inconsolable. « Ce pauvre jeune homme, qui donnait de si belles espérances, est donc mort! dit le roi. — Oui, sire! » répond le marquis. Le roi l'a dit! il faut maintenant que le jeune comte de Montcontour soit mort; la parole royale lui avait donné la vie, la même royale parole la lui retire. Benoît est dépouillé de ses titres, de ses habits, de son épée et de son chapeau; on lui remet le sarrau de paysan et on le reconduit à l'étable.

Ce cadre ingénieux a donné au compositeur, M. L. Delibes, l'occasion de quelques mélodies fraîches et spirituelles; ce compositeur possède surtout l'art de revêtir ses idées musicales de tours piquants et nouveaux. On a surtout remarqué dans la partition le morceau des révérences, sur lequel s'exécute la présentation au roi. Le marquis oublie d'abord, puis retrouve la révérence qu'il doit faire; la marquise et ses quatre filles exécutent en demi-cercle toutes les postures cérémonieuses et chantent la phrase désolée : *Il a perdu sa révérence!* C'est une pièce bouffe excellente. Le duo de Benoît et de Javotte : *Je buvais dans le creux de la main de Jeannette*, et les couplets du marquis à la marquise : *Ayons un fils!* au second acte, les couplets de Benoît : *Croire à son mérite, tout est là;* le trio de Benoît et des deux jeunes marquis, ses beaux-frères; le finale où se rencontrent deux ou trois motifs saillants; au troisième acte, le récit du duel : *Porter l'épée est agréable*, et le deux-quatre de la fin : *Tout le monde est d'accord!* sont des morceaux très-réussis, d'une facture franche et d'une gaieté communicative.

Roi boit (LE), chef-d'œuvre de Jordaens; au Louvre. Une compagnie de joyeux Flamands, réunie autour d'une table, célèbre la fête des Rois. L'élu du gâteau, le monarque désigné par la fève, est un vieillard à barbe blanche, assis à gauche, dans un fauteuil, et ayant une couronne sur la tête; le verre en main, l'œil animé par ses libations précédentes, il trône sans orgueil et paraît surtout heureux de déguster la liqueur parfumée du Rheingau. Tous les convives sont dans la joie : on crie, on chante, on boit surtout. Un jeune échanson verse de haut un filet d'or à un vieillard empourpré. Plus loin, un robuste ivrogne, à la face large, aux lourdes chairs, la tête couverte d'un bonnet de fou, présente sa coupe à une jeune et blonde Flamande, coiffée d'une toque et ayant près d'elle une petite fille. A droite, un jeune homme tient un pot d'étain et crie : Le roi boit! Près de lui est une vieille femme. Sur le devant, une jeune femme, assise sur une chaise et tendant son verre, lance du côté du spectateur un regard fripon. Le gala n'est pas près d'être terminé; une servante apporte un plat qu'elle va introniser sur la table. Le chien de la maison prend part lui-même à la fête.

Ce tableau a été gravé dans le *Musée français* (par Krueger) et dans les recueils de Landon et de Réveil.

Jordaens a traité plusieurs autres fois le même sujet, notamment dans un tableau qui appartient au musée du Belvedère et que Waagen préfère à celui du Louvre : « Le tableau du Belvedère, dit ce savant connaisseur, est un chef-d'œuvre de puissance et de clarté, peint avec le plus grand soin et pétillant d'une verve féconde en trivialité et en grosse gaieté. » A la vente de Van der Marck, en 1773, une composition de Jordaens, intitulée le *Roi boit*, a été payée 1,100 florins; elle a été gravée par Pontius.

Des tableaux sur le même sujet ont été peints par D. Teniers (musée du Belvédère), R. Brakenburg (musée du Belvédère), Tilburg (gravé par Jérôme Danzel), Jan Steen (musée Van der Hoop), C. Dusart (gravé par J. Gole), Joseph Beaume (tableau peint pour M. du Sommerard, exposé au Salon de 1827 et gravé par J. Geoffroy), etc.

Au Salon de 1865, M. G. Brion a exposé un tableau intitulé le *Jour des Rois chez des paysans de l'Alsace*, qui a été gravé sur bois par Ernest Boetzel.

Roi de Thulé (LE), tableau d'Ary Scheffer. Cette peinture, qui a été exposée au Salon de 1839, a été inspirée à l'artiste par la ballade de Gœthe : « Il était un roi de Thulé, fidèle jusqu'au tombeau, auquel sa bien-aimée, en mourant, avait donné une coupe d'or. Rien ne lui était aussi précieux. Il s'en servait à chaque repas. Ses yeux se remplissaient de larmes chaque fois qu'il la vidait. Et lorsqu'il se sentit mourir, il but le dernier souffle de vie et jeta sa coupe sacrée dans les flots de la mer. » Le vieux roi est assis à table; le front ridé, les sourcils énormes, la barbe blanche, il conserve, sous le faix de l'âge, une attitude fière et majestueuse; de ses deux mains tremblantes, il porte à ses lèvres la coupe précieuse, par un geste magnifique et vrai; il regarde avec une tendresse douloureuse ce souvenir d'amour. Son page, blond enfant aux cheveux dénoués et flottants, se tient derrière lui. A sa gauche s'étend la mer, où il jettera sa coupe sacrée après y avoir bu « le dernier souffle de vie. »

Cette peinture, exécutée dans la plus belle et la plus vigoureuse manière d'Ary Scheffer, a toute la vérité et la poésie de la ballade de Gœthe. Elle a figuré à l'exposition posthume des œuvres du maître, en 1859, et appartenait à cette époque à M. J.-A. Nottebohm, de Rotterdam. Une réduction ou plutôt une étude pour ce tableau a paru à la vente de M. de Kat (de Dordrecht) en 1866.

Au Salon de 1857, M. Ch.-A. Le Bourg a exposé un bas-relief (médaillon) représentant le *Roi de Thulé*.

Roi-pontife (LE), sculpture antique, à Persépolis, dans les ruines d'un palais situé à quelque distance du *Tchilminar* (palais des Quarante colonnes).

Cette peinture représente un combat entre un homme et un animal fantastique; elle n'est pas moins remarquable par la beauté de l'exécution que par la régularité du sujet, reproduit en divers autres endroits de l'édifice avec quelques variantes. L'homme, qui est d'une taille colossale, est vêtu d'une longue robe; sa chevelure est attachée avec un diadème, et il porte une barbe pointue et étagée. Le diadème et la forme de la barbe ne permettent pas de douter que la statue ne représente un des anciens rois de la Perse divinisé. Il a les bras nus et tient d'une main une des cornes de l'animal, tandis que, de l'autre, il lui plonge une large épée dans le ventre. Cet animal est une espèce de chimère; il a une tête de loup, des cornes de taureau, des jambes d'aigle, une longue queue dont on voit toutes les vertèbres. Il est debout sur ses jambes de derrière et appuie avec rage les deux griffes de devant sur les bras de son adversaire.

Ce même sujet est sculpté dans d'autres parties de l'édifice; souvent l'animal est différent; dans un endroit, il a une tête d'aigle et des pattes de lion, tandis que dans d'autres il a une tête de bœuf; ailleurs, on voit ces différentes figures animales lutter entre elles. Ces sculptures sont évidemment symboliques; il est permis de croire qu'elles font allusion au mythe principal de l'ancienne religion des Perses et qu'elles représentent le combat d'Ahriman, ou l'esprit des ténèbres, contre Ormuzd, l'esprit de lumière. Le bœuf Aboudad et ses composés représentent le bon principe; le lion-griffon, le loup sont l'emblème du premier animal impur. Ce mythe a une analogie frappante avec le combat de l'archange Michel contre Satan.

ROI (COMTÉ DU), comté d'Irlande. V. KING'S COUNTY.

ROI (pic du), un des principaux sommets de la chaîne des montagnes Rocheuses, sur la limite de la Nouvelle-Bretagne et des États-Unis; il a près de 3,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. V. ROCHEUSES (montagnes).

ROI (pointe du), promontoire à l'extrémité N.-O. de Sumatra, une des îles de la Sonde, près et à l'E.-S.-O. d'Achem, par 5° 35′ de latit. N. et 92° 55′ de longit. E.

ROI-GEORGE (îles du), deux îles de la Polynésie, dans l'Océan équinoxial, par 14° 35′ de latit. S. et 146° 42′ de longit. E. Ces îles, d'un aspect agréable, sont généralement fertiles. Les cocotiers y abondent; il y croît aussi plusieurs autres variétés d'arbres. Les côtes, couvertes de corail, nourrissent une grande quantité d'huîtres à perles. « Les naturels, dit le *Dictionnaire géographique universel*, habitent des huttes basses et couvertes de branches de cocotier. Ils montrent beaucoup d'adresse dans la construction de leurs canots, sur lesquels ils mettent une voile de natte très-bien travaillée. Les plus grands de ces canaux ont 32 pieds de longueur, mais ils sont très-étroits; souvent ils en joignent deux ensemble avec des planches. » *Ces îles furent découvertes en 1765 par le* commodore Byron et visitées, en 1773, par Cook.

ROI-GEORGE III (archipel du), dans le grand Océan boréal, sur la côte occidentale de l'Amérique septentrionale, par 56° 10′-58° 18′ de latit. N. et 134° 23′-136° 15′ de longit. O.; 200 kilom. de longueur sur 80 kilom. de largeur. Le détroit de Chatham le sépare de l'île de l'Amirauté à l'E., et celui de Cross du continent au N. Il offre dans son ensemble l'apparence d'une seule île, car d'étroits canaux en séparent les diverses parties. Son nom lui a été donné par le capitaine Vancouver, qui l'explora le premier.

ROI-GEORGE III (baie du), sur la côte S. de l'Australie, par 36° 6′ de latit. S. et 115° 41′ de longit. E. Elle communique avec deux havres, celui de l'Huître (Oysterharbour) au N. et celui de la Princesse-Royale au N.-O.; deux promontoires, le mont Gardner et Bald-Head, en forment l'entrée. Les rochers qui se dressent aux environs sont généralement de granit. Le sol est boisé, mais peu susceptible de culture, excepté cependant dans le voisinage de la mer. Le terrain qui avoisine le havre de l'Huître offre un aspect agréable et la culture y donne des résultats satisfaisants; il n'en est pas de même des environs du havre de la Princesse-Royale, où le terrain n'a presque pas de profondeur et est condamné à la stérilité.

ROI-GUILLAUME (mer du), nom donné par le capitaine Ross à la partie de l'océan Arctique comprise entre le groupe de Boothia-Félix et la terre du Roi-Guillaume, en Amérique.

ROIA s. m. (roi-a — de *Roi* n. pr.) Bot. Syn. de SWIÉTÉNIE, genre de térébinthacées.

ROIAGE s. m. (ro-ia-je — rad. *roie*, ancienne forme du mot *raie*). Anc. cout. Droit sur le transport par chariots.

ROIDE adj. (roi-de — latin *rigidus;* de *rigere*, roidir, qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *rig* ou *rikh*, se mouvoir, dévier, trembler, d'où aussi, selon lui, le grec *rigeô*, l'allemand *recken*, *ringen*, trembler, et le sanscrit *râikas*, crainte; grec *rigos*. L'adjectif latin *rigidus* existe aussi dans notre langue sous la forme de *rigide*). Qui résiste à la flexion, qui se tient droit sans plier : *Des poils* ROIDES. *Avoir les jambes* ROIDES. *Etre* ROIDE *comme une barre de fer, comme un bâton. Le cochon domestique a les oreilles moins* ROIDES *que le sanglier.* (Buff.) ‖ On écrit aussi RAIDE.

— Fortement tendu : *Danser sur la corde* ROIDE.

— Abrupt, vertical ou à peine incliné : *Une pente* ROIDE. *Un escalier trop* ROIDE. *Le Granique est très-encaissé, son bord occidental est* ROIDE *et escarpé; l'eau brillante et limpide coule sur un fond de sable.* (Chateaub.)

— Par ext. Rude, sec, dépourvu de souplesse : *Des contours trop* ROIDES. *Des draperies trop* ROIDES. *Des mouvements* ROIDES. *Une attitude* ROIDE. *Les anciennes statues grecques étaient* ROIDES *et sans vie comme celles des Egyptiens.* (Deschanel.)

— Droit et rapide, en parlant d'un mouvement : *Le cours de ces eaux est* ROIDE. *Ces oiseaux ont le vol* ROIDE, *l'aile* ROIDE. *La marche du boulet est* ROIDE *et irrésistible.*

— Fig. Ferme, inflexible, qui ne plie pas, qui résiste puissamment : *Il ne se trouve plus de ces âmes rigoureuses et* ROIDES *que produisait l'antiquité.* (Fonten.) *Assez souvent les gens* ROIDES *sur les petits intérêts sont faciles et même faibles sur les choses importantes.* (De Bonald.) *Un homme poli ne paraît jamais roide, à moins qu'on ne veuille le faire plier.* (Latena.) ‖ Sec et dur : *Il ne faut pas être trop* ROIDE *dans l'éducation des enfants. La leçon qui sort de l'histoire ne doit pas être directe et* ROIDE; *elle doit être savoureuse.* (Ste-Beuve.) *Aucune école, plus que l'école française, si* ROIDE *et si compassée, n'avait besoin de cet assouplissement.* (Th. Gaut.)

— S'employait autrefois dans le sens de Vigoureux, rude : *L'auteur pense toujours et fait penser; c'est un* ROIDE *jouteur, comme dit Montaigne; ses imaginations élancent les miennes.* (Volt.) ‖ Pop. Dur à croire ou à accepter : *Cinq mille francs! c'est* ROIDE! *Lui préfet! c'est un peu* ROIDE. *Je trouve la chose un peu* ROIDE.

— *Linge trop roide d'empois, Linge empesé trop roide*, Linge trop ferme, trop dur pour avoir reçu trop d'empois.

— *Tomber roide mort*, Tomber mort tout à coup : *Il vacilla un instant et* TOMBA ROIDE MORT. ‖ *Tomber roide*, Tomber tout à coup privé de sentiment, mort ou évanoui : *A ce mouvement, sa sœur, trop faible ou trop forte pour une telle crise,* TOMBA ROIDE : *elle était morte.* (Balz.)

— *Se tenir roide*, Résister avec fermeté ou obstination : *Quoi qu'on ait pu lui dire, il* S'EST TENU ROIDE. (Acad.)

— Adverbial. Avec force et vitesse : *La balle part* ROIDE *et frappe fort. Pour bien jouer à la paume, au volant, il faut jouer bas et* ROIDE. (Acad.)

— Vivement, rondement : *Il faut mener cette affaire* ROIDE. ‖ Vigoureusement et rudement : *Vous menez vos enfants trop* ROIDE.

— *Etre tué roide*, Etre tué subitement, tomber roide mort : *Je tremblais à tout moment d'*ÊTRE TUÉ ROIDE *par mon œuvre, comme l'alchimiste par son poison.* (V. Hugo.)

— *Tenir roide*, Résister avec vigueur ou opiniâtreté :

> Contre tous les flatteurs s'il *avait tenu roide*,
> Notre cuisine ici ne serait pas si froide.
>
> PIRON.

— Véner. *Découpler roide*, Découpler rapidement les chiens d'un relais, quand l'animal est passé et avant l'arrivée de la meute.

— Rem. Nous avons indiqué deux formes, *roide* et *raide;* nous devons ajouter que la première est la plus usitée chez les écrivains, la seconde dans la conversation; mais comme au temps où le mot *Français* s'écrivait *François* et se prononçait *Français*, beaucoup de personnes lisent *raide* le mot écrit *roide*. Il en est de même pour *roideur* et les autres dérivés de *roide*.

— **Syn. Roide, rigide, rigoureux.** V. RIGIDE.

ROIDEMENT adv. (roi-de-man — rad. *roide*). D'une manière roide, avec roideur. ‖ On écrit aussi RAIDEMENT.

ROIDEUR s. f. (roi-deur — rad. *roide*). Etat de ce qui est roide, peu flexible : *La* ROIDEUR *d'une corde. La* ROIDEUR *des membres. La* ROIDEUR, *comme la paralysie, peut s'étendre à tous les muscles.* (Chomel.) ‖ On écrit aussi RAIDEUR.

— Etat de ce qui est tendu : *La* ROIDEUR *des cordes.*

— Rapidité d'une pente, état d'un lieu escarpé : *La* ROIDEUR *d'une descente, d'un escalier.*

— Vigueur et rapidité d'un mouvement : *Un trait lancé avec* ROIDEUR. *Un coup appliqué avec* ROIDEUR. ‖ Défaut de souplesse dans les mouvements : *Des gestes pleins de* ROIDEUR. *Saluer avec* ROIDEUR. *La grâce est l'antithèse de la* ROIDEUR.

— Fig. Fermeté inébranlable :

> Cette grande *roideur* des vertus des vieux âges
> Heurte trop notre siècle et les communs usages.
>
> MOLIÈRE.

‖ Inflexibilité, rudesse opiniâtre : *L'orgueil dédaigne, l'opiniâtreté résiste, la* ROIDEUR *ne fléchit pas.* (La Rochef.-Doud.) *L'obstination n'est qu'un effet nécessaire de la* ROIDEUR *des idées et du défaut de flexibilité de l'esprit.* (Lemontey.) ‖ Dureté, caractère de ce qui est sec et empesé : *La maîtresse de la maison n'avait rien de cette* ROIDEUR *qu'on reprochait alors aux jeunes femmes d'Albion.* (Volt.) *Saint-Lambert a du trait, quelque imagination, de l'élégance, de la* ROIDEUR. (Ste-Beuve.) *Chez Montesquieu, ce qui est de la vigueur et du nerf dans les grandes choses est de la* ROIDEUR *dans les petites.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Mécan. Lorsqu'une poulie est entretenue à l'état de mouvement uniforme sous l'influence de deux forces P et Q appliquées à une corde enroulée sur sa gorge, la puissance P surpasse toujours la résistance Q. L'excès P — Q est employé en partie à vaincre les frottements qui s'exercent aux points de contact avec les supports, en partie à contre-balancer l'effet de la *roideur* de la corde. L'expérience montre, en effet, que, du côté opposé au mouvement, c'est-à-dire du côté de la résistance, la corde est moins tendue que de l'autre côté; il en résulte que la distance de la direction de la résistance au centre de la poulie est un peu plus grande que la distance au même centre de la droite suivant laquelle est appliquée la puissance, et que, par conséquent, même en ne tenant pas compte des frottements, il faudrait encore faire la puissance supérieure à la résistance. Coulomb a trouvé que l'excès de P sur Q, nécessité par la *roideur* de la corde, peut être représenté par la formule

$$P - Q = \frac{A + BQ}{D},$$

D désignant le diamètre de la poulie, A et B des coefficients indépendants de Q et de D, mais variables avec la nature de la corde. On goudronne souvent les cordes pour en assurer la conservation; cette pratique en augmente la *roideur* et accroît, par conséquent, la perte de travail moteur. Cette perte croît encore lorsque la température s'abaisse. On atténue, au contraire, la différence entre le travail moteur et le travail résistant utile en imprégnant les cordes de corps gras.

ROIDI, IE (roi-di, i) part. passé du v. Roidir. Rendu ou devenu roide : *Des membres* ROIDIS *par la mort.*

— Fig. Ferme ou opiniâtre; qui plie malaisément : *Ils n'eurent plus donc d'autre parti à prendre que de ployer les épaules, ces épaules* ROIDIES *à la consistance de fer.* (St-Sim.)

ROIDILLON s. m. (roi-di-llon; *ll* mll. — rad. *roide*). Chemin en pente rapide, mais d'une faible étendue : *Gravir péniblement un* ROIDILLON. ‖ Sentier plus direct, mais plus escarpé qu'une route pratiquée sur la même côte : *Puisque nous sommes à pied, prenons par ce* ROIDILLON, *nous gagnerons vingt minutes.* ‖ On écrit aussi RAIDILLON.

— Pop. Personne d'un caractère roide, peu maniable.

ROIDIR v. a. ou tr. (roi-dir — rad. *roide*). Tendre avec force, rendre roide : ROIDIR *une corde.* ROIDIR *ses membres. Cette folle préoccupation de dignité crispe les plus charmants visages,* ROIDIT *les tailles les plus déliées.* (Mme E. de Gir.) ‖ On écrit aussi RAIDIR.

— Fig. Rendre ferme ou opiniâtre : *Le désespoir, dans quelques cas,* ROIDIT *notre âme contre l'infortune.* (Alibert.) *C'est dans les temps de démocratie qu'il faut* ROIDIR *son âme pour être soi-même.* (S. de Sacy.)

— Constr. *Roidir un étai*, Le serrer jusqu'à ce qu'il travaille, jusqu'à ce qu'il exerce l'effort qu'il doit opérer.

— v. n. ou intr. Devenir roide : *Ses membres* ROIDISSENT.

Se roidir v. pr. Devenir roide, se tendre : *Ce linge* S'EST ROIDI *par l'effet de la gelée.*

— Roidir ses membres : *Un cheval qui* SE ROIDIT *pour ne pas avancer.*

— Fig. Prendre de la fermeté; s'opiniâtrer, résister : SE ROIDIR *contre les obstacles, contre le malheur. Plus la passion est forte, plus il faut* SE ROIDIR *contre elle.* (Boss.) *Le temps amène en tout des changements contre lesquels on* SE ROIDIRAIT *en vain.* (Lamenn.)

> L'âme doit *se roidir*, plus elle est menacée,
> Et contre la fortune aller tête baissée.
>
> CORNEILLE.
>
> . . . . Ce serait petitesse
> Qu'au sein de son malheur follement *se roidir*.
>
> N. LEMERCIER.

ROIDISSEMENT s. m. (roi-di-se-man — rad. *roidir*). Action de roidir. ‖ On dit aussi RAIDISSEMENT.

ROIDISSEUR s. m. (roi-di-seur — rad. *roidir*). Appareil servant à roidir les fils de fer.

ROIE s. f. (roî — ancienne forme du mot *raie*). Jeux. *Gagner six roies*, Gagner six points, par allusion aux raies que l'on traçait autrefois pour marquer les points.

ROIFFÉ, village et commune de France (Vienne), canton de Trois-Moûtiers, arrond. de Loudun; 863 hab. L'église ogivale a remplacé un édifice très-ancien où aurait été inhumé, suivant la tradition, Henri Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Aux environs se voient un dolmen dit de la Petite-Croix et une magnifique allée couverte ou grotte aux Fées formant trois chambres, et mesurant 17 mètres de longueur sur 4 à 6 mètres de largeur.

ROINE s. f. (roi-ne — ancienne forme du mot *reine*). Techn. Chacun des deux gros montants latéraux du châssis, dans un métier de basse lisse.

ROINVILLE, village et comm. de France (Eure-et-Loir), canton d'Auneau, arrond. de Chartres; 459 hab. Découverte de substructions gallo-romaines et d'autres antiquités. On y remarque les débris d'un prieuré du XIIe siècle et un ancien pilori. Aux environs, château converti en ferme.

ROÏOC m. (roi-iok). Bot. Nom vulgaire d'une esp[èc]e de morinda.

ROISEL, [bour]g de France (Somme), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. E. de Péronne; *pop. aggl.*, 1,756 *hab.* — *pop. tot.*, 1,905 hab. Fabriques de calicots, de basins et d'étoffes de laine.

ROISSE s. f. (roi-se). Min. Nom donné, dans les exploitations du Nord, aux couches fortement inclinées.

ROISSY, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arrond. et à 33 kilom. de Pontoise; 960 hab. Il ne reste plus de son beau château, qui avait appartenu au fameux Law, que quelques corps de bâtiments entourés de bosquets et d'un très-beau parc; jolies maisons de campagne.

ROISSY, île du grand Océan équinoxial, près de la cô[te] [N.-]E. de la Nouvelle-Guinée, par 3° 11′ 0″ de latit. S. et 141° 39′ 30″ de longit. E.

ROITELET s. m. (roi-te-lè. — *Roi* a donné l'ancien diminutif *roitel*, dont *roitelet* est encore un diminutif. Quant au nom de l'oiseau, il se dit *ratelet*, petit rat, dans certains pays, et l'on ignore lequel de *ratelet* et de *roitelet* est la corruption de l'autre). Roi peu puissant, roi d'un petit Etat : *Les* ROITELETS *allemands.* ‖ Jeune roi : *Il ne faut pas qu'ils meurent, ces* ROITELETS; *car, par leur mort, le fils de Frédégonde deviendrait l'héritier de leurs royaumes.* (E. Sue.)

— Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sylviadées ou becs-fins, comprenant plusieurs espèces, dont trois habitent l'Europe : *Les* ROITELETS *sont les plus petits des oiseaux que l'Europe possède.* (Z. Gerbe.) *Les* ROITELETS *huppés se prennent à la pipée et au trébuchet.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire du troglodyte : *De Norvége, au temps des brouillards, nous vient le* ROITELET. (Michelet.) *Il existait naguère à Carcassonne un usage : les jeunes gens battaient les buissons chaque année le premier dimanche du mois de décembre, et le premier qui abattait un des petits oiseaux nommés* ROITELETS *prenait le titre de roi ou roitelet.* (A. Hugo.) *Le* ROITELET, *un tout petit oiseau, fait de mousse et d'herbe un nid qui a la forme d'une bouteille.* (A. Karr.) ‖ *Roitelet jaune*, Nom vulgaire du figuier brun et jaune. ‖ *Roitelet-mésange*, Nom vulgaire de la mésange huppée de Cayenne.

— **Encycl.** Ornith. Ce genre présente les caractères génériques suivants : le bec très-grêle, moitié plus court que la tête, droit, subulé, légèrement échancré vers la pointe, à bord un peu rentrant; les narines basales ovalaires, recouvertes par deux petites plumes rigides, voûtées, à barbes très-désunies et très-peu barbelées; les ailes moyennes surobtuses, à penne bâtarde courte, la troisième rémige un peu plus courte que la quatrième et la cinquième, qui sont les plus longues; la queue échancrée; les tarses grêles, de la longueur du doigt médium, celui-ci uni à sa base avec l'externe; le postérieur, le plus fort de tous, muni d'un ongle égal à lui-même, beaucoup plus long et plus recourbé que ceux antérieurs. Les plumes du vertex généralement longues, effilées et susceptibles de se redresser en houppes. La langue est cartilagineuse, terminée par de petits filets. Le genre *roitelet* comprend vingt espèces, de l'Europe, de l'Asie centrale, de l'Amérique. Trois espèces se trouvent en Europe.

Les plus petits insectes sont la nourriture ordinaire de ces très-petits oiseaux; l'été, dans nos climats, ils les attrapent lestement *en volant; l'hiver*, ils les *recherchent* dans leurs retraites, où ils sont engourdis, à demi morts et quelquefois morts tout à fait. Ils s'accommodent aussi de leurs larves et de toutes sortes de vermisseaux. Ils sont si habiles à trouver et à saisir cette proie et ils en sont si friands qu'ils s'en gorgent quelquefois jusqu'à étouffer. Ils mangent pendant l'été de petites baies, de petites graines, telles que celles du fenouil. Enfin on les voit aussi fouiller le terreau qui se trouve dans les vieux saules et d'où ils savent apparemment tirer quelques parcelles de nourriture. Les *roitelets* se plaisent sur les chênes, les ormes, les pins les plus élevés, les sapins, les genévriers, etc. On les voit en Silésie l'été comme l'hiver, et toujours dans les bois; en Angleterre, dans les bois qui couvrent les montagnes; en Bavière, en Autriche, ils viennent l'hiver aux environs des villes, où ils trouvent des ressources contre la rigueur de la saison. On ajoute qu'ils volent par petites troupes composées non-seulement d'oiseaux de leur espèce, mais d'autres petits oiseaux qui ont le même genre de vie, tels que grimpereaux, torche-pots, mésanges, etc. D'un autre côté, des auteurs disent qu'ils vont ordinairement pendant l'hiver deux à deux et qu'ils ne se séparent pas. Il faut donc qu'ils aient des habitudes diverses suivant les *différents pays, et cela n'est pas impossible*, puisque les habitudes sont relatives aux circonstances. En Suisse, on n'est pas bien sûr qu'ils restent tout l'hiver; du moins on sait que, dans ce pays et en Angleterre, ils sont les derniers à disparaître. Il est certain qu'en France nous les voyons beaucoup plus en automne et en hiver qu'en été; il y a plusieurs de nos provinces où ils ne nichent jamais ou presque jamais.

Ces petits oiseaux ont beaucoup d'activité et d'agilité; ils sont dans un mouvement presque continuel, voltigeant sans cesse de branche en branche, grimpant sur les arbres, se tenant indifféremment dans toutes les situations et souvent les pieds en haut comme les mésanges, furetant dans toutes les gerçures de l'écorce et en tirant le petit gibier qui leur convient ou le guettant à sa sortie. Pendant les froids, ils se tiennent volontiers sur les arbres toujours verts dont ils mangent la graine; souvent ils se perchent sur la cime de ces arbres; mais il ne paraît pas que ce soit pour éviter l'homme, car en beaucoup d'autres occasions ils se laissent approcher de très-près. L'automne, ils sont très-gras et leur chair est fort bonne à manger. C'est alors qu'on en prend à la pipée des quantités considérables. Les *roitelets* sont répandus, non-seulement en Europe, depuis la Suède jusqu'en Italie et jusqu'en Espagne, mais encore en Asie, jusqu'au Bengale et même en Amérique, depuis les Antilles jusqu'au nord de la Nouvelle-Angleterre.

Ces oiseaux s'apprivoisent en peu de temps au point de manger dans la main. Il est vrai qu'à cause de leur grande délicatesse il en périt plusieurs avant qu'un seul réussisse; mais dès qu'il s'est une fois accoutumé à la chambre, il peut y vivre longtemps. Leur petitesse, leur beauté, leur élégance suffiraient pour les rendre agréables; mais leur chant ajoute beaucoup à ces avantages; quoique très-fin et faible, il n'est pas moins riche en mélodie et ressemble beaucoup à celui du canari. Le nid du *roitelet* est en général fixé à l'extrémité d'une branche et est de forme ronde, construit de mousse délicate, de cocons de chenilles et d'aigrettes de chardons.

Le *roitelet* rubis passe au printemps dans la Pensylvanie et l'Etat de New-York; il fréquente alors les jardins et les bosquets, disparaît l'été, se retrouve à l'automne dans les mêmes contrées et y séjourne environ un mois dans chaque saison. Il se montre, lors de son premier passage, sur les saules et sur tous les arbres fleuris, dont il parcourt les branches, de manière que peu de feuilles et peu de fleurs échappent à sa visite, et il se tient aux approches de l'hiver dans les haies et les buissons. Aussi vif et aussi leste qu'un colibri, il cherche sa proie et la saisit avec la même adresse; les larves, les petits coléoptères qui rongent le bouton quand il se développe, les mouches, les abeilles qu'attire le suc mielleux de la fleur naissante échappent rarement à son extrême activité.

Quoique ces oiseaux se montrent tous à la même époque, ils vivent isolés, à moins qu'ils ne soient accouplés. On les rencontre plus souvent dans les vergers et dans les taillis que dans les bois, et jamais on ne les rencontre avec le *roitelet* satrape, qui en diffère non-seulement par son genre de vie, mais encore par la couleur et la forme de sa huppe, qui est orangée et composée des plumes du sinciput et du front, tandis que celle du *roitelet* rubis est d'un beau rouge et isolée vers le milieu du front.

Les *roitelets* satrapes voyagent à l'automne du nord au sud et au printemps du sud au nord. Ils se tiennent en famille dans leurs courses périodiques et ils fréquentent de préférence l'intérieur des forêts, surtout de celles où les chênes sont en grand nombre; sans doute ils trouvent sur ces arbres une nourriture plus abondante que sur les autres, car on les voit presque toujours à leur cime et à l'extrémité des branches, où ils se tiennent dans diverses positions. Leur espèce est répandue en Amérique, depuis la Louisiane jusqu'à la baie d'Hudson; mais elle est plus rare que la précédente, avec laquelle on ne peut la rencontrer, puisqu'elle ne voyage pas aux mêmes époques. Le *roitelet* rubis se trouve dans les Etats-Unis aux mois d'avril et de septembre et ne fait que les traverser; le *roitelet* satrape s'y montre à la fin de l'automne, y reste l'hiver et les quitte au commencement de mars, pour passer la belle saison dans le nord, dans les grands bois. Ces deux oiseaux posent leur nid de la même manière, mais celui-ci le construit un peu différemment et il en place l'entrée sur un côté vers le haut; il en tisse l'extérieur avec de la laine et des toiles d'araignée; un duvet fin, tiré des arbres et des plantes, forme la couche sur laquelle la femelle dépose six à huit œufs de la grosseur d'un petit pois. Son chant est agréable et assez harmonieux, mais il ne le fait entendre qu'au printemps.

Voici les caractères génériques des principales espèces de *roitelet :*

Le *roitelet* huppé : chez le mâle, le milieu du vertex est d'un jaune aurore, bordé sur le devant et sur les côtés d'un jaune capucine et de noir; le dessous du cou et du corps est olivâtre nuancé de jaune; le front, le tour des yeux, les joues, la gorge, le devant du cou, la poitrine et l'abdomen sont d'une couleur cendrée lavée de roussâtre, avec un peu de brun derrière la commissure du bec; les ailes portent deux bandes et une tache noire carrée au-dessus de la bande inférieure, qui est plus large; les rémiges primaires sont bordées de jaune verdâtre, les secondaires terminées de blanchâtre; les rectrices colorées comme les rémiges; le bec noir, les pieds bruns, l'iris noirâtre. Il atteint une longueur de $0^{m},096$ à $0^{m},097$. Cette espèce se trouve presque partout en Europe. Elle est de passage dans tous les départements de la France en automne et au printemps, se reproduit en Angleterre, en Suisse, en Allemagne et en France, dans les départements de la Vienne, des Basses-Alpes, et quelquefois dans les environs de Paris. Il niche sur les pins et les sapins. Sa ponte est de sept à onze œufs.

Le *roitelet* à moustaches diffère du précédent parce qu'il a deux bandes blanches au-dessus et au-dessous de l'œil, qui est traversé par une autre bande noire; les moustaches noires, étroites, descendant du bec sur les côtés du cou; les ailes traversées par deux bandes blanches, mais qui sont moins étendues. Sa longueur est de $0^{m},095$. Il habite une grande partie de l'Europe, notamment la France, l'Allemagne et la Sicile. Il niche sur les pins et les sapins et pond cinq à sept œufs.

Le *roitelet* modeste a les parties supérieures d'un vert olivâtre clair, surtout au croupion, avec une bande longitudinale vert jaunâtre au milieu du vertex, une autre de chaque côté, au-dessus des yeux, d'une jaune pâle, et deux autres de même couleur sur les ailes; les parties inférieures d'un blanc verdâtre; les pennes claires et les caudales brunes, le bec et les pieds bruns; il n'a point de huppe. Sa longueur est d'environ $0^{m},09$. Il habite la Daourie, l'Asie centrale et accidentellement l'Europe occidentale ou orientale, en Dalmatie et en Angleterre. Ses mœurs, son régime et ses lieux de propagation sont inconnus.

ROITELETTE s. f. roi-te-lè-te). Fam. Roitelet femelle :

> On dit que votre roitelet
> Est bien soûl de sa *roitelette;*
> Que le petit drôle ne fait
> Des soupirs que pour la fauvette.
> . . .

ROITILLON s. m. (roi-ti-llon; *ll* mll. — dimin. de *roi*). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROIZIUS (Ruiz-Pierre), jurisconsulte et poëte espagnol, né à Alcaña, dans le royaume d'Aragon, vers 1510, mort à Wilna en 1571. Il fit ses études aux universités de Padoue et de Bologne et occupait une chaire de droit romain au collége espagnol de cette ville, lorsque l'évêque de Cracovie, Pierre Gamrat, l'attira en Pologne (1542). Il enseigna pendant dix ans avec éclat le droit civil à l'Académie de Cracovie, devint l'un des conseillers du roi Sigismond I^{er}, qui le nomma référendaire de Lithuanie, et jouit de la même faveur auprès de Sigismond-Auguste, qui eut souvent recours à son expérience et le chargea de missions importantes. Il était aimé et estimé de tous, sauf des jésuites, qui l'avaient en grande haine et qui regardèrent sa mort comme une faveur de la Providence. Outre un grand nombre de pièces de vers latins, telles que : *De apparatu nuptiarum Sigismundi II atque reginæ Elisabes, etc., carmen heroicum* (1543); *Carmen tumultuarium adversus astrologum quemdam in vitam viri Dei Samuelis Cracoviensis episcopi* (sans date); *Historia funebris in obitu divi Sigismundi, Sarmatorum regis* (1548); *P. Roysii Maurei Chyalisticon*, poëme de 1,000 vers (1557), etc., on a de lui, sous ce titre : *Decisiones de rebus in sacro auditorio Lithuanico et appellatione judicatis* (1563), un ouvrage important pour l'histoire de la jurisprudence lithuanienne.

ROJALES, bourg d'Espagne, province et à 50 kilom. E. de Murcie et à 45 kilom. S.-O. d'Alicante, à 10 kilom. de la Méditerranée, sur la Segura, que l'on y traverse sur un beau pont en pierre; 3,000 hab. Fabrication de toiles, moulins à huile, important commerce de légumes, de fruits et de chanvre. Débris de monuments mauresques. Le nom du bourg est arabe.

ROJAS (Fernando DE), écrivain et jurisconsulte espagnol, né à Montalban (Andalousie) vers 1450, mort en 1510. Il n'est célèbre que par la publication de la *Célestine,* la première œuvre dramatique de l'Espagne, par ordre chronologique, et qui serait aussi l'une des meilleures s'il était possible de la plier aux exigences de la scène. Quoique ce livre ait eu un grand retentissement au XVI^{e} et au $XVII^{e}$ siècle, aucun biographe ne s'est occupé de son auteur. Le savant Nicolas Antonio lui-même, qui, dans sa *Bibliothèque espagnole*, a parlé de tant d'écrivains obscurs, n'a pas dit un mot de Fernando de Rojas. Il est cependant douteux qu'un esprit d'une telle trempe, après avoir produit la *Célestine* (v. ce mot), se soit arrêté là. Mais les graves fonctions de juriste qu'il exerçait, soit à Cordoue, soit à Séville, à une époque où les hommes de loi, en Espagne, étaient, sinon des prêtres, du moins des clercs, et peut-être aussi la crainte des vengeances du clergé, dont il ridiculisait les mœurs licencieuses, le forcèrent à n'écrire que sous le voile de l'anonyme. Il s'est nommé, comme continuateur de la *Célestine*, dans de curieuses stances acrostiches qui précèdent le drame; la réunion de toutes les lettres initiales de ces strophes forme la phrase suivante : *El bachyler Fernando de Rojas acabo la comedia de Calysto y Melevea e fve nascydo en la pvevla de Montalvan;* « Le bachelier Fernando de Rojas acheva la comédie de *Calixte et Mélibée* (sous-titre de la *Célestine*) et naquit dans la ville de Montalban. » Dans la préface, il attribue le premier acte à un écrivain antérieur, qu'il dit être Juan de Mena ou Rodrigo Cota, et déclare que le plaisir qu'il éprouva à lire cette composition anonyme l'engagea à l'achever en y ajoutant les vingt actes suivants qui en font une œuvre si puissante et si originale. Il est probable, comme le conjecture le traducteur français, M. Germond de Lavigne, que Rojas est l'auteur de l'œuvre tout entière, car il y a la plus grande conformité d'idées et de style dans toutes les parties. Après avoir tâté le terrain en lançant le premier acte, qu'il n'avoua jamais, il s'abrita modestement, pour avouer le reste, sous l'humble rôle de continuateur. La *Célestine*, achevée vers 1492, au moment de la prise de Grenade, eut en Espagne dans le siècle suivant une vingtaine d'éditions. Elle a été traduite en français par le sieur de Lavardin (1578, in-4°) et récemment par M. Germond de Lavigne (1843, in-12).

ROJAS (Francisco DE), poëte dramatique espagnol, né à Tolède en 1601; la date de sa mort est inconnue. On a même beaucoup hésité sur la date et le lieu de sa naissance. La Huerta le fait naître à Saint-Etienne-de-Gormaz, Montalvan à Madrid, puisqu'il le place parmi les beaux esprits de la capitale; tous deux se sont trompés en le faisant naître en 1631, puisque chez nous Rotrou et Scarron imitèrent ses pièces. Rojas, poëte du grand siècle, contemporain de Lope de Vega et de Calderon, ne le cède ni en vigueur de conception ni en éclat de style à ses illustres rivaux. Inférieur seulement en fécondité, en universalité, il a doué la scène espagnole de chefs-d'œuvre qui peuvent se placer au même rang que les meilleures productions de Calderon, de Moreto, de Tirso de Molina. Il est surtout remarquable par le style; quoiqu'il ne soit pas tout à fait exempt de cultisme, son vers a généralement un nerf, une fermeté inconnue à la plume trop facile de Lope de Vega. Il est un de ceux qui ont la science du mot propre, soit qu'il le cherchât, soit qu'il le rencontrât de verve, à un degré si étonnant, qu'on changerait difficilement une de ses expressions sans altérer la force ou la douceur de son vers. Comme conceptions, c'est un génie inégal; quelques-uns de ses drames, *No hay padre siendo rey* (*Un roi n'est pas un père*) et *Los aspides de Cleopatra*, touchent au burlesque en visant au sublime; mais Rojas n'en a pas moins écrit un des quatre plus beaux drames de tout le théâtre espagnol, *Garcia del Castañar*. La même force d'invention et de style, la même entente des ressources dramatiques se font remarquer dans *Donde hay agravios no hay zelos*, dans *Entre bobos anda el juego* (*Entre fous va le jeu*), un drame et une comédie qui peuvent être placés parmi les meilleurs. Moins puissant dans la comédie que dans le drame, il a pourtant la gloire d'avoir créé des types; les Jodelets de Scarron, les Crispins et les Sganarelles de Molière viennent de chez lui en droite ligne. C'est lui qui a inventé le valet ingénieux, raisonneur et philosophe et qui a su le premier tirer parti de ce caractère. A un degré inférieur, d'autres compositions de Rojas, *Abrir el ojo* (*Ouvrir l'œil*), *No hay amigo para amigo, El desden vengado, Procne et Filomela*, tiennent encore un bon rang dans le théâtre espagnol. Il est peu d'auteurs castillans qui aient été autant imités que lui par les fondateurs de notre théâtre, Rotrou, Scarron, Thomas Corneille. Rotrou lui doit son *Venceslas*, Thomas Corneille son *Bertrand de Cigarral*, imité de *Entre bobos anda el juego*, Scarron ses Jodelets. *Jodelet* ou le *Mari valet* est imité de l'*Amo criado*, une des meilleures comédies de Rojas, et *Jodelet duelliste* de *Donde agravios no hay zelos*. Scarron est celui qui a imité le plus fidèlement.

En dehors de sa vie théâtrale, que l'on peut suivre à l'aide de ses drames et de ses comédies, on ne sait presque rien de Rojas. Comme le plus grand nombre des auteurs dramatiques, il était entré assez jeune dans les ordres; il prit en 1631 l'habit de chevalier de Saint-Jacques.

ROJAS DE VILLANDRANDO (Agustin), poëte et comédien espagnol du XVI^{e} siècle, né, selon toute probabilité, à Madrid en 1377. Cet excentrique personnage, véritable héros du *Roman comique*, eut la vie la plus singulière et la plus accidentée. Il fut page, étudiant, soldat, comédien et notaire; par-dessus tout, il était poëte et écrivain humoristique, d'un talent endiablé, dont il a donné bien des preuves dans son ouvrage capital, le *Voyage amusant* (*El viaje entretenido*), prototype du *Roman comique* de Scarron. A quelle famille appartenait-il? d'où lui venait son nom? quel rang social occupait-il par sa naissance? On ne sait. Trois ou quatre personnages importants le réclamèrent pour leur fils et, somme toute, la situation éclaircie, il ne lui en resta pas un sur quatre. Il devait pourtant, dit Brid'oison, être fils de quelqu'un. A part quelques moments de situation régulière, fort rares dans sa vie, il passa son existence sur les grands chemins. A seize ans, il était soldat; il guerroya en France et même, ayant été fait prisonnier à La Rochelle, il passa quelque temps sur nos galères. C'est lui-même qui a consigné dans son livre cette aventure désagréable; mais il aurait pu tout aussi bien être envoyé ramer sur celles d'Espagne; car à tous ses métiers il joignait celui d'habile voleur, d'adroit fripon. Il a fait confession en toute sincérité de maints démêlés qu'il eut avec les alguazils et des ruses qu'il employait pour les dérouter. Ce fut sans doute à son retour de l'armée, les galères l'ayant dégoûté de la gloire, qu'il se fit comédien ambulant pour vivre; à la tête d'une petite troupe composée de quatre associés (Rios, Ramirez, Solano et Rojas), il parcourut toute l'Espagne, jouant des farces dans les villages, dans les cours de ferme, au grand plaisir des populations. C'est dans son roman, *El viaje entretenido*, qu'il faut lire le récit de ces promenades à travers le monde. Quand la comédie ne va pas, quand le *Fils prodigue* ou la *Résurrection de Lazare* ne font pas un *quarto* de recette, on triche au jeu ou l'on vole l'aubergiste. Rojas, ce contemporain de Lope de Vega, semble appartenir à une époque plus reculée d'un siècle, aux comédiens des *Confréries de la Passion*, et cependant il est rigoureusement vrai, si vrai que son livre a servi de point de départ à tous ceux qui ont étudié le vieux théâtre espagnol, Pellicer, Moratin et Villanueva. Ses compagnons l'appelaient le **chevalier du Miracle**, parce qu'il n'était jamais à bout d'expédients. Chose étrange, il eut des intrigues amoureuses dans les plus hautes classes de la société; son esprit, son originalité, son excentricité peut-être plaisaient singulièrement. De grandes dames s'intéressaient à lui et veillaient un moment sur son existence; on lui voyait des habits magnifiques et des bijoux de prix, puis il retombait dans la plus affreuse misère, supportée avec la même gaieté et la même insouciance. Ce fut peut-être le mystère dont il savait s'entourer dans ces occasions qui accrédita le bruit de sa naissance illustre, naissance qu'il fallait cacher peut-être et sur laquelle on ne fut jamais fixé. Il publia son principal ouvrage, le *Voyage amusant*, en 1603; l'inquisition, toujours méticuleuse, exigea divers changements qui furent opérés dans les éditions postérieures. On a de lui encore un autre livre d'un genre plus sérieux, *El ben republico*. Il paraît que lorsqu'il le publia, en 1611, il était arrivé à une position meilleure; car il y prend le titre d'écrivain du roi, notaire public, un de messieurs de l'audience épiscopale de Zamora. De voleur passer notaire et audiencier épiscopal, c'était assez bien couronner sa carrière aventureuse; jusqu'au bout il mérita le surnom de **chevalier du Miracle**. On ignore la date de sa mort.

ROKE s. m. (ro-ke). Mamm. Ecureuil de Ceylan.

ROKEJÉKA s. m. (ro-ke-jé-ka). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

ROKELLE ou **SALE**, rivière de la Guinée septentrionale. Elle prend sa source dans les monts Kong, par 9° 45' de latit. N. et 12° 15' de longit. O., coule au S.-O., puis à l'O., arrose le pays des Kourankos, de Libau, de Timani et prend le nom de Sierra-Leone, avant de se jeter dans l'Atlantique, un peu au-dessous de Freetown, après un cours d'environ 500 kilom. Le lit est généralement hérissé de rochers. Les villes principales qu'elle baigne ou près desquelles elle passe sont Freetown, Rokon, Roketchick, Simera et Kamato.

ROKETCHICK, ville de la Guinée supérieure, sur la côte de Sierra-Leone, dans le pays de Timani, sur la rive gauche de la Rokelle, à 135 kilom. E. de Freetown, par 8° 30' de latit. N. et 14° 31' de longit. O.

ROKITANSKY (Charles), célèbre médecin allemand, né à Kœniggrætz en 1804. Il fut élevé aux gymnases de Leimeritz et de sa ville natale et étudia ensuite la médecine à Prague et à Vienne, où il se fit recevoir docteur en 1828. Il y devint successivement aide à l'Ecole d'anatomie pathologique, professeur extraordinaire (1834), puis professeur ordinaire (1844) de cette science. Il remplit aussi, depuis 1834, les fonctions de prosecteur au grand hôpital de Vienne et d'expert dans toutes les autopsies qui ont lieu à Vienne sur les individus dont la mort ne paraît pas naturelle. Les observations qu'il a été ainsi amené à faire sur un grand nombre de cadavres se trouvent consignées dans son ouvrage intitulé : *Manuel d'anatomie pathologique* (Vienne, 1842-1847 et 1855-1861). La précision et l'exactitude des observations, la clarté, la vivacité et le bon ordre des descriptions forment les qualités caractéristiques de cet ouvrage, qui a fait justement regarder M. Rokitansky comme le fondateur de l'école allemande d'anatomie pathologique, et ses cours n'ont pas médiocrement contribué à la réputation de la Faculté de médecine de Vienne.

ROKITZAN, ville de l'ancien royaume de Bohême, à 17 kilom. E. de Pilsen et à 75 kilom. S.-O. de Prague, sur la Kladawa; 2,500 hab. Mines de fer aux environs. Elle fut prise et brûlée par Ziska en 1421.

ROKON, ville de la Guinée supérieure, sur la côte de Sierra-Leone, dans le pays de Timani, sur la rive gauche de la Rokelle, à 110 kilom. de Freetown, par 8° 38' de latit. N. et 14° 46' de longit. O.

ROKOSZ ou **ROKOSS** s. m. (ro-koss). Hist. Ligue que les nobles polonais avaient le droit de faire pour s'opposer aux envahissements de l'autorité royale.

ROKOURO, rivière de l'intérieur de l'Afrique, dans le pays de Moviza. Elle coule au S.-S.-O. et se jette dans le Zambèze. Ses rives et son cours sont encore peu connus.

ROKYCZANY, ville de l'ancien royaume de Bohême. V. ROKITZAN.

RÔLAGE s. m. (ro-la-je — rad. *rôler*). Action de rôler le tabac, de le mettre en rôles.

ROLAINPONT, village et commune de France (Haute-Marne), cant. de Neuilly-l'Evêque, arrond. et à 10 kilom. de Langres, station du chemin de fer de Paris à Mulhouse, sur les bords de la Marne; 1,312 hab. Ce village, dont l'origine remonte au IX^{e} siècle, doit occuper l'emplacement d'une station romaine. On y a découvert, en effet, de nombreux débris de constructions antiques, notamment des restes de mosaïques, un pavage et des fondations d'un caractère tout romain. On trouve sur le territoire de Rolainpont plusieurs anciennes carrières de tuf aujourd'hui inexploitées, dont les cavités présentent encore de curieuses stalactites. On remarque, aux environs de Rolainpont, un site pittoresque, offrant l'aspect d'un cirque naturel, formé par un amphithéâtre de beaux rochers que couronnent des bouquets de bois et qui encadrent un magnifique fond de prairies.

ROLAND (le paladin), prétendu neveu de Charlemagne, célèbre dans les légendes du moyen âge; c'est à peine un personnage historique. Eginhard raconte qu'après une excursion contre les Arabes d'Espagne Charlemagne rentrait en France, lorsque son ar-

rière-garde fut assaillie par les Vascons, dans les forêts de la vallée de Roncevaux, et taillée en pièces (778). Parmi les morts se trouvait Roland, préfet des Marches de Bretagne. Ce sont les seuls renseignements laissés par le chroniqueur sur ce paladin, que les fictions de la poésie ont rendu si fameux. Ainsi, suivant la *Chanson de Roland* ou la *Chronique* de Turpin, avant de combattre les Arabes, Roland avait déjà signalé sa valeur contre les Huns, les Bretons, etc. A Roncevaux, il combattit comme un lion, et lorsqu'il eut brisé sa *Durandal* (son épée), il consentit enfin à sonner de son *olifant* (ou cor d'ivoire) pour appeler Charlemagne à son secours. Suivant d'autres versions, avant de mourir, il donna sur le rocher un coup si furieux de cette *espée claire et flamboyante*, qu'il ouvrit cette brèche immense des Pyrénées qu'on voit près des tours de Marboré (v. BRÈCHE), et cependant son épée ne se brisa point. V. la thèse de M. Monin, professeur à Toulouse, *Sur le roman de Roncevaux* (Paris, 1833), et Génin, la *Chanson de Roland*, avec traduction et notes (1851). V. aussi RONCEVAUX et CHANSON DE ROLAND.

— **Allus. littér. Jument de Roland**, Jument fameuse du paladin Roland, qui n'avait *d'autre défaut que celui d'être morte*. Cette réflexion naïve du chroniqueur a passé dans la langue et l'on y fait de fréquentes et plaisantes allusions :

« Enfin j'ai essayé de faire de la littérature aristocratique, et je ne me suis pas aperçu que l'aristocratie avait toutes les qualités possibles, mais qu'elle les gâtait par le même défaut que la jument de Roland : *elle était morte*. Et cependant, là encore, n'ai-je pas été victime d'une inconséquence? »

A. DE PONTMARTIN.

— **Le cor de Roland.** V. COR.

Roland amoureux (*Orlando innamorato*), poëme romanesque du comte Bojardo, en soixante-neuf chants (1495). Ce poëme, dont le sujet est tiré de la chronique de l'archevêque Turpin et des romans français sur la cour de Charlemagne, a inspiré celui de l'Arioste, qui en est la continuation. Les types si connus de Rodomont, de Sacripant, de Mandricard, la physionomie si touchante d'Angélique sont des créations de Bojardo; mais si l'*Orlando innamorato* a le mérite de l'invention, l'*Orlando furioso* l'emporte par le style.

C'est dans sa terre de Scandiano que Bojardo composa le *Roland amoureux*. La plupart des sites décrits dans le poëme sont des paysages de cette contrée; les noms mêmes de ses personnages, il les a pris à ses vassaux, et les familles des Mandricards et des Agramants ne sont peut-être pas encore éteintes. Castelvestro raconte que, cherchant un nom sonore pour son héros le plus redoutable, tout d'un coup, au milieu d'une partie de chasse, celui de Rodomont lui vint à la pensée; il tourna bride au galop, revint à son château féodal et, faisant sonner les cloches, donna des réjouissances publiques en l'honneur du baptême de ce nouveau saint.

L'*Orlando innamorato* brille surtout par l'imagination; le plan est excellent, les caractères sont originaux et bien tracés, la narration est agréable et les épisodes sont ingénieux et variés. Sa fécondité de ressources égale presque celle de l'Arioste, et Bojardo n'avait eu de prédécesseurs que Pulci et Francesco Cieco.

« Quant au style, dit Ginguené (*Histoire littéraire d'Italie*), il nous conviendrait mal de vouloir en être juges dans une langue qui n'est pas la nôtre et dont les délicatesses sont infinies; mais il paraît que celui du Bojardo n'avait ni la grandeur qui eût été nécessaire pour le projet qu'on lui suppose de donner à l'Italie un poëme rival de l'épopée antique, ni la grâce et la légèreté qu'exigeait le poëme romanesque. Ses locutions, le tour de ses vers, la chute de ses stances ne nous paraissent pas de beaucoup supérieurs à ce qu'ils sont dans le *Morgante maggiore* de L. Pulci et le *Mambriano* de Francesco Cieco. » Le *Roland amoureux*, laissé inachevé par Bojardo, fut imprimé pour la premiere fois à Scandiano en 1495, par les soins de son fils, le comte Camille. Une trentaine d'années après, Agostini, poëte médiocre, osa entreprendre de terminer l'ouvrage et le gâta. Plus tard, Domenichi voulut réformer le tout et n'y réussit guère mieux. En 1541, Francesco Berni s'empara du poëme, le refit à sa manière bouffonne qui le fait passer pour le Scarron des Italiens, et comme le texte non altéré de Bojardo est devenu extrêmement rare, le *Roland amoureux* est plus connu sous la forme *bernesque*. Nous en possédons trois traductions françaises. La premiere, de J. Vincent, a paru à Lyon en 1544 (in-fol.) et à Paris en 1549-1550; en 1574, in-8°. La seconde est due à la plume de F. de Rosset; elle a été publiée à Paris en 1619 (in-4°). La troisième, enfin, est de Le Sage; elle comprend 2 volumes in-12 (Paris, 1717, 1720 et 1721).

Sismondi a cru, à tort, que l'*Orlando* de Berni était un plagiat effronté de Bojardo. C'est le même poëme émondé, rajeuni; des strophes et des pages entières n'ont subi que des modifications, très-ingénieuses, de style. Seulement, par endroits, cédant à sa verve, Berni a tourné le sérieux en grotesque. « Berni fut en quelque sorte, dit Corniani, le précurseur de Michel Cervantes. A force d'exagération, les entreprises des paladins paraissent aussi ridicules dans le *Roland* que dans le *Don Quichotte*. Le plus grand mérite du *Roland* de Berni n'est pourtant pas tant dans la joyeuse folie des inventions que dans la grâce ingénue du style. Il a rassemblé les tournures les plus nettes et les plus élégantes du langage vulgaire florentin et il en a embelli son travail. L'Académie de la Crusca a soigneusement recueilli les mots exquis et les adages qui émaillent le *Roland* bernesque et les a incrustés comme autant de joyaux dans les diverses éditions du *Dictionnaire*. »

Roland furieux, poëme épique de l'Arioste. Rien n'est difficile comme de définir cette œuvre étrange. Ses admirateurs en ont fait un chef-d'œuvre inimitable; ses détracteurs y ont vu un entassement informe de conceptions monstrueuses; le cardinal Hippolyte d'Este, à qui l'auteur ne craignit pas de dédier son œuvre, la définissait familièrement un tissu de... *coglionerie*, mot que nous ne saurions traduire en français sans être obligé de l'affaiblir. On ne peut dire qu'aucun de ces jugements contradictoires soit absolument dépourvu de vérité. Le *Roland furieux*, tel qu'il est, a laissé infiniment derrière lui tous les romans de chevalerie, dont il dérive, et a définitivement découragé toute imitation, bien qu'il soit lui-même une imitation, ou, pour mieux dire, une continuation de l'*Orlando innamorato* du Bojardo. L'histoire, la géographie, le bon sens n'y sont ni plus ni moins respectés que dans les autres romans en vers; mais quelle immense supériorité d'imagination, de verve et d'esprit! Quelle inimitable grâce! Quelle ardeur d'expression! Quelle richesse de poésie! Quel enthousiasme! Quelle passion! Quelle conviction! Quelle bonne foi! Et en même temps quelle gauloiserie railleuse! L'Arioste a-t-il cru sérieusement aux exploits de ses héros impossibles ou a-t-il voulu se moquer de ses lecteurs et de lui-même? On se le demande à la fin de tous ces innombrables épisodes, lorsqu'on s'arrête pour respirer après s'être laissé entraîner après lui. Il serait, en un mot, impossible d'imaginer plus de vie réelle dans un cadre et au milieu d'événements plus fantastiques.

Quant au plan du poëme..., faut-il parler du plan du *Roland furieux?* Y a-t-il un plan? L'auteur ne s'est-il pas amusé exprès, et pour le seul plaisir de mystifier ses lecteurs, à emmêler les fils de son récit, suite d'épisodes enchevêtrés que l'imagination s'efforcerait en vain de débrouiller? il faut pourtant se détromper à cet égard. Quelque compliqué qu'il soit et si grand que puisse être le brouhaha, le tohu-bohu des événements qui écrasent l'action principale et la font absolument perdre de vue, le plan existe, fortement tracé, et le poëte ne l'oublie pas un seul instant, ne commet pas une seule bévue. Ses personnages, engagés dans une foule d'aventures extraordinaires, semblent s'y perdre à tout moment, mais se retrouvent toujours à point sous la main de l'auteur et leur entrée est toujours ingénieusement préparée. Voilà ce que fait découvrir un examen attentif. Il n'en reste pas moins vrai qu'à la lecture courante il est tout à fait impossible de suivre le fil du récit et que le lecteur ressemble à un voyageur distrait par la beauté des sites, égaré, perdu, cherchant sa voie au milieu des verts sentiers qui s'entre-croisent devant ses pas. Un plan général du poëme est absolument indispensable pour se guider à travers ce labyrinthe; nous allons nous risquer à le tracer aussi brièvement que possible, bien qu'une pareille entreprise doive réduire à un squelette presque sans consistance ce poëme, le plus prodigieux de tous les poëmes par l'immense variété des détails et l'étonnante richesse du style. Notre résumé est donc un travail ingrat, mais nous le croyons utile.

Les rois d'Afrique et leurs alliés, sous la conduite d'Agramant, ont résolu de détruire le beau royaume de France. Paris, boulevard de la France, est assiégé deux fois et réduit à la dernière extrémité. Après de longs combats, les Sarrasins sont entièrement défaits, le sol de la France est délivré et Agramant se rembarque honteusement avec les débris de son armée. Charlemagne rappelle alors ses guerriers dans la capitale, qui donne des fêtes brillantes aux libérateurs de l'empire. Voilà le thème.

Maintenant, pour se faire une idée de la manière dont l'Arioste a su développer son sujet, rattacher à l'action principale des aventures innombrables, représentons-nous le poëme sous la figure d'un arbre d'où sortent, comme des branches principales, les grands épisodes épiques de Roland, de Roger, de Renaud et d'Astolphe, qui en produisent d'autres d'une moindre étendue, et ainsi de suite presque à l'infini. Essayons d'entrer dans le récit.

Charlemagne, instruit que Roland et Renaud prétendent à la main de la belle et dédaigneuse Angélique, reine du Cathay, qui se trouve alors sous la garde du vieux duc de Bavière, la promet à celui qui s'en rendra le plus digne par ses exploits. La bataille est perdue, et Angélique profite du désordre de l'armée chrétienne pour s'échapper du camp. Renaud veut courir après elle; mais un ordre du roi, qui s'attendait à être assiégé dans Paris, l'envoie en Angleterre demander du secours. Une tempête le jette en Ecosse, où il arrive fort à propos pour sauver la belle Genèvre de l'infamie et de la mort. Le roi d'Ecosse, dont Renaud sauve la fille, accorde tous les secours dont il peut disposer et désigne son propre fils pour commander les troupes auxiliaires. D'un autre côté, Roland, subjugué par la violence de sa passion, abandonne son roi pour poursuivre la belle Angélique. Ainsi, la passion de l'amour fait, dans le *Roland furieux*, ce que fait la colère dans l'*Iliade :* elle éloigne de l'armée le premier des héros pour faire briller la valeur des autres guerriers et balancer la victoire.

Charlemagne se plaint amèrement de la conduite de Roland. Brandimart, ami du chevalier, se met en route pour le chercher, et bientôt l'aimable Fleur de Lis partira à son tour à la recherche de Brandimart, son mari, comme Brandimart cherche Roland, comme Roland cherche Angélique.

D'autres circonstances tiennent aussi éloigné des champs de bataille le premier des héros ennemis, le noble et beau Roger, amant de la belle et valeureuse Bradamante, sœur de Renaud. Leurs amours, combattus par mille obstacles, sont encore un de ces principaux épisodes auxquels se lie une foule d'événements de tous genres. La magicienne Mélisse favorise leur union; l'enchanteur Atlant s'y oppose et ne néglige aucun des moyens merveilleux qui sont en sa puissance pour écarter Roger des dangers de cette guerre.

Cependant Paris court les plus grands dangers. Un jour, les assiégeants sont parvenus à y mettre le feu, et, sans une pluie miraculeuse qui vient éteindre l'incendie, c'en serait fait de Paris, de la France, de l'Europe, de la chrétienté. Les Sarrasins, informés du secours que Renaud doit amener d'Angleterre, s'empressent de livrer un assaut général. Agramant encourage son innombrable armée; Marsile est à la tête des Sarrasins d'Espagne; l'audacieux Rodomont, roi d'Alger, brûle d'impatience et promet de détruire la grande ville. Charlemagne, entouré de ses preux, se rend à la cathédrale. Ses ferventes prières sont portées au pied de l'Eternel par l'archange saint Michel, le patron de la France. La bonté divine en est touchée et donne des ordres à saint Michel, qui descend aussitôt sur la terre. Il est chargé de trouver d'abord le Silence, puis la Discorde. Avec le Silence, il conduit rapidement et à l'insu de la Renommée les troupes de Renaud. Il doit ordonner à la Discorde de se jeter au milieu du camp ennemi et de jeter la division parmi les chefs. Ce n'est qu'après avoir cherché longtemps cette déesse ennemie de la paix qu'il la trouve enfin... dans un couvent.

Pendant le siége de Paris, le poëte délasse son lecteur par le touchant épisode de Cloridan et Médor, heureuse imitation de celui de Nisus et Euryale. Cloridan meurt victime de son amitié, et la belle Angélique vient donner à Médor la récompense de sa vertu. Echappée à Roland, à Renaud, à Sacripant, roi de Circassie, à tant de princes et de rois qu'elle dédaigne tous également, Angélique a enfin retrouvé son anneau magique; elle se dispose à retourner au Cathay, lorsqu'en passant près de Paris elle aperçoit le jeune Médor baigné dans son sang, le transporte dans la cabane d'un berger, assiste à sa guérison et finit par lui donner sa main et sa couronne. A peine a-t-elle quitté la cabane de ce berger, où elle a célébré son mariage avec Médor, que Roland y arrive. En lisant sur l'écorce des arbres les noms entrelacés d'Angélique et de Médor, et en apprenant enfin du berger leur mariage et leur départ pour les Indes, Roland se livre au désespoir et son amour se change en folie furieuse.

Il serait impossible de donner en quelques lignes une idée du grand tableau de la démence de Roland. Il parcourt la France, traverse l'Espagne, passe le détroit de Gibraltar à la nage, aborde les sables d'Afrique et se livre à toutes sortes de fureurs jusqu'au moment où Astolphe lui rend sa raison en lui rapportant la fiole où elle est enfermée. Alors, tous les deux ensemble, avec Brandimart et d'autres paladins que l'art du poëte a su réunir par des moyens extraordinaires et imprévus, se mettent à ravager les Etats d'Agramant. Ce prince en est instruit et sent qu'il a besoin de fixer la victoire qui jusque-là n'a fait que passer d'un parti à l'autre. Paris est sur le point de succomber; mais la Discorde jette la confusion dans le camp d'Agramant et bouleverse toutes les têtes des guerriers. Rodomont a abandonné le roi d'Afrique en le chargeant d'imprécations; Roger a tué Mandricard; Gradasse, Marfise, Sacripant sont occupés à vider des querelles particulières; bref, l'armée mahométane se trouve privée de ses principaux soutiens. Les chefs se décident alors à remettre le sort des deux armées à un combat singulier. Les Français choisissent Renaud; les Sarrasins, Roger. Roger, qui sent sa supériorité sur Renaud, ne peut se résoudre à tuer le frère de son amante. Il ne cherche donc qu'à se défendre et combat avec hésitation. La magicienne qui favorise les amours de Roger prend la forme de Rodomont et, se présentant à Agramant, le pousse à rompre le pacte qu'il avait juré. Une bataille générale s'ensuit; Agramant est vaincu et mis en déroute. Il s'embarque avec les débris de son armée et rencontre la flotte de Roland et d'Astolphe, commandée par Dudon. Une bataille navale achève de détruire les Sarrasins. Agramant se sauve sans qu'on puisse s'apercevoir de sa fuite; mais la mort à laquelle il se flatte d'échapper l'attend au rivage : il tombe sous les coups de Roland.

Ici le poëte ramène tous les guerriers en France pour y voir célébrer les fêtes de la victoire et de la délivrance de la chrétienté, fêtes embellies encore par la conversion de Roger à la vraie foi.

Le *Roland furieux* parut en 1516, à Ferrare, et produisit une vive sensation; il portait en tête une bulle de Léon X qui garantissait l'ouvrage de toute contrefaçon. Il ne faudrait pas croire, sur la foi d'une si grosse recommandation, que le poëme ressemble en rien à un livre d'église. Les descriptions de batailles et de combats singuliers y sont, au contraire, entremêlés d'épisodes galants que le cardinal d'Este qualifiait en riant par le mot de « haulte graisse » que nous avons rappelé plus haut. Telle aventure d'une héroïne avec un ermite frise de très-près ce qui a été écrit de plus risqué dans les livres qui ne sont pas ouvertement licencieux, et peut-être, à ce point de vue, si l'on voulait traduire le mot du cardinal, ne trouverait-on en français que le mot *polissonneries*. Mais baste! ne soyons pas plus sévères que le pape et le sacré collége, et jugeons un chef-d'œuvre comme il mérite d'être jugé, c'est-à-dire de haut, en négligeant de pareils détails. « Rien ne manque à l'Arioste, dit le critique italien Battara. Comme écrivain, tantôt plaisant, tantôt sublime, en traitant tous les genres, il offre tous les trésors de la langue et de la poésie; comme génie créateur, il s'ouvre une nouvelle route et la parcourt tout entière. » On a souvent fait des parallèles entre l'Arioste et le Tasse. Tiraboschi n'ose tout d'abord se prononcer et finit par pencher pour l'Arioste; Métastase, après les mêmes hésitations, semble pencher pour le Tasse; Galilée donne la palme à l'auteur du *Roland furieux;* Frugoni les appelle :

Il divin Ludovico, il gran Torquato.

Marie-Joseph Chénier, dans son *Cours de littérature*, fait de l'Arioste le portrait suivant : « L'Arioste emprunte à la romancerie française les enchantements et les prophéties de Merlin, les hauts faits d'armes de Roland, de Charlemagne et de Renaud de Montauban, jusqu'aux noms de leurs épées et de leurs coursiers; mais les fictions qu'il adopte deviennent les siennes. Il chante les dames et les paladins, les fées et les héros, la guerre et l'amour, et tout avec une grâce égale, en vers pleins et faciles, riants comme les campagnes d'Italie, chauds et brillants comme les rayons du jour qui l'éclaire et plus durables que les monuments qui l'embellissent. Original quand il imite, inimitable quand il invente, il conserve un ordre admirable dans son désordre apparent. Semble-t-il égaré par son imagination vagabonde, tout à coup il s'arrête et de nouveau la laisse aller, tantôt la promène et tantôt la précipite; changeant à son gré de route et d'allure, toujours indépendant des règles factices, mais toujours réglé dans ses écarts, toujours maître de son sujet, de ses lecteurs et de lui-même. » Il existe beaucoup de traductions françaises du *Roland furieux;* on cite principalement celles de Mirabaud (1741), de A. Delatour (1842) et de Philipon de La Madelaine (1843), de A. Mazuy (1838-1840), de Panckoucke et Framery (1842), du comte de Tressan (1851), de Fr. Desserteaux, en vers (1864). Mais nous ne pouvons laisser à nos lecteurs l'espoir de faire connaître *il divin Ludovico* s'ils ne peuvent le lire dans le texte. Cette langue si pleine, si sonore, si délicieusement rhythmée et dont aucune traduction en vers ni en prose ne saurait conserver aucune trace, fait une bonne moitié du mérite de l'Arioste. Un traducteur est aussi impuissant à rendre l'Arioste qu'un graveur à donner une idée de Rubens ou du Titien. Notre avis est qu'on ne devrait jamais traduire les coloristes ni par la plume ni par le burin.

Roland amoureux, poëme héroï-comique de Berni (1541). Bojardo avait donné des formes trop sérieuses à son roman épique (v. plus haut), œuvre pleine d'invention, qui ne pouvait vivre néanmoins faute d'un style et d'un coloris en rapport avec le sujet. L'Arioste, devinant l'écueil que son devancier n'avait pas aperçu, se garda bien de parler constamment sur le ton grave de la raison. Esprit original jusqu'à la bizarrerie et porté à la satire, génie libre et indépendant, Berni entreprit de récrire, de reprendre tout le poëme du Bojardo, chant par chant et presque octave par octave, et en même temps il osa lutter avec l'Arioste, sur le terrain même de son rival. Chose étrange, il a réussi bien plus qu'il ne pouvait l'espérer. Son but, quoi qu'en pensent certains critiques italiens, n'était ni de faire une parodie ni de s'emparer du bien d'autrui; mais il voulut procurer à Bojardo une gloire égale à celle de l'Arioste. Et, en fait, il lui a conservé la renommée; grâce à son style, on lit le premier *Roland amoureux;* le second *Roland* en date n'a pas effacé l'autre en l'éclipsant. Ce que Berni a le plus heureusement imité de l'Arioste, ce sont les prologues, les débuts de chaque chant; il y en a de tous

les tons et de tous les genres. Comme le genre satirique était habituellement celui du poëte, la malignité l'emporte sur la plaisanterie dans ces exordes où la personnalité de l'auteur intervient d'une façon plaisante. Berni ne s'élève jamais aussi haut que l'Arioste, et il descend plus bas que lui sans être beaucoup plus licencieux ; mais, plus souvent que l'Arioste, il se joue du lecteur et de lui-même. La facilité, l'abandon, l'admirable légèreté du vers, fruit d'un travail pénible, caractérisent sa manière. Tout semble couler de source. Un style brillant et vif y remplace les locutions prosaïques et populaires de Bojardo. Le *Roland amoureux*, refait par Berni, étant celui de tous les romans épiques italiens qui s'approche le plus du *Roland furieux*, c'est aussi, après le *Roland furieux*, le roman épique qu'on lit le plus. Berni possède au plus haut degré les deux principales qualités du poëte burlesque, le naturel et l'esprit ; il excelle à associer les idées simples les plus éloignées et à former de ces éléments insignifiants une idée composée très-naturelle. Ses vers paraissent si aisés, si justes, qu'on croit les improviser en les lisant. Les Italiens le louent d'avoir recueilli les tours, les expressions les plus gracieuses et les plus ingénues de l'*italico favellare;* ils voient aussi dans le *Roland amoureux* un précurseur du *Don Quichotte*. Au reste, les Transalpins voient chez eux l'origine et le commencement de bien des choses.

Roland (LA MORT DE), fantaisie épique, par M. Alfred Assollant (1860). Depuis que Cervantes s'est permis de railler la chevalerie, le roman chevaleresque ne s'est pas relevé du discrédit qui l'a frappé sous les traits de l'étonnant chevalier de la Manche. Depuis Cervantes aussi personne ne s'est avisé d'imiter un chef-d'œuvre inimitable. M. Assollant a pourtant entrepris d'écrire un roman chevaleresque et de donner un pendant au *Don Quichotte*. La grande figure de Roland domine toutes les épopées du moyen âge ; il a précisément choisi ce type héroïque pour l'immoler à une froide raillerie. Il se moque de Roland, de Charlemagne, de l'archevêque Turpin, de la chevalerie entière, de son sujet, de ses lecteurs et de lui-même. M. Assollant a fait une parodie ; la recette n'est pas plus neuve que le sujet : dire les choses plaisantes d'un ton épique et donner aux choses épiques le ton plaisant ; mêler le grotesque au sérieux et le moderne à l'antique, transformer une légende héroïque en bouffonnerie rabelaisienne, tel est le procédé. Les villes forcées, les royaumes conquis, les princesses délivrées, ne sont qu'un prétexte pour déployer une malignité satirique. La poésie elle-même se voit malmenée dans la personne d'un troubadour ; page heureuse, du reste :

« Roderic se tourna vers le Gascon :

— Et toi, dit-il, qui es-tu?

— Je suis un nourrisson des Muses, répondit Raimbaud avec emphase.

Roderic fronça le sourcil.

— Un nourrisson des Muses, c'est-à dire un poëte, un méchant aligneur de rimes ! A quoi cela peut-il servir dans une république?

— Un méchant aligneur de rimes ! reprit le Gascon en colère. Sais-tu que j'ai été deux ans le poëte du roi Marsile et de la princesse Fleur d'Epine? Sais-tu que les gens de Saragosse ont au moins autant de goût que ceux de Villanueva?

— Un poëte de cour ! dit Roderic avec mépris ; que ferions-nous de cela?

— Mais, dit le Gascon, je saurai chanter la liberté, j'animerai les guerriers au combat, je charmerai le cœur des femmes sensibles et répandrai une gloire éternelle sur ma nouvelle patrie.

— Sais-tu bêcher? dit le vieillard.

— Non.

— Sais-tu sarcler?

— Non.

— Sais-tu balayer les rues?

— Non.

— Sais-tu faire des souliers?

— Non, mille fois non. Je sais célébrer les exploits des héros et...

— Bien, dit Roderic, passons à ton compagnon, qui a du moins le mérite de savoir se taire. »

Cet épisode donne une idée favorable de la manière de l'auteur, qui, plein de verve, emploie avec dextérité le procédé de la parodie. Il a un entrain infatigable, un esprit vif, le talent d'écrire, une clarté de plan constante, mais peu d'invention, peu ou point d'émotion, plus de causticité que de gaieté. Son persiflage ne fait pas toujours rire ; sa plaisanterie devient souvent un anachronisme. Il y a, par exemple, un certain Ali, pêcheur de truites, qui semble avoir lu Voltaire, tellement il a à cœur de fronder les préjugés, les prétentions, les croyances et la gloire d'un chacun. La prose de M. Assollant, qui rappelle d'une manière heureuse les allures vives et piquantes de l'Arioste, lui fera pardonner les irrévérences qu'il s'est permises contre la poésie.

Roland, tragédie-lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli ; représentée à l'Académie royale de musique, devant le roi, le 18 janvier 1685, et à Paris le 8 février suivant. On n'a jamais autant célébré les douceurs de la paix que sous le règne de celui de nos rois qui a inauguré le système des longues et grandes guerres. Comme dans tous les prologues d'opéra, le poëte chante le plus grand des héros,

> Qui fait cesser partout
> La guerre impitoyable et ses fureurs affreuses.

Par une licence géographique et chronologique qui dépasse un peu les limites du genre, il met dans la bouche de Démogorgon et des fées les vers suivants :

> Allons faire entendre nos voix
> Sur les bords heureux de la Seine ;
> Allons faire entendre nos voix
> Au vainqueur dont tout suit les loix.

Le sujet de la pièce est connu. Angélique, reine du Cathay, est aimée de Médor, officier d'un roi africain, et elle partage sa passion. Dans le premier acte, Roland, neveu de Charlemagne et le plus renommé des paladins, fait remettre à Angélique un bracelet d'un grand prix comme témoignage de son amour. Au deuxième acte, le théâtre représente la fontaine enchantée de l'Amour au milieu d'une forêt. Roland se présente pour voir Angélique ; mais celle-ci met dans sa bouche un anneau dont la puissance magique la rend invisible. Roland, désappointé et désespéré, s'éloigne. Médor paraît ; il ne pense pas que la reine consente à accepter son cœur et sa main, il se lamente et tire son épée pour se tuer, et, s'adressant à la fontaine d'Amour qu'il rend confidente de sa peine, il s'écrie :

> Ruisseaux, je vais mêler mon sang avec votre onde,
> C'est trop peu d'y mêler mes pleurs.

Angélique arrive à temps pour lui dire : *Vivez, Médor*. Ici se trouve une scène charmante dans laquelle Médor chante l'air remarquable : *Je vivrai, si c'est votre envie.* Angélique ne songe plus qu'à protéger son amant contre la fureur de Roland. Pendant que ce guerrier se berce des plus douces illusions, elle se dérobe avec Médor à ses recherches, aux applaudissements du chœur :

> Aimez, régnez en dépit de l'envie,
> Goûtez les biens les plus doux de la vie :
> La fortune et l'amour, la gloire et les plaisirs
> Puissent-ils à jamais combler tous vos désirs !
> Dans la paix, dans la guerre,
> Dans tous les climats,
> Jusqu'au bout de la terre,
> Nous suivrons vos pas.
> Puisse l'heureux Médor être un des plus grands rois,
> Puisse-t-il rendre heureux ceux qui suivent ses lois !

C'est par cet épithalame, qui en vaut bien un autre, que se termine le troisième acte. Le quatrième est consacré au désespoir de Roland, qui, au lieu de trouver celle qu'il aime au rendez-vous, lit gravés sur un arbre les vers qui expriment les amours heureux de Médor et d'Angélique. Des bergers, à qui il s'adresse, le confirment dans la pensée de son malheur et lui montrent le bracelet que la reine leur a laissé en reconnaissance de leurs soins. Roland devient fou. Le cinquième acte le représente endormi. Une symphonie aide à calmer ses sens agités. Les ombres des anciens héros paraissent et invitent Roland à prendre souci de sa gloire et à aller délivrer son pays. Roland sort de son assoupissement, revient à la raison et cède aux conseils et aux entraînements des fées guerrières, de la Gloire, de la Renommée, de la Terreur et d'une troupe d'ombres de héros qui répètent en chœur :

> Ne suivez plus l'amour, c'est un guide infidèle ;
> Non, n'oubliez jamais
> Les maux que l'amour vous a faits.

Nous recommandons dans la partition de Lulli l'air de Médor :

> Ah ! quel tourment,
> De garder, en aimant,
> Un éternel silence !
> Ah ! quel tourment,
> D'aimer sans espérance !

le duo pour soprano et ténor : *Vivez en paix ;* le duo d'Angélique et de Thémire :

> Le secours de l'absence
> Est un puissant secours.

l'invocation de Roland à la nuit ; dans le quatrième acte, l'air de Musette et le petit chœur de bergers, et la scène de folie de Roland ; et au cinquième, les airs de danse et le chœur guerrier final. Angélique et Médor occupent presque constamment la scène, et Roland a un rôle fort court. On n'a pas manqué d'exploiter cette circonstance dans les parodies qui furent faites de cet opéra. On ne compte pas moins de six reprises de *Roland* depuis 1685 jusqu'à 1743. Le rôle d'Angélique a été tenu successivement par Mlles Desmatins, Journet, Antier et Le Maure ; celui du Thémire, suivante d'Angélique, par Mlles Armand, Poussin, Pelissier, Fel ; le rôle de Médor a été chanté par Poussin, Cochereau, Tribou et enfin par le célèbre Jélyotte ; celui de Roland a eu pour interprète Thévenard pendant quarante-deux ans. Ce chanteur ne fut remplacé par Chassé qu'à la sixième reprise, en 1743. Cet exemple de longévité lyrique est curieux à constater. Il est vrai que les voix de basse-taille résistent plus longtemps que les autres aux fatigues de la scène. Louis XIV avait indiqué à Quinault le sujet de *Roland*. Lulli le regardait comme le meilleur de ses opéras.

Roland, opéra en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Piccinni ; représenté à l'Opéra le 27 janvier 1778. Piccinni était arrivé de Naples à Paris depuis deux ans, appelé par la reine Marie-Antoinette. Il ne savait pas un mot de français et il l'apprit en écrivant sa partition de *Roland* sur le nouveau poëme que Marmontel avait composé pour lui d'après l'ancienne pièce de Quinault. *Roland* réussit malgré les intrigues des gluckistes. Les gens de goût comprirent que les formes de l'art musical pouvaient quelquefois serrer moins étroitement la pensée scénique et littéraire, de même qu'un ample vêtement peut entourer de plis ondoyants un corps bien proportionné et vigoureux. Un critique du temps traite la partition de *Roland* de chef-d'œuvre d'énergie et de sensibilité. C'est peut-être trop dire ; passe encore pour *Didon*. L'ouverture est intéressante ; l'andante de l'air de Médor : *Malheureux que je suis*, est plein de sensibilité ; le duo qui suit entre Angélique et Médor : *Soyez heureux loin d'elle*, offre de belles phrases, mais l'ensemble montre quelle était encore à cette époque l'inhabileté des maîtres à écrire des duetti. Le chœur : *Triomphez, charmante reine*, a obtenu un grand succès ; mais il n'a pas la noblesse de ceux de Lulli, ni même la puissance de rhythme de ceux de Rameau. Les airs de danse sont peu saillants. En revanche, le chœur des amants enchantés, qui ouvre le deuxième acte, est ravissant. Toute la scène de la fontaine est bien réussie. L'air d'Angélique : *C'est l'amour qui prend soin lui-même d'embellir ces paisibles lieux*, est le plus beau morceau de l'ouvrage. En signalant de nouveau l'air de Médor : *Je vivrai, si c'est votre envie*, nous ferons observer en passant que dans certaines éditions ce premier vers est ainsi dénaturé : *Je mourrai, si c'est votre envie*, et que nous entendons depuis plus de quinze ans des chanteurs prêter avec le plus grand sang-froid cette affreuse envie à Angélique :

> Je vivrai, si c'est votre envie,
> Je vous vois, mon sort est trop doux ;
> Mais s'il faut m'éloigner de vous,
> Je ne réponds pas de ma vie.

Le chœur qui termine le deuxième acte : *Régnez en dépit de l'envie*, est bien traité. Le rôle de Roland a été écrit pour basse ou plutôt pour baryton. Ce personnage ouvre le troisième acte par l'air : *De l'aimable objet qui m'enchante*, suivi du duo : *Ah ! d'un laurier immortel....* Ces morceaux, parfaitement écrits et accompagnés par les instruments avec beaucoup de goût, vous laissent froids et n'ont plus qu'un intérêt archaïque. Le compositeur se réveille dans la grande scène du désespoir de Roland. Si elle était bien chantée et bien jouée, elle produirait encore maintenant beaucoup d'effet. L'intermède des bergers est fade. La pastorale de *Roland*, qu'on a jouée sur tous les clavecins, est fort médiocre. En somme, l'opéra de *Roland* renferme des beautés incontestables. Ecrit avec plus de facilité et de pureté dans l'harmonie et les accompagnements que les ouvrages de Gluck, beaucoup mieux disposé pour les voix, il lui manque ce qui se trouve à forte dose chez son vigoureux rival, cette concision énergique, cet entraînement irrésistible, cette domination exercée par le génie, tout incorrect qu'il puisse être

Roland à Roncevaux, opéra en quatre actes, paroles et musique de M. A. Mermet ; représenté à l'Académie nationale de musique le 3 octobre 1864. De tous les guerriers que les légendes du cycle carlovingien ont rendus célèbres, le paladin Roland était le personnage le plus propre à figurer sur notre première scène lyrique. Il se présentait déjà entouré de l'auréole brillante des fictions de la poésie, et l'auteur du livret n'a eu qu'à disposer dans une suite de scènes les principaux épisodes du poëme en langue franco-normande de Théroulde, intitulé : la *Chanson de Roland*.

Le comte Ganelon, envoyé en Espagne par Charlemagne pour faire aux Sarrasins des propositions de paix, commence par rendre la liberté à la fille de l'émir de Saragosse, Saïda, qu'il retenait prisonnière. Une belle châtelaine, Alde, éprise en secret des exploits de Roland, repousse les offres de Ganelon, qui veut l'épouser malgré elle. Les deux femmes, qui se sont liées dans leur malheur par des sentiments d'amitié, se concertent pour empêcher cette union que doit bénir l'archevêque Turpin. Un violent orage force Roland à accepter l'hospitalité dans le château. Il est accueilli par Alde comme un

libérateur, et il pourrait s apercevoir de la passion qu'il inspire si son « cœur d'acier » n'était resté jusqu'alors volontairement inaccessible à l'amour. Apprenant que Ganelon veut opprimer une faible femme, il le provoque et lui ferait payer cher sa félonie, si l'archevêque n'arrêtait leurs bras au nom de Charlemagne. Ganelon se dispose à enlever la belle châtelaine; mais Saïda vient au secours de son amie et lui offre, auprès de l'émir son père, un asile qu'elle accepte. Le second acte transporte la scène dans le palais de l'émir. Celui-ci se soumet en apparence aux conditions dictées par Charlemagne. Roland, malgré le serment qu'il a fait de ne jamais se laisser surprendre par l'amour, ne peut résister aux beaux yeux de la châtelaine. Ganelon, en proie à la jalousie et à la fureur, n'hésite plus à consommer la plus noire trahison. Il forme avec l'émir le dessein de surprendre le paladin dans le défilé de Roncevaux. Roland et les douze pairs conduisent l'arrière-garde de l'armée, qui doit quitter l'Espagne pour retourner en France.

La scène, au troisième acte, représente le vallon de Roncevaux. Le paladin raconte à l'archevêque Turpin comment sa fameuse épée Durandal est venue en sa possession et à quelle condition elle doit rester invincible. Il lui confesse qd'il n'est plus maître de son cœur. Turpin lui conseille de rester fidèle à son serment et d'oublier la femme dont il est épris. Roland est agité de mille pensées contraires; Alde n'a que lui pour protecteur, et il l'aime. Un pâtre vient annoncer que le val est cerné par les ennemis; les soldats francs accourent et crient à la trahison. Les douze pairs pressent Roland de sonner de son cor d'ivoire pour avertir Charlemagne du danger qui les menace. Le guerrier refuse :

Quelle honte m'est proposée !
Ne plaise à Dieu qui fit ciel et rosée
Que pour des Sarrasins je sonne l'olifan.

L'archevêque bénit les combattants, et tous se précipitent sur les pas de Roland.

Au quatrième acte, qui n'est à proprement parler qu'un tableau, Roland vient de tuer le traître Ganelon ; mais, mortellement blessé, c'est au milieu des cadavres qui jonchent la terre qu'il sonne enfin de son cor d'ivoire ; il succombe. Charlemagne apparaît au fond du théâtre pour voir le corps de son neveu emporté sur les boucliers. En présence d'un livret si bien conçu pour l'effet théâtral, il y a peu d'intérêt à en signaler les anachronismes et les inexactitudes historiques, à rappeler, par exemple, que ce furent les Vascons, et non les Sarrasins, qui exterminèrent l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne en 778.

L'opéra de M. Mermet a réussi de prime abord, grâce au caractère français et sympathique du sujet, et ensuite à la clarté du style musical, à l'allure martiale, franche et décidée des périodes mélodiques. On ne saurait assurément mettre *Roland* en parallèle avec les grands ouvrages du répertoire : la *Juive*, les *Huguenots*, *Guillaume Tell* ; il ne saurait non plus soutenir la comparaison avec les principaux ouvrages de Donizetti, de Bellini, de Verdi, avec *Lucie*, la *Favorite*, *Norma*, le *Trouvère* ; mais il peut être classé au premier rang des opéras du troisième ordre, qui ont mérité du succès à cause de certaines qualités saillantes. Dans *Roland*, on remarque peu ou point de situations tendres ; il n'y a ni duos ni cavatines, ni même de ces ensembles à deux et trois mouvements qui sont pour l'auditeur une source d'impressions variées. L'inspiration du compositeur est entraînée comme fatalement vers l'accent guerrier, la force rhythmique et la sonorité. Le corps de l'ouverture est peu dessiné. Des appels fréquents de trompettes, une marche guerrière donnent le ton général de l'ouvrage. Les morceaux les plus saillants du premier acte sont : la *Chanson de Roland*, dite par un pâtre, et le finale, dont la mélodie est large et puissante d'effet : *Superbes Pyrénées*. Cette *Chanson de Roland* n'a aucune couleur historique. Il semble qu'elle aurait dû fournir le thème principal de l'ouvrage. On sait le parti que Meyerbeer a tiré du *Choral de Luther* dans les *Huguenots*. La *Chanson de Roland*, que Taillefer entonna en 1066 avant la bataille d'Hastings, était une sorte de plain-chant d'un caractère héroïque et religieux, d'ailleurs très-favorable au développement musical. Dans le second acte, nous signalerons le chœur du complot : *Roncevaux, vallon triste et sombre*, dont la phrase mère est fort belle, mais qui est développée d'une manière insuffisante. Le troisième acte, qui a décidé du succès de l'œuvre, renferme de beaux fragments : la chanson mélancolique du pâtre, un chant de guerre, une farandole dont les ondulations serpentent dans la montagne et descendent sur la scène sur un motif de danse fort animé ; la lecture de la devise gravée sur l'épée Durandal : *Je suis Durandal, du plus dur métal* ; la scène de la confession, un bon trio entre Turpin, Roland et Alde, et le finale : *En avant ! Montjoie et Charlemagne !* Les rôles de cet opéra ont été créés par Gueymard, Belval, Cazaux, Warot, Mme Gueymard et Mlle Camille de Maesen.

Nous donnons l'air de Médor : ***Je vivrai, si c'est votre envie :***

Nous donnons encore la chanson de Roland : *Dans les combats*, etc.

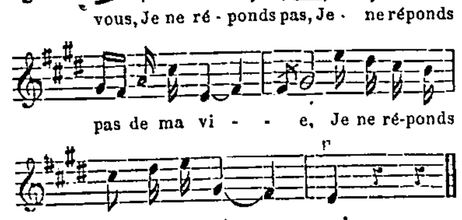

DEUXIÈME STROPHE.

Là-bas, dans la plaine sanglante,
Brille une épée étincelante,
Rouge comme un soleil couchant;
C'est Durandal au dur tranchant!
Dans les combats, etc.

ROLAND, un des principaux chefs des camisards, né dans le diocèse d'Alais. Il avait servi dans un régiment de dragons et joignait à quelques connaissances militaires un courage à toute épreuve, et une éloquence animée par l'enthousiasme religieux. Lors de l'insurrection calviniste dans les Cévennes, il se mit à la tête d'une troupe déterminée, se signala pendant deux ans par les entreprises les plus audacieuses et par une résistance opiniâtre contre une armée que commandèrent successivement deux maréchaux de France. Il refusa constamment de se soumettre à d'autres conditions que celles du rétablissement de l'édit de Nantes, de l'élargissement des prisonniers, du rappel des exilés, de celui des protestants condamnés aux galères pour cause de religion. Cet homme héroïque fut trahi par un de ses officiers, surpris dans un château près d'Uzès et tué d'un coup de feu en se défendant (1704). Son cadavre fut brûlé à Nîmes et ses cendres jetées au vent.

ROLAND (Philippe-Laurent), sculpteur français, né à Pont-à-Marcq, près de Lille, en 1746, mort en 1816. De très-bonne heure il s'adonna à la sculpture sur bois et montra des dispositions qui le firent signaler à l'attention de Pajou. Cet artiste l'employa dans les travaux d'ornement qu'il exécutait au Palais-Royal, et se servit de lui comme praticien, pour ses bustes et ses statues. Roland acquit alors une grande habileté à tailler le marbre et parvint à économiser l'argent nécessaire pour se rendre en Italie. Au bout de cinq ans, Roland revint à Paris et, en 1782, il exécuta une statue représentant *Caton d'Utique*, qui lui valut d'être nommé membre de l'Académie de peinture et de sculpture. Un *Samson*, d'un beau caractère; une statue de *Condé*, son bas-relief des *Neuf Muses* pour Fontainebleau mirent Roland tout à fait en évidence. En 1792, il fut désigné pour exécuter le modèle d'une statue colossale représentant la *Loi* et, trois ans plus tard, lors de la création de l'Institut, il fit partie de l'Académie des beaux-arts. Le buste de *Pajou*, qui se trouve au Louvre, fut très-remarqué en 1799, époque où Roland fut appelé à exécuter des sculptures pour la décoration intérieure des Tuileries et du Luxembourg. Il produisit ensuite la statue de *Napoléon*, celle de *Tronchet*, une *Minerve*, une *Bacchante* en bronze, un remarquable bas-relief pour la cour du Louvre et un *Homère chantant sur la lyre*, statue en marbre, regardée comme son chef-d'œuvre. Professeur à l'Académie, il donnait, en outre, des leçons dans l'atelier qu'il possédait à la Sorbonne, et il compta au nombre de ses élèves David d'Angers. Roland était un remarquable artiste, très-habile dans son art et dont les œuvres attestent une réelle originalité.

ROLAND (Pauline), femme de lettres et publiciste, née en Normandie vers 1810, morte à Lyon le 29 décembre 1852. Elle se fit connaître par une *Histoire d'Angleterre* en 2 vol. in-12, et par ses articles dans les journaux littéraires et le *Dictionnaire de la conversation*. Ayant embrassé les doctrines de Pierre Leroux, elle se réunit, en 1847, à la petite colonie fondée à Boussac pour la réalisation de ces doctrines, et prit part à la rédaction de la *Revue sociale*, qui avait pour but de les propager. Après la révolution de Février, elle se lança avec ardeur dans le mouvement socialiste. Elle s'occupa avec beaucoup de zèle de l'organisation des associations ouvrières et fut comprise dans la transportation qui suivit le 2 décembre 1851. Elle revenait de Lambessa lorsqu'elle mourut. C'était une femme grande, aux cheveux noirs, au teint pâle, douée d'une rare énergie.

ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), savant, ministre et l'un des chefs du parti girondin, né à Thizy, près de Villefranche (Rhône), le 18 janvier 1734, mort par suicide le 15 novembre 1793. Dans son acte de baptême, son père est qualifié seigneur de La Platière, conseiller du roi et du duc d'Orléans. Le clos de La Platière était un petit domaine près de Villefranche, et la famille avait quelque prétention à la noblesse de robe. Plus tard même, en 1784, Mme Roland fit quelques démarches pour obtenir en faveur de son mari des lettres de reconnaissance de noblesse, car les charges qu'avait exercées la famille ne la transmettaient pas; mais elle échoua.

Roland a peut-être été un peu trop sacrifié à la gloire de sa femme. C'était le reproche que Mme Eudora Champagneux, fille des Roland (morte en 1858), adressait aux historiens, et notamment à Lamartine, à propos de ses *Girondins*. « Roland, dit M. Michelet, était un ardent citoyen qui avait la France dans le cœur, un de ces vieux Français de la race des Vauban et des Boisguilbert, qui, sous la royauté, n'en poursuivaient pas moins, dans les seules voies ouvertes alors, la sainte idée du bien public. Inspecteur des manufactures, il avait passé toute sa vie dans les travaux, les voyages, à rechercher les améliorations dont notre industrie était susceptible..... »

Roland, dont les quatre frères aînés étaient entrés dans les ordres, sans doute à cause des revers de fortune de la famille, partit de la maison paternelle à l'âge de dix-neuf ans, traversa une partie de la France à pied et se plaça à Nantes chez un armateur, avec le projet d'aller chercher fortune en Amérique; mais sa faiblesse de constitution l'empêcha de prendre la mer. Il entra alors chez un de ses parents, qui était inspecteur des manufactures à Rouen et qui lui ouvrit cette carrière. Sa gravité précoce, ses habitudes laborieuses, son amour pour les études sérieuses, son goût pour les matières d'économie politique, de commerce et d'industrie, lui valurent un avancement rapide. Il fut nommé inspecteur ordinaire à Amiens. Ces sortes d'emplois étaient un peu des sinécures; du moins, ils laissaient beaucoup de loisir. Roland en profita pour étudier avec ardeur le régime industriel et commercial en France et dans les différentes parties de l'Europe. Il voyagea pour cet objet en Suisse, en Italie, en Allemagne, chargé par le gouvernement de missions spéciales, et mit la France en possession de matériaux précieux. En 1775, ce travailleur austère, arrivé à l'âge mûr sans avoir eu de jeunesse, fut mis en relation par des amis d'Amiens avec Mlle Manon Phlipon, qui devait être un jour l'illustre Mme Roland. Elle-même, dans ses mémoires, l'a peint tel qu'il lui apparut alors :

« Je vis un homme de quarante et quelques années, haut de stature, négligé dans son attitude, avec une espèce de roideur que donne l'habitude du cabinet; mais ses manières étaient simples et faciles, et sans avoir le fleuri du monde, elles alliaient la politesse de l'homme bien né à la gravité du philosophe. De la maigreur, le teint accidentellement jaune, le front déjà peu garni de cheveux et très-découvert n'altéraient point des traits réguliers, mais les rendaient plus respectables que séduisants. Au reste, un sourire extrêmement fin et une vive expression développaient sa physionomie et la faisaient ressortir comme une figure toute nouvelle quand il s'animait dans le récit ou à l'idée de quelque chose qui lui fût agréable. Sa voix était mâle, son parler bref, comme celui d'un homme qui n'avait pas la respiration très-longue; son discours plein de choses, parce que sa tête était remplie d'idées, occupait l'esprit plus qu'il ne flattait l'oreille; sa diction était quelquefois piquante, mais sèche et sans harmonie..... »

On verra plus bas quelle était alors la situation de Mlle Phlipon, que Roland épousa cinq ans plus tard. Dans l'intervalle, partant pour de nouveaux voyages, il lui confia ses manuscrits et échangea avec cette jeune fille une correspondance fort sérieuse, comme entre amis du même âge et de même sexe. Tout cela forme 6 vol. in-12, publiés à Amsterdam en 1780, sous ce titre : *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, par M*** (Roland de La Platière), avocat au parlement (il paraît qu'il avait ce titre) à Mlle *** (Manon Phlipon), en 1776, 1777 et 1778 (une seconde édition a été donnée en 1799).

« Ce livre, dit encore M. Michelet, écrit d'une manière inégale, parfois incorrecte et obscure, n'en est pas moins le voyage d'Italie le plus instructif de tous ceux qu'on a faits au XVIIIe siècle. Il témoigne des connaissances infiniment variées de l'auteur, qui embrasse son sujet sous tous les aspects depuis

la musique jusqu'aux plus minutieux détails du commerce et de l'industrie. Il voyageait ordinairement à cheval ou à pied, ce qui lui permettait d'observer de très-près, de s'arrêter, de saisir bien des détails qui échappent à ceux qui vont en voiture. J'y vois entre autres choses curieuses, qui prouvent l'étendue du commerce de la France d'alors, que les gros draps d'Amiens se vendaient à Lugano. Il juge l'Italie religieuse, et Rome spécialement, au point de vue des philosophes de l'époque, mais souvent avec une douce équité trop rare chez eux et qu'on s'étonne de trouver chez ce juge sévère. Tout ce qu'un honnête homme peut écrire à un honnête homme, il l'écrit, sans vaine réserve, à sa jeune correspondante, si pure, si forte, si sérieuse; on ne s'aperçoit en rien, dans ce commerce de deux esprits, des différences de sexe et d'âge... »

On sait que le mariage de ces deux personnes n'eut lieu qu'en 1780. Roland avait vingt ans de plus que sa jeune épouse, qui avait pour lui plus d'estime respectueuse et de forte amitié que d'amour proprement dit. Quoi qu'il en soit, Roland séjourna une année à Paris, retenu par les intendants de commerce, qui voulaient faire de nouveaux règlements industriels, puis il retourna à son inspection d'Amiens. Il travaillait beaucoup alors à ses traités industriels, aidé par sa jeune femme, qui lui servait de secrétaire, de correcteur d'épreuves, de copiste, etc., et qu'il emmena avec lui dans des voyages en Angleterre et en Suisse, où les deux époux se lièrent avec Lavater.

C'est en 1784 que Mme Roland vint à Paris pour solliciter les lettres de reconnaissance de noblesse dont nous venons de parler, et moins dans un but de vanité que pour assurer certains avantages à une fille, Eudora, qui leur était née. Elle ne réussit point; mais elle obtint du moins la nomination de Roland à l'inspection de la généralité de Lyon, en échange de celle d'Amiens, moins importante. Le ménage se fixa à Villefranche dans la maison patrimoniale des Roland, puis au clos de La Platière, à deux lieues de là, passant seulement deux mois d'hiver à Lyon.

Des années s'écoulèrent ainsi, toutes remplies par des travaux littéraires et scientifiques et des occupations agricoles. Roland avait été admis à l'Académie de Lyon, à celle de Villefranche, et communiquait souvent des mémoires à ces sociétés savantes. Il relevait à peine d'une maladie très-grave, lorsque la Révolution vint l'arracher à son existence paisible et laborieuse.

« La Révolution survint et nous enflamma, dit Mme Roland; amis de l'humanité, adorateurs de la liberté, nous crûmes qu'elle venait régénérer l'espèce, détruire la misère flétrissante de cette classe malheureuse sur laquelle nous nous étions si souvent attendris; nous l'accueillîmes avec transport. »

Roland publia dès 1789 une brochure devenue fort rare et qui a pour titre : *Quelques moyens proposés pour contribuer au rétablissement des manufactures nationales et du commerce de Lyon.* Parmi ces moyens, il indique la création de clubs ayant pour mission de diriger l'opinion en matière de modes et qui auraient déversé le ridicule sur les personnes dont les vêtements ne seraient pas exclusivement composés de produits de l'industrie française, etc. Ces idées ne sont que bizarres; mais le même écrit en renferme de très-hardies, celle-ci, entre autres, qui appartient à l'ordre de théories qu'on a nommées plus tard socialistes : « Osons le dire, même aux marchands, il est temps qu'ils le reconnaissent : l'artiste qui invente, l'ouvrier qui exécute, voilà l'âme du commerce, voilà les hommes utiles à l'Etat, voilà ceux qu'il importe de ménager, de protéger. Le marchand expédie, transporte et vend; est-ce un bien pour le commerce qu'il y ait un intermédiaire entre celui qui produit et celui qui consomme? »

Roland aspirait à la mairie de Lyon; mais de semblables principes étaient peu propres à le faire réussir dans une ville où le négoce était tout-puissant; aussi, aux élections municipales, qui eurent lieu en avril 1790, ne fut-il nommé que notable, c'est-à-dire membre du conseil de la commune. Il fréquentait peu les clubs; mais il fournissait, soit au *Journal de Lyon*, rédigé par son ami Champagneux, soit au *Patriote français* de Brissot, des articles virulents contre l'aristocratie lyonnaise. Au commencement de 1791, la municipalité le délégua auprès de l'Assemblée nationale pour lui exposer le fâcheux état financier et industriel de Lyon, que les dilapidations de l'ancienne administration avaient endetté de 40 millions. L'accomplissement de cette mission le retint sept mois dans la capitale. C'est pendant ce séjour qu'il se lia intimement avec les hommes politiques qui formèrent le parti girondin. Honorablement connu par ses travaux, ses vues philanthropiques, l'étendue de ses connaissances, par l'austérité de son caractère, il devint peu à peu le centre de ce groupe, dont les principaux membres se réunissaient chez lui. La haute intelligence de sa femme, sa fermeté patriotique, son esprit et ses grâces contribuèrent aussi très-largement à faire de la maison Roland comme le foyer ou plutôt comme le salon de la Gironde.

Sa mission terminée avec succès (elle était relative à la liquidation des dettes de Lyon), Roland retourna à La Platière et y passa le reste de l'automne, occupé à ses vendanges. La suppression des inspecteurs par décret de l'Assemblée constituante le décida à revenir à Paris (décembre), autant pour faire valoir ses droits à une retraite que pour être plus à portée d'exécuter ses travaux pour l'*Encyclopédie méthodique*, sans doute aussi pour suivre de plus près la marche des affaires publiques.

Il s'affilia aux Jacobins et fut chargé de la correspondance avec les sociétés affiliées d'un certain nombre de départements. Pour plus de facilité, il emportait le travail chez lui, et dès lors ce fut en grande partie Mme Roland qui se chargea de suivre cette correspondance politique, au milieu des plus graves événements.

En mars 1792, Brissot vint annoncer aux deux époux que la cour intimidée cherchait à faire quelque chose qui lui rendît de la popularité, qu'elle n'était pas éloignée de prendre des ministres parmi les patriotes, et que ceux-ci s'occupaient à faire tomber son choix sur des hommes graves et capables, etc. Bref, ces négociations se terminèrent par la nomination de Roland au ministère de l'intérieur (23 mars).

Quoique fonctionnaire de l'ancien régime, Roland avait dans sa simplicité des dehors si bourgeois que son apparition à la cour fit scandale parmi les courtisans et les valets. Dumouriez, son collègue, l'a peint ainsi dans ses mémoires : « Roland ressemblait à Plutarque ou à un quaker endimanché. Des cheveux plats et blancs, avec un peu de poudre, un habit noir, des souliers avec des cordons au lieu de boucles le firent regarder comme le rhinocéros. Il avait cependant une figure décente et agréable. »

L'incident auquel Dumouriez fait allusion relativement aux boucles de souliers est raconté de cette manière plaisante par Mme Roland : « La première fois que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond et les rubans qui nouaient ses souliers firent l'étonnement et le scandale de tous les valets, de ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyaient le salut de l'empire attaché à sa conservation. Le maître des cérémonies s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, lui dit en montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — » Ah! monsieur! tout est perdu! » répliqua Dumouriez avec un sang-froid à faire éclater de rire. »

Avec son activité, sa facilité de travail, ses habitudes laborieuses et son esprit d'ordre, Roland fut bientôt familiarisé avec toutes les parties de son importante administration. Sa situation était fort difficile; il sentait bien la nécessité de changer une partie du personnel, hostile à la Révolution, mais il ne pouvait d'un seul coup bouleverser tous les services. C'est avec beaucoup de passion ou de mauvaise foi qu'on a voulu mettre en doute ses capacités. Personne peut-être ne connaissait mieux que lui les affaires intérieures du royaume, qu'il étudiait depuis quarante ans, et comme inspecteur officiel et comme observateur philosophe. Qu'il ait employé la plume de sa femme, au milieu des embarras et des soins infinis dont il était accablé, rien de plus vrai; mais on sait bien que c'était son collaborateur habituel, même pour les travaux purement techniques. Elle rédigea plus d'une pièce officielle et en fort bons termes. Ce fut elle notamment qui écrivit la fameuse lettre au roi, dont nous parlerons plus loin, et, ce qui est encore plus piquant, la dépêche envoyée au pape (lors du second ministère de Roland, en novembre 1792) pour réclamer la mise en liberté de deux artistes français emprisonnés par le saint-siége. Cette dépêche, écrite avec autant de noblesse que de fermeté, était signée de tous les ministres.

Mais de ces faits bien connus, on a eu tort de conclure que Roland n'était qu'une manière de bonhomme entièrement asservi à sa femme et incapable de se diriger seul. Elle avait sur lui une grande influence et elle le méritait; mais il est certain qu'il était lui-même aussi recommandable par ses capacités que par son caractère (abstraction faite de l'esprit de secte).

Il moralisa les fonds secrets en les employant à propager les écrits patriotiques; il est vrai que c'étaient les écrits et les journaux de son parti; mais enfin ce parti était encore à la tête du mouvement et Roland en était incontestablement l'homme le plus grave.

On sait que ce *ministère patriote*, neutralisé par les intrigues de Dumouriez, ne put rien contre les menées de la cour, l'obstination et les fourberies du roi, qui se refusait à sanctionner les décrets sur le camp de 20,000 volontaires à former sous Paris et sur la déportation (ou plutôt l'expulsion) des prêtres rebelles et réfractaires, qui soulevaient la guerre civile dans plusieurs provinces. Après bien des tiraillements et quand il fut bien avéré que la faction de la cour, en conspiration permanente, menaçait la Révolution d'une explosion prochaine, Roland adressa une lettre au roi (rédigée par Mme Roland), lettre très-ferme et très-patriotique, qui lui valut l'honneur d'être renvoyé du ministère (13 juin). Il envoya cette lettre à l'Assemblée, qui l'approuva chaleureusement et en décréta l'impression et l'envoi aux départements.

On sait les événements qui suivirent, l'envahissement des Tuileries du 20 juin et la révolution du 10 août. Après cet événement, Roland fut rappelé au ministère, où il eut pour collègues Danton, Monge, Lebrun, Clavière, etc. A ce moment, la Gironde était dépassée. Théoricien à larges vues, mais politique étroit, lié d'ailleurs à un parti qui se sentait débordé et qui commençait à se jeter dans la réaction, Roland ne pouvait abandonner les amis qui l'avaient porté au pouvoir. Il suivit les errements et la fortune de la Gironde et combattit la Commune de Paris avec un certain acharnement. Il ne fit rien d'efficace pendant les massacres de septembre et, sans doute, ne put rien faire pour arrêter les tueries. Lui-même, d'ailleurs, fut en quelque sorte menacé, du moins il vint au ministère de l'intérieur une bande pour réclamer des armes. Il écrivit cependant au commandant de la force armée, Santerre, pour lui recommander la vigilance à l'égard des prisons; mais il est bien difficile de croire Mme Roland, quand elle dit dans ses *Mémoires* : « Nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avait été le témoin, et qui continuaient de se commettre dans les prisons... »

D'abord les massacres avaient commencé de bonne heure, et il serait facile d'établir que le conseil des ministres dut en être averti. Qu'il y ait eu impuissance, soit; ignorance des faits, cela n'est pas possible. Il faut ajouter que le lendemain, 3 septembre, au témoignage même de Mme Roland, il y eut dîner d'apparat au ministère de l'intérieur, pendant que les massacres continuaient, ce qui n'annonce pas une bien grande préoccupation des événements. Ce jour-là même, Roland écrivit à l'Assemblée une assez longue lettre, dont on décréta l'impression, mais qui n'était qu'une trop faible condamnation des massacres, témoin le passage souvent cité : « Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice... »

Finalement, il condamnait les tueries, sans doute, mais avec quelque réserve et, par une autre inconséquence, en en rendant Paris responsable, tandis qu'elles n'étaient que le fait d'un petit nombre. Cette lettre menaçait la capitale, parlait de séparation et ne portait que trop l'empreinte des conversations de Barbaroux et de Buzot. Dans ce moment terrible où la France envahie avait tant besoin d'unité, c'était au moins une imprudence.

Nommé député à la Convention par l'assemblée électorale du département de la Somme, Roland, voyant d'ailleurs son élection contestée, renonça à la députation pour garder son portefeuille. A l'ouverture de la Convention, il présenta le compte rendu de son administration. Le 29 octobre, dans le but bien évident de faire voter une loi proposée par son ami Buzot contre les *écrits séditieux*, il présenta, dans un long rapport, la situation de la capitale sous le jour le plus sinistre. Ce rapport, écho des déclamations girondines contre Paris, le conseil de la Commune et les autorités révolutionnaires, devint dans la même séance l'occasion de la fameuse philippique de Louvet contre Robespierre, qu'il accusait d'aspirer à la dictature. Le frivole auteur de *Faublas*, qui venait de faire pour le ministère de l'intérieur le journal-affiche la *Sentinelle*, était l'homme des Roland et il fut probablement lancé par eux dans cette circonstance. Souveraine imprudence, de faire attaquer un homme aussi austère et aussi grave par un personnage aussi léger, et que ses amis mêmes de la Gironde ne prenaient pas au sérieux! Un tel choix indiquait assez la main d'une femme.

Roland compléta cette maladresse en expédiant quinze mille exemplaires du discours de Louvet dans les départements, ainsi qu'un grand nombre d'autres libelles girondins, le tout aux frais du trésor public. C'était une application un peu trop libre du décret qui l'autorisait à répandre les *bons ouvrages* aux frais de l'Etat. D'un autre côté, la Convention avait bien décrété l'impression du discours de Louvet, mais non pas son envoi aux départements, voulant, pour rendre toutes choses égales, attendre au moins la justification de Robespierre.

Aussi Thuriot demanda-t-il que Roland fût désavoué et puni. Mais cette affaire n'eut pas de suites.

Au moment où s'ouvraient les débats sur la mise en jugement du roi, le fameux serrurier Gamain (v. ce nom) vint dénoncer à Roland l'existence de la fameuse armoire de fer, où Louis XVI avait caché ses papiers secrets. Le devoir du ministre eût été de faire apposer aussitôt les scellés et de prévenir la Convention. Mais avec une précipitation fâcheuse, il se rend aux Tuileries, se fait indiquer la cachette, met tous les papiers dans deux serviettes, et sans même faire part de la découverte aux commissaires nommés par la Convention pour examiner tous les papiers des Tuileries et qui siégeaient dans le château même, sans faire aucun inventaire, il emporte les pièces et vient les déposer à l'Assemblée. Deux personnes, a-t-il affirmé, assistaient à cette opération, Gamain lui-même et l'architecte des bâtiments nationaux, Heurtier. Cette manière de procéder n'en était pas moins fort irrégulière. Elle fit accuser Roland d'avoir soustrait des pièces pouvant compromettre certains membres du parti de la Gironde; accusation qui ne paraît pas absolument invraisemblable.

Pour relever sa popularité, il fit la proposition de démolir tous les châteaux d'émigrés qui se trouvaient en France. Mais son crédit n'en baissait pas moins rapidement, avec celui de son parti. Il y porta lui-même le dernier coup, lors du procès du roi, en propageant des écrits favorables à l'appel au peuple et à l'acquittement du roi par cette voie. Sur la proposition de Robespierre, l'Assemblée ordonna la suppression du bureau pour la formation de l'esprit public, organisé par le ministre de l'intérieur, et enjoignit à ce dernier d'avoir à rendre compte de sa gestion. Le lendemain, 22 janvier 1793, Roland, découragé, envoya sa démission, qui fut acceptée sans aucune observation. Cette retraite portait à l'influence des girondins un coup irréparable.

En quittant le ministère, Roland publia les comptes très-détaillés de son administration; la Convention nomma une commission pour les examiner; mais cette opération traîna en longueur. Dans une lettre inédite de l'ex-ministre, datée du 29 avril 1793, nous lisons qu'il sollicite pour la sixième fois le rapport sur ses comptes, ayant besoin, dit-il, après s'être autant occupé des affaires publiques, d'aller respirer à la campagne. Et il ajoute : « Je suis loin de l'idée de quitter la France; mon espoir est trop fondé d'y voir rétablir le calme et la paix. Je serai toujours aux ordres de la Convention, prêt à répondre de ma tête à tous les délits qu'on pourra m'imputer avec preuve. »

Il paraît qu'il écrivit encore deux fois, mais sans plus de succès.

Lors de la chute de la Gironde, un mandat d'amener fut lancé contre lui, mais il parvint à s'y soustraire par la fuite. Il resta quelques jours caché dans une maison de la forêt de Montmorency, qui appartenait à son ami le naturaliste Bosc, puis gagna Rouen, pendant que sa femme était elle-même arrêtée. Il demeura cinq mois caché, sous le coup d'un décret d'accusation.

Mme Roland avait dit souvent dans sa prison et avait écrit dans ses mémoires que son époux ne lui survivrait pas si elle était livrée à l'échafaud. Le malheureux vieillard, en effet, malgré ses chagrins domestiques et quoiqu'il n'ignorât point que sa femme n'avait pour lui qu'une affection toute filiale, avait un attachement profond pour sa compagne, et il tomba dans un violent désespoir en apprenant sa mort (10 novembre). Il résolut aussitôt de se donner la mort, quitta sa retraite le 15 au soir pour ne pas exposer à des poursuites les personnes courageuses qui lui avaient donné asile, et suivit la route de Paris pendant quatre lieues. On a dit que son premier projet avait été de se rendre à la barre de la Convention nationale pour y faire éclater son indignation, et de se livrer ensuite à l'échafaud; mais que, réfléchissant que cette mort juridique entraînerait la confiscation des biens qu'il pouvait laisser à sa fille, il préféra se tuer. Quoi qu'il en soit, il s'arrêta au Bourg-Baudouin dans la matinée du 16, entra dans une avenue de pommiers conduisant à une maison qui appartenait à un M. Le Normand, s'assit au revers d'un fossé, contre un arbre, et se perça le cœur avec une canne à épée qu'il avait apportée avec lui. Son agonie fut si paisible, qu'on le retrouva dans la même attitude. Legendre, alors en mission à Rouen, vint constater sa mort et faire enlever ses restes. On avait trouvé dans sa poche un billet, qui est actuellement aux Archives et dans lequel il recommandait de respecter ses restes, qui étaient ceux d'un homme ayant toujours vécu vertueux et honnête. « Non la crainte, mais l'indignation, ajoutait-il, m'a fait quitter ma retraite, quand j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, ne voulant pas rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. »

Sa fille, Eudora, fut recueillie et élevée par Bosc et Mme Creuzé-Latouche.

Son frère aîné, chanoine à Villefranche, fut guillotiné à Lyon en décembre 1793.

Outre les ouvrages que nous avons cités et une foule de rapports et d'opuscules, Roland a publié : *Mémoire sur l'éducation des troupeaux* (1779, in-4°); *Dictionnaire des manufactures* (1785, 4 vol. in-4°), faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*. Il a aussi composé, pour la *Description des arts et métiers*, publiée par l'Académie des sciences, l'*Art du fabricant d'étoffes de laine* (1780, in-fol.), ceux du *Fabricant de velours* (1780-1783) et l'*Art du tourbier* (1783).

ROLAND (Manon-Jeanne PHLIPON, Mme), épouse de Jean-Marie Roland de La Platiere, née à Paris le 17 mars 1754 (nous donnons ici la date précise, relevée sur son acte de baptême), décapitée le 9 novembre 1793. Elle était fille de Pierre-Gatien Phlipon, maître graveur établi alors rue de la Lanterne (plus tard rue de la Cité), et de Marie-Marguerite Bimont.

Restée seule de sept enfants, elle fut élevée avec soin, reçut une éducation au-dessus de celle qu'on donnait alors aux demoiselles de petite bourgeoisie et apprit même un peu de latin sous la direction d'un de ses oncles, qui était ecclésiastique. Son père, qui faisait

un peu de peinture et de musique, lui donna le goût des arts et la mit au dessin et à la gravure.

Elle étudiait d'ailleurs avec une véritable passion, et son esprit précoce, ardent aux lectures, la poussait à dévorer, sans suite et sans méthode, les livres les plus disparates que le hasard semblait prendre soin d'entasser confusément sous sa main : un traité de l'art héraldique, la *Vie des saints*, le *Roman comique* de Scarron, les *Guerres civiles* d'Appien, des mémoires, des anecdotes, la Bible, un *Traité des contrats*, les psaumes, des pièces de théâtre, *Télémaque*, *Candide*, des philosophes et des livres de dévotion, enfin Plutarque, qu'elle emportait à l'église « en guise de semaine sainte, » suivant son expression. On devine ce que de telles lectures, poursuivies sans guide, dans l'exaltation de la solitude, développèrent de connaissances précoces dans un esprit avide que rien ne réglait et qui était gorgé plutôt que nourri. « Je me prenais à rire, dit-elle, quand ma grand'maman me parlait de petits enfants trouvés sous des feuilles de chou, et je disais que mon *Ave Maria* m'apprenait qu'ils sortaient d'ailleurs, sans m'inquiéter comment ils y étaient venus. »

Parmi les phases diverses que traversa cette intelligence ardente et toujours en travail, la religion eut son tour, et même la religion poussée jusqu'à l'ascétisme. A douze ans, elle résolut de se faire religieuse. « Saint François de Sales, dit-elle, l'un des plus aimables saints du paradis, avait fait ma conquête. » On la plaça chez les dames de la congrégation, au faubourg Saint-Marcel, où elle resta un an. C'est là qu'elle connut les demoiselles Cannet, avec lesquelles elle entretint plus tard une correspondance qui a été recueillie et qui est pleine de charme et d'intérêt.

Toutefois, quoiqu'elle se plût fort dans la maison des religieuses, il ne fut plus question de lui faire prendre le voile. Elle passa une autre année chez sa grand'mère, qui habitait l'île Saint-Louis, et rentra ensuite dans sa famille, établie alors au quai des Lunettes. Elle reprit ses lectures avec la même ardeur et y perdit peu à peu sa ferveur catholique. Successivement janséniste, cartésienne, stoïcienne et déiste, comme elle nous l'apprend, elle reçut surtout une impression profonde de l'étude des ouvrages de Voltaire, Jean-Jacques, Diderot et des autres grands écrivains du XVIIIe siècle. Enfin, cette étonnante jeune fille, *philosophe en corps de robe*, chercha même un aliment à son énergie intellectuelle dans l'étude des sciences physiques et mathématiques. Elle s'y mit avec sa passion habituelle, s'attacha surtout à la géométrie, mais finit par se rebuter de la sécheresse de l'algèbre dès qu'elle eut passé les équations du premier degré. « Alors, dit-elle, j'envoyai par delà les ponts la multiplicité des fractions, et je trouvai qu'il valait mieux lire de beaux vers que de me dessécher sur des *radicaux*. En vain, quelques années après, M. Roland, me faisant la cour, tenta de rappeler cet ancien goût; nous fîmes beaucoup de chiffres; mais la raison par x ne me parut jamais assez aimable pour me fixer longtemps. »

On a dit de Mme Roland qu'elle était la **Julie** de Rousseau. Cela n'est pas fort exact; mais on ne saurait nier qu'elle fut, suivant la remarque ingénieuse de Michelet, « une fille de Rousseau, plus légitime encore peut-être que celles qui sortirent immédiatement de sa plume. » Cela signifie, croyons-nous, qu'elle avait en plus la solidité plébéienne, qu'elle différait des héroïnes de Rousseau en ce qu'elle ne s'amollit point dans l'inaction et la rêverie, qu'elle fut au plus haut degré laborieuse, active, et que, par sa force morale, sa gravité, sa passion virile pour les principes et les idées, par sa vie enfin comme par sa mort, elle semble bien moins une héroïne de roman qu'un *homme* de Plutarque.

Sa vie dans la maison paternelle était d'une simplicité et d'un calme dont elle nous a laissé des tableaux ravissants. Vivant presque entièrement dans son cabinet, livrée à ses études solitaires, elle se garantissait de l'ennui par le travail. Le dimanche, la famille allait soit aux promenades publiques, où la grâce de la jeune Manon eût pu briller et lui donner des satisfactions d'amour-propre, soit plus souvent à la campagne, qu'elle préférait de beaucoup. « Nous allions souvent, dit-elle, à Meudon; c'était ma promenade favorite. Je préférais ses bois sauvages, ses étangs solitaires, ses bois de sapins, ses hautes futaies aux routes fréquentées, aux taillis uniformes du bois de Boulogne, aux décorations de Bellevue, aux allées peignées de Saint-Cloud. »

Ces plaisirs hebdomadaires, qui sont de tradition dans la petite bourgeoisie parisienne, étaient, avec quelques visites, les seules distractions de la jeune fille. On était alors à la fin du règne de Louis XV, et le tableau de cette société caduque et corrompue lui inspirait autant de dégoût que de mépris. Comme beaucoup de hautes intelligences et de grands cœurs de ce temps, elle cherchait dans les souvenirs de l'antiquité une consolation aux hontes et aux tristesses du présent. « On dirait, écrit-elle, que, dans l'éducation que j'ai reçue, dans les idées que j'ai acquises par l'étude ou avec le secours du monde, tout avait été combiné pour m'inspirer l'enthousiasme républicain, en me faisant juger le ridicule ou sentir l'injustice d'une foule de prééminences et de distinctions. Aussi, dans mes lectures, je me passionnais pour les réformateurs de l'inégalité : j'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais Gracque à Rome, et, comme Cornélie, j'aurais reproché à mes fils qu'on ne m'appelât que la belle-mère de Scipion. Je m'étais retirée avec le peuple sur le mont Aventin et j'aurais voté pour les tribuns. »

Il est temps de placer ici le portrait de cette femme illustre, qui n'est encore que Mlle Phlipon. Elle-même, en écrivant ses *Mémoires*, s'est peinte avec une certaine complaisance, et même avec plus de complaisance qu'il ne convient. Néanmoins, nous reproduirons cette esquisse.

« A quatorze ans, comme aujourd'hui, dit-elle, j'avais environ cinq pieds; ma taille avait acquis toute sa croissance; la jambe bien faite, le pied bien posé, les hanches très-relevées, la poitrine large et superbement meublée, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la marche rapide et légère ; voilà pour le premier coup d'œil. Ma figure n'avait rien de frappant qu'une grande fraîcheur, beaucoup de douceur et d'expression ; à détailler chacun des traits, on peut se demander où donc en est la beauté. Aucun n'est régulier, tous plaisent : la bouche est un peu grande; on en voit mille de plus jolies, pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. L'œil, au contraire, n'est pas fort grand; son iris est d'un gris châtain, mais placé à fleur de tête; le regard ouvert, franc, vif et doux, couronné d'un sourcil brun, comme les cheveux, et bien dessiné; il varie dans son expression comme l'âme affectueuse dont il peint les mouvements. Sérieux et fier, il étonne quelquefois; mais il caresse bien davantage et réveille toujours. Le nez me faisait quelque peine, je le trouvais un peu gros par le bout; cependant, considéré dans l'ensemble et surtout de profil, il ne gâtait rien au reste. Le front large, peu couvert à cet âge, soutenu par l'orbite très-élevée de l'œil, et sur le milieu duquel des veines en Y s'épanouissaient à l'émotion la plus légère, était loin de l'insignifiance qu'on lui trouve sur tant de visages. Quant au menton, assez retroussé, il a précisément les caractères que les physionomistes indiquent pour ceux de la volupté. Lorsque je les rapproche de tout ce qui m'est particulier, je doute que jamais personne fût plus faite pour elle et l'ait moins goûtée. Le teint vif plutôt que très-blanc, des couleurs éclatantes, fréquemment renforcées de la subite rougeur d'un sang bouillonnant excitée par les nerfs les plus sensibles; la peau douce, le bras arrondi, la main agréable sans être petite, parce que ses doigts allongés et minces annoncent l'adresse et conservent de la grâce; des dents saines et bien rangées; l'embonpoint d'une santé parfaite : tels sont les trésors que la bonne nature m'avait donnés..... Mon portrait a été dessiné plusieurs fois, peint et gravé : aucune de ces imitations ne donne l'idée de ma personne; elle est difficile à saisir, parce que j'ai plus d'âme que de figure, plus d'expression que de traits. Un artiste ordinaire ne peut la rendre; il est même probable qu'il ne la voit pas. Ma physionomie s'anime en raison de l'intérêt qu'on m'inspire, de même que mon esprit se développe en proportion de celui qu'on emploie avec moi, etc. »

Certes, on peut sourire de certains détails, et cette description peut sembler empreinte de fatuité; mais on aura quelque indulgence en se souvenant que ces lignes étaient écrites pour ainsi dire sous le couperet, derrière les murs d'une prison, par une personne dont l'époux et tous les amis étaient proscrits, et qui aimait à se consoler d'un présent tragique par les souvenirs du passé.

Riouffe, dans ses *Mémoires d'un détenu*, trace ainsi le portrait de Mme Roland au moment où elle fut amenée à la Conciergerie :

« ... Sans être à la fleur de son âge, elle était encore pleine d'agréments; elle était grande et d'une taille élégante. Sa physionomie était très-spirituelle; mais les malheurs et une longue détention avaient laissé sur son visage des traces d'une mélancolie qui tempérait sa vivacité naturelle. Elle avait l'âme républicaine dans un corps pétri de grâce et façonné par une certaine politesse de cour. Quelque chose de plus que ce qui se trouve ordinairement dans les yeux des femmes se peignait dans ses grands yeux noirs pleins d'expression et de douceur. »

Voici maintenant le portrait esquissé par le comte Beugnot, qui vit également Mme Roland à la Conciergerie :

« Mme Roland était âgée de trente-cinq à quarante ans. Elle avait la figure, non pas régulièrement belle, mais très-agréable; de beaux cheveux blonds, les yeux bleus et bien ouverts. Sa taille se dessinait avec grâce et elle avait la main parfaitement faite. Son regard était expressif, et, même dans le repos, sa figure avait quelque chose de noble et d'insinuant. Elle n'avait pas besoin de parler pour qu'on lui soupçonnât de l'esprit. Mais aucune femme ne parlait avec plus de pureté, de grâce et d'élégance. Elle avait dû à l'habitude de la langue italienne le talent de donner à la langue française un rhythme, une cadence véritablement neuve. Elle relevait alors l'harmonie de sa voix par des gestes pleins de noblesse et de vérité, par l'expression de ses yeux, qui s'animaient avec le discours, et j'éprouvais chaque jour un charme nouveau à l'entendre, moins par ce qu'elle disait que par la magie de son débit. Elle réunissait à ces dons déjà si rares beaucoup d'esprit naturel, des connaissances étendues en littérature et en économie politique. C'est ainsi que j'ai vu Mme Roland, et j'avouerai que je la voyais avec une prévention défavorable. »

La seule observation que nous ferons ici, c'est que, pour un détail, les souvenirs de Beugnot sont en défaut. Mme Roland n'avait pas les cheveux blonds, mais bruns, ni les yeux bleus, mais d'un gris châtain, comme elle le dit elle-même.

Enfin Lemontey, qui était de Lyon et qui y avait vu souvent Mme Roland avant la Révolution, l'a peinte ainsi, avec une finesse un peu maniérée :

« J'ai vu quelquefois Mme Roland avant 1789. Ses yeux, sa tête et sa chevelure étaient d'une beauté remarquable. Son teint délicat avait une fraîcheur et un coloris qui, joints à son air de réserve et de candeur, la rajeunissaient singulièrement. Je ne lui trouvai point l'élégance aisée d'une Parisienne qu'elle s'attribue dans ses *Mémoires;* je ne veux point dire qu'elle eût de la gaucherie, parce que ce qui est simple et naturel ne saurait manquer de grâce. Je me souviens que, la première fois que je la vis, elle réalisa l'idée que je m'étais faite de la petite fille de Vevay qui a tourné tant de têtes, de la Julie de J.-J. Rousseau, et, quand je l'entendis, l'illusion fut encore plus complète. Mme Roland parlait bien, trop bien. L'amour-propre aurait bien voulu trouver de l'apprêt dans ce qu'elle disait; mais il n'y avait pas moyen : c'était simplement une nature trop parfaite. Esprit, bon sens, propriété d'expression, raison piquante, grâce naïve, tout cela coulait sans étude entre des dents d'ivoire et des lèvres rosées : force était de s'y résigner. »

La jeune Phlipon, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, avait alors sa « correspondance, » comme la Julie de Rousseau; mais ce n'était pas à une Claire d'Orbe qu'elle s'adressait. Nous avons parlé de sa liaison de couvent avec les demoiselles Cannet. Elle resta en rapports intimes surtout avec la plus jeune, Sophie. Dans les lettres qu'elle écrivit à cette amie, au moins autant que dans ses *Mémoires*, elle se montre tout entière, jour par jour et impression par impression.

Cette correspondance est fort curieuse pour l'étude de la jeunesse de Mme Roland, qui parle à cœur ouvert et non pour le public, ne pouvant supposer que la célébrité l'attendait et que, soixante ans plus tard, cette correspondance serait publiée. Ce qui inquiète ces jeunes filles philosophes, c'est Descartes, c'est Diderot, Helvétius et la métaphysique. Elles discutent, elles argumentent comme de véritables docteurs; rien de plus original et de plus piquant.

Cela ne les empêche pas, d'ailleurs, d'agiter la question de sentiment, de débattre la thèse du mariage, le chapitre des prétendants, l'histoire des entrevues. Pour être philosophes, on n'en est pas moins filles d'Eve. Manon, la jolie Manon, spirituelle, instruite et raisonnable, séduisante par les qualités de l'esprit comme par les grâces de sa personne, Manon ne trouvait pas son Saint-Preux! Dans cette correspondance et dans ses *Mémoires*, elle passe la revue amusante des prétendants qui sollicitèrent successivement sa main, *Émiles* plus ou moins grotesques à la recherche d'une *Sophie;* elle en donne des croquis spirituellement dessinés; finalement, elle n'en agréa aucun. Un seul l'occupa un moment, La Blancherie, pauvre auteur, esprit médiocre et caractère léger, qui put espérer quelque temps, mais qui tomba dans l'abîme comme les autres. Cette jeune fille, en qui la raison a tué la jeunesse, et la philosophie l'amour, se faisait du mariage les idées les plus austères et les moins attrayantes.

Vienne donc un honnête homme, aux mœurs antiques, à l'esprit éclairé, simple, rigide, avec « la gravité du philosophe et la politesse de l'homme bien né, » il est probable qu'il deviendra l'époux et qu'il l'emportera sur tant de fats brillants et frivoles, fût-il même dans l'âge mur.

Cet homme se présenta; ce fut Roland.

Mais, avant ce dénoûment, il arriva un grand malheur à Mlle Phlipon. Sa mère mourut presque subitement en juin 1775. Elle en éprouva un chagrin tellement profond, qu'elle en faillit mourir. Après de longues souffrances, elle fut rattachée à la vie par le sentiment de ses devoirs envers son père, et elle chercha un adoucissement à ses douleurs en se replongeant dans l'étude et la lecture. C'est de ce temps que date sa grande passion pour Rousseau. « Plutarque, dit-elle, m'avait disposée pour devenir républicaine; il avait éveillé cette force et cette fierté qui en font le caractère. Il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté. Rousseau me montra le bonheur domestique auquel je pouvais prétendre et les ineffables délices que j'étais capable de goûter. »

Elle prit la direction de la maison paternelle, associant les occupations domestiques à la culture de son esprit. Quelque soin qu'elle y mît, elle ne put faire que son père ne sentît vivement le vide de son intérieur et ne cherchât des distractions au dehors. Naturellement, son petit établissement en souffrit; une liaison qu'il eut en ville, pour ne point donner une belle-mère à sa fille, l'entraîna à des dépenses supplémentaires; il voulut les couvrir par des spéculations qui furent malheureuses, et même par le jeu, dont il prit l'habitude; enfin, il négligea de plus en plus son travail et ses affaires et se ruina ainsi d'une manière assez rapide.

Ce fut à la fin de l'année 1775 que Manon vit Roland pour la première fois. Elle-même a écrit : « Depuis quatorze ans jusqu'à seize, je voulais un homme poli; depuis seize jusqu'à dix-huit, je voulais un homme d'esprit; depuis dix-huit, un vrai philosophe. »

Roland arrivait donc à propos et comme à l'heure dite. Il avait été adressé à Manon par les demoiselles Cannet, et précisément dans leur société on le nommait *le Philosophe*. Ses traits, « plus respectables que séduisants, » firent moins d'impression que son caractère, son intelligence et sa gravité. Les conversations de ces deux personnages roulaient sur les Grecs, les Romains, Montesquieu, Voltaire, l'économie politique, le droit des gens, etc. Jamais on n'a fait la cour à une jeune personne de cette façon; mais peut-être n'était-ce pas la plus mauvaise méthode pour plaire à celle-ci. Elle s'attacha à cette espèce de quaker, bien qu'ils fussent en désaccord sur certains points de littérature et de métaphysique. Roland la gagna tout à fait en lui confiant ses manuscrits, lors d'un voyage qu'il fit en Italie. C'étaient des notes de voyages, des réflexions sur le commerce et l'industrie, des projets d'ouvrages, etc., toutes choses peu propres à enflammer le cerveau et sans danger pour le cœur et l'imagination.

Ces amours doctorales durèrent près de cinq années. Enfin, Roland se déclara, fut agréé et demanda la main de Manon au père Phlipon, qui refusa net, ne se souciant pas d'avoir pour gendre un homme si sévère dont les regards lui paraissaient ceux d'un censeur. La jeune stoïcienne prit à l'instant sa résolution : elle écrivit à Roland d'abandonner son projet, que d'ailleurs elle était un mauvais parti pour lui, vu la ruine de sa famille, etc.; puis, avec une pension de 500 livres qu'elle avait sauvée du naufrage, se retira chez les dames de la congrégation, vivant de légumes et d'eau dans un grenier sans feu.

Elle était alors majeure, et Roland persistant dans ses résolutions, elle finit par consentir à l'épouser. Le mariage fut célébré en février 1780. Roland avait quarante-huit ans, Mme Roland vingt-six. Cette disproportion d'âge était un peu atténuée par la conformité des caractères et des goûts; cependant on conçoit que Mme Roland ne dut avoir pour son époux qu'une affection austère (comme celle de Julie pour M. de Volmar), affection fortifiée par le sentiment du devoir, par le respect et par l'estime, mais qui était d'une autre nature que les enthousiasmes de l'amour. Ses mémoires portent la trace évidente de ses sentiments à cet égard.

« Mariée, dit-elle, dans tout le sérieux de la raison, je ne trouvai rien qui m'en tirât. Je me dévouai avec une plénitude plus enthousiaste que calculée. A force de ne considérer que la félicité de mon partenaire, je m'aperçus qu'il manquait quelque chose à la mienne. Je n'ai pas cessé un seul instant de voir dans mon mari l'un des hommes les plus estimables qui existent; mais j'ai senti souvent qu'il manquait entre nous de parité. Si nous vivions dans la solitude, j'avais des heures quelquefois pénibles à passer, » etc.

On pourrait multiplier les citations à ce sujet, mais cela ne nous paraît pas nécessaire pour donner une idée des dispositions morales de Mme Roland dans sa nouvelle condition. Les habitudes austères de sa vie lui offraient d'ailleurs un refuge contre la mélancolie : le travail.

Elle s'associa courageusement aux labeurs de son époux et, sans se rebuter de l'aridité des sujets, copiait, traduisait, compilait pour lui. C'est ainsi qu'elle compta parmi les plaisirs des premières années de son mariage sa collaboration à l'*Art du tourbier* et autres ouvrages du même intérêt, sans autre distraction que l'allaitement du seul enfant qu'elle ait eu. Elle avait pour Roland une sorte de culte filial et veillait sur sa santé délicate avec le soin le plus touchant. Après quelques années de séjour à Amiens, celui-ci obtint d'aller exercer ses fonctions dans la généralité de Lyon et se retira alors dans sa maison patrimoniale, près de Villefranche, au clos de La Platière, résidence un peu triste au milieu de quelques vignobles, où le ménage passait la plus grande partie de l'année (sauf deux mois d'hiver à Lyon).

Là, Mme Roland se fit franchement campagnarde, entièrement occupée de la direction de sa maison et de tous les détails d'une exploitation rurale. Ses lettres de cette époque ont une grâce et un naturel qui en font autant de petits chefs-d'œuvre. Elles renferment mille détails familiers et charmants, relevés par la verve et le piquant du style, sur les soins assidus d'un ménage agreste, sur les foins, les vendanges, les lessives, les confitures, les poires tapées, etc., enfin tous les

détails d'une existence campagnarde et bourgeoise à la fois. Il y a peu de lectures plus *attrayantes*.

Nous arrivons ici à une question fort délicate. On sait que beaucoup ont curieusement recherché dans la vie de cette femme illustre la *trace de quelque faiblesse*; on savait vaguement que cette grande âme avait été troublée par une lutte orageuse entre le devoir et les entraînements d'une passion qui *avait laissé sa trace brûlante* en plus d'un endroit de ses écrits (expurgés cependant par la main de l'amitié). Le voile est aujourd'hui déchiré; on sait que Mme Roland a aimé, on *connaît le nom de celui* qui a fait battre ce cœur magnanime. Mais ceci ne concerne que l'époque de la Révolution. Dans la période de la retraite à La Platière, on voit aussi quelques amis passionnés autour de ce ménage que sépare une aussi grande différence d'âge. C'est d'abord le doux Lanthenas, admis fraternellement auprès des Roland et qui plus tard devait les abandonner; puis Bosc, le naturaliste (depuis membre de l'Institut), qui eut pour Mme Roland une passion qu'elle sut calmer par sa loyauté, sa haute raison, et transformer en une amitié dévouée jusqu'à la mort; enfin Bancal des Issarts (plus tard conventionnel), pour qui Mme Roland eut certainement, sinon une passion, au moins un sentiment fort vif, comme en témoignent les lettres qu'elle lui écrivit (publiées par M. Sainte-Beuve en 1835, avec une belle notice). Mais il est d'une certitude à peu près absolue que ce petit roman intime resta à l'état purement platonique et sentimental.

Au milieu des occupations de sa vie rustique, à La Platière, Mme Roland n'avait pas cessé de s'intéresser aux idées philosophiques et à l'avénement de la liberté.

Néanmoins, jugeant sans doute la réalisation de ses espérances fort éloignée, elle attendait l'avenir sans trop d'impatience, allait à la messe sans y croire et uniquement pour être agréable au frère de son mari, qui était chanoine, et enfin (détail piquant) faisait ce voyage inutile à Paris pour solliciter des lettres de noblesse en faveur de Roland, et dont nous avons donné plus haut les motifs.

Dans cette période aussi, elle fit plusieurs *voyages, en Angleterre (1784), en* Suisse (1787) et dans diverses parties de la France.

Dès le début de la Révolution, l'ancienne flamme se ranima en elle avec plus de force et d'éclat; la chûte de la Bastille la jeta dans des transports d'enthousiasme; elle assista, émue et frémissante, à la grande fédération de 1790, à Lyon, et elle en écrivit le soir même la relation pour le journal que publiait à Lyon son jeune ami Champagneux.

Mais, dans sa vigilance, inquiète, elle tremble que le mouvement ne soit entravé et elle écrit à ses amis les lettres les plus énergiques pour éveiller leurs méfiances et ranimer leur vigueur. En février 1791, elle vint se fixer à Paris avec son époux.

Avec ses impatiences de femme, Mme Roland jugeait sévèrement ses amis mêmes et leur reprochait leur indécision et leur timidité. Après le massacre du Champ-de-Mars, elle tomba dans un véritable désespoir. Mais elle se releva bientôt pour donner aux hommes de son parti, ou si l'on veut de son groupe, les conseils les plus vigoureux, comme de réclamer la convocation des assemblées primaires pour délibérer par oui ou par non sur la conservation ou l'abolition de la monarchie. Quatre fois la semaine, les Roland réunissaient chez eux les principaux hommes politiques qui bientôt allaient composer le parti girondin, les Brissot, les Pétion, les Buzot, les Condorcet, les Barbaroux, etc. Tous ces hommes distingués furent subjugués par la raison virile de Mme Roland, par la netteté de son jugement, par la fermeté de ses convictions, l'étendue de ses connaissances, peut-être bien aussi par le charme infini de sa conversation, par son esprit, ses grâces et sa beauté. Toujours est-il qu'on vit cette chose piquante : un grand parti politique dont le chef réel était une femme. Et dans le fait, à travers ses grandeurs, ses faiblesses et ses infortunes, la Gironde conserva toujours un peu l'esprit *femme*, si l'on peut ainsi parler, c'est-à-dire tracassier plutôt qu'énergique, irritable, exclusif, implacable envers l'adversaire, rebelle aux concessions.

En jugeant Mme Roland, M. Louis Blanc la considère assez finement comme la personnification du républicanisme élégant et artiste de la Gironde, comme l'un des représentants les plus brillants de la classe bourgeoise, de cette élite intellectuelle, étouffée par les hautes classes et qui aspirait à prendre son rang par son mérite, mais, quoique disciple de Rousseau, peu préoccupée du sort des classes pauvres et ignorantes.

La remarque est juste. Il est certain que la fille du graveur du quai des Lunettes, malgré *sa haine pour l'injustice et l'oppression*, malgré sa naissance plébéienne, était devenue, nous dirions volontiers un peu aristocrate, si le mot n'était pas si suranné. Elle aimait la démocratie, sans nul doute, mais représentée, *dirigée par des hommes brillants*, instruits et d'une certaine condition sociale. Malgré son origine populaire, elle avait pour *le peuple proprement dit une espèce* de dédain. Sa culture intellectuelle, sa délicatesse féminine, peut-être aussi un peu de l'orgueil des parvenus, l'entraînaient naturellement dans cette espèce de torysme bourgeois et républicain qui est resté la séduction historique de son parti, mais qui en a fait le malheur et la perte.

Lorsque la Gironde eut imposé au roi le ministère dit *patriote* et que Roland eut été appelé à en faire partie, le rôle de Mme Roland s'agrandit. De son propre aveu, elle y eut part, sinon directement, au moins d'une manière effective. C'est elle qui écrivait les instructions, circulaires et autres documents, et notamment la fameuse *Lettre au roi* du 10 juin 1792, dont il a été question plus haut dans la biographie de Roland. Après la révolution du 10 août, lorsque celui-ci reprit le portefeuille de l'intérieur, sa femme partagea de nouveau ses travaux, et la part qu'elle avait aux affaires n'était un mystère pour personne. Dans le public, on l'exagérait même peut-être un peu. Ce qui paraît certain, c'est qu'elle contribua à pousser le parti dont elle était l'Égérie dans cette guerre incessante contre la Montagne et la commune de Paris qui devait être funeste aux girondins comme à la Révolution. Sa haine contre Danton et Robespierre lui fit repousser toute transaction, et il y a toute apparence que ce fut elle qui décida Louvet, le colérique et frivole auteur de *Faublas*, à dresser son fameux acte d'accusation contre Robespierre, et qui engagea de plus en plus Buzot dans sa lutte opiniâtre contre les montagnards. Ceci nous amène à la question tant controversée du problème de la vie intime de Mme Roland. Jeune encore, belle, ardente, spirituelle, trônant dans un salon peuplé d'hommes distingués et presque tous célèbres, comme une sorte de Récamier républicaine, cette femme extraordinaire, épouse d'un sexagénaire, dut naturellement exciter l'amour et peut-être y répondre elle-même. Telle est la question qu'on a cent fois posée, et comme elle est maintenant résolue, nous n'avons pas à rappeler toutes les conjectures qui ont été faites et qui, d'ailleurs, sont suffisamment connues. La vérité, la voici.

Mme Roland a ressenti, en effet, à l'époque de la Révolution, une passion profonde, non pour le bellâtre Barbaroux, comme on l'a supposé, mais pour Buzot, qui, de son côté, avait pour elle un enthousiasme qui touchait à l'adoration. Ces amours tragiques dénoués par la proscription et par l'échafaud sont aujourd'hui hors de doute. On en trouve les *témoignages dans les Mémoires* mêmes de Mme Roland, dont le manuscrit autographe a été légué par sa fille, Mme Champagneux, à la Bibliothèque. Le premier éditeur, Bosc, dans sa pieuse et délicate amitié, avait supprimé un certain nombre de passages dont les uns étaient véritablement choquants, dont les autres pouvaient fournir des armes à la malveillance. Champagneux, qui donna une nouvelle édition en l'an VIII, imita la réserve de Bosc. Ce ne fut qu'en 1864 que M. Dauban, puis M. Faugère publièrent presque simultanément chacun une édition conforme au manuscrit original. Dans ces passages, Mme Roland confesse sa passion sans en nommer l'objet; elle nous apprend qu'elle ne la cacha pas à son mari et que, tout en lui déclarant qu'elle resterait fidèle à ses devoirs, elle ne lui dissimula pas l'étendue de son sacrifice. On peut trouver une telle sincérité barbare; mais qu'on n'oublie pas que Mme Roland, très-forte d'ailleurs, se complaisait à ces recherches de stoïcisme. Bien mieux, elle fut blessée de ce que, tout *en s'immolant* à son époux, celui-ci souffrît d'une telle situation; peu s'en faut que la douleur du compagnon de sa vie ne la scandalise comme une faiblesse de vieillard aveuglé par l'égoïsme!

Dans le temps même de cette restitution des passages supprimés, des documents nouveaux vinrent apporter une lumière complète et tous les éléments de la certitude. On découvrit quatre lettres autographes de Mme Roland (qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque). Ce sont des lettres d'amour adressées à Buzot, alors en fuite et proscrit; plus une lettre de celui-ci à un ami pour lui recommander de brûler d'autres lettres de Mme Roland dont il était dépositaire; enfin, une miniature de Buzot qui est vraisemblablement la *chère peinture* que cette femme infortunée gardait dans sa prison et qu'au dernier moment elle remit secrètement à un ami. Derrière cette peinture se trouve, en effet, une notice écrite de sa main et qui est une appréciation enthousiaste du caractère de son ami. Les lettres ont été insérées par M. Dauban dans son *Etude sur Mme Roland*.

Cette idylle douloureuse, ce poëme de souffrances et de larmes, entrevu déjà parmi d'autres conjectures, a donc acquis la certitude historique et est hors de discussion.

On a posé une question plus délicate encore, à savoir si Mme Roland est demeurée réellement fidèle à ses devoirs d'épouse et à sa dignité de mère; si, dans cette lutte inouïe, elle a triomphé de sa passion. Elle l'affirme, c'est tout ce que l'on peut constater, et cela n'a rien d'invraisemblable quand on connaît la trempe d'un tel caractère. Toutefois, il faut avouer qu'en lisant dans les *Mémoires* ces confidences étranges sur la nature exubérante de l'héroïne, sur son tempérament enflammé, en observant dans les lettres à Buzot ces expressions ardentes, ce tutoiement continuel, cette intimité caractéristique, il faut avouer, disons-nous, qu'il pourrait rester quelque doute, malgré les menus axiomes de rhétorique sur le devoir et la vertu qui se rencontrent çà et là.

Mais nous abandonnons bien volontiers ceci, et nous croyons qu'il faut laisser aux casuistes spéciaux le soin de traiter ces matières délicates, qui sont de la compétence des cours d'amour bien plus que de celle de l'histoire.

Mme Roland, on le sait, fut enveloppée dans la chute des girondins. Lorsque Roland fut décrété d'arrestation le 31 mai 1793, elle se présenta à la Convention pour réclamer contre cette mesure, mais ne fut pas admise à la barre. Dans la nuit même, elle fut arrêtée, enfermée à l'Abbaye, relâchée le 23 juin, puis arrêtée de nouveau le lendemain et écrouée à Sainte-Pélagie. C'est pendant sa captivité qu'elle écrivit à la hâte les divers morceaux qui composent ses admirables mémoires, dont elle faisait parvenir secrètement les feuillets au noble et fidèle Bosc, qui les sauva en les cachant au creux d'un rocher dans la forêt de Montmorency. Transférée à la Conciergerie le 31 octobre, elle parut devant le tribunal révolutionnaire le 8 novembre « comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, la liberté et la sûreté du peuple français. »

Il lui était *facile de prouver, comme elle* l'avait fait, d'ailleurs, dans ses interrogatoires, que ses relations avec les girondins proscrits et ses sympathies pour eux n'impliquaient pas une complicité réelle dans leurs *tentatives de guerre civile et n'avaient* pas le caractère nécessaire pour la faire tomber sous le coup de la loi. Mais les passions étaient trop surexcitées *pour que la voix de la raison* pût se faire entendre. De plus, Mme Roland se défendit avec une énergie qui touchait à la véhémence; en outre, on avait trouvé dans les papiers de Duperret la preuve qu'elle approuvait le *mouvement tenté* dans le Calvados par ses amis. Tout cela était insuffisant; mais elle n'en fut pas moins con*damnée à mort. L'opinion était tellement* soulevée contre les girondins, que la femme illustre qui était considérée comme leur inspiratrice et leur guide semblait vouée fatalement au sacrifice. Telle est la justice des partis!

Suivant Louvet, Mme Roland accueillit la sentence par ces paroles : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés. Je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils y ont montré. »

Entre toutes les morts magnanimes dont les annales de la Révolution nous ont conservé le souvenir, celle de la noble femme est, en effet, l'une des plus sublimes. Vêtue d'une robe blanche, ses longs cheveux flot*tants et bouclés*, debout *sur la charrette*, calme au milieu des clameurs de la foule, elle consolait avec un enjouement héroïque un autre condamné qui allait être son com*pagnon de mort et qui était fort abattu. Elle* semblait une vraie héroïne de Corneille. Arrivée devant l'échafaud, elle salua la gigantesque statue de la liberté qui était sur le *piédestal veuf de la statue de Louis XV* et prononça les paroles désormais historiques : « O liberté! que de crimes on commet en ton *nom!* »

Suivant une autre version, elle aurait dit : « O liberté! comme on t'a jouée! »

Il était environ trois heures de l'après-*midi (9 novembre 1793), quand la tête* de cette femme héroïque et charmante tomba sous le couperet.

Quelles que soient les réserves qu'on est en droit de faire, Mme Roland est restée *l'une des grandes figures de la France* moderne, et sa destinée tragique éveillera toujours l'enthousiasme et la pitié, comme son caractère et ses talents exciteront à jamais *l'admiration*.

Roland (MÉMOIRES DE Mme). Les divers morceaux qui composent ces *Mémoires*, écrits à la hâte par Mme Roland pendant la captivité qui précéda sa mort, furent secrètement confiés par elle au naturaliste Bosc, qui les enfouit au creux d'un rocher, dans la forêt de Montmorency, en attendant l'apaisement de la tempête qui avait emporté ses amis du parti girondin.

Après le 9 thermidor, en germinal an III, Bosc publia le manuscrit dont il était le dépositaire, sous le titre adopté par Mme Roland : *Appel à l'impartiale postérité*, dans le double but d'obéir aux dernières volontés de son amie, de défendre sa mémoire et de créer des ressources à la fille unique que la fin tragique des époux Roland avait rendue orpheline.

Ce recueil se composait de mémoires sur la vie privée de l'auteur, de l'histoire des deux ministères de Roland, de notices historiques, enfin de portraits et d'anecdotes.

Dans sa pieuse et délicate amitié, Bosc avait supprimé un certain nombre de passages dont quelques-uns étaient véritablement choquants, dont quelques autres pouvaient fournir des armes à la malveillance. Champagneux, qui donna en l'an VIII une nouvelle édition des *Mémoires*, augmentée de divers morceaux littéraires ou philosophiques, imita la réserve de Bosc. Les éditions postérieures, y compris celle de Berville et Barrière, dans la collection des *Mémoires sur la Révolution*, ne sont que des reproductions plus ou moins modifiées des deux premières.

Le manuscrit autographe des *Mémoires* de Mme Roland, remis par Bosc à la fille des Roland, épouse de Champagneux fils, fut légué par cette dame à la Bibliothèque nationale qui en a pris possession en 1858. En 1864, M. Dauban en a donné une nouvelle édition, et peu de temps après une autre édition fut donnée par M. Faugère, petit-neveu de Bosc, par alliance. Les passages rétablis par les nouveaux éditeurs n'ont pas une grande importance. Les suppressions de Bosc se réduisaient, au total, à quelques pages, à divers petits morceaux relatifs aux amours de Mme Roland avec Buzot (qui cependant n'est pas nommé), ainsi qu'à un passage où se trouve relaté, avec une crudité un peu choquante, le récit d'une tentative de séduction dont la jeune Phlipon faillit être victime de la part d'un élève de son père. Il y a encore d'autres petits morceaux, mais sans grand intérêt.

ROLAND (Joséphine-Lucile-Jeanne-Armande DELILLE, dame), femme de lettres, née à Angers en 1769. Ses ouvrages dénotent chez leur auteur un esprit cultivé et élevé, un goût très-sûr et une grande facilité de conception et de composition. Parmi ses romans, assez nombreux, nous remarquons : *Mélanie de Rostange*, par Armande R., auteur de *Palmira* (1806, 3 vol. in-12; 1809, 3 vol. in-12), cette dernière édition n'est point anonyme; *Palmira*, par Mme Armande R. (1801, 4 vol. in-12); *Alexandra* ou la *Chaumière russe* (1808 et 1810, 3 vol. in-12; 1824, 4 vol. in-12); *Adalbert de Montgelas* (1810, 3 vol. in-12); la *Comtesse de Meley* ou le *Mariage de convenance* (1825, 4 vol. in-12). Guérard fait accompagner la mention de cet ouvrage de la note suivante : « Roman publié sous le nom de Mme Roland, mais qui est d'une de ses amies, peu connue alors dans les lettres, et qui depuis s'est fait connaître très-avantageusement, Mme Alida de Savignac; » *Emilia* ou la *Ferme des Apennins* (1812, 3 vol. in-12); *Frédérique* ou le *Trésor de la famille de Lowembourg* (1824, 4 vol. in-12); *Lydia Stevil* ou le *Prisonnier français* (1817, 3 vol. in-12).

ROLANDISTE s. m. (ro-lan-di-ste). Hist. Partisan du ministre Roland en 1792 et 1793 : *Marat, furieux, écrivit le soir dans sa feuille que le tout avait été arrangé par les* ROLANDISTES *pour mystifier les patriotes*. (Michelet.) ‖ On a dit aussi ROLANDIN.

ROLANDO (Louis), anatomiste et physiologiste italien, né vers 1770, mort en 1831. Il fit ses études médicales à Turin, et, quelque temps après avoir été reçu docteur, il fut nommé professeur de médecine théorique et pratique à Sassari. Privé, dans cette ville, de toute communication avec le continent, il se livra avec ardeur à l'étude de toutes les parties de l'histoire naturelle et à celle de l'anatomie. Les ouvrages qu'il publia, en 1807 et 1809, sur le principe de la vie et sur la structure et les fonctions du cerveau et du système nerveux prouvent qu'il avait fait par lui-même, et dans son isolement, la plupart des découvertes dont un assez grand nombre d'anatomistes de la même époque se sont fait honneur. En 1814, Rolando, de retour en Sardaigne, fut nommé professeur d'anatomie à l'université de Turin et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort, causée par une affection gastro-intestinale. Il nous a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous distinguons : *Observations anatomiques sur la structure du sphinx Nerii et autres insectes* (1805, in-4°); *Sulle cause delle quali dipende la vita negli esseri organizzati* (1807); *Saggio supra la vera struttura del cervello dell' uomo e degli animali, et supra le funzioni del systema nervoso* (Sassari, 1809, in-8°); *Humani corporis fabricæ ac functionum analysis adumbrata* (Turin, 1817, in-8°); *Anatomes physiologica* (Turin, 1819, in-8°); *Inductions physiologiques et pathologiques sur les différentes espèces d'excitabilité et d'excitement, sur l'irritation, etc.* (Paris, 1822, in-8°). Rolando collabora aussi activement au *Dizionario periodico* et aux *Archives générales de médecine*.

ROLANDRA s. m. (ro-lan-dra). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Sud.

ROLANDRÉ, ÉE adj. (ro-lan-dré — rad. *rolandra*). Bot. Qui ressemble à un rolandra.

— s. f. pl. Tribu de famille des synanthérées, ayant pour type le genre rolandra.

ROLANDSECK, village de Prusse, sur la rive gauche du Rhin, entre Remagen et Kœnigswinter. Il est bâti au pied d'une roche basaltique qui s'élève de 116 mètres au-dessus du fleuve et que couronnent une tour gothique, d'où l'on découvre un magnifique point de vue, et les ruines d'un château détruit dans les luttes de l'archevêque de Cologne Rupert et de Charles le Téméraire avec l'empereur Frédéric III. D'après la tradition, ce château aurait été bâti par Roland, le fameux paladin, neveu de Charlemagne.

Près de Rolandseck s'étend au milieu du fleuve la charmante île de Rolandswerth, sur laquelle se voient les bâtiments d'un couvent. Cette île est séparée d'une autre plus petite, Grafenwerth, par un bras du Rhin.

ROLDAN (Pierre), sculpteur espagnol, né à Séville en 1624, mort dans la même ville en

1700. Pour se perfectionner dans son art, il se rendit en Italie et habita pendant longtemps Rome, où il se fit remarquer. De retour en Espagne, Roldan se plaça au rang des meilleurs sculpteurs de son pays par le goût et le fini de ses œuvres, dont les plus remarquables se trouvent à Séville et à Madrid. Nous citerons de cet artiste, dont Palomino a fait les plus grands éloges : le *Christ crucifié;* la *Mise au tombeau du Christ*, avec *Saint Georges* et *Saint Roch;* une *Descente de Croix;* la statue de *Saint Jacques* et quatre statues qui décorent la façade de la Conception, à Séville. Les autres œuvres que nous venons de mentionner se trouvent dans la même ville.

ROLDAN (Louise), sculpteur, fille du précédent, née à Séville en 1654, morte à Madrid en 1704. Elève de son père, elle l'aida dans ses travaux et exécuta des œuvres originales dans la manière de Pierre Roldan. Philippe IV l'appela à Madrid et lui fit une pension de 600 ducats. L'Escurial possède plusieurs statues de cet artiste. On cite, parmi ses travaux : la *Vierge éplorée à la vue de son fils crucifié;* un groupe représentant la *Foi*, avec *Saint Jean*, *Saint Michel*, *Saint Augustin* et *Saint Thomas*, à l'église Saint-Bernard de Séville; un *Christ*, qu'on voit à Sisante, ville de la Manche.

ROLDANE s. f. (rol-da-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des séneçons, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

ROLDUC, ville de Prusse, province du Rhin, à 10 kilom. N. d'Aix-la-Chapelle et à 30 kilom. E. de Maëstricht, sur la Wurm; 2,200 hab. Mine de houille aux environs. Elle était autrefois fortifiée.

RÔLE s. m. (rô-le. — Ce mot, qui signifie proprement quelque chose de roulé, rouleau de papier, correspond au latin *rotulus*, diminutif de *rota*, roue. On roulait anciennement autour d'une baguette tout parchemin sur lequel se trouvait un écrit d'une certaine longueur. Un rouleau de cette sorte se nommait en latin *volumen* et en bas latin *rotulus*. Ces deux mots nous ont donné *volume* et *rôle*, désignant des écrits qui n'ont plus rien de la forme d'un rouleau. Au XIIIe siècle, *rosle* se prenait encore pour un écrit d'une longueur considérable, un volume, un livre). Feuille ou réunion de feuilles de parchemin ou de papier collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait autrefois les actes et les titres.

— Par ext. Liste, catalogue, énumération détaillée :

. . . . Voilà, monsieur, un petit *rôle*
Des dettes de mon maître.....

REGNARD.

— Administr. Liste sur laquelle sont inscrits les contribuables. *Les* RÔLES *de la contribution foncière, mobilière. Par suite d'un retard dans la confection des* RÔLES, *on ne pouvait percevoir les contributions courantes.* (Thiers.) ‖ Impôt : *Il est plus facile de dérober au* RÔLE *et aux poursuites sa tête que ses possessions.* (J.-J. Rouss.)

— Pratiq. Deux pages d'écriture. ‖ Registre sur lequel les greffiers inscrivent les causes, dans l'ordre où elles se présentent : *Cette affaire est inscrite au* RÔLE, *a été rayée du* RÔLE. ‖ *A tour de rôle*, Dans l'ordre d'inscription au rôle : *Les affaires doivent être plaidées* A TOUR DE RÔLE. Dans le langage commun, Chacun à son tour, à son rang, dans l'ordre d'inscription ou de droit : *Parler* A TOUR DE RÔLE. *Etre interrogés* A TOUR DE RÔLE.

— Chancell. Registre sur lequel étaient portées toutes les oppositions faites aux sceaux des provisions des offices : *Il n'y a pas d'opposition au* RÔLE. ‖ *Rôles du parlement*, Registres manuscrits des actes du Parlement anglais. ‖ *Chambre des rôles*, Endroit où l'on garde ces registres. ‖ *Maître des rôles*, Magistrat anglais qui supplée le chancelier dans la partie judiciaire de ses fonctions.

— Mar. Liste qui classe l'équipage pour le service, la manœuvre ou les distributions : RÔLE *de quart.* RÔLE *de combat.* RÔLE *de manœuvre.* RÔLE *de plat.* ‖ *Rôle d'équipage*, Liste générale de toutes les personnes qui sont à bord pour le service, comme passagers ou à un titre quelconque.

— Techn. Pelote de tabac. ‖ Boudin roulé plusieurs fois sur lui-même.

— **Encycl.** Pratiq. *Rôle d'écriture.* Chaque *rôle* de requête d'avoué à avoué, servant de défense aux demandes, doit contenir vingt-cinq lignes à la page et douze syllabes à la ligne, ou six cents syllabes par *rôle*. Mais ce tarif, qu'a fixé le décret du 16 février 1807, n'a point déterminé le nombre des *rôles* des requêtes; cette fixation eût, en effet, entravé la défense. Seulement, l'article 75 du décret de 1807 porte que le nombre des *rôles* de la requête en réponse n'excédera pas le nombre fixé pour la requête en demande; par conséquent, à l'exception de ce cas, les avoués ont un pouvoir discrétionnaire.

Les conditions varient à l'égard des *rôles* d'expédition délivrés par les greffiers, les notaires et les commissaires-priseurs. Pour les expéditions émanant d'un greffier de justice de paix, le *rôle* ne doit contenir que vingt lignes à la page et dix syllabes à la ligne. Les *rôles* délivrés par un greffier de première instance, de commerce et de cour impériale ne contiennent que vingt lignes à la page et huit à dix syllabes à la ligne. Toutefois, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, le *rôle* contient vingt-huit lignes à la page et quinze à seize syllabes à la ligne.

Les *rôles* des notaires ont vingt-cinq lignes à la page et seize syllabes à la ligne. Ceux des commissaires-priseurs sont de vingt-cinq lignes à la page et de quinze syllabes à la ligne.

D'après le décret de 1807, le prix des *rôles* de requête d'avoué à avoué est fixé pour l'original à 3 francs, devant les cours d'appel de Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen, et à 2 fr. 70 devant les autres cours; à 2 francs, devant les tribunaux de première instance de Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen; à 1 fr. 80, devant les tribunaux de première instance, dans les villes où siége une cour d'appel et dont la population excède 30,000 âmes, et à 1 fr. 50 devant les autres tribunaux. Il est, en outre, dû par chaque *rôle* de copie, suivant les distinctions ci-dessus : 75 centimes, 67 centimes et demi, 50 centimes, 45 centimes, 37 centimes et demi. Dans le ressort des tribunaux de première instance de Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen, le *rôle* des greffiers de justice de paix se paye 50 centimes; il est payé 45 centimes dans celui où siége une cour d'appel, dans une ville excédant 30,000 âmes de population, et 40 centimes dans toutes les autres. Les *rôles* des jugements interlocutoires, préparatoires et d'instruction, rendus par les tribunaux de première instance; les *rôles* des enquêtes, interrogatoires, rapports d'experts, et généralement de tous actes faits et déposés au greffe, sont uniformément payés 1 fr. 10. Les *rôles* des jugements définitifs rendus par les mêmes tribunaux soit contradictoirement, soit par défaut, soit en premier et en dernier ressort; ceux des sentences arbitrales, des jugements sur appels de sentences de justice de paix et ceux des ventes sont payés 1 fr. 37 centimes et demi. Devant les cours d'appel, la taxe du *rôle* des expéditions des procès-verbaux d'enquête, interrogatoires, etc., est fixée à 1 fr. 10.

Chaque *rôle* d'expédition délivré par un notaire dans le ressort des tribunaux de première instance de Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen est payé 3 francs; dans celui des villes où siége une cour d'appel et dans un chef-lieu de plus de 30,000 habitants, 2 fr. 70; dans les autres villes, 2 francs; dans les cantons ruraux, 1 fr. 50.

Les *rôles* d'expédition des commissaires-priseurs sont taxés à 1 fr. 50.

— *Rôle, registre.* Les greffiers doivent tenir un *rôle* ou registre destiné à l'insertion de toutes les causes portées devant un même tribunal, et sur lequel il est procédé à leur distribution aux diverses chambres. Mais quand un tribunal se compose de plusieurs chambres, le greffier de chaque chambre tient un *rôle* particulier pour l'inscription des causes qui sont renvoyées devant elle par suite de la distribution. (Loi du 21 ventôse an VII.)

L'usage des *rôles* était très-ancien au parlement de Paris.

— *Rôle d'équipage.* Le *rôle* d'équipage est l'état certifié de toutes les personnes qui se trouvent à bord d'un navire. L'usage des *rôles* d'équipage a probablement été introduit pour parer aux désertions des matelots et les empêcher de se soustraire à l'inscription maritime. Aux termes de l'article 1er du titre XIV de l'ordonnance de 1784, « les capitaines, maîtres ou patrons des bâtiments qui seront armés pour la course, le commerce ou le pêche, présenteront aux bureaux des classes les gens de mer qu'ils auront engagés, pour être inscrits sur les *rôles* d'équipage, et ne pourront embarquer que ceux qui y auront été portés, à peine de 300 livres d'amende pour chaque homme non compris dans lesdits *rôles*. » Le *rôle* d'équipage est exigé même pour les bateaux de pêche ou de passage : les bateaux non pontés n'ont besoin que d'un simple permis de navigation. Le cabotage ainsi que les chaloupes de passage et les bateaux de pêche reçoivent leur *rôle* pour un an; il faut un *rôle* pour chaque voyage dans la navigation au long cours. D'après l'article 7 de la déclaration royale du 18 décembre 1728, le *rôle* d'équipage doit mentionner également le nombre de passagers embarqués, et le capitaine qui embarque des passagers non portés au *rôle* est passible d'une amende de 60 livres. Une lettre ministérielle du 25 mars 1817 défend aux capitaines d'inscrire sur leurs *rôles* des passagers qui ne produisent point de passe-port. Toutefois, une décision ministerielle du 11 août 1836 excepta les capitaines des paquebots à vapeur de l'obligation de faire inscrire leurs passagers au *rôle* d'équipage. Mais, suivant Beaussant (*Code maritime*), plusieurs consuls ayant réclamé à ce sujet, une nouvelle décision du 23 janvier 1837 ordonna que les capitaines de bateaux à vapeur, spécialement affectés au transport des passagers, fussent tenus de clore, au moment d'appareiller du port de départ ou de relâche, et de faire remettre, dans les vingt-quatre heures de leur départ, au bureau de l'inscription ou à la chancellerie du consulat, une liste signée et affirmée par eux, contenant l'indication des noms, prénoms, âge, qualité, lieu de naissance et de domicile des passagers. Cette mesure n'a lieu, toutefois, que pour les transports à l'étranger.

Le commissaire de la marine délivre le *rôle* d'équipage sur des feuilles numérotées par série commençant chaque année. Le *rôle* est fait en double : un exemplaire est laissé au commissaire des classes, l'autre est remis au capitaine.

Le *rôle* sert également pour faire exécuter toutes les mesures qui se rapportent à la police de la navigation; il sert encore à inscrire l'original des actes de l'état civil et reçoit la mention des remises de testaments aux autorités compétentes. Enfin, il mentionne les conditions d'engagement des gens de mer.

— Hist. *Jugements* ou *Rôles d'Oléron.* V. OLÉRON.

RÔLE s. m. (rô-le. — V. l'étym. du mot précédent). Théâtre. Ce que doit dire ou faire un acteur représentant un personnage dans une pièce : *Savoir son* RÔLE. *Oublier son* RÔLE. *Etre chargé de deux* RÔLES *dans une pièce. Nous ne savons pas jouer nos* RÔLES, *et c'est nous faire enrager que de nous obliger à jouer de la sorte.* (Mol.) *Le plus beau* RÔLE *qu'on ait mis au théâtre, dans aucune langue, est celui de Phèdre.* (Volt.)

Je n'ai lu que mon *rôle* et je sais tous les autres.

C. DELAVIGNE.

— Par ext. Ce que fait une personne, ce qui est dans ses fonctions ou ses attributions spéciales, ce qu'elle est particulièrement chargée de faire ou ce qu'elle fait préférablement à d'autres : *Regardez le monde tel que vous l'avez vu dans vos premières années : de nouveaux personnages sont montés sur la scène; les grands* RÔLES *sont remplis par de nouveaux acteurs.* (Mass.) *C'est le* RÔLE *d'un sot d'être importun.* (La Bruy.) *Philippe II joua le premier* RÔLE *sur le théâtre de l'Europe, mais non le plus admiré.* (Volt.) *Le* RÔLE *de la singularité réussit toujours à qui a le courage et la patience de le jouer.* (Grimm.) *Peu d'hommes, dans les grands drames politiques, sont propres à inventer un* RÔLE; *beaucoup le sont à le jouer.* (J. Joubert.) *Notre vanité met trop d'importance au* RÔLE *que nous jouons dans ce monde.* (Chateaub.) *Il est des députés qui se chargent volontiers du* RÔLE *de harceler le président.* (Dupin.) *Tous les siècles ont un* RÔLE *et un esprit à part.* (De Salvandy.) *Il faut que le* RÔLE *de consolateur ait bien des séductions, car tous les hommes essayent de le jouer.* (L. Enault.) *En révolution, les* RÔLES *sincères sont les* RÔLES *habiles.* (Lamart.) *Chacun peut s'illustrer dans son* RÔLE, *s'il le joue bien.* (Custine.) *Il n'est pas de* RÔLE *plus difficile à faire supporter dans le monde que celui de bouffon.* (Boitard.) *Le* RÔLE *du père est de former l'enfant par l'autorité et par la raison.* (P. Janet.) *Est-il un plus sot* RÔLE *que celui d'un mari dont la femme provoque les hommages des hommes?* (Latena.) *Journaliste, c'est un* RÔLE *que de loin on n'estime guère; mais, de près, je ne sais pourquoi, chacun veut en tâter.* (Laboulaye.) *Nous ne sommes pas chargés de choisir notre* RÔLE, *mais de le jouer de notre mieux.* (J. Simon.)

.. J'entends de mon cœur la voix mâle et profonde
Qui me dit que tout homme a son *rôle* en ce monde.

A. BARBIER.

‖ Fonctions spéciales, attributions d'un objet dans un ensemble auquel concourent plusieurs objets : *Le* RÔLE *de la force dans le gouvernement. Le déodar est le cèdre de l'Himalaya; les horticulteurs le connaissent parfaitement; mais jusqu'ici son* RÔLE *a été en Europe purement ornemental.* (V. Meunier.)

— *Premier rôle*, Rôle d'un personnage sérieux et important; acteur qui joue des rôles de caractère.

— *Créer un rôle*, Le jouer le premier, et servir ainsi de modèle à ceux qui le joueront ensuite : CRÉER UN RÔLE *est véritablement la pierre de touche du talent de l'acteur.* (Mme Romieu.)

— *Jouer un rôle*, Faire un personnage sur le théâtre, et fig. Tenir un certain rang, remplir certaines fonctions : *Vous* JOUEZ, *à ce que je vois,* UN *assez beau* RÔLE *sur le théâtre du monde.* (Le Sage.) *Le désir de* JOUER UN RÔLE *est quelquefois si vif pour certaines natures dépravées, qu'elles acceptent, faute d'autre, le rôle le plus infâme et le plus odieux.* (E. de Gir.) *La chevalerie française ne connut, au moins depuis l'avénement des Valois, que les qualités faciles de bravoure, de frivolité, d'élégance, qui devaient lui faire* JOUER *dans le monde* UN RÔLE *si brillant.* (Renan.) *Sous tout gouvernement de droit divin, le bourreau est appelé à* JOUER UN *grand* RÔLE. (Toussenel.) ‖ Poser, se donner certains airs faux et empruntés; chercher à tromper, à séduire, à en imposer : *On* JOUE UN RÔLE *plutôt qu'on n'est un personnage.* (J. Joubert.) *Il y a bien peu de personnes, surtout de celles qui sont en vue, qui ne* JOUENT *pas* UN RÔLE. (E. Bersot.) *A Paris, toutes les femmes* JOUENT UN RÔLE. (Mme E. de Gir.)

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre,
Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est *joue un rôle* opposé.

BOILEAU.

‖ Avoir certaines attributions, certaine destination, en parlant des choses : *L'argent* JOUE UN *grand* RÔLE *même en amour. La langue* JOUE UN *grand* RÔLE *dans le mécanisme de la digestion.* (Brill.-Sav.) *La raison* JOUE UN RÔLE *et dans l'histoire et dans la poésie.* (C. de Rémusat.) *La matière, aussi bien que l'esprit,* JOUE *à nos yeux toutes sortes de* RÔLES. (Proudh.)

— *Jouer son rôle*, Remplir ses fonctions, faire ce que l'on avait à faire : *Que n'a point fait mon cher comte? il* A JOUÉ SON RÔLE *divinement.* (Mme de Sév.) ‖ Chercher à en imposer, à tromper quelqu'un :

Il va *jouer son rôle;* eh bien! jouons le nôtre.

C. D'HARLEVILLE.

— **Syn. Rôle, personnage.** V. PERSONNAGE.

— **Encycl.** Théâtre. Un premier *rôle!* difficile et périlleux honneur auquel aspire, sans exception aucune, tout artiste dramatique, grand ou petit, mais auquel les plus grands eux-mêmes n'arrivent pas toujours. Rien de séduisant comme un grand *rôle*, rien de dangereux comme de l'aborder sans posséder les facultés nécessaires.

Tous les grands *rôles*, du reste, ne sont pas des premiers *rôles*. L'emploi de premier *rôle* n'est guère connu dans le vaudeville proprement dit; c'est surtout dans le drame et dans la comédie qu'on le rencontre fréquemment. Il exige des qualités physiques particulières; chez l'homme, de la représentation, de la dignité, une démarche noble, jointes à de la dignité, de la chaleur, de la passion, du pathétique; chez la femme, une certaine majesté, de la noblesse, de la beauté, unies à une diction nette et incisive, au mordant, à la raillerie, au dédain et aussi à la chaleur et au sentiment dramatique.

Les artistes qui, dans nos divers théâtres, se sont distingués dans l'emploi des premiers *rôles* sont : MM. Fleury, Molé, Manuel, Firmin, Bocage, Frédérick Lemaître, Geffroy, Jemma, Lockroy, Dumaine, Berton, Bressant, Laferrière, Paulin Ménier, Mélingue, Taillade, etc.; MMmes Georges, Raucourt, Mars, Rachel, Dorval, Mélingue, Marie Laurent, Adèle Page, Plessy, Madeleine Brohan, Favart, Périga, Rose Chéri, Fargueil, Lia Félix, Agar, etc.

La qualification de second *rôle* s'applique à un emploi secondaire de femme et n'a point d'application en ce qui concerne les hommes. Les *rôles* de ce genre, souvent mauvais, en situation fausse et peu sympathiques au public, demandent pourtant à être tenus avec beaucoup de soin et exigent de l'artiste des qualités d'autant plus rares que le *rôle* est plus ingrat.

Les troisièmes *rôles* constituent, au contraire, un emploi exclusivement masculin, correspondant à peu près au précédent. Cet emploi, dont on trouve un certain nombre d'exemples dans la comédie, n'y est cependant pas très-commun; on peut citer en ce genre : don Quexada, dans *Don Juan d'Autriche;* M. de Lys, dans *Diane de Lys.* Dans la comédie classique, le troisième *rôle* devient ce qu'on appelle un raisonneur, genre de *rôle* dont Cléante, dans *Tartufe*, est un type accompli. C'est dans le drame, et surtout dans le mélodrame des boulevards, que le troisième *rôle*, qui prend alors généralement le nom de *traître*, nom indiquant suffisamment la nature du personnage représenté, acquiert toute son importance. Dans cette catégorie particulière, nous citerons Mordaunt, dans les *Trois Mousquetaires*, Rodin, dans le *Juif errant*, etc. Parmi les artistes qui se sont particulièrement distingués dans cet emploi ingrat et d'autant plus difficile à remplir qu'il est antipathique au public, nous nommerons Stockleit, Surville, de Chilly, Raucourt, Castellano, Omer, Machanette, etc.

Rôle de la famille dans l'éducation (DU), par Prévost-Paradol (Paris, 1857, in-8°). Ce livre est un éloquent plaidoyer en faveur du droit des parents sur l'éducation religieuse de leurs enfants. En France, la liberté des cultes est absolue, en théorie. « Le gouvernement doit égale protection à chaque culte, disait en 1836 M. le procureur général Dupin, c'est pour lui un devoir absolu. » L'article 5 de la Charte avait déjà dit : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection. » Rien n'a été changé à ces équitables dispositions constitutionnelles. Malheureusement, la pratique administrative, en ce point comme en bien d'autres, est en contradiction ouverte avec les prescriptions légales. La loi a toujours en France un redoutable ennemi : le règlement, qui semble chargé de la corriger, sous prétexte de l'interpréter et de l'appliquer. Les Français sont libres en tout et partout; seulement, il y a des règlements qui définissent, c'est-à-dire qui suppriment leurs libertés. Ceux qui sont chargés d'appliquer les lois semblent se préoccuper surtout du soin de les éluder. Or, l'Etat possède cent façons d'ôter aux parents le moyen de donner à leurs enfants l'instruction religieuse qu'ils préfèrent; nous citerons l'enseignement religieux de l'école, que l'Etat rend obligatoire dans les institutions privées et dont il contrôle à un point de vue si exclusif les programmes dans les établissements publics. Dans l'immense majorité des cas, un juif, un protestant, un libre penseur ne peuvent soustraire leurs enfants à l'enseignement du catéchisme catholique qu'en les privant de toute éducation. C'est contre un pareil abus que Prevost-Paradol s'élève avec beaucoup de force et de raison : « On laisse là, dit-il, les lois et l'équité et l'on s'élève à des considérations po-

litiques et à des raisons d'Etat : « La France, » dit-on, doit être pour son bien une nation » catholique et unie dans le catholicisme ; il » ne faut donc pas souffrir que le nombre des » dissidents y augmente et il importe à l'Etat » de s'y opposer, non par les lois, si les lois » font défaut, mais par voie administrative et » par mesure de salut public. » C'est là peut-être ce qu'on appellerait considérer la question de haut ; à nos yeux, c'est l'abaisser que d'en faire disparaître les raisons de droit et de justice pour n'y laisser que des raisons d'Etat. »

RÔLER v. a. ou tr. (rô-lé — rad. *rôle*). Mettre en rôles, en parlant du tabac.

— v. n. ou intr. Faire des rôles d'écriture : *Aimer à* RÔLER, *ne chercher qu'à* RÔLER. ‖ Peu usité.

RÔLET s. m. (ro-lè — dimin. de *rôle*). Petit rôle. ‖ Peu usité.

— Fig. Petit personnage que l'on joue, petites fonctions spéciales que l'on remplit : *Bien jouer son* RÔLET. *Comment trouvez-vous que j'ai joué mon petit* RÔLET? (Alex. Dum.)

Quand sur la scène de ce monde
Chaque homme a joué son *rôlet*,
En partant, il est à la ronde
Reconduit à coups de sifflet.

VOLTAIRE.

— *Etre au bout de son rôlet*, Ne savoir plus que dire ou faire : *Il balbutie, il s'arrête, il* EST AU BOUT DE SON RÔLET.

ROLET, procureur au parlement de Paris, qui vivait au temps de Boileau. On l'avait surnommé **l'Ame damnée**. Son improbité présentait un caractère si peu douteux et si public, que le président Lamoignon disait ordinairement : « C'est un Rolet, » quand il voulait désigner un fripon insigne. Ce procureur, que Furetière, dans son *Roman bourgeois*, a peint sous le nom de Volichon, ayant été convaincu d'avoir fait revivre une obligation de cinq cents livres dont il avait déjà reçu le payement, fut condamné par un arrêt du mois d'août 1681 au bannissement pour neuf années, à quatre mille livres de réparation civile et à d'autres amendes. Son nom a survécu, grâce au vers si connu de Boileau :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

ROLETTE s. f. (ro-lè-te). Anc. comm. Toile de lin que l'on fabriquait en Flandre.

RÔLEUR s. m. (rô-leur — rad. *rôle*). Techn. Ouvrier qui fait les rôles ou pelotes de tabac.

ROLEWINCK (Werner), chartreux allemand, né à Laer (Westphalie) en 1425, mort en 1502. Il entra, en 1447, dans le couvent des chartreux de Cologne, où il passa le reste de sa vie, employant la plus grande partie de son temps à composer des ouvrages (au nombre d'environ une trentaine) pour la plupart restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été publiés, nous citerons : *Paradisus conscientiæ* (Cologne, 1475, in-fol.); *Quæstiones theologicæ duodecim* (1475, in-fol.); *De laude Westphaliæ* (in-4°, sans date), ouvrage souvent réédité ; *Fasciculus temporum* (Cologne, 1474, in-fol.), abrégé de chronologie universelle, dont le succès fut énorme, qui compta un nombre considérable d'éditions et qui fut continué par Lintorius jusqu'en 1514. Il a été traduit en français par Pierre Fargel sous le titre de *Farfadet des temps* (Lyon, 1483). Malgré toute la vogue dont il jouit pendant un demi-siècle, cet ouvrage est des plus médiocres et dépourvu de toute critique judicieuse.

ROLFING ou **ROLFINCK** (Werner), professeur illustre, né à Hambourg en 1599, mort à Iéna en 1673. Il reçut sa première éducation dans la maison paternelle. A l'âge de dix-sept ans, son père l'envoya à Wittemberg, où il étudia la philosophie pendant deux ans, embrassa ensuite la carrière médicale et étudia successivement à Leyde, en France et en Italie. Il resta longtemps à Padoue, où il se fit recevoir docteur en 1625, et se livra à l'enseignement de l'anatomie. Il retourna à Wittemberg en 1628 et fut nommé, en 1629, professeur d'anatomie, de chirurgie et de botanique à la Faculté d'Iéna. Il eut en même temps la direction du jardin des plantes de cette ville. En 1641, il passa à la chaire de chimie, science qu'il cultivait avec prédilection et qu'il enseigna avec le même succès que toutes les autres branches de la médecine dont il était chargé. Sa vie tout entière se passa dans les travaux académiques, et c'est sous forme de dissertations que parurent tous les produits de ses études. Les plus remarquables de ces dissertations sont intitulées : *Dissertationes anatomicæ* (Nuremberg, 1656, in-4°) ; *Chimia in artis formam redacta* (Iena, 1661, in-4°), etc.

ROLLA (Alexandre), musicien célèbre, premier violon du Grand-Théâtre de Milan, né à Paris en 1757, mort en 1837. Il est moins connu par les bons morceaux de musique instrumentale qu'il a laissés que comme exécutant. Il produisait sur l'alto des effets prodigieux : les femmes ne pouvaient l'entendre sans être atteintes d'attaques de nerfs ; aussi lui défendit-on de jouer en public des solos sur cet instrument.

Rolla, poëme d'Alfred de Musset (1836). Ce poëme, resté célèbre, parut dans la *Revue des Deux-Mondes*, à qui il n'est pas arrivé souvent de prêter sa publicité à des œuvres de ce genre. Il est vrai que l'auteur est presque parvenu à voiler sous la plus étincelante poésie un sujet qui, au fond, est immoral et qui a pour théâtre un mauvais lieu.

Le héros du poëme, Rolla, est un débauché dans lequel A. de Musset a incarné les vices, l'insouciance et la prodigalité de la jeunesse de son temps, telle qu'il la voyait, probablement en lui-même, et qu'il l'a décrite dans la *Confession d'un enfant du siècle*. Il a fait de sa fortune un certain nombre de parts, représentant chacune une année de vie heureuse ; arrivé au fond de la dernière bourse, ayant épuisé à la fois toutes les voluptés et tout son argent, il consacre ses derniers louis à acheter la nuit d'une belle fille et se donne sa parole de se tuer au soleil levant. La fille qu'il a choisie est une enfant de quinze ans, prostituée par sa mère :

Ce qui l'a dégradée, hélas ! c'est la misère
Et non l'amour de l'or. Telle que la voilà
Sous les rideaux honteux de ce hideux repaire,
Dans cet infâme lit, elle donne à sa mère,
En rentrant au logis, ce qu'elle a gagné là.

Une fort belle chose est la peinture du sommeil de l'enfant avant l'arrivée de Rolla :

Oh ! la fleur de l'Eden, pourquoi l'as-tu fanée,
Insouciante enfant, belle Eve aux blonds cheveux ?
Tout trahir et tout perdre était ta destinée ;
Tu fis ton Dieu mortel et tu l'en aimas mieux.
Qu'on te rende le ciel, tu le perdras encore,
Tu sais trop bien qu'ailleurs c'est toi que l'homme
Avec lui, de nouveau, tu voudrais t'exiler [adore ;
Pour mourir sur son cœur et pour l'en consoler !

Le matin venu, quand Rolla se réveille et qu'il songe à se tuer, une idée qu'il ne connaissait pas encore lui revient sans cesse à l'esprit, sans qu'il la puisse chasser. Il n'a jamais connu l'amour,

Et maintenant que l'homme avait vidé son verre,
Qu'il venait dans un bouge, à son heure dernière,
Chercher un lit de mort où l'on pût blasphémer,
Quand tout était fini, quand la nuit éternelle
Attendait de ses jours la dernière étincelle,
Qui donc au moribond osait parler d'aimer ?

C'est cependant cette idée qui l'obsède et le tourmente ; il regarde la pauvre courtisane couchée à ses côtés comme jusqu'alors il n'avait regardé aucune femme. Et lorsqu'elle se réveille et qu'elle apprend le sinistre projet de Rolla : Si c'est, lui dit-elle, parce que tu es ruiné que tu veux mourir,

« Moi, je n'ai pas d'argent,
Et sitôt que j'en ai ma mère me le prend.
Mais j'ai mon collier d'or ; veux-tu que je le vende ?
Tu prendras ce qu'il vaut et tu l'iras jouer... »
Rolla lui répondit par un léger sourire.
Il prit un flacon noir qu'il vida sans rien dire,
Puis, se penchant sur elle, il baisa son collier.
Quand elle souleva sa tête appesantie,
Ce n'était déjà plus qu'un être inanimé.
Dans ce chaste baiser son âme était partie,
Et, pendant un moment, tous deux avaient aimé.

Ce poëme est peut-être le plus généralement connu de tous ceux d'A. de Musset, et pourtant c'est peut-être aussi celui où le poëte a mis le plus à nu ses défauts. Ses qualités, il est vrai, y éclatent à tout instant comme dans le splendide début :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux ?
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux ?
Regrettez-vous ce temps. . . . . .

Tout ce qui suit est d'un lyrisme achevé. L'apostrophe au Christ est aussi remplie de très-beaux vers ; mais celle à Voltaire, qu'on a tant citée et qu'on cite encore aujourd'hui, est de la déclamation et pas autre chose. Lorsque le poëte entre dans le récit, il trouve des accents pleins de chaleur et des notes d'une grande suavité. La passion et la mélancolie qui font le charme de ce poëme trouvèrent de l'écho dans tous les cœurs. L'immoralité du sujet et quelques apostrophes qui ont vieilli, comme fond et comme forme, empêchent seules *Rolla* d'être un chef-d'œuvre. Il reste un monument des plus caractéristiques du mouvement littéraire de 1830.

ROLLAINVILLE, village et commune de France (Vosges), cant., arrond. et à 5 kilom. de Neufchâteau, sur le ruisseau de la Frezelle ; 378 hab. Rollainville possède une église des plus curieuses, bien que de proportions restreintes, et constituant un des spécimens les plus complets de l'architecture qui précéda l'apparition de l'ogive. Quelques archéologues ont voulu faire remonter, en dépit de son style romano-byzantin bien caractérisé, sa fondation au IXe siècle, mais elle n'est pas antérieure au XIe. Entre la nef et l'abside s'élève une belle tour carrée, à deux étages, contemporaine de l'église. L'ornementation du premier étage se compose, sur trois côtés, d'arcades aveugles formées de pilastres engagés et réunis par un plein cintre ; cet étage se termine par une corniche qui s'appuie sur des consoles ou corbeaux carrés pleins à distances égales. Au deuxième étage, d'élégantes fenêtres géminées, que renferme une double arcade retombant sur des colonnes accouplées, s'ouvrent sur les quatre faces ; une corniche en damier recouverte d'une toiture moderne couronne le tout. La porte d'entrée, ouverte au côté nord de l'église, est encadrée d'une torsade dont l'arc renferme un tympan sculpté. L'abside, soutenue extérieurement par des colonnes engagées, est percée d'une grande fenêtre ogivale dont la forme et les moulures annoncent la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe. Au nord-est et dans le soubassement du mur de cette abside on lit une inscription latine en caractères grossièrement formés et qui paraît présenter les mots et le sens suivant : *Robertus ex opere fuit magister* (Robert fut maître de cette œuvre). L'église de Rollainville ne se compose intérieurement que d'une nef, d'un chœur s'ouvrant au rez-de-chaussée de la tour et enfin de l'abside maladroitement rétrécie par suite de la formation d'une sacristie. Si nous en croyons M. Humbert (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*), cet édifice aurait été autrefois une chapelle particulière, conservée comme église paroissiale après la destruction du château dont elle faisait partie.

ROLLAND, île de l'océan Indien austral, au N. et près de la terre de Kerguelen, par 48° 37′ de latit. S. et 66° 23′ de longit. E. Découverte en 1773 par Kerguelen ; 15 kilom. de tour.

ROLLAND (Pierre-Charles-Antoine), homme politique français, né à Mâcon le 4 novembre 1818. Son père, qui était avoué, lui fit étudier le droit. Reçu licencié en 1841, M. Charles Rolland alla se faire inscrire au barreau de Lyon, mais il n'exerça point la profession d'avocat et retourna, dès l'année suivante, à Mâcon, où il fut un des fondateurs du *Progrès de Saône-et-Loire*, journal libéral qui fit une guerre constante à la politique de M. Guizot. A cette époque, il se lia avec Lamartine dont il devint l'ardent admirateur et dont il suivit la ligne politique. La considération qu'il acquit lui valut d'être nommé, en 1846, maire de Mâcon, et ce fut à ce titre qu'il présida dans cette ville, le 11 juillet 1847, un banquet offert à Lamartine. Ce banquet, qui réunit 6,000 souscripteurs venus de toute la région de l'Est et du Sud, fut le premier des banquets réformistes qui inaugurèrent le mouvement d'où sortit la révolution de Février, et les discours qui y furent prononcés eurent un grand retentissement. Après la chute de Louis-Philippe, M. Rolland fut élu membre de l'Assemblée constituante par 118,000 voix et fit partie du comité de l'administration départementale et communale. Il vota avec le groupe des républicains modérés et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Attaché à la rédaction du *Pays*, qui avait alors pour directeur Lamartine et pour rédacteur en chef La Guéronnière, il collabora à ce journal jusqu'au coup d'État de 1851. A cette époque, la France étant tombée sous le joug du plus odieux despotisme, M. Rolland se mit à voyager et à s'occuper de travaux littéraires. Il visita la Suisse, l'Italie, la Grèce, puis fit un voyage en Turquie dans le but d'aller prendre possession, au nom de Lamartine, des terres concédées à l'illustre poëte, près de Smyrne, par le gouvernement turc. A son retour, il publia un ouvrage sur la Turquie, puis fit paraître des articles artistiques, politiques et littéraires dans divers journaux et devint président de l'Académie de Mâcon. Lors du premier réveil de l'esprit public en France, il posa sa candidature au Corps législatif dans une circonscription de Saône-et-Loire, mais il échoua (1863). Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Rolland prit une part importante à la rédaction du *Journal de Saône-et-Loire* et fut élu, le 8 février 1871, député de ce département à l'Assemblée nationale. Le 15 octobre suivant, il fut nommé par M. Thiers commissaire extraordinaire du gouvernement dans Saône-et-Loire et se démit quelque temps après de ces fonctions. A l'Assemblée nationale, M. Rolland a fait partie à la fois du centre gauche et de la gauche républicaine. Il a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris ; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la pétition des évêques, etc., et a soutenu généralement la politique de M. Thiers lorsque cet homme d'État comprit la nécessité de fonder la république. Il fit partie de la minorité qui lui donna son concours lorsqu'il fut renversé du pouvoir, le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat dirigé par le duc de Broglie, il se jeta complètement dans l'opposition, vota contre toutes les mesures de compression à outrance adoptées par la majorité monarchiste, se prononça contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (9 novembre 1873) et contribua à la chute du ministère de Broglie (16 mai 1874). Au mois de juillet de la même année, il vota la proposition Périer, relative aux pouvoirs publics, la proposition Maleville, demandant la dissolution de la Chambre, et se joignit aux députés qui adoptèrent la constitution républicaine du 25 février 1875. A différentes reprises, M. Rolland a prononcé des discours à la Chambre, notamment le 18 février 1873, sur la majorité nécessaire pour être élu député ; le 25 novembre 1873, sur le projet de loi proposant la fusion des télégraphes et des postes, projet dont il était rapporteur, et, le 5 juin 1874, contre la proposition Chaurand relative à la célébration du dimanche. On doit à M. Rolland deux ouvrages estimés : la *Turquie contemporaine, hommes et choses, étude sur l'Orient* (1854, in-8°) ; *Histoire de la maison d'Autriche* (1861, in-32).

ROLLAND (Amédée), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1829, mort dans la même ville en 1868. Elève du collége Bourbon, il se fit remarquer dès cette époque par sa facilité à composer les vers et publia, dès 1846, un petit recueil intitulé *Matutina*, dont il détruisit plus tard les exemplaires. En 1847, il se fit inscrire comme étudiant à la Faculté de droit ; mais son goût pour les lettres lui fit négliger la jurisprudence. Rolland débuta en écrivant des articles dans le *Journal des enfants* et dans quelques autres feuilles. Il fonda, en 1851, le *Nouveau journal* et, en 1856, avec Bataille et Carjat, le *Diogène*, journal biographique avec des portraits ; puis il devint un des collaborateurs de la *Revue de Paris*. En 1857, Amédée Rolland commença à écrire pour le théâtre. Il fit représenter, soit seul, soit en collaboration, des comédies et des drames en vers ou en prose, dont quelques-uns eurent du succès, et où l'on trouve plus de souci du style et de la forme que d'entente du métier, d'instinct véritablement dramatique. Il a publié, en outre, des romans et des volumes de vers. Amédée Rolland ne possédait pas les grands dons qui font le poëte dramatique ou comique ; mais, avec le temps, il pouvait espérer d'occuper, au second rang, une place honorable. C'était un versificateur habile, vrai poëte par moments, qui rencontrait parfois la note attendrie et l'élan véritablement poétique. Nous citerons de lui deux recueils de poésie : *Au fond du verre* (1854, in-18), et le *Poëme de la mort* (1860, in-8°), dont quelques morceaux sont fort remarquables. Parmi les pièces de théâtre, nous citerons : le *Château des Tilleuls*, drame en cinq actes, avec Decourcelle et Raymond Deslandes (Ambigu-Comique, 1857) ; le *Marchand malgré lui*, comédie en cinq actes et en vers, avec Du Boys (Odéon, 1858) ; l'*Usurier de village*, drame en cinq actes, avec Ch. Bataille (Odéon, 1858), qui eut beaucoup de succès et où l'on trouve des situations fortes ; *Trois muses*, à-propos en vers (Théâtre-Français, 1860) ; *Un parvenu*, comédie en cinq actes et en vers (Odéon, 1860) ; les *Vacances du docteur*, drame en quatre actes et en vers (Odéon, 1861), la meilleure pièce de Rolland ; *Cadet Roussel*, drame en sept actes, avec Du Boys et Anicet Bourgeois (Ambigu, 1862) ; le *Mariage de Vadé*, comédie en trois actes, en vers, avec Du Boys (Odéon, 1862) ; *Voltaire au foyer*, à-propos en vers (Théâtre-Français, 1864) ; les *Marionnettes de l'amour*, comédie en trois actes, avec J. Moineaux (Vaudeville, 1864) ; les *Flibustiers de la Sonora*, drame en cinq actes et dix tableaux, avec G. Aimard (Porte-Saint-Martin, 1864) ; les *Chanteurs ambulants*, drame en cinq actes, avec Ed. Fournier (Porte-Saint-Martin, 1866) ; les *Turlutaines*, comédie en cinq actes, avec E. Dubreuil (Menus-Plaisirs, 1866) ; les *Rivales*, comédie en quatre actes (Vaudeville, 1868) ; *Nos ancêtres*, drame en cinq actes et en vers (Porte-Saint-Martin, 1868), pièce dans laquelle, à défaut d'action dramatique intéressante, on trouve de beaux vers, de nobles idées et de généreux sentiments. Comme romancier, Amédée Rolland a publié, soit dans les journaux, soit en volumes, quelques ouvrages écrits en fort bon style. Nous citerons, notamment : *Juliette Guérin*, les *Martyrs du foyer* (1860, in-12) ; la *Foire aux mariages* (1861, in-12) ; les *Fils de Tantale* (1863, in-12).

ROLLAND D'ERCEVILLE (Barthélemy-Gabriel), magistrat français, né à Paris en 1734, mort dans la même ville en 1794. Issu d'une fort ancienne famille de robe, il fut destiné dès son enfance à entrer dans la magistrature. A vingt-cinq ans, Rolland d'Erceville entrait au parlement de Paris ; à trente ans, il était pourvu d'une charge de conseiller, puis le roi le nomma président de la chambre des requêtes. C'est dans cette position qu'il se distingua par son énergique résistance aux prétentions des jésuites, toujours armés en guerre contre nos institutions. Dans cette lutte, il se fit de nombreux ennemis, qui, après avoir essayé inutilement de l'intimider puis de le faire expulser du parlement, résolurent de le frapper dans ses intérêts. Ils parvinrent à circonvenir son oncle, Rouillé de Filletières, janséniste ardent, et firent si bien qu'ils l'amenèrent à déshériter Rolland d'Erceville (1778). Celui-ci attaqua le testament de son oncle, mais perdit son procès. Quand éclata la Révolution, Rolland, attaché aux idées monarchiques, se montra complétement hostile à la grande œuvre de régénération qui s'accomplissait. Il protesta, en 1790, avec plusieurs magistrats, contre les décrets de l'Assemblée constituante, attaqua avec une extrême violence les hommes et les choses de la Révolution, fut arrêté en 1794, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et périt sur l'échafaud le 20 avril. Rolland d'Erceville était un magistrat fort instruit, qui faisait partie des Académies d'Amiens et d'Orléans. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres d'un magistrat à F. Morenas, au sujet de la constitution* Unigenitus (1754, in-12) ; *Lettre à l'abbé Velly sur son* Histoire de France (1756, in-12) ; *Compte rendu des papiers trouvés chez les jésuites* (1770, in-4°) ; *Recueil de plusieurs ouvrages sur l'éducation, les colléges* (1783, in-4°) ; *Plan d'éducation*

(1784, in-4o); *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois* (1787, in-12), etc.

ROLLAND DE VILLARGUES (Jean-Joseph-François), magistrat et jurisconsulte français, né à Beaumont-sur-Oise en 1787, mort en 1856. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié, et fit en même temps son stage chez un notaire dans le but de suivre la carrière du notariat. En 1806, M. Rolland de Villargues publia, sous le titre d'*Esprit du notariat* (in-8o), une brochure qu'il dut retirer du commerce parce que la chambre des notaires avait trouvé qu'il avait émis dans la préface des idées trop libérales. Quatre ans plus tard, il devint un des rédacteurs du *Journal des notaires*, puis il collabora au *Journal de la Cour de cassation*. Au début de la seconde Restauration, il entra dans la magistrature. Nommé substitut à Melun en 1816, il devint peu après juge près ce tribunal, puis il fut successivement juge suppléant (1821), juge titulaire au tribunal de la Seine et enfin conseiller à la cour d'appel de cette ville (1831). Pendant de longues années, à partir de 1828, ce magistrat dirigea le recueil intitulé la *Jurisprudence du notariat* et collabora au *Journal du palais* (1820-1830). On lui doit des ouvrages estimés : *Des caractères auxquels on doit reconnaître les substitutions prohibées par le code civil* (1820, in-8o), réédité en 1833; *Code du notariat et des droits de timbre, d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe* (1836, 2 vol. in-8o); *Répertoire de la jurisprudence du notariat* (1827 et suiv., 10 vol. in-8o); les *Codes criminels interprétés par la jurisprudence et la doctrine* (1860, 2 vol. in-8o); *Code des lois de la presse, interprétées par la jurisprudence et la doctrine* (1863, in-18), ouvrages posthumes. — Son fils, M. Jean-Joseph ROLLAND DE VILLARGUES, né en 1810, se fit recevoir licencié en droit et suivit également la carrière de la magistrature. D'abord substitut au tribunal de 1re instance de la Seine, il est devenu ensuite juge et vice-président de ce tribunal, enfin conseiller à la cour d'appel de Paris. Au mois de septembre 1871, à la suite d'une scène violente avec son domestique et dans laquelle celui-ci avait trouvé la mort, M. Rolland de Villargues se constitua prisonnier et la chambre des mises en accusation de la cour d'appel d'Orléans fut chargée d'instruire l'affaire. A la suite d'une minutieuse enquête, une ordonnance de non-lieu rendit la liberté à M. Rolland de Villargues.

ROLLANDIE s. f. (ro-lan-dî — de *Rolland*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lobéliacées, tribu des délissées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux îles Sandwich.

ROLLAT s. m. (rol-la). Nom donné, dans la coutume de Bayonne, à un contrat qui avait une exécution parée.

ROLLE s. m. (ro-le — altérat. de *rôle*, rouleau). Techn. Tisonnier dont se sert le chaufournier.

— Comm. Espèce de molleton de fabrique anglaise, dont l'usage était anciennement répandu en France. ‖ On l'appelait aussi DOUBLE-CRÉSEAU.

— Ornith. Genre de passereaux, de la famille des rolliers, tribu des coracinées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent les îles indiennes de la Malaisie : *On n'a aucun renseignement positif sur le genre de vie des* ROLLES. (Z. Gerbe). ‖ *Rolle de Cayenne*, Nom vulgaire du grivert. ‖ *Rolle de la Chine*, Nom vulgaire du rollier de la Chine : *Le* ROLLE DE LA CHINE *est un peu moins gros que notre geai.* (V. de Bomare).

— **Encycl.** Ornith. Ce genre d'oiseaux des îles indiennes, malaisiennes et africaines, dont la plus belle espèce est le *rolle à gorge bleue*, se caractérise par un bec épais, court, largement fendu, très-déprimé à sa base, caréné en dessus, à mandibule supérieure échancrée au bout; par des narines linéaires obliques, à demi recouvertes d'une membrane; par des ailes assez longues, pointues, une queue presque égale et des tarses courts, robustes, nus, annelés. Les mœurs des *rolles* sont encore peu connues; on a tout lieu de croire qu'elles ne diffèrent pas beaucoup de celles des rolliers. La grande largeur de leur bouche fait supposer que ces oiseaux se nourrissent de baies qu'ils avalent entières. Jules Verreaux, à qui l'on doit les premiers renseignements sur les *rolles*, nous a cependant appris qu'ils aiment le voisinage des rivières; qu'on les voit souvent, pendant la nuit, planer au-dessus de l'eau et attraper des insectes au vol; qu'ils vivent par petites troupes de cinq à six individus; qu'on trouve dans leur estomac des débris de sauterelles, d'insectes d'eau et de hannetons; qu'enfin ils sont très-difficiles à approcher et que leur vol ressemble beaucoup à celui des hirondelles. Les *rolles* sont de beaux oiseaux, très-remarquables par la fraîcheur et par le brillant de leurs couleurs, dans lesquelles dominent le bleu et le vert d'eau. Leurs espèces sont peu nombreuses; Vieillot en a décrit sept, parmi lesquelles on peut citer, comme types, le *rolle à gorge bleue*, le *rolle de Madagascar* et le *petit rolle violet*, qui ne diffère guère de celui de Madagascar. Le *rolle à gorge bleue* a la tête et le dessus du cou d'un brun terreux nuancé de vert, le manteau brunâtre, le bas du cou couleur d'algue marine, le bec d'un rouge orangé et les tarses bruns. On le trouve aux Indes orientales. Le plumage du *rolle de Madagascar* est violet pourpré, changeant en bleu, selon l'incidence de la lumière; la queue est d'un bleu clair, ainsi que le ventre; le bec est jaune et le tarse d'un brun clair.

ROLLE (*Rotulum* ou *Rotula*), petite ville de Suisse, cant. de Vaud, sur le bord du lac de Genève, à 24 kilom. de Lausanne; 1,591 hab., tous de religion protestante. Ses maisons s'étendent en une longue et large rue que termine une belle promenade plantée d'arbres. Le château est une lourde construction flanquée de tours rondes à toits pointus; il a été fondé, ainsi que la ville, en 1261, par deux barons de Mont-le-Vieux, nommés Ebald. Brûlé par les Bernois, il fut reconstruit au XVIe siècle. Rolle possède une source et des bains ferrugineux qui jouissaient autrefois d'une certaine réputation. En face de la ville, sur une petite île artificielle, on a élevé, il y a quelques années, un monument à la mémoire du général Laharpe, né à Rolle en 1754 et mort en 1838. Un obélisque de 13 mètres de hauteur porte sur son piédestal le buste en relief de ce général. Le buste est du sculpteur genevois Pradier.

Au siècle passé, les châteaux qui avoisinent Rolle réunissaient l'été une société très-animée de Genevois; et, durant la Révolution, le duc de Noailles, s'étant fixé au château des Huttins, attira à Rolle une foule d'émigrés français.

En face de Rolle, le Léman atteint sa plus grande largeur; sa surface forme un disque sensible à l'œil. Genève et le petit lac disparaissent derrière un promontoire, et, sur la gauche, le grand lac déploie librement son ample et majestueuse courbure; il prend presque l'aspect d'une petite mer. La campagne qui environne Rolle est couverte de vignes et offre peu d'agrément.

ROLLE (Michel), mathématicien, membre de l'Académie des sciences, né à Ambert (Auvergne) en 1652, mort en 1719. Il vint à Paris à vingt-trois ans, sans autre moyen d'existence qu'une belle écriture; aussi commença-t-il par être copiste.

On a de lui un *Traité d'algèbre* (1692), une *Méthode pour la résolution des problèmes indéterminés* (1699), un mémoire *Sur la question inverse des tangentes* (1704) et différents opuscules.

Il est principalement connu par ses disputes avec l'abbé de Gua, sur la règle des signes, de Descartes, avec Varignon et Saurin, sur les principes du calcul différentiel, qu'il rejetait entièrement. Il ne restera de lui qu'une remarque très-simple, mais heureuse, et qui porte le nom de *théorème de Rolle*. Cette remarque consiste, comme on sait, en ce qu'il ne peut pas se trouver plus d'une racine réelle d'une équation algébrique entière, entre deux racines réelles, consécutives de sa dérivée. Cette remarque, négligée pendant longtemps, a été remise depuis en lumière, et l'on en a fait la base d'une méthode plus rapide que toute autre, pour la résolution des équations numériques. Rolle prétendait bien que son théorème pouvait suffire à cette résolution; mais, outre qu'il avait eu l'art de se déconsidérer par des querelles maladroites, mal fondées et encore plus mal soutenues, on lui objectait avec raison l'incertitude dans laquelle il laissait tout ce qu'on savait alors sûr le nombre total des racines réelles et l'impossibilité, dans le cas où il s'en trouverait deux imaginaires, très-peu différentes, de s'assurer de leur présence. La difficulté a été levée depuis. V. RACINE.

ROLLE (Pierre-Nicolas), érudit français, né à Châtillon (Côte-d'Or) en 1770, mort en 1855. Il fut successivement avocat, capitaine de grenadiers (1792), secrétaire de l'Ecole normale (1795), substitut du directeur de l'Ecole polytechnique, administrateur du département de la Côte-d'Or (1796) et bibliothécaire de la ville de Paris (1810-1830). On a de lui : *Recherches sur le culte de Bacchus, comme symbole de la force reproductive de la nature* (1824, 3 vol. in-8o), ouvrage d'une érudition profonde, couronné par l'Institut; *Religions de la Grèce* (1829, in-8o).

ROLLE (Jacques-Hippolyte), littérateur français, né à Dijon en 1804. S'étant rendu à Paris au sortir du collége, il suivit les cours de l'Ecole des chartes de 1821 à 1824 et fit en même temps son droit. Poussé par ses goûts littéraires, il débuta à vingt-deux ans dans le journalisme en publiant des articles dans le *Figaro*, collabora à diverses feuilles libérales et fut attaché, en 1828, au *National*, comme critique dramatique. Lorsque parurent les ordonnances de 1830, M. Rolle signa la protestation des journalistes, puis il resta attaché au *National* jusqu'en 1844; à cette époque, il passa au *Constitutionnel*, où il écrivit le feuilleton dramatique, et, par la suite, il entra au journal l'*Ordre*. En outre, M. Rolle a été l'un des collaborateurs littéraires de l'*Artiste*, de l'*Illustration*, du *Moniteur*, et il fut, sous l'Empire, administrateur conservateur de la bibliothèque de la ville. M. Rolle a acquis la réputation d'un écrivain correct, élégant et d'un goût judicieux.

ROLLEBOISE, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arrond. et à 10 kilom. O.-N.-O. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine et sur le penchant d'une montagne escarpée, d'où l'on jouit d'une vue magnifique, et dans les flancs de laquelle a été creusé, pour le passage du chemin de fer de Paris à Rouen, un tunnel de 2,046 mètres de long; 287 hab. Rolleboise était défendu, aux XIIIe et XIVe siècles, par une forteresse redoutable qui fut prise en 1364 par Duguesclin et détruite par ordre de Charles V. Il n'en reste pas de trace aujourd'hui. L'église, bâtie au haut du village, dans une situation très-pittoresque, attire les regards de fort loin.

ROLLER s. m. (ro-lèr). Techn. Cylindre avec lequel on travaille le fer, quand il est devenu malléable par le recuit.

ROLLER (Jean), peintre français, né à Paris en 1812, mort dans la même ville en 1866. Elève de Gautherot, peintre de portrait, il suivit la même carrière et débuta au Salon de 1836, où il fit admettre trois tableaux, notamment son propre portrait, et exposa presque chaque année de nouveaux portraits de 1836 à 1866, année de sa mort. Il obtint une 3e médaille en 1840, une 2e en 1842, une 1re en 1843, la croix de la Légion d'honneur en 1844. Roller a peint toutes les illustrations du second Empire, et, en son temps de grande vogue, Coriolis, Dumas, Cauchy, Thenard, Brongniart, Léon Halévy, Boitelle, le docteur Blanche, l'abbé Deguerry, le duc de Morny et une foule de grandes dames ont successivement posé devant lui. Il s'est rarement élevé au-dessus de la peinture de portrait, et ses compositions elles-mêmes, comme la *Jeune femme en prière*, qu'il exposa en 1841, ne sont guère que des portraits affublés de noms de fantaisie. Dans son genre, malgré un mérite incontestable, il n'a pas excellé au point de vaincre l'oubli, qui est depuis longtemps arrivé pour lui.

ROLLET (Joseph), chirurgien français, né à Lagnieu (Ain) en 1824. Il se fit recevoir docteur, puis alla exercer son art à Lyon. Là, il fut attaché à l'hospice de l'Antiquaille, dont il devint chirurgien en chef, et fut nommé membre du conseil d'hygiène et de salubrité du département du Rhône. Le docteur Rollet a publié des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *De la pluralité des maladies vénériennes* (1860, in-8o); *Recherches sur plusieurs maladies de la peau, réputées rares ou exotiques, qu'il convient de rattacher à la syphilis* (1861, in-8o); *Recherches cliniques et expérimentales sur la syphilis, le chancre simple, la blennorrhagie, et principes nouveaux d'hygiène, etc.* (1861, in-8o); *Traité des maladies vénériennes* (1865-1866, in-8o), etc. Il a publié, avec le docteur Diday, un *Annuaire de la syphilis et des maladies de la peau* (1859, in-8o) qui n'a pas été continué.

ROLLET (le bailli DU), auteur dramatique français. V. DUROLLET.

ROLLETTE s. f. (rol-lè-te). Comm. Toile de lin très-claire et semblable à une grosse batiste, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties des Pays-Bas, surtout à Courtrai et à Ypres.

ROLLEVILLE, village et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 15 kilom. du Havre, très-bien situé et très-salubre; 663 hab. L'église renferme la statue de sainte Clotilde, entourée de bâtons et de béquilles en guise d'ex-voto, et qui attire un nombre considérable de pèlerins. Une fontaine voisine de l'église passe pour avoir une vertu miraculeuse. Jolie maison et colombier du XVIe siècle.

ROLLI (Paul-Antoine), littérateur italien, né à Todi en 1687, mort en 1764. Elevé à Rome, il reçut des leçons de Gravina et ne tarda pas à s'adonner avec succès à la poésie. Ayant suivi en Angleterre lord Sembuch, il donna des leçons d'italien au prince de Galles, resta plusieurs années à Londres, puis retourna à Rome, où il passa le reste de sa vie. Rolli avait de l'esprit, de l'imagination; il était, en outre, instruit et laborieux. Il composa des sonnets, des madrigaux, des élégies, des chansons remarquables par la facilité du style et la grâce des idées. Ses poésies ont été réunies sous le titre de *Rime* (Londres, 1717, in-4o) et plusieurs fois rééditées. Il écrivit en anglais un *Examen de l'essai sur la poésie épique par Voltaire* (Londres, 1728, in-8o), qui a été traduit en français par Antonini (1728). En outre, on lui doit des traductions du *Paradis perdu* de Milton en vers *sciolti* (Londres, 1735, in-fol.), des *Ruines de l'ancienne Rome* d'Overbeeck (1739, in-8o), des *Odes* d'Anacréon (1739, in-8o), des *Bucoliques* de Virgile (1742, in-8o) et de la *Chronologie* de Newton (1757, in-8o). Enfin, il a donné des éditions très-estimées des *Satires* de l'Arioste (1717), des *Poésies burlesques* de Berni (1721-1724, 2 vol. in-8o) et du *Décameron* de Boccace (1725, in-4o). Rolli faisait partie d'un grand nombre de sociétés littéraires, des Arcadiens de Rome, de l'Académie quirinale, de la Société royale de Londres, etc.

ROLLIER s. m. (ro-lié). Ornith. Genre de passereaux, type de la famille des rolliers, tribu des coracinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout l'Afrique et l'Asie méridionale, et dont une seule se trouve en Europe : *Les* ROLLIERS *présentent quelques affinités avec les geais.* (Z. Gerbe.) *Le* ROLLIER *se nourrit d'insectes et principalement de scarabées.* (Brisson.) *Les* ROLLIERS *nichent sur les bouleaux de préférence à tout autre arbre.* (V. de Bomare.) *Le* ROLLIER *est plus sauvage que le geai et la pie.* (Mauduyt.) ‖ *Rollier de paradis*, Nom vulgaire du troupiale des Indes : *Le* ROLLIER DE PARADIS *est beaucoup plus petit que notre merle.* (V. de Bomare.) ‖ *Rollier des Antilles*, Nom vulgaire de la pie des Antilles. ‖ *Rollier du Mexique*, Nom vulgaire d'une espèce de merle.

— s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant les genres rollier, rolle et pirolle.

— **Encycl.** Ce genre présente les caractères suivants : le bec à peu près de la longueur de la tête, plus haut que large, sans dents à l'extrémité, à mandibule supérieure voûtée, recourbée et un peu crochue à la pointe, à mandibule inférieure parallèle à la supérieure et, comme elle, inclinée en bas vers la pointe; les narines basales oblongues, obliquement percées dans la membrane qui revêt les fosses nasales et que recouvrent en partie les plumes du front; les ailes pointues, subaiguës; la queue longue, ou égale ou arrondie; les tarses forts, un peu plus courts que le doigt médian; les doigts entièrement divisés; les ongles courts, forts et arqués, sans être crochus.

Ce genre compte dix espèces de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. Les caractères que nous venons de donner du genre *rollier*, quand bien même ils ne consisteraient que dans la forme du bec et la brièveté des pattes, démontrent suffisamment la distance qui sépare ce genre du genre geai. Sans doute, dans ces caractères, il s'en trouve un étranger aux familles qui composent le sous-ordre des syndactyles, la fissilité des doigts antérieurs; mais aussi ce caractère est le seul qui manque, et cette anomalie dans la composition des syndactyles ne saurait constituer qu'une exception incapable d'invalider la règle. L'habitude que l'on a contractée de juger des mœurs des *rolliers* par celles des geais a fait qu'on s'est très-peu occupé de les bien observer. A vrai dire, l'histoire des mœurs du *rollier* d'Europe, en tant que type de la famille des coracinées, est une de celles qui sont le plus entachées d'erreurs et qui ont le plus besoin d'être refaites. Ainsi, l'histoire des *rolliers*, telle que l'a rapportée Guéneau de Montbéliard, de même qu'une partie des détails fournis par Levaillant, est digne des premières époques de la science et à supprimer entièrement. Le savant collaborateur de Buffon répète, d'après Willoughby et Schwenckfeld, qu'on voit souvent ces oiseaux, avec les pies et les corneilles, dans les champs labourés qui se trouvent à portée de leurs forêts; qu'ils y ramassent les petites graines, les racines et les vers que le soc de la charrue a ramenés à la surface de la terre et même les grains nouvellement semés; que, lorsque cette ressource leur manque, ils se rabattent sur les baies sauvages, les scarabées, les sauterelles et même les grenouilles; qu'ils vont même quelquefois sur les charognes, mais qu'il faut que ce soit pendant l'hiver et seulement dans le cas de disette absolue, parce qu'ils passent, en général, pour n'être point carnassiers; qu'ils deviennent fort gras en automne et qu'ils sont alors un bon manger, ce que l'on ne peut guère dire d'oiseaux qui se nourrissent de voirie. Dans tout cela il n'y a rien de vrai, sinon que l'exception posée dans ce mode de nourriture du *rollier* est, au contraire, la règle, c'est-à-dire qu'il se nourrit exclusivement d'insectes et de baies, la forme de son bec s'opposant à tout autre genre de nourriture. Quant à chercher les vers avec les pies et les corneilles, la brièveté et la conformation de ses pattes ne sauraient lui permettre ce genre de vie. Il chasse les insectes en les attendant patiemment, perché sur les branches mortes des arbres ou arbustes. Les *rolliers*, continue Guéneau de Montbéliard, nichent, autant que cela est possible, sur les bouleaux, et ce n'est qu'à leur défaut qu'ils s'établissent sur d'autres arbres. Levaillant, lui, à propos du *rollier* à longs brins, ou, pour mieux dire, du *rollier* d'Abyssinie, toujours sous l'influence de ce qu'il connaissait des mœurs du geai commun, dit qu'il a trouvé le nid de ce *rollier* dans les enfourchures des arbres, près du tronc; que ce nid, très-volumineux et, par conséquent, très-facile à découvrir, est composé de bois, entrelacé d'herbe et de mousse et revêtu, dans l'intérieur seulement, d'un lit de feuilles sèches; que les œufs sont à peu près de la grosseur de ceux de nos pigeons fuyards, d'une couleur verdâtre pointillée de roux. Ici, Levaillant, comme Guéneau de Montbéliard, a pris le nid d'un autre oiseau pour celui du *rollier*, qui n'en fait pas, du moins d'ostensible, et qui, comme les guêpiers, niche dans des trous, soit d'arbre, soit de rocher, et, mieux encore, en terre et parfois même dans de vieux bâtiments. Quelque part que l'on observe le *rollier*, il se montre très-défiant; aussi est-il difficile de l'approcher. S'il s'aperçoit qu'on le poursuit, il s'élève à une très-grande hauteur et va se percher toujours sur les arbres isolés ou bien sur la cime de quelque rocher, d'où il peut voir facilement tout ce qui l'environne. Il existe plusieurs espèces de *rolliers*; le type du genre est le *rollier* commun. Le mâle a le vertex, le dessus, les côtes et le dessous du cou vert bleu d'aigue-marine à reflets, avec des traits d'une nuance plus claire et parallèles à la tige des plumes sur cette dernière partie; le

dos et les scapulaires d'une belle couleur fauve; les petites couvertures des ailes d'un bleu violet, les moyennes vertes comme la tête; le croupion nuancé de vert et de violet; la poitrine, l'abdomen d'un vert d'aigue-marine clair; le bec presque entièrement noir, un peu roussâtre à la base; les pieds iaunes; l'iris à double cercle brun et gris; la taille de $0^{m},32$ environ. On trouve le *rollier* vulgaire en Grèce, en Sicile, en Italie, dans le midi de la France, en Allemagne et fort avant dans le nord de l'Europe; il est de passage de loin en loin, et toujours isolément, en Franche-Comté, en Lorraine, en Champagne et dans le nord de la France. Les noms de geai de Strasbourg, de pie de mer ou des bouleaux, de perroquet d'Allemagne, sous lesquels cet oiseau est connu en différents pays, lui ont été appliqués sans beaucoup d'examen et par une analogie très-superficielle.

ROLLIN (Charles), célèbre professeur et écrivain français, recteur de l'Université, né à Paris en 1661, mort dans la même ville en 1741. Il fut, dès l'enfance, destiné à la profession de coutelier, qu'exerçait son père; mais il annonçait tant d'intelligence qu'un religieux de l'ordre des Blancs-Manteaux, dont il servait la messe, résolut de le faire étudier. Malheureusement, la mère de Rollin, qui était veuve, n'avait d'autre ressource que la continuation du métier de son mari et ne pouvait guère se passer des bras de son fils, encore moins payer les frais d'une éducation. Le religieux, sans se décourager, alla demander et obtint une bourse au collége des Dix-Huit. Notre boursier, une fois sur les bancs, se mit au travail avec une telle ardeur qu'il dépassa bientôt tous ses camarades. Une étroite amitié unit bientôt le fils du coutelier et les enfants de M. Lepelletier, magistrat qui devait, en 1683, remplacer Colbert dans la charge de contrôleur des finances. Quand venaient les congés, le même carrosse les emmenait, et souvent on s'arrêtait à la porte de Mme Rollin, qui, un jour, remarqua que son fils, en remontant dans la voiture, prenait sans hésiter la première place et l'en réprimanda; on lui répondit que M. Lepelletier avait réglé que les places, dans le carrosse, seraient celles de la classe.

Le jeune Rollin se distingua tellement au collége que le vénérable M. Hersan, en quittant sa chaire, demanda pour successeur son élève, l'élève **divin**, comme il l'appelait (en latin toutefois). C'est ainsi que Rollin fut professeur à vingt-deux ans. Il occupa la chaire de seconde et de rhétorique de 1683 à 1692; c'était le premier pas. Il fut ensuite professeur d'éloquence au Collége royal de 1688 à 1736; élu recteur en 1694, continué en 1695, réélu en 1720; appelé à diriger le collége de Beauvais en 1699; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1701; procureur de la Nation de France en 1717. A cette époque, il y avait, comme dans tous les temps, des querelles générales dans lesquelles on se trouvait nécessairement engagé, pour peu qu'on occupât un poste en vue. D'abord, des disputes théologiques agitaient Paris; puis, dans le cercle des occupations de Rollin, des colléges rivaux se faisaient la guerre. Dans ces luttes, sa fermeté fut plusieurs fois mise à l'épreuve; on le força de résigner ses fonctions; on fouilla ses papiers; on l'écarta du collége de Beauvais. Il supporta ces orages avec une fierté calme, sans bravade et sans éclat. Lorsque, en 1712, il quitta son cher collége, il le fit sans bruit; ses élèves, désolés, écrivirent alors une déclaration par laquelle ils attestaient avec quelle bonté leur principal s'était employé pour eux tous, les instruisant, les aidant de ses conseils et de sa bourse, fournissant aux plus pauvres du pain, des habits, des chaussures, etc. Il ne voulut pas faire usage de cette pièce, mais la garda dans ses papiers.

Comme professeur, Rollin charmait en instruisant, et plaisait tellement que Voltaire, plus tard, l'a ainsi rappelé :

> Non loin de là Rollin dictait
> De ses leçons à la jeunesse,
> Et, quoiqu'en robe, on l'écoutait.

Comme principal, il voulut relever le collége de Beauvais, qui était dans une décadence complète, en le séparant du collége de Presle, qui lui nuisait; il obtint du célèbre abbé Duguet des conférences religieuses, choisit les meilleurs maîtres, en forma lui-même de longue main, encouragea ses maîtres de quartier par des gratifications, remit à son frère le soin de l'économie intérieure, anima tout le monde de son esprit et de son dévouement et vit enfin le collége sortir de son obscurité, prendre le premier rang et se peupler d'élèves.

Trois fois recteur, Rollin fut le digne représentant de l'Université, qui le choisit pour rédiger les statuts d'un nouveau règlement et le pria expressément d'écrire le *Traité des études*. Il accomplit ou commença d'utiles réformes. Il voulut, notamment, qu'au lieu de se livrer à l'imitation routinière des auteurs, qui transformait l'étude de l'antiquité en un calque puéril, on donnât à l'histoire la place qu'elle mérite. Dans le même écrit, Rollin, qui, comme toute l'Université, écrivait toujours en latin, et cela fort habilement, mit pourtant en honneur les études françaises et donna l'exemple en écrivant en français plus de vingt volumes. D'Aguesseau lui écrivit à ce propos : « Vous parlez le français comme si c'était votre langue naturelle. » D'autre part, pour ranimer l'étude du grec, qui languissait, il établit des exercices publics sur les auteurs et encouragea tant qu'il put ceux qui s'essayaient dans ce genre de thèse. Enfin il offrit à l'Université un cours complet d'études.

On lui doit un intelligent *Abrégé de Quintilien*, publié en 1715; de 1726 à 1728, le *Traité de la manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres;* puis, de 1730 à 1738, l'*Histoire ancienne*, en 13 volumes. Il composait l'*Histoire romaine* quand la mort vint le surprendre. En relisant ces ouvrages, on croit encore entendre un savant et affectueux vieillard qui redit, avec l'onction de la vertu, les plus beaux récits des anciens. Il ne faut pas demander au bon Rollin le moindre esprit de critique; toutefois, si l'on désire, non pas connaître la réalité des faits, mais la manière dont les anciens les ont racontés, on lira encore aujourd'hui avec intérêt la compilation du savant recteur, car personne n'a mieux connu les auteurs qu'il traduit ou qu'il résume, sans s'inquiéter de les contrôler.

On doit encore à Rollin quelques autres écrits moins importants : des lettres, des épitaphes, des épigrammes latines, quelques morceaux de circonstance. En 1719, l'Université le chargea de remercier le conseil de régence de l'établissement de l'instruction gratuite. Dans de belles harangues latines, il a célébré les grands événements du temps, les succès des princes, l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne. Comme recteur, il fit deux fois, devant un auditoire d'élite, le panégyrique de Louis XIV. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir célébré trop de choses; mais il est exempt de basse flatterie et l'on ne doit oublier, d'ailleurs, ni les mœurs de son époque, ni les habitudes du monde où il vivait, ni la langue dans laquelle il louait.

Modeste dans la vie privée, Rollin revêtait un autre caractère quand on portait atteinte à la dignité du recteur, qu'il avait à défendre. Cet homme de bien montra en toute occurrence une indépendance paisible. Sa vie est semée de beaux traits qui semblent empruntés aux *Vies* de Plutarque. Il n'hésite pas à ouvrir sa bourse à un ami quand il le sait dans le besoin, cet ami l'eût-il persiflé en vers, comme avait fait le poëte Gilbert. Ces nobles qualités, Rollin les cachait sous un air de bonté naïve dont son portrait, peint par Coypel, nous a conservé un vivant souvenir : l'œil vif, la bouche souriante, la physionomie douce, le front large et sillonné régulièrement des rides du travail et de l'âge. Il consultait toujours sur ses ouvrages et, ce qui est plus rare, suivait docilement les conseils qu'on lui donnait. Loin de désavouer ou de taire son origine, il envoya un jour pour étrennes, à son ami Bosquillon, un couteau, avec quatre vers latins dans lesquels il rappelait qu'il avait habité « l'antre des cyclopes avant la retraite des Muses. » Il faisait manger à sa table son domestique Dupont, qu'il traitait en ami et qu'il chargeait de distribuer tous les mois cent francs aux nécessiteux. Il lui laissa en mourant une pension viagère et ses meubles. C'est à lui qu'il écrivait, en 1740, grande année de misère publique : « Mon cher ami, doublez et triplez, s'il le faut, ce que j'ai coutume de donner. » Sa générosité était plus grande que sa fortune; dans son désintéressement, il ne chercha pas même à tirer profit de ses ouvrages, qui eurent tant de vogue. Quand il perdit sa charge de principal au collége de Beauvais, le président de Mesmes voulut lui faire obtenir, comme compensation, quelque bénéfice ecclésiastique; il refusa, disant qu'il n'y avait aucun droit. Ses amis, les Lepelletier, l'abbé et le maréchal d'Asfeld, l'oratorien Duguet, Boivin le cadet, Cochin l'avocat, Lenain, Bosquillon, furent pour lui tour à tour des bienfaiteurs et des obligés, des condisciples ou des élèves. Frédéric II, le duc de Cumberland, en Angleterre, le poëte J.-B. Rousseau furent au nombre de ses admirateurs ou de ses amis. On rapporte que Cochin l'invita un jour à venir l'entendre plaider au Châtelet, et qu'au milieu de sa plaidoirie l'avocat, reprochant à une mère d'avoir abandonné à des mains infidèles l'éducation de sa fille, fit une digression sur l'importance de l'éducation et, peu à peu, se mit à peindre le bienfaiteur de la jeunesse, Rollin lui-même, dont il fit indirectement un juste éloge, ce dont le tribunal et le public furent charmés, tandis que Rollin, dans sa confusion, cherchait à n'être point vu.

Mais Rollin était janséniste, il croyait même aux miracles du diacre Pâris, crime qui nous fait sourire aujourd'hui, mais que de son temps on jugeait digne de la persécution. Aussi, lorsque mourut cet homme de bien, défense fut faite à l'Université de prononcer son oraison funèbre. A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Boze, secrétaire perpétuel, ne put faire son éloge qu'avec une excessive réserve. Justice lui fut rendue en 1770, quand on publia ses *Opuscules*. Un de ses anciens élèves, M. Louvel, devenu censeur royal, signa une approbation dans laquelle il disait : « Je crois que le public recevra avec une sorte de vénération tout ce qui lui sera présenté sous un nom si cher aux lettres et à la vertu. » L'Académie française mit au concours, en 1818, l'éloge de Rollin; le prix fut remporté par un magistrat, M. Saint-Albin Berville. Enfin l'Université répara son silence involontaire par les voix de M. Villemain et de M. Patin; et, dans nos solennités classiques, il n'est pas rare d'entendre répéter le panégyrique de l'érudit et honnête recteur.

On a souvent fait à Rollin un reproche dont il eût été le premier à reconnaître la justesse, celui de manquer d'originalité.

« On a besoin à chaque instant, dit Sainte-Beuve, quand on étudie aujourd'hui Rollin, de se reporter à la situation d'alentour et aussi de faire la part des faiblesses, des tâtonnements et des limites d'un esprit qui n'avait de supérieur que l'inspiration morale... Il est essentiel de remarquer que cette nature sobre, frugale, simple, austère et ingénue de Rollin s'était de bonne heure rangée aux doctrines morales du parti qu'on appelait janséniste; il y penchait par goût, il s'y engagea par ses relations et plus peut-être qu'il n'eût convenu à un chrétien aussi soumis et aussi modeste... Tant que Rollin n'écrivait qu'en latin, il imitait, il copiait les anciens, en répétait les centons, et presque dans les mêmes formes; rien ne ressortait aux yeux. En français, au contraire, il traduit, il cite, il enchâsse de belles pensées, de jolis traits, de beaux et riches exemples, et, au milieu de la bonhomie de son style, cela aussitôt se distingue. Rollin, dans sa modestie qui descend à l'humilité, ne se donne jamais que pour un traducteur, un divulgateur, un colporteur de belles choses tirées des anciens et qu'il tâche d'assortir avec choix, en les appropriant à la jeunesse chrétienne. Comme historien, il n'est et ne veut être rien de plus qu'un traducteur abondant et facile d'Hérodote, de Tite-Live, de Xénophon, de tous les grands et bons historiens qu'il rencontre, sur lesquels il s'embarque et navigue, pour ainsi dire, tant qu'il y trouve un courant pour le porter. Comme critique, il n'est autre également qu'un ample et naïf collecteur de préceptes et d'exemples. Son sujet n'est, le plus souvent, qu'un prétexte à de beaux extraits tirés de Cicéron, de Pline, d'Homère, dont il nous fait passer sous les yeux les beautés choisies. »

Non, Rollin n'est pas un écrivain original; mais il fut zélé, savant, modeste et profondément honnête; c'est une originalité qui en vaut bien une autre.

ROLLINIE s. f. (ro-li-nî — de *Rollin*, savant fr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, tribu des anonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

ROLLON ou **RAD-HOLF** ou **HROLF**, un des héros normands et le plus illustre parmi les chefs des hordes qui dévastèrent la France aux IXe et Xe siècles. Il était fils de Rogwald, puissant chef établi dans la partie septentrionale de la Norvége, qui, à maintes reprises, avait fait la guerre aux rois de Danemark. Joignant à une très-haute taille une force physique et une audace extraordinaires, il ne tarda pas à se rendre redoutable en faisant des expéditions sur mer. S'étant emparé de la province de Wik, il excita par ses vexations les plaintes des habitants, qui obtinrent du roi Harald son expulsion de la Norvége. Rollon reprit la mer, se rendit en Scanie, où il réunit sous ses ordres un grand nombre d'aventuriers norvégiens et danois, puis aborda en Ecosse vers 869 et, de là, en Angleterre. A deux reprises il battit les Anglais, fit un grand butin, aguerrit ses soldats et finit par contracter une alliance avec Alfred le Grand. Quittant alors l'Angleterre, il alla débarquer en Frise. Vainement le duc Radebode et le comte de Hainaut essayèrent de le rejeter vers la mer; il les vainquit, les força de lui payer tribut, et aborda vers 876 sur la côte septentrionale de la France. Remontant la Seine avec sa flotte, il arriva jusqu'à Rouen. N'attendant aucun secours de Charles le Chauve, jugeant toute résistance inutile, l'évêque de cette ville, Francon, alla lui annoncer que les habitants de Rouen lui faisaient leur soumission. Rollon y établit le centre de ses opérations, en fit en quelque sorte sa place d'armes et en releva les fortifications; puis, apprenant que le duc d'Orléans, Renaud, marchait contre lui à la tête d'une armée, il alla à sa rencontre, le battit complétement à Pont-de-l'Arche et s'empara de Meulan. Peu après, il vainquit de nouveau le duc d'Orléans, qui fut tué sur le champ de bataille, fit plusieurs expéditions dans le nord de la France, assiégea Paris (886), ravagea la basse Neustrie, pilla Bayeux, enleva Popée, fille du comte Bérenger, dont il fit sa maîtresse, puis revint à Paris, qu'il quitta de nouveau pour aller brûler Evreux. Ayant appris qu'Alfred le Grand soutenait une guerre difficile contre ses sujets révoltés, il traversa la Manche pour aller à son secours et revint au bout de trois ans en France, plus redoutable que jamais. A la tête d'une nombreuse armée, il pénétra dans l'intérieur du pays par la Seine, la Loire et la Garonne, prit Nantes, Angers, Le Mans, échoua devant Tours, mais ravagea l'Orléanais, la Bourgogne et l'Auvergne. Pour mettre un terme à ses dévastations, plusieurs seigneurs, notamment le duc Richard, en Bourgogne, le comte Eudes, dans la Beauce, marchèrent contre ses bandes d'aventuriers et remportèrent sur eux plusieurs succès. Défait près de Fleury-sur-Loire, repoussé devant Chartres, Rollon dut battre en retraite vers Rouen et saccagea tout sur son passage. Le roi Charles le Simple, manquant de l'énergie nécessaire pour le combattre, lui fit offrir la paix en lui proposant de lui céder la Neustrie, de lui donner le titre de duc et la main de Gisèle, sous la seule condition de lui rendre hommage et de se faire chrétien. Ces conditions étaient trop avantageuses pour que Rollon ne les acceptât pas; néanmoins, il réclama en outre la Bretagne, et le faible roi lui fit cette nouvelle concession par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911). Ce fut dans cette ville que Rollon fit hommage au roi, mais il refusa obstinément de fléchir le genou devant lui et de lui baiser le pied. Néanmoins cette formalité étant regardée comme absolument nécessaire, le fier aventurier chargea un de ses officiers de s'acquitter de ce soin. Irrité d'une pareille mission, cet officier saisit le pied du roi et le leva si haut, que celui-ci tomba à la renverse et dut subir silencieusement cet affront. Devenu, par son investiture, maître de deux provinces, Rollon se rendit à Rouen, où il se fit baptiser par l'évêque Francon et épousa peu après la princesse Gisèle, qui mourut des mauvais traitements que lui fit subir le chef normand, toujours épris de Popée.

En s'établissant dans les pays que lui et ses compatriotes avaient si longtemps ravagés, le héros barbare ferma la Seine aux invasions nouvelles, comme Théobald avait fermé la Loire. Il s'occupa de l'administration et de l'organisation de ses nouvelles possessions, établit une justice rigoureuse, organisa des tribunaux inférieurs et un tribunal suprême ambulant, appelé échiquier, releva les villes dévastées, fonda des églises, des monastères, etc., battit en 913 les Bretons qui refusaient de lui rendre hommage et laissa un souvenir longtemps populaire dans cette province, qui fut depuis nommée Normandie. Quelques historiens croient qu'il abdiqua en 927 en faveur de son fils Guillaume Longue-Epée, deuxième duc de Normandie, qu'il vécut à partir de ce moment dans la retraite et qu'il mourut en 932.

Rollon, tragédie de Beaumont et Fletcher. Rollon, duc de Normandie, a fait périr son frère; après avoir essayé sans succès de l'empoisonner, il l'a tué de sa propre main, en présence d'une nombreuse assemblée. Les seigneurs normands s'indignent de cet attentat. L'un d'eux, Baudoin, ancien précepteur de Rollon, exprime hautement son indignation et refuse de prononcer un discours public pour justifier le fratricide. Rollon, irrité de cette résistance, ordonne à ses gardes de saisir Baudoin et de le conduire à la mort. L'ordre cruel va être exécuté, lorsque Edith, la fille du malheureux précepteur, se jette aux genoux de son souverain et implore la grâce de son père. Mais sa douleur si vraie et si déchirante n'émeut point le féroce Rollon, qui, malgré les supplications d'Edith, livre Baudoin au dernier supplice. Puis il essaye, dans une scène qui rappelle la déclaration de Richard III à lady Anne, de se faire aimer de la jeune fille. Edith l'a attiré chez elle pour le tuer; mais le poëte, afin d'épargner à cette pure vertu la souillure de l'assassinat, fait tomber le prince sous le poignard d'un capitaine des gardes. Le *Rollon* de Fletcher, sans soutenir la comparaison avec le *Richard III* de Shakspeare, rappelle quelques traits de ce monstre couronné. Comme lui meurtrier de ses parents, affermi sur le trône par l'assassinat, il possède, avec l'énergie inflexible qui ne recule devant aucun attentat, l'éloquence artificieuse qui colore l'injustice, qui couvre l'usurpation du prétexte du bien public, qui surprend l'assentiment des hommes et attendrit le cœur des femmes. « Edith, dit M. A. Mézières, mérite une place d'honneur parmi ces femmes tendres, délicates, généreuses, que la sensibilité de Beaumont et Fletcher oppose, comme l'image consolante du beau et du bien, aux fureurs de l'ambition, aux excès de la tyrannie, aux passions criminelles qui remplissent leurs drames de larmes et de sang. Leur imagination flexible passe sans effort de l'expression de la violence à celle des sentiments les plus doux, de la peinture du crime au paisible tableau d'une vie innocente. Shakspeare excelle dans ces contrastes; Beaumont et Fletcher ne lui sont pas inférieurs en pathétique, et c'est par cette grande qualité, vraiment tragique, qu'ils ont mérité quelquefois de lui être comparés.

ROLLULUS s. m. (rol-lu-luss). Ornith. Nom scientifique du genre rouloul.

ROLOWAY s. m. (ro-lo-oué). Mamm. Un des noms de la guenon palatine.

ROLT (Richard), littérateur anglais, né à Shrewsbury vers 1725, mort à Londres le 2 mars 1770. Il occupait en Ecosse un emploi dans l'excise, qu'il perdit à la suite de la rébellion jacobite en 1745. Privé de sa place, Richard dut recourir pour vivre aux ressources de son talent. Un de ses parents, le poëte Ambroise Philips, habitait Dublin. Il alla le consulter et prit à son retour la détermination de vivre de sa plume. Il composa un poëme intitulé : *Cambria*, dont le prince de Galles eut connaissance. Celui-ci permit à Richard de lui dédier son œuvre. Dès lors, l'écrivain commença à jouir de quelque réputation. Ce n'était pas la facilité qui lui manquait; il était, au contraire, tellement fécond que l'abondance de ses ouvrages lui a valu le sur-

nom de **Scudéri de l'Angleterre.** Il aborda les genres les plus divers, l'histoire, le roman, les récits de voyages. Outre les compilations dont il se chargea, il écrivit une grande quantité de morceaux de poésie pour les musiciens, des cantates, des duos, etc. Mais comme ces productions futiles ne suffisaient point à lui procurer des ressources suffisantes, il multiplia ses dédicaces aux personnages importants qui protégeaient les lettres dans le royaume britannique. Malheureusement, les subventions qu'il reçut ne le tirèrent point de la détresse où il était plongé et il mourut dans la misère, comme Chatterton, comme Malfilâtre et tant d'autres. Ses ouvrages sont : un *Dictionnaire du commerce* (préface du docteur Johnson) ; *Vies des réformateurs* (in-fol.), avec de beaux portraits en teinte douce ; *Vie de Jean, comte de Graufurd ; Histoire de la guerre générale de* 1739 *à* 1748 (4 vol. in-8°) ; le *Visiteur universel*, en collaboration avec Smart ; *Relation des voyages du capitaine Northall en Italie* (1766, in-8°) ; *Histoire d'Angleterre ; Histoire de France ; Histoire d'Egypte ; Histoire de Grèce ; Histoire de l'île de Man ; Pièces choisies* de Richard Rolt, vendues au profit de sa veuve, Marie Rolt : cet ouvrage est un petit in-8° (1772).

ROM s. m. (romm). Ichthyol. Nom du turbot en Provence. ‖ Nom vulgaire du carrelet.

ROM, île du Danemark, dans la mer du Nord, entre les îles de Manöe et de Sylt, par 55° 8′ de latit. N. et 6° 10′ de longit. E. ; 15 kilom. du N. au S. et 5 kilom. de largeur ; 2,000 hab. On y trouve deux ports accessibles aux navires d'un faible tonnage. La pêche et la fabrication de la dentelle, telles sont les principales ressources des habitants. L'île a eu beaucoup à souffrir, notamment en 1248, des envahissements de la mer.

ROMA, rivière d'Abyssinie, dans le pays des Gallas, se jette dans le Bahr-el-Azrak, après un cours d'environ 250 kilom. Ses bords sont très-peu connus.

ROMA, ville des Etats romains. V. ROME.

ROMA, ville de Nigritie, dans le Haoussa, à 50 kilom. de Kano.

ROMA, ville de Nigritie, dans le Haoussa, province de Cachena, à 50 kilom. E. de Zirmi, dans une contrée fertile, bien arrosée et bien cultivée.

ROMA, une des îles les plus orientales de la Sonde, par 7° 39′ 0″ de latit. S. et 124° 57′ 30″ de longit. E.

ROMAGNANO, bourg d'Italie, ch.-l. de mandement, sur la rive gauche de la Sésia, à 25 kilom. de Novare ; 2,300 hab. C'est là que Bayard passa la Sésia en 1524.

ROMAGNAT, village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant., arrond. et à 6 kilom. de Clermont-Ferrand, sur le versant E. du puy de Montrognon ; 1,660 hab. Ruines d'un château du XVe siècle, démantelé par ordre de Richelieu. Le mont Gergovie (v. ce mot) s'élève sur le territoire de cette commune.

ROMAGNE (la), province des anciens Etats romains, aujourd'hui du royaume d'Italie. Elle était limitée par les provinces de Ferrare et d'Urbin et avait pour ch.-l. Ravenne. Ses autres villes étaient Imola, Faenza, Forli, Forlimpopoli, Césène, Cervia, Rimini, auxquelles on ajoute quelquefois les villes et les territoires de Ferrare et de Bologne ; on dit alors les Romagnes. « Sous l'empire romain, dit un écrivain, elle fit partie de la Flaminie ; au VIe siècle et après l'invasion lombarde, ce fut la province centrale de l'exarchat. Conquise en 752 par le Lombard Astolfe, elle lui fut enlevée bientôt après par Pépin le Bref, qui la donna au pape Etienne II (754). Charlemagne confirma et augmenta considérablement cette donation ; il érigea la Romagne en comté. Ce comté, en 1221, fut conféré par Frédéric II à deux comtes de Hohenlohe ; la maison de La Polenta s'en appropria le domaine en 1275, après la chute des Hohenstaufen ; Venise leur en ravit une partie en 1441. César Borgia envahit la Romagne en 1501 et reçut du pape Alexandre VI le titre de duc de Romagne ; mais Jules II, aidé de Louis XII, la lui enleva dès 1503 et l'annexa aux Etats romains ou Etats ecclésiastiques, dans lesquels elle forma les légations de Ravenne et de Forli. Perdue de nouveau pour les papes à la suite de la révolution française (1796), elle leur fut restituée en 1804 ; mais, disposée sans cesse à se soulever, elle n'était contenue que par la présence des Autrichiens. A leur départ, en 1859, elle s'empressa de s'annexer au royaume d'Italie. » La Romagne se divise en deux parties : la haute Romagne, dont le chef-lieu est Forli et qui comprend Rimini, Cesena, Faenza, Imola ; la basse Romagne, dont le chef-lieu est Ravenne et qui comprend les localités de Lugno, Alfonsine, Bagnacavallo, etc. Les Romagnols appartiennent à une race vigoureuse et remarquablement belle ; mais dans la classe pauvre et illettrée il règne un esprit de rapine, de vol, de brigandage, de vendetta au couteau, en quelque sorte traditionnel sous le gouvernement de l'Eglise et que, jusqu'ici, le gouvernement italien, depuis l'annexion, a vainement essayé de faire disparaître.

ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON, village et commune de France (Meuse), canton de Montfaucon, arrond. et à 32 kilom. S.-S.-O. de Montmédy, dans une étroite vallée qu'arrose l'Andon, petit affluent de la Meuse ; 800 hab. Aux environs, minerai de fer et nombreuses sources ferrugineuses, dont une passe pour guérir de la fièvre.

ROMAGNESI, bourg d'Italie (Pavie), sur la rive gauche et près de la source du Tidone, à 10 kilom. N.-O. de Robbio ; 2,000 hab.

ROMAGNESI (Jean-Antoine), auteur dramatique et acteur, né à Namur (Belgique) en 1690, d'une famille d'origine italienne, mort à Fontainebleau en 1742. Il débuta en 1716, sur le théâtre de la Foire et dans la troupe d'Octave. Il entra ensuite à la Comédie-Française, mais il y resta peu de temps. En 1725, Romagnesi parut sur le Théâtre-Italien, où il fut très-goûté du public et où il demeura jusqu'à la fin de sa carrière. Au talent qu'il possédait comme mime, il tâcha d'ajouter la gloire littéraire. Ses œuvres complètes n'ont jamais été réunies ; mais on a publié un choix de ses pièces (Paris, 1774, 2 vol. in-8°), parmi lesquelles on peut citer : les *Arlequins*, les *Amusements à la mode*, le *Conte de fée*. On y trouve des traits comiques et une habitude assez grande des ressources de l'art. Comme acteur, Romagnesi excellait surtout dans les rôles d'Allemand, de Suisse, d'ivrogne ; c'est dire qu'il n'était pas essentiellement distingué de sa nature. Ses effets se rapprochaient beaucoup des moyens employés dans la farce ; ils avaient de l'action sur le gros du public.

ROMAGNESI (Louis-Alexandre), sculpteur, né à Paris en 1776, mort aux Ternes, à Paris, en 1852. Son enfance s'écoula à Orléans, où il apprit le dessin. N'ayant pu s'entendre avec la seconde femme de son père, il revint à Paris, où un de ses oncles lui donna asile. Le jeune homme suivit alors les cours du Louvre, où il fut admis à l'école de la bosse. Bientôt après, il produisit ses premiers ouvrages. Un trône sculpté pour l'empereur de Russie fut remarqué des gens de goût. L'orfèvre Auguste le prit pour modeleur, et, à partir de ce moment, il fut chargé de nombreux travaux. Il exécuta une partie de la garniture d'autel que Napoléon Ier offrit au pape à l'époque du sacre. Peu après, il exposa une statue, la *Paix*, répara la porte Saint-Martin et exécuta un groupe allégorique en marbre, *Minerve couvrant de son égide un enfant endormi*, qu'on voit au musée de Toulouse. Romagnesi fit, en outre, le bas-relief représentant l'*Eloquence et l'Harmonie*, au Louvre ; le buste de l'*Empereur Alexandre* de Russie ; ceux de *Louis XVIII*, du *Comte d'Artois*, de *Grétry*, de *Fénelon*, du jurisconsulte *Pothier*, le *Mausolée de Louis XI*, à Cléry ; la *Chaire* de l'église Sainte-Croix, à Orléans. En 1820, il exécuta des lithographies pour l'édition de la *Sapho* de Chaussard. Lors du choléra de 1832, l'artiste fut atteint de cette terrible maladie, et, à partir de ce moment, sa santé fut toujours chancelante. Il n'accomplit plus de labeurs soutenus. En 1840, un recueil d'ornements des diverses époques fut publié par ses soins. Il s'occupa beaucoup aussi du carton-pierre et fit plusieurs œuvres à l'aide de cette substance. Romagnesi n'a jamais été un sculpteur du premier ordre, mais il occupe une place distinguée au second rang.

ROMAGNESI (Antoine-Joseph-Michel), compositeur français, d'origine italienne, né à Paris en 1781, mort dans la même ville en 1850. Il annonça de bonne heure des aptitudes particulières pour l'art musical ; mais les nécessités de la vie le forcèrent à entrer dans une administration. Vers 1816, il abandonna des fonctions qu'il ne remplissait qu'à contre-cœur pour s'adonner entièrement à la musique. A cette époque, il avait remporté quelques succès de salon, qui lui permettaient de bien augurer de l'avenir. Il cultiva surtout le genre de la romance, et ses productions ne tardèrent pas à devenir populaires. Si elles ne sont pas exemptes de quelque mièvrerie et d'une certaine affectation surannée, les petites compositions de Romagnesi ont une tournure mélodique bien caractérisée, et on en retient parfaitement les airs. Les accompagnements sont assez uniformes et peu soignés ; mais le chant a presque toujours une allure distinguée et sentimentale. Au mois d'octobre 1828, Romagnesi fonda et dirigea l'*Abeille musicale*, feuille spéciale qui publiait mensuellement des cantilènes et des mélodies avec accompagnement de guitare ou de piano. On lui doit, en outre : l'*Art de chanter les romances, les chansonnettes et les nocturnes, et généralement toute la musique de salon, accompagné de quelques exercices de vocalisation et suivi de dix romances pour servir d'application aux principes de la méthode* (Paris, 1846, in-8°) ; la *Psychologie du chant*, méthode abrégée de l'art de chanter, contenant des exercices de vocalisation et des mélodies de genres différents (Paris, 1846, in-8°), et des *Romances*, publiées depuis 1840 jusqu'à la mort de l'auteur.

ROMAGNOL, OLE s. et adj. (ro-ma-gnol, o-le ; *gn* mll.). Géogr. Habitant de la Romagne ; qui appartient à cette province ou à ses habitants : *Les* ROMAGNOLS. *La population* ROMAGNOLE.

ROMAGNOLI (Rosina), actrice italienne, née à Venise en 1806. Elève de F.-A. Bon, elle brilla dans l'emploi des soubrettes (*servette*), et fut appelée la **Déjazet de l'Italie.** Mme Romagnoli dut sa renommée non-seulement à son talent, mais aussi à l'importance qu'elle attachait au costume et à l'exactitude qu'elle y apportait. Elle appartint d'abord à la compagnie royale sarde, qui jouait à Turin au théâtre Carignan, puis, pendant huit années, fit partie de la fameuse compagnie Romagnoli, Bon et Berlaffa ; ensuite elle retourna à Turin, où elle fut attachée pendant vingt-huit ans à la compagnie royale. La Romagnoli, dans le répertoire comique de Goldoni, d'Alberto Nota, etc., eut une réputation presque égale à celle de la Carlotta Marchioni, sa contemporaine, et l'on cite les vers qui ont été composés sur elle par Felice Romani et Rosa Taddei. — Son mari, M. ROMAGNOLI, mort à Milan en 1855, était lui-même un acteur distingué. De leur mariage sont issus deux enfants, qui ont également suivi la carrière du théâtre, un fils, M. Carlo ROMAGNOLI, et une fille qui a épousé l'acteur Casilini et a figuré, en 1869, au théâtre Ventadour, dans la troupe d'Ernesto Rossi.

ROMAGNOSI (Jean-Dominique-Grégoire-Joseph), philosophe et jurisconsulte italien, né à Salso-Maggiore, près de San-Donnino, en 1761, mort en 1835. Il entra, en 1775, au collége Alberoni, à Plaisance, et, six ans plus tard, alla étudier à l'université de Parme, où il fut reçu, en 1786, docteur en droit civil et en droit canon. Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître fut l'*Origine du droit pénal* (*Genesi del diritto penale*, Milan, 1791 ; 4e édition, avec additions de l'auteur, Florence, 1832, 3 vol.), qui ne fit pas grand bruit, lors de sa publication, mais qui donna lieu plus tard à une longue polémique scientifique. Romagnosi y fondait le droit pénal de l'Etat sur le système de la défense indirecte, qu'il défendait avec beaucoup de logique et de vivacité. Si, d'un côté, sa théorie se rapproche beaucoup de celle qui fut émise plus tard par Schulze et grandement développée par Martin, elle a, de l'autre, beaucoup de rapports avec la théorie de la contrainte psychologique de Feuerbach, car Romagnosi veut agir sur les décisions de la volonté par la crainte des châtiments. En 1791, il fut nommé préteur à Trente, devint secrétaire général du conseil supérieur, après la première invasion des Français, et, lorsqu'ils eurent évacué l'Italie, se vit traduit, comme conspirateur, devant le tribunal d'Inspruck, qui prononça son acquittement. Son séjour à Inspruck l'avait jeté dans un nouvel ordre d'études, celles des sciences mathématiques et physiques, dont il continua à s'occuper pendant plusieurs années, non sans succès, puisqu'il constata, en 1802, la déviation de l'aiguille aimantée sous l'action d'un courant galvanique. Cette observation est relatée dans le *Journal de Trente* du 3 août 1802. La même année, l'Italie ayant repassé sous la domination française, Romagnosi fut nommé professeur de droit public à Parme, d'où il fut appelé, en 1806, à Milan pour y reviser le code de procédure criminelle du royaume d'Italie et y prendre part aux travaux d'organisation de la cour de cassation. L'année suivante, on lui confia la chaire de droit civil de Pavie, mais il ne tarda pas à revenir à Milan occuper celle de haute législation, qu'il conserva jusqu'en 1817. Mis à la retraite à cette époque, avec une pension des plus modiques, il dut se créer des ressources en donnant des répétitions de droit et en travaillant pour les libraires. Il fut, en 1818, l'un des fondateurs du *Conciliatore*, qui comptait parmi ses rédacteurs plusieurs des chefs du carbonarisme, et qui ne tarda pas à être supprimé à cause de la hardiesse de ses tendances politiques. Romagnosi se lia à cette époque avec Silvio Pellico, l'un de ses corédacteurs, qui lui communiqua ses projets de conspiration, sans pouvoir toutefois le décider à s'affilier aux sociétés secrètes. Il n'en fut pas moins arrêté en 1821, comme coupable de n'avoir pas révélé le secret que Silvio Pellico lui avait confié ; on le relâcha faute de preuves. Lord Guilford, gouverneur des îles Ioniennes, lui ayant offert, en 1824, une chaire de droit à l'université de Corfou, le gouvernement autrichien ne voulut pas l'autoriser à l'accepter et il continua de résider à Milan jusqu'à sa mort. Il était devenu, en 1833, membre associé de l'Académie des sciences de Paris. On a encore de lui : *Discours sur l'amour des femmes considéré comme le principal moteur de la législation* (Trente, 1792, in-8°) ; *Qu'est-ce que la liberté ? qu'est-ce que l'égalité ?* (Trente, 1793, in-8°) ; *Introduction à l'étude du droit public universel* (Parme, 1805, 2 vol.) ; *Discours sur cette question : Quel est le gouvernement le plus favorable au perfectionnement de la législation civile ?* (Pavie, 1807) ; *Projet du code de procédure criminelle du royaume d'Italie* (Milan, 1807) ; *Essai philosophico-politique sur l'enseignement du droit* (Milan, 1807) ; *Journal de jurisprudence universelle* (Milan, 1812-1814, 9 vol.) ; *Principes fondamentaux du droit administratif* (Milan, 1814, in-8°) ; *Constitution d'une monarchie nationale représentative* (1815, in-8°) ; *Premier résumé de la science du droit* (Milan, 1820, in-8°) ; *De la conduite et de la distribution des eaux, etc.* (Milan, 1822-1824, 6 vol.) ; *De la juridiction civile des eaux dans l'économie rurale* (Milan, 1829) ; la *Philosophie morale antique exposée* (Milan, 1831) ; *De l'accroissement de la population* (Milan, 1830), etc. Ses *Œuvres posthumes* furent publiées peu de temps après sa mort (Milan, 1835). On lui a érigé, en 1874, une statue dans sa ville natale.

Romagnosi (L'ESPRIT DE) [*La mente di Romagnosi*], ouvrage du philosophe italien Joseph Ferrari, élève du célèbre philosophe milanais Romagnosi. L'élève étudie dans ce livre la physionomie intellectuelle du maître, qu'il a surpassé par la largeur des vues.

Romagnosi partit de l'*Essai analytique* de Bonnet, c'est-à-dire de la philosophie sensualiste, et publia l'*Origine du droit pénal*, premier essai de son esprit analytique. Cette œuvre fut traduite dans toutes les langues ; elle offre un tableau complet des doctrines pénales présentées au point de vue de la défense sociale. En philosophie, Romagnosi est un anachronisme ; car, sans se préoccuper des progrès que faisait la science en Allemagne et en France, il en était encore resté à Condillac, même sur la fin de sa vie.

Romagnosi a donc résumé en lui les doctrines du XVIIIe siècle, philosophie peu favorable, il est vrai, à la spéculation, mais qui eut au moins le mérite d'être éminemment favorable aux sciences appliquées, en ce qu'elle ne détourne pas l'esprit de l'observation attentive du monde extérieur. D'ailleurs, Romagnosi a profondément marqué sa place comme jurisconsulte et publiciste, par l'observation approfondie et l'application des doctrines aux plus minutieuses circonstances de la vie. Si Bentham a laissé d'estimables travaux de législation, Romagnosi fut l'éclatant représentant de cette école en Italie, où, du reste, il n'a pas eu de successeur.

Comparant Vico à Romagnosi, M. Ferrari dit : « Vico rattache intimement la perfectibilité au perfectionnement et réduit la puissance à l'acte ; Romagnosi sépare la perfectibilité du perfectionnement et réduit l'aptitude à une simple possibilité. »

Dans cet ouvrage, M. Ferrari cherche, ce qu'il a fait aussi dans son travail sur Vico, à fonder ce qu'il appelle la *science des intelligences*. « Cette science, dit-il, malgré les observations d'Helvétius et les faits recueillis par Gall, pourrait être appelée une science nouvelle et serait digne d'appeler l'attention, parce qu'elle offre un point d'une très-haute importance, c'est-à-dire le lien entre l'analyse historique, la logique et la critique. »

ROMAÏKA s. f. (ro-ma-i-ka). Chorégr. Danse nationale des Grecs modernes.

ROMAILLET s. m. (ro-ma-llè ; *ll* mll.). Mar. Morceau de bois qui sert à remplir un vide provenant soit d'un défaut du bois, soit du défaut de justesse de deux pièces contiguës.

ROMAIN, AINE adj. (ro-main, è-ne). Géogr. Qui appartient à Rome ancienne ou à ses habitants : *La république* ROMAINE. *L'empire* ROMAIN. *L'histoire* ROMAINE. *L'orgueil* ROMAIN. *Les nations* ROMAINES. ‖ Qui appartient à Rome moderne ou à ses habitants : *Sois le bienvenu, ami qui viens avec mon seigneur et maître, dit la jeune fille en excellent toscan, avec ce doux accent* ROMAIN *qui fait la langue de Dante aussi sonore que la langue d'Homère.* (Alex. Dum.) ‖ Qui concerne l'Eglise catholique, dont Rome est le siége principal : *L'Eglise* ROMAINE. *Le calendrier* ROMAIN. *Le rit* ROMAIN. *La pourpre* ROMAINE.

— Fig. et par allusion au caractère des anciens Romains de la république, Grand, noble, austère : *Corneille peint les Romains : ils sont plus grands et plus* ROMAINS *dans ses vers que dans leur histoire.* (La Bruy.)

... Sa mort, cachons-la ; lady Gray, que j'emmène,
Ferait, en l'apprenant, de la vertu *romaine*.
C. DELAVIGNE.

— *Beauté romaine*, Belle femme qui a des traits réguliers et accentués, un port majestueux.

— Antiq. *Jeux romains* ou *Grands jeux*, Jeux annuels institués par Tarquin, en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve. ‖ *Porte romaine*, Porte de Rome située au pied du mont Palatin.

— Administr. *Chambre et chancellerie romaines*, Ensemble des services qui régissent, sous l'autorité du pape, les affaires de l'Eglise catholique.

— Mathém. *Chiffres romains*, Lettres numérales I, V, X, L, C, D, M, dont les valeurs propres sont un, cinq, dix, cinquante, cent, cinq cents et mille, mais qui, diversement combinées, prenaient d'autres valeurs et servaient aux Romains à former tous les nombres : *On a conservé l'usage des* CHIFFRES ROMAINS *pour les cadrans de montre et pour désigner l'ordre de certains objets, comme les chapitres d'un livre, les siècles, l'ordre de succession des princes de même nom*, etc.

— Chronol. *Calendrier romain*, Calendrier primitif de Rome, qui fut en vigueur jusqu'à la réforme de Numa, et dans lequel l'année était divisée en dix mois et se composait de 304 jours.

— Littér. *Comédie romaine*, Comédie dans laquelle figuraient des personnages romains.

— B.-arts. *Ecole romaine*, Ecole de peinture fondée par le Pérugin. ‖ *Architecture romaine*, Ordre toscan et ordre composite. ‖ *Académie romaine*, Ecole pour les peintres, fondée à Rome et à laquelle fut réunie plus tard l'Académie des peintres français.

— Philol. *Langue romaine*. V. ROMANE (langue) au mot ROMAN. ‖ *Langue romaine rustique*, Bas latin employé dans les actes jusque vers le milieu du VIIIe siècle.

— Typogr. *Caractère romain* ou substantiv. *Romain*, Caractère dont on se sert généralement pour toute la partie courante d'un livre et qui a été ainsi appelé parce que ce furent deux imprimeurs de Rome, Swenheym et Pannartz, qui, en 1466, en substituèrent les formes à celles du gothique, que la typographie avait exclusivement employées jusqu'alors. ‖ *Gros romain*, Caractère de dimension intermédiaire entre le petit parangon et le gros texte, que l'on appelle aujourd'hui du SEIZE, parce qu'il vaut seize points. ‖ *Petit romain*, Caractère intermédiaire entre la philosophie et la gaillarde, et que l'on appelle aujourd'hui du NEUF, parce qu'il a neuf points.

— Pyrotechn. *Chandelle romaine*, Sorte de fusée fixe, qui produit de petites explosions et lance des étoiles lumineuses.

— Hortic. *Laitue romaine* ou substantiv. *Romaine*, Variété de laitue à longues feuilles.

— Substantiv. Habitant de Rome : *Les* ROMAINS. *Une* ROMAINE. *Le fonds d'un* ROMAIN, *pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie.* (Boss.) *Electeur, juge, juré, orateur, magistrat, sénateur, le* ROMAIN *n'a qu'une vertu, le patriotisme.* (E. Laboulaye.) *La première guerre qu'eurent à soutenir les* ROMAINS *fut contre les Sabins.* (Proudh.)

L'hymen, chez les *Romains*, n'admet qu'une *Romaine*.
RACINE.

— Fig. Personne qui a le caractère grand et austère des Romains de la république : *Deux fois, on a tenté bien inutilement de faire des* ROMAINS *d'un peuple léger, sensible et toujours courant après le plaisir.* (Boiste.)

— Hist. Titre que prirent les Grecs d'Orient, après la division des deux empires. ‖ *Romains gaulois*, Habitants des Gaules dans le temps de la domination romaine. ‖ *Les derniers Romains*, Nom qu'on donna à Brutus et à Cassius, derniers défenseurs de la liberté romaine, et qu'on donne familièrement à des personnages qui conservent des qualités qu'il sont désormais seuls à posséder.

— Jurispr. *Pays des Romains*, Nom donné, jusqu'au IXe siècle, aux pays gouvernés par le droit romain : *Les* PAYS DES ROMAINS *formèrent les ressorts des parlements de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Grenoble, de Pau et une partie de celui de Paris.* (Complém. de l'Acad.)

— s. m. Théâtre. Claqueur à gages ; se dit par allusion aux claqueurs de cette espèce que l'on entretenait au théâtre de Rome, et particulièrement à la troupe de ceux que Néron avait fait dresser pour l'applaudir lui-même :*Parce qu'il a écrit la* Question romaine *M. About s'est étonné de ne pas trouver assez de* ROMAINS *dans le parterre de l'Odéon.* (L. Ulbach.)

— s. f. Sorte de balance composée d'un fléau à bras inégaux et d'un poids unique que l'on fait glisser à volonté sur le long bras du fléau, ce qui dispense d'employer d'autres poids.

— Mar. Sorte de levier avec lequel on éprouve les chanvres, dans les arsenaux, après qu'ils ont été épurés.

— Techn. Cerceau auquel le cirier suspend les mèches au-dessus de la cire fondue.

— Comm. Sorte de papier in-folio. ‖ *Petite romaine*, Papier plus petit que le poulet.

— Administr. Ancien nom de la douane, dans certains ports de mer.

— Econ. domest. *Punch à la romaine*, Sorte de sorbet au kirsch, au rhum ou au vin de champagne, parfumé au citron et à la vanille.

— **Encycl.** Hist. et beaux-arts. V. ROME, pour l'histoire *romaine*, l'école *romaine* de peinture, de sculpture, d'architecture, l'école française de Rome, etc.

— Jurispr. *Droit romain*. V. DROIT.

— Hist. littér. Le *Journal chez les Romains*. V. JOURNAL.

— Typogr. Le *romain* est le caractère d'imprimerie le plus ordinairement en usage. Il paraît avoir été renouvelé de l'antiquité, avant la découverte de l'imprimerie, pour la gravure des sceaux des papes, vers 1430. On ne le voit en usage dans la typographie qu'à partir de 1470. Nicolas Jenson, qui était graveur en monnaie et directeur de la Monnaie à Tours, fut envoyé par le roi de France à Mayence, pour y étudier « l'invention d'imprimer par poinçons et caractères, soy informer de ladite forme et invention, concevoir et apprendre l'art d'icelles. » Mais Jenson, qui alla effectivement étudier l'art nouveau, ne revint pas en France ; on ignore pour quels motifs. Il s'établit à Venise vers 1469. Il apporta les plus grands soins à la gravure de son caractère, qu'il imita de celui que l'on employait pour les sceaux des papes depuis 1430, et qu'il perfectionne en choisissant pour modeles, dans les manuscrits italiens, les formes les plus parfaites. C'est ainsi qu'il parvint à réaliser le type si harmonieux qui fut universellement adopté et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours sous le nom de *caractère romain*. V. CARACTÈRE.

— Hortic. Les *romaines* ou *chicons* ne sont autre chose que des sortes de laitue. Elles sont, dit-on, originaires de Chypre, d'où les Romains les ont apportées dans l'Europe occidentale, ce qui leur fit appliquer le nom qu'elles portent ; et, en effet, la laitue de Chypre ressemble à s'y méprendre à notre *romaine* blonde et principalement à l'alphange ; elle est, de même, rosée sur les bords. D'après Joigneaux, les *romaines* forment une des trois grandes catégories des laitues. On distingue : la *romaine* verte maraîchère, à graine blanche ; la *romaine* grise maraîchère, à graine blanche ; l'alphange à graine noire ; l'alphange à graine blanche ; les deux blondes de Brunoy, l'une à graine blanche, l'autre à graine noire ; la *romaine* Madeleine, à graine noire ; la *romaine* panachée, à graine noire ; la *romaine* rouge, à graine noire.

Au printemps, on sème la *romaine* verte et la grise maraîchère ; en été, les alphanges, les blondes de Brunoy, la madeleine et la panachée ; en hiver, la *romaine* rouge. De telle sorte que les *romaines* se rencontrent sur nos tables en été, en automne et au printemps ; mais leur véritable saison est la fin de l'été ; dans les autres saisons, elles ne sont obtenues que par des procédés plus ou moins forcés.

— Métrol. *Balance romaine*. V. BALANCE.

ROMAIN (EMPIRE). V. ROME.

Romain (HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE) **et du déclin de la civilisation, de l'an 250 à l'an 1000**, par Sismondi (Paris, 1836, 2 vol. in-8o). Cet ouvrage présente le résumé des causes et des circonstances qui ont amené et entretenu la décadence de l'antique civilisation. L'époque de la formation du système féodal, en plein progrès vers l'an 1000, est celle qui, dans l'opinion de l'auteur, signale une ère tout à fait nouvelle ; c'est alors, et sur les débris de l'ancienne société complétement dissoute, que se recompose une société entièrement neuve et que s'élève l'édifice d'un ordre nouveau. L'époque comprise dans ce tableau embrasse la plus grande des révolutions qu'ait subies le genre humain avant la Réforme. C'est bien vers l'an 250 que commence le déclin de l'ordre antique, se précipitant de revers en revers dans l'abîme d'une dissolution universelle ; la ruine de l'ancienne civilisation s'accomplit par l'anéantissement définitif de tous les pouvoirs qui protégeaient les anciennes sociétés, par la rupture de tous les liens qui tenaient encore unis entre eux les membres de chacune des associations humaines, et ce sont bien les rapports nouveaux formés par la force des choses qui fournissent les éléments d'un nouveau système social. Cet ensemble de relations nouvelles, désignées sous le nom de *féodalité*, est le grand moyen de reconstruction des sociétés modernes, et c'est bien encore vers l'an 1000 que ce système de restauration sociale a pris son assiette. L'œuvre de Sismondi, quant au plan, n'a donc rien de vague et d'arbitraire. Ce plan, donné par les faits, est lié dans toutes ses parties et complet dans son ensemble.

Parmi les auteurs célèbres qui se sont occupés de la décadence du monde et des institutions antiques, les uns en avaient fixé la chute à la révolution qui détrôna Augustule ; d'autres, à l'exemple de Bossuet, arrêtaient l'histoire de l'antiquité au renouvellement de l'empire d'Occident par Charlemagne ; enfin, Montesquieu, Le Beau, Gibbon, s'attachant aux révolutions de la domination romaine, en suivaient la phase de décadence jusqu'à la fin de l'empire romain d'Orient ou empire grec-byzantin, marquée en 1453 par la prise de Constantinople. Sismondi est le premier à qui une étude approfondie des institutions sociales de l'antiquité a révélé l'époque vraie où, d'une destruction totale, sont sortis pour tous les peuples les éléments d'un ordre nouveau.

Le livre de Sismondi est un résumé d'histoire universelle ; une esquisse de ce tableau nous conduirait trop loin ; nous devons nous borner à quelques remarques sur les points essentiels.

Suivant Sismondi, l'origine du pouvoir des maires du palais s'explique et par la faiblesse des descendants de Clovis et par l'ambition des riches Gallo-Romains revêtus des dignités de l'Eglise et des charges de cour. L'autorité et le titre de maire du palais n'indiquent pas, comme on l'a cru, un majordome ou grand maître de la maison royale, mais un juge du meurtre ou grand juge. Cette opinion est appuyée sur des faits nombreux, qu'elle seule rend intelligibles. D'après cette explication nouvelle de l'autorité des maires, les premiers de ces grands officiers ont été portés au pouvoir par la nation gallo-romaine pour la diriger dans sa lutte contre la tyrannie des Francs.

Le génie, les grandes qualités, les exploits et la vigilante administration de Charlemagne sur les vastes Etats soumis par ses armes ont trouvé en Sismondi un habile et judicieux appréciateur. Le premier parmi tous les écrivains connus, il a su, sous la splendeur apparente de ce règne, discerner la situation réelle de l'empire, la misère des populations et l'épuisement progressif de la race des hommes libres. Il nous les montre décimés sans cesse par un mauvais système militaire autant que par des guerres continuelles en pays lointains, ou opprimés, spoliés et réduits à l'esclavage, dans l'intérieur, par les hommes investis du pouvoir et des grandes propriétés. L'ouvrage de Sismondi expose à grands traits le cours rapide de la décadence et de la dissolution sociale qui s'opèrent en Europe et surtout dans le royaume de Clovis et de Charlemagne. Comme les Romains de l'ancien empire, les Francs, ou du moins leur aristocratie militaire et sacerdotale, ont opprimé les populations, envahi les propriétés, accumulé toutes les richesses. Aussi, comme les anciens maîtres du monde, se sont-ils rapidement corrompus et amollis par l'abus du pouvoir et des jouissances. Tout ressort manque désormais à ces cœurs énervés. Désarmés par eux et devenus inhabiles à toute résistance, les peuples subissent le joug avec une honteuse lâcheté.

L'historien présente une description complète du régime féodal. Il faut encore chercher dans l'ouvrage de Sismondi un exposé, aussi lucide que le permet une époque historique demeurée fort obscure, de la manière dont s'opère et se consolide l'accession à la dignité royale de la dynastie capétienne, s'élevant sur les débris de la race de Charlemagne. La recomposition graduelle de la société moderne sur les ruines de l'antique civilisation se dévoile à nos yeux comme les éléments bien coordonnés et les parties habilement disposées d'un vaste tableau. Dans ce grand cadre se montrent aussi avec clarté les révolutions parallèles des empires musulmans en Asie, en Afrique et en Europe, celles qui entraînent à sa chute l'empire grec de Byzance, et la renaissance de l'ordre en Allemagne, en Italie et dans la Grande-Bretagne.

Un jugement consciencieux et ferme se manifeste dans cet ouvrage de Sismondi. L'auteur s'y montre uniquement jaloux d'approfondir les causes réelles qui ont produit pour les peuples le malheur ou le bien-être, habile à les distinguer et toujours prêt à les signaler sous leur véritable caractère, sans timides ménagements pour les oppresseurs, sans condescendance pour les égarements et la corruption d'aucune classe d'hommes. Le style est généralement clair, noble, simple et animé.

Romain (TABLEAU DE L'EMPIRE), par M. Am. Thierry (1862, 1 vol.). L'histoire romaine a une importance universelle ; elle intéresse presque toute l'humanité ; le monde actuel porte l'empreinte morale et l'empreinte matérielle de Rome. Les histoires modernes sont la continuation et le commentaire des annales du peuple-roi. Dans l'avant-propos du livre de M. Am. Thierry, on lit ce passage d'un poëte latin du ve siècle, Rutilius Numatianus : « Tu fis de tant de nations diverses une seule patrie ; ta domination fut un bonheur forcé pour les vaincus. En les associant à la communauté de ta loi, tu as fait une cité unique de ce qui auparavant était l'univers. » L'ouvrage est un développement de ces vers : il déroule le tableau de l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident. L'auteur fait voir comment la vaste destinée de Rome se trouvait contenue, pour ainsi dire fatalement, dans sa constitution primitive ; comment la petite association des bords du Tibre fut le germe de cette société qui alla s'élargissant de siècle en siècle. Il suit pas à pas, dans la politique, dans la législation, dans la littérature, les progrès et les diverses phases de ce grand travail d'assimilation. Il montre cette œuvre de civilisation et de progrès survivant à la décadence et à la chute de l'Etat qui lui avait donné une si énergique impulsion. Ce livre est une analyse substantielle où chaque mot a sa portée ; il tient du résumé historique et de l'essai philosophique. Les ouvrages de ce genre sont peut-être les plus utiles de tous.

Romaines (RÉVOLUTIONS), par Vertot (1719). On doit reconnaître que Vertot fut un grand progrès sur les historiens qui l'ont précédé. Avec lui, l'histoire prend un caractère tout particulier d'intérêt et d'utilité ; elle retrace ces grands mouvements politiques, ces commotions populaires qui changent la face des nations, la forme du gouvernement et du culte, les révolutions, qui sont ou devraient être la leçon des peuples et des rois, et dont les uns et les autres savent si rarement profiter. L'abbé Vertot a peint dans les *Révolutions romaines* les diverses phases du gouvernement chez les Romains et apprécié avec une rare sagacité les causes qui les ont produites. Il semble que Rome soit, en quelque sorte, le palais de l'histoire pour l'auteur de ses *Révolutions*. Les événements y sont distribués avec un art supérieur ; un art plus grand encore les peint chacun avec les couleurs qui lui sont propres et les place dans le jour qui leur convient. On se croit dans les assemblées du sénat et du peuple, au champ de Mars ou sur les bords du Tibre. Rome y paraît formidable tant qu'elle se fait gloire de sa pauvreté et que le dictateur comme le soldat ne subsistent que du peu de terre qu'ils cultivent de leurs mains, et l'on présage sa ruine dès que, maîtresse du monde entier, toutes les richesses de l'univers coulent dans son sein. Laharpe juge ainsi cet ouvrage : « Quant à ce que Vertot a écrit sur les Romains, la supériorité des auteurs anciens, qu'il traduit le plus souvent, fait sentir à ceux qui les connaissent ce qui reste à désirer chez lui. Il n'a su s'approprier ni l'esprit judicieux de Polybe, qui nous instruit toujours, ni le pinceau de Salluste, qui nous fait connaître les caractères. Quelquefois même Vertot, entre deux originaux qu'il peut suivre, ne choisit pas le meilleur et traduit Denys d'Halicarnasse lorsqu'il pourrait prendre les plus beaux morceaux de Tite-Live. » Voilà un jugement sévère et tel qu'on peut l'attendre de l'auteur du *Lycée*. On doit reconnaître, en effet, que cet ouvrage ne présente aucune recherche nouvelle. Vertot y accepte l'histoire romaine telle que l'ont laissée ses devanciers et ne paraît se préoccuper que de la forme qu'il doit donner à son livre ; aussi sont-ce surtout les récits qui sont admirables et, au lieu d'une histoire, avons-nous une suite de remarquables amplifications. Le défaut propre à l'auteur des *Révolutions* a donné lieu à l'anecdote suivante : l'abbé Vertot avait été chargé d'écrire l'histoire de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, et, comme il était sur le point de terminer son ouvrage, un chevalier de cet ordre le priant de rectifier, dans le récit du siége de Rhodes, quelques points erronés : « J'en suis fâché, répondit l'historien, mais mon siége est fait. » Le mot est devenu proverbial. Les *Révolutions romaines* obtinrent dès leur apparition un succès européen.

Romaine (HISTOIRE) de Rollin, depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium (1738-1741, 10 vol.). Cette histoire, inférieure à l'*Histoire ancienne* du même auteur, se ressent un peu de l'affaiblissement causé par l'âge. Les quatre derniers volumes furent revus et complétés par Crevier, d'après le plan de Rollin, qui les avait laissés inachevés ; le dernier est même entièrement dû à Crevier ; on s'en aperçoit au ton sec et froid qui y règne.

Rollin a divisé son *Histoire romaine* en cinq parties, formant ensemble une période de 723 ans. La première comprend les sept rois de Rome ; la seconde part de l'établissement des consuls jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois ; la troisième s'étend de la prise de Rome jusqu'à la première guerre punique ; la quatrième, de la première guerre punique à la fin de la troisième ; la cinquième, de la ruine de Carthage pour aboutir au changement de la république romaine en monarchie, sous Auguste.

Quand on envisage avec quelque attention de quel point est partie la puissance romaine et à quel degré d'élévation elle est parvenue, on est saisi d'étonnement et comme ébloui par l'éclat et la grandeur des événements. A considérer de près le fil et l'enchaînement des entreprises et des conquêtes de Rome, il est aisé de reconnaître qu'elles ont été le fruit d'un dessein, d'un plan formé dès le commencement, suivi dans tous les temps avec une constance admirable et conduit à sa fin par des routes qui ne se sont jamais écartées du but. Cette ville, sous ses rois, n'avait point sans doute formé le projet de conquérir l'univers ; mais un même esprit a toujours animé Rome ; toujours elle a voulu dominer ; toujours elle a suivi les mêmes principes pour arriver à cette fin. C'est ce point de vue qui doit constituer une des principales parties de l'étude de l'histoire romaine, parce que l'étude seule des dates, des faits, des siéges, des batailles et de tous les autres événements, si elle est dépourvue de la connaissance des ressorts secrets qui mettent tout en mouvement, ne nous présente, à proprement parler, qu'un squelette qui a bien tous ses os, tous ses nerfs et toutes les parties du corps, mais qui est sans vie.

Ce peuple, profond dans sa politique, immuable dans ses desseins, sage dans les succès, inébranlable dans les revers, calme dans la sédition même, respectant au sein des troubles civils les lois de l'Etat et le sang des citoyens, toujours uni contre l'ennemi du dehors, suivant à travers les révolutions de son gouvernement et les vicissitudes de la fortune un système invariable depuis plusieurs siècles, présente un phénomène sans exemple dans l'histoire. L'aristocratie a remplacé chez lui le pouvoir monarchique ; le gouvernement populaire a succédé à l'aristocratie ; mais si la situation change, l'esprit ne change pas. Au milieu de ses variations, le peuple romain marche droit à son but, appuyé sur la sévérité de ses mœurs et sur la fermeté de sa politique. Il grandit, il s'élance, il renverse tout ce qui lui résiste ; sa force s'accroît des succès de Pyrrhus, des triomphes d'Annibal. En vain le héros de Carthage est à ses portes : Rome assiégée est encore la cité des maîtres de la terre ; elle n'acceptera point la paix d'un vainqueur. Ses commencements ont été la rapine et le pillage ; son terme sera l'empire du monde. Quel peuple si sa gloire était pure et ses vertus sans mélange ! si la politique n'avait souvent fait taire la justice, et le patriotisme l'humanité ! Mais ces citoyens oublièrent qu'ils étaient des hommes. Quel fruit Rome recueillit-elle de sept cents ans de victoires ? L'esclavage. En dévorant l'univers, elle engraissait une victime pour les tyrans et une proie pour les barbares. Chaque conquête était un progrès vers la décadence, chaque triomphe un pas vers la servitude. Son abaissement fut égal à sa grandeur et ses maux ont vengé les nations qu'elle avait opprimées. Un rival de Tacite, Montesquieu, a d'un pinceau énergique retracé cette grande expiation ; Rollin a jeté un voile sur cette partie du tableau, non que les prestiges de la prospérité, les séductions mêmes de l'héroïsme aient pu en imposer à sa sagesse, mais il écrivait pour l'adolescence, et, parmi

les illusions de cet âge heureux, il en est une surtout que la sagesse elle-même doit respecter, celle de la vertu. *Debetur puero reverentia.*

Cette rapide esquisse de l'histoire du peuple romain n'est que le résumé du tableau que nous présente Rollin; malheureusement, il l'a tracé dans un âge avancé, et, comme Homère, l'historien s'assoupit parfois; sa composition et son style s'en ressentent; néanmoins, les vues sont toujours justes, ainsi que le prouve ce portrait du Romain : « Le plus léger soupçon que donnait un citoyen de vouloir porter atteinte à la liberté faisait oublier dans l'instant même toutes ses grandes qualités et tous les services qu'il pouvait avoir rendus à sa patrie. Marcius, tout brillant encore de la gloire qu'il s'était acquise au siége de Corioles, fut banni pour cette seule raison. Sp. Melius, malgré ses libéralités à l'égard du peuple et à cause de ces libéralités mêmes, qui l'avaient rendu suspect, fut puni de mort. Manlius Capitolinus fut précipité du haut de ce même Capitole qu'il avait défendu si courageusement et qu'il avait sauvé des mains des Gaulois, parce qu'on crut qu'il voulait se faire roi. Le fonds d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de la liberté et l'amour de la patrie. Joignez à ces deux caractères le désir de la gloire et l'envie de dominer, vous aurez le Romain tout entier. »

Romaine (HISTOIRE), par Niebuhr (Berlin, 1811, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage opéra une révolution complète dans la science et doit être consulté par tous ceux qui veulent faire une étude approfondie de l'histoire de Rome. La première édition, publiée au milieu de préoccupations étrangères et avant le voyage de l'auteur à Rome, contenait des assertions tellement hypothétiques, que Niebuhr crut devoir la refondre en entier. En 1827, il donna la seconde édition du premier volume; la publication du second fut retardée par un incendie qui détruisit le manuscrit et n'eut lieu qu'en 1830. La mort empêcha Niebuhr d'achever son troisième volume, qui fut publié en 1832, d'après ses notes, par M. Classen. Il ne va que jusqu'à la première guerre punique; l'œuvre complète devait se terminer à l'époque où Gibbon commence, c'est-à-dire à la fin des Antonins.

Avant Niebuhr, on se contentait, quand on voulait écrire l'histoire de Rome, d'abréger ou de délayer Tite-Live; ceux qui visaient plus haut et avaient des prétentions à l'érudition empruntaient encore quelques notions à Plutarque et à Denys d'Halicarnasse. Niebuhr rompit avec ces habitudes routinières. Il dédaigna tout le fatras que les écrivains modernes avaient entassé sur le même sujet, et, avec cette méthode qu'on a avec raison comparée à la méthode scientifique de Cuvier, il se mit à l'œuvre. De même que le naturaliste avec des fragments osseux reconstruisait le squelette d'un animal fossile, ainsi Niebuhr ressuscitait avec des faits mutilés et épars toute une époque perdue. Mais, pour entreprendre cette œuvre, il ne suffisait pas du talent et de la science, qui savent découvrir et mettre en lumière la vérité, il fallait encore ce rare courage de s'attaquer de front aux idées reçues. Niebuhr ne recula pas devant cette pénible tâche; il prit corps à corps des préjugés confirmés par une longue tradition; armé d'une immense érudition, il refit, d'après les règles du bon sens et d'une critique pleine de sagacité et de profondeur, l'histoire des origines de Rome. Un des caractères dominants de sa méthode, c'est l'étude des sources originales, à l'exclusion de tous les travaux modernes. C'est à peine si deux ou trois savants, Perizonius, Scaliger, Beaufort, échappent à cette proscription et sont cités quelquefois. Il s'en tient aux documents, à la puissance de son imagination et à la pénétration de son esprit. Mais si Niebuhr est tout à fait exclusif à l'égard des modernes, il ne saurait en être de même avec les anciens. Il est impossible d'embrasser d'une manière plus complète tout ce que l'antiquité nous a transmis sur l'histoire de Rome. Il n'oublie et ne repousse aucune autorité; il interroge tout, le dernier des écrivains et le plus obscur des monuments. Les monuments de l'art ont été mis à contribution comme ceux de la littérature. Grâce à sa position d'ambassadeur de la cour de Berlin près du pape, il put fouiller, pendant l'année 1816, le sol romain et faire par lui-même cette étude de haute archéologie. Mais, exempt de l'aveuglement ordinaire des archéologues, il ne tombe pas à genoux devant l'antiquité, il ne puise pas les yeux fermés dans les sources qu'il s'est ouvertes, il met en œuvre ses matériaux sans s'inquiéter du nom que porte leur auteur et de la vénération que lui ont acquise les traditions classiques. On admire l'usage habile qu'il fait de la philologie; cette science, entre ses mains, est devenue un puissant instrument de découvertes. A chaque instant il fait jaillir des textes quelque trait de lumière, et, au moyen de quelque interprétation aussi neuve que naturelle, il rectifie les noms propres et explique parfois des institutions mal comprises. Le point de vue le plus délicat de la méthode de Niebuhr, c'est l'emploi de l'induction. On sent qu'un pareil travail ne pourrait se compléter autrement, et qu'un historien réduit à des documents tronqués et sans suite est obligé d'y recourir. Personne, cependant, ne conteste les dangers d'un pareil procédé historique. On peut se tromper, et sur la valeur des données que l'on prend pour base de ses conjectures, et plus encore sur les conséquences qu'on en tire. Niebuhr n'a pas toujours échappé à ce péril; mais il ne faut pas exagérer, à cet égard, les hardiesses qu'on est autorisé à lui reprocher. On a souvent répété que Niebuhr avait écrit son histoire de Rome d'après les principes de Beaufort, de Vico et de Lévesque; on a dit qu'il avait remplacé la tradition par des hypothèses et que sa critique restait, à tout prendre, purement dissolvante. Rien n'est plus faux que cette assertion. Niebuhr n'a pas donné le premier coup de pioche dans l'histoire classique; il trouvait, ainsi que l'a dit M. Michelet, « le vieux roman par terre. » Devait-il en reconstruire un nouveau? Devait-il se laisser aller à son imagination? Ou bien ne valait-il pas mieux chercher, parmi les débris informes de la tradition, les plus caractéristiques, les plus authentiques, pour en tirer des déductions générales? C'est ce qu'il a tenté et si, dans ce premier triage, il a été parfois mal inspiré, il a cependant déblayé la voie pour les travailleurs futurs.

Les idées de F.-A. Wolf exercèrent sur Niebuhr une influence sensible et lui firent voir dans les prétendus récits historiques des premiers siècles des légendes provenant d'anciennes compositions poétiques perdues. Il a, toutefois, exagéré cette idée en supposant des poëmes héroïques dans le même genre que ceux qui ont, suivant Wolf, servi à former l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Ce point de vue est abandonné aujourd'hui. Ce qui paraît incontestable, c'est l'existence d'un élément poétique et légendaire qu'il s'agit de séparer de l'élément historique. C'est ce qu'a tenté Niebuhr.

Pour la période royale, il ne peut produire que des faits généraux; mais, pour les premiers temps de la république, il fait un récit plus circonstancié. Il insiste principalement sur deux des points complétement négligés par Tite-Live et par Denys d'Halicarnasse : l'histoire des autres peuples de l'Italie, l'histoire de la constitution romaine.

Un premier chapitre est consacré à l'examen de l'Italie ancienne. Que fut l'Œnotrie? Que furent l'Opique, l'Ausonie, la Japygie, l'Ombrie et toutes les régions italiques dont l'histoire nous a conservé le nom? Par quels peuples furent-elles peuplées et habitées? Quelle fut l'influence des Etrusques, des Vénètes et des colonies grecques? Voilà les questions complexes que traite Niebuhr. Il passe ensuite aux légendes d'Enée et de la ville d'Albe, rejette la première comme de formation trop récente et explique la seconde d'une manière tor à fait neuve. Pour toute l'époque royale, qui comprend les deux premiers volumes dans la traduction française, il ne donne guère qu'une série de dissertations où les rois occupent beaucoup moins de place que les détails sur l'organisation intérieure de la cité romaine. Dans la première édition, il avait admis l'origine étrusque des Romains; dans la seconde, il est revenu sur cette opinion, évidemment erronée. L'intérêt va croissant à mesure que l'auteur entre davantage dans les temps historiques et étudie les maisons patriciennes, les curies, le sénat, l'achèvement de la ville, les centuries des chevaliers et les tribus plébéiennes, l'établissement de la république, l'émigration de la plèbe et le tribunat. Il fait cette observation très-juste que, dans les époques légendaires, l'exactitude du récit est, pour ainsi dire, en raison inverse de l'importance des faits. Avant Mommsen, Niebuhr a compris que la constitution romaine était un type de la constitution des villes latines. Le traité entre Rome et les villes latines sert de point de départ à des recherches approfondies sur les droits des colonies et des municipes, sur le domaine public, produit de la conquête, dont la jouissance fut la cause première des querelles interminables entre la plèbe et le patriciat et de ces lois agraires qui y jouent un si grand rôle. Mais c'est surtout quand on entre, avec le troisième volume, dans le domaine plus certain des guerres italiques, qu'on voit ce qu'aurait pu faire Niebuhr s'il lui eût été donné d'achever son œuvre. La défense héroïque des Samnites est racontée de main de maître. On s'intéresse aux vaincus autant qu'aux vainqueurs. L'excellent résumé où l'auteur examine les résultats de la soumission de l'Italie, la condition des peuples soumis et leurs rapports avec Rome, est tracé avec une netteté admirable. Il en est de même de l'endroit où il retrace l'état intérieur de la ville éternelle, l'extension graduelle des franchises de la plèbe. Ces chapitres abondent en observations fines et sagaces sur cette époque d'incomparable grandeur, où cependant on peut déjà noter quelques germes de la décadence future. Les mœurs dégénérées mettaient en plus vive lumière la vertu primitive qui n'était pas encore éteinte; c'est pour cela qu'on a retenu la mémoire de traits de tempérance remarquables pour cette même époque. Malheureusement, ils sont tombés sous la plume de déclamateurs, et il est pénible de parler après Valère-Maxime de la pauvreté de Curius et de Fabricius. Néanmoins, le narrateur de l'histoire romaine ne peut garder le silence.

L'ouvrage de Niebuhr n'a pas donné le dernier mot de l'histoire de Rome, mais il a ouvert la voie et montré le but. Niebuhr a fourni une suite de matériaux composés de récits de diverse nature, de recherches critiques et de dissertations historiques; il appartient à ses successeurs de compléter son travail, pour arriver à une composition historique mieux enchaînée, mieux ordonnée.

Ayant à examiner une autre *Histoire romaine* provoquée par le travail de Niebuhr, un publiciste éminent, P. Rossi, juge ainsi ce dernier ouvrage : « Par la profondeur des idées, par l'étendue des connaissances et par l'ensemble du système qu'on y développe, fera sûrement époque dans la série des histoires de Rome ancienne. Quoi qu'on pense en définitive de certaines opinions de M. de Niebuhr, personne ne lui refusera le mérite éminent de nous avoir appris à porter dans l'étude des systèmes politiques et moraux des anciens le flambeau que Winckelmann a su porter dans l'étude des beaux-arts de l'antiquité. » Rossi ajoute : « L'ouvrage de M. de Niebuhr a donné lieu en Allemagne à des discussions d'autant plus importantes, que son travail se rattache en partie aux recherches de la nouvelle école de droit que les Allemands appellent l'école *historique*. Certes, lorsqu'on entend M. de Savigny déclarer, dans la préface de son *Histoire du droit romain au moyen âge*, que l'on peut mieux sentir qu'exprimer quel courage et quel zèle pour la recherche de la vérité inspire un ouvrage tel que celui de M. de Niebuhr, on est porté à croire que ce livre est destiné à produire de grands résultats dans cette partie des connaissances humaines. »

La seconde édition de l'histoire de Niebuhr a paru de 1827 à 1832 en 3 volumes; il en a paru une traduction anglaise (1828 à 1832) et une traduction française par M. de Golbéry (1830-1840, 7 vol. in-8°), dont le dernier volume contient diverses dissertations de Niebuhr et de plusieurs de ses adversaires; il est fort à regretter que le traducteur n'ait pas distingué nettement ce qui était de Niebuhr lui-même; on est quelquefois dans le doute à cet égard. En général, la traduction est exacte, mais d'une lecture assez difficile.

Romaine (HISTOIRE) **[république]**, par M. Michelet (Paris, 1830, 2 vol. in-8°). L'auteur doute de tout savamment; il ne lit les narrations des anciens que pour les contrôler, et il invoque souvent leur témoignage pour détruire leur autorité. Son système est celui de l'école allemande, système hardi parfois jusqu'à la témérité. C'est ainsi qu'il arrive à faire de Romulus une espèce de type héroïque, sous le nom duquel on a personnifié les premiers temps de la cité romaine. Héros ami du peuple, le fils de Rhéa Sylvia apparaît sur la terre pour protéger les faibles contre l'influence nobiliaire et sacerdotale; il meurt victime de la perfidie, et Numa, qui lui succède, est le type du patricien, sous les traits d'un pontife étrusque. « Une génération suffit pour que les sauvages compagnons de Romulus deviennent pacifiques comme les Grecs. Heureusement, ajoute M. Michelet, l'histoire de Tullus Hostilius nous fait sortir de ces puérilités romanesques. Ici la rudesse du génie national a repoussé les embellissements des Grecs. C'est un champ tout barbare. Horace tue sa sœur. Le père déclare que sa fille a été tuée justement et qu'il l'aurait tuée lui-même. Voilà ce terrible droit du père de famille sur ceux qui sont en sa puissance (*sui juris*), droit qu'Amulius a déjà exercé sur les deux fils de sa nièce Rhéa. » L'auteur passe rapidement sur les quatre premiers siècles de Rome; mais, quand il est arrivé au temps des Scipions et d'Annibal, alors, laissant de côté les sceptiques Allemands aussi bien que la crédule école de Rollin, il s'attache à présenter sous un jour tout à fait nouveau l'histoire des guerres puniques et toutes les guerres extérieures ou civiles depuis Scipion jusqu'à la bataille d'Actium. Il étudie de très-haut la politique d'Annibal, puis les relations de Rome avec la Macédoine, les Grecs et la monarchie des Séleucides. Voici le commencement du chapitre intitulé : *Rome envahie par les idées de la Grèce* : « Les premières relations politiques de Rome avec la Grèce, formées par la haine commune contre Philippe, furent d'amitié et de flatteries mutuelles. Elles se souvinrent de la communauté d'origine; les deux sœurs se reconnurent ou firent semblant. La Grèce crut utile d'être parente de la grande cité barbare qui avait vaincu Carthage; Rome trouva de bon goût de se dire grecque. Chacune des deux crut avoir trompé l'autre. La Grèce y perdit sa liberté, Rome son génie original. »

Ce livre de M. Michelet présente les qualités brillantes et les défauts de son talent, mais dans le mélange pondéré qui caractérise sa première manière. Le style y allie la noblesse à la familiarité; la phrase a de l'éclat, du mouvement; elle est pure de ces trivialités, de ces heurts, de ces suspensions à effet, de ces arrêts haletants, de ces images excessives, qui entrent dans la seconde manière de l'auteur. Une grande puissance d'intuition se révèle dans les jugements et dans les considérations dont les événements, les institutions et les hommes sont l'objet. Nous ne pensons pas que le livre de M. Michelet soit d'une lecture utile et efficace pour les personnes peu familiarisées avec l'histoire de l'ancienne Rome; mais pour ceux qui savent déjà ce que les auteurs classiques ont écrit, cette étude sera d'un précieux secours et d'un vif intérêt. Les aperçus de Michelet ne conduisent pas toujours à la certitude historique, mais toujours ils provoquent et aident la réflexion. Les doutes qu'il fait naître sont le plus souvent utiles à discuter; mais les hypothèses par lesquelles il les résout sont généralement hasardées.

« Ce n'est pas d'hier, dit-il avec raison, que l'on a commencé à se douter que l'histoire des origines de Rome pourrait bien ne pas être une histoire. » Après Perizonius, professeur de Leyde, qui, selon Bayle, avait « reconnu la trace des chants populaires de la Rome primitive à travers l'uniforme et solennelle rhétorique de Tite-Live et deviné la poésie sous le roman, » il y eut un véritable réformateur, Louis de Beaufort, qui fit, en 1758, un procès en forme à l'histoire convenue des premiers temps de Rome. « Son livre, dit M. Michelet, a jeté le vieux roman par terre; le relève qui pourra. » Après Beaufort, Lévesque avait achevé de propager le scepticisme en histoire ancienne. La difficulté est, sur ces vieilles constructions renversées, d'ériger un nouvel édifice; Vico et Niebuhr, M. Michelet à leur suite, ont tenté l'entreprise. Quelques conjectures lumineuses et beaucoup d'hypothèses téméraires, tel est le résultat obtenu. M. Michelet a fait souvent bon marché des suppositions de Niebuhr qui, à certains égards, « a su l'antiquité comme l'antiquité ne s'est pas toujours sue elle-même. » Mais cette voie est toujours périlleuse.

Le travail de M. Michelet a été traduit en anglais et en allemand.

Romaine (HISTOIRE) de Théodore Mommsen. Cet ouvrage, qui a été publié à Berlin de 1854 à 1857, en 3 volumes in-8°, qui a eu plusieurs éditions et que M. Alexandre a traduit en français, est le travail le plus important qu'on ait entrepris sur ce sujet depuis Niebuhr. M. Mommsen n'a point écrit ce livre pour les savants; aussi a-t-il laissé de côté tout appareil d'érudition et de notes. Il n'y a pas dans son livre la moindre discussion; c'est l'exposé clair et simple des faits constatés par la science, mais un exposé qui n'est point sec et aride; il abonde, au contraire, en considérations générales d'un ordre très-élevé; et puis il ne suit pas servilement les annalistes, il ne fait pas exclusivement l'*histoire bataille* (comme disait Augustin Thierry). Il suffit de lire l'introduction de l'ouvrage pour s'assurer que l'on est en face d'un penseur, d'un esprit large et vigoureux. En quelques traits légers, il esquisse la marche générale de la civilisation antique qui se déroule autour de la Méditerranée, et rappelle que l'histoire de Rome n'est que le dernier acte du grand drame de l'histoire générale ancienne. Cette histoire n'est elle-même qu'une étape dans l'histoire de l'humanité : « Si le cercle parcouru se referme, l'humanité ne s'arrête pas pour cela; on la croit au bout de sa carrière, que déjà une idée plus haute, de nouveaux horizons la sollicitent, et son antique mission se rouvre devant elle. »

« L'histoire romaine, a dit avec raison un critique, n'est pas pour M. Mommsen un simple récit des luttes du Forum et des agrandissements de Rome; c'est l'histoire non-seulement d'une ville et de sa constitution, d'un peuple et de ses usages, mais celle de l'Italie entière, de sa civilisation, de son rôle dans les destinées de la race humaine. Chaque livre, embrassant une époque déterminée, nous offre un tableau complet du degré de culture politique, morale, littéraire et industrielle auquel étaient parvenus, pendant cette époque, la société romaine et les peuples avec lesquels elle entre en contact. C'est une véritable encyclopédie de l'antiquité romaine. Et, comme toutes les manifestations du génie d'un peuple sont solidaires, comme elles s'expliquent et s'éclairent mutuellement, il en résulte une sûreté de jugement bien plus grande pour celui qui peut les embrasser d'un coup d'œil. C'est là ce qui donne à M. Mommsen une immense supériorité sur ses devanciers. » L'ouvrage ne comprend que l'histoire de la république; il s'arrête à la mort de Caton, et, s'il esquisse admirablement la politique de César, il ne raconte ni sa fin ni la révolution qui aboutit à l'établissement définitif de l'empire. Il est divisé en cinq livres dont nous allons donner une analyse critique.

Le livre Ier va jusqu'à l'abolition de la royauté. Il porte l'épigraphe suivante, empruntée à Thucydide et qui donne la meilleure idée de son contenu : « Quant aux faits plus anciens, ils ne pouvaient, à la distance du temps, nous être exactement connus. Toutefois, après avoir jeté le plus loin possible nos regards, et à en juger par les indices les plus dignes de foi, je n'y ai pas trouvé de grands événements, faits de guerre ou autres. » On y chercherait en vain quelques traits qui ressemblent à l'histoire traditionnelle des rois de Rome; ces princes n'y sont même pas nommés. Après ce qu'on est convenu d'appeler les *témérités* des Beaufort et des Niebuhr, après les hypothèses par trop fantastiques d'Ampère, on ne pouvait s'attendre à trouver quelque chose de plus hardi. La critique a montré le fond qu'il fallait faire de la tradition des annales romaines et spécialement des récits fabuleux inventés à une époque assez récente, qui rattachent les ori-

gines du Latium à la légende d'Enée; mais elle a été impuissante à démêler dans leurs données la limite absolue entre le vrai et le faux. M. Mommsen a rejeté la méthode qui consiste à interpréter la tradition, à y chercher des symboles; rarement il la discute, quelquefois il la cite comme preuve secondaire à l'appui d'une idée puisée à d'autres sources. Il nous donne en revanche l'histoire politique, extérieure des peuples de l'Italie (ch. II-X) et une histoire du génie de ces peuples dans ses différentes manifestations (ch. XI-XV). Il nous fait passer successivement en revue les premières immigrations en Italie, les institutions des peuples du Latium, les commencements de Rome et ses institutions primitives, l'origine de la plèbe, les premières conquêtes qui aboutissent à la soumission du Latium; puis viennent les études sur les autres peuples, les Ombriens, les Sabins, les Samnites et les Etrusques; enfin sur les établissements grecs et la puissance maritime des Etrusques et des Carthaginois. Dans cette première partie du livre, on n'a à regretter que quelques hardiesses et quelques points de vue erronés. Ainsi, l'auteur voit dans Rome une ville fondée essentiellement pour servir de centre commercial au Latium, ce qui est tout à fait invraisemblable; il rejette absolument le mélange des races dans la ville éternelle; enfin, il rabaisse trop systématiquement la civilisation des Etrusques. Mais, comme ensemble, on ne peut s'empêcher d'admirer ce récit, qui forme un arrière-plan, une base solide pour la suite de l'histoire politique. La seconde partie du livre est plus attrayante encore. Voici en quels termes elle débute : « Les traditions venues jusqu'à nous avec leurs noms de peuples défigurés, avec leurs légendes confuses, ressemblent à ces feuilles desséchées dont nous avons peine à nous dire qu'elles ont été vertes un jour. Ne perdons point notre temps à écouter le bruit du vent qui les soulève et des interminables discussions à l'aide desquelles on s'ingénie à classer ces échantillons de l'humanité. Recherchons quelle fut leur économie domestique et agricole, d'où ils ont reçu l'écriture et les autres éléments de la civilisation. Quelque insignifiants et incomplets que soient nos renseignements à cet égard, nous pourrons, au lieu de donner au lecteur de vains noms, jeter sur cette époque reculée, sinon la pleine lumière de l'évidence, du moins un demi-jour qui permettra de saisir les contours généraux du tableau. » Les six derniers chapitres abondent, en effet, en détails intéressants et nouveaux sur le droit et la justice, sur l'agriculture, le commerce, l'industrie; sur les poids, les mesures, le calendrier, l'alphabet; enfin sur l'art et la religion. Il y a surtout dans ce premier livre deux parallèles entre la Grèce et Rome (ch. II et ch. XIV) qui sont d'une vérité frappante, d'une impartialité absolue et d'une rare élévation de pensée. L'auteur fait la part de chaque nation, donne aux Grecs la supériorité pour tout ce qui est du goût et de l'intelligence, aux Romains pour tout ce qui est sens politique et pratique. Il montre que ce fut le génie national qui donna au peuple romain l'unité nationale et la domination du monde.

Avec le second livre, *Depuis l'expulsion des rois jusqu'à l'unification de l'Italie*, nous entrons dans une période un peu mieux connue et où les événements politiques ont une plus grande importance. Ce sont d'abord les changements apportés à la constitution romaine, l'institution du pouvoir consulaire et les premières luttes de la plèbe pour obtenir l'égalité de droits; ce sont ensuite les conquêtes s'étendant successivement sur le Latium et sur les autres peuples de l'Italie, et amenant enfin dans cette contrée un aventurier étranger, le roi Pyrrhus; ce sont enfin les tendances nouvelles que l'on remarque dans l'esprit général de la nation, dans les mœurs, la législation et les arts. L'auteur a soin de signaler dès leur naissance les germes de grandeur et de décadence qui percent dans les faits les plus simples en apparence. Pour ne citer qu'un exemple, dès le troisième siècle de Rome il fait remarquer le danger que prépare à l'Etat l'institution des fermiers généraux et des grands domaines : « C'était, dit-il, ouvrir la porte aux grands capitalistes; ils constituèrent bientôt une classe de fermiers d'impôts et de grands fournisseurs, croissant tous les jours en nombre et en fabuleuse opulence, et ils conquirent rapidement le pouvoir dans l'Etat alors qu'ils ne semblaient que le servir. L'édifice de leur ploutocratie choquante et stérile n'est pas sans analogie avec les modernes spéculateurs de la Bourse. »

Le livre III comprend les guerres contre Carthage et contre la Grèce; le quatrième est intitulé la *Révolution :* c'est l'histoire des luttes intérieures depuis les Gracques jusqu'à Marius et Sylla; le cinquième et dernier raconte les guerres civiles entre Pompée et César et l'établissement de la monarchie. Ces trois livres sont certainement les plus intéressants; le récit marche avec une rapidité et une netteté admirables. Les faits se déroulent devant nous sans nous étonner, et cependant ils font sur nous une impression des plus dramatiques; les causes sont toujours expliquées à leur place et l'on voit de loin grandir sur Rome l'orage qui emporta ses libertés. On trouvera dans cette histoire plus d'un portrait tracé de main de maître; nous recommandons surtout ceux d'Annibal, des Gracques, de Sylla, de Caton et de César. Cicéron, Pompée et bien d'autres sont peut-être peints sous des couleurs trop défavorables. Mais il ne faut pas oublier que ce qui irrite surtout M. Mommsen, c'est la médiocrité. Il veut à ses héros, à quelque parti qu'ils appartiennent, un caractère mâle et énergique. Parfois, il croit retrouver dans le monde romain un type que, champion du parti libéral, il a eu à combattre dans sa carrière politique; alors, il s'anime d'un feu tout particulier, il tonne, il jette les épithètes les plus violentes à la tête de ses adversaires. C'est une façon nouvelle d'écrire l'histoire; elle ne manque pas de charme, et, si sur mainte question on ne partage pas l'avis de l'auteur, on est forcé de reconnaître qu'il y a dans ses idées beaucoup de choses excellentes. Ce livre éveille surtout la réflexion; il nous fait vivre avec les Romains comme avec des contemporains, tandis que l'histoire classique nous faisait vivre avec nos contemporains comme si nous étions des Romains. Si nous y perdons quelque peu de notre admiration traditionnelle pour l'immortel Cicéron, nous y gagnons, en revanche, une notion plus claire de ce que devient une nation livrée à l'exploitation d'une aristocratie d'argent; nous y gagnons quelques idées pratiques que les plus belles phrases académiques ne sauraient remplacer pour nous.

On a accusé M. Mommsen de s'être montré trop favorable à César et d'avoir défendu l'absolutisme. C'est une erreur. Il admire César comme un grand génie; il éprouve une vive joie à le voir triompher de ses ennemis, parce que ses ennemis, à part le seul Caton, sont ou bien des phraseurs sans énergie, ou bien des banquiers sans cœur et des nobles corrompus; mais il a pour la monarchie des paroles sévères, et qui sait si la suite de l'*Histoire romaine* ne nous apportera pas un jugement plus sévère encore sur Auguste? M. Saint-René-Taillandier a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1864, un excellent article sur l'œuvre de Mommsen.

Romaine au v^e siècle (RÉCITS DE L'HISTOIRE), par Amédée Thierry (Paris, 1860, in-8°). Une intention de piété fraternelle a fait choisir ce titre, qui rappelle les *Récits des temps mérovingiens*. L'œuvre d'Amédée Thierry ne consiste cependant pas, comme celle de son illustre frère, en une série de tableaux, en une galerie destinée à mettre en scène des types variés d'une époque tumultueuse et d'une société qui se forme. Appliquer ce procédé aux derniers temps de l'empire d'Occident, c'eût été méconnaître les exigences du sujet. Amédée Thierry a bien compris que, pour une période si peu connue, si vaguement appréciée, si intéressante cependant quand on l'étudie de près, il fallait avant tout s'attacher à l'enchaînement chronologique des détails et à la reconstruction de l'ensemble.

L'auteur circonscrit son sujet avec un rare bonheur. A voir cette unité d'action dans une période et sur un théâtre si nettement limité, on dirait une composition dramatique, un immense drame historique. Le drame commence à la mort de l'empereur Anthémius et se termine à la conquête de l'Italie par Théodoric; il embrasse vingt-six années, de 467 à 493. Bien des événements à coup sûr remplissent ce quart de siècle; bien des épisodes, bien des figures diverses y sollicitent l'attention de l'historien; l'action dominante, le grand fait qui constitue l'unité du drame, c'est la révolution qui, faisant passer le pouvoir des mains des Romains à celles des barbares, prouve combien Rome avait été blessée au cœur par le despotisme impérial. « Trois hommes de race germanique, dit A. Thierry, sont les héros de cette révolution : Ricimer, Odoacre et Théodoric. Le premier la prépare, le second l'exécute, le troisième la rend définitive. »

Romaine (HISTOIRE) de Tite-Live. V. DÉCADE.

Romaine (ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE), de Florus. V. FLORUS.

Romaine (HISTOIRE), par Dion Cassius. V. DION CASSIUS.

Romaine (HISTOIRE), par Appien. V. APPIEN.

Romaine (HISTOIRE), de Zosime. V. ZOSIME.

Romaine (HISTOIRE), de Velleius Paterculus. V. PATERCULUS.

Romaine (ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE), d'Eutrope. V. EUTROPE.

Romaine (L'ORIGINE DES) [*Liber de origine gentis Romanæ*], attribué à Aurelius Victor. Cet ouvrage faisait remonter la race romaine à Janus et à Saturne, et en suivait l'histoire jusqu'au dixième consulat de Constance; mais il ne nous en reste que le commencement, qui s'arrête à la fondation de Rome. On trouve dans ce débris les plus intéressants détails sur l'âge fabuleux qui précéda Romulus; les diverses légendes qui sont comme l'histoire de ces jours sans histoire, telles que celle de Cacus et d'autres, y sont racontées comme des vérités, d'un style simple, élégant et bref. L'ouvrage entier devait être très-complet, très-riche en faits de tout genre; d'autant plus que l'auteur avait mis à contribution, et dépouillé pour les résumer, toutes les sources de l'histoire romaine, tous les historiens qui l'avaient déjà écrite. La perte d'un tel résumé est d'autant plus regrettable, qu'Aurelius Victor est loin d'être lui-même un écrivain à dédaigner.

Romains (LES), par Ozaneaux. Ce livre excellent, œuvre d'un inspecteur général de l'Université, est spécialement destiné aux études. « J'ai cru, disait Ozaneaux en 1840, faire une œuvre utile aux amis de l'étude et surtout à la jeunesse de nos écoles, en résumant dans un aperçu rapide ce que nous savons de la constitution, de la religion, des mœurs et des usages de l'ancienne Rome, de manière à reproduire le plus complétement possible, quoiqu'en abrégé, la physionomie de ce grand peuple. On peut dire de ce peuple qu'à force d'être partout il n'était nulle part. Jamais nation n'a plus occupé le monde : les monuments de Rome couvrent l'Europe, l'Asie et l'Afrique; ses livres sont dans toutes les mains, ses médailles dans tous les cabinets, ses histoires dans toutes les bibliothèques, ses lois dans nos lois, ses idées dans nos idées, sa langue dans nos langues. C'est par milliers qu'il faut compter les volumes où sont consignées les recherches sur toutes ces choses, et il n'est pas un savant, pas même un aspirant à la science, qui n'ait apporté sa pierre pour reconstruire la cité de Romulus et des Césars... Mais, pour celui qui ne veut qu'apprendre, de cet amas immense de richesses scientifiques naît un immense embarras. » Ozaneaux s'est proposé de supprimer cet embarras, de mettre la vieille république romaine à la portée de tout le monde et, suivant son expression, de promener la jeunesse française dans Rome. Il a pleinement rempli son dessein, et le livre des *Romains*, reçu avec une grande faveur pour toute l'Université, reparaissait dès 1845, revu et augmenté, dans une seconde édition (Guyot et Scribe, 1 vol. in-12). L'ouvrage est divisé en trois parties, sous ces trois chefs : *Institutions politiques*, *Institutions religieuses*, *Institutions sociales*, et ces trois parties supportent elles-mêmes les subdivisions suivantes, la première en *Pouvoir législatif*, *Pouvoir exécutif*, *Pouvoir judiciaire;* la seconde (devenue la troisième en 1845) en *Croyances*, *Culte*, *Calendrier;* la troisième (devenue la seconde) en *Vie privée*, *Vie publique*, *Vie militaire*. La seconde édition contient un plan de l'ancienne Rome.

Romains sous l'empire (LES), ouvrage historique anglais, par C. Merivale (1850-1851). La tâche que l'historien s'est proposée est immense; il a entrepris d'écrire l'histoire des Romains, c'est-à-dire l'histoire du monde antique depuis la chute des institutions républicaines jusqu'à l'époque où le siége de l'empire fut transféré à Constantinople. Il est vrai que des écrivains excellents ont déjà traité le même sujet; mais la mine est riche encore, et plus d'un filon précieux reste à exploiter. Les recherches ingénieuses de l'érudition, les progrès de la critique moderne, surtout notre récente expérience des révolutions nous ont rajeuni, pour ainsi dire, l'histoire romaine. Nous comprenons mieux aujourd'hui peut-être qu'il y a un siècle les mœurs, les passions, le mouvement politique de l'antiquité, et nous commençons à nous apercevoir que nous n'avons pas tout appris sur son compte au collége.

Dès le début de son livre, M. Merivale expose son plan et fait ressortir l'idée qui doit présider à tout son travail. Dans les quatre siècles de révolutions dont il va tracer le tableau, il est frappé surtout de la lutte des classes privilégiées contre les déshérités de la fortune. Au moment où commence son récit, deux grandes victoires ont été obtenues déjà sur l'oligarchie romaine; les patriciens ont été obligés d'élever les plébéiens à leur niveau et de les associer à leur domination sur le reste du monde; puis les Italiotes, à leur tour, ont réclamé le partage de la gloire et des avantages attachés au droit de citoyen romain. Après de longs combats, il a fallu céder à leurs légitimes prétentions. Rome est demeurée la reine du monde; mais à présent Rome, c'est toute l'Italie. On sent que l'exemple sera contagieux; les provinces voudront être adoptées par la ville eternelle, comme l'ont été les petites nations de la Péninsule. Cette cité, si exclusive autrefois, sera contrainte un jour d'ouvrir ses portes au monde antique.

Pour M. Merivale, la grande révolution opérée dans le monde par la diffusion du christianisme a été préparée par la réunion des peuples sous l'empire des Césars. A ce grand mouvement M. Merivale rattache le commencement et les progrès de l'influence des classes moyennes. Excitées et pour ainsi dire créées par des ambitions en guerre contre des oligarchies usées, les classes moyennes ont profité lentement, mais sûrement, des révolutions qui ont dépouillé les classes privilégiées.

Telle est la thèse que M. Merivale a voulu développer dans cet important ouvrage. Le style, presque toujours vif et rapide, constamment clair et facile, a le plus souvent la gravité que comporte l'histoire; quelquefois, cependant, des métaphores un peu hardies, des images plus brillantes que nettes et fermement tracées, feraient croire que l'auteur s'inspire un peu complaisamment de Lucain, que d'ailleurs il cite trop comme une autorité historique.

Romains (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

Romains (HISTOIRE DES EMPEREURS) *depuis la mort de Marc-Aurèle jusqu'à l'avénement du jeune Gordien*, par Hérodien d'Alexandrie. V. HÉRODIEN.

Romains et des Français (PARALLÈLE DES), par Mably. V. PARALLELE.

Romains de la décadence (LES), tableau de M. Thomas Couture, connu aussi sous le nom de l'*Orgie romaine* (musée du Luxembourg). C'est au Salon de 1847 que parut cette belle page inspirée par deux vers de Juvénal :

> . . . . *Sævior armis*
> *Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem.*

Dans une vaste salle d'une architecture grandiose soutenue par des colonnes d'ordre corinthien, une troupe de jeunes débauchés se livre à une de ces orgies qui ont marqué la décadence de Rome. Le triclinium, couvert d'étoffes précieuses, supporte plusieurs groupes de convives arrivés pour la plupart au dernier degré de l'ivresse, car le moment choisi par le peintre est celui de la fin du festin, lorsque la lassitude a envahi tous les membres et que le plaisir est depuis longtemps une fatigue; les lueurs du matin apparaissent en effet dans le fond. Pour donner un cadre sévère à son orgie, le peintre a dressé sur leurs piédestaux, autour des lits, de graves statues de vieux Romains qui assistent en effigie aux débauches de leurs arrière-neveux; un jeune fou, qui se hisse près du masque d'une de ces statues et lui présente une coupe pleine, fait une heureuse transition entre les deux ordres de personnages mis en scène, ceux de chair et ceux de marbre.

Au milieu de la toile, le principal groupe est composé d'une jeune femme qui s'appuie nonchalamment sur les genoux d'un des convives, l'Amphitryon ou plutôt le Trimalcion du festin, et laisse pendre son bras cerclé d'un serpent d'or. La lassitude et l'ennui se lisent sur sa figure pâle et dans la fixité de ses grands yeux noirs; ce beau corps, paresseusement affaissé sous ses blanches draperies, est un des meilleurs morceaux du peintre. A côté d'eux, un jeune homme attire vers lui une belle fille aux chairs satinées qui lui résiste en riant; un autre, sombrant dans l'ivresse, plonge en avant, les bras étendus; une femme élève ses bras en l'air et se détire avec un bâillement convulsif; de gros hommes bouffis, à face de Vitellius, continuent tranquillement à boire; de plus jeunes, la peau de tigre sur l'épaule, se tendent des coupes et portent des santés; des esclaves, dans un coin, emportent de la salle un des vaincus de cette nuit orageuse, et deux philosophes austères, debout près du socle d'une statue, contemplent la scène avec tristesse et dégoût. Deux amphores richement sculptées et enguirlandées de pivoines sont renversées au devant des tables basses et meublent le premier plan du tableau.

L'*Orgie romaine* est une des grandes pages de la peinture contemporaine. « La tonalité générale du tableau est grise, dit Th. Gautier, mais d'un beau gris argenté, perlé, qui boit la lumière et la garde; d'un gris de Paul Véronèse qui se dore, s'azure ou s'empourpre avec une égale facilité. C'est un clair léger, agréable à la vue; point de trous ni de taches; la perspective aérienne est parfaitement gardée; il semble que l'on pourrait entrer dans la toile et aller s'asseoir sur le triclinium à côté de cette belle femme au regard mystérieux. L'architecture, admirablement traitée, ajoute beaucoup à l'illusion.... Tout cela est peint avec une fougue et un entrain que ne dépasseraient pas les plus chaudes esquisses. La touche est d'une sûreté magistrale et d'un aplomb étonnant. Ici la toile est à peine couverte; là elle disparaît sous de vigoureux empâtements; un morceau du plus grand fini avoisine une portion martelée par une brosse furieuse. C'est un mélange de choses suaves et brutales, de rusticités et de délicatesses, qui ne contrarient en rien l'harmonie générale, car, vu à quelques pas, le tableau semble fait de la même palette. »

Romaine (ÉGLISE), désignée historiquement sous le nom d'EGLISE LATINE. V. EGLISE LATINE.

ROMAIN (cap), cap des Etats-Unis, sur la côte de l'Etat de la Caroline du Sud, à 65 kilom. N.-E. de Charleston, par 33° 2' de latit. N. et 81° 26' de longit. O.

ROMAIN (SAINT-), bourg et commune de France (Loir-et-Cher), arrond. et à 32 kilom. de Blois, sur un affluent du Cher; 1,318 hab. L'église, qui remonte à une époque très-reculée, est ornée de peintures dans le style du XVI^e siècle, découvertes et habilement restaurées en 1859.

Romain-d'Albon (Saint-), ancienne forteresse de France (Drôme), arrond. de Valence, à 4 kilom. d'Andancette. Il en reste plusieurs pans de murailles et le donjon d'où l'on découvre un beau panorama. Cette forteresse dut être autrefois très-imposante, à en juger par l'importance de ses débris, la hauteur et l'épaisseur des murs de son donjon, encore bien conservé. A peu de distance de Saint-Romain-d'Albon s'élève le château de Montaille, que l'on désigné dans le pays sous le nom de château de Barbe-Bleue. En 879, il s'y tint un concile célèbre dans lequel

Boson **fut élu roi de Bourgogne et de Provence.**

ROMAIN-D'AY (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), canton de Satillieu, arrond. de Tournon; 770 hab. Au S.-E. du château du Plantier, sur une colline rocheuse, dont la base est baignée par l'Ay, s'élève une belle église moderne flanquée d'une haute tour. Cette église a remplacé une chapelle très-ancienne, qui renfermait une statue de la Vierge noire, but de nombreux pèlerinages. A côté de cette église, les ruines d'un ancien château fort ont été transformées en couvent.

ROMAIN-DE-BENET (SAINT-), village et commune de France (Charente-Inférieure), canton de Saujon, arrond. et à 18 kilom. de Saintes; 1,716 hab. L'église est un édifice très-ancien, muni d'épaisses murailles et qui passe pour avoir servi de temple aux païens. Sur le territoire de cette commune se dresse la tour de Pire-Longe, monument historique de construction romane. « C'est, dit M. Joanne, un massif de maçonnerie dont la base carrée a 6 mètres environ de largeur sur chaque face. Cette espèce de piédestal est revêtu d'un parement en moellon et surmonté d'un cône formé de sept assises de grosses pierres. La hauteur totale de la pile est d'environ 22 mètres. Les archéologues ont beaucoup discuté sur la destination primitive de cette pyramide, qui paraît avoir été en réalité un trophée militaire ou un mausolée. »

ROMAIN-DE-COLBOSC (SAINT-), bourg et commune de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de canton, à 18 kilom. E. du Havre, station du chemin de fer de Paris au Havre, dans une plaine fertile parsemée de belles fermes et de jolis châteaux; pop. aggl., 941 hab. — pop. tot., 1,697 hab. Dans le cimetière s'élève une belle croix de pierre, dans le style du XVIe siècle.

ROMAIN-EN-GAL (SAINT-), village et comm. de France (Rhône), arrond. et à 25 kilom. de Lyon, près de la rive droite du Rhône; 583 hab. L'église a été fondée au IXe siècle par saint Barnard, archevêque de Vienne. C'est aux environs que se récoltent surtout les beaux marrons si renommés à Paris sous le nom de marrons de Lyon.

ROMAIN-LE-HAUT (SAINT-), village et commune de France (Côte-d'Or), canton de Nolay, près de la route de Beaune à Autun; 838 hab. Ce village est bâti sur une montagne escarpée où se voient les ruines d'un ancien château, à la porte duquel on découvrit, en 1772, les tombeaux de cinq des comtes de Chalon. Exploitation de carrières d'albâtre et de marbre jaune, veiné de rose et de blanc, aux environs.

ROMAIN-LAMOTTE (SAINT-), village et commune de France (Loire), canton de Saint-Haon-le-Châtel, arrond. de Roanne; 825 hab. Sur son territoire s'élève le château de Boisy qui a vu naître l'amiral Bonnivet et a été classé parmi les monuments historiques. Ce château, construit au XIVe siècle, fut l'un des plus formidables du Forez. Jacques Cœur, trésorier de Charles VII, le fit reconstruire en partie. Aujourd'hui, il est en très-grande partie ruiné.

ROMAIN-LE-PUY (SAINT-), village et commune de France (Loire), arrond. de Montbrison, sur le versant méridional d'une butte volcanique; 765 hab. Les ruines du prieuré de Saint-Romain, classées parmi les monuments historiques, sont fort intéressantes, malgré l'état de délabrement où on les laisse. Ce prieuré fut fondé au commencement du XIe siècle. L'église, du style ogival, a été bâtie au-dessus d'une crypte romane. Le portail est orné de belles sculptures. Le mur occidental est décoré extérieurement de curieux médaillons qui paraissent remonter à une époque assez reculée.

ROMAIN-DE-ROCHE (SAINT-), village et commune de France (Jura), canton de Moirans, arrond. de Saint-Claude, au sommet d'une montagne escarpée dont la Balme baigne la base. Saint Romain et saint Lupicin y fondèrent, au Ve siècle, une abbaye pour Jola, épouse sœur de saint Lupicin. « Le monastère, dit M. Adolphe Joanne, est depuis longtemps détruit, mais l'église de Saint-Romain a été reconstruite au XIVe siècle; on y conserve une belle châsse, qui a la forme d'un mausolée du XIIIe siècle. Elle domine de 267 mètres la vallée de la Bienne. Cette petite excursion est recommandée aux touristes à cause du panorama, un des plus beaux du Jura. Aux deux tiers de la montagne s'ouvre une immense caverne qui porte le nom de Lacuson, parce qu'elle a servi de retraite à ce célèbre chef de partisans. Il est difficile d'en trouver l'entrée sans guide. Du reste, un éboulement l'a presque comblée en 1808. »

ROMAIN (saint), diacre de l'Eglise de Césarée, né en Palestine. Il souffrit le martyre sous l'empereur Dioclétien. Comme il défiait ses bourreaux avec une constance héroïque, l'empereur le fit descendre du bûcher et ordonna qu'on lui arrachât la langue. Il fut étranglé peu de temps après dans sa prison.

ROMAIN (saint), martyr à Rome l'an 258. A cette époque, qu'on pourrait nommer avec Chateaubriand *l'âge héroïque du christianisme*, il n'était pas rare que les bourreaux, témoins de la constance des martyrs, devinssent leurs disciples et voulussent partager leur sort. Tel fut Romain, soldat de Rome; frappé de l'enthousiasme avec lequel saint Laurent avait supporté les tortures qui précédèrent son supplice, il alla le trouver dans sa prison et lui demanda de l'instruire dans la foi chrétienne. Le saint, demi-mourant, se dressa sur son lit d'agonie pour baptiser le néophyte, et celui-ci fut décapité peu de temps après. Il fut enterré sur le chemin de Tibur; mais ses reliques furent transportées plus tard à Lucques.

ROMAIN (saint), cénobite, né à Isernore (Bugey) vers 390, mort en 460. Après avoir passé plusieurs années dans le monastère d'Ainay, à Lyon, il se rendit dans les montagnes du Jura, où il fonda avec saint Lupicin le monastère de Coudat, appelé depuis Saint-Claude, destiné aux hommes, et celui de Baume, destiné à recevoir des femmes. L'Eglise célèbre sa fête le 28 février.

ROMAIN (saint), évêque de Rouen, mort en 638. Envoyé à la cour de Clotaire II, il reçut de ce prince la charge de référendaire. En 626, il fut élu évêque de Rouen, où il commença par faire démolir des temples qui avaient été consacrés à Mars, à Jupiter, à Apollon et à Vénus. Ce prélat se livra à des austérités continuelles. La légende lui attribue naturellement beaucoup de miracles et prétend qu'il délivra la campagne de Rouen d'un horrible dragon, à l'aide d'un meurtrier qu'il avait fait sortir de prison dans ce but. Cette fabuleuse invention donna naissance à un usage qui se perpétua longtemps à Rouen et qui consistait à rendre à la liberté, chaque année, le jour de l'Ascension, un condamné à mort. On célébrait, en outre, ce même jour, une procession dans laquelle on portait un simulacre du prétendu dragon, appelé Gargouille. L'Eglise honore saint Romain le 23 octobre.

ROMAIN (Fierte de saint). V. FIERTE.

ROMAIN (saint), martyr, mort en 1001. Il se rendit en Russie pour y propager le catholicisme et mourut victime de son zèle apostolique. Saint Romain est regardé comme le patron des Moscovites, concurremment avec saint David. On célèbre sa fête le 29 juillet.

ROMAIN, pape, né à Gallese, près de Civita-Castellana, mort à Rome en 897. Frère du pape Martin II, il devint archidiacre à Rome et fut appelé au souverain pontificat au mois d'août 897, après la mort d'Etienne VI. Il n'occupa le siége pontifical que pendant quelques mois et Théodore lui succéda. On a prétendu, sans preuves certaines, qu'il abrogea la procédure instruite sous son prédécesseur contre Formose dont il était l'ami.

ROMAIN Ier, surnommé **Lécapène**, empereur d'Orient (919-944). Né en Arménie, d'une famille obscure, il embrassa la profession des armes, sauva la vie à l'empereur Basile, dans une bataille contre les Sarrasins et dut à cette action un avancement rapide. Associé à l'empire par Constantin Porphyrogénète, qui avait épousé sa fille, il s'associa lui-même ses trois fils, en sorte que Constantinople eut cinq empereurs et que le faible Porphyrogénète fut relégué au dernier rang. Mais Romain ne montra pas sur le trône les qualités brillantes qu'il avait déployées dans la vie privée. Entièrement occupé de fondations pieuses, il abandonnait à ses lieutenants le soin de repousser les agressions des Turcs, des Hongrois et des Bulgares. Ses fils le dépouillèrent de la pourpre et le reléguèrent dans un couvent (944), où il mourut quelques années plus tard.

ROMAIN II, le Jeune, petit-fils du précédent, né à Constantinople en 939. Il empoisonna son père, Constantin VII (959), et mourut en 963, après un règne déshonoré par les excès les plus odieux.

ROMAIN III, dit **Argyre**, empereur d'Orient, successeur de Constantin IX (1028), qui le contraignit d'épouser sa fille Zoé. Il se montra d'abord doux et humain; mais des revers que lui firent éprouver les Sarrasins changèrent son caractère, et il se rendit bientôt odieux par son avarice et ses violences. Sa femme le fit empoisonner, puis étouffer dans un bain (1034), afin de faire monter sur le trône son amant, Michel IV, le Paphlagonien.

ROMAIN IV, dit **Diogène**, empereur d'Orient. Il était patrice et duc de Sardique, lorsque, à la mort de Michel VI, il ourdit une conspiration pour arracher le trône à Eudoxie. Découvert et condamné à mort, il fut gracié par l'impératrice, qui l'épousa peu de temps après (1068). Après trois campagnes glorieuses contre les Turcs, il fut vaincu et fait prisonnier, puis rendu à la liberté moyennant une rançon énorme. Pendant sa captivité, son beau-fils, Michel VII, s'était emparé du trône et Romain fit de vains efforts pour le recouvrer. Trahi par ses propres soldats, il fut livré à Michel, qui lui fit crever les yeux. Il mourut peu après (1071).

ROMAIN (Giulio PIPPI, dit Jules), célèbre peintre de l'école romaine, le disciple préféré de Raphaël, né à Rome en 1499, mort dans la même ville en 1546. Son père s'appelait Pietro di Pippo (ou Filippo) de, de' Gianmezzi. Giulio Pippi entra dans l'atelier de Raphaël lorsqu'il n'avait encore qu'une dizaine d'années, fut pris en amitié par le grand artiste, qui l'initia à tous les secrets de son art et le prit pour collaborateur dès qu'il l'eut reconnu apte à l'aider dans ses travaux. A seize ans, il fut chargé de peindre, d'après les cartons du maître, une partie des immenses fresques que déroulait alors Raphaël dans les Loges du Vatican, puis employé à la décoration de la Farnésine. Au Vatican, il peignit, dans la chambre de l'incendie du Bourg, le beau groupe d'Enée portant Anchise, qui fait partie de la fresque de l'*Incendie de Troie* et dont tout le reste est de Raphaël, une grande partie de l'*Héliodore chassé du temple* (salle d'Héliodore) et des morceaux considérables dans la plupart des cinquante-deux compositions dont l'ensemble constitue ce que l'on nomme les Loges de Raphaël. A la Farnésine, ou casino Farnèse, élevée à grands frais par le banquier Augustin Chigi, il peignit les plus importantes portions de la page capitale de la décoration, l'*Amour et Psyché*, qui se déroule en douze tableaux. Lorsque Raphaël mourut, ce fut Jules Romain qu'il institua son héritier, avec le Penni, dit *Il Fattore*, les chargeant de terminer les travaux qu'il laissait inachevés et à la composition desquels ils étaient initiés jusque dans les plus petits détails. Outre la *Transfiguration*, à laquelle ils mirent la dernière main, Jules Romain peignit entièrement, d'après les dessins de Raphaël, le beau *Couronnement de la Vierge* qui est au musée du Vatican et qui était destiné à la ville de Pérouse, et, dans la chambre de Constantin, la *Victoire de Constantin sur Maxence;* c'est une de ses œuvres les plus considérables, une vaste page donnant l'idée d'une horrible mêlée corps à corps, pleine de mouvement, un vrai carnage où le sang coule, où les chevaux se cabrent et se renversent. Raphaël en avait dessiné les cartons, mais Jules Romain en a fait une œuvre personnelle par la fougue de son exécution. Il a également peint, dans la même salle, l'*Apparition de la croix à Constantin*, composition plus calme, d'un effet grandiose.

Jules Romain et le Fattore avaient employé trois années (1520-1523) à exaucer le vœu de leur maître; ils se séparèrent alors, et Jules, quoique encore jeune, héritier du prestige et de l'admiration qui avaient entouré Raphaël, ouvrit à Rome un atelier où se perpétuèrent les traditions de la grande peinture. C'est à cette époque de sa vie qu'il exécuta le *Martyre de saint Etienne* actuellement au musée de Gênes; la *Vierge, sainte Anne et saint Joseph*, dans l'église Santa-Maria-dell'Anima, les cartons du *Triomphe de Tite et de Vespasien* (musée du Louvre); une *Madone*, appelée la *Vierge au chat* et une *Flagellation* (église Sainte-Praxède, à Rome); le *Martyre de saint Etienne*, donné en 1809 au gouvernement français par la ville de Gênes et qui depuis lors a été restitué. Comme architecte, car il avait aussi étudié l'architecture dans l'atelier de Raphaël, il construisit le casino de la villa Madama, gracieux édifice d'ordre dorique, dont il a peint à fresque le portique, la frise intérieure et la voûte de la salle principale; la villa Lanti, qu'il a aussi decorée intérieurement; les petits palais Alberini et Censi. Il était chargé de travaux considérables par le pape Clément VII et les cardinaux, lorsque survint la fâcheuse affaire des gravures de Marc-Antoine, destinées à être mises en tête des sonnets luxurieux de l'Arétin, gravures dont Jules Romain avait fourni l'idée et le dessin. Il fut obligé de fuir, condamné à mort et exécuté en effigie; mais il trouva un magnifique asile à Mantoue, où l'appela le marquis Frédéric de Gonzague; il y ouvrit (1524-1540) un atelier fréquenté par d'illustres élèves: B. Gatti, Niccolo dell'Abate, M. A. Anselmi, Lelio da Novellara, le Primatice, qui l'aidèrent dans les grands travaux dont le marquis de Gonzague le chargea. Comme avait fait pour lui Raphaël, il les employa à peindre d'après les cartons qu'il dessinait, mais il peignit aussi beaucoup lui-même, se livrant à toute la fougue de son caractère et de son talent, qui le portait à entreprendre et à achever très-vite d'immenses compositions. Tant qu'il avait été retenu par l'ascendant qu'avait sur lui Raphaël, il avait châtié son style et soigné sa composition; il s'était bien gardé surtout de se laisser aller sur la pente dangereuse des nudités allégoriques. Livré à lui-même, il se plut à peindre ces nymphes peu vêtues et provocantes, ces Vénus lascives, dans lesquelles on admire encore la grâce de la composition et de l'invention, le charme du coloris, mais qui pèchent souvent par l'incorrection du dessin et qui sont quelquefois assez indécentes pour que, dans les galeries publiques, on soit obligé de leur faire l'honneur des cabinets réservés. Cependant il exécuta encore de grandes œuvres dans cette seconde partie de sa courte carrière. Le marquis de Gonzague, outre qu'il l'avait chargé de la direction de tous les travaux de peinture de ses palais, l'avait nommé préfet des eaux et surintendant général des bâtiments. Jules Romain, comme ingénieur, acheva les fortifications de Mantoue, fit faire des travaux d'endiguement considérables pour préserver la ville des inondations périodiques du Pô et du Mincio, opéra des dessèchements de marais et enfin donna le plan d'un grand nombre de villas et de palais. Son œuvre la plus considérable en ce genre fut la construction du palais du T, élevé tout entier sur ses dessins et qui est un des édifices les plus remarquables de l'Italie. Il s'y montra peintre varié et fécond autant qu'architecte habile. La principale salle de ce palais, la salle des Géants, offre dans sa décoration, qui représente l'*Assaut de l'Olympe*, une page picturale prodigieuse; la salle est construite de manière à ne présenter aucune issue au spectateur, qui se trouve enfermé de toutes parts entre les blocs énormes que, sur les quatre parois, entassent les géants dans les attitudes les plus tourmentées et les plus violentes, tandis qu'au plafond Jupiter foudroie et renverse ceux qui les premiers étaient arrivés à l'escalade. Au reste, toutes les peintures de ce palais, exécutées par Jules Romain ou par ses élèves sur ses cartons, dénotent la même richesse, la même exubérance d'imagination; il y déploie au plus haut degré la poésie de la peinture et la magie du style. Dans la chambre dite de Psyché, il a peint tous les épisodes de cette gracieuse fable antique: *Psyché regardant l'Amour, Psyché offrant des fleurs à Vénus*, etc., et quelques autres sujets: *Vénus et l'Amour, Bacchus et Ariane*, la *Rosée, Jupiter et Olympias;* cette dernière peinture, très-licencieuse, trahit les goûts du maître et de ceux qui le faisaient travailler. Au Vieux-Palais ou Palais ducal, qu'il reconstruisit en grande partie d'une manière très-élégante, il a peint la *Chasse de Diane* et *Vénus caressant Cupidon en présence de Vulcain* (salle dello Scacchiere) et dans la chambre des Miroirs des mythologiades peu décentes, mais d'une grande suavité. Mantoue doit de plus à Jules Romain le palais Colloredo, bâti sur ses dessins et décoré par le Primatice, et la restauration de sa cathédrale.

Comblé d'honneurs et de richesses par le duc de Mantoue, l'artiste resta inconsolable de la mort de son protecteur, arrivée en 1540. Il quitta Mantoue et se rendit à Bologne, où il donna les plans de la façade restée inachevée de Saint-Pétrone; il avait obtenu son pardon du pape et se préparait à retourner à Rome, où il devait succéder à Sansovino dans la direction des travaux de Saint-Pierre, lorsqu'il fut emporté par une courte maladie.

Jules Romain n'est tout entier que dans ses fresques; ses peintures à l'huile, répandues dans les principales galeries de l'Europe, ont un coloris souvent défectueux, et leur composition sent la manière; il lui fallait de grands espaces à couvrir pour que son génie se déployât dans toute sa puissance et sa fécondité. Outre les fresques du Vatican, de la Farnésine et du palais du T, à Mantoue, dont nous avons parlé plus haut, il faut encore citer de lui les grandes compositions mythologiques de la villa Albani, à Rome, peintes sur papier avec cette verve et ce faire aisé dans le grand qui caractérisent l'artiste; l'une de ces compositions représente un festin où figurent Mercure et une nymphe nue; l'autre, l'*Amour et Psyché*, accompagnés de satyres et de bacchantes; au palais Spada, une *Naissance de Vénus*, où la gracieuse déesse n'est voilée que par une draperie bien diaphane; aussi tous les dieux de l'Olympe accourent-ils curieusement pour voir cette merveille de beauté.

Les principales peintures à l'huile de Jules Romain sont: au musée des Offices, à Florence, son *Portrait*, semblable en tout point à celui du Louvre; une *Madone avec l'Enfant*, scène gracieuse, mais froide; au palais Pitti, une excellente copie de la *Vierge au lézard*, de Raphaël; une *Danse d'Apollon et des Muses*, joli tableau peint sur bois; à Gênes, une *Lapidation de saint Etienne* (église Saint-Etienne), qui est aussi attribuée à Raphaël, et, dans la galerie Adorno, un *Martyre de sainte Catherine* assez mouvementé; à Naples (musée des Studj, salle des chefs-d'œuvre), une *Sainte Famille*, qui passe pour la plus parfaite de ses compositions de ce genre; à Rome, au palais Barberini, un *Portrait de la Fornarina*; au palais Borghèse, un *Saint Jean-Baptiste*, une *Sainte Famille* et une *Vénus au bain*, très-indécente; au palais Colonna, une *Sainte Famille*, absolument dans le goût de Raphaël. Au musée du Louvre, une *Nativité*, la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, le *Triomphe de Titus et de Vespasien, Vénus et Vulcain, Portrait* de l'artiste et quatre grands cartons peints à la gouache, et destinés à être reproduits en tapisserie; l'*Incendie du Bourg, Habitants d'une ville prise d'assaut emmenés en esclavage*, un fragment du *Triomphe de Scipion* et le *Triomphe de Titus et de Vespasien*. Au musée de Berlin, *Vierge sur son trône, assistée d'un saint en costume d'évêque;* une *Déposition du Christ; Salomé recevant dans un plat la tête de saint Jean;* la *Grossesse de Calixte découverte*, composition où l'artiste a déployé, dans toute son étendue, son goût pour ces jolies nymphes mythologiques, d'une nudité si gracieuse et si séduisante; *Amants couchés et surpris*, toile peu décente, où l'on voit deux corps enlacés d'une façon assez significative: une vieille, dans le fond, entre-bâille une porte et regarde. Au musée de Dresde, la *Vierge au bassin, Samson combattant les Philistins, Pan et le berger*, scène érotique dans le goût des anciens: le satyre, croyant être un grand séducteur, fait une grimace assez peu engageante, et le jeune homme manifeste sa répugnance très-clairement. Au musée de Munich, *Saint Jean-Baptiste au bord d'une source; Thésée abandonnant Ariane endormie.*

Au musée de Vienne, les *Quatre évangélistes*, *Descente de Pluton dans le Tartare*; dans la galerie Esterhazy, à Vienne, *Diane et Endymion*. Au musée de Madrid, salle d'Isabelle, une *Sainte Famille* d'une jolie composition; à celui du Fomento, une excellente copie de la *Transfiguration* de Raphaël. A Saint-Pétersbourg, musée de l'Ermitage, une *Vierge assise*, une *Sainte Famille* et un *Portrait*, que l'on croit être celui de Lucrèce Borgia. A Londres, National Gallery, Jules Romain est représenté par quelques morceaux capitaux : l'*Assomption de sainte Madeleine*, composition remarquable par la science du modelé; la sainte, entièrement nue et voilée seulement par sa longue chevelure, est enlevée au ciel par quatre anges, qui la soutiennent et dont les membres présentent de merveilleux raccourcis; l'*Enfance de Jupiter*: les nymphes à peine vêtues qui entourent le berceau du jeune dieu, d'autres assises au bord d'un ruisseau et regardant un berger qui joue de la flûte ont des corps d'une beauté parfaite; la *Prise de Carthage* et la *Continence de Scipion*, deux sujets traités dans le même cadre; l'*Enlèvement des Sabines* et la *Réconciliation des Romains et des Sabins*, double composition faisant pendant à la précédente; une allégorie, la *Charité*. Au musée de Hampton-Court se trouvent : une réduction de la *Bataille de Constantin contre Maxence*, la *Naissance de Jupiter* (demi-grandeur), la *Première éducation de Jupiter*, *Jupiter et Junon*, *Jupiter et Europe*, le *Triomphe de Vénus*, un *Sacrifice païen*, une reproduction de l'*Incendie del Borgo* du Vatican. L'Angleterre possède aussi, disséminés dans des galeries particulières, les cartons où Jules Romain avait représenté les *Fruits de la guerre* et une autre série composée de cinq pièces licencieuses, les *Amours de Jupiter*, qui a fait partie de la galerie des ducs d'Orléans jusqu'en 1726.

L'œuvre de Jules Romain se compose d'environ deux cent quarante pièces, qui ont été gravées par P.-S. Bartoli, Giorgio et J.-B. Mantovano, B. Franco, Poilly, L. Desplaces, etc. Le *Triomphe de Vespasien* a été gravé par Girardet (1810, in-fol.).

ROMAIN (Adrien), géomètre, né à Louvain en 1561, mort à Mayence en 1625. Il professa dans sa ville natale la médecine et les mathématiques, et publia en 1609, sous le titre : *Adriani Romani, canon triangulorum sphæricorum brevissimus simul ac facillimus, etc.*, un traité où il se proposait de réduire la trigonométrie sphérique aux six problèmes qu'elle comprend seuls, en effet, mais que les auteurs qui l'avaient précédé décomposaient en une infinité de cas. Il distinguait toutefois encore dix-sept cas. Le traité d'Adrien Romain, venant après les ouvrages de Viète, avait peu de mérite et présentait peu d'utilité.

ROMAIN-DESFOSSÉS (Joseph), amiral français. V. DESFOSSÉS.

ROMAINE, rivière de France (Haute-Saône). Elle descend des hauteurs boisées qui dominent Fondremand, arrond. de Vesoul, passe à Gravelle, au Pont-de-Planche, à Frêne, Saint-Mamès et se jette dans la Saône à 3 kilom. S.-S.-O. de Ray-sur-Saône, après un cours de 25 kilom. Cette petite rivière, malgré l'exiguïté de son cours, a une certaine importance à cause du grand nombre d'usines qu'elle fait mouvoir.

ROMAINE (William), prédicateur renommé du siècle dernier, né à Hartlepool le 25 septembre 1714, mort à Londres le 26 juillet 1795. Il était fils d'un Français réfugié et fit ses premières études à Houghton, d'où il se rendit à Cambridge. Muni de ses grades et ordonné ministre, il fut placé à Banstead; mais il n'obtint pas beaucoup de succès dans l'exercice de son ministère, sans doute parce que ses opinions strictement calvinistes rencontraient peu de partisans. Il songeait à quitter l'Angleterre, lorsqu'on lui offrit l'office de lecteur dans la paroisse de Saint-George-et-Saint-Botolph; mais rien encore chez lui ne dénotait un prédicateur distingué. Ses premiers succès datent de l'année 1750; depuis lors, partout où il se fit entendre, Romaine excita l'admiration générale. Suivant M. Haag, « il a laissé en Angleterre la réputation d'un des orateurs de la chaire les plus populaires du XVIIIe siècle. Dans son intérieur, il était doux, aimable, très-laborieux; son plus grand défaut était une extrême irritabilité, qu'à force d'efforts il réussit à réprimer. » Il était très-aimé de ses paroissiens à cause de son inépuisable charité. On a de lui beaucoup de sermons qui jouissent encore en Angleterre d'un véritable crédit. Ses *Œuvres* ont été réunies en 8 vol. in-8° (1796). On y trouve une notice sur sa vie et une exposition de ses principes.

ROMAINEMENT adv. (ro-mè-ne-man — rad. *romain*). A la façon des Romains : *Vivre, penser* ROMAINEMENT.

ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), à 5 kilom. N.-E. de l'ancien Paris, arrond. de Saint-Denis, sur un plateau couvert d'arbres à fruit; pop. aggl., 1,451 hab. — pop. tot., 2,044 hab. Ce bourg est désigné dans une charte du XIIIe siècle sous le nom de *Romana Villa*, mais aucun document ni monument n'indique qu'il ait une plus lointaine antiquité. Romainville mérite une mention spéciale, d'abord à cause de l'héroïque défense qu'il s'y organisa en 1814, et ensuite pour la popularité dont a si longtemps joui ce lieu dans le monde des étudiants et des grisettes. Commençons par les souvenirs historiques : Le 29 mars 1814, les alliés s'emparèrent presque sans résistance des hauteurs de Romainville. Le duc de Raguse fit fortifier le village et plaça dans le bois une forte division des troupes qu'il avait à Belleville, et le lendemain l'attaque devint générale sur toute la ligne. Après avoir repoussé l'ennemi à Belleville, le maréchal descend à Romainville pour y réunir toutes ses forces; l'ennemi fuit, mais revient bientôt à la charge avec de redoutables renforts. Pris et repris, Romainville reste cependant quelque temps au pouvoir des troupes françaises; mais elles doivent se retirer devant l'énorme développement de forces dont les alliés les menacent de nouveau. Le soir même, après la capitulation, les Russes établirent leur quartier général à Romainville et y bivouaquèrent dans la nuit qui précéda leur entrée à Paris.

Naguère encore, les environs de Romainville offraient aux promeneurs un des sites les plus pittoresques et les plus charmants des environs de Paris. C'est là que Paul de Kock a placé la scène de la plupart de ses joyeux romans. C'est là aussi qu'il a fixé sa résidence.

Qu'on est heureux, qu'on est joyeux!
Tranquille
A Romainville!
Ce bois charmant, pour les amants,
Est rempli d'agréments,

disait une chanson en vogue sous la Restauration. De ce bois, il ne reste plus qu'une lisière très-étroite d'où l'on jouit d'un magnifique panorama. Des maisons neuves s'alignent là où poussaient jadis le gazon et les grands arbres. Derrière un rideau de verdure se trouve le fort de Romainville. Le château a été démoli en 1856.

ROMAÏQUE adj. (ro-ma-i-ke — gr. *rômaikos*, romain). Hist. Qui appartient aux Grecs modernes : *La langue* ROMAÏQUE.

— s. m. Philol. Grec parlé au moyen âge. || Grec moderne : *Qui m'amènes-tu? demanda en* ROMAÏQUE *la jeune fille à Monte-Cristo.* (Alex. Dum.)

— s. f. Chorégr. Syn. de ROMAÏKA.

— **Encycl.** Linguist. V. GREC.

ROMALÉE s. f. (ro-ma-lé — du gr. *rômaleos*, vigoureux). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, tribu des truxalites, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* ROMALÉES *se font remarquer par leurs antennes longues.* (Blanchard.)

ROMALLE s. m. (ro-ma-le). Comm. Mouchoir des Indes, soie et coton. || On dit aussi ROÉMAL.

ROMALOCÈRE s. m. (ro-ma-lo-sè-re — du gr. *rômaleos*, fort; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant deux espèces, qui vivent au Mexique.

ROMAMICHEL s. m. (ro-ma-mi-chèl). Argot. Bohémien qui parcourt les campagnes en volant pour son propre compte ou en servant d'éclaireur à d'autres voleurs.

ROMAN, ANE adj. (ro-man, a-ne — lat. *romanus*, romain). Linguist. Se dit des langues dérivées du latin, qui furent parlées, dans le midi de l'Europe, depuis le Xe siècle jusqu'à la fin du XIVe : *La poésie* ROMANE *fut, sinon la mère, du moins la souveraine de la nôtre.* (Ste-Beuve.) *Je nomme langues* ROMANES *les idiomes qui sont issus du latin après la chute de l'empire romain.* (Littré.) *Les langues* ROMANES *contiennent un assez grand nombre de mots arabes.* (Renan.) *Les dialectes* ROMANS *sont tous dérivés d'une langue qui fut d'abord parlée par une petite peuplade des bords du Tibre.* (Renan.)

— B.-arts. Se dit du genre adopté du Ve au XIIe siècle : *Style* ROMAN. *Architecture* ROMANE. *Liége a encore assez de clochers* ROMANS, *de portes-donjons, pour émerveiller le poëte et l'antiquaire.* (V. Hugo.)

— s. m. Linguist. Langue romane : *Le* ROMAN *est le latin corrompu.* || *Roman provençal*, *Roman rustique*, syn. de LANGUE D'OC.

— Littér. Récit vrai ou faux, écrit en prose ou en vers, dans le vieux langage qui a précédé en France la langue moderne ou langue française : *Le* ROMAN *de la Rose. Le* ROMAN *du Renard. Les* ROMANS *de chevalerie.* || Aujourd'hui, Récit en prose d'aventures imaginaires, inventées et combinées pour intéresser le lecteur : *Les* ROMANS *sont les amusements d'honnêtes paresseux.* (Huet.) *Il faut des spectacles aux grandes villes, et des* ROMANS *aux provinces.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a certainement rien de si opposé que l'histoire et le* ROMAN. (Grimm.) *Le* ROMAN *fait, pour ainsi dire, la transition entre la vie réelle et la vie imaginaire.* (Mme de Staël.) *La littérature des peuples commence par les fables et finit par les* ROMANS. (J. Joubert.) *C'est une arme puissante que le* ROMAN; *il peut devenir une influence.* (H. Rigault.) *Les peuples commencent par la poésie et finissent par les* ROMANS. (Chateaub.) *L'histoire, c'est la peinture du malheur des hommes en général; le* ROMAN, *la peinture du malheur de l'homme en particulier.* (Ancelot.) *L'infériorité des* ROMANS *grecs tient à la société de la Grèce.* (Boissonade.) *Les* ROMANS *de sir Walter Scott sont aussi vrais que l'histoire.* (V. Cousin.) *L'histoire ne dit que ce que fait l'humanité; le* ROMAN *dit ce qu'elle espère et ce qu'elle rêve.* (St-Marc Girard.) *L'antiquité n'a point eu de* ROMAN, *parce que la femme y était esclave.* (St-Marc Girard.) *Le* ROMAN *est l'histoire des femmes.* (St-Marc Girard.) *Les bons* ROMANS *sont fort utiles, mais comme un délassement, et non comme un aliment exclusif et continuel de l'esprit.* (G. Sand.) *La vie ressemble plus souvent à un* ROMAN *qu'un* ROMAN *ne ressemble à la vie.* (G. Sand.) *Je ne crois pas à mes* ROMANS, *mais ils me donnent autant de bonheur que si j'y croyais.* (G. Sand.) *Ce n'est pas avec des* ROMANS *qu'on élève un peuple et qu'on fait des hommes.* (E. Laboulaye.) *Le* ROMAN *est un monstre, né des amours adultères du mensonge et de la vérité.* (Auger.) *Le plus ancien des poëmes après l'*Iliade, *l'*Odyssée, *n'est-il pas aussi le plus intéressant et le plus pathétique des* ROMANS? (Ste-Beuve.) *L'intérêt du* ROMAN *ne se soutient qu'autant qu'il s'approche de la réalité.* (Proudh.) *Le* ROMAN *est à la fois drame et récit, dialogue et description, poésie et réalité, caractère et paysage.* (E. Pelletan.)

Un bon *roman* vaut mieux qu'un traité de morale.
MILLEVOYE.

Dans un *roman* frivole aisément tout s'excuse,
C'est assez qu'en courant la fiction amuse.
BOILEAU.

Un *roman*, sans blesser les lois ni la coutume,
Peut conduire un héros au dixième volume.
BOILEAU.

|| *Roman historique*, Celui dont les personnages et les principaux faits sont empruntés à l'histoire, et dont les détails sont inventés. || *Roman pastoral*, Celui qui peint les mœurs des bergers et des gens de la campagne. || *Roman didactique*, Celui qui développe un sujet d'instruction, comme philosophie, religion, géographie, etc., sous la forme d'un récit inventé. || *Roman humoristique*, Celui qui fonde, sur des faits ordinaires et peu dramatiques en eux-mêmes, des observations piquantes et originales. || *Roman satirique*, Celui qui, sous un récit jouant le rôle d'une allégorie continuelle, fait la satire des mœurs du temps. || *Roman épistolaire*, Celui dont l'action est racontée dans une correspondance échangée entre les personnages. || *Roman intime*, Roman fondé principalement sur l'analyse du cœur et des passions. || *Roman de mœurs*, Celui dont l'action est surtout fondée sur les développements fournis par les passions, les caractères, les habitudes. || *Roman de cape et d'épée*, Celui qui introduit des héros d'un caractère noble, hardi, batailleur, toujours prêts aux plus grands exploits, aux actions les plus généreuses : *Les héros invaincus des* ROMANS DE CAPE ET D'ÉPÉE *sont des types issus en droite ligne des contes de Perrault.* (L. Figuier.)

— Par ext. Tissu de choses fausses ou incroyables : *Cela tient du* ROMAN. *Ce récit si ému n'était qu'un* ROMAN *bien fait. Nos livres sur la nature n'en sont que le* ROMAN, *et nos cabinets que le tombeau.* (B. de St-P.) || Objet imaginaire, rêverie fantastique : *La métaphysique est le champ des doutes et le* ROMAN *de l'âme.* (Volt.) *La morale est le* ROMAN *de l'esprit; le* ROMAN *est l'histoire du cœur.* (Mme de Beauharnais.) || Objet ou fait réel, mais qui a quelque chose de fantastique, d'incroyable : *L'histoire de chacun est un* ROMAN *assez semblable à ceux qu'on imprime.* (Mme de Staël.) *La vie des femmes n'est qu'une longue suite de* ROMANS! *Quand elles n'en font pas pour leur compte, elles lisent celui des autres.* (L. Enault.) *En France, on fait l'amour à seize ans pour faire un* ROMAN. (H. Beyle.)

L'histoire d'une femme est toujours un *roman*.
LA CHAUSSÉE.

On se repent parfois à la fin du *roman*,
Et le mari paraît tout autre que l'amant.
PONSARD.

— *De roman*, Qui est ou semble être fantastique, imaginaire. || *Héros de roman*, Homme qui n'a pas le sens de la vie réelle et se livre à des rêveries semblables à celles qui ont cours dans les romans :

Des *héros de roman* fuyez les petitesses.
BOILEAU.

|| *Pays des romans*, Contrée imaginaire, qui n'a pas d'existence réelle : *Le* PAYS DES ROMANS *est le seul où l'on pourrait établir la république de Platon et l'Utopie de Th. Morus.* (Bayle.)

— *Prendre le roman par la queue*, Vivre ensemble avant de se marier, ce que la plupart des héros de roman ne font qu'après. || Commencer par le mariage, qui n'a généralement lieu, dans les romans, qu'après de longues aventures.

— **Syn. Roman, conte, fable**, etc. V. CONTE.

— **Encycl.** Linguist. A-t-il existé une langue *romane*, au sens qu'on a longtemps attribué à ce mot, c'est-à-dire une langue qui, immédiatement dérivée du latin, serait la souche commune de toutes les langues modernes connues sous le nom de langues néo-latines? Il paraît désormais impossible de l'affirmer, et la question, établie même en dehors des faits philologiques, ne paraît pouvoir être résolue que négativement. Comment admettre, en effet, que le latin, simultanément ou successivement envahi dans toutes les directions par des idiomes multiples très-divers, se soit uniformément corrompu dans l'Europe méridionale et ait abouti à une langue unique? Un fait si extraordinaire ne pourrait s'expliquer que par une domination politique très-ferme, très-étendue, qui ne s'est nullement produite, ou par la prédominance d'un idiome qui se serait imposé par l'autorité de sa littérature. Or, la langue d'oc, à qui l'on a voulu attribuer ce rôle important, n'a jamais eu de littérature proprement dite, et ses moyens de diffusion, bornés au vagabondage des troubadours, sont restés absolument impuissants. L'étude directe des idiomes qu'on prétend dérivés du *roman* conduit, malgré quelques ressemblances que le latin explique presque toutes, à des conclusions absolument identiques. L'intermédiaire entre ces langues et le latin doit donc être absolument rejeté, et si l'on veut conserver le nom de *roman*, qui est très-convenable pour indiquer l'origine commune, le latin, et qui a d'ailleurs l'avantage de consacrer une expression déjà reçue, ce nom ne saurait avoir de sens que si on l'applique à l'universalité des langues néo-latines. En un mot, il existe, non pas une langue *romane*, mais des langues *romanes*.

Néanmoins, l'idée de cette langue, source unique de nos idiomes modernes, a été longtemps et nous pouvons dire habilement défendue. Le savant Raynouard a fait de cette thèse la base de ses études et a consacré à l'histoire du prétendu *roman* la plus grande partie de sa vie de savant. Il a produit, sous l'inspiration de cette idée, des *Éléments de la grammaire de la langue romane* (1816), une *Grammaire romane* (1816), un ouvrage sur l'*Influence de la langue romane rustique sur les langues de l'Europe latine* (1835), etc. Heureusement, ces travaux, inspirés par une idée absolument fausse, ont fourni des éléments très-précieux pour l'étude d'une des langues *romanes*, la langue d'oc. Roquefort avait devancé Raynouard dans cette voie et publié en 1808 son important *Glossaire de la langue romane*.

Ce préjugé profondément enraciné a eu, jusque dans ces dernières années, des partisans très-convaincus. « En considérant la langue *romane* à son origine, dit Champollion-Figeac, on peut la qualifier de langue universelle pour tout le midi de l'Europe. C'est celle que l'empereur Alexandre Sévère nommait *gallicana lingua*, dans une constitution de l'an 230; Sulpice Sévère lui donna le même nom, et les deux écrivains la distinguent très-bien du latin, du grec et du celtique. C'est la même langue qui, au VIe siècle, servit à Baudemont pour écrire la *Vie de saint Amand*. Théophane, écrivain byzantin, a conservé dans son texte grec des mots de la langue *romanes* prononcés par des Francs au service de l'empereur Maurice, qui faisait la guerre aux Avares vers la fin de ce même VIe siècle. C'est cette même langue que les latinisants appellent *rustica*, dans Grégoire de Tours, et *rustica romana* dans le texte du concile de la même ville. Monnolin, évêque de Tours en 665, se servait dans ses homélies de cette langue *romane*; les autres évêques n'en avaient pas d'autre et se conformaient en cela aux ordres du concile de Reims et de Tours, tenu en 813, et à un capitulaire de Charlemagne, qui ordonnait que l'Écriture sainte serait expliquée aux fidèles en langue *romane* et traduite pour eux dans le même idiome. Les actes mêmes des tabellions, écrits en latin, étaient traduits et expliqués dans cette langue aux parties contractantes avant de les clore et signer; le serment de Louis le Germanique et des Français soumis à Charles le Chauve fut prononcé en *roman* dans l'année 842; le traité de Coblentz, de 860, était aussi écrit dans cette langue, que les diverses autorités désignent par les qualifications de *lingua gallicana*, *rustica romana*, et la foule de documents qui nous restent, notamment les pièces en vers qui remontent au Xe siècle, prouvent à la fois l'ancienneté de cet idiome, sa généralité dans l'Europe méridionale et sa transmission entière jusqu'à nos jours. » Il n'est pas difficile de s'apercevoir que ces divers faits, réunis avec tant d'érudition, prouvent l'existence de langues vulgaires, c'est-à-dire non latines, en diverses contrées, mais que rien n'établit l'identité de ces patois. Ce système d'une langue *romane* unique a été victorieusement combattu par Fauriel, et, après lui, d'autres philologues ont attaqué cette supposition que le latin se soit corrompu d'une manière uniforme dans les contrées où il avait eu cours. Sans doute, la langue des troubadours provençaux fut un type littéraire pour toute l'Europe méridionale; les compositions de ces poëtes voyageurs répandirent hors de leur patrie la connaissance de l'idiome qu'ils cultivaient; mais cet idiome se propagea alors à la manière du français au XVIIIe siècle en pays étrangers. La langue d'oc eut, au XIIIe siècle, une sorte d'universalité comparable, de loin seulement, à celle qu'était destiné à avoir plus tard son rival, le *roman* wallon ou franco-gaulois, nommé aussi langue d'oïl, quand ce dialecte de la France septentrionale serait devenu le français. On ne peut nier l'influence des chants des troubadours sur une portion considérable de l'Europe barbare; mais la langue que les troubadours avaient mise en faveur dans les cours du Midi ne fut répandue que dans le cercle étroit de la société des princes, et elle n'exista hors de

la Provence que concurremment avec une foule de dialectes locaux, moins cultivés, mais populaires.

Ainsi, chaque langue néo-latine se forma indépendamment des autres et avec le concours d'éléments différents. Pour donner simultanément naissance à tant de dérivés, le latin vulgaire s'allia avec les langues des barbares qui envahissaient le pays, et il se décomposa peu à peu complétement en passant dans la bouche des Francs, des Goths et des Teutons.

Les langues *romanes* ou néo-latines comprennent : le portugais, avec son congénère le galicien, l'espagnol ou castillan, dont les principaux dialectes sont le catalan, le valencien et le majorquain; le français, dans lequel on distinguait autrefois la langue d'oc ou romano-provençale, avec ses variétés dialectales, et la langue d'oil, qui comprenait le picard, le normand et le bourguignon; l'italien littéraire, avec la multitude de dialectes italiotes; le rhétien ou romanche, parlé en plusieurs variétés dans le canton des Grisons et le Tyrol, et le moldo-valaque, parlé en Valachie, en Moldavie et dans certaines parties de la Hongrie, de la Transylvanie et de la Bessarabie.

Un des caractères communs à toutes les langues *romanes*, c'est l'existence de l'article : *el*, *lo*, *del*, *al*, *los*, *li*, *le*, *les*, *dels*, *als*, etc. On trouve un grand nombre de substantifs qui, terminés par un *a* bref en latin, ont conservé chez les Portugais, les Espagnols et les Italiens cette même finale, remplacée en français par l'*e* muet; par exemple, *alba*, aube, *barba*, barbe, *fabrica*, fabrique, *mula*, mule, *porta*, porte, etc. Les substantifs terminés en *ment* nous viennent également du latin; les Portugais, les Espagnols et les Italiens y ont ajouté une voyelle euphonique. Les finales *on* et *ion* se sont pareillement maintenues en français, en espagnol et en italien, sauf l'addition fréquente de l'*e* euphonique; mais les Portugais terminent les mêmes mots par *ao*, qui équivaut à *om*.

Les adjectifs des idiomes modernes se sont en général formés de ceux du latin par le retrait des désinences qui indiquent les cas, par l'addition accidentelle de l'*o* euphonique en italien et par la substitution de l'*e* muet français à l'*a* final de plusieurs féminins. Dans toutes les langues *romanes*, les pronoms personnels sont évidemment les mêmes mots avec d'assez légères variétés de prononciation ou d'orthographe. Les verbes présentent trois conjugaisons, en *are*, *ere* et *ire*.

Les langues *romanes* ont toutes rejeté la forme passive des verbes et ont adopté l'auxiliaire dans les temps composés. Les prépositions y ont généralement remplacé les cas des déclinaisons latines. Ces langues, en un mot, ont multiplié les embarras de la construction, sont tombées dans une phraséologie plus monotone, mais ont gagné en clarté ce qu'elles perdaient en harmonie et en variété. Les langues néo-latines sont à la fois moins savantes et plus simples que le latin, d'où elles dérivent, et, sous ce rapport, ressemblent plutôt au grec, qui n'a cependant joué aucun rôle dans leur production.

Comme chaque langue néo-latine est longuement étudiée dans cet ouvrage, il nous est interdit d'entrer ici dans aucun détail sur leur mécanisme.

On peut consulter sur les langues *romanes*, outre les travaux de Raynouard, le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort; la *Grammaire des langues romanes* de Diez; l'*Histoire des langues romanes* de Bruce-Whyte; *De la formation des langues romanes*, de Schweitzer; les grammaires d'Hugues Faidit et Raymond Vidal, troubadours du XIIIe siècle, publiées pour la première fois par Guessard, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, etc.

— Archit. Le nom de l'architecture *romane* est tout moderne, puisqu'il est dû à M. de Gerville; mais bien que ce soit là un emprunt fait à la linguistique et qu'à ce point de vue il soit fondé sur une erreur, l'existence de la langue *romane*, il n'y a aucune raison de le rejeter en architecture, car le style qu'il désigne existe incontestablement avec les caractères qui le distinguent très-nettement du style romain, qui l'a précédé, et du style gothique qui l'a suivi. Le style *roman* n'est autre chose que le style de l'architecture romaine corrompu et transformé par les barbares du VIe au XIIe siècle. Cette période de six siècles n'offre pas une série de monuments assez complète pour qu'on puisse en suivre rigoureusement toutes les phases; toutefois, on démêle parfaitement que ses combinaisons architectoniques n'offrent guère que des réminiscences; son caractère est l'imitation et le mélange. Ainsi, dans les monuments de cette période, églises, châteaux, édifices, on voit des voûtes en berceau, des voûtes d'arêtes, des arcades en plein cintre bâties d'après des appareils latins, mêlés de combinaisons byzantines, tels que des arcs découpés de trois ou cinq contre-lobes, comme à l'église de la Charité-sur-Loire. Si des arcades on passe aux colonnes, on voit les unes prendre la forme cylindrique, les autres la forme carrée, avec des bases qui ne sont certainement qu'une dégénérescence attique. Quelques chapiteaux rappellent le corinthien romain, d'autres ont une forme à peu près cubique décorée diversement, forme certainement byzantine; d'autres chapiteaux sont rehaussés de figures sculptées en bas-relief, lesquelles n'ont rien de commun avec les pierres des bas-reliefs des sarcophages chrétiens de la décadence romaine, mais dénotent encore d'une façon incontestable la mode byzantine, car ces figures sont vêtues de riches étoffes orientales à longs plis, telles que les sculpteurs grecs en donnaient à leurs statues. Quant aux ornements dont sont rehaussés les archivoltes, les cordons, les fûts des colonnes, les corniches, on peut les partager en deux catégories bien distinctes : les uns sont composés de tores recourbés à angle droit ou aigu, de tores brisés, de dents de scie, de câbles, etc., qui paraissent être de simples produits de la fantaisie; les autres ont, à n'en pas douter, une origine grecque et se composent de dessins en réseaux, d'entrelacs, de palmettes, de reproductions de diverses plantes exotiques. Il est donc hors de doute que les architectes français ont emprunté, vers le XIe ou le XIIe siècle, des éléments importants de construction et de décoration à l'école byzantine. Du reste, ces emprunts s'expliquent facilement quand on songe aux relations qui existaient à cette époque entre les princes d'Occident et ceux de Constantinople, et aux rapports plus directs encore que les chrétiens de France entretenaient avec les Italiens, dont des artistes grecs avaient bâti les plus riches palais, la plupart des monuments publics et des édifices religieux. Faut-il insister aussi sur l'influence que la civilisation brillante des Arabes de Cordoue a exercée sur la Provence et le Languedoc? On ne peut pas se refuser à croire que leurs écoles, déjà si célèbres au IXe et au Xe siècle, aient eu un retentissement quelconque en France, surtout quand on voit Gerbert, un des hommes les plus illustres de son époque et qui devint pape, aller en Espagne simplement pour y étudier les sciences. Il est bien certain, toutefois, que l'influence arabe sur l'architecture *romane* a été assez limitée.

L'étude attentive des monuments permet de distinguer deux périodes *romanes* : l'architecture *romane* primitive, qui est antérieure au XIe siècle, et l'architecture *romane* secondaire, qui comprend le XIe et le XIIe siècle. Nous allons les résumer brièvement :

1° *Roman primitif*. Dans ce style, où le romain prédomine encore d'une façon très-sensible et que, pour cette raison, quelques-uns ont appelé style latin, et sur lequel nous avons déjà donné quelques indications (V. LATIN), « à l'intérieur des églises, dit M. Caumont, deux rangs parallèles de colonnes ou de pilastres divisaient l'édifice en trois parties inégales, dans le sens de la longueur. La galerie centrale était la plus large et la plus élevée. A l'extrémité, il y avait un hémicycle peu profond. » Telle est la basilique léguée par le paganisme sur son déclin au christianisme naissant.

L'hémicycle devint le chœur; en avant on plaça l'ambon ou chaire à prêcher. La disposition que nous venons d'indiquer n'était pas tout à fait exclusive; quelques-unes étaient circulaires, par exemple Sainte-Constance-hors-les-Murs, à Rome; Sainte-Sophie, à Constantinople, offrait un plan bien autrement compliqué. Néanmoins, la forme que nous avons indiquée est à peu près générale.

Passons aux détails de la construction. Les appareils romains, appareil régulier, appareil en feuilles de fougère, appareil réticulé, se retrouvent dans les constructions *romanes*. La brique de grande dimension était souvent disposée par zones horizontales, pour maintenir le niveau des assises et aussi, grâce à ses effets décoratifs, pour l'ornementation extérieure des édifices. La colonne, que l'antiquité avait léguée parfaite, la colonne se maintint en Italie sous la période *romane*; les édifices gallo-romains affectèrent plus ordinairement le pilier carré. Citons, comme exception, les beaux chapiteaux encore existants de l'église souterraine de Jouarre et de la première basilique de Nantes. Les chapiteaux de l'église souterraine de Saint-Laurent, à Grenoble, offrent des sculptures très-remarquables, soit sur la corbeille, soit sur le tailloir. On y remarque deux oiseaux devant la croix, portant au bec une palme ou un épi de blé; deux agneaux, en regard, sous un arbre; un vase d'ou sortent des pampres. On peut considérer ces chapiteaux comme typiques. L'entablement antique fut plus radicalement modifié que la colonne. On supprima complétement les frises et les architraves, pour ne conserver que des corniches, supportées par des consoles. Les fenêtres offraient à l'extérieur l'aspect le plus simple; le cintre qui les couronnait reposait sur les pieds-droits de la maçonnerie, et ce cintre lui-même se composait d'un rang de pierres symétriques, sans moulures. Les moulures, dans le style *roman* primitif, étaient lourdement imitées des motifs antiques, comme on peut s'en convaincre par l'inspection des moulures mérovingiennes de Saint-Irénée, à Lyon, de Saint-Seurin, à Bordeaux, de Sainte-Marie-Transtevère, à Rome, de l'église de Bayon et de celle de Saint-Pierre de Vienne, en Dauphiné, etc. Ce sont des rosaces à lobes arrondis, des bordures formées de perles allongées et de torsades, etc. Les incrustations en terre cuite, en pierre ou en marbre de couleur concouraient à la décoration extérieure, beaucoup plus que les moulures. A l'intérieur, les murs étaient plaqués de marbre, couverts de peintures, incrustés de mosaïques en pâte de verre; on en cite de fort riches. Les pavés des basiliques étaient parfois des mosaïques. Citons, comme exemple, les fragments trouvés à Saint-Hilaire de Poitiers.

Les sépultures de l'époque mérovingienne, quand elles sont apparentes, offrent tous les caractères du style *roman*. Les tombeaux de ce style, conservés en Gaule, semblent être de construction italienne. Ce sont des sarcophages de forme ordinaire, portant un couvercle arrondi. Mais « il y a eu, dit M. de Caumont, dans les cimetières mérovingiens, près de certaines tombes, des stèles en pierres aplaties, plantées en terre, portant simplement le monogramme du Christ et quelques ornements en méplat. » Ces pierres, d'une apparence caractéristique, devaient se poser de la même façon que nos pierres tumulaires destinées à marquer la présence d'une sépulture. On rencontre parfois dans les cimetières de cette époque une colonne milliaire qu'on avait creusée pour en faire un cercueil. Le plus souvent, les sarcophages étaient en pierre calcaire très-tendre. D'autres fois, en Gaule, on posait des dalles tumulaires au niveau des pavés, inspiration de l'humilité chrétienne qui a voulu que les restes de la créature pécheresse fussent foulés aux pieds. Cet usage devint presque universel au moyen âge. La période *romane* nous en offre, comme spécimen, l'intéressante pierre tombale de Boétius, évêque de Carpentras. Certains tombeaux étaient placés sous des arcatures pratiquées dans l'épaisseur des murs.

L'influence de Charlemagne modifia évidemment l'art architectural, mais on ne saurait préciser le sens de ces modifications, dont les traces sont trop difficiles à saisir.

2° *Roman secondaire*. La transformation que l'art *roman* subit au commencement du XIe siècle est importante et facile à constater. On l'a assez bien indiquée dans les quelques lignes suivantes, que nous tirons de l'excellent *Abécédaire d'archéologie*; « Les sculptures provenant des monuments romains ou assez bien imitées de celles-ci avaient donné un certain éclat à l'intérieur des églises mérovingiennes et carlovingiennes. Les mosaïques, les peintures avaient dissimulé les enduits, qui dissimulaient eux-mêmes la pauvreté des matériaux. Au XIe siècle, on voulut moins d'ornements intérieurs, mais plus de solidité, plus de garantie contre l'incendie; on construisit plus fréquemment en pierre, on songea même à remplacer par des voûtes les plafonds en bois. L'apathie et le découragement dans lesquels l'attente de la fin du monde avait tenu les esprits pendant le Xe siècle se dissipèrent bientôt pour faire place à une activité prodigieuse, qui imprima une impulsion toute nouvelle aux arts. » Aussi, les basiliques se modifient profondément et deviennent de véritables églises chrétiennes. Les moines architectes cherchent et trouvent de nouveaux plans; le chœur prend des dimensions plus considérables et, modifiant de plus en plus l'économie générale de l'édifice, l'éloigne du plan de la basilique. La forme des églises est alors d'une infinie variété; il en est de circulaires et d'octogones; les unes conservent la forme des vieilles basiliques, les autres s'étendent en croix. Presque toujours les églises s'élèvent sur des cryptes. Dans les petites églises, la crypte, placée sous le chœur, affecte une forme rectangulaire; dans les monuments importants, elle est maintenue par deux ou quatre rangs de colonnes cylindriques. « Les monuments du XIe siècle offrent, a dit un savant archéologue, peu de relief dans leurs moulures, des chapiteaux très-barbares, d'une roideur extraordinaire. Il n'y avait pas d'églises voûtées au XIe siècle; elles offraient des murs latéraux sur lesquels reposaient les entraits de la charpente, laquelle restait visible quand un lambris de bois ne venait pas la cacher. » Les ornements employés sur les corniches, sur les murs, sur les archivoltes des portes, des arcades et des fenêtres, étaient communément, au XIe et au XIIe siècle : les têtes plates, les écailles, les têtes de clous, les moulures nattées, les torsades, les étoiles, les frettes crénelées, les billettes, les losanges, les chevrons brisés, les méandres, les rinceaux, les moulures perlées et gaufrées, les palmettes, les animaux monstrueux, les étoiles, les enroulements, les moulures flabelliformes végétales, les oves, etc. On employa, pour dissimuler le nu des murs, les arcatures ou arcades simulées, soit avec des pilastres, soit avec des colonnes engagées. Mais la partie de l'édifice la plus soignée à cette époque, c'était, sans contredit, la porte. Les portes sont généralement ornées d'un nombre infini de moulures géométriques; parfois, dans le style *roman* bourguignon, des figures végétales ou animales et même, comme à la porte de l'église de Tonnerre (Yonne), de vrais bas-reliefs occupent le tympan. L'exécution de ces sculptures est d'une effroyable barbarie, mais la porte n'en a pas moins, dans son ensemble, un puissant caractère et forme, à elle seule, la meilleure et la plus belle partie de la façade. Au-dessus du tympan règne une rangée de petites fenêtres, puis la porte va se terminer en pointe. Le XIIe siècle enrichit cette ordonnance et produisit des monuments d'un plus grand effet. Ce fut le XIIe siècle qui assouplit le chapiteau et lui donna cette liberté de composition qui permit d'y dérouler, tantôt toute l'histoire d'Abraham, tantôt le massacre des Innocents, tantôt une série de figures d'une prodigieuse bizarrerie qui ont jusqu'ici déconcerté les savants, étonnés de ce symbolisme monstrueux. La partie faible des moines architectes d'alors était la voûte; dès que l'église était un peu large, ils ne savaient comment la couvrir. « Je connais, dit encore M. de Caumont, un très-grand nombre d'églises de cette époque qui n'ont été voûtées qu'au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle. L'artifice qu'employaient au XIIe siècle les plus hardis et en même temps les plus habiles était de diviser les voûtes par petites parties carrées, de diriger la pression sur des points correspondant à des piliers et de former ainsi ce qu'on appelle la voûte d'arête. » La tour gênait aussi; on tournait la difficulté en construisant la tour à côté. Ces tours étaient carrées, terminées par une pyramide à quatre pans et percées, sur leur face, d'un certain nombre de fenêtres semi-circulaires.

Les tombeaux, luxe réservé aux grands, devinrent fort splendides dans le XIe et le XIIe siècle; il y en avait d'évasés, avec couvercle prismatique; il y en avait aussi qui étaient formés de simples pierres portées à leurs extrémités sur deux chantiers décorés en avant de trois colonnettes; il y avait également des arcades tumulaires très-somptueuses. Citons la magnifique tombe de Henri Ier, dit le Large, comte de Champagne, mort en 1180, et les statues funéraires de Richard Cœur de Lion, de Henri II, d'Eléonore d'Aquitaine, sa femme, et d'Isabelle d'Angoulême, femme de Jean sans Terre.

Vers la fin de l'architecture *romane*, on découvrit une nouvelle forme d'arcade, l'ogive, qui caractérisera toute une nouvelle période. On l'employa concurremment avec le plein cintre, au point qu'au XIIe siècle il n'est pas rare de rencontrer un plein cintre encadrant une ogive imparfaite. On voit aussi apparaître à cette époque les trèfles et les quatrefeuilles.

Les principaux monuments et édifices religieux appartenant, en France, à l'époque *romane* sont les suivants : l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris; les cathédrales d'Avignon, du Puy, d'Angoulême; les abbayes du Mont-Saint-Michel, de Jumiéges, de Preuilly; Saint-Etienne de Caen; à Angers, l'église de la Trinité; celle de Sainte-Croix, à Bordeaux, et de Saint-Remi, à Reims; au Mans, Notre-Dame-de-la-Couture; l'église de Saint-Paul, à Issoire; Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand; les églises de Saint-Germer, de Saint-Georges de Bocherville et, enfin, une partie de l'église de Noyon. Disons en terminant que c'est dans nos provinces méridionales que l'on rencontre les plus beaux et les plus curieux édifices du style *roman*, bâtis au XIe et au XIIe siècle, comme on peut affirmer que c'est sur les bords de la Loire que l'art gothique, qui remplaça l'art *roman*, éleva ses plus admirables constructions. Ce qui distingue ces églises du midi de la France, que l'on pourrait appeler églises de transition, c'est une ornementation plus riche et une exécution matérielle plus parfaite; on y voit l'architecture *romane* primaire s'effacer davantage, les détails sévères de l'appareil romain et des combinaisons byzantines faire place à des ornements multipliés et à des décorations sans nombre. Tout annonce qu'une nouvelle période va s'ouvrir, celle de l'architecture ogivale. Parmi ces églises de transition, citons : le portail de l'église de Saint-Gilles, qui est le plus curieux spécimen de ce style *roman* déjà dégénéré, et presque toutes les églises du Midi et du Bourbonnais : Saint-Michel de Lescure, dans le Languedoc; les églises de Serrabonne, de Saint-Bertrand de Comminges, de Nantua, de Narbonne, de Perpignan, de Villefranche, etc.

Participant du vieux monde, procédant, quoique d'une manière éloignée, de la civilisation et de l'art antiques, le style *roman* pouvait convenir au christianisme qui s'élaborait et se constituait. Quand le christianisme eut terminé sa redoutable organisation, quand il eut pris possession des royaumes de la terre, l'art *roman* ne put ni satisfaire ses besoins ni contenter son idéal; il fallut que la pierre exprimât des idées de mysticisme et d'ascétisme, que les constructions *romanes* étaient inhabiles à traduire. Un autre art allait naître, un autre style allait exprimer une pensée nouvelle.

— Littér. Le *roman*, genre littéraire tel que nous le comprenons aujourd'hui, c'est-à-dire l'étude de mœurs ou la fiction appliquée à l'histoire, est tout moderne en ce sens qu'il n'a pas, comme l'épopée ou la tragédie, de modèles directs dans l'antiquité; mais, comme il répond à un besoin de la nature humaine, désireuse d'échapper à la réalité des choses et de se réfugier dans un certain idéal, il est hors de doute qu'il a existé de tout temps, sous diverses formes, depuis qu'il y a une littérature. Il a d'abord revêtu la forme métrique, et l'épopée elle-même, considérée comme récit d'aventures traditionnelles, il est vrai, mais la plupart du temps fictives, est un pur *roman*; postérieurement à l'époque homérique, il s'est introduit dans l'histoire, et, par exemple, la *Cyropédie* de Xénophon, ouvrage dans lequel l'auteur,

pour appuyer ses projets d'éducation, les attribue fictivement aux Perses, ne peut être classée que parmi les *romans*. La philosophie n'a pas non plus dédaigné ce genre, en admettant, au milieu de l'exposition des doctrines et pour les corroborer, des mythes qui ne sont que des fictions romanesques. « Tout peut être compris, dit très-bien M. de Salvandy, dans un genre qui, embrassant à la fois l'*Émile* et la *Cyropédie*, *Gulliver* et *Tom Jones*, *Corinne* et le *Roman comique*, les créations de Rabelais et le chef-d'œuvre de Cervantes, appartient en même temps à la pastorale par *Paul et Virginie*, à la politique par *Bélisaire* et *Lascaris*, à l'histoire par *Ivanhoë* et les *Puritains d'Ecosse*, à l'épopée par le *Télémaque* et les *Martyrs*. Vaste comme l'imagination, changeant comme la société, le *roman* échappe à toute définition comme à toute entrave. Il pénètre avec Fontenelle dans le sanctuaire des sciences, il interroge l'antiquité sur les pas de Barthélemy; ses limites ne sont autres que celles du sentiment et de la pensée; son domaine est l'univers. Mesurant sa marche sur les progrès de la civilisation et enrichi par tout ce qui la développe, appauvri par tout ce qui l'altère, il réfléchit la vive image de cette reine du monde; c'est là son vrai titre de gloire. » M. de Salvandy n'a voulu parler, comme étant trop récents, ni de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, ni de la *Comédie humaine* de Balzac, cette série d'études si profondes et si amères, et il ne pouvait prévoir ni les fantaisies humoristiques de Dickens et de Thackeray, ni les longues épopées d'aventures d'Alexandre Dumas, ni les décalques surprenants de vérité et d'observation des auteurs de *Mme Bovary*, de *Fanny* et de l'*Affaire Clémenceau*, MM. Flaubert, Feydeau et Dumas fils; s'il eût pu en parler, de quelle phrase sonore il aurait allongé sa période! Etudions-le donc dans la variété de ses transformations, dans ses manifestations si opposées et si intéressantes, ce genre qui semble réunir tous les autres, mais étudions-le légèrement et comme à vol d'oiseau, afin de ne voir que l'ensemble et de ne pas nous perdre dans la multitude infinie des détails.

Le *roman* grec commence à la *Cyropédie* de Xénophon, écrite par un grand capitaine athénien, et s'achève aux *Amours de Théagène et Chariclée*, composés par un évêque catholique. Les *Fables milésiennes*, qui sont perdues, ne devaient pas être les moins remarquables de cette série, à en juger par celles que nous a conservées la traduction latine d'Apulée : l'*Ane* de Lucius et la fameuse *Psyché;* cette œuvre seule suffirait à exciter nos regrets, quoique les Parthes, découvrant un exemplaire de ces petits *romans* dans la valise de Crassus, les aient méprisés comme trop futiles. Une remarque à faire, c'est la place considérable que tient l'utopie dans les premières tentatives romanesques; dès que le goût vient d'écrire autre chose que l'épopée ou l'histoire, de donner une plus large part à la fantaisie et à l'imagination, c'est à des pays invraisemblables, à des voyages impossibles, à des mœurs idéales ou bizarres que rêvent ceux que l'on peut déjà appeler des romanciers. L'*Atlantide* de Platon se place en tête de ces *romans* utopiques; elle a servi de modèle à bien des conceptions postérieures, depuis l'*Utopie* de Thomas Morus, la *Nova Atlantis* de Bacon, l'*Abbaye de Thélème* et l'*Isle sonnante* de Rabelais jusqu'à la *Cité du Soleil* de Campanella, la Salente de Fénelon, le *Voyage à Lilliput* de Swift et l'*Icarie* de M. Cabet; toutes ces œuvres, où, sous le couvert de la fiction, dans des pays imaginaires, les romanciers et les réformateurs placent leur idéal de gouvernement ou de société, ou la satire des mœurs de leurs contemporains, procèdent directement du livre composé par le grand philosopho, en souvenir peut-être d'une tradition lointaine sur l'Amérique. Citons encore, parmi les romans grecs de la première époque, d'autres voyages imaginaires : *Ce que l'on voit au delà de Thulé*, la *Descente dans l'antre de Trophonius*, de Dicéarque, œuvres qui montrent l'ancienneté du genre, l'un des premiers exploités par l'imagination des romanciers; le livre de Ctésias sur l'Inde et tout le cycle des compositions fabuleuses sur Hercule, Bacchus, Œdipe, la guerre de Troie, sujets qui jouèrent le même rôle en Grèce que chez nous la Table ronde et les Douze pairs au moyen âge. La doctrine d'Evhémère, que celui-ci avait développée dans un *roman* géographique intitulé l'*Histoire sacrée*, produisit un *roman* philosophique, l'*Histoire phénicienne*, que l'auteur, Philon de Biblos, donna comme traduite du Phénicien Sanchoniaton. Plutarque écrivit à son tour un *roman*, l'*Ogygie*, où il suppose une terre fabuleuse, à la façon de Platon dans l'*Atlantide;* mais, au lieu de détruire les dieux, comme Evhémère, il les explique et détermine leur nature et leur substance. En sa qualité de moraliste, il appuie plus sur la question morale que sur la question métaphysique. Les mythes que l'on trouve dans ces œuvres, comme ceux de Timarque de Chéronée et de Thespésius, ont pour but également de propager son enseignement moral. Citons encore de Plutarque, comme appartenant à ce genre de *romans*, l'*Icaroménippe*, le *Menteur d'inclination*, la *Nécyomancie*, etc. Le premier de ces contes, où l'auteur, se supposant voyager à vol d'oiseau, passe en revue l'humanité et les dieux eux-mêmes, offre le même cadre que le célèbre *roman* de Le Sage, le *Diable boiteux*.

L'ère d'Alexandre ouvrit une nouvelle voie et marqua comme une seconde période dans le *roman* grec; ce fut l'avénement du *roman* historique. La vie aventureuse et les immenses conquêtes du héros macédonien, sa promenade armée, à la tête d'une poignée de Grecs, à travers les vieilles civilisations de la Perse et de l'Inde, étaient un canevas tout trouvé pour ceux qui voulaient rajeunir les mythes déjà un peu usés de Bacchus, des Argonautes; ils ne s'en firent pas faute, et Quinte-Curce lui-même n'est pas à l'abri du soupçon d'avoir écrit sa *Vie d'Alexandre* plus sous la dictée de son imagination que sous celle de l'histoire. La période alexandrine, qui tire son nom, non pas d'Alexandre, mais d'Alexandrie et de son école de rhéteurs et de philosophes, présente une troisième phase du *roman*, la plus brillante dans la littérature grecque. C'est à cette phase que se rattachent les *romans* épistolaires d'Alciphron et d'Aristénète, puis toute une série que l'on pourrait appeler la série des amours : *Amours de Rhadan et de Simonis*, *Amours de Leucippe et de Clitophon*, *Amours de Théagène et de Chariclée*, que Racine lisait avec ferveur dans sa jeunesse; *Amours d'Ismène et d'Isménias*, etc., etc. Remarquons l'avénement du *roman* de mœurs, qui pénètre, à l'aide de la pastorale et de la facilité qu'offre la vie des champs, à travers la clôture que les Grecs savaient mettre autour de leurs gynécées et introduit la femme sur la scène; les enlèvements d'enfants, les courses de pirates, les descriptions champêtres réelles ou idéalisées, la peinture des sentiments naïfs relevée par une pointe légèrement licencieuse, font tous les frais de ces compositions, dont la grâce est le plus souvent affectée. Le *Daphnis et Chloé* du sophiste Longus, à la traduction duquel Amyot et P.-L. Courier ont prêté dans notre langue un naturel et un charme bien éloignés du mauvais goût de l'original, peut être considéré comme une des meilleures expressions de ce genre. Enfin l'*Ane* de Lucien, tiré d'une fable milésienne de Lucius de Patras, et la *Vie d'Apollonius de Tyane*, de Philostrate (IIIe siècle de notre ère), montrent à quel point de perfection et d'intérêt était déjà parvenu le *roman* à cette époque reculée. Il ne s'arrêtait ni devant la difficulté des peintures de mœurs ni devant la crainte de battre en brèche les religions.

Le mouvement mystique, qui s'est traduit dans le *roman* de Philostrate, se manifeste également dans d'autres ouvrages du même temps, la *Vie de Plotin*, par Porphyre, la *Vie de Proclus*, par Marinus, les *Vies des sophistes*, par Eunape, et dans l'*Histoire philosophique* de Damassius, que nous connaissons par Photius, qui nous a laissé une analyse de la vie d'Isidore. On pourrait même encore ranger parmi les *romans* philosophiques presque tous les livres juifs et chrétiens, en général apocryphes, qui se multiplièrent du IIIe au Ve siècle avec une étonnante fécondité. Le *Talmud*, le *Livre de la Sagesse;* le *Livre de Jésus, fils de Sirach;* l'*Histoire de Bel et du Dragon*, la *Vie et la mort de Moïse* et divers autres ouvrages apocryphes sont dignes de figurer à côté de la *Vie d'Apollonius*. Même parmi les anciens livres juifs, le *Livre de Job*, celui d'*Esther*, le *Livre des Macchabées* sont de purs *romans*.

Chez les Latins, le *roman* n'existe pas. Les maîtres du monde avaient sans doute autre chose à faire que de se délasser par la lecture d'histoires imaginaires, et ceux d'entre eux à qui leurs loisirs permettaient ce délassement étaient assez versés dans la littérature grecque pour n'avoir pas besoin d'œuvres originales en latin. A l'heure de la décadence des lettres, le *roman* apparaît, mêlé à la satire, à l'épigramme et à l'épopée, dans le *Satyricon* de Pétrone; nul doute que le Trimalcion, type des Turcarets immondes de la Rome impériale, ne relève directement du *roman* de mœurs, avec tous les types secondaires de gitons et de parasites qui l'entourent; c'est une des peintures les plus saisissantes de la corruption romaine. Un peu plus tard, l'Africain Apulée traduisit sous le titre d'*Ane d'or* non-seulement l'*Ane* de Lucien ou de Lucius de Patras, mais encore la *Psyché* et sans doute d'autres fables milésiennes, qu'il augmenta d'aventures tirées de son propre fonds ou dont les originaux nous sont inconnus.

Durant la période byzantine, le *roman* est à la fois mystique, cabalistique et chrétien. Signalons dans ce genre le *Roman d'Hermas* ou *du Pasteur*, œuvre chrétienne directement inspirée de l'Ancien et du Nouveau Testament; les *Brachmanes*, de Palladius, évêque d'Hélénopolis, en Bithynie, disciple et panégyriste de saint Jean Chrysostome; le *Récit égyptien*, autrement intitulé *De la Providence*, par Synésius, récit historique et figuré, un peu cabalistique, qui, selon l'aveu de l'auteur, contient l'histoire symbolique de son temps. Ce *roman* fut composé probablement vers l'année 399. La critique s'en est beaucoup occupée sans être parvenue à l'expliquer complétement. Vers cette même époque (IVe siècle) se formèrent aussi la plupart des légendes qui composent la Légende dorée; elles produisirent directement, un peu plus tard, le *Roman de Barlaam et Josaphat*, inspiré par la vie des Pères du désert.

Avec le moyen âge, époque caractérisée au plus haut degré par l'esprit d'aventures et la crédulité, le *roman* revêt une forme nouvelle. Tout en procédant des auteurs alexandrins et byzantins, qu'ils connaissaient vaguement et dont ils mélangèrent les procédés avec ceux des poëtes épiques et cycliques, les romanciers du nord et du midi de la France, de l'Espagne et des pays de langue allemande introduisirent dans leurs œuvres deux éléments nouveaux : les idées chevaleresques, qu'ils tirèrent des mœurs mêmes de leurs pays, et le culte de la femme, qu'ils développèrent du fond de leur religion. On pourrait néanmoins trouver à ce culte féminin, particulier à l'époque moderne, une filiation plus ancienne dans certains philosophes et mythographes grecs, où perce déjà l'idée du beau et du bien souverains, exprimée et spiritualisée sous la forme de la femme; mais ces travaux restèrent inconnus des romanciers du moyen âge, et c'est de la religion et des mœurs nouvelles qu'ils s'inspirèrent assurément. La marche est ouverte par les *Chansons de geste* (v. ce mot et les comptes rendus spéciaux affectés aux œuvres les plus importantes); des cycles entiers apparaissent simultanément en France, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, sur Roland, sur Charlemagne et ses douze pairs, sur le roi Artus, sur la poursuite du Saint-Graal, sur Robin Hood, et telle est la simultanéité de ces compositions et de leurs copies, qu'il est le plus souvent impossible d'en discerner le pays d'origine. C'est le moment où fleurissent les Amadis et les Esplandians, les chevaliers de la Verte-Epée et les fées Urgande ou autres; imaginations aussi enfantines que surprenantes, qui suffisaient à des peuples encore neufs et auxquelles il fut difficile, en tout pays, de substituer le simple bon sens et la claire raison, tant l'extraordinaire, le mystérieux, le surnaturel sont puissants sur l'esprit de l'homme, tant il se délasse bien par l'invraisemblable des ennuis beaucoup trop réels de la vie! La réaction commença chez nous par le *Roman du Renard* et le *Roman de la Rose*, œuvres qui, malgré leur titre, se rapprochent plus du fabliau que du *roman;* elle fut continuée par les horrifiques prouesses de Pantagruel et de Gargantua, véritable *roman* satirique des mœurs, de la politique et de la religion au temps de Rabelais, et achevée, en Espagne, par le *Don Quichotte*, qui donna le coup de grâce aux épopées chevaleresques. Avant de rentrer en France, donnons une mention aux continuateurs de Cervantes, Hurtado de Mendoza et Quevedo, qui, le premier dans son *Lazarille de Tormes*, le second dans son *Grand vaurien*, chefs-d'œuvre de la littérature picaresque espagnole, ont fait une large place aux études intimes et peint des tableaux de mœurs de la plus grande vérité. Ils avaient été précédés dans cette voie par les *novellieri* italiens, qui, dans de petits cadres embellis par leur imagination et par les grâces de leur style, avaient placé la plupart des sujets de nos fabliaux. Le *Décaméron* de Boccace et tout ce que les Italiens ont classé sous le titre de nouvelles (d'où le nom de *novellieri* appliqué à leurs auteurs) sont, il est vrai, des contes plutôt que des *romans;* mais il était nécessaire de rappeler leur influence sur la littérature romanesque. Ce sont ces mêmes cadres agrandis qui ont servi de point de départ au *roman* moderne, et d'ailleurs la *Fiametta* de Boccace et la *Filena* de son émule en peintures libres, Nicolo Franco, sont de véritables *romans*.

Le goût du merveilleux, du surnaturel, des exploits invraisemblables, des grands coups d'épée à tort et à travers, auquel satisfaisaient amplement les *romans* chevaleresques, se retrouve, à peine modifié, dans le *roman* français du XVIIe siècle. Pour Mlle de Scudéri, la leçon donnée par le *Don Quichotte* est considérée comme non avenue. C'est le côté ridicule de ces longues œuvres qui excitèrent un si prodigieux engouement, mais qui détournaient les esprits de la vie réelle et dont, pour ce motif, Gorgibus défendait la lecture à Célie :

Voilà, voilà le fruit de ces empressements
Qu'on vous voit nuit et jour à lire vos *romans;*
De quolibets d'amour votre tête est remplie,
Et vous parlez de Dieu bien moins que de Lélie.
Jetez-moi dans le feu tous ces méchants écrits
Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits;
Lisez-moi, comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les quatrains de Pibrac et les doctes tablettes
Du conseiller Matthieu; l'ouvrage est de valeur
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.
Le Guide des pécheurs est encore un bon livre,
C'est là qu'en peu de temps on apprend à bien vivre,
Et, si vous n'aviez lu que ces moralités,
Vous sauriez un peu mieux suivre mes volontés.
(Le *Cocu imaginaire*.)

Molière encore, qui en avait nourri sa jeunesse, fait exposer par Madelon, dans les *Précieuses*, les règles du *roman* de galanterie tel qu'on le comprenait au XVIIe siècle, l'ordre dans lequel doit se mener une intrigue amoureuse aussi bien dans la vie que dans les livres. C'est un morceau achevé : « Il faut qu'un amant, pour être agréable, sache débiter les beaux sentiments, pousser le doux, le tendre et le passionné, et que sa recherche soit dans les formes. Premièrement, il doit voir au temple ou à la promenade, ou dans quelque cérémonie publique, la personne dont il devient amoureux; ou bien, être conduit fatalement chez elle par un parent ou un ami et sortir de là tout rêveur et mélancolique. Il cache un temps sa passion à l'objet aimé, et cependant lui rend plusieurs visites, et l'on ne manque jamais de mettre sur le tapis une question galante qui exerce les esprits de l'assemblée. Le jour de la déclaration arrive, qui se doit faire ordinairement dans une allée de quelque jardin, tandis que la compagnie s'est un peu éloignée, et cette déclaration est suivie d'un prompt courroux, qui paraît à notre rougeur et qui, pour un temps, bannit l'amant de notre présence. Ensuite, il trouve moyen de nous apaiser, de nous accoutumer insensiblement au discours de sa passion et de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine. Après cela viennent les aventures, les rivaux qui se jettent à la traverse d'une inclination établie, les persécutions des pères, les jalousies conçues sur de fausses apparences, les plaintes, les désespoirs, les enlèvements et ce qui s'ensuit. Voilà comme les choses se traitent dans les belles manières, et ce sont des règles dont, en bonne galanterie, on ne saurait se dispenser. Mais en venir de but en blanc à l'union conjugale, ne faire l'amour qu'en faisant le contrat de mariage et prendre justement le *roman* par la queue, encore un coup, mon père, il ne se peut rien de plus marchand que ce procédé, et j'ai mal au cœur de la seule vision que cela me fait. »

Molière avait raison de combattre les pernicieux effets des lectures romanesques sur l'imagination; mais nous, qui n'avons rien à redouter des livres de ce temps-là, nous pouvons être plus justes envers une littérature aujourd'hui si démodée et qui a charmé tant de nobles esprits. On a bien souvent tourné en ridicule l'*Astrée* de d'Urfé, le *Grand Cyrus* de Mlle de Scudéri et les *romans* de La Calprenède; c'est peut-être faute de les bien comprendre. Saint-Marc Girardin, dans une page de fine critique, a pris la défense des bergers de d'Urfé, qui nous paraissent si fades et si faux. « On voit bien, dit-il, en lisant le *roman*, que ces bergers-là ne le sont que par goût, et qu'en mettant l'amour à la campagne, d'Urfé, comme les poëtes pastoraux de l'Italie, a voulu seulement lui donner plus de charme et plus de liberté. Ses bergers et ses bergères ne sont pas gens du village; ce sont gens qui font la villégiature. Ils ont le loisir que donne l'aisance; ils sont de noble naissance; ils sont, enfin, aussi discrets et aussi civils que les meilleurs courtisans... D'Urfé a voulu représenter l'amour tel qu'il le concevait dans la bonne compagnie, et s'il a préféré les champs au salon, c'est que, d'une part, il n'y avait guère encore de salons, et que, d'une autre part, la pastorale étant, dans l'usage du temps, consacrée à l'amour, il lui semblait naturel de donner à ses récits amoureux la forme pastorale. » Quant à *Cyrus* et à *Clélie*, ce qui choque surtout et rend ces œuvres si illisibles pour nous, c'est l'alliance des noms antiques avec les usages et les passions modernes. « Mais, dit M. Victor Fournel, on a été plus dupe que ne le voulait l'auteur, qui était loin d'attacher à ce cadre factice autant d'importance que nous. Pour Mlle de Scudéri le *roman* n'est que l'accessoire... Son but était d'introduire et de faire passer sous ce déguisement non-seulement des portraits, des sentences, des dissertations morales, des conversations subtiles sur toutes les règles de la politesse, sur tout ce qui constitue l'*honnête homme* au XVIIe siècle, mais même quelque grande et sérieuse controverse sur des questions d'un haut intérêt social; c'est ainsi que, dans la *Clélie*, l'auteur a traité de tout ce qui tient à la condition des femmes dans le monde, et que nous y trouvons, revêtus d'une forme plus calme, tous les débats orageux qui se sont soulevés de nos jours sur la *liberté* du beau sexe. » Le *Grand Cyrus* est comme une mascarade ingénieuse et galante, favorable à montrer des tableaux et des portraits modernes. Par exemple, dans le septième volume, on trouve une galerie fort curieuse des habitués de l'hôtel Rambouillet. La *Clélie*, où les personnages de la Rome antique, travestis en gentilshommes, nous semblent si risibles, est tout simplement l'histoire de la Fronde sous un accoutrement romain. On pourrait expliquer par un dessein analogue les invraisemblances des *romans* de La Calprenède.

Parmi les contemporains, il y en eut très-peu qui ne professèrent pas pour ces ouvrages, surtout pour ceux de Mlle de Scudéri, une haute admiration. Il fallait avoir la sévérité d'esprit des solitaires de Port-Royal pour les blâmer. Sans parler de Mme de Sévigné et de La Fontaine, Boileau lui-même, au moins dans sa jeunesse, les tint en estime. Parmi les évêques, on ne voit que Bossuet qui en parle avec mépris; les autres étaient du sentiment de l'évêque d'Avranches, le savant Huet :

Non que monsieur d'Urfé n'ait fait une œuvre exquise;
Etant petit garçon, je lisais son *roman*,
Et je le lis encore ayant la barbe grise...
Le *roman* d'*Ariane* est très-bien inventé,
J'ai lu vingt et vingt fois celui de *Polexandre*.
En fait d'événements, *Cléopâtre* et *Cassandre*
Entre les beaux premiers doivent être rangés.
Chacun prise *Cyrus* et la carte du Tendre...

Ce qui plaisait surtout dans ces *romans* à

des hommes comme Huet, Mascaron, Camus, Godeau, Fléchier, Massillon, c'était la grandeur et l'héroïsme des sentiments, qui nous paraissent aujourd'hui parfaitement absurdes. Mais il ne faut pas oublier que ces grands coups d'épée, qui nous font sourire, étaient alors à la mode, et que l'on vit les écrivains du génie le plus original, Corneille et Molière, tenter de les transporter à la scène. Dans les tragédies les plus mâles, les plus sobres de Corneille, par exemple dans *Horace*, dans *Cinna*, même dans *Polyeucte*, on retrouve, améliorés par un style plus vigoureux, la phraséologie et les sentiments des héros de La Calprenède. Il serait donc souverainement injuste de ne pas tenir compte de ces œuvres, parce qu'elles sont illisibles aujourd'hui, ou de contester leur action sur la littérature générale. Par bonheur pour le *roman*, il fut détourné de cette voie par la veine comique, satirique et bourgeoise, veine tout à fait gauloise au fond, que tous ces grands *romans* aristocratiques n'avaient pas étouffée et qui finit par prendre le dessus. Les aventures merveilleuses, les raffinements, les subtilités, l'héroïsme guindé, la solennité et l'emphase tombèrent devant l'observation familière et la raillerie bouffonne des *romans* de mœurs. Le *Francion* de Sorel, le *Voyage à la lune* de Cyrano de Bergerac, le *Roman bourgeois*. de Furetière, le *Roman comique* de Scarron contribuèrent puissamment à ramener les esprits des fausses exagérations à la simple réalité ou à la satire amusante.

La peinture fine et délicate des mœurs n'avait pas, du reste, été complétement abandonnée, même sous le règne de la *Clélie* et de la *Cléopâtre;* nous n'en voulons pour preuve que la *Princesse de Clèves* et *Zaïde* de Mme de La Fayette, petits *romans* qui sont des études du cœur humain, du cœur féminin surtout, et, dans un genre plus éleve encore, *Télémaque*, œuvre épique sous la forme d'un *roman;* la *Psyché* de La Fontaine, malgré l'emprunt du fond fait à l'antiquité, est aussi une peinture de sentiments tout à fait modernes. Cependant, jusqu'à ce que l'abbé Prévost vienne, dans son livre inimitable de *Manon Lescaut*, fondre les deux genres et mêler à l'expression des sentiments les plus tendres les peintures de la vie aventureuse et picaresque, c'est à la veine gauloise que le *roman* du XVIIe et du XVIIIe siècle doit ses chefs-d'œuvre. Toute l'œuvre de Le Sage procède du *Roman comique; Gil Blas*, *Guzman d'Alfarache*, le *Diable boiteux*, quoique imités des Espagnols, sont bien français, bien gaulois au fond, et créent ce genre plein d'esprit, d'humour, où la fiction ne sert que de cadre à l'observation et auquel nous devons *Candide*, *Zadig*, *Micromégas*, l'*Homme aux quarante écus*, et tous les *romans* de Voltaire, si étincelants d'esprit et de philosophie railleuse. Par malheur, du gaulois au licencieux il n'y a qu'un pas, et un pas bien glissant. *Candide* engendre *Jacques le fataliste*, lequel engendre la *Religieuse; Manon Lescaut* engendre les *romans* de Crébillon fils, qui engendrent à leur tour les *Liaisons dangereuses* de Laclos et ont encore pour postérité l'illustre *Faublas*. Tirons le rideau sur les débauches de ce siècle à la fois si grand et si frivole. Comme compensation, nous ne trouvons à opposer à ces œuvres trop légères que les élucubrations par trop lourdes de Marmontel, l'indigeste *Bélisaire*, les insipides *Incas* et les bergeries un peu fades de Florian. Chose qui surprend et confond la critique, *Estelle et Némorin*, ce laitage doucereux, était goûté et apprécié par ces mêmes palais saturés du poivre et du piment des Laclos et des Louvet de Couvray! Ils goûtèrent moins ces innombrables et étonnantes productions de Rétif de La Bretonne, qui, dans ses deux cents et quelques volumes, surtout dans ses *Contemporaines*, nous a donné le tableau si exact, quoique bien débraillé, de la fin du XVIIIe siècle. Les plus curieuses de ces études, pensées dans le ruisseau et écrites sur la borne, comme on l'a dit, ne mettent guère en scène que des noctambules, des ivrognes, des filous et des filles; mais elles ont pour nous l'intérêt qui s'attache à tout récit jailli de l'observation directe, si vulgaire ou si répugnant même que soit l'objet observé. Le plus beau *roman* du XVIIIe siècle, celui qui produisit toute une régénération du genre et amena l'avénement d'une littérature nouvelle, qui est la nôtre, celle du XIXe siècle, c'est la *Nouvelle Héloïse*. Saint-Preux et Julie, voilà les patrons sur lesquels plusieurs générations de grands écrivains tailleront leurs héros : Gœthe, son *Werther;* Chateaubriand, son *René;* Mme de Staël, sa *Corinne*. On peut trouver maintenant, en jugeant à froid ce livre, que le style en est déclamatoire, que les situations sont assez souvent fausses et tendues; mais ce ne peut être une œuvre médiocre, celle qui a inspiré tant de beaux génies et dont le retentissement s'est continué dans la littérature de tout un siècle. Jean-Jacques Rousseau a, de plus, la gloire d'avoir écrit un *roman* philosophique, l'*Emile*, et donné au genre, dans ses *Confessions*, une forme nouvelle, plus personnelle et plus pénétrante, qui a fait école.

En même temps que le *roman* français parvenait ainsi à sa perfection relative, il prenait en Angleterre les mêmes développements, mais sans passer absolument par les mêmes phases et sans subir les mêmes écarts; débarrassé à temps du faux goût chevaleresque, il restait toujours moral, grâce à l'esprit de famille dont la nation est imbue. *L'Arcadie* de Philip Sidney, publiée trente ans avant l'*Astrée* de d'Urfé, est restée, en Angleterre, le modèle de cette littérature, bientôt abandonnée, que les écrivains anglais avaient empruntée, comme les nôtres, à l'école italienne de Sannazar ou à l'Espagnol Monte-Mayor. A partir du siècle de la reine Anne, plus d'imitations, plus d'importations étrangères; l'esprit national domine, et on lui doit des œuvres qui suffiraient à illustrer un peuple : le *Pèlerin*, de Bunian; le *Voyage de Gulliver*, de Swift; *Robinson Crusoë*, de Daniel de Foë; *Tom Jones* et *Jonathan Wild*, de Fielding. Un peu plus tard, les longues et pathétiques créations de Richardson, *Paméla* et *Clarisse Harlowe*, qui excitèrent l'admiration de Jean-Jacques et provoquèrent son génie à les égaler; enfin, le *Vicaire de Wakefield* de Goldsmith et le *Tristram Shandy* de Sterne, toutes œuvres qui, quoique bien anglaises par le fond, par la tournure originale de l'expression et du sentiment, ont mérité de devenir européennes et jouissent encore, au moins pour la plupart, d'une légitime renommée. A la même époque, l'Italie et l'Espagne, d'où étaient sortis les premiers modèles, n'ont plus aucune séve productrice et se bornent à traduire; l'Allemagne elle-même est presque réduite à ce rôle et ne met au jour aucune œuvre considérable, dans le genre qui nous occupe, jusqu'à Gœthe et Lessing. Mais alors l'entrée en scène de ces écrivains frappe vivement l'attention; le coup de pistolet de Werther retentit d'un bout de l'Europe à l'autre, et deux autres *romans* du grand poëte, *Hermann et Dorothée*, *Wilhelm Meister; Miss Sara Simpson* et *Minna de Barnhelm* de Lessing éveillent de non moins vives sympathies. C'est l'ère contemporaine, l'ère véritable du *roman* qui s'ouvre avec éclat. En France, les disciples attardés de Le Sage et de l'abbé Prévost : Pigault-Lebrun, Victor Ducange, Ducray-Duminil et Mme Cottin obtinrent cependant encore, sous le premier Empire et même sous la Restauration, une vogue qui maintenant nous étonne. Il y a longtemps que *Victor ou l'Enfant de la forêt*, *Cœlina ou l'Enfant du mystère* ont rejoint dans les limbes de l'oubli *Malek-Adel*, qui a fourni tant de sujets de pendules; *Monsieur Botte* et l'*Enfant du carnaval*, de Pigault-Lebrun, ont assurément plus de mérite; mais cette littérature, enfantine avec Victor Ducange et Ducray-Duminil, sentimentale avec Mme Cottin, licencieuse avec Pigault-Lebrun sans être beaucoup plus amusante, était arrivée au dernier degré de décrépitude; elle allait faire place à des conceptions plus nouvelles et plus hardies.

Le *roman* est une des deux grandes faces de la littérature du XIXe siècle; l'histoire est l'autre, et telle a été la force de cette double préoccupation des esprits, que l'histoire et le *roman* se sont intimement mêlés l'un et l'autre et ont produit un genre nouveau. Les premières œuvres procèdent, il est vrai, complétement de la *Nouvelle Héloïse; René* et *Werther* ne sont qu'intimes, personnels et passionnés; mais le désir d'associer aux peintures de l'amour idéal et aux traverses de la vie humaine le tableau des mœurs générales et de montrer l'homme parmi les grands événements des siècles passés inspire les *Martyrs*, qui, comme le *Télémaque* et plus encore peut-être, n'est qu'un *roman* en prose sous la forme épique; ce même désir se manifeste également dans *Corinne*, écrite surtout pour offrir le tableau de la civilisation italienne. Des modèles de ce genre de composition existaient sans doute dans le *Télémaque*, et même dans le *Bélisaire* et les *Incas* de Marmontel, dans le *Numa Pompilius* de Florian; mais le *Télémaque*, comme le *Voyage du jeune Anacharsis*, se borne à la civilisation grecque, sur laquelle les livres classiques abondent; quant aux autres, ce sont de simples compilations littéraires, et il serait parfaitement inutile d'y chercher rien de nouveau sur l'histoire ou les mœurs antiques. Ce que nous remarquons, au contraire, dans les œuvres nouvelles, c'est la précision et l'étendue des recherches, la vérité vraie mise à la place de la vérité de convention, le réel aspect historique rendu aux faits, aux personnages, aux physionomies, grâce à de longues et patientes investigations. Chateaubriand fait un voyage de deux ans à travers l'Europe et l'Asie Mineure, afin de copier d'après nature les grandes descriptions de son ouvrage et de leur donner une réalité plus grande. Peu de romanciers montreront une conscience égale; mais n'importe, l'exemple est donné et sera suivi par un certain nombre. Walter Scott introduira la même précision dans ses *romans* écossais, comme Fenimore Cooper dans ses peintures de la vie des pionniers et des Mohicans, et le plus humble, parmi ceux qui ont quelque valeur, rougirait de ne pas faire précéder son travail de quelques études sérieuses. Tel est le *roman* historique, une des meilleures choses de notre époque, quoi qu'on en ait dit, avant qu'il eût dégénéré entre les mains des faiseurs. Walter Scott est le chef de cette grande école, à laquelle les lettrés du monde entier ont dû tant d'heures de plaisir et de délassement. Qu'il nous suffise de rappeler *Wawerley*, *Rob-Roy*, les *Puritains*, *Ivanhoë*, la *Prison d'Edimbourg*, *Péveril du Pic*, les mœurs, les paysages, les superstitions de l'Ecosse, du Border, si bien décrits dans tel de ces livres; dans un autre, les fureurs, les haines des guerres religieuses mêlées à des peintures de la vie familière; dans un autre, la guerre civile, les courses errantes des jacobites, les dévouements passionnés que surexcite la proscription; dans tous, l'enchaînement intéressant des faits et des épisodes, la vérité des descriptions, le relief des caractères et la grâce inexprimable des figures de femmes qui se détachent du fond clair ou sombre de l'œuvre, comme la Rébecca d'*Ivanhoë*, l'Amy Robsart de *Kenilworth*, la Diana Vernon de *Rob-Roy*.

Les traductions de Walter Scott mirent chez nous en grande faveur le *roman* historique; *Cinq-Mars* d'Alfred de Vigny et surtout *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, avec une puissance que n'avait pas connue l'illustre baronnet, furent les brillants débuts en ce genre de l'école romantique, débuts suivis bientôt d'une multitude prodigieuse d'œuvres d'inégale valeur, mais remarquables, du moins avant que la décadence fût trop marquée, par l'étude consciencieuse, la recherche de la réalité dans les faits et dans les mœurs, le style pittoresque et coloré. Toute une série de productions à peu près ignorées aujourd'hui : l'*Ecolier de Cluny* d'Alphonse Royer et les longs *romans* du bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), la *Danse macabre*, les *Francs-Taupins*, le *Roi des ribauds*, les *Deux fous*, méritent d'être rappelés, malgré l'oubli dans lequel ils sont tombés, parce qu'ils possèdent, avec de grands défauts, des qualités éminentes. Le roi du *roman* historique, notre Walter Scott, avec beaucoup de science en moins, il est vrai, mais avec plus de verve, d'entrain, de familiarité et surtout avec une fécondité inépuisable, c'est Alexandre Dumas. *Roman* de mœurs, *roman* d'aventures, *roman* de cape et d'épée, il a parcouru tout le cycle, vivifiant, par la facilité de son style et sa verve de conteur, les époques les plus diverses, surtout les derniers siècles de la monarchie, de Henri III à Marie-Antoinette et de la guerre des chouans aux complots des carbonari. Aussi puissant, aussi varié quand il s'applique à une œuvre de pure imagination, comme *Monte-Cristo*, c'est pourtant surtout à l'histoire qu'il retourne avec le plus de plaisir, et ses personnages se meuvent dans ce cadre avec tout autant de liberté que dans une fiction pure. N'allons pas apprendre l'histoire de France dans les *Trois mousquetaires* ou dans la *Louve de Machecoul;* qui pourrait nier cependant ce qu'il y a d'excellents aperçus, de véritable intuition sur l'époque de Henri III dans les *Quarante-Cinq* et la *Dame de Montsoreau*, sur la minorité de Louis XIV dans les *Trois mousquetaires* et leurs suites, sur la Régence dans le *Chevalier d'Harmental*, sur les préludes de la Révolution dans le *Collier de la reine* et le *Chevalier de Maison-Rouge;* sur les coupeurs de route, au commencement de l'Empire, dans les *Compagnons de Jéhu;* sur les menées occultes des ventes de carbonari et les mœurs de la cour de Naples pendant la Révolution, dans la *San-Felice?* Trop d'improvisation et des études incomplètes nuisent sans doute à la vérité de bien des détails; mais l'ensemble reste surprenant, et si l'on ne demande au *roman* que d'amuser, nul plus qu'Alexandre Dumas n'aura touché le but. Lorsque Walter Scott se trouva ruiné par la faillite de son libraire, un lord s'écria : « Si tous ceux qui lui doivent des heures délicieuses donnaient seulement une pièce de 6 pence (12 sous), la liquidation serait bien vite faite! » Aux mêmes conditions, Alexandre Dumas serait mort plus que millionnaire.

Entre les mains des héritiers ou des imitateurs du plus grand amuseur des temps modernes, le *roman* historique dégénéra. Il n'y avait plus qu'à glaner dans l'histoire de France après celui qui en avait tant usé et abusé; aussi ne citerons-nous que pour mémoire les essais de son collaborateur anonyme, Auguste Maquet, la *Belle Gabrielle*, par exemple, et les feuilletons de Ponson du Terrail, dont le plus remarquable, la *Jeunesse de Henri IV*, ne semble qu'une pâle contrefaçon des tableaux du maître; des qualités précieuses d'imagination, de mise en scène, la recherche de l'imprévu et du bizarre ne rachètent ni le mauvais style ni le manque d'étude. En dégénérant, le *roman* historique perdait peu à peu toute sa vogue, sinon dans le peuple, toujours friand d'émotions et peu apte à se rendre compte des plus énormes anachronismes, du moins chez les lettrés, d'un goût plus difficile; il donna naissance au *roman* archéologique, dont le but était moins d'éveiller et de soutenir l'attention par l'imprévu des aventures et l'enchevêtrement des intrigues que de ressusciter des époques évanouies, disparues, et de s'efforcer de les faire revivre dans tout leur éclat. C'est à cette tendance, fort explicable à notre époque, que l'on doit le *Roi Candaule*, la *Nuit de Cléopâtre*, le *Roman de la momie* de Théophile Gautier, *Salammbô* de Gustave Flaubert, le *Cheval de Phidias* de Cherbulliez. Dans ces livres, les civilisations assyrienne, égyptienne, mosaïque, carthaginoise et grecque, étudiées d'après tous les derniers documents et mises, pour ainsi dire, au courant de la science actuelle, si pénétrante et si profonde, revivent avec des apparences d'une précision singulière, avec leurs monuments restitués et remis en place, leurs institutions, leurs costumes, leur langue même. Mais les lettrés seuls, les délicats, pouvaient prendre intérêt à ces patientes et minutieuses restitutions; la vogue était, en dehors des longues et amusantes séries d'Alexandre Dumas, au *roman* de mœurs tel que le comprenait Balzac, ou au *roman* social tel que le présentait Eugène Sue. La loi chronologique nous fait seule rapprocher ces deux noms, entre lesquels il y a un abîme; nulle œuvre de Balzac n'a eu le retentissant succès des *Mystères de Paris* ou du *Juif errant*, et quelle différence pourtant la postérité met déjà entre ces élucubrations tourmentées et maladives et la moindre page de la *Comédie humaine!* Non pas qu'Eugène Sue soit totalement dénué de mérite; on ne saurait lui refuser le don d'émouvoir, on l'accuserait plutôt d'émouvoir trop et par des moyens trop violents; on sort de ses livres, *Arthur*, la *Salamandre*, *Martin l'enfant trouvé*, les *Sept péchés capitaux*, comme on sort d'un affreux cauchemar, la tête lourde et les membres rompus; l'art n'a rien à voir dans cette secousse toute physique. Balzac aussi émeut et touche, mais par de bien autres moyens; c'est le relief des caractères, leur jeu dans une situation donnée, l'analyse des physionomies et des passions qui remplacent chez lui le fracas des duels, des enlèvements, des aventures. Au contraire des autres, c'est dans les peintures de la vie calme et monotone qu'il excelle; *Eugénie Grandet* et le *Lis dans la vallée* seraient ses chefs-d'œuvre si, plus mûri encore, plus pénétré de la civilisation ou, comme on voudra, de la corruption parisienne, il n'avait écrit la *Cousine Bette*. Cet esprit, éminemment observateur, avait tout vu, tout étudié ou tout deviné : l'histoire, dans *Catherine de Médicis;* l'illuminisme, dans *Séraphita*, et le journalisme, tel qu'il serait vingt ans plus tard, dans les *Illusions perdues*. Il a fouillé en tous sens le cœur humain; il a mis sur le marbre et disséqué, cruellement parfois, toute notre civilisation; et à qui s'en prendre, s'il y a vu plus de difformités et de laideurs que de beautés? La vie de province, avec ses bonnes mœurs superficielles, ses commérages, ses petites ambitions ratatinées; la vie bourgeoise, mesquine, sans élan, absorbée dans les comptes de famille, les notes de la blanchisseuse et du boulanger; la vie parisienne, avec ses surexcitations anomales, ses dépravations multiples, ne retrouveront pas de longtemps un tel peintre. A côté de ces trois noms illustres, Alexandre Dumas, Eugène Sue, Balzac, et surtout à côté du dernier, faut-il rappeler celui qui fut leur émule de la première heure, Frédéric Soulié? Esprit vigoureux, un peu assoupli par le travail, il s'est cependant fait remarquer par des qualités propres, alors toutes nouvelles : la force de l'invention, la solidité de charpente de ses intrigues, la violence et la complication des événements. On ne saurait sans injustice passer sous silence, dans une revue même sommaire, l'auteur des *Drames inconnus* et surtout des *Mémoires du Diable*.

Une femme d'un talent tout viril, George Sand, mérite, presque au même titre que Balzac, une place à part dans cette galerie. Son œuvre est considérable : sociale et réformatrice dans *Indiana*, *Valentine*, *Lélia*, le *Compagnon du tour de France*, elle est toute personnelle dans le *Secrétaire intime* et dans *Elle et lui*, deux grandes pages qui, écrites l'une au commencement, l'autre presque à la fin de la carrière de l'écrivain, semblent détachées de ses mémoires; puis familière et presque bucolique dans toute une série intéressante, la *Petite Fadette*, la *Mare au Diable*, où les mœurs du Berry sont retracées avec un charme pénétrant; puis réformatrice encore, mais avec moins d'âpreté, dans le *Marquis de Villemer*, *Jean de La Roche*, *Mlle de La Quintinie* et *Pierre qui roule*. George Sand est l'élève de Walter Scott dans *Mauprat*, l'un de ses meilleurs *romans*, où la suave figure d'Edmée rappelle les plus chastes créations du peintre d'Amy Robsart et de Fenella; elle suit l'inspiration de P. Leroux dans ses *romans* philosophiques : *Spiridion* et les *Sept cordes de la lyre;* celle de Liszt, dans ses études sur l'art musical : *Consuelo*, la *Comtesse de Rudolstadt*. Dans tous, elle est le disciple de Jean-Jacques et unit comme lui l'analyse du sentiment et de la passion à un vif amour de la nature. M. Jules Sandeau, qui avait débuté en même temps qu'elle, a suivi une autre voie; dans de petits cadres très-bien proportionnés, il a tracé d'une main discrète des études de mœurs du temps de l'émigration ou de la Restauration, *Mme de Sommerville*, *Mlle de La Seiglière*, la *Maison de Penarvan*. Sainte-Beuve n'a écrit qu'un seul *roman*, *Volupté;* mais il est juste d'en faire mention, car c'est une œuvre : il y a concentré, en quelque sorte avec plus d'art, les patientes analyses répandues dans ses *Causeries*. *Volupté* est un des meilleurs *romans* psychologiques de notre époque. On peut rapprocher de ce genre sérieux les *romans* philosophiques, humanitaires d'Edgar Quinet, *Ahasvérus* et *Merlin l'enchanteur*, qui n'ont cependant que la forme extérieure du *roman;* car, pour la conception, ils se rattachent à l'épopée.

N'oublions pas, au milieu de ce grand mouvement littéraire, le clan des fantaisistes, qui, sans aucune visée morale, scientifique ou philosophique, sans autre but que de plaire, de faire montre d'originalité et de talent ou tout simplement d'amuser, ont écrit de très-jolis *romans*. La tribu est nombreuse et comprend une foule de noms distingués. C'est Charles Nodier, avec *Thérèse Aubert*, *Jean Sbogar*, *Smarra*, allant, toujours avec la même finesse, du sentiment à l'ironie et du romanesque à l'étrange; c'est Méry, le peintre fantastique des mœurs et des paysages de l'Inde (la *Floride* et la *Guerre du Nizam*), modèles des livres écrits au courant de la plume et imprégnés de l'esprit français; c'est Mérimée, qui, au contraire, dans des pages très-étudiées, d'une sobriété et presque d'une sécheresse voulue à l'avance, *Colomba*, la *Chronique de Charles IX*, *Carmen*, les *Deux héritages*, arrive à une puissance et une réalité surprenantes; c'est Théophile Gautier, avec *Mlle Maupin*, conception excentrique qui tient du pastel de Boucher et des peintures érotiques de l'Arétin et qui fait passer les rêves les plus monstrueux à l'aide d'une richesse incomparable de description et de la curiosité singulière du style; c'est Alphonse Karr, l'auteur de *Sous les tilleuls*, du *Chemin le plus court*, de *Feu Bressier*, de *Fort en thème* et de tant d'autres œuvres originales et spirituelles; c'est Léon Gozlan, avec le *Notaire de Chantilly*, l'*Histoire de cent trente femmes*, le *Lilas de Perse*, la *Folle du n° 16*; X.-B. Saintine, qu'un seul *roman*, *Picciola*, l'histoire d'une fleur élevée par un prisonnier, a rendu célèbre; c'est Jules Janin, qui a parodié d'une façon si saisissante, dans l'*Ane mort et la femme guillotinée*, les horreurs des romantiques effrénés et qui s'est montré le digne continuateur de Diderot dans la *Fin du monde... et du* Neveu de Rameau; c'est Roger de Beauvoir, le fringant narrateur des *Histoires cavalières* et des *Soupeurs de mon temps;* c'est Ed. About, imitateur de Balzac dans *Germaine*, dont les principaux types sont copiés de la *Cousine Bette*, mais plus original dans le *Roi des montagnes*, et tout à fait lui-même, c'est-à-dire éminemment spirituel et fin conteur, dans les *Mariages de Paris*, le *Nez d'un notaire*, le *Cas de M. Guérin*, la *Vieille roche*, *Madelon*, etc.

Ainsi travaillé en tous sens, devenu apte à tout analyser et à tout décrire, les conceptions esthétiques et morales comme les fantaisies les plus extravagantes, promené de civilisation en civilisation, depuis Ninive jusqu'aux carrières d'Amérique, parlant toutes les langues, celle de l'art et de la philosophie comme l'argot des bouges et des tapis francs, le *roman* est devenu la manifestation la plus importante de la pensée au XIXe siècle; il a absorbé tous les autres genres littéraires, épopée, drame, églogue, conte, tant sa forme complaisante se prête à toutes les métamorphoses. Mais étendu ainsi au delà de toutes limites, embrassant l'ensemble de toutes choses, il s'est morcelé, comme les vastes champs du moyen âge, entre les mains d'une foule de travailleurs qui se sont appliqués à défricher chacun son lot. Notre époque est celle des spécialistes. Paul de Kock, durant toute sa longue carrière, s'est refusé à voir autre chose au monde que la grisette, espèce aujourd'hui à peu près disparue, qui n'est plus dans nos mœurs, mais que ce vieillard revoyait toujours à travers la lucidité de ses souvenirs; il a refait sans cesse, sous divers titres, *Mon voisin Raymond*, la *Laitière de Montfermeil*, la *Pucelle de Belleville*, le même roman, la même partie de campagne, le même duel ridicule, le même rendez-vous, et toujours avec une verve, une bonhomie et des qualités d'observation, secondaires il est vrai, qui lui méritèrent une vogue de longue durée. Plus sérieux, plus pénétrant, A. Dumas fils s'est réservé le demi-monde et l'a exploré à fond dans la *Dame aux camellias*, *Diane de Lys* et l'*Affaire Clémenceau*, son dernier *roman* et son meilleur. La finesse de l'observation, la science un peu désenchantée de la vie, la causticité du moraliste unie à l'esprit de mots du causeur, un style d'une exactitude rare, des peintures prises sur le réel, au point qu'on croirait que l'auteur a vécu chacun de ses livres, distinguent toutes les productions de cet esprit éminent, l'un des plus vifs de notre époque. Arsène Houssaye aussi n'a guère étudié, dans ses *Grandes dames*, que les parages familiers à M. Dumas fils; examen fait, on trouve que ces grandes dames sont tout simplement des petites dames et que l'auteur a innocemment confondu le faubourg Saint-Honoré avec la rue du Helder. Ce sont des femmes du monde plus vraies que M. Octave Feuillet a peintes dans la *Petite comtesse*, dans le *Roman d'un jeune homme pauvre* et surtout dans *M. de Camors*, sa dernière œuvre et la seule qui soit vraiment puissante; encore, ce qu'il y a de plus réussi, de mieux observé dans ce livre est-ce le héros, l'homme du monde, le don Juan contemporain, et non pas les héroïnes, tant il vrai qu'aujourd'hui la grande dame qui déchoit n'a plus rien qui la distingue de la cocotte. De là une difficulté insurmontable pour nos romanciers galants, chroniqueurs ordinaires de la haute vie. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle, et personne ne prendra la princesse de Clèves, dans le *roman* de Mme de La Fayette, pour la première venue des aventurières. Dans le même genre que M. Octave Feuillet, Ch. de Bernard, continuateur de Balzac, mais avec une nuance bien marquée de misanthropie, s'est fait une place fort distinguée; les *Ailes d'Icare*, le *Nœud gordien* et surtout *Gerfaut* méritent de rester dans la bibliothèque d'un homme de goût. Il y a aussi des pages très-délicates dans l'œuvre de M. Amédée Achard, *Belle-Rose; Maurice de Treuil*, la *Robe de Nessus*, comme dans celle de M. Louis Enault, la *Vierge du Liban*, *Nadèje*, etc.; on peut seulement leur reprocher une certaine monotonie de conception et de style qui fait que, de tant de livres qu'ils ont écrits, aucune physionomie, aucun type ne se détache avec un relief quelque peu accentué. Un romancier plus original, c'est M. Gustave Droz qui, dans le *Cahier bleu* et surtout dans *Babolein*, montre un grand talent d'écrivain et de conteur, ou encore M. Alph. Daudet, l'auteur de l'*Histoire du petit Chose* et de *Fromont jeune* (1875, in-16); ce sont de ces livres finement travaillés, goûtés des délicats, où la mise en œuvre surpasse de beaucoup la matière.

On tombe d'un échelon, et même de plusieurs, avec M. Xavier de Montépin, qui se croit un disciple de l'auteur de *Diane de Lys* et du *Demi-monde*. Des courtisanes titrées, il vous fait descendre aux filles; on passe du boudoir au cabinet particulier et de la corruption élégante aux mœurs du trottoir. Les *Viveurs de Paris*, les *Chevaliers du lansquenet*, les *Filles de plâtre* sont aux études de M. Dumas fils ce que les extravagants feuilletons de Ponson du Terrail sont aux *romans* historiques de Walter Scott. Ses dernières élucubrations, les *Drames de l'adultère*, publiées avec fracas, sont au-dessous du médiocre. Les *romans* de M. Adolphe Belot, *Mlle Giraud ma femme*, la *Femme de feu*, œuvres malsaines, peuvent être considérés purement et simplement comme des spéculations scandaleuses, et M. Feydeau a pu encourir le même reproche pour sa fameuse *Fanny;* mais, du moins, cet écrivain soigneux sait relever par l'originalité du style et la nouveauté relative des sujets ce qu'il y a de répréhensible, au point de vue de la morale, dans ses conceptions hasardeuses, et il a fait dans *Un début à l'Opéra*, *Monsieur de Saint-Bertrand*, le *Mari de la danseuse* une trilogie romanesque qui n'est pas sans valeur. Henri Murger s'est confiné dans le quartier Latin, dans la physiologie du bohême et de l'étudiant; les *Scènes de la vie de bohème*, le *Pays latin*, les *Buveurs d'eau* conservent toujours la même saveur un peu âcre. Ce sont des tableaux de la vie réelle, presque des confessions, où la gaieté du récit et l'humour du style masquent assez adroitement le vide absolu du fond et ce qu'il y a de navrant dans ces existences décousues. MM. de Goncourt se sont réservé le *roman* pathologique, la dissection chirurgicale; *Sœur Philomène*, *Renée Mauperin*, *Germinie Lacerteux*, *Manette Salomon*, quatre études où le réalisme de Balzac est bien dépassé, marquent à peu près la limite jusqu'où l'on peut oser dans ce genre. Ils ont aujourd'hui un émule dans M. Emile Zola, dont la *Thérèse Raquin* procède directement de leur clinique d'hôpital et qui, dans une longue et intéressante série, les *Rougon-Macquart* (1872-1875, 5 vol. in-16), a peint avec talent les mœurs cléricales contemporaines et surtout la corruption de la bourgeoisie sous le dernier Napoléon. A côté de MM. de Goncourt et Zola paraît bien pâle celui qui s'est cru le grand prêtre du réalisme, M. Champfleury, le peintre des *Bourgeois de Molinchart*. Remplacer la physionomie d'un homme par une grimace, toujours la même, et son caractère par quelque manie ou par un tic bizarre, voilà la grande nouveauté prêchée, le grand progrès réalisé par ce réformateur. C'est à peu près tout ce que l'on trouve, avec quelques bribes d'observation, dans ses *romans* les moins illisibles : les *Souffrances du professeur Delteil*, *Mademoiselle Mariette*, les *Sensations de Josquin*. M. Gustave Flaubert, un des plus légitimes descendants de Balzac, s'est voué aussi à la peinture des mœurs bourgeoises et au réalisme dans *Madame Bovary* et dans l'*Education sentimentale*, mais avec un talent d'observation minutieuse et des aptitudes de styliste qui font passer les peintures trop libres, trop prises sur le vif ou, pour mieux dire, sur le nu. Ce sont presque les mêmes qualités qui distinguent les *romans* de M. Hector Malot, *Victimes d'amour*, les *Amours de Jacques*, où le désordre et la ténacité des passions sont analysés et décrits avec talent, où le réalisme bien compris transfigure et poétise jusqu'aux existences et aux incidents les plus vulgaires. Ce romancier mérite même une mention spéciale pour l'esprit avec lequel il a retracé dans ses dernières œuvres, *Clotilde Martory*, *Un mariage sous le second Empire*, *Une belle-mère*, le *Mariage de Juliette*, les travers de la société contemporaine et les cascades des hauts fonctionnaires sous le régime du 2 décembre. De plus, nous avons encore le *roman* de chasse, cultivé spécialement par le marquis de Foudras : les *Gentilshommes d'autrefois*, les *Veillées de la Saint-Hubert*, etc.; le *roman* régence de la comtesse Dash, qui refait éternellement le même volume, décrit le même souper, les mêmes robes, les mêmes mouches et les mêmes paniers sous une foule de titres; le *roman* religieux, qui est le domaine particulier de l'abbé ***, le pseudonyme auteur du *Maudit* et de la *Religieuse;* le *roman* maritime, dont Eugène Sue avait fait sa chose, mais qui a été repris avec bien plus de puissance et de manière à donner une illusion presque complète par M. Jules Verne dans son *Chancellor* (1875, in-16), une histoire de radeau de la *Méduse* à faire passer des frissons dans le dos; le *roman* exotique, cultivé par M. Gabriel Ferry dans le *Coureur des bois*, par M. X. Eyma dans les *Peaux-Rouges*, les *Peaux-Noires*, les *Scènes de la vie au Mexique;* par M. Gustave Aimard, qu'on soupçonne à tort d'avoir tout simplement étudié au coin de son feu les mœurs des Apaches et des chasseurs de chevelures; par M. Elie Berthet, qui décrit l'Australie, dans son *Oiseau bleu*, comme s'il s'agissait d'un Monomotapa fabuleux où personne ne serait jamais allé; par Mme de Chabrillant, qui rachète, du moins, dans ses *Chercheurs d'or*, l'insuffisance de l'écrivain par la connaissance des mœurs et des pays dont elle parle; le *roman* de mœurs locales, cultivé surtout par Emile Souvestre, le peintre ordinaire des Bretons; le *roman* littéraire ou artististique, qui se propose d'élucider un point obscur d'esthétique ou d'histoire littéraire; tels sont le *Cheval de Phidias* et le *Prince Vitale* de M. Cherbuliez, où l'auteur traite, dans l'un, de diverses questions relatives à l'art grec, et dans l'autre recherche les causes de la folie et de la détention du Tasse; *Stella et Vanessa*, de M. Léon de Wailly, dont le sujet est la vie et les amours de Swift, etc.; le *roman* scientifique, création toute nouvelle à l'aide de laquelle d'excellents esprits ont essayé de faire pénétrer dans le public les merveilles de la science; c'est M. Jules Verne, dans le *Voyage de la terre à la lune*, le *Voyage au centre de la terre*, *Vingt mille lieues sous les mers*, le *Tour du monde en quatre-vingts jours*, qui a surtout réussi dans ce genre difficile où il faut rattacher à une fiction suffisamment intéressante les données et les théories complexes de la science moderne; enfin le *roman* militaire, inauguré par Alfred de Vigny et Paul de Molènes, dont les essais sont bien dépassés aujourd'hui par les tableaux si vrais, si vivants que MM. Erckmann et Chatrian ont faits des guerres de la République et des épisodes de l'invasion. *Madame Thérèse*, le *Conscrit de* 1813, l'*Invasion*, le *Blocus*, *Waterloo*, récits d'une réalité si saisissante qu'ils semblent dictés par des témoins oculaires, ont assuré une renommée légitime à ces deux écrivains qui, en nous intéressant si vivement à des malheurs déjà lointains, quoique toujours sensibles, ne prévoyaient pas que leur souvenir allait s'effacer devant des désastres plus navrants encore. Dans une autre série de leurs *romans*, l'*Histoire d'un paysan*, l'*Histoire d'un homme du peuple*, le *Plébiscite*, ils ont tenté l'œuvre méritoire de mettre à la portée de tous, sous une forme attrayante, l'histoire générale de la Révolution française et de l'époque contemporaine. Puisque nous en sommes aux spécialistes, n'oublions pas les *romans* qui relèvent directement de la cour d'assises et des investigations policières. Alex. Dumas avait jadis sacrifié à ce goût populaire en écrivant les *Crimes célèbres*, et le fantaisiste Gozlan avait écrit *Vidocq chez Balzac;* les besoins du petit journal, la consommation effrayante de meurtres et d'exécutions capitales qu'aime à faire, en imagination, une certaine classe de lecteurs ont poussé beaucoup plus loin bon nombre de romanciers. L'*Affaire Lerouge* et le *Crime d'Orcival* d'Emile Gaboriau, pour choisir les moins mauvaises de ces productions, représentent à peu près le *summum* du genre. MM. E. Daudet et Belot ont suivi les traces de E. Gaboriau dans le *Drame de la rue de la Paix*, le *Parricide*, etc.; mais ils savent bien moins que lui compliquer un probleme judiciaire et le faire débrouiller adroitement par un policier émérite. Les mœurs du Paris souterrain ont aussi continuellement alimenté le feuilleton depuis le grand succès des *Mystères de Paris;* citons seulement les *Compagnons du Silence* et le *Club des Habits noirs* de Paul Féval, les *Compagnons de minuit* de Ch. Deslys, les *Faucheurs de nuit* d'Ed. Gourdon, l'*Homme aux figures de cire* de J. Dornay. Est-ce bien la peine de toujours recommencer les aventures de Rocambole?

A une classe plus intéressante appartiennent les romanciers qui ont cherché du nouveau, car il en faut toujours, n'en fût-il plus au monde, dans le surnaturel et le fantastique, dans les bizarreries intellectuelles, les manies qui confluent à l'aliénation mentale, les hallucinations. Ce genre n'a guère été cultivé chez nous que par Ch. Nodier dans *Smarra* et dans *Inès de las Sierras*, par Balzac dans la *Peau de chagrin* et quelques nouvelles, par Frédéric Soulié dans les *Mémoires du Diable*, par Gérard de Nerval dans les *Illuminés*, les *Filles du feu*, le *Rêve et la vie*, par Th. Gautier dans la *Morte amoureuse*, et, plus récemment, avec une rare vigueur, par M. H. Rivière dans son *Pierrot* et dans son *Caïn*. Ces écrivains nous ramènent naturellement au *roman* étranger, car c'est dans Jean-Paul Richter, Hoffmann et Edgar Poë qu'il faut chercher leur filiation. Au reste, il est parfaitement inutile d'établir des démarcations de nationalité dans le *roman* du XIXe siècle; la traduction, parfaitement adaptée et comprise, opère une diffusion complete, et toute œuvre remarquable a un retentissement égal d'un bout à l'autre du monde lettré. Jean-Paul Richter et Hoffmann sont les créateurs de cette littérature grimaçante, difficile et compliquée, où le rêve et l'hallucination tiennent tant de place, et souvent avec une intensité plus grande que les faits de la vie réelle. La *Loge invisible*, *Hespérus* et le *Titan*, du premier, malgré leurs obscurités infranchissables; *Mlle de Scudéri*, le *Chat Murr* et *Maître Cornélius*, du second, visions singulières, rêves vaporeux entrevus dans les transports de la fièvre ou dans les fumées de l'ivresse, découvrent à l'œil des chercheurs, pour peu qu'ils soient doués de la seconde vue, des horizons nouveaux. L'Américain Edgar Poë, si bien nationalisé chez nous par un esprit de même trempe, Ch. Baudelaire, ajoute aux imaginations bizarres d'Hoffmann ses rêves propres, sa puissante concentration d'idées, ses voyages à travers l'inconnu, le possible et le probable. La *Lettre volée*, le *Scarabée d'or* et le *Mystère de Marie Roget*, où il ne s'agit que de déchiffrer des énigmes, sont des jeux d'enfant auprès de ces créations impalpables, ses *Ligeia*, ses *Morella*, pures chimères, fantasmagories du cauchemar qui ne peuvent avoir eu d'existence que dans une imagination d'une sensibilité exaspérée.

La note d'Edgar Poë est, du reste, loin de dominer en Amérique, de même que celle de Richter et d'Hoffmann est très-affaiblie en Allemagne. Le *roman* de mœurs, l'étude minutieuse de la vie réelle, de la vie ordinaire, tel est le trait caractéristique du *roman* contemporain allemand et américain, comme du *roman* anglais. En Angleterre, l'héritage de Walter Scott, trop lourd à accepter, n'a tenté personne; ses deux plus illustres successeurs, Ch. Dickens et Thackeray, ont suivi une tout autre voie. Le premier est plus socialiste, en ce sens qu'il se préoccupe presque exclusivement du sort des classes pauvres; le second est plus satirique. Ch. Dickens, dans *Barnabé Rudge*, *David Copperfield*, *Dombey et fils;* Thackeray, dans la *Foire aux vanités*, *Pendennis*, les *Mémoires d'un valet de pied*, et surtout dans son étonnant *Livre des Snobs*, ont montré ce que l'on pouvait allier de fantaisie, d'humour, de bizarrerie à la fine raison et au bon sens. Ce qui les réunit, c'est l'amour du détail et des infiniment petits; leurs descriptions sont minutieuses comme s'ils observaient à la loupe et peuvent en cela se comparer aux tableaux de leurs compatriotes, Mulready entre autres, dans les toiles desquels tout est reproduit, photographié avec une patience et un fini désesperants. M. Disraeli, aussi illustre comme romancier que comme homme d'Etat, a donné dans *Vivian Grey*, *Henriette Temple*, *Contarini Flaming*, des études de la vie politique et de la vie mondaine, où la satire des mœurs s'étale avec une ironie impitoyable, mais dont les types et les situations se découpent dans l'esprit, à la lecture, avec une remarquable netteté. C'est aussi ce qu'a fait son émule, sir Bulwer Lytton, dans les *Caxton* et dans *Lothair*. Anne Radcliffe et ses *romans* fantastiques, le *Château d'Udolphe*, le *Confessionnal des pénitents noirs*, peuplés de revenants et de mystères, n'a presque point fait école, à moins que l'on ne compte parmi ses disciples Ainsworth, qui a marié ce genre suranné à celui de notre Eugène Sue pour écrire ses *Mystères de Londres;* le capitaine Mayne-Reid, assez populaire en France, grâce à de nombreuses traductions, s'est fait, à sa manière, l'imitateur de Fenimore Cooper, en mêlant à des peintures réelles du nouveau monde beaucoup d'invraisemblances et un surnaturel enfantin. Généralement, le *roman* anglais contemporain a plutôt suivi la voie ouverte par *Simple histoire* de mistress Inchbald et par le *Vicaire de Wakefield;* c'est la peinture de la vie intime, la poésie du foyer, le désenchantement des grandes aventures et des existences vagabondes qui sont les thèmes préférés. *Jane Eyre*, mémoires d'une institutrice, par Currer Bell (miss Bronte), est le chef-d'œuvre de l'auteur et du genre; ce qu'à la suite de ce *roman* l'Angleterre a dévoré de mémoires d'institutrices et de clergymen est effrayant.

Il en est de même en Allemagne. Le *roman*, depuis Gœthe et Lessing, est éminemment intime, familier, bourgeois. L'école dite de la jeune Allemagne lui avait donné d'abord une allure vive, sémillante, hardie, mise à la mode par les fantaisies de Henri Heine; les *romans* de Théod. Mundt, *Madelon*, le *Duo*, *Madonna*, sont écrits dans ce genre avec beaucoup d'esprit et d'humour. Ceux de sa femme, Mme Clara Mundt, révèlent, avec une imagination non moins vive, des tendances sociales d'un radicalisme outré; l'*Argent et le bonheur* et *Après le mariage* passent pour ses meilleurs. F. Gutzkow a donné au *roman* une teinte fantastique originale dans les *Lettres d'un fou*, *Maka-Guru*, le *Bonnet rouge et le capuchon*, œuvres singulieres, comme les Allemands seuls peuvent les écrire et les goûter, réunissant à l'élément romanesque la philosophie, l'esthétique et la religion. Parmi la foule de *romans* intéressants, plutôt encore curieux qu'intéressants, à cause de tout ce mélange ordinaire au germanisme et insupportablo à l'esprit français, citons *Afraja*, de Théodore Mugge, excentrique tableau de mœurs de la Laponie, et *Doit et*

avoir, de Freytag, qui se contente d'être un *roman* bourgeois et qui est par là plus accessible.

L'Amérique anglaise a eu son Walter Scott en Fenimore Cooper, qui a retracé dans une suite de tableaux pittoresques les principaux épisodes de la guerre de l'Indépendance et la vie des premiers défricheurs des immenses savanes du nouveau monde. Les *Pionniers*, le *Dernier des Mohicans*, la *Prairie*, l'*Espion* sont aussi populaires chez nous qu'en Amérique ou en Angleterre; les paysages de la contrée des grands lacs, les mœurs des Peaux-Rouges, un peu débarbouillés pour qu'ils fussent présentables, la longue carabine et le rire silencieux de Bas-de-Cuir nous sont aussi familiers que si nous avions vécu avec eux et parmi eux. Après Fenimore Cooper, Washington Irving est retourné au *roman* de mœurs, à la peinture de la vieille société dans son *Livre d'esquisses*, dont la page la plus remarquable est l'*Histoire de Rip van Winkle*. Mme Beecher-Stowe nous a décrit, dans la *Case de l'oncle Tom*, avec un retentissement européen, les misères et les souffrances de la classe noire, et elle a fait encore une autre protestation contre l'esclavage dans *Dred*, qui a eu un succès presque égal. Un autre romancier américain, Hawthorne, s'est cantonné dans un domaine tout spécial, le *roman* psychologique, l'analyse ferme et délicate des drames qui ont pour théâtre la conscience; la *Lettre rouge A*, la *Maison aux sept pignons* sont des modèles d'un genre qui a été peu cultivé chez nous.

Après la France, c'est l'Angleterre et l'Amérique qui produisent le plus de *romans;* cependant, il nous faut dire un mot des destinées du genre dans les autres pays, la Flandre, la Russie, l'Italie et l'Espagne. La Flandre n'a guère qu'un seul romancier, Henri Conscience, qui s'est voué à la peinture des mœurs de son pays, comme chez nous Emile Souvestre n'a mis en scène que des Bretons; *romans* de mœurs, *romans* d'aventures et *romans* historiques, H. Conscience a cultivé tous les genres, mais en prenant toujours la Flandre comme théâtre principal de ses fictions. La Russie est un peu plus riche, sans l'être beaucoup; trois romanciers s'y sont acquis une légitime réputation, Nicolas Gogol, Ivan Tourgueneff et Pouchkine; ils ont surtout cultivé, les uns et les autres, l'étude de mœurs, qui offre, dans ces terrains encore vierges, d'amples matériaux, et le *roman* fantastique, divertissement commun à toutes les littératures, mais d'autant plus plausible dans un pays où les légendes abondent, où les superstitions n'ont pas encore été complétement annihilées par le scepticisme. Quant à l'Espagne et à l'Italie, elles ne sont plus au temps où leurs merveilleux conteurs et romanciers amusaient toute l'Europe. Les traductions des *romans* français, surtout ceux de Paul de Kock et d'Alex. Dumas, sous les noms desquels on place du reste tous les autres pour attirer les clients, alimentent presque uniquement la consommation annuelle. L'Espagne n'a plus de Cervantes ni de Quevedo, mais elle vante beaucoup Fernan Caballero, pseudonyme d'une femme, bas bleu confit en morale et en dévotion, qui, cependant, a des éclairs de sentiment et de poésie; le *roman* historique y est cultivé par M. Fernandez y Gonzalez, qui a écrit une œuvre de quelque valeur, *Martin Gil*, sur le règne de Philippe II, dans le genre d'Alex. Dumas, malheureusement un peu mitigé de Ponson du Terrail. L'Italie a quelques romanciers plus connus en France : Manzoni, l'auteur des *Fiancés;* Rosini, l'auteur de *Luiza Strozzi, roman* historique d'un grand intérêt qui place sous un jour véritable l'histoire anecdotique et artistique de Florence au temps des Médicis; Guerrazzi, dont l'*Asino* et l'*Assedio di Firenze* sont aussi des pages semi-historiques pleines de vie et de mouvement; le marquis d'Azeglio, qui, dans *Piagnoni e Palleschi*, a décrit avec une exactitude suffisante les luttes des partisans de Savonarole et des Médicis et qui a repris le roman moyen âge, bien passé de mode en France, dans la *Disfida di Barletta*.

Nous avons gardé pour la fin les quatre grandes œuvres récentes de Victor Hugo : les *Misérables*, les *Travailleurs de la mer*, l'*Homme qui rit* et *Quatre-vingt-treize*. Elles tiennent, par certaines peintures, du *roman* de mœurs à la Balzac; par d'autres, comme l'épisode de Waterloo, dans les *Misérables*, et le chapitre de la Convention, dans *Quatre-vingt-treize*, de l'histoire à la Michelet. On y rencontre à la fois les suaves figures de femmes de Walter Scott, les rêves délirants d'Edgar Poë, les grotesques grimaçants d'Hoffmann, les conceptions philosophiques du germanisme; des pages d'un intérêt poignant coudoient des dissertations sur l'état social, le drame émouvant alterne avec les descriptions pittoresques et les théories humanitaires, tout cela non sans charme, car ce grand esprit transfigure tout ce qu'il touche et crée à volonté, dans l'horrible ou dans le beau, des types souverains. De grands défauts d'équilibre et de composition déparent les *Misérables*, si remarquables par d'autres côtés; ces défauts sont encore plus visibles dans les *Travailleurs de la mer*, dont quelques pages ravissantes ou terribles ont peine à pallier la longueur monotone; enfin, jamais le goût du bizarre, de l'énorme, du monstrueux n'a rien inspiré de comparable aux imaginations prodigieuses, au grotesque exagéré et prolixe de l'*Homme qui rit;* jamais ce cerveau, d'une trop forte puissance et qui ne conçoit rien sans l'agrandir démesurément, ne s'est livré à une telle orgie de peintures et de visions incohérentes; jamais il n'y eut entassement pareil d'érudition, de dissertations, de descriptions, d'analyses perdues et noyées dans un flot d'aventures dont on perd et retrouve vingt fois le fil au milieu d'un dédale. *Quatre-vingt-treize*, dont la première partie seulement a paru, offre aussi, à côté de pages magistrales et d'aperçus lumineux, ces flots intarissables d'érudition, ces antithèses gigantesques et puériles qui font partie de la poétique du maître. Cependant, aucun *roman* contemporain ne présente autant que ceux-là de beautés grandioses, de figures d'un relief sculptural, de types doués de vie. C'est donc intentionnellement que nous terminons cette revue par ces quatre grandes œuvres, non pas qu'elles donnent l'idée du *roman* tel qu'il doit être, mais elles le résument, elles en comprennent tous les genres et même toutes les déviations.

Roman (HISTOIRE DU) et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine, par A. Chassang (1862, 1 vol. in-8°). M. Chassang est le premier qui ait donné, d'une façon nette et précise, une idée du roman dans l'antiquité grecque et latine. On croit, en général, que le roman est un genre de littérature tout à fait moderne. On se trompe. Si le mot est en réalité moderne, le genre littéraire qu'il exprime n'en a pas moins toujours existé. Le roman a sa source dans la poésie; mais la fiction romanesque est distincte de la fiction poétique, et leur différence est sensible, surtout à l'origine. Tandis que le poëte inspiré propageait, en les embellissant, les vieilles fables et les vieilles traditions, le romancier, moins sincère, s'étudiait à faire accepter les récits que son imagination avait créés. Voilà ce que montre fort bien M. Chassang. Sans doute, l'antiquité a laissé sur ce point quelque chose à faire aux modernes; cependant, ainsi que le dit M. Chassang, parmi les variétés que présente le roman moderne, il en est peu qui ne se rencontrent au moins en germe dans les littératures anciennes. Récit long ou bref, grave ou enjoué, sérieux ou satirique; fable, conte, nouvelle; roman historique, roman philosophique, roman religieux, roman d'amour et d'aventures, roman fantastique, roman pastoral, l'antiquité a connu et cultivé tous ces divers genres et, si ce n'est pas là qu'elle compte le plus de chefs-d'œuvre, elle s'y est signalée par des ouvrages remarquables à divers titres, depuis la *Cyropédie* jusqu'aux *Clémentines*, depuis les *Fables milésiennes* jusqu'à *Daphnis et Chloé*. M. Chassang distingue, pour le roman comme pour les autres genres littéraires, trois grandes époques depuis l'apparition de la prose : l'époque *attique*, l'époque *alexandrine*, l'époque *romaine*. Chacune de ces époques a son caractère propre. Dans l'époque attique, le goût littéraire a toute sa pureté; l'imagination n'a pas encore fait de grands écarts, elle est toujours docile à la raison. L'époque alexandrine marque le règne de l'érudition, mais d'une érudition stérile et le plus souvent mal appliquée. L'époque romaine, après la brillante phase qu'on appelle le siècle d'Auguste, nous fait assister à la dissolution de la vieille société et à la décadence des littératures antiques; mais elle est signalée par la naissance et les progrès d'une société nouvelle et d'une nouvelle littérature, créées l'une et l'autre par la religion chrétienne. Le roman apparaît dès la première époque; il se propage dans la deuxième; dans la troisième, on le voit prendre une extension considérable, mais en même temps trahir pour le goût une sensible décadence.

Voilà le cadre qu'a essayé de remplir M. Chassang. Il l'a fait avec une érudition sérieuse et attachante. C'est un livre plein de bons renseignements; c'est, de plus, un livre agréable.

Roman de la Rose (LE), poëme allégorique. Ce poëme se compose de deux parties distinctes : la première, qui appartient au XIIIe siècle, est de Guillaume de Lorris, contemporain de saint Louis; c'est une allégorie galante, semée de quelques détails agréables, de quelques descriptions souvent ingénieuses. La seconde partie, ou plutôt le second poëme, est de Jean de Meung, qui vécut jusque vers l'an 1320. Beaucoup plus étendue que la précédente, elle s'en distingue par l'érudition et l'esprit satirique.

L'œuvre de Guillaume de Lorris, malgré la popularité dont elle a joui, a toute la froideur naturelle à une allégorie. L'amant, héros du poëme, se fait introduire par dame Oyseuse au château de Déduyt (Plaisir). Il y trouve l'Amour et tout son cortége, Doux-Regard, son écuyer, Richesse, Jolyveté, Courtoisie, Franchise, Jeunesse, etc., lesquels forment des couples amoureux et se livrent au plaisir de la danse et de la promenade. Le poëte arrive devant un carré de roses protégé par une haie; il distingue un bouton et s'apprête à le cueillir; une flèche que lui décoche l'Amour l'étend par terre tout pâmé et baigné de sueur. Il se reconnaît vaincu et prête serment d'allégeance à l'Amour, auquel il laisse son cœur en gage. L'Amour enferme ce cœur sous clef. Après quoi il lui enseigne ses commandements : c'est tout un traité de l'art d'aimer.

Le poëte, resté seul, veut retourner au bouton de rose. Il est accompagné de Bel-Accueil; Dangier, armé d'un bâton d'épines, Honte, Peur, Malebouche l'empêchent d'y arriver. Raison lui conseille de renoncer à sa poursuite; mais il s'emporte contre elle, et, à l'aide de Pitié et de Franchise, il parvient à fléchir Dangier; Vénus lui permet d'approcher ses lèvres du bouton. Mais Malebouche l'a dénoncé à Jalousie; celle-ci fait bâtir un château fort et y enferme Bel-Accueil dans une tour dont une vieille a les clefs; Honte, Peur, Malebouche et Dangier gardent les quatre portes principales.

Que peut le poëte sans le secours de Bel-Accueil? Il se lamente, il gémit sur le prix dont il a payé les premières faveurs de l'amour.

Ici finit le travail de Guillaume de Lorris.

Jean de Meung prend l'amant en train de se lamenter au pied de la tour où est enfermé Bel-Accueil. Il lui amène Raison, qui lui parle longuement, trop longuement de l'amour, de l'amitié, des caprices de la fortune, de l'avarice et de ses inconvénients. L'amant refuse de l'écouter et Raison se retire. L'Ami la remplace et, prenant une voie plus commode, au lieu de recommander à l'amant les remèdes d'amour, lui enseigne comment il doit s'y prendre pour arriver à se satisfaire. Il lui conseille d'essayer de corrompre les gardiens de Bel-Accueil et de prendre le chemin de Trop-Donner; mais l'amant ne peut s'entendre avec Richesse. Comme il se désespère, Amour vient mettre à son service une armée pour assiéger le château de Jalousie. Il convoque tous ses barons : ce sont dame Oyseuse, Noblesse de cœur, Franchise, Simplesse, Pitié, Largesse, Hardiesse, Honneur, Courtoisie, Dédain, Sûreté, Jeunesse, Patience, Humilité, Bien-Céler. Ils ont amené avec eux deux personnages que Jean de Meung n'a pas empruntés à Guillaume de Lorris : c'est Faux-Semblant et Contrainte-Abstenence. L'Amour, surpris de trouver ces deux inconnus dans les rangs de son armée, escortés de Simplicité et de Franchise, veut tout d'abord les en chasser; mais Simplicité et Franchise, ces dupes ordinaires des faux dévots, intercèdent pour Faux-Semblant et Contrainte-Abstenence, et le dieu d'amour consent à les recevoir à son service; puis il ordonne l'attaque du château. Faux-Semblant et Contrainte-Abstenence s'apprêtent à combattre avec les armes qui leur sont propres. Contrainte-Abstenence s'affuble d'une robe de camelot, couvre sa tête d'un large chapeau de nonne, sans oublier le psautier ni les patenôtres. Faux-Semblant, habillé en frère mendiant, suspend une Bible à son cou et s'appuie, en guise de bâton, sur une potence. Dans sa manche est caché un rasoir d'un acier tranchant. Ainsi accoutrés, nos pèlerins vont trouver Malebouche, un des gardiens du château. Celui-ci les reçoit bien; touché par un sermon de Faux-Semblant, il se met à genoux pour se confesser au frère; mais, tandis qu'il baisse la tête avec contrition, Faux-Semblant le saisit à la gorge, l'étrangle et, de son rasoir, lui coupe la langue. Puis, avec l'aide de Contrainte-Abstenence, il égorge les sentinelles endormies et pénètre dans le château. L'amant revoit Bel-Accueil. Déjà il s'apprête à cueillir la rose, quand un cri, poussé par Dangier, fait accourir Honte et Peur. Bel-Accueil est battu et l'amant chassé du château par les épaules.

L'armée du dieu d'amour donne alors l'assaut; mais les assiégés sont les plus forts, et l'Amour envoie demander du secours à sa mère. Vénus y met un prix : ses sujets vont jurer qu'aucune femme vivante ne sera chaste. Ils en font serment, en jurant sur leurs carquois et leurs flèches; et le malin poëte affirme que jamais serment ne fut plus fidèlement gardé.

Cependant il arrive au camp un allié qui n'était pas attendu : c'est Génius, le chapelain de dame Nature. Génius est accueilli avec joie. Il monte en chaire, vêtu d'une chape magnifique, l'anneau pastoral au doigt et la mitre en tête. Son prêche rend le courage aux soldats. Le siége du château recommence; Vénus jette dans la place un brandon allumé. Dès que Dangier, Honte et Peur en ont senti la chaleur, ils s'écrient : « A la trahison! » Dès lors toute résistance cesse; le château est pris. Franchise, Courtoisie et Pitié courent délivrer Bel-Accueil, lequel facilite à son ami la conclusion du roman, conclusion si risquée que force nous est de nous contenter de l'indiquer.

En lisant cet étrange poëme, on serait tenté de croire que Jean de Meung n'a entrepris de continuer l'œuvre de Guillaume de Lorris que pour en faire une sanglante satire. L'œuvre de Guillaume comprend quatre mille vers d'une fadeur mortelle, où l'on fait un galant éloge des femmes et de l'amour chevaleresque; celle de Jean, non moins fade, se compose de dix-huit mille vers; l'auteur réduit l'amour au plaisir des sens, maltraite les femmes en termes aussi généraux que grossiers et injustes, et ne respecte rien de ce que le moyen âge avait l'habitude de vénérer. Les nobles sont mis à côté, sinon au-dessous des charretiers; les rois ne règnent que par la volonté du peuple et cesseront de régner

Sitôt que le peuple voudra.

L'Eglise et les moines jouent les rôles les plus honteux dans le poëme de Jean de Meung, et l'on y daube sur leurs richesses, leur crapule et leur hypocrisie. La morale évangélique elle-même ne trouve pas grâce devant le terrible satirique. Guillaume de Lorris avait exalté l'amour platonique; Jean de Meung introduit bravement dame Nature, dont le confesseur Génius revendique les droits et, prêchant sur ce texte : « Croissez et multipliez, » lance l'excommunication contre quiconque se soustrait à ce précepte divin. Cette violente satire, inspirée par des colères fort justifiées, est malheureusement interrompue par des digressions philosophiques interminables, où l'auteur ne se lasse pas de citer les Latins, les Grecs et les philosophes contemporains. Jean de Meung est un érudit fort estimable, mais il abuse de sa science et en assomme le lecteur.

L'entreprise hardie de Jean de Meung ne pouvait manquer d'être sévèrement condamnée; Gerson l'attaqua sans ménagement. D'autres théologiens, plus ingénieusement inspirés, tentèrent ce qu'on a si heureusement essayé pour le *Cantique des cantiques* et voulurent voir dans le *Roman de la Rose* une allégorie mystique, où le rôle le plus scabreux est attribué à la vierge Marie.

En somme, et malgré les hardiesses du continuateur, le *Roman de la Rose* reste pour nous une œuvre profondément ennuyeuse. Mais, dit Villemain, « ce qui nous choque et nous impatiente aujourd'hui dans les deux parties du *Roman de la Rose*, la profusion des êtres allégoriques et la fadeur subtile de la galanterie, toute cette mythologie abstraite, Faux-Semblant, Bel-Accueil, Malebouche, Jalousie, Déduyt, Jeunesse, Bien-Céler, etc., etc., sans cesse en mouvement ou du moins en discours, pour arriver à l'incident d'une rose cueillie, cela charmait les lecteurs du moyen âge. Les dames, ainsi que les gens d'Eglise, étaient fort irrités de certaines épigrammes grossières et généralités injurieuses, mais cela ne détournait pas de lire le médisant ouvrage et de s'y plaire; seulement, l'allégorie et les longueurs étaient un voile et une excuse. Jean de Meung, moins précis, moins spirituel et moins poëte que son devancier, mais à la fois plus savant et plus libre, parlait de tout, mettait tout dans sa *Continuation* rimée, depuis les lambeaux d'auteurs latins qu'on recommençait à lire jusqu'aux rêveries de la pierre philosophale et aux plaintes, très-réelles, alors des bourgeois et des manants. Ce fatras était pour le temps une encyclopédie, dans laquelle surnageait une certaine âcreté d'humeur indocile et de verve moqueuse. Ce fut, à l'origine, le grand mérite de l'ouvrage, et c'en est, à nos yeux, le caractère historique et durable : là commence plus sensiblement une série persistante de cet esprit indigène, qui, dispersé dans l'air du pays, partout épars dans les fabliaux, s'est amassé dans ce long roman plein d'allégories satiriques, y a fait, en quelque sorte, corps de doctrine, pour de là s'égayer dans Marot, trouver son épopée dans Rabelais, s'enrichir de traits plus amers dans Régnier, se perpétuer dans Le Sage et arriver à Voltaire. »

On a publié de nombreuses éditions du *Roman de la Rose;* contentons-nous de citer celle de Clément Marot (1527), qui n'est pas estimée et ne mérite pas de l'être; celle de 1538; celle de Méon, très-complète et très-exacte, en 1813 (4 vol. in-8°).

Roman comique (LE), par Scarron (1662). C'est un ouvrage original et bien écrit, qui rivalise avec les plus agréables romans picaresques de la littérature espagnole et qui est resté un des meilleurs entre les romans du second ordre. On a eu raison de prétendre qu'il n'avait pas été sans influence sur le perfectionnement de la langue française. « Des ridicules de province, dit Chénier, des comédiens de campagne, des scènes d'auberge ou de tripot, voilà ce qu'on y trouve. Les incidents, les personnages, le style, tout y est ignoble et grotesque, mais tout est vrai. Le livre amuse, on le lit encore; il restera, tant le naturel sait prêter d'agrément aux tableaux qui en paraissent le moins susceptibles. » « Dans cet ouvrage, dit Laharpe, il faut passer presque toutes les nouvelles que Scarron a tirées des Espagnols ou qu'il composa dans leur goût. J'aime cent fois mieux *Ragotin* que toutes ces fadeurs amoureuses et ces froides intrigues. *Ragotin* est de la farce, mais il fait rire. Le *Virgile travesti* est insupportable au bout de deux pages. *Jodelet* et *Don Japhet* sont deux pièces indignes de la scène française. Le *Roman comique* vaut infiniment mieux : c'est, à proprement parler, tout ce qui reste de Scarron, et aussi ce qui nous reste de meilleur des romans du dernier siècle (XVIIe). »

Voici le canevas de ce roman : Un jeune homme, amoureux d'une jeune fille que lui a confiée sa mère en mourant, à bout de ressources, s'engage avec celle qu'il aime dans une troupe de comédiens sous les noms de Destin et de Mlle de L'Etoile. Respectant sa maîtresse et attendant d'être en mesure pour l'épouser, il est constamment obligé de la défendre, par la ruse et les armes à la main, contre un jeune noble débauché, sans foi ni honneur, du nom de Saldagne. Vainqueur de tous les périls, il deviendra probablement l'heureux époux de Mlle de L'Etoile; mais on ne peut l'affirmer; car le livre n'est pas

achevé. C'est dans ce cadre si restreint que se meuvent les personnages si comiques de Ragotin, La Rancune, Roquebrune, Mlle de La Caverne et autres acteurs ou amis des artistes.

En écrivant le *Roman comique*, Scarron a su faire choix d'un sujet qui lui permît d'être en même temps vrai et burlesque, de se livrer à son irrésistible penchant pour la bouffonnerie sans sortir de la nature et sans blesser le goût. Sa verve plaisante, féconde en traits badins, en trivialités et en vives caricatures, loin d'être déplacée, se trouve en rapport complet avec les personnages et avec le fond même du sujet. Le livre n'est bouffon que parce que les personnages sont bouffons et doivent l'être; c'est une véritable comédie.

Dès l'abord, le comédien Destin, malgré la singularité de son accoutrement, nous prévient en sa faveur par « la richesse de sa mine. » Bientôt Mlle de L'Etoile accroît cette première impression, sans parler de la figure un peu plus effacée de leur ami Léandre, l'amant de Mlle Angélique. Ce sont là les trois rôles qui gardent toujours la dignité des honnêtes gens, tout en se déridant parfois, comme il sied en plaisante compagnie. En outre, Scarron (on ne s'y serait guère attendu) a mis du sentiment et de l'émotion en certaines pages, par exemple en plusieurs endroits de l'histoire de Destin, racontée par lui-même, et dans le passage où La Caverne exprime sa douleur lors de l'enlèvement de sa fille Angélique, qu'elle croit déshonorée.

Le livre de Scarron est d'ailleurs une vraie comédie; on y retrouve des types supérieurement tracés dans une intrigue un peu décousue et qui forme une pièce à tiroirs. Voici d'abord Ragotin, petit bourgeois hargneux, querelleur, enthousiaste, bel esprit et esprit fort, très-chevaleresque, très-galant et très-empressé près des dames, ardent à se poser en champion, mais malheureux en querelles comme en amour, personnage ridicule au physique aussi bien qu'au moral. Voici La Rancune, ce fripon misanthrope, crevant de vanité et d'envie, et néanmoins exerçant toujours une sorte d'ascendant incontesté par la supériorité de son imperturbable sang-froid. Il n'est pas jusqu'aux rôles tout à fait accessoires et secondaires et que l'auteur n'a fait qu'esquisser, dont les portraits ne nous frappent, tels que ce grand et flegmatique La Baguenodière, un des aïeux du Porthos des *Trois mousquetaires*.

Tout cela est certes autre chose que du burlesque; c'est du comique, sinon très-profond et très-fin, au moins en général très-vrai, plein de vivacité, de verve et de vie et ne dépassant pas les bornes. Ce n'est pas à dire que le burlesque n'abonde pas; Scarron ne pouvait ne plus être lui-même, et la scène du pot de chambre l'eût fait reconnaître, même s'il n'eût pas signé. Il a, au contraire, largement usé des ressources du genre, mais sans en abuser. Ainsi les grêles de coups et les avalanches de taloches qui pourront sembler revenir trop souvent, les distributions de coups de raquettes, de soufflets et de claques, Scarron ne les a nullement exagérées pour qui connaît les mœurs de son époque, où le bâton jouait un grand rôle.

Ce que l'on peut reprocher à Scarron, c'est la longueur des conversations et l'intercalation de quatre nouvelles, sans compter l'histoire de Destin, qui s'interrompt et se reprend à plusieurs reprises. Ces récits trop nombreux sont amenés brusquement, sans lien, sans préparation, sans faire en rien corps avec l'ouvrage. En outre, ils ont le tort de se ressembler presque tous par le fond et d'exiger du lecteur une attention trop soutenue. Ces hors-d'œuvre, en disproportion avec le cadre de l'ouvrage, ne font qu'en ralentir la marche et le faire tomber dans le défaut des romans à la Scudéri.

Quant au style du *Roman comique*, il est vif et d'une rapidité singulière; bien autrement net et précis que celui de Mlle de Scudéri, il court au but. Malgré ses négligences et ses incorrections, il a plus de justesse, moins de lourdeur et d'embarras dans les tournures. La langue de Scarron est remarquable par le naturel, le trait, la rapidité, la clarté même en général; sans avoir une force ou une élévation que ne comportent ni le genre choisi ni le talent de l'auteur, elle est en progrès sur celle de beaucoup de contemporains.

Scarron s'est un peu inspiré, pour son *Roman comique*, du *Voyage amusant* d'Augustin Rojas de Villandrado; c'est-à-dire qu'il en a pris l'idée, mais rien autre chose; il en a fait un pendant et non une imitation, car le style, le plan et l'intrigue diffèrent. Il a tiré ses nouvelles, les trois premières : l'*Amante invisible*, *A trompeur, trompeur et demi* et les *Deux frères rivaux*, des *Délassements de Cassandre*, par don Alonso Castillo Salorzano, et la quatrième, le *Juge de sa propre cause*, des *Nouveaux exemples d'amour* de dona Maria de Zayas. Tels sont ses emprunts à la littérature espagnole, avec quelques souvenirs lointains de *Don Quichotte*.

Quelques écrivains ont voulu achever l'œuvre de Scarron. Le premier en date est un anonyme édité par le libraire Offray, auquel on a attribué à tort cette suite du *Roman comique*. Il ne manque ni de verve ni d'esprit, mais son style est lourd et enchevêtré. Le second est Prêchac ou Preschac, qui a imité assez bien, et non sans esprit, le genre de Scarron, mais, au lieu de poursuivre ses caractères, il a plutôt recherché les plaisanteries et les farces vulgaires. Le troisième est M. D. L., qui, dans sa *Suite et conclusion du* Roman comique, a transformé le *Roman comique* en un fade roman romanesque. Toutes ces suites datent de 1660 à 1671.

En 1849, M. Barré (Louis) a donné une conclusion fort courte, uniquement pour dénouer les fils entre-croisés par Scarron.

La Fontaine et Champmeslé ont donné, en 1684, *Ragotin* ou le *Roman comique*, comédie en cinq actes et en vers. Ils avaient tâché de réunir les mots, les traits et les événements les plus remarquables du livre de Scarron. La pièce est intéressante et bien versifiée, mais elle contient trop de récits et les faits sont trop accumulés.

En 1733, Le Tellier d'Orvilliers mit en vers, avec une rare exactitude, le *Roman comique*, tour de force peu réussi et d'ailleurs fort inutile.

Terminons cet article par quelques appréciations empruntées, la première à Géruzez, la seconde à Théophile Gautier.

« Le *Roman comique*, dit Géruzez, malheureusement inachevé, vivra longtemps encore, par le naturel des pensées, la pureté du style, le ferme dessin des caractères et le comique des situations. Ces premiers livres nous ont fait connaître des physionomies qu'on n'oublie pas : Destin et L'Étoile, ce couple gracieux et digne dans une vile condition, et dont la mystérieuse destinée pique vivement la curiosité; Ragotin, avec ses risibles colères, sa petite taille disgracieuse et ses hautes visions de poëte et d'amant; La Rancune, issu de Panurge en ligne directe, et enfin le grand et flegmatique La Baguenodière. Ce n'est pas un pinceau vulgaire qui a dessiné cette galerie de portraits. On ne se lasse pas de relire les scènes plaisantes auxquelles sont mêlés ces personnages si divers, dont le caractère ne se dément jamais. Cet ouvrage donne seul la mesure du talent de Scarron et montre ce qu'il aurait pu faire si, écrivant à loisir, il eût suivi les inspirations du bon goût, au lieu d'obéir aux périlleux caprices de l'humeur et de l'imagination. »

« Le chef-d'œuvre de Scarron, dit à son tour Th. Gautier, est, à coup sûr, le *Roman comique*, vrai modèle de naturel, de narration et d'originalité. Rien ne ressemble moins à l'*Illustre Bassa*, à la *Clélie*, au *Grand Cyrus* et autres fadaises contemporaines. Si quelque chose peut en donner l'idée, ce sont les romans espagnols du genre dit picaresque, parmi lesquels on compte *Lazarille de Tormes*, *Guzman d'Alfarache*, *El Diablo Cojuelo* et beaucoup d'autres. L'action du *Roman comique* se passe aux environs du Mans, que Scarron avait visités et qu'il décrit avec la sûreté et la facilité de touche d'un homme qui peint d'après nature. Les personnages ne sont pas moins finement indiqués que les lieux. Il semble qu'on assiste aux mésaventures de Ragotin, tant le détail est vrai, le geste sûr et la scène nettement indiquée. Les caractères du comédien La Rancune, de l'avocat Ragotin sont devenus des types. Le Destin, Mlle de L'Etoile et Mlle La Caverne vivent dans toutes les mémoires. Il n'est pas jusqu'à la grosse Bouvillon qui n'ait un cachet de réalité si fermement empreint qu'il semble qu'on l'ait connue. C'est d'ailleurs une excellente prose, pleine de franchise et d'allure, d'une gaieté irrésistible, très-souple et très-commode aux familiarités du récit, et, quoique plus portée au comique, ne manquant cependant pas d'une certaine grâce tendre et d'une certaine poésie aux endroits amoureux et romanesques. Mlle de L'Etoile est une figure charmante, une délicieuse personnification de la poésie. »

Roman bourgeois (LE), de Furetière, appartient à cette nombreuse série de romans réalistes, qui vinrent, vers le milieu et la fin du XVIIe siècle, protester contre les faussetés, les exagérations, les ridicules du roman pastoral, de l'*Astrée* et du *Grand Cyrus*. Tandis que Sorel écrit son *Histoire de Francion* et son *Berger extravagant*, Scarron son *Roman comique*, Furetière compose le *Roman bourgeois*, une œuvre qui, pour l'étude des types, la vérité de la couleur et la vivacité des remarques satiriques, n'est point sans mérite. Furetière, comme son ami Boileau, est un observateur et un railleur à outrance. De sa fenêtre, derrière la Sainte-Chapelle, il avait pu étudier à son aise bien des types de plaideurs et de juges; avocat lui-même, il connaissait mieux que personne la salle des pas perdus. Racine, avec lequel il était lié, lui dut sans doute plus d'un trait malin des *Plaideurs;* il ne fut probablement pas étranger à l'idée du *Lutrin* de Despréaux. En tout cas, son *Roman bourgeois* contient une foule de profils du palais, tous crayonnés d'une main assez méchante. C'est sur les procureurs et les avocats qu'il aiguise ses dents et ses griffes. Le premier personnage est le procureur Follichon, c'est-à-dire ce Rolet sur lequel on connaît l'opinion de Boileau; l'héroïne du roman est la fille Javotte, une charmante petite bourgeoise, une Agnès blonde, ingénue, spirituelle, mais qui aura le malheur de lire l'*Astrée*. Alors, adieu bon sens! Son soupirant est Nicodème, jeune avocat à la perruque flamboyante, l'espoir de la chicane; mais le malheureux est trompé par la trop romanesque Javotte; elle le sacrifie à un marquis qu'ont attiré les beaux yeux de la fille et les écus du père. On voit figurer aussi Mlle Lucrèce, bourgeoise sans dot, mais non sans ressources, qui attire chez elle par l'appât du jeu les gens à la mode, et qui les retient par d'autres séductions. Cette vertu, pour donner enfin un père à ses enfants, épousera Jean Bedoux, le pauvre avocat muet. A ces types principaux, il faut ajouter une foule de personnages historiques, masqués de noms transparents. On y voit figurer, entre autres, un riche surintendant condamné à passer sa vie en coquille pour avoir aimé une nymphe : on a reconnu Fouquet; peut-être est-ce là l'origine de l'inimitié qui exista toujours entre Furetière et La Fontaine. On reconnaît encore Mlle de Scudéri dans Polymathie; Ninon de l'Enclos dans Polyphile; Charles Sorel, l'auteur de l'*Histoire de Francion*, dans Charles Rosel, « dont le nez mérite le titre d'éminence, » et qui finit par épouser la comtesse de Pimbesche. Avec une liberté assez rare alors, Furetière proteste contre la domesticité des gens de lettres, il raille les Mécènes; il est de l'avis de Scarron, qui prétend que faire une dédicace, c'est « faire le gueux en prose et en vers. » Il pense, lui, que « dédier c'est mendier. » Il se permit bien de dédier un de ses livres à quelqu'un, mais ce fut au bourreau de Paris, et cette préface est assurément l'une des plus mordantes qui aient été écrites.

Roman de cœur (UN), par Marat (1774). Cette œuvre posthume, achetée par M. Aimé Martin à la sœur de l'*Ami du peuple*, fut publiée en 1847 dans le *Siècle*, grâce aux soins du bibliophile Jacob, sous ce titre : *Aventures du jeune comte de Potowski*. La liberté du feuilleton n'étant pas aussi étendue que celle du livre, un grand nombre de passages supprimés dans le journal, comme un peu lestes, ont reparu dans le volume qu'édita, en 1851, le bibliophile, sous ce titre : *Un roman de cœur*, sans doute pour piquer la curiosité du lecteur par le rapprochement de ces deux mots : *cœur* et *Marat*.

Le canevas est des plus simples. Un jeune seigneur polonais, Gustave, aime Lucile, la fille d'un des amis de son père. Leur mariage allait se célébrer, quand éclate une guerre civile qui divise la nation en deux partis, celui des Russes et celui des patriotes. Les deux amants sont séparés; car les deux chefs de leurs familles ont embrassé chacun un parti différent. Gustave est entraîné par son père sous les drapeaux des confédérés; Lucile fuit avec sa mère dans des contrées moins exposées aux horreurs de la guerre. Sophie, une comtesse, fausse amie de Lucile, secrètement amoureuse du jeune homme, se charge de leur servir d'intermédiaire pour leur correspondance et, supprimant leurs lettres, les altérant, finit par leur faire croire mutuellement à la mort de l'objet aimé. Elle s'offre alors à consoler Gustave et pousse ses avances aussi loin qu'une courtisane éhontée pourrait le faire. Dans sa fureur de se voir repoussée, elle laisse échapper son secret. Gustave rejoint Lucile et comme, pendant les péripéties de leurs amours traversées, les partis se sont apaisés et les deux familles réconciliées, rien ne semble plus devoir troubler leur bonheur. Qui le croirait? Un obstacle s'élève de la part de Lucile : ruinée par la guerre, elle refuse de s'unir à celui qu'elle aime, par délicatesse. Les prières de ses parents, la passion de Gustave, son propre cœur finissent par triompher de ce dernier empêchement et le livre se termine, comme un vaudeville, par un mariage.

Le *Roman de cœur* est écrit sous forme de lettres, et « peut prendre rang, dit le bibliophile Jacob, entre la *Nouvelle Héloïse* et les *Aventures du chevalier de Faublas*. » Il tient en effet de l'un par la sensibilité, de l'autre par le libertinage. Les caractères sont vrais, mais manquent de profondeur, ayant été imaginés et non pris sur nature. Celui de Sophie seul se distingue par son audace et son originalité. Une femme que sa passion charnelle entraîne à commettre les plus atroces méchancetés, qui sent toute sa bassesse, qui a horreur d'elle-même et qui n'en continue pas moins à combiner ses perfidies, parce que ses passions sont plus fortes que sa raison, est un caractère vrai et bien soutenu. « Ceux qui, dit M. Bougeart, jugent du style d'un ouvrage par la rondeur, l'harmonie des périodes, s'écrieront : C'est bien écrit, ça coule, c'est bien. C'est justement cette stérile fécondité qui a jeté Marat dans cette entreprise médiocre; aussi a-t-il à son service tout le répertoire du temps, les amours et les ris, les nymphes, les tritons, le teint de lis, les berceaux fleuris, etc., etc. Tout cela se trouve juste à point pour compléter la période. Tout cela est enfoui dans l'oubli; le simple seul est éternel. » C'est aussi notre avis; mais l'opinion de M. Bougeart nous paraît trop sévère. Le style est souvent énergique et coloré, pittoresque et assez élégant bien que peu correct; enfin, et c'est là une grande qualité, il y a de la passion. Disciple de Jean-Jacques, Marat l'ami de la nature vaut mieux que Marat l'*Ami du peuple*. Ce dernier se révèle çà et là dans certaines discussions épisodiques sur le caractère des souverains qui fomentent la division, sur les véritables principes politiques, sur les princes et les peuples. On remarque une vive critique de Catherine de Russie, que tous les écrivains encensaient alors, Voltaire en tête, et des vues justes sur la Pologne. « En Pologne, il n'y a que des tyrans et des esclaves; la patrie n'a donc point d'enfants pour la défendre. »

Nous citerons un passage pour montrer comment Marat imitait Rousseau : « Déjà le rivage fuyait devant nous et nous commencions à perdre de vue la riante perspective qui le matin nous avait enchantés, lorsqu'un vent frais s'éleva soudain; bientôt la surface des eaux se ride, nos voiles s'enflent, les vents se déchaînent et notre frêle barque est abandonnée à la merci des flots. On voyait les vagues se briser contre des rochers qui les repoussaient après avoir blanchi de leur vaine écume ces masses immobiles. Les ondes s'élevaient à une hauteur prodigieuse et paraissaient vouloir se refermer sur nous. Le ciel était couvert de sombres nuages; les foudres s'allumaient dans leur sein et descendaient en serpentant sur la forêt voisine. La nuit vint augmenter les ténèbres; les éclairs fendaient la nue, la foudre volait de toute part, le tonnerre grondait dans la profondeur des cieux, ses longs roulements se répondaient d'un côté à l'autre; les vents soufflaient avec plus d'impétuosité, et les vagues écumantes élancées dans les airs semblaient découvrir le fond des abîmes à la lueur des feux célestes.

» Enfin la tourmente s'apaise, les nues crèvent, une pluie abondante fond sur nous, le globe argenté de la lune paraît derrière les nuages, sa lumière tremblante brille sur la surface de l'onde agitée; les nuages se dissipent, le ciel s'éclaircit, et le sombre azur de la voûte céleste, semé de brillantes étoiles, offre un spectacle enchanteur. Bientôt nous eûmes sous les yeux un spectacle plus enchanteur encore. A la blancheur de l'aube du jour s'était mêlée cette légère teinte d'or et de pourpre qui devance le char de l'Aurore. Le soleil s'élance de dessous l'horizon et semble faire sortir ses feux étincelants du sein des eaux. A l'éclat de sa vive lumière l'obscurité disparaît, les ombres fuient, son disque se dégage; il s'élève, ses rayons se projettent à grands flots sur la plaine liquide; l'horizon s'étend et la terre s'offre à notre vue. Déjà le sommet des montagnes paraît doré; nous reconnaissons le rivage; les vents sont enchaînés, la surface de l'eau ne paraît plus qu'une glace unie, les bateliers forcent de rames et nous entrons dans le port. »

On le voit, il y a loin de là à l'*Ami du peuple*. Marat eût mieux fait de continuer à écrire des romans que de se lancer dans la tragédie sanglante de 1793.

Romans et nouvelles, de Kotzebue (1806). Les quatre volumes qui composent ce recueil renferment des romans, des nouvelles, des contes, des mélanges et des anecdotes. C'est ce qu'on pourrait appeler le restant du portefeuille de l'auteur. Nous nous contenterons, pour donner une idée de son imagination, d'analyser rapidement l'une de ses plus intéressantes nouvelles, *Léontine de Blondheim*. Léontine est une jeune et riche héritière d'Esthonie retirée dans le château d'Hullida, avec un père vieux et infirme, et destinée à épouser le major d'Arlhofe, son cousin germain, officier d'un mérite fort médiocre, laid, buveur, libertin et affecté d'une maladie contractée dans des lieux de bas étage. Malgré la tendresse de son père, qui désire que sa fille n'épouse qu'un homme de son choix, Léontine devient Mme d'Arlhofe. Un an après son mariage, elle va visiter la terre de Smalkill, appartenant au capitaine Wallerstein, qu'elle a eu occasion de connaître à Revel; elle y voit ses vassaux heureux, elle n'entend que les louanges de leur maître. De son côté, le jeune propriétaire apprend que Léontine est bonne et bienfaisante. Ils se revoient. Depuis qu'ils se sont perdus de vue, Léontine est devenue l'une de ces beautés touchantes qui appellent en quelque sorte le sentiment, et, dès la première entrevue, ils se sentent entraînés l'un vers l'autre par un penchant irrésistible. Dans une excursion, Léontine invite Wallerstein, qui la suivait à cheval et qui souffrait des dents, à entrer dans son traîneau fermé et garni de fourrures, tandis que son mari marchait en avant. Le jeune homme perd toute sa raison et veut faire violence à sa compagne, qui, craignant de ne pouvoir échapper à ses tentatives audacieuses, n'a d'autre ressource que de casser une des glaces de sa voiture. Sa main est ensanglantée. « Vous êtes pour moi le dernier des hommes maintenant, » dit Léontine à Wallerstein en enveloppant sa main dans son mouchoir.

Désespéré, Wallerstein s'éloigne et part pour son régiment. Pendant son absence, Léontine devient mère. Mais la douleur du jeune homme est si profonde, qu'il donne sa démission et se retire chez le pasteur Gruber, confident de ses douleurs, dont il se décide à épouser la fille unique, Louise, une charmante enfant. Léontine, devenue veuve, et qui n'a pu oublier Wallerstein, s'égare en se rendant aux eaux de Carlsbad; sa voiture se brise et le hasard la conduit dans la chaumière de Gruber. Wallerstein arrive pour épouser la fille du pasteur. On lui amène la mariée.... C'est Léontine! Louise s'unit à un jeune Suisse nommé Wattewil, qu'elle aimait en secret.

Malgré quelques défauts, ce roman offre

une foule de détails attachants; les caractères, surtout celui de Léontine, sont bien tracés. Les événements sont bien amenés et se suivent d'une manière naturelle; plusieurs scènes sont décrites avec un véritable talent dramatique. On sait d'ailleurs que Kotzebue s'était essayé avec succès au théâtre. Le style est vif, animé, le dialogue bien coupé, la phrase bien faite, plus frappante que correcte. Les autres romans contenus dans ce recueil ne sont pas à la hauteur de *Léontine de Blondheim*, mais néanmoins ne manquent pas de charme et expliquent la vogue de l'auteur en Allemagne. Pourquoi Kotzebue ne s'est-il pas contenté d'être un littérateur?

Roman pour les cuisinières (UN), par Emile Cabanon (Paris, 1834, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage, un des brûlots de l'école romantique, est un des plus curieux de cette époque : son titre est tout d'abord une mystification, s-tification qui reparaît d'ailleurs à la dernière page du livre. Mais abordons l'analyse : l'auteur nous introduit dans un élégant boudoir de garçon à la mode, où son héros, jeune homme de vingt-trois ans, est en train de poser devant le comte Michel, son peintre ordinaire, tout en devisant avec lui de faits d'amour. Ce jeune homme, comte lui-même, M. Julio de Clémentine, a « des yeux noirs pleins d'un doux éclat, un nez grec, une petite bouche vivement accentuée par deux moustaches minces et brunes; puis des cheveux blonds gracieusement bouclés, tombant en grappes de chaque côté de ses joues rosées. » Les formes sont à l'avenant; c'est en un mot Mlle de Maupin faite homme. Julio de Clémentine est plusieurs fois millionnaire; il a des robes de chambre en cachemire orange, des gilets de satin mauve et un groom nègre appelé Similor. Rien ne manque au tableau, qui porte bien la date romantique. Similor vient interrompre la conversation; une dame voilée demande à voir Julio. Le peintre se retire et l'inconnue entre. Alors commence une intrigue scabreuse difficile à raconter. Cette dame, d'une rare beauté, mariée à un homme puissant, a besoin pour le moment de 60,000 francs, une bagatelle! Sur la réputation de Lovelace et de don Juan (réputation méritée) qu'a Julio de Clémentine, elle est venue à lui. « Il s'agit, dit-elle, d'une chose grave, d'une tête à sauver; je ne veux pas d'une tache de sang sur ma robe d'épouse...; mais, ajoute-t-elle, ce n'est pas un emprunt, c'est un marché. Vous avez de l'or, donnez. Moi, je vous donnerai ce que j'ai. Voyez si l'affaire vous convient. » Et elle tend sa carte à Julio. Celui-ci, d'abord un peu démonté par le calme de cette proposition de grande dame, finit par accepter. « Mais je vous demande trois jours. — Soit. — Peut-être ne me comprenez-vous pas bien? J'ai eu tort de vous dire trois jours; c'est de trois nuits qu'il s'agit. » Cidalise (c'est le nom de la dame) acquiesce à cette triple exigence. Il est entendu que le payement des 60,000 francs sera donc divisé en trois. Le lendemain à minuit a lieu chez Julio le premier rendez-vous. Cidalise y est exacte et se glisse dans l'alcôve; mais notre don Juan, par un caprice original, se dit décidé à passer la nuit dans un fauteuil. De là, il engage avec la dame une conversation érotico-philosophique : « Il m'a toujours semblé, dit-il, qu'une femme qui dirait à l'homme que, dans sa pensée, elle a choisi pour son amant : Maintenant que je vous aime, je suis à vous, à vous tout entière; venez à telle heure et je serai votre maîtresse, ferait une action noble et digne. » En fin matois, mais en orgueilleux, Julio a deviné que le moyen bizarre imaginé par Cidalise pour en arriver où elle voudrait être n'est qu'un masque pour cacher l'amour de la femme, ou, si on aime mieux, le manteau de son amour-propre; mais Cidalise ne bronche pas. La nuit s'achève et la dame rentre chez elle aussi pure qu'elle en est sortie, mais avec 20,000 francs de plus. Quelques jours après, Julio reçoit avis du nouveau rendez-vous. Cette fois, c'est hors Paris, dans un élégant pavillon, et Cidalise, blessée par la réserve du jeune homme, qu'elle considère comme dédaigneuse, a cette fois pris ses précautions. On soupe, et Julio, un peu gris de vin d'Espagne sans doute préparé *ad hoc*, succombe à sa belle résolution de sagesse à l'égard de cette femme. Revenu à lui, il la regarde irrité, dormante à ses côtés. « Tu n'aurais pas de sang-froid voulu sacrifier ta vertu, dit-il.... et voilà que cette morale éprouvée chancelle devant une apparence de dédain. Ton amour-propre révolté t'a dépouillée du dernier lambeau de la pudeur! » Cidalise s'éveille. « Madame, lui dit Julio froidement, voici les 40,000 francs restants, 20,000 pour aujourd'hui et 20,000 pour un lendemain dont nous nous débarrassons; car ce serait superflu et ridicule. » Et saluant gravement, il s'éloigne. Alors une scène courte, mais très-belle : Cidalise, un instant muette de stupeur, froissant les billets de banque dans ses mains crispées, finit par éclater en imprécations de rage et de fureur; puis tout à coup elle tombe à genoux, croise les mains, penche la tête et, quand elle a pleuré, se met à prier. Cidalise aimait Julio; il avait deviné juste. Mais lui ne le croit plus. Sur ces entrefaites, voici que le malheur fond sur le jeune don Juan; en un tour de main, il perd 200,000 francs au jeu, ses fermes brûlent, son notaire s'enfuit. Le brillant comte de Clémentine se retire à un sixième étage avec une rente de « 1,164 livres 10 sous. » Il devient Jules Clément et cherche un oubli dans la fumée de l'opium. C'est là que Cidalise vient un jour le retrouver, mais Cidalise bien changée; toujours aussi jolie, mais dévote et mystique; son confesseur, à qui elle a avoué sa faute (la seule!), lui a imposé, dit-elle, cette pénitence singulière de passer trois nuits sous le toit de Julio, en résistant à ses sens. Et malgré Julio, elle le fait comme elle le dit. A la seconde épreuve Julio n'y tient plus; il se roule aux pieds de la femme qu'il a dédaignée naguère : Cidalise, forte comme une femme qui se venge, demeure inébranlable. A la troisième épreuve, Julio, perdant la tête et frisant le ridicule, feint de s'empoisonner. Vaine tentative; Cidalise le laisse sans pitié cuver son narcotique et s'en va. Réveillé après cinquante-deux heures de sommeil, Julio finit par en prendre son parti; le temps passe; il hérite successivement de divers parents et amis et se reconstitue une honnête fortune. Mais avec les années, le joli Julio de Clémentine disparaît; « c'est un bourgeois de Paris...; il a de superbes favoris blonds; il est gras et rose, même un peu replet.... Enfin, dans ses beaux moments, quand il se sent en verve, il compose, et c'est à ses élucubrations savantes que l'on doit les cailles à la Clémentine. » Et l'auteur, qui nous a fait assister d'abord à un drame intime, puis à une métamorphose grotesque, donne gravement la recette du plat en question, recette qui tient deux pages et n'a d'autre intérêt que sa valeur de mystification flegmatique, mais justifie le titre jusqu'à un certain point. Tel est ce livre qui contient, sous son titre insensé, qui est un défi au bon sens de ses contemporains, une idée physiologique d'une grande finesse et d'une vérité profonde. Un *Roman pour les cuisinières*, depuis longtemps introuvable en librairie, figurera dans l'élégante *Bibliothèque romantique* que prépare en ce moment le jeune éditeur Alphonse Lemerre..., si toutefois le parquet qui a condamné les *Fleurs du mal* et *Mme Bovary* le permet.

Roman de toutes les femmes (LE), par Henri Murger (1845). *Est-ce bien le roman de toutes les femmes que l'auteur a voulu peindre?* En tout cas, c'est le roman d'une femme fort *intéressante. La comtesse Césarine de Rou*vres s'ennuie de son veuvage et, pour se distraire, se déguise en grisette et va se loger rue des Martyrs *pour ébaucher un roman*. La fortune la traite en enfant gâtée; elle en commence deux. Antoine, jeune médecin, *et Antony, peintre de talent, s'éprennent* de leur voisine. Lequel aimera-t-elle? Tous les deux, et le plus heureux *sera celui* qui aura la chance de se déclarer le premier. Les jeunes gens ont découvert le déguisement de la patricienne; Antoine, *celui* qui l'aime le plus, effrayé par la distance de leurs *positions sociales, retourne dans son pays* en lui laissant une lettre d'adieu déchirante. Les beaux yeux de la comtesse s'humectent en *relisant cette épître passionnée*, mais les absents ont tort. Antony revoit la comtesse dans le monde; il ose se déclarer et finale*ment se fait agréer. « La lune de miel* des époux dura deux ans. Un jour, dans les feuillets d'un roman que lisait sa femme, Antony trouva la *lettre qu'Antoine* lui avait adressée la veille de son départ. Pourquoi *ma femme a-t-elle conservé cette lettre?* se demanda-t-il. Il la mit sous enveloppe et la renvoya à Antoine, qui était alors médecin *dans une ville de province. Huit jours après*, Antony reçut du docteur Antoine un paquet dans lequel se trouvaient plusieurs lettres de la *comtesse*. Elles étaient *toutes* de date postérieure à son mariage et signées seulement : Césarine... « *Allons, dit Antony, voici ma der-* » *nière illusion qui est morte; au moins celle-ci* » *a vécu deux ans!* »

Cette simple analyse prouve que ce ne peut être là le roman de toutes les femmes; mais il y a *une moralité à tirer du livre de Murger* : c'est que la femme aime et désire toujours ce qu'elle ne possède pas. Sa vie entière n'est que le *commentaire* de la fable de La Fontaine : lâcher sa proie pour l'ombre. Cela peut satisfaire l'imagination, mais, dans la réalité, *on risque de faire un maigre dîner*. Murger a développé d'une manière charmante cette vérité banale.

Roman (MON), roman anglais par sir Edward Bulwer Lytton, publié à Londres en 1853. Ce roman fait suite à celui du même auteur intitulé la *Famille Caxton*, sans s'y rattacher positivement. C'est-à-dire que sir Bulwer a mis sous le patronage du succès de la *Famille Caxton* son nouveau roman, en l'attribuant à Pisistrate Caxton, qui est censé faire à ses parents la lecture de ce récit, et ceux-ci l'interrompent de temps en temps pour lui faire leurs observations ou lui adresser leurs bienveillantes critiques. Nous ne savons trop pourquoi M. de L'Espine, jusqu'à présent (1865) seul traducteur de ce roman, s'est permis de retrancher, dans sa version, l'introduction et les réflexions spirituelles et censées que l'auteur a mises dans la bouche des Caxton. *Mon roman* est le récit de l'antagonisme moral de deux jeunes hommes : Leonard Fairfield et Randall Leslie, l'un sorti des rangs du peuple, l'autre fils d'un gentilhomme ruiné; l'un s'étant instruit lui-même, sous la direction d'un docteur italien nommé Riccabocca, l'autre élève fort distingué de l'université d'Oxford; tous deux naturellement studieux, l'un pour le plaisir même qu'il trouve dans l'étude, l'autre, ambitieux précoce, en vertu de cette maxime que savoir c'est pouvoir. Tous deux arrivent à Londres en même temps pour y chercher fortune; le premier embrasse la dure profession d'homme de lettres, et malgré des souffrances morales et physiques, malgré le chagrin d'être séparé d'Hélène, pauvre enfant qu'il a recueillie et qu'il aime, malgré les privations qu'il est obligé de s'imposer, peut-être même à cause d'elles, s'il est vrai que les hommes, comme les fruits, mûrissent sur la paille, parvient à enfanter un beau livre, un chef-d'œuvre qui le met à l'abri du besoin et commence sa réputation. Randall Leslie, esprit plus positif, ambitieux par envie, est placé par sa famille auprès de lord Andley Egerton, en qualité de secrétaire, et, présenté par son patron, se trouve bientôt mêlé au monde officiel de Londres et l'un des habitués des cercles politiques fréquentés par Egerton. Ce dernier, homme politique d'une grande influence, orateur célèbre à la Chambre des communes, n'est pas un ambitieux vulgaire; ce n'est pas pour s'élever ni pour s'enrichir que, possesseur d'un grand nom et d'une fortune considérable, il se jette à corps perdu dans les luttes politiques; c'est pour travailler d'une manière plus efficace au bien du pays. Lord Andley a pour ami lord L'Estrange, personnage singulier, fanfaron de misanthropie et toujours prêt à obliger, possesseur d'une belle fortune qu'il dépense à faire du bien. Ce seigneur a pris sous sa protection la jeune Hélène Digby, fille d'un vieux soldat, que Léonard avait sauvée de la misère et de la faim. Il élève lui-même la jeune fille, dans le secret espoir de rencontrer plus tard chez elle un cœur compatissant à ses chagrins, qui l'aime pour lui-même, qui lui fasse oublier le souvenir d'une femme aimée, perdue depuis longtemps, et à qui, enfin, il puisse offrir un jour sa vie et sa fortune. De son côté, Randall l'ambitieux a découvert que le docteur Riccabocca, qui a épousé la belle-sœur du squire Hazeldean, son parent, et qui vit modestement dans un cottage nommé le *Casino* par son propriétaire, en souvenir « du pays où fleurit l'oranger, » est un grand seigneur exilé d'Italie par le gouvernement autrichien, le duc de Serrano, qu'il va être réintégré dans ses biens, qui sont considérables, et que naturellement sa fille Violante, charmante jeune personne du reste, va devenir un parti fort avantageux pour un ambitieux de sa trempe. Riccabocca, qui ignore les intentions du gouvernement autrichien à son égard, accueille avec bienveillance les propositions matrimoniales de Randall Leslie, qu'il croit désintéressé, et que sa position auprès de lord Egerton rend susceptible d'être d'un moment à l'autre élevé à quelque important emploi. En même temps, il repousse la proposition analogue que lui fait son frère, cause de sa disgrâce, qui jouit du revenu de ses biens et qui, pour les posséder plus complétement, offre d'obtenir par son crédit le rappel de l'exilé si celui-ci consent à lui donner sa fille. Violante aime en secret lord L'Estrange, l'ami de son père, et ne voit qu'avec terreur préparer son union avec Leslie, dont, avec cette pénétration particulière aux femmes, elle a deviné le véritable caractère. En effet, Randall Leslie voit tomber le ministère dont son protecteur fait partie; il entre alors dans un complot machiné par le frère du duc de Serrano pour enlever Violante, celle qu'il devait épouser et dont il cède au traître la possession en échange d'une somme de 20,000 livres sterling qui doit assurer son élection au Parlement dans le bourg pourri de Lansmere. Mais Violante est sauvée par lord L'Estrange, prévenu à temps du complot et qui parvient à le faire échouer. Lord L'Estrange, à qui sa pupille Hélène Digby vient d'avouer qu'elle ne l'aimera jamais que comme un père et qu'elle éprouve des sentiments plus tendres pour Léonard Fairfield, s'aperçoit à son tour qu'il éprouve pour Violante un amour véritable et que sa passion est partagée. Malheureusement, Riccabocca est l'honneur même; maintenant que son titre de duc et ses biens lui sont rendus, il tient à honneur de tenir la parole qu'il a donnée à Randall Leslie, dont il ignore la trahison. Mais lord L'Estrange, grâce aux aveux de ses complices, parvient à obtenir la preuve de la participation du jeune ambitieux au complot et le fait chasser par le duc, qui place lui-même la main de sa fille dans celle du chevaleresque L'Estrange. Léonard Fairfield est, de son côté, devenu un personnage; il est le fils de lord Andley Egerton, qui l'a eu de la belle Léonora Fairfield, enlevée subitement à son amour; l'enfant, que l'on croyait le fruit du déshonneur tandis qu'il était celui d'un mariage légitime, mais secret, avait été élevé par sa tante qu'on l'avait habitué à considérer comme sa mère. Léonard est reconnu par son père qui, brisé par les émotions, meurt subitement; le fils d'Egerton entrera au Parlement et épousera celle qu'il aime, récompense de sa loyauté, de son courage et de son talent. Randall Leslie, dépossédé de ses espérances, tombe de la dégradation morale dans la misère et se trouve trop heureux d'accepter une place comme sous-maître dans une de ces pensions à bon marché où quelques fils de bourgeois et d'ecclésiastiques se préparent aux professions savantes. Riccabocca, duc de Serrano, *pardonne à son frère*, le *comte de Peschiera*, mais il continue à résider en Angleterre, pays de liberté, où l'*on ne court pas les mêmes risques* qu'à la cour d'Autriche et où il pourra vivre auprès de sa chère Violante, aujourd'hui lady L'Estrange. Telle est, *en la* dépouillant d'une foule d'actions secondaires, l'analyse de ce long roman, un des plus importants de sir Bulwer et que l'on peut classer au nombre de ses meilleurs. Les caractères sont tracés avec fermeté, avec vérité, se soutiennent d'un bout à l'autre de l'œuvre, et l'on trouve un plaisir singulier à voir se dérouler ainsi devant ses yeux, comme un vaste panorama, la vie anglaise tout entière, avec ses mœurs patriarcales, ses luttes politiques, ses scènes de *high-life*, ses bas-fonds, ses misères, ses hontes, etc.

Roman d'une femme (LE), par M. Alexandre Dumas fils (1854). C'est une touchante histoire, qui commence comme une idylle de Nadaud et finit comme un sombre drame de l'Ambigu. L'auteur, à l'époque où il l'écrivit, n'avait pas encore adopté sans rémission le drapeau du réalisme et se laissait aller avec plus d'abandon au charme de son sujet. Ce volume de trois cent cinquante pages contient une multitude d'incidents que nous allons essayer d'élaguer, pour qu'il ne reste plus que le fond du sujet. M. de Bryon, homme politique distingué, avait eu le tort de céder aux agaceries de Julia Lovely, une courtisane qui avait la prétention d'attacher à son char toutes les célébrités de l'époque, et le lendemain s'était cru quitte envers elle en lui envoyant un riche écrin. Julia, furieuse de se voir ainsi dédaignée, jura de se venger et fut encore encouragée par un ministre, dont elle était l'instrument et qui l'avait chargée de distraire des affaires M. de Bryon. Mais sa victime lui échappa, car M. de Bryon partait pour la campagne. Là il rencontra une pure enfant, Marie d'Hermi, dont il s'éprit et qui, de son côté, tomba malade d'amour pour lui. Ils s'unirent, et rien ne semblait devoir troubler leur félicité. Ils avaient compté sans la rancune de Julia. Cette femme sans cœur, cette fille de marbre, avait déjà tracé son plan; elle prodigua ses faveurs à un jeune homme, le marquis Léon de La Grige, qui avait été amoureux de Marie avant son mariage, ralluma cette passion mal éteinte, excita l'amour-propre du marquis et mit tout en œuvre pour lui faire tenter la conquête de Mme de Bryon. Marie était vertueuse et jamais il n'eût réussi sans une circonstance fatale. Mme d'Hermi mourut, et Emmanuel, absorbé par la politique, laissa un peu trop sa femme livrée à sa douleur. Excité par Julia, Léon jugea le moment favorable et se rendit chez la jeune femme, qu'il trouva épuisée, inerte, anéantie dans sa douleur. Marie aimait-elle Léon? Non. Elle savait parfaitement qu'elle ne l'aimait pas et qu'elle ne l'aimerait jamais. Mais Marie était nerveuse d'habitude et ce jour-là plus encore que de coutume; elle était mélancolique d'ordinaire et ce jour-là elle était triste. Enfin, elle aimait Emmanuel à donner sa vie pour lui, mais ce jour-là elle avait été au cimetière, elle avait la fièvre, elle était comme folle; le temps était sombre. Emmanuel n'était pas là et, les sens brûlés par les baisers d'un homme, elle n'avait ni la force de se défendre ni même la force de crier. Dans l'état où elle était, tout homme l'eût possédée s'il eût voulu, car elle n'était plus maîtresse de son âme. Malheureusement, quelle que soit la cause, les conséquences sont les mêmes, et deux heures après que Léon était auprès d'elle, si Marie fût morte, les anges se fussent voilé le visage et ne l'eussent pas reconnue pour leur sœur. Marie, voyant qu'elle avait succombé, voulut se donner une excuse. La seule qu'elle pût se donner était d'aimer Léon. Elle se la donna, et cependant, comme dans le fond elle était convaincue du contraire, elle comprit qu'il fallait s'étourdir pour couvrir, sinon pour faire taire cette voix secrète. Alors elle écrivit à Léon des lettres passionnées. C'est là que Julia l'attendait. Elle avait corrompu le domestique de Léon, elle vola les lettres et les envoya à M. de Bryon, après avoir prévenu Marie de cette infamie. Le résultat ne se fit pas attendre : Emmanuel, épargné par Léon dans un duel à mort, se brûla la cervelle pour ne pas survivre à son déshonneur; Léon s'engagea et se fit tuer, et Marie, après s'être vue privée de sa fille comme indigne, alla s'éteindre dans un couvent d'une maladie de langueur. Julia ne jouit pas longtemps du fruit de sa vengeance. Elle fut lapidée par le peuple irrité dans une ville où son protecteur le ministre l'avait envoyée fomenter la discorde.

Tel est le fond de cet étrange récit, qui tient d'un bout à l'autre le lecteur palpitant. Une chose digne de remarque, c'est le rôle que joue ici Julia Lovely. Ce n'est pas, comme dans les autres œuvres de M. Dumas fils, la courtisane excusée, réhabilitée. C'est au contraire la fille de marbre dans toute l'horreur de son infamie et dans toute la laideur du vice, étalant sa honte et son cynisme avec une révoltante impudeur. On peut reprocher à cet ouvrage un vice de composition, car le véritable sujet ne se développe guère que vers les deux tiers du volume, et, par contre, l'action est trop précipitée à la fin. Mais on

pardonne aisément ce défaut lorsqu'on assiste à tant de scènes dramatiques, comme l'entrevue de Marie et de Julia, et celle de Mme de Bryon et de son mari avant le duel avec Léon. Les passions sont fortement saisies et analysées, et les rares dissertations échappées à la verve de l'écrivain sont pleines de bon sens. Celle-ci nous a surtout frappé : « Il y a deux ou trois institutions pour l'éducation des filles, telles que la maison de Saint-Denis, les Loges de Saint-Germain, où le gouvernement fait élever à ses frais les filles des militaires morts à son service ou retraités. Ces jeunes filles reçoivent une éducation excellente et sont élevées avec les enfants des meilleures familles de France. Une fois leur éducation terminée, la société croit avoir fait pour elles tout ce qu'elle devait faire. L'éducation n'est-elle pas la source de toute fortune? Paradoxe accepté et à côté duquel des savants sont morts de faim! Qu'arrive-t-il quand ces jeunes filles, qui n'ont aucune fortune, sortent de ces maisons où elles sont restées jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans? Il arrive pour beaucoup qu'elles ont trop d'instruction, trop d'éducation, qu'elles ont trop côtoyé l'opulence et le bonheur des autres pour épouser un ouvrier honnête, mais dont l'éducation ne sera pas en rapport avec la leur, dont le travail ne pourra pas subvenir aux exigences de l'éducation reçue. D'un autre côté, elles n'ont pas assez de fortune pour épouser un homme dont le rang et la position soient en rapport avec cette malheureuse éducation qu'on leur a donnée, croyant leur assurer un avenir. Il en résulte que ces deux impossibilités, jointes aux passions, à la paresse, à l'orgueil, aux sens, à tout ce qui domine la femme, jettent peu à peu et nécessairement ces malheureuses filles dans cette classe de courtisanes qui augmente tous les jours, et dans laquelle on est tout étonné de rencontrer des intelligences et des instincts qui, aidés un peu plus longtemps par la société, eussent contribué à son bien, et qui meurent sans avoir rien produit que le mal. »

Roman d'un jeune homme pauvre (LE), roman par M. Octave Feuillet (Paris, 1857). Ce jeune homme pauvre porte un des plus beaux noms de France; il s'appelle Maxime Odiot, marquis de Champcey. Son père, veuf depuis plusieurs années, s'est lancé dans des spéculations hasardeuses et vient de mourir, laissant pour héritage à son fils et à sa fille Hélène non-seulement la ruine, mais des dettes. Maxime est un garçon de cœur et d'honneur; il travaillera pour vivre, pour réhabiliter l'honneur de son père et pour alléger autant que possible à sa sœur le poids de la misère. Ses anciens amis l'abandonnent, il est vrai, le jour où ils connaissent l'étendue de sa détresse, et pendant quelque temps l'infortuné n'a que trop d'occasions de vérifier le *donec eris felix* du poëte. Cependant, l'ancien notaire de son père lui est resté dévoué, et un jour il vient lui proposer la place d'intendant dans le château des Laroque d'Arz, riche et honorable famille du Morbihan. Maxime accepte, et nous négligerons tous les détails qui précèdent et signalent son entrée en fonction, pour arriver tout de suite au récit de l'action principale. Les habitants du château se composent d'un vieillard presque en enfance, qui s'est enrichi autrefois en faisant le métier de corsaire; il y a, en outre, sa belle-fille, Mme Laroque, veuve et mère de Marguerite, qui deviendra l'héroïne du roman; enfin, Mlle Hélouin et Mme Aubry complètent le personnel du château, l'une en qualité de dame de compagnie, l'autre comme parente éloignée, recueillie par charité. Maxime s'est bien gardé, comme on pense, de révéler ses titres de noblesse. Son instruction peu commune et la distinction de ses manières ne tardent pas à lui concilier l'estime de ceux qui l'entourent. Son zèle à remplir les fonctions dont il est chargé lui mérite bientôt l'affection de toute la famille. Marguerite elle-même, aussi belle que fière d'habitude, traite le jeune intendant avec tous les égards désirables, bien que celui-ci, de peur sans doute de se laisser aller trop loin dans l'expression de sa reconnaissance, affecte à son égard la plus grande froideur. La vérité, c'est qu'il n'a pu voir Marguerite sans l'aimer, et que, trop pénétré de ses devoirs d'honnête homme pour chercher, lui pauvre, à capter le cœur d'une riche héritière, il s'applique de son mieux à se renfermer dans l'humilité de sa nouvelle condition. Il évite soigneusement les occasions de rapprochement avec la famille et n'a, pour toute société dans le voisinage du château, qu'une vieille fille octogénaire, Mlle de Porhoët-Goël, riche et dernière descendante d'une illustre maison de Bretagne et chez laquelle il passe la plus grande partie de ses soirées. Bientôt cependant, grâce à la jalousie qu'éprouve Mme Aubry en voyant les égards que Mme Laroque accorde à Maxime, grâce à la perfidie de Mlle Hélouin, dont toutes les ruses et les mines coquettes ont échoué devant la froideur de Maxime, des soupçons sont habilement éveillés sur la loyauté de ses intentions. On insinue adroitement à Marguerite qu'il cherche à se faire bien venir de la vieille Mlle de Porhoët pour devenir son héritier, et que, d'autre part, il pourrait bien se faire qu'il machinât quelque stratagème pour la compromettre elle-même et la forcer à l'épouser. Marguerite ne croit d'abord que faiblement à de telles accusations, mais une circonstance vient bientôt l'autoriser à ne plus conserver le moindre doute sur la prétendue infamie de Maxime. Un soir, elle va se promener seule dans les environs du château et entre par hasard dans la vieille tour en ruine d'Elven. Elle y trouve Maxime et cause un instant avec lui, puis la nuit arrive et elle songe à regagner le château. Mais la porte s'est refermée sur les deux jeunes gens et nulle issue ne se présente. Tout à coup la rougeur monte au front de Marguerite et l'indignation lui fait battre le cœur. Elle n'en peut douter, Maxime est un lâche qui a lui-même fermé les issues de la tour, afin que le lendemain l'héritière de la famille Laroque, perdue dans l'opinion publique, soit obligée, pour recouvrer l'honneur, d'accepter le nom du traître qui n'en veut qu'à sa dot. Mais Maxime préfère mille fois la mort à une pareille injure. Il avoue son amour à Marguerite, puis il s'élance sur l'ancien appui d'une fenêtre qui surplombe un précipice et, avant qu'il ait entendu le cri de Marguerite, qui le supplie de ne pas se tuer et de lui pardonner ses soupçons, il disparaît dans l'espace. La suite est loin de valoir ce qui précède. Maxime découvre que le vieillard du nom de Laroque est l'ancien intendant de sa famille et que toute sa fortune provient de ses dilapidations pendant la période révolutionnaire. Mme Laroque restitue tout son bien à Maxime, qui redevient marquis de Champcey et épouse Marguerite. On sait le succès qu'a obtenu ce roman, qu'on pourrait cependant très-vivement critiquer. Les invraisemblances y fourmillent. Ce gentilhomme qu'on reconnaît pour tel à son instruction solide et à ses manières est un mythe. Nos gentilshommes sont aujourd'hui très-souvent ignares et ne vivent qu'au milieu du crottin de leurs écuries. Enfin, deux ou trois détails qui appartiennent au vieux bagage mélodramatique, et qu'il eût été préférable de ne pas déterrer, font du *Roman d'un jeune homme pauvre* une œuvre intéressante peut-être, mais sans réelle portée. C'est une histoire amusante, attachante même, mais rien de plus.

Roman d'un jeune homme pauvre (LE), comédie en cinq actes et sept tableaux, par M. Octave Feuillet, représentée sur le théâtre du Vaudeville le 22 novembre 1858. Le roman avait été applaudi, la pièce reçut le même accueil. Cependant, nous avouons préférer le roman à la comédie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a signalé les inconvénients qui résultent du fait de transporter du livre sur la scène une action romanesque, et, bien que M. Octave Feuillet ait tourné la plupart des difficultés avec une certaine adresse, il est impossible de n'être pas choqué dans sa comédie par des invraisemblances qui frappent moins dans le roman. C'est ainsi, comme le fait remarquer M. Paul de Saint-Victor, que l'arrivée de Maxime au château des Laroque prête quelque peu au ridicule par l'empressement qu'il met à faire voir tous ses petits talents et à se poser enfin tout autrement qu'il n'en avait l'intention, puisqu'il a eu soin de quitter son titre de marquis. « Vous diriez, dit le critique que nous venons de citer, vous diriez un prince travesti découvrant pli à pli les ordres et les cordons que cache son manteau couleur de muraille. Qui ne flairerait sous ce déguisement si mal porté de Lindor un Almaviva..., un Figaro? C'est là l'inévitable défaut d'un drame arraché d'un livre. Il expédie en un temps de dialogue ce que le roman racontait et déduisait page à page. Il écourte, il abrége, il sous-entend, il résume. La lente intimité qui se forme entre Mme Laroque et son intendant, l'amourette tournée en haine de Mlle Hélouin, la passion de Marguerite pour ce subalterne qui la trouble et la subjugue, les efforts qu'elle fait pour étouffer cet amour naissant, ses expansions refoulées, ses élans réprimés jusqu'à la roideur, ses alternatives d'ardente sympathie et de froid mépris, tout cela est brusqué, heurté, enlevé. »

En somme, la pièce, plus invraisemblable que le roman, qui l'est déjà très-suffisamment, est inacceptable pour un esprit sérieux, et, comme nous l'avons dit plus haut en parlant du roman, ce gentilhomme porte sur les nerfs du spectateur, qui ne croit point qu'on puisse reconnaître un duc ou un marquis à sa supériorité, comme intelligence ou instruction, sur le commun des roturiers.

Roman d'une fille laide (LE), par M. Louis Moland (1862). Ce titre est à la fois celui du livre et de la première des quatre nouvelles qu'il renferme; les autres sont : la *Métamorphose de Marguerite*, l'*Anneau de mariage* et *Jacques le fermier*. Ces trois derniers récits sont intéressants, mais pas au même titre que le premier. Pascal a dit : « Si nous rêvions toutes les nuits la même chose, elle nous affecterait peut-être autant que les objets que nous voyons tous les jours. Un artisan qui rêverait toutes les nuits qu'il est roi serait presque aussi heureux qu'un roi qui rêverait toutes les nuits, douze heures durant, qu'il serait artisan. Les rêves ne font-ils pas les mêmes maux, les mêmes bonheurs que la réalité? La vie est un songe un peu moins inconstant. » Le *Roman d'une fille laide* n'est que la mise en scène de cette pensée, avec un gracieux commentaire. Au sein d'une honnête famille de province, une malheureuse jeune fille disgraciée de la nature assiste au bonheur d'une sœur beaucoup plus jeune, à qui sa beauté a fait trouver cet idéal si rare, l'amour dans le mariage. La pauvre déshéritée se crée pour elle-même un innocent roman intérieur, dans lequel elle joue le rôle de l'héroïne d'une passion pure. Son imagination, qui se donne surtout carrière pendant la nuit, provoque des phénomènes touchants de somnambulisme; elle se lève, elle écrit des lettres d'amour, elle va au-devant de son invisible fiancé, elle lui parle, elle l'écoute avec extase; elle cueille avec lui dans le parterre du château des fleurs qu'elle aime, elle en forme un bouquet qu'elle dépose sur son balcon et qu'elle retrouve le matin à son réveil avec un naïf ravissement. Un ami de la famille observe et suit toutes ses démarches; il fait cesser l'illusion avant que la raison de la jeune fille soit sérieusement troublée. Mais en étudiant de près cette jeune fille, il conçoit pour elle un intérêt de plus en plus tendre, et il complète par une plus douce réalité la transformation qui s'accomplissait sous l'empire d'un rêve. La laideur du visage de sa fiancée semblait disparaître peu à peu sous l'influence du sentiment et du bonheur, et, sous celle du mariage, on peut espérer qu'elle s'évanouira entièrement. Cette observation, aussi ancienne que vraie, a été heureusement traduite en action par M. Louis Moland, et son récit, écrit avec soin, élégance et netteté, annonce un talent délicat et distingué qui sait habilement user de tous les éléments, même des éléments surnaturels comme le somnambulisme.

Roman de la duchesse (LE), par M. Arsène Houssaye (Paris, 1864). Le sujet de ce roman n'est pas neuf; il s'agit d'un homme qui aime à la fois deux femmes, son ancienne maîtresse et sa femme légitime. Mme de Girardin, Alfred de Musset, Barbey d'Aurevilly, pour ne citer que des noms tout modernes, nous avaient déjà fait assister aux luttes d'un cœur contre deux amours; mais M. Arsène Houssaye a su, par les détails, rendre à ce sujet l'originalité qui lui manquait dans le fond.

Le duc Lionel est un homme du sport, du club, du turf et des coulisses, un gentilhomme accompli, comme on voit. Depuis plusieurs années, il aime Léa, une cantatrice de l'Opéra, et se ruine pour elle. Il est vrai qu'il est passionnément aimé de Léa, ce qui est une circonstance atténuante en faveur des mille et une folies qu'il ne cesse de faire pour cette sirène parisienne. Un jour vient cependant où Lionel songe à faire une fin, d'abord parce que c'est l'usage, ensuite parce que la femme qu'on lui offre en mariage est sa cousine Jeanne de Riancourt, la blonde la plus idéale qui se puisse imaginer. Les choses suivent donc leur cours ordinaire. Lionel dit adieu à Léa et, sans s'inquiéter si son cœur est mort ou vivant, il va mettre sa main, chaude encore de la dernière étreinte de la cantatrice, dans celle de Jeanne, qui a la naïveté de croire qu'on se marie pour être heureux, pour aimer son mari et en être aimée. A la vérité, les premiers temps de son mariage lui donnent raison. Lionel se laisse aller aux grâces séduisantes de sa jeune femme, et peu s'en faut qu'il ne l'aime autant qu'il avait aimé Léa. Six mois se passent. Un jour, Léa se trouve sur le chemin de Lionel, et le drame commence! Le malheureux abandonne peu à peu sa femme pour sa maîtresse, bien qu'il les aime toutes les deux également; mais la tyrannie de l'habitude l'entraîne fatalement du mauvais côté, et, comme la duchesse n'est pas une pensionnaire à qui l'on ferme aisément les yeux, la jalousie ne tarde pas à venir s'asseoir au foyer avec son cortége de douleurs et de misères. Lionel a un ami, le comte d'Ordova, et celui-ci, comme cela se pratique généralement en pareille circonstance, met en jeu tout l'arsenal de ses plus irrésistibles séductions pour être admis à consoler l'épouse délaissée. Mais c'est bien de se consoler qu'il s'agit pour la duchesse! Elle a du sang espagnol dans les veines, et ce qu'elle veut, c'est se venger. Elle connaît depuis longtemps le nom et la demeure de sa rivale, et un jour qu'elle sait à n'en pas douter qu'elle y rencontrera Lionel, elle se fait conduire rue de Provence et se trouve bientôt face à face avec Léa. D'abord les deux femmes s'observent; il n'a pas fallu grand temps à la maîtresse de Lionel pour reconnaître dans la duchesse la femme de son amant, et quand, enfin, celle-ci éclate et demande à Léa de lui rendre celui que seule elle a le droit d'aimer, Léa se trouble, car Lionel est caché dans l'appartement, et elle prévoit qu'une lutte terrible est sur le point de s'engager. Ici se place une scène que nous avouons trouver assez invraisemblable. La duchesse n'a nommé personne, et Léa affecte de croire que c'est le comte d'Ordova, et non Lionel, qu'elle est venue lui disputer. En effet, le comte d'Ordova est un des adorateurs de la cantatrice, ce qui ne l'empêche pas, comme on sait, de faire la cour à la duchesse. De quiproquo en quiproquo, Lionel, qui écoute aux portes, en arrive à se persuader que sa femme le trompe avec Ordova, et il fait brusquement irruption dans le salon où se trouvent les deux femmes. On conçoit aisément la scène qui s'ensuit. Lionel, loin d'écouter les reproches de sa femme, l'accuse et la repousse en déclarant qu'il va provoquer le comte d'Ordova. Nous le répétons, la scène est invraisemblable, car un seul mot de la duchesse suffirait à la disculper et ferait comprendre à Lionel qu'une femme ne dispute pas un amant à la maîtresse de son mari. Quoi qu'il en soit, le duel n'a pas lieu, grâce à la duchesse, qui ordonne au comte d'Ordova de refuser la provocation de Lionel. En effet, c'est le seul moyen d'éviter un scandale; mais Léa comprend qu'elle a fait le malheur d'une femme dont le seul crime est d'aimer son mari, et comme elle ne saurait se résigner à renoncer à l'amour de Lionel, elle se décide à mourir. La veille elle a chanté à l'Opéra, et plus de vingt bouquets sont tombés à ses pieds. Elle les fait porter dans sa serre, remplie de plantes exotiques dont le parfum est un poison, elle ferme hermétiquement toute issue à l'air extérieur et, se couchant sur un lit de fleurs, elle attend le dernier sommeil. Déjà ses paupières se sont appesanties, les roses de ses joues ont pâli et l'asphyxie va bientôt l'étouffer, quand un bruit de pas se fait entendre tout à coup; la serre est ouverte, et Jeanne apparaît, amenée là par une circonstance assez invraisemblable encore. Léa revient donc à la vie; mais, à partir de ce jour, elle jure de ne plus revoir Lionel et elle tient parole. Le duc et la duchesse, rendus l'un à l'autre, recommencent leur lune de miel et s'en vont passer six mois en Italie, au milieu des enchantements de la nature et des jouissances sans cesse renaissantes de leur amour. Au bout de ce temps, ils reviennent à Paris, et la duchesse peut croire à la guérison complète de son mari. Mais un jour Lionel rencontre au bois le comte d'Ordova étendu dans un calèche aux côtés de Léa. La jalousie s'empare de nouveau de son cœur mal guéri, et cette fois il est tué en duel par celui qui est devenu l'amant de sa maîtresse après avoir essayé de devenir l'amant de sa femme. Ainsi finit le *Roman de la duchesse*, qui, on le voit, n'est pas gai. M. Arsène Houssaye y a semé les détails les plus gracieux, les observations les plus fines, tous les charmes du style et de l'esprit. Cette étude ne le cède en rien à celles que l'auteur avait déjà fait paraître sous les titres de *Mlle Mariani* et de *Mlle Cléopâtre*. A part quelques invraisemblances et quelques originalités de forme parfois un peu risquées, le *Roman de la duchesse* est une œuvre digne à tous égards du succès qu'il a obtenu.

Roman d'une honnête femme (LE), roman publié en 1866 par M. Victor Cherbuliez. Ce livre est une étude de mœurs, mais, ce qui est plus rare de nos jours, une étude de mœurs honnêtes, qui contraste heureusement avec les romans à émotions violentes, si fort à la mode. Ce n'est ni dans la multiplicité des événements, ni dans l'imprévu des incidents, ni dans l'excentricité des caractères que l'auteur a cherché un élément de succès, mais dans l'analyse savante et la peinture délicate des sentiments humains, à la fois si simples et si divers. Mme de Lestang, sa lune de miel étant encore à son premier quartier, s'aperçoit que M. de Lestang s'éloigne peu à peu d'elle. Sa fierté l'empêche de se plaindre; elle se contente d'observer et de se tenir sur ses gardes. Elle devient enfin certaine de l'infidélité de son mari. Les deux époux ont ensemble une explication; Isabelle rend à M. de Lestang sa liberté et déclare qu'elle gardera la sienne. Nous assistons alors au combat vraiment héroïque que soutient cette femme contre son amour, qui la pousse vers son mari. Elle conserve sa dignité, sa réserve, sa fierté, et se flatte de ramener à elle son mari en domptant ce courage impétueux. En effet, après plusieurs retours qu'Isabelle repousse avec fermeté, après plusieurs absences, M. de Lestang, malgré toute son audace, tout son scepticisme, toutes ses défiances, revient plus amoureux que jamais à sa femme qui croit enfin pouvoir lui pardonner. Désormais, ces deux grands cœurs ne seront plus désunis; ils ont reconnu qu'ils étaient dignes l'un de l'autre. M. Cherbuliez analyse avec une grande fermeté et beaucoup de précision, et quelquefois d'éloquence, tous les sentiments de Mme de Lestang. Il nous peint ses angoisses, ses luttes, ses résolutions, ses héroïques efforts pour conserver toujours en face de son mari le calme, la dignité et le dédain qui pourront seuls le soumettre. Un moment malheureuse, abandonnée, presque réduite au désespoir, il semble qu'elle va céder à un autre amour. Elle rencontre un jeune homme exalté, ardent, plein de candeur et de passion, une de ces âmes avides de dévouements et de combats, M. Dolfin, qui se sent pris pour elle d'un sentiment violent et qui n'y peut résister, malgré son désir de se renfermer à la Trappe, où il a résolu de passer sa vie. Mme de Lestang accueille d'abord avec indulgence, puis avec curiosité, enfin avec sympathie, les confidences de ce héros naïf, né pour les grandes choses et incapable de les accomplir. Mais elle reconnaît bientôt que dans ce semblant d'affection il n'y a de sa part que du dépit. Vaincue par le repentir de son mari, elle accourt se jeter dans ses bras; la paix est signée, et les deux époux vont continuer leur lune de miel, tandis que le pauvre Dolfin entre en religion.

Le sujet de ce roman est des plus simples,

et cependant l'intérêt ne languit pas un instant. C'est que les personnages sont humains; c'est la nature prise sur le fait. Rien de vrai comme ces deux époux qui ne se sont pas compris, qui souffrent tous deux de leur séparation, et qui par orgueil retardent, comme à plaisir, le moment de leur réunion, dans la crainte de paraître céder. C'est sur ce malentendu que roule le roman. Il faut savoir gré à l'auteur de cette œuvre sérieuse, tout en regrettant que son style, élégant et correct, soit trop souvent entaché d'affectation et de mauvais goût.

Roman d'une veuve (LE), par M. Louis Enault (1867). C'est une œuvre toute d'imagination et qui surprend le lecteur. La veuve de M. Enault est une jeune Indienne qu'un fanatisme barbare a voulu immoler sur le tombeau de son mari. Deux officiers anglais, sir Ralph Cleveland et son cousin Arthur Nevis Alberman, la sauvent du bûcher. Jeune, impressionnable, Arthur ne peut se soustraire au charme de la belle veuve et tombe amoureux fou de Nagali qui, de son côté, le paye de retour. Mais que d'obstacles vont se dresser contre leur amour! Arthur devra disputer celle qu'il aime à la jalousie de sa cousine Popsy, qui avait des vues sûr lui, et aux tentatives audacieuses de Mumms, un thug, instrument de la vengeance des brahmanes furieux de s'être vu ravir leur victime. Une première attaque échoue par la vigilance et le courage d'Alberman, mais il ne peut toujours veiller sur son trésor et, en son absence, Nagali est enlevée par ses persécuteurs. Alors commence une véritable course au clocher entre le jeune Anglais et les ravisseurs de Nagali. Vingt fois sur leurs traces, vingt fois il les perd de vue. Enfin, il la découvre, mais chez un rajah, d'où il ne peut l'enlever. « Attends et espère, lui dit-elle, je t'aime. » Néanmoins, Arthur se désespérait de ne pouvoir donner un aliment à l'activité fiévreuse qui le dévorait lorsque, aussi rapide qu'une traînée de poudre, éclate une sinistre nouvelle : l'Inde se révolte, on massacre les Anglais! Ralph va se mettre à la tête de ses troupes et Arthur court protéger sa tante et sa cousine. Ils essayent de fuir, mais ils tombent entre les mains des rebelles, et, entassés avec d'autres compagnons de leur infortune, ils restent exposés pendant une heure à une mitraillade qui les décime. Soudain une porte s'ouvre et ils sont entraînés par un passage secret. C'est Nagali qui les sauve de la mort.

Arthur vole mettre sa tante et sa cousine en lieu de sûreté et revient prendre sa place parmi les soldats chargés de tirer des rebelles une vengeance éclatante. A la première affaire, il se précipite au milieu des ennemis et disparaît. Il est pleuré des siens, regretté de ses camarades, et Ralph épouse Popsy.

Le jour même de cet hymen, « à l'abri du plus fleuri et du plus épais des berceaux formés par la brillante végétation des tropiques, au bord du plus beau lac de la vallée de Cachemire, une jeune femme est assise sur un banc de verdure; un costume pour lequel l'Orient semble avoir épuisé tous les trésors de son élégance et de son luxe rehausse sa merveilleuse beauté. Un jeune homme est à ses pieds, presse tendrement une main effilée et d'un œil avide cherche le regard ou plutôt la lumière de ses yeux. Un statuaire qui voudrait trouver l'image et sculpter le groupe de l'amour heureux les prendrait tous deux pour modèles. » Vous reconnaissez Arthur et Nagali oubliant le monde dans les bras l'un de l'autre.

Comme tous les romans de M. L. Enault, ce livre est une peinture de femme, peinture originale et charmante; c'est aussi un prétexte à la description des pays lointains. Dans la *Vierge du Liban*, nous avions assisté à une chasse au faucon; dans le *Roman d'une veuve*, nous prenons part aux émotions d'une chasse au tigre, chasse terrible et enivrante. Un autre tableau d'une énergie non moins terrible, c'est celui de la révolte de l'Inde et des horreurs qui l'accompagnent. La palette de M. Louis Enault est riche en couleurs, ce qui ne nuit en aucune sorte à la correction du dessin et à la pureté de la ligne.

Roman d'une conspiration (LE), par M. A. Ranc (1869). L'aventure qui fait le sujet de ce récit est vraie pour la plus grande partie. Les conspirateurs dont l'auteur raconte les luttes ignorées et le dévouement inutile ont vécu. Les agents de la police secrète dont il peint les portraits fidèles ont été bien et dûment numérotés à la préfecture de police et au ministère. La société secrète des Frères bleus a causé plus d'un souci à Napoléon Ier après l'affaire du général Malet, et M. Ranc a connu deux des principaux personnages, Louis de Rochereuil et l'abbé Georget. Aussi sa narration a-t-elle cette vivacité d'allure, cette chaleur de style propres à l'exposition de sentiments personnels. M. de Rochereuil père avait été enlevé à sa famille par ordre de Napoléon, puis transporté aux Seychelles et de là aux Canaries, où les fièvres l'avaient emporté avant même que sa famille connût le lieu de sa détention arbitraire. Ses fils avaient voué une haine mortelle au persécuteur de leur père et s'étaient engagés dans la société des Frères bleus.

Au moment où s'ouvre le récit, les revers commencent pour Napoléon; c'est à l'époque de la bataille de Leipzig. L'abbé Georget et Pierre de Rochereuil, du fond d'un cachot où ils sont prisonniers à Poitiers, dirigent un complot pour enlever Napoléon et rétablir la République. La police s'en doute, mais elle n'a pas de preuves et elle met tout en œuvre pour s'en procurer. M. Ranc nous fait assister à une singulière lutte entre les agents de la police de Rovigo et ceux de l'ancien préfet Fouché. Ce dernier ne dédaigne pas, pour déconsidérer son rival au pouvoir, de conspirer à son tour, quitte à lâcher ses complices à l'occasion, s'il y trouve le moindre avantage. Tout ce monde s'agite dans des intrigues sans fin, cherchant son intérêt, sans se préoccuper de celui du maître ou du pays, et le lecteur rougit en face de tant bassesses qui expliquent bien le mot du premier empereur : « Je suis à la merci du chef de bataillon qui est de garde à ma porte. »

M. de Rochereuil a découvert que son geôlier Descasses est l'auteur d'une foule de vols qui jettent Poitiers dans la consternation et obtient de lui, par peur d'être dénoncé, la permission de s'absenter pendant quinze jours avec l'abbé Georget. Ils arrivent à Erfurt et trouvent l'armée en déroute. Là, ils apprennent que Fouché, croyant l'empereur perdu, aime mieux attendre sa chute du temps que de la précipiter par un coup de main et que toute tentative échouerait infailliblement. Désespérés, les deux amis retournent à Poitiers reprendre leurs chaînes. Mais, en leur absence, bien des événements se sont passés. Descasses a été découvert, leur absence constatée, et, à leur retour, ils sont pris et avertis d'avoir à se préparer à passer devant un conseil de guerre. Le lendemain, ils s'évadent avec cinq de leurs camarades. Aucun n'est repris, à l'exception de Rochereuil arrêté chez sa maîtresse, Juliette Le Français, qui s'est laissé conter fleurette en son absence par un joli policier et qui, sans s'en douter, trahit le malheureux conspirateur et le livre à la vengeance de Napoléon, c'est-à-dire à la mort.

Tel est le fond historique de cette conspiration, dont la partie romantique consiste dans les amours de Juliette et de Pierre. Les caractères sont parfaitement dessinés. Ceux de l'abbé Georget, de Pierre de Rochereuil et de Michel Buonarotti, leur complice, sont d'une vérité frappante. Mais le plus beau, sans contredit, est celui de Mme de Rochereuil mère, une véritable mère spartiate qui, tout en adorant son mari et ses enfants, sacrifie ses affections à son devoir et étouffe ses sanglots pour ne pas affaiblir le courage de son fils.

Le fond est fort intéressant par lui-même, mais les détails sont plus curieux encore. Tous ces renseignements sur la police et la contre-police, ces luttes envieuses des agents entre eux, le double rôle de certains lieutenants de Napoléon se battant pour la France sous les ordres d'un despote qu'ils détestent et conspirant contre celui que, dans la bataille, ils auraient couvert de leur corps, tout cela a été évidemment peint d'après nature sur les récits faits par de Rochereuil et l'abbé Georget à l'auteur.

Le style de M. Ranc est vif, net, familier, spirituel, animé d'un souffle démocratique et d'une haine du despotisme napoléonien qui font de son roman une arme de guerre.

Roman de Brut. V. BRUT.

Roman de Rou. V. ROU.

Roman des douze pairs. V. PAIR.

Roman de la momie, par Th. Gautier. V. MOMIE (roman de la).

Romans étrangers (BIBLIOTHÈQUE DES MEILLEURS) traduits en français. Cette importante collection, entreprise par la librairie Hachette et qui compte actuellement près de trois cents volumes, a surtout le mérite de nous tenir au courant des littératures étrangères. Un de nos grands défauts a toujours été d'ignorer la langue de nos voisins et de rester indifférents à ce qui se fait chez eux. « Le crapaud est muet partout hors de France, et s'il en sort il le devient; ainsi le Français, bavard chez lui, dès qu'il a passé la frontière ne parle plus, » disait Pierre Bercheure au XIVe siècle. Ces reproches du satirique sont encore vrais aujourd'hui, et les littératures étrangères nous restent complétement inconnues. Nous connaissons, il est vrai, les noms de Dante, de Shakspeare, de Calderon; nous avons même leurs œuvres dans nos bibliothèques, mais nous ne les lisons jamais, et nous serions fort embarrassés pour préciser le rôle rempli par ces hommes dans l'histoire littéraire de leur pays. Quant à la littérature contemporaine en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, nous ne savons même pas si elle existe, malgré les travaux des Ampère, des Philarète Chasles, des Taine et de quelques autres critiques trop rares parmi nous. Pourtant, le roman étranger a trouvé grâce à nos yeux, parce que nous sommes de grands enfants et qu'on est sûr d'attirer notre attention toutes les fois qu'on nous fait un conte; nous sommes bien Athéniens en cela, et Démosthène nous reconnaîtrait pour les descendants des flâneurs de l'Agora. La traduction de quelques romans anglais ayant réussi, on se mit à en traduire avec une véritable frénésie; ce fut un engouement pour les romans étrangers, engouement qui dura ce que durent en France de semblables velléités; ces ouvrages si vivement goûtés finirent par ennuyer, et ce ne fut pas sans raison. Si tous les romans français ne sont pas des chefs-d'œuvre, ceux des étrangers approchent encore moins de la perfection. Quand on se fut habitué à la saveur un peu étrange de cette littérature si nouvelle pour nous, on trouva le récit bien long, les caractères souvent forcés, les incidents peu naturels, et on usa avec plus de modération de ces productions exotiques. C'est alors que la librairie Hachette fit un choix parmi ces œuvres si nombreuses qui avaient obtenu une fortune diverse et forma une collection accessible à tous par son prix et commode par son format. Le trait distinctif de tous ces romans, ce qui les différencie tout d'abord des romans français, c'est leur caractère d'honnêteté, qui en fait une lecture de famille capable d'aller dans toutes les mains. Nos romanciers ne suivent malheureusement pas cet exemple, et c'est aux sources les plus malsaines qu'ils vont souvent demander leurs inspirations. La majeure partie de ces ouvrages vient d'Angleterre, où ce genre de productions est très-abondant. Jeunes filles et jeunes femmes anglaises passent leur vie à monter à cheval, à voyager et à lire étendues sur un canapé; aussi faut il beaucoup de romans nouveaux pour remplir ces heures inoccupées. C'est ce qui explique non-seulement la prodigieuse fécondité des écrivains anglais, mais aussi ces longueurs si irritantes pour nous et dans lesquelles ils semblent se complaire, certains de ne pas impatienter leurs lectrices désœuvrées. La propagande religieuse s'est emparée à son tour du roman, elle en a fait un objet de prosélytisme, et les romans religieux qui paraissent de l'autre côté du détroit sont très-nombreux; ce ne sont pas les plus amusants ni ceux qu'on traduit le plus souvent en français. Les Italiens, après nous avoir imités longtemps, commencent à composer des œuvres originales; généralement, elles renferment trop de politique et d'érudition pour nous intéresser bien vivement. L'Allemagne invente des récits peu réjouissants, mais qui valent quelquefois par la naïveté et la simplicité des détails. L'Espagne n'a pas retrouvé la veine de Cervantes. Les pays du Nord ont peu de récits étendus, mais de petites nouvelles qui ne sont ni sans originalité ni sans charme. D'ailleurs, le mouvement est donné, et on fouille en ce moment ces littératures si neuves pour nous; quelques volumes de contes publiés récemment et très-curieux à tous les points de vue ne tarderont pas à trouver place dans cette collection qui va chaque jour s'accroissant. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en donnant ici le nom des principaux auteurs et le titre des principaux ouvrages qui la composent

Ainsworth : *Abigaïl*, *Chrichton*, la *Tour de Londres*, *Jack Sheppard* ou les *Chevaliers du brouillard*.

Andersen : *Livre d'images sans images*.

Anonymes : *César Borgia*, les *Pilleurs d'épaves*, *Paul Ferrol*, *Violette*, *Whitehall*, *Whitefriars*, *Miss Mortimer*.

Beecher Stowe : la *Case de l'oncle Tom*, la *Fiancée du ministre*.

Bersezio : *Nouvelles piémontaises*.

Miss Braddon : *Aurora Floyd*, *Henri Dunbar*, la *Trace du serpent*, le *Secret de Lady Audley*, le *Capitaine du* Vautour, le *Testament de John Marchmont*, le *Triomphe d'Eléonor*, *Lady Lisle*, *Ralph l'intendant*, la *Femme du docteur*, le *Locataire de sir Gaspard*, l'*Allié des dames*, *Ruppert Godwin*, le *Brosseur du lieutenant*, les *Oiseaux de proie*, l'*Héritage de Charlotte*, la *Chanteuse des rues*, *Un fruit de la mer Morte*.

Bulwer Lytton : *Devereux*, *Ernest Maltravers*, le *Dernier des barons*, le *Désavoué*, le *Dernier jour de Pompéi*, *Mémoires de Pisistrate Caxton*, *Mon roman*, *Paul Clifford*, *Qu'en fera-t-il?* *Rienzi*, *Zanoni*, *Eugène Aram*, *Alice* ou les *Mystères*, *Pelham* ou *Aventures d'un gentilhomme*.

Caballero : *Nouvelles andalouses*.

Cervantes : *Nouvelles*.

Miss Cummins : l'*Allumeur de réverbères*, *Mabel Vaughan*, la *Rose du Liban*.

Miss Currer Bell : *Jane Eyre*, le *Professeur Shirley*.

Dickens : *Aventures de M. Pickwick*, *Barnabé Rudge*, *Bleak-house*, *Contes de Noël*, *Davy Copperfield*, *Dombey père et fils*, la *Petite Dorrit*, le *Magasin d'antiquités*, les *Temps difficiles*, *Nicolas Nickleby*, *Olivier Twist*, *Paris et Londres en* 1793, *Vie et aventures de Martin Chuzzlewitz*, les *Grandes espérances*, l'*Ami commun*.

Dickens et Collins : l'*Abîme*.

D'Israeli : *Sybil*, *Lothair*.

Douglas-Gerrold : *Sous les rideaux*.

Freytag : *Doit et avoir*.

Lady Fullerton : l'*Oiseau du bon Dieu*, *Hélène Middleton*.

Mistress Gaskell : *Autour du sopha*, *Mary Barton*, *Cranford*, *Marguerite Hall*, *Ruth*, les *Amoureux de Sylvia*, la *Cousine Philis*.

Græstacker : les *Deux convicts*, les *Pirates du Mississipi*, *Aventures d'une colonie d'émigrants*.

Gœthe : *Werther*.

Nicolas Gogol : *Tarass Boulba*.

Hacklænder : *Boutique et comptoir*, la *Vie militaire en Prusse*, le *Moment du bonheur*

Hall : *Scènes de la vie maritime*, *Scènes du bord et de la terre ferme*.

Hauff : *Nouvelles*, *Lichtenstein*.

Hawthorne : la *Lettre rouge A*, la *Maison aux sept pignons*.

Heiberg : *Nouvelles danoises*

Hildreth : l'*Esclave blanc*.

Immermann : les *Paysans de Westphalie*.

James : *Leonora d'Arco*.

Miss Kavanagh : *Tuteur et pupille*.

Kingsley : *Il y a deux ans*.

Kompert : *Nouvelles juives*.

Van Lennep : les *Aventures de Ferdinand Huyck*.

Longfellow : *Drames et poésies*.

Ludwig : *Entre ciel et terre*.

Mayne-Reid : la *Piste de guerre*, la *Quarteronne*, le *Doigt du destin*, le *Roi des Séminoles*.

Mugge : *Afraja*.

Pouchkine : la *Fille du capitaine*.

Smith : l'*Héritage*.

Stephens : *Opulence et misère*.

Thackeray : *Henry Esmond*, *Histoire de Pendennis*, la *Foire aux vanités*, le *Livre des Snobs*, *Mémoires de Barry Lindon*.

Tourgueneff : *Mémoires d'un seigneur russe*.

Miss Trollope : la *Pupille*.

Wilkie Collins : le *Secret*, la *Pierre de Lune*, *Mademoiselle ou Madame?* *Mari et femme*.

Zschokke : le *Château d'Aarau*.

Roman d'une heure (LE), comédie en un acte et en prose, par Hoffmann (le critique); représentée en 1803. Une veuve provinciale, venue à Paris pour un procès, s'ennuie à mourir, quoique la mission spéciale de Paris soit d'amuser les étrangers. La soubrette cherche les raisons d'un ennui si singulier. Serait-ce le veuvage, le désœuvrement du cœur? La dame ennuyée s'est mise à la fenêtre avec un livre à la main, non pas dans l'intention de lire, mais pour avoir un prétexte de se faire voir à un jeune homme voisin qui a coutume de se tenir à la fenêtre d'en face. Le livre lui échappe des mains et tombe dans la rue; le jeune homme descend le ramasser et le rapporte. C'est un jeune colonel, du nom de Valcour; il entre chez la veuve avec assurance, présente le livre, se répand en compliments. La veuve, étonnée de son aplomb galant, essaye de répondre; l'officier a la réplique toute prête. L'attaque est vive et chaude, la défense molle et faible. L'assaillant s'établit dans un fauteuil et serre l'*ennemi* de près. Il aime, il veut être aimé; il parie qu'on l'aimera et prétend gagner la gageure en vingt-quatre heures; la dame, piquée au jeu, tient le pari; il est de 12,000 fr. L'officier compte assez sur la probité de sa belle pour être persuadé qu'elle déclarera sans fraude l'état de son cœur; il se retire pour préparer de nouvelles batteries. La veuve, à demi vaincue, tient conseil avec sa soubrette, qui conforme toujours ses avis au caprice de sa maîtresse. Le colonel revient, mais d'un air moins triomphant; le conquérant est presque un céladon; il tremble, il supplie, il pleure. Son père le rappelle et veut le marier contre son gré...; il est sur le point de quitter Paris...; il est l'homme du monde le plus malheureux. Cette seconde visite fait impression sur le cœur de la veuve; bientôt la reconnaissance achève l'ouvrage de l'amour : la dame reçoit une lettre qui lui apprend qu'elle a gagné son procès par le crédit et les sollicitations du colonel. Cette nouvelle donne gain de cause à l'amant; pour achever son triomphe, celui-ci reparaît en habit de deuil avec une figure fort triste. C'est une ruse de guerre, aucun malheur ne lui est arrivé; mais il fait perdre ainsi ses derniers moyens de défense à un cœur plein de délicatesse. Le colonel obtient enfin la main de la jeune veuve.

Cette petite pièce à trois personnages, après être tombée à plat dans sa nouveauté, comme contraire à la décence, fut reprise à l'Odéon en 1821, eut plus de succès et resta longtemps au répertoire.

Roman de la Rose (LE), opéra en un acte, paroles de MM. Jules Barbier et Jules Delahaye, musique de M. Prosper Pascal; représenté au Théâtre-Lyrique le 29 novembre 1854. Le sujet est poétique, mais le dénoûment est trop peu vraisemblable pour émouvoir. Un pauvre garçon a vu sa bien-aimée épouser un baron pour obéir à son père. Il est devenu fou et amoureux des oiseaux et des fleurs. Quelques années se sont écoulées sans doute, car sa Marguerite est veuve, et elle parvient à rendre la raison au pauvre Daniel en se présentant à lui parée de la rose, objet de son culte symbolique. On a remarqué dans la partition le duo : *Eh quoi! pour une rose*, et une romance de soprano. Ce petit ouvrage a été chanté par Grignon, Mlles Bourgeois, Girard et Mme Meillet.

Roman d'Elvire (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Alexandre Dumas et de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas; représenté à l'Opéra-Comique le 24 février 1860. La donnée du livret est fort singulière et ne peut guère être résumée en quelques lignes. Gennaro, jeune fou, joueur et assez libertin, a refusé d'épouser sa fiancée. Celle-ci jure de se venger. Sous un travestissement de vieille à faire peur, et grâce à une bohémienne qui abuse de la crédulité de Gennaro, elle se fait épouser par lui dans un moment où il est ruiné et poursuivi par ses créanciers. Après une multitude d'incidents, d'épreuves et de scènes de magie

blanche, Gennaro reconnaît qu'il est l'époux d'une femme charmante, jeune et belle. Il est guéri de ses erreurs. Cette pièce bizarre, moitié féerique, moitié réaliste, convenait au genre de talent de M. Ambroise Thomas, très-ingénieux, complexe dans ses effets, tout entier de nuances et de détails. Aussi la musique du *Roman d'Elvire* a-t-elle été trouvée très-intéressante. On a surtout remarqué le duo de la sorcellerie entre la marquise et la bohémienne, les couplets de Gennaro : *J'aime l'or*, et ceux du podestat : *C'est un Grec;* le grand air de ténor et le finale du deuxième acte; enfin la romance de Gennaro au troisième : *Ah! ce serait un crime.* Les rôles ont été créés par Montaubry, Crosti, Prilleux, Mlles Monrose et Lemercier.

Roman comique (LE), opéra-bouffe en trois actes, paroles de MM. H. Crémieux et L. Halévy, musique de Jacques Offenbach; représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens le 10 décembre 1868. Il n'a guère été conservé de l'œuvre de Scarron que le titre et les noms des personnages. On a applaudi plusieurs morceaux écrits avec verve par le compositeur, notamment le finale : *Exécutons presto, presto!*

ROMAN, ville forte des Principautés-Unies (Moldavie), au confluent de la Moldava et du Sereth, à 65 kilom. S.-O. de Jassy. Evêché grec; débris de murailles romaines.

ROMAN, rivière du Guatemala. V. RIO-GRANDE.

ROMAN (Jean), protestant zélé, originaire de Vercheny, en Dauphiné. Il était sorti de France au moment de la révocation de l'édit de Nantes et avait trouvé un asile à Lausanne. Dans sa retraite, songeant aux souffrances de ses frères restés en France, il fut pris du désir de leur prêcher l'Evangile, malgré ce qu'un pareil projet offrait de perils et de privations, malgré les prisons, les bûchers et les roues à prévoir. Déguisé en colporteur, il arriva dans les Cévennes. Il pénétrait dans les maisons, et, quand il n'y voyait ni saints ni crucifix, il adressait à ses hôtes de pressantes exhortations de demeurer fidèles à la Réforme, ou d'y revenir, s'ils avaient abjuré sous les menaces des missionnaires bottés. Le fameux et cruel abbé de Chayla, à qui le nom de bourreau conviendrait mieux que celui d'abbé, ayant appris que Roman était dans les environs, chercha à s'emparer de lui; mais il n'y réussit pas, malgré la bonne volonté de ses espions. Cependant l'infortuné Roman fut pris l'année suivante (1689) et amené devant Basville et Broglie. Le farouche intendant fut tellement irrité de la fermeté du prisonnier, qu'il s'oublia jusqu'à le frapper et à dire qu'il le pendrait lui-même de sa main s'il n'y avait pas d'autre exécuteur. Les exécuteurs ne manquaient pas; mais, en leur absence, Basville aurait parfaitement pu tenir sa parole; ses aptitudes allaient jusque-là. Quant à Roman, jeté dans un cachot du château de Saint-Jean-de-Gardonnenque, il parvint à s'enfuir. Pour en remercier Dieu, il convoqua une assemblée dans les environs. Trahi une troisième fois en 1691, il échappa encore aux soldats en traversant, au milieu de l'hiver, un torrent à la nage. Quelque temps après, il fut blessé d'une balle à la cheville; bientôt guéri, il reprit son apostolat. En 1693, il jugea prudent de s'éloigner pendant quelque temps et retourna en Suisse. Là, il ne reçut que des reproches sur son imprudence. Pour se justifier, il composa un mémoire sur l'impossibilité d'aller de maison en maison pour exhorter chacun en particulier et, par suite, sur la nécessité de tenir des assemblées, comme il l'avait fait. Revenu dans les Cévennes en 1699, il fut encore trahi, traîné tout sanglant dans la prison de Boucoiran et délivré, comme par miracle, par quelques jeunes gens dévoués. Broglie, au comble de l'irritation, fit arrêter une foule de protestants soupçonnés d'avoir pris part à ce coup de main qui lui enlevait un prisonnier qu'il se félicitait déjà de voir au gibet. Roman, voyant ses efforts inutiles, se retira en Allemagne et mourut pasteur de l'Eglise de Waldenburg.

ROMANA (Pedro CARO Y SUREDA, marquis DE LA), général espagnol. V. LA ROMANA.

ROMANCE adj. f. (ro-man-se). Linguist. Syn. de ROMANE. V. ROMAN.

— s. f. Littér. Récit en vers d'une histoire simple et naïve, destiné à être chanté : *Les* ROMANCES *espagnoles. Les* ROMANCES *du Cid. Le muletier chanta des* ROMANCES *sur les guerres de Grenade.* (Le Sage.)

Regrettez-vous le temps où nos vieilles *romances*
Ouvraient leurs ailes d'or vers le monde enchanté?
A. DE MUSSET.

‖ Aujourd'hui, Chanson sur un sujet tendre ou touchant : *La* ROMANCE *n'est qu'une élégie chantée.* (Laharpe.) *Que de cœurs sans emploi, si l'on supprimait demain les pianos et les* ROMANCES! (A. Paul.)

La timide *romance* exhale mollement
Une plainte sans art, fille du sentiment.
LA CHAUSSÉE.

— Mus. Petit morceau de chant ou de musique instrumentale, d'un caractère naïf et gracieux.

— **Encycl.** Littér. et mus. Comme l'opéra-comique, la *romance* est essentiellement française; c'est un produit de notre sol, et un produit déjà ancien. Elle naquit vers le xe siècle, de l'alliance de la langue vulgaire, c'est-à-dire romane ou *romance*, avec la musique. Naïve dans le principe et composée d'un seul couplet, toujours notée en mineur, elle profita des progrès de l'harmonie pour s'idéaliser et ne se refuser aucune des hardiesses de la poésie et de l'art musical.

Cependant on peut trouver des ancêtres à notre *romance*. De tout temps et chez tous les peuples, il a existé des chants, plus ou moins improvisés, par lesquels des artistes, à la fois poëtes et musiciens, traduisaient leurs impressions du moment. Comme les rapsodes et les bardes, les trouvères ou troubadours chantaient les vers que leur avait inspirés soit un fait historique, soit quelque événement intéressant de la vie domestique. Souvent ils adaptaient ces vers à un air connu, comme font encore beaucoup de nos chansonniers. Certains troubadours composaient aussi de la musique, témoin Pierre d'Auvergne, dont on cite une *romance* autrefois fameuse : *Aux courtes journées long est le soir*.

On a peu de documents sur la musique des trouvères et des troubadours. Il paraît certain qu'ils attachaient une plus grande importance aux paroles; cependant quelques-uns d'entre eux, dont les mélodies ont été notées par de Perne, paraissent n'avoir point été tout à fait nuls comme compositeurs. « Leur poésie était naïve, dit M. Delaire dans son *Histoire de la romance*, et ne manquait pas d'agrément; mais presque tous les airs, véritables psalmodies, n'étaient autre chose que du chant grégorien ou plain-chant parodié, et il est à remarquer que, sous le règne du plus saint de nos rois, il y eut un très-grand nombre de poëtes tendres, galants et libres. Le goût des *romances* était si généralement répandu, que les ménestrels gagnaient beaucoup d'argent à les débiter non-seulement dans les châteaux, mais même dans les chaumières, et les hommes du rang le plus élevé s'y adonnèrent avec ardeur. » Nous devons rappeler le châtelain Raoul de Coucy, célèbre par ses *romances* et plus encore par le drame terrible auquel donnèrent lieu ses amours vraies ou supposées avec la dame de Fayel, Gabrielle de Vergy : le mari offensé fit manger à sa femme le cœur de son amant. On ne doit pas oublier non plus Blondeau de Néelle, dit Blondel, poëte et maître de musique du roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, qui a inspiré à Grétry son plus bel ouvrage dramatique et la *romance* admirable qui s'y trouve : *Une fièvre brûlante.* Après ceux-ci, il faut mentionner encore Raoul, comte de Soissons, Thibault, comte de Champagne, et Charles d'Anjou.

Déjà la poésie, par son mètre et son accent, fournissait au musicien les moyens de créer des phrases dont la symétrie donnait quelque idée de mesure; les airs pourtant n'étaient point encore mesurés, et l'on n'y trouvait d'autre différence de durée que celle des longues et des brèves résultant de la prosodie d'après laquelle Adam de La Hale, le bossu d'Arras, un des plus fameux trouvères de ce temps, avait disposé la valeur des notes. On connaît de lui une jolie pastorale, *Robin et Marion*, dont M. de Montmerqué a donné une traduction. Plus tard, Jeannot Lescurel a composé la musique de beaucoup de *romances*, dont la mélodie plus développée révèle un certain progrès.

Vers l'époque de la Renaissance, la *romance* devint fort à la mode. Seigneurs, poëtes et grandes dames, dans ce siècle galant, composaient et chantaient de tendres *romances*. On cite, parmi les musiciens de cette période : Guillaume Le Heurteur, Claudin, Deschamps, Beaulieu, Pierre Vermond et Jean Mouton. Sous François Ier, la *romance*, ou du moins le genre antérieur qui lui donna naissance, se perfectionna d'une façon remarquable. Elle acquit le rhythme qui lui manquait comme à toute autre espèce de musique, prit peu à peu de la grâce et de l'élégance, adopta des formes plus variées, une allure plus franche, enfin des tournures mélodiques plus libres. La sœur de François Ier, Marguerite de Valois, reine de Navarre, dite la *reine Margot*, en composa de fort jolies, ainsi que Marie Stuart qui, s'embarquant pour retourner en Ecosse, adressa à la France cet adieu si connu :

Adieu, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as norri ma jeune enfance!
Adieu, France, adieu mes beaux jours;
La nef qui disjoint nos amours
N'a cy de moy que la moitié;
Une part te reste, elle est tienne.
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.

A partir de cette époque, un système de notation rationnelle ayant été imaginé, la musique ayant fait de très-grands progrès, les airs ajustés sur les paroles eurent plus d'abandon, de grâce, de légèreté; mais aussi ceux qui les composaient ne furent plus que des musiciens. La poésie était l'œuvre d'un artiste, la musique celle d'un autre, et l'importance prise par chacune d'elles ne permit plus qu'exceptionnellement au même individu de cultiver simultanément les deux arts. Scudo a tracé un petit tableau très-vif des résultats amenés en ce sens par le travail étonnant qu'opérèrent en France, en Allemagne et en Belgique les contre-pointistes du xive et du xve siècle : « Dès le xve siècle, l'art d'écrire et de combiner les sons fait de très-grands progrès sous la main patiente des contrepointistes. La mélodie s'avive, s'étend et se dégage des entraves que lui imposaient l'immobilité tonale du plain-chant et la rigidité des docteurs. Elle participe de ce grand mouvement de l'esprit humain qu'on appelle la Renaissance, qui réveille la fantaisie assoupie par l'ascétisme chrétien et donne l'essor à toutes les puissances de la vie. La *romance* aussi s'égaye; elle emprunte aux airs de ballet un rhythme plus assuré, et à la passion qui l'inspire un accent moins résigné. La galanterie française du xvie siècle lui communique une grâce tout exquise qui la fait rechercher par tous les peuples de l'Europe, et surtout par les Italiens, qui se mettent à composer aussi *delle canzonette alla francese*. Les poëtes, les beaux esprits, les nobles dames, les princes, les rois, toute la société polie de France rime, compose et chante de tendres et charmantes *romances*. Les musiciens qui se distinguent le plus dans ce genre sont d'abord Noé Feignient, Guillaume Le Heurteur, Pierre Vermond, dont le nom se trouve cité par Rabelais dans le prologue du second livre de *Pantagruel;* plus tard viennent Beaulieu, Deschamps, Claudin, et les poëtes les plus fameux de la pléiade ont laissé de vrais chefs-d'œuvre dans ce genre éminemment français. Ils les ajustaient sur des airs déjà connus et que tout le monde pouvait chanter. »

Une foule de noms sont dès lors à citer, poëtes ou musiciens, parmi les auteurs de *romances*. C'est d'abord Du Caurroy, maître de chapelle de Henri IV, véritable auteur de la *romance* célèbre, *Charmante Gabrielle*, faussement attribuée à ce prince; puis Pierre Guedron, maître de musique de Louis XIII; puis ce souverain lui-même; puis Boësset, dont les *airs de cour* sont charmants; puis Lambert, beau-père de Lulli, auquel on doit des cantates pleines de grâce; puis Bernier, Colin de Blamont, Bury, Mouret, Colasse, Campra, Destouches, qui, tout en faisant de nombreux opéras, écrivaient et publiaient beaucoup de cantates et cantatilles, d'airs sérieux, d'airs à boire, etc., etc.

Mais c'est seulement à partir de la seconde moitié du xviiie siècle que naît la *romance*, la vraie *romance*, et il est à remarquer que c'est pendant la rude époque de la Terreur qu'elle atteint son entière floraison. La sentimentale et populaire *romance : Il pleut, il pleut, bergère*, est du révolutionnaire Fabre d'Églantine, et la musique est de Simon. Citons encore : *Plaisirs d'amour*, de Martini, un chef-d'œuvre de grâce et de sentiment; les *Petits oiseaux*, de Rigel; *J'ai vu Lise hier au soir*, de Garnier; *J'aime à voir les hirondelles*, paroles de Florian, musique de l'auteur des *Visitandines*, Devienne; enfin, *Pauvre Jacques*, une *romance* royaliste des premières années de la Révolution, qui fut composée par la comtesse de Travenet.

Sous le Consulat, on vit briller Plantade, Boieldieu, Garat, Pradher, etc. Plantade a composé un grand nombre de *romances*, dont les plus connues sont : *Te bien aimer, ô ma chère Zélie*, *Ma peine a devancé l'aurore*, *Amour m'inspire*, *Languir d'amour* et *Gémir de son silence*. Carbonnel et Lambert, tous deux professeurs estimés, ont laissé, le premier, *Pauvre Lise à quinze ans* et *Brigitte;* le second, *De ma Céline amant modeste* et les *Bords de la Loire*. Mais aucun d'eux n'a atteint la réputation de Dalvimare, dont on connaît surtout : *Un jeune troubadour qui chante et fait la guerre*, le *Chant héroïque du Cid*, *Mon cœur soupire*. La *Sentinelle* de Choron a fait le tour de l'Europe.

De leur côté, les Italiens cultivaient avec succès la *romance* française. Nommons : Ferrare de Roveredo, qui composa : *O toi que mon cœur adore!* et *A l'ombre d'un myrte fleuri;* Lamparelli, à qui l'on doit : la *Rose à l'agonie*, *Au vent brûlant d'Arabie;* Mengozzi, qui a fait une *romance* devenue fameuse : les *Trois parties du jour;* Ballochi, l'auteur de l'*Amandier*, et surtout Blangini, le plus célèbre d'entre eux, dont on doit surtout citer : les *Souvenirs*, *Pluton, chien fidèle*, *Il est trop tard*, *Il faut partir, le ménestrel l'ordonne*, *M'aimeras-tu?*

Les femmes se mettaient aussi de la partie. Mme Gail, l'auteur des *Deux jaloux*, a produit de charmantes *romances*, parmi lesquelles nous mentionnerons : *Heures du soir*, *Vous qui priez, priez pour moi* et la *Jeune et charmante Isabelle*. La reine Hortense, fort peu musicienne du reste, avait des idées musicales qu'elle jetait sur le papier et dont elle faisait ensuite faire les accompagnements par Plantade et Carbonnel. L'une de ces productions, *Partant pour la Syrie*, élevée à la dignité de chant national, a fait pendant dix-huit ans l'amusement des étrangers et l'ennui des Français, honteux d'une pareille chute artistique et politique. Citons encore de la royale virtuose : *Quoi! vous partez pour aller à la gloire? Reposez-vous, bon chevalier, Colin se plaint de ma rigueur.*

Nouvelle éclosion de *romances* avec la Restauration. En première ligne se présente, cette fois, Romagnesi, auteur de plus de trois cents *romances* d'un caractère touchant, tendre et mélancolique : l'*Attente*, *Faut l'oublier, disait Colette*, *Je l'aime encore*, la *Dormeuse*, *Depuis longtemps j'aimais Adèle*, le *Champ d'Asile*, *Ce que j'éprouve en vous voyant*, l'*Angelus*, le *Rêve*, la *Petite mendiante*, *Gloire et bonheur*, *Paris et le village*, etc. A côté de Romagnesi, il convient de placer Mme Pauline Duchambge, puis M. Amédée de Beauplan, qui a composé des *romances* vives et piquantes, parmi lesquelles nous citerons : *Mon petit François*, *Taisez-vous*, le *Pardon*, la *Leçon du Tyrol*, *Bonheur de se revoir* et *Dormez, chères amours*, dont la réputation est européenne. Près de Beauplan on peut placer les productions d'Edouard Bruguière, qui se distinguent par une sensibilité touchante. Presque toutes obtinrent un franc succès, mais surtout : *Mon léger bateau*, l'*Enlèvement*, *Laissez-moi le pleurer, ma mère*, et *Ma tante Marguerite*.

Vers cette époque, les mélodies de Schubert, dont les paroles furent traduites par Emile Deschamps et Boulanger, et qui furent popularisées par le talent de deux grands artistes, Adolphe Nourrit et François Wartel, acquirent en France droit de cité. Schubert a composé un grand nombre de ces mélodies dont quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre : la *Sérénade*, l'*Adieu*, *Requiescant in pace*, la *Truite*, les *Plaintes de la jeune fille*, l'*Ave Maria*, le *Roi des aunes*, le *Voyageur*, *Dis-le moi*, *Marguerite*, etc. Masini, un Italien élevé en France, a composé aussi de charmantes mélodies, d'un ordre, il est vrai, moins élevé que celles de Schubert : *Es-tu la sœur des anges? Il lamento*, *Son image*, *Une chanson bretonne*, *Où va mon âme? Vous*, sont d'exquises productions qui, pour être moins populaires que celles de Loïsa Puget, n'en furent pas moins goûtées des amateurs les plus délicats. Grisar, l'auteur de tant de charmants opéras, a composé la *Folle*, une *romance* qui fit grand bruit et commença sa réputation. Labarre est l'auteur de très-heureuses mélodies, entre autres : la *Pauvre négresse*, *Jeune fille aux yeux noirs* et le *Chef*. Bérat, compositeur éminemment populaire, a donné aussi de touchantes *romances*, parmi lesquelles il convient de citer : *Ma Normandie*, dont le succès fut prodigieux; la *Montagnarde au relais*, le *Départ*, *C'est demain qu'il arrive*. Lagoanère a publié de charmants nocturnes, dont la *Brigantine* est le plus connu.

Citons encore, parmi les *romances* qui ont obtenu le plus de succès depuis quelques années : *Ma nacelle*, de Dupaty; *Nana m'appelle*, de Retz; *Tradita*, de Graziani; *Page, écuyer, capitaine*, de Membrée; la *Brise du matin*, de Lorenzo Filiberti; *Une fleur*, le *Pêcheur*, le *Lac bleu*, d'un fécond et brillant compositeur, Luigi Bordèse; *Ni larmes ni regrets*, d'Etienne Arnaud; le *Sabotier*, *Poltron sans cœur*, de Paul Henrion; l'*Ange déchu*, de Vogel; le *Trappiste*, le *Pêcheur surpris par l'orage*, de Joseph Vimeux; la *Captive*, les *Stances de Malherbe* et la *Chanson du pays*, de Reber; le *Lac*, de Niedermeyer, sur des paroles de Lamartine; le *Fil de la Vierge*, l'*Ame chrétienne*, l'*Hirondelle et le prisonnier*, les *Bluets*, *Résignation*, *Chant ionien*, la *Sérénade napolitaine*, de Scudo; *Souvenirs*, de Victor Massé; la *Sérénade*, de Gounod; le *Délire*, de Léon Gatayes; le *Grand-père*, de Thys, et enfin *Ay Chiquita*, du maestro Iradier.

Parmi les compositeurs de *romances* les plus goûtés, n'oublions pas : Mazas, un professeur de violon du Conservatoire, dont on connaît surtout *Lucile* et *Voici les lieux charmants;* Mme Sophie Gay, qui a laissé un chef-d'œuvre de grâce et de mélancolique tendresse, *Mœris;* Panseron, à qui l'on doit *Petit Blanc* et *Vogue, ma nacelle;* Mme Malibran, la célèbre cantatrice, dont les trop rares essais obtinrent un succès mérité, et parmi lesquels nous citerons : le *Réveil d'un beau jour*, le *Retour de la Tyrolienne*, la *Résignation* et la *Voix qui dit : je t'aime.*

Mais la plupart de ces romanciers devaient être dépassés par Hippolyte Monpou, un élève de Choron, dont les premières productions datent de la fin de la Restauration : *Rose, partons*, *Joli cœur*, *Si j'étais petit oiseau*, la *Milice*, *Chauvin et Jeanneton* furent la première manière de ce talent facile et élégant. Mais à partir de 1830, au contact de l'école romantique, son génie s'éveille et successivement il donne : l'*Andalouse*, paroles d'Alfred de Musset; le *Lever*, le *Voile blanc*, *Sarah la baigneuse*, *Madrid*, les *Trois marteaux*, la *Chanson de Mignon*, les *Deux archers* et le *Fou de Tolède*, mélodies dramatiques pleines de puissance et d'originalité, et qui sortent presque du domaine de la *romance* pour entrer dans celui de la musique dramatique. Monpou mourut malheureusement trop jeune pour donner sa mesure.

Contemporaine de Monpou, Loïsa Puget, cette féconde romancière, sans s'élever aussi haut que ce dernier, a su trouver dans la peinture des scènes paisibles de la vie de gracieuses mélodies, claires, unies, faciles, d'un rhythme gai, bien prosodiées, s'adaptant à peu près à toutes les voix; elles firent la fortune de l'éditeur Meissonnier par leur vogue immense. Il serait, pour ainsi dire, impossible d'énumérer les nombreuses *romances* qui portent le nom de Loïsa Puget.

Nous avons cité les chefs-d'œuvre du genre; mais nous nous abstiendrons de détailler l'immense fatras musical, le prodigieux entassement de fadaises plus ou moins sentimentales que notre siècle a vues éclore sous le nom de *romances*. Nous devons encore ajouter que ce genre a été longtemps funeste au véritable art

musical. « Sous le rapport commercial, disait en 1841 Auguste Delaire, la *romance* est une denrée qui a débit lorsqu'elle est lancée dans les salons sous le patronage d'un chanteur à la mode, et, chose peu honorable pour notre époque, ses actions haussent en proportion de la baisse de celles des quatuors, quintettes et autres ouvrages capitaux, que les éditeurs repoussent comme marchandise non demandée et partant sans écoulement, tandis qu'ils payent 500 francs *une romance* et jusqu'à 6,000 francs une collection de *six romances* d'un compositeur en vogue... » Ces faits étaient exacts à l'époque où ceci fut écrit; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Les fabricants de *romances* ont tué ce produit charmant, et le public, lassé de n'entendre que des inspirations sans vie, sans talent, sans couleur et sans portée, s'est tourné d'un autre côté et a recherché la chanson, genre plus franc, plus savoureux. Nous ne pensons pas qu'aucun genre musical puisse être radicalement faux; mais la *romance* est un de ceux où la médiocrité s'égare le plus aisément, et elle devait périr par ses excès.

Romance de la Rose (LA), opérette en un acte, paroles de MM. Tréfeu et Prével, musique de M. Jacques Offenbach; représentée aux Bouffes-Parisiens le 11 décembre 1869. MM. les grotesques sont véritablement impitoyables. Il leur en coûtait donc beaucoup de laisser la délicieuse mélodie irlandaise dans la partition de *Martha*, où elle a été si gracieusement encadrée par M. de Flottow? Il leur fallait effeuiller la rose de Thomas Moore sur les planches des Bouffes-Parisiens. Une veuve américaine a entendu une voix charmante chanter cette romance de la Rose, près d'un pavillon sur le bord de la mer; elle suppose que cette voix est celle d'un musicien qui habite ce pavillon avec son ami, qui est peintre; mais c'est une erreur; c'est le peintre qui chante agréablement, tandis que le musicien détonne. Pour empêcher la veuve de réclamer à celui qu'elle doit épouser la mélodie dont elle raffole, le peintre imagine de faire écorcher ce chant de toutes sortes de manières, tantôt par une clarinette enrouée, tantôt par une guitare fêlée, etc.; en somme, c'est une drôlerie assez bouffonne. Quant à la musique, il ne saurait en être question; la partition ne se distingue des autres du même compositeur que par des imitations d'aboiements de chien, à propos d'une scie d'atelier qui a pour titre : le *Chien du colonel*. Chantée par Victor, Hamburger, Lacombe; Mlles Périer et Valtesse.

ROMANCERIE s. f. (ro-man-se-rî — rad. *roman*). Romans; littérature des romans: *L'Arioste emprunta à la* ROMANCERIE *française les enchantements et les prophéties de Merlin.* (M.-J. Chénier.) *On dit que la* ROMANCERIE *moderne est sanglante, qu'elle n'aime que les poignards ou les poisons.* (F. Soulié.)

ROMANCERO s. m. (ro-man-sé-ro — mot espagn. dérivé de *romance*, roman). Recueil de poëmes espagnols semblables à nos anciennes romances. ‖ Auteur de poëmes de ce genre.

— Par anal. Recueil de romances, de poëmes de chevalerie : *Le* ROMANCERO *français.*

Romancero (LE), recueil espagnol de romances, un des plus curieux monuments littéraires du XVIe siècle. L'origine de ces milliers de petits poëmes d'une physionomie si naïve, si originale, est assez obscure; on ne connaît avec certitude que l'époque où ils furent recueillis, déjà sans doute altérés, rajeunis, remaniés par ceux qui les conservaient dans leur mémoire et les transmettaient par tradition. On se trouve en face d'un phénomène comparable à ce qui se passa pour l'*Iliade*, sauf qu'au XIIIe et au XIVe siècle, époque probable de la composition, l'écriture était inventée et que quelques fragments ont pu être transmis autrement que d'une manière orale. Mais les premiers ne datent que du XVIe siècle, et il n'en a jamais existé de manuscrits. Ces petits poëmes, dont quelques tournures archaïques, quelques formes vieillies viennent de temps à autre révéler l'ancienne origine, portent en général, dans la forme du style, l'empreinte littéraire d'une époque plus rapprochée, mais embrassent, comme fond, toutes les périodes de l'histoire d'Espagne, depuis Wamba et Pélage jusqu'à la chute de Grenade, sans compter les pures romances chevaleresques, les duels, les défis semi-historiques et les chansons mauresques, composées à l'imitation de la poésie lyrique des Arabes.

Faut-il s'arrêter avec un critique éminent, M. Conde, à l'opinion qui attribue uniquement à l'imitation de la littérature arabe ce goût espagnol pour les romances populaires? Posée ainsi d'une manière absolue, la conclusion irait au delà de la vérité. Les romances les plus anciennes de l'Espagne, les seules à l'égard desquelles on puisse soulever la question, n'ont aucun des caractères d'une littérature d'imitation; pas la moindre phrase d'un écrivain arabe n'est entrée directement dans leur composition. Au contraire, leur liberté, leur énergie, leur loyauté chevaleresque annoncent l'originalité et l'indépendance de caractère et font voir qu'elles ne doivent rien à la littérature brillante, mais efféminée, d'une nation à l'esprit de laquelle tout ce qui est espagnol a fait, depuis sa première apparition, une opposition implacable durant des siècles. Elles renferment, en outre, des preuves intrinsèques qu'elles sont espagnoles par la naissance. Longtemps après leur première apparition, elles continuent de montrer les mêmes éléments de nationalité; de sorte que, jusqu'au moment de la chute de Grenade, nous ne trouvons, dans aucune d'elles, ni ton, ni sujets, ni aventures mauresques. La structure métrique est si simple, que nous pouvons croire sans hésitation qu'elle s'est présentée d'elle-même, dès que la poésie est, en quelque sorte, devenue une nécessité pour le peuple. Elle consiste purement dans ces vers octosyllabiques composés avec la plus grande facilité dans toutes les langues, et qui sont d'autant plus aisés dans les vieilles romances, que le nombre de pieds prescrit pour chaque vers est un peu moins observé. Quelquefois, quoique rarement, ces romances sont divisées en stances de quatre lignes, qui prennent alors le nom de *redondillas* (rondelets), avec des rimes au second et au quatrième vers de chaque stance, ou au premier et au troisième, comme dans les stances de notre poésie moderne. Leur caractère saillant est l'emploi ordinaire de l'*assonance*, espèce de rime imparfaite, limitée aux deux dernières voyelles des mots. L'assonance tient, en quelque sorte, le milieu entre notre vers blanc et notre rime; l'art de s'en servir s'acquiert facilement dans une langue comme la langue castillane, féconde en voyelles de la même valeur.

Les nouveaux éditeurs du *Romancero*, l'érudit allemand Wolf (*Flor et Primavera*), Depping (*Romancero castellano*), Eugenio de Ochoa (*Tesoro de los romanceros*), M. Damas-Hinard enfin, dans sa traduction du *Romancero general*, ont essayé d'établir un peu d'ordre dans la confusion de toutes ces poésies détachées; ils ont fait des divisions, rapproché les romances concernant le même ordre d'idées, le même personnage, les mêmes événements. Ainsi groupées, ces compositions s'éclairent l'une l'autre, s'enchaînent et permettent de suivre avec facilité les développements poétiques d'une même tradition, les faces diverses sous lesquelles le même fait a été vu autrefois. Il n'en était pas de même dans les recueils primitifs, le *Romancero general* par exemple, dont les treize livres forment l'assemblage le plus confus, le mélange le plus indigeste qu'on puisse imaginer. Les romances mauresques y dominent, confondues avec de simples chansons amoureuses, avec les romances historiques, les romances du Cid, etc. La division judicieuse admise par les modernes permet d'embrasser d'un coup d'œil cette vaste épopée, écrite par fragments. Elle groupe : 1o les romances historiques, où le plus souvent se retrouvent, exposés d'une façon plus intime, plus pittoresque, les récits des vieilles chroniques espagnoles; on a aussi le *Romancero* du roi Rodrigue et de La Cava, le *Romancero* du Cid, celui de Pierre le Cruel et de Blanche de Bourbon, celui d'Alvaro de Luna, etc.; 2o les romances particulières, comme celle, si dramatique, des sept infants de Lara; 3o les romances chevaleresques empruntées soit aux romans de la Table ronde, soit aux poëtes italiens, soit aux traditions nationales; 4o les romances mauresques, les plus nombreuses de toutes; 5o enfin les romances amoureuses relatant des faits aujourd'hui tombés dans l'oubli, faisant parler des personnages inconnus et qu'il est impossible de rattacher à telle ou telle phase historique. On voit combien cet ensemble est vaste et quelle mine précieuse de poésie entr'ouvre aux regards le *Romancero* espagnol. « Certes, dit M. Charles Magnin, il est impossible d'avoir, pour étudier le génie d'un peuple, un guide plus sûr que ses divers recueils de chants nationaux, aussi anciens que la langue elle-même, continués, augmentés, rajeunis chaque jour; source de poésie constamment jaillissante, écho de toutes les confidences, de tous les préjugés, de toutes les admirations d'un peuple plein d'ouverture de cœur et d'expansion. Le vrai caractère de la nation espagnole, la gravité, la sincérité, la bravoure, le respect de la parole donnée, éclate dans chacune de ces pièces composées par elle ou pour elle, surtout dans les plus anciennes; mais ces dons naturels n'ont-ils pas été quelque peu faussés et altérés, depuis le XIIIe siècle, par l'affectation que la chevalerie romanesque introduisit alors chez presque toutes les nations de l'Europe? La bravoure castillane a-t-elle dégénéré, comme celle de France et d'Angleterre, en jactance peu sérieuse, en provocations sans motif, en combats envers et contre tous? L'amour espagnol, naturellement vrai, profond, impétueux, qui n'admet ni fiction ni partage, s'est-il changé en rêveries platoniques, en galanterie froide et frivole, ou en sigisbéisme discret? Interrogeons les romances. » C'est, en effet, le livre le plus apte à faire connaître les mœurs espagnoles du XIIe et du XIIIe siècle, la physionomie prêtée par le peuple à certains personnages et à certains faits; mais il faut s'arrêter là. Comme source historique, l'autorité du *Romancero* est nulle; le Père Masden, et bien d'autres après lui, se sont plu à y relever les erreurs et les contradictions les plus singulières. Pour le Cid, par exemple, ils ont prouvé qu'il ne restait absolument rien, au point de vue de l'histoire rigoureuse, des traditions si poétiques consacrées par le *Romancero*. Ce n'est donc un recueil précieux qu'au point de vue de la poésie et des mœurs; mais quelle mine féconde de drames, de poëmes, d'épopées!

Ces incertitudes historiques, ces erreurs de fait, ces redites perpétuelles, le même événement raconté plusieurs fois et souvent de façons radicalement opposées, réfutent l'opinion admise par quelques critiques d'un *Romancero*, épopée gigantesque, *Iliade* du moyen âge, dont il n'aurait été conservé que des fragments. Telle est pourtant l'opinion d'un excellent juge, M. Damas-Hinard, et M. Villemain s'y rallie avec quelque hésitation. « Peut-être, dit-il, les romances ne sont-elles en partie que des fragments altérés de quelque grand poëme perdu! » Cette hypothèse n'est admise par aucun des illustres savants allemands, Wolf, Depping, qui se sont occupés de cette matière avec l'attention la plus scrupuleuse. Les romances ont toutes, chacune séparément, trop d'unité et de diversité si on les compare les unes aux autres; chacune d'elles forme un tableau complet, un cadre vivant, animé, qui a été composé à part, sous l'inspiration du moment, et dans lequel on ne trouverait aucune de ces rares qualités si ce n'était qu'un débris d'une œuvre plus vaste.

Le *Romancero* le plus complet a été publié à Madrid par Rivadeneyra (1850, 2 vol. in-4o); mais le choix fait par M. de Ochoa, *Tesoro de los romanceros* (Baudry, 1 vol. in-8o), et celui de M. Damas-Hinard dans sa traduction française (2 vol. in-18), sont plus que suffisants pour faire complétement apprécier le recueil espagnol.

Nous avons consacré dans le *Grand Dictionnaire* un article spécial aux principaux groupes de romances, en rattachant chacun d'eux au personnage qui en fait l'objet. V. CID, INFANTS DE LARA, PIERRE LE CRUEL, RODRIGUE (le roi), LUNA (Alvaro de), etc.

Romancero français (LE), recueil des romances des trouvères, par Paulin Paris (1834). La romance des anciens trouvères se distingue de la chanson en ce qu'elle contient tout un récit, tout un petit poëme d'amour ou de bravoure. Le recueil de M. Paulin Paris offrait pour la première fois aux lecteurs ces gracieuses compositions du moyen âge; depuis, les découvertes se sont multipliées en pareille matière. Mais le *Romancero français* nous offre un choix des plus jolies inspirations de nos poëtes nationaux. C'est la *Belle Idoine*, que le roi son père ne veut pas marier au comte Garsile, le seul chevalier qu'elle aime. Elle languit captive dans une tour, refusant tous les époux que ses parents lui proposent; enfin, son père publie un tournoi et annonce que la main de sa fille sera le prix du vainqueur. Le vainqueur, on le devine, ce sera Garsile, qui emmènera dans son château la belle Idoine sa femme. C'est *Argentine*, la femme du comte Guis; heureuse mère de six fils, elle est malheureuse épouse; son mari lui est infidèle, la bat, la chasse. Elle se réfugie à la cour de l'empereur; là elle retrouve bientôt ses fils, devenus de brillants chevaliers, et, protégée par eux, elle revient près de son mari, qui chasse sa maîtresse. C'est *Emmelos*, à qui le duc, son mari, n'a pu faire oublier le beau comte Guy; le duc irrité bat Emmelos; le comte Guy accourt, tue le mari et épouse celle qui l'aime *de foi*. Puis voici la *Belle Yolans* qui pleure en cousant une robe et appelle son ami; l'ami arrive :

Ma douce dame en obli m'avez mis.
Celle l'entend, si li jeta un ris,
Et sospirant ses bels bras li tendit.
Tant docement à acoler l'a pris...
Li siens amis entre ses bras la prent,
En un biau lit s'assient seulement;
Belle Yolans le baise estroitement...

Quant à la *Belle Oriolans*, méprisant les discours des médisants, elle fait venir son amant auprès d'elle :

Si parleront à lor devis;
Et nous ferons to nos plaisis.

Non loin de là, la *Belle Doette* soupire en attendant son amant, Doon, qui s'est rendu à un tournoi :

Belle Doette, as fenestre sceut,
Lit en un livre, mais au cuer ne l'entent:
De son ami Doon li ressoudiant
Qu'en autre terre est allé tournéant,
Or en ai dol.

Elle apprend la mort de son ami :

Por vostre amour vesterai-je la haire,

s'écrie-t-elle; et elle va fonder un couvent où viendront autour d'elle toutes celles qui souffrent pour amour. A côté de cette scène touchante, un piquant dialogue, qui eût pu servir de modèle à Béranger :

Belle Yolans en chambre coie,
Sur ses genoux pailes deploie,
Cost un fil d'or, l'autre de soie
Sa male mère la chastoie.
« Chastoi vos ens, belle Yolans,
Bele Yolans je vos chastoi,
Mo fille estes, faire lo doi.
— Mère de coi me chastoyez,
Est-ce de coudre ou de tailler,
Ou de filer ou de broissier,
Ou si c'est de trop sommillier?
— Ne de coudre, ne de tailler,
Ne de filer, ne de broissier,
Ne ce n'est de trop sommillier,
Mais trop parler au chevillier. »

Vient ensuite la plus touchante de ces romances, l'histoire de la *Belle Ysabeaus*, un de ces contes qui plaisaient à Boccace, à Marguerite de Navarre, à La Fontaine et à Musset :

Bele Isabeaus, pucele bien apprise,
Ama Gérars, et il li (lui, elle) en tel guise,
Qu'ame de folour (convoitise) par li ne fut requise,
Ains l'ama de si bon amour,
Que mieus de li garda s'onour;
Et joie atent Gérars.

Ce couple amoureux est séparé par des parents barbares. Isabeaus est forcée d'épouser un Vavasseur. Gérars soupire encore auprès d'elle; mais elle le congédie doucement, en femme qui veut rester honnête. Bientôt Gérars, désespéré, vient annoncer à la dame qu'il va partir pour la croisade :

Dame por Dieu, fait Gérars, sans faintise,
D'outre mer ai por vos la voie emprise.
La dame l'ot (l'oult) : mieux vausist estre occise
Si s'entrebaisent por doçour,
Qu'amdui (tous deux) chairent en l'erbour,
Et joie atent Gérars.

Le mari, qui les aperçoit tendrement unis dans un baiser d'adieu, est saisi de colère et tombe mort. Les deux amants lui font faire de belles funérailles, et, le deuil passé, on s'épouse.

Romancero sacré (LE) [*Romancero y cancionero sagrados*], recueil des poésies religieuses espagnoles des plus célèbres auteurs (1855, in-8o). A côté des romances du Cid et de Bernard de Carpio, des romances mauresques et chevaleresques, l'Espagne possédait un véritable trésor de morceaux lyriques religieux, affectant, comme le *Romancero general*, les formes les plus diverses: romances, chansons, létrilles, villanelles, et qui étaient restés épars soit dans des recueils spéciaux, soit dans les œuvres complètes des auteurs. D. Justo de Sancha les a réunis pour la grande bibliothèque Rivadeneyra, et, en y ajoutant des fragments lyriques des pièces religieuses de Lope de Vega et de Calderon, des choix de poésies d'auteurs divers, il a formé une collection précieuse de compositions écrites, depuis deux cents ans, sur des sujets sacrés. Sans avoir le mérite historique du *Romancero general*, le *Romancero sagrado* est un véritable monument littéraire. Le prix en serait doublé si le savant bibliophile qui s'est chargé de cette tâche avait pu recueillir quelques-unes de ces vieilles poésies populaires, de ces cantiques anonymes si pleins d'archaïsme et de saveur, comme les vieilles romances castillanes; mais il n'a pas remonté plus haut que le XVIe siècle et ne s'est attaché qu'aux écrivains de quelque valeur. Toutes les pièces sont signées la plupart d'un nom illustre; il ne faut donc pas y chercher, comme dans les autres romanceros, l'expression naïve des croyances, mais bien plutôt le développement de la littérature espagnole dans un genre déterminé.

Le volume a pour frontispice une œuvre remarquable et d'une certaine étendue, les *Cortès de la Mort*, sorte d'*Auto sacramentale* composé par Miguel de Caravajal et Hurtado de Toledo au commencement du XVIe siècle et imprimé en 1557. Sa rareté bibliographique lui a fait donner place en tête des romances et des chansons pieuses. C'est probablement l'*Auto* que représentait la compagnie d'Angulo le Mauvais, dont il est question dans le *Don Quichotte;* les auteurs y ont paraphrasé, souvent d'une façon éloquente, ces *Danses de la Mort* si fréquentes au moyen âge, dans l'art comme dans la littérature. En dehors de cette composition dramatique et d'un autre *Auto sacramentale* qui la termine, la *Comedia jacobina* de Damian de Vagas, le recueil ne contient que de courtes pièces, réunies suivant leur genre : sonnets, romances, chansons, villanelles, pastorales, odes, *quintillas* et *redondillas*. Ces formes diverses embrassent tout le champ de la poésie; et, en effet, dans un pays aussi religieux que l'Espagne, les Evangiles, les sacrements, les mystères, les cérémonies du culte ont toujours été une des grandes sources de l'inspiration poétique. Il s'en faut cependant que tout soit également bon; à côté des poésies de Lope de Vega, de Valdivielso, de saint Jean de La Croix, de Fray Luiz de Léon, de sainte Thérèse, on lit les élucubrations singulières de moines obscurs, plus pieux que poëtes. Dans les titres des volumes dont sont extraites les différentes pièces s'étale toute la flore à l'usage des livres de piété : *Roses mystiques*, *Jardin de fleurs*, *Jardin spirituel*, *Fleurs du désert;* ceux qui n'ont intitulé leurs œuvres que *Lyres sacrées* ou *Rimes pieuses* sont les plus modestes. Ubeda avait déjà formé un cancionero religieux. Don Justo de Sancha l'a mis naturellement à contribution, ainsi que *Las rimas sagradas* et le *Romancero espiritual* de Lope de Vega. Ce poëte, qui n'a été inférieur dans aucun genre, est celui qui a le plus fourni de matières à l'auteur du recueil, ainsi que Ledesma, poëte beaucoup moins connu, conceptiste et gongoriste souvent incompréhensible, dont les *Jeux de nuit de Noël* (*Juegos de la noche Buena*) sont un des monuments les plus curieux du mauvais goût littéraire. Don Sancha les a réimprimés en entier avec nombre d'extraits de ses *Conceptos espiritua-*

les, livre du même genre non moins curieux. Calderon ne figure que par des morceaux extraits de ses *Autos sacramentales;* Quevedo a fourni quelques sonnets, quelques *canciones;* Cervantes un curieux dithyrambe sur les extases de sainte Thérèse, composé lors de la béatification de la sainte ; Georges Manrique ses célèbres *Coplas*, et, en remontant plus haut encore, le *Cancionero* de Baena a permis de retenir quelques naïves compositions religieuses d'anciens poëtes : Villasandino, Ierena, Guevara, Jean Ruiz, Lopez de Ayala, mieux à leur place au milieu des hymnes et des traductions de psaumes, fort fréquentes dans ce recueil, qu'à côté des chansons d'amour qui forment la partie la plus étendue des *Cancioneros*. Le volume est complété par le *Cancionero* de Montesino, évêque de Sardaigne, auteur de nombreuses poésies sacrées (1508), et les *Poésies* de Damian de Vagas, dont le plus remarquable morceau est une suite de discours en vers sur les *Motifs de larmes pour l'homme* (*Razon para llorar*).

Romancero (LE), de Henri Heine. L'auteur sent la mort approcher et, cloué sur son lit de douleur, il comprend qu'il a été injuste envers mille gens de talent, que sa sanglante ironie a laissé des blessures profondes. Aussi, dans la préface de son nouveau livre, il annonce qu'il va faire justice; la comédie est terminée, la toile tombe, le poëte adresse ses adieux au lecteur, et puisqu'il fait la paix avec les hommes, il veut aussi se réconcilier avec la divinité. Mais bientôt la vieille ironie, cette compagne des jours heureux, reparaît et plaisante lugubrement la tombe. Heine se rappelle l'enchanteur Merlin, qui est mort sous les grands chênes de la terre natale, alors que les oiseaux, par milliers, chantaient au-dessus de sa tête. Lui, il s'éteint loin des arbres et du soleil, au milieu de Paris. Il évoque donc la poésie avec tous ses prestiges : que le monde entier, que toutes les religions, que tous les temps se lèvent à son appel et environnent le chevet du mourant! C'est par cette transition qu'il passe à la première partie, qui, sous le titre d'*Histoires*, contient une série de romances, de ballades, de petits poëmes empruntés à tous les siècles et à tous les peuples. La fantaisie du poëte se promène dans ces vastes champs, et mainte figure bouffonne ou tragique défile devant lui. Dans la deuxième partie, intitulée *Lamentations*, l'auteur prend la parole en son propre nom. Il débute par quelques satires littéraires, quelques épigrammes acérées contre les auteurs du jour; mais il abandonne bientôt ce sujet et, dans une suite de pièces réunies sous le titre commun : *Lazare*, il écrit le journal de sa maladie; il dépeint ses souffrances, il raconte ses rêves, ses cauchemars; il se voit déjà enfermé dans la bière et décrit tout ce qu'il y éprouve. Une ancienne amie vient le voir au bout d'un an; il lui parle du fond du sépulcre et n'oublie pas de railler son amour. Sous cette folle légèreté de paroles, il y a souvent, à l'insu même de Heine, quelque chose de grave. Son intelligence vive et fine était facilement émue; mais il ne voulait pas être dupe de son émotion. Il comprenait tout, il touchait à tout, et comme il souffrait et riait à la fois, il en vint bientôt à ce mélange de sensibilité et d'ironie qui passa pour de l'indifférence. Dans la dernière partie du *Romancero*, qu'il a nommée : *Mélodies hébraïques*, on dirait que le moment des pensées graves et solennelles est venu. L'auteur, d'un ton ému, parle de l'antique poésie des Hébreux; des souvenirs endormis se réveillent, des sentiments effacés se raniment au fond de son cœur. Mais comme il se repent vite d'avoir écrit quelques pages touchantes sur le grand poëte juif du moyen âge, Jehuda ben Halévy! Il termine son livre par la scène la plus bouffonne. Devant la cour d'Espagne, une controverse solennelle s'est engagée entre un moine et un rabbin. Le roi et la reine assistent au tournoi et doivent décider de quel côté sera la victoire. Si le moine a le dessous dans la lutte, il se fera juif; si c'est le rabbin qui est vaincu, on le baptisera. Onze moines d'un côté portent l'eau baptismale; onze rabbins, de l'autre, aiguisent l'instrument de la circoncision. De part et d'autre on s'injurie. Heine a voulu faire le persiflage du fanatisme et protester contre toute religion établie; et il l'a fait avec cette ironie qui lui a plus d'une fois valu le surnom de Voltaire allemand. Aucun des deux adversaires ne remporte la victoire; la bataille ne dure pas moins de douze heures devant l'assemblée des seigneurs. Mais lorsqu'on demande à la reine de prononcer son jugement, son embarras est extrême; elle ne saurait dire lequel a raison du rabbin ou du moine; elle déclare seulement que « tous les deux sentent mauvais. » C'est par ce trait que Heine termine son *Romancero*.

ROMANCHE s. m. (ro-man-che). Linguist. Dialecte parlé par les Grisons de la Suisse.

— **Encycl.** Le *romanche* est une des nombreuses modifications du latin ou plutôt de l'ancien italien qui forment la famille des langues romanes. La Société biblique a publié une traduction complète de la Bible en *romanche*, pour les Grisons de la Suisse, et aussi en bas *romanche* ou langue de l'Engadine; ce dernier idiome, parlé sur les frontières du Tyrol, est aussi appelé quelquefois le *ladinique*. Il y a toute une littérature religieuse *romanche* du XVIe siècle, qui consiste surtout en traductions de la Bible, en catéchismes et en cantiques. Il existe dans la bibliothèque Bodléienne une traduction du Nouveau Testament dans cet idiome : *Lo nuof sainc Testamaint de nos Signer Jesu Christi, prais our delg latin et our d'otero languax et huossa de nœf mis in drumaunsch très lachiam Bifrum d'Aguedina. Schquischo ilg an MDLX.*

ROMANCHES, rivière de France. Elle prend sa source dans les glaciers situés au S.-O. de Villar-d'Arène, vis-à-vis du col de Lautaret, dans le département des Hautes-Alpes, arrondissement de Briançon, entre dans le département de l'Isère, coule à l'O., puis au N.-O. jusqu'au confluent de l'Oelle, se dirige alors au S.-O., puis au N. et ensuite à l'O. et se jette dans le Drac, après un cours d'environ 85 kilom. Les principales localités qu'elle baigne sont Bourg-d'Oysans et Vizille. Elle est flottable sur un parcours de près de 15 kilom. et ne reçoit que des torrents. Sa partie inférieure est parsemée de rochers et d'îlots.

ROMANCIE s. f. (ro-man-cî — rad. *roman*). Littér. Art du romancier. ‖ Vieux mot.

ROMANCIER, IÈRE adj. (ro-man-sié, iè-re — rad. *roman* adj.) Philol. Qui appartient à la langue romane ou romance. ‖ *Langue romancière*, Bas latin qui se méla de tudesque et devint la langue française. On dit plus souvent LANGUE ROMANE ou ROMAN.

— Qui est de la nature du roman :

> . . . . Les fables *romancières*
> De ces fripiers d'impostures grossières.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Qui fait des romans, des inventions mensongères : *La Grèce était naturellement* ROMANCIÈRE *et menteuse, et elle ne devait laisser échapper aucune occasion de le prouver.* (Ste-Beuve.)

— Substantiv. Auteur de romans anciens ou modernes : *Les vieux* ROMANCIERS *regardent l'histoire comme leurs invalides.* (Grimm.) *Mlle de Scudéri était la grande* ROMANCIÈRE *du temps et jouissait d'une réputation fabuleuse.* (Chateaub.) *La mort est un expédient commode pour les* ROMANCIERS *dans l'embarras.* (St.-Marc Girard.) *Les grands.* ROMANCIERS *entrent dans l'âme de leurs personnages, prennent leurs sentiments, leurs idées, leur langage.* (H. Taine.) *Dans un* ROMANCIER, *l'imagination est la faculté maîtresse.* (H. Taine.) *Un* ROMANCIER *copie les mœurs de son temps et ne les crée pas absolument.* (L. Ulbach.)

— Fig. Ce qui produit des événements romanesques : *Le hasard est le plus grand* ROMANCIER *du monde; pour être fécond, il n'y a qu'à l'étudier.* (Balz.)

ROMANCIÈREMENT adv. (ro-man-siè-reman — rad. *romancier*). Au point de vue des romans : *Elle était enrichie de toutes les vertus patriarcales dont la Germanie est,* ROMANCIÈREMENT *parlant, en possession.* (Balz.) ‖ Inus.

ROMANCINE s. f. (ro-man-si-ne — rad. *romance*). Plainte. ‖ Réprimande. ‖ Vieux mot.

ROMANCISER v. a. ou tr. (ro-man-si-zé — rad. *roman*). Donner le caractère du roman à : ROMANCISER *un fait historique.* ‖ Peu usité.

ROMANCISTE s. (ro-man-si-ste — rad. *romance*). Littér. Auteur de romances : *Frédéric Bérat vient de mourir, et il serait injuste de dire : « Ce n'est qu'un* ROMANCISTE *de moins. »* (Ph. Busoni.) ‖ Ce mot nouveau est nécessaire.

ROMAND, ANDE adj. (ro-man, an-de. — Autre forme du mot *roman, ane*). Géogr. Se dit de la partie de la Suisse où l'on parle français : *La Suisse* ROMANDE.

ROMANÈCHE, bourg et comm. de France (Saône-et-Loire), à 17 kilom. S. de Mâcon, sur le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 565 hab. — pop. tot., 2,698 hab. Ce bourg existait déjà du temps des Romains, comme l'indiquent son nom et les débris d'antiquités qu'on y trouve. On exploite, aux environs de Romanèche, des carrières de pierre à bâtir et d'abondantes mines de manganèse.

Romanèche produit les vins les plus fins et les plus délicats de tout le pays. C'est sur son territoire que se trouve le Moulin-à-Vent, cru du hameau des Thorins, qui jouit d'une réputation universelle. Parmi les vins de Romanèche, on recherche, après les thorins, ceux des hameaux de Lapierre, des Grimarets, de Brennet, des Perelles, des Maisons-Neuves, des Guillates, de La Rivière et des Fargets. Bien que les vins de ces derniers hameaux soient considérés, dans le pays, comme de seconde qualité, on ne les vend pas moins comme des thorins. Le vignoble de Romanèche, d'une contenance de 525 hectares, d'après le cadastre, commence sur un coteau, à la limite des communes de Fleury et de Chenas (Rhône), et s'étend en pente douce jusque vers le chemin de fer de Paris à Lyon qui le borne à l'est. Il se divise en deux parties distinctes : la partie supérieure ou l'*En-haut*, et la partie inférieure ou l'*En-bas*. La première se développe en amphithéâtre sur un coteau coupé par de petits vallons au fond desquels coulent plusieurs ruisseaux; son exposition regarde l'est et le sud. La couche arable est formée tout entière aux dépens d'une roche de porphyre rouge quartzifère qui caractérise ce massif. C'est dans la partie haute de Romanèche que se trouvent les meilleurs quartiers de tout le Mâconnais, les Thorins.

Le vignoble des Thorins, d'une contenance totale de 91 hectares, fournit les meilleures cuvées on premières cuvées; les autres crus produisent aussi d'excellents vins sous le nom générique de vins de Romanèche. Ils participent des qualités des thorins; ils sont généreux, fins, légers, pleins de séve et de bouquet.

Le rendement moyen du vignoble de Romanèche est évalué à 25 hectolitres environ par hectare.

La partie inférieure ou l'*En-bas*, très-accidentée, est d'une nature argilo-siliceuse. Elle comprend La Chapelle-de-Guinchay et rend beaucoup plus que l'*En-haut;* mais ses vins n'ont plus la même qualité; ils sont plus colorés, moins spiritueux, moins fins, et demandent plus de temps pour se faire. En retour, ils ont plus de corps et se gardent plus longtemps. La pièce de 214 litres, prise à la cuve, se vend communément de 50 à 60 fr.

ROMANÉE s. m. (ro-ma-né — n. d'un village). Vin que l'on récolte dans la Côte-d'Or : *Une bouteille de* ROMANÉE.

> Après un coup de *romanée*,
> La douche ayant calmé nos sens,
> J'ai maudit ma muse obstinée
> A railler les hommes puissants.
>
> BÉRANGER.

— **Encycl.** Le vin de Romanée est le plus célèbre peut-être de la France entière; il se récolte en Bourgogne, dans les vignobles de La Romanée, qui se divisent en deux crus biens distincts, savoir : 1° La Romanée-Conti; 2° La Romanée-Saint-Vivant. Ces deux vignobles appartiennent à la côte renommée de Nuits et sont situés tous les deux sur le même coteau, l'un, le meilleur, dans la partie la plus élevée, l'autre au-dessous du premier.

Quelques écrivains ont supposé que La Romanée fut le premier vignoble que les Romains défrichèrent en Bourgogne; son nom, disent-ils, semble indiquer cette origine au champ qui porte son nom; d'anciens titres portent la désignation : *In campo Romanorum.* Sans admettre absolument cette allégation, qui n'est qu'une supposition, nous reconnaîtrons que le vin de Romanée était célèbre bien avant ses compatriotes de la côte de Nuits. Les ducs de Bourgogne, au temps de la féodalité, le considéraient comme une source de fortune pour eux, et ils ne se défirent jamais du vignoble de Romanée-Conti, qui, ayant été acheté vers 1760 par le prince de Conti, prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Le vignoble de Romanée-Conti, situé sur le territoire de Vosne, à 3 kilomètres de Nuits et à 17 au sud de Dijon, est l'un des plus petits de France, puisqu'il n'occupe guère que 1 hect. 72 ares de terrain; mais il est tellement célèbre, que nous ne pouvons nous dispenser de lui consacrer un article. Le vin rouge qu'il fournit est classé comme le premier de Bourgogne, c'est-à-dire de France; il est remarquable par sa belle couleur, son arome spiritueux, sa délicatesse et la finesse de son goût délicieux. On s'en procure difficilement du véritable, parce qu'on n'en récolte, année commune, que 10 ou 12 pièces ou demi-queues.

Le vignoble est placé sur la côte de Nuits, au-dessus de celui de Romanée-Saint-Vivant. Son inclinaison est au sud-est. V. NUITS.

Le vignoble de Romanée-Saint-Vivant, placé immédiatement au-dessous du précédent, sur le même coteau, contient une dizaine d'hectares et fournit des vins qui, pour être un peu inférieurs à ceux du vignoble de Conti, n'en figurent pas moins parmi les meilleurs de France. Son nom de *Saint-Vivant* lui vient de ce que l'abbaye de Saint-Vivant le reçut en don d'Alix de Vergy, en 1232.

ROMANELLI (Francesco), peintre, né à Viterbe en 1617, mort en 1662. Il fut d'abord élève du Dominiquin, puis de Pietro di Cortone. Il modifia cependant sa manière sous l'influence du Bernin, qu'il connut à Naples. Le cardinal Barberini, son protecteur, l'emmena en France et le recommanda à Mazarin, qui lui fit exécuter les peintures de son palais. Le roi le chargea aussi de peindre les bains de la reine, au vieux Louvre. On voit encore un grand nombre de ses peintures dans ce palais. On cite surtout de cet artiste un *Saint Laurent* (Viterbe), une *Présentation au temple* (Rome). Les peintures que la France possède sont plutôt remarquables par la grâce que par la force; la composition est sage et l'ensemble harmonieux, mais le dessin, la couleur et l'expression manquent de vigueur.

ROMANESQUE adj. (ro-ma-nè-ske — rad. *roman*). Qui tient du roman, qui est merveilleux, incroyable; qui est passionné, rêveur à la manière des héros de roman : *Nous commençâmes, la marquise et moi, à nous parler en héros* ROMANESQUES. (Le Sage.) *Nous sommes si loin de la nature que ceux qui l'aiment et la peignent sont accusés d'être* ROMANESQUES. (Chamfort.) *Les femmes qui font des romans sont en général très-peu* ROMANESQUES. (Dussault.) *Les femmes aiment la peine, pourvu qu'elle soit bien* ROMANESQUE. (Mme de Staël.) *C'est dans le silence de la solitude que naissent les illusions et les idées* ROMANESQUES. (Scribe.) *Le penchant* ROMANESQUE *est un penchant au beau idéal.* (G. Sand.) *Les chimères* ROMANESQUES *préservent de l'amour.* (Mme E. de Gir.)

— s. m. Ce qui est romanesque; le genre romanesque : *Le* ROMANESQUE *est fort à votre gré.* (Al. Duval.) *Ces ouvrages sont presque tous gâtés par du* ROMANESQUE, *de la sensiblerie factice.* (Ste-Beuve.)

— s. f. Chorégr. Danse importée d'Italie en France. ‖ Air sur lequel cette danse s'exécute.

ROMANESQUEMENT adv. (ro-ma-nè-skeman — rad. *romanesque*). D'une façon romanesque : *Ses cheveux,* ROMANESQUEMENT *pleureurs, commençaient à grisonner.* (V. Hugo.) *Celle-là tentera de vous intéresser par sa soumission ; elle se fera votre page, elle vous suivra* ROMANESQUEMENT *au bout du monde.* (Balz.)

ROMANI (Giovanni DE'), chirurgien italien, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il exerça son art à Crémone et ce fut lui, dit-on, qui pratiqua le premier le mode d'extraction de la pierre, connu sous le nom de taille au grand appareil.

ROMANI (Felice), poëte dramatique italien, né à Gênes, mort à sa villa de Moneglia, près de Chiaveri, le 28 janvier 1865. Il fut reçu avocat à Pise et s'adonna de bonne heure aux lettres. Nommé par le prince Eugène *poeta*, c'est-à-dire librettiste en titre des théâtres royaux, cet emploi officiel disparut avec la vice-royauté française; mais la vocation de Romani était trouvée, et les plus grands compositeurs italiens se disputèrent à l'envi ses libretti, remarquables par leur action claire et nettement développée, par un style élégant, une flexibilité d'accent qui leur donnent une saveur particulière, tout à fait indépendante du mérite de l'œuvre musicale. Rompant avec les traditions surannées de la mythologie dont la scène lyrique était entachée, il releva le premier, en Italie, le drame chanté. Il n'y avait eu avant lui que des livrets d'opéra absurdes, où les vers les plus pitoyables servaient de canevas aux musiciens. Romani en fit ce que nous appelons des *poëmes*. Seulement, en France, les poëmes destinés aux scènes lyriques ne brillent que bien rarement par la beauté des vers, tandis que ceux de Felice Romani ont des qualités littéraires qui ont fait de lui le poëte le plus distingué qu'ait produit l'Italie depuis Métastase, si l'on a égard seulement aux compositions dramatiques destinées à être mises en musique. Déclamées, ses strophes sont presque de la mélodie, car il a eu le secret du vers musical, et Maffei pouvait seul rivaliser avec lui par le charme de sa forme élégante. L'invention, il est vrai, est assez faible et la veine peu féconde chez Romani, qui, le plus souvent, a emprunté ses sujets aux étrangers et particulièrement aux maîtres de la scène française, Scribe, Soumet et Victor Hugo. On doit à ce poëte les libretti de *Norma*, de *La Sonnambula*, de *Il Pirata*, de la *Straniera*, de *Beatrice di Tenda*, d'*Anna Bolena*, de *Lucrezia Borgia*, de la *Parisina*, de l'*Elisir d'amore*, etc. Mais ces diverses œuvres, dont le succès a été si grand parmi nous et auxquelles le génie des Bellini, des Donizetti a communiqué la vie, ne forment pas tout l'héritage littéraire de Felice Romani. Son poëme sur Christophe Colomb, ses *canzoni* à Charles-Albert, à la Malibran, à sa ville natale, réunis sous le titre de *Le Liriche* (les *Lyriques*), resteront comme un modèle du genre. Prosateur distingué, on lui doit de brillants essais critiques insérés dans la *Gazetta ufficiale* de Turin, dont il était le directeur vers 1848. Défenseur des doctrines classiques, il eut à soutenir d'ardentes polémiques avec le *Messagere Torinese*, où les idées romantiques avaient pour champion M. Brofferio. Felice Romani, qui s'est peu mêlé à la politique, s'est vu durement reprocher, injustement peut-être, la tiédeur souvent affectée de ses sympathies pour la cause de l'indépendance italienne. Disons cependant à sa louange que l'Autriche lui avait offert le poste fort lucratif de *poeta cesareo* (analogue à celui du *laureate poet* en Angleterre), poste qu'avait occupé Métastase; mais qu'il l'avait refusé, parce que, pour le remplir, il lui aurait fallu renoncer à la nationalité italienne. On a encore de Felice Romani un excellent dictionnaire historique et mythologique.

ROMANIE. V. ROUMÉLIE.

ROMANIER s. m. (ro-ma-nié — rad. *romaine*, espèce de balance). Dans le langage des soldats, Celui qui est chargé de peser la viande.

ROMANIN s. m. (ro-ma-nain — du lat. *romanus*, romain). Numism. Monnaie frappée à Avignon pendant la domination papale.

ROMANIQUE adj. (ro-ma-ni-ke — rad. *roman*). Philol. Se dit quelquefois pour ROMAN : *La langue* ROMANIQUE *ou provençale.*

— s. m. Langue romane.

ROMANISER v. a. ou tr. (ro-ma-ni-zé — u lat. *romanus*). Donner les mœurs, les ha-

bitudes des Romains à : *Rome* ROMANISAIT *les vaincus.*

— Donner une tournure romanesque à : *Le P. Berruyer* A ROMANISÉ *l'Ecriture.* (Noël.)

— v. n. ou intr. Embrasser la foi de l'Eglise romaine.

Se romaniser v. pr. Prendre les mœurs, les habitudes romaines ; prendre la forme de la langue des Romains : *Partout où s'étaient établis les vainqueurs du monde, on vit les dialectes* SE ROMANISER. (Barrois.)

ROMANISME s. m. (ro-ma-ni-sme — du lat. *romanus,* romain). Hist. ecclés. Doctrines de l'Eglise romaine, dans le langage des sectes dissidentes.

ROMANISTE s. m. (ro-ma-ni-ste — du lat. *romanus,* romain). Hist. relig. Partisan du pape, dans le langage des sectes dissidentes.

— Jurispr. Juriste qui s'occupe spécialement de droit canon.

— Littér. Auteur de romans : *Un* ROMANISTE *ne doit point affecter les termes d'un art qui n'est pas le sien.* (Huet.) ‖ Vieux mot ; on dit aujourd'hui ROMANCIER, qui devrait cependant signifier seulement auteur de romances.

ROMANITÉ s. f. (ro-ma-ni-té — du lat. *romanus,* romain). Ensemble des habitudes, des mœurs, du caractère des Romains : *Les colonies marchent alors vers cette imitation des habitudes romaines qui constituent le premier degré de la* ROMANITÉ. (Am. Thierry.)

ROMANO, bourg d'Italie (Turin), à 9 kilom. S.-O. d'Ivrée, sur une éminence, près de la rive droite de la Chiusella ; 2,600 hab. Le pont qui traverse la Chiusella fut, en 1800, le théâtre du premier combat et du premier triomphe de l'armée française que commandait le général Bonaparte. Le général autrichien Salfi y fut tué.

ROMANO, ville d'Italie (Lombardie), à 24 kilom. S.-E. de Bergame, sur la rive gauche du Serio ; 3,200 hab. Vieux château. Elle a donné son nom à une puissante famille gibeline.

ROMANO (CAYO-), île de l'Amérique septentrionale, dans le vieux canal de Bahama, sur la côte N.-E. de Cuba. La pointe S. est par 21° 53′ 0″ de latit. N. et 80° 2′ 30″ de longit. O. ; 100 kilom. sur 10 kilom. Elle forme, à proprement parler, deux îles distinctes séparées par un étroit canal et aussi considérables l'une que l'autre.

ROMANO, nom d'une célèbre famille italienne. V. EZZELIN.

ROMANO (Liborio), homme politique italien, né dans la province de Lecce, ancien royaume de Naples, en 1794, mort en 1867. Après avoir achevé de bonne heure ses études de droit à l'université de Naples, il fit son stage sous deux jurisconsultes renommés, Parilli et Borrelli. A vingt-deux ans, il obtint au concours la place de suppléant pour la chaire de droit commercial, et, à partir de cette époque, il marcha de succès en succès dans la carrière du barreau. La révolution de 1820 le trouva en rapports avec les libéraux les plus influents de l'époque. Lors de l'invasion autrichienne, qui en fut la suite, il reçut du gouvernement constitutionnel la mission d'organiser la défense nationale dans sa province. Bien que ses efforts eussent été infructueux, la Restauration le poursuivit pour ce fait. Après avoir réussi à se cacher pendant deux ans, il fut confiné dans la ville de Lecce, où il exerça sa profession d'avocat jusqu'en 1827 sous la surveillance de la police. Arrêté en 1828, il passa sept mois en prison, et, au bout de ce temps, la police l'obligea d'habiter Naples, sans cesser de le surveiller. Il y continua néanmoins sa carrière et y acquit une grande réputation, surtout comme avocat en matière civile. En 1848, il prit part aux agitations de la politique, mais il ne fut pas élu député ; et, malgré la modération de ses principes politiques, il fut de nouveau, après le triomphe de la réaction, en butte aux persécutions. Emprisonné en 1850, il ne fut libéré qu'au bout de deux ans pour être envoyé en exil. Cet exil fut de deux années, qu'il passa d'abord à Montpellier, puis à Paris ; ensuite il demanda à rentrer à Naples. Pour obtenir cette faveur, il dut se soumettre à respecter les lois existantes. Il reprit à Naples ses occupations, et, tout en flottant secrètement entre les mazziniens et les constitutionnels, il sut acquérir l'amitié du comte d'Aquila, frère du roi. Il ménagea si bien tout le monde que, lorsque le jeune roi François II se décida tardivement à donner la constitution (25 juin 1860), la popularité que s'était acquise Liborio Romano le fit nommer préfet de police. Utilisant tous les éléments d'ordre qu'il avait sous la main, sans s'occuper de leur moralité, Liborio Romano, dans ce moment où la monarchie bourbonienne commençait à donner des symptômes de dissolution, ne craignit pas de s'appuyer sur la fameuse *camorra* et de faire des camorristes une sorte de corps de police. Sa popularité ne fit que s'accroître dans ces fonctions et dans celles de ministre de l'intérieur dont il fut chargé peu après. Ses principaux actes furent l'organisation de la garde nationale et l'expulsion, qu'il imposa au roi, des anciens soutiens de l'absolutisme, et même du comte d'Aquila, qui conspiraient contre le nouvel ordre de choses. Lorsque Garibaldi débarqua en Calabre, Liborio Romano conseilla ouvertement au roi de quitter Naples et le royaume sans essayer une résistance qui ne pouvait que faire beaucoup de mal à la capitale. Mais en même temps il empêcha toute tentative de soulèvement que les émigrés auraient voulu fomenter avant l'arrivée de Garibaldi pour annexer immédiatement le pays au Piémont. Quelques jours plus tard, le premier ministre de François II était devenu, sans transition, le premier ministre du dictateur. Chargé, par Garibaldi, de former un ministère, il se donna pour collègues ces mêmes émigrés, connus depuis sous le nom de *consorterie,* dont la politique modérée et annexionniste ne concordait pas avec celle de Bertani, secrétaire général de la dictature. Placé entre les tiraillements de ces deux pouvoirs, Liborio Romano, sans principes politiques arrêtés, dut se retirer. En moins d'un mois, il avait perdu une bonne partie de sa popularité. Il acheva de la perdre lorsque, en 1861, il consentit à rentrer dans le conseil de lieutenance formé de ses adversaires politiques. En croyant satisfaire tous les partis, il mécontenta tout le monde. L'amour du pouvoir paraît être son principal mobile ; mais il aime aussi son pays. Aujourd'hui, à la Chambre des députés, il siége au centre gauche ; mais il ne s'occupe guère que des questions relatives à Naples.

ROMANOF ou **ROMANOFF**, nom d'une illustre famille russe. V. ROMANOV.

ROMANO-GALLICAN, ANE adj. (ro-ma-no-gal-li-kan, a-ne). Qui appartient à la fois à Rome et à la France.

— Diplomatiq. *Ecriture romano-gallicane,* Ecriture qui était en usage au IXe siècle.

ROMANO-RUSTIQUE adj. (ro-ma-no-ru-sti-ke). Littér. Qui appartient à la langue romane vulgaire : *J'avais cherché et trouvé dans mes thèmes des mélodies* ROMANO-RUSTIQUES *comme les proses du moyen âge.* (Michelet.)

ROMANOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Minsk, sur la Mora, à 22 kilom. O. de Sloutsk. Berceau de la famille des Romanov.

ROMANOV-BORISSOGLEBSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 39 kilom. N. d'Iaroslav, sur la rive gauche du Volga et vis-à-vis de Borrissoglebsk ; 5,511 hab. Fabriques de toiles et de soieries ; tanneries.

ROMANOV ou **ROMANOFF**, famille d'origine prussienne, qui vint s'établir en Moscovie au XIVe siècle et qui a fourni des souverains à la Russie de 1613 à 1762. Les Romanov occupèrent de grandes charges dans l'Etat. L'un d'eux, Fédor-Nikititch Romanov, épousa Axina-Fédorowna, fille du czar Fédor Ier, mort en 1598, fut enfermé dans un couvent par Boris, puis recouvra la liberté sous Dmitri et fut appelé à occuper le siége métropolitain de Rostof. Ce fut son fils, Michel Romanov, que les Russes appelèrent à occuper le trône en 1613 (v. MICHEL). Le dernier représentant de cette famille, dont le plus illustre est Pierre le Grand, fut la czarine Elisabeth Petrowna.

ROMANOWSKI (Jean-Népomucène), historien polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1831, mort en 1861. Il fit ses études aux universités de Berlin et de Breslau, fut reçu, en 1856, docteur en philosophie et devint, peu de temps après, bibliothécaire du comte Tytus Dzialynski, à Kornick. La faiblesse de sa santé l'obligea à faire dans le midi de la France un voyage, pendant lequel il mourut à Pau. On a de lui : *De Conradis, Masoviæ ducis, atque ordinis Cruciferorum prima mutuaque conditione* (Posen, 1859, in-8°) ; *Guerre de Sigismond-Auguste avec l'ordre de Livonie en* 1557 ; *Otia cornicensia* (Posen, 1860, in-8°), le plus important de ses ouvrages, recueil de documents historiques et bibliographiques sur l'histoire religieuse de la Pologne et en particulier des provinces baltiques.

ROMANOWSKI (Mieczyslas), poëte polonais, né en Galicie en 1834, mort en 1863. Il étudia le droit à l'université de Lemberg, s'y fit recevoir avocat et obtint, en 1860, un emploi à la bibliothèque Ossolinski, dans cette ville. Lorsque éclata le soulèvement de 1863, il alla rejoindre un corps de volontaires dans la Pologne russe et fut tué au combat de Josephow le 19 avril de la même année. Il s'était déjà rangé au nombre des meilleurs poëtes polonais, surtout par ses œuvres dramatiques, qui renferment des beautés de premier ordre. On a de lui : *Poésies* (Lemberg, 1864) ; *Récits en vers* (1854) ; le *Chantre de l'oasis* (1855) ; *Luzeccy, épisode des guerres de Turquie* (1854) ; les *Projets,* nouvelle (1860) ; la *Jeune fille de Soncz* (1861) ; *Stanislas Rewera Potocki* (1862) ; *Popiel et Piast,* tragédie en cinq actes (1862) ; *Dernières poésies* (1863). Il laissait en manuscrit deux drames, dont l'un a pour sujet un épisode du règne de Casimir Jagellon.

ROMANS (*Romanum*), ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., à 18 kilom. N.-E. de Valence, à 115 mètres d'altitude, au pied d'une éminence, sur la rive droite de l'Isère, au confluent de cette rivière avec le torrent de la Savasse ; pop. aggl., 9,893 hab. — pop. tot., 12,674 hab. Tribunal de commerce, collége. L'industrie, qui y a fait de très-grands progrès, s'occupe surtout de chapellerie, de bonneterie, de draps, de tissus de soie et de filoselle, de filatures de coton, de tanneries, etc. Le commerce consiste surtout en laines, étoupes, peaux, soieries, huile de noix, liqueurs fabriquées dans le pays, vin et autres productions des campagnes environnantes, dont le sol est si fertile que les terres s'y vendent de 10,000 à 12,000 francs l'hectare. Il s'y tient des marchés très-fréquentés et où il se fait de très-importantes transactions en grains, toiles, etc.

Un beau pont jeté sur l'Isère fait communiquer la ville avec le Bourg-du-Péage, situé en face. La ville de Romans était ceinte au moyen âge d'une muraille flanquée de tours, entourée d'un fossé et percée de cinq portes. Cette enceinte n'a pas complétement disparu et l'archéologue peut encore y visiter quelques débris assez importants de murailles et de tours.

La ville de Romans a eu pour berceau une abbaye fondée, dit-on, par Charlemagne dans les premières années du IXe siècle. Cette abbaye porta d'abord le nom d'abbaye de Saint-Barnard, du nom de son premier abbé, archevêque de Vienne, qui, pour mieux assurer son indépendance, la plaça sous la protection directe du saint-siége, après en avoir fait la dédicace à saint Pierre et aux apôtres : d'où le nom d'abbaye romaine (*abbatia romana*), qui ne tarda pas à remplacer celui de Saint-Barnard, et d'où dériva, plus tard, le nom de Romans. Cette abbaye acquit rapidement une immense célébrité. Charles le Chauve confirma tous ses priviléges, auxquels il en ajouta de nouveaux, et la soumit à l'Eglise de Vienne, dont les métropolitains se qualifièrent dès lors d'abbés de Saint-Barnard. Ce fut alors que commença à s'élever autour de l'abbaye un petit bourg dont l'extension fut bientôt telle qu'il ne tarda pas à éclipser, par son extrême civilisation et les richesses dues au développement de son commerce, les capitales mêmes de province. Les bourgeois de Romans eurent dès le principe une charte d'affranchissement ; ils envoyaient dans les contrées les plus reculées les produits de leur industrie. Les draps de Romans étaient si renommés, dit un ancien chroniqueur, qu'en Perse ils tenaient lieu de monnaie par la voie d'échange. Les cours d'amour de Romans jouirent longtemps d'une grande réputation. Au XIIe siècle, l'abbaye de Romans, ainsi que la ville, furent mises à sac puis incendiées par le comte de Graisivaudan, qui avait à se plaindre de l'archevêque de Vienne. Instruits par cette cruelle expérience, les habitants s'empressèrent de rebâtir leur ville et l'entourèrent de solides murailles. Ces fortifications furent terminées en 1161. Au siècle suivant, leurs intérêts ayant changé, les habitants de Romans fournirent des renforts au comte de Valentinois, dans le but de secouer le joug des chanoines de l'abbaye reconstituée ; mais, cédant bientôt devant le nombre de leurs ennemis, ils reformèrent alliance avec l'archevêque de Vienne, dont ils reconnurent tous les droits. De leur côté, les bourgeois furent maintenus dans leurs priviléges, dont quelques-uns portent bien le caractère des époques féodales. Un des plus bizarres était celui qui, dans les ventes des maisons et des fonds de terre, conférait aux parents, jusqu'au troisième degré, la préférence sur tous les autres acquéreurs, moyennant le même prix. Cependant, les dauphins du Viennois convoitaient depuis longtemps la possession de Romans. Humbert II, après s'être fait recevoir à dessein chanoine de l'abbaye de Saint-Barnard, provoqua habilement un sujet de querelle entre ses Etats et la ville libre. Romans eut l'imprudence de commencer aussitôt les hostilités ; c'est ce que voulait Humbert, qui s'en empara immédiatement (1343), malgré une double excommunication du pape et de l'archevêque de Vienne. Deux ans plus tard, la ville et le territoire étaient définitivement réunis au Dauphiné. C'est à Romans que Humbert II promulgua, en 1349, le célèbre statut delphinal. Charles IV, en 1366, accorda à la ville de nouveaux priviléges. Romans avait atteint l'apogée de sa puissance, lorsque le dauphin, depuis Louis XI, y resida pendant son séjour en Dauphiné (1440-1453). Malgré sa tradition catholique, Romans accueillit la Réforme avec ardeur. En 1562, la ville refusa l'entrée de ses portes à M. de Maugiron, gouverneur de la province. Les catholiques en formèrent aussitôt le blocus, mais l'abandonnèrent bientôt, la paix ayant été conclue (1568). Henri III présida en personne, le 15 janvier 1575, les états de la province convoqués à Romans ; le 15 février 1590, Henri IV y transféra le parlement et les autres cours judiciaires de Grenoble, alors occupée par les ligueurs. Pendant la guerre contre le duc de Savoie, Saint-Féréol, un des officiers commandant pour le roi de France, chassa le comte de La Roche de la citadelle, qu'il fit entièrement raser. Enfin, en 1788, c'est à Romans que s'ajourna la fameuse assemblée de Vizille, au mois de septembre, et que se rendirent à cette date les députés que le ministère avait convoqués, suivant l'ancienne division par bailliages, dans un but d'opposition. Ces derniers y délibérèrent en commun, et sans rencontrer d'obstacles, avec ceux des trois ordres.

L'édifice le plus intéressant de Romans est l'église paroissiale, classée parmi les monuments historiques et autrefois collégiale de Saint-Barnard. « La partie inférieure de la nef, le grand portail, reste d'un porche orné de magnifiques sculptures, et la porte méridionale sont du XIIe siècle, dit M. Adolphe Joanne ; la partie supérieure de la nef, du style ogival, a été construite au siècle dernier ; le chœur est une œuvre du XIIIe siècle ; la voûte repose sur les murs d'une ancienne église romane. »

La ville est dominée par une éminence que couronnent les vastes constructions d'un séminaire diocésain, autrefois monastère de franciscains, puis de récollets.

Nous signalerons, en outre, à Romans : l'hôpital, très-richement doté ; les restes des anciens murs d'enceinte ; un certain nombre de maisons bien conservées du XVe et du XVIe siècle ; la maison connue sous le nom de *maison du Fuseau,* qui offre une curieuse façade du XIIIe siècle, et de charmantes promenades d'où l'on jouit d'une vue agréable sur la ville et sur la vallée de l'Isère.

Romans est la patrie de Lally-Tollendal, décapité à Paris pour avoir laissé prendre Pondichéry par les Anglais, et de l'avocat général Servan.

La vallée de l'Isère est d'une prodigieuse fertilité aux environs de Romans.

ROMANSHORN, bourg de Suisse, canton de Thurgovie, à 410 mètres d'altitude, sur une langue de terre qui se projette dans le lac de Constance ; 1,500 hab., tous réformés. Le beau château de Romanshorn, qui appartenait jadis à l'abbé de Saint-Gall, est devenu, depuis 1807, une propriété particulière. Le port, établi par la compagnie du chemin de fer, est formé par deux digues qui ne laissent entre leurs deux musoirs qu'une passe étroite. Tous les jours, des bateaux à vapeur partent de Romanshorn pour Bregenz, Constance, Friedrichshafen, Langenargen, Lindau, Ludvigshafen, Meersburg, Schaffouse, etc.

ROMANSWILLER, ancien village et comm. de France (Bas-Rhin), cant. de Wasselonne, arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Strasbourg, sur la rive gauche de la Mossig, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871 ; 1,067 hab. Moulins et fabrique d'acier. Le château, transformé en habitation particulière et affreusement mutilé, a conservé d'intéressants débris de son ancienne architecture. Aux environs s'étend la belle forêt d'Odenwald, à l'entrée de laquelle se trouve une gorge sauvage appelée *Fuchsloch* (Trou-aux-Renards), où est installée une fabrique d'acier dépendante de l'établissement de Romanswiller. Les environs de Romanswiller abondent en sites pittoresques.

ROMANTIQUE adj. (ro-man-ti-ke — rad. *roman*). Qui a quelque chose de fantastique comme ce qui est décrit ou raconté dans les poëmes et les romans : *Un site* ROMANTIQUE. *Une scène, un tableau* ROMANTIQUE. *Des passions* ROMANTIQUES. *Les rives du lac de Brienne sont plus sauvages et plus* ROMANTIQUES *que celles du lac de Genève.* (J.-J. Rouss.)

Tout enchante à mes yeux ce site *romantique.*
CHÊNEDOLLÉ.

‖ Mot créé par J.-J. Rousseau.

— Qui a, dans ses idées, dans son caractère, dans ses passions ou dans sa nature, quelque chose de chevaleresque ou de poétique qui l'élève au-dessus ou le met en dehors de la réalité prosaïque : *Comment des esprits* ROMANTIQUES *peuvent-ils admettre que cet ordre infâme puisse convenir aux vues de la Divinité et à la nature de l'homme?* (Fourier.) *La femme incomprise est essentiellement* ROMANTIQUE. (Boitard.)

— Littér. et B.-arts. Se dit d'un genre littéraire et artistique dont les tendances les plus marquées paraissent être l'affranchissement des règles de convention et la recherche de l'effet : *L'école* ROMANTIQUE. *La littérature* ROMANTIQUE. *Les écrivains* ROMANTIQUES. *La littérature* ROMANTIQUE *est la seule qui soit susceptible encore d'être perfectionnée.* (Mme de Staël.) *La division en littérature* ROMANTIQUE *et en littérature classique se rapporte aux deux grandes ères du monde, celle qui a précédé l'établissement du christianisme et celle qui l'a suivi.* (Mme de Staël.)

— Substantiv. Partisan de l'école romantique : *Les classiques et les* ROMANTIQUES. *Un* ROMANTIQUE. *Une* ROMANTIQUE. *Les* ROMANTIQUES *avaient cru que l'art était surtout dans le laid.* (Michelet.) *M. de Chateaubriand, qui aimait peu ses enfants les* ROMANTIQUES *plus jeunes, était lui-même un grand* ROMANTIQUE. (Ste-Beuve.)

— s. m. Genre romantique : *Le classique et le* ROMANTIQUE. *J'appelle le classique le sain, et le* ROMANTIQUE *le malade.* (Gœthe.) *Le* ROMANTIQUE, *tel que nous l'ont montré beaucoup d'écrits, est le naturel difforme, hideux et repoussant, l'oubli du goût et des règles, le mépris de la morale et de la raison, le délire de l'imagination, enfin un dévergondage effréné de sentiments, d'idées et de langage.* (Latena.)

— **Encycl.** B.-arts. V. CLASSIQUE.

— Littér. V. ROMANTISME.

ROMANTIQUEMENT adv. (ro-man-ti-ke-man — rad. *romantique*). D'une façon romantique : *Un livre* ROMANTIQUEMENT *écrit.*

ROMANTISER v. a. ou tr. (ro-man-ti-zé — rad. *romantique*). Néol. Rendre romantique : *Il n'y a que les Parisiennes assez fortes*

pour toujours donner un nouvel attrait à la lune et pour ROMANTISER *les étoiles, pour toujours rouler dans le même sac à charbon et en sortir toujours plus blanches.* (Balz.)

ROMANTISME s. m. (ro-man-ti-sme — rad. *romantique*). Littér. et B.-arts. Genre romantique, doctrines des écrivains et des artistes romantiques : *Le* ROMANTISME, *tant de fois mal défini, n'est, à tout prendre, que le libéralisme en littérature.* (V. Hugo.) *L'uniforme monastique est à la mode, le* ROMANTISME *n'y a pas peu contribué.* (T. Delord.) *Le* ROMANTISME *a fait de vains efforts pour dérider notre scepticisme.* (G. Sand.) *La doctrine avouée du* ROMANTISME *fut la liberté dans l'art.* (Champfleury.)

— A signifié Rêverie poétique : *L'air pur des hauts lieux rafraîchit l'âme et dispose l'imagination à la méditation et au* ROMANTISME. (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** On a donné, en France, le nom de *romantisme* au grand mouvement littéraire qui commença un peu avant 1830, se poursuivit durant tout le règne de Louis-Philippe et dont l'évolution n'est même pas encore terminée. Son caractère principal fut, dès l'origine, le renversement des règles établies, la transformation complète des formules que nous avait léguées l'antiquité classique, formules restées jusqu'alors presque universellement en vigueur. Rien de plus légitime que cette transformation et, jusqu'à un certain point, de plus nécessaire; un fait capital comme la Révolution française s'étant interposé entre la littérature du XVII^e siècle et la nôtre, ayant changé les lois, les mœurs, la famille même et donné une nouvelle issue aux idées et aux aspirations, il était impossible qu'un pareil changement n'eût pas son contre-coup dans les œuvres de l'esprit.

Mais, si le *romantisme* a eu en France toute sa signification, ce n'est pas en France qu'il a pris naissance; il procédait pour les autres nations d'un changement beaucoup plus ancien et dont les résultats furent immenses, l'avénement du christianisme. Comment se fait-il même que, le christianisme ayant bouleversé la religion et l'état social que nous avait légués le monde antique, les formules littéraires ou artistiques des Grecs et des Romains et jusqu'à leur mythologie, absolument vide de sens pour nous, aient si longtemps subjugué tous les esprits? Cela ne s'explique que par la perfection de leurs œuvres, perfection presque absolue et qui devait appeler l'imitation indéfinie. Cependant, ce ne fut qu'en France que le génie national consentit à s'absorber, à s'annihiler dans la reproduction constante des modèles classiques et encore seulement durant les deux derniers siècles littéraires. Outre que les auteurs anonymes des grandes épopées du moyen âge, les conteurs de fabliaux, les troubadours et les trouvères se sont fort peu inquiétés de l'antiquité et ont cherché en eux-mêmes, dans leur goût personnel et dans celui de leur public, les lois de leur art, de très-grands génies comme Dante, Shakspeare, Lope de Vega se sont soustraits à des règles qu'ils ne jugeaient pas faites pour eux, à des formules où ils dédaignaient de s'enfermer; on peut appeler ceux-là les romantiques avant la lettre. En Allemagne, Tieck, Gœthe, Lessing et Schiller ont également précédé de longues années nos romantiques de 1830. Lors donc que ceux-ci, V. Hugo à leur tête, réclamèrent pour le poëte et l'écrivain dramatique le droit d'être de leur temps, de s'inspirer des sentiments et des aspirations modernes, de n'être pas obligés de mettre toujours leur pied dans les traces des Grecs et des Romains, qu'ils proclamèrent enfin l'affranchissement de l'art et de la littérature, car tel est le sens du *romantisme*, ils ne faisaient que reprendre une tradition interrompue depuis le moyen âge et opérer en France une révolution déjà consommée dans les autres pays. Par le fait de la persistance du goût et des doctrines classiques, par la résistance que la routine, passée en force de loi, lui opposa, cette révolution eut chez nous un caractère plus accentué, un caractère de réaction à outrance qui lui donna une signification et une portée plus grandes; voilà ce qui distingue le *romantisme* français du *romantisme* en général. Ainsi, deux choses distinctes sont à examiner dans cette question : le *romantisme* en lui-même, c'est-à-dire la transformation littéraire qui date du moyen âge, quoiqu'elle n'ait eu son grand développement que de nos jours, et l'histoire de l'école romantique, qui reconnaît en France pour ses fondateurs M^me de Staël et Chateaubriand, et dont le chef véritable est Victor Hugo.

— I. Hegel, en quelques pages d'une abstraction un peu germanique, mais pleines de faits vrais et d'aperçus ingénieux, a résumé les différentes phases intellectuelles de l'humanité afin qu'on pût se rendre un compte exact de la dernière. Il appelle romantique une forme particulière de l'art, qu'il oppose aux formes symbolique et classique. A l'origine de l'art, l'imagination fait effort pour s'élever, au-dessus de la nature, jusqu'au spirituel. Mais c'est là une tentative impuissante. L'art, sans matériaux fournis par l'intelligence, ne fait qu'enfanter l'image grossière des formes physiques ou représenter des abstractions morales. Tel est le caractère de l'art symbolique. Dans l'art classique, au contraire, c'est l'esprit qui constitue le fond de la représentation; la nature fournit seulement la forme extérieure. C'est sous cette forme que l'art atteignit son plus haut point de perfection, en accomplissant l'union de la forme et de l'idée, en idéalisant la nature, pour en faire une image fidèle de lui-même. Aussi l'art classique fut-il la représentation parfaite de l'idéal, le règne de la beauté. Mais l'esprit ne peut trouver de réalité qui lui corresponde que dans son monde propre, c'est-à-dire dans le monde intérieur de la conscience. Là seulement il jouit de sa nature infinie et de sa liberté.

« Ce développement de l'esprit, qui s'élève ainsi jusqu'à lui-même, qui trouve en lui ce qu'il cherchait auparavant dans le monde sensible, en un mot qui se sent et se sait dans cette harmonie intime avec lui-même, constitue, dit Hegel, le principe fondamental de l'art romantique. Mais une conséquence nécessaire, c'est que, dans cette dernière période du développement de l'art, la beauté de l'idéal classique, c'est-à-dire la beauté sous la forme la plus parfaite et dans son essence la plus pure, n'est plus la chose suprême; car l'esprit sent alors que sa vraie nature ne consiste pas à s'absorber dans la forme corporelle. Il comprend, au contraire, qu'il est de son essence d'abandonner la réalité extérieure pour se replier sur lui-même; il déclare celle-ci incapable de le représenter. Si donc cette nouvelle conception est destinée à se manifester sous la forme du beau, la beauté reste quelque chose d'inférieur et de subordonné; elle fait place à la beauté spirituelle qui réside au fond de l'âme, dans les profondeurs de sa nature intime. » (*Esthétique*, t. II, p. 971, trad. Bénard.)

Dans la beauté romantique, il est nécessaire que l'âme, tout en se manifestant dans le monde extérieur, montre que, retirée en elle-même, elle est détachée de cette existence extérieure. Par conséquent, le corps ne pourra exprimer que l'esprit. D'après ce principe, la beauté ne réside plus dans la représentation sensible, dans l'accord parfait de l'idée et de la forme, mais dans l'âme elle-même; c'est donc une beauté essentiellement spirituelle. « Avec cette indifférence pour la forme physique apparaît, en ce qui concerne le côté extérieur de l'individualité, une manière de procéder analogue à celle de la peinture de portrait, qui n'efface les traits particuliers et les formes de la figure tels que les offrent l'original, ni ses imperfections et ses défauts, que pour y substituer quelque chose de plus conforme à l'idéal. » (Trad. Bénard.)

L'art plastique offre tout d'abord l'exemple le plus frappant de la transformation qui est en train de s'exécuter. L'histoire du Christ, voilà ce qui fournit le sujet principal de l'art romantique au point de vue religieux. Le Christ est le modèle à imiter; chaque individu doit trouver dans la contemplation de ce modèle l'image de son union réelle avec Dieu. Le Christ, c'est l'homme qui se dépouille de sa nature individuelle, qui souffre et qui meurt, mais qui, par les souffrances mêmes de la mort, ressuscite comme le dieu glorifié, comme le véritable esprit qui s'est manifesté aux hommes. Mais comme, d'autre part, c'est sous les traits d'un homme qu'il est apparu, il est impossible de le confondre avec tout autre personnage de la Fable ou de l'histoire. Ce que l'idée du beau repousserait comme ne lui étant pas conforme doit être accueilli nécessairement et représenté comme essentiel au sujet même.

« Ainsi donc, dit Hegel, lorsque la personne du Christ a été choisie comme sujet de représentation, les artistes qui ont entrepris d'en faire un idéal dans le sens et à la manière de l'idéal classique ont fait preuve du plus mauvais goût; car de pareilles têtes de Christ et ces belles formes montrent bien, il est vrai, du sérieux, du calme et de la dignité; mais d'abord la figure du Christ doit exprimer la spiritualité au plus haut degré de profondeur et de généralité, et en même temps une personnalité bien caractérisée. Or, ces deux conditions s'opposent à ce que la félicité soit empreinte sur le côté sensible de la forme humaine. Combiner ces deux termes extrêmes de l'expression et de la forme est un problème de la plus haute difficulté, et les peintres principalement se sont trouvés toujours très-embarrassés pour représenter le Christ d'après le type traditionnel. Le sérieux et la profondeur du sentiment doivent dominer dans de pareilles têtes. Mais les traits et les formes du visage, l'extérieur de toute la personne ne doivent pas plus être une beauté purement idéale que s'égarer dans le commun et le laid, ou même s'élever à la sublimité proprement dite. »

En dehors du sentiment religieux, on remarque, dans les productions de l'art romantique, l'énergie et la persévérance opiniâtre d'une volonté qui s'attache exclusivement à un but déterminé et concentre tous ses efforts dans sa réalisation. Mais, d'autre part, l'individu apparaît comme formant un tout complet. Ainsi, nous trouvons d'abord des caractères pris pour ainsi dire dans l'état de nature; mais comme, suivant l'impulsion exclusive d'une passion personnelle, ils ne représentent aucune idée générale, on ne peut ni les définir ni les classer avec rigueur. Tels sont les personnages de Shakspeare, dont le trait principal est l'énergie opiniâtre se développant avec éclat. « Là, il n'est question ni de religion ni d'actions dont le motif est le besoin que l'homme éprouve de se mettre en harmonie avec le sentiment religieux; il ne s'agit pas non plus d'idées morales. Nous avons sous les yeux des personnages indépendants, placés uniquement en face d'eux-mêmes et de leurs propres desseins, qu'ils ont conçus spontanément et dont ils poursuivent l'exécution avec la conséquence inébranlable de la passion, sans se livrer à des réflexions accessoires, sans vues générales et uniquement pour leur satisfaction personnelle. » Par exemple, le caractère de Macbeth est la plus violente ambition. Il hésite d'abord, mais bientôt il commet un meurtre pour obtenir la couronne, et pour la conserver il ne recule devant aucune cruauté. C'est cette conséquence de l'homme avec lui-même, et avec un but qu'il identifie avec lui-même, qui fait tout l'intérêt du personnage. Rien ne l'arrête, ni le respect pour la personne de son roi, ni la démence de lady Macbeth, ni la défection de ses vassaux, ni la ruine qui le menace; il marche au but en foulant aux pieds droits divins et droits humains. Lady Macbeth est aussi un caractère de ce genre. Il en est de même de Richard III, d'Othello et de la vieille Marguerite. Prenez un caractère ainsi enfermé, ainsi concentré en lui-même, et un moment doit arriver où toute l'énergie de ce caractère se réunira sur un sentiment unique et exclusif. Il s'y attache alors avec une force d'autant plus grande qu'elle n'est pas divisée; il n'y a pour lui qu'une alternative : le bonheur ou la mort; mais il lui manque la consistance; il lui faut un principe moral pour le soutenir. Citons à ce propos un remarquable passage de Hegel; c'est par là que nous terminerons

« A cette espèce de caractères appartiennent les plus charmantes figures de l'art romantique, comme Shakspeare a su également les créer dans toute leur beauté. Telle est Juliette, par exemple, dans *Roméo et Juliette.* On peut se représenter Juliette comme étant, au commencement de la pièce, une jeune fille simple et naïve, presque enfant, ayant à peine quinze ou seize ans; elle paraît n'avoir aucune connaissance ni d'elle-même ni du monde; son cœur n'a éprouvé encore aucun mouvement, aucune inclination, aucun désir; dans sa naïveté, elle a contemplé le monde qui l'environne comme une lanterne magique, sans en rien apprendre, sans faire la moindre réflexion. Tout à coup nous voyons cette âme cachée développer dans toute leur force les qualités qu'elle recélait, montrer de la ruse, de la prudence, de l'énergie, tout sacrifier, se soumettre aux plus terribles épreuves. C'est une flamme allumée par une étincelle; c'est le bouton d'une fleur qui, à peine touchée par l'amour, s'épanouit tout à coup, ouvre sa corolle et tous ses pétales, puis se flétrit l'instant d'après et tombe effeuillée plus vite qu'elle n'avait fleuri. »

Ainsi, changement complet du point de vue, déplacement de l'idéal, étude de l'homme se repliant sur lui-même pour s'observer et observer les autres dans ses propres passions, ses énergies pour le bien et pour le mal, tel est le résultat du *romantisme.* Le nom importe peu maintenant que la chose est définie, et il est certain qu'on n'en pouvait choisir un plus vague et plus faux. Une telle transformation, si complète et si radicale, n'a rien à voir avec l'art timide des trouvères et la langue romane dont ils se servaient; c'étaient eux, au contraire, qui obéissaient, à leur insu, à un mouvement d'idées plus fort, dont la véritable cause est, comme on l'a déjà dit, la victoire du christianisme sur le polythéisme.

— II. En France, il eût été plus logique d'appeler germanisme la révolution littéraire qui éclata en 1830; c'est d'Allemagne qu'elle nous était venue, et M^me de Staël nous l'avait apportée entre les pages de son livre célèbre. De son côté, Chateaubriand nous l'apportait d'Angleterre en traduisant et en commentant les plus originaux des poëtes anglais. Ils furent tous deux les parrains du *romantisme* français.

Jusque vers la moitié du XVIII^e siècle, et surtout depuis l'apogée du règne de Louis XIV, c'était la France qui avait imposé ses mœurs et sa littérature aux pays voisins. Elle avait donné le ton en toutes choses, au théâtre comme dans les jardins. En Allemagne, on taillait les ifs en pyramide et en jeu d'échecs comme à Versailles, et, singeant Louis XIV, l'électeur de Saxe jouait dans des ballets mythologiques. La révocation de l'édit de Nantes contribua encore à cette mascarade de nationalité : les exilés protestants formèrent un contingent puissant qui vint apporter et en quelque sorte imposer à l'Allemagne les goûts français, les habitudes françaises. Il fallut la guerre, chose étrange, pour changer cet état de choses. La guerre de Sept ans rapprocha la Prusse de l'Angleterre, et de ce mariage d'idées avec Shakspeare, Young, Ossian, date la renaissance du génie vrai de l'Allemagne. Toute une pléiade d'écrivains surgit tout à coup : Bodmer traduit Milton, Klopstock écrit la *Messiade;* Lessing, le Diderot allemand, comme Wieland en est le Voltaire, compose la *Dramaturgie*, vaste et curieux plan de théâtre. Et bientôt paraissent Gœthe et Schiller. Remarquons ici qu'en Allemagne la critique sert d'avant-garde à la poésie. « Il est des époques, a dit M. Ernest Renan, où la critique est la poésie même. » C'est au début de la réaction que nous venons de signaler que peut surtout s'appliquer ce mot si juste. En effet, Bodmer, Lessing et Wieland sont des critiques autant et plus peut-être que des poëtes. Ils préparèrent la voie; quand Gœthe et Schiller parurent, elle était libre. Ces deux grands hommes furent d'ailleurs, eux aussi, des critiques, et cette fusion de la critique et de la poésie est un des caractères les plus curieux du génie allemand.

Pendant que l'Allemagne accomplissait son grand mouvement littéraire, l'Angleterre accomplissait le sien. Shakspeare, sinon oublié, du moins bien dédaigné, revint en pleine lumière. L'évêque Percy publie les vieilles ballades nationales qu'il a recueillies avec un zèle enthousiaste. Il se manifeste à la fois un élan vers l'idéal et un retour à la nature dignes d'attention. Un groupe littéraire personnifie cette double tendance : c'est l'école des *lakistes* (*lakists*), composée de Wordsworth, Coleridge, Southey, Wilson, etc., et ainsi nommée parce que la plupart de ces poëtes avaient chanté les lacs de Westmoreland et de Cumberland. Puis enfin, comme en Allemagne avaient paru Gœthe et Schiller, Byron parut en Angleterre, puis Walter Scott. Si à ces noms nous ajoutons ceux de Chateaubriand et de M^me de Staël, nous aurons, dans une proportion relative, nommé les chefs du *romantisme* et spécialement de ce qu'on a désigné et qu'on désigne encore sous le nom d'école romantique en France.

Nous disons proportion relative, en ce que l'influence exercée par l'Angleterre et par l'Allemagne ne fut pas égale sur notre littérature : l'Allemand, plus penseur, plus philosophique, nous pénétra plus lentement de sa poésie saine et forte. L'Angleterre, au contraire, dès le milieu du XVIII^e siècle, commençait à avoir en France un parti littéraire. Letourneur traduisait Shakspeare, et la traduction de ce *barbare* s'enlevait malgré les imprécations de Voltaire. On découvrait avec étonnement des horizons nouveaux au delà des bornes étroites où des règles routinières avaient jusque-là emprisonné nos plus grands poëtes, à commencer par l'auteur du *Cid*, notre immortel Corneille, blâmé publiquement par l'Académie pour ses incorrigibles audaces. Lorsque, après le tourbillon de la Révolution française, et pendant le premier Empire, lord Byron parut, sa poésie personnelle nous pénétra profondément. C'est que cette poésie était bien celle du moment; les émotions de Byron, tout en étant particulières au poëte, étaient aussi celles de tout son siècle; ses douleurs sont à la fois les siennes et les nôtres. Le doute amer mêlé à cette fiévreuse recherche de l'infini, de la vérité, le désespoir caché sous l'ironie la plus mordante et la plus fière, n'était-ce pas, n'est-ce pas encore la maladie de tout ce siècle ébloui par cette grande aurore, 1789, et qui depuis cherche, trébuche et va au hasard?

Pendant que Byron semblait prendre pour esthétique unique ces mots : « Regarde en toi-même et connais-toi, » un autre poëte, calme et tranquille celui-là, disait : « Songe au passé. » Walter Scott ressuscitait le moyen âge absolument enfoui sous la poussière des siècles et dédaigné des poëtes. Il le remettait au jour; il indiquait les innombrables ressources qu'il offrait à l'art. Il chante, ainsi qu'il le dit lui-même dans une pièce, « le haubert, l'écharpe, le cimier, la fée, le géant, le dragon, l'écuyer, le nain. » Ce fut toute une poésie nouvelle, chatoyante, éclatante de couleur et de pittoresque, qui surprit d'abord, puis captiva.

Mais abandonnons ces maîtres et examinons quel était, quand ils parurent, l'état de notre littérature française. Les révolutions politiques peuvent amener de fécondes révolutions littéraires quand elles ont accompli leur cycle; mais tant qu'elles durent, elles sont en général stériles pour l'art; l'action étouffe le rêve. Les poëtes sont au plus fort de la mêlée et oublient d'écrire. Il s'ensuit que ceux qui écrivent, et que la foule prend pour des poëtes, sont tout au plus de patients travailleurs de mots; l'âme est ailleurs. A l'exception de Marie-Joseph Chénier, l'auteur de *Charles IX*, qui n'avait pas encore écrit son *Tibère*, sévère et remarquable étude, de Lemercier, qui n'avait guère produit encore qu'*Agamemnon*, tragédie supérieure à celles de Voltaire, mais de la même école, la Révolution n'a pas un nom de poëte à citer. A la Révolution succéda le Consulat, puis au Consulat l'Empire. L'empereur, qui professait sur les poëtes l'opinion de Louis XIV et ne les considérait guère que comme des accessoires de sa gloire, nécessaires pour la célébrer, chargea le grand maître de l'Université, M. de Fontanes (que les mauvais plaisants appelaient *Faciunt asinos*), de lui découvrir des Corneille. En fait de Corneille, on ne découvrit que Luce de Lancival, auteur d'*Hector*. La plus grande gloire littéraire de ce temps c'est Delille, versificateur ingénieux, abusant de la description et de la périphrase. Pendant que Gœthe et Schiller illuminent l'Allemagne, que Byron révolutionne littérairement l'Angleterre, que tant de nouveaux horizons s'ouvrent chez les nations voisines, la France ne peut montrer que de pâles décalques des maîtres; au théâtre des copies de Ducis, dans l'ode des copies de J.-B. Rousseau, et déjà Ducis et

Rousseau n'étaient que des imitateurs. Toute richesse d'imagination, tout relief du vers sont proscrits, sous prétexte de goût. Imaginer n'est, au fond, que se souvenir, s'écrie Laharpe; et, d'après ce précepte de l'Aristarque, on refait plus pâles et plus froides encore les tragédies de Campistron et de Voltaire. Chateaubriand lança coup sur coup le *Génie du christianisme, Atala, René,* la traduction du *Paradis perdu*, les *Martyrs*, et l'ère de la rénovation fut ouverte.

Le *Génie du christianisme*, œuvre de parti pris, avec les défauts des œuvres de ce genre, en eut les avantages. La traduction du *Paradis perdu*, aujourd'hui encore, demeure un chef-d'œuvre d'exactitude. Chateaubriand connaissait aussi Shakspeare; il vit l'Orient, il explora les forêts vierges et les solitudes du nouveau monde. De là *Atala*, *René*, ces admirables épisodes, pleins de chaleur et de douleur concentrées; de là les *Natchez* et leurs inégalités, de là les *Martyrs* et leurs épisodes de Velléda et du combat des Francs, dont la lecture décida de l'avenir d'Augustin Thierry : « Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée ! Nous avons lancé la francisque à deux tranchants; la sueur tombait du front des guerriers et ruisselait le long de leurs bras. Les aigles et les oiseaux aux pieds jaunes poussaient des cris de joie, le corbeau nageait dans le sang des morts; tout l'Océan n'était qu'une plaie; les vierges ont pleuré longtemps ! Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée. Nos pères sont morts dans les batailles; tous les vautours en ont gémi; nos pères les rassasiaient de carnage ! Choisissons des épouses dont le lait soit du sang et qui remplissent de valeur le cœur de nos fils. Pharamond, le bardit est achevé, les heures de la vie s'écoulent; nous sourirons quand il faudra mourir. » Quelle impression profonde dut exercer sur les esprits cette poésie nouvelle, sauvage et forte, jusque-là si complétement inconnue !

Mme de Staël aida puissamment à la rénovation par son livre *De l'Allemagne*, dans lequel elle révéla à la France Gœthe, Schiller, Kant, Hegel. Dès cette époque (1802), il s'établit, en dehors de la littérature officielle, toujours roide et comme momifiée dans une pose convenue, une sorte de courant souterrain qui fut longtemps sans pouvoir se faire jour. Lorsque Lamartine fit, en 1820, paraître ses *Méditations*, ce fut comme une surprise. On ne connaissait pas encore cette corde intime de la poésie personnelle qui s'abandonne à ses sentiments; car Byron, le poëte personnel lui aussi, mit toujours un masque à ses larmes ou à son sourire. Deux ans après les *Méditations*, un nouveau recueil de poésies parut, un volume d'*Odes*. L'auteur avait seize ans à peine et s'appelait Victor Hugo.

« Bientôt, dit Sainte-Beuve, il se forma dans des boudoirs aristocratiques une petite société d'élite, une espèce d'hôtel de Rambouillet, adorant l'art à huis clos, cherchant dans la poésie un privilége de plus, rêvant une chevalerie dorée, un joli moyen âge de châtelaines, de pages et de marraines, un christianisme de chapelles et d'ermites. » On reconnait là la double influence de Chateaubriand et de Walter Scott. Mais chaque volteface littéraire a ses excès. La poésie vibrante et vivante eut le sien : on tomba tout d'abord dans la sensiblerie; l'élégie fut à la mode. Nous renvoyons à la *Muse française*, le recueil qui enregistrait les productions poétiques d'alors; on y trouve à profusion des *Jeune malade*, *Sœur malade*, etc. Le ridicule mit fin à cette fièvre d'élégies à froid. Un écrivain railleur en proposa une sur ce thème burlesque : l'*Oncle à la mode de Bretagne en pleine convalescence*, et la fureur s'arrêta. Parmi les rédacteurs de la *Muse française*, nous lisons les noms de Hugo, de Vigny, d'Emile Deschamps et de Mmes Desbordes-Valmore, Tastu, Sophie et Delphine Gay (cette dernière fut depuis Mme de Girardin). Tout ce bataillon de l'avenir marche sous les ordres du chef illustre, « sous l'étendard duquel » il faut marcher en morale comme en poé- » sie, en religion comme en politique, si l'on » veut aller droit et loin. » Toujours Chateaubriand. C'est Victor Hugo qui s'exprime ainsi, rendant largement, on en conviendra, à l'auteur d'*Atala* la monnaie de l'*Enfant sublime.*» Les nouvelles *Méditations* de Lamartine parurent en 1823, et les *Odes et Ballades* en 1824. Ces œuvres affirmaient victorieusement une nouvelle forme poétique, supérieure à celle que professaient les académies, et aujourd'hui considérée parfaitement comme telle par tout le monde. La révolution aurait donc pu s'accomplir pacifiquement et ne pas prendre ce caractère excessif de réaction contre les vieilles doctrines; on eût économisé ainsi la somme de force que fait perdre toute réaction violente, en entraînant les esprits beaucoup plus loin qu'ils n'auraient voulu. Il en fut autrement. Les derniers représentants de la tradition et des procédés classiques s'indignèrent de ce qu'on suivait une voie nouvelle, si rationnelle que fût cette nouveauté, et, abritant leurs pauvretés, leur manque absolu d'imagination et de style derrière les grands noms de Racine et de Corneille, qu'ils prétendirent attaqués en leur personne par les novateurs, ils entamèrent résolûment la lutte. A l'ardeur des principes littéraires vint se joindre celle des principes politiques; car il faut remarquer que les romantiques étaient royalistes et les classiques libéraux; par une curieuse interversion qu'on ne pourrait expliquer qu'en refaisant l'histoire de l'Empire et de la Restauration, ceux qui prêchaient le libéralisme dans l'art étaient absolutistes en politique, et, par contre, les libéraux ne voulaient pas souffrir la moindre émancipation dans le domaine littéraire. On en vint aux mains dès la publication des premiers volumes de vers de Victor Hugo, ceux qui aujourd'hui nous semblent le plus se rapprocher du goût classique, mais que l'école de Delille, d'Adrien et de Luce de Lancival trouvait barbares. Baour-Lormian tira son *Canon d'alarme*. Le langage de l'académicien n'avait rien de bien parlementaire; il traitait les romantiques de pourceaux, à l'aide d'une périphrase :

> Il semble que l'excès de leur stupide rage
> A métamorphosé leurs traits et leur langage;
> Il semble, à les ouïr grognant sur mon chemin,
> Qu'ils ont vu de Circé la baguette en ma main.

Népomucène Lemercier appela sur eux les sévérités du parquet et s'écria :

> Avec impunité les Hugo font des vers!

Le *Constitutionnel* se demandait s'il ne se trouverait pas enfin, parmi les auteurs dramatiques, un Molière ou un Regnard pour livrer les romantiques à la risée publique, dans une bonne comédie en cinq actes, et M. Duvergier de Hauranne, futur collègue de Victor Hugo à l'Académie, répondait : « Le *romantisme* n'est pas un ridicule, c'est une maladie comme le somnambulisme ou l'épilepsie. Un romantique est un homme dont l'esprit commence à s'aliéner. Il faut le plaindre, lui parler raison, le ramener peu à peu; mais on ne peut en faire le sujet d'une comédie; c'est tout au plus celui d'une thèse de médecine. » C'est à ces inepties que répondit la préface, de *Cromwell*. Ce que proclame cette préface, tant de fois analysée, c'est *le libéralisme dans l'art*, c'est-à-dire le droit pour l'écrivain de n'accepter en fait de règle que sa propre fantaisie; de faire, s'il lui plaît, coudoyer le grotesque par le sublime et d'envisager toute chose à son point de vue personnel. Résumant avec une concentration merveilleuse l'histoire de la poésie, Victor Hugo s'exprimait en ces termes : « La poésie a trois âges, dont chacun correspond à une époque de la société : l'ode, l'épopée, le drame. Les temps primitifs sont lyriques, les temps antiques sont épiques, les temps modernes sont dramatiques. L'ode chante l'éternité, l'épopée solennise l'histoire, le drame peint la vie. Le caractère de la première poésie est la naïveté, le caractère de la seconde est la simplicité, le caractère de la troisième, la vérité. Les rapsodes marquent la transition des poëtes lyriques aux poëtes épiques, comme les romanciers des poëtes épiques aux poëtes dramatiques. Les historiens naissent avec la seconde époque, les chroniqueurs et les critiques avec la troisième.... La poésie de notre temps est donc le drame; le caractère du drame est le réel; le réel résulte de la combinaison toute naturelle de deux types, le sublime et le grotesque, qui se croisent dans le drame comme ils se croisent dans la vie et dans la création.... Tout ce qui est dans la nature est dans l'art. » Ce manifeste était précis, et, en s'attaquant dès le début au théâtre, Victor Hugo attaquait l'ennemi de front. Joignant l'habileté au talent, il eut soin de proclamer plus haut que ses adversaires les merveilles des maîtres passés, Corneille, Racine, Molière, qu'on lui opposait sans cesse. Le retour au vrai, telle était la conclusion de cette préface, de ce manifeste du *romantisme*. Tout ce qui pensait, tout ce qui avait encore souci de la grandeur des lettres en comprit la portée. Dans le livre de Mme Hugo (*Victor Hugo, par un témoin de sa vie*), nous trouvons le récit d'une conversation qui eut lieu vers cette époque entre M. Hugo et Talma. Ce qu'y dit le grand acteur tragique est caractéristique. « L'acteur n'est rien sans le rôle et je n'ai jamais eu un vrai rôle, dit Talma. Je n'ai jamais eu de pièce comme il m'en aurait fallu. La tragédie, c'est beau, c'est noble, c'est grand. J'aurais voulu autant de grandeur avec plus de réalité : un personnage qui eût la variété et le mouvement de la vie, qui ne fût pas tout d'une pièce, qui fût tragique et familier, un roi qui fût un homme. Tenez, m'avez-vous vu dans *Charles VI?* J'ai fait de l'effet en disant : *Du pain! je veux du pain!* C'est que le roi n'était plus là dans une souffrance royale, il était dans une souffrance humaine; c'était tragique et c'était vrai; c'était la souveraineté et c'était la misère; c'était un roi et c'était un mendiant. La vérité ! voilà ce que j'ai cherché toute ma vie. Mais que voulez-vous? je demande Shakspeare, on me donne Ducis. A défaut de vérité dans la pièce, j'en ai mis dans le costume. »

Tout le monde en convenait; le besoin d'une littérature renouvelée se faisait sentir. Eugène Delacroix, le grand peintre, écrivait à Victor Hugo : « Envahissement général ! Hamlet lève sa tête hideuse, Othello prépare son oreiller essentiellement occiseur et subversif de toute bonne police dramatique. Le roi Lear va s'arracher les yeux devant un public anglais. Il serait de la dignité de l'Académie de déclarer incompatible avec la morale publique toute importation de ce genre. Adieu le bon goût. Apprêtez-vous dans tous les cas une bonne cuirasse sous votre habit. Craignez les poignards classiques. » Dans cette lettre, E. Delacroix faisait allusion aux représentations que venaient donner à l'Odéon des acteurs anglais de passage à Paris; il fallait que l'opinion se fût singulièrement prononcée en faveur de l'école nouvelle pour que le public, non-seulement supportât, mais applaudît les rudes chefs-d'œuvre du poëte anglais.

Mais autre chose était la représentation des chefs-d'œuvre étrangers et autre chose celle de pièces nouvelles, originales, conçues dans les mêmes idées. On ne siffle pas un livre non plus qu'une préface; c'était au théâtre qu'on attendait les nouveaux venus; ces nouveaux venus alors étaient, avec Hugo, Alfred de Vigny et Emile Deschamps. Nous ne comptons pas Lamartine, qui ne songeait pas au théâtre. Nous ne comptons pas davantage Vitet, qui venait de publier les *Etats de Blois*, scènes dramatiques du temps de la Ligue et de Henri III, et Mérimée, l'auteur ingénieux du *Théâtre de Clara Gazul;* ni les *Etats de Blois* ni le *Théâtre de Clara Gazul* n'étaient possibles à la scène, et les auteurs se fussent gardés de les y porter. C'était donc à qui ouvrirait le feu. Alfred de Vigny allait se risquer par sa traduction d'*Othello*, quand un jeune homme de vingt-sept ans, un inconnu, hier employé dans les bureaux de la maison d'Orléans, obtint au Théâtre-Français un succès éclatant. Le lendemain, Alexandre Dumas était célèbre; le drame s'appelait *Henri III*. La pièce (v. HENRI III ET SA COUR) est un peu lourde et a beaucoup vieilli; mais elle contenait assez de scènes osées pour soulever des orages. La scène de la sarbacane, premier essai du grotesque dans le drame, réussit au delà des prévisions de l'auteur. La grande scène du troisième acte, où le duc de Guise force sa femme, en lui broyant les poignets, à donner un rendez-vous à Saint-Mégrin, stupéfia la salle et, l'étonnement passé, entraîna le succès; il fut inouï, écrasant. On put dire dès ce jour que la cause de la nouvelle école était gagnée. La bataille cependant n'était pas finie. *Othello* parut, et la critique aux abois en annonce ainsi dans un journal du temps la première représentation : « On arrivait à la représentation du *More de Venise* comme à une bataille dont le succès devait décider d'une grande question littéraire. Il s'agissait de savoir si Shakspeare, Schiller et Gœthe allaient chasser de la scène française Corneille, Racine et Voltaire. » C'était de la mauvaise foi, mais de la mauvaise foi habile; la question ainsi déplacée donnait raison à ceux qui la posaient. On ne chassait pas plus les maîtres de l'art de leur Parnasse séculaire que la bourgeoisie ne chassait l'aristocratie des positions que depuis le commencement de la monarchie elle occupait; on demandait simplement, comme l'a dit ingénieusement un écrivain, que « la liberté des cultes littéraires fût proclamée. » *Othello* réussit malgré une opposition admirablement organisée. Les classiques s'abordaient dans les corridors du théâtre en se disant : « Comment trouvez-vous Othello? — C'est beau ! mais Iago ! c'est bien plus beau. » Et tous de répéter sur des intonations de miaulement les plus discordantes : « Iago! Iago. » Rien n'y fit; la salle fut subjuguée devant ces sombres rugissements de la jalousie africaine que le timide Ducis avait su moduler avec art. On frémit à ces vers d'Othello :

> . . . . . . Attends, femme! j'arrive.
> Ton sang bientôt versé par mon bras satisfait
> Va couler sur ce lit qu'a souillé ton forfait.

La voie était *non-seulement ouverte*, mais presque déblayée; Victor Hugo vint à la rescousse; son drame de *Cromwell* était beaucoup trop considérable pour être joué; le poëte reprit la plume et écrivit *Marion Delorme*, que la censure arrêta. Victor Hugo, infatigable, créa *Hernani*, et la bataille décisive eut lieu.

La révolution spéciale du théâtre nous a entraînés jusqu'en 1829; revenons sur nos pas et *voyons* ce que devenaient les *livres*. Toute une littérature nouvelle, originale et forte continuait à naître. Nous avons cité les *Odes* de Hugo, les *Méditations* de Lamartine. En 1826, *Bug-Jargal* parut. Avant *Bug-Jargal* avait paru *Han d'Islande*, livre monstrueux où se rencontrent pourtant de belles pages; tout se renouvelait, et c'était, après la poésie, le tour du roman. En 1828 parurent les *Orientales* et le *Dernier jour d'un condamné;* en 1831, *Notre-Dame de Paris*.

A côté de Victor Hugo, de Lamartine et d'Alfred de Vigny, toute une pléiade ardente et jeune se ruait à la bataille de l'indépendance de l'art. Sainte-Beuve, l'auteur du *Tableau de la littérature au* XVIe *siècle*, après avois ressuscité Ronsard, du Bellay, l'ancienne pléiade enfin, passait lui aussi de critique poëte, sous le pseudonyme de Joseph Delorme. Qu'on relise la pièce intitulée le *Cénacle. Ces temps sont bien loin de nous*; c'étaient ceux de l'enthousiasme et de la fraternité; le poëte s'écriait :

> Ne désespérons point, poëtes de la lyre,
> Car le siècle est à nous !

A Sainte-Beuve vint se joindre Théophile Gautier, déjà le poëte de la forme par excellence. L'impulsion était donnée; elle ne s'arrêta plus.

Nous nous contentons de rappeler les noms des chefs de l'école romantique : Hugo, Lamartine, de Vigny, Dumas, Th. Gautier, Sainte-Beuve, et d'énoncer leurs plus belles œuvres, qui sont séparément analysées ailleurs. Mais il nous faut aussi parler des écrivains secondaires, aujourd'hui oubliés pour la plupart, qui, sous la bannière éclatante de ces chefs, combattirent à leur manière pour l'indépendance de l'art. L'excentrique Pétrus Borel publiait son livre des *Rhapsodies* (1832); Philothée O'Neddy, ses poésies intitulées *Feu et flamme;* Régnier Destourbet, un épouvantable roman, *Louisa* ou les *Douleurs d'une fille de joie*, dévergondage de mœurs et de style qui apparaissait, après le long esclavage des lettres, comme la Régence après Mme de Maintenon; Aloysius Bertrand composait ces jolis poëmes en prose recueillis sous le titre de *Gaspard de la nuit* et qui ont inspiré Charles Baudelaire; Pétrus Borel revenait à la charge avec sa *Mme Putiphar*.

Dès 1829, Alfred de Musset avait publié ses premières poésies, *Contes d'Espagne et d'Italie*. Ici, l'influence de Byron était palpable; mais, fondu avec l'esprit français, que le poëte de *Namouna* possède à un si haut degré, le scepticisme de Byron produisit une œuvre originale et personnelle. Un autre écrivain, Emile Deschamps, se tourna vers l'Espagne, lui aussi, mais c'est seulement pour nous faire connaître, dans une heureuse imitation poétique, les beautés du *Romancero*. La *Romance du roi Rodrigue* demeure encore aujourd'hui son meilleur titre à la postérité. Antony Deschamps, son frère, étudia l'Italie et nous donna d'admirables dessins poétiques dignes de rivaliser avec ceux des maîtres. En même temps que la poésie s'affirmait ainsi victorieuse, le roman, lui aussi, sortait des limbes où on l'avait si longtemps enfoui : George Sand paraissait et donnait *Indiana*, cette œuvre de révolte et de douleur; Balzac posait la première pierre de la *Comédie humaine*, ce monument immortel qui défie les siècles, et Alexandre Dumas créait en France le roman historique par ces merveilleux récits de combats et d'aventures qui sont dans les mémoires de tous et dont on ferait plus de cas si l'auteur ne les avait pas tant prodigués. Le chef avoué de l'école poursuivait également sa tâche : à *Marion Delorme*, jouée avec éclat, succédait le *Roi s'amuse;* au *Roi s'amuse*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angelo*, les *Burgraves*. On touchait à 1843; une réaction classique assez violente éclata. Un jeune homme, Francis Ponsard, auteur d'une tragédie classique (*Lucrèce*), fut choisi pour être opposé au père des *Burgraves*. Une cabale alla siffler cette dernière œuvre et applaudir l'œuvre rivale. Ce soir-là naquit l'école du bon sens, représentée ensuite par Emile Augier, qui l'a depuis longtemps désertée, et par M. Ponsard, qui lui est resté fidèle jusqu'à sa mort.

Mais le *romantisme* ne fut pas vaincu pour cela; jamais époque ne fut plus féconde en talents littéraires, et c'est au *romantisme* qu'elle les doit. On peut dire qu'au théâtre comme dans le livre ce fut lui qui triompha uniquement, et le discrédit où est tombée la tragédie le dit assez.

La révolution qu'a faite le *romantisme* a été une révolution de forme et de fond; au vers roide et symétrique du XVIIe siècle, le *romantisme* a substitué un vers souple et puissant. D'autres différences que la richesse de rime, le déplacement de la césure, distinguent le vers romantique du vers classique : c'est le *plein du vers*, la vigueur, l'énergie, l'audace du mot propre surtout. La révolution a été radicale. Il est des gens qui s'imaginent que le *romantisme* a été un accident, une catastrophe, comme on l'a dit de la révolution de 1848, une invasion de barbares un instant subie et heureusement repoussée. Il n'y a qu'une seule chose à répondre à cela : c'est que supprimer la littérature romantique du XIXe siècle, c'est supprimer toute la littérature. Qu'on retire, en effet, ces noms : Chateaubriand, Mme de Staël, Lamartine, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Charles Nodier, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Emile et Antony Deschamps, Balzac, Auguste Barbier, George Sand, Théophile Gautier, Mérimée, Alfred de Musset, Jules Janin, que restera-t-il? Toute notre époque a été essentiellement romantique. La rénovation a été tentée dans tous les genres, drame, poésie lyrique, roman, histoire même; l'histoire s'est transformée pour satisfaire ce besoin de nouveauté et d'exactitude qui se faisait sentir partout. Mais on ne peut disconvenir aussi que les questions de forme ont souvent primé les questions de fond; que, dans l'ardeur de la lutte, on a confondu toutes les règles, celles qui étaient judicieuses comme celles qui étaient arbitraires, pour les renverser avec la même obstination enfantine, et que ces exagérations, tout en servant la liberté de l'art, lui ont nui en quelques points; elles ont à leur tour amené une réaction classique. « Il y a eu, dit judicieusement M. Ed. Scherer, un peu de tout dans le *romantisme*. En premier lieu, la fatigue d'entendre toujours la même chose et cet éternel besoin de nouveauté qui est un des ressorts de l'esprit humain; puis des idées et des besoins créés par les vicissitudes dont les fils de la Révolution avaient été les témoins, sans compter la lassitude que ces événements avaient laissée, l'atonie dans laquelle tombèrent les âmes après les paroxysmes de fièvre et la soif d'émotions fortes pour échapper à cet ennui. Le *romantisme*, ce fut l'innovation,

l'innovation moitié sérieuse, moitié puérile et qui tantôt cherchait sincèrement une expression pour des sentiments éprouvés, tantôt cherchait seulement à s'écarter le plus possible de ce qui avait été jusque-là consacré et convenu. Il est inutile de se dissimuler qu'il y eut beaucoup de parti pris dans cette révolution. On avait la bonne volonté de revenir à la nature; et qui pourrait nier, en effet, que les poëtes de la nouvelle école n'aient trouvé bien des effets pittoresques dont la poésie n'avait pas l'idée auparavant? Mais aussi *que de manière et de calcul dans* tout cela! On se proclamait indépendant et l'on n'avait fait que changer de modèle, Shakspeare et Byron au lieu de Racine et de Boileau, et, comme il arrive dans ces cas-là, les étrangetés du modèle copiées comme des beautés, les rugosités du chêne prises pour le chêne lui-même.

« En résumé, le *romantisme* a été une révolution, et, comme la plupart des révolutions, il a détruit plus qu'il n'a édifié, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il est venu proprement pour cela. Il a été un 1792 littéraire, 1792 littéraire suivi d'un 1793, et 1793 suivi d'un Directoire. Il a eu son Mirabeau, ses girondins, ses terroristes et enfin ses muscadins; il a produit plus de factieux éloquents que d'hommes d'Etat, je veux dire plus de génies violents que d'artistes véritables. Et *maintenant qu'arrivera-t-il? la révolution* consommée, qu'en va-t-il sortir? car une révolution n'est qu'une œuvre négative et préparatoire. Le *romantisme* nous a moins donné une littérature que le lieu d'une littérature, si j'ose ainsi parler, la liberté d'en avoir une. » C'est aller peut-être un peu loin. Le *côté négatif, destructif* du *romantisme* a été sans doute beaucoup trop accentué, surtout dans sa première période, de 1830 à 1848; *mais on ne* doit pas considérer comme une simple négation un mouvement si fécond en grandes œuvres durables, un mouvement auquel se rattachent des historiens comme Michelet et Augustin Thierry, des romanciers comme G. Sand et Balzac, des peintres comme Delacroix, Decamps, Rousseau, des compositeurs comme Berlioz et Félicien David, des poëtes comme Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset et Th. Gautier.

Pour le *romantisme* dans l'art, v. CLASSIQUE.

Romantisme (HISTOIRE DU), par Théophile Gautier (1874, in-16). Il est regrettable que la mort ait empêché Th. Gautier d'écrire cette *Histoire du romantisme* qu'il avait entreprise et sur laquelle il avait commencé à rassembler bon nombre de notes, de matériaux et d'aperçus de tout genre. Mieux que tout autre il eût été apte à exposer dans tous ses détails, et surtout dans ses particularités ignorées, ce grand mouvement auquel il avait été si intimement mêlé, dont il avait connu toutes les phases, de même qu'il avait appartenu à tous les cénacles, grands et petits, d'où était parti le mot d'ordre, aux différentes phases du romantisme. M. Maurice Dreyfus a réuni et publié, sous le titre que devait porter l'ouvrage complet, les fragments trouvés dans les papiers de l'auteur. Sans doute Th. Gautier aurait donné à tout cela une autre forme; cependant, tel qu'il est, le volume n'en est pas moins intéressant. Il comprend un travail inachevé sur les origines du romantisme; c'est le morceau qui devait servir d'introduction; l'histoire de la formation du cénacle de la Place-Royale, dont *Victor Hugo était le grand prêtre*, celle de la bataille d'*Hernani*, qui fut le premier coup d'éclat du romantisme; de curieux aperçus sur le petit cénacle ou plutôt la bohême de l'impasse du Doyenné, que fréquentaient Th. Gautier, Gérard de Nerval, Arsène Houssaye, Marilhat, Corot, Rousseau, et d'où sortit le romantisme artistique. Des notices publiées à diverses époques sur les littérateurs, les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les comédiens romantiques complètent, ce que ces aperçus généraux, auxquels l'auteur n'a pas mis la dernière main, ont naturellement d'imparfait. Le rapport fait par Th. Gautier, en 1867, sur les *Progrès de la poésie* achève le volume et en donne la conclusion; on y voit le romantisme arrivé à sa dernière période et tentant de se dégager de ce que la réaction de 1830 avait de trop absolu comme toutes les réactions, qui, en général, exagèrent le mouvement, quitte à revenir plus tard dans les justes bornes. Ce rapport, finement écrit, méritait d'être réimprimé; il sauvera de l'oubli un certain nombre de noms et d'œuvres que l'indifférence imméritée du public n'a pas mis à leur véritable place.

Ce que Th. Gautier fait très-bien comprendre, c'est le côté révolutionnaire et quelque peu excentrique du romantisme à sa première heure, la jeunesse de ce temps « où tout le monde était jeune, » dit-il, les fantaisies et même les gamineries des « poëtes à outrance et des paroxystes, » l'enthousiasme qui agitait les valeureux champions de ce grand duel où il s'agissait moins de combattre pour le vrai et le beau que de « terrasser l'hydre du perruquinisme, d'épouvanter les épiciers, bourgeois et philistins. » De là tant de nouveautés *préconisées en vers comme en prose*, tant d'excentricités calculées chez les Pétrus Borel, les Aloysius Bertrand, les O'Neddy, les Mac-Keat, tant d'œuvres puériles ou bouffonnes. C'était le délire d'écoliers délivrés de la férule du maître et démolissant avec un entrain féroce tout ce qui ressemblait à une autorité, à une règle.

ROMANULE adj. f. (ro-ma-nu-le — dimin. du lat. *romanus*, romain). Antiq. Se disait d'une porte de Rome située sur le mont Palatin, et qu'il ne faut pas confondre avec la porte Romaine.

ROMANZOFF, ROMANZOW ou **RIOUMIANTZOFF** (Alexandre, comte), général et diplomate russe, né en 1680, mort à Moscou en 1749. Appartenant à une famille presque pauvre, il entra dans l'armée, comme simple soldat, en 1704, et se fit remarquer par Pierre le Grand, dont il ne tarda pas à gagner la faveur. Le czar le nomma bientôt capitaine de ses gardes, l'emmena avec lui dans son voyage en Hollande, puis le chargea d'aller chercher à Naples le prince Alexis. Romanzoff fut employé ensuite dans la diplomatie. Il prit part à la conclusion du traité de Neustadt, fit avec Pierre le Grand un voyage en Perse (1722), puis devint ambassadeur à Constantinople, où il resta jusqu'en 1730. Ayant été nommé alors, par la czarine Anne, inspecteur des revenus de la couronne, il exposa qu'il remplirait d'une façon peu satisfaisante cette charge, étant peu versé en matière de finance, tomba pour ce fait en disgrâce et fut exilé pendant trois ans dans la province de Kazan. Romanzoff devint ensuite gouverneur de Kazan, puis de la Petite-Russie, prit part, sous les ordres de Munnich, à l'attaque d'Otchakof (1737), reçut le gouvernement de l'Ukraine et redevint ambassadeur à Constantinople en 1740. Trois ans plus tard, il fut un des négociateurs envoyés pour conclure le traité d'Abo. Il fit preuve d'une très-grande habileté, obtint de grands avantages pour la Russie et reçut alors, avec le titre de comte, un siége au sénat.

ROMANZOFF ou **RIOUMIANTZOFF** (Pierre, comte), célèbre général russe, né en 1725, mort à Tachan en 1796. Il entra fort jeune au service, devint capitaine dès 1744 et se fit remarquer par son goût ardent pour les plaisirs aussi bien que par son courage. Les talents militaires qu'il déploya pendant la guerre contre la Prusse, de 1757 à 1762, lui valurent un avancement rapide et, après la prise de Kolberg (1761), il fut mis à la tête d'une armée de 40,000 hommes, chargée d'opérer dans le Holstein; mais ce projet d'expédition n'eut pas de suite. Devenu gouverneur de la Petite-Russie, il reçut, en 1769, le commandement d'un corps devant opérer contre les Turcs, de concert avec le prince Galitzin, puis il fut nommé général en chef de toute l'armée. En 1770, il battit les Turcs, d'abord à Kartal (17 juillet), puis près de la rivière le Kagoul, où, n'ayant que 17,000 hommes, il parvint, grâce à son sang-froid et à sa tactique habile, à faire subir une terrible défaite à 150,000 hommes. Le grand vizir perdit dans cette bataille 100,000 hommes, son artillerie et tous ses bagages. Après cette victoire, Romanzoff se rendit facilement maître d'Ismaïloff, de Kilia, d'Akierman, de Bender, de Braïloff et de toute la rive gauche du Danube. En 1771, il s'empara de Giurgewo. Peu après, un armistice fut signé (17 juin 1772), pour faciliter des négociations de paix entamées au congrès de Fokchany, puis à celui de Bucharest; mais ces négociations ayant été rompues par suite des prétentions exorbitantes de la Russie, Romanzoff reçut, au mois de juin 1773, l'ordre de franchir de nouveau le Danube. Moins heureux cette fois, il échoua devant Silistrie; on reprit les négociations sans résultat, et la guerre recommença en juillet 1774. Romanzoff ayant bloqué le grand vizir, Mouchsin-Zad-Mohamoud, dans son camp de Schumla, celui-ci, redoutant de voir son armée entièrement anéantie, consentit à signer le traité de paix de Koutchouk (10 juillet 1774), aux conditions exigées par le général russe, conditions qui assuraient l'influence de la Russie en Orient. Catherine, qui avait déjà fait ériger un obélisque en marbre à Tzars-Kozelo, en commémoration de la victoire de Kagoul, combla de biens et d'honneurs Romanzoff lorsque, à la suite de cette campagne, il se rendit auprès d'elle à Moscou. Elle lui fit don notamment de 100,000 roubles et de vastes propriétés renfermant 5,000 serfs, lui conféra le bâton de feld-maréchal, lui fit prendre le surnom de **Zadonaïskoï** (Transdanubien) et poussa la libéralité jusqu'à lui envoyer de la vaisselle plate et des objets d'art. Nommé gouverneur de l'Ukraine, Romanzoff fut chargé peu après d'accompagner à Berlin le prince héritier Paul, qui allait épouser la princesse Marie de Wurtemberg, et Frédéric II le combla de marques de distinction. Il se retira ensuite dans l'Ukraine, où il passa les dernières années de sa vie et accueillit avec la plus grande magnificence dans ses terres Catherine lors de son voyage en Crimée. Le favori Potemkin ayant empêché les mouvements stratégiques de l'armée qu'il commandait dans l'Ukraine en 1787 et 1788, il se démit de son commandement. Enfin, en 1794, il aida Souvaroff à soumettre la Pologne. Roumanzoff, que Karamzin appelle le Turenne russe, fut un des plus grands généraux de son pays. Après sa mort, Paul Ier fit ériger en son honneur une pyramide sur la place du Palais de marbre, et Alexandre Ier lui fit élever une statue. Après une jeunesse orageuse, il avait mené une vie fort simple, au milieu de ses richesses, de sorte qu'on l'accusa d'avarice. Il paraît avoir eu une médiocre tendresse pour sa famille, pour sa femme, dont il se sépara, et pour ses enfants, qu'il considérait presque comme des étrangers. On raconte que, pour être bien accueilli par lui, son fils, le comte Sergius, en revenant de l'ambassade de Suède, jugea utile de demander au comte Saltikoff de lui donner une lettre de recommandation pour se présenter à son père.

ROMANZOFF (Nicolas, comte), homme d'Etat russe, fils du précédent, né en 1754, mort à Saint-Pétersbourg en 1826. Elevé loin de son père, il reçut une instruction très-soignée et contracta de bonne heure le goût des lettres. Successivement chambellan, ministre à Francfort, où il passa quinze ans, il fut chargé, en 1791, par Catherine, d'une mission auprès des frères de Louis XVI à Coblentz. Après l'avénement de Paul au trône, Romanzoff devint maître des cérémonies, mais il n'occupa point cette charge. Alexandre Ier le nomma conseiller privé, ministre du commerce (1802), puis lui confia, en outre, le ministère des affaires étrangères (1807) et l'appela à siéger au sénat. Romanzoff se montra, en toute occasion, ennemi de l'Angleterre et favorable à l'alliance française. Il accompagna Alexandre à Erfurt, parvint à réconcilier l'Autriche avec Napoléon (1809), reçut de ce dernier le grand-aigle de la Légion d'honneur et signa, en 1810, le traité de Friedriksham, qui amena l'annexion de la Finlande à la Russie. A cette époque, le comte Nicolas devint président du conseil de l'empire et chancelier. Lorsque Napoléon, dont il était un grand admirateur, entreprit d'envahir la Russie, Romanzoff, trompé dans toutes ses prévisions, perdit tout crédit et se démit de ses fonctions. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de sciences et de littérature et contribua beaucoup aux progrès de la civilisation dans son pays. Possesseur d'une fortune considérable, il l'employa à rassembler des livres, des manuscrits et des objets d'art, à encourager les savants, à doter les établissements scientifiques de sa patrie. C'est ainsi qu'il donna à l'Académie impériale 37,000 roubles pour la publication d'anciennes *chroniques ou autres monuments de l'histoire* russe; que Krusenstern fit, à ses frais, un voyage autour du monde; qu'il envoya le fils de Kotzebue dans les mers du Nord pour y découvrir un passage entre l'Europe et l'Amérique (1815-1818); qu'il chargea l'archéologue Stroef d'explorer l'intérieur de la Russie; qu'Adelung reçut de lui l'argent nécessaire pour faire paraître plusieurs de ses ouvrages, etc. On lui doit la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages : *Anciennes poésies russes* (1818); le *Soudebnik* ou *Code du czar Ivan* (1820); les *Recherches de Lehberg sur l'ancienne histoire russe* (1820); *Histoire du diacre Léon et d'autres écrivains byzantins* (1820); *Chroniques de sainte Sophie* (1820-1821, 2 vol. in-4°); *Mémoires sur quelques peuples du centre de l'Asie* (1821); *Mouvement de la littérature russe au* XIIe *siècle* (1821); *Essai historique et chronologique sur les produits de Novgorod* (1821); les *Lettres archéologiques de la province de Riazan* (1823); *Collection de chartes relatives à la Russie Blanche* (1824), etc.

ROMANZOFFIE s. f. (ro-man-zo-fî — de *Romanzoff*, botaniste russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des hydroléacées, dont l'espèce type croît dans les vallées de l'île Unalaschka.

ROMANZOV ou **ROMANZOW**, groupe d'îles du grand Océan équinoxial, dans la partie de l'archipel Mulgrave qui porte le nom de Radack, par 9° 28′ de latit. N. et 167° 56′ de longit. E. Ce groupe a été découvert par Kotzebue en 1816.

ROMANZOWITE s. f. (ro-man-zo-vi-te — du nom du comte *Romanzow*). Minér. Variété de grenat.

ROMARIN s. m. (ro-ma-rain — du lat. *ros*, rosée; *marina*, marine, parce que cet arbuste se trouve assez communément dans le voisinage de la mer). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des labiées, tribu des monardées, dont l'espèce type croît au pourtour du bassin méditerranéen : *Le* ROMARIN *est une des plantes les plus aromatiques de la famille des labiées.* (P. Duchartre.) *On connaît une variété de* ROMARIN *à très-petites feuilles.* (Bosc.) *Avec le* ROMARIN, *on fait de jolies bordures.* (T. de Berneaud.) *Il est d'usage en certains pays de mettre dans la main des morts une branche de* ROMARIN. (V. de Bomare.) ‖ *Romarin sauvage*, Nom vulgaire du galé.

— Pharm. *Esprit de romarin*, Alcoolat plus connu sous le nom d'EAU DE LA REINE DE HONGRIE.

— **Encycl. Bot.** Ce genre présente les caractères suivants : calice tubulé à deux lèvres, la lèvre supérieure entière et la lèvre inférieure bifide; tube de la corolle plus long que le calice, et limbe partagé en deux lèvres, la lèvre supérieure plus courte et bifide, la lèvre inférieure à trois divisions dont la moyenne est beaucoup plus grande et concave; deux étamines à filaments subulés, arqués vers la lèvre supérieure qu'ils surpassent, munis d'une dent au-dessous de leur partie moyenne et portant une anthère linéaire, uniloculaire; style à lobe supérieur très-court.

Le *romarin* commun, dont nous venons d'indiquer les caractères, est un arbrisseau dont la hauteur atteint rarement 1 mètre; il est très-rameux et abondamment fourni de feuilles sessiles, opposées, étroites, persistantes, un peu glabres et luisantes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont légèrement colorées en bleu; elles se développent à l'aisselle des feuilles. Cet arbrisseau exhale une odeur aromatique extrêmement prononcée; il fournit à la distillation une grande quantité d'huile volatile. On le rencontre en abondance sur tout le littoral méditerranéen, où il croît spontanément. On le cultive aussi dans les jardins. Il en existe des quantités énormes aux environs de Narbonne; c'est même à sa présence dans cette contrée que le miel qu'on y récolte doit ses propriétés parfumées.

Dans le midi de la France, on s'en sert pour faire des haies. Ses feuilles et son essence sont usitées en médecine. Le *romarin* est, en effet, stimulant; on en fait un vin aromatique, un alcoolat, une eau distillée. Son essence entre dans la composition d'un certain nombre de médicaments aromatiques composés, notamment dans l'*Eau de la reine de Hongrie*, alcoolat autrefois célèbre. Mais c'est principalement dans la composition des liniments excitants que l'on fait entrer cette essence.

L'huile volatile de *romarin*, considérée au point de vue chimique, est une matière de composition un peu variable. Elle paraît être formée par le mélange d'un carbure d'hydrogène et d'une substance oxygénée. Le carbure d'hydrogène est un isomère de l'essence de térébenthine; sa formule est, par conséquent, $C^{20}H^{16}$. La substance oxygénée est une matière camphrée particulière. L'acide sulfurique concentré noircit l'essence de *romarin* et forme avec elle un acide copulé. Le mélange d'acide et d'essence donne, à la distillation, un carbure d'hydrogène particulier. L'essence elle-même bout à 173°.

La parfumerie consomme une grande quantité de cette essence qui, d'ailleurs, est d'un *prix peu élevé.*

On emploie aussi le *romarin* comme condiment.

ROMAS (Jacques DE), physicien français, né à Nérac en 1713, mort dans la même ville en 1776. Son père, avocat au parlement, le destina à la magistrature et le fit nommer, en 1738, lieutenant assesseur au présidial de Nérac. Tout en remplissant ces fonctions, de Romas s'adonna avec passion à son goût pour les sciences, particulièrement pour la mécanique et la physique, et devint membre correspondant de l'Académie de Bordeaux. Ayant vu la foudre tomber sur le château de Tampouy en 1750, il se livra avec ardeur à des études sur les phénomènes électriques et inventa, pour détourner la foudre, un instrument qui fut appelé *brontomètre.* Ce fut lui qui, le premier, eut l'idée de lancer dans l'air, pendant un orage, un cerf-volant électrique, retenu à terre par un fil, dans le but d'attirer le fluide (1752). De Romas expérimenta son appareil l'année suivante, et cette expérience « démontra, dit M. J. Serret, d'une manière frappante l'action des pointes métalliques en contact avec l'atmosphère et leur pouvoir de dégager le fluide électrique aérien en le conduisant sans danger sur le sol. » Un mémoire qu'il écrivit sur ce sujet lui valut d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. C'est donc à tort qu'on a attribué à Franklin l'idée du cerf-volant électrique. On a de lui : *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons*, suivi d'une *Lettre sur l'invention du cerf-volant électrique* (1776, in-12); *Mémoire où, après avoir donné un moyen aisé pour élever fort haut et à peu de frais un corps électrisable isolé, on rapporte des observations frappantes qui prouvent que, plus le corps isolé est élevé au-dessus de la terre, plus le feu de l'électricité est abondant*, inséré dans le *Recueil de l'Académie des sciences* (1755), et un assez grand nombre de *Mémoires*, de *Dissertations*, etc., restés manuscrits.

ROMATIÈRE s. f. (ro-ma-tiè-re — rad. *rom*). Pêche. Manière de prendre le turbot avec une entre-maillade, usitée en Provence.

ROMBAILLET s. m. (ron-ba-llè; *ll* mll.). Mar. Pièce que l'on met à un bordage pour le réparer.

ROMBALIÈRE s. f. (ron-ba-liè-re). Mar. Planche qui recouvre le bordage d'une galère.

ROMBAS, village de France (Meurthe-et-Moselle), cant. et arrond. de Briey, en amphithéâtre sur un coteau qui domine la rive droite de l'Orne, petit affluent de la Moselle; 1,214 hab. Son industrie, très-importante, comprend principalement des fabriques de bois de brosses, des tanneries, plusieurs établissements de menuiserie, de charpenterie et d'autres fabrications se rattachant au travail du bois, une tuilerie, des fabriques de machines à battre et une exploitation de carrières de pierre de taille.

ROMBERG, cap de Chine, le plus septentrional de la Mandchourie, par 53° 30′ de latit. N. et 139° 25′ de longit. E., au N.-E. de l'embouchure de l'Amour, en face du cap Golavatchev, qui se trouve dans l'île Sakhalien.

ROMBERG (André), célèbre violoniste et compositeur, maître de chapelle du duc de

Saxe-Gotha, né près de Brême en 1767, mort en 1821. Il parcourut l'Europe, de 1784 à 1800, et se fit partout admirer comme un exécutant des plus habiles. On l'entendit à Paris en 1784 et en 1800, avec son cousin Bernard Romberg, qui s'est aussi acquis une grande réputation comme violoncelliste et comme compositeur. Parmi les œuvres d'André, on remarque surtout ses *quatuors* et ses *symphonies;* qui, de l'aveu des Allemands, le placent assez près de Mozart et de Haydn.

ROMBOCOLI-RIGGIERI (Marie-Thérèse-Théodore), dite **Colombe,** actrice italienne, née à Venise en 1757, morte à Paris en 1837. Venue fort jeune en France, elle fit d'abord partie du corps de ballet de la Comédie-Italienne, puis débuta avec succès, en 1772, dans le *Huron.* La façon brillante dont elle joua le rôle de Belinde, dans la *Colonie* (1775), consacra définitivement sa réputation, et elle ne cessa de jouir de la faveur du public jusqu'en 1788, époque où elle prit sa retraite. Colombe avait une voix charmante et de grands yeux, les plus beaux du monde, dit Grimm; mais son jeu manquait de naturel. Elle mena une existence luxueuse, dissipée, de telle sorte qu'à l'époque de la Révolution elle se trouva dans un état voisin de la misère. Colombe essaya alors de reprendre sa carrière interrompue; mais elle n'était plus que l'ombre d'elle-même, et elle dut aussitôt y renoncer. — Sa sœur, Marie-Madeleine ROMBOCOLI-RIGGIERI, née à Venise en 1760, morte en 1841, fut également actrice à la Comédie-Italienne, où elle débuta en 1776, sous le nom d'Adeline; mais elle fut loin d'avoir le talent de Colombe.

ROMBOUTS (Théodore), peintre, né à Anvers en 1597, mort en 1637. Il emprunta de son maître Janssens une folle prévention contre Rubens, mais se distingua néanmoins par un talent réel. On cite surtout de lui : *Saint François recevant les stigmates;* le *Sacrifice d'Abraham; Thémis;* une *Descente de croix* (à Gand); de plus une foule de scènes de tabagie, de kermesses, de cabarets, etc. Ses qualités principales étaient la correction du dessin, la chaleur du coloris et la facilité de la touche.

ROME, Nom de ville qui entre dans quelques locutions proverbiales : *Rome ne se fit pas en un jour,* Se dit à ceux que l'on veut engager à prendre patience. ‖ *Tout chemin mène à Rome,* On peut prendre, pour arriver au but, toute sorte de moyens différents. ‖ *Qui langue a à Rome va,* En se renseignant on trouve toujours son chemin. ‖ *A Rome il faut vivre comme à Rome,* Il faut se conformer aux usages du pays que l'on habite. ‖ *Je l'irai dire à Rome,* Se dit après la supposition d'une chose impossible ou fort extraordinaire : *Si l'on en peut voir un plus fou,* JE L'IRAI DIRE À ROME.

— Jeux. Au romestecq, Réunion de deux valets, de deux dix, de deux neuf ou de deux autres cartes inférieures de même nature. ‖ *Double rome,* Rome de rois ou d'as.

— Techn. Chacune des deux pièces principales d'un métier de basse lisse.

ROME (*Roma,* du grec *romê,* force, ou, suivant d'autres, de Romulus, fondateur de la ville; Robello assure sérieusement que *Roma* n'est que l'anagramme de *Amor,* nom mystérieux de Rome), grande et belle ville, qui fut longtemps la capitale du monde, aujourd'hui capitale du royaume d'Italie, à 25 kilom. S.-O. de la Méditerranée, à 1,785 kilom. S.-E. de Paris, par 42° 53′ 54″ de latit. et 10° 9′ 30″ de longit.; 286,000 hab. Résidence du souverain, du gouvernement et des administrations centrales.

ROME MODERNE.

Situation, climat.

Rome fut fondée sur les sept collines ou monts nommés : Capitolin, Palatin, Aventin, Cœlius, Esquilin, Quirinal et Viminal. Aujourd'hui, une partie de ces collines sont inhabitées; d'autres collines ont été formées par l'accumulation de débris de toutes sortes : le Testaccio et le monte Litorio; le Pincio (*collis hortorum,* des jardins), qui sert de promenade; enfin le Janicule et le Vatican, qui ne faisaient pas partie de la ville ancienne.

A Rome, les variations de température sont brusques et considérables; le thermomètre monte jusqu'à 38° et descend jusqu'à — 3°,75. Les chaleurs sont très-fortes pendant l'été. Le nombre moyen des jours de pluie est de 114. Les hivers sont, en général, très-doux. « Cependant Rome au temps de la république, dit Ampère, vit des hivers comme elle n'en voit plus. Denys d'Halicarnasse parle d'une année où il tomba 7 pieds de neige et où le froid fit mourir les hommes et les bestiaux. Une autre année, la neige tint quarante jours; les arbres périrent; les loups parcoururent la ville et traînèrent un cadavre jusque dans le Forum, où la neige s'élevait à une hauteur effrayante. Aujourd'hui, il neige très-peu à Rome, et un jour ou deux. » La fièvre règne en été (juin, juillet et août) dans plusieurs des quartiers. Le climat, s'il faut en croire M. de Tournon, était beaucoup plus sain dans l'antiquité. Mais les dévastations séculaires de la campagne de Rome, la coupe des bois et le mauvais entretien des rues de la ville sous l'administration papale ont contribué à rendre le climat malsain, et l'humidité de certains quartiers voisins du Tibre, ainsi que l'inobservance des principes de l'hygiène par un grand nombre d'habitants favorisent les développements de la fièvre.

Aspect général et physionomie.

« Quelle émotion profonde on éprouve, dit Du Pays, en entrant dans Rome, la ville la plus illustre du monde, où tous les peuples ont passé, où toutes les gloires sont venues, où toutes les imaginations cultivées ont fait au moins de loin un pèlerinage! Et cependant, dès l'abord, que de mécomptes pour le voyageur enthousiaste! Il se refuse à reconnaître cette ville, dont on vante les merveilles. Son aspect est triste, ses rues étroites sont rarement alignées, ses maisons mal tenues, ses palais négligés; tous les monuments, jusqu'aux plus célèbres, lui semblent bien au-dessous de leur renommée. »

La ville actuelle est bâtie en grande partie dans le champ de Mars de l'ancienne Rome; l'emplacement de cette dernière est resté désert; rien de plus triste que les collines jadis si peuplées du Cœlius, de l'Aventin, etc. Les ruines des monuments de l'antiquité se trouvent isolées au milieu de jardins et de terrains non cultivés. Le silence qui y règne n'offre pas, du reste, un grand contraste avec le reste de la ville. Rome tout entière est presque une ville morte. Sauf la rue du Corso et quelques rues voisines, on ne voit que peu de mouvement et de vie dans ces rues étroites, escarpées, bordées de hautes maisons. Certains quartiers, tels que le Ghetto, ont une couleur locale qui ne manque pas d'originalité. Ajoutons que le Tibre, dans une grande partie de son parcours, coule entre d'affreuses masures. Il n'y a pas encore de quais à Rome.

Depuis l'union de Rome et de son territoire au reste de l'Italie, en 1870, de nouvelles rues ont été construites. Il est même question d'édifier des quartiers nouveaux, ce qui modifiera complétement l'ancienne physionomie de la ville.

Nous empruntons à M. Taine le passage suivant, où il raconte ses impressions personnelles dans un séjour assez prolongé qu'il avait fait à Rome.

« A force d'errer dans les rues, à pied ou en voiture, on finit par trouver, dit Taine, ceci qui surnage au milieu de tant d'impressions : Rome est sale et triste, mais non commune. La grandeur et la beauté y sont rares comme partout; mais presque tous les objets sont dignes d'être peints et vous tirent de la petite vie régulière et bourgeoise.

» D'abord elle est sur des collines, ce qui donne aux rues une diversité, un caractère. Selon la pente, le ciel est coupé diversement par les files des maisons; ensuite quantité de choses indiquent la force, même aux dépens du goût; églises, couvents, colonnades, fontaines, statues, tout cela révèle la grandeur des richesses accumulées par la conquête matérielle ou spirituelle... D'autre part, les contrastes abondent; au sortir d'une rue bruyante et vivante, vous longez pendant 1 kilom. un mur énorme, suintant, incrusté de mousses; pas un passant, pas une charrette; de loin en loin une porte à boulons de fer s'arrondit sous une arcade basse : c'est la sortie secrète d'un grand jardin. Vous tournez à gauche, et vous voilà dans une rue d'échoppes et de galetas, où pullule une canaille débraillée, où les chiens quêtent parmi les tas d'ordures. Elle aboutit au portail sculpté, enjolivé d'une église trop ornée, sorte de bijou ecclésiastique tombé sur du fumier. Au delà, les rues noirâtres et désertes recommencent à développer leurs files. Tout d'un coup, par une porte entrebâillée vous voyez un bois de lauriers, de grands buis taillés, un peuple de statues parmi des jets d'eau vive. Un marché de choux s'étale autour d'une colonne antique. Des baraques recouvertes d'un parapluie rouge se nichent contre la façade d'un temple ruiné; puis subitement, au sortir d'un monceau d'églises et de taudis, vous apercevez des tapis de verdure, des potagers, et au delà tout un pan de campagne.

» Enfin les trois quarts des maisons ont une tournure originale; chacune intéresse par elle-même. Elles ne sont pas un simple massif de maçonnerie, une chose commode où on loge et qui ne dit rien. Plusieurs portent une seconde maison plus petite, et au-dessus une terrasse couverte, un petit promenoir aérien. Les plus laides, avec leurs barreaux rouillés, leurs corridors noirs, leurs escaliers encrassés, sont rebutantes, mais on les regarde. »

Monuments anciens.

V. plus loin, dans le même article, les développements consacrés à ROME ANTIQUE.

Monuments modernes, palais, musées.

Presque tous les palais et les villas de Rome contiennent des musées. Nous avons consacré des articles spéciaux à un grand nombre d'entre eux (v. BORGHÈSE, CAPITOLE, CHANCELLERIE, CHIGI, COLONNA, CORSINI, QUIRINAL, SCIARRA, VATICAN). Parmi les autres monuments de la Rome moderne, citons en premier lieu le palais Farnèse, construit avec des matériaux arrachés au Colisée. Commencé sous Paul III, par l'architecte San-Gallo, il a été achevé par Michel-Ange et couronné par lui de cette superbe corniche, objet de l'admiration de tous les architectes et de tous les connaisseurs. Rien de grand, de noble, de majestueux comme ce palais avec son vestibule à colonnes de granit, avec sa cour à double portique, avec son escalier monumental. La façade est en brique; l'entablement, les bandeaux, les bossages, les croisées, colonnes et frontons sont en travertin. Au premier étage, on trouve quelques sculptures : une statue équestre de Caligula (restaurée) et deux figures couchées, par G. della Porta, qui étaient destinées au tombeau de Paul III, à Saint-Pierre. La galerie des Carrache, comme on appelle la voûte peinte par Annibal et ses deux frères, se trouve au premier étage du palais; elle a 22 mètres de longueur sur 7 de largeur. Le sujet adopté par Annibal Carrache et qu'il exécuta avec l'aide de son frère Augustin, du Dominiquin et de plusieurs autres de ses élèves, est l'*Amour déréglé.* La composition centrale est le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane.* Les autres sujets sont : *Pan offrant une peau de chèvre à Diane; Mercure remettant la pomme d'or à Pâris; Apollon enlevant Hyacinthe;* l'*Aigle et Ganymède,* par le Guide; *Polyphème jouant sur ses pipeaux; Polyphème poursuivant Acis; Persée et Andromède,* par le Guide; *Persée pétrifiant avec la tête de Méduse Phineus et ses compagnons; Junon accueillie par Jupiter; Galatée avec des Tritons et des Amours; Apollon et Marsyas; Borée et Orythie; Eurydice; Europe et le taureau; Diane et Endymion; Hercule et Iole; Aurore enlevant Céphale dans un char; Anchise et Vénus;* l'*Amour et un Satyre;* la *Nymphe Salmacis et Hermaphrodite; Syrinx et Pan; Héro et Léandre;* huit petits tableaux au-dessus des niches, par le Dominiquin : *Arion; Prométhée; Hercule combattant le dragon des Hespérides; Hercule délivrant Prométhée; Dédale et Icare; Apollon recevant sa lyre de Mercure.* Cabinet . peintures à fresque par Annibal Carrache : *Hercule entre le Vice et la Vertu; Anapius et Amphinome sauvent la vie à leurs parents dans une éruption de l'Etna; Ulysse et les Sirènes; Persée et Méduse; Hercule et le lion de Némée.* Une salle est peinte à fresque par Daniel de Volterre, Fr. Salviati, Taddeo Zuccaro et Vasari.

« Bien que d'une époque de décadence, le palais Barberini est, dit M. de Toulgoët, un des plus beaux et des plus imposants de Rome... La galerie Barberini n'ouvre à la curiosité publique que trois chambres, dont les deux premières, à part quelques rares bons tableaux, ne contiennent que de mauvaises toiles, sous les noms les plus pompeux. Il est vrai que la dernière ne contient que des œuvres capitales et fait, en somme, de la galerie Barberini un des grands attraits de Rome. Cinq ou six tableaux seulement sont à voir dans la première chambre : une belle *Madeleine,* aux cheveux roux, du Pomarancio; une *Sainte Cécile* de Lanfranc, un peu roide, un peu froide et fort décolletée, on ne sait pourquoi; une *Sophonisbe* du Guerchin, plus ou moins authentique; une *Pietà* du Caravage, qui semble s'être inspiré du groupe en marbre de Michel-Ange; une répétition du *Chaste Joseph* de Biliverti et un *Saint Urbain* de notre compatriote Simon Vouet, très-largement peint. » Dans la seconde chambre, on voit le *Pygmalion* de Balthasar Peruzzi; le *Portrait de la fille de Raphaël Mengs,* peint par lui-même; deux portraits du *Titien,* dont un au moins est bien authentique; une belle copie de la *Madone du trône* et un *Portrait de Masaccio,* peint par lui-même. Enfin le dernier salon contient trois tableaux célèbres : la *Fornarina* de Raphaël, la *Beatrice Cenci* du Guide et l'*Esclave* du Titien. On remarque, en outre : un *Saint Urbain,* du Guide; un tableau du Dominiquin, *Adam et Eve chassés du paradis terrestre; Jésus au milieu des docteurs,* d'Albert Dürer; la *Sainte Famille,* d'Andrea del Sarto; deux portraits de *Lucrèce,* et enfin un petit tableau de l'Albane, *Jésus et Madeleine.*

Enfin, dans la salle qui sert de vestibule aux appartements de réception du palais, on voit les peintures de la voûte, qui sont l'œuvre capitale de Pierre de Cortone.

Le palais Doria a une façade de fort mauvais goût; le portique intérieur, d'une grande beauté, est attribué au Bramante. Il contient, entre autres toiles : le *Portrait d'Innocent X,* par Velazquez; celui d'*André Doria,* par Sébastien del Piombo; la *Vierge* d'Emmelinck, un *Portrait d'Olympia Pamphili,* par Giorgione; celui de *Lucrèce Borgia,* par Garofalo; une *Pietà,* d'Annibal Carrache; un *Mariage de sainte Catherine,* de Garofalo; le célèbre *Moulin,* de Claude Lorrain; une *Madone,* de Francia; *Charles II,* par Gorgione; la *Veuve,* par Van Dyck; la *Femme de Rubens,* par Rubens; *Jeanne d'Aragon,* attribuée à Léonard de Vinci; les *Portraits de Bartolo et Baldo,* attribués par les uns à Raphaël et par d'autres, avec plus de raison, à Mazzolino; la *Hérodiade* de Pordenone, le *Sacrifice d'Abraham* du Titien, le *Samson* de Cagnacci; un *Effet de lumière,* de Gérard des Nuits; la *Création d'Eve* et le *Paradis terrestre* de Breughel, les deux *Saintes Familles* d'Andrea del Sarto, la *Visitation* de Garofalo, l'*Enfant prodigue* du Guerchin, la *Carita Romana* de Valentin, la *Vue du port de Naples* de Breughel; une *Vierge,* de Sassoferrato; une *Madeleine,* attribuée à Murillo; *Herminie et Tancrède blessé,* par Guerchin; *Mars, Vénus et Adonis,* par Pâris Bordone; les *Avares* de Quentin Metzys; une *Sainte Famille,* de Vasari; quelques paysages de Salvator Rosa et de Poussin; enfin le *Massacre des Innocents,* par Mazzolino de Ferrare.

La Farnésine, palais bâti par Balthasar Peruzzi, a été décoré par Balthasar Peruzzi lui-même, Sébastien del Piombo et Raphaël. Il est célèbre par ses fresques, qui représentent la *Fable de Psyché* et le *Triomphe de Galatée,* et dont un grand nombre sont de Raphaël.

La galerie du palais Spada se compose de quatre salles. On y remarque une célèbre statue de *Pompée;* parmi les tableaux : Carrache, *Saint François;* Carrache (?), *David tenant la tête de Goliath;* Lanfranc, *Caïn tuant Abel;* Guide (?), *Judith;* Guide (?), *Lucrèce;* Guerchin (?), *Lucrèce;* Trevisani, *Cléopâtre soupant avec Marc-Antoine;* Guide, *Enlèvement d'Hélène;* Valentin, *Adoration du divin Enfant;* Tintoret, *Portrait;* Caravage, *Sainte Anne et la Vierge;* Caravage, *David;* Annibal Carrache, *Déposition de croix;* Caravage, *Sainte Cécile;* Gérard des Nuits, *Jésus arrêté dans le jardin;* Teniers, *Effet de neige;* Guide, *Portrait du cardinal Bernardino Spada.*

Le palais Rospigliosi contient la célèbre fresque l'*Aurore* de Guido Reni. Parmi les tableaux, citons les suivants : Dominiquin, *Paradis terrestre;* L. Carrache, *Samson;* Van Dyck, *Portrait;* Albane, *Endymion et Diane;* le Calabrais; *Sophonisbe;* Rubens, les *Douze apôtres et le Christ;* Dominiquin, *Triomphe de David;* Daniel de Volterre, *Portement de croix;* Guide, *Andromède,* son *Portrait;* ceux d'*André Sacchi* et de *Poussin* peints par eux-mêmes; Cignani, les *Cinq sens;* Ann. Carrache, *Pietà, Loth et ses filles.* Bustes anciens : *Caton le Censeur, Septime-Sévère, Caracalla, Sénèque.*

La villa Albani est célèbre par sa galerie de sculptures antiques, parmi lesquelles nous citerons les statues de *Faustine* et d'*Agrippine;* des bas-reliefs enlevés au théâtre de Marcellus, le bas-relief d'*Antinoüs,* la statue d'*Esope,* un grand nombre de sarcophages, de mosaïques, d'hermès, de bustes, etc. Le palais est en outre décoré de deux cent soixante colonnes, dont quelques-unes sont en marbre blanc, mais la plupart en granit. Parmi les peintures, on remarque celles de Lapiccola et de Raphaël Mengs, qui a peint à fresque, sur la voûte de la grande galerie, le mont Parnasse.

La villa Ludovisi, sur le mont Pincio, contient l'*Aurore* du Guerchin, fresque qu'on compare souvent à celle de Guide, et un grand nombre de sculptures antiques.

Le musée de l'Académie de Saint-Luc contient, entre autres, les œuvres suivantes : Poussin, *Bacchus et Ariane;* Van Dyck, *Vierge et anges, Portrait de femme* (faussement pris pour un portrait de la reine Elisabeth); Titien, *Saint Jérôme* (esquisse); Velazquez, *Cardinal;* Memling, *Madone;* Joseph Vernet, *Marines;* Titien, *Saint Jérôme,* la *Vanité;* Paul Veronèse, la *Vanité;* Albane, *Sainte Famille;* Paul Veronèse, *Sainte Suzanne;* Salvator Rosa, *Paysages;* Claude Lorrain (?), *Marine;* Cavaliere d'Arpino, *Andromède;* Guide, *Ariane et Bacchus;* Titien, *Diane et Calisto;* Guerchin, *Vénus et l'Amour, Madeleine;* Guido Cagnacci, *Lucrèce;* le Guide, tableau célèbre de la *Fortune;* Baroccio, *Saint Barthélemy et saint André;* Jules Romain, copie de la *Galatée* de Raphaël; Raphaël (?), *Saint Luc peignant la Vierge, Figure d'enfant* (fresque); Gherardo delle Notte *Vestale enterrée.*

Le musée Kircher contient une belle collection numismatique.

Parmi les autres monuments modernes de Rome, citons le Collége romain, surmonté d'un observatoire; le palais de Venise, bâti avec des pierres du Colisée, édifice du XVe siècle, d'un style lourd; le palais du Monte-Citorio; les palais Mattei-Ruspoli, Linotti, Torlonia, Vidoli, Orsini, Sacchetti et enfin le palais Massimi, un chef-d'œuvre de l'architecture moderne, construit par Baldassare Peruzzi, qui sut profiter d'un espace restreint pour faire un beau portique soutenu par six colonnes d'ordre dorique et deux cours, dont le premier est décoré de bas-reliefs en stuc, de statues antiques et d'une belle fontaine.

Édifices religieux.

Nous avons décrit dans des articles spéciaux les églises Saint-Pierre et Saint-Jean-de-Latran (v. PIERRE [église SAINT-] et LATRAN [église SAINT-JEAN-DE-]). Rome possède le chiffre à peine croyable de 389 églises, très-grandes pour la plupart. Citons, entre autres, l'église Saint-Paul. Elle est située en dehors des murs de Rome et c'est une merveille, sinon pour l'architecture, du moins pour la richesse. L'or et les pierres précieuses y sont littéralement semés. Cette église possédait jadis quarante colonnes, dont vingt-quatre d'ordre corinthien, formées d'un seul bloc de marbre violet, enlevées au mausolée d'Adrien après un incendie, en 1823. L'extérieur de l'église est insignifiant. « L'intérieur de la basilique est, dit M. Du Pays, divisé en cinq nefs par quatre-vingts colonnes corinthiennes en granit de Baveno, bases et chapiteaux de marbre blanc, constituant la plus splendide ordonnance. Deux colonnes immenses, provenant de Montorfano, près de Baveno, supportent le grand arc triomphal de Placidie, sœur d'Honorius, qui sépare la nef du transsept et dont les mosaïques sont

des copies modernes de celles du ve siècle. Au-dessous est le maître-autel, avec un baldaquin soutenu par quatre colonnes d'albâtre oriental, présent du pacha d'Egypte. Une frise de médaillons soutenant les portraits de 158 papes, exécutés en mosaïque à la manufacture pontificale, court autour des cinq nefs. Quelques-unes de ces mosaïques ont été conservées. Les mosaïques de l'abside (xiiie siècle) ont été considérablement restaurées. Première chapelle à gauche de l'abside : statue de *Sainte Brigitte*, par C. Maderne; crucifix sculpté en bois par le peintre Cavallini (xive siècle), le plus mystique des élèves de Giotto. C'est ce crucifix qui, selon la légende, aurait parlé à sainte Brigitte. Le transsept est décoré avec un luxe peu en rapport avec le style sévère des basiliques; aux deux extrémités, autels en malachite, présent de l'empereur de Russie; à l'autel, à gauche, *Conversion de saint Paul*, tableau de Camuccini. Le nouveau clocher, élevé à côté de l'église et surmonté d'une rotonde à colonnes, semble plutôt un phare qu'une tour d'église.

« La basilique Sainte-Marie-Majeure (Maggiore) est ainsi nommée, dit le même auteur, parce qu'elle est la principale des églises consacrées, à Rome, à la Vierge; fondée en 352 par le pape Liberius Ier, agrandie en 482, sur le plan qu'elle a conservé depuis. Nicolas IV refit et agrandit l'abside (xiiie siècle). Benoît XIV fit renouveler l'intérieur et reconstruire par F. Fuga la façade principale, percée d'immenses ouvertures et d'aspect théâtral, à la place du portique construit au xiie siècle par Eugène III et qui fut démoli. Fuga conserva cependant les mosaïques de l'ancienne façade d'Eugène III, qui étaient au-dessus de ce portique. La composition supérieure est signée du nom de Philippe Ruouti. On attribue les compositions inférieures à Gaddo Gaddi. Ces mosaïques sont du xiiie et du xive siècle. C'est de la *loggia* construite devant ces mosaïques que le pape donnait sa bénédiction le jour de l'Ascension. L'édifice présente deux façades : la façade antérieure, décoration incorrecte et à ressauts multipliés, se développe, sans liaison avec eux, entre deux corps d'édifice symétriques, dont celui de droite, comprenant la sacristie, aurait été construit par Flaminio Ponzio, sous Paul V. Sous le portique, à droite, statue de Philippe IV, roi d'Espagne (les rois d'Espagne font partie du chapitre de cette église). La façade postérieure, du même architecte et de Carlo Rainaldi, offre une masse solide, des lignes mouvementées et une disposition pittoresque. C'est de ce côté que s'élève l'obélisque provenant du mausolée d'Auguste et qu'on voit du haut de la rampe la belle perspective de la rue delle Quatro-Fontane. Le clocher, le plus élevé de la ville, est une construction des mieux conservées du moyen âge.

» L'intérieur de cette magnifique église est d'un effet grandiose et monumental; il est composé de trois nefs, divisées par quarante-quatre colonnes ioniques en marbre blanc veiné (on croit qu'elles proviennent du temple de Junon Lucine, qui était situé près de là); elles supportent un entablement continu, brisé malheureusement par les arcades ouvertes par Sixte-Quint et Benoît XIV et destinées à servir d'entrée aux chapelles latérales. La nef du milieu présente de belles lignes droites, une riche et belle ordonnance. Le magnifique plafond à caissons redorés en 1825 a été dessiné par Giul. da San-Gallo. Le pavage, en marbre et mosaïque, mérite d'être remarqué. Le grand autel est isolé; il est formé par un grand tombeau de porphyre et couvert d'un riche baldaquin, de Fuga, porté par quatre colonnes de porphyre d'ordre corinthien, entourées de palmes dorées; en haut, les anges de marbre sont de P. Bracci. On a creusé en 1861-1863 une chapelle souterraine (confession de saint Matthieu évangéliste), richement décorée de marbre et d'albâtre. »

L'église Sainte-Marie-des-Anges, place des Thermes, est une des plus grandes églises de Rome. C'est une salle des thermes de Dioclétien, transformée en église par Michel-Ange. Parmi les œuvres artistiques vraiment remarquables qui la décorent, citons : une fresque du Dominiquin; le *Baptême de Jésus-Christ*, par C. Maratte, enfin *Ananias et Saphire*, peints sur ardoise par Roncalli, dit le Pomarancio.

L'église Saint-Grégoire a été bâtie au viiie siècle par Grégoire II; mais, après les nombreuses restaurations qu'elle a subies, il ne reste de la construction primitive que les seize colonnes en granit égyptien qui forment la nef. Elle contenait jadis le tombeau de la courtisane Imperia, tombeau dont il ne reste plus de traces, ainsi qu'un tableau d'Annibal Carrache, vendu au siècle dernier et dont il reste dans l'église une copie. L'église Saint-Grégoire possède deux fresques célèbres, toutes deux dans la chapelle Saint-André; ce sont la *Flagellation de saint André*, du Dominiquin, et *Saint André adorant la croix*, du Guide.

L'église Saint-Pierre-in-Vincoli (aux liens) contient la *Sainte Marguerite*, tableau du Guide et le *Moïse*, célèbre statue de Michel-Ange.

L'église Sainte-Marie-de-la-Minerve est la seule église gothique qui soit à Rome. Elle a été construite en 1370 et surchargée d'ornements de mauvais goût de 1849 à 1855. Elle possède : un *Christ*, de Michel-Ange; le *Saint Thomas d'Aquin* et plusieurs autres tableaux de Beato-Angelico; des fresques représentant des *Traits de la vie de saint Thomas d'Aquin*, par Filippo Lippi et un grand nombre de tombeaux, parmi lesquels ceux du *Cardinal Pimentelli*, par Bernini; les *Mausolées de Léon X et de Clément VII*, par Baccio Bandinelli, enfin ceux du *Cardinal Alexandrini*, d'*Urbain VII* et de l'évêque français *Guillaume Durand*.

L'église Sainte-Marie-de-la-Paix remonte au xviie siècle et a été construite par Pierre de Cortone. L'extérieur ressemble jusqu'à un certain point à celui d'un monument de l'ancienne Rome. L'intérieur contient un assez grand nombre de peintures de Josépin, de Charles Maratte, de Balthasar Peruzzi, de l'Albane; on y voit une Madone attribuée à saint Luc, deux belles statues de Maderno et une chapelle dessinée par Michel-Ange, avec des grotesques de Simon Mosca. Mais le grand intérêt de cette église, le grand attrait pour les visiteurs, dit M. de Toulgoët, ce sont les fameuses *Sibylles* de Raphaël, fresques qui décorent le cintre de la chapelle Chigi.

L'église Saint-Charles-in-Catinari a été construite en 1612. « La façade de J.-B. Soria est fort belle, dit M. de Toulgoët, et l'intérieur, qui forme la croix grecque, est fort riche en marbres précieux et orné de belles fresques, parmi lesquelles les *Quatre Vertus cardinales* du Dominiquin, dans les pendentifs de la coupole... Dans les deux chapelles qui se font face, au milieu de l'église, on voit deux tableaux intéressants à divers titres : l'un, le *Martyre de saint Biago*, par Brandi, est une des œuvres rares où cet élève de Lanfranc a donné la mesure de son talent, il rappelle ici la manière forte, le coloris puissant de Michel-Ange, de Caravage; l'autre est la mort de *Sainte Anne*, d'André Sacchi; du style, mais pas de coloris. »

Au-dessus du maître-autel est un tableau de Pierre de Cortone; la *Procession de saint Charles Borromée*. Dans la sacristie, on voit aussi une fresque du Guide fort endommagée et représentant le portrait de *Saint Charles*.

L'église Saint-Louis-des-Français, construite en 1589, est à trois nefs divisées par des pilastres ioniques. Elle contient un grand nombre de tombeaux et d'inscriptions funéraires. On y remarque la *Vie de sainte Cécile* du Dominiquin, et une copie de la *Sainte Cécile* de Raphaël, par le Guide. L'église des Capucins renferme quelques tableaux de maîtres : le *Saint Michel*, du Guide; le *Saint Antoine*, du Dominiquin; une fresque du même maître représentant le même sujet; deux tableaux d'Andrea Sacchi, représentant l'un un *Episode de la vie de saint Antoine*, l'autre la *Sainte Vierge et saint Bonaventure*; enfin *Saint Paul ressuscitant Ananias*, par Pierre de Cortone.

L'église Saint-Augustin a été bâtie sur les dessins de Baccio Pintelli par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. La coupole date de 1580, la façade de 1583. L'église a subi de nombreuses restaurations. Elle contient, entre autres œuvres artistiques, une *Madone* en marbre, de Sansovino, le *Prophète Isaïe*, fresque de Raphaël, restaurée par Daniel de Volterre; une *Vierge*, attribuée à saint Luc; plusieurs tableaux du Guerchin, entre autres *Saint Augustin*; les *Pèlerins de Lorette*, de Caravage; enfin une fresque de Lanfranc représentant un incident de la vie de saint Augustin.

L'église des Jésuites (*del Gesù*), construite par Bernini, est d'une architecture de décadence, surchargée d'ornements de toutes sortes. C'est une des églises les plus riches de Rome. On y remarque trois tableaux de Baciccio et des sculptures de Bernini.

La basilique Santa-Maria-d'Ara-Cœli, à laquelle on arrive par un escalier de 124 marches, offre des fresques de Pinturicchio, le tombeau de sainte Hélène et une image miraculeuse qu'on prétend être l'œuvre de l'évangéliste saint Luc. L'intérieur est divisé en trois nefs par 22 colonnes antiques, diverses de hauteur, de base et de chapiteau, arrachées à des temples à des monuments anciens.

L'église Saint-André-della-Valle est une des plus belles de Rome. La façade est imposante; elle est toute en travertin, à deux rangs de colonnes d'ordre corinthien et composite. De magnifiques colonnes sont semées à profusion dans l'intérieur. La coupole est, après celle de l'église Saint-Pierre, la plus grande de Rome. Elle est ornée de fresques du Dominiquin (les *Quatre évangélistes*, les *Six Vertus*, la *Gloire céleste*, etc.). La coupole a été peinte presque tout entière par Lanfranc, et c'est un de ses meilleurs ouvrages.

Quartiers, enceinte, portes.

Rome est divisée en quatorze quartiers, dont douze sur la rive gauche du Tibre; ce sont les quartiers de Monti, de Trevi, de Colonna, de Campo-Marzo, de Ponti, de Parione, de Regola, de Sant'Eustachio, de Pigna, de Campitelli, de Sant'Angelo et de Ripa. Les deux quartiers de la rive droite sont le Transtevère et le Borgo ou cité Léonine.

Rome est entourée de murs qui forment une enceinte continue. Ces murs ont été réparés si souvent qu'il est difficile d'établir l'époque précise de leur construction. A l'endroit de la brèche par laquelle l'armée italienne est entrée à Rome en 1870, près de la porte Pia, a été placée une plaque.

Les portes de la ville sont au nombre de douze. Ce sont les portes du Peuple, de Salara, de Pia, de San-Lorenzo, de Maggiore, de San-Giovanni, de San-Sebastiano, de San-Paolo, de Portese, de San-Pancrazio, de Cavallegieri et de Angelica. Plusieurs portes murées depuis longtemps figuraient sur les anciens plans, ce qui explique la méprise du général français qui, en 1849, s'efforça d'entrer de vive force à Rome par la porte Pertusa et, sur la foi d'anciens plans de la ville, dirigea une attaque contre cette porte, ignorant qu'elle était murée depuis de longues années.

Places.

La place du Peuple (*del Popolo*) est une des plus belles et des plus animées de Rome. Elle est ornée d'un obélisque et de deux fontaines monumentales. La place d'Espagne est surtout remarquable par un escalier monumental conduisant à l'église Trinita-dei-Monti. La place du Capitole est entourée de palais, ornée de la statue équestre de Marc-Aurèle, en bronze. La place Colonna, sur le Corso, est le rendez-vous du monde élégant. Au milieu est la colonne Antonine. La place Navone ou Foro Agonale est la plus grande de Rome; elle occupe l'emplacement d'un ancien cirque et est ornée de trois fontaines et d'un obélisque. Citons encore : la place des Thermes, sur l'emplacement des anciens thermes de Dioclétien; la place de Venise, à l'extrémité du Corso; la place de la Bocca-della-Verita; la place Saint-Pierre; la place Barberini, etc.

Ponts et ports.

Six ponts font communiquer les deux rives du Tibre. Deux d'entre eux ne sont, à vrai dire, que les tronçons d'un seul et même pont, séparés par l'île Tibérine. Le pont Saint-Ange, construit vers l'an 136, par Adrien, était primitivement surmonté de statues de bronze, aujourd'hui disparues. Il est orné de dix statues d'anges de grandes dimensions, en marbre, œuvre des élèves du Bernin. C'est le plus beau des ponts actuels de Rome. Il communique, au moyen d'un pont suspendu, avec le Ponte-Sisto. Le pont Quattro-Capi compte dix-neuf siècles. C'est donc le plus ancien des ponts de Rome; les parapets sont modernes. Le pont Rotto (rompu) ou Palatin a été construit au iie siècle av. J.-C.; il a été reconstruit par Probus vers l'an 280; détruit en 1230, renouvelé en 1552 et plusieurs fois détruit et reconstruit à cause de la violence des eaux du Tibre. Aujourd'hui, deux de ses anciennes piles sont reliées entre elles par un pont suspendu en fil de fer. Quant au pont de fer ou de Saint-Barthélemy, appelé dans l'antiquité pont de Gratien ou de Cestino, on n'est pas d'accord sur son origine. Il a été plusieurs fois réparé. Les parapets primitifs étaient en marbre; ils ont été enlevés en 1679. Enfin, Rome antique a possédé d'autres ponts aujourd'hui détruits, à savoir : le pont Triumphalis ou Vaticanus et le pont Sublicius.

Il y a deux ports sur les rives du Tibre : le port Ripetta, sur la rive gauche du fleuve, à son entrée dans Rome, et le port Ripa-Grande, sur la rive droite et à sa sortie.

Fontaines.

Nous avons décrit les plus belles fontaines de Rome à l'article encyclopédique du mot FONTAINE.

Théâtres.

Le plus beau théâtre de Rome est le théâtre Apollo. La façade est ornée de colonnes et de pilastres de marbre cipolin. Trois entrées conduisent sous un vestibule d'où l'on monte au foyer décoré par huit statues en plâtre. L'intérieur est orné de ciselures, de dorures et de peintures de beaucoup de goût. Les autres théâtres de Rome sont ceux d'Argentina (opéras, ballets), de Valle (opéras et comédies) et de Metastasio (comédies).

Jardins, promenades.

Le lieu de promenade le plus beau et le plus fréquenté de Rome est le mont Pincio.

« Le monte Pincio est, dit Robello, une des plus belles collines de Rome moderne. Rien n'est comparable à la vue que l'on a de ses terrasses; certes, il n'existe pas de promenade où l'on ait sous les yeux un panorama plus étendu, plus varié et plus délicieusement coloré. L'air y est pur; ses parterres, ses plantations, ses allées sont bien dessinés, et l'on peut s'y promener à son aise, à pied, à cheval, en voiture. Le site ne manque pas de décorations : plusieurs fontaines, alimentées par l'eau Felice, se mêlent agréablement aux massifs d'arbres; des espèces d'hermès placés le long des allées soutiennent les bustes de quelques-uns des grands hommes de l'ancienne et de la moderne Italie, et un petit obélisque, provenant du cirque Aurélien, s'élève au milieu d'un rond-point où convergent plusieurs chemins. »

C'est à l'administration française de Napoléon Ier qu'on doit les travaux qui ont fait du Pincio des promenades publiques, travaux terminés par Pie VIII. Rome doit, du reste, à Napoléon Ier une quantité de travaux dont les Loriquet papalins ont attribué le mérite à Pie VII, alors à Fontainebleau. Rome, laissée sans jardins d'aucune sorte, devait être enfin dotée de plusieurs squares, et la chute de la domination française a empêché l'exécution d'une quantité de travaux analogues projetés à cette époque. La ville, que l'incurie de l'administration pontificale a rendue des plus sales et des plus malsaines, est soumise, depuis 1870, à de grands travaux d'édilité, parmi lesquels la fondation de squares. Les jardins privés sont très-nombreux à Rome dans certains quartiers. En fait de jardins pouvant servir de promenades, Rome ne possède, outre le Pincio, que le jardin Saint-Grégoire, près du Colisée, et la villa Médicis.

« Elevée sur la colline des Jardins, d'où elle domine la ville et les campagnes, la villa Médicis, que de toutes parts on découvre, est caractérisée, dit M. Way, par les deux pavillons élancés qui la surmontent et qui se dressent au-dessus des arbres, épaulant une façade large et claire. Du côté extérieur, qui regarde Rome, le bâtiment est d'un aspect froid; des fenêtres assez simples et fort espacées, une porte très-haute, qui a un balcon pour couronnement, telle est la placide ordonnance adoptée, en 1540, par Annibale Lippi lorsqu'il érigea ce palais pour le cardinal de Montepulciano. » Nous parlons plus loin de l'Académie de France qui est établie dans cette villa. On peut visiter dans la villa Médicis le curieux tunnel, admirable ouvrage des Romains, qui, passant à une grande profondeur sous le mont Pincio, amène l'*aqua vergine*. Le jardin, près de San-Gregorio, très-éloigné du centre de la ville, est un lieu de promenade assez gracieux, ainsi que l'allée qui conduit de Saint-Jean-de-Latran à Sainte-Marie-Majeure. En somme, Rome ne possède pas encore de jardin public proprement dit à l'intérieur des murs. L'administration italienne a déjà fait quelques efforts pour remédier aux conséquences fâcheuses qui résultent de ce fait pour la santé des habitants, en créant quelques petits squares qui suffisent dans beaucoup de quartiers où les jardins privés abondent, mais qui ne suffisent pas pour aérer les rues étroites et fangeuses des vieux quartiers.

Parmi les rues de Rome, c'est le Corso (v. ce mot) qui est la promenade favorite de la société élégante de Rome.

Si Rome est pauvre en promenades intérieures, elle a, en compensation, d'admirables villas à l'extérieur, villas ouvertes aux promeneurs.

Parmi ces villas, dont nous avons énuméré plus haut les richesses artistiques, nous ne décrirons que la plus remarquable d'entre elles comme paysage, la villa Pamphili.

« Si vous voulez imaginer, dit Gaume, un palais d'une magnificence souvent royale, situé au milieu de vastes jardins plantés de bosquets odoriférants et de statues de marbre de toutes les formes, de tous les âges et presque toujours d'un grand mérite, avec cela des pièces d'eau, des fontaines jaillissantes, en un mot tout ce qui peut flatter les sens, vous aurez une idée de ces habitations somptueuses que nous appelons villas et que la langue italienne, plus explicite, nomme *delizie*. »

La villa Pamphili ou Panfili, construite par le prince Pamphili, neveu d'Innocent X, passa en héritage dans la famille Doria, qui la possède maintenant. Jardins, parcs, fontaines, jets d'eau, tout est grandiose et du meilleur goût; ses pins séculaires, à parasol, sont célèbres par leur hauteur prodigieuse. Le palais est petit, mais charmant; il a été bâti sur les dessins de l'Algarde et renferme une magnifique collection de bas-reliefs, de bustes et de statues antiques du plus beau style. Parmi les bustes modernes, on distingue celui de l'Algarde, représentant la fameuse Olimpia, cette belle-sœur d'Innocent X dont l'histoire raconte tant de choses. Près du palais, on voit quelques columbariums anciens. Dans la guerre de 1849, cette villa servit deux fois de quartier général, d'abord aux républicains romains, ensuite à l'armée française. Il ne doit donc pas sembler étrange qu'elle ait éprouvé alors des dégâts assez considérables. On a dégradé des fontaines, on a mutilé des statues, on a coupé des arbres séculaires. (Robello.)

Un petit monument de forme ronde a été élevé dans la villa, par le prince Doria, à la mémoire des soldats français tués en 1849. D'après Du Pays (1870), la collection des antiques que contenait la villa a été dispersée.

Bibliothèques.

Sous les papes, Rome possédait quarante bibliothèques environ, appartenant toutes à des corporations religieuses. Celles-ci ayant été supprimées en 1874, on a agrandi trois d'entre elles aux dépens des autres qu'on a supprimées. Les trois bibliothèques conservées sont : la Casanatense ou la Minerve, qui avait 150,000 volumes et en a actuellement 210,000; l'Angelica, dont les 100,000 volumes ont été doublés; enfin, l'Alexandrina, bibliothèque de l'université, qui a vu ses 60,000 volumes portés à 160,000.

Quant aux 300,000 volumes restants des bibliothèques supprimées, il est question de faire de leur ensemble une seule bibliothèque. Malheureusement, la plupart de ces ouvrages traitent de théologie, sujet qui n'a plus aujourd'hui qu'un mince intérêt, et sont absolument inutiles à la presque totalité du public et des savants.

Hôpitaux.

Les principaux hôpitaux de Rome sont : l'hôpital de San-Spirito, fondé par Innocent III en 1178, reconstruit par Sixte IV en 1471; il contient 1,600 lits; puis les hôpitaux de la Consolation, de Saint-Gallican, de Saint-Jacques, de Saint-Jean-Calabite, de Saint-Roch. Sous la domination papale, les hôpitaux ne pouvaient accueillir que des chrétiens; il n'en est plus de même aujourd'hui.

Catacombes.

V. CATACOMBE.

Commerce, industrie.

Le mouvement industriel et commercial n'est pas considérable à Rome. Ses principaux articles d'importation sont : les céréales, les vins de France et d'Espagne, les poissons secs et salés, les oranges et les citrons, la soie et la laine, le bois de construction, le marbre. Ses principeux articles d'exportation sont : les laines, les peaux de chevreau et d'agneau, les poils pour chapeliers, etc.

La principale industrie est la joaillerie et la bijouterie. Certains articles de fabrication, surtout les camées, les pierres gravées, les perles dites romaines, ont une grande réputation. Il y a aussi des fabriques de draps, indiennes, fleurs artificielles, cordes d'instruments de musique, chapellerie, chapelets, médailles religieuses. La photographie, la lithographie et diverses autres industries se rapportant aux arts sont très-développées.

Environs de Rome.

En suivant la voie Appienne (*via Appia*), route antique construite par Appius Claudius, 312 av. J.-C., et qui menait de Rome à Capoue, on rencontre un grand nombre de tombeaux antiques et de ruines. Presque aussitôt sorti de Rome, on voit la petite église *Domine Quo Vadis*, où, dit-on, saint Pierre, fuyant de Rome, aurait rencontré le Christ et laissé sur une pierre, conservée depuis cette époque, l'empreinte de son pied. Plus loin est le cirque et le temple de Romulus ou de Maxence. Le cirque est en ruine; le temple est de forme circulaire. Le tombeau de Cæcilia Metella, situé également sur la voie Appienne, est un des mieux conservés qui nous soient parvenus. Il est revêtu en blocs de travertin et a environ 10 mètres de diamètre. Il est orné d'une frise en marbre blanc sculpté à bucrânes (têtes de bœuf).

Les environs de Rome, appelés campagne de Rome, sont un véritable désert. On n'y voit ni maisons ni champs cultivés; on n'y voit pas même d'arbres. Ces lieux jadis si beaux, qu'ont chantés Horace et tant d'autres poëtes latins, ont été réduits en cet état en partie par les invasions des barbares, en partie par les guerres du moyen âge et surtout par les guerres des familles papalines Colonna et Orsini. Les environs de Rome possèdent aussi quelques villas construites pas les neveux des papes : villa Aldobrandini, Mondragone, etc. Parmi les localités voisines de Rome, on cite Tivoli pour sa beauté. V. ce mot.

ROME ANTIQUE.

Pour bien se rendre compte de ce qu'était la Rome antique, il importe de bien connaître la configuration du sol sur lequel elle fut construite. En effet, ce sol, qui devait porter la capitale du monde, n'a pas seulement changé d'aspect, il a encore changé de forme. Plusieurs des collines que nous voyons aujourd'hui n'ont pas toujours existé; par exemple, le monte Citorio, composé de ruines, le monte Giordano, qui date du moyen âge, le singulier monte Testaccio, formé tout entier de vases brisés et qui remonte à peine aux premiers siècles de notre ère. Pour retrouver l'état primitif des collines anciennes, il faut faire abstraction des ruines entassées sur lenrs sommets; l'exhaussement du sol, une des choses qui à Rome étonne le plus les étrangers, ne s'observe pas seulement dans les lieux bas, où il s'explique par l'accumulation des terres que diverses causes ont pu y faire descendre; on le remarque même sur le sommet isolé du Palatin. Quelquefois deux hauteurs, séparées dans l'origine, ont été artificiellement réunies; quelquefois aussi les pentes sont devenues plus escarpées par suite d'un éboulement de rochers; c'est ce qui est arrivé pour la roche Tarpéienne au VI^{e} siècle de Rome et au XVI^{e} siècle de l'ère chrétienne. Ces cas sont rares; ce qui est arrivé le plus souvent, c'est que les sommets ont été aplanis ou effacés, et même que certaines hauteurs ont disparu, comme le Germale mentionné avec la Velia, qui existait encore du temps de Cicéron, puisqu'il portait la maison de Cicéron, et duquel il ne reste plus rien; tandis que la Velia, dont l'arc de Titus marque le sommet, par l'entassement qui s'est fait autour d'elle, s'est seulement beaucoup abaissée. La roche Lupercale n'existe plus. Il fallut aplanir le sommet du Capitole pour y bâtir le temple de Jupiter. Ainsi donc, pour retrouver en partie la configuration primitive du sol romain, il faut, replantant sur chacune des sept collines les grands arbres séculaires qui les couvraient, rétablir du même coup les petits sommets qui, en fort grand nombre, s'élevaient çà et là sur les collines de Rome; en un mot, il s'agit de reconstruire le sol tel qu'il existait lorsque Romulus vint jeter les fondements de la ville éternelle; c'est ce que nous allons essayer de faire.

Le Tibre était alors, comme il est aujourd'hui, rapide et bouillonnant; il ronge toujours ses bords, ce qui lui avait fait anciennement donner le nom de Dévorant. Le livre des augures l'appelait pour cette raison la Scie et, à cause de ses sinuosités, la Couleuvre; seulement, le lit du Tibre était alors plus profond, car le lit de tous les fleuves, et surtout de ceux qui charrient beaucoup, s'exhausse peu à peu. Pline, qui devait se connaître en navigation, puisqu'il était un des chefs de l'armée navale de Rome, dit que le Tibre pouvait porter les grandes galères de la Méditerranée. Le lit du Tibre était également plus large aux premiers siècles de Rome; il baignait alors le pied du Palatin; il inondait l'emplacement futur de la rue Etrusque (*vicus Tuscus*) où devait être un jour le quartier élégant et corrompu de Rome. On disait que le dieu Vertumne avait détourné le cours du fleuve. Le Tibre, en dépit de Vertumne, débordait fréquemment et quelquefois, dans ses crues soudaines, retrouvait la largeur de son ancien lit. Le long de la vallée du Tibre devaient se trouver des espèces de bas-fonds marécageux; aussi les prairies qui bordaient les deux rives du fleuve, et dont l'une fut plus tard le champ de Mars, étaient-elles des prairies humides et vastes où croissaient des prêles. Dans cet espace, fréquemment submergé, s'étendait, entre la place Navone et Sant' Andrea-della-Valle, un enfoncement dont le nom de cette église garde encore le souvenir. La place a succédé à un cirque où avaient lieu des courses de chars dans l'eau, imitées jusqu'à nos jours par les promenades en voiture du mois d'août autour de la place artificiellement inondée.

Parmi les collines de la ville de Rome, sept se trouvaient sur la rive gauche du Tibre; c'étaient : le Palatin, le Capitole, l'Aventin, le Cœlius, le Quirinal, le Viminal et l'Esquilin; sur la rive droite se trouvait le Janicule. Vers la partie moyenne des collines qui longent cette voie, les Romains établirent leur forteresse du Janicule; mais auparavant, il n'y avait de ce côté qu'un rideau de collines boisées et arrosées par des sources. Pour retrouver l'aspect primitif de Rome, il faut mettre partout des sources et des arbres; ces sources, aujourd'hui en grande partie perdues, permirent de placer une forteresse dans un lieu qui n'eût pas été tenable sans elles. Passant sur la rive gauche du Tibre et nous avançant en sens inverse de son cours, nous rencontrons d'abord l'Aventin, dont la forme est assez irrégulière. Cette colline a deux cimes séparées par un ravin; l'une de ces cimes est indiquée aujourd'hui par l'église de Sainte-Sabine, et l'autre, appelée faux Aventin, par l'église de Saint-Saba. Virgile, qui était fort instruit des anciennes traditions, parle de l'épaisse forêt de l'Aventin qui, au temps d'Evandre, descendait jusqu'au fleuve, et d'un bois sacré situé au pied de la colline. Ovide mentionne également la forêt de l'Aventin. Cette colline était couverte de toutes sortes d'arbres. Denys d'Halicarnasse cite en particulier les lauriers; de là était venu à une partie de l'Aventin le nom de bois des Lauriers (Lauretum ou Lorentum); il y avait sur l'Aventin le grand Lorentum et le petit. Un temple de Vertumne était dit : *in Loreto Majore*. Sur l'Aventin se trouvaient de nombreuses sources; ce mont était remarquablement rocailleux. Un rocher, appelé le rocher Sacré, dominait la moindre des deux cimes de la colline et formait, dit Ovide, une partie considérable de la montagne. De ce sommet de l'Aventin, suivant la tradition, Remus consulta les présages, qui lui furent contraires. Ce mont néfaste fut exclu du Pomarium (v. ce mot), ou enceinte sacrée de la ville, et n'y fut compris que sous l'empereur Claude. L'Aventin était séparé du Palatin par une vallée étroite et profonde dont les pentes abruptes se couvraient de myrtes. Le fond de cette vallée marécageuse et souvent inondée fut comblé quand on y construisit le grand cirque qui la remplissait tout entière.

En regard de la masse irrégulière de l'Aventin, le Palatin s'élève très-nettement isolé; sa forme est régulière; c'est un triangle dont les côtés qui ondulent correspondent, à peu de chose près, à trois des quatre points cardinaux. Dans l'origine, le Palatin abondait en sources, que les constructions impériales ont fait disparaître. Au pied du Palatin, vers le Forum, était le bassin de Juturne où, après la bataille du lac Régille, on crut voir Castor et Pollux, qui avaient secouru les Romains pendant l'action, faire boire leurs chevaux. Ce fut pour remplacer ces sources détruites que les Romains inaugurèrent le moyen magnifique et dispendieux des aqueducs. Les sources du Palatin y entretenaient des pâturages; aussi ce mont fut d'abord un mont pastoral. La tradition y place l'Arcadien Evandre au milieu des troupeaux. A la fin de la république romaine, l'ancienne bourgade était devenue la demeure des citoyens opulents; puis la colline fut graduellement envahie par les accroissements successifs de la demeure impériale. Sous l'escarpement du Palatin, vers l'ouest, était un autre, appelé Lupercal (v. ce mot), fameux par l'allaitement de Romulus et de Rémus. Cet antre était dominé par de grands arbres; les eaux qui descendaient du Palatin y entretenaient une constante fraîcheur. Entre le Palatin et le Tibre était un vaste marais, le Vélabre. Nous renvoyons le lecteur à ce mot, auquel nous avons consacré un article fort complet. Le grand Vélabre séparait le Palatin d'une autre colline, située entre le Palatin et le Tibre. Cette colline, de toutes la moins considérable, devait avoir la destinée la plus grande; c'est elle qui fut le Capitole. Comme l'Aventin, le mont Capitolin avait deux cimes, mais beaucoup plus rapprochées; sur celle qui a conservé le nom de roche Tarpéienne était la citadelle; sur l'autre, le temple de Jupiter qui a fait place à l'église d'Ara-Cœli. Deux bois de chênes, dont on conserva religieusement les restes, descendaient de ces deux cimes et les flancs de cette colline sauvage étaient hérissés de broussailles. Des deux côtés d'une gorge par où devait passer un jour la voie Triomphale, une forêt s'abaissait sur la pente méridionale du Capitole. Des sources filtraient à travers la colline et allaient tomber dans le Vélabre. Le Capitole était à pic du côté du champ de Mars; du côté du Forum, il était presque aussi abrupt, et Ovide parle encore de la pente escarpée qui conduisait dans le Forum et la Vallée. L'aspect primordial du Capitole, tel que l'ont décrit Virgile et Properce, était formidable. Ces trois collines, l'Aventin, le Palatin et le Capitole, formaient un groupe à part dans le voisinage du Tibre. Plus loin, quatre autres monts s'avançaient tous dans le même sens, comme se détachant de la plaine supérieure. M. Ampère a considéré leur ensemble comme un arc dont le Tibre serait la corde. Le premier que l'on rencontre en suivant du sud au nord ce demi-cercle de hauteurs est le Cœlius. Primitivement, le Cœlius s'appelait le mont des Chênes; ce nom nous indique la nature de la végétation qui le couvrait. A l'angle occidental du Cœlius, une fontaine sortait d'une grotte et se répandait à travers les herbes. Ce fut plus tard la fontaine de la nymphe Egérie, qui coulait sous le bois sacré des Camènes; la fontaine et le bois sacré existaient encore du temps de Juvénal. Les chênes du Cœlius descendaient dans la vallée qui le sépare de l'Esquilin et remontaient sur le flanc de cette dernière colline; car précisément se trouvait de ce côté sur l'Esquilin un sacellum consacré aux nymphes des Chênes. Plus loin venait un lieu appelé bois des Hêtres. A la base de l'Esquilin, dans la région paludéenne où s'étendait le Vélabre, fut anciennement le bois Argiletum, dont le nom demeura au quartier de Rome par lequel il fut remplacé. Tout près était le quartier de Subura. En allant vers le nord, on rencontrait le mont Viminal, anisi nommé des osiers (*vimina*) qui y croissaient; c'est aujourd'hui des monts de Rome le plus difficile à retrouver. Après le Viminal venait un mont plus visible et plus célèbre, le Quirinal. Jusqu'à Trajan, le Quirinal tenait au Capitole par une colline intermédiaire, que cet empereur a supprimée pour établir son Forum et dont la colonne Trajane, qui a 100 pieds romains, indique la plus grande hauteur. Pour nous donner une idée exacte du sol primitif de Rome, il faut donc rétablir cette langue de terre qui unissait le Quirinal au Capitole, « le Capitole, dit M. Ampère, formant alors l'extrémité d'une presqu'île, tandis qu'il est comme une île depuis Trajan. » Nous avons peu de renseignements sur l'antique végétation du Quirinal; pourtant nous voyons dans Cicéron que la maison de Pomponius Atticus, son ami, située sur cette colline, avait une *sylva;* il est probable que c'était un reste de la forêt primitive. « Les Romains, dit M. Ampère, avaient le respect des vieux arbres. Pour eux, ce respect était un culte; il fallait un sacrifice pour expier la chute d'un arbre, même d'un arbre mort de vieillesse; abattre un arbre dans un bois sacré était un crime. Or, partout dans Rome sont indiqués des bois sacrés. Au delà du Tibre, le bois de Satriama, le bois de Furina, qui vit la mort de Tiberius Gracchus; sur le Capitole, le bois de l'Asile; sur la pente septentrionale du Palatin, le bois de Vesta; sur le Cœlius, le bois des Camènes et les deux bois sacrés entre lesquels s'élevait la maison de l'empereur Tetricus; sur l'Esquilin, le bois de Mephitis et le bois de Junon Lucine; au pied de l'Esquilin, l'Argiletum et le bois de Strenia; sur le Quirinal, le bois de Quirinus. Lors même qu'il n'est pas fait mention expresse d'un bois sacré, on peut en supposer l'existence partout où il y avait soit un temple, soit une chapelle. » Telle était la configuration primitive du sol de Rome.

Voici maintenant, d'après M. Ampère, ce qui, avant l'époque où Romulus fonda la ville, existait déjà sur les collines qui avoisinent le Tibre. On y trouvait : 1° le Vaticanum, sorte de centre religieux; 2° Saturnia, bourgade latine sur le Capitole; 3° Esquilia, bourgade ligure sur l'Esquilin, dans la Subura et dans les Carines; 4° Sikelia, établissement sicule sur le Palatin; 5° Tarquinum, bourgade étrusque sur le Capitole; 6° sur le Palatin, à l'ouest, Roma, forteresse des Pélasges, qui donna son nom aux sept autres collines occupées par les Pélasges; 7° sur le Palatin, au sud, Palatium, forteresse des Sabins aborigènes, établis à côté des Pélasges sur le Palatin et les sept autres collines; 8° sur l'Aventin, une forteresse pélasge appelée Romuria, d'abord indépendante de Roma; 9° Cœlium, sur le Cœlius, où campait un chef étrusque. Voilà donc neuf Romes avant Rome; mais, comme ces différents établissements n'ont pas laissé de vestiges sur le sol romain, nous nous contenterons de les mentionner sans nous étendre sur eux davantage. Nous renverrons à l'*Enéide* pour les origines troyennes que Virgile attribue à Rome et particulièrement pour la légende d'Evandre sur le Palatin. Romulus (l'homme de Roma) traça le premier l'enceinte de la ville éternelle. Le Palatin en indique encore aujourd'hui l'étendue et en dessine la forme; des fragments imposants de la muraille de Romulus existent encore et on reconnaît assez exactement où étaient ses portes. Quand Romulus avait dirigé la charrue autour de la cité future, là où il voulait qu'il y eût une porte, il avait, selon le rit antique, soulevé sa charrue et interrompu le sillon augural. La Rome du Palatin avait trois portes : l'une était la porte Mugonia, qu'on nomma ainsi à cause des mugissements dont elle retentissait quand les troupeaux descendaient boire dans les eaux du Vélabre. Elle était à peu près où est l'arc de Titus. Une autre porte, appelée porte Romana d'après Festus et Romanula d'après Varron, regardait le Vélabre. On y arrivait par une rue qui côtoyait le flanc de la colline au-dessus du marais; elle s'appelait la rue Neuve, *via Nova*, et était une des plus anciennes de Rome; elle avait pu exister avant que le Vélabre eût été desséché par les Tarquins. On ne connaît pas aussi sûrement la position de la troisième porte de la Rome palatine, mais nous savons qu'on descendait du Palatin dans la vallée où fut depuis le grand cirque par les degrés voisins du lieu qu'on appelait le Bel escarpement. Telle était la ville de Romulus. La domination sabine qui s'abattit sur Rome au temps de Numa Pompilius a laissé sur toutes les collines de Rome, à l'exception du Palatin qui était devenu romain et du Cœlius qui était étrusque, des vestiges des anciens cultes sabins; mais il faut aller jusqu'au roi Ancus Martius pour trouver une modification dans l'enceinte de Rome. C'est lui qui bâtit la citadelle du Janicule (v. ce mot.) et qui construisit le pont Sublicius pour relier la citadelle à la ville. Il enveloppa l'Aventin par un mur qui existe encore en deux endroits; il protégeait le séjour des populations latines établies par lui sur l'Aventin, de même qu'au moyen du *fossé des Sabins* il défendait le côté de Rome par où l'ennemi aurait pu menacer à l'est l'extrémité vulnérable du Cœlius. Ce fut également le roi Ancus qui construisit le Tullianum ou Prison mamertine; nous renvoyons le lecteur à ce mot sur lequel nous avons donné des développements considérables. Sous le règne du premier Tarquin se place la grande pensée monumentale des rois d'origine étrusque, le temple du Capitole, dont la destinée devait être liée aux triomphes de Rome et dont le nom en est encore le symbole; on sait que le nom de Capitole fut donné au mont Tarpéien à cause d'une tête coupée (*caput*) que l'on y trouva en creusant les fondements du nouvel édifice. Du reste, au règne de Tarquin se rattache le commencement des grands travaux d'utilité publique. Romulus avait élevé une muraille autour de sa petite ville du Palatin; les rois sabins, ses successeurs, en avaient agrandi de beaucoup l'enceinte et l'avaient fortifiée; ils avaient bâti un port, Ostie, à l'embouchure du Tibre, une citadelle et une prison; les Tarquins, rois étrusques, construisirent le cirque, qui devint, avec le temps, le plus grand monument de Rome, et un système d'égouts qui faisait l'admiration de Pline et dont un reste très-imposant, le grand égout (*cloaca Maxima*), cloaque Maxime (v. ce mot), excite encore la nôtre. Servius Tullius, dont le nom étrusque était Martama, donna à la ville de Rome une unité qu'elle n'avait pas avant lui, en unissant par une enceinte les diverses petites enceintes fortifiées qui entouraient les différentes collines. Cette enceinte était formée de deux parties distinctes : un mur appliqué contre les collines et contournant les sinuosités de leurs pentes, interrompu là où soit leur escarpement suffisamment abrupt, soit le voisinage du Tibre rendait ce mur inutile; ailleurs, un fossé muni en dedans d'un revêtement en terre qu'on appelait un *agger*. Ce mur n'enveloppait pas tout le côté occidental du mont Capitolin. On le voit par le récit de la tentative des Gaulois pour surprendre la citadelle, qui gravirent les rochers sans trouver de mur sur leur chemin. On peut suivre facilement la direction du mur de Servius Tullius par l'emplacement des portes, qu'il est presque toujours possible de reconnaître, et par des restes du mur lui-même dont les plus considérables ont été découverts, il y a peu d'années, tous deux sur l'Aventin et regardant vers le Tibre, l'un dans une vigne des jésuites, près de Santa-Prisca, l'autre dans le jardin des dominicains de Sainte-Sabine. Ils donnent à la Rome des rois étrusques une circonférence de six à huit milles. Servius compléta le mur dont nous venons de parler par son *agger*, du côté le plus exposé aux incursions des populations voisines, là où elles pouvaient arriver sans obstacles sur l'Esquilin, le Viminal et le Quirinal, dont les cimes étaient de plain-pied avec la campagne; de ce côté, il ajouta au mur un fossé

ayant en dedans un relèvement de terre (*agger*), dont les travaux du chemin de fer ont mis à nu la disposition. Cet agger de Servius Tullius, l'un des plus anciens travaux qui aient été exécutés à Rome, subsiste encore en assez grande partie. Il est visible en plusieurs endroits. On le suit depuis la porte Esquiline jusqu'à la porte Colline, c'est-à-dire depuis l'arc de Gallien jusqu'aux jardins de Salluste. Dans la villa Negroni, il forme un tertre de quelque hauteur, dont la cime est le point le plus élevé de la ville sur la rive gauche du Tibre. Un bouquet d'arbres le surmonte; on y a placé une statue de Rome. Avec le temps, il était devenu, en cela semblable à nos boulevards, un lieu de promenade. On peut encore y aller chercher le soleil comme Horace, qui en parle, faisait sans doute en sortant de chez Mécène, dont les jardins étaient tout proches. On peut dire que, du jour où Servius Tullius construisit cette enceinte, Rome, qui n'avait été qu'une agglomération de petits établissements séparés, exista réellement. C'est le dernier des Tarquins qui, avec l'argent pris sur les Volsques, bâtit le temple de Jupiter Capitolin commencé par le premier Tarquin. L'église d'Ara-Cœli, qui s'élève sur l'emplacement du temple de Jupiter, montre l'effet qu'il devait produire si l'on transporte par la pensée la façade du temple sur le côté opposé à la façade et au grand escalier d'Ara-Cœli. Le temple était tourné vers le midi, tandis que la direction de l'église est plus à l'est; tourné ainsi, l'édifice païen regardait le Forum. Du Forum, on voyait les colonnes de la façade, les statues et le quadrige d'argile qui décoraient le faîte du temple. Il ne subsiste rien du Capitole aujourd'hui, si ce n'est quelques restes de ses substructions enfouies sous terre et quelques pans de murailles dans l'intérieur du couvent des Franciscains d'Ara-Cœli. Mais nous connaissons son architecture et ses dimensions. Le temple s'élevait sur une haute plate-forme; sa disposition était celle des temples étrusques décrits par Vitruve, mais avec quelques modifications; ainsi, composé de trois cellas, il était plus large par rapport à sa longueur que ne l'étaient d'ordinaire les temples étrusques; les trois rangs de colonnes de sa façade en comptaient chacun six. En avant de cette façade étaient trois rangs de colonnes, et une seule file de colonnes courait le long de ses deux côtés. Dans la cella consacrée à Jupiter était la statue en argile de ce dieu, assise et tenant d'une main la foudre, aussi en argile, de l'autre un sceptre, cet ornement royal de l'Etrurie. Le temple de Jupiter ne fut dédié que dans les premiers temps de la république par le consul Horatius; vers la même époque, après la bataille du lac Régille, fut fondé le temple de Castor et de Pollux, un des plus remarquables de Rome, et celui de la déesse Carna. Ce fut également vers ce même temps que fut dédié le temple de Saturne, dont l'importance est telle dans l'histoire romaine, que nous lui avons consacré un article spécial auquel nous renvoyons le lecteur. A partir de cette époque jusqu'à la fin de la république, la ville de Rome alla s'agrandissant de jour en jour.

Les monuments jouèrent un grand rôle dans la lutte des ambitions qui se disputèrent le pouvoir vers les derniers temps de la république. Pompée éleva son théâtre dans le champ de Mars; ce fut le premier édifice offert par un particulier aux plaisirs du peuple; César aussitôt construisit son Forum qu'il veut opposer au Forum romain. Pompée avait élevé un temple à Vénus Victorieuse pour rappeler sans cesse au peuple le souvenir de ses victoires; César, plus habile, mit dans son Forum le temple de Vénus Génitrix, ce qui semblait plus modeste et était plus superbe, car il rappelait indirectement par là qu'il prétendait descendre de cette déesse. Le Forum de César fut la seule œuvre monumentale qu'il eut le temps d'exécuter; mais d'autres monuments de Rome ne sont que des pensées de César réalisées après lui. Nous citerons, entre autres, le temple de Mars Vengeur; son théâtre, qui fut le théâtre de Marcellus; le Colisée même, dont il avait conçu le projet, projet qui ne fut exécuté que sous les Flaviens. César voulut même changer le cours du Tibre, et, le portant à droite, gagner ainsi l'espace d'un champ de Mars nouveau pour pouvoir construire dans l'ancien une Rome nouvelle. A côté de ces marques de la grandeur de César, on trouve aussi dans les monuments de Rome les souvenirs de ses crimes. La basilique Æmilia fut bâtie par Æmilius Paulus, avec les millions de César, qui les lui avait légués avec la mission spéciale de faire construire ce monument. La première basilique avait été bâtie par Caton l'Ancien. « Les despotes aiment la pierre, dit fort justement M. Ampère, car la pierre est docile; les blocs se laissent entasser les uns sur les autres en édifices réguliers, image de l'édifice social que le maître trouve beau de construire à la toise et au cordeau, en entassant par assises symétriques les hommes et, quand le maître est guerrier, les cadavres. Le gigantesque sourit à leur orgueil, et puis cela occupe le peuple, comme le fait sagement observer Denys d'Halicarnasse après Aristote; tandis qu'il est courbé sur les moellons, il ne songe pas à relever la tête; on le fait manœuvre pour qu'il ne songe pas à être citoyen. » Ainsi agit Auguste et ont agi depuis tous les tyrans qui, trop petits pour occuper leurs peuples par des guerres gigantesques ou des événements remarquables, n'ont eu d'autre ressource, comme le premier empereur romain, que de changer en villes de marbre les villes de pierre, afin d'empêcher les citoyens de songer à la liberté. Ce qui nous reste des monuments élevés par Auguste est caractéristique. Le théâtre de Marcellus, l'entrée du portique d'Octavie, les trois colonnes qui subsistent encore du temple de Mars Vengeur montrent qu'une transformation s'accomplit dans l'art romain comme dans la société romaine; le premier de ces monuments retient encore la simplicité toute grecque de l'architecture républicaine; tandis que les deux autres, et surtout le troisième, inaugurent la magnificence vraiment romaine de l'ère impériale.

Des nombreux édifices d'Agrippa, le plus célèbre et le seul conservé est le Panthéon (v. ce mot), dédié à Auguste qui, par affectation de modestie, repoussa cet hommage excessif. Tibère bâtit peu; le Camp des prétoriens, dont l'enceinte et les logements de soldats subsistent encore, fut construit par Séjan en l'absence de Tibère, et peut-être contre lui. Caligula jeta un pont insensé sur le Forum afin de pouvoir plus commodément aller converser avec Jupiter. Ce pont touchait le temple de Castor et Pollux, entre les images desquels l'empereur fou allait fraternellement s'asseoir. Les travaux utiles accomplis par Claude avertissent les historiens intelligents de ne pas le prendre pour un idiot, malgré ses *absences;* car il fut l'auteur des deux plus grands ouvrages de l'empire : le port d'Ostie et le lac Fucin, que l'on travaille aujourd'hui à rétablir. Le seul monument qu'ait laissé Néron est la Maison dorée, qu'il construisit pour son usage. On sait que, pour se procurer un emplacement suffisant, l'empereur mit le feu à une partie de Rome. La Maison dorée, comme un sérail d'Asie, renfermait des palais, des étangs, des forêts. Elle commençait sur le Palatin, à côté de la modeste maison d'Auguste; le despotisme simulé de celui-ci avait fait place à un despotisme tout oriental, sans mesure comme sans pudeur; la Maison dorée tenait environ un tiers de Rome. Après Néron passent Galba, Othon et Vitellius, dont le règne fut trop court pour leur permettre de laisser des monuments. Le Forum, dont la vue évoquait de si beaux souvenirs, ne rappelle plus dès lors que des faits sinistres : le meurtre cruel du cruel Galba, le meurtre ignoble de l'ignoble Vitellius. La plus grande ruine de Rome est celle de cet amphithéâtre, auquel travaillèrent les trois Flaviens. Cet édifice porta toujours leur nom dans l'antiquité; il ne s'est appelé Colisée que vers les derniers temps de Rome impériale. Le Colisée fit disparaître les fameux étangs de Néron; les Thermes de Titus s'élevèrent sur un de ses palais, et on se hâta d'enfouir dans les chambres de ce palais comblé de décombres, et dont on ne se donna pas même le temps de retirer les objets les plus précieux, le souvenir et la popularité de Néron; car Néron n'était odieux qu'aux riches et à l'aristocratie, et, chose honteuse à dire, il était cher à la plèbe romaine abâtardie et à laquelle il dispensait si largement *panem et circenses.* Nerva est le premier des bons, et Trajan le premier des grands empereurs romains. On peut reconstruire par la pensée, avec les débris qui en restent, son temple et sa basilique. « Quand on contemple la colonne de marbre encore intacte qui portait sa statue et s'élevait sur sa cendre, dit M. Ampère, œuvre où tout était admirable, la matière, la construction, les bas-reliefs, on se réjouit que tant de magnificences d'art et de goût, consacrées à un souverain qui en était si digne, aient été conservées par la naïve dévotion du moyen âge, qui croyait que Dieu avait ressuscité Trajan à cause de ses vertus afin qu'il eût le temps de se convertir au christianisme. Les restes d'un beau temple de Vénus et de Rome nous rappellent Adrien, qui fit également construire pour lui un magnifique mausolée et un pont pour y conduire directement. Les guerres que le plus grand des Antonins, Marc-Aurèle, fit contre les Germains furent retracées sur sa colonne par des bas-reliefs dont la perfection moins grande fait voir que depuis ceux de la colonne Trajane l'art avait déjà décliné. Septime-Sévère construisit le Septizonium, sur la voie Appienne, et un arc qui existe encore; l'architecture en est encore belle, mais la sculpture en est déjà grossière. Les Thermes de Caracalla sont, après le Colisée, la plus grande ruine de Rome. C'est de même un monument consacré, selon le génie de l'empire, aux plaisirs de la multitude. La foule des empereurs qui vint ensuite passa trop vite pour avoir le loisir d'élever des monuments; toutefois, il est resté un arc de Gallien et, sous ce prince, se consommèrent l'invasion et la dislocation de l'empire. Dioclétien laissa des thermes considérables; Michel-Ange a fait d'une de leurs salles une des plus belles églises de Rome. Enfin, le dernier empereur de Rome, Maxence, éleva encore un cirque, en grande partie conservé de nos jours, et la majestueuse basilique dont le tiers, qui seul subsiste, forme une des plus imposantes ruines de Rome. C'est ainsi que sur le sol romain se succédèrent des générations de monuments, dont l'histoire est étroitement liée à celle des générations d'hommes qui les élevèrent. Ces monuments présentent généralement un caractère de grandeur digne du peuple qui devait étendre son empire sur tous les peuples du monde, sur tous ceux du moins qui habitaient des contrées assez rapprochées pour qu'il fût possible d'avoir avec eux des relations politiques ou sociales; du peuple enfin qui devait porter le titre de peuple-roi. Les principaux de ces monuments, comme nous l'avons déjà dit, sont décrits avec soin dans des articles spéciaux. Ils n'intéressent pas seulement à cause de leur haute antiquité, mais par la noblesse du style et pour la solidité des constructions, qui semblent capables de résister au pouvoir destructeur du temps.

Nous empruntons à M. Dezobry un aperçu de ce que pouvait être Rome au temps d'Auguste pour un étranger qui pénétrait pour la première fois dans ses murs : « A peine a-t-on commencé de pénétrer dans les rues de Rome qu'on rencontre une foule de petits marchands ambulants qui ne font pas dix pas sans annoncer leur marchandise à haute voix; ce sont des vendeurs d'allumettes soufrées, cherchant à échanger une légère marchandise contre des débris de verres cassés; des marchands de menus aliments qu'ils débitent à la foule oisive qui les entoure; des baladins, des prestidigitateurs qui, avec adresse, escamotent de grosses balles qu'ils placent sous des gobelets; de robustes *thaumatopes* portant des poids énormes sur le front et élevant jusqu'à sept ou huit enfants sur leurs bras; des circulateurs montrant des vipères ou des serpents par lesquels ils se font mordre, et neutralisant aussitôt les effets de la morsure avec une potion ou un médicament qu'ils vantent aux spectateurs dans un flux de paroles impudentes et ridicules; des oiseleurs faisant voir dans des cages des oiseaux destinés à obéir au commandement; de misérables athlètes se battant à coups de poing, brutalement et sans art, pour amuser le peuple; enfin, des enfants qui jouent dans les rues et sur les places publiques. L'univers semble s'être donné rendez-vous à Rome, et le peuple qui l'habite est si nombreux que l'on ne peut faire un pas sans rencontrer un obstacle; ici, le chemin se trouve barré par une machine qui enlève une lourde pierre ou une poutre immense; là, ce sont des convois funèbres qui s'embarrassent au milieu des chariots; plus loin, c'est une troupe de manœuvres et de mulets; c'est un chien enragé que l'on poursuit ou une bande de pourceaux qui se précipite à travers la foule; puis, des charbonniers chassant devant eux des ânes chargés de charbon; des muletiers, qui dans une montée un peu rude, soulevant à l'épaule la partie postérieure de leurs chars pour soulager leurs mules, viennent à plier eux-mêmes sous le fardeau et reculent en renversant dans une course rétroactive tout ce qui se rencontre derrière eux; des marchands de chair ambulants, qui, au moyen d'un cercle posé sur la tête, y portent en équilibre un morceau de tripes pendantes, un poumon rouge et sanglant, dont ils salissent tous ceux qui les approchent. Je n'en finirais point si je voulais décrire seulement la centième partie des scènes de ce genre qui se passent journellement dans les rues de Rome. Il m'a fallu payer le tribut de mon inexpérience à me mouvoir au milieu de ce monde, à me garantir de ses inconvénients et de ses dangers. Je m'arrête pour voir un superbe cheval, un soldat passe près de moi et m'écrase le pied. Je me retourne, un homme portant une pièce de bois sur l'épaule m'atteint à la tête et ensuite me crie : « Gare. — Portez-vous donc encore autre chose, » lui dis-je tout en courroux; et lui de s'éloigner tout en riant. Je veux courir, mais un villageois ivre, conduisant toute sa famille sur un chariot plat, arrive au plus étroit de la rue, où déjà se trouvait un autre chariot gémissant sous le poids d'une grosse colonne de marbre et péniblement tiré par des bœufs. Chacun veut passer le premier, les chars s'embarrassent, les conducteurs se prennent de dispute, échangent mille injures, la circulation est interrompue, et la foule de voitures, de litières, de piétons, de chevaux s'amasse en peu d'instants et reflue sur elle-même comme un torrent dont le cours est barré. Je cherche une issue pour m'échapper; une grêle de tuiles, détachées du toit d'une maison, tombe à mes pieds. Epouvanté, je me jette d'un autre côté : les débris d'un vase rompu, lancés par une fenêtre, mettent le comble à mon effroi. Je trouve le moyen de passer, et, pour plus de sûreté, je me tiens dans le milieu de la rue; mais une voiture arrive derrière moi au galop; le conducteur m'avertit par le claquement de son fouet; je ne connaissais pas encore ce signal et je faillis être renversé sous les pieds des chevaux. »

Nous allons retourner un peu en arrière pour parler de la manière dont la Rome ancienne était divisée sous le rapport de la police urbaine et de l'administration. Depuis Servius Tullius, la ville avait été divisée en quatre grandes régions, et les choses demeurèrent en cet état jusqu'à ce qu'Auguste la distribuât en quatorze quartiers, gouvernés ou administrés chacun par deux commissaires (*curatores viarum*) nommés tous les ans et qui tiraient leurs quartiers au sort. Ils étaient chargés de maintenir la tranquillité, de veiller à la propreté, ainsi qu'à l'alignement des maisons. Ils avaient à leurs gages des *dénonciateurs* (ou mouchards), des *esclaves commis aux incendies*, représentant nos pompiers, et des troupes armées remplaçant nos agents de police, ayant ordre de saisir les filous et les vagabonds et de dissiper les assemblées nocturnes.

Voici comment les savants ont distribué les quatorze quartiers de Rome :

Premier quartier. Il commençait à la porte Capène et renfermait 9 grandes rues, plus le temple de Mars, ceux de la Tempête, de l'Espérance, des Muses et l'autel d'Apollon. On y voyait les temples d'Isis, de Sérapis, de la Fortune, des Voyageurs; plus 10 chapelles (*ædiculæ*), consacrées à diverses divinités; 7 grandes places, savoir : celles d'*Apollon*, de *Thallus*, de *Gallus*, d'*Isis Eliane*, de *Pinaria*, de *Carfura*, de *Mercure;* quatre arcs, savoir : ceux de *Drusus*, de *Néron*, de *Trajan*, de *Verus Parthicus* et de *Janus Bifrons*. On y voyait encore le cirque de Caracalla, le sénacule des femmes, le mutatoire de César. Ce quartier portait le nom de *Porte-Capène;* il avait un périmètre de 13,000 pieds environ.

Deuxième quartier, ou *Cœlimontium*, ainsi nommé du mont Cœlius. Il avait environ 13,000 pieds de circuit, comme le précédent, et renfermait dans son enceinte 12 rues, 3,106 maisons, 32 greniers publics, 8 édicules ou chapelles, 5 temples, savoir : ceux de *Tullus Hostilius*, de *Bacchus*, de *Faune*, de *Claude*, de la déesse *Carnea*, sur le mont Cœlius, au haut duquel se trouvait aussi la cour Hostilie, dans laquelle le sénat s'assemblait souvent. Entre le mont Cœlius et le Palatin était la rue *Subura*, où demeuraient les nobles.

Troisième quartier, ou d'*Isis* et de *Sérapis*. Il occupait une grande partie des Esquilies, avait 12,500 pieds de tour, commençait au pied du mont Cœlius et comprenait 8 rues, ainsi que plusieurs places, parmi lesquelles nous citerons celle des comédiens (*Summum Choragium*). On y remarquait le temple d'Isis, celui de Sérapis Moneta, celui de la Concorde virile, auprès duquel se trouvait le portique de Livia; 8 chapelles, savoir : de la Bonne-Espérance, de Sérapis, de Sangus Fidonius, de Minerve, d'Isis, de Vénus; d'Esculape et de Vulcain; le portique de Claudius Martialis; l'amphithéâtre de Vespasien ou Colisée; le Dacique, le Mamertin; plusieurs thermes; la Maison dorée de Néron et le portique où l'on voyait la statue de Laocoon.

Quatrième quartier, ou du *Temple de la Paix*, ou de la *Voie Sacrée*. Il avait 1,800 pieds de tour à peine et s'étendait entre le Palatin et les Esquilies; il comprenait 8 rues, dont les principales étaient la voie Sacrée, qui commençait aux Carines et courait jusqu'au Capitole, le long du Colisée et de l'arc de Titus; elle retournait ensuite par l'arc de Septimius et faisait ainsi partie du Forum et du Comice; puis la voie Exécrable, qui tirait ce nom de ce qu'autrefois sur son emplacement se trouvait la maison de Spurius Melius, démolie par sentence du dictateur Cincinnatus, parce que ce chevalier avait voulu s'emparer du pouvoir suprême en faisant au peuple des distributions de blé.

Les principaux édifices étaient les Thermes et le palais de Titus, la maison de Pompée, etc. On remarquait l'*Æquimelium*, place ronde devant le temple de Tellus; le cimetière des Gaulois, lieu où les Gaulois furent anéantis; le *Tigillum Sororis* (chevron de la sœur), posé sur deux murs et sous lequel on fit passer Horace après l'assassinat; la Butte suante (*Meta sudans*), près de l'arc de Constantin; c'était une masse de maçonnerie de brique surmontée de la statue de Jupiter. L'eau dégouttant de toutes parts de la maçonnerie avait valu à l'édifice le surnom de Suant; 10 temples, savoir : celui de la Paix, de Remus; celui de Faustine, femme de Marc-Aurèle; celui de Tellus, dans les Carines; celui de la Concorde, de Vénus Cloacine, du Soleil, de la Lune, d'Auguste et de Nerva; 8 chapelles, savoir : des Muses, de l'Espérance, de Mercure, de Lucine Valériane, de Junon Lucine, de Mavors, de la Jeunesse, d'Isis.

On y remarquait encore le Sacré portique, la place de la Victoire, la place de Vulcain, le colosse du Soleil; l'*Odeum* (théâtre pour la musique), le *Forum cupedinis* (Marché aux friandises), la basilique ancienne de Paul-Emile, celle de Constantin, le bain de Daphnis, les arcs de Titus et de Vespasien, de Septime-Sévère et de Constantin.

Cinquième quartier, ou d'*Esquiline*, comprenant le mont Esquilin et le Viminal. Il avait 20,000 pieds de circuit : c'était donc l'un des plus grands; on y trouvait le cimetière des pauvres, qui empestait les environs et sur l'emplacement duquel Auguste fit construire un palais à Mécène. Ce quartier renfermait les temples suivants : de Jupiter Vimineus, de Junon Lucine, de Minerve, de la Médecine, d'Esculape, de Vénus Erycine; l'amphithéâtre *Castrense*, le cirque d'Aurelien avec un obélisque; la basilique de *Sicinius*, le parc des bêtes sauvages (*Vivarium*), etc.

Sixième quartier, ou *Alta Semita*, ainsi nommé à cause de sa situation. Il avait environ 16,000 pieds de circuit, commençait aux deux grands chevaux de marbre de Phidias et de Praxitèle et allait aboutir à la porte Viminale. Parmi les choses remarqua-

bles de ce quartier, nous citerons : le champ Exécrable; le temple du Salut, celui de Sérapis, celui de Flore, celui de Vénus, etc.; les statues de Quirinus, le cirque de Flore, etc.

Septième quartier, dit *via Lata.* Il s'étendait depuis le Capitole jusqu'aux *Septes*, ou depuis la clôture du champ de Mars jusqu'au Forum de Trajan. La rue Large lui donnait son nom; il avait 24,000 pieds de circuit.

Huitième quartier, dit *Forum Romanum*. C'était le plus beau et le plus célèbre de tous. Il comprenait le Forum, le Capitole, la roche Tarpéienne, la porte nommée *Stercoraria* et la rue Neuve. Il comptait 15,000 pieds de circuit. On y remarquait le Milliaire doré, le putéal de Libon, le Lacurtien, le temple de Jupiter Férétrien, celui de Jules César, celui de la Concorde, celui de Vesta et celui de Janus; le sépulcre de Romulus; quatre cours où s'assemblait le sénat, parmi lesquelles nous citerons le Cénacle d'or; sept basiliques, la prison bâtie par Servius Tullius, le palais de Tarquin le Superbe, celui de Scipion l'Africain, etc.

Neuvième quartier, dit *Circus Flaminius*. Il renfermait le coteau des Jardins, le champ de Mars, la rue Voûtée, la rue Droite et avait 31,000 pieds de circuit.

On y comptait 8 temples, entre autres le Panthéon; on y voyait le cirque Flaminien, celui d'Alexandre Sévère, 4 théâtres et amphithéâtres, la prison des Centumvirs et les jardins de Lucullus et d'Agrippa.

Dixième quartier ou *Palatium*, ainsi nommé parce qu'il commençait au mont Palatin. Il avait 11,000 pieds de circuit et contenait 10 temples, entre autres celui d'Apollon Palatin; les palais d'Ancus Martius, de Crassus, de Jules César, de Sénèque, de Catilina, etc.

Onzième quartier, ou du *Cirque Maxime*. Il renfermait, outre le grand cirque, toute la vallée comprise entre l'Aventin et le Tibre. On y remarquait 4 temples, 30 chapelles et l'égout du grand cloaque qui se rendait dans le Tibre.

Douzième quartier, dit *Piscina Publica*, d'une ancienne piscine dont on croit avoir découvert quelques vestiges. Ce quartier embrassait la vallée qui sépare le Cœlius de l'Aventin méridional ou faux Aventin, dont il comprenait même les premières pentes, là où s'élèvent aujourd'hui les églises de Sainte-Balbine et de Saint-Saba. Ce quartier avait 12,000 pieds de tour. Il paraît que la jeunesse romaine allait à la Piscine pour y recevoir des leçons de natation; c'était un grand réservoir, où l'on abreuvait les chevaux.

Treizième quartier, dit *Aventin*. Il comprenait 16,000 pieds de circuit et s'étendait jusqu'à l'enceinte actuelle des murs, dans la plaine où s'élève aujourd'hui le mont Testaccio, immense dépôt formé par des fragments de poteries anciennes, dont on ignore l'origine. Le monument le plus remarquable de ce quartier était le temple de Diane, élevé par Servius Tullius; les places principales qu'il renfermait étaient : *Clivus Publici*, par où l'on montait sur l'Aventin; *Scalæ Gemoniæ*, fourches patibulaires; l'extrémité de l'*Armilustrium;* le *Doliolum* ou mont Testacé; *Remuria*, lieu où Rémus était enterré et où, dit-on, il avait pris l'augure du vol des oiseaux.

Quatorzième quartier, dit *Transtibérin*, parce qu'il était situé au delà du Tibre, par rapport au reste de la ville. Il s'étendait bien certainement plus loin que l'enceinte Aurélienne et contenait à peu près tout l'espace que renferment aujourd'hui les murailles modernes depuis le château Saint-Ange jusqu'à la *porta Portese.* Il commençait au Janicule, comprenait le Vatican, l'île du Tibre et ce qu'on appelait alors Navalia. On lui donne 33,000 pieds de circonférence. Au bas du Vatican s'étendaient de vastes jardins formés par Caligula. C'est là que Néron construisit son cirque.

Chacune des quatorze régions de Rome était subdivisée en plusieurs *vici;* le *vicus* consistait en une rue principale et plusieurs petites rues. Quatre officiers, nommés *vicomagistri*, étaient chargés de la police dans chaque *vicus*, pourvoyaient à la tranquillité, à la propreté des rues et veillaient à ce que les édifices nouveaux ne s'avançassent pas au delà de l'alignement et ne s'élevassent pas au-dessus de la hauteur prescrite. Le *vicus* se subdivisait, à son tour, en îlots de maisons (*insulæ*). Une *insula* comprenait d'ordinaire plusieurs maisons séparées, mais elle pouvait aussi être formée d'une seule maison qu'un mur commun (mitoyen) n'unissait pas à une maison voisine. Ce dernier cas se présentait assez souvent pour les maisons considérables et opulentes, qu'on appelait plus particulièrement *domus*, tandis que les maisons plus petites, dont il fallait plusieurs pour une *insula*, recevaient plutôt le nom d'*ædes privata.*

Monuments anciens.

Quoique nous ayons déjà parlé de ces monuments, pour en faire en quelque sorte l'histoire, nous allons les décrire ici tels qu'ils subsistent encore de nos jours.

Les ravages des barbares et surtout ceux des chrétiens ont fait disparaître la plupart des temples anciens. Ceux qui restent sont plus ou moins mutilés et la plupart sont enfoncés au-dessous du niveau des rues. Le temple de la Concorde, bâti par Camille, fut reconstruit par Tibère; incendié sous Vitellius, il fut relevé par Vespasien; au VIIIe siècle, il fut réuni à l'église de Saint-Serge; il ne reste de ce temple que quelques fragments, des colonnes de marbre de Numidie, des fragments de statues colossales conservés dans le Tabularium et au musée du Capitole. Le temple de Saturne, aux colonnes de différents styles, est, suivant les uns, un monument datant de la décadence, construit avec les débris d'autres édifices; suivant d'autres, c'est un édifice ancien mal réparé. Le temple d'Augustin et de Faustine, aujourd'hui San-Lorenzo-in-Miranda, a été élevé en l'honneur de Faustine, femme de Marc-Aurèle. « La frise des deux parties latérales est chargée, dit Stendhal, de bas-reliefs représentant des griffons, des candélabres et d'autres ornements très-bien sculptés. Le marbre cipolin est fort rare; les anciens l'appelaient *lapis carystius*. Les blocs qui forment les colonnes de ce temple sont les plus grands qui nous restent de cette sorte de marbre. Ce qui rend ce monument si précieux pour les voyageurs qui commencent l'étude de l'antiquité, c'est que les deux murs latéraux de la *cella* ou sanctuaire subsistent encore. Les Romains montaient au portique par un escalier de 21 degrés. Il y a environ 16 pieds de la base des colonnes du portique au niveau de la voie Sacrée. » Le temple dit temple de Romulus et de Rémus, qui, suivant Ampère, a été en réalité le temple de Romulus, fils de Maxence, est aujourd'hui une église consacrée à saint Côme et à saint Damien.

Près du Forum, on trouve trois colonnes d'ordre corinthien qui, suivant quelques auteurs, appartenaient au temple de Jupiter Stator, suivant d'autres à la Græcostasis. Le temple de Vesta, un des monuments les plus gracieux et les plus élégants de Rome, est entouré de 19 colonnes de marbre blanc; suivant quelques auteurs, il a été construit par Numa, mais ce n'est qu'une légende. La basilique de Constantin ou temple de la Paix, située vis-à-vis du Palatin, est un monument d'une hauteur prodigieuse, partagé en trois nefs jadis décorées de colonnes, les unes détruites, les autres enlevées par l'administration pontificale. Du haut de ce monument, on jouit d'un des plus beaux points de vue qu'offre Rome.

Le palais des Césars, sur le mont Palatin, est une des plus belles, sinon la plus belle, des ruines de Rome. Rien ne peut donner une idée de son immensité; sur son sommet se trouvent les jardins de Farnèse. Le théâtre de Marcellus et le portique d'Octavie qui l'entourait présentent encore, malgré leur état de dégradation, un aspect des plus imposants.

Mentionnons, en outre, le tombeau du financier Cestius, en forme de pyramide, et le tombeau des Scipions en dehors de Rome.

Beaucoup d'autres monuments ont disparu sous les coups des barbares, et surtout sous les coups que leur portèrent les papes qui bâtirent les églises et les palais modernes avec leurs débris.

Les arcs de triomphe sont les monuments de Rome qui ont subi le moins de dégradations jusqu'à nos jours. Les plus remarquables sont : l'arc de Septime-Sévère, élevé en l'honneur de ce prince et de ses fils Caracalla et Géta, pour les victoires remportées sur les Parthes et autres nations barbares de l'Orient. Cet arc est en marbre pentélique, avec trois ouvertures; il est décoré de huit colonnes cannelées d'ordre composite et de bas-reliefs qui se ressentent de la décadence des arts. Un petit escalier conduit à la plate-forme où était autrefois la statue de Septime-Sévère, ainsi que celles de ses fils Caracalla et Géta. Caracalla, après avoir tué Géta, fit effacer son nom et son image du monument. L'arc de Constantin aurait été, dit-on, érigé en l'honneur de Trajan, et c'est deux siècles plus tard que le sénat en aurait changé la destination en faveur de Constantin. Ce monument a trois arcades, comme l'arc du Carrousel, pour lequel il a servi de modèle. Les colonnes corinthiennes portent des statues de rois prisonniers. Les bas-reliefs et sculptures de la partie supérieure du monument sont très-remarquables; celles du bas sont d'un travail grossier et datent évidemment de la décadence des arts, qui était fort prononcée sous Constantin. L'arc de triomphe de Titus, qui passe pour le plus beau de tous, a été élevé en l'honneur de ce souverain pour célébrer la conquête de Jérusalem. Il est de marbre pentélique, plus petit que les autres arcs de triomphe et n'a qu'une arcade. On voit, sous l'arc, des bas-reliefs fort beaux malgré leur état de délabrement. S'il faut en croire Stendhal, M. Valadier a *refait* l'arc de Titus qui menaçait ruine. « Il a osé tailler des blocs de travertin, d'après la forme des pierres antiques, et les substituer à celles-ci, qui ont été emportées je ne sais où. Il ne nous reste donc qu'une *copie* de l'arc de Titus. »

Outre les arcs de Titus, de Constantin et de Septime-Sévère, Rome possède plusieurs autres arcs de triomphe moins remarquables : ceux de Janus Quadrifrons, de Gallien, etc.

L'ancien Forum, appelé depuis Campo-Vaccino (v. FORUM, CAMPO-VACCINO), est, depuis 1870, entièrement débarrassé de la terre qui le recouvrait. Rien de plus curieux et de plus émouvant que le spectacle de ce lieu célèbre, ramené à la lumière après huit siècles d'ensevelissement.

Le tombeau des Scipions, découvert sous des décombres en 1870, contient le sarcophage en pépérin de Lucius Scipion Barbatus et un grand nombre d'inscriptions. Dans le voisinage du tombeau des Scipions se trouve un colombaire (v. ce mot) contenant une quantité considérable d'urnes qu'on croit être celles de personnes attachées à la famille des Césars.

Pour les thermes anciens de Rome, v. THERMES.

La *Cloaca Maxima* (grand égout), construite par Tarquin l'Ancien, a plus de vingt-quatre siècles d'existence. Cependant, aujourd'hui encore, elle sert à recevoir les eaux de tous les égouts du quartier et à les porter dans le Tibre.

Nous ne parlons pas ici d'autres monuments qui ont des articles spéciaux dans ce dictionnaire. V. ANGE (château SAINT-), CAMPO-VACCINO, CAPITOLE, COLONNE TRAJANE, COLISÉE, MARC-AURÈLE (colonne de), MAUSOLÉE D'ADRIEN, OBÉLISQUES DE ROME, PANTHÉON, THERMES.

HISTOIRE.

Rois (754-509). Déjà, dans l'antiquité, il régnait une grande incertitude sur les commencements de l'histoire romaine. Plutarque, dans sa *Vie de Romulus*, cite plusieurs auteurs anciens qui racontaient tous différemment l'histoire de l'origine de Rome. Les rois de Rome ont-ils réellement existé ou ne sont-ce que des noms qui personnifient certaines périodes de l'histoire romaine? Les critiques modernes sont divisés sur ce point.

D'après la légende la plus accréditée, Rome a été fondée par Romulus, fils du dieu Mars et de Rhea Sylvia, fille de Numitor, roi d'Albe (selon Varron, 754; selon Caton, 753). Pour augmenter la population de la ville, Romulus ouvrit sur le mont Capitolin un asile où vinrent se réfugier des brigands, des fugitifs et des aventuriers de toute sorte. Romulus fit plusieurs guerres heureuses et réunit son peuple aux Sabins; le roi sabin Tatius gouverna de concert avec Romulus; après la mort de Tatius, Romulus régna seul.

Après un interrègne d'un an, pendant lequel des sénateurs gouvernèrent tour à tour, le Sabin Numa Pompilius devint roi; on lui attribue l'organisation du culte à Rome. Tullus Hostilius détruisit Albe et transporta à Rome les habitants de cette ville. Ancus Martius fonda le port d'Ostie et conquit une partie du Latium. Tarquin l'Ancien introduisit à Rome la civilisation étrusque. Servius Tullius divisa le peuple romain en 30 tribus, dont 4 urbaines et 26 rurales. Il organisa définitivement la division des Romains en patriciens et en plébéiens, accrut les possessions de Rome et augmenta l'étendue de la ville. Tarquin le Superbe força les Latins et les Volsques à reconnaître l'autorité de Rome, contracta alliance avec les Etrusques et les Grecs de la péninsule et noua des relations commerciales avec Carthage et Marseille. Il fut renversé du trône en 509, et Rome se constitua en république.

— *République* (509-29 av. J.-C.). La république, fondée en 509, était une république tout aristocratique. La nation était divisée en deux *ordres* (castes), les patriciens et les plébéiens. Deux consuls, renouvelés chaque année, devaient exercer le pouvoir; mais le vrai maître de la république était le sénat, assemblée composée exclusivement de patriciens et dont les consuls étaient les instruments. La nouvelle république conclut un traité de commerce avec Carthage et eut plusieurs guerres à soutenir contre Tarquin et ses alliés. L'un de ces derniers, Porsenna, roi étrusque de Clusium, assiégea Rome et la força à une indemnité pécuniaire et territoriale. S'il faut en croire quelques historiens, il réussit à s'emparer de la ville. Tarquin ne put parvenir néanmoins à remonter sur le trône. La république fut longtemps agitée par les dissensions des patriciens et des plébéiens. Le sénat, pour maintenir l'autorité de la caste privilégiée, établit la dictature (498). Le dictateur, dont la fonction ne devait s'exercer que six mois, était investi de pouvoirs illimités et avait droit de vie et de mort sur tous les citoyens. La retraite du peuple sur le mont Sacré (493), fait qui devait se renouveler en 449, força les patriciens à des concessions dont la plus importante fut l'institution des tribuns, délégués populaires dont les attributions devinrent de plus en plus importantes avec le temps. La lutte entre les deux castes devint de plus en plus vive. Spurius Cassius fut mis à mort (480) pour avoir demandé la distribution aux plébeiens d'une partie des domaines de l'Etat (*ager publicus*). Conformément au vœu populaire, des décemvirs furent institués à l'effet de rédiger une législation nouvelle pour la république (450). Les nouveaux décemvirs chargés (449) de compléter l'œuvre de leurs prédécesseurs se rendirent odieux par leur tyrannie.

« Le sénat, dit Duruy, avait un beau rôle à prendre, celui de défenseur des libertés publiques. Il aima mieux se laisser aller à de vieilles rancunes et vit avec joie cette tyrannie sortie d'une loi populaire. La jeunesse patricienne, depuis longtemps habituée à la violence, devint à la ville comme l'armée des décemvirs, et les sénateurs désertant leur poste à la curie, se dispersèrent dans leurs villas. » Une nouvelle retraite du peuple sur le mont Sacré (449) détermina la chute du décemvirat. Mais les lois qu'ils avaient élaborées sous le nom de lois des Douze Tables furent adoptées. Elles établissaient l'égalité des peines pour les plébéiens et les patriciens coupables de crimes ou de délits, mais elles maintenaient l'interdiction des mariages entre les deux ordres et l'exclusion des plébéiens des fonctions publiques. L'interdiction des mariages entre les deux ordres fut levée en 445. L'année suivante, le consulat fut supprimé; les attributions militaires des consuls furent dévolues à des tribuns militaires (444); leurs attributions civiles aux censeurs (442), Les tribuns militaires et les censeurs étaient pris parmi les patriciens; mais, à partir de 405, les plébéiens purent devenir tribuns militaires. La lutte entre les deux ordres (les plébéiens et les patriciens), signalée par le martyre de plusieurs des défenseurs de la cause plébéienne (Spurius Cassius, 485; Melius, 440; Manlius, 383), devint de plus en plus vive. Enfin, après un dernier conflit des deux ordres qui dura dix années, les plébéiens obtinrent, en 367, une grande partie des biens de l'Etat. Le tribunat militaire fut supprimé et l'institution des consuls fut rétablie. L'un des consuls devait toujours être choisi au sein des plébéiens. Les autres barrières opposées jusque-là aux plébéiens furent levées les unes après les autres. La dictature devint accessible aux plébéiens en 355, la censure en 350, la préture en 337, le sacerdoce en 302.

Depuis sa fondation, Rome n'avait cessé d'agrandir ses possessions aux dépens de ses voisins. Ceux-ci avaient parfois trouvé des alliés parmi les Romains eux-mêmes (Coriolan, 489; Céson, 459) et avaient lutté sans relâche, pendant plus de trois siècles, contre Rome; mais, à partir du IVe siècle, les peuples de l'Italie commencèrent à succomber les uns après les autres sous les coups des armes romaines.

La ville de Veies, dont la puissance balançait celle de Rome, est prise en 395. En 390, les Gaulois Sénons, après avoir défait les Romains à la bataille de l'Allia, prennent et pillent Rome, qui est délivrée, s'il faut en croire Tite-Live, grâce à la victoire remportée par Camille sur ces barbares au moment où les Romains étaient sur le point de leur payer une rançon. Suivant d'autres historiens, Rome ne put se débarrasser des Gaulois que par de grosses indemnités en argent et en territoire. Après le départ des Gaulois, Rome reprend le cours de ses conquêtes en Italie. La première guerre contre les Samnites (343-342) procure aux Romains la Campanie. Les Latins, insurgés contre Rome en 340, sont soumis en 338; les Samnites, vaincus dans leur deuxième guerre contre Rome (327-302), sont soumis également en 301; les Herniques et les Eques, en 300. Les Gaulois Sénons, établis dans l'Italie centrale depuis la prise de Rome en 390, sont exterminés (283). Tarente, assiégée par les Romains, ayant appelé à son secours Pyrrhus, roi d'Epire, ce dernier débarque en Italie, bat les Romains à Héraclée (280) et à Tusculum (279); mais, vaincu à Bénévent (275), il est forcé de retourner en Grèce et toute l'Italie méridionale tombe au pouvoir de Rome, qui possédait déjà toute la partie nord de la péninsule.

A la suite de la première guerre punique (carthaginoise), Rome acquiert la Sicile carthaginoise (241), puis la Corse et la Sardaigne (241-238), enfin l'Istrie (231) à la suite d'une longue guerre contre les Boïens, les Insubres et les Ligures. La seconde guerre punique met Rome à deux doigts de sa perte. L'illustre Annibal traverse toute l'Italie, battant partout les généraux romains sur son passage (Trébie, 218; Trasimène, 217; Cannes, 216). Mais, arrivé dans l'Italie méridionale, il reste privé des secours de Carthage, passe en Afrique pour y combattre Scipion et est vaincu à Zama (202). Carthage doit renoncer à toutes ses possessions situées hors d'Afrique, livrer sa flotte, verser une forte indemnité d'argent et s'engager à ne faire à l'avenir aucune guerre sans la permission du peuple romain. La Sicile et l'Espagne se trouvent ainsi abandonnées aux Romains.

Après la fin de la seconde guerre punique, Rome fait conquête sur conquête. Philippe de Macédoine, après deux guerres malheureuses (214-205, 200-197), est forcé de traiter avec les Romains. Antiochus, roi de Syrie, n'est pas plus heureux et subit un traité onéreux au profit des alliés de Rome, Eumène II, roi de Pergame et Rhodes. Le roi de Macédoine Persée, vaincu dans une nouvelle guerre contre les Romains (172-168), est emmené à Rome et la Macédoine ne conserve qu'un semblant d'indépendance. A la suite de la troisième guerre punique, l'Afrique carthaginoise est réduite en province romaine (146). La Grèce a le même sort la même année; la Macédoine en 142; l'Espagne n'est définitivement soumise qu'en 138, Pergame en 129.

Rome était ainsi devenue toute-puissante; mais les citoyens n'étant plus soutenus par la crainte des ennemis de l'extérieur, les dissensions et les révoltes intérieures font explosion et inaugurent l'ère des guerres civiles. Les esclaves se soulèvent à deux

reprises et sont vaincus (134-132, 102-99). Les Gracques payent au prix de la vie les efforts qu'ils font en faveur des prolétaires (Tiberius Gracchus, 133-132 ; Caïus Gracchus, 123-121). La corruption des mœurs permet à Jugurtha, roi des Numides, de résister avec succès à Rome pendant cinq ans, en corrompant tous les généraux envoyés pour le combattre (118-106). Marius termine la guerre contre Jugurtha, défait les Cimbres et les Teutons (112-101). Les alliés de Rome, qui versaient leur sang pour elle depuis plusieurs siècles sans en retirer aucun avantage, se soulevèrent en vain (90-88). Cette guerre, dite « guerre sociale, » terminée grâce aux victoires de Sylla, est suivie de la lutte entre Sylla et Marius, chef du parti populaire, lutte que signalent la prise de Rome par Sylla (87), le retour à Rome de L.-C. Cinna et de Marius, pendant que Sylla est occupé à combattre Mithridate en Asie, et enfin le triomphe de Sylla sur le parti de Marius (82). Tour à tour Marius et Sylla emploient l'arme odieuse des proscriptions. Lepidus essaye en vain de renverser l'autorité de Sylla (77) ; Sertorius, autre partisan de Marius, après dix années de combat, périt en 72 et l'Espagne rentre sous la domination romaine. Les esclaves, soulevés sous la conduite de Spartacus (73-71), sont vaincus. Pompée rétablit le tribunat (70), détruit les pirates, maîtres jusqu'alors de toute la Méditerranée (67). Mithridate, roi de Pont, est vaincu par Pompée, puis par Lucullus. Le Pont, la Syrie et la Phénicie deviennent des provinces romaines (63). La même année, l'insurrection de Catilina est étouffée.

La formation du premier triumvirat (60), c'est-à-dire l'alliance de César, de Pompée et de Crassus, porte un coup mortel aux vieilles institutions romaines, déjà compromises pendant la guerre de Sylla et de Marius. La rivalité des triumvirs amène la guerre entre César et Pompee. Crassus périt en combattant les Parthes (54). Le sénat de Rome et Pompée fuient en Épire devant César, qui, après avoir conquis la Gaule (58-50), s'empare successivement de l'Espagne et de l'Italie. La bataille de Pharsale (48) rend César maître de toutes les possessions de Rome. Les dernières armées pompéennes succombent à Thapsus, en Afrique, en 46, et à Munda, en Espagne, en 45. En Asie, Pharnace, roi du Bosphore, est vaincu (47) en cinq jours.

Devenu, sous le nom de dictateur et d'empereur, maître de Rome et de ses immenses possessions, César dirige l'empire avec fermeté et sagesse; il périt assassiné en 44 par Brutus, Cassius et plusieurs autres conjurés républicains. La guerre civile éclate entre les républicains et les césariens. Le second triumvirat, formé de trois chefs de ces derniers, Octave, Antoine et Lépide (43), signalé dès son début par des proscriptions, triomphe des républicains; Brutus et Cassius périssent à la bataille de Philippes (44). Les triumvirs vainqueurs partagent entre eux les possessions de Rome dans les trois continents, partage éphémère. Lépide, le premier, est dépossédé des contrées qui lui ont été attribuées. Octave, vainqueur d'Antoine à Actium (31), reste le seul maître de l'empire romain.

— *Empire* (29 av. J.-C., 395 après J.-C.). Le titre d'empereur n'était, en réalité, qu'un nom inventé pour déguiser celui de roi, impopulaire à Rome. L'empereur jouissait d'un pouvoir absolu, et dont les monarchies turque et russe offrent seules l'exemple de nos jours. Il était le chef de l'armée, du sénat, dont il dirigeait les délibérations; enfin de la religion, dont il était grand pontife. Comme tribun, il était inviolable; il était d'ailleurs investi de la plupart des fonctions attribuées, sous la république, à des personnes différentes; tous les pouvoirs, en un mot, étaient centralisés entre ses mains. Sous le règne d'Octave, qui prit, comme empereur, le titre d'Auguste, Rome jouit d'une paix presque absolue. Quelques expéditions peu importantes ont lieu cependant contre les Parthes, les Arabes, les Éthiopiens, les Pannoniens et les Dalmates. L'expédition de Varus en Germanie est la seule qui ait un dénoûment funeste; trois légions sont exterminées (9 de J.-C.).

Tibère ne signale son règne que par ses débauches et par ses cruautés, ainsi que par les expéditions restées sans résultat de Germanicus contre les Germains. Caligula se déshonore par les cruautés les plus insensées. Sous Claude, la Mauritanie, la moitié de la Bretagne sont conquises; la Thrace, la Lydie et la Judée sont réduites en provinces romaines. Son successeur, Néron, grossit la liste des tyrans les plus célèbres de l'histoire. On lui attribue l'incendie de Rome en 64. Le vieux Galba, successeur de Néron (69), sept mois après son élection, est renversé par Othon, qui doit lui-même céder la place à Vitellius. Les armées créent et défont les empereurs. L'avénement de la famille Flavienne et des Antonins arrête pour quelque temps les révolutions militaires et les révolutions de palais. Sous Vespasien, la révolte des Juifs et celle des Bataves sont comprimées; Jérusalem est détruite par Titus; la discipline est rétablie dans l'armée. Commode, frère de Titus, successeur de Vespasien, tyran cruel et vaniteux, est vaincu par les Daces (89 ou 90). Sous son règne, Agricola conquiert l'Angleterre presque entière. Trajan, un des plus grands empereurs romains, fait régner l'ordre et la prospérité dans l'empire; les travaux publics reçoivent une impulsion vigoureuse. Les Daces sont vaincus et leur territoire colonisé par des Romains, colonisation qui a été l'origine de la nation roumaine. De glorieuses expéditions sont dirigées en Asie contre les Parthes. Adrien (117-138) cherche la paix à tout prix ; il abandonne les conquêtes de Trajan en Orient, construit un mur dans la Bretagne (entre l'Angleterre et l'Ecosse actuelles) pour protéger ces contrées contre les agressions des Pictes et des Scots. La seule guerre qu'il entreprend est faite contre les Juifs, qu'il soumet (135). Il retire la puissance législative au sénat, réorganise la législation, l'armée et favorise les travaux publics. Le règne de Marc-Aurèle est, dit-on, ainsi que celui de ses deux prédécesseurs, l'âge d'or de l'empire romain. Marc-Aurèle lutte contre les barbares, dont les incursions sont devenues de plus en plus répétées et dangereuses. La période florissante de l'empire s'arrête à Marc-Aurèle ; avec Commode, dernier prince de la famille Antonine, commence la décadence. Il est assassiné en 192 et remplacé par Pertinax (193). Ce dernier est massacré par les prétoriens. L'empire est vendu à l'enchère par ceux-ci et acheté par Didius Julianus ; en même temps Albinus est proclamé en Bretagne, Pescennius Niger en Syrie et Septime-Sévère en Illyrie. Ce dernier l'emporte sur ses adversaires et guerroie contre les Parthes, les Pictes et les Scots (montagnards de l'Ecosse). Des révolutions militaires portent ensuite successivement au trône Caracalla (211-217), Macrin (217-218), Héliogabale (218-222), prince efféminé ; Alexandre Sévère (222-235), qui fait de nombreuses réformes à l'intérieur, mais ne réussit pas à vaincre les Perses et les Germains ; Maximin (235), les deux Gordien (236), Maxime et Balbin (237), Gordien III (238-244), Philippe (244) et enfin Decius, qui périt en combattant les Goths (251); Gallus achète la paix des barbares à prix d'argent; il périt comme Emilien, son successeur, de la main de ses soldats. Les barbares, profitant de l'anarchie continuelle de l'empire romain, deviennent de plus en plus agressifs; Valérien (253) s'efforce de repousser une incursion des Perses et est fait prisonnier. Sous Gallien (260-268) l'anarchie est arrivée au comble dans l'empire. Les provinces sont de nouveau envahies par les barbares ou occupées par des usurpateurs : il en apparaît jusqu'à dix-neuf sous ce règne. Odenat et Zénobie administrent l'Orient. Les barbares commençant à pénétrer de tous les côtés sur le territoire de l'empire, Claude II, vainqueur des Goths, les charge de protéger les frontières romaines contre les autres barbares. Depuis longtemps les armées romaines sont remplies d'auxiliaires barbares. Aurélien, effrayé des progrès des barbares en Orient, abandonne la Dacie Trajane (274). Il rétablit l'unité de l'empire en enlevant l'Orient à Zénobie (272) et la Gaule à Tetricus. Tacite lutte contre les Goths. Probus (276-282) combat avec succès les Alémans, les Burgondes, les Francs, les Gètes et les Sarmates, établit des colonies militaires en Germanie, transplante des Germains et des barbares sur le sol romain et arrache la paix à Narsès. Carin, fils de Carus, qui lui a légué l'Occident, est assassiné par Aper. Son frère Numérien, maître de l'Orient, est tué par Dioclétien. Ce dernier, devenu seul souverain de l'empire, s'associe Maximin au trône. Carausius s'adjuge en Bretagne le titre d'empereur (288). En 292, l'empire est partagé entre Dioclétien, Galère, Maximin et Constance. Les Germains sont repoussés en Occident ; en Orient, Galère enlève aux Perses l'Arménie, la Mésopotamie et l'Assyrie (294); puis il recule les frontières romaines jusqu'au Tigre. La Bretagne est de nouveau réunie à l'empire (296) ; Dioclétien et Maximien abdiquent en 305 ; Galère et Constance leur succèdent. Galère crée Sévère et Maximin césars. Rome nomme en même temps empereurs Maxence et Maximien ; il y a ainsi six empereurs à la fois ; ils s'entre-détruisent bientôt et il ne reste que deux empereurs, Licinius et Constantin. En 323 Constantin, vainqueur de son rival, reste le seul maître de l'empire. Constantin est le premier empereur chrétien. Il persécute les païens, fonde Constantinople (326), où il transporte la capitale de l'empire, et accomplit des réformes administratives importantes. Constantin partage son empire entre ses trois fils, Constantin II, Constance et Constant. L'empire tout entier se trouve réuni sous le sceptre de Constance en 353. Julien, le dernier empereur romain païen, remporte des victoires sur les Francs et périt dans une expédition contre les Perses (363), avec lesquels son successeur Jovien conclut un traité honteux (363). A sa mort, l'empire est partagé entre Valentinien en Occident et Valens en Orient. Les Huns ayant vaincu les Goths, ceux-ci se réfugient sur le territoire romain, puis attaquent Valens et lui infligent une défaite désastreuse à Andrinople (378). Théodose (379-395) établit les Goths dans la Thrace et la Mésie, en les chargeant de protéger de ce côté l'empire romain contre les autres barbares. L'empire, partagé à l'avénement de Théodose entre Théodose, Maxime II et Maximien, tombe tout entier entre les mains de Théodose, qui a vaincu Maxence (388), et le Franc Arbogast, meurtrier de Valentinien II, et l'usurpateur Eugène, protégé d'Arbogast (392). En mourant, Théodose partage son empire entre ses deux fils : Honorius obtient l'Occident, Arcadius l'Orient.

Lors de la constitution des deux empires d'Orient et d'Occident, tout l'empire se divisait en quatre grandes préfectures. La préfecture des Gaules comprenait : la Bretagne Ire et IIe, la Grande Césarienne, la Flavie Césarienne et la Valentie, qui formaient le diocèse de Bretagne; la Belgique Ire et IIe, la Germanique Ire et IIe, la Lyonnaise Ire, IIe, IIIe et IVe, la Grande Séquanaise, l'Aquitaine Ire et IIe, la Novempopulanie, la Narbonnaise Ire et IIe, la Viennaise, les Alpes Grecques et les Alpes Maritimes, qui constituaient le diocèse des Gaules; la Tarraconaise, la Gallicie, la Carthaginoise, la Lusitanie, la Bétique, les Baléares et la Mauritanie Tingitane, comprises dans le diocèse d'Hispanie.

La préfecture de l'Italie se subdivisait en quatre diocèses : 1° le diocèse de l'Italie propre, qui comprenait la Rhétie Ire et IIe, les Alpes Cottiennes, la Vénétie, la Ligurie, l'Emilie et la Flaminie; 2° le diocèse de Rome, qui renfermait la Tuscie et l'Ombrie, la Valérie, le Picenum Suburbicaire, la Campanie, le Samnium, l'Apulie et la Calabre, la Lucanie et le Brutium, la Sicile, la Sardaigne et la Corse; 3° le diocèse d'Afrique, qui se composait de l'Afrique et de la Byzacène, de la Numidie et des deux Mauritanies; 4° le diocèse d'Illyrie, où se trouvaient la Norique Ire et IIe, la Pannonie Ire et IIe, la Valérie, la Savie et la Dalmatie.

La préfecture d'Illyrie comprenait deux diocèses : 1° le diocèse de Dacie, formé de la Dacie Ire et IIe, de la Mésie Ire, de la Dardanie, de la Prévalitane; 2° le diocèse de Macédoine, qui se composait de la Macédoine, de la Thessalie, de l'Epire, de l'Achaïe ou Grèce et de l'île de Crète.

La préfecture d'Orient se subdivisait en cinq diocèses : 1° le diocèse de Thrace : Mésie IIe, Thrace, Hémimont, Rhodope, Europe, Petite Scythie; 2° le diocèse d'Asie : Asie propre, Hellespont, les îles, Lydie, Carie, Lycie, Pamphylie, Pisidie, Lycaonie, Phrygie Pacatiane et Salutaire; 3° le diocèse d'Orient : Isaurie, Cilicie, Phénicie Maritime et du Liban, Syrie Consulaire, Salutaire, Euphratésienne, Palestine Ire, IIe, IIIe et IVe, Arabie, Osroëne, Mésopotamie (Cypre); 4° le diocèse de Pont : Bithynie, Honoriade, Paphlagonie, Hélénepont, Pont Polémoniaque, Galatie Ire et IIe, Cappadoce Ire et IIe, Arménie Ire et IIe; 5° le diocèse d'Egypte : Egypte propre, Libye Ire et IIe, Augustamnique, Arcadie ou Heptanomide, Thébaïde.

Pour la suite de l'histoire de l'empire romain, nous renvoyons aux articles BYZANCE, OCCIDENT, ETATS DE L'ÉGLISE, ITALIE. Mais nous allons donner ici la liste complète, par ordre chronologique, des rois et des empereurs de Rome.

SOUVERAINS DE ROME.

Rois.

Romulus	754
Numa	714
Tullus	672
Ancus Martius	646
Tarquin l'Ancien	616
Servius Tullius	578
Tarquin le Superbe	534

République (509-29 av. J.-C.).

Consuls, tribuns militaires. V. FASTES CONSULAIRES.

Empereurs.

Octave Auguste (av. J.-C.)	27
Tibère (ap. J.-C.)	14
Caligula	37
Claude	41
Néron	54
Galba	68
Othon	69
Vitellius	69
Vespasien	69
Titus	79
Domitien	81
Nerva	96
Trajan	98
Adrien	119
Antonin	138
Marc-Aurèle	161
Commode	180
Pertinax	193
Didius, Albinus, Niger	193
Septime-Sévère	193
Caracalla	198
Macrin	217
Héliogabale	219
Alexandre Sévère	222
Maximin	235
Gordien Ier et Gordien II	237
Maxime et Albin	237
Gordien III	238
Philippe	244
Decius	249
Gallus et Volusien	251
Emilien	253
Valérien	253
Gallien	253
Claude II	268
Aurélien	270
Tacite	275
Probus	276
Carus	282
Carin et Numérien	283
Dioclétien	284
Maximien	286
Constance Chlore et Maximien Galère	305
Constantin Ier, Licinius	306
Constantin II, Constance et Constant	337
Julien	361
Jovien	363
Valentinien Ier, Valens	364
Gratien	367
Valentinien II	375
Théodose Ier	379

Empereurs d'Occident.

Honorius	393
Théodose II	402
Constance II	421
Valentinien III	425
Marcien	450
Avitus	455
Majorien et Léon	457
Lybius Sévère	461
Anthemius	467
Olybrius	472
Glycerius	473
Nepos et Zénon	474
Romulus Augustule	475

Conciles.

Le premier concile de Rome date de l'année 146 ou 150. D'autres conciles furent tenus dans la même ville en 170, 196, 197, 251, 256, 260, 313, 349, 352, 366, 367 ou 368, 369, 371 ou 372, 374, 378, 379, 382, 386, 390, 400, 402 ou 411, 417, 430, 431, 433, 444, 445, 447, 449, 450, 462, 465, 483, 484, 485, 487, 494, 495, 496, 499, 501, 502, 503, 504, 519, 530, 531, 534, 591, 595, 600, 601, 606, 610, 641, 648, 650, 679, 680, 704, 721, 731 ou 732, 743, 745, 761, 769, 780, 794, 799, 848, 853, 861, 862, 863, 864, 865, 868, 877, 879, 897, 898, 963, 964, 993, 998, 1047, 1049, 1050, 1051, 1063, 1065, 1074, 1075, 1076, 1078, 1079, 1081, 1083, 1084, 1089, 1099, 1104, 1211, 1220, 1227, 1228, 1302, 1412.

Cette liste des conciles tenus à Rome n'est pas complète; il faut y ajouter les conciles tenus au palais de Latran, dits conciles de Latran, et le concile tenu au Vatican en 1870 (v. VATICAN). Les conciles de Rome ont eu peu d'importance, si on en excepte ceux de 769, 1076 et 1302.

Le concile de 769 se prononça en faveur du pape Etienne III contre son compétiteur Constantin, qui eut les yeux arrachés et fut accablé d'outrages et de coups. Le concile imposa à tout évêque futur de Rome la condition d'avoir été auparavant cardinal, prêtre et diacre. Cette décision du concile, accompagnée d'anathèmes contre quiconque oserait l'enfreindre ou l'annuler, ne fut pas respectée dans la suite. Le concile se prononça en outre en faveur du culte des images. Ce culte avait été condamné par le concile d'Elvire et par tous les anciens Pères de l'Eglise, Tertullien, Lactance, saint Clément, etc. Contrairement à l'opinion régnante dans l'Eglise chrétienne primitive, le concile de 769 excommunia quiconque oserait, à l'avenir, s'opposer à la légitimité du culte des images de Dieu, de Jésus-Christ, de sa mère et de tous les saints.

Dans le concile tenu à Rome en 1076, Grégoire VII excommunia l'empereur Henri IV. Alors furent publiées les maximes connues sous le nom de *Dictatus papæ.* Les principales sont : « Il est permis au pape de déposer les empereurs. Le pape peut transférer les évêques d'un siége à un autre. Aucun concile n'est œcuménique sans son assentiment. Aucun livre n'est canonique sans sa permission. Ses décisions ne peuvent être infirmées par qui que ce soit, et lui seul a le droit de rétracter ses opinions. Il ne saurait être jugé par personne. Il est défendu de condamner celui qui a été appelé au siége apostolique. Le pontife romain légitime est incontestablement saint par les mérites de saint Pierre. Le pape a le pouvoir de dégager les sujets de la foi qu'ils ont jurée à des princes impies. »

Le concile de 1302 déclare (bulle *Unam sanctam*) hérétique et quasi manichéen quiconque aurait osé soutenir que les deux puissances temporelle et spirituelle ne résident pas également dans les papes, parce que le Saint-Esprit a dit, par la bouche de Moïse, que Dieu créa le ciel et la terre dans le principe et non dans les principes, ce qui établit incontestablement l'individualité du pouvoir et place le dogme, en vertu duquel toute création humaine est soumise au souverain pontife, parmi ceux qu'il faut croire pour être sauvé. Pour les conciles de Rome moins importants, v. CONCILE.

Langue, littérature, philosophie.

La langue et la littérature des Romains ont été l'objet de longs développements au mot LATIN; leur philosophie n'a été qu'un reflet de la philosophie grecque, et nous en avons parlé au mot PHILOSOPHIE.

Législation.

V. DROIT À ROME (tome VI, pages 1230 et suiv.).

Beaux-arts.

Les anciens Romains n'étaient pas un peuple artiste; lorsqu'ils eurent conquis la Grèce, ils ne se contentèrent pas de la dépouiller de ses chefs-d'œuvre; ils lui empruntèrent ses peintres, ses sculpteurs et ses archi-

tectes, et, pendant fort longtemps, ce fut une colonie grecque qui eut à Rome le monopole des œuvres d'art. Le moyen âge vit fleurir les arts à Rome sous le patronage de quelques papes intelligents, et, après Florence, aucune ville n'eut une part aussi considérable au mouvement de la Renaissance. Le siècle de Léon X fut malheureusement suivi de siècles moins brillants; les arts produisirent beaucoup à Rome au XVII^e et au XVIII^e siècle, mais ils brillèrent surtout par la pompe, l'exagération et le mauvais goût. Nous allons passer rapidement en revue les diverses phases de grandeur et de décadence que nous venons d'indiquer, depuis l'antiquité jusqu'à notre époque.

— I. PEINTURE. Quand Pline dit que la peinture fut de bonne heure honorée à Rome, il veut flatter ses compatriotes. Absorbés par les luttes du Forum et par des guerres incessantes, n'ayant d'ailleurs aucune des qualités naturelles qui constituent le génie artistique, ils témoignèrent longtemps le plus entier dédain pour les productions de la peinture et de la sculpture. A la différence des Grecs, qui avaient interdit aux esclaves la pratique de ces deux arts, ils la considéraient comme indigne d'être exercée par des mains honorables. « L'exemple d'un membre de l'illustre famille des Fabius, qui reçut le surnom de *Pictor* (peintre) pour avoir décoré le temple de la Santé (vers l'an 450 de la fondation de Rome), ne prouve rien, a dit M. Marius Chaumelin, sinon l'étonnement qui s'empara de cette nation de soldats à la vue d'un patricien occupé à un travail servile. Et en admettant même que ce Fabius eût paru excusable aux yeux de ses contemporains, à cause du caractère religieux de ses peintures, on peut voir, par ce que Valère-Maxime écrivait plusieurs siècles après, que la postérité regarda comme une sorte d'humiliation pour la famille Fabius ce qu'avait fait son ancêtre. » Pline cite encore jusqu'à quatre citoyens romains comme s'étant adonnés à la peinture : Pacuvius, Turpilius, Antistius Labéon et le fils de Q. Pedius. Pacuvius, frère du poëte Ennius, et lui-même auteur tragique, décora le temple d'Hercule vainqueur; Turpilius, de la classe des chevaliers, exécuta, de la main gauche, plusieurs beaux ouvrages dont il enrichit Vérone, sa ville natale; il vivait du temps de Néron. Antistius Labéon, qui avait été préteur et proconsul de la Narbonnaise, se montra plus fier de ses petits tableaux que de ses actes administratifs, ce qui lui valut, au dire même de Pline, les railleries méprisantes de ses contemporains. Quintus Pedius, personnage honoré du consulat et du triomphe, et nommé par César cohéritier d'Auguste, eut un fils qui était muet de naissance; l'orateur Messala, parent de cet enfant, conseilla de lui faire apprendre la peinture, autant pour le distraire que pour lui permettre d'exprimer ses pensées de manière à être compris de tous. L'avis était ingénieux, excellent; mais on aurait cru déroger en le mettant à exécution, si Auguste n'avait donné son approbation formelle. Le jeune Pedius apprit donc à peindre; il mourut après avoir donné les plus brillantes espérances. Ainsi tout prouve que la profession de peintre jouissait de peu de considération. Le mépris témoigné aux artistes rejaillit pendant longtemps sur l'art lui-même. Il n'est pas douteux que, pendant les premiers siècles qui suivirent la fondation de Rome, les habitants de cette ville ornèrent leurs temples de peintures et de statues qu'ils durent demander à leurs voisins les Étrusques et aux Grecs de la basse Italie. L'idolâtrie ne pouvait se passer d'images. Quant aux tableaux profanes, n'ayant d'autre destination que d'intéresser par la représentation de quelque grand fait historique, de quelque scène émouvante ou de charmer simplement les regards par de belles figures et de brillantes couleurs, ils ne furent introduits à Rome qu'assez tard. Nous n'étonnerons personne en disant que les premières peintures qui furent exposées en public représentaient des scènes militaires. L'an de Rome 490, Valerius Maximus Messala fit placer dans la curie Hostilia un tableau de la bataille dans laquelle il avait vaincu, en Sicile, les Carthaginois commandés par Hiéron. Pline, qui rapporte le fait, assure que l'art de peindre en reçut, chez les Romains, un lustre et une considération qu'il avait depuis longtemps perdus. Il attribue cette réhabilitation à Valerius Messala; mais il ne dit pas expressément, et il ne serait guère raisonnable de croire que ce général fût lui-même l'auteur du tableau; il se borna sans doute à en diriger la composition, laissant à quelque décorateur grec le soin de l'exécuter. Un peu plus tard, Scipion l'Asiatique exposa au Capitole le tableau de sa victoire en Asie. L'Africain, dont le fils avait été fait prisonnier dans cette bataille, sut mauvais gré à son frère de n'avoir pas su faire en cette occasion le sacrifice de son amour-propre. Lucius Hostilius Mancinus mécontenta de même Scipion l'Emilien en exposant au Forum une vue de Carthage et des diverses opérations du siége de cette ville où il était entré le premier; mais la complaisance qu'il eut de décrire lui-même aux spectateurs les épisodes de cette composition lui valut le consulat aux comices suivants (an de Rome 609). Il est à croire que ces tableaux, qui embrassaient tout un champ de bataille et un ensemble d'opérations stratégiques, étaient exécutés dans un style lâché et peu correct. Il dut en être de même des décors dont la scène, jusqu'alors entourée de planches nues, fut ornée par Appius Claudius Pulcher à l'occasion des jeux donnés par ce citoyen, l'an de Rome 654. L'un de ces décors représentait une maison : des corbeaux, trompés par la perfection avec laquelle le toit était figuré, vinrent, dit-on, pour s'y poser. Cette anecdote, qui n'est certainement qu'une fable, comme l'histoire des *Raisins* de Zeuxis et du *Cheval* d'Apelle, prouve que les Romains, à l'exemple des Grecs, plaçaient le triomphe de l'art dans l'imitation scrupuleuse de la réalité, dans les effets de trompe-l'œil.

Cet art grec, que les Romains n'avaient guère connu que de réputation ou par les œuvres répandues dans les villes de l'Italie méridionale, pénétra enfin dans la capitale même. Paul-Emile, Mummius, Sylla apportèrent, comme trophées de leurs victoires, les chefs-d'œuvre inestimables enlevés à la Grèce. Mais telle était alors l'ignorance des Romains en fait d'art, que Mummius crut devoir prévenir les gens avec qui il avait fait marché pour conduire à Rome les statues et les tableaux de maîtres anciens, dont il avait dépouillé Corinthe, qu'ils auraient à remplacer ceux de ces ouvrages qu'ils perdraient. Parmi ces tableaux se trouvait un *Bacchus* peint par Aristide. Mummius avait d'abord consenti à le céder au roi Attale moyennant le prix énorme de 600,000 deniers (456,875 fr.); mais il se ravisa et rompit le marché, dans la pensée que pour valoir une pareille somme cette peinture devait nécessairement contenir quelque vertu secrète.... Pline croit que ce *Bacchus* fut le premier tableau « étranger » qui fut exposé en public à Rome. A partir de cette époque, la curiosité, à défaut d'un goût naturel, poussa les Romains à chercher les œuvres d'art. Cette curiosité devint bientôt une question de mode, un véritable engouement qui s'empara des classes élevées. Les tableaux grecs atteignirent des prix excessifs. On vit l'austère Agrippa payer 300,000 deniers (environ 228,450 fr.) deux tableaux appartenant à la ville de Cyzique : une *Vénus* et un *Ajax*. Ce grand citoyen, comprenant d'ailleurs quelle influence heureuse les expositions d'œuvres d'art pourraient exercer sur l'esprit et sur les mœurs du peuple, fit un magnifique discours pour engager les riches collectionneurs de Rome à placer leurs tableaux et leurs statues dans des endroits ouverts au public, au lieu de les reléguer dans leurs villas. César, Auguste, Tibère lui-même suivirent le conseil donné par Agrippa; ils consacrèrent des sommes considérables à acheter des tableaux de maîtres anciens dont ils ornèrent les portiques du Forum et le péristyle des temples. Ils ne négligèrent rien, du reste, pour attirer dans leur capitale les artistes vivants les plus renommés. Du temps de César, Rome possédait déjà un peintre de talent nommé Arellius. Sous le règne d'Auguste, il se forma dans cette ville une école grecque qui se perpétua jusqu'à la chute de l'empire, jusqu'au temps même où les Goths occupèrent l'Italie, mais qui oublia bien vite les grandes traditions des maîtres d'Athènes, de Sicyone, d'Ephèse, pour se vouer à un art décoratif facile, expéditif et lâché, approprié au goût local. Comme tous les parvenus ignorants, les Romains firent preuve d'exagération en voulant paraître aimer et favoriser les arts; non contents d'acheter des tableaux anciens, ils demandèrent aux artistes établis parmi eux de couvrir de peintures les murailles de leurs habitations. Un praticien habile, ingénieux, qui se nommait Ludius et qui vivait sous Auguste, s'acquitta à merveille de cette besogne. Ludius imagina de retracer sur les murs, à l'intérieur des maisons, de riants paysages, et, dans ces paysages, les scènes les plus animées, les plus pittoresques, la vendange, la moisson, la chasse, la pêche, des gens qui se promènent en bateau, d'autres qui vont à âne, d'autres qui vont en voiture. Quelquefois c'était une vue maritime, un port, une rade, qui s'offraient aux regards. Les compositions de ce genre égayaient les habitations et semblaient presque les agrandir en ouvrant sur la campagne ou sur la mer de vastes perspectives. Aussi le goût s'en répandit-il promptement; il n'y eut bientôt plus, dans les villes de province aussi bien qu'à Rome, une seule maison aisée qui ne fût embellie de la sorte. Pompéi et Herculanum sont encore là pour attester jusqu'à quel degré fut poussée cette passion de la peinture décorative; les tableaux tracés à fresque ou à l'encaustique y sont aussi fréquents que les papiers peints dans nos appartements modernes. Ces tableaux représentent non-seulement des paysages et des vues maritimes, traités à la manière de Ludius; mais des natures mortes, des combats d'animaux, des scènes mythologiques et trop souvent des sujets obscènes. Si intéressantes et si précieuses qu'elles soient, les peintures de Pompéi et d'Herculanum ne sont pas des spécimens suffisants pour qu'il nous soit permis de juger, d'après eux, des mérites de l'art antique : exécutées à la hâte et à peu de frais par des décorateurs de profession, ces peintures reproduisent, pour la plupart, des figures et des scènes tombées à l'état de *poncifs;* les incorrections de dessins y abondent; la perspective y est très-négligée, et le coloris a plus de vivacité que de justesse et de profondeur. Il ne faut pas oublier, du reste, qu'elles appartiennent à une époque où, suivant le témoignage même de Pline, l'art était en pleine décadence. Les peintres d'alors se préoccupaient peu d'impressionner les âmes par la grandeur et la noblesse de la composition; ils cherchaient à éblouir les regards par la richesse et l'éclat des couleurs, à étonner par la nouveauté et la bizarrerie de leurs inventions. Ils retraçaient sur les murailles des maisons les sujets les plus étranges, les représentations les plus frivoles : caricatures, animaux monstrueux, arbres et fleurs fantastiques, et ces mille caprices auxquels les modernes ont donné les noms de grotesques et d'arabesques. Vitruve, dans son *Traité de l'architecture*, s'est élevé souvent contre l'emploi de cette sorte de décoration à laquelle il reprochait de ne rien dire à l'esprit. Les peintures décoratives ne remplissaient pas seulement l'intérieur des maisons; elles s'étalaient sur la poupe des navires de guerre et des navires de commerce, et figuraient sur les bûchers funèbres. Elles servaient aussi à embellir les théâtres, à rehausser la pompe des grandes cérémonies et des divertissements populaires. Lorsque des combats de gladiateurs devaient avoir lieu, on exposait dans les portiques publics, en guise d'affiches, les portraits des lutteurs et des directeurs de ces jeux. On ornait de même les palestres et les salles d'exercice des portraits des athlètes les plus renommés. Les décorateurs gréco-romains ne reculaient pas devant les entreprises les plus hardies. Néron se fit peindre sur une toile de 120 pieds de haut, qu'il exposa dans les jardins de Maïa; cette image colossale avait 10 pieds de plus que la statue du même prince faite par Zénodore. Un savant du dernier siècle, le comte de Caylus, s'est beaucoup exagéré la valeur de cette énorme machine, qu'il considère, « non-seulement comme un chef-d'œuvre de la peinture, mais comme une chose que peu de modernes auraient été capables de penser et d'exécuter. » L'artiste qui fut chargé de peindre un pareil colosse devait, pour réussir à produire de l'effet, posséder une grande science de la perspective, une facilité et une habileté de main peu communes; mais son œuvre, en définitive, ne devait pas réclamer un talent bien supérieur à celui dont font preuve journellement nos peintres de décors scéniques. Dans ces sortes d'ouvrages, le métier joue un plus grand rôle que l'art; le génie n'y entre absolument pour rien.

Parmi les peintres qui travaillèrent à Rome sous les empereurs, il en est peu dont les noms nous aient été conservés. Amulius ou Fabullus décora la Maison dorée de Néron. Doué d'un esprit sérieux et d'un caractère aussi sévère que ses compositions étaient légères et riantes, il poussait la gravité jusqu'à rester vêtu de sa toge en peignant et ne la quittait pas, même sur les échafaudages. Cornelius Pinus et Accius Priscus furent chargés par Vespasien de restaurer et de repeindre le temple de l'Honneur et de la Vertu. Priscus fut, paraît-il, celui qui saisit le mieux la manière antique. Nous ignorons à quelles peintures Diognetus dut sa réputation; mais nous savons que cet artiste fut appelé à donner des leçons de philosophie à Marc-Aurèle, qui déclara avoir appris de lui à discerner le vrai du faux, à ne pas adopter des chimères pour des réalités. L'antiquité nous offre de nombreux exemples d'artistes adonnés à la philosophie et de philosophes ayant étudié la peinture et la sculpture. Socrate avait reçu de son père, Sophronisque, des leçons de ce dernier art. Pyrrhon, le sceptique, avait commencé par être peintre; Lucien, qui a écrit sur l'art des pages si pleines de finesse, s'était d'abord destiné à la statuaire; Métrodore, qui peignit le *Triomphe de Paul-Émile*, donna des leçons de philosophie aux enfants de ce général; au III^e siècle, Philostrate, de Lemnos, qui professa d'abord à Athènes et ensuite à Rome, réunit dans un traité, intitulé *Des images*, une suite de descriptions de tableaux qui témoignent d'un goût délicat et d'une imagination brillante. « Les philosophes, les lettrés, dit M. Chaumelin, continuèrent, jusqu'aux derniers temps de l'empire romain, à rappeler dans leurs écrits les principes élevés de l'art antique; mais leur voix, leur enseignement se perdait dans le désert. La peinture s'écarta de plus en plus des fortes traditions, des règles sévères suivies par les anciens maîtres; condamnée à satisfaire aux exigences d'un luxe excessif, elle prodigua les couleurs les plus brillantes, les décors les plus pompeux, les fantaisies les plus bizarres; ne pouvant atteindre à la beauté, elle visa à la richesse et, plaçant dès lors l'idée au-dessous de l'exécution, elle se borna à reproduire servilement des sujets et des types conventionnels. Au reste, l'imagination des peintres ne pouvait qu'être comprimée, étouffée par le despotisme abject des Césars de la décadence. L'art a besoin pour fleurir et se développer de l'atmosphère de la liberté. Toutes les sources de l'inspiration, l'enthousiasme religieux aussi bien que l'enthousiasme patriotique, s'étaient taries au sein du vieux monde païen... Plus de foi, partant plus d'idéal. Mais, tandis que le paganisme agonisait, aussi impuissant à illuminer le génie qu'à réchauffer le cœur, une religion nouvelle grandissait dans le secret des catacombes, préparant l'émancipation des races courbées sous le despotisme romain et ébauchant les formes d'un art qui, après de longs tâtonnements, devait remplir l'univers de ses chefs-d'œuvre. »

Les témoignages des écrivains ecclésiastiques les plus anciens nous apprennent que, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, il circulait en Orient des images de Jésus, de la Vierge, des apôtres, pour lesquelles les fidèles professaient la plus grande vénération. Certaines églises, celles d'Afrique notamment, se montrèrent hostiles à un pareil culte qu'elles considéraient comme une idolâtrie. Rome, au contraire, l'adopta de bonne heure, sinon ostensiblement, du moins dans le mystère des cimetières souterrains. Les catacombes renferment encore aujourd'hui de nombreuses peintures à fresques, dont quelques-unes remonteraient au premier siècle de l'ère nouvelle, suivant quelques archéologues, mais qui, pour la plupart, ont dû être exécutées dans le courant du III^e siècle. Le style de certaines de ces fresques est digne de l'antiquité. Les plus imparfaites ne sont guère inférieures aux peintures décoratives de Pompéi. Lorsque le christianisme fut sorti triomphant des ténèbres et eut pris possession du vieux monde, les images sacrées se multiplièrent à l'infini; les artistes les plus habiles furent invités à décorer les temples antiques convertis en églises et les monuments nouveaux dédiés à Jésus, à la Vierge ou aux saints. Rome, décapitalisée par Constantin, céda à Byzance le sceptre des beaux-arts qu'elle avait jadis dérobé à Athènes; l'école byzantine imposa ses œuvres et ses goûts non-seulement en Orient, mais en Occident et en Italie même jusqu'au XIV^e siècle. Les papes ne cessèrent, d'ailleurs, pendant tout le moyen âge, de favoriser le culte des arts. Les papes Jean III et Pélage II ornèrent les églises de mosaïques et les catacombes de nouvelles peintures. Grégoire le Grand, qui prohibait avec des expressions si énergiques la lecture de tous les auteurs profanes, ne cessait d'inviter les évêques à multiplier les saintes images, et lui-même faisait placer son portrait à côté de ceux de son père et de sa mère dans le couvent qu'il fondait sur le mont Cœlius. Ses successeurs suivirent cet exemple avec constance. Honorius I^{er} renouvela les peintures des catacombes de S. Marcellin, releva l'église de Sainte-Agnès, l'orna de colonnes en bronze doré, de mosaïques et de vitraux en diverses couleurs. Jean IV, Théodore I^{er}, Agathon placèrent aussi des mosaïques à Saint-Venance, à Saint-Etienne *in monte Cœlio,* à Saint-Pierre-aux-Liens, à Saint-Pierre du Vatican; quelques-uns des ouvages dus à ce pontife nous ont été conservés. Sergius I^{er} reconstruisit l'église de Sainte-Euphémie et l'orna de mosaïques. Jean IV, Grec de naissance, élu pape en 705, fit placer un crucifix en mosaïque dans une chapelle de l'église Saint-Pierre. « Les bienfaits de Pépin, qui accrurent la richesse et l'autorité du saint-siége, devenant en quelque sorte le patrimoine des beaux-arts, dit Emeric David, l'ancienne Rome sortit de ses ruines ou plutôt Rome moderne commença. Les murs de la ville relevés, les aqueducs rétablis, des bains consacrés à l'usage des pauvres, de nouvelles églises bâties à grands frais, les anciennes restaurées; dans l'intérieur de ces basiliques, une quantité incroyable de châsses, de couronnes, de lampes, de candélabres, de devants d'autel en bas-relief, de bustes, de statues même, en argent et en or; un nombre non moins étonnant de tentures de soie à personnages enrichies d'or et de pierres précieuses; des colonnes, des autels, des pavés entiers, revêtus de lames d'argent; partout des mosaïqués, partout de vastes peintures couvrant l'intérieur des églises : tels furent les premiers moyens de la politique des papes pour exciter l'étonnement et la vénération de l'univers, lorsque, après avoir anathématisé les Grecs schismatiques, ils s'appliquèrent à consolider et à faire aimer leur puissance mal affermie. » Dans les églises et dans les catacombes, de nombreux monuments de Grégoire III, d'Adrien I^{er}, de Léon III attestent encore aujourd'hui la munificence de ces pontifes. Pascal I^{er}, Sergius II, Léon IV, Benoît III, Nicolas I^{er}, Adrien III, Formose entreprirent à leur tour de grands travaux. Du temps de Benoît III, le peintre Methodius, Romain de naissance, appelé à Nicopolis, dans la Bulgarie, peignit le *Jugement dernier* sur les murs du palais du roi Bogoris, et l'on assure que ce prince et sa cour, émus par cette peinture, se convertirent au christianisme. Un autre peintre romain, nommé Héraclius, qui vivait vers le commencement du XI^e siècle, nous a laissé un traité sur son art, sous ce titre : *De coloribus et de artibus Romanorum* (publié par M. Raspe, dans son *Critical essay on oil-paintig)*. A l'époque où écrivait cet artiste, des peintures furent exécutées à Rome, dans l'église de Saint-Urbain *alla Caffarella;* elles existent encore. Au XII^e et au XIII^e siècle, des peintures et des mosaïques, dont plusieurs subsistent également, furent executées dans les églises des *Santi-Quattro Coronati* (les Quatre-Saints-Couronnés), de Saint-Chrysogone, de Sainte-Marie-in-Transtevere, de Saint-Eusèbe, de Saint-Grégoire, de Sainte-Marie-Majeure. Mais nous avons hâte d'arriver au XIV^e siècle, où la peinture commença véritablement à s'émanciper à

Rome et à produire des œuvres dignes d'admiration.

Vasari rapporte que Giotto se rendit à Rome sur l'invitation de Benoît XI, de Trévise, qui occupa le trône pontifical de 1303 à 1304 ; mais il résulte de documents irrécusables que ce fut sous le règne de Boniface VIII, successeur de Benoît XI, que l'éminent artiste exécuta diverses peintures dans l'église de Saint-Pierre et dans celle de la Minerva. Ces peintures ont malheureusement presque toutes péri, et la célèbre *Navicella* (barque de Saint-Pierre) en mosaïque, dont le grand maître orna le portique de la basilique dédiée au prince des apôtres, a été fort dénaturée par les restaurations modernes. On croit que Giotto fut aidé dans ce dernier ouvrage par Pietro Cavallini, artiste formé par lui à Rome et qui devint également habile comme peintre et comme mosaïste. Ce fut aussi à Rome que Giotto se lia intimement avec Oderigi, que Dante, dans son *Purgatoire*, appelle « l'honneur d'Agobbio et de l'art de la miniature. » Agobbio ou Gubbio, une des principales villes de l'Ombrie, produisit un autre peintre de talent, Ottaviano Nelli, qui florissait au commencement du xv^e siècle et qui, suivant la conjecture de M. Rio, aurait compté parmi ses élèves Gentile da Fabriano et Giovanni Santi, le père de Raphaël. L'école ombrienne, à laquelle il appartenait, se distingua par le caractère profondément religieux de ses œuvres ; elle eut ses principaux centres à Pérouse, à Assise, à Urbino, et compta entre autres maîtres Gentile da Fabriano, Piero della Francesca, Benedetto Buonfigli, Fra Carnevale, Niccolo Alunno et le Pérugin, qui eut l'honneur de former Raphaël et le Pinturicchio. Cette école mystique a été longtemps confondue avec l'école romaine, dont elle n'est, en effet, qu'une subdivision ; c'est à M. Rio, l'auteur savant, mais passionné, d'une étude sur l'*Art chrétien*, qu'elle doit d'avoir aujourd'hui une place à part dans l'histoire de l'art. V. OMBRIE (école d') et RELIGIEUX (art).

Gentile da Fabriano travailla à Rome dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, sous le pontificat de Martin V, et y peignit l'histoire du patron de cette église et cinq figures de *Prophètes* qui excitèrent une vive admiration. Ces peintures ont malheureusement péri. Piero della Francesca fut employé aussi au Vatican ; on lui attribue une fresque où le pape Nicolas V est représenté entouré de cardinaux et de prélats. Ce pontife, qui avait conçu l'idée de faire de la ville de Rome la métropole des arts et de la littérature, comme elle l'était alors de la religion, appela de divers points de l'Italie des architectes, des peintres et des sculpteurs en renom et les chargea du soin d'agrandir et d'embellir le Vatican. La chapelle qui porte son nom, dans ce palais, est ornée de fresques admirables peintes par Fra Angelico, de Fiesole, et qui représentent des sujets tirés de la *Vie de saint Etienne* et de celle de *saint Laurent*. A son tour, Sixte IV entreprit de faire décorer la chapelle Sixtine, qu'il avait fondée, et y employa S. Botticelli, D. Ghirlandajo, C. Roselli, Luca Signorelli, Bartolommeo della Gatta, tous peintres venus de la Toscane ; le Pérugin fut le seul artiste né dans les Etats de l'Église qui prit part à cette décoration. L'illustre Masaccio, qui peignit dans les basiliques de Saint-Clément et de Sainte-Marie-Majeure, au temps de Martin V, était également venu de Florence. Benedetto Buonfigli, que nous avons cité plus haut parmi les peintres de l'école ombrienne, et Andrea Mantegna, le grand maître de Padoue, furent employés au Vatican par Innocent VIII. Les artistes les plus renommés des diverses écoles d'Italie contribuèrent ainsi à l'embellissement de la capitale du monde catholique ; l'accueil le plus empressé leur était fait par les souverains pontifes et les cardinaux. Seul, le grand Léonard ne rencontra que froideur et dédain ; venu à Rome au temps de Léon X, il n'obtint qu'une commande dérisoire. Deux raisons peuvent être données de cette vexation faite à un homme de génie : la première, c'est que Léonard avait été honoré de la faveur de Louis XII et que tout ce qui touchait à la France était alors détesté en Italie ; la seconde, c'est que Léon X avait à son service Michel-Ange et Raphaël, deux maîtres dont le concours pouvait lui permettre de négliger celui du Vinci.

Bien que Michel-Ange ait exécuté à Rome quelques-unes de ses œuvres les plus célèbres, le *Jugement dernier*, les *Sibylles* et les *Prophètes* de la Sixtine, pour ne parler que de ses peintures, l'école florentine est en droit de le revendiquer. Raphaël d'Urbino fut le véritable chef de l'école romaine, et l'on peut dire son fondateur, car, avant lui, les artistes qui vinrent à Rome n'y firent qu'un séjour plus ou moins rapide, n'y développèrent qu'une partie de leur génie et n'y formèrent presque pas d'élèves. Raphaël, au contraire, accomplit à Rome la plus grande partie de sa merveilleuse carrière d'artiste, y déploya toute sa grâce et toute sa puissance et y fut entouré d'une nombreuse et brillante phalange de disciples. Il y vint en 1508, appelé par Jules II. Ce grand pape, ambitieux de gloire, ne la chercha pas seulement dans la politique et dans la guerre ; il voulut s'illustrer aussi par la magnificence de ses entreprises artistiques. Il reprit l'idée de Nicolas V d'agrandir le Vatican jusqu'aux proportions d'une sorte de ville pontificale et conçut le plan de renouveler la vieille basilique de Saint-Pierre. Il eut le bonheur de rencontrer, pour l'exécution de ces projets, trois artistes incomparables chacun en sa spécialité, Bramante dans l'architecture, Michel-Ange dans la sculpture, Raphaël dans la peinture. Raphaël fut chargé de compléter la décoration des chambres du Vatican, qui déjà, sous Nicolas V et Sixte IV, avaient été ornées de peintures par Piero della Francesca, Bramantino de Milan, Luca Signorelli, Bartolommeo della Gatta, le Pérugin et Giovanni-Antonio Bazzi (le Sodoma). La chambre de la Signature, dont ce dernier avait peint le plafond, fut d'abord livrée au Sanzio ; il y peignit la *Dispute du saint sacrement*, le *Parnasse*, l'*Ecole d'Athènes*, la *Jurisprudence*. Jules II fut tellement frappé de l'ampleur du génie de Raphaël, lorsqu'il eut vu la première de ces fresques, la *Dispute*, qu'il résolut aussitôt de faire repeindre par lui les autres chambres du Vatican et ordonna que toutes les anciennes peintures qui s'y trouvaient fussent détruites. Raphaël fit épargner toutefois une fresque qui avait été exécutée par le Pérugin, son maître, pour lequel il professa toujours une tendresse presque filiale. Il avait mis la main aux travaux de la seconde chambre, désignée généralement sous le nom de chambre d'Héliodore, à cause du sujet de sa fresque principale, lorsque Jules II vint à mourir (1523). Le nouveau pape, Léon X, ne se montra pas moins disposé aux grandes et belles entreprises ; sa libéralité envers les savants, les poëtes et les artistes, qu'il attira de toutes les contrées de l'Italie à sa cour, a rendu son nom à jamais célèbre. « Son prédécesseur, cependant, le surpassait de beaucoup par l'énergie, par l'initiative et la profondeur des combinaisons, dit Passavant (*Vie de Raphaël*). Jules II poursuivit toujours fermement la consolidation de la puissance papale et la délivrance de l'Italie du joug étranger, tandis que Léon X pratiqua une politique étroite et songea principalement à avantager sa propre famille. Jules II, administrant ses ressources avec sagesse, put assurer la continuité de ses gigantesques travaux dans le domaine des arts, tandis que Léon X, par l'exagération de sa magnificence, par ses générosités démesurées, dilapida des ressources énormes et se trouva souvent à court au milieu de nécessités urgentes. La postérité a si glorieusement conservé la mémoire de Léon X, parce que, bien plus que son prédécesseur, il favorisa les savants et les poëtes, qui, à leur tour, ont bien plus exalté le nom du Médicis, comme protecteur des arts et des lettres, que le nom de Jules II della Rovere. » Les travaux exécutés à Rome par Raphaël, sous le pontificat de Léon X, sont considérables : fresques de la chambre d'Héliodore, de la chambre de l'Incendie du bourg et de la chambre de Constantin ; décoration des Loges, de la Farnésine et de la chambre de bain du cardinal Bibiena ; cartons pour les tapisseries (*arazzi*) de la Sixtine et pour celles de Saint-Pierre ; peintures des *Sibylles* et des *Prophètes* à Santa-Maria-della-Pace ; tableaux pour diverses églises et divers particuliers. Le grand artiste fut aidé dans l'exécution de plusieurs de ces ouvrages par ses disciples Francesco Penni, Jean d'Udine, Polydore de Caravage, Pierino del Vaga, Jules Romain. Ce dernier, dont le véritable nom était Giulio Pippi, est le meilleur peintre qui soit né à Rome ; il eut un génie véritablement original et puissant et fut surtout un dessinateur énergique et savant. Les terribles malheurs auxquels Rome fut en proie dans les années qui suivirent la mort de Raphaël (1520) amenèrent la dispersion de la brillante école dont ce maître avait été l'âme : Jules Romain se retira à Mantoue, Francesco Penni à Naples, Pierino del Vaga à Gênes. En 1523, la peste porta déjà une première et rude atteinte à l'école romaine ; en 1527, le sac de Rome y mit pour ainsi dire fin. Les soldats du connétable de Bourbon chassèrent Polydore de Caravage, Jean d'Udine, le Parmesan, qui était venu étudier les chefs-d'œuvre des maîtres, et presque tous les autres artistes. « Raphaël mort et Rome saccagée, dit M. Coindet, il fallut bien des années pour que les beaux-arts se relevassent de ces deux grandes catastrophes ; non-seulement les artistes s'étaient dispersés, mais il n'y avait plus de sûreté ni de sécurité publique, partant plus d'encouragements pour les arts. Ceux qui les pratiquaient avaient dû poser le ciseau ou la palette pour prendre les armes et défendre le pays ou leurs foyers domestiques. Michel-Ange était devenu ingénieur militaire. Florence, menacée par l'armée impériale et par le pape, l'avait nommé directeur général de ses fortifications... » Clément VII ne garda pas rancune au grand artiste de cette participation à la défense de Florence ; il l'accueillit généreusement lorsqu'il revint à Rome en 1532 et le chargea de compléter les peintures de la Sixtine. Ce fut sous le pontificat de Paul III, successeur de Clément, que Michel-Ange exécuta l'immense fresque du *Jugement dernier ;* il la termina en 1541 après huit années de travail. On sait que, quelques années plus tard, Paul IV se scandalisa des nudités de cette peinture et chargea Daniel de Volterre du soin de les voiler, ce qui valut à cet artiste le surnom de *brachettone* (culottier). Ce Paul IV témoigna d'ailleurs si peu de goût pour les arts, qu'il laissa détruire des *Apôtres* peints par Raphaël dans une des salles du Vatican. Daniel de Volterre s'était formé sous la direction de Michel-Ange et avait dû à la protection de ce maître d'être chargé de continuer les travaux commencés dans la salle royale, au Vatican, par Pierino del Vaga. L'influence du style de Michel-Ange se reconnaît dans les œuvres de beaucoup d'artistes de cette époque ; on a même remarqué que plusieurs élèves de Raphaël paraissent l'avoir subie après la mort de leur maître. Cet engouement pour la manière d'un peintre doué d'une excessive énergie et ayant le goût du colossal fut très-funeste à l'école romaine. Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas. Lanzi a dit avec raison que la plupart des imitateurs de Michel-Ange, faute d'avoir approfondi ses théories et de s'être rendu compte de la véritable action des ressorts humains sous la peau, tombèrent dans les plus grossières erreurs : « Tantôt en indiquant les muscles hors de leur place ou en les exprimant de la même manière dans une figure en mouvement et dans une figure en repos, dans un jeune homme délicat et dans un sujet parvenu à l'âge viril, satisfaits de cette manière qu'ils croyaient grande, ils n'attachaient pas beaucoup d'importance au reste. On voit dans leurs tableaux une foule de figures placées les unes au-dessus des autres, on ne sait sur quel plan ; des têtes qui n'expriment rien, des personnages demi-nus qui n'agissent point et qui ne font que montrer pompeusement, comme l'Entelle de Virgile, *magna ossa lacertosque*. »

La décadence de l'école romaine commença sous le règne de Grégoire XIII, s'accéléra sous le règne de Sixte-Quint et devint irrémédiable sous Clément VIII. Ces pontifes entreprirent tant de grands travaux en architecture, en sculpture et en peinture, que l'on ne peut faire un pas dans Rome sans y rencontrer des témoignages de leur activité. Mais ils étaient pressés de réaliser leurs projets et de jouir du fruit de leurs conceptions, et ils préférèrent aux grands artistes ceux qui se distinguaient par la célérité du travail. « Sous ces pontifes, dit encore Lanzi, les peintres italiens et les étrangers même inondèrent la ville de Rome de la même manière que les poëtes sous Domitien et les philosophes au temps de Marc-Aurèle. Chacun y apportait son style, et la plupart l'y rendaient encore plus défectueux par la promptitude de leur travail. C'est ainsi que la peinture, celle à fresque surtout, devint un travail de pratique et presque un mécanisme, une imitation, non pas de la nature que l'on ne prenait pas la peine d'étudier, mais des idées fantastiques qui passaient par la tête des artistes. Le coloris n'était pas meilleur que le dessin ; à aucune époque l'on n'a fait autant d'abus des couleurs primitives sans mélange ; dans aucune, le clair-obscur n'a été si faible ; dans aucune, l'accord n'a été plus négligé. Ce sont ces *maniéristes* qui ont peuplé de leurs figures les temples, les cloîtres, les salles publiques de Rome ; mais ils n'eurent point autant de succès dans les galeries de ses princes, et, par cette raison, l'on ne doit point dédaigner entièrement cette époque, où l'on trouve encore quelques hommes habiles, débris, pour ainsi dire, de la brillante époque qui avait précédé. » La liste des peintres italiens et étrangers qui travaillèrent à Rome depuis la fin du xvi^e siècle jusqu'à notre époque serait longue ; nous nous contenterons de mentionner ceux qui appartiennent plus spécialement à l'école indigène, soit par leur éducation, soit par une longue suite de travaux. Les Zuccari, Taddeo et Federigo, doivent être cités en première ligne ; ils s'attachèrent à la manière de Raphaël et exécutèrent à Rome et dans les villes voisines une multitude de tableaux à l'huile ou à fresque ; Federigo écrivit sur la peinture et présida à la fondation de l'Académie de Saint-Luc (1595). Lorenzino de Bologne, Niccolo Circignani (delle Pomarance), le Roncalli, Girolamo Muziano, Tommaso Laureti furent employés, sous Grégoire XIII, à faire des peintures au Vatican. Gio.-B. Ricci, de Novare, travailla dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, sous le pontificat de Clément VIII. Le chevalier d'Arpino (Giuseppe Cesari) jouit d'une réputation énorme sous les règnes de Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII et Paul V ; il remplit Rome de ses productions, qui ne manquent ni d'animation ni de pittoresque, mais qui laissent beaucoup trop à désirer sous le rapport de la vérité, de la simplicité et de la correction. Il compta un grand nombre de disciples, *progeniem vitiosiorem*, a dit Lanzi, qui l'aidèrent dans ses immenses travaux et qui, pour la plupart, ne firent qu'exagérer ses défauts. Avant l'Arpino, le Baroche, né à Urbino, s'était acquis à Rome une grande renommée ; il eut de la délicatesse, de la correction, un coloris riche et très-harmonieux ; son talent même lui suscita d'implacables ennemis ; il venait de terminer des fresques au Belvédère, en collaboration avec Federigo Zuccaro, lorsqu'il fut empoisonné dans un banquet ; il ne succomba pas et survécut même à ce crime plus de quarante ans ; mais sa santé fut détruite et ce fut dans les courts intervalles de ses cruelles souffrances qu'il peignit ses principaux tableaux. De violentes querelles divisaient alors les artistes ; l'école du chevalier d'Arpino et celle des Carrache ne se contentèrent pas de se disputer, le pinceau à la main, la prééminence artistique à Rome ; elles échangèrent souvent des insultes et même des provocations en duel. Le Caravage, dont le réalisme énergique et quelque peu brutal contrastait fort avec l'afféterie et le maniérisme de l'Arpino, provoqua celui-ci en duel ; mais l'Arpino, se retranchant derrière son titre de chevalier, ne voulut pas se battre avec un homme qui avait été son domestique. Les tableaux du Caravage sont assez rares à Rome ; il y peignit surtout pour les particuliers ; les meilleurs élèves qu'il forma furent Bartolommeo Manfredi, Carlo Saraceno et notre compatriote Valentin. Annibal Carrache, le Dominiquin, l'Albane, Andrea Sacchi, Lanfranc, le Sassoferrato ont laissé à Rome des peintures nombreuses et dont quelques-unes sont justement admirées. Le Cortone (1596-1669), dont l'influence fut si considérable sur la peinture italienne au xvii^e siècle, ne sut pas maintenir l'art dans les voies sévères où les Carrache, le Dominiquin et le Caravage l'avaient ramené ; il poussa trop loin la recherche de l'élégance et la préoccupation de la mise en scène. F. Romanelli, de Viterbe, son élève, ne le suivit que trop fidèlement dans ses exagérations pittoresques. Carle Maratte (1625-1713) tenta vainement de relever l'art en s'inspirant de Raphaël. L'école romaine s'abandonna de plus en plus au goût des décors pompeux, des élégances fades et du pathétique outré ; déjà en pleine décadence au xvii^e siècle, elle s'effondra tout à fait au xviii^e siècle. Les noms de Ciro Ferri, Benedetto Luti, Gaulli (le Bachiche), Pompeo Battoni surnagent à peu près seuls au-dessus des ténèbres où se sont engloutis les peintres plus ou moins renommés pendant cette période de dissolution.

Parmi les innombrables maîtres étrangers qui ont travaillé à Rome au xvii^e et au xviii^e siècle, il nous suffira de citer le Poussin, Claude Lorrain, le Guaspre et Raphaël Mengs. Beaucoup de peintres célèbres de France, d'Allemagne, des Pays-Bas ont séjourné dans la ville éternelle, soit pour y compléter leurs premières études, soit pour s'y retremper dans la contemplation des chefs-d'œuvre des anciens maîtres. Quelques-uns, comme l'Allemand Overbeck, y ont passé une grande partie de leur vie. De nos jours, enfin, il s'y est formé un groupe de peintres, la plupart espagnols, qui fait consister le suprême mérite de l'art dans l'habileté de l'exécution et le prestige du coloris. Fortuny, le principal coryphée de cette bande, a obtenu un succès vraiment inouï auprès des amateurs ; à la vente posthume de ses œuvres inachevées, qui a eu lieu à Paris en 1875, de simples esquisses ont atteint les prix les plus exorbitants. Mais ce n'est là qu'une mode passagère ; les bouquets de couleurs formés par ces adroits petits peintres se faneront vite ; les chefs-d'œuvre des Raphaël, des Michel-Ange, des Fra Bartolommeo, des Corrége resteront.

— II. SCULPTURE. Le plus grand des poëtes romains, Virgile, a fait lui-même l'aveu de l'infériorité ou pour mieux dire de la nullité des Romains dans l'art de la statuaire : *Excudent alii spirantia mollius æra. Vivos ducent de marmore vultus.* C'est à d'autres, en effet, c'est à des étrangers que Rome demanda des statues pour ses temples et pour ses places publiques. Les artistes étrusques eurent dans les premiers temps le privilége de travailler pour elle ; ils l'approvisionnèrent d'idoles faites de bois et d'argile. La statue de bronze d'Horatius Coclès et la statue équestre de Clélie, érigées par la cité reconnaissante envers ces deux héros, étaient sans doute aussi des productions de l'art étrusque. Les Romains eurent, d'ailleurs, dans tous les temps des moyens très-simples de se donner le luxe des arts ; ils dépouillaient les nations vaincues par leurs armes des tableaux et des statues qu'ils trouvaient chez elles. Pline rapporte que Marcus Flavius, s'étant rendu maître de Vulcinium (Bolsena), fit enlever de cette seule ville d'Etrurie deux mille statues, dont l'une avait 50 pieds de hauteur. Et ce ne fut pas seulement pour enrichir l'Etat que se firent les déprédations ; les gouverneurs des provinces pillèrent souvent pour leur propre compte. Cicéron nous a appris comment Verrès forma, à peu de frais, la plus splendide des collections.

Non contents d'avoir dérobé à la Grèce les chefs-d'œuvre de ses anciens statuaires, les Romains attirèrent chez eux les artistes vivants qui ne pouvaient plus obtenir de leur patrie opprimée des encouragements et une rémunération suffisante. Antée, Callistrate, Cléon, Céphis, Daïphron, Démocrite le Sicyonien, Apollodore et une foule d'autres sculpteurs grecs exécutèrent pour les grands de Rome, dans les derniers temps de la république, des bustes en bronze représentant des philosophes. Pasitèle, né dans la Grande-Grèce et qui devint citoyen romain, exécuta de remarquables ouvrages de sculpture chryséléphantine, entre autres un Jupiter qui fut placé dans le temple de Métellus. Varron l'estimait beaucoup. Apollonius d'Athènes, fils de Nestor, dut travailler à Rome du temps de Pompée ; il est probable que ce fut pour le portique de cet illustre Romain qu'il exécuta son *Hercule en repos*, dont il nous reste

un admirable fragment connu sous le nom de *Torse du Belvédère*. A la même époque paraît avoir vécu Glycon d'Athènes, dont le nom se lit sur la fameuse statue de l'*Hercule Farnèse*. Cléomène d'Athènes, auteur de la statue du Louvre qui a été désignée comme étant celle de Germanicus et que quelques auteurs croient être celle de Gratidianus, ne saurait avoir vécu avant Apollonius et Glycon. « Quel que soit le personnage romain dont cette statue nous offre l'image, dit Emeric David, l'artiste l'ayant représenté nu, elle ne peut avoir été faite avant le temps où les Grecs, forcés de flatter leurs maîtres, apprirent aux grands de Rome qu'ils pouvaient, dès leur vivant, être mis au rang des dieux, et ce temps ne remonte guère au delà du siècle de Cicéron et de Pompée. » Diogène orna de diverses sculptures le Panthéon d'Agrippa. Philiscus de Rhodes sculpta des statues de *Latone*, de *Diane*, de *Vénus*, d'*Apollon*, des neuf *Muses*, qui furent placées dans le portique d'Octavie. Lysias, Criton, Nicolaüs exécutèrent de grands ouvrages à Rome dans le même temps. Le premier tira d'un seul bloc de marbre un groupe d'*Apollon et Diane*, sur un quadrige qui fut placé sur l'arc de triomphe élevé en l'honneur d'Octave sur le Palatin. Une cariatide, découverte auprès du tombeau de Cecilia Metella, porte les noms de Criton et de Nicolaüs. Stephanus, élève de Pasitèle, est l'auteur d'une statue d'athlète victorieux qui est à la villa Albani. Le nom de Ménélas, élève de Stephanus, se lit sur un beau groupe de la villa Ludovici, dans lequel Winckelmann a cru reconnaître *Electre et Oreste* et que d'autres croient représenter Papirius et sa mère. Ce fut, suivant la conjecture d'Emeric David, sous le règne d'Auguste que Ménophante fit la copie en marbre de la célèbre *Vénus de Trous* qui est au palais Chigi. Sous le règne de Neron, Zénodore exécuta, dans l'Auvergne, un colosse de Mercure en bronze ; il travailla, dit-on, dix années à cet ouvrage, qui coûta 40,000,000 de sesterces (environ 9,000,000 de francs). Appelé ensuite à Rome, il fit une statue colossale de Néron, haute de 110 pieds. Le célèbre groupe du *Laocoon*, signé des noms d'Agésander, de Polydore et d'Athénodore, existait-il déjà à l'époque de Virgile, comme l'ont présumé quelques écrivains ? « Le silence de tous les auteurs antérieurs à Pline, dit Emeric David, nous empêche d'adopter cette opinion. On pourrait supposer que ce groupe, ouvrage de trois artistes rhodiens, fut fait à Rome entre le règne d'Auguste et celui de Vespasien, et que ce dernier le fit transporter à Rome lorsqu'il réduisit l'île de Rhodes à l'état de province romaine. Il est cependant plus vraisemblable qu'il fut exécuté à Rome même et terminé sous le règne heureux de Titus, qui le plaça dans son palais. » On ne connaît pas le nom des habiles sculpteurs qui travaillèrent aux bas-reliefs de la colonne Trajane, qui ne contiennent pas moins de 2,500 figures humaines, œuvre considerable, dont plusieurs parties sont assurément dignes des beaux temps de l'art grec. Outre les admirables bustes d'Antinoüs, qui fut, comme on sait, le favori d'Adrien, on croit pouvoir rapporter au temps de cet empereur plusieurs beaux morceaux de sculpture découverts dans les ruines de sa villa de Tivoli. Les sculpteurs de cette époque, adroits et élégants imitateurs de tous les styles, s'exercèrent aussi bien à reproduire les divinités égyptiennes qu'à représenter celles de la Grèce et de Rome ; ils ont préparé ainsi bien des causes d'erreur et de tourment aux antiquaires futurs. La statuaire était déjà fort loin, d'ailleurs, à cette époque, de la pureté et de la noblesse de style de l'art antique. « Dant cet art gréco-romain, dit Hegel, apparaissent déjà les germes de destruction de la sculpture classique ; l'idéal proprement dit n'est plus la base de la conception et de l'exécution ; le souffle intérieur, la poésie intérieure, caractéristiques de la sculpture grecque, disparaissent et font place de plus en plus à la prédilection pour le genre qui se rapproche du portrait. » Les signes de décadence, plus sensibles encore dans les sculptures de l'époque de Septime-Sévère, s'accentuent tout à fait sous les règnes suivants. Plusieurs sarcophages chrétiens du IIIe et du IVe siècle offrent neanmoins des bas-reliefs d'une exécution remarquable. Le zèle que le christianisme triomphant apporta à la destruction des images du paganisme ne fut pas moins fatal à la sculpture qu'à la peinture ; les chefs-d'œuvre, les modèles du goût furent en grande partie anéantis. La statuaire devint grossière et barbare sous les successeurs de Constantin.

Au moyen âge, les papes ne montrèrent pas moins d'ardeur à orner leurs églises de sculptures qu'à les parer de peintures, de mosaïques et de vitraux. Mais il faut arriver à la Renaissance pour découvrir parmi ces sculptures autre chose que des images d'un caractère conventionnel et d'une exécution machinale. Au reste, l'école romaine moderne de sculpture dut tout son lustre, comme l'école de peinture, à des artistes venus des autres villes de l'Italie. Le maître qui domine ici est Michel-Ange, le géant florentin. Il n'exécuta à Rome, toutefois, que quelques sculptures, entre autres le *Moïse* destiné au tombeau inachevé de Jules II et le *Christ tenant sa croix*, qui est dans l'église de la Minerve. Un de ses disciples, Guglielmo della Porta, sculpta, sous sa direction, le mausolée de Paul III, dans la basilique de Saint-Pierre, et fit les tombeaux des cardinaux Paolo et Federigo Cesi, à Sainte-Marie-Majeure ; c'est ce Guglielmo qui restaura si bien les jambes de l'*Hercule Farnèse*, que Michel-Ange voulut qu'on les conservât lorsqu'on retrouva plus tard les jambes antiques.

Au nombre des plus importants ouvrages de sculpture qui aient été exécutés à Rome, il faut citer les tombeaux des papes à Saint-Pierre : celui de Boniface VIII, sculpté par le célèbre artiste florentin Arnolfo di Lapo ; celui de Paul II, par Mino da Fiesole (XVe siècle) ; ceux de Sixte IV et d'Innocent VIII, par Antonio Pollajuolo ; celui de Grégoire XIII, par Camillo Rusconi ; ceux d'Urbain VIII et d'Alexandre VII, par le Bernin ; celui de Léon XI, par l'Algarde ; celui de Clément X, dessiné par Mattia de' Rossi et sculpté par Ercole Ferrata, Lazzaro Morelli, Filippo Carcani et Leonardo Reti ; celui d'Innocent XI, par Monot, sculpteur français ; celui d'Alexandre VIII, par Angelo de' Rossi ; celui d'Innocent XII, par Filippo Valle ; celui de Benoît XIV, par Pietro Bracci, qui sculpta pour la même église le tombeau de la veuve de Jacques III Stuart ; celui de Clément XIII et la statue de Pie VI, par Canova ; celui de Pie VII, par le sculpteur danois Thorwaldsen ; celui de Léon X, par de Fabris ; celui de Grégoire XVI, par Ami. Le Bernin (1598-1680) a exécuté encore pour Saint-Pierre le baldaquin du maître-autel, soutenu par quatre colonnes torses, et le vaste monument de bronze doré, soutenu par les quatre *Docteurs de l'Eglise*, qu'on appelle la *Chaire de Saint-Pierre ;* cet artiste ingénieux, fécond, mais plus brillant que correct, fut le principal ordonnateur et exécuteur des travaux d'architecture et de sculpture sous le règne de neuf papes. L'Algarde (1598-1654), son contemporain et son émule, a aussi beaucoup produit à Rome et déploya également plus d'imagination que de goût. Sous l'influence de ces deux maîtres, la sculpture tomba dans le maniérisme et l'abus des effets pittoresques. Parmi les autres sculpteurs qui travaillèrent à Rome au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous mentionnerons : Giovanni-Battista Maini, de Milan, et Carlo Monaldi, auteurs du mausolée de Clément XII, à Saint-Jean-de-Latran ; Antonio Montauti, élève du Bernin, dont on admire une *Pietà*, dans la même église ; Pierre Le Gros, sculpteur français, qui a fait les statues de *Saint Thomas* et de *Saint Barthélemy*, à Saint-Jean-de-Latran, celle de *Saint Ignace*, dans l'église du Gesù, et plusieurs autres statues et bas-reliefs dans diverses églises ; Leonardo de Sarzane, Flaminio Vacca, Giovanni-Antonio Valsoldino, Paolo Valdini, Antonio Raggi, Francesco Moratti, François du Quesnoy, Jean Théodon, Paolo Campi, Agostino Cornacchini, etc.

La sculpture était en pleine décadence à Rome et dans le reste de l'Italie, lorsque parut Canova. Toutefois, les découvertes de statues et de peintures antiques à Pompéi et à Herculanum ; les grandes collections d'antiquités, formées au Capitole par Benoît XIV et au Vatican par Clément XIV ; les écrits de Winckelmann, de Milizia, d'Hamilton préparaient une révolution du goût et ne sauraient être oubliés parmi les causes qui concoururent à la régénération de l'art moderne. Canova fut le premier en Italie qui revint à l'étude du style et des principes de l'antiquité. Cet illustre artiste produisit à Rome la plupart de ses chefs-d'œuvre et fit de grands efforts pour ranimer dans cette ville le culte des arts. La plupart des sculpteurs sortis de son école et de ceux qui le prirent pour modèle n'ont pas apporté malheureusement la même science et le même goût dans leurs œuvres ; ils se sont contentés d'exagérer la grâce et le fini de son exécution et sont tombés trop souvent dans la mignardise. Pietro Tenerani mérite une mention spéciale parmi les sculpteurs qui ont travaillé à Rome depuis le commencement de ce siècle ; sa *Descente de croix*, de la chapelle Torlonia, à Saint-Jean-de-Latran, est une œuvre remarquable ; c'est lui qui a exécuté le tombeau de Pie VIII pour Saint-Pierre de Rome. Les sculpteurs Adamo et Scipione Tadolini, Salvatore Revelli, Carlo Chelli (C. Kelly, artiste irlandais) et Ignazio Jacometti ont été chargés par Pie IX de l'exécution des statues de *Prophètes* qui décorent le soubassement de la colonne de l'Immaculée-Conception. Le monument élevé au Tasse dans le couvent de Sant' Onofrio a été confié au ciseau du commandeur de Fabris. A l'Exposition universelle de 1867, l'école romaine de sculpture était représentée par MM. Ferdinando Andreini, Giovanni-Maria Benzoni, Roberto Bompiani, Vittorio Brodski, Pietro Galli, Stefano Galletti, Luigi Guglielmi, Vincenzo Luccardi, Giovita Lomardi, Marcello (la duchesse Colonna), Paolo Palombi, Luigi Simonetti, etc.

— III. ARCHITECTURE. Les Romains n'eurent jamais l'esprit fort inventif ; mais, en revanche, nul mieux qu'eux n'eut le talent de s'approprier les découvertes des autres peuples. Leurs maîtres en l'art de bâtir furent les Etrusques et les Grecs, qui, longtemps, dirigèrent à Rome toutes les constructions importantes. Les Romains perfectionnèrent la voûte et les arcades, inventées par les Etrusques, et les introduisirent dans la plupart de leurs constructions monumentales, les substituant aux plates-bandes. « Cette découverte eut d'immenses résultats, dit M. Hope, et leur architecture en a tiré son principal caractère. Avec l'arc, on pouvait unir des piliers très-éloignés, qui auraient exigé, pour être rattachés les uns aux autres, des pierres énormes d'un poids prodigieux, d'un transport difficile. Ils multiplièrent souvent les arcs en séries, qui semblent interminables. Ici, ils ont couronné un mur cylindrique par des arcs concentriques formant une coupole ; là, à l'extrémité d'un plan carré, ici, autour d'un plan circulaire, ils ont couvert des demi-cercles par des demi-dômes, comme dans les voûtes en cul-de-four des basiliques ; quelquefois, ils ont renfermé de plus petits arcs dans de plus grands, ou, donnant à chacun d'eux une direction différente, ils les ont coupés et croisés par d'autres. Il existe même des exemples de coupoles polygonales. En général, ils ont fait de l'arc le trait dominant de leurs constructions ; ils y ont mis leur orgueil et leur point d'honneur ; parfois, seulement dans le portique, et quand ils ont voulu *gréciser*, ils l'ont jeté d'une colonne à l'autre, en le cachant sous le masque d'une architrave fictive. Partout, cependant, ils ont laissé chaque courbe décrire un demi-cercle complet ; ils n'ont jamais permis à sa base de se prolonger au delà de son plein diamètre, ou de ne pas l'atteindre, ni à son sommet de couper court, et de rencontrer la courbe opposée sous un angle quelconque. Par là, ils ont conservé cette solidité que les magistrats de la ville éternelle semblent avoir regardée comme le but principal dans toutes les constructions publiques. L'introduction de l'arc dans l'architecture modifia profondément le style grec. On conçoit que la roideur inflexible de l'architrave et la courbure de l'arcade, l'angle aigu du toit en pente et la convexité de la coupole ne pouvaient exister ensemble. Dès lors, toute l'ornementation particulière aux divers ordres grecs fut altérée. Voilà comment l'art monumental, chez les Latins, revêtit un caractère tout à fait original. »

L'histoire de l'art monumental sous les rois et au commencement de la république offre déjà quelque intérêt, car il reste de cette époque le grand cloaque (*maxima cloaca*), canal souterrain exécuté sous les Tarquins pour dessécher le marais qui se trouvait entre le Palatin et le Capitole, et que Denys d'Halicarnasse présente comme une des trois plus grandes constructions faites par les Romains. C'est, en effet, un de leurs plus admirables monuments et un des plus anciens exemples de voûte bâtie avec des voussoirs. On trouve, à la vérité, des arcades dans les murailles de Tarquinies et de Falèries ; mais on manque de documents pour leur assigner une date certaine. Les principaux ouvrages qui remontent à l'établissement de la république sont : le magnifique canal du lac d'Albe, la voie Appienne et l'aqueduc que Frontin nous apprend avoir été également construit par le consul Appius. « Les Romains, dit M. Batissier, durent faire des progrès notables dans l'art de bâtir après la conquête de la Grande-Grèce, où se trouvaient d'immenses richesses et de magnifiques édifices. Pendant la guerre punique, ils visitèrent la Sicile, qui offrit à leur admiration une foule de constructions appartenant à la plus brillante époque de l'architecture hellénique. Riches des dépouilles enlevées aux peuples vaincus, les Romains embellirent leur cité de monuments nouveaux. Le consul C. Flaminius édifia un vaste cirque vers le champ de Mars et traça la voie Flaminienne. Nous citerons aussi le temple de l'Honneur et de la Vertu, élevé par Marcellus près de la porte Capène. Les travaux de ce temple périptère furent dirigés par Caïus Mutius, le plus ancien architecte romain qui soit connu avec certitude. P. Caton, pendant sa censure, jeta les fondements d'une basilique sous la Curie, près du Forum, et c'est le premier édifice de ce genre dont il soit fait mention. Après la guerre avec les Ligures, le duumvir M. A. Glabrion consacra un temple à la Piété, dont on a découvert des débris dans ces dernières années. Ce temple était un périptère d'ordre ionique. Les chapiteaux des antes n'avaient pas de volutes et présentaient des ornements différant un peu de ceux qu'avaient employés les Grecs d'Asie. Cet édifice prouve que les Romains connaissaient déjà très-bien les ordres d'architecture helléniques. A peu près vers le même temps, Q. Fulvius Flaccus fit édifier une seconde basilique, laquelle, plus tard, fut reconstruite par Paul-Emile. On éleva aussi, dans le même temps, plusieurs marchés qu'on entoura de portiques. Un fait remarquable, c'est qu'Antiochus, ayant résolu d'achever le grand temple de Jupiter Olympien à Athènes, chargea de la direction des travaux un architecte romain du nom de Cossutius. Ce temple fut disposé avec tant d'art et décoré avec tant de goût et de magnificence, qu'il fut regardé comme un des quatre plus admirables sanctuaires de la Grèce. » L'imitation des constructions grecques, à Rome, devient beaucoup plus sensible après la prise de Corinthe. Les ordres les plus généralement employés à cette époque furent le dorique et l'ionique. Il reste à peine quelques débris des monuments de cette époque, à cause de la mauvaise qualité des matériaux employés à leur construction. « Le premier temple en marbre que l'on vit à Rome, dit Pline, fut bâti par Q. Metellus et par Saurus et Batracus, architectes lacédémoniens. Vers le même temps furent construits les somptueux portiques de Scipion Nasica sur le Capitole et de Cneius Octavius près du Cirque. Les chapiteaux du portique d'Octavie étaient en bronze de Corinthe. Alors aussi, au lieu de continuer à se servir des matériaux que fournissait le pays, on mit en œuvre, dans les édifices publics, des marbres de prix, ce qui permit de décorer les monuments avec plus de goût et de richesse. On commença, dans le même temps encore, à faire le pavé des temples avec des pierres étrangères de diverses couleurs et des mosaïques. L'orateur Lucius Crassus fut le premier qui employa le marbre dans la construction des édifices privés. Il orna sa maison de six colonnes de marbre et, à ce sujet, Marcus Brutus appelait cet orateur la *Vénus palatine*. » Durant les guerres civiles, l'art architectural fit peu de progrès. Pourtant, Sylla fit reconstruire le temple de Jupiter Capitolin d'après le plan des Tarquins. Les riches Romains introduisirent dans leurs habitations privées un luxe, qui fut porté presque à l'extravagance par Lucullus. On voit également de cette époque, à Pompéi, un théâtre semblable à celui de Mytilène et un temple consacré à Vénus Victorieuse. Les monuments de Cecilia Metella et de Plausius prouvent qu'on déploya aussi vers le même temps une certaine magnificence dans les constructions funéraires. D'un autre côté, Scaurus et une foule d'autres citoyens enrichis se firent construire de splendides demeures. L'édifice le mieux conservé qu'on puisse faire remonter à cette époque est le temple circulaire de Tivoli, d'ordre corinthien, qui fut bâti l'an 682 de Rome par les soins du consul Lucius Gellus.

C'est au commencement de l'ère impériale que l'architecture romaine prit le caractère original qui la distingue. Les Romains eurent alors des artistes distingués, en tête desquels il convient de placer Vitruve, dont le *Traité d'architecture* est un des ouvrages les plus précieux de l'antiquité. L'ordre corinthien devint à la mode et ses proportions furent fixées. A partir de cette époque, les Romains font bâtir dans toutes les parties de l'empire, en Europe, en Asie et en Afrique, des aqueducs, des thermes, des temples, des arcs de triomphe, qui font encore l'étonnement de notre génération.

On considère généralement le règne d'Auguste comme l'apogée de l'art monumental à Rome. Auguste disait avoir trouvé Rome bâtie en brique et l'avoir laissée en marbre. Sous son quatrième consulat, Statilius acheva dans le champ de Mars le premier amphithéâtre en pierre, sur le plan duquel furent bâtis ceux d'Alexandrie, de Nicopolis et de Césarée. Nous citerons encore, parmi les monuments de cette époque : le temple d'Auguste et de Minerve, à Athènes ; celui de Pola, en Styrie ; le Panthéon de Pompéi, à Rome ; le Panthéon d'Agrippa, le théâtre de Marcellus, le Laconicon d'Agrippa, le temple de Jupiter Tonnant, les portiques de Philippe et d'Octavie, la pyramide de Caïus Sextius et, enfin, des voies, des aqueducs, des camps retranchés et autres travaux d'utilité publique. Malgré les prodiges accomplis pendant le règne d'Auguste, son époque peut être regardée comme un commencement de décadence. Suétone, Vitruve et Strabon se plaignaient déjà de ce que les belles proportions des ordres grecs étaient altérées. On employa surtout, durant cette période, l'ordre corinthien, à cause du luxe que comportait son ornementation. Les murs offrent, à cette époque, l'*opus incertum*, avec un revêtement réticulé en pierre de taille et des cordons de brique. L'art reste stationnaire sous Tibère, mais il ne nous est pas parvenu de vestiges des édifices entrepris sous ce règne, à l'exception des ruines de la caserne des prétoriens. Caligula se fit bâtir plusieurs temples et un palais sur le Capitole ; une grande muraille d'angle, située près du Forum, passe pour en avoir fait partie. Sous le règne de Claude, on éleva des aqueducs, des temples et des arcs de triomphe ; mais l'œuvre capitale de ce prince est la création du port d'Ostie, un des ouvrages les plus considérables qui aient été exécutés par les Romains. « Les monuments bâtis depuis les dernières années de la république jusqu'à Néron, dit M. Batissier, peuvent faire l'objet de plusieurs observations. Bien que les Romains eussent adopté les pratiques de l'art hellenique, cependant ils imprimèrent à leurs constructions un caractère particulier. Ils appliquèrent indistinctement à tous les édifices l'ordonnance corinthienne, qu'ils systématisèrent en lui donnant des proportions et des ornements convenables. Les Grecs n'avaient pas employé le corinthien d'une manière uniforme et selon des règles fixes. Pendant la période qui nous occupe, on mit en œuvre d'excellents matériaux, des marbres et des albâtres que l'on tirait des carrières de l'Egypte. On ne se contentait pas d'en revêtir les faces extérieures des murs, comme on le pratiqua plus tard, mais on les employait par grandes masses et de manière à former toute l'épaisseur des murailles. »

Le règne de Néron fut le signal d'une ornementation exagérée et de proportions gi-

gantesques dans les édifices. Ce prince se fit construire de superbes villas et des palais magnifiques, et son nom reste attaché à la création du port d'Antium, lieu de sa naissance, ouvrage merveilleux, dont il reste encore d'imposants vestiges. On a également signalé près de Baïes des ruines romaines que l'on considère comme d'anciennes dépendances des bains de Néron. Il faut également rapporter au règne de cet empereur l'achèvement des aqueducs entrepris par Claude, les thermes en marbre, qui furent depuis agrandis par Alexandre Sévère, et le cirque qui porte son nom et se trouve situé dans la vallée du Vatican. Mentionnons enfin la reconstruction d'une partie de la ville après le grand incendie et l'édification d'un immense palais décrit par Pline. On ne saurait attribuer aucune construction importante aux règnes très-courts de Galba, d'Othon et de Vitellius.

Mais, sous Vespasien, qui répara les monuments publics et les fortifications, l'art reprit toute son importance. Le temple de la Paix, qu'il décora avec le produit des dépouilles de la Judée, est le monument le plus important de son règne, après l'amphithéâtre Flavien, un des édifices les plus gigantesques de l'antiquité. A la suite d'un second et terrible incendie, Titus entreprit de réparer le désastre à ses dépens; mais le successeur de Vespasien mourut avant d'avoir pu terminer tous les monuments dont il avait entrepris la réédification. Il fit également bâtir sur le mont Esquilin des thermes fort remarquables par leurs proportions et leur richesse décorative. Domitien, à peine monté sur le trône, reconstruisit le temple de Jupiter Capitolin et fit élever les sanctuaires de Jupiter Custos et de la famille des Flaviens. Il ordonna, en outre, la construction d'une naumachie près du Tibre et répara le grand cirque. Sous le règne de Nerva, il ne s'éleva guère que des monuments d'utilité publique, tels que routes, aqueducs, ponts, thermes établis sur l'Aventin. Trajan, fondateur de trois villes aujourd'hui détruites, fit, ainsi que nous l'apprend Pline le Jeune, exécuter des travaux considérables, et, sous son règne, l'architecture romaine produisit les plus beaux ouvrages qu'elle ait légués à notre admiration depuis Auguste. En effet, si le style de ces ouvrages manque quelquefois de pureté, il n'en offre pas moins des masses d'un effet saisissant. Adrien, architecte lui-même et artiste fort habile, éleva un temple à Trajan et consacra à Vénus, un temple pseudo-diptère dont il existe encore des débris. Cet empereur construisit aussi plusieurs temples à Rome et dans les colonies, qui, presque toutes, se ressentirent de sa munificence. Dans sa fameuse *villa Adriana*, située près de Tibur, il avait réuni les copies des principaux établissements célèbres en Grèce et en Egypte. Son mausolée était également un des monuments les plus somptueux de l'ancienne Rome. Le règne pacifique d'Antonin fut également favorable au progrès des arts. Ce prince fit achever le gigantesque amphithéâtre de Capoue et éleva à sa femme Faustine un temple dont le portique subsiste encore. Il restaura un grand nombre de monuments à Rome, en Italie, dans les provinces et dans les colonies. Sous le règne du philosophe Marc-Aurèle, on n'a guère à citer qu'un temple de Faustine, un arc de triomphe et une colonne destinée à perpétuer le souvenir de ses victoires sur les Marcomans. Les successeurs des Antonins, bien que favorables aux arts, voient insensiblement l'architecture marcher vers la décadence, et le règne de Septime-Sévère est peut-être le dernier durant lequel on puisse mentionner la construction d'édifices d'un goût assez pur. Caracalla, absorbé par ses monstrueuses folies, s'occupa fort peu d'architecture; cependant on lui doit l'achèvement du portique édifié en mémoire des victoires de Septime-Sévère, et l'on sait qu'il fit construire des thermes splendides, dont les débris excitent encore l'admiration des gens de l'art. Le nom de Macrin ne se rattache à aucune construction remarquable. Héliogabale édifia à Rome des thermes et un temple consacré au Soleil, acheva les thermes de Caracalla et répara l'amphithéâtre Flavien. Alexandre Sévère fut encore plus favorable aux arts; on lui doit la restauration des thermes de Néron, qui prirent son nom, et, en outre, celle d'un grand nombre d'édifices importants; il fonda des greniers et des bains publics, construisit des ponts, des écoles et un grand nombre de beaux édifices dont les traces ont disparu. Maximin et les Gordiens n'ont laissé aucun souvenir intéressant pour l'art, sauf l'arc de triomphe de Gordien III, dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige. Jusqu'à Gallien, l'art semble avoir subi un temps d'arrêt, et le règne de ce prince n'a légué à la postérité qu'un arc de triomphe bâti sur le mont Esquilin; il est d'une valeur artistique fort médiocre. Aurélien reconstruisit en brique les murs de Rome, qui furent achevés par Probus. Les règnes de Tacite, de Florianus, de Carus, de Carinus et de Numerianus n'ont laissé aucun souvenir artistique. Dioclétien fit construire des thermes admirables, qui surpassèrent en magnificence tous ceux qui les avaient précédés. Jusqu'à Constantin, les successeurs de ce prince n'embellirent guère d'édifices que les colonies. Constantin, seul maître de l'empire, fit construire des thermes sur le mont Palatin et un arc de triomphe destiné à célébrer sa victoire sur Maxence. C'est à partir de son règne que l'architecture romaine, altérée par l'influence des peuples barbares et par celle du christianisme naissant, perd son caractère, s'abâtardit et change complètement de nom et de physionomie. Nous entrons dans l'ère de l'architecture latine, ou, comme on l'appelle généralement aujourd'hui, dans la période primitive de l'ère romane; on trouvera des renseignements sur cette phase de l'architecture dans les articles spéciaux que nous avons consacrés aux mots ROMAN et LATIN.

« Rome, dit M. Du Pays, ne participa point au mouvement intellectuel que le régime de la liberté fit naître dans les républiques italiennes du moyen âge, ni à cette renaissance de l'art qui du XIIe au XIVe siècle fait la gloire de la Toscane. Rien d'aussi dégénéré que l'architecture des cloîtres de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre, qui furent construits au XIIIe siècle, alors que le nord de l'Europe, le pays des barbares, élevait ses admirables cathédrales gothiques. A Rome, du reste, l'architecture, contenue sans doute par les modèles toujours présents de l'art antique, ne se ressentit presque pas de l'influence du style ogival. Les monuments élevés dans cette ville pendant la première période de la Renaissance eurent pour architectes des artistes florentins : Giuliano da Majano bâtit le grand palais di Venezia et l'église San-Marco; Baccio Pintelli, le petit palais di Venezia, les églises San-Pietro-in-Montorio, San-Pietro-in-Vincoli, Santa-Maria-della-Pace et San-Agostino, le portique de l'église des Saints-Apôtres, la façade de Santa-Maria-del-Popolo; Giuliano da San-Gallo, le cloître de San-Pietro-in-Vincoli. Le Bramante (1444-1514), venu à Rome à l'âge de cinquante-six ans, pour y étudier les débris de l'architecture antique, épura, agrandit et fortifia sa manière par l'observation attentive de ces modèles; il créa un style simple et châtié et l'appliqua aux importants travaux que Jules II le chargea d'exécuter à Saint-Pierre de Rome et au Vatican. » Nous avons déjà dit, dans l'article consacré à la peinture, que Jules II avait repris le projet conçu par Nicolas V d'agrandir le palais pontifical au point d'en faire une sorte de cité particulière où eussent été concentrés tous les services, tous les ministères ecclésiastiques, où de vastes appartements auraient été disposés pour le logement des cardinaux, pour la réception des princes et des personnes illustres, où de longues galeries avec arcades auraient établi des communications au dehors et auraient servi de bazar pour les marchandises précieuses, où il y aurait un édifice spécial pour les assemblées du conclave et un amphithéâtre pour le couronnement des papes... Projet bien ambitieux, dont la réalisation, au dire de Vasari, aurait eu pour effet de montrer « le souverain pontife, entouré de tous les ministres de la religion, habitant un saint monastère, y menant une vie sainte et céleste, y servant d'exemple à toute la chrétienté. » Bernardo Rossellini avait été choisi par Nicolas V pour l'exécution du plan gigantesque rêvé par ce pape; les dessins de l'artiste furent approuvés; on mit la main à l'œuvre, et les bâtiments qui font face à la cour du Belvédère étaient achevés, lorsque la mort de Nicolas fit tout suspendre (1455) pendant près d'un demi-siècle. A peine couronné (1503), Jules II chargea Bramante de construire deux galeries destinées à établir des communications entre le palais du Vatican et les jardins du Belvédère. Le plan de ces superbes constructions, où les inégalités du sol sont dissimulées au moyen de rampes dessinées avec une étonnante habileté et ornées de rangs de colonnes de différents ordres, est considéré comme une merveille. Une seule des deux galeries fut exécutée par Bramante : elle a 1,200 pieds de longueur; l'autre ne fut achevée que sous le pontificat de Pie IV. Jules II, qui avait l'intelligence des grandes choses et l'énergie nécessaire pour les réaliser, voulut reconstruire l'église de Saint-Pierre; il choisit le projet de Bramante. C'est à celui-ci qu'appartient l'idée, dont on a fait honneur depuis à Michel-Ange, de réunir en un tout l'imitation des grandes voûtes de la basilique de Constantin pour les nefs et de la coupole du Panthéon pour servir de point central. Le plan de Bramante était d'une belle et harmonieuse unité; mais le constructeur fit défaut à l'architecte. L'ardeur impatiente de Jules II et l'obligation d'élever le nouvel édifice par morceaux détachés, par suite de la conservation temporaire d'une partie de l'ancienne basilique pour l'usage du culte, peuvent servir d'excuse à certaines erreurs de construction de Bramante. Lorsque les quatre piliers destinés à soutenir la coupole furent élevés et que les grands arcs furent cintrés, des tassements et des lézardes se manifestèrent dans ces constructions faites trop précipitamment. Outre les grandes œuvres que nous venons de citer, Bramante éleva à Rome le petit temple de San-Pietro-in-Montorio, le cloître de Santa-Maria-della-Pace, le palais Giraud et le palais de la Chancellerie, qui suffiraient amplement à assurer sa gloire. Après sa mort, Raphaël fut chargé de diriger les constructions; il se fit aider par Fra Giocondo, de Vérone, et par Giuliano da San-Gallo. Après lui, Baldassare Peruzzi, Antonio da San-Gallo et Michel-Ange furent mis successivement à la tête des travaux. Peruzzi est l'auteur des admirables palais de la Farnesine, Lante, Massimi et d'une villa de Jules II. Antonio da San-Giuliano, neveu de Giuliano, artiste d'un talent mâle et robuste, a construit les palais Farnèse et Sacchetti et la porte de San-Spirito. Quant à Michel-Ange, génie universel, son œuvre architecturale la plus importante est à Saint-Pierre, dont il dirigea les travaux pendant dix-sept ans et dont il dessina et construisit en partie l'audacieuse coupole.

Après les maîtres que nous venons de citer, Rome compta encore au XVIe siècle plusieurs architectes éminents : Pirro Ligorio, qui bâtit la villa Pia; Vignole, qui construisit la chapelle Sant'-Andrea-hors-les-Murs, la *Villa di papa Giulio*, la villa Farnesiana et les deux coupoles latérales de Saint-Pierre; Giacomo della Porta, qui acheva la coupole de Michel-Ange et bâtit l'église Santa-Catarina-da-Fussari, la façade du collége de la Sapienza, la façade du palais Farnèse; Domenico Fontana, auteur de la villa Negroni, de la façade de Saint-Jean-de-Latran, de la Scala-Santa, d'une partie du Quirinal; Girolamo Rainaldi, à qui l'on doit l'achèvement de la villa Farnesiana; Ottavio Mascherino, qui travailla au Quirinal; l'Ammanati, qui bâtit le Collége Romain; Martino Lunghi, auteur du palais Borghèse, et Flaminio Ponzio, auteur des palais Sciarra-Colonna et Rospigliosi.

Avec le XVIIe siècle s'ouvre l'époque de décadence de l'architecture romaine; cet art, comme la sculpture, se jette dans la recherche des effets pittoresques et arrive à n'être plus qu'une pompeuse et vaine décoration. Carlo Maderno, qui eut l'honneur de terminer la basilique de Saint-Pierre; le Bernin, qui construisit l'église Santa-Bibiane, l'obélisque de la place Navone et la fontaine de la place Barberini; Francesco Borromini, qui acheva le palais Barberini commencé par Maderno et l'église Sainte-Agnès commencée par Rainaldi, qui restaura la nef de Saint-Jean-de-Latran et bâtit l'église San-Carlo, le palais Falconieri, l'oratoire et le cloître de Santa-Maria-in-Vallicella; l'Algarde, qui bâtit la villa Pantili, sont les principaux architectes de cette période. Au XVIIIe siècle, époque d'imitation et de théories indécises, Niccolo Micchetti et Paolo Posi construisent le palais Colonna; Alessandro Galilei, une façade de Saint-Jean-de-Latran; Fernando Fuga, les palais della Consulta et Corsini et la façade principale de Sainte-Marie-Majeure; Carlo Marchioni, la villa Albani et la sacristie de Saint-Pierre; Morelli, le palais Braschi, etc. Au XIXe siècle, Giuseppe Valadier et Luigi Poletti agrandissent et décorent la place du Peuple et reconstruisent Saint-Paul-hors-les-Murs.

Iconographie.

Rome, qui a été si longtemps la métropole du monde artiste après avoir été la métropole du monde politique, et qui est encore aujourd'hui la métropole du monde catholique, Rome est la ville à laquelle il a été consacré le plus de tableaux, de dessins, d'estampes. Une simple nomenclature des œuvres d'art qu'elle a inspirées remplirait certainement plus d'un volume de ce dictionnaire; n'ayant que quelques lignes à leur consacrer, nous nous bornerons à mentionner ceux de ces ouvrages qui se recommandent particulièrement à l'attention des curieux.

— *Allégories.* « Rome, dit de Prézel, a sur les médailles les attributs qu'on donne à Pallas, déesse de la guerre. On la voit souvent assise sur un roc, ayant la tête couverte d'un casque, une pique à la main et des trophées d'armes à ses pieds. On l'habillait d'une robe longue et on lui donnait un air jeune pour marquer que Rome était toujours dans la vigueur de la jeunesse. Les armes et l'habit long désignaient qu'on la trouvait également disposée à la guerre et à la paix. Elle est encore représentée telle qu'une amazone, avec une mamelle découverte, portant d'une main une enseigne et de l'autre une petite Victoire. » Rome portant une figure de la Victoire ou *Rome Nicéphore* est le type qui revient le plus fréquemment sur les médailles romaines; tantôt elle est assise, tantôt elle est debout. Une médaille en argent de Galba nous la montre debout, avec cette inscription : *Roma renasc.* (Rome renaissante). Sur une médaille de Néron, elle est assise et tient une haste; sur une autre, elle est également assise et s'appuie sur un bouclier. Des médailles d'Adrien la représentent assise sur des armes. Sur un médaillon de bronze de Vespasien, on voit Rome Nicéphore assise, ayant à ses pieds une tête humaine. Des médailles de l'empereur Philippe et de Probus représentent Rome Nicéphore assise, avec cette inscription : *Romæ æternæ* (à Rome éternelle). Cette même inscription figure sur une inscription de Licinius le Jeune, où l'on voit Rome assise sur un bouclier et tenant un autre bouclier, et sur une médaille d'Aurélien, où Rome assise présente la Victoire à l'empereur debout. *Rome et la Victoire* sont représentées debout et tenant ensemble un trophée sur une médaille d'or de Magnentius. *Rome victorieuse* est figurée sur une médaille de Galba par une femme debout, le pied droit posé sur un globe, la main gauche tenant un sceptre et la droite une branche de laurier; sur une médaille de Domitien, par une Victoire portant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. (*Senatus Populusque Romanus*). *Rome heureuse* (*Roma felix*), sur une médaille de Nerva, est armée de pied en cap; elle tient de la main gauche un gouvernail, symbole du gouvernement, et de l'autre une branche de laurier. Une médaille d'Adrien nous montre encore *Rome heureuse* ou *Rome pacifère* (Roma pacifera) assise sur des armes. Sur une autre médaille, ce même empereur est représenté donnant la main à *Rome*. Des médailles analogues ont été consacrées à d'autres empereurs, notamment à Lucius Verus. Une médaille de Vespasien nous fait voir *Rome* assise sur des armes et tenant une couronne. Sur une médaille de Maxence, *Rome*, tenant un globe, est assise dans un temple hexastyle dont le fronton est orné d'un croissant; cette figure est accompagnée des mots : *Conserv. Urb. suæ* (au conservateur ou protecteur de Rome), qui désignent l'empereur. Une autre médaille de ce prince nous le montre couronné et recevant le globe que lui présente *Rome* assise sur des enseignes militaires, coiffée d'un casque et armée d'un sceptre. Le peuple romain est désigné sur une médaile du temps de Constantin par une tête de génie, près de laquelle est une corne d'abondance. La *Ville de Rome* (urbs Roma) est figurée sur diverses médailles de la même époque par une tête de femme coiffée d'un casque; au revers, on voit la *Louve allaitant Romulus et Remus*. Ce dernier sujet se rencontre fréquemment sur les médailles, notamment sur une médaille frappée à Alexandrie, en Troade, du temps d'Alexandre Sévère; sur une médaille d'or d'Adrien, sur une médaille de Sextus Pompée, dont la famille prétendait descendre de Faustulus, etc. La *Louve* figure, avec ou sans ses nourrissons, sur beaucoup d'autres monuments antiques, et il en a été fait de nombreuses peintures et sculptures. Le *Génie du peuple romain* est représenté debout, devant l'autel de Mars, sur des médailles des empereurs Maximin, Maximien Hercule, Maximien Galère, Constantin le Grand, etc. Une médaille d'or de Constance, portant l'inscription *Gloria Reipublicæ* (la gloire de la république), nous montre Rome et Constantinople assises et tenant ensemble un bouclier. Sur une médaille de bronze du même prince, il est représenté à cheval, terrassant un ennemi; au-dessus est une étoile; à terre, un bouclier et une lance rompue; on y lit les mots : *Gloria Romanorum* (gloire des Romains). Cette inscription se retrouve sur une médaille de Valens, où cet empereur est représenté debout, tenant le labarum orné du chrisme et traînant un captif. Une médaille d'or de ce même prince le désigne sous le titre de *Restitutor reipublicæ* (restaurateur de la république) et le fait voir debout, tenant le labarum et un globe surmonté de la Victoire. Les mots *Virtus Romanorum* (courage des Romains) se lisent sur une médaille de Gratien, où l'on voit *Rome* assise, tenant un globe et la haste, et sur des médailles d'Honorius et d'Arcadius qui représentent Rome Nicéphore assise. Citons enfin les médailles de Théodose le Jeune et de Justin, où l'on voit *Rome* assise, tenant un globe surmonté d'une croix. Dans le bas-relief du *Triomphe de Titus*, qui décore l'arc élevé en l'honneur de ce prince, *Rome*, figurée par une femme, dirige le char du triomphateur. Une statue de *Rome* assise orne la cour du palais des Conservateurs, et l'on voit dans l'une des salles de ce même palais le célèbre groupe en bronze de la *Louve allaitant Romulus et Rémus.*

Parmi les allégories modernes, il nous suffira de citer la *Rome triomphante* de Rubens, de la galerie du duc de Lichtenstein, qui a été gravée par Ad. von Bartsch, et une figure peinte à fresque par Abel de Pujol, dans la chapelle de Saint-Roch, à Saint-Sulpice (Paris).

— *Histoire.* L'histoire romaine a été pour les peintres, les graveurs et les sculpteurs de tous les temps une source inépuisable d'inspiration. Nous devons nous borner à citer quelques noms, en suivant l'ordre alphabétique : l'Albane (*Lucrèce se donnant la mort*), Al. Allori, Alma-Tadema; Barrias (les *Exilés de Tibère*), P. Battoni, Paul Baudry, B. Beham, Bergeret, le Bernin (*Curtius se précipitant dans le gouffre*), J.-V. Bertin, Joseph Blanc (l'*Invasion*), Bloemaert, Gustave Boulanger (*César arrivant au Rubicon*); Jean de Bologne (l'*Enlèvement des Sabines*), Séb. Bourdon, G. Cagnacci (*Lucrèce violée par Tarquin*), P. Caldara, Callet, Camassei, L. Cambiaso, V. Camuccini, le Caravage (la *Mort de Caton*), Annibal Carrache (*Coriolan*), Bernardo Castello, Valerio Castello, Cavelier (*Cornélie, mère des Gracques*, groupe de marbre), Fr. Chauveau, Chenavard (*Commencement de Rome*, *César passant le Rubicon*), Ch. Cochin, L. Cogniet (*Marius à Carthage*), J. Coomans, J.-B. Corneille, S. Cornu, le Cortone, Couder, Court (la *Mort de César*), Couture (les *Romains de la décadence* ou l'*Orgie romaine*), Antoine Coypel, Noël Coypel, L. Cranach (*Lucrèce*), Dandré-Bardon, L. David (les *Sabines*, les *Horaces*, *Brutus après la condamnation de ses fils*, etc.), Debay (*Lucrèce portée sur la place publique de Collatie*), Decamps (la *Bataille des Cimbres*), Eugène Delacroix (la *Justice de Trajan*, la *Mort de Marc-Aurèle*, *Justinien composant ses lois*, etc.), J.-E. Delaunay (la *Peste à Rome*), Diepenbeeck, Dietrich, Drouais (*Marius à Minturnes*), Albert Dürer (*Lucrèce*), Van Dyck (*Coriolan et*

Véturie, au palais Pallavicini, à Gênes), Jos. Eissner, Fasola, le Fattore (L. Penni), Ciro Ferri (*Coriolan*), Fr. Floris, Foyatier (*Spartacus*), Füger, E.-B. Garnier, L. Gauffier, Gendron, Gérome (la *Mort de César*, le *Siècle d'Auguste*), Gemignani, Luca Giordano, le Giorgione, Léon Glaize (*Conjuration découverte par Vindicius*), le Guerchin (*Hersilie séparant Romulus et Tatius*), Guérin (*Marcus Sextus*), le Guide, B.-R. Haydon, Hennebicq, Nic. van der Horst, C. Horst, Ferd. Humbert, Ingres (*Antiochus*, *Stratonice*), Cl. Jacquand, S. Julien, Angelica Kauffmann (*Coriolan apaisé*, *Servius Tullius*, la *Mort de Marc-Antoine*, *Paul-Emile*), La Fosse, Lagrenée, Gérard de Lairesse, Lanfranc, Le Barbier aîné, Ch. Le Brun (la *Mort de Caton*, le *Triomphe de Constantin*), Topino Le Brun, Fr. Lemoine, Hector Leroux (la *Vestale Tuccia*), E. Lesueur, Lethière (*Brutus condamnant ses fils*, la *Mort de Virginie*), Filippino Lippi (la *Mort de Lucrèce*), Mantegna (le *Triomphe de César*), C. Maratte, John Martin (*Curtius*), B. Masson, Maturino, J.-G. Moitte, P.-F. Mola, L. Mussini, J. Navlet, P. Negri, le Parmesan, B. Pécheux, Pernot, Fr. Perrier, J.-C.-N. Perrin, le Pesarèse (*Lucrèce et Tarquin*), Peyron (*Paul-Emile*), Piloty (la *Mort de César*, l'*Incendie de Rome par Néron*), Pinelli, G.-B. Pittoni, le Pordenone, le Poussin (l'*Enlèvement des Sabines*, *Coriolan*, la *Mort de Germanicus*, la *Continence de Scipion*, le *Maître d'école des Falisques*, *Mars et Rhea Sylvia*, etc.), Abel de Pujol, Raphaël (la *Bataille de Constantin*, *Attila aux portes de Rome*, etc.), Séb. Ricci, Jules Romain (*Clélie traversant le Tibre*, *Régulus*, *Coriolan*, le *Triomphe de Titus*, la *Continence de Scipion*, etc.), Romanelli, Salvator Rosa (la *Conjuration de Catilina*, *Regulus*, etc.), F. Rosa, Edouard Rosalès (la *Mort de Lucrèce*, Salon de 1874), Rubens (*Clélie*, *Decius Mus*, l'*Enlèvement des Sabines*, la *Continence de Scipion*, la *Mort de Sénèque*, etc.), Rude (*Caton d'Utique*, ébauché par Roman), Sabatelli, Andrea Schiavone, H.-F. Schopin, Schoenfeld, Sigalon (*Locuste*), Jan Steen (*l'Enlèvement des Sabines*, la *Continence de Scipion*), J. Stella, J. Stradanus, Tintoret (*Lucrèce violée par Tarquin*), le Titien (*Lucrèce se donnant la mort*), F. de Troy (*Lucrèce se donnant la mort*), Turner, Valenciennes, Achille Valois (*Marius sur les ruines de Carthage*, statue), C. Vanloo, C. Vernet (le *Triomphe de Paul-Emile*), Alexandre Véronèse, Paul Véronèse (*Curtius se précipitant dans le gouffre*), Vien, Vincent, S. Vouet, B. West (*Agrippine pleurant sur les cendres de Germanicus*, *Cornélie*, *Marc-Antoine haranguant le peuple*, etc.), Yvon (le *Triomphe de César*, Salon de 1875), etc.

Parmi les sujets de l'histoire moderne, nous citerons : la *Prise de Rome par le connétable de Bourbon*, peinte par Schnetz (Salon de 1835); la *Peste à Rome sous le pape Nicolas V*, tableau de Larivière (Salon de 1831); le *Siége de Rome en* 1849, suite de 30 lithographies par Raffet; le même sujet, en deux tableaux, par H. Vernet (musée de Versailles), etc. On trouvera aux noms des principaux empereurs romains, papes et autres personnages célèbres, ainsi qu'à divers noms de villes, l'indication de plusieurs peintures et sculptures relatives à l'histoire ancienne et moderne de Rome.

— *Vues*. Il a été publié à diverses époques une foule de recueils et de suites de vues des monuments et des principaux sites de la ville éternelle. Nous citerons, en suivant autant que possible l'ordre chronologique : *Præcipua aliquot romanæ antiquitatis monumenta*, 59 planches gravées par Hieron. Cock (Anvers, 1551); *Urbis Romæ descriptio*, recueil de planches gravées par Jac. Boss vers le milieu du xvie siècle; *Speculum romanæ magnificentiæ*, recueil de la même époque, gravé en partie par A. Brambilla; *Effigies antiquæ Romæ ex vestigiis, ædificiorum ruinis*, autre recueil gravé par Jac. Boss et édité à Rome en 1571; les *Ruines de Rome*, suite de 33 planches gravées par Gio.-B. de Cavalleriis, d'après J.-A. Dossius (1579); *Livres des édifices antiques romains*, « contenant les ordonnances et desseings des plus signalez bastiments qui se trouvoient à Rome, » par J. Androuet du Cerceau (1584, 98 planches in-fol.); *Antiquæ urbis Romæ cum regionibus simulacrum, etc.*, suite de 20 planches gravées par Gio.-B. de Cavalleriis (1592); les *Ruines de Rome*, suite de planches publiée par Cornelis Danckerts vers la fin du xvie siècle; *Monumenta hæc et veneranda antiquitatis romanæ vestigia*, suite de 20 eaux-fortes, par W. van Nieulandt; *Variæ antiquitates romanæ*, suite de 26 eaux-fortes par le même (1618); *Ædificiorum et ruinarum Romæ ex antiquissimis et hodiernis monumentis libri duo*, recueil publié en 1618 par Giovanni da Maggi, peintre, architecte et graveur romain; Vues des monuments antiques de Rome, suite de 10 planches par Baratta; *Alcune vedute e prospettive di luoghi dishabitati di Roma...*, suite de 52 planches, par Gio.-B. Mercati (1629); Ruines des anciens édifices de Rome, suite de 8 eaux-fortes, par J.-W. Bauer; les Ruines de Rome, suite de 17 planches par Bart. Breenberg (1639-1640); Ruines de l'ancienne Rome, suite de 9 planches gravées par J.-G. van Bronchorst, d'après C. Poelenburg; *Ruinæ aliquot sive antiquitatis romanæ monumenta*, 10 planches, par W. Hollar (Rome, 1650); Vues de Rome, 13 eaux-fortes par Herm. Swanevelt; les Bâtiments de Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, par Fr. Collignon; Edifices et ruines de Rome, suite de 10 planches, par M. Kuesel, d'après W. Bauer; Ruines de Rome, 6 planches, par Stefano della Bella (1656); Vues de Rome et de Tivoli, suite de 12 planches, par Blootelingh; Vues de Rome ancienne et moderne, 2 suites, l'une de 1665, l'autre de 1667, par L. Cruyl (à Rome); Vues de Rome, suite de 5 eaux-fortes, par P. van Bloemen; *Romanæ magnitudinis monumenta* (138 planches), *Admiranda Romanorum antiquitatum ac veteris sculpturæ vestigia* (81 planches), *Le Pitture antiche del sepolcro de' Nasoni nella via Flaminia* (1680, 35 planches), *Le Pitture antiche delle grotte di Roma e del sepolcro de' Nasoni* (1706, 75 planches), *Veteres arcus Augustorum triumphis insignes, ex reliquiis quæ Romæ adhuc supersunt* (1690, 40 planches). *Gli antichi sepolcri ovvero mausolei romani ed etruschi trovati in Roma* (1697, 110 planches), recueils des plus importants, composés de planches gravées par Pietro-Santi Bartoli et de feuilles de texte rédigées, pour la plupart, par Bellori (il y en a plusieurs éditions); les *Edifices de Rome* par Desgodets; Vues de Rome, gravées par Nic. Fletscher, d'après le Canaletti (1750); autres, par Ch. Bellicard (1750); autres, gravées par Basan et par Prevost, d'après P.-A. de Machy (8 pièces); Assemblage de tout ce que l'architecture offre de curieux à Rome et dans les environs, suite de 6 planches in-fol., gravées par J.-Séb. Muller (1753); les *Plus beaux monuments de Rome ancienne* (55 planches), par J. Barbault (1761); Vues des environs de Rome et de Naples, suite de 6 eaux-fortes, par Adélaïde Allou, d'après Hubert Robert et Fragonard (1771); les *Antiquités romaines*, recueil considérable, par Piranesi; Ruines de Rome, 6 planches, par C. Moretti; Vues de Rome, 7 planches par Loyer, Ruhier et F. Zucchi; *Recueil de vues des monuments antiques et des principales fabriques de Rome* (48 planches et un frontispice), gravé par L.-P. Baltard en 1806, retouché par Piringer en 1822; *Un an à Rome*, recueil de lithographies publié par Thomas vers 1827; Vues de Rome, 6 lithographies exposées par Deroy au Salon de 1840; les *Edifices de Rome moderne*, dessinés, mesurés et décrits par P. Letarouilly (4 vol., dont 3 in-fol., contenant 355 planches); *Descrizione di Roma e suoi contorni*, par Erasme Pistolesi, avec planches gravées par G. Cottafavi et autres (Rome, 1841); *Rome souterraine*, par Paul Allard (1 vol. gr. in-8°, illustré de 70 vignettes, de 20 chromolithographies et d'un plan); *Rome, description et souvenirs*, par Francis Wey, magnifique volume gr. in-8° contenant 350 gravures sur bois, exécutées d'après les dessins de MM. Anastasi, E. Bayard, H. Catenacci, H. Chapuis, E. Delaunay, Hubert Clerget, H. Crépon, Français, Lancelot, Jules Lefèvre, Hector Leroux, A. Marie, C. Nanteuil, de Neuville, Paquier, Petot, Rapine, Henri Regnault, Sellier, Thérond, Ulmann, A. Viollet-le-Duc.

Une Vue de la ville de Rome a été gravée, vers la fin du xvie siècle, par Balthasar Jenichen; elle est accompagnée de vingt-huit vers allemands. Une Vue de Rome à vol d'oiseau, prise du nord, a été gravée en 1649 par Dominique Barrière; une autre a été exécutée un peu plus tard par Gio-B. Falda. Parmi les auteurs de compositions isolées représentant des vues générales de la ville de Rome, nous mentionnerons : Jules-L. Arnout (Vue prise au-dessus du monte Celio, lithographie, Salon de 1852); Juan Boisseau (estampe, xviie siècle); Brascassat (Vue prise des jardins Farnèse, tableau, Salon de 1827); G. Carelli (Vue prise du monte Mario, tableau, Salon de 1844); P. Couchy (Vue prise de la villa Lanti, gravure); Dejuinne (Vue prise du couvent de l'Ara-Cœli, tableau, Salon de 1831); Léon Fleury (Vue prise des jardins Farnèse, tableau, Salon de 1835); Adolphe Gibert (Salon de 1867); Herm. Goldschmidt (tableau, Salon de 1849); G.-A. Hackert (Vue prise de la villa Mellini, gravure d'après J.-Ph. Hackert); H. Harpignies (Vue prise du mont Palatin, tableau, Salon de 1865); L.-Godef. Jadin (Vue prise de l'*Arco di Parma*, tableau, Salon de 1859); Monthelier (lithographie, Salon de 1840); Reinhardt (aquarelle, Expos. univ. de 1867); C. Roqueplan (Vue prise au clair de lune, pastel, Salon de 1831); Ferd. Storelli (Vue prise de l'Académie de France, tableau, Salon de 1842); J.-G. Vidal (*Vue de Rome antique*, prise de la tour du Capitole, tableau, Salon de 1841), etc. Des *Vues prises à Rome* ont été exécutées par Aligny (Salon de 1841), Breenberg (deux tableaux de *Ruines*, au Louvre), P. Le Maire-Poussin (*ibid.*), J. Lingelbach (tableau daté de 1668, vente de la galerie de Pommersfelden), C. Mœnch (Salon de 1841), Hubert Robert (*Vue des principaux monuments de Rome*, gravée par J.-B. Liénard), etc. Un tableau anonyme de l'école italienne, qui appartient au musée du Louvre (n° 539), représente une Vue perspective de la ville de Rome; on pense qu'il a été exécuté vers 1660.

Nous allons indiquer maintenant quelques-unes des vues qui ont été faites des principaux monuments et des principaux sites de Rome et qui ne se trouvent pas comprises dans les séries précédentes.

— ***Arcs de triomphe*. L'Arc de Constantin**, gravure de Ch. Knapton, d'après P. Pannini; gravure de James Fittler, d'après Claude (1780); gravure de Himely (Salon de 1844); lithographie de Ph. Benoist (Salon de 1816). L'Arc de Drusus, gravure de J.-W. Mechau (xviiie siècle). L'Arc de Janus et le temple de Vesta, tableau de Pannini, au Louvre (n° 282). Vue prise sous l'arc de Janus, tableau de Turpin de Crissé (Salon de 1819). L'Arc des Orfévres, eau-forte de J.-G. van Bronckhorst, d'après Poelenburg. L'Arc de Saint-Ovide, gravure de P. Chenu, d'après P. Bonnet. L'Arc de Septime-Sévère, gravure de Louis Audran; gravure de S.-E. Salle (Salon de 1857). L'Arc de Titus, tableau de Velazquez (musée de Madrid); gravure de N. Le Mire, d'après Ch. de Lacroix (xviiie siècle); tableau de J.-B. Berlot (Salon de 1819); tableau de Baltard (Salon de 1835); tableau d'A. de Régny (Salon de 1842); tableau de Mouchot (Salon de 1869); gravure d'Al. Hurel, d'après un dessin d'Ulysse Parent (*Magasin pittoresque*); six feuilles de dessins et aquarelles, par Bénard (envoi de Rome, 1869); dessin de Dutert (envoi de Rome, 1871). Vue du temple du Soleil, de l'arc de Titus et fragment du palais des Césars, gravure de J.-J. de Boissieu (1773). Vue de l'arc de Constantin, du temple de Vénus et Rome et de l'arc de Titus, pastel par H. Lanoue (Salon de 1866).

— *Le Capitole*. *Descrizione del Campidoglio*, par Pietro Righetti (Rome, 1833-1836, 2 vol. in-fol., avec planches nombreuses gravées par L. Cremonesi, R. Bullica et autres). Plan et vues du Capitole, suite de 10 planches gravées par Ch. Buyrette (xviie siècle). Le Capitole et les colonnes du temple de Jupiter Tonnant, tableau d'Ottaviano Viviani (musée de Dresde). Vue d'un des escaliers du Capitole, gravure de Fr. Ertinger, d'après Jos. Werner (fin du xviie siècle). Le Capitole, gravure de Bause, d'après Keiserman (1792).

— *Le château Saint-Ange* ou le *Mausolée d'Adrien*. Gravure de Stefano della Bella; *id.* de Louis Audran; *id.* de V.-J. Nicolle. Vue du château et du pont Saint-Ange, tableau du Poussin (autrefois dans le cabinet de M. Caulet d'Hauteville, à Paris); tableau de F.-G. Bibiena (musée de Toulouse); tableau de Joseph Vernet (au Louvre, n° 631, gravé par Guttenberg et Maillet, par Daudet, par P. Chenu, par Landon, par J.-H. Potier, et dans le *Musée Filhol*); aquarelle de W. Wyld (Salon de 1838). Vue du château Saint-Ange prise de la tour, tableau de God. Jadin (Salon de 1839).

— *Le Colisée*. Tableaux de Barbier (musée d'Angers), Ch. Vasserot (Salon de 1838), Corot (Salon de 1849), de Forbin (Salon de 1831), Silvestre Schédrine (musée de l'Ermitage), Aug. Anastasi (Salon de 1867), A. Benouville (Salon de 1870); gravures de Breenberg, J.-W. Mechau, Al. Hurel (d'après un dessin d'H. Clerget); lithographie de Ch.-Jean Billmark (Expos. univ. de 1855); eau-forte de B. Zaleski (Salon de 1869). Intérieur du Colisée, tableaux de Granet (au Louvre), de Forbin (*id.*), Jules Quantin (Salon de 1841); trois lithographies de Jaime, d'après Bouton.

— *Colonnes*. Colonne Antonine et colonne Trajane, eaux-fortes de V.-J. Nicolle. *Columna Antoniana*, 75 pl. dessinées et gravées par P.-S. Bartoli, avec texte par Bellori. Le même auteur a consacré 128 planches à la colonne Trajane. La grande fontaine et la colonne Trajane, gravure de Janus Lutma (xviie siècle). Vue de la colonne Trajane, gravure de G. Keller (1613). Place de la colonne Trajane, gravure de J. Hurliman (Salon de 1841). Vue de la colonne Trajane et de l'église Sainte-Marie-de-Lorette, tableau de G. Berckheyden (au Louvre). La colonne Trajane et le Panthéon d'Agrippa, tableau de Pannini (musée de Bruxelles). La colonne érigée en l'honneur de Henri IV en 1595, estampe de Mat. Greuter.

— *Eglises*. Les *Quattro principali basiliche di Roma*, par Agostino Valentini (Rome, 1832-1834, 2 vol. in-fol.), avec nombreuses planches par G. Acquaroni, Gius. Bianchi, etc. Vues de diverses églises de Rome, suite de 7 pl. gravées par Mat. Greuter (1651). Vue de l'église Sainte-Agnès de la place Navone, tableau d'O. Gué (Salon de 1835). Les Peintures de la coupole de l'église Sainte-Agnès, par Ciro Ferri, gravées en 7 pl. par Nicolas Dorigny. Intérieur du cloître de l'Ara-Cœli, tableau de J.-P. Cacheux (Salon de 1822). Intérieur de l'église de Saint-Côme-et-Saint-Damien, tableau de J. Boilly (Salon de 1831). Intérieur de l'église des Capucins, tableau de Granet. Intérieur de la basilique de Saint-Clément, aquarelle de Ch. Garnier (Salon de 1857). Saint-Etienne-le-Rond, tableau de Granet. Saint-Georges, eau-forte de V.-J. Nicolle. Cloître de Jésus-et-Marie, tableau de Granet. Vue de la façade de l'église du Gesù, gravée par Barbazza, d'après Fr. Pannini. Vue intérieure de la sacro-sainte basilique de Saint-Jean-de-Latran, gravée par Barbazza, d'après Pannini. Vue de la fabrique de Saint-Jean-de-Latran, prise du baptistère de Constantin, dessin attribué à J.-F. van Bloemen (musée du Louvre). Vue latérale extérieure de Saint-Jean-de-Latran, gravée par L.-F. Penel, d'après V. Petit (Exp. univ. de 1855). Transsept de Saint-Jean-de-Latran, lithographie de Philippe Benoist (Salon de 1866). Eglise Saint-Jean-des-Florentins, gravure de Jacques Le Mercier (commencement du xviie siècle). Intérieur de l'église Saint-Laurent, tableau de L. Cogniet (Salon de 1827). Vue intérieure de Sainte-Marie-Majeure, gravée par F. Barbazza, d'après F. Pannini (1771). La chapelle de Sainte-Marie-Majeure, gravure de Cl. Goyrand, d'après Stef. della Bella. Vue de Sainte-Marie-Majeure, eau-forte de V.-J. Nicole. La Façade de l'église Santa-Maria-della-Pace, l'Eglise, l'Oratoire et la Cour de l'Oratoire des Oratoriens, gravures de Dom. Barrière, pour l'ouvrage de Martinelli, intitulé : *Roma ricercata nel suo sito e nella scuola di tutti gli antiquarij* (1658). Intérieur de l'église Santa-Maria-in-Transtevere, aquarelle de Charles Garnier (Salon de 1857). Vue des souterrains de San-Martino-de' Monti, tableau de Granet (musée de Montpellier). Vue de Sant' Onofrio, tableau de Trotti et Vannutelli (Salon de 1868). Vue extérieure et Vue intérieure de la basilique de Saint-Paul, sur la via Ostiense, gravées par Barbazza, d'après Pannini. Vue intérieure de Saint-Paul-hors-les-Murs, gravée par L.-F. Penel (Expos. univ. de 1855). Le Ciborium de Saint-Paul-hors-les-Murs, gravure de J.-B.-M. Bury (Salon de 1848). La Trinita-de' Monti, tableau d'Eugène Smith (Expos. univ. de 1867). Vues de la basilique de Saint-Pierre, suite de 30 planches gravées par Martino Ferabosco (1684). Vue extérieure de l'église Saint-Pierre, gravures de Mat. Greuter (d'après P. Bartoli), Is.-Jac. de La Croix (d'après Ph. Hackert), Agostino Veneziano (1517), J.-B. Bury (Salon de 1843), Giovanni da Maggi; tableau de Vanvitelli (musée du Belvédère, à Vienne). Vue du fort Saint-Ange et de Saint-Pierre, prise des bords du Tibre, tableau de J. Vernet (au musée du Belvédère); tableau de Th. d'Aligny (Expos. univ. de 1855). Saint-Pierre, vu de la villa Panfili-Doria, aquarelle de Ziem (Salon de 1849); tableau de J. Richomme (Salon de 1850); tableau d'Achille Benouville (Salon de 1867). Saint-Pierre, vu du Ponte-Molle, tableau de Smargiassi (Salon de 1831). Saint-Pierre, vu de la villa Borghèse, tableau d'A. Benouville (Expos. univ. de 1867). Intérieur de Saint-Pierre, onze gravures de J.-U. Kraus (d'après A. Graff, 1694); tableaux de Pannini (au Louvre), Joseph Visone (Salon de 1839), Victor Navlet (Salon de 1866).

— *Fontaines*. Les Fontaines de Rome, suite de 44 planches gravées par Fr. Corduba; suite de 31 eaux-fortes par Gio.-B. Falda; suite de planches gravées par Hans Franck, J. Meyer, Suzanne Sandrardt et A. Zelt. Ces recueils ont été publiés au xviie siècle. La Fontaine de la place Barberini et la Maison d'or de Néron, tableau de W.-L. Reiner (musée de Dresde). La Fontaine de l'Aqua-Felice, gravure de Nic. van Aelst (1589). La Fontaine *delle Tartarughe* (des Tortues), gravure de Jean Ziteck (Expos. univ. de 1855).

— *Le Forum*, le *Campo Vaccino*. Tableaux d'Anastasi (Salon de 1865), P. van Bredael (musée de Toulouse), Breenberg (musée du Louvre), E.-F. Buttura (Salon de 1843 et Salon de 1845), Claude Lorrain (musée du Louvre), Hieron. Coch (musée du Belvédère), J.-F. Ermels (vente de la galerie de Pommersfelden, tableau daté de 1665), C. Ferrari (vente de la galerie de San-Donato, tableau daté de 1852), Jean Geslin (Salon de 1845), J. Joyant (musée de Dijon), Th. Jung (Salon de 1857), H. Lanoue (vue prise du pied du Capitole, salon de 1861), J. Lingelbach (tableau de 1653, ayant fait partie de la galerie de Pommersfelden, et tableau de 1668, ayant figuré à la vente Rinecker en 1868), Félix Lionnet (Salon de 1864), W. van Nieulandt (tableau daté de 1612, au musée du Belvédère), W.-L. Reiner (musée de Dresde).

— *Marchés*. Le Marché aux herbes, tableau de Lingelbach, daté de 1670 (musée du Louvre, n° 270). Le Portique d'Octavie, servant de marché aux poissons, tableau d'Hubert Robert (au Louvre, n° 489). La Vieille poissonnerie, gravure sur bois d'Hildibrandt, d'après Lancelot (salon de 1868).

— *Mausolée de Cecilia Metella*. Tableau d'Oswald Achenbach (Salon de 1864).

— *Monte Mario* (Vue du), gravure de F. Salathé (Salon de 1841).

— *Monte Testaccio* (Vue du), gravure de J.-G. Klengel (xviiie siècle).

— *Obélisques*. L'Obélisque de la place du Peuple, gravure de P. Miotte. L'Obélisque de Sésostris, élevé par les soins de Pie VI, gravure de Fr. Barbazza. L'Obélisque de Saint-Jean-de-Latran, gravure d'A. Brambilla. Le grand Obélisque élevé sous le pontificat d'Innocent X, gravure de J. Lutma.

— *Palais*. Vue de la cour du palais Massimi, gravure de L.-F. Penel (Expos. univ. de 1855). Une *Fête au palais Colonna*, tableau de Skirmundt (Salon de 1870). Palais Farnèse, plans et dessins par Pascal (envoi de Rome, 1869). Ruines du palais des Césars et du temple de Minerva Medica, tableau de Poelenburg (au Louvre, n° 387). Une Grotte en ruine au palais des Césars, tableau de Knip (Salon de 1824). Vue de la campagne de Rome et du palais des Césars, tableau de Ch. Lindermann-Frommell (Salon de 1857). Ruines du palais des Césars, tableau de P. Girard (Salon de 1864). Vue des fouilles exécutées sur le Palatin par les ordres de Napoléon III, tableau de Lanoue (Salon de 1863). Restauration du Palatin, dessins et aquarelles par Dutert (envoi de Rome, 1868).

— *Le Panthéon.* Tableaux de Pannini (au Louvre, nº 283), Ott. Viviani (musée de Dresde), J.-B. Berlot (Salon de 1814). Vue intérieure du Panthéon, gravure de J.-Seb. Muller. Vue du Panthéon d'Agrippa, gravure de Béatrizet (XVIe siècle).

— *Places.* Vue de la colonnade de la place Saint-Pierre, gravée par Mat. Greuter, d'après Papirio Bartoli. Vue de la place du Peuple, gravée par Martens (Salon de 1841). La Place Navone, tableau de Goubau, daté de 1680 (musée d'Anvers). La Place Colonna, gravure de Barbazza, d'après F. Pannini.

— *Ponts.* Vue des restes du Pont Palatin ou Ponte Rotto, tableau de J. Vernet (au Louvre, nº 632, gravé par Guttenberg et Maillet, par Daudet, par J.-H. Potier, par Landon et dans le *Musée Filhol*). Vue du Ponte Rotto, tableau de L. Fleury (Salon de 1831). Le Pont Lamentano, tableau de J. Richomme (Salon de 1850). Le Ponte Molle, tableau de Claude Lorrain (gravé par Th. Major en 1753). Le Pont de' Quattro-Capi, gravure sur bois de F. Gauchard, d'après H. Clerget (Salon de 1869). Le Pont Sisto, tableau de J.-J. Vidal (Salon de 1841).

— *Port de Ripetta* (Vue du). Tableau d'Hubert Robert, daté de 1766 (au Louvre, nº 484); gravure à l'aqua-tinta de S. Himely (Salon de 1841).

— *Portes.* Vue de la porte Saint-Paul, tableau du comte de Forbin (Salon de 1831). La Porte Pinciane, gravure de P. Chenu, d'après P. Bonnet. La Porte San-Spirito, dessin par Dutert (envoi de Rome, 1873).

— *Portique.* L'Ancien portique de Marc-Aurèle, tableau d'H. Robert, daté de 1784 (au Louvre, nº 488). Vue d'une partie du portique d'Octavie, tableau de Lanoue (Salon de 1861). V. MARCHÉ.

— *Quirinal* (Vue du), tableau de J. Lingelbach (vente de la galerie de Pommersfelden).

— *Temples.* Le Temple de Jupiter, tableau d'H. Robert, daté de 1787 (au Louvre, nº 490). Le Temple de Minerva Medica, gravure de M. Kellerhoven, d'après Verschaffelt. Ruines du temple de la Concorde, tableau de J. Both (musée de Munich). Temple de la Fortune, gravure d'H. van Cleef. Temple de Jupiter Capitolin, gavure du Maître à la chausse-trappe (XVIe siècle) Ruines du temple de Bacchus, tableau de P. Fanesi (musée de Toulouse). Temple de Vesta, tableau d'Adolphe Desbarolles (Salon de 1853); dessins de Thomas (envoi de Rome de 1873). Temple de Castor et Pollux, dessins de Dutert (envoi de Rome de 1873). Temple de la Concorde, dessins de Pascal (envoi de Rome de 1868). Temple de la Fortune, gravure de Béatrizet (XVIe siècle). Temple de Jupiter Stator, tableau de Pannini (musée de Madrid). Temple du Soleil, dessins et aquarelles de Gerhardt (envoi de Rome, 1869). Temple de Mars Vengeur, dessins de Dutert (envoi de Rome, 1871) et de Ulmann (envoi de Rome, 1874). Ruines du temple du Jupiter Stator et Temple de la Paix, lithographies d'Alex. Thon (1827).

— *Thermes.* Les Thermes de Titus, eau-forte de Breenberg (1640). *Vestigia delle therme di Tito e loro interne pitture*, 61 pl. gravées par Marco Carloni (Rome, 1 vol. gr. in-fol.). *Thermæ Diocletianæ et Maximilianæ*, planches gravées par Jacob Boss, d'après P. Ligorio. Les *Thermes d'Agrippa, de Néron, de Tite Vespasien et de Dioclétien* (Londres, 1772, in-fol.), planches gravées par Ch. Cameron (tiré à 50 exemplaires seulement). Ruines des thermes de Caracalla, tableau de C. Poelenburg (musée de Montpellier).

— *Vatican. Il Vaticano descritto ed illustrato*, par Erasmo Pistolesi (Rome, 1829, in-fol.), avec de nombreuses planches. Vue générale de la cour (*cortile*) du Vatican, suite de 24 planches gravées par V. Feoli. Autre vue, gravée par Barbazza, d'après Pannini. Vue du jardin du Belvédère, gravée par Ceccarini. Vue de la bibliothèque Vaticane, gravée par Barbazza, d'après Pannini. La Salle royale, au Vatican, gravure d'E. Challis, d'après V. L. Leitch. La Salle Sixte V, à la bibliothèque du Vatican, tableau de V. Navlet (Salon de 1868). La Chambre de la Signature, tableau de V. Navlet (Expos. univ. de 1867). La Chapelle Sixtine, tableau de V. Navlet (Salon de 1870), etc.

— *Villas.* La Villa Panfili, tableau de Marilhat (gravé par Ch. Carey, Salon de 1850). La Villa Madama et la Villa Sachetti, gravures de Fr. Janinet, d'après H. Robert. Vue prise dans la villa Borghèse, tableau d'H. Robert (Salon de 1771); eau-forte de Ch. Damour, d'après de Chacaton (Salon de 1852). Vue prise à la villa Medici, tableau de F. Storelli (Salon de 1850). La Villa Madama, 14 dessins par Bénard (envoi de Rome, 1871). La Villa Pia, deux aquarelles de Gerhardt (envoi de Rome, 1868). La Villa di papa Giulio, aquarelle par le même (envoi de Rome, 1868). La Villa Mattei, tableau d'H. Robert (Salon de 1769). La Villa Corsini, tableau de Henri Lejeune (Salon de 1844). Escalier de la villa Corsini, tableau de Ziem (Salon de 1849). Souvenir de la villa Medici, tableau de Lanoue (Salon de 1847). Vue des casinos Corsini et Valentini, tableau de Jules Richomme (Salon de 1850). *L'Arrivée à la villa d'Este*, tableau de Français, avec figures d'Henri Baron (Salon de 1868). La Villa Pia, gravure d'Hibon, d'après Bouchet (Salon de 1837). La Villa Pallavicini, tableau de Lanoue (Salon de 1861). La Terrasse de la villa Panfili, tableau d'Anastasi (Salon de 1864, musée du Luxembourg). Restes de la villa de Jules II, gravure de F. Janinet, d'après H. Robert. L'Académie de France à Rome, vue prise des terrasses du Fasco, tableau d'Achille Joyau (Salon de 1867). Les *Maisons de plaisance les plus célèbres de Rome et de ses environs*, par Percier et Fontaine (Paris, 1 vol. gr. in-fol., 77 pl.).

— *Campagne romaine. Environs de Rome.* La campagne de Rome, si célèbre par la solennité de ses lignes, l'imposante tristesse de ses perspectives, la majesté de ses horizons, a inspiré une multitude d'artistes dont il serait trop long de citer les peintures et parmi lesquels nous devons nous contenter de mentionner : le Poussin, le Guaspre, Claude Lorrain, Séb. Bourdon, J. Both, Polydore Glauber, Pynacker, Gérard de Lairesse, P. Locatelli, Joseph Vernet, Jean-Jacques de Boissieu, Hubert Robert, le comte de Forbin, Michallon, J.-V. Bertin, Oswald Achenbach, Théodore d'Aligny, Anastasi, Adolphe Balfourier, Achille Benouville, J.-F.-A. Bernard, Léon Berthoud, Boisselier, Bodinier, Brascassat, Henri Buerkel, Cabat, Chevandier de Valdrôme, J.-B. Clesinger, Gustave Closs, Corot, Frédéric Cortese, Alexandre Desgoffe, Edouard Devigne, Jules Didier, P.-L. Dubourcq, Isidore Flachéron, Paul Flandrin, Fr.-Louis Français, Adolphe Gibert, P.-Dom. Gourlier, Henry Harpignies, Robert Krausé, Hippolyte Lanoue, Ponthus-Cinier, Guillaume Riedel (de Prague), Etienne Sabatier, Gustave Saltzmann, Th. Smith, Otto von Thoren (paysages avec animaux), W. Wyld, F. Ziem. Les sites des environs de Rome qui ont inspiré le plus souvent les artistes sont l'Aricia, Castel-Gandolfo, Castel-Fusano, Genzano, Lunghezza, Narni, la vallée de la nymphe Egérie, les aqueducs de Claude, le rocher des Nasons, le lac de Nemi, les bords du Tibre et du Teverone, Albano, Tivoli, Cervara, etc. V. ces noms et aussi CAMPAGNE DE ROME.

Bibliographie.

Voyages et descriptions. — Desgodets, les *Edifices de Rome*, publié à Paris en 1682; Overbeck, les *Restes de l'ancienne Rome* (La Haye, 1763); Melchiori, *Guide méthodique de Rome et de ses environs* (Rome, 1838); Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste* (1846, 4 vol. in-8º); de Tournon, *Etudes statistiques sur Rome et la partie occidentale des Etats romains* (1855, 3 vol. in-8º); Letarouilly, *Edifices de Rome moderne*, recueil des palais, des maisons, des églises, des couvents, etc. (1840-1857); Gaume, les *Trois Romes* (3e édit., 1864, 4 vol. in-18); Ampère, *Histoire romaine à Rome* (1864, 4 vol. in-4º); Stendhal (Beyle), *Promenades dans Rome* (1866, nouvelle édition, 2 vol. in-18); Toulgoet, les *Musées de Rome* (1867, in-18); de Blesser, *Rome et ses monuments*, guide du voyageur catholique avec les plans annotés (Louvain, 1870); Du Pays, *Rome et ses environs* (1870, in-18); Wey, *Rome* (1871, in-4º).

Histoire. — Les histoires romaines sont très-nombreuses, sans parler des historiens anciens, Tite-Live, Tacite, Salluste, Justin, Velleius Paterculus, César, Florus, Suétone, Ammien Marcellin, Pline, Salvien, Paul Orose, Jornandès, Polybe, Hérodien, Zosime, Plutarque, Dion Cassius, Appien, Marc-Aurèle, etc.

Les histoires romaines en français les plus célèbres sont celles de Levesque, Michelet, Duruy, Rollin, Lenoir de Tillemont, Crévier, Lebeau, Gibbon, Montesquieu. Les histoires romaines de Niebuhr et de Mommsen ont été traduites de l'allemand, la première par M. de Golbery, la seconde par M. de Guerle.

Rome (SIÉGES DE). Cette capitale de l'ancien monde et du monde chrétien moderne a eu à subir de nombreux siéges, dont les premiers, qui remontent jusqu'au temps de sa fondation, sont plus légendaires qu'historiques; nous croyons cependant devoir en rappeler les principales circonstances, qui ne trouveraient pas ailleurs leur place aussi naturellement qu'ici.

— I. Après l'enlèvement des Sabines, qui violait si outrageusement le droit des gens, les Sabins, soulevés par un double sentiment d'indignation et de vengeance, se présentèrent devant Rome et l'investirent. La trahison de Tarpeia leur ayant livré la citadelle, les deux peuples se trouvèrent en présence et en vinrent aux mains. Les Romains plièrent d'abord sous le choc impétueux des Sabins; mais ils se rallièrent à la voix de Romulus et alors le combat recommença avec une nouvelle ardeur. La mêlée allait devenir sanglante, lorsque les Sabines, cause involontaire et innocente de la haine mutuelle des deux nations, se précipitèrent entre les combattants, les cheveux épars, les yeux en larmes, élevant en l'air les enfants nés de ces unions contractées par force, mais qui n'en étaient pas moins les fruits de leurs entrailles. La voix, les cris de ces infortunées, leur posture suppliante firent tomber les armes de toutes les mains et suspendirent la fureur du combat. Les Sabines devinrent alors les médiatrices entre leurs époux, d'un côté, et, de l'autre, leurs pères et leurs frères. La paix fut conclue, à la condition que les deux peuples se confondraient en un seul et que les deux rois, Romulus et Tatius, régneraient ensemble (747 av. J.-C.).

—II. Lorsque la révolution dont naquit la république eut chassé de Rome Tarquin le Superbe, ce prince tenta de recouvrer sa couronne par la force des armes. C'est l'éternelle histoire des ambitieux, des tyrans, pour qui leur pouvoir est tout, et des peuples imbéciles qui se prêtent bénévolement à leurs prétentions. Tarquin eut l'art d'intéresser dans sa querelle les peuples et les rois voisins, et Porsenna, souverain de l'Etrurie, alla mettre le siége devant Rome à la tête d'une puissante armée. La ville se trouva bientôt réduite aux abois, les deux consuls ayant été blessés dans un assaut. Un pont construit sur le Tibre pouvait conduire les Etrusques dans Rome; il fallait le rompre au plus tôt; tandis que les Romains abattaient les supports à coups de hache, un de leurs plus intrépides guerriers, dit la légende, Horatius Cocles, soutenait à lui seul, sur l'autre rive, les efforts de l'armée étrusque tout entière. Lorsque l'œuvre de destruction eut été accomplie, il se précipita tout armé dans le fleuve et regagna le bord opposé, aux applaudissements des soldats romains.

Porsenna, perdant alors l'espoir d'emporter la ville de vive force, songea à la réduire par la famine; mais l'entreprise héroïque d'un jeune Romain le contraignit encore à changer de dessin. Mutius Scævola, dans l'espérance de délivrer sa patrie, se déguise en Etrusque, pénètre sans difficulté dans le camp ennemi et arrive jusqu'à la tente du roi. Apercevant le secrétaire de Porsenna, richement vêtu, il le prit pour ce prince et le poignarda. Arrêté aussitôt et menacé du dernier supplice, il posa froidement sa main droite sur un brasier ardent et la laissa brûler sans que son visage, fier et impassible, trahît la moindre douleur. En même temps il annonça au roi qu'un grand nombre de jeunes Romains avaient fait comme lui le serment de l'immoler au salut de leur patrie. Porsenna, effrayé de cette révélation et admirant l'intrépide constance de Scævola, se hâta de conclure avec les Romains un traité de paix et d'alliance (507 av. J.-C.).

—III. Nous ne nous étendrons pas ici sur certains siéges dont les péripéties se trouveront racontées naturellement à d'autres mots; nous ne parlerons donc point du siége de Rome par Coriolan, ni de celui du Capitole par Brennus, ni du campement d'Annibal devant la fière cité, ni des horreurs dont elle fut successivement le théâtre pendant les guerres civiles à partir des divisions de Sylla et de Marius; on trouvera tous ces détails aux mots CORIOLAN, BRENNUS, CAPITOLE, VÆ VICTIS! SYLLA, MARIUS, etc. Arrivons aux invasions des barbares.

— IV. L'an 408 de notre ère, Alaric, roi des Wisigoths, fondit de nouveau sur l'Italie, dont il avait été chassé déjà plusieurs fois par les généraux de l'empire, et alla mettre le siége devant Rome. Cette invasion a été popularisée par les légendes. On raconte que, sur sa route, le roi barbare fut abordé par un pieux ermite qui vint se jeter à ses pieds et le supplier d'épargner cette ville, devenue la métropole du monde chrétien. «Mon père, lui répondit Alaric, ce n'est pas ma volonté qui me conduit; j'entends sans cesse à mes oreilles une voix qui me crie : Marche, Alaric, et va saccager Rome.» Il eut bientôt réduit la ville aux plus dures extrémités, en fermant aux assiégés tous les passages par où auraient pu pénétrer des approvisionnements et en se rendant maître de la navigation du Tibre. La peste ne tarda pas à joindre ses ravages aux horreurs de la famine; Rome ressemblait à une vaste nécropole; il fallut songer à capituler.

Des envoyés se rendirent donc au camp d'Alaric et sollicitèrent la paix, pourvu qu'elle se fît à des conditions qui n'humiliassent pas trop l'antique fierté romaine. Ils ajoutèrent que, en cas de refus, il allait avoir à combattre une multitude innombrable poussée par le désespoir. «Tant mieux, murmura sourdement le ravageur, l'herbe drue se fauche plus facilement.» Il ordonna alors qu'on lui remît l'or, l'argent, les meubles précieux et tous les esclaves étrangers qui étaient dans la ville. «Eh! que laisserez-vous donc aux habitants? demandèrent les malheureux députés.—La vie,» répondit le barbare. Il fut enfin convenu, après de longues contestations, que Rome livrerait à Alaric cinq mille livres d'or, trente mille d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate et, pour otages, les enfants des plus nobles citoyens. Lorsque ces conditions eurent été remplies, le roi des Wisigoths leva le siége; mais il reparut l'année suivante devant la malheureuse cité, en fondant cette nouvelle agression sur la mauvaise foi, les perfidies dont les Romains auraient usé à son égard. Les détails de ce second siége ne nous ont point été conservés par l'histoire. On sait seulement que la ville, après une longue résistance pendant laquelle elle souffrit toutes les horreurs de la faim, fut livrée au roi barbare par quelques traîtres qui lui en ouvrirent les portes pendant la nuit. «Ses soldats entrèrent comme des vainqueurs irrités, le fer et la flamme à la main. Ils immolèrent la plus grande partie des habitants, sans distinction d'âge ni de sexe; les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul sauvèrent le reste. Au pillage meurtrier se joignit le feu dévastateur. Le fracas des maisons dévorées par l'incendie, les insultes des vainqueurs, les cris lamentables des vaincus, la confusion des mourants torturés par la flamme, écrasés par les ruines, tout cela présentait un spectacle affreux. Un orage éclate de toutes parts et augmente le ravage. Les Goths, armés du glaive et poussant des cris terribles, semblaient des esprits infernaux à la lueur des éclairs. Néanmoins, la religion chrétienne fut respectée des barbares. Une nouvelle Rome surgissait du milieu des ruines de l'ancienne, brillante de jeunesse, de gloire et d'immortalité. Les Goths la saluèrent de leurs acclamations; ils transportèrent eux-mêmes dans l'église de Saint-Pierre les vases précieux qui lui appartenaient. Les chrétiens, charmés d'un tel spectacle, accoururent de tous côtés et entonnèrent avec les vainqueurs, au milieu des horreurs de la dévastation, des hymnes à la gloire du Dieu des armées «qui » renverse et élève à son gré les trônes et les » empires.» (Victor Boreau.) Cette assertion, tout en reposant sur des faits attestés par les historiens, nous semble poétiser un peu trop néanmoins le sac de Rome par les Wisigoths. Depuis cette époque, cette reine de l'univers fut souvent encore le jouet et la proie des divers peuples barbares qui la saccagèrent tour à tour.

— V. Vitigès, roi des Goths, ayant rassemblé tous ceux de sa nation capables de porter les armes, envahit l'Italie l'an 537. Après avoir pris Naples, il marcha contre Rome, qui ne comptait pas plus de cinq mille hommes de garnison. Mais elle avait dans son sein un homme qui valait à lui seul une armée : c'était Bélisaire. Tout le long de la route, Vitigès demandait à ceux qu'il rencontrait si Bélisaire se trouvait encore à Rome. Le barbare craignait qu'il ne lui échappât. «Prince, lui répondit un passant, rassurez-vous; de toutes les pratiques militaires, il n'y en a qu'une seule que Bélisaire ignore : c'est la fuite.» En s'avançant dans la campagne de Rome, le roi goth rencontra l'illustre capitaine qui faisait une reconnaissance en personne à la tête de mille cavaliers. Sans s'émouvoir, Bélisaire s'arrête et reçoit le choc de la multitude des barbares. Cent fois il fut sur le point d'être tué. Des transfuges, qui l'avaient reconnu de loin à son armure et surtout aux coups terribles qu'il portait, ne cessaient de crier : «Au cheval bai, camarades! Tirez au cheval bai!» A la tête de sa petite troupe, Bélisaire accomplit des prodiges, renverse tout ce qui se trouve sur son passage et finit par rentrer sain et sauf dans la ville.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails du siége, qui fut signalé de part et d'autre, mais surtout du côté des Romains, par une foule de traits d'audace et d'actions éclatantes. Vitigès resta plus d'un an devant ces murs sans que rien pût lasser l'indomptable constance de Bélisaire. Bientôt la peste déchaîna ses ravages parmi les barbares, et leur roi commença à perdre l'espoir de prendre et de piller Rome. En même temps, il apprenait qu'un autre général de l'empereur, Jean, chef des Isauriens, menaçait Ravenne, sa capitale. A cette nouvelle, il se hâta de lever le siége pour voler au secours de ses propres Etats.

—VI. Après sa victoire de Faenza, Totila, roi des Goths et frère de Vitigès, marcha sur Rome à son tour et l'assiégea. La ville fut promptement livrée à toutes les horreurs de la famine et réduite aux dernières extrémités. Bélisaire, que Justinien avait envoyé trop tard au secours de la malheureuse cité, essaya inutilement de faire pénétrer des vivres; Totila, chef expérimenté et vigilant, avait trop bien fermé toutes les issues et surveillé le cours du Tibre. Quelque temps après, il entra dans la ville, grâce à la trahison de quatre soldats isauriens. Il se rendit d'abord à l'église de Saint-Pierre pour y remercier Dieu de sa victoire. Le diacre Pélage, qui l'attendait à l'entrée de la basilique, se jeta à ses pieds et le supplia d'épargner la vie des habitants. Totila, moins cruel qu'on n'eût pu le craindre, lui accorda sa demande et défendit à ses soldats de répandre le sang. Ils avaient déjà commencé le massacre, mais à cet ordre redouté ils s'arrêtèrent. Toutefois, Rome fut livrée au pillage. Totila prit alors la résolution terrible de détruire la ville, et déjà il avait fait abattre le tiers des murs, déjà il allait mettre le feu aux plus superbes édifices, lorsqu'il reçut de Bélisaire cette admirable lettre, qui doit conserver sa place dans l'histoire :

«Fonder des villes, disait ce grand homme à Totila, conserver une cité florissante, c'est servir la société, c'est s'immortaliser soi-même. Les renverser, les détruire, c'est se déclarer l'ennemi des hommes et se déshonorer à jamais. De l'aveu de tous les peuples, la ville où vous êtes entré par votre victoire est la plus grande, la plus magnifique sous le ciel; aussi n'est-elle pas l'ouvrage d'un seul homme ni d'une seule année. Depuis plus de treize siècles, une longue suite de rois, de consuls, d'empereurs se sont disputé la gloire de l'embellir, et les superbes édifices qu'elle présente à vos yeux sont autant de monuments qui consacrent leur mémoire. Y porter atteinte, c'est outrager les siècles passés dont

Ils éternisent le souvenir, et c'est ravir aux siècles futurs un spectacle magnifique. Seigneur, songez que la fortune se déclarera pour vous ou pour mon maître. Si vous demeurez vainqueur, quel regret d'avoir détruit votre plus belle conquête! Si vous succombez, le traitement que vous aurez fait à Rome servira de règle à Justinien pour vous traiter vous-même. L'univers vous regarde; il attend quel parti vous allez prendre pour vous donner le titre qui demeurera à jamais attaché au nom de Totila. »

Ces hautes raisons frappèrent le roi goth, qui se contenta de dépeupler la ville; il n'y laissa pas un seul habitant.

Bélisaire se hâta de rentrer dans la cité déserte et de la repeupler. A cette nouvelle, Totila accourut de nouveau. Mais l'incomparable activité de Bélisaire avait déjà mis la ville en état de défense, et, après plusieurs assauts inutiles, Totila dut se retirer. Mais c'était pour revenir encore, deux ans après. Cette fois, Bélisaire manquait à la défense, et Totila se fut bientôt emparé de Rome, dont les Isauriens, constamment traîtres à leur pays, lui ouvrirent de nouveau les portes. Mais il ne jouit pas longtemps du fruit de sa victoire. Narsès, *général de l'empire*, le vainquit dans une bataille où Totila perdit la vie, et reprit Rome, qui ne lui opposa qu'une faible résistance (549).

— VII. Les barbares ayant disparu ou s'étant assimilés aux peuples qu'ils avaient envahis, la grande cité eut quelques siècles de calme et recouvra une partie de sa splendeur. Il faut venir jusqu'au fameux siége où périt le connétable de Bourbon pour trouver quelques événements militaires qui méritent d'être rapportés. A cette époque, Charles-Quint, poussé par sa haine contre le pape Clément VII, chargea le connétable de Bourbon du soin de sa vengeance et déchaîna contre Rome des bandes de lansquenets avides de massacre et de pillage, plus terribles cent fois que les barbares eux-mêmes. Bourbon se mit aussitôt en marche à la tête de 15,000 de ces forcenés, qui le chérissaient avec fanatisme et qui juraient, dit Brantôme, de le suivre partout où il lui plairait de les conduire, fût-ce *à tous les diables*. Rome opposa une résistance désespérée; le connétable, en montant lui-même à l'assaut, fut renversé d'un coup de mousquet. Sa chute, loin de refroidir l'ardeur de ses soldats, ne fit qu'exciter leur acharnement, et ils finirent par se rendre maîtres de la ville, où ils exercèrent les plus affreux ravages (6 mai 1527).

« Rome, dit M. Mignet, livrée aux impériaux, fut mise à sac pendant huit jours. Tous les excès qu'une soldatesque sans retenue comme sans obéissance peut imaginer dans son ivresse et commettre dans ses emportements accablèrent la grande cité chrétienne, où les Espagnols et les Allemands, également déchaînés, mêlèrent la violence à la spoliation, l'incendie au pillage, la cruauté à la débauche, la moquerie à la profanation. Les églises, qui avaient servi d'inutile refuge à des populations épouvantées, étaient assaillies par les lansquenets, presque tous luthériens, qui s'emparaient des vases précieux et des riches ornements. Les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, la chapelle du pape servaient d'écuries aux chevaux. Les prélats romains étaient promenés avec leurs habits ecclésiastiques sur des ânes par les luthériens allemands, qui s'affublaient eux-mêmes de chapes et de chasubles prises dans les sacristies et, à la grande indignation des Espagnols, contrefaisaient en se moquant les cérémonies catholiques. Dans ce long pillage, les soldats de chaque pays se comportèrent, dit-on, suivant les habitudes de leur race; les Espagnols se montrèrent avares et cruels, les Allemands avides et emportés, les Italiens cupides et raffinés. Les Espagnols ne se lassaient pas de prendre, et souvent ils torturaient leurs prisonniers pour leur arracher des sommes plus fortes. Tandis que les Espagnols cachaient avec soin et conservaient avec avarice leur part de ce riche butin, les Allemands étalaient la leur et la dissipaient comme ils l'avaient prise. Arrivés devant Rome les vêtements en lambeaux, sans chaussures, dénués de tout, ils étaient couverts d'étoffes de brocart, de pièces de soie, portaient autour de leur cou et sur leur poitrine des chaînes d'or, s'en allaient par les rues montés sur les mules du pape et des cardinaux, et passaient à boire et à manger tout le temps qu'ils ne mettaient pas à piller. »

Clément VII s'était réfugié dans le château Saint-Ange; il y fut étroitement bloqué et dut bientôt se rendre lui-même au prince d'Orange, qui avait succédé à Bourbon dans le commandement des troupes. Il s'engagea à payer 400,000 ducats et à se remettre à la discrétion de l'empereur. Charles-Quint, à la nouvelle des ravages exercés dans la capitale du monde chrétien par une armée chrétienne, ravages qui dépassaient en horreur toutes les dévastations exercées autrefois par les barbares, Charles-Quint, disons-nous, manifesta la plus vive douleur; mais on sait ce que valent ces protestations des ambitieux et des hypocrites. Il poussa même la fourberie jusqu'à ordonner des prières pour la délivrance du pontife, prisonnier de ses soldats.

Quelques historiens italiens rapportent une légende relative à ce siége fameux. Huit jours avant que Bourbon parût devant Rome, un vieillard, un ermite, parcourait les rues de la ville vers minuit, agitait une clochette et faisait retentir cette lugubre prophétie : « La colère de Dieu va bientôt s'abattre sur cette ville. » Ce nouveau Jonas fut arrêté et le gouverneur l'interrogea; mais il n'en put tirer que ces paroles : « La colère de Dieu va bientôt s'abattre sur cette ville. » Le pape lui-même le soumit à un examen qui resta inutile. On lui fit subir la torture, et, au milieu des tourments, il ne sortit de sa bouche que cet oracle effrayant : « La colère de Dieu va bientôt s'abattre sur cette ville. » Le prince d'Orange le fit sortir de prison, et il disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

— VIII. Nous ne parlerons pas ici des différentes occupations de Rome par les armées républicaines sous le Directoire. Ces événements n'offrent aucun intérêt au point de vue militaire; nous arriverons donc immédiatement au dernier siége que la ville éternelle eut à subir, celui de 1849.

Le *contre-coup de la révolution de 1848* s'était fait sentir en Italie, et les patriotes romains résolurent de s'affranchir du joug que la papauté faisait peser sur eux depuis si longtemps. Rome se souleva; le pape, obligé d'abandonner sa capitale, se réfugia à Gaëte, et la république romaine s'organisa sous la direction d'une assemblée constituante et d'un triumvirat composé de MM. Mazzini, Soffi et Armellini. C'est alors que les puissances catholiques songèrent à rétablir le pape dans la plénitude de sa souveraineté. L'Autriche, victorieuse à Novare, vit là un excellent prétexte pour agrandir son influence en Italie; de son côté, la France ne pouvait pas rester indifférente à cette intervention; elle comprit que son drapeau devait flotter en face du drapeau autrichien. Ce sentiment était légitime; malheureusement, il cachait une arrière-pensée dans l'esprit du pouvoir exécutif. Tandis que l'Assemblée ne voulait que maintenir le prestige du nom français, le président de la république, lui, ne songeait qu'à renverser la nouvelle constitution romaine et à restaurer le pouvoir absolu du pape. C'est dans cette circonstance qu'il commença à dévoiler cette invincible répugnance qu'on l'a vu tant de fois manifester depuis contre tout ce qui porte le nom de république, tout ce qui rappelle des institutions libres. Le 25 avril 1849, une armée française de 7,000 hommes, commandée par le général Oudinot, débarqua à Civita-Vecchia. Oudinot, appliquant aussitôt le système de duplicité du gouvernement français, adressa aux autorités de Civita-Vecchia la déclaration formelle que les populations romaines seraient respectées dans leur indépendance civile et politique. Informés le même jour de ces événements, les triumvirs romains ne se méprirent point sur les dangers qui menaçaient la république; l'assemblée constituante protesta aussitôt, au nom de Dieu et du peuple, contre cette invasion inattendue, et la résistance fut résolue. Pendant ce temps-là, Oudinot marchait sur Rome, et le 30 avril, dès le matin, le canon français tonnait sous les murs de la ville éternelle, qui s'était couverte de barricades. « A onze heures et demie, dit M. Hippolyte Castille, l'assaut fut donné à la porte Cavellegieri. L'avant-garde française repoussée se replia, tandis qu'un corps de troupes prenait position à la basilique Saint-Paul. Les assiégeants perdirent aussi du terrain du côté de la villa Panfili. Garibaldi fit d'heureuses sorties et nous laissâmes environ 300 prisonniers. Ce fut une affaire manquée. M. Oudinot, bon général de cavalerie d'ailleurs, avait conduit l'attaque avec une fatuité de mousquetaire, et sa mollesse ne contribua pas médiocrement à l'insuccès de la journée; ce qui l'aigrit. » (*Histoire de la seconde république française.*)

On n'avait pas compté sur une résistance aussi énergique, admirablement dirigée par Garibaldi, qui se portait partout et soufflait dans toutes les âmes le feu de son patriotisme. Il fallut envoyer des renforts, mesure qui rencontra la plus vive opposition dans l'Assemblée, car elle commençait à entrevoir le but que le président voulait atteindre, et ce meurtre d'une jeune république, née de notre exemple, lui répugnait. Mais, avec ce mépris des assemblées délibérantes qui caractérise les traditions napoléoniennes, le président, par l'organe de son ministère, donna l'ordre à Oudinot d'entrer à Rome à tout prix. Oudinot, ayant reçu des renforts, se voyait à la tête de 25,000 hommes, et bientôt, malgré les précautions prises par le général Vaillant, commandant le génie, les boulets français allaient ébrécher la coupole de Saint-Pierre. Qu'est-ce que le plus magnifique monument comparé au plaisir d'effacer le mot *république?* Dès le 1er juin, Oudinot eut achevé de prendre ses positions; le lendemain, ses avant-postes, forts de 4,000 hommes, occupèrent la villa Panfili, en face de laquelle se déployait le centre; l'aile droite s'appuyait sur le Tibre, tandis que la gauche s'échelonnait sur la route de Florence et les hauteurs du monte Mario, d'où l'on découvrait le Vatican, le fort Saint-Ange et les principaux monuments de la ville.

Rome, que le général Oudinot avait espéré emporter dans la seule matinée du 30 avril, résista pendant un mois à un bombardement presque continuel. Les agents consulaires s'indignèrent de cette mutilation de la grande capitale, et ils adressèrent leur protestation au général français, qui répondit brutalement qu'il continuerait à bombarder. Il connaissait sans doute la pensée intime du chef du pouvoir exécutif. La lutte prit bientôt un caractère acharné. Les Français, ayant, à la faveur d'un brouillard, tenté un assaut contre le deuxième bastion, entre les portes Saint-Pancrace et Portese, se virent repoussés. C'est dans cette occasion que tomba un jeune Français distingué par son double talent d'artiste et de littérateur, M. Laviron, que la défense de l'idée républicaine avait entraîné à se battre contre les soldats de son pays. Cinq balles parties des carabines de nos chasseurs de Vincennes lui trouèrent la poitrine. Le 21 juin, trois brèches furent ouvertes, et bientôt les munitions de guerre commencèrent à manquer aux assiégés. Le combat, néanmoins, se continuait toujours avec vigueur, surtout du côté de la porte Saint-Pancrace et du bastion no 8; partout on voyait des maisons sans toitures, des monuments criblés de boulets, des statues brisées. Le bastion Saint-Pancrace ayant été emporté par les Français le 30 juin, les Romains durent abandonner le Janicule et chercher un refuge derrière les barricades de la rue Longara, grande artère du Transtevere. Le triumvirat persistait à résister, malgré tous ces désastres et malgré les formidables détonations de l'artillerie. Le général Bartolucci inclinait néanmoins vers la reddition, pour ne pas exposer la ville à une destruction complète devant laquelle le général français ne semblait pas disposé à reculer; mais Mazzini et Garibaldi s'opposèrent énergiquement à cette résolution. Garibaldi voulait qu'on se retranchât sur la rive gauche du Tibre et qu'on laissât le canon français renverser le dôme de Saint-Pierre et le Vatican plutôt que de se rendre; mais ces déterminations héroïques sont le plus souvent personnelles; il est bien difficile de les faire passer dans l'âme d'une assemblée. La constituante déclara donc que toute résistance était devenue impossible, et elle chargea les triumvirs de l'exécution de ce décret. Mazzini et ses collègues répondirent que leur conscience refusait de s'associer à cet acte de capitulation, et ils résignèrent leur mandat. Un nouveau triumvirat fut alors élu, qui traîna les négociations en longueur. La municipalité ouvrit d'elle-même les portes de Rome, et les Français y entrèrent sans condition le 2 juillet. Le 4, l'assemblée romaine était dissoute et la république renversée de fait. Garibaldi avait réussi à sortir de la ville avec plusieurs hommes, qui aimaient mieux quitter leur patrie que subir le joug de l'étranger.

Rome (L'ÉCOLE DE) ou l'**Académie de France à Rome.** Cette institution célèbre fut créée en 1666 par Louis XIV, sur la proposition de Colbert. Les fondateurs avaient un double but : faciliter aux jeunes artistes français l'étude des chefs-d'œuvre de l'art classique et donner ainsi une impulsion vigoureuse et continue à l'école nationale; entretenir à Rome une colonie de peintres et de sculpteurs chargés de faire, pour le compte de l'Etat, des copies des morceaux les plus célèbres. Le directeur préposé à cet établissement était aussi appelé à surveiller à la fois les progrès des pensionnaires du roi et la bonne exécution des copies; il était chargé, en outre, d'acheter les œuvres d'art antiques et modernes qui lui paraissaient dignes d'enrichir les collections royales. « Tels furent, dit M. Bouchitté dans son livre sur *Poussin*, les rapports des directeurs de l'école de Rome, d'abord avec Louis XIV, ensuite avec les divers gouvernements qui se succédèrent en France : achats et copies de tableaux, fouilles, acquisition des plus précieux morceaux de la statuaire antique, etc.; il était naturel que l'administration confiât cette surveillance et ces soins à l'artiste distingué que le choix de ses collègues de l'Académie désignait pour présider, sur la terre classique de la peinture, de la statuaire, de l'architecture et de la musique, aux glorieux intérêts de l'école française. » Les premiers directeurs de l'école de Rome, Charles Errard, René-Antoine Houasse, Charles-François Poerson, se montrèrent dignes de la mission qui leur avait été confiée et conduisirent le royal établissement avec toute la sévérité de ses statuts. Ils imprimèrent la plus ferme direction aux études des pensionnaires et recueillirent les plus belles traductions des merveilles artistiques qui ornent les églises, les palais et les galeries d'Italie. Poussin, qui habitait Rome à l'époque où l'école fut fondée, exerça la plus heureuse influence sur les jeunes artistes qui vinrent travailler à Rome pendant sa vie. « L'ascendant incontesté de son génie, dit encore M. Bouchitté, se fit sentir sur l'école française au berceau avec une force et une fécondité que n'atteignit aucun de ceux qui succédèrent, dans une position officielle, au droit de protection et de conseil que, sans autorité et sans mission, il puisa dans l'affection et le respect dont l'entourèrent ses compatriotes. » Dans ses lettres, le grand artiste a fait un grand éloge des copies qu'exécutaient les pensionnaires du roi à Rome. Plusieurs de ces copies et d'autres faites après la mort du Poussin, dans les premiers temps qui suivirent la fondation de l'école de Rome, sont conservées dans nos monuments publics, dans nos musées et nos églises; elles témoignent du soin qu'apportaient alors les pensionnaires à interpréter les vieux maîtres.

Au XVIIIe siècle, l'école de Rome, dirigée successivement par Coypel, Vleughel, de Troy, Natoire, Hallé, dévia de la ligne que lui avaient tracée ses fondateurs; au lieu de se livrer sérieusement à l'étude des modèles classiques, elle s'attacha à imiter les professeurs de l'Académie royale de Paris et apporta la préoccupation de Boucher, de Le Moyne, de Vanloo, de Bouchardon et autres artistes à la mode, jusque dans ses copies d'après Raphaël et Michel-Ange. « Alors, dit Gault de Saint-Germain, Rome n'était plus dans Rome pour les lauréats pensionnaires, mais dans Paris. Celui d'entre eux qui tentait de s'écarter du début de ses succès, d'abandonner le faux système dont il tenait une palme était traité de renégat. J'ai été témoin de cette marche rétrograde et témoin jusqu'au dégoût. » Il ne faut rien exagérer pourtant; le soin apporté par les jeunes artistes à étudier les chefs-d'œuvre anciens peut être assurément aussi profitable pour eux que l'est pour les littérateurs la lecture assidue des écrits d'Homère, de Virgile, de Tacite, de Cicéron, de Corneille, de Bossuet; mais doit-on obliger les uns et les autres à avoir les yeux constamment fixés sur ces grands modèles, et ne vaut-il pas mieux, au contraire, exiger avant tout qu'ils soient de leur temps et de leur pays? Ce qui est pitoyable, c'est que des artistes n'hésitent pas à mettre dans les copies qu'ils exécutent d'après les maîtres anciens un sentiment tout moderne et s'imaginent « corriger » ainsi un archaïsme de mauvais goût. Or, c'est ce qui arriva à presque tous les peintres de l'école de Rome au XVIIIe siècle. David, pendant le temps de son séjour à cette école, n'échappa pas à cette contagion, d'après ce que nous apprend Etienne Delécluze, son élève et son biographe. Vien, qui eut l'honneur de réagir le premier contre la peinture de *chic*, mise à la mode par les Vanloo, Le Moyne et Boucher, emmena David avec lui en 1775, lorsqu'il alla prendre la direction de l'école de France à Rome, et l'engagea à s'occuper exclusivement, pendant la première année, à faire des études dessinées d'après l'antique et les grands maîtres. « Quoique peu convaincu de l'efficacité de ce mode d'étude, dit Delécluze, David obéit et fit un nombre très-considérable de croquis de cette espèce. Dans la plupart, il est facile de retrouver la trace des efforts qu'il eut à faire pour se débarrasser de ce goût académique et dévergondé dont on assaisonnait alors toutes les copies que l'on essayait de faire d'après les ouvrages de l'antiquité et des grands maîtres. Parmi tous les croquis de cette époque, il en est un que David me donna, en ajoutant un commentaire verbal assez curieux. C'est le dessin de deux têtes; l'une est celle d'un jeune sacrificateur couronné de lauriers. Celle-ci, copiée fidèlement d'après l'antique, porte ce caractère de calme que les anciens imprimaient sur la figure des personnages dont ils voulaient relever la dignité morale. « Voyez-vous, mon ami, me dit David, voilà » ce que j'appelais alors l'antique tout cru. » Quand j'avais copié ainsi cette tête avec » grand soin et à grand'peine, rentré chez » moi je faisais celle que vous voyez dessinée » auprès. Je l'assaisonnais à la sauce mo» derne, comme je disais dans ce temps-là. » Je français tant soit peu le sourcil, je rele» vais les pommettes, j'ouvrais légèrement la » bouche, enfin je lui donnais ce que les mo» dernes appellent de l'expression, et ce » qu'aujourd'hui (c'était en 1807) j'appelle de » la grimace. »

Le grand tort de l'école de Rome, comme celui de l'Académie dont elle dépendait, était de conférer aux artistes qui en faisaient partie des priviléges excessifs : les *romains*, de retour en France, y partageaient avec leurs anciens professeurs les commandes de l'Etat et ne tardaient pas à entrer eux-mêmes à l'Académie, qui avait le monopole de l'enseignement, qui présidait souverainement aux expositions et exerçait la plus haute influence sur la distribution des travaux et des faveurs. Les deux institutions ne pouvaient moins faire que d'être menacées et fortement ébranlées par la Révolution. A la séance du 11 novembre 1792, des artistes dessinateurs vinrent demander à la Convention la suppression des Académies, pétition qui fut appuyée par David, alors membre de cette assemblée. « Depuis 1789, dit M. Delécluze, on n'avait pas cessé de récriminer contre les Académies, et celles de peinture et de sculpture étaient particulièrement en butte aux attaques les plus vives. Quelques artistes surtout, intéressés dans cette question, les signalaient sans cesse comme les seules institutions privilégiées qui eussent résisté au nivellement révolutionnaire et, de plus, comme le refuge de toutes les mauvaises doctrines en fait d'art. David pensait ainsi depuis longtemps; aussi le vit-on accueillir vivement la pétition, bien qu'elle fût adressée à la Convention par des artistes obscurs. » Cette requête n'eut cependant pas encore de suites sérieuses, car aucune loi ne fut rendue pour supprimer l'Académie; mais les membres qui la composaient étant partagés d'avis sur la question de suppression, il en résulta entre

eux des inimitiés que rien ne put éteindre. D'un côté était David, chaud partisan des idées républicaines et ayant voué une guerre à mort à tous ceux des académiciens dont le talent lui paraissait vicieux; de l'autre se rangèrent autour de Suvée, royaliste et attaché aux anciennes institutions, les artistes académiciens qui partageaient plus ou moins vivement ses opinions. L'Académie royale de peinture, menacée dans son existence, avait cherché à ramener à elle David et l'avait nommé, le 7 juillet 1792, professeur adjoint. Nous venons de voir que le grand artiste n'en appuya pas moins la pétition présentée à la Convention le 11 novembre. Cependant le corps académique ne se tint pas pour battu; quelques mois après, il invitait David à venir professer à son tour; il reçut cette courte et menaçante réponse :

« Je fus autrefois de l'Académie.

» DAVID,

» Député à la Convention nationale.»

La Convention hésita d'abord à supprimer l'Académie. Au mois de novembre 1792, peu de jours après la pétition qui lui avait été présentée, Roland, alors ministre de l'intérieur, écrivait à cette Académie qu'elle eût à s'assembler extraordinairement pour choisir, à la pluralité des voix, un artiste peintre d'histoire en remplacement du directeur de l'école de Rome, Ménageot, qui venait de donner sa démission. Or, la place de directeur de l'école de Rome était enviée par ceux mêmes des académiciens qui disaient le plus de mal de cette institution; aussi se réunirent-ils à leurs confrères pour donner leurs votes. Après plusieurs séances, qui furent orageuses, la majorité se porta sur Suvée, et le ministre confirma ce choix. « Ceux des académiciens, dit Delécluze, à qui cette nomination déplaisait, voyant leur attente trompée, sentirent alors qu'il fallait agir révolutionnairement pour arriver à leur but. Tout pleins encore des souvenirs du grand événement qui avait ouvert le drame de la Révolution, le 14 juillet 1789, une foule de jeunes artistes envahirent le local occupé par l'Académie en criant : « La voilà donc enfin ren» versée, cette Bastille académique !» Et tout aussitôt ils se constituèrent en société révolutionnaire ou Commune des arts. (On a une gravure de Choffard, d'après Moreau le jeune, représentant un génie nu qui court embrasser la Liberté, et intitulée : *Commune des arts de peinture, de sculpture, architecture et gravure.*) Cette société ou Commune des arts, à laquelle s'étaient ralliés beaucoup d'académiciens et qui était présidée par Restout, peintre pitoyable, se trouva bientôt en arrière du mouvement révolutionnaire, accusée de préjugés académiques, abandonnée des patriotes, avant même qu'un décret eût prononcé sa dissolution. Elle fut remplacée, au commencement de 1794, par la Société populaire et républicaine des arts, qui tint ses séances au Louvre; fut présidée tour à tour par Boizot, Espérieux, Eynard, Bienaimé, et compta parmi ses membres beaucoup d'artistes en réputation : Chaudet, Stouf, Cartelier Gérard, Garnier, Lafitte, Houin, Bervic, Bosio, Isabey, Mongin, etc.»

L'école française de Rome ne fut point épargnée par la tourmente. Les élèves étaient, ainsi que leurs maîtres les académiciens de Paris, divisés d'opinions. Le plus grand nombre cependant avait adopté les idées républicaines. L'ardeur avec laquelle ces jeunes gens manifestèrent leur enthousiasme pour la Révolution donna de l'inquiétude au gouvernement papal, qui en incarcéra quelques-uns et en expulsa d'autres. Un de ces derniers, Topino Le Brun, écrivit de Florence à son maître David, le 31 octobre 1792 : « Citoyen, je viens offrir à votre zèle l'occasion d'être encore utile à la patrie, en la faisant respecter au dehors et en sauvant des flammes inquisitoriales deux patriotes français. Les citoyens Rater et Chinard (Lyonnais, l'un architecte, l'autre sculpteur), rentrant chez eux dans la nuit du 22 au 23 septembre, furent assaillis par des sbires qui les garrottèrent et les conduisirent dans les prisons du gouvernement papal. Peu de jours après, on fit enlever plusieurs modèles de Chinard, ainsi qu'un chapeau orné d'une cocarde nationale, mais qu'il ne portait que chez lui. Les groupes de sculpture saisis sont : la *Liberté couronnant le génie de la France*, *Jupiter foudroyant l'Aristocratie* et la *Religion assise soutenant le Génie de la France*, dont les pieds posent sur des nuages et dont la tête, ornée de rayons, indique qu'il est la lumière du monde. Eh bien ! les *abbati* du gouvernement ont répandu dans toute la ville que Chinard avait outragé la religion, qu'elle était foulée aux pieds, etc. On a transféré les deux prisonniers au château Saint-Ange, où ils croupissent dans la malpropreté, et l'inquisition instruit leur procès... » A la séance du 21 novembre 1792, David donna lecture de cette lettre à la Convention, qui décréta qu'il serait fait sur-le-champ des réclamations auprès de la cour de Rome, afin que l'on relachât les deux prisonniers, ce qui eut lieu en effet. Le 26 du même mois, le député Romme, au nom du comité d'instruction publique, fit un rapport à la Convention sur l'inutilité de la place de directeur de l'Académie française établie à Rome, et proposa de décréter « que cette place serait supprimée et que cet établissement serait mis sous la surveillance de l'agent de France; que le régime de cette école serait changé, pour y substituer les principes de liberté et d'égalité qui dirigent la République française. » David monta à la tribune pour appuyer cette proposition et ajouta : « Je demande que le ministre des affaires étrangères donne ses ordres à l'agent de France auprès de la cour de Rome, pour faire disparaître les monuments de féodalité et d'idolâtrie qui existent encore dans l'hôtel de l'Académie de France à Rome. Je demande la destruction des bustes de Louis XIV et de Louis XV, qui occupent les appartements du premier, et que ces appartements servent d'ateliers aux élèves. » Le député Carra parla du danger auquel cette mesure pourrait exposer les élèves français à Rome; David persista dans son sentiment, et sa proposition fut votée. Le 13 janvier 1793, lorsqu'en exécution du décret de la Convention on se mit en devoir d'enlever l'écusson royal de l'Académie et du palais de l'ambassadeur de France, la populace romaine, excitée par les *abbati*, entra en fureur contre les Français et proféra contre eux des menaces de mort. M. de Basseville, secrétaire de l'ambassade, fut assailli dans la rue par des fanatiques, qui le forcèrent de retourner à son hôtel et l'y assassinèrent. La plupart des pensionnaires et des artistes français qui habitaient Rome se hâtèrent de fuir une ville où leur vie n'était plus en sûreté et, après avoir erré quelque temps dans les Etats du pape, se réfugièrent les uns en Toscane, les autres à Naples.

En supprimant le poste de directeur de l'école de Rome, la Convention n'avait pas entendu supprimer l'école elle-même. Le 1er juillet 1793, elle rendit un décret par lequel une pension de 2,400 francs était assurée pendant cinq ans aux artistes qui remporteraient le grand prix. A son tour, le Directoire ordonna la réintégration de l'Académie de France à Rome. L'article 7 de la loi du 25 octobre 1795 est ainsi conçu : « Les artistes français désignés à cet effet par l'Institut et nommés par le Directoire exécutif seront envoyés à Rome. Ils y résideront cinq ans, dans le palais national, où ils seront nourris et logés aux frais de la République. Comme par le passé, ils seront indemnisés de leurs frais de voyage. » Ce ne fut, toutefois, qu'en 1801, au moment où se signait le concordat, que put avoir lieu la restauration de l'école de Rome. C'est alors que Suvée, qui avait conservé les fonctions de directeur, échangea le palais de Nevers, où étaient jadis installés les élèves, contra la villa Médicis et ménagea ainsi aux jeunes artistes la retraite la plus noble, la plus silencieuse, la plus favorable à l'inspiration et au travail, au milieu d'une architecture grandiose, de fontaines jaillissantes, de bois que dominent les pins de la villa Borghèse, au-dessus de la ville éternelle qui s'étend aux pieds du mont Pincio. Napoléon Ier voulut compléter et fortifier l'organisation de l'école. Sous la royauté, les grands prix donnant droit à la pension de Rome se bornaient à trois : prix de peinture, de sculpture et d'architecture. Napoléon fonda, en 1803, des concours pour les graveurs en taille-douce, les graveurs en médailles et en pierres fines, les compositeurs de musique, et chargea l'Académie des beaux-arts d'en rédiger les règlements. Il est à remarquer qu'en réorganisant l'Institut, le législateur, désireux de concilier autant que possible le nouveau régime avec l'ancien et se souvenant que l'enseignement des arts avait jadis appartenu à l'Académie royale de peinture et de sculpture et à celle d'architecture, attribua à l'Académie des beaux-arts (4e classe de l'Institut), non le droit d'enseigner, mais un privilége précieux, celui de « désigner » les jeunes artistes qui seraient envoyés à Rome. La loi du 5 germinal an IV, précisant les formes de cette désignation, disposa qu'elle serait faite à la suite de concours, dont le jugement était confié aux sections réunies de peinture, de sculpture et d'architecture. L'arrêté du 3 pluviôse an XI, qui divisa l'Institut en quatre classes, et l'ordonnance royale du 21 mars 1816, qui rendit à chacune d'elles son ancien nom d'Académie, conservèrent à la classe des beaux-arts le droit de distribuer les grands prix, de présenter les candidats aux fonctions de directeur de l'école de Rome et de surveiller les études des pensionnaires. Voici, du reste, d'après le texte même du règlement de l'Académie des beaux-arts approuvé par ordonnance du 9 juillet 1818, quelles étaient les attributions conférées à cette compagnie :

« Art. 29. L'Académie dirige spécialement les concours qui ont lieu annuellement pour les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et composition musicale. Elle en donne les sujets, en rédige les programmes, en juge les résultats, et, lorsque ses jugements sur les différents concours sont prononcés, elle en fait part au ministre de l'intérieur.

» Art. 30. Dans la séance publique du mois d'octobre, elle proclame les noms des élèves qui ont remporté les grands prix et leur en fait la distribution solennelle...

» Art. 32. L'Académie, d'après le renvoi, qui lui est fait par le ministre, des rapports du directeur de l'école de Rome, ainsi que des ouvrages et morceaux d'étude des pensionnaires, juge du progrès des élèves, de la manière dont ils remplissent les obligations qui leur sont imposées, de l'état enfin de l'établissement et des améliorations dont il peut paraître susceptible. Elle consigne ses observations à ce sujet dans un rapport qu'elle adresse au ministre pour être transmis au directeur, et par lui, lorsqu'il y a lieu, communiqué aux pensionnaires.

» Art. 33. Tous les six ans, à l'époque du renouvellement du directeur de l'école de Rome ou en cas de rappel ou de mort, l'Académie, sur la notification du ministre, présente trois candidats pour la place à donner. »

On voit que, si l'Académie des beaux-arts n'avait pas, comme l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture, la faculté d'enseigner directement les élèves, elle exerçait un pouvoir bien autrement considérable; elle décidait de l'avenir des artistes et pouvait dès lors leur imposer ses doctrines, ses prétendues traditions, ses préjugés, ses poncifs; elle dominait partout, à l'École des beaux-arts de Paris, dont elle jugeait les concours; à l'école de Rome, dont elle surveillait, louait ou blâmait les élèves, dont elle désignait au choix du ministre le directeur qu'elle censurait ensuite. Des abus ne pouvaient qu'être engendrés par une pareille situation; les artistes indépendants et les amis intelligents des arts demandèrent longtemps, mais en vain, qu'il y fût remédié. Les gouvernements, disposés à une réforme dont ils sentaient eux-mêmes la nécessité, se heurtèrent à des difficultés insurmontables.

En 1831, le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, chargea une commission de faire un rapport : 1° sur les modifications qui pourraient être apportées aux règlements de l'Ecole des beaux-arts et de l'Académie de France à Rome; 2° sur les rapports qui doivent exister entre ces deux établissements et la 4e classe de l'Institut; 3° sur le mode de jugement qu'il conviendrait d'adopter pour les concours entre les artistes. Les trente membres choisis par le ministre pour faire partie de cette commission se nommaient : Gérard, Gros, Guérin, Ingres, Hersent, Schnetz, Delaroche, Delacroix, Léon Cogniet et Ary Scheffer, peintres; David (d'Angers), Cartelier, Pradier, Lemaire et Nanteuil, sculpteurs; Hugo, Percier, Fontaine, Alavoine, Duban, Blonet, Caristre, Lesueur, architectes; Desnoyers et Massand, graveurs; Cherubini et Boieldieu, musiciens; Quatremère de Quincy et Edouard Bertin, inspecteurs des beaux-arts; Mérimée, secrétaire perpétuel de l'Ecole. Ce n'étaient pas les illustrations qui manquaient dans cette commission; mais il s'y trouvait quinze membres de l'Institut et le secrétaire de l'Ecole, formant une majorité absolue et qui devaient être tout naturellement portés à repousser des modifications dans un ordre de choses à la conservation duquel ils s'intéressaient, ne fût-ce que par esprit de corps, et que beaucoup d'entre eux d'ailleurs avaient concouru à établir. Ces seize membres ne jugèrent pas d'ailleurs de leur dignité de discuter, avec des personnes étrangères à l'Académie, des questions dont l'initiative et la solution n'appartenaient, selon eux, qu'à l'Académie; ils refusèrent de prendre part aux travaux de la commission; le ministre les remplaça par Abel de Pujol, Steuben, Drolling, Picot, Sigalon, Debay père, Roman, Petitot, Visconti, Labrouste, Provost, Dupont, Fétis, Herold, Vitet et Ch. Lenormant. La commission ainsi réorganisée s'occupa avec zèle des questions qui lui étaient soumises et fit au ministre un rapport..., qui fut transmis à la 4e classe de l'Institut chargée de l'examiner et de donner son avis !... On ne pouvait enterrer plus galamment une question désagréable. En 1848, une nouvelle commission fut nommée; mais, comme son aînée, elle échoua devant la force d'inertie opposée par la 4e classe de l'Institut. A cette époque, un critique éminent, Gustave Planche, publia un réquisitoire extrêmement vif contre les abus de la tutelle académique et la mauvaise organisation de l'école de Rome. Il fit remarquer que les professeurs de l'Ecole des beaux-arts de Paris, presque tous membres de l'Institut, étaient chargés de juger leurs élèves et, par conséquent, leur propre enseignement, et qu'ils y mettaient fatalement quelque complaisance. « Ce mode de jugement, dit-il, me paraît offrir de graves inconvénients. A moins d'admettre, en effet, que les professeurs, qui sont des hommes, passent à l'état de demi-dieux dès qu'ils se réunissent en Académie et oublient comme par enchantement toutes les faiblesses humaines, on doit craindre que les récompenses ne soient pas données avec une irréprochable impartialité. » Et à propos de la manière dont travaillaient les pensionnaires de la villa Médicis, confiés à la garde d'un représentant de la doctrine académique et habitués de bonne heure à ne jurer que par cette doctrine, Planche écrivait encore : « Les pensionnaires de l'Académie forment à Rome une petite Eglise; ils vivent entre eux et s'encouragent mutuellement, à leur insu, à persévérer dans la voie qu'ils ont choisie. Préjugés, idées étroites, principes exclusifs puisés à l'école de Paris, ils n'oublient rien. »

Ces critiques n'étaient pas isolées; depuis les premiers temps de la Restauration, la plupart des écrivains qui, dans les journaux, traitaient les questions d'art, firent à l'Académie et à son système d'enseignement une guerre ardente, acharnée. Le recueil des articles publiés à ce sujet composerait plusieurs volumes. Les lignes suivantes, écrites par M. Maxime Du Camp, en 1855, résument assez bien les griefs reprochés à l'Académie de France à Rome : « Pour la plupart des artistes concurrents, l'école de Rome n'est plus un moyen, c'est un but. Une fois parvenus aux honneurs du premier grand prix, ils s'imaginent qu'ils sont arrivés, passent cinq ans à la villa Médicis dans une grasse abondance pleine de loisirs, font leurs envois régulièrement, s'appliquent à ce que le dernier soit digne d'être remarqué, et, se regardant déjà comme des maîtres, ils reviennent à Paris, persuadés que le gouvernement doit leur commander toutes sortes de travaux. C'est là un tort, un tort très-grave. La peinture en souffre, et particulièrement la peinture historique. L'étude sans cesse renouvelée des mêmes maîtres, l'aspect incessant des mêmes lieux, les traditions qui se transmettent fatalement d'âge en âge dans une académie donnent à tous les élèves que la France pensionne à Rome une similitude fatigante dans la manière de comprendre et d'exécuter un sujet. Au lieu d'entretenir une école où les vieux errements se conservent comme un pieux héritage, où chacun est forcé, sous peine d'exclusion, de rentrer dans une donnée déjà connue, où chaque artiste se voit contraint de courber sa personnalité sous un niveau commun, il me semble qu'il faudrait plutôt développer à tout prix les individualités originales, laissant aux sympathies qu'elles inspireraient le soin de grouper des disciples autour d'elles. Pour n'avoir pas fait cela, pour avoir suivi le système de protection des arts inauguré par Louis XIV, la France a aujourd'hui deux ou trois écoles rivales qui, en somme, sont assez honorables, mais elle n'a pas un seul artiste de génie ou seulement d'un talent constaté par des œuvres incontestables. Les élèves peuvent concourir jusqu'à l'âge de trente ans; c'est trop. On peut juger *à priori* qu'un peintre qui mérite le prix à trente ans ne sera jamais qu'un artiste douteux et faible. On ne devrait jamais admettre au concours que les hommes de dix-huit à vingt-trois ans, et repousser invariablement tous ceux qui, ayant déjà composé trois fois, n'auraient obtenu aucune distinction importante. C'est encourager les médiocrités que d'autoriser des artistes à se présenter vainement huit ou dix fois à des concours qu'ils encombrent inutilement. L'élève qui aurait été déclaré digne du grand prix serait, dès ce moment même et pendant cinq ans, pensionnaire du gouvernement français; mais au lieu d'être envoyé à Rome, il serait laissé libre, sous condition d'envoi d'études, de copies et de tableaux, d'aller chercher partout où bon lui semblerait les éléments nécessaires au développement de son talent. Il irait, selon ses besoins, en Hollande, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Belgique, ou resterait en France, mais serait suivi toujours par son titre de pensionnaire du gouvernement et par la protection qu'il comporte. Au lieu d'être réduit à copier sans cesse Raphaël, Michel-Ange, André del Sarte et Véronèse, il pourrait étudier la manière de Rembrandt, de Van Dyck, de Murillo, de Rubens; il pourrait, voyageant, aller s'inspirer des divers aspects de la nature et de l'humanité, et féconderait ainsi une originalité qu'il comprime et détruit en refaisant à Rome ce que ses prédécesseurs y ont déjà fait. Les architectes, au lieu de restaurer pour la centième fois l'arc de Titus et les monuments du Clivus Capitolinus, pourraient aller voir les grandes architectures de l'Egypte, des Indes et de l'Asie, et séjourner dans cette Grèce vers laquelle ils aspirent tous et où maintenant ils ne peuvent demeurer que six mois. Les paysagistes qui ont déjà peint la campagne de Rome sous tous ses aspects, qui, chaque année, nous rapportent la promenade de Poussin ou les temples de Pæstum (quand toutefois ils les ont visités), s'en iraient joyeusement demander de nouveaux sujets à la Norvége, au Brésil, à l'isthme de Panama, à l'île de Ceylan, à l'Espagne, à l'Algérie, à l'Indoustan ou à l'Asie Mineure. De cette sorte, chaque individu, se développant dans la contemplation et l'étude des choses vers lesquelles le poussent ses affinités électives, pourrait arriver facilement à se créer une originalité puissante et vigoureuse qui renouvellerait le sang affaibli du corps artistique français. L'école de Rome, qui a pu servir autrefois à nos besoins, à une époque où l'art naissait en France et où l'on n'avait d'autres doctrines que d'imiter ce qui avait déjà été fait, cette école, par les résultats négatifs qu'elle produit aujourd'hui, prouve qu'elle doit être détruite ou du moins modifiée dans un sens très-large et très-libéral. » Cette réforme large et libérale, si instamment souhaitée, fut entreprise par le seul pouvoir qui était en mesure de briser l'opposition académique, par le gouvernement tout-puissant de Napoléon III. Un décret impérial du 15 novembre 1863 enleva à la quatrième classe de l'Institut la haute direction de l'Ecole des beaux-arts, le jugement des concours annuels et le droit de distribuer les prix de Rome. Nous avons indiqué, dans notre article sur l'Ecole des beaux-arts (v. ce mot, tome II, p. 454 et suiv.), les principaux caractères de cette mesure radicale dont M. de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts, fut le principal instigateur, et nous

avons raconté avec quelle *véhémente indignation* elle fut accueillie par les partisans de *l'Institut*. Toutes les colères de la docte compagnie n'empêchèrent pas l'administration impériale de poursuivre son œuvre de réorganisation, dans laquelle, il faut bien le dire, elle trouvait cet avantage personnel de faire sentir sa volonté et de diriger un peu à sa guise l'enseignement artistique. Quand un gouvernement despotique réalise une réforme, si libérale qu'elle puisse paraître, il faut se demander : *cui prodest?* La réponse est toujours sûre : c'est au gouvernement d'abord qu'elle profite.

L'administration des beaux-arts, après le 4 septembre 1870, revint sur les mesures prises par l'Empire. M. Charles Blanc, écrivain et esthéticien distingué, placé à la tête de cette administration, fit rendre à l'Académie des beaux-arts, dont il était membre, la plus grande partie des prérogatives que lui avait enlevées le décret du 15 novembre 1863 et fit rapporter la mesure qui autorisait les élèves de l'école de Rome à voyager où bon leur semblait, pendant une partie de la durée de leur pensionnat. Le successeur de M. Charles Blanc, M. le marquis de Chennevières, ancien collaborateur de M. de Nieuwerkerke, n'aurait pas mieux demandé que de reprendre l'œuvre de ce dernier; mais le gouvernement « de l'ordre moral, » par qui il fut nommé directeur des Beaux-arts, comptait dans son sein M. Beulé, un des plus impétueux défenseurs des droits de l'Académie. M. de Chennevières, n'osant pas toucher directement à cette vénérable compagnie, se contenta de la taquiner par de petites mesures révolutionnaires, telles que l'institution d'un prix du Salon destiné à être décerné par le jury des expositions annuelles à un peintre âgé de moins de trente-deux ans, auquel ses œuvres exposées feraient reconnaître les qualités les plus propres à profiter d'un séjour de trois ans à Rome. Ce prix du Salon, fondé par un arrêté ministériel du 16 mai 1874, est une véritable doublure du grand prix de Rome.

Terminons ce long article en citant quelques-uns des artistes qui ont obtenu les grands prix de Rome depuis le commencement de ce siècle :

— *Peinture historique*. 1801, Ingres; 1803, Blondel; 1807, Heim; 1810, Drolling; 1811, Abel de Pujol; 1813, Picot; 1814, Vinchon; 1815, Alaux; 1817, Léon Cogniet; 1818, Auguste Hesse; 1821, Court; 1823, Debay et Bouchot; 1824, Larivière; 1830, Signol; 1832, Hippolyte Flandrin; 1833, Roger; 1836, Papety; 1838, Pils; 1839, Hébert; 1842, Biennoury; 1844, Barrias; 1845, Léon Benouville et Cabanel; 1847, Lenepveu; 1849, Gustave Boulanger; 1850, Baudry et Bouguereau; 1851, Chifflart; 1854, Giacomotti; 1856, J.-E. Delaunoy; 1858, Henner; 1859, Ulmann; 1861, Jules Lefebvre; 1866, Henri Regnault; 1868, *Blanchart*.

— *Paysage historique*. (Concours supprimé par le décret de 1863.) 1817, Michallon; 1825, Brascassat; 1837, Buttura; 1841, Lanoue; 1845, Achille Benouville; 1849, Lecointe et de Curzon.

— *Sculpture*. 1809, Cortot; 1811, David d'Angers; 1813, Pradier; 1814, Petitot; 1815, Ramey; 1817, Nanteuil et Seurre aîné; 1821, Lemaire; 1823, Dumont et Duret; 1824, Seurre jeune; 1827, Jaley; 1828, Dantan aîné; 1832, Jouffroy; 1833, Simart; 1836, Bonnassieux; 1841, Dieboldt; 1842, Cavelier; 1844, Lequesne; 1845, Guillaume; 1847, Ferrand et Maillet; 1848, Thomas; 1850, Gumery; 1852, Hiolle; 1854, Carpeaux; 1856, Cugnot; 1860, Falguière; 1865, Barrias; 1868, Mercié.

— *Architecture*. 1807, Huyot; 1817, Garnaud; 1821, Blouet; 1822, Gilbert; 1823, Duban; 1824, Labrouste; 1825, Duc; 1826, Vaudoyer; 1833, Baltard; 1836, Clerget; 1839, Leforel; 1840, Ballu; 1841, Paccard; 1846, Normand; 1848, Charles Garnier; 1854, Vaudremer; 1856, Guillaume.

— *Musique*. 1812, Hérold; 1819, Halévy; 1830, Berlioz; 1832, Amb. Thomas; 1839, Gounod; 1844, V. Massé.

— *Gravure en taille-douce*. 1806, Richomme; 1814, Forster; 1830, Martinet; 1834, Salmon; 1850, G. Bertinot; 1856, Gaillard.

— *Gravure en médailles*. 1809, Gatteaux; 1831, Oudiné; 1843, Merley.

Voilà certes une longue série d'artistes éminents et qui font le plus grand honneur à l'ecole de Rome. Mais combien plus nombreuses sont les médiocrités que nous avons passées sous silence! Au reste, parmi les maîtres qui ne sont pas sortis de l'école de Rome, on peut nommer Géricault, Delacroix, Decamps, Th. Rousseau, Ary Scheffer, Troyon, Delaroche, Horace Vernet, Gérome, Couture, François Millet, Cabat, Jules Dupré, Corot, Chenavard, Gustave Ricard, Gustave Doré, Diaz, Isabey, Bonnat, J.-Paul Laurens, Daubigny, Rude, Barye, Paul Dubois, Clésinger, Aimé Millet, Viollet-le-Duc, Boeswilwald, Aug. Magne, Questel, Jules Jacquemart, Flameng, Aubert, etc.

Rome ridicule (LA), poëme satirique de Saint-Amant. Ce poëme inaugurait un genre qui valut à Saint-Amant de nombreux imitateurs. Le XVII^e siècle, avant de se solenniser dans les splendeurs de Louis XIV, devait être un siècle égrillard, fort amoureux des plaisanteries bien salées et des bouffonneries rabelaisiennes. La *Rome ridicule* est une des fantaisies les plus hardies, les plus pittoresques, les plus vives de Saint-Amant. Ce fut en 1633, à Rome même, que le poëte commença son poëme; il avait suivi le *maréchal de Créquy*, qui était allé négocier auprès du pape Urbain VIII la rupture du premier *mariage* de Gaston d'Orléans. Il arriva à Saint-*Amant*, dans la capitale du catholicisme, ce qui est arrivé à bien d'autres voyageurs : après s'être créé par l'imagination une Rome idéale, il fut désillusionné par la *réalité*. *Le Tibre qu'il* avait peut-être un peu légèrement peuplé *de* vaisseaux de haut bord, le Tibre, ce fleuve superbe, « auprès duquel le Gange devait sembler plus gueux qu'un rat, » apparut au poëte désenchanté comme une mare à *crapauds*, « un ruisseau bourbeux, un *torrent fait de* pisse de bœufs. »

> Il vous sied bien, monsieur le Tibre,
> De faire ainsi tant de façon,
> Vous dans qui le moindre poisson
> A peine a le mouvement libre
> Il vous sied bien de vous vanter
> D'avoir de quoi le disputer
> A tous les fleuves de la terre,
> Vous, qui, comblé de trois moulins,
> N'oseriez défier en guerre
> La rivière des Gobelins!

Le Tibre mis au-dessous de la Bièvre! n'est-ce pas assez réussi?

Saint-Amant n'épargne pas plus la ville éternelle que son fleuve : le Colisée est un nid de lézards et d'escargots; le Capitole,

> . . . Où le faux Jupin
> Se faisait baiser l'escarpin,

n'est qu'une motte qui *tranche de l'Olympe*. Les Thermes de Dioclétien lui rappellent que là

> . . . Lavait sa carcasse,
> Riche de gratelle et de cloux,
> Ce vieux fat, qui pour quatre choux,
> Laissa le trône et la cuirasse.

Les vieux souvenirs historiques ne sont pas mieux traités que les ruines. La fondation de Rome et l'enlèvement des Sabines ont fourni au poëte l'occasion d'un récit plein de verve. Romulus, ce *teteur de louve*, comme il l'appelle, ayant tué son « cadet plus vieux que lui, » *enlève les Sabines*, à la tête de ses brigands, pendant une foire. La foire est superbement *décrite : là, les lutteurs* font saillir leurs *muscles et mouillent* de sueur la poussière; ici, on joue aux boules; plus loin, les Romains « *s'escriment du menton*, » car Saint-Amant n'oublie jamais la mangeaille et les mangeurs; un aveugle joue de la vielle sous un orme et fait danser les filles; une mère achète à son enfant un petit dieu de pain d'épice; les ânes braient, le bétail beugle, les bouchons regorgent. C'est au milieu de cette kermesse que débouchent Romulus et sa bande; tout est mis à sac, et les Sabins, « voyant sans lunettes qu'il y faisait mauvais pour eux, » décampent en abandonnant leurs femmes. Ce qu'il y eut de plus endommagé, ce fut la vaisselle :

> Nombre de vaisselle de terre,
> Qui dans la foire se trouva,
> Parmi ce désordre éprouva
> Quels sont les malheurs de la guerre;
> Au lieu d'armes on s'en servit,
> Si bien enfin qu'elle se vit
> Réduite à l'extrême disgrâce,
> Et de ses morceaux entassés
> Est provenu le mont Testace,
> *Id est*, le mont des Pots-Cassés!

Après la ville morte, la Rome moderne et vivante. C'est bien pis encore. Quels délicieux portraits il fait de ces hôtelleries de la ville éternelle, où, mal couché, *mal nourri, empoisonné* de mets accommodés à l'huile, poursuivi d'insectes de toute sorte, il se compare à un melon de France végétant sur le fumier! Mais la libre muse de Saint-Amant se complaît un peu trop dans ces chaudes descriptions, faites d'après nature, et son vocabulaire, fort original, est trop coloré pour qu'on puisse extraire une seule citation de toute cette partie du poëme. Les mœurs cléricales sont naturellement fort décriées dans ce morceau. Saint-Amant termine en disant que, somme toute, il aime encore mieux la France et le vin de Bordeaux.

La *Rome ridicule* a été réimprimée à part plusieurs fois (1649-1663) et imitée en italien par un anonyme. On en a trouvé un *commentaire* dans les papiers de Conrart (manuscrits, tome XIII).

Rome, Naples et Florence, par Stendhal (Henri Beyle) [1817]. Ce livre renferme les impressions de l'auteur dans son voyage en Italie, sous forme de notes jetées sans prétention et variant entre cinq lignes et deux pages. En fils adoptif de la terre italienne, il court d'instinct aux musées, aux théâtres lyriques, avant de chercher à compléter ses études littéraires. Un grand artiste, d'après lui, se compose de deux choses : « une âme tendre, passionnée, dédaigneuse, et un talent qui s'efforce de plaire à cette âme et de lui donner des jouissances en créant des beautés nouvelles. » *C'est pour se plaire* à lui-même que Stendhal note ses impressions, et, quand il rassemble avec un goût passionné les matériaux de *Rome, Naples et Florence*, on ne *s'attend guère à voir éclater plus tard*, dans les ouvrages de ce *dilettante homme* d'esprit, les qualités des grands romanciers. Quelle jouissance littéraire vaudra jamais pour lui le plaisir de contempler une belle toile du Corrégé où d'entendre une charmante mélodie de Cimarosa? *Estimera-t-il* quelque jour un chef-d'œuvre de poésie à l'égal d'une *statue de Michel-Ange*? Non. Il a dans le cœur toutes les fibres de l'artiste, et la littérature lui *semblera* toujours la plus froide expression des rêves de l'imagination humaine. Dans les questions d'art, en haine des instincts moutonniers de la foule, Beyle proclame hardiment la souveraineté du jugement individuel, et le sien est assez juste pour qu'on n'ait presque jamais lieu de condamner ses sentences.

Dans ses études sur l'Italie, que le sujet soit un tableau, une statue, une basilique, un opéra, Beyle, par une simple boutade, jette quelquefois le lecteur dans les plus profondes réflexions. « Il a, dit M. Hippolyte Babou, tout à coup de ces éclairs de vision qui illuminent les arts les uns par les autres. » En effet, le raisonnement a par instants chez lui la malice du trait, la précision de la sentence et l'élasticité de l'élan. *Rome, Naples et Florence* révèle aussi bien les mœurs italiennes que les plus délicates beautés des monuments italiens. Le voyageur effleure les mœurs et les caractères d'un coup d'œil rapide et juste, car c'est là ce qui le frappe surtout; quant aux descriptions, il ne s'y attarde guère; quatre ou cinq lignes lui suffisent. Il lui en faut moins encore pour prononcer un jugement sans appel : « Chose évidente pour moi, les êtres qui sentent la musique sont séparés par l'immensité de nos littérateurs élèves de l'Université de Paris. Plus un Français est aimable, moins il sent les arts. Manque de chaleur et affectation, voilà ce que l'on trouve en musique dès qu'on quitte l'Italie. » Ailleurs, il condamne ainsi Racine : « Les Italiens m'ont fort bien prouvé que, comme style tragique, le Dante est souvent fort supérieur à Racine. Quoi donc, on aurait eu meilleur goût à Florence en 1300 qu'à la cour de Louis XIV en 1660! Oui, par la simple raison que Florence etait vertueuse et républicaine, et qu'il fallait être spirituellement bas à la cour du grand roi. »

Stendhal a malheureusement, en faisant imprimer ses notes, retranché toutes ses descriptions de tableaux en disant avec modestie : « M. le président de Brosses a dit cent fois mieux. » Nous le regrettons, car d'habitude son style est net, ferme, direct, plein et concis, tandis que, dans ce qui a trait aux arts, il se laisse aller volontiers à épancher son âme, *témoin* ce passage : « *Enfin* je suis arrivé à Santa-Croce. Là, à droite de la porte, est la tombe de Michel-*Ange*; *plus loin*, voilà le *tombeau* d'Alfieri par *Canova*; je reconnais cette grande figure de l'Italie. J'aperçois ensuite le *tombeau de Machiavel*, et vis-à-vis de Michel-Ange repose Galilée. Quels hommes! Et la *Toscane pourrait y* joindre le Dante, Boccace et Pétrarque! Quelle *étonnante* réunion! Mon émotion est si profonde qu'elle va presque à la piété. *Le sombre* religieux de cette église, son toit en simple charpente, sa façade non terminée, tout cela parle vivement à mon âme. Ah! si je pouvais oublier! Un moine s'est approché de moi; au lieu de la répugnance allant presque jusqu'à l'horreur physique, je me suis trouvé *comme* de l'amitié pour lui. Fra Bartolomeo de San-Marco fut moine aussi! Ce grand *peintre inventa* le clair-obscur; il le montra à Raphaël et fut le précurseur du Corrége. J'ai *parlé* à *ce* moine, chez qui j'ai trouvé la politesse la plus parfaite. Il a été bien aise de voir un Français. Je l'ai prié de me faire ouvrir la chapelle à l'angle nord-est, où sont les fresques du Volterrano. Il m'y conduit et me laisse seul. Là, assis sur le marchepied d'un *prie-Dieu*, la tête renversée et appuyée sur le pupitre pour pouvoir regarder au plafond, les sibylles du Volterrano m'ont donné peut-être le plus vif plaisir que la peinture m'ait jamais fait. J'étais dans une sorte d'extase par l'idée d'être à Florence et dans le voisinage des grands hommes dont je venais de voir les tombeaux. Absorbé dans la contemplation de la beauté sublime, je la voyais de près, je la touchais pour ainsi dire. J'étais arrivé à ce point d'émotion où se rencontrent les *sensations célestes* données par les beaux-arts et les sentiments passionnés. En sortant de Santa-Croce j'avais un battement de cœur. »

Rome (PROMENADE DANS), par Stendhal (Paris, 1828, 2 vol. in-8°). Malgré sa date déjà ancienne et qui nécessiterait un certain nombre de modifications dans les détails, ce livre est encore aujourd'hui un excellent guide du touriste à Rome. La Rome artistique surtout, celle que Stendhal était particulièrement en état de comprendre et d'apprécier, n'a jamais eu de visiteur plus attentif et plus passionnément épris de ses magnificences. A l'époque où il fit paraître cet ouvrage, Stendhal avait déjà visité Rome à six reprises différentes et en avait chaque fois rapporté des notes et des impressions nouvelles. Après 1830, il y retourna encore; mais, dans l'intervalle, l'Italie avait essayé de reconquérir un lambeau de cette liberté qu'on lui avait ravie, et l'on crut un moment que la « divine Juliette au cercueil étendue » allait obéir à l'évocation du poëte. C'est alors que l'auteur écrivait : « L'Italie n'est plus comme je l'ai adorée en 1815; elle est amoureuse d'une chose qu'elle n'a pas. Les beaux-arts, *pour lesquels seule elle est faite*, ne sont plus qu'un pis-aller. Elle est profondément humiliée, dans son amour-propre excessif, de ne pas avoir une robe lilas comme ses sœurs aînées, la France, l'Espagne, le Portugal. Mais si elle l'avait, elle ne pourrait la porter. Avant tout, il faudrait vingt ans de la verge de fer d'un Frédéric II pour pendre les assassins et emprisonner les voleurs. » L'argument, on le voit, n'est pas neuf; c'est celui d'un artiste purement préoccupé de l'art, et il ne faut voir, en effet, dans l'auteur des *Promenades dans Rome* qu'un artiste et rien de plus. Quand il s'oublie dans la politique, il faut se garder de le suivre. Ses appréciations elles-mêmes ne sont pas toujours à l'abri de la critique; ses préférences, comme ses antipathies, en matière de peinture, de musique, de sculpture, d'architecture, sont parfois insuffisamment motivées; mais il est rare qu'il ne les explique pas d'une façon ingénieuse, originale, spirituelle. « *Beyle, dit* Sainte-Beuve, est un guide pénétrant, agréable et sûr en Italie. Des divers livres qu'il a publiés et qui sont à emporter *en voyage*, on peut surtout conseiller ses *Promenades dans Rome :* c'est exactement la conversation d'un cicerone, homme d'esprit et de vrai goût, qui vous indiquera en toute occasion le beau, assez pour que vous le sentiez ensuite de vous-même, si vous en êtes digne; qui mêle à ce qu'il voit ses souvenirs, ses anecdotes; fait au besoin une digression, mais courte, instruit et n'ennuie jamais. En face de cette nature « où le climat est le plus grand des » artistes, » ses *Promenades* ont le mérite de donner la note vive, rapide, élevée. Lisez-les en voiture ou sur le pont d'un bateau à vapeur, ou le soir après avoir vu ce que l'auteur a indiqué, vous y trouverez l'impression vraie, idéale, italienne ou grecque; il a des éclairs de sensibilité naturelle et d'attendrissement sincère, qu'il secoue vite, mais qu'il communique. Les défauts de Beyle n'en sont plus quand on le prend de la sorte à l'état de voyageur et qu'on use de lui pour compagnon. » On sait combien Sainte-Beuve était lui-même enclin à tout pardonner en faveur de l'art. Les lecteurs, moins désintéressés que lui des choses de la politique, ne pourront guère lire Stendhal sans éprouver quelque irritation; mais ils lui rendront cette justice qu'il a peu appuyé sur les choses qui l'ont peu intéressé, que le gouvernement et la liberté n'ont eu, heureusement, qu'une faible part dans ses études sur Rome.

Rome souterraine, roman historique, par Charles Didier (1827). M. Ch. Didier a entrepris de soulever un coin du suaire ui voilait l'Italie au temps où elle était sous le joug de l'Autriche ou de quelques petits tyrans, roi de Naples, ducs de Toscane, de Modène, etc. D'un côté, le passé relevant partout ses autels décrépits, déployant ses étendards poudreux, sonnant toutes ses trompettes, évoquant du sépulcre dix-huit siècles de croyances mortes, de traditions mortes, galvanisant tous ces mânes et les ressuscitant pour les lancer encore dans la mêlée; de l'autre, l'avenir jeune, fort, résolu, plein de foi, plein d'audace, et pour champ de bataille les deux mondes. A quel âge du globe et de l'homme faut-il remonter pour assister à de tels combats? Et puis, si le passé séduit par ses prestiges, le présent touche par ses malheurs. « La mer est grosse, dit l'auteur, et là-bas, dans la tourmente, un vaisseau ballotté par les vagues se débat sous l'orage comme un coursier sous l'éperon. Une femme est à genoux sur le tillac; elle est belle; elle est vêtue de noir; elle porte le voile et la ceinture de deuil; sa robe déchirée flotte aux vents; son sein nu est meurtri, ses cheveux épars, ses mains jointes demandent grâce et merci. De ceux qui la voient du rivage, les uns la montrent au doigt et rient, les autres se détournent pour ne la point voir; beaucoup l'insultent, peu la plaignent, le plus grand nombre passe indifférent. Or, cette femme, c'est l'Italie. » Là, les mêmes drames *qui se jouent ailleurs* au soleil se jouent dans *l'ombre. Mêmes* causes, mêmes combats, mêmes martyres, même espérance et même foi.

Deux éléments rivaux ont constitué pendant tout le moyen âge le corps italien : l'élément guelfe et l'élément gibelin; le pape et Rome d'une part, de l'autre César et l'empire. Né de la lutte même et peu à peu détaché des deux autres, un troisième élément a fini par se dégager tout à fait; c'est l'élément du progres, l'élément populaire. Personnifié à l'origine, puis trahi par le pape, relevé par Luther, triomphant en 1789, écrasé par la chute de Napoléon, il se réfugia dans les entrailles de la terre et s'y reconstitua avec le carbonarisme.

C'est l'histoire d'une révolte des carbonari dans les derniers jours de la Restauration que l'auteur de *Rome souterraine* a racontée, la personnifiant *surtout dans Anselme*, un *patriote ne représentant ni prince ni roi*, mais une force dont ni prince ni roi n'approchèrent *jamais* dans leur *toute-puissance*, le peuple. Homme d'avenir et de moralité parmi toutes les caducités opiniâtres, tous les égoïsmes étroits et soudoyés de la Rome papale, Anselme est là comme l'image de ce qui ne meurt point dans l'homme, la justice et l'amour de la patrie. Mais le jour de la délivrance n'était pas encore venu, et Anselme paye de sa tête sa généreuse tentative; car, s'il est des temps où, comme Spartacus, il faut tirer l'épée, il en est d'autres où, comme

le premier Brutus, il faut enfouir dans le grossier bâton de l'insensé la verge d'or symbolique.

Autour d'Anselme, le principal personnage du drame, se groupent les autres conjurés carbonari : son ami Marius, inflexible comme le glaive de la loi; Septime, un conspirateur sexagénaire, le plus jeune de la troupe lorsqu'il s'agit de combattre; Conradin, un adolescent de seize ans vieilli par le malheur et l'égal des plus virils par le courage; des soldats, des artistes, des nobles, des plébéiens, toute une armée de volontaires de l'indépendance italienne qui fait songer aux chasseurs des Alpes et aux chemises rouges de Garibaldi.

A côté de ces héros se détache un caractère extraordinaire, le grand pénitencier, le cardinal de Pétralie. Bâtard d'un laquais, né dans l'ombre et l'opprobre, jeté en naissant dans la rue, recueilli par la pitié publique, élevé dans un hospice d'enfants trouvés, tour à tour valet, comédien, soldat, déserteur, vivant dans les bois comme un sauvage ou comme un Corse dans les makis, puis franciscain et cardinal, il rêve la tiare de Sixte-Quint et l'affranchissement de l'Italie, cachant, comme son modèle, si bien son génie que, sans les intrigues de l'Autriche, il allait s'asseoir sur le trône de saint Pierre. Ce caractère est tracé de main de maître, et peu de créations dans le roman moderne sont exposées avec cette vigueur.

Rome souterraine est un roman historique d'une réelle valeur, dramatiquement charpenté et raconté avec feu dans un style simple, facile, élégant et harmonieux. Mentionnons, en terminant, la science historique et archeologique dont l'auteur a fait preuve dans cet ouvrage.

Rome au siècle d'Auguste ou **Voyage d'un Gaulois à Rome pendant l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère**, par Ch. Dézobry (Paris, 1835; 2e éd., 1846-1847, 4 vol. in-8°). Cet ouvrage, plein d'érudition, est une peinture fort vivante de l'ancienne Rome. L'auteur a pris pour limite de son étude une époque déterminée; mais, dans ce plan restreint, il a su faire entrer tous les détails d'une conception plus étendue, grâce au caractère de perpétuité de presque toutes les institutions romaines. Il a volontairement élagué une foule de points d'érudition pure qui ne convenaient pas à son objet, afin de donner à sa composition plus de consistance et d'intérêt. L'idée étant admise, il ne pouvait hésiter sur le choix de l'époque dans laquelle il devait encadrer son sujet. La seule qui répondît à son but était celle où tous les éléments de la vie politique et sociale des Romains avaient accompli tout leur développement sans avoir perdu leur force et leur activité. « L'époque de mon *Voyage*, écrit M. Dézobry, me paraît l'une des plus intéressantes de l'histoire romaine; cette société, encore tout émue des bouleversements qui l'ont tourmentée et dans laquelle on rencontre à chaque pas des partisans et des combattants de l'ancienne république face à face avec les fondateurs du nouvel ordre de choses, prête à des contrastes intéressants et fournit l'occasion toute naturelle de peindre l'ancien gouvernement et de faire ressortir les avantages et les inconvénients de l'empire ou *principat*. Placé comme sur les confins de l'un et de l'autre, on a le passé, le présent et jusqu'à un certain point l'avenir sous les yeux. Plus tard, on perdait les débris vivants de l'ancienne Rome; plus tôt on n'avait pas la nouvelle; en outre, une foule de détails de mœurs, de luxe public ou privé, fruit des loisirs de la paix ou du besoin d'amuser un peuple à peu près banni du Forum, de l'occuper, de lui plaire, demeuraient interdits, sous peine d'anachronismes perpétuels. »

Au sujet de la forme même de l'ouvrage telle qu'elle est indiquée dans le sous-titre, forme qui rappelle à certains égards celle du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, l'auteur ajoute qu'en se décidant à écrire un voyage plutôt qu'un livre d'archéologie, en cherchant à parer un peu la science pour faire revivre une époque avec plus de vérité. il a prétendu adopter une forme qui servît, suivant l'expression de Montaigne, de filet à lier les fleurs étrangères qu'il avait amassées. Il a pris la forme épistolaire comme se prêtant mieux à l'actualité, étant susceptible, par conséquent, de communiquer plus d'intérêt et de chaleur aux récits; enfin, parce qu'elle comporte tous les tons, admet tous les genres de descriptions et supporte mieux les détails.

Les lettres contenues dans ces quatre volumes sont au nombre de cent dix-sept, appliquées à une si grande variété de sujets qu'on ne saurait songer à en donner l'analyse. L'auteur a paru s'attacher surtout à suivre l'ordre naturel des impressions de son jeune narrateur. Ainsi, la première lettre aura pour sujet, comme la seconde, les impressions générales du voyageur, l'une sur l'Italie, l'autre sur Rome. Ses premières visites s'adresseront aux côtés les plus frappants de la vie politique des Romains; la lettre III traitera du Forum; la lettre IV, de la constitution romaine; la lettre V, du champ de Mars; la lettre VI, du gouvernement. Tantôt l'auteur nous fait assister à un repas, tantôt il nous conduit dans les bains, tantôt il nous mène au fond des appartements d'un riche citoyen de Rome. Il nous initie aux cérémonies de la religion, aux jeux du cirque, aux jeux scéniques, aux jeux séculaires; il nous conduit dans les bibliothèques, nous fait entendre tous les orateurs, consulter les médecins et les jurisconsultes, nous fait assister à des noces et à des funérailles. Le Forum, le Capitole, le Pomœrium, le champ de Mars, le grand Cloaque, etc., deviennent pour nous des édifices ou des lieux familiers. Les esclaves, les affranchis, les clients, les parasites, les mendiants, les publicains, les gladiateurs, les délateurs, les artistes apparaissent sous leurs traits propres et dans leur rôle respectif. Les institutions politiques, les pouvoirs de l'empereur, des consuls, des tribuns, des censeurs, des édiles, du préfet de la ville, les séances du sénat, la tenue des comices, l'administration de la justice, le service militaire, l'organisation religieuse, la fabrication des monnaies, l'architecture, les exercices, les fêtes, les chasses, les vendanges, les triomphes, les sépulcres, la vie privée et la vie publique, les coutumes, les lois et le gouvernement des Romains vous livrent leurs secrets. Ajoutons que chacune de ces parties de l'ouvrage forme par elle-même un tout clair et précis, d'un intérêt spécial; plusieurs sont consacrées à des sujets piquants et se prêtent à des citations d'un vif attrait; par exemple, la lettre IX, sur la maison de Mamurra; la lettre XV, intitulée les *Tondeurs;* la lettre XXIV, où il est parlé des voleurs et de leurs trucs; nous en pourrions citer beaucoup d'autres.

Chaque volume est terminé par des notes savantes et accompagné de planches gravées. Une table analytique très-complète facilite les recherches, et le premier volume de la seconde édition débute par une *Description de Rome antique aux époques d'Auguste et de Tibère* ou *Explication méthodique du plan des principales régions de cette ville,* qui ne forme pas moins de 200 pages en petit texte.

M. Dézobry n'a pas fait, n'a pas voulu faire un livre pour les savants; mais on peut dire qu'il a mis dans un livre destiné à l'instruction commune et bourgeoise toute la science de l'antiquité, toute la vérité et la précision historiques désirables dans une pareille œuvre. Le livre de M. Dézobry n'est pas une autorité scientifique, mais un recueil plein d'attrait, de renseignements aussi certains qu'intéressants sur l'histoire de l'ancienne Rome.

Rome et la Judée au temps de la chute de Néron, ans 66-72 après J.-C., par M. Franz de Champagny (1858). Cet ouvrage n'est que le complément des *Césars* du même auteur. Dans les *Césars,* il avait essayé d'esquisser l'histoire et de faire comprendre la vie de l'empire romain depuis Jules César jusqu'à Néron. Il avait retracé les événements de cette grande révolution qui substitua un empire cosmopolite à une république exclusivement nationale, l'autorité du prince à la puissance du sénat, le silence du palais aux luttes du Forum.

La suite de ces études, comprise dans ce volume, qui traite simultanément du monde païen et de l'Eglise chrétienne, a conduit M. de Champagny à une époque marquée d'un caractère tout particulier. Cette époque comprend les trois ou quatre années qui s'écoulèrent après la chute de Néron et la première révolte des Juifs contre l'empire romain jusqu'à l'avénement de Vespasien et au sanglant apaisement de cette révolte. Le peuple juif et le monde, mis en demeure de reconnaître la loi du Christ, mais la méconnaissant l'un et l'autre à des degrés divers; avertis l'un et l'autre par des signes d'espèce différente, tels que les calamités physiques, tels que l'apparition de nombreux imposteurs, tels que les souffrances infligées à l'Eglise; l'un et l'autre fermant les yeux à ces présages et se précipitant davantage dans les voies qui doivent le perdre; le peuple juif se soulevant de plus en plus; Rome s'agitant contre elle-même; le monde, à son tour, s'insurgeant contre elle; la guerre et la dévastation partout, jusqu'à ce que Rome, punie par ses propres déchirements, retrouve enfin la paix par la solitude, jusqu'à ce que Jérusalem, captive, égorgée, ne trouve de paix que dans la mort, tous ces événements se trouvent racontés en détail dans *Rome et la Judée*. L'histoire de l'empire et celle de la religion, les affaires de Rome et celles de Jérusalem se trouvent partout reliées entre elles, traitées concurremment, et c'est là l'originalité de l'ouvrage. L'histoire chrétienne et l'histoire païenne de ces premiers siècles avaient, pour ainsi dire, vécu séparées jusque-là; de leur rapprochement, M. de Champagny aurait pu faire naître quelques judicieuses comparaisons; mais il a voulu nous montrer le doigt d'un Dieu conduisant et réglant les empires, et cette pensée qui l'obsède et semble avoir dicté son livre tout entier empêche qu'il ne soit écrit avec cet esprit critique sérieux qui fait seul les bons ouvrages historiques. D'ailleurs, M. de Champagny est suspect de partialité à l'endroit des idées catholiques qu'il professe, et ce n'est pas dans son livre qu'il faut étudier ni les origines du christianisme, ni les rapports de la Rome païenne avec les premiers chrétiens.

Rome contemporaine, étude sur Rome, publiée en 1861, par M. About. Si le lecteur croit trouver dans ce livre des considérations générales sur le gouvernement du pape, il sera trompé dans son attente. Ce n'est ni un pamphlet ni un ouvrage politique. C'est une étude littéraire et satirique sur les Etats du pape. Rome, depuis cette publication, a beaucoup changé. L'unité de l'Italie, que les patriotes rêvaient en 1861, est un fait accompli. Aussi le livre de M. About a-t-il beaucoup vieilli.

Nous allons en donner un compte rendu rapide et prier le lecteur de ne pas oublier que ce livre parut en 1861. L'auteur nous emmène en voyage avec lui et commence par nous faire faire une assez longue station à Marseille, qu'il nous semble cependant n'avoir examinée que bien superficiellement. Plus d'un Marseillais se voyant breveté Nemrod garanti par M. About aura dû rire de bon cœur, et nous ne serions pas étonné que quelque Marseillais gascon, et nous en connaissons, ne lui ait malicieusement envoyé la charmante boutade de son compatriote Méry, la *Chasse au chastre*. Cette étape à Marseille peut, il est vrai, avoir un but, celui de faire contraster l'animation industrielle et commerciale de Marseille avec l'apathie et la stagnation du commerce dans les Etats du pape. Il est inutile de revenir sur les abus déjà signalés par l'auteur dans la *Question romaine;* ce qu'il est bon de signaler, c'est qu'ici où la passion politique ne le guide pas il se montre plus juste, et s'il tombe à bras raccourcis sur la noblesse et le clergé, il accorde des louanges méritées à la classe moyenne. Il reconnaît aussi que l'activité croît en raison directe du carré de la distance à mesure qu'on s'éloigne du foyer pontifical. Pour faire le portrait de la masse de la population romaine deux mots suffisent : corruption et fanatisme.

Le style de cette étude est vif, léger, badin parfois, petillant d'esprit et de malice. Quelques citations en donneront une idée en même temps qu'elles fourniront un aperçu des mœurs romaines. Que penser d'un pays où, par excès de bigotisme, les étudiants ne peuvent étudier les accouchements que sur des poupées enceintes d'un mannequin? Est-ce assez réussi comme stupidité? « La police ne permet pas qu'une fille ait un amant, il y aurait scandale; mais une femme mariée peut faire commerce de sa personne : le pavillon couvre la marchandise. Le mari ne trouve pas mauvais que sa femme aille gagner un peu d'argent chez des personnes de qualité. Mais si elle se laissait aller avec quelqu'un de sa classe, il la tuerait. » Un mari dans son ménage à trois, nous comptons un officier français avec qui il partageait les faveurs de sa femme, disait en entendant les amants se disputer à table : « Pour Dieu! laissez-moi donc souper en paix! Si vous ne pouvez vivre sans vous quereller, n'avez-vous pas toute la nuit à vous? » Un autre surprend un galant avec sa femme, se fait payer six écus et reconduit fraternellement le séducteur, parce que les rues ne sont pas sûres. Que de types de Georges Dandin satisfaits! »

Mais au moins de tels abus ne sont pas tolérés par le gouvernement pontifical? Ecoutez pour réponse cette anecdote; c'est le sublime du genre : « M. Padova, négociant israélite de Cento, province de Ferrare, avait une femme et deux enfants. Un commis catholique séduisit Mme Padova. Surpris et chassé par son maître, il s'enfuit à Bologne. Mme Padova l'y suivit et prit ses enfants avec elle. Le mari courut à Bologne et demanda qu'on lui fît rendre au moins ses enfants. L'autorité lui répondit que les enfants étaient baptisés aussi bien que leur mère et qu'il y avait un abîme entre sa famille et lui. Toutefois, on lui reconnut le droit de payer une pension sur laquelle ils vécurent tous, y compris l'amant de Mme Padova. Quelques mois plus tard, il put assister au mariage de sa femme légitime avec le commis qui l'avait séduite. L'officiant était Son Eminence le cardinal Oppizoni, archevêque de Bologne. » Qu'en dites-vous? Le petit Mortara n'est-il pas dépassé de toute la distance qui sépare une domestique voleuse d'enfant d'un cardinal bénissant pieusement l'adultère?

Rome ou **l'Histoire romaine à Rome**, par M. J.-J. Ampère (1862). Le trait caractéristique de l'histoire de Rome, c'est de présenter un grand nombre de nationalités différentes dans un si petit espace. Elles sont souvent accouplées, agglomérées ou même associées par trois, par quatre, et forment localement des populations mixtes et circonscrites qu'opposent les unes aux autres des intérêts ou des passions, souvent énigmatiques pour l'histoire, et elles ont fini par être successivement absorbées en une seule appelée au titre de maîtresse du monde. Or, dans son histoire, M. Ampère retrouve et décrit admirablement une Rome sabine, une Rome étrusque, et toutes les deux mêlées ensemble et dans les mêmes lieux; il ne retrouve pas sous les rois une Rome romaine. Par une suite d'intéressantes et instructives conjonctures, M. Ampère nous montre le peuple romain se formant successivement de tribus et de hordes dont aucune n'était romaine. Dans les mouvements internes des peuples comme dans les convulsions de la terre, il se produit des changements analogues à ceux que la géologie appelle des métamorphismes, et que la science la plus attentive est lente à expliquer et à reconnaître. Celles de ces révolutions intestines qui, par des combinaisons successives, ont amené l'unité du peuple romain ne pouvaient rencontrer un plus pénétrant observateur que M. Ampère. Nul n'était plus propre à débrouiller ce chaos et à concilier les récits officiels des historiens de profession, les fictions arbitraires des poëtes, les découvertes et les hypothèses des érudits, les doutes et les difficultés des critiques, les inductions des philologues et les observations topographiques et pittoresques des voyageurs. Aucune de ces manières de savoir et de juger ne manque à M. Ampère. Il a pu, sur les pas des Niebuhr, des Bunsen, des Dyer, des Becker, des Mommsen, se lancer dans la nuit des origines de la Rome antérieure à la république et, même plus hardi, remonter jusqu'au temps où cette grande Rome n'était que collines et gazon. M. Ampère a pénétré au milieu de toutes les obscurités, le flambeau de la science et de la critique à la main. L'idée originale de M. Ampère, c'est de fonder l'histoire de Rome sur sa topographie; c'est en observant toutes les inégalités, toutes les variétés du terrain, en recherchant toutes les coupures, toutes les excavations, en ne négligeant aucun débris, de reconstruire en idée le théâtre du drame pour s'y représenter le drame lui-même. A qui voulait opérer cette reproduction du passé avec quelques-uns des traits de la réalité présente, il fallait, de plus que la curiosité, l'attention, la sagacité, le savoir, une vive et forte imagination, la puissance d'inventer appliquée au vrai. M. Ampère semble avoir pris pour guide cette phrase de Montesquieu : « Il ne faut pas prendre de la ville de Rome, dans ses commencements, l'idée que nous donnent les villes que nous voyons aujourd'hui, à moins que ce ne soient celles de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne. » La preuve, c'est qu'il dit : « Dans cette phrase de Montesquieu, il y a plus de sentiment historique de l'ancienne Rome que dans tout Rollin. » C'est grâce au sentiment historique et à l'imagination que lui-même recrée la vérité; c'est par eux qu'au milieu de beaucoup de fables Virgile, Ovide, Properce fournissent à M. Ampère sur les lieux et les scènes de Rome primitive plus de traits fidèles que l'archéologie très-fantastique des anciens. Grâce à ce don puissant de l'imagination, notre écrivain a reproduit dans ses pages un temps qui n'est plus, relevé les ruines sur ces cimes et dans ces vallées où il avait cru voir de ses yeux se ranimer les morts de plus de deux mille ans, avec leur physionomie, leur costume et leurs passions. « C'est, dit M. Charles de Rémusat, une évocation qu'une pareille histoire écrite sur le tombeau de ceux qu'elle rend à la vie. » M. Ampère est aussi bon écrivain que grand magicien.

Rome (LE PARFUM DE), par M. Louis Veuillot (1862). Cet ouvrage nous paraît bien nommé; il exhale un parfum, mais un parfum âcre et pénétrant qui porte à la tête et qui fait désirer le grand air de la rue. Le *Parfum de Rome* promettait; les *Odeurs de Paris* ont tenu ces promesses. M. Veuillot veut d'abord raconter au point de vue artistique son voyage de Rome, puis broder sur ce thème des dissertations au profit des vieilles coutumes de la cour papale, et son livre est une campagne en règle contre l'idée moderne, la Révolution, les principes de 1789 et leurs conséquences. C'est une prédication fanatique au profit de l'autorité de l'Eglise contre la raison humaine et les tendances du siècle. C'est un appel à l'esprit de foi aveugle, d'intolérance sauvage, d'exclusion systématique. Cette pensée ressort clairement du récit que M. Veuillot donne de son voyage en compagnie de M. Coquelet, un franc incrédule que le pieux écrivain a l'invraisemblable longanimité de tolérer dans son édifiante compagnie. Les deux touristes traversent Lyon, Valence, Marseille, et, chemin faisant, parlent religion, art, édilité, photographie, télégraphie; on mêle le sacré au profane, et, naturellement, M. Veuillot fustige la science et la liberté sur le dos du pauvre Coquelet. On arrive enfin à Rome; M. Veuillot fait son entrée par la porte Cavalligieri, visite l'obélisque du Vatican, Saint-Pierre, le Capitole, le Forum, le Colisée, Saint-Jean-de-Latran, toutes les merveilles de la ville des papes. Il se hasarde même *extra muros* et donne un coup d'œil aux abbayes, aux ruines des environs. Partout il admire dans ses œuvres le génie chrétien, et partout il fait naître l'occasion de stigmatiser énergiquement le génie antique, le génie romain surtout, auquel il reproche vertement sa dureté, son cynisme, son injustice, son égoïsme. Il a aussi l'honneur inappréciable d'être admis en présence de Pie IX et de déplorer avec Sa Sainteté les monstruosités morales de notre siècle. Bref, la joie et le bonheur de M. Veuillot seraient sans mélange, n'était cet infernal Coquelet qui apprécie les chefs-d'œuvre, de l'art chrétien avec la prosaïque originalité d'un paroissien de Saint-Louis d'Antin sur lequel a déteint la philosophie de Voltaire. Cependant, le pieux voyageur n'est qu'à moitié scandalisé de l'incrédulité de son compagnon, car elle lui fournit l'occasion de pérorer sur le dogme et de décocher ses traits les plus acérés contre les plus illustres représentants et les plus intrépides défenseurs du droit

nouveau. C'est ainsi qu'il se montre sans pitié pour George Sand, Renan, Havin, Guéroult, La Bédollière, Sauvestre, en un mot pour tous ceux qui s'inspirent de la pensée de Voltaire. Il ne peut pardonner à George Sand d'avoir tracé de Rome, du gouvernement théocratique, de ce peuple abruti par la misère et la superstition, cette autre misère, un tableau peu flatteur sans doute, mais malheureusement trop vrai. A entendre l'auteur, le gouvernement parfait, le peuple heureux par excellence, c'est le gouvernement, c'est le peuple de Rome. Ces cardinaux, qui, au témoignage des observateurs les plus impartiaux, sèment le scandale sur leurs pas, sont, d'après M. Veuillot, autant de petits saints entièrement détachés des biens et des joies de la terre. Tout lecteur non préveuu sera forcé de convenir que M. Veuillot a un parti pris de dénigrement et d'apologie à outrance. Il n'oublie pas non plus de se donner le plaisir amer de traiter au point de vue ultramontain la question romaine et ses annexes. Il n'a pas assez d'ironie et de raillerie pour ceux qui osent proposer la séparation de l'Etat et de l'Eglise. L'Eglise libre dans l'Etat libre! c'est pour lui l'abomination de la désolation, et le jour où une pareille doctrine triompherait, c'en serait fait du genre humain et surtout du culte. Il est non-seulement du devoir, dit M. Veuillot, mais encore de l'intérêt des puissants de la terre de prêter un constant appui à la papauté, sans quoi les débris du saint-siége, qu'on aurait laissé assaillir, s'en iraient par toute la terre et renverseraient les trônes. A ce sujet, M. L. Veuillot ne se refuse pas les allusions plus ou moins directes, plus ou moins méchantes, et donne clairement à entendre que tout prince qui tient à consolider sa dynastie doit contracter avec l'Eglise une étroite alliance. Ceci visait Napoléon III, avec lequel M. Veuillot et ses amis furent au mieux durant quelque temps. L'auteur du *Parfum de Rome* est d'ailleurs d'une violence excessive vis-à-vis de ses adversaires. Il les *engueule* comme il fait chaque jour dans son journal l'*Univers*, et son fanatisme plus ou moins sincère ne recule point devant les gros mots. En dépit de cela, nous reconnaissons que le *Parfum de Rome* renferme quelques bonnes descriptions et des pages intéressantes qu'on lira avec plaisir.

Rome souterraine chrétienne, par Rossi (Rome, 1864). Rossi s'est proposé de retrouver dans les catacombes romaines l'histoire du christianisme primitif. Ce sont les objets de toute sorte, inscriptions, tombeaux, débris divers qui se trouvent dans ces souterrains que l'auteur reproduit dans des planches lithographiées et explique dans un texte savant. Son ouvrage débute par des notices générales sur les anciens cimetières chrétiens. Il expose ensuite la méthode qu'il a suivie pour reconstruire la topographie historique de la Rome souterraine à l'aide de documents antiques, et divise en époques principales l'histoire de la Rome souterraine chrétienne.

Le deuxième livre est consacré à la description du sépulcre de saint Cornélius, pape et martyr, tombeau qui se trouve dans les cryptes de Lucrèce. Ces cryptes elles-mêmes font l'objet du troisième livre. Rossi commence par rappeler le souvenir de ceux qui l'ont précédé dans son travail. Il nomme le Christophe Colomb de la Rome souterraine, Antonio Bosio, qui travailla trente-cinq ans à sa *Rome souterraine*, publiée en 1632. Les catacombes romaines restèrent oubliées durant des siècles. Le premier qui s'y aventura et a laissé son nom dans le cimetière de Calliste, à la date de 1432, est Johannes Louck. Avant lui, aucune mention des catacombes n'est faite par aucun de ceux qui écrivirent sur les monuments de Rome, depuis la seconde moitié du XIV^e^ siècle jusqu'à la seconde moitié du XV^e^. C'est à peine si Flavio Biondo, qui publia en 1482, à Vérone, ses huit livres sur *Rome restaurée* et, à la même date, à Brescia, ses dix livres sur *Rome triomphante*, désigne les cryptes situées sous la basilique de Saint-Sébastien. Mais, pendant le XV^e^ siècle, des frères mineurs visitèrent assez fréquemment les catacombes. Le premier qui les explora avec quelque soin fut Antonio Bosio. En 1651, Arighi, prêtre de l'Oratoire, rééditait la *Rome souterraine* de Bosio, avec de nombreux et savants commentaires. Bottari publia, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, une nouvelle *Rome souterraine*, qui fut suivie d'un ouvrage sur le même objet et du même titre, de Giuseppe Marchi. Tels furent les prédécesseurs de Rossi. Il leur doit immensément; mais il a ajouté de nombreuses découvertes à celles qu'ils avaient faites, et surtout il a ordonné ses documents et ceux qu'il leur avait empruntés avec une sûreté d'intelligence, de critique et d'érudition dont personne ne lui avait donné l'exemple.

Rome, description et souvenirs, par Francis Wey, ouvrage orné de 346 gravures sur bois, d'après les dessins d'Anastasi, Bayard, Catenacci, Chapuys, Victor Leroux, Marie, Nanteuil, de Neuville, Paquier, Petot, Rapine, Henri Régnault, Sellier, Théroud, Ulmann, Viollet-le-Duc et M^lle^ Nélie Jacquemart (Paris, 1871, in-4°). Ce bel ouvrage, qui contient une description complète de Rome ancienne et moderne, qui traite aussi bien les questions religieuses que les questions artistiques, qui fait la peinture des solennités papales et des mœurs romaines, a reçu des événements une sorte de consécration historique. Quelques mois après son apparition (car il avait été publié dans le *Tour du monde* avant de paraître en volume), le pouvoir temporel tombait, et l'Italie reprenait possession de sa capitale naturelle. Rome désormais sera toute autre chose, mais elle ne sera plus ce qu'elle a été. Ceux qui voudront se faire une idée de cette singulière ville qu'on avait pour ainsi dire séquestrée de la civilisation, qu'on avait immobilisée au profit d'une religion vermoulue; ceux qui voudront savoir quelle vie on menait dans cette cité qui servait d'abri aux arts et aux grandeurs déchues, ceux-là devront consulter *Rome* de M. Wey, qui s'est trouvé, par le fait des circonstances, le dernier et le plus complet historien. Moins spirituel que le président Debrosses, moins fantaisiste que Stendhal, moins humoriste que Montaigne, M. Wey a profité de tous les travaux faits avant lui; il a contrôlé toutes les idées, discuté tous les jugements, et, si son ouvrage perd en originalité, il gagne en étendue et en abondance d'informations. D'ailleurs, comme les principes vaincus en septembre 1870 sont les siens, on ne saurait avoir un témoignage plus impartial que le sien sur ce qui se passait dans la Rome papale et sur l'état de dégradation morale où la domination cléricale avait réduit ces malheureuses populations. Les gravures qui accompagnent l'ouvrage ne seront pas un document historique moins précieux. Le succès de ce bel ouvrage fut tel que deux éditions furent enlevées rapidement. Avant d'en donner une troisième, M. Wey fit, dans l'été de 1874, un nouveau voyage à Rome. Depuis septembre 1870, époque où cette ville devint enfin la capitale réelle de l'Italie, de grands changements y ont été opérés, qui ont altéré beaucoup sa physionomie, en augmentant sa population de 25,000 habitants. Depuis lors, une armée de terrassiers et de maçons a remué, tant en dedans qu'en dehors des murs, des montagnes de décombres, ébauché des quartiers, construit des cités ouvrières, des casernes, percé des grandes voies au milieu d'un labyrinthe de rues étroites et sales, déblayé le Colisée, creusé des égouts, des canaux, des tranchées, laissé partout, excepté dans la cité Léonine, cité morte, l'empreinte de la vie moderne. C'est cette Rome de 1874 que M. Wey a décrite dans un appendice ajouté à la troisième édition de son livre (1874, in-4°). Entre autres parties très-intéressantes, nous citerons tout ce qui concerne les découvertes si curieuses du Palatin, du Colisée, du Forum, de Tor-Marancio, où l'on vient d'exhumer une basilique primitive; de la nécropole, du port et des entrepôts d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, etc. Dans le corps de l'ouvrage comme dans l'appendice, l'auteur a introduit des faits inédits et ajouté de nouvelles gravures; enfin M. Francis Wey a terminé ce travail, qui lui a coûté dix ans de recherches et d'études, par un index général analytique.

Rome sauvée ou **Catilina**, tragédie de Voltaire en cinq actes et en vers (1750). Cette tragédie, faible d'action et d'intérêt, n'a jamais eu beaucoup de succès au théâtre; mais elle a des mérites de style qu'on reconnaît à la lecture. Les caractères de Cicéron, de Caton, de Catilina sont habilement tracés. Le portrait du génie naissant de César est une des meilleures conceptions de Voltaire. « *Rome sauvée*, dit Condorcet avec quelque exagération, est un chef-d'œuvre de style et de raison; Cicéron s'y montre avec toute sa dignité et toute son éloquence; César y parle, y agit comme un homme fait pour soumettre Rome, accabler ses ennemis de sa gloire et se faire pardonner la tyrannie à force de talents et de vertus; Catilina y est un scélérat, mais qui cherche à excuser ses vices sur l'exemple et ses crimes sur la nécessité. L'énergie républicaine et l'âme des Romains ont passé tout entières dans le poëte. Voltaire avait un petit théâtre où il essayait ses pièces. Il y joua souvent le rôle de Cicéron. Jamais, dit-on, l'illusion ne fut plus complète; il avait l'air de créer son rôle en le récitant, et quand, au cinquième acte, Cicéron reparaissait au sénat, quand il s'excusait d'aimer la gloire, quand il récitait ces beaux vers :

Romains, j'aime la gloire et ne veux point m'en taire :
Des travaux des humains c'est le digne salaire.
Sénat, en vous servant, il la faut acheter ;
Qui n'ose la vouloir n'ose la mériter ;

alors le personnage se confondait avec le poëte. On croyait entendre Cicéron ou Voltaire avouer ou excuser cette faiblesse des grandes âmes. »

En sortant de la première représentation de *Rome sauvée*, d'Alembert dit à Voltaire : « Il y a dans votre pièce un vers que j'eusse voulu retrancher :

Permettez que César ne parle point de lui.

— Si je n'avais eu, répondit l'auteur de la tragédie, que des hommes tels que vous pour spectateurs, je ne l'aurais pas écrit. »

On rapporte que Voltaire composa cette tragédie à Sceaux, pour plaire à M^me^ du Maine, qui aimait Cicéron. Cette princesse avait engagé Voltaire à écrire *Rome sauvée*, pour venger l'illustre orateur romain des outrages de Crébillon.

Rome sauvée a été représentée pour la première fois dans la maison de Voltaire, rue Traversière-Saint-Honoré, le 8 juin 1750; à Sceaux, chez la duchesse du Maine, le 22 juin de la même année, et à Paris, sur le Théâtre-Français, le 24 février 1752.

Rome (LA PRISE DE), tableau de H. Vernet (musée de Versailles). Ce tableau qui souleva, à son apparition au Salon de 1852, les plus violentes critiques, en même temps que les éloges les plus exagérés, ne méritait pourtant « ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » Le tableau représente un combat dans les tranchées ouvertes devant la ville, entre les Français et les volontaires de Garibaldi. « Le point important dans la composition d'un tableau, dit G. Planche, n'est pas de plaire à l'état-major, par la réalité des éléments du sujet, mais de plaire aux peintres et au public; or, le *Siége de Rome* de M. Vernet viole toutes les lois fondamentales de la peinture. Où est l'unité? où est le centre de la composition? sur quel point l'attention doit-elle se concentrer? Bien habile serait celui qui le devinerait... Je ne conteste pas l'exactitude des uniformes, je ne conteste pas le pointage des pièces; ce sont là des problèmes qui doivent s'agiter, se résoudre à Metz ou à Vincennes et que je n'ai pas mission de poser. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'y a pas, dans cette toile immense, les premiers éléments d'un tableau. Depuis la belle mosaïque de Pompéi, qui représente la bataille d'Arbelles, jusqu'aux batailles de Salvator Rosa et de Gros, il n'y a pas une œuvre de ce genre qui ait méconnu impunément la loi de l'unité, et je défie les plus habiles de m'indiquer le centre de la composition conçue par M. Vernet. » Ajoutons cependant que le dessin de ce tableau est correct et plein de vigueur, mais que la couleur en semble un peu terne.

Rome (SAINT-PIERRE DE). V. PIERRE (SAINT-).

ROME (campagne de). V. CAMPAGNE.

ROME (le roi de). V. NAPOLÉON II.

Rome (PALAIS DU ROI DE). Ce palais, dont l'idée originaire appartient à Napoléon I^er^ et que le conquérant destinait à son fils, est encore aujourd'hui à l'état de projet pur et simple; mais ce projet a fait trop de bruit pour ne pas mériter ici une mention spéciale. Le palais du roi de Rome devait occuper cette hauteur voisine de Chaillot et qui domine le Champ-de-Mars, d'où le spectateur jouit d'un des plus beaux points de vue qui soient au monde et que la Restauration a affublée du titre de Trocadéro, on sait à la suite de quelle mascarade bouffonne (v. CHAMP-DE-MARS). Ce fut dès 1811 que Napoléon conçut le projet d'une résidence impériale sur le plateau de cette éminence. Il manda aussitôt près de lui ses deux architectes ordinaires, Percier et Fontaine, et, s'improvisant architecte lui-même, leur traça le plan général qu'il entendait voir suivi. Ce plan était gigantesque : l'empereur rêvait dans le palais du roi de Rome une construction capable d'éclipser en magnificence et en étendue les plus vastes et les plus somptueux palais du monde. Dans un curieux article intitulé *Napoléon architecte*, publié longtemps après par MM. Percier et Fontaine (*Revue de Paris*, juillet 1833), ils ont donné le détail minutieusement exact de ce que devait être cette résidence d'après l'idée primitive de Bonaparte. MM. Percier et Fontaine concluent en ces termes, qui résument leur travail : « Ceux qui pourront se représenter un palais aussi étendu que celui de Versailles, occupant avec ses accessoires le rampant et le sommet de la montagne qui domine la plus belle partie de la capitale, avec les moyens d'accès les plus faciles, n'hésiteront point à penser que cet édifice aurait été l'ouvrage le plus vaste et le plus extraordinaire de notre siècle. » Ces expressions, bien que fort exagérées, donnent une idée de la splendeur que le despote avait rêvée pour ce palais, qu'il ne put faire bâtir et qui resta, comme nous l'avons dit, à l'état de projet.

ROME, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, ch.-l. du comté d'Oneïda, à 173 kilom. O.-N.-O. d'Utica, sur le lac Erié; 6,000 hab. Maison de justice, arsenal, nombreuses manufactures. Le commerce, déjà important, est en voie de progrès.

ROME-DE-TARN (SAINT-), bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., à 10 kilom. N. de Saint-Affrique, près du Tarn; pop. aggl., 1,160 hab. — pop. tot., 1,607 hab. Débris d'anciens remparts. Patrie de l'archevêque Affre, auquel on y a élevé une statue. Aux environs se voient les ruines du château de Gozon, où naquit Dieudonné de Gozon, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem, si célèbre dans la légende pour avoir délivré l'île de Rhodes du dragon qui la ravageait. On montre encore pres du château un bois appelé les *Dragonnières*, où Gozon exerçait, dit-on, ses dogues sur un dragon de bois. Près de Saint-Rome, on franchit le Tarn sur un pont de six arches, construit au XIII^e^ siècle.

ROME (M^lle^ MARNÉ DE MORVILLE, dame DE), femme de lettres française, née vers 1750. Le nombre des ouvrages composés ou traduits par cette dame est considérable. On distingue entre autres : *Mes délassements* ou *Recueil de contes moraux ou historiques* (1771, 6 vol. in-12); *Anna Petrowna, fille d'Elisabeth, impératrice de Russie*, histoire véritable publiée par M^me^ R*** (Paris, 1813, 2 vol. in-12); *Aurélie* ou le *Bigame* (1812, 3 vol. in-12); le *Caissier et sa fille* ou *Défiez-vous des apparences*, anecdote allemande (1812, 3 vol. in-12); les *Châtelains de Wolfingen et Benedict* (1816, 3 vol. in-12); les *Deux forteresses* ou les *Mœurs du* XIII^e^ *siècle* (1814, in-12); *Eulalie* ou le *Repentir* (1799, 3 vol. in-18); l'*Heureux voyage*, poëme en prose, suivi de la *Sibylle de Cumes*, dithyrambe sur la naissance du roi de Rome (1811, in-8°); l'*Intendant et son seigneur* ou les *Dangers des mariages clandestins* (1816, 4 vol. in-12); *Madame de Lignolles* ou la *Fin et les aventures de Faublas*, manuscrit inédit, trouvé chez un ami de J.-B. Louvet (1815, 2 vol. in-12), attribué aussi à M^me^ Guénard; la *Naissance du roi de Rome*, dithyrambe en prose poétique (1811, in-8°); *Pélage* ou le *Fondateur de la monarchie espagnole* (1818, 3 vol. in-12). On doit encore à M^me^ de Rome les traductions : la *Jarretière*, traduit de l'allemand (Amsterdam, 1769, in-12); l'*Homme juste à la cour* ou *Mémoires du C. D. R.* (1771); l'*Homme tel qu'il est* ou *Mémoires du comte de P****, par Pfeil (1771); les *Egarements réparés* ou *Histoire de miss Louise Mildmay*, par Hug. Kelly (1773); *Célestine* ou la *Victime des préjugés*, par Charlotte Smith (1795); *Maria Doriville* ou le *Séducteur vertueux*, par mistress Holford, etc. M^me^ de Rome était membre de l'Académie des Arcades et d'autres Académies d'Italie. On ignore l'époque de sa mort.

ROMÉ DE LISLE (Jean-Baptiste-Louis), minéralogiste français, né à Gray en 1736, mort en 1790. Au sortir du collége, il se rendit dans les Indes en qualité de secrétaire d'une compagnie d'artillerie, fut fait prisonnier par les Anglais lors de la prise de Pondichéry et revint en France en 1764. Pendant son voyage, il s'était pris de goût pour l'histoire naturelle et les sciences. Il suivit les cours du chimiste Sage, puis s'adonna particulièrement à la minéralogie. Grâce à un riche amateur de médailles, M. d'Ennery, qui le prit en affection, Romé se trouva à l'abri du besoin et put se livrer sans entraves à ses études. Il publia, en 1772, un *Essai de cristallographie*, puis fit un cours de minéralogie, parvint à se former un cabinet de minéraux et fut amené par la suite à faire un travail sur toutes les mesures linéaires de superficie et de capacité comparées à celles de Paris. Dans les dernières années de sa vie, il devint aveugle. Romé était membre des Académies de Berlin, de Stockholm et de Mayence. Outre une quinzaine de catalogues d'histoire naturelle et des mémoires publiés dans le *Journal de physique*, on lui doit : *Lettre à Bertrand sur les polypes d'eau douce* (Paris, 1766, in-12); *Description méthodique d'une collection de minéraux* (1773, in-8°); l'*Action du feu central bannie de la surface de la terre et le soleil rétabli dans ses droits* (1779, in-8°); *Cristallographie*, avec figures et tableaux (1783, 4 vol. in-8°), ouvrage fort remarquable, eu égard à l'état de la science à cette époque; *Des caractères extérieurs des minéraux* (1785, in-8°); *Observations sur les rapports qui paraissent exister entre la mine dite cristaux d'étain et les cristaux de fer octaèdres* (1786, in-4°); *Métrologie* ou *Tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens* (1789, in-4°), ouvrage savant, mais trop systématique.

ROMEGAS (Mathurin d'AUX-LESCOT ou LESCOUT, dit), célèbre chevalier de Malte, mort à Rome en 1581. Il appartenait à la famille d'Aux ou d'Auch, branche de la maison d'Armagnac, et prit le nom de Romegas d'une seigneurie que possédait sa famille. Admis dans l'ordre de Malte en 1547, il ne tarda pas à se signaler, sous le nom de chevalier de Romegas, par des exploits éclatants. Devenu commandant d'une galère, il fit une guerre sans trêve aux pirates barbaresques dans la Méditerranée, prit un grand nombre de navires, délivra une foule de chrétiens captifs, tua dans un combat sur mer le redoutable renégat calabrais Issouf Concini, emmena captif à Naples Mohammed Rigli, s'empara d'un galion chargé de richesses et appartenant au chef des eunuques du sérail, etc. Lors du siége de Malte par Soliman II, le chevalier de Romegas donna des preuves incessantes d'audace et d'intrépidité, prit constamment part aux affaires les plus périlleuses et mit alors le comble à sa réputation. Après la levée du siége, il obtint l'autorisation de se rendre en Guyenne, où son parent, le maréchal de Montluc, était en guerre avec le comte de Montgomery. Romegas avait pris d'assaut le fort du Mont-de-Marsan et contribué à la pacification de la Guyenne lorsqu'il fut nommé général des galères de son ordre. Il devint ensuite grand prieur de Toulouse et d'Irlande, puis entra en conflit avec le grand maître Lacassière et fut élu par une partie du grand conseil de l'ordre lieutenant général du magistère. Cette élection ayant donné lieu à des réclamations, il dut se rendre à Rome avec Lacassière pour exposer devant le pape Grégoire XIII leurs mutuels griefs; mais il mourut peu après son arrivée dans cette ville.

ROMEGIALLO (Jean-Pierre), peintre italien, né à Morbegno (Valteline) en 1739, mort dans la même ville, on ignore en quelle année. Il eut pour premier maître Cotta, puis se rendit à Rome, où il entra dans l'atelier de

Masucci. Fort pauvre, Romegiallo dut, pendant assez longtemps, faire pour vivre des copies de tableaux. Un grand tableau qu'il exécuta pour une église de Foligno commença à le faire connaître en attestant son talent. Après avoir exécuté à Spolète quatre toiles pour le palais Angagiani, il se rendit à Turin, où il peignit une de ses plus belles œuvres, *Amilcar faisant jurer au jeune Annibal une haine éternelle aux Romains*. Il orna ensuite un grand nombre d'églises de la Valteline de tableaux et de fresques, puis alla terminer ses jours dans sa ville natale. Romegiallo fut, dans une époque de décadence, un peintre de beaucoup de mérite. Il composait avec habileté, donnait à ses têtes beaucoup d'expression, et son style sévère attestait son goût pour le grand art.

ROMÉLIE. V. ROUMÉLIE.

ROMÉLIOTE s. et adj. V. ROUMÉLIOTE.

ROMEN, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du gouvernement de Pultava, près de Routchkin, coule à l'O., entre dans le gouvernement de Tchernigov, se dirige au S., puis au S.-E. et va se perdre dans la Soula, à Romen, après un cours de 150 kilom.

ROMEN, ville de la Russie d'Europe. V. ROMNY.

ROMÉO ET JULIETTE (légende de). Avant d'entrer dans l'analyse des œuvres qu'a inspirées la touchante histoire des deux amants, nous croyons indispensable de rappeler en quelques lignes la légende elle-même, telle qu'elle est écrite dans l'histoire et dans le poëme, notamment dans celui d'Arthur Brook, qui est la source où Shakspeare paraît surtout avoir puisé. Elle est partout, cette légende, à peu de chose près la même. Dans son *Histoire de Vérone*, publiée en 1560, juste un an avant la représentation du drame de Shakspeare, mais terminée en 1594, Girolamo de La Corte ne fait souvent que reproduire ce que, dès l'année 1535, Luigi da Porto avait écrit dans sa nouvelle et ce qu'Arthur Brook avait mis dans son poëme imprimé en 1562. Vers la fin du XIIIe siècle, deux puissantes familles, les Montecchi et les Capelletti, dont nous avons fait les Capulets et les Montaigus, troublaient les rues de Vérone du bruit de leurs querelles et souvent même des suites sanglantes de leurs rencontres. En 1303, Antonio Capelletto, le chef de l'une des deux factions, donna un bal dans lequel s'introduisit, sous un masque, le jeune Roméo Montecco, âgé de vingt ans et l'un des plus charmants cavaliers de Vérone. Au bout de quelques instants, soit distraction, ou pour se soulager d'une contrainte à laquelle ajoutait sans doute la chaleur de la fête, Roméo détacha son masque. Ceux de la faction ennemie qui le reconnurent, étonnés d'abord, finirent par lui pardonner une témérité qui pouvait passer pour une généreuse confiance. Mais il arriva que ses yeux ayant rencontré ceux de Juliette Capelletto, les regards des deux jeunes gens ne se quittèrent plus et que leurs cœurs suivirent leurs yeux. Vers la fin du bal, et dans une danse qui semblait autoriser de telles libertés, une jeune dame vint offrir sa main au bel étranger assis à l'écart et l'introduisit dans la ronde. Le hasard des figures, peut-être l'entraînement de la passion naissante, rapprocha Roméo et Juliette; leurs mains se touchèrent, et, quand elles se dénouèrent, il était déjà tombé de leurs lèvres de ces douces paroles qui lient à jamais deux âmes. Le lendemain et les jours suivants, Roméo rôdait dans une rue étroite sur laquelle donnaient les fenêtres de Juliette; elle ne put s'empêcher d'y apparaître, et l'entretien fut repris où l'avaient laissé les flambeaux mourants de la fête. Les amours vont vite sous l'ardent soleil de l'Italie. Les deux jeunes amants convinrent de se marier secrètement, et ils s'adressèrent pour leur en faciliter les moyens à un franciscain, le frère Lonardo, dont la cellule gardait les plus doux et les plus terribles secrets de la ville. Théologien subtil, frère Lonardo était, en outre, un savant chimiste, ce qui, à cette époque où la chimie n'existait encore qu'à l'état d'alchimie, revenait presque à dire un magicien; le moine se laissa aisément toucher, cédant surtout à l'espérance de réconcilier les deux familles ennemies et d'accroître par là son crédit dans la ville. A une époque de l'année où la confession était obligatoire, Juliette se rendit avec sa mère à l'église de San-Francisco et s'agenouilla à l'un des côtés du confessionnal, pendant que Roméo, accompagné de son père, se plaçait de l'autre côté, et le frère, ouvrant les deux petits guichets, donna à ses deux pénitents de rencontre la bénédiction nuptiale. L'historien a soin d'ajouter qu'une vieille complaisante et avisée, de la maison des Capelletti, facilita aux deux époux le moyen de passer la nuit dans le jardin. Nous relevons ce détail naïf, parce que ce jardin de Juliette est devenu, grâce à Shakspeare, comme plus tard celui de Marguerite, un des domaines enchantés de la poésie. Cependant après les fêtes de Pâques arrive, aux portes de Vérone, entre Montaigus et Capulets, une de ces rencontres malheureusement très-fréquentes. Roméo défié par Tebaldo, cousin de Juliette, se contient aussi longtemps que le permet le souci de sa bonne renommée. Forcé enfin de se défendre, il tire l'épée et tue son adversaire. Exilé de Vérone par un ordre du capitaine perpétuel, il se retire a Mantoue. Peu de temps après, Capelletto presse Juliette de se marier. Celle-ci, éperdue, court au frère Lonardo et lui demande un moyen de rester fidèle à l'époux qu'elle a reçu de lui. Le franciscain lui remet une drogue qui doit la plonger dans un sommeil profond qui sera la mort aux yeux de tous; mais vivante pour lui, dès qu'elle aura été déposée dans le caveau de ses ancêtres, il ira l'enlever et, sous un déguisement, la fera conduire à Mantoue. Un messager sera chargé d'avertir Roméo de tout ce qui s'est passé là. Tout alla bien d'abord; mais les mauvaises nouvelles, comme on sait, voyagent plus vite que les plus zélés messagers. Un bruit vague vient jusqu'à Mantoue et apprend à Roméo que Juliette n'est plus. L'amoureux époux, dans le premier emportement de sa douleur, se hâte de revenir à Vérone, suivi d'un domestique fidèle. Muni d'un poison violent, il parvient à force de prières à se faire ouvrir le tombeau de sa Juliette; il baigne de larmes amères le corps de celle qu'il croit à jamais perdue pour lui, avale le terrible poison et tombe bientôt pour ne plus se relever. Un instant après, Juliette se réveille, trouve à ses côtés le corps inanimé de son mari et apprend de Lonardo, accouru trop tard, comment, trompé par de funestes apparences, Roméo s'est donné la mort, et elle expire elle-même de douleur sur le cadavre de celui qu'elle a uniquement aimé. Telle est cette légende dans sa pathétique simplicité. On va voir en quoi elle diffère des chefs-d'œuvre de Shakspeare, de Rojas, de Lope de Vega et de leurs pâles imitateurs.

Roméo et Juliette, tragédie en cinq actes de W. Shakspeare (1599). Une nouvelle italienne a fourni à Shakspeare la plupart des incidents de cette tragédie. Deux familles puissantes, les Capulets et les Montaigus, troublaient Vérone par leurs sanglantes querelles. Pendant une fête du carnaval donnée par les Capulets, le jeune Roméo, un Montaigu, osa se présenter avec quelques-uns de ses compagnons dans la demeure de ses plus mortels ennemis. Sa jeunesse et l'agrément de ses manières le firent respecter. Il vit Juliette Capulet, et bientôt leurs regards ne se quittèrent plus. Après s'être vus plusieurs fois à l'insu de leurs familles, ils résolurent de se marier et s'adressèrent à un religieux franciscain, frère Laurence, qui consentit à bénir cette union secrète, dans l'espoir qu'elle servirait à la réconciliation des deux familles ennemies. Malheureusement, Roméo, provoqué par un Capulet, cousin de Juliette, met l'épée à la main et le tue. Le prince de Vérone exile Roméo, avec menace de mort s'il ne quitte pas la ville sur-le-champ. Avant de partir, Roméo veut revoir Juliette; il pénètre la nuit dans son appartement, et c'est alors qu'a lieu cette scène d'adieux, une des plus gracieuses, des plus touchantes, des plus attendrissantes que possède le théâtre. L'aurore va luire, et malheur à Roméo si elle le retrouve dans Vérone. Une lueur incertaine éclaire l'orient; le chant des oiseaux annonce de loin le retour du jour. Roméo veut partir; Juliette le retient, affirmant que l'aube est loin encore de paraître; Roméo, ravi par ces amoureuses instances, consent à rester et à mourir. Mais Juliette s'épouvante à cette proposition et presse à son tour le départ de son époux. Quel admirable parti le poëte a su tirer d'accidents si simples et si naturels! Roméo s'arrache désespéré aux embrassements de Juliette; il part pour Mantoue.

Bientôt Juliette, dont la famille ignore toujours le mariage, va se voir contrainte d'épouser un homme qu'elle déteste. Elle a recours au frère Laurence, qui lui donne à avaler une poudre au moyen de laquelle elle passera pour morte et sera portée dans la sépulture de sa famille, qui se trouve placée dans l'église du couvent du religieux. Celui-ci doit venir l'en retirer et la faire ensuite arriver auprès de Roméo, qu'il se charge d'instruire de tout. Mais Roméo apprend la mort de Juliette avant d'avoir reçu la lettre de Laurence. Il part pour Vérone et se rend auprès de Juliette, qu'il trouve couchée dans la tombe. Fou de douleur, il baigne de larmes le corps de son amante, avale un poison violent et meurt à ses côtés. Cependant Laurence arrive pour se trouver au réveil de Juliette et l'emmener; celle-ci sort de son sommeil factice, voit Roméo mort auprès d'elle, et, apprenant ce qui s'est passé de la bouche de frère Laurence, se perce le cœur avec le poignard même de Roméo.

Tel est le sujet du drame de Shakspeare, le plus populaire peut-être de tous ceux qu'il a produits. Les défauts y sont pourtant nombreux. La poudre du frère Laurence et la mort apparente de Juliette sont des moyens scéniques peu dignes de Shakspeare. Mais le prodigieux intérêt de la situation, l'admirable peinture de cet amour si ardent et si vrai, l'art avec lequel sont dessinés les principaux caractères et la peinture fidèle de l'état social, à l'époque et dans le lieu que Shakspeare a choisis pour cadre de son drame, devaient produire une profonde impression et assurer à la pièce un immense succès. On reproche avec raison à *Roméo et Juliette* une afféterie de style fort singulière, mais qui ne paraît pas avoir été involontaire, et qu'on regarde plutôt comme une erreur d'appréciation que comme une faute de goût. Shakspeare semble avoir voulu transporter dans le langage de ses héros la subtilité des concetti italiens, et il a pris faussement pour la couleur locale d'une nation la manie de ses auteurs. Ce qu'on est convenu d'appeler la couleur locale ne saurait exister dans les formes du langage qu'autant qu'elles dérivent des mœurs, de l'influence du climat, des institutions civiles et politiques; et quand il serait vrai que l'esprit de tout un peuple pût être gâté par l'habitude d'une affectation perpétuelle dans les idées comme dans les expressions, les situations fortes, les sentiments énergiques qui sortent de la vie commune, les grands intérêts que la tragédie est destinée à peindre se trouveraient affranchis d'une contrainte qui ôterait au style cette simplicité éloquente et passionnée, toujours la même dans tous les pays, puisque c'est le langage du cœur. Mais, malgré tous ses défauts, *Roméo et Juliette* a un mérite décisif, qui explique la popularité dont il a joui et le maintiendra toujours au premier rang dans le théâtre de toutes les nations : l'amour y est peint avec une vérité, une vivacité, une simplicité, une fraîcheur, une pureté qui n'ont certainement jamais été égalées. Le plus grand triomphe du tragédien, le but suprême qu'il se propose, est d'amener les larmes dans les yeux du spectateur, à l'aide de situations touchantes longuement préparées et combinées; le drame de *Roméo et Juliette* a ce privilége presque unique de faire couler des pleurs par le seul souvenir. Les personnages de Shakspeare ont pris, par la force des impressions qu'ils ont produites, une sorte de réalité historique, et le peuple s'apitoie aussi sincèrement sur le sort de ces héros légendaires que sur celui d'Héloïse et d'Abailard.

Roméo et Juliette, tragédie de Ducis; représentée en 1772. On sait comment Ducis comprenait Shakspeare, dont il ignorait même la langue, bien loin de pouvoir en sentir les beautés; mais jamais assurément il n'a été plus mal inspiré que dans cette imitation de *Roméo et Juliette*. Est-ce même une imitation? Le poëte français a cru devoir en retrancher ce bal masqué où l'amour s'allume au cœur des deux jeunes gens, et cette incomparable scène du balcon, le plus délicieux duo que la passion ait jamais inspiré, et les longs baisers, et les adieux sans fin, et les éternels recommencements, et enfin cette réconciliation solennelle des pères ennemis devant leurs enfants morts. Tout cela est absent; et, comme la pièce ainsi dépouillée pouvait paraître un peu trop simple, Ducis l'a surchargée d'événements romanesques; il a eu l'idée étrange de greffer l'épisode d'Ugolin sur la légende de Roméo et Juliette. Juliette, qui a une *confidente*, et non plus une nourrice bavarde, raconte à Flavia comment elle est éprise du jeune et vaillant Dolvédo, lequel n'est autre que Roméo, le plus jeune des fils de Montaigu. Enlevé à son père autrefois par des brigands, il a été recueilli par Capulet, le père de Juliette, qui l'élève sans connaître sa naissance. Roméo tue, non plus le cousin, mais le frère de Juliette, énorme maladresse qu'il est à peine besoin de relever. Néanmoins, les deux familles se réconcilient, et l'union de Roméo et de Juliette doit sceller l'alliance des deux maisons. Mais, pour Montaigu, cette réconciliation n'est qu'une feinte; et, pour faire partager à Roméo son épouvantable haine, il lui raconte comment, enfermé dans la tour de Pise, il a vu mourir de faim, sous ses yeux, tous ses autres enfants, et s'est nourri lui-même de leur sang. En vain Roméo essaye d'adoucir la haine sanguinaire qui consume le vieillard :

ROMÉO.

Ah! seigneur!...

MONTAIGU.

Mes enfants!...

ROMÉO.

Dans votre horreur funeste,
Songez que...

MONTAIGU.

Mes enfants!...

ROMÉO.

Songez que je vous reste!

MONTAIGU.

Mes enfants..., où sont-ils?

La scène a du mouvement, mais nous voilà bien loin de Shakspeare. Les amants désespérés vont se tuer dans le caveau des Capulets. Au moment où Roméo expire auprès de Juliette, Capulet et Montaigu s'avancent pour se réconcilier sur les tombeaux de leurs pères. Mais cette réconciliation est encore un piége tendu par Montaigu : des assassins apostés par lui frappent le père de Juliette, qui aperçoit le cadavre de sa fille; au même instant, Montaigu voit le corps inanimé de Roméo et tombe en appelant la malédiction du ciel.

Roméo et Juliette, tragédie de Fr. Soulié; représentée à l'Odéon en 1828. Malgré la tentative malheureuse de Ducis, Frédéric Soulié osa reprendre la même entreprise et commit la même faute, nous sommes tenté de dire le même sacrilége, en s'éloignant volontairement de son modèle. S'il est difficile de rendre Shakspeare, il est plus que téméraire de vouloir le corriger. Dans l'œuvre de Soulié, Juliette s'est unie secrètement à Gênes avec Roméo, et son père, Capulet, veut la marier à don Alvar, un seigneur espagnol qui épouse sa querelle contre les Montaigus. Talermi, le premier magistrat de Vérone, qui passe pour posséder des secrets magiques, vient, au nom de Roméo, demander la main de Juliette. Malheureusement, le matin même, Roméo, sur le point d'être reconnu comme il sortait de la chambre de Juliette, a tué Thibald Capulet. Un complot se forme. Les Montaigus déposent que Roméo a assassiné son adversaire au lieu de le frapper dans un duel loyal. Roméo est condamné à mort, et, par un raffinement de vengeance, Capulet prépare pour le soir même l'union de Juliette avec don Alvar. Mais Talermi donne à Juliette un philtre qui la fait passer pour morte, et, au moment où Capulet pleure sur son dernier enfant, il lui demande, au cas où Dieu ferait un miracle en sa faveur, s'il abjurerait sa haine et consentirait à ramener le calme dans Vérone en accordant sa fille à Roméo. Eperdu de douleur, Capulet consent à ce marché assez ridicule. Malheureusement, Roméo, venu à un rendez-vous que lui avait donné Juliette dans le caveau des Capulets, a trouvé son amante endormie dans son suaire, et, la croyant morte, s'est empoisonné. Juliette, réveillée de son long assoupissement, reçoit le dernier soupir de Roméo et meurt de désespoir. On voit que Soulié a serré son modèle de plus près que n'avait fait Ducis, mais qu'il s'en est encore maladroitement écarté.

Quant au style, il est sur un mode classique qui retarde peut-être encore sur celui de Ducis. On ne paraissait pas encore avoir compris, en 1828, qu'il ne faut pas traduire dans la langue de Racine les grands réalistes comme Homère et Shakspeare. Une citation suffira pour justifier notre opinion :

Fuis, ô mon jeune époux, et que l'ombre discrète
Ralentisse son vol pour cacher ta retraite.
Que le jour qui la suit, fuyant nos ennemis,
Laisse sur nos amours leurs regards endormis.
Les belles, écoutant leur vanité jalouse,
S'armeront assez tôt contre ta jeune épouse.
Oui, si le ciel ne t'eût confié mon bonheur,
Leur cœur de ton hymen m'eût disputé l'honneur
Combien j'ai combattu vainement cette flamme!
Mais sans doute le ciel t'avait soumis mon âme :
Jamais un seul regard, un seul accent de toi,
Sans troubler tout mon cœur n'est venu jusqu'à moi.
Heureuse de t'aimer avant de te connaître,
A t'entendre, à te voir je consacrai mon être,
Et, lorsque tu m'appris ta naissance et ton nom,
Quels malheurs séparaient mon sang de ta maison,
De la haine des miens refusant l'héritage,
Je pleurai de t'aimer et t'aimai davantage.
Oh! sans doute le ciel dans ce cœur innocent
Mit pour de grands desseins un amour si puissant.
Oui, ton père et le mien béniront cette chaîne.
Tant d'amour doit suffire à calmer tant de haine!

L'*ombre discrète*, les *belles*, les *chaînes de l'amour*, rien n'y manque. Nous ne jugeons pas ici ce langage de la galanterie poétique du XVIIe siècle; nous nous bornons à faire remarquer qu'il est aussi déplacé que possible dans une imitation de Shakspeare.

Roméo et Juliette, opéra en trois actes, paroles de M. de Ségur jeune, musique de Steibelt; représenté à Feydeau le 10 septembre 1793. Cet opéra ayant été refusé à l'Académie de musique en 1792, les auteurs sacrifièrent les récitatifs, qu'ils remplacèrent par un dialogue en prose, et firent représenter la pièce à Feydeau. Elle eut un succès immense, mais éphémère. Des effets pleins de puissance et d'originalité, une mélodie distinguée et abondante rendent légitime la vogue dont cette partition a joui. Mme Scio interpréta avec talent le rôle de Juliette. Nous remarquerons l'air de soprano : *Du calme de la nuit*, et l'admirable quatuor : *Grâces, vertus, soyez en deuil, Juliette, etc.*, qui est une œuvre de génie. Pendant cette année, trois ouvrages très-distingués ont été représentés et aucun n'est resté au répertoire; ce sont : le *Barbier de Séville* de Paisiello, la *Caverne* de Lesueur et *Roméo et Juliette* de Steibelt.

Roméo et Juliette (*Romeo e Giuletta*), opéra-séria en trois actes, de Zingarelli; composé et représenté à Milan en 1796, et à Paris le 16 décembre 1812. Mme Grassini, le célèbre Crescentini et Bianchi le chantèrent avec succès. On y distingue le duo : *Dunque mio ben*, pour soprano et contralto, et l'air célèbre : *Ombra adorata, aspetta*.

Roméo et Juliette (*Romeo e Giuletta*), opéra en trois actes, musique de Vaccaj; représenté à Milan en 1825, et au Théâtre-Italien de Paris le 11 septembre 1827. C'est un des meilleurs ouvrages de ce compositeur. La scène des tombeaux est un chef-d'œuvre. L'air : *Ah! se tu dormi svegliati*, est à la fois pathétique et passionné. On a substitué souvent cet acte au dernier des *Capuletti* de Bellini, lequel a été rendu faiblement par le compositeur.

Roméo et Juliette, opéra en quatre actes, paroles françaises de M. Ch. Nuitter, musique de Bellini; représenté à l'Opéra le 7 septembre 1859. Cette pièce est une traduction de *I Capuletti e i Montecchi*, représenté en 1833, avec Mlle Grisi et sa sœur aînée, Giuditta Grisi. Le troisième acte ayant été manqué par le compositeur, on lui substitua celui de l'opéra de Vaccaj, qui a continué depuis à être entendu dans l'œuvre de Bellini, sans

que le public ait été suffisamment informé qu'il n'est pas de lui. C'est dans cet opéra que débuta Mme de Vestvali, la cantatrice la plus grande, sinon la plus grande des cantatrices. Sa voix ne manquait pas de charme lorsqu'elle la ménageait. Gueymard, Marié, Mme Gueymard l'ont secondée dans les rôles de Juliette, de Tebald et de Capulet.

Roméo et Juliette, opéra en cinq actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Charles Gounod; représenté au Théâtre-Lyrique le 27 avril 1867. Le livret reproduit les principales situations du drame de Shakspeare : le prologue, ou l'exposition du sujet de la pièce, le bal chez Capulet, l'entrevue de Roméo et de Juliette, le rendez-vous, le mariage dans la cellule du frère Laurent, la scène du duel, la condamnation de Roméo à l'exil, la scène nocturne des adieux entre les deux amants, le sommeil léthargique de Juliette, le retour de Roméo et sa mort. Les auteurs ont préféré adopter le dénoûment des opéras de Bellini et de Vaccaj, c'est-à-dire rendre Roméo témoin du réveil de Juliette, plutôt que de terminer la pièce par la réconciliation des deux familles sur les cadavres de leurs enfants. C'eût été cependant une scène bien pathétique que celle-là, et l'impression sur le public eût été plus morale et plus forte que celle qui résulte d'un suicide double et stérile.

C'était d'ailleurs la pensée du drame de Shakspeare.

« LE PRINCE. Où sont-ils maintenant ces ennemis? Capulet, Montaigu? Approchez! venez! Voyez si vos haines sont maudites! Voyez comme Dieu châtie! Il vous frappe dans vos joies; l'amour venge l'humanité que déshonorent vos vengeances. »

Tel qu'il est cependant, le poëme est disposé avec beaucoup de talent, et les auteurs ont eu le bon goût de conserver, lorsqu'ils l'ont pu, les expressions mêmes du poëte anglais. Il était digne de l'ambition de M. Gounod de donner un pendant à son *Faust*, en s'appuyant sur le seul génie qui puisse peut-être entrer en comparaison avec Gœthe. Toutefois le succès n'a pas complétement couronné son entreprise. L'élément symphonique domine trop dans cet opéra, où l'action est aussi animée, où les personnages sont sans cesse agissants. Il y a peut-être aussi plusieurs scènes trop développées et qui produisent un effet contraire à celui qu'espéraient les auteurs; telle est la bénédiction nuptiale donnée aux époux par le frère Laurent. Il y a là des phrases interminables, languissantes et déplacées dans un opéra.

Dans le premier acte, on remarque la chanson de la reine Mab, la valse chantée par Juliette; dans le second, le duo du jardin, où se trouvent des phrases charmantes, entre autres la mélodie : *Comme un oiseau captif*, et le petit chœur des domestiques à la recherche du page. La première partie du troisième acte est très-froide à cause de cette scène de mariage dont nous avons parlé plus haut, mais la deuxième partie est tout à fait saillante et l'une des meilleures que le compositeur ait écrites. La chanson du page : *Gardez bien la belle*, est jolie; mais c'est surtout la grande scène du duel qui est d'une beauté achevée. Il y a là du mouvement, de la passion, et cet ensemble de mélodie et d'harmonie qui constitue une belle page de musique dramatique. Dans le quatrième acte, la scène célèbre des adieux a été traitée par M. Gounod avec un sentiment dramatique presque exclusif. Ces phrases délicieuses : *Non, ce n'est pas le jour, ce n'est pas l'alouette*, auraient pu être interprétées avec autant de passion, mais avec plus de grâce, d'émotion naïve, avec moins de dissonances déchirantes, de cris violents. Il s'agit d'une toute jeune fille, d'un premier amour entouré de mystère et de dangers. Les unissons, les cris stridents sont ici hors de propos. Il fallait beaucoup d'art et de nuances dans cette scène. Le compositeur a préféré faire des concessions aux doctrines de la musique de l'avenir, en laissant de côté les exigences du goût et de l'oreille, et en faisant du drame réaliste; nous le regrettons. C'est cependant le dernier morceau saillant de la partition. La scene des tombeaux n'a rien de remarquable, si ce n'est l'instrumentation, qui est riche d'effets et d'intentions ingénieuses. L'opéra de *Roméo et Juliette* a obtenu un succès que nous trouvons légitime, malgré nos réserves. Les œuvres sérieuses sont trop rares à notre époque pour qu'on leur marchande la sympathie. L'exécution de cet ouvrage a été excellente sous le rapport de l'orchestre et des chœurs. Mme Carvalho a créé le rôle de Juliette avec beaucoup de talent. Plusieurs personnes, dont le goût est difficile, ont trouvé qu'elle avait moins bien compris ce rôle que celui de Marguerite. Michot a été un Roméo très-remarquable. Mlle Daram, Troy, Barré et Puget ont chanté les autres rôles. *Roméo et Juliette* a été repris en 1874 à l'Opéra-Comique; mais, à part Mme Carvalho qui avait créé le rôle et le chantait encore sur cette nouvelle scène, l'interprétation a été loin de valoir celle qu'avait donnée le Théâtre-Lyrique.

Roméo et Juliette (LES ADIEUX DE), tableau d'Eugène Delacroix, au Salon de 1846. « Cette scène du balcon, dit M. E. About, est d'un sentiment exquis : le soleil hésite à se lever, de peur de séparer les deux amants; la rosée pleure avec eux, la terre s'associe à leur joie et à leurs regrets. » L'échelle de soie se balance aux premiers souffles du matin et les deux enfants savourent un long et dernier baiser. Cette toile n'est qu'une esquisse dont les personnages ne sont qu'ébauchés, mais une esquisse comme les aimait Diderot; on la voit toute pure. Eug. Delacroix a montré là quelle puissance d'expression comportait sa couleur, et le seul effet de lumière obtenu par les ombres froides de la nuit à son terme, en contraste avec les premières lueurs de l'orient, suffit à rendre cette œuvre inestimable par sa valeur expressive. On ne saurait assez louer l'énergie du mouvement qui réunit les deux amants et l'étreinte amoureuse qui les confond dans un baiser. « Quelle ardeur passionnée, s'écrie Th. Gautier, quelle flamme pénétrante! Quelle fusion d'âmes dans le baiser des amants sur le balcon! Et quel adorable ciel empourpré de rougeurs matinales! Non, ce n'est pas le rossignol qui chante, c'est l'alouette; le soleil va paraître. Descends, Roméo, descends, il est déjà trop tard! »

Les deux amants infortunés, immortalisés par Shakspeare, ont inspiré plusieurs œuvres d'art remarquables. M. Jalabert a exposé au Salon de 1857 un *Roméo* peint avec plus de délicatesse que de force, et qui a été gravé par M. Joseph Demannez. Nous emprunterons encore à M. About un jugement sur cet ouvrage : « La peinture froide et fouettée de M. Jalabert traduit bien pauvrement le génie endiablé du poëte et le caractère fiévreux du siècle. Je parierais que l'artiste a voulu rendre le chant de l'alouette; mais il y a bien autre chose dans Shakspeare; il y a du sang, des muscles et des tendons, de l'amour, de la haine, du feu, de la rage. » A ce même Salon de 1857, un ancien peintre romantique, Louis Boulanger, exposa un *Roméo achetant du poison*, et M. Hermann Goldschmidt, un tableau représentant *Juliette se réveillant dans les bras de son amant inanimé et se donnant la mort*. D'autres tableaux relatifs à *Roméo et Juliette* ont été exposés par M. Alexandre Colin (Salon de 1838), M. Chifflart (Salon de 1865), M. James Bertrand (Salon de 1874). Diverses compositions ont été gravées par Schaeffer, d'après P. de Cornelius; Fr. Bartolozzi, d'après J. Mortimer Hamilton; James Parker, d'après R. Westall; Gustave Luederit, d'après C. Sohn (1841). Un beau groupe en marbre de M. Antony Noël, qui a figuré parmi les envois de Rome de 1873 et qui a reparu au Salon de 1875, représente Juliette, nue jusqu'aux hanches, se couchant sur le corps inanimé de Roméo, soulevant des deux mains sa tête appesantie par le dernier sommeil et lui donnant un suprême baiser.

ROMER (Adam), philologue polonais, né en 1566, mort en 1616. Il étudia la philosophie et la théologie à l'académie de Cracovie et alla, en 1585, compléter ses études à Rome. De retour dans sa patrie, il professa pendant vingt-six ans, avec un succès sans égal, dans diverses académies polonaises et, en dernier lieu, à celle de Cracovie, et remplit en même temps dans cette ville les fonctions du ministère sacré. On a de lui : *De ratione recte eleganterque scribendi ac loquendi libri III* (Cracovie, 1590, in-4°); *Columna in felicem ingressum in episcopatum cracoviensem Georgii Radivilii* (Cracovie, 1592, in-4°); *De informando oratore libri III : quod videri vis esto, at nostra sunto* (Cracovie, 1593, in-8°); *M. T. Ciceronis orationes : pro lege Manilia, pro S. Roscio; Catilinariæ quatuor; antequam iret in exilium, post reditum, in senatu nova Philippica, pro Marco Marcello, commentariis illustratæ* (Cracovie, 1610, in-8°).

ROMERAGE s. m. (ro-me-ra-je). Nom que l'on donne, en Provence, aux fêtes patronales célébrées par des jeux et des réjouissances publiques : *Cette fête est annoncée huit jours d'avance au son du tambour, et il y a un* ROMERAGE *célèbre*. (Millin.)

ROMÉRIE (ro-mé-rî — espagn. *romeria*, même sens). Fête villageoise en Espagne.

— **Encycl.** Les *roméries* se ressemblent, à peu de chose près, dans toute l'Espagne; celles de Galice ont cependant une physionomie plus locale que les autres. C'était jadis le sentiment religieux qui attirait les populations à ces fêtes. Aujourd'hui, la religion y joue un rôle presque complétement effacé et l'on voit des *roméries* dans des endroits même où il n'existe plus aucune trace d'établissement religieux. Les *roméries* diffèrent essentiellement des kermesses de la Flandre et des ducasses de l'Artois. Elles ne se composent guère que de promeneurs désœuvrés. Les enfants se bourrent de gâteaux; la foule, divisée en groupes nombreux, se promène nonchalamment à l'affût de la *muñeira* (prononcez *mougnéira*). Voici comment se danse la *muñeira* : autour d'un joueur de *gaita* (musette), la foule fait un grand cercle et le musicien commence son air. Alors un jeune homme s'élance dans l'espace inoccupé, et là il imite en cadence les saccades de la musette, en déployant ses grâces et sa vigueur. Plus la musette grince, plus il se contorsionne. Il se balance tantôt sur une jambe, tantôt sur une autre; puis il les rapproche; il fait résonner ses talons armés de clous, etc. Enfin, avisant parmi les jeunes filles celle qu'il veut choisir pour danseuse dans la *muñeira*, il porte d'un seul bond son pied droit sur le nez de la jeune fille, qui lui répond par une pirouette. Un autre cavalier s'élance alors dans l'arène, et ainsi de suite. Quand chaque danseur s'est ainsi muni d'une danseuse, la *muñeira* commence. Les castagnettes unissent leur claquement au son de la musette ou *gaita* et le mouvement devient général; tout le monde se mêle, tourne, s'avance, fuit tour à tour, et cela sans désordre, sans cris, sans joie, avec un sérieux digne d'un acte important. La *muñeira* dure environ une heure; puis la musette se repose quelques instants, pour reprendre bientôt de plus belle. La *romérie* dure ainsi jusqu'au coucher du soleil; elle s'achève rarement sans de violentes rixes, où le sang coule abondamment; les rivalités de villages voisins sont la plupart du temps les causes de ces luttes, qui ne se terminent jamais que par l'intervention, toujours trop tardive et le plus souvent même impuissante, de la police.

ROMESCOT s. m. (ro-mè-sko — rad. *Rome*, et *escot* ou *écot*). Hist. ecclés. Nom que l'on donnait, en Angleterre, au denier de saint Pierre.

ROMESTECQ s. m. (ro-mè-stè-ke — de *rome*, et de *stecq*). Jeu de cartes qui, très-répandu autrefois, n'est plus guère usité aujourd'hui que dans quelques départements.

— **Encycl.** Le *romestecq* se joue entre deux, quatre ou six personnes, et avec un jeu entier dont on a ôté les deux, les trois, les quatre et les cinq. L'as est la plus forte carte et le six la plus faible; il n'y a point d'atout. Après qu'on a fixé la valeur de la partie et tiré la donne au sort, le donneur distribue à chacun cinq cartes, par deux, deux et une, ou par trois et deux, à son choix. Les cartes qui restent et forment le talon sont posées sur le tapis et nul ne peut y toucher. Chacun commence par examiner son jeu, afin de compter les points des chances qui peuvent s'y trouver. Ces chances se nomment *romestecq*, virlique, double ningre, triche, village, double rome et rome. Le virlique est la réunion de quatre cartes semblables, comme quatre as, quatre rois, etc. Celui qui le possède gagne la partie d'emblée. Quand plusieurs virliques sont en main, le plus fort l'emporte. Le double ningre se compose de deux as avec deux rois, ou de deux as avec deux dames, ou de deux as avec deux dix, et ainsi de suite; il vaut trois points quand il n'est pas *grugé*, c'est-à-dire pris par l'adversaire. Le triche est la réunion de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, etc.; quand il n'est pas grugé, il vaut trois points s'il est d'as ou de rois, et deux seulement s'il est d'autres cartes. Le village est la réunion de deux dames et de deux valets de même couleur, ou de deux neuf et de deux dix également de même couleur, ou enfin de quatre autres cartes inférieures groupées de la même manière; il vaut deux points. La double rome est la réunion de deux as et de deux rois; elle se paye deux points; si les as ou les rois ne sont pas grugés, elle vaut le double. Enfin la rome se compose de deux valets, de deux dix, de deux neuf ou de deux autres cartes inférieures de même valeur; elle produit un point. Les chances une fois annoncées, on joue les cartes. Le but qu'on se propose alors est de faire le plus de levées possible et surtout de *faire steck*, c'est-à-dire de faire la dernière; car, à nombre égal de levées, elle détermine le gain. En même temps, chaque joueur doit agir de telle sorte que les cartes de ses chances ne puissent être grugées. De plus, il lui est interdit de les désigner par leurs noms vulgaires, comme roi, dame, etc.; il doit les appeler, sous peine de perdre immédiatement la partie : pièce de double ningre, pièce de triche, etc., selon la chance à laquelle elles appartiennent. La partie est gagnée par le joueur qui a réuni le premier le nombre de points convenu, lequel est ordinairement de trente-six quand on joue à six, et de vingt et un quand on joue à deux ou à quatre.

ROMEY (Louis-François-Joseph-Chalcédoine, baron), écrivain français, né à Palerme en 1759, mort à Nice en 1835. Il suivit d'abord la carrière diplomatique et fut successivement attaché au consulat de France à Palma, chancelier du consulat à Palerme et secrétaire de légation à Gênes. Nommé maire de Nice, où il était devenu possesseur de grandes propriétés, il assista au sacre de Napoléon (2 décembre 1804), reçut, quelque temps après, le titre de baron et fut appelé, en 1809, à présider le tribunal des douanes dans les Alpes-Maritimes. En 1814, Louis XVIII le nomma président de la cour d'appel de l'île Bourbon, mais il n'alla point occuper ce poste. Il passa ses dernières années dans la retraite. Romey, qui était fort instruit, consacra ses loisirs à composer divers ouvrages. Nous citerons de lui : *Relation de la révolution de Gênes* (Gênes, 1797); *Plan d'études pour la composition d'une histoire de l'avénement, du gouvernement et de la chute de la maison de Bourbon en Espagne* (1811); *Voyage dans le département des Alpes-Maritimes* (1815); *Lettres à mon fils Charles; Homère et Virgile géographes* (1832), etc.

ROMEY (Louis-Charles-Réparat-Geneviève-Octave), écrivain français, né à Paris le 26 décembre 1804, mort dans la même ville en avril 1874. Lorsqu'il eut terminé ses études au collége de Sorèze, il voyagea, visita l'Italie, puis passa en Espagne, où il séjourna longtemps. Là, il ne se borna pas à étudier la langue et la littérature de la péninsule; il amassa une foule de documents et de matériaux qu'il devait employer à écrire l'histoire de ce pays. De retour en France, Romey se lança dans le journalisme et collabora à plusieurs journaux littéraires. En 1834, il prit la direction du *Foyer*, qu'il garda deux ans. Vers cette époque, il eut avec le docteur Véron un duel qui fit du bruit. Le premier volume de son *Histoire d'Espagne* parut en 1838 et commença à le faire avantageusement connaître. Cet ouvrage, intéressant et rempli de faits curieux, lui valut d'être nommé membre de l'Académie de l'histoire à Madrid et d'être décoré de la Légion d'honneur (1845). Des difficultés qui survinrent entre lui et son éditeur l'empêchèrent de terminer son grand ouvrage. Charles Romey était un homme très-instruit et doué d'une remarquable mémoire. Il mena pendant les dernières années de sa vie une existence précaire et s'éteignit presque dans l'abandon. Indépendamment d'un grand nombre d'articles, dont quelques-uns furent signés par lui du pseudonyme **Rocferré** ou de l'anagramme **Selrach Yémor**, et qui ont paru dans la *Pandore*, l'*Artiste*, le *Corsaire*, le *Figaro*, le *Courrier français*, la *Revue encyclopédique*, la *Revue française*, le *Journal des connaissances utiles*, le supplément du *Dictionnaire de la conversation*, on lui doit : *Histoire d'Espagne depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (1838-1851, 9 vol. in-8°, avec pl.), ouvrage très-remarquable, mais resté inachevé (v. ESPAGNE [histoire d']); *Chateaubriand prophète* (1849); la *Russie ancienne et moderne, d'après les chroniques nationales* (1855, in-8°, avec gr.), en collaboration avec M. Alfred Jacobs; *Voyage à travers mes livres* (1861, in-12); *Hommes et choses de divers temps* (1864, in-12). Il a publié, en outre : *Œuvres littéraires et économiques* d'Armand Carrel, recueillies et annotées (1854, in-12); la traduction du *Guide de la conversation en trois langues, français : espagnol et mexicain*, de Pedro de Arenas (1862, in-12); celle de la *Case de l'oncle Tom*, de Mme Beecher-Stowe (1853, in-18), avec M. Rolet, etc. Enfin, le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle* lui-même l'a compté longtemps au nombre de ses collaborateurs.

ROMFORD, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 30 kilom. S.-O. de Chelmsford et à 25 kilom. N.-E. de Londres; 4,361 hab. Commerce de bestiaux et de grains. On y remarque une église fondée par Edouard le Confesseur en 1407 et rebâtie en 1850.

ROMHILD, ville du duché de Saxe-Meiningen, ch.-l. de bailliage, à 30 kilom. S.-E. de Meiningen; 2,000 hab. Elle est entourée de murs et a un beau faubourg. Tanneries, mégisseries, fabriques de toile et de bas. Aux environs, ruines du château de Hartenburg et importante récolte de fruits, qui sont l'objet d'un commerce considérable. Romhild possède deux églises, dont l'une renferme un autel et les tombeaux de plusieurs comtes de Henneberg.

ROMICIE s. m. (ro-mi-sî — du gr. *romê*, force, vigueur). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, formé aux dépens des vespertilions.

ROMIEU s. m. (ro-mi-eu — rad. *Rome*). Nom que l'on donnait, en Provence, aux pèlerins revenus de Rome.

ROMIEU (Marie DE), femme poëte française, qui vivait au XVIe siècle. On ignore le lieu et la date de sa naissance, ainsi que celle de sa mort. Tout ce qu'on sait d'elle, c'est qu'elle appartenait à une famille noble du Vivarais, depuis longtemps attachée à la maison de Joyeuse, et qu'elle avait un frère, Jacques de Romieu, fixé à Paris, où il avait une charge de secrétaire ordinaire du roi. Cachée au fond de sa province, à Viviers, Marie de Romieu cultiva les lettres et la poésie. En 1573, elle publia à Lyon un dialogue en prose, intitulé : *Instruction pour les jeunes dames;* ce petit in-12, qui portait seulement les initiales du nom de l'auteur, fut réimprimé à Paris en 1597 et en 1612, avec ce nouveau titre : la *Messagère d'amour* ou *Instruction pour inciter les jeunes dames à aimer*. Son frère, qui était aussi poëte, ayant écrit une satire contre les femmes, Marie releva le gant. Elle écrivit en vers un *Brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*. Outre cette pièce, qui est pleine de charme et de naturel, on a d'elle des élégies, des odes, des sonnets, l'*Eloge de rien* et l'*Hymne à la rose*, gracieux morceau, imité d'Anacréon. La plupart de ces pièces ont été réunies et publiées par le frère de Marie, sous le titre de : les *Premières œuvres poétiques de Marie de Romieu* (Paris, 1581, in-12). Elle demanda qu'on gravât sur son tombeau les vers qui terminent son *Hymne à la rose* et que nous citons :

Celle qui gist ici, sous cette froide cendre,
Toute sa vie aima la rose fraische et tendre,
Et l'aima tellement, qu'après que le trespas
L'eut poussée à son gré aux ondes de là-bas,
Voulut que son cercueil fust entouré de roses,
Comme ce qu'elle aimoit par-dessus toutes choses.

— Jacques DE ROMIEU fit paraître, en outre, des poésies, dont il était l'auteur et qui consistent en chansons, sonnets, odes, élégies, hymnes, sonnets. Elles portent le titre de *Meslanges de poésies* (Lyon, 1584, in-8o).

ROMIEU (Auguste), administrateur, littérateur et auteur dramatique, né à Paris le 17 septembre 1800, mort le 16 novembre 1855. Fils d'un général de l'Empire, il fit ses études au collége Henri IV, puis fut admis à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit un des premiers de la promotion. Fort intelligent, très-spirituel, aimant la vie libre et joyeuse, la table et les plaisirs, il résolut de rester à Paris et chercha à se faire un nom dans la littérature théâtrale. Romieu débuta, en 1823, par un agréable vaudeville, le *Bureau de loterie*, en collaboration avec son ancien camarade de collége Mazères, puis il fit jouer un certain nombre de pièces, la plupart en société avec de Wailly, Rougemont, Bayard, Langlé, Royer, etc. Dès cette époque, il commença à se faire connaître dans un certain monde par ses petits soupers, ses folles aventures, ses bons mots et ses plaisanteries plus ou moins extravagantes. En même temps, cet intrépide viveur, que ses intimes appelaient **Coco Romieu**, écrivait des petits livres, tels que le *Code des honnêtes gens* (1825); le *Code gourmand* (1827), où il faisait preuve d'une compétence toute particulière; le *Code civil*, manuel complet de la politesse (1828); le *Code de la conversation* (1828). Très-lié avec Alphonse Royer, il fit la connaissance du docteur Véron, qui en parle longuement dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, et fut mis par eux à la tête de la rédaction du *Messager*, qu'ils venaient d'acheter (1830). L'année suivante, il résolut de suivre la carrière administrative, et, grâce à son ancien condisciple, M. de Montalivet, il devint sous-préfet de Quimperlé. De là il passa successivement à la sous-préfecture de Louhans, à la préfecture de la Dordogne (1833), à celle de la Haute-Marne (1844) et enfin à celle d'Indre-et-Loire. Dans ses fonctions administratives, Romieu n'avait point dépouillé le vieil homme; il mettait consciencieusement en pratique son *Code du gourmand* et savait égayer les ennuis de la vie de province par des farces dignes d'un gamin de Paris. La révolution de 1848 fit rentrer dans la vie privée ce trop joyeux préfet, qui devint l'ennemi implacable de la République naissante. Voyant poindre la fortune de Louis Bonaparte, à l'exemple de son ami Véron, il se jeta de ce côté et employa ses loisirs à écrire des pamphlets contre les hommes et les institutions de Février. Il débuta par une brochure, intitulée : *De l'administration sous le régime républicain* (1849, in-12), qui passa inaperçue, puis il fit paraître l'*Ère des Césars* (1850, in-8o), livre à sensation, dans lequel il s'attacha à montrer qu'on devait aboutir nécessairement au césarisme. Cet écrit, vigoureusement attaqué par la presse républicaine, fit du bruit et, bientôt après, Romieu, dans le but d'épouvanter la France, d'effrayer les poltrons, de faire croire à la nécessité d'un coup d'État, lança le *Spectre rouge* (1851, in-8o), dont l'effet fut déplorable et dont nous parlerons ailleurs (v. SPECTRE ROUGE). Lorsque l'auteur de l'attentat du 2 décembre 1851 eut assis son despotisme sur la terreur, il s'empressa de récompenser le beau zèle de Romieu en le nommant directeur général des Beaux-arts (1852). L'année suivante, la direction des Beaux-arts étant passée dans les attributions du ministre d'État, l'auteur du *Spectre rouge* se démit de ses fonctions et fut nommé, en compensation, inspecteur général des bibliothèques de la couronne. Atteint d'une affection de poitrine, Romieu était gravement malade, lorsqu'il apprit la mort de son fils, tué à l'attaque de Malakoff. Il mourut peu après à Nyons, chez une de ses parentes. Louis-Philippe l'avait nommé, en 1838, officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit les pièces suivantes : *Pierre et Thomas Corneille*, à-propos en un acte (1823), avec Monnières; l'*Adjoint et l'Avoué*, comédie en deux actes (1824), avec de Wailly; *Apollon II* ou les *Muses à Paris*, vaudeville en un acte (1825), avec Langlé; *Henri V et ses compagnons*, drame en trois actes (1829), avec Alphonse Royer, pièce qui eut beaucoup de succès aux Nouveautés; *Merinos Beliero* ou l'*Autre école des vieillards*, parodie en cinq actes et en vers du *Marino Faliero*, de Delavigne (1829), avec Rougemont; *Molière au théâtre* et le *Dernier jour des folies*, pièces en collaboration avec Bayard; le *Neveu de monseigneur*, vaudeville, avec Bayard et Sauvage, etc. Il a publié, en outre : *Proverbes romantiques* (1827, in-8o); le *Mousse*, roman voilier (1833, in-8o), sous le pseudonyme d'**Augusta Kernoc**; *Scènes contemporaines*, par la vicomtesse de Chamilly (1827-1830), avec Loève-Veimars; *Fragments scientifiques* (1847, in-8o), recueil d'articles publiés dans le journal la *Presse* en 1845 et 1846. — Sa femme, Mme Marie ROMIEU, née à Langres en 1825 et qui épousa en secondes noces Philarète Chasles, est l'auteur de quelques ouvrages : *Des préjugés* (1854, in-8o), sous le nom de *Marie Sincère*; la *Femme au* XIXe *siècle* (1858, in-8o); *Des paysans et de l'agriculture en France au* XIXe *siècle* (1865, in-8o), ouvrage qui lui a valu une médaille d'honneur de la Société d'encouragement en 1866.

ROMIGUIÈRES (Jean-Dominique-Joseph-Louis), jurisconsulte et homme politique français, né à Toulouse en 1775, mort à Paris en 1847. Il s'enrôla pendant la Révolution, devint capitaine d'artillerie et abandonna le service en 1796. De retour dans sa ville natale, Romiguières publia l'*Antiterroriste*, journal qui cessa de paraître après le 18 fructidor et dans lequel il attaqua avec passion les hommes et les choses de la Révolution. Il étudia alors le droit, exerça avec un grand éclat la profession d'avocat à Toulouse et se vit appelé à plaider dans les principales villes du midi de la France. Pendant les Cent-Jours, deux colléges électoraux de la Haute-Garonne l'envoyèrent siéger à la Chambre des représentants. Ce fut lui qui rédigea la déclaration faite par cette assemblée lorsqu'elle fut expulsée de la salle de ses séances par des soldats étrangers. L'indignation qu'il manifesta, à la seconde rentrée des Bourbons, contre les massacres commis par les royalistes dans le Midi le rendirent suspect au gouvernement de la Restauration, qui le tint à l'écart des fonctions publiques. Après la révolution de Juillet, Romiguières fut nommé procureur général à Toulouse, puis conseiller à la cour de cassation (1839) et il alla siéger, en 1841, à la Chambre des pairs. On a de lui quelques *Mémoires* judiciaires.

ROMILLY-SUR-ANDELLE, village et comm. de France (Eure), cant. de Grainville, arrond. et à 20 kilom. N.-O. des Andelys, sur la rive droite de l'Andelle; 1,366 hab. Très-importante fonderie de cuivre. Sur un mamelon qui domine l'église, on suit encore le double retranchement d'une ancienne redoute, aujourd'hui détruite. Dans le voisinage se dresse la côte des Deux-Amants, que la légende suivante a rendue célèbre : Sur cette côte s'élevait autrefois un château fort dont les ruines ont complétement disparu. Ce château était habité par un seigneur dont la fille, aussi vertueuse que belle, avait inspiré au fils d'un comte du voisinage un violent amour qu'elle partageait. Mais le seigneur avait fait proclamer dans tous ses Etats qu'il n'accorderait la main de sa fille qu'à celui qui, sans se reposer, porterait la princesse du fond de la vallée jusqu'au sommet de la montagne. Le jeune comte accepta les conditions imposées par le père de sa bien-aimée; au jour fixé, en présence d'un grand nombre de spectateurs, il prit la jeune fille dans ses bras et gravit avec rapidité la moitié de la montagne. Déjà il était sur le point d'atteindre la plate-forme et les juges s'apprêtaient à le proclamer vainqueur, quand tout à coup ses forces l'abandonnèrent, et, tombant épuisé de fatigue, il rendit le dernier soupir. Inconsolable de la mort de son amant, la jeune fille se précipita du haut de la roche. Ducis a composé sur ce sujet une pièce de vers restée célèbre, et la côte porte depuis le nom de côte des Deux-Amants.

ROMILLY-SUR-SEINE, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Nogent-sur-Seine, station du chemin de fer de Paris à Mulhouse, au milieu de vastes prairies et près d'un bras de la Seine; pop. aggl., 4,744 hab. — pop. tot., 5,030 hab. Bonneterie, corderie, moulins à huile. Le château moderne de Romilly, qui avait été bâti sur l'emplacement d'une antique forteresse, a été remplacé par des moulins. L'abbaye de Sallières, qui se trouvait à 2 kilom. N.-O. du bourg et qui a été complétement détruite, conserva pendant treize ans les restes de Voltaire, auxquels le clergé de Paris avait refusé la sépulture. Transportés à ce monastère par le neveu de Voltaire, Mignot, qui en était commendataire, et inhumés sous les dalles de l'église, ils y demeurèrent du 1er juin 1778 au 8 mai 1791; un décret de l'Assemblée constituante ordonna leur translation au Panthéon, translation qui eut lieu le 11 juillet suivant.

ROMILLY (Samuel), jurisconsulte et orateur anglais, né à Londres en 1758, d'une famille de réfugiés protestants français, mort en 1818. Son père était joaillier de la cour. S'étant fait recevoir avocat, Samuel se fit remarquer au barreau par son éloquence et son intégrité. En 1789, il se rendit à Paris, où il se lia avec Mirabeau, à la demande duquel il rédigea un abrégé des règlements adoptés dans les débats de la Chambre des communes. En quittant la France, il voyagea en Suisse, puis revint à Londres, où il ne tarda pas à occuper la première place au barreau et acquit une fortune considérable. Sa grande réputation comme avocat, son attachement bien connu au parti whig lui valurent d'être nommé solicitor général lorsque, en 1806, Fox prit la direction des affaires. Peu après, Romilly fut créé chevalier et nommé à Queenborough député à la Chambre des communes. En 1806, il proposa un bill, qui fut rejeté, pour empêcher les créanciers d'être spoliés en vertu de la loi sur les propriétés foncières. Nommé, lors du procès intenté cette même année à lord Melville, un des commissaires chargés de soutenir l'accusation devant la Chambre haute, il prononça un long et remarquable réquisitoire, dans lequel il conclut à la culpabilité de l'accusé. Un discours qu'il prononça à la même époque contre la traite des noirs excita la plus vive admiration. Après la mort de Fox (1806), Romilly perdit sa charge de solicitor et rentra dans les rangs de l'opposition libérale. Dans la session de 1808, il proposa d'heureuses modifications dans les dispositions relatives aux vols ordinaires et demanda qu'on améliorât le sort des accusés détenus sous le coup d'une simple prévention. En apprenant les odieux massacres commis à Nîmes par les royalistes en 1815, Romilly demanda, mais sans succès, que le gouvernement britannique intervînt en faveur des protestants français. Enfin, il se prononça à diverses reprises pour l'émancipation des catholiques, pour la réforme parlementaire et contre l'*aliew bill*. Il se suicida avec un rasoir, après la mort de sa femme, qu'il idolâtrait. On a de lui, en anglais : *Observations sur les lois criminelles en ce qui concerne les peines capitales* (1810, in-8o), ouvrage qui, avec ceux de Bentham, a contribué à la réforme de la législation pénale de l'Angleterre; *Objections au projet de créer un vice-chancelier d'Angleterre* (1812, in-8o); *Discours* (1820). Des *Mémoires* sur Romilly ont paru à Londres (1839, 2 vol. in-8o). Benjamin Constant a prononcé son éloge à l'Athénée de Paris en 1818.

ROMILLY (John), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1802, mort en 1874. Il étudia le droit à l'université de Cambridge, y prit ses grades en 1826 et, à l'exemple de son père, embrassa la carrière du barreau, où il acquit rapidement une éminente réputation, grâce autant à son mérite personnel qu'à la protection du parti whig. Elu, en 1832, au Parlement par le bourg de Bridport et nommé peu après membre du conseil de la reine, il prit, à la Chambre des communes, une part active à tous les débats sur des questions de jurisprudence et soutint avec talent et énergie le cabinet Russell, qui le nomma successivement solicitor général (1848), attorney général (1850) et *master of the rolls* (1851). Il s'est surtout signalé dans ces dernières fonctions par le zèle qu'il a mis à activer la publication des sources et des anciens documents les plus importants de la législation anglaise. En décembre 1865, il fut élevé à la pairie, avec le titre de **lord Romilly de Barry** et se démit, un an avant de mourir, de ses fonctions de *master of the rolls*, qui lui assignaient un rang inférieur au lord chancelier seul.

ROMINAGROBIS. V. RAMINAGROBIS.

ROMIPÈTE s. m. (ro-mi-pè-te — du lat. *Roma*, Rome; *peto*, je gagne, je vais à). Nom plaisamment donné par Rabelais à ceux qui faisaient le pèlerinage de Rome.

ROMISHORN, village de Suisse. V. ROMANSHORN.

ROMME (Charles), savant français, né à Riom vers 1744, mort à Rochefort en 1805. Il fit ses études à Paris, entra en relation avec Lalande, sous la direction duquel il étudia l'astronomie, puis devint professeur de mathématiques et de navigation à l'Ecole de Rochefort. Des travaux importants, des observations intéressantes et l'invention d'une méthode nouvelle pour mesurer les longitudes en mer valurent à Romme d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences (1778) et géographe du roi. Il obtint une mention dans un concours ouvert, par cette savante compagnie, pour perfectionner la fabrication du salpêtre et, en 1791, un prix avec un mémoire dans lequel il expliqua les expériences faites dans divers pays sur la résistance des fluides. En 1796, Romme se livra à de curieuses observations sur les marées de la Charente et continua ses leçons à Rochefort. Il devint membre de l'Institut lors de la création de ce corps. Par ses travaux, ce savant a beaucoup contribué aux progrès de la navigation au XVIIIe siècle. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Mémoire où l'on propose une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer* (1777, in-8o); l'*Art de la mâture des vaisseaux* (1778, in-fol.); l'*Art de la voilure* (1781, in-fol.); l'*Art de la marine* (1787, in-4o); *Dictionnaire de la marine française* (1792-1813, in-8o); *Dictionnaire de la marine anglaise* (1804, 2 vol. in-8o); *Modèle de calculs pour déterminer en mer la longitude et la latitude d'un vaisseau* (1800, in-4o); la *Science de l'homme de mer* (1800, in-8o); *Tableaux des vents, des marées et des courants* (1805, 2 vol. in-8o), etc.

ROMME (Gilbert), conventionnel montagnard, frère du précédent, mathématicien, l'un des créateurs du calendrier républicain, né à Riom en 1750. Il fut un des caractères les plus purs de la Révolution et l'un des martyrs de prairial an III. « Romme, dit Michelet, qui souvent peint d'un trait, Romme, avec la figure de Socrate, avait son sens profond, l'austère douceur d'un sage, d'un héros, d'un martyr. » Il s'était consacré aux sciences, comme son frère Charles. Mathématicien distingué, il n'était d'ailleurs étranger à aucune des connaissances humaines, et on peut le voir, dans le cours de sa vie publique, traiter magistralement à la Convention ou dans les comités tous les grands problèmes de l'instruction publique, des écoles artistiques, des maisons d'éducation, des académies, etc. Sa mère, femme d'un grand mérite, l'avait élevé dans les fiers sentiments et les nobles idées philosophiques du XVIIIe siècle. Jeune encore, il fut appelé en Russie comme précepteur du jeune comte de Strogonoff, séjourna en cette qualité un certain nombre d'années à Saint-Pétersbourg et fut chargé d'amener son élève en France peu de temps avant la Révolution.

Lors de l'ouverture des états généraux, Romme entreprit de façonner cette jeune âme aux idées de liberté. Il conduisait le descendant d'une des plus hautes familles de la despotique Russie aux séances de l'Assemblée nationale, dans les sociétés populaires, dans les clubs, l'initiant à la foi nouvelle, le formant à l'égalité dans cette atmosphère brûlante du Paris révolutionnaire. Mais on apprit bientôt à Saint-Pétersbourg quelle éducation le précepteur donnait à son élève, et l'impératrice ordonna au comte Strogonoff de rappeler son fils (on croit que c'est le personnage du même nom qui fut plus tard ministre de l'empereur Alexandre).

Romme alla s'établir dans sa province natale, où il s'occupait d'agriculture, quand ses concitoyens du Puy-de-Dôme le nommèrent député à l'Assemblée législative, où il chercha moins à briller qu'à se rendre utile par ses connaissances et ses travaux, notamment dans le comité d'instruction publique. Dans cette assemblée, qui était déjà comme une ébauche de la Convention, il avait pris rang parmi les jacobins les plus ardents, allant droit devant lui avec l'inflexibilité mathématique, acceptant la Révolution dans ses mesures les plus radicales, stoïque et sévère, mais sans violence, ayant la passion qui naît d'une conviction sincère et d'une âme honnête, faisant enfin estimer son caractère par ceux mêmes qui ne partageaient pas toutes ses idées. Dans son *Nouveau Paris*, Mercier, l'aigre girondin, l'a surnommé **le mulet d'Auvergne**, sans doute pour caractériser sa solidité au travail, son énergie sans apparat et son opiniâtreté dans ses opinions.

Le 19 mai 1792, Romme s'éleva contre le juge de paix Larivière, qui avait outragé la représentation nationale en lançant un mandat d'amener contre les députés Basire, Merlin et Chabot, pour leur dénonciation publique du comité autrichien.

Réélu par le Puy-de-Dôme à la Convention nationale, il vint siéger à la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, fit décréter, le 16 mars 1793, la suppression de la maison d'éducation de Saint-Cyr pour les filles nobles et la place de directeur de l'Académie de France à Rome. En avril, il fut envoyé avec Prieur (de la Côte-d'Or) en mission à l'armée de Cherbourg, pour surveiller les intrigues des ennemis de la République. Il était dans le Calvados lors des tentatives des girondins et des fédéralistes pour provoquer la guerre civile. Il fut arrêté par les révoltés et emprisonné comme otage au châteu de Caen. L'avortement de l'insurrection girondine le rendit à la liberté. Il vint reprendre son siége à la Convention et présenta divers rapports sur l'instruction publique, sur l'invention de la télégraphie, etc., accusa l'Ecole normale de charlatanisme et provoqua sa dissolution, proposant de la remplacer par un vaste système d'enseignement basé sur les principes républicains. Ce fut lui aussi qui fut chargé de la réforme du calendrier, avec Lagrange, Monge, Dupuis, Lalande et autres, et qui, au nom du comité d'instruction publique, présenta le rapport sur cet important objet (20 septembre 1793). On sait que cette réforme ne fut rien moins que l'abolition de l'ère ancienne et la substitution du calendrier républicain au calendrier grégorien. La part de Romme dans cette création pleine de grandeur et d'originalité fut considérable. « Son génie stoïcien, dit Michelet, sa foi austère dans la raison pure apparaissent dans son calendrier. Nul nom de saint ni de héros, rien qui donne prise à l'idolâtrie. Pour noms des mois, les idées éternelles : justice, égalité, etc. Deux mois seuls étaient nommés de leurs dates sublimes : juin s'appelait « serment du Jeu de paume » et juillet était la « Bastille. » Du reste, rien que des noms de nombre; les jours et les décades ne se désignent plus que par leur numéro. Les jours suivent les jours, égaux dans le devoir, égaux dans le travail. Le temps a pris la face invariable de l'éternité. Cette austérité extraordinaire n'empêcha pas le nouveau calendrier d'être bien reçu. On avait faim et soif du vrai. »

On sait d'ailleurs que, tout en adoptant la base scientifique de Romme et l'ensemble de ce grand travail, la Convention jugea qu'il fallait donner quelque chose de moins abstrait à l'âme populaire; de là cette nomenclature charmante présentée par Fabre d'Eglantine et où la nature elle-même, dans la langue gracieuse de ses fleurs et de ses fruits, nomme les phases de l'année. Ainsi complété, le calendrier était comme un manuel de travail pour l'homme des champs, dont la vie était associée jour par jour à la vie de la nature. Il était bien plus encore, et cette entreprise hardie de fermer l'ère ancienne du symbolisme et de la foi pour ouvrir celle de la science et de la raison avait une portée immense. L'évêque Grégoire, resté catholique quoique ardent montagnard, s'irrita fort de ces changements. Un jour, il dit à Romme, non sans colère : « A quoi sert ce calendrier? » L'autre répliqua froidement : « A supprimer le dimanche. » Sa foi imperturbable dans la réforme était telle, qu'il proposa de décréter l'année républicaine comme elle serait dans trois mille six cents ans.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails touchant le calendrier national, auquel le nom de Romme est attaché; nous avons consacré à ce sujet un article étendu, auquel nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur (v. CALENDRIER RÉPUBLICAIN). Nous ajouterons seulement que

l'illustre rapporteur du calendrier a composé pour l'instruction populaire un *Annuaire du cultivateur*, dont la Convention décréta l'impression dans sa séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). Ce beau et utile travail, qu'on a quelquefois confondu par erreur avec l'imitation de Millin (d'ailleurs excellente), l'*Annuaire du républicain*, avait été fait avec le concours des savants les plus illustres, Parmentier, Thouin, Lamarck, Daubenton, etc.

Romme se prononça avec chaleur pour le mouvement anticatholique et pour les fêtes de la Raison, et il demanda les honneurs du Panthéon pour Marat. Homme du XVIIIe siècle, nourri de science et de philosophie, il ne pouvait qu'applaudir à la chute de la foi du moyen âge; en outre, il appartenait à ce groupe de révolutionnaires qui rêvaient une rénovation complète des institutions sociales.

Il épousa, peut-être plus par entraînement patriotique que par amour, la veuve d'un intrépide volontaire qui s'était fait tuer en Vendée pour la République; c'était d'ailleurs une digne femme, capable de comprendre la vraie grandeur et la forte simplicité du conventionnel. Ce ménage républicain, peu fortuné, trouvait cependant le moyen de soulager l'indigence et de répandre autour de lui les bienfaits.

Romme était lié d'une étroite amitié avec son compatriote Soubrany, l'ex-gentilhomme qu'il avait gagné à la cause républicaine et qui, devenu son collègue à la Convention, se couvrit de gloire dans ses missions militaires. Dans les lettres de Soubrany, publiées à Clermont-Ferrand en 1867, on voit en quelle haute estime celui-ci tenait son « cher et noble Gilbert. » Amitié héroïque, qui devait être scellée du sang d'un même sacrifice!

Souvent enfermé dans ses grands travaux du comité d'instruction, Romme eut le bonheur de n'être point mêlé aux proscriptions. Il était l'homme le plus important et le plus respecté de cette fraction de la Montagne qui laissa tomber Robespierre sans pactiser avec les thermidoriens, mais parce qu'elle jugeait qu'on ne pouvait le sauver sans lui donner la dictature, où la fatalité le poussait. Il est probable, d'ailleurs, qu'il ne pouvait estimer le destructeur du culte de la Raison et de l'école philosophique; on peut le conjecturer par les lettres de Soubrany, qui ne formait qu'un avec lui et qui juge Robespierre avec beaucoup de sévérité. Au reste, Romme était absent au 9 thermidor et il ne put jouer aucun rôle dans cet événement. Il s'opposa dès lors autant qu'il le put à la réaction. Cependant, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la conduite de Carrier, il fit passer l'humanité avant la raison d'Etat, et, tout en s'élevant avec énergie contre le système de réaction, tout en cherchant à atténuer les excès du proconsul de Nantes, qu'il montrait aux prises avec les plus terribles nécessités, il conclut au décret de mise en accusation.

Peu de temps après, il fut envoyé en Normandie pour une mission relative aux marchandises étrangères qui avaient été confisquées sur cette côte. A son retour, il trouva la République de plus en plus livrée aux factions réactionnaires, pendant que les bandes royalistes ensanglantaient l'Ouest, Lyon, le Midi, que les meilleurs citoyens des cités étaient tués ou traqués sous le nom de terroristes, que les émigrés rentraient en foule, que l'agiotage affamait le peuple, que la jeunesse dorée dominait Paris de ses saturnales, et que chaque événement servait de prétexte pour décimer par décret les survivants de la Montagne.

L'austère patriote ne pouvait que gémir de ces tristes événements, tout en s'efforçant, dans la mesure de ses forces, de s'opposer aux excès et aux folies des réacteurs.

C'est au milieu de ces circonstances que le peuple de Paris, las de l'insolence des muscadins et de leurs coupe-jarrets, exténué de misère (car la grande crise alimentaire et la dépréciation des assignats s'étaient développées avec la plus grande intensité parallèlement aux progrès de la réaction), se souleva et envahit la Convention dans les journées du 12 germinal et du 1er prairial an III (v. GERMINAL et PRAIRIAL). La dernière de ces journées fut surtout terrible : c'était la sédition de la faim; le peuple demandait le soulagement des misères publiques, des mesures contre les agioteurs et le retour au gouvernement populaire. Le mouvement, qui avait pour devise *Du pain et la constitution de* 1793, était montagnard, mais sans que les montagnards y eussent une part directe. Nous en avons raconté les épisodes à l'article PRAIRIAL; bornons-nous à rappeler ici qu'après plusieurs heures de tumulte les montagnards, suppliés par leurs collègues de couvrir l'Assemblée de leur popularité et sentant la nécessité de donner satisfaction aux vœux populaires, se dévouent, montent à la tribune et proposent tour à tour les décrets de mise en liberté des patriotes et des représentants incarcérés, la réorganisation et la permanence des sections de Paris, la répression de l'agiotage, l'application de mesures énergiques pour sauver les citoyens de la famine, le renouvellement des comités de gouvernement, qu'on accusait de royalisme déguisé, enfin, comme pour répondre à l'avance aux calomniateurs, l'abolition de la peine de mort.

Romme avait été l'un des premiers à se jeter dans le torrent, n'ignorant pas cependant que c'était probablement se vouer à l'échafaud.

C'est en effet ce qui arriva. Après la répression du mouvement, il y eut dans l'Assemblée de véritables scènes de fureur, et ces derniers de la Montagne, dont la courageuse initiative avait peut-être sauvé la Convention du massacre, furent arrachés de leur siége, décrétés d'accusation et transférés au château du Taureau, sur un îlot de la mer de Bretagne. Après quelques jours de détention, Romme, Goujon, Soubrany, Bourbotte et deux autres furent ramenés à Paris et livrés à une commission militaire qui les condamna à mort sans avoir entendu leur défense. Ces hommes d'airain, qui avaient passé leurs derniers moments à écrire à leurs familles des lettres aussi nobles que touchantes, acceptèrent la sentence avec le silence méprisant du stoïcisme. Sur le rocher du Finistère, ils s'étaient juré de ne pas livrer leur tête au bourreau, de mourir fiers et libres comme ils avaient vécu. Au sortir de l'audience, après avoir acclamé la République, tous les six se plantèrent un couteau dans le cœur. Trois survécurent assez pour être portés sanglants sur l'échafaud (29 prairial an III, 17 juin 1795).

On a rapporté un peu peu plus tard que Romme avait été enlevé par ses amis, rappelé à la vie, qu'ensuite il avait passé en Russie, où il avait été recueilli par son ancien élève, Strogonoff. Plus tard, la légende grossissant encore, il avait été vu, essayant de soulever le peuple au 18 fructidor, en vendémiaire, puis au 18 brumaire, apparaissant dans son vieux costume de représentant et voulant entraîner les faubourgs sur Saint-Cloud.

Mais les pièces authentiques, les procès-verbaux d'inhumation mettent à néant ces chimères touchantes qui consolèrent un moment les patriotes écrasés.

ROMMEDAL, bourg et paroisse de Norvége, diocèse d'Aggershuus, bailliage de Hedemarken, à 110 kilom. N.-N.-E. de Christiania; 3,000 hab.

ROMMEL (Thierry-Christophe DE), historien allemand, né à Cassel en 1781, mort en 1859. Il étudia la théologie à Marbourg, puis les langues orientales à Gœttingue, où l'université couronna ses deux dissertations, intitulées : *Abulfedæ Arabiæ descriptio* (Gœttingue, 1803) et *Caucasiarum regionum et gentium Straboniana descriptio* (Leipzig, 1804). Nommé, en 1804, professeur extraordinaire à l'université de Marbourg, il y obtint l'année suivante la chaire d'éloquence et de langue grecque, à laquelle il renonça en 1810, par suite des événements politiques dont la Hesse fut le théâtre à cette époque. Il alla la même année professer à l'université de Kharkow, revint, en 1815, à Marbourg occuper la chaire d'histoire et passa, en 1820, à Cassel, avec les titres d'historiographe et de directeur des archives de l'Etat. Anobli en 1828, il fut en outre nommé, en 1829, directeur de la bibliothèque et du Muséum de Cassel. Son principal ouvrage est une *Histoire de la Hesse* (Hambourg et Gotha, 1820-1858, 10 vol.), qui, si elle n'est pas à l'abri des critiques sous le rapport du style et de l'exposition, ne laisse, du moins, rien à désirer au point de vue de l'achèvement et de la profondeur des recherches. On lui doit aussi des éditions de la *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France, avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse* (Paris, 1840) et de la *Correspondance de Leibniz avec le landgrave Ernest de Rheinfels* (Francfort, 1847, 2 vol.), ouvrages qui renferment l'un et l'autre de précieux renseignements historiques.

ROMNEY (NEW-), bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Kent, sur une élévation, au milieu des vastes marais du même nom, près de la Manche, à 30 kilom. S.-O. de Douvres, à 44 kilom. S.-E. de Maidstone; 1,000 hab. Les marais de Romney, conquis sur la mer il y a plusieurs siècles, ont environ 20,000 hectares de superficie.

ROMNEY ou **RUMNEY**, rivière d'Angleterre. Elle prend sa source dans le S. du comté de Brecknock, près de Beaufort-Workes, coule vers le S. et va se jeter dans l'estuaire de la Severn, à Romney, après un cours d'environ 60 kilom.

ROMNEY (George), peintre anglais, né à Dalton (Lancashire) en 1734, mort à Kendal en 1802. Fils d'un fermier, il reçut une instruction incomplète. De très-bonne heure il manifesta un esprit ingénieux, se fabriqua un violon et, sans maître, se mit à dessiner, à graver et à peindre. En 1762, Romney se rendit à Londres, y prit des leçons et exécuta des portraits et des tableaux d'histoire qui le firent remarquer. De là il passa à Paris (1764), où il resta plusieurs années, puis visita l'Italie. De retour à Londres, il voulut utiliser ses études en faisant des tableaux d'histoire, mais les portraits qu'il exécuta le mirent à la mode et il dut en faire un tel nombre qu'il n'eut plus le temps de se livrer à la grande peinture. Après avoir gagné des sommes énormes, car il ne peignait pas un portrait en pied à moins de 80 guinées, et un simple portrait à moins de 40, il se retira à Kendal, où il fut emporté par une maladie de langueur. Romney, qui balança la vogue de Reynolds, était un très-habile artiste, mais sans originalité bien tranchée. Dans ses portraits, spirituellement faits, il ne rendait pas suffisamment le caractère intime de son modèle, et son coloris est d'un effet désagréable. Parmi ses tableaux, on cite *Cassandre* et le *Naufrage*, dont les sujets sont puisés dans des drames de Shakspeare.

ROMNY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 175 kilom. N.-N.-O. de Pultava, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Saula, à l'embouchure de la Romen; 5,799 hab. Les environs produisent une quantité considérable de tabac qui est l'objet d'un important commerce d'exportation; récolte d'excellents fruits.

ROMOE, île de Danemark. V. ROM.

Romola, roman historique anglais, par George Eliot (miss Evans), publié dans le *Cornhill Magazine*, puis en volumes (Londres, 1863, 3 vol). Le *Cornhill Magazine* paya cet ouvrage 175,000 francs. Le récit s'ouvre au printemps de l'année 1492, le jour de la mort de Laurent de Médicis. Un beau jeune homme, au costume délabré, à la contenance un peu gauche, contrastant avec un langage choisi et une physionomie spirituelle, vient d'arriver à Florence et s'occupe du placement de gemmes antiques d'une grande valeur dont il est possesseur. Il est mis en relation par le barbier Nello avec un vieux savant aveugle, Bardo-Bardi, père de l'héroïne du livre. Issu d'une race patricienne que la fortune des guerres civiles a fait déchoir peu à peu, le descendant des comtes de Vernio a cherché dans l'étude l'oubli des désastres publics. Tito Melema (c'est le nom du jeune étranger) plaît au vieillard par sa précoce érudition, et Romola ne tarde pas à ressentir pour lui un chaste amour. Tito, habile aventurier, ne tarde point à devenir l'époux de la belle jeune fille. Cependant, ces pierres gravées que Tito a vendues avantageusement ne lui appartenaient pas. Elles étaient la propriété de Baldassare Calvo, son père adoptif, laissé par lui captif aux mains des Turcs, et qu'il oublie volontairement dans cette affreuse position. Dix-huit mois après le mariage de Tito Melema, Baldassare, qui est parvenu à s'évader, arrive, misérable et mourant de faim, à Florence. Le hasard lui fait rencontrer son fils adoptif au milieu d'un groupe de riches citoyens; l'ingrat feint de ne le point reconnaître et de le prendre pour un insensé.

Cependant le vieux Bardo-Bardi est mort peu de mois après le mariage de sa fille, lui léguant sa précieuse collection de manuscrits grevée d'une dette qu'il a contractée envers Bernardo del Nero, son ami et le parrain de sa fille. Le vœu suprême du mourant, connu de Tito comme de Romola, est que cette collection reste acquise à la république de Florence et continue à porter le nom de celui qui l'a formée. Le passage du roi de France et des envoyés du duc de Milan vient malheureusement fournir à Tito Melema l'occasion de vendre avantageusement le trésor de curiosités réunies par son beau-père, et cela dans un moment où la crainte que Baldassare lui inspire l'a presque déterminé à quitter Florence. La scène dans laquelle Tito annonce cette vente à sa jeune femme et dévoile pour la première fois la bassesse de son caractère, est une des plus belles du livre. Tito, par ce fait éloigné du foyer domestique où l'attendent sans cesse les reproches muets, l'implacable dédain du noble cœur qu'il a déçu, s'éprend d'une jeune fille, Tessa, qui, trompée par un faux mariage, se donne à lui. Cependant les conseils de Savonarole ont ramené Romola à son époux. Les intrigues et les complots politiques menacent d'ensanglanter Florence. Un de ces complots en faveur des Médicis vient d'être dénoncé, les meneurs sont jetés dans les fers; dénoncés par leur complice, les conspirateurs sont livrés au supplice. Savonarole lui-même tombe dans un piége qu'il s'est tendu en invoquant pour preuve de sa mission le pouvoir surhumain, dont il se croyait peut-être investi. Tito Melema, devenu à force d'intrigues le secrétaire du conseil des Dix, est le principal instigateur de la combinaison qui met le réformateur, dépouillé désormais de son ascendant sur la multitude, à la merci d'un gouvernement hostile et jaloux. Mais la punition ne se fait pas attendre : Tito, dénoncé au gouvernement par un espion de bas étage, est condamné à mort. Pour échapper aux sbires, il se jette tout habillé dans l'Arno; il gagne enfin le rivage exténué de fatigue, il est sauvé; mais il a compté sans la vengeance de Baldassare Calvo qui l'attend sur le bord et, profitant de sa faiblesse, l'étrangle de ses doigts débiles. L'épilogue nous montre Romola se livrant à la pratique des œuvres de charité, notamment à l'éducation des enfants que son mari a eus de la jeune Tessa.

La noblesse et la force des pensées, l'intérêt et l'exactitude historique des moindres détails, l'élégance et la vigueur du style font de *Romola* une des œuvres les plus remarquables que l'Angleterre ait produites dans ce genre.

ROMONT, petite ville de Suisse, canton de Fribourg, à 39 kilom. de Lausanne, sur un mamelon haut de 764 mètres; 1,238 hab. Elle est entourée de fortifications, à la base orientale desquelles coule la Glane, et dominée par les tours et créneaux de son château, qui fut fondé, dit-on, au Xe siècle et rebâti en grande partie au XVIe siècle. De Romont on découvre de magnifiques points de vue. Foires très-fréquentées. Aux environs, beau château de Mézières, bâti sur une éminence et au pied duquel s'étagent les maisons du village du même nom.

ROMORANTIN, ville de France (Loir-et-Cher), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 41 kilom. S.-E. de Blois, au confluent de la Sauldre et du Morantin; pop. aggl., 6,667 hab. — pop. tot., 7,602. hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége. On y remarque d'importantes manufactures de draps et d'étoffes de laines, de belles filatures, des parcheminerics, des tanneries, des fabriques de cordes, de rubans et d'huile. L'arrond. comprend 6 cant., 49 comm. et 55,297 hab. Romorantin est une petite ville bien bâtie et très-agréablement située. De charmantes promenades, rafraîchies par les eaux du Morantin, ont remplacé les anciens fossés et s'étendent le long des remparts, qui ont conservé quelques intéressantes tours du XVIe siècle. Cette ville, ancienne capitale de la Sologne, doit son origine à un château construit dans une île de la Sauldre et autour duquel se forma d'abord un petit village, berceau de la ville actuelle. Les Anglais s'en emparèrent en 1356, après plusieurs attaques infructueuses; c'est à ce siége que l'on se servit, dit-on, pour la première fois d'artillerie pour l'attaque des places. A la suite de ce siége, Jean le Bon, alors à Chartres, poursuivit les Anglais jusqu'à Poitiers, où l'attendait un grand désastre. C'est à Romorantin que l'illustre chancelier de L'Hospital fit rendre en faveur des protestants, en 1560, le fameux édit qui sauva la France de l'inquisition. (V. ci-après.)

Les édifices les plus remarquables de Romorantin sont l'église et le château. L'église, classée parmi les monuments historiques, appartient à différentes époques; le chœur révèle un style de transition; le transsept est roman; les collatéraux, datent de 1439; le rond-point du chœur et ses chapelles, du style ogival tertiaire, ont été refaits au commencement du XVIIe siècle. Au centre du transsept s'élève une belle tour.

Le château, bâti par François Ier dans le style du château de Blois et défiguré par des restaurations et des remaniements nombreux, renferme aujourd'hui la sous-préfecture, le tribunal, la salle de spectacle, la prison et la gendarmerie. On remarque encore à Romorantin plusieurs maisons du XVe et du XVIe siècle, notamment la maison du Carroir-Doré, devant laquelle François Ier fut blessé.

Romorantin (ÉDIT DE), édit célèbre qui est dû au courageux patriotisme du chancelier de L'Hospital et qui sauva la France de l'inquisition (mai 1560). Sous le règne de François II, aussi court qu'agité, les factions perdirent en grande partie leur couleur politique pour revêtir un caractère exclusivement religieux et se signalèrent par les plus effroyables excès, dont le catholicisme doit assumer la plus lourde part. Les Guises, chefs de ce parti et oncles de la jeune reine, Marie Stuart, exercèrent véritablement le pouvoir et ne s'en servirent que pour accabler les protestants, dont les chefs, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le prince de Condé, son frère, étaient pour eux de redoutables rivaux. Le supplice du calviniste Anne Du Bourg, condamné par le parlement, fut bientôt suivi de la conjuration d'Amboise, où les réformés devaient s'emparer de la personne du roi pour le soustraire à la pernicieuse influence des Guises, détestables ambitieux vendus à l'Espagne et acquis d'avance aux plus impitoyables excès commis au nom de la religion. Ils découvrirent à temps le complot; mais le prince de Condé se justifia fièrement devant le roi d'y avoir pris part, et ils n'osèrent pas relever son défi. Ils saisirent pourtant habilement le prétexte de la conjuration pour projeter l'établissement de l'inquisition espagnole en France, c'est-à-dire pour couvrir le pays d'échafauds et de bûchers. Heureusement, ils allaient se heurter contre l'indomptable fermeté d'un homme de bien et dévoué aux véritables intérêts de sa patrie. Le chanchelier Michel de L'Hospital n'essaya pas, néanmoins, de leur résister en face, il sentait trop bien qu'il eût été brisé; mais il agit sur leurs esprits en leur représentant l'exemple de Naples et de Rome et en leur prédisant que cette abominable institution leur aliénerait les catholiques aussi bien que les protestants. Les Guises, malgré leurs ressentiments et leurs passions, comprirent ces sages avertissements et ils cédèrent sur ce point, mais en exigeant que le crime d'hérésie fût désormais déféré à la juridiction épiscopale. C'était beaucoup encore, cependant l'édit fut rendu à Romorantin avec cette clause, que le parlement n'enregistra qu'avec répugnance et murmures comme conférant de trop larges attributions au clergé. Quelque fondées que fussent ces craintes, elles n'étaient rien auprès du danger auquel on venait d'échapper. D'ailleurs L'Hospital, dans sa séance d'installation au parlement, car il était nouveau au pouvoir, ce qui augmente son mérite, interpréta l'édit d'une façon qui en modifiait singulièrement la portée : « Il déclara que l'autorité civile ne devait plus poursuivre que les assemblées illicites et séditieuses sans se mêler des choses de la conscience, et que les évêques et les curés, chargés du soin de ces choses, devaient, en attendant le concile, ramener les « dévoyés » surtout par les bonnes raisons et

les bons exemples; que l'expérience condamnait les moyens violents, et que les erreurs de l'esprit ne se gouvernaient pas comme celles du corps (5 juillet).... Une disposition que L'Hospital avait glissée dans l'édit de Romorantin et qui menaçait de la peine du talion les auteurs de dénonciations calomnieuses n'était pas moins significative. Le parlement enjoignit la résidence aux évêques, sous peine de saisie de leur temporel. » (Henri Martin.)

Les armes des Guises furent, sinon brisées, du moins émoussées entre leurs mains, par l'édit de Romorantin. Ils ne parurent pas cependant s'en affecter beaucoup; ils affectèrent même de se radoucir envers les hérétiques, se consolant sans doute en pensant que l'avenir ne pouvait leur échapper.

ROMPABLE adj. (ron-pa-ble — rad. *rompre*). Qui peut être rompu. ‖ Peu usité.

ROMPCROISSANT (Jean DOUET DE), écrivain français, né en 1587, mort vers 1655. Il servit sur terre et sur mer, puis devint essayeur des monnaies. Pendant ses loisirs, il composa un assez grand nombre d'écrits sur des sujets divers. Nous citerons de lui : *Proposition d'une écriture universelle, admirable pour ses effets* (Paris, 1627, in-8°); *Avis au roi pour ôter le moyen de contrefaire ses monnaies* (1634, in-8°), où il propose un trébuchet de son invention, mais sans le décrire; *Discours au roi sur le surhaussement des monnaies* (1636, in-8°); *Remontrance générale sur la grande utilité publique de l'augmentation du prix des monnaies* (1636, in-8°); *Discours sur les machines de victoires et conquêtes* (1637, in-8°), livre bizarre, rempli de galimatias, dans lequel il parle de brûlots, de feux inextinguibles, d'un chariot d'ambulance pour combattre à découvert, etc.; la *France guerrière* (1643-1644, 2 vol. in-8°), où il propose des moyens pour enrôler aisément un grand nombre de soldats, pour obtenir une bonne paix, pour empêcher les duels, pour établir des taxes au profit des soldats sur les cabarets, les jeux publics, etc., et termine l'ouvrage par un précis de 32 mémoires sur divers projets qu'il se borna à indiquer, selon son habitude, sans fournir les moyens d'exécution; enfin, on lui doit *Anagrammes sur le nom de Louis XIV* (1651, in-4°); l'*Oracle français* (1651, in-4°), recueil d'anagrammes.

ROMPÉ adj. (ron-pé — rad. *rompre*). Sylvic. Se dit des arbres rompus, cassés par les vents.

ROMPEMENT s. m. (ron-pe-man — rad. *rompre*). Action de rompre.

— Fam. *Rompement de tête*, Grand ennui, grande fatigue : *Faites-moi expérimenter que ce n'est pas un* ROMPEMENT DE TÊTE. (Mme de La Vallière.) *Le* ROMPEMENT DE TÊTE *est du style burlesque.* (R. Cornut.)

— Art milit. Dislocation : ROMPEMENT *de rangs.* ROMPEMENT *de peloton.*

— **Encycl.** Art milit. Ce mot date du XVIIIe siècle. Il a exprimé diverses évolutions d'infanterie que les ordonnances ont longtemps négligé de caractériser. Nous distinguerons :

1° Le *rompement de peloton*, qui n'a lieu qu'en marche; il réduit de moitié le front d'une colonne par pelotons.

2° Le *rompement de rangs*, ancien *rompement* qui opérait la dislocation momentanée de la troupe et qui s'effectuait au son de la breloque ou au commandement : Rompez vos rangs.

3° *Rompement en arrière*, qui opère un entre-colonnement au moyen d'une marche par le flanc. Il a lieu au pas ordinaire, accéléré ou autre, par divisions ou par pelotons, et peut servir quand le défaut d'espace s'oppose à ce qu'on rompe par quart de conversion. Ainsi, une ligne dont le premier rang borde un fossé ne peut rompre qu'en arrière. Il y a des *rompements* en arrière à droite et à gauche.

4° *Rompement en bataille* ou *en colonne*, fractionnement par subdivisions. On disait autrefois passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. Par le *rompement* en bataille, on en arrive à pouvoir mouvoir plus aisément la troupe à l'ancienne manière de l'épagogue. Cette évolution s'est longtemps exécutée au son des batteries de caisse, par demi-rangs, par quatre rangs, par pelotons, par sections ou demi-quarts de rang. Vers la fin du siècle dernier, on changea tout ce système; on rompit par régiments, bataillons, demi-bataillons, divisions, pelotons ou sections. Les *rompements* que l'on admit étaient, paraît-il, des plus compliqués. Un règlement de 1791 en a modifié les principes, sans pouvoir les simplifier. Les *rompements* ne produisaient que des colonnes par pelotons ou par sections. Bonaparte, qui s'écartait souvent des ordonnances, a fait rompre maintes fois par divisions et au pas accéléré, tandis que les *rompements* devaient se faire, d'après le règlement de 1791, de pied ferme, à pivot fixe et au pas ordinaire.

5° *Rompement par deux*. Sorte de *rompement* analogue à celui qui était en usage dans la cavalerie. La tactique française l'a abandonné il y a deux siècles; mais la milice prussienne en faisait encore usage au commencement des guerres de la Révolution.

6° *Rompement par la droite*. Sorte de *rompement* qui, au siècle dernier, s'exécutait par le départ successif des subdivisions. Ce *rompement* était très-difficile à exécuter; il demandait une précision de temps et de distance que l'on ne pouvait obtenir que sur les champs de manœuvre. Le règlement du 1er août l'a modifié. Le *rompement par la gauche* lui ressemble. Ils servent : le premier à marcher vers la gauche lorsqu'on est à droite, et le second à marcher vers la droite lorsqu'on est à gauche. La manœuvre en est très-compliquée.

ROMPERIE s. f. (ron-pe-rî). V. ROMPURE.

ROMPEUR, EUSE s. (ron-peur, eu-ze — rad. *rompre*). Personne qui rompt, qui a l'habitude de rompre.

ROMPIS s. m. (ron-pi — rad. *rompre*). Arbres rompus, cassés.

ROMPRE v. a. ou tr. (ron-pre — latin *rumpere*, mot qu'Eichhoff ramène à la racine sanscrite *raph*, *riph*, briser, et Pictet à la racine sanscrite *lup*, fendre, d'où aussi l'ancien allemand *raufian*, gothique *raupian*, arracher, trancher; anglo-saxon *rypan*, dépouiller; scandinave *riûfa*, rompre; lithuanien, *lupti*, écorcher, peler, *luppimas*, action d'écorcher; polonais, *lupac*, *lupic*, rompre, fendre, peler, piller; russe *lupiti*, même sens). Casser, briser, diviser violemment; mettre en pièces irrégulières : ROMPRE *une porte.* ROMPRE *un cordon.* ROMPRE *une sonnette.* ROMPRE *des vitres.* ROMPRE *sa canne sur le dos de quelqu'un. Le fleuve* A ROMPU *ses digues. De colère, on* ROMPT *sa plume qui ne marque pas.* (Boss.) *Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste,* ROMPENT *leurs étuis.* (B. de St-P.)

Tel Hercule filant *rompait* tous les fuseaux

BOILEAU.

Voyez si vous *romprez* ces dards liés ensemble.

LA FONTAINE.

Ouais! la clef n'entre point. — *Romps* chaîne et cadenas.

REGNARD.

— Poétiq. Déchirer.

Elle a trois fois écrit, et, changeant de pensée,
Trois fois elle *a rompu* sa lettre commencée.

RACINE.

— Arrêter ou diminuer la vitesse, détourner le cours impétueux de : ROMPRE *le vent.* ROMPRE *le courant d'un fleuve.* ROMPRE *la violence des vagues.* ‖ Amortir, atténuer la violence de : *Il se serait tué en tombant, sans une botte de paille qui* A ROMPU *le coup.* (Acad.)

— Troubler dans sa marche, dans son allure; défaire l'arrangement de : *Les romantiques sont très-préoccupés de* ROMPRE *la mesure des vers. Le style familier est ennemi du nombre, et il faut* ROMPRE *celui-ci pour que celui-là paraisse naturel.* (J. Joubert.) ‖ Intervenir, modifier :

Il *rompt* l'ordre commun et devance le temps.

MOLIÈRE.

— Interrompre, mettre fin à : ROMPRE *une assemblée.* ROMPRE *le sommeil de quelqu'un.* ROMPRE *un tête-à-tête. Ils aiment mieux lasser la patience d'un malheureux que de* ROMPRE *une partie de jeu.* (Fléch.)

Je *romps* un entretien dont la suite me blesse.

CORNEILLE.

‖ Faire cesser, empêcher la continuation ou la réalisation de : ROMPRE *un dessein.* ROMPRE *un mariage projeté. Cela* ROMPT *toutes mes espérances. Il vaut mieux, jusqu'au pied des autels, dire non et* ROMPRE *un mariage prêt à se faire que de consommer une union funeste.* (Dupin.)

Rompons avec plaisir un hymen qu'il diffère.

RACINE.

Tu *romps* tous les efforts de ma vaine prudence.

RACINE.

‖ Détruire, anéantir, dissiper, en parlant d'un lien moral : *Le passions nous ont mis dans les fers, que nous avons tant de peine à* ROMPRE. (Boss.) *L'intérêt le plus vil* ROMPT *tous les liens du sang et de l'amitié.* (Mass.) *L'adultère* ROMPT *les liens de famille.* (V. Parisot.) *Le propre des révolutions, même des plus légitimes et des plus glorieuses, c'est de* ROMPRE *toutes les attaches sociales et politiques.* (Mich. Chev.)

Rompez, rompez tout pacte avec l'iniquité.

RACINE.

Je sais de quels serments je *romps* pour vous les chaînes.

RACINE.

L'ardente soif du gain *rompt* les nœuds les plus chers.

N. LEMERCIER.

Enfin, de votre dieu l'implacable vengeance
Entre nos deux maisons *rompit* toute alliance.

RACINE.

‖ Faire cesser brusquement ce qui dure depuis longtemps : *La mort* ROMPT *les chaînes de l'âme. Il faut beaucoup de courage pour* ROMPRE *les entraves de l'habitude et de la routine.* ‖ Violer, en parlant d'un engagement ou d'une obligation : ROMPRE *les vœux qu'on avait faits. La force morale n'empêche pas d'annexer les provinces ni de* ROMPRE *les traités.* (L. Veuillot.)

— Soumettre, dompter, faire plier : ROMPRE *le caractère, la volonté, l'obstination de quelqu'un.* ROMPEZ *votre volonté, obéissez.* (Boss.) ‖ Accoutumer : ROMPRE *quelqu'un au travail, à l'obéissance. Ce métier* A ROMPU *mon corps à la fatigue.*

— *A tout rompre*, Avec grand bruit, grand fracas; avec beaucoup d'entrain, avec transport, avec frénésie : *Applaudir* À TOUT ROMPRE. *Je fus hier chez la duchesse de Villeroi à une tragédie qui fut applaudie* À TOUT ROMPRE. (Mme Du Deffant.) *Un mot graveleux échappait-il autrefois à la censure, il était applaudi* À TOUT ROMPRE. (E. de Gir.) ‖ Signifiait autrefois Tout au plus, au maximum : A TOUT ROMPRE, *cela peut produire mille francs par an.*

— *Rompre une lance*, Se disait des chevaliers qui combattaient en champ clos jusqu'à ce que leur lance fût rompue. ‖ Fig. S'attaquer de paroles, se livrer à une discussion : *Je veux* ROMPRE UNE LANCE *avec vous. Il* A ROMPU *plus d'*UNE LANCE *pour moi.*

— *Rompre le pain*, Le couper en morceaux avec les mains, sans l'aide du couteau : *L'usage actuel est de* ROMPRE LE PAIN *à table et non de le couper.* ‖ *Rompre le pain de quelqu'un*, S'asseoir à sa table :

J'ai rendu vœux pour vœux à sa vieille amitié,
Et *du pain* qu'il m'offrait j'*ai rompu* la moitié.

C. DELAVIGNE.

‖ *Rompre le pain à quelqu'un*, Lui donner la communion. ‖ *Rompre le pain avec quelqu'un*, Faire la communion avec lui. ‖ *Rompre à quelqu'un le pain de la parole de Dieu*, Lui annoncer la parole de Dieu en prêchant.

— *Rompre la paille*, Annuler un accord, une convention, ce qui se faisait autrefois en rompant une paille. ‖ Convenir de rester brouillés, se déclarer brouillés :

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut *rompre la paille*. . . . . .

MOLIÈRE.

— *Rompre les os à quelqu'un*, Le rouer de coups, le battre violemment :

Je n'ai trouvé personne à qui *rompre les os*.

MOLIÈRE.

— *Rompre le cou à quelqu'un*, Le dérouter dans ses espérances, le mettre hors d'état de faire ce qu'il projetait : *J'étais en belle passe, si l'on ne* M'AVAIT ROMPU LE COU. Nous présumons que, dans cette locution, on a corrompu l'orthographe du mot *cou*, qui devait s'écrire *coup*.

— *Rompre la tête à quelqu'un*, L'ennuyer, le fatiguer, l'excéder : *Vous faites un bruit à* NOUS ROMPRE LA TÊTE. *Ne venez pas* ME ROMPRE LA TÊTE *de tous ces cancans.*

En quoi blesse le ciel une visite honnête,
Pour en faire un vacarme à *nous rompre la tête?*

MOLIÈRE.

Allez donc, et cessez de *nous rompre la tête!*
Que de fous! Je ne fus jamais à telle fête.

RACINE.

— *Rompre la glace*, Faire un premier pas difficile; faire les premières avances d'une réconciliation. Se dit par allusion à un bateau qui casse la glace pour ouvrir le chemin aux autres : *Ecoutez, vous me plaisez, je ne vous le cache pas, monsieur; j'*AI ROMPU LA GLACE *avec vous.* (L. Reybaud.) ‖ A été employé dans le sens de Rompre le charme, mettre fin à une mauvaise chance : *Je vous ai souhaité un lot à la loterie, pour commencer à* ROMPRE LA GLACE *de notre malheur. Cela se dit-il?* (Mme de Sév.)

— *Rompre un charme, un enchantement*, Le faire cesser, en délivrer celui à qui on l'avait jeté. ‖ Fig. Faire cesser un état permanent; arracher quelqu'un à ce qui le retenait, l'enchaînait tout entier : *Un reste d'honneur et de respect pour le public et pour la place qu'on occupe* ROMPT *souvent* LES CHARMES *d'une oisiveté honteuse.* (Mass.)

— *Rompre l'anguille au genou*, Tenter une chose impossible ou d'une manière impossible.

— *Rompre le fil de*, Interrompre, couper : ROMPRE LE FIL DE *son discours*, DE *ses idées.*

— *Rompre le silence*, Prendre la parole, parler : *On est quelquefois forcé de* ROMPRE LE SILENCE *pour ne pas commettre d'indiscrétion.* (A. d'Houdetot.)

Tu frémiras d'abord si je *romps le silence*.

RACINE.

Puisque j'ai commencé de *rompre le silence*,
Madame, il faut poursuivre. . . . . .

RACINE.

— *Rompre le jeûne*, Manger ou boire, étant resté à jeun jusque-là. ‖ Dans le langage des casuistes, Violer l'obligation du jeûne : *Un verre d'eau ne* ROMPT *pas* LE JEÛNE, *et même* liquidum non frangit jejunium, *comme disent en latin de sacristie les théologiens relâchés.*

— *Rompre sa maison*, Congédier ses gens, changer tout le service. ‖ *Rompre sa table*, Cesser de recevoir à dîner, de tenir table. ‖ *Rompre son ménage*, Renoncer à avoir un ménage. ‖ Vieilles loc.

— *Rompre les chemins*, En détremper le sol, les rendre peu praticables : *La pluie* A ROMPU *tous* LES CHEMINS.

— Art milit. *Rompre les chemins, les passages, les ponts*, Les couper, pour arrêter ou retarder la marche de l'ennemi. ‖ *Rompre le camp*, Disperser, renvoyer les troupes qui y étaient réunies. ‖ *Rompre des troupes*, Les enfoncer, en troubler les rangs, les mettre en désordre. ‖ *Rompre les divisions, les bataillons*, Les diviser, les fractionner, pour établir un autre ordre de marche. ‖ *Rompre le carré*, Le déformer, pour reprendre l'ordre en colonne.

— Escrime. *Rompre la mesure*, Reculer en parant. ‖ *Rompre la mesure à son adversaire*, Le prévenir, empêcher le coup qu'il voulait porter. ‖ *Rompre la semelle, d'une semelle*, Reculer d'une semelle, reporter la pointe de son pied à l'endroit qu'occupait le talon, et fig. Reculer, rétrograder très-peu : *Le temps ne recule point, et le plus fier champion ne pourrait le faire* ROMPRE D'UNE SEMELLE. (Chateaub.)

— Manége. *Rompre un cheval*, L'assouplir, le dompter, l'accoutumer à obéir aux aides ‖ *Rompre l'eau à un cheval*, L'arrêter pendant qu'il boit, l'empêcher de boire avec une avidité qui pourrait lui être nuisible : *Il faut* ROMPRE L'EAU À UN CHEVAL *qui est en moiteur.* ‖ *Rompre le cou à un cheval*, Lui assouplir l'encolure par des mouvements répétés en divers sens.

— Chasse. *Rompre les chiens*, Les arrêter dans leur poursuite, lorsqu'ils se dévoient, et fig. Détourner un discours, une conversation, pour empêcher un résultat que l'on veut éviter : *Si je n'*AVAIS ROMPU LES CHIENS, *il avouait tout et nous compromettait avec lui. C'est toujours la même manière de* ROMPRE LES CHIENS; *tu voudrais faire une querelle aux autres et tu ne veux pas me répondre à moi.* (Th. Leclercq.)

— Jeux. Empêcher de faire : *Rompre la vole, le chelem, le reversi.* ‖ *Rompre à la bonne, à l'avant-bonne*, Empêcher le reversi en faisant les dernières levées. ‖ *Rompre* ou *barrer les dés*, En annuler le coup, porter vivement la main sur les dés après que l'adversaire les a jetés. ‖ *Rompre son plein*, Etre obligé de lever une des dames qui le composent, faute de pouvoir exprimer les points des dés avec d'autres dames.

— Jurispr. *Rompre quelqu'un*, Lui casser les os des bras et des jambes avec une barre de fer, comme on faisait à ceux qui étaient condamnés à la roue : *On* LE ROMPIT *vif sur la place de Grève.* ‖ *Rompre son ban*, Quitter le lieu où l'on avait été exilé ou interné par la décision d'un tribunal; revenir au lieu dont le tribunal avait interdit l'entrée : *Je viens de* ROMPRE MON BAN *pour quelques minutes.* (Alex. Dum.) ‖ *Rompre sa prison*, S'évader du lieu où l'on était détenu.

— Comm. *Sans rompre charge*, Sans opérer de transbordement.

— Techn. *Rompre trop jeune*, Dans les brasseries, Retirer trop tôt le grain du germoir. ‖ *Rompre la couche*, Remuer les grains dans le germoir, pour les empêcher de se pelotonner. ‖ *Rompre la trempe*, Mêler, avec le fouquet, dans la cuve-matière, l'eau et le grain bruisiné. ‖ *Rompre la laine*, Mêler des laines de diverses couleurs, pour la fabrication de certains draps. ‖ *Rompre le jet*, Enlever des caractères que l'on vient de fondre la partie métallique prise dans le canal qui conduit la matière au moule. ‖ *Rompre la main brune*, Ouvrir les mains de papier et effacer les plis faits sur le dos des feuilles.

— Typogr. *Rompre une forme*, Séparer les caractères dont elle était composée. ‖ Loc. vieillie.

— Grav. *Rompre une planche*, La mettre hors d'état de servir.

— Peint. *Rompre les couleurs*, Y mêler d'autres teintes pour en adoucir l'éclat.

— Agric. Défricher, labourer pour la première fois, ou Labourer après un long repos.

— v. n. ou intr. Se casser : *L'essieu* A ROMPU. *Les nœuds qu'on veut trop serrer* ROMPENT. (J.-J. Rouss.)

L'ivoire trop hâté *rompt* deux fois sur sa tête.

BOILEAU.

Laissez-moi faire, et le drôle et sa belle
Verront beau jeu si la corde ne *rompt*.

LA FONTAINE.

— Etre détruit, anéanti : *Je ne puis m'empêcher de te dire que ton souhait ne tient qu'à un fil et que, s'il vient à* ROMPRE, *adieu toute la félicité.* (D'Ablanc.)

— Se brouiller, cesser d'être unis : *On s'unit sans s'examiner, et on* ROMPT *sans délibérer.* (Mme de Lambert.) *On se fait toujours des ennemis de ceux avec qui on* ROMPT *sans ménagement.* (Mme de Puisieux.)

Oui, je vous tromperais de parler autrement,
Tôt ou tard nous *romprons* indubitablement,

MOLIÈRE.

‖ Se séparer, faire divorce : ROMPRE *avec le monde.* ROMPRE *avec ses habitudes.* ROMPRE *avec les choses réelles, ce n'est rien; mais avec les souvenirs!* (Chateaub.) *L'Espagne ne retrouve les habitudes du travail que depuis qu'elle* A ROMPU *avec celles de la mendicité.* (Guéroult.)

— *Rompre en visière à* ou *avec*, Brusquer, attaquer directement et sans rien ménager, comme un chevalier qui, dans un tournoi, aurait rompu sa lance dans la visière de son adversaire : *Jean-Jacques, misanthrope parce qu'il était malheureux,* ROMPIT EN VISIÈRE AVEC *son siècle et, dans ses écrits, prit le contre-pied de ce qu'il voyait.* (St-Marc Girard.) *Une jeune personne ne doit pas* ROMPRE EN VISIÈRE À *des gens respectables.* (Balz.) *Les économistes* ONT ROMPU EN VISIÈRE À *la tradition,* AUX *intérêts locaux,* AUX *principes conservateurs.* (Proudh.)

Je n'y puis plus tenir, j'enrage, et mon dessein
Est de *rompre en visière* à tout le genre humain.

MOLIÈRE.

— Prov. *Il vaut mieux plier que rompre*, Il

vaut mieux plier, céder, que de s'attirer une catastrophe, un accident irréparable.

— Art milit. Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne : ROMPRE *par divisions.* ROMPRE *par sections, par pelotons.* ROMPRE *à droite, à gauche.*

— Econ. rur. Se dit du vin qui change de couleur et perd son bouquet par l'exposition à l'air.

Se rompre v. pr. Se briser, être rompu, cassé : *C'est toujours par l'endroit le plus faible que la corde* SE ROMPT. (Le Sage.) *En* 1654, *les digues du Jutland* SE ROMPIRÊNT *et quinze mille habitants furent engloutis.* (H. Taine.) ‖ Se briser, se diviser : *La vague* SE ROMPT *contre les rochers.* ‖ Etre infléchi : *Les rayons* SE ROMPENT *en passant de l'air dans l'eau.* (Acad.)

— Etre détruit, cesser d'exister : *Nos liens s'allongent quelquefois, mais ils ne* SE ROMPENT *jamais.* (Mme de Sév.) *Le charme* SE ROMPT *et tout ce qui nous enchante s'évanouit avec nous.* (Fléch.) *La clémence enchaîne les cœurs avec des liens qui ne* SE ROMPENT *jamais.* (Malesherbes.) *Un fou est un être chez lequel* S'EST ROMPU *l'équilibre entre l'imagination et la raison.* (Ch. Dollfus.)

— Se vaincre, se dompter : *Le courage de* SE ROMPRE *m'a toujours paru l'un des plus nobles efforts dont un homme de sens pût se glorifier à ses yeux.* (Beaumarch.) ‖ Se plier, s'habituer : SE ROMPRE *à la fatigue. Il* SE ROMPIT *à écrire correctement tant en français qu'en latin.* (Ste-Beuve.)

— Rompre, casser à soi : SE ROMPRE *la jambe. Je voudrais que tu* TE FUSSES ROMPU *le cou, double chien.* (Brueys.)

— *Se rompre la tête,* Se donner une grande fatigue par l'étude ou la réflexion : SE ROMPRE LA TÊTE *à résoudre des problèmes insolubles.*

— *Se rompre le cou,* Détruire soi-même son avenir ou ses espérances; se rendre le succès impossible. Cette locution a vieilli.

— **Syn. Rompre, briser, casser,** etc. V. CASSER.

— **Allus. littér. Je plie et ne romps pas,** Hémistiche de La Fontaine, dans la fable le *Chêne et le Roseau.* V. PLIER.

ROMPT-PIERRE s. m. Bot. Nom vulgaire du genre saxifrage.

ROMPU, UE (ron-pu, û) part. passé du v. Rompre. Cassé, brisé : *La soie une fois* ROMPUE, *toutes les perles se défilent.* (Beaumarch.)

De tes cheveux le ruban se dénoue,
Et du corset les liens sont *rompus.*

PARNY.

— Par ext. Détrempé, gâté, peu praticable, en parlant d'un chemin : *Il pleut sans cesse, et je crains fort que vos chemins de Bourgogne ne soient* ROMPUS. (Mme de Sév.) ‖ Troublé, mis en désordre, en parlant de ce qui était aligné ou rangé : *Nos rangs sont* ROMPUS. *L'ordre que j'avais établi a été* ROMPU. *Les Suédois furent* ROMPUS, *enfoncés et poussés jusqu'à leurs bagages.* (Volt.)

Maint rempart fut ouvert, maint escadron *rompu.*

LA FONTAINE.

On voit les bataillons *rompus* et dispersés.

VOLTAIRE.

— Par exagér. Fatigué, harassé, abattu : *Je suis tout* ROMPU. *J'ai les bras* ROMPUS.

— Assoupli, rendu flexible : *Cet acrobate a les membres* ROMPUS. *Avec une main toute* ROMPUE *et une orthographe correcte, aidez-vous de cette petite personne.* (Mme de Sév.)

— Fig. Habitué, plié : *L'homme* ROMPU *de bonne heure à cette théorie des devoirs ne rencontrera point d'obstacles.* (Balz.) *Il est facile d'égarer des hommes* ROMPUS *à une obéissance passive.* (L. Blanc.)

. . . Je commence assez bien, ce me semble,
Et pour être apprentif au métier que je fais,
J'y suis grec et *rompu* quasi comme au palais.

CAMPISTRON.

‖ Roué. Vieilli en ce sens; ne s'employait guère que substantiv. : *Ce bon* ROMPU *de Louis XI aima aussi toutes les femmes.* (Brantôme.)

— Détruit, en parlant d'un lien moral : *Combien d'amitiés refroidies, combien de commerces* ROMPUS, *combien de guerres déclarées parce qu'on nous a dit librement la vérité!* (Bourdal.) *Les amitiés* ROMPUES *sont trop courtes pour pouvoir être renouées.* (A. d'Houdetot.) *Le travail manque aux bras quand l'équilibre est* ROMPU *entre l'offre et la demande.* (E. de Girard.)

Seigneur, on est aux mains et la trêve est *rompue.*

RACINE.

Tous les nœuds sont *rompus :* l'ami dans son ami,
Le frère dans sa sœur redoute un ennemi.

DELILLE.

— *Paille rompue,* Manière usitée autrefois de rompre un accord ou de se déclarer désunis, brouillés :

. . . . . . Une *paille rompue*
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue.

MOLIÈRE.

— *A bâtons rompus,* Sans suite, par boutades, avec de fréquentes interruptions : *Travailler* À BÂTONS ROMPUS. *Je vous écris* À BÂTONS ROMPUS, *au bon fin milieu de ma chancellerie.* (J. de Maistre.)

— Blas. Syn. de BRISÉ, suivant quelques héraldistes. ‖ S'emploie plus souvent en parlant du chevron, pour exprimer que les branches de cette pièce sont séparées en deux.

— Peint. *Ton rompu,* Celui qui s'élève ou se dégrade de l'ombre à la lumière. ‖ *Couleur rompue,* Celle qui a des reflets d'une autre couleur.

— Mar. *Bâtiment rompu,* Bâtiment très-arqué. ‖ *Arcasse rompue,* Arcasse qui fléchit. ‖ *Ligne rompue,* Ligne de navires qui a cessé d'être droite ou régulière, qui s'est déformée.

— Manége. *Train rompu,* Allure du cheval qui tient du traquenard et de l'aubin.

— Techn. *Bâtons rompus,* Tapisserie représentant des bâtons brisés et entremêlés.

— Arithm. *Nombre rompu,* Ancien syn. du mot FRACTION. On disait aussi substantivement UNE ROMPUE. ‖ *Puissance rompue, Racine rompue,* Puissance, racine ayant un indice fractionnaire.

— Agric. Défriché. ‖ Se dit aussi d'un pré que l'on vient de détruire en le cultivant : *Le froment se place souvent en première récolte sur un sainfoin* ROMPU *et sur un seul labour.* (Matth. de Dombasle.)

— Econ. rur. Se dit d'un vin qui a perdu son bouquet par l'exposition à l'air.

ROMPURE s. f. (ron-pu-re — rad. *rompre*). Techn. Opération consistant à détacher du pied de la lettre un excédant de matière qui est nécessaire pour la fonte, mais qui ne doit pas subsister après cette opération. On dit aussi ROMPERIE. ‖ Endroit de la lettre où cette rupture a eu lieu.

ROMSDAL (AMT DE), division administrative de la Norvége, dans les stifts de Bergen et de Drontheim; 15,536 kilom. carr.; 91,000 hab. Ch.-l., Christiansand. Sa surface est montagneuse au S. et à l'E., où s'élèvent les monts Doverfjeld, et elle est arrosée par le Sundal, la Romsdal, etc. Sur la côte est un groupe d'îles du même nom.

ROMSDALS-ELV, rivière de Norvége. Elle descend des monts Dofrines, situés dans le N.-O. du diocèse d'Aggershuus, entre bientôt dans le diocèse de Drontheim et se jette dans la partie méridionale du Romsdals-Fiord, après un cours d'environ 100 kilom.

ROMSDALS-FIORD, golfe formé par l'Atlantique, sur la côte occidentale de la Norvége, par 62° 40' de latit. N. et 5° de longit. E.; il a 35 ou 40 kilom. de longueur, de l'O. à l'E., sur 20 kilom. de largeur, et projette dans les terres plusieurs bras avancés. On remarque Molde sur la côte septentrionale, et, sur la côte méridionale, se trouve l'embouchure du Romsdals-Elv.

ROMSDALS-HORN, montagne de Norvége, diocèse de Drontheim, bailliage de Romsdal, près de la rive droite du Romsdals-Elv. Elle est fort escarpée, et son sommet rocailleux est visible de 120 kilom. en mer.

ROMSEY ou **RUMSEY,** bourg et paroisse d'Angleterre (Hants), au milieu de riantes prairies, sur le Test et sur le canal d'Andover, à 9 kilom. N.-O. de Southampton; 5,800 hab. Fabriques de lainages et de toile à sac; papeterie, tannerie. La principale curiosité de Romsey est l'église d'une ancienne abbaye. L'abbaye a été complétement détruite, mais l'église, récemment restaurée à grands frais, est très-estimée des archéologues. « Cet édifice, dit M. Esquiros, est remarquable; mieux qu'aucun autre monument en Angleterre, il représente la configuration générale d'une église purement normande. Le chœur, les transsepts et la tour n'ont presque subi aucun changement, si ce n'est une légère dépression de la voûte. La ville de Romsey ne consiste guère qu'en une longue et large rue traversée par une autre rue à angle droit. » Patrie de sir William Petty, un des hommes les plus remarquables de son temps.

Près de Romsey s'élève Broadlands, beau manoir bâti en pierres blanches, avec des encadrements et des dessins en pierre, et contenant une collection de tableaux, parmi lesquels on distingue des Salvator Rosa, des Rubens et des Van Dyck.

ROMUALD (saint), fondateur de l'ordre des Camaldules, né à Ravenne vers 956, de l'illustre famille des Onesti. Il passa la plus grande partie de sa vie dans la solitude et fonda une infinité de monastères, dont le plus célèbre est celui de Camaldoli, près d'Arezzo, qui donna son nom à l'ordre austère des Camaldules. Il mourut à Val-de-Castro (Marche d'Ancône) vers 1027.

Romuald (LA VISION DE SAINT), chef-d'œuvre d'Andrea Sacchi; au musée du Vatican. Le saint religieux et cinq de ses compagnons sont arrêtés au milieu d'un riant paysage des Apennins, dans le champ de Maldulus (*Campus Malduli*), où, selon le récit des hagiographes, fut fondé le premier monastère des camaldules. Romuald, qui, d'après le même récit, s'était endormi dans ce beau site, avait vu en songe un échelle semblable à celle de Jacob et dont un grand nombre de moines gravissaient les degrés jusqu'à la demeure céleste. Sacchi a représenté le moment où le saint vient de s'éveiller et raconte sa vision à ses cinq compagnons de route. Cette vision se retrace vaguement dans le lointain.

Cette composition, exécutée pour l'église des Camaldules de Rome, est regardée comme un des plus beaux ouvrages que possède cette ville, si riche cependant en chefs-d'œuvre. Le grand mérite de l'auteur est d'avoir su, par un artifice ingénieux, varier la lumière et la couleur de son tableau, où les vêtements blancs des six personnages pourraient produire une uniformité désagréable. Un arbre contre lequel est appuyé saint Romuald, en jetant une ombre ferme au milieu du groupe, y détermine les effets les plus heureux. « La teinte verte qu'il y répand, dit Emeric David, se multiplie dans de nombreux reflets, et la lumière, qui brille au milieu des ombres et des tons verts, allégit, échauffe les grandes draperies blanches. Le coloris, par cet artifice, est devenu riche, transparent, harmonieux. La touche est nourrie et facile. Peut-être, si l'on juge les têtes avec sévérité, n'offrent-elles pas assez de variété dans les traits, assez de fermeté dans l'exécution; mais elles ont toutes un caractère noble et un sentiment religieux qui convenaient au sujet. » Transporté à Paris lors de la conquête de l'Italie par Bonaparte, ce tableau a été restitué après 1815 et placé dans la galerie du Vatican. Il a été gravé plusieurs fois, notamment par Jean Baron, par J.-J. Frey, dans le *Musée Napoléon* et dans le recueil de Filhol. Il y en avait, avant la Révolution, une copie dans l'église des Camaldules, à Yères, près de Paris, qui possédait aussi un tableau de Philippe de Champagne consacré à saint Romuald.

D'autres tableaux relatifs au fondateur des camaldules ont été peints par Francesco Mola (musée de Naples), le Guerchin (église de Saint-Romual-in-classe, à Ravenne), Giuseppe Grifoni (église *degli Angioli,* à Florence), l'Espagnolet (Académie des beaux-arts de Venise). Citons encore les estampes gravées par Gab. Ladame, par J.-J. Ebersbach (d'après Baumgartner), etc.

ROMUALD Ier, duc lombard de Bénévent (662-677). Il opposa une vigoureuse résistance à l'empereur grec Constant, qui vint assiéger Bénévent en 663. Vers 668, il conquit sur les Grecs Tarente et Brindes.

ROMUALD II, duc de Bénévent (702-731). Il conquit la ville de Cumes sur les Grecs; mais ceux-ci la recouvrèrent avec l'appui du pape Grégoire II.

ROMULÉE s. f. (ro-mu-lé). Bot. Syn. de TRICHONÈME, genre d'iridées.

ROMULUS. Suivant les traditions romaines, Romulus est considéré comme le fondateur de Rome et son premier roi. L'an 776 avant notre ère, Numitor, roi ou dictateur d'Albe la Longue, fut détrôné par son frère Amulius. Sa fille, Rhea Sylvia, mise au nombre des vestales, vierges consacrées au culte divin, devint cependant mère de deux jumeaux, Romulus et Remus. Amulius, redoutant une postérité qui pourrait un jour lui disputer le trône, et sans écouter les fables de Rhea, qui, pour sauver ses enfants, prétendait qu'ils avaient été engendrés par le dieu Mars, voua les deux jumeaux à la mort en les faisant exposer dans les solitudes marécageuses du Tibre, afin qu'ils fussent dévorés par les bêtes sauvages. Mais, comme dans l'histoire de Cyrus, comme dans toutes les légendes de cette nature, les enfants furent miraculeusement sauvés. Allaités par une louve, recueillis et nourris par des bergers, qui soupçonnaient leur naissance, ils grandirent dans la vie pastorale, puis se firent chasseurs, et plus tard, ayant découvert le secret de leur naissance, ils renversèreut Amulius, rétablirent Numitor et songèrent ensuite à bâtir une nouvelle ville avec leurs compagnons d'aventures et de brigandages. Le Tibre, en descendant du N.-E. à la mer, entre l'Etrurie et le Latium, cinq lieues avant son embouchure, tourne au bas de plusieurs collines autrefois couvertes d'osiers, de chênes, de lauriers et de hêtres. Ces ombrages et une multitude de sources vives y entretenaient un air pur au milieu d'une région insalubre, suivant le témoignage des plus anciens auteurs romains. La ville de *Pallantium* ou *Palatium,* bâtie par Evandre le Troyen et depuis longtemps disparue, avait du moins laissé son nom à l'une des principales collines de la rive gauche. Les deux frères Romulus et Remus choisirent cette hauteur, à peu près au centre des autres, y tracèrent, suivant les rites consacrés par les vieux cultes italiques, une enceinte avec un soc de charrue pour y renfermer quelques cabanes et abriter leur butin et leur troupe. Un camp grossier comme celui d'une petite horde de Tartares, avec un retranchement creusé à l'entour, ainsi commença la Ville éternelle (753 av. J.-C.). Une querelle s'éleva entre les deux frères pour le nom, le lieu et le gouvernement. Romulus trancha la question en tuant son frère; puis il donna à la cité nouvelle le nom de Rome, dérivé de son propre nom. On sait que la ville avait plusieurs noms : le nom civil était *Roma;* le nom mystérieux *Amor* (qui n'est que le même nom renversé); le nom sacerdotal *Flora* ou *Anthusa.* Ces derniers étaient connus des seuls patriciens et il était interdit de les prononcer. Pour augmenter la population de sa bourgade, Romulus ouvrit près de là un asile entre deux bois sacrés. Tout y était bien reçu : esclaves fugitifs, débiteurs insolvables, meurtriers, bandits de toutes races. Il en composa le peuple romain et distribua à ses compagnons les terres du voisinage. Après le meurtre de son frère, il s'était fait reconnaître par sa bande comme *rex,* c'est-à-dire comme chef ou roi, titre sous lequel il réunit la suprématie sacerdotale, la puissance militaire et le pouvoir exécutif. La création du sénat ou conseil des anciens, la division des Romains en tribus, curies, décuries et *gentes,* la distinction des patriciens et des plébéiens, les rapports entre clients et patrons complétèrent la constitution de la cité. Comme les nouveaux citoyens manquaient de femmes, Romulus donna des jeux qui attirèrent un grand nombre de familles sabines. A un signal convenu, les Romains se précipitèrent sur les femmes et les filles sabines et les enlevèrent. Après avoir vaincu diverses peuplades du Latium et remporté les premières dépouilles opimes (v. OPIMES [dépouilles]), Romulus eut à lutter contre les Sabins, armés pour venger l'outrage qu'ils avaient subi. Il avait élevé des forteresses sur trois collines voisines; l'une fut livrée aux Sabins par une jeune fille nommée Tarpeia. Le combat se livra dans le lieu qui fut depuis le Forum (745). Les Romains, cette fois, prirent la fuite, et Romulus les ramena difficilement au combat, malgré son vœu à Jupiter Stator (qui arrête). Grâce à l'intervention des Sabines, l'accord se fit entre les deux peuples; les Sabins vinrent habiter la colline Tarpéienne, et Tatius leur chef partagea l'autorité avec Romulus. La mort de Tatius rendit bientôt au fondateur de Rome l'autorité suprême. Il occupa la turbulente activité de ses sujets en les conduisant ravager les contrées voisines. Fidènes vaincue vit transporter la moitié de ses habitants à Rome, et Veies dut céder une partie de son territoire. Mais enflé par ses succès, Romulus devint odieux à l'aristocratie qu'il avait créée. Il disparut au milieu d'un orage, un jour qu'il passait l'armée en revue près du marais de la Chèvre. Les sénateurs soupçonnés affirmèrent au peuple qu'il avait été emporté au ciel par Mars, et l'on en fit un dieu sous le nom de Quirinus (715). Toute cette histoire a été révoquée en doute par les plus savants critiques modernes, Gronovius, de Pouilly, Beaufort, Nasali, Lévesque, Niebuhr, Heeren, etc. Rien de plus incertain que l'histoire des premiers siècles de Rome. On sait que le premier qui l'écrivit fut un Grec nommé Dioclès, qui vivait environ quarante ans avant la seconde guerre punique. M. Heeren a prouvé qu'il n'eut d'autres matériaux que quelques inscriptions ou actes publics échappés à l'incendie de Rome par les Gaulois, quelques archives mensongères et refaites après coup des familles patriciennes, et qu'il avait dû consulter surtout les lambeaux de vieux poëmes héroïques et de cantiques religieux dont l'existence est attestée par Cicéron, Varron et Valère-Maxime. Niebuhr admet l'existence d'un grand poëme épique commençant à l'avénement de Tarquin l'Ancien et finissant à Tarquin le Superbe; ce serait là, suivant lui, la seule source de l'histoire primitive de Rome.

On compare souvent à la disparition mystérieuse de Romulus au milieu d'une tempête les pouvoirs, les trônes, les rois qu'emporte le vent des révolutions.

« Pourquoi faut-il que ces pitres héroïques aient une fin si tachée de prose? Bobêche et Galimafré se devaient à eux-mêmes de *disparaître tout à coup dans une nuée comme Romulus.* Au lieu de cela, Bobêche est allé s'éteindre en province, directeur de troupe; la belle avance! Galimafré, lui, se fit machiniste à l'Opéra-Comique. »

CH. MONSELET.

« Je me figure cette noble et malheureuse famille (les Bourbons) semblable à ces législateurs de l'antiquité qui, après avoir donné à un peuple les lois qui allaient le faire grand, devaient, dans l'intérêt de ces lois, disparaître à jamais, sans qu'on sût seulement où reposaient leurs cendres. L'exil a été pour elle comme le *ciel mystérieux où fut enlevé Romulus.* »

CH. WEISS.

« Benjamin Constant a été homme d'esprit jusqu'au bout; il est mort au moment où cessait son rôle, lorsqu'il sentait l'impossibilité de renfermer plus longtemps le dégoût des hommes qu'il portait en lui. Ne trouvant plus la force de jeter aux peuples des paroles d'espérance et de remplir les tristes fonctions du prêtre qui prêche encore la foi quand le dieu s'en est allé, il a *disparu dans la tempête comme Romulus au milieu du sénat,* lorsque sa tâche fut accomplie. »

(*Revue britannique.*)

« Une de ces tempêtes qui précèdent, accompagnent ou suivent les équinoxes éclata au moment de la mort du Protecteur d'Angleterre : le poëte Waller, qui chantait tout le monde, annonça en fort beaux vers que les derniers soupirs de Cromwell avaient ébranlé l'île des Bretons; que l'Océan s'était soulevé en perdant son maître; que Cromwell, *comme Romulus, avait disparu dans un orage.* Les faits se réduisaient à une fièvre et à un coup de vent. »

CHATEAUBRIAND.

Romulus. Iconogr. Le sujet fabuleux de *Romulus et Remus allaités par la louve* se retrouve fréquemment sur les médailles, les pierres gravées et les divers monuments de l'antiquité romaine. Le musée du Vatican possède un bas-relief sur ce sujet, et il y a au musée du Capitole un groupe en bronze qu'on appelle communément la *Louve;* les deux enfants sont dus à une restauration moderne. Un autre bas-relief antique, qui a été gravé par Michele Lucchese, représente *Romulus consultant les oiseaux.*

Parmi les compositions modernes représentant *Romulus et Remus allaités par la louve* ou groupés auprès d'elle, nous citerons un tableau de Carle Maratte qui a été gravé par Van Audenaerd, en 1728; un tableau de Rubens (musée du Capitole); une peinture de J. Romain (gravée par Bern. Malpizzi et par Gio.-B. Angolo del Moro); un tableau de Champmartin (exposé au Salon de 1842 et placé depuis au musée du Luxembourg); une eau-forte d'Adr. Manglard (1761). Le Louvre possède un tableau de Pietre de Cortone représentant *Romulus et Remus recueillis par Faustulus :* cet ouvrage a été gravé par Petit, dans le *Musée royal*, par Robert Strange et dans le recueil de Landon (III, pl. 28). Il y a un beau tableau de Benedettò Castiglione sur le même sujet au palais Pallavicini, à Gênes. Vincent Belly a gravé, d'après Lorenzo Baldi, *Romulus et Remus exposés sur le Tibre.* W. Haussoulier a gravé, d'après Ingres, *Romulus vainqueur d'Acron.* David a peint *Romulus et Tatius séparés par les Sabines* (v. SABINES). Rude a sculpté, dans la frise du salon de réception du château de Tervueren (Belgique), les têtes de Romulus et de Remus entourées d'attributs guerriers.

Romulus, tragédie en cinq actes et en vers, par Houdart de Lamotte; représentée à la Comédie-Française le 8 janvier 1722. Tatius, roi des Sabins, apprenant qu'Hersilie, sa fille, est au pouvoir de Romulus, et voulant de plus venger l'enlèvement des Sabines, attaque Rome, où il parvient à pénétrer grâce à la trahison du sénateur Proculus. Plus tard, Tatius, fait prisonnier, provoque Romulus en combat singulier, mais Hersilie sépare les deux ennemis. Au dénoûment, Romulus, qui a échappé, par des moyens hors de toute vraisemblance, au poignard de vils assassins, se réconcilie avec Tatius et épouse Hersilie. Cette tragédie obtint, à l'origine, un succès réel, motivé par l'habileté et l'intérêt des situations. C'est avec raison qu'on a reproché à cette pièce trop de complication d'événements. Il y a de l'énergie dans les détails; mais cette force de style est trop souvent accompagnée de la dureté des vers. Presque tous les ouvrages de Lamotte ont mérité et essuyé ce dernier reproche; il se contentait d'y répondre qu'*un poëte n'est pas une flûte*, et il continuait toujours à écrire en vers avec aussi peu de douceur et d'harmonie que s'il n'avait pas eu pour modèles Racine et Boileau. « Il arriva, dit Leris dans son *Dictionnaire des théâtres de Paris*, une nouveauté à la première représentation de cette tragédie; c'est que, contre la coutume de jouer seules les pièces nouvelles et de n'y joindre de petites pièces qu'après les huit ou dix premières représentations, ce qui faisait croire que la pièce nouvelle commençait à tomber, Lamotte, pour prévenir ces jugements quelquefois mal fondés, fit jouer une petite pièce dès la première représentation de *Romulus.* Cet exemple a été suivi depuis par les auteurs, qui souhaitaient tous que cet usage fût établi; mais aucun ne voulait commencer à l'établir, dans la crainte de donner une mauvaise opinion de leur pièce dès la première représentation. Ce fut par la comédie en un acte du *Mariage forcé*, de Molière, choisie par Lamotte, que cet usage commença à avoir lieu. » *Romulus* fut fort applaudi à la cour, à la représentation qu'on en donna devant Louis XV le 24 janvier 1722, après laquelle Lamotte eut l'honneur d'être présenté au jeune prince par le duc de Villeroi. Le Sage, Fuselier et d'Orneval firent jouer aux marionnettes de la place, à la foire Saint-Germain, le 3 février 1722, une parodie intitulee : *Pierrot Romulus* ou le *Ravisseur poli*, en un acte et en vaudeville, qui eut beaucoup de succès, et Dominique donna à la Comédie-Italienne, le 18 février suivant, une autre parodie en un acte et en vers, intitulée *Arlequin Romulus*, qui ne réussit pas. La tragédie de *Romulus* est précédée, dans les œuvres de Lamotte, d'un long discours sur la tragédie en général et sur cette pièce en particulier.

Romulus (CABANE DE). Au sommet du Capitole, entre la Curia Calabra et le temple de Jupiter, se voyait à Rome, longtemps encore après la fondation de cette ville, une petite cabane couverte de roseaux, qui, par sa simplicité et sa pauvreté même, attirait les regards et faisait contraste avec les magnifiques œuvres d'art qui couvraient cette colline si célèbre. Cette modeste cabane, à laquelle le visiteur accordait peut-être plus d'attention qu'aux temples de marbre et aux statues de bronze, était le véritable berceau de Rome; c'était l'habitation de Romulus et de Remus, au temps où ces fils adoptifs de Faustule vivaient comme des bergers. Dans la Rome impériale, on gardait avec une sorte d'orgueil cette humble chaumière, que les fondateurs de la cité avaient construite de leurs mains, et qui avait été transportée du Palatin sur le Capitole. On la vénérait comme un lieu saint, comme le palladium de la ville, et des gardiens spéciaux étaient établis pour veiller à sa conservation. Denys d'Halicarnasse prétend que pour perpétuer son existence on la réparait toutes les fois que besoin était, de manière à lui laisser toujours la même forme et la même figure. De cette façon, le Dace, le Gaulois, l'Illyrien qui visitait Rome croyait avoir devant les yeux la cabane même habitée par ses fondateurs. De semblables supercheries sont fréquentes partout où la curiosité recherche ce qui a appartenu aux hommes célèbres; à Ferney, le lit de Voltaire a vu plus de cinquante paires de rideaux disparaître devant l'enthousiasme destructeur des Anglais. Dans l'antiquité, où la religion et la politique se confondaient, rien n'était si naturel que ce respect pour tout ce qui avait appartenu aux fondateurs des cités, auxquels on rendait toujours un culte. Au Parthénon, la demeure d'Erechthée n'était pas conservée avec moins de soin que la cabane de Romulus sur le Capitole; dans la citadelle de Byrsa, le palais habité par Didon était devenu également un lieu consacré par la religion.

ROMULUS AUGUSTULE, dernier empereur romain d'Occident. V. AUGUSTULE.

ROMULUS, fabuliste sur l'existence duquel on ne sait absolument rien et qui, d'après les conjectures de quelques auteurs, vivait au XIIIe siècle. On a de lui quatre-vingts fables en prose et en un latin souvent barbare, qui sont puisées dans les fables d'Esope et de Phèdre et dédiées au fils de l'auteur, nommé Tyberinus. Romulus a modifié les fables de ses deux modèles, y faisant tantôt des additions, tantôt des suppressions, et en modifiant parfois la morale. Son recueil, dépourvu de toute valeur littéraire, offre un intérêt purement historique. Il a été plusieurs fois publié, notamment à Leyde en 1709, par Nilautius et par Schwabe, qui en a donné une très-bonne édition à la suite des fables de Phèdre (1806, 2 vol. in-8°).

Romuria, nom donné à une forteresse pélasge construite sur le mont Aventin avant la fondation de Rome. Elle était établie sur la cime la moins élevée de la colline. Suivant une très-antique tradition, Romus ou Remus, aventurier latin et pâtre du roi d'Albe, et nullement frère de Romulus, aurait occupé sur l'Aventin une forteresse bâtie et abandonnée par les Pélasges, car les rois albains avaient des pâturages sur l'Aventin comme sur le Palatin, où Romulus bâtissait sa ville. La communauté de race de ces deux pâtres albains les aurait fait appeler frères, et chacun de ces deux chefs, naturellement ennemis puisqu'ils étaient voisins, aurait espéré d'abord qu'un signe céleste lui serait favorable, et aurait essayé si, par ce moyen, il obtiendrait, non l'honneur de donner son nom à une ville naissante qui avait déjà un nom, mais l'avantage plus réel de régner sur deux villes. Chacun aurait ensuite prétendu que le présage devait être interprété en sa faveur. On en serait venu à une lutte armée. L'homme de l'Aventin aurait franchi, non pas en se jouant mais très-sérieusement et les armes à la main, le fossé de la ville du Palatin, dont les murailles n'étaient pas encore bâties; l'homme du Palatin aurait repoussé l'agresseur et l'aurait tué sur le fossé. Denys d'Halicarnasse semble avoir connu cette forme de la tradition, car il parle d'un combat meurtrier que se livrèrent les deux chefs de même origine et presque de même nom. Quelque crédit qu'on accorde à cette explication historique donnée par M. Ampère, la tradition de la fondation de Rome reste avec le caractère terrible que les Romains lui ont donné en faisant de Romulus le frère de Romus ou Remus sa victime. Du reste, Tite-Live se met peu en frais de pitié pour Remus ou d'indignation contre Romulus, et puis c'était un grand crime de violer une enceinte consacrée par la religion; là où la charrue augurale avait passé, nul ne pouvait mettre le pied, et c'était une impiété qu'aucun Romain ne pouvait pardonner. Cependant les beaux esprits du siècle d'Auguste éprouvèrent le besoin d'adoucir un peu cette légende, expression caractéristique de mœurs et de sentiments qu'ils ne comprenaient plus. Ovide transforme le rude nourrisson de la louve, le féroce meurtrier d'un frère égorgé dans l'emportement brutal de la colère, en un malheureux prince qu'une main dévouée prive d'un frère adoré et qui donne à ce frère mort les plus touchants regrets. En effet, ce n'est plus Romulus qui a frappé Remus, c'est Celer, un serviteur trop empressé, qui a cédé à l'indignation de voir manquer de respect à son maître. On sentait ainsi à la cour d'Auguste, et, si Auguste eût été accompagné dans le lieu où Ovide le surprit faisant ce qu'il ne put jamais pardonner au poëte d'avoir vu, le zèle d'un autre Celer aurait bien pu épargner à Ovide les tristesses de l'exil. Voilà comment, dès le temps d'Auguste, on travestissait en sentimentalité banale la férocité expressive de la tradition plus vive et plus vraie. Cette tragique histoire est la principale origine de la défaveur qui s'attacha toujours à l'Aventin, abandonné aux plébéiens et exclu de l'enceinte sacrée de Rome jusqu'à Claude. On s'explique surtout cette défaveur si l'on admet sous la légende dramatique du fratricide le fait historique de l'existence de Romuria, d'une cité rivale de Rome et son ennemie dès le berceau. La tradition antique plaçait sur l'Aventin le tombeau élevé par Romulus à Remus dans sa ville de Romuria. Le moyen âge, qui ne connaissait pas la tradition romaine, voyait dans la pyramide funèbre de Cestius, en dépit de l'inscription où Cestius est nommé, le tombeau de Remus. Le Pogge reproche à Pétrarque d'avoir partagé cette erreur. Selon d'autres récits, Romuria était située à quatre milles environ (10 stades) de Rome, du côté de Saint-Paul. Peut-être faut-il attribuer cette erreur à l'existence d'une autre forteresse pélasge (Roma) en cet endroit. On trouve du reste chez les Hirpins une ville nommée Romuléa.

RONABÉE s. f. (ro-na-bé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane.

RONALDSHAY (NORTH-), la plus septentrionale des îles Orcades, au N. de l'Ecosse, par 51° 29′ de latit. N. et 30° 40′ de longit. O.; environ 5 kilom. de longueur sur 2 kilom. de largeur. Le sol est généralement sablonneux. Les côtes sont rocailleuses et riches en plantes marines.

RONALDSHAY (SOUTH-), la plus méridionale des îles Orcades, au N. de l'Ecosse, par 58° 44′ de latit. N. et 5° 21′ de longit. O.; 12 kilom. de longueur sur 6 kilom. de largeur. Surface unie et sol fertile. Les côtes, quoique très-escarpées, offrent plusieurs havres excellents.

RONAS s. m. (ro-nass). Bot. Syn. de RACINE D'ARMÉNIE.

RONCAGLIA, village d'Italie, dans l'ex-duché de Parme, sur le Pô, entre Plaisance et Crémone. Aux environs s'étend une plaine célèbre dans l'histoire par le séjour qu'y faisaient, au XIe et au XIIe siècle, les empereurs d'Allemagne avant leur couronnement. La diète qui y fut réunie en 1158 par Frédéric Ier déclara que la domination de l'Italie appartenait aux empereurs.

RONCAGLIA (Constantin), théologien italien, né à Lucques en 1677, mort dans la même ville en 1737. Admis dans la congrégation de la Mère-de-Dieu, il professa la philosophie et la théologie et devint vicaire général de son ordre. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages aujourd'hui dépourvus de tout intérêt, mais qui étaient estimés des théologiens de son temps. Nous nous bornerons à citer : *Alcune conversazioni* (Lucques, 1710, in-8°); *la Famiglia christiana* (1711, in-8°); *Istoria delle variazoni delle chiese protestanti* (1712, in-8°); *Effetti della pretesa riforma di Lutero, etc.* (1714, in-8°); *Lezioni sacre intorno alla venuta, costumi e monarchia dell' Antecristo* (1718, in-8°); *le Moderne conversazioni* (1720, in-8°); *Universa moralis theologia* (1730, 2 vol. in-8°); enfin une édition latine de l'*Histoire ecclésiastique de l'Ancien Testament* de Natalis Alexandre (Lucques, 1734, 9 vol. in-fol.), plusieurs fois rééditée.

RONCAL, bourg d'Espagne (Navarre), province et à 58 kilom. de Pampelune et à 30 kilom. N.-E. de Sanguesa, ch.-l. de la vallée de son nom, sur les pentes d'une colline, au pied de la montagne de Santa-Barbara, sur les bords de l'Ezca, qui le partage en deux quartiers; 444 hab. On y remarque une belle promenade qui longe l'Ezca et une vaste église que couronne une tour très-élevée.

La vallée de Roncal se compose de sept villages habités par environ 4,000 individus. L'assemblée ou députation qui administre cette espèce de république se réunit alternativement dans chacun des villages. C'est à Roncal que se conservent les archives. « C'est, dit M. Germond Delavigne, le territoire le plus accidenté de la province; le froid y est excessif, les neiges y sont abondantes et les produits du sol se bornent à une assez grande quantité de pommes de terre d'une bonne qualité. Les Roncalais élèvent surtout des brebis et l'on en évalue le nombre à 90,000 pour toute la vallée. Les troupeaux restent cinq mois de la belle saison dans les montagnes et descendent passer les autres dans les Bardenas, immense contrée de pâturages de 1,100 kilom. carr., située au sud de la Navarre, dans le partido de Tudela. » Des montagnes très-hautes et très-escarpées entourent la vallée de Roncal, qui n'a d'autre issue que celle que l'Orca s'ouvre entre deux monts élevés. Sa longueur est d'environ 38 kilom. et sa largeur de 16. Plusieurs cours d'eau, dont l'Orca, affluent de l'Aragon, est le principal, descendent des montagnes. Le gibier abonde dans les montagnes et les rivières nourrissent une grande quantité d'anguilles et de truites délicates.

Le nom de Roncal jouit d'une grande célébrité en Espagne; il y est presque aussi populaire que celui de Roncevaux. La tradition rapporte qu'en 810 le roi Abd-er-Rhaman de Cordoue, ayant pénétré dans le défilé d'Olasti, y fut assailli par les montagnards; les femmes elles-mêmes, vêtues d'habits d'homme, prirent part au combat. L'armée du roi maure fut mise en déroute, le roi fut fait prisonnier. Les femmes l'entraînèrent sur un pont et lui tranchèrent la tête. En 921, les troupes d'un autre Abd-er-Rhaman, qui voulait punir les Navarrais d'avoir prêté secours aux Asturiens, furent assaillies par les Roncaliens et accablées sous des blocs de rochers. Ce dernier fait d'armes est beaucoup moins incertain que le premier.

RONCALLI-PAROLINO (le comte François), médecin italien, né à Brescia en 1692, mort dans la même ville en 1763. Sa grande réputation lui valut d'être nommé médecin de la cour de Madrid, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et lui fit décerner par le roi de Pologne le titre de comte. Pendant ses loisirs, il s'adonna avec passion à l'étude de la numismatique. On lui doit plusieurs ouvrages fort estimés de son temps, notamment : *Examen chymico-medicum de aquis Brixianis* (Brescia, 1722); *Dissertatio de aquis mineralibus Coldoni* (1724); *Historiæ morborum* (1741); *Europæ medicina* (1744); *In variolarum incisionem declamatio epistolaris* (1759), etc.

RONCE s. f. (ron-se — probablement du latin *rumex*, *rumicis*, espèce de dard. Diez appuie cette dérivation par l'analogie de *ponce*, venu du latin *pumex*, *pumicis*, et par le rapprochement du languedocien *roumec*, provençal *roumias*, ronce. Le latin *rumex* a peut-être signifié chardon, plante épineuse, avant de s'appliquer à une pointe métallique; notre mot *chardon* s'applique de même à une pointe de fer. Le mot *rumex*, par un adjectif *rumicus*, paraît être également la source de l'italien *ronca*, serpe, diminutif *ronciglio*, crochet, *roncare*, échardonner. Comparez aussi le vieux français *roncie*, sorte d'arme). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent surtout dans les contrées tempérées : *On a obtenu, par la culture, plusieurs variétés de* RONCES. (Bosc.) *On peut élever par curiosité la* RONCE *à fruit blanc.* (V. de Bomare.) *Les épines et les* RONCES *hérissent le palais des Césars.* (Pouqueville.)

La *ronce* naît bientôt si le champ reste en friche.
FR. DE NEUFCHATEAU.

.... Ce que m'ont appris la *ronce* et les épines,
C'est qu'il n'est rien de bon au monde que d'aimer,
Que même les douleurs de l'amour sont divines.
E. AUGIER.

La *ronce* aux traits aigus, comme un garde fidèle,
Au pied de l'arbrisseau se pose en sentinelle,
Détourne avec ses dards l'approche du troupeau,
Des arbustes naissants protége le berceau.
CASTEL.

— Fig. Peine, difficulté, obstacle, inconvénient : *Au lieu de ce chemin jonché de roses et de fleurs que le monde nous annonce pour nous attirer, nous ne trouvons qu'un chemin âpre tout hérissé de* RONCES *et d'épines.* (Mass.) *Voilà le train de la vie : l'un court à travers les* RONCES *sans se piquer ; l'autre a beau regarder où il met le pied, il arrive au gîte écorché tout vif.* (Dider.) *J'ai appris dans les livres et par ma propre expérience que la vie est rude à gravir ; il ne faut pas que la première* RONCE *m'accroche au passage.* (Ad. Paul.)

L'ombre descend sur nous plus large et plus pro-
Et, les pieds déchirés par les *ronces* du sort, [fonde.
Nous mourons tous les jours en courant vers la mort,
CASTEL.

‖ Etat inculte, état d'ignorance : *Les* RONCES *de l'ignorance sont promptes à couvrir les champs de l'esprit, lorsqu'ils ne sont plus du tout cultivés.* (Cormen.)

Oh ! que de mon esprit triste et mal ordonné
Ne puis-je faire ôter les *ronces*, les épines !
BOILEAU.

— Techn. Nom que l'on donne à des veines arrondies, comme on en voit sur certains bois noueux et sur les lames damassées.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie bouclée.

— **Encycl.** Bot. Ce genre comprend des plantes sous-frutescentes, à racines traçantes et à tiges souvent sarmenteuses, aiguillonnées, ordinairement bisannuelles. Les feuilles sont tantôt composées de trois à cinq folioles, tantôt simples, mais toujours plus ou moins profondément lobées. Les fleurs ont toute la structure de celles des rosiers, dont elles ne diffèrent qu'en ce que le réceptacle des ovaires y est saillant au lieu d'être infère comme dans ce dernier genre. Quant au fruit, c'est une agrégation de petits drupes, dont chacun pris à part ressemble exactement à une prune ou à une cerise, ayant comme ces dernières un noyau recouvert d'une pulpe succulente et présentant, sur un de ses côtés, le sillon caractéristique des drupes des amygdalées.

Toutes les *ronces* sont originaires des contrées froides ou tempérées de l'hémisphère septentrional, y compris les montagnes du nord de l'Inde, et, parmi les nombreuses espèces, il en est qui présentent un certain intérêt comme plantes fructifères. La plus importante sous ce rapport est notre framboisier commun, indigène des montagnes d'Europe et depuis longtemps introduit dans les jardins, où ses fruits parfumés le rendent presque le rival du fraisier. Une seconde espèce, la *ronce arctique*, rend les plus grands services aux peuples des contrées boréales, et particulièrement aux Lapons, qui font des conserves avec ses fruits et en font même une boisson alcoolique qui les dédommage, dans une certaine mesure, de la privation du

vin et de la bière. Deux ou trois autres espèces de l'Amérique septentrionale rendent des services analogues dans les lieux où elles croissent; aucune cependant, pour la qualité et l'abondance du fruit, ne saurait être comparée au framboisier d'Europe; aussi sont-elles restées dans nos jardins botaniques comme simples plantes de curiosité. Outre le framboisier, on trouve abondamment dans toute la France la *ronce commune* et la *ronce à fruits bleus;* la première dans presque toutes les haies et broussailles qui se trouvent aux alentours des bois; la seconde plus habituellement dans les terres cultivées, où elle traîne sur le sol. La *ronce* commune est de beaucoup la plus grande; ses vigoureux sarments, garnis d'aiguillons crochus, atteignent facilement 7 à 8 mètres de longueur dans une année si elle se trouve sur un sol riche, et personne n'ignore combien elle contribue à la défense des haies, dans lesquelles elle s'enchevêtre. Agés d'un an, ces sarments donnent naissance à des ramifications latérales qui se terminent par des grappes de fleurs roses, auxquelles succèdent ces baies noires si connues sous les noms de mûrons ou de mûres sauvages et si recherchées des enfants. Malgré leur vulgarité, ces fruits ne sont pas tout à fait sans valeur; leur saveur douce, légèrement sucrée et acidulée, plaît à beaucoup de personnes et, dans les localités où les autres fruits n'abondent pas, les gens de la campagne ne dédaignent pas de les recueillir et de les manger. On pourrait en faire des conserves en les additionnant de sucre, et peut-être avec plus de profit en tirer des liqueurs alcooliques analogues au kirsch, comme on le fait avec d'autres fruits sucrés. La *ronce* commune présente un nombre prodigieux de variétés, considérées même par quelques botanistes comme autant d'espèces distinctes, et, parmi ces variétés, il s'en trouve dont les fruits sont plus gros, plus abondants et plus sucrés. Ce sont ces variétés qu'il faudrait tâcher de multiplier.

La *ronce* à fruits bleus, outre sa taille moindre, se distingue de la race commune par ses fleurs plus grandes et toutes blanches et surtout par ses fruits, dont les grains ou drupes sont beaucoup plus gros que ceux de cette dernière. Leur teinte est différente aussi, ce qu'ils doivent à une efflorescence cireuse qui les recouvre et les fait paraître bleuâtres ou gris bleu. Dans les guérets de nos provinces méridionales, où elle est surtout abondante, ses fruits acquièrent un volume double de celui des fruits de la *ronce* commune, et à leur maturité, qui arrive en août et septembre, ils sont à la fois plus sucrés et plus acidulés, en somme préférables comme fruits de table. Cette espèce, mieux que la précédente, mériterait d'être assujettie à la culture et perfectionnée par la voie des semis.

Les *ronces* de toutes les espèces peuvent se multiplier par leurs graines; mais on trouve ordinairement plus expéditif de planter des drageons qu'elles émettent autour de leur pied. C'est le moyen que l'on emploie pour la *ronce* commune quand on veut l'introduire dans les haies vives. Comme elle est drageonnante, il est bon de la réserver pour les haies reculées aux limites des propriétés et principalement pour celles qui bordent des chemins publics.

RONCER v. a. ou tr. (ron-sé — prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je ronçai; nous ronçons*). Mar. Pousser, faire avancer en glissant dans le sens de la longueur, en parlant d'une pièce de bois.

RONCERAIE s. f. (ron-se-rè). Agric. Terrain où croissent des ronces.

RONCETTE s. f. (ton-sè-te). Ornith. Nom vulgaire du traquet.

RONCEUX, EUSE adj. (ron-seu, eu-ze — rad. *ronce*). Techn. Se dit d'un bois qui a des ronces : *Acajou* RONCEUX.

— Agric. Plein de ronces : *Chemin* RONCEUX.

RONCEVAUX, bourg d'Espagne, province et à 31 kilom. N.-E. de Pampelune, à 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée des Pyrénées. Il doit sa célébrité à la défaite de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne que commandait l'illustre paladin Roland. V. l'article suivant.

Au milieu du bourg s'élève un couvent, vaste bâtiment massif et lourd, semblable à une forteresse, et que domine une église considérée en Espagne comme l'un des plus célèbres sanctuaires de la chrétienté. Le couvent renferme, dit-on, des trophées de la défaite de l'armée de Charlemagne, notamment un gantelet de Roland, ses bottes, deux masses d'armes et les guêtres de soie cramoisie de l'archevêque Turpin. On remarque dans l'église : une image de la Vierge qui attirait jadis des pèlerins de tous les coins de l'Espagne; un tombeau de marbre, renfermant les cendres de don Sancho le Fort et de son épouse doña Clementia; quelques reliques diverses; un beau tableau représentant la *Vierge;* quelques effets ayant appartenu à l'archevêque Turpin et un livre à reliure en argent sur lequel les rois de Navarre prêtaient serment à leur avénement.

La chapelle *Sancti-Spiritus* s'élève, dit-on, au-dessus de la fosse dans laquelle furent inhumés les preux de Charlemagne.

Roncevaux (DÉFAITE DE). En 778, à l'appel des chrétiens qui souffraient du joug des Sarrasins et sur la proposition d'un chef arabe, Soliman Ibn-el-Arabi, wali de Saragosse, qui voulait se rendre indépendant de l'émir de Cordoue, Charlemagne passa en Espagne avec une formidable armée et descendit dans la Vasconie espagnole par la vallée de Roncevaux. L'expédition n'eut point le résultat qu'il en espérait. Les chrétiens n'osèrent se joindre à lui; les musulmans, au contraire, oubliant leurs dissidences, se soulevèrent contre l'envahisseur. Après avoir pris Pampelune, Charlemagne entreprit sans succès le siége de Saragosse. Ayant reçu sur ces entrefaites la nouvelle d'une rébellion saxonne, il consentit à traiter et à évacuer le pays moyennant une somme considérable, et après avoir reçu des walis de Pampelune, de Saragosse et de Jacca des otages garantissant que ces chefs se reconnaissaient ses vassaux. Charlemagne ordonna alors à son armée de rentrer en France et de franchir les Pyrénées par les vallées d'Engui, d'Erro et de Roncevaux. Il franchit sans encombre la gorge d'Hayeta, avec le gros de son armée; « mais, dit M. Henri Martin, quand l'arrière-garde, qui protégeait les bagages et qui comptait dans ses rangs la fleur des leudes et la plupart des paladins, eut commencé de se déployer le long de l'étroit sentier qui serpente sur le flanc de l'Altabizcar, une avalanche de quartiers de rocs et d'arbres déracinés roula avec un horrible fracas du sommet de la montagne, broyant, écrasant ou entraînant au fond des précipices tout ce qu'elle rencontra. Tout ce qui n'avait pas été balayé par cette effroyable tempête se rejeta en désordre au fond du val de Roncevaux, où les Vascons s'élancèrent après les Francs. Là s'engagea une lutte atroce, implacable, une lutte d'extermination. Ni la discipline des Francs, ni leurs armes redoutables, auxquelles ils avaient dû tant de victoires, ne les sauvèrent à cette heure; entassés les uns sur les autres dans l'étroite vallée, embarrassés par leurs heaumes, leurs hauberts, leurs pesantes haches et leurs longues lances, ils tombèrent sans pouvoir se défendre ni se venger sous les javelines acérées des Vascons, qui perçaient les cottes de mailles comme si elles eussent été de laine; leur courage ne leur servit qu'à mourir. « Là périrent Eginhard, prévôt de la table royale » (ou sénéchal), Anselme, comte du palais, et » Roland (*Hroudlandus*, *Rotlandus*), commandant de la marche de Bretagne, et bien d'autres. » La nuit vint et la vallée rentra dans un silence qu'interrompaient seulement les plaintes des blessés et le râle des mourants; l'arrière-garde franque, jusqu'au dernier homme, gisait dans le val et dans les gouffres qui l'environnent. » Cet effroyable massacre, dont Charlemagne ne put tirer vengeance, devint aussitôt fameux et son souvenir passa de génération en génération, grâce à la tradition, à la poésie qui en fit le sujet de chants et de poëmes héroïques, à la légende qui transforma Roland, officier obscur, en un héros, dont les hauts faits, de pure invention, ont passé et passent peut-être encore auprès de bien des gens pour historiques.

Les populations de la montagne répètent encore aujourd'hui le chant d'Altabizcar (*Altabizcaren cantua*), composé par les bardes vascons du XIe siècle, pour perpétuer le souvenir de ce grand désastre de l'armée française.

« Ils viennent, ils viennent! enfant, compte-les bien. — Un. deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt. — Vingt et des milliers d'autres encore. — Mais les rochers en tombant écraseront les troupes; le sang ruisselle, les débris de chair palpitent. Oh! combien d'os broyés! quelle mer de sang!

» . . . Ils fuient, ils fuient.... Où est donc la haie de lances?... Combien sont-ils? Enfant, compte-les bien. — Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, treize, douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois deux, un! — C'est fini.....

» La nuit, les aigles viendront manger ces chairs écrasées, et tous ces os blanchiront dans l'éternité! » V ROLAND et CHANSON DE ROLAND.

Roncevaux (LA BATAILLE DE), poëme du XIIe siècle, du troubadour Turold ou Thouroulde. C'est la composition la plus régulière que l'on ait sur cet événement fameux dans les fastes de la chevalerie, et en même temps le poëme du moyen âge qui satisfasse le mieux aux conditions de l'épopée. On sait le désordre avec lequel sont écrits la plupart de ces grands romans en vers, destinés à chanter le cycle de Charlemagne; au rebours, le roman de Thouroulde, divisé en cinq chants, suit une marche méthodique et les faits s'enchaînent, comme dans l'*Iliade* ou l'*Odyssée*. La *Bataille de Roncevaux* est une épopée véritable, écrite avec cette naïveté de couleurs, cette originalité de peintures qui distinguent les poëtes primitifs. L'intérêt est concentré sur les personnages principaux avec une habileté qui, pour n'avoir pas été calculée chez le vieux chantre, n'en est pas moins grande : Roland, le premier de tous; Olivier, l'archevêque Turpin, Charlemagne et le traître Ganelon offrent des peintures de caractère douées véritablement de la vie. Les démêlés de Roland et de son beau-père Ganelon, la trahison de celui-ci qui se ligue avec le roi sarrasin Marsiles, renfermé dans Saragosse; la déroute de Roncevaux, Charlemagne revenant trop tard pour sauver ses paris, mais assez tôt pour écraser Marsiles et ses Sarrasins; Ganelon jugé au champ de mai, en France; le combat de son champion et de celui de Roland, la victoire de ce dernier et le supplice du traître, concourent à remplir suffisamment le large cadre de cette épopée qui va droit au but et ne s'égare dans aucun épisode. La haine de Ganelon contre Roland, dont il veut se venger, et le courage chevaleresque de ce paladin forment les deux ressorts principaux du poëme; la grande figure de Charlemagne n'est qu'au second plan. Les séductions dont le roi sarrasin entoure Ganelon, envoyé comme ambassadeur à la cour de Saragosse, la manière habile dont il flatte ses rancunes, pour l'amener à livrer l'arrière-garde de l'armée française, sont très-finement décrites; mais le poëte surtout s'est surpassé dans la description de la bataille elle-même, la déroute des vingt mille dans les défilés de Roncevaux. A la variété de ces peintures, à leur vérité saisissante, on pourrait croire qu'il connaissait et avait étudié certains chants de l'*Iliade*. Tous les preux tombent les uns après les autres; Olivier, aveuglé d'un coup d'épée, les yeux pleins de sang, décharge un coup terrible sur Roland. « Sire Olivier, le faites-vous exprès? Vous ne m'avez défié en nulle guise! Je suis Roland, votre ami. » Olivier lui répond : « Pardonnez-moi; je vous reconnais au parler, car je n'y vois plus. — Je n'ai point de mal, je vous pardonne ici et devant Dieu, » répond Roland. Et ils continuent à frapper les Sarrasins. L'archevêque Turpin qui, blessé à mort, donne l'absolution aux combattants et pour pénitence leur enjoint de ne pas lâcher pied, complète ce tableau. Les pressentiments sinistres de Charlemagne, se retirant à petites journées, sont aussi dépeints en vers très-poétiques, et son retour furieux lorsqu'il apprend la trahison, sa victoire et le massacre des ennemis ont fourni à Thouroulde quelques belles pages. Une des plus touchantes raconte, en quelques traits rapides, empreints d'une grâce singulière, la mort de la belle Aude, qui, dans ce poëme, n'est que la fiancée de Roland. Le grand empereur arrive à Aix; voici venir à lui Aude, la demoiselle, qui dit à Charles : « Où est Roland le capitaine, qui a juré me prendre pour femme? » Charles alors sent sa douleur s'accroître, ses yeux se remplissent de larmes, il tire sa barbe blanche : « Hélas! ma sœur, ma chère amie, tu t'informes d'un homme mort! Mais je saurai t'en faire un bon échange; écoute, je ne puis mieux te dire, Louis est mon fils, il tiendra ma promesse. » Aude répond : « Ce discours m'est étrange; à Dieu ne plaise, ni à ses saints ni à ses anges qu'après Roland je reste vive! » Et, en disant ces mots, elle tombe morte aux pieds de Charlemagne.

Le poëme de Thouroulde a suscité entre les érudits de nombreux débats. M. Paulin Paris a publié, sous le titre de *Chanson de Roland*, la version française de l'un des manuscrits de Paris; Génin a publié le texte provençal d'un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque d'Oxford, en l'accompagnant d'une traduction en vieux français et d'une savante introduction (1850, in-8°); mais en refaisant sa traduction en français moderne, il a rendu au poëme de Thouroulde le titre de *Roncevaux*, sous lequel il est ordinairement désigné par les érudits. (*Histoire littéraire de la France*, t. VIII.)

RONCHAMP, bourg et comm. de France (Haute-Saône), cant. de Champagney, arrond. et à 11 kilom. de Lure, sur le chemin de fer de Paris à Mulhouse et au pied des derniers prolongements du ballon de Servance, vers le S.; pop. aggl., 1,692 hab. — pop. tot., 3,009 hab. Usine métallurgique, verrerie; exploitation d'un gisement de houille aux environs du bourg.

RONCHONNER v. n. ou intr. (ron-cho-né). Pop. Gronder, murmurer.

RONCIE s. f. (ron-sî). Anc. art milit. Espèce de faux dont on armait les soldats.

RONCIGLIONE, ville d'Italie, anciens Etats de l'Eglise, délégation et à 15 kilom. S.-S.-E. de Viterbe, sur la rive gauche du Ricano, près du lac de Vico, à l'entrée de la campagne de Rome; 4,800 hab. Forges, papeteries. Ruines pittoresques d'un château gothique. Aux environs, chambres sépulcrales creusées dans le tuf. A 4 kilom. N. de Ronciglione s'élève le château de Caprarola, chef-d'œuvre de l'architecte Vignole. Ce palais, bâti par le cardinal Farnèse, neveu de Paul III, est élevé sur une colline entourée de rochers qui ont permis le déploiement d'une forme variée et théâtrale, dit le savant écrivain J. Du Pays. La forme générale est un pentagone dont le soubassement, flanqué de cinq espèces de bastions, donne à l'ensemble une certaine apparence de forteresse et lui imprime, par un mélange des deux caractères d'architecture civile et militaire, un style imposant de force et de grandeur. Les Zucchari ont décoré les appartements de fresques et d'arabesques. à la gloire des Farnèse. Vignole lui-même y a peint des perspectives. Ce magnifique palais est en tous points digne de la réputation dont il jouit.

RONCIN s. m. (ron-sain). Cheval de bât. ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Certains feudataires devaient à leur seigneur un cheval ou *roncin* de service. Ce *roncin* était un cheval commun laissé ordinairement aux paysans. Les *Etablissements de saint Louis* (ch. CXXXI) parlent de cette redevance et disent que le *roncin* de service réclamé par le seigneur devait être amené dans les soixante jours avec frein et selle, ferré des quatre pieds. Si le seigneur le refusait comme trop faible, le vassal pouvait lui dire : « Sire, faites-le essayer comme vous devez. » Le seigneur pouvait faire monter le *roncin* par le plus fort de ses écuyers, portant en croupe une armure ou haubert et une botte de fer et l'envoyer à douze lieues. Si le *roncin* faisait la course et revenait le lendemain, le seigneur était obligé de le recevoir. Dans le cas contraire, il pouvait le refuser.

RONCINAGE s. m. (ron-si-na-je — rad. *roncin*.) Féod. Service d'un cheval que le vassal devait à son seigneur.

RONCINÉ, ÉE adj. (ron-si-né — du lat. *runcina*, rabot). Bot. Dont les feuilles sont pennatifides, oblongues, à lobes aigus dirigés vers la base.

RONCINELLE s. f. (ron-si-nè-le — dimin. de *ronce*). Bot. Genre de rosacées.

RONCINIÈRE s. f. (ron-si-niè-re — rad. *roncin*). Ecurie pleine de mauvais chevaux. ‖ Vieux mot.

RONCO ou **BIDENTE**, rivière d'Italie. Elle prend sa source en Toscane, dans la province de Florence, près de Corniolo, passe dans les environs de Forli et de Ravenne et va se perdre dans la mer Adriatique, après un cours d'environ 100 kilom.

RONCO, village d'Italie, province et à 25 kilom. S.-E. de Vérone, dans l'ex-royaume Lombard-Vénitien, sur la rive droite de l'Adige. Le 25 brumaire an V, les Français y jetèrent un pont devenu célèbre sous le nom de pont d'Arcole.

RONCONI (Georges-Alexandre), chanteur italien, né à Venise le 6 décembre 1812. Il entra de bonne heure au collége militaire de Milan. Mais déjà ses dispositions artistiques s'étaient révélées, et le compositeur Pacini, qui lui avait donné ses conseils et ses leçons, qui l'avait présenté encore enfant dans les plus brillantes réunions de la ville des lagunes, s'était attaché à détourner les parents de Roncini de leur projet de faire de leur fils un officier. Les parents avaient tenu bon; mais l'enfant, secondé par sa sœur, continua ses études musicales et parut avec un tel succès devant la Société philodramatique de Milan, que le père du virtuose, éclairé sur sa vocation, n'arrêta plus son essor. En 1831, à peine âgé de dix-neuf ans, M. Ronconi débuta à Paris dans la *Straniera*, puis passa de ville en ville, obtenant partout des applaudissements mérités. En 1843, apres un engagement au théâtre de la Reine, à Londres, il revint à Paris, se fit entendre dans divers salons et parut de nouveau au Théâtre-Italien, où ses débuts dans *Lucia de Lammermoor* et dans *Maria di Rohan* causèrent une immense sensation. *Il Barbiere*, *I Puritani*, *Le Cantatrici villane* établirent définitivement sa réputation parmi la haute société parisienne. Peu après, il créa avec beaucoup de bonheur le rôle de *Nabucco*, dans l'opéra de ce nom du compositeur Verdi, et se montra successivement dans toutes les pièces du répertoire à côté de Lablache, de Mmes Persiani, Alboni, etc. La saison de 1849 le trouva directeur de la troupe italienne, et, bien que la fameuse maxime de Beaumarchais : « Il fallait un calculateur, on prit un danseur, » se trouvât enfin renversée par ce fait tout naturel, mais qui ne s'était pas produit depuis longtemps, d'un musicien à la tête d'un théâtre de musique, M. Ronconi ne put mener à bien son entreprise, que rendait impossible d'ailleurs la situation politique. Malgré la bonne composition de sa troupe, il dut bientôt abandonner son privilége. Il quitta Paris, où nous l'avons revu dans le *Barbier* en novembre 1860. Fixé au théâtre de Covent-Garden, à Londres, il y a abordé, entre autres rôles nouveaux, celui de Papageno, dans la *Flûte enchantée* de Mozart, en 1865. Parmi les opéras dans lesquels cet excellent chanteur s'est produit avec le plus de succès, nous citerons encore *Gemma di Vergi* de Donizetti, *Lucrèce Borgia*, la *Cenerentola*, l'*Italiana in Algeri*, la *Gazza ladra*, ouvrage dans lequel il a eu à lutter contre le souvenir de Lablache; le *Trovatore* et la *Sonnambula*. Talent mâle et d'une énergie quelquefois triviale, mais capable de produire un grand effet, M. Ronconi brille par la fermeté du style, la largeur du chant, la netteté de l'articulation. C'est un baryton, mais plus près du ténor que de la basse; sa voix est pleine, vibrante, et son excellente méthode a du rapport avec la manière de Duprez. Il se distingue dans le cantabile. Son jeu plein d'intelligence et de volonté a une grande expression, et l'on a pu dire avec raison qu'il rendait aux mots les os et les nerfs dont les chanteurs les privent trop souvent. Admirable dans les rôles dramatiques, il est inimitable dans les rôles bouffes et sait, dans ceux-ci

aussi bien que dans ceux-là, faire oublier que la nature ne l'a pas favorablement traité à l'endroit des avantages physiques. En 1874, il a fondé une école de chant à La Havane.

RONCQ, bourg et commune de France (Nord), canton de Tourcoing, arrond. et à 15 kilom. N. de Lille; pop. aggl., 2,244 hab. — pop. tot., 5,490 hab. Les Autrichiens y furent battus par les Français en 1794.

ROND, RONDE adj. (ron, ron-de — lat. *rotundus;* de *rota*, roue). Qui a la forme d'une roue, la forme circulaire; qui a tous les points de ses bords à égale distance d'un point central : *Une table* RONDE. *Un bassin* ROND. ROND *comme une pièce de cent sous.* ‖ Qui a la forme d'une sphère, d'un corps dont la surface a tous ses points également distants d'un point central : ROND *comme une boule.* ‖ Qui a la forme d'un cylindre, d'un corps dont la surface a tous ses points également distants d'un axe central : *Un bâton* ROND. *Un puits* ROND. *Un tube* ROND. ‖ Qui a la forme d'un pain de sucre, d'un cône ou d'un autre corps quelconque dans lequel tous les points situés sur une même section parallèle à la base sont à une même distance d'un axe central : *Un bonnet* ROND *et pointu.*

— Dont la forme approche de celle d'un cercle, d'une boule ou d'un corps rond quelconque : *Un visage* ROND. *Une tête* RONDE. *Une pierre* RONDE. *Il a le visage trop* ROND *pour un conspirateur.* (Volt.) *Sur les visages* RONDS, *le rire ressemble beaucoup aux pleurs.* (Mme Necker.)

— Se dit d'un nombre entier, ou exprimé par une seule espèce d'unités, comme des dizaines ou des centaines, ou par un petit nombre d'unités comme des mille et des centaines, ou contenant des unités qui sont en rapport simple avec les dizaines, comme le nombre cinq : *Quatre francs vingt-cinq; mettez quatre francs en nombre* ROND. *Quarante-sept francs n'est pas un nombre* ROND; *mettez-en cinquante. Mettons un chiffre* ROND : *quarante-cinq. La terre est, en nombre* ROND, *à cinquante millions de lieues du soleil. Pour faire des comptes* RONDS; *les marchands se résignent à ajouter de un à quatre centimes à leur addition.* ‖ Assez fort, en parlant d'une somme : *Cent francs! la somme est un peu* RONDE *pour ma bourse. Oh! je vous en préviens, il me faut une somme* RONDE. (Alex. Dumas.)

— Fam. Gros et court : *C'est une petite femme toute* RONDE, RONDE *comme une boule. Celui auprès de qui j'étais était un petit ragot grassouillet et* ROND *comme une boule.* (Hamilton.) ‖ Repu, rassasié, ayant le ventre plein :

. . . . Bonjour, vieux rocantin;
Vous me voyez bien *rond.*

DESTOUCHES.

— Pop. Ivre : *Il était* ROND *comme une futaille.*

— Fig. Franc et décidé : *Etre* ROND *en affaires. Son langage est* ROND *et franc. Si une vingtaine de ducats pouvaient vous être agréables? — Accepté. Voilà ce qui s'appelle être* ROND *en affaires.* (Scribe.)

... J'aime qu'en affaire un commerçant soit *rond.*

AL. DUVAL.

... Tout auprès est le parc d'un bonhomme [en somme.
Tout franc, tout *rond*, chassant, buvant, bon diable

PONSARD.

— Poétiq. *La machine ronde*, La terre, que l'on sait aujourd'hui être à peu près sphérique :

Dieu règle les ressorts de la *machine ronde.*

BOILEAU.

Les gens trouvaient en son charmant pourpris
Les meilleurs vins de la *machine ronde.*

LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Manger à table ronde*, Faire un repas sans cérémonie, parce que, les tables rondes n'ayant pas de haut ni de bas bout, il n'y a pas autour d'elles de place plus ou moins honorable que les autres.

— Hist. *Têtes rondes*, nom donné aux partisans de Cromwell :

Que j'aurai de plaisir à chamailler un peu
Ces *têtes rondes*-là qui vont outrageant Dieu!

V. HUGO.

— Littér. *Chevaliers de la Table ronde*, Nom donné par un ancien roman à douze chevaliers qui étaient les compagnons du roi Artus. ‖ Fam. Personne qui aime la table. Le mot *ronde* n'entre ici que par une sorte d'attraction toute machinale, amené qu'il est par le mot *table.*

— Sculpt. *Ronde bosse*, Relief complet et ayant les proportions de la nature, au lieu d'être engagé comme la demi-bosse ou aplati comme le bas-relief : *Figures en* RONDE BOSSE.

— Mus. *Voix ronde*, Voix pleine et égale. ‖ *Période ronde*, Période pleine, bien complète dans l'ensemble de ses sons, et qui ne laisse pas l'oreille en suspens. ‖ *B rond*, Nom du bémol en Italie.

— Anat. Se dit des muscles et ligaments dont les fibres sont réunies en faisceaux arrondis : *Muscles* RONDS. *Ligament* ROND *de la matrice.*

— Géom. *Les trois corps ronds*, La sphère, le cylindre et le cône.

— Calligr. Se dit d'une écriture dans laquelle les panses ou boucles des lettres sont arrondies, presque circulaires, au lieu d'être allongées comme dans l'anglaise ou carrées comme dans la gothique : *Ecriture* RONDE. *Lettres* RONDES.

— Typogr. *Lettres rondes*, Caractères romains plus arrondis que les caractères ordinaires.

— Techn. *Fil rond*, Fil un peu retordu. ‖ *Toile ronde*, Toile de fil rond.

— Mar. *Vent rond*, Vent assez fort, mais régulier.

— Pêche. *Filet rond*, Filet en forme d'entonnoir.

— s. m. Cercle, ligne circulaire; objet de forme circulaire : *Tracer un* ROND, *des* RONDS *sur le papier. Le* ROND *du soleil, de la lune, d'une pièce de cinq francs.*

Il compte des plafonds les *ronds* et les ovales.

BOILEAU.

— *Faire des ronds*, Produire dans l'eau un mouvement central qui se propage tout autour en cercles concentriques : *Un peintre célèbre a représenté l'Amour crachant dans l'eau pour* FAIRE DES RONDS.

C'est un cygne qui bat de l'aile
Et qui *fait des ronds* dans l'étang.

SAINTE-BEUVE.

— Econ. domest. Petit disque en matière variée que l'on met sous les bouteilles, les carafes et les plats, pour préserver la nappe pendant le repas : *Sous les bouteilles, il y avait des* RONDS *en laque de Chine.* (Balz.)

— Chorégr. *Rond de jambe*, Mouvement circulaire en avant ou en arrière exécuté d'une seule jambe, tandis que l'autre reste posée à terre.

— Manége. Volte. Peu usité. ‖ *Couper le rond*, Faire un changement de main, tandis que le cheval travaille sur les voltes d'une piste.

— Art vétér. *Etre mis au rond*, Se dit des incisives caduques du bœuf, quand leur bord supérieur forme une courbe régulière.

— Techn. Petit cercle de bois de fente employé par le treillageur. ‖ *Demi-rond*, Couteau demi-circulaire à l'usage du corroyeur. ‖ *Rond de plomb*, Grande plaque de plomb qui a la forme d'un tour de chapeau, et dont se servent les chapeliers.

— Hortic. *Rond d'eau*, Grand bassin circulaire.

— Loc. adv. *En rond*, En cercle; sur une ligne ronde : *S'asseoir* EN ROND. *Danser* EN ROND. *Courir* EN ROND. *Il y avait des champignons qui étaient du plus beau blanc et si bien tournés* EN ROND *qu'on les eût pris pour des dames d'ivoire.* (B. de St-P.)

— Fauconn. *Voler en rond*, Se dit du faucon qui tournoie autour de sa proie.

— Syn. Rond, cordial, franc, etc. V. CORDIAL.

RONDA (*Arunda*), ville d'Espagne, province et à 65 kilom. N.-O. de Malaga; 14,000 à 15,000 hab. Fabriques de flanelles, de serges et autres étoffes communes en laine; tanneries importantes. Commerce avec Cadix et Séville, où l'on envoie des cuirs, des huiles, etc. Les environs sont fertiles en grains, huile et vins d'une médiocre qualité, qui sont l'objet d'un commerce assez actif. Les 20, 21 et 22 mai, époque anniversaire de la conquête de la ville par les rois catholiques, il se tient à Ronda une foire annuelle qui attire un grand concours de marchands ou de curieux. On fait venir les taureaux de combat des meilleurs pâturages et les toréadors les plus réputés pour les courses qui ont lieu à cette occasion.

Ronda est la plus étrangement située de toutes les villes de l'Espagne. Elle s'échelonne sur les plateaux et sur les pentes d'une montagne qui a été séparée en deux parties dans toute sa hauteur, soit par suite d'une commotion terrestre, soit par le travail patient du Guadelevin, torrent qui, venant de l'E. et grossi par une source abondante qui jaillit au pied même des rochers, s'engage dans cette coupure et se précipite vers l'O. en formant une suite de cascades de l'effet le plus pittoresque. Cette coupure a plus de 160 mètres de hauteur et l'écartement des roches varie de 25 à 65 mètres. « Les Maures, dit M. Germond Delavigne, lorsqu'ils en étaient les possesseurs, n'occupaient que le sommet qui regarde le S.; une citadelle puissante couronnait la cime; ses remparts dominaient à pic le *Tajo* (la coupure); le sommet du N. était inoccupé. Lorsque Ronda, réputée imprenable, eut été conquise par les rois catholiques, lorsqu'une population chrétienne, succédant aux Maures expulsés, eut fondé, sur les pentes du N., une ville nouvelle, la ville des Marchands, *el Mercadillo*, on songea à réunir les deux moitiés de la montagne. D'abord, et peu après la conquête, on jeta, du côté de l'orient, à 25 mètres au-dessus du fond du ravin, un pont qu'on nomme aujourd'hui le *Puente Viejo.* Bientôt la ville nouvelle s'agrandit; ses églises, ses couvents, ses habitations arrivèrent jusqu'à l'esplanade du côté nord et la couronnèrent. Les alcades conçurent alors l'idée d'un pont merveilleux, œuvre audacieuse dont la construction fut entreprise par un architecte de Malaga (José-Martin de Aldehuela); nous disons entreprise, car le malheureux architecte mourut précipité en inspectant ses travaux. Sur deux des rochers, au niveau de l'une des cascades, s'élèvent deux culées colossales que termine, à 16 mètres de hauteur, un premier arc mauresque. Au-dessus de cet arc se dressent d'autres massifs qui s'appuient aux rochers, dans toute la largeur du Tajo, et que couronne un arc semblable, à 50 mètres de hauteur. De ce point, et jusqu'au niveau des deux esplanades, s'étend l'œuvre du pont, présentant deux petits arcs percés au-dessus des massifs et, au-dessus de la clef du grand arc, une large fenêtre qui éclaire une vaste salle voûtée pratiquée entre cet arc et le tablier de la voie publique. Cette salle a longtemps servi de prison. Le tout est couronné par un parapet. L'œuvre entière mesure 100 mètres de hauteur sur une largeur de 70 mètres d'une extrémité à l'autre du pont. Appuyé sur le parapet et dominant ce chaos de rochers, ce tumulte d'eaux écumantes dont le bruit et le mouvement donnent le vertige, le curieux voit planer au-dessous de lui les aigles et les vautours; rarement il les voit au-dessus. « J'affirme, a dit un écri» vain du XVIe siècle, que souvent, pendant » que le soleil brille en haut sur la ville, il » pleut dans les rochers du Tajo et dans le » fond de la vallée. »

» On jouit d'un spectacle d'un autre genre en descendant du haut de la ville au fond du Tajo par un sentier hardiment tracé sur l'un des flancs de la coupure et qui décrit au milieu des roches une multitude de méandres capricieux. On peut également y parvenir par un escalier de 365 marches, qui part de la Casa del Rey moro et qui, pratiqué au cœur même du rocher, descend souterrainement, rencontrant, d'étage en étage, de petites pièces voûtées éclairées par des lucarnes placées dans le roc. Par cet escalier les captifs allaient puiser au torrent la provision d'eau de la ville, lorsqu'elle était assiégée et lorsque son alimentation habituelle lui faisait défaut.

» Vu du fond du Tajo, le spectacle de ce pont colossal et de cette ville perdue dans le ciel est encore plus imposant; on se trouve au milieu de charmants jardins toujours verts et toujours fleuris, et l'on compte quatorze petits moulins suspendus comme des nids d'hirondelle sur l'un des flancs du Tajo et mus par un canal détourné du torrent. »

Dans les trois quartiers de Ronda, la ville, le Mercadillo et San-Francisco, on rencontre des traces des différents possesseurs de cette redoutable position. Les Romains ont construit, dit-on, le château et l'escalier souterrain qui descend au Tajo. On attribue aux Goths certaines parties de l'église principale. Les remparts qui entourent la ville et les faubourgs sont dus aux Maures de l'Alcazar. Les règnes qui suivirent la conquête ont augmenté et considérablement embelli la ville en construisant des places, des promenades et en alignant les rues trop tortueuses. Une des principales curiosités de Ronda est la promenade de l'Alameda, située au point le plus élevé des rochers et bordée à l'extrémité par le Tajo. De cette promenade, on découvre un magnifique point de vue. On compte un nombre infini de jardins, de riches plantations et des sites pittoresques.

Signalons en outre à Ronda : la place del Socorro; la caserne des milices provinciales; la maison de ville, qui date de 1650; la Casa del Rey moro, avec son escalier dans la roche et ses jardins en terrasses suspendus au bord du précipice; les restes du vieil Alcazar; le théâtre et la plaza de Toros, construite à la fin du XVIIIe siècle.

Quelques auteurs prétendent que la ville qui nous occupe est l'ancienne Munda ou Arunda des Romains, qui fut ville municipale; d'autres pensent qu'elle doit son origine aux Maures et que son nom vient de l'arabe. Ce qui est certain, c'est qu'on y a trouvé de nombreuses antiquités romaines. Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, la prit sur les Maures en 1585 après un siége de vingt jours, dans lequel l'artillerie espagnole fit pour la première fois usage de boulets de fer contre une place forte.

Aux environs de Ronda, les touristes visitent avec beaucoup d'intérêt la grotte du Chat et Ronda la Vieja. La grotte du Chat, remarquable par ses dimensions, par les belles roches de stratifications diverses qui en forment l'entrée, ressemble à un monument architectural que le temps aurait altéré. Un torrent prend sa source au fond de la grotte et la parcourt dans toute sa longueur.

Les ruines de Ronda la Vieja, que certains écrivains prétendent être l'ancienne *Acinipo* des Phéniciens, des Carthaginois et des Romains, occupent le sommet d'une haute colline. « On reconnaît parmi ces ruines, ajoute M. Germond Delavigne, les traces d'un mur d'enceinte et de quelques tours. Le seul édifice à peu près debout est l'amphithéâtre, que précède un beau portail d'ordre dorique. L'enceinte est intacte; tous les gradins, au nombre de vingt-trois, sont encore en place; ils sont construits en belles pierres blanches et quelques-uns ont des dimensions considérables. Au dernier étage, on reconnaît les vestiges d'une galerie, et sous le cirque pénètrent des passages voûtés qui descendent à une salle souterraine. De tous côtés on trouve des tuiles, des faïences portant des inscriptions, des pierres tumulaires, des monnaies. Des fouilles conduites avec intelligence feraient certainement découvrir des traces plus nombreuses de l'ancienne cité. »

RONDA (sierra de), chaîne de montagnes de l'Espagne, entre les provinces de Cadix et de Malaga, qu'elle sépare en partie. Elle se rattache au N.-E. à la sierra de Antequera, court au S.-O., en envoyant quelques rameaux à droite et à gauche, et va ensuite au S., sous différents noms, se terminer au détroit de Gibraltar, vers Tarifa. Elle présente un développement d'environ 150 kilom. et donne naissance à quelques cours d'eau peu importants.

RONDACHE s. f. (ron-da-che — probablement de *rond* avec le suffixe *ache.* Nous pensons avec Scheler que Chevallet s'est trompé en faisant venir ce mot de l'allemand *rund tartsche*, bouclier rond. Il est certain que le mot allemand est façonné par imitation du mot français en mettant à profit l'existence du mot *tartsche*, bouclier). Art milit. anc. Espèce de bouclier rond en usage du temps de la chevalerie : *Se couvrir de sa* RONDACHE.

Qui jette un pain, un plat, une assiette, un couteau,
Qui pour une *rondache* empoigne un escabeau.

RÉGNIER.

— Entom. *En rondache*, Se dit de la forme d'une tache en croissant, dont la convexité est très-marquée.

— Bot. *Feuille en rondache*, Feuille peltée.

— **Encycl.** Art milit. La *rondache* et la targe étaient de forme à peu près semblable. La *rondache* était un grand bouclier rond imité du pelte grec et du clype romain. Elle était en usage au temps de Charlemagne et était portée aussi bien par les cavaliers que par les hommes de pied. En 1245, Louis IX se rendit à l'abbaye de Cluny escorté d'une compagnie de rondachiers à cheval. En 1600, Sully, reconnaissant le château de Montmélian, se couvrait d'une *rondache.* Montecuculli avait 8 rondachiers dans ses compagnies à pied, fortes de 150 hommes. On a souvent confondu *rondache* et rondelle; mais la rondelle était beaucoup plus petite. Au XVIIe siècle, on a parlé de rendre les *rondaches* à l'épreuve du mousquet aux soldats assiégeant une ville. A la fin de ce même siècle, les Espagnols s'en servaient encore de nuit.

RONDACHIER s. m. (ron-da-chié). Anc. art milit. Soldat qui portait la rondache. V. RONDACHE.

RONDACHINE s. f. (ron-da-chi-ne — dimin. de *rondache*). Bot. Syn. de BRASÉNIE.

RONDANI (François-Marie), peintre italien, né à Parme vers 1490, mort vers 1548. Le Corrége, dont il fut l'élève, l'employa dans les peintures qu'il était chargé d'exécuter à l'église de Saint-Jean, à Parme. Peintre fort habile, mais dépourvu d'originalité, Rondani adopta les procédés de son maître et fut son constant imitateur. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : une *Madone; Saint Augustin et saint Jérôme*, qu'on voit à Parme; une *Vierge avec l'Enfant Jésus tenant à la main une hirondelle;* la *Vierge et l'Enfant Jésus apparaissant à saint Augustin et à saint Jérôme*, tableau fort remarquable qui fut enlevé du musée du Louvre en 1815; un beau *Portrait* d'homme, à Mantoue, etc.

RONDE s. f. (ron-de — rad. *rond*). Visite que l'on fait pour découvrir quelque chose, pour s'assurer du maintien de l'ordre, pour prévenir quelque danger que l'on redoute : *Faire la* RONDE *dans son verger, dans ses ateliers. Faire la* RONDE *autour d'un camp. Une* RONDE *de douaniers, de gendarmes. Des chaloupes armées faisaient la* RONDE *hors de la rade. Le chien fait la* RONDE; *il sent de loin les étrangers.* (Buff.)

Un milan qui dans l'air planait, faisant la *ronde*,
Voit d'en haut le pauvret se débattant sur l'onde.

LA FONTAINE.

J'ai fait dans mon château toute la nuit la *ronde*,
Et dans un plein repos j'ai trouvé tout le monde.

REGNARD.

— Troupe armée chargée de faire la ronde : *Je viens de rencontrer la* RONDE. *Les* RONDES *se croisent dans tous les sens. C'est la sentinelle qui me prévient qu'une* RONDE *arrive.* (Alex. Dum.)

— Examen successif auquel on se livre : *Le maître de la maison, en faisant la* RONDE, *aura pu n'oublier personne; mais la femme devine ce qu'on regarde avec plaisir et vous en offre.* (J.-J. Rouss.)

— Art milit. *Officier de ronde*, Officier qui commande la ronde. ‖ *Chemin de ronde*, Chemin que suivent habituellement les troupes armées qui font la ronde; chemin pratiqué à la partie supérieure de l'escarpe, au pied du talus extérieur du parapet. ‖ *Ronde-major*, Ronde commandée par un officier d'un grade supérieur à celui de capitaine et faite dans un corps de place. ‖ *Ronde simple*, Ronde commandée par un capitaine ou par un officier d'un grade inférieur.

— Littér. Chanson de table dont les convives chantent chacun un couplet. ‖ Chanson que l'on chante en dansant en rond; la danse elle-même s'appelle aussi une *ronde : Chanter, danser une* RONDE. *Des* RONDES *de petits enfants et de jeunes filles occupaient un bout de la place qui était tapissé de gazon.* (V. Hugo.)

— Calligr. *Ecriture ronde*, Ecriture à jambes courbes, à panses et boucles presque circulaires : *Ecrire en* RONDE. *Avoir une belle* RONDE.

— Mus. Note représentée par une ligne circulaire et valant quatre noires.

— Jeux. Au lansquenet, Somme que chaque joueur donne pour les cartes, avant que l'on commence à jouer : *Payer sa* RONDE.

— Techn. Instrument avec lequel les blanchisseuses dressent le linge. ‖ *Faire une ronde*, Verser sans interruption une certaine quantité du même sirop dans chacune des formes.

— Erpét. Espèce de tortue du midi de l'Europe.

— Loc. adv. *A la ronde*, alentour : *Il est connu à vingt lieues* À LA RONDE. *On a bu à la santé du petit bambin à plus d'une lieue* À LA RONDE. (Mme de Sév.)

On respire *à la ronde* une odeur salutaire.
BERCHOUX.

La solitude était profonde,
S'étendant partout *à la ronde*.
LA FONTAINE.

‖ Tour à tour, successivement autour de la table : *Boire* À LA RONDE. *Chanter* À LA RONDE. *D'autre côté, les santés couraient* À LA RONDE *et l'on s'entretenait de divers discours.* (D'Ablanc.)

On a porté partout des verres *à la ronde*.
BOILEAU.

— Loc. prov. *A la ronde, mon père en aura*, Se dit lorsqu'on donne quelque chose à son voisin, en le priant de le faire passer de main en main. Un fils, dit-on, placé à table à la droite de son père, en reçut un violent soufflet; ne pouvant se venger sur l'auteur de ses jours, il souffleta vigoureusement son voisin de droite en s'écriant : *A la ronde, mon père en aura;* telle serait l'origine du proverbe.

— **Encycl.** Art milit. Le mot *ronde* n'est pas très-ancien dans la langue française. Il commença à être admis au temps de Henri Estienne. Le vieux français se servait de l'expression *cercle* ou *cercle de nuit*, pour désigner une *ronde*. Les *Voyages d'Anacharsis* (t. III, p. 142) nous montrent quels soins les Grecs apportaient à l'accomplissement des *rondes*. Elles étaient annoncées par la cloche, système imité par les Turcs qui, par le bruit du tam-tam, tiennent pendant la nuit les sentinelles en éveil. Les Romains exprimaient le service et l'objet de la *ronde* par *vigiliæ;* les légionnaires, les chevaliers, les centurions, les tribuns eux-mêmes s'acquittaient de ce service ou en surveillaient l'exécution. Dans les milices françaises du XVIIe siècle, les *rondes* se tiraient au sort et ne marchaient qu'avec une mèche allumée. Le militaire de *ronde* entrait dans chaque guérite du rempart pour voir dans le fossé de la place. Au XVIIIe siècle, il y avait des *rondes* roulantes; c'étaient des espèces de factions d'officiers tenus de se promener, pendant une certaine durée de temps, sur une portion du rempart.

« Les *rondes* ont pour objet de vérifier si l'on est sur ses gardes aux avant-postes, si on y exécute bien la consigne, si chacun fait son devoir.

» Le commandant du corps principal fait visiter ses avant-postes par des officiers qui viennent lui rendre compte de ce qui s'y passe; le commandant d'une grand'garde visite ou fait visiter ses petits postes; le chef d'un petit poste visite ou fait visiter ses sentinelles ou vedettes. Celui qui fait la *ronde* est seul ou accompagné d'un, deux, trois, quatre ou cinq hommes, selon son grade, l'étendue et la nature du chemin à parcourir. Il va d'un poste à l'autre, d'un poste à une sentinelle ou vedette, ou d'une sentinelle ou vedette à une autre sentinelle ou vedette. Sa mission est surtout un contrôle; mais, en même temps, il observe aussi tout autour de lui, particulièrement du côté de l'ennemi. » (*Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre*, par le Mal Bugeaud.)

La *ronde* de sous-officier est faite par des sergents et quelquefois par des caporaux qui sont tenus de porter un falot. On lui a donné longtemps le nom de *contre-ronde*.

La *ronde* d'officier est faite par un officier éclairé par un soldat. Autrefois, les officiers des compagnies d'élite n'étaient pas tenus de faire des *rondes;* mais la décision de septembre 1834 les a contraints à concourir à ce genre de service.

La *ronde-major* est faite par le major de place ou par un aide-major, aussitôt après la fermeture des portes; c'est la première *ronde* de nuit. On la fait quelquefois à cheval. Elle constate si le mot d'ordre a été donné, reçu et compris comme il faut. La *ronde-major* n'a pas d'heure fixe et elle commence tantôt par un poste, tantôt par un autre.

Les *rondes* supérieures se font ordinairement à cheval, aux heures et dans la direction qui convient à l'officier qui est de *ronde*. A son approche, les hommes de chaque poste sortent et se mettent sous les armes. Les *rondes* supérieures, lorsqu'elles sont faites par des officiers généraux, sont accompagnées d'une escorte.

On a donné le nom de *ronde* volante à celle dont s'acquittait, de poste en poste seulement, un sergent ou un caporal qui n'était pas commandant de poste.

— Mus. Dans le système musical moderne (il est bien entendu que nous parlons de celui qui est en usage chez les nations européennes), la *ronde* est l'unité de valeur, unité qui se décompose en blanches, noires, croches, doubles croches, triples croches et quadruples croches, représentant la moitié, le quart, le huitième, le seizième, le trente-deuxième et le soixante-quatrième de sa durée. La *ronde* vaut une mesure entière à quatre temps et, par conséquent, ne trouve pas son emploi dans les mesures plus courtes que celles-ci, celles à trois et à deux temps. Elle est donc la valeur la plus longue de notre système; mais on doit l'allonger dans la mesure à douze-huit, qui est pourtant une mesure à quatre temps, mais dont chaque temps se compose de trois croches au lieu de deux et est de moitié plus long que chacun de ceux de la mesure à quatre temps ordinaire. C'est ce qui fait que, dans la mesure à douze-huit, la *ronde* doit toujours être pointée, puisque le point placé après une note en augmente de moitié la valeur.

A l'inverse de ce qu'elle est aujourd'hui, la *ronde*, dans l'ancien système musical, était la division la plus courte de la mesure; elle valait seulement la moitié de la brève et s'appelait semi-brève.

La forme de la *ronde* est celle d'un petit cercle rond sans queue. La blanche n'en diffère que par l'adjonction de cette queue.

— Littér. La *ronde* est une sorte de chanson qui eut beaucoup de succès jadis et qui était destinée à être chantée dans les réunions nombreuses. On se tenait debout, en formant le rond, chacun tenant la main de son voisin. Chaque couplet, étant invariablement suivi d'un refrain uniforme, était dit par l'un des membres de l'assistance, puis, quand ce refrain arrivait, tout le monde faisait *chorus* et l'on dansait en rond jusqu'au couplet suivant.

Parmi les *rondes* enfantines populaires en France, nous citerons : les *Vendangeurs*, de D'Orneval; la *Mère Bontems*, de Philippon de La Madeleine; *C'est la petite Thérèse*, de Piis et Barré; *A la fête du hameau*, de Ducray-Duminil; *V'là c' que c'est que d'aller au bois*, de Favart; *L'autre jour, la petite Isabelle*, du Cousin Jacques (Beffroy de Reigny); le *Grand Colas*, de de La Borde; *C'est le biau Thomas*, de Pujouly; puis les *rondes* anonymes : *Compère Guilleri*, la *Tour, prends garde*, le *Petit mari*, le *Chevalier du guet*, la *Vieille*, *Oh! gai, franc cavalier*, *Il était une bergère*, *Giroflé, girofla*, etc., etc.

M. Charles Nisard, dans son *Histoire des livres populaires*, remarque la médiocrité et l'insignifiance de la plupart de ces chansons; il cite la suivante comme une des moins mauvaises :

L'autre jour, plantant d' l'oseille,
J'ai rencontré mon berger
Qui me dit bas à l'oreille :
Je voudrais vous embrasser.
Ah! vraiment! la drôle de mode
Ce berger-là n'est point sot;
Il nous apprend la méthode
De nous aimer comme il faut.

En s'adressant à une dame :

Madame, entrez dans la danse
Regardez-en la cadence,
Et puis vous embrasserez
Celui que vous aimerez.

« La personne, dit M. Nisard, qui tient la main droite du maître de la *ronde* est celle que l'on invite par les mots ci-dessus; elle entre dans le rond, dès qu'on s'adresse à elle, et va présenter sa joue à un des danseurs; elle passe ensuite à la gauche du maître; puis le couplet se répète et, pour tout changement, on dit : *Monsieur, entrez, etc., et embrassez celle que vous aimerez.* »

Une autre *ronde*, trop populaire pour n'être pas rappelée ici, est la chanson enfantine dont voici le premier couplet.

Il était un' bergère,
Et ron, ron, ron, petit patapon;
Il était un' bergère
Qui gardait ses moutons,
Ron, ron!
Qui gardait ses moutons...

Rappelons aussi la *ronde* signalée par Gérard de Nerval :

Trois filles dedans un pré...
Mon cœur vole,
Mon cœur vole,
Mon cœur vole à votre gré...

Indiquons encore : *Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés; Dans notre village, il y a un avocat*, et celle-ci qui est très-populaire dans le Bourbonnais :

La terre nourrit tout,
La terre nourrit tout,
Les fous comme les sages;
La terre nourrit tout,
Les sages et les fous.

Il y avait aussi les *rondes* composées pour être chantées à table et qui, presque toujours, roulaient sur des sujets bachiques ou graveleux. Chacun chantait son couplet, et l'on se contentait, sans danser, de faire chorus au refrain.

La *ronde* a été souvent introduite dans nos opéras-comiques, et, lorsqu'elle y était bien placée, elle a toujours produit beaucoup d'effet. Parmi les plus jolies, les plus heureuses, nous mentionnerons particulièrement celles de l'*Epreuve villageoise*, de Grétry; d'*Aline, reine de Golconde*, de Berton; de *Cendrillon*, de Nicolo; du *Petit Chaperon rouge*, de Boieldieu; du *Pré aux clercs*, d'Hérold; de la *Neige*, de M. Auber; du *Postillon de Longjumeau*, d'Adolphe Adam; des *Porcherons*, de M. Albert Grisar, etc., etc., qui sont de véritables modèles du genre. Dans les anciens vaudevilles, la *ronde* était aussi fort usitée; elle était même parfois obligée, et telle pièce ne se serait pas terminée au gré du public sans la *ronde* de rigueur.

Aujourd'hui, la France paraît moins disposée à chanter que sous Mazarin, où elle se consolait des impôts à l'aide de quelques couplets. Aussi la *ronde*, considérée comme genre musical, n'est-elle plus en usage que dans quelques sociétés bachiques; au théâtre, elle a perdu une grande partie de sa vogue.

Ronde de nuit (LA), tableau de Rembrandt (musée d'Amsterdam). Malgré le reproche d'obscurité quelquefois adressé à ce tableau, le sujet en est fort simple et facile à interpréter, et si plusieurs critiques, tout en louant l'incomparable exécution de ce tableau, en ont trouvé la composition embrouillée, c'est que, se rapportant au titre, qui est inexact, ils se sont obstinés à ne voir qu'une ronde de nuit, tandis qu'il s'agit simplement de la réunion de braves miliciens qui vont tirer à la cible. En effet, que représente le tableau? Un tambour bat le rappel, et tous les bourgeois de la milice arrivent en se hâtant derrière le capitaine et le lieutenant, qui marchent les premiers. Tous sont revêtus d'uniformes de fantaisie, dont Rembrandt a su tirer un merveilleux parti au point de vue du coloris. L'harmonie générale de la composition est jaune clair s'appuyant sur un ton brun, où presque toutes les têtes se détachent en vigueur. Le point capital du tableau est une petite fille d'une douzaine d'années qui court devant les miliciens, le corps placé de profil et la tête tournée de trois quarts vers le spectateur. Une pèlerine d'un vert pâle couvre ses épaules et jette un ruban d'ombre transparente sur sa large robe en moire blanche, glacée de tons fauves très-doux; à sa ceinture pendent un poulet attaché par les pattes et une bourse suspendue à de longs cordons. Devant cette enfant, lumineuse comme un astre et qui semble éclairer le tableau, s'avance un jeune homme, brun, au visage accentué et vêtu de rouge, qui marche à grands pas en tirant la baguette de son fusil, d'un mouvement et d'un dessin magnifiques. A droite, s'avancent le capitaine, en pourpoint de velours noir, et le lieutenant, vêtu d'un justaucorps blanc, le cou défendu par un gorgerin d'acier damasquiné d'or, et portant, de son bras détendu, une hallebarde dont le dessin en raccourci est d'une hardiesse et d'une vérité inouïes. Dans le coin, un homme déjà vieux, à la face épatée, un buveur sans doute, tape sur un gros tambour constellé de clous d'argent. Derrière eux se pressent en désordre les membres de la compagnie, dont les figures sont toutes des portraits faits d'après nature et dans des attitudes diverses. L'enseigne agite le drapeau; à gauche de la bannière déployée se montre un groupe de trois hommes dont l'un porte une rondache et qui ont des têtes accentuées avec un si profond sentiment de la vie, que l'œil ne peut s'en détacher. De ce côté, la composition se termine par un garde assis sur une borne, s'appuyant sur sa pique et près duquel court un enfant qui porte une large poudrière. On voit qu'il ne s'agit point d'une garde de nuit. On ne voit ni torche ni lanterne; les ombres les plus énergiques sont bien loin d'avoir la vigueur de celles de la nuit; enfin, jusqu'à la volaille que porte la jeune fille et qui était, à cette époque, le prix du tir à la cible, tout concourt à prouver que Rembrandt a été payé par un certain nombre de miliciens pour faire leur portrait et que, pour les besoins de sa composition, il les a montrés dans l'exercice d'une de leurs occupations habituelles. Ils vont à la cible et la scène se passe en plein jour; c'est de la dernière évidence. Louer la couleur de ce tableau est presque une banalité, puisqu'il est cité partout comme le plus étonnant exemple de la puissance du pinceau chez un homme de génie; le dessin et l'expression sont ici à la même hauteur que le coloris, et le désordre apparent de la composition est *un effet de l'art*.

W. Bürger, dans ses *Musées de la Hollande*, a le premier décrit dans ses plus précis détails cette peinture, dont l'aspect est saisissant, et publié les noms des acteurs. L'homme en noir, à la prestance majestueuse, qui, grâce aux dimensions, semble prêt à sortir du cadre, c'est le chevalier Frans Banning Kok, alors capitaine d'une compagnie de la garde civique, plus tard commandant en chef de toute la garde civique d'Amsterdam. L'homme vêtu d'un pourpoint citron, plus petit, avec lequel il cause familièrement en marchant, est le lieutenant de la compagnie, Willem van Ruitjenberg. Derrière eux s'agite la foule des arquebusiers, dont l'un, dans son ivresse d'aller à la revue, tire son mousquet sous la moustache d'un camarade. Le tambour bat, les pertuisanes brillent, les piques se choquent, le drapeau a été détaché de la muraille; les salades, bien fourbies, reflètent les larges chapeaux de feutre; sur les visages court cette joie forte de braves gens en pleine possession de toutes leurs libertés, cette joie qui va tarir les vidrecomes. Un chien aboie. Un gamin court sur la première marche du perron (cette compagnie sort d'une vaste salle aux profondeurs obscures); une fillette, aux longs cheveux blonds épars sur une robe constellée de diamants, passe rapidement, un coq mort suspendu à la ceinture, apparition étrange et délicieuse.

« Au premier aspect, dit M. Maxime Du Camp, c'est une grande confusion, une sorte de tohu-bohu d'ombres et de clartés où l'œil cherche en vain son point de repère; ces gens courent et se heurtent; mais peu à peu, quand le regard, accoutumé à cette surprise de la couleur, a reconquis sa sérénité, on voit la scène se débrouiller, chaque personnage prendre sa place, chaque figure s'animer de son expression, et on comprend alors que ce qu'on avait cru être du tumulte n'est que la vie telle qu'elle a dû se manifester au moment même choisi par l'artiste, et on ne conçoit pas que ces miliciens puissent avoir, à cet instant précis qui les représente, d'autres attitudes, d'autres gestes, d'autres physionomies. C'est là le comble de l'art. » — « Jamais peut-être la magie de la couleur n'a été aussi loin, dit G. Planche; d'instant en instant, le regard découvre un nouveau personnage qui semble se détacher de la toile. On dirait que la baguette d'un enchanteur, en frappant les murailles, anime les pierres et les transforme en figures vivantes. Soldats, chefs de ronde, bourgmestre, tous sont rendus avec un relief qui touche à la réalité même. » Disons pour terminer que la *Ronde de nuit* est, de l'aveu de tous les artistes, un prodige d'exécution et l'un des trois ou quatre grands chefs-d'œuvre de l'école hollandaise. Il existe à Paris une remarquable copie de la *Ronde de nuit*, par M. C. de Serres.

Ronde de Smyrne, tabeau de Decamps. V. PATROUILLE.

RONDE, une des plus petites îles Vierges, dans l'archipel des Antilles, par 18° 13′ 0″ de latit. N. et 66° 38′ 30″ de longit. O.

RONDE, île sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, terre de Nuyts, par 34° 5′ de latit. S. et 121° 29′ de longit. E.

RONDE, île sur la côte orientale de l'île Célèbes, dans la baie de Tomini, par 0° 28′ de latit. S. et 111° 16′ de longit. E.

RONDE, petite île de l'océan Indien, à 15 kilom. N.-N.-E. de l'île de France, aride et presque inabordable.

RONDEAU s. m. (ron-do — rad. *rond*, à cause du retour du refrain). Littér. Pièce de huit, treize ou vingt-quatre vers sur deux rimes, avec certaines répétitions obligées : *Pour amuser son public, M. Scribe a mis l'histoire universelle en vaudevilles, comme Benserade a mis l'histoire romaine en* RONDEAUX. (P. de St-Victor.)

Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
A des refrains réglés asservit les *rondeaux*.
BOILEAU.

Tout poëme est brillant de sa propre beauté :
Le *rondeau*, né gaulois, a la naïveté.
BOILEAU.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un *rondeau*.
VOITURE.

‖ *Rondeau simple*, Pièce de vers sur deux rimes, composée de trois stances avec répétition des premiers mots de la première dans chacune des autres. ‖ *Rondeau redoublé*, Pièce de vingt vers en cinq stances de quatre vers, chacune des quatre dernières se terminant successivement par un des quatre vers de la première, et la dernière étant suivie de la répétition du premier ou des premiers mots de la pièce.

— Mus. Air à deux ou plusieurs reprises, dans lequel, à chaque reprise, on recommence la première avant de passer à la suivante, le tout se terminant par cette même première reprise. ‖ Nom de la dernière partie d'une sonate. On écrit aussi RONDO.

— Archit. Nom que l'on donne quelquefois à l'astragale.

— Hydraul. Bassin circulaire d'une fontaine. ‖ Vieux mot.

— Techn. Disque de bois ou de plâtre, d'un diamètre plus ou moins grand, qui sert à l'ébauche des pièces. ‖ Disque en terre réfractaire, que l'on met dans les cazettes pour supporter les pièces à cuire. ‖ Pelle à enfourner le pain. ‖ Peau taillée en rond avec laquelle on garnit un crible. ‖ Planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent les pains bénits. ‖ Plaque ronde en métal sur laquelle l'opticien façonne les verres plans. ‖ Meule sur laquelle l'horloger use les bords des verres de montre.

— **Encycl.** Littér. Le *rondeau* qui fut d'abord en usage, et qui avait quelque ressemblance avec ce qu'on a appelé depuis triolet, se composait de huit vers sur deux rimes, dont le premier est répété après chaque distique et le second à la fin. Le *rondeau* que plus tard on appela simple se compose de treize vers sur deux rimes. Les premiers mots du premier vers reviennent, sans rimer avec le reste, une fois après le huitième vers et une autre fois après le treizième. Les cinq premiers vers forment comme une stance à part et sont suivis d'un repos. Le *rondeau* redoublé se compose de six quatrains sur deux rimes. Dans le second, le troisième, le quatrième et le cinquième quatrain, il faut enchâsser un vers complet du premier. Quant au sixième, il se termine par les premiers mots du vers qui commence la pièce

Citons d'abord deux *rondeaux* du XIVe siècle. Le premier est de Guillaume de Machault, le second de Froissart ;

Blanche com lys, plus que rose vermeille,
Resplendissant com rubis d'Oriant,
En remirant vo biauté non pareille,
Blanche com lys, plus que rose vermeille,
Suy si ravis que mes cuers toudis veille
Afin que serve à loy de fin amant,
Blanche com lys, plus que rose vermeille,
Resplendissant com rubis d'Oriant.

Mon coer s'esbat en oudourant la rose
Et s'esjoïst en regardant ma dame :
Trop mieulz me vault l'une que l'autre chose,
Mon coer s'esbat en oudourant la rose.
L'oudour m'est bon, mès dou regart je n'ose
Juer trop fort, je le vous jur par m'ame ;
Mon coer s'esbat en oudourant la rose
Et s'esjoïst en regardant ma dame.

Charles d'Orléans ne s'est pas astreint à une règle uniforme dans ses charmants *rondeaux*.

Allez-vous-en, allez, allez,
Soussi, *soing et merencolie*,
Me cuidez-vous, toute ma vie,
Gouverner, comme fait avez ?

Je vous promet que non ferez ;
Raison aura sur vous maistrie :
Allez-vous-en, allez, allez,
Soussi, soing et merencolie.

Se jamais plus vous retournez
Avecques vostre compaignie,
Je pri à Dieu qu'il vous maudie
Et ce par qui vous reviendrez :
Allez-vous-en, allez, allez.

Arrivons au *rondeau* tel que l'a fait Marot, bien qu'on en trouve avant lui de plusieurs poëtes, notamment de Henri Baude. Celui que nous allons donner est regardé comme une des meilleures pièces de maître Clément.

L'AMOUR AU BON VIEUX TEMPS.

Au bon vieulx temps, ung train d'amour regnoit,
Qui, sans grand art et dons se demenoit,
Si qu'un boucquet donné d'amour profonde
C'estoit donner toute la terre ronde,
Car seulement au cueur on se prenoit.

Et si par cas à jouyr on venoit,
Sçavez-vous bien comme on s'entretenoit ?
Vingt ou trente ans. Cela duroit un monde
Au bon vieulx temps.

Or, est perdu ce qu'amour ordonnoit :
Rien que pleurs fainctz, rien que change on oyt ;
Qui vouldra donc qu'à aymer je me fonde,
Il fault premier que l'amour on refonde
Et qu'on la meine ainsi qu'on la menoit
Au bon vieulx temps.

Brodeau répliqua à ce *rondeau* par le suivant :

Au bon vieulx temps que l'amour par bouquets
Se démenoit, et par joyeux caquets,
La femme étoit trop sotte ou trop peu fine :
Le temps depuis, qui tout fine et affine,
Lui a montré à faire ces aquets.

Lors, les seigneurs étoient petits naquets,
D'aux et d'oignons se faisoient les banquets,
Et n'étoit bruit de ruer en cuisine,
Au bon vieulx temps.

Dames aux huis n'avoient clefs ne loquets ;
Leur garde-robe étoit petits paquets
De canevas ou de grosse étamine ;
Or, diamants on laissoit en leur mine
Et les couleurs porter aux perroquets
Au bon vieulx temps.

L'un des poëtes qui acquirent le plus de réputation dans le *rondeau* fut Voiture. Il traite gaiement les difficultés de ce petit poëme dans le suivant :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un *rondeau*.
Cela me met en une peine extrême.
Quoi ! treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême !*
Je lui ferais aussitôt un bateau.

En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagème :
Ma *foi*, c'est fait.

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau ;
Mais cependant je suis dedans l'onzième,
Et ci je crois que je fais le douzième ;
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi, c'est fait.

Ce *rondeau* de Voiture a inspiré le suivant, dont on ne connaît pas l'auteur :

Ma foi, c'est fait ; je ne suis plus moi-même
Depuis trois jours que la belle que j'aime,
En me lisant le *rondeau* d'Isabeau,
M'a défié d'en faire un aussi beau,
Ce qui me met dans une peine extrême.

Comment fournir à tant de vers en *ême ?*
Mais cependant, étant sur le septième,
Plus qu'à demi déjà de ce *rondeau*,
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvais faire encor le neuvième,
Je pourrais bien passer outre au dixième,
Car je conçois l'onzième en mon cerveau.
Si le douzième y revient au niveau,
Je ne suis plus en peine du treizième.
Ma foi, c'est fait.

En lisant ces balivernes, soi-disant inspirées par Apollon, ne se rappelle-t-on pas involontairement ces paroles de Malherbe : « Un poëte n'est guère plus utile à l'Etat qu'un joueur de quilles ? »

Le *rondeau* suivant, que le Père Rapin, dans ses *Réflexions sur la poésie*, appelle un chef-d'œuvre, a été composé par Malleville contre Boisrobert, qui, comme on le sait, était abbé :

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère René devient messire
Et vit comme un déterminé.

Un prélat riche et fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il faut ainsi le dire,
Coiffé.

Ce n'est pas que Frère René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire ;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coiffé.

DEUCALION ET PYRRHA.

A coups de pierre ils ne s'attendaient guère
De repeupler l'univers solitaire.
Deucalion et Pyrrha seuls restaient,
Et par-dessus leurs têtes ils jetaient,
Non sans horreur, les os de leur grand'mère.

Simples cailloux, en langage vulgaire,
Etaient les os ; sur la foi du mystère,
Le grand débris du monde ils rajustaient
A coups de pierre.

Tous deux avaient leurs pareils à refaire,
Qui n'était pas une petite affaire.
De leur travail, comme ils s'y comportaient,
Corps, têtes, bras, mains, pieds, jambes sortaient.
Ils firent là ce qu'on ne voit plus faire
A coups de pierre.

BENSERADE.

Comme un *rondeau* doit peu lasser,
Et qu'à l'aise on peut entasser
De petits vers une treizaine,
Ici d'une facile veine
J'entreprends de vous les tracer

Mais, à mon âge, de penser
Toute une nuit vous caresser,
Cela ne se fait pas sans peine,
Comme un rondeau.

Mon automne vient de passer,
L'hiver s'apprête à me glacer,
Au moindre effroi je perds haleine ;
Tandis que vous, gaillarde Hélène,
Vous aimez à recommencer,
Comme un *rondeau*.

LA MONNOYE.

Puisque nous voilà en veine de bonne humeur, citons le *rondeau* d'Adam Billaut, le menuisier de Nevers, sur le jus de sarment :

Pour te guérir de cette sciatique
Qui te retient, comme un paralytique,
Dedans ton lit, sans aucun mouvement,
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment,
Puis lis comment on le met en pratique.

Prends-en deux doigts et bien chaud les applique
Dessus l'externe où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement,
Pour te guérir.

Sur cet avis ne sois point hérétique,
Car je te fais un serment *authentique*
Que, si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

On sait que Benserade mit en *rondeaux* les *Métamorphoses* d'Ovide, et tout le monde s'est accordé à trouver choquant ce travestissement d'un chef-d'œuvre. Mais il ne faut pas oublier, pour l'excuse du poëte, que cette idée ridicule venait de Louis XIV et que tous les caprices qui traversaient la tête de ce roi étaient immédiatement réalisés. Molière lui-même se soumit à cette loi. Du reste, Benserade mit dans ce travail tout l'esprit et l'invention qu'il put. Avec une bonne humeur peu commune en pareille circonstance, il termina son recueil par un *Rondeau en errata*, qui fait de son ouvrage la meilleure de toutes les critiques. En voici les derniers vers :

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connais que deux considérables :
C'est l'entreprise et l'exécution,
A mon avis, *fautes irréparables*
Dans ce volume.

Malgré cet aveu, peut-être peu sincère au fond, Chapelle attaqua les *Métamorphoses d'Ovide mises en rondeaux par Benserade* dans un *rondeau* parfait d'esprit et de malice :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point ou bien je ne bois guère,
Dans un besoin, si j'en avais affaire,
J'en boirais moins que ne fait un moineau.

Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un *rondeau*
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.
De ces *rondeaux* un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire ;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les *vers, qu'il fallait laisser faire*
A La Fontaine.

Bientôt la vogue du *rondeau* s'affaiblit, puis cessa tout à fait. Hamilton le constata dans ce *rondeau* en style marotique :

Mal à propos ressuscitent en France
Rondeaux qu'on voit par belles dénigrez ;
Mal à propos, selon l'antique usance,
Devant les yeux d'inexperte Jouvence,
Gaulois discours ores se sont montrez.

Blondins propos seroient mieux savourez ;
Près de tendrons en fleur d'adolescence,
Du vieil Marot vient la fine éloquence
Mal à propos.

Vous, jeunes gars, bien fringans, bien parez,
Voulez-vous voir leurs cœurs d'amour navrez ?
Quittez *rondeau*, sonnet, ballade, stance,
En bon français contez-leur votre chance,
Et soyez sûrs que jamais ne viendrez
Mal à propos.

Le *rondeau* cessa d'exister au XVIIIe siècle. Il a reparu, avec toutes les formes de la versification du XVIe siècle, chez les poëtes de l'école contemporaine, qui l'ont mis en œuvre, dans quelques heures de fantaisie, avec l'habileté d'artiste dont ils sont doués et dont ils abusent quelquefois.

— Mus. On comprend que le caractère des phrases poétiques sur lesquelles le compositeur échafaude la musique d'un *rondeau* doit, autant que possible, se rapporter à la construction toute particulière de ce genre de morceau. C'est ce qui n'a pas toujours eu lieu et ce qui faisait faire à Castil-Blaze les réflexions suivantes : « Les *routines* sont des magasins de contre-sens pour ceux qui les suivent sans réflexion. Telle est pour les musiciens celle des *rondeaux*; il faut bien du discernement pour faire un choix de paroles qui leur soient propres. Il est ridicule de mettre en *rondeau* une pensée complète, divisée en deux membres, en reprenant la première incise et finissant par là. Il est ridicule de mettre en *rondeau* une comparaison dont l'application ne se fait que dans le second membre, en reprenant le premier et finissant par là. Enfin, il est ridicule de mettre en *rondeau* une pensée générale limitée par une exception relative à l'état de celui qui parle, en sorte que, oubliant derechef l'exception qui se rapporte à lui, il finisse en reprenant la pensée générale. Mais, toutes les fois qu'un sentiment exprimé dans le premier membre amène une réflexion qui le renforce et l'appuie dans le second ; toutes les fois qu'une description de l'état de celui qui parle, emplissant le premier membre, éclaircit une comparaison dans le second ; toutes les fois qu'une affirmation dans le premier membre contient sa preuve et sa confirmation dans le second ; toutes les fois, enfin, que le premier membre contient la proposition de faire une chose et le second la raison de la *proposition*, dans ces divers cas et dans les semblables le *rondeau* est toujours bien placé. »

La forme particulière et familière du *rondeau* semble convenir surtout à la conversation musicale et, par conséquent, appartenir au genre de l'opéra-comique ; aussi les anciens ouvrages de ce genre, ceux de Grétry, de Monsigny, de Philidor, en offrent-ils des exemples fréquents : la *Belle Arsène*, le *Déserteur* et vingt autres sont là pour le prouver. Mais les précédentes observations de Castil-Blaze trouvent ici leur place, et on attachait alors si peu d'importance aux paroles des morceaux de cette nature que Monsigny n'a pas craint, au troisième acte du *Déserteur*, de faire des reprises à l'air célèbre de Courtchemin : le *Roi vint à passer*, en lui faisant recommencer son récit lorsqu'il l'a fini et que naturellement il ne lui reste plus rien à apprendre à l'auditeur. Mais quoique le *rondeau*, par sa carrure et ses répétitions, rentre plus dans le style léger, on en possède pourtant des exemples nombreux et parfois sublimes, dans le style dramatique et tragique, où ses retours, comme on l'a dit, produisent un effet surprenant et excitent dans le cœur des émotions profondes. Une pensée touchante, une image terrible nous frappent avec d'autant plus de force lorsqu'elle se présente à nous une seconde fois, après avoir été émise avec vigueur. Dans l'*Iphigénie en Tauride* de Glück, l'air : *Dieux, qui me poursuivez*, constitue un *rondeau* sublime ; il en est de même de l'air admirable de l'*Orphée* du même maître : *J'ai perdu mon Eurydice*, dont l'expression est si poignante et si profonde. Lorsqu'il s'agit de convaincre, de persuader quelqu'un, de l'amener à une idée précise, de l'entraîner dans quelque projet, la répétition de la pensée dominante devient toute naturelle ; dans cet ordre de sentiments, l'air d'*Iphigénie en Tauride* (Piccini), *Cruel ! et tu dis que tu m'aimes !* celui d'*Arodiant* (Méhul), *Formez de plus aimables nœuds;* celui de *Beniowsky* (Boieldieu), *A peine la souffrance....*, sont des *rondeaux* remarquables, non-seulement au point de vue de leur valeur purement musicale, mais encore par la façon heureuse dont ils sont placés et mis en scène.

Le *rondeau* est aussi employé, et d'une manière très-avantageuse, dans la musique instrumentale. Mais alors (et pourquoi cette distinction ?) il s'orthographie différemment et s'écrit ainsi : *rondo*, adoptant la forme graphique italienne. Jamais, probablement, on ne saura d'où vient cette modification. Quoi qu'il en soit, on trouve dans les sonates, les duos, trios, quatuors, quintettes et symphonies, des rondos formant finales et remplis de vigueur et de véhémence, de fantaisie et d'amabilité. Ceux-là sont presque toujours écrits à deux temps. Les rondos des symphonies d'Haydn, pleins d'une grâce enchanteresse, empreints d'une suavité délicieuse, seront toujours des modèles d'une perfection désespérante. Mozart, dans quelques-unes de ses sonates, en a écrit d'adorables. On peut citer aussi, pour leur vivacité entraînante, pour la fermeté de leur style, les rondos que Viotti a écrits pour ses sonates et ses duos de violon.

RONDEL (Jacques DU), philologue français, né vers 1630, mort en 1715. Il professait depuis 1664 l'éloquence à l'Académie protestante de Sedan, lorsque Louis XIV supprima cette académie (1681). Du Rondel quitta alors la France et alla se fixer à Maëstricht, où il enseigna les belles-lettres avec un grand succès. C'était un homme fort instruit, qui comptait Bayle au nombre de ses amis. Nous citerons, parmi ses travaux : la traduction latine du poëme de *Musée* (Paris, 1672, in-8o) ; *Vie d'Epicure* (1679, in-16), dont il publia une traduction latine (1693, in-12) ; *De gloria* (Leyde, 1680, in-12) ; *Réflexions sur un chapitre de Théophraste* (1685, in-12) ; *Histoire du fœtus humain* (1688, in-12) ; *Dissertation sur le chénix de Pythagore* (1690, in-12), etc. Bayle a publié, dans les *Nouvelles de la république des lettres*, plusieurs lettres de Du Rondel ; une *Dissertation concernant l'explication d'une antique*, etc.

RONDELET, ETTE adj. (ron-de-lè, è-te — dimin. de *rond*). Tout rond, tout rebondi : *Il tenait au poing une bourse dont la panse* RONDELETTE *annonçait une somme respectable.* (Th. Gaut.) ‖ Se dit particulièrement des personnes petites et potelées, et des parties du corps grasses et arrondies : *Un bambin tout* RONDELET. *De petites joues* RONDELETTES. *Les abbés étaient petits, trapus,* RONDELETS, *bien mis, calins, complaisants, curieux, gourmands, alertes, insinuants.* (Brill.-Sav.) *Le cardinal Latil était le prestolet à ventre* RONDELET, *à nez pointu, à face pâle, tel que je l'avais vu en colère à la Chambre des pairs.* (Chateaub.) *Petite,* RONDELETTE, *elle laissait voir ses bras nus pendants, marbrés de rouge.* (Balz.) *Les enfants trottinent joyeusement dans la poussière et tournent vers le passant leur minois* RONDELET *déluré.* (H. Taine.)

— Comm. *Soies rondelettes*, Les moins estimées des diverses sortes de soies.

RONDELET s. m. (ron-de-lè — rad. *ronde*). Littér. Espèce de couplet usité dans la littérature espagnole, et que l'on chante dans les rondes et les danses.

— Techn. Bâton avec lequel le bourrelier enfonce la bourre dans les harnais.

RONDELET (Guillaume), médecin et naturaliste distingué, né à Montpellier en 1507, mort dans cette ville en 1556. Il fut d'abord destiné par son père à l'état ecclésiastique ; mais, ne se sentant point de vocation pour cette carrière, il vint à Paris en 1525, pour étudier la médecine. Après quatre ans de séjour dans la capitale, il retourna à Montpellier. De là il alla à Pertuis, en Provence, pour s'adonner à la pratique ; mais il resta peu de temps dans cette ville et revint bientôt à Paris en qualité de précepteur d'un jeune fils de famille. En 1537, il repartit pour sa ville natale, où il se fit recevoir docteur. En 1545, il fut nommé professeur royal de médecine à la Faculté. En 1547, il voyagea en Italie avec le cardinal François de Tournon, dont il était médecin, et visita successivement Rome, Pise, Bologne, Ferrare et Padoue. De retour à Montpellier en 1551, il fit bâtir, en 1554, un amphithéâtre anatomique qu'il eut à peine le temps de voir achever, car il mourut en 1556. On doit à Rondelet plusieurs écrits, parmi lesquels nous signalerons les suivants : *De piscibus marinis libri XVIII, in quibus vivæ piscium imagines expressæ sunt* (Lyon, 1554, in-fol.) ; *De materia medicinali et compositione medicamentorum* (Padoue, 1556, in-8o) ; *De ponderibus, sive justa quantitate et proportione medicamentorum liber* (Padoue, 1556, in-8o) ; *Methodus curandorum omnium morborum corporis humani, in tres libros distincta* (Lyon, 1583-1585, in-8o) ; *De morbo gallico* (Venise, 1556, in-fol.) ; *Formulæ aliquot remediorum libro de internis remediis omissæ* (Anvers, 1570, in-fol.) ; *De theriaca tractatus* (Francfort, 1610, in-8o) ; *Opera omnia medica repurgata, studio J. Croqueri* (Genève, 1628, in-8o).

RONDELET (Jean), architecte français, né à Lyon en 1734, mort à Paris en 1829. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il se rendit à Paris pour y étudier l'architecture. Là, Rondelet devint l'élève de Soufflot, dont il gagna l'affection et qui l'associa à ses travaux quand il construisit l'église de Sainte-Geneviève. A la mort de Soufflot (1781), ce fut Rondelet qu'on chargea de terminer cet édifice. Le jeune architecte eut la gloire d'élever le dôme de ce beau monument et d'en achever la double colonnade et la triple coupole. En 1783, Rondelet se rendit en Italie, où il passa deux années, et y recueillit un grand nombre d'observations et de matériaux, dont il se servit dans la composition de divers ouvrages. Pendant la Révolution, l'église de Sainte-Geneviève ayant été consacrée, sous le nom de *Panthéon*, à la sépulture des grands hommes, il l'appropria à sa

destination nouvelle. Peu après, il devint un des membres les plus actifs de la commission des travaux publics, organisa à l'Ecole polytechnique l'enseignement du génie civil, puis devint membre de l'Institut et professeur de stéréotomie à l'Ecole des beaux-arts. En 1796, un tassement s'étant produit dans le Panthéon, Rondelet fut chargé par le gouvernement de consolider la coupole de cet édifice en renforçant les piliers trop faibles pour la supporter; il y réussit par des constructions qui, en assurant la solidité du monument, lui ôtèrent une partie de sa grâce primitive et de sa symétrie intérieure. Dans les dernières années de sa vie, il devint complétement aveugle. Rondelet a composé : *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français* (1797, in-4°); *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (1802-1817, 5 vol. gr. in-4°), ouvrage qui a été longtemps le guide de tous les architectes. La meilleure édition, qui est la septième, est de 1834; elle est accompagnée de 210 planches. On lui doit encore : *Nouvelle méthode de mesurer, de détailler et d'évaluer les ouvrages des bâtiments* (1817, in-4°); *Exposé succinct des matières contenues dans le Traité théorique de l'art de bâtir* (1817); *Mémoire sur la reconstruction de la halle au blé* (1803, in-4°); *Mémoire sur la marine des anciens et sur les navires à plusieurs rangs de rames* (1820, in-4°); *Commentaire de Frontin sur les aqueducs de Rome*, trad. avec le texte en regard (1820-1821, 2 vol. in-4°, avec atlas), etc.

RONDELET (Antonin-François), écrivain français, né à Lyon en 1823. Elève distingué du collége de Lyon, il se fit admettre, en 1841, à l'Ecole normale et s'y prépara à l'enseignement de la philosophie. Reçu agrégé, il devint professeur à Rennes, puis passa son doctorat (1847) et obtint une chaire de philosophie à la Faculté de Clermont-Ferrand. Depuis cette époque, M. Antonin Rondelet s'est livré à des études philosophiques et économiques; il a fait à Paris et dans d'autres villes des conférences de morale populaire et d'économie politique, et a publié plusieurs ouvrages qui lui ont fait obtenir des prix à l'Académie de Lyon, à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques. Outre des mémoires, des discours, des articles publiés dans divers recueils, notamment dans la *Revue contemporaine* et la *Revue d'économie chrétienne*, on doit à cet écrivain distingué : *Exposition critique de la morale d'Aristote* (1847, in-8°), thèse de doctorat; *Mme de Récamier* (1851); *Programme de philosophie* (1851, in-18); *Du spiritualisme en économie politique* (1859, in-8°); *De la philosophie pratique* (1855, in-8°); les *Mémoires d'Antoine* (1860, in-18), notions de morale et d'économie politique; *Mémoire d'un homme du monde* (1861, in-18); *Conseils aux parents sur l'éducation de leurs enfants* (1861, in-12); *Théorie logique des propositions modales* (1861, in-8°); *Nouvelles et voyages* (1863, in-12); la *Morale de la richesse* (1863, in-18), un de ses meilleurs ouvrages; *Londres pour ceux qui n'y vont pas* (1864, in-12); *Lendemain du mariage* (1866, in-18), roman; la *Science de la foi* (1867, in-18), roman; les *Lois du travail et de la production* (1868, in-18), conférences faites à Saint-Quentin; *Du découragement, réflexions sur le temps présent* (1871, in-18); les *Limites du suffrage universel* (1871, in-18); *l'Opposition et la révolte* (1871, in-18); l'*Education de la vingtième année* (1873, in-18); *Mon voyage au pays des chimères* (1875, in-18), etc. En 1875, M. Antonin Rondelet a posé, mais sans succès, sa candidature à l'Académie des sciences morales et politiques. Il est membre de la Société d'économie politique et a été décoré de la Légion d'honneur sous l'Empire.

RONDELÉTIE s. f. (ron-de-lé-sî — de *Rondelet*, natural. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, dont l'espèce type croît aux Antilles et dans l'Amérique du Sud.

RONDELÉTIÉ, ÉE adj. (ron-de-lé-si-é — rade. *rondelétie*). Bot. Qui ressemble à une rondelétie.

— s. f. pl. Section de la tribu des cinchonées, ayant pour type le genre rondelétie.

RONDELETTE s. f. (ron-de-lè-te — rad. *rondelet*). Comm. Toile à voiles que l'on fabrique en Bretagne.

— Bot. anc. Nom vulgaire de l'asaret ou cabaret d'Europe.

RONDELETTINE s. f. (ron-de-lè-ti-ne — dimin. de *rondelet*). Techn. Soie formée de deux bouts très-tordus : *La* RONDELETTINE *ou grenade sert à la passementerie et à la fabrication des boutons, qui en font une consommation considérable.*

RONDELIER s. m. (ron-de-lié — rad. *rondelle*). Anc. art milit. Soldat armé de la rondelle.

— Bot. Syn. de RONDELÉTIE.

RONDELIN s. m. (ron-de-lain — rad. *rond*). Fam. Gros homme :

> Vous aurez vu l'ami Turlin
> Que de bien bon cœur je salue :
> Pour le voir, le bon *rondelin*,
> Pas n'est besoin de longue-vue.
>
> CHAPELLE.

‖ [illegible]us.

RONDELLE s. f. (ron-dè-le — rad. *rond*). Techn. Plaque circulaire évidée au centre : *Une* RONDELLE *de cuivre, de fer, de plomb, de cuir, de drap, de bois.* ‖ Nom des disques qui servent à séparer les taillants d'une fenderie. On dit aussi ENTRE-DEUX. ‖ Large rebord mobile que l'on place à chacune des extrémités de l'ensouple pour retenir les bords des chaînes en grosses matières. ‖ Pièce de cuivre ronde que le plombier place à chaque bout du moule où il fond les tuyaux. ‖ Espèce de virole. ‖ Outil de fer dont le marbrier se sert pour fouiller le marbre et unir les parties creuses. ‖ Tête de chardon trop petite, que l'on met de côté pour l'employer à peigner les draps de peu de valeur.

— Sculpt. Outil particulier avec lequel on arrondit les membres d'architecture.

— Econ. rur. Claie en osier sur laquelle on sèche les fruits dans le four.

— Mécan. *Rondelles fusibles*, Plaques en métal fusible à une température relativement peu élevée, et qui, disposées sur le corps d'une chaudière, fondraient et donneraient issue à la vapeur si la chaleur devenait trop considérable, et pourvoiraient ainsi à l'insuffisance des soupapes de sûreté.

— Anc. art milit. Epée dont la garde était ronde. ‖ Bouclier circulaire analogue à la rondache, dont on s'est servi depuis le XIVe jusqu'au XVIIe siècle. ‖ *Rondelles à main* ou *à poing*, Rondelles dont on ne se servait que pour combattre à pied, et qui n'avaient quelquefois que la dimension de la main. ‖ *Rondelles de siége*, Rondelles qui étaient plus grandes qu'à l'ordinaire, servaient, dans les siéges, pour les rondes de nuit et la reconnaissance des tranchées, et qui avaient dans leur pourtour une ouverture destinée à recevoir une lanterne. ‖ *Rondelles de parement*, Simples armes de parade, richement fabriquées, que les pages et les écuyers portaient devant leur seigneur les jours de cérémonie.

— Mar. Pièce de bois ronde et épaisse, avec laquelle on bouche les trous de boulets.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret d'Europe.

— **Encycl.** Techn. On met des *rondelles* sous les écrous pour répartir le serrage sur une plus grande surface; celles que l'on place sur le bois ont, pour le même diamètre de boulon, une plus grande surface que celles qui reposent sur le fer ou la fonte. On donne encore quelquefois le nom de *rondelles* à de véritables anneaux cylindriques ayant une hauteur assez grande, tels que les bandages de petites roues et les couronnes de poulies en fer. Comme appareil de sûreté contre les explosions, on employait autrefois dans les chaudières à vapeur des *rondelles fusibles* pour suppléer les soupapes de sûreté, dont elles diffèrent en ce que les soupapes peuvent s'ouvrir et se fermer à volonté, tandis que les *rondelles* fusibles se fondent quand la vapeur a dépassé une température prévue. L'ouverture qu'elles laissent ne peut être immédiatement refermée, et il en résulte l'obligation d'arrêter la machine et le chauffage pour remettre une nouvelle *rondelle*. Ces *rondelles* fusibles, que l'on a complétement abandonnées aujourd'hui, étaient composées de bismuth, de plomb et d'étain alliés en diverses proportions, suivant le nombre d'atmosphères mesurant la tension que devait avoir la vapeur dans la chaudière. Le bismuth entrait en quantité constante dans cette composition, quelle que fût la température; le plomb et l'étain seuls variaient en quantité. Il n'est pas sans intérêt de donner ici la table suivante, qui renferme la composition des *rondelles* fusibles à divers degrés et sous diverses tensions.

BISMUTH.	PLOMB.	ÉTAIN.	TENSIONS de la vapeur en atmosphères.	TEMPÉRATURES correspondantes en degrés centigrades.
Parties.	Parties.	Parties.	Atmosphères.	Degrés.
8	6,44	3,00	1	100,0
8	8,00	3,80	1 1/2	112,2
8	8,00	7,50	2	122,0
8	9,69	8,00	2 1/2	129,0
8	12,64	8,00	3	135,0
8	13,80	8,00	3 1/2	140,7
8	15,00	8,00	4 1/2	145,2
8	16,00	9,00	5	150,0
8	16,00	19,00	5 1/2	154,0
8	25,15	24,00	6	158,0
8	27,33	24,00	6 1/2	164,0
8	28,66	24,00	7	168,0
8	29,41	24,00	7 1/2	170,0
8	38,24	24,00	8	173,0

Cette table permet de fixer le point de fusion d'une *rondelle* composée de trois métaux : bismuth, plomb et étain. On voit, par exemple, qu'une *rondelle* composée de 8 parties de bismuth, de 25,15 parties de plomb et de 24,00 parties d'étain fondrait à la pression de 6 atmosphères ou à la température de 158° centigrades. On peut vérifier ainsi le degré de fusibilité des *rondelles* suivant les divers besoins industriels. Les *rondelles* fusibles sont encore en usage sur quelques bateaux à vapeur; dans les navires, on les a remplacées par des soupapes de sûreté, sur la levée desquelles il est plus facile de compter, à cause de la facilité avec laquelle on peut calculer les contre-poids qui font équilibre à la tension de la vapeur dans la chaudière.

RONDELLI (*Geminiano*), *mathématicien* italien, né à Roncoscaglia, duché de Modène, en 1652, mort en 1735. Il fut bibliothécaire de l'université de Bologne, où, en outre, il enseigna successivement les mathématiques, la philosophie, l'art des fortifications et l'hydraulique. Rondelli fut un des arbitres désignés par le pape pour régler une contestation au sujet des eaux du territoire de Bologne et reçut du duc de Modène la mission de faire exécuter des travaux pour empêcher le Pô de déborder près de Ferrare. C'était un homme fort instruit à qui l'on doit, outre des articles insérés dans le *Journal de Modène*, plusieurs ouvrages, notamment : *Aquarum fluentium mensura* (Bologne, 1691, in-4°); *Urania, custode del tempo* (1700, in-8°), ouvrage dans lequel il examine si l'année 1700 est la dernière du XVIIe siècle ou la première du XVIIIe; *Universale trigonometria lineare* (1705, in-4°); *Sexpriora Euclidis elementa, etc.* (1719, in-4°), etc.

RONDEMENT adv. (ron-de-man — rad. *rond*). Prestement, lestement, vite : *Travailler* RONDEMENT. *Marcher* RONDEMENT. *Nous partîmes avec une bonne brise à tribord, et pendant quelque temps nous filâmes très-*RONDEMENT. (Baudelaire.)

— Fig. Vivement, avec entrain, sans hésitation, d'une façon décidée : *Mener une affaire* RONDEMENT. *Lorsqu'on suit une route, il faut y marcher franchement,* RONDEMENT. (Chateaub.) *Voulez-vous un homme étonnant, subtil, qui vous conduise les choses* RONDEMENT? *Eh bien! donnez-moi les finances.* (Alex. Dum.) ‖ Nettement, franchement, sans rien déguiser : *Allez, parlez* RONDEMENT. *On ne doit pas tout subtiliser, mais marcher* RONDEMENT. (Boss.) *Quand mes services ne seront plus agréables, on ne peut me faire un plus grand plaisir que de me le dire tout* RONDEMENT. (Chateaub.)

> Moi, j'y vais *rondement* : en trois mots, je vous aime.
>
> C. D'HARLEVILLE.

> . . . . Oh! qui va *rondement*
> Ne daigne pas entrer en éclaircissement.
>
> PIRON.

RONDET (Laurent-Etienne), philologue et écrivain, né à Paris en 1717, mort en 1785. Il appartenait à une famille de libraires et son père exerçait aussi cette profession. Tout enfant, il apprit le métier de compositeur, fit d'excellentes études et devint très-versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu. Travailleur infatigable, Rondet acquit une grande érudition, mais une érudition un peu indigeste qui attestait plus de savoir que de goût. Toute sa vie, il resta attaché au parti des appelants et il avait une telle vénération pour l'abbé de Saint-Cyran, qu'il allait chaque jour, dit-on, prier sur sa tombe, à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Ses travaux et l'austérité de sa vie altérèrent sa santé. Il mourut d'une attaque de paralysie. Comme libraire, Rondet a édité plusieurs ouvrages, à quelques-uns desquels il a joint des notes, des dissertations et des tables. Nous citerons, entre autres : le *Dictionnaire de Boudot* (1727), dont il donna huit éditions; l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury (1740); la *Bible*, dite *Bible de Vence* (1748, 14 vol. in-4°; 1767-1774, 17 vol. in-4°), avec un abrégé du commentaire de dom Calmet; les *Lettres provinciales* de Pascal (1753); *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine; la *Bible* traduite par de Sacy (1759, in-fol.); *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire*, par Ch. Le Roy (1775), etc. Comme écrivain, outre des articles et des dissertations dans les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal des savants*, le *Journal ecclésiastique*, la remarquable table de l'*Histoire des auteurs ecclésiastiques* de D. Ceillier, à laquelle il travailla pendant près de vingt ans, on lui doit : *Réflexions sur le désastre de Lisbonne* (1756-1757, 3 parties in-12); *Isaïe vengé* (1762, in-12); *Mémoires sur la vie et les ouvrages de J. Besoigne* (1763, in-8°); *Figures de la Bible, contenues en cinq cents tableaux avec des explications* (1767, in-4°); *Dictionnaire historique et critique de la Bible* (1776, 3 vol. in-4°), qui s'arrête à la lettre E; *Dissertation sur l'Apocalypse* (1776, in-4°); *Dissertation sur le rappel des juifs* (1778-1780, 2 part. in-4°); *Examen impartial d'une dissertation sur la version des* Septante (1783, in-4°); *Verba Christi* (1784, in-8°), etc.

RONDETTE s. f. (ron-dè-te). Bot. Syn. de RONDOLETTE.

RONDEUR s. f. (ron-deur — rad. *rond*). Forme, figure, courbure de ce qui est rond, c'est-à-dire circulaire, cylindrique, sphérique ou conique : *La* RONDEUR *d'une roue, d'une boule, d'une poutre, d'un pain de sucre. La* RONDEUR *des bras, du visage. La* RONDEUR *assure à la matière qu'elle embrasse une plus facile durée : le temps ne sait par où la prendre.* (J. Joubert.)

— Fig. Façon, manière, tournure nette, franche, décidée : *Un caractère plein de* RONDEUR. *Un ton de* RONDEUR, *des naïvetés de discours, je ne sais quoi de rude, de mal poli, de saccadé, ne messied pas à un ministre de la guerre ou de la marine.* (Cormen.)

— Littér. et B.-arts. Nombre, harmonie, ampleur : *La* RONDEUR *d'une période. La* RONDEUR *du style. La* RONDEUR *des sons. La* RONDEUR *d'une phrase musicale. Cette voix manque de* RONDEUR.

— **Syn. Rondeur, rotondité.** *Rondeur* marque simplement la forme ronde; *rotondité* y ajoute une idée de grosseur, de capacité. On peut dire la *rondeur* d'une roue, d'une pièce de monnaie, d'une médaille; le mot *rotondité* serait ici déplacé, parce que les corps dont il s'agit sont plats, minces, ont peu de volume; mais on dit bien la *rotondité* de la terre, d'une boule, et Regnard, mettant en scène un homme replet, le fait parler ainsi :

> J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants;
> De ma *rotondité* j'emplirais le dedans.

RONDIE s. f. (ron-dî — rad. *rond*). Techn. Nom donné aux cylindres dont on se sert pour arrondir les tables de plomb destinées à la fabrication des tuyaux. ‖ On dit aussi RONDIN.

RONDIER s. m. (ron-dié — rad. *ronde*). Bot. Genre de palmiers, dont l'espèce type est vulgairement appelée BOIS DE RONDE : *Le* RONDIER *des Seychelles est le même palmier dont le fruit est connu depuis longtemps dans l'Inde sous le nom de coco des Maldives.* (Dutour.) *Le* RONDIER *se trouve en quantité le long du Niger.* (Adanson.)

— **Encycl.** Le *rondier*, appelé aussi *borasse* ou *lontar*, est un grand et bel arbre, dont le port rappelle celui du cocotier; son stipe cylindrique, épais, renflé à la base et au sommet, se termine par un bouquet de grandes feuilles en éventail, portées sur de longs pétioles épineux. Les fleurs sont dioïques, réunies en spadices simples, longs, cylindriques, renfermés dans une spathe à plusieurs folioles. Le fruit est un drupe ovoïde, trilobe, presque aussi gros que celui du cocotier, à péricarpe charnu, fibreux, succulent, renfermant trois noyaux ligneux, de la forme et du volume d'un œuf de poule, et dont chacun contient une amande blanche et savoureuse. Cet arbre croît dans l'Inde et sur les côtes orientales de l'Afrique. Il dépasse la hauteur de 10 mètres et ne fructifie, dit-on, qu'une fois en sa vie, la production des fruits étant l'indice d'une mort prochaine. Sa culture ne diffère pas sensiblement de celle du cocotier. Le *rondier* est d'une grande utilité pour les habitants des pays où il croît. Son bois, très-dur, presque incorruptible, d'une belle couleur noire mélangée de veines jaunâtres, est employé dans les constructions; on en fait aussi des planches, des meubles et des outils. Sa séve fournit une boisson fermentescible, d'une saveur agréable, et recommandée comme apéritive; on en retire aussi un sucre, moins estimé que celui de la canne, mais supérieur à celui des autres palmiers et d'un prix peu élevé. La moelle donne une sorte de sagou. Les feuilles sont employées pour couvrir les habitations, pour faire des parasols, des nattes, des éventails, des paravents et pour remplacer le papier à écrire. Le péricarpe du fruit contient un suc âcre et corrosif; mais son amande est comestible.

RONDIN s. m. (ron-dain — rad. *rond*). Morceau de bois de chauffage rond et court, par opposition au bois de quartier, qui est refendu : *Les* RONDINS *s'allument moins aisément que le bois de quartier.*

— Par exagér. Gros bâton : *Donner des coups de* RONDIN.

— Techn. Cylindre de bois sur lequel le plombier arrondit les tables de plomb. ‖ On dit aussi RONDIE.

RONDINE s. m. (ron-di-ne). Ichthyol. Syn. de PIRAPÈDE.

RONDINELLI (François), littérateur italien, né à Florence en 1589, mort dans la même ville en 1665. Il devint bibliothécaire du grand-duc Ferdinand II et fut particulièrement chargé de composer des inscriptions et des devises pour les fêtes de la cour. Rondinelli fut l'ami des hommes les plus distingués de la Toscane, notamment de Buonarotti le jeune, de Fulvio Testi, etc. Outre plusieurs ouvrages restés manuscrits, on lui doit une vie de Guichardin, celle de Stephano Castro, celle de Davanzati, publiée en tête des *Opuscules* de ce savant (1638, in-4°), et *Relazione del contagio stato in Firenze negli anni* 1630 *e* 1633 (Florence, 1634, in-4°), récit intéressant des pestes de Florence, mais où l'on trouve un grand nombre de détails inutiles ou d'une ridicule crédulité.

RONDINER v. a. ou tr. (ron-di-né). Fam. Battre à coups de rondin, de gros bâton : *Vous allez vous faire* RONDINER.

RONDINETTE s. f. (ron-di-nè-te). Ichthyol. Espèce d'exocet fossile.

RONDIR v. a. ou tr. (ron-dir — rad. *rond*). Techn. Tailler dans les dimensions et la forme voulue, en parlant des ardoises : RONDIR *des ardoises.*

— v. n. ou intr. S'arrondir, prendre une forme ronde. ‖ Vieux mot.

RONDO s. m. (ron-do — forme italienne du mot *rondeau*). Mus. Se dit pour RONDEAU.

RONDON (EN) loc. adv. (ron-don — du vieux fr. *randon*, mouvement impétueux). Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond avec impétuosité sur sa proie : *Le faucon faisait sa descente et fondait* EN RONDON, *c'est-à-dire qu'il tombait sur son gibier pour l'assommer.* (H. Castille.)

RONDOT (Natalis), économiste français, né à Saint-Quentin (Aisne) le 23 mars 1821. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra dans une fabrique de tissus de laine à Reims, s'y fit remarquer par sa vive intelligence et suivit en 1846, en Chine, comme délégué de cette industrie, l'ambassade française envoyée dans ce pays. Pendant ce voyage, il s'occupa d'étudier les débouchés que pouvait trouver le marché français dans cette partie de l'Orient et de l'archipel Indien, et, peu après son retour en France, il se fixa à Paris. A partir de cette époque, il devint un partisan déclaré du libre échange, fut chargé d'écrire des rapports lors de l'enquête faite en 1848 par la chambre de commerce de Paris sur les diverses industries de la capitale, devint membre du jury de l'Exposition de 1849, délégué des chambres de commerce de Lyon et de Saint-Etienne, secrétaire de la commission permanente des valeurs, correspondant de la commission centrale de Belgique, etc. Depuis lors, M. Natalis Rondot a fait partie du jury de plusieurs expositions et a été chargé par le ministre du commerce de diverses missions, notamment en 1853, où il se rendit dans le Levant. En 1864, il a pris une part des plus actives à la conclusion du traité de commerce passé entre le Portugal et la France. Ses vastes connaissances en matière industrielle lui ont valu d'être appelé, depuis cette époque, à Moscou, où il a coopéré à la création d'un institut industriel destiné à répandre dans l'empire russe la connaissance des arts appliqués à l'industrie. Indépendamment d'articles publiés dans le *Journal asiatique*, le *Journal des économistes*, le *Dictionnaire de l'économie politique*, etc., M. Natalis Rondot a fait paraître : *Rapport sur les étoffes de laine françaises convenables pour la Chine, l'archipel Indien et l'Afrique* (1846-1847, in-fol.); *Etude pratique des tissus de laine convenables pour la Chine, le Japon, la Cochinchine et l'archipel Indien* (1847, in-8o); *Etude pratique du commerce d'exportation de la Chine* (1849, in-8o), en collaboration avec les délégués du commerce attachés à l'ambassade en Chine; *Rapport au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'industrie lainière de la Belgique en* 1847 (1849, in-8o); *Histoire et statistique des théâtres de Paris* (1852, in-8o); *Notice du vert de Chine* ou *De la teinture en vert chez les Chinois* (1858, in-8o, avec pl.), etc. M. Rondot a revu et complété l'*Etude pratique du commerce d'exportation de la Chine* d'Isidore Hedde.

RONDOTE ou **RONDOTTE** s. f. (ron-do-te — dimin. de *rond*, par allus. à la forme des feuilles). Bot. Nom vulgaire du gléchome hédéracé ou lierre terrestre.

ROND-POINT s. m. Place, carrefour de forme circulaire auquel aboutissent plusieurs avenues : *Le* ROND-POINT *des Champs-Elysées, de l'arc de triomphe de l'Etoile.* ‖ Pl. RONDS-POINTS.

— Archit. Hémicycle qui termine le corps d'un grand nombre d'églises, en face de la porte principale. ‖ On dit plus souvent ABSIDE.

RONE s. m. (ro-ne). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de labre.

RONFLANT, ANTE adj. (ron-flan, an-te — rad. *ronfler*). Qui ronfle : *Des auditeurs* RONFLANTS *n'animent guère un orateur.*

— Par anal. Qui imite le bruit que fait une personne qui ronfle; qui produit un son continu :

Les violons aigus et les tambours *ronflants*
Dans un rhythme lascif agitent tous les flancs.
A. BARBIER.

— Fig. Qui a quelque chose de sonore et de creux, de prétentieusement relevé; qui a plus d'éclat extérieur que de mérite ou de bon goût : *Des mots* RONFLANTS. *Des phrases* RONFLANTES. *Un style* RONFLANT. *Communément tout se passe en beaux dialogues bien agencés, bien* RONFLANTS. (J.-J. Rouss.) *Il aime les musculatures détaillées et saillantes, les exagérations anatomiques, les contours* RONFLANTS, *les raccourcis outrés.* (Th. Gaut.)

Les yeux en l'air, le bonhomme Hésiode
Cherchait jadis des dieux à noms *ronflants.*
BÉRANGER.

‖ Grand et vain : *Des promesses* RONFLANTES. *Des projets* RONFLANTS.

— s. m. Genre ronflant, prétentieux et vain : *Aimer le* RONFLANT.

RONFLE s. f. (ron-fle). Ancien jeu de cartes à peu près semblable à la triomphe. ‖ A signifié POINT au piquet.

— Fam. *Jouer à la ronfle*, Dormir. ‖ Se disait en jouant sur les mot *ronfle* et *ronfler.*

RONFLEMENT s. m. (ron-fle-man — rad. *ronfler*). Action de ronfler, bruit que l'on fait en ronflant : *A peine avait-il commencé l'examen de ses registres, qu'un* RONFLEMENT *sonore trahissait le sommeil dans lequel il venait de tomber.* (H. Berthoud.)

— Par anal. Bruit ayant quelque rapport avec celui que fait une personne qui ronfle; bruit sourd et prolongé : *Le lendemain, je me mets en route pour Londres, au* RONFLEMENT *du canon.* (Chateaub.) *Ce cri retentit dans la grotte comme les derniers* RONFLEMENTS *des orgues dans une église.* (Balz.)

— **Encycl.** Physiol. Il est facile de s'assurer que le *ronflement* se passe dans l'arrière-bouche et les fosses nasales, et qu'il tient à la vibration du voile du palais sous l'influence de la colonne d'air inspiré et expiré. Il suffit pour cela de se placer, la bouche étant largement ouverte, devant un miroir et de respirer avec force en portant la langue à la fois en haut et en arrière. On produit ainsi, au moment de l'inspiration, un *ronflement* très-marqué pendant lequel on peut voir vibrer le voile du palais. Si la bouche est fermée, le *ronflement* peut encore avoir lieu, mais plus difficilement. En effet, la colonne d'air mise en mouvement par les besoins de la respiration rencontre le voile du palais plus obliquement et a bien moins de tendance à le soulever que dans le cas précédent, où elle heurte directement sa face inférieure.

RONFLER v. n. ou intr. (ron-flé. — Chevallet voit dans ce mot une onomatopée qu'il croit retrouver dans les idiomes germaniques : allemand *rumpeln* et *rummeln*, faire un bruit sourd, résonner, anglais *rumble*, hollandais *rommelen*, danois *rumle*. Scheler pense que le radical, dans ce mot allemand, doit être le même que celui du vieux haut allemand *rofazon*, cracher, et de l'armoricain *rufla*, siroter, grison *grufflar*, ronfler, formes qui paraissent se rattacher à la racine sanscrite *rav* ou *rab*, retentir, primitivement *ru*, d'où le sanscrit *ravas*, son, grec *roibdos*, même sens, ancien slave *riuti*, *reva*, mugir, russe *revu*, *revienie*, mugissement. D'après Scheler, ronfler serait pour *ronfuler*, avec le suffixe diminutif *ul*, et la contraction aurait été amenée par assimilation avec *souffler*, *nifler*). Respirer avec un bruit particulier de la gorge et des narines, pendant le sommeil : *Il y a des chiens qui* RONFLENT *comme les hommes.* (Acad.) *J'ai le malheur d'être unie à un homme qui* RONFLE *à faire trembler les planchers et les murs.* (Balz.) *Le valet, assis derrière,* RONFLAIT *comme une toupie d'Allemagne.* (Balz.) *La bacchante* RONFLA *comme une grosse caisse de régiment.* (H. Castille.)

— Fam. Dormir profondément : *Il* RONFLE *à cette heure comme tous les diantres.* (Mol.)

Ne serai-je jamais laquais d'un sous-fermier?
Je *ronflerais* mon soûl la grasse matinée,
Et je m'enivrerais le long de la journée.
REGNARD.

— Par anal. Produire, même éveillé, un bruit analogue au ronflement. Se dit particulièrement d'un cheval qui renifle avec bruit quand il a peur ou qu'il est excité.

— Par ext. Faire un bruit prolongé : *Entendre* RONFLER *le canon. Cette toupie* RONFLE *bien. Les plaques des tambours de basque frémissent, les peaux d'âne* RONFLENT *sous le pouce des danseuses de tarentelles.* (Th. Gaut.)

Il faut entendre aussi *ronfler* les violons.
REGNARD.

— *Faire ronfler*, Prononcer, déclamer avec emphase et d'une voix sonore : *Ils ne savent pas* FAIRE RONFLER *les vers et s'arrêter au bel endroit.* (Mol.) ‖ *Faire ronfler les* r, Les prononcer d'une manière accentuée et prolongée : *Au lieu de Sacrovir vous avez dit Sacrrrrovir; vous avez eu l'air de jurer.— Mais non, je n'*AI *pas* FAIT RONFLER LES r *comme vous.* (E. Sue.)

— Théâtre. Appuyer fortement sur les *r*, surtout quand ils sont redoublés : *Un acteur* RONFLE *quand il prononce : frrrançais, horrrible, patrrie, etc.; on dit aussi qu'il fait la roue.*

RONFLERIE s. f. (ron-fle-rî — rad. *ronfler*). Action de ronfler, ronflement. ‖ Peu usité.

RONFLEUR, EUSE s. (ron-fleur, eu-ze — rad. *ronfler*). Personne qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler : *Un* RONFLEUR *insupportable.*

RONGAPOUR ou **RUNGAPOOR**, ville de l'Indoustan, au Nizam, dans l'Haiderabad, district et à 40 kilom. N. d'Ouarangol et à 185 kilom. N.-E. d'Haiderabad.

RONGARA ou **RUNGARA**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans le Beydjapour, district de Concan, sur le versant O. des Ghattes occidentales, à 90 kilom. N. de Goa.

RONGE s. m. (ron-je — rad. *ronger*). Véner. Action de ruminer. Ne se dit que du cerf, et seulement dans cette locution : *Faire le ronge*, Ruminer.

RONGE (Jean), dit **le Curé Ronge**, fondateur du néo-catholicisme allemand, né à Bischofswalde (Silésie) en 1813. Il était fils d'un pauvre fermier et ce ne fut qu'au prix de grands sacrifices qu'il put être envoyé, en 1827, au gymnase de Neisse, où il étudia jusqu'en 1836. Il se rendit l'année suivante à l'université de Breslau et, en 1839, entra au grand séminaire catholique de cette ville, moins par vocation pour l'état sacerdotal que par condescendance pour le vœu de sa famille. Nommé, en 1840, curé de Grottkau, il remplit avec beaucoup de zèle les fonctions de son ministère, mais fit preuve en même temps d'une indépendance d'idées qui ne tarda pas à lui aliéner l'esprit de ses supérieurs. Déjà, pendant son séjour au séminaire, il n'avait pas caché le mépris et le dégoût que lui inspiraient certaines pratiques de l'Eglise catholique et avait ainsi acquis la réputation d'un libre penseur et d'un fauteur d'hérésies; on lui reprochait aussi de *porter ses cheveux longs* et de ne pas se conformer, en plusieurs autres points, aux usages sacerdotaux. Ces persécutions lui inspirèrent l'idée d'écrire un livre *Sur les abus de l'Eglise;* mais, avant qu'il eût eu le temps de mettre ce projet à exécution, il trouva une occasion favorable pour dire hautement ce qu'il pensait des actes de l'Eglise romaine en Allemagne. Le siége épiscopal de Breslau étant devenu vacant, les jésuites n'épargnèrent aucune démarche pour y faire nommer un des leurs; contre leur attente, ce fut un homme d'opinions libérales, M. Knauer, qui fut élu. Ils usèrent alors de leur influence à Rome pour faire retarder sa confirmation par le pape, auquel ils réussirent à la faire différer plus d'une année, délai qui excita beaucoup d'agitation, surtout à Breslau. Ce fut dans ces circonstances que M. Ronge publia, dans les *Feuilles nationales de la Saxe*, un long article intitulé *Rome et le chapitre de Breslau*, dans lequel il critiquait avec autant de sévérité que de talent la conduite du parti ultra-romain. Bien qu'on ne fît que le soupçonner d'être l'auteur de cet article, il fut suspendu de ses fonctions en janvier 1843 et reçut l'ordre d'aller faire pénitence au grand séminaire de Breslau. Il protesta contre cet arrêt et refusa de s'y soumettre; mais il n'en fut pas moins forcé de quitter Grottkau et se retira au village de Laurahutte, où il se fit le maître d'école des enfants des mineurs qui habitent les environs. Il y exerçait ce modeste emploi, lorsque, en 1844, Arnoldi, évêque de Trèves, lança son mandement par lequel il conviait les fidèles à venir contempler la *robe sans couture* du Christ, conservée de temps immémorial dans la cathédrale de Trèves, où elle allait être exposée pendant six semaines à partir du 18 août. La *sainte exposition* commença en effet à cette date, et, pendant l'intervalle fixé, plus d'un million de pèlerins allemands ou étrangers s'acheminèrent vers la ville de Trèves. Mais si cette exhibition avait attiré de nombreux croyants, elle avait aussi soulevé de nombreuses protestations, et de la part des catholiques, qui y voyaient une tentative pour rétablir en Allemagne les superstitions du catholicisme au moyen âge, et du côté des protestants, qui publièrent plusieurs brochures, où ils accusaient d'imposture l'évêque Arnoldi et où ils prouvaient historiquement que la robe sans couture de Trèves n'était pas la seule et qu'il en existait, au contraire, plusieurs autres qui n'avaient, il est vrai, pas plus de titres qu'elle à l'authenticité. M. Ronge prit part à cette querelle, et, le 1er octobre 1844, il fit paraître, sans garder l'anonyme, dans les *Feuilles nationales*, une *Lettre d'un prêtre catholique à l'évêque Arnoldi*, dans laquelle il tournait en ridicule autant la supercherie du prélat que la superstitieuse crédulité des pèlerins. Il fut aussitôt excommunié par le chapitre de Breslau; mais les persécutions qu'on exerça contre lui ne firent que remettre davantage en lumière et activer les progrès du parti qui existait déjà en Allemagne contre la suprématie du pape. M. Ronge publia alors successivement les sept brochures suivantes : *A mes frères d'opinion et à mes concitoyens; Au clergé inférieur; Aux instituteurs catholiques; Justification; Appel;* l'*Ecole romaine et l'école allemande; De nouveaux et pourtant anciens ennemis.* Dans les cinq premières, il établissait la nécessité d'une séparation avec l'Eglise romaine; dans la sixième, celle d'une transformation radicale de l'enseignement public, et la dernière était consacrée à exposer les hostilités du parti protestant orthodoxe contre le mouvement religieux, dont il était devenu le chef. Le schisme fut enfin proclamé, et, le 26 janvier 1845, fut fondée à Breslau la première église catholique indépendante, avec M. Ronge pour pasteur. Vers le milieu de la même année, un concile se réunit à Breslau pour organiser la nouvelle Eglise et rédiger son symbole de foi. Le mouvement fit des progrès rapides; une foule de brochures furent publiées pour et contre, et en peu de temps plus de deux cents églises furent établies, sans grande opposition, surtout de la part des protestants, qui voyaient dans cette agitation une nouvelle phase de la Réforme. M. Ronge, du reste, parcourait, l'une après l'autre, toutes les villes de l'Allemagne, propageant par ses discours et par ses actes la doctrine de la nouvelle Eglise, et on ne tarda pas à le regarder en Europe comme un second Luther; mais il devint bientôt évident qu'il manquait des talents nécessaires à un réformateur et qu'il n'était appelé à être ni un grand génie religieux ni un organisateur d'un mérite transcendant. Lorsque les événements politiques des années 1847 et 1848 eurent forcé les préoccupations religieuses à faire place à celles de la politique, M. Ronge ne put se résigner à disparaître de la scène publique, et, d'apôtre, il se fit tribun; mais, en dépit de toutes ses tentatives, il ne parvint jamais à jouer un rôle important sur cette nouvelle arène. Il fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort, se rangea parmi les ultraradicaux et, après l'élection du vicaire de l'empire, signa au nom de la démocratie, avec Bayrhoffer et Germain Metternich, une protestation qui demeura sans effet. En 1849, il fut enveloppé dans le sort du parti vaincu et se retira en Angleterre, où il se créa des ressources en s'adonnant à l'enseignement. Il y a publié, entre autres écrits, une exposition du système d'éducation de Frœbell, sous ce titre : *Guide pratique au jardin des enfants anglais* (1855). En 1861, il est revenu s'établir à Francfort-sur-le-Mein, où il a fondé, en 1863, une société de réforme religieuse. Depuis cette époque, M. Ronge a fort peu fait parler de lui. Il s'est vu complétement éclipsé par le chanoine Dœllinger et par les fondateurs de la grande secte des vieux-catholiques, dans laquelle se sont fondus la plupart des adhérents aux idées de Ronge.

RONGÉ, ÉE (ron-jé) part. passé du v. Ronger. Dévoré en partie par un animal : *Des os à demi* RONGÉS *par les chiens. Du bois, des vêtements* RONGÉS *des vers. Quand je suis entré sous une voûte obscure, j'y ai trouvé un grand squelette de buffle à demi* RONGÉ. (B. de St-P.)

— Par anal. En partie détruit, mangé, usé, détérioré, comme si l'on y avait mordu : *Du fer* RONGÉ *par la rouille. Des membres* RONGÉS *par un ulcère, par des dartres, par un cancer. L'ancien et le nouveau continent paraissent tous les deux avoir été* RONGÉS *par l'Océan.* (Boss.)

— Fig. Inquiété, tourmenté, dévoré : *Etre* RONGÉ *par le remords. L'ambitieux est moins flatté de laisser beaucoup d'hommes derrière lui, que* RONGÉ *d'en voir qui le précèdent.* (Mass.)

De funestes remords il a l'âme *rongée.*
GODEAU.

— Hist. nat. Coupé régulièrement sur les bords : *Feuille* RONGÉE. *Pétales* RONGÉS.

RONGEANT, ANTE adj. (ron-jan, an-te — rad. *ronger*). Qui ronge, qui use progressivement : *La blancheur des dents des ramoneurs est produite par la suie, dont l'action* RONGEANTE *suffit pour détruire le tartre ou autres corps étrangers qui s'y attachent.* (Mérat.)

— Fig. Dévorant, tourmentant : *Celui-ci verra leurs désirs et leurs soucis* RONGEANTS *s'étendre et s'accroître avec leur fortune.* (J.-J. Rouss.) *Une cruelle mélancolie des cœurs ulcérés, des passions* RONGEANTES *dissolvent tous les liens de la vie.* (Virey.)

— Econ. rur. *Vache rongeante*, Vache qui, atteinte d'une dépravation de goût, ronge les plâtres et les mortiers de la crèche.

— s. m. Mamm. Se dit quelquefois pour RONGEUR.

RONGE-MAILLE s. m. (ron-je-ma-lle; *ll* mll.). Nom que La Fontaine donne au rat.

RONGEMENT s. m. (ron-je-man — rad. *ronger*). Action de ronger. ‖ Vieux mot.

— Fig. Inquiétude dévorante : *Ayant essayé beaucoup de sortes de félicitez en ce monde, je n'y ai trouvé que vanité, travail et* RONGEMENT *d'esprit.* (E. Pasq.)

Oh! n'est-ce pas assez de la pâle vieillesse,
De tous les *rongements* de la vie en faiblesse,
Du venin dévorant des soucis destructeurs,
Et de la maladie aux plaintives douleurs?
A. BARBIER.

RONGEOTER v. n. ou intr. (ron-jo-té — dimin. de *ronger*). Fam. Ronger, manger et sans appétit :

Lui, couché dessus l'herbette
Près du pailler, *rongeotait* doucement
Le même grain d'un épi de froment.
RAPIN.

‖ Vieux mot.

RONGER v. a. ou tr. (ron-jé. — Ménage rapporte ce mot à un type *rodicare*, de *rodere*, qui représente la racine sanscrite *rad*, rompre, fendre; mais l'insertion du *n* ne se fait pas en français devant les palatales; aussi Diez préfère-t-il identifier *ronger* avec l'espagnol et le portugais *rumiar*, provençal, *romiar*, qui représentent le latin *rumigare*, ruminer. Cette signification de ruminer appartenait anciennement à notre mot français *ronger*, et les chasseurs disent encore : *le cerf fait le ronge*, pour dire qu'il rumine). Dévorer en partie et successivement, morceau par morceau : RONGER *un morceau de pain. Les vers* RONGENT *les bois les plus durs. Le rat* RONGE *la laine, les étoffes, les meubles.* (Buff.) *Il y a des insectes nuisibles qui* RONGENT *nos fruits, nos grains et même nos personnes.* (B. de St-P.) *La gélatine est un os qu'on donne à ronger sous forme liquide.* (Raspail.)

— Par ext. Mâcher, serrer à plusieurs reprises avec les dents : *Le cheval* RONGE *le mors. Il* RONGEAIT *ses doigts de colère. Il* RONGEAIT *machinalement la pomme de sa canne.*

— Par anal. Corroder, attaquer et détruire successivement : *La rouille* RONGE *les métaux. L'humidité* A RONGÉ *ce mur. L'océan* A RONGÉ *toute cette côte. Le fleuve* A RONGÉ *ses bords. Le temps* A RONGÉ *ces vieux édifices. Les dartres lui* RONGENT *la peau. La violente agitation de la mer détruit, use,* RONGE *et diminue peu à peu les terrains des côtes.* (Buff.) ‖ Miner, dévorer, consumer, amaigrir : *La gale* A RONGÉ *ces brebis. Il a une vieille maladie qui le* RONGE.

Voyez-vous sa maigreur, c'est l'amour qui le *ronge.*
DESAINTANGE.

— Epuiser ou détruire progressivement : *Que de chenilles qui* RONGENT *la littérature!* (D'Alemb.) *L'envie est une rouille qui* RONGE

tout. (Barthél.) *La lèpre monacale* A *presque* RONGÉ *jusqu'au squelette deux admirables nations, l'Italie et l'Espagne.* (V. Hugo.) *Le temps* A RONGÉ *le trône absolu du père de famille.* (L. Jourdan.) ‖ Ruiner peu à peu : *Ses amis se joignent à ses parents pour le* RONGER.

Des chicaneurs viendront nous *ronger* jusqu'à l'âme,
Et nous ne dirons mot! . . . .
RACINE.

— Fig. Inquiéter, tourmenter, dévorer : *C'est dans les palais des rois qu'une ambition démesurée* RONGE *et dévore tous les cœurs.* (Mass.) *L'envie est un chancre qui* RONGE *le cœur.* (Mme Monmarson.) *La douleur qui reste emprisonnée dans le cœur le* RONGE *et le dévore.* (A. Karr.) *L'ennui* RONGE *et dévore l'esprit, comme l'inanition mine et consume le corps.* (L'abbé Bautain.) *Le grand but que nous devons tous poursuivre, c'est de tuer en nous le grand mal qui nous* RONGE, *la personnalité.* (G. Sand.) *Le système est la maladie de tous les esprits supérieurs que* RONGE *la fièvre de l'oisiveté.* (Mme E. de Gir.)

Cet animal est triste, et la crainte le *ronge.*
LA FONTAINE.

Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le *ronge.*
RACINE.

— *Ronger son frein*, Souffrir en silence, être tourmenté, inquiété, dépité, sans en témoigner rien : *Je* RONGE MON FREIN *et mon âme bien tristement loin de vous.* (Volt.) *On me laissa* RONGER MON FREIN *dans mon cachot.* (Le Sage.)

— Loc. prov. *Donner à quelqu'un un os à ronger*, Lui fournir quelque moyen de vivre, lui donner quelque emploi lucratif : DONNEZ-LUI UN OS À RONGER, *et qu'il se taise. En politique, il faut toujours* LAISSER UN OS À RONGER *aux frondeurs.* (J. Joubert.) ‖ Donner de l'occupation à quelqu'un, le détourner pour s'en débarrasser : *Je lui ai trouvé un procès; c'est* UN OS À RONGER QUE JE LUI DONNE, *afin qu'il me laisse en paix.*

— Véner. Ruminer, en parlant du cerf. On dit aussi FAIRE LE RONGE.

Se ronger v. pr. Etre rongé : *Ces pierres exposées à l'air* SE RONGENT *en peu de temps.*

— Ronger à soi : SE RONGER *les ongles.*

— Fig. Se tourmenter, s'inquiéter : *Il n'y a de bon pour la vieillesse qu'une occupation sûre qui nous mène jusques au bout, en nous empêchant de* NOUS RONGER *nous-mêmes.* (Volt.) ‖ On dit dans le même sens *Se ronger le cœur : Beauvoir* SE RONGEAIT LE CŒUR, *car la mort seule pouvait le rendre libre.* (Balz.)

— Réciproq. Se nuire l'un à l'autre, se détruire mutuellement : *Les courtisans, comme des rats affamés,* SE RONGENT *en s'agitant.* (Boiste.)

RONGEUR, EUSE adj. (ron-jeur, eu-ze — rad. *ronger*). Qui ronge, qui a l'habitude de ronger : *Les helminthes ne sont les vers* RONGEURS *que des animaux vivants.* (Raspail.)

— Par ext. Qui corrode, qui détruit progressivement : *Un ulcère* RONGEUR. *Un chancre* RONGEUR.

— Qui tourmente, qui inquiète, qui dévore : *Les remords* RONGEURS. *Les soucis* RONGEURS. *Eh bien! j'ai une peur incessante,* RONGEUSE, *insurmontable.* (Alex. Dum.)

— Poétiq. *Ver rongeur*, Remords ou autre cause de souci dévorant : *Mon* VER RONGEUR, *c'est d'être loin de vous.* (Volt.) ‖ Cause de ruine progressive : *L'envie est le* VER RONGEUR *du mérite et de la gloire.* (Bacon.)

— Pop. *Ver rongeur*, Cabriolet à l'heure qui attend à la porte, et qu'il faudra payer d'autant plus cher qu'il stationnera plus longtemps.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, caractérisé surtout par deux sortes de dents, incisives et molaires, et par un régime ordinairement herbivore : *Les* RONGEURS *ont des modes de locomotion très-variés.* (P. Gervais.) *Les terrains tertiaires ont fourni plusieurs ossements de* RONGEURS. (Laurillard.) *Les* RONGEURS *sont en général des animaux nocturnes et timides.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Mamm. Les *rongeurs* sont des animaux onguiculés. Le système dentaire est la partie de l'organisme par laquelle ils se font principalement remarquer.

Les *rongeurs* ont deux longues incisives à chaque mâchoire; de chaque côté de ces incisives se trouve, à la place des canines qui manquent, un espace vide qu'on pourrait comparer à la barre des chevaux; viennent ensuite les molaires, à couronne plane, marquée de lignes transversales ou de tubercules mousses; ces dernières sont généralement au nombre de trois ou quatre paires et leur forme annonce qu'elles sont destinées à broyer des substances végétales, tandis que les incisives, grandes et fortes, sont évidemment destinées à couper ou à ronger ces mêmes substances.

Tel est l'exposé sommaire de ce système; mais il présente des particularités curieuses qu'il importe de faire connaître.

Le nom de *rongeur* a été donné à ces animaux parce qu'ils coupent tous leurs aliments, par un travail continu, comme s'ils limaient. Ils peuvent ainsi ronger les matières les plus dures; il en est qui se nourrissent de bois et la plupart sont complétement inhabiles à saisir une proie vivante ou à déchirer la chair. Leur gueule est assez peu ouverte, quoique la lèvre supérieure soit toujours fendue dans son milieu, disposition qui a fait donner le nom de bec-de-lièvre à une conformation analogue que l'on observe chez quelques hommes. C'est à l'aide des dents incisives que les *rongeurs* attaquent les corps dont ils veulent se nourrir; aussi sont-elles remarquables par leur force, leur longueur, leur forme arquée et la manière profonde dont elles sont enfoncées dans leurs alvéoles; leur extrémité est taillée en biseau tranchant; elles n'ont pas de racines et continuent toujours à croître. Il en résulte qu'elles tendent à s'allonger sans cesse; mais, dans les circonstances ordinaires, elles conservent cependant leurs dimensions, car à mesure qu'elles poussent, elles s'usent en se frottant contre celles de la mâchoire opposée. Lorsque l'une des dents vient à manquer, il en est autrement; l'incisive qui lui est opposée, ne trouvant plus à s'user par son sommet, s'allonge indéfiniment en suivant la courbe qui lui est naturelle, et quelquefois on voit ainsi se développer des dents monstrueuses, qui, de la mâchoire inférieure, remontent au-dessus de la tête et finissent par s'enfoncer dans le sommet du crâne. Au premier abord, on pourrait croire que la détrition continuelle de ces dents devrait en émousser le fil tranchant nécessaire pour ronger; mais la nature a obvié à cet inconvénient par un artifice d'autant plus admirable qu'il est plus simple : la face intérieure de la dent n'a point d'émail, tandis que la face antérieure ou externe est garnie d'un émail épais très-dur; il en résulte que le corps de la dent s'use au dedans beaucoup plus vite qu'il ne s'use au dehors, à cause de l'émail qui le couvre de ce côté, et, par conséquent, l'instrument tranchant s'aiguise sans cesse de lui-même par l'exercice auquel il se livre. Le nombre des canines est presque toujours de deux seulement à chaque mâchoire, et leur face antérieure est, en général, teinte en jaune plus ou moins foncé. Les dents molaires des *rongeurs* ont une couronne plate et large; en général, elles sont d'abord plus ou moins tuberculeuses; mais comme elles s'usent à la manière des incisives, elles ne tardent pas à devenir tout à fait planes. Le plus souvent, l'émail qui en revêt l'extérieur forme aussi, de chaque côté de la dent, des replis plus ou moins profonds et nombreux dans la substance de l'ivoire, et comme il s'use moins facilement que celui-ci, il en résulte que la surface de ces organes présente des stries transversales plus élevées que les parties intermédiaires, disposition singulièrement favorable au broiement des matières dures dont ces animaux se nourrissent; car elle rend la surface des molaires semblable à celle d'une meule. Chez la plupart des *rongeurs*, ces dents ne se composent que de deux substances, l'ivoire et l'émail; mais on voit aussi quelquefois une substance corticale placée en dehors de l'émail, ainsi que cela a lieu chez l'éléphant et chez d'autres herbivores. Chez les *rongeurs* qui vivent de végétaux, les molaires s'usent rapidement et continuent toujours à croître; aussi n'ont-elles pas de racines ou n'en prennent-elles que dans un âge avancé; tandis que, chez les *rongeurs* omnivores, ces dents, qui ne s'usent pas de même, prennent des racines et cessent de croître de très-bonne heure.

— *Autres caractères des rongeurs.* Faisons d'abord observer que la différence dans le régime de ces animaux, dont nous venons de faire remarquer la coïncidence avec la conformation des dents, coïncide aussi avec des modifications dans l'appareil digestif; les *rongeurs* qui n'ont pas de racines aux molaires et qui se nourrissent de substances végétales plus ou moins dures ont, en général, les intestins plus gros et sont pourvus d'un grand cæcum, tandis que chez les omnivores cet appendice est rudimentaire et les intestins sont moins développés. Ils présentent un autre caractère spécial en rapport avec leur mode de mastication; leur mâchoire inférieure, au lieu de s'articuler avec le crâne par un condyle transversal, ainsi que cela se voit chez les carnassiers, y est uni par un condyle longitudinal, qui ne permet de mouvements que d'avant en arrière, comme il convient pour l'action de ronger. On remarque aussi que leurs mâchoires sont faibles et que les arcades zygomatiques sont minces et courbées en bas, au lieu de s'écarter du crâne comme chez les carnassiers, dont les muscles masticateurs acquièrent un grand développement; aussi les *rongeurs* ont-ils, en général, la tête comprimée latéralement.

Les *rongeurs* ont, au reste, l'estomac simple, les intestins longs, le cæcum très-développé. Leur cerveau est proportionnellement assez volumineux, et sa surface est à peu près lisse, sans circonvolutions ni anfractuosités. Aussi l'intelligence de ces animaux est-elle en général peu développée. Presque tous sont de petite taille, on n'en connaît pas qui soient plus grands que nos cochons domestiques, et la plupart ne dépassent guère en volume les rats et les écureuils. Leur corps est étroit vers les épaules et ordinairement renflé en arrière; mais ce qu'ils présentent extérieurement de plus remarquable, c'est la disproportion qui se voit ordinairement entre les membres thoraciques et les membres abdominaux. Ces derniers sont, en général, beaucoup plus longs que le train de devant, de façon que ces animaux sautent plutôt qu'ils ne marchent; leur locomotion est donc rapide, et elle l'est surtout lorsqu'ils gravissent un plan incliné. Le lièvre nous offre un exemple de cette disproportion entre les membres antérieurs et les membres postérieurs; mais chez quelques autres *rongeurs*, la gerboise par exemple, elle est portée si loin que l'animal ne se sert plus que de ses pieds de derrière pour se poser et pour sauter sur le sol. Les membres antérieurs présentent, en général, moins de mobilité que chez les mammifères plus élevés. L'avant-bras ne peut presque plus tourner et les deux os qui le forment sont souvent soudés entre eux. Chez plusieurs *rongeurs*, la clavicule manque ou n'est plus assez longue pour s'étendre du sternum à l'épaule; mais chez d'autres cet os est complet et conserve ses rapports ordinaires; chez ces derniers, les membres antérieurs servent quelquefois à grimper et même à porter les aliments à la bouche. La verge, chez les mâles, n'a point de fourreau extérieur et les testicules ne tombent pas dans une bourse scrotale. Leur estomac est simple et leur cæcum très-développé. Avant leur naissance, ils sont tous pourvus d'un placenta, et, chez les femelles, les mamelles sont plissées soit sur la poitrine et l'abdomen, soit seulement sur l'abdomen.

— *Classification des rongeurs.* Cet ordre ne se prête que difficilement à de grandes divisions naturelles; il se compose d'un nombre assez considérable de petits groupes, fondés sur des différences dans la conformation des dents, des membres ou dans les mœurs; mais ces tribus ne sont guère liées entre elles par des caractères assez importants pour autoriser leur distribution en familles. Plusieurs classifications ont cependant été proposées.

MM. P. Gervais et Ch. d'Orbigny divisent les *rongeurs* en deux sous-ordres, le premier comprenant plusieurs familles et le deuxième n'en comprenant qu'une, celle des léporidés ou lapins. Voici quelques rapides indications sur cette classification.

Premier sous-ordre. Sept familles, savoir : 1o les sciuridées, comprenant quatre tribus : les sciuriens arboricoles : écureuils, tanios, sciuroptères; les sciuriens-marmottes : marmottes, spermophiles, ptéromys; les sciuridées aquatiques : castors; et les sciuriens nord-américains : diplostome, saccophorus, ascomys, pseudostome, géomys, etc. Ces derniers ont encore le trou sous-orbitaire des précédents, quoique leur genre de vie soit bien plus souterrain que celui des marmottes; 2o les muridées, comprenant sept tribus : la tribu-genre anomalurus de l'Afrique australe; les myoxinés : loirs d'Europe, graphiures et dendromys d'Afrique; les murinés ou rats : mus, neotoma, hapalotis, etc.; les arvicoliens : campagnols, ondatras; les gerbillinés : gerbilles et quelques autres; les géoryques : oryctères et bathyergues de l'Afrique australe; les aspalicinés de l'Inde, de l'Asie Mineure et de l'Europe orientale : rhizomys, siphurus, spolax, etc.; 3o les dipodées; c'est la famille peu nombreuse des gerboises : dipus, hélamys, cténodactyle, pétromys et tous les autres africains; 4o les cténomydées; c'est la petite famille des *rongeurs* propres à l'Amérique méridionale, à laquelle on joint plusieurs autres genres : cténomys, pæphagomys, octodon, etc.; 5o les histrocidées, *rongeurs* nombreux, de taille moyenne, comprenant six tribus : les capronynés : myopotame, plagiodonte, dactylomys, capromys, etc.; les échimys, tous américains, appelés cériomys, par F. Cuvier; les hystricinés : porcs-épics, athérures, éréthizon, anlacode; les synéthérinés : coendons, coniys; les chlororninés ou agoutis et les cælogéninés ou pacas; 6o les caviadées, comprenant deux tribus : les kérodontinés : mara, kérodon et anæma, dont une espèce est le cochon d'Inde; et les hydrochærinés : le cabiai; 7o enfin, les lagostomidées qui comprennent les genres chinchilla, lagotis et viscache, tous de l'Amérique méridionale.

Deuxième sous-odrre. Ce sont les léporidées ou léporidés, caractérisés par la forme particulière de leur crâne et de leur mâchoire inférieure, surtout par deux petites incisives placées en arrière des incisives supérieures répondant à celles des autres *rongeurs*, caractère qui les fit appeler, par Ylliger, duplicidentata; enfin par leurs dents molaires dont le nombre et la forme leur sont propres. Ce sous-genre ne forme qu'une famille, qui a des espèces dans toutes les contrées du globe, excepté à Madagascar, où il n'y a point de *rongeurs*, et la Nouvelle-Hollande : lièvres, lapins et lagomys,

Enfin, le professeur Milne Edwards, avec la plupart des naturalistes contemporains, s'est arrêté à une classification des *rongeurs* qui nous paraît la plus simple et la plus favorable à l'étude de ces animaux. Cette classification les divise d'abord en deux sections.

— *Rongeurs claviculés et rongeurs sans clavicule*, division qu'avait déjà reconnue G. Cuvier. On range parmi ces derniers ceux dont la clavicule, tout à fait rudimentaire, ne s'articule pas en avant avec le sternum; puis chaque section se subdivise en tribus qui ont chacune leurs genres et leurs espèces. Beaucoup d'auteurs cependant ont conservé comme formant une troisième section les léporidés, à cause de leur deux incisives supplémentaires. Milne Edwards, n'ayant pas admis cette dernière division, fait des léporidés une simple tribu de la section des non claviculés ou mal claviculés. Voici, en tableau, cette classification, généralement reçue aujourd'hui.

1re section. *Rongeurs claviculés.*

CARACTÈRES.			TRIBUS ET TYPES au nombre de huit.
Dents molaires pourvues de racines et cessant, par conséquent, de croître aussitôt qu'elles sont complétement formées.	Dents molaires simples, c'est-à-dire composées seulement d'émail et d'ivoire.	Incisives de longueur ordinaire, les inférieures très-comprimées; queue large et garnie de poils.	Sciuriens (écureuil).
		Incisives de longueur ordinaire, les inférieures pointues; queue grêle et *ordinairement peu ou* point garnie de poils.	Muséides (rat).
		Incisives extrêmement longues et toujours à découvert, les lèvres étant trop courtes pour les cacher; queue très-courte ou nulle.	Rats taupes (rat taupe aveugle).
	Dents molaires composées, c'est-à-dire formées de matière corticale, aussi bien que d'émail et d'ivoire.	Pattes postérieures palmées; cinq doigts partout.	Castoriens (castor).
		Pattes postérieures non palmées; doigts en nombre variable.	Gerboisiens (gerboise).
Dents molaires dépourvues de racines et continuant, par conséquent, de croître pendant toute la vie.	Quatre mâchelières partout.	Trois mâchelières partout.	Arvicoliens (campagnol).
		Pattes de derrière disproportionnellement longues et armées d'ongles larges et presque semblables à des sabots.	Hélamys (lièvre sauteur ou rat du Cap).
		Doigts de derrière de longueur ordinaire; ongles petits.	*Chinchilliens* (C. lanigère).

2e section. *Rongeurs non ou mal claviculés.*

CARACTÈRES.		TRIBUS ET TYPES au nombre de quatre.
Dents molaires pourvues de racines.	Dos armé de piquants.	Porcs-épics (porc-épic pr. dit)
	Point de piquants.	Paccas (pacca brun).
Dents molaires dépourvues de racines.	Deux petites incisives supplémentaires derrière les deux grandes incisives ordinaires de la mâchoire supérieure.	Lépusiens (lièvre).
	Point de petites incisives supplémentaires; deux incisives à chaque mâchoire.	Caviens ou cabiais (cochon d'Inde).

3e section : *rongeurs* mal claviculés à incisives supérieures doubles.

— *Mœurs et morphologie externe des rongeurs.* Sous beaucoup de rapports, les *rongeurs* sont bien moins favorisés de la nature que les quadrumanes et les carnassiers. Nous avons dit qu'en général leur intelligence est fort bornée; mais, en revanche, c'est parmi

les *rongeurs* qu'on trouve les mammifères dont les facultés instinctives sont les plus admirables; tels sont les castors et les écureuils. Ce sont, pour la plupart, des animaux doux et timides, qui se nourrissent de substances végétales, telles que feuilles, fruits, racines ou écorces. Cependant, quelques-uns d'entre eux, parmi ceux dont les molaires sont tuberculeuses, sont omnivores et attaquent même quelquefois les autres animaux plus petits pour en faire leur nourriture; on peut citer les rats comme exemple. Les *rongeurs* sont presque tous très-portés à la copulation et très-reproductifs. C'est ainsi qu'on a vu le rat pulluler d'une manière effrayante à bord de nos navires et se répandre dans toutes les parties du monde qui ne le connaissaient pas auparavant. La nature, à cet égard, a poussé les précautions, chez un grand nombre, jusqu'à armer le gland du mâle de scies dentées, de pointes aiguës, d'épines qui, dans l'érection, deviennent très-dures et forment des crans solides destinés à retenir de force la femelle pendant l'accouplement.

La plupart des *rongeurs* sont vêtus de fourrures douces et moelleuses; plusieurs cependant se couvrent de poils durs à tous les degrés et même de pointes aiguës. Déjà roides dans le perchal, les poils deviennent subépineux dans le rat du Caire et finissent dans le porc-épic par être une armure redoutable composée de véritables lances. Les couleurs, dans les *rongeurs* à poil doux, sont souvent agréables, sans être très-variées; elles se bornent, en général, à des teintes uniformes dont les plus communes sont le fauve, le gris, le roux et le brun. Plusieurs espèces fournissent des fourrures très-recherchées. Il en est qui prennent, comme l'hermine, la fourrure blanche en hiver; telle est l'espèce de lièvre appelée le *lepus variabilis*.

Il y a des *rongeurs* arboricoles, dont la vie tout entière se passe sur les arbres; il y en a d'essentiellement coureurs; il y en a de souterrains; il y en a enfin d'aquatiques, qui appartiennent même à des tribus différentes, et ces derniers se font remarquer par des pieds plus ou moins palmés et par une queue soit comprimée, soit aplatie en forme de rame. Ceux qui ont la queue en panache, les yeux grands, le corps svelte et les ongles recourbés vivent, en général, sur les arbres.

— Paléont. Les *rongeurs* ont été plus abondants encore, du moins dans certaines contrées, par exemple en Auvergne et dans toute l'Europe, durant les âges géologiques de la période tertiaire et de la période quaternaire, qu'ils ne le sont aujourd'hui dans les mêmes contrées. C'est ce que la paléontologie a pu constater par les débris fossiles qu'elle a découverts. Elle en sait assez pour pouvoir affirmer avec certitude qu'aux époques de la nature antérieures à la nôtre il y avait dans cette partie du monde une grande abondance de marmottes, de hamsters et même de lagomys et de castors, animaux qui sont à peu près restreints, à présent, à l'une ou à l'autre des deux Amériques. Mais la petitesse des débris de ces animaux les a fait pourtant trop négliger par les ouvriers qui exploitaient les gisements pour qu'on soit arrivé à bien reconnaître et distinguer leurs espèces dans l'état fossile. Ces terrains, correspondant aux plus anciens temps de l'époque tertiaire, ont donné des genres analogues à ceux qui existent aujourd'hui et aussi d'autres genres limités à ces époques anciennes. Ainsi les gypses de Montmartre, les terrains tertiaires miocènes d'Auvergne et de Sansans en contiennent des ossements très-intéressants à étudier. C'est en Auvergne que se trouvent le *trogontherium* et le *steneufiber*, sortes de castors, ainsi que l'*issiodoromys*, sorte de gerboise; on y trouve aussi des échimys, des lagomys, des lapins et des lièvres, qu'a déterminés M. l'abbé Croizet. M. Lartet croit avoir reconnu, dans le Gers, deux espèces d'écureuils, trois sortes de rats, un loir, un lagomys, un myopotame, un castor, une gerboise et un campagnol. Des espèces, paraissant différer assez peu des espèces actuelles, se trouvent en abondance dans les terrains diluviens et en particulier dans les cavernes et les brèches osseuses. Les terrains récents d'Asie et d'Amérique renferment aussi des ossements de *rongeurs*, et quelques-unes des espèces ainsi trouvées sont encore difficiles à distinguer des espèces actuelles. G. Cuvier découvrit, dans les brèches osseuses du littoral de la Méditerranée, deux espèces de lapins, deux lagomys et un campagnol d'espèce inconnue; le même naturaliste trouva un écureuil et deux loirs dans les plâtrières de Paris. Les cavernes à ossements, les fissures, les puisards et, en général, les terrains quaternaires d'Angleterre, de France et d'Allemagne ont donné des fossiles de castors, de lièvres, de rats, de campagnols, etc. M. Lund et M. Kaup y ont reconnu des *rongeurs* et surtout des marmottes d'espèces différentes de celles qui existent aujourd'hui. Beaucoup de ces animaux pullulaient alors avec les espèces qui se sont conservées.

Il est assez facile de reconnaître un *rongeur* d'après les ossements qu'on découvre; la dentition, en particulier, présente des caractères assez précis, puisque les canines sont absentes, les incisives en biseau et sans racines et les molaires le plus souvent composées. Mais les genres et les espèces sont, comme nous l'avons dit, très-difficiles à déterminer.

RONGEURE s. f. (ron-jeu-re — rad. *ronger*). Débris d'un objet rongé.

RONGE-VERRUE s. f. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de locuste que l'on confond ordinairement avec la grande sauterelle verte : *La locuste* RONGE-VERRUE *habite plutôt dans les champs que dans les prés, et les paysans qui ont souvent des verrues sur les mains sont persuadés que sa salive les fait disparaître.* (Brard.)

RONGOMPAIT, ville de l'Indoustan, au Nizam, dans l'Haiderabad, district de Maidok, à 90 kilom. N.-N.-O. d'Haiderabad.

RONGY, village de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 12 kilom. S. de Tournay, sur la frontière de France; 1,200 hab. Importante fabrique de toiles dont les produits sont estimés.

RONJAT (Jean-Antoine), homme politique français, né à Saint-Marcel-d'Eyzin (Isère) en 1790, mort en 1857. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra dans le cadastre, devint géomètre, puis il alla suivre les cours de droit à la Faculté de Grenoble. Reçu licencié, M. Ronjat devint pendant quelque temps secrétaire de son ancien professeur, Jacques Berriat-Saint-Prix. Appartenant à l'opinion démocratique, il se montra constamment hostile au gouvernement des Bourbons et fut nommé juge de paix quelque temps après la révolution de 1830. Mais comme il appartenait notoirement au parti républicain, il fut bientôt destitué. M. Ronjat, qui s'était fixé à Vienne, devint membre du conseil municipal de cette ville, où il fut un des chefs de l'opposition avancée. Il prit une part active à l'agitation pour la réforme électorale et, dans un banquet qui eut lieu à Vienne, à la fin de 1847, il porta un toast « à la régénération du sentiment philosophique humanitaire et civilisateur qui a inspiré les principes proclamés en 1789. » Après l'établissement de la république en février 1848, Ronjat alla siéger à la Constituante comme représentant de 74,858 électeurs de l'Isère. Il prit place sur les bancs de la Montagne, vota constamment avec les républicains les plus avancés, fit une vive opposition à la politique de Louis Bonaparte, devenu président de la République, et signa, à l'occasion de l'expédition de Rome, la demande de mise en accusation du pouvoir exécutif. Réélu à l'Assemblée législative, il suivit la même ligne politique et fut un instant compromis pour avoir approuvé l'appel aux armes fait par Ledru-Rollin le 13 juin 1849, lorsque arriva la nouvelle de l'attaque de Rome par l'armée française d'Oudinot. Ronjat vota contre la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel, contre la loi sur l'enseignement, qui assurait l'influence cléricale, contre la révision de la constitution, en un mot contre toutes les mesures réactionnaires proposées par le pouvoir et adoptées par la majorité monarchique. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta énergiquement, il se retira dans l'Isère, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. — Son fils aîné, M. Etienne-Antoine-Joseph-Eugène RONJAT, né à Vienne (Isère), s'est adonné à la peinture sous la direction de M. Pirouelle, puis de M. Bonnefond. Il a débuté au Salon de 1850 par un *Portrait*, puis il a exposé un *Intérieur d'atelier* (1857); *Un bon et un mauvais mouvement* (1859); *Deux prétendants* (1861); la *Première layette* (1864); les *Confitures* (1865); les *Douceurs de la paix;* portrait de *M. Michaux* (1866), etc.

RONKONKAMA, lac des Etats-Unis, Etat de New-York, comté de Suffolk, dans la partie centrale de Long-Island, entre Brookhaven et Islip. Il est peu étendu, mais très-profond, poissonneux et sujet à un flux et à un reflux réguliers.

RONNA (Antoine), patriote et littérateur italien, né à Crema (Lombardie) le 8 janvier 1801, mort à Livourne en 1866. Il achevait son droit à l'université de Pavie, lorsque éclata la révolution de Piémont en 1821. Ronna fut un des quatre étudiants de Pavie qui se rendirent à Voghera pour s'entendre avec les insurgés piémontais. A la suite de ces dispositions, une foule d'étudiants lombards passèrent en Piémont et formèrent, avec les étudiants de Turin, la légion de la Minerva ou des vélites. Mis en déroute à Novare par les Autrichiens, les vélites s'embarquèrent à Gênes pour l'Espagne, où ils combattirent pour la cause constitutionnelle, les uns dans la légion italienne, les autres dans les régiments espagnols. Ronna fut au nombre de ces derniers. Il se distingua à plusieurs combats sous les ordres de l'Empecinado et fut grièvement blessé. Après les revers de la cause libérale, il vint chercher un asile en Angleterre (1824) où il publia des additions au *Dictionnaire* de Botarelli et au *Veneroni's italian school-master*. En 1831, Ronna vint se fixer en France et retourna en Italie après les événements de 1859. On a de lui : *Dictionnaire français-italien et italien-français, à l'usage des maisons d'éducation* (1836, in-12), souvent réédité; *Dictionnaire français-italien et italien-français, contenant les mots admis par l'Académie* (1846, in-32); *Guide de la conversation français-italien* (1838, in-32); *Lectures italiennes* (1841, in-12), etc. — L'aîné de ses fils, M. Charles-Antoine RONNA, né à Londres en 1830, s'est fait recevoir ingénieur. Il a professé la physique à Cheltenham, puis la chimie industrielle en France. Outre des articles dans l'*Athenæum*, la *Revue de Paris*, le *Journal d'agriculture pratique*, on lui doit quelques ouvrages, notamment: *Fabrication et emploi des phosphates de chaux en Angleterre* (1864, in-12); les *Blés en Hongrie* (1870, in-8°); *Assainissement des villes et des cours d'eau, égouts et irrigations* (1874, in-8°), ouvrage fort remarquable, dans lequel l'auteur traite à fond une des questions les plus intéressantes de notre économie sanitaire et industrielle. On lui doit aussi une traduction du *Traité complet de métallurgie* de l'Anglais J. Percy.

RONNE ville du Danemark, ch.-l. de l'amt et de l'île de Bornholm, sur la côte O. de cette île, à 70 kilom. E.-S.-E. de Copenhague, par 55° 7′ 55″ de latit. N. et 12° 30′ 11″ de longit. E.; 6,000 hab. Port fortifié, mais peu profond. Fabriques de draps, de tabac, de poterie et de pendules. Commerce de grains. Pêche active.

RONNEBURG, ville du duché de Saxe-Altenbourg, ch.-l. de bailliage, à 12 kilom. E.-S.-E. de Gera et à 25 kilom. S.-O. d'Altenbourg; environ 5,000 hab. Fabriques d'étoffes de laine et de porcelaine, teintureries; commerce très-actif. Château ducal. Près de la ville jaillissent des sources d'eaux minérales. En 1829, les deux tiers de Ronneburg furent détruits par un incendie.

RONNENBOURG, village de la Russie d'Europe, gouvernement de Livonie, district et à 30 kilom. E. de Venden, sur la Ronna. C'était anciennement un château fort bâti au XIII[e] siècle et dans lequel résidaient habituellement les évêques de Riga.

RONQUILLO (Rodrigue), administrateur espagnol, né à Zamora dans la seconde moitié du XV[e] siècle, mort vers 1545. Il était alcade de Zamora et s'était fait remarquer par son énergie en exécutant les ordres du conseil de Castille contre l'évêque Acuna (1507), lorsque, en 1520, le cardinal Adrien, régent du royaume, l'envoya à Ségovie avec des troupes pour étouffer une révolte qui se propageait dans le but d'obtenir le rétablissement des anciens priviléges castillans. Les Ségoviens, qui connaissaient son implacable sévérité, lui fermèrent leurs portes. Ronquillo les déclara rebelles, interdit sous peine de mort qu'on leur fît passer des vivres et les battit un jour où ils avaient fait une sortie. Mais bientôt Juan de Padilla vint au secours des habitants de Tolède, battit les troupes de l'alcade et lui prit, avec ses bagages, la caisse militaire qui contenait 2 millions. Destitué à la suite de cet échec, Ronquillo s'adressa à Charles-Quint, qui lui rendit ses fonctions, puis, après la défaite complète des révoltés à Villalor, le chargea de juger les chefs de la ligue. Le terrible alcade les condamna tous à subir le dernier supplice et jouit, jusqu'à sa mort, de la faveur de Charles-Quint.

RONRON s. m. (ron-ron — onomatopée). Fam. Sorte de grondement particulier que fait entendre le chat : *Dès que le cheval arrive, le chat saute sur la charrette, et de là sur le dos du cheval, en faisant de tels* RONRONS *qu'on croirait entendre un tambour de basque.* (E. Sue.)

— Par anal. Bruit sourd et continu : *Le* RONRON *des contre-basses.*

RONRONNER v. n. ou intr. (ron-ro-né). Faire des ronrons : *A peine l'eus-je touché que ce chat se leva,* RONRONNA *fortement et parut enchanté de mon attention.* (Baudelaire.)

RONSARD (Pierre DE), célèbre poëte français, né au château de la Poissonnière, près de Vendôme, le 11 septembre 1524, mort au prieuré de Saint-Côme, en Touraine, le 27 décembre 1585. Sa famille était d'origine hongroise ou bulgare; un de ses ancêtres, Baudouin Ronsard, était venu prendre du service en France, sous Philippe-Auguste, et, ayant reçu de ce prince un domaine dans le Vendômois, y fit souche d'une lignée d'où sortit l'illustre poëte de la Pléiade. Ses descendants s'apparentèrent avec les plus nobles familles du royaume, les La Trémouille, les Craon, les Du Bouchage. Le père du poëte, Loys de Ronsard, était maître d'hôtel de François I[er], chevalier de l'ordre, et fut choisi pour accompagner les fils du roi lorsque, à la suite du traité de Madrid, ils furent exigés comme otages par Charles-Quint. Pierre de Ronsard, dernier-né de six enfants, fut élevé jusqu'à l'âge de neuf ans au château de la Poissonnière. Les heureuses dispositions qu'il montrait engagèrent son père à lui faire donner une instruction sérieuse pour le préparer aux charges de la magistrature ou aux dignités de l'Église. Il le fit entrer au collége de Navarre, à Paris. Malheureusement, l'enfant, tombé entre les mains d'un régent pédant et brutal, nommé de Vailly, se rebuta du travail, si bien qu'au bout de six mois on fut forcé de le retirer, et, changeant de résolution, son père le conduisit au camp d'Avignon et le donna pour page à Charles, duc d'Orléans, second fils du roi. Il était beau, bien tourné, adroit aux exercices corporels. Voulant le former par les voyages, Charles le donna à Jacques V, roi d'Écosse, lorsque celui-ci vint en France pour épouser Marie de Lorraine, fille du roi, et le jeune homme partit pour l'Ecosse avec son nouveau maître.

C'est pendant son séjour en ce pays que Ronsard commença son éducation poétique. Un gentilhomme français, page du roi avec lui, prit à cœur de l'initier aux beautés de la littérature latine, dont il était grand admirateur. Pendant leurs loisirs, tous deux s'essayaient à traduire Virgile et Horace, et Ronsard sentait la flamme poétique s'éveiller en lui :

> Je n'avois pas douze ans, qu'au profond des vallées,
> Dans les hautes forêts des hommes reculées,
> Dans les antres secrets de frayeur tout couverts,
> Sans avoir soin de rien je composois des vers.
> Echo me répondoit, et les simples Dryades,
> Faunes, Satyres, Pans, Napées et Oréades,
> Œgipans qui portoient des cornes sur le front,
> Et qui ballant sautoient comme les chèvres font,
> Et le gentil troupeau des fantastiques fées,
> Autour de moi dansoient à cottes dégrafées.
> (*Epître à Jean Lescot.*)

Ronsard resta en Ecosse et en Angleterre deux ans et demi; de retour en France, il rentra au service du duc d'Orléans, puis devint page du dauphin Henri, qui, quelques années après, monta sur le trône. La carrière diplomatique parut d'abord lui sourire. Il accompagna Lazare de Baïf, ambassadeur du roi à Spire, en qualité de secrétaire, puis suivit en Piémont Langey du Bellay, lieutenant du roi. A la suite de ces voyages, où il avait complété son éducation par la connaissance des langues étrangères, l'anglais, l'allemand et l'italien, Ronsard tomba malade peu après son retour en France (1542), et une infirmité qui lui en resta décida probablement de sa destinée. Il devint sourd Ses amis ont appelé cette surdité « bienheureuse; » il est à croire, en effet, que, sans cet accident, Ronsard fût resté à la cour où tout lui promettait le succès, et que Dorat n'aurait jamais eu l'occasion de le proclamer l'**Homère de la France.** Condamné à la solitude, le jeune homme se livra tout entier à la poésie, pour laquelle il se sentait un vif penchant. C'est à cette époque aussi qu'il tomba amoureux d'une jeune fille qu'il vit à Blois à la cour et qu'il a désignée sous le nom de Cassandre :

> Je sentis dans mon cœur un sang plus généreux,
> Plus chaud et plus gaillard qui me fit amoureux.
> A vingt ans, je fus pris d'une belle maîtresse,
> Et voulant par écrit témoigner ma détresse,
> Je vis que des François le langage trop bas
> A terre se traînoit...

Ainsi la réforme littéraire tentée par le poëte eut en partie pour cause le besoin qu'il ressentit d'exprimer en vers les sentiments élevés que cette jeune fille lui inspirait. Le chef futur de la Pléiade s'aperçut qu'une corde manquait à la lyre française et que notre langue avait besoin de subir un certain travail pour devenir capable d'élévation et de noblesse. Il se mit aussitôt à l'œuvre. C'était l'époque de la Renaissance; les récentes expéditions d'Italie avaient introduit en France des manuscrits précieux et le goût des œuvres de l'antiquité. « L'écurie du roi, où Ronsard était entré, était devenue, dit un ancien biographe du poëte, Binet, une espèce d'Académie où l'on ne cessait de discuter littérature, où l'on se passionnait pour les poëtes latins, où l'on commentait avec ardeur Virgile, Ovide, Tibulle. Ronsard prenait part avec enthousiasme à toutes les discussions. Cependant la langue nationale n'était point sacrifiée par lui à l'antiquité; il ne perdait point de vue son but. Il lisait avec soin Marot, Jean Lemaire et autres poëtes français, « d'où, par une industrieuse lavure, dit encore Binet, il retiroit de riches limures d'or. »

Bientôt le jeune homme quitta définitivement la cour et entra au collége de Coqueret, que dirigeait Dorat. Là, logé avec son ami Baïf, tous deux s'encourageant au travail, ils se jetèrent dans l'étude avec une incroyable ardeur. Les biographes se plaisent à raconter que Ronsard, ayant pris à la cour l'habitude de veiller tard, demeurait sur ses livres jusqu'à deux ou trois heures du matin et, en se couchant, réveillait Baïf, qui se levait aussitôt et ne laissait pas refroidir la place. » Il s'est rappelé cette fièvre de travail dans le sonnet à Cassandre, qui commence ainsi :

> Je veux lire en trois jours l'*Iliade* d'Homère,
> Et pour ce, Corydon, ferme bien l'huys sur moi...

Ronsard ne se contentait pas des leçons de Dorat, il suivait encore celles de Turnèbe, lecteur du roi. Il fouillait toutes les bibliothèques publiques et privées. Il devint un helléniste de première force, et même il composa à cette époque, suivant Colletet, un recueil de poésies grecques aujourd'hui perdues. Ce travail assidu dura sept années (1542-1549) et prépara la révolution littéraire qui éclata par le manifeste de Joachim Du Bellay. Jusque-là, la langue française avait été l'objet du mépris des savants; cultivée, en général, par d'agréables ignorants et des poëtes de cour, la poésie française avait su exprimer l'esprit, la finesse, la légèreté, la grâce; mais la vigueur, l'élévation et la noblesse, qualités qui brillent en première ligne dans les littératures anciennes, semblaient hors de sa portée. Le but de l'école de Ronsard fut de démontrer que cette idée était fausse et d'infuser à notre littérature, en ré-

générant la langue, les dons qui jusque-là lui avaient manqué. Certes, une telle tentative était honorable et glorieuse.

Le manifeste de la nouvelle école, écrit par Joachim Du Bellay, sous l'inspiration de Ronsard, l'*Illustration de la langue françoise* (1549), est resté comme un modèle d'éloquence ardente et colorée. Du Bellay y affirmait la puissance et l'énergie de notre idiome et invitait les poëtes à l'enrichir des dépouilles de l'antiquité grecque et latine : « Là doncques, François, disait-il, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et des serves dépouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez vos temples et vos autels. Ne craignez plus ces oies criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille qui, sous ombre de bonne foi, vous surprennent tout nus, comptant la rançon du Capitole; donnez en cette Grèce menteuse et y semez encore un coup la fameuse nation des Gallo-Grecs. Pillez-moi sans conscience les sacrés trésors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois, et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faux oracles, ni ses flèches rebouchées. Vous souvienne de votre ancienne Marseille, seconde Athènes, et de votre Hercule gallique tirant les peuples après lui par leurs oreilles, avec une chaîne attachée à sa langue ! »

On sait si Ronsard, à qui Boileau plus tard reproche d'avoir parlé grec et latin en français, suivit ces conseils qu'il avait donnés. Trois ans après le manifeste de Du Bellay, il publia ses quatre premiers livres d'*Odes*, puis les *Sonnets à Cassandre*. Le tout fut accueilli par la jeunesse lettrée de l'époque avec un enthousiasme qui tenait du délire. Ces *Odes*, dites pindariques, d'une tournure laborieuse et savante, divisées en strophes, antistrophes et épodes, à la mode grecque, hérissées de néologismes helléniques et d'une enflure extraordinaire, pèchent par la complication et l'obscurité; mais elles ont un souffle inconnu jusqu'alors au vers français, une harmonie puissante et une incroyable variété de rhythme. Le *Bocage*, les *Amours* et le cinquième livre d'*Odes*, qui succédèrent aux *Sonnets* (1552), se font remarquer par un large sentiment de la nature, le paysage associé à la passion humaine, la grandeur et l'éclat des images servant à rendre des idées et des émotions dont la sublimité était ignorée de la vieille lyre indigène. Non pas, cependant, que cette dernière soit méprisée par la nouvelle muse; le trait naïf, la grâce familière, le tour rapide de la poésie gauloise se retrouvent dans Ronsard, mais toujours avec une nuance de noblesse qui est le cachet indélébile de toute son école. Nous mentionnerons l'*Amour mouillé*, l'*Amour captif*, l'*Ode à la fontaine Bellerie* et la chanson :

Mignonne, allons voir si la rose....,

qui est son chef-d'œuvre en ce genre. Les *Hymnes* (1555-1556, 2 livres) mirent le sceau à la réputation du chef de la Pléiade. De son école, les jeunes poëtes s'élancèrent, disent les contemporains, comme du cheval de Troie, pleins d'un enthousiasme sacré. « Ce fut une belle guerre que l'on entreprit alors contre l'ignorance ! » s'écrie Etienne Pasquier dans ses *Recherches*. Il se réchauffe à ce souvenir. Il nous montre Ronsard, Pontus de Thiard, Remi Belleau, Etienne Jodelle, Jean-Antoine de Baïf s'avançant en « brigade » et formant le gros de la bataille, chacun d'eux ayant sa maîtresse qu'il « magnifiait, » et chacun se promettant une immortalité de nom par ses vers. « Vous eussiez dit que ce temps-là étoit du tout consacré aux Muses ! »

Toutefois, la vieille école, celle de Marot, comptait encore beaucoup de partisans. Elle avait alors pour chef le vieux Mellin de Saint-Gelais, poëte de quelque mérite, dont il reste de spirituelles épigrammes. « Ces grenouilles courtisanesques, » comme les appelle Colletet, croassaient au lever du nouveau soleil. Mellin se moque fort devant le roi du style ampoulé et des obscurités de l'émule de Pindare, et il est permis de croire que notre poëte, un moment, n'eut pas tous les rieurs de son côté. Les mignons à crêtes de coq, dit Muret, lui reprochaient, l'un de se trop louer, l'autre d'écrire trop obscurément, l'autre d'être trop audacieux à faire de nouveaux mots, et ces critiques ne portaient pas toutes à faux.

Ronsard les méprisait superbement; traitant ces détracteurs d'ignorants, il les comparait, dit un de ses disciples, « à des chiens qui mordent des cailloux, de rage de ne pouvoir les avaler; » il les considérait « comme un aigle royal regarde, du plus haut des nues, des geais et des pies qui caquettent sur les basses bruyères. » Toute son école professait pour cette tourbe grossière le dédain le plus transcendant. Michel de L'Hospital était un des plus chauds partisans de Ronsard, qu'il mettait au niveau de Virgile; il finit par entraîner Henri II, dont le suffrage était fort ambitionné par notre poëte, et la paix entre les sectes poétiques rivales fut signée au moment où la querelle commençait à s'envenimer singulièrement; la satire de Du Bellay contre Saint-Gelais, le *Poëte courtisan*, avait ouvert le feu. Mellin fit sa soumission au chef de la Pléiade, échangea avec lui des éloges hyperboliques et se réfugia dans les vers latins. Le roi gagné, tous les courtisans suivirent son exemple, et la gloire de Ronsard brilla dès lors sans contestation. Il reçut de tous les princes et de tous les souverains les plus grandes marques de faveur. Le roi de France, la reine d'Angleterre, la reine d'Ecosse le comblèrent de présents, de pensions, de bénéfices; le pape lui envoya des félicitations publiques; les Académies inventèrent de nouveaux prix pour lui; le Tasse vint lui montrer quelques chants de sa *Jérusalem* et demander son approbation; Scaliger l'appela « le prince des poëtes; » Scévole de Sainte-Marthe le nomma « le prodige de la nature, le miracle de l'art. » *Donner un soufflet à Ronsard* devint un proverbe signifiant : faire une faute contre la pureté du langage. Pierre Lescot sculpta sa muse sur la façade du Louvre; enfin Charles IX, le distinguant au milieu de la foule des courtisans, le fit asseoir près de lui sur le trône royal. Les œuvres du poëte étaient lues publiquement et expliquées dans les écoles de France, d'Angleterre, de Pologne et même d'Allemagne.

C'est alors que Ronsard entreprit de donner à la France une épopée et commença la *Franciade*, poëme auquel il travailla pendant vingt-cinq ans et qu'il laissa inachevé, au grand désappointement des doctes, aux yeux de qui la littérature française, sans une *Iliade* ou une *Enéide*, restait toujours une littérature d'ordre inférieur. Cette œuvre avorta et devait avorter; Ronsard s'était imposé une tâche et n'avait point obéi à son inspiration en entreprenant cette épopée; il n'avait pas foi en son œuvre. D'ailleurs, comme l'a remarqué Sainte-Beuve dans le beau livre qu'il a consacré à la poésie du XVIe siècle, il était impossible, à cette époque, de puiser aux véritables sources de la poésie épique; « la tradition du moyen âge était dispersée et rompue; ces grands poëmes et chansons de geste qui reparaissent aujourd'hui un à un dans leur vrai texte, grâce à un labeur méritoire, étaient tous en manuscrit, enfouis dans les bibliothèques et complétement oubliés; on n'aurait trouvé personne pour les déchiffrer et les lire. » Ronsard s'épuisa à ce labeur, qui n'aboutit qu'à la publication de quatre chants aussi lourds et aussi ennuyeux que possible.

Le moment de la grande vogue de Ronsard fut sous Charles IX. Ce prince était grand amateur de poésie; on connaît la jolie pièce qu'il adressa à Ronsard, et qui est probablement de son précepteur Amyot :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais roi, je la reçois ; poëte, tu la donnes.

L'authenticité de cette pièce est peut-être contestable; mais il n'en est pas moins certain que Charles IX avait notre poëte en grande affection; il l'emmenait partout avec lui; Ronsard, avec Jodelle, était l'ordonnateur de toutes les fêtes. C'est lui qui faisait les couplets, les cartels pour les mascarades, les épitaphes pour chaque tombe. Ce prince des poëtes, comme on l'a dit de quelques autres, était aussi le poëte des princes. C'est là, malheureusement, un des traits caractéristiques de toute l'école de la Pléiade, école essentiellement aristocratique. « Les poëtes, dit Binet, ont je ne sais quelle sympathie pour la grandeur des rois. » Le principal devoir de la poésie, à leurs yeux, était de célébrer la gloire du souverain et de la transmettre à la postérité, et, en échange de l'immortalité donnée par leurs vers, ils ne se faisaient pas scrupule de demander des récompenses qu'ils considéraient comme une chose due.

Tout n'est pas que complaisance, pourtant, dans les vers de Ronsard; si la muse doit *magnifier* les rois, son devoir est aussi de les conseiller et de les avertir; le poëte l'a fait quelquefois d'une façon mâle et fière, comme dans son *Institution au roi Charles IX :*

Sire, ce n'est pas tout que d'être roi de France...

Et l'on ne peut disconvenir qu'au milieu des guerres de religion qui alors déchiraient la France, il sut prendre le rôle le plus digne, faire de constants et énergiques appels à la conciliation. Pour ce poëte voué au culte de la muse antique, devenu grec et païen dans la compagnie d'Homère, de Pindare et d'Anacréon, c'était une atrocité coupable que de s'entre-tuer pour des dogmes incompréhensibles. Non qu'il inclinât vers la Réforme; pour lui, les ministres protestants étaient des fanatiques et il désapprouvait tout changement, moins en croyant qu'en sceptique :

De tant de nouveautés je ne suis curieux;
Il me plaît d'imiter le train de mes aïeux;
Je crois qu'au paradis ils vivent à leur aise.

Le sentiment qui domine chez lui, celui qui revient à chaque instant dans ses pièces politiques : *Discours sur les misères du temps*, *Remontrances au peuple de France*, c'est une compassion profonde pour ce pauvre pays désolé et ravagé. La patrie en pleurs lui apparaît, comme à d'Aubigné, défigurée et meurtrie par ses enfants, livrée par eux aux fureurs des aventuriers anglais et allemands. Alors il s'élève avec indignation contre ces réformateurs d'où lui semble venir tout le mal, contre ces fous furieux qui s'en vont prêchant

. . . . Une doctrine armée,
Un Christ empistollé de sang et de fumée;
Qui, comme un Méhémet, va, portant à la main
Un large coutelas rouge de sang humain !

Sa douleur va quelquefois si loin, que lui, le poëte courtisan, il a l'audace d'accuser les princes et les rois :

Vous, princes, et vous, rois, la faute avez commise
Pour laquelle aujourd'hui souffre toute l'Eglise.

Il demande la paix; si la religion chrétienne doit amener de tels malheurs, qu'on revienne plutôt au paganisme ! qu'on adore la blonde Cérès, le Soleil, Bacchus et Jupiter ! Dans son indignation, il ne se contente pas de frapper sur les protestants; il tire aussi, et à bon droit, sur les catholiques; il reproche aux prêtres leur avarice et leur luxe, et il leur crie :

Soyez-moi de vertus, non de soie habillés !

Ronsard, on le voit, était dans le même courant d'idées que son illustre ami le chancelier de L'Hospital, que Montaigne et La Boëtie; une réforme pacifique lui semblait nécessaire; mais, au fond, assez indifférent sur la question elle-même, ce qu'il redoutait avant tout, c'était la guerre, ses horreurs et toutes les misères qui en résultent. Il prêcha la paix et la tolérance à cette époque de fanatisme; ce fut un noble rôle et assez rare pour qu'on lui en fasse honneur.

La dernière partie de la vie de Ronsard fut triste et sombre. Après la mort de Charles IX, le vide se fit autour de lui. Henri III lui préférait Desportes. En vain il lui adresse ses plus beaux vers, l'*Equité des vieux Gaulois*, les *Muses délogées*, le *Bocage*, il ne peut triompher de son indifférence. Catherine de Médicis, cependant, et quelques seigneurs se souvinrent encore de lui; mais ces témoignages d'estime ne suffisaient plus au poëte que Charles IX et Marie Stuart avaient, comme Henri II, appelé « leur nourriture. » Il finit par se retirer de la cour, découragé. Alors s'ouvrit une nouvelle phase de son talent (1574-1585). On entendit sortir de sa lyre des sons graves, tristes et sévères qu'on ne lui connaissait pas. « Après l'écolier, dit Pascal, après le courtisan, voici l'homme. » Désabusé, dégrisé de la gloire, il n'a plus de ces vanités d'autrefois; il semble craindre que son renom ne lui survive pas :

Nous devons à la mort et nous et nos ouvrages;
Nous mourrons les premiers; le long replis des âges,
En roulant, engloutit nos œuvres à la fin.
Ainsi veut la nature et le puissant Destin.
Dieu seul est éternel.

Toutes les pièces datées de cette période sont dans ce ton mélancolique. Le temps est passé des illusions et des glorioles; la séve de ses jeunes années s'est tarie, cette séve qui bouillonnait

Comme on voit en septembre, aux tonneaux angevins,
Bouillir en écumant la jeunesse des vins.

Malgré beaucoup de défaillances, pourtant, cette poésie automnale offre des passages d'une beauté profondément touchante. Parmi ses sonnets à Hélène, qui sont de cette époque, il en est un fort beau et qui est souvent cité :

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle...

Ronsard vivait alors profondément retiré, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des opulentes abbayes qu'il tenait de la munificence royale, les abbayes de Croix-Val et Bellozane, les prieurés de Saint-Côme-en-l'Isle, près de Tours, d'Evailles, etc. On a dit qu'il était prêtre; c'est une erreur; il touchait seulement le revenu de ces bénéfices et se contentait d'être un de ces abbés commendataires qu'on appelait plaisamment *comédataires*. Mais s'il ne fut pas prêtre, dans les dernières années de sa vie il devint dévot; sa tristesse, les malheurs du temps, sa mauvaise santé l'avaient ramené aux pratiques de la religion. Ses dernières poésies, qui contrastent avec celles de sa jeunesse et de son âge mûr, sont à demi mystiques, et l'on a de lui deux sonnets à Jésus-Christ qu'il dicta peu d'instants avant de mourir. Il fut enterré dans l'église du prieuré de Saint-Côme, où son ami La Chétardie lui fit élever, en 1609, un superbe mausolée, surmonté de sa statue en marbre.

Lorsque la nouvelle se fut répandue que le grand poëte dont la gloire avait rempli le monde n'était plus, tout l'enthousiasme qu'il avait excité autrefois parut se réveiller. Une cérémonie funèbre pleine d'éclat fut célébrée à Paris, en son honneur, dans la chapelle du collége de Boncourt. Le roi y envoya sa musique; la cour et le parlement y assistèrent, et l'oraison funèbre fut prononcée par l'évêque de Dreux, Du Perron, plus tard cardinal, qui s'écria que « la nature, en ce jour, avait pris le deuil comme après la mort de Pan ! »

La postérité n'a pas complétement ratifié la vogue immense dont Ronsard jouit de son vivant; par une réaction aussi injuste que l'admiration avait été exagérée et exclusive, dès l'époque de Louis XIII, c'est-à-dire vingt ou vingt-cinq ans seulement après sa mort, le poëte était tombé dans un complet discrédit. Sa langue pittoresque et brillante était abandonnée; à peine avait-il gardé quelques admirateurs dans l'Université, dans les parlements, surtout ceux de province, et parmi les gentilshommes campagnards. Un autre soleil s'était levé : c'était Malherbe ! Le versificateur avait éclipsé le poëte.

On raconte qu'un jour Malherbe, ayant rencontré sous sa main un exemplaire de Ronsard, se mit à le biffer vers par vers. Quelqu'un lui faisant remarquer qu'il en oubliait plusieurs, il reprit la plume et biffa tout. Voilà le cas que firent le XVIIe et le XVIIIe siècle du père de la poésie lyrique en France ! Après Malherbe vint Boileau, qui, probablement sans avoir jamais lu Ronsard, l'exclut brutalement du Parnasse, et dont l'arrêt eut force de loi jusqu'au moment où l'on s'aperçut que notre langue, à force d'être corrigée, amendée et régentée, était devenue absolument impropre à la poésie lyrique. Alors s'opéra un travail analogue à celui qu'avait tenté la Pléiade. On chercha, comme au XVIe siècle, à enrichir la langue, à lui donner de la variété, de l'éclat, de la grandeur, à trouver des rhythmes nouveaux; alors le poëte recouvert de la poussière et du dédain de deux siècles reparut à la lumière et remonta à la place glorieuse que, malgré ses défauts, il mérite d'occuper dans l'histoire de notre littérature. Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, semble avoir définitivement fixé cette place et dit le dernier mot sur cette gloire qui eut une si étrange fortune.

Les œuvres de Ronsard comprennent : trois livres d'*Amours*, cinq livres d'*Odes*, la *Franciade*, avec une longue préface sur le poëme héroïque; le *Bocage royal*, recueil de poésies diverses; les *Eglogues*, les *Mascarades*, les *Elégies*, deux livres d'*Hymnes*, deux livres de *Poëmes*, les *Sonnets*, les *Gaietés*, *discours sur les misères du temps*, et les *Epitaphes*. Tous les genres, à peu près, ont été abordés par ce fécond poëte. Voici la date des principales éditions de ses œuvres complètes : édition de 1567, imprimée sous les yeux du poëte (4 vol. in-4o); nouvelle édition, due aux soins de Claude Binet (1587, 10 vol. in-12), augmentée d'une *Vie de Ronsard*, par Binet, et de l'*Oraison funèbre* du poëte, prononcée par le cardinal Du Perron; édition de Jean Galland (Paris, 1604, 10 vol. in-12); édition de 1609 (2 vol. in-fol.); édition de Richelet, avec commentaires (Paris, 1623, 2 vol. in-fol.); édition de 1629-1630 (5 vol. in-12). Citons enfin la dernière, qui a paru dans la belle collection Jannet (1859, 4 vol. in-12), avec commentaires de Prosper Blanchemain. Divers *Choix des œuvres poétiques de Ronsard* ont été publiés à notre époque, l'un par Paul Lacroix (1840, gr. in-18); un autre par M. Blanchemain (1855, in-16), le plus récent par M. Becq de Fouquières (1873, in-16).

Une statue en bronze a été élevée à Ronsard sur la principale place de Vendôme en 1872; elle due à M. Irvoy.

RONSARDISER v. n. ou intr. (ron-sar-di-zé). Fam. Ecrire à la façon de Ronsard, en style dur, en termes grecs et latins francisés : *Vous le voyez, mon ami, en ce temps, je* RONSARDISAIS, *pour me servir d'un mot de Malherbe.* (Gér. de Nerv.) ‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi RONSARDINISER.

RONSARDISME s. m. (ron-sar-di-sme). Emploi de mots grecs et latins francisés : *Cet art est une utile réaction contre les faiseurs de* RONSARDISME. (Champfleury.)

RONSARDISTE s. m. (ron-sar-di-ste). Littér. Ecrivain de l'école de Ronsard : *Natures mal dirigées qui, au lieu de se désaltérer un peu en buvant de ces boissons étrangères, s'en gorgeaient et passaient leur temps comme les* RONSARDISTES, *sans se dégriser.* (Champfleury.)

RONSDORF, ville des Etats prussiens (province du Rhin), à 36 kilom. E. de Dusseldorf, sur une montagne et sur la Morsbach; 7,000 hab. Fabrique de coutellerie; manufactures d'étoffes de coton et de soie, de rubans et de toiles.

RONSIN (Charles-Philippe), auteur dramatique et révolutionnaire français, né à Soissons en 1752, décapité à Paris le 24 mars 1794. Il fit de bonnes études et débuta dans la littérature par une traduction en vers de la *Chute de Ruffin*, poëme de Claudien, publiée à Bouillon en 1780 (in-8o). En 1786 parut son *Théâtre* (1 vol. in-12), imprimé au profit de sa belle-mère et renfermant trois tragédies, *Sédécias*, *Isabelle de Valois*, *Hécube et Polyxène*, et une comédie en un acte, le *Fils cru ingrat*. Ces pièces ne paraissent pas avoir été représentées. Lorsque la Révolution éclata, Ronsin l'accueillit avec enthousiasme. Il fut nommé capitaine d'honneur de la garde nationale parisienne et se signala par son exaltation au club des Cordeliers. Il donna au théâtre, en 1790, *Louis XII, père du peuple*, tragédie dédiée à la garde nationale, et une comédie ayant pour titre la *Fête de la liberté*. La *Ligue des fanatiques et des tyrans*, tragédie en trois actes et en vers, qu'il fit représenter en juillet 1791, eut un succès prodigieux; les prêtres et les rois y sont voués à l'exécration des peuples. Chose digne de remarque, le *Moniteur* fit un compte rendu avantageux de la pièce. Ce journal donna aussi beaucoup d'éloges à une autre tragédie révolutionnaire du même auteur, *Arétophile* ou le *Tyran de Cyrène*, jouée au Théâtre-Français au mois d'octobre 1793. Ronsin, reconnu dans une loge, lors de la première représentation, fut salué des bravos unanimes des nombreux spectateurs qui remplissaient la salle. Il avait été nommé, le 18 avril précédent, adjoint au ministre de la guerre, Bouchotte; peu de temps après, la Convention l'avait mis à la tête de l'armée révolutionnaire, dont elle venait de décréter la formation. Employé dans la Vendée et à

Lyon, sa conduite fut partout énergique; mais on ne put jamais lui reprocher d'avoir outré les ordres, déjà si terribles, des représentants en mission dans ces contrées. Il sut se faire aimer de sa troupe et y maintenir la discipline. A la fin de septembre 1793, Ronsin se présenta à la barre de la Convention pour y rendre compte de sa mission, et il y fut très-applaudi. Toutefois, son langage et son attitude parurent dangereux à Danton et à son parti, qui savaient que Ronsin était dévoué à la faction hébertiste et tout disposé à seconder un mouvement qui donnerait à la Révolution une activité nouvelle, aux aspirations du peuple vers l'égalité, une satisfaction vainement attendue. Camille Desmoulins commença à l'attaquer ouvertement dans son *Vieux Cordelier;* Fabre d'Eglantine le dénonça à la tribune, et il fut arrêté avec un adjoint de Bouchotte, Vincent, jeune homme plein d'ardeur. Réclamés avec instance par les Cordeliers, ils furent remis en liberté au bout de quarante jours (fin de février 1794). Sorti de prison, Ronsin promit à ses amis qu'il ne retournerait à l'armée qu'après avoir délivré beaucoup de chaleureux Républicains qui avaient été aussi mis en arrestation; il manifestait le désir d'être Cromwell pendant vingt-quatre heures, pour purger la République de ses ennemis. Après un discours véhément qu'il prononça aux Cordeliers (11 ventôse an II), le club voila d'un crêpe noir la Déclaration des droits de l'homme, jusqu'à ce que le peuple eût recouvré ses droits et que la faction des modérés fût anéantie. C'était une sorte de levée de boucliers; douze jours après, tous les chefs du parti hébertiste furent arrêtés. Traduit devant le tribunal révolutionnaire comme aspirant à jouer le rôle de Cromwell et « comme ayant voulu donner un tyran à l'Etat, » il fut condamné à mort. Ronsin montra pendant son procès une grande fermeté qui ne se démentit pas sur l'échafaud.

RONTHO (Matthieu), écrivain italien, né en Grèce, mort à Sienne en 1443. Il appartenait à une famille vénitienne. S'étant fait admettre comme religieux dans un couvent d'olivétains à Sienne, il y passa sa vie, employant ses loisirs à écrire des vers latins et à composer divers ouvrages en latin et en italien. Rontho a traduit en vers latins la *Divine comédie* de Dante; cette traduction n'a point été imprimée, mais on en trouve des copies dans plusieurs bibliothèques d'Italie. On lui doit, en outre, une *Vie d'Alexandre V*, insérée dans les *Miscellanées* de Lucques, et *Storia dell'invenzione e traslazione de' sacri corpi di S. Maurelio e del B. Alberto.*

RONZI DE BEGNIS (Joséphine RONZI, dame DE BEGNIS, connue au théâtre sous le nom de Mme), cantatrice italienne, née à Milan le 11 janvier 1800, morte en 1853. Elle était fille d'un maître de ballet qui avait acquis une certaine réputation dans plusieurs grandes villes de l'Italie. Avant d'avoir reçu une éducation musicale suffisante, elle s'essaya sur diverses scènes secondaires, puis épousa, en 1816, Joseph de Begnis, chanteur bouffe bien accueilli du public italien. Grâce aux leçons de son mari, Mme Ronzi de Begnis fit des progrès remarquables et, le 20 mars 1819, elle débuta à l'Opéra-Italien de Paris, dans *I Fuorusciti di Firenze* (les *Bannis de Florence*), opéra de Paër, représenté à Vienne en 1800. La nouvelle venue était jeune et jolie; mais sa voix sympathique manquait d'expérience et d'expression. Le 26 octobre suivant, elle abordait, avec la témérité qui est l'apanage de l'extrême jeunesse, le rôle de Rosine, dans *Il Barbiere di Siviglia*, opéra de Rossini, exécuté pour la première fois à Paris. La représentation se ressentit, raconte Castil-Blaze, des articles publiés par de stupides journalistes, et l'impression de la soirée fut très-froide. Il est vrai que Mme Ronzi de Begnis échauffait peu le rôle de Rosine, pour lequel son talent était insuffisant. Par une inspiration bizarre, le public en masse demanda le *Barbiere* de Paisiello. La reprise de cet ouvrage eut lieu; ce fut un *fiasco horribile.* Il fallut en revenir, le 14 décembre 1819, à la partition de Rossini qui, cette fois, ravit tous les amateurs. Mme Mainvielle-Fodor chantait le rôle de Rosine, que lui avait cédé Mme Ronzi de Begnis. Les véritables amis de cette dernière l'engagèrent à demander à de sérieuses études le style et la puissance vocale qui font seuls les grandes cantatrices. Contre l'usage des jolies femmes, Mme Ronzi de Begnis obéit à ces sages conseils, et le public du Théâtre-Italien ne tarda pas à rendre justice aux efforts d'une de ses favorites. Le rôle de donna Anna, de *Don Juan*, pour lequel la cantatrice avait reçu des leçons de Garat, accrut beaucoup une réputation à peine ébauchée. Mme Ronzi de Begnis obtint de brillants succès à Londres, où elle avait suivi son mari. Mais sa véritable renommée ne date que de 1831, année où elle débuta au théâtre Saint-Charles, de Naples, avec un éclat sans pareil. En 1834, elle alla chanter à Rome, puis à Milan, Venise, Vicence et Brescia. Bientôt rappelée à Naples, la cantatrice y fut reçue avec acclamation et y jouit de toute la faveur publique pendant plusieurs années. Cette artiste a pris sa retraite en 1843. Voici la liste des principales créations de Mme Ronzi de Begnis: Paris, *I Fuorusciti di Firenze; l'Ingamno fortunato* (l'*Heureuse méprise*), opéra-bouffe en un acte, de Rossini; Rosina d'*Il Barbiere di Siviglia*, de Rossini; *Il Turco in Italia* (le *Turc en Italie*), de Rossini, etc.; étranger: *Gemma di Vergi*, dans l'opéra de Donizetti (Milan, 1835). C'est surtout par la création de ce rôle que Mme Ronzi de Begnis se plaça au rang des artistes de génie, au double point de vue tragique et vocal; aussi obtint-elle un vrai triomphe.

ROOD s. m. (roudd). Métrol. Mesure agraire usitée en Angleterre, et valant 10 ares, 1168.

ROOKE (Laurent), astronome et mathématicien anglais, né à Deptford, comté de Kent, en 1623, mort en 1662. D'abord professeur adjoint d'astronomie au collége Wadham, à l'université d'Oxford, puis professeur en titre de la même science au collége Gresham (1652), Rooke fut appelé, en 1657, à occuper une chaire de géométrie. Ce fut lui qui forma avec quelques savants amis, en 1660, le premier noyau de la Société royale de Londres, qui ne devait être officiellement constituée qu'après sa mort. Parmi les écrits de ce savant, nous citerons: *Observationes in cometam qui, mense decembri anno* 1652, *apparuit*, publiées avec les *Leçons sur les comètes* de Ward; *Direction pour les marins qui vont aux Indes* (1665), dans les *Transactions philosophiques; Manière d'observer les éclipses de lune* (1666), dans le même recueil; *Discours concernant l'observation des éclipses des satellites de Jupiter*, dans l'*Histoire de la Société royale*, etc.

ROOKE (George), amiral anglais, né à Saint-Laurent, près de Cantorbéry, en 1650, mort en 1709. Il entra de bonne heure dans la marine, fut promu à l'âge de trente ans au grade de capitaine en second et reçut en 1689 le commandement d'une escadre chargée de croiser sur les côtes d'Irlande, où il rendit de tels services que le roi Guillaume III le nomma contre-amiral de la flotte rouge. Peu de temps après, il prit part au combat livré, en face du cap Beachy, par la flotte du comte de Torrington à la flotte française commandée par Tourville, devint, en 1692, vice-amiral de la flotte bleue et se distingua tout particulièrement au combat naval de La Hogue, où les Français furent vaincus. Une partie de leur flotte ayant échappé au désastre en se réfugiant dans le port de La Hogue où ne pouvaient pénétrer les vaisseaux de ligne anglais, Rooke résolut, le jour suivant, de les attaquer avec les chaloupes de l'escadre. Il accomplit son projet le soir même, et son plan fut conçu et exécuté avec une telle rapidité, que les Anglais ne perdirent que dix hommes, quoiqu'ils eussent brûlé, en deux jours, six vaisseaux français à trois ponts et sept autres vaisseaux de ligne. En récompense de ce fait d'armes, Rooke fut créé vice amiral de la flotte rouge et chevalier, et reçut en outre une pension de 1,000 livres sterling.

Après la paix de Ryswick, il fut élu au Parlement par la ville de Portsmouth, et, quoiqu'il appartînt au parti whig, alors en opposition avec le gouvernement, la reine Anne, à son avénement, le nomma vice-amiral et lieutenant de l'amirauté et, en même temps, lieutenant des flottes et des mers de son royaume. La guerre de la succession d'Espagne commença bientôt après. A la tête des flottes anglaise et hollandaise, Rooke tenta l'attaque de Cadix, que l'armée du duc d'Ormond investissait en même temps par terre; mais cette attaque fut abandonnée, à cause de l'opposition du prince de Hesse. Rooke prit sa revanche de ce qu'il considérait comme un échec, en se portant sur le port de Vigo où venait de se réfugier la flotte espagnole qui, chaque année, revenait d'Amérique chargée d'or. La ville fut prise et onze galions tombèrent au pouvoir des Anglais et des Hollandais réunis, qui détruisirent en outre plusieurs bâtiments de l'escadre française qui escortait le convoi. Des renforts étant arrivés à l'amiral, il résolut de tenter l'attaque de Gibraltar. Le 21 juillet 1704, le prince de Hesse débarqua sur l'isthme avec 1,800 marins, tandis que les vaisseaux commençaient à canonner la forteresse; après six heures de résistance, les Espagnols abandonnèrent leurs batteries, et les Anglais réussirent à se rendre maîtres de la grande plateforme; ils s'y maintinrent jusqu'au lendemain, où de nouveaux renforts leur permirent d'enlever une seconde batterie, dont la prise amena la reddition de la forteresse. Le 13 août de la même année, l'amiral Rooke engagea, en face de Malaga, avec la flotte française, qui venait de quitter Toulon sous les ordres du comte de Toulouse, un combat qui fut très-acharné, mais qui se termina par la retraite des Français, qui avaient perdu 3,000 hommes, tandis que la perte des Anglais ne fut que de 2,000 hommes. A son retour en Angleterre, l'amiral fut reçu avec les plus grands honneurs à Windsor par la reine Anne; mais, voyant bientôt après le gouvernement lui devenir hostile, il se démit de tous ses emplois, ainsi que de son siége au Parlement, et passa le reste de ses jours dans la retraite.

ROON (Albert-Théodore-Emile, comte DE), feld-maréchal et homme d'Etat prussien, né le 30 avril 1803. Elève de l'Ecole militaire du corps des cadets, il entra, en 1821, dans l'armée, avec le grade d'officier, suivit, de 1824 à 1827, les cours de l'Ecole militaire et fut nommé, en 1828, professeur à l'Institut des cadets de Berlin. M. de Roon alla, en 1832, rejoindre son régiment à Minden, d'où le général de Muffling, qui commandait le corps d'observation détaché en Belgique pendant le siége d'Anvers par les Français, l'appela à son quartier général. L'année suivante, M. de Roon fut attaché au bureau topographique, puis, en 1835, à l'état-major général, où il obtint, en 1836, le grade de capitaine, et, en 1842, passa, en qualité de major, à l'état-major général du 7e corps d'armée. Rappelé, un an plus tard, à Berlin pour y reprendre ses cours à l'Ecole des cadets, il fut en outre chargé d'enseigner la géographie et la tactique au prince Frédéric-Charles de Prusse, qu'il accompagna dans ses voyages en Suisse, en Italie, en France et en Belgique. Lorsque l'éducation du prince fut terminée, M. de Roon devint chef de l'état-major général du 8e corps d'armée (1848), stationné dans la Prusse rhénane, et sut se montrer complétement à la hauteur de cette position, que rendaient fort difficile les événements politiques. Il prit part, en 1849, à la campagne de Bade, en qualité de chef de l'état-major général du général Hirschfeld, et, après avoir commandé, comme colonel, plusieurs régiments d'infanterie, fut promu en 1856 major général et commandant de la 20e brigade d'infanterie à Posen, d'où il passa, en 1858, à la tête de la 14e division à Dusseldorf. Les études profondes qu'il avait faites dans ces différents postes, notamment à l'occasion de l'établissement de la garde mobile en 1850, lui avaient montré tous les vices qui existaient dans l'organisation militaire de la Prusse et lui avaient en même temps inspiré des idées de réforme, surtout en ce qui concernait l'organisation de l'infanterie. Il les exposa en 1858 au prince régent, qui l'engagea à en faire l'objet d'un rapport spécial. L'appel de la mobile en 1859 ne fit que confirmer la justesse de ses observations, et, la paix inattendue de Villafranca ayant amené le désarmement de la Prusse, il fut appelé à Berlin pour y donner son opinion sur le plan de réorganisation militaire que le ministère de la guerre avait mis à l'étude, à la suite du rapport rédigé par l'ordre du prince régent. M. de Roon donna son approbation aux principales dispositions de ce plan et dut prendre part aux délibérations de la commission réunie dans ce but à Berlin. Promu lieutenant général en mai 1859, il reçut, en décembre de la même année, le portefeuille de la guerre, auquel il adjoignit, en 1861, celui de la marine. Grâce à la persévérance et à l'énergie dont il fit preuve au milieu des plus grandes difficultés et surtout contre l'opposition de la majorité de la Chambre des députés, il réussit à mener à bonne fin la tâche difficile qui lui était imposée et dans laquelle il était, du reste, soutenu par le roi Guillaume, qui appelait la réorganisation de l'armée son œuvre personnelle. Lorsque, en 1866, la guerre éclata entre la Prusse et l'Autriche, tous les hommes compétents furent frappés de la savante organisation de l'armée prussienne, de la perfection de ses armements et de la rapidité avec laquelle le ministre de la guerre avait su mobiliser et mettre en ligne des forces considérables. Après une courte campagne, dont M. de Moltke avait dressé le plan, l'Autriche, vaincue à Sadowa, dut signer la paix et cesser de faire partie de la Confédération germanique. M. de Roon continua, après cette guerre, à perfectionner cette armée qui avait obtenu de si grands résultats, et à tout préparer en vue d'un conflit probable avec la France. Aussi, lorsque l'inepte gouvernement qui disposait alors de nos destinées déclara la guerre à la Prusse, le 15 juillet 1870, sans avoir rien préparé, avec une armée entièrement désorganisée et un armement tout à fait insuffisant, malgré toute la bravoure de nos soldats, la lutte devint impossible. Dans cette terrible campagne, M. de Roon se montra, comme organisateur, à la hauteur de M. de Moltke comme stratégiste, et contribua puissamment à ce titre à nos désastres. Le roi de Prusse Guillaume, devenu, grâce à l'écrasement de la France, empereur d'Allemagne, donna à son ministre de la guerre le titre de comte le 16 juin 1871 et le nomma feld-maréchal le 1er janvier 1873. Ce même jour, il fut appelé à la présidence du ministère prussien en remplacement de M. de Bismarck, qui avait demandé à être déchargé de ces fonctions, mais en conservant celles de chancelier de l'empire. Le lieutenant général Kamecke lui fut adjoint comme second chef de l'administration de la guerre, pour la prompte expédition des affaires; toutefois, M. de Roon resta chargé de la direction et de l'administration supérieure de ce département. Attaché, plus encore que M. de Bismarck, au parti conservateur, le feld-maréchal de Roon dirigea les affaires dans le même esprit que ce dernier, qui resta, d'ailleurs, le constant inspirateur de la politique de l'empire. Il garda fort peu de temps ces fonctions. Il se démit de la présidence du conseil le 9 novembre suivant, fut remplacé par M. de Bismarck et se démit en même temps du portefeuille de la guerre, que reçut le général Kamecke. Depuis lors, le comte de Roon a pris un repos nécessité par son grand âge. Dans sa longue et laborieuse carrière, il a fait preuve d'une force de volonté inflexible, d'une rare énergie et de talents hors ligne comme organisateur. On lui doit des ouvrages fort estimés, parmi lesquels nous citerons: les *Principes de géographie, d'ethnographie et de politique* (Berlin, 1832), dont la 2e édition, considérablement augmentée (Berlin, 1843-1855, 3 vol.), s'est vendue à plus de 50,000 exemplaires, et une *Description militaire des pays de l'Europe* (Berlin, 1837), qui forme le onzième volume de la *Bibliothèque portative* publiée à cette époque par une société de savants écrivains militaires.

ROORDA VAN EYSINGA (Pierre-Théodore), orientaliste hollandais, né à Leuwarden (Frise) vers 1789, mort à Rotterdam en 1860. Ayant obtenu un emploi dans les bureaux de la compagnie des Indes, il passa en Asie vers 1810, habita successivement les îles de la Sonde, les Célèbes, Banda, etc., et revint en Hollande en 1829. Quelque temps après, il devint professeur de littérature malaise et javanaise à Delft, puis finit par se retirer à Rotterdam. Roorda a publié, entre autres ouvrages: *Angling Dharma*, poëme javanais (1851); *Romo*, poëme javanais retouché (1853); *Grammaire javanaise* (1855, 2 vol.); *Dictionnaire hollandais-javanais* (1855); le *Livre Adjidaka* ou *Histoire fabuleuse de Java* (1857, in-8o), avec la traduction de Winter et un lexique de Roorda; *Bintang outara* ou *Livre de conversations malaises-javanaises* (1856), etc.

ROORE (Jacques DE), peintre flamand, né à Anvers en 1686, mort en 1747. Il fut placé d'abord chez un orfévre, puis il entra dans l'atelier de Van Opstal, dont il devint un des meilleurs élèves. Ses progrès furent si rapides qu'il fut admis à dix-neuf ans dans la corporation des peintres de sa ville natale. Tout en s'adonnant avec beaucoup de succès à la peinture de genre, de Roore exécuta de grandes compositions à l'hôtel de ville d'Anvers, à Rotterdam, à La Haye, à Amsterdam, à Louvain, à Leyde. Parmi ses œuvres les plus importantes, on cite particulièrement le *Capitole assiégé par Brennus*, grand tableau qui contribua beaucoup à sa réputation; *Pandore au conseil des dieux*, plafond peint dans l'hôtel d'un échevin d'Amsterdam et qui contient plus de cent figures, etc. De Roore était un peintre de beaucoup d'imagination; ses compositions sont bien entendues; si son dessin manque de finesse et d'élégance, il est du moins exact et exempt de mauvais goût, parce que l'artiste consultait toujours la nature. L'expression de ses figures est vraie et spirituelle et son coloris est fort bon. Grâce surtout à ses tableaux de genre, de Roore avait acquis une belle fortune; il l'augmenta en se livrant au commerce des tableaux qu'il restaurait avec une extrême habileté.

ROOS (Jean-Henri), peintre allemand, né dans le Palatinat en 1631, mort à Francfort en 1685. Son père était un pauvre tisserand. D'abord élève de Julien Dujardin à Amsterdam, puis d'Adrien de Bie, il s'adonna avec succès au portrait, mais surtout au paysage et à la reproduction des animaux. Après avoir habité Mayence, il se rendit à Francfort, où il exécuta un grand nombre de tableaux. Henri Roos visita ensuite la France, l'Italie, l'Angleterre, parcourut une partie de l'Allemagne et se fixa à Francfort. Il avait acquis par ses œuvres une grande fortune lorsque, le feu ayant pris à sa maison, il fut atteint par les flammes en cherchant à sauver des objets précieux, et mourut le lendemain des suites de ses brûlures. Il laissait quatre fils et une fille. Cet artiste fut un paysagiste du plus grand mérite; sa couleur est vigoureuse, ses arbres sont traités avec une adresse supérieure et ses animaux sont exécutés avec autant de goût que d'originalité. Nous citerons de lui: à Munich, une *Armée en marche*, son portrait et une dizaine de jolis paysages rappelant par leurs tons chauds et lumineux ceux de Both d'Italie; à Dresde, des paysages ou troupeaux; un beau paysage, à Francfort-sur-le-Mein, etc. On lui doit aussi vingt-trois eaux-fortes fort belles, représentant trois paysages et une suite d'animaux.

ROOS (Théodore), peintre allemand, frère du précédent, né à Wesel en 1636, mort en 1696. Il prit des leçons d'Adrien de Bie, puis se rendit auprès de son frère, avec qui il travailla, et ne tarda pas à acquérir de la réputation comme peintre de portrait. Après avoir passé quelque temps à la cour du landgrave de Hesse, Roos s'établit à Manheim (1657) et reçut le titre de premier peintre des cours de Bade, Nassau, Wurtemberg, Hanau et Birkenfeld. Lorsque les Français prirent Strasbourg en 1680, l'artiste, qui se trouvait dans cette ville, y fut l'objet de grands égards, et il y fit le portrait d'un grand nombre d'officiers français. Ses portraits, insuffisants au point de vue du dessin, rachètent ce défaut par une exécution large et facile, par l'habileté de l'arrangement et par la beauté du coloris. On cite, parmi ses meilleurs portraits, ceux du duc d'Orléans et de la princesse Palatine, et son grand tableau représentant les *Officiers en chef des trois régiments de la milice bourgeoise*, à Manheim.

ROOS (Philippe), peintre allemand, surnommé **Rosa de Tivoli**, neveu du précédent, né à Francfort en 1655, mort à Rome en 1705. Fils et élève de Jean-Henri, il montra de telles dispositions pour la peinture que le landgrave de Hesse l'envoya à ses frais en Italie. Arrivé à Rome, Philippe Roos s'adonna avec une ardeur extraordinaire au travail et apprit à peindre avec une facilité

prodigieuse. Le comte Martinez paria un jour avec un général suédois que Roos ferait un tableau pendant que, de leur côté, ils feraient une partie de cartes, durant une demi-heure. Le pari fut accepté, et la partie n'était point achevée que Roos montrait un charmant paysage, où se trouvaient une figure et des animaux. Roos, étant entré en relation avec le peintre Brandi, s'éprit de sa fille, qui était fort belle, et parvint à lui faire partager son amour. Brandi, informé de cette intrigue, envoya sa fille au couvent, en déclarant qu'il ne prendrait jamais pour gendre un peintre d'animaux. Plus amoureux que jamais, Roos voulut intéresser à son amour Innocent XI, à qui il fit dire qu'il voulait abjurer le protestantisme. Il se fit en effet catholique et le pape intervint auprès de Brandi, qui donna sa fille à Roos. Le lendemain du mariage, celui-ci envoya à son beau-père tout ce que sa femme tenait de lui, en lui disant que le peintre d'animaux n'avait besoin de rien de ce qui lui appartenait. Brandi, furieux, déshérita sa fille et mourut peu après de chagrin et de dépit. Ce fut à cette époque que Roos alla habiter Tivoli, ce qui lui fit donner le nom de **Rosa de Tivoli**. Il multiplia tellement le nombre de ses œuvres, qu'il n'en trouva bientôt plus le débit et s'habitua à les vendre à vil prix. Roos ne tarda pas à tomber dans la misère et s'adonna à la débauche. Il restait des mois entiers absent de chez lui, laissant sa femme dans sa maison, où elle n'avait pour toute compagnie que les animaux de toutes sortes qu'il y avait réunis. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, le landgrave de Hesse voulut voir Roos, le chargea de lui faire quelques tableaux et lui en remit le prix. Mais le peintre oublia complètement d'exécuter ces toiles et mourut des suites de ses excès. Roos fut le premier peintre d'animaux de son temps. Il peignait avec une extrême facilité et une rapidité qui ne nuisit jamais au fini de ses ouvrages. Son dessin est correct, sa touche large et moelleuse; ses ciels sont légers et transparents, ses fonds bien entendus, et ses sites sont une imitation parfaite de la nature. L'Italie surtout est riche en tableaux de ce maître. Le Louvre possède de lui un *Mouton dévoré par un loup*, et le musée de Vienne une *Vue des cascades de Tivoli*. On a aussi de lui quelques gravures fort remarquables.

ROOS (Jean-Melchior), peintre allemand, frère du précédent, né à Francfort en 1659, mort dans la même ville en 1731. De retour d'un voyage en Italie, il alla habiter Nuremberg, où il peignit des portraits, des tableaux d'histoire, puis finit par s'adonner entièrement au paysage et à la peinture des animaux. Jean Roos exécuta un grand nombre de tableaux pour les cours de Hesse, de Brunswick, de Wurtzbourg, et se ruina en voulant construire une vaste maison. Ses œuvres sont remarquables par la correction du dessin et la vigueur du coloris; le faire en est large, mais n'a point le fini qu'on remarque dans ceux de son frère. Son chef-d'œuvre est un grand tableau représentant presque tous les animaux de la ménagerie du landgrave de Hesse-Cassel. On a de lui une bonne eau-forte, représentant un *Taureau* vu de face.

ROOS (Joseph), peintre allemand, petit-fils de Philippe Roos, né à Vienne en 1728, mort à une époque inconnue. Il eut pour maître son père Joseph, qui fut un peintre médiocre. Après avoir exécuté un grand nombre de tableaux à Dresde, où il devint membre de l'Académie, il se rendit à Vienne et devint directeur de la galerie impériale. Joseph Roos fut un paysagiste de talent. Plusieurs de ses tableaux ornent le palais de Schœnbrunn. Il a exécuté, avec beaucoup de succès, plusieurs suites d'eaux-fortes représentant des paysages et des animaux.

ROOSE (Nicolas DE LIEMACKER, plus connu sous le nom de), peintre flamand, né à Gand en 1575, mort en 1646. Il eut pour maître Otto Venius, dans l'atelier duquel il se lia avec Rubens. Après avoir exécuté quelques tableaux à Paderborn pour l'évêque de cette ville, il retourna à Gand, où il se fixa. Rubens, qui estimait fort son talent, disait un jour aux Gantois, en faisant allusion au talent de Roose : « Quand on possède une rose aussi belle, on peut se passer de fleurs étrangères. » Cet artiste était doué d'une grande imagination et se plaisait à peindre de vastes compositions. Il dessinait avec goût et avec une extrême facilité, et son coloris a de l'éclat et de la vigueur; mais il avait le défaut de donner souvent à ses chairs des tons rouges et outrés et de forcer les ombres de ses tableaux, qui tombent dans le noir. Nous citerons de lui, à Gand : une *Chute des anges;* le *Jugement dernier;* la *Sainte Vierge glorifiée par les saintes femmes;* le *Mystère de la Trinité;* le *Mariage mystique de sainte Catherine;* le *Bon Samaritain;* la *Nativité; Saint François-Xavier convertissant les Indiens;* l'*Election de saint Nicolas à la papauté*, regardé comme son chef-d'œuvre.

ROOSE (Théodore-Georges-Auguste), médecin et physiologiste remarquable, né à Brunswick le 14 février 1771, mort le 21 mars 1803. Il fut reçu docteur à Gœttingue en 1793, et devint successivement conseiller à la cour de Brunswick, professeur d'anatomie et secrétaire du conseil de santé de la même ville. Quoique mort à l'âge de trente-deux ans, Roose avait cependant acquis, parmi les physiologistes et les médecins légistes, un rang distingué. Nous lui devons un livre remarquable *Sur la force vitale*. Dans cet ouvrage, l'auteur juge les opinions des autres avec une sagacité, un calme et un amour de la vérité qu'on ne saurait surpasser. La lecture de ce traité doit être recommandée aux jeunes gens, quoiqu'il ait des tendances à faire naître des doutes contre le matérialisme des écrivains modernes. Roose prétend dans son ouvrage qu'il doit y avoir un principe d'un ordre supérieur, chargé de présider aux combinaisons, aux mélanges et aux séparations des éléments de la matière organique, et que, dans l'état d'imperfection où sont encore aujourd'hui (l'auteur écrivait en 1799) nos connaissances en chimie animale, il y a trop de hardiesse à conclure que, puisque les phénomènes des corps vivants et inertes des végétaux et des animaux sont différents comme la matière qui entre dans la composition des corps eux-mêmes, ils n'ont d'autre cause que cette matière. Les autres ouvrages de Roose ont pour titre : *De nativo vesicæ urinariæ inversæ prolapsu* (Gœttingue, 1793, in-4°); *De superfetatione nonnulla* (Brême, 1801, in-8°); *Anthropologische Briefe* (Leipzig, 1803, in-8°).

ROOSEBEKE. V. ROSBECQUE.

ROOSENBURG, île de Hollande. V. ROZENBURG.

ROOTHAAN (Jean-Philippe DE), général des jésuites, né à Amsterdam en 1785, mort en 1853. Il fit ses premières études au gymnase, puis à l'Athenæum de sa ville natale, où il suivit les cours de Lennep sur la littérature grecque. A l'âge de dix-neuf ans, il partit pour la Russie, y entra peu après dans l'ordre des jésuites et, après deux années de noviciat, fut nommé professeur de grammaire et de rhétorique au collége de Dunabourg, d'où il alla plus tard étudier la théologie à Polock. Ordonné prêtre en 1812, il était curé d'Orszan, lorsque les jésuites furent expulsés de la Russie. Il fut alors tranféré sur la frontière de Gallicie, d'où il voulait se rendre à Francfort; mais, par l'intermédiaire de Gobinot, supérieur de la congrégation en Suisse, il obtint la permission de résider à Brieg, dans le Valais, où il s'occupa d'abord d'enseigner les belles-lettres aux novices de l'ordre et d'où il fut plus tard envoyé en mission. Il accompagna aussi le provincial des jésuites dans ses visites aux différentes maisons de l'ordre et parcourut ainsi à deux reprises la France entière. En 1823, il devint directeur du collége François-de-Paule, fondé à Turin par le roi Charles-Félix, et réunit bientôt dans cet établissement un grand nombre de jeunes nobles du Piémont. En 1829, le vicaire général Pavani le nomma vicaire provincial d'Italie et, quelques mois après, la congrégation générale l'éleva aux fonctions de général des jésuites. Sous aucune administration antérieure l'ordre n'avait fait des progrès aussi considéraples que sous la sienne. Il créa huit nouvelles provinces, savoir : deux en Italie, celles de Turin et de Venise; deux en France, celles de Lyon et de Toulouse; une en Allemagne, celle de l'Autriche sans la Gallicie ; une en Belgique, une en Hollande, et enfin une aux Etats-Unis, celle du Maryland. Mais lorsque commença le réveil de l'opinion publique contre la propagande de l'ordre, et qu'en 1847 et 1848 une réaction se fut produite contre l'influence des jésuites, non-seulement dans la plupart des États de l'Europe, mais jusque dans Rome même, le Père Roothaan chercha à détourner, à force de souplesse et de réserve, les dangers de la situation. Il publia plusieurs déclarations publiques, dans lesquelles il s'efforçait d'établir que l'ordre des jésuites n'était qu'une congrégation religieuse et que c'était sans fondement qu'on lui reprochait de s'immiscer dans les affaires temporelles. Le triomphe de la politique rétrograde amena des temps meilleurs pour l'ordre des jésuites; car les gouvernements, trouvant en eux des alliés naturels dans la lutte contre la liberté des peuples, s'empressèrent à peu près partout de les favoriser et de les laisser se livrer sans entraves à leurs ténébreuses menées. Le Père Roothaan eut, avant de mourir, la satisfaction de voir sa congrégation reconquérir son ancienne influence et continuer avec une ardeur nouvelle sa lutte implacable contre la société moderne.

ROOZENDALE, ville du royaume de Hollande, Brabant septentrional, à 28 kilom. S.-O. de Bréda, sur le chemin de fer d'Anvers à Rotterdam; 4,000 hab. Commerce considérable de grains, bétail et bois à brûler. Un embranchement de chemin de fer relie Roozendale à Bréda.

ROPALIQUE adj. (ro-pa-li-ke — lat. *ropalicus;* du gr. *rhopalon*, massue, parce que les mots vont en croissant comme une massue augmente progressivement d'épaisseur). Littér. Genre de vers latins dans lesquels le premier mot est d'une syllabe, le second de deux, et ainsi de suite jusqu'au dernier, qui a autant de syllabes qu'il y a de mots dans le vers. On écrirait mieux RHOPALIQUE.

— **Encycl.** Le vers *ropalique* doit être constitué de telle sorte que, commençant par un monosyllabe, il se termine par un mot de deux pieds, ou si l'on veut de cinq syllabes, faisant à lui seul le dactyle et le spondée; le second mot du vers doit avoir deux syllabes, le troisième trois, le quatrième quatre. C'est à cette progression qu'il doit son nom; comme la massue, il a un petit et un gros bout. Cinq mots en tout constituent cet hexamètre bizarre, et il n'est pas possible de varier les combinaisons. Priscien nomme aussi ce vers *fistulare*, en forme de larme, parce qu'une larme est aussi plus grosse à l'une de ses extrémités qu'à l'autre. Voici un exemple de vers *ropalique*, cité par Maurus :

Rem tibi concessi, doctissime, dulcisonoram.

Cette sorte de vers n'a rien de remarquable, si ce n'est la difficulté de trouver des mots de la longueur voulue, qui, ainsi rangés, aient un sens quelconque. Elle, a en outre, un grand défaut, la monotonie inévitable dans une suite de vers coupés de la même façon et dont les deux derniers pieds, dactyle et spondée, sont remplis par un mot long d'une toise. Isolé, le vers *ropalique* est à peine remarqué, on peut même supposer qu'il est dû au hasard. Tel est le 182e vers du IIIe chant de l'*Iliade :*

Ὦ μάκαρ Ἀτρείδη, μοιρηγενὲς, ὀλβιόδαιμον.

Homère n'a pas plus songé à faire un vers *ropalique* que Racine ne pensait à faire un vers monosyllabique en écrivant :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Ce n'est qu'aux époques de décadence que les poëtes, remplaçant l'inspiration absente par de puériles subtilités de forme, s'astreignent bénévolement à de pareilles difficultés. Ausone a écrit toute une idylle en vers *ropaliques;* elle a quarante-deux vers. Ce poëte, qui n'était pas sans mérite, aimait ces tours de force; une autre de ses poésies ne renferme que des vers terminés par un monosyllabe; Passarini, un poëte latin du XVIIe siècle, renchérissant encore sur Ausone, s'est astreint à ce que tous les monosyllabes des fins de vers fussent en *x*. Il faut appliquer à ces puérilités le distique de Martial :

Turpe est difficiles habere nugas,
Et stultus labor est ineptiarum.

ROPALOMÈRE s. m. (ro-pa-la-mè-re — du gr. *rhopalon*, massue ; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud. On écrirait mieux RHOPALOMÈRE.

ROPALOPE s. m. (ro-pa-lo-pe — du gr. *rhopalon*, massue; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, formé aux dépens des callidies, et comprenant six espèces qui habitent l'Europe. On écrirait mieux RHOPALOPE.

ROPAN s. m. (ro-pan). Moll. Coquille du genre pholade.

ROPHITE s. f. (ro-fi-te). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apiens ou mellifères, tribu des andrénides, dont l'espèce type vit dans le midi de la France.

ROPHOSTÉMON s. m. (ro-fo-sté-mon). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

ROPHOTEIRES s. m. pl. (ro-fo-tè-re). Syn. d'APHANIPTÈRES.

ROPOSA s. f. (ro-po-za). Mamm. Nom donné aux sarigues par les Portugais.

ROPOURÉA s. m. (ro-pou-ré-a). Bot. Syn. de RAPOURÉA.

ROPPE, village et commune de France, territoire de Belfort, et à 6 kilom. de cette ville ; 600 hab. Le général de Treskow y fut repoussé par la garnison de Belfort le 2 novembre 1870.

ROQUE s. m. (ro-ke). Jeux. Syn. de ROC.

ROQUE (LA), village et comm. de France (Eure), canton de Quillebœuf, arrond. de Pont-Audemer, sur la pointe qui porte son nom; 215 hab. Petit château moderne. Traces d'un camp dit *camp aux Anglais*.

ROQUE (pointe de LA). Cette pointe, qui s'avance sur la gauche de l'estuaire de la Seine, à l'embouchure de la Rille, se termine brusquement et présente des pics isolés aux dures assises. Le point culminant porte un phare et la maison du gardien. Ce phare, bâti sur le bord d'une falaise coupée à pic du côté de la mer, se compose d'une tour ronde surmontée d'une lanterne octogone. On découvre du haut de la tour un des plus beaux et des plus grandioses panoramas des rives de la Seine.

ROQUE (LA), village et comm. de France (Hérault), canton et à 2 kilom de Ganges, bâti sur un rocher, entre des collines calcaires baignées par le Merdanson et l'Hérault; 541 hab. Aux environs, on visite avec intérêt la gorge de l'Hérault et la grotte des Demoiselles, justement célèbre. L'Hérault descend avec bruit dans un couloir étroit formé par le rapprochement de rochers calcaires qui ont été transformés, à force de labour, en plantations de vignes et de mûriers. La grotte des Demoiselles s'ouvre au sommet du roc de Thaurac, par une espèce d'entonnoir tapissé de verdure et profond de 10 mètres. Elle est très-peu connue, parce que l'exploration en est fort périlleuse, pour ne pas dire impossible, à cause des précipices dont elle est remplie. Les touristes qui l'ont parcourue la comparent à la célèbre grotte d'Antiparos, dans l'archipel des Cyclades.

ROQUE (SAN-) ou **SAINT-ROCH**, ville d'Espagne (Andalousie), province et à 85 kilom. S.-E. de Cadix, et à 8 kilom. N.-N.-O. de Gibraltar, au fond de la baie de ce nom, sur une hauteur; 7,800 hab. C'est une ville toute moderne, car sa fondation date de l'époque où Gibraltar fut perdu pour l'Espagne. « Elle est pour ainsi dire, suivant M. Germond de Lavigne, l'avant-poste d'où les Espagnols observent cette possession qu'ils ne se consolent pas d'avoir perdue et qu'ils ne désespèrent pas de voir revenir un jour entre leurs mains. Les alcades de San-Roque considèrent comme leurs administrés tous ceux qui naissent sur ce rocher qu'un accident a détourné de leur juridiction. L'envahissante Albion, trop à l'étroit sur cette pointe perdue entre l'Océan et la Méditerranée, s'est étendue jusqu'à San-Roque. Un grand nombre de familles anglaises y ont établi leur résidence d'été. Si la petite ville y a perdu presque complétement le caractère espagnol, elle y a gagné en confortable et en apparence. Les maisons sont élégantes et les rues macadamisées. On sent que les Anglais ont passé par là; on se croirait presque dans un de ces charmants villages qui entourent Londres. » Les environs de San-Roque produisent en abondance du blé, du maïs et des fruits.

ROQUE-ANTHÉRON, village et comm. de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Lambesc, arrond. et à 27 kilom. d'Aix, au pied d'une montagne qui domine le canal de Craponne et la Durance; 1,485 hab. Le château, très-remarquable, est entouré d'un vaste parc qui s'étend jusqu'au canal de Craponne.

ROQUE-TIMBAUT (LA), bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de canton., arrond. et à 25 kilom. d'Agen ; pop. aggl., 523 hab. — pop. tot., 1,268 hab. Restes d'un château fort et des anciens remparts. Chapelle seigneuriale du XVe siècle. Chapelle Saint-Germain, fréquentée à diverses époques de l'année par un grand concours de pèlerins. Aux environs, à Bourdiels, restes d'une commanderie.

ROQUE (LA et DE LA). Pour les divers personnages de ce nom, v. LA ROQUE.

ROQUEBILLIÈRE, village et commune de France (Alpes-Maritimes), canton de Saint-Martin-de-Lantosque, à 51 kilom. de Nice, sur la rive gauche de la Vésubie que traverse un pont de trois piles en pierre; 1,742 hab. Les rues sont étroites et les maisons très-élevées. Un grand nombre des habitants de la commune, dit M. Joanne, sont affectés de crétinisme. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes sur le territoire de Roquebillière. On visite aux environs les belles cascades formées par le torrent de Spaillard et les sources minérales de Berthemont (sulfureuses, chaudes et froides), qui sont très-abondantes et dont on pourrait tirer un grand parti si on les utilisait.

ROQUEBROU (LA), bourg et commune de France, ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. O. d'Aurillac, sur la Cère; pop. aggl., 1,251 hab. — pop. tot., 1,496 hab. Tanneries et poteries. On y voit un bel hôpital et les restes d'un ancien château.

ROQUEBRUNE, village et comm. de France (Var), canton de Fréjus, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Draguignan, sur le chemin de fer de Toulon à Nice, au pied d'une montagne rocheuse qui présente à son sommet trois pics appelés les Croix de Roquebrune ; 1,825 hab. L'un de ces pics porte les vestiges peu intéressants du village de Sainte-Gandi et on y jouit d'un magnifique panorama, qui s'étend, par un temps clair, des Alpes aux montagnes de la Corse.

ROQUEBRUNE, village et commune de France (Alpes-Maritimes), dont la longue rue semble suspendue au flanc d'une montagne; 844 hab. Il faisait autrefois partie de la principauté de Monaco; il a été annexé à la France en 1860. Roquebrune fut incendié par des corsaires, il n'y a pas encore trois siècles. Suivant une tradition très-accréditée dans le pays, le village aurait été traîné par un éboulement à sa place actuelle, avec les cailloux sur lesquels il est bâti et qui occupaient auparavant le sommet de la montagne. Il reste à peine quelques vestiges des anciennes fortifications et du château des Lascaris et des Grimaldi. Mines de houille aux environs.

ROQUEBRUSSANE, bourg de France (Var), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Brignoles ; pop. aggl., 1,149 hab. — pop. tot., 1,232 hab. Roquebrussane est situé sur l'Issole, au pied d'un rocher que couronnent les ruines d'un château détruit en 1707 par les Piémontais, en même temps que la plus grande partie du bourg.

ROQUECOURBE, bourg de France (Tarn), ch.-l. de canton, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Castres, sur l'Agout; pop. aggl., 1,204 hab. — pop. tot., 1,861 hab. Bonneterie; environs très-fertiles.

ROQUEFAVOUR, hameau de France (Bouches-du-Rhône), à 20 kilom. O. d'Aix, dans la partie la plus sauvage et la plus pittoresque de la vallée de l'Arc; 28 hab. Il doit sa célébrité à un magnifique aqueduc construit

de 1842 à 1846, pour faire traverser la vallée de l'Arc au canal qui amène à Marseille les eaux de la Durance. Il relie deux montagnes et mesure 400 mètres environ de longueur et 86 mètres de hauteur maximum, non compris les fondations. Il se compose de trois rangs d'arches superposées : le premier en compte 12, le second 15 et le troisième 53. Les sites pittoresques et les agréables promenades abondent dans les environs de Roquefavour. On y remarque les restes d'un camp romain et l'ermitage de Saint-Honorat, ancien prieuré qui dépendait de l'abbaye de Mont-Majour. Le chemin de fer qui joint la ville d'Aix à la ligne principale de Paris à la Méditerranée passe sous l'une des arcades du viaduc. Une station a été établie dans le voisinage, pour les touristes qu'attirent à Roquefavour le monument que nous venons de décrire et la beauté pittoresque du lieu.

Le nom de Roquefavour dérive, suivant toute probabilité, de deux mots patois du pays signifiant *roche favorisée*. Il existe à Roquefavour, non loin de l'aqueduc, un ermitage d'une très-ancienne origine. Il occupe l'emplacement d'une abbaye du xe siècle, habitée jadis par des moines de Saint-Benoît, sous le titre de prieuré claustral, dépendant du monastère de Lérins, et qui fut réunie en 966, par l'empereur Conrad, à l'abbaye de Mont-Majour. On trouve dans un très-ancien titre ce monastère désigné sous le nom de *Monasterium Sancti Honorati de Roca fraudosa*. Peut-être faut-il lire *frondosa* (feuillue) au lieu de *fraudosa* (trompeuse), à moins que par ce mot on ait voulu désigner les accidents et sinuosités de terrain de l'endroit, très-propres à égarer les étrangers. L'ermitage actuel de Roquefavour est une des rares fondations de ce genre qui se soient perpétuées jusqu'à nous. On y pénètre par un sentier montueux, bordé de mûriers, et ombragé par un berceau de vigne. Il existe encore (1875) à Roquefavour un des rares ermites qui ont survécu à la ruine de la foi. Il vit en partie d'aumônes recueillies dans les villages voisins, mais plus encore des présents offerts par les visiteurs, qui aiment à dîner dans le pittoresque ermitage et qui payent généreusement l'hospitalité qu'ils y reçoivent.

ROQUEFEUIL (Jacques-Aymar, comte DE), marin français, né au château du Bousquet (Aveyron) en 1665, mort en 1744. Il entra à dix-sept ans dans la marine et ne tarda pas à se distinguer. En 1703, il commanda un des bâtiments qui, sous les ordres du chevalier de Saint-Pol, battirent les Hollandais à la hauteur des Orcades, entra peu après dans le port de Lauwick, où il mit le feu à 118 navires, et captura ensuite un vaisseau hollandais sur les côtes d'Ecosse. En 1705, Roquefeuil enleva à l'abordage, près de Dunkerque, un vaisseau anglais et reçut alors la croix de Saint-Louis. Deux ans plus tard, il captura avec Nangis un nouveau vaisseau anglais. Chef d'escadre en 1728, lieutenant général en 1741, gouverneur de Rodez et de Brest, Roquefeuil, malgré son âge avancé, fut mis en 1744, par Louis XV, à la tête d'une escadre chargée de favoriser la descente en Angleterre du fils de Jacques II; mais il mourut sur ces entrefaites. Cet intrépide marin avait pris à l'ennemi, pendant sa carrière, quatorze vaisseaux.

ROQUEFEUIL (Aymar-Joseph, comte DE), marin français, fils du précédent, né à Brest en 1714, mort en 1782. D'abord capitaine de dragons, il passa ensuite dans la marine, fut chargé en 1750 de se rendre sur le vaisseau l'*Aquilon* aux îles du Vent, devint chef d'escadre en 1761, inspecteur de l'infanterie et des corps de la marine en 1777 et vice-amiral. C'était un homme instruit, qui contribua à la création de l'Académie royale de la marine et coopéra activement à ses travaux par de nombreux mémoires, presque tous restés inédits.

ROQUEFIXADE, village et commune de France (Ariége), canton de Lavelanet, arrond. et à 14 kilom. de Foix; 641 hab. Son vieux château, dit un écrivain, semble sortir de la roche avec ses tours et ses murs ruinés, tristes débris d'une antique splendeur.

ROQUEFORT s. m. (ro-ke-for). Fromage que l'on fabrique à Roquefort, dans le département de l'Aveyron : *Manger du* ROQUEFORT, *du* ROQUEFORT *frais, du vieux* ROQUEFORT. ‖ On dit aussi FROMAGE DE ROQUEFORT.

— **Encycl.** Le fromage de Roquefort, qui jouit d'une réputation méritée, est fabriqué avec du lait fourni par des brebis d'une race particulière, celle du plateau de Larzac (v. ce mot). La manière de traire les brebis dans le Larzac est assez singulière : « Lorsqu'on ne peut plus faire sortir le lait des trayons par les moyens ordinaires, on frappe les mamelles avec force du revers de la main; le lait qui coule alors est de beaucoup le plus riche en beurre. Mais cette méthode n'est pas sans inconvénients, et, suivant M. Roche, elle est la cause réelle de l'inflammation et de la gangrène qui se manifestent souvent dans les trayons. Après la traite, et avant de verser le lait sur le couloir, on le laisse reposer quelques instants; on enlève avec une écumoire les corps légers qui montent à la surface, tandis que les matières lourdes se précipitent au fond du vase. On fait ensuite chauffer le lait, dans le double but de l'empêcher de tourner et de le concentrer. On le laisse refroidir lentement et on l'écrème sans l'agiter. On mélange au lait ainsi préparé le lait de la traite suivante, qui n'a été ni chauffé ni écrémé. On agite ce mélange au moyen d'une baguette de bois, et on verse dans la masse une cuillerée de présure par cinquante litres de lait. On extrait le petit-lait, et on met le caillé par trois ou quatre couches dans des moules en terre vernissée. Sur chaque couche on répand une pincée de pain moisi, qui active la formation et hâte la maturité. Les fromages restent dans les moules pendant trois jours consécutifs, et on les fait sécher à une douce chaleur. Lorsque les fromages ont atteint le point convenable de dessiccation et qu'une bergerie en a une quantité suffisante pour en faire un chargement, on les transporte dans les caves de Roquefort, où ils acquièrent toutes les qualités qui les distinguent des autres produits de la laiterie. Lorsque les fromages sont entrés dans les caves, on les sale avec du sel moulu très-fin. Quelques jours après, on les racle et on les laisse ainsi durant quinze jours. Ils se couvrent alors d'une moisissure blanche, qu'on racle de temps en temps, jusqu'à ce que le fromage se couvre d'un duvet bleu, puis enfin d'un duvet rouge. Les fromages peuvent, en général, être livrés à la consommation quarante jours après leur entrée en cave. Les meilleurs sont ceux qui peuvent être mis en consommation en août, septembre et octobre.

Nous avons dit qu'on ajoutait à la pâte du pain moisi pour activer la fermentation; on le prépare ordinairement avant la Noël, avec une égale quantité de seigle et de froment. On le conserve dans des vases bien fermés. Il serait préférable de renoncer à l'emploi du pain moisi et de laisser le fromage plus longtemps en cave. Du fromage de Roquefort a donné à l'analyse :

Caséum et autres matières azotées	28,6
Beurre	26,4
Sel marin et autres sels	6,8
Eau	38,2
	100,0

100 de *roquefort* ont donné 0,21 d'ammoniaque toute formée.

L'origine de la fabrication du *roquefort* est ancienne. Un document de 1070 nous apprend que le monastère de Conque percevait un droit annuel de deux fromages sur chacune des caves de Roquefort, affermées déjà à cette époque, par leur propriétaire, aux producteurs des environs. Au milieu du xvie siècle, le village de Roquefort obtint du parlement de Toulouse un arrêt qui lui confirma le privilége exclusif de la fabrication des fromages dits de Roquefort. Cette industrie, peu importante à cette époque, fit des progrès assez rapides jusqu'à la Restauration, époque où les procédés de fabrication furent extrêmement négligés et portèrent atteinte à la réputation des fromages. Elle s'est relevée depuis, et le nombre des brebis laitières a progressivement atteint et dépassé le nombre de 200,000, appartenant à un grand nombre de propriétaires. La fabrication des fromages est, au contraire, concentrée entre les mains de quelques sociétés, dont la principale est celle des Caves-Réunies. Ces sociétés achètent les fromages frais et achèvent leur préparation dans les caves. Elles livrent au commerce, annuellement, 3,250,000 kilogrammes qui, à 120 francs les 100 kilogrammes, représentent une valeur de près de 4 millions de francs. Ces fromages, qui au siècle dernier, se consommaient presque exclusivement dans la contrée qui les produit, sont aujourd'hui expédiés dans toutes les parties du monde civilisé.

ROQUEFORT, village et comm. de France (Aveyron), canton, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Saint-Affrique, en amphithéâtre sur un plateau qui flanque un rocher noirâtre et dont le Soulsou baigne la base; 677 hab. Le village de Roquefort est situé à l'extrémité d'une étroite vallée, sur le penchant d'une colline dominée par d'immenses masses calcaires. Dans ces rochers est creusée une caverne de 300 mètres de longueur, tapissée de stalactites. Les caves où l'on fabrique les fromages de Roquefort y sont établies dans des crevasses, des grottes, des cavités creusées de main d'homme. Il sort par les fissures un vent froid, assez fort pour éteindre une chandelle; la température de ces caves se maintient, en toute saison, entre 5° et 7° au-dessus de zéro, lors même qu'un thermomètre suspendu en dehors marque à l'ombre 28°.

ROQUEFORT, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., sur la Douze, arrond. et à 22 kilom. N. de Mont-de-Marsan; pop. aggl., 1,362 hab. — pop. tot., 1,732 hab. Ancien château fort.

ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Bonaventure), écrivain français, né à Mons en 1777, mort à la Guadeloupe en 1834. Elevé au collége de Lyon, il en sortit à treize ans pour suivre les cours d'une école militaire et entra à quinze ans dans l'artillerie. Roquefort fit les campagnes de la Révolution, puis quitta le service avec le grade de capitaine. S'étant rendu à Paris, il y donna d'abord des leçons de piano, s'y maria en 1801 et commença alors à s'adonner à des travaux littéraires. Tout en collaborant au *Magasin encyclopédique*, il fut chargé de faire des recherches pour Ginguené et se livra à une étude toute particulière de la littérature et des langues du moyen âge. Son *Dictionnaire de la langue romane* commença à le faire connaître et lui valut d'être nommé, en 1809, membre de l'Académie celtique. Par la suite, il fit partie des Académies de Dijon, de Lyon, de Grenoble, de Toulouse, de la Société des antiquaires, etc. A l'époque de la première Restauration, Roquefort manifesta des sentiments royalistes très-ardents. Il ajouta à son nom la particule *de* et se fit appeler pendant quelque temps de Roquefort-Flamericourt. L'année suivante (1815), il remporta un prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour une étude sur l'état de la poésie française au xIIe et au xIIIe siècle. Malgré des travaux nombreux et très-variés, Roquefort menait une vie précaire, et sa conduite déréglée ne contribuait pas peu à le maintenir dans un état constant de gêne. Devenu veuf, il se remaria, en 1830, avec Mlle Ride, qui dirigeait une maison d'éducation, et à partir de ce moment il mena une conduite plus réglée. Peu après, il essaya d'ouvrir un cours d'archéologie, mais il dut bientôt l'interrompre faute d'élèves. Une attaque de choléra, en 1832, et une émotion violente qu'il avait éprouvée quelques jours auparavant achevèrent de ruiner sa santé délabrée; néanmoins, en 1833, il s'embarqua avec sa femme pour aller recueillir une succession à la Guadeloupe; mais il y mourut peu de temps après son arrivée. Roquefort possédait une très-remarquable érudition et ses travaux sont estimés. Très-versé dans la musique, il avait composé sur cet art une *Histoire générale*, qui a disparu, ainsi que la plupart de ses manuscrits. Outre des articles dans le *Magasin encyclopédique*, le *Mercure*, le *Moniteur*, la *Bibliographie musicale*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Biographie universelle*, on lui doit : *Glossaire de la langue romane* (1808, 2 vol. in-8°), ouvrage remarquable; *Mémoire sur la nécessité d'un glossaire général de l'ancienne langue française* (1811, in-8°); *Etat de la poésie française* (1814, in-8°); *Notice historique et critique du roman de Partonopex de Bloys* (1811, in-4°); *Mémoires d'Ali-Bey* (1814, 3 vol. in-8°, avec atlas); *Vues pittoresques et perspectives des principaux ouvrages de sculpture des salles du musée des monuments français* (1818-1821, in-fol.); *Supplément au Glossaire de la langue française* (1820, in-8°), avec étymologie, sens des vieux mots et exemples tirés des anciens auteurs; *Mémoires de Charles-Jean, roi de Suède* (1820, 2 vol. in-8°), avec Coupé de Saint-Donat; *Essai historique sur l'éloquence de la chaire* (1823), en tête du *Dictionnaire biographique et bibliographique des prédicateurs; Chronique indiscrète du* XIXe *siècle* (1825, in-8°), avec Lahalle et Regnault-Marin; *Dictionnaire historique et descriptif des monuments religieux, civils et militaires de Paris* (1826, in-8°); *Dictionnaire étymologique de la langue française par familles* (1829, 2 vol. in-8°), etc. On lui doit encore des notices, des mémoires, des éditions revues du *Voyage à l'île de France*, par Milbert (1814); de la *Vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy (1825); des *Poésies de Marie de France* (1829); des *Sépultures nationales*, de Legrand d'Aussy (1824), ouvrage auquel il fit d'importantes additions.

ROQUELAURE s. m. (ro-ke-lo-re — n. pr. d'homme). Cost. Grand manteau fermé par des boutons sur le devant, depuis le haut jusqu'au bas.

ROQUELAURE, village et commune de France (Gers), arrond. et à 8 kilom. N. d'Auch; 850 hab. Il a donné son nom à la famille de Roquelaure.

ROQUELAURE (Antoine, baron DE), maréchal de France, issu d'une ancienne et illustre maison de l'Armagnac, né en 1560, mort en 1625. Il quitta l'état ecclésiastique pour suivre le parti de Henri de Navarre. A Fontaine-Française, Henri, voyant fuir ses escadrons, ordonna à Roquelaure de courir après eux pour les rallier. « Je m'en garderai bien, répondit-il spirituellement avec une présence d'esprit toute gasconne, on croirait que je fuis aussi. Je combattrai à vos côtés, comme j'ai toujours fait. » Devenu roi de France, Henri récompensa Roquelaure par des honneurs de toute sorte. Il contribua beaucoup à ramener ce prince au catholicisme, mais ce fut en invoquant surtout son intérêt. On raconte même à ce sujet une piquante anecdote. Comme un ministre protestant dissuadait Henri IV de changer de religion : « Malheureux! s'écria Roquelaure, mets dans une balance, d'un côté la couronne de France et de l'autre les *Psaumes* de Marot, et vois qui des deux l'emportera. » Si le fait est vrai, il pourrait bien avoir inspiré au Béarnais son fameux mot : « Paris vaut bien une messe. » Il était dans le carrosse royal lorsque Henri IV fut frappé par Ravaillac.

ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis duc DE), fils du précédent, né en 1617, mort en 1676. Surnommé, avec raison, **l'homme le plus laid de France**, il fut, en revanche, un des plus braves et des plus spirituels gentilshommes de son temps. Il se rendit célèbre par sa gaieté, un esprit fécond en saillies et par de brillants faits d'armes. Blessé et fait prisonnier au combat de la Marfée (1641), il se distingua l'année suivante à la bataille de Honnecourt, puis aux siéges de Gravelines, de Bourbourg et de Courtray; fut blessé au siége de Bordeaux pendant la Fronde, contribua à la conquête de la Franche-Comté (1668), à celle de la Hollande (1671), et mourut duc et pair et gouverneur de la Guyenne, laissant la réputation d'un bon militaire et d'un homme d'esprit. Toutefois, Saint-Simon le représente comme un bouffon et un plaisant de profession. On a publié (Cologne, 1727) un volume de plates bouffonneries, *Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*, compilation de prétendus bons mots et d'aventures, qu'on lui attribue à tort ou à raison.

ROQUELAURE (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc DE), fils du précédent, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, né en 1656, mort en 1738. Il se signala dans toutes les guerres de Louis XIV. Malheureusement pour sa mémoire, il fut un des généraux qui eurent la triste gloire de *pacifier* les Cévennes, ce qui veut dire, en bon français, de massacrer, de rançonner ou d'envoyer aux galères une foule d'honnêtes gens qui n'avaient d'autre tort que de repousser la messe, la croyance au purgatoire, la confession, les indulgences, etc. Il contribua à repousser les Anglais, qui s'étaient emparés du port de Cette (1710). En lui s'éteignit la maison de Roquelaure, car il ne laissa que deux filles : l'une fut mariée au duc de Rohan-Chabot, l'autre au prince de Pons. A 8 kilom. d'Auch, dans le petit bourg de Roquelaure, on aperçoit encore un vieil édifice délabré, connu des habitants sous le nom de Castet : c'est l'ancien manoir féodal des seigneurs de Roquelaure.

ROQUELAURE (Jean-Armand DE BESSUEJOULS DE), évêque de Senlis, archevêque de Malines, membre de l'Académie française, né à Roquelaure (Aveyron) en 1720, d'une famille autre que celle des précédents, mort en 1818. Il obtint le siége de Senlis en 1752, la place de premier aumônier de Louis XV dix ans plus tard, puis un fauteuil à l'Académie en 1771, sans y avoir d'autres droits que quelques oraisons funèbres prononcées devant la cour. Il fût parvenu aux plus hautes dignités sans son extrême parcimonie; aussi disait-on de lui : « Il ne lui manque, pour devenir archevêque de Paris, que le courage de donner un bon dîner. » Ayant refusé le serment, à l'époque de la Révolution, il subit une courte détention pendant la Terreur, rentra ensuite dans son diocèse et fut nommé, en 1802, au siége de Malines.

ROQUEMAURE, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-E. d'Uzès, sur la rive droite d'un petit bras du Rhône; pop. aggl., 2,515 hab. — pop. tot., 3,211 hab. Nombreux établissements industriels, parmi lesquels on remarque des filatures de soie, des distilleries d'eau-de-vie, des tonnelleries, des scieries, etc. Les environs produisent des vins estimés. Cette petite ville, que dominent les ruines d'un ancien château fort, paraît remonter à une époque très-reculée. On y a découvert des tombeaux et d'autres antiquités romaines. Clément V, premier pape d'Avignon, mourut à Roquemaure en 1314.

ROQUENTIN s. m. (ro-kan-tain). V. ROCANTIN.

ROQUEPIZ, petite île de l'océan Indien, par 6° 14′ de latit. S. et 57° 44′ de longit. E. Elle abonde en plantes et en fleurs odoriférantes.

ROQUEPLAN (Joseph-Etienne-Camille), peintre français, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1802, mort dans les Pyrénées en 1855. Elève d'Abel de Pujol et de Gros, il ne fit que développer auprès d'eux son originalité native. On était en plein romantisme quand il essaya de voler de ses propres ailes. Au lieu de se livrer aux exagérations qui enfiévraient alors la jeune école, il se contenta d'être charmant. Ce fut au Salon de 1822 qu'il débuta avec un *Soleil couchant* et un *Routier dans une écurie*. Ces tableaux témoignent de l'impression qu'avaient produites sur lui les œuvres de Bonnington, avec qui il venait de se lier. Roqueplan exposa ensuite (1827) la *Marée d'équinoxe*, gravée par Gelée, et la *Mort de l'espion Morris*, aujourd'hui au musée de Lille. Une *Marine*, exposée en 1831 et achetée pour le musée du Luxembourg, lui valut alors la croix de la Légion d'honneur. L'année suivante, l'artiste peignit en quelques jours le beau décor du 3e acte du ballet de la *Tentation*, représenté à l'Opéra. Roqueplan envoya au Salon de 1833 : *Episode de la vie de J.-J. Rousseau; Moulin à eau;* la *Promenade dans le parc*. « Il peignit le paysage, dit Théophile Gautier, aussi bien que Cabat et, avant eux, la marine, comme Bonnington et E. Isabey, avec un accent particulier; puis, comme ce n'était pas un de ces esprits qui répètent indéfiniment la formule une fois trouvée, il s'engagea dans plusieurs sentiers, pris et quittés tour à tour, où sa trace est restée empreinte. Il se fit Hollandais avec Nestcher, Metzu, Mieris, et se composa un de ces riches intérieurs aux portières de damas des Indes, aux tables à pieds tors, recouvertes de tapis de Turquie, aux buffets et aux crédences sculptés... Il entassa sur les rayons des porcelaines du Japon, des verres de Venise, des magots en jade et en pagodite... et produisit ce chef-d'œuvre qu'on nomme l'*Antiquaire* et qui a été acheté 30,000 francs à la vente de la galerie du duc

d'Orléans. » Ce remarquable tableau, qui contribua puissamment à sa réputation, figura au Salon de 1834 avec une *Scène de la Saint-Barthélemy*, une *Vue d'Italie*, une *Vue des Vosges* et une *Vue prise à Pacy-sur-Eure*. Au Salon de 1836, il exposa *Jean-Jacques Rousseau cueillant des cerises*, le *Missel*, cinq paysages et un portrait; enfin le *Lion amoureux*, peinture transparente, argentée, frappée de reflets lumineux rappelant la manière de Prudhon et du Corrége, et qui fut achetée 15,000 francs par lord Hertford à la vente de la galerie de la duchesse d'Orléans. Roqueplan exposa ensuite : la *Bataille d'Elchingen*, pour le palais de Versailles; la *Souscription hollandaise* et *Jean-Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane* (1837); *Van Dyck à Londres;* les *Deux petites sœurs;* les *Plaisirs du soir* et *Madeleine dans le désert* (1838); ce dernier tableau dans la même gamme de tons que le *Lion amoureux*. « Déjà frappé du mal dont il est mort, dit Gautier, Roqueplan alla demander des forces à l'air tiède du Midi. Ranimé quelque temps par cette atmosphère pleine de soleil et de souffles balsamiques, il reprit la palette et son talent fit peau neuve. » On le vit reparaître, au Salon de 1847, avec les *Paysans de la vallée d'Ossau*, *Espagnols des environs de Penticosa*, le *Visa des passe-ports à la frontière d'Espagne*, *Paysage*. En 1850, il exposa *Léda*, *Jeune fille portant des fleurs* et quelques dessins; en 1852, la *Fontaine du Grand-Figuier*, dans une gamme vigoureusement colorée; enfin, en 1855, les *Filles d'Eve*, sa dernière œuvre.

Camille Roqueplan, observateur ingénieux, fin, spirituel et d'un esprit parisien, s'est fait, à la tête des peintres de genre, une place à part, que sa mort laissera vide bien longtemps. Coloriste agréable plutôt que puissant, il charme, il amuse, et ses toiles sont une fête pour les yeux. « Si ses forces ne l'eussent pas trahi, dit Théophile Gautier, il eût fait de la grande peinture avec le même succès : c'était son rêve; il regrettait de dépenser son talent en une foule d'œuvres éparpillées, et ce fut pour lui un bonheur d'exécuter chez M. Darblay trois grands panneaux représentant des paysages animés de figures en costume Louis XV pour la décoration d'une salle à manger. Il fit aussi quelques figures allégoriques, au palais du Luxembourg, d'une couleur claire et mate, rappelant la douceur tranquille de la fresque et se soutenant à côté des peintures de Delacroix. Simple et modeste, tout occupé de son art, il ne sollicita jamais des travaux, qu'on se fût empressé de lui donner. » Il obtint une seconde médaille en 1824, une première en 1828, la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1831, celle d'officier en 1852.

ROQUEPLAN (Louis-Victor-Nestor), littérateur français, né à Mallemort (Bouches-du-Rhône) en 1804, mort à Paris le 24 avril 1870. Après avoir terminé ses études au collége de Marseille, il vint à Paris en 1825 et entra, par la brèche du journalisme, dans cette notoriété éblouissante dont la ville par excellence entoure ses privilégiés. Il y entra au moment où les journaux étaient des citadelles qu'il fallait défendre autant avec l'épée qu'avec la plume; car la Restauration comprenait, trop tard, le mot du cardinal de Richelieu sur Saint-Cyran : « Cet homme est plus dangereux que six armées. » Roqueplan publia d'abord, un peu partout, quelques essais littéraires, puis il entra au *Figaro*. Le *Figaro* d'alors n'était pas une course aux informations où le plus estimé est celui qui arrive le plus vite. C'était un croquis philosophique plutôt qu'un calque instantané des événements. « L'impatience publique, ainsi que l'a si bien dit M. Frédéric Thomas, président de la Société des gens de lettres, savait faire crédit aux écrivains, et riait bien qui riait le dernier..., quand le dernier était plus spirituel que les autres. Or ce rire était une arme terrible. Voltaire l'avait transmise à Paul-Louis Courier par-dessus les grandes luttes de la Révolution, et les pamphlets de Paul-Louis en avaient doté les chansons de Béranger et tous ces journaux, toutes ces brochures, toutes ces satires, qui montaient à l'assaut d'un régime qui allait s'écrouler. » Roqueplan, rédacteur en chef du *Figaro*, prit sa grande part à cette levée de boucliers; il signa la fameuse protestation des journalistes contre les ordonnances et eut aussi sa fièvre de patriotisme dans cette effervescence générale qui fit explosion lors de la glorieuse révolution de Juillet.

Mais cet accès de civisme s'accordait peu avec le caractère de Roqueplan. Sans être Parisien de naissance, il était Parisien du café de Paris, de l'Opéra, du boulevard. Il aimait mieux observer qu'agir et regarder que combattre. Il abandonna donc la politique pour s'occuper entièrement du mouvement littéraire et dramatique, où il trouva matière à exercer son esprit satirique. Il excellait dans l'art si difficile de la critique et dans les improvisations du paradoxe. Pour les choses du goût, de la raillerie, de la malice, c'était un juge du camp inappréciable. Il savait tout. Il connaissait aussi bien les coulisses de la vie que les coulisses du théâtre. Personne ne cachait une plus profonde instruction sous une surface plus éblouissante.

Roqueplan a jeté son esprit à tous les vents, et ses mots font encore la fortune de tous les échotiers à qui malheureusement il n'a pu laisser sa verve intarissable. Au *Figaro*, dans la *Presse*, dans le *Constitutionnel*, dont il a longtemps rédigé le feuilleton dramatique, il a passé en revue les hommes et les choses de son temps. Lorsqu'il avait trouvé un de ces mots nouveaux qui ont le mérite d'exprimer une chose, il le mettait en circulation bonnement, sans en avoir l'air, ce qui est le comble de la coquetterie. Ainsi, pour les *lorettes*, un mot qu'il a créé : « Tous les quartiers nouveaux ont une destination assez curieuse, écrivait-il. La nécessité de donner au plus vite les apparences de la vie et du mouvement à leurs bâtisses fraîches et solitaires rend les propriétaires des maisons neuves peu exigeants sur la solvabilité de leurs locataires, les portiers plus tolérants sur leur moralité. Chassées des quartiers sérieux, les plus ou moins jeunes personnes qui se livrent à la perdition des fils de famille refluent donc sous ces constructions fantastiques, moyen âge, Renaissance, italiennes, espagnoles, qui forment une espèce de ville nouvelle, partant de la rue Laffitte jusqu'à la rue Blanche, comprenant les rues Neuve-Saint-Georges, La Bruyère, Bréda, Navarin et prenant son nom de la rue principale, Notre-Dame-de-Lorette. L'ensemble de ces rues a été nommé le quartier des lorettes et, par extension, toutes les demoiselles à qui on en fait essuyer les plâtres reçoivent, dans le langage de la galanterie, le nom de lorettes. On sentait, du reste, la nécesssité de remplacer par un autre mot ce vieux, vilain et impropre mot de filles entretenues, attendu qu'il n'y en a plus et que, dans un temps ou quatre familles d'avoués se réunissent pour avoir un jour de loge par semaine aux Italiens, dans un temps où l'avarice et la ladrerie sont des vertus publiques, on se trouve très-ridicule d'entreprendre, à soi seul, le bonheur de qui que ce soit. Il n'y a donc plus que des lorettes. » Le mot est resté.

Roqueplan montrait dans ses écrits plus de scepticisme qu'il n'en avait au fond du cœur, et on le surprend souvent en flagrant délit de sensibilité. Il s'attendrit surtout aux choses qui tombent. Lors de la disparition du café de Foy, il fait une élégie en deux lignes sur cette décrépitude et cet isolement. Il plaint surtout l'hirondelle de Carle Vernet, qui semblait s'animer, dit-il, pour fuir ce lieu frappé de malheur, ne voulant pas se laisser prendre par les créanciers qui l'auraient portée à l'actif de la faillite. Voilà sa manière. Il jouait la sécheresse du cœur et, par une malice lancée à propos, il savait faire pardonner un attendrissement.

A diverses reprises, Roqueplan échappa à la littérature pour se jeter dans les affaires, et ce fut un des plus acharnés directeurs de théâtre que l'on ait connus jusqu'ici. Bien qu'il n'ait jamais été heureux dans ses entreprises, il eut successivement dans ses mains le sort d'une demi-douzaine d'administrations théâtrales. Citons le Panthéon, les Nouveautés, les Variétés, l'Opéra, l'Opéra-Comique et le Châtelet, où la mort l'a surpris. Au milieu de toutes ces entreprises, qui auraient absorbé l'intelligence de tant d'autres, la sienne demeura toujours aussi nette, aussi vive, aussi scintillante, aussi jeune. Il resta toujours homme d'esprit, et, au plus fort de ses embarras, il sut souvent, malgré son peu d'aptitudes spéciales et la malechance qui le poursuivait, mettre les rieurs de son côté. Un exemple entre mille :

Lorsqu'il était avec Bohain directeur des Nouveautés, on jouait à ce théâtre beaucoup de pièces accompagnées de musique nouvelle, écrite par des compositeurs plus ou moins en renom. Ces pièces étaient de véritables opéras-comiques, bien que l'affiche ne permît pas de leur donner ce titre, car on était alors, en matière théâtrale, sous le régime des priviléges les plus absolus. Fort de celui qu'il possédait, l'Opéra-Comique ne cessait de persécuter les Nouveautés, en qui il voyait un rival redoutable qu'il voulait étouffer à tout prix. Le lendemain de la représentation d'un petit ouvrage dont Adam avait composé la musique, Ducis, alors directeur de l'Opéra-Comique, envoya une assignation aux administrateurs des Nouveautés pour leur faire défense de continuer de jouer une pièce dont tous les airs étaient nouveaux, ce qui, disait-il, portait préjudice au théâtre de l'Opéra-Comique, qui seul avait ce droit. On venait de donner alors sur cette dernière scène un opéra de Carafa, dont la musique ne brillait pas précisément par la fraîcheur des idées. Que fit Roqueplan? Il répondit à Ducis par une contre-assignation qu'il lui fit signifier par un huissier nommé l'Écorché. Dans ce document burlesque, Roqueplan faisait à son tour défense à Ducis de poursuivre les représentations de l'ouvrage en question, attendu qu'il ne contenait pas un seul air nouveau, que tous les motifs en étaient connus depuis longtemps et que l'Opéra-Comique empiétait ainsi sur les priviléges et les droits du théâtre du Vaudeville. Roqueplan publia son assignation dans le *Figaro*. Cette plaisanterie eut un succès fou; l'Opéra-Comique fut couvert de ridicule et du coup il lui fallut renoncer à un procès perdu d'avance devant l'opinion.

L'administration des Nouveautés n'empêchait pas Roqueplan de suivre d'une façon très-suivie les représentations de l'Opéra. On le voyait chaque soir dans la loge *infernale*, et le directeur de l'Académie royale savait qu'il avait affaire à un juge sévère. Les critiques de Roqueplan étaient fondées d'ailleurs; elles dénotaient une telle expérience des choses du théâtre que le ministre lui offrit, en 1840, la direction de Variétés, qui fit dans ses mains une campagne aussi joyeuse que lucrative. Au mois de mai 1847, Roqueplan, associé avec Duponchel, succéda à Léon Pillet dans la direction de l'Opéra. Les nouveaux directeurs prenaient à leur charge les 400,000 francs de dettes de leur prédécesseur. En octobre 1849, Duponchel s'étant retiré, Roqueplan resta seul à la tête de l'administration. Au mois de mai 1854, succombant sous le poids d'un passif de 900,000 fr., il donna sa démission. Mais l'administration supérieure tenait à lui et, par un décret impérial, l'Opéra, mis en régie pour le compte de la liste civile, fut confié à Roqueplan, dont les dettes furent portées à la charge de l'Etat. Cependant, le 6 novembre de cette même année 1854, Roqueplan donna de nouveau sa démission; cette fois elle fut acceptée. En 1869, Roqueplan, qui avait dirigé l'Opéra-Comique de 1857 à 1860, prit la direction du théâtre du Châtelet.

Voici la liste des principaux ouvrages représentés sous la direction de Roqueplan :

A l'Opéra : *Jérusalem*, de Verdi; l'*Éden*, de Félicien David; *Jeanne la folle*, de Clapisson; le *Prophète*, de Meyerbeer; l'*Enfant prodigue*, *Zerline*, d'Auber; le *Démon de la nuit*, de Rosenhain; *Sapho*, la *Nonne sanglante*, de Gounod; le *Juif errant*, d'Halévy; *Louise Miller*, de Verdi; la *Fronde*, de Niedermayer; *Betly*, de Donizetti, et, pour les ballets : la *Fille de marbre*, *Grisélidis* ou les *Cinq sens*, la *Vivandière*, le *Violon du diable*, la *Filleule des fées*, *Stella* ou les *Contrebandiers*, *Vert-Vert*, *Orfa*, *Jovita*, etc., etc.

A l'Opéra-Comique : *Quentin Durward*, de M. Gevaert; les *Chaises à porteurs*, de M. Massé; les *Trois Nicolas*, de Clapisson; le *Pardon de Ploërmel*, de Meyerbeer; le *Roman d'Elvire*, d'Ambroise Thomas.

Au Châtelet : *Paris-Revue* et les *Cosaques*. Les espérances que Roqueplan avait fondées sur ces deux pièces ne se sont pas réalisées et il est mort à temps pour ne pas assister à la ruine d'un théâtre que toutes les administrations ont été jusqu'à ce jour impuissantes à sauver. Roqueplan s'en serait-il ému? Non. Il ne songea jamais qu'à vivre et à vivre de toutes ces élégances raffinées qu'on ne trouve que dans la serre chaude parisienne. Il soignait sa personne comme fait une femme. Ne pas être au niveau d'une élégance l'eût désespéré et, comme l'a dit Tony Révillon, « il eût mieux aimé donner la main à soixante forçats, pouvu qu'ils fussent habitués des coulisses et des clubs, que passer pendant une minute pour un provincial du Marais. » C'est que, nous le répétons, il était par-dessus tout un Parisien. C'était pour lui un honneur, un titre, presque une profession. Dans un livre qu'il a laissé comme le résumé de sa vie, il s'est préoccupé du présent et de l'avenir de sa bonne ville de Paris. « L'étranger abonde à Paris, écrivait-il, il ne faut pas qu'il y domine. Le mauvais goût obtient parfois chez nous des faveurs passagères; dirigeons l'étranger par nos sévérités, par notre fidélité aux choses qui nous ont faits Parisiens et qui pourront faire encore les Parisiens de l'avenir. Ne laissons pas évaporer la parisine. » La *parisine*, un mot qu'il a créé comme beaucoup d'autres dont il fut le parrain, vocables aventureux et pittoresques pris sur le vif des mœurs et qu'il a fait entrer dans la langue délurée de l'atelier, qui de l'atelier sont passés au salon et qui du salon passeront à l'Académie quand il plaira à l'Académie d'avoir un dictionnaire pour les recevoir.

Dans les entr'actes de ses affaires, Roqueplan, malgré ses nombreuses infidélités, revenait toujours à la littérature; il reprenait sa vaillante plume et alors il écrivait comme en se jouant ces *Revues de Paris* qui sont des morceaux achevés, ces chroniques de théâtre, dont il fait de ravissantes causeries et ces *Nouvelles à la main* qu'on dévora pendant quatre années. Roqueplan, qui a publié les *Regains de la vie parisienne*, l'*Histoire de Napoléon Ier racontée par une grand'mère à ses enfants* et les *Coulisses de l'Opéra*, s'est résumé tout entier dans son dernier ouvrage, dans *Parisine*. Là, comme pour prendre congé de ses lecteurs, il a glorifié, avec l'accent des adieux, « la vie de Paris, cette vie que j'ai vécue, dit-il, que j'aime et que j'observe sans l'interrompre par de longs voyages; cette vie qui n'a pas de face indifférente; qui donne aussi bien le sens philosophique que le sens du bien-être; cette vie qui fournit des modèles parfaits, fatigués, mais durables. »

ROQUER v. n. ou intr. (ro-ké — rad. *roc*, ancien nom de la tour au jeu d'échecs). Placer la tour à côté de la case du roi, et faire passer celui-ci de l'autre côté de la tour : ROQUER, *c'est jouer.*

ROQUES (LOS) ou **LAS ROCAS**, petit groupe d'îles des Antilles sous le Vent, près de la côte nord de la Colombie, département de Venezuela, par 11° 58' 40'' de latit. N. et 69° 2' 35'' de longit. O. « La plus septentrionale et la plus grande, dit le *Dictionnaire géographique universel*, se fait remarquer par une haute montagne de pierre blanche située à son extrémité O.; le centre est bas et couvert d'herbe et l'extrémité E. très-boisée, mais inondée dans les hautes marées. Les autres îles sont petites, basses et très-boisées sur les côtes. Les bois qui y croissent sont des mangliers de trois espèces, noire, rouge et blanche. »

ROQUES (Pierre), théologien protestant, né à La Caune en 1685, mort en 1748. Il fit ses études à Lausanne et à Genève et se distingua dès ses débuts dans le ministère par un talent remarquable pour la prédication. C'est à sa réputation d'orateur qu'il dut d'être appelé comme pasteur de l'Eglise française de Bâle en 1710. « Il sut, dit un de ses biographes, par son éloquence, par la dignité qu'il savait mettre dans l'exercice de toutes ses fonctions, par ses manières nobles et engageantes et par la régularité de ses mœurs, s'attirer, dès le commencement de son ministère, l'affection, l'estime et la vénération de son troupeau. » Roques consacra à l'étude et à la composition d'excellents ouvrages les loisirs que lui laissaient les nombreuses fonctions de son ministère. Au témoignage des auteurs de la *France protestante*, il a laissé des sermons « remarquables par l'ordre, la clarté, une simplicité pleine d'onction, plutôt que par l'éclat du style et la grandeur des pensées. » Voici la liste de ses ouvrages : *Lettre apologétique en faveur de M. Osterwald contre les remarques de M. Naudé*, imprimée avec la réponse de Naudé (Berlin, 1716, in-8°); *Tableau de la conduite du chrétien, etc.* (1721); *Exhortations chrétiennes* (1723); le *Pasteur évangélique* ou *Essai sur l'excellence et la nature du saint ministère* (Bâle, 1723, in-4°); *Eléments ou premiers principes des vérités historiques, dogmatiques et morales* (Bâle, 1728, in-12); *Lettres écrites à un protestant de France au sujet des mariages des réformés et du baptême de leurs enfants dans l'Eglise romaine* (Lausanne, 1730, in-8°; 2e édit., 1735, in-12); le *Vrai piétisme* (Bâle, 1731, in-4°); *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte* (Bâle, 1734, in-8°); *Discours historiques, critiques et moraux sur les événements les plus mémorables de l'Ecriture sainte* (La Haye, 1736, 2 vol. in-fol.); *Discours où l'on entreprend de montrer que le duel, fondé sur les maximes du point d'honneur, est une vengeance brutale, injuste et flétrissante.*

On a aussi de lui différents morceaux dans la *Bibliothèque germanique* et dans le *Journal helvétique*. Roques surveilla l'édition du *Dictionnaire* de Moréri, publiée à Bâle en 1731 (6 vol. in-fol.). Il cultiva la poésie avec beaucoup de succès.

ROQUES (Jean-Christophe), fils du précédent et pasteur comme lui, fut appelé, en 1745, à desservir l'Eglise française de Frederichsdorf et jouit d'une certaine réputation d'orateur, ce qui le fit nommer chapelain du landgrave Frédéric-Louis. On a de lui quelques sermons. — Son frère, JACQUES-EMMANUEL, qui suivit aussi la carrière pastorale et mourut en 1805, desservit plusieurs Eglises d'Allemagne, entre autres celles de Celle, Hameln et Frederichsdorf. Il a laissé quelques ouvrages : le *Chrétien au lit de la mort* (Francfort-sur-le-Mein, 1753, in-8°); *Heilige Reden* (Francfort, 1753, in-8°); *Lettres sur la part qu'il a eue aux démêlés de MM. Voltaire et La Beaumelle* (Hanovre, 1755, in-8°); l'*Ecole du chrétien* (Celle, 1756, in-8°); les *Comparaisons et les sentences de Démophile et de Démocrate*, trad. du grec (Gœttingue, 1756, in-8°); *Recueil de prières, précédé d'un traité de la prière* (Celle, 1760, in-8°; 2e édit., La Haye, 1762, in-8°; 4e édit., Celle, 1767, in-8°); *Recueil pour l'esprit et pour le cœur* (Celle, 1764-1765, 2 vol. in-8°); *Nouveau recueil, etc.* (Celle, 1767-1772, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur les polypiers de mer* (Celle, 1782, in-8°).

ROQUES (Paul-Joseph), peintre français, né à Toulouse en 1754, mort en 1847. Admis, en 1768, à l'école des beaux-arts de sa ville natale, il y remporta le grand prix avec un tableau intitulé l'*Idylle d'Amyntas* et, grâce à des économies péniblement réalisées par sa mère, il partit pour Rome, où il entra en relation avec Vien et Louis David. De retour à Toulouse, il fut chargé de nombreuses commandes, devint en 1789 membre de l'Académie de peinture de cette ville, puis correspondant de l'Institut. Roques compta Ingres au nombre de ses élèves et dirigea pendant quelque temps l'école de dessin de Montpellier. Cet artiste n'appartenait à aucune école. Il travaillait de verve et composait habilement ses tableaux, d'un effet général harmonieux, mais d'un coloris très-terne. Nous citerons, parmi ses ouvrages : le *Plafond de la salle du trône au Capitole de Toulouse*, sept tableaux représentant diverses scènes de la vie de la Vierge, le *Paralytique*, le *Tombeau d'Amyntas*, le *Naufrage de Virginie*, un paysage représentant les *Bergers de la vallée de Campan* et un assez grand nombre de portraits.

ROQUESTÉRON, bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Puget-Théniers, sur les deux rives de l'Estéron, au débouché du charmant vallon de Cuébris et à la base méridionale du mont Longi; pop. aggl., 417 hab. — pop. tot., 433 hab.

ROQUET s. m. (ro-kè — Chevallet rappro-

che ce mot du vieux haut allemand *rakel*, *reckel*, vieux scandinave *raki*, *racki*, ancien anglais *rack*, hollandais *rekel*, suédois *racka*, chien). Mamm. Petit chien regardé comme issu du croisement du petit danois et du doguin.

— Par ext. Homme sans valeur, sans considération, qui se livre à des réclamations bruyantes : *On ne peut guère fermer la gueule à ces* ROQUETS-*là, parce qu'ils jappent pour gagner un écu.* (Volt.)

— Erpét. Espèce de lézard.

— **Encycl.** Mamm. Les *roquets* paraissent être une variété de chiens danois; ils ressemblent beaucoup au petit danois; comme lui, ils ont la tête ronde, les oreilles petites, les jambes sèches et la queue retroussée; quelques individus ont le pelage arlequiné; mais en général les formes et les couleurs sont à peu près les mêmes que chez le petit danois. On les regarde comme provenant du croisement de ce dernier et du doguin. Ils sont aboyeurs et importuns au point que leur nom est passé en proverbe. Quelques auteurs font du *roquet* une variété du chien-loup et un métis du chien de berger avec le lévrier. Ils lui attribuent une partie des qualités du chien de berger. Le *roquet* n'est pas très-courageux; néanmoins il est fidèle, très-attaché à son maître, a peu d'odorat, mais assez de mémoire. En somme, c'est un chien de bonne garde à la maison.

— Erpét. Le *roquet* est une espèce de lézard, qui atteint environ 0m,30 de longueur totale; il a les pattes antérieures plus longues, le cou presque aussi gros que le tronc, les yeux vifs et étincelants; sa couleur est feuille-morte, tachetée de jaune et de noir. Il est si agile, dit V. de Bomare, qu'on le voit toujours sauter, et, malgré sa pétulance, il est d'un caractère assez doux; il s'approche volontiers de l'homme, semble prendre plaisir à le considérer, en sorte qu'il s'arrête aux lieux où il en rencontre. Si on le poursuit et qu'il soit fatigué, il ouvre aussitôt sa gueule et tire, en haletant comme un petit chien de chasse, sa langue qui est large et fourchue; il se nourrit d'insectes; on prétend qu'il s'enfonce dans la terre pour y manger aussi les œufs des autres lézards et des tortues. Il habite les petits îlots qui entourent la Guadeloupe.

ROQUET s. m. (ro-kè — altér. de *rochet*). Techn. Bobine qui reçoit le fil d'argent.

— Pyrotechn. Syn. de ROQUETTE.

— Pêche. Roche peu élevée, servant de retraite à certains poissons.

ROQUET (Antoine-Ernest), musicographe. V. THOINAN.

Roquetaillade (CHÂTEAU DE), ancienne résidence du XIVe siècle, modifiée à la Renaissance et l'une des ruines les plus pittoresques que le voyageur rencontre en suivant la route de Langon à Bazas. Il est désigné dans les titres du moyen âge sous le nom de *Rupes Scissa*, et c'est un des plus remarquables restes de l'architecture féodale dans la Gironde. Tout le plateau sur lequel il est placé était jadis couvert de constructions et ceint de fortes murailles. Des titres de la fin du XVIIe siècle lui donnent le nom de ville, et on possède aussi des règlements du XVIe siècle qui contiennent les privilèges octroyés aux manants de Roquetaillade par les seigneurs du lieu. Aujourd'hui, la plupart des anciennes habitations ont été détruites; à peine reste-t-il quelques fragments de la première enceinte; une nouvelle ligne murale plus resserrée a laissé en dehors, du côté de l'est, une chapelle du XIIIe siècle, et, à l'ouest, on remarque les restes considérables d'un second château qui ne fut antérieur que de peu de temps au château actuel. Le plan du château de Roquetaillade est un carré de 35 mètres de côté, entouré de fossés et défendu par six tours : quatre aux angles et deux devant la porte d'entrée. Du centre de cet espace s'élève, à une hauteur énorme, un donjon crénelé, percé sur la face ouest de trois fenêtres superposées, de diverses époques, et qui marquent les différents étages intérieurs. Autrefois, on pouvait se promener à ciel ouvert au pied du donjon; mais, à l'époque de la Renaissance, on lui relia l'enceinte carrée et on construisit les magnifiques appartements où l'on admire encore aujourd'hui des cheminées merveilleuses d'ornementation. Le château de Roquetaillade, première baronnie du Bazadais, fut construit au début du XIVe siècle par le cardinal de Lamothe, allié à la famille du pape Clément V, originaire suivant les uns de Villandraut, et selon les autres d'Uzeste, localités voisines de Bazas. Plus tard, il passa dans la maison de Lansac, qui a fourni à Bordeaux plusieurs maires, puis dans celle de Laborie de Primet. Il se trouve aujourd'hui dans celle de Mauvezin, qui n'a rien épargné pour soustraire cette ruine historique aux outrages du temps.

ROQUETAS, bourg d'Espagne, province et à 25 kilom. S.-O. d'Almeria, sur la Méditerranée; 2,200 hab. Petit port de cabotage. Aux environs, sources salines importantes.

ROQUETIN s. m. (ro-ke-tain). Techn. Petit roquet, petite bobine servant au dévidage des fils d'argent. ‖ Petite bobine creusée d'une moulure à deux bords, pour recevoir le fil qu'on dévide. ‖ Nom donné à de petits rouleaux qui forment, dans la fabrication du velours, une sorte de dévidoir postérieur.

ROQUETTE s. f. (ro-kè-te. — Ce mot, qui est le même que l'anglais *rocket*, italien *rucchetta*, espagnol *ruqueta*, est le diminutif du provençal et italien *ruca*, espagnol *oruga*, allemand *rauke*, toutes formes qui sont provenues du latin *eruca*, signifiant à la fois roquette et chenille.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des brassicées, dont l'espèce type croît en France : *La* ROQUETTE *est utile dans le scorbut et dans quelques maladies chroniques.* (V. de Bomare.) ‖ *Roquette bâtarde*, Nom vulgaire de la gaude. ‖ *Roquette de mer*, Nom vulgaire du cakilier. ‖ *Roquette des champs*, Nom vulgaire de la buniade. ‖ *Roquette des jardins*, Nom vulgaire de la barbarée précoce. ‖ *Roquette sauvage*, Nom vulgaire du genre érucastre : *La* ROQUETTE SAUVAGE *est préférable en médecine.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** La *roquette* est une plante annuelle ou bisannuelle, dont la tige, haute de 0m,50 au plus, rameuse, velue, dressée, porte des feuilles alternes, pétiolées, pennatifides, à odeur forte, et se termine par une grappe lâche de fleurs blanchâtres, veinées de violet, odorantes. Assez répandue dans toute l'Europe centrale et méridionale, elle croît dans les champs, les décombres, au pied des vieux murs, etc. On la cultive fréquemment dans les jardins. On la sème fort clair au commencement du printemps, et même, si l'on veut avoir à volonté des feuilles fraîches pendant tout l'été, dans une terre bien exposée et bien ameublie. On sarcle et on éclaircit le plant, et on l'arrose, au besoin, pendant les chaleurs de l'été, si le semis a été fait dans cette saison. A cela se réduisent tous les soins de culture pour cette plante, qui fleurit en mai ou en juin.

On récolte cette plante avant la floraison, si c'est pour la consommation. Pour les usages médicinaux, on attend qu'elle soit en fleur. Elle se rapproche beaucoup, par ses propriétés, du cresson de fontaine et du cochléaria; mais sa saveur est moins amère, moins âcre et moins piquante. Ces propriétés disparaissent, d'ailleurs, presque entièrement par la dessiccation. On la mange en salade, comme le cresson; on l'emploie aussi comme assaisonnement, pour relever la saveur de certains mets fades. Elle est usitée en médecine dès la plus haute antiquité; on l'emploie comme antiscorbutique, détersive, diurétique et stomachique. La graine, à dose élevée, est vomitive et peut remplacer l'ipécacuana; sa poudre, bien moins rubéfiante que la farine de moutarde, est néanmoins usitée pour la confection des sinapismes.

« Toutes les parties de cette plante, dit V. de Bomare, excitent l'appétit; elles aident la digestion, provoquent l'évacuation de l'urine et de la semence. La *roquette*, et surtout la graine, est encore utile dans le scorbut et dans quelques maladies chroniques, soit qu'on mange cette plante toute crue, soit qu'on en boive le suc seul ou dans le vin, soit qu'on la fasse bouillir dans les bouillons ou dans les apozèmes, soit qu'on la mâche; enfin, elle produit l'effet des salivaires et des sinapismes dans la paralysie et l'apoplexie. » Les anciens avaient attribué à la *roquette* des propriétés aphrodisiaques très-puissantes; Ovide, Columelle, Martial sont formels à cet égard. On dit même que si certains peuples du midi de l'Europe mangent encore cette plante mélangée avec la laitue, c'est moins pour sa saveur que pour les vertus merveilleuses qu'ils lui attribuent.

ROQUETTE s. f. (ro-kè-te — dimin. de *roc*). Anc. art milit. Petite forteresse.

— Pyrotechn. Nom donné autrefois à une sorte de fusée de guerre.

— Techn. Syn. de ROQUETIN. ‖ Fondant d'émailleur. ‖ Parties dures qu'on trouve dans les cendres du Levant.

— Ornith. Nom vulgaire de la perdrix de montagne.

Roquette (PRISON DE LA), prison de Paris, située rue et place de ce nom et destinée au dépôt des condamnés. Cette prison, composée de vastes bâtiments entourés d'un mur d'enceinte, a été construite vers 1837, pour remplacer celle de Bicêtre, qui n'est plus occupée aujourd'hui que par des infirmes et des aliénés. Le plan sur lequel les travaux ont été exécutés est tellement parfait qu'il n'existe pas de souvenir d'une tentative d'évasion et, à plus forte raison, d'une évasion de la prison de la Roquette. Aussi cette prison est-elle une des plus redoutées des criminels. Nous la décrirons succinctement. A gauche, en entrant par la porte principale, on traverse le guichet, qui est séparé du préau par trois grilles de fer et quatre portes en chêne massif. Ce préau est entouré de bancs de pierre et une fontaine est placée au centre. Après avoir traversé un second guichet, on parvient dans la cour. En face s'élève la chapelle, qui n'offre rien de particulièrement digne de remarque, car elle est d'une stricte simplicité. Les ateliers, dans lesquels les prisonniers sont occupés aux travaux qu'ils ont choisis, donnent également sur cette cour. En la quittant, on traverse une galerie couverte, puis le corps de garde des surveillants, et on pénètre dans une seconde cour carrée, contenant un petit jardin ou square. C'est la cour de la Bibliothèque, car la Roquette a une bibliothèque, ni plus ni moins que le Louvre et les autres palais nationaux; elle se compose d'environ 1,843 volumes, divisés en quatre séries : littérature, religion, morale, législation. Le bibliothécaire est ordinairement un condamné qui a reçu une certaine éducation et auquel son repentir et sa bonne conduite ont valu ce poste de confiance.

Les condamnés ne peuvent se livrer à la lecture qu'aux heures consacrées au repos, et cependant plusieurs d'entre eux préfèrent à tous les autres ce genre de récréation. Une statistique que nous avons sous les yeux établit que, pour un chiffre de 400 détenus, on prête en moyenne, chaque semaine, 250 à 300 volumes. Ces chiffres ont leur éloquence et sont un puissant argument pour les grands moralistes qui prétendent que l'instruction est le meilleur remède du crime; les prisonniers de la Roquette se jettent avidement sur la science dont leur enfance a été, le plus souvent, complétement privée. Quant au régime de la prison proprement dit, il est uniforme pour tous. A la Roquette, la pistole, c'est-à-dire la chambre réservée où le détenu peut s'installer moyennant finance, n'existe pas. Les condamnés se lèvent à cinq heures, travaillent dix heures par jour, coupées par les repas et les récréations, et se couchent à sept heures et demie. Pendant la nuit, ils sont enfermés dans des cellules fortement verrouillées, ayant un lit de fer pour unique ameublement. Les détenus de la Roquette sont partagés en six sections, et, malgré la disposition générale qui précède, chaque section possède un dortoir dans lequel on fait coucher, par exception et sous la surveillance d'un gardien, les condamnés sujets à des attaques d'épilepsie ou qui auraient tenté de se donner la mort. Il y a, en outre, la salle des fiévreux et celle des séparés ou travailleurs (traduisez ce dernier mot par mouchards ou prisonniers ayant acheté un adoucissement de captivité au prix d'une dénonciation de complices). Cette séparation a aussi pour but de les soustraire aux vengeances que ces derniers pourraient être tentés d'exercer contre eux. Le personnel administratif du dépôt des condamnés de la Roquette se divise ainsi : un directeur, un aumônier, un médecin, un commis greffier, un deuxième commis, un brigadier, un sous-brigadier, quatorze surveillants, trois garçons de service, un infirmier chargé de la pharmacie, une lingère, un cantinier. Indépendamment de ce groupe principal et inamovible, vingt et un détenus sont employés dans la maison et adjoints aux divers services en qualité d'auxiliaires. Ils se répartissent ainsi : infirmerie et pharmacie, 6; barbier, 1; service de propreté, 5; éclairage, 2; prévôts des corridors, 6, et bibliothécaire (déjà nommé), 1. C'est de la Roquette que partent, à certaines époques fixées par l'autorité, des colonnes entières de détenus pour être dirigées vers les maisons centrales ou les établissements pénitentiaires; c'est ce que l'on appelle le transfèrement. Avant de quitter la maison de dépôt, les prisonniers sont visités avec l'attention la plus minutieuse, de crainte qu'ils n'emportent au lieu définitif de leur captivité quelque instrument, quelque outil de nature à faciliter ou à consommer une évasion. Un instrument inventé par les coupables endurcis, et désigné en argot sous le nom bizarre de *brindezingue* (il n'y en a pas d'autre!), est tout spécialement l'objet des investigations des gardiens. Le brindezingue est un étui en fer-blanc, de forme ronde, d'un diamètre peu considérable, long de 0m,12 à 0m,15 environ. Cet étui, malgré son exiguïté, contient, par un miracle de patience et d'adresse, trois branches de métal s'ajustant l'une à l'autre et formant les trois côtés d'un carré dont le quatrième se compose d'une lame d'acier purifié, taillée en scie, et à l'aide de laquelle on arrive à couper les plus épaisses barres de fer. Une surveillance active, exercée dès le transfèrement, a rendu les évasions à peu près impossibles aujourd'hui.

Depuis 1851, les exécutions capitales ont lieu devant la prison de la Roquette, sur une petite place circulaire bordée par les terre-pleins environnants. Cinq larges pierres, formant un carré et présentant une surface plane au niveau des pavés, sont destinées à recevoir les énormes pièces de bois qui servent de base à l'échafaud. Ces pierres sont fixées à demeure, et nombre de passants les foulent sans se douter de leur sinistre utilité. La guillotine y est généralement dressée pendant la nuit; mais, malgré l'heure matinale à laquelle, grâce à cette précaution, les exécutions ont lieu, chacun sait que ce funèbre spectacle attire toujours un grand nombre de curieux, recrutés, chose triste, principalement parmi les femmes et les jeunes gens, dont quelques-uns ne craignent pas de braver souvent les froides nuits de décembre pour voir, du premier rang, tomber la tête d'un criminel illustre ou obscur. C'est sur la place de la Roquette que Verger, l'assassin de l'archevêque de Paris; Orsini, le principal auteur de l'attentat du 14 janvier 1858; Colignon, le cocher; La Pommeraie, le médecin empoisonneur, et nombre d'autres ont été exécutés. Peut-être, dans la nuit fatale qui a précédé leur dernière heure, ont-ils pu entendre clouer les ais de la guillotine, car la prison de la Roquette est aussi le dépôt des condamnés à mort, qui y attendent leur supplice dans une cellule spéciale, où tous se succèdent. Cette cellule est froide, sinistre et possède un lit et une table pour tout ameublement. C'est là que le condamné dort (quand il peut dormir) de son dernier sommeil; c'est là qu'il subit la toilette fatale, et c'est de là enfin que, cédant la place à un autre, il sort pour franchir la porte de la Roquette qui, pour lui, n'est autre que celle de l'éternité. La prison de la Roquette, entourée par le mur du chemin de ronde, qui permet seulement d'apercevoir les fenêtres de ses étages supérieurs, garnies de persiennes fixes en tôle, a dans sa simplicité même un aspect extérieur qui est loin de démentir sa lugubre destination. Elle a eu pour architecte M. Gau. Elle fait pendant avec la prison des jeunes détenus, également située rue et place de la Roquette et qui fait face au dépôt des condamnés.

Roquette (CHÂTEAU DE LA). Ce château, qui n'est plus aujourd'hui qu'une des ruines les plus curieuses du bas Languedoc, s'élève sur un pic, à l'extrémité du roc d'Ortols, et domine les pauvres vallées de Saint-Etienne-de-Gabriac. Ce pic est tellement ardu que, à distance, le château ou plutôt la ruine n'en paraît être que la continuation. Jamais l'expression si connue : « L'aigle de la féodalité bâtissant son aire au sommet des monts, » n'a été plus justifiée qu'ici. Les documents historiques sur ce château abandonné depuis si longtemps sont peu nombreux. Une charte de 1124 nous apprend qu'il avait alors pour suzeraine la comtesse Aralmus, nommée dans d'autres actes Adalmus, Aialmos et Almodis. Vers les premières années du XIIIe siècle, la Roquette dut passer, avec tout le comté en dépendant, à l'évêque de Maguelone, qui le céda à un seigneur nommé de Piane, dans la famille duquel il resta longtemps. Un des titres relatifs à cette maison donne une idée du rôle que remplissait la forteresse en 1385. La châtelaine, damoiselle Marie de Piane, cède par ce titre à un certain Etienne du Mas de Gabriac « l'usage et l'explèche de ramener sa femme, ses enfants, ses animaux, gros et menus, dessous le fort de la Roquette, en temps de guerre, de crainte d'être pris captifs, et de prendre du bois de la forêt pour élever un casal au-dessous du château. » Par la suite, le château de la Roquette passa successivement dans les maisons de Lautrec, de Vabre, de Vernioles et de Roquefeuil. On ignore l'époque de son abandon, mais un titre de 1689 le désigne sous le nom de « vueix chasteau ruyné et inhabitable. » Il est probable que ses propriétaires l'abandonnèrent pour la plaine, soit contraints par la royauté jalouse, soit simplement parce que ses murailles épaisses en faisaient une demeure peu en harmonie avec les goûts d'élégance et de confortable qui naquirent avec le XVe siècle. En effet, les sires de La Roquette se bâtirent vers cette époque, près de la petite église du Mas-de-Londres, non loin de là, une somptueuse demeure dans laquelle ils établirent définitivement leur résidence. Voici, d'après un excellent travail archéologique de M. Renouvier, la description succincte de l'ancienne forteresse qui nous occupe : Elle était protégée par plusieurs enceintes de murailles, et sa porte unique, grâce à un système compliqué de mâchicoulis et de meurtrières, devait être à peu près inaccessible. Elle paraît aujourd'hui comme suspendue en l'air depuis la destruction des ouvrages extérieurs, où devait s'arc-bouter le pont-levis. A l'est, un donjon circulaire, réuni au château par un mur moins épais que les autres et pouvant en être facilement séparé, formait un dernier corps de défense. Le corps principal du château occupait le milieu; il paraît divisé en trois étages, ne prenant jour que du côté du midi. L'étage le plus bas se compose de plusieurs pièces percées d'ouvertures carrées en embrasure de meurtrière; l'une d'elles, soigneusement cimentée, n'ayant qu'une ouverture dans sa voûte, où se voient encore les arrachements du couvercle en fer qui la fermait, a sans doute servi de citerne. A l'étage intermédiaire s'étendait, sur toute la largeur des murs, la salle principale, seule partie de cette construction sévère où paraisse quelque ornementation. Des pilastres et une corniche à moulures très-simples garnissent les murs; une voûte avec des arcs-doubleaux à nervures arrondies la couvrait; ses fenêtres forment intérieurement une embrasure à cintre surbaissé, garnie latéralement de deux bancs. Un travail soigné et un certain choix de matériaux ont présidé à toute la construction. Les murs sont d'un appareil moyen remarquable; les contre-forts saillants d'environ 1 mètre ont deux larmiers ou deux ressauts; les profils des ouvertures sont d'une grande pureté. Tandis qu'enfin les ouvrages extérieurs sont en pierre froide, les pilastres, la corniche et les nervures de la salle sont d'une pierre plus fine et plus blanche, et la voûte d'un tuf poreux et léger. Tel qu'il est, véritable nid de corbeaux après avoir été nid de seigneurs, le château de la Roquette demeure un des plus intéressants monuments de la France au moyen âge.

ROQUETTE (Gabriel DE), prélat français, né à Toulouse en 1626, mort en 1707. Il se rendit à Paris, où, grâce à son esprit d'intrigue et à sa dévotion affectée, il conquit les bonnes grâces de la princesse de Condé et devint grand vicaire du prince de Conti, abbé de Cluny. Très-ambitieux et voulant acquérir

la réputation de remarquable prédicateur, il fit faire par l'abbé Nicole les sermons et les harangues qu'il prononçait en public. On ne tarda pas à connaître le fait et Boileau, dit-on, fit à ce sujet l'épigramme suivante, qui courut à la cour et à la campagne :

> **On dit que l'abbé Roquette**
> **Prêche les sermons d'autrui;**
> **Moi, qui sais qu'il les achète,**
> **Je soutiens qu'ils sont à lui.**

Cet intrigant, qui, d'après quelques auteurs, a fourni à Molière le type de son Tartufe, devint abbé de Grandselve, puis évêque d'Autun (1666). En 1702, il se démit de cet évêché en faveur d'un de ses parents, Bertrand de Senaux, dont il devint alors le coadjuteur. On a publié sous son nom : *Oraison funèbre d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti* (1672, in-4°); *Ordonnance de l'évêque d'Autun pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique* (1669, in-8°); *Réponse pour Gabriel de Roquette au factum des chanoines de Verclay* (1668, in-8°).

ROQUETTE (Henri-Emmanuel DE), prédicateur français, neveu du précédent, mort à Paris en 1725. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, puis devint abbé de Saint-Gildas-de-Ruis et se fit remarquer comme orateur de la chaire. Devenu membre des états de Bourgogne, il y prononça plusieurs harangues qui contribuèrent à sa réputation, et fut nommé en 1705 secrétaire de l'assemblée du clergé. Après la mort de Renaudot, l'Académie française l'appela à siéger parmi ses membres. On a de lui : *Oraison funèbre de Jacques II* (1702, in-4°); *Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en* 1705 (1706, in-fol.).

ROQUETTE (Othon), poëte allemand, né à Krotoschin en 1824. Il fit ses études philosophiques, historiques et littéraires à Heidelberg, à Berlin, puis à Halle, où il prit ses grades en 1851. Il professa ensuite pendant quelques années à l'institution Blockmann, à Dresde, et fut chargé en 1862 de la chaire d'histoire universelle à l'Ecole militaire de Berlin; mais il y renonça, dès l'année suivante, pour se donner tout entier à des travaux littéraires. Il avait commencé sa réputation par le *Voyage de noces du maître forestier* (Stuttgard, 1851; 1867, 30e édition), poëme fantaisiste, écrit dans un style charmant, abondant en saillies humoristiques et dans lequel il célèbre les plaisirs de la vie que l'on mène sur les bords du Rhin. Parmi ses œuvres postérieures du même genre, on cite avec éloges : le *Jour de Saint-Jacques* (1852; 1853, 3e édition); *Lieder* (1852), recueil de vers; *M. Henri, tradition allemande* (1854); *Jean Haideckuckuck* (1855); *Henri Falck* (1858, 3 vol.); *Récits* (1859); *Nouveaux récits* (1862); *Suzanne* (1864); la *Terre de Luxin* (1867), etc. Il a aussi écrit plusieurs pièces de théâtre, qui ont été réunies sous le titre de *Travaux dramatiques* (1867), et s'est, en outre, essayé avec succès dans le genre historico-littéraire, ainsi que le prouvent ses deux ouvrages intitulés : la *Vie et les poésies de J. Chrétien Gunther* (1860), et *Histoire de la littérature allemande* (1862-1863, 2 vol.).

ROQUEVAIRE, bourg de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de canton, arrond., et à 23 kilom. N.-E. de Marseille, sur l'Huveaune; pop. aggl., 1,630 hab. — pop. tot., 3,499 hab. Important commerce de raisin sec. Au moyen âge, ce bourg était entouré de remparts et défendu par un château fort dont les habitants de Marseille se rendirent maîtres en 1383. Pris, en 1593, par le duc d'Epernon, ce château fut démoli, en 1596, par le duc de Guise. Il n'en reste pas de trace.

L'agriculture de Roquevaire livre au commerce 1,500 hectolitres de vin, qu'elle expédie en grande partie à l'intérieur et en Hollande. Ses muscats rouges et blancs sont estimés; mais ses vins cuits surtout jouissent d'une grande réputation.

Le produit le plus important de la viticulture, à Roquevaire, consiste dans les raisins secs, connus sous le nom de panses. On n'évalue pas à moins de 35,000 kilogrammes la quantité de raisins secs qui s'y préparent annuellement et qui sont les seuls de France que l'on connaisse dans le commerce. Lorsque les panses sont mûres, on les cueille, on les dépose avec précaution dans de grands paniers qui servent à les transporter sur les claies; on les trie, on les purge de tous les grains gâtés ou piqués, on les plonge dans une lessive bouillante, sans les y laisser séjourner. Après les en avoir retirées, on les étend en plein soleil sur des claies supportées par des espèces de bancs à 1m,60 au-dessus du sol. Chaque soir, on rentre les claies dans de grands bâtiments connus sous le nom de loges, et on les en retire, chaque matin, pour les exposer de nouveau au soleil. Tous les deux jours on retourne le raisin sur la claie pour hâter sa dessiccation. Au bout de sept ou huit jours, les raisins sont rangés symétriquement, par couches, sur d'autres claies. Les panses de choix ou de table sont rangées dans des caisses en couches séparées par des feuilles de papier blanc. Les 50 kilogrammes, premier choix, valent de 30 à 35 francs. Les panses ordinaires ne se payent que 20 ou 25 francs. Cette industrie semble dater de fort loin.

ROQUEVIEILLE (LA), village et comm. de France (Cantal), canton, arrond. et à 12 kilom. N.-N.-E. d'Aurillac, au pied d'un immense rocher, sur la rive droite de l'Authre; 1,138 hab. Ce village possède une église du XIIIe et du XIVe siècle, les restes d'un château qui était en partie taillé dans le roc et un joli château moderne. Aux environs : forteresse ruinée de Roquenatou, château de Requiran, cascade de Ferluc, grotte, etc.

ROQUILLE s. f. (ro-ki-lle; *ll* mll). Métrol. Ancienne mesure pour le vin, qui contenait le quart du setier ou 0lit,027 : *Cela me réjouit comme du vin délicieux; quel dommage de n'en avoir qu'une* ROQUILLE! (Mariv.)

— Comm. Sorte de confiture d'écorce d'orange.

ROQUILLOS (LOS), petit groupe d'îles de l'archipel des Lucayes, dans la partie occidentale du grand banc de Bahama, par 24° 35′ de latit. N. et 81° 12′ de longit. O.

RORAGE s. m. (ro-ra-je — du lat. *ros*, rosée). Techn. Blanchiment des toiles opéré en les exposant à la rosée.

RORAIRE s. m. (ro-rè-re — lat. *rorarius*; de *ros*, rosée). Antiq. rom. Soldat armé à la légère.

— **Encycl.** Ce nom venait, suivant Varron, de ce que les *roraires* engageaient l'action et donnaient avant les autres troupes, comme la rosée tombe avant la pluie : *Rorarii dicti ab rore, qui committebant bellum ante, ideo quod ante rorat quam pluit.* On place l'existence des *roraires* de l'an 340 à l'an 219 av. J.-C., c'est-à-dire de la grande guerre latine à la seconde guerre punique. Tite-Live est la seule autorité pour l'organisation militaire des Romains dans cette période. Il nous montre la légion rangée en bataille sur cinq lignes. Au premier rang se trouvaient les *hastati*, jeunes gens dans la première fleur de l'âge; à la seconde ligne, les *principes*, hommes dans la pleine vigueur de l'âge; à la troisième ligne, les *triarii*, soldats vétérans et choisis; à la quatrième, les *roraires*, inférieurs en âge et en actions (*qui minus habent roboris, ætate factisque*); à la cinquième, les *accensi* ou surnuméraires, soldats peu estimés dont on ne se servait qu'en dernier lieu.

Chaque ligne comprenait quinze manipules, et chaque manipule comptait soixante hommes, plus deux centurions et un vexillaire. Il y avait en tout, simples soldats et officiers, neuf cent quarante-cinq *roraires* par légion. Les manipules étaient séparés les uns des autres par des espaces peu considérables. C'est dans ces espaces que les *roraires* passaient à travers les rangs des *triarii*, des *principes* et des *hastati* pour aller engager l'action, en voltigeant sur les ailes de l'ennemi et lui lançant une grêle de traits. On peut donc les comparer aux tirailleurs modernes. Leur attaque terminée, ils se repliaient sur le corps d'armée et rentraient au quatrième rang. La bataille commençait alors par le choc des *hastati*; quand ceux-ci avaient donné, ils revenaient en arrière et, passant par les intervalles entre les manipules, occupaient la seconde ligne, tandis que les *principes* s'avançaient au combat; puis c'était le tour des *triarii*, qui prenaient le premier rang, soutenus par les *roraires* et les *accensi*, mais ni les uns ni les autres de ces derniers n'étaient admis à la première ligne dans la bataille engagée.

On trouve, dans la *Frivolaria* de Plaute, les *roraires* et les *accensi* mentionnés dans le même vers :

Ubi rorarii estis? en sunt. Ubi sunt accensi? ecce!

« Où êtes-vous, *roraires?* présents. Où sont les *accensi?* les voilà. » Ce qu'on exigeait surtout des *roraires*, c'était l'agilité. « Le *roraire* rapide, *rorarius velox*, » dit Lucilius. Nous lisons dans une épître de Symmaque la comparaison suivante : « Tel qu'un soldat légèrement armé, tu rivalises avec les *roraires*, *tanquam levis armaturæ miles rorarios æmularis.* »

RORARIO (Jérôme), littérateur italien, né en 1485 à Pordenone (Frioul), mort en 1556. On a de lui : *Quod animalia bruta sæpe ratione utantur melius homine.* Il y prouve que l'homme abuse presque constamment de sa raison, tandis que les animaux ne s'écartent jamais de la route que le créateur leur a tracée. Cet opuscule a fourni à Bayle l'occasion de rassembler les divers sentiments des anciens et des modernes sur l'*âme des bêtes.* On cite encore un opuscule de cet auteur : *Oratio pro muribus* (plaidoyer pour les rats) (Coire, 1548).

RORBARCH, village du grand-duché de Bade, cercle du Necker, bailliage et à 4 kil. S. de Heidelberg, sur le Fortsbach, petit affluent de droite du Leim; 1,500 hab. Château de Bierhalden, une des résidences de la famille grand-ducale.

RORBAS, village de Suisse, cant. et à 17 kilom. N. de Zurich, sur la rive gauche du Toss. Excellent vin; grottes curieuses aux environs. Le 30 mai 1799, les Français y battirent les Russes et s'emparèrent de leurs positions.

RORELLE s. f. (ro-rè-le — dimin. du lat. *ros*, rosée). Bot. Syn. de DROSÈRE, genre type des droséracées.

RORET (Nicolas-Edme), éditeur français, dont le nom est devenu populaire grâce à ses *Manuels*, né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube) en 1797, mort à Paris en 1860. Il vint à Paris dès 1813, commença chez M. Ferra, son beau-frère, l'apprentissage de la librairie et dut à son intelligence et à son activité d'être mis peu de temps après à la tête d'un magasin de vente. Après les événements de 1815, il entra dans une librairie de la galerie de bois, au Palais-Royal, et fut, jusqu'en 1821, commis chez le libraire Arthus Bertrand. A cette époque, il s'associa avec un sieur Roussel et fonda la maison qui, après le départ de ce dernier, n'eut plus que M. Roret pour seul directeur. En 1825, il commença enfin la publication des *Manuels Roret*. En même temps il continua sur un plan plus vaste l'œuvre de M. Déterville, dont il était cousin, en publiant ses *Suites à Buffon*, format in-8°. Indépendamment de l'*Encyclopédie Roret*, collection de *Manuels* sur les sciences et les arts, format in-18, riche aujourd'hui de quatre cents volumes et qui s'augmente pour ainsi dire chaque jour; indépendamment également des *Suites à Buffon*, format in-8°, constituant, avec les œuvres du grand naturaliste, un cours complet d'histoire naturelle rédigé en grande partie par les professeurs du Muséum, nous mentionnerons : les *Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle*, 4 vol. in-4° (1832-1835), faisant suite aux *Annales* et aux *Mémoires du Muséum*, commencés sous la République en 1802; *Illustrationes plantarum orientalium*, par MM. le comte Jaubert et Spach, ouvrage latin en cinq gros vol. in-4°; *Genera et species curculionidum*, par M. Schœnherr, de Stockholm, ouvrage latin en 16 vol. in-8°; les ouvrages entomologiques suivants, rédigés par MM. Boisduval, Rambure, Graslin, John Leconte, Sganzin : *Collection iconographique et historique des chenilles d'Europe; Iconographie historique des lépidoptères d'Europe; Iconographie des lépidoptères et des chenilles de l'Amérique septentrionale; Faune de Madagascar, Bourbon et Maurice; Faune de l'Océanie;* enfin (1832) le *Voyage autour du monde* de l'amiral Dumont-d'Urville, 5 vol. in-8° et atlas in-fol. (sous la direction du gouvernement). M. Roret fonda, en outre, en 1839, avec M. F. Malepeyre, l'un des créateurs de la *Maison rustique*, deux journaux : le *Technologiste* et l'*Agriculteur praticien*, et commença, en 1843, sous les auspices du ministère, une *Agriculture française*, dont six volumes seulement ont paru. Parmi les nombreux ouvrages que M. Roret édita depuis cette époque, tant sur l'industrie que sur les sciences, nous citerons encore : les *Choix des plus belles fleurs* de Redouté, le *Traité des arbres et arbustes* de Duhamel du Monceau, le *Cours d'agriculture du* XIXe *siècle*, etc., etc. L'année même de sa mort, il recevait à l'exposition de Troyes une médaille d'argent. — M. E. RORET, fils du précédent, a repris dès 1860 la suite des affaires de son père, et la maison Roret, loin de s'affaiblir dans ces nouvelles mains, semble avoir reçu une impulsion nouvelle. L'active refonte des *Manuels*, leur mise au courant du progrès et de l'actualité ont été jusqu'ici le fait le plus important de cette nouvelle direction. V. MANUEL.

RORETO (Carlo-Hilarione PETITTI, comte DE), économiste piémontais, né près de Chiari en 1790, mort à Turin vers 1851. Il entra dans l'administration, devint intendant à Asti, puis fut appelé en 1836 à Turin, où il remplit les fonctions de conseiller d'État, de directeur général des prisons et des institutions de bienfaisance. Roreto reçut le titre de comte et dut à ses ouvrages d'être nommé membre de l'Académie de Turin et correspondant de l'Institut de France. On lui doit : *Saggio sul buon governo della mendicità, etc.* (Turin, 1837, 2 vol.); *Della condizione attuale degli carcere e dei mezzi di migliorla* (1840); *Esame della polemica, insorta sulle riforme degli carceri* (1841); *Sul lavoro dei fanciulli nelle manufatture* (1841), etc.

RORICH, savant allemand. V. CALAMINUS.

RORIDULE s. f. (ro-ri-du-le — dimin. du lat. *ros*, rosée). Bot. Genre d'arbustes de la famille des droséracées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Les *roridules* sont des plantes sous-frutescentes, à feuilles alternes, sessiles, ciliées. Les fleurs, groupées en épis terminaux, présentent un calice à cinq divisions persistantes; une corolle à cinq pétales hypogynes, égaux; cinq étamines hypogynes, à anthères oblongues, dressées; un ovaire libre, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate pelté et presque trilobé. Le fruit est une capsule oblongue, acuminée, trivalve, à trois loges, dont chacune renferme une graine oblongue et rugueuse. Ces plantes habitent le Cap de Bonne-Espérance, où elles croissent dans les terrains tourbeux. Leurs feuilles sont si visqueuses que les insectes qui se posent dessus y sont pris comme avec de la glu.

RORIDULÉ, ÉE adj. (ro-ri-du-lé — rad. *roridule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la roridule.

— s. f. pl. Syn. de DROSÉRACÉES, famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre roridule.

RORIFÈRE adj. (ro-ri-fè-re — du lat. *ros*, rosée; *fero*, je porte). Qui produit, qui retient la rosée. ‖ Peu usité.

RORQUAL s. m. (ror-koual — du suédois *rœr*, tuyau; *qual*, bateau). Mamm. Espèce de baleine.

— **Encycl.** Les *rorquals*, qui correspondent aux baleinoptères de Lacépède, ne sont pas seulement caractérisés par la présence d'une nageoire plus ou moins grande sur le dos et par les rides de la partie inférieure de leur corps; la brièveté de leurs fanons, la grosseur moindre de leur tête, dont le crâne est moins arqué et plus large, peuvent, ainsi que d'autres caractères ostéologiques, les faire aisément distinguer des autres baleines; ils ont en outre l'atlas séparé de l'axis, tandis que chez ces dernières ces deux vertèbres sont soudées entre elles. Il y a des *rorquals* qui ont la nageoire dorsale basse et les pectorales très-longues; ce sont les *cyphobaleines* de M. Eschricht et les *mégaptères* de M. Gray. Nous en avons une espèce dans l'océan Atlantique boréal : c'est le *rorqual kepokak*, que Rudolphi a décrit d'après un exemplaire échoué à l'embouchure de la Meuse. Cette espèce se tient principalement dans les mers d'Islande et du Groenland; elle ne se montre qu'accidentellement sur les rivages de l'Europe tempérée. Elle est représentée dans le sud par le *rorqual du Cap*.

D'autres *rorquals* ont les mains ou nageoires plus courtes et la nageoire du dos plus haute. M. Eschricht les appelle *ptérobaleines;* M. Gray en fait deux genres sous le nom de *baleinoptères* et de *physales*. Il y en a aussi plusieurs espèces, mais elles ne sont pas encore nettement caractérisées. La plus connue est le *rorqual rostré*. Des *rorquals* de cette espèce échouent de temps en temps sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Voici quelques indications à cet égard. Le crâne du *rorqual* de la Méditerranée qui a été représenté par Cuvier est celui d'un exemplaire échoué en 1797 à l'île Sainte-Marguerite, vis-à-vis de Cannes (Var). On regarde comme n'en différant pas spécifiquement le *rorqual* que la mer jeta en 1828 sur la côte de Saint-Cyprien et dont le squelette est conservé au musée de Lyon. Un cétacé de même sorte a été pris dans les madragues de Saint-Tropez (Var), il y a une quinzaine d'années. Ces *rorquals* sont de l'espèce nommée *balæna antiquorum* par J.-B. Fischer. Leur crâne est facile à distinguer de celui du *rorqual* du Nord par quelques caractères assez nets; cependant on trouve dans l'Océan des *rorquals* qui ne s'en éloignent que très-peu; c'est ce que montrent deux crânes conservés dans les galeries du Muséum de Paris; l'un est celui d'un cétacé échoué en face d'Abbeville, l'autre a été trouvé à Bayonne.

RORSCHACH, bourg de Suisse, canton et à 13 kilom. N.-E. de Saint-Gall, au pied et sur les pentes d'une colline fertile; 1,751 hab. Marché hebdomadaire très-important. Blanchisseries, filatures, fabriques de mousseline et nombreux établissements industriels. On y remarque une douane, un magasin à sel et un vaste grenier à blé, construit en 1784. Le lac de Constance y forme un port vaste et très-fréquenté. De ce bourg, on découvre de belles vues sur les hauteurs voisines. Des bateaux à vapeur partent plusieurs fois par jour de Rorschach pour Bregenz, Constance, Friedrichshafen, Langenargen, Lindau et Ludwigshafen.

ROS ou **ROT** s. m. (rô — de *ros*, vieux mot qui signif. *roseau*. Primitivement cet instrument a été fait en roseau). Techn. Peigne à tisser, sorte de râteau qui garnit la châsse ou le battant du métier et dont chaque intervalle entre les dents contient un ou plusieurs fils de la chaîne.

ROS ou **ROSSA**, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Kiev. Elle naît entre Lipovetz et Maknovk, se dirige à l'E., baigne Bogouslav et débouche dans le Dniéper par plusieurs bras, au-dessus de Tcherkasi, après un cours d'environ 300 kilom. Elle n'est navigable qu'au printemps, quand les eaux sont hautes.

ROS (William Lennox Lascelles Fitz-Gerald, baron DE), général et homme politique anglais, né à Thames-Ditton (comté de Surrey) en 1797. Il embrassa la carrière des armes. Devenu, par suite de la mort de son père, membre de la Chambre des lords en 1839, il siégea dans les rangs du parti conservateur, fut nommé capitaine des gardes du corps et conseiller privé sous le ministère Derby (1852) et obtint, deux ans plus tard, le grade de major général. Depuis lors, il a pris part à la guerre de Crimée, a été pendant quelque temps quartier-maître général d'Omer-Pacha et est devenu lieutenant général (1861). M. de Ros a le rang de premier baron d'Angleterre. — Son fils aîné, Dudley Charles DE Ros, né en 1827, est depuis 1861 lieutenant-colonel dans les gardes et, depuis 1862, écuyer de la reine. — Le frère du baron William de Ros, John-Frédéric Fitz-Gerald DE Ros, né en 1804, a suivi la carrière maritime et a été promu contre-amiral en 1857. On a de lui un ouvrage intéressant intitulé : *Voyages aux Etats-Unis* (2 vol.).

ROS DE OLANO (don Antonio), comte d'Almina, général et écrivain espagnol, né à Marianne-de-Caracas en 1808. Il entra de bonne heure dans l'armée, servit contre les carlistes dans les armées de l'Aragon et du Nord et devint aide de camp du général Mina. M. Ros de Olano se signala par sa bravoure

en maintes rencontres, notamment à Elzabura, dans un combat contre Zumalacarreguy, qu'il repoussa avec perte, et, à diverses reprises, contre le général Gomez. Il devint ensuite aide de camp du général Narvaez à l'armée d'Andalousie, et reçut en 1837 le grade de colonel. Lors du soulèvement qui eut lieu à Madrid en 1840 contre la régente Marie-Christine, il essaya sans succès, avec un bataillon de la milice placé sous ses ordres, de se ranger du côté d'Espartero. Trois ans plus tard, Espartero était renversé à son tour par Narvaez. Ros de Olano se mit à la tête du mouvement dans la province de Murcie, reçut peu après le portefeuille de l'instruction publique et des travaux publics, puis fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Portugal. Quelques mois plus tard, il était envoyé en qualité de capitaine général dans les possessions espagnoles d'Afrique. De retour en Espagne, il reçut un siége au sénat. A l'exemple d'O'Donnell, le général Ros de Olano passa dans le parti de l'opposition en 1852, mais n'en fut pas moins appelé à la direction générale du département sanitaire de l'armée. Au mois de juin 1854, il prit une part des plus actives au pronunciamiento qui amena O'Donnell au pouvoir, et devint alors directeur général de l'infanterie. Il reçut, en outre, avec le titre de comte d'Almina, la grand'croix de Saint-Ferdinand. Après la chute d'O'Donnell (12 octobre 1856), il dut se démettre de ses fonctions de directeur général, qu'il recouvra lorsque, au mois d'octobre de l'année suivante, Narvaez tomba du pouvoir. En 1859, il reçut le commandement du 3e corps d'armée dans l'expédition contre le Maroc. Après la mort d'O'Donnell (1867), il se joignit aux généraux mécontents qui préparèrent le soulèvement de septembre 1868 et promit de se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel à Madrid. Lorsque la révolution éclata, la reine Isabelle, alors à Saint-Sébastien, s'adressa au général Ros de Olano pour qu'il allât de sa part proposer des transactions au maréchal Serrano, mais il échoua dans sa mission. Le 29 mai de l'année suivante, il fut nommé directeur général de l'artillerie à la place de Caballero de Rodas et, à partir de ce moment, il a cessé de jouer un rôle actif dans les événements si multiples qui ont eu lieu en Espagne. Le général Ros de Olano a employé ses loisirs à des travaux littéraires. Nous citerons de lui : *Ni l'oncle ni le neveu*, comédie ; *Que le diable les emporte!* nouvelle ; *Observations sur le caractère militaire et politique de la guerre du Nord;* l'*Ame de ma mère;* le *Livre des larmes d'Elisa;* la *Nuit des mascarades; Carlitos, problème social*, etc. Il a, en outre, été rédacteur des journaux *El Siglo* et *El Iris,* auxquels il a fourni de remarquables pièces de poésie.

Rosa, la rose, opérette en un acte, musique de M. Charles Poisot ; représentée chez l'auteur le lundi 24 février 1868. La scène se passe dans un domaine des environs d'Heidelberg, entre un jeune et noble étudiant, le comte Arnold, et une jolie personne qui, par sa grâce et ses conseils, le fait renoncer à une vie un peu dissipée et fixe en sa faveur ses sentiments. La musique est gracieuse et originale. On y remarque deux airs et un duo fort bien traités. Chanté par Verdellet et Mlle Séveste, ce petit ouvrage a été souvent représenté dans les salons parisiens et particulièrement, avec beaucoup de succès, chez Mme la marquise de Beaumont.

ROSA ou **ROSE**, le plus haut sommet des Alpes après le mont Blanc, dans les Alpes Pennines, entre le canton suisse du Valais et le royaume d'Italie, par 45° 56′ 1″ de latit. N. et 5° 31′ 42″ de longit. E., à l'E. du mont Cervin. « Le mont Rosa, dit M. Adolphe Joanne dans son excellent *Guide en Suisse*, a longtemps disputé au mont Blanc l'honneur d'être la plus haute sommité des Alpes; quelques mètres d'élévation de plus, telle est l'unique supériorité qu'ait le mont Blanc sur cette immense chaîne de colosses qu'on appelle le Monte Rosa ou la Rose du Valais, parce que, disent les uns, ils se groupent à la manière des feuilles d'une rose ou parce que, suivant d'autres, ils se couvrent, au coucher du soleil, de cette belle teinte que revêtent d'ordinaire à cette heure du soir les sommets neigeux des Alpes. Quelle que soit l'étymologie de son nom moderne, le mont Rose était appelé dans l'antiquité *mons Sylvius*, et peut-être alors confondu avec le Cervin, que les Italiens nomment *Monte Sylvio;* à peine était-il connu et visité il y a un siècle. Depuis quelques années seulement, les touristes, mieux dirigés, se sont décidés à aller l'admirer. Avant de Saussure, il n'avait été l'objet d'aucune étude sérieuse. Le savant professeur genevois parcourut, avec sa persévérance accoutumée, les vallées et les contre-forts qui entourent la base de cette chaîne colossale et fit un relevé détaillé des curieuses observations qu'il recueillit durant son voyage; mais, ne trouvant pas dans ce pays à demi sauvage de guides pour lui ouvrir une route et lui fournir des indications précises, il se contenta d'observer les sommets et leurs dispositions du haut du Breithorn, du Rothhorn et du pic Blanc, d'où il mesura les plus élevés, et renonça à tenter des excursions plus hasardeuses, auxquelles sa science et son style admirable auraient donné tant de prix.

Longtemps après, en 1813, le *Moniteur* publia la relation d'une prétendue ascension au mont Rose, par un M. H. Maynard, qui avait tout simplement gravi une des deux cimes au S.-E. du col Saint-Théodule.

Le docteur Frédéric Parrot fit, en septembre 1817, un voyage autour du mont Rose, dans le but de fixer, par des observations barométriques, la hauteur des vallées qui l'entourent et de leurs principaux passages. Il voulait aussi observer la limite où la neige cesse de fondre dans les Alpes, par comparaison avec le Caucase et les Pyrénées (*Journal de chimie et de physique de Nuremberg*, t. XIX). Le docteur Parrot, se trouvant à Noversch, dans le val Lesa, s'adjoignit un des habitants de ce hameau, M. Zumstein, et tenta avec lui une ascension au mont Rose; ils allèrent coucher aux chalets de la Gabiet-Alp et, le lendemain, partis à 4 heures du matin, ils arrivèrent vers 11 heures à 3,914 mètres de hauteur. Le brouillard les empêcha d'aller plus loin.

Enfin M. Zumstein, inspecteur des forêts dans la vallée de Gressonay, et M. Vincent, directeur des mines d'Indren, se réunirent en 1819, 1820 et 1821 pour tenter l'ascension du mont Rose ou plutôt de ses pointes les plus élevées. Ils n'atteignirent que la troisième en hauteur, et M. Zumstein en fit encore l'ascension en 1822. Les relations de leurs diverses tentatives ont été publiées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin.* En 1822, un officier autrichien, M. de Welden, s'étant mis, à Noversch, en relation avec M. Zumstein, reçut de lui les notes prises dans ses excursions et les inséra, sur sa demande, dans un ouvrage imprimé à Vienne en 1824, sous le titre de *Monographie du mont Rose.* M. de Welden a lui-même parcouru et gravi plusieurs des sommets principaux du mont Rose; il a mesuré trigonométriquement la hauteur des cimes les plus élevées et s'étend longuement sur cette opération, dont il donne les tableaux comparatifs d'après son travail et celui des divers auteurs qui s'en étaient occupés avant lui. Depuis lors, on a trouvé un chemin pour monter à la Hœchste-Spitze, et le mont Rose a été l'objet de plusieurs publications spéciales, parmi lesquelles il est juste de citer en première ligne l'ouvrage des frères Schlagintweit : *Neue Untersuchungen über die physikalische Geographie der Alpen* (Leipzig, 1853). Le magnifique groupe de montagnes désigné sous le nom de mont Rose forme le nœud de deux grandes chaînes des Alpes qui viennent s'y rattacher, l'une de l'O. à l'E. et l'autre du N. au S. La première de ces deux chaînes part à l'O. du Matterhorn ou mont Cervin; le col de Saint-Théodule en est la limite occidentale. Au S.-E. de ce col, on voit s'élever deux pointes de hauteur inégale : la plus basse est formée par des rochers qui sortent d'une base de glaces; l'autre présente un cône terminé par une coupole éblouissante de blancheur. Toutes deux sont coupées à pic du côté du N., tandis qu'au S. elles descendent par une pente rapide, mais accessible, jusqu'aux immenses plaines de neige qui enveloppent leur base. » La deuxième chaîne, qui court du N. au S., domine la vallée de Macugnaga et présente neuf pics principaux : 1° la pyramide de Vincent; 2° le Balmenhorn, qui atteint 4,245 mètres; 3° le Schwarzhorn (4,295 mètres); 4° la Ludwig's-Hœhe (4,337 mètres); 5° la Parrot's-Spitze (4,440 mètres); 6° la Signal-Kuppe (4,562 mètres); 7° la Zumstein's-Spitze (4,569 mètres); 8° la Hœchste-Spitze (4,640 mètres), le plus haut pic du mont Rose; 9° le Nordend (4,597 mètres). Des deux chaînes qui forment le groupe du mont Rose se détachent de nombreuses ramifications.

ROSA (SANTA-), ville du Chili, à 125 kilom. N.-N.-E. de Santiago, sur l'Aconcagua. Elle est très-fréquentée à cause de la douceur et de la salubrité de son climat.

ROSA-SANTA, ville de la Nouvelle-Grenade, dans l'Etat d'Antioquia, à 71 kilom. de la ville de ce nom, par 6° 36′ de latit. N. et 0° 77′ 50″ de longit. O.; 4,000 hab. Fabriques de chapeaux de laine et d'étoffe de coton. Elle possédait jadis un temple en l'honneur du Soleil.

ROSA (SANTA-), île des Etats-Unis (Floride), dans le golfe du Mexique, par 30° 20′ de latit. N. et 89° 15′ de longit. O.; 172 kilom. de longueur sur 3 kilom. seulement de largeur.

ROSA (SANTA-), île du grand Océan boréal, sur la côte de la Nouvelle-Californie, par 33° 58′ de latit. N. et 122° de longit. O.

ROSA (SANTA-), province de la république dominicaine, à 25 kilom. O.-N.-O. de Santo-Domingo, sur la droite du Jainas; 800 hab.

ROSA (SANTA-), petite ville du Mexique (Cohahuila), renommée par la salubrité de son climat et les fruits que l'on recueille dans les environs; 4,000 hab.

Rosa de Honduras (Santa-), ordre de chevalerie créé dans les Etats de Honduras par un décret spécial du Congrès souverain de la république du 21 février 1868. Il est destiné à récompenser le mérite civil, militaire et religieux, ainsi que les belles actions. Le décret qui créa cet ordre équestre créa en même temps un sénat composé de six membres, qui a pour mission de statuer sur la décoration. L'ordre est divisé en cinq classes de membres : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers, grands-croix. Le ruban est rouge, avec deux bandes bleues et une blanche au centre. Les étrangers peuvent y être admis sur la présentation du sénat.

ROSA (Pierre), peintre italien, né à Brescia en 1552, mort en 1577. Son père, Christophe Rosa, mort en 1577, était l'ami du Titien et peignait avec talent des vues remarquables par la perspective et ornées de parties architecturales. Pierre eut pour maître le Titien, sous la direction duquel il fit de très-grands progrès et devint un brillant coloriste. Il mourut à vingt-cinq ans, après avoir exécuté plusieurs tableaux fort estimés, pour les églises du Dôme, des Grâces et Saint-François à Brescia.

ROSA (François DE), peintre italien, surnommé **Paciceo**, né à Naples vers 1580, mort en 1654. Il eut pour maître Stangioni et se forma surtout par l'étude des ouvrages du Guide. Cet artiste produisit un grand nombre de tableaux également remarquables par la correction du dessin, par la noblesse et la grâce des figures et par le charme du coloris, qui joint la vigueur à l'éclat. On cite parmi ses plus belles œuvres : le *Baptême de sainte Candide*, à l'église Saint-Pierre d'Aram, et *Saint Thomas d'Aquin*, à la Santé, à Naples.

ROSA (Aniella DI), femme peintre italienne, nièce du précédent, née à Naples en 1613, morte en 1649. Elève de Stanzioni, elle joignait à un remarquable talent une grande beauté. Le peintre Beltrano, qui la connut en travaillant dans l'atelier du même maître, s'éprit pour elle de la plus vive passion, l'épousa et l'associa à ses travaux. Par la suite, dans un accès de fureur jalouse, il la tua d'un coup d'épée. Au dire des contemporains, Aniella avait un grand talent, et l'on cite parmi ses œuvres une *Nativité* et la *Mort de la Vierge*, qui se trouvent dans l'église de la Piété, à Naples.

ROSA (François), peintre italien, né à Gênes, qui vivait au XVIIe siècle. Il se rendit à Rome, où il étudia, dit-on, sous la direction de Pietro de Cortone. Artiste distingué, il ne parvint pas cependant à acquérir une originalité propre et ses tableaux rappellent tantôt la manière des Carrache, tantôt celle des frères Luini. Parmi ses peintures, où l'on trouve une science réelle du nu et du clair-obscur et des figures expressives, on cite celles qu'il exécuta soit à l'huile, soit à fresque, dans les églises de Saint-Anathase, de Saint-Vincent et de Saint-Charles, à Rome, et le *Miracle de saint Antoine*, à l'église des Frari, à Venise.

ROSA (Michel), médecin italien, né à San-Leo (duché de Montefeltro) en 1731, mort en 1809. Reçu docteur en médecine à Padoue, il alla se fixer, en 1750, à Venise, qu'il quitta momentanément pour faire un voyage à Florence, afin de s'y rendre compte de l'état de la médecine dans cette ville, et un autre voyage à Rome, où il s'occupa d'archéologie. Ayant été nommé en 1766 professeur de médecine à l'université de Pavie, il y fit des cours jusqu'en 1774, époque où, sur la demande du duc de Modène, il alla habiter cette ville et devint premier professeur, puis président de la Faculté. Lorsque les Français envahirent la Péninsule à l'époque de la Révolution, Rosa quitta Modène pour aller se fixer à Rimini, où il reçut une chaire. Pendant la famine de 1801, il chercha les moyens d'utiliser le gland pour en faire un pain passable. Il s'occupa en outre de l'action de diverses substances sur l'économie animale, se prononça contre l'utilité de la vaccination et fit des recherches pour trouver une plante qu'on pût substituer à l'indigo. Nous citerons, parmi ses écrits : *Essai d'observations chimiques* (Venise, 1766, in-8°); *De epidemicis et contagiosis acroaxis; Scheda ad catarrhum; Mémoire sur l'inoculation du virus vaccin; Lettres sur quelques curiosités physiques* (1783); *De la pourpre et des matières des habillements chez les ouvriers* (1786); des *Lettres* curieuses sur diverses questions scientifiques, etc.

ROSA (Pierre), archéologue et topographe italien, né à Rome vers 1815, descendant en ligne directe de Salvator Rosa. Après avoir été pendant plusieurs années architecte du prince Borghèse, il quitta cette place en 1848 pour s'adonner exclusivement à de savantes et utiles recherches sur les antiquités de la ville éternelle et de la campagne romaine. Peu après, il commença à dresser la *Carte topographique de l'ancien Latium*, à l'échelle de 0m,020. Depuis, il a restitué topographiquement tous les tombeaux de la voie Appienne, dont les plans ont paru dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome.* Le gouvernement français le chargea, en 1860, de divers travaux de restitution, notamment de celle du fameux camp des prétoriens d'Albano, puis le nomma conservateur des ruines du palais des Césars, comprises dans les jardins Farnèse, achetés par Napoléon III. M. Rosa reçut alors la mission de pratiquer des fouilles dans ces jardins, fut décoré de la Légion d'honneur et devint, en 1863, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris. Depuis cette époque, le savant archéologue a déployé sa sagace activité sur un plus vaste terrain. Après la prise de possession de Rome par le gouvernement italien (sept. 1870), il a été chargé de pratiquer des fouilles dans le Forum romain. Après avoir déblayé le sol de la *via Sacra* et constaté au dessous d'elle le passage de la *cloaca Maxima*, le chevalier Rosa découvrit, en 1872, l'extrémité de la basilique Julia. Depuis lors, il a poursuivi ses travaux ayant pour objet de mettre à jour l'aire complète du Forum antique et d'en rétablir la topographie exacte. En outre, il est devenu membre du comité national qui s'est formé pour la recherche des objets enfouis dans le Tibre; il s'est chargé de la continuation des fouilles commencées à Ostie par le chevalier Visconti et a mis la dernière main à sa carte, si longtemps attendue, de l'antique Latium, qui sera un précieux document de topographie archéologique.

ROSA (Salvator), célèbre peintre. V. SALVATOR ROSA.

ROSA GONZALEZ (Juan DE LA), auteur dramatique espagnol, né en 1820, dans la province de Valladolid. Il débuta de bonne heure dans la littérature par des articles de critique qui furent remarqués et qui le placèrent rapidement au premier rang parmi les aristarques espagnols contemporains. Il a été pendant longues années l'un des principaux rédacteurs du journal la *Iberia*, dans lequel il a publié des études de mœurs et des poésies lyriques fort goûtées. Il a, en outre, écrit une foule de pièces de théâtre et plusieurs nouvelles qui ont eu du succès. Nous citerons, entre autres : le *Grand prix*, en collaboration avec MM. Calvo Asensio et Llano; *A la messe du coq;* l'*Amour se paye en amour; Avec et sans raison;* le *Remède du dégoût;* les *Conseils de Thomas; Perdre fortune et amitié;* le *Fils du peuple; A chacun selon ses mérites; Fernan Gonzalez;* l'*Aventurier espagnol;* l'*Esclave de son devoir;* la *Jalousie d'une noble âme;* l'*Honneur et l'argent*, etc.

Rosa et Gertrude, roman par Rodolphe Topffer (Genève, 1844). C'est une histoire douce, touchante, simple et cependant savante de composition sans en avoir l'air. Un bon pasteur y tient la plume et la garde jusqu'au bout. M. Bernier est un digne collègue de M. Prévère dans le *Presbytère.* Un jour, dans une rue écartée de Genève, par un temps de bise, en allant porter des consolations à un agonisant, M. Bernier a rencontré deux jeunes filles innocemment rieuses, qui se tenaient par le bras et se garaient de leur mieux contre les bouffées de vent. Comment il s'intéresse à première vue à ces deux jeunes personnes étrangères; comment il les remet dans leur chemin qu'elles avaient perdu; comment il les rencontre de temps en temps et se trouve peu à peu et, sans le vouloir, mêlé à leur destinée, tout cela est raconté avec une simplicité ingénue qui finit par piquer la curiosité. De ces deux jeunes filles, l'une, Rosa, se croit mariée avec un certain comte Ludwig, qui depuis quatre mois ne donne plus signe de vie; l'autre, Gertrude, est en butte aux obsessions d'un lovelace nommé Ferdinand. Toutes deux ont quitté la maison paternelle, abusées par les artifices du comte qui, avec d'adroits complices, a simulé un faux mariage, dont Rosa est la victime. Ce qui rend cette malheureuse encore plus touchante, c'est qu'elle ne se doute pas du piége dans lequel elle est tombée et qu'elle ne cesse d'adorer celui qu'elle croit son époux. Pas de nouvelles du comte et leurs ressources s'épuisent; elles en sont réduites aux expédients et obligées de quitter leur hôtel. Tous les maux fondent sur elles; en proie aux poursuites de Ferdinand, aux médisances du voisinage, elles n'ont d'autre refuge que l'humanité affectueuse de M. Bernier. Ferdinand est un misérable qui ne recule devant rien. Ami secret de Ludwig, il s'entend avec lui et fait envoyer un certain baron de Bulou, qui vient, muni d'une lettre du comte, chercher ses deux victimes. Rosa, tout entière au bonheur d'aller retrouver son époux, ne se doute de rien; mais M. Bernier, dont les soupçons sont éveillés, flaire une nouvelle infamie. Il monte de force dans la voiture qui emmène ses deux protégées, et, chemin faisant, découvre que le baron de Bulou les conduisait à Bâle, où Ferdinand les attendait. Tant de coups successifs ont ébranlé l'organisation de Rosa, qui depuis quelques jours a senti remuer dans ses entrailles le gage du perfide amour de Ludwig. Une fièvre ardente la saisit. C'est là que se révèle dans toute sa bonté et sa beauté le caractère de Gertrude. Elle soigne Rosa comme une mère et devient presque folle de douleur en voyant son amie s'éteindre entre ses bras. La mort de Rosa produit un revirement en faveur des deux infortunées; tous ceux qui naguère en médisaient déplorent leur malheur, et les parents de Gertrude, convaincus que son innocence n'a pas été flétrie, consentent à la recevoir. La douleur de la mort de Rosa un peu apaisée, elle récompense M. Bernier de lui avoir servi de père dans des circonstances si difficiles, en devenant sa fille. Elle épouse son fils André, et tous les trois vont pleurer sur la tombe de Rosa. C'est dix années après ce mariage que M. Bernier, au terme de sa carrière, écrit cette touchante histoire, qu'il termine par cette courte moralité : « Que si, ministre du saint Evangile, j'ai fait diversion aux ha-

bitudes et aux travaux de ma profession pour raconter dans ce livre l'histoire de Rosa et de Gertrude, c'est que, parmi tant de circonstances, d'intérêts et de vicissitudes auxquels je me suis trouvé associé durant un pastorat de cinquante années, je n'en ai pas rencontré où éclatât davantage, d'une part, le contraste consolant entre la fausse paix des méchants qui triomphent et la véritable paix des bons qui succombent; d'autre part, cette divine et éternelle vérité que Dieu, dans ses voies adorables, sait tourner toutes choses au plus grand bien de ceux qui l'aiment, en telle sorte qu'après les avoir purifiés par l'épreuve, tantôt il les rappelle à lui, tantôt il change leur détresse en abondance et leur accorde de longues années pour jouir de ses bienfaits ou pour bénir ses bontés. » Le bon pasteur, dans ce récit, garde parfaitement le ton qui lui est propre et rien ne l'en fait se départir. On peut dire de lui ce que l'auteur a dit de certains dessinateurs d'après nature, qu'il réussit à exprimer ses vues et ses impressions, « sinon habilement, du moins avec une naïveté sentie, une gaucherie fidèle. » Il y a un vrai charme au parler de ce bon vieillard chez lequel la candeur est toujours éclairée par la charité et par la lumière de l'Evangile. Si l'auteur a voulu montrer dans ce ministre (et il est évident qu'il l'a voulu) combien, avec un esprit juste, avec un cœur pur et droit, on peut se trouver, en fin de compte, plus avisé que les malicieux, plus habile que les habiles, et véritablement un maître prudent et consommé dans les traverses les plus délicates de la vie comme dans les choses du cœur, il a complétement réussi. Les singuliers embarras de M. Bernier, chargé de ces deux nouvelles ouailles qu'il s'est données; ses tribulations toujours croissantes depuis le moment où il sort de l'hôtel au milieu des rires en les tenant chacune sous un bras, jusqu'au jour où il les recueille chez lui dans sa propre chambre et où la grossesse de la pauvre Rosa se déclare, ces incidents survenant coup sur coup sont touchés avec un art secret et ménagés avec une économie parfaite. Le doyen de Killerine, le révérend Primerose, dans des situations analogues, ont une teinte assez prononcée de ridicule, que l'excellent M. Bernier sait mieux éviter. On sourit de lui, mais on n'a que le temps de sourire. Cet homme simple et dont le lecteur croit devancer parfois la sagacité se trouve toujours au niveau de chaque crise et la fait tourner à bien. Il y a des scènes parfaitement belles, celle par exemple du départ improvisé de M. Bernier, lorsque, tout sanglant de la chute que lui ont fait faire les chevaux en s'élançant, il monte de force dans la voiture où le baron de Bulou enlevait les deux amies. Le moment où Gertrude lui apprend la grossesse de Rosa et où son premier sentiment, au milieu du surcroît d'anxiété qui lui en revient, est d'aller à la jeune mère et de la bénir, arrache des larmes par sa simplicité sublime. Toutes les scènes qui se rapportent à la mort de Rosa sont d'une haute beauté morale; on sent que l'auteur les peignait d'après lui-même; car il s'acheminait à grands pas « vers cette derniere allée de grands hêtres qui mène au champ du repos, » dont il parle dans son récit intitulé : la *Peur*.

« Le goût, dit M. Sainte-Beuve, a parfois dans ce roman à souffrir de certaines duretés, de rocailles, pour ainsi dire, que rachètent bientôt, comme dans une marche alpestre, la pureté de l'air et la fraîcheur du paysage. En voulant conserver à M. Bernier le ton exact d'un ministre évangélique, l'auteur a, en quelques endroits, multiplié les termes familiers aux réformés et qui ne les choquent pas, comme étant tirés des vieilles traductions de la Bible, qu'ils lisent journellement. Cela, pour nous, ne laisse pas de heurter et de faire disparate en plus d'un lieu; il y aurait eu certainement moyen, sans rien altérer, de mieux fondre. En nous permettant cette critique libre, nous avons voulu témoigner l'entière sincérité de notre jugement et nous maintenir le droit de dire bien haut que l'histoire de *Rosa et Gertrude* est une des lectures les plus douces, les plus saines et les plus attachantes qui se puissent goûter. » Ajoutons que le caractère de Gertrude est une des plus jolies créations du roman moderne, et que, si le récit de Topffer était historique, les femmes n'auraient plus rien à envier à Damon et Pythias, ni à Oreste et Pylade. Il est impossible de pousser plus loin le dévouement de l'*amitié*.

ROSACE s. f. (ro-za-se — rad. *rose*). Archit. Ornement composé de lignes variées, mais dont l'ensemble affecte une forme circulaire : *Un plafond orné de* ROSACES.

— Acal. Genre douteux d'acalèphes, rapporté tour à tour aux béroïdes, aux diphyes, aux physophores et aux polytomes, et dont l'espèce type a été trouvée dans le détroit de Gibraltar.

— **Encycl.** Archit. V. ROSE.

ROSACÉ, ÉE adj. (ro-za-sé — rad. *rose*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rose ou au rosier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rosier.

— **Encycl.** La famille des *rosacées* est une des plus grandes du règne végétal; elle est composée de végétaux herbacés, d'arbustes ou d'arbres atteignant de très-grandes dimensions. Les feuilles sont alternes, simples ou composées, accompagnées à leur base de deux stipules persistantes, quelquefois soudées avec le pétiole. Les fleurs offrent différents modes d'inflorescence; elles se composent d'un calice gamosépale, à quatre ou cinq divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre ou calicule qui fait corps avec le calice, de manière que celui-ci paraît à huit ou dix lobes. La corolle, qui manque rarement, est composée de quatre ou cinq pétales régulièrement étalés, alternes avec les sépales et imbriqués. Les étamines sont généralement en grand nombre et distinctes. Le pistil présente plusieurs modifications : tantôt il est formé d'un ou de plusieurs carpelles entièrement libres et distincts, placés dans un calice tubuleux; tantôt ces carpelles adhèrent, par leur côté extérieur, avec le calice; tantôt ils sont soudés non-seulement avec le calice, mais entre eux; tantôt ils sont réunis en une sorte de capitule sur un réceptacle commun ou gynophore. Chacun de ces carpelles est uniloculaire et contient un, deux ou un plus grand nombre d'ovules dont la position est très-variée. Le style est toujours plus ou moins latéral et le stigmate simple. Le fruit est extrêmement polymorphe; tantôt c'est un véritable drupe, tantôt une mélonide ou pomme, tantôt un ou plusieurs akènes, ou une ou plusieurs capsules déhiscentes, ou enfin une réunion de petits akènes ou petits drupes formant un capitule sur un gynophore qui, dans quelques genres, devient charnu. Les graines ont leur embryon homotrope et dépourvu d'endosperme.

Malgré les différences souvent très-tranchées qu'elles présentent, les *rosacées* constituent un des groupes les plus naturels du règne végétal. Elles ont une analogie bien grande avec certaines légumineuses de la sous-tribu des détariées, qui ont le fruit charnu et semblable à celui de certains genres des drupacées. Le seul caractère constant qui sépare les *rosacées* des légumineuses à corolle régulière, c'est que, dans les dernières, cette corolle a la préfloraison valvaire, tandis qu'elle est toujours imbriquée dans les *rosacées*.

Cette grande famille a été divisée en tribus, dont quelques-unes sont considérées par plusieurs auteurs comme des familles distinctes. I. *Pomacées*. Genres : cognassier, poirier, pommier, néflier, amélanchier, cotonéastre, bibassier, photinie, raphiolépis, alizier, sorbier, stransvésie. — II. *Spiréées*. Genres : spirée, kerria, gillénie, kageneckie, lindleya. — III. *Rosées*. Genres : rosier, hulthénie. — IV. *Dryadées*. Genres : ronce, dalibarde, fraisier, potentille, comaret, horkélie, comaropsis, sibbaldie, waldsteinie, dryas, colurie, benoîte, siéversie, arémoine, aigremoine, margyricarpe, alchémille, acœne, sanguisorbe, pimprenelle, cliffortie. — V. *Amygdalées*. Genres : amandier, pêcher, abricotier, prunier, cerisier.

Les *rosacées* sont répandues dans toutes les régions de l'hémisphère nord. Cette famille est une des plus importantes au point de vue des applications. C'est celle qui nous fournit le plus grand nombre de fruits savoureux et rafraîchissants qu'on sert sur nos tables pendant presque tout le cours de l'année; plusieurs sont susceptibles de donner des boissons fermentées, qui remplacent le vin dans certains pays et sont, pour ce motif, l'objet de cultures assez étendues. En médecine, les *rosacées* sont généralement astringentes et toniques; les graines sont plus ou moins riches en huile grasse. Le bois de quelques espèces est recherché dans l'ébénisterie et les arts. Enfin, cette famille renferme un grand nombre de végétaux d'ornement.

ROSAGE s. m. (ro-za-je — rad. *rose*). Techn. Opération qui a pour but de donner plus de vivacité aux tissus qu'on a teints avec de la garance.

— Bot. Syn. de RHODODENDRON : *Tous les* ROSAGES *se multiplient de semences ou de marcottes.* (Bosc.) *On a proposé de substituer aux feuilles du thé celles du* ROSAGE *doré.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Bot. Comme beaucoup de noms vulgaires, le mot *rosage*, en botanique, a une acception assez vague; il sert à désigner tantôt les *rhododendrons*, tantôt les *rhodoras*, tantôt le groupe entier des *rhododendrées* ou *rhodoracées*, autrefois regardé comme une famille distincté, aujourd'hui simple tribu de la famille des éricinées. La couleur qui domine dans les fleurs de la plupart des espèces, et qui a une certaine analogie avec celle de la rose, a valu à ces plantes le nom gracieux de *rosage*. Ce sont bien, en effet, les roses des lieux incultes, et le rhododendron ferrugineux est même plus connu sous la dénomination populaire de *rose des Alpes*. Ce charmant arbrisseau égaye la vue dans les solitudes des hautes régions montagneuses. Tous les *rosages* occupent du reste, aujourd'hui, une place distinguée dans les jardins d'agrément. V. les mots cités dans cet article.

ROSAGINE s. f. (ro-za-ji-ne — rad. *rose*). Bot. Un des noms vulgaires du laurose ou laurier-rose.

ROSAIRE s. m. (ro-zè-re — bas lat. *rosarium;* de *rosa*, rose, parce que les gros grains du chapelet s'appelaient autrefois des roses, le chapelet n'étant primitivement qu'une couronne de graines ou de fleurs, symbole mystique d'une couronne spirituelle de prières). Relig. Grand chapelet composé de quinze dizaines d'*Ave*, précédées chacune d'un *Pater : Le joaillier était un homme qui faisait le dévot; il avait toujours un* ROSAIRE *à la main.* (Le Sage.)

Mes yeux baissés comptaient les grains de mon ro-[*saire*,
Et j'écoutais pourtant.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Prières que l'on récite en égrenant le rosaire : *Réciter, dire son* ROSAIRE. *Sa mère l'obligeait à apprendre les litanies, les* ROSAIRES, *enfin toutes les prières obligatoires et non obligatoires.* (P. Mérimée.)

— *Fête du Rosaire*, Fête instituée par Grégoire XIII, en mémoire de la victoire de Lépante, et qui se célèbre chaque année le premier dimanche d'octobre.

— Anc. techn. Vaisseau servant à la distillation.

— Moll. Nom vulgaire de la volute sanguine.

— Bot. *Herbe à rosaire*, Espèce de coïx dont les graines servent à faire des chapelets, et qu'on appelle aussi LARMES DE JOB.

— **Encycl.** Relig. V. CHAPELET.

Rosaire (LA VIERGE DU), tableau du Dominiquin (Bologne). Le Dominiquin, obligé de peindre l'institution du rosaire, a tout tiré de son imagination et a voulu cacher la stérilité du sujet par le grand nombre des épisodes; il en est résulté une obscurité que l'examen le plus détaillé ne ferait pas disparaître. L'Albane, le partisan et l'ami du Dominiquin, avouait qu'il ne pouvait deviner le sens des allégories de ce tableau, et l'artiste lui-même parut très-embarrassé lorsqu'on lui en demanda l'explication. « Mais il faut dire aussi, écrit M. Viardot, pour excuser le Dominiquin, que cette composition lui fut, en quelque sorte, commandée par le mystique cardinal Agucchi, qui fut son protecteur unique, son consolateur, son ami, et auquel l'artiste ne pouvait refuser cette marque de déférence. » La Vierge, entourée d'une gloire céleste, s'offre à l'invocation des mortels; mais c'est l'Enfant Jésus qui répand des fleurs sur ceux qui implorent sa mère : cette pensée est ingénieuse. Auprès de ce groupe principal, on voit saint Dominique, instituteur du rosaire; son attitude est heureusement choisie. Les mystères de la vie de Jésus-Christ sont figurés par trois groupes d'anges qui tous ont une expression différente. Dans le bas du tableau, un pape invoque la Vierge, et, derrière lui, un vieillard porte la tiare pontificale. Deux enfants jouent avec un rosaire. Plus loin, deux jeunes filles, qui se tiennent étroitement embrassées, sont sur le point d'être frappées par un cavalier furieux et n'ont pour défense que le talisman chrétien. Un père, expirant dans les bras de sa fille, n'implore d'autre secours que celui de la Vierge contre un meurtrier qui le menace. « Si la composition manque d'ensemble, dit Landon, on n'en doit pas moins admirer l'expression de chaque personnage. Quelle piété profonde dans ce pontife! quelle douce ferveur, quelle innocence dans ces deux vierges! Les deux enfants sont d'une naïveté inimitable. Le vieillard offre une image sublime de la résignation; c'est un chef-d'œuvre d'expression vraie, profonde et pathétique. On doit remarquer avec quel art le Dominiquin, sans recourir à une nature décrépite, a montré un homme accablé par la souffrance. La femme qui semble vouloir le défendre est du plus beau caractère. » Ainsi, dans cet ouvrage, tout justifie l'opinion du Poussin, qui disait du Dominiquin qu'il était le seul peintre qui, pour l'expression, approchât de Raphaël. Ce tableau, qu'on a vu au Louvre, a été rendu à la ville de Bologne.

ROSALBA, dont le véritable nom est Carriera ROSA ALBA, pastelliste, née à Chiozza, près de Venise, en 1670, morte à Venise en 1757. Cette artiste débuta par quelques dessins de dentelles, puis, sur les conseils du peintre français Jean Stève, elle se mit à peindre des dessus de tabatière et trouva dans ce genre de travail les ressources nécessaires à ses besoins. Elle vint en France en 1720, fut reçue à l'Académie de peinture cette même année et envoya, en 1722, pour morceau de réception, une tête de Muse qui est aujourd'hui au Louvre dans la collection des dessins. Elle fit un voyage en Autriche vers 1735 et fut très-bien accueillie à la cour de ce pays. Rosalba perdit la vue en 1746, subit l'opération de la cataracte en 1749, mais n'en fut guère soulagée et mourut aveugle à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

On a d'elle une relation de son voyage en France, sous le titre : *Diario degli anni 1720-1721 scritto da propria mano in Parigi da Rosalba Carriera, dipintrice famosa* (Venezia, 1793, in-4°).

Rosalba fut une artiste de talent. La correction de son dessin laisse quelquefois à désirer, mais le coloris est vif et vrai. Le musée de Dresde possède de cette artiste cent quarante-trois morceaux, comprenant de nombreux portraits historiques et intéressants et quelques sujets, même sacrés, traités avec une grâce mignarde et une chaude couleur. On a souvent gravé d'après les pastels de Rosalba; parmi ces reproducteurs, on peut citer Duflot, Larmessin et Lépicié. — Sa sœur cadette, GIOVANNINA, peignait la miniature et souvent l'aida dans la préparation des fonds et des draperies. Elle mourut en 1737.

ROSALES (Eduardo), peintre espagnol contemporain, mort à Rome en 1873. Cet artiste s'est fait connaître en France par deux tableaux remarquables : *Isabelle la Catholique dictant son testament* et la *Mort de Lucrèce*. Le premier de ces ouvrages a paru à l'Exposition universelle de 1867 et a valu à l'auteur une médaille de première classe et la croix de la Légion d'honneur. La composition, qui comprend plusieurs personnages assis ou debout autour de la reine couchée sur son lit de mort, est pleine de gravité, solennelle sans emphase, savante sans recherche. L'exécution a beaucoup de largeur et de fermeté; la lumière, habilement ménagée, se montre sur la figure principale, celle d'Isabelle, et les blancs mats des draps et de l'oreiller sont nuancés dans une gamme très-harmonieuse. Il serait à désirer seulement que les étoffes, en général, eussent plus de souplesse. Cette peinture, la plus importante de celles que l'Espagne envoya à la grande Exposition de 1867, attira l'attention de l'Académie française des beaux-arts, qui donna bientôt à l'auteur le titre de membre correspondant. La *Mort de Lucrèce* parut au Salon de 1874, après la mort d'Eduardo Rosales. En un sujet tant de fois rebattu et qui prête si bien à l'emphase et au mélodrame, l'artiste espagnol a su être original et simple, unir la noblesse et le pathétique de la tragédie à la gravité de l'histoire; ses figures ont un caractère bien antique, inspiré par l'étude des maîtres célèbres, et les costumes sont drapés avec science et avec goût. Une couleur riche et vigoureuse ajoute aux mérites de cet ouvrage; la lumière, en grande partie concentrée sur l'un des bras de Lucrèce et sur le visage du vieux Lucretius, a beaucoup d'éclat et fait aux ombres une opposition quelque peu violente.

M. Eduardo Rosales était directeur de l'Académie espagnole des beaux-arts.

ROSALÉSIE s. f. (ro-za-lé-zî — de *Rosales*, sav. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des composées, et dont l'espèce type croît au Mexique.

ROSALIE s. f. (ro-za-lî). Anc. mus. Nom qu'on donnait à une phrase mélodique dont le dessin, une fois qu'elle avait été primitivement établie, se répétait exactement à la seconde supérieure ou inférieure, puis à la tierce, puis à la quarte, etc.

— Mamm. Espèce d'ouistiti de la section des tamarins.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, formé aux dépens des cérambyx, et comprenant deux espèces, qui habitent les régions froides et les hautes montagnes de l'Europe.

— **Encycl.** Mus. On trouve beaucoup d'exemples de *rosalies* dans certains auteurs anciens, qui trouvaient ainsi le moyen de donner le change à l'auditeur sur le peu de souffle et de valeur de leur inspiration.

Voici un exemple de *rosalie :*

Aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, la *rosalie* n'est plus de mise et un compositeur n'oserait plus l'employer. « On a banni, dit très-justement Castil-Blaze, de toutes les compositions de bon goût ces répétitions fastidieuses et banales, trop faciles à deviner ou à prévoir. On en souffre cependant deux encore, mais non pas trois. »

— Entom. Les *rosalies* ont pour caractères : une tête penchée en avant; des palpes terminées par un article plus grand, obconique, allongé et comprimé; les maxillaires plus courts que les labiaux et ne dépassant pas l'extrémité des mâchoires; le corselet épineux. Ces insectes sont ornés de couleurs métalliques et brillantes et répandent une odeur agréable. La *rosalie des Alpes*, espèce type du genre, a le corps velouté, d'un bleu cendré, avec une tache noire veloutée près du bord antérieur du corselet, et trois autres de même couleur sur les élytres; les antennes longues, bleu cendré, noires au bout. Cet

insecte, le plus beau de nos coléoptères, répand une odeur de musc. On ne le trouve guère que sur les plus hautes montagnes de l'Europe. Cependant on l'a rencontré, mais rarement, à Paris, dans les chantiers, où il avait été transporté avec les bois.

ROSALIE (sainte), patronne de Palerme, née dans cette ville vers le commencement du XIIe siècle, morte en 1160. Elle appartenait à une famille qui prétendait descendre de Charlemagne. Poussée par une extrême exaltation religieuse, elle quitta sa famille et alla s'enfermer dans une grotte du mont Pelegrino, où, dans la solitude, elle s'adonna à la prière et à la pénitence. L'Eglise célèbre sa fête le 4 septembre. Les Siciliens superstitieux ont attribué à sainte Rosalie le pouvoir de chasser la peste, d'empêcher les ravages des tremblements de terre, etc.

ROSALIE (sœur). V. RENDU (Jeanne-Marie).

ROSALIENBERG, montagne de Hongrie, qui forme une partie de la limite entre le comitat hongrois d'Œdenbourg et le cercle autrichien du Wienerwald inférieur. Elle est couronnée par une chapelle dédiée à sainte Rosalie.

ROSALINE s. f. (ro-za-li-ne — dimin. du lat. *rosa*, rose). Foram. Genre de foraminifères ou rhizopodes, de l'ordre des hélicostègues, famille des turbinoïdes, comprenant plusieurs espèces microscopiques vivant dans les mers européennes et équatoriales, ou fossiles des terrains crétacés et tertiaires : *Les* ROSALINES *sont discoïdes ou trochoïdes, fixées par une face plane sur les fucus.* (Dujardin.)

ROSAMBEAU (Louis MINET, connu au théâtre sous le nom de), comédien français, né en 1773, mort à Paris le 15 octobre 1843. Il était fils d'un acteur assez médiocre. Tout enfant et se tenant à peine sur ses jambes, déjà il fredonnait, dans une langue inconnue, des airs bizarres capables de terrifier les oreilles les moins musicales. L'audace du petit bonhomme tenait du prodige, mais un observateur aurait pu lui prédire déjà sa future destinée, car, ainsi que l'a dit Scribe avec beaucoup de raison :

M'est avis qu'un tonneau vide
Résonne plus qu'un tonneau plein.

Rosambeau s'escrimait déjà, à l'époque du Directoire, sur le théâtre des Jeunes élèves, situé rue de Bondy, et sur celui du Marais, où débutèrent avec lui Potier, Alexandre Duval, Tiercelin et Picard. Après avoir jeté quelque éclat sur le théâtre des Victoires nationales, il prit son essor vers la province. « Rosambeau, dit un critique, était un des types les plus complets de cette race de comédiens si curieusement décrite par Scarron dans son *Roman comique*... Il n'y avait pas en France un seul théâtre, grand ou petit, pas une scène, pas un tréteau sur lesquels il n'eût joué la tragédie, la comédie, le drame, l'opéra, le vaudeville, car il abordait tous les genres et tous les emplois avec une égale facilité... Jamais comédien errant ne sema sur sa route plus de saillies, de bons tours et de plaisantes aventures. Toujours pauvre, sans cesse aux expédients, il était inépuisable en ressources d'imagination; la mauvaise fortune ne le trouvait jamais en défaut; quel que fût l'obstacle, il se tirait d'affaire avec une merveilleuse dextérité. »

C'est à lui qu'on attribue l'histoire des bas de soie confectionnés avec du cirage, celle du monstre marin habillé de plumes, du grand canard de Nancy, etc. Après toutes ses pérégrinations, Rosambeau, revenu à Paris, rentra à l'Odéon et y resta comme pensionnaire jusqu'à sa mort.

ROSAMEL (Claude-Charles-Marie DU CAMPE DE), marin et ministre français, né à Frencq (Pas-de-Calais) en 1774, mort en 1848. Il s'embarqua à l'âge de treize ans comme mousse, prit part aux combats livrés aux Anglais par l'amiral Villaret-Joyeuse, en 1794 et 1795, et fut nommé, à cette époque, lieutenant de vaisseau. Pendant l'expédition d'Irlande (1798), Rosamel fut fait prisonnier, mais il recouvra bientôt la liberté. Après avoir servi aux Antilles (1801-1803) et dans la flottille de Boulogne (1804), il devint capitaine de frégate en 1808 et fut fait prisonnier par les Anglais le 29 novembre 1811, après une lutte héroïque, soutenue avec la *Pomone*, contre des forces doubles, à la hauteur de Palagosa (golfe de Venise). Rendu à la liberté en 1814, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, devint major de la marine à Cherbourg en 1816, contre-amiral en 1823 et commanda, à cette époque, la station de l'Amérique du Sud. En 1828, Rosamel passa dans la flotte de l'amiral de Rigny et concourut, avec les Anglais, à la tête d'une escadre, à intimider les Russes qui menaçaient Constantinople. En 1830, il fit la campagne d'Alger comme major général de la flotte, canonna cette ville, puis obligea le bey de Tripoli à donner satisfaction d'une insulte à la France. Le gouvernement de Juillet récompensa ses services par la préfecture maritime de Toulon, le grade de vice-amiral (1831), un siége au conseil d'amirauté en 1833. Les Toulonnais l'envoyèrent, la même année, à la Chambre des députés. Lorsque le comte Molé fut chargé de former un cabinet, Rosamel reçut le portefeuille de la marine (6 septembre 1836). Il fit preuve d'activité dans ces fonctions et ordonna de bloquer les côtes du Mexique. A la chute du ministère Molé, il déposa son portefeuille (30 mars 1839) et alla, cette même année, siéger à la Chambre des pairs, où il ne joua qu'un rôle effacé.

ROSAMONDE. V. ROSEMONDE.

Rosanie, comédie en trois actes, en vers libres, paroles de Devismes, musique de Rigel; représentée aux Italiens le 24 juillet 1780. Le sujet de la pièce est tiré d'un fabliau ancien, intitulé : les *Merveilleuses aventures de Richard et de son ménestrel.* Le compositeur a introduit dans sa partition un morceau dont les paroles et la musique sont attribuées au roi Richard : *Si tendre et jeune femelle.* Il est probable que les auteurs avaient choisi ce genre de pièce d'après l'exemple de Grétry ou pour se conformer à une mode du temps; car on avait représenté, six mois auparavant, *Aucassin et Nicolette*, opéra également imité d'un fabliau du moyen âge. Rigel était un musicien de mérite, élève de l'illustre Jomelli, et sa musique religieuse était chantée avec succès au Concert spirituel.

ROSANILINE s. f. (ro-za-ni-li-ne — de *rose*, et de *aniline*). Chim. Substance obtenue en traitant l'aniline par le tétrachlorure de carbone.

— **Encycl.** La découverte de ce composé est due à M. Hoffmann en 1858. Le savant chimiste considère cet alcaloïde comme étant formé de trois molécules d'aniline réunies par le carbone substitué à l'hydrogène. La formule de ce corps serait donc $C^{38}H^{17}Az^3$. Il nomma cette base *carbotriphényltriamine* et reconnut qu'on pouvait avec elle obtenir une couleur rouge cramoisi splendide; c'est la *rosaniline.* L'industrie s'empara bientôt de cette découverte, et c'est alors que furent imaginés des procédés de préparation faciles et peu coûteux ; c'est de la sorte que l'on obtint ces étoffes dites fuchsine, magenta, azoléine, etc. Pourtant, le nom définitif de la substance resta *rosaniline*, nom assez heureusement choisi, car il indique l'origine du corps. M. Hoffmann a publié sur cette decouverte un travail très-détaillé et très-remarquable que nous essayerons de résumer très-brièvement ici, renvoyant, pour plus de détails, le lecteur au travail primitif publié dans le tome LXV, page 207, de la 3e série des *Annales de chimie et de physique.* Selon M. Hoffmann, les différents rouges commerciaux provenant du goudron de houille ne seraient que des sels à base de *rosaniline* dont la différence de coloration tiendrait à la pureté plus ou moins grande du produit employé ou à la différence de l'acide en combinaison avec la base. Suivant le même auteur, la *rosaniline* est un alcaloïde parfaitement caractérisé, cristallisable, qui en sortant de ses combinaisons est incolore, mais qui devient rose au contact de l'air et va peu à peu en se fonçant, sans pour cela changer de poids ni de composition.

La composition de la *rosaniline* lui assigne la formule $C^{40}H^{19}Az^3H^2O^2$, et sa manière de se comporter avec les acides la range dans la classe des triamines, c'est-à-dire en fait une base pouvant se combiner avec une, deux ou trois molécules d'acide.

La *rosaniline* est peu soluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool, auquel elle communique une teinte rouge foncé. Elle ne se dissout pas dans l'éther. Quand on a enlevé à la *rosaniline* son eau hygroscopique, elle peut être chauffée jusqu'à 130° sans changer de poids. Si on la soumet à l'action d'agents réducteurs, tels que l'hydrogène naissant, l'hydrogène sulfuré, elle perd deux molécules d'oxygène et donne alors une nouvelle triamine désignée sous le nom de *leucaniline.* Ce corps est cristallisable, d'abord incolore, puis se colore par l'action de l'air, en reprenant de nouveau la composition de la *rosaniline.* Il y a un fait d'oxydation lente coïncidant avec la coloration du produit soumis à l'influence des agents oxydants.

On a voulu voir dans ce fait un rapprochement entre la *rosaniline* et l'indigo; ce dernier produit, soumis à l'action des deux agents réducteurs hydrogène naissant ou hydrogène sulfuré, donne en effet l'indigo blanc ($C^{16}H^6AzO^2$) qui, au contact de l'air, prend une teinte bleue de plus en plus foncée et revient ensuite à son point de départ, l'indigo bleu ($C^{16}H^5AzO^2$).

Comme base, la leucaniline paraît d'ailleurs présenter les mêmes propriétés que la *rosaniline*, dont elle ne diffère que par deux équivalents d'hydrogène; sa formule est, en effet, $C^4OH^{21}Az^3$.

De tous les composés commerciaux de la *rosaniline*, l'acétate de cette base est celui qui, par sa beauté et la netteté de ses formes, semble offrir le plus de garanties de pureté; aussi est-ce de ce composé que M. Hoffmann a tiré l'aniline, en en décomposant la solution bouillante par un grand excès d'ammoniaque. Il se forme, au commencement, un précipité cristallin de couleur rougeâtre, qui est de la *rosaniline* presque pure. Si on recueille isolément le liquide surnageant et qu'on l'abandonne à lui même, il laisse déposer dans son sein des aiguilles et des tablettes cristallines parfaitement blanches. Ces cristaux sont de la *rosaniline* dans un grand état de pureté.

Grâce à l'étude approfondie que M. Hoffmann a faite de la *rosaniline*, il a pu rendre compte de ce qu'était le bleu d'aniline. Cette transformation du rouge en bleu d'aniline avait été indiquée pour la première fois par MM. Girard et de Lair. Il est très-facile de l'obtenir en traitant à chaud un sel de *rosaniline*, principalement l'acétate et le benzoate par l'aniline, ou inversement en traitant un acétate ou un benzoate d'aniline par une solution de *rosaniline.* Dans cette combinaison, on constate un abondant dégagement d'ammoniaque; quant au produit, c'est toujours un sel dans lequel se trouve la *rosaniline* modifiée par la substitution de trois molécules de phényle à trois molécules d'hydrogène. Le bleu d'aniline serait donc, pour M. Hoffmann, un sel dont la base serait de la *rosaniline triphénylique.* C'est ce que fait comprendre l'équation suivante :

$$\underset{\text{Chlorhydrate de } rosaniline.}{C^{40}H^{19}Az^3HCl} + \underset{\text{Aniline.}}{3C^{12}H^7Az}$$

$$= \underset{\text{Chlorhydrate de } rosaniline \text{ triphénylique.}}{C^{40}H^{16}(C^{12}H^5)^3Az^3HCl} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{3H^3Az.}$$

On remarquera que la *rosaniline* triphénylique, à l'état libre, est incolore comme la *rosaniline*, ce qui resserre encore le lien qui unit ces deux bases entre elles. M. Hoffmann a tenté aussi d'introduire de l'éthyle à la place du phényle dans la *rosaniline;* pour cela, il soumettait cette dernière base à l'action de l'iodure d'éthyle. Il a ainsi obtenu un produit d'un bleu magnifique; mais ce n'est pas l'iodhydrate de *rosaniline* triphénylique, mais un iodéthylate de cette base, dont la composition peut être représentée par la formule $C^{40}H^{16}(C^4H^5)^3Az^3,C^4H^5I$. Ce serait, par conséquent, une combinaison d'iodure d'éthyle et de *rosaniline* triphénylique.

Enfin, des travaux postérieurs de M. Hoffmann sont venus montrer que l'aniline chimiquement pure ne donnait pas de *rosaniline* avec l'acide arsénieux ou le bichlorure d'étain, d'où l'on a conclu que l'aniline du commerce renferme une base inconnue qui joue un rôle dans la formation du rouge, ou bien une substance isomère de l'aniline que l'on n'a pu isoler.

ROSANS ou **ROZANS**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 60 kilom. S.-O. de Gap; pop. aggl., 519 hab. — pop. tot., 785 hab. Ce bourg, situé sur le versant d'une colline qui domine la vallée fertile de l'Etang, possède une élégante église moderne, un vieux château, une jolie fontaine et une tour carrée dont on attribue à tort ou à raison la construction aux Sarrasins.

ROSARIO ou **SAN-JOSE DE CUCUTA** ou simplement **CUCUTA**, ville de la Nouvelle-Grenade (Santander), à 53 kilom. N.-E. de Pamplona, 400 de Santa-Fé-de-Bogota, sur la rive droite du rio del Oro, dans une vallée fertile et bien ombragée. Elle est assez bien bâtie et jouit d'un climat chaud, mais salubre. C'est là que siégea, en 1821, le congrès qui posa les bases de la constitution de la Colombie.

ROSARIO, petite île de la mer des Antilles, sur la côte de la Colombie, département de la Magdalena (Nouvelle-Grenade), province de Carthagène.

ROSARIO, ville de la république Argentine, province de Santa-Fé, sur le Parana; 4,000 hab. Commerce actif. Elle fut fondée en 1730.

ROSARIO, ville du Mexique, Etat de Cinaloa, sur la rivière de son nom, à 170 kilom. de Culiacan et près des riches mines d'or de Copala (v. ce mot); 5,800 hab.

ROSARNO, bourg d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 13 kilom. O. de Laureana, sur une éminence, au milieu de marais, près de la rive gauche de la Mesima; 2,000 hab. Le tremblement de terre de 1783 y causa de grands désastres.

ROSAS ou **ROSES**, ancienne *Rhoda*, ville forte d'Espagne (Catalogne), au pied d'une haute montagne des Pyrénées, dans la partie N. du golfe de son nom, dans la province et à 70 kilom. N.-N.-E. de Girone; avec un petit port qui est défendu par le fort de la Trinidad; 2,000 hab. Commerce actif. Fondée, dit-on, dans le Xe siècle av. J.-C., elle fut très-florissante sous les Romains. Les Arabes y dominèrent de 713 à 797. Les Français s'en emparèrent plusieurs fois, notamment en 1645, 1693, 1795 et 1808.

ROSAS (Antoine VON), médecin allemand, né à Funfkirchen (Hongrie) en 1791. Il exerça quelque temps sa profession à Vienne, s'occupa principalement et avec succès des maladies des yeux et obtint, en 1819, la chaire d'ophthalmologie à l'université de Padoue. Deux ans après, il fut nommé au même emploi à la Faculté de médecine de Vienne. En 1837, l'empereur d'Autriche l'a anobli. On cite de ce savant plusieurs ouvrages importants : *Manuel théorique et pratique d'ophthalmologie* (Vienne, 1830, 3 vol. in-8°); *Traité des ophthalmies* (1834, in-8°), puis différents mémoires : *Dissertation sur la fistule lacrymale et l'opération propre à la guérir* (1814); *Histoire abrégée de l'université de Vienne en général et plus particulièrement de la Faculté de médecine* (1840). En outre, il a donné des articles aux *Annuaires médicaux autrichiens*, aux *Annales de médecine de Schmidt*, etc.

ROSAS (don Manuel ORTIZ DE), homme d'Etat argentin, né à Buenos-Ayres en 1793. Il appartient à une noble et ancienne famille des Asturies et fut élevé au milieu des *gauchos* et des pâtres, sur les vastes domaines de son père, passant sa vie à cheval et les armes à la main. On comprend qu'une semblable éducation dut en faire plutôt un chef de bandes et un tyran qu'un esprit libéral et élevé. En 1820, à la tête d'un régiment d'hommes de couleur, il marcha au secours du gouverneur Rodriguez qui venait de s'enfuir de Buenos-Ayres. Il aida au triomphe du gouverneur, représentant le parti unitaire ou de l'autorité, et retourna avec ses hommes dans les pampas. A cette époque, Rivadavia, chef du parti unitaire, devint gouverneur de la république Argentine. Dès lors, la liberté individuelle, celle des cultes, de la presse, le développement de l'instruction publique, de nombreuses mesures libérales propres à faire entrer la république dans la grande communion des peuples de l'Europe, furent aux yeux des moines, dont les biens de mainmorte étaient vendus, et des gauchos, dont on commençait à troubler les habitudes sauvages, autant de griefs qui furent portés à leur comble par la constitution du 24 décembre 1826. A l'instigation des prêtres, une insurrection s'ensuivit, laquelle eut pour chefs les partisans du système fédéraliste, des aventuriers, et, pour soldats, le rebut de la population argentine. Ambitieux, Rosas se mit alors à la tête du mouvement qui allait lui donner le pouvoir.

Le 7 juillet 1827, Rivadavia dut se démettre de ses fonctions de président, et son successeur, Dorrego, fut vaincu et tué, en 1828, par Lavalle, qui était le chef nominatif du mouvement insurrectionnel. De son côté, Rosas se fit tellement remarquer dans cette guerre civile que les gauchos le reconnurent tout d'une voix pour chef de l'Etat et le firent nommer gouverneur de la république par l'assemblée des représentants, le 8 décembre 1829. « Rosas, dit M. Matz, voyait dans le système démocratique et unitaire une importation étrangère et inapplicable au sol américain. Doué de toutes les qualités qui constituent l'autocrate, jaloux de l'indépendance américaine, désireux avant tout de consolider sa puissance par tous les moyens et d'établir un ordre quelconque, il commença une expédition en décembre 1830. La victoire lui resta parce qu'il s'appuyait sur cet élément barbare peut-être, mais national, qui fermentait autour de lui et qu'il réussit à soumettre à son autorité absolue. Pour la première fois depuis la constitution de la république, on vit un gouverneur atteindre le terme légal de son exercice. La gloire militaire devait servir à le maintenir en fonction. A la fin de 1831, il conduisit une expédition contre les Indiens du Sud, dans laquelle il soumit les tribus sauvages jusqu'au détroit de Magellan. Entouré d'un nouveau prestige aux yeux du peuple, il fit une entrée triomphale à Buenos-Ayres, où son absence avait fait renaître les anciens troubles. Rosas parut le seul homme capable de sauver l'Etat et l'assemblée lui conféra, le 7 mars 1831, pour cinq ans, les fonctions de gouverneur et de capitaine général. Par un calcul habile, Rosas refusa d'abord, mais il finit par accepter, à la condition qu'on l'investît provisoirement de la dictature. La même comédie se renouvela entre Rosas et l'assemblée tous les cinq ans. Toujours il mit en avant sa santé affaiblie, les difficultés des circonstances, la nécessité du repos, pour extorquer à l'assemblée des pouvoirs encore plus étendus. Cette stratégie machiavélique permit à Rosas de régner en despote pendant vingt-trois ans. Son gouvernement n'est, en effet, qu'une longue chaîne de crimes monstrueux presque inconnus depuis Caligula et Héliogabale.

Devenu maître du pouvoir, il avait organisé la confédération Argentine (1829) entre les Etats de Buenos-Ayres, d'Entre-Rios, de Corrientes, de Santa-Fé, de Cordova et de San-Juan. Chaque Etat restait indépendant pour ses affaires intérieures. Quant à la direction des affaires étrangères, elle était abandonnée au gouverneur de Buenos-Ayres, c'est-à-dire à Rosas. Celui-ci s'était mis aussitôt à traquer et faire périr les partisans les plus autorisés des idées libérales, dont il voulait se défaire à tout prix, et dans cette tâche horrible il avait trouvé le plus chaleureux appui dans le clergé. Il eut, en outre, l'habileté de se débarrasser de tous les compétiteurs qu'il pouvait avoir à l'intérieur. Quiroga et Santa-Fé, deux généraux fédéralistes, moururent dans des circonstances si opportunes qu'on crut devoir lui attribuer leur mort. Désormais seul chef de son parti, Rosas fit contre les libéraux et les unitaires, qui prirent les armes à quatre reprises, une guerre sans merci, dans laquelle les soldats avaient ordre de ne point faire de quartier et où la confiscation, la torture, le fer et même le poison furent mis en usage. Outre l'armée régulière, Rosas organisa, en 1840, la fameuse bande des *mazorcas*, chargés d'assassiner les suspects en plein jour et même dans la rue. Quant à la presse locale, composée de quatre journaux, tous aux mains de Rosas, elle était naturellement muette sur ces abominables atrocités. Le dictateur, pour détourner l'attention et s'attirer les sympathies populaires, apporta quelques améliorations dans l'administration, abaissa les tarifs douaniers, donna

une plus grande impulsion au commerce, favorisa l'agriculture et la colonisation étrangère.

A l'extérieur, la politique de Rosas était fort habile. Il sut conserver, dans diverses questions vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, une attitude énergique qui lui acquit l'admiration d'une partie de l'Amérique espagnole et qui obligea ces deux puissances, peu désireuses d'entreprendre des expéditions lointaines, à plier devant la ténacité du dictateur. Le massacre d'un certain nombre de Français établis à La Plata provoqua des réclamations du gouvernement français, qui, n'ayant pu rien obtenir, envoya une flotte bloquer Buenos-Ayres (mars 1838); mais là se borna l'action du cabinet des Tuileries, de sorte que les choses traînèrent en longueur et qu'au bout de deux ans le gouvernement français se contenta d'un traité (1840) qui promettait des indemnités pour les nationaux lésés et le traitement de la nation la plus favorisée sur le territoire argentin. Débarrassé des Français qui avaient fait une démonstration illusoire, Rosas frappa les Argentins, qui avaient profité des circonstances pour se montrer hostiles à sa dictature, battit à Famalla le général Lavalle (1841) et continua son système de massacres. Quelque temps après, Rosas, qui tout en se déclarant le chef du parti fédéraliste voulait étendre sa tyrannie sur tous les Etats de la république, alla mettre le siége devant Montevideo. Cette ville se défendit avec la plus grande énergie. Néanmoins elle était sur le point de succomber, lorsque, sur les pressantes instances de leurs agents, les cabinets de Paris et de Londres s'entendirent pour une intervention en commun. Les demandes des alliés ayant été rejetées par Rosas, une flotte anglo-française parut devant Buenos-Ayres, dont elle commença le blocus (18 septembre 1845). Les négociations recommencèrent sans résultat en 1846 et en 1847, et ce ne fut que deux ans plus tard que les alliés firent séparément avec Rosas des traités avantageux pour le dictateur.

Cependant, comme tous les pouvoirs fondés sur l'injustice et la violence, celui de Rosas allait avoir un terme et le dictateur qui avait résisté à la France et à l'Angleterre allait être renversé par une insurrection des provinces appuyée par le Brésil. Les hostilités de ce dernier pays, dirigées depuis longtemps contre le gouvernement de Rosas, déterminèrent ce dernier à rappeler, en 1851, son ambassadeur. En présence de la guerre qui allait éclater, le dictateur demanda à la Chambre des représentants une continuation de ses pouvoirs et, suivant son habitude, sous la menace de donner sa démission; mais, contre son attente, le général Urquiza, gouverneur d'Entre-Rios, devenu son ennemi implacable, déclara qu'il acceptait cette démission par le motif que réitérer, disait-il, auprès de Rosas les instances faites antérieurement pour qu'il reste à son poste, c'est n'avoir aucun égard pour sa santé affaiblie et que c'est aussi contribuer à la ruine des intérêts nationaux, qu'il confesse lui-même ne pouvoir suivre avec toute l'activité qu'ils exigent. Furieux d'être ainsi pris à son propre piége, Rosas perdit la tête; il traita Urquiza de « traître, fou, sauvage unitaire, » et marcha contre la grande armée libératrice de l'Amérique du Sud, composée des troupes du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et de l'Entre-Rios, sous les ordres d'Urquiza. Les deux armées se rencontrèrent à Monte-Caseros, et les Argentins furent mis en déroute après quelques heures de combat (3 février 1852). Rosas, déguisé en gaucho, s'enfuit avec ses deux filles et ses deux fils et parvint à gagner un navire anglais. Le lendemain, Urquiza prenait possession de Buenos-Ayres. Le 25 avril, l'ex-dictateur débarqua à Plymouth, privé de ses richesses qui avaient été confisquées par les vainqueurs; il reçut du gouvernement anglais un accueil assez bienveillant pour exciter l'indignation du public, de la plupart des membres du Parlement et des nations de l'Europe, qu'avaient révoltés ses injustices et ses cruautés pendant sa longue dictature. Il se fixa à Southampton, où il apprit qu'il avait été condamné à mort à Buenos-Ayres, et, depuis cette époque, il a vécu dans l'obscurité. Cet homme, qui fit couler tant de sang, était loin d'être un homme ordinaire. « Sa haute stature, dit un écrivain, ses traits accentués, ses yeux bleus, vifs et pénétrants commandaient le respect; son teint clair et coloré lui donnait l'air d'un Européen. En changeant d'auditoire, il savait changer de langage. Il parlait aux gauchos d'un ton familier, avec des formules énergiques et des images pittoresques. Avec les gens éclairés, c'était un rhéteur plein d'élégance et de recherche. Infatigable au travail, il surveillait tout de ses yeux, l'administration, la police, la diplomatie, l'armée, les finances, la presse; il concentrait tout dans sa main. Il personnifiait en lui le gouvernement et la nation. » Devenu tout-puissant, il poussa l'orgueil jusqu'à faire donner son nom à un mois de l'année et à exiger que les habitants de Buenos-Ayres rendissent hommage à son portrait. Le nombre des malheureux qu'il fit périr ne s'élève pas, dit-on, à moins de vingt-deux mille. Il avait une affection toute particulière pour sa fille Manuelita, à qui il passait tous ses caprices. Quelques dames de Buenos-Ayres s'étant permis de se moquer un jour de la jeune fille, celle-ci obtint, pour réparation, de se faire traîner par elles dans une voiture à travers les rues de la ville. Plusieurs traits du même genre, joints à sa cruauté, ont fait considérer Rosas comme une sorte de Néron moderne.

ROSASCO (Charles-Dominique), théologien italien, né à Frino (Vercellais) en 1708, mort en 1791. Admis, en 1725, dans l'ordre des Barnabites sous le nom de **Jérôme**, il professa l'italien à Florence et à Milan et devint secrétaire général de son ordre. On a de lui quelques ouvrages estimés, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Académie de la Crusca : *Il Rimario toscano* (1763); *Della lingua toscana, dialoghi sette* (1777, 2 vol. in-8°); la *Grammatica italiana; Il Finimondo* (1791), etc.

ROSAT adj. invar. (ro-za — du lat. *rosa*, rose). Se dit des substances, des compositions dans lesquelles il entre des roses : *Huile* ROSAT. *Vinaigre* ROSAT. *Miel* ROSAT. *Pommade* ROSAT. *Onguent* ROSAT.

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat
Et nageait dans des flots de vinaigre *rosat*.

BOILEAU.

— **Encycl.** Voici la composition de quelques-unes des substances dans le nom desquelles on fait entrer l'adjectif *rosat*. Onguent *rosat :* axonge dans laquelle on a fait infuser des pétales de roses et de l'orcanette. Cérat *rosat*, cérat à la rose : cérat sans eau, coloré avec de l'orcanette ou du carmin et aromatisé avec de l'essence de roses. Vinaigre *rosat :* résultat de la macération de roses de Provins dans du vinaigre. Miel *rosat :* sirop fait avec une infusion de roses de Provins et du miel blanc.

ROSATI (Mme Caroline), danseuse italienne, née à Bologne le 14 décembre 1827. Elle parut dès l'âge de neuf ans sur la scène, à Florence, et figura l'Amour enfant dans un ballet. En 1842, elle passa à Venise, où l'attendaient ses premiers succès; puis elle parcourut l'Italie et, après avoir obtenu d'éclatants triomphes sur les scènes de Rome et de Turin, fut attachée à la Scala de Milan; elle se maria dans cette dernière ville, fit ensuite un court séjour au théâtre Carlo-Felice de Gênes, reparut à la Scala et se rendit enfin à Londres, où elle créa avec succès le rôle de Coralie dans le ballet de ce nom de Paul Taglioni. Elle retourna momentanément en Italie, se fit acclamer de nouveau sur les théâtres de Turin et de Naples et vint bientôt se fixer à Paris, où son apparition à notre Grand-Opéra causa une véritable sensation. Elle y a créé avec un talent de mime peu ordinaire, entre autres rôles, la plupart écrits pour elle, ceux des ballets de *Jovita*, de *Sainte-Claire* (1855), du *Corsaire* (1856), de *Marco Spada* (1857); elle a repris avec le même bonheur la *Esmeralda*, *Paquita*, le *Cheval de bronze*, *Giselle* et la *Somnambule*. Elle a souvent quitté Paris pour des excursions à l'étranger. Femme à la tête fiévreuse, au regard quelque peu satanique et lugubre, Mme Rosati excelle dans le genre vigoureux, noble et pathétique. Elle n'en est pas moins excellente aussi dans les personnages riants et familiers. On ne saurait la surpasser lorsqu'elle exprime la passion. Les nuances les plus délicates sont rendues par sa mimique avec précision et lumière. Rien de vague n'est laissé dans le sentiment; et cependant il semble qu'elle s'applique à supprimer les détails, trouvant que quelques traits choisis et peu nombreux suffisent à produire les effets les plus surprenants; son geste est simple, son attitude pleine de grâce et d'harmonie. Elle a laissé, notamment dans le personnage de Thérèse de la *Somnambule*, d'ineffaçables souvenirs; ce rôle est encore tout empreint de son souffle, de son inspiration; elle lui a communiqué une seconde fois la vie après vingt ans de silence et d'oubli et s'y est élevée à une hauteur de talent à laquelle on ne l'avait peut-être jamais vue atteindre. Ingénieuse, intelligente dans la conception de son rôle, tour à tour fougueuse ou touchante, emportée par le désespoir ou ravie dans l'extase d'un rêve charmant, elle réalisait par la pantomime seule les mêmes prodiges qu'accomplit Mme Ristori avec les ressources d'un art plus complet.

ROSÂTRE adj. (ro-zâ-tre — de *rose*, et de la terminaison péjorat. *âtre*). Qui a une teinte rose sale : *Une fleur* ROSÂTRE. *Du satin* ROSÂTRE. ‖ Peu usité.

ROSAVEN DE LIESSEQUES (Jean-Louis), théologien français, né à Quimper en 1772, mort en 1851. Ayant quitté la France à l'époque de la Révolution, il se retira en Pologne et entra, en 1804, à Plock, dans l'ordre des Jésuites. Il fut ensuite professeur de philosophie et préfet des études au couvent des nobles de Saint-Pétersbourg jusqu'en 1814, époque à laquelle il revint à Plock, où pendant quatre ans il professa la théologie dogmatique et fut doyen de la Faculté de théologie. Chassé de Russie en 1820 avec les autres membres de la compagnie de Jésus, il se retira à Rome, où il reçut le titre d'assistant de France. On a de lui : *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Eglise orthodoxe* (1816, in-8°); la *Vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et nouvelles* (Plock, 1817, in-8°; Avignon, 1825, 2e édit.); *Réflexions sur les réclamations de M. l'abbé Baston contre M. de Maistre* (Plock, 1820, in-8°); l'*Eglise catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain qui se dit orthodoxe* (Lyon, 1822, in-8°); *Examen des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie* (Lyon, 1831; 2e édit., 1833).

ROSAY, bourg de France (Seine-et-Marne). V. ROZOY.

ROSBACH, village des Etats prussiens (Saxe), entre Naumbourg et Mersebourg. Victoire de Frédéric II sur le prince de Hildburghausen, commandant l'armée allemande, et sur un corps de 20,000 Français conduits par le prince de Soubise, le 5 novembre 1757. Voici le récit de la bataille de Rosbach par Frédéric II lui-même; nous l'extrayons de son *Histoire de la guerre de Sept ans :* « Le maréchal Keith trouva que les Français étaient établis à Mersebourg, et que le pont était rompu; il ne balança pas sur le parti qui lui restait à prendre; il prit quelques bataillons et se rendit à Halle, dont il delogea les Français, et rétablit le pont qu'ils y avaient également détruit. L'armée du roi se trouvait donc alors avoir sa droite à Halle, son centre vis-à-vis de Mersebourg et sa gauche à Weissenfels, couverte par la Saale, assurant sa communication derrière cette rivière par des corps détachés qui veillaient également sur les démarches des ennemis. Le maréchal Keith passa le premier cette rivière, proche de Halle. Sur ce mouvement, qui ne pouvait être d'aucune conséquence pour les Français, M. de Soubise abandonna tous les bords de la Saale et se replia sur le village de Mucheln. Les Prussiens employèrent ce jour et la nuit suivante à rétablir les ponts de Weissenfels et de Mersebourg; le 3, de grand matin, le roi et le prince Maurice les ayant passés, leurs colonnes et celles du maréchal Keith se dirigèrent sur Rosbach, où elles avaient ordre de se joindre. Le roi se détacha pendant la marche avec quelque cavalerie pour connaître la position des ennemis; elle était des plus mauvaises. Les hussards, par étourderie, poussèrent jusque dans le camp et enlevèrent des chevaux de la cavalerie et des soldats qu'ils arrachèrent de leurs tentes; ces circonstances, jointes au peu de précaution des généraux français, déterminèrent le roi à marcher le lendemain pour les attaquer. L'armée quitta son camp avant la fin du jour; toute la cavalerie faisait l'avant-garde. Lorsqu'elle arriva sur les lieux d'où on avait la veille reconnu le poste des ennemis, elle ne les y trouva plus; sans doute que M. de Soubise, ayant fait réflexion sur la défectuosité de son camp, en avait changé la nuit même; il avait étendu ses troupes sur une hauteur devant laquelle régnait un ravin; sa droite s'appuyait sur un bois qu'il avait fortifié d'un abatis et de trois redoutes garnies d'artillerie; sa gauche était environnée par un grand étang qu'on ne pouvait pas tourner. L'armée du roi se trouvait trop faible en infanterie pour brusquer un poste aussi formidable; pour peu que la défense eût été opiniâtre, on ne l'aurait emporté qu'en sacrifiant 2,000 hommes. Le roi jugea que cette entreprise surpassait ses forces et il envoya des ordres à l'infanterie de passer un défilé marécageux qui se trouvait près de là, pour prendre le camp de Braunsdorf; la cavalerie la suivit, faisant l'arrière-garde. Dès que les Français virent que les troupes prussiennes se repliaient, ils firent avancer leurs piquets avec de l'artillerie, mais sans résultat... On apprit la nuit même que l'ennemi faisait un mouvement de sa gauche à sa droite; les hussards se mirent en campagne dès la pointe du jour; ils entrèrent dans le camp que les Français venaient de quitter et apprirent de paysans qu'ils avaient pris le chemin de Weissenfels. Peu après, un corps assez considérable se forma vis-à-vis de la droite des Prussiens; il avait l'air d'une arrière-garde ou d'une troupe qui cache la marche d'une armée. Les Prussiens tenaient peu de compte de ce mouvement, parce que leur camp était couvert, tant le front que les deux ailes, par un marais impraticable et qu'il n'y avait que trois chaussées étroites par lesquelles on pût venir à eux. On ne pouvait donc supposer que trois desseins à l'ennemi : celui de se retirer par Freibourg dans la haute Thuringe, parce que les subsistances lui manquaient; celui de prendre Weissenfels, ou enfin celui de gagner Mersebourg avant le roi pour lui couper le passage de la Saale. Or, l'armée prussienne en était beaucoup plus près que celle des Français. Cette manœuvre était d'autant moins à craindre qu'elle menait à une bataille dont on pouvait se promettre un succès heureux. Le roi envoya beaucoup de postes en campagne et attendit tranquillement dans son camp que les intentions des ennemis se fussent plus clairement développées. Des nouvelles, tantôt fausses, tantôt vraies, que rapportaient les batteurs d'estrade entretinrent cette incertitude jusque vers midi, qu'on aperçut la tête des colonnes françaises qui, à une certaine distance, traversaient la gauche des Prussiens. Les troupes des cercles disparurent aussi insensiblement, de sorte que ce corps, qu'on prenait pour une arrière-garde et qui était, en effet, la réserve de M. de Saint-Germain, demeura seul vis-à-vis des Prussiens. Le roi alla lui-même reconnaître la marche de M. de Soubise et fut convaincu qu'elle était dirigée sur Mersebourg. Il était deux heures lorsque les Prussiens abattirent leurs tentes; ils firent un quart de conversion à gauche et se mirent en marche. Le roi côtoya l'armée de M. de Soubise. Ses troupes étaient couvertes par le marais qui vient de Braunsdorf et qui, s'étendant à un grand quart de lieue de là, se perd à deux mille pas de Rosbach. Mais M. de Seydlitz faisait l'avant-garde avec toute la cavalerie; il eut ordre de se glisser par des bas-fonds, dont toute cette contrée est remplie, pour tourner la cavalerie française et fondre sur les têtes de leurs colonnes avant qu'elles eussent le temps de se former. Le roi ne put laisser au prince Ferdinand, qui commandait ce jour-là la droite de l'armée, que les vieilles gardes de la cavalerie, qu'il mit sur un rang pour en faire montre; ce qui se pouvait d'autant mieux, qu'une partie du marais de Braunsdorf couvrait cette droite. Les deux armées, se côtoyant, s'approchaient toujours davantage. L'armée du roi tenait soigneusement une petite élévation qui va droit à Rosbach; celle des Français, qui ne connaissait pas apparemment le terrain, marchait par un fond. Le roi fit établir sur cette hauteur une batterie d'artillerie, dont les effets devinrent décisifs dans l'action. Les Français en établirent une vis-à-vis; mais, comme elle tirait de bas en haut, elle ne produisit aucun effet. Pendant qu'on prenait ces arrangements de part et d'autre, M. de Seydlitz avait tourné la droite des ennemis sans qu'ils s'en aperçussent; il fondit alors avec impétuosité sur cette cavalerie; les deux régiments autrichiens formèrent un front et soutinrent le choc; mais se trouvant abandonnés par les Français, à l'exception du régiment de Fitz-James qui donna, ils furent presque entièrement détruits. L'infanterie des deux armées était encore en marche. Le roi aurait voulu gagner le village de Reichardswerben; mais comme il restait 600 pas à faire pour y arriver et qu'on s'attendait d'un moment à l'autre à voir l'action s'engager, il y détacha le maréchal Keith avec ses bataillons, en quoi consistait toute sa seconde ligne. Le roi s'avança en même temps à 200 pas des lignes françaises et s'aperçut que leur ordre de bataille était composé de bataillons en colonnes alternativement enlacés dans des bataillons étendus. Cette aile de M. de Soubise était en l'air, et, la cavalerie prussienne étant occupée à poursuivre celle des ennemis, on ne put se servir que de l'infanterie pour déborder l'aile. Dans cette vue, le roi mit en ligne deux bataillons de grenadiers qui faisaient un crochet à son flanc gauche; ils eurent ordre, au moment que les Français avanceraient, de faire une demi-conversion à droite, ce qui les portait nécessairement sur le flanc de l'ennemi. Cette disposition fut exécutée ponctuellement. Aussi, dès que les Français avancèrent, ils reçurent le feu de ces grenadiers en flanc, et, après avoir essuyé tout au plus trois décharges du régiment de Brunswick, on vit que leurs colonnes se pressaient vers la gauche. Elles eurent bientôt resserré les bataillons étendus qui les séparaient; la masse de cette infanterie devenait de moment en moment plus grosse, plus lourde et plus confuse; plus elle se précipitait sur la gauche, plus elle était débordée par le front des Prussiens. Tandis que le désordre allait en croissant dans l'armée de M. de Soubise, le roi fut averti qu'un corps de cavalerie ennemi se présentait derrière ses troupes; il fit rassembler en hâte les premiers escadrons que l'on put trouver; à peine les eut-il opposés à ceux qui se montraient derrière son front que ces derniers se retirèrent avec promptitude; alors les gardes du corps et les gendarmes furent employés contre l'infanterie française, qui se trouvait dans le plus grand désordre; la cavalerie l'attaqua, et, l'ayant facilement dispersée, elle fit un nombre considérable de prisonniers. Il était six heures du soir quand ce choc se donna; le temps était couvert et il y aurait eu de l'imprudence à poursuivre l'ennemi. Le roi se contenta d'envoyer à sa poursuite quelques cavaliers. » La journée de Rosbach coûta 10,000 hommes à l'armée de M. de Soubise. Les Prussiens firent 7,000 prisonniers, prirent 67 canons, 15 étendards et 7 drapeaux. Frédéric II fit élever, en mémoire de cette victoire, une colonne que Napoléon renversa en 1806, après avoir battu les Prussiens à Iéna.

ROSBECQUE ou **ROOSEBEKE**, village de Belgique, Flandre occidentale, à 14 kilom. N.-N.-E. de Courtrai; 4,800 hab. En 1382, les Français, commandés par Charles VI, remportèrent dans la plaine voisine, sur les Flamands révoltés contre leur comte Louis de Mâle et conduits par Philippe Artevelt, qui y fut tué, une victoire signalée qui leur ouvrit les portes de Courtrai. V. l'article suivant.

Rosbecque (BATAILLE DE), gagnée par Charles VI sur les Gantois révoltés (27 novembre 1382). Les impitoyables exactions de la noblesse, ses prodigalités insensées, ses scandaleuses rapines, son mépris insolent de la justice et de la vie humaine avaient jeté partout des germes de révolte. A Paris, à Rouen, en Picardie, en Champagne, le peuple s'était soulevé contre ces nobles sans pudeur et sans pitié qui n'avaient pour tout

mérite et pour tout droit que le hasard de leur naissance. En Angleterre même, un immense soulèvement avait éclaté. Mais la Flandre paraissait surtout le grand centre de l'insurrection, et c'est là que la noblesee française résolut de la frapper au cœur. Le jeune Charles VI s'arma joyeusement pour cette cause, et l'on marcha contre les Flamands, commandés par Philippe Artevelt, le fils de celui qui, sous Philippe de Valois, avait été l'idole, puis la victime de ces mêmes Flamands. Les deux armées se rencontrèrent dans une vaste plaine, entre Rosbecque et Courtrai. Les Flamands, presque tous artisans peu familiarisés avec les mouvements stratégiques, s'étaient rangés en bataille dans l'ordre des différents métiers dont les symboles se déployaient sur leurs bannières; en même temps, par une tactique qui leur avait déjà réussi, ils n'avaient formé de tous ces corps qu'un seul bataillon, dont la masse énorme, dans leur pensée, devait broyer les chevaliers. Ils étaient armés de maillets, de chapeaux en fer, de hoquetons et de gantelets de même métal et de longs bâtons garnis de fer. Ils avaient heureusement choisi leur position entre un ravin profond et un bois et avaient couvert leur front d'un fossé défendu par des abatis. Ainsi protégés sur leurs flancs et leur front, ils eussent été difficilement forcés dans ce poste presque inexpugnable. Mais ils commirent la faute de l'abandonner pour aller s'établir sur une petite colline appelée le Mont-d'Or, s'imaginant de là rendre leur choc plus irrésistible. A la vue de ce mouvement, le connétable de Clisson, qui commandait l'armée française, ne doute plus de la victoire. Il divise ses troupes en trois corps, qui doivent assaillir les Flamands de plusieurs côtés à la fois; puis il ordonne à Pierre de Villiers, qui portait l'oriflamme, de déployer l'étendard national, et aussitôt la bataille s'engage avec le plus furieux acharnement. Les Flamands reçurent le choc de leurs ennemis sans reculer et ouvrirent sur eux le feu de leurs canons et de leurs bombardes; mais on sait que l'artillerie de cette époque ne faisait pas de grands ravages. Pour ne point se laisser entamer, ils s'étaient attachés les uns aux autres, ne voyant pas qu'ils enchaînaient ainsi la liberté de leurs mouvements et qu'en cas d'échec ils se vouaient à une destruction complète. Cette masse humaine résista pendant quelque temps aux assauts furieux de la chevalerie française; mais une multitude indisciplinée et sans ordre ne pouvait pas manquer d'être rompue et enfoncée par des hommes si habitués aux luttes guerrières et commandés par un aussi habile général que Clisson. En moins d'une heure, la valeur disciplinée et l'expérience des armes eurent brisé la résistance de tous ces courages que ne gouvernait aucune règle. Forcés de se serrer de plus en plus les uns contre les autres sous les chocs multipliés des corps français, se heurtant mutuellement et paralysant leurs mouvements respectifs, ils ressemblaient aux flots d'une mer violemment agitée. Bientôt il ne leur fut plus possible d'agir. Alors entourés de toutes parts par la chevalerie française, ils furent tués, massacrés sans pitié ou périrent étouffés, écrasés sous les pieds des chevaux. Enfin ils parvinrent à se rompre, et tout ce qui n'était pas tombé sous la hache d'armes des chevaliers chercha rapidement son salut dans la fuite; mais ils laissaient 25,000 morts, des historiens disent même 40,000, sur le champ de bataille, et parmi ces derniers se trouvait Philippe Artevelt. La victoire n'avait pas coûté 50 hommes aux Français. Le premier résultat de la bataille de Rosbecque fut la reddition de Courtrai.

ROSBIF s. m. (ro-sbiff — angl. *roast-beef;* de *roast*, rôti, et de *beef*, bœuf). Viande de bœuf, et particulièrement aloyau rôti à la broche : *Manger une tranche de* ROSBIF. *Le dîner consistait en une énorme pièce de* ROSBIF, *un dindon cuit au jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une tarte de confitures.* (Brill.-Sav.) *L'Angleterre est depuis longtemps célèbre par son* ROSBIF. (Scribe.) *Le bouillon ne nourrit que très-médiocrement si l'on n'a la précaution d'y joindre un large* ROSBIF *aux pommes de terre.* (L. Huart.) ‖ Morceau de derrière d'un animal quelconque : ROSBIF *de mouton, d'agneau, de chevreuil.*

ROSCELIN (Jean), philosophe scolastique du XIe siècle, né en Bretagne, chanoine et professeur de philosophie à Compiègne. On le considère comme le chef de la secte des nominalistes. Abailard, qui professa la même doctrine, ne fut pas, comme on l'a cru, son élève. Ayant voulu appliquer ses idées au dogme de la Trinité, Roscelin fut condamné par le concile de Soissons (1092) et forcé de fuir en Angleterre. On croit qu'il mourut en Aquitaine, dans un âge avancé. Pour l'exposé des idées professées par Roscelin, v. RÉALISME et SCOLASTIQUE.

ROSCHD (Ibn), célèbre philosophe arabe. V. AVERRHOÈS.

ROSCHER (Guillaume), économiste allemand, né à Hanovre en 1817. Il fit ses études aux universités de Gœttingue et de Berlin et y suivit de préférence les cours d'Albrecht, de Gervinus, d'O. Muller et de Ranke. Il se fit recevoir, en 1840, agrégé à l'université de Gœttingue, y devint, en 1843, professeur extraordinaire et, l'année suivante, professeur ordinaire, et passa, en 1848, à l'université de Leipzig, où il occupe avec beaucoup de succès depuis cette époque la chaire des sciences économiques et politiques. Il est aujourd'hui (1875), en Allemagne, le représentant le plus distingué de cette école qui applique la méthode historique à l'économie politique. Comparant les différents peuples les uns avec les autres, il chercher à déduire des analogies qu'il rencontre une loi générale de développement et range les anomalies dans la classe des exceptions. De la sorte, il met en lumière bien plus que les autres économistes le caractère national et le degré de civilisation de chaque peuple. Sa méthode a donné lieu à de vives controverses, qui ont presque toutes tourné à son avantage. On a de lui : *De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis* (Gœttingue, 1838); la *Vie, les ouvrages et l'époque de Thucydide* (Gœttingue, 1842); *Plan de leçons sur l'économie politique* (Gœttingue, 1843); *Ebauche d'une théorie naturelle de la forme des Etats* (1847-1848); *Histoire de la doctrine d'économie populaire anglaise au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (Leipzig, 1851); *Du commerce des grains et des mesures à prendre en cas de cherté* (Stuttgard, 1852, 3e édit.), ouvrage traduit en français (1854, in-8o); *Principes d'économie politique* (Stuttgard, 1854 et années suivantes, 2 vol.), son principal ouvrage, traduit en français (1857, 2 vol. in-8o); les *Colonies, la politique coloniale et l'émigration* (Leipzig, 1856, 2e édit.); *Idées sur l'économie politique au point de vue de l'histoire* (Leipzig, 1861, 2e édit.); l'*Economie nationale allemande à l'époque intermédiaire entre le* XVIe *et le* XVIIe *siècle* (Leipzig, 1862). M. Roscher a, en outre, fourni un grand nombre d'études à différents recueils, notamment aux *Mémoires* de la Société saxonne des sciences, et, pendant ces dernières années, il a publié une série d'opuscules sur l'économie nationale allemande. — Un de ses neveux, Albert ROSCHER, né à Ottensen, près de Hambourg, en 1836, entreprit, en 1858, un voyage scientifique dans le sud de l'Afrique occidentale; mais, le 19 mars 1860, il fut assassiné par les naturels à Hisongouny, village situé à peu de distance du Nyanza. Il avait publié, avant son départ, une dissertation remarquable sur *Claudius Ptolemæus et les voies commerciales dans l'Afrique centrale* (Gotha, 1857).

ROSCHMANN (Antoine), historien italien, né dans le Tyrol vers 1710, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il étudia le droit, et, après avoir été secrétaire de l'université d'Inspruck, il fut nommé historiographe des Etats du Tyrol, puis bibliothécaire et surintendant des archives de ce pays. On lui doit des travaux importants et estimés. Nous citerons, entre autres : *Regnum animale, vegetabile et minerale medicum Tyrolense* (Inspruck, 1738, in-8o), dans lequel il décrit les glaciers, les montagnes, les mines, les plantes, etc., du Tyrol; *Veldidena urbs antiquissima, Augusti Colonia* (Ulm, 1745, in-4o), ouvrage qui demanda de longues recherches; *Conjecturæ pro asserendo episcopatu Sabioriensi sancti Cassiani* (Brixen, 1748, in-8o); *Bella Romanorum in Rhetia* (Vienne, 1783, in-fol.). — Un membre de la même famille, Cassien-Antoine ROSCHMANN, mort en 1806, fut archiviste à Vienne et s'adonna à des travaux littéraires. Outre des poésies, on a de lui : *Sirminde*, tragédie (1744, in-8o); *Histoire du Tyrol* (Vienne, 1792-1802, 2 part.).

ROSCINÈLE s. m. (ross-si-nè-le). Crust. V. ROCINÈLE.

ROSCIUS (Quintus), célèbre acteur romain, le plus illustre peut-être de tous ceux qui ont connu la gloire éclatante, mais éphémère, du théâtre. Il naquit, à ce qu'on croit, à Lanuvium, ville municipale du Latium, vers 129 av. J.-C. et mourut vers l'an 62. Cicéron, qui fut son élève pour la déclamation, a dit de lui : « Il joue si bien qu'il ne devrait jamais cesser de paraître sur le théâtre; il a tant de probité et de vertu qu'il n'aurait jamais dû y monter. » Il plaida pour lui contre un certain C. Fannius Cherea. Son plaidoyer nous est parvenu.

ROSCIUS D'AMÉRIE. Proscrit par Sylla et accusé du meurtre de son père, il fut défendu par Cicéron (*Pro Roscio Amerino*). V. l'article suivant.

Roscius d'Amérie (POUR), discours judiciaire prononcé par Cicéron l'an de Rome 673. Les calendes de juin de l'année 671 avaient été fixées par Sylla comme le terme des proscriptions et des confiscations. Vers le milieu de septembre de cette année, Roscius, citoyen d'Amérie, fut tué à Rome, à sept heures du soir. La nouvelle de sa mort arriva dès le point du jour à la ville d'Amérie, distante de 17 lieues. Deux parents de Roscius, que Cicéron prouve n'avoir pas été étrangers à l'assassinat, se hâtèrent d'en instruire Chrysogonus, affranchi de Sylla et son favori. Ayant conçu le projet de s'emparer de la fortune du défunt, qui s'élevait à 1,380,000 francs, ils proposèrent à cet affranchi, dont le pouvoir était immense, de s'associer à leur odieux projet. Il fallait, pour cela, obtenir du dictateur que le nom de Roscius fût inscrit sur les tables de proscription et que ses biens fussent confisqués et vendus. Chrysogonus l'obtint sans peine. Les biens furent mis en vente; il se les fit adjuger presque pour rien. Les complices essayèrent ensuite de faire périr le jeune fils de Roscius; mais on parvint à le soustraire à leurs coups. Alors ils prirent la résolution désespérée de lui imputer le meurtre de son père et de le poursuivre devant les tribunaux comme parricide. Personne n'osait prendre sa défense, parce que chacun voyait d'où partait le coup. Seul Cicéron eut la hardiesse de se charger de cette cause. Dans un discours qui sera un éternel honneur pour sa mémoire, il ne se contenta pas de laver le jeune Roscius de l'infâme accusation qu'on dirigeait, il osa, avec un admirable courage, dénoncer le vrai coupable, Chrysogonus; toutefois, il excusait Sylla, en supposant que sa bonne foi avait été surprise. La dernière partie de son discours tout entière est dirigée contre Chrysogonus. L'orateur attaque l'illégalité de la vente des biens; il va même jusqu'à insinuer qu'elle n'a pas eu lieu. Il exhale son indignation contre le luxe et l'insolence de cet affranchi, et, tout plein des malheurs publics, il en retrace le tableau avec une hardiesse et une énergie incomparables. Abandonnant un moment la cause de Roscius, il plaide les droits de tous ses concitoyens. Il revient encore sur ce sujet à la fin de sa péroraison et fait considérer aux juges que le but des accusateurs, en poursuivant Roscius, est d'établir un droit contre les enfants des proscrits. Ce serait une proscription nouvelle pire que la première; c'est aux tribunaux à mettre un frein à ce système de cruauté qui a si étrangement dénaturé le caractère des Romains et tout à fait effacé les principes et les mœurs de leurs ancêtres. « Le pathétique, dans ce beau plaidoyer, dit M. Pierron, s'allie sans effort à une habile et complète discussion des faits et à cette grâce insinuante, à cette adresse infinie avec laquelle Cicéron savait captiver l'âme des auditeurs. »

Ce beau plaidoyer eut le succès qu'il méritait : Roscius fut absous.

ROSCOE (William), historien anglais, né à Liverpool, de parents pauvres, le 8 mars 1753, mort le 30 juin 1831. Il entra fort jeune dans l'étude d'un attorney, où il employa ses heures de loisir à l'étude de la poésie et de la littérature. Ce fut ainsi qu'il apprit le latin, le français et l'italien. Après avoir fait son stage, Roscoe se mit dans les affaires et commença à s'occuper de politique, sans délaisser pour cela ses études littéraires. Sa première publication fut un poëme en faveur des esclaves, intitulé les *Injustices de l'Afrique* (1788), qui fut traduit en français par Mme Necker. Vers cette époque, il écrivit quelques dissertations politiques; mais bientôt il se recueillit pour se consacrer tout entier à un ouvrage qu'il méditait depuis fort longtemps : la *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique*, qui parut à Londres en 1796. Cet ouvrage acquit à son auteur une grande réputation; la première édition fut rapidement épuisée et MM. Cadell et Davies achetèrent le droit de traduction 1,200 livres sterling. En 1805, il publia la *Vie du pape Léon X.* C'est vers cette époque que Roscoe abandonna son métier d'attorney pour aller s'établir à Liverpool, où il fit paraître la *Nourrice*, poëme imité de l'Italien Luigi Tansillo. Les œuvres de Roscoe et ses sentiments libéraux bien connus le recommandèrent aux suffrages de ses concitoyens, qui l'envoyèrent à la Chambre des communes en 1806. Il y parla plusieurs fois contre l'esclavage des nègres, pour l'émancipation politique des catholiques, ce qui excita contre lui une violente et puissante opposition. D'un caractère doux et ennemi des luttes ardentes, il se dégoûta bientôt de la représentation parlementaire et, après la dissolution de la Chambre, refusa le mandat que vinrent de nouveau lui offrir ses commettants. Cependant il continua à s'occuper de politique, publiant de temps à autre sur des questions à l'ordre du jour des pamphlets qui firent du bruit. Sur ces entrefaites, la faillite du libraire Clarke, dont il était l'ami et dans la maison duquel il avait un intérêt, vint porter un coup funeste à sa fortune; il méditait alors une *Histoire des progrès de l'art et de la littérature*, pour laquelle il avait fait déjà d'importantes recherches; mais il ne put l'achever. Il termina cependant un ouvrage de botanique (science dont il s'était autrefois occupé), la *Monographie des scitaminées;* ce fut son dernier ouvrage, avec une édition très-remarquable des œuvres de Pope, en 10 volumes. Il avait reçu, en 1827, la grande médaille d'or de la Société royale de littérature, en récompense de ses travaux historiques. Il mourut laissant trois fils, qui ont tous publié quelques ouvrages. — L'aîné, Henry ROSCOE, mort en 1836, a publié des livres de jurisprudence et une *Vie de William Roscoe;* le second, THOMAS, a fait paraître des *Voyages illustrés dans l'île de Wight et dans le pays de Galles* et une traduction de l'ouvrage de Sismondi, les *Littératures du midi de l'Europe;* enfin le troisième, qui est mort en 1850, a exercé la profession d'avocat et publié quelques poésies dans des magazines.

ROSCOEA s. m. (ro-scé-a — de *Roscoe*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées ou cannacées, dont l'espèce type croît au Népaul. ‖ Syn. de CONGÉA, autre genre de végétaux.

ROSCOFF, bourg et comm. de France (Finistère), cant. de Saint-Paul-de-Léon, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Morlaix, sur l'Océan; pop. aggl., 960 hab. — pop. tot., 4,454 hab. Petit port d'où partit, en 1404, Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, pour aller combattre une flotte anglaise qu'il atteignit et battit à la pointe de Saint-Matthieu. Charles-Edouard, recueilli par un corsaire de Saint-Malo, aborda heureusement à Roscoff le 10 octobre 1746.

La chapelle Saint-Ninien, le plus ancien monument de Roscoff, fut bâtie en 1548 par Marie Stuart, à l'endroit même de son débarquement lorsqu'elle vint en France pour y être fiancée au dauphin. « Cette chapelle, dit M. Pol de Courcy, consacrée sous le vocable d'un évêque des Pictes, était le lieu accoutumé pour assembler au son de la campane le corps politique de Roscoff et celui où les bourgeois traitaient de leurs affaires ou négoces communs. Les femmes balayaient après la messe le sol de la chapelle et soufflaient cette poussière du côté par lequel leurs époux ou leurs amants devaient revenir, pour obtenir un vent favorable à leurs amours. » Cet édifice, aujourd'hui abandonné, est la propriété du département qui ne fait rien pour empêcher sa destruction complète.

« Il forme un rectangle de 14 mètres de longueur sur 6m,33 de largeur. Le pignon ouest est percé d'une porte ogivale à voussures et le pignon est d'une fenêtre à meneaux flamboyants dont l'amortissement offre des quatre-feuilles lancéolés. Deux autres fenêtres et une porte plus petite sont ouvertes dans les murs latéraux; enfin, l'autel en pierre est flanqué de crédences trilobées en forme de niches. »

L'église de Notre-Dame de Croaz-Baz, surmontée d'un gracieux clocher du XVIe siècle, composé de plusieurs dômes superposés, renferme de curieux bas-reliefs en albâtre, du XIVe siècle. Les plus importants représentent : l'*Annonciation*, l'*Adoration des mages*, la *Flagellation* et le *Crucifiement*. Signalons en outre l'hôpital, qui date de 1573, et l'ancien couvent des capucins, dans l'enclos duquel se voit un figuier magnifique dont le feuillage couvre un espace d'environ 100 mètres de circonférence, Le fort de Bloscon, situé à l'extrémité N.-E. de la presqu'île de Roscoff, défend l'entrée des passes de l'île de Batz et celle de la baie de Pempoul.

Les terres de Roscoff, renommées pour leur fertilité, produisent une grande quantité d'oignons, d'artichauts, de choux-fleurs et d'asperges qui s'expédient dans les diverses contrées de l'Europe. Ces terres se louent jusqu'à 300 francs l'hectare.

C'est à Roscoff qu'a été installé en 1873, par ordre du ministre de l'instruction publique, le premier laboratoire de zoologie expérimentale. Ce laboratoire est établi dans une maison située au bord de la mer. Le nombre des chambres qui peuvent être cédées aux personnes qui veulent étudier est de six. Au rez-de-chaussée est le grand salon, qui renferme la bibliothèque et les instruments; entre la mer et la maison est un jardin avec terrasse et une porte s'ouvrant sur la grève, ce qui permet d'avoir l'eau et les animaux très-facilement. Dans le jardin se trouve un hangar qui abrite les aquariums. Deux embarcations servent à aller draguer en mer avec des engins de corailleur que l'on promène sur les rochers.

ROSCOMMON, ville du centre de l'Irlande, province de Connaught, ch.-l. du comté de son nom, station du chemin de fer de Dublin à Mullingar, à 28 kilom. N.-N.-O. d'Athlone et à 130 kilom. N.-O. de Dublin; 3,500 hab. Cette ville a une ancienne origine, mais elle est mal bâtie, mal percée et n'offre de remarquable que son monastère, qui appartenait à l'ordre des frères prêcheurs. « Un monument y fut érigé, dit M. Esquiros, à la mémoire de Feidlim O'Connor, roi de Connaught, qui mourut l'an 1253. Malheureusement, ce précieux reste d'antiquité nationale fut horriblement mutilé, il y a quelques années, par une bande de dragons ivres. Avant cette profanation, des piliers séparaient de distance en distance la façade du mausolée en plusieurs compartiments, et dans chacun de ces compartiments se montrait la figure d'un homme armé, recouvert de sa cotte de mailles; aujourd'hui, il n'en reste que des débris informes, au milieu desquels trône le roi Feidlim O'Connor, en habit de cérémonie et le sceptre à la main. » Le château de Roscommon, bâti au XIIIe siècle, est aujourd'hui en ruine. Manufactures de grosses laines, flanelles, souliers, etc. Commerce de blé. Donne le titre de comte à la famille Dillon. Patrie du poëte Wentworth Dillon, comte de Roscommon.

ROSCOMMON, comté d'Irlande, entre 53° 14′ et 54° 6′ de latit. N., et entre 10° 6′ et 11° 4′ de longit. O. Il est séparé des comtés de Leitrim, Longford et Westmeath par la rivière de Shannon, à l'E. Il est borné au N. par le comté de Sligo; à l'O. et au S.-O., par celui de Galloway, et au N.-O. par celui de Mayo. Il a 225,522 hectares, 100 kilom. sur 60 et 300,000 hab. C'est un pays plat et ouvert, excepté au N., où s'élèvent les montagnes de Carlew, qui renferment des mines de fer; le reste est entrecoupé de vastes tourbières. Le Shannon, qui le baigne à l'E., y forme plusieurs beaux lacs, dont les principaux sont ceux de Lough-Ree, Lough-Key, Lough-Baffin et Lough-Allen. La Suck le sépare du

comté de Galloway, et il y a, en outre, un grand nombre de petits courants d'eau qui prennent leur source dans l'intérieur, et fertilisent les districts qu'ils traversent. Le climat y est tempéré et le sol fertile. Ce comté était autrefois célèbre par ses pâturages; mais l'accroissement de sa population fait qu'on en a converti un grand nombre en terres labourables. On y recueille différentes espèces de céréales, de fruits et de légumes, et on y élève du gros bétail. Les principales manufactures sont celles de lainages et de toiles. Villes principales : Boyle, Castlereagh, Strokestown, Athlone.

ROSCOMMON (Wentworth DILLON, comte DE), littérateur anglais, né en Irlande vers 1633, mort en 1684. Il était le neveu du comte de Strafford, qui prit soin de son éducation première; mais, après la mort tragique de ce dernier, il fut envoyé à Caen, en Normandie, pour y suivre les leçons du savant Bochart. Il voyagea ensuite en Italie, où son attention se porta particulièrement sur l'étude des antiquités classiques. Il rentra en Angleterre à l'époque de la Restauration, devint capitaine de la bande des pensionnaires du roi et prit alors l'habitude du jeu, qui lui fit perdre sa fortune. Roscommon devint plus tard écuyer de la duchesse d'York. Il avait formé avec Dryden le plan d'une société qui devait s'occuper de perfectionner le goût public et d'épurer la langue anglaise; mais les troubles religieux qui signalèrent l'avénement de Jacques II empêchèrent la mise à exécution de ce projet. Roscommon mourut, du reste, peu de temps après. Au rapport de Wood, il possédait des connaissances étendues dans toutes les branches de la littérature, et il est regardé comme le plus correct des écrivains anglais qui ont précédé Addison. On a de lui : *Essai sur la traduction des vers* (1680, in-4°); l'*Art poétique d'Horace, traduit en vers blancs anglais* (1680, in-4°); *Prologues et épilogues pour comédies* (1684, in-8°) et une traduction française de l'ouvrage de William Sherlock, intitulé *Cas de la fidélité due aux pouvoirs souverains.*

ROSCONNE s. f. (ro-sko-ne). Comm. Toile de lin blanche, qui se fait dans l'ancienne Bretagne.

ROSCOVIEN, IENNE s. et adj. (ro-sko-vi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Roscoff; qui appartient à Roscoff ou à ses habitants : *Les* ROSCOVIENS. *La population* ROSCOVIENNE. *Les horticulteurs* ROSCOVIENS. ‖ On dit aussi ROSCOVITE.

ROSCREA, bourg d'Irlande (Tipperary), à 71 kilom. N. de Clonmel; 9,690 hab., occupés surtout dans les manufactures d'étoffes de laine. On y remarque : les ruines d'un château bâti par le roi Jean en 1213; le porche d'une vieille abbaye; une tour ronde, haute de 27 mètres, en pierre de taille; la cathédrale catholique; une tour de l'abbaye des Franciscains, fondée en 1490, et une vaste caserne d'infanterie.

ROSE s. f. (rô-ze — latin *rosa*, grec *rodon*. Ce nom de la rose paraît appartenir à la même famille que le sanscrit *rasa*, exsudation, suc, fluide, eau, saveur, goût, d'où *rasika*, succulent, *rasin*, qui a du suc, etc. Quant au *d* qui se trouve dans le grec *rodon*, à la place de *s*, il s'explique par la mutation fréquente de la sifflante et des dentales. Cependant quelques philologues rattachent *rodon* au sanscrit *radas*, *radanas*, dent, pointe, de la racine *rad*, rompre, fendre, à cause des aiguillons du rosier). Fleur du rosier : *Au nombre des plus belles* ROSES *figurent celles qu'on a désignées sous les noms de* ROSES *mousses*, ROSES *mousseuses.* (P. Duchartre.) *On connaît la passion des Orientaux pour l'essence de* ROSES. (Parmentier.) *Dans tous les âges, chez les anciens comme chez les modernes, les* ROSES *ont inspiré les poëtes.* (T. de Berneaud.) *La* ROSE *muscade est très-purgative.* (V. de Bomare.) *Les anciens faisaient infuser des* ROSES *dans le falerne.* (Chateaub.) *Marie de Médicis se trouvait mal à l'aspect d'une* ROSE, *même peinte.* (Balz.) *Les catalogues des jardiniers présentent trois mille variétés de* ROSES. (A. Karr.)

Les *roses* d'aujourd'hui demain seront fanées.
J.-B. ROUSSEAU.

Au printemps nous devons les *roses*,
A l'automne un jus bienfaisant.
BÉRANGER.

Lorsque Vénus, sortant du sein des mers,
Sourit aux dieux, charmés de sa présence,
Un nouveau jour éclaira l'univers;
Dans ce moment, la *rose* prit naissance.
PARNY.

‖ *Rose changeante, Rose de Cayenne*, Noms vulgaires d'une espèce de ketmie. ‖ *Rose cochonnière, Rose de chien*; Noms vulgaires des roses sauvages. ‖ *Rose de Chine*, Nom vulgaire d'une espèce de ketmie. ‖ *Rose de Damas, Rose trémière, Rose de mer, Rose d'outre-mer*, Noms vulgaires de l'alcée rose ou passe-rose. ‖ *Rose de Gueldre, Rose diète*, Noms vulgaires de la viorne boule de neige. ‖ *Rose de Jéricho*, Nom vulgaire de l'anastatique de Jéricho ou jérose. ‖ *Rose de Noël, Rose d'hiver*, Noms vulgaires de l'ellébore noir. ‖ *Rose de Notre-Dame*, Nom vulgaire des pivoines. ‖ *Rose de Sainte-Marie*, Nom vulgaire de la coquelourde. ‖ *Rose de Sérane*, Pivoine voyageuse. ‖ *Rose de Sibérie*, Nom vulgaire du rosage doré. ‖ *Rose d'Inde*, Nom vulgaire des tagètes étalé et dressé. ‖ *Pomme de rose*, Fruit du jambosier, qui a une saveur de rose. ‖ *Rose du ciel*, Nom vulgaire d'une espèce de lychnis. ‖ *Rose du Japon*, Nom vulgaire du camellia et de l'hortensia. ‖ *Rose du safran*, Nom vulgaire de la fleur du safran. ‖ *Rose pione*, Nom vulgaire des pivoines doubles. ‖ *Rose rubis*, Espèce d'adonide.

— Couleur semblable à celle de la rose commune, qui est une sorte de rouge pâle : *Un teint de* ROSE. *Des lèvres de* ROSE. *Les* ROSES *de son teint, de ses lèvres, de ses joues.*

Observe de mon teint les *roses* pâlissantes.
MILLEVOYE.

Les *roses* de mon premier âge
Ont sur mon front, hélas! brillé si peu d'instants!
Mme DUFRESNOY.

... Des *roses* au visage et de la neige au sein,
Cela n'est défendu par aucun médecin.
A. DE MUSSET.

La beauté voit périr ses traits;
Les *roses* du teint se flétrissent;
Mais le cœur ne vieillit jamais.
BERNIS.

Attends, discret mari, que la belle en cornette,
Le soir, ait étalé son teint sur la toilette,
Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
Envoie au blanchisseur ses *roses* et ses lis.
BOILEAU.

— Jeune personne fraîche et jolie : *C'est la* ROSE *de notre pays, de notre village.*

... Elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et *rose*, elle a vécu ce que vivent les *roses*,
L'espace d'un matin!
MALHERBE.

— Fig. Agréments, plaisirs : *Les* ROSES *du bel âge. Le pèlerinage de cette vie n'est pas semé de* ROSES. (Volt.) *Tout n'est pas* ROSES, *comme vous le voyez, dans notre métier.* (Alex. Dum.)

— Fam. Virginité, pucelage : *Donner sa* ROSE. *Perdre sa* ROSE. *Laisser cueillir sa* ROSE. *Il n'aura pas ma* ROSE.

Une novice accusait son curé,
A son prélat, d'avoir cueilli sa *rose*.
« N'avez-vous là, lui dit l'homme sacré,
Quelque témoin qui contre lui dépose?
— Las! monseigneur, la cellule était close. »
J.-B. ROUSSEAU.

— *Aux doigts de rose*, Epithète qu'on donne à l'Aurore, à l'imitation d'Homère.

— *Etre sur des roses, sur un lit de roses, Etre couché sur des roses*, Vivre dans la mollesse, dans les plaisirs :

Au prix du mal que le pauvre homme avait,
Gens que l'on pend *sont sur des lits de rose.*
LA FONTAINE.

— *Voir tout couleur de rose*, Voir tout en beau, n'avoir que des pensées riantes.

— *Découvrir le pot aux roses*, Découvrir le mot, le secret, ce qu'il y a de caché : *Il a mis le doigt dessus; il* A DÉCOUVERT LE POT AUX ROSES. (Volt.) *Découvrir le pot aux roses*, est-ce proprement, comme on l'a conjecturé, découvrir le pot qui contient l'essence de roses, la source d'une odeur que l'on sent et dont on ne connaît pas la cause? Cela paraît assez probable. Quant à l'interprétation de Legoarant, qui pense qu'il s'agit du pot où une femme met le rose, le fard dont elle se sert, et qu'elle cache très-soigneusement, pour ne pas livrer le secret de sa beauté factice, elle serait très-acceptable si l'on n'avait toujours écrit *le pot aux roses*, et non, comme le voudrait Legoarant, *le pot au rose.* On pourrait peut-être admettre une figure par laquelle le *pot aux roses* serait le pot dans lequel les dames mettent *les roses* de leur teint, ce qui permettrait d'adopter la conjecture de Legoarant en rejetant son orthographe.

— *C'est la plus belle rose de son chapeau*, C'est le plus grand, le plus précieux avantage qu'il possède.

— Prov. *Il n'y a point de roses sans épines*, Il n'y a point de plaisir sans peine. ‖ *Il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul*, La plus belle femme devient laide en vieillissant.

— Liturg. *Rose d'or*, Rose artificielle à feuilles d'or, que le pape bénit et envoie par distinction à des princesses dont il veut honorer les vertus.

— Archit. Petit ornement circulaire taillé sous les plafonds des corniches et dans les milieux de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien. ‖ Dans les églises gothiques, grande fenêtre circulaire, fermée de vitraux disposés en compartiments. ‖ *Rose de compartiments*, Ornement formé en rayons et entouré d'une figure circulaire, au milieu d'un pavé de marbre ou d'un parquet de menuiserie.

— Mar. *Rose des vents* ou *Rose de compas*, Figure circulaire, marquée de trente-deux rayons indiquant trente-deux aires de vent. ‖ *Roses du gouvernail*, Sortes de pentures qui reçoivent les aiguillots du gouvernail.

— Comm. Sorte de petite étoffe formée d'un mélange de laine, de fil et de soie, qui se fabriquait anciennement à Amiens et qui devait son nom à la forme des dessins dont elle était ornée. ‖ *Grande rose*, Linge damassé qu'on fabrique en Flandre et en Normandie. ‖ *Bois de rose*, Bois fourni par une espèce de physocalymne, qui a une odeur de rose et dont on fait différents petits meubles. ‖ *Eau de rose* ou *Eau rose*, Essence qu'on tire des roses, par distillation, et qu'on dilue dans une certaine quantité d'eau.

— Techn. Ornement de fer à compartiments, que l'on met dans les panneaux des grilles et dans les dormants des portes cintrées. ‖ Tache jaune, orangée ou bleue que présente quelquefois l'acier au milieu de sa cassure. ‖ Marque ronde que le teinturier laisse au bout de l'étoffe, pour distinguer les couleurs qui ont servi de fond. ‖ Cheville tournée que l'on met à un râtelier. ‖ Pierreries montées en forme de rose : Rose *de diamants, de rubis.* ‖ *Diamant en rose* ou simplement *Rose*, Diamant qui est taillé en facettes par-dessus et qui est plat par-dessous. ‖ *Rose de luth, Rose de guitare*, Ouverture qui se trouve au milieu d'un luth, d'une guitare.

— Pharm. *Roses pâles*, Pétales de roses des quatre saisons et de quelques autres variétés : *Sirop laxatif de* ROSES PÂLES.

— Alchim. *Rose minérale*, Poudre rouge qui se produit pendant la sublimation de l'or et du mercure.

— Arboric. *Rose blanche*, Variété de figue.

— Adj. Qui a une couleur rouge clair, semblable à celle de la rose commune : *Des rubans* ROSES. *Une teinte* ROSE.

— s. m. Couleur de la rose, couleur rouge clair semblable à celle de la rose : *Un* ROSE *vif. Un* ROSE *pâle.*

— *Voir tout en rose*, Voir tout en beau, n'avoir que des idées riantes.

— Gramm. *Rose*, adjectif, est variable et sort par conséquent de l'analogie des mots *paille*, *orange*, etc. Mais si l'adjectif *rose* est suivi d'un autre mot qui modifie la couleur dans sa nuance, les deux mots restent toujours au masculin singulier : *Des étoffes rose tendre.*

— **Encycl.** Bot. Le genre *rose* ou *rosier* se compose d'arbrisseaux à rameaux déliés, quelquefois très-longs et pouvant s'élever, à l'aide de supports, à une grande hauteur. Ils sont presque toujours armés d'aiguillons nombreux et pourvus de feuilles éparses. Leurs fleurs sont terminales, solitaires ou disposées en corymbes. Leurs caractères botaniques consistent dans un calice tubulé, ventru, rétréci au sommet, presque toujours à cinq lobes, souvent divisés et pinnatifides; une corolle qui présente cinq pétales, rarement quatre, lesquels sont très-souvent multipliés par la culture; des étamines en nombre indéfini; des ovaires nombreux, insérés sur le fond du calice, libres, uniloculaires, à un seul ovule pendant; des styles naissent sur les côtés des ovaires et sortent du calice.

On compte de cent cinquante à deux cents espèces de *roses*, dont les variétés ont été et continuent d'être tellement multipliées par la culture, qu'elles sont devenues et deviennent chaque année de plus en plus innombrables. On serait assez fondé à croire, à la vue de cette multiplication par milliers et si facile, que toutes les *roses* proviennent d'une souche unique primitive, qui se serait d'abord diversifiée par les migrations et qui continuerait maintenant indéfiniment ses variantes par les mélanges et les semis auxquels les horticulteurs soumettent les espèces existantes. Dans cette hypothèse, il serait même assez naturel de penser que la *rose* à cent feuilles, cette reine des *roses* et des fleurs, fut, sous un développement quelconque de sa beauté, la mère commune de toutes les *roses*. Quoi qu'il en soit d'un problème dont la solution paraît impossible, les botanistes et les horticulteurs se sont ingéniés, les premiers pour découvrir des espèces types auxquelles on pût rattacher toutes les autres à titre de variétés, les seconds pour trouver des classifications, aussi simples que possible, des variétés obtenues. C'était entreprendre une tâche bien difficile pour ne pas dire impossible; aussi ne sont-ils jamais tombés d'accord; c'est ainsi que Linné n'avait admis que quatorze espèces primitives, soutenant que toutes les autres n'étaient que des variétés obtenues par croisement, que Loiseleur-Deslongschamps en compta vingt-cinq, que Wildenow, au commencement de ce siècle, porta ces espèces à trente-quatre, et qu'en 1825 De Candolle en éleva le nombre à cent quarante-six. Ce dernier s'appuya surtout, pour en déterminer un si grand nombre, sur cette observation que presque tous les pays de l'ancien et du nouveau continent, surtout les régions tempérées et celles du Nord, en ont des représentants qui semblent leur appartenir en propre; car les caractères, distinctifs en soi, de la plupart ne paraissent pas suffisants pour les spécifier autrement que comme variétés hybrides, fruits de l'art ingénieux des horticulteurs.

Quoi qu'il en soit, ne cherchant que la simplicité et l'intérêt pour nos lecteurs, nous prendrons, comme le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Ch. d'Orbigny et le *Dictionnaire des sciences* de Privat-Deschanel et Focillon, pour base de notre classification botanique des *roses*, la monographie du genre *rosa* qu'a donnée Lindley (traduction de A. de Prouville, 1824), en considérant comme espèces primitives les types des onze sections qu'il a établies et, comme variétés et sous-variétés horticoles, les espèces et variétés qu'il rattache à chacune de ces onze sections. Voici ces onze espèces types. Nous indiquerons leurs principales variétés et sous-variétés dans notre paragraphe HORTICULTURE.

1° La *rose* à feuilles simples (*simplicifolia*, Salisb.; *lowen*, Lindl.; *uthernia*, Dumort.), jaune avec une tache pourpre à la base des pétales. Hauteur de 1 mètre; assez rare. De Perse et de Tartarie.

2° La *rose* féroce (*ferox*), violette, à variétés violet clair et rouge pourpre. Hauteur jusqu'à 2 mètres; rarement vêtue de poils tomenteux persistants; tige hérissée de forts aiguillons. Du Kamtchatka; encore peu connue.

3° La *rose* à bractées (*bracteata*), blanche, fleur solitaire, feuilles bractéolées formant involucre autour du calice; fruit duveté. Quelquefois jusqu'à quatre cents étamines. De la Chine, du Népaul et du Bengale; rare.

4° La *rose* cannelle (*cinnamomea*, de Lin.), rouge à variétés pâle, vif et clair. Aiguillons grêles ou nuls; feuilles longues; fleurs en corymbe ou en cime; cependant De Candolle et Séringe y rattachent la *rose* de mai à fleurs solitaires. Le rosier nain du Labrador (*nitida* de Lindl.) en est une variété.

5° La *rose* pimprenelle (*pimpinella*), à variétés jaune et rouge, à aiguillons grêles, nombreux ou nuls, à folioles nombreuses et serrées. A ce type se rapportent : le rosier à feuilles de pimprenelle, qui se trouve dans les buissons et les haies de presque toute l'Europe et dont la fleur blanche n'est jaune qu'à la base; le rosier à fleurs jaunes venu de Constantinople, et le rosier des Alpes, à fleurs rouges, indigène; très-commun en Suisse et cultivé dans nos jardins.

6° La *rose* cent-feuilles (*centifolia*), dont le type est la *rose* à cent feuilles proprement dite, ou grosse cent-feuilles, ou *rose* de Hollande, à grandes fleurs couleur de chair, en forme de pomme, régulières, solitaires ou réunies par trois ou quatre. C'est celle-ci qui, en même temps qu'elle est une des plus communes, est vraiment la reine des fleurs, et c'est d'elle que l'horticulture a tiré, trop souvent aux dépens du parfum, un si grand nombre de variétés, la plupart remontantes, surtout par des croisements avec la *rose* vulgairement appelée *rose* du Bengale, qu'on va, plus bas, voir figurer dans les faux églantiers. Variétés à teintes rose, violacée, rouge, pourpre, blanche et carnée. Aiguillons inégaux; patrie inconnue; on la dit pourtant originaire du Caucase oriental. La *rose* mousseuse, la *rose* pompon, la *rose* œillet, la *rose* de Provins ou de France, la *rose* de Damas lui appartiennent.

7° La *rose* blanche ou *rose* velue (*villosa*, de Lindl.; *alba*, de Lin.; *tomentosa*, de Smith), fleurs blanches ou couleur de chair, à teinte un peu glauque, faiblement odorantes; aiguillons assez droits. Elle paraît originaire d'Allemagne.

8° La *rose* églantier ou capucine, ou *rose* rouillée (*rubiginosa*, de Lin.), fleurs d'un rose pâle, feuilles jaunâtres à surface inférieure dentée, glanduleuse et à odeur de pomme de reinette; aiguillons inégaux, rarement nus, ordinairement très-crochus. Arbuste très-rameux, répandu dans les haies de presque toute l'Europe. Les fleurs du rosier églantier proprement dit ont une odeur désagréable; il y a des variétés jaunes et orangées; patrie inconnue.

9° La *rose* cynorhodon ou des chiens, ou sous-églantier (*canina*, de Lin.), à laquelle se rattachent la *rose* du Bengale ou *rose* thé (*indica*, de Lindl.; *bengalensis*, de Pers.), originaire de Chine. Fleurs d'un rose pâle ou rouge clair. Fruits allongés, d'un rouge écarlate, utilisés en médecine. Il y a des variétés blanches et couleur de chair. Aiguillons crochus, uniformes. Sur les rameaux du faux églantier se développent des excroissances nommées *bédegar* (v. ce mot et ÉGLANTIER). L'espèce chinoise, dite *rose* du Bengale, fleurit tout l'été et est très-importante par son caractère vivace et sa faculté prolifique, qui a beaucoup servi pour obtenir, à l'aide de croisements avec d'autres espèces, des variétés et sous-variétés à l'infini.

10° La *rose* systyle ou à styles soudés (*systyla*, de Lindl.), dont les principaux types sont : le rosier toujours vert (*sempervirens*, de Lin.), indigène, à fleurs blanches ou couleur de chair, et la *rose* musquée (*moschata*, de Mill.), à fleurs blanches aussi, mais très-parfumées, qu'on croit provenir d'Afrique. Il y a encore le rosier des champs (*arvensis*, de Lin.), à rameaux rampants, commun dans les *haies*.

11° Enfin, la *rose* banks (*banksiana*), fleurs blanches, rarement jaunes, en ombelle, petites, peu odorantes. Rameaux grimpants. L'Amérique septentrionale est sa patrie.

— Hortic. La culture de la *rose* remonte aux temps les plus reculés et fut pratiquée dans tous les pays. Les Grecs, les Romains, les Syriens, les Chinois, les Indiens ont eu des *roses* de prédilection, dont les noms restent encore comme pour rappeler le soin qu'ils prenaient de multiplier les *roses* et d'en améliorer les espèces. Nous savons par l'histoire que les Romains, par exemple, étaient parvenus à obtenir, au moyen de la chaleur artificielle, des *roses* ainsi que des lis en fleur pendant les mois de décembre et de janvier. Cependant, nous croyons pouvoir dire que cette culture s'est perfectionnée, surtout dans les temps modernes, et

qu'aucun des siècles qui précédèrent le nôtre ne fut aussi riche en productions, par semis, de variétés nouvelles, aussi ingénieux pour obtenir, par la greffe et les autres modes de reproduction, de magnifiques sujets. Aussi les *roses* de toute forme, de toute nuance et de toute beauté sont-elles en profusion dans nos jardins. Nous nous bornerons à résumer ici les principes les plus essentiels de la culture du rosier.

Presque tous les terrains conviennent à cet arbuste ; il aime pourtant de préférence les sols légers, calcaires ou siliceux assez profonds et à sous-sol perméable; il vient mal, au contraire, dans les terres fortes, argileuses, à sous-sol imperméable. Le terrain doit être modérément fumé ; s'il l'était à l'excès, la végétation pourrait se prolonger très-avant dans la saison, et alors les jeunes rameaux pourraient être saisis par les premières gelées avant d'être suffisamment aoûtés. Il doit être défoncé, autant que possible, à l'automne, à la profondeur de 40 centimètres, et, par la même occasion, soigneusement débarrassé de toutes les mauvaises herbes ainsi que des larves, des vers blancs et autres insectes nuisibles. Comme le rosier est fréquemment semé en terrines ou cultivé en pots, ceux-ci doivent être bien drainés.

Le rosier peut se multiplier de toutes les manières. Le semis est la plus naturelle ; mais il a le double inconvénient d'être lent et de ne pas reproduire toujours franchement les caractères de la variété semée ; il est vrai que ce dernier inconvénient peut être quelquefois contre-balancé par l'obtention d'une variété nouvelle, supérieure même aux variétés précédemment connues. Pour n'en citer qu'un exemple, la *rose* Bobrinski provient d'un semis de la *rose* gloire d'Alger, qu'elle surpasse en beauté. Certaines maladies se transmettent aussi par le semis. Enfin, nous devons ajouter qu'un rosier de semis est quelquefois modifié par la greffe. Ce mode de propagation n'est en général employé que par les semeurs de profession, qui cherchent, non à multiplier les variétés existantes, mais à en obtenir de nouvelles.

Les graines destinées aux semis de rosiers doivent toujours être prises sur les sujets les plus beaux et les plus vigoureux. On les récolte quand le fruit est mûr, ce qu'on reconnaît à sa belle couleur rouge ; en général, c'est vers la fin d'octobre, mais toujours avant les gelées. On nettoie ces graines, on les lave; puis, quand elles sont ressuyées, on les mélange avec du sable ou de la terre et on les conserve ainsi jusqu'au moment du semis, qui a lieu de préférence depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-décembre, suivant la température, la nature du sol et les autres conditions locales. Suivant les circonstances aussi, on sème en pleine terre, en terrines, sous cloche ou sous châssis. Le semis est fait avec les soins ordinaires. Vers le mois d'avril ou de mai, les jeunes plantes étant assez fortes, on les repique en planches; on arrose modérément et on ombre pendant quelques jours pour faciliter la reprise.

Bien que tous les rosiers reprennent de bouture, on applique surtout ce procédé aux variétés à bois tendre. On bouture à l'air libre ou sous cloche; on repique et on met en place, suivant la force des sujets. Les variétés nouvelles, qu'on veut multiplier rapidement pour les livrer au commerce, sont bouturées en serre pendant l'hiver avec des rameaux herbacés. On peut aussi bouturer à chaud dans cette saison, mais surtout en été, avec des rameaux garnis de feuilles. Ces derniers modes demandent, plus encore que les autres, ces soins particuliers d'où dépend le succès de l'opération. En général, les boutures reprennent d'autant mieux qu'elles ont été prises sur une partie du rameau plus rapprochée de la base, d'abord parce que leur bois est mieux affûté, ensuite parce que les bourgeons étant plus faibles ne poussent pas aussi promptement et laissent ainsi au pied de la bouture le temps de produire des racines.

Le marcottage s'applique aux rosiers qui reprennent mal de boutures et qui fournissent des sujets pour greffer les variétés rares ou délicates. Il se fait en tranchées ou par couchage, en serpenteau, en pleine terre ou en pots; mais toujours on doit prendre les marcottes sur des pousses saines et vigoureuses.

Le plus souvent on propage le rosier par greffe, et c'est presque toujours l'églantier qu'on choisit comme sujet. On greffe à l'air libre en mars et avril. La greffe se fait ordinairement en écusson, soit à œil poussant, soit à œil dormant. Souvent aussi on emploie les diverses variétés de greffe en fente. La greffe sur racines est aussi très-avantageuse pour les variétés qui sont susceptibles de geler. Quand les écussons ont bien repris, il faut pincer les bourgeons vers la troisième feuille du haut, afin que la séve se porte sur les bourgeons latéraux.

La taille du rosier constitue une partie importante de sa culture; elle a pour objet de donner à cet arbuste une forme régulière et la plus convenable à sa nature, et en même temps de rajeunir les branches pour obtenir une riche floraison. La manière de tailler dépend beaucoup du mode de végétation et par conséquent de la variété. En général, on doit appliquer une taille courte aux variétés faibles et une taille longue à celles qui sont vigoureuses. Il faut d'abord examiner avec attention la tête du rosier et choisir les rameaux qui doivent être conservés; couper les pousses gourmandes, les rameaux trop faibles ou mal placés; enlever les onglets des tailles précédentes, le bois mort, enfin tout ce qui pourrait nuire à la bonne végétation du sujet. Sur les rameaux conservés on établira la coupe en biseau à l'opposé de l'œil, à un centimètre au-dessus de celui-ci et autant que possible sur un œil placé en dehors. A mesure que les sujets avancent en âge, on diminue la longueur des tailles; on arque les jeunes pousses sur ceux qui sont rebelles à la floraison. Les rosiers Banks et quelques autres fleurissent sur le bois de l'année précédente; il faut donc éviter de rabattre ce bois et conserver tous les rameaux qui doivent fleurir. L'époque de la taille varie suivant le climat; mais, en général, la meilleure saison est le mois de mars; on commence par les races les plus rustiques pour finir par les plus délicates.

Parlons maintenant des soins à donner aux rosiers dans les jardins. Tous les deux ans, au labour du printemps ou d'automne, il faut donner une bonne fumure. A chaque labour, on supprime les drageons et les gourmands; on détruit les insectes nuisibles. On étend au pied des sujets un paillis de 0m,5 d'épaisseur, qui favorise beaucoup leur développement. Mais, auparavant, on donne un bon binage et on nettoie bien les planches ou les plates-bandes; on opère, autant que possible, après une petite pluie. On remplace les sujets morts, ce qui oblige quelquefois à transplanter des sujets en pleine séve; mais on peut le faire sans inconvénient, pourvu qu'on ait soin de les effeuiller. Après la floraison, on coupe les rameaux qui ont fleuri, tout en ménageant les boutons voisins. On coupe aussi, à moitié de leur longueur, pour les forcer à fleurir, les gourmands qui dépassent les autres rameaux, C'est ce qui constitue la taille d'été ou taille en vert. Les rosiers à hautes tiges sont maintenus par des tuteurs. Enfin, aux approches de l'hiver, il faut s'occuper de donner aux variétés délicates des abris contre le froid ; ces abris varient pour les rosiers nains, les sujets francs de pied, les hautes tiges, les demi-tiges, etc.

On soumet aujourd'hui avec succès le rosier à la culture forcée, qui permet d'obtenir des fleurs presque en toute saison. On en est même venu à avoir des bouquets de roses durant tout l'hiver. On opère ordinairement sur des tiges ou des demi-tiges dont les écussons ne sont pas encore développés. Une serre, dont on règle la température à volonté, est utile pour ce genre de culture. Toutefois elle n'est pas indispensable, et on peut très-bien forcer les rosiers sous un simple châssis, de manière à obtenir des fleurs dès le premier printemps. Il est à peine besoin de dire que les sujets ainsi forcés sont cultivés en pots. On parvient ainsi à alimenter de ces arbustes les marchés aux fleurs de Paris. D'un autre côté, il importe pour l'horticulteur d'être bien approvisionné pour certaines fêtes qui comportent un débit considérable de fleurs; c'est par la culture forcée qu'il peut arriver en temps opportun. Enfin, on peut obtenir de cette manière ces charmants rosiers nains qui ornent si bien les étagères et les jardinières des petits appartements.

Puisque nous parlons des rosiers nains, nous dirons qu'on les emploie beaucoup dans les jardins pour faire de jolies bordures. On recherche surtout les rosiers pompons, dont les fleurs sont très-employées pour la confection des coiffures et des bouquets de bal. Les rosiers de toute taille servent à faire des massifs ou des corbeilles qui sont d'un très-bel effet, si l'on a soin de les bien grouper par rang de taille et par couleurs. Quant aux rosiers sarmenteux ou grimpants, on en tire un très-bon parti pour garnir les murs, les treillages des tonnelles, former près des habitations des rideaux de verdure fleurie, enfin pour faire des colonnes de fleurs autour des tiges des arbres isolés des parcs.

Il nous reste, pour en finir avec l'horticulture du rosier, à donner, comme nous l'avons promis, au moins les noms des principales variétés et sous-variétés, soit naturelles, soit obtenues par hybridation ou autrement, des onze types spécifiques que nous a présentés la botanique des *roses*.

1° La *rose* à feuilles simples, que Pallas appela le rosier à feuilles de berberis (*berberifolia*) ; la culture n'a encore tiré aucune variété distincte du type. On éprouve des difficultés pour conserver cette espèce ; c'est ce qui la rend si rare dans les collections.

2° La *rose* féroce ou du Kamtchatka, ne présente encore que deux variétés, celle qui est le type et qui est originaire des lieux secs et pierreux du Kamtchatka, et la *rose* féroce proprement dite (*rosa ferox*), qui est peu connue, malgré ses grandes fleurs, dont la couleur a passé, par la culture, du violet clair au rouge pourpre.

3° La *rose* à bractées présente, comme variétés horticoles principales, le rosier à bractées proprement dit, à fleurs blanches, qui souffre de nos grands froids; la *rose* Macartney, d'un beau blanc; la Maria-Leonida, blanchâtre; la *rose* des marais, blanche, très-rare, etc.

4° Les variétés principales de la *rose* cannelle sont la *rose* cannelle rouge pâle; la *rose* de mai, même couleur; le rosier nain du Labrador, rouge vif; le rosier turneps, rouge clair; le rosier à feuilles de frêne, rouge, etc.

5° Les variétés de la *rose* pimprenelle sont assez nombreuses. Citons la *rose* des Alpes, rouge, commune en Suisse, très-cultivée dans nos jardins, à sous-variétés semi-doubles et doublées, plusieurs nuances roses, rouge pourpre, et une blanche avec le centre rose clair. Nommons la *rose* Boursault, la floride du Bengale, la Calypso, etc. ; le rosier à feuilles de pimprenelle, à sous-variétés nombreuses, soit sauvages, soit cultivées, dont les fleurs sont ou simples, ou semi-doubles, ou très-doubles et à nuances diverses, depuis le blanc jusqu'au pourpre et au panaché blanc et pourpre, telles que la *rose* aurore et la *rose* Stanwel, toutes deux remontantes ; la *rose* à fleurs jaunes de Constantinople, avec sous-variétés, telles que la jaune ancienne, la pompon jaune, etc.

6° La *rose* à cent feuilles présente un si grand nombre de variétés et de sous-variétés, que nous sommes forcé de nous borner à une simple énumération de quelques noms : *Rose* à cent feuilles proprement dite ; sous-variétés : reine de Provence, *rose* des peintres, *rose* de Meaux, pompon de Bourgogne, mousseuse ou moussue, pompon mousseuse, princesse royale, Zoé, etc. *Rose* de Damas ; sous-variétés : madame Hardy, œillet parfait, ville de Bruxelles, madame Stoltz, etc. *Rose* de Provins ou de France ; sous-variétés : La Tour d'Auvergne, d'Aguesseau, gloire de Colmar, duc de Valmy, etc. *Rose* de Portland ; sous-variétés : Cœlina Dubos, *rose* du roi, général Drouot, baronne Claparède, Louis Bonaparte, Pie IX, Jeanne Darc, Aglaé Adanson, comte d'Egmont, Noémie, etc. C'est la *rose* à cent feuilles de Provins qui, comme nous le verrons plus loin, est la *rose* officinale, et ce sont les *roses* à cent feuilles de Damas et de Portland qui fournissent les sous-variétés dites perpétuelles ou des quatre saisons. Celles de Damas sont les plus parfumées. Parmi les *roses* que nous venons d'énumérer comme exemples, il y en a de toutes les couleurs possibles. Il en est aussi de fort curieuses; par exemple, le rosier à cent feuilles changeant, vulgairement rosier unique, porte un bouton rouge pourpre, qui devient une *rose* d'un blanc pur. Par exemple encore, le rosier à feuilles de chou ou de laitue porte des folioles d'une grandeur énorme et à boursouflures irrégulières. Les mousseuses sont très-remarquables aussi pour les productions vertes dont se hérissent leur pedoncule et leur calice. Quoi de plus gentil encore que la pompon dans sa petitesse, et la pompon mousseuse? Et quoi de plus étrange que la *rose*-œillet, avec ses pétales en onglet à leur base et acuminés ou tridentés au sommet? Il y a même une cent-feuilles sans pétales, l'*apetala* de Loiseleur-Deslongschamps, mais qui n'est intéressante que par sa laideur et sa monstruosité.

La *rose* à cent feuilles proprement dite, quoique la plus belle, n'est cependant pas celle que l'on estime le plus; trop de culture paraît en affaiblir l'odeur ; et à Paris on préfère une variété de la *rose* de Damas, cultivée en pleine terre autour de Puteaux et du Calvaire. Celle-ci, nommée aussi *rose* de tous les mois ou *rose* des quatre saisons, fleurit deux fois par an, au printemps et à l'automne, et quelquefois au milieu de l'été, elle a plus d'étamines que la *rose* à cent feuilles, moins de pétales et d'un rose plus vif et d'une odeur plus forte, mais toujours très-suave; aussi se vend-elle tous les ans sur le marché de Paris le double de l'autre, qui d'ailleurs n'est ordinairement cueillie que lorsqu'elle est entièrement épanouie et prête à tomber de l'arbuste dont elle fait l'ornement. Les *roses* à cent feuilles et celles de Puteaux sont connues dans le commerce sous le nom de *roses* pâles, par opposition à celles de Provins, qui portent le nom de *roses* rouges.

7° Les principales variétés du rosier velu ou *rose* blanche sont le rosier velu proprement dit, la *rose* blanche proprement dite, le bouquet blanc, la reine de Danemark, la princesse de Lamballe, Sophie de Marcilly, etc.

8° La *rose* églantier ou rosier rouillé donne le rosier églantier ou capucine proprement dite, dont les principales sous-variétés sont : l'Emmeline, la céleste, la petite duchesse, la *rose* capucine orangée, etc. On cultive surtout dans les jardins la sous-variété : églantier à fleur simple, toute jaune, et celle à fleur discolore, jaune en dehors, orangée en dedans.

9° La *rose* des chiens présente la *rose* du Bengale, qu'on divise en *rose* thé, *rose* de Chine et *rose* de Bengale; sous-variétés nombreuses : Ninon de Lenclos, abricotés, amour des dames, gloire de Dijon, Ajax, canari, maréchal Bugeaud, Safrano, amiral de Vigny, Joubert, Eugène Hardy, Molière, le Vésuve, etc. La *rose* de Bourbon qui fleurit l'été; sous-variétés nombreuses : orcidalie, amourette, comte de Rambuteau, Georges Cuvier, La Quintinie, Napoléon III, impératrice Eugénie, soleil d'Austerlitz, etc. La *rose* noisette; variétés nombreuses et estimées : Aimée Vibert, duc de Broglie, Octavie, violette multiflore, triomphe de Rennes, etc. La *rose* des chiens fournit la plupart des sujets sur lesquels on greffe les *roses* vigoureuses. Les *roses* thé de la Chine et du Bengale, qui portent le nom commun de *roses* de l'Inde, sont très-fécondes en fleurs et leur floraison dure très-longtemps.

10° Les rosiers à styles soudés comprennent : la *rose* des champs, sauvage, de laquelle on a tiré le groupe nommé Ayrshire avec ses sous-variétés, Jeanne de William, Millers Climbew, etc., et beaucoup d'autres telles que reine des Belges, Ruga, etc. ; le rosier toujours vert, propre au midi de l'Europe, d'où l'on a tiré des sous-variétés doubles telles que doña Maria, Mélanie de Montjoie, etc. ; le rosier multiflore qui a donné Achille, Laure Davoust, etc. ; le rosier musqué, qui a donné le musqué de Rivers, double ancienne, boule de neige, etc.

11° Enfin les rosiers banks comprennent les banks proprement dits, qui ont engendré les banks à fleurs blanches, les banks à fleurs jaunes, double de fortune etc., et les banks à feuilles de ronce, qui ont donné la fiancée de Washington, Emile Gros, la reine des prairies, etc. Les banks produisent de jolies petites fleurs en ombelle et en très-grande quantité ; leurs tiges sont dépourvues d'aiguillons; ils sont, malheureusement, trop sensibles aux froids rigoureux de nos climats.

— *Applications pharmaceutiques.* Les *roses* officinales sont la *rose* sauvage ou *rose* de chien (cynorhodon) arbrisseau à tige grêle de 3 à 5 mètres, à fleurs roses ou blanches au nombre de deux à quatre à l'extrémité des rameaux, très-commun dans les haies d'Europe et le long des bois; et surtout les *roses* cent-feuilles, qui se divisent en *roses* pâles et *roses* rouges. Les *roses* pâles sont surtout des cent-feuilles de Damas, qui ont pris à Paris le nom de *roses* de Puteaux, parce qu'on les cultive beaucoup dans cette localité pour le commerce; et les *roses* rouges sont surtout les cent-feuilles de Provins.

On dit que le rosier de Provins a été apporté à Provins par un comte de Brie, au retour des croisades. Loiseleur-Deslongchamps pense que ce fait n'est rien moins que prouvé, parce que la *rose* rouge était connue dans l'antiquité et que c'est elle probablement dont Homère a vanté les vertus dans l'*Iliade;* mais en admettant ce fait, en admettant même, ce qui est très-probable, que la *rose* de Provins soit la *rose* de Milet dont parle Pline, on peut très-bien croire que cette *rose* était peu connue en France, au temps des croisades, et qu'un comte de Brie l'aurait apportée avec lui à son retour. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant très-longtemps, la culture de cette espèce de *rose* a été comme un patrimoine de la ville de Provins; ensuite un petit village des environs de Paris s'en est emparé, et en a gardé le nom de Fontenay-aux-Roses. Lyon et Metz ont eu aussi leur célébrité pour cette culture et fournissent encore une certaine quantité de *roses* rouges au commerce; mais la plus grande partie de ces fleurs vient aujourd'hui de Hollande et d'Allemagne.

C'est le rosier de Provins qui fournit la *rose* pharmaceutique par excellence; il s'élève jusqu'à 1 mètre, a de nombreux rameaux qui sont armés de forts aiguillons, et ses fleurs sont en même temps très-rouges et très-riches en pétales. Les pétales sont employés secs, mais avant de les faire sécher ; on les prend lorsque la fleur est encore en bouton et n'a point encore évaporé dans l'air une partie de son essence aromatique; on sépare le calice, on en coupe les onglets, et on les étend dans une étuve; lorsqu'ils sont bien secs, il convient de les cribler pour bien en séparer les étamines et les œufs d'insectes qui peuvent s'y trouver ; on les place ensuite dans une boîte de bois et on les conserve ainsi à couvert de toute humidité et à l'abri de l'air et de la lumière. Les *roses* de Provins séchées doivent avoir une couleur pourpre foncée et veloutée, une odeur très-agréable, une saveur très-astringente. Leur infusion rougit le tournesol, et précipite abondamment par le sulfate de fer, l'alcool et l'eau de chaux. Elles renferment une grande quantité de tannin, de l'acide gallique et du fer peroxydé.

L'églantier sauvage fournit principalement à la pharmacie son fruit, connu dans les officines sous le nom de cynorhodon; c'est avec ce fruit qu'on y prépare la conserve de cynorhodon. On fait avec la *rose* rouge la conserve de *roses*, le miel rosat, le vinaigre rosat, les pommades rosat, etc., et avec la *rose* pâle l'eau distillée de *rose*, un sirop et l'huile essentielle appelée essence de *roses*. L'eau distillée des *roses* pâles sert à parfumer le cold-cream et certaines pommades pures ou associées à d'autres substances ; elle entre dans la composition des collyres. L'essence de *roses*, dont nous parlerons plus en détail au paragraphe PARFUMERIE, paraît être un carbure d'hydrogène ou hydrocarbure. Le sirop dit de *rose* pâle est fait avec la *rose* des quatre saisons et du séné qui le rend purgatif.

— *Applications thérapeutiques.* Le suc de la *rose* à cent feuilles, et celui de la *rosa canina*, appelées l'une et l'autre en médecine *rose* pâle, est réputé laxatif, et dans quelques pays on se sert des *roses* pâles, surtout des *roses* de Damas, comme purgatif; on en fait un sirop pour purger les enfants; c'est à tort sans doute, car elles sont astringentes quoique beaucoup moins, cependant, que les *roses* rouges. Il paraîtrait pourtant que les fleurs de la *rose* musquée seraient par elles-mêmes

purgatives. La conserve de *roses* est un tonique astringent puissant; on l'a même préconisée contre la phthisie pulmonaire. L'infusion des mêmes *roses* est vantée comme souveraine contre les catarrhes, les fièvres putrides et malignes, les métrorrhagies, etc. Le miel rosat est employé en gargarismes astringents et résolutifs contre les aphthes et les maux de gorge non inflammatoires. Le vinaigre rosat sert aux mêmes usages. L'eau de *rose* est célèbre contre les maux d'yeux; elle est le véhicule ordinaire des collyres. La *rose* rouge, ou de Provins (*rosa gallia*), plus tonique encore que la *rose* pâle, est un astringent qui peut être utile contre la blennorrhée, la diarrhée et généralement contre tous les écoulements qui tiennent à des causes débilitantes. On en fait usage aussi contre les inflammations légères du larynx. Enfin la conserve de cynorhodon est très-employée encore en médecine contre les diarrhées chroniques.

Tout le monde connaît l'antique célébrité de la racine du rosier ou églantier sauvage comme remède contre la rage, célébrité qui lui a valu son nom vulgaire de *rose* de chien ou cynorhodon. Ce préjugé, qui n'a aucun fondement, a traversé les siècles et règne encore aujourd'hui, dans beaucoup de nos départements, tels que ceux de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Isère, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme; cette racine sert de base à des remèdes populaires contre la rage, et cette croyance devient fatale à bien des gens qui, se confiant dans la vertu de ce prétendu spécifique, ne veulent pas cautériser la plaie et meurent victimes de leur ignorance. La racine de la *rose* de chien, comme les racines des rosiers en général, leurs fleurs, leurs fruits et même leur bois, est simplement très-astringente.

— *Parfumerie. Essence de roses.* Cette huile volatile est extraite, surtout dans la Perse, aux Indes et dans l'État de Tunis, de plusieurs espèces de *roses* très-odorantes, telles que les *rosa centifolia*, *damascena*, *moschata*, et qui sont encore plus odoriférantes dans les pays chauds que dans le nôtre. On raconte qu'elle a été découverte en 1612 par une princesse Nour-Djihân, femme du Grand Mogol Djihanguyr, lequel, à l'exemple d'un autre grand roi, fit assassiner le premier mari de cette princesse pour épouser celle-ci. Se promenant un jour sur le bord de petits canaux qui étaient remplis d'eau et de corolles de *roses*, pour la fabrication d'eau distillée de *rose*, elle vit, dit-on, nager à la surface, une sorte d'écume, qu'elle fit recueillir, et qui fut proclamée le parfum le plus délicieux de l'Asie. Quelques personnes pensent néanmoins que l'essence de *roses* a dû être connue beaucoup plus tôt, puisque l'eau distillée de *roses* était très-anciennement usitée; mais les livres orientaux n'en font pas mention avant le commencement du XVIIe siècle. On rapporte divers procédés pour obtenir l'essence de *roses*. Le premier consiste à disposer dans des pots, et par couches alternatives, des pétales de *roses* et des semences de sésame. Après dix à douze jours de séjour dans un lieu frais, on sépare les semences et on les met en contact avec de nouvelles *roses*. On répète cette opération huit ou dix fois, jusqu'à ce que le sésame cesse de se gonfler en absorbant l'humidité et l'huile odorante des *roses*. Alors on le soumet à la presse, et on en retire une huile jaune et odorante qu'on livre au commerce; mais qui doit être considérée seulement comme une espèce d'huile rosat obtenue par infusion, et non comme une véritable essence de *roses*. Pour obtenir celle-ci, on remplit de grands vases de terre de pétales de *roses* et d'eau; on expose ces vases au soleil pendant six ou huit jours, et au commencement du troisième ou du quatrième, on voit se former, à la surface de l'eau, une écume huileuse que l'on ramasse avec un petit bâton garni de coton à son extrémité. Suivant d'autres enfin, on obtient l'essence de *roses* en distillant les pétales avec de l'eau, à la manière ordinaire. Quelle que soit la petite quantité qu'on en recueille ainsi, l'immense quantité de *roses* que fournissent tous les pays mahométans peut suffire à produire l'essence du commerce, et rien n'empêche de considérer comme exacte la description du premier procédé.

L'essence de *roses* doit avoir une odeur de *rose* forte, mais pure, qui devient d'une grande suavité lorsqu'elle est étendue; elle est ordinairement sous la forme d'une masse cristallisée, dans laquelle on aperçoit un très-grand nombre de lames transparentes, acérées et brillantes, qui se fondent et se dissolvent entièrement dans la portion restée liquide par la seule chaleur de la main. Alors cette huile est transparente, mobile, et d'un blanc légèrement verdâtre; elle pèse spécifiquement de 0,864 à 0,870. L'alcool chaud la dissout entièrement; mais l'alcool froid la sépare en deux portions; l'une soluble qui est toujours liquide et très-odorante; l'autre insoluble qui reparaît sous la forme de lames brillantes et qui n'est pas sensiblement odorante lorsqu'elle est bien purifiée.

L'essence de *roses*, comme toutes les substances d'un prix élevé, est très-sujette à être falsifiée. En Asie d'abord, il paraît qu'on en augmente la quantité en distillant avec les *roses* du bois de santal blanc. En Hollande et à Paris, on la mélange d'huile de bois de Rhodes, qui présente à peu près la même odeur, mais qui lui communique sa liquidité. D'autres falsificateurs y ajoutent des huiles grasses et du blanc de baleine, ce que l'on peut reconnaître au moyen de l'alcool, qui ne les dissout pas. Enfin, depuis un certain nombre d'années, l'essence de *roses* est falsifiée avec l'essence de plusieurs espèces de *pelargonium* et principalement de *pelargonium odoratissimum*. Il y a plusieurs moyens de reconnaître cette falsification; d'abord le mélange avec l'acide sulfurique concentré, qui n'altère en rien la pureté et la suavité de l'odeur de l'essence de *roses* et qui développe dans celle du pélargonium une odeur forte et désagréable, capable d'en faire reconnaître de faibles quantités; deuxièmement, l'exposition à la vapeur d'iode, qui ne brunit pas l'essence de *roses* et qui communique à celle de pélargonium une couleur brune très-intense; troisièmement, la vapeur nitreuse, qui colore en jaune foncé l'essence de *roses* et en vert pomme celle de pélargonium.

Dans le midi de la France on retire de plusieurs variétés de la *rose* cent-feuilles, et principalement de celles dites de Damas, une essence butyreuse appelée beurre de *roses*, qui est d'un prix très-élevé et qui ne le cède pas en qualité à celle qui vient de l'Orient. C'est celle-ci que l'on trouve principalement dans le commerce.

— *Eau de rose.* Il existe un procédé de ménage, très-simple, pour faire une eau de *rose* qui n'est pas forte en arome et ne se conserve pas comme l'eau de *rose* que la distillerie tire de l'eau dans laquelle les pétales, par un séjour convenable, ont déposé leurs principes essentiels, mais qui est agréable pour la toilette et bonne pour se laver les yeux : on recueille des corolles de *roses* très-odorantes; on les fait un peu sécher; on en met une couche assez épaisse sur un linge fin tendu sur l'orifice d'un vase de manière à lui servir de couvercle; on recouvre le tout de quelques feuilles de papier, et par-dessus le papier on pose un pot à chaufferette plein de braise allumée produisant une chaleur moyenne. L'eau de *rose* s'épure, avec le temps, par gouttes, à travers le linge et tombe dans le vase.

Le vinaigre rosat des pharmaciens sert aussi comme eau de toilette.

— *Applications diverses.* Il n'est pas jusqu'à l'art culinaire, ou, du moins, celui de la confiserie et de la distillerie, qui n'ait eu recours à la *rose* cent-feuilles, principalement à ses variétés les plus parfumées, et en première ligne à la *rose* de Damas et des quatre saisons. Les Turcs font de ces *roses* des confitures, et nos confiseurs et distillateurs, outre leur liqueur de *rose*, aromatisent, avec la *rose* des quatre saisons surtout, des pastilles, des dragées, des crèmes, des glaces et diverses liqueurs de table.

« La *rose* chez les anciens, dit Loiseleur-Deslongschamps, brillait dans les pompes sacrées et dans les fêtes particulières; les Grecs et les Romains entouraient de guirlandes de *roses* les statues d'Hébé, de Vénus et de Flore... Elle était encore au nombre des fleurs qui servaient à orner les tombeaux. » La reine des fleurs a vu passer les siècles, toujours chantée par les poëtes, toujours l'emblème de la grâce, de la beauté, de l'amour; et ce fut encore en pensant à elle et à une jeune fille dont un père, son ami, pleurait la mort précoce, que notre Malherbe laissa tomber de sa lyre la plus touchante et la plus gracieuse de ses strophes immortelles :

> Mais elle était du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin;
> Et *rose* elle a vécu ce que vivent les *roses*,
> L'espace d'un matin.

La *rose* a fourni des inspirations à tous les arts : l'architecture l'a imitée dans ses plus élégantes ornementations, les *roses* et les rosaces; la mosaïque de même; la peinture s'est étudiée à reproduire ses couleurs, la sculpture ses formes, et c'est à cette fleur que nos industries des tissus luxueux, des broderies, des tapis, des toiles historiées, des papiers peints, des impressions sur étoffes, etc., se sont principalement adressées pour composer leurs plus gracieux dessins, obtenir leurs nuances aux plus beaux effets. La danse anime ses jeux, armée de bouquets de *roses*. La religion égaye ses fêtes de *roses* effeuillées, pare de *roses* ses autels, mélange les parfums de la *rose* aux parfums de l'encens. Enfin, la *rose*, que la mythologie fit naître de ce que la beauté a de plus substantiel, du sang de Vénus, restera toujours, pour la femme, le plus bel ornement de sa main, de son sein et de sa chevelure.

Aux yeux des musulmans, la *rose* est l'image même, mais l'image adoucie, de la divinité. L'élégance de son port, la chasteté de sa corolle, son éclat, sa grâce, sa beauté, son parfum enivrant à la fois et virginal, jettent les écrivains spiritualistes de l'Orient dans tous les transports d'un lyrisme à outrance : ce sont des extases mystiques; c'est un délire, un enthousiasme que nous avons peine à comprendre en Europe.

Dans le cadran emblématique des fleurs, la *rose* rouge indique la première heure du jour et la *rose* blanche la troisième.

— Bibliogr. H.-C Andrews, *Monography of the genus rosa* (Londres, 1787); De Roessig, dix fascicules in-4° (Leipzig, 1800 à 1817, in-4°); Guillemeau, *Hist. nat. de la rose* (1800); J. Lindley, *Rosarum monographia* (Londres, 1820, in-8°, 19 pl.); A. de Prouville, *Nomenclature du genre rosier* (1820); Fr.-Guill. Wolbroth, *Rosæ plantarum generis historia succincta* (Nordhausen, 1828, in-8°); Ch.-Ant. Thory, *Prodr. de la monogr. des rosiers* (1820); Redouté et Thory, les *Roses* (Paris, 1817, 2 vol. in-fol.; magnif. pl.); d'Orbigny, *Hist. nat.*, art. ROSIER; Privat-Deschanel, *Dict. des sciences*, art. ROSIERS.

— Archit. Jusque vers la fin du XIIe siècle, les ouvertures appelées *roses* n'ont qu'un faible diamètre; dépourvues de châssis de pierre, elles ne sont, à proprement parler, que des baies circulaires; mais, à partir de cette époque, elles prennent des dimensions de plus en plus considérables et elles deviennent les *roses* que nous voyons encore aujourd'hui dans quelques-unes de nos cathédrales. Vers le milieu du XIIIe siècle, dans l'Ile-de-France et les provinces voisines, les *roses* s'ouvrent sous les voûtes dans toute la largeur de la nef; ce n'est que plus tard, vers la fin de ce siècle, que ces ouvertures apparaissent en Normandie et en Bourgogne. On distingue les *roses* qui s'ouvrent dans les murs pignons de celles qui n'ont qu'une importance secondaire. Ces dernières remplacent avantageusement les fenêtres, là où leur forme aurait été très-disgracieuse; de plus elles allégissent la construction en étrésillonnant les piles et en donnant plus de solidité à l'ouvrage. Ces vides circulaires, du moment qu'ils atteignirent un diamètre de 3 à 4 mètres, étant bien tristes, surtout s'ils n'étaient point vitrés, furent garnis de découpures de pierre plus ou moins riches, qui dans le cas d'un vitrage servaient à maintenir le verre comme le ferait un châssis de bois ou de fer, et présentaient une très-grande résistance à la pression du vent. M. Viollet-le-Duc s'exprime ainsi sur le motif qui avait fait adopter ces grandes baies circulaires : « Lorsque l'école laïque inaugura son système d'architecture pendant la seconde moitié du XIIe siècle, elle s'était principalement préoccupée de la structure des voûtes. Elle avait admis que la voûte en arc d'ogive, reportant toutes ses charges sur les sommiers, et par conséquent sur les piles, les murs devenaient inutiles. Si, dans quelques cathédrales, les fenêtres hautes ne remplissent pas exactement tout l'espace laissé sous les formerets des voûtes, s'il y a quelque peu d'hésitation dans la structure de ces baies, et si l'on voit encore des restes de tympans, ces restes sont tellement réduits, que l'on comprend comment ils devaient bientôt disparaître et comment les formerets eux-mêmes allaient devenir les archivoltes des fenêtres. Si l'on vidait ainsi, par suite d'un raisonnement très-juste, tous les tympans sous les formerets; si l'on supprimait les murs latéralement, il était logique de les supprimer sous les grands formerets des façades donnant la projection des arcs-doubleaux. Mais ces derniers étant des arcs brisés, les architectes prirent le parti de ne point faire leur projection du formeret de face. » Pour ce dernier, ils adoptèrent le plein cintre, qu'ils complétèrent par un demi-cercle, dans lequel ils ouvrirent un grand jour prenant toute la largeur de la voûte. C'est ce jour circulaire qu'ils remplirent d'un châssis de pierre, contre lequel ils posèrent des vitraux. Cette manière d'inscrire les *roses* demeure employée dans l'Ile-de-France jusqu'à la fin du XIIIe siècle. En Champagne, où l'on poussait les conséquences de l'architecture de l'école laïque à outrance, on inscrit les *roses* sous un arc en tiers-point, et l'on ajoute l'espace compris entre le dessous de cet arc et le cintre de la base circulaire. Vers 1257, le cercle de la *rose* s'inscrit dans un carré; les écoinçons supérieurs qu'il laisse sont aveugles, et les écoinçons inférieurs sont ajourés au-dessus d'une claire-voie. A la même époque, on isole le formeret de la voûte, qui devient un arc-doubleau; on laisse entre ce dernier arc et la *rose* un espace, et l'on met à jour, non-seulement la ronde verrière, mais encore les écoinçons supérieurs. La division principale des châssis de pierre qui garnissent les *roses* procède, sauf de rares exceptions, du dodécagone, c'est-à-dire que les compartiments principaux de l'armature de pierre forment douze coins et douze rayons. Dans les *roses* primitives, les vides se trouvent sur les axes, tandis que dans les *roses* composées depuis le milieu du XIIIe siècle, ce sont les rayons qui, le plus habituellement, sont posés sur les axes. Parmi les plus belles *roses* que nous possédons en France, on peut citer les suivantes : la *rose* occidentale de l'église de Mantes, de 8 mètres de diamètre et d'une exécution très-hardie; la *rose* occidentale de Notre-Dame de Paris, qui date de 1220 et dont le diamètre est de $9^{m},60$; cette baie circulaire ne le cède à aucune autre, même d'une époque plus récente, comme volume de matière mise en œuvre, comparativement à la surface vitrée; M. Viollet-le-Duc a trouvé que le cube total de pierre employé dans ce réseau était de $10^{mc},482$, ce qui, pour une surface de *rose* de $71^{mq},56$, donne pour le cube par mètre de surface $0^{m},146$; cette légèreté réelle ne fut jamais atteinte ailleurs, même à l'époque où l'architecture cherchait à paraître singulièrement délicate. En 1257, on construisit les deux pignons sud et nord du transsept de Notre-Dame de Paris et on y ménagea deux *roses* énormes qui n'ont pas moins de $12^{m},90$ de diamètre et qui s'ouvrent sur des galeries ajourées; ces *roses*, qui sont établies suivant le cercle inscrit dans le carré avec les écoinçons supérieurs aveugles, pendant que les écoinçons inférieurs sont ajourés, ont employé chacune $54^{mc},44$ de pierre; la surface de chaque *rose* ayant 143 mètres, le cube par mètre superficiel est $0^{m},38$, très-supérieur, comme on le voit, à celui de la *rose* occidentale. On peut encore citer les *roses* de la Sainte-Chapelle, de Saint-Germain-en-Laye, de la cathédrale de Reims, de Saint-Urbain de Troyes, de la cathédrale d'Amiens (1325), de la cathédrale de Chartres, de l'église abbatiale de Saint-Denis, de la chapelle de Saint-Germer, etc. L'école normande et l'école anglaise furent très-avares de *roses;* celles-ci étaient remplacées par de grandes fenêtres ouvertes dans les murs pignons des transsepts. On ne voit pas que l'architecture rhénane ait adopté les grandes *roses*.

— Liturg. *Rose d'or.* Le pape bénit la *rose* d'or avec solennité à la messe du quatrième dimanche de carême, où l'on chante *Lætare Jerusalem;* il la porte en procession et l'envoie ensuite à quelque prince ou princesse.

On croit que l'origine de cet usage remonte à Léon IX, élu en 1048. On a conservé une lettre de l'empereur Maximilien à sa fille Marguerite d'Autriche, par laquelle il lui annonce, le 8 décembre 1515, l'envoi de la *rose* d'or de la part du pape (Léon X) à l'archiduc Charles son fils, depuis Charles-Quint :

« Treschiere et tresamée fille, nostre chier et bienamé François Cicote s'en va présentement pour, de la part de nostre saint père le pape, présenter à nostre treschier et tresamé fils don Charles une *rose* d'or, et pour ce ledict Cicote a adez (toujours) esté notre bon serviteur, nous désirons et vous requérons que luy veuillez faire ayde et assistance et tenir la main envers nostredit fils qu'il en soit de luy bien receu et recueillie (*sic*); et vous nous ferez chose agréable à tan treschiere et tresamée fille; Nostre Seigneur soit garde de vous.

» Donné en nostre ville de Fyenche le VIIIe jour de décembre, l'an mil V c et XV. *Per regem*, plus bas signé RENNER. »

— Navig. *Rose des vents.* Les navigateurs se servent, pour se diriger, de compas ou boussoles qui portent une aiguille se mouvant autour d'un pivot, de manière que ses extrémités parcourent la circonférence d'un cercle. Ce cercle est en carton mince et la circonférence a été divisée en 360 parties égales à 1°. Puis on a tracé sur le carton 32 rayons comprenant deux à deux un angle de 11° 15′, qui est précisément la trente-deuxième partie de 360°. Chacun de ces rayons façonnés en fer de lance, en langue de feu, en pyramide ou pointe de compas, correspond à une aire de vent. On donne encore le nom de rumb à chacun des angles compris entre deux rayons consécutifs (v. RUMB). Le rumb du nord portait autrefois sur le rayon nord un signe particulier; le plus anciennement employé était une fleur de lis. On trouve même dans Cleirac (1634) que l'est portait une croix et l'ouest un aigle à deux têtes.

A l'origine, on se contenta de diviser en quatre quadrants la circonférence et de marquer les quatre points cardinaux. Puis on partagea les quadrants par des rayons bissecteurs pour indiquer les quatre vents principaux intermédiaires des vents majeurs; on trouve une *rose* de cette espèce tracée sur la tour des Vents, à Athènes. Puis on divisa la *rose* en seize rumbs, et dès le XIVe siècle on fit usage d'une *rose* à trente-deux aires de vent.

De nos jours, on distingue les diverses directions par des initiales correspondantes, et on désigne chaque rayon par une pyramide d'autant plus large que la direction qu'il représente est plus importante. Les directions des quatre points cardinaux sont désignées par les mots Nord, Est, Sud, Ouest, en suivant la circonférence dans le sens de gauche à droite.

Les directions qui partagent en deux parties égales l'angle de deux des précédentes portent des noms composés avec ceux de ces directions. Celle qui est bissectrice de l'angle Nord et Est s'appelle Nord-Est. Puis, en suivant le même sens que précédemment, on trouve le Sud-Est, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest.

L'angle du Nord et de la ligne Nord-Est ayant été partagé en deux parties égales, la ligne qui effectue cette division est désignée par le nom composé Nord-Nord-Est. On a d'une manière analogue appelé Est-Nord-Est la ligne qui joue le même rôle dans l'angle formé par les directions Nord-Est et Est. Les autres lignes de même espèce ont été nommées Est-Sud-Est et Sud-Sud-Est, puis Sud-Sud-Ouest et Ouest-Sud-Ouest, et enfin Ouest-Nord-Ouest et Nord-Nord-Ouest.

Enfin, lorsqu'il s'est agi de nommer les lignes qui, partageant en deux l'angle de chacune des précédentes, terminent la division de la *rose* en 32 rumbs, on a remarqué que, par exemple, celle de ces lignes qui suit immédiatement dans le sens indiqué la direction Nord fait avec ce rayon un angle à partir du Nord égal au quart de celui que fait

avec le Nord le rayon Nord-Est et la ligne à désigner a reçu le nom de Nord-quart-Nord-Est. Celle qui précède le Nord-Est a pris, au contraire, le nom de Nord-Est-quart-Nord, et on a obtenu successivement les directions Nord-Est-quart-Est et Est-quart-Nord-Est, puis Est-quart-Sud-Est et Sud-Est-quart-Est, puis encore Sud-Est-quart-Sud, Sud-quart-Sud-Est, Sud-quart-Sud-Ouest, Sud-Ouest-quart-Sud, Sud-Ouest-quart-Ouest, Ouest-quart-Sud-Ouest, Ouest-quart-Nord-Ouest, Nord-Ouest-quart-Ouest, Nord-Ouest-quart-Nord et Nord-quart-Nord-Ouest.

On peut se rendre compte des angles que forment ces diverses directions avec l'extrémité de la ligno Nord-Sud qui en est le plus rapprochée; le tableau ci-dessous, dans lequel chaque direction est représentée par les initiales conventionnelles, donne les valeurs de ces angles.

DU NORD vers l'Est.	DU SUD vers l'Est.	DU SUD vers l'Ouest.	DU NORD vers l'Ouest.	ANGLES.
N.	S.	S.	N.	0° 0′
N. $\frac{1}{4}$ N.-E.	S. $\frac{1}{4}$ S.-E.	S. $\frac{1}{4}$ S.-O.	N. $\frac{1}{4}$ N.-O.	11° 15′
N.-N.-E.	S.-S.-E.	S.-S.-O.	N.-N.-O.	22° 30′
N.-E. $\frac{1}{4}$ N.	S.-E. $\frac{1}{4}$ S.	S.-O. $\frac{1}{4}$ S.	N.-O. $\frac{1}{4}$ N.	33° 45′
N.-E.	S.-E.	S.-O.	N.-O.	45° 0′
N.-E. $\frac{1}{4}$ E.	S.-E. $\frac{1}{4}$ E.	S.-O. $\frac{1}{4}$ O.	N.-O. $\frac{1}{4}$ O.	56° 15′
E.-N.-E.	E.-S.-E.	O.-S.-O.	O.-N.-O.	67° 30′
E. $\frac{1}{4}$ N.-E.	E. $\frac{1}{4}$ S.-E.	O. $\frac{1}{4}$ S.-O.	O. $\frac{1}{4}$ N.-O.	78° 45′
E.	E.	O.	O.	90° 0′

La *rose* des vents du compas de gouvernail permet de diriger le navire; l'officier de quart, après avoir calculé les corrections à introduire dans l'angle que doit marquer l'aiguille aimantée sur la *rose* pour que le navire marche dans la direction convenable, dicte cet angle au timonier. On conçoit que les directions précédentes ne suffisent pas à obtenir complétement le résultat cherché. On ajoute alors, à la désignation du rumb le plus voisin, le nombre de degrés et minutes nécessaires en indiquant vers quel point cardinal ils doivent être comptés; la circonférence du compas est divisée pour cela en degrés et minutes. Si, par exemple, on dicte

$$\text{N.-O. } \frac{1}{4} \text{ N. } 5^{\circ}\ 20'\ \text{N.},$$

cela indiquera au timonier que l'aiguille doit faire avec le rumb N.-O. $\frac{1}{4}$ N. un angle de 5° 20′ du côté du nord, et le navire, toutes corrections mises à part, marchera à 28° 25′ sur le nord.

La *rose* des vents porte encore les noms de *rose* de compas et *rose* de la boussole. Les *roses* des marins asiatiques ne comportent pas les mêmes divisions que celles des Européens. Celles des Malais ne comprennent que 16 rumbs, correspondant aux 16 rumbs principaux des *roses* européennes, qui portent ainsi que les nôtres des noms de vents. Les *roses* des Chinois et celles des Japonais sont le plus souvent divisées en 12 rumbs, et les directions qui les forment portent des noms d'animaux.

Pour éviter le calcul des corrections dues à l'attraction locale du navire sur l'aiguille aimantée dans les divers caps, on a imaginé de se servir d'une double *rose* dont la construction est facile. Pour trouver immédiatement le cap magnétique réel correspondant à un cap donné du compas de route, ou réciproquement, on trace sur le carton deux cercles concentriques. Le cercle extérieur a l'aspect et les divisions d'une *rose* ordinaire; après avoir, une fois pour toutes, observé les déviations pour une série de caps, on marque sur cette *rose* extérieure les caps magnétiques réels; mais, aux points de rencontre des rayons avec le cercle intérieur, on marque les caps correspondants donnés par la boussole. La *rose* intérieure est ainsi divisée en un certain nombre de rumbs inégaux à cause des inégalités de déviation locale pour les divers caps, mais auxquels on applique les dénominations usuelles. De cette manière on sait pour chaque cap réel quel est le cap donné par le compas, et inversement on sait à quel cap magnétique correspond le cap observé sur la boussole. Cet instrument peut, en outre, servir à déterminer le véritable azimut magnétique d'un point observé au compas de relèvement, et pour lequel le compas donne un certain azimut d'observation.

— **Allus. hist. Le pli de rose du Sybarite,** Allusion à une particularité plus ou moins authentique de la vie voluptueuse des Sybarites. V. PLI.

— **Et moi, suis-je sur un lit de roses?** Réponse faite, au milieu des plus cruelles tortures, par Guatimozin à son ministre. V. GUATIMOZIN.

— **Allus. littér. Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin,** Vers de l'ode fameuse de Malherbe à Dupérier sur la mort de sa fille. Le poëte cherche à consoler son ami en lui rappelant que tous, petits et grands, sont sujets à la mort :

Le malheur de ta fille au tombeau descendue
Par un commun trépas,
Est-ce quelque dédale où ta raison perdue
Ne se retrouve pas?

Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Il existe, au sujet de cette dernière strophe, une petite anecdote qu'on ne lira pas sans intérêt. Malherbe avait d'abord écrit :

Et *Rosette* a vécu ce que vivent les roses...

Le typographe commit une coquille qui est presque un trait de génie :

Et *Rose*, *elle* a vécu...

C'était substituer une métaphore hardie et gracieuse à une expression vulgaire, et Malherbe, tout rogue qu'il était sur le chapitre des observations, trouva le changement de son goût et ne jugea pas à propos d'intenter un procès en contrefaçon à son imprimeur. M. V. Hugo a voulu faire aussi sa petite variante; mais, qu'il nous permette de le lui dire avec tout le respect dû à ses *Misérables*, la palme reste encore au typographe :

« Tholomyès, lancé, se serait difficilement arrêté si un cheval ne se fût abattu sur le quai en cet instant-là même. Du choc, la charrette et l'orateur restèrent courts. A peine le charretier avait-il eu le temps de prononcer avec l'énergie convenable le mot sacramentel : « Mâtin! » appuyé d'un implacable coup de fouet, que la haridelle était tombée pour ne plus se relever. Tholomyès en profita pour clore son allocution par cette strophe mélancolique :

Elle était de ce monde où coucous et carrosses
Ont le pire destin,
Et rosse, elle a vécu ce que vivent les rosses,
L'espace d'un... mâtin! »

On fait de fréquentes allusions à ces vers de Malherbe :

« Voici un théâtre (le Panorama dramatique) qui a vécu *ce que vivent les roses, l'espace d'un matin*. Deux ans et trois mois ont suffi pour le voir naître, vivre et mourir. C'est encore un exemple de l'abus des priviléges, dirait un chroniqueur. »

BRAZIER.

« Polichinelle était mort; Polichinelle est ressuscité. On a pu le revoir tous les jours à côté du palais de l'Industrie, avec son chien, sa femme, son ami Pierrot, les gendarmes, la potence et le diable. Mais la résurrection de Polichinelle n'a pas duré longtemps, *ce que vivent les roses*. Le voilà mort de nouveau maintenant, et probablement pour toujours. »

VICT. FOURNEL.

« A la vue des assiettes et des bouteilles vides, l'amphitryon se croisa mélancoliquement les bras, et du ton d'un voyageur qui pleure sur des ruines :

« Déjà! dit-il; comme tout passe, comme » tout file! comme tout s'anéantit! C'est la » loi d'ici-bas; mais, en vérité, je ne croyais » pas que la côtelette fût un objet aussi éphé» mère! Voilà ce que ça dure, *l'espace d'un...* » *coup de dent!* »

L. REYBAUD.

« Pour moi, je n'ai garde de me plaindre. J'ai perdu plus que les autres en chevaux et en effets; mais ma peau est entière, et j'ai le compte de mes membres. Je me suis vu quelquefois mal à mon aise, mais plus souvent j'ai eu du bon. Presque toujours bien avec le patron, ma disgrâce a duré autant que ma prospérité, *ce que durent les roses*.

P.-L. COURIER.

V. ET LA GARDE QUI VEILLE.., au mot LOUVRE.

Rose enchantée (LA), poëme de Schulze. Ce fut le dernier ouvrage du poëte malade et déjà près du tombeau; l'énergie de sa pensée, loin d'être abattue cependant par la faiblesse de son corps, était plus puissante que jamais. Il envoya son poëme à Leipzig pour concourir au prix proposé par l'université de cette ville pour le meilleur ouvrage de poésie. Il l'obtint; mais la couronne de laurier ne put être déposée que sur un cercueil. Le sentiment mélancolique qui avait inspiré au poëte *Cécilia* se retrouve tout entier dans cette dernière production de Schulze.

L'idée de ce poëme est ingénieuse, trop ingénieuse peut-être; l'allégorie, qui en est la base, peut paraître trop recherchée. Un jeune chevalier, un fils de roi, Leontes, a eu avec la fée Ianthes un fils. La reine des fées, pour punir les deux amants, déclare que ce fils ne leur sera rendu que dans un temps indéterminé, quand il aura accompli le sort qui lui est réservé. Le père de Leontes meurt et le laisse en possession du trône. A la cour du roi arrive un minnesinger, qui se choisit une humble demeure auprès du palais, et passe tout le jour à chanter. La princesse Clotilde, qu'un roi voisin et allié a mise sous la sauvegarde de Leontes, pendant que lui-même faisait la guerre, a vu une fois par hasard le minnesinger, et depuis ce temps son image ne sort pas de sa mémoire. Il l'a aperçue aussi et, depuis ce jour, sa voix est plus douce et sa pensée plus poétique. Mais la guerre cesse; le père de Clotilde rappelle sa fille et veut la marier. Aussitôt les prétendants accourent de tous les côtés; son père la presse de choisir parmi les rois, les princes, les ducs qui se présentent; mais elle ne pense qu'à son poëte. Alors vient à son secours une bonne fée qui la transforme en rose et annonce que celui-là sera son époux qui saura faire épanouir cette rose et lui rendre un corps et une âme. Tout le monde désespère; trois rois d'Orient seuls tentent l'essai; l'un apporte des vases pleins d'or, le second des perles, le troisième de l'encens; mais la rose reste toujours immobile. Alors se présente le pauvre minnesinger; il demande à faire entendre un chant d'amour et de tristesse. Le chant commence et, aux premiers vers, on voit la rose se mouvoir, s'agiter, ses feuilles frémissent, sa tête se relève. Le bouton s'entr'ouvre, il en sort une tête et, quand le chant est fini, Clotilde est là qui baisse les yeux et rougit. Au même moment, arrive sur un char aérien la reine des fées avec Leontes et Ianthes, auxquels elle rend le fils qu'elle leur a enlevé et qui n'est autre que le minnesinger. Les deux amants s'épousent. Ce poëme, en somme, est une œuvre pleine de grâce et de fraîcheur. Bouterweck, le maître de Schulze, préfère de beaucoup ce dernier ouvrage à la *Cécilia;* Schulze avait tenté d'imiter le style riant et léger de l'Arioste. Ce contraste produit un effet d'autant plus touchant que le jeune poëte survécut à peine assez de temps, après avoir fini son ouvrage, pour apprendre qu'il avait remporté le prix. Voici la pensée qui termine ce poëme :

« Tels étaients les chants de ma jeunesse, quand pour moi
Les tendres boutons d'une félicité précoce semblaient fleurir;
Mais l'urne du destin est perfide,
Et ses chances les plus riantes sont trompeuses.
Sous cette tombe verdoyante sommeille celle
Qui prêta à ma vie une joie passagère,
Et des songes de ces jours évanouis, il ne me reste
Que mon amour, ma douleur et mes vers. »

Rose du Liban (LA), roman par miss Cummins (Londres, 1859). Ce roman, dû à une jeune femme américaine, est presque un poëme. Cette œuvre remarquable initie le lecteur à la vie orientale; elle explique, à un point de vue chrétien et à travers une action toute morale, les hostilités de race qui divisent les populations de la Syrie, mêlées et non confondues.

Un jeune Anglais, Meredith, riche, bien élevé, possédant les grâces aimables de la jeunesse et les solides qualités que développe une sérieuse éducation, achève de s'instruire en voyageant. Arrivé à Beyrouth, il se propose de faire une excursion dans l'intérieur de la Syrie. Sous la conduite d'un jeune Arabe, il traverse, de nuit, les gorges du Liban. Il se rend sur l'autre versant de la montagne, à un village pittoresque, El-Fureidis. Le jeune Arabe qui condescend à servir de guide au Franc est le fils d'un émir du désert. D'une taille élancée, d'une physionomie expressive, Abdoul réunit en sa personne les caractères distinctifs de sa race. Résolu, taciturne, dédaigneux, il a des allures de tigre sauvage cherchant la piste d'une proie. Au besoin, il prodigue les formules exagérées de la politesse orientale. L'étranger reçoit une cordiale hospitalité chez M. Lapierre, missionnaire français, et chez M. Tréfoil, manufacturier, d'origine américaine, qui a établi une filature de soie dans le Liban, à El-Fureidis. Le prêtre et l'industriel ont assuré la fortune de ce pays fertile, jadis mal cultivé. Le missionnaire exerce à la fois les fonctions de pasteur et celles de médecin; le manufacturier a ouvert à la contrée une grande source de richesse, en y introduisant la sériciculture. Marié à une femme grecque, M. Tréfoil a une fille, Havilah, née sous le ciel de l'Inde, et dont la beauté garde quelque chose des divers types des femmes d'Orient. Heureux de se trouver au milieu de braves personnes, aux mœurs patriarcales, et de vivre dans un pays qui ressemble à un paradis terrestre, Meredith voudrait passer le reste de ses jours parmi les habitants d'El-Fureidis. Encouragé par la bonhomie de M. Tréfoil et par l'amitié de la mère de famille, Meredith demande la main d'Havilah. A la grande surprise de ses parents, la jeune fille refuse d'épouser le noble étranger. Ce dernier s'est mépris en attribuant à l'amour la bienveillance de la naïve jeune fille. Un autre amour, à peine soupçonné de la jeune fille elle-même, règne dans son cœur innocent. Elle a jadis soigné le guide arabe, dont la vie était mise en péril par de nombreuses blessures; l'enfant du désert, reconnaissant, admire et vénère la *Rose du Liban*. Abdoul dépasse à peine l'âge de l'adolescence : son langage respectueux et ses manières chevaleresques n'ont encore rien trahi du profond sentiment qui l'anime; mais il serait impossible à un œil observateur de se méprendre sur la nature des émotions qu'il éprouve. Lui-même, il se méfie de tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent menacer son futur bonheur. Il ne perd jamais de vue les démarches de Meredith : il sait que l'Anglais n'a pas lieu d'être satisfait; il continue, néanmoins, au hasard de ses habitudes nomades, de servir l'étranger. Un sombre chagrin a condamné le voyageur aux joies amères de la solitude, au milieu des ruines d'un vieux château fort du Liban; la lassitude et peut-être un vague espoir le ramènent vers l'habitation de M. Tréfoil. Devenu veuf dans l'intervalle, le manufacturier ne s'occupe guère, pour le moment, de sa fabrique. En arrivant sous les murs de la filature, dans la soirée, Meredith reconnaît qu'une catastrophe est imminente. Les eaux, retenues dans l'écluse, menacent d'emporter le moulin et de détruire les habitations échelonnées en terrasses le long de la colline. Le désastre redouté est bientôt un fait accompli. Ici se place une suite d'actes de dévouement, qui signalent le courage et l'abnégation des amis et des ouvriers de M. Tréfoil. Havilah doit la vie à l'étranger, et des enfants ont été sauvés par Havilah elle-même. En cette circonstance, la jeune fille fait preuve d'un admirable sang-froid. Elle résiste au poids du malheur, tandis que son père en est accablé. Toute la contrée, plongée dans la consternation, appréhende une horrible misère. Les juifs de la côte s'abattent, comme des oiseaux rapaces, sur le village désolé; à la récolte prochaine, les paysans se trouveront entièrement ruinés par le fisc et par l'usure. Mais Meredith met noblement à la disposition de M. Lapierre et de M. Tréfoil l'argent nécessaire à la culture des champs et au rétablissement de la filature. Le mal est en partie réparé, quand un riche négociant turc, Mustapha Osman, écrit à son ami et consignataire, M. Tréfoil, qu'il attend sa prochaine visite et celle de sa fille, à Damas, pour mettre à leurs pieds sa propre fortune. M. Lapierre, Meredith, M. Tréfoil, Havilah font le voyage de Damas, sous la conduite d'Abdoul. Une magnifique réception les y attend. Maysunah, la fille de Mustapha, ne se séparera qu'à regret de sa compagne, la perle d'Orient. A l'époque du retour, Abdoul, revêtu d'habits éclatants, se présente comme envoyé du cheik Zanadéen, son père : le vieux chef arabe invite les amis de son fils à visiter les tentes de sa tribu et à recevoir une escorte de cavaliers pour traverser le désert. Malgré les craintes instinctives d'Havilah, la caravane se rend au camp de l'émir, qui déploie pour faire honneur aux étrangers toutes les richesses de l'hospitalité arabe. Cependant Abdoul, qui lit dans les yeux de son rival et dans le cœur de son amie d'enfance, tente la nuit de poignarder Meredith. Havilah veille sur ses desseins; elle arrache l'arme au jeune meurtrier. Celui-ci, dominé par l'ascendant de la noble enfant, s'enfuit dans le désert, pour se dérober à la malédiction paternelle. Désormais, Havilah aime Meredith. M. Lapierre et M. Tréfoil bénissent leur union.

Ce récit, simple, gracieux, poétique, empreint d'une teinte biblique, plaît par la fraîcheur des sentiments et par le vif coloris de la diction. L'auteur ne perd jamais de vue la réalité; son talent présente un heureux mélange de vérité et de fiction; il indique néanmoins une provenance exotique. On voit trop souvent intervenir, bien que par petites doses, l'esprit religieux des prédicants anglo-saxons. Ce roman a été traduit en français en 1860. Il a obtenu un grand succès en Angleterre.

Rose (ROMAN DE LA). V. ROMAN.

Roses jaunes (LES), comédie en un acte, en vers, de M. Alphonse Karr; représentée pour la première fois au Théâtre-Français le 29 avril 1867. M. Théophile Gautier écrivait, huit jours après cette première représentation : « Les *Roses jaunes* ne sont pas, comme on pourrait le croire, un bouquet envoyé de Nice par l'auteur fleuriste, mais bien un mignon petit acte en vers joué cette semaine à la Comédie-Française. Karr a fait un assez grand nombre de vers, bien qu'il ne soit guère connu comme poëte : cela tient à ce qu'il les faisait imprimer sous forme de prose, en lignes qui se suivaient sans interruption. »

L'idée des *Roses jaunes* est charmante; elle est tirée d'une petite nouvelle, en quelques pages spirituelles et émues, que l'auteur avait publiée dans un volume des *Guêpes*. Aux bains de mer se trouvent, chaque soir, à la même table de piquet, un ancien capitaine de vaisseau et une vieille marquise. Le

capitaine est accompagné de son neveu Edmond, jeune aspirant de marine; la marquise, de sa nièce Clotilde. Les yeux bleus de Clotilde ont captivé le cœur de l'aspirant, et lui-même se voit aimé. Elle manifeste le désir d'avoir des roses jaunes. Ces fleurs ne se trouvent que dans le jardin d'un amateur féroce qui défend ses rosiers à coups de fusil. Cela n'est pas fait pour effrayer Edmond; bientôt il reparaît avec les fleurs désirées. Cette prouesse gagne l'amour de Clotilde et encourage le capitaine à plaider la cause de son neveu auprès de la marquise; mais celle-ci ne veut pas pour sa nièce d'un mariage d'amour. Elle garde une haine terrible à l'amour qui l'a trompée. La conversation tourne aux souvenirs mélancoliques, et le capitaine raconte une perfidie dont il a été la victime. Il aimait et se croyait aimé. Obligé de reprendre son service de marin, sans revoir son amie, il lui envoya un bouquet de roses jaunes, où était caché un billet contenant ces mots : « Attends-moi. » Quand il revint, l'ingrate l'avait trahi; elle était mariée. A ces mots, la marquise très-émue court à une armoire, tire d'un carton le vieux bouquet fané depuis quarante ans. On cherche et on découvre, encore au fond de sa cachette, le billet qu'elle ne savait pas avoir reçu. Le capitaine et la marquise pleurent attendris devant cette relique de leur jeunesse. L'âge a fait sur eux de tels ravages qu'ils ne s'étaient pas reconnus. Il est inutile d'ajouter que la comédie se termine par le mariage des deux jeunes gens.

La pièce fut jouée à la première représentation par MM. Talbot, le *capitaine*, et Sénéchal, *Edmond;* par Mmes Ramelli, la *marquise*, et Dubois, *Clotilde*. L'interprétation ne fut pas heureuse. Le capitaine et la marquise ne paraissaient pas assez âgés pour qu'il n'y eût pas invraisemblance dans la rencontre quotidienne de ces deux personnages sans qu'ils se reconnussent. A cette cause d'insuccès, M. Francisque Sarcey ajoute la mauvaise diction des comédiens : « Mlle Dubois écrasait les mots dans un sourire; Mlle Ramelli les étouffaît dans un soupir; Talbot, qui est pourtant sur la route des bons comédiens, piétinait les vers d'Alphonse Karr comme s'ils eussent été des vers de M. Hugelmann; M. Sénéchal, par respect pour ses aînés, bredouillait. »

Rose (LA) ou les **Jardins de l'hymen**, opéra-comique en un acte et en prose, mêlé de vers, de chants et de vaudevilles, précédé d'un prologue et suivi d'un divertissement, paroles de Piron, musique de Rameau; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 5 mars 1744. Cette petite pièce, qui était faite et devait être jouée en 1726, éprouva des difficultés pendant dix-huit ans, quoique l'abbé Chérier, censeur alors des pièces de théâtre, en eût rendu un compte favorable à M. Hérault, alors lieutenant général de police. Piron adressa enfin un mémoire au comte de Maurepas, qui fit lever les défenses, et la pièce fut représentée avec les plus grands applaudissements. Voici quel est le sujet de cette œuvre allégorique qui n'a rien de commun avec la morale. L'Amour et Mercure forment le prologue; ils viennent ensemble dans un lieu consacré à l'Hymen, qu'ils accusent de nonchalance à cultiver les fleurs de son domaine; ils se disposent à lui en ravir plusieurs, au moment où elles écloront, avant qu'il ait pu s'en emparer. Ils se séparent dans ce dessein, pour l'aller exécuter ensuite sous des habits de jeunes bergers. Quand la pièce commence, Rosette, jeune bergère âgée de douze ans, prend soin d'un rosier que sa mère, qui ne la perd jamais de vue, lui a confié, en lui disant que, dès que la première rose qu'il porterait paraîtrait épanouie, elle la ferait cueillir par l'Hymen et qu'elle lui donnerait ensuite au dehors la garde d'un troupeau. Rosette raconte cela à Sylvie, autre bergère, son amie et plus âgée qu'elle. La fleur se montre. Rosette court en avertir sa mère, qui va chercher l'Hymen, mais en recommandant bien à Rosette de ne laisser approcher aucun berger du rosier et en chargeant le rustre Colin, son valet, de veiller à ce que personne n'y touche, pas même lui, sous peine de la vie. Pendant l'absence de la mère, l'Amour, qui rôde dans les environs, envoie un berger bel esprit tenter Rosette par des vers et des chansons; un vieillard, par des richesses; un jeune et joli berger, par beaucoup de tendresse. Rosette est près de laisser cueillir la fleur par Colin, ou par le berger chanteur, ou par le vieillard, car chacun d'eux, vu à part, lui semble digne de la préférence. Les trois rivaux, chassés l'un par l'autre, se nuisent mutuellement; mais l'Amour, survenant, la détermine pour le jeune berger, et ils ouvrent ensemble la grille du jardin qui renferme le rosier, lorsque l'Hymen arrive avec la mère. L'Hymen réclame son droit de nommer celui qui cueillera la rose. L'Amour veut que ce soit son protégé ou menace d'envoyer une troupe d'abbés, qu'il appelle ses grenadiers de Cythère, fourrager le rosier. Tout s'arrange. Le jeune berger cueille la fleur et donne, en échange, sa houlette à Rosette. Une troupe de bergers et de bergères viennent, par des chants et des chansons, célébrer cet heureux événement. Cette pièce très-légère obtint un grand succès. Elle a été reprise en 1753, sous ce titre : les *Fêtes de l'Hymen*, avec des changements faits par Favart, de La Garde et Lesueur.

Rose blanche et la Rose rouge (LA), opéra en trois actes, paroles de Guilbert-Pixérécourt, musique de Gaveaux; représenté à Feydeau le 20 mars 1809. Ce mélodrame ne tient pas ce que promet son titre. Les personnages historiques de la guerre des Deux-Roses n'y figurent même pas. L'intérêt de la pièce roule sur des incidents étrangers à la politique.

Rose blanche et la Rose rouge (LA), opéra italien en deux actes, musique de Mayer (Théâtre-Italien, 8 mai 1823). Le sujet de cet ouvrage est emprunté à un mélodrame joué à la Gaîté quelques années auparavant. La scène se passe en Angleterre; on ne s'en douterait guère aux noms de quelques personnages, Vanoldo, Ubaldo, etc. Le roi Richard, pour apaiser les troubles du pays, partagé entre les partisans de la rose blanche et de la rose rouge (emblèmes qui figuraient les maisons de Lancastre et d'York), a décrété le mariage de Clotilde, fille de Rodolphe, avec Vanoldo, comte de Seymour; mais Henri, comte de Derby, amant de Clotilde et banni d'Angleterre, revient au moment de l'hyménée. Furieux de la prétendue perfidie de sa maîtresse, il se fait connaître, est condamné à mort et va périr, lorsque Vanoldo, son ancien compagnon d'armes, qu'il ne soupçonne pas d'être son rival, le tire de prison. Clotilde va se jeter aux pieds du roi et apporte la grâce de son amant, qu'elle épouse. La situation principale rappelle celle de *Tancrède* de Rossini. La paraphrase du vers de Voltaire,

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère,

se retrouve dans les deux ouvrages. Rossini avait écrit sur ce motif une cavatine : *Dolci d'amor parole*, qui fut dédaignée par la primà donna chargée du rôle. Rossini la remplaça par la fameuse : *Di tanti palpiti*, qui depuis est restée attachée à son opéra. Mais Mme Pasta, trouvant, dans la *Rose blanche*, une occasion de reproduire l'air primitif, l'a chanté avec un grand succès. Le duo : *E deserto*, au second acte, est attribué à Paër. Il ne reste à Mayer, parmi les morceaux remarquables, que le duo : *Fatal momento*, le trio : *Dove la destra*, et le finale du premier acte.

Rose de Péronne (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Dennery, musique d'Adolphe Adam; représenté à l'Opéra-Comique le 12 décembre 1840. Le livret de cet ouvrage a paru d'assez mauvais goût au public. La musique d'Adam a été applaudie, et Mme Damoreau a eu un beau succès. Mais il n'en a pas été de même du nom des librettistes annoncé à la fin de la première représentation. Le public de l'Opéra-Comique a voulu montrer en cette circonstance qu'il ne suffisait pas, pour lui plaire, d'avoir imaginé un imbroglio par trop invraisemblable et des situations équivoques. Nous citerons, parmi les morceaux saillants de la partition, les couplets chantés par Mme Damoreau et par Couderc; un joli trio bouffe et un quatuor bien traité. L'orchestration porte l'empreinte de cette manière légère et de cette ingéniosité qui, chez ce compositeur, tenaient lieu de style.

Rose de Florence (LA), opéra en deux actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Biletta (Emmanuele); représenté à l'Opéra le 10 novembre 1856. La donnée de la pièce n'est pas neuve. Elle convient peu d'ailleurs au grand opéra. Aminta, fille d'un riche orfèvre de Florence, doit épouser son cousin Theobaldo, qui l'aime passionnément; la cérémonie des fiançailles a lieu sans qu'aucun incident puisse faire présager une catastrophe; mais, lorsque Aminta est retirée dans son appartement, le duc de Palma paraît à ses yeux et s'efforce de séduire la pauvre fille. Il offre de l'épouser; il fait briller à ses yeux l'éclat du rang, de la richesse. Il feint un désespoir profond et fait mine de se tuer. Aminta, éperdue, effrayée, arrête son bras et avoue, pour le duc, des sentiments dont elle ne comprend pas sans doute toute la portée, mais dont il se prévaut pour préparer un enlèvement. Pendant qu'il s'est éloigné, Aminta se met en prière et finit par s'endormir. Le second acte est consacré au rêve d'Aminta; elle se voit grande-duchesse et entourée d'hommages. Un personnage masqué s'introduit au milieu de la fête. C'est Theobaldo. Il propose au duc de jouer contre lui cent mille écus, qu'il gagne, puis sa fortune entière, puis enfin la *rose* qu'il tient d'Aminta et qu'il porte sur son cœur; il gagne tout. Le duc, furieux, tire son épée; après un combat quelque temps douteux, Theobaldo reçoit le coup mortel. Aminta se précipite dans un abîme pour mettre fin à ses jours. Ici le rêve cesse; le théâtre représente la chambre virginale d'Aminta. Elle est entourée de son père et de Theobaldo, et on se rend à l'autel. Quant au duc séducteur, il n'en est plus question. La partition de la *Rose de Florence* est écrite avec une facilité tout italienne, admirablement agencée pour les voix, instrumentée avec soin, mais dépourvue d'invention. On a entendu avec plaisir la sérénade chantée par le duc de Valence, le chœur des fiançailles, la canzonetta de la jeune fille, le grand duo de Theobaldo et d'Aminta : *Au loin gémit un pauvre père*, enfin le chant syllabique du majordome : *Pages, demoiselles*. Les rôles ont été chantés par Roger, Bonnehée, Dérivis, Mlle Moreau-Sainti.

Rose de Saint-Flour (LA), opérette en un acte, paroles de M. Michel Carré, musique de M. Offenbach. La soupe aux choux, qui est le mets de résistance de l'action, n'a pas été assaisonnée de sel attique. Marcachu, le chaudronnier, y a jeté un des souliers apportés en cadeau à Pierrette par son rival Chapaillon, en y ajoutant un paquet de chandelles en guise de lard. On sent assez le parfum de ce potage, rehaussé par une chanson auvergnate avec ce refrain connu :

Nous n'étions ni hommes ni femmes,
Nous étions tous des Auvergnats!

Chapaillon est le préféré de Pierrette. La colère de Marcachu, l'Achille de Saint-Flour, se manifeste par la destruction des meubles et de la vaisselle. Au milieu d'un tel vacarme, on a distingué avec quelque peine une romance et un duo final assez agréables. Cette opérette a été jouée par Pradeau, Petit et Mlle Schneider.

Rose inhumaine, musique de Campra. Elles sont bien passées, bien fanées, bien flétries les partitions des Colasse, des Campra et des autres maîtres secondaires qui gravitaient autour des Lulli et des Rameau! Et pourtant, au milieu de ces notes pâlies et effacées, indignes, du reste, de reprendre vie, apparaissent ravissantes quelques charmantes mélodies sorties directement du cœur de ces insipides maestri. Pour nous, le petit chef-d'œuvre de Campra, *Rose inhumaine*, avec son charme si naïf et si humble, mais en même temps si palpitant d'émotion et d'amour contenu, est d'une réelle valeur.

1re STROPHE. *Dolente.*

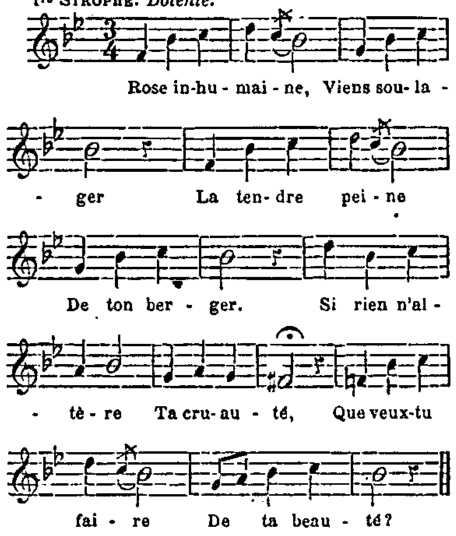

DEUXIÈME STROPHE.

La feuille passe
Et puis renaît;
La fleur s'efface
Et reparaît.
Mais la jeunesse
Ne revient pas,
Et la vieillesse
Mène au trépas.

TROISIÈME STROPHE.

Au tombeau, Rose,
L'affreux sommeil
Dont on repose
Est sans réveil.
Dans ton bel âge,
Pour tes plaisirs,
Mets en usage
Tous mes désirs.

Roses (LES), ouvrage d'iconographie botanique, par Redouté (1817-1824). Composée de 180 planches in-folio et accompagnée d'un texte descriptif par C.-A. Thory, cette monographie s'adresse plus aux artistes qu'aux savants, bien que l'auteur ait eu le talent de porter la fidélité jusqu'à l'illusion. Pour bien faire apprécier le mérite et l'intérêt d'un pareil ouvrage, il suffit d'indiquer le double rapport sous lequel il a été conçu. L'auteur ne s'y est pas seulement proposé d'offrir aux artistes les modèles plus parfaits de ce genre d'imitation et de lutter, avec les seules ressources du pinceau, contre ces innombrables variétés de formes, ces nuances infinies de couleurs où la nature a déployé toutes ses richesses; il a voulu encore donner au naturaliste les moyens d'étudier, après la saison des roses, les espèces les plus remarquables de ces fleurs, surtout celles qui, étrangères au climat qu'il habite, ou seulement décrites dans des livres difficiles à consulter, n'auraient jamais, sans cette iconographie, frappé ses regards ni satisfait complétement sa curiosité. Redouté s'est donc spécialement attaché à rendre avec précision et exactitude les divers caractères adoptés par les botanistes pour classer chaque espèce de rose, en même temps qu'il emploie toute la délicatesse et l'éclat de son pinceau pour exprimer les organes apparents qui diversifient ces nombreuses sœurs d'une même famille. Ainsi, dans cet ouvrage, l'art emprunte à la science un nouvel attrait; le témoignage des yeux aide la mémoire, éclaire le jugement, et, grâce à une imitation aussi fidèle que séduisante, on jouit à la fois des charmes de la peinture et des avantages de la méthode. Les peintures de Redouté étaient des aquarelles qu'il a pu reproduire par un procédé particulier, une sorte de lithochromie, avec cette différence que toutes les couleurs étaient déposées sur la même planche, où elles étaient sans doute transportées par un décalque successif; des retouches au pinceau ont complété ou corrigé l'impression. Redouté a porté l'iconographie botanique à un degré de perfection inconnu avant lui; la nature était son maître et son modèle. Ses fleurs sont admirables tout à la fois par une exactitude parfaite sous le rapport de la science botanique, par l'éclat des couleurs et par la délicatesse et la légèreté de la touche. Les roses ont trouvé en lui leur peintre de prédilection.

Roses (GUERRE DES Deux-). Cette guerre eut pour cause la rivalité au trône des maisons de Lancastre, qui portait dans ses armes une rose rouge, et d'York, qui avait adopté la rose blanche.

Edouard III, roi d'Angleterre, avait eu, outre le prince Noir, trois autres enfants : les ducs de Clarence, de Lancastre et d'York Anne de Mortimer, fille unique du duc de Clarence, ayant épousé le duc d'York, ce dernier, par un acte approuvé par le Parlement, reçut de son beau-père tous les droits qu'il pouvait avoir au trône d'Angleterre (1386). Toutefois, le duc de Lancastre, ayant fait périr son neveu, Richard II, en 1399, s'empara de la couronne sans que la famille d'York fît rien pour s'opposer à cette usurpation. Ce ne fut que cinquante-deux ans plus tard que la maison d'York, à laquelle le trône revenait de droit, songea à protester. C'est cette protestation qui amena la guerre civile des Deux-Roses.

En 1451, Richard, troisième duc d'York, profitant de l'impopularité qui accablait Henri VI, dont l'incapacité avait fait perdre à l'Angleterre toutes les provinces que cette nation possédait en France, revint, malgré les ordres du roi, de son gouvernement d'Irlande et donna le signal de la révolte. Aidé de son beau-frère, le fameux Warwick, il fut vainqueur à Saint-Alban (1455) et à Northampton (1460), fit le roi prisonnier et obtint du Parlement le titre de protecteur, avec promesse de la couronne après la mort du roi. Mais Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, souleva les comtés du Nord, réunit une armée et battit le duc d'York à Wakefield. Richard fut tué, et son fils assassiné après le combat. Henri VI, remis en liberté par cette victoire, voit la coalition se reformer contre lui. Il est battu à la bataille de Towton en 1461, puis à celle d'Exham en 1464, et enfin enfermé à la Tour de Londres. Edouard monte sur le trône; mais bientôt il mécontente Warwick, qui se retire à la cour de Louis XI, se réconcilie avec Marguerite d'Anjou, qui avait emprunté 20,000 écus à ce monarque en lui donnant Calais pour gage. Warwick reparaît en Angleterre; Edouard est vaincu à Nottingham, passe à son tour sur le continent et se réfugie chez Charles le Téméraire, son beau-frère. Henri VI est rétabli sur le trône; mais, au bout de quelques mois, Edouard rentre en Angleterre, soulève les comtés du Sud et bat successivement Warwick et Marguerite. Warwick est tué à Barnet, et la femme de Henri VI, ainsi que ce triste monarque, avec toute la fleur de leurs partisans, sont faits prisonniers après la bataille décisive de Tewksbury. Henri VI et sa femme furent mis à la Tour de Londres, où l'ex-roi d'Angleterre ne tarda pas à périr assassiné par ordre du vainqueur. Marguerite d'Anjou ne fut remise en liberté qu'en 1475, sur les instances de Louis XI. Le jeune Edouard de Lancastre fut tué par les frères du vainqueur, les ducs de Clarence et de Glocester. Edouard, débarrassé de ses ennemis, jouit paisiblement de sa victoire jusqu'à sa mort, arrivée en 1483. Il laissait deux fils, Edouard VI, qui lui succéda, et Richard d'York, tous deux sous la tutelle de leur oncle Glocester. Celui-ci assassina les jeunes princes et se fit proclamer roi. Henri Tudor, comte de Richmond, qui descendait par les femmes de Henri de Lancastre, premier roi de cette famille, s'avança contre l'usurpateur, qui fut vaincu à la bataille de Bosworth (1485) et périt dans le combat. Henri Tudor monta sur le trône sous le nom de Henri VII et réunit les prétentions des deux maisons royales en épousant Elisabeth d'York. Pour plus de détails sur cette guerre, V. LANCASTRE, YORK, HENRI VI, HENRI VII, EDOUARD IV, RICHARD III, etc.

Rose (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie de l'empire du Brésil. Il a été institué le 17 octobre 1829, par l'empereur Pedro Ier, à l'occasion de son mariage avec la princesse Eugénie Napoléon, fille du prince Eugène Beauharnais. L'ordre de la Rose doit ce nom à la galanterie de son fondateur, qui, en le lui donnant, a voulu faire allusion à la jeunesse et à la beauté de la nouvelle impératrice. Il est destiné à récompenser toute espèce de service. Les membres forment six classes : grands-croix, grands dignitaires, dignitaires, commandeurs, officiers, chevaliers. Le ruban est rose liséré de blanc, et la devise : *Amor e fidelidade* (amour et fidélité).

ROSE, montagne de Suisse. V. ROSA (mont).

ROSE (SAINTE-), bourg de la Guadeloupe, sur la côte N.-E. de la Guadeloupe proprement

dite, à 35 kilom. N.-N.-E. de la Basse-Terre, ch.-l. de la comm. de son nom, dans l'arrond. de la Pointe-à-Pitre; pop. de la comm., 5,033 hab. Eglise, école primaire de garçons et de filles. Climat très-sain. La commune renferme des montagnes très-hautes, escarpées et en partie boisées. Le sol, léger et sablonneux, est cultivé avec un soin extrême; aussi produit-il beaucoup de café et de sucre et un peu de coton. Ce fut dans la partie N.-O. de Sainte-Rose et dans l'anse du Vieux-Port que L'Olive et Duplessis débarquèrent en 1635 pour coloniser l'île de la Guadeloupe.

ROSE (SAINTE-), commune de l'île de la Réunion, située dans la partie du vent. Rade dans laquelle le mouillage est autorisé.

ROSE ou **MIDDLETON**, île du grand Océan boréal, à 125 kilom. de la côte méridionale de la Russie américaine, au S.-S.-E. de la rade du Prince-Guillaume, par 59° 32′ 0″ de latit. N. et 148° 42′ 15″ de longit. O.

ROSE, île de l'archipel des Lucayes, près et à l'E. de la Nouvelle-Providence, par 25° 6′ de latit. N. et 79° 29′ de longit. O. Elle a environ 12 kilom. de longueur, sur une très-petite largeur, et renferme deux étangs salés. Au S. de cette île est la rade spacieuse que les Anglais nomment New-Anchorage.

ROSE, île de la Polynésie, une de celles de l'archipel des Navigateurs, et qui est située par 14° 32′ de latit. S. et 170° 17′ de longit. O.

ROSE (sainte), religieuse du tiers ordre de Saint-Dominique, née à Lima (Pérou) en 1586, morte le 24 août 1617. Elle était fille de Gaspard Florez et de Marie de Live et reçut au baptême le nom d'Isabelle; mais la fraîcheur de son teint lui fit donner, dès le berceau, le nom de Rose par sa mère. D'après le Père Ribadeneyra, ce surnom aurait eu une autre cause; sa mère aurait aperçu sur les joues de sa fille une rose éblouissante et vermeille, la rose mystique des litanies (!) Nous faisons grâce à nos lecteurs des détails plus ou moins grotesques dont les biographes ont criblé la biographie de cette jeune personne. Il leur suffira de savoir qu'elle fut canonisée par Clément X, qui fixa sa fête au 30 août. Les habitants de Lima, superstitieux comme des Espagnols, honorent cette sainte d'un culte particulier et lui demandent quotidiennement des miracles. Il en est un qu'elle ne saurait faire, celui qui consisterait à ramener au sens commun ses fanatiques adorateurs.

ROSE (Guillaume), un des plus fanatiques partisans de la Ligue, né à Chaumont-en-Bassigny en 1542, mort en 1602. Il fut successivement prédicateur de Henri III et évêque de Senlis (1584). Pendant les saturnales de la Ligue, il se signala par les vociférations les plus insensées et fit en chaire l'éloge de Jacques Clément. Il fut banni de Paris quand Henri IV y entra. On lui attribue le pamphlet *De justa reipublicæ christianæ in reges impios auctoritate* (1590).

ROSE (Toussaint), secrétaire de Louis XIV, né en 1611, mort à Paris en 1701. Mazarin, dont il était secrétaire particulier, l'attacha au même titre au cabinet du roi. Adroit courtisan, il sut gagner les bonnes grâces du maître, qui le nomma, en 1661, président de la chambre des comptes de Paris. Comme il désirait entrer à l'Académie française, bien qu'il n'eût aucun titre, il persuada à Louis XIV de se faire haranguer par ce corps dans les grandes circonstances (1667), obtint de succéder à Conrart en 1675 et fut chargé à maintes reprises, par l'Académie, d'adresser en son nom des harangues à Louis XIV, notamment en 1679, à l'occasion de la paix. Rose profita de l'influence que, grâce à ses fonctions auprès du roi, il exerçait sur la docte compagnie, pour faire nommer des académiciens de son choix, pour la plupart des nullités, et pour faire écarter Fontenelle. Platement adulateur lorsqu'il s'adressait au roi, il avait un esprit satirique et mordant qui prenait cours lorsqu'il s'agissait de tout autre. Bien que lié avec Racine et Boileau, il refusa de leur communiquer des pièces et des particularités intéressantes dont ils avaient besoin en leur qualité d'historiographes, et, irrité un jour contre ses collègues de l'Académie, il essaya de leur faire supprimer la rétribution donnée pour les jetons de présence. Rose imitait avec beaucoup d'habileté l'écriture de Louis XIV. Un assez grand nombre de lettres, qui passent pour être de la main de ce prince, ont été écrites par son secrétaire. Après sa mort, Louis de Sacy le remplaça à l'Académie et ce fut d'Alembert qui fut chargé de faire son éloge, tâche difficile, dont il sut se tirer habilement au moyen de quelques anecdotes.

ROSE (Jean-Baptiste), littérateur et savant français, né à Quingey (Franche-Comté) en 1714, mort en 1805. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie et fut chargé de desservir une petite chapelle dans sa ville natale, où il passa le reste de sa vie. Rose consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire, des mathématiques, de la minéralogie et de l'astronomie. En 1766, il remporta le prix proposé par l'Académie de Dijon pour un traité élémentaire de morale à l'usage des colléges, devint membre de cette compagnie en 1778 et lui envoya un grand nombre de mémoires et de dissertations. Rose accueillit avec joie la Révolution, qu'il vit détruire tant de révoltants abus. Il ne fut nullement inquiété pendant la période agitée qui suivit la mort de Louis XVI et reçut de la Convention un secours de 1,500 livres. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Traité élémentaire de morale* (Besançon, 1767, 2 vol. in-12); *Morale évangélique comparée à celle des sectes et des philosophes* (1772, 2 vol. in-12); *Mémoire sur une courbe à double courbure* (1779, in-4°); *Mémoire sur les états généraux et provinciaux des Francs et des Bourguignons* (1788, in-8°); l'*Esprit des Pères comparés aux plus célèbres écrivains sur les matières les plus intéressantes de la philosophie et de la religion* (1790, 3 vol. in-12); *Réflexions sur ce qu'on doit penser de la constitution civile du clergé de France* (1791, in-8°). L'abbé Rose a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits.

ROSE (George), homme politique et écrivain anglais, né à Brechin (comté d'Angus) en 1744, mort en 1818. D'abord élève en pharmacie, puis secrétaire sur un vaisseau, il fut employé ensuite au classement d'archives publiques et dut à l'intelligence dont il fit alors preuve d'attirer l'attention du ministre North, qui le chargea, en 1767, de diriger le recueil des journaux de la Chambre des lords. Nommé, grâce à son protecteur, membre du Parlement par les électeurs de Christchurch, il fut attaché, comme secrétaire adjoint, à la trésorerie en 1784, et s'efforça, à ce titre, d'introduire des améliorations destinées à accroître les revenus publics et à améliorer la situation du commerce. En 1792, il se tira à son honneur d'une accusation de malversation qui fut dirigée contre lui et se démit de ses fonctions lorsque Pitt quitta le ministère. Membre de l'opposition sous l'administration de lord Sidmouth, il revint aux affaires lorsque le parti tory reprit le pouvoir et fut successivement membre, puis vice-président du conseil privé, président du comité du commerce et trésorier de la marine. Après la mort de Pitt, il perdit ses emplois, qui lui furent rendus lorsque lord Grenville cessa d'être à la tête du pouvoir. Pendant sa longue carrière politique, Rose montra autant d'activité que d'habileté administrative et prononça au Parlement un grand nombre de discours. Il fit voter un bill interdisant l'usage des grains dans les distilleries (1811); défendit, en 1812, contre Brougham les ordres du conseil rendus en représailles du blocus continental; fit adopter des mesures pour encourager les institutions de prévoyance (1819), favorisa les sociétés de secours mutuels, etc. On a de lui : *Rapport sur les archives* (1 vol. in-fol.); *Journaux de la Chambre des lords mis en ordre* (31 vol. in-fol.); *Court examen de l'accroissement des revenus, du commerce et de la navigation de la Grande-Bretagne* (1792); *Considérations sur la dette de la liste civile* (1802, in-8°); *Observations sur les lois concernant les pauvres* (1805); *Observations sur l'ouvrage historique de Charles-James Fox* (1809); *Lettre au lord vicomte Melville, relative à l'érection d'un arsenal naval à North-Fleet* (1810); *Substance d'un discours sur le rapport fait par le comité de la monnaie de billon* (1811); *Substance d'un discours relatif aux lois sur les grains* (1814), etc.

ROSE (sir George-Henry), homme politique et écrivain anglais, né en 1773, mort en 1855. Dès 1793, il devint député de Southampton à la Chambre des communes. Quelque temps après, il fut nommé par le ministère tory secrétaire d'ambassade à Berlin et appelé, de retour à Londres, au poste de payeur général de l'armée. En 1812, sir Rose reçut la mission de se rendre auprès du roi de Bavière Maximilien pour l'engager à abandonner Napoléon et à passer du côté des coalisés. Trois ans plus tard, il se rendit à Berlin comme ministre plénipotentiaire et occupa ce poste jusqu'en 1823. A cette époque, il obtint de nouveau un siége à la Chambre des communes, où il siégea jusqu'en 1844 dans les rangs des tories les plus intraitables. Ce fut ainsi que, dans toute occasion, il se prononça contre la réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques et la liberté commerciale. Pendant ses loisirs, il s'occupa de travaux historiques et religieux. On lui doit : *Choix des papiers des comtes de Marchmont* (1831), où l'on trouve des documents intéressants pour l'histoire de la Grande-Bretagne, et *Recherches bibliques* (1832), où il se montre partisan acharné de l'Eglise anglicane.

ROSE (Henri), chimiste allemand, né à Berlin en 1795, mort en 1864. Il étudia de bonne heure les sciences naturelles sous la direction de son père, puis à l'université de sa ville natale. S'étant rendu à Stockholm en 1819, pendant un an il y assista Berzélius dans ses travaux, puis fut reçu docteur ès sciences à l'université de Kiel et revint à Berlin faire un cours particulier de chimie, qui fut très-suivi. En 1823, il fut nommé professeur adjoint, puis titulaire, et, par ses beaux travaux de laboratoire, parvint à isoler un grand nombre de corps. On lui doit un excellent *Manuel de chimie analytique* (Brunswick, 1851), qui a été traduit en plusieurs langues, et de nombreux mémoires insérés principalement dans les *Annales de Poggendorf*.

ROSE (Gustave), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Berlin en 1798, mort dans la même ville en 1873. En 1821, il fut reçu docteur en philosophie, puis alla remplacer son frère auprès de Berzélius. Lorsqu'il revint à Berlin, il fut nommé conservateur du cabinet de minéralogie de l'université et professeur adjoint de minéralogie en 1826. Ayant fait la connaissance de Humboldt, il fut vite apprécié par ce savant, qui l'emmena, avec M. Ehrenberg, en 1829, dans son exploration de l'Asie septentrionale. De retour à Berlin, M. Rose publia son *Voyage aux monts Oural et Altaï et à la mer Caspienne* (Berlin, 1837-1842) et fut nommé, en 1839, titulaire de la chaire qu'il occupait à l'université. Outre son *Voyage*, on a de M. G. Rose : *Du feldspath, de l'albite, de la pierre de Labrador et de l'anorthite* (1823); *Traité de cristallographie* (Berlin, 1828); *Du système de cristallisation du quartz* (Berlin, 1846); le *Système minéral cristallo-chimique* (Leipzig, 1852).

ROSE (sir Hugues-Henri), général et diplomate anglais, né à Londres en 1803. Il fit ses études à Berlin, où son père occupait le poste d'ambassadeur d'Angleterre, entra, en 1820, dans l'armée comme enseigne et arriva rapidement au grade de major (1826). Ayant été mis en disponibilité en 1839, il se rendit, l'année suivante, en Syrie, s'y battit et fut blessé. M. Rose devint ensuite consul général à Beyrouth, puis secrétaire de l'ambassade de Constantinople. En 1855, il fut nommé lieutenant-colonel, chevalier du Bain et commissaire délégué au quartier général de l'armée française en Crimée. Il fut blessé dans les tranchées françaises et reçut, en 1856, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Il partit pour l'Inde la même année, fut nommé colonel du 45e régiment d'infanterie en 1858 et se distingua par sa bravoure et par ses talents militaires pendant la révolte des cipayes. En récompense de ses éminents services, il reçut, en 1860, le grade de lieutenant général, puis fut appelé au commandement en chef des troupes anglaises de l'Inde.

Rose et Colas, opéra-comique en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny; représenté aux Italiens le 8 mars 1764. Cet ouvrage appartient à la première période du genre opéra-comique, que nous diviserions volontiers en trois époques distinctes, à cause du caractère des ouvrages qui ont exercé une influence sur l'ensemble des productions des compositeurs. Ainsi, de 1757 à 1770, Duni, Philidor et Monsigny occupent la scène; de 1770 à 1791, Grétry, Dezède et Dalayrac déploient leur génie, leur grâce ou leur sentiment dans des situations plus variées et plus émouvantes que celles traitées par leurs prédécesseurs; enfin, de 1791 à 1812, Kreutzer, Cherubini, Méhul élargissent encore le cadre de l'œuvre lyrique et lui donnent des développements magnifiques, mais excessifs. C'est à eux que s'arrête le mouvement progressif de l'ancien répertoire. Nicolo et Boieldieu, de 1812 à 1825, rentrent dans le genre de l'opéra-comique, mais en même temps inaugurent le répertoire moderne. Celui-ci ne tarde pas à s'enrichir des œuvres d'Hérold, d'Auber, d'Halévy et d'autres maîtres qui ont pratiqué largement l'éclectisme. On peut dire qu'à notre époque les genres sont absolument confondus. La liberté des théâtres aura pour conséquence de les rétablir au bout d'un certain temps, parce que l'esprit humain a besoin de catégories, d'ordre, de divisions dans ses plaisirs comme dans ses facultés. L'opéra-comique de *Rose et Colas* a joui d'une vogue qui ne s'explique que par le tour naturel du dialogue et de la musique; car le fond de la pièce est très-léger et la mélodie fort peu originale. On l'a repris à l'Opéra-Comique vers 1860, et Montaubry a chanté avec succès le rôle de Colas. Nous citerons l'ariette : *Pauvre Colas*, chantée par Rose, ainsi que l'air, d'un seul mouvement, de la mère Bobi; le duo : *Ah! comme il y viendra*, qui est comique, quoique d'un goût médiocre; l'air gracieux de Colas : *C'est ici que Rose respire*, et la chanson de Rose : *Il était un oiseau gris comme un' souris*, qui doit son effet à la scène amusante de la chute de Colas.

ROSÉ, ÉE adj. (ro-zé — rad. *rose*). Faiblement teinté de rose : *Teint* ROSÉ. *Vin* ROSÉ. *Le visage efféminé, les couleurs vives et* ROSÉES *de mon frère annonçaient plutôt une fille déguisée qu'un véritable garçon.* (Rét. de La Bretonne.) *La dormeuse était blanche comme l'aster des prés et* ROSÉE *comme la fleur de l'églantier.* (G. Sand.)

> L'Aurore aux doigts *rosés* reviendra tous les jours
> Baiser les vagues blondes.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Bot. Qui ressemble au rosier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre rosier.

ROSÉA s. f. (ro-zé-a — du lat. *rosea*, fém. de *roseus*, rosé). Bot. Syn. d'IRÉSINE.

ROSEAU s. m. (ro-zo. — Ce mot s'écrivait autrefois *rosel* et *rausel* et était un diminutif de *rause*, qui avait la même signification. Le vieux français *rause*, le même que le provençal *raus*, vient du germanique : gothique *raus*, roseau; ancien haut allemand *rôr*, *rorra*, anglo-saxon *reod*, scandinave *reyr*, allemand *rohr*. Ce nom du roseau est évidemment de la même famille que celui du jonc dans les langues lithuano-slaves : russe *rogozu*, polonais *rogoz*, bohémien *rohoz*, etc. Toutes ces formes appartiennent à la racine sanscrite *ruh*, croître. Il faut évidemment rapporter à *roseau* les noms de lieux *Rosoy*, *Rosay*, *Rosey*, *Roset*, etc., qui étaient des endroits où croissaient anciennement des roseaux, et non pas des rosiers, comme l'ont dit certains auteurs). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, type de la tribu des arundinées : *Le* ROSEAU, *sur le bord des fleuves, dresse en l'air ses feuilles rayonnantes et sa quenouille rembrunie.* (B. de St-P.) *Une des armes primitives fut la lance, faite d'un long bâton aiguisé garni d'une pointe, d'un* ROSEAU *effilé.* (A. Maury.) *Il est rare que le* ROSEAU *fleurisse dans le climat de Paris.* (Bosc.) *Le* ROSEAU *à balais croît dans les étangs.* (T. de Berneaud.) *Dans plusieurs pays, on se sert des* ROSEAUX *pour couvrir les maisons.* (V. de Bomare.)

> L'arbre tient bon; le *roseau* plie.
>
> LA FONTAINE.

> Le marais paresseux tranquillement sommeille
> Sur le limon fangeux qui nourrit ses *roseaux*.
>
> DELILLE.

> J'irai creuser la terre et, comme ce barbier,
> Faire dire aux *roseaux*, par un nouvel organe :
> Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.
>
> BOILEAU.

‖ *Roseau à cannes*, Nom vulgaire d'une espèce de rotang. ‖ *Roseau à cordes*, Nom vulgaire d'une autre espèce de rotang. ‖ *Roseau à flèches*, Nom vulgaire du toulola, à la Guyane. ‖ *Roseau à sucre*; *Roseau sucré*, Noms vulgaires de la canne à sucre. ‖ *Roseau bambou*, *Roseau de l'Inde*, *Roseau en arbre*, Noms vulgaires des bambous. ‖ *Roseau coloré*, Nom vulgaire de la phalaride roseau. ‖ *Roseau de la passion*, *Roseau des étangs*, Noms vulgaires des massettes. ‖ *Roseau des sables*, Nom vulgaire des calamagrostis. ‖ *Roseau épineux*, Nom vulgaire du rotang épineux. ‖ *Roseau odorant* ou *aromatique*, Noms vulgaires de l'acore aromatique. ‖ *Roseau panaché*, Nom vulgaire d'une variété de phalaride. ‖ *Roseau rayé*, Nom vulgaire des sparganies ou rubaniers. ‖ *Roseau rouge*, Nom vulgaire des balisiers.

— Fig. Personne ou chose faible, débile, fragile : *L'homme n'est qu'un* ROSEAU, *le plus faible de la nature, mais c'est un* ROSEAU *pensant.* (Pasc.) *Nous sommes des* ROSEAUX *qui avons vu tomber bien des chênes.* (Volt.)

— *Roseau peint en fer*, Personne qui a une apparence de fermeté, et qui est faible en réalité.

— *S'appuyer sur un roseau*, Compter, s'appuyer sur une personne qui n'a aucun crédit, aucune autorité, sur une chose qui n'offre aucune sûreté.

— Archit. Nom donné à des ornements en forme de bâtons unis ou sculptés, dont on remplit, jusqu'au tiers de la hauteur, les cannelures des colonnes rudentées.

— **Encycl.** Bot. Le genre *roseau*, qui a des rapports avec les *saccharum*, comprend des plantes herbacées ou frutescentes, dont la tige est généralement élevée, les feuilles longues et les fleurs disposées en une ample panicule munie de poils touffus. Les fleurs présentent une glume nue, bivalve, contenant une ou plusieurs fleurs environnées de poils à leur extérieur; une glumelle composée de deux valves; trois étamines; un ovaire supérieur oblong.

Le fruit est un caryopse acuminé, enveloppé par les valves adhérentes de la corolle et garni de longs poils à sa base.

— *Roseau à quenouille* (*arundo donax*). Ce *roseau* est originaire des parties orientales de l'Europe; on le trouve en Egypte, dans le Caucase; on le cultive dans le midi de la France, où il s'appelle *canne de Provence*. Ses racines, d'une saveur sucrée, sont abondantes et servent en médecine, comme antilaiteuses, à la dose de 15 à 30 grammes, en décoction dans un litre d'eau. Ses tiges, qui atteignent quelquefois 4 à 5 mètres d'élévation, servent à faire des quenouilles, des cannes, des lignes.

Le *roseau* de Mauritanie est en tout semblable au précédent; on le cultive en Italie, où il sert à faire des échalas.

Le *roseau* à quenouille a les racines traçantes, articulées et solides. Les tiges en sont nombreuses, creuses, ligneuses; les feuilles engainantes, striées, larges de 2 pouces, longues de 15 ou 20; les fleurs, rougeâtres, sont disposées en panicule terminale.

Les tiges du *roseau* à quenouille résistent très-longtemps à la pourriture, même dans l'eau, surtout lorsqu'elles sont entières et non dépouillées de leur écorce dure et polie; c'est pourquoi les vanniers, les tisserands, les fabricants de lignes à pêcher, etc., s'en servent continuellement.

La canne de Marseille fleurit difficilement sous le climat de Paris; aussi ne l'y cultive-t-on que dans certains jardins paysagers, où elle produit un bel effet sur les bords des eaux, autour des rochers, etc. Les touffes, pour produire tout leur effet, ne doivent être ni trop grosses ni trop petites; elles doivent être placées en opposition avec des bouquets d'arbres ou d'arbustes, de manière à se bien détacher. On les coupe au ras de terre toutes les années, en hiver. On les multiplie très-facilement par le moyen des bourgeons latéraux, qu'on enlève au printemps et que l'on va planter au loin. Les plants craignent le froid. On doit donc prudemment les couvrir

de litière. Sur le bord des rivières, des ruisseaux, des fleuves, ce *roseau* se plante pour défendre les terres contre l'impétuosité des eaux. Dans le Midi, il pousse et se reproduit avec une rapidité extraordinaire, et dans les climats chauds seulement il acquiert le degré de maturité nécessaire pour être employé dans les arts.

On en fait des peignes pour tisser les toiles, des claies, des treillages, des quenouilles, des anches de hautbois et de musette, des chalumeaux. Fendues sur leur longueur et aplaties à coups de maillet, les tiges sont employées comme lattes soit pour couvrir les maisons, soit pour les plafonds qu'on veut enduire de plâtre. Les jeunes pousses présentent des extrémités que quelques gourmets méridionaux trouvent délicieuses.

— *Roseau à balai* ou *Roseau commun* (*arundo phragmites*). Ce *roseau* a la tige droite et haute de 5 pieds environ; ses racines sont traçantes; ses feuilles longues, denticulées et coupantes sur leurs bords; la panicule grande et d'un brun pourpre. C'est le *roseau* naturel à nos climats; il y pousse en abondance dans toutes les eaux stagnantes et peu profondes, s'empare des étangs et émet une si grande quantité de tiges, que souvent les oiseaux d'eau ne peuvent passer entre elles. Il fleurit à la fin de l'été. Le *roseau* à balai couvre en peu d'années des surfaces immenses et sert souvent de repaire aux loutres et aux oiseaux ennemis du poisson. On est alors forcé de l'arracher. Sa multiplication n'est arrêtée que par le peu ou le trop de profondeur de l'eau. Il vient mal lorsqu'il y en a moins de 6 pouces ou plus de 2 pieds. Pour le détruire, il suffit donc de dessécher l'étang ou de l'inonder davantage.

Ce *roseau* sert à fabriquer des flûtes de Pan. Ses panicules de fleurs, coupées avant leur floraison, forment les petits balais dont on fait un si grand usage dans les appartements pendant l'hiver, pour approprier les foyers. On le cultive, en outre, dans les jardins paysagers, où ses panicules épanouies forment, en automne, un effet des plus pittoresques sur le bord des lacs.

Les bestiaux se montrent très-friands de la feuille du *roseau* commun; les vaches surtout, auxquelles il donne du lait de qualité supérieure.

On tire de ses tiges, en petit, les mêmes services que du grand *roseau* méridional. Sur les bords de la Loire, on en forme des nattes qui sont l'objet d'un commerce de quelque importance. V. aussi les articles PHALARIDE et CALAMAGROSTIS.

ROSEAU, ville des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de la Dominique, sur la côte S.-O., par 15° 18′ 23″ de latit. N. et 63° 52′ 30″ de longit. O.; 5,000 hab. Bon port, évêché, résidence du gouverneur de l'île. Elle est régulièrement bâtie sur une pointe de terre. Les maisons sont généralement en bois. Elle était beaucoup plus importante sous la domination des Français, qui la brûlèrent en 1781.

ROSEBECQUE, bourg de Belgique. V. ROSBECQUE.

ROSE-CROIX s. f. (ro-ze-kroi — du nom de *Rosenkreuz*, illuminé allemand). Confrérie d'illuminés qui existait en Allemagne au XVIIe siècle : *On ignore l'origine de la* ROSE-CROIX. ‖ Pl. ROSE-CROIX.

— Par ext. Retraite mystique. ‖ Sens vieilli.

— s. m. Membre de la Rose-Croix : *Un* ROSE-CROIX.

— Fr.-maçonn. Dignitaire d'un grade supérieur à celui de maître.

— **Encycl.** La confrérie des *Rose-Croix*, dont il n'a guère été question qu'au XVIIe siècle, en France et en Allemagne, a toujours eu un caractère mystérieux qu'elle a gardé jusqu'à notre époque. On ne savait rien de précis sur elle alors qu'elle passait pour être puissante, et l'on n'en sait guère davantage maintenant qu'elle est morte, quoique notre époque ait percé à jour bien des mystères. Un des statuts de la société était, paraît-il, conçu en ces termes : « Cette société doit être tenue secrète pendant cent vingt ans; » il y a longtemps que le terme est expiré et elle est toujours aussi secrète. Les *rose-croix* se qualifiaient d'*invisibles*, et ils l'étaient à ce point que René Descartes fit en Allemagne les recherches les plus actives, au temps même où il était le plus question d'eux, sans trouver personne qui avouât appartenir à la société. On en est donc réduit sur eux aux conjectures; tout ce qu'ont pu faire les érudits qui s'en sont occupés, Gabriel Naudé et M. Louis Figuier, c'est de coordonner ce qui en a été dit de côté et d'autre, de tirer des inductions de renseignements très-divers, et ils sont arrivés à cette conclusion que la confrérie des *Rose-Croix* était à la fois cabalistique, alchimique et théosophique, mais qu'ils se donnaient comme des alchimistes et des magiciens probablement pour cacher leurs hardiesses de libres penseurs.

Voici la légende qui avait cours au XVIIe siècle sur leur origine : Vers la fin du XIVe siècle, un Allemand, Chrétien Rosenkreuz, âgé de vingt ans, étant allé en Orient pour s'instruire dans les sciences magiques, reçut à Damas les leçons de philosophes qui lui révélèrent des choses extraordinaires. Après lui avoir raconté les faits les plus intimes de sa vie passée, ils lui dirent que depuis longtemps il était attendu par eux comme l'auteur désigné d'une réformation générale du monde. Ils lui communiquèrent alors une partie de leurs secrets, pour le mettre en état de remplir la grande mission à laquelle il était prédestiné. Rosenkreuz passa quelques années avec eux, puis se rendit dans le Maroc, à Fez, où il s'instruisit dans la cabale. Chassé d'Espagne, où il avait voulu jeter les premiers fondements de son œuvre de rénovation, il revint dans son pays et, après avoir révélé à trois disciples le secret de sa philosophie nouvelle, s'enferma dans une grotte où il vécut solitaire jusqu'à l'âge de cent six ans, époque à laquelle il mourut et que l'on fixe à l'an 1484. Il y fut enseveli, et son tombeau devait rester ignoré de tous jusqu'à ce que les temps fussent venus. Ces temps arrivèrent en 1604. Le hasard fit qu'on pénétra dans la grotte, où une lumière mystérieuse éclairait le tombeau de Rosenkreuz. Sur un autel était posée une plaque de cuivre qui portait gravée cette inscription : « Vivant, je me suis réservé pour sépulcre cet abrégé de lumière. » Quatre figures avec chacune une épigraphe : « Jamais vide; le Joug de la loi; la Liberté de l'Evangile; la Gloire de Dieu entière; » des lampes ardentes, des clochettes et des miroirs de plusieurs formes, des livres de diverses sortes, entre autres le *Dictionnaire des mots de Paracelse* et le *Microcosme*, du même auteur, complétaient la décoration. Sur le mur on lisait : « Après six-vingts ans, je serai découvert; » la prédiction avait été réalisée.

Cette légende est racontée dans un petit livre publié en Allemagne vers 1613, intitulé : *Fama fraternitatis Rosæ Crucis* (*Manifeste de la confrérie de la Rose-Croix*), livre qu'on attribue à Valentin Andreæ, savant théologien du Würtemberg. Quelques écrivains pensent que ce manifeste était une simple mystification d'Andreæ; il n'en fut pas moins pris au sérieux et on y puisa l'histoire véridique de l'origine de la société des *Rose-Croix*. Il est plus probable que cette société secrète fut une tentative de gens instruits, désireux de se mettre en rapport afin de travailler, sur un commun programme, à l'avancement des sciences et de la philosophie. Les *rose-croix* auraient ainsi formé une sorte de franc-maçonnerie libérale. La crainte bien naturelle d'exciter les ombrages du pouvoir spirituel et temporel expliquerait, dans ce cas, la nécessité où se trouvait la confrérie de s'environner de mystère, de se déclarer invisible, de n'avoir aucun lieu de réunion connu du public et de répandre sur elle-même toutes sortes de légendes.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui se racontait relativement aux *rose-croix* : Les frères fondateurs, d'abord au nombre de huit, tous vierges, se réunissaient dans une chapelle appelée du Saint-Esprit; c'est là qu'ils distribuaient les enseignements et les avis aux nouveaux initiés. Pour entrer dans le sein de la société, on jurait une fidélité inviolable et on s'engageait par serment à tenir d'une façon impénétrable le secret des frères. Quel était ce secret? On pense, à tort ou à raison, qu'il portait sur quatre points : la transmutation des métaux, l'art de prolonger la vie pendant plusieurs siècles, la connaissance de ce qui se passe dans les lieux éloignés, l'application de la cabale et de la science des nombres à la découverte des choses les plus cachées. Les articles connus ou prétendus tels de leur règle étaient :

« D'exercer la médecine charitablement et sans recevoir de personne aucune récompense;

» De vivre selon les usages des pays où ils se trouvaient;

» De se rendre une fois par an au lieu de l'assemblée générale;

» De choisir chacun, avant l'heure de la mort, un successeur capable de tenir sa place et de le représenter;

» De prendre les précautions nécessaires pour que le lieu de leur sépulture fût inconnu, s'ils mouraient en pays étranger;

» De tenir leur société secrète et cachée pendant cent vingt ans et de croire fermement que, si elle venait à faillir, elle pourrait être réintégrée au sépulcre et monument de leur premier fondateur. »

« Les *rose-croix* affirment, dit G. Vaudé (*Instructions à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix*) :

» Qu'ils sont destinés à accomplir le rétablissement de toutes choses en un état meilleur, avant que la fin du monde arrive;

» Qu'en quelque lieu qu'ils se trouvent, ils connaissent mieux les choses qui se passent dans le reste du monde que si elles leur étaient présentes;

» Qu'ils ne sont sujets ni à la faim, ni à la soif, ni à la vieillesse, ni aux maladies, ni à aucune incommodité de la nature;

» Qu'ils connaissent par révélation ceux qui sont dignes d'être admis dans leur société;

» Qu'ils ont un livre dans lequel ils peuvent apprendre tout ce qui est dans les autres livres faits ou à faire;

» Qu'ils ont trouvé un nouvel idiome pour exprimer la nature de toutes les choses;

» Que, par leur moyen, le triple diadème du pape sera réduit en poudre;

» Qu'ils confessent librement et publient, sans aucune crainte, que le pape est l'Antechrist;

» Qu'ils reconnaissent l'empereur des Romains pour leur chef et celui de tous les chrétiens;

» Qu'ils lui fourniront plus d'or et d'argent que le roi d'Espagne n'en a tiré des Indes, tant orientales qu'occidentales, d'autant plus que leurs trésors sont inépuisables;

» Que leur collége, qu'ils nomment collége du Saint-Esprit, ne peut souffrir aucune atteinte, quand même cent mille personnes l'auraient vu et remarqué;

» Qu'ils ont dans leurs bibliothèques plusieurs livres mystérieux, dont un, celui qui leur est le plus utile après la Bible, est le même que le révérend père illuminé R.-C. tenait en sa main droite après sa mort;

» Enfin, qu'ils sont certains et assurés que la vérité de leurs maximes doit durer jusqu'à la dernière période du monde. »

Les *rose-croix* passaient pour faire des miracles autant qu'ils en voulaient; on leur attribuait la guérison des maladies incurables et la résurrection d'un roi d'Espagne mort depuis six heures; on ne dit pas lequel, malheureusement. Ils guérissaient sans employer aucune drogue, par la prière et l'effort de la volonté : un véritable *rose-croix* n'avait qu'à regarder le malade pour qu'aussitôt celui-ci retournât à ses affaires. En philosophie hermétique, ils étaient arrivés à des résultats aussi prodigieux; ils possédaient la pierre philosophale et faisaient de l'or et de l'argent à discrétion. Cependant, partout où l'on peut saisir leur passage, on les trouve toujours pauvres et menant une vie difficile. La crédulité publique n'en persista pas moins à leur conférer cette puissance merveilleuse.

C'est en Allemagne que les *rose-croix* firent le plus d'adeptes. En Angleterre, Robert Fludd, médecin de Londres, homme très-savant et écrivain remarquable, embrassa avec ardeur leur théosophie. Etendant leurs principes beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusque-là, il les appliqua à toutes les branches des connaissances humaines. Le théosophe anglais paraît néanmoins être resté fidèle aux principes du christianisme. En Italie, en Espagne, ils eurent peu de sectateurs. En France, où il fut question d'eux une dizaine d'années après qu'ils avaient commencé à faire du bruit en Allemagne, c'est-à-dire vers 1625, ce que l'on raconte d'eux ressemble à une mystification. Un beau jour, on lut l'affiche suivante sur les murs de Paris :

« Nous, députés du collége principal des frères de la *Rose-Croix*, ferons séjour visible et invisible en cette ville, par la grâce du Très-Haut, vers lequel se tourne le cœur du juste. Nous montrons et enseignons à parler sans livres ni marques, à parler toutes sortes de langues des pays où nous voulons être, pour tirer les hommes, nos semblables, d'erreur et de mort. S'il prend envie à quelqu'un de nous voir, par curiosité seulement, il ne communiquera jamais avec nous; mais si la volonté le porte réellement et de fait à s'inscrire sur le registre de notre confraternité, nous, qui jugeons des pensées, lui ferons voir la vérité de nos promesses; tellement, que nous ne mettons point le lieu de notre demeure, puisque les pensées, jointes à la volonté réelle du lecteur, seront capables de nous faire connaître à lui et lui à nous. »

La confrérie des *Rose-Croix* fut persiflée, raillée, caricaturée; on en fit des vaudevilles. Tout prouve qu'elle rencontra peu de croyants. Les jésuites, cependant, crurent nécessaire de l'attaquer. Les pères Gaultier, Robert et Garasse traitèrent les *rose-croix* d'anabaptistes, de libertins, d'athées. Peu à peu, le bruit qui s'était fait autour des *rose-croix* s'éteignit, non-seulement en France, mais en Allemagne, et l'on en arriva même à mettre en doute l'existence de cette société. On fut comme honteux d'y avoir cru. Qu'y avait-il, en définitive, au fond de cette secte bizarre? Selon M. Figuier (l'*Alchimie et les alchimistes*), c'étaient des doctrines religieuses et morales qui devaient particulièrement caractériser les *rose-croix* : « Tout le reste de leur programme, sans en excepter même la transmutation des métaux, était, dit-il, fort secondaire. Leurs idées, sous le rapport religieux et moral, peuvent se résumer en peu de mots. Les *rose-croix* annoncent que la fin du vieux monde approche et que l'univers subira une réformation générale dont ils se regardent comme les agents prédestinés. Mais pour préluder à cette grande restauration, ils doivent commencer par en opérer une du même ordre dans la religion et la morale, sans se préoccuper, malgré leur titre, de la croix du Christ, ni de la Bible, dont ils font cependant dériver toutes les sciences, précaution oratoire bonne à prendre à cette époque, même hors des pays d'inquisition. La vérité est qu'en religion les *rose-croix* étaient des libres penseurs, qui se croyaient et devaient se croire supérieurs à toute révélation, puisqu'ils prétendaient communiquer avec Dieu même, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire de la nature. »

Rose-Croix (LES), poëme épique en douze chants, par Parny (1808). Tout le monde a entendu parler de la secte des Rose-Croix, ces illuminés qui, sous prétexte de pratiques pieuses, cherchaient la pierre philosophale. Parny a conçu l'idée de leur prêter une origine poétique, et il fait remonter la création de ce singulier ordre à l'époque d'Hérold, lors des guerres entre les Danois et les Saxons, lorsque ces derniers envahirent Londres.

Nous n'entrerons pas dans les détails du poëme, nous contentant de constater que l'auteur a déployé toutes les richesses de son imagination et toute sa facilité, dont il abuse même, dans la coupe des vers. Le dramatique jeté sans cesse au milieu des récits, l'art d'enchaîner les phrases poétiques, le naturel et pourtant la variété des formes dans une longue suite de vers, donnent à ce poëme une valeur incontestable.

Pour donner une idée du talent gracieux, léger et quelque peu érotique de Parny, lorsqu'il veut s'appliquer à la sévérité du poëme épique, nous nous contenterons de citer le passage qui justifie le mieux le titre de l'ouvrage, celui qui a rapport à l'institution des Rose-Croix. Ce n'est plus un corps d'alchimistes, comme dans l'histoire, c'est une association de chevaliers qui rappellent ceux qui se pressaient à la *Table ronde* du roi Artus.

ELFRIDE.

Soutiens de l'Angleterre,
Qu'à la victoire accoutuma mon père,
Un grand danger menace nos autels.
A des chrétiens ce mot seul doit suffire,
Mais des brigands l'audacieux délire
N'épargne rien : farouches et cruels,
L'amour encore envenime leurs âmes.
Votre valeur protégera les femmes.
Dans ce moment, pour mériter leur choix,
Il faut savoir combattre et les défendre.
L'orgueil du rang n'a plus rien à prétendre;
Le brave seul sur les cœurs a des droits.
Au brave armé pour le ciel et pour elles
J'offre en leur nom des écharpes nouvelles;
La rose y brille au-dessus de la croix.
Pour leur donner un prix plus doux encore,
Présentez-les, belle et modeste Isaure.

Si elle les présente avec autant de grâce que Parny, elle seront certainement reçues avec des acclamations enthousiastes.

ROSÉE s. f. (ro-zé. — Ce mot correspond au provençal *rosada*, catalan *ruxada*, espagnol, portugais *rociada*, italien *rugiada*. C'est le substantif participial du verbe espagnol *rociar*, catalan *ruxiar*, d'où le provençal *arrosar* et le français *arroser*. Le verbe espagnol *rociar* est rattaché par Diez à l'adjectif *rocio*, venu du latin *roscidus* par la syncope du *d* médial, comme l'espagnol *limpiar* de *limpidus*. Le latin *roscidus* est l'adjectif du substantif *ros*, *roris*, pour *rosis*, rosée, qui est le même mot que le grec *ersê*, rosée, le slave *rosa*, lithuanien *rasa*, même sens, et le sanscrit *rasa*, exsudation, suc, fluide, eau, etc., de la racine sanscrite *ars*, *ris*, équivalant à la racine de mouvement *arsh*, *rish*, aller, se mouvoir, d'où aussi le grec *ersô*, arroser). Gouttelettes d'eau qu'on voit fréquemment, le matin et le soir, sur les végétaux et à la surface des divers corps exposés à l'air libre : ROSÉE *du soir*. ROSÉE *du matin*. *En certains pays chauds, les* ROSÉES *sont si abondantes, qu'elles suppléent au défaut de la pluie.* (Fén.) *La* ROSÉE *ranime les plantes.* (B. de St-P.) *La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la* ROSÉE, *sur l'aridité de la vie.* (Mme de Staël.) *Nous recevons la vérité comme les champs reçoivent la* ROSÉE, *du ciel.* (Lamenn.) *En Italie, on a peur de la* ROSÉE *du soir comme on aurait peur de la peste.* (J. Janin.) *Les plaisirs pris modérément sont comme la* ROSÉE *sur les plantes : ils raniment tout.* (Mme de Puisieux.) *Il ne convient de retourner les javelles que lorsque la* ROSÉE *s'est dissipée.* (M. de Dombasle.) *Chagrin d'enfant et* ROSÉE *du matin n'ont pas de durée.* (G. Sand.) *Une fine* ROSÉE *rejaillit sur le gazon, qu'elle vivifie, et ses perles roulantes étincellent en glissant le long des feuilles.* (H. Taine.) *La gelée blanche n'est autre chose que la* ROSÉE *gelée.* (F. Pillon.) *L'heure la plus favorable pour entrer en chasse est celle où la* ROSÉE *disparaît.* (E. Blaze.) *La pudeur embellit la beauté, comme la* ROSÉE *embellit la nature.* (Labouisse.) *Il est des âmes limpides et pures où la vie est comme un rayon qui se joue dans une goutte de* ROSÉE. (J. Joubert.)

L'air se fond en *rosée* et, coulant sur la terre,
Porte de veine en veine une humeur salutaire.
CASTEL.

La *rosée*, arrondie en perles,
Scintille aux pointes du gazon.
TH. GAUTIER.

— Par ext. Liquide qui se divise en gouttelettes : *Une* ROSÉE *de sang. Une* ROSÉE *de larmes.*

Une *rosée* affreuse inondait mon visage;
Sur mes bras, sur mon sein, du sang, partout du sang
C. DELAVIGNE.

— Loc. fam. *Tendre comme la rosée, comme rosée*, Fort tendre, en parlant d'un mets : *Ce gigot, ces artichauts sont* TENDRES COMME LA ROSÉE.

— Relig. *Rosée du ciel*, Bienfaits, consolations qui viennent de Dieu : *Le Seigneur n'aurait pas voulu laisser des hommes créés à son image en proie à l'indigence, tandis qu'il répandrait la* ROSÉE DU CIEL *sur un petit nombre d'heureux.* (Mass.)

— Art vétér. Gouttes de sang qui sortent de la sole du cheval, quand le pied est paré de trop près.

— Techn. Changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine.

‖ Espace compris entre les broches d'un peigne de tisserand.

— Alchim. *Rosée des philosophes*, Le travail pour obtenir la pierre des sages.

— Bot. *Rosée du soleil*, Nom vulgaire des drosères ou rossolis.

— Arboric. *Rosée mielleuse*, Syn. de MIELLAT.

— **Encycl.** Les gouttelettes qui constituent la *rosée* se forment petit à petit par la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air sur les corps dont la température a pu suffisamment s'abaisser, par le rayonnement nocturne, au-dessous de celle de l'air ambiant. Le phénomène de la *rosée* est entièrement semblable à celui de la formation du dépôt de vapeur condensée qui se produit presque instantanément sur la surface d'un corps froid que l'on transporte dans un milieu plus chaud renfermant de la vapeur d'eau en quantité suffisante, comme, par exemple, lorsqu'on apporte dans une salle très-chaude une bouteille que l'on vient de tirer de la cave : les couches d'air qui sont en contact avec la surface du verre tendent à prendre sa température, et, si la quantité de vapeur qu'elles contiennent dépasse celle qui peut s'y trouver au maximum de condensation pour cette température, l'excédant se condense en gouttelettes sur la surface du verre.

La *rosée* ne se dépose pas indifféremment sur tous les corps; ainsi, on n'en observe pas sur les métaux, surtout lorsqu'ils sont polis. C'est qu'en effet tous les corps n'ayant pas le même pouvoir émissif, c'est-à-dire ne rayonnant pas la chaleur avec la même abondance, ils se refroidissent inégalement dans des circonstances d'ailleurs identiques.

La *rosée* ne se produit qu'autant que le ciel est presque sans nuages; en effet, lorsque le ciel est couvert, la chaleur que produisent les corps par rayonnement est à peu près compensée par celle que leur renvoient les nuages, et l'abaissement de température qu'ils éprouvent ou bien n'est pas suffisant, ou bien est partagé par la masse entière de l'air, de sorte que, si la condensation doit avoir lieu, elle produit alors, non plus de la *rosée*, mais de la pluie.

La *rosée* est naturellement d'autant plus abondante que l'air était dans le jour plus saturé de vapeur d'eau; mais, d'un autre côté, il faut toujours, pour qu'elle se forme, qu'un calme suffisant règne dans l'atmosphère; en effet, un vent violent amènerait en peu de temps une grande quantité d'air en contact avec la surface du corps rayonnant et maintiendrait l'équilibre de température.

C'est la *rosée*, congelée à la suite d'un refroidissement postérieur à son dépôt, qui forme la gelée blanche ou le givre.

C'est sur la théorie du phénomène de la *rosée* qu'est fondé l'hygromètre à condensation de Daniell.

La théorie de la *rosée* a été donnée pour la première fois par le physicien anglais Wells.

ROSE-GORGE s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec qui habite l'Amérique du Sud.

ROSEGYN ou **ROSSINGEYN**, une des îles Banda, dans l'archipel des Moluques, près et au S.-S.-E. de celle de Banda; 4 kilom. de longueur. On y recueille des noix muscades et des yams et on y élève du bétail.

ROSÉICOLLE adj. (ro-zé-i-ko-le — du lat. *roseus*, rosé; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou de couleur rose.

ROSÉIGASTRE adj. (ro-sé-i-ga-stre — du lat. *roseus*, rosé; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre de couleur rose.

ROSÉIPENNE adj. (ro-zé-i-pè-ne — du lat. *roseus*, rosé, et de *penne*). Ornith. Qui a les pennes de couleur rose.

ROSEL-BAUMON (N... DE), critique et poëte français, né vers 1680. On ignore la date de sa mort. Réfugié en Hollande comme protestant, il a surtout collaboré au volumineux recueil publié à Amsterdam par Jacques Desbordes sous le titre d'*Histoire critique de la république des lettres, tant ancienne que moderne*, auquel il a fourni un grand nombre d'articles judicieux. C'est dans ce recueil (t. IX) qu'il publia ses méticuleuses critiques de la quatrième épître de Boileau, celle où le satirique encense Louis XIV à propos de la campagne de 1672 et se plaint de la dureté des noms des villes de Hollande, plus faciles à soumettre qu'à faire entrer dans des vers :

... Qui peut sans frémir aborder Woerden?
Quel vers ne tomberait au seul nom de Heudden?...
Comment en vers heureux assiéger Doesbourg,
Zutphen, Wageninghen, Hardewick, Knotzembourg?

Le réfugié français, prenant parti pour son pays d'adoption, montre que ce n'est pas la faute de ces malheureuses villes si Boileau ne connaît pas le hollandais et fait des fautes de quantité en prononçant leurs noms à la française; c'est là un pur badinage; mais Rosel-Baumon y a mis de l'esprit. On lui doit, en outre, un certain nombre de morceaux de prose, de pièces de vers et de contes réunis sous le titre d'*Œuvres mêlées* de M. de R.-B. (Amsterdam, 1722, petit in-18). Les *Contes*, qui tiennent la plus grande place dans ce joli volume, devenu du reste extrêmement rare, ne sont pas des récits d'aventures galantes, mais des historiettes anecdotiques avec des pointes d'épigrammes parfois assez vives et principalement dirigées contre le pouvoir et les abus ecclésiastiques. C'est une sorte de protestation, fort modérée d'ailleurs, contre les persécutions et les proscriptions qui ont atteint l'auteur.

Ce livre contient, en outre, un morceau de critique raisonnée et décente sur quelques satires et sur le *Lutrin* de Boileau, qui indique chez son auteur autant de connaissances que de goût; quelques lettres de controverse, une épître en vers, des paraphrases de plusieurs psaumes, etc. Les *Contes* de Rosel-Baumon sont amusants sans être licencieux. Exempts de toute peinture lascive, ils prouvent, comme ceux de Voltaire, de Vergier, de Senecé, d'Andrieux et de quelques autres, que l'on peut être piquant et gai sans blesser la pudeur.

ROSELÉ, ÉE adj. (ro-ze-lé — rad. *rose*). Bot. Qui est disposé en rose, en rosace : *Feuilles* ROSELÉES. *Pétales* ROSELÉS. ‖ Peu usité.

ROSELET s. m. (ro-ze-lè — rad. *rose*, par allus. à la livrée d'été). Mamm. Un des noms vulgaires de l'hermine.

ROSELIÈRE s. f. (ro-ze-liè-re — rad. *roseau*). Lieu où croissent des roseaux. ‖ Peu usité.

ROSELIN s. m. (ro-ze-lain — dim. de *rose*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre martin.

ROSELIS (Barthélemy GOURLIN, connu au théâtre sous le nom de), comédien français, né en 1663, mort en 1711. Il embrassa la carrière du théâtre au grand déplaisir de sa famille. Après avoir reçu le baptême des bravos provinciaux, il parut à Versailles, le 1er mars 1688, dans le rôle de Mithridate, et à la Comédie-Française le 30 du même mois, dans le *Stilicon* de Thomas Corneille; il fut reçu pour remplacer La Thuillerie dans les rôles de rois et de paysans, double emploi assez original, mais admis par les mœurs de l'époque. « On se rappelle les qualités que Molière, dans l'*Impromptu de Versailles*, exige ironiquement d'un roi de théâtre; Roselis les possédait presque toutes, remarque un biographe. Il était grand, presque aussi gros que Montfleury et d'une belle figure... C'était un acteur convenable, quoiqu'il grasseyât et fût un peu froid. » Frappé de terreur par la mort subite de Champmeslé, dont il fut témoin, Roselis se retira au mois de décembre 1701. Il a créé, entre autres, les rôles de Mitrane, dans *Tiridate*; du capitaine, dans le *Muet*, et d'un vieil Hébreu, dans le *Joseph* de l'abbé Genest, joué à Clagny, sur le théâtre de la duchesse du Maine; la duchesse elle-même prit un rôle dans cette pièce.

ROSÉLITE s. f. (ro-zé-li-te — de *Rose*, nom d'homme). Minér. Arséniate de cobalt de couleur rose.

— **Encycl.** La *rosélite* se compose d'acide arsénique, de chaux, de magnésie, d'oxyde de cobalt et d'eau; mais les proportions dans lesquelles se trouvent ces divers éléments ne sont pas encore bien déterminées. C'est une substance rosâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux et se laissant cliver parallèlement à la petite diagonale de sa base. L'acide chlorhydrique la dissout. Rayée par la fluorine, elle raye le gypse. Elle a beaucoup d'analogie avec l'arsénicite et surtout avec la picropharmacolithe. On la trouve aux environs de Schneeberg (Saxe), où elle accompagne l'arsénite de cobalt. Elle est encore peu connue et assez rare dans les collections.

ROSELL, bourg d'Espagne (Valence), à 75 kilom. N.-N.-E. de Castellon-de-la-Plana, dans une contrée montagneuse et peu fertile; 1,500 hab. Les montagnes environnantes offrent de gras pâturages et des carrières de beau marbre.

ROSELL (Gayetano), littérateur espagnol, né dans la province de Madrid vers 1815. Après avoir fait ses études chez les jésuites de cette ville, il suivit la carrière du journalisme, écrivit ensuite dans différentes feuilles des articles d'histoire et de critique littéraire qui obtinrent beaucoup de succès, et devint professeur à l'Ecole supérieure de diplomatique et bibliothécaire de la bibliothèque nationale de Madrid. On a de lui : la *Mère de saint Ferdinand*, drame qui fut très-bien accueilli du public; *Avant que tu te maries*, comédie; la *Joie de la maison*, comédie; *Pour une montre et pour un chapeau*, comédie; l'*Hypocrite*, comédie; *Histoire du combat naval de Lépante*, ouvrage couronné en 1853 par l'Académie royale de Madrid et qui est regardé par les critiques nationaux et étrangers comme la meilleure relation que l'on ait de cette bataille. Rosell a, en outre, continué l'*Histoire d'Espagne* de Mariana et Miñana, et traduit de l'anglais l'*Histoire du règne de Philippe II* de Prescott. Enfin, il a annoté plusieurs des ouvrages publiés dans la *Biblioteca de autores españoles*.

ROSELLE s. f. (ro-sè-le). Ornith. Nom vulgaire de la grive rouge ou mauvis.

ROSELLEN (Louis-Henri), pianiste et compositeur, né à Paris le 13 octobre 1811. Son père, facteur de pianos, s'attacha de bonne heure à développer ses dispositions pour la musique et le fit admettre à douze ans au Conservatoire, où il eut successivement pour maîtres Goblin, Pradher, Zimmermann, Dourlen, Fétis et Halévy. Il reçut, en outre, des leçons de composition de Berton et se perfectionna comme pianiste sous la direction de M. Henri Herz. Devenu professeur de piano, M. Rosellen ne tarda pas à avoir de nombreux élèves. En même temps, il composa pour cet instrument un très-grand nombre de morceaux, fantaisies, rondos, variations, etc., qui eurent un succès de vogue. On cite, parmi ses compositions, le *Trio concertant pour piano, violon et violoncelle* et surtout une *Rêverie*, morceau d'une grâce mélancolique et douce, dont la vogue n'est pas encore épuisée.

ROSELLINI (Bernard), architecte florentin qui vivait au XVe siècle. Les détails biographiques manquent sur cet artiste; on sait seulement qu'il fut fort apprécié du pape Nicolas V, qui l'utilisa souvent et lui fit construire plusieurs églises, entre autres celle de Saint-Benoît, à Gualdo, celle de Saint-François, à Assise. Rosellini fut chargé par le même pape d'autres travaux; c'est ainsi qu'il fit construire les fortifications de Civita-Vecchia, de Narni, d'Orvieto et de Spolète, qu'il répara les murailles de Rome et augmenta les fortifications du château Saint-Ange. Il restaura et embellit un grand nombre d'églises dans Rome, et particulièrement celles de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul, etc., etc. Nicolas V, ayant conçu le projet de construire une nouvelle église Saint-Pierre, dont il voulait faire un édifice hors ligne autant par sa beauté que par son étendue, confia le soin de faire les plans à Rosellini, qui les commença. La mort de Nicolas V fit tout abandonner. On ignore la date précise de la mort de Rosellini.

ROSELLINI (Hippolyte), archéologue et érudit italien, né à Pise en 1800. Il se voua de bonne heure à l'archéologie, à la théologie et surtout aux langues orientales, qu'il étudia à Bologne sous le célèbre cardinal Mezzofanti et qu'il fut chargé d'enseigner ensuite, en qualité de professeur, à l'université de Pise, après la publication de ses premiers essais : la *Fronde de David* et la traduction des *Proverbes* de Salomon (1823). La publication des découvertes de Champollion sur les hiéroglyphes inspira à Rosellini le vif désir de s'adonner à l'histoire du peuple de l'Egypte antique; il voulut connaître le célèbre antiquaire, fit avec lui le tour des musées d'Italie, traduisit la grammaire cophte et conçut le dessein de faire avec lui un voyage en Egypte. Ce voyage fut entrepris en juillet 1828, sous la protection de Charles X et du grand-duc de Toscane : Champollion dirigea l'expédition française et Rosellini l'expédition toscane. Après quinze mois de séjour sur les bords du Nil, et rentré dans sa patrie, il substitua l'enseignement de l'archéologie à celui des langues orientales. Malgré la mort de Champollion, survenue en 1831, Rosellini, privé d'un si savant collaborateur, entreprit néanmoins de publier le fruit de leurs recherches, et il fit paraître huit volumes de *Monuments de l'Egypte et de la Nubie* (en italien). La mort vint l'empêcher de terminer lui-même cet ouvrage, qui fut continué après lui par Bardelli, Migliari et d'autres archéologues. Rosellini laissa inachevé un *Dictionnaire hiéroglyphique*.

ROSELLY (Raisouche MONTET, dit), comédien français, né à Paris en 1722, mort dans la même ville en 1750. Issu d'une bonne famille, il reçut une éducation distinguée. Mais il perdit ses parents étant encore très-jeune, et le tuteur auquel sa petite fortune fut confiée la dissipa entièrement, après avoir commencé par en faire autant de la sienne. Roselly s'adressa en vain aux parents qui lui restaient, leur demandant de lui faire obtenir un emploi ou de l'aider à vivre. N'ayant obtenu aucun résultat, il se décida à embrasser la carrière théâtrale et débuta à la Comédie-Française, le 24 octobre 1742, par le rôle d'Andronic, dans la tragédie de Campistron. Il fut reçu avant la clôture de 1743 et prononça le discours d'usage, étant alors le dernier reçu et le plus jeune de tous ses camarades. Un almanach des spectacles lui consacra même le quatrain suivant, qui atteint au sublime du genre :

Le public connaisseur convient que Roselly
Est un comédien extrêmement joli;
En vain on chercherait dans toutes les provinces
Quelqu'un qui *puisse* mieux représenter les princes.

Ce comédien extrêmement joli était, suivant Collé, mal fait, cagneux, avait l'air ignoble, peu de voix et une prononciation difficile. Il est vrai de dire que Collé avait l'éloge encore plus difficile que la prononciation de Roselly. Ce dernier possédait une rare intelligence, et ne tarda pas à conquérir les suffrages du public. « Il n'était ni beau ni bien fait, dit Marmontel; il avait même dans sa prononciation un grasseyement très-sensible. Mais il faisait oublier ses défauts par la décence de son action et par une expression pleine d'esprit et d'âme. » Marmontel lui confia le rôle d'Arcire, dans *Aristomène*, et Voltaire ceux de Cimber, dans la *Mort de César*, de Pylade, dans *Oreste*. Dans *Cénie*, il jouait un rôle de fourbe, dont il s'acquittait fort bien. Mais le rôle qui lui fit le plus d'honneur fut celui de Télémaque, dans *Pénélope*, tragédie de l'abbé Genest, à la reprise de 1745. Ce fut aussi ce rôle qui causa sa mort tragique. A un voyage de Fontainebleau, la reine Marie Lesczinska ayant demandé que *Pénélope* fût placée sur le répertoire et ayant déclaré positivement qu'elle voulait que Roselly jouât Télémaque, Ribou, l'un de ses camarades, fut tellement exaspéré de ce choix, qu'il insulta Roselly et le força à se battre avec lui. L'issue du combat ne pouvait être incertaine, Roselly n'ayant jamais manié l'épée et Ribou, au contraire, étant connu pour un spadassin dans toutes les salles d'armes. Ce duel se termina par deux blessures mortelles que reçut Roselly. Il vécut encore quelques jours et, fidèle à son caractère, jamais il ne voulut accuser Ribou. Roselly vit venir la mort avec courage; comme son confesseur l'exhortait à renoncer au théâtre, il lui répondit plaisamment par ce vers du *Catilina* de Crébillon :

N'abusez point, Probus, de l'état où je suis.

ROSELLY DE LORGUES (Antoine-François-Félix), écrivain français, né à Grasse (Var) en 1805. Il se fit recevoir licencié en droit à Aix, mais il renonça à suivre la carrière du barreau pour s'adonner à des travaux plus ou moins littéraires, ayant principalement pour objet la propagation et la défense des idées catholiques. En 1855, il fut nommé officier de la Légion d'honneur et obtint en 1860 d'ajouter à son nom de Roselly celui de Lorgues. Nous citerons, parmi ses travaux, dans lesquels la candeur de la foi remplace l'esprit critique et où le paradoxe se marie agréablement à l'enthousiasme religieux : le *Christ devant le siècle* (1835, in-8°), plusieurs fois réimprimé; le *Livre des communes* (1837, in-8°), dans lequel il propose de régénérer la France par le presbytère, l'école et la mairie; *De la mort avant l'homme et du péché originel* (1841, in-8°); *De la femme et du serpent* (1842, in-8°); la *Croix dans les deux mondes* ou la *Clef de la connaissance* (1844, in-8°); *Christophe Colomb, histoire de sa vie et de ses voyages, d'après des documents authentiques tirés d'Espagne et d'Italie* (1856, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel l'auteur n'hésite point à attribuer la découverte de l'Amérique à une inspiration divine et à demander la canonisation de Colomb; *Aux pères du concile œcuménique* (1870, in-4°); l'*Ambassadeur de Dieu et le pape Pie IX* (1874, in-8°), etc.

ROSEMARY, île de l'archipel de Dampier, sur la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, près de la terre de Witt, par 20° 27′ 30″ de latit. S. et 114° 10′ 45″ de longit. E. Elle a 7 kilom. du N. au S. et renferme trois montagnes remarquables qui lui ont fait donner le nom de Three-Hummocks (les trois mamelons).

ROSEMBERG (le prince DE), général autrichien, né à Vienne vers 1750, mort vers 1818. Il était fils du prince de Rosemberg qui fut ministre et chambellan à la cour d'Autriche. Il débuta par faire la guerre contre les Turcs et se signala dans plusieurs rencontres par son courage. En 1792, au moment où l'Autriche entra en campagne contre la France républicaine, Rosemberg était colonel; il fut envoyé dans les Pays-Bas, puis en Allemagne, où il assista à la bataille de Wurtzbourg (1796). Nommé quartier-maître général, il assista quelques mois plus tard aux combats de Rainch et de Bibelsheim. Il fut fait feld-maréchal vers 1806 et chargé durant la campagne de 1809, du commandement d'un corps d'armée sous les ordres de l'archiduc Charles. Il se distingua à la bataille de Wagram, où il eut à lutter contre le maréchal Davout. A la paix, l'empereur d'Autriche le nomma commandant de la place de Vienne et vice-président du conseil aulique. En 1814, il fut nommé général de cavalerie, mais son grand âge l'empêcha de prendre part aux campagnes de 1814 et 1815 et il resta à Vienne, où il mourut vice-président du conseil aulique.

ROSEMONDE ou **ROSAMONDE** ou **ROSMONDE**, reine des Lombards vers 573. Elle était fille de Cunimond, roi des Gépides, qu'Alboin, roi des Lombards, avait fait mourir vers 572. Chlothorinde, femme d'Alboin, étant morte, le roi des Lombards épousa Rosemonde, qu'il avait gardée à sa cour depuis la mort de son père. Un jour qu'Alboin donnait, à Vérone, une fête à ses officiers, il contraignit, dans les fumées de l'ivresse, Rosemonde à boire dans une coupe faite du crâne de son père. Rosemonde ne chercha plus dès lors que l'occasion de se venger. Elle se fit aimer, dans ce but, par son premier écuyer, nommé Hmichilde, et lui fit promettre de l'aider dans ses projets de vengeance. Hmichilde conseilla à la reine de lui adjoindre, pour agir plus sûrement, un seigneur lombard adroit et courageux. Mais celui-ci refusa de s'associer à ce meurtre. Pour l'y contraindre, Rosemonde, qui savait que ce seigneur avait des rendez-vous d'amour avec une de ses femmes du palais, prit une fois la place de cette femme et, se faisant ensuite connaître, convainquit le Lombard que sa propre sûreté dépendait de la mort de son roi. A quelques jours de là, des assassins guidés par Hmichilde et son complice étaient introduits par la reine dans la chambre d'Alboin et le poignardaient pendant son sommeil. Puis, craignant sans doute la colère des Lombards, les deux amants s'enfuirent avec leurs complices à Ravenne, après s'être emparés de tous les trésors du roi. Mais, bientôt dégoûtée d'un homme qu'elle n'avait pris

ROSE ROSE ROSE

que pour servir d'instrument à sa vengeance, Rosemonde écouta aisément, dit Paul Diacre, la passion de Longin, exarque de Ravenne, qui était devenu amoureux d'elle et qui lui promit de l'épouser si elle trouvait le secret de se défaire de Hmichilde. Elle prépara du poison et le donna elle-même à Hmichilde, comme il sortait du bain. L'effet trop subit du breuvage apprit à la victime le nouvel attentat de Rosemonde; il se saisit d'elle, et, lui appuyant son épée sur le cœur, il la contraignit à boire le reste du poison.

Rosemonde, tragédie, par Ruccellai; représentée à Florence, devant le pape Léon X, en 1515. La *Rosemonde* de Ruccellai et la *Sophonisbe* de son ami Trissino, déclamées probablement sur la même scène et le même jour, sont les premières tragédies régulières écrites en langue moderne. C'est un drame disposé à la manière des Grecs. Il y a un chœur de jeunes filles gépides, qui participe à l'action. Un fait historique a fourni le sujet; mais l'auteur, ne conservant que le fond de la légende et changeant les circonstances de l'événement, a transporté l'action sur les bords de l'Adige. Il presse les incidents, en sorte que le drame se déroule presque aussi rapidement que la représentation. Alboin, roi des Lombards, a défait les Gépides et tué leur roi Cunimond. Pendant la nuit, la fille du chef gépide, Rosemonde, cherche avec sa nourrice, parmi les morts, le corps de son père. Elle le trouve et, de ses mains, le recouvre de terre. Surprise dans cette attitude par le commandant des gardes d'Alboin, elle a la douleur de voir cet émissaire déterrer le corps, couper la tête de son père, et la mettre dans un vase, conformément aux ordres de son maître. Elle-même est emmenée captive avec ses compagnes. Alboin, recevant la tête de son ennemi, ordonne qu'on taille le crâne et qu'on en fasse une coupe, bordée d'un cercle d'or. Mise en présence du chef barbare, Rosemonde lui parle avec fierté. La hardiesse de son langage irrite Alboin; cependant, le commandant de la garde désarme la colère du roi, en l'engageant à épouser la princesse, au moins par politique. Le mariage se célèbre. Un jeune guerrier de l'armée d'Alboin, Almachilde, accourt pour protéger Rosemonde; il aime la jeune fille, et il en est aimé. Le chœur lui annonce qu'il est trop tard. Il sort désespéré. Un esclave sort du palais et raconte que le roi a forcé la princesse, au milieu du repas, à boire dans le crâne de son père. Rosemonde vient elle-même confirmer ce récit : elle tient à la main l'horrible vase. Déterminée à mourir, elle recommande à sa nourrice d'y renfermer ses cendres et de remettre l'urne à son cher Almachilde. Au moment où elle tombe évanouie, son amant reparaît; à ses pieds, il fait serment de la venger. La nourrice offre de lui indiquer les moyens d'une vengeance certaine; elle se retire avec lui à cet effet. Presque aussitôt, une esclave vient annoncer au chœur, qui entoure la reine évanouie, que le crime est puni et que le tyran a péri de la main d'Almachilde. La nourrice a revêtu ce jeune héros d'habits de femme; sous ce déguisement, il a pénétré dans le palais et jusqu'auprès du lit où Alboin reposait accablé par le sommeil et l'ivresse. Il lui a tranché la tête et il va l'apporter aux pieds de Rosemonde. Celle-ci, qui a repris ses sens, rend grâce au ciel de cette vengeance légitime. Le chœur en tire une leçon de justice et d'humanité qu'il adresse à tous les rois.

Les Italiens prétendent, bien à tort, que l'auteur de cette tragédie a imité l'*Hécube* d'Euripide. Il y a plutôt une grande ressemblance entre les trois premiers actes de *Rosemonde* et l'*Antigone* de Sophocle. Le dialogue de la pièce est écrit en vers libres ou non rimés.

Rosemonde, tragédie en cinq actes, d'Alfieri (1783). Le sujet de cette pièce (v. plus haut la biographie de Rosemonde) se trouve raconté d'une manière très-détaillée dans le premier livre de l'histoire de Florence par Machiavel. L'historien présente une femme adultère, régnant avec le meurtrier de son époux, lui inspirant une horreur invincible, et traînant, après le succès de son crime, l'existence la plus malheureuse. Bientôt ces coupables époux conçoivent une haine implacable l'un contre l'autre, et ils finissent par se punir tous les deux en se donnant la mort. Mais Alfieri n'a mis dans sa tragédie que la moitié du trait historique. Il met sous nos yeux les querelles scandaleuses des deux époux, mais non leur mort, qui devait en être la suite nécessaire. Il substitue un dénoûment puisé dans un des romans de l'abbé Prévost au dénoûment de l'histoire. Malgré ce défaut, *Rosemonde* est une fort belle pièce. Elle présente de très-remarquables scènes; celle du troisième acte, où les deux époux se reprochent leurs crimes, est une des plus dramatiques qu'Alfieri ait conçues. Le caractère d'Ildovalde est à la fois neuf et théâtral. Ce guerrier qui ne combat point pour le roi, mais pour l'Etat, et qui se dévoue au service d'un prince qu'il méprise, inspire beaucoup d'intérêt. Alfieri a, dans *Rosemonde*, comme dans ses autres pièces, conservé scrupuleusement les mœurs et les habitudes du temps et du pays où se passe l'action.

ROSEMONDE ou **ROSAMONDE**, maîtresse de Henri II, roi d'Angleterre, née vers 1160, morte vers 1184. Rosemonde, fille de lord Walter Clifford, était d'une beauté ravissante, qui l'avait fait surnommer par les courtisans la belle **Rose du monde**. La reine d'Angleterre, Eléonore de Guyenne, femme vindicative et jalouse, résolut de se défaire de sa rivale. Henri II cachait sa belle maîtresse dans le château de Woodstock. L'imagination des romanciers s'est longtemps exercée à décrire ce château, dont elle a fait une sorte de palais enchanté. Ce qui paraît certain, c'est que sa construction en faisait une sorte de labyrinthe combiné de façon à dépister tout profane qui aurait voulu s'y introduire. Des historiens ont même raconté sérieusement que Henri II n'entrait à Woodstock qu'à l'aide d'un fil conducteur, qu'il oublia un jour et dont la reine se servit pour pénétrer dans la retraite de sa rivale. Il n'est pas du tout certain qu'Eléonore soit allée à Woodstock et y ait, comme on l'a dit, fait périr sa rivale de ses propres mains, ou l'ait contrainte à vider en sa présence une coupe empoisonnée. Il paraît toutefois probable qu'elle s'en est débarrassée par une mort violente. Nous devons, cependant, signaler l'opinion d'après laquelle Henri II aurait abandonné sa maîtresse dès 1152, époque de son mariage avec Eléonore. Rosemonde se serait alors retirée à Godstow, près d'Oxford, dans un couvent de filles dont elle était la bienfaitrice. Il est du moins certain qu'elle fut inhumée dans l'église de ce couvent, où son tombeau, fort honoré des nonnes, portait la singulière épitaphe que voici :

Hic jacet in tumulo Rosa mundi, non Rosa munda;
Non redolet, sed olet, quæ redolere solet.

Ce tombeau subsista dans l'église du couvent jusqu'en 1191. A cette époque, l'évêque de Lincoln, témoin des honneurs qu'on rendait à « cette catin, » fit enlever ses dépouilles.

Rosemonde, tragédie en cinq actes et en vers, d'Emile Bonnechose; représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 28 octobre 1826. Voici une rapide analyse de l'ouvrage : Rosemonde de Clifford a été séduite par Henri II, déguisé sous le nom d'Edgar. Instruite du vrai nom de son amant et pressée par les reproches de son père, guerrier vénérable et jadis ami du roi, elle veut fuir. Eléonore, dans une entrevue qu'elle a avec Rosemonde, se laisse d'abord toucher par l'innocence et la candeur de sa rivale; mais bientôt elle a lieu de soupçonner que les promesses de fuite faites par Rosemonde ne sont qu'une trahison, et elle cherche Rosemonde dans tous les bosquets de Woodstock pour s'en délivrer. Henri, de son côté, est à la recherche de sa maîtresse. Il craint qu'elle ne lui soit enlevée par Clifford. Il rencontre ce vieillard dans le parc, et sans le reconnaître, trompé par l'obscurité de la nuit, il le tue pendant qu'Eléonore, qui entend Henri appeler Rosemonde, n'est plus maîtresse de sa rage et poignarde la fille de Clifford.

Rosemonde d'Angleterre (*Rosamonda d'Inghilterra*), opéra italien en deux actes, livret de Romani, musique de Donizetti; représenté à Florence sur le théâtre de la Pergola en mars 1834. Le poëme est intéressant et renferme de beaux vers. L'air de Henri II est très-remarquable. C'est notre chanteur Duprez qui créa ce rôle. Mme Tacchinardi-Persiani chanta celui de Rosemonde. Le premier acte est celui qui est le mieux réussi et le plus riche en motifs mélodiques. Cet opéra a été donné à Naples, avec des morceaux nouveaux, sous le titre d'*Eleonora di Guienna*.

ROSEN (Grégoire, baron DE), général russe, né en 1775, d'une famille noble d'origine suédoise, mort en 1832. Il entra au service comme officier inférieur vers 1789 et devint lieutenant en 1796 et capitaine en 1803. Il se signala pour la première fois à l'attention de ses chefs pendant la campagne d'Austerlitz, où ses prodiges de valeur lui firent décerner une épée d'honneur. Nommé colonel d'un régiment de chasseurs en 1806, il continua de montrer une bravoure exceptionnelle et fut attaché, en 1807, en qualité de général, au chef des Cosaques, Platoff. Durant la campagne de 1807, il fut constamment aux prises avec l'ennemi et assista aux affaires de Launau et à celle d'Altenkirchen (21 et 28 février 1807). Il fut blessé en avril de la même année, à l'attaque d'Allenstein, et reçut en récompense de son courage plusieurs décorations, entre autres celle du Mérite de Prusse. Au mois d'août 1808, le général Rosen reçut l'ordre de marcher en Finlande et assista encore à plusieurs combats. Nommé général-major, puis général de brigade en 1810, il reçut en 1812 le commandement du régiment des gardes de Preobragenski, qui faisait partie du corps d'armée commandé par le grand-duc Constantin. Il fit la campagne de 1812 et poursuivit de près les Français lors de la désastreuse retraite de Moscou, se distingua à la Bérézina où, s'étant réuni à l'amiral Tchitchakoff, il continua sa marche jusqu'à la Wilna. Nommé chef de la 1re division des gardes le 19 avril 1813, il la commanda aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Il assista aux batailles de Dresde et de Leipzig (1813), où il contribua pour une part importante à la défaite des Français. Il fit la campagne de France en 1814 et entra, le 31 mars, à Paris, à côté de l'empereur de Russie, Alexandre.

Le baron de Rosen mourut en 1832, comblé de faveurs et considéré à juste titre comme un des hommes de guerre les plus vaillants de son époque.

ROSEN (Georges, baron DE), général russe, né en 1776, mort en 1841. Il fit ses premières armes sous les ordres de Souvaroff, en Pologne et en Italie, devint ensuite colonel du régiment de la garde de Preobragenski, puis major général, et, après la bataille de Leipzig, fut promu lieutenant général. Appelé plus tard au commandement de l'armée de Lithuanie, sous les ordres supérieurs du grand-duc Constantin, il devint général d'infanterie en 1826 et, le 7 février 1831, entra dans le royaume de Pologne avec l'armée de Diebitsch. Il montra beaucoup d'habileté et de bravoure aux batailles de Wawre et de Grochow, mais fut battu à Dembe-Wielki par Skrzynecki, qui lui fit essuyer quelque temps après une nouvelle défaite à Iganie. Plus heureux avec le général Ramorino, il le força à se retirer avec son corps d'armée tout entier en Autriche, où il dut déposer les armes. La campagne de Pologne n'était pas encore terminée, lorsque le général de Rosen fut nommé commandant en chef de toutes les troupes du Caucase et administrateur civil, avec pleins pouvoirs, des provinces transcaucasiques. Il fit, avec une énergie et une activité remarquables, la guerre dans le Daghestan contre Kasi-Mulla, remporta sur lui, en octobre 1832, une victoire éclatante et s'empara de Gymry, sa principale forteresse, après un assaut, dans lequel Kasi-Mulla fut tué. Les opérations postérieures du général de Rosen furent loin d'avoir le même succès, ce qui tint surtout à ce qu'il se rencontra toujours avec Schamyl. En même temps, il se glissa dans l'administration civile et militaire une foule d'abus, dans lesquels fut impliqué le gendre du gouverneur lui-même, le colonel Dadian, aide de camp de l'empereur, que Nicolas, pendant son séjour au Caucase, en 1837, fit juger et dégrader publiquement. Peu de temps après, le baron de Rosen fut rappelé à Saint-Pétersbourg, et nommé sénateur et membre du conseil militaire. Il était, en outre, membre honoraire de l'Académie des sciences de cette ville.

ROSEN (Georges, baron DE), poëte russe, né à Saint-Pétersbourg en 1805, mort en 1860. Ami et imitateur de Pouchkine, il débuta lui-même dans le monde littéraire par *Trois poëmes* (1827), qui furent favorablement accueillis et que suivirent, avec un pareil succès, le *Mystère* (1828), la *Vierge parmi les anges* (1828) et la *Naissance d'Ivan le Terrible* (1830). Il publia la même année, avec Konchine, l'almanach poétique, intitulé *Tzarskoiè-Selo*, et, de 1832 à 1833, un recueil analogue sous le titre d'*Alcyone*. Il aborda ensuite le théâtre et y donna plusieurs tragédies, dont le sujet est généralement emprunté à l'histoire russe. La plus remarquable est intitulée la *Russie et Bathory* (1834); on cite, parmi les autres : *Ivan le Terrible* (1853); *Basmanow* (1836) et la *Fille d'Ivan III* (1839). L'auteur traduisit lui-même cette dernière en allemand (1841). Il faut encore mentionner son opéra, *La vie pour le czar* (1837), que la musique de Glinka a popularisé en Russie, et d'intéressantes *Lettres de voyage*, qu'il adressa de Rome en 1842 au journal le *Fils de la patrie*. Les poésies de Rosen se distinguent en général par la correction et par l'harmonie du style, par une versification élégante et par la mélancolie sympathique des pensées; mais elles laissent à désirer sous le rapport de l'énergie et de l'originalité.

ROSEN (Frédéric-Auguste), orientaliste allemand, né à Hanovre en 1805, mort en 1837. Après avoir étudié à l'université de Leipzig les langues hébraïque et chaldaïque, il alla en 1824 suivre à Berlin les cours de sanscrit de Bopp, prit ses grades en 1826 et fit paraître l'année suivante ses *Radices sanscritæ*. Il était venu à Paris pour y continuer l'étude des langues orientales sous la direction de M. de Sacy, lorsque les fondateurs de l'université de Londres lui offrirent la chaire de littérature orientale à cette institution. Il accepta, dans l'espoir de trouver dans cet emploi un plus vaste champ pour ses travaux; mais, quoiqu'il eût quelques élèves pour le sanscrit, l'arabe et le persan, il devint bientôt évident qu'un professeur d'indoustani serait plus utile à l'université de Londres qu'un professeur de langues orientales, dans le sens attaché à ce mot en Allemagne. Rosen ne se découragea pas et se mit avec ardeur à l'étude de l'indoustani, afin d'être en état plus tard de professer cette langue; il résigna cependant sa chaire en 1831 et accepta, quelque temps après, celle de sanscrit au collége de l'université. Il y joignit les titres de secrétaire étranger honoraire de la Société royale asiatique et de secrétaire du comité de traductions orientales, et se trouva ainsi mis en relation avec le savant orientaliste Colebrooke, d'après les conseils duquel il entreprit la traduction du manuel d'algèbre de Mohammed-ben-Mousa, qui fut publiée à Londres en 1831, avec le texte arabe. Il s'occupait en même temps, sans interruption, de la traduction des *Védas*, dont il avait publié un spécimen en 1830. En 1831, il devint collaborateur de la *Penny Cyclopædia*, pour les articles relatifs à la littérature orientale, et donna, un peu plus tard, une édition revue du *Dictionnaire bengali, sanscrit et anglais* de Graves Houghton (Londres, 1833-1834). Il avait aussi dressé le catalogue des manuscrits syriaques du British Museum, qui ne fut publié qu'en 1839. Au moment où il fut enlevé par une mort prématurée, il s'occupait de faire paraître sa traduction des hymnes du *Rig-Véda*, dont la publication fut continuée par la Société asiatique, sous ce titre : *Rigveda sanhito, liber primus, sanscrite et latine* (Londres, 1838, in-4°); cet ouvrage fait époque dans l'histoire des études orientales. Peu de temps avant sa mort, Rosen avait encore surveillé l'édition des *Essais divers* de Colebrooke (Londres, 1837, 2 vol.).

ROSEN (Georges), orientaliste et historien allemand, frère du précédent, né à Detmold en 1821. Il étudia les langues orientales, d'abord à Berlin sous la direction de Bopp, puis à Leipzig sous celle de Fleischer et de Brockhaus. En 1843, l'Académie de Berlin l'envoya, sur la recommandation de Bopp et de Humboldt, faire au Caucase des recherches d'ethnographie et de linguistique, recherches dont les résultats ont été consignés dans plusieurs ouvrages, notamment dans son étude sur la *Langue des Lazes* (Lemgo, 1844) et dans sa *Grammaire ossète* (Lemgo, 1846). En 1846, il fut nommé drogman de l'ambassade prussienne à Constantinople, devint en 1852 consul de la Prusse à Jérusalem et, en 1867, passa en la même qualité à Belgrade. On a de lui : *Rudimenta Persica* (Berlin, 1843); des traductions du *Livre du Soudan* ou *Voyages du cheik Zein-ed-din en Nigritie* (Leipzig, 1847); d'une partie du *Mesnewi*, du poëte persan Djellal-ed-din Roumi (Leipzig, 1849) et du *Touti-Nameh* (Leipzig, 1857, 2 parties); une série de dissertations, où il expose les résultats de ses recherches archéologiques dans la terre sainte, et qui ont été insérées, dans divers journaux et ouvrages encyclopédiques, ainsi que dans sa brochure intitulée : le *Heram-Chérif de Jérusalem et ses rapports avec l'emplacement du temple juif* (Gotha, 1865). Le plus grand succès a accueilli sa publication la plus récente, l'*Histoire de la Turquie depuis le triomphe de la Réforme jusqu'au traité de Paris* (Leipzig, 1866-1867, 2 vol.).

ROSEN DE ROSENSTEIN (Nicolas), célèbre médecin suédois, né près de Gottembourg en 1706, mort en 1772. Il fut confié de bonne heure à André Ridel par son père, qui voulait en faire un théologien; mais comme il avait un goût prononcé pour la médecine, Rosen en commença l'étude en cachette et la continua quatre années. A défaut de ressources suffisantes, il fut obligé d'aller à Stockholm en 1724, afin de gagner sa vie en se chargeant de l'éducation de quelques enfants. Une place d'assesseur adjoint à la Faculté de médecine de l'université d'Upsal étant venue à vaquer en 1728, il l'obtint par l'entremise de Rudbec et prit alors le grade de docteur en médecine. Peu après, il entreprit un long voyage, passa à Greifswalde, à Stettin, à Berlin et à Leipzig, où il séjourna quelque temps, visita ensuite les principales villes d'Allemagne, de Suisse et de France, et, après quelques mois de séjour à Paris, il passa en Hollande. De retour dans sa patrie en 1731, il prit une place d'adjoint à la Faculté d'Upsal et devint bientôt membre de de la Société des sciences de cette ville. Il sut gagner rapidement l'estime de tout le monde. Aussi, l'année suivante, une chaire de physique lui ayant été offerte à Lund, pour le retenir à Upsal on augmenta ses appointements et on le nomma successivement assesseur du collége de médecine et l'un des médecins du roi. La Société des sciences de Stockhlom le compta parmi ses membres. En 1740, il devint titulaire de la chaire dont se démit Rudbec et conserva cette place jusqu'en 1756, époque où il se retira à Stockholm pour se livrer exclusivement à la pratique de son art. Parmi les mémoires et les dissertations de Rosen, nous citerons les suivantes : *De usu methodi mecanicæ in medicina* (Upsal, 1728, in-8°); *Dissertatiode historiis morborum conscribendis* (Harderwyck, 1731, in-8°); *Theses medicæ* (Upsal, 1731, in-8°); *Tentamen anthropologiæ experimentalis, quo demonstratur existentia vasorum absorbentium in intestinis* (1731, in-4°); *De emendatione temperamentorum* (1732, in-4°); *De aere, ejusque in corpus humanum effectibus*, (1734, in-4°); *De insigni capitis humani tumore*, (1735, in-4°); *De ventriculo humano*, (1736); *De purificatione aquæ* (1736); *De erroribus in formulis medicinalibus* (1737); *De febre intermittente* (1739); *De medicamentis absorbentibus, eorumque perverso usu* (1739); *De hydrope* (1742); *De dignoscenda et curanda immunente phthisi pulmonali* (1740); *Regimen et cura puerperarum* (1749); *De morbis infantum* (1754).

ROSEN DE ROSENSTEIN (Nicolas), secrétaire d'Etat et académicien suédois, fils du précédent, né à Upsal en 1752, mort en 1824. Il obtint à l'âge de dix-sept ans un emploi de gentilhomme à la cour, continua ses études et subit, en 1771, l'examen exigé pour entrer dans la chancellerie royale. Simple copiste en 1773, Rosen de Rosenstein fut nommé, cinq ans plus tard, secrétaire du cabinet des affaires étrangères, où il se fit remarquer par sa supériorité et la variété de ses connaissances. Admis à faire partie de la société *Utile dulci*, il prononça, en 1780, l'éloge du conseiller de Bjerken. Ce discours le fit remarquer de la reine Louise Ulrique et fut le point de départ de sa fortune. Ayant été chargé, quelque temps plus tard, par la reine de prononcer

l'éloge du conseiller de Stolberg, il s'acquitta de cette tâche à la satisfaction de sa protectrice et fut nommé, en 1782, secrétaire de l'Académie des belles-lettres qu'elle avait fondée.

Il obtint ensuite le poste de secrétaire d'ambassade à Paris, puis, Gustave III l'ayant appelé près de lui à Rome, pendant son séjour en cette ville, il fut mis en rapport avec beaucoup de savants, notamment avec le cardinal de Bernis, qui en fit un tel éloge au roi que ce dernier le choisit pour précepteur de son fils Gustave-Adolphe.

Rosenstein retourna sur ces entrefaites à Paris, où, grâce au comte de Creutz, ambassadeur de Suède, il fut mis en rapport avec les hommes les plus célèbres de cette époque, d'Alembert, Condorcet, Marmontel, etc. Vers la fin de 1784, il commença ses fonctions de précepteur avec le titre de conseiller de la chancellerie royale, puis devint, en 1785, secrétaire du chancelier de l'université d'Upsal. Lors de la création de l'Académie suédoise, Rosenstein fut chargé d'en rédiger les statuts (1786) et enfin nommé secrétaire perpétuel. Dans ce poste, il contribua beaucoup, par les nombreux mémoires qu'il publia ou analysa, à fixer la langue suédoise. Les fonctions de précepteur du fils du roi prirent fin en 1795 et Rosenstein reçut, avec le titre de gouverneur de province, une forte pension. Lors de la chute de Gustave-Adolphe (1809), l'ex-précepteur, qui, dans ses relations avec les philosophes français de la fin du XVIIIe siècle, avait puisé de fortes tendances libérales, adopta le changement de gouvernement et fut membre de la commission provisoire qui administra l'Etat au lendemain de la déposition du roi Gustave. Vers la fin de 1809, il fut nommé secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et conserva cette position jusqu'au moment où, devenu presque complétement aveugle, il dut renoncer à la remplir et mourut bientôt d'ennui. Rosenstein n'a pas laissé d'ouvrages proprement dits, et ses œuvres consistent en mémoires envoyés par lui aux sociétés savantes dont il fit partie, et notamment à l'Académie suédoise fondée par Gustave III. Ce savant est considéré par ses compatriotes comme ayant plus que tout autre contribué à fixer la langue suédoise, encore très-barbare au commencement du XVIIIe siècle.

ROSENAU, ville de Hongrie, comitat et à 35 kilom. N.-E. de Gœmœr, dans une situation charmante, sur la rive gauche du Sajo qui y reçoit une petite rivière; 6,000 hab. Evêché, gymnase, séminaire, église catholique et luthérienne, couvent de franciscains, lycée. Manufactures de draps, papeterie, blanchisserie de toile. Commerce de miel, cire, grains, vins, fruits, etc. On exploite aux environs des mines de fer, de cuivre et de mercure. Sources minérales.

ROSENAU, ville de Transylvanie, près de la droite du Weidenbach, à 11 kilom. S.-O. de Kronstadt, avec un château bâti sur un rocher. On y voit la grotte de Ferenzenloch et les ruines du château de Culenburg.

ROSENBERG, en hongrois *Ruzumberok*, bourg de Hongrie (Liptau), au confluent de la Waag et de la Revucza, à 26 kilom. O. de Szent-Miklos; 2,500 hab. Collége de piaristes et gymnase. Papeterie et fabrique de poterie estimée. Commerce de fer et de cuivre. Carrière de marbre et eaux minérales aux environs.

ROSENBERG ou **OLESNO**, ville des Etats prussiens (Silésie), dans un pays boisé et marécageux, à 53 kilom. N.-E. d'Oppeln, sur la Stober; 3,000 hab. Tanneries; fabriques de toiles, de draps et de chapeaux. Commerce de gros bétail.

ROSENBERG (Giustiniana WYNNE, comtesse DES URSINS et DE), femme auteur italienne, née à Venise, d'un père anglais, en 1730, morte à Padoue en 1791. Elle épousa le comte de Rosenberg, ambassadeur autrichien à Venise, et, devenue veuve, elle s'adonna à la culture des lettres. On lui doit un certain nombre d'écrits qui manquent d'intérêt, de style et de goût, mais qui, très-vantés par les lettrés et les savants au milieu desquels elle vivait, lui acquirent de son temps un certain renom. Nous citerons d'elle : *Della dimora de' conti del Nord in Venezia* (1782); *Pièces morales et sentimentales* (Londres, 1785, in-12); *Alticchiero illustrato* (Padoue, 1787, in-4o); *Trionfo de' gondolieri* (in-8o); les *Morlaques* (1788, 2 vol. in-4o).

ROSENCRANZ (William-Starke), général américain, né à Kingston (Ohio) en 1819. Il appartient à une famille hollandaise juive. A dix-neuf ans, il entra à l'Ecole militaire de West-Point, d'où il sortit en 1842 pour entrer dans le génie avec le grade de lieutenant en second. Quelque temps après, Rosencranz devint professeur adjoint à West-Point, puis il fut chargé de réparer les fortifications de Newport (1847) et de relever les côtes de New-Bedford, de La Providence (1859), etc. Après avoir été employé en 1854 au ministère de la guerre, il fut attaché comme ingénieur à l'arsenal militaire de Washington, puis il donna sa démission pour rentrer dans la vie civile. D'abord ingénieur à Cincinnati, il devint ensuite directeur du *Canal coal Company*, société qui s'était formée pour construire des écluses dans la Virginie. Au début de la guerre de sécession, Rosencranz se prononça pour la juste cause que défendait le président Lincoln et fut attaché, avec le grade de major du génie, à l'armée de Mac-Clellan (1860). Mis, au milieu de l'année suivante, à la tête d'un régiment de volontaires de l'Ohio, il dut faire un voyage à Washington et y vit Lincoln, qui le nomma brigadier général (20 juin) et lui donna un commandement dans l'armée du Potamac. La grande part qu'il prit à la bataille de Rich-Mountain lui valut d'être appelé à succéder à Mac-Clellan comme commandant en chef de cette armée. Après avoir forcé le général Wyse à évacuer la Virginie occidentale et fait subir au général Floyd un échec à Carnifax-Ferry (10 septembre), Rosencranz fut mis à la tête de l'armée du Mississipi, vainquit successivement le général confédéré Price à Juka (19 et 20 septembre) et à Corinthe (3 et 4 octobre), le général Van Dorn sur le Hatchie (5 octobre) et prit, le 30 du même mois, le commandement du Cumberland. Pendant la plus grande partie de l'année 1862, il s'occupa de réorganiser l'armée. Le 30 et le 31 décembre 1862, il rencontra à Murfreesborough les généraux confédérés Johnston et Braxton Bragg, sur qui il remporta une victoire disputée avec acharnement. S'étant avancé ensuite dans le Tennessee, il fut vaincu à son tour par Braxton Bragg, près de Chattanooga (septembre 1863), et dut céder le commandement de son armée au général Thomas. Toutefois, au mois de janvier 1864, il fut mis à la tête des troupes du Missouri et coopéra, mais sans éclat, aux opérations militaires qui se terminèrent l'année suivante par la défaite complète des confédérés.

ROSENHAIN (Jacques), compositeur et pianiste allemand, né à Manheim, duché de Bade, en 1813. Il était fils aîné d'un banquier de cette ville auquel les événements politiques de l'époque avaient fait perdre la majeure partie de sa fortune. Après avoir reçu les leçons de Jacques Schmitt, il se fit entendre pour la première fois, à l'âge de dix ans, dans un concert public, puis en 1824 à Manheim. Ses progrès rapides, la précision de son doigté et l'art avec lequel il interprétait la pensée des maîtres lui valurent la protection du prince de Furstenberg, qui l'emmena dans l'une de ses résidences et lui donna pour maître Kalivoda. En 1826, M. Rosenhain se rendit à Stuttgard, puis à Francfort, où il se fixa et où il fit représenter, en 1831, un opéra-comique, *Der Besuch im Irrenhause*, imité du vaudeville de Scribe, *Une visite à Bedlam*, qui eut quelque succès. En 1831, M. Rosenhain vint à Paris et fonda, avec le concours de J.-B. Cramer, un cours de piano qui obtint une vogue prolongée. Il fut un des premiers qui firent entendre à Paris la musique classique de chambre, vers 1840. Les séances qu'il donna étaient suivies assidûment par les artistes et les gens du monde, et c'est à dater de cette époque que Rosenhain, à la fois instrumentiste et compositeur, vit commencer sa réputation. Il fut d'ailleurs aidé puissamment par des artistes renommés, tels que Alard, Ernst, Franchomme, etc. Ses concerts annuels lui valurent une honorable fortune qui l'engagea à renoncer au professorat pour se livrer presque entièrement à la composition. Voici la liste des principales compositions de M. Rosenhain : musique instrumentale, *Sonates* pour piano et violoncelle, une *Sonate* pour piano seul, *Trios* et *Quatuors*, deux *Symphonies*; chant, l'*Adieu à la mer*, de Lamartine (pour voix seule); des *Lieder*; un *Recueil de mélodies* à deux voix, etc., etc.; théâtre, la *Visite à l'hôpital des fous*, opéra-comique (Francfort, 1821), représenté à Weimar et dans diverses autres villes d'Allemagne; le *Démon de la nuit*, opéra en deux actes, de Bayard et Etienne Arago (théâtre de l'Opéra, 17 mars 1851); les *Weuna*, opéra resté inédit. Les *Etudes caractéristiques* de M. Rosenhain ont été adoptées par les Conservatoires de Paris et de Bruxelles.

ROSENHANE (Schering, baron DE), administrateur et diplomate suédois, né dans la province de Sudermanie en 1609, mort en 1663. Après avoir voyagé en Hollande, en France et en Angleterre, il revint dans son pays et fut nommé gouverneur d'Ostrogothie (1626). En 1642, Rosenhane fut envoyé comme négociateur au congrès de Munster, puis il alla occuper l'ambassade de Paris. Rappelé en Suède, il reçut un siége au Sénat et devint gouverneur de Stockholm, où il fit construire plusieurs édifices d'utilité publique, des quais, des ponts, etc. Par la suite, il remplit diverses missions diplomatiques en Allemagne, en Danemark et en Pologne. On a de lui quelques ouvrages, notamment : *Observationes politicæ super nuperis Galliæ motibus* (1649) et des *Mémoires* sur sa vie, qui ont été publiés dans la *Nouvelle bibliothèque suédoise*. — Un membre de sa famille, Gustave ROSENHANE, qui vivait également au XVIIe siècle et devint président du tribunal de Dorpat, passe pour le premier Suédois qui ait composé des sonnets. On a de lui un recueil de *Sonnets* (1680), publié sous le nom de *Venerdi*, et un traité *De Republica glaciali* (1681).

ROSENHANE (Schering, baron DE), homme d'Etat suédois, de la famille des précédents, né au château de Torp en 1754, mort en 1812. D'abord employé à la chancellerie, puis premier secrétaire du cabinet, il gagna la confiance du roi qui le nomma conseiller de chancellerie (1792), réviseur de la Banque et du Trésor (1803) et directeur de l'ordre Equestre en 1810. Sous le roi Charles XIII, Rosenhane devint secrétaire d'Etat, joua un rôle important dans les diètes d'Œrebro (1810-1812) et fut nommé commandeur de l'ordre de l'Etoile polaire. Cet homme d'Etat avait un goût très-vif pour les lettres, qu'il cultivait pendant ses loisirs, et il était membre de l'Académie des sciences, de l'Académie des belles-lettres et de la Société patriotique de Stockholm. Outre des discours, on a de lui : *Esquisse de la vie du roi Gustave-Adolphe* (1780); *Mémoire sur le conseil royal de Suède et sur les principales dignités de l'Etat* (1791).

ROSENHEIM, ville de Bavière (haute Bavière), au confluent du Mangfall et de l'Inn, à 66 kilom. S.-E. de Munich; 3,000 hab. Château; fabrique de laiton, usine à cuivre, brasserie et saline. Commerce de vin, blé, sel, chaux, pierres meulières. Sources minérales et bains.

ROSENHOFF (Gaspard-Claude), littérateur danois, né à Copenhague en 1804, mort dans la même ville en 1860. Il se fit connaître par un assez grand nombre d'écrits poétiques, littéraires et historiques et fut successivement rédacteur en chef de la *Concordia*, feuille littéraire qui parut de 1835 à 1839, et du journal politique le *Libéral*, qui cessa de paraître en 1846 après deux ans d'existence. Nous citerons de cet écrivain : *Etrennes pour les deux sexes* (1829); la *Grippe* ou le *Rhume russe* (1833); *Contes et poëmes* (1835); *Esquisses et tableaux de la vie populaire de Copenhague* (1836); *Langage des fleurs* (1837), en vers et en prose; *Petit cadeau de nouvel an* (1837); *Nouvelles, poëmes et tableaux humoristiques* (1841-1842, 2 vol.); *Orla Lehmann* (1843), satire politique en vers; les *Mérites de Vartons* (1845), drame en deux actes, etc. On lui doit aussi des *Poëmes*, publiés dans le *Magasin politique danois* et autres recueils.

ROSÉNIE s. f. (ro-zé-nî — de *Rosen*, méd. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

ROSENKILDE (Christian-Niemann), acteur danois, né en 1786. Le premier début de cet artiste au Théâtre national et royal de Copenhague remonte à l'année 1813; il avait accepté le rôle d'Antonio des *Deux journées*, de Cherubini. L'emploi de premier comique a mis en relief jusque dans un âge avancé les plus brillantes qualités de cet excellent acteur, dont l'agilité, la verve, l'aplomb ont toujours été tels qu'il a joué constamment les nombreux rôles de son répertoire avec une grâce et une ardeur toutes juvéniles. Il y a quelques années, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, ses camarades lui ont offert un service de thé en vermeil, dont l'urne, qui est d'un travail remarquable, porte cette inscription : « A Christian-Niemann Rosenkilde, le personnel du Théâtre royal et national, le 9 janvier 1856. » En même temps, la direction du théâtre écrivait à M. Rosenkilde une lettre de félicitations et lui offrait une représentation à son bénéfice ou l'équivalent en numéraire de la recette d'une telle représentation. L'artiste vétéran a opté pour la représentation et il a choisi pour la composer l'*Affairé*, comédie de Holberg, et le vaudeville *Jocko*, pièces qui lui avaient valu déjà de beaux succès. Un public nombreux a voulu par sa présence témoigner de sa sympathie et de son admiration pour le bénéficiaire.

ROSENKRANZ (Jean-Charles-Frédéric), philosophe allemand, né à Magdebourg le 23 avril 1805. Après avoir étudié successivement aux universités de Berlin, de Halle et de Heidelberg, il fut nommé répétiteur à Halle, où il obtint, en 1831, une chaire, et devint, deux ans après, professeur de philosophie à Kœnigsberg. Le gouvernement prussien le nomma, en 1848, conseiller d'Etat et le chargea d'un poste de confiance auprès de plusieurs ministères. En juin 1849, lorsque la réaction eut repris le dessus, M. Rosenkranz alla continuer ses cours à Kœnigsberg. Il fut alors nommé député à la Chambre haute par Memel et Tilsitt, mais donna sa démission afin de protester contre l'ajournement inconstitutionnel de cette Chambre. Vers la fin de la même année, Kœnigsberg l'envoya au congrès universitaire, puis il reprit son enseignement. M. Rosenkranz, qui appartient comme philosophe à l'école hégélienne, a dans ses nombreux ouvrages appliqué avec une grande profondeur de vues les doctrines de l'hégélianisme à la théologie, à l'histoire et même à la littérature proprement dite, ainsi qu'à la morale générale. On a de lui : la *Divine comédie de Dante* (Halle, 1829); le *Livre des héros et les Niebelungen* (1829); *Histoire de la poésie allemande au moyen âge* (1830); la *Religion nouvelle* (1831); *Encyclopédie des sciences théologiques* (1831); *Précis d'une histoire générale de la poésie* (1832-1833); *Esthétique du laid* (1833); *Introduction à l'histoire de la littérature allemande* (Kœnigsberg, 1836); la *Critique des doctrines de Schleiermacher* Kœnigsberg, 1836); *Psychologie* ou *Science de l'esprit subjectif* (1837); les *Œuvres de Kant* (1838-1840); *Notes sur le système de Hegel* (Kœnigsberg, 1840); *Etudes* (Berlin, 1839-1846), dans lesquelles se trouvent des *Discours et dissertations*; les *Modifications à la logique* et les *Métamorphoses du cœur*, poésies; *Leçons sur Schelling* (1842); *Lettres à Pierre Leroux sur Schelling et Hegel* (1842); *Vie de Hegel* (Berlin, 1844); *Critique des doctrines de Strauss* (1845); *Système d'enseignement* (1848); *Système de la science* (1850); *Ma réforme du système de Hegel* (1852); la *Poésie et son histoire* (1855); *Notes journalières* (1854) et *Histoire de la philosophie de Kant*, pour servir de complément à son édition des œuvres de ce philosophe, en tête de ces œuvres (1838-1840, 12 vol.); la *Science de l'idée logique* (1858-1859, 3 vol.); *Epilegomena* (1862); *Diderot, sa vie et ses œuvres* (1866, 2 vol.), etc.

ROSENKREUZ (Chrétien), personnage probablement imaginaire, fondateur prétendu de la société des Rose-Croix et qui aurait vécu cent six ans (1378-1484). Nous avons rapporté plus haut tout ce qui concerne sa légende. V. ROSE-CROIX.

ROSENLANI, village de Suisse, canton de Berne, aux environs d'Interlaken, renommé à cause de ses bains. Le glacier de Rosenlani est très-pittoresque.

ROSENMULLER (Jean-Georges), théologien et critique allemand, né à Ummerstadt, duché de Saxe-Hildburghausen, en 1736, mort à Leipzig en 1815. D'abord pasteur et instituteur à Hildburghausen, puis prédicateur à Kœnigsberg (1772), il se fit recevoir docteur à Erlangen et obtint la chaire de théologie dans l'université de cette dernière ville (1775). Appelé au même titre à celle de Giessen (1783), où il fut en même temps nommé pasteur d'une des paroisses et directeur général des écoles, puis à celle de Leipzig où on le nomma surintendant du consistoire et décemvir de l'université (1785), il y acheva paisiblement sa carrière. Indépendamment de nombreux ouvrages de théologie et de critique religieuse, il s'occupa activement de la réforme de la liturgie protestante, contribua à des fondations d'établissements scolaires, d'asiles pour les enfants pauvres, de maisons de travail, d'écoles gratuites. Ses études critiques sur la théologie et le Nouveau Testament ne sont pas empreintes d'une grande hardiesse; il y montre cependant encore un esprit assez indépendant. Ses ouvrages sont généralement écrits en latin, avec une pureté remarquable. Les principaux sont : *Antiquissima telluris historia* (Ulm, 1776, in-8o); *Scholia in Novum Testamentum* (Nuremberg, 1777-1782, 6 vol. in-8o); *De causis corruptæ religionis per christianos philosophos seculi II* (Giessen, 1783, in-4o); *De religione publica jam inde a seculo post Chr. nat. II traditionibus corrupta* (Giessen, 1783, in-4o); *De christianæ theologiæ origine liber* (Leipzig, 1786, in-4o); *De traditione hermeneutica* (Leipzig, 1786, in-4o); *Historia interpretationis librorum sacrorum in Ecclesia christiana inde ab apostolorum ætate* (Leipzig, 1795-1814, 5 vol. in-8o); *De nimia copia litterarum litteratorumque, tanquam causa pereuntium litterarum* (Leipzig, 1814, in-8o). On lui doit aussi quelques petits traités religieux, en allemand, écrits pour la jeunesse des écoles : *De la gradation dans les révélations divines* (1768, in-8o); *Instruction religieuse à l'usage de l'enfance* (1771, in-8o); *Démonstration historique de la religion chrétienne* (1773, in-8o); *Examen des raisons alléguées pour et contre la religion* (1776, in-8o); *Histoire ecclésiastique du* XVIIIe *siècle* (1777 in-4o) et un *Essai d'Homilétique* (1814, in-8o), ouvrage très-estimé.

ROSENMULLER (Ernest-Frédéric-Charles), orientaliste allemand, fils du précédent, né à Hessberg, près d'Hildburghausen, en 1768, mort à Leipzig en 1837. Il fréquenta les universités de Kœnigsberg, d'Erlangen, de Giessen et de Leipzig, où son père fut successivement appelé comme professeur, et, ses études classiques achevées, s'adonna avec ardeur à la philologie orientale, arabe et hébraïque spécialement. Sa thèse de doctorat (1792), sur le célèbre *Poëme de Zohaïri*, qui est gravé sur les portes du temple de La Mecque, le plaça du premier coup au rang des orientalistes les plus savants. Antérieurement déjà il avait publié les deux premiers volumes de ses *Scholia in Vetus Testamentum* (1788, in-4o), ouvrage d'une immense érudition, auquel il consacra la plus grande partie de sa vie, et des traductions du grec et du français; ces travaux lui valurent d'être nommé conservateur de la bibliothèque de l'université, puis professeur de langues orientales à l'Ecole des hautes études; enfin il obtint la suppléance de la chaire d'arabe à l'université (10 décembre 1796) et le titre de professeur ordinaire seulement en 1810. L'université de Halle lui conféra sans examen, en 1814, le diplôme de docteur.

C'est à Leipzig, et tout en professant son cours très-goûté et très-suivi, que Rosenmuller a passé la plus grande partie de sa vie et conduit à terme ses volumineux travaux. Il s'est surtout occupé de l'interprétation du texte hébreu de la Bible et a rassemblé avec une patience et une érudition prodigieuses tout ce qui dans la philosophie arabe, persane, chaldéenne et syriaque, dans les textes connus ou ignorés, les commentaires des rabbins et des théologiens, les ouvrages d'archéologie hébraïque et les voyages modernes, pouvait concourir à cette interprétation. La grammaire et la littérature, les écrits orientaux de toutes les religions et de toutes les sectes lui étaient également familiers, et il a

montré dans le choix des matériaux considérables qu'il a rassemblés le jugement le plus sain et la critique la plus rigoureuse. Ses travaux ont contribué pour une bonne part aux progrès de l'exégèse biblique. Les résultats en sont consignés dans le grand ouvrage cité plus haut, *Scholia in Vetus Testamentum* (Leipzig, 1788-1835, 25 vol. in-4°), dont il a aussi fait un abrégé (1828-1835, 5 vol.). On lui doit en outre : *Lettres de saint Jacques*, avec remarques (Leipzig, 1786); les *Mœurs des Arabes bédouins*, traduit du français, de d'Arvieux (1789); une excellente édition de l'*Hierozoicon* de Bochart (1793-1796, 3 vol.); *Manuel exégétique pour les citations de passages bibliques probants en dogmatique* (1795, in-8°); *Selecta quædam Arabum adagia e Meidanensi proverbiorum syntagmate* (1797, in-8°); *Livre élémentaire arabe* (1799, in-8°); *Manuel bibliographique de critique et d'exégèse de la Bible* (Gœttingue, 1797-1800, 4 vol. in-8°); *De versione Pentateuchi persica commentatio* (1813, in-8°); *Institutiones ad fundamenta linguæ arabicæ* (1818, in-4°); l'*Orient ancien et moderne* ou *Eclaircissements sur la sainte Ecriture tirés de l'état naturel, de la tradition, des mœurs et des usages de l'Orient* (1818-1820, 4 vol. in-8°); *Analectes pour l'étude de la théologie exégétique et systématique* (1821, 4 vol. in-4°); *Répertoire biblico-exégétique* (1822, in-8°); *Manuel d'archéologie biblique* (1829-1831, 4 vol. in-8°), complément de ses *Scholies sur l'Ancien Testament* et dans lequel il traite des points les plus intéressants relatifs à la géographie biblique, à la numismatique et l'épigraphie juives. E.-F.-C. Rosenmuller a fourni un grand nombre d'excellents articles à la *Gazette de Leipzig*, aux *Archives de l'histoire de l'Eglise*, de Keil et Tschirner; aux *Mines de l'Orient*, au *Nouveau journal théologique*, etc., et édité, en les complétant par des notes érudites et des éclaircissements, les *Prælectiones de sacra poesi Hebræorum*, de Lowth (1815, in-4°); les *Opuscules exégétiques*, de Dath; l'*Analysis et explicatio sectionum masorethicarum kettriban et krijan*, de Simonis (Halle, 1822, in-8°); les *Vues de la Palestine*, de L. Mayer (1810-1814, 4 vol. in-4°); une *Bible hébraïque portative*, suivie d'un *Vocabulaire hébraïco-chaldéenn* (Halle, 1822, in-8°), etc.

ROSENMULLER (Jean-Chrétien), anatomiste allemand, frère du précédent, né à Hessberg en 1771, mort en 1820. Après avoir achevé ses études médicales aux universités de Leipzig et d'Erlangen, il devint, en 1794, prosecteur à l'amphithéâtre anatomique de Leipzig et y fut nommé professeur extraordinaire (1800), puis professeur ordinaire (1804), d'anatomie et de chirurgie. Il dota la science anatomique d'excellents ouvrages, dont les planches sont dessinées par lui-même. Nous citerons : *Quædam de ossibus fossilibus animalium* (1793, in-8°); *Leçons d'anatomie* (Leipzig, 1800, 2 vol.), avec Isenflamm; *Quædam de ovariis embryonum et fœtuum humanorum* (1800, in-4°); *Icones chirurgico-anatomicæ* (1803-1812, 3 parties in-fol.); *Compendium anatomicum* (1808, in-8°), livre classique en Allemagne; *Nervi obturatorii monographia* (1814, in-fol.); *De viris quibusdam qui in Academia Lipsiensi anatomes peritia inclaruerunt* (1818, in-4°); *Prodromus anatomiæ artificiali inserviens* (1819, in-8°). Il faut encore citer, parmi ses autres écrits : *Documents pour l'histoire physique de la terre* (Leipzig, 1799-1805, 2 vol.); *Description des grottes curieuses*, avec Tilesius (Leipzig, 1803-1806, 2 vol.); *Curiosités du territoire de Muggendorf* (Berlin, 1804) et *Figures et descriptions des os fossiles d'ours antédiluviens* (Weimar, 1804). Rosenmuller a publié, en outre, des articles dans le *Dictionnaire anatomico-physiologique* de Pierer. On a donné le nom d'organe de Rosenmuller à un corps découvert par cet anatomiste. Cet organe ne dépasse pas en étendue 0m,007 à 0m,008 et est formé par quinze ou dix-huit canalicules microscopiques, flexueux, qui descendent du corps de Wolf, lorsque celui-ci s'atrophie, et se placent dans l'aileron supérieur du ligament large, entre l'ovaire et la trompe de Fallope. Ces canalicules présentent à leur origine une extrémité arrondie et se terminent dans un tube commun dont la direction est transversale, tandis que celle des canalicules est verticale. En pressant les canalicules entre deux lames de verre, on voit qu'ils forment une paroi tapissée à sa face interne par une couche épithéliale.

ROSENTHAL (Frédéric-Chrétien), médecin et anatomiste distingué, né à Greifswald en 1780, mort dans cette ville en 1829. Il fit ses études médicales à Iéna, où il fut reçu docteur en 1802. En 1804, il se fixa dans sa ville natale pour y pratiquer l'art de guérir. En 1807, il commença à se livrer à l'enseignement particulier. En 1810, il se rendit à Berlin, où il fut nommé prosecteur du musée royal dès son arrivée et, cinq ans plus tard, professeur extraordinaire. En 1820, il fut appelé à occuper dans l'université de sa ville natale la chaire d'anatomie et de physiologie, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Parmi ses écrits, nous citerons : *Dè organo olfactus quorumdam animalium* (Iéna, 1802, in-4°); *Dissertatio anatomica de organo olfactus quorumdum animalium fasciculus secundus* (Greifswalde, 1807, in-4°); *Ein Beitrag zur Encephalotomie* (Weimar, 1815, in-8°); *Handbuch der chirurgischen Anatomie* (Berlin, 1817, in-8°); *Abhandlung aus der Anatomie, Physiologie und Pathologie* (Berlin, 1824, in-8°).

ROSENZWEIG (Louis), écrivain et archéologue, né à Paris en 1830. Elève de l'Ecole des chartes, il est devenu archiviste du Morbihan et s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages. Nous citerons, entre autres : *Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville* (1862, in-8°); la *Chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon* (1863, in-18); *Répertoire archéologique du département du Morbihan* (1863, in-4°); *Dictionnaire topographique de la France* (1864, in-8°); *Dictionnaire topographique du département du Morbihan* (1870, in-4°); *Recherches historiques dans les archives du Morbihan* (1871, in-18); les *Prévôts féodés en Bretagne* (1871, in-8°); *Etude sur les anciennes circonscriptions territoriales du Morbihan* (1874, in-8°), etc.

ROSENZWEIG-SCHWANNAU (Vincent DE), orientaliste allemand, né à Brünn (Moravie) en 1791. Il étudia de bonne heure les langues orientales, passa quelques années à Constantinople, puis fut nommé, en 1813, agent consulaire en Valachie. De retour en Autriche en 1817, M. Rosenzweig reçut une chaire à l'Académie orientale de Vienne. Il s'est fait connaître par des mémoires publiés dans les *Mines d'Orient* et par de bonnes traductions allemandes d'ouvrages persans, auxquelles il a joint le texte original. Nous citerons : *Joucouf et Sulaïkha* de Djami (Vienne, 1824, in-fol.); *Kacidat el Borda* (1824); les *Divans* de Roumi (1834); le *Divan* d'Hafiz (1840 et suiv., 3 vol.), traduction qui lui avait coûté vingt années de recherches et de travail.

ROSÉOCOBALTIAQUE s. f. (ro-zé-o-ko-bal-ti-a-ke — du lat. *roseus*, rosé, et de *cobaltiaque*). Chim. Base qui résulte de l'union des éléments du sesquihydrate de cobalt avec dix molécules d'ammoniaque.

— **Encycl.** La *roséocobaltiaque*

$$\left.\begin{matrix}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^4\\H^8\end{matrix}\right\}Az^6(OH)^6$$

s'obtient à l'état de liberté lorsqu'on décompose son sulfate par l'eau de baryte. Elle est rose, fortement alcaline, et se décompose par l'ébullition en dégageant de l'ammoniaque et en donnant naissance à du sesquioxyde de cobalt. M. Frémy, qui l'a découverte, a préparé un grand nombre de ses sels. Voici les caractères généraux qu'il assigne à ce groupe de corps et leur mode général de production.

— CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET MODE DE PRODUCTION DES SELS DE ROSÉOCOBALTIAQUE. Les sels de cette nouvelle série se produisent dans des circonstances très-variées. 1° On peut les obtenir en exposant à l'air les dissolutions triammonio-cobalteuses; les corps que l'on forme ainsi sont rarement purs et se trouvent presque toujours mélangés avec des sels d'oxycobaltiaque, de lutéocobaltiaque et de fuscobaltiaque (v. ces mots). Quelquefois, cependant, il arrive que des dissolutions de chlorure, de sulfate ou d'azotate triammonio-cobalteux, exposées à l'air, laissent déposer des cristaux de sels de *roséocobaltiaque* absolument purs. 2° On peut encore préparer les composés en exposant à l'air les dissolutions des sels triammonio-cobalteux et en les acidifiant ensuite. 3° Mais le procédé le plus simple pour produire les sels de *roséocobaltiaque* consiste à faire bouillir, en présence des sels ammoniacaux, les dissolutions de sels triammonio-cobalteux qui ont subi pendant plusieurs jours le contact de l'air et qui, par suite, renferment des sels de fuscobaltiaque. 4° Les sels d'oxycobaltiaque donnent également des sels de *roséocobaltiaque* lorsqu'on les met en présence de dissolutions bouillantes de sels ammoniacaux. 5° Enfin, les sels de *roséocobaltiaque* peuvent encore être obtenus par double décomposition; le chlorhydrate traité par l'azotate d'argent donne l'azotate; le sulfate, traité par l'azotate de baryum ou le chlorure de baryum, produit l'azotate ou le chlorure.

Ces composés sont remarquables par leur belle couleur, qui est en général rouge ou rose; plusieurs sels de cette série cristallisent avec facilité; tels sont le sulfate, le chlorhydrate, l'azotate; ils sont à peine solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante qui les décompose à la longue en dégageant de l'ammoniaque et précipite du sesquioxyde de cobalt hydraté. Ils se comportent de la manière suivante avec les principaux réactifs : la potasse et la soude ne dégagent pas d'ammoniaque à froid et ne réagissent sur le sel qu'à la température de l'ébullition; le cyanoferrure de potassium y fait naître un précipité d'un jaune brun; le bichlorure de platine donne un précipité jaune cristallin; l'iodure de potassium donne aussi un précipité jaune; les phosphates et les carbonates alcalins ne précipitent pas; les acides chlorhydrique, azotique et sulfurique précipitent le sel à l'état cristallin.

— *Azotate roséocobaltiaque*

$$\left.\begin{matrix}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^4\\H^8\end{matrix}\right\}Az^6,6HAzO^3 = Cb^2(OzO^3)^6,10AzH^3.$$

Les dissolutions ammoniacales d'azotate de cobalt, abandonnées au contact de l'air pendant plusieurs jours, puis évaporées dans le vide, laissent souvent déposer de petits cristaux d'azotate de *roséocobaltiaque* qui se distinguent des autres sels par leur belle couleur rose et que l'on purifie facilement par l'eau froide.

Ce sel se produit encore lorsqu'on traite par l'acide azotique l'azotate d'oxycobaltiaque; on constate, dans ce cas, un dégagement d'oxygène qui se produit avec lenteur. Ce sel se produit d'ailleurs très-facilement par double décomposition lorsqu'on décompose le chlorhydrate de la même base par l'azotate d'argent ou son sulfate par l'azotate de baryum.

On produit encore l'azotate de *roséocobaltiaque* en exposant à l'air, pendant trois ou quatre jours, une dissolution d'azotate triammonio-cobalteuse et en la faisant ensuite bouillir avec un excès d'azotate d'ammonium. On détermine ainsi la précipitation de l'azotate, qui se présente sous l'aspect d'une poudre rouge. Sa couleur est le premier rouge 2/10. Ce sel se dépose de ses dissolutions en petits cristaux souvent très-brillants; il est à peine soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante le détruit, dégage de l'ammoniaque et laisse dégager de l'hydrate cobaltique. La chaleur le décompose brusquement avec une sorte de détonation. A l'analyse, il a donné 18, 18,6 à 19 pour 100 de cobalt, 25,3 à 26,6 d'ammoniaque; 4,7 d'hydrogène; 32.6 d'azote. La théorie exigerait : 17,9 de cobalt, 25,8 d'ammoniaque, 34 d'azote et 4,5 d'hydrogène.

— *Bisulfate de roséocobaltiaque*

$$\left.\begin{matrix}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^4\\H^8\end{matrix}\right\}Az^6,5H^2SO^4 + 3H^2O.$$

Lorsqu'on expose à l'air pendant un mois environ une dissolution de sulfate triammonio-cobalteux, la liqueur laisse quelquefois déposer de beaux cristaux d'un rouge vineux; mais cette cristallisation est capricieuse. Souvent deux liqueurs préparées dans les mêmes conditions fournissent des résultats entièrement différents : l'une donne une abondante cristallisation, l'autre ne laisse déposer aucun sel. La méthode qui donne les meilleurs résultats et permet d'obtenir une quantité considérable de sulfate de *roséocobaltiaque* est la suivante : on expose pendant plusieurs jours au contact de l'air du sulfate de cobalt ammoniacal, qui prend alors une couleur brune très-foncée; on verse ensuite goutte à goutte, dans cette liqueur, de l'acide sulfurique concentré, de manière à la rendre très-fortement acide. Il se précipite presque immédiatement du bisulfate de *roséocobaltiaque* qui cristallise en petits prismes brillants. Ce sel présente les propriétés suivantes : sa réaction est fortement acide; il est très-soluble dans l'eau, qui lui fait prendre une couleur rouge de bioxyde de mercure; l'iodure de potassium et le bichlorure de platine le précipitent en jaune; le cyanoferrure en jaune verdâtre; le phosphate de soude n'y produit aucun précipité. A l'analyse, il a donné 14,9 pour 100 de cobalt, 20,9 pour 100 d'ammoniaque, 48,3 pour 100 d'acide sulfurique. Ces nombres correspondent à la formule donnée plus haut, qui exigerait 14,3 de cobalt, 48,4 d'acide sulfurique et 20,6 d'ammoniaque.

Le bisulfate de *roséocobaltiaque* se dissout dans l'eau sans s'altérer; mais lorsqu'on le met en contact avec de l'ammoniaque et qu'on porte la liqueur à l'ébullition pendant quelques minutes, il éprouve une transformation remarquable et se dédouble en deux nouveaux sels. L'un de ces sels est cristallin et d'un beau jaune; il se précipite immédiatement. L'autre se dissout d'abord dans un excès d'ammoniaque et se dépose ensuite de cette dissolution en beaux cristaux couleur grenat à mesure que l'ammoniaque se dégage. Le premier sel est du sulfate de lutéocobaltiaque (v. ce mot), le second est du sulfate neutre de *roséocobaltiaque*, qui se décompose lui-même par une ébullition prolongée et se transforme en sulfate de lutéocobaltiaque. Cette transformation se comprend facilement, ces deux sels ne différant entre eux que par les éléments de l'ammoniaque.

— *Sulfate neutre de roséocobaltiaque*

$$\left.\begin{matrix}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^4\\H^8\end{matrix}\right\}Az^6(SH^2O^4)^8 + 3H^2O.$$

Ce sel est celui qui cristallise le plus facilement de tous ceux que forment les sels de cobalt en se combinant à l'ammoniaque. On l'obtient soit en abandonnant à l'air le sulfate triammonio-cobalteux, soit en décomposant le sulfate acide précédent par un excès d'ammoniaque et en laissant la liqueur ammoniacale s'évaporer spontanément; il cristallise alors en beaux prismes transparents. La forme de ces cristaux est le prisme droit à base carrée avec pointement à quatre faces sur les bases; ce pointement est dû à des modifications sur les angles des bases; ces cristaux appartiennent donc au deuxième système cristallin; leur couleur, d'après M. Chevreul, est le deuxième rouge 2/10. Il est fort peu soluble dans l'eau; il présente tous les caractères des sels de *roséocobaltiaque* et se comporte avec les divers réactifs comme le sulfate rouge acide de cette base. Ainsi, il précipite en jaune par l'iodure de potassium et le bichlorure de platine, et en jaune verdâtre par le cyanoferrure de potassium. Le phosphate de soude et les carbonates alcalins ne forment pas de précipité dans sa dissolution. A l'analyse ce sel a donné 17,2-17,6-18,7 pour 100 de cobalt; 37,3-38,3-38,5 d'acide sulfurique; 6,2 d'hydrogène; nombres qui correspondent à la formule ci-dessus, laquelle exige : 18,6 de cobalt, 27,0 d'ammoniaque, 38,1 d'acide sulfurique et 5,7 d'hydrogène. Ce sel correspond par sa composition à l'azotate rose décrit précédemment.

— *Chlorhydrate de roséocobaltiaque*

$$\left.\begin{matrix}(Cb^2)^{VI}\\(AzH^4)^4\\H^8\end{matrix}\right\}Az^6,6HCl + H^2O.$$

L'examen des circonstances dans lesquelles ce chlorhydrate a pris naissance a été le point de départ du travail de M. Frémy sur les ammoniaques cobaltiques. M. Dehérain, alors encore jeune chimiste, travaillait dans son laboratoire et appela son attention sur un sel rose qui s'était formé dans une dissolution de chlorure triammonio-cobalteux exposée à l'air pendant quelques jours et reprise ensuite par un excès d'acide chlorhydrique. Ce sel était le chlorhydrate de *roséocobaltiaque*. Pour expliquer sa formation, il était indispensable d'entreprendre des recherches dont les résultats ont été consignés dans le mémoire de M. Frémy que nous analysons. En effet, le chlorhydrate est le produit de la décomposition par l'acide chlorhydrique de tous les sels ammonio-cobaltiques suroxygénés (sels d'oxycobaltiaque, de lutéocobaltiaque et de fuscobaltiaque [v. ces mots]). Pour obtenir le chlorhydrate de *roséocobaltiaque* avec facilité, on expose, pendant deux ou trois jours, à l'influence de l'oxygène atmosphérique, du chlorure de cobalt ammoniacal. Lorsque la liqueur est devenue fortement brune, on la fait bouillir avec du sel ammoniac; elle dégage en abondance de l'oxygène et laisse déposer un sel cristallin qui n'est autre que le chlorhydrate cherché. Comme ce sel est à peine soluble dans l'eau froide, on peut le laver à plusieurs reprises. En parlant du chlorhydrate de fuscobaltiaque, nous avons fait comprendre, au moyen d'une équation, comment ce sel pouvait se transformer en chlorhydrate de *roséocobaltiaque*, en réagissant sur le sel ammoniac; il est donc inutile d'insister de nouveau ici sur cette transformation.

Tous les sels d'oxycobaltiaque donnent naissance à du chlorhydrate de *roséocobaltiaque* lorsqu'on les fait bouillir avec du sel ammoniac. Ce sel, qui est remarquable par son insolubilité dans l'eau froide et sa belle couleur rose, avait, avant M. Frémy, été obtenu par plusieurs chimistes et décrit d'une manière précise par M. Auguste Genth. M. Claudet l'avait aussi étudié avec le plus grand soin.

Le chlorhydrate de *roséocobaltiaque* est complétement insoluble dans l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique ou chargée de sel ammoniac. La couleur exacte de ce sel est le violet rouge. Sa dissolution se décompose par l'ébullition ou par l'action des alcalis. La potasse et la soude n'en dégagent pas immédiatement de l'ammoniaque; cette décomposition ne se détermine que par l'ébullition.

L'azotate d'argent le décompose, donne naissance à de l'azotate de *roséocobaltiaque* et à du chlorure d'argent. On peut obtenir l'azotate en évaporant le liquide filtré, car ce sel ne se décompose pas en présence d'un excès d'acide azotique. La précipitation du chlore par le sel d'argent n'est complète que lorsqu'on maintient la liqueur à l'ébullition pendant quelque temps. Le sulfate d'argent transforme également le chlorhydrate en sulfate de *roséocobaltiaque* et chlorure d'argent.

Le chlorhydrate de *roséocobaltiaque*, soumis à l'action de la chaleur, dégage du chlorhydrate d'ammoniaque, de l'ammoniaque, de l'eau et, de plus, un gaz insoluble dans l'eau, qui paraît être un mélange d'azote et d'hydrogène. Ce fait est important à noter parce qu'il confirme la formule du sel. Soumis à l'analyse, il a donné : 26,2 pour 100 d'azote, 6,4 pour 100 d'hydrogène, 22,6 pour 100 de cobalt, 30,1 pour 100 d'ammoniaque et 39,4-40,9 pour 100 de chlore. Ces nombres concourent avec la formule du sel qui exigerait comme composition théorique : 22,8 de cobalt, 41,0 de chlore, 32,8 d'ammoniaque, 27,0 d'azote et 6,1 d'hydrogène. Le chlorhydrate de *roséocobaltiaque* correspond donc par sa composition aux autres sels de la même base.

ROSÉOLE s. f. (ro-zé-o-le — rad. *rosé*). Pathol. Maladie éruptive qu'on remarque surtout chez les enfants.

— **Encycl.** On nomme *roséole* un exanthème ordinairement apyrétique, de courte durée, partiel ou général, non contagieux, caractérisé par de petites taches roses ou d'un rouge clair diversement figurées, sans saillie appréciable, et se terminant dans le plus grand nombre des cas par résolution sans desquamation.

Cette éruption s'observe à tous les âges, mais elle est surtout fréquente chez les enfants à l'époque de leur première dentition ou dans le cours de quelque affection gastro-intestinale. Elle affecte encore de préférence les femmes et les individus dont la peau est

fine et délicate. Il n'est pas rare de la voir survenir dans le cours de certaines maladies, telles que la syphilis, la goutte, le rhumatisme, la fièvre typhoïde et la vaccine. Elle se montre aussi après l'emploi médicinal du copahu et de l'iodure de potassium, à la suite de l'usage insolite ou excessif des viandes salées, des moules, de certains poissons et d'autres aliments difficiles à digérer. L'été et l'automne y prédisposent d'une façon manifeste.

Les causes sous l'influence desquelles elle se développe le plus souvent sont les affections morales vives, l'impression du froid quand le corps est en sueur, les excès alcooliques, les trop grandes fatigues, les phlegmasies gastro-intestinales. Chez les enfants, on remarque très-souvent cette maladie à l'époque de la dentition. A son début, la *roséole* s'accompagne parfois de malaise, de soif, d'inappétence, de sécheresse de la bouche et de démangeaisons. Les taches qui la constituent existent sur la peau, mais peuvent aussi atteindre les muqueuses buccale et pharyngée; elles se groupent en traînées demi-circulaires, dont l'existence est éphémère. Il est très-rare, en effet, qu'elles se prolongent au delà de trois jours. Quand la *roséole* précède l'éruption varioleuse, elle est généralement l'indice que celle-ci sera discrète et bénigne. Si elle a lieu au neuvième ou au dixième jour qui suit la vaccination, elle coïncide avec un peu de fièvre, de prostration et d'adynamie passagères. Dans d'autres cas enfin, elle peut accompagner une éruption de vésicules miliaires. Les seules maladies avec lesquelles on pourrait la confondre sont la rougeole, la scarlatine et l'érythème. Mais l'érythème se montre par larges plaques et non par taches disséminées. La rougeole s'accompagne de fièvre, de coryza, de bronchite, de larmoiement et de divers autres symptômes caractéristiques. La scarlatine s'en distingue aussi par son mouvement fébrile et par son angine concomitante. En outre, ces deux dernières maladies sont contagieuses et on verra sans peine, en lisant leur description, qu'elles s'éloignent beaucoup de la *roséole*.

Si la *roséole* est idiopathique, elle est toujours bénigne; si elle est symptomatique, elle n'est grave qu'en raison de la maladie principale dont elle dépend. Dans le premier cas, elle guérit seule et il n'est pas nécessaire de la combattre autrement que par la diète, le repos et l'usage de quelques tisanes rafraîchissantes. Dans le second cas, son traitement ne doit pas différer de celui de l'affection primitive et prédominante.

— *Roséole syphilitique*. Elle constitue assez souvent le premier accident de l'affection constitutionnelle secondaire. Elle a une période prodromique marquée par de la fièvre, du malaise, des douleurs vagues dans les membres et très-souvent du mal de gorge. Les taches qui la composent siégent surtout au cou, à la racine des cheveux, au devant de la poitrine et au voisinage des aines et des aisselles. D'abord rosées, elles brunissent peu à peu, tout en perdant de l'intensité de leur coloration, et il arrive un moment où elles semblent disparaître tout à fait, surtout si la température de l'atmosphère est très-élevée; mais, au moindre refroidissement du corps qui amène la pâleur générale de la peau, on les voit ressortir avec une teinte sombre ou violacée. Ces taches ont tendance à décrire des lignes courbes elliptiques dont la constatation est très-importante pour le diagnostic. Elles diffèrent encore de celles de la *roséole* simple par leur persistance pendant plusieurs mois, si on n'institue pas contre la syphilis un traitement spécifique convenable.

ROSER v. a. ou tr. (ro-sé — rad. *rose*). Donner une couleur rose, une teinte rose à : *Cette phrase* ROSA *les joues de l'impassible Camille.* (Balz.) *La petite chaîne qu'on appelle le rocher d'Avon nous avait salués le matin d'une ravissante aurore qui* ROSAIT *le grès.* (Michelet.) *Jamais peut-être elle n'avait été plus jolie; sa longue promenade* AVAIT ROSÉ *ses joues toujours un peu pâles.* (E. Sue.)

— Techn. Donner le rosage, une teinte cramoisie à : ROSER *du pourpre.*

Se roser v. pr. Prendre la couleur rose : *Son teint* S'EST *un peu* ROSÉ.

ROSERAIE s. f. (ro-ze-rè — rad. *rosier*). Lieu planté de rosiers.

ROSERÉ s. m. (ro-ze-ré). Ichthyol. Nom vulgaire des athérines, sur les côtes de la Méditerranée.

ROSEREAUX s. m. pl. (ro-ze-rô). Comm. Fourrures communes de Russie.

ROSÈRES (Isabelle ou Elisabeth DE), Espagnole née vers 1490 et morte vers 1540. Elle fut célèbre en Espagne à l'égal d'Isabelle de Cordova, la fameuse théologienne. S'il faut en croire François-Augustin della Chiesa et après lui Hilarion de Coste, Moreri et autres, elle avait obtenu la permission de prêcher dans l'église cathédrale de Barcelone, et l'on voyait se grouper autour de la chaire catholique, quand elle y montait, une foule d'auditeurs enthousiastes, étonnés, éblouis par sa savante éloquence. « Etant allée à Rome, sous le pontificat de Paul III, elle prêcha, dit Hilarion, avec une grande éloquence et doctrine aux juifs, dont plusieurs furent convertis à la religion chrétienne par ses prédications, et même elle les assista par ses aumônes et libéralités. On dit aussi qu'elle expliquait, en présence de plusieurs cardinaux et grands prélats, les œuvres de Jean Duns, Ecossais, dit le *Docteur subtil.* »

ROSES, ville d'Espagne. V. ROSAS.

ROSETIER s. m. (ro-ze-tié — rad. *ros*). Techn. Outil, poinçon avec lequel on fait des rosettes ou rivures. ‖ On écrit aussi ROSETTIER.

— **Encycl.** On donne ce nom à toute une famille de petits outils qu'emploient les ouvriers sur métaux pour faire les rosettes, yeux ou rivures qui servent à river les deux bouts d'une goupille. Ce sont des cylindres d'acier trempé, dont l'extrémité inférieure a les bords bien coupants et une forme appropriée au genre de rivure qu'on veut pratiquer. Pour en faire usage, on pose une feuille métallique sur une calotte ou une plaque de plomb, on tient d'une main et bien verticalement le rosetier sur cette feuille, puis, de l'autre main, on donne un coup sec de marteau sur la tête de l'outil. Si celui-ci est bien fait, la rosette se trouve parfaitement découpée et s'enlève toute seule.

ROSETTE s. f. (ro-zè-te — dimin. de *rose*). Petite rose. ‖ Peu usité.

— Nœud formé d'une ou deux boucles, qu'on peut détacher en tirant les bouts : *Attacher ses souliers avec une* ROSETTE. ‖ Nœud de ruban en forme de petite rose, que portent à la boutonnière les officiers de l'ordre de la Légion d'honneur : *Il portait un habit noir orné de la* ROSETTE *rouge.* (Balz.)

C'est la *rosette* rouge et non la fleur des champs
Qui fleurit à sa boutonnière!
TH. DE BANVILLE.

‖ Sorte de petite cocarde en cuir noir dont les soldats ornaient leur chevelure, lorsqu'ils portaient la queue.

— Chorégr. Sorte de spirale que l'on décrit avec vitesse en tournant sur la pointe du pied.

— Mar. Chacun des femelots des ferrures d'un gouvernail. On dit aussi ROSE. ‖ *Rappeler la rosette*, Corriger l'inclinaison de l'aiguille aimantée, en augmentant un peu le poids de la partie qui se relève.

— Comm. Toile ouvrée qu'on fabriquait autrefois en Flandre et en Normandie.

— Techn. Petite plaque en métal, percée d'un trou au centre, qui sert à river les deux bouts d'une goupille : ROSETTE *ronde, carrée.* ROSETTE *plate, bombée.* ROSETTE *en or, en laiton. Les* ROSETTES *d'un rasoir, d'une lancette.* On dit aussi ŒIL ou RIVURE. ‖ Ornement de cuivre placé au centre d'un champignon, dans un portemanteau. ‖ Ornement en forme de petite rose, que l'on emploie dans la sculpture, dans la broderie. ‖ Fer dont se servent les relieurs pour produire d'un seul coup certains ornements. ‖ Rose de luth ou de guitare. ‖ Petite couture faite en réseau, pour réparer un trou qui s'est produit dans le linge. ‖ Partie blanche ou sorte de fil tortillé, dans le tain d'une glace. ‖ Outil avec lequel on divise les roseaux dont on forme les dents de ros. ‖ Molette d'éperon. ‖ Petit cadran sur lequel est placée l'aiguille de l'avance ou du retard des montres. ‖ Ornement de métal ciselé en forme de rose, au milieu duquel passe la tige d'un bouton de porte. ‖ Sorte d'encre rouge : *Ecrire avec de la* ROSETTE. ‖ Craie teinte en rouge dont on se sert pour peindre. ‖ *Cuivre de rosette* ou simplement *Rosette*, Cuivre parfaitement purifié.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson indéterminé des mers du Nord : *Les écailles de la* ROSETTE *sont d'un vert rougeâtre sur le dos.* (V. de Bomare.)

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre lamellaire.

— Bot. *En rosette*, Se dit de la disposition des feuilles disposées en cercle et étalées à l'extrémité d'un rhizome ou d'une tige. ‖ Bouquet de petites feuilles terminant la tige d'une mousse. ‖ Ensemble de cellules disposées à la partie supérieure du nucelle, chez les conifères.

— Arboric. Nom donné aux lambourdes des arbres fruitiers : *C'est presque toujours sur des* ROSETTES *que sont placés les fruits des poiriers et des pommiers.* (Dict. d'agric.) ‖ Fendillement circulaire qui se produit dans le cœur d'un arbre.

ROSETTE, province de la basse Egypte, en grande partie comprise dans l'O. du Delta, bornée au N. et au N.-O. par la Méditerranée, à l'E. et au S.-E. par la province de Garbiéh, au S.-O et à l'O. par celle de Baheireh; 105 kilom. du N.-E. au S.-O., 75 kilom. dans sa plus grande largeur, du N.-O. au S.-E.; 600 kilom. carr. de superficie. La principale branche occidentale du Nil la traverse dans sa largeur. Ch.-l., Rosette.

ROSETTE, ancienne *Bolbitinum*, *Rachid* en arabe, ville de la basse Egypte, ch.-l. de province, sur la branche occidentale du Nil et à 9 kilom. de son embouchure, à 50 kilom. N.-E. d'Alexandrie, dans une plaine un peu élevée, par 31° 24′ 34″ de latit. N. et 28° 8′ 35″ de longit. E.; 15,000 à 20,000 hab. Les maisons sont en brique rouge, mais les plus importantes, ainsi que les mosquées et les minarets, sont recouvertes de plâtre. Les rues principales s'étendent parallèlement au rivage et sont coupées régulièrement par d'autres plus petites. Les maisons ont de quatre à cinq étages. Les plus beaux quartiers sont vers le quai, qui est très-étendu et bien bâti. Le plus bel édifice de Rosette est la grande mosquée, dont le toit est supporté par un grand nombre de colonnes et dont les minarets se font remarquer par leur élévation et la légèreté de leur architecture. Une barre dangereuse empêche les navires de remonter jusqu'à Rosette; aussi le commerce de cette ville est-il très-déchu aujourd'hui.

Rosette fut fondée par les Arabes en 870, près de l'emplacement de l'ancienne Bolbitine, ce qui avait fait donner à l'embouchure de la principale branche occidentale du Nil le nom de bouche Bolbitique. Les Français s'en emparèrent en 1798, mais ils furent ensuite obligés de la rendre aux Turcs et aux Anglais réunis; ces derniers, en 1807, tentèrent inutilement de la prendre.

« On appelle *inscription de Rosette*, dit Bouillet, une célèbre inscription gravée sur une pierre de granit découverte, en 1799, à Rosette, par les Français pendant l'expédition d'Egypte; elle est en trois langues (hiéroglyphique, égyptien vulgaire et grec) et date de l'an 193 av. J.-C., époque où Ptolémée monta sur le trône; l'inscription rappelle ce qui s'est passé sous la minorité de ce prince. C'est ce monument qui donna à Champollion la clef des hiéroglyphes. Il se trouve aujourd'hui à Londres. Letronne a publié, en 1841, le texte et la traduction littérale de l'inscription grecque avec un commentaire; elle a été publiée de nouveau en Allemagne, avec commentaires, par H. Brugsch (Berlin, 1851) et par Uhlemann (1853). On en trouve aussi le texte dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de la collection Didot. »

Dans les jardins des environs de Rosette croissent confondus les citronniers, les orangers, les cédrats, les bananiers, les abricotiers, les pêchers, les grenadiers, etc.; le palmier s'y élève au-dessus de tous et y forme un aspect des plus pittoresques. Au nord et à l'est sont des dattiers et des rizières; on y cultive aussi le lin, le sésame, la colocasie et diverses plantes potagères.

Rosette (PIERRE DE). On appelle ainsi un bloc de basalte noir, couvert d'inscriptions et trouvé par l'armée française dans la ville de Rosette en 1799. La pierre de Rosette est actuellement au British Museum, les Anglais nous l'ayant reprise lors de la capitulation de l'armée d'Egypte. Elle est surtout célèbre en ce que les trois inscriptions qu'elle porte, la première en caractères hiéroglyphiques, la seconde en caractères démotiques et la troisième en grec et datée de 193 av. J.-C., ont servi de point de départ à Champollion pour le déchiffrement des hiéroglyphes. L'inscription en caractères hiéroglyphiques est tronquée, les deux autres sont à peu près intactes, et l'inscription grecque explique qu'elle n'est que la traduction d'un unique décret, rédigé en trois langues, par les prêtres égyptiens en l'honneur de Ptolémée Epiphane; le grec pouvait donc fournir l'explication d'un certain nombre de signes hiéroglyphiques, et les investigations des savants se tournèrent de ce côté. L'Anglais Young, voyant certains groupes de signes entoures d'un enroulement formant cartouche, soupçonna que ces cartouches devaient contenir les noms propres royaux. Cette conjecture était juste. Belzoni ayant découvert à Philæ un cippe et un obélisque contenant chacun la même inscription, l'un en grec, l'autre en hiéroglyphes, on remarqua les mêmes groupes de signes enfermés dans le même système d'enroulement. On détermina aisément, dans l'inscription de Philæ, où il était question d'un roi Ptolémée et d'une reine Cléopâtre, le cartouche correspondant au premier nom : il était indiqué au groupe de signes que l'on conjecturait signifier Ptolémée dans l'inscription de Rosette. Ce point acquis, le second cartouche devait offrir le nom de Cléopâtre, ce qu'on vérifia facilement, les mots Ptolémée et Cléopâtre offrant des lettres communes; en les comparant, on trouva, en effet, que le premier caractère du premier mot correspondant au P se trouvait le cinquième du second, que le caractère correspondant au L occupait à la fois la quatrième place dans le cartouche Ptolémée et la seconde dans le cartouche Cléopâtre, etc. Ces deux noms fournissaient huit lettres; les autres cartouches royaux, assez nombreux sur la pierre de Rosette et dont l'inscription grecque offrait la succession, permirent de compléter l'alphabet. Si donc la langue hiéroglyphique n'eût employé que des caractères alphabétiques, elle livrait immédiatement son secret; mais on sait (v. HIÉROGLYPHE) que ses signes sont en grande partie symboliques, et là le champ des conjectures est encore illimité.

La pierre de Rosette, qui a servi de point de départ à une des plus intéressantes entreprises de l'esprit humain, la tentative de restitution d'une langue depuis longtemps perdue, n'en garde pas moins une grande importance. Voici, d'après M. Champollion-Figeac, la traduction des principaux passages de l'inscription hiéroglyphique :

« L'an IX, le 10 du mois de mechir, les pontifes et les prophètes, ceux qui entrent dans le sanctuaire pour habiller les dieux, les ptérophores, les hiérogrammates et tous les autres prêtres qui, de tous les temples situés dans le pays, s'étaient rendus à Memphis, auprès du roi, pour la solennité de la prise de possession de cette couronne dont Ptolémée, toujours vivant, le bien-aimé de Ptah, dieu épiphane, prince très-gracieux, a hérité de son père, ont prononcé le même jour le décret suivant : Considérant que le roi Ptolémée, fils du roi Ptolémée et de la reine Arsinoé, dieux philopatores, a fait toute sorte de bien aux temples et à ceux qui y font leur demeure, et, en général, à tous ceux qu'il gouverne; qu'étant dieu, né d'un dieu et d'une déesse, comme Horus, fils d'Isis et d'Osiris, et jaloux de signaler généreusement son zèle pour les choses qui concernent les dieux, il a consacré au service des temples de grands revenus, tant en argent qu'en blé, et a fait de grandes dépenses pour ramener la tranquillité en Egypte et y élever des temples; qu'il n'a négligé aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour faire des actes d'humanité; qu'afin que dans son royaume tous les citoyens fussent dans l'abondance il a supprimé tout à fait quelques-uns des tributs et impôts établis dans le pays et diminué les autres; que, de plus, il a remis tout ce qui lui était dû des redevances royales, tant par ses sujets d'Egypte que par ceux de ses autres royaumes, quoique ces redevances fussent considérables; qu'il a renvoyé absous ceux qui avaient été emprisonnés et jugés depuis longtemps; qu'il a ordonné que les revenus des temples et les redevances qu'on leur payait chaque année, tant en blé qu'en argent, ainsi que les parts réservées aux dieux sur les vignobles, les vergers et toutes les autres matières auxquelles ils avaient droit du vivant de son père, continueraient à se percevoir dans le pays; qu'il a dispensé ceux qui appartiennent aux tribus sacerdotales de faire tous les ans le voyage par eau à Alexandrie; qu'il a ordonné que les citoyens qui avaient quitté les rebelles armés et ceux dont les sentiments avaient été, dans les temps de troubles, opposés au gouvernement, et qui étaient rentrés dans le devoir, fussent maintenus en possession de leurs biens; qu'étant entré dans Memphis en vengeur de son père et de sa propre couronne, il a puni comme ils le méritaient les chefs de ceux qui s'étaient révoltés sous son père et avaient dévasté le pays et dépouillé les temples; qu'il a fait beaucoup de dons à Apis, à Mnévis et aux autres animaux sacrés de l'Egypte; qu'il a fait faire de magnifiques ouvrages au temple d'Apis; qu'il a renouvelé les choses précieuses déposées dans les temples, etc. Il a donc plu aux prêtres de tous les temples du pays de décréter que tous les honneurs appartenant au roi Ptolémée, toujours vivant, etc., ainsi que ceux qui sont dus à son père et à sa mère, et ceux qui sont dûs à ses aïeux, fussent considérablement augmentés; que la statue du roi Ptolémée, toujours vivant, soit érigée dans chaque temple et posée dans le lieu le plus apparent, laquelle sera appelée la statue de Ptolémée, vengeur de l'Egypte; près de cette statue sera placé le dieu principal du temple qui lui présentera l'arme de la victoire. Que les prêtres fassent trois fois par jour le service religieux auprès de ces statues, etc.; qu'il soit consacré au roi Ptolémée une statue et une chapelle élevées dans le plus saint des temples, etc., et, pour que cette chapelle puisse mieux être distinguée des autres, qu'on pose au-dessous les six couronnes d'or du roi surmontées de l'aspic, et au milieu de ces couronnes sera placé l'ornement royal appelé *pschent*, celui que le roi portait lorsqu'il entra à Memphis dans le temple pour prendre possession de sa couronne, etc. »

L'inscription continue à énumérer les autres honneurs décernés au roi; mais ces points offrent moins d'intérêt. Elle nous apprend aussi, toujours d'après l'interprétation de Champollion, quelles étaient les redevances dont Ptolémée faisait remise aux prêtres; elles consistaient en toiles de byssus, pour lesquelles ils étaient en retour de huit ans. Divers autres détails d'administration publique et d'impôts relatifs aux terres sacrées nous sont aussi connus par elle.

ROSETTI (Constantin), homme politique et poëte roumain, né Bucharest vers 1815. Il entra fort jeune dans l'armée, qu'il quitta, en 1836, afin de s'adonner à son goût pour les lettres. Après avoir donné quelques traductions d'ouvrages de Voltaire, de Lamartine et de Byron, il fit paraître un recueil de vers, les *Chants de bonheur* (1840), dont quelques pièces eurent un vif succès. Deux ans plus tard, Rosetti devint chef de police à Pitesti et fut appelé, peu de temps après, à occuper à Bucharest les fonctions de procureur du tribunal civil, dont il se démit en 1845. Il fit alors un voyage à Paris, puis revint à Bucharest où il épousa la sœur du secrétaire du consul anglais dans cette ville, Mlle Marie Grant, et ouvrit une librairie (1846). Rosetti, qui était devenu un des membres les plus actifs du parti démocratique, fit partie, en 1848, du comité révolutionnaire qui renversa le prince Bibesco. Arrêté au début du mouvement (9 juin), il fut délivré par le peuple, fit sauver Bibesco, puis fut successivement chef de police à Bucharest, secrétaire du gouvernement provisoire et directeur au ministère de l'intérieur. A cette époque, il fonda et di-

rigea un journal démocratique intitulé le *Nourrisson roumain*. Ayant été envoyé en mission auprès de Fuad-Effendi au mois de septembre suivant, il fut arrêté par ordre du général ottoman et envoyé à Orsowa, où il fut emprisonné. Grâce au dévouement de sa femme, il parvint à s'échapper et gagna Paris. Là il publia, en collaboration avec d'autres exilés, la *Roumanie future* (1850), revue, et la *République roumaine*, journal dont l'existence fut éphémère, puis fit paraître : *Appel à tous les partis* (1850), écrit dans lequel il plaidait la cause de la révolution roumaine de 1848 ; *Lettres au prince Stirbey* (1852); le *Catéchisme des villageois* (1852), sur la même révolution, et fonda un nouveau journal, le *Romanule*. En 1859, il retourna en Valachie, fut élu député et devint, sous l'administration du prince Couza, ministre de l'instruction publique et des cultes (juin 1861); mais il garda peu de temps son portefeuille. Depuis lors, il a continué à prendre part aux affaires politiques de son pays, mais sans exercer une influence marquée.

ROSETTIER s. m. (ro-sè-tié). Autre orthographe du mot ROSETIER.

ROSHEIM, ancien bourg de France (Bas-Rhin), à 24 kilom. S.-O. de Strasbourg, arrond. et à 30 kilom. N. de Schlestadt; cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871) et aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine. Rosheim se trouve dans une charmante situation, à la limite d'un amphithéâtre de collines que domine à l'O. la montagne dont les ruines de Girbaden couronnent le sommet; pop. aggl., 3,673 hab. — pop. tot., 3,948 hab. Moulins, blanchisserie de toiles, taillanderies, manufacture de produits chimiques, fabrique de peignes, etc.

Le bourg de Rosheim a été plusieurs fois incendié ou saccagé par les divers prétendants à sa possession. Il eut surtout à souffrir au commencement de la guerre de Trente ans, époque à laquelle il fut encore livré aux flammes et où une partie de ses habitants fut passée au fil de l'épée. L'annexion de l'Alsace à la France fut pour lui le commencement d'une ère de tranquillité dont il avait le plus grand besoin pour se relever de ses ruines. Les anciennes fortifications du bourg n'ont pas encore complétement disparu; il en reste même des parties assez étendues. On y pénétrait par quatre portes, dont deux subsistent encore. Les Allemands s'en emparèrent au mois d'août 1870.

Rosheim possède une très-belle église qui a été récemment restaurée avec beaucoup de soin et de goût, et qui est un très-remarquable spécimen du style romano-byzantin du XII^e siècle. Une tour octogonale s'élève à l'intersection du chœur et du transsept. Ce qui attire surtout l'attention à l'extérieur du monument, ce sont de charmantes sculptures décoratives, notamment celles qui forment une ceinture élégante à la naissance des toitures. L'intérieur, qui comprend trois nefs, est très-simple, mais très-harmonieux. Un beau transsept sépare les nefs du chœur. On remarque à l'intérieur de l'édifice : de beaux vitraux de couleur; un joli maître-autel en pierre, sculpté par M. Muller; une peinture de M. Richomme : le *Christ, portant le livre de vérité, entre saint Pierre et saint Paul;* un bénitier de 1487; les peintures décoratives du pourtour de l'abside, dues à M. Denecken, et la sacristie, dont la voûte est ornée d'une *Assomption*. L'église de Rosheim fut bâtie, suivant une légende, par un comte de Salen, dont tous les enfants avaient été successivement dévorés par un loup, et à qui un saint ermite promit d'autres héritiers s'il faisait bâtir une église à l'endroit que lui indiquerait un oiseau de la forêt. Divers groupes sculptés sur le faîte de l'édifice rappellent cette tradition. « L'église de Rosheim, dit M. Bœswillwald, est un monument exceptionnel dans l'architecture du XII^e siècle en Alsace et sur les bords du Rhin. Elle se distingue tout particulièrement par le style, la variété et l'originalité de ses sculptures, ainsi que par la beauté des profils de ses bases et de ses corniches. Les chapiteaux cubiques des colonnes de la nef, tous variés de composition, n'ont d'analogues dans aucun des monuments de la même époque en Alsace. » Signalons, en outre, l'église Saint-Etienne, bel édifice du XVIII^e siècle, surmonté d'un clocher du XII^e; quelques curieuses enseignes sculptées (XVI^e siècle) et une source d'eau minérale (12°,20), efficace contre la goutte et les affections nerveuses. Les éléments principaux de ces eaux sont : des carbonates de chaux, de magnésie, de lithine, des sulfates de lithine, de magnésie, etc.

ROSICKI (Sigismond), en latin **Rositius**, l'un des plus anciens chroniqueurs polonais, mort en 1470 au couvent des augustins de Piask, près de Breslau, où il était entré dès sa jeunesse. Il a écrit une chronique des évêques de Breslau, en deux parties, dont la première renferme la vie de vingt-cinq de ces prélats, et dont la seconde est une histoire de la Silésie depuis 1237, année de la mort de Henri le Barbu, jusqu'à l'année 1470. Cette chronique a été insérée par Sommersberger dans le recueil des *Scriptores rerum Silesiæ*.

ROSICLÈRE s. f. (ro-zi-klè-re). Minér. Un des noms vulgaires de la mine d'argent rouge.

ROSIER s. m. (ro-zié — rad. *rose*). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des rosacées et de la tribu des rosées, comprenant environ cent soixante espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe : *Les* ROSIERS *sont des arbustes presque toujours munis d'aiguillons.* (P. Duchartre.) *On multiplie les* ROSIERS *par toutes les méthodes connues.* (Bosc.) *On ne cultive sous le rapport de l'utilité que deux espèces de* ROSIERS. (Parmentier.) *La meilleure huile essentielle de roses s'obtient par la distillation des fleurs du* ROSIER *toujours vert.* (T. de Berneaud.) ‖ *Rosier du Japon*, Nom vulgaire du camellia.

— Hist. *Rosier de la cour*, Officier du parlement qui était chargé de fournir les roses dont les ducs et pairs faisaient hommage au parlement dans la cérémonie appelée baillée des roses : *Le* ROSIER *de la cour et les marchands de chapels de roses avaient le monopole de la vente des roses à Paris; mais ils étaient astreints à présenter chacun, tous les ans, au voyer de la ville, trois chapeaux de fleurs, la veille des Rois, et, vers l'Assomption, un panier de roses pour sa provision d'eau de roses.*

— **Encycl.** Les *rosiers* ou roses (*rosa* des Latins, *rhodon* des Grecs) constituent un genre de végétaux qui sert de type à la famille des rosacées et même à la classe des rosinées, dans lequel la nature a placé la plus belle de ses fleurs et dont l'art de l'horticulture a tiré ses plus étonnantes merveilles. Le *Grand Dictionnaire* préfère réunir en un seul article, au mot ROSE, tout ce qui concerne cette plante considérée aux divers points de vue de la botanique, de l'horticulture, de la pharmaceutique, de la thérapeutique, de la parfumerie, de l'art culinaire et des applications poétiques, artistiques et industrielles. V. ROSE.

Le plus grand *rosier* connu est en France, à Toulon, dans le jardin de la marine. C'est un *rosier* à fleurs blanches, le *rosier* de Banks, du nom de lady Banks. Il couvre une muraille large de 75 pieds et haute de 18; il mesure à la souche, près de la racine, 2 pieds 8 pouces et produit environ 50,000 roses d'avril à mai.

ROSIER s. m. (ro-zié — rad. *ros*). Techn. Fabricant de ros ou peignes à tisser.

ROSIER (Joseph-Bernard), auteur dramatique français, né à Béziers (Hérault) en 1804. D'abord clerc d'avoué, puis employé dans l'enregistrement, ensuite professeur de rhétorique, il se fit auteur dramatique en 1830. Ses pièces sont généralement gaies, spirituelles et bien faites; on leur trouvait, vers 1840, des intentions généreuses et on félicitait l'auteur de se proposer un but moralisateur et progressif. Nous louerons surtout l'habileté de ses combinaisons scéniques et la spirituelle vivacité du dialogue. Voici la liste des principales : le *Mari de ma femme*, comédie en trois actes et en vers (théâtre de l'Odéon, 14 juillet 1830); le *Mariage par dévouement*, comédie en trois actes et en prose (Odéon, 3 mai 1831); la *Mort de Figaro*, drame en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 9 juillet 1833); *Mademoiselle de Montmorency* ou le *Dernier amour de Henri IV*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 4 septembre 1834); la *Jolie voyageuse* ou les *Deux Giroux*, vaudeville en un acte, avec Chazet et Achille Dartois (théâtre des Variétés, 12 novembre 1834); *Un procès criminel* ou les *Femmes impressionnées*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 24 mai 1836); *Claire* ou la *Préférence d'une mère*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 4 juillet 1837); *Maria Padilla*, drame-vaudeville en quatre actes (1837); *A trente ans* ou *Une femme raisonnable*, comédie en trois actes, mêlée de couplets, musique de Doche fils (théâtre du Vaudeville, 25 janvier 1838); les *Assurances conjugales*, comédie en un acte et en prose, mêlée de chant (théâtre du Palais-Royal, 23 novembre 1838); le *Manoir de Montlouvier*, drame en cinq actes et en prose (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 11 février 1839); le *Protégé*, comédie en un acte, mêlée de chant (théâtre du Vaudeville, 13 mai 1839); l'*Amour*, comédie-vaudeville en trois actes (théâtre des Variétés, 21 septembre 1839); la *Lune rousse*, comédie-vaudeville en un acte (théâtre des Variétés, décembre 1839); la *Mansarde du crime*, comédie-vaudeville en un acte (théâtre du Vaudeville, 4 novembre 1840); *Monsieur Montgaillard* ou le *Premier jour des noces*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, janvier 1842); *Une dernière conquête*, comédie-vaudeville en deux actes (théâtre des Variétés, décembre 1847); la *Foi, l'Espérance et la Charité*, drame en cinq actes et en prose (théâtre de la Gaîté, 1848; *Brutus, lâche César!* comédie-vaudeville en un acte (théâtre du Gymnase, 2 juin 1849); le *Songe d'une nuit d'été*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 20 avril 1850); *Raymond* ou le *Secret de la reine*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 5 juin 1851); la *Cour de Célimène*, opéra-comique en deux actes, musique de M. Thomas (Opéra-Comique, 11 avril 1855); le *Housard de Berchini*, opéra-comique en deux actes, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 17 octobre 1855); *Chacun pour soi*, comédie en trois actes (Vaudeville, 1^er octobre 1856).

ROSIÈRE s. f. (ro-ziè-re — rad. *rose*). Jeune fille à laquelle on décerne solennellement une couronne de roses, en récompense de sa sagesse, dans quelques villages où cette coutume est établie : *La* ROSIÈRE *de Salency. La* ROSIÈRE *de Nanterre. Le couronnement de la* ROSIÈRE. *C'est aujourd'hui le grand jour, on désigne la* ROSIÈRE *et on couronne la vertu.* (Etienne.)

. . . . Hélas! belle *rosière*,
D'autres amis des mœurs doteront ta chaumière;
Mes présents ne sont point une ferme, un troupeau,
Mais je puis d'une rose embellir ton chapeau.
DE FONTANES.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre able, plus connu sous le nom de VÉRON.

— **Encycl.** On attribue l'origine de l'institution des *rosières* et de leur couronnement annuel à saint Médard, évêque de Noyon au V^e siècle. Cet évêque, qui en même temps était seigneur de Salency, village situé à une demi-lieue de Noyon, avait imaginé de donner tous les ans à celle des filles de sa terre qui jouirait de la plus grande réputation de vertu une somme de 25 livres et une couronne ou chapeau de roses. La première *rosière* fut couronnée vers 525 et l'évêque donna le prix à sa propre sœur, que la voix publique désigna comme la plus vertueuse du pays. On voyait encore au dernier siècle, au-dessus de l'autel de la chapelle de Saint-Médard, située à l'une des extrémités du village de Salency, un tableau où le prélat était représenté en habits pontificaux et mettant une couronne de roses sur la tête d'une jeune fille coiffée en cheveux et à genoux. La récompense instituée par saint Médard devint pour les filles de Salency un puissant motif de sagesse; indépendamment de l'honneur qui en rejaillissait sur la *rosière*, elle trouvait infailliblement à se marier dans l'année, quelque humble que fût sa condition. Saint Médard, frappé de ce résultat, perpétua son établissement; il détacha des domaines de sa terre douze arpents dont il affecta les revenus au payement des 25 livres et des frais accessoires. Mentionnons ici une condition imposée par le fondateur et qui se ressent violemment de l'ancien régime : il fallait non-seulement que la *rosière* eût une conduite irréprochable, mais que son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et autres parents en remontant jusqu'à la quatrième génération fussent eux-mêmes irrépréhensibles. Cette condition était plus que sévère : elle était injuste, puisqu'une pauvre fille née de parents vicieux et coupables n'en a que plus de mérite à se bien conduire. C'est ce que le fondateur de la Rose, d'accord en cela avec le principe chrétien (les fautes des pères rejailliront sur leurs enfants, etc.), semble n'avoir pas voulu comprendre. Quoi qu'il en soit, l'institution prospéra. Le seigneur de Salency demeura, après saint Médard, en possession du droit de choisir la *rosière* entre trois filles du village de Salency, qu'on lui présentait un mois à l'avance. C'est du moins ce qui se passait au XVIII^e siècle, seule époque sur laquelle il nous ait été transmis à ce sujet des renseignements précis. Le seigneur faisait annoncer au prône de la paroisse le nom de celle sur qui il avait arrêté son choix afin que ses rivales eussent le temps d'examiner ses titres et de contredire. C'était seulement après cette épreuve que le choix du seigneur était définitivement confirmé. Arrivait enfin le 8 juin, jour de la fête de saint Médard : vers les deux heures de l'après-midi, la *rosière*, vêtue de blanc, frisée, poudrée, les cheveux flottants en grosses boucles sur les épaules, accompagnée de sa famille et de douze filles aussi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnaient la main, se rendait au château de Salency, avec des tambours, des violons, des musettes, etc. Le seigneur de Salency ou son épouse allait recevoir la *rosière;* celle-ci lui faisait un petit compliment pour le remercier de la préférence dont elle avait été l'objet entre ses compagnes; après quoi le seigneur, ou celui qui le représentait, et son bailli lui donnaient chacun la main, et, précédés des instruments, suivis d'un nombreux cortége, ils la menaient à la paroisse où elle entendait les vêpres sur un prie-Dieu au milieu du chœur. Il paraît que dans ce temps-là il ne pleuvait pas toujours le jour de la Saint-Médard. Les vêpres terminées, le clergé sortait processionnellement avec le peuple pour aller à la chapelle du fondateur; sur l'autel était placé le chapeau de roses, entouré d'un ruban bleu et garni sur le devant d'un anneau d'argent. Après l'avoir bénit, l'officiant le posait sur la tête de la *rosière* agenouillée et lui remettait les 25 livres d'argent, en présence du seigneur et des officiers de justice. Ainsi couronnée, la *rosière* était reconduite par le seigneur ou son fiscal et toute sa suite jusqu'à la paroisse, où l'on chantait le *Te Deum* et une hymne de saint Médard, pendant qu'au dehors tous les jeunes gens du village tiraient des coups de mousquet. Enfin, au sortir de l'église, la *rosière* était menée jusqu'au milieu de la grande rue de Salency, où des censitaires de la seigneurie avaient fait dresser une table garnie d'une nappe, de six serviettes, de six assiettes, de deux couteaux, d'une salière pleine de sel, d'un lot de vin clairet, en deux pots (environ deux pintes et demie de Paris), de deux verres, d'un demi-lot d'eau fraîche, de deux pains blancs d'un sou, d'un demi-cent de noix et d'un fromage de trois sous. A l'issue de ce repas, d'une frugalité symbolique, on donnait encore à la *rosière*, par forme d'hommage, une flèche, deux balles de paume et un sifflet de corne, avec lequel un des censitaires sifflait trois fois avant que de l'offrir. Ces servitudes étaient obligatoires, à peine de soixante sous d'amende. L'anneau d'argent et le cordon bleu qui agrémentaient le chapeau de roses rappelaient un souvenir historique : Louis XIII se trouvant peu de jours avant le 8 juin au château de Varennes, près de Salency, le seigneur de ce dernier village, M. de Belloy, vint le prier de vouloir bien pour cette fois présider la cérémonie. Louis XIII accédant à cette demande envoya le marquis de Gordes, son premier capitaine des gardes, présider en son nom, et par ses ordres il fut ajouté aux fleurs de la couronne une bague d'argent et un cordon bleu. Depuis ce jour, la *rosière* reçut la bague, et elle et ses compagnes furent décorées du ruban.

Cette cérémonie commençait à être un peu délaissée, quand, vers la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle reçut comme un nouveau lustre. A cette époque, les économistes et les philosophes avaient entrepris une sorte de rappel à la nature qui ne resta pas sans écho : l'agriculture, les champs, les travaux rustiques et les plaisirs du village furent remis en honneur, et il fut de bon ton dans la noblesse de jouer au gentilhomme campagnard. Quelques grands seigneurs, nourris de la lecture de Rousseau, se mirent en tête de faire revivre sur leurs domaines les usages délaissés, les traditions tombées en désuétude. L'ancienne fête de la *Rosière* gagna à cette mode villageoise une résurrection véritable; on réveilla ses vieux souvenirs, et Fréron notamment, dans son *Année littéraire*, en résuma les principaux traits historiques d'après une ancienne relation imprimée à Noyon et qu'il exhuma. La fête de Salency remise alors en pleine lumière brilla d'un nouvel éclat. Paris ne dédaigna pas de s'en occuper un instant; le marquis de Pezay composa sous le titre de la *Rosière* un opéra-comique dont Grétry fit la musique (1774); M^me de Genlis écrivit la *Rosière de Salency*, comédie du genre larmoyant, mais intéressante néanmoins. Lemierre, dans son poëme des *Fastes*, consacra à la *rosière* quelques vers :

Reine de nos jardins, rose aux mille couleurs,
Sois fière désormais d'être le prix des mœurs,
Et de voir éclater tes beautés printanières
Sur le front ingénu des modestes bergères.
Sois plus flattée encor de servir en nos jours
De couronne aux vertus que de lit aux amours.
« La pomme à la plus belle! » a dit l'antique adage :
Un plus heureux a dit : « La rose à la plus sage! »

Jusqu'à la Révolution, la fête de la *Rosière* fut célébrée à Salency avec une grande pompe. Fréron donnait les habitants de Salency comme des modèles de vertu patriarcale : « Tous les habitants de ce village, composé de cent quarante-huit feux, sont, disait-il, doux, honnêtes, sobres, laborieux. Ils sont environ cinq cents; ils n'ont point de charrue; chacun bêche sa portion de terre, et tout le monde y vit satisfait de son sort. On assure qu'il n'y a pas un seul exemple, pas un seul, dans toute la rigueur du terme, je ne dis pas d'un crime commis à Salency par un naturel du lieu, mais même d'un vice grossier, encore moins d'une faiblesse de la part du sexe, tandis que tous les paysans des environs sont aussi brutaux, aussi vicieux qu'ailleurs. »

Salency cessa bientôt d'avoir le privilége unique des *rosières*, et un grand nombre de fondations analogues vinrent s'ajouter à l'antique institution de saint Médard. M. et M^me Elie de Beaumont fondèrent notamment en 1775, à Canon, près de Caen, une fête de la *Rosière*. L'acte de fondation et les statuts, approuvés par le parlement de Rouen, agrandirent le cadre un peu restreint de l'institution de Salency et spécifièrent que les trois communes de Canon, du Vieux-Fumé et de Mézidon concourraient par vingt électeurs chacune au choix d'une bonne fille, d'une bonne mère, d'un bon fils, d'un bon vieillard et d'un bon chef de famille. La première élection eut lieu en septembre 1775, et le 24 du même mois fut célébré le premier couronnement. L'abbé de Vauxcelles et l'abbé Le Monnier prêchèrent à la cérémonie, qui fut pour l'avenir fixée au 15 septembre de chaque année. Peu de temps après, le même abbé Le Monnier fonda une fête analogue à Briquebec et à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie. En 1778, un curé lorrain, nommé Marquis, suivit cet exemple à Richecourt. Nous ne pouvons relater ici toutes les imitations qui furent faites de cet usage, principalement en Normandie. Aujourd'hui, les couronnements de *rosières* les plus célèbres sont ceux de Salency et de Nanterre; cette dernière fête, qui appelle encore chaque année un certain concours de Parisiens, est même la plus brillante : indépendamment de sa couronne de roses, la jeune fille élue reçoit des mains du maire, ou de tout autre fonctionnaire présidant la cérémonie, une somme d'argent votée dans l'année par le conseil municipal. Mais hélas! on se moque de tout en France. Nous ne faisons plus, comme au XVIII^e siècle, des comédies attendrissantes sur

les *rosières* de Nanterre ou de Salency; nous les livrons sans pitié au vaudeville et à la caricature. M. Théodore Barrière a débuté dans la carrière dramatique par un désopilant vaudeville intitulé : *Rosière et nourrice.* M. Eugène Déjazet a écrit la musique d'un opéra-comique de M. Paulin Deslandes, ayant pour titre : la *Rosière de quarante ans.*

Rosière de Salency (LA), comédie pastorale en quatre actes et depuis en trois (18 juin 1774), en vers, paroles de Masson de Pezay, musique de Grétry; représentée aux Italiens le 28 février 1774. Les idylles de Gessner étaient alors à la mode. Grétry eut à cœur de leur payer son tribut et d'en reproduire le caractère et le sentiment en musique. Il ne resta pas au-dessous de son modèle. Les mélodies sont touchantes et parfois d'une sensibilité exquise. Le cachet de simplicité pastorale qui caractérise cet ouvrage n'en exclut pas l'accent dramatique dans les situations principales. Nous citerons le duo : *Colin, quel est mon crime?* et la mélodie si populaire : *Ma barque légère.* Grétry fait observer avec beaucoup de justesse que le personnage Jean Gau, venant de sauver Colin du naufrage, ne songe pas à faire une image effrayante de la tempête, mais qu'il raconte avec rondeur et gaieté la belle action qu'il a faite; il ajoute que les musiciens prennent trop souvent au sérieux les récits terribles, qui perdent leur intérêt quand le danger n'existe plus, et que le plaisir du succès doit l'avoir en partie fait oublier. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer l'observation suivante de Grétry : «Sans s'y porter en foule, le public a toujours vu avec satisfaction les représentations de la *Rosière;* il a repoussé les actrices dont les mœurs étaient peu régulières, lorsqu'elles se sont présentées pour remplir le rôle de Cécile ; celles, au contraire, dont la sagesse embellissait le talent ont reçu des applaudissements flatteurs, surtout à l'instant du couronnement; ce qui prouve que les hommes rassemblés aiment la vertu, quoiqu'ils ne voulussent pas toujours se charger de rendre l'actrice vertueuse.»

Rosière républicaine (LA) ou la **Fête de la Raison,** opéra en un acte, paroles de Sylvain Maréchal, musique de Grétry; représenté à Paris sur le théâtre des Arts (Opéra-National) le 26 décembre 1793. Cet opéra devait s'appeler la *Fête de la Raison* et être offert sous ce titre au public le 1er janvier 1794. Le *Moniteur* l'annonçait depuis plusieurs jours et l'affiche le promettait aux spectateurs, qui déjà avaient pris leurs places au théâtre, lorsqu'un ordre de l'autorité vint en arrêter la représentation et fit rendre l'argent à la foule. Qu'on juge par cette défense des audaces que s'était permises l'auteur du livret, déjà connu des amateurs par son fameux *Jugement dernier des rois.* Ainsi suspendue au dernier moment, la *Fête de la Raison* fut remise par les auteurs sur le chantier. Sylvain Maréchal fit disparaître les scènes dont le comité de Salut public condamnait la licence, et la pièce s'appela la *Rosière républicaine.* Sylvain Maréchal dut regretter les coupures obligées, car la *Fête de la Raison* était destinée, selon lui, à porter le dernier coup à tout ce qui caractérisait le culte catholique. Débaptisée, cette pièce eut encore du malheur; elle était annoncée pour le 31 août, mais l'explosion de la poudrière de Grenelle eut lieu ce jour-là, si bien que la pauvre *Rosière* fut renvoyée au 2 septembre suivant. On lui laissait grandement le temps, à cette héroïne républicaine, de perdre encore une fois son titre. Etait-elle suffisamment rosière lorsqu'elle parut enfin sur les planches de l'Opéra? nous l'ignorons. Toujours est-il que le public se montra plus sévère encore que les représentants du peuple et l'accueillit assez mal. Pourtant Vestris, en sans-culotte, dansait un pas avec deux religieuses, les citoyennes Adeline et Pérignon, et Lays, l'artiste fougueux qui était allé, en septembre 1792, protester au conseil général de la Commune de son zèle ardent pour la liberté et l'égalité, Lays jouait le rôle du curé. L'action débute par une ariette que chante Lysis, fils du maire, et dans laquelle les mots à l'ordre du jour font un assez plaisant contraste avec les tendres langueurs et le nom bucolique du citoyen Lysis :

Conçois-tu bien, mon père,
L'ivresse de mon cœur,
Si ma tendre bergère
De ce beau jour a tout l'honneur?
Oui, l'amour doit ce prix à mon patriotisme.
De tes leçons j'ai profité,
Ennemi de tout cagotisme
J'idolâtre la liberté.

Les vœux de Lysis sont exaucés : sa tendre bergère obtient la rose. Mais il fallait relever cette cérémonie un peu fade, un peu *rococo*, du couronnement de la rosière par quelque scène haute en couleur, et c'est le curé du lieu qui s'en charge, comme on va le voir; l'excellent homme s'y prend à merveille. Mais n'oublions pas de dire que la scène se passe devant une église fermée; des femmes venaient pour entendre la messe; ne pouvant entrer, elles récitent à genoux le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Confiteor*. Le chœur, où toutes ces prières se croisent, est un des bons morceaux de l'ouvrage. La porte de l'église s'ouvre enfin, et l'on voit, sur l'autel, se dresser la statue de la Raison. L'amant de la rosière Alison chante un hymne en l'honneur de la déesse nouvellement installée, l'orgue l'accompagne. Le curé, que l'on croyait endormi, vient se mêler aux citoyens; il ôte sa soutane, jette son couvre-chef clérical et paraît en costume de vrai sans-culotte. C'est dans ce costume qu'il fait abjuration solennelle de son ancien état :

Dans le temple de la Raison,
Et sous les yeux de la Nature,
Je viens me mettre à l'unisson
Et renoncer à l'imposture.
Oui, je reprends ma dignité
D'homme libre et pensant; je veux qu'à cette fête
On place sur ma tête
Le bonnet de la liberté.
Au diable la calotte!
Au diable la marotte!
Je me fais sans-culotte, moi,
Je me fais sans-culotte!

Sur quoi, le ci-devant curé, prêt à partir pour Rome, tenant en main le bonnet rouge dont il veut coiffer le pape, déchire son étole et foule aux pieds l'encensoir. Pour la première fois, dans cette pièce, un orgue fut entendu à l'Opéra. Un ballet terminait la *Rosière républicaine.* Les sans-culottes y dansaient devant l'autel de la Raison, comme autrefois David devant l'arche. Ici, David c'était Vestris, à qui de charmantes ballerines tenaient compagnie.

Rosières (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Théaulon, musique d'Hérold; représenté à Feydeau le 27 janvier 1817. La pièce est amusante, écrite avec esprit et belle humeur; c'est le premier ouvrage dramatique du compositeur, et on y trouve déjà plus qu'en germe les qualités qui l'ont élevé au rang des premiers compositeurs français. L'ouverture, les couplets de Florette : *De ce village tous les garçons*, le chœur final du premier acte; au second acte, les couplets de Mme de Mondor, la marche des gardes-chasse; le duo de Bastien et Florette, au troisième acte, sont les morceaux les plus saillants de l'ouvrage. Il a été repris au Théâtre-Lyrique le 5 juin 1860, avec Fromant, Ricquier-Delaunay, Gabriel, Mlles Girard et Faivre, et le 23 octobre 1866 au théâtre des Fantaisies-Parisiennes; mais l'exécution de cette partition, remplie de piquants détails d'orchestre, a été si faible que le public n'a pu que savoir gré au directeur de son intention.

ROSIÈRE (Jean-René LECOUPPERY DE LA ROSIÈRE, connu au théâtre sous le nom de), vaudevilliste, acteur et directeur dramatique, né à Paris, au collége de l'Ave-Maria, en 1739, mort dans la même ville en 1814. Il reçut une excellente éducation. Sa famille ne le destinait pas au théâtre, mais la vocation du jeune homme brisa tous les obstacles. Après avoir acquis sur des scènes de province l'habitude des planches et un certain mérite de comédien, il débuta à la Comédie-Italienne, sous le nom de **Rosière,** le 4 mai 1765, par les rôles de Pandolphe, de la *Servante maîtresse*, et d'Alberti, du *Peintre amoureux de son modèle.* Son intelligence et le naturel de son débit et de son jeu lui valurent un accueil très-flatteur. Rosière remplit ensuite avec un égal succès les rôles de Guillot, dans les *Deux chasseurs et la laitière;* du docteur, dans le *Maître en droit;* de Sancho Pança, de l'opéra de Philidor; de Marcel, dans le *Maréchal ferrant*, du même compositeur. Le succès du nouveau venu inquiéta les chefs d'emploi, et Rosière fut contraint de retourner en province. Mais le 17 mai 1778, Rosière reparut à la Comédie-Italienne dans les rôles du bailli, de la *Rosière de Salency*, et de Cassandre, du *Tableau parlant*, et cela avec un tel éclat, qu'il fut reçu sur-le-champ sociétaire par anticipation. Rosière partagea avec Piis et Barré l'honneur d'avoir été l'un des fondateurs du Vaudeville de la rue de Chartres, dont l'ouverture eut lieu le 1er janvier 1792. Rosière fut attaché à la nouvelle scène comme acteur et comme instituteur des élèves. Il cessa de jouer en 1804; mais il conserva la place de professeur jusqu'à sa mort. Parmi ses élèves, on doit citer au premier rang son fils Laporte, qui s'est fait une si grande réputation dans les rôles d'Arlequin. Voici la liste de ses pièces : le *Marchand d'esclaves*, parodie, en deux actes et en vaudevilles, de la *Caravane du Caire*, opéra, avec Barré et Radet (Comédie-Italienne, 7 janvier 1784); *Léandre Candide* ou les *Reconnaissances en Turquie*, comédie-parade en deux actes et en vaudevilles, avec Piis, Barré et Radet (Comédie-Italienne, 27 juillet 1784); le couplet le plus applaudi fut celui-ci :

Malgré Rome et ses adhérents,
Ne comptons que six sacrements;
Croire qu'il en est davantage,
C'est n'avoir pas le sens commun;
Car chacun sait que mariage
Et pénitence ne font qu'un;

Constance, parodie en un acte, prose et vaudevilles, de la tragédie lyrique de *Pénélope*, avec Piis, Barré et Radet (Comédie-Italienne, 6 janvier 1786); *Candide marié*, opéra-comique en deux actes, prose et vaudevilles, avec Barré et Radet (Comédie-Italienne, 20 juin 1788).

ROSIÈRES, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Montdidier; 2,492 hab. Filature de laine et filature de tricots.

ROSIÈRES, village et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Vorey, arrond. et à 15 kilom. N.-N.-E. du Puy; pop. aggl., 476 hab.—pop. tot., 2,301 hab. Aux environs, filons de plomb sulfuré.

ROSIÈRES-ET-BALBIAC, village et comm. de France (Ardèche), cant. de Joyeuse, arrond. de Largentière, sur la rive droite de la Baume; 1,510 hab. Eglise fort ancienne, du style gréco-byzantin, dont on attribue la fondation à Charles-Martel, qui aurait remporté en ce lieu une grande victoire sur les Sarrasins. Vieux pont en pierre de 9 arches inégales sur la rivière de la Baume.

ROSIÈRES-AUX-SALINES, bourg et comm. de France (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Nancy, sur les deux rives de la Meurthe et le chemin de fer de Paris à Strasbourg; pop. aggl., 1,952 hab. — pop. tot., 2,250 hab. On y remarque quelques vestiges d'anciennes fortifications, notamment deux tours et une porte surmontée d'un donjon; une église d'ordre dorique, bâtie en 1744; l'hôtel de ville, la synagogue, une fontaine monumentale au milieu de la place principale et plusieurs maisons du XVe et du XVIe siècle.

ROSIÈRES (François DE), polygraphe français, né à Bar-le-Duc en 1534, mort à Toul en 1607. Ce fut un des ecclésiastiques les plus remuants du XVIe siècle. Il appartenait à une ancienne famille du Barrois. Ambitieux et désireux de parvenir, n'importe par quels moyens, aux plus hautes dignités, il entreprit de se concilier la faveur de la maison de Guise en flattant ses prétentions et inventa de toutes pièces une généalogie de cette famille, *Stemmata Lotharingiæ ac Bari ducum* (Paris, 1580, in-folio), qui fit beaucoup de bruit à l'époque où elle parut. François de Rosières y établit la descendance directe des princes de Lorraine par une fille de Charlemagne, et même les fait remonter jusqu'à un fils de Clodion sur lequel Mérovée avait usurpé la couronne. Cette généalogie tendait à donner aux Guises des droits à la couronne de France bien supérieurs à ceux de la maison de Valois; mais il fut reconnu qu'il avait fabriqué les diplômes qu'il donnait à l'appui de ses assertions. Son livre fut supprimé; lui-même fut jeté à la Bastille, et il n'en sortit que par la protection des Guises; encore lui fallut-il faire amende honorable à genoux et tête nue devant le roi, en son conseil. Le procès-verbal de cette curieuse cérémonie se trouve dans les *Remarques sur la* Satire Ménippée, de Godefroy. La protection de la maison de Lorraine lui valut néanmoins de riches bénéfices et le titre d'archidiacre de Toul. Dans cette dernière situation, il eut de vifs démêlés avec son évêque et fut cité par lui en cour de Rome (1590). Suivant le Père Benoît (*Histoire de Toul*), le tribunal de la rote prononça sa condamnation; dom Calmet prétend au contraire qu'il plaida son bon droit avec éloquence et fut renvoyé absous. On doit encore à l'abbé de Rosières : *Sommaire-recueil des vertus morales, intellectuelles et théologales* (Reims, 1571, in-8o); la *Politique*, en six livres (1574, in-4o); *Oratio panegyrica ad Clementem VIII in commendationem C. Burghesii* (1596, in-4o); *Oratio panegyrica ad perpetuam memoriam Pauli papæ V* (1605, in-4o).

ROSIÉRISTE s. m. (ro-zié-ri-ste — rad. *rose*). Horticulteur qui s'occupe spécialement de la culture des rosiers.

ROSIERS, village et commune de France (Corrèze), arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Brive; 1,202 hab. Patrie du pape Clément VI. A l'E. du village s'élèvent les ruines du château de Maumont.

ROSIERS (LES), village et commune de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 16 kilom. de Saumur, sur la rive droite de la Loire; 774 hab. On y remarque un beau pont suspendu de six arches et de 400 mètres de longueur et une église du XIIIe siècle.

ROSIFLORE adj. (ro-zi-flo-re — du lat. *rosa*, rose; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs semblables à la rose.

— s. f. pl. Classe de végétaux, comprenant la famille des rosacées et quelques familles voisines.

ROSIGNANO, bourg d'Italie (Sardaigne), province de Casale, à 30 kilom. N.-O. d'Alexandrie, sur le penchant d'une colline; 2,300 hab.

ROSILLE s. f. (ro-zi-lle). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

ROSILY-MESROS (François-Etienne, comte DE), vice-amiral, associé libre de l'Institut, né à Brest, d'un chef d'escadre, en 1748, mort en 1832. Il devint lieutenant de vaisseau en 1778, fit la campagne de 1781 sous le bailli de Suffren, remplit diverses missions diplomatiques dans les mers des Indes et de la Chine, commanda la station de l'Inde en 1790, fut nommé contre-amiral en 1793 et vice-amiral trois ans après. Mis à la tête de l'escadre de Cadix en 1805 et bloqué par les Anglais, il ne put prendre part à la bataille de Trafalgar, mais soutint pendant deux jours, en 1808, un combat inégal contre toute la flotte britannique. L'empereur le nomma, en 1811, président du conseil des constructions navales. Rosily-Mesros eut sous sa direction le dépôt général de la marine de 1795 à 1827; il rendit dans ce poste les plus grands services. On lui doit l'organisation définitive du corps des ingénieurs hydrographes de la marine et la reconnaissance de nos côtes, vaste travail commencé en 1819.

ROSIMOND (Claude LA ROSE, sieur DE), comédien français, né en 1645, mort à Paris le 1er novembre 1686. Il fit, suivant l'usage de l'époque, ses premières armes en province. Il vint à Paris en 1670 et fut engagé au théâtre du Marais, dont il devint assez vite le meilleur acteur. Après la mort de Molière, il entra au théâtre du Palais-Royal, que l'illustre défunt avait dirigé, et débuta le 3 mars 1673 par le rôle d'Argan, dans le *Malade imaginaire*, avec un succès qui se renouvela dans tous les rôles de l'emploi de l'auteur du *Misanthrope.* Il jouait aussi les valets, aux grands applaudissements du public. Rosimond passa, en 1673, au théâtre de la rue Mazarine, et fut conservé dans la troupe lors de la réunion des comédiens de l'hôtel de Bourgogne avec ceux de la rue Mazarine (25 août 1680). C'était un homme instruit et spirituel, « mais il eût fait sagement, remarque un contemporain, de se borner à jouer des comédies sans perdre son temps à en composer.» Comme auteur dramatique, on lui doit : le *Duel fantasque* ou les *Valets rivaux*, comédie en un acte et en vers de huit syllabes (théâtre du Marais, 1668); le *Nouveau festin de Pierre* ou l'*Athée foudroyé*, tragi-comédie en cinq actes et en vers (1669); l'*Avocat sans étude*, comédie en un acte et en vers (1670), pièce qui resta longtemps au répertoire des théâtres de province, sous le titre de l'*Avocat savetier;* la *Dupe amoureuse*, comédie en un acte et en vers (1670); les *Trompeurs trompés* ou les *Femmes vertueuses*, comédie en un acte et en vers (1670); le *Quiproquo* ou le *Valet étourdi*, comédie en trois actes et en vers (1671); le *Volontaire*, comédie en un acte et en vers (théâtre de la rue Mazarine, 1676). Aucun de ces ouvrages ne dépasse une honnête médiocrité.

En 1780, il publia, sous le nom de **Dumesnil** (Jean-Baptiste), une *Vie des saints pour tous les jours de l'année* (Desprez, Paris, in-4o). Ces travaux et surtout le dernier attestent une vie rangée et livrée à l'étude. Faut-il croire, sur la foi d'une note manuscrite d'un M. de Tralage, que Rosimond fut un ivrogne fieffé, devenu énorme à force de boire, et que le jour de son enterrement son cabaretier s'écria, les larmes aux yeux, qu'il perdait à sa mort plus de 800 livres de rente? Rosimond avait formé la plus belle collection de pièces de théâtre imprimées qui existât à Paris; mais, après son décès, elle fut entièrement dispersée. Comme ce comédien, mort presque subitement, n'avait pas eu matériellement le temps de demander les secours de l'Eglise, il n'en obtint pas les cérémonies qu'elle accorde aux fidèles qui meurent dans son sein. Le Père Lebrun nous apprend, dans son *Traité des spectacles*, que Rosimond fut enterré sans clergé, sans luminaire et sans prière, dans un endroit du cimetière de Saint-Sulpice où l'on mettait les enfants morts sans baptême. L'homme qui avait écrit la *Vie des saints* méritait d'être traité plus favorablement.

ROSIN (Jean), érudit allemand. V. ROSZFELD.

ROSINE s. f. (ro-zi-ne — rad. *rose*). Métrol. Monnaie d'or de Toscane, qui valait environ 21 fr. 50.

ROSINE, personnage du *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais. C'est la pupille de Bartholo, qui l'espionne et l'enferme dans l'intention de l'épouser, ainsi que sa dot. On compare à la belle Rosine toute jeune fille qui gémit sous la surveillance tyrannique d'un tuteur ombrageux et jaloux, et qui est heureuse de se voir arrachée à sa prison par celui qu'elle aime et qui l'épouse. Dans la pièce, c'est le jeune comte Almaviva.

Rosine, opéra en trois actes, paroles de Gersain, musique de Gossec; représenté à l'Académie royale de musique le 11 juillet 1786. Malgré le mérite de la musique, cet ouvrage n'eut que peu de succès.

ROSINI (Charles-Marie), érudit et philologue italien, né à Naples en 1748, mort dans la même ville en 1836. Il était fils d'un médecin distingué qui le fit entrer au collége des Jésuites. Après avoir achevé ses études, il entra dans les ordres et fut successivement nommé préfet des études au séminaire de Naples, puis professeur d'Ecriture sainte et de langue grecque. Il traduisit à cette époque la *Grammaire de Port-Royal*, sous le titre de *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (1784, in-4o), et publia quelques petites dissertations latines : *Oratio in adventu Josephi Zurlo* (1783, in-4o); *De vero studiorum scopo* (1787, in-4o); *De litterarum utilitate nullo non tempore capienda* (1790, in-4o), etc. Les fouilles de Pompéi et d'Herculanum, que l'on commençait à pousser avec quelque activité, donnèrent à son esprit une autre direction; il fut adjoint à l'abbé Nicolas Ignarsa pour le déchiffrement des papyrus antiques trouvés à Herculanum

et, pendant plusieurs années, s'occupa exclusivement de cette tâche difficile. A l'aide d'un ingénieux procédé qui est encore employé et qui consiste à dérouler les papyrus carbonisés sur des châssis de toile gommée, puis à faire revivre les caractères à l'aide de réactifs, Rosini parvint à déchiffrer un grand nombre de ces manuscrits grecs et latins, dont il édita les plus curieux dans un volumineux recueil aujourd'hui très-recherché des savants : *Herculanensium voluminum quæ supersunt* (Naples, 1793-1823, 3 vol. in-fol.). Le premier manuscrit qu'il mit au jour fut le *Traité de musique* de Philodème, en grec; il l'accompagna de notes et d'éclaircissements fort remarquables, et Ferdinand IV lui donna la présidence à vie de la commission des papyrus. Rosini avait entrepris une *Histoire du Vésuve*, où il voulait mettre en œuvre toutes les nouvelles découvertes sur l'antiquité; il n'en a publié que l'introduction : *Dissertatio isagogica ad Herculanensium voluminum explanationem* (Naples, 1797, in-fol.); il y traite de l'éruption qui ensevelit Herculanum, Sabia et Pompéi, et remonte à l'origine de ces villes. Elevé au siége épiscopal de Pouzzoles (1797), ce qui fut regrettable pour l'érudition et les lettres, Rosini se vit forcé d'interrompre ses travaux. Joachim Murat le nomma conseiller d'Etat et grand aumônier; au retour des Bourbons, il fut président de la consulte d'Etat et, pendant quelque temps, ministre de l'instruction publique.

ROSINI (Jean), littérateur italien, né à Lucignano, dans le val de Chiana (Toscane), le 24 juin 1776, mort le 16 mai 1855. Rosini, qui s'est fait connaître à la fois comme érudit, critique, poëte et romancier, étudia à Livourne, à Florence et à Pise, fut nommé, en 1803, professeur de littérature italienne à l'université de cette dernière ville et garda cette place jusqu'à sa mort. Dès le commencement de ce siècle il eut, avec Monti et d'autres classiques, de vives controverses sur certains points d'histoire et de littérature italiennes. En 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, il publia un poëme, les *Noces de Jupiter et de Latone* (*Le Nozze di Giove e di Latona*), qui lui valut un don impérial de 10,000 francs; plus tard, il fit paraître un recueil de poésies (1819) et un drame historique, *Torquato Tasso* (1835). Rosini est aussi l'auteur de trois romans historiques qui ont été traduits en diverses langues : la *Religieuse de Monza* (Pise, 1829, 3 vol.), le *Comte Ugolin de La Gherardesca et les Gibelins de Pise,* et *Luisa Strozzi* (1833). En littérature, il semble que Rosini ait pris à tâche de suivre Manzoni pas à pas; à chaque œuvre du maître, il en publiait une semblable : après le *Cinq mai*, une ode sur la mort de Bonaparte; après le roman des *Fiancés*, le roman de *Luisa Strozzi*, dans lequel on voit figurer les grands Florentins du XVIe siècle : Michel-Ange, Machiavel, Guichardin et le vieux Philippe Strozzi. Poëte froid, romancier trop érudit, Rosini excelle dans le champ de la critique artistique et littéraire. Il a donné une *Histoire de la peinture italienne* (Pise, 1838, 4 vol.; 2e édit., 1850), très-estimée et à laquelle on ne peut reprocher que le luxe de l'érudition; un *Essai sur les amours du Tasse et les causes de son emprisonnement* (1832). Rosini a publié d'excellentes éditions de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin, de l'*Apologie* de Laurent de Médicis, magnifique morceau de prose italienne, et des œuvres complètes du Tasse.

Comme romancier, Rosini a voulu imiter Manzoni, et pourtant nul ne possédait moins d'imagination que le savant professeur. Trop scrupuleusement historien pour traiter librement les thèmes fournis par l'histoire, Rosini a écrit des récits plutôt que de vrais romans. Rien qui parte du cœur et qui émeuve; les personnages s'agitent, l'histoire les mène; partout des faits ou des dialogues officiels. *Il conte Ugolino della Gherardesca e i Ghibellini di Pisa* est un récit dont le sujet est tiré de Dante. On voit le grand poëte, jeune alors, figurer dans l'action avec le héros du récit, le fameux gibelin Ugolin, dont les vers du poëte ont immortalisé l'horrible supplice. On voit aussi l'archevêque Ruggieri se mettant à la tête de la conspiration qui jeta le despote de Pise et ses innocents enfants dans l'affreuse tour où la férocite populaire les fit mourir de faim. N'y avait-il pas quelque témérité à prendre au poëte florentin un de ses grands morts, et peut-on parler d'Ugolin après lui, surtout en faisant de sa vie le sujet d'un roman? Rosini eût mieux fait d'en faire le sujet d'une dissertation historique. La *Religieuse de Monza* (*la Monaca di Monza*) est tirée d'un épisode du roman les *Fiancés*, de Manzoni. Il s'agit, en effet, de cette Gertrude dont les sombres aventures forment un des plus remarquables épisodes des *Fiancés*. Avec une sobriété qui est un des caractères de son talent, Manzoni laisse Gertrude dans sa cellule dès qu'elle n'a plus de part aux infortunes de Lucie; il l'abandonne à ses remords et ne nous apprend pas l'issue de sa criminelle intrigue. Si Gertrude inspire de l'intérêt, c'est en raison des tourments de sa jeunesse; mais, devenue criminelle, quel peut être son avenir, sinon une longue et monotone pénitence ou une série de crimes nouveaux? Entre ces deux alternatives, Rosini a choisi la première et a dû dénaturer les caractères de Manzoni. Néanmoins, les nombreux lecteurs des *Fiancés*, qui n'avaient pas oublié cette étrange créature, ont lu avidement la *Religieuse de Monza*. Voilà pourquoi ce livre de Rosini a eu plus de douze éditions.

ROSIR v. n. ou intr. (ro-zir — rad. *rose*). Prendre une teinte rose. ‖ Peu usité.

ROSITE s. f. (ro-zi-te — de *Rose*, chim. allem.). Minér. Substance minérale composée de soufre, d'antimoine et de cuivre.

— **Encycl.** La *rosite* est un minéral d'un gris de plomb tirant sur le gris de fer; sa poussière est noire. Elle cristallise en prismes rhomboédriques; sa cassure est conchoïdale. Sa densité est envion 4,5, et sa dureté est intermédiaire entre celles de la fluorine et du calcaire. On l'appelle aussi antimoine sulfuré cuprifère ou cuivre antimonié éclatant. Elle se compose, en effet, essentiellement de soufre, d'antimoine et de cuivre, avec de très-petites quantités de fer et de plomb. Elle a beaucoup d'analogie avec la bournonite. On la trouve, formant des nids, dans les gisements de sulfure d'antimoine de Wolfsberg, au Harz; mais elle est encore assez rare et peu connue.

ROSKILD, ville de Danemark. V. ROESKILDE.

ROSKOFF (Georges-Gustave), théologien allemand, né à Presbourg en 1814. Après avoir étudié le droit à l'université de sa ville natale, il fut pendant plusieurs années précepteur du jeune comte de Raday et put enfin, en 1839, mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis longtemps d'étudier la théologie et la philosophie. Il suivit à Halle les cours d'Erdmann, de Heinrichs et de Schaller et revint à Presbourg en 1841; mais il ne put se faire aux mœurs hongroises, qui, dans l'intervalle, s'étaient ravivées dans cette ville, et se rendit à Vienne, où il termina son cours de théologie au séminaire évangélique. Deux ans plus tard, il devint professeur adjoint à cet établissement et fut chargé, en 1847, d'y faire des leçons sur l'Ancien Testament. Lors de la transformation de ce séminaire en Faculté (1850), il y fut nommé professeur ordinaire. En 1852, il se fit recevoir docteur en théologie à l'université d'Heidelberg et, en 1864, devint membre du conseil de l'instruction publique en Autriche. Comme théologien, il appartient à l'école franchement libérale, dont il a su défendre les opinions avec beaucoup d'énergie. Ses deux principaux ouvrages sont : les *Antiquités hébraïques, en lettres* (Vienne, 1857), et la *Tradition de Samson, d'après son origine, sa forme et son importance, et d'après le mythe d'Hercule* (Vienne, 1860); *Histoire du Diable* (Leipzig, 1869, 2 vol. in-8°). Il a, en outre, publié dans différents journaux un grand nombre de dissertations, notamment les suivantes, qui ont toutes paru dans les *Feuilles protestantes pour l'Autriche : Des oppositions qui existent dans l'idée religieuse des peuples à l'état de nature; Des transformations de l'idée dans le champ des religions* et la *Période des poursuites judiciaires contre les sorciers en Allemagne*. Il fut de plus l'un des principaux collaborateurs du *Dictionnaire de la Bible* publié par Schenkel.

ROSLA, bourg de Prusse, sur la Helme; 1,200 hab. Beau château du comte de Stolberg. Près du bourg se dresse le Kyffæusser, montagne boisée (451 mèt.) dont le sommet est couronné d'une tour qui, selon la tradition, est le dernier débris d'un château impérial bâti par l'empereur Barberousse.

ROSLAVL ou **ROSLOVL**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 130 kilom S.-S.-E. de Smolensk, ch.-l. de district, sur les petites rivières Stonovaï et Glazomoïka, qui y font tourner plusieurs moulins; 3,500 hab. Commerce assez actif. De 1616 à 1634, elle fut prise deux fois par les souverains russes, qui la rendirent à la Pologne. Elle fut réunie définitivement à la Russie en 1654.

ROSLIN, village d'Ecosse, comté et à 12 kilom. S.-O. d'Edimbourg, sur le North-Esk. Il doit sa célébrité à son château et à sa chapelle. « Le château, dit M. Ad. Joanne, couronne un rocher entouré de trois côtés par l'Esk. On ne peut l'approcher qu'en traversant un pont élevé, jeté sur un ravin creusé dans le roc et qui le sépare des terres voisines. Il n'en reste plus que quelques pans de murailles. On ignore l'époque de sa construction; tout ce que l'on sait, c'est qu'il fut longtemps habité par les Saint-Clair, comtes de Caithness et d'Orkney. En 1544, le comte Hertford le prit et le brûla; en 1650, il se rendit au général Monk. Une maison moderne, qui appartient au comte de Roslin, a été reconstruite au milieu des ruines du vieux château.

» Sur un coteau qui domine, au N., le château de Roslin, s'élèvent les ruines de la chapelle du même nom, fondée, en 1446, par William Saint-Clair, comte d'Orkney et lord de Roslin, detruite en partie en 1688 par la populace d'Edimbourg, mais restaurée deux fois depuis. »

Un des écrivains les plus compétents en pareille matière, M. Britton, a déclaré que la chapelle de Roslin était un chef-d'œuvre unique, qui faisait admirer tout à la fois la solidité des constructions normandes et l'ornementation délicate des dernières années de l'époque des Tudors. « On ne saurait, dit-il, donner une idée de l'architecture de cet édifice par aucun terme connu, tant ses diverses parties en sont variées et originales. » L'intérieur a 26 mètres de long, 11 mètres de large et 13 de haut. La voûte est supportée par deux rangs de piliers sculptés, parmi lesquels on remarque surtout celui de l'Apprenti, orné du feuillage le plus délicat. Selon la tradition, l'architecte, se sentant incapable de sculpter ce pilier d'après les plans qui lui avaient été remis, se rendit à Rome pour en voir un semblable. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver à son retour sa besogne faite, et bien faite! Son apprenti avait profité de son absence pour lui sculpter son pilier. A la vue de cet admirable travail, il ne put maîtriser sa jalousie et sa colère. Saisissant un marteau, il tua son apprenti sur le lieu même. L'architrave qui unit le pilier de l'Apprenti à un pilier voisin plus petit porte l'inscription suivante :

Forte est vinum.
Fortior est rex.
Fortiores sunt mulieres.
Super omnia vincit veritas.

Sous la chapelle reposent les barons de Roslin, qui, jusqu'au temps de Jacques VII, ont été ensevelis revêtus de leurs armures. On racontait autrefois dans le pays que la veille de la mort d'un baron de Roslin la chapelle paraissait enflammée. Walter Scott a reproduit cette légende populaire dans sa ballade de *Rosabelle :*

« Pendant toute cette nuit redoutable, on voyait briller sur Roslin une lueur extraordinaire; elle était plus large que la flamme d'un feu de bivac, plus rouge que les rayons les plus éclatants de la lune.

» Elle éclairait le rocher que couronne le château; elle illuminait le vallon boisé qu'il domine; on l'apercevait des bois de chênes de Dryden et des grottes de Hawthornden.

» Elle semblait tout en feu, cette fière chapelle où reposent les seigneurs de Roslin, sans être enfermés dans des cercueils, chaque baron n'ayant pour linceul que son armure de fer.

» Les murs, les hautes tours, les beaux arcs-boutants sculptés, tout était éclairé. Ils le sont toujours ainsi lorsque approche la dernière heure d'un descendant du puissant Saint-Clair. »

En 1302, les Ecossais battirent trois fois les Anglais en un même jour dans les environs de Roslin.

ROSLIN (Alexandre), peintre de portrait, né à Malmoë (Suède) en 1718, mort à Paris en 1793. Presque oublié maintenant, Roslin jouit à son époque d'une très-grande vogue et gagna, dit-on, plus de 800,000 livres dans l'espace d'une quarantaine d'années. Reçu membre de l'Académie de peinture en 1753, il exposa depuis lors à tous les Salons du Louvre jusqu'en 1791. Ses principaux portraits sont ceux de *Fr. Boucher*, *C.-Nicolas Cochin*, *Marquis de Marigny*, *Linné* et l'*Abbé Terray*, qui sont dans les galeries de Versailles. Le musée du Louvre ne possède aucun morceau de cet artiste habile; à l'Ecole des beaux-arts sont les portraits de *Collin de Vermont*, d'*Etienne Jeaurat*, d'*André Bardon* et de *M. d'Angivilliers*, son morceau de réception. Au Salon de 1765, Roslin exposa un *Père de famille* à propos duquel Diderot, qui le voyait, sans doute avec peine, chasser sur les terres de son ami Greuze, lui décocha quelques critiques passionnées : « Ce rare morceau, dit-il, coûte 15,000 francs, et l'on donnerait toute chose à un homme de goût pour l'accepter qu'il n'en voudrait point. Une seule tête de Greuze aurait mieux valu. Mais, me direz-vous, Greuze peint le portrait, et supérieurement à Roslin; Greuze compose et Roslin n'y entend rien. » Ce tableau avait été peint pour la famille de La Rochefoucauld, dont il représentait le chef entouré de ses enfants. Le marquis de Chennevières a consacré à Roslin, dans la *Revue universelle des arts* (1856, t. IV), une étude qui relève un peu cet artiste de l'oubli où l'ont fait tomber les critiques de Diderot. Son œuvre a été gravé par M. S. Carmono, L. Bosse, Moitte, Massol, Beauvarlet, N. Dupuis, etc.

ROSMANINHAL, ville de Portugal, province de Beira, à 45 kilom. S.-E. de Castello-Branco, à 20 kilom. O. d'Alcantara, sur une colline, à peu de distance de la rive droite du Tage.

ROSMARIEN, IENNE adj. (ro-sma-ri-ain, i-è-ne — rad. *rosmarus*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au morse.

— s. m. pl. Famille de mammifères amphibies, ayant pour type le genre morse.

ROSMARINUS s. m. (ro-sma-ri-nuss — du lat. *ros*, rosée; *marinus*, de mer). Bot. Nom scientifique du genre romarin.

ROSMARUS s. m. (ro-sma-russ). Mamm. Nom scientifique du genre morse.

ROSMINI (Charles), littérateur italien, né à Roveredo en 1758, mort en 1827. Il commença ses études à Inspruck et les continua dans sa ville natale, où il se fit connaître dès l'âge de quinze ans en écrivant, sur l'*Alexandre et Timothée* du comte Rezzonico, une étude dans laquelle il comparait la musique ancienne et la musique moderne et parlait de la possibilité d'une amélioration de l'opéra italien. En 1786, il publia à Roveredo des *Considérations sur deux opuscules de d'Alembert concernant la poésie;* mais l'ouvrage qui commença sa réputation littéraire fut une *Vie d'Ovidius Naso* (Ferrare, 1789, 2 vol.), précédée d'une lettre de Vannetti sur le style et sur la langue d'Ovide et d'un parallèle entre l'Orphée d'Ovide et celui de Virgile. Cette première œuvre valut à son auteur le titre de membre de l'Académie de Florence. Il fit paraître ensuite une *Vie de Christophe Baretti* (1792), une *Vie de Sénèque* (Roveredo, 1795) et des *Mémoires sur la vie et sur les travaux de Clément Baroni Cavalcabo* (Roveredo, 1798). A l'époque de l'invasion française, il s'enfuit dans la Vénétie et passa plusieurs mois à Bellune et à Feltre, où il trouva des documents inédits sur le célèbre Victorin de Feltre. Il s'en servit pour écrire son *Idée de l'excellent pédagogue, tirée de la vie et du mode d'enseignement de Victorin de Feltre et de ses disciples* (Bassano, 1801), ouvrage qui peut être regardé comme un traité complet de pédagogie, de même que celui que Rosmini publia peu de temps après, sous ce titre : *Vie de Jean-Baptiste Guarino Veronese* (Brescia, 1805-1806, 3 vol. in-8°). En 1803, il était allé s'établir à Milan, où parurent toutes ses œuvres postérieures, savoir : *Vie de François Filelfo de Tolentino* (1808, 3 vol.); *Histoire des entreprises militaires et de la vie de Jean-Jacques Trivulce, surnommé le Grand, en quinze livres* (1815, 2 vol.); *Histoire de Milan, en dix-huit livres* (1820, 4 vol.), son dernier et son plus considérable ouvrage, bien que cette histoire n'aille que depuis le règne de Frédéric Barberousse jusqu'à l'année 1535, époque de l'annexion du Milanais aux possessions de Charles-Quint. Rosmini avait laissé en manuscrit la continuation de cette histoire jusqu'au commencement du règne de Marie-Thérèse (1740), mais cette partie n'a jamais été imprimée.

ROSMINI-SERBATI (Antoine), philosophe italien, né à Roveredo (Tyrol italien) le 25 mars 1797, mort à Milan le 1er juillet 1855. Il reçut la première éducation au lycée de Roveredo, où il révéla de bonne heure un esprit élevé et tourné vers les études sérieuses. Le premier fruit de ses travaux littéraires fut un petit livre philosophique et ascétique, écrit dans le style des *Trécentistes*, et qu'il intitula *Un jour de retraite* (*Giorno di ritiro*) *par Simonino Fronta* (anagramme de *Antonio Rosmini*). Quoique seul héritier d'une noble et riche famille et malgré l'opposition de ses parents, il résolut, à dix-sept ans, d'embrasser l'état ecclésiastique. A dix-huit ans, passionné pour les doctrines platoniciennes, il écrivit sur l'*Examen de la raison*, sur la *Classification des sciences*, et tenta avec quelques amis la réforme du *Vocabulaire de la Crusca*. Son père voulait l'envoyer à Rome, où il était assuré de parvenir rapidement aux plus hautes dignités de l'Eglise; mais le studieux et modeste jeune homme préféra étudier à Padoue la théologie. Il y passa quelques années, étudiant en même temps les belles-lettres, le droit et la médecine, acquérant ainsi des connaissances presque encyclopédiques. Ce ne fut qu'après avoir été ordonné prêtre que Rosmini se rendit à Rome, où le frère Mauro Cappellari (depuis Grégoire XVI) le présenta à Pie VII, qui lui fit le meilleur accueil et l'encouragea à poursuivre ses études philosophiques. Il publia, à cette époque : *Lettre sur l'enseignement chrétien; Histoire de l'amour; Essai sur le bonheur; De l'éducation chrétienne; Examen des opinions de Melchior Gioia sur la mode.* Dans ce dernier écrit, il se laisse entraîner, dans sa polémique contre Gioia, à des écarts regrettables et qui contrastent avec la modération qu'il montra toujours dans ses dernières années. En 1827, il se fixa à Milan, où il se lia d'une étroite amitié avec Manzoni et publia l'*Essai sur la Providence*, l'*Essai sur l'unité de l'éducation* et le *Galateo* des lettrés. Il se rendit à Rome en 1830, pour y faire approuver les statuts de l'institution des prêtres de la Charité, dont il était fondateur, et il y publia son œuvre capitale : *Nouvel essai sur l'origine des idées*, sous le voile de l'anonyme, comme les précédentes. Cet ouvrage, qui eut le plus grand succès en Italie chez les penseurs catholiques et qui a été traduit en français par M. André (1844, in-8°), est comme l'introduction d'une vaste encyclopédie philosophique que Rosmini projetait et qu'il compléta par ses œuvres postérieures : l'*Ontologie*, la *Logique*, l'*Histoire de l'aristotélisme*, la *Pédagogie*, l'*Anthropologie surnaturelle*, etc. Rosmini avait accepté, en 1834, les modestes fonctions de curé à Roveredo; il les remplit avec un zèle et une charité admirables, mais il dut bientôt les quitter pour reprendre ses travaux. Comme penseur, il eut pour partisans Manzoni et Tommaseo; pour adversaires Mamiani et Gioberti. Ce dernier, devenu ministre en Piémont en 1848, lui témoigna néanmoins son estime en l'envoyant auprès de Mamiani, alors ministre de Pie IX, pour représenter le Piémont à Rome. Rosmini venait de publier son fameux livre des *Cinq plaies de l'Eglise* et son *Projet de constitution*, qui lui valurent à Rome l'offre d'un ministère et du chapeau de cardinal. Mais la politique du pape ayant changé et les jésuites, ennemis de Rosmini, s'étant emparés de l'esprit de Pie IX, ils firent tomber Rosmini en disgrâce, condamner le livre des *Cinq plaies* et soumirent toutes ses œuvres à un examen rigoureux, espérant les faire condamner *in odium auctoris*, comme celles de Gioberti. Mais les projets des fils de Loyola furent dé-

joués en partie, et le pape déclara les autres écrits de Rosmini exempts d'hérésie (1853). Toutes les attaques et les vexations auxquelles il était en butte aggravèrent la maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps, et il mourut entre ses deux amis les plus chers, le comte Stampa et le poëte Manzoni. Toute l'Italie a souscrit à la belle statue de marbre blanc, œuvre du sculpteur Vela, que la ville de Roveredo a élevée à son illustre enfant. Pour connaître les doctrines philosophiques de Rosmini, voir l'article IDÉES (essai sur l'origine des). Ses *Œuvres complètes*, publiées à Milan (1839 et suiv.), comprennent, outre les ouvrages déjà cités : *Principes de la science morale; Histoire comparative des systèmes relatifs au principe des sciences morales; Psychologie; Opuscules philosophiques et moraux; Théodicée; Introduction à la philosophie; Philosophie du droit;* la *Société et son but*; la *Philosophie de la politique; Vincenzo Gioberti et le panthéisme;* le *Communisme et le socialisme; Examen du renouvellement de la philosophie en Italie par Mamiani; Réfutation du nouveau critérium chrétien; Petites œuvres spirituelles; Catéchisme dogmatique, moral et historique*, qui a été traduit en français par l'abbé Pagnon (1859, in-12); *Manuel des directeurs de retraite*, également traduit en français (1855, in-12).

ROSMONDE. V. ROSEMONDE.

ROSNAY, village et commune de France (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arrond. de Bar-sur-Aube, à 39 kilom. de Troyes; 550 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, date du XIIe siècle; mais elle a été reconstruite en partie au XVe et au XVIe siècle. Elle s'élève sur une crypte romane, dédiée à saint Etienne par saint Thomas de Cantorbéry, lors de son séjour à l'abbaye de Ponsigny. L'église supérieure est surmontée d'une tour en pierre du XVIe siècle. Le portail occidental date de la même époque. L'intérieur est orné de magnifiques vitraux du XVIe siècle. On voit encore, à Rosnay, une motte féodale de 10 mètres de hauteur sur 23 mètres de diamètre à la base.

ROSNEL (Pierre DE), orfévre français. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle et fut joaillier en titre de Louis XIII. Il possédait dans son art des connaissances profondes et avait étudié avec soin les procédés métallurgiques, les alliages. Les résultats de ses recherches sont consignés dans un ouvrage qui fut considéré, à son époque, comme le guide de l'orfévre et du joaillier. Il est intitulé le *Mercure indien* ou *Trésor des Indes* (1667, in-4o) et divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'or, de l'argent, du mercure, etc.; dans la seconde, de la connaissance des pierres fines, de leur usage et de leur valeur.

ROSNES, village et commune de France (Meuse), cant. de Vavincourt, arrond. de Bar-le-Duc; 285 hab. Vieux château, entouré de jolis et vastes jardins. Belle vallée de l'Ezrule.

ROSNY s. m. (ro-sni). Hist. Nom donné aux arbres qui furent plantés dans chaque commune, sous le règne de Henri IV, par ordre de Sully, marquis de Rosny.

ROSNY, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 7 kilom. O. de Mantes, station du chemin de fer de Paris à Rouen, sur la rive gauche de la Seine, près de la lisière d'un magnifique parc entourant l'ancien château de Sully; 703 hab. Le château, un des plus remarquables du département de Seine-et-Oise, eut, dit-on, pour premier propriétaire un certain Raoul de Mauvoisin, qui vivait vers l'an 1080. De la maison de Mauvoisin, le domaine de Rosny passa dans celle de Melun, et de celle-ci dans la maison de Béthune en 1529, par le mariage d'Anne de Melun avec Jean de Béthune, grand-père de Sully. Ce fut dans le château de Rosny que se retira Henri IV après la journée d'Ivry, où Sully fut dangereusement blessé. En 1729, François Olivier, comte de Sénozan, acquit le domaine et le château de Rosny, qui appartinrent ensuite pendant quelque temps à la famille Archambauld de Talleyrand-Périgord et furent achetés, en 1818, par la duchesse de Berry. On remarque, à l'intérieur du château, un riche ameublement moderne, de beaux tableaux et une magnifique salle à manger ornée d'une splendide cheminée. Le parc, arrosé par une petite rivière, contient de très-beaux arbres, des avenues admirablement dessinées et des rochers pittoresques.

Pendant son séjour à Rosny, la duchesse de Berry y fit construire un très-bel hospice dont les vastes bâtiments servent aujourd'hui de salle d'asile. L'église de l'hospice, surmontée d'un dôme élégant, renferme un monument funéraire en marbre blanc, supportant la statue de saint Charles et qui renferma pendant quelque temps le cœur du duc de Berry. L'église paroissiale n'offre aucun intérêt architectural. Le village est généralement bien bâti et possède une fontaine monumentale.

ROSNY-SOUS-BOIS, village et commune de France (Seine), cant. de Vincennes, arrond. de Sceaux, à 11 kilom. de Paris, près de la colline d'Avron, dans une vallée que domine le fort auquel il a donné son nom; 2,000 hab. L'église, de construction moderne, en a remplacé une autre qui datait du XIIIe siècle. « Une des vallées les plus agréables du doyenné de Chelles, dit l'abbé Lebeuf, est celle où est situé Rosny; elle a, vers le levant, la montagne d'Avron et, vers le couchant, la vaste montagne qui continue jusqu'à Montreuil; mais elle tient du terroir de Noisy-le-Sec, qui y confine vers le N.-O. » Aux environs se trouve un plateau appelé la Pelouse, du haut duquel on découvre de jolis points de vue.

ROSNY (Antoine-Joseph-Nicolas DE), littérateur, né à Paris en 1771, mort en 1814. Elève de l'Ecole militaire de Rebais, il entra dans l'armée en 1788, fit les premières campagnes de la Révolution et se retira du service avec le grade de capitaine. A cette époque, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur et fit alors la connaissance de Florian, qui l'encouragea à s'adonner aux lettres. De Rosny, qui avait de l'imagination, une grande facilité, un ardent désir de devenir célèbre, mais qui manquait d'une instruction forte, se mit aussitôt à l'œuvre avec une activité fiévreuse et produisit des romans et des pièces de théâtre. Mais, malgré le soin qu'il eut d'entrer dans les goûts de la société d'alors, en s'attachant à faire des tableaux exagérés du régime de la Terreur et en traitant des sujets un peu lestes, il ne put réussir à attirer l'attention sur lui. Ses manuscrits lui étaient payés fort peu et il était obligé de produire beaucoup. Son mariage avec une femme sans fortune rendit sa position encore plus précaire. Dans l'espoir de réussir, il se fit libraire pour vendre ses livres et directeur de théâtre pour faire jouer ses pièces; mais il fut également malheureux dans ces deux entreprises. Cependant, grâce au crédit de quelques amis, il put entrer dans les bureaux du ministère de l'intérieur, où il retrouva le pain quotidien. De Rosny fut ensuite chargé de diverses missions et pourvu, en 1802, d'un emploi subalterne à Autun, dont il écrivit l'histoire. De retour à Paris, il résolut de continuer l'*Histoire littéraire de la France* des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Cette entreprise ne servit qu'à faire constater son ignorance en pareille matière et lui causa de nouveaux déboires d'amour-propre. Il succomba au chagrin et à l'excès de travail, à Valenciennes, où il s'était marié en secondes noces à la fille du secrétaire de la mairie. De Rosny était membre de diverses Académies de province.

Voici la nomenclature de ses principales productions, qui sont au nombre de plus de quatre-vingts : les *Infortunes de la Galetière pendant le régime décemviral* (Paris, 1796, in-8o; 4e édit., 1800, 2 vol. in-18); la *Vie de Florian* (1797, in-18); *Théâtre* (1798, 2 vol. in-18), recueil contenant la *Famille indigente*, comédie en 2 actes; *Adonis* ou le *Bon nègre*, le *Régime décemviral;* le *Château de Mora*, opéra; les *Trois rivaux*, comédie; le *Tribunal d'Apollon* ou *Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivants; Libelle injurieux, partial et diffamatoire, par une société de pygmées littéraires* (Paris, 1800, 2 vol. in-18); le *Bonheur rural* ou *Tableau de la vie champêtre*, divisé en 12 livres (Paris, 1801, in-8o), poëme en prose poétique, dans lequel l'auteur déclare que cet ouvrage est le seul qu'il reconnaisse et que, s'il ne fait pas concevoir l'espérance qu'un jour il pourra faire mieux, il s'engage à ne plus écrire; *Histoire de la ville d'Autun, etc.* (Autun, 1802, in-4o); *Julius Sacrovir* ou le *Dernier des Eduens* (Paris, 1803, 2 vol. in-8o); *Tableau littéraire de la France pendant le* XIIIe *siècle* ou *Recherches historiques sur la situation des arts, sciences, belles-lettres depuis l'an* 1200 *jusqu'à* 1301 (Paris, 1809, in-8o), ouvrage qui fourmille d'erreurs; *Journal central des Académies ou sociétés savantes*, années 1810 et 1811 (Valenciennes, in-8o); *Notice des différents ouvrages qui composent la collection complète des œuvres divines de M. Jos. de Rosny* (1812, 4 p. in-8o). Citons encore de lui : *Précis historique sur Etienne Boileau* (in-8o); *Sur Alain de Lille; Recherches historiques sur les druides* (1810, in-8o); *Précis historique sur la vie d'Arnauld*, légat au XIIIe siècle (1810, in-8o); *Epître à Voltaire dans les champs Elysées* (in-8o); le *Parvenu* ou la *Journée d'un nouveau riche*, satire (an VIII, in-12); le *Délire du sentiment* ou *Rêveries d'un homme sensible* (in-12); *Discours sur l'esprit de l'histoire; Sur l'influence que les femmes ont exercée sur la littérature* (in-8o); *Discours et cantiques maçonniques* (in-12); *Alphonse et Célestine* ou l'*Emigré par amour* (in-18); la *Diligence de Bordeaux* ou le *Mariage en poste* (2 vol. in-12, fig.); *Constance* ou la *Jeune Américaine* (in-18, fig.); *Isidore et Juliette*, opéra-comique en trois actes; le *Prince de Venise*, trois actes, en prose; *Cadet Roussel homme de lettres*, un acte; *Christophe Colomb*, mélodie en trois actes; *Histoire de la découverte du nouveau monde, etc.* (in-4o); *Recherches historiques sur l'origine et la fondation des principales villes de France* (in-8o); le *Retour du Péruvien à Paris* (4 vol. in-18); *Geneviève et Baudoin* ou l'*Origine du prieuré des Deux-Amants* (in-18); l'*Egoïste*, comédie en trois actes, en vers; *Rêveries sentimentales* (Valenciennes, 1811, 3 vol. in-8o), contenant la *Maison rustique*, le *Plan d'éducation* et *Mes adieux à la vie; Eloge de Florian* (1812, in-8o), etc.

ROSNY (Lucien DE), archéologue français, fils du précédent, né à Valenciennes en 1810, mort en 1873. Il s'adonna à l'étude de l'archéologie du moyen âge, puis à celle de l'ethnographie américaine, avec une ardeur infatigable. Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, il devint président du comité d'archéologie américaine de France. C'était un esprit hardi, positif, indépendant, qui s'expatria en Angleterre après le coup d'Etat. « Philosophe, dit M. Geslin, il se conduisait en homme qui pense librement et veut rester en paix avec sa conscience et ses semblables. » Il avait formé d'immenses dossiers de notes et une très-belle bibliothèque, dont les reliures surtout étaient fort curieuses. Nous citerons de lui : *Etude d'archéologie américaine comparée* (1864, in-8o). Il a publié la *Lettre de Christophe Colomb sur la découverte du nouveau monde* (1865, in-8o) et écrit la préface de l'ouvrage de Crestadoro, intitulé : *Du pouvoir temporel et de la souveraineté pontificale* (1861, in-8o).

ROSNY (Léon DE), orientaliste, fils du précédent, né à Loos (Nord) en 1837. Il suivit, dès 1852, les cours de l'Ecole des langues orientales, fit une étude toute spéciale du japonais et du chinois et ne tarda pas à se faire remarquer par ses nombreuses publications sur les langues, l'histoire et la géographie de l'Orient. Chargé de faire un cours de japonais à la bibliothèque de la rue Richelieu, il fut désigné, en 1863, lorsque arriva à Paris une ambassade japonaise, pour lui servir d'interprète et il accompagna les ambassadeurs dans le voyage qu'ils firent ensuite en Angleterre, en Hollande et en Russie. En 1868, M. Léon de Rosny est devenu professeur de japonais à l'Ecole des langues orientales. Fondateur de la Société d'ethnographie, dont il est devenu le secrétaire perpétuel, il a été chargé de rédiger le bulletin de cette Société; il est, en outre, secrétaire perpétuel de la Société des orientalistes. En 1867, il a fait partie de la commission scientifique de l'Exposition universelle et il a joué un rôle des plus actifs dans les congrès des orientalistes qui ont eu lieu en 1873 et 1874. Outre des articles insérés dans le *Journal asiatique*, la *Revue orientale et américaine*, les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue de l'Orient*, le *Bulletin du Grand Orient*, le *Dictionnaire de commerce et de navigation*, etc., il a publié de nombreux travaux qui lui ont valu, outre le prix Volney, à l'Institut (1861), des récompenses de diverses académies étrangères. Nous citerons de lui : *Résumé des principales connaissances nécessaires pour l'étude de la langue japonaise* (1854, in-8o); *Notice sur l'écriture chinoise* (1854, in-8o); *Quelques observations sur la langue siamoise et sur son écriture* (1855, in-8o); *Lettre à M. Appert sur quelques particularités des inscriptions cunéiformes anariennes* (1854, in-8o); *Notice sur la langue annamite* (1855, in-8o); *Livre de la récompense des bienfaits secrets*, trad. du chinois (1856, in-8o); *Notice sur le thuya de Barbarie et quelques autres arbres de l'Afrique* (1856, in-8o); *Introduction à l'étude de la langue japonaise* (1858, in-8o); l'*Opuntia, dictionnaire de la langue japonaise* (1857, in-4o), inachevé; *Aperçu général des langues scientifiques et de leur histoire* (1858, in-8o); *Etudes d'agriculture algérienne* (1858, in-18); *Mémoire sur la chronologie japonaise* (1858, in-8o); *Mœurs des Aïnos, insulaires de Yéso et des Kouriles* (1858, in-8o); *Recherches sur l'écriture des divers peuples anciens et modernes* (1858, in-4o et suiv.); *Remarques sur quelques dictionnaires japonais* (1858, in-8o); *Table des principales phonétiques chinoises* (1858, in-8o); *Manuel de la lecture japonaise* (1859, in-12); *Annuaire oriental et américain* (1860, in-12); la *Constitution de Turin* (1860, in-8o); les *Ecritures figuratives et hiéroglyphiques des différents peuples anciens et modernes* (1860, in-4o); la *France et l'Espagne en Orient* (1860, in-18); *Note sur la nature de la langue japonaise* (1860, in-8o); l'*Orient* (1860, in-8o); le *Poëme de Job et le scepticisme sémitique* (1860, in-8o); *Vocabulaire chinois-coréen-aïno*, expliqué en français (1861, in-8o); *Des affinités du japonais avec certaines langues du continent asiatique* (1861, in-18); la *Civilisation japonaise* (1861, in-8o); *Notice ethnographique de l'encyclopédie japonaise* Wa-kan-san-sai-dzou-yé (1861, in-8o); *Notice sur les îles de l'Asie orientale* (1861, in-8o); *Rapport au ministre d'Etat sur la composition d'un dictionnaire japonais-anglais-français* (1862, in-8o); *Tableau de la Cochinchine* (1862, in-8o), avec Cortambert; l'*Empire japonais et les archives de M. de Siebold* (1862, in-8o); *Recueil de textes japonais* (1863, in-8o); *Aperçu de la langue coréenne* (1865, in-8o); *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine* (1864, in-8o); l'*Epouse d'outre-tombe*, conte chinois (1864, in-12); *Etudes asiatiques de géographie et d'histoire* (1864, in-8o); *Méthode de japonais* (1864, in-8o); *Guide de la conversation japonaise* (1865, in-8o); *Grammaire japonaise* (1865, in-8o); la *Franc-maçonnerie chez les Chinois* (1865, in-8o); *Aperçu de la langue coréenne* (1867, in-8o); *Variétés orientales, historiques, géographiques, etc.* (1868, in-8o); *Traité de l'éducation des vers à soie*, trad. du japonais (1868, in-8o); *Anthologie japonaise* (1871, in-8o); *A grammar of the chinese language* (1874, in-8o); *Manuel du style épistolaire et du style diplomatique*, texte japonais (1874, in-8o), etc.

ROSOGLIO s. m. V. ROSOLIO.

ROSOIR s. m. (ro-zoir — rad. *rose*). Techn. Outil dont on se sert pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

ROSOLIO ou **ROSOGLIO** s. m. (ro-zo-lio — rad. *rose*). Sorte de ratafia. ‖ On dit aussi ROSOLIS.

— **Encycl.** Le *rosolio* est surtout en usage en Italie et en Turquie; les *rosolios* de Turin et de Zara ont une grande réputation.

On prépare le *rosolio* de la manière suivante : on fait macérer pendant cinq jours 250 grammes de pétales de roses rouges, 125 grammes de fleurs d'oranger, 8 grammes de cannelle, 30 grammes de girofle dans 10 litres d'alcool à 22o, puis on distille. A l'alcoolat obtenu on ajoute 4,500 grammes de sirop de sucre et 30 grammes d'alcoolat de jasmin. Enfin, on colore la liqueur en rose par un peu de carmin.

Cette liqueur est appelée quelquefois ratafia de roses. Elle varie d'ailleurs beaucoup de composition et de goût; on peut presque dire que chaque fabricant possède une recette particulière. Dans quelques-unes de ces recettes, il n'entre pas du tout de roses.

On donne encore le nom de *rosolio de quinquina* à un ratafia tonique médicamenteux, que l'on prépare en mélangeant ensemble 250 grammes de teinture de quinquina, 375 grammes de fleurs d'oranger, 375 grammes de sucre et 250 grammes de sirop de capillaire. C'est une préparation fort peu employée.

ROSOLIQUE adj. (ro-zo-li-ke). Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation du phénol.

— **Encycl.** On a donné le nom d'acide *rosolique* à un produit d'oxydation du phénol qui prend surtout naissance ssus l'influence des alcalis. Il a été découvert par Range parmi les produits qui se forment lorsqu'on traite l'huile de goudron de houille par un lait de chaux. Il se forme dans ce cas un mélange de phénol inaltéré, d'acide *rosolique* et d'acide brunolique. Ce mélange, distillé avec de l'eau, abandonne tout son phénol, qui passe à la distillation avec les vapeurs aqueuses, et il reste un résidu poisseux formé d'acide *rosolique* et d'acide brunolique. Dissous dans l'alcool et mêlé avec un lait de chaux, ce résidu donne une solution rosée de rosolate calcique, tandis que l'acide brunolique forme un précipité brun de brunolate de calcium. On filtre la liqueur, on l'évapore jusqu'à consistance sirupeuse et l'on y ajoute un tiers de son volume d'alcool. Il se forme, au bout de quelques jours, des cristaux rosés de rosolate de calcium, dont on sépare l'acide *rosolique* au moyen de l'acide acétique. Pour obtenir l'acide *rosolique* tout à fait pur, il faut répéter plusieurs fois le traitement par la chaux et par l'alcool et la décomposition du sel de calcium par l'acide acétique. En dernier lieu, la solution alcoolique d'acide *rosolique*, qui renferme encore un peu de chaux, doit être additionnée d'acide chlorhydrique et étendue d'une grande quantité d'eau; l'acide *rosolique* se sépare alors à l'état de pureté.

L'acide *rosolique* est plus facile à préparer en chauffant le phénol avec certains oxydes métalliques instables en présence des alcalis. On peut employer la soude et le peroxyde de manganèse; mais, dans ce cas, il est difficile de débarrasser le produit du manganate de sodium formé en même temps, et il vaut mieux remplacer l'oxyde de manganèse par de l'oxyde de mercure. La réaction commence au-dessous de 150o et se complète en moins de cinq minutes. La liqueur, séparée par décantation du mercure réduit, renferme du rosolate de sodium pur. L'acide *rosolique* se forme encore lorsqu'on chauffe le phénol avec du chlorure mercurique. Dans ce dernier cas, de l'acide chlorhydrique se dégage.

L'acide *rosolique* paraît avoir d'étroites relations avec la rosaniline et peut être produit par l'action des azotites sur la solution bouillante de la rosaniline ou de ses sels. Pendant l'ébullition, il se dégage une grande quantité d'azote, et l'acide *rosolique* se sépare, petit à petit, sous la forme d'une masse poisseuse qui présente l'éclat de la carthamine. La réaction est probablement assez compliquée; il se forme d'abord de l'azo-rosaniline qui absorbe ensuite de l'eau, perd de l'azote et se transforme en acide *rosolique*.

L'acide *rosolique* est une substance amorphe de couleur foncée, d'un éclat verdâtre, dont la poussière est rouge. En couches minces, il est rouge, vu par transmission. A 60o il adhère à lui-même et fond dans l'eau bouillante en un liquide vert foncé, presque noir. Il n'est pas volatil et brûle difficilement. L'alcool et l'éther le dissolvent avec facilité en se colorant en jaune brunâtre; il en est de même du phénol, de la créosote de bois, de l'acide acétique concentré, de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique. Il est presque insoluble dans l'eau et tout à fait insoluble dans le chloroforme, la benzine et le sulfure de carbone. Sa composition n'a pas été établie avec exactitude. Dusart lui attribue la formule $C^6H^6O^2$, et Wauklyn et Caro, en parlant des relations qu'ils ont découvertes entre la rosaniline et l'acide *rosolique*, adoptent la formule $C^{20}H^{18}O^4$.

Lorsqu'on distille l'acide *rosolique* sur un excès de chaux sodée, il distille du phénol,

dont une partie se décompose. Il paraît aussi donner du phénol à la distillation sèche. En solution alcoolique, il est facilement attaqué par le chlore et le brome; l'acide azotique l'attaque également à chaud, et il se forme dans ces cas une substance d'un jaune pâle qui se dissout facilement dans les alcalis sans les rougir. La potasse caustique, en solution dans l'eau chargée de glucose, ne l'altère pas, et l'acide sulfureux ne le décolore pas. Bouilli avec de l'aniline et un peu d'acide benzoïque, il forme une matière colorante stable d'un beau bleu. Il ne se dégage pas d'ammoniaque pendant la réaction, mais il paraît se dégager de l'eau.

— *Rosolates*. L'acide *rosolique* est un acide très-faible, plus faible même que l'acide carbonique. Il se combine avec l'ammoniaque, les alcalis fixes et les terres alcalines en formant des sels d'un rouge foncé très-solubles dans l'eau et dans l'alcool. Ces sels se décomposent rapidement lorsqu'on les expose à l'air ou à la lumière, et perdent leur couleur en même temps qu'ils se transforment en carbonates. La solution rouge carmin de l'acide *rosolique* dans la potasse se décolore par l'ébullition avec du zinc en poudre; mais l'addition d'un peu de ferrocyanure de potassium la fait reparaître.

Le sel de calcium se dépose lorsqu'on évapore sa solution dans le vide, et forme une poudre grenue et fine qui ressemble beaucoup à la carthamine lorsqu'elle a été comprimée. Le sel de magnésium est le plus stable de tous les rosolates.

Les rosolates solubles ne précipitent de leurs solutions salines aucun des métaux lourds, pas même l'acétate basique de plomb. L'acide *rosolique* ne se combine point avec l'albumine.

L'acide *rosolique* peut être une substance intéressante au point de vue de l'industrie des couleurs, mais ce n'est point encore un corps bien défini, intéressant au point de vue de la science pure.

ROSOLIS. V. ROSOLIO.

ROSOMAKA s. m. (ro-zo-ma-ka). Mamm. Un des noms vulgaires du glouton.

ROSON s. m. (ro-zon — rad. *rose*). Archit. Syn. de ROSACE.

ROSPIGLIOSI. V. CLÉMENT IX.

ROSPO s. m. (ro-spo). Ichthyol. Nom vulgaire de la pastenague mourine.

ROSPORDEN, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Quimper, sur le bord d'un étang; pop. aggl., 770 hab. — pop. tot., 1,213 hab. Rosporden était au moyen âge le siége d'une châtellenie donnée, en 1334, par le duc Jean III à Jean de Bretagne, comte de Montfort-l'Amaury, son frère puîné, puis transmise à la maison de Retz (1382). En 1594, les Espagnols, alliés des ligueurs, occupèrent Rosporden et s'y retranchèrent, prêts à marcher sur Concarneau à la première occasion. Cette occasion s'étant fait attendre quatre ans, ils se décidèrent à gagner Quimperlé; mais, en quittant Rosporden, ils mirent le feu à la ville qui, sauf l'église, fut presque entièrement consumée. L'église de Rosporden doit à sa position aussi bien qu'à sa valeur architecturale de mériter l'attention. Elle s'élève, en effet, sur une pointe de terre au centre d'un étang qui baigne ses murs. La flèche gothique, en granit, sculptée de motifs rayonnants et élevée sur le carré central, porte le style du XIVe siècle, de même que les piliers octogones, les chapiteaux et les arcades de la nef. Au midi, un porche en plein cintre encadre deux lancettes légères, correspondant aux portes géminées du portail. L'abside, moins ancienne, est du style flamboyant, et les meneaux de ses fenêtres affectent le dessin des fleurs de lis. L'édifice, dont la flèche apparaît de loin dominant la cime d'arbres séculaires, offre un ensemble assez imposant.

ROSS, ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. S.-E. d'Hereford, sur la rive orientale de la Wye, sur des rochers élevés; 3,715 hab. Commerce de cidre. Les rues sont généralement escarpées et étroites. Près de la place du Marché s'élève la maison dans laquelle demeurait John Kyrle, que Pope a immortalisé et qui a été surnommé l'*homme de Ross*. John Kyrle mourut à Ross à l'âge de quatre-vingt-sept ans. « Il a été cité par Pope et par les écrivains anglais du XVIIIe siècle comme un modèle parfait du vrai philanthrope, dit M. Esquiros. Il employait son temps et son revenu en œuvres d'utilité publique. Né à Dymock, dans l'Herefordshire, en 1637, il mourut à Ross en 1724, et sa dernière maladie fut aussi la première, grâce sans doute à la régularité de ses habitudes. Il avait connu, disent les poëtes anglais, « ce » que nulle autre chose sur la terre ne peut » donner ni détruire, le calme rayonnement » de l'âme, la joie du cœur, le prix de la » vertu. » Dans le mur du chevet de l'église, un monument a été érigé en 1776, à la mémoire de l'*homme de Ross*, par la volonté de lady Dupplin, qui avait légué 7,500 francs à cette intention. Dans un coin de l'église, deux ormes ombragent quelques-uns des bancs. Ils sont nés, dit-on, de racines appartenant à des arbres qui végètent à l'extérieur de l'édifice et qui ont été plantés, d'après la tradition, par John Kyrle. Cette dernière circonstance leur a valu d'être respectés. Du cimetière le regard s'étend sur des points de vue d'une grande beauté : les contours de la rivière, les ruines du château de Wilton, les luxuriantes campagnes de l'Herefordshire et du Monmouthshire et les ombrages de Chase Wood. Dans le voisinage de Ross, on visite aussi avec plaisir Goodrich Court, résidence de feu sir Samuel Rush Meyrick, célèbre antiquaire. La maison a été bâtie par lui en 1828, pour recevoir son musée de curiosités. La collection d'armes et d'armures de ce musée passe pour la plus belle qui soit en Europe. Dans les appartements privés est un portrait en miniature d'Anne de Clèves, par Holbein, et un autre portrait de Nell Gwyn, maîtresse de Charles II, par Lély. »

ROSS, village et paroisse d'Irlande, comté et à 45 kilom S.-O. de Cork, au fond de la petite baie de son nom, formée par l'Atlantique, avec un port qui en est peu éloigné et qui est aujourd'hui presque entièrement ensablé; 1,600 hab. C'était autrefois le siége d'un évêché qui a été réuni à celui de Cork en 1586. Il y avait jadis dans ce bourg une université célèbre.

ROSS, bourg d'Irlande, comté et à 31 kilom. O. de Wexford, sur le Barrow, près de son confluent avec la Nore; le Barrow y est navigable pour les navires de 400 tonneaux; 8,000 hab. Il s'y fait un commerce assez considérable et on en exporte une grande quantité de beurre et de bœuf salé. C'était autrefois une place forte, qui résista faiblement à Cromwell; ses remparts furent détruits en 1798, après que l'armée royale eut remporté une victoire signalée sur les insurgés, qui opposèrent la plus vigoureuse résistance.

ROSS, comté d'Ecosse, entre 57° 12'-58° 7' de latitude N. et 6° 7'-8° 12' de longit. O., et s'étendant de l'E. à l'O. sur toute la largeur de l'île. Il est borné au N. par le comté de Sutherland; à l'O. par celui de Cromarty et le golfe de Murray; au S. par le comté d'Inverness et à l'O. par l'Océan; superficie, 86,860 hectares; 140 kilom. sur 80; 80,000 hab. Capitale, Tain. Sa surface est âpre, élevée et couverte çà et là de montagnes arides dont les sommets neigeux sont, comme en Suisse, surmontés de glaciers. La plus élevée de ces motagnes est le Ben-Wyvis. Mais on y trouve aussi des vallons et de jolies vallées qui offrent de bons pâturages. Ses côtes sont très-échancrées par des golfes et des lacs. Ses principales rivières sont la Conon, l'Ovrin et le Beauly. Il y a aussi dans les vallées des lacs d'une grande étendue, entre autres : le Loch-Mari, le Fannich, le Morrard, le Lichart, etc., qui abondent en saumons et en autres poissons. Les vallées sont presque entièrement couvertes de bois qui regorgent de gibier de toute espèce. Le climat est en général froid et, dans les parties élevées, presque constamment nébuleux. La principale industrie des habitants consiste dans l'éducation du gros et du menu bétail, ainsi que dans la pêche; l'agriculture y est d'une faible importance. On en exporte des harengs, du bétail, de la laine, du beurre, du froment, des plumes, etc. Le fer y est commun, ainsi que la pierre de taille et la pierre calcaire, souvent de la nature du marbre et de la marne. Il y existe différents clans qui parlent encore la langue gaélique et qui portent l'ancien costume national; ce sont ceux des Mackenzie, des Ross, des Fraser, des Macky, des Matrac et des Munroe.

ROSS-ISLAND, île d'Irlande, située vers le bord oriental du lac de Killarney. C'est, à proprement parler, une péninsule qui, dans la saison des pluies, se trouve isolée au milieu des eaux, mais qui, pendant l'été, se rattache au rivage. Elle est agréablement située et offre de charmantes promenades. Le château de Ross est aujourd'hui en ruine; mais, du haut des tours qui ont résisté aux ravages du temps, on découvre un admirable panorama.

« Une légende, dit M. Esquiros, répand sur les ruines de ce château, comme aussi sur le lac entier, l'attrait du merveilleux. Personne ne sait quand O'Donaghue naquit ni quand il mourut; mais tous les paysans irlandais croient qu'il existe encore. Il vit quelque part dans un beau pays, sous les eaux, et, une fois tous les sept ans, le 1er mai, avant le lever du soleil, il parcourt le lac, couvert de son armure et monté sur un cheval blanc comme neige, ferré d'argent. Une musique céleste accompagne sa course; les fées voltigent autour de sa tête et sèment des fleurs sur le lac. A mesure qu'il approche de son ancienne demeure, tout reprend un air de magnificence; son château, sa bibliothèque, son colombier, tout renaît avec les formes du bon vieux temps. Celui qui aurait le courage de le suivre sur le lac pourrait parcourir à pied sec les endroits les plus profonds et chevaucher avec lui vers les montagnes où sont cachés ses trésors. Il recevrait même une recompense honnête, en retour de sa compagnie. Mais, avant que les rayons du soleil n'aient frappé la surface du lac, O'Donaghue s'évanouit parmi les ruines de son château. »

ROSS (sir John), célèbre marin anglais, né à Balsarroch, comté de Wigton, le 24 juin 1777, mort le 30 août 1856. Entré, dès l'âge de dix-neuf ans, dans la marine, il fit contre la France les guerres de la Révolution et de l'Empire, pendant lesquelles il reçut treize blessures. En 1801, Ross devint lieutenant de vaisseau, coula un navire espagnol devant Bilbao en 1806 et s'empara, en 1812, dans la Baltique de plusieurs navires ennemis. Devenu capitaine, il reçut du gouvernement en 1818 la mission d'explorer la baie de Baffin, pour chercher un passage entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, avec deux vaisseaux, dont l'un, l'*Isabella*, était placé sous ses ordres, et dont l'autre, l'*Alexandra*, était commandé par le lieutenant Parry (v. ce nom). L'expédition ne remplit pas l'objet qu'on s'était proposé. Six mois de recherches, pendant lesquelles elle ne dépassa pas l'embouchure du détroit de Lancastre, n'amenèrent aucune découverte. Découragé, Ross renonça à l'entreprise, que Parry reprit pour son compte, avec un certain succès, en 1819. Malgré l'échec de sa tentative, Ross en publia une relation. Au bout de quelques années, craignant que la découverte du passage du pôle nord ne fût faite par son ancien lieutenant, il résolut de faire un nouveau voyage d'exploration. Ayant trouvé le gouvernement peu disposé à faire la dépense d'une nouvelle expédition (1827), il s'adressa à un de ses amis, le riche négociant Félix Booth, qui consacra aux frais de cette entreprise une somme de 18,000 livres sterling (450,000 francs), somme presque égale à la prime promise depuis longtemps par le Parlement au marin qui découvrirait le fameux passage nord-ouest. Ross partit de Woolwich le 23 mai 1829, sur la *Victory*, vapeur à faible tirant d'eau, afin de fixer la position du détroit de Lancastre. Le 13 juillet, il aperçut l'îlot de Davis, et le 23 il atterrit à l'établissement danois de Holsteinberg, par 66° 58' de latit. N. et 53° 54' de longit. O., où l'équipage fut bien accueilli. Le 27 juillet, Ross quitta la côte du Groenland, traversa la baie de Baffin et entra, le 6 août, dans le détroit de Lancastre. Le 10, il doubla le cap York et le cap Warrender, et le 13 il découvrit une baie, à laquelle il donna le nom d'Adélaïde. C'était l'endroit où le navire *Fury* de Parry s'était brisé en 1825. Ross y découvrit une tente, recouvrant des provisions en sucre, vins, spiritueux, et un garde-manger presque intact après quatre ans d'abandon. Ravitaillée par ces provisions, la *Victory* continua son voyage jusqu'au 30 septembre 1829, jour où elle fut entièrement cernée par les glaces. Ross hiverna dans un assez bon port, le port Félix; l'équipage fit au bâtiment un rempart de neige et s'occupa à chasser l'ours en octobre et en novembre. Au commencement de 1830, l'expédition rencontra des Esquimaux qui lui fournirent de précieuses indications, des provisions, des traîneaux et des chiens parfaitement dressés. Ross releva des positions géographiques, et son neveu, James Ross, qui l'avait accompagné dans cette expédition, explora la côte nord. Au nord-ouest du port Félix, ils découvrirent la rivière Stanley et le lac Owen, reconnurent l'isthme qui sépare le détroit du Prince-Régent de l'océan Occidental, traversèrent l'océan Occidental en vue de l'île Matty, puis coupèrent la côte nord-ouest de l'Amérique, et constatèrent que la pointe nord-est de l'Amérique se termine par une péninsule que l'isthme auquel les navigateurs donnèrent le nom de Boothia, en souvenir de l'armateur de la *Victory*, rattache au continent. Le retour étant difficile dans la saison, Ross prolongea son hivernage. Le 1er juin, il reconnut le pôle magnétique par 70° 7' de latit. N. et 45° de longit. E., et prit possession du territoire attenant au nom du roi Guillaume IV. Un froid excessif et le mauvais vouloir des Esquimaux, avares de leur assistance, décidèrent Ross à abandonner son petit navire et à atteindre une côte plus hospitalière au moyen de traîneaux et de canots. L'hiver très-rigoureux de 1832 fut aggravé par une disette et par le scorbut. Au moyen de la chaloupe, l'équipage retourna à l'ancienne position du navire vers le cap nord-est de l'Amérique. Enfin, le 25 août, un bâtiment, l'*Isabella*, envoyé à leur recherche sous les ordres du capitaine Humphrey, reçut à bord les explorateurs et les ramena en Angleterre le 25 octobre 1834. Les habitants de Londres accueillirent Ross, à son retour, par d'enthousiastes ovations. Il fut ensuite consul général à Stockholm (1838-1844). En 1850, malgré son grand âge, il tenta, mais sans succès, un nouveau voyage dans les mers polaires, à la recherche de sir J. Franklin, son ami, et fut à son retour promu contre-amiral. On a de lui : *Voyage de découverte à la recherche du passage du nord-ouest* (1819), traduit par Defauconpret (1819, in-8°); *Relation du second voyage fait à la recherche du passage au nord-ouest* (1835), traduit par le même (1835, 2 vol. in-8°); *Treatise* ou *Navigation by steam-engine* (1828, in-4°), excellent ouvrage sur la navigation à vapeur; *Sir J. Franklin* (1855, in-8°); *Mémoires de lord Saumarez* (1855, in-8°).

ROSS (sir James CLARK), marin et voyageur anglais, neveu du précédent, né à Londres le 15 avril 1800, mort en 1862. Il entra, à l'âge de douze ans, dans la marine, fit ses premiers voyages sous les ordres de son oncle et, de 1819 à 1827, accompagna le capitaine Parry dans ses quatre expéditions à la recherche d'un passage au nord-ouest. En 1829, il revint avec son oncle dans les mêmes parages et prit une part importante aux résultats scientifiques de cette nouvelle tentative. Nommé à son retour (1834) capitaine en second, il entreprit lui-même, en 1839, avec les vaisseaux l'*Erebus* et le *Terror*, une expédition au pôle sud, laquelle avait pour but principal l'observation des phénomènes du magnétisme terrestre. Après s'être livré pendant ce voyage à des observations magnétiques presque continuelles, notamment à Sainte-Hélène, au Cap de Bonne-Espérance, dans les terres de Kerguelen et de Van Diémen et sur l'île d'Auckland, il dépassa le cercle polaire antarctique et, le 11 janvier 1814, découvrit, par 70° 47' de latit. S. et 172° 36' de longit. E., le continent le plus méridional que l'on connaisse. Il en prit possession au nom de la reine et lui donna le nom de Victoria. Le 2 février, il parvint, après avoir fait encore diverses découvertes, jusqu'à 73° 4' de latit. S., le point le plus méridional qu'aucun navigateur ait jamais atteint; mais, arrêté par les glaces, il dut revenir en arrière et, après avoir essayé inutilement, à plusieurs reprises, d'arriver jusqu'au pôle magnétique, aborda le 4 avril à la terre de Van Diémen. Dans le dernier trimestre de l'année 1841, l'expédition fit voile de nouveau, en passant par la Nouvelle-Zélande, vers les terres polaires antarctiques, afin d'y renouveler ses recherches magnétiques et géographiques, mais elle fut arrêtée par un immense mur de glace et ne put même s'avancer aussi loin que l'été précédent. Ross revint alors aux îles Falkland, d'où il partit une troisième fois, le 17 décembre 1842, pour le pôle antarctique; mais le seul résultat de cette dernière tentative fut de convaincre les navigateurs que, derrière le mur de glace rencontré l'année précédente, se trouve un grand continent dont le point culminant, situé par 77° 32' de latit. S. et 167° de longit. E., est le volcan Erebus, d'une altitude de 3,600 mètres. Après avoir couru des dangers incroyables au milieu de la tempête et des glaces, sir James Ross opéra son retour en Angleterre, où il débarqua le 4 septembre 1843 et où il reçut, l'année suivante, le titre de chevalier. Il exposa les résultats scientifiques de son voyage dans l'ouvrage intitulé : *Voyage de découvertes et de recherches dans les mers du Sud et les mers antarctiques* (Londres, 1846, 2 vol. in-8°). En 1848, il reçut le commandement des bâtiments *Enterprise* et *Investigator* expédiés à la recherche de Franklin. Il hiverna dans la baie de Léopold et organisa, au printemps de 1849, plusieurs expéditions en traîneau, dont la plus considérable explora, sous sa propre direction, les côtes méridionale et occidentale du North-Somerset jusqu'au delà du 78e parallèle N. Après avoir regagné ses vaisseaux, avec ses matelots à bout de forces, il voulut encore explorer le canal de Wellington, mais ne put s'aventurer sur la glace que vers la fin d'août et dut ensuite opérer, au milieu des plus grands dangers, son retour en Angleterre. Les bâtiments atteignirent sains et saufs les îles Orkney le 27 septembre 1849. En 1856, sir James Ross fut élevé à la dignité de contre-amiral. Il avait, en outre, reçu à différentes époques un grand nombre de distinctions flatteuses. C'est ainsi qu'il était devenu membre de la Société linnéenne, de la Société royale et des Sociétés astronomique et géographique et membre correspondant d'un grand nombre de sociétés étrangères. En 1833, le conseil communal de la Cité de Londres lui avait adressé des remercîments publics, et les sociétés géographiques de Londres et de Paris lui avaient décerné leur grande médaille d'or, la première en 1841 et la seconde en 1842.

ROSS (sir William-Charles), peintre anglais, né à Londres en 1794, mort en 1867. Admis, dès l'âge de dix ans, à suivre les cours de l'Académie royale, il y obtint plusieurs prix de 1807 à 1811 et remporta, en 1817, la médaille d'or. Charles Ross s'adonna d'abord à la miniature, puis exécuta de grands tableaux, entre autres : le *Jugement de Salomon*, *Samuel présenté à Elie*, *Brutus condamnant ses fils*, le *Christ chassant les démons;* mais il ne tarda pas à abandonner la grande peinture, pour laquelle il avait peu de dispositions, et revint à la miniature. Grâce à ses petits portraits, exécutés avec une remarquable habileté, il attira sur lui l'attention et fut bientôt un des portraitistes les plus en vogue. Il fit les portraits de la famille royale, fut nommé peintre en titre de la reine, qui le créa chevalier, et devint, en 1842, membre de l'Académie royale, qui le comptait depuis quatre ans au nombre de ses associés. Ross, dans un voyage à Paris, exécuta les portraits des membres de la famille d'Orléans. Il envoya à l'Exposition universelle de 1855 quatorze portraits, aussi remarquables par le dessin et le fini de l'exécution que par l'expression des têtes. Trois portraits de lui ont également figuré à l'Exposition universelle de 1867. On évalue à plus de deux mille le nombre des miniatures exécutées par cet artiste.

ROSS (Louis), philologue et archéologue allemand, né dans le Holstein en 1806, mort en 1859. Il étudia, de 1825 à 1831, la philologie aux universités de Kiel, de Copenhague et de Leipzig, et partit en 1832 pour la Grèce, où il devint, l'année suivante, conservateur des antiquités du Péloponèse, puis, en 1837, professeur d'archéologie à l'université d'Athènes. Dans ces fonctions, il eut les

plus grandes facilités pour parcourir toute la Grèce et y recueillit des documents précieux pour l'archéologie. Il donna sa démission après la révolution de septembre 1843 et fut nommé, l'année suivante, professeur d'archéologie à l'université de Halle. En proie à de cruelles douleurs physiques, dont il ne pouvait se guérir, il mit fin à sa vie par un suicide, le 6 août 1859. Les écrits dans lesquels il a rendu compte de ses voyages et de ses travaux ont beaucoup contribué à faire connaître non-seulement la Grèce ancienne, mais encore la situation actuelle de cette contrée. On cite, comme les plus remarquables : *Description et dessin de l'Acropole d'Athènes*, avec Schaubert et Hansen (Berlin, 1830 et années suivantes); *Voyages dans les îles grecques de la mer Egée* (Stuttgard et Halle, 1840-1852, 4 vol.); *Voyages et routes de voyage en Grèce* (Berlin, 1841); les *Voyages du roi de Grèce* (Halle, 1848, 2 vol.). Parmi ses ouvrages plus particulièrement relatifs à l'archéologie, on remarque : *Manuel de l'archéologie des arts* (Athènes, 1841, en langue grecque moderne); *Inscriptiones ineditæ* (Nauplie, Athènes et Berlin, 1834-1845, 3 cahiers); les *Dèmes de l'Attique d'après les inscriptions* (Halle, 1846); le *Théséion et le temple de Mars à Athènes* (Halle, 1852); *Dissertations archéologiques* (Leipzig, 1855-1861, 2 vol.). Ross s'est fait en archéologie une place tout à fait à part, car il rejette complétement les principes critiques admis par Wolf, Niebuhr, O. Muller et autres archéologues modernes, et accorde une confiance illimitée à la tradition. C'est ce que prouvent surtout ses deux ouvrages intitulés : *Hellenika* (Halle, 1846, 2 vol.), et *Italiens et Grecs* (Halle, 1858), dans lesquels il soutient, en opposition avec les découvertes de la philologie moderne, l'origine grecque des anciens habitants de l'Italie.

ROSSAN (Marie DE). V. GANGES (marquise DE).

ROSSANE s. f. (ro-sa-ne). Art culin. Lapin ou lapereau découpé, lardé et sauté.

— Hortic. Variété de pêche.

ROSSANO, ancienne *Roscianum*, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, province de la Calabre Citérieure, à 6 kilom. de la mer Ionienne, à 45 kilom. N.-E. de Cosenza, sur une éminence entourée de précipices; 12,000 hab. Archevêché. Elle est bien bâtie, entourée de murailles et défendue par un château fort. La cathédrale est un bel édifice revêtu de marbre. C'est une cité très-ancienne. Elle fut, dit-on, fondée par les Œnotriens et restaurée par les Romains, qui y établirent une colonie. Totila, roi des Goths, la prit d'assaut et la ravagea. Patrie du pape Jean XVII.

ROSSANT (André DE), libelliste et poëte français, né à Lyon. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Tout en exerçant la profession d'avocat, il se mit à écrire des vers et employa futilement ses loisirs à faire un grand nombre d'anagrammes. Devenu un fougueux ligueur, il publia de virulents libelles contre Henri III et demanda qu'on élevât une statue à Jacques Clément. Lorsque Henri IV eut pris Paris, de Rossant, qui jusqu'alors l'avait vivement attaqué, s'empressa de faire des vers en son honneur. On cite de lui : *Onomastrophie* ou l'*Art de retourner un nom en changeant de place les lettres qui le composent;* les *Mœurs, humeurs et comportements de Henry de Valois représentés au vrai depuis sa naissance* (Paris, 1589, in-8o); *Histoire mémorable récitant la vie de Henry de Valois et la louange de frère Jacques Clément, comprise en* 55 *quatrains fort catholiques* (Paris, 1589, in-8o). On lui attribue : *Syllogismes en quatrains sur l'élection d'un roi* (Lyon, 1593, in-8o), libelle dans lequel l'auteur fait le vœu que Henri IV périsse de la même façon que Henri III. Les libelles de Rossant, devenus très-rares, sont très-recherchés des bibliophiles.

ROSSBACH, bourg de Prusse. V. ROSBACH.

ROSSBERG ou **RUFFI**, montagne de Suisse, sur la limite du canton de Schwyz et des lacs de Zug et d'Egeri. Ses principales sommités sont le Wildspitz, le Gnypenspitz, le Kaiserstock et le Walchwylerberg. Le terrain dont est formée la partie supérieure de la montagne se fend très-aisément, et si les eaux pluviales pénètrent dans quelques-unes de ces crevasses elles occasionnent de terribles éboulements. En 1354, un village nommé Unrothen avait été enseveli sous un de ces éboulements. D'autres éboulements plus considérables encore ont eu lieu depuis, notamment en 1806, et ont occasionné de terribles catastrophes.

ROSSE s. f. (ro-se — du germanique : ancien haut allemand *hros*, moyen haut allemand *ros*, allemand *ross*, néerlandais *ors*, suédois *ors*, etc. Pictet rapproche ce nom du sanscrit *rasika*, cheval, l'animal sensible, ardent, intelligent, etc. On voit que le primitif signifiait plutôt un cheval de prix, un coursier; c'est donc par dérision que nos pères appelèrent *rosse* un cheval sans force et sans vigueur. La forme *rosse* a donné le rejeton vieux français *roncin*, français moderne *roussin*, provençal *rossin*, *roçin*, espagnol *roçin*, d'où *rocinante*, Rossinante, la célèbre monture de don Quichotte. On a aussi prétendu voir dans les masculins vieux français *ros*, *rous*, provençal *ros*, un sens primitif, cheval roux, mais cela n'est pas fondé, puisqu'on trouve *ros liar*, cheval blanc). Mauvais cheval, cheval sans vigueur : *Vieille* ROSSE. *Méchante* ROSSE. *Votre cheval n'est qu'une* ROSSE. *Pourquoi m'avez-vous acheté si cher une* ROSSE *pareille? car c'est une fieffée* ROSSE *que mon cheval.* (E. Sue.) *Il se jeta dans un cabriolet de place et se fit conduire, aussi vite que la* ROSSE *put courir, à Bourg-la-Reine.* (G. Sand.)

Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une *rosse*, est vendue au hasard.
BOILEAU.

— Prov. *Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse*, Il n'y a point d'homme si robuste, si actif, si intelligent, qui ne s'affaiblisse, qui ne décline avec l'âge. ‖ *Jamais bon cheval ne devient rosse*, L'homme robuste, actif, intelligent conserve toujours, quoi qu'il arrive, quelque chose de ses qualités.

ROSSE s. f. (ro-se — de l'ital. *rosso*, rouge). Ichthyol. Poisson d'eau douce, du genre cyprin, appelé aussi gardon, qui a les nageoires rouges.

ROSSE (William PARSONS, comte DE), célèbre astronome anglais, né à York en 1800, mort en 1867. Il fut d'abord connu sous le nom de lord **Oxmantown**, qu'il porta jusqu'à la mort de son père en 1841. Après avoir fait ses études à l'université de Dublin, il entra en 1821 dans la Chambre des communes, devint plus tard lord lieutenant du King's County et, en 1845, fut élu pair représentatif d'Irlande. Porté de bonne heure vers les études scientifiques, il s'appliqua surtout à l'optique et à l'astronomie et consacra sa fortune au développement et aux progrès de ces deux sciences. En 1826, il établit sur sa propriété de Birr-Castle, près de Parsonstown, un observatoire pour lequel il fit construire, sous sa propre direction, tous les instruments astronomiques, parmi lesquels le télescope fut surtout l'objet de ses tentatives d'amélioration. Il essaya d'abord d'obtenir des lentilles à échelons, mais il ne put y réussir; il fut plus heureux dans la construction des réflecteurs, et, après avoir obtenu un premier miroir objectif de $0^m,91$ de diamètre, il parvint à établir un télescope gigantesque, dont le miroir objectif avait un diamètre de $1^m,82$ et qui possédait une puissance égale à cinq cents fois celle de l'œil nu. L'établissement de ce télescope coûta plusieurs années d'expériences et de travail et une somme de 12,000 livres sterling (300,000 fr.). Le comte de Rosse s'en servit principalement pour observer les nébuleuses et parvint ainsi à des résultats importants sur lesquels il adressa, à diverses reprises, des mémoires aux *Transactions philosophiques.* Dès 1845, quarante de ces nébuleuses, qui avaient jusqu'alors été réputées comme insolubles, étaient complétement analysées et décrites, ce qui renversait entièrement la théorie de condensation d'Herschel, ainsi que la cosmogonie que Laplace avait édifiée sur cette théorie. Les observations postérieures ne firent que confirmer les premières et, tout en amenant une foule de découvertes nouvelles, établirent d'une façon indiscutable la possibilité d'analyser toutes les nébuleuses. Plus tard, lord Rosse s'occupa d'observer et de décrire celles d'entre les grandes nébuleuses du ciel qui n'avaient pas encore été décrites, et termina ce grand travail en 1858. Mais la science ne l'absorbait pas à tel point qu'il ne fût vivement frappé de la misérable situation de l'Irlande et qu'il ne cherchât les moyens d'y remédier, et ce fut dans ce but qu'il publia ses *Lettres sur l'état de l'Irlande* (Londres, 1847), où il se place cependant à un point de vue trop aristocratique; il en est de même de sa brochure intitulée : *Quelques mots sur les rapports du landlord et du tenancier en Irlande* (Londres, 1866), dans laquelle il combat avec beaucoup de vivacité les théories de John Bright, qui, selon lui, portent l'empreinte d'un communisme exagéré. Il avait, en outre, donné une description du *Télescope monstre, établi à Parsonstown, avec une exposition de la méthode de fabriquer les miroirs, etc.* (1844). Lord Rosse était membre et président de l'Association britannique et de la Société royale, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et de plusieurs autres sociétés savantes étrangères. A la clôture de l'Exposition universelle de Paris en 1855, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur, comme récompense et en considération des services rendus par lui aux sciences astronomiques.

ROSSÉE s. f. (ro-sé — rad. *rosser*). Fam. Volée de coups.

ROSSEEUW-SAINT-HILAIRE (Eugène-François-Achille), historien, né à Paris en 1805. Il fit son droit, puis entra chez un banquier, qu'il quitta pour suivre la carrière de l'enseignement. Agrégé des classes supérieures en 1828, il enseigna l'histoire au collége Louis-le-Grand de 1829 à 1843, se fit recevoir docteur en 1839 et fut désigné par Lacretelle pour le suppléer à la Faculté des lettres de Paris dans son cours d'histoire ancienne. En 1856, M. Rosseeuw-Saint-Hilaire devint professeur en titre de cette chaire. Outre des articles insérés dans la *Revue de Paris*, la *Revue chrétienne*, le supplément du *Dictionnaire de la conversation*, etc., il a publié des ouvrages estimés : *Rienzi et les Colonna* ou *Rome au* XIVe *siècle* (1825, 5 vol. in-12), roman historique; *Compte demandé à M. Odilon Barrot et à l'opposition en réponse à leur compte rendu* (1838); *Etudes sur l'origine de la langue et des romances espagnoles* (1839), sa thèse de doctorat; *Histoire d'Espagne depuis les premiers temps historiques jusqu'à la mort de Ferdinand VII* (1836-1841, 5 vol. in-8o; 1844-1869, 10 vol. in-8o); *Ce qu'il faut à la France, étude historique* (1861, in-8o); *Etudes religieuses et littéraires* (1863, in-18); les *Légendes d'Alsace* (1868, in-8o), traduites de l'allemand; la *Délivrance* (1871, in-8o); le *Vieil Eli* (1871, in-18); *Disgrâce de la princesse des Ursins* (1874, in-4o), etc. M. Rosseeuw-Saint-Hilaire est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis le 25 février 1872.

ROSSEL, île de l'Australie, une de celles de l'archipel de la Louisiane; par 11° 20′ de latit. S. et 152° 6′ de longit. E.; 32 kilom. de longueur sur 14 de largeur.

ROSSEL, ville des Etats prussiens (Prusse), à 97 kilom. S.-S.-E. de Kœnisberg, sur le Zain; 3,000 hab. Fabriques de draps et de toiles; commerce de fil. Fondée en 1337.

ROSSEL (Elisabeth-Paul-Edouard, chevalier DE), marin français, né à Sens en 1765, mort à Paris en 1829. Il était fils d'un maréchal de camp qui fut tué à Quiberon en 1794. Elève du collége de La Flèche, il en sortit à quinze ans pour entrer dans les gardes de la marine. Il servit alors dans l'escadre du comte de Grasse, assista à divers combats livrés aux Anglais dans les eaux des Antilles (1780-1782), devint élève de marine en 1784 et suivit, l'année suivante, d'Entrecasteaux dans l'Inde. Son application au travail et la vivacité de son intelligence lui firent donner, en 1789, le grade de lieutenant de vaisseau. En 1791, il fit partie de l'expédition envoyée à la recherche de La Pérouse, sous les ordres de d'Entrecasteaux, reçut, en 1793, le commandement de la frégate la *Recherche* et devint, le 21 août 1794, le chef de l'expédition. Les deux navires dont elle se composait ayant dû rester à Java par ordre du gouverneur hollandais, Rossel s'embarqua, en 1795, sur un navire de la compagnie hollandaise, emportant avec lui les papiers où se trouvaient consignés les résultats de l'expédition, les cartes hydrographiques levées par Beautemps-Beaupré; mais, à la hauteur des îles Shetland, il fut fait prisonnier par les Anglais et conduit à Londres (1er nov. 1795). Après la paix d'Amiens (1802), il revint en France, après avoir employé ses sept années de séjour en Angleterre à mettre en ordre les matériaux qu'il avait entre les mains et à écrire la relation de son long voyage. Rossel fut attaché alors au Dépôt de la marine et publia le *Voyage de d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Pérouse* (Paris, 1808, 2 vol. in-4o, avec atlas); dans cet ouvrage, il avait complété le journal de d'Entrecasteaux en le continuant jusqu'au moment où l'expédition avait pris fin, et il y avait ajouté les observations, astronomiques et nautiques, qu'il avait faites lui-même avec le plus grand soin pour déterminer les positions géographiques des lieux pendant le cours du voyage. Tout le second volume est rempli par ces observations, qui forment un véritable traité d'astronomie nautique très-estimé des savants et dont il fit un abrégé publié par Biot à la suite de son *Traité élémentaire d'astronomie physique* (1810). Rossel fut nommé, en 1811, membre du bureau des longitudes en remplacement de Fleurieu, puis il devint successivement membre de l'Académie des sciences (1812), directeur général adjoint au Dépôt des cartes et plans de la marine (1814), dont il fut le directeur général à partir de 1826, contre-amiral (1828), membre des comités des écoles d'hydrographie, de l'Ecole polytechnique, des phares, de la carte de France, etc. Travailleur infatigable, il fut membre d'un grand nombre de commissions chargées de l'examen des questions scientifiques, fit adopter le mode d'éclairage employé sur les côtes, rédigea les instructions d'un grand nombre d'expéditions scientifiques, fut un des fondateurs de la Société de géographie (1821) et écrivit beaucoup de mémoires, de rapports, de notes sur l'hydrographie et la navigation, des notices pour la *Biographie universelle*, etc. Outre l'ouvrage mentionné plus haut, nous citerons, parmi les écrits de ce remarquable savant : *Instruction nautique sur les côtes de la Guyane* (Paris, 1808); *Description nautique de la côte d'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'au cap Formose* (1814, in-8o); *Instruction pour aller chercher la barre de Bayonne et entrer dans la rivière* (1815, in-8o); *Mémoire sur l'état et les progrès de la navigation* (1817); *Livre des signaux de jour à l'usage des vaisseaux de guerre français* (1819, in-8o); *Livre des signaux de nuit et de brume à l'usage des vaisseaux français* (1821, in-8o), ouvrages qui contribuèrent beaucoup à sa réputation; *Rapport contenant l'exposition du système adopté par la commission des phares pour éclairer les côtes de France* (1825, in-4o); *Mémoire pour servir d'instruction à M. Dumont-d'Urville pendant sa campagne de découvertes* (1826); *Instructions pour la description nautique des côtes de la Martinique* (1823), etc.

ROSSEL (Louis-Nathaniel), colonel français, délégué de la Commune de Paris à la guerre, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 9 septembre 1844, fusillé à Versailles le 28 novembre 1871. Il était fils d'un chef de bataillon en retraite, M. Louis Rossel, et d'une mère anglaise, née Sarah Capbell, qui l'avait élevé dans la religion protestante. Louis Rossel fit de brillantes études au prytanée de La Flèche, fut admis en 1862 à l'Ecole polytechnique et entra, deux ans plus tard, à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit le second, avec le grade de lieutenant (1866). Doué d'une remarquable intelligence, joignant à une grande ardeur au travail une austérité toute puritaine, le jeune officier ne tarda pas à se faire remarquer. Il reçut du ministre de la guerre une médaille de 600 fr., à la suite d'un concours sur un sujet qui avait été proposé aux officiers de son arme, puis il fit paraître, sous le nom de **Randal**, des articles militaires dans le journal le *Temps.* Lorsque parut, en 1869, le dernier volume de la *Correspondance de Napoléon Ier*, Louis Rossel écrivit dans cette feuille deux articles très-curieux, dans lesquels il démontrait que les livres de stratégie attribués à Napoléon Ier par la commission chargée de publier sa correspondance n'étaient pas et ne pouvaient pas être de lui. La commission, frappée de la compétence et de l'esprit de judicieuse critique qu'attestaient ces articles, envoya un de ses membres aux bureaux du *Temps* et dut reconnaître que Rossel avait dit vrai. Cette même année, il fut promu capitaine et quitta Montpellier pour aller en garnison à Bourges. Lorsqu'il apprit que la guerre venait d'être déclarée à la Prusse (juillet 1870), Rossel accourut à Paris pour obtenir du service actif, mais ses démarches restèrent infructueuses. A la nouvelle de nos premiers désastres, il conçut un plan de défense dont il adressa l'exposé au *Temps.* D'après lui, il fallait appeler tout le pays aux armes et organiser cette immense levée en petites bandes qui auraient agi séparément, les corps d'armée réguliers ne devant faire que soutenir l'action toujours engagée par les partisans. Quelques jours après, il était appelé à Metz avant que cette ville fût investie.

Caractère entier, résolu, indomptable, rempli d'une patriotique ardeur, Rossel ne put voir sans un profond courroux la façon dont Bazaine conduisait les opérations militaires. Apprenant que le maréchal était sans nouvelles de Paris, il demanda, mais sans succès, l'autorisation de tenter de traverser les lignes ennemies pour aller chercher des nouvelles de l'extérieur et en porter de Metz au gouvernement. Bientôt il ne lui fut plus possible de douter que, soit par l'ineptie, soit par la trahison de son chef, l'armée de Metz marchait à sa perte et que la France allait subir le plus grand de ses désastres. De concert avec un certain nombre d'officiers, il forma alors le projet de faire arrêter et traduire devant un conseil de guerre le maréchal Bazaine, de le remplacer par un autre général et de tenter un suprême effort pour dégager l'armée du cercle où elle se trouvait enfermée. Mais le complot fut éventé et, sur l'ordre de Bazaine, Rossel fut enfermé dans le fort de Plappeville avec le capitaine de Boyenval. Au moment de la capitulation, un commandant d'état-major le laissa s'échapper. Déguisé en paysan, il parvint à traverser les lignes allemandes, gagna la Belgique où, le premier, dans l'*Indépendance belge*, il protesta contre l'indigne conduite du maréchal, fit un court voyage à Londres où se trouvait sa mère, puis rentra en France et se rendit à Tours, pour se mettre à la disposition du gouvernement de la Défense. Le ministre de la guerre, M. Gambetta, le chargea alors d'aller dans le nord de la France pour s'assurer de l'état des forces militaires et des moyens de défense dont on pouvait disposer. A son retour, dans les premiers jours de décembre, il fut nommé colonel auxiliaire et directeur du génie au camp de Nevers.

Rossel remplissait encore ces fonctions lorsqu'il reçut la nouvelle de l'insurrection qui venait d'éclater à Paris (18 mars 1871). Dès le lendemain, il écrivait au ministre de la guerre : « J'ai l'honneur de vous informer que je me rends à Paris pour me mettre à la disposition des forces gouvernementales qui peuvent y être constituées. Instruit par une dépêche de Versailles, rendue publique aujourd'hui, qu'il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation. » La conclusion de la paix avait causé à Rossel, ardent patriote, la plus vive douleur; il l'avait manifestée à diverses reprises et partait pour Paris dans l'espoir que le mouvement tournerait au gré de ses espérances. A peine arrivé, il se mit en relation avec les membres du comité du XVIIe arrondissement, fut présenté au Comité central siégeant à l'Hôtel de ville et reçut le commandement de la légion du XVIIe arrondissement. La discipline toute militaire qu'il voulut établir dans cette légion excita le mécontentement et il fut arrêté le 2 avril. Mais, après l'insuccès de la sortie du 2 et du 3 avril, on le relâcha et, sur la recommandation du membre de la Commune Charles Gérardin, le général Cluseret le choisit pour chef d'état-major. Après l'institution, par la Commune, d'une cour martiale chargée de juger sommairement les citoyens qui refusaient de marcher contre l'armée de

Versailles (16 avril), Rossel fut appelé à présider cette cour et s'y fit remarquer par sa sévérité. Dans la nuit du 29 au 30 avril, Mégy ayant évacué le fort d'Issy à la suite d'une attaque des troupes du général Faron, la Commune destitua le général Cluseret, qu'elle regardait comme incapable, et désigna pour le remplacer au ministère de la guerre le colonel Rossel (30 avril), qui fut chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires pendant que le Comité central de la garde nationale devait s'occuper des différents services de l'administration de la guerre. Rossel donna à la résistance contre l'armée de Versailles une énergique impulsion. Il fit consigner Mégy, envoya Eudes réoccuper le fort d'Issy et répondit au colonel Leperche qui, le 30 avril, avait sommé le commandant du fort de se rendre dans un délai d'un quart d'heure : « La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'aujourd'hui, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre. » Le nouveau délégué s'attacha surtout à établir dans les légions communalistes une sévère discipline; il interdit formellement, le 2 mai, « à tout commandant militaire, officier ou autre fonctionnaire au service de la Commune d'avoir aucune communication avec l'ennemi. » Il défendit, le 9 mai, sous peine de mort, de continuer le feu après que l'ordre de le cesser avait été donné, et de continuer de se porter en avant lorsqu'il avait été prescrit de s'arrêter; il fit de suprêmes et inutiles efforts pour organiser l'artillerie, concentrer des armes, réquisitionner des chevaux, mettre de l'unité dans le commandement, arriver à une forte organisation des troupes dont il dirigeait les opérations. Mais Rossel se trouva bientôt en butte à l'hostilité du Comité central, qui l'accusa d'aspirer à la dictature et demanda sa destitution. Voyant, selon ses expressions, « la nullité du comité d'artillerie empêcher l'organisation de l'artillerie, les incertitudes du Comité central arrêter l'administration, les préoccupations mesquines des chefs de légion paralyser la mobilisation des troupes, » il comprit que sa situation n'était plus tenable. Après la prise du moulin Saquet et celle du fort d'Issy par l'armée de Versailles (9 mai), Rossel, qui avait vainement essayé d'organiser 12,000 hommes pour débloquer le fort, se sentit pris d'une colère violente et écrivit cette dépêche qu'il fit aussitôt afficher : « Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy. » Le *Journal officiel de la Commune* essaya de démentir cette nouvelle; mais la population apprit bientôt que Rossel avait dit vrai. Alors, des bruits de trahison ayant été propagés contre lui, il envoya sa démission à la Commune, dans une lettre où il exposait la situation et les entraves de tout genre qu'il rencontrait dans l'accomplissement de ses fonctions. « Mon prédécesseur, disait-il en terminant, a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde. Eclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer. Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique. Je me retire et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. » Le jour même, Rossel était arrêté par ordre du comité de Salut public et enfermé à la questure sous la garde du membre de la Commune Gérardin. Quelques heures après, le prisonnier et son gardien disparaissaient; des mandats d'amener étaient lancés inutilement contre eux et, le 15 mai, un projet d'acte d'accusation, rédigé par Protot, dénonçait Rossel comme un traître ayant voulu, à prix d'or, livrer Paris au gouvernement de Versailles.

Rossel resta caché jusqu'au 7 juin suivant. Il fut alors arrêté par la police dans un hôtel du boulevard Saint-Germain, où il s'était fait inscrire sous un faux nom, en prenant la qualité de contre-maître du chemin de fer de l'Est. Conduit à Versailles et traduit devant le 3e conseil de guerre, il fut condamné à mort (8 septembre). Cette sentence ayant été annulée pour vice de forme, il comparut le 7 octobre devant un nouveau conseil de guerre, qui le condamna à la même peine, et le nouveau pourvoi en cassation qu'il introduisit sur les instances de son avocat fut rejeté le 27 octobre suivant. Pendant ce double procès, les témoignages d'estime et de sympathie n'avaient pas manqué au jeune officier, dont on reconnaissait, d'une voix unanime, la haute intelligence, l'austérité de mœurs et l'ardent patriotisme. Des dames de Metz, au nombre de plus de deux cents, adressèrent, le 11 septembre, au président de la République une pétition pour demander sa grâce. Les étudiants de Paris firent de même, et un certain nombre d'entre eux, conduits par M. Jules Amigues, se rendirent, le 24 novembre, à Versailles pour obtenir une audience de M. Thiers; mais leur démarche fut sans résultat. La commission des grâces, après avoir longtemps hésité, se prononça contre une mesure de clémence, et, le 28 novembre, l'ordre fut donné d'exécuter Rossel. Une heure avant de mourir, il adressa une lettre d'adieu à sa famille et remit au pasteur Passa une seconde lettre dans laquelle il demandait à son parti, s'il arrivait au pouvoir, de ne jamais songer à venger sa mort, car « ce serait indigne de la liberté. » A huit heures du matin, Rossel, conduit sur le plateau de Satory avec l'ancien délégué à la Sûreté générale, Ferré, et un ancien sergent, Bourgeois, condamnés à la même peine, tombait foudroyé par les balles d'un peloton d'exécution. Pendant sa détention, il avait composé un livre sur la *Réorganisation de l'armée* et quelques autres écrits d'un style sobre et nerveux. Outre la *Capitulation de Metz* (Alençon, 1871, in-8°), la *Défense de Metz et la lutte à outrance* (1871, in-8°), *Abrégé de l'art de la guerre* (1871, in-8°), on a de Rossel un choix d'écrits qui ont été publiés après sa mort par M. Amigues sous le titre de *Papiers posthumes de Rossel* (1871, in-18).

ROSSELANGE, ancien village et comm. de France (Moselle), cant. et arrond. de Thionville, sur la rive gauche de l'Orne; 539 hab. Cédé à la Prusse par le traité de Francfort du 10 mai 1871. Les forges de Jamailles, situées sur le territoire de cette commune, comprennent onze fours d'affinerie pour la fabrication des rails et des fers marchands. L'église paroissiale de Rosselange renferme de beaux vitraux de couleur et un autel en pierre sculptée.

ROSSELIN s. m. (ro-se-lain — dimin. de l'ital. *rosso*, rouge). Ornith. Section du genre bouvreuil, érigée en genre par quelques auteurs et caractérisée par des teintes rouges ou roses dans le plumage.

ROSSELIUS (Annibal), théologien italien, mort en 1592. Il était né dans la Calabre et fut appelé en Pologne par le roi Etienne Bathori, qui lui confia une chaire de théologie à l'académie de Cracovie. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Pymander Mercurii Trismegisti* (Cracovie, 1585-1590, 6 vol. in-fol.). On a encore de lui : *De septem sacramentis Ecclesiæ* (Posen, 1859, in-8°) et *Oratio funebris Stephani regis* (Posen, 1590, in-fol.).

ROSSELLE, rivière de Lorraine et de Prusse. Elle prend sa source dans les environs de Longeville-lez-Saint-Avold (Moselle), alimente plusieurs usines et se perd dans la Sarre à Werden, après un cours d'environ 32 kilom. au N.-E. et au N.-N.-O.

ROSSELLI (Cosme), peintre florentin, l'un des derniers artistes de l'ancienne école florentine, né en 1416, mort en 1484. Appelé à Rome par Sixte IV, il travailla aux décorations de la chapelle Sixtine. Mais il est surtout connu par sa fresque du *Miracle du saint sacrement* (église Saint-Ambroise, à Florence), remarquable par le nombre prodigieux de personnages qu'elle contient. Plusieurs sont des portraits pleins de vérité et d'expression; les plus frappants sont ceux du Politien, de Marsile Ficin et de Pic de La Mirandole. Le musée du Louvre possède de cet artiste la *Vierge présentant son Fils à l'adoration des anges, de sainte Madeleine et de saint Bernard*.

ROSSELLI (Cosme), écrivain et dominicain italien, né à Florence au commencement du XVIe siècle, mort en 1578. Il acquit des connaissances étendues en théologie et en philosophie et fut un prédicateur distingué. Parmi les ouvrages qu'il composa se trouve un traité de mécanique qui fut publié après sa mort, sous le titre de *Thesaurus artificiosæ memoriæ, concionatoribus, philosophis, medicis, etc., perutilis* (Venise, 1579, in-4°, avec fig.). Entre autres choses curieuses dont il est question dans ce livre, écrit sans méthode, l'auteur a figuré sur un crâne humain la distribution des diverses facultés de l'esprit, comme devait le faire plus tard le docteur Gall, et il a indiqué un moyen de se faire comprendre par les mouvements des doigts.

ROSSELLI (Matteo), peintre, né à Florence en 1578, mort en 1650. Ses compositions se font remarquer plutôt par la correction du dessin et l'imitation consciencieuse de la nature que par la chaleur et l'originalité. Ses fresques sont très-estimées. On cite comme son chef-d'œuvre la *Naissance de Jésus-Christ* (à Florence). Le musée du Louvre possède de lui le *Triomphe de David sur Goliath* et la *Vierge et les anges apportant des fleurs et des fruits à l'Enfant Jésus*.

ROSSELLINI (Maxima FANTASTICI, dame), femme de lettres italienne, née à Florence en 1789, morte dans la même ville en 1859. Elle reçut une excellente éducation littéraire sous la direction de sa mère, qui cultivait elle-même la poésie, et se fit connaître par quelques productions qui ne manquent pas de mérite. Nous citerons d'elle un recueil d'*Odes; Céphale et Procris* (1809), poëme; *Comédies à l'usage de la jeunesse* (1830), plusieurs fois rééditées; *Améric Vespuce* (1843), poëme sur la découverte de l'Amérique; *Guillaume Visconti* (1853), roman, etc.

ROSSÉNIE s. f. (ro-sé-nî — de *Rossen*, n. pr.). Bot. Syn. de GALIPÉA.

ROSSER v. a. ou tr. (ro-sé. — Ce mot est peut-être un dérivé de *rosse;* il signifierait alors proprement frapper à coups de bâton comme on frappe une rosse. Mahn n'accepte pas cette dérivation et il préfère voir dans *rosser* une modification, par l'assimilation du *n*, du provençal *ronsar*, *ronzar*, renverser, lancer, jeter avec force, agiter, qui, selon Diez, dérive du latin *rumex*, ronce. Mais Diez objecte que la transformation de *ns* en *ss* est contraire au génie de la langue française, et de plus que le *ss* de *rosser* est originel, ce qui est prouvé, selon lui, par la vieille forme picarde de *roissier*. Si le verbe se rattachait au thème *rumic*, le picard eût fait, d'après toutes les analogies, *roichier*). Rouer de coups, battre, frapper violemment : *Si je prends un bâton, je vous* ROSSERAI *d'importance.* (Mol.) *Dans quelques villages reculés, les mères battent sans pitié leurs enfants, qui* ROSSENT *à leur tour sans pitié les animaux.* (Cormen.) *Ce serait à* ROSSER *de tels pleutres, s'ils valaient le bâton qu'on leur casserait sur les reins.* (E. Sue.)

... Pour mieux cacher ton jeu,
N'est-il pas à propos que je te *rosse* un peu?

ANDRIEUX.

— Fam. Vaincre dans un combat : *Les Italiens* ROSSÈRENT *les troupes du roi de Naples.*

ROSSET (François DE), littérateur français, né en Provence vers 1570, mort après 1630. Il s'adonna de bonne heure à la poésie, passa en Italie quelques années et débuta par un recueil de sonnets, dans lequel il célébrait les louanges de la dame de ses pensées, l'*incomparable Phyllis*. Bien que très-médiocres, ces poésies furent fort louées dans son entourage. De Rosset ne douta plus qu'il ne pût figurer avec avantage parmi les beaux esprits de Paris et se hâta de s'y rendre. Là, il entra en relation avec les écrivains les plus célèbres, écrivit des vers et des romans dépourvus de style et de goût, et, comme il savait l'italien et l'espagnol, il fit paraître quelques traductions, qui tombèrent aussi rapidement dans l'oubli que ses ouvrages originaux. Nous citerons de lui : les *Douze beautés de Phyllis et autres œuvres poétiques* (Paris, 1614, in-8°); le *Roman des chevaliers de la gloire* (1612, in-4°), réédité sous le titre de *Histoire du palais de la Félicité* (1616, in-4°); *Histoire des amants volages de ce temps* (1616, in-8°), où, sous des noms d'emprunt, il raconte l'histoire de plusieurs princes ou seigneurs qui ont trompé leurs maîtresses ou ont été trompés par elles; les *Histoires tragiques de notre temps* (Lyon, 1621, in-8°). De Rosset a traduit de l'espagnol : *Don Quichotte*, les *Nouvelles* de Cervantes, l'*Admirable histoire du chevalier du Soleil* (1620-1626, 8 vol. in-8°) et, de l'italien, le *Roland furieux* (1623, in-4°), le *Roland amoureux*, etc. Enfin, il a édité : *Délices de la poésie française* (1618); les *Quinze joies du mariage* (1604), etc.

ROSSET (Joseph), sculpteur français, né à Saint-Claude (Franche-Comté) en 1706, mort dans la même ville en 1786. Il n'avait jamais étudié l'antiquité, mais il l'avait devinée en quelque sorte. C'était un élève de la nature et il travaillait sur les matières les plus dures, même sur l'ivoire.

Rosset fit avec succès le buste de Voltaire, sans songer à en tirer parti pour sa gloire ou sa fortune. Il eut les suffrages du grand Frédéric. Falconnet, en admirant un saint Jérôme sorti des mains de cet artiste, s'écriait que Rosset avait certainement visité l'Italie, et y avait étudié les grands maîtres au moins dix ans; et jamais on ne put lui persuader qu'il n'était pas sorti de sa petite ville. Il repoussa les avantages qu'on lui offrait à Paris et ne voulut pas quitter Saint-Claude. Toutes ses études s'étaient bornées à quelques copies de bons modèles et de bas-reliefs. Le sculpteur de la Franche-Comté laissa trois fils, qui eurent du talent mais non de la célébrité. On a une notice sur cet artiste (*Journal de Paris*, 1787); elle est du marquis de Villette.

ROSSET (Pierre-Fulcrand DE), poëte français, né à Montpellier en 1708, mort à Paris en 1788. Il fit ses études à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il devint conseiller à la cour des aides. Pendant ses loisirs, il composa des vers latins et français et retourna habiter Paris vers la fin de sa vie. On a de lui un poëme didactique, intitulé l'*Agriculture*, qui lui coûta beaucoup de temps et qu'il publia à Paris (1774, in-4°). Ce poëme avait six chants, auxquels il en a ajouté trois autres (1782, in-4°), et le tout fut réuni dans une édition nouvelle, sous le titre de l'*Agriculture* ou les *Géorgiques françaises* (Lausanne, 1806, in-12). Dans ce travail, il traite successivement des champs, des vignes, des bois, des prairies, des basses-cours, des plantes, des jardins potagers, des jardins d'agrément, des étangs et des viviers. On y trouve quelques digressions bizarres; à propos de la vigne, il débute par la description du déluge et finit par celle du carnaval. Son vers manque généralement de relief et de couleur; néanmoins, on trouve dans son poëme quelques détails agréablement rendus et quelques morceaux réussis. Rosset a publié, en outre, sous le titre d'*Hymni novi* (1784, in-12), un recueil d'hymnes latines avec la traduction en regard.

ROSSETTI (Gabriel), célèbre écrivain italien, né à Vasto (Abruzzes) en 1783, mort à Londres en 1854. Il se rendit à Naples pour y achever ses études et se fit connaître de bonne heure par un remarquable talent d'improvisation et par les cantates qu'il composa pour le théâtre San-Carlo. Nommé, par l'administration française, conservateur du musée de Naples, il fut, en 1813, envoyé par le roi Joachim à Rome, en qualité de secrétaire de l'instruction publique et des beaux-arts; il rentra dans sa patrie en 1814, à la restauration du gouvernement pontifical. En 1820, lorsque Ferdinand Ier, entraîné par l'opinion publique, eut promis l'octroi d'une constitution, Rossetti composa cet hymne resté fameux en Italie et qui, mis en musique, a été chanté dans toutes les villes de la Péninsule et même en France et dans la Grande-Bretagne : *Sei pur bella cogli astri sul crine*. Le retour du despotisme, appuyé par les Autrichiens, le força, en 1821, de se réfugier à Malte, d'où il se rendit, en février 1824, en Angleterre. A Londres, où il a toujours vécu depuis, Rossetti épousa la fille d'un ancien secrétaire d'Alfieri, nommé Polidori, et dès lors, pour soutenir sa famille, assez nombreuse, il dut donner des leçons de langue italienne. Il fut nommé en 1830, à Londres, à une chaire de littérature, qu'il occupa jusqu'à ce que, sa vue s'affaiblissant rapidement, il devint complètement aveugle en 1845. Longtemps avant sa mort, Rossetti avait abandonné le culte catholique pour le protestantisme; on retrouve dans presque tous ses écrits des traces de la ferveur de ses idées religieuses et de la chaleur d'un patriotisme que ni l'exil, ni l'âge, ni les infirmités ne purent refroidir. Rossetti a été un poëte fécond, et, outre le recueil de ses premières poésies, imprimé à Naples, il faut citer le *Salterio* (Londres, 1843); *Dio e l'uomo, il Veggente in solitudine* (1845) et l'*Arpa Evangelica* (la *Harpe évangélique*) [1852], recueil de poésies religieuses de rhythmes divers, dictées à sa femme et à ses enfants pendant sa cécité. Quoique manquant de concision et d'une langue généralement peu châtiée, les poésies de Rossetti sont estimées pour la vivacité et la chaleur du sentiment, la facilité du vers et la grâce des images. Rossetti a écrit, en outre, plusieurs ouvrages de critique et de philosophie, intitulés : *De l'esprit antipapal qui a produit la Réforme* (*Dello spirito antipapale che produsse la Riforma*); *Considérations sur Rome au milieu du* XIXe *siècle* (*Considerazioni sopra Roma nella metà del secolo* XIX, livre dans lequel il combat le célibat des prêtres; les *Mystères de l'amour platonique au moyen âge* (*I misteri dell' amore platonico alla eta di mezzo*); il y soutient, à l'exemple de Biscioni, que « les femmes aimées par les premiers grands poëtes Italiens étaient idéales, et que l'on ne doit voir en elles que la personnification de la puissance impériale, qu'ils invoquaient comme dominatrice et réformatrice de l'Italie; » et, enfin, son fameux *Commentaire de la* Divine comédie (*Commentò analitico alla* Divina commedia), dans lequel Rossetti, au moyen d'une nouvelle et singulière interprétation du texte de Dante, s'efforce de prouver que le grand poëte a conspiré contre l'Eglise romaine et a essayé de réformer non-seulement le régime politique de la société, mais encore la discipline ecclésiastique, pour le bonheur de sa patrie et de l'humanité. Cette théorie a été combattue par Schlegel, Ozanam, le baron Drouilet de Sigalas et César Cantù; elle a été soutenue, au contraire, par Ugoni, Orioli, Maroncelli, Mendelssohn et M. Delécluze, et voici ce que ce dernier a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes :* « De toutes les clefs données jusqu'à présent pour entrer dans le sanctuaire de Dante, celle qu'a forgée M. Rossetti est encore celle qui ouvre le plus de portes. » Le système de Rossetti a donné lieu, en France, à la publication d'une œuvre étrange, intitulée : *Dante hérétique, socialiste et révolutionnaire*.

ROSSHIRT (Conrad-François), jurisconsulte allemand, né à Bamberg en 1793. Après avoir étudié le droit aux universités de Landshut, d'Erlangen et de Gœttingue, il suivit la carrière de la magistrature jusqu'en 1817, où il devint professeur à Erlangen. Il passa l'année suivante, en la même qualité, à Heidelberg, où il a continué ses cours sans interruption depuis cette époque. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Documents pour l'étude du droit romain et du droit pénal romain et germanique* (Heidelberg, 1820-1822, 2 vol.); *Manuel de droit criminel* (Heidelberg, 1822); *Développement des principes du droit criminel* (Heidelberg, 1828); *Introduction au droit d'hérédité et exposition complète de l'ensemble du droit d'hérédité en cas d'intestat* (Landshut, 1831); *Histoire et système du droit pénal allemand* (Stuttgard, 1838-1839, trois parties); la *Théorie des testaments* (Heidelberg, 1835, deux parties); le *Droit héréditaire testamentaire chez les Romains* (Heidelberg, 1840, deux parties); le *Droit civil allemand commun* (Heidelberg, 1840-1841, trois parties); *Exposition du droit civil français et badois* (Heidelberg, 1842, 5 vol.); *Histoire du droit au moyen âge* (Mayence, 1846); *Histoire dogmatique du droit civil* (Heidelberg, 1853); les *Droits religieux des catholiques et des protestants* (Heidelberg, 1858, 3e édit.); le *Droit canonique* (Schaffhouse, 1857); *Encyclopédie du droit ecclésiastique* (Heidelberg, 1865), etc. — Un frère du précédent, Eugène ROSSHIRT, né en 1795 et, depuis 1833, directeur de l'Ecole d'accouchement d'Erlangen, s'est fait une certaine réputation par divers ouvrages médicaux, notamment par un *Manuel d'accouchement* (Erlangen, 1851, in-8°, avec 3 planches).

ROSSI, montagne d'Italie (Sicile), prov. et à 16 kilom. N.-N.-O. de Catane. C'est une des nombreuses hauteurs qui s'élèvent sur les

flancs de l'Etna. On voit, vers cette montagne, la grotte des Colombes, d'où sortit, lors de l'éruption de 1669, une immense quantité de sable.

ROSSI (Pierre DE), capitaine italien, célèbre au XIVe siècle. Sa famille avait été longtemps à la tête du parti guelfe à Parme et fut poussée ensuite dans le parti gibelin par les persécutions du légat du pape. Jean, roi de Bohême, rétablit les Rossi dans leur patrie et leur vendit, en 1333, Parme et Lucques. Pierre de Rossi, le plus célèbre de tous, passait pour le cavalier le plus accompli. Dans les guerres civiles, il avait donné des preuves éclatantes d'une bravoure qui n'avait été souillée par aucun excès, chose rare pour l'époque et le pays. Dépouillé de ses seigneuries par Mastino de La Scala, il prit du service chez les Florentins et reprit à son ennemi Padoue (1337). Il fut tué peu après au siége de Monselice. Sa famille fut rétablie à Parme en vertu du traité qui termina cette guerre (1338).

ROSSI (Antonio), peintre, né à Zoldo (duché de Padoue), vers la fin du XIVe siècle. Son nom serait probablement resté dans l'oubli s'il n'eût été, suivant Lanzi, le maître du Titien; car on ne connaît de lui que trois tableaux peints en détrempe (la peinture à l'huile n'était pas encore connue), qui, au reste, ne manquent pas de mérite et se rattachent, par le style et la couleur, à l'ancienne école vénitienne. On a de ce peintre : le *Trône de la Vierge entouré de personnages qui jouent de divers instruments*, dans l'église de Cadore; *Saint Laurent et plusieurs autres saints autour du trône de la Vierge*, dans l'église de Selva; enfin, un vaste tableau divisé en six compartiments et exécuté dans la manière de Jacques Bellini.

ROSSI (Properzia DE'), artiste bolonaise, née vers la fin du XVe siècle, morte en 1530. Elle s'exerça de bonne heure à la sculpture et débuta dans cet art par l'exécution de petits sujets ciselés sur des noyaux de fruits; la plus singulière de ces compositions fut une *Passion* exécutée snr un noyau de pêche et où l'on admirait le nombre des personnages et la délicatesse du travail. Enhardie par le succès de ces petits ouvrages, elle osa s'essayer dans des travaux plus importants et se fit une grande réputation comme statuaire. On a d'elle plusieurs statues en marbre qui décorent la façade de l'église Sainte-Pétrone. En même temps, elle cultivajt avec non moins de succès l'architecture, la peinture, la gravure et la musique. Mais ce qui a rendu Properzia de' Rossi célèbre, c'est surtout sa mort singulière; éprise d'un jeune homme qui ne répondit point à sa passion, elle tomba dans un état de langueur insurmontable et elle consacra les derniers jours de sa vie à représenter en bas-relief l'histoire de Joseph et de la femme de Putiphar, histoire qui avait quelque rapport avec la sienne; on assure qu'elle avait fait la figure de Joseph parfaitement ressemblante à celle de son amant. Elle mourut consumée de douleur après avoir achevé son œuvre.

ROSSI (Jérôme), en latin **Rubeus** ou **de Rubeis**, historien italien, né à Ravenne en 1539, mort dans la même ville en 1607. Il montra des talents tellement précoces, qu'il fut choisi, n'ayant encore que quinze ans, pour prononcer des harangues publiques au nom du sénat. Appelé ensuite à Rome par son oncle, devenu supérieur général des carmes, il y termina son éducation, puis se fit recevoir docteur en médecine et en philosophie à Padoue. Jérôme Rossi revint dans sa ville natale dont il devint le médecin en titre et reçut le titre de sénateur. Député par le sénat de Ravenne auprès de Clément VIII (1604), il se vit pressé par le pape de se fixer à Rome; mais, dès l'année suivante, il retourna dans sa ville natale. Rossi jouit comme médecin d'une grande réputation. Comme écrivain, il composa une histoire de Ravenne, *Historiarum Ravennatum lib. X* (Venise, 1572, in-fol.), ouvrage fort estimé, plein de recherches et d'un bon style; *Vita Nicolai papæ IV* (Pise, 1761, in-8°); *De distillatione* (1582, in-4°); *De melonibus* (1607, in-4°); *Ad Cornelium Celsum librum annotationes* (1607, in-4°).

ROSSI (Bastiano DE'), dit l'**Inferrigno**, littérateur italien qui vivait au XVIe siècle. Un des fondateurs et le premier secrétaire de l'Académie de la Crusca, à Florence, il se fit remarquer parmi les adversaires les plus acharnés du Tasse, dans la longue et virulente controverse littéraire qui s'éleva au sujet de la *Jérusalem délivrée*. Rossi, qui avait pris lui-même le surnom d'**Inferrigno**, en latin **Ferreus**, pour annoncer l'inflexibilité de son caractère, poussa l'acharnement contre le Tasse jusqu'à empêcher qu'on ne donnât une place au célèbre poëte parmi les auteurs cités dans le *Dictionnaire* de l'Académie della Crusca, et il rédigea lui-même l'arrêt en style burlesque rendu par cette Académie contre la *Jérusalem délivrée*. On a de lui quelques écrits de peu de valeur, entre autres : *Lettere nella quale si ragiona di Torquato Tasso* (Florence, 1585, in 8°); *Descrizione del magnificentissimo apparato e de' maravigliosi intermedj fatti per la commedia rappresentata in Firenze nelle nozze del signor D. Cesare d'Este* (1585, in-4°), etc.; des éditions du *Dictionnaire della Crusca* et des éditions médiocres de la *Divina commedia* (1595, in-8°), du *Traité d'agriculture* de Crescenzi (1605), de l'*Histoire de la guerre de Troie* de Guido de Colonne, etc.

ROSSI (Octave), littérateur italien, né à Brescia en 1570, mort dans la même ville en 1630. Après avoir professé la philosophie à Padoue, où il avait fait ses études, il quitta cette ville en 1591, visita l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, puis retourna à Brescia, où il passa le reste de sa vie. Rossi y remplit diverses fonctions et employa tous ses loisirs à des travaux littéraires et archéologiques. Nous citerons de lui : *Rime amorose, lugubri, eroiche, morale, etc.* (Brescia, 1612, in-12); *Memorie Bresciane* (1616, in-4°), ouvrage plein de recherches et très-estimé; *Elogj istorici de' Bresciani illustri* (1620, in-4°); *Lettere* (1621, in-8°); *le Glorie de' Francesi* (1629, in-4°), etc. Il a laissé inachevée une grande *Histoire de Brescia*.

ROSSI (Jean-Victor), érudit italien, également connu sous le nom de **Janus Nicius Erythræus**, né à Rome en 1577, mort dans la même ville en 1647. Très-versé dans les langues anciennes, la philosophie et la jurisprudence, il fut pendant quelque temps avocat, puis s'adonna aux lettres et devint un des membres laborieux de l'Académie des humoristes. Sans fortune personnelle, il vécut longtemps d'une façon précaire, cherchant constamment un emploi qui lui donnât une certaine indépendance et perdant, par une sorte de fatalité, ses protecteurs juste au moment où il voyait s'améliorer son sort. En 1609, il entra au service du cardinal Peretti, dans la maison duquel il resta près de vingt ans et où il eut à subir toutes sortes de dédains et d'affronts. En 1629, il se retira dans un lieu solitaire sur le mont Onuphre et obtint enfin du cardinal Chigi une sinécure qui lui donna pour le reste de sa vie une certaine aisance; c'était l'emploi de commissaire de l'eau Marrane. Il laissa en mourant ce qu'il possédait aux ermites de la congrégation de Pierre de Pise, qui lui élevèrent un tombeau. Jean-Victor écrivait en latin avec une très-grande pureté de style. On a de lui : *Orationes IX* (Rome, 1603, in-8°); *Eudemiæ libri X* (Leyde, 1637, in-12), satire des mœurs corrompues de la cour pontificale; *Dialogi XII* (Paris, 1642, in-8°); *Pinacotheca imaginum illustrium virorum qui, auctore superstite, diem suum obierunt* (Cologne, 1643-1648, 3 part. in-8°), recueil curieux, mais où l'on trouve peu d'esprit critique; *Exempla virtutum et vitiorum* (1644, in-8°); *Epistolæ ad diversos* (1645-1649, 2 vol. in-8°); *Epistolæ ad Tyrrhenum* (1645-1649, 2 vol. in-8°), où l'on trouve des anecdotes intéressantes.

ROSSI (Jean-Antoine DE), architecte italien, né à Rome en 1616, mort dans la même ville en 1695. Bien qu'il n'eût point appris le dessin, il n'en devint pas moins un très-habile architecte, grâce aux dons qu'il avait reçus de la nature et à l'étude constante des chefs-d'œuvre de l'art. Les nombreux travaux qu'il exécuta lui permirent d'amasser une belle fortune, qu'il légua en mourant à des institutions de bienfaisance. On cite, parmi ses œuvres, remarquables par un cachet de grandeur, le palais d'Este sur le Corso, à Rome; les palais Muti et Assalti, au bas du Capitole; l'église de Saint-Pantaléon, l'église de Sainte-Madeleine qu'il ne put achever, la chapelle du Monte-della-Pietà, l'hôpital della Donna, à Saint-Jean-de-Latran, etc.

ROSSI (Mathias DE), architecte italien, né à Rome en 1637, mort dans cette ville en 1695. Le chevalier Bernin, dont il fut l'élève, l'employa dans ses travaux et l'emmena avec lui à Paris, où il l'aida à exécuter les plans du palais que Louis XIV voulait faire élever pour achever le Louvre. Après la mort de son maître, il lui succéda comme architecte de Saint-Pierre, fut nommé par Innocent XII chevalier du Christ et reçut de ce pontife, en 1695, la mission de remédier aux ravages causés par les inondations de la Chiava. Parmi les monuments qu'il éleva, nous citerons : la façade de l'église de Santa-Galla, le mausolée de Léon X, la douane de Ripa-Grande, etc.

ROSSI (Pascal), dit **il Pasqualino**, peintre italien, né à Vicence en 1641, mort à une époque inconnue. Il s'adonna à la peinture de genre et à la grande peinture. Parmi ses œuvres, qui ont de la grâce et du charme, on trouve des *Concerts*, des *Scènes de jeux*, des *Conversations*, etc. On voit de lui, au palais royal de Turin, des dessus de porte dans lesquels il a représenté des sujets gracieux et quelques grands tableaux représentant des sujets religieux.

ROSSI (Bernard-Marie DE), en latin **de Rubeis**, érudit italien, né à Cividale-del-Friuli en 1687, mort à Venise en 1775. Entré fort jeune dans l'ordre des dominicains, il professa la philosophie à Venise, puis se rendit à Vienne, où il entra en relation avec Apostolo Zeno (1718). De retour à Venise, il fit partie d'une mission envoyée par la république près la cour de France, puis enseigna la théologie jusqu'en 1730. A cette époque, il devint bibliothécaire de son couvent et depuis lors se consacra à la publication de plusieurs ouvrages. Nous citerons de lui : *De fabula monachatus benedictini D. Thomæ Aquinatis* (Venise, 1724, in-8°); *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis* (1740, in-fol.); *De nummis patriarcharum aquilejensium* (1747-1749, 2 vol. in-8°); *De gestis et scriptis ac doctrina sancti Thomæ Aquinatis* (1750, in-fol.); *De Turanio seu tyrannio Rufino; De vetustis liturgiis* (1754, in-4°); *De peccato originale* (1757, in-4°); *Dissertationes variæ eruditionis* (1757, in-4°), etc. On lui doit aussi une édition des *Œuvres théologiques* de saint Thomas d'Aquin (1745-1760, 28 vol. in-4°) et de nombreux ouvrages restés manuscrits.

ROSSI (Ignace DE), philologue et jésuite, né à Viterbe en 1740, mort en 1824. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1753 et se fit remarquer par son excellente mémoire et son application à l'étude. Il devint professeur de rhétorique à Macerata et à Florence. Il enseignait les mathématiques à Spolète lorsque la société de Jésus fut supprimée. Il retourna à Rome et se mit à étudier les langues orientales. On doit à ce philologue : *Commentationes Laertianæ* (Rome, 1788, in-4°); *Etymologiæ egyptiacæ* (Rome, 1808, in-4°). On a trouvé dans ses manuscrits un commentaire sur la *Préparation évangélique*, d'Eusèbe, et quelques travaux sur plusieurs auteurs latins ou grecs.

ROSSI (Jean-Bernard DE), orientaliste, né à Castel-Nuovo (Piémont) en 1742, mort à Parme en 1831. Il montra de bonne heure beaucoup d'aptitude pour l'étude des langues, et, s'étant rendu à Turin pour suivre les cours de théologie et d'hébreu, il fit d'étonnants progrès dans cette langue et composa, après six mois d'étude, un poëme en vers hébraïques, *Canticum seu poema hebraïcum* (Turin, 1764, in-4°). Reçu docteur en 1766, il se fit ordonner prêtre, continua ses études favorites et apprit l'hébreu sans points, le rabbinique, le chaldaïque, l'arabe, le syriaque. En 1768, il dédia à l'archevêque de Turin ses *Carmina orientalia* (Turin, in-4°) et fit graver sur bois les caractères qui manquaient à l'imprimerie royale de cette ville. Il étudia aussi les langues vivantes, et notamment l'anglais, l'allemand et le russe. En 1769, il obtint un poste à la bibliothèque royale de Turin; puis le duc de Parme, ayant fondé dans sa capitale une université, lui offrit la chaire de langues orientales; Rossi accepta et enseigna ces langues pendant quarante ans. Grâce au célèbre imprimeur Bodoni, qui avait établi à Parme une fonderie de caractères, il put faire imprimer ses ouvrages, où figuraient toujours de nombreux passages écrits en langues orientales.

Outre plusieurs poëmes ou pièces de vers publiés à l'occasion du mariage du duc de Parme ou de celui du prince Charles-Emmanuel IV, on doit à Rossi : *Variæ lectiones Veteris Testamenti*, ouvrage qui ne fut terminé qu'en 1788 et qui avait pris dix années de travail à son auteur. En 1821, Rossi, qui avait refusé une chaire de langues orientales à Paris et la place de bibliothécaire qu'on lui avait offerte à Vienne, à Madrid et à Turin, vendit sa collection de manuscrits à Marie-Louise au prix de 100,000 francs, puis prit sa retraite et continua à vivre à Parme, où il mourut dix ans après.

On doit à ce savant philologue une foule d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De præcipuis causis neglectæ heb. litterarum disciplinæ* (Turin, 1769, in-4°); *De la langue que parlaient le Christ et les Juifs de la Palestine* (Parme, 1772, in-4°); *De hebraicæ typographiæ origine et primitiis, seu antiquis et rarissimis hebraicorum librorum editionibus sec. XV* (Parme, 1776, in-4°); *Variæ lectiones Veteris Testamenti ex immensa MMSS. editorumque codicum congerie haustæ, et ad samaritanum textum, ad vetustissimas versiones, etc... examinatæ cum prolegomenis, clavi codicum, etc.* (Parme, 1784-1788, 4 vol. in-4°); *Dictionnaire historique des auteurs juifs et de leurs époques* (Parme, 1802, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire historique des auteurs arabes les plus célèbres et de leurs principaux ouvrages* (Parme, 1807, in-8°); les *Psaumes de David, traduits du texte original en italien* (Parme, 1808, in-12); le *Livre de Job*, les *Lamentations de Jérémie*, les *Proverbes de Salomon*, traduits du texte original et formant 3 vol. in-12, publiés en 1812, 1813 et 1815; une *Introduction* à l'étude de la langue hébraïque (Parme, 1815, in-8°), etc.

ROSSI (Jean-Gérard DE), poëte, littérateur et archéologue italien, né à Rome en 1754, mort dans la même ville vers 1830. Il appartenait à une famille de négociants aisés, qui lui firent commencer ses études de droit; mais des revers de fortune ayant obligé Rossi à abandonner la chicane, il en prit très-joyeusement son parti, s'adonna à la littérature et ne tarda pas à se faire connaître par des productions en vers et en prose. Il entra peu après à la rédaction d'un recueil, *Mémoires sur les beaux-arts*, que publiait le sénateur Rezzonico, et contribua pour une bonne part au succès de cette publication. Le Portugal ayant fondé à Rome une Académie de beaux-arts, Rossi en fut nommé directeur. Il fit peu parler de lui durant les événements politiques qui s'accomplirent à Rome au commencement de ce siècle et à la fin du précédent. Il accepta toutefois de la république romaine le ministère des finances et conserva son poste de directeur de l'Académie portugaise des beaux-arts. On doit à cet écrivain distingué une foule de publications, parmi lesquelles nous citerons : *Lettres sur une série de pierres fines gravées, tant anciennes que modernes* (Turin, 1792, in-8°); *Lettre sur la statue de Persée, de Canova* (Pise, 1801, in-8°); *Lettre pittoresque sur le Campo-Santo de Pise* (Pise, 1820, in-4°, avec fig.); *Recueil de nouvelles* (Venise, 1824, in-16), etc.; enfin un grand nombre de comédies imprimées ou inédites, parmi lesquelles on cite : le *Courtisan vertueux* ou les *Evénements du jour*, pièce qui a été traduite par M. S. Visconti et insérée dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, publiés par Ladvocat.

ROSSI (Jean-Charles-Félix), sculpteur anglais, né à Nottingham en 1762, mort en 1839. Il était fils d'un médecin originaire de Sienne et fut placé fort jeune en apprentissage chez un sculpteur, nommé Luccatella. Il entra ensuite comme élève à l'Académie de Londres, où il obtint, en 1784, la grande médaille d'or, et alla alors passer trois ans en Italie. A son retour, il acquit rapidement une brillante réputation et devint membre de l'Académie (1802), sculpteur du prince régent et plus tard du roi Guillaume IV. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables : un *Mercure* en marbre, exécuté à Rome; le *Repos d'Eve; Edwin et Eléonore; Céladon et Amélie; Musidora; Zéphire et l'Aurore; Vénus et Cupidon;* des statues de *Thomson*, de la *Grande-Bretagne*, pour la Bourse de Liverpool; du *Marquis de Cornwallis*, du *Capitaine Faulkner*, de *Lord Heathfield*, de *Lord Rodney*, des *Capitaines Mosse* et *Riou*, qui se trouvent toutes dans la cathédrale de Saint-Paul, etc. Rossi appartenait surtout à l'école classique, et, si son style est correct et vigoureux, ses œuvres laissent à désirer sous le rapport de la délicatesse et du fini de l'exécution.

ROSSI (le comte Pellegrino), économiste éminent et homme d'Etat, né à Carrare en 1787, assassiné à Rome le 15 novembre 1848. Il débuta avec éclat dans la carrière du barreau, à Bologne, en 1807, et fut professeur de droit à l'université de cette ville. S'étant associé, en 1815, aux tentatives de Murat en faveur de la liberté et de l'unité italiennes, il exerça un instant les fonctions de commissaire général des provinces entre le Tronto et le Pô, mais dut prendre la fuite après la défaite du roi de Naples. Il se réfugia à Genève, y ouvrit un cours qui attira la foule, reçut, en 1819, le droit de bourgeoisie et la chaire de droit romain et, l'année suivante, le mandat de député au conseil représentatif du canton. Ses talents lui donnèrent une grande influence dans ce conseil; ses luttes contre le parti oligarchique et clérical le firent accepter pour chef par les libéraux. Nommé, en 1832, représentant de Genève à la diète constituante de Lucerne et chargé de rédiger le nouveau pacte fédératif, il parvint à faire voter son projet, conçu dans l'esprit modéré des institutions politiques qui régissaient alors la France. Cette constitution, à laquelle on donna le nom de « charte Rossi, » déplut également aux deux partis extrêmes, qui se réunirent pour la faire rejeter dans les assemblées des communes (1833). Rossi, découragé par un échec aussi éclatant, accepta, au mois d'août 1833, la chaire d'économie politique du Collége de France et reçut des lettres de naturalisation. Il était arrivé là par la protection du duc de Broglie; on connaissait ses relations avec les ministres, son dévouement à la monarchie de Juillet. Aussi des manifestations hostiles l'accueillirent à sa première leçon (1834); il fallut suspendre momentanément le cours. Le mérite du professeur triompha, à la fin, des répugnances politiques des élèves. Il occupa ensuite la chaire de droit constitutionnel, entra à l'Académie des sciences morales et politiques (1836), à la Chambre des pairs (1838), au conseil de l'instruction publique (1840), remplit diverses missions confidentielles difficiles et fut enfin chargé par Guizot, en 1845, d'obtenir du pape la répression de l'ordre des jésuites, qui agitait alors la France et la Suisse. Un ancien proscrit italien arrivant à Rome, revêtu d'un caractère officiel et pour faire de telles demandes! Le souverain pontife en fut scandalisé. Rossi, d'abord repoussé, se montra si patient, si habile, que, venu comme simple ministre plénipotentiaire, il resta comme ambassadeur et se fit écouter. Grégoire XVI étant mort, il eut une grande part à l'élection, puis aux réformes de Pie IX, qui le nomma son premier ministre en septembre 1848. L'établissement du gouvernement constitutionnel à Rome était son ouvrage; il se flattait de le consolider, même au milieu de l'ébranlement que la révolution de Février avait produit en Italie. Fatal aveuglement! Il s'était placé, comme à Lucerne, entre les partis en lutte : il devait échouer encore, mais d'une manière plus tragique. Au moment où il se rendait dans le sein de l'assemblée des députés romains pour y faire des communications importantes, un soldat de la milice des bersaglieri, nommé Jergo, le frappa mortellement d'un coup de poignard, sur les marches mêmes du palais : ce fut le signal du soulèvement des républicains.

« La hardiesse et la mesure qu'il montra en matière politique, M. Rossi les porta, dit M. Mignet, dans la science. Cherchant la vérité partout et ne la trouvant complète nulle part, il s'appliqua à opérer entre les systèmes les sages transactions qu'il avait recommandées dans les lois; ce fut le rare mérite des cours multipliés, soit obligatoires, soit libres, qu'il donna, aux applaudissements soutenus des étrangers aussi bien que des Genevois,

sur le droit, l'économie politique et l'histoire. Les législations avec la nature de leurs principes, les peuples avec le développement de leurs destinées, les chefs d'école avec la diversité de leurs théories trouvèrent en lui un juge profond, un historien brillant, un conciliateur adroit. Plus pénétrant encore que fécond, plus ingénieux qu'inventif, il comprenait tout cependant en homme qui aurait pu le découvrir, et, séparant avec soin le vrai du faux, le chimérique du praticable, il rendait très-souvent siennes les idées d'autrui en les rendant justes... Doué d'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné et contenu, unissant l'imagination au bon sens, la hardiesse au calcul, M. Rossi a été un théoricien circonspect, un professeur consommé, un législateur conciliant et un politique généreux. Il a servi la grande cause du siècle. Cette cause de la liberté réglée par la loi, de la civilisation conduite par la pensée, il l'a constamment et noblement soutenue. Pour elle, il a su, depuis 1815 jusqu'en 1848, s'exiler, écrire, parler, agir, mourir. M. Rossi marquera donc dans l'histoire par l'élévation de ses idées, l'éclat de ses talents, l'utilité de ses ouvrages, la modération de ses actes et la grandeur de sa fin. » On lui doit : *Traité du droit pénal* (1829, 3 vol. in-8o); *Cours de droit constitutionnel* (in-8o), resté incomplet; *Cours d'économie politique* (1840-1854, 4 vol. in-8o); *Mélanges* (1857, 2 vol. in-8o). Il fut un des principaux rédacteurs des *Annales de législation et d'économie politique*, publiées à Genève (1819-1821). On trouve dans les *Notices historiques* de M. Mignet un article fort remarquable sur Rossi. M. H. Saladin a publié, en 1849 : *Rossi en Suisse, de* 1816 *à* 1833. Pie IX, rétabli à Rome, a fait élever un monument à la mémoire de son ancien conseiller.

ROSSI (Marianne), cantatrice italienne, née à Arceto, dans le duché de Modène, en 1795, morte à Paris le 9 janvier 1839. Elle était fille d'un riche propriétaire, qui, aimant les arts en véritable Italien, s'empressa de cultiver ses dispositions musicales. Il lui donna pour maître le célèbre professeur Parolari, sous lequel la jeune fille ne pouvait manquer de faire de rapides progrès. La pureté de son chant fut remarquée dans les concerts et dans les académies où elle s'essaya avant d'aborder le théâtre. Les encouragements du public la décidèrent à embrasser la carrière dramatique. Elle débuta, en 1810, à Reggio, avec quelque succès et acheva d'établir sa réputation sur les principales scènes de Turin, Genève, Livourne, Pise, Padoue, Trieste, Brescia et Venise. Engagée, en 1814, à Barcelone, elle y resta jusqu'en 1821, époque où elle vint à Paris débuter, à l'Opéra-Italien (10 mai), dans le rôle d'Angola de la *Cantatrice villana*, opéra de Fioravanti. Le rôle d'Emilia, dans *Otello*, lui mérita les suffrages du public. « Marianne Rossi, disait à cette époque un Aristarque célèbre, tient sa partie avec exactitude, même quand il s'agit d'attaquer les morceaux les plus difficiles. Sa prononciation a un goût de terroir qui plaît; nos aimables Parisiennes, qui ont la manie de chanter l'italien et de le traduire impromptu en bas-breton ou en auvergnat, devraient prendre quelques leçons de Marianne Rossi. » Cette chanteuse ne brilla pourtant qu'au second rang. Sa voix avait de la justesse, du mordant et une précision remarquable; mais son jeu laissait à désirer. Elle ignorait de plus l'art du savoir-faire qui nous a valu tant de réputations frelatées. Voici la liste de ses principales créations : Ghitta, de la *Camilla* de Paër; Lucia, dans la *Gazza ladra;* Amenolfi, de *Mosè in Egitto;* Isabella, de la *Clotilda;* Clorinda, de *Cenerentola;* Isaura, de *Tancredi;* Mathilde, de *Roméo et Juliette.*

ROSSI (Juana), dame CACCIA, cantatrice italienne, fille de la précédente, née à Barcelone le 17 décembre 1818. Elle avait deux ans lorsqu'elle vint à Paris avec sa mère, engagée au Théâtre-Italien. Après avoir reçu les leçons de Mme Dalmaninaldi et du célèbre professeur Bordogni, Mlle Rossi débuta à l'Opéra-Comique le 10 août 1836, par le rôle d'Isabelle du *Pré-aux-Clercs*, opéra d'Hérold. C'était alors une belle brune au visage accentué et à la voix sympathique. Le public accueillit avec une faveur marquée la nouvelle venue, qui joignait à ses avantages physiques un talent réel de comédienne. Les compositeurs en renom s'empressèrent de fournir à Mlle Rossi de nombreuses créations qui affirmèrent son mérite aux yeux de tous. « Il ne manquait plus à l'éminente cantatrice que la consécration des bravos de l'Italie, dit un biographe. Elle quitta donc momentanément Paris et débuta à Milan, sur le théâtre de la Scala, le 10 novembre 1840, par le rôle d'Imogène dans *Il Pirata*, opéra de Bellini. Son triomphe fut prodigieux. Elle ne revint pas seule de Milan, où elle épousa un sculpteur très-distingué nommé Caccia; et, rentrée à l'Opéra-Comique, Mme Caccia a continué la brillante réputation de Mlle Rossi. » La cantatrice succéda d'emblée à Mme Damoreau-Cinti, au grand contentement des dilettantes. Mais elle avait, à un suprême degré, le respect d'elle-même. Un jour vint où la fantaisie de M. Auber, le *Pacha du lieu*, imposa à notre seconde scène musicale Mme Anna Thillon, la belle Anglaise qui avait créé, en dépit de toute justice, le rôle de la Catarina dans les *Diamants de la couronne*, rôle appris et répété par la Damoreau. Il y avait là matière à réfléchir pour une artiste de la valeur de Mme Rossi-Caccia. On peut et on doit s'incliner devant une rivale supérieure, mais se résigner au second rang, au profit de la sultane favorite, c'eût été en vérité de la démence. Mme Rossi-Caccia, qu'un brillant engagement appelait à Rio-Janeiro, se contenta, pour suprême vengeance, de chanter avec un brio très-apprécié le rôle d'Angèle dans le *Domino noir*. C'était une manière spirituelle de prendre congé du public de l'Opéra-Comique, assez peu engoué du *baragouin* d'Anna Thillon, *belle vignette irlandaise*, presque dépourvue de talent, au point de vue musical. Mme Rossi-Caccia obtint de grands succès à l'étranger, succès dont le retentissement lui valut un engagement à l'Opéra de Paris. Mais, il faut le croire, l'éminente chanteuse était née sous une mauvaise étoile; car là encore le résultat trompa en partie ses légitimes espérances. Mme Rossi-Caccia débuta à l'Académie royale de musique le 20 avril 1846, par le rôle de Rachel dans la *Juive*. La nouvelle venue eut le malheur de trop réussir. Mme Stoltz, la favorite du directeur de l'Opéra, M. Léon Pillet, s'effraya avec raison de l'effet produit par la débutante. Et cependant, si l'orgueil n'aveuglait pas les impératrices lyriques, Mme Stoltz, l'excellente tragédienne lyrique, aurait compris que le public de l'Opéra pouvait admettre deux rivales, dont le talent grandirait grâce à une salutaire émulation. Enfin, *on* parvint à évincer Mme Rossi-Caccia, qui alla demander de nouveau à l'étranger la gloire et la fortune. Après avoir obtenu l'une et l'autre, la cantatrice donna presque raison à l'ostracisme dont l'avait jadis frappée Mme Stoltz. Le temps avait commencé l'œuvre fatale de destruction qui avertit les femmes de théâtre de songer à la retraite. La voix de Mme Rossi-Caccia avait perdu cette fraîcheur printanière dont le charme est si grand; les traits accentués du visage ne pouvaient plus convenir aux illusions de la scène, où toutes les héroïnes doivent avoir vingt ans. C'est dans de telles conditions, et sans avoir l'excuse de l'implacable nécessité, que Mme Rossi-Caccia débuta au Théâtre-Lyrique de Paris, le 27 février 1857, par le rôle principal d'*Obéron*, opéra de Weber. Il y avait dans l'auditoire d'anciens admirateurs de Mme Rossi-Caccia. Ils ne purent que rendre hommage au courage malheureux. La cantatrice déploya une énergie et un talent hors ligne, mais la voix faisait presque entièrement défaut. Depuis cette époque, la femme jadis tant admirée s'est résignée presque entièrement au silence. Voici la liste des créations de Mme Rossi-Caccia à l'Opéra-Comique : les *Pontons de Cadix*, opéra d'Hippolyte Prévost; l'*An mil*, opéra de Grisar; *Piquillo*, opéra de Monpou; la comtesse de Coislin, du *Fidèle berger*, opéra d'Adolphe Adam; Marguerite, de l'opéra d'Adrien Boieldieu; Palmyre, de la *Figurante*, opéra de Clapisson; *Thérèse*, opéra de Carafa; Régine, de l'opéra d'Adam; Laurette, dans *Polichinelle*, opéra d'Alexandre Montfort; Camilla, du *Shérif*, opéra d'Halévy; la *Symphonie*, opéra de Clapisson; Nisida, princesse de Tarente, dans *Zanetta* ou *Jouer avec le feu*, opéra d'Auber; Zamba, du *Code noir*, opéra de Clapisson. Mme Rossi-Caccia, alors âgée de vingt-trois ans, triompha dans un rôle de mère. Elle y fit preuve d'un profond sentiment dramatique. M. Jouvin dit qu'un caprice de cette artiste entrava le succès du *Code noir;* Mme Rossi-Caccia refusa, en effet, un beau jour de se noircir le visage, ainsi que l'exigeait le personnage qu'elle représentait; Carlo Broschi, dans la *Part du Diable*, opéra de M. Auber. Rien ne saurait donner une idée exacte de la *maestria* déployée par la cantatrice dans ce rôle *travesti*, composé pour elle, et qui mettait admirablement en relief toutes les qualités innées et acquises de son talent. Ce visage expressif illuminé par deux grands yeux inspirés, ce style incisif mis au service d'une intelligence supérieure aidèrent puissamment au succès de l'œuvre de M. Auber. L'air : *Quel singulier récit ici je viens d'entendre!* la mélodie célèbre : *Ferme ta paupière*, et les piquants couplets : *Qu'avez-vous, comtesse?* furent interprétés d'une manière exquise; nulle chanteuse n'a égalé dans cet opéra le Carlo primitif.

ROSSI (Napoléon), chanteur italien, né à Lucques en 1810. Il est fils d'un officier de nos armées qui se trouvait en cette ville à l'époque où ce pays faisait partie de l'Empire français. Napoléon, à quinze ans à peine, s'évada du séminaire où son père l'avait placé. Le démon de l'art musical s'était déjà emparé de ce jeune homme, qui aimait mieux devenir un artiste remarquable qu'un mauvais prêtre. Sa famille espéra le tourner vers la médecine ou le barreau. Mais, après quelques tentatives inutiles, on daigna enfin s'apercevoir de la véritable vocation de Rossi, qui entra au conservatoire de musique de Lucques. En 1828, il débuta sur un humble théâtre de Toscane, dans les rôles sombres et sanglants, où il obtenait de grands succès. De traître, il devint comique, et bientôt on le vit basse chantante à Florence; il s'était rapidement placé au premier plan; Gênes et Milan consacrèrent par leurs bravos la réputation naissante du jeune artiste. « Un jour, à Milan, dit un biographe, il eut un singulier triomphe d'amour-propre. Après une représentation brillante, où Rossi s'était surpassé dans le rôle de Coradino de *Matilda di Shabran*, opéra de Rossini, une grande dame, aussi distinguée par son esprit que par sa beauté, veut témoigner sa satisfaction à l'artiste, et à l'instant elle dépêche vers lui son intendant et le prie d'accepter un souper à l'issue de la soirée. L'invitation est si gracieuse que Rossi n'ose refuser; mais encore faut-il qu'il procède à sa toilette de ville. La marquise n'a garde de le permettre; l'acteur reste dans son costume de *medico*, et l'accueil flatteur qu'il reçoit lui prouve que c'est son talent tout entier qu'on veut honorer en lui. » De 1833 à 1836, Rossi se fit applaudir, comme baryton, sur les théâtres de Barcelone, de Valence, de Cadix et de Madrid. « Une nuit, racontent MM. Escudier, dans un voyage qu'il faisait pour se rendre de Barcelone à Valence, où l'appelait un magnifique engagement, la diligence qui le portait fut arrêtée, au fond d'une gorge entourée de montagnes inaccessibles, par une bande de voleurs.... Rossi avait dans sa valise des costumes de théâtre et l'argent qu'il avait gagné pendant deux saisons. Les brigands lui enlevèrent tout, même une caisse de cigares de La Havane qu'il avait soigneusement cachée avec son portefeuille. Mais la bonne humeur, qui est le fond de son caractère, ne l'abandonna pas un instant. Il pria celui des voleurs qui s'était rendu possesseur de la caisse de cigares de lui en laisser au moins quelques-uns pour distraire les dernières heures de sa route. Le larron ne fut pas insensible à cette juste réclamation, et il tira fort gracieusement de la boîte deux cigares qu'il offrit avec une politesse parfaite à l'infortuné voyageur! » Bologne, Rome, Venise, Florence, Turin et Milan l'acclamèrent tour à tour dans *Marino Faliero*, *Belisario*, *Lucia di Lammermoor*, *Gemma di Vergi*, etc. « A Gênes, il obtint, dit M. Gallois, un triomphe qui dut lui être bien doux; Donizetti, se jetant dans ses bras à un moment où, dans *Linda di Chamouni*, il faisait crouler la salle sous le bruit des applaudissements qu'il avait mérités, s'écria : « Je croyais avoir créé ce » rôle pour Rovère, mais je m'aperçois que » je l'ai écrit pour toi. » L'impresario du théâtre de la Scala, à Milan, engagea, en 1842, Napoléon Rossi comme *basso-buffo*. L'ex-baryton aborda, avec un succès soutenu, les rôles les plus célèbres de Lablache dans *Il Barbiere di Siviglia*, l'*Elisire d'amore*, l'*Italiana in Algeri*, *Il Matrimonio segreto*, la *Cenerentola*, etc. Après avoir passé une saison à Berlin, Napoléon Rossi alla à Saint-Pétersbourg, où il resta de 1846 à 1852. Il était un des favoris du public, recherché dans tous les salons et invité aux fêtes de la cour impériale. A dater de 1852, Rossi parcourut les principales villes de l'Allemagne et des Pays-Bas, en compagnie de Tamburini, de Gardoni et de Mme Persiani; Rossi vint à Paris et débuta au Théâtre-Italien, au mois de mars 1853, par le rôle de Bartholo, dans *Il Barbiere di Siviglia*. « Depuis Lablache, le plus grand chanteur et le plus grand acteur comique qui ait jamais existé, disait Fiorentino, on n'avait vu paraître sur la scène italienne aucun artiste bouffe d'une véritable valeur. Aussi jugez de la joie du public lorsqu'on s'est trouvé en face d'un homme d'une physionomie ouverte et riante, et qui rappelle par quelques traits la figure de Lablache. M. Rossi a une belle voix de baryton, agréablement timbrée et d'une grande justesse. Il a une tenue excellente, beaucoup d'aisance, de finesse et de naturel.... C'est un beau et franc succès qui ne fera que grandir, parce qu'il est fondé sur des qualités réelles. » Pendant trois ans, M. Rossi a tenu en maître l'emploi de son célèbre prédécesseur. Il est regrettable qu'une question d'argent l'ait porté à retourner à Saint-Pétersbourg.

ROSSI (Alexandre-Darius), littérateur, géologue et archéologue français, d'origine italienne, né à Rome en 1810. Il vint de bonne heure en France et y embrassa la carrière du professorat, où il se fit une grande réputation par son dévouement, la variété de ses connaissances et ses procédés didactiques dans l'enseignement particulier. A Toulon, les premières familles de la ville lui confièrent la direction des études de leurs enfants. Outre un certain nombre de petites pièces, de petits poëmes latins d'une remarquable élégance, M. Rossi a publié : les *Tables tournantes et parlantes* (1853, in-8o), brochure dans laquelle il démontre que les fameuses tables ne sont qu'une pure jonglerie; *Traité complet des participes passés* (1858, in-8o, 2e edition); *Traité élémentaire de philosophie, par demandes et par réponses;* l'*Origine de la ville de Toulon et de l'église cathédrale*, etc. M. Rossi a, de plus, fourni plusieurs mémoires intéressants à la Société d'études scientifiques du Var, dont il était membre correspondant, entre autres : *Etudes géologiques sur les environs de Toulon; Sur l'origine de la houille; Réfutation du système de M. le docteur Zimmermann sur l'origine du minéral combustible*, etc.

ROSSI (Jean-Baptiste DE), célèbre archéologue et épigraphiste italien, né à Rome vers 1821. Il fit ses études au collége romain et compta au nombre de ses maîtres le père Marchi, qui lui inspira le goût de l'archéologie. Marchant sur les traces de Bosio, qui, au XVIe siècle, avait eu l'idée d'explorer les catacombes de Rome, il fit déblayer des parties restées obstruées, mit au jour au cimetière de Calixte, sur la voie Appienne, un peu avant d'arriver à Saint-Sébastien, les tombeaux des évêques de Rome au IIIe siècle, puis découvrit la crypte de la célèbre sainte Cécile, celle du pape Corneille, la catacombe de Domitille, à Tor-Marancia, etc. En même temps, il se livra à d'importants travaux épigraphiques et arriva à des résultats qui l'ont placé au-dessus de tous ses prédécesseurs dans l'archéologie chrétienne. « Son érudition très-étendue, féconde, originale, exacte, précise, dit M. Erdan, lui a permis de créer une véritable méthode scientifique pour interpréter l'épigraphie des catacombes, pour fixer l'âge des peintures, des inscriptions et des monuments, en un mot pour appliquer une critique sérieuse ou, du moins, très-acceptable à une multitude de choses qui semblaient échapper à tout examen rationnel. Les études de M. de Rossi sur Pomponia Græcina, sur sainte Cécile, sur les papes du IIIe siècle inhumés à Saint-Calixte, sur saint Sixte II et saint Laurent, sur le pape Corneille, sur l'origine des peintures chrétiennes, sur les confréries sépulcrales de l'antiquité, sur la nature du terrain général des catacombes (avec son frère M. Michel de Rossi) et sur divers autres points, sont des chefs-d'œuvre d'analyse. Il a défriché avec tant de vaillance le champ qui lui avait été ouvert par ses prédécesseurs, qu'on ne saurait s'étonner de voir comparer ses imposantes inductions, basées sur deux lettres à demi effacées au bord d'un marbre brisé, aux admirables résultats obtenus par la méthode de Cuvier. » Ses savantes recherches ont éclairci un grand nombre d'événements se rapportant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, époque obscure et presque inexplorée jusqu'à lui. Eclairant à la fois l'archéologie profane et la science des antiquités chrétiennes, il a pu refaire, à l'exemple de Borghesi, l'histoire des personnages qui ont exercé les grandes magistratures romaines dans les siècles de décadence.

Le commandeur Rossi, qui a fait partie de la commission chargée de publier les œuvres de Borghesi, est membre de la commission du *Corpus universale inscriptionum latinarum*, avec Th. Mommsen et le savant Henzen, qui a dirigé les fouilles si intéressantes du bois des Arvales. Il est, en outre, depuis 1867, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris et fait partie de plusieurs sociétés savantes. En 1872, M. de Rossi a été autorisé par le gouvernement italien à continuer les fouilles qu'il pratiquait depuis plus de vingt ans dans les catacombes, sous le contrôle du gouvernement pontifical. Ses travaux de découverte les plus récents ont eu lieu dans la catacombe de Domitille, située dans une propriété achetée par M. de Mérode. Il y a trouvé, en 1874, des épitaphes intéressantes, une fresque offrant l'image de sainte Pétronille et un bas-relief représentant le martyre de saint Achillée. Tout en reconnaissant la grande importance des études du savant archéologue, on lui a reproché de n'être pas suffisamment lucide dans les généralités de la critique martyrologique. Comme le fait très-bien remarquer l'écrivain précité, « on a trop souvent une vague crainte que sa perspicacité ne soit contenue par sa position authentique d'archéologue orthodoxe. Tout ce qu'il dit, il l'a vu; mais, dit-il tout ce qu'il voit et tout ce qu'il sait, indique-t-il tous ses doutes sans exception? Sa critique, si éclairée qu'elle soit, a des règles *à priori*, et l'on se demande parfois si ces règles *à priori* ne troublent pas quelque peu sa vision scientifique. Indépendamment de mémoires et de notes, insérés dans le *Bulletin archéologique de Naples*, dans les *Annales* et le *Bulletin de l'institut de correspondance archéologique de Rome*, et d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Bollettino di archeologia cristiana*, qu'il dirige à Rome depuis 1861, époque où il le fonda, on lui doit deux grands ouvrages encore inachevés : *Roma sotterranea cristiana*, dont le premier volume a paru à Rome en 1864, et *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (1857 et suiv.), avec des commentaires historiques et l'attribution méthodique des monuments à chaque époque. M. Paul Allard a traduit en français et publié avec une préface de M. de Rossi, en 1872, *Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines*, par J. Spencer Northcote et W.-R. Brownlow, œuvre d'érudition et de goût qu'on peut consulter avec fruit pour se rendre compte des travaux du célèbre archéologue romain.

ROSSI (Ernest), artiste dramatique italien, né à Livourne (Toscane) en 1829. Son père, ancien officier supérieur dans les armées de Napoléon Ier, le destinait aux carrières libérales, et c'est sur les bancs mêmes de l'université de Pise qu'un soir la vocation théâtrale du jeune étudiant en droit se déclara, après une représentation de l'*Oreste* d'Alfieri, joué par le grand acteur italien Modena. C'est en se cachant de sa famille que Rossi fit ses premières armes sous ce maître; il devint vite son élève favori et tint bientôt la

seconde place à côté de lui dans la compagnie sarde, que le roi Charles-Albert avait instituée à Turin, au théâtre Carignan, sur le modèle de la Comédie-Française. En 1848, le privilége royal ayant été retiré à la compagnie, la troupe se dispersa et Rossi en forma une qu'il dirigea. Tont en jouant le théâtre d'Alfieri et ceux des autres tragiques classiques italiens, il osa, un des premiers, aborder le théâtre de Shakspeare. A *Hamlet*, à *Othello* vinrent s'ajouter le *Cid*, *Tartufe*, les *Brigands* de Schiller, le *Comte d'Egmont*, *Faust*, *Kean*, *Ruy-Blas*. En 1855, Rossi avait à peine vingt-cinq ans quand il vint à Paris avec Mme Ristori. Après une représentation de *Françoise de Rimini*, où Rossi fut fort remarqué dans le rôle de Paolo, Mme Ristori joua *Myrrha* et *Marie Stuart*, et son succès étourdissant dans ces deux pièces relégua à l'arrière-plan tous les artistes qui l'accompagnaient. Depuis cette époque, Rossi n'a cessé d'être applaudi sur les principales scènes de l'Italie, et il a lui-même composé de charmantes comédies. Il ne manquait plus à son talent que la consécration de Paris; les représentations d'*Othello*, d'*Hamlet* et du *Cid* qu'il a données à Paris sur la scène du Théâtre-Italien, pendant l'été de 1866, ont achevé de le faire connaître et apprécier en France.

ROSSI (Francesco DE'), peintre italien, surnommé **le Salviati**. V. SALVIATI.

ROSSIE s. f. (ro-sî — de *Rossi*, savant italien). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des mouettes.

ROSSIENY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 89 kilom. de Kowno, près de la rive droite de la Doubisa, par 55° 23′ 19″ de latit. N. et 20° 44′ 18″ de longit. E.; 10,732 hab. Siége de l'évêque catholique de Samogitie; collége de piaristes. Cette ville, aujourd'hui bien déchue, était, sous le gouvernement polonais, la capitale de la Samogitie et le siége d'une diétine; les insurgés lithuaniens s'en emparèrent en avril 1831, après avoir défait un corps de troupes russes.

ROSSIGNOL s. m. (ro-si-gnol; *gn* mll. — lat. *lusciguola*, dimin. de *luscinia*, même sens). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sylviadées, comprenant deux espèces, répandues dans l'ancien continent : *Le serin peut parler et siffler; le* ROSSIGNOL *méprise la parole autant que le sifflet et revient sans cesse à son brillant ramage.* (Buff.) *Nous attendons chaque hiver que l'hirondelle et le* ROSSIGNOL *nous annoncent le retour des beaux jours.* (B. de St-P.) *On peut compter jusqu'à vingt-quatre strophes ou couplets différents dans le chant d'un bon* ROSSIGNOL. (Bechstein.) *Les* ROSSIGNOLS *ont grand soin de leur postérité.* (V. de Bomare.) *Les Anglais appellent le* ROSSIGNOL *le chanteur de la nuit.* (P. Leroux.) ‖ *Rossignol d'Amérique*, Nom vulgaire du grand figuier. ‖ *Rossignol des Antilles*, Nom vulgaire du moqueur. ‖ *Rossignol de muraille*, Nom vulgaire des rouges-queues. ‖ *Rossignol de rivière*, Nom vulgaire des rousserolles. ‖ *Rossignol des Indes*, Nom vulgaire d'une espèce de gobe-mouches. ‖ *Rossignol de Virginie*, Nom vulgaire du cardinal huppé. ‖ *Rossignol d'hiver*, Nom vulgaire de la corneille mantelée. ‖ *Rossignol monet*, Nom vulgaire du bouvreuil. ‖ *Rossignol mouche*, Nom vulgaire d'une espèce de fauvette.

— Sorte de petite flûte que font les enfants avec un morceau de bois vert dont ils détachent circulairement l'écorce, de façon à pouvoir modifier à volonté la profondeur de ce petit instrument et à imiter le chant du rossignol.

— Ironiq. *Rossignol d'Arcadie*, Ane, ainsi dit à cause des nombreux ânes qu'on élevait en Arcadie, et de la voix désagréable de ces animaux. ‖ *Un rossignol à glands*, Cochon.

— Mus. Jeu d'orgue qui imite le chant du rossignol.

— Mar. Petit sifflet de maître d'équipage.

— Comm. Livre qui ne se vend pas, qui reste en boutique comme un rossignol en cage. ‖ Marchandise passée de mode et qui ne se vend plus.

— Techn. Crochet de fer dont on se sert pour ouvrir les serrures dont on a perdu la clef. ‖ Coin de bois servant à serrer des pièces de charpente. ‖ Coin de bois qu'on met dans une mortaise trop longue. ‖ Arc-boutant des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue d'une carrière.

— Pathol. Petite ouverture que l'action corrosive de la chaux produit à l'extrémité des doigts des ouvriers tanneurs.

— Art vétér. Ouverture que les maréchaux pratiquent sous la queue des chevaux poussifs, sous le prétexte de favoriser la respiration.

— **Encycl.** Ornith. Le genre *rossignol* présente les caractères zoologiques suivants : bec déprimé à la base et comprimé dans la longueur; arête de la mandibule supérieure saillante; narines elliptiques, ouvertes de part en part et garnies d'une membrane en partie engagée dans les plumes du front; les ailes sont médiocres, à penne bâtarde, courte et étroite; la queue est ample, assez longue et légèrement arrondie; les doigts latéraux sont grêles, égaux entre eux, munis d'ongles faibles; le pouce est allongé et égale avec son ongle le plus fort des doigts, le médian.

On distingue deux espèces de *rossignols :* 1° le *rossignol* ordinaire qui présente, chez le mâle, les caractères suivants : parties supérieures d'un brun roux, avec les suscaudales plus rousses; les parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine, les côtés et le bas du cou cendrés; les flancs et les sous-caudales d'un cendré roussâtre; le bord des paupières blanchâtre; les joues et la région parotique d'un brun roux, les ailes pareilles au dos; la queue d'un roux de rouille vif; le bec brun avec les bords des mandibules et la base de l'inférieure jaunâtres, les pieds roussâtres, l'iris brun noisette. Il atteint une longueur totale de 0m,16 à 0m,17. 2° Le *rossignol* philomèle; il ressemble beaucoup au précédent; seulement toutes les couleurs sont un peu plus foncées et il atteint 0m,18 de longueur. Il habite les contrées orientales de l'Europe, et occidentales de l'Asie et de l'Egypte. Il niche sous les buissons tout à fait à terre et fréquente les lieux bas et humides. Ses œufs sont au nombre de quatre à six.

On peut dire qu'il est peu de personnes à qui le nom du *rossignol* ne rappelle quelques-unes de ces belles nuits de printemps où, le ciel étant serein, l'air calme, toute la nature en silence et comme attentive, on a écouté avec ravissement le ramage de ce chantre des forêts. D'autres oiseaux chanteurs peuvent le disputer à quelques égards au *rossignol;* l'alouette, le serin, le pinson, la fauvette, la linotte, le chardonneret, le moqueur d'Amérique se font écouter avec plaisir, mais seulement quand le *rossignol* se tait. Les uns ont des sons d'une assez belle qualité, les autres des modulations aussi douces, une agilité aussi grande, mais il n'y en a pas que le *rossignol* n'efface par la réunion complète de tous ces talents et par la prodigieuse variété de ses inventions. Le *rossignol* charme toujours et ne se répète jamais, du moins sensiblement. Il commence d'ordinaire par un prélude timide, par des tons faibles, presque indécis, comme s'il voulait essayer son instrument et intéresser ceux qui l'écoutent; mais ensuite, prenant de l'assurance, il s'anime par degrés, il s'échauffe, et bientôt il déploie dans leur plénitude toutes les ressources de son incomparable organe : coups de gosier éclatants, batteries vives et légères, fusées de chant où la netteté est égale à la volubilité, accents plaintifs, cadencés avec mollesse, sons enchanteurs et pénétrants, vrais soupirs d'amour et de volupté, qui semblent sortir du cœur et causent une émotion si douce, une langueur si touchante. Ces différentes phrases sont entremêlées de silences, qui concourent si puissamment aux grands effets. On jouit des beaux sons que l'on vient d'entendre et qui retentissent encore dans l'oreille; bientôt on attend, on désire une reprise qui vous plonge dans les mêmes ravissements. « Le *rossignol* est un artiste, dit Michelet; j'ai dit le mot et je ne m'en dédis pas. Le *rossignol*, à mon sens, n'est pas le premier, mais le seul, dans le peuple ailé, à qui on doive ce nom. Pourquoi? seul il est créateur; seul il varie, enrichit, amplifie son chant, y ajoute des chants nouveaux. Seul il est fécond et varié par lui-même; les autres le sont par l'enseignement et l'imitation. Seul il les résume, les contient presque tous; chacun d'eux parmi les plus brillants donne un couplet du *rossignol*. Un seul oiseau avec lui, dans le naïf et le simple, atteint des effets sublimes; c'est l'alouette, fille du soleil. Et le *rossignol* aussi est inspiré de la lumière, tellement qu'en captivité, seul, privé d'amour, elle suffit pour le faire chanter. Tenu quelque temps dans l'ombre, puis tout à coup rendu au jour, il délire d'enthousiasme, il éclate en hymnes. Il y a, toutefois, cette différence : l'alouette ne chante pas la nuit; elle n'a pas de mélodie nocturne, l'entente des grands effets du soir, la profonde poésie des ténèbres, la solennité de minuit, les aspirations devant l'aube, enfin ce poëme si varié qui nous traduit, nous dévoile, en toutes ses péripéties, un grand cœur plein de tendresse. L'alouette a le génie lyrique; le *rossignol* a l'épopée, le drame, le combat intérieur; de là une lumière à part. En pleines ténèbres, il voit dans son âme et dans l'amour.

» Comment ne pas l'appeler artiste? il en a le tempérament au degré suprême. Tout ce qui y tient, qualités, défauts, en lui surabonde. Il est sauvage et craintif, défiant, mais point du tout rusé. Il ne consulte point sa sûreté et ne voyage que seul. Il s'écoute, il s'établit surtout où il y a écho, pour entendre et répondre. Nerveux à l'excès, on le voit en captivité tantôt dormir longtemps le jour avec des rêves agités, parfois se débattre, veiller et se démener. Il est sujet aux attaques de nerfs, à l'épilepsie. Il est bon et il est féroce. Je m'explique. Son cœur est tendre pour les faibles et les petits; donnez-lui des orphelins, il s'en charge, les prend à cœur; mâle et vieux, il les nourrit, les soigne attentivement comme le ferait une femelle. D'autre part, il est extrêmement âpre à la proie, engloutissant et avide; la flamme qui brûle en lui, et le tient presque constamment maigre, lui fait sentir le besoin incessant de se renouveler; et c'est aussi une des raisons qui font qu'on le prend facilement, surtout le matin, en avril et en mai, quand il s'épuise à chanter continuellement durant toute la longueur des nuits. A l'aurore, exténué, faible, avide, il se jette sur l'appât à l'aveugle; il est d'ailleurs fort curieux, et, pour voir des objets nouveaux, il vient également se faire prendre.

» Une fois pris, si l'on n'avait soin de lier ses ailes, ou plutôt de couvrir à l'intérieur et de matelasser le haut de sa cage, il se tuerait par sa violence effarée et ses mouvements. Cette violence est extérieure. Au fond, il est doux et docile; c'est ce qui le met si haut et le fait vraiment artiste. Il est non-seulement le plus inspiré, mais le plus éducable, le plus civilisé, le plus laborieux des oiseaux. C'est un spectacle de voir les petits autour du père, écouter attentivement, profiter, se former la voix, corriger peu à peu leurs fautes, leur rudesse de novices, assouplir leurs jeunes organes. Mais combien plus curieux est-il de le voir se former lui-même, s'exercer sur de nouveaux thèmes!... Ainsi l'amour et la lumière sont sans doute son point de départ; mais l'art même, l'amour du beau, confusément entrevus et très-vivement sentis, sont un second aliment qui soutient son cœur et lui donne un souffle nouveau. Et cela est sans limite, un jour ouvert sur l'infini. La vraie grandeur de l'artiste, c'est de dépasser son objet, et de faire plus qu'il ne veut, et tout autre chose, de passer par-dessus le but, de traverser le possible et de voir encore au delà. De là, de grandes tristesses, une source intarissable de mélancolie; de là le ridicule sublime de pleurer les malheurs qu'il n'a jamais eus. Les autres oiseaux s'en étonnent et lui demandent parfois ce qu'il a, ce qu'il regrette. Heureux, libre en sa forêt, il ne leur répond pas moins par ces mots : *Lascia che io picanga!* (Laissez-moi que je pleure!)

» Les temps de silence ne sont pas stériles pour le *rossignol;* il se recueille et réfléchit; il couve les chants qu'il entendit ou qu'il essaya lui-même; il les modifie et les améliore avec un goût, un tact parfaits. Aux fausses notes d'un maître ignorant il substitue des variantes harmoniques, ingénieuses. L'air imparfait qu'il a entendu et qu'il n'a jamais répété, il le reproduit alors, mais vraiment sien, approprié à son génie et devenu une mélodie de *rossignol*. Ne vous découragez pas, a dit un vieil et naïf auteur, si le jeune oiseau ne veut pas répéter votre leçon et continue à gazouiller; bientôt il vous fera voir qu'il n'a pas perdu la mémoire des leçons reçues pendant l'automne et l'hiver, temps propre à méditer par la longueur des nuits; il les redira au printemps. Il est fort intéressant de suivre pendant l'hiver les pensées du *rossignol* dans la cage obscure, enveloppée de drap vert qui trompe un peu son regard et lui rappelle sa forêt. Dès décembre, il commence à rêver tout haut, à discourir, à décrire en notes émues ce qui se passe devant son esprit, les objets absents, aimés; peut-être oublie-t-il alors qu'il n'a pas pu émigrer et se croit-il arrivé en Afrique ou en Syrie, aux contrées d'un meilleur soleil. Peut-être il le voit, ce soleil; il voit refleurir la rose et recommence pour elle, au dire des poëtes de la Perse, son hymne de l'impossible amour. (*O soleil, ô mer, ô rose!*)

» Moi, je croirai simplement que ce chant noble et pathétique, d'un accent si élevé, n'est autre chose que lui-même, sa vie d'amour et de combat, son drame. Il voit les bois, l'objet aimé qui les transfigure; il voit sa vivacité tendre et mille grâces de la vie ailée que la nôtre ne peut percevoir. Il lui parle, elle lui répond, et entrevoit toute sa vie depuis les premiers temps de ses amours jusqu'au moment où le petit, le futur *rossignol* devenu grand le charme de son chant. Tout cela, bien entendu, dans une confusion poétique, où les obstacles, les combats coupent et troublent la fête d'amour. Nul bonheur ici-bas n'est pur; un tiers survient, le captif tout seul s'anime et s'irrite; il lutte manifestement contre l'adversaire invisible, l'autre, l'indigne rival, qui est présent à son esprit. La scène se passe en lui comme elle aurait lieu au printemps, quand les mâles reviennent, vers mars ou avril, avant le retour des feuilles, décidés à régler le grand duel de jalousie. Dès qu'elles seront revenues, tout doit être calme et tranquille; rien qu'amour, douceur et paix. Ce combat dure quinze jours; et si elles reviennent plus tôt, mortel est l'effort. S'il est vrai, comme on l'assure, que les amants soient deux fois, trois fois plus nombreux que les amantes, on conçoit la violence de cette brûlante émulation; c'est là la première étincelle, peut-être, et le secret de leur génie. Le sort du vaincu est affreux, pire que la mort. Il faut qu'il fuie, qu'il quitte le canton, le pays; qu'il aille se faire commensal des tribus d'oiseaux inférieurs; que du chant il tombe au patois; qu'il s'oublie et se dégrade, vulgarisé chez ce peuple vulgaire, peu à peu ne sachant ni sa langue ni la leur, nulle langue. On rencontre parfois de ces exilés qui n'ont plus que figure de *rossignol*. Le rival chassé, rien n'est fait. Il faut plaire, il faut la fléchir. L'épreuve que dans d'autres espèces la femelle impose, c'est d'aider à creuser ou bâtir le nid, de montrer qu'on est habile, qu'on prendra la famille à cœur. Mais le *rossignol* n'a pas une grande adresse. Le moindre des petits oiseaux est cent fois plus adroit que lui du bec, de l'aile et de la patte; il n'a que la voix, qu'il s'en serve : là va éclater sa puissance, là il est irrésistible; d'autres pourront montrer leurs œuvres, mais son œuvre à lui c'est lui-même; il se montre, il se révèle, il apparaît grand et sublime. Enfin vient le chant de triomphe; je suis vainqueur, je suis aimé! De là le nid, l'œuf et l'enfant. C'est alors qu'il faut l'entendre dans sa forêt, quand, perché à quelque distance du nid, il chante pour charmer les ennuis que l'incubation cause à la femelle. »

Il est étonnant qu'un si petit oiseau, qui ne pèse pas une once, ait tant de force dans les organes de la voix; aussi Hunter a-t-il observé que les muscles du larynx étaient plus forts à proportion dans cette espèce que dans toute autre, et même chez le mâle, qui chante, que chez la femelle, qui ne chante point. Le *rossignol* commence d'ordinaire à chanter au mois d'avril et continue jusqu'au mois de juin, vers le solstice; mais son chant diminue beaucoup dès l'époque où ses petits viennent à éclore, parce qu'il s'occupe alors du soin de les nourrir. Tous les *rossignols* ne chantent pas également bien; il y en a dont le ramage est si médiocre qu'il n'a aucun prix, et l'on a cru s'apercevoir que ceux de certains pays étaient plus mélodieux que les autres; dans les pays chauds, en Grèce principalement, on rencontre aussi des femelles chantantes. Passé le mois de juin, le *rossignol* ne chante plus; il ne lui reste qu'un cri rauque, une sorte de croassement dans lequel on ne reconnaît plus le gosier de Philomèle.

Des compositeurs ont vainement essayé de noter le chant du *rossignol;* ces notations, même jouées par les plus habiles flûtistes, ne disaient rien au cœur ni à l'oreille. Pour imiter les accents du chantre des bois, il faut un instrument vivant, c'est-à-dire une voix douce et mélodieuse. Guéneau de Montbéliard cite l'exemple de deux hommes qui auraient été incapables de noter aucun air et qui sifflaient le chant du *rossignol* d'une façon merveilleuse. Un autre, dans les environs de Londres, avait acquis une telle perfection d'imitation qu'il attirait autour de lui les *rossignols*.

Le savant et spirituel Dupont de Nemours, qui se plaisait à tous les genres d'étude et qui s'est beaucoup occupé du langage des oiseaux, prétend que le *rossignol* a trois chansons : celle de l'amour suppliant, d'abord langoureuse, puis mêlée d'accents très-vifs d'impatience et qui se termine par des sons filés on ne peut plus touchants. Dans cette chanson, la femelle fait sa partie en interrompant le couplet par des sons très-doux auxquels succède un *oui* timide et plein d'expression. Elle fuit alors, et les deux amants voltigent de branche en branche; le mâle chante avec éclat, très-peu de paroles, rapides, coupées, suspendues par des poursuites qu'on prendrait pour de la colère; aimable colère!... C'est la seconde chanson, à laquelle la femelle répond par des mots plus courts encore : *ami, mon ami!...* Enfin on travaille au nid; c'est une affaire trop grande, on ne chante plus. Le dialogue continue, mais il n'est que parlé et on y distingue à peine le sexe des interlocuteurs. C'est après la ponte que, perché sur une jeune branche voisine de celle qui porte sa famille, un peu au-dessus d'elle, battant la mesure par un petit mouvement qu'il imprime au rameau et quelquefois par un léger tressaillement d'ailes, il distrait sa compagne des soins pénibles de l'incubation par les charmes d'une harmonie indicible.

Dupont de Nemours, à force d'écouter le *rossignol*, s'est imaginé qu'il chantait en français et voici ce qu'il a noté; c'est ce qu'on pourrait appeler la chanson du *rossignol :*

Dors, dors, dors, dors, ma douce amie,
Amie, amie
Si belle et si chérie,
Dors en aimant,
Dors en couvant,
Ma belle amie,
Nos jolis enfants,
Nos jolis, jolis, jolis, jolis, jolis,
Si jolis, si jolis, si jolis
Petits enfants.
(*Un silence.*)

Mon amie,
Ma belle amie,
A l'amour
A l'amour ils doivent la vie;
A tes soins ils devront le jour.
Dors, dors, dors, dors, ma douce amie,
Auprès de toi veille l'amour,
L'amour;
Auprès de toi veille l'amour.

Le *rossignol* peut s'apprivoiser, mais il faut de grands soins et de grandes précautions. L'amour et la gaieté ne se commandent pas, encore moins les chants qu'ils inspirent; si l'on veut faire chanter le *rossignol* captif, il faut le bien traiter dans sa prison; il faut en peindre les murs de la couleur de ses bosquets, l'environner de feuillage, mettre de la mousse sous ses pieds, le garantir du froid et des visites importunes, lui donner une nourriture abondante, en un mot lui faire illusion sur sa captivité. A ces conditions, le *rossignol* chantera dans la cage. Si c'est un vieux pris au commencement du printemps, il chantera au bout de huit jours et même plus tôt, et il recommencera à chanter tous les ans au mois de mai et à la fin de décembre. Si ce sont des jeunes de la première ponte, élevés à la bûchette, ils commenceront à gazouiller dès qu'ils pourront manger tout seuls; leur voix se haussera, se formera par degrés; elle sera dans toute sa force vers la fin de décembre, et ils l'exerceront tous les jours de l'année, excepté au temps de la mue;

ils chanteront beaucoup mieux que les *rossignols* sauvages; ils embelliront leur chant naturel de tous les passages qui leur plairont dans le chant des autres oiseaux qu'on leur fera entendre et de tous ceux que leur inspirera l'envie de les surpasser; ils apprendront à chanter des airs, si on a la patience et le mauvais goût de les siffler avec la rossignolette. On peut même faire violence à la nature et changer à son gré l'ordre des saisons; en tenant les oiseaux dans une chambre rendue obscure par degrés, tant que l'on veut qu'ils gardent le silence; le retour ménagé de la lumière aura sur eux les effets du printemps.

On a réussi également à faire nicher en captivité les *rossignols*, quoique l'amour de la liberté, qui est très-vif chez ces oiseaux, présentât beaucoup d'obstacles. Le moyen le plus doux et le plus sûr consiste à lâcher un mâle et une femelle appariés dans une grande volière garnie de feuilles, ou dans un coin de jardin disposé en volière et planté d'ifs, de charmilles. On y arrive même en plaçant dans un cabinet peu éclairé deux cages où le mâle et la femelle sont tenus d'abord séparément; peu à peu on leur ouvre les portes, pour quelques heures, puis tout à fait au mois d'avril, et on leur fournit alors les matériaux qu'ils ont coutume d'employer à leurs nids, tels que feuilles de chêne, chiendent épluché, mousse, bourre de cerf, crins, de la terre, de l'eau; mais il faudra avoir soin d'enlever l'eau lorsque la femelle couvera. On peut encore attirer des *rossignols* dans un endroit où il n'y en a pas; pour cela on tâche de prendre le père, la mère, toute la couvée et le nid; on transporte ce nid dans un site semblable à celui dont on l'aura enlevé; on tient les deux cages qui renferment le père et la mère à la portée des petits, jusqu'à ce qu'ils aient entendu leur cri d'appel; alors on leur ouvre la cage sans se montrer; le mouvement de la nature les porte droit au lieu où ils ont entendu crier leurs petits; ils leur donnent tout de suite la becquée; ils continueront de les nourrir tant qu'il sera nécessaire, et l'on prétend que l'année suivante ils reviendront au même endroit s'ils y trouvent une nourriture convenable et ce qu'il leur faut pour nicher.

Dans l'état de nature, les *rossignols* choisissent pour domicile les lieux ombragés, frais, mais pas froids, des bois, des halliers. Ils ne vont pas au delà des lisières des forêts, des grandes chaînes de montagnes, et ne s'arrêtent jamais à des hauteurs où l'air est trop rude. Les bocages, les broussailles épaisses, les buissons touffus voisins des prés et des champs sont leurs habitations favorites. Par tempérament, par inclination, ils sont solitaires et insociables. Les *rossignols* voyagent seuls, arrivent seuls au mois d'avril ou de mai et s'en retournent seuls en septembre. Lorsque, au printemps, le mâle et la femelle s'apparient pour nicher, cette union particulière semble fortifier encore leur aversion pour la société générale, car ils ne souffrent alors aucun de leurs pareils sur le terrain qu'ils se sont approprié; chaque couple commence à faire son nid vers la fin d'avril et au commencement de mai. Ils le construisent de feuilles, de joncs, de brins d'herbes grossières en dehors, de petites fibres, de racines, de crin et d'une espèce de bourre en dedans; ils le posent sur les branches les plus basses des arbustes. Dans notre climat, la femelle pond ordinairement cinq œufs, d'un brun verdâtre uniforme. La femelle couve seule; elle ne quitte son poste que pour chercher à manger, et elle ne le quitte que le soir et lorsqu'elle est pressée par la faim; pendant son absence, le mâle veille sur le nid; au bout de dix-huit ou vingt jours d'incubation, les petits commencent à éclore. Le nombre des mâles est communément plus que double de celui des femelles; aussi lorsque, au mois d'avril, on prend un mâle apparié, il est bientôt remplacé auprès de la veuve par un autre, et celui-ci par un troisième; en sorte qu'après l'enlèvement successif de trois ou quatre mâles, la couvée n'en va pas moins bien. La mère et le père se chargent de nourrir les petits; c'est alors que celui-ci cesse de chanter pour s'occuper totalement du soin de la famille. En moins de quinze jours, les petits sont couverts de plumes; lorsqu'ils volent seuls, le père et la mère recommencent une autre ponte, et après cette seconde une troisième; mais, pour que cette dernière réussisse, il ne faut pas que les froids viennent de bonne heure. Dans les pays chauds, ils font jusqu'à quatre pontes, et partout les dernières sont les moins nombreuses.

Au mois d'août, les vieux et les jeunes quittent les bois pour se rapprocher des buissons, des haies vives, des terres nouvellement labourées, où ils trouvent plus de vers et d'insectes; peut-être aussi ce mouvement général a-t-il quelque rapport à leur prochaine migration. Dès cette époque, en effet, chaque famille se dispose au départ, qui se fait sans bruit, en s'éloignant peu à peu et passant de bocage en bocage jusqu'à leur destination; c'est alors qu'on prend ces oiseaux avec des lacets ou des sauterelles, en y suspendant pour leurre des baies de sureau ou des groseilles. La mi-septembre est le terme le plus éloigné où l'on en voit encore en Allemagne. Tous disparaissent alors sans qu'on s'en aperçoive, de sorte qu'on ignore absolument le temps qu'ils mettent au reste de leur voyage.

Il n'en reste point en France pendant l'hiver, non plus qu'en Italie, ni en Angleterre. Persuadé qu'il n'y en avait point en Afrique, tandis qu'au contraire ils y sont répandus jusque sur les bords du Nil, Guéneau de Montbéliard jugeait qu'ils ne se retiraient qu'en Asie. Cela, ajoute-t-il, est d'autant plus vraisemblable que l'on en trouve en Perse, en Chine et même au Japon, où ils sont fort recherchés. Ils sont généralement répandus dans toute l'Europe, jusqu'en Suède et en Sibérie, où ils chantent très-agréablement. Mais en Europe comme en Asie, il y a des contrées qui ne leur conviennent pas et où ils ne s'arrêtent jamais, par exemple une partie de la Hollande, l'Ecosse, l'Irlande, le pays de Galles, etc. Partout ils sont connus comme des oiseaux voyageurs, et cette habitude innée est si forte en eux, que ceux que l'on tient en cage s'agitent beaucoup au printemps et en automne, surtout la nuit, aux époques ordinaires marquées pour leurs migrations.

Rossignol (LE), opéra-comique en un acte, en prose et en vaudevilles, de l'abbé de L'Attaignant et de Fleury; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 15 septembre 1752. Le théâtre représente une ferme attenant à un bocage champêtre. Lisette, après s'être quelque temps défendue, avoue à sa cousine Mathurine qu'elle vient avec plaisir dans ce bosquet écouter le chant du rossignol, mais que la voix de Colin lui fait encore plus de plaisir. Il paraît; Mathurine se retire. Les deux amants ont une scène de tendresse que la mère de Lisette interrompt, et Colin se cache en la voyant venir. Cette mère sévère gronde Lisette, qui s'excuse sur l'envie qu'elle a d'entendre le rossignol. « J'avais presque la main dessus, dit-elle. — Tu l'aurais attrapé, je gage, » riposte le père de la jeune fille. La mère se plaint de la sotte complaisance de son mari; et, aussitôt que l'un et l'autre sont partis, Lisette rappelle son amant, et ils projettent ensemble d'attraper le rossignol; mais Lisette ne veut pas que Colin aille tout seul le dénicher. Ils s'en vont d'un côté, et on voit arriver de l'autre les acteurs de la scène suivante.

Mathurine conseille au père et à la mère de Lisette de ne pas tarder à l'unir à Colin, avec lequel elle est au bois en tête-à-tête. Ils l'aperçoivent de loin et ont lieu de reconnaître la sagesse de ce conseil; ils en profitent et unissent les deux amants. Cette pièce, tirée d'un conte de Vergier, obtint un succès vif et prolongé. « Le *Rossignol*, disait un critique de l'époque, est une de ces pièces qui plaisent par le mérite de leur propre fond : il n'y faut point chercher d'intrigue composée, car ce n'est proprement que le conte original, mis en action très-simple et assujetti aux bienséances du théâtre. Aussi les deux auteurs de ce petit opéra, loin d'être assez vains pour s'attribuer tout le succès dont le public l'a honoré, reconnaissent de bonne foi n'y devoir prétendre d'autre part que celle d'avoir assez bien rendu, au gré des connaisseurs, un sujet agréable et de s'y être attachés, autant qu'il leur a été possible, à la pureté du style et au choix des airs. »

Rossignol (LE), opéra en un acte, paroles d'Etienne, musique de Lebrun; représenté à l'Académie royale de musique le 23 avril 1816. On ne s'expliquerait guère la vogue dont cet opéra a joui jusqu'en ces dernières années, autrement que par la nécessité de compléter une représentation, de faire entendre un acte d'opéra avant un grand ballet. Ces ouvrages très-courts sont rares au répertoire. On a longtemps donné le *Rossignol* à l'Opéra, afin de laisser les loges se garnir. Au début, toutefois, le talent de vocalisation de Mme Albert Hymm et celui du flûtiste Tulou ont dû contribuer à faire goûter cet opéra si médiocre, mais dans lequel les deux virtuoses trouvaient l'occasion de se faire applaudir.

ROSSIGNOL, port sur la côte méridionale de la Nouvelle-Ecosse, au S.-O. de celui de l'Hève.

ROSSIGNOL, lac de la Nouvelle-Ecosse, dans le N.-O. du comté de la Reine, entre Liverpool et Annapolis; 12 kilom. de longueur du N. au S., sur 10 de largeur. La rivière de Liverpool sort au S.-E., pour aller se jeter dans l'Atlantique à la ville du même nom.

ROSSIGNOL (Jean-Joseph), jésuite et écrivain français, né à Val-Louise, diocèse d'Embrun, en 1726, mort en 1807. Il entra dans l'ordre des jésuites, fut chargé de professer dans divers colléges, à Embrun, à Marseille, à Wilna (1761-1763), passa en Italie en 1764 et enseigna pendant dix ans la physique et les mathématiques au collége des nobles à Milan. De retour à Embrun (1773), il s'y fit remarquer, au début de la Révolution, par ses vives attaques contre la constitution du clergé, jugea prudent de quitter la France, retourna en Italie et se fixa à Turin, où il publia divers petits écrits. Son ancien élève, le comte de Melzi, étant arrivé aux affaires en 1802, se chargea de pourvoir à tous ses besoins et de faire les frais de ce qu'il voulait publier. Rossignol était doué d'une facilité extraordinaire et parlait surtout avec une abondance qui faisait illusion sur l'étendue réelle de ses connaissances. Ses œuvres complètes, qui forment dix-huit volumes, comprennent soixante et un ouvrages et opuscules. Nous citerons de lui : *Thèses générales de théologie, de philosophie et de mathématiques* (1757, in-4o); *Thèses de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle* (1759, in-8o); *Eléments de géométrie* (1774, in-12); *Théorie des sensations* (1774, in-12); *Vues philosophiques sur l'eucharistie* (1776, in-8o); *Vues nouvelles sur le mouvement* (1777, in-12); *Traité sur l'usure* (in-12), etc.

ROSSIGNOL (Jean-Antoine), ardent révolutionnaire et général républicain, né à Paris en 1759, mort en 1802. Il était ouvrier orfévre à l'époque de la Révolution et demeurait dans le faubourg Saint-Antoine, où il acquit une grande influence par l'audace qu'il montra dans toutes les journées fameuses, depuis la prise de la Bastille jusqu'au 10 août. Il prit une part très-active à cette dernière journée. Nommé, dans la nuit, membre de la Commune insurrectionnelle, il fit lui-même arrêter le commandant de la garde nationale, Mandat. Il fut ensuite employé dans la Vendée en qualité de lieutenant-colonel de la 33e division de gendarmerie nationale, sous les ordres de Biron. La Convention, par décret du 27 juillet 1793, le nomma, de plain pied, général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. Il devait cet avancement rapide, et tout à fait exceptionnel, à sa bravoure, à la chaleur et à la sincérité de ses sentiments républicains. Les aspirations toutes populaires de Rossignol le rattachaient au parti hébertiste; aussi fut-il attaqué violemment par les amis de Danton. L'un d'eux, Philippeaux, lui reprocha, dans des *Comptes rendus*, d'être profondément incapable, de se laisser toujours battre et d'être le principal auteur de la prolongation de la guerre de la Vendée. On a été jusqu'à dire que, lorsqu'un combat s'engageait, il avait coutume de monter sur un arbre touffu, hors de tout danger, et de crier à ses soldats : « En avant! battez-vous bien : le Rossignol va chanter, » farce ridicule, inventée par l'esprit de parti, et que des biographes sérieux n'ont pas craint de raconter comme un fait historique. Goupillau de Fontenai, autre dantoniste, suspendit le général en chef de ses fonctions; lui et ses amis voulaient le remplacer par Westermann, qui leur était dévoué. Un décret de la Convention remit Rossignol à la tête de l'armée, mais il ne put échapper à la réaction thermidorienne. Arrêté le 13 janvier 1795 et renfermé au château de Ham, il se vit accusé de toutes sortes d'atrocités commises dans la Vendée, accusations qui s'évanouirent après que le comité de Sûreté générale les eut examinées. Au 13 vendémiaire, il obtint sa liberté provisoire, pour combattre les royalistes soulevés contre la Convention, et recouvra la liberté lors de l'amnistie du 26 octobre 1795. Il prit part, l'année suivante, à la conspiration de Babeuf, fut impliqué dans les poursuites, eut le bonheur de s'y soustraire, figura au 18 fructidor contre le parti clichyen, vit son nom porté le premier sur la liste des proscrits après le 18 brumaire, se cacha quelque temps, reparut et fut enfin englobé dans l'arrêt de déportation qui suivit l'affaire de la machine infernale, affaire à laquelle lui et les autres victimes de cet arrêt étaient tout à fait étrangers. Transporté à Anjouan (îles Seychelles), il mourut, dit un témoin oculaire, en maudissant le nom de celui qui l'y avait envoyé. Dans le faubourg Saint-Antoine, où Rossignol avait toujours conservé son domicile et où il était très-aimé, on ne voulut pas croire à sa mort. On le disait en Afrique, à la tête d'une puissante peuplade de nègres, et l'on ne désespérait pas de le voir revenir. Cette légende populaire a donné lieu à un mauvais roman, publié en 1818, en 4 vol. in-12, sous ce titre : le *Robinson du faubourg Saint-Antoine* ou *Détails sur l'établissement d'une république fondée par Rossignol auprès du Monomotapa et dont il était encore dictateur en* 1816.

ROSSIGNOL (Jean-Pierre), érudit français, né à Sarlat (Dordogne) en 1804. Il se destina à l'enseignement, passa l'agrégation pour les classes supérieures, puis se fit recevoir docteur ès lettres (1830). Après avoir été jusqu'en 1835 professeur suppléant au collége Charlemagne à Paris, il se fit connaître par quelques travaux d'érudition et devint, en 1845, suppléant de Boissonade, professeur de langue et de littérature grecques au Collége de France. En 1853, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, deux ans plus tard, professeur en titre au Collége de France. Outre des articles et des dissertations publiés dans le *Journal de l'instruction publique*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des savants*, la *Revue archéologique*, etc., on lui doit : *Dissertation sur le drame que les Grecs appelaient satyrique* (1830, in-8o), thèse de doctorat; *Tétralogie de l'orateur* (1833, in-8o); *Vita scholastica* (1836, in-8o), poëme latin en quatre livres sur la vie de collége, avec notes historiques et philologiques; *Explication historique et archéologique des vues de la Grèce dessinées par Stokelberg* (1838, in-4o); *Recherches sur les classes ouvrières et les classes bourgeoises de l'antiquité* (1839, in-8o); *Virgile et Constantin* (1845, in-8o); *Traité du vers dochmiaque* (1845, in-8o); *Trois dissertations : sur l'inscription de Delphes, citée par Pline; sur l'ouvrage d'Anaximène de Lampsaque; sur la signature des œuvres de l'art chez les anciens* (1850, in-8o); *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques* (1852, in-8o); *Gygès, Lydien qui passe pour avoir introduit la peinture en Egypte* (1856, in-4o); *Mémoire sur le métal que les anciens appelaient orichalque* (1852, in-4o); *Explication et restitution de l'inscription chrétienne d'Autun* (1856, in-8o); *Explication et restitution d'une inscription latine découverte à Mdaourouche* (1857, in-8o); *Des artistes homériques* (1861, in-8o); les *Métaux dans l'antiquité, origines religieuses de la métallurgie* (1863, in-8o); *Explication et restitution d'une inscription en vers grecs* (1868, in-8o), etc.

ROSSIGNOLADE s. f. (ro-si-gno-la-de; *gn* mll. — rad. *rossignol*). Action de rossignoler; chant orné de fioritures, de roulades : *Enfin ces* ROSSIGNOLADES *forment une sorte de musique bavarde, caillette, parfumée, qui n'a de mérite que par le plus ou moins de facilité du chanteur et la légèreté de la vocalisation.* (Balz.)

ROSSIGNOLE s. f. (ro-si-gno-le; *gn* mll. — fém. de *rossignol*). Fam. Femelle du rossignol : *Le grand, le beau miracle continuel est qu'un garçon et une fille fassent un enfant ensemble, qu'un rossignol fasse un rossignolet à sa* ROSSIGNOLE, *et non pas une fauvette.* (Volt.)

ROSSIGNOLEMENT s. m. (ro-si-gno-le-man; *gn* mll. — rad. *rossignoler*). Action de rossignoler.

ROSSIGNOLER v. n. ou intr. (ro-si-gno-lé; *gn* mll. — rad. *rossignol*). Imiter le chant du rossignol :

> Il n'était point d'agréable partie
> S'il n'y venait briller, caracoler,
> Papillonner, siffler, *rossignoler*.
>
> GRESSET.

ROSSIGNOLET s. m. (ro-si-gno-lè; *gn* mll. — dimin. de *rossignol*). Ornith. Jeune rossignol; petit rossignol.

ROSSIGNOLI (Bernardin), théologien italien, né à Ormea, près de Mondovi, en 1563, mort à Turin en 1613. Il entra dans l'ordre des jésuites, et, après avoir professé la théologie à Milan, il fut chargé de la direction de divers colléges. Il devint ensuite provincial à Rome, à Venise et à Milan; il était, lorsqu'il mourut, recteur du collége de Turin. Lorsque commença l'interminable controverse au sujet de la paternité de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le Père Rossignoli fit connaître le premier un manuscrit de ce livre portant la signature de Jean Gerson. On a de lui des écrits ascétiques qui eurent une grande vogue dans leur temps : *De disciplina christianæ perfectionnis, libri V* (Ingolstadt, 1600, in-4o), trad. en français par R. Charpentier (Paris, 1706, in-8o); *De actionibus virtutis, libri II* (Venise, 1603, in-8o), plusieurs fois réédité.

ROSSINANTE s. f. (ro-si-nan-te — nom du cheval de don Quichotte dans le roman de Cervantes. Ce nom est dérivé de l'espagnol *rocin*, roussin, rosse). Cheval maigre, efflanqué, sans vigueur : *Enfourcher une* ROSSINANTE.

— Rem. L'Académie a fait ce mot féminin, entraînée sans doute par le genre de *rosse;* il vaudrait mieux le faire masculin, comme le nom du cheval de don Quichotte.

ROSSINI (Joachim), un des plus illustres compositeurs italiens, né à Pesaro (Vénétie) en 1792, mort à Paris le 13 novembre 1868. Son père était un pauvre artiste ambulant qui parcourait, en jouant d'un instrument quelconque, la trompette, dit-on, les foires de Sinigaglia, de Forli et de Fermo; il eut pour mère également une artiste, Anna Guidarini, Romagnole d'une beauté remarquable, qui chantait dans les chœurs des petits théâtres. Dès l'âge de dix ans, il fut initié, par le professeur Tesci, de Bologne, aux premiers rudiments de l'art musical; son père voulait tout simplement qu'il pût faire sa partie dans les églises, comme enfant de chœur, et rapporter quelques *paoli* à la maison. Ce fut là son début; il réussit, et même quelque bon curé prophétisa qu'un jour il serait un grand chanteur! Le jeune Joachim, plein d'intelligence et d'ardeur pour l'étude, montrait, en effet, une véritable vocation, mais c'était vers la composition et non vers le chant qu'elle le portait. En quinze mois, il avait appris tout ce que pouvait lui montrer un excellent professeur de contre-point, Stanislas Mattei, et composait une cantate, *Il pianto d'armonia*, qui lui valut un diplôme de directeur de l'*Accademia degli Unanimi* (1808); l'année suivante, il donnait son premier opéra, *Demetrio e Polibio*, qui ne fut joué qu'en 1812, mais dont les plus jolis morceaux, pleins de fougue et de passion, étaient populaires en Italie même avant la représentation. Les femmes surtout s'arrachaient ces mélodies délicieuses, préludes des meilleures inspirations de Rossini et raffolaient du jeune artiste. Henri Beyle (Stendhal) raconte même à ce propos qu'une jolie Bolonaise, femme d'un avocat de la ville, l'enleva et alla passer deux mois avec lui à Venise; le jeune maître eut, en effet, bon nombre de bonnes fortunes. Il resta à Venise, où il composa un opéra-comique en un acte joué à San-Mosé (1810), *la Cambiale di matrimonio*, puis repartit pour Bologne, où il fit représenter l'*Equivoco stravagante*. Partagé entre deux amours, car il s'était épris à Venise d'une très-gracieuse

cantatrice, Rossini, pendant quelques mois, erra ainsi de Bologne à Venise et de Venise à Bologne, donnant dans chacune de ces villes quelque composition qui était comme l'épanouissement de ses sentiments intimes, sentiments qu'à ce titre seul le biographe est tenu de mentionner. A Venise, il fit jouer encore l'*Inganno felice*, une de ses meilleures inspirations dans ce que l'on a appelé sa première manière. De là, il fut engagé à Milan; car en Italie les *impresarii* engagent le compositeur, qui est toujours en même temps le chef d'orchestre, comme un premier ténor, à tant par mois ou par saison. A Milan, il fit jouer la *Pietra del paragone*, chef-d'œuvre du genre bouffe, qui acheva de le mettre tout à fait en vue et fit de lui le compositeur à la mode. Les critiques aussi se faisaient jour et reprochaient au jeune maître sa trop grande facilité, des négligences, des fautes de détail, à quoi Rossini, d'après H. Beyle, répondait spirituellement : « Je n'aurais pas tant de fautes à me reprocher si je lisais deux fois mon manuscrit, mais vous savez que j'ai à peine six semaines pour composer un opéra. Je m'amuse pendant le premier mois, et quand voulez-vous que je m'amuse, si ce n'est à mon âge? voulez-vous que j'attende d'être vieux? Enfin arrivent les quinze derniers jours; j'écris tous les matins un duetto ou un air qu'on répète le soir. Comment voulez-vous que je m'aperçoive d'une faute de grammaire dans les accompagnements? »

Le génie de Rossini fut, en effet, toujours essentiellement improvisateur; mais ses fantaisies rompaient en visière à toutes les traditions et jusqu'en France, où elles avaient pénétré, elles soulevèrent les partisans de la vieille école. Ce fut à Paris Berton, l'auteur d'*Aline, reine de Golconde*, qui le prit de haut avec le maestro italien et lui reprocha ses fautes de syntaxe; comparant les productions de Rossini avec les siennes propres, ce bonhomme se donnait naïvement la palme. Deux nouveaux opéras-bouffes, étincelants de verve et de gaieté, l'*Occasione fa il ladro* et *Il figlio per azzardo*, puis *Tancredi*, joué à la Fenice de Venise, furent la réponse du maestro. *Tancredi* souleva un enthousiasme prodigieux. « L'empereur et roi Napoléon, dit Stendhal, eût honoré Venise de sa présence que son arrivée n'y eût pas distrait de Rossini; c'était une folie, une vraie fureur, comme dit cette belle langue italienne créée pour les arts. Depuis le gondolier jusqu'au plus grand seigneur, tout le monde répétait : *Ti rivedro, mi rivedrai;* au tribunal, les juges furent obligés d'imposer silence à l'auditoire qui fredonnait *Ti rivedro*... Ce qui excita des transports si vifs à Venise, ce fut la nouveauté de ce style, ce furent ces chants délicieux, garnis, si j'ose m'exprimer ainsi, d'accompagnements singuliers, imprévus, nouveaux, qui réveillaient sans cesse l'oreille et jetaient du piquant dans les choses les plus communes en apparence. » Un autre air de *Tancredi*, *I tanti palpiti*, écrit, dit-on, en quelques minutes, pendant que son hôtelier achevait de lui cuire un plat de riz, ce qui a valu à cet air le surnom d'*Aria dei rizzi*, fit aussi tourner toutes les têtes. « Heureux Rossini, dit en parlant de cette phase de sa vie un de ses biographes, M. Blaze de Bury, la gloire et l'amour lui venaient en même temps et c'était dans les bras des plus charmantes Cydalises qu'il se dérobait au bruit que faisait déjà sa renommée. Il avait alors pour maîtresse une ravissante créature, la M***, cantatrice bouffe très-connue, et que pour sa vivacité, ses airs mignons et sa pétulance, on appelait la *mouche de Venise*. Ce diablotin en jupe de soie avait tellement ensorcelé le nouveau Casanova que celui-ci, émerveillé de tant de belle humeur, en oubliait ses plus illustres protectrices. « Sais-tu, Joachim, disait un matin en s'éveillant la galante soubrette à son Lindor, sais-tu que tu es un heureux mortel et que je t'ai sacrifié le propre frère d'un empereur, le prince Lucien Bonaparte, congédié par moi pour tes beaux yeux? — Sais-tu bien, Pepita, répondait Rossini, que j'ai fait la folie d'abandonner pour toi la princesse X***, la marquise Y*** et la comtesse Z***? » Le jeune maître se perdait, en effet, dans un dédale d'aventures amoureuses. « A Bologne, raconte Stendhal, il eut un jour un embarras sérieux. Sa maîtresse de Milan, abandonnant son palais, son mari, ses enfants, sa réputation, arriva un beau matin dans sa modeste chambre d'auberge. Le premier moment fut de la belle tendresse; mais voici que survient la plus jolie femme de Bologne, la princesse C***; Rossini se moqua de toutes les deux, leur chanta un air bouffe et les planta là. » Stendhal remarque à cette occasion que Rossini n'était pas fort pour l'*amour-passion* et ne connaissait guère que l'*amour-caprice;* l'anecdote en fait foi. Au milieu de toutes ces intrigues et sans être autrement préoccupé, il écrivait l'*Italiana in Algeri*, qui mit en gaieté Venise tout entière; puis une œuvre sérieuse, moins bien accueillie, *Aureliano in Palmira* et le *Turco in Italia*, vrai pendant de l'*Italienne à Alger*. Ce fut précédé de ces chefs-d'œuvre et d'une renommée déjà éclatante, que Rossini se rendit à Naples (1815). L'impresario Barbaja, célèbre dans toute l'Italie par son luxe, ses grandes relations et ses familiarités insolentes, lui offrit un engagement; 15,000 francs par an! Jamais, de mémoire d'impresario, pareille somme n'avait été donnée à un compositeur. La prima donna du théâtre était la célèbre signora Colbran. « Son teint olivâtre, ses yeux de flamme, où petillait l'étincelle méridionale, trahissaient en elle l'Espagnole et dans ce délicieux ovale encadré par des cheveux dont le noir avait les reflets bleuâtres de l'aile du corbeau, vous reconnaissiez le type des plus aimables têtes de Velazquez ou de Murillo. Sa bouche veloutée découvrait en souriant une double rangée de perles, et sous l'étoffe légère et diaphane de ses vêtements s'arrondissaient ces formes suaves qui semblent joindre à la nerveuse souplesse de la jeunesse le provocant et voluptueux contour de la maturité. Prima donna du théâtre de San-Carlo, elle était la sultane favorite du signor Mustapha-Barbaja; irrésistible magicienne, elle passait pour avoir déjà coûté à son galant impresario dix fois plus que la duchesse de Floridia au roi de Naples. » (Blaze de Bury.) La Colbran devint plus tard Mme Rossini.

« Voici en quatre mots, dit le même biographe, quelle était à cette époque la vie de l'homme de génie sur lequel reposait la fortune du théâtre San-Carlo. Il dormait jusqu'à onze heures, se levait au coup de midi, passait une heure ou deux à sa toilette, puis sortait pour aller déjeuner sur le môle. De deux à trois, il se rendait chez la signora Colbran. De trois à cinq, on le voyait assis sous la tente embaumée d'orangers de l'un des cafés de Chiaja, occupé à parcourir les journaux, à prendre une glace, à deviser de choses et d'autres. Vers cinq heures, il flânait; revenait à six pour dîner en tête-à-tête avec Barbaja, auquel il ne manquait jamais d'apporter un appétit raffiné, digne en tout point de sa table de Lucullus. Après quoi on allait un peu au théâtre, on courtisait ces dames sur la scène, on se promenait dans la salle de loge en loge, ce qui vous menait aisément à minuit, l'heure du berger, que l'on passait chez une de ses maîtresses, celle-ci ou celle-là. Puis, en chantonnant, on rentrait se coucher et le sommeil, au terme d'une journée si bien employée, ne se faisait, comme on pense, jamais attendre. On se demandera quels étaient, dans une existence aussi réglée, les moments consacrés au travail. Où et quand Rossini composait-il? Partout et nulle part; dans son lit, dans la rue, en jouant aux dominos, en vous contant une anecdote. Mathurin Régnier parle d'un poëte qui s'en va cherchant les vers à la pipée; Rossini n'était point ce poëte-là, lui, l'enfant prodigue du génie, l'heureux viveur que les idées venaient trouver en foule. Il marchait entouré de mélodies comme d'un essaim d'abeilles bourdonnantes. Il n'avait qu'à tendre la main et qu'à prendre au hasard, retenant les unes, donnant aux autres la volée, bien certain d'ailleurs qu'il les rattraperait au moindre signe. La première chose qu'il faisait chaque jour en s'éveillant, c'était de prendre sous son traversin son *libretto* et quelques cahiers de papier réglé pour la musique. Son crayon à la main, vous l'eussiez vu alors piquer sur la carte ces mouches d'or de l'inspiration, dont le tumulte l'assourdissait. »

Ce fut à Naples qu'il écrivit son grand opéra d'*Elisabeth* (septembre 1815), puis *Torvaldo e Dorliska*, le *Barbier de Séville*, composé en treize jours, et *Otello*. L'enthousiasme était au comble; mais le signor Barbaja s'étant aperçu que la signora Colbran n'était pas indifférente au maestro, la jalousie se mit de la partie et Rossini fut obligé de quitter Naples. A Rome, il écrivit la *Cenerentola;* à Milan, la *Gazza ladra*, semant ainsi de ses chefs-d'œuvre toute l'Italie et enfin, rappelé de son exil temporaire, rentra à Naples pour y faire jouer *Armide* et *Mosè*, ce splendide oratorio qui est devenu un des plus beaux opéras du maître; *Ricciardo e Zoraïde*, *Ermione*, œuvres moins célèbres, mais où se rencontrent d'admirables morceaux; puis la *Donna del Lago* (mai 1819), *Bianca e Faliero*, enfin *Maometto II* marquèrent pour un moment l'apogée de ses triomphes. Par *Mosè* et par *Maometto*, qui, transformé, devint chez nous le *Siége de Corinthe*, Rossini se rapprochait de l'école allemande et gagnait, pour ainsi dire, ses lettres d'introduction en France. L'Italie, qu'il avait remplie de sa gloire, ne lui suffisait plus; il rêvait de pareils triomphes à Vienne et à Paris. Il partit pour Vienne, où, reçu avec des honneurs presque souverains, il fit représenter, au théâtre de Kartner-Thor (13 avril 1822), *Zelmira*, qui obtint un succès d'enthousiasme. Un mois auparavant, Rossini avait épousé la Colbran (15 mars), ce qui donna lieu à l'abbé Totola, le poëte ordinaire de ses libretti, de faire là-dessus tout un poëme en vers latins, et à tous les malins plaisants d'inonder l'Italie et en particulier Bologne, où la cérémonie nuptiale eut lieu, d'épigrammes et de quolibets. Citons en passant deux vers du poëme latin de l'abbé :

Eximia eximio est mulier sociata marito
Venturum eximium quis neget esse genus?

« Une femme remarquable épouse un mari extrêmement remarquable aussi; qui doute qu'il ne leur naisse une postérité remarquable? » La naïve prophétie du bon Totola ne s'est point réalisée. Rossini donna encore à Vienne, sous le nom de *Corradino*, l'opéra de *Mathilda di Shabran*, qui avait échoué à Rome. Après un séjour de trois mois à Vienne, puis à Vérone, l'illustre compositeur, qui avait vu sa gloire consacrée par un congrès de souverains, revint à Venise faire jouer la *Semiramide*. Ce fut le dernier opéra qu'il écrivit pour la scène italienne.

Il était réservé à la scène française de donner à Rossini ses plus grands et ses plus incontestables triomphes; mais ce ne fut pas sans des luttes très-vives contre les représentants de la vieille école, les Berton et les Paër, qu'il parvint à conquérir chez nous droit de cité. La musique italienne eut ses détracteurs violents comme ses ardents fanatiques, et l'on fut sur le point de voir se renouveler les fameuses querelles des gluckistes et des piccinnistes. Le *Barbier de Séville*, *Mahomet* transformé en *Siége de Corinthe*, l'oratorio de *Mosè*, enrichi d'admirables mélodies et devenu un grand opéra, le *Voyage à Reims*, composé pour le sacre de Charles X et transformé en *Comte Ory*, furent autant de succès immenses et firent taire toutes les critiques. En même temps, le maître se pénétrait du goût francais, se liait avec Cherubini, Le Sueur, Auber, dont il applaudissait chaleureusement la *Muette de Portici*, et introduisait dans sa manière d'importantes modifications; il se transformait au contact de notre goût et de notre littérature, comme tous ces illustres compositeurs italiens ou allemands, Cherubini, Donizetti, Meyerbeer, devenus Français à Paris et que nous avons le droit incontestable de revendiquer. Le résultat de cette transformation fut *Guillaume Tell*, son chef-d'œuvre (1829).

De même que nous avons emprunté à son biographe intime, M. Blaze de Bury, une jolie page sur la vie italienne de Rossini, empruntons-lui celle qu'il a écrite sur la vie parisienne du maestro; ce sera le pendant. « Il habitait alors le boulevard Montmartre et voyait la plus aimable compagnie. Comme il avait l'habitude de rester couché fort avant dans la matinée, on arrivait chez lui vers midi, on se disait les nouvelles, on causait de la Chambre et du théâtre. S'il était, par hasard, d'humeur songeuse, il laissait aller la conversation sans interrompre sa besogne et se contentait çà et là de décocher quelque saillie à propos d'un nom propre qu'il tirait au vol; si, au contraire, il avait le cœur au bavardage, s'il avait bien dormi et bien digéré, il ne s'arrêtait plus, et Dieu sait à quels bavardages on pouvait s'attendre. Des anecdotes, il en avait sur tout le monde et les racontait avec cette verve et cet irrésistible entrain qu'il mettait à chanter son air de Figaro. Qui n'avait-il pas connu dans sa vie aventureuse? Les papes et les rois, les premiers ministres et les comédiennes, les grandes dames de la société romaine et les *contadine* d'Albano. Il quittait le prince de Metternich pour vous parler de la Marcolini, le soprano Crescentini pour vous débiter les plus amusantes particularités sur le sacré collége et cela, ne vous déplaise, en style de Faublas plutôt qu'en style de Plutarque. Ainsi arrivait l'heure du grand lever, lequel se passait en présence des uns et des autres. Rossini est peut-être, avec M. de Talleyrand, le dernier qui soit imperturbablement demeuré fidèle à ce reste des mœurs de l'ancien régime. Il ne s'écriait pas : Je suis prince! mais il savait très-spirituellement se faire partout traiter comme tel. Il passait le premier et trouvait cela fort naturel; en un mot, il vivait dans sa sphère en véritable grand seigneur... Un jour, j'entrai chez lui, sa porte était ouverte, et comme d'habitude vingt personnes causaient tout haut pendant qu'il travaillait. Je le vois encore, debout et penché sur la table de son piano, couvrant son papier de musique de notes phosphorescentes qui paraissaient jaillir au courant de la plume. Quand il avait achevé une page et tout en attendant que l'encre fût séchée, il laissait échapper quelques mots qui prouvaient qu'il était à la conversation, puis aussitôt se remettait à la besogne, sans plus désemparer. Dès qu'il se faisait un moment de silence, nous entendions le grattement de sa plume, qui brûlait le papier. Je m'approchai; c'était l'ouverture de *Guillaume Tell* qu'il instrumentait. Le manuscrit existe encore; on y chercherait en vain l'ombre d'une rature. »

Guillaume Tell, cet opéra des opéras, suivant l'opinion de M. Fétis, fut la dernière œuvre de Rossini. En pleine maturité, au milieu des plus grands triomphes, le compositeur s'arrêta brusquement, avec une sorte d'indifférence et de dédain ironiques pour cette gloire qu'il avait si avidement recherchée. On ne peut attribuer cette retraite prématurée ni à l'impossibilité, qu'il aurait reconnue, de se surpasser lui-même, de faire une œuvre supérieure au *Guillaume Tell;* ni à la jalousie qu'auraient suscitée chez lui les triomphes de ses rivaux, Donizetti et Bellini, dont les opéras étaient accueillis à l'égal des siens; ni à la révolution de 1830, qui, en brisant toutes ses relations, en faisant évanouir une époque qui avait été la sienne, celle de sa plus grande renommée, lui causa de réels chagrins; aucun de ces motifs ne fut le seul ni le dominant, et cependant chacun d'eux entra pour quelque chose dans le mutisme absolu qu'il s'imposa dès cette époque. Il s'isola entièrement de l'art musical et même se plut à se moquer beaucoup de la musique, de la sienne comme de celle des autres, mit tout son plaisir dans ses relations de la vie mondaine, dans la bonne chère, et toute sa gloire à bien confectionner le macaroni. Ainsi se passèrent les trente-huit dernières années de sa vie. Il allait fréquemment aux Italiens, nullement, dit-on, pour entendre la musique, au point qu'il n'aurait pas pu dire si l'on jouait *Otello*, *Mosè* ou bien *I Puritani*, ce qui semble un peu fort, mais ce que ses familiers affirment être parfaitement véritable. Au fond, et sous ces dédains apparents, il ne cessa d'adorer la musique; son ironie n'était que superficielle, et si, en public, il affecta parfois de faire fi de sa propre renommée, c'est qu'il était parvenu à feindre l'indifférence pour la gloire, qu'il avait vu trop souvent confondre avec la vogue. Il aimait beaucoup, quoi qu'on ait dit, sa propre musique. En politique, il était d'une indifférence absolue; mais le système vers lequel il semble qu'il eût penché de préférence était l'absolutisme. Quant à ses opinions religieuses, elles flottaient entre un scepticisme d'ostentation et une crédulité superstitieuse tout italienne. Toute sa vie, il porta des scapulaires et des reliques, ce qui ne l'empêchait pas, en ses jours de belle humeur et devant le monde, de se poser en esprit fort; mais quand il lui arrivait d'être malade, comme un vrai lazzarone il prenait les saints à partie, les accusait de ses souffrances et leur demandait d'intercéder personnellement pour sa prompte guérison.

Les triomphes de Meyerbeer, puis la révolution de Février, qui renouvela ses terreurs de 1830, ne firent que l'enfoncer plus avant dans son obstination à ne plus créer. « Je reviendrai quand les juifs auront fini leur sabbat, » disait-il quelquefois en pensant à Meyerbeer et à Ludovic Halévy. Une seule fois, en 1841, il sembla sortir de son repos et donna un *Stabat mater* qui, malgré ses beautés, ne rivalisait ni avec *Guillaume Tell* ni avec le *Prophète* ou la *Juive*. Dès lors on put voir que sa résolution de ne plus rien produire était bien arrêtée et irrévocable. Vers 1835, Rossini avait quitté une première fois la France; il y revint en 1843, puis retourna en Italie. Deux ans après, Mme Colbran, dont il était séparé depuis quelque temps, étant morte, il se remaria et vécut absolument d'une vie bourgeoise et sensuelle, mécontent au fond de voir ses opéras négligés en France et en Italie au profit de ses rivaux, et ne voulant rien faire pour qu'on les mît plus souvent sur la scène. En 1855, il revint à Paris et s'y fixa définitivement; il était attaqué d'une maladie cruelle, la pierre, et souffrait, en outre, d'affections nerveuses auxquelles il cherchait en vain un soulagement, mais qui ne parvinrent jamais à altérer sa bonne humeur native. Nous ne parlerons pas d'une bruyante cantate, avec accompagnement d'artillerie, qu'il composa pour la cérémonie finale de l'Exposition universelle en 1867; par une dernière ironie, l'illustre maître y faisait précisément un emploi extravagant de ce tapage orchestral qu'il avait toute sa vie blâmé chez les autres. Le *Requiem*, destiné à être chanté à ses obsèques, est, au contraire, une œuvre d'une valeur réelle et rappelant le temps de ses grandes et larges inspirations. Le plus beau triomphe de Rossini fut la cinqcentième représentation de *Guillaume Tell* (1867), à l'occasion de laquelle une couronne d'or lui fut offerte par les artistes, et son buste solennellement installé au foyer de l'Opéra.

Nous compléterons cette notice biographique par le jugement suivant de M. H. Blaze de Bury : « Si la paix entre l'Italie musicale et l'Allemagne avait pu être fondée, Rossini eût certainement été l'homme de cette transaction. Elève de Haydn dans l'emploi des instruments, il connaît à merveille l'art des dissonances et des modulations, et s'il introduit le clair-obscur dans son harmonie, jamais il n'en surcharge le tableau. Avant lui, aucun maître italien ne s'était tant avancé du côté de l'Allemagne, et ses plus acharnés détracteurs lui doivent cette justice de reconnaître que les concessions que les besoins de son temps lui commandaient, Rossini les a faites sans rien abdiquer de son individualité, et qu'en empruntant aux Allemands leur orchestre il a toujours parfaitement respecté leur métaphysique. Plaire au public, le captiver, l'entraîner, l'enivrer, voilà ce que veut surtout Rossini et ce qu'il obtient; voilà le but incessant proposé à ces mélodies, à ces motifs, à ces thèmes que l'orchestre de Haydn et de Mozart accompagne. L'auteur de *Guillaume Tell* a su concilier, et ce sera le meilleur de sa gloire, les progrès de l'harmonie moderne, les conquêtes de l'instrumentation avec cet impérieux besoin que les Italiens ont de la phrase mélodique... Rossini ne sait point renoncer à une mélodie qui lui plaît; chez lui, l'oreille passe avant l'esprit, et quand ces deux puissances font mine de ne pas vouloir s'arranger ensemble, comme il hait les querelles de ménage, il ne prend pas la peine de les mettre d'accord. De là les nombreux contre-sens où tombe sa musique, de là tant de motifs qui ne sont que des variations; de là ces roulades, ces trilles, ces pluies de notes chromatiques qui, dans un intermède, peuvent avoir leur charme, mais qu'on ne saurait voir sans ennui se reproduire imperturbablement à tout propos, sans égard pour la situation dramatique ni pour le caractère des personnages. Il est vrai que Rossini n'est pas non plus le seul coupable et qu'il a dû, même en ses innovations les plus hardies, se conformer aux habitudes scéniques d'un pays pour lequel une représen-

tation théâtrale n'est jamais qu'une sorte de concert. »

Rossini (THÉÂTRE). Un serrurier de l'ancienne commune de Passy, M. Lerat, eut l'idée de doter le quartier qu'il habite d'un théâtre superbe. Ce théâtre fut édifié à ses frais et par les soins de M. Emile Mauran, architecte, au nº 76 de la rue de la Tour, puis placé sous l'invocation de Rossini, qui, comme on le sait, avait depuis longtemps fixé à Passy sa demeure d'été. L'extérieur du théâtre Rossini est monumental; quant à la salle, elle est très-confortable, décorée dans le style gréco-pompéien, à couleurs vives et claires. Il n'y a point de lustre au centre, mais huit demi-lustres qui, suspendus aux arcatures de la coupole, éclairent d'une façon brillante. Les loges du premier étage sont illuminées par de nombreuses girandoles. Il n'y a point de balcon, mais il est remplacé par un amphithéâtre qui, disposé en une sorte de corbeille, part du rez-de-chaussée pour aboutir au premier étage.

Malheureusement, les frais d'installation avaient été si considérables que, dès avant l'ouverture, la direction était déjà dans l'embarras. Cette ouverture eut lieu le 26 mars 1867; dans les premiers jours d'avril, le théâtre était fermé, et peu de temps après la direction mise en faillite. Au mois de juillet suivant, la troupe des Fantaisies-Parisiennes alla y donner quelques représentations, et ensuite un comédien, M. Montal, en prit la direction et le géra comme un petit théâtre de banlieue.

ROSSINIEN, IENNE adj. (ross-si-ni-ain, i-è-ne — de *Rossini*, n. pr.). Mus. Qui appartient à Rossini, qui tient de sa manière : *N'ai-je pas dit que le secret du style* ROSSINIEN *était perdu en Italie comme en France?* (J. Reynaud.) *Bientôt noyé dans les flots d'harmonie allemande et dans la production* ROSSINIENNE, *Pons devint un musicien agréable.* (Balz.)

ROSSINISME s. m. (ross-si-ni-sme). Mus. Genre musical adopté par Rossini et ses imitateurs.

ROSSINISTE s. (ross-si-ni-ste). Mus. Partisan de la musique de Rossini : *Un* ROSSINISTE. *Une* ROSSINISTE.

ROSSLYN (Alexandre WEDDERBURN, comte DE), homme politique anglais, né en 1733, mort à Weymouth en 1805. Il était fils de Pierre Wedderburn, membre du collége de justice d'Ecosse, et suivit d'abord la carrière du barreau, où il débuta avec éclat à Edimbourg, puis à Londres en 1753. Son talent oratoire attira l'attention de lord Bute, qui le fit entrer au conseil du roi (1764); il fut nommé peu de temps après membre du Parlement et, après avoir un moment penché vers les wighs, se rattacha pour toujours, soit par conviction, soit par intérêt, au parti tory. En 1771, il fut nommé solicitor général; l'année suivante, dans les longues luttes engagées dans le Parlement au sujet de lord Clive et de son administration, il défendit avec énergie le peu scrupuleux fondateur de la puissance anglaise dans l'Inde et parvint à arracher à la Chambre des communes l'absolution presque complète de son client. Devenu l'un des appuis les plus solides du ministère, ce fut lui qui conseilla presque toutes les mesures d'administration prises au courant de la guerre d'Amérique, et pendant la crise de 1780. Alors que l'émeute était en permanence à Londres, il se prononça pour l'emploi de la force avec une énergie qui finit par vaincre l'indécision apathique de George III et de ses ministres. Il venait d'être nommé procureur général; interrogé comme légiste, dans le conseil privé, s'il convenait de suspendre momentanément les lois protectrices de la vie des citoyens et de disperser les attroupements sans faire auparavant lecture du *riot-act*, il répondit affirmativement et, ayant reçu carte blanche, dressa l'acte en vertu duquel les troupes agirent avec la plus grande célérité; en quelques heures, le tumulte fut réprimé. Wedderburn reçut en récompense de ce service la présidence de la cour des plaids communs, le titre de baron et entra à la Chambre des pairs sous le nom de lord Loughborough. En 1788, il fut nommé premier commissaire pour la garde du grand sceau dans le cabinet de coalition de lord North et de Fox, et ce dernier lui dut en grande partie l'inspiration des diverses mesures qui le rendirent si impopulaire; l'avénement de Pitt au pouvoir le rejeta dans l'opposition avec ses amis; mais il se rallia au ministère en 1793, lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre à la France, et fut élevé cette même année au poste de grand chancelier d'Angleterre; il exerça ces hautes fonctions jusqu'en 1801, époque à laquelle ses infirmités le contraignirent à la retraite; il avait été créé peu de temps auparavant comte de Rosslyn. — Le nom de Wedderburn a été cité parmi ceux des écrivains fort nombreux auxquels on a tour à tour attribué les célèbres *Lettres de Junius;* cette supposition est peu vraisemblable.

ROSSMŒSSLER (Emile-Adolphe), naturaliste allemand, né à Leipzig en 1806, mort en 1867. Tout en étudiant, de 1825 à 1827, la théologie dans sa ville natale, il s'y occupa avec ardeur des sciences naturelles et, après avoir passé trois ans comme professeur dans la petite ville de Weida, fut appelé, en 1830, à la chaire d'histoire naturelle de l'académie forestière et agricole de Tharand, près de Dresde. En 1848, le district électoral de Pirna le choisit pour son représentant à l'assemblée nationale allemande, où il devint membre de la commission des écoles et où il siégea constamment dans les rangs de la gauche. Sa coopération aux débats du Parlement de Stuttgard le fit mettre en jugement comme coupable de haute trahison, mais il fut acquitté peu après. Mis à la retraite en 1850, il se fixa à Leipzig, y devint l'un des chefs du parti des catholiques allemands et travailla activement, par ses écrits et par ses discours, à hâter le développement de l'instruction du peuple, surtout dans la classe des ouvriers. En 1853, il fit dans le sud-est de l'Espagne une excursion scientifique dont il publia la relation sous ce titre : *Souvenirs de voyage en Espagne* (Leipzig, 1854, 2 vol.). En histoire naturelle, il est surtout connu par un ouvrage qui fait autorité dans la science, l'*Iconographie des mollusques de terre et d'eau douce* (Leipzig et Dresde, 1835-1859, tomes I à III, avec planches en grande partie lithographiées par l'auteur). Parmi ses autres travaux scientifiques, il faut encore citer : *Ce qu'il y a de plus important dans la structure intérieure et dans la vie des plantes* (Leipzig, 1843) et *Documents pour la connaissance des pétrifications* (Leipzig, 1848), avec 12 lithographies. Mais ce sont surtout ses publications populaires qui ont répandu sa réputation en Allemagne, et il est peu de savants qui aient, autant que lui, contribué à vulgariser la connaissance des sciences naturelles. On a de lui en ce genre : l'*Homme dans le miroir de la nature* (1849-1855, 5 vol.); *Leçons populaires sur la nature* (1852, 2 vol.); la *Flore en vêtement d'hiver* (1854); les *Quatre saisons* (1855); *Histoire de la terre* (1861, 2e édit.); l'*Eau* (1859); la *Forêt* (1862); les *Animaux de la forêt*, en collaboration avec Brehm (1864-1867, 2 vol.), etc.

ROSSO (Rosso DEL), plus connu en France sous le nom de **Maître Roux**, peintre florentin, né en 1496, mort en 1541. Il se forma seul et par l'étude de Michel-Ange et du Parmesan. François Ier l'appela en France et lui confia la direction des travaux d'art qui s'exécutaient à Fontainebleau. C'est sur ses dessins que fut construite la grande galerie du château, qu'il orna de peintures et de riches ornements en stuc. Le Rosso périt d'une manière funeste : ayant accusé son ami Pellegrino de vol, il s'empoisonna de désespoir après l'avoir vu soumettre à la torture (1541). Cet artiste possédait de grandes qualités, la fougue, l'expression, l'originalité. Il cultiva avec non moins de succès la poésie, la musique et l'architecture. Si la gravure ne nous avait conservé ses compositions de Fontainebleau, on ne pourrait apprécier la réputation dont il jouit encore, car le Primatice, après sa mort, fit détruire une partie des peintures de son rival, sous prétexte d'agrandir les bâtiments qu'elles décoraient. Le musée du Louvre possède de lui la *Vierge recevant les hommages de sainte Elisabeth*, un dessin à la plume et un *Christ au tombeau.*

ROSSO (Joseph DE), architecte italien, né à Rome en 1760, mort à Florence en 1831. C'est dans cette dernière ville qu'il fut élevé. Son père et son grand-père y étaient connus comme habiles architectes et, dès l'âge de vingt ans, il fut chargé d'une partie des grands travaux que faisait alors exécuter le grand-duc de Toscane, Léopold Ier. Il alla néanmoins se perfectionner à Rome, où il travailla sous la direction de Léonard de Vegni (1790), et, de retour en Toscane, restaura un grand nombre d'édifices de la ville de Sienne, à demi détruite par le tremblement de terre de 1798. A Florence, il fut chargé de la reconstruction d'une partie du Palais-Vieux, du théâtre Goldoni, des tours de Sainte-Marie-Nouvelle, de la construction d'aqueducs, de fontaines et édifia l'hôpital de Mendicité et le lycée actuel. Dans la dernière partie de sa vie, il se livra à l'enseignement, sans pour cela négliger la pratique de son art, car il construisit encore une chapelle de la cathédrale d'Arezzo, le grand autel de Sainte-Marie-Nouvelle et dirigea la restauration de l'église Saint-Alexandre, à Fiesole.

Joseph de Rosso a publié un grand nombre de traités spéciaux et de notices relatives à son art. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *Recherches sur l'architecture des Egyptiens* (Florence, 1787, in-8º); *Pratique et économie de l'art de bâtir* (1789, in-8º); *De la construction économique des maisons de terre* (1794, in-8º); *De la facile construction des ponts de bois pour torrents et petites rivières* (1797, in-8º); *Mémoire pour servir à la vie de Léonard de Vegni* (1802, in-8º); *Eclaircissements et annotations sur la métropole de Florence* (1806, in-8º); *Vie de N.-M.-G. Paoletti, architecte florentin* (1813, in-8º); *Observations sur quelques particularités de construction du Palais-Vieux, à Florence* (1811, in-8º); *Vie de Zanobi del Rosso, architecte et poëte florentin* (1816, in-8º); *Exercices sur la volute du chapiteau ionique* (1817, in-8º); *Description du théâtre Goldoni, à Florence* (1817, in-8º); *Eléments d'architecture* (1818, in-fol.); *Monument étrusque de Fiesole* (Rome, 1818, in-8º); *Description de quelques dessins d'architecture ornementale* (Pise, 1818, in-8º); *Un hypogée, près de l'antique Clusium* (Pérouse, 1819, in-8º); *Recherches sur le singulier temple de Saint-Jean, à Florence* (1820, in-8º); *Lettres sur les écrits et les œuvres de Fr. Martini* (Rome, 1822, in-8º); *De l'amphithéâtre de Paule* (Pise, 1822, in-8º); *De l'Odéon de Catane* (Pise, 1823, in-8º); *Observations sur l'architecture florentine du moyen âge* (1824-1825, 2 vol. in-8º); *De l'aqueduc et de la grande fontaine de Pérouse*, etc.

ROSSOLAN s. m. (ro-so-lan). Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des neiges.

ROSSOLIS s. m. (ro-so-li — altérat. de l'ital. *rosoglio*. Quant à la plante, son nom vient de *ros*, rosée; *solis*, du soleil). Liqueur appelée aussi ROSOLIO. V. ce mot.

— Bot. Syn. de DROSÈRE, genre type des droséracées.

— **Encycl.** Le genre *rossolis* renferme des plantes vivaces, à feuilles toutes radicales, groupées en rosette, munies de poils glanduleux, irritables. Les fleurs, petites, blanches, ordinairement en grappes unilatérales, présentent un calice à cinq divisions; une corolle de cinq pétales hypogynes, obovales; cinq étamines hypogynes, à filets linéaires, subulés; un ovaire uniloculaire, à trois ou cinq placentas semi-cylindriques, pluriovulés, surmonté d'un style à trois ou cinq divisions, dont chacune se termine par un stigmate simple. Le fruit est une capsule s'ouvrant en trois ou cinq valves, qui portent chacune, sur leur milieu, plusieurs graines à test lâche, à embryon très-petit, placé à la base d'un albumen charnu. Les nombreuses espèces de ce genre sont répandues dans les diverses régions du globe; toutes croissent dans les terrains tourbeux ou marécageux et sont rarement cultivées dans les jardins.

Les feuilles de ces plantes sont couvertes de petits poils glanduleux et colorés, terminés par des glandes transparentes qui ressemblent à des gouttes de rosée persistantes, d'où les noms scientifique et vulgaire du genre. Elles présentent le même phénomène que nous avons signalé chez les dionées et les roridules : si un insecte vient s'y poser, leurs points glanduleux éprouvent une sorte d'irritabilité, se renversent sur le limbe et emprisonnent l'animal; mais, au bout de quelque temps, ils s'écartent et lui laissent la liberté. Ces feuilles renferment un suc âcre, irritant, et une substance un peu acide et corrosive; on les employait autrefois contre les hydropisies, les fièvres intermittentes, les maladies de poitrine et les ophthalmies. Broyées avec du sel, elles sont épispastiques. Toutefois, ce médicament est à peu près abandonné aujourd'hui, si ce n'est en médecine homœopathique. On récolte les feuilles fraîches, quand elles ont acquis tout leur développement; on en prépare un alcoolat qu'on emploie par doses progressives depuis 6 gouttes jusqu'à 40 grammes. Les médecins homœopathes les regardent comme un spécifique de la tuberculisation en général et des tubercules pulmonaires en particulier; mais le traitement doit être continué pendant deux ans au moins pour que les tubercules soient convenablement modifiés.

En médecine vétérinaire, l'emploi de ces feuilles est encore plus restreint. On regarde, au contraire, ces plantes comme très-nuisibles pour les bestiaux, notamment pour les moutons qui, du reste, ne les broutent que très-rarement, et dans le cas seulement où ils sont pressés par la faim. Toutefois, d'après Borlace, elles nuisent moins par leur âcreté que par la présence d'un insecte, qui y dépose ses œufs et qui s'en nourrit. Quoi qu'il en soit, on a remarqué que les bêtes ovines qui en avaient mangé par hasard avaient le foie et les poumons attaqués et contractaient une toux qui ne tardait pas à les faire succomber. Heureusement, ces plantes sont assez rares dans les pâturages. D'après De Candolle, elles font cailler le lait, ce qu'on attribue à leur acidité. On a cru pendant longtemps qu'il suffisait de les serrer dans la main pour guérir les fièvres. Ces plantes ne sont, du reste, cultivées que dans les jardins botaniques, où on les propage par la transportation des pieds cueillis dans les localités où elles croissent spontanément.

Parmi les espèces qui croissent en Europe, nous citerons les suivantes : le *rossolis à feuilles rondes* a la hampe dressée, dépassant longuement les feuilles, qui sont arrondies et étalées sur le sol; le *rossolis obovale* a aussi la hampe dressée, mais seulement une fois plus longue que les feuilles, qui sont obovales ou cunéiformes et dressées; le *rossolis à feuilles longues* ne diffère guère du précédent que par la forme linéaire de son feuillage; le *rossolis intermédiaire* a la hampe coudée à la base et dépassant à peine les feuilles.

ROSSOTTO (Andrea), bibliographe piémontais, né à Mondovi en 1610, mort dans la même ville en 1673. Il entra dans l'ordre des feuillants et fut théologien du cardinal Fr.-Adrien de Cève. On lui doit divers opuscules d'un intérêt médiocre, tels que la *Virtù trionfante e il vizio depresso*, dialogues moraux (Gênes, 1661, in-12); *Axiomata veræ et sacræ philosophiæ* (Gênes, 1660, in-4º), etc. Son nom a survécu grâce à une compilation bibliographique d'une certaine valeur : *Syllabus scriptorum Pedemontis* (Mondovi, 1667, in-4º), dans laquelle il donne un catalogue complet et généralement exact, en dix-huit cents articles, de tous les écrivains piémontais, niçois et savoisiens, ainsi que de ceux de la Bresse et du Bugey.

ROSSTRAPPE (la), vallée de Prusse, province de Saxe, régence de Magdebourg, au milieu des montagnes du Harz, dont elle forme la principale curiosité. « C'est, dit M. Adolphe Joanne, une langue de rochers entourée de trois côtés par la Bode, au-dessus de laquelle elle se dresse presque entièrement à pic à une hauteur de 233 à 250 mètres (482 mètres au-dessus de la mer). On l'appelle l'*Empreinte* ou le *Pied de cheval*, parce que l'un des rochers qui la couronnent porte l'empreinte du pied d'un cheval colossal. D'après la tradition, la fille d'un géant, poursuivie par un bandit, s'élança intrépidement de cette plate-forme sur la montagne qui s'élève en face, de l'autre côté de la vallée, et le cheval qu'elle montait fut obligé de prendre un tel élan pour franchir d'un seul bond cette distance qu'il creusa dans la pierre la place où il pesa de tout son poids. Du reste, ce n'est pas cette marque qui rend la Rosstrappe intéressante; ce sont ses rochers, ses belvédères naturels ou artificiels, d'où l'on découvre de belles vues sur la forêt boisée, étroite et rocheuse qu'elle domine et sur la plaine qui s'étend au N.-E.; c'est l'écho remarquable qu'on y entend quand on y décharge une arme à feu. De distance en distance, des sentiers, s'ouvrant à droite et à gauche, conduisent à des rochers : la Sophienhœhe, la Rassmannshœhe, l'Olbergshœhe, d'où l'on découvre de beaux points de vue. »

ROSSWEIN, ville du royaume de Saxe, à 13 kilom. O. de Nossen, sur la Mulde; 6,800 hab. Manufacture de draps et autres lainages; brasseries, teintureries. Il y a dans les environs des mines d'argent en exploitation.

ROST (Jean-Léonard), astronome allemand, né à Nuremberg en 1688, mort en 1727. Il étudia d'abord la jurisprudence, puis la médecine et fréquenta les cours des universités d'Altdorf, de Leipzig et d'Iéna, puis, abandonnant ces deux sciences, se livra tout entier à l'astronomie, sous la direction de Wurzelbau, dont il devint l'actif collaborateur. Léonard Rost mourut jeune, à trente-neuf ans, et ne put donner la mesure complète de ses facultés. Il eut cependant le temps de mettre au jour : un *Atlas cœlestis portatilis* (1718, in-4º), qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences de Berlin et qui est resté un des monuments de la science uranographique; un *Manuel astronomique* (1720, in-8º); une *Description de l'aurore boréale de* 1721 et divers articles insérés dans la *Nouvelle gazette scientifique* et dans le *Recueil d'histoire naturelle et de médecine de Breslau.*

ROST (Jean-Christophe), poëte allemand, né à Leipzig en 1717, mort en 1765. Après avoir étudié le droit et les belles-lettres à l'université de sa ville natale, il débuta dans la littérature par ses *Contes d'un berger* (Dresde, 1744, souvent réédités), qui obtinrent beaucoup de succès. Il fit ensuite représenter sur le théâtre de Leipzig une comédie pastorale, le *Mouton caché* ou la *Leçon d'amour*, et publia peu après le *Prélude*, épopée satirique en cinq chants, dans laquelle il tournait en ridicule son ancien professeur Gottsched. Il devint en 1744 bibliothécaire et secrétaire du comte de Bruhl, à Dresde, et fut nommé en 1760 secrétaire en chef des contributions dans la même ville. On a encore de lui une épître satirique intitulée : le *Diable à monsieur G.* [Gottsched] (1754), qui ne contribua pas médiocrement à détruire l'influence que Gottsched s'était acquise en matière de critique artistique. Les *Poésies diverses* de Rost, publiées après sa mort par Dyck (Leipzig, 1769), renferment, entre autres pièces, son célèbre épithalame intitulé : la *Belle nuit*, qui avait paru sans son aveu en 1754. Rost avait en outre été, pendant plusieurs années, le collaborateur du *Journal politique*, publié à Berlin par Haude et Spener.

ROST (Frédéric-Guillaume-Ehrenfried), philologue allemand, né à Budissin en 1768, mort à Leipzig en 1835. Son père était recteur du gymnase de Budissin et habile latiniste; il donna à son fils les premiers éléments d'une excellente éducation classique, que celui-ci compléta à Leipzig sous la direction des plus savants maîtres, Ernesti, Beck et Platner. Au sortir de l'université, Rost fut nommé recteur du gymnase de Plauen, où il succédait à Irmisch, puis il revint à Leipzig (1796) comme corecteur du Thomasschule, un des plus grands établissements scolaires de l'Allemagne. Devenu recteur de cette institution en 1800, il apporta d'utiles modifications à l'enseignement, aux méthodes pédagogiques, et montra une rare capacité. Après avoir pris ses grades, en 1804, il obtint la suppléance d'une chaire de pathologie et fit d'intéressantes lectures sur les poëtes comiques latins. Ses études portèrent spécialement sur Plaute, dont il donna plus tard d'excellentes traductions en vers allemands, et il a fait preuve dans ses recherches d'une grande érudition. Mais, quoique ses travaux philologiques eussent été accueillis avec intérêt, il abandonna vite le haut enseignement pour se consacrer presque tout entier à la direction du Thomasschule et ne donner

aux lettres que ses loisirs d'administrateur. Ses principaux ouvrages sont : *Socratis ἀπομνημονεύματα pueris non temere commendanda* (Leipzig, 1799, in-8°); *Observationum ad Ciceronis epistolas ad familiares majorem partem criticarum specimina* (1801-1804, 4 fasc. in-8°) ; *Analectorum criticorum in varios scriptorum Græcorum locos fasciculi* (1802-1807, 5 fasc. in-8°); *De Pythagora virtutem ad numeros referente* (1803, in-8°); *De notione vocabuli παρεπιγραφή* (1803, in-8°); *Essai d'une traduction de Juvénal* (1805, in-8°); *Explicatio quorumdam locorum Ciceronis De finibus* (1808, in-8°); *Explicatio quorumdam locorum Titi-Livii* (1809, in-8°). Ses traductions de Plaute, comprenant neuf pièces du grand comique latin : l'*Epidicus*, le *Pseudolus*, la *Mostellaria*, les *Marchands*, le *Perse*, l'*Amphitryon*, le *Curculio*, le *Truculentus* et le *Carthaginois*, ont été publiées séparément de 1822 à 1833; ses études bibliographiques et physiologiques sur Plaute ont été réunies après sa mort par Lipsius : *Fr.-G.-E. Rostii opuscula Plautina* (Leipzig, 1836, in-8°). On doit encore à Fr.-G.-E. Rost des poésies latines qu'il a réunies à celles de son père et à quelques-unes d'Irmisch sous ce titre : *Rostiorum latina carmina cum appendice quorumdam Irmischii poematum* (1812, in-8°), et des *Documents sur le Thomasschule* (1819-1820, in-8°).

ROST (Valentin-Chrétien-Frédéric), philologue allemand, né à Friedrichvoda en 1790, mort en 1862. Il fit ses études au gymnase de Gotha et y devint successivement répétiteur (1814), professeur et enfin directeur (1844). Il était à sa mort premier conseiller intime des écoles du duché de Gotha. Il s'est fait connaître par d'excellents ouvrages élémentaires sur la langue grecque, notamment par les suivants : *Grammaire grecque* (Gœttingue, 1816; 7e édit., 1856); *Guide pour traduire l'allemand en grec*, avec Wusteman (1re partie, 1861, 9e édit.; 2e partie, 1861, 4e édit.); *Grammaire grecque élémentaire* (1859, 2e édit.); *Dictionnaire grec-allemand* (1862, 2 vol., 4e édit.); *Dictionnaire allemand-grec* (1860, 2 vol., 8e édit.). Il avait, en outre, donné une édition du *Novum lexicon græcum* de Duncan (1836) et dirigé la publication de la *Bibliotheca græca*, fondée à Gotha par lui et par Jacob. Il fournit aussi à la nouvelle édition du *Dictionnaire grec-allemand* de Passow le premier volume (1841) ; mais, pour le reste de l'ouvrage, qui fut continué par Palm, Kreuzler, Keil et Peter, il se borna à traiter les particules. Enfin, il était depuis 1842 directeur de la Compagnie allemande d'assurance sur la vie, dont il avait été l'un des fondateurs.

ROST (Auguste), géologue polonais, né vers 1800, mort en 1856. De 1836 à 1839, il dirigea les recherches de sources et de mines de sel dans la partie méridionale du royaume de Pologne et publia sur les résultats de ses observations les ouvrages suivants : *Documents pour la géologie de la Pologne méridionale* (Berlin, 1840, in-8°); l'*Ecole du foreur de puits allemand* (Thorn, 1843); les *Puits de la saline de Ciechocinek en Pologne* (Thorn, 1843); *De la possibilité de découvrir du sel et de la soude dans le royaume de Pologne* (Varsovie, 1843).

ROSTAGE s. m. (ro-sta-je). Techn. Garniture de points de soie ou de métal, qui embrasse toute la hauteur d'un bouton. ‖ On dit aussi ROUSTAGE.

ROSTAING (N. comte DE), général français, né en 1716, mort à Auxonne en 1793. Il était fils du marquis de Rostaing, qui fut lui-même un général d'artillerie habile. Entré à seize ans dans la même arme que son père, il parvint aux grades de colonel en 1765 et de brigadier en 1769, de maréchal de camp en 1780 et de lieutenant général en 1791. On lui doit en grande partie la transformation que subit, de 1750 à 1780, l'artillerie française, et son système de bouche à feu porte le nom de système Rostaing, dans les tables de Gribeauval. C'est sur les bouches à feu de léger calibre et spécialement sur les pièces de montagne qu'il avait porté ses études. On lui doit aussi un traité pratique à l'usage des officiers d'artillerie : *Tables du toisé des bois et du poids des fers* (Dijon, 1777, in-12). Arrêté en 1793, comme suspect de royalisme, sur la dénonciation du conventionnel Bernard, de Saintes, il tomba malade en route et mourut dans la prison d'Auxonne.

ROSTAK, ville de l'Arabie, dans l'Oman, à 40 kilom. de la mer de ce nom et à 175 kilom. de Mascate, près de la haute montagne du Djebel-Akdar. Ses environs sont remarquables par leur fertilité.

ROSTAK, ville de Perse, dans le Farsistan, au milieu d'une vallée bien arrosée et bien cultivée. Elle est entourée d'un mur en terre, petite et mal bâtie.

ROSTAMIDE s. m. (ro-sta-mi-de). Hist. Membre d'une dynastie arabe qui régnait sur la côte de l'Afrique septentrionale, de Tunis au détroit, et qui fut détruite au xe siècle par le mahadi Aboul-Cacem-Mohammed-ben-Abdallah. ‖ On dit aussi RONSTAMIDE.

ROSTAN (Louis-Léon), célèbre médecin français, né à Saint-Maximin, petite ville de Provence, le 17 mars 1790, mort à Paris le 4 octobre 1866. Il commença ses études médicales à l'âge de seize ans, et, après trois ans d'études, il était nommé interne des hôpitaux de Paris et entrait à la Salpêtrière dans le service de Lallemand. En 1812, il obtenait son titre de docteur, en soutenant avec éclat sa thèse sur le *Charlatanisme médical*. En 1814, Rostan fut nommé inspecteur du service de santé de la Salpêtrière, où il eut bientôt l'occasion de montrer tout son dévouement. Introduit dans Paris à la suite de la glorieuse et fatale campagne de France, le typhus était venu, comme pour augmenter encore les amertumes de la défaite, s'ajouter aux désastres de la patrie en deuil. Mêlés aux débris de notre armée, rapprochés par la fraternité de la souffrance et de la mort, de malheureux soldats, accourus de tous les points de l'Europe coalisée, encombrent bientôt l'immense asile dont Rostan est médecin. Son dévouement grandit avec le danger; sur pied nuit et jour, il se prodigua avec une abnégation sans bornes. Mais, bientôt épuisé de veilles et de fatigues, il fut atteint lui-même de la manière la plus grave. Cependant, grâce à sa robuste constitution, il triompha du mal, mais sa convalescence fut longue. Sa santé rétablie, Rostan reprit avec ardeur ses travaux et ses recherches interrompus. En 1820 parut son ouvrage sur le *Ramollissement du cerveau*, fruit de dix années de travail, l'œuvre la plus achevée qui soit sortie de sa plume. Dans ce livre, il montrait, il prouvait qu'il existe une maladie anatomiquement caractérisée par une diminution de consistance de la substance nerveuse ; maladie fréquente, la plus fréquente de toutes les affections cérébrales chez les vieillards; maladie à marche lente, souvent accompagnée de l'ossification des artères du cerveau, tantôt circonscrite dans une étendue de quelques centimètres, tantôt s'étendant à tout un hémisphère; caractérisée à l'extérieur par l'affaiblissement progressif des sensations et des facultés intellectuelles et aussi par cette lésion du mouvement connue sous le nom de résolution des membres. Il décrivait, en même temps que Lallemand, une autre forme de la maladie, forme à courtes périodes, plus rare que la précédente, dans laquelle le ramollissement, accompagné d'injection sanguine, s'annonce par un appareil fébrile, par de la rigidité musculaire et par des convulsions des membres. En 1826, il publiait son *Traité de médecine clinique*. Dans ce livre, qui résumait son enseignement de huit années, la pathologie est spécialement envisagée au point de vue du diagnostic et des indications thérapeutiques. La partie théorique et clinique, qui tient une si large place dans la plupart de nos ouvrages de médecine, cède ici le pas aux applications et aux déductions pratiques. Ce n'est point un traité de pathologie didactique, tableau complet des connaissances médicales de l'époque, mais un essai de pathologie appliquée destiné aux praticiens. Vers le même temps, Rostan publiait, sous le titre de *Cours d'hygiène*, un livre destiné, ainsi qu'il le dit lui-même, « non-seulement aux médecins et aux élèves, mais aussi aux gens du monde, qui parlent si souvent des choses qu'ils ne connaissent pas et surtout de la médecine, la plus difficile des sciences. » Dès les premiers écrits de Rostan, on voyait poindre les germes d'une doctrine dont il n'avait pas encore trouvé la formule. C'est Frédéric Bérard qui la lui donna, et cette doctrine s'appela l'*organicisme* (v. ce mot). Elle souleva des objections, les unes scientifiques, les autres qu'on pourrait appeler des objections de sentiment; mais elle n'a pas succombé sous ces attaques, elle est restée debout. La base de l'organicisme s'est élargie; il a grandi et il est devenu le *biologisme*. En 1831, Rostan concourut pour une chaire de clinique médicale, mais ne fut nommé qu'au concours de 1833. Il faisait partie depuis dix ans de l'Académie de médecine. Pendant toute la durée de son enseignement, il fut toujours très-aimé de ses nombreux élèves, pour lesquels il avait toujours un bon conseil, un mot d'encouragement. Appréciateur éclairé du beau dans tous les genres, il avait choisi, avec un goût des plus fins, et réuni dans sa demeure quelques-unes des principales productions de l'art ancien et moderne. Recherchant la société et le commerce des artistes, il s'était lié avec les plus illustres, tels que Flandrin, auquel il inspira l'un des plus beaux portraits qui soient sortis du pinceau de cet artiste. Exécuté d'après cette vivante image, par un habile ciseau, le buste en marbre de Rostan a été offert à l'Académie, en 1866, par sa veuve.

ROSTAN (Joseph-André, baron DE), écrivain français, né à Constantinople en 1819. Il appartient à une famille originaire de Perse et son père suivit la carrière diplomatique. M. de Rostan fit ses études à Paris, de 1830 à 1837, puis voyagea et finit par s'adonner entièrement à des travaux littéraires. Familiarisé avec la littérature espagnole, il a publié dans cette langue plusieurs ouvrages qui lui ont valu d'être nommé baron par la reine d'Espagne, Isabelle, et d'être décoré de la croix de Charles III. M. de Rostan a été rédacteur en chef de l'*Aigle*, de l'*Europe littéraire* et a collaboré à divers journaux. Indépendamment d'articles littéraires et critiques, de poésies, etc., on lui doit quelques romans, entre autres : *Songes d'Amour ; Mystères du cœur* (1851, in-8°) et un grand nombre de pièces de théâtre, drames, comédies vaudevilles, livrets d'opéras, etc. Nous citerons, parmi ces œuvres : *Egile le démon* ou la *Légende de Gastein* (1847), drame fantastique en trois actes, avec M. Cournier; des drames en cinq actes : l'*Ecole des peuples*, le *Dernier troubadour*, les *Drames du Mexique*, *Mazeppa*, la *Démence de Charles VI ;* un drame en trois actes et en vers, la *Marquise de Ganges ;* un drame en trois actes, le *Divorce ;* des comédies en un acte et en vers : la *Fille de Voltaire*, jouée à l'Odéon en 1859; une *Revanche de la Guimard*, les *Exploits de Sylvestre*, la *Fontaine* ou *Ménage dans le pétrin*, etc. M. de Rostan a publié ses *Œuvres françaises et espagnoles* (1863 et suiv., in-8°).

ROSTEIN s. m. (ro-stain). Techn. Grosse bobine percée dans son axe.

ROSTELLAIRE s. f. (ro-stèl-lè-re — du lat. *rostellum*, dimin. de *rostrum*, bec). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des ailés, formé aux dépens des strombes, et comprenant plusieurs espèces vivant dans les mers chaudes et tempérées, ou fossiles des terrains secondaires et tertiaires : *La plus grande espèce vivante est la* ROSTELLAIRE *bec-arqué*. (Dujardin.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des ecmatacanthées, originaire de l'Inde. ‖ Syn. de BUMÉLIE, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Les *rostellaires* ont la coquille fusiforme ou subtuniculée, terminée en avant par un canal en bec pointu. Le bord droit est entier ou denté, plus ou moins dilaté en aile avec l'âge, et il présente un sinus contigu au canal. L'animal est, d'ailleurs, semblable à celui des strombes, c'est-à-dire que son pied, portant un opercule caréné sur son extrémité postérieure et divisé en deux parties, n'est plus propre à la reptation, mais lui sert pour avancer en sautant. Les tentacules, très-gros, sont bifurqués au sommet, et l'une des branches, plus grosse, est subitement tronquée et se termine par un grand œil; la tête, prosbosciforme, présente en avant une ouverture buccale longitudinale, d'où sort une longue trompe cylindrique. Les *rostellaires* diffèrent donc principalement des strombes et des ptérocères par le canal et par le bord droit de l'ouverture. Les vraies *rostellaires* ne se trouvent vivantes que dans les mers les plus chaudes, et les espèces fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires inférieurs ou dans les terrains secondaires, jusque dans le lias. La plus grande espèce vivante est la *rostellaire* bec-arqué, longue de $0^{m},20$, que l'on trouve près des îles Moluques et que l'on nommait autrefois fuseau de Ternate. Elle est très-épaisse, en fuseau conique, lisse, finement striée en travers, fauve, roussâtre avec l'ouverture blanche, la lèvre dentée au bord et le bec ou canal assez court et recourbé. On en connaît seulement quatre ou cinq autres vivantes et une dizaine de fossiles.

ROSTELLE s. m. (ro-stè-le — lat. *rostellum*, dimin. de *rostrum*, bec). Zool. Petit bec. ‖ Petit prolongement en forme de bec.

— Moll. Syn. de ROSTELLAIRE, genre de mollusques.

ROSTELLÉ, ÉE adj. (ro-stèl-lé — rad. *rostelle*). Hist. nat. Qui est muni d'un appendice en forme de petit bec.

ROSTELLINE s. f. (ro-stèl-li-ne — rad. *rostelle*). Bot. Production filiforme que donnent les spores des plantes cryptogames, quand elles se développent.

ROSTER v. a. ou tr. (ro-sté). Techn. Garnir de points de soie ou de métal : ROSTER *des boutons*. ‖ On dit aussi ROUSTER.

— Mar. Unir ensemble par une corde enroulée en anneaux serrés : ROSTER *deux pièces de bois*. ‖ On dit aussi ROUSTER et ROUSTURER.

ROSTGAARD (Frédéric DE), érudit danois, né à Kraagerop au château de Seeland en 1671, mort au même lieu en 1745. Son père avait été anobli par Frédéric III pour s'être distingué, en 1659, au siége de Copenhague. Il fit ses études à l'université de cette ville et les compléta dans diverses universités d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, à Giessen, Leyde et Oxford. Tout jeune, il s'était pris d'une véritable passion pour les recherches d'érudit, et, étant encore étudiant, il avait découvert dans la bibliothèque de Copenhague l'unique manuscrit de l'ouvrage de Pontanus : *Historia rerum Danicarum;* il le fit copier, ce qui sauva l'ouvrage, le manuscrit original ayant péri plus tard dans l'incendie de 1728. Dans ses voyages, ce fut surtout à la découverte des manuscrits ignorés, enfouis au fond des bibliothèques qu'il s'appliqua, et si, par lui-même, Frédéric de Rostgaard n'a presque rien publié d'important, il a rendu quelques services aux lettres en indiquant aux savants et en faisant copier pour eux un grand nombre d'ouvrages anciens dont on ne soupçonnait même pas l'existence. Il explora dans ce but presque toutes les bibliothèques du continent, surtout celle du Louvre, dans un séjour de trois ans qu'il fit à Paris, de 1695 à 1698, et celle du Vatican, et il fit partout d'assez précieuses trouvailles. C'est ainsi qu'il fournit à l'un de ses compatriotes, Kofod Ancher, le manuscrit des lois anglaises de Canut, qu'il avait découvert dans la bibliothèque de Colbert; à Fabricius, pour sa *Bibliothèque grecque*, des lettres inédites de l'empereur Julien, découvertes par lui à la bibliothèque Ambrosienne de Milan; à Wolf, des lettres inédites de Libanius, pour l'édition qu'il faisait des œuvres de ce rhéteur (Amsterdam, 1738, in-fol.); à Boivin, cinq livres inédits de l'*Histoire byzantine* de Nicéphore; ils ont été publiés par cet érudit (Paris, 1702, in-fol.); à Ducker, des variantes considérables pour son édition de Thucydide (Amsterdam, 1731); au chancelier Westphalen, des extraits de vieilles chroniques inconnues, insérés dans les *Monumenta rerum germanicarum et præcipue cimbricarum;* à Eccard (*Leges Francorum salicæ*, Francfort, 1720, in-fol.), des variantes tirées des Evangiles en langue tudesque, de la bibliothèque du Vatican; à l'érudit hollandais Reland, un curieux manuscrit arabe de la bibliothèque du Louvre : *Talim al motallam tarckal tollem*, dont il fit une traduction latine, avec l'aide d'un savant Maronite; Reland a édité le texte et la traduction (Utrecht, 1709, in-8°). Dans ses voyages, Rostgaard avait amassé une belle bibliothèque, riche surtout en livres rares et comptant plus d'un millier de manuscrits. Il l'augmenta encore après être revenu à Copenhague, où il remplit successivement les fonctions d'archiviste, puis de bailli, de conseiller de justice, de directeur de la Compagnie des Indes et enfin de conseiller de conférence. Quoiqu'il eût une fois cédé la plus grande partie de ses livres au comte de Dameskiold-Samsœ, du cabinet duquel ils passèrent dans la bibliothèque de Copenhague, et, un peu plus tard, vendu aux enchères la magnifique collection qu'il avait reformée, il trouva encore moyen de léguer à sa mort, à l'université de Copenhague, une quantité considérable de livres et de manuscrits; il fit aussi don à cet établissement de la somme nécessaire à la fondation d'une imprimerie arabe et persane, une première imprimerie de ce genre qu'il y avait fondée antérieurement ayant été détruite dans le grand incendie de 1728, avec un grand nombre d'extraits faits par lui dans tous les dépôts littéraires de l'Europe et sa copieuse correspondance avec les savants de tous les pays. Le catalogue de sa bibliothèque vendue aux enchères, *Bibliotheca Rostgardiana* (Copenhague, 1726, in-8°), est estimé des savants.

Rostgaard a publié sous son nom divers ouvrages : *Projet d'une nouvelle méthode pour dresser le catalogue d'une bibliothèque selon les matières* (Paris, 1698, in-fol.); *Lex regia* (Copenhague, 1709, in-fol.); *Deliciæ quorumdam poetarum Danorum* (Leyde, 1693, 2 vol. in-12); *Atrium domus Reventlowianæ*, généalogie de la famille de Reventlau (1715, in-fol.); *Choix de chansons allemandes*, traduites en danois (1718, in-8°), etc.

ROSTKOWSKI (Adam), théologien et poëte polonais, né en 1650, mort en 1738. Après avoir terminé ses études à l'université de Cracovie, il embrassa l'état ecclésiastique, franchit rapidement, grâce à son mérite, les dignités inférieures et devint évêque de Philadelphie, puis évêque suffragant de Luck. Il fonda à Varsovie un hôpital d'orphelins, ainsi que des maisons de correction pour les deux sexes dans la même ville, à Dantzig et à Breslau. Dans son principal ouvrage, qui a pour titre : *Clypeus cleri poloni contra tela fori sæcularis* (Breslau, 1728), il examine dans quels cas le clergé est justiciable des tribunaux séculiers, et réciproquement dans quels cas les laïques doivent se soumettre au jugement des cours ecclésiastiques. On a encore de lui . *Relatio de obitu Zaluski, episcopi Varmensis* (1711, in-fol.); *Poëme sur la vie domestique* (1774); *Etude sur l'élection des rois de Pologne* (1733, in-4°).

ROSTO-ICRF, lac de la Suède, Bothnie septentrionale, dans les monts Kiœlen; il qui communique avec l'océan Glacial par le Berdo-elf, et avec le golfe de Bothnie par le Lainio-elf; par 68° 50′ de latit. N. et 38° 10′ de longit. E.

ROSTOCK, ville du Mecklembourg-Schwerin, à 66 kilom. N.-E. de Schwerin, 94 kilom. E.-N.-E. de Lubeck, sur la rive gauche de la Warnow, à 15 kilom. de son embouchure dans la Baltique, où se trouve le port extérieur de Warnemunde; par 54° 14′ de latit. N. et 9° 55′ de longit. E.; 25,000 hab. Résidence des vice-consuls de France et d'Angleterre; siége de l'association de crédit foncier du Mecklembourg; cour civile; université fondée en 1419, avec bibliothèque, jardin botanique et collections scientifiques; gymnase, bourse, hôtel des monnaies, école de commerce, hospice d'aliénés. Le chemin de fer du Mecklembourg, enté sur celui de Berlin à Hambourg, met Rostock en communication avec ces deux villes, par Schwerin. Un embranchement de cette ligne aboutit à Weimar, à l'O. de Rostock. Une ligne de bateaux à vapeur est établie depuis 1858 entre cette ville et Saint-Pétersbourg. Ces bateaux ne portent pas seulement des passagers, mais aussi beaucoup de marchandises d'Allemagne, de France, de Suisse, de Belgique et même d'Italie. L'activité des négociants de Rostock a beaucoup contribué, dans ces derniers temps, à relever l'importance du commerce maritime de cette place. Les navires tirant 8 pieds d'eau peuvent remonter jusqu'à la ville, qui a des quais commodes; les autres déchargent à Warnemunde (v. ce mot). L'exportation consiste

surtout en produits du pays, tels que céréales, graines de navette, etc.; l'importation, en denrées coloniales, vins, *épices et produits* manufacturés. Rostock est en outre une cité industrielle; elle possède des manufactures de laine, des brasseries, des distilleries, des tanneries, une *forge*; *des fabriques de* vinaigre, de savon, de tabac, de sucre, de colle *forte, de couleur, etc. Mais la* principale industrie de cette ville porte sur les armements maritimes et la pêche. Les chantiers de Rostock construisent chaque année un certain *nombre de navires.*

Rostock est la ville la plus peuplée et la plus *florissante du* Mecklembourg-Schwerin; elle est entourée de murs et se compose de trois villes, la vieille ville, la ville moyenne et la ville *nouvelle. On y remarque* quelques édifices dignes d'attention. Le plus important est l'église de Saint-Martin, bâtie au commencement du XIIIe *siècle et contenant* un bel orgue, une horloge astronomique, des fonts baptismaux très-anciens, un bon tableau d'autel par Rhode et un grand nombre de *tombeaux. Grotius, qui mourut à* Rostock en 1645, avait été enterré dans l'église de Saint-Martin, *mais sa dépouille mortelle* a depuis été transférée à Delft, en Hollande. Citons aussi l'église appelée Petrikirche (XIIe siècle), surmontée d'une tour de 140 mètres *d'élévation*; *l'hôtel* de ville, flanqué de sept tours; le palais grand-ducal; le palais de l'université; le *théâtre et l'institut* du commerce. L'université, fondée en 1819, compte environ cent cinquante étudiants; *elle possède une riche* bibliothèque, une collection d'antiquités et de monnaies et un cabinet d'histoire naturelle. Rostock est la patrie de Blücher, auquel *on a élevé* une statue sur la place qui porte son nom. La statue est de Schadow et l'inscription de Gœthe. *On montre encore la maison où naquit cet* illustre homme de guerre.

En 329, Rostock n'était encore qu'un village de pêcheurs. Il devint successivement au XIIIe *et au* XIVe *siècle*, la résidence des seigneurs du même nom et des ducs de Schwerin; puis l'*une des villes hanséatiques* avec des priviléges et des franchises qu'il conserva même sous la domination des ducs de Mecklembourg.

ROSTOLAN (Louis DE), général français, né à Aix en 1791, mort près de Marseille en 1862. Entré à l'Ecole militaire en 1808, il en sortit comme sous-lieutenant en 1810, fit la campagne d'Aragon sous les ordres du maréchal Suchet et se distingua aux siéges de Taragone et de Valence, puis a la bataille de Sagonte, où il fut blessé; il concourut, avec le grade de lieutenant adjudant-major, à la défense de Tortose (1813-1814). Lieutenant-colonel en 1820, il prit part à l'expédition d'Alger, eut le commandement de cette place après sa prise et, rentré en France, n'obtint le grade de colonel que sous Louis-Philippe. Il était à Strasbourg lors de la tentative de Louis Bonaparte, et ce fut à sa garde que fut confié le prince après que son complot militaire eut échoué. Envoyé en Afrique avec le grade de maréchal de camp, il prit une part active aux campagnes de 1839 et 1840 et montra surtout des qualités d'organisateur qui lui firent confier, par le duc d'Aumale, la formation des bataillons de chasseurs à pied. Il fut appelé, en 1841, au commandement de l'école de tir de Vincennes, puis à celui de l'Ecole polytechnique (1844-1847), nommé lieutenant général cette dernière année et membre du comité d'infanterie, puis inspecteur général. En 1849, il eut le commandement de la 2e division du corps expéditionnaire envoyé à Rome et se distingua au siége de cette ville, dont il fut nommé gouverneur du 7 août au 19 novembre; puis il fut promu général en chef du corps d'occupation. Il fut ensuite placé à la tête de la 8e division militaire, à Montpellier, et nommé sénateur en 1852. Envoyé à l'armée d'Orient, il fut surtout chargé de services administratifs et reçut, en récompense de l'activité dont il fit preuve, la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur (1855). Il fut mis en disponibilité en 1857, après avoir exercé pendant deux ans le commandement de la division de Marseille.

ROSTOPCHIN (Théodore ou Fœdor, comte), lieutenant général d'infanterie russe, gouverneur de Moscou en 1812, né en 1765 dans la province d'Orel, mort à Moscou en 1826. L'incendie de Moscou, qu'il passe pour avoir ordonné, mais auquel il a nié, dans les dernières années de sa vie, avoir pris aucune participation, après en avoir accepté longtemps la responsabilité, a jeté une ombre sinistre sur le nom du comte Rostopchin; ses autres actes, comme les quelques écrits qu'il a laissés, semblent plutôt dénoter un homme très-spirituel, facétieux même, avec un penchant prononcé pour le burlesque. Son père, simple major en retraite, qui passa la plus grande partie de sa vie au fond de ses terres, le fit entrer comme page, à dix ans, à la cour de Catherine. Il passa de là dans un régiment, qu'il quitta en 1784 pour voyager à l'étranger. A Berlin, le comte Romanzoff, frère du ministre des affaires étrangères et alors ambassadeur à la cour de Prusse, l'attacha à sa personne, et cette protection lui valut, à son retour en Russie, le titre de gentilhomme de la chambre (1792). Lorsque le prince héritier, à qui ses qualités aimables, et surtout sa jovialité, avaient plu, monta sur le trône sous le nom de Paul Ier, il fit de Rostopchin son favori, le nomma successivement son aide de camp, puis général, ministre des affaires étrangères, directeur des postes, le créa comte et chevalier de tous ses ordres. Mais ce maniaque couronné disgraciait ses amis avec autant de facilité qu'il les comblait de toute espèce de distinctions, et cette période de la vie de Rostopchin fut remplie par de brusques alternatives de faveurs surprenantes et d'ordres d'exil. Il subissait les unes et les autres avec la même philosophie. On a fait de Rostopchin une sorte de bouffon de cour amusant Paul Ier par des farces et des jeux de mots grossiers. C'était tout simplement un adroit courtisan, plein de verve et de causticité, dont la bizarrerie d'humeur, calquée sur celle du prince, ne pouvait manquer de plaire à celui-ci.

« Nul, dit le prince Galitzin, n'eut sur ce monarque fantasque une influence plus bienfaisante. Un jour Paul, prenant au sérieux son titre de chef de la religion orthodoxe, exprima le désir d'officier comme pontife et commanda à cet effet des ornements sacerdotaux en velours bleu de ciel. Rostopchin réussit habilement à lui faire abandonner ce projet. « Sire, » lui dit-il, un prêtre, dans notre confession, » ne saurait être marié qu'une seule fois; » vous êtes marié pour la seconde fois, il vous » est donc impossible de célébrer la messe. » Une autre fois, l'empereur lui communiqua l'ordre d'enfermer l'impératrice dans un couvent, ses deux fils aînés dans la forteresse, et de déclarer, sans aucun fondement, les deux cadets illégitimes. Rostopchin lui remontra énergiquement l'odieux et le ridicule de cet ukase; l'empereur l'annula en lui écrivant « Mons Rostopchin, vous êtes un terri» ble homme, mais vous avez raison. » Mobile et soupçonneux à l'excès, Paul n'écouta malheureusement pas assez son fidèle et intelligent ministre; il le renvoyait et le rappelait tour à tour. Ce fut dans un moment où Rostopchin était exilé de Pétersbourg que se passa le drame de la nuit du 12 mars 1801. »

Paul Ier ayant été assassiné par ceux qu'il croyait ses meilleurs amis, le comte Pahlen, Zoubof, le général Benningsen, etc., Rostopchin resta longtemps encore disgracié. Il ne prit aucune part à la campagne de 1805 et occupa ses loisirs à écrire quelques brochures politiques, dont une, *Bonaparte et les révolutionnaires* (1807, in-4o), a été réimprimée en 1812. Rappelé à la cour par Alexandre Ier, il fut nommé, en 1810, lieutenant général d'infanterie, puis grand chambellan, et lorsque Napoléon déclara à la Russie cette guerre insensée qui coûta si cher à la France, Rostopchin prit un ascendant considérable dans les conseils de son souverain. Tandis qu'une fraction de l'entourage d'Alexandre et l'empereur lui-même inclinaient vers la paix, que Napoléon semblait offrir avant de pousser plus loin sa désastreuse campagne, Rostopchin se rallia au vieux parti moscovite, qui voulait résister à outrance, proclamer la guerre sainte et faire mettre à la tête de l'armée l'énergique général Koutouzof. Ce fut ce parti qui l'emporta; l'empereur nomma Rostopchin gouverneur de Moscou (29 mai 1812). Napoléon n'avait même pas encore franchi le Niémen; Rostopchin eut le temps d'organiser une défense formidable; il fit entourer Moscou de retranchements en terre et leva 122,000 hommes, qu'il équipa aux frais de la noblesse avec la plus grande célérité. Les proclamations qu'il publia à l'approche de l'armée française, et qui ont été souvent réimprimées en Russie, sont empreintes d'autant d'excentricité que d'énergie et marquées de cette pointe de burlesque dont Rostopchin aimait à signer ses actes et ses paroles: « Quand il faudra agir, dit-il dans l'une d'elles, j'aurai besoin de gaillards solides; je ferai un appel deux jours avant; mais maintenant, ce n'est pas encore nécessaire et je me tais. Armez-vous bien de haches et de piques; ce qu'il y a de meilleur ce sont les fourches: le Français n'est pas plus lourd qu'une gerbe de seigle. Demain, j'irai voir les blessés à l'hôpital de Sainte-Catherine; j'y ferai dire une messe et bénir l'eau pour leur prompte guérison. Quant à moi, je me porte bien; hier j'avais mal à un œil, mais maintenant je vois très-bien des deux. » Pour maintenir la tranquillité dans la ville, au milieu d'une population fanatisée, il crut devoir expulser tous les résidents français; il les embarqua sur les bateaux qui descendaient la Moskowa et leur tint à leur départ ce petit discours: « Vous quittez l'Europe; vous allez en Asie; vous vivrez au milieu d'un peuple hospitalier, fidèle à ses serments. Efforcez-vous de devenir bons sujets. Entrez dans la barque et tâchez de ne pas en faire la barque à Caron. »

Lorsque, après la défaite de Borodino, l'abandon de la vieille capitale de la Russie fut décidé, malgré les éléments de défense que Rostopchin y avait accumulés, le gouverneur s'efforça d'abord de donner le change aux habitants épouvantés, et ce ne fut que lorsque l'armée de Koutouzof, une seconde fois battu à Mojaïsk, poursuivit sa retraite à travers la ville qu'il invita les Moscovites à abandonner en masse leurs foyers. Le 12 septembre il avait eu, à quelques lieues de Moscou, une entrevue avec Koutouzof, et l'on suppose que ce fut dans cette entrevue que furent arrêtées les mesures à prendre pour l'incendie complet de la ville. Rostopchin, après avoir assumé pendant plus de dix ans la responsabilité de ce terrible sinistre, la déclina, en 1823, dans une petite brochure publiée à Paris, la *Vérité sur l'incendie de Moscou;* il y prétend tantôt que ce fut l'armée française qui mit le feu, de parti pris, aux quatre coins de la ville, sans doute pour se priver volontairement des immenses ressources dont elle avait si grand besoin; tantôt, qu'il faut attribuer l'incendie à un simple accident causé par des soldats ivres; il ne produit que des assertions vagues. Mais, d'une part, on ne peut séparer l'incendie de Moscou de celui de Smolensk, allumé par les Russes, et de celui de tous les villages qui furent brûlés sur la route, en avant de l'armée française; on voit là tout un système prémédité de dévastation ponctuellement suivi et que couronne l'incendie de Moscou. D'autre part, il est avéré que Rostopchin avait organisé au château de Woronzoff un vaste atelier d'artifices, sous les ordres d'un mécanicien anglais, Schmidt, et répandu le bruit qu'il faisait construire un énorme ballon chargé de matières incendiaires et destiné à être dirigé au-dessus de l'armée française pour l'anéantir d'un seul coup. Cette fable ridicule, acceptée par la crédulité du peuple moscovite, ne pouvait avoir pour but que de cacher les travaux réels que l'on faisait à Woronzoff, la préparation d'une innombrable quantité de fusées et l'enrôlement des hommes d'exécution. A peine les Français avaient-ils pris leurs quartiers à Moscou que l'incendie éclata sur tous les points à la fois. Toute la population avait fui, sur l'ordre de Rostopchin, et à peine restait-il dix à douze mille habitants, parmi les plus misérables. Rostopchin se retira lui-même dans une superbe propriété qu'il possédait à quelques lieues de Moscou et y fit mettre le feu; il ne laissa intacte que la chapelle, sur les murs de laquelle il afficha ce placard: « J'ai embelli vingt ans cette campagne et j'y ai vécu heureux au sein de ma famille. Les habitants de cette terre, au nombre de 1,720, la quittent à votre approche, et moi je mets le feu à ma maison, pour qu'elle ne soit pas souillée par votre présence. Français, je vous ai abandonné mes deux maisons de Moscou, avec un mobilier d'un demi-million de roubles; ici, vous ne trouverez que des cendres. » Durant le séjour de Napoléon au Kremlin, Rostopchin s'éloigna à peine de Moscou, où il vint se réinstaller aussitôt après l'évacuation. Des dix ou douze mille habitants qu'il y avait laissés, trois mille à peu près avaient survécu au désastre, à la faim, au froid et aux privations de toute nature. Il s'appliqua à relever la ville de ses ruines et à rappeler les fugitifs. En 1814, il fut remplacé dans le poste de gouverneur et vint à Paris, où les Bourbons l'accueillirent avec distinction. Il y résida jusqu'en 1828, se reposant dans la culture des lettres et dans les plaisirs de la haute société des orages de son existence, occupant surtout ses loisirs à collectionner les livres rares et les tableaux, dont il remporta à Moscou un belle galerie. C'est à Paris qu'il rédigea ses *Mémoires écrits en dix minutes*, badinage dont nous rendons compte ci-après. On lui doit, en outre, des *Réflexions à haute voix sur le Perron rouge* (Pétersbourg, 1807, in-8o), curieuse satire des mœurs russes à propos de la manie qui donne la vogue aux modes étrangères; une comédie: les *Faux bruits* ou l'*Homme vivant tué par les colporteurs de nouvelles* (Moscou, 1808), et le recueil de ses *Proclamations et lettres de* 1812 (Moscou, 1814, in-8o), souvent réimprimé.

Une des filles de Rostopchin a épousé le comte Eug. de Ségur, neveu de l'historien de la campagne de Russie, et se trouve, par conséquent, être la mère d'un prélat français, Mgr de Ségur. — Le fils cadet du gouverneur de Moscou, André ROSTOPCHIN, né en 1813, a publié en français une *Histoire universelle* (Moscou, 1843); la femme du précédent, la comtesse Eudoxie ROSTOPCHIN, est l'auteur de quelques volumes de vers estimés; c'est un des meilleurs poëtes russes de l'école de Pouchkine.

Un de ses petits-fils, le comte de Ségur, a publié en 1872 la *Vie de Rostopchin.*

Rostopchin (MÉMOIRES DU COMTE), **écrits en dix minutes** (Paris, 1839, in-8o). Ces *Mémoires*, parfaitement authentiques, publiés après la mort du comte par son ami le général Scarrow, ne sont qu'un badinage. Ils montrent dans l'homme de l'incendie de Moscou un esprit très-français, un philosophe sceptique et railleur, en même temps qu'ils offrent une fine satire de tout un genre de littérature fort à la mode depuis un siècle. Une dame française, durant son séjour à Paris, lui ayant suggéré qu'il ferait bien d'écrire ses *Mémoires*, qui ne pouvaient manquer, disait-elle, d'être fort curieux, le comte Rostopchin lui répondit qu'il se conformerait à ses désirs et les lui apporta le lendemain tout rédigés. Cet opuscule est assez court pour que nous le reproduisions en entier; il a du piquant et de l'inattendu:

CHAPITRE Ier. *Ma naissance.* En 1765, le 12 mars, je sortis des ténèbres pour être au grand jour. On me mesura, on me pesa, on me baptisa. Je naquis sans savoir pourquoi, et mes parents remercièrent le ciel sans savoir de quoi.

CHAPITRE II. *Mon éducation.* On m'apprit toutes sortes de choses et toute espèce de langues. A force d'être impudent et charlatan, je passai quelquefois pour un savant. Ma tête est devenue une bibliothèque dépareillée dont j'ai perdu la clef.

CHAPITRE III. *Mes souffrances.* Je fus tourmenté par les maîtres, par les tailleurs qui me faisaient des habits étroits, par les femmes, par l'ambition, par l'amour-propre, par les regrets inutiles, par les souverains et par les souvenirs.

CHAPITRE IV. *Mes privations.* J'ai été privé de trois grandes jouissances de l'espèce humaine: du vol, de la gourmandise et de l'orgueil.

CHAPITRE V. *Epoques mémorables.* A trente ans, j'ai renoncé à la danse; à quarante, à plaire; à cinquante, à l'opinion publique; à soixante, à penser, et je suis devenu un vrai sage ou un égoïste, ce qui est synonyme.

CHAPITRE VI. *Portrait au moral.* Je suis entêté comme une mule, capricieux comme une coquette, gai comme un enfant, paresseux comme une marmotte, actif comme Bonaparte, et le tout à volonté.

CHAPITRE VII. *Résolution importante.* N'ayant jamais pu me rendre maître de ma physionomie, je lâchai la bride à ma langue et je contractai la mauvaise habitude de penser tout haut. Cela me procura quelques jouissances et beaucoup d'ennemis.

CHAPITRE VIII. *Ce que je fus et ce que j'aurais pu être.* J'ai été très-sensible à l'amitié, à la confiance, et si je fusse né pendant l'âge d'or, j'aurais été peut-être un bon homme tout à fait.

CHAPITRE IX. *Principes respectables.* Je n'ai jamais été impliqué dans aucun mariage ni dans aucun commérage. Je n'ai jamais recommandé ni cuisinier ni médecin; par conséquent, je n'ai attenté à la vie de personne.

CHAPITRE X. *Mes goûts.* J'ai aimé les petites sociétés, une promenade dans les bois. J'avais une vénération involontaire pour le soleil, et son coucher m'attristait souvent. En couleurs, c'était le bleu; en manger, le bœuf au raifort; en boisson, l'eau fraîche; en spectacles, la comédie et la farce; en hommes et en femmes, les physionomies ouvertes et expressives. Les bossus des deux sexes avaient pour moi un charme que je ne puis définir.

CHAPITRE XI. *Mes aversions.* J'avais de l'éloignement pour les sots et pour les faquins, pour les femmes intrigantes qui jouent la vertu, un dégoût pour l'affectation, de la pitié pour les hommes teints et pour les femmes fardées, de l'aversion pour les rats, les liqueurs fortes, la métaphysique et la rhubarbe; de l'effroi pour la justice et les bêtes enragées.

CHAPITRE XII. *Analyse de ma vie.* J'attends la mort sans crainte, comme sans impatience. Ma vie a été un mauvais mélodrame à grand spectacle, où j'ai joué les héros, les tyrans, les amoureux, les pères nobles, mais jamais les valets.

CHAPITRE XIII. *Récompenses du ciel.* Mon grand bonheur est d'être indépendant des trois individus qui régissent actuellement l'Europe. Comme je suis assez riche, que j'ai tourné le dos aux affaires et que je m'occupe peu de musique, je n'ai, par conséquent, rien à démêler avec Rothschild, Metternich et Rossini.

CHAPITRE XIV. *Mon épitaphe :*

ICI ON A POSÉ,
POUR SE REPOSER,
AVEC UNE ÂME BLASÉE,
UN CŒUR ÉPUISÉ
DANS UN CORPS USÉ,
UN VIEUX DIABLE TRÉPASSÉ.
MESDAMES ET MESSIEURS, PASSEZ!

ROSTOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 50 kilom. S.-S.-O. de Jaroslav, dans un lieu bas et marécageux, sur la rive N.-O. du lac Néro, aussi appelé lac de Rostov, par 58° 57′ de latit. N. et 36° 32′ de longit. E.; 9,683 hab. Archevêché, un des plus anciens de la Russie, ayant été érigé par saint Vladimir. La ville est grande, entourée d'un rempart en terre et d'un fossé. On y remarque la cathédrale, édifice très-ancien, richement dotée et qui contient les sépultures de plusieurs évêques; le couvent d'Abraham, fondé en 990 par Vladimir le Grand; celui de Saint-Jacques, qui attire tous les ans une foule de dévots venus de très-loin, et enfin le palais archiépiscopal, d'une grande étendue, avec un séminaire, cinq églises et de vastes appartements où logent les souverains lorsqu'ils viennent à Rostov. Fabriques de toiles, vermillon, vitriol; fonderie de suif, tanneries. Commerce actif en grains, chanvre, toile, miel, cire, etc., avec Moscou, Saint-Pétersbourg, Astrakan, etc. Foire considérable au commencement du printemps et qui dure quinze jours. L'origine de cette ville est inconnue; longtemps avant le règne de Rurick, à Novgorod, elle était la capitale d'un petit Etat que possédaient les *Méris ou* Tchouds. Tantôt appartenant à la couronne de Russie, elle a eu des princes qui en dépendaient, et, tantôt séparée, elle a eu des souverains particuliers; les Tartares la prirent en 1237, la ruinèrent et en massacrèrent les chefs; cependant elle fut encore indépendante jusqu'en 1328, époque où elle fut réunie à la Russie par le grand-duc Ivan Danilovitch.

ROSTOV-SUR-DON, ville et port de la Russie d'Europe (Iekatérinoslav), au confluent du Don et du Tamernik, à 44 kilom. S.-O. de

Novo-Tcherkask, ch.-l. du district du même nom; 44,453 hab., la plupart Cosaques et Grecs. Elle a été bâtie et fortifiée en 1761 et elle est défendue par la forteresse de Dmitrïa-Rostovskaïa, située sur une hauteur voisine. C'est le port le plus important du Don; il sert d'entrepôt obligé à tous les produits expédiés de la Russie orientale pour les ports de la mer d'Azov et de la mer Noire, ainsi qu'à ceux des contrées voisines. Du port de Katchalin, les marchandises descendent le Don jusqu'à Rostov, qui reçoit par cette voie les céréales, les eaux-de-vie de grain, les bois, les résines, le fer, le cuivre, les métaux ouvrés, le beurre, le caviar, les peaux, les cuirs, le suif, les nattes, ainsi que les fourrages et les munitions de guerre destinés à la flotte et aux ports fortifiés de la mer Noire. D'un autre côté, le gouvernement de Stavropol et les pays des Cosaques de la mer Noire et du Don envoient par terre à Rostov des céréales, de la graine de lin, des laines, des suifs, des peaux fraîches, du bétail et des chevaux. La préparation et la vente du poisson provenant des pêcheries du Don et de la mer d'Azov constituent une industrie lucrative. De vastes lavoirs de laine occupent à Rostov plusieurs milliers d'ouvriers. Les chantiers construisent un grand nombre de navires de cabotage. Avant la guerre de 1856, on comptait plus de 400 caboteurs dans la mer d'Azov, presque tous construits à Rostov. Depuis, la construction de ces bâtiments a considérablement augmenté. Rostov ne reçoit pas directement de marchandises de l'étranger et se trouve approvisionnée par les négociants de Taganrog et d'Odessa. Outre son commerce d'exportation et de cabotage, cette ville expédie des quantités considérables de marchandises, par voie de terre, pour les contrées voisines, pour la Géorgie, pour Kiev et jusqu'en Pologne. Les bâtiments venant de l'étranger avec charge ou sur lest, mais d'un grand tirant d'eau, ne peuvent pénétrer jusqu'à Rostov, à cause des difficultés dont sont hérissés les abords de ce port; toutefois cette ville, se trouvant située sur le principal chenal du Don, possède un port sûr et spacieux, suffisamment profond pour les navires de cabotage. Les revenus de la ville étaient, en 1872, de 232,812 roubles et les dépenses de 232,147 roubles.

ROSTRAIRE s. f. (ro-strè-re — du lat. *rostrum*, bec). Bot. Syn. de TRISETUM, genre de graminées.

ROSTRAL, ALE adj. (ro-stral, a-le — lat. *rostralis;* de *rostrum*, bec, éperon). Antiq. rom. Qui est en forme d'éperon de navire. ‖ *Colonne rostrale*, Colonne ornée d'éperons de navire, que l'on érigeait pour consacrer le souvenir d'une victoire navale. ‖ *Couronne rostrale*, Couronne que l'on décernait à celui qui avait gagné une victoire navale ou avait le premier, dans un combat naval, sauté dans le navire ennemi.

— Zool. Qui s'insère sur un rostre. ‖ Qui a la forme d'un bec.

— **Encycl.** Antiq. *Colonne rostrale.* On sait qu'à l'origine des guerres contre Carthage les Romains n'avaient que de fort imparfaites connaissances de l'art naval. Tous les vœux, tous les encouragements se portèrent alors vers le perfectionnement de la marine, et il fut convenu que l'on élèverait une colonne spéciale pour chaque victoire maritime et qu'à cette colonne seraient attachés les éperons des navires pris à l'ennemi.

La première colonne *rostrale* fut élevée à l'occasion de la victoire navale de Duilius sur les Carthaginois; on la voit au Capitole. Auguste en avait fait construire quatre avec les éperons des navires pris sur Cléopâtre.

Quelquefois ces colonnes étaient ornées à la fois de poupes, de proues, d'ancres, de grappins, etc.

Les colonnes *rostrales* placées, en 1837, sur la place de la Concorde, à Paris, sont au nombre de vingt; elles sont sur la balustrade intérieure; on les a construites en fonte de fer; on les a couvertes d'ornements dorés; chacune d'elles porte deux becs de gaz; elles ont 7m,88 de hauteur.

— *Couronne rostrale.* On appelait ainsi, dans l'antiquité, une couronne relevée de proues et de poupes de navires; elle servait à honorer un capitaine ou un soldat qui le premier avait accroché un vaisseau ennemi ou sauté dedans.

ROSTRATULE s. f. (ro-stra-tu-le — du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Syn. de RHYNCHÉE et de SCOLOPAX, genres d'oiseaux.

ROSTRE s. m. (ro-stre — du lat. *rostrum*, bec, éperon; de *rodere*, ronger, qui représente la racine sanscrite *rad*, rompre, fendre, d'où le sanscrit *radas*, pointe, trompe, et le grec *ris, rôthôn*, pointe, bec). Antiq. rom. Éperon de navire. ‖ Pl. Tribune aux harangues de Rome, qui était ornée de proues de navires pris sur les Volsques à la bataille d'Antium.

— B.-arts. Ornement représentant une proue de navire antique : *L'arc de triomphe d'Orange est un des plus beaux restes de l'art romain, avec ses faisceaux d'armes, ses* ROSTRES *que le vent a limés.* (A. Jal.)

— Entom. Ensemble des pièces longues et étroites dont la réunion constitue le suçoir des insectes hémiptères.

— Crust. Partie du test qui, chez beaucoup de crustacés, est située entre les yeux et plus ou moins proéminente.

— Moll. Siphon plus ou moins allongé qui termine en avant l'ouverture de certaines coquilles univalves.

— Bot. Extrémité du capuchon de certaines corolles.

— **Encycl.** Antiq. rom. Il y eut à Rome deux tribunes aux harangues, toutes deux ornées d'éperons de navires et appelées pour cela communément les *rostres*. La première, ornée des éperons de navires enlevés aux Volsques à la bataille d'Antium et située dans le Forum, près du Comitium, devant la curie Hostilia, dura autant que la république; la seconde fut érigée par César devant le temple de la Fortune, à l'autre extrémité du Forum, et décorée par Auguste des éperons de navires pris à la bataille d'Actium. C'est aux *rostres* de la république que s'est naturellement attachée la plus grande célébrité, puisque, sous les empereurs, la tribune fut muette. Les éperons qui la décoraient furent d'abord aux nombre de six. C. Mœnius, qui donna à la tribune cet ornement et, par suite, le nom qu'elle garda toujours, fut honoré d'une statue placée sur une colonne attenant aux *rostres*. Nous pouvons nous faire une idée très-exacte des *rostres* romains d'après une médaille de la *gens Lollia*. C'était une construction de forme circulaire, surmontée d'une plate-forme qu'entourait un parapet et que protégeait une sorte de dais en pierre. Le tout était supporté par des arcades dont les piliers étaient ornés des fameux *rostres*. On montait à la tribune par un escalier qui était double; de sorte que l'ensemble de la construction devait ressembler d'une manière frappante aux ambons ou chaires que l'on voit encore actuellement dans quelques vieilles églises. Au pied de la tribune était le *subsellium*, où s'asseyaient les tribuns. L'emplacement des anciens *rostres* a été fixé par Ampère. « La tribune, dit-il, était dans le Forum, à l'est du Comitium, dont elle se trouvait rapprochée, sans le toucher pourtant, car autour de la statue de Servius Sulpicius, qui était placée sur les *rostres*, un espace de 5 pieds en tous sens avait été réservé pour que lui et ses descendants pussent de là assister aux combats des gladiateurs. Il y avait donc un espace d'au moins 5 pieds entre la tribune et le Comitium. C'est ce que prouvent encore ces mots de Cicéron à propos de son frère, précipité de la tribune : *Pulsus e rostris in Comitio jacuit;* « Précipité de la tribune, il tomba dans le Comitium. » Sous César, la tribune fut déplacée avec le centre de la vie politique et transportée dans le bas Forum, où elle fut établie devant le temple de la Fortune, sur les marches du temple consacré au destructeur de la liberté, devenu dieu. Le prétexte que César allégua pour ce déplacement fut que la tribune n'était pas au point central du Forum. En effet, de l'endroit où il les plaça, les *rostres* étaient vus de toutes les parties du Forum, de la partie orientale qui leur faisait face, comme de la partie méridionale qui était de côté. Mais son but, en enlevant à la tribune aux harangues ses vieux souvenirs, était au fond de l'anéantir, car il savait que la liberté de la parole est la ruine des tyrans; aussi ne donna-t-il pas même le nom de *rostres* à la nouvelle construction. Nous voyons dans Dion Cassius que l'oraison funèbre d'Auguste fut prononcée sur les vieux *rostres* par Drusus et sur les autres *rostres* par Tibère. Suétone, rapportant le même fait, dit que Tibère loua Auguste du haut du temple du divin Jules, ce qui prouve que, lorsqu'on parlait de la nouvelle construction on évitait d'employer le mot *rostres;* du reste, ce nouveau monument n'avait rien de la construction des anciens *rostres*. César s'était borné à élever un autel au centre des degrés du temple dont le soubassement était fort élevé. On ne peut guère fixer l'époque à laquelle fut établie la tribune; mais l'histoire du peuple romain nous prouve qu'elle doit remonter aux premiers temps de la république. En effet, comme le dit éloquemment M. Ampère, la tribune, c'était la parole de Rome, c'était l'expression et la garantie de sa liberté. La parole publique est l'âme d'un peuple libre. Quand elle se tait, ment ou flatte, quand seulement elle est timide, gênée, trop prudente, croyez que chez ce peuple les battements du cœur se ralentissent, que la frigidité des agonisants le gagne et que, s'il n'est sauvé par quelque remède héroïque, la mort n'est pas loin. Il y eut d'abord une tribune placée sur le Vulcanal, lieu élevé au-dessus du Comitium, où siégeait, dit-on, Romulus et où siégèrent encore les décemvirs; elle servait aussi de tribunal; mais la vraie tribune fut celle du Forum, édifiée vers 470 av. J.-C.

M. Léveil, qui a remarquablement restitué Rome antique, dit qu'on a retrouvé à l'angle méridional de l'arc de Septime-Sévère un massif avec un revêtement en marbre blanc qui s'étend vers le temple de la Fortune. Il a une forme semi-circulaire extérieurement, et au pied on a reconnu aussi une petite place carrée, dallée en pierre, à laquelle on a donné le nom de parquet des *rostres*.

« On voit à Rome, dit Ampère, un reste et un simulacre de la tribune romaine; mais ce n'est pas la tribune libre de la république; c'est la tribune officielle de l'empire. Au pied du Capitole, vers le milieu du Forum (côté de l'ouest), est une élévation en demi-cintre qu'on a prise à tort pour avoir appartenu aux *rostres* de la république. C'est un débris d'une sorte de tribune (*suggestus*), sur lequel Othon, d'après l'historien Suétone, harangua les soldats qui le proclamèrent empereur. Elle existait bien avant la fin de la république, car Pompée y était assis quand il vint, entouré de soldats, troubler Cicéron plaidant pour Milon. Mais cette tribune, qui, comme on le voit, ne rappelle pas des souvenirs de liberté, n'était point la véritable, située ailleurs, sur le côté nord du Forum, près de la Curie. Elle eut, comme on le voit encore, la forme semi-circulaire des anciens *rostres*, et on y attacha même des becs de vaisseaux pour que la ressemblance fût complète; mais l'imitation de la vraie tribune n'alla pas plus loin. Ce débris cependant est précieux, d'autant plus que le monument auquel il se rapporte est figuré dans un bas-relief de l'arc de Constantin. Cette reproduction d'une copie de la tribune romaine ressemble assez à l'original tel qu'il est représenté sur la médaille de Palicanus et complète l'idée qu'on peut s'en former. Derrière cette tribune, où Constantin est assis, on aperçoit des colonnes que surmontent des statues, et à ses deux côtés deux arcs de triomphe, dont l'un est celui de Septime-Sévère encore debout. De même, outre la statue de Mœnius, plusieurs autres s'élevaient autour des *rostres* républicains : celle de Marsyas, deux doigts de la main levés en l'air; celle des trois Parques, qu'on appelait des sibylles et que plus tard on appela des fées; enfin les statues de plusieurs citoyens illustres, et particulièrement des ambassadeurs romains assassinés dans le pays où ils avaient été envoyés, comme le furent par le gouvernement autrichien les plénipotentiaires de Rastadt, dont on n'eût pas mal fait de placer les statues autour de la tribune française pour perpétuer la flétrissure que méritait cette odieuse violation du droit des gens. »

Les peuples antiques, tels que les Grecs et les Romains, avaient l'habitude de vivre leur vie politique en plein air; car, comme toute la nation prenait part aux affaires publiques, on n'aurait pu construire d'édifice assez spacieux pour contenir des assemblées aussi nombreuses. La tribunes romaine a donc été la spectatrice de toute l'histoire de Rome depuis les longues luttes qui s'élevèrent dès les premiers jours de la république entre les patriciens et les plébéiens, jusqu'aux jours de deuil et de tyrannie où elle vit accrocher à ses *rostres* les défenseurs de sa gloire et de sa liberté. La tribune romaine ne commença à avoir quelque importance qu'à partir de l'institution du tribunat; c'est du haut des *rostres* que ces chefs de la démocratie romaine lançaient les plébéiens à la conquête de l'égalité et de la liberté civiles. C'est du haut des *rostres* que le patricien Spurius Cassius proposa et défendit contre le consul la première de ces lois agraires qui passionnèrent tant plus tard le Forum et la tribune. C'est en 317 que le roi véien Volumnius, au mépris des traités, égorgea les ambassadeurs romains dont les statues placées au pied des *rostres* subsistèrent jusqu'au temps de Cicéron. La tribune vit sous la république des scènes qui montrent la puissance que les tribuns n'avaient pas tardé à acquérir; ainsi, comme Camille, dictateur à quatre-vingts ans, haranguait à la tribune, dit Plutarque, l'un d'eux donna l'ordre de l'arrêter; l'appariteur du tribunat osa même porter la main sur lui. Alors ce fut dans le Forum un tumulte comme on n'en avait jamais vu. Ceux qui entouraient Camille repoussaient la foule de la tribune qu'elle voulait envahir; la foule qui était au-dessous criait qu'il fallait saisir Camille. Celui-ci descendit de la tribune et se réfugia dans le Comitium.

La plus grande époque de la tribune romaine est certainement celle des Gracques. C'est alors qu'après avoir retenti des grandes et rudes paroles de Caton l'Ancien les vieux *rostres* entendirent les paroles généreuses et hardies du fils de Sempronius Gracchus. Ce fut alors pour la tribune l'époque des scènes passionnées, souvent sanglantes, mais provoquées de part et d'autre par de grandes idées; quelle différence entre ces temps âpres et héroïques et l'époque d'assoupissement et de turpitude qu amena à Rome le gouvernement impérial! Après les Gracques, cette tribune romaine, qui avait servi à la conquête des libertés civiles et à la défense des intérêts du peuple, devint un instrument entre les mains d'ambitieux sanguinaires qui, comme Sylla et Marius, la déshonorèrent en accrochant aux *rostres* les têtes des citoyens qu'ils immolaient à leur ambition et à leurs vengeances. C'est auprès des *rostres* que furent affichées ces listes de proscription qui remplirent Rome de sang. La tribune muette n'était pas vide; les têtes coupées la remplissaient; bientôt même elle ne suffit plus et on rangea les têtes autour du bassin de Servilius, qui lui faisait face. Cependant, sous Sylla, avait débuté à la tribune un homme qui devait lui rendre son ancienne splendeur. Avec Cicéron, les *rostres* virent revivre l'éloquence patriotique, et il faut croire que la tribune populaire n'avait pas perdu toute son importance, puisque nous voyons Cicéron, consul, lors de la conjuration de Catilina, courir de la tribune aux *rostres* afin d'exposer au peuple ses intentions et de lui expliquer les graves déterminations qu'il venait de prendre. Vingt ans après, ces *rostres*, illustrés par la grande voix du célèbre orateur et de l'honnête citoyen, recevaient ses tristes restes. Cette fois, la tribune est bien morte; elle ne servit plus désormais qu'à de lâches palinodies; on y lut, par exemple, l'éloge d'Octave après sa mort. On plaça au devant de l'édifice la statue de César ce qui indiquait assez clairement que la liberté de la tribune était morte pour toujours.

— Zool. Le mot *rostre*, suivant l'étymologie, est synonyme de *bec*, et, comme ce dernier terme, il a été employé dans des acceptions très-diverses. Les anciens auteurs s'en sont servis pour désigner le bec même des oiseaux; mais aujourd'hui on ne l'emploie plus dans ce sens. On appelle aussi *rostre* l'ensemble des pièces longues et étroites qui, par leur réunion, constituent la bouche ou suçoir des insectes hémiptères, et *rostrule* une bouche qui n'est formée que par un tube très-court, sans articulation et renfermant, suivant quelques naturalistes, une ou deux soies. On désigne encore sous le nom de *rostre*, chez les crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et s'avance plus ou moins, et, chez les mollusques, le siphon plus ou moins allongé qui termine antérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves, telles que les rostellaires.

ROSTRÉ, ÉE adj. (ro-stré — rad. *rostre*). Hist. nat. Qui est allongé en forme de bec.

ROSTRENEN, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. S.-O. de Guingamp, sur une colline, à 200 mètres environ d'altitude; pop. aggl., 1,377 hab. — pop. tot., 1,646 hab. Rostrenen était jadis le siége d'une importante baronnie appartenant, au XVIIIe siècle, au prince de Lorraine-Elbeuf. On y remarque un certain nombre de maisons anciennes. L'église, ancienne collégiale, est placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Roncier, vocable qu'explique le nom breton de la commune, qui signifie *tertre épineux* et que justifie une légende locale d'après laquelle une statue de la Vierge aurait été découverte sous les ronces. L'édifice date du XIIIe siècle et présente une masse assez imposante; la nef et le carré central subsistent intacts depuis la fondation. Le porche sud appartient au XVIe siècle et offre de gracieux détails du style de cette époque. A l'intérieur de l'église, on remarque une *Assomption* d'Olivier Perrin, peintre, né à Rostrenen, et un tableau donné en 1846 par Louis-Philippe. Une petite chapelle, qui s'élève à l'entrée du cimetière, possède un curieux bas-relief de la *Passion*. Rostrenen était autrefois défendu par une forteresse puissante, renversée pendant les guerres de la Ligue et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui une maison moderne occupée par la mairie. Rostrenen est la patrie du Père Grégoire, capucin, auteur d'un *Dictionnaire françois-breton* imprimé en 1732. Aux environs se trouve le bois de Sainte-Hélène, où coule, suivant une légende, une fontaine miraculeuse.

ROSTRENEN (François-Grégoire DE), érudit français, né à la fin du XVIIe siècle, mort vers 1750. Il était capucin et se distingua comme prédicateur; mais il doit surtout de n'être pas complétement oublié à ses recherches sur la langue celtique et le breton. Il en a consigné les résultats dans un *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton* (Rennes, 1732, in-4°) et dans une *Grammaire françoise-bretonne* (Rennes, 1738, in-12), qui sont encore très-estimés. Le Père de Rostrenen avait moins en vue la philologie pure, en publiant ces ouvrages, que l'utilité des prêtres envoyés en Bretagne; car c'est, dit-il, pour qu'ils puissent « prêcher, catéchiser et confesser selon les différents dialectes de chaque diocèse » qu'il s'est livré à ce travail; mais son *Dictionnaire* n'en a pas moins rendu des services plus généraux. Il a aussi composé dans le même but, en langue bretonne, des *Exercices spirituels de la vie chrétienne, suivis de cantiques* (Saint-Pol-de-Léon, 1709, in-8°).

ROSTRHAME s. m. (ro-stra-me — du lat. *rostrum*, bec; *hamus*, hameçon). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidées, formé aux dépens des cymindis, et dont l'espèce type vit au Brésil : *Les* ROSTRHAMES *sont des oiseaux peu connus sous le rapport des mœurs.* (Z. Gerbe.)

ROSTRICORNE adj. (ro-stri-kor-ne — de *rostre*, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes portées sur un prolongement en forme de rostre.

ROSTRIFORME adj. (ro-stri-for-me — de *rostre*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un bec.

ROSTURE s. f. (ro-stu-re — rad. *roster*). Mar. Lien formé de plusieurs tours de corde serrés, liant ensemble deux pièces. ‖ On dit aussi ROUSTURE.

ROSULAIRE s. f. (ro-zu-lè-re — du lat. *rosula*, dimin. de *rosa*, rose). Bot. Syn. d'OMBILIC, genre de plantes grasses.

ROSULE s. f. (ro-zu-le — dimin. du lat. *rosa*, rose). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des ophiures.

ROSWEYDE (Héribert), hagiographe allemand, né à Utrecht en 1569, mort à Anvers en 1629. Il entra dans la société de Jésus et,

adonné spécialement à l'étude des antiquités ecclésiastiques, fut envoyé, comme professeur de belles-lettres et de philosophie, au collége des jésuites de Douai, puis d'Anvers. Ses studieuses recherches dans les bibliothèques de la Belgique lui firent découvrir une foule de *Vies* manuscrites de saints du moyen âge et il en publia un certain nombre : *Fasti sanctorum quorum vitæ in Belgio mss. asservantur* (Anvers, 1607, in-8°). Dans ce livre, il donne, sous le titre de *Specimen*, le plan d'un ouvrage beaucoup plus vaste, comprenant toutes les vies des saints, projet qui a été réalisé en 1639 par Bollandus et ses savants continuateurs. Le *Specimen* de Rosweyde est reproduit dans le tome Ier de la grande collection des *Acta sanctorum*. Rosweyde publia ensuite : *Vitæ patrum, seu de vita et verbis seniorum* (Anvers, 1615, in-fol.), compilation extraite de saint Jérôme, de Rufin, de Cassien et de Théodoret, mais à laquelle ses additions et ses notes érudites ont donné de la valeur; *Vindiciæ Kempenses adversus C. Cajetanum* (1617, in-12), ouvrage dans lequel il réfute l'opinion qui attribuait l'*Imitation* à un prétendu Gersen; *Chronicon canonicorum regularium ordinis Windeshemensis et chronicon Montis Sanctæ Agnetis* (1621, in-8°), édition de deux ouvrages, l'un de Jean Busch, l'autre de Thomas A Kempis. On lui doit aussi une édition estimée du traité de saint Eucher de Lyon, *De contemptu mundi et laude eremi* (Anvers, 1621, in-4°).

ROSWITA DE GANDESHEIM, femme savante et poëte, qui florissait dans la seconde moitié du xe siècle. Abbesse du monastère de Gandesheim (d'où son nom), près d'Hildesheim, elle se rendit célèbre au même titre et à l'égal de ses illustres sœurs en religion et ses contemporaines : les Leubovère, les Chorodielde, les Bathilde, les Gisèle, les Hermentrude... On a d'elle : six drames en prose sur des sujets sacrés, deux poëmes à la louange de la mère de Dieu, un poëme héroïque sur la vie de l'empereur Othon, des élégies sur le martyre de sainte Agnès, de saint Denis, de sainte Pélagie de Cordoue, etc. Tous ces ouvrages, écrits en latin, ont été recueillis et publiés par Conrad Celtès en 1501, et par Henri Schurfleisch, à Wittemberg, en 1707 (in-4°).

ROSZFELD (Jean), érudit allemand, connu aussi sous le nom de **Rosin**, né à Eisenach (Thuringe) en 1551, mort à Naumbourg (Saxe) en 1592. Il se livra d'abord à l'enseignement. Après avoir fait ses études à l'académie d'Iéna, il entra, comme sous-recteur, au gymnase de Ratisbonne, puis se consacra au ministère évangélique et, après avoir rempli les fonctions de pasteur dans différentes villes de Saxe et du duché de Weimar, fut attaché, comme prédicateur, à la cathédrale de Naumbourg. Il se livra surtout à des recherches érudites. Son principal ouvrage est une compilation sur les antiquités romaines : *Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum ex variis auctoribus collectum* (Bâle, 1583, in-fol.), souvent rééditée, avec des additions de Th. Dempster, Paul Manuce et André Schott (Lyon, 1585; Amsterdam, 1743). On lui doit encore : *Itinerum sive legationum Sigismondi baronis Herbertenïi fasciculus, carmine hexametro,* poëme imprimé dans les *Commentarii rerum Moscoviturum* d'Herberstein (Bâle, 1556, in-fol.); *Exempla pietatis illustris, seu Vitæ trium Saxoniæ ducum* (Iéna, 1602, in-4°) et des éditions de la *Chronique* de Dreschler, continuée par lui jusqu'en 1593 (Leipzig, 1594, in-4°); des *Opuscules* de Luther, etc.

ROT s. m. (ro — latin *ructus*, mot qu'on rattache à la racine sanscrite *raç*, retentir, gronder; persan *rakidan*, murmurer de colère; grec *rôkaô*, grincer des dents; latin *rugire*, rugir; ancien allemand *rohôn*, même sens; irlandais *racaim*, bruire, babiller, *racan*, bruit; kymrique *rhochi*, gronder; armoricain *raka*, coasser; lithuanien *rêkti*, crier; ancien slave *reshci*, parler; russe *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement, etc.). Emission par la bouche, et avec un certain bruit rauque, de gaz provenant de l'estomac : *Faire un* ROT. *Les* ROTS *indiquent que la digestion se fait mal.*

> Le coquin, plus gai que Pierrot,
> Rit en poussant le dernier *rot*.
> (*Henriade travestie.*)

‖ Mot considéré comme grossier.

— **Encycl.** Pathol. Les *rots* sont ordinairement l'indication d'une digestion laborieuse, à moins qu'ils ne soient produits par les liquides qui les contenaient, tels que la bière, l'eau de Seltz, etc. La magnésie calcinée, prise quelque temps après le repas, est un assez bon moyen de neutraliser l'action du dégagement des gaz qui sont le résultat d'une digestion pénible, et les personnes qui sont sujettes aux *rots* peuvent en faire usage avec avantage.

RÔT s. m. (rô. — V. RÔTIR). Viande rôtie; service composé de viandes rôties : *Servir le* RÔT. *Ayez soin que nous buvions bien frais et que le* RÔT *soit cuit à propos.* (Regnard.) *Un grand plat de* RÔT, *servi peu de temps après les ragoûts, vint achever de rassasier les voleurs.* (Le Sage.) *Le second service offrait jusqu'à quatorze plats de* RÔT. (Brill.-Sav.)

> J'allais enfin sortir quand le *rôt* a paru.
> BOILEAU.

> Il court, apporte entremets, *rôt*, dessert,
> Goûtant d'avance à chaque plat qu'il sert.
> ANDRIEUX.

> Le bruit cesse, on se retire;
> Rats en campagne aussitôt,
> Et le citadin de dire :
> Achevons tout notre *rôt*.
> LA FONTAINE.

— Fam. *Rôt de chien,* Coups de bâton. ‖ Vieille locution.

— Loc. prov. *Etre à pot et à rôt,* Vivre très-familièrement ensemble. ‖ *Manger son pain à la fumée du rôt*, Etre témoin d'un plaisir auquel on ne peut prendre part.

— **Syn. Rôt, rôti.** Le premier de ces mots est aujourd'hui d'un emploi beaucoup plus rare que le second; on ne s'en sert plus guère que dans un sens vague pour désigner la partie d'un repas où l'on met sur la table et où l'on mange des viandes *rôties*. On se sert toujours de *rôti* pour désigner en particulier tel ou tel plat de viande cuite à la broche ou même dans une chaudière, pourvu qu'on n'y ait joint aucune espèce de sauce; Boileau a dit :

> J'allais enfin sortir quand le *rôt* a paru,

c'est-à-dire le service composé de viandes *rôties;* mais on offre à un convive une tranche de *rôti* et non une tranche de *rôt*.

ROTA s. m. (ro-ta — mot lat. qui signifie *roue*). Techn. Machine de filature qui est employée, dans certaines manufactures, à la place du banc à broches, pour opérer l'étirage avec torsion; on dit ordinairement *rota frotteur : L'emploi des* ROTAS *frotteurs est fort controversé; ils sont généralement en discrédit en Alsace, où on les trouve à peine suffisants pour des préparations de fils très-communs.* (Alcan.) *L'assortiment se compose de trois machines : du* ROTA *en gros, du* ROTA *intermédiaire et du* ROTA *en fin.* (Alcan.)

— **Encycl.** Le but spécial du *rota* frotteur est de continuer à étirer la mèche de coton et de lui donner la torsion nécessaire pour qu'elle puisse se prêter à toutes les manipulations qu'on est obligé de lui faire subir avant de la livrer aux métiers. On obtient cette torsion en roulant le fil entre deux surfaces frottantes; les fibres se disposent en hélice irrégulière et la mèche acquiert sa cohésion et sa rondeur, non-seulement par l'enchevêtrement des filaments, mais encore par la pression qu'exercent les deux surfaces frottantes. Quoique le *rota* frotteur ait été imaginé depuis longtemps, on ne l'employait que rarement et seulement pour les gros numéros, parce qu'on ne recevait la mèche que dans des boîtes et qu'il était impossible, lorsque le fil arrivait à un certain degré de finesse, d'employer ce même moyen. Les perfectionnements récents qu'on y a apportés, et qui consistent dans une disposition permettant de faire des bobines comme le banc à broches, l'ont fait préférer à ce dernier par un grand nombre de filateurs. Grâce à ce perfectionnement, la mèche devient moins duveteuse dans les divers déplacements qu'on lui fait subir et sa rondeur reste toujours bien égale; enfin les déchets sont moins considérables et la production plus grande. Il existe trois séries de ces machines par lesquelles passe successivement le coton qui a subi les premières préparations; ce sont : le *rota* en gros, le *rota* intermédiaire et le *rota* en fin. Les deux premières machines ne diffèrent de la troisième que par les guide-fils de devant et de derrière, qui sont d'un grosseur variable, par une disposition particulière du rouleau d'appel et par l'emploi de chariots au lieu de bobines, qui sont réservées au *rota* en fin. Quant aux appareils frotteurs, ils sont absolument semblables, et le mouvement dont ils sont animés est produit de la même manière. Derrière le *rota* en gros, on place les boîtes qui contiennent le coton sortant du dernier banc d'étirage. Reçue également dans des boîtes, la mèche alimente le *rota* intermédiaire et le coton passe ensuite par le *rota* en fin. Dans ces machines, la mèche de coton, en sortant des boîtes, est obligée, avant de se rendre dans les cylindres cannelés qui effectuent l'étirage, de passer sur une tringle et dans de petits trous coniques bien polis, formant des espèces d'entonnoirs, pratiqués dans l'épaisseur d'une lame métallique appelée *guide-mèche*. Cette lame est animée d'un mouvement rectiligne alternatif, afin de forcer les mèches à se déplacer constamment suivant l'axe des cylindres, lesquels, sans cette précaution, seraient promptement endommagés par le passage continuel du coton sur une même circonférence. Après avoir passé sur les cylindres cannelés, les mèches sont entraînées vers les frotteurs, qui les roulent sous l'action de deux mouvements, l'un de rotation et l'autre de va-et-vient. A la sortie de ces surfaces frottantes, elles passent chacune séparément, afin de mieux isoler les fils, dans de petits anneaux adaptés à deux petites tringles. Chaque fil ainsi séparé est ensuite dirigé sur des règles munies de tiges rondes, autour desquelles il fait un tour et demi environ, avant de pénétrer dans une rainure pratiquée aux palettes qui terminent ces tiges. De ces palettes qui leur servent de guides et qui restent constamment fixes pendant le mouvement de translation de la bobine, les fils s'enroulent autour des fuseaux. Lorsqu'une levée est finie, on enlève les bobines et on remet des fûts vides pour la levée suivante. Cette opération, qui serait très-longue à faire à la main, s'exécute automatiquement par une espèce d'échelle mobile. Au fur et à mesure de l'enroulement du fil sur les bobines, celles-ci sont animées d'une vitesse qui varie en raison inverse du diamètre. Outre leur mouvement de rotation, elles ont un mouvement de translation alternatif dont la vitesse dépend de la grosseur du coton à enrouler et qui diminue lorsque le diamètre de la bobine augmente, afin que les anneaux de coton se placent toujours bien à côté les uns des autres. Dans ces appareils, l'arbre moteur fait ordinairement 200 tours par minute; les vitesses des cylindres cannelés, qui sont au nombre de trois, sont de 200 tours pour le premier, 52 tours pour le second et 48 tours pour le troisième. La vitesse de rotation des broches est de 200 tours lorsque la première couche s'écoule, et elle diminue au fur et à mesure de l'enroulement. Les frotteurs font 173 mouvements de va-et-vient et 54 tours par minute. Un *rota* frotteur de 48 broches produit, en moyenne, 88 kilogrammes de coton en douze heures.

ROTA, ville d'Espagne (Andalousie), dans la province de Séville, en face de Cadix et à 12 kilom. S. de San-Lucar-la-Mayor; 8,000 hab. Port sur l'océan Atlantique. C'est un lieu très-renommé pour l'excellent vin qu'on récolte sur les collines voisines et dont on fait de grandes exportations. Pêche très-active. Patrie de l'historien D. Ramon Ruiz de Velarde. Rota est peuplée de jardiniers, de maraîchers, qui alimentent le marché de Cadix de fruits et de légumes. « Un charmant écrivain, le peintre le plus fidèle des mœurs andalouses, Fernan Caballero, qui a choisi tous ces jolis pays de la province et des côtes de Cadix pour théâtre de ses écrits, raconte, dit M. Delavigne, que les habitants de Rota eurent un jour la fantaisie d'escalader le ciel. Ils n'avaient ni le talent ni les matériaux nécessaires pour construire une tour de Babel; mais ils avaient en abondance ces petits paniers, les *canastos*, dans lesquels ils portent leurs tomates au marché, et ils s'avisèrent de les entasser les uns au-dessus des autres. Ils arrivèrent ainsi jusqu'aux nuages; mais il manquait un *canasto* pour atteindre le ciel et on n'en trouvait plus dans tout le pays. Que firent alors les Rotenais? Ils retirèrent de dessous l'édifice le premier qu'ils avaient posé, et l'œuvre entière s'en alla par terre. »

Rota est célèbre par ses vins rouges, d'abord foncés, puis plus pâles lorsqu'ils vieillissent. Ces vins sont produits par un cépage particulier appelé *tintilla;* ils portent le nom de *tinto de Rosa*. Le *tinto de Rosa* ressemble un peu au vin d'Alicante, mais il est plus doux, plus foncé, dépose moins et ne contracte pas de goût piquant en vieillissant. On le sert ordinairement sur la table.

ROTA ou **ZARPANE**, île du grand Océan équinoxial, une des plus considérables de l'archipel des Mariannes, au N. de celle de Guam, et par 14° 4′ de latit. N. et 143° 6′ de longit. E.; 28 kilom. du N.-E. au S.-O.

ROTA, dans la mythologie scandinave, une des Walkyries, qui se met à la tête des combattants et désigne ceux qui doivent tomber. C'est aussi le nom d'un dieu des Lapons, qui a les méchants et les pécheurs dans sa puissance.

ROTA (Bernardin), poëte napolitain, né en 1509, mort en 1575. Imitateur de Pétrarque, il composa un grand nombre de sonnets en l'honneur de sa femme, qu'il aimait tendrement. Mais sa réputation a surtout pour cause ses églogues maritimes (*Piscatorie*), genre presque nouveau, dans lequel Sannazar avait débuté en latin, et que Rota eut le mérite de traiter pour la première fois en italien. Ce sont de gracieux tableaux des mœurs et des habitudes des pêcheurs. La première édition est de 1560 (Naples).

ROTA (Martin), graveur italien, né à Sebenico (Dalmatie) vers 1520, mort en 1580. Cet artiste, sur la biographie duquel on ne sait rien, sauf ceci qu'il travailla surtout à Rome et à Venise, a laissé un petit nombre de pièces qui sont regardées comme des chefs-d'œuvre. Il dessinait avec la plus grande correction et il avait acquis dans le mouvement du burin une finesse et une précision extrêmes. On connaît de lui : une suite de *Portraits des empereurs romains de Jules César à Alex. Sévère* (1570, in-fol.); le *Jugement dernier*, d'après la grande fresque de Michel-Ange (1569, in-fol.); la *Bataille de Lépante* (1572, in-fol.); deux autres *Jugement dernier*, de sa composition (1573, in-fol.); une *Résurrection* (1577, in-4°) et cinq portraits d'hommes célèbres de son temps, parmi lesquels un *Henri IV*.

ROTA (Vincent), littérateur italien, né à Padoue en 1703, mort dans la même ville en 1785. Il fut reçu dans les ordres à vingt-trois ans et, après avoir professé la rhétorique à Rovigo, il entra, comme précepteur, dans la famille Gabrielli, qu'il suivit à Rome. Il passa plusieurs années dans cette ville, partageant son temps entre la poésie, les lettres, l'érudition, la musique et la peinture. Doué d'une imagination vive, il écrivait avec une extrême facilité et avait un tour d'esprit plaisant et satirique. On cite de lui plusieurs pieces de théâtre : *La Morta viva; La Zaccoletta pietosa; Il Pastor geloso; Il Lavativo; Il Fantasma; La Balia; Il Pisciatojo; Il Memoriale*, dont les cinq premières ont été imprimées; *Incendio del tempio di S. Antonio di Padova* (1749, in-4°), poëme en six chants; une *Novella*, imitée des contes de Boccace; des *Dialogues* et des *Epîtres* en latin; enfin quelques traductions.

ROTA (Jean-Baptiste), historien italien, né à Bergame, mort en 1786. Il passa une partie de sa vie à faire des recherches historiques sur sa ville natale. On a de lui : *Dell' origine di Bergamo, pria citta degli Orobi e poscia de' Cenomani* (Venise, 1750); *Dell' origine e della storia antica di Bergamo* (1804, in-4°), histoire publiée après sa mort, et des éditions estimées des poésies de Guidiccioni (1753) et de celles de Vittoria Colonna (1760).

ROTA (Joseph), célèbre chorégraphe italien, né dans la Vénétie vers 1822, émigré en Piémont en 1849, après les infortunes de sa patrie, et mort en 1865. Il a mérité le nom de **Rénovateur de la chorégraphie**. Parmi les nombreux ballets qu'il a fait exécuter au théâtre royal de Turin et sur les principales scènes d'Italie, il faut citer ses chefs-d'œuvre : *Cleopatre, Il Fallo, La Silfide a Pekiao*, etc. Son ballet de la *Maschera*, exécuté à l'Opéra de Paris, dont il n'avait pu suivre toutes les répétitions, n'a donné en France qu'une idée assez inexacte des ressources de cette nature privilégiée. Il venait de donner son dernier ballet, *Velleda*, au théâtre Victor-Emmanuel de Turin, lorsque la maladie vint l'empêcher d'assister aux premières représentations; pendant qu'on jouait son œuvre, il mourut le 21 mai 1865.

Le mot talent n'est pas juste pour caractériser la verve prime-sautière et inépuisable que révèlent ses œuvres, peu connues encore en France à l'époque de sa mort. Rota faisait tout par lui-même; il composait son scénario, indiquait ses décors, faisait, sous sa direction, préparer la musique, dessinait ses costumes, et mettait le tout en scène, souvent en moins de quinze jours.

ROTACÉ, ÉE adj. (ro-ta-sé — du lat. *rota*, roue). Bot. Qui présente la forme d'une roue. Se dit surtout des corolles arrondies et planes, comme celle de la pomme de terre.

ROTAGE s. m. (ro-ta-je). Syn. de ROSTAGE.

ROTALE s. f. (ro-ta-le — du lat. *rota*, roue). Bot. Genre de plantes, de la famille des lythrariées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

ROTALIE s. f. (ro-ta-lî — du lat. *rota*, roue). Foram. Genre de foraminifères, de l'ordre des hélicostègues, famille des turbinoïdes, comprenant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont communes dans les mers d'Europe, et beaucoup d'autres fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires : *Les* ROTALIES *sont de très-petits coquillages trochiformes ou à spire un peu surbaissée.* (Al. Rouss.) ‖ On dit aussi ROTALINE et ROTALITE.

— **Encycl.** Les *rotalies* ou *rotalites*, dont l'animal est à peine connu, sont caractérisées par une coquille très-petite, trochoïde et régulière, à spire saillante ou déprimée, à ouverture en fente longitudinale contre l'avant-dernier tour de spire, à pourtour généralement dépourvu d'appendices marginaux, souvent muni d'un disque ombilical. On les divise en quatre groupes : les *rotalies* proprement dites, les *discorbes*, les *trochulines* et les *turbinulines*, auxquels plusieurs auteurs ajoutent les *nummulines*. Ce genre comprend un très-grand nombre d'espèces vivantes et surtout fossiles. Les premières ont été peu observées. Parmi les secondes, plusieurs espèces ont été trouvées dans les formations tertiaires, aux environs de Beauvais et surtout dans le célèbre gisement de Grignon.

ROTALIER (Charles-Edouard-Joseph, vicomte DE), historien et publiciste français, né à Villerspoz, près de Colombier (Haute-Saône), en 1804, mort le 21 juillet 1849. Il était issu de cette famille des Rotalier qui a laissé plus d'une trace dans l'histoire.

Après d'excellentes études commencées au collége de Vesoul, sous la direction du savant bibliophile Peignot, et terminées au collége de Besançon, Charles de Rotalier entra à l'Ecole polytechnique en 1824 et en sortit deux années après avec un numéro qui lui ouvrait toutes les carrières. Son nom, les traditions de sa famille lui firent préférer celle des armes, vers laquelle, d'ailleurs, l'appelaient ses goûts personnels, et, en 1828, il fut incorporé au 10e d'artillerie. Libre désormais, il consacra tous ses loisirs aux graves études, au lieu de se livrer aux banals plaisirs de la vie de garnison, et lorsqu'en 1830 il fut question de supprimer l'école de Saint-Cyr, le jeune officier, dans un mémoire fort remarquable qui lui valut une lettre de félicitations du ministre de la guerre, s'éleva énergiquement contre ce projet, qui ne tarda pas à être abandonné. En 1832, Charles de Rotalier suivit son régiment en Afrique; mais il n'y resta que six mois, donna sa démission, puis se mit à faire de la littérature.

Charles de Rotalier débuta dans la carrière des lettres par deux romans, la *Captive de Barberousse* et la *Fille du dey*, qui parurent peu après son retour et dont il avait conçu l'idée pendant son rapide séjour en Afrique, premier et dernier tribut payé à la fougue de l'imagination et du sentiment, esquisses d'un talent qui cherchait encore sa voie. Il l'eut

bientôt trouvée. C'est alors que parut l'*Histoire d'Alger*, œuvre brillante et solide à la fois, où l'éclat du style et la rapidité du récit se marient à l'étendue, à la variété des recherches et à la profondeur de l'érudition. Aujourd'hui encore, malgré une foule de travaux plus récents, cet ouvrage continue à faire autorité. Dès son apparition, il ouvrit à M. de Rotalier la porte de l'Académie de Besançon, où le jeune et savant historien fut plusieurs fois chargé des rapports qui rentraient dans sa spécialité. Quelques années après la publication de l'*Histoire d'Alger*, parut l'ouvrage intitulé : *De la France, de ses rapports avec l'Europe et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans le monde.* Dans ce livre, remarquable à tant de titres, le talent de l'écrivain se révélait sous un aspect tout nouveau et annonçait un publiciste qui ne tarderait pas à prendre sa place parmi ceux du premier rang. On y trouvait l'accord le plus parfait de toutes les qualités qui distinguent le philosophe et l'historien, réchauffées au souffle généreux d'un incomparable amour de la patrie. Charles de Rotalier était encore dans toute la vigueur de l'âge et la plénitude de son intelligence, lorsqu'une mort imprévue vint l'arracher à ses travaux.

ROTANG s. m. (ro-tangh). Bot. Genre de palmiers, type de la tribu des calamées, comprenant une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie et l'Afrique tropicales : *Les* ROTANGS *rendent quelquefois les forêts presque impénétrables.* (P. Duchartre.) *Les* ROTANGS *ont des tiges articulées, droites, souvent très-élevées.* (Dutour.) *La force des câbles de* ROTANG *est telle qu'on en fait des radeaux.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les espèces qui forment le genre *rotang*, au nombre de cent environ, appartiennent toutes à l'Asie et à l'Afrique intertropicales. Leurs tiges sont grêles et s'étendent souvent comme les lianes d'un arbre à un autre; elles atteignent même quelquefois des longueurs énormes; on assure en avoir vu de 300 mètres de longueur. Les fleurs ont un périanthe à six divisions : trois extérieures, courtes et écailleuses; trois intérieures plus grandes; six étamines; un style trifide terminé par trois stigmates. Le fruit est monosperme. Les *rotangs* sont des arbres rameux qui rappellent le port de certaines graminées, des bambous entre autres. Leurs tiges sont quelquefois si serrées qu'elles forment des haies et des taillis impénétrables; elles sont alimentaires dans leur jeune âge et on peut en obtenir, en les incisant, une boisson agréable. Parmi les espèces les plus répandues, nous citerons le *rotang* à cannes, espèce des Indes, qui fournit des cannes généralement recherchées et connues sous les noms de joncs et de rotins. Divisé en lanières minces, le *rotang* sert à faire des siéges dits cannés, ainsi que des paniers et des corbeilles. Le *rotang* à cordes (*calamus rudentum*) croît dans les Moluques, dans les îles de la Sonde et en Cochinchine, d'où le commerce en exporte annuellement des quantités considérables. Ces tiges forment des câbles naturels tellement forts, qu'on s'en sert, assure-t-on, pour saisir les éléphants sauvages; on en fait des cordages pour les navires, des cannes, des boucliers tressés et des nattes. Le *rotang* sang-dragon (*calamus draco*) se trouve dans toutes les Indes, au bord des rivières ou au milieu de forêts qui sont quelquefois inondées par les crues d'eau. Cette espèce laisse exsuder de ses stipes, et, selon quelques auteurs, de ses fruits, une gomme-résine rouge; pour l'avoir en grande quantité, les indigènes portent ces fruits dans les maisons pour les broyer, puis ils jettent dans l'eau cette sorte de pâte, font bouillir le tout et retirent ainsi la gomme, qu'ils réduisent en pains par évaporation. Cette gomme-résine est très-recherchée en Chine et aux Indes comme remède; on la croit spécifique dans la dyssenterie et contre les blessures et contusions. Le *rotang* à cravaches et le *rotang* flexible ont des tiges longues, grêles, à peine grosses comme une plume d'oie, très-employées comme cravaches ou dans la vannerie; on peut dire que c'est l'osier des Indes; on le trouve aux Philippines et dans les îles de la Sonde. Citons encore le *rotang* vrai, souvent cultivé dans nos serres; le *rotang* zalacca, dont les fruits sont alimentaires; le *rotang* de pierre (*calamus petræus*), dont les jets sont si longs, si durs et si résistants, que les Malais les emploient de préférence pour faire des piques; le *rotang* épineux, etc. V. SANG-DRAGON.

ROTARI (le comte Pierre), peintre italien, né à Vérone en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1764. Devenu un habile artiste, il quitta l'Italie, se rendit à Vienne, puis à Dresde, où il acquit beaucoup de réputation, et, sur la demande de l'impératrice Catherine qui le nomma peintre de la cour, il alla se fixer à Saint-Pétersbourg. Rotari avait fait une étude approfondie du dessin. Il a composé un assez grand nombre de tableaux de grande dimension, représentant pour la plupart des sujets religieux et qui sont remarquables, dit M. Périès, « par la grâce des têtes, l'élégance des contours, la vie et l'expression des figures, le naturel et la facilité dans la disposition des draperies. » Par malheur, Rotari n'était point coloriste; ses œuvres sont d'un aspect terne et grisâtre. On cite, parmi ses meilleures toiles : « la *Nativité de la Vierge*, à Padoue; *Saint Louis*, dans la même ville; une *Annonciation*, à Guastalla; le *Voile*, tableau célèbre, qu'il exécuta pour Marie-Thérèse, et le *Repos en Egypte*, dont on admire, à Dresde, le bel effet de nuit. Cet artiste a exécuté, en outre, avec art un certain nombre de gravures à l'eau-forte, entre autres la *Nativité de la Vierge, Saint François adorant la croix* et le portrait de *Philippe Baldinucci*, d'après des tableaux de sa composition.

ROTASGOR ou **ROTAS**, ville et forteresse de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans le Bahar, près de la rive gauche de la Sone, à 200 kilom. S.-O. de Patna. Les fortifications tombent en ruine et elle a été presque complétement abandonnée à cause de l'insalubrité du climat. Les Anglais s'en emparèrent en 1764.

ROTATEUR, TRICE adj. (ro-ta-teur, tri-se — lat. *rotator;* de *rotare*, faire tourner, formé de *rota*, roue). Qui fait tourner : *Organe* ROTATEUR. *Force* ROTATRICE.

— Anat. Se dit de certains muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : *Les muscles grand et petit* ROTATEUR *de l'œil.*

— s. m. Muscle rotateur : *Le grand, le petit* ROTATEUR *de l'œil.*

— Zool. Animal microscopique et aquatique, caractérisé par des cils vibratiles disposés en cercle autour de la bouche, et qui présente l'aspect de deux roues d'engrenage tournant très-rapidement en sens inverse.

— s. m. pl. Classe d'animaux infusoires articulés, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus : *Les* ROTATEURS *sont tous des animaux aquatiques.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Anat. Le grand *rotateur* de l'œil est un muscle situé à la partie interne et supérieure de l'orbite. Il est allongé, aplati en arrière, arrondi en avant et coupé à angle aigu vers son milieu. Il s'attache en arrière au corps du sphénoïde, en avant à la partie postérieure externe du globe de l'œil. Il est en rapport avec l'orbite, le nerf optique, les muscles droit supérieur et interne et le globe de l'œil. Sa direction, horizontale jusqu'à la partie antérieure de l'orbite, est ensuite réfléchie de là en dehors, en arrière et un peu en bas. Le grand *rotateur* porte l'œil en dedans et en avant, en lui imprimant un mouvement de rotation.

Le petit *rotateur* est un muscle mince, allongé et étroit, situé à la partie antérieure et inférieure de l'orbite. Il s'attache en devant à la partie interne et antérieure du plancher de l'orbite, en arrière à la partie externe et postérieure du globe de l'œil. Il est en rapport en bas avec le plancher de l'orbite, en haut avec le droit inférieur et le globe de l'œil. Dirigé obliquement de dedans en dehors et d'avant en arrière, ce muscle fait rouler le globe de l'œil de dedans en dehors.

— Zool. Les *rotateurs* sont des animaux microscopiques que l'on a cru longtemps appartenir à l'embranchement des rayonnés et faire partie de la nombreuse classe des infusoires, mais que les dernières observations des micrographes ont conduit à relever dans l'échelle et à ranger dans l'embranchement des articulés, à côté des insectes, parmi les annélides. Ils ont, en effet, quoique excessivement petits, un organisme très-compliqué, beaucoup plus compliqué que celui des infusoires proprement dits. Leur corps est semi-transparent et présente des traces de divisions annulaires. Leur bouche en occupe l'extrémité antérieure et se trouve garnie de cils vibratiles. Leur canal digestif est droit et présente un renflement stomacal. Souvent on voit, de chaque côté de ce tube, des corps d'apparence glandulaire, et à son extrémité une sorte de cloaque où viennent déboucher des oviductes. On remarque aussi, chez eux, un grand nombre de muscles et même un système nerveux ganglionnaire.

Les *rotateurs* sont caractérisés surtout par un appareil cilié vibratile, plus ou moins dilaté ou étalé autour de la bouche et dont le mouvement produit l'apparence de deux roues d'engrenage tournant en sens inverse avec une extrême vitesse. C'est de cette espèce de roues (*rota*) que leur vient le nom de *rotateur*. En outre, ils sont pourvus d'un canal intestinal droit et terminé par deux orifices distincts; la partie antérieure de ce tube, plus élargie, constitue un pharynx plus ou moins globuleux, armé de mâchoires latérales. On y reconnaît souvent aussi un ovaire contenant plusieurs gros œufs ou des embryons déjà éclos. Enfin, une vessie contractile, située près de l'anus, a été regardée comme un organe respiratoire par Dujardin et comme l'appareil génital mâle par Ehrenberg, qui attribue aussi à ces petits êtres un système nerveux, des yeux et un appareil circulatoire. Tous les *rotateurs* sont des animaux symétriques et pourvus d'un tégument distinct et résistant, sous la partie moyenne duquel ils peuvent, en se contractant, retirer leur corps tout entier. Tous sont aquatiques; quelques-uns, néanmoins, tels que les *rotifères*, peuvent vivre et se développer entre les mousses humides sur les murs et les toits; ceux-ci, quand la sécheresse succède à l'humidité, se dessèchent et s'engourdissent dans la poussière des gouttières pour revivre quand cette poussière est de nouveau humectée.

Cette roue singulière que nous avons décrite a été diversement expliquée. Les anciens micrographes virent dans cet organe un disque doué d'un mouvement réel de rotation; mais pour Dutrochet c'est une bordure membraneuse, plissée régulièrement comme une collerette ou une fraise et agitée d'un mouvement ondulatoire continu; et pour Dujardin cette rotation n'est qu'apparente et résulte des intersections des cils qui se superposent en s'inclinant successivement, les uns après les autres, dans le même sens. Au reste, ce caractère n'est point général; la plupart des *rotateurs* ont des cils vibratiles qui ne se meuvent pas comme des roues; quelques-uns même n'ont aucun mouvement vibratile. Les autres caractères sont souvent peu importants et peu stables, ce qui rend difficile la délimitation des genres.

Depuis les progrès de l'observation microscopique dont nous avons parlé, relativement à ces animaux, les *rotateurs* forment la dernière classe des articulés, et cette classe comprend un grand nombre de genres, qui sont les suivants : flosculaire, stéphanocéros, ptygure, lacinulaire, tubicolaire, mélicerte, ptérodine, anourelle, brachion, lépadelle, euchlanis, dinocharis, ratule, salpine, colurelle, polyarthre, hydatine, furcularie, entéroplée, lindia, albertie, callidine, rotifère, tardigrade, etc.

Dujardin, en remettant les *rotateurs* à leur place naturelle d'articulés microscopiques, a proposé de leur donner, au lieu du nom de *rotateur*, nom impropre d'après lui, puisqu'il n'admet pas la roue, celui de *systolide* (du grec *systolé*, contraction), par allusion à l'espèce de demi-cuirasse dans laquelle ils peuvent rétracter leur corps tout entier. Nous n'avons point mis au nombre de leurs caractères des pieds articulés; ils n'en ont pas, en effet; mais on leur a trouvé cependant des espèces de rudiments pédiformes, qui ne sont autres que des renflements membraneux jouant le rôle de fausses pattes. Il suffit, pour les observer, d'un microscope grossissant 250 fois le diamètre, et, si l'on se sert d'un instrument qui donne un grossissement de quatre cents fois, non-seulement on voit l'animal, mais aussi tous ses organes avec le jeu de leurs mouvements.

Nous croyons devoir donner ici le tableau des *rotateurs* en huit familles que fit Ehrenberg, après en avoir étudié et décrit cinquante-cinq genres. Ce tableau, tout artificiel qu'il soit, est d'un usage si facile qu'il importe de le connaître à quiconque a le goût du microscope.

	SECTIONS.	ORDRES.	FAMILLES.	
SOUS-CLASSE DES ROTATEURS.	*Monotroques.* Organe rotatoire cilié, formant une simple série continue de cils vibratiles.	*Holotroques.* Bord de l'organe rotatoire cilié, simple et entier	Nus.	*Ichthydinés.*
			Cuirassés. .	*Œcistinés.*
		Schizotroques. Bord de l'organe rotatoire cilié ou échancré.	Nus.	*Mégalotroques.*
			Cuirassés. .	*Flosculaires.*
	Sorotroques. Organe rotatoire cilié, composé de plusieurs séries de cils vibratiles.	*Polytroques.* Organe rotatoire cilié, divisé en plusieurs séries	Nus.	*Hydatinés.*
			Cuirassés. .	*Euchlanidotes.*
		Zygotroques. Organe rotatoire cilié, divisé en 2 séries symétriques.	Nus.	*Philodinés.*
			Cuirassés. .	*Brachionés.*

Parmi tous les *rotateurs*, il en est un que les études microscopiques de Leeuwenhoeck ont rendu plus célèbre que les autres; c'est le rotifère vulgaire, qui fait partie de la famille des philodinés ci-dessus. V. ROTIFÈRE.

ROTATIF, IVE adj. (ro-ta-tif, i-ve — du lat. *rotare*, faire tourner; de *rota*, roue). Qui agit en tournant : *Machine* ROTATIVE. *Pompe* ROTATIVE. *Briquet* ROTATIF. ‖ Se dit particulièrement d'une machine dans laquelle la vapeur produit directement le mouvement rotatoire : *L'idée primitive de la machine* ROTATIVE *appartient à James Watt.* (L. Figuier.)

ROTATION s. f. (ro-ta-si-on — du lat. *rotatio;* de *rotare*, faire tourner, formé de *rota*, roue). Mouvement d'un corps qui tourne autour d'un axe fixe : *La vitesse de la* ROTATION *de la terre est d'environ neuf mille lieues pour vingt-quatre heures.* (Buff.) *L'ordre prodigieux de la nature, la* ROTATION *de cent millions de globes autour d'un million de soleils, l'activité de la lumière, la vie des animaux sont des miracles perpétuels.* (Volt.) *La vitesse de la* ROTATION *de la terre, presque nulle au voisinage des pôles, s'accroît en raison directe du voisinage de l'équateur.* (A. Maury.) *On oppose à Galilée cinquante arguments contre la* ROTATION *de la terre; il prouve qu'elle tourne, et tout est dit.* (F. Bastiat.)

— Par ext. Retours successifs : *L'histoire n'est que la* ROTATION *d'un même cercle de calamités.* (Volney.) *Pour la province, la richesse des nations consiste moins dans l'active* ROTATION *de l'argent que dans un stérile entassement.* (Balz.) *Dans les Etats démocratiques, il faut un capital mobile pour qu'il aille enrichir un plus grand nombre de mains par une incessante* ROTATION. (Troplong.) *La fin réelle serait-elle une* ROTATION *de la matière qui va se subtilisant?* (Balz.)

— Manége. Action de tourner sur place.

— Agric. Ordre de succession dans lequel les végétaux cultivés peuvent se suivre avantageusement sur le même champ pendant un nombre d'années variable, conformément aux principes d'assolement.

— **Encycl.** Mécan. Le mouvement d'un solide est dit de *rotation* lorsqu'il s'effectue autour d'un axe fixe. Un mouvement de *rotation* peut être uniforme ou varié. Dans le premier cas, un point quelconque du corps décrit des axes égaux dans des temps égaux; dans l'autre cas, le rayon, mené du point considéré au centre du cercle qu'il décrit, fait avec sa position initiale un angle variable suivant une loi quelconque. Si θ désigne cet angle à l'époque t, $\frac{d\theta}{dt}$ est la vitesse angulaire de *rotation*, $\frac{d^2\theta}{dt^2}$ représente l'amélioration angulaire.

La relation entre θ et t est l'équation du mouvement; elle est nécessairement l'unique loi du mouvement; elle se déduit presque immédiatement du principe de d'Alembert. D'après ce principe, il doit y avoir équilibre entre les forces extérieures appliquées au corps et les forces d'inertie nées du mouvement; or, la condition d'équilibre dans le cas d'un corps assujetti à tourner autour d'un axe fixe consiste en ce que la somme des moments, par rapport à cet axe, des forces appliquées au corps doit être identiquement nulle. Soient donc P la projection d'une des forces extérieures sur un plan perpendiculaire à l'axe, p la distance de cette projection au pied de l'axe sur le même plan, m la masse d'un molécule du corps, r le rayon du cercle qu'elle décrit, ω la vitesse angulaire; la somme des moments des forces extérieures sera ΣPp; les forces d'inertie centrifuges ne donnant que des moments nuls, puisqu'elles rencontrent l'axe, on n'aura à s'occuper que de ceux des forces d'inertie tangentielles; or, la force d'inertie tangentielle d'une molécule m sera évidemment $mr\frac{d\omega}{dt}$; son moment sera donc $mr^2\frac{d\omega}{dt}$, et par suite la somme des moments analogues sera $\frac{d\omega}{dt}\sum mr^2$. Mais si l'on regarde la vitesse comme positive lorsque le mouvement a lieu dans un sens et qu'on donne le signe + aux moments des forces qui tendent à produire le mouvement dans ce sens, on devra affecter du signe — la somme $\frac{d\omega}{dt}\sum mr^2$ des moments des forces d'inertie tangentielles. L'équation du mouvement est donc

$$\frac{d\omega}{dt}\sum mr^2 = \sum Pp$$

ou

$$\frac{d^2\theta}{dt^2} = \frac{\Sigma Pp}{\Sigma mr^2}.$$

Cette équation montre que le mouvement de *rotation* d'un corps, autour d'un axe fixe, est nécessairement uniforme, lorsque aucune force n'agit sur ce corps. L'équation est, du reste, analogue à celle du mouvement rectiligne d'un point,

$$\frac{d^2x}{dt^2} = \frac{F}{M};$$

dans le mouvement de *rotation*, la force compte pour son moment et la masse du corps pour son moment d'inertie.

La composition des forces centrifuges nées du mouvement de *rotation* ferait connaître

les réactions de l'axe; mais le problème de cette composition n'est évidemment pas du ressort de la géométrie seule. La loi de répartition des pressions, le long de l'axe, dépend évidemment des propriétés physiques du corps; elle reste donc naturellement indéterminée tant que l'on ne fait pas acception de ces propriétés; mais on peut, en particulier, exprimer la condition pour que ces réactions ne s'exercent que sur un seul point déterminé de l'axe. Il suffit, pour cela, de décomposer séparément chaque force centrifuge en deux forces dirigées dans deux plans passant par l'axe et d'exprimer que les sommes des moments par rapport au point choisi des composantes dirigées dans l'un et l'autre plan sont séparément nulles. Or, si l'on prend l'axe de *rotation* pour axe des z, le point choisi pour origine, et pour plans des xz et des yz deux plans rectangulaires menés à volonté par l'axe, la force centrifuge $m\omega^2r$ d'un point du solide aura pour composantes, dans les deux plans des xz et des yz, $m\omega^2x$ et $m\omega^2y$; d'ailleurs les moments de ces composantes, par rapport à l'origine, seront $m\omega^2xz$ et $m\omega^2yz$; les sommes respectives des moments seront donc

$$\omega^2\Sigma mxz \text{ et } \omega^2\Sigma myz;$$

par suite, les conditions pour que l'origine seule éprouve une réaction sont que les sommes Σmxz et Σmyz soient séparément nulles. Ces conditions expriment, comme on sait, que l'axe des z est un des axes principaux de l'ellipsoïde d'inertie du solide relativement à l'origine. Ainsi, pour qu'un solide qui tourne autour d'un axe n'exerce sur cet axe de pression qu'en un seul point, il faut et il suffit que l'axe de *rotation* soit un des axes principaux d'inertie du corps par rapport au point. Si cette condition est remplie par rapport à un axe idéal et qu'aucune force n'agisse sur le corps, il continuera à tourner d'un mouvement uniforme autour de ce même axe sans qu'il soit nécessaire d'en fixer d'autre point que le point considéré.

On pourrait encore demander que le point considéré ne supportât aucune pression; il faudrait pour cela que les sommes des composantes parallèles aux x et aux y des forces centrifuges fussent séparément nulles, c'est-à-dire que

$$\omega^2\Sigma mx \text{ et } \omega^2\Sigma my$$

se réduisissent à zéro. Ces sommes peuvent recevoir la forme

$$\omega^2Mx_1 \text{ et } \omega^2My_1,$$

M désignant la masse totale du corps et x_1, y_1 les coordonnées parallèles aux x et aux y de son centre de gravité. La nouvelle condition cherchée serait donc que le centre de gravité fût situé sur l'axe de *rotation;* mais on sait que l'axe, dans ce cas, serait un axe principal de l'ellipsoïde central d'inertie du corps. Ainsi, pour qu'un corps tourne autour d'un axe sans exercer sur lui aucune pression, il faut et il suffit que cet axe soit un de ses axes principaux d'inertie.

— *Composition des rotations.* Si un corps solide a un mouvement de *rotation* par rapport à un certain système de repères, et que ces repères participent eux-mêmes à un autre mouvement de *rotation*, le mouvement absolu du solide résultera de la composition des deux *rotations*. La détermination du mouvement résultant de deux *rotations* comprend trois cas, suivant que les axes des *rotations* composantes sont parallèles, concourants ou non situés dans un même plan.

1° *Axes parallèles.* Supposons d'abord que les deux *rotations* soient de même sens : soient O et O' les projections, sur le plan de la figure, des axes des deux *rotations* composantes, ω et ω' les vitesses angulaires de ces *rotations*, qui seront supposées s'effectuer de gauche à droite, comme l'indiquent

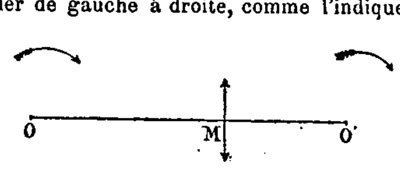

les flèches; un point M du solide, compris entre O et O', tendra à s'abaisser dans le temps dt d'une quantité $\omega \times OMdt$, en raison de la *rotation* ω autour du point O, et il tendra en même temps à s'élever d'une quantité

$$\omega' \times O'Mdt,$$

en raison de la *rotation* ω' autour du point O'. Ce point M sera donc immobile si

$$\omega \times OM = \omega' \times O'M,$$

c'est-à-dire s'il divise la droite OO' en parties réciproquement proportionnelles aux deux *rotations* ω et ω', et, dans ce cas, il sera le pied sur le plan de la figure de l'axe de la *rotation* résultante.

Ainsi, deux *rotations* de même sens autour d'axes parallèles se composent en une seule dont l'axe est contenu dans le plan de ceux des *rotations* composantes et divise leur perpendiculaire commune en parties réciproquement proportionnelles aux vitesses des mouvements qui s'effectuent autour d'eux. La vitesse résultante est d'ailleurs égale à la somme des vitesses composantes. En effet, la vitesse du point O', par exemple, doit être la même, que l'on considère ce point comme entraîné dans la *rotation* composante autour de O ou dans la *rotation* résultante autour de M, puisque dans la seconde *rotation* composante il ne se déplace pas. Si donc Ω désigne la vitesse de la *rotation* résultante, on doit avoir

$$\Omega \times O'M = \omega \times OO',$$

d'où

$$\Omega = \omega\frac{OO'}{O'M} = \omega\left(\frac{OM}{O'M} + 1\right) = \omega + \omega'.$$

Supposons, en second lieu, les deux *rotations* de sens contraire; soient encore O et O' les pieds, sur le plan de la figure, des axes de ces deux *rotations* composantes, ω et ω' les vitesses angulaires de ces *rotations*, s'effectuant la première de gauche à droite et la seconde de droite à gauche dans les sens

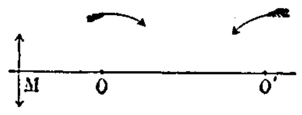

indiqués par les flèches; enfin, supposons ω plus grand que ω' : un point M du solide placé sur la droite OO', mais en dehors de ces deux centres et du côté de celui O qui représente l'axe de la *rotation* la plus rapide, tendra à s'élever, dans le temps dt, d'une quantité

$$\omega \times OMdt,$$

en raison de la *rotation* ω autour du point O, et il tendra en même temps à s'abaisser de la quantité $\omega' \times O'Mdt$, en raison de la *rotation* ω' autour de O'. Ce point sera donc immobile si $\omega \times OM = \omega' \times O'M$, c'est-à-dire s'il se trouve à des distances de O et O' réciproquement proportionnelles à ω et à ω', et, dans ce cas, ce sera le pied sur le plan de la figure de l'axe de la *rotation* résultante. Ainsi, deux *rotations* de sens contraire autour d'axes parallèles se composent en une seule dont l'axe contenu dans le plan de ceux des *rotations* composantes, en dehors d'eux, et du côté de celui auquel correspond la plus grande vitesse, en est séparé de quantités réciproquement proportionnelles aux vitesses composantes. La vitesse résultante est d'ailleurs égale à la différence des vitesses composantes. En effet, la vitesse du point O' doit être la même, que l'on considère ce point comme entraîné dans la *rotation* composante autour de O ou dans la *rotation* résultante autour de M; si donc Ω désigne la vitesse de la *rotation* résultante, on doit avoir

$$\Omega \times O'M = \omega \times OO',$$

d'où

$$\Omega = \omega\frac{OO'}{O'M} = \omega\left(1 - \frac{OM}{O'M}\right) = \omega - \omega'.$$

Si les vitesses de sens contraire ω et ω' étaient égales, OM serait infini et Ω nul; le mouvement résultant serait un mouvement de translation dans un sens perpendiculaire au plan des deux axes, comme il est aisé de le vérifier directement. En effet, le chemin parcouru dans ce cas, pendant le temps dt,

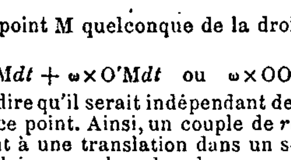

par un point M quelconque de la droite OO', serait

$$\omega \times OMdt + \omega \times O'Mdt \quad \text{ou} \quad \omega \times OO' \times dt,$$

c'est-à-dire qu'il serait indépendant de la position de ce point. Ainsi, un couple de *rotations* équivaut à une translation dans un sens perpendiculaire au plan des deux axes. Réciproquement, une *rotation* autour d'un axe peut être remplacée par une *rotation* de même vitesse et de même sens autour d'un autre axe parallèle quelconque et par une translation perpendiculaire au plan de l'axe donné et de l'axe parallèle choisi.

2° *Axes concourants.* Soient AB et AC les axes des deux *rotations* composantes, dirigés de telle manière qu'une observateur placé

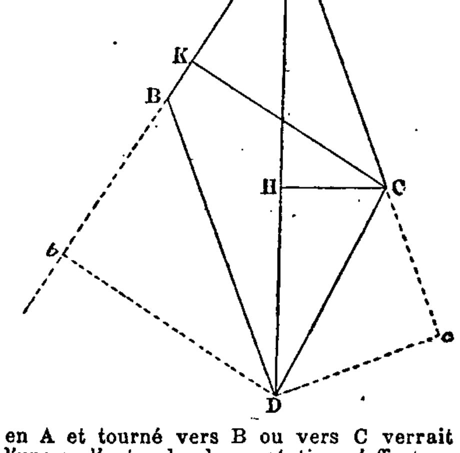

en A et tourné vers B ou vers C verrait l'une ou l'autre des deux *rotations* s'effectuer de sa gauche à sa droite; supposons, d'ailleurs, que AB et AC représentent proportionnellement les vitesses ω et ω' des deux *rotations* composantes : si l'on achève le parallélogramme ABDC, la diagonale AD de ce parallélogramme sera l'axe de la *rotation* résultante et en représentera la vitesse. En effet, d'abord le point D appartiendra bien à l'axe de la *rotation* résultante, car si l'on abaisse de ce point les perpendiculaires Db et Dc sur AB et AC, les produits D$b \times \omega$ et D$c \times \omega'$ représenteront les vitesses de sens contraire dont il sera animé; or, les vitesses seront égales comme représentant proportionnellement les aires des deux triangles ABD, ACD. D'un autre côté, la vitesse du point C, par exemple, devant être la même, que l'on considère ce point comme entraîné dans la *rotation* composante autour de AB ou dans la *rotation* résultante autour de AD, puisque dans la seconde *rotation* composante il ne se déplace pas, on doit avoir, en désignant par Ω la vitesse résultante,

$$\Omega \times CH = \omega \times CK;$$

CH et CK étant supposées perpendiculaires à AD et à AB; mais CH et CK sont proportionnelles à AB et AD; l'égalité précédente revient donc à

$$\Omega \times AB = \omega \times AD \quad \text{ou} \quad \frac{\Omega}{\omega} = \frac{AD}{AB}.$$

Ainsi, deux *rotations* autour d'axes concourants se composent en une seule représentée pour son axe, son sens et sa grandeur par la diagonale du parallélogramme construit sur les droites qui représentent les *rotations* composantes pour leurs axes, leurs sens et leurs grandeurs.

3° *Axes non concourants.* Deux *rotations* autour d'axes non situés dans le même plan se composent en un mouvement hélicoïdal.

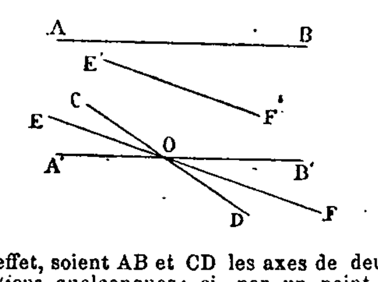

En effet, soient AB et CD les axes de deux *rotations* quelconques; si, par un point O de CD on mène une parallèle A'B' à AB, on pourra d'abord remplacer la *rotation* autour de AB par une *rotation* égale et de même sens autour de A'B' et par une translation perpendiculaire au plan ABA'B'. On pourra ensuite composer les *rotations* CD et A'B' en une seule. Donc l'axe EF ne sera pas dans le plan ABA'B' et, par conséquent, ne sera pas perpendiculaire à la translation déjà trouvée. Enfin, on pourra décomposer la translation obtenue en deux : l'une perpendiculaire à EF, qui, composée avec la *rotation* EF, en donnera une autre égale autour d'un axe parallèle E'F', et l'autre parallèle à EF ou à E'F', et qui, composée avec cette *rotation* E'F', donnera un mouvement hélicoïdal irréductible.

— *Théorie de la rotation des corps.* Lorsqu'un corps solide a un point fixe, son mouvement ne peut plus être qu'une *rotation* autour d'un axe passant par ce point; en général, la direction de l'axe et la vitesse de la *rotation* changent à chaque instant, suivant des lois d'ailleurs quelconques : l'axe instantané de *rotation* décrit alors dans l'espace et dans le corps deux cônes qui roulent l'un sur l'autre (v. AXE). Si le corps est entièrement libre, son mouvement se compose du mouvement de translation de l'un de ses points, que l'on peut prendre à volonté, et d'un mouvement de *rotation* autour d'un axe fixe ou mobile passant par ce point. Habituellement, on prend pour point directeur le centre de gravité. La théorie du mouvement relatif d'un corps solide par rapport à des axes de directions constantes passant par son centre de gravité a été faite par Euler, dans le cas général où le corps est soumis à l'action de forces quelconques; du moins, Euler a établi les équations différentielles de ce mouvement qui peut varier d'un cas à l'autre de toutes les manières. Poinsot a particulièrement étudié le cas où le corps n'est soumis à aucune force, et il est parvenu à la solution définitive de la question. Nous commencerons par établir les équations d'Euler. Ces équations, au nombre de six, forment deux groupes : les trois premières donnent les dérivées par rapport au temps des composantes de la vitesse instantanée de *rotation* parallèlement aux axes principaux d'inertie du corps relatifs à son centre de gravité; les trois autres servent à définir le mouvement du système des trois axes principaux dont il vient d'être parlé par rapport à des axes de coordonnées fixes. Les trois premières équations sont les équations dynamiques du problème; les trois autres ne sont que des formules de transformation. Nous ne nous occuperons ici que des premières.

Ces équations se déduisent du théorème des moments des quantités de mouvement (v. MOMENT), dont nous rappellerons ici l'énoncé : L'accroissement de la somme des moments des quantités de mouvement d'un système par rapport à un axe quelconque et pendant un temps quelconque est égal à la somme des intégrales des moments des impulsions élémentaires des forces extérieures par rapport au même axe et pour le même temps. Les équations d'Euler s'appliquent à un intervalle de temps infiniment petit; quant aux axes des moments, ce sont les axes principaux d'inertie du corps relatifs à son centre de gravité.

Soient O le centre de gravité du corps, Ox, Oy, Oz les trois axes principaux d'inertie relatifs à ce point, x, y, z les coordonnées constantes d'un des éléments du corps, m la masse de cet élément, dx, dy, dz les différentielles de ces coordonnées par rapport à des axes fixes coïncidant avec les axes principaux d'inertie au commencement du temps dt: le moment, par rapport à l'axe des x, de la quantité de mouvement de l'élément m sera

$$m\left(y\frac{dz}{dt} - z\frac{dy}{dt}\right);$$

la somme de ces moments pour le corps entier sera donc

$$\Sigma m\left(y\frac{dz}{dt} - z\frac{dy}{dt}\right).$$

Il s'agit de l'exprimer en fonction des composantes p, q, r de la *rotation* instantanée parallèlement aux mêmes axes. Or, la *rotation* pdt laisse x constant; elle fait croître y de $(-pz\,dt)$ et z de $(py\,dt)$; de même, la *rotation* qdt fait croître x de $(qz\,dt)$, laisse y constant et fait croître z de $(-qx\,dt)$; enfin, la *rotation* rdt fait croître x de $(-ry\,dt)$, y de $(rx\,dt)$ et laisse z constant. Par conséquent, les accroissements des trois coordonnées dans la *rotation* résultante sont

$$dx = (qz - ry)dt,$$
$$dy = (rx - pz)dt$$

et

$$dz = (py - qx)dt.$$

La somme des moments, par rapport à l'axe des x, des quantités de mouvement des particules du corps, au commencement du temps dt, est donc

$$\Sigma m\left(y\frac{dz}{dt} - z\frac{dy}{dt}\right)$$
$$= \Sigma m(py^2 + pz^2 - qxy - rxz)$$

ou simplement

$$p\Sigma m(y^2 + z^2),$$

car, l'axe des x étant un axe principal d'inertie par rapport à l'origine, Σmxy et Σmxz sont identiquement nuls. Mais

$$\Sigma m(y^2 + z^2)$$

n'est autre chose que le moment d'inertie du corps relativement à l'axe des x; en le désignant par A, on a donc, pour la somme des moments, par rapport à l'axe des x, des quantités de mouvement des parties du corps, l'expression très-simple Ap.

On trouverait de même Bq et Cr pour les expressions des sommes des moments des quantités de mouvement par rapport à l'axe des y et à l'axe des z.

Cela posé, en désignant par dp, dq, dr les différentielles des composantes de la *rotation* instantanée du corps par rapport à ses axes principaux d'inertie entraînés dans son mouvement, on trouverait de même pour expressions des sommes des moments des quantités de mouvement, au bout du temps dt,

$$A(p + dp), \quad B(q + dq) \quad \text{et} \quad C(r + dr).$$

Mais ce ne sont pas ces quantités dont on a besoin; les sommes de moments que l'on veut comparer aux sommes Ap, Bq et Cr doivent être prises par rapport aux mêmes axes qu'elles, c'est-à-dire par rapport aux axes qui coïncidaient avec les axes principaux d'inertie au commencement du temps dt. Pour obtenir ces nouvelles sommes, il faudra sommer les projections sur les anciens axes des projections

$$A(p + dp), \quad B(q + dq), \quad C(r + dr)$$

sur les nouveaux de l'axe du moment résultant des moments des quantités de mouvement. Or, les axes entraînés avec le corps font, au bout du temps dt, avec l'ancien axe des x, des angles représentés respectivement par

$$dt\sqrt{q^2 + r^2},$$
$$\frac{\pi}{2} + rdt$$

et

$$\frac{\pi}{2} - qdt;$$

la somme des moments, par rapport à l'ancien axe des x, des quantités de mouvement au bout du temps dt est donc

$$A(p + dp)\cos\left(dt\sqrt{q^2 + r^2}\right)$$
$$- B(q + dq)\sin(r\,dt)$$
$$+ C(r + dr)\sin(q\,dt)$$

ou, en négligeant les infiniment petits d'ordre supérieur au premier,

$$A(p + dp) - (B - C)qr\,dt;$$

il en résulte que l'accroissement, pendant le temps dt, de cette somme a été

$$Adp - (B - C)qr\,dt.$$

On trouverait de même pour les accroissements, pendant le même temps dt, des som-

mes des moments par rapport à l'axe des y et à l'axe des z,

$$B dq - (C - A)\, rp\, dt$$

et

$$C dr - (A - B)\, pq\, dt.$$

D'un autre côté, si L, M et N désignent les sommes, supposées connues, des moments des forces extérieures par rapport aux axes, au commencement du temps dt, Ldt, Mdt et Ndt seront les sommes des moments, par rapport aux mêmes axes et pour le temps dt, de leurs impulsions élémentaires. Le théorème des moments des quantités de mouvement donne donc les trois équations

$$A\frac{dp}{dt} - (B - C)qr = L,$$

$$B\frac{dq}{dt} - (C - A)rp = M$$

et

$$C\frac{dr}{dt} - (A - B)pq = N.$$

Ce sont les trois équations d'Euler. Elles ne peuvent généralement pas servir seules, parce que, les forces extérieures n'étant pas données par rapport au corps, on ne connaît pas les quantités L, M et N. C'est pourquoi on y adjoint les trois relations géométriques dont nous avons parlé plus haut.

— *Théorème de Poinsot.* Le théorème de Poinsot, comme nous l'avons déjà dit, fournit l'expression des lois du mouvement d'un solide qui n'est soumis à l'action d'aucune force. Ces lois sont au nombre de trois : 1° l'axe instantané de *rotation* est à chaque instant le diamètre conjugué du plan du maximum des aires dans l'ellipsoïde central d'inertie ; 2° l'extrémité de ce diamètre variable reste à une distance constante du plan du maximum des aires, c'est-à-dire que l'ellipsoïde central d'inertie reste constamment tangent à un plan fixe, parallèle au plan du maximum des aires, sur lequel il roule en même temps qu'il pivote sur le point de contact; 3° la vitesse de la *rotation* instantanée est à chaque instant proportionnelle à la longueur du diamètre de l'ellipsoïde central autour duquel elle a lieu.

Soient, à l'époque t, x', y', z' les coordonnées, relatives aux axes principaux d'inertie du corps, de l'extrémité du diamètre autour duquel se fait la *rotation* instantanée; l'équation de l'ellipsoïde d'inertie étant

$$Ax^2 + By^2 + Cz^2 = 1,$$

l'équation du plan tangent à cet ellipsoïde au point $x'y'z'$ est

$$Axx' + Byy' + Czz' = 1.$$

D'un autre côté, l'axe du moment résultant des moments des quantités de mouvement ayant, comme on l'a vu plus haut, pour projections respectives, sur les trois axes, Ap, Bq et Cr, le plan du moment résultant ou le plan fixe du maximum des aires a pour équation

$$Apx + Bqy + Crz = 0.$$

Mais x', y', z' d'une part et p, q, r de l'autre étant les projections sur les trois axes de longueurs portées sur une même droite, l'axe instantané de *rotation*, ces quantités sont proportionnelles :

$$\frac{x'}{p} = \frac{y'}{q} = \frac{z'}{r};$$

par conséquent les équations du plan tangent au point $x'y'z'$ et du plan invariable ont leurs coefficients proportionnels : ces plans sont donc parallèles. Ainsi se trouve établie la première partie du théorème.

Observons en second lieu que, le corps n'étant soumis à l'action d'aucune force extérieure, la force vive doit être constante. Cette force vive Σmv^2, en désignant par ω la vitesse angulaire de la *rotation* instantanée et par R la distance d'un point du solide par rapport à l'axe de cette *rotation*, est

$$\omega^2 \Sigma m R^2,$$

c'est-à-dire le produit du carré de la vitesse angulaire de la *rotation* par le moment d'inertie du corps par rapport à l'axe de cette *rotation;* mais ce moment d'inertie est l'inverse du carré du diamètre de l'ellipsoïde central couché sur la même droite,

$$\Sigma m R^2 = \frac{1}{l^2},$$

l désignant la longueur de ce diamètre. Par conséquent, la force vive du corps est représentée à chaque instant par $\frac{\omega^2}{l^2}$ et, puisqu'elle est constante, il en résulte que ω est proportionnel à l : la vitesse de la *rotation* instantanée est à chaque instant proportionnelle à la longueur du diamètre de l'ellipsoïde central autour duquel elle s'effectue. C'est la troisième partie de l'énoncé du théorème.

Enfin, le solide n'étant soumis à l'action d'aucune force extérieure, le moment résultant des moments des quantités de mouvement, par rapport à l'origine, doit être constant; ce moment est

$$\sqrt{A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2},$$

puisque les projections de son axe sont Ap, Bq et Cr.

$$\sqrt{A^2p^2 + B^2q^2 + C^2r^2}$$

est donc une quantité constante. Or, si l'on remplace dans cette expression p, q et r par leurs équivalents $\omega\frac{x'}{l}$, $\omega\frac{y'}{l}$ et $\omega'\frac{z'}{l}$, il vient

$$\frac{\omega}{l}\sqrt{A^2x'^2 + B^2y'^2 + C^2z'^2};$$

mais la distance de l'origine au plan tangent au point $x'y'z'$,

$$Axx' + Byy' + Czz' = 1,$$

est

$$\frac{1}{\sqrt{A^2x'^2 + B^2y'^2 + C^2z'^2}}.$$

L'expression précédente se réduit donc à $\frac{\omega}{l\delta}$, δ désignant la distance du plan tangent au plan invariable. Ainsi, $\frac{\omega}{l\delta}$ est constant, mais $\frac{\omega}{l}$ l'est aussi; δ l'est donc de même. Par conséquent, le plan tangent à l'ellipsoïde d'inertie à l'extrémité de l'axe instantané de *rotation* reste à une distance constante du plan invariable du maximum des aires. Ce plan tangent est donc lui-même fixe. C'est la seconde partie du théorème.

Comme on voit, le cône lieu des positions dans le corps de l'axe instantané de *rotation* a pour directrice le lieu des points de la surface de l'ellipsoïde central tels, que les plans tangents en ces points se trouvent à une distance constante de l'origine, distance qui dépend de la vitesse initiale. Ce cône est du second degré. Quant au cône lieu des positions dans l'espace de l'axe instantané de *rotation*, il aurait pour directrice le développement sur le plan tangent de la courbe dont on vient de parler. La première directrice est toujours fermée; la seconde, au contraire, ne l'est généralement pas.

L'ellipsoïde central a généralement ses trois axes inégaux. Si l'on conçoit séparément les courbes lieux des points de contact des plans tangents menés à des distances du centre voisines des longueurs des trois axes, on verra celles qui correspondent au plus petit et au plus grand axe entourant respectivement les sommets placés aux extrémités de ces axes; quant à celle qui correspond à l'axe moyen, elle se compose de deux arcs partant des sommets correspondants et qui contournent l'ellipsoïde dans son entier. L'état dynamique du corps est très-stable lorsque son axe instantané de *rotation* s'éloigne peu de l'axe mineur de son ellipsoïde central, c'est-à-dire qu'il faudrait une percussion relativement grande pour amener cet axe de *rotation* dans le voisinage d'un des autres axes de l'ellipsoïde central. L'autre cas extrême correspondrait au contraire à une grande instabilité.

Il est clair, d'ailleurs, que, si l'axe instantané de *rotation* coïncidait, à un instant quelconque, avec l'un des axes de l'ellipsoïde central et qu'aucune force ne vînt agir sur le corps, le mouvement durerait indéfiniment dans les mêmes conditions, avec une vitesse constante.

Le théorème de Poinsot s'appliquerait sans aucune modification à un corps solide assujetti à tourner autour d'un de ses points rendu fixe. L'ellipsoïde d'inertie relatif à ce point jouerait, dans l'énoncé de la loi, le même rôle que l'ellipsoïde central a joué dans l'énoncé du théorème lui-même.

— Agric. On se sert fréquemment du mot *rotation*, en agriculture, pour désigner l'ordre de succession dans lequel les végétaux soumis à nos cultures ordinaires peuvent se suivre avantageusement sur le même champ, pendant une série d'années plus ou moins prolongée, conformément aux principes d'assolement. En d'autres termes, la *rotatinn* est le retour d'un assolement sur le même champ ou sur la même sole. En général, la *rotation* doit être terminée par les plantes les moins exigeantes. On confond souvent la *rotation* avec l'assolement, et, dans le fond, ce sont moins deux choses différentes que deux manières différentes d'envisager la même chose. Par exemple, dans un assolement de quatre ans, avec une certaine étendue de terre semée en luzerne qui occupe le sol pendant plusieurs années, on peut dire que la luzerne est en dehors de la *rotation*, mais non de l'assolement. V. ce mot.

ROTATOIRE adj. (ro-ta-toi-re. — V. ROTATION). Qui accomplit un mouvement de rotation : *Appareil* ROTATOIRE.

— Physiq. *Pouvoir rotatoire*, Propriété que possèdent certaines substances de modifier le plan de polarisation des rayons lumineux qui les traversent.

— **Encycl.** Physiq. Lorsqu'à travers une lame mince cristallisée, taillée perpendiculairement à son axe, on fait passer des rayons polarisés tombant normalement sur la lame, ces rayons conservent, en général, toutes leurs propriétés sans aucune modification. Arago reconnut, en 1811, que le quartz se comportait tout autrement : si on analyse un faisceau polarisé, après son passage suivant l'axe d'un quartz, on obtient deux images de couleurs complémentaires. Ce phénomène, semblable à celui des lames minces, en diffère parce que les images ne changent pas lorsque le quartz tourne autour de sa normale, et que les teintes changent progressivement lorsque la section principale du cristal analyseur tourne peu à peu. Arago expliqua ce phénomène en disant que chacun des rayons du faisceau lumineux reste polarisé, mais que le plan de polarisation de chaque couleur a subi une rotation particulière; de là le nom de polarisation *rotatoire* adopté pour désigner ce phénomène.

Biot reprit les études d'Arago et retrouva cette propriété du quartz dans un grand nombre d'huiles essentielles, dans la vapeur de térébenthine, les tartrates, le sucre, la dextrine. Depuis on a reconnu que les alcalis organiques jouissent de la même propriété, et on l'a vue se reproduire pour certains cristaux cubiques de sels de soude.

Nous résumerons les expériences fondamentales de Biot sur ce sujet. Il examina d'abord ce qui se passe pour une lumière simple polarisée traversant un quartz, puis reçue par un analyseur à la sortie duquel on l'étudie, et il vit que la lumière simple reste polarisée, mais que son plan de polarisation a tourné d'un angle fixe pour cette lumière, et pour une épaisseur donnée du cristal, mais variable avec la teinte et proportionnel à l'épaisseur du cristal.

Certaines substances font tourner le plan de polarisation à droite; elles sont dites dextrogyres; on appelle lévogyres d'autres substances qui font tourner ce plan à gauche. Le quartz, suivant les variétés de cristaux, est dextrogyre ou lévogyre et donne des rotations égales et de signes contraires pour la même lumière. Lorsque l'on superpose plusieurs substances douées de cette propriété qui nous occupe, l'action totale est la somme algébrique des actions spéciales de chaque substance.

Biot étudia ensuite les diverses rotations pour les différentes couleurs du spectre à travers une même substance, le quartz. En amenant successivement chacune des teintes d'un spectre très-net à tomber normalement à la lame, il reconnut que la rotation augmente avec la réfrangibilité et qu'elle est sensiblement en raison inverse du carré de la longueur d'onde. Il trouva, par exemple, qu'à travers une lame de quartz de $0^m,001$ d'épaisseur la rotation, pour le rouge extrême, était de 17° 29′ 47″, pour le jaune moyen de 24° 0′ 0″, pour le violet extrême de 44° 4′ 48″.

Biot a représenté graphiquement ces résultats en plaçant sur une circonférence divers rayons inclinés sur un rayon servant d'origine des angles de rotation correspondant à chaque couleur. De cette manière, on obtient un secteur dans lequel s'étalent les rayons des diverses teintes. Si alors on suppose que la lumière tombe ensuite sur un analyseur dont l'axe ait une direction définie, on voit immédiatement à quelles teintes correspond le plan de polarisation parallèle à l'axe de l'analyseur. Comme, l'épaisseur du quartz augmentant, le secteur des teintes s'étale de plus en plus de manière à pouvoir occuper plusieurs fois le cercle, à une direction de la section principale de l'analyseur pourront correspondre plusieurs teintes polarisées dans le plan de cette section; les images ordinaire et extraordinaire sont formées par la superposition des images extraordinaire ou ordinaire de chaque couleur simple; mais l'image extraordinaire ne contiendra aucune des couleurs polarisées dans le plan principal de l'analyseur, et l'image ordinaire aucune des couleurs polarisées dans le plan perpendiculaire.

Fizeau et Foucault ont déduit de là un moyen de mesurer les déviations des diverses teintes, et ce moyen a été appliqué depuis par MM. Broch, Wiedemann, etc. A la sortie de l'analyseur, la lumière est reçue sur un prisme de Nicol; on voit à travers ce prisme le spectre extraordinaire de la lumière contenant les images extraordinaires de toutes les couleurs simples, à l'exception de celles qui ne se trouvaient pas dans le faisceau et dont le plan de polarisation coïncidait avec la section principale de l'analyseur. En faisant tourner cette section, on verra donc des bandes obscures relatives à ces teintes s'avancer peu à peu dans le spectre, et la déviation d'une couleur sera mesurée par l'angle que fait l'analyseur avec le plan primitif de la polarisation lorsqu'une bande obscure passera sur la teinte considérée. On choisit pour faire les expériences une lame assez mince pour que l'arc de dispersion des deux extrémités du spectre soit inférieur à 180°; il n'y a alors qu'une bande noire dans le spectre observé.

On a constaté que des lames d'un même cristal de quartz, principalement d'améthyste, pouvaient donner des rotations de sens contraires sur les mêmes couleurs. Ce fait singulier s'explique parce que certains cristaux de quartz sont formés de cristaux contraires accolés parallèlement à l'axe. Dès lors, en taillant normalement à l'axe de pareils cristaux, on aura des images complexes formées de plusieurs parties homologues teintes de couleurs complémentaires. M. Gustave Roze a donné des exemples plus compliqués de cristaux accolés par des faces inclinées sur l'axe, pour lesquels, dans chaque image, entre deux teintes complémentaires, on trouve une série de colorations variant d'une manière continue. On s'est aussi demandé si toutes les substances avaient la même loi de dispersion, c'est-à-dire si, prenant un cristal dextrogyre d'une certaine substance et une lame lévogyre d'une autre substance, suffisamment épaisse pour que l'ensemble ne donne pas de rotation du plan de polarisation d'une couleur quelconque telle que le rouge, il se trouverait que le plan de polarisation ne tournât plus pour aucune des autres teintes. Ce fait ne se produit pas lorsque les lames sont de substances diverses, et on en conclut que la loi de dispersion est spéciale à chaque substance.

On a pu se rendre compte que la loi de Biot relative à la réfrangibilité est également approximative et que le produit de la déviation par le carré de la longueur d'onde augmente avec la réfrangibilité.

Les phénomènes généraux des teintes s'expliquent facilement; les plans de polarisation des diverses couleurs étant inégalement inclinés sur la section principale de l'analyseur, les intensités de ces couleurs dans l'image ordinaire ne seront pas proportionnelles à celles des mêmes couleurs dans la lumière incidente; l'image ordinaire sera colorée et sa teinte changera avec l'angle de la section principale et du plan primitif de polarisation.

Si l'épaisseur de la lame est suffisante, l'axe de dispersion occupe un grand nombre de circonférences; il manque dans chaque image des rayons correspondant aux différentes régions du spectre; les images ne présenteront plus de colorations sensibles; c'est ce que donne l'expérience.

Parmi les colorations qui peuvent peindre les images, il en est une particulière qui a reçu le nom de *teinte sensible* ou *teinte de passage*. Lorsque la lame est assez mince, il manque dans l'image extraordinaire une seule couleur; lorsque cette couleur est le jaune moyen, la teinte devient gris de lin, présente un minimum d'intensité très-marqué et, pour un faible déplacement de l'analyseur, change complétement de valeur, pour passer au rouge ou au bleu. Ces différents faits tiennent à ce que les rayons jaunes sont les plus intenses du spectre, puis à ce que, si on cherche quelle doit être la teinte de l'image, on voit qu'elle se compose d'un mélange de violet et bleu et de rouge et orangé. L'analyseur marchant vers le plan de polarisation du bleu, le rouge reste prédominant; le bleu persiste si l'analyseur tourne en sens contraire sur le plan de polarisation du rouge.

On doit à M. Soleil père un procédé commode pour déterminer la position d'un plan de polarisation : un quartz étant donné, il faut que la section de l'analyseur fasse un certain angle avec le plan primitif pour qu'on obtienne la teinte sensible; une fois cet angle déterminé, on cherche, pour une couleur étudiée, la position de l'analyseur qui donne la teinte sensible; on en déduit la position du plan de polarisation de la lumière employée. Le quartz de M. Soleil est circulaire, formé de deux cristaux, l'un dextrogyre, l'autre lévogyre, d'une épaisseur convenable pour tourner le plan de polarisation du jaune moyen de 90°. La section de l'analyseur étant à 90° du plan cherché, les deux demi-images auront la teinte de passage; si l'angle subit une légère variation, l'une des teintes sera bleue, l'autre rouge. On reconnaîtra avec le même appareil qu'une substance interposée entre le faisceau et le quartz fait tourner les plans de polarisation, par l'impossibilité où l'on sera d'amener les deux demi-images à avoir des teintes identiques.

Fresnel a donné de la polarisation *rotatoire* une théorie dont voici le principe. Un rayon polarisé circulairement peut toujours être considéré comme résultant de deux rayons polarisés rectilignement à angle droit avec une différence de marche d'un quart d'onde; ces deux rayons, subissant des modifications identiques par leur passage suivant l'axe d'un quartz, constituent encore, à la sortie, un rayon circulaire. Mais un pareil rayon peut être dû à un mouvement vibratoire de gauche à droite; le rayon est alors droit; ou de droite à gauche, et on a un rayon circulaire gauche. Pour expliquer la polarisation *rotatoire*, il suffit de supposer que ces rayons marchent avec des vitesses différentes à travers le quartz, qu'un rayon circulaire droit va plus vite qu'un rayon gauche dans un cristal dextrogyre, et inversement dans un cristal lévogyre.

Fresnel a vérifié expérimentalement cette théorie en faisant passer un rayon polarisé à travers une série de quartz prismatiques de rotations contraires à axes parallèles, suivant la direction de ces axes. Il a reconnu que les rayons obtenus sont polarisés circulairement en sens inverse et que les images sont égales; elles ont une coloration faible, due à la variation de la différence des indices pour les rayons circulaires inverses des diverses teintes.

Biot découvrit en 1815 que certains liquides jouissent de la polarisation *rotatoire;* il la vérifia, d'abord pour la térébenthine, avec laquelle il étudiait la polarisation et les colorations des lames minces cristallisées. Mais il ne tarda pas à reconnaître que plusieurs crèmes et quelques autres liquides organiques possèdent la même propriété. La rotation est toujours proportionnelle à l'épaisseur du milieu traversé; il faut en conclure que chaque couche infiniment mince est douée d'un mouvement *rotatoire* et que l'on observe la somme de toutes ces actions.

Dans un liquide, cette propriété ne peut être due qu'à une qualité spéciale des molécules, puisque leur disposition est quelcon-

que, et le pouvoir *rotatoire* variera avec la densité. Biot a appelé *pouvoir rotatoire moléculaire* d'une substance celui que possède, relativement aux rayons jaunes, une couche d'épaisseur unité ($0^m,10$), de densité égale aussi à l'unité et pesant l'unité de poids. On peut alors représenter par un nombre la propriété *rotatoire* pour une substance quelconque, et on dira que pour l'essence de menthe $\rho = -16^o 14'$ parce qu'une couche de $0^m,10$ d'épaisseur de cette substance fait tourner à gauche de cet angle le plan de polarisation des rayons jaunes.

Biot et, depuis, M. Gernez ont étudié l'influence de la température et des changements d'état physique sur le pouvoir *rotatoire*. Il résulte de leurs expériences que, ρ étant le pouvoir *rotatoire* pour une température t; a, b, c étant des coefficients constants pour une raie du spectre, on doit écrire

$$\rho = a - bc - ct^2.$$

D'ailleurs, le pouvoir *rotatoire* étant dû à la constitution moléculaire de la substance, il était à prévoir qu'il ne changerait pas avec l'état physique. Un accident empêcha M. Biot de terminer des expériences commencées à ce sujet; le feu se mit au plafond de l'Orangerie du Luxembourg, où il expérimentait sur la vapeur de térébenthine. M. Gernez a prouvé dernièrement, par des expériences faites sur les vapeurs essentielles, que le pouvoir *rotatoire* dépendait seulement de la température, et nullement de l'état physique des substances étudiées.

Les combinaisons que peuvent former les différents corps actifs doués de la polarisation *rotatoire* sont elles-mêmes actives; mais la valeur et le sens du pouvoir *rotatoire* changent habituellement du simple au composé.

Les dissolutions d'acide tartrique dans l'eau ou l'alcool présentent ce caractère singulier que, si la dissolution contient e pour 100 d'eau, le pouvoir *rotatoire* à température constante, relatif à une même raie du spectre, s'exprime par $a + be$, a et b étant deux constantes pour cette raie. Ce fait a reçu diverses explications, dont la plus probable consiste à admettre que l'acide se sépare dans ses dissolutions en deux composés distincts doués de pouvoirs *rotatoires* différents.

La mesure des pouvoirs *rotatoires* peut servir à l'analyse des dissolutions, puisque le pouvoir *rotatoire* dépend directement de la densité de ces liquides. L'application la plus importante qui ait été faite de ce principe est le saccharimètre (v. ce mot) de Soleil, lequel est un perfectionnement d'un appareil imaginé par Biot.

Le quartz n'est pas le seul cristal doué du pouvoir *rotatoire;* il a été constaté par M. Des Cloizeaux dans le cinabre, et par M. Marbach dans les cristaux cubiques de chromate, de chlorate et d'acétate de soude. Les cristaux non cubiques des mêmes corps, le quartz fondu ou la silice gélatineuse, n'étant nullement doués du mouvement *rotatoire*, on a pu reconnaître qu'il y a une relation entre cette propriété et l'arrangement des molécules. M. Pasteur a étudié cette relation, et il a vu que les tartrates, tous actifs en dissolution et dextrogyres, ont la forme de cristaux à prismes droits, à base rectangle, hémièdres, ayant la facette antéro-supérieure à droite lorsque le cristal repose sur sa base; c'est ce qu'il appelle des cristaux hémièdres droits. Gärtner ayant découvert un isomère de l'acide tartrique, auquel il a donné le nom d'acide racémique, M. Pasteur reconnut que les racémates, tous inactifs, n'ont pas d'hémiédrie. Mais il obtint par cristallisation du sel double d'ammoniaque et de soude des cristaux de deux espèces: les uns, hémièdres à droite, étaient dextrogyres; les autres, hémièdres gauches, étaient lévogyres. Les acides de ces cristaux ayant été séparés, M. Pasteur reconnut qu'ils étaient doués de pouvoirs analogues inverses, et que, mélangés à volumes égaux, ils reproduisaient l'acide racémique inactif de Gärtner.

M. Pasteur conclut de ces expériences que l'hémiédrie non superposable est le signe du pouvoir *rotatoire* et que son sens est le même que celui de la rotation, et c'est en se conformant à cette théorie que M. Marbach a découvert la rotation due à certains cristaux cubiques hémièdres de soude. Il y avait longtemps, du reste, qu'Herschel avait constaté l'hémiédrie des cristaux de quartz et la relation entre le sens de cette hémiédrie et celui de la rotation des plans de polarisation due aux cristaux de quartz.

ROTATOSKR, dans la mythologie scandinave, nom de l'écureuil symbolique qui ne cesse de parcourir les branches du frêne Ygdrasil et cherche à entretenir la discorde entre l'aigle, qui perche sur le faîte de l'arbre, et le serpent Nidhog, qui ronge ses racines.

ROTE s. f. (ro-te — du lat. *rota*, roue). Hist. ecclés. Juridiction ecclésiastique composée de douze docteurs ecclésiastiques, pris dans les quatre nations d'Italie, France, Espagne, Allemagne, et qui ont pour mission de juger les contestations relatives aux matières bénéficiales dans tous les pays catholiques. ‖ *Auditeurs de rote*, Juges ecclésiastiques composant le tribunal de la rote.

— Géogr. Petite circonscription de chacune des provinces de la Suède.

— Mus. Instrument celtique dont on ignore la nature.

— **Encycl.** Jurispr. ecclés. *Le tribunal de la rote à Rome.* C'est une cour de juridiction qui fut établie vers le commencement du XIVe siècle pour connaître des affaires bénéficiales des provinces qui ne possèdent point d'indult permettant qu'elles soient portées devant les juges locaux, et de tous les procès entre sujets des Etats de l'Eglise dont l'importance s'élève au-dessus de 500 écus. Le tribunal de la *rote* fut institué en remplacement des anciens juges du sacré palais, par le pape Jean XXII; il est composé de douze docteurs ecclésiastiques nommés *auditeurs de rote* et pris entre les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne, dans les proportions suivantes: trois Romains, un Toscan, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais, un Vénitien, un Français, deux Espagnols et un Allemand. On appelle aussi les auditeurs de *rote chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais qui tenaient leurs audiences dans la chapelle du pape.

Suivant quelques auteurs, le nom de *rote* a été donné à ce tribunal parce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, c'est-à-dire passent à tour de rôle devant les auditeurs; Ducange et certains autres tirent l'origine de ce mot de *rota porphyretica* parce que le pavé de la salle où ils s'assemblaient d'abord était de porphyre et représentait une mosaïque en forme de roue; d'autres le font venir de ce que les auditeurs s'assemblent en cercle pour rendre leurs décisions. L'étymologie donnée par Dangeau est la plus raisonnable. Il dit dans son *Journal*, à la date du 19 août 1686: « La *rote* est un tribunal qui juge les causes importantes de l'Etat ecclésiastique et quelques autres qui y viennent par appel des Etats catholiques de l'Europe. Pour juger, ces douze auditeurs se partagent en trois bureaux, composés chacun de quatre auditeurs. Quand une cause a été jugée par un de ces bureaux, on la porte devant le second et ensuite devant le troisième, et l'affaire n'est point jugée définitivement qu'il n'y ait trois sentences conformes et qu'elle n'ait passé comme roulée par ces trois petits bureaux; c'est ce qui fait que tout le corps de ces juges, entre lesquels on fait ainsi rouler les causes, se nomme en italien *la rota.* »

Le revenu des places d'auditeur de *rote* peut être évalué à 1,000 écus par an; le payement de cette somme est à la charge du pape. Les auditeurs ne doivent recevoir, à peine de censure, aucune autre rétribution pour leurs jugements, même sous forme de présent. Il est nécessaire, pour qu'une affaire soit décidée au tribunal de la *rote*, qu'il y ait trois sentences consécutives, dont la dernière contienne les motifs sur lesquels la décision est basée; les parties peuvent encore appeler de la décision par la requête civile; quand elles usent de cette voie de recours, la cause peut être portée devant le pape et reçue à la signature de grâce. Les audiences du tribunal de la *rote* ont lieu tous les lundis, excepté pendant les vacances qui commencent dans la première semaine de juillet et se terminent au 1er octobre. La rentrée de la cour est annoncée par une grande cavalcade; les deux derniers auditeurs se rendent au palais suivis de tous les officiers inférieurs de la *rote* et de plusieurs gentilshommes délégués par les cardinaux, les ambassadeurs, les princes et les seigneurs romains. L'un des deux auditeurs prononce au palais apostolique, en présence de ses collègues, un discours latin qui a pour sujet quelque matière relative à la juridiction de la *rote*. Enfin, ce tribunal a le privilége de donner le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit aux sujets qu'il en juge dignes.

— Jurispr. sécul. *La rote civile à Gênes.* Il existait aussi à Gênes, avant la révolution qui précéda la réunion de ce pays à la France, un tribunal civil qui portait le nom de *rote* et qui était le tribunal ordinaire de 1re instance. Il était composé de trois jurisconsultes étrangers qui se renouvelaient tous les trois ans par la voie du sort. Cette institution remontait au temps des guerres civiles; elle avait pour mission de préserver la justice de l'influence des passions et des préventions auxquelles les discordes ne peuvent manquer de donner naissance. Le traitement accordé par l'Etat aux magistrats de la *rote* était minime; mais la partie qui gagnait sa cause les indemnisait largement. Ce tribunal connaissait de toutes les causes d'une importance inférieure à 100 livres qui n'étaient pas du ressort des tribunaux particuliers. Les affaires au-dessus de 100 livres étaient déférées aux *consules rationis*, cour composée de trois jeunes jurisconsultes qui les décidaient sans forme de procédure et sans appel.

Il n'existait, au-dessus du tribunal de la *rote*, aucun tribunal d'appel permanent. Les appels de ses sentences étaient portés devant le magistrat des *extraordinaires* (*degli straordinarii*), qui désignait des juges pour les vider. Ces juges étaient trois particuliers, tous commerçants s'il s'agissait d'affaires commerciales, nobles ou avocats s'il s'agissait d'autres affaires. Chaque partie dressait d'abord une liste cachetée des jurisconsultes et des nobles qui possédaient sa confiance; c'était la liste *dei confidenti;* et on reconnaissait pour juges ceux qui étaient portés sur les deux listes. Quand personne ne réunissait le vœu des deux parties, celles-ci présentaient une deuxième liste, dite *dei dissidenti*, contenant les noms des jurisconsultes et des nobles qui leur paraissaient suspects; après cette formalité, le tribunal des extraordinaires désignait d'office les juges d'appel parmi les avocats et les nobles qui n'étaient pas récusés. Mais souvent, au lieu de recourir au magistrat des extraordinaires pour obtenir des juges en appel, on s'adressait directement au sénat; et l'on devait s'y adresser nécessairement pour les procès intéressant le trésor public.

— *La rote criminelle à Gênes.* Il existait encore à Gênes un tribunal appelé *rote criminelle*, chargé de connaître des crimes et des délits. Il était composé, ainsi que la *rote* civile, de trois jurisconsultes étrangers et d'un avocat fiscal également étranger, chargé des fonctions d'accusateur public. Les jugements criminels étaient sans appel; mais presque toujours le condamné obtenait le recours en cassation aux *syndicateurs suprêmes;* il pouvait, d'ailleurs, adresser au sénat une demande en grâce. Il fallait un nombre considérable de voix pour qu'il l'obtînt, et cependant le recours était presque toujours admis. En effet, les sénateurs se sentaient bien moins portés à la justice par le sentiment des devoirs du magistrat qu'enclins à la miséricorde par leurs principes religieux; et l'indulgence était, d'ailleurs, pour eux un moyen de capter l'esprit des grands et de rendre leur crédit considérable aux yeux du peuple. D'après un préjugé populaire, une sentence de mort, sous le règne d'un doge, lui portait malheur et compromettait sa propre vie. Il importait donc assez peu que la législation pénale fût atroce, que le code prescrivît l'amputation des oreilles, des narines, de la langue, des bras; ces lois criminelles étaient tombées, dans la pratique, en désuétude et n'existaient plus heureusement que comme monuments de barbarie; mais il n'en était pas moins déplorable qu'à ces atrocités eût succédé une impunité presque absolue.

La *rote* criminelle, comme la *rote* civile de Gênes, fut détruite par la révolution de 1797, qui fit crouler tout l'ancien édifice législatif en abolissant la noblesse qui lui servait de base. Le gouvernement provisoire établit d'abord des tribunaux qui furent aussi peu durables que lui; puis, le 15 juin 1797, une commission criminelle remplaça la *rote* criminelle, et, le 20 juin de la même année, une commission civile, composée de cinq jurisconsultes, hérita de toutes les attributions qui avaient appartenu à la *rote* civile. Quant à l'appel des sentences rendues par la nouvelle juridiction, il fut déféré à des citoyens nommés par le gouvernement.

ROTÈLE s. m. (ro-tè-le). Ichthyol. Espèce de saumon du nord de l'Europe.

ROTELLE s. f. (ro-tè-le — dimin. du lat. *rota*, roue). Moll. Syn. de ROULETTE.

ROTELLO, ville du royaume d'Italie, province de Molise, à 11 kilom. S.-E. de Larino, sur une colline; 2,300 hab. Bâtie, dit-on, avec les ruines des anciennes villes de Gerion, Cliternum et Teanum-Appulium.

ROTENGLE s. f. (ro-tan-gle — altér. de l'allem. *rothauge*, œil rouge). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoïdes, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces de l'Europe: *A la position très-reculée de la nageoire dorsale, on distingue aisément la* ROTENGLE *parmi les autres poissons blancs.* (E. Blanchard.)

— **Encycl.** Les *rotengles* sont caractérisées par leur corps haut et comprimé latéralement, par leur nageoire anale courte, ainsi que la dorsale, qui est ordinairement fort en arrière, mais surtout par leurs dents pharyngiennes comprimées, fortement dentelées sur les bords, et disposées sur deux rangs, l'un formé de trois dents, l'autre de cinq. La *rotengle* commune est un poisson de forme ovalaire, à tête presque conique, à bouche très-large et fendue obliquement; elle dépasse ou même atteint rarement une longueur de $0^m,30$. Ses couleurs varient beaucoup; le plus souvent, elle est d'un brun verdâtre ou bleuâtre métallique sur les parties supérieures, et d'un blanc argentin en dessous, avec les nageoires inférieures d'un rouge vermillon, quelquefois très-pâles. Mais ce qui permet de la reconnaître au premier abord, c'est la belle couleur rouge de ses yeux; ce caractère lui a valu en Allemagne le nom de *rothauge* (œil rouge), d'où est venu certainement le nom français de *rotengle.* On la nomme encore, en certains pays, *roche, rosse, rousse, rossette, sergent, chamin, chérin, gardon rouge*, etc. La *rotengle* est très-commune dans l'Europe centrale. Elle se plaît également dans les eaux courantes et stagnantes, et vit de matières végétales et animales. Elle est très-vorace et se jette facilement sur les appâts qui lui sont tendus. Elle fraye habituellement à la fin d'avril ou au commencement de mai. C'est le plus joli de nos poissons blancs; elle atteint quelquefois le poids d'un kilogramme, et sa chair est assez estimée. On trouve, dans les autres contrées de l'Europe, quelques espèces de *rotengles* qui ressemblent beaucoup à celle dont nous venons de parler.

ROTER v. n. ou intr. (ro-té — rad. *rot.*) Faire un rot, des rots: ROTER *à table. Ne faire que* ROTER. *Souviens-toi, mon fils Sancho, qu'il ne faut ni manger des deux mâchoires, ni* ROTER *au dessert.* (Cervantes.)

Et s'il vient à *roter*, il lui dit: Dieu vous aide!
MOLIÈRE.

‖ Mot bas.

— Manége. *Roter sur l'avoine*, Se dit du cheval qui se montre dégoûté. ‖ *Roter sur la besogne*, Se dit du cheval paresseux, qui travaille sans ardeur.

ROTEUR, EUSE s. (ro-teur, eu-ze — rad. *roter*). Personne qui rote, qui a l'habitude de roter.

ROTGANS (Luc), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1645, mort à Kromwyck en 1710. Né de parents aisés, il les perdit de bonne heure, fut élevé par une aïeule et étudia avec goût les langues anciennes et les poëtes de l'antiquité. Malgré ses dispositions innées pour les choses de l'intelligence, pour les travaux de l'esprit, le patriotisme le porta à prendre les armes à l'époque de la guerre de 1672, dont le commencement fut si funeste à son pays, et il eut le grade d'enseigne. Mais bientôt il renonça à la carrière militaire pour se retirer à Kromwyck, maison de campagne située sur les bords agréables du Vicht, entre Amsterdam et Utrecht. Après la paix de Nimègue, Rotgans fit un voyage à Paris. A son retour, il épousa Anne-Adrienne de Sallengre, qu'il perdit en 1689 et qui ne lui laissa que deux filles. On lui doit: *Enée et Turnus*, tragédie; *Scylla*, autre tragédie dont le sujet est emprunté au VIIIe livre des *Métamorphoses* d'Ovide; la *Kermesse* ou la *Foire villageoise*, poëme descriptif en 2 chants (genre burlesque); *Guillaume III, stathouder des Provinces-Unies*, poëme épique estimable; *Poésies mêlées*, œuvre posthume. Ce poëte ne manquait ni d'imagination, ni de verve, ni de facilité, mais il était inégal.

ROTH, ville de Bavière, à 26 kilom. S. de Nuremberg, près du confluent de la petite rivière de son nom et de la Rednitz; 2,500 hab. Château bâti en 1355 par les margraves de Brandebourg.

ROTH (Peter), habile géomètre allemand du XVIe siècle. On a de lui une algèbre en allemand intitulée *Arithmetica philosophica.* L'auteur y traite des équations du troisième et du quatrième degré et y donne la solution des cent soixante questions posées par Faulhaber dans son *Arithmetische Cubicossiche.*

ROTH (Charles-Jean-Frédéric DE), administrateur et littérateur allemand, né à Vaihingen-sur-l'Enz (Wurtemberg) en 1780, mort à Munich en 1852. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il devint avocat du collége des appelants à Nuremberg (1802), puis fut envoyé successivement à Paris, à Vienne et à Berlin pour demander que cette ville conservât sa situation de cité libre (1803-1805). En 1806, il quitta Nuremberg pour se fixer en Bavière et fut nommé successivement conseiller de finance (1810), conseiller près du ministère (1817) et président du consistoire supérieur protestant de la Bavière (1828). En 1834, il rédigea un programme scolaire qui fut vivement critiqué. Son attachement aux idées conservatrices et un discours qu'il prononça en 1830: *Sur l'influence du clergé sous les Mérovingiens*, lui attirèrent de violentes attaques de la part du chevalier de Lang. Roth a publié quelques écrits médiocres et fait paraître le sixième volume des *Œuvres de Frédéric-Henri Jacobi* (1824), la *Correspondance* de ce philosophe (1825-1827, 2 vol.) et les *Œuvres complètes de Hamann* (1821-1825, 7 vol.)

ROTH (Jean-Rodolphe), voyageur et naturaliste allemand, fils du précédent, né à Nuremberg en 1815, mort en Palestine en 1858. Il étudia les sciences et la médecine à Munich, puis visita, de 1836 à 1838, le nord de l'Egypte, la Palestine, la Syrie, en compagnie de Schubert, du naturaliste Erdl et du peintre Bernatz. De retour de son voyage, il publia une étude sur les mollusques qu'il avait observés et se fit recevoir docteur en médecine (1839). Peu après, il partit pour les Indes, d'où il se rendit en 1841 en Abyssinie, y rejoignit une expédition dirigée par le major Harris et revint en 1843 à Munich. Roth fut chargé d'écrire, dans la relation de ce dernier voyage, toute la partie relative à l'histoire naturelle. Il fut ensuite attaché aux collections zoologiques et anatomiques de Munich, membre adjoint de l'académie des sciences et professeur suppléant de zoologie. En 1852, Roth fit un voyage en Grèce et, quatre ans plus tard, il partit de nouveau pour la Palestine, où il étudia particulièrement la mer Morte, le lit du Jourdain et le lac de Tibériade, visita la Galilée, puis fut atteint d'une fièvre paludéenne et mourut à Hasbeïa. On a de lui: *Molluscorum species* (Munich, 1839); *Tableau de l'histoire naturelle de l'Abyssinie méridionale* (1851); les *Restes d'ossements fossiles de Pikermi, en Grèce* (1854), avec Wagner; *Spicilegium molluscorum terris orientalibus Provinciæ mediterranensis particularium* (s855); *Communications géographiques* (1857-1858); *Journal d'un voyage en Palestine* (1861-1862, 2 vol.), ouvrage posthume.

ROTH (Didier), médecin hongrois, né vers 1798. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il passa son doctorat en 1823. M. Roth

se fixa dans cette ville et y exerça son art. Partisan des doctrines homœopathiques, il s'est attaché à les faire connaître et à les répandre par ses écrits, dont plusieurs ont paru sous le pseudonyme de Beauvais de Saint-Gratien. Outre de nombreux articles publiés dans la *Revue critique et rétrospective de la matière médicale*, nous citerons de lui : *Clinique homœopathique* (1836-1840, 9 vol. in-8o); *Effet toxique des médicaments sur l'économie animale en santé* (1837, in-8o); *Histoire de la musculation irrésistible ou de la chorée* (1850, in-8o); *Matière médicale pure* (1851, 2 vol. in-8o).

ROTH (Rodolphe), orientaliste allemand, né à Stuttgard en 1821. Il fit ses études à Tubingue, à Berlin, à Paris et à Londres et prit ses grades en 1845, à l'université de Tubingue, où il devint, trois ans plus tard, professeur extraordinaire, puis, en 1856, professeur ordinaire de langues orientales. Il joignit, en 1856, à cet emploi celui de bibliothécaire en chef de l'université. Ses recherches ont porté principalement sur la langue et la littérature des anciens habitants de l'Inde, et ses ouvrages ont répandu une lumière nouvelle sur divers côtés de l'archéologie indienne. Parmi ses écrits sur cette matière, on cite l'*Etude sur la littérature et l'histoire du* Véda (Stuttgard, 1846) et les éditions du *Niroukta* de Jâska (Gœttingue, 1852) et de l'*Atharva-Véda*, en collaboration avec Whitney (Berlin, 1855 et années suiv.). Mais son principal ouvrage est le *Grand dictionnaire sanscrit* (Saint-Pétersbourg, 1853-1867, t. I à VII), en collaboration avec Bœthlingk, édité aux frais de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il faut encore citer de ce savant orientaliste, outre un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils, les opuscules suivants : *Dissertation sur l'*Atharva-Véda (Tubingue, 1856); *Du mythe des cinq races humaines* (Tubingue, 1860); *De la place qu'occupe la destinée dans la sagesse proverbiale des Indiens* (Tubingue, 1866), etc.

ROTH VON SCHRECKENSTEIN (Louis-Henri, baron DE), écrivain allemand né dans le pays de Munster en 1823, mort à Nuremberg en 1862. Il était fils d'un général prussien, auteur d'un ouvrage intitulé la *Cavalerie à la bataille de la Moskowa* et publié à Munster (1858, in-8o). Le baron Henri de Roth suivit les cours de l'Académie de Berlin, servit à partir de 1848 dans l'armée de Wurtemberg et se retira avec le grade de major pour se livrer à son goût pour les études historiques. Il reçut, en 1855, le grade de docteur en philosophie à Tubingue, puis devint chambellan du grand-duc de Bade (1856) et directeur des archives de Nuremberg. On cite de lui : le *Patriciat dans les cités allemandes, surtout dans les villes libres impériales* (Tubingue, 1856, in-8o), et le *Sire Walther de Géroldseck, évêque de Strasbourg, et les entreprises contre cette ville* (1857, in-8o).

ROTHARIS, roi des Lombards (636-652). Il conquit sur l'empire grec Gênes et toute la Ligurie et publia, en 643, un code ou recueil des lois lombardes, qui devint la base de la législation italienne et qui fut ensuite amélioré par Grimoald et Luitprand.

ROTHBACH, rivière de France. Elle prend sa source au milieu des Vosges, dans l'ancien département du Bas-Rhin et sur la limite de celui de la Moselle, baigne Ripperswiller et se jette dans la Moder, à Pfaffenhoffen, après un cours de 23 kilom.

ROTHE (Thyge-Jasper), philosophe et économiste danois, né à Randers en 1731, mort à Copenhague en 1795. D'abord précepteur dans de grandes familles, il voyagea ensuite en Allemagne et en France (1756-1759) aux frais de Frédéric V qui, à son retour, le chargea de diriger l'éducation d'un de ses fils. Ensuite Rothe devint successivement secrétaire de l'administration des douanes (1761), vice-prévôt de l'île de Seeland (1765), maire de Copenhague (1771), bailli de Segeberg (1774) et conseiller d'État. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Effets du christianisme sur la condition du peuple en Europe* (Copenhague, 1774-1779, 4 vol. in-8o); *Sur la constitution du Nord dans le moyen âge* (1782-1787); le *Système féodal de l'Europe en général* (1782); *Système de philosophie théorique* (1788-1789, 3 vol.); *Traité d'agriculture* (1783-1786, 3 vol.); *Philosophie de la nature d'après le système de Bonnet* (1791-1794, 2 vol.); *Mélanges historiques et biographiques* (1799, 2 vol.), etc.

ROTHE (Charles-Adolphe), marin danois, fils du précédent, né à Copenhague en 1761, mort dans la même ville en 1834. Elève de l'Ecole de marine, il servit avec distinction, se fit remarquer pendant la guerre contre les Anglais, notamment lors du bombardement de Copenhague par Nelson (1801) et de la nouvelle attaque dirigée contre cette ville par Parker (1809), et devint amiral. Frédéric VI l'ayant nommé ministre de la marine, il s'attacha à réorganiser la flotte, modifia son système de recrutement et introduisit un nouveau système de signaux maritimes et de phares.

ROTHE (André-Biœrn), jurisconsulte danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1762, mort en 1840. Il fut successivement assesseur au conseil d'Etat (1789), membre du comité législatif (1797), conseiller à la cour d'appel (1805), directeur de la caisse des pensions, président de la commission des examens juridiques, délégué de la chancellerie du Sleswig-Holstein, conseiller intime de conférences (1833), etc. Rothe, qui était membre de l'Académie danoise et de l'Académie des sciences naturelles, a publié un certain nombre d'ouvrages. Nous citerons de lui : *Recueil des actes, placets, rescrits du comité législatif* (Copenhague, 1801); *Mémoires sur l'origine et l'organisation des comités conciliateurs en Danemark* (1803), publié en danois, en français et en allemand; *Sur le divorce* (1805); *Vade-mecum pour les jeunes étudiants en droit* (1833).

ROTHE (Waldemar-Henri), théologien danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1777, mort en 1853. Après avoir voyagé à l'étranger, il devint professeur à Helsinge, à Valdby, aumônier d'un hôpital (1819), enfin pasteur à Copenhague (1822) et directeur de l'institut des sourds-muets de cette ville. Outre des *Discours sur la société biblique*, des *Sermons* publiés en 1824, etc., on lui doit un traité intitulé *De peccato et reconciliatione cum Deo* (1836).

ROTHE (Chrétien), jurisconsulte danois, neveu du précédent, né en 1790, mort en 1857. Il suivit la même carrière que son père, André-Biœrn, et fut secrétaire des protocoles à la cour d'appel (1849-1856). Chrétien Rothe est l'auteur de *Principes de droit danois* (1813); du *Registre alphabétique des matières contenues dans les archives de jurisprudence* (1814 et suiv., 30 vol.) et du *Registre alphabétique des matières pour les nouvelles archives de jurisprudence* (1826 et suiv., 30 vol.)

ROTHE (Louis-Auguste), littérateur danois, cousin du précédent, né à Copenhague en 1795, mort en 1860. Il quitta l'armée en 1822 avec le grade de lieutenant d'artillerie et voyagea à diverses reprises en France. Après avoir professé la langue et la littérature françaises à l'Académie des nobles de Soroe, il devint, en 1839, bibliothécaire de l'Académie danoise. Collaborateur actif du *Magasin danois pour les sciences militaires*, Rothe a publié plusieurs ouvrages en danois, notamment: *Des druides, de leur nature et de leurs doctrines* (Copenhague, 1828, in-4o), livre très-estimé, et quelques ouvrages en français; *Résumé de l'histoire naturelle d'Estrup* (1826); les *Romans du renard classés, analysés et examinés* (1845).

ROTHE (Richard), théologien allemand, né à Posen en 1799, mort en 1867. Il étudia la théologie à Heidelberg, principalement sous la direction de Daub, mais non sans subir en même temps l'influence d'Abegg, d'Hegel, de Creuzer et de Schlosser, et alla ensuite suivre à Berlin les cours de Néander. Nommé en 1823 chapelain de l'ambassade prussienne à Rome, il résida cinq années dans cette ville, où il se lia étroitement avec Bunsen, et devint en 1828 professeur au séminaire de Wittemberg, dont il fut nommé sous-directeur en 1832. Il passa en 1837 à Heidelberg, en qualité de directeur du séminaire qui venait d'être fondé dans cette ville, fut appelé en 1849 à une chaire de théologie à Bonn, avec le titre de chapelain de l'Université, et revint enfin, en 1854, à Heidelberg, où il prit la chaire d'Ullmann et où il devint en 1861 membre extraordinaire du conseil supérieur ecclésiastique. Il avait joué, en 1855, en 1861 et en 1867, un rôle des plus éminents dans les délibérations du synode général, et déployé, on outre, depuis 1864, une infatigable activité pour la défense des intérêts de l'association des protestants allemands. Rothe est incontestablement le premier parmi les théologiens protestants de l'Allemagne contemporaine. Son principal ouvrage, celui qui lui assure une renommée durable dans l'histoire de la théologie protestante, est son *Ethique théologique* (Wittemberg, 1845-1848, 3 vol.) dont le premier et le deuxième volume ont été complétement remaniés et réédités en 1867. On a encore de lui : *Nouvel essai d'une explication du passage de l'Epître de saint Paul aux Romains, V*, 12-21 (Wittemberg, 1836); les *Commencements de l'Eglise chrétienne et sa constitution* (Wittemberg, 1837); *De la dogmatique* (1863), enfin une foule de dissertations, d'opuscules académiques, de discours, de sermons, etc., dont il serait trop long de donner la liste.

ROTHE (Auguste), agronome prussien, né à Glogau en 1803, mort en 1860. Après avoir terminé ses études scolaires, il se consacra tout entier à l'agriculture et y devint bientôt si habile, qu'on lui confia en 1830 l'administration des vastes propriétés des princes Sulkowski dans le grand-duché de Posen, où il établit une école d'agriculture. Il a publié en allemand : *François Nowak, le paysan bien conseillé* (Glogau, 1830), ouvrage élémentaire à l'usage du peuple et que le gouvernement prussien fit traduire en polonais à ses frais; *Manuel pour l'agriculteur novice* (Berlin, 1841); *Livre populaire pour les bergers* (1852); la *Fosse de fumier est la mine d'or du laboureur* (Lissa, 1854); les *Véritables procédés de l'agriculture* (1854). Il faisait paraître depuis 1857 le *Journal villageois de l'agriculture en Prusse.*

ROTHELIN (Charles d'ORLÉANS DE), né à Paris en 1691, mort en 1744. Il descendait, dit-on, de Dunois, le brave capitaine de Charles VII, mais comme cadet de sa maison il ne fut point destiné au métier des armes. Il était encore à la mamelle quand son père, le marquis, fut tué devant Leuze où il commandait les gendarmes. A dix ans, il avait perdu sa mère et son aïeule et vivait sous la tutelle de la comtesse de Clère, sa sœur aînée, qu'il chérit toujours avec une tendresse qui tenait de la vénération. Tonsuré de bonne heure, il entra au collége d'Harcourt. Reçu docteur, il fut distingué par le cardinal de Polignac tant à cause de sa naissance que de son mérite, et une amitié solide s'établit entre eux. En 1724, Rothelin accompagna le cardinal à Rome où il séjourna une année, fréquentant les personnages les plus distingués, les lettrés, les savants, les antiquaires, visitant les bibliothèques, les collections, les monuments. Ce fut dans la Ville éternelle qu'il prit goût à la numismatique et il en rapporta des monnaies antiques et des médailles qui furent le commencement de l'un des plus beaux cabinets qu'aucun particulier eût jamais possédés. Rothelin se mit, en outre, à collectionner des livres de choix, traitant surtout de la théologie et de la numismatique. Ce fut à titre d'ami des lettres et des sciences plus qu'à titre de littérateur que l'abbé fut reçu à l'Académie française, en 1728, en remplacement de l'abbé Fraguin, et à l'Académie des inscriptions en qualité de membre honoraire. Là était surtout sa place. Il suivit assidûment les séances, prit part aux travaux de ces deux compagnies, mais sa parole retentit rarement dans l'enceinte académique. Il accepta du cardinal de Polignac mourant le manuscrit de l'*Anti-Lucrèce*, fut chargé par lui d'examiner l'œuvre, de la publier ou de la détruire selon qu'il la trouverait bonne ou indigne de voir le jour. Sentant la mort s'approcher, l'abbé confia le précieux manuscrit à Lebeau. Voici l'éloge que M. Weiss fait de l'abbé Rothelin : « Au caractère le plus généreux il joignait une politesse exquise, beaucoup d'esprit et des connaissances variées. Savant dans les langues anciennes, il écrivait avec pureté l'italien, et possédait toutes les finesses de notre langue, au point que l'Académie française le chargea de la révision de son *Dictionnaire.* »

On lui doit des *Traités de théologie*, des *Dissertations* sur les différends entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque (manuscrits), des *Discours* dans le *Recueil de l'Académie française*, des *Observations et détails sur la collection des grands et petits voyages* (Paris, 1742, in-8o). Rothelin avait pour tout bénéfice l'abbaye de Cormeilles. Il existe un portrait de lui, gravé par Tardieu. Le successeur de Rothelin à l'Académie française fut l'abbé Girard, l'auteur des *Synonymes français.*

On sait que Voltaire prend Rothelin pour compagnon dans son *Temple du Goût :*

Cher Rothelin, vous fûtes du voyage...

ROTHENBERG, village du Wurtemberg (Neckar), sur la montagne de son nom, à 8 kilom. E. de Stuttgard; 6,000 hab. Aux environs sont les ruines du château de Wurtemberg, berceau de la famille royale de ce pays.

ROTHENBOURG, ville de la Hesse-Cassel (basse Hesse), sur la Fulda, qui la divise en vieille et nouvelle ville, unies par un pont, à 50 kilom. S.-E. de Cassel; 3,000 hab. Ancien château des landgraves de Hesse-Rothenbourg. Récolte de vins. Fabriques de sucre de betterave; tanneries.

ROTHENBOURG, ville de Bavière (Franconie moyenne), à 30 kilom. O.-N.-O. d'Anspach, sur une montagne, à la droite du Tauber; 6,000 hab. Elle est entourée de hautes murailles, flanquée de tours et bâtie très-irrégulièrement; on y remarque cependant la vaste place du marché, l'hôtel de ville et une belle fontaine. Gymnase. Dépôts de blé; fabriques de draps et flanelles, teintureries. Commerce de bestiaux et de blé, de grains et de vins. Eaux minérales. Elle a été fondée au VIe siècle et était autrefois ville libre.

ROTHENBOURG, ville du Wurtemberg (Forêt-Noire), à 11 kilom. S.-O. de Tubingue, 47 kilom. de Stuttgard, sur le Neckar, qui la divise en deux parties, dont celle de la rive droite s'appelle Ehingen et formait autrefois une ville distincte; 6,000 hab. Evêché catholique. On remarque le palais épiscopal (ancien collége des jésuites) et le château des comtes de Hohenberg. Brasseries, tanneries, fabriques de dentelles, papeterie.

ROTHENBOURG, petite ville de Suisse, canton de Lucerne, à 45 kilom. de Berne et à 69 kilom. de Lucerne; 1,341 hab. Les Lucernois la ravagèrent en 1385. On voit encore les ruines du château. Le pont sur le Rothbach a 52 mètres de longueur et passe pour un chef-d'œuvre.

ROTHENBOURG (Frédéric-Rodolphe, comte DE), général prussien, né au château de Neskau en 1710, mort à Berlin en 1751. Lorsqu'il eut fait ses études à Francfort, à Lunéville, à Paris, il entra au service de la France. Peu après, il se rendit en Espagne avec son cousin, le maréchal de camp Alexandre de Rothenbourg, prit part à une expédition contre les Maures d'Afrique et assista à la prise d'Oran. De retour en France, il se fit catholique, devint aide de camp du duc de Berwick, puis du maréchal d'Asfeld, sous les ordres duquel il prit part au siége de Philipsbourg, et fut nommé colonel par Louis XV en 1734. Le comte de Rothenbourg avait épousé la fille du marquis de Parabère et était devenu possesseur d'une grande fortune, lorsqu'il quitta la France pour entrer, avec le grade de colonel, dans l'armée du roi de Prusse Frédéric II. Promu major général après la campagne contre l'Autriche (1741), il se distingua par sa bravoure à la bataille de Choltusiz, fut chargé, en 1744, d'une mission en France, prit part ensuite à la campagne de Bohême et reçut, en 1745, le grade de lieutenant général. Le comte de Rothenbourg trouva de nouvelles occasions de montrer ses capacités militaires à l'affaire de Hohenfriedberg, à la bataille de Sorr et en poursuivant jusqu'en Bohême le prince Charles de Lorraine. Frédéric II lui témoigna à diverses reprises toute l'estime qu'il avait pour sa personne et pour ses talents.

ROTHENFELS, village du grand-duché de Bade, à 10 kilom. N.-E. de Bade, au pied du Schanzenberg; 1,460 hab. Aux environs jaillit une source minérale et saline d'une température de 60o. On fait usage de ses eaux en boissons et en bains, avec succès, pour un grand nombre de maladies. Cet établissement est très-fréquenté; les environs offrent d'agréables promenades.

ROTHENLŒWEN, nom d'une famille allemande. V. RECHBERG.

ROTHENTHURM, bourg de Suisse, canton de Schwytz; 925 hab. Il est ainsi nommé à cause d'une tour rouge, reste de retranchements que les Schwytzois avaient élevés, en 1260, le long de leur frontière occidentale, pour se garantir des invasions des pays voisins. Le 2 mai 1798, les Schwytzois repoussèrent deux fois les Français près de Rothenthurm. C'est dans ce bourg qu'a lieu deux fois par an l'assemblée générale du canton de Schwytz.

ROTHER, rivière d'Angleterre (Sussex). Elle prend sa source à Rotherfield, coule vers l'E., trace une partie de la limite entre le comté de Sussex et celui de Kent, passe à Rye et se jette dans la Manche, après un cours de 50 kilom.

ROTHER (Chrétien DE), homme d'Etat prussien, né à Ruppersdorf (Silésie) en 1778, mort en 1849. Fils d'un simple laboureur, il dut sa première instruction au pasteur de son village, qu'avait frappé son intelligence, et entra d'abord, en qualité de secrétaire particulier, au service du quartier-maître Lanfert, qui l'emmena à Varsovie pour tenir la caisse de son régiment. En 1797, Rother obtint un emploi dans la police et, neuf ans plus tard, fut attaché, comme calculateur, au bureau de la guerre et des domaines. Après la paix de Tilsitt (1807), il revint à Varsovie, où il travailla dans le bureau du comte Lubienski, ministre de la justice. A la suite des événements de 1809, il dut quitter Varsovie, où sa vie était en danger, et se rendit à Kœnigsberg, où, grâce à sa belle écriture, il fut nommé, en 1810, conseiller comptable au ministère des finances. De là, il franchit rapidement les échelons de la hiérarchie administrative et devint, en 1815, plénipotentiaire spécial pour la répartition de l'indemnité de guerre que la France avait à payer, puis, successivement, chef du commerce maritime (1820), directeur de la banque royale (1831), président de l'administration de la dette publique et enfin ministre d'Etat privé (1836), poste qu'il occupa jusqu'en 1848. Chargé à ce titre de la direction de toute l'administration financière en Prusse, il en profita pour créer un grand nombre d'institutions utiles et philanthropiques. On lui doit, en outre, l'établissement de la commission d'amortissement des dettes de l'Etat, de la banque de crédit pour les propriétaires fonciers, la construction d'une foule de routes et de chaussées, etc. Il fonda aussi une société pour la protection des enfants que l'incurie de leurs parents avait laissés aller au vice et une association connue sous le nom d'Institution de Rother, destinée à pourvoir au logement et à l'entretien des filles, orphelines et sans fortune, d'employés du gouvernement. Après les événements de 1848, il se retira complétement de la vie publique. Il avait été anobli en 1831.

Rother ou **Ruother** (LE ROI), poëme allemand qui remonte au XIIe siècle et qui appartient au cycle lombard; l'auteur est inconnu. La langue dénote une origine de bas allemand, auquel sont mêlées pourtant quelques expressions de haut allemand. Les rimes ne se suivent pas encore régulièrement. Grimm suppose que la forme primitive de ce poëme était celle des strophes. H. de Hagen et Büsching ont les premiers publié cet intéressant fragment de la littérature allemande au moyen âge, sur une copie faite par Tieck à Rome. Massmann, en 1837, a complété cette première édition par des découvertes qu'on avait faites plus récemment. Le poëme contient 5,185 vers et ne raconte qu'une seule histoire dont voici le résumé : Le roi Rother entend parler de la fille du roi Constantin, Hélène, et désire la prendre pour femme; mais le père de cette beauté a pour habitude de faire mettre à mort tous ceux qui demandent la main de sa fille. Rother ne se laisse pas intimider; il envoie à Constantinople son fidèle vassal Luitpold et onze princes, accompagnés chacun de douze chevaliers. Ils apportent à Constantin les présents les plus magnifiques; mais celui-ci, après avoir en-

tendu leur message, les fait jeter en prison. Un an et un jour se passent sans que Rother entende parler de ses ambassadeurs; il s'inquiète et, réunissant tous ses vassaux, il prend la résolution de s'embarquer lui-même. Il emmène avec lui une troupe formidable de géants, parmi lesquels Asprian et Widolt; le premier porte une barre de fer longue de 24 aunes; le second est lié comme un lion, tellement on redoute sa force. Douze ducs, suivis chacun de deux cents chevaliers, escortent Rother, qui prend le nom de comte Dietrich. Il arrive à la cour de Constantin et épouvante le roi et ses soldats par les exploits terribles de sa suite; il prétend que Rother l'a chassé de son royaume et demande l'hospitalité pour lui et les siens. On n'ose pas la lui refuser; bientôt il a su se faire aimer de la fille de Constantin, et lorsque celui-ci est menacé par le roi de Babylone, Ymelot, Rother marche avec ses preux contre les Sarrasins. Il enlève le roi païen au milieu de son camp et le livre prisonnier à Constantin, puis, devançant celui-ci dans la capitale, il répand la fausse nouvelle que les Sarrasins sont vainqueurs et que toutes les femmes doivent quitter la ville; grâce à cette ruse, il entraîne celle qu'il aime dans son vaisseau et part pour Rome avec elle et les chevaliers qu'il a délivrés. Le roi Constantin est au désespoir de cet enlèvement; par une autre ruse, il parvient à ramener en son pouvoir sa fille, qui se désole de quitter un époux qu'elle chérit. Rother ne l'abandonne pas; il revient à Constantinople et, après avoir couru les plus grands dangers, se réconcilie avec son beau-père et vit heureux avec son épouse. Son fils, Pépin, devient le père de Charlemagne. La même histoire est racontée dans la *Viltinasaga* sous le nom de *Osantrix* ou *Oserich*.

ROTHERHAM, bourg et paroisse d'Angleterre (York), à 10 kilom. E.-N.-E. de Sheffield, dans le West-Reading, au confluent de la Rother et du Don, que l'on y passe sur un beau pont; 11,000 hab. Les rues sont étroites et irrégulières, et les maisons, la plupart en pierre, ont un aspect sombre. On y remarque l'église paroissiale, bel édifice d'architecture gothique. Elle possède plusieurs établissements d'instruction publique et une bibliothèque. Usines de fer, fabrique de quincaillerie, corderies, huileries, brasseries. Exploitation de houille. Marchés importants de grains, les lundis, et deux foires par an, de quinze jours chacune.

ROTHÉRIE s. f. (ro-té-rî — de *Rother*, botan. allem.). Bot. Syn. de CRUCKSHANSKIE.

ROTHERITE, village d'Angleterre (Surrey), à 2 kilom. S.-E. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 1,300 hab. Il est remarquable par les nombreux établissements de marine qu'il contient; le fleuve y est bordé de quais et de grands magasins. L'église paroissiale, d'un style élégant, a deux ailes soutenues par des colonnes doriques. On y voit le tombeau de Li-Bou, prince des îles Pelew, qui vint en Angleterre avec le capitaine Wilson et y mourut de la petite vérole en 1784. En face de Rotherite s'ouvre le tunnel de la Tamise.

ROTHERTHUM, en hongrois *Vörôstorony* ou *Verestorony*, défilé des Karpathes, entre la Transylvanie et la Valachie, à 2 kilom. S.-E. d'Hermanstadt. Resserré entre de hautes montagnes, il est traversé par l'Aluta et défendu par un château fort, où est établi un lazaret.

ROTHESAY, ville d'Ecosse. V. ROTHSAY.

ROTHIA s. m. (ro-ti-a — de *Roth*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe australe. ‖ Syn. d'HYMÉNOPAPPE et de WESTONIE, autres genres de plantes.

ROTHMANN (Christophe), astronome du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV. Il entra au service de ce prince en 1577 et dirigea son observatoire jusqu'en 1590. A cette époque, il visita Tycho dans son île de Hué et passa quelque temps dans son intimité. Tycho l'a accusé très-vivement d'avoir abusé de ses confidences pour tenter de s'approprier l'idée de son système; mais Rothmann était copernicien avant d'avoir connu Tycho; rien ne prouve qu'il se soit rendu aux raisons alléguées par son hôte, et il est à croire que la crainte bien plus qu'une réalité quelconque a engagé Tycho à crier au plagiat. Les observations de Rothmann ont été publiées avec d'autres par Snellius en 1618, sous le titre de *Cœli ac siderum in eo errantium observationes, etc.*

ROTHMANNIE s. f. (rot-ma-nî — de *Rothmann*, savant allem.). Bot. Syn. d'ÉPÉRU.

ROTHOMAGO s. m. (ro-to-ma-go). Argot. Nom donné par les saltimbanques aux ludions dont ils se servent pour dire la bonne aventure : *Les saltimbanques se servent de* ROTHOMAGO, *appelé aussi Thomas, pour dire la bonne aventure aux badauds qui, moyennant un sou, veulent savoir le passé, le présent et l'avenir.*

ROTHOUMA, île de la Polynésie, dans les Sporades océaniennes, par 12° 30′ de latit. S. et 174° 56′ de longit. E.; 32 kilom. de tour; 5,000 hab. Elle est accidentée, médiocrement haute, couverte de la plus agréable verdure et flanquée d'îlots et de récifs. Elle abonde en cochons, volailles et fruits. Les habitants sont beaux, bien faits, d'un teint clair, d'une physionomie douce et gaie. Ils sont essentiellement hospitaliers. Ils diffèrent donc beaucoup des Néo-Zélandais pour le caractère, et cependant certaines de leurs croyances, leurs industries, leurs usages, tendraient à les faire considérer comme issus de ces derniers ou comme ayant une origine commune. La dissemblance des caractères s'explique facilement par celle des climats. Les Polynésiens sont généralement affables et humains, mais les Néo-Zélandais, jetés sur un sol ingrat, en butte à la faim, aux intempéries d'un climat rigoureux, ont dû perdre à la longue leurs bonnes qualités, devenir par besoin méchants, perfides, anthropophages, tandis que les Rothoumaniens, vivant dans un Eden, sous un ciel clément, devaient reprendre les bons instincts de leur race. Ils connaissent et visitent la plupart des archipels environnants. Ils sont répartis dans plusieurs districts, gouvernés par autant de chefs, et forment une espèce de confédération dont le chef suprême, nommé par la voie de l'élection, est changé fréquemment. Les rares querelles qui surviennent entre les différents districts sont jugées par tous les chefs réunis et l'état de paix est maintenu. Ces chefs donnent les noms, constatent les naissances, font les mariages et assistent aux enterrements. La seule coutume inhumaine qu'on puisse reprocher aux Rothoumaniens, et qui découle de leurs idées superstitieuses, c'est qu'à la mort d'un chef on enterre vivants, avec lui, deux jeunes garçons, pour le servir dans l'autre monde. Deux petites filles sont également sacrifiées pour la femme d'un chef.

ROTHSAY, ville d'Ecosse, capitale du comté de Bute, sur la côte N.-E. de l'île de Bute, au fond d'une grande baie qui offre un ancrage sûr, à 50 kilom. O. de Glascow; par 55° 50′ 30″ de latit. N. et 7° 22′ 15″ de longit. E.; 5,830 hab. « Elle est très-fréquentée, dit M. Joanne, par les habitants de Glascow pendant la saison des bains de mer. Les collines qui l'entourent protégent contre les vents d'O. la baie, en forme de croissant, à laquelle elle a donné son nom. Sa propreté, son climat doux et sain, sa jolie situation, ses agréables villas y attirent chaque année de nombreux visiteurs; les hauteurs qui la dominent offrent de charmants points de vue, et son vieux château, tout couvert de lierre, est l'une des plus belles ruines de l'Ecosse. Ce château, bâti au XI^e siècle, fut longtemps une résidence royale; Robert III y mourut. Les soldats de Cromwell y commirent de grands dégâts, et un frère du duc d'Argyle acheva de le détruire en 1685; il donne le titre de duc au prince de Galles. A côté de ses ruines, on remarque la prison et le tribunal.

Patrie de Jean, comte de Bute, favori de George III, et du mathématicien Mathieu Stewart.

ROTHSCHEN-SALM, ville forte de la Russie d'Europe (Finlande), sur le golfe de Finlande et dans une île, à l'embouchure de la Kymmène, à 15 kilom. S.-O. de Friedrichshamm; par 60° 27′ 57″ latit. N., et 24° 42′ 41″ longit. E. Elle est petite et a une cour d'amirauté, des magasins de marine, des darses, un hôpital, etc. Le port, formé par plusieurs îles, est capable de contenir toute la flotte russe; il est bien défendu par plusieurs ouvrages dont ces îles sont hérissées et par deux forts considérables érigés sur des rochers depuis 1791. Casernes pour 14,000 hommes. Commerce en planches, bois, goudron et chanvre. Victoire navale des Suédois sur les Russes en 1790.

ROTHSCHILD (Mayer-Anselme), célèbre banquier, fondateur de la plus riche maison de banque du monde, né à Francfort-sur-le-Mein en 1743, mort dans la même ville en 1812. Il appartenait à une famille israélite très-pauvre et resta fort jeune orphelin. Placé dans une école de Furth, il y reçut une certaine instruction et se prépara quelque temps à la carrière rabbinique. De retour à Francfort, il résolut de s'adonner au commerce, pour lequel il avait de rares aptitudes. Il entra comme commis chez un banquier de Hanovre, y passa trois années, pendant lesquelles il se familiarisa avec une extrême rapidité aux affaires de banque, puis s'établit vers 1780 dans sa ville natale. Ayant ouvert une petite boutique dans la Judengasse, il se maria avec une demoiselle Schnapper, qui le seconda habilement. Pendant que sa femme s'occupait de vendre et de brocanter dans la boutique, Mayer Rothschild, dit-on, allait colporter des marchandises en ville et dans les environs. Au bout de quelques années, le commerce des deux époux avait singulièrement prospéré, grâce à un travail incessant, à un tact extrême, à une vie de privations. Rothschild, actif, adroit, d'une sévère ponctualité dans ses payements, se fit avantageusement connaître. Les gros bonnets du commerce de Francfort, de Mayence et de Darmstadt l'employèrent souvent comme intermédiaire, et l'israélite s'acquitta de commissions délicates et importantes avec exactitude et intégrité. Pendant les commotions de la Révolution française, Rothschild était déjà un faiseur d'affaires renommé, mais il n'occupait encore dans le monde commercial qu'une position inférieure, lorsqu'une circonstance, en dehors de toute prévision, l'éleva tout à coup au rang de grand capitaliste.

L'armée de Sambre-et-Meuse, sous la conduite de Hoche, venait de s'emparer de Coblentz (1794). Les petits souverains d'Allemagne étaient peu disposés à guerroyer contre la République française. Ces princes palatins, ducs et margraves, redoutant surtout le plus léger contact avec l'armée française, ne songèrent d'abord qu'à se retirer sur l'Elbe, sauf à aviser plus tard. Tout en laissant leurs sujets à la merci de l'invasion, ces illustres fuyards emportèrent leur or. Mais parmi eux était l'électeur de Hesse-Cassel, qui possédait à lui seul plus de numéraire que n'en possédaient tous ses frères de la Confédération germanique ensemble. Se voyant dans l'impossibilité d'emporter avec lui tous ses trésors, sa prudence lui suggéra l'idée d'en déposer une partie à des personnes de confiance. Au nombre de ces personnes se trouva Mayer Rothschild. 2 millions de florins lui furent confiés, à charge par lui de les rendre au retour de la paix. Pendant cette période, le bienheureux dépôt ne resta pas inactif. L'électeur de Hesse-Cassel n'y perdit rien, car il rentra en possession de ses capitaux, grossis d'intérêts considérables; et, de son côté, Rothschild y gagna beaucoup, sans faire de tort à personne. Possesseur de ce capital, qu'il administra avec une prudence et une habileté consommées, plus il gagnait, plus il sentait redoubler en lui son zèle et sa ferveur pour le culte auquel il s'était consacré dès ses plus jeunes ans, le culte du *Veau d'or*. Son patriotisme était négatif; les partis qui lui donnaient des chances de gain étaient les siens; il les servait tous, en honnête capitaliste qu'il était, avec une égale indifférence. On le vit tour à tour fournisseur des armées de Napoléon, commissionnaire d'emprunts russes, danois et anglais, et plus d'une fois il prêta sur gage des sommes considérables à des princes debout ou tombés. Devenu fort riche, il demeura l'homme d'autrefois : une grosse redingote, une cravate bleue, des guêtres sales et un vieux parapluie à la main constituèrent la toilette de tous les jours, de toutes les saisons, du grand Rothschild. Il n'avait pas cessé d'habiter sa rue natale; c'est dans la Judengasse qu'il avait grandi, c'est là qu'il voulait mourir. Sa veuve, comme lui, tint à habiter la même rue; elle ne voulut pas quitter le toit des anciens jours, où elle mena une vie paisible et sans faste en attendant que la mort vînt la réunir à son époux.

Mayer Rothschild laissait dix enfants, dont cinq fils, Anselme, Salomon, Nathan, Charles et James. Avant de mourir (1812), il réunit autour de lui tous ses enfants et leur donna sa bénédiction, en leur recommandant de vivre dans la plus parfaite concorde. Ce conseil a été religieusement suivi. Les cinq frères formèrent, en commun, une vaste maison de banque, ayant, outre la maison mère de Francfort, quatre grandes succursales : à Vienne, à Londres, à Naples et à Paris. N'entreprendre aucune opération importante sans l'approbation de tous les associés, se contenter de profits relativement minimes, ne rien donner au hasard, être toujours exacts et de bonne foi, tels sont les principes qui leur servirent de guide et qu'ils consacrèrent par cette devise : *Concordia, industria, integritas.* Les événements de 1813 et de 1814 les servirent merveilleusement; c'est par eux, en grande partie, que les puissances coalisées contre la France firent les emprunts qui leur étaient nécessaires pour l'entretien de leurs troupes; on les chargea aussi de payer ou de recevoir les subsides, les indemnités de guerre, les rentes, etc. A partir de ce moment, l'établissement des frères Rothschild prit des proportions colossales, il engloba, pour ainsi dire, toute l'Europe : gouvernements, commerce et industrie, tout tomba aux pieds de cette puissance nouvelle. L'empereur d'Autriche anoblit les frères Rothschild en 1815, les créa barons en 1822 et les nomma tous consuls généraux dans les villes qu'ils habitaient. Leur zèle pour la religion de leurs pères, leurs immenses richesses, qui s'élèvent à plus de 2 milliards, firent dire plaisamment qu'ils se proposaient de rétablir à leurs frais le temple de Salomon.

ROTHSCHILD (Anselme, baron DE), banquier, fils aîné du précédent, né à Francfort en 1773, mort dans la même ville en 1855. Il prit, après la mort de son père, la direction de la maison de Francfort, à la tête de laquelle il resta constamment, prit une part active à la fondation des quatre grandes succursales de Paris, Londres, Vienne et Naples, et contribua par son habileté financière à la colossale prospérité de sa maison.

ROTHSCHILD (Salomon, baron DE), banquier, frère du précédent, né à Francfort en 1774, mort à Paris en 1855. Fondateur de la succursale de Vienne, il partagea avec son frère Anselme la plupart des grandes affaires de l'Allemagne, entra en relations d'amitié avec le prince de Metternich et se fit remarquer par sa bienfaisance. Ayant abandonné la direction de la maison de Vienne à son fils, le baron Anselme-Salomon, qui devint membre du Reichsrath autrichien, il alla se fixer à Paris, où il dirigea la maison fondée dans cette ville, concurremment avec son frère James. — Son fils, le baron ANSELME, grand amateur d'art et qui a formé un des plus beaux cabinets du monde, est mort près de Vienne en 1874, laissant trois fils, MM. Nathaniel, Ferdinand et Albert de Rothschild. C'est le dernier de ces frères qui a pris la direction de la maison de Vienne.

ROTHSCHILD (Nathan, baron DE), banquier, frère des précédents, né à Francfort en 1777, mort dans cette ville en 1836. Son père l'envoya en Angleterre en 1798, pour y faire du commerce. Après avoir séjourné à Manchester, il se fixa à Londres vers 1806 et se livra aux plus fructueuses spéculations. Après la mort de son père, il resta à la tête de la maison de Londres et joua un rôle considérable dans les grandes opérations financières entreprises en commun par les cinq frères. En 1813, il prêta des sommes considérables au gouvernement anglais et à divers autres gouvernements, devint consul (1820), puis consul général d'Autriche (1822), et ne porta jamais le titre de baron, qui lui fut conféré, ainsi qu'à toute sa famille, en 1822. Il avait épousé la fille d'un riche négociant de Londres, M. Cohen. Nathan de Rothschild mourut dans sa ville natale, où il était allé assister au mariage d'une de ses nièces. Son fils Lionel lui succéda à la tête de la maison de Londres.

ROTHSCHILD (Charles, baron DE), banquier, frère des précédents, né à Francfort en 1788, mort à Naples en 1855. Il fut mis à la tête de la maison fondée à Naples et la dirigea jusqu'à sa mort. Le baron Charles contribua à constituer les finances du Piémont et de la Toscane et se chargea avec ses frères de Londres et de Paris des emprunts romains de 1831 à 1856, emprunts qui s'élevèrent à plus de 200 millions.

ROTHSCHILD (James, baron DE), banquier, le dernier frère des précédents, né à Francfort-sur-le-Mein en 1792, mort à Paris en 1868. Il vint s'établir à Paris vers 1812 et fut accrédité, en 1822, comme consul général de l'Autriche dans cette ville. Doué d'une extrême activité, d'une aptitude merveilleuse pour les affaires, il contribua puissamment à la prospérité de la grande maison des Rothschild. Dès 1823, il souscrivit pour le gouvernement de la Restauration un emprunt de près de 500 millions, se chargea avec ses frères de presque tous les grands emprunts d'Etat en Portugal, en Prusse, en Autriche, en France, en Italie, en Belgique, et participa à presque toutes les grandes opérations financières françaises sous Louis-Philippe et sous le second Empire. Ce fut également le baron James, surnommé le prêteur des rois, qui prit l'initiative de la construction des chemins de fer français. Il fournit aux frères Pereire les sommes nécessaires pour obtenir l'adjudication du chemin de fer de Paris à Saint-Germain et fit construire le chemin de fer du Nord. Accusé sans motif d'avoir spéculé sur les grains lors de la disette de 1847, il put craindre un instant, après la révolution de 1848, de n'être plus en sûreté à Paris. Son château de Suresnes fut pillé et incendié, et il allait quitter la France lorsque le préfet de police Caussidière l'engagea à rester, et mit à sa disposition un piquet de la garde républicaine qui, nuit et jour, stationna dans la cour de son hôtel. Le baron envoya 50,000 fr. aux blessés de février, illumina pour montrer qu'il n'était point hostile aux institutions républicaines et continua paisiblement ses opérations de banque. Lorsque Caussidière, forcé de quitter la France, entreprit pour vivre à Londres un commerce de vins, le baron James, se souvenant du service qu'il lui avait rendu, n'eut garde d'offrir à son ancien protecteur de l'argent que celui-ci eût refusé. Il fit mieux : il commanda tous les ans une telle quantité de vins à Caussidière que celui-ci eût pu vivre confortablement rien qu'avec les seuls bénéfices de son unique opération avec le financier de la rue Laffitte. Ce dernier ne s'en vanta jamais; mais Caussidière se plaisait à citer ce trait de délicate reconnaissance. Grâce à ses grands emprunts d'Etat, à ses opérations de banque ou de change, aux grandes entreprises commerciales ou industrielles qu'il avait créées ou protégées, il avait gagné des sommes immenses. Le baron James dota richement ou créa divers établissements israélites, notamment un vaste hôpital situé rue Picpus, et la synagogue de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Chaque année il envoyait en Judée de grosses sommes que les rabbins du pays distribuaient aux pauvres, et les juifs d'Orient lui attribuaient le projet de racheter Jérusalem au gouvernement turc. Il avait fait de son château de Ferrières, dans le département de Seine-et-Marne, la plus somptueuse des résidences. Il y donna en décembre 1862, à l'occasion d'une visite que lui fit le chef de l'Etat, des fêtes splendides qui eurent un grand retentissement. Outre ce château, son hôtel de la rue Laffitte et son château du bois de Boulogne, il possédait cinquante et une maisons à Paris; de plus il avait des propriétés dans presque toutes les grandes villes de l'Europe, notamment des palais et des maisons à Rome, à Naples, à Florence et à Turin. Jusqu'à la fin de sa vie, le célèbre financier montra une activité prodigieuse. Il était vif, emporté, bourru et avait l'abord peu aimable. Mais si on lui a reproché souvent d'être brutal avec les petits, il ne l'était pas moins avec les grands. Un jour, le comte de Morny, dit-on, pénétra dans son cabinet pendant qu'il était encore occupé. « Prenez *ein* chaise, lui dit le baron sans le regarder. — Pardon, fit le visiteur blessé, vous n'avez pas entendu mon nom. Je suis le

comte de Morny. — Eh bien! repartit James de Rothschild sans lever les deux yeux de dessus son papier, prenez *teux* chaises. » On raconte qu'il ne portait jamais sur lui que 40 fr., 50 fr. au plus. « Cette habitude, disait-il, m'a économisé 300,000 ou 400,000 fr. dans ma vie, on se laisse entraîner. Vers la fin de sa vie : il devint quelque peu maniaque. « Au club de la rue Royale, où il avait l'habitude de faire son whist avant de dîner, dit M. Wolff, on riait beaucoup du singulier porte-monnaie du baron. Le porte-monnaie fermait à clef ; il portait cette clef à une petite chaîne à la montre. Pour payer 10 sous, il fallait que le baron cherchât d'abord sa clef, qu'il ouvrît ensuite la serrure, et souvent il ne trouvait même pas 50 centimes dans son porte-monnaie. » A son club, on l'appelait le baron, tout court ; les autres étaient barons de quelque chose ; et il tenait infiniment à son titre. Grand amateur d'œuvres d'art, il en avait réuni une admirable collection dans son château de Ferrières. De son mariage avec sa nièce, fille du baron Salomon de Rothschild, le baron James a laissé quatre fils, MM. Edmond, Gustave, Alphonse et Nathaniel de Rothschild. — L'aîné, le baron Edmond DE ROTHSCHILD, né à Paris vers 1826, s'est fait naturaliser Français en 1848 et a épousé, en 1856, sa cousine, la fille du baron Lionel, de Londres. Il a pris, après la mort de son père, la direction de la maison de Paris (1868). Pendant le siége de cette ville, en janvier 1871, il donna avec ses frères pour 300,000 fr. de bons de vêtements destinés aux nécessiteux. Lors de l'emprunt de 1872 pour la libération du territoire, la maison Rothschild souscrivit pour une somme de 2,750,000,000 de francs. — Son frère, le baron Gustave, a succédé à son père, en 1869, comme consul général d'Autriche à Paris ; le troisième frère, le baron Alphonse, est devenu, en novembre 1868, administrateur du chemin de fer du Nord et, en février 1870, consul général de la confédération de l'Allemagne du Nord à Paris.

ROTHSCHILD (Lionel-Nathan, baron DE), banquier, né à Londres en 1808, est le fils du baron Nathan, à qui il a succédé dans la direction de la maison de Londres en 1836. Il épousa cette même année sa cousine Charlotte de Rothschild, fille du baron Charles. En 1867, le baron Lionel fut élu député de Londres à la Chambre des communes. Mais, appartenant à la religion israélite, il refusa de prêter serment sur l'Evangile et ne fut point admis à siéger. Ses électeurs s'obstinèrent à le réélire. Enfin, en 1858, le Parlement l'exempta de la formalité du serment et depuis lors il a siégé à la Chambre des communes dans les rangs du parti libéral. Il s'est montré un constant champion de la liberté commerciale et des impôts directs. — Son frère, Antony de ROTHSCHILD, né en 1810, a reçu de la reine d'Angleterre, en 1846, le titre de baron, est devenu consul général de l'Autriche à Londres en 1858, et a été nommé, en 1861, haut shérif de Bucks. — Un second frère des précédents, le baron Mayer DE ROTHSCHILD, né en 1818, mort en 1874, épousa, en 1850, Juliana Cohen, dont il eut une seule fille. Il devint député lieutenant de Buckingham, puis fut nommé, en 1859, par la ville de Hythe, député à la Chambre des communes, où il vota constamment avec les libéraux.

ROTHWEIL (*Aræ Flaviæ*, *Rotovilla*), ville murée du Wurtemberg (Forêt-Noire), sur le Neckar, à 75 kilom. S.-O. de Stuttgard, 56 kilom. de Tubingue ; 5,400 hab. Gymnase, école polytechnique élémentaire. Fabriques de soieries ; commerce de cotons, chicorée, café. Importantes foires à bétail. Marchés importants. Commerce considérable avec la Suisse, à la confédération de laquelle elle était autrefois alliée, avec le titre de ville libre impériale. Dans les environs sont les bains minéraux d'Iungbrannen, au N.-E., et le château et l'ancienne abbaye impériale de Rottenmünster, au S. Les Français s'en emparèrent en 1640, après un siége pendant lequel le maréchal de Guébriant fut blessé mortellement.

RÔTI, IE (rô-ti, I) part. passé du v. Rôtir. Cuit à sec, sans eau ni sauce : *Viande* RÔTIE. *Poulet, gigot* RÔTI. *Marrons* RÔTIS. *Homère nous montre toujours ses héros se nourrissant de chair* RÔTIE, *nourriture la plus simple de toutes, et qui demande le moins d'apprêt.* (Michelet.)

— Par ext. Desséché, brûlé : *L'herbe qui y pousse pendant la saison des pluies est en peu de temps* RÔTIE *par le soleil.* (B. de St-P.)

— s. m. Viande rôtie ; service consistant en viandes rôties : *Servir le* RÔTI. *Quitter la table au* RÔTI. *On soupa ; il y eut quelques tables où le* RÔTI *manqua.* (Mme de Sév.)

Aussitôt de chez eux tout *rôti* disparut.
BOILEAU.

— Loc. fam. *S'endormir sur le rôti*, Négliger ce qui demande des soins assidus, de la vigilance : *On vient, tenons-nous ferme : il ne s'agit pas ici de* S'ENDORMIR SUR LE RÔTI. (Scribe.)

— s. f. Tranche de pain grillée : RÔTIE *au vin.* RÔTIE *à l'huile, à la graisse. Une grive qui ne repose pas sur une* RÔTIE, *sa couche naturelle, ne doit jamais paraître sur une bonne table.* (Roques.)

— Se dit quelquefois pour TARTINE : *Une* RÔTIE *de confitures. Une* RÔTIE *de beurre. Une* RÔTIE *de miel. On apporta des* RÔTIES *délicatement beurrées et salées à point.* (Brill.-Sav.)

— Loc. fam. *Faire des rôties*, Manger avec délices : *Il adore le sel ; il en* FERAIT DES RÔTIES.

— Constr. Exhaussement pratiqué sur un mur mitoyen et ayant la demi-épaisseur de ce mur.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille, le murex ou rocher rameux.

— **Syn. Rôti, rôt.** V. RÔT.

— **Encycl.** Art culin. Le *rôti* vraiment digne de ce nom, qui fait venir l'eau à la bouche de tous les gourmets, est le *rôti* de broche, et c'est par une extension fautive que l'on appelle *rôties* les viandes traîtreusement étouffées dans un four. Le *rôti* est ordinairement une pièce de consistance, morceau de boucherie, de venaison ou volaille, qui se sert au milieu du repas ; il est indispensable dans tout dîner bien ordonné, et l'on n'a encore vu que Mme de Scarron qui fût capable de le faire oublier à ses convives en le remplaçant par une conversation variée. « C'est, dit Grimod de La Reynière, le plat le plus apparent, le plus cher, le plus vivement attendu, et celui sur lequel l'amphitryon fonde le complément des éloges qu'il croit mériter. Il est très-important que le *rôti* réponde, par son éclat, par sa cuisson, par sa tendreté à l'attente des convives ; car, s'il est mesquin, brûlé ou dur, on oublie que tout ce qui l'a précédé était excellent ; une morne stupeur règne pendant tout le service ; chacun baisse les yeux en gardant le silence, et l'amphitryon, honteux et confus, ne peut se racheter de cet affront qu'à force d'excellents vins d'entremets ; cet auxiliaire peut seul dérider les fronts, ramener la parole et faire oublier le *rôti* manqué. Cinq minutes de plus ou de moins à la broche pouvant décider du sort du *rôti* le plus somptueux, on sent qu'il est presque impossible de saisir l'instant précis où il doit être retiré. Ce n'est donc pas une exagération de dire que les bons rôtisseurs sont encore plus rares que les grands cuisiniers. Dans les maisons ordinaires, où le cuisinier est tout à la fois rôtisseur, il est presque impossible que le *rôti* soit bon ; la broche réclame une attention exclusive ; elle exige qu'on se consacre tout entier à son service... Une autre cause empêche de manger de bons *rôtis* dans les grandes maisons ; c'est la défectuosité des broches tournantes, mécaniques encore dans l'enfance et dont la construction annonce la plus complète ignorance des lois de la physique et de la chimie gourmande. Comment veut-on, en effet, que le *rôti* qui tourne sans cesse et d'une manière uniforme, fixé à une broche isolée, ouverte à tous les vents, exposée à tous les courants d'air d'une cuisine souvent froide, soit cuit également, et surtout conserve ses principes volatils, dans lesquels réside la finesse de son goût ? C'est une chose impossible. Aussi, les *rôtis* cuits dans ces boîtes de fer-blanc, connues sous le nom de *cuisinières*, sont-ils infiniment plus succulents, d'une coction bien plus égale et bien plus prompte. Malheureusement, ces cuisinières, qu'on appelle dans d'autres pays et à plus juste titre *rôtissoires*, sont exclues des grandes maisons et reléguées dans les petits ménages ; ne soyons donc plus étonnés si les *rôtis* y sont en général beaucoup meilleurs que dans les hôtels. »

Sous le rapport de la cuisson, les *rôtis* de bœuf et de mouton, les pièces de gros gibier doivent être saisies par un feu vif, que l'on diminue graduellement ; le *rôti* est à point lorsqu'il commence à s'en exhaler une fumée légère, que des gouttelettes de sang apparaissent et que la viande offre une certaine résistance au toucher. Le veau, la volaille et le menu gibier doivent être menés moins vivement ; une cuisson un peu plus lente, devant un feu modéré, leur convient mieux. En général, il faut d'une heure et demie à deux heures et demie pour rôtir convenablement un gros morceau, pièce de bœuf ou de veau, gigot de mouton ou cuissot de chevreuil, quartier de sanglier, râble de lièvre, dinde, oie, etc. ; et d'une demi-heure à une heure pour les petites pièces, poulet, canard, perdreau, bécasse.

Grimod de La Reynière établit un parallèle entre les manières dont on fait cuire les *rôtis* en France et en Angleterre : « L'Angleterre, dit-il, n'a jamais été fameuse pour ses ragoûts, et ce n'est guère que pour manger des viandes grillées ou *rôties* qu'un gourmand se hasarde à traverser le Pas-de-Calais. Elle doit cet avantage à la nature de son combustible : le charbon de terre produit un feu plus vif, plus ardent que celui du bois, et qui, saisissant la pièce de rôt aussitôt qu'elle lui est présentée, en ferme les pores avant de la cuire ; dès lors, le jus se concentre au lieu de s'évaporer, et dès que l'on a enlevé cette espèce de croûte formée par cette fournaise ardente, ce que l'on coupe ensuite rend une telle quantité de jus que c'est un véritable déluge. Mais que les Anglais ne se hâtent point de triompher ; ce n'est pas même dans toutes les parties du rôt qu'ils nous sont supérieurs, et leur méthode ne peut s'adapter qu'aux très-grosses pièces de boucherie ou de venaison. On sent bien que cette flamme ardente, qui saisit un aloyau, calcinerait un poulet ; ainsi, dès qu'il s'agit de volailles, de gibier et de petits pieds, les rôtisseurs français reprennent leur supériorité. »

Dans l'ancienne cuisine française, on divisait le *rôti* en gros rôt et petit rôt ; la première classe comprenait les pièces de boucherie et les quartiers de venaison ; la seconde, la volaille et le menu gibier, qu'on désignait sous le nom de *petits pieds*. Le *rôti* devait être servi seul entre quatre saladiers, dont deux de salades potagères, un d'olives et un de citrons ou de bigarades. Aujourd'hui, on sert toujours le *rôti* avec la salade, mais les olives sont considérées comme hors-d'œuvre et on ne sert des citrons qu'avec le gibier. Par ordre d'excellence, on range en première ligne les *rôtis* de gibier : le faisan et les perdreaux, qui se servent soit piqués, soit bardés ; les bécasses, canards sauvages, cailles et grives, le quartier de chevreuil ; au second rang sont les volailles : caneton de ferme, poulet, poularde ou chapon, dindonneau ; la viande de boucherie, gigot, filet de bœuf, rosbif d'aloyau, longe de veau, ne viennent qu'au troisième rang.

Tous les gastronomes sont d'accord sur ce point, qu'une viande *rôtie* bien découpée est toujours présentable ; mais cette opération exige une certaine habileté. Le filet de bœuf se découpe dans le travers et par tranches plus ou moins épaisses, selon le nombre des convives ; le rosbif d'aloyau se découpe de la même manière, après qu'on a enlevé les filets intérieur et extérieur. Quand il s'agit d'un gigot de mouton, on prend le manche de la main gauche, on découpe de la droite, perpendiculairement à l'os, en commençant par le bas et en tranches minces. On enlève ensuite la portion musculaire de l'avant-pied et, en dernier lieu, la partie du dessous. L'épaule de mouton se découpe par tranches ; la chair la plus rapprochée des os étant la meilleure doit toujours s'offrir la première. Pour le cochon de lait, on sépare la tête auprès des épaules ; on coupe la peau rissolée aussi près des os que possible et on la sert par portions.

La volaille se couche sur un des côtés ; on enlève d'abord les deux membres qui se trouvent en dessus ; on la retourne et l'on agit de même avec les deux autres membres, après lesquels on attaque le blanc le long du sternum. Le croupion et la carcasse ne se servent qu'en dernier. Pour l'oie et le canard, on enlève, par deux sections longitudinales, les filets des deux côtés du sternum, filets qui se partagent en deux ou plusieurs parties ; on soulève ensuite les membres. Le pigeon se coupe en quatre parties égales ; les cuisses, morceau préféré, s'offrent les premières. Les perdrix se découpent comme la volaille ; les ailes sont les meilleures et se servent les premières.

L'habitude seule permet de bien découper et de bien servir à table ; tous les préceptes du monde seraient impuissants à donner l'adresse nécessaire. « L'essentiel, lorsqu'on est chargé de découper, dit Cardelli, c'est de le faire avec une fourchette à trois pointes, assez solide pour résister à la force qu'on est obligé quelquefois d'employer ; avoir ensuite un bon et large couteau, bien affilé surtout : après avoir sorti la pièce qui doit être découpée hors du plat, de crainte de répandre la sauce, on y procède, assis, avec célérité, dextérité et propreté. Enfin, pour peu que l'on ait une connaissance, même superficielle, des articulations ou de la disposition générale des os qui peuvent se trouver dans le morceau sur lequel on opère, il n'est ni long ni difficile de découper. »

— *Rôti sans pareil.* L'auteur de l'*Almanach des gourmands* donne la recette suivante de ce *rôti* : une belle olive est mise dans le corps d'un becfigue auquel on a coupé la tête et les pattes ; le becfigue se place dans un ortolan bien gras, qui remplit le corps d'une mauviette, bardée de lard et sans pattes ni tête ni gros os. La mauviette entre dans une grive qui remplit une caille non bardée, mais enveloppée d'une feuille de vigne. Un vanneau lardé reçoit la caille et s'engouffre dans un beau pluvier doré, contenu par un perdreau qui remplit une bécasse. Une sarcelle, qui enveloppe le tout, entre dans le corps d'un jeune canard sauvage, auquel une jeune poularde sert de linceul. Cette dernière disparaît dans le corps d'un beau faisan enveloppé par une oie. Enfin, l'oie étant placée dans le corps d'une très-belle poule d'Inde, on enveloppe le tout par une grosse outarde, en ayant soin de tasser et de remplir les vides, s'il en existe, avec de bons marrons et de la farce. On pique le tout de clous de girofle, de lard, de jambon, etc. ; on sale, on poivre ; on place dans un pot d'une capacité convenable et fermant hermétiquement ; on laisse vingt-quatre heures sur un feu lent et doux ; un four chauffé modérément remplace avantageusement l'âtre.

« Il est facile d'imaginer, dit Grimod de La Reynière, que les sucs de tant de différents volatiles, mêlés par cette douce cuisson, et leurs principes divers identifiés les uns aux autres, par suite de cet intime rapprochement, donnent à ce *rôti* sans pareil un goût merveilleux ; vous avez en lui la quintessence des plaines, des forêts, des marais et de la meilleure basse-cour. Au reste, l'industrie d'un cuisinier habile varie ce *rôti* selon les saisons, les lieux et la dépense que l'on veut faire. » Grimod de La Reynière aurait pu pousser plus loin la plaisanterie. Rien n'empêche de mettre l'outarde dans une autruche, l'autruche dans un bœuf, le bœuf dans un éléphant, et de placer le tout à la broche, devant un grand feu. L'éléphant, le bœuf, l'autruche, etc., ne seraient peut-être pas très-bons ; mais en rejetant successivement toutes les enveloppes, on arriverait enfin à l'olive, qui ne pourrait manquer d'être succulente.

ROTIER s. m. (ro-tié — rad. *ros*). Techn. Fabricant de ros ou peignes de tisserand.

ROTIFÈRE s. m. (ro-ti-fè-re — du lat. *rota*, roue ; *fero*, je porte). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, type de la famille des rotifères, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces ou dans les mousses humides : *Les* ROTIFÈRES *des toits peuvent continuer à vivre sans interruption et à se propager dans les eaux douces.* (Dujardin.) *Les* ROTIFÈRES *possèdent un appareil respiratoire très-compliqué.* (Bory de Saint-Vincent.)

— s. m. pl. Famille d'infusoires systolides ou rotateurs, ayant pour type le genre rotifère. ‖ On dit aussi ROTATEURS.

— **Encycl.** Le genre *rotifère* se compose d'animaux microscopiques, atteignant tout au plus $0^{m},001$ de longueur, quand ils sont dans leur plus grand état d'extension. Ils ont un corps oblong ou fusiforme, assez mince, mais susceptible de se contracter complétement en boule, mou, mais revêtu d'un tegument résistant qui peut se plisser avec une certaine régularité pendant la contraction, et un pharynx musculeux armé d'une paire de mâchoires en étrier ; ils diffèrent entre eux, par le nombre des denticules de ces mâchoires, par leurs lobes ciliés plus ou moins développés, par les appendices de leur queue et par la présence et la situation de leurs points oculiformes. Les *rotifères* nagent au moyen de deux lobes, qui s'épanouissent à volonté de chaque côté de la bouche et qui, bordés de cils vibratiles, produisent l'apparence de deux roues d'engrenage en mouvement ; ils peuvent aussi ramper comme les sangsues, en fixant tour à tour chaque extrémité de leur corps quand il est dans l'état de la plus grande extension. Alors leur corps se termine en arrière par une queue munie de deux ou quatre appendices digitiformes, et en avant par un prolongement aminci et tronqué. Souvent aussi, dans ce même état, quand ils sont fixés par l'extrémité de la queue, ils renversent ou retournent tout à coup leur extrémité antérieure, et le prolongement antérieur disparaît en se contractant ; les bords de la bouche, qui auparavant offrait l'aspect d'une simple fente, se renversent en dehors en se dilatant comme deux larges lobes arrondis et font jouer leurs organes rotiformes.

Ces animaux vivent dans les eaux douces ou entre les mousses humides, ou même dans les cellules lacuneuses de certaines mousses, telles que les sphaignes. Le mouvement de leurs roues, alors qu'ils sont fixés par la queue, fait naître dans le liquide deux tourbillons symétriques, qui amènent à leur bouche les corpuscules flottants dont ils se nourrissent ; Bory de Saint-Vincent prétend que le *rotifère* ramène ainsi à sa bouche ses propres excréments, d'où le nom d'*ézéchiéline* donné par lui à ce genre, par une allusion biblique d'un goût assez douteux. Quelquefois les *rotifères* nagent par le seul effet du mouvement de leurs cils, qui agissent alors comme les roues d'un bateau à vapeur. L'ovaire contient des œufs qui éclosent de très-bonne heure dans son intérieur, en sorte qu'on y trouve toujours des fœtus très-développés et mobiles, presque moitié aussi longs que le corps de la mère. A la face ventrale, en arrière de la bouche, on voit un petit tube charnu, nommé *éperon*, dirigé perpendiculairement en dessous, et dont on ignore l'usage.

Toutes ces curieuses particularités que présentent les *rotifères* avaient excité l'admiration des anciens micrographes. Mais il en est une plus remarquable encore, c'est la propriété qu'ils possèdent de ressusciter, ou plutôt de recommencer à vivre, après avoir été complétement desséchés, lorsque la pluie vient humecter de nouveau les mousses ou le sable des gouttières, dans lesquels ils vivent. Voici ce qu'en dit Spallanzani, qui, le premier, a constaté ce fait particulièrement curieux : « Transportés hors de l'élément qui leur est naturel et nécessaire, ils périssent, ils se dessèchent et ne conservent aucune apparence de vie ; ils ne sont plus qu'une matière terreuse, friable, passive, morte. Il ne faut pas confondre cet état de mort avec la léthargie à laquelle sont sujets divers animaux ; ceux-ci perdent, à la vérité, l'usage des parties et de leurs fonctions ; mais l'organisation reste intacte ; les fluides diminuent seulement de quantité ; ils ne sont que stagnants ; quelquefois même ils continuent leur mouvement, et les solides conservent une flexibilité qui les rend susceptibles d'exercer l'action qui leur est particulière. Les animalcules infusoires sont, au contraire, réduits à un état de désorganisation complète, conforme, sous tous les rapports, à la mort réelle des autres animaux. Si on les transporte dans un liquide, ou qu'on les arrose avec une seule goutte d'eau, ils se réorganisent, s'animent peu à peu et deviennent sensibles comme auparavant à l'action des stimulus ; ils offrent tous les caractères du mouvement et de la vie ; et si, sans création nouvelle, sans multiplication apparente, leurs organes reprennent leur action primitive, exécutent les mêmes mouvements, reviennent enfin à la

vie, quel autre nom donner à cet acte que celui d'une véritable résurrection? »

V. de Bomare ajoute ce qui suit : « Lorsque le sable dans lequel le *rotifère* vit se dessèche, l'animalcule se contourne, s'allonge, se contracte, se rapetisse, perd le mouvement et sa forme; si on laisse tomber alors sur lui une goutte d'eau, il se développe et bientôt rampe avec vitesse; il en est, dit-on, qui ressuscitent seize fois de la même manière, et quelques-uns, demeurés à sec et morts pendant quatre ans, ressuscitent encore promptement; ce temps, quoique long, l'est bien moins que celui du petit animal anguilliforme du blé rachitique, qui ressuscite après vingt et un ans. Cet effet devient plus prompt quand on emploie de l'eau chaude; il devient plus tardif si les *rotifères* sont placés sur un sable très-dispersé; il n'a plus lieu quand il n'y a plus de sable; il paraît aussi qu'ils perdent la faculté de ressusciter quand on les dessèche ailleurs que sur du sable, peut-être parce qu'ils sont alors exposés à toute l'action de l'air. Lorsqu'ils sont desséchés, tout leur corps se réduit à un atome de matière durcie, qui, percé avec une aiguille, se brise en particules. Le froid de la glace les fait contracter; des eaux imprégnées de sel ou de vitriol, ou mêlées de sucs, tels que celui d'ail, ou d'huile, les tuent, et ils ne ressuscitent plus. »

Ce phénomène, nié par Bory de Saint-Vincent et d'autres naturalistes, a été démontré par Schultz et expliqué par Doyère. On ne l'observe toutefois que chez les *rotifères* qui habitent les mousses des toits et des vieux murs. Ceux qui vivent dans l'eau des marais périssent sans retour par la dessiccation, à moins, peut-être, dit Dujardin, qu'ils n'aient été compris, avec une foule d'autres petits animaux aquatiques, dans le dépôt limoneux qui reste à sec en été et fournit une nouvelle population aux eaux que ramène la saison pluvieuse. On suppose que ceux-ci peuvent être emportés par les vents avec la poussière qui s'accumule entre les touffes de mousses. Du reste, les *rotifères* des marais ne diffèrent pas zoologiquement de ceux des toits; ceux-ci peuvent continuer à vivre sans interruption et à se propager dans les eaux douces, où ils peuvent facilement être entraînés par les eaux pluviales.

Le genre *rotifère* a été diversement envisagé par les auteurs; quelques-uns en ont fait une famille renfermant un certain nombre de types génériques distincts. Les anciens les avaient désignés sous les noms plus ou moins bizarres d'*animalcules à deux roues*, *chenilles aquatiques*, *poissons à la grande gueule*, etc. La distinction des espèces est assez difficile dans ce groupe. Le *rotifère* commun est le mieux connu; il atteint jusqu'à $0^m,001$ de longueur; il a souvent des organes rotatoires larges de $0^m,0001$ et des points rouges oculiformes très-rapprochés de l'extrémité antérieure. Le *rotifère* enflé s'en distingue par ses dimensions plus petites.

ROTIFORME adj. (ro-ti-for-me — du lat. *rota*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une roue.

ROTIN s. m. (ro-tain). Partie de la tige du rotang dont on fait ordinairement des cannes; canne faite de tige de rotang : *Un* ROTIN *à pomme d'or. Dans l'Indoustan, on ne fait agir le peuple qu'à coups de* ROTIN. (B. de St-P.)

— Bot. Syn. de ROTANG.

RÔTIR v. a. ou tr. (rô-tir. — La présence de l'accent circonflexe nous indique une suppression du *s;* en effet, le vieux français disait *rost*, *rosti*, *rostir*. Cette ancienne forme nous permet immédiatement de rattacher ce mot à une racine germanique, que nous retrouvons dans l'ancien haut allemand *rostan*, griller, l'allemand moderne *ræsten* et *rost*, le danois *riste*, l'anglais *to roast*, le hollandais *roosten*, l'islandais *rosta*. Ces différents mots paraissent dériver d'un primitif qui avait le sens de gril, grille, et qui a formé une autre série de termes similaires ayant ce dernier sens, *rost*, *rist*, etc. On peut encore rapprocher notre mot *rôtir* des idiomes celtiques : en irlandais *rosdaim*, griller, en gallois *rhostiavv*, en breton *rosta*, etc. Le provençal *roustir* et l'italien *arrostire* se rapprochent, plus que le français actuel, de la forme primitive). Faire cuire à sec, sans eau ni sauce : RÔTIR *un dindon, un poulet à la broche.* RÔTIR *un gigot au four.* RÔTIR *un poisson sur le gril.* RÔTIR *des marrons sous la cendre. Le sauvage n'a pas de plus grand bonheur que de faire* RÔTIR *son ennemi et de s'en assimiler la substance.* (Toussenel.)

— Par ext. Dessécher, brûler : *Le soleil* A RÔTI *ces fleurs. Le feu m'*A RÔTI *les jambes.*

— Par plaisant. Livrer au supplice du feu : RÔTIR *les hérétiques est un remède impuissant contre l'hérésie.*

— v. n. ou intr. Etre rôti : *Prenez garde que la viande ne* RÔTISSE *trop.* (Acad.)

> Un jour, au coin du feu, nos deux maîtres fripons
> Regardaient *rôtir* des marrons :
> Les escroquer était une très-bonne affaire.
>
> LA FONTAINE.

— Etre excessivement chauffé : *Vous* RÔTISSEZ *au soleil; venez à l'ombre. Je m'éloignai du feu; je* RÔTISSAIS. *En Turquie, le maître est à l'ombre tandis que les esclaves* RÔTISSENT *au soleil.* (Th. Gaut.)

— *Feu à rôtir un bœuf*, Feu très-ardent.

— *Rôtir le balai*, Passer sa vie dans des emplois obscurs. ‖ Mener une vie déréglée, libertine : *Nous le trouvâmes occupé à composer un thème sous les yeux de son précepteur, qui était un vieux prêtre galicien, qui* AVAIT, *comme on dit*, RÔTI LE BALAI. (Le Sage.) ‖ Selon Génin, cette façon de parler « est un vestige des croyances populaires du moyen âge, une allusion au sabbat et à la manière dont les sorcières y étaient transportées. On croit généralement aujourd'hui qu'elles s'y rendaient sur un manche à balai. Mais cette opinion n'est qu'une dégénérescence d'une opinion plus ancienne et qui est la véritable. Tous les meilleurs auteurs nous certifient que les sorcières allaient au sabbat montées sur un bouc très-hideux et barbu (le diable lui-même déguisé sous cette forme) et tenant à la main un balai enflammé, dont la lumière éclatante et sinistre éclairait leur voyage nocturne à travers les airs. C'est pourquoi Régnier, parmi les objets qu'il découvre en furetant le bouge de son *mauvais gistre*, met sur son inventaire :

> Un balet pour brusler en allant au sabbat.

Ainsi, dire d'une femme qu'elle *a rôti le balai*, cela revient à la traiter de vieille sorcière, qui a passé par toutes les voluptés immondes du sabbat. »

— *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*, N'être bon, n'être propre à rien.

Se rôtir v. pr. Etre rôti : *Prenez garde que votre poulet ne* SE RÔTISSE *trop.* (Acad.)

— S'exposer, être exposé à une chaleur excessive : SE RÔTIR *au soleil.* SE RÔTIR *au coin de la cheminée.*

— Rôtir à soi : *Laissez-moi me reculer, je* ME RÔTIS *les jambes.*

ROTIS s. m. (ro-ti). Agric. Labourage d'une terre en friche.

RÔTISSAGE s. m. (ro-ti-sa-je — rad. *rôtir*). Action de faire rôtir; résultat de cette action : *Le* RÔTISSAGE *du cacao est encore une opération délicate, qui exige un certain tact presque voisin de l'inspiration.* (Brill.-Sav.)

ROTISSER v. a. ou tr. (ro-ti-sé). Agric. Défricher.

RÔTISSERIE s. f. (rô-ti-se-rî — rad. *rôtir*). Etablissement où l'on vend de la viande rôtie : *Acheter un poulet à la* RÔTISSERIE.

RÔTISSEUR, EUSE s. (rô-ti-seur, eu-ze — rad. *rôtir*). Personne qui vend des viandes rôties : *Le dîner est trop exigu; il faut aller chercher un poulet chez le* RÔTISSEUR. *Sous Louis XIV, des Iroquois, étant venus à Paris, ne furent émerveillés que des boutiques de* RÔTISSEURS. (Mme Necker.)

— Personne qui fait, qui est habile à faire des rôtis : *On trouve mille cuisiniers contre un parfait* RÔTISSEUR. (Grimod de La Reynière.) *Un* RÔTISSEUR *habile devine au premier coup d'œil qu'il faut tirer une volaille de la broche ou lui laisser faire encore quelques tours.* (Brill.-Sav.)

— *Rôtisseur en blanc*, Marchand qui vend des viandes toutes parées et lardées pour être rôties.

— **Encycl.** L'industrie du *rôtisseur* est une de celles qui florissaient dans les villes du moyen âge. A cette époque, les *rôtisseurs* ne se bornaient pas à faire cuire des volailles, comme aujourd'hui, mais ils débitaient toutes sortes de venaisons et de viandes grillées et surtout des bandes de lard dont nos aïeux faisaient leur régal. Du temps de Rabelais, c'est-à-dire au XVIe siècle, les *rôtisseurs* étaient déjà connus sous ce nom. Dès le XIIIe siècle, la corporation existait à Paris sous la qualification d'*oyers*, parce que les oies étaient un des mets les plus estimés à cette époque et que ces industriels en débitaient une certaine quantité, découpées par tranches, après la cuisson. Les *rôtisseurs* sont désignés sous le nom d'*oyers* ou d'*oyeurs* dans les anciens statuts des corporations de Paris, au *Livre des mestiers* rédigé par Etienne Boileau, prévôt de Paris. C'était donc là, en quelque sorte, leur dénomination officielle. Les *rôtisseurs* furent confondus dans la suite avec les maîtres queux ou maîtres cuisiniers, qui reçurent leurs statuts du roi Louis XII en 1509. Cinquante ans plus tard, le nom d'oyers avait définitivement fait place au mot *rôtisseurs*. Ils reçurent ainsi que les cuisiniers, auxquels ils étaient mêlés, de nouveaux statuts de Louis XIV en 1683. Dans les anciennes *rôtisseries* du bon vieux temps, un jeune aide, apprenti *rôtisseur*, tournait à l'aide d'une manivelle la broche, longue de plus d'une aune, chargée de volailles et de pièces de viande. Puis l'on songea à remplacer l'aide-tournebroche par un chien qui avait à exercer à peu près le même manége que les chiens des cloutiers d'autrefois. On a imaginé depuis un système beaucoup plus simple, plus commode, qui consiste en un ressort de grosse horlogerie et deux contre-poids, à l'aide desquels la broche est mue régulièrement et avec la lenteur nécessaire à une bonne cuisson.

Dans le vieux Paris, qui disparaît depuis vingt ans, il était des industriels ambulants qui rappelaient sur une petite échelle les *rôtisseurs* du Châtelet et des Ecoles; c'étaient les marchands de grillades tels qu'on en voyait encore il n'y a pas plus de vingt ans (1875), sur l'ancien marché des Innocents. Mais ceux-ci ne faisaient rôtir les viandes que dans la poêle, et la volaille était chose trop luxueuse pour leur commerce et leur clientèle. Aujourd'hui, le four a remplacé, chez un grand nombre de *rôtisseurs*, les grands feux clairs d'autrefois et la flamme des fagots. Ces industriels, qui habitent de préférence les quartiers ouvriers, ceux surtout où sont établis les grands ateliers, débitent non-seulement des tranches de volailles rôties, mais encore du bouillon, des pommes de terre et des poissons frits, toutes choses qui peuvent être emportées facilement et mangées soit à l'atelier, soit chez le marchand de vin, quand l'atelier reste fermé à l'heure des repas, et qui permettent à l'ouvrier de vivre aussi économiquement que l'exige son modique salaire. L'établissement des crèmeries, qui présentent à la population ouvrière les mêmes avantages d'économie avec plus de commodité encore et un peu plus de confortable, a fait aux *rôtisseurs* une assez sérieuse concurrence.

— **Allus. littér. On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur**, Axiome gastronomique formulé par Brillat-Savarin. V. CUISINIER.

RÔTISSOIRE s. f. (rô-ti-soi-re — rad. *rôtir*). Ustensile de cuisine servant à rôtir les viandes, et appelé aussi CUISINIÈRE.

ROT-JE s. m. (ro-tje — mot holland. qui signif. *rat*). Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de tempête dans le nord de l'Europe : *Le* ROT-JE *fait son nid sous les débris des rocs écroulés.* (Anderson.)

— **Encycl.** Le *rot-je* est une espèce ou une variété de pétrel ou oiseau de tempête. Sa taille est petite et sa couleur noirâtre. Il vit dans les mers boréales, particulièrement au Spitzberg et au Groenland. Son cri imite, dit-on, assez bien le cri d'un petit rat. De là le nom que lui ont donné les Hollandais et les Hambourgeois, et qui signifie *rat*. D'après Anderson, cet oiseau fait son nid sous les débris des rocs écroulés, dans des creux profonds et étroits, sur le bord de la mer. Aussitôt que les petits sont en état de voler, les parents leur indiquent le chemin en se glissant adroitement les premiers sur les pierres jusqu'à la mer où ils peuvent prendre leur essor. Les marins du Nord, lorsqu'ils voient ces oiseaux se réunir et voler en troupes par un temps calme, se regardent comme assurés d'être bientôt exposés à un gros temps.

ROTOMAGIEN, IENNE s. et adj. (ro-to-ma-ji-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Rouen, dont le nom ancien est Rotomagus; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROTOMAGIENS. *La société* ROTOMAGIENNE. ‖ On dit plus ordinairement ROUENNAIS, AISE.

— *Société des Rotomagiens*, Société d'archéologues anglais.

— **Encycl.** La société des *Rotomagiens* fut fondée en Angleterre dans les premières années de ce siècle, dans le but de rechercher une ville perdue, nommée *Rotomagum*, située à dix *millia* de *Lundinum* (Londres), et dont parle fréquemment César dans ses *Commentaires*. Tous les ans, les *Rotomagiens* se réunissent en quelque endroit, à 10 milles de Londres et font des fouilles en compagnie. Mais Rotomagum, toujours introuvable, reste un mystère pour les archéologues qui ne connaissent pas, si près de Londres, de ruines pouvant rappeler l'existence d'une ville romaine et qui se disputent encore sur l'exacte longueur du mille romain, ainsi que sur l'endroit d'où la mesure doit être prise.

ROTOMAGUM. V. ROTOMAGIEN.

ROTOMAGUS, *Rouen*, ville de la Gaule, chez les Véliocasses. Elle était la métropole de la Lyonnaise IIe. V. ROUEN.

ROTONDE s. f. (ro-ton-de — du lat. *rotundus*, rond). Archit. Edifice circulaire, surmonté d'une coupole : *Eglise, chapelle en* ROTONDE. *Le Panthéon, à Rome, s'appelle maintenant la* ROTONDE. (Acad.) ‖ Petit pavillon de forme circulaire, porté par des colonnes et élevé dans un parc, dans un jardin.

— Chem. de fer. Nom donné aux remises circulaires ou polygonales dans lesquelles on remise les locomotives.

— Compartiment particulier d'une diligence : *Une place de* ROTONDE. *Monter dans la* ROTONDE.

— Modes. Espèce de fraise soutenue par du carton, que les élégants portaient autour du cou : *Qui eût dit, en me voyant avec ma* ROTONDE, *que je courois fortune de ramer?* (Voiture.) ‖ Manteau taillé en rond et retombant à grands plis.

— **Encycl.** Chem. de fer. Dans les *rotondes*, toutes les voies convergent au centre, où une plaque tournante sert à la manœuvre des machines lorsqu'on veut les faire passer d'une voie sur une autre. Le nombre des voies de remisage est en rapport avec le diamètre de la plaque; lorsque cette dernière est petite, ce nombre est de douze, et, lorsqu'on emploie les grandes plaques portant la machine et le tender, le nombre peut s'élever à seize. La première *rotonde* polygonale a été construite au chemin de fer de Londres à Birmingham, il y a environ une trentaine d'années; elle était découverte dans le milieu. Toutes celles que l'on a établies depuis ont été couvertes en métal ou en ardoise, à cause de la difficulté que l'on rencontrait pour y faire travailler les ouvriers l'hiver, et des dommages qu'y éprouvaient les machines. Depuis quelques années, on a remplacé les *rotondes* par des demi-rotondes renfermant la plaque tournante dans l'intérieur de leur construction, ainsi que par des demi-rotondes dites en fer à cheval, dans lesquelles les murs du bâtiment sont concentriques à la plaque tournante, laquelle est placée au centre de la demi-circonférence et complétement en dehors de la remise. Ces demi-rotondes, qui peuvent contenir jusqu'à vingt-quatre machines, coûtent beaucoup plus cher par locomotive que les *rotondes* polygonales et que les remises rectangulaires. Chaque voie de remisage des *rotondes* et des demi-rotondes ne portant qu'une seule machine avec son tender, on peut dégager une machine quelconque sans déranger les autres. Les *rotondes* sont éclairées par des baies vitrées ouvertes dans les murs et par une lanterne qui, placée au milieu des combles, donne en même temps issue à la fumée, et quelquefois par des châssis à tabatière. Les demi-rotondes sont éclairées par les portes qui livrent passage aux locomotives et par la lanterne qui existe sur tout le développement de la demi-circonférence moyenne. Ces remises, comme toutes celles que l'on établit pour les locomotives, sont munies de fosses à piquer le feu entre les rails de chaque voie, de robinets pouvant fournir l'eau soit pour le lavage, soit pour le remplissage, et d'aqueducs donnant écoulement aux eaux de nettoyage, qui pourraient s'amasser dans le fond des fosses. Au point de vue de la construction, on peut citer les *rotondes* d'Epernay (chemin de fer de l'Est) et de Nevers (chemin de fer du Bourbonnais). Quant aux demi-rotondes, elles se sont répandues avec une telle rapidité et elles ont été construites immédiatement sur de si grandes dimensions, qu'il serait trop long d'énumérer la liste de ces belles constructions; cependant, parmi celles-ci, on peut remarquer les demi-rotondes en fer à cheval du chemin de fer d'Orléans, ainsi que les demi-rotondes du chemin de fer du Nord.

Rotonde (CAFÉ DE LA), célèbre café de Paris, situé dans le jardin même du Palais-Royal, adossé à la galerie Beaujolais. Fondé à l'époque de la Révolution, il fut acquis, en 1806, par un sieur Angilbert qui ouvrit depuis, en 1822, le fameux café du boulevard dit café de Paris, à l'angle de la rue Taitbout (ce dernier café a disparu). C'est au café de la Rotonde que fut ouverte la souscription en faveur de la première ascension des frères Montgolfier. Le souvenir de ce fait a longtemps été relaté sur une table de marbre. C'est encore au café de la Rotonde que les gluckistes et les piccinistes venaient se quereller au sortir de l'Opéra, situé alors au Palais-Royal. Il va sans dire qu'il faut comprendre ici sous le nom de café de la Rotonde non-seulement la rotonde proprement dite, la construction légère adossée à la galerie et dont nous avons parlé au début, mais encore les salons voisins, séparés par la galerie et qui dépendent du même établissement. Les bustes de Gluck, de Piccini, de Philidor, de Grétry, de Sacchini ornaient l'un des salons du café de la Rotonde. Ce café, un peu déchu aujourd'hui de son ancienne splendeur, a joui longtemps d'une vogue que l'invasion des alliés (1814-1815) ne fit pas décroître. Au début de 1814, Angilbert, propriétaire du café de la Rotonde, tomba malade et garda le lit depuis cette époque jusqu'en juillet 1815. Pendant cet intervalle, la gestion de la maison dut être confiée au premier garçon, Casimir B... Quand Angilbert se leva, il apprit de Casimir B... que la fréquentation assidue du café par les Anglais, les Prussiens et les Russes lui avait rapporté un bénéfice net de 467,000 fr. Le proverbe si connu : *La fortune vient en dormant*, a rarement été mieux justifié. Angilbert se retira peu de temps après et ses successeurs n'eurent pas, fort heureusement pour nous, la chance de retrouver des succès analogues. Le café de la Rotonde a cependant encore ses beaux jours, principalement l'été.

ROTONDITÉ s. f. (ro-ton-di-té — du lat. *rotundus*, rond). Etat, forme de ce qui est rond : *La* ROTONDITÉ *d'une sphère, d'une boule.*

— Grosseur, corpulence d'une personne : *Bien que les héros de sa race ne deviennent jamais fort obèses, il avait acquis une* ROTONDITÉ *fort respectable.* (E. Sue.)

> J'aurais un bon carrosse à ressorts bien pliants,
> De ma *rotondité* j'emplirais le dedans.
>
> REGNARD.

— **Syn. Rotondité, rondeur.** V. RONDEUR.

ROTONDO, montagne de l'île de Corse, sur les limites des arrondissements d'Ajaccio et de Corte, à 12 kilom. S.-O. de cette dernière ville, par 42° 13′ de latit. N. et 6° 43′ de longit. E. Elle s'élève à 2,672 mètres au-dessus de la mer, se rattache au S. au mont d'Oro, et au N.-O. à la Bocca-di-Vergio, et envoie un embranchement au N.-E. vers Corte. On y trouve de beaux granits de diverses couleurs.

ROTOQUAGE s. m. (ro-to-ka-je). Eaux et for. Rétablissement de la marque des futaies coupées.

ROTOQUER v. a. ou tr. (ro-to-ké). Eaux et for. Faire le rotoquage de : ROTOQUER *une futaie.*

ROTOURS (Jean-Julien ANGOT, baron DES), amiral français, né au château des Rotours (Orne) en 1773, mort en 1844. Il fut de bonne heure destiné au métier des armes. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Brest et s'embarqua, en 1791, comme aspirant volontaire sur la gabare la *Bretonne*, destinée à une croisière dans la Méditerranée. Après quelques courses sur le littoral, il partit sur l'*Eole* pour Saint-Domingue et fit la campagne de l'île. En 1799, il fut nommé enseigne, puis bientôt après commandant du cutter le *Sans-Souci*. Il était lieutenant de vaisseau depuis 1802, lorsqu'il fut envoyé en mission à Lisbonne, auprès du général Lannes, qui fit de vains efforts pour le retenir près de lui. L'année suivante, il croisa aux Antilles, puis prit part, en 1808, à la bataille de Trafalgar. En 1809, il fut nommé commandant du vaisseau l'*Albanais*, en station sur l'Escaut, prit part aux combats qui eurent lieu lors de la prise de Flessingue par les Anglais et fut chargé de la défense de plusieurs forts. Il croisa longtemps sur les côtes d'Espagne. La Restauration le nomma capitaine de vaisseau, et, en juillet 1816, il partit pour la Martinique. En 1819, il reçut le commandement d'une expédition chargée de protéger nos pêcheries de Saint-Pierre-et-Miquelon, puis fut envoyé dans le Levant et croisa longtemps à la tête de trois bâtiments dans l'archipel hellénique. Les services qu'il rendit dans cette situation le firent vivement apprécier de Louis XVIII, qui lui demanda un rapport sur l'école navale d'Angoulême qui appelait d'importantes réformes. Il se prononça en cette circonstance pour une école flottante et proposa un intelligent remaniement du programme.

Lorsque la guerre d'Espagne fut résolue, il reçut le commandement d'une division chargée de croiser dans la Méditerranée. Il était à peine à ce poste qu'ayant appris que des corsaires espagnols s'étaient emparés de quatre navires venant de Marseille et que le gouvernement espagnol s'obstinait à ne point restituer à leurs propriétaires, il s'embossa en face du port d'Algésiras et signifia au commandant d'avoir à donner satisfaction à nos nationaux. Cette démonstration amena le commandant espagnol à composition, et les navires furent rendus.

Cette action d'éclat valut au commandant des Rotours de nombreuses félicitations, et il fut appelé au commandement par intérim de l'armée navale mouillée devant Cadix. Il remit peu après ce commandement à l'amiral Duperré. Après de brillants faits d'armes sur les côtes de Cadix, des Rotours, qui avait été nommé amiral, fut chargé du commandement de la station de cette ville. Il fut, en 1820, nommé gouverneur de la Guadeloupe, où son administration fut signalée par d'importantes réformes. En 1830, l'altération de sa santé l'obligea à rentrer en France, où il obtint sa retraite en 1838.

ROTROENGE s. m. (ro-tro-an-je). Sorte de petit poëme en usage au moyen âge. ‖ On dit aussi ROTRUENGE.

— **Encycl.** Le *rotroenge*, en faveur au moyen âge et dont il reste quelques spécimens dans la langue des trouvères, était un petit poëme divisé par strophes qu'on chantait en s'accompagnant sur la rote, instrument celtique, *lhrotta britanna*. Il roulait ordinairement sur l'amour et la galanterie. On lit dans le *Brut* de Wace :

> Moult ot à la cour jugléours,
> Chantéors et instrumentours ;
> Moult poissiez oïr chansons,
> Rotruenges et nouviaux sons.

Le *rotroenge* était ordinairement composé de cinq couplets, avec un refrain de deux vers. Les deux vers du refrain rimaient ensemble; les autres rimes variaient dans le cours de la pièce. Un seul *rotroenge*, signalé par Raynouard, ne se conforme pas à ces règles : toutes les rimes y sont semblables et il n'a que quatre couplets. Chanson amoureuse, le plus souvent badine et très-gaie, le *rotroenge* offrait, en général, une coupe de vers très-favorable à la musique. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui contient un grand nombre de *rotroenges*, donne aussi la musique des airs sur lesquels on les chantait. Cette musique est écrite en notes carrées sur quatre ou cinq lignes, tracées à l'encre rouge. Le premier couplet seul est noté. Il est à peu près impossible aujourd'hui de retrouver le mouvement véritable de ces airs; mais la modulation rappelle toujours un peu celle des chants d'église. Plusieurs airs qu'on chante encore dans les provinces de la France, s'ils ne sont pas exactement les mêmes, en sont du moins évidemment dérivés.

ROTROU (Jean), poëte et auteur dramatique français, né à Dreux le 21 août 1609, mort le 28 juin 1650. Il appartenait par sa famille, une des plus anciennes du pays, à la noblesse de robe; ses goûts le portèrent à travailler, tout jeune encore, pour le théâtre, et il donna sa première pièce, l'*Hypocondriaque* ou le *Mort amoureux*, jouée en 1628, un an seulement avant les débuts de Pierre Corneille; Rotrou avait alors dix-neuf ans, et, deux ans plus tard, il avait déjà donné une trentaine de pièces aux comédiens. En ce temps-là, qui est celui de l'enfance de l'art dramatique français, les comédiens ne demandaient qu'à pouvoir renouveler promptement l'annonce de leur spectacle; c'est pour cela que l'inépuisable Hardy leur allait si bien; attaché à une troupe nomade, il la suivait en qualité de poëte ordinaire et fournissait six pièces par mois à ses compagnons d'aventures. Rotrou prit-il d'abord un pareil engagement? C'est assez probable. Chapelain, à qui le comte de Fiesque venait de présenter le jeune poëte en 1632, écrivait à M. Godeau, leur ami commun : « Quel dommage qu'un garçon de si beau naturel ait pris une servitude si honteuse! » La servitude à laquelle Chapelain faisait allusion est clairement expliquée par Gaillard dans sa burlesque *Monomachie :*

> Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages;
> Rotrou fait bien les vers, mais il est *poëte à gages*.

Il est donc vraisemblable qu'au début de sa carrière Rotrou s'associa, comme Alexandre Hardy, à une troupe de comédiens pour lui fournir de ces ébauches improvisées dont Mlle Beaupré disait plus tard : « Nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour 3 écus, que l'on nous faisait en une nuit. On y était accoutumé et nous y gagnions beaucoup. » Cela donnerait l'explication de ces vingt-neuf comédies inconnues qui précédèrent l'apparition de *Cléagénor et Doristhée* (1630). Cette tragi-comédie a déjà plus de valeur que son premier ouvrage connu, l'*Hypocondriaque*, quoique ce ne soit guère qu'une suite de dialogues et de scènes épisodiques formant à peine une action. Mais ces dialogues ont une grâce et un tour délicat qui se présentaient pour la première fois au public. Le vers est souple, harmonieux, la rime riche, la langue nette, élégante et naturelle.

A peine s'est-il produit comme un auteur qui va prendre le premier rang, à peine a-t-il donné la *Bague de l'oubli*, pièce amusante et d'une supérieure distinction, très-applaudie à l'hôtel de Bourgogne, que voici venir un poëte nouveau dont le coup d'essai n'est pas encore le *Cid*, mais *Mélite*, un autre esprit charmant qui badine et cajole avec tout l'agrément de la cour, avec de merveilleuses ressources d'enjouement et de finesse, un maître enfin. Ils s'étaient connus chez le cardinal de Richelieu, avec Bois-Robert, Colletet et l'Estoile, et collaboraient ensemble avec l'illustre cardinal. Corneille était alors, sans contredit, le moins connu de ce groupe littéraire. « Il n'avait trouvé, dit Voltaire, d'amitié et d'estime que dans Rotrou, qui sentait son mérite; les autres n'en avaient point assez pour lui rendre justice. » Rien ne dit cependant que Rotrou n'ait pas été contrarié de sa venue; mais, s'il sentit d'abord quelque secrète jalousie, sa générosité la condamna bien vite, et il trouva le sûr moyen de ne pas envier son rival : ce fut de l'aimer. Désormais le terrible « moi! » de Médée pouvait retentir sur la scène; Rodrigue pouvait défier le comte et jeter ce cri du jeune siècle, avec lequel le duc d'Enghien chargera les vieilles bandes espagnoles à Rocroi :

> Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes biens nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

Rotrou s'était mis hors d'atteinte en faisant sienne la gloire de son ami. Au lieu de perdre le premier rang, il le donnait lui-même, et Corneille, par une admirable modestie, refusait de le prendre. L'auteur d'*Horace* et du *Menteur* se plut toujours à s'incliner devant Rotrou comme devant un maître. Un maître, Rotrou en était toujours un. En même temps que Corneille donnait le *Cid*, il faisait représenter les *Deux Sosies*, où Molière a fait de larges emprunts pour son *Amphitryon ;* le monologue de Junon, qui sert de prologue aux *Deux Sosies*, est un des morceaux les plus éloquents, les plus passionnés de notre vieux théâtre. Entre le *Cid* et *Horace*, il donnait *Antigone*, dont Racine, si sobre de louanges d'habitude, a écrit qu'elle « était remplie de quantité de beaux endroits, » comptant sans doute parmi ces beaux endroits les deux récits entiers qu'il avait d'abord fait entrer dans sa *Thébaïde*. L'année de *Polyeucte*, Rotrou produisait *Iphigénie en Aulide*, qui était digne de servir encore à Racine, mais qui n'eut pas cet honneur et ne servit qu'à Leclerc, escorté de son ami Coras, sans pouvoir les préserver d'un immortel ridicule. L'année de *Théodore*, il donnait la *Sœur*, que Molière, déjà comédien, joua en province et qu'il reprit au Palais-Royal, qu'il représenta même au Louvre, après la mort de Rotrou; il avait si bien étudié le style, l'exposition, l'invention et le détail de cette pièce, qu'il l'a fait passer presque tout entière dans l'*Etourdi*, les *Fourberies de Scapin* et le *Bourgeois gentilhomme*. Jusqu'ici, les relations de Molière et de Rotrou avaient échappé à l'attention de la critique; mais M. Ed. Fournier a découvert, imprimé en tête de l'*Hercule mourant*, le quatrain suivant adressé par Madeleine Béjard à M. de Rotrou sur le succès de sa pièce :

> Ton *Hercule mourant* va te rendre immortel;
> Au ciel comme en la terre, il publira ta gloire,
> Et, laissant ici-bas un temple à ta mémoire,
> Son bûcher servira pour te faire un autel.

Ainsi, en 1636 (c'est la date du volume), Madeleine Béjard était déjà liée avec Rotrou, dont elle avait probablement joué quelque rôle, et l'on sait que le jeune Poquelin quitta vers cette époque la maison paternelle pour suivre Madeleine; il n'est donc pas invraisemblable, comme on l'a prétendu, qu'il ait joué la *Sœur;* toutes les probabilités, au contraire, sont pour cette conjecture.

Tandis que Corneille s'efforçait de retrouver l'art ancien pour créer un art nouveau et s'emparer de l'avenir, Rotrou se défendait de le suivre dans cette voie. Il avait ses liens avec le passé. Même quand il traduit Euripide, Sophocle, Sénèque et Plaute, sa plume, qui va d'elle-même, retourne au romanesque où elle se plaît, aux personnages de fantaisie, à l'intrigue familière, ingénieuse et prévue. La maturité était venue; il s'était marié et avait obtenu, dans sa ville natale, d'honorables fonctions qu'il remplit sérieusement. Il fut lieutenant particulier au bailliage de Dreux, assesseur criminel et commissaire examinateur au comté. Il y siégea tel qu'un statuaire, un penseur, l'a si bien représenté dans le buste actuellement placé au foyer de la Comédie-Française : poëte en robe noire; juge avec cette belle tête fine, élégante, inspirée, dont Caffieri a fixé le modèle et qui est devenue l'image authentique de Rotrou, parce qu'elle est le portrait du génie. C'est à cette époque qu'il écrivit *Saint Genest*, dont la mise en scène, originale et savante, a à peine été surpassée, et qu'il mit sur la scène *Venceslas*, le père obligé de juger son fils coupable et qui abdique, ne pouvant se réduire à le condamner ni à l'absoudre.

On « lui a reproché, il est vrai, de n'avoir su faire des vers faciles difficilement, » selon le précepte de maître Despréaux; précepte que le jeune Racine sut si bien mettre en pratique; on lui a reproché aussi d'avoir été joueur comme les cartes et de s'être trop adonné au plaisir. Mais tout cela n'empêche pas son labeur d'avoir été considérable. Doué d'une facilité vraiment merveilleuse, en une vingtaine d'années il ne composa pas moins de trente-cinq tragédies, tragi-comédies ou comédies, toutes en cinq actes et en vers. La plupart sans doute ne sont point des chefs-d'œuvre, mais quelques-unes, comme *Venceslas* ou *Saint Genest*, ont mérité de prendre rang à côté des pièces du grand Corneille, et, bien qu'il n'ait point gardé un renom égal à celui de son émule, c'est à lui que l'on rapporte à bon droit l'honneur d'avoir fondé la scène française. Ce qui le fit dédaigner dès que Racine parut, c'est qu'il s'était toujours affranchi des règles de l'école, qu'il avait souvent déserté le genre grec pour se faire espagnol; mais il était assez riche d'imagination et de style pour être lui à ses heures, au gré de son génie ou de son caprice, voire même en prenant modèle sur Lope de Vega et Calderon. Il estimait que ce n'était point dégrader la tragédie que de prêter des sentiments humains à ses personnages et de faire mouvoir ceux-ci ailleurs que sur les bords du Tibre ou de l'Euphrate. C'est pourquoi, de l'avis même de Voltaire, Rotrou fut véritablement le fondateur du théâtre français. On peut aussi le considérer comme le précurseur de l'école romantique. Il est tel passage de *Saint Genest* qui, par l'originalité du coloris et l'audace de l'image, dépasse la langue même de Corneille et vient se rattacher aux plus heureuses hardiesses de notre époque. Quelques-uns de ses vers ont une allure toute moderne.

Sa fin fut digne de sa vie; Rotrou mourut victime de ses devoirs de magistrat. Dans les derniers jours de juin 1650, il se trouvait à Paris lorqu'il apprit qu'une maladie épidémique sévissait à Dreux; il y retourna aussitôt. Son père lui écrivit pour le conjurer de quitter ce foyer d'infection; il lui répondit que son devoir était de rester là où était le danger. Voici sa lettre, digne d'être conservée : « Le salut de mes concitoyens m'est confié; j'en réponds à ma patrie. Je ne trahirai ni l'honneur ni ma conscience. Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisque au moment où je vous écris on sonne pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu... » Il fut emporté par le fléau peu de jours après.

L'Académie française, en 1810, avait donné la *Mort de Rotrou* pour sujet du concours de poésie; ce fut le doux et élégiaque Millevoye qui remporta le prix. En 1867, une statue en bronze a été élevée à Rotrou par sa ville natale. Le statuaire, M. Allasseur, a été bien inspiré en plaçant la lettre que nous venons de citer dans les mains de ce poëte qui fut en même temps un digne citoyen.

Voici la liste chronologique des pièces de Rotrou : l'*Hypocondriaque* ou le *Mort amoureux*, tragi-comédie (1628; imprimée en 1631, in-4°); la *Bague de l'oubli*, comédie (1628; imprimée en 1633, in-4°); *Cléagénor et Doristhée*, tragi-comédie (1630; imprimée d'abord à l'insu de l'auteur, et en 1635 seulement de son consentement); *Diane*, comédie (1630; imprimée en 1635, in-4°); les *Occasions perdues*, tragi-comédie (1634; imprimée en 1636, in-4°); l'*Heureuse constance*, tragi-comédie (1631; imprimée en 1636, in-4°); les *Ménechmes*, comédie (1632; imprimée en 1636, in-4°); *Hercule mourant*, tragédie (1632; imprimée en 1636, in-4°); la *Célimène*, comédie (1633; impr. en 1637, in-4°; 1661, in-12; retouchée par Tristan et imprimée sous le titre d'*Amaryllis*, 1653, in-4°); l'*Heureux naufrage*, tragi-comédie (1634; imprimée en 1638, in-4°); *Céliane*, tragi-comédie (1634; imprimée en 1637, in-4°); la *Belle Alphrède*, comédie (1634; imprimée en 1639, in-4°); la *Pèlerine amoureuse*, tragi-comédie (1634; imprimée en 1638, in-4°); *Filandre*, comédie (1635; imprimée en 1637, in-4°); *Agésilaus de Colchos*, tragi-comédie (1635; imprimée en 1637, in-4°); l'*Innocente infidélité*, tragi-comédie (1635; imprimée en 1637, in-4°); *Clorinde*, comédie (1636; imprimée en 1637, in-4°); *Amélie*, tragi-comédie (1637; imprimée en 1638, in-4°); les *Sosies*, comédie (1636; imprimée en 1638, in-4°); les *Deux pucelles*, tragi-comédie (1636; imprimée en 1639, in-4°; 1653, in-12); *Laure persécutée*, tragi-comédie (1637; imprimée en 1639, in-4°; 1646, in-12); *Antigone*, tragédie (1638; imprimée en 1639, in-4° et in-12); les *Captifs* ou les *Esclaves*, comédie (1638; imprimée en 1640, in-8°); *Crisante*, tragédie (1639; imprimée en 1640, in-4°); *Iphigénie en Aulide*, tragi-comédie (1640; imprimée en 1641, in-4°); *Clarice* ou l'*Amour constant*, comédie (1641; imprimée en 1643, in-4°); *Bélisaire*, tragi-comédie (1643; imprimée en 1644); *Célie* ou le *Vice-roi de Naples*, tragi-comédie (1645; imprimée en 1646, in-4°); la *Sœur*, comédie (1645; imprimée en 1647, in-4°, et sous le titre de la *Sœur généreuse*, 1647, in-12); le *Véritable Saint Genest, comédien païen*, tragédie (1646; imprimée en 1648, in-4° et in-12); *Don Bernard de Gabrère*, tragi-comédie (1647; imprimée la même année, in-4° et in-12); *Venceslas*, tragédie (1647; imprimée la même année, in-4°; retouchée en 1769 par Marmontel); *Cosroës*, tragédie (1649; imprimée la même année, in-8°; retouchée par d'Ussé [1705, in-12]); *Florimonde*, comédie (1655; imprimée la même année, in-4°); *Don Lope de Cardone*, tragi-comédie (1650; imprimée en 1652, in-4°). Toutes ces pièces sont en cinq actes et en vers. On a imprimé après la mort de Rotrou : *Dessein du poëme de la grande pièce des machines de la naissance d'Hercule, dernier ouvrage de M. de Rotrou, représenté sur le théâtre du Marais* (1650, in-4°). On lui attribue les pièces suivantes : *Lisimène*, la *Thébaïde*, *Don Alvare de Lune*, *Florante* ou le *Dédain amoureux* et l'*Illustre amazone*. Il a composé de concert avec les quatre auteurs employés ainsi que lui par Richelieu (Boisrobert, Pierre Corneille, Colletet et l'Estoile) : l'*Aveugle de Smyrne*, tragi-comédie (1638, in-4°; 1639, petit in-8°), et la *Comédie des Tuileries* (1638, in-8°). Le libraire Deroër (Th.) a donné une édition des *Œuvres de Rotrou* (1820, 5 vol. in-8°). M. Viollet-le-Duc le père a mis en tête de chaque pièce une *Notice littéraire et historique*, mais il a supprimé les arguments de l'auteur et les épîtres dédicatoires qui, pour être ridicules, n'appartenaient pas moins à Rotrou et font partie de ses œuvres.

ROTT, rivière de Bavière (bas Danube). Elle prend sa source près et à l'E. du village de Ranatsberg, à 16 kilom. N.-O. de Mühldorf, et se jette dans l'Inn, vis-à-vis de Straubing, après un cours de 110 kilom.

ROTTA ou **ROTTI**, une des îles de la Sonde, au S.-O. de Timor, par 11° 5′ de latit. N. et 120° 50′ de longit. E.; 70 kilom. de longueur sur 25 de largeur. Elle offre une succession de montagnes peu élevées et d'étroits vallons; les cours d'eau sont peu considérables et l'eau y manque quelquefois. Le sol, quoique pierreux, est assez productif; on y cultive du riz, du maïs, du millet, des patates et un peu de coton; les palmiers, le bois d'ébène et une autre espèce de bois semblable à l'acajou y abondent. Elle nourrit beaucoup de buffles, de chevaux, de gibier et d'abeilles. Des navires de tous les pays viennent y faire un commerce d'échange. Les Hollandais y ont un comptoir. Les insulaires ont une taille au-dessus de la moyenne et de longs cheveux plats qui les distinguent des indigènes des îles voisines, dont la chevelure est frisée.

ROTTAIN s. m. (ro-tain). Bot. Syn. de ROTANG.

ROTTBOELLA s. m. (ro-tbeul-la — de *Rottboell*, botan. allem.). Bot. Syn. de STÉNOTAPHRE.

ROTTBOELLIACÉ, ÉE adj. (ro-tbeul-li-a-sé). Bot. V. ROTBOELLIE.

ROTTBOELLIE s. f. (ro-tbeul-lî — de *Rottboell*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminees, type de la tribu des rottboelliées, comprenant des espèces qui habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie. ‖ Syn. de XIMÉNIA, autre genre de végétaux.

ROTTBOELLIÉ, ÉE adj. (ro-tbeul-li-é — rad. *rottboellie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rottboellie. ‖ On dit aussi ROTTBOELLIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre rottboellie.

ROTTE s. m. (ro-te). Métrol. Mesure de poids usitée en Tunisie, et équivalant à environ 500 grammes.

ROTTECK (Charles DE), historien allemand, né à Fribourg-en-Brisgau en 1775, mort en 1840. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, y fut reçu docteur en droit en 1797 et y devint l'année suivante professeur d'histoire. Ses cours, dans lesquels il fit preuve d'un esprit libéral et d'un rare talent d'exposition, attirèrent une foule d'auditeurs et exercèrent une grande influence sur les idées

politiques de la classe moyenne dans le grand-duché de Bade. En 1818, il quitta la chaire d'histoire pour celle de droit naturel et d'économie politique, et publia, à cette époque, sous ce titre : *Pour le maintien de l'université de Fribourg* (1818), une brochure dont l'énergique langage contribua, plus que tout le reste, à assurer l'existence de cette institution. Aussi, lorsqu'en 1819 le régime constitionnel fut mis en vigueur dans le grand-duché de Bade, l'université de Fribourg s'empressa-t-elle d'élire Rotteck pour son représentant à la première Chambre. Il y eut bientôt acquis la réputation d'un orateur éminent et d'un champion infatigable des réformes libérales, et il défendit notamment, avec une vigoureuse éloquence, la nouvelle loi sur la presse; mais plus il s'attirait l'estime et la confiance des libéraux, plus en revanche croissait contre lui la haine des réactionnaires. Les articles qu'il publia dans le journal le *Libéral*, qu'il avait fondé à Fribourg, et les accusations de tendances démagogiques qu'on lança contre lui amenèrent la désorganisation de l'université de Fribourg et la mise à la retraite (octobre 1832) de Rotteck et de Welcker, son confrère d'opinion. Le *Libéral* fut, en outre, supprimé, et il fut interdit à Rotteck d'être, pendant cinq ans, rédacteur d'aucun journal; il dut, à la suite de cette interdiction, renoncer à la direction des *Annales politiques universelles*, dont il avait entrepris la publication en 1830. La ville de Fribourg l'ayant, peu après, élu pour bourgmestre, le gouvernement ne voulut pas confirmer son élection; il n'en fut pas moins réélu, mais se retira de lui-même pour ne pas aggraver la situation de ses concitoyens vis-à-vis du gouvernement. Il jouissait d'une popularité extraordinaire, et son éloignement pour toutes les mesures extrêmes avait su lui concilier l'estime des adversaires politiques contre lesquels il défendit jusqu'à sa mort les idées libérales. On lui éleva à Fribourg, en 1848, un monument qui, renversé après la révolution, a été rétabli en 1862. Il s'était fait connaître des lecteurs de toutes les classes en Allemagne par son *Histoire universelle* (Fribourg, 1813-1827, 9 vol.; continuée plus tard par Steger et par Hermès, Brunswick, 1863, 11 vol., 24e édit.) et par l'abrégé de cet ouvrage, qui fut publié sous le même titre (Stuttgard, 1830-1834, 4 vol.; 1860-1861, 6 vol., 7e édit.). Il a encore laissé : *Galerie historique pour toutes les classes de la société* (Stuttgard, 1828, 3 vol.); *Manuel de droit naturel et d'économie politique* (Stuttgard, 1829-1830, 2 vol.); *Collection d'opuscules, la plupart sur l'histoire et la politique* (Stuttgard, 1829-1830, 3 vol.); *Manuel de politique économique* (Stuttgard, 1835); *Description historique, géographique et statistique de la péninsule pyrénaïque* (Carlsruhe, 1839). Enfin, il avait entrepris avec Welcker la publication du *Dictionnaire politique* (*Staats Lexicon*) [Altona, 1834-1844, 15 vol.; Leipzig, 1856-1866, 14 vol., 3e édit.].

ROTTECK (Charles DE), homme politique allemand, fils du précédent, né vers 1812. Après avoir fait ses études de droit, il se fit inscrire, en 1838, au barreau de Fribourg et devint bientôt, dans cette ville, l'un des chefs du parti républicain. Il assista à l'assemblée d'Offenbourg, qui le chargea de présenter ses réclamations au cabinet des ministres (13 mai 1849), et, élu ensuite membre de la commission provinciale, il prit, après l'établissement du gouvernement révolutionnaire, la direction des affaires de la ville de Fribourg Il siégea plus tard dans l'Assemblée constituante et, lorsque le soulèvement eut été comprimé, se réfugia à l'étranger avec les autres membres du gouvernement révolutionnaire. Il fut amnistié en 1856 et reprit à cette époque l'exercice de la profession d'avocat.

ROTTECK (Hermann DE), frère du précédent, historien et publiciste allemand, né à Fribourg, dans le Brisgau, en 1815, mort dans la même ville en 1845. Il étudia à l'université de sa ville natale le droit et l'histoire, de 1833 à 1837, et donna une nouvelle édition de l'*Histoire universelle* de son père. Il se fit recevoir docteur en philosophie en 1839, fit un voyage en France, puis revint à Fribourg en 1840, où il se fit inscrire parmi les avocats stagiaires. Rotteck était d'un esprit très-libéral et se vit, pour ses tendances républicaines, écarté d'une chaire de philosophie à l'université de Fribourg; chaire qu'il sollicita vainement du gouvernement badois.

On doit à ce personnage : *Sur la concurrence des crimes* (Fribourg, 1840); 2e édition des *Œuvres posthumes* de son père (Pforzheim, 1841, 5 vol.); *Histoire de l'époque moderne de* 1814 *à* 1840 (Fribourg, 1843-1844); cette histoire, qui peut servir de suite à l'*Histoire universelle* de son père, a été commencée dans un esprit peu libéral et porte, vers la fin, la preuve de la conversion de l'auteur aux idées républicaines. Rotteck a encore publié : *Du droit d'immixtion dans les affaires intérieures d'un pays étranger* (Fribourg, 1845, in-8o). Dans cet ouvrage, l'auteur se prononce contre toute intervention tant que les Etats voisins ne sont pas menacés dans leurs intérêts personnels. Enfin, Rotteck a donné des *Essais poétiques* (Fribourg, 1838).

ROTTENHAMER (Jean), peintre, né à Munich en 1564, mort à Augsbourg en 1604. Il fut tout d'abord l'élève de Donhauer, peintre fort ordinaire, puis partit pour Rome, où il força l'attention des amateurs par de petites compositions sur cuivre, qu'il exécutait avec un soin tout spécial. Il donna bientôt un grand tableau, la *Gloire des saints*, qui eut beaucoup de succès. Il partit alors pour Venise avec l'intention d'y étudier les coloristes et s'attacha plus particulièrement à la manière du Tintoret. Il se maria pendant son séjour à Venise, puis revint en Allemagne et se fixa à Augsbourg. Il peignit pour l'empereur Rodolphe le *Banquet des dieux*, et pour le duc de Mantoue le *Bal des nymphes*. Il fit de son premier tableau une répétition bien supérieure au premier et qui passe pour son chef-d'œuvre. Rottenhamer, tout en s'adonnant à la grande peinture, ne négligeait point ses petits tableaux sur cuivre, dont les sujets, pris le plus ordinairement dans la mythologie grecque, étaient gracieusement exécutés et se vendaient mieux que ses tableaux. En dépit de cela, il mourut très-pauvre.

Le musée du Louvre a possédé huit tableaux de Rottenhamer; il ne lui en reste plus qu'un, représentant la *Mort d'Adonis*. Les sept autres avaient pour sujet: le *Jeune saint Jean présentant à l'Enfant Jésus des fleurs cueillies par les anges;* l'*Ecce homo;* le *Christ portant sa croix;* le *Conseil des dieux;* la *Nativité;* le *Jugement dernier;* le *Massacre des innocents*. Ces tableaux, qui avaient été enlevés aux divers musées de l'Europe par les armées de Napoléon, ont été restitués en 1815 à la Hollande, à la Prusse et à l'Autriche.

ROTTENMANN ou **ROTHENMANN**, ville de la Styrie (Judenburg), sur la Palten, à 46 kilom. N.-O. d'Indenbourg et à 70 kilom. O.-N.-O. de Bruck; 1,500 hab. Forges, fabriques d'objets de taillanderie, surtout de faux. Mines de plomb et de cuivre et carrières de marbre aux environs.

ROTTER, rivière de Hollande (Hollande méridionale). Elle se forme dans le canton de Hillegondsberg, près du village de Moerkapelle, de divers courants qui sortent de plusieurs marais, coule d'abord au S., puis au S.-S.-O., entre dans le canton de Rotterdam et, après avoir traversé une partie de la ville de ce nom, s'y joint à la Meuse par la droite, après un cours de 20 kilom.

ROTTERDAM, ville du royaume de Hollande (Hollande méridionale), au confluent de la petite rivière de Rotter et de la Meuse, à 56 kilom. S.-S.-O. d'Amsterdam, 22 kilom. S. de La Haye; par 51° 55′ 19″ de latit. N. et 20° 8′ 59″ de longit. E.; 115,000 hab. Ch.-l. d'arrond., de division militaire et de l'administration de la navigation de la Meuse. Résidence d'un lieutenant-colonel commandant de place de 3e classe; d'un directeur de la police, d'un directeur des convois et licences et d'agents consulaires étrangers. Cour royale; Académie des sciences, fondée en 1771; école latine, prison centrale du royaume pour les jeunes détenus. Bibliothèque; musée d'antiquités et d'histoire naturelle. « Rotterdam, dit M. Esquiros, est une ville plus jeune et plus aventureuse qu'Amsterdam; elle n'a point la grandeur de son aînée; on y chercherait en vain ces beaux palais de marbre, au moins à l'intérieur, qui racontent toute l'histoire des richesses de la Hollande. On n'y voit pas ces rues pittoresques dont les magasins et les boutiques ont été accommodés au goût moderne, mais où le haut des maisons a conservé une forme ancienne, une physionomie sombre et sévère. Rotterdam s'élève sur la Meuse, qui dans cet endroit est une belle rivière, presque une mer d'eau douce, avec un flux et un reflux. Comme Rotterdam est la première grande ville qu'on rencontre en venant de la Belgique, elle annonce dignement la Hollande. Les vaisseaux entrent dans toute la ville par une multitude de canaux qui se croisent et se continuent les uns les autres. Cette flotte pacifique, ces bâtiments de bois mêlés aux maisons de brique, ces mâts qui se marient aux flèches des édifices publics, ces voiles et ces pavillons qui flottent au vent; ces habitations bourgeoises dont les perrons descendent dans l'eau; ces comptoirs, ces magasins, ces tentes de voiles sous lesquelles des hommes comptent, notent, reçoivent, vérifient les marchandises; la statue d'Erasme, c'est-à-dire l'esprit, le jugement, l'atticisme, debout au milieu de cette activité commerciale qui, elle aussi, poétise la matière, tout cela laisse dans l'esprit du voyageur un long souvenir. Les habitants d'Amsterdam reprochent aux négociants de Rotterdam d'être défectionnaires; ils les accusent d'abandonner les bonnes et saines traditions du vieux commerce hollandais pour les utopies de la Grande-Bretagne. La vérité est que les commerçants s'y déclarent partisans du libre échange, qu'ils risquent un peu leurs capitaux, qu'ils entrent en lice avec les associations anglaises sur les marchés des deux mondes. Dans le style des rues, des quais, des constructions, on sent le mouvement d'une ville qui veut rompre les anciennes formes sous lesquelles s'enveloppe fièrement sa rivale. » Rotterdam est le point où la navigation maritime et la navigation fluviale se rencontrent, les navires de mer ne remontant guère le fleuve au-dessus de Rotterdam. Le long du fleuve se trouve une suite de quais magnifiques, où les grands navires venant des Indes et de l'Amérique peuvent, sans être allégés, aborder à quelques mètres de distance des magasins qui doivent recevoir leur chargement. Toute la ville, pour ainsi dire, est un grand dock, et la conséquence en est que les déchargements s'y font avec une économie extraordinaire. C'est surtout l'application de la vapeur à la navigation maritime et fluviale qui a aidé à la prospérité récente de Rotterdam, comme entrepôt entre l'Angleterre d'un côté et l'Allemagne de l'autre. Quoique dépourvue longtemps de chemin de fer, cette ville possède dans ses nombreuses lignes de vapeur de mer et dans la voie du Rhin des ressources qui lui ont permis de soutenir vigoureusement la concurrence d'Anvers, du Havre, de Brême et de Hambourg. Des services réguliers entre Rotterdam et les places de Londres, Hull, Leith, Bristol, Newcastle et plusieurs autres ports d'Angleterre; le Havre, Bordeaux, Dunkerque, Copenhague, Stettin, Saint-Pétersbourg, les principaux ports de la Méditerranée, d'une part, et, de l'autre, les services réguliers de remorqueurs sur le Rhin, présentent des avantages d'économie que ne sauraient offrir, pour les articles encombrants, les chemins de fer. Le commerce spécial de Rotterdam n'est pas tout à fait en rapport avec le grand mouvement de transit de cette ville; les relations avec les colonies hollandaises, particulièrement avec Java, en forment l'élément le plus remarquable. Les relations de Rotterdam avec la France sont très-actives, et elles tendent chaque année à se multiplier. Les marchandises importées de France à Rotterdam sont les vins et, dans les bonnes années, les orges et d'autres céréales. L'industrie de cette ville est loin d'être aussi considérable que son commerce; elle se borne à quelques distilleries et à des raffineries de sucre dont les produits sont exportés surtout dans le Levant.

« Rotterdam, dit M. A.-J. Du Pays, présente la forme d'un triangle équilatéral dont la Meuse forme la base et dont le sommet est la porte de Delft, près de la station du chemin de fer hollandais. Elle est coupée par un grand nombre de canaux; ils divisent ses différents quartiers en îlots plus ou moins grands qui communiquent au moyen de ponts-levis, de ponts à bascule ou de ponts de pierre. Sept ou huit de ces canaux ont une importance particulière : ils forment autant de ports, où les plus grands navires peuvent stationner devant les entrepôts. De larges quais bordent ces canaux. Quelques-uns sont plantés d'arbres. Le plus beau est celui de *Boompjes*, le long de la Meuse. Sa largeur, les arbres qui y répandent leur ombrage, la multitude des navires qui y sont rangés, les beaux points de vue dont on y jouit sur le cours et sur les rives de la Meuse en font le lieu de prédilection des étrangers. » Rotterdam a été souvent comparée à Venise. « Moralement, dit un écrivain, il n'y a pas plus de rapport entre Venise et Rotterdam qu'entre Versailles et Saint-Etienne. Venise c'est le rêve, et Rotterdam c'est l'action. A Venise, on fait peu de chose; à Rotterdam, tout le monde travaille. A Venise, toute maison est un palais, un monument. A Rotterdam, à l'exception de la cathédrale, tout monument est une maison. » La rue principale, celle que bordent les magasins les plus importants et qui porte le nom de *Hoogstraat* (rue Haute), est établie au centre de la ville sur une digue qui protége la cité contre les inondations de la Meuse. Cette rue partage la ville en deux parties bien différentes d'aspect. « L'une, ajoute M. Du Pays, la ville intérieure (*Binnenstad*), s'étend au N. et au N.-O. C'est la vieille ville, habitée par la classe bourgeoise; les canaux, les quais y sont plus étroits, les petites rues plus multipliées. Cette partie conserve une physionomie hollandaise plus tranchée; l'autre partie mêle à son caractère hollandais quelque chose de cosmopolite. Cette ville extérieure (*Buitenstad*), conquise sur la Meuse par les efforts persévérants de l'industrie, est la ville du haut commerce. Tout un quartier nouveau s'est élevé dans ces dernières années à l'extrémité de la ville en descendant la Meuse. Aucun espace n'a été réservé pour des places publiques au milieu des canaux qui sillonnent la ville et des rues qui s'allongent en lignes parallèles dans deux directions principales. La grande place du Marché n'est, en réalité, qu'un pont fort large construit sur un immense canal. »

Tel est l'aspect général de cette vaste cité de plus de 100,000 âmes, où, chose étrange, exemple unique, on ne trouve pas la moindre garnison, dit M. Viardot. Elle était toujours troublée par des querelles de soldats et de matelots; on a eu le bon esprit d'éloigner les soldats, et la paix s'est rétablie.

La principale curiosité de Rotterdam est l'ancienne église Saint-Laurent, aujourd'hui temple protestant. C'est un vaste édifice, datant de la fin du XVe siècle. « Approprié à la religion réformée, dit M. Maxime Du Camp, le style gothique, qui est le style catholique par excellence, me paraît une étrange anomalie. Ces voûtes aspirant au ciel, ces chapiteaux fleuronnés, ces orgues immenses, les plus vastes que je connaisse, sont faits pour célébrer les pompes éblouissantes du papisme. Les protestants doivent se trouver dépaysés, surtout lorsqu'ils entendent résonner joyeusement ce carillon, cet hymne païen des catholiques du Nord. » On remarque à l'intérieur du monument : la grille du chœur richement travaillée; l'orgue, que quelques-uns estiment supérieur en étendue et en puissance à celui de Harlem, et de nombreux mausolées en marbre, notamment ceux du vice-amiral Witte-Corneliszoon de Witt et du contre-amiral Brakel. De la plate-forme de la tour carrée, on jouit de l'aspect d'un panorama étendu. Parmi les autres édifices religieux de Rotterdam, nous signalerons : l'église du Sud, rebâtie en partie en 1844; l'église Saint-François, construite à l'instar de la chapelle du palais de Versailles; l'église Saint-Dominique, surmontée d'une coupole; l'église épiscopale anglaise; l'église presbytérienne écossaise, etc.

Rotterdam ne possède pas d'édifice civil très-remarquable. Le palais de la Bourse, qui date du XVIIIe siècle, forme un carré long et renferme une cour intérieure entourée de galeries, que soutiennent des colonnes de marbre. Il est construit en pierre de taille et surmonté d'un clocher avec carillon; les étages supérieurs renferment une collection d'instruments d'astronomie et de physique, de livres et d'objets d'histoire naturelle. L'hôtel de ville est indigne d'une cité importante comme Rotterdam. Au centre de la ville s'élève la statue d'Erasme, en bronze, que l'on dit être le chef-d'œuvre du sculpteur Henri de Keiser. Cette statue fut érigée en 1622. Erasme est représenté en robe de docteur, la barrette sur la tête et lisant dans un livre. Suivant M. Du Pays, c'est un ouvrage très-médiocre, bien que les habitants de Rotterdam la considèrent comme une des curiosités de leur ville; l'inscription porte ces mots : *Viro seculi primario*.

Le musée de Rotterdam, qui possède près de 500 tableaux et de 3,000 dessins, se compose presque entièrement des legs faits à sa ville natale par M. le conseiller Franz-Jacob-Otto Boymans, mort en 1847, qui avait consacré sa vie et sa fortune à former un cabinet de tableaux et de dessins. Si le musée de Rotterdam, malgré ses richesses, ne jouit pas encore d'une grande réputation, « c'est, dit M. W. Burger, qu'il ne contient guère d'œuvres hors ligne, et même, il faut en convenir, que la plupart des peintures les plus saillantes ont été trouvées en mauvais état dans la collection Boymans et sont ou usées ou restaurées. » Parmi les tableaux de ce musée, nous citerons : une *Mer agitée*, par Ludolf Backhuysen; *Prairie*, par Hendrick Backhuysen; un *Paysage avec des animaux*, par Berghem; *Saint Willebrordus*, par Bloemaert; *Portrait de jeune homme*, par Bol; *Intérieur*, par Brakenburg; *Village au bord de l'eau*, par Pierre Breughel; *Paysage indien*, par Jean van Broukhorst; *Paysage*, le *Forgeron*, *Deux chevaux gris pommelé*, par Albert Cuyp; *Portrait d'Erasme*, par Albert Dürer; *Glorification de la Vierge*, par Van Dyck; *Paysage*, par Flinck; *Une fête*, par François Franck; *Jeune femme tenant un enfant*, par Greuze; le *Christ au tombeau*, par Van Heemskerk; *Paysage*, par Hobbema; *Combat de cavalerie*, par Van Hugtenburg; *Peseur d'or*, par Salomon Koning; *Paysage italien*, par Jean Livens; *Portrait*, par Maas; *Prêtre assis*, par Gabriel Metzu; *Portrait de femme* et *Portrait de Maurice de Nassau*, par Mierevelt; *Marchand de poisson*, par Mieris; *Fleurs*, par Abraham Mignon; *Paysage*, par F. Moucheron; *Nègre portant une cruche*, par Murillo; *Portrait de Jacob Cats*, par J. Mytens; *Village au bord d'un canal*, par Neer; la *Famille d'un seigneur*, par Netscher; *Calvaire*, par Van Orley; *Vieux savant lisant*, par Adrien van Ostade; *Charrette arrêtée devant une auberge*, par Isaac van Ostade; le *Bootfpoort à Rotterdam*, par Justin Ouvrié; *Portrait de femme*, par Porbus; *Moine en méditation*, par Salvator Rosa; *Portrait de Van der Linden*, par Rubens; *Paysage*, par Ruysdaël; *Vue d'une rivière*, par Salomon Ruusdall; *Tronc d'arbre*, par Rachel Ruysch; le *Coupeur de nappe* et le *Larmoyeur*, par Ary Scheffer; *Fleurs*, par Seghers; *Sanglier et chiens*, par Sneyders; *Port de mer*, par A. Stork; *Cheval*, par Van de Velde; *Jeune chasseur assis*, par J. Verkolies; *Paysage*, par J. Wouwermans, etc.

Parmi les collections particulières, nous citerons celles de MM. Blokhyzen et Nottebooin. Cette dernière offre quelques-uns des plus beaux ouvrages d'Ary Scheffer et de Paul Delaroche.

Le théâtre n'offre rien de remarquable.

« Les sociétés ou clubs, dit M. J.-A. Du Pays, ont des établissements non-seulement dans la ville, mais encore dans des jardins près de la ville. Dans l'intérieur de la ville, les deux principales sociétés sont celles dites Amicitia et Harmonia. Le Yacht-Club est un vaste palais qui étend sa façade sur le quai Guillaume (*Willemskade*). Les appartements destinés à recevoir le prince Henri des Pays-Bas, frère du roi, président du club, la salle des délibérations, la salle à manger sont décorés avec bon goût. Au faîte de l'édifice s'élève un pavillon, d'où la vue s'étend au loin sur tout le pays d'alentour. On a réuni un musée de petits modèles et la collection des prix gagnés par le club. Les principaux habitants de la ville tiennent à honneur d'être membres du Yacht-Club. »

Les principales promenades de Rotterdam sont : le Parc, le Jardin zoologique et le Jardin. Le Parc est orné de la statue en marbre du poëte national Tollens, œuvre du statuaire Strakée.

L'administration communale de la ville de Rotterdam comprend : un bourgmestre, quatre échevins (*burgemeester en wethouders*) et trente-neuf conseillers communaux (*raadsleden*). Le bourgmestre, choisi habituellement parmi les échevins ou parmi les membres du conseil communal, est nommé par le roi pour six ans et reçoit un traitement. Pour Rotterdam, ce traitement est de 6,000 florins (un peu plus de 12,000 francs). Les échevins, choisis parmi les membres du conseil communal et nommés par les suffrages de ceux-ci pour une période de six années, reçoivent un traitement de 1,500 florins par an (un peu plus de 3,000 francs). Les fonctions des conseillers communaux, nommés pour six ans et dont un tiers est soumis tous les deux ans à une réélection, sont entièrement gratuites.

Le cens électoral pour la commune de Rotterdam est de 50 florins (un peu plus de 100 francs). Quant aux électeurs qui nomment les membres des états provinciaux et généraux, ils doivent payer 100 florins d'impositions.

Les revenus de la commune de Rotterdam, pendant l'année 1868, se sont élevés à 4,632,437 fr., et les dépenses à 4.596,607 fr., soit un excédant en recettes de 35,830 fr.

La population scolaire de Rotterdam, pour l'année 1868, se répartissait de la manière suivante : écoles communales pour l'instruction élémentaire, 2,060 garçons et 1,924 filles ; écoles communales pour l'instruction primaire supérieure, 440 garçons et 426 filles ; soit, au total, 4,850 enfants des deux sexes dans les écoles de la ville.

Le personnel enseignant de ces écoles, au nombre de 30, comprend : 26 instituteurs en chef, logés, chauffés et éclairés et recevant un traitement annuel de 4,500 fr. à 2,700 fr.; 83 instituteurs assistants, ayant un traitement de 1,700 fr. à 800 fr.; 72 élèves instituteurs, avec un traitement de 350 fr. à 100 fr.; 4 institutrices en chef, logées, chauffées et éclairées, recevant un traitement de 4,250 fr. à 1,200 fr.; 18 institutrices assistantes, ayant un traitement de 1,300 fr. à 600 fr.; 13 élèves institutrices, avec un traitement de 250 fr. à 75 fr.

Ecoles des communautés religieuses : pour l'instruction primaire, 3,150 garçons et 2,846 filles; pour l'instruction primaire supérieure, 1,145 garçons et 1,235 filles; soit, au total, 8,376 enfants des deux sexes.

Le personnel enseignant de ces écoles, au nombre de 54, comprend : 41 instituteurs en chef; 166 instituteurs assistants; 82 élèves instituteurs; 13 institutrices en chef; 44 institutrices assistantes; 20 élèves institutrices.

On compte encore à Rotterdam : 3 écoles communales du dimanche pour les domestiques et ouvriers, avec 15 instituteurs et 200 élèves; 11 écoles communales, où les jeunes filles apprennent à coudre, à broder, etc., avec 195 institutrices et 4,179 élèves; 1 école normale pour former des instituteurs, avec 7 professeurs et 171 élèves; 1 école normale pour former des institutrices, avec 4 instituteurs, 2 institutrices et 54 élèves; 1 école normale communale destinée à former des institutrices pour les écoles d'asile, avec 4 institutrices et 140 élèves; 1 école normale supérieure pour la classe aisée, avec 14 professeurs dont le traitement varie de 7,000 fr. à 4,000 fr. Cette école est fréquentée par 123 élèves.

Les cours du gymnase sont suivis par 35 élèves.

L'instruction des jeunes gens de ce pays, que leurs familles destinent pour la plus grande partie au commerce, comporte principalement l'étude des langues modernes. Il existe, en outre, plusieurs institutions et écoles privées.

La classe indigente de la ville de Rotterdam est presque exclusivement secourue par des établissements de bienfaisance particuliers, de sorte que le paupérisme n'impose qu'une charge très-légère à la commune. D'ailleurs, par suite du mouvement considérable qui existe dans le port et des travaux de déchargement des navires, il est presque impossible que l'indigent ne trouve pas à utiliser ses bras.

Rotterdam possède une association particulière, connue sous le nom de *Zeemanshuis* (Maison des marins), qui est à la fois une maison de secours, un refuge, une hôtellerie, un hôpital, une caisse de prévoyance et une maison de banque pour tous les marins hollandais. Tout marin inscrit sur les listes des associés y trouve un logement, une bibliothèque, des soins s'il est malade, et, si son âge ou ses infirmités ne lui permettent plus de reprendre la mer, il peut s'y installer définitivement; là aussi il peut déposer le produit de son travail et le fruit de ses épargnes; là encore il peut s'engager pour un prochain voyage. Cette utile maison de refuge a reçu, pendant l'année 1873, 2,004 marins, officiers ou matelots, qui y ont passé 18,955 journées.

Rotterdam a, au mois d'août de chaque année, une foire extrêmement fréquentée.

On ignore l'origine de Rotterdam, qui reçut le titre de ville en 1270. Vingt-sept ans après, elle fut prise par les Flamands et, en 1418, par Franz de Brederode, capitaine de l'île Hœksche-Word, dans le district de Dordrecht, qui la défendit pendant longtemps avec la plus opiniâtre valeur contre l'archiduc Maximilien. En 1563, un incendie en détruisit la plus grande partie. En 1572, les Espagnols s'en emparèrent par trahison et la livrèrent au pillage. C'est Guillaume Ier qui, en 1580, lui fit obtenir une voix délibérative aux états généraux de Hollande, comme la première de ce qu'on appelait alors les « petites villes. » Les Français s'en emparèrent le 22 janvier 1794. Son commerce souffrit beaucoup pendant les guerres de la Révolution. Dans l'ouragan de février 1825, les eaux de la Meuse s'y élevèrent à une hauteur qui dépassa celle qu'elles avaient atteinte en 1775 et y causèrent de grands dommages. Rotterdam est la patrie d'Erasme, du peintre Van der Werf et du marin Corneille Tromp.

ROTTLÈRE s. f. (rot-lè-re — de *Rottler*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, dont l'espèce type croît dans l'Asie tropicale.

ROTTLÉRIE s. f. (ro-tlé-rî — de *Rottler*, botan. angl.). Bot. Syn. d'HYOPHILE, genre de mousses.

ROTTMANN (Charles), peintre de paysage, né à Heidelberg en 1798, mort à Munich en 1850. Il manifesta, dès son jeune âge, beaucoup de goût pour le dessin et se mit seul à l'étude. Il copiait des estampes ou peignait d'après nature. Il se rendit en 1820 à Munich, où il exposa des aquarelles représentant des vues prises dans les montagnes de la Bavière. Ces paysages attirèrent l'attention du public et firent à l'artiste une certaine réputation. En 1826, Rottmann partit pour l'Italie, d'où il rapporta, entre autres tableaux, une vue de Palerme qui attira l'attention du roi de Bavière. Ce prince le chargea de vingt-huit fresques qui devaient représenter des vues d'Italie. Rottmann se tira, au grand contentement de tous, de ce travail important et reçut de nouvelles commandes. Il partit pour la Grèce et la parcourut à l'effet d'y trouver des sujets pour la décoration de la pinacothèque de Munich; il en revint muni d'esquisses qui lui servirent à exécuter une suite de très-remarquables peintures à l'encaustique. Rottmann mourut peu de temps après l'exécution de cet important travail. Quelques artistes, ses amis, lui ont élevé un monument près du lac de Sturnberg, sur une colline où le peintre allait souvent promener ses rêveries.

ROTULA s. m. (ro-tu-la — dimin. du lat. *rota*, roue). Bot. Genre d'arbrisseaux, dont la place dans la classification n'est pas encore fixée, et dont l'espèce type croît dans les marais et sur les bords des rivières de la Cochinchine.

ROTULAIRE adj. (ro-tu-lè-re — du lat. *rotula*, petite roue). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite roue.

— s. f. Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des serpules.

— Bot. Syn. de STÉNOPHYLLE, genre de végétaux fossiles.

ROTULE s. m. (ro-tu-le — lat. *rotulus;* dimin. de *rota*, roue). Antiq. rom. Manuscrit roulé en forme de cylindre.

— **Encycl.** On sait que les anciens avaient des livres carrés (*codices*) et des livres en rouleaux (*volumina*). Les *rotules* étaient des manuscrits semblables aux *volumina*, mais de dimension plus petite. Ainsi, les lettres, que les Latins écrivirent d'abord sur papyrus, puis sur parchemin, étaient envoyées roulées et entourées d'un ruban dont les deux bouts tenaient au rouleau par le moyen de la cire ou d'une espèce d'argile nommée *creta*, sur laquelle on appliquait le cachet. La correspondance se faisait donc sous forme de *rotules*. Toutefois, on n'a appliqué ce mot qu'à des manuscrits d'une date postérieure à la chute de l'empire d'Occident, et on le trouve encore employé pour des manuscrits de la fin du moyen âge. C'étaient d'ordinaire les actes publics que l'on roulait ainsi. On les écrivait sur du parchemin ou sur des peaux tannées. L'emploi des peaux tannées persista longtemps. La bibliothèque de Bruxelles possède un manuscrit du *Pentateuque* qui date environ du IXe siècle et qui comprend cinquante-sept peaux cousues ensemble; il forme un rouleau de 36 mètres de longueur. On comprend que ce rouleau est trop considérable pour avoir le nom de *rotulus*. Un exemple bien plus récent de l'emploi de la peau tannée est cette veste de cuir sur laquelle Pétrarque écrivait, durant ses promenades, lorsqu'il manquait de papier ou de parchemin. Ce vêtement, couvert de ratures, était encore conservé, en 1527, comme une relique, par le cardinal Sadolet. On usait aussi d'étoffes de soie; suivant Symmaque, cet usage venait de la Perse; il subsistait chez nous au XVIIe siècle et ne cessa que dans le cours du XVIIIe siècle. Ainsi s'expliquent les vers de Boileau, dans sa dixième *Satire :*

> Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
> Qu'ensemble composaient trois thèses de satin,
> Présent qu'en un procès sur certain privilége
> Firent à son mari les régents d'un collége,
> Et qui sur cette jupe à maint-rieur encor
> Derrière elle faisait lire *argumentabor*.

Quand on avait soutenu ses thèses dans les universités, on en faisait tirer quelques exemplaires sur du satin ou de la soie et on les donnait en cadeau, roulés sous forme de *rotuli*.

Un des usages les plus fréquents du *rotulus* fut la lettre circulaire. C'était par lettres circulaires que l'on annonçait la mort des personnages illustres et l'on joignait à cette annonce leur oraison funèbre. Ces lettres, expédiées toujours en forme de *rotulus*, étaient ordinairement fort courtes. On peut cependant en citer une qui avait quatre aunes de long; elle fut expédiée à presque tous les monastères de France, à l'occasion de la mort de Hugues II, abbé de Saint-Pierre-de-Solignac, au diocèse de Limoges.

ROTULE s. f. (ro-tu-le — lat. *rotula*, dimin. de *rota*, roue). Anat. Petit os placé au genou, sur le devant de l'articulation du fémur avec le tibia.

— Comm. Sorte de pastille, de petite tablette.

— Mécan. Genou, pièce destinée à unir deux autres pièces, de façon que celles-ci puissent prendre autour de la première toutes les positions possibles.

— Entom. Nom d'une des pièces du corselet des insectes.

— Bot. Espèce de champignon.

— Echin. Genre d'échinides, de la famille des clypéastres, comprenant trois espèces, dont deux vivent sur la côte occidentale d'Afrique.

— **Encycl.** Anat. La *rotule* est extrêmement mobile; elle obéit et se déplace à la moindre pression. La *rotule*, dit M. Cruveilhier, est de tous les os celui qui présente le plus de variétés, soit dans son volume, soit dans le rapport de ses dimensions entre elles. Elle est aplatie d'arrière en avant et présente une face antérieure, une face postérieure et une circonférence. La face antérieure, sous-cutanée, est convexe et recouverte par les tendons des grands muscles de la cuisse. Une bourse synoviale est interposée entre la *rotule* et le plan aponévrotique qui la recouvre. Sa face postérieure se moule exactement sur la poulie que présente l'extrémité inférieure du fémur; on y voit : 1o une crête articulaire, oblique de haut en bas et de dehors en dedans, répondant à la gorge de la poulie, qui présente la même obliquité; 2o de chaque côté de la crête, une facette articulaire concave, qui se moule sur le condyle correspondant du fémur; 3o une saillie transversale linéaire, qui établit une séparation entre les trois quarts supérieurs de la face postérieure de la *rotule* et son quart inférieur. La circonférence de l'os représente un triangle curviligne, dont la base, épaisse, tournée en haut, donne attache au tendon des extenseurs de la jambe, et dont le sommet, assez aigu et tourné en bas, donne attache au ligament rotulien (Cruveilhier). La *rotule* se développe par un seul point osseux; l'ossification se manifeste vers l'âge de deux ans et demi.

— Pathol. *Luxations.* Les luxations de la *rotule* sont rares; elles ont lieu en dehors ou en dedans. La première se produit pendant les courses à pied ou à cheval, lorsque la face interne du genou vient heurter violemment contre un corps étranger qui résiste. Alors le bord interne de la *rotule*, qui reçoit le coup, est porté en dehors; l'os tout entier se renverse et se porte sur la partie externe de l'articulation. La luxation en dedans a lieu par le même mécanisme, lorsque le choc porte sur le bord externe de l'os sésamoïde. Ces luxations sont dites complètes ou incomplètes, selon que la *rotule* est déviée en totalité ou en partie dans le sens de son axe latéral.

— *Symptômes.* Dans la luxation incomplète en dehors, et c'est la plus fréquente, ce qui frappe d'abord l'attention, c'est la saillie du bord externe de la *rotule* et celle du rebord du condyle interne; entre elles est une dépression qui correspond à la poulie fémorale. On sent la tension du tendon droit antérieur et du ligament rotulien; ils sont déviés en dehors; la jambe est étendue et l'on ne peut la fléchir. La luxation en dedans présente les mêmes caractères que la précédente, mais en sens opposé; la principale saillie est formée par le bord interne de la *rotule;* c'est le rebord du condyle externe qui forme la seconde saillie. En comprimant le point intermédiaire, on applique les téguments sur la portion de la poulie formée par ce condyle. Les trousseaux fibreux sont déviés en dedans; il y a la même extension et la même immobilité de la jambe, qui, d'ailleurs, existent dans toute luxation de la *rotule* (Vidal).

— *Traitement.* La réduction de la *rotule* est quelquefois très-difficile. Il faut mettre la jambe dans l'extension pour relâcher, le plus possible, le tendon des extenseurs et le ligament rotulien. Cette manœuvre est faite par des aides qui fléchissent en même temps la cuisse sur le bassin. Le chirurgien presse sur le bord saillant de la *rotule*, l'abaisse et le pousse en sens opposé de la luxation jusqu'à ce que la *rotule* ait repris sa position normale. Un chirurgien sans aide peut, dans certains cas, réduire seul la luxation. Pour cela, il fait coucher le malade, place sa jambe sur l'une de ses épaules, et les mains restent libres pour agir sur la *rotule.* Après la réduction, on applique un bandage contentif comme dans les fractures du même os.

— *Fractures.* Les fractures de la *rotule* sont plus fréquentes que les luxations. Elles sont occasionnées par une chute sur les genoux, par un choc violent ou par la contraction brusque et énergique du triceps fémoral dans un mouvement des membres inférieurs, tel que l'action de sauter, de lancer un coup de pied. Ces fractures sont transversales, obliques ou comminutives; les déplacements sont nuls lorsque le tissu fibreux qui enveloppe l'os sésamoïde n'a pas été divisé. Dans le cas contraire, le fragment supérieur est entraîné par le tendon du triceps, tandis que le fragment inférieur est retenu par le ligament rotulien, d'où il résulte un écartement plus ou moins considérable.

— *Symptômes.* Tantôt le blessé a fait une chute à la suite de laquelle il n'a pu se relever; tantôt, au moment d'un violent effort musculaire, le malade ressent une vive douleur et un craquement au lieu de la fracture; le plus souvent, il tombe en arrière et la jambe fléchie sous la cuisse. S'il peut se relever et essayer de faire quelques pas, il marche à reculons et en traînant la jambe sur le sol. La partie antérieure du genou est le siége d'une douleur vive; le genou est tuméfié et déformé. Dans le cas de fracture transversale, la *rotule* est élargie, aplatie; les deux fragments sont écartés l'un de l'autre et séparés par une dépression transversale dans laquelle on peut enfoncer l'extrémité des doigts. Au fond de cette gouttière, on sent par la fluctuation le liquide articulaire. En plaçant la jambe dans l'extension, on diminue l'écartement des fragments; on peut même les amener au contact et percevoir alors la crépitation. La mobilité est généralement très-marquée (Follin). Dans les fractures comminutives qui sont produites par cause directe, on observe toujours une ecchymose et un gonflement considérables. Les fractures de la *rotule* sont d'une gravité compromettante pour la solidité des membres inférieurs; car on obtient difficilement la consolidation osseuse et les récidives sont fréquentes. La plupart des individus qui ont eu une fracture de la *rotule* éprouvent une certaine faiblesse dans le membre qui en a été le siége; la marche est difficile, pénible, fatigante, le sujet est incapable de grands efforts. Le chirurgien, dans le but de prévenir ces accidents, devra donc faire tous ses efforts pour obtenir la réunion osseuse.

— *Traitement.* Tout le traitement consiste dans l'application d'un appareil propre à maintenir les fragments en contact et immobiles. Le meilleur moyen est de placer le membre dans une gouttière matelassée, de façon à neutraliser par l'extension l'action des muscles qui s'insèrent sur la *rotule.* On rapproche ensuite les fragments à l'aide d'un bandage. Malgaigne, frappé de l'insuffisance de ces moyens, employait deux crochets métalliques dont les pointes, très-effilées, s'implantaient directement sur les deux fragments de l'os. Ce moyen produit de bons résultats, mais il peut produire aussi des accidents. Un des meilleurs appareils est celui du docteur Marchand. Il se compose de quatre petites courroies, larges de 0m,03 chacune et disposées de façon à former un quadrilatère au centre duquel se trouve la *rotule* fracturée. Les courroies sont rendues mobiles par le moyen de boucles, de sorte qu'on peut agrandir ou diminuer le quadrilatère dont les bords internes pressent contre la circonférence de la *rotule.* Enfin, les deux chefs des courroies perpendiculaires à l'axe de la jambe prennent leur point d'appui sur la face interne de la gouttière dans laquelle on a placé le membre. Avant de serrer l'appareil, on a soin de mettre de la ouate sur les parties qui vont être comprimées, afin d'éviter de blesser les téguments.

— Mécan. Dans la construction mécanique, on donne le nom de *rotule* à des pièces qui, par leurs formes spéciales, peuvent prendre toutes sortes de positions. Les *rotules* ont été employées avec succès pour joindre le tender à la locomotive et permettre la mise en rapport direct de la pompe avec la caisse à eau, ainsi que pour réunir les tuyaux des conduites d'eau qui, placés sur des terrains compressibles, sont soumis à des déformations verticales ou horizontales. Dans les chemins de fer, les tuyaux à *rotule* ont remplacé avec avantage les tuyaux en toile qui reliaient les tuyaux d'aspiration de la pompe et du tender. Ces tuyaux à *rotule* se composent de deux parties glissant l'une dans l'autre; la partie mâle est exactement tournée à la surface, et la partie femelle porte un presse-étoupe qui forme joint; ces deux pièces sont en outre réunies à chacune des parties fixes du tuyau d'aspiration par un joint à *rotule*, de telle sorte que la pièce entière puisse se prêter à tous les mouvements de la machine et du tender. La partie femelle de ces tuyaux à *rotule* porte un entonnoir ou pavillon d'entrée, qui permet d'y engager la partie mâle sans avoir recours à aucune espèce de main-d'œuvre. Lorsque la machine et le tender sont séparés et que l'on veut les réunir, la machine mise en mouvement vient s'appuyer sur le tender, et la partie mâle du tuyau à *rotule*, guidée par le pavillon, vient prendre spontanément sa place. Ces pièces sont appelées *rotules* à cause de la ressemblance qu'elles ont dans la forme et dans le mouvement avec la *rotule* du genou de l'homme.

ROTULÉ, ÉE adj. (ro-tu-lé — du lat. *rotula*, dimin. de *rota*, roue). Hist. nat. Qui ressemble à une petite roue.

ROTULEUX, EUSE adj. (ro-tu-leu, eu-ze — du lat. *rotula*, dimin. de *rota*, roue). Hist.

nat. Qui est marqué de petites taches en forme de roue.

ROTULIEN, IENNE adj. (ro-tu-li-ain, i-è-ne — rad. *rotule*). Anat. Qui appartient à la rotule. ‖ *Ligament rotulien*, Ligament qui assujettit la rotule au tibia.

— **Encycl.** *Ligament rotulien.* Ce ligament fait suite au muscle biceps. Long de 0m,05 à 0m,06, large de 0m,015 et épais de 0m,004 à à 0m,005, le ligament *rotulien* s'insère en bas sur la moitié inférieure de la tubérosité antérieure du tibia, l'autre moitié en étant séparée par une bourse séreuse. En haut, il s'insère au sommet de la *rotule* en se confondant avec le triceps. Il est recouvert par la peau ; il recouvre le paquet graisseux de l'articulation du genou.

ROTUNDICOLLE adj. (ro-ton-di-ko-le — du lat. *rotundus*, rond ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou rond.

ROTUNDIFOLIÉ, ÉE adj. (ro-ton-di-fo-li-é — du lat. *rotundus*, rond ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rondes.

ROTUNDILABE adj. (ro-ton-di-la-be — du lat. *rotundus*, rond ; *labium*, lèvre). Zool. Qui a les lèvres arrondies.

— s. f. pl. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des drasses.

ROTURE s. f. (ro-tu-re — du lat. *ruptura*, rupture, qui, au moyen âge, avait pris le sens de champ défriché, puis celui de petite culture tenue en villenage ; de là le sens moderne du mot). Etat d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble : *Etre né dans la* ROTURE. *Terre, biens en* ROTURE. *Les rois de France guérissent leurs sujets de la* ROTURE *à peu près comme des écrouelles, à condition qu'il en restera des traces.* (Rivarol.) *L'Académie française participa plus qu'une autre à ce besoin d'effacer les traces du passé et de se purger d'une* ROTURE *révolutionnaire.* (Ste-Beuve.)

— Basse condition, situation qu'on doit fuir :

> Mourir de faim est, selon moi,
> La *roture* la plus parfaite.
>
> AUBERT.

— Ensemble des roturiers : *En France, la* ROTURE *était sujette à la taille.* (Acad.) *Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la* ROTURE. (La Bruy.)

ROTUREAU (Armand), médecin français, né à Levaré (Mayenne) en 1819. Il se fit recevoir docteur en médecine à Paris, où il s'est fixé et où il pratique son art (1875). Le docteur Rotureau a fait une étude particulière des eaux minérales et est devenu membre de la Société hydrologique médicale de Paris. Il a publié : *Etude sur les eaux minérales de Nauheim, avec considérations et analyses chimiques*, par Chatin (Paris, 1856) ; *Des principales eaux minérales de l'Europe* (1858-1864, 3 vol. in-8°), comprenant les eaux de l'Allemagne, de la Hongrie, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Suisse ; les *Eaux de l'Allemagne du Nord et celles de la France* (1871, in-8°), etc.

ROTURIER, IÈRE adj. (ro-tu-rié, iè-re — rad. *roture*). Qui n'est pas noble, qui est né dans la roture : *Homme* ROTURIER. *Famille* ROTURIÈRE. *Biens* ROTURIERS. *Quelques gens se couchent* ROTURIERS *et se lèvent nobles.* (La Bruy.) *Pourquoi la noblesse a-t-elle un si grand mépris pour le peuple ? C'est qu'un noble ne sera jamais* ROTURIER. (J.-J. Rouss.)

— Qui tient du roturier, qui appartient à la roture : *Air* ROTURIER. *Manières* ROTURIÈRES. *Elle le rudoie, elle le morigène, elle lui fait honte de ses mœurs rustiques et de ses sentiments* ROTURIERS. (P. de St-Victor.) *Parmi les supplices* ROTURIERS, *la roue me paraît l'emporter sur la vulgaire pendaison.* (Th. Gaut.) *L'usurpation des titres nobiliaires, l'anoblissement arbitraire des noms* ROTURIERS *se rencontrent et se remarquent à chaque pas dans notre société française.* (Prévost-Paradol.)

— Substantiv. Personne roturière, née dans la roture : *Un* ROTURIER. *Une* ROTURIÈRE. *Dans l'esprit du droit divin, le serf, le vilain et le* ROTURIER *sont toujours le sauvage, que l'intérêt de la civilisation commande de traiter en bête de somme.* (Proudh.) *Le roi peut d'un* ROTURIER *faire un lord.* (Mich. Chev.) *Nous autres* ROTURIERS, *nous n'avons pas d'aïeux, nous n'avons que des grands-pères.* (L. Gozlan.)

> Les gens de qualité doivent être ignorants,
> Ce n'est qu'aux *roturiers* à devenir savants.
>
> DESTOUCHES.

> On sent que les honneurs du Louvre
> Iraient mal à ces *roturiers*.
>
> BÉRANGER.

— **Encycl.** Il est vraisemblable que dans l'origine le nom de *roturier* ne s'appliquait qu'aux serfs, aux hommes attachés à la glèbe et aux cultivateurs jouissant d'une liberté relative. Les *roturiers* supportaient toutes les charges de la société et furent pendant longtemps exclus de tous les emplois et de toutes les dignités, comme les plébéiens de la Rome primitive. Le mot de roture s'appliqua à toutes les terres que pouvaient acquérir les *roturiers*, par opposition aux fiefs ou biens nobles. Les biens *roturiers* étaient toujours sous la censive d'un seigneur ; il y a très-peu d'exemples de francs-alleux *roturiers* ; toute terre tenue en roture était assujettie au cens et était l'objet d'une législation assez compliquée et qui variait suivant les coutumes, les localités et les privilèges seigneuriaux.

Dès les premiers temps de la royauté française, la possession d'un fief ne suffisait point pour anoblir les *roturiers* ; elle les affranchissait seulement tant qu'elle subsistait. Dans son ouvrage les *Assises de Jérusalem*, Davot dit à ce sujet : « Les *roturiers* qui acquéraient des fiefs ne devenaient point nobles pour cela, et, pour avoir la permission de posséder ces terres nobles, il leur fallait payer une tenance au roi, qui est appelée droit de franc-fief. »

Mais, en 1470, Louis XI déclara, par une ordonnance du mois de novembre, que tous les possesseurs de fiefs en Normandie seraient, nobles ainsi que leurs descendants, bien que l'on considérât déjà comme nobles tous ceux qui étaient issus des acquéreurs de fiefs, ainsi que le rapporte Poggius dans son *Traité sur la noblesse* : « *Mercatorum vel opificium filii qui divitiis præstant, aut empto prædio rus se conferunt, urbe relicta, atque hujus fructus contenti, semi nobiles evadunt, suisque posteris nobilitatem præbent. Ita plus illis rura et nemus conferunt ad consequendam nobilitatem quam urbes.* » Mais, à raison même de cette faculté accordée aux *roturiers* de s'anoblir, ils ne pouvaient le faire sans l'autorisation du roi : « Et la raison si est, dit Bouteiller, que nul ne se peut anoblir sans l'autorité du roy en son royaume, qui ne vient d'extraction noble, et par acquerre nobles tenemens, il semble qu'ils se anobliroient par longtemps de tenir, et l'acqueste qui noble seroit par eux envieillie en leur main. »

Ils pouvaient néanmoins conserver un fief qui leur était échu par succession.

Le droit de franc-fief étant peu à peu tombé en désuétude, et toute personne ayant la faculté de posséder des fiefs, cette possession n'anoblissait point si le roi n'accordait point « un titre de grande dignité. » Dumoulin s'exprime ainsi à ce sujet : « *Dixi novum possessorem feudi nobilis nobilitari quando est infeudatus a superiore. Intelligo autem superiorem, nedum ratione feudi, sed etiam in potestate nobilitandi, quæ spectat ad solum regem.*

Ainsi que le rapporte Loysel dans ses *Institutes coutumières*, les *roturiers* étaient justiciables des seigneurs sur le territoire desquels ils étaient domiciliés, « sinon qu'il soit question d'héritages qu'ils tiennent ailleurs, ou qu'ils soient bourgeois du roy. »

Dans une foule de circonstances, l'infériorité des *roturiers* se manifestait d'une manière remarquable. Ainsi, les *roturiers* ne pouvaient point participer aux guerres privées, quand elles étaient en usage, car, suivant l'expression de Beaumanoir, « autres que gentilshoms ne peunt guerroier. »

On faisait également une distinction entre les nobles et les *roturiers* relativement au choix des armes dans les combats judiciaires. Les nobles entre eux, les *roturiers* entre eux combattaient à armes égales ; mais quand un *roturier* portait une accusation contre un noble et le provoquait en combat singulier, celui-ci ne quittait point ses armes et se battait à cheval, tandis que son adversaire combattait à pied. Lorsque c'était le noble qui appelait le *roturier* en duel, tous deux devaient combattre à pied.

Sous l'empire de la plupart des coutumes, l'aîné était exclu de tout préciput sur les biens de roture. Un père *roturier*, s'il n'était point bourgeois, après la mort de sa femme, n'avait point le bail de son fils.

Avant l'intervention de maître Jean-Jacques de Mesmes, rapporte Loysel, les femmes *roturières* n'avaient point le droit de renoncer à la communauté ; les femmes nobles possédaient exclusivement ce privilége.

Les délais d'ajournement devant les divers tribunaux n'étaient point non plus les mêmes pour les nobles et pour les *roturiers* avant l'ordonnance de 1667 ; ainsi, les premiers avaient un délai de quinze jours, tandis que les seconds pouvaient être ajournés du matin au soir ou bien du soir au matin.

La majorité du noble était fixée à l'âge de vingt et un ans. Le *roturier* était majeur à quatorze ; toutefois, quand il possédait un héritage noble, il ne l'était qu'à vingt et un, relativement à cet héritage. En vertu du même principe, le noble était majeur à quatorze ans, quant aux choses *roturières* ou tenues en villenage.

Le roi seul pouvait anoblir les *roturiers* en les gratifiant de lettres d'anoblissement. Becquet rapporte le formulaire de ces lettres ; on y voit que celui qui les a obtenues doit payer une finance suivant la taxe de la chambre des comptes.

Pour que la noblesse conférée aux *roturiers* par ces lettres d'anoblissement fût irrévocable, ce privilége devait être fondé sur des services rendus à l'Etat, et dont la preuve se trouvait sous le contre-scel des lettres. Peu importait, d'ailleurs, la nature des services ; il suffisait que le roi les eût regardés comme suffisants pour mériter la noblesse. La mention des services dans les lettres était si nécessaire, qu'on n'était point admis à en alléguer en cas d'omission.

A l'exclusion des *roturiers*, la noblesse jouissait de très-grands priviléges ; elle remplissait tous les grades supérieurs dans les armées ; elle était exempte de certains impôts ; elle avait ses représentants à l'assemblée des états généraux ; elle exerçait enfin une véritable prépondérance.

Les nobles avaient la préséance sur le tiers état ; ils pouvaient se qualifier d'écuyers et porter des armoiries timbrées ; ils étaient exempts des tailles et de plusieurs autres cotisations connues sous le nom de *taillons*, de *crues d'aides* et de *subsides*, auxquelles étaient assujettis les *roturiers*. Ils ne devaient point le droit de franc-fief, comme les *roturiers*, pour les biens qu'ils possédaient. Ils n'étaient pas sujets aux corvées personnelles ; ils étaient aussi exempts de faire en personne les corvées réelles. Il y avait plusieurs offices qui leur étaient affectés ; toutefois, cette disposition n'était point rigoureusement observée, et l'on admettait les *roturiers* à plusieurs offices qui, par leur édit de création, ne pouvaient être possédés que par des nobles. Dans plusieurs églises cathédrales et plusieurs abbayes, les canonicats et les places monacales étaient affectés à des gentilshommes. Si les bénéfices étaient possédés par des *roturiers*, les nobles, réunissant d'ailleurs toutes les qualités requises, pouvaient les obtenir à titre de dévolu. Les nobles étaient dispensés d'une partie du temps des études requis pour les gradués. Le temps qui était fixé à cinq ans pour les bacheliers *roturiers*, en droit civil et canonique, était réduit à trois ans pour les nobles.

Les peines des *roturiers* et des gentilshommes étaient différentes dans certains cas. Pour les crimes qui méritaient la mort, le *roturier* devait être pendu et le noble décapité. Cependant Loysel nous apprend que cette différence cessait quand le gentilhomme était coupable d'un crime dérogeant à la noblesse, tel que trahison, larcin, parjure ou faux.

Tels étaient les principaux priviléges dont jouissaient les nobles généralement dans tout le royaume. Plusieurs coutumes leur en accordaient encore de particuliers ; quelques-unes admettaient la garde noble au profit des ascendants ; d'autres, le bail au profit des collatéraux ; dans les autres, on voyait un ordre particulier de succession pour les gentilshommes.

Si les nobles jouissaient de tant de priviléges, ils étaient aussi tenus de quelques charges particulières, comme de se rendre à la convocation du ban, à moins qu'ils ne possédassent un office de judicature ; ils étaient destinés par leur état au service militaire.

La Révolution française fit justice de ce qui pouvait rester encore de ces inégalités sociales, transmises par les temps barbares et la féodalité. La noblesse, qui, grâce à l'organisation départementale établie par l'Assemblée constituante, avait perdu son influence sur les provinces qu'elle dominait jadis par ses dignités et par ses biens, se vit soumise à des pouvoirs tout *roturiers*.

« Confondue dès lors avec les autres citoyens, dit M. Théophile Lavallée dans son *Histoire des Français*, ne formant plus un ordre dans l'Assemblée, n'ayant plus d'emplois à la cour, privée de ses priviléges utiles par les décrets du 4 août, elle n'avait plus que des priviléges honorifiques qui ne signifiaient rien dans le nouvel ordre social, et encore lui furent-ils enlevés. » V. NOBLESSE.

ROTURIÈREMENT adv. (ro-tu-riè-re-man — rad. *roturier*). En roture, à la manière des roturiers : *Posséder un fonds* ROTURIÈREMENT.

— D'une manière basse, vile, indigne d'une personne noble : *Penser, agir* ROTURIÈREMENT. ‖ Sens vieilli.

ROU (POULO-), petite île de la mer de Chine, près de la côte E. de la presqu'île de Malacca, par 6° 43′ de latit. N. et 99° 50′ de longit. E.

Rou ou **Rollon** (ROMAN DE), chronique rimée des ducs de Normandie, par Robert Wace (1160). Maistre Wace, « le clerc lisant, » comme il s'intitulait lui-même, dédia son *Histoire de Rollon et des ducs de Normandie* à Henri II de Normandie et d'Angleterre, qui le récompensa par le canonicat de Bayeux d'avoir ainsi rassemblé et chanté les titres de gloire de ses ancêtres. le *Roman de Rou* comprend le récit des invasions normandes et l'histoire des ducs de Normandie depuis Rollon jusqu'à la huitième année du règne de Henri Ier. Il se divise en quatre parties qui, réunies, ne comprennent pas moins de 16,547 vers. La première, en vers de huit syllabes, est surtout consacrée au récit des invasions normandes ; la seconde et la troisième, toutes deux en alexandrins, contiennent, l'une l'histoire de Rollon, l'autre celle de Guillaume Longue-Epée et de Richard Ier. La quatrième, plus longue à elle seule que les trois autres réunies, et qui retourne au vers de huit syllabes, conduit l'histoire des ducs de Normandie jusqu'en 1106. La différence du mètre et la disproportion d'étendue entre le premier et le dernier chant d'un côté et le troisième et le second de l'autre ont fait supposer à plusieurs critiques, mais sans preuve, que seuls les deux livres en vers de huit syllabes étaient de Robert Wace. L'auteur suit fidèlement Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, comme lui-même a été suivi ou plutôt copié par les *Chroniques de Normandie*, qui ne sont autre chose qu'une paraphrase de son poëme en prose.

Le *Roman de Rou* est, parmi les travaux littéraires des Normands, sans contredit le plus remarquable comme étendue, importance archéologique et grammaticale, abondance et authenticité des renseignements historiques. Il se distingue surtout par la fidélité scrupuleuse avec laquelle il retrace les faits qui déterminèrent, signalèrent et suivirent l'expédition de Guillaume le Conquérant, un des plus grands événements politiques du moyen âge. Quand l'auteur trompe son lecteur, c'est qu'il a été trompé lui-même :

> Jo ne dis mie fable, ne jo ne voil fabler ;

« Je ne dis nul conte, et je n'en veux point conter. »

Cet ouvrage est le monument le plus curieux de l'histoire et de la langue des Normands sous les ducs. Robert Wace, qui précède Marie de France, n'a ni son élégance, ni sa délicatesse, mais il excelle dans le genre descriptif ; il aime les images grandes et fortes, mêle un grain de saine philosophie à sa poésie et charme par sa naïveté. Nous n'en donnerons pour preuve que ces six vers :

> Toute rien se torne en déclin,
> Tout chiet, tout muert, tout vait à fin.
> Homs muert, fer use, fust porrist,
> Tur font, mur chiet, rose flaistrit,
> Cheval tresbuche, drap viesist,
> Tout ovre fit od mainz périst.

« Toute chose se tourne vers le déclin,
» Tout tombe, tout meurt, tout court à sa fin,
» L'homme meurt, le fer s'use, le bois se pourrit,
» La tour s'écroule, le mur se renverse, la rose se flétrit,
» Le cheval trébuche, le drap vieillit,
» Toute œuvre faite de main d'homme périt. »

Le *Roman de Rou* est une des œuvres primitives et originales de notre langue les plus intéressantes. Le style en est assez net et se comprend sans trop de peine, car il ressemble à l'idiome actuellement parlé par les paysans du Bessin et du Cotentin.

ROUABLE adj. (rou-a-ble — rad. *rouer*). Digne d'être roué, rompu sur la roue.

ROUABLE s. m. (rou-a-ble — lat. *rutabulum* ; de *ruere*, remuer). Longue perche terminée par un grand crochet de fer, dont les boulangers se servent pour ramasser la braise et la tirer jusqu'à l'âtre du four.

ROUAD, anciennement *Aradus*, petite île de la Turquie d'Asie, dans la Méditerranée, sur la côte de Syrie, à quelques lieues au N. de Tripoli. Cette île, fertile en souvenirs, est habitée aujourd'hui par les Turcs, qui en ont fait une prison d'Etat. C'est un petit rocher sans étendue, aujourd'hui sans port, sans eau, qui eut pourtant son temps de prospérité et même de renommée. Moïse en a parlé. Sidon comptait les habitants d'Aradus parmi ses enfants. La population était même si nombreuse au temps des rois de Syrie qu'on entassait, dit-on, maisons sur maisons, de manière à compenser en hauteur, en multipliant les étages, l'espace que l'île ne permettait pas de prendre en largeur. De nombreuses citernes avaient été creusées dans le roc ; on les remplissait avec des eaux douces rapportées de la terre ferme, et elles permettaient d'attendre la saison des pluies. L'île d'Aradus jouit pendant longtemps des priviléges d'un asile. Les exilés politiques s'y réfugiaient de tous côtés et contribuaient, dans de larges proportions, à la prospérité de l'île. Mais elle ne put conserver ses immunités quand vint l'époque de la conquête romaine. Elle fut prise après un long siége et, dès lors, elle retomba dans l'obscurité. Toutefois, elle conserva une certaine importance relative, principalement par son commerce. Au temps des croisades, l'île, par sa position spéciale, reprit une activité nouvelle, qui cessa avec les causes qui l'avaient amenée. Elle ne fit plus que décroître, et aujourd'hui il ne reste plus des anciennes maisons si bien peuplées, si actives, si prospères, que quelques ruines écroulées qui servent de retraite à ses rares et infortunés habitants.

ROUAGE s. m. (rou-a-je — rad. *roue*). Ensemble des roues d'une machine : ROUAGE *compliqué. Le* ROUAGE *de cette horloge est tout à fait usé.*

— Fig. Ensemble de moyens servant à un fonctionnement : *Les* ROUAGES *d'un gouvernement, d'une administration. Il faut que chaque institution ne soit que ce qu'elle doit être ; en politique, un* ROUAGE *ne saurait avoir deux fins sans de graves inconvénients.* (Balz.) *La cour du seigneur était le grand* ROUAGE *du gouvernement féodal.* (De Tocqueville.) *Le riche comme le pauvre est un* ROUAGE *dans le mécanisme social,* ROUAGE *utile, nécessaire et qui ne doit pas s'arrêter.* (E. de Gir.) *En administration, la véritable économie consiste à ne pas compliquer les* ROUAGES. (J.-B. Say.)

— Féod. *Droit de rouage*, Taxe levée sur les voitures, à titre d'indemnité, par les seigneurs féodaux, pour le dommage que les roues causaient aux chemins. ‖ Impôt sur le transport des vins : *Le droit de* ROUAGE *ou de rudage se payait encore au* XVIIIe *siècle, en certains pays, sur chaque pièce de vin vendue en gros.*

— Artill. *Prendre une batterie en rouage*, Tirer dans un sens parallèle au front de cette batterie.

— Techn. *Bois de rouage*, Bois que l'on emploie à faire des roues.

ROUAN, ANNE adj. (rou-an, a-ne. — On ne connaît pas l'origine de ce mot, qui est en italien *roano, rovano*, et en espagnol *ruano*. L'espagnol *rodado*, blanc moucheté de noir, paraît cependant indiquer un radical *rod*; mais on ne sait à quoi rapporter ce radical). Se dit de la robe des chevaux ou des bœufs quand elle est mélangée de roux, de blanc, de gris et de bai : *Cheval* ROUAN. *Vache* ROUANNE.

— s. m. Cheval rouan : *Un* ROUAN *vineux. Un* ROUAN *cap de More.*

— Couleur des animaux rouans : *Cheval d'un beau* ROUAN.

ROUANGA ou **AROÜNGA**, rivière de l'Afrique méridionale, dans le pays des Maravis, entre l'Angola et le Mozambique. Il se jette dans le Zambèze, près de Zumbo, après un cours d'environ 850 kilom.

ROUANNE s. f. (rou-a-ne — rad. *roue*). Instrument avec lequel les employés des contributions indirectes marquent les tonneaux.

— Mar. Tarière à longue tige, dont on se sert pour percer les corps de pompe.

— Techn. Sorte de compas dont se servent les charpentiers. ‖ Compas de formier.

— **Encycl.** Techn. La *rouanne* des charpentiers est en fer, avec un petit manche de buis. L'une des pointes est un peu plus longue que l'autre, qui est tranchante, de sorte que la plus longue appuyant sur la pièce à marquer, on peut faire un ou plusieurs cercles. De l'autre, on tire des lignes, autant qu'il est besoin pour la marque de l'ouvrier. La *rouannette* est une *rouanne* de petite dimension.

ROUANNER v. a. ou tr. (rou-a-né — rad. *rouanne*). Techn. Marquer avec la rouanne : ROUANNER *des pièces de vin.*

— Mar. Percer avec la rouanne : ROUANNER *un corps de pompe.*

ROUANNETTE s. f. (rou-a-nè-te — dimin. de *rouanne*). Techn. Petite rouanne de charpentier.

ROUANT adj. m. (rou-an — rad. *roue*). Blas. Se dit du paon qui fait la roue, qui déploie sa queue : *Des Bassayns de Montbrun : D'azur, au paon* ROUANT *d'or.*

ROUAPOURA, rivière de l'Afrique méridionale, dans le pays des Cazembes. Elle se jette dans le Zambèze, après un cours d'environ 530 kilom.

ROUAULT DE GAMACHES (Joachim), maréchal de France, mort en 1478. Son père, Jean Rouault, qui appartenait à une ancienne famille du Poitou, était chambellan de Charles VII lorsqu'il périt à la bataille de Verneuil. Attaché à la personne du dauphin, depuis Louis XI, Joachim Rouault remplit la charge de son premier écuyer et se rendit avec lui en Allemagne en 1444. La guerre ayant recommencé entre la France et l'Angleterre en 1448, Rouault prit part à la campagne de Normandie, contribua à la défaite des Anglais à Formigny, puis passa en Guyenne, s'empara de Blaye et de Fossac, dont il fut nommé gouverneur (1451), et devint en même temps connétable de Bordeaux. En 1452, Rouault de Gamaches prit part au siége de Castillon et à la bataille dans laquelle Talbot trouva la mort (1453), contribua à la conquête de l'Armagnac, puis reçut une mission en Angleterre (1456). Nommé par Louis XI maréchal de France (1461), puis gouverneur de Paris (1471), il contribua en 1472 à la défense de Beauvais, attaqué par l'armée du duc de Bourgogne. Tombé tout à coup en disgrâce, il fut arrêté par ordre du roi et traduit devant une commission qui le condamna au bannissement, à la confiscation de ses biens et à une amende de 20,000 livres. Toutefois, ce jugement, que rien ne motivait, ne reçut pas d'exécution. Rouault se retira dans sa terre de Gamaches et y mourut. Cette terre fut érigée en marquisat au profit d'un de ses descendants, en 1620.

ROUBAISIEN, IENNE s. et adj. (rou-bè-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant de Roubaix; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROUBAISIENS. *La population* ROUBAISIENNE.

ROUBAIX, ville de France (Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Lille; pop. aggl., 67,773 hab. — pop. tot., 75,987 hab. Chambre consultative des arts et manufactures, théâtre, station de chemin de fer. Roubaix possède une école d'instruction primaire supérieure fondée en 1833, un hospice fondé avant la Révolution; une maison d'éducation dirigée par les dames carmélites, et où sont élevées cinq cents jeunes filles appartenant à la classe du peuple, enfin un temple protestant. Cette ville, qui ne comptait guère que 8,000 hab. au commencement de ce siècle, doit son accroissement extraordinaire au développement de son industrie. « On compte à Roubaix, dit M. E. Pénel, 300 fabricants de tissus, dont 250 font les tissus de laine pure et de laine et coton. La production des tissus représente seule une valeur de 140 à 150 millions par an; elle comprend principalement les façonnés pour pantalons, paletots, mantelets; les articles gilets, poils de chèvre et velours; les nouveautés pour robes, le barége, l'orléans; quelques damassés et étoffes pour meubles. En y ajoutant le produit des ateliers de peignage de laine, des filatures de laine (70), de coton (12) et de soie, des teintureries, des ateliers de construction de machines et des autres industries accessoires, on peut dire que le chiffre d'affaires de Roubaix dépasse annuellement 200 millions. »

Suivant quelques savants, Roubaix vient de *Rubetum* (lieu planté de ronces, de buissons). *Rubetum* était, au IVe siècle de notre ère, un hameau ou saint Chrysole vint prêcher l'Evangile et dont l'*Itinéraire* d'Antonin a omis de faire mention. Sept cents ans plus tard, vraisemblablement au temps des croisades, le domaine de Roubaix fut inféodé à un certain Alard de Roubaix, le premier qui ait porté le nom et les armes de cette terre. Roubaix n'était d'ailleurs encore qu'un très-petit village, et cet état d'infériorité, en se prolongeant, le mit tout à fait en dehors du mouvement communal du XIIe et du XIIIe siècle. Dans le courant du XVe siècle, ce village fut entouré de murs par Pierre de Roubaix, surnommé d'Herzelles, qui y fit construire un château. Roubaix ne consistait guère néanmoins, à cette époque, qu'en maisons couvertes de chaume; il ne jouissait d'aucune franchise, tandis que Tourcoing, Lannoy et de simples échevinages avaient depuis longtemps leur charte de commune. Il possédait cependant un hôpital, fondé en 1488 par Isabeau de Luxembourg, et deux chapelles. A cette époque, Roubaix commence à être qualifié de ville par les chroniques. Bien avant ce temps, les seigneurs de Roubaix étaient les chefs titulaires d'une haute justice établie dans le village et dépendant de la cour féodale de Lille. En 1559, la terre de Roubaix fut érigée en marquisat par Philippe II d'Espagne en faveur de Robert de Melun, second fils du prince d'Espinoy. En 1568, le château et l'église furent pillés par les calvinistes. Au XVIIe siècle, on élargit l'ancienne enceinte, devenue insuffisante. En 1682, la population atteignait 8,000 âmes environ, et la ville entrait dans une voie de prospérité brillante quand une épidémie, puis un incendie en arrêtèrent tout à coup l'essor. Seule, l'église de Saint-Martin échappa aux flammes (1684). La ville, grâce au zèle de ses échevins, parvint cependant à se relever de ce double désastre en assez peu d'années, puisque l'on voit qu'en 1720 il n'existait plus à Roubaix une seule maison couverte en chaume et que des rues pavées le sillonnaient en tous sens. La ville s'accrut encore de 1725 à 1775. A partir de 1809, date de l'ouverture de la place de la Mairie et de l'établissement de la maison commune sur une partie de l'hôpital Sainte-Elisabeth, l'enceinte prit peu à peu les grands développements que nous lui voyons aujourd'hui. Roubaix a de nos jours pris une place importante dans les grands centres manufacturiers du Nord. C'est à l'industrie des bourgeteurs et saïetteurs, le seul corps de métier qui eût exercé son industrie dans cette ville et l'un des plus anciens, que les habitants durent l'aisance qu'ils parvinrent à acquérir dès le XVe siècle. En 1469, le duc de Bourgogne, à la prière de Pierre de Roubaix, leur accorda un diplôme portant privilége « de drapper et faire draps de toutes laines. » Ces riches manufactures, dont le travail avait été ralenti par les troubles religieux, excitèrent bientôt la jalousie des fabricants de Lille. Des contestations s'ensuivirent et nécessitèrent l'intervention de l'archiduc d'Autriche, dont un arrêt rendu en 1609 permit à Roubaix « de faire bourats et futaines, » et détermina trois endroits : Roubaix, Tourcoing et Watrelos, « où les ouvrages seraient *égardés.* » — « L'industrie des bourgeteurs et saïetteurs, dit M. Guilbert, tirait de grands avantages d'un marché établi à Roubaix, sur lequel la ville avait le droit de tonlieu; elle se développa avec une rapidité vraiment extraordinaire et s'éleva à une haute importance. »

ROUBAUD (Pierre-Joseph-André), littérateur français, né à Avignon en 1730, mort à Paris en 1791. Il appartenait à une famille sans fortune et chargée d'enfants. Etant entré dans les ordres, non par vocation, mais pour avoir un titre, il partit pour Paris et essaya de se faire un nom dans les lettres. Roubaud, qui était instruit, s'adonna d'abord à l'économie politique. De 1759 à 1762, il fut un des principaux rédacteurs du *Journal du commerce*, dirigé par Lecamus, puis il collabora successivement à la *Gazette d'agriculture* (1770) et au *Journal d'agriculture* de 1772 à 1774, puis de 1779 à 1783. D'une humeur fière et indépendante, d'un esprit intrépide et ferme, il signala hardiment plusieurs abus administratifs et, pour ce fait, il fut exilé, en 1775, dans la basse Normandie. Rappelé par Necker l'année suivante et gratifié d'une pension de 3,000 livres, il s'occupa de la rédaction de l'ouvrage qui devait lui faire le plus d'honneur : les *Nouveaux synonymes français* (1785, 4 vol. in-8°), qui fut couronné par l'Académie. Ses définitions sont aussi fines, mais plus raisonnées que celles de l'abbé Girard; il donne l'étymologie des mots et en détermine les racines. Ce livre, qui devint classique, a été souvent réimprimé. On l'a refondu, en 1810, avec ceux de Girard, Beauzée et autres, sous le titre de *Dictionnaire des synonymes* (2 vol. in-12). Au début de la Révolution, il collabora aux *Nouvelles éphémérides du citoyen*, puis il vécut dans une telle obscurité que la Convention, ignorant sa mort, lui accorda, en 1795, une allocation de 2,000 fr. Outre l'ouvrage précité, on doit à l'abbé Roubaud : le *Politique indien* (Paris, 1768, in-8°); *Représentations aux magistrats* (1769, in-8°); *Récréations économiques* (1775, in-8°), ouvrage dans lequel il s'attacha à réfuter les spirituels dialogues de l'abbé Galiani; *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1770-1775, 5 vol. in-4° ou 15 vol. in-12), compilation qui a conservé quelque valeur, seulement en ce qui concerne ces deux dernières parties du monde. Ses derniers ouvrages sont : *Questions politiques sur Avignon et le Comtat*, qui lui firent envoyer par le pape une tabatière d'or, et un *Eloge de saint Louis*, qui lui valut une gratification de 1,200 livres.

ROUBAUD (Joseph-Marie), jésuite et poëte latin, frère du précédent, né à Avignon en 1735, mort à Paris en 1797. Après avoir rédigé le *Journal d'Avignon* pendant quelque temps, il vint à Paris, où il traduisit de l'italien les *Vies de Laurent de Brindes* et *de Benoît Labre*, par l'abbé Marconi, composa des *Sermons* et d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés, mais qui furent admirés pour l'élégance du style. — Un autre frère de Roubaud, connu sous le nom de ROUBAUD DE TRESSÉOL, né en 1740, mort en 1788, après avoir exercé la profession d'avocat à Avignon, vint à Paris, où il donna d'abord une édition des œuvres de Desmahis, puis publia, outre des discours sur divers sujets : l'*Eloge du maréchal de Muy* (Paris, 1773, in-8°); *Lettres sur l'éducation des militaires* (Paris, 1777, in-12); *Fables librement traduites de l'anglais* (Paris, 1777, in-12); *Poëme sur la pitié qu'on doit aux malheureux*, etc.

ROUBAUD (Félix-Alexandre), médecin français, né à Grasse en 1820. Il étudia la médecine à Toulon, à Montpellier et à Paris, où il passa son doctorat en 1844. Le docteur Roubaud retourna alors à Grasse; mais, en 1846, il revint à Paris, collabora à divers recueils spéciaux, devint un des principaux rédacteurs de la *France médicale*, qu'il fonda en 1854, et se fit connaître par divers ouvrages. Il est, depuis 1859, inspecteur des eaux minérales de Pougues. Nous citerons de lui : *Annuaire médical et pharmaceutique de la France* (1849 et suiv.); l'*Œil-de-bœuf des théâtres* (1849, in-8°); *Histoire de la médecine en France pendant la première moitié du* XIXe *siècle* (1851), inachevée; le *Livre des époux, guide pour la guérison de l'impuissance, de la stérilité et de toutes les maladies des organes génitaux* (1852, in-12), sous le pseudonyme de **Rauland**; *Histoire et statistique de l'Académie nationale de médecine depuis sa fondation* (1852, in-8°); *Statistique médicale de la France* (1853, in-18), couronnée par l'Institut; la *Danse des tables* (1853, in-18); les *Hôpitaux au point de vue de leur origine et de leur utilité* (1853, in-12); *Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et chez la femme* (1855, 2 vol. in-8°); *Théophraste Renaudot* (1856, in-12); les *Eaux minérales de la France* (1859, in-12); les *Eaux de Pougues* (1859, in-12); les *Cures du petit-lait en Suisse, en Allemagne, dans le Tyrol, etc.* (1867, in-8°); *Des différents modes d'action des eaux de Pougues* (1867, in-8°); les *Eaux minérales dans le traitement des affections utérines* (1870, in-8°); *Etablissement hydro-minéral de Pougues* (1870, in-8°), etc. Citons encore de lui : l'*Hydrothérapie, les bains de mer et les eaux minérales de l'étranger; Pougues, ses eaux minérales et ses environs* (in-12); *Identité de l'origine de la gravelle, de la goutte, du diabète et de l'albuminurie* (in-8°), etc.

ROUBB s. m. (roubb). Métrol. Petite monnaie de Turquie, qui vaut environ 0 fr. 45.

ROUBIEU (Guillaume-Joseph), botaniste et anatomiste français, né à Montpellier en 1757, mort en 1834. Il fut reçu docteur en 1798, devint prosecteur et fit longtemps le cours d'anatomie à l'école de Montpellier. En 1829, il fut admis à l'agrégation après avoir soutenu une thèse sur l'utilité de la chimie en médecine. Il s'occupa beaucoup aussi des plantes qui croissent dans les environs de Montpellier et sur les Cévennes. Pendant plusieurs années, il présida la Société d'histoire naturelle de Montpellier et fournit divers articles aux *Aménités académiques* publiées par cette société. Il faisait des cours particuliers sur la botanique et sur l'anatomie dans un petit jardin situé hors de la ville. Ces cours étaient fort suivis, et l'un des élèves de Roubieu lui a dédié un genre de plantes de la famille des chénopodées. Il a publié : un *Mémoire sur l'injection des plantes au mercure* (*Journal méd. de Paris*, an II); *Aperçu sur la sensibilité des plantes* (*Ann. cliniques*, t. XXXII); *Réflexions sur l'effet des racines de l'œnanthe* (*Ann. cliniques*, t. XXXIII); *Opuscules d'anatomie et d'histoire naturelle* (Montpellier, 1816, in-8°). Il avait entrepris un grand ouvrage sur les champignons, les variétés de raisins, d'olives, de cerises et de figues cultivées dans le Midi. Le professeur Jules Cloquet acheta à sa fille, en 1837, les dessins coloriés qu'il avait réunis pour cet ouvrage.

ROUBIÉVA s. m. (rou-bié-va — de *Roubieu*, bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des atriplicées ou chénopodées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ROUBIGNAC (Louis), prêtre criminel, né à Lescure, près d'Albi, en 1810. Il fut traduit devant la cour d'assises du Tarn en 1835, pour un crime monstrueux, presque inouï dans les fastes judiciaires. Vicaire de Valence, jouissant de la réputation d'un prêtre modèle, ce misérable se livra sur la personne d'une de ses pénitentes, d'une pauvre enfant de dix-huit ans, à des actes de férocité et de lubricité épouvantables. Sa victime était une demoiselle Elisabeth-Louise Faramond, fille d'un honnête négociant de la ville, « remarquable, dit l'acte d'accusation, par sa piété, par la pureté de ses mœurs, par une chaste timidité. » L'abbé Roubignac, exploitant sa crédulité, lui avait d'abord imposé des pratiques religieuses qui absorbaient tous ses moments. « Elle était à l'église dès l'aurore, elle y était encore à une heure avancée de la nuit, et c'était au point que ses parents, quoique très-pieux, gémissaient de cet excès de ferveur. »

Vers la fin de septembre 1834, cette jeune fille devint triste, sa fraîcheur disparut, son teint commença à se faner; ses mouvements étaient lents et difficiles. Bientôt elle ne put plus s'asseoir et se lever qu'avec peine. Quelquefois elle s'évanouissait. On ne savait à quelle cause attribuer son état, et elle refusait de répondre quand on l'interrogeait. Ses linges étaient teints de sang, et les parentes, les amies qui l'approchaient découvraient sur son corps des lésions, des plaies qu'on la voyait occupée à leur cacher.

Sa mère la pressait de questions. Enfin la nature et la douleur l'emportèrent; elle avoua à la longue, peu à peu, mais enfin elle avoua que l'abbé Roubignac lui avait lui-même placé un cilice autour du corps, cilice qu'on ne put retirer qu'en arrachant des lambeaux de chair de l'infortunée. Elle avoua que, non content de ce supplice, l'abbé avait, avec un couteau, déchiré son bras droit, enfoncé des épingles dans son bras gauche, brûlé ses seins et ses fesses avec un tison ardent, flagellé les plus secrètes parties de son corps avec une discipline de fils de fer et à pointes aiguës. Elle avoua que, pour pratiquer ces horribles traitements, il l'attirait chez lui, dans sa chambre, fermant la porte à clef et tirant les rideaux des croisées. Elle avoua qu'il avait voulu arracher..., couper ses mamelons et que c'étaient les seuls actes de barbarie auxquels le pressentiment d'une trop vive douleur lui avait donné le courage de résister. Elle avoua qu'un jour où sa mère, inquiète, avait prié Roubignac, venu chez elle, d'interroger sa fille, il avait écarté son frère et sa sœur et recommencé ses flagellations. Elle ajouta que ce jour-là il avait voulu regarder attentivement toutes les plaies de son corps mis à nu et qu'il l'avait fait beaucoup souffrir. Sans répondre positivement à une autre question que lui adressait sa mère et qui paraissait embarrasser la jeune fille, elle laissa tomber ces mots : « Je vous en ai assez dit. » Elle ajouta : « J'ai bien pu supporter les souffrances; mais il y a autre chose que je n'ai pu supporter, » sans vouloir s'expliquer plus complétement.

Durant les atroces souffrances qu'il faisait endurer à sa victime, le monstre exigeait qu'elle répétât cinq *Pater* et cinq *Ave*; il l'encourageait par ces mots : « Courage, ma fille, courage! » Et il lui rappelait la passion de Jésus.

La pauvre fille mourut, à la suite de ces traitements atroces, le 4 janvier 1835.

Alors seulement la rumeur publique porta ces faits à la connaissance de l'autorité, qui fut mise en demeure de les vérifier. Le juge de paix, accompagné d'un médecin, se transporta auprès du cadavre. « On remarqua, dit l'acte d'accusation, sur chaque sein, à deux travers de doigt à peu près du mamelon, un peu du côté interne, les traces d'une plaie de forme ronde; celle du sein droit recouverte encore d'une croûte de la grandeur d'une pièce de 15 sous, celle du sein gauche presque cicatrisée.

» On remarqua, immédiatement au-dessous des seins et dans le pourtour correspondant du corps, l'empreinte circulaire exactement dessinée d'un instrument en forme de ceinture, qui avait dû rester appliqué pendant un certain temps et qui, d'après les traces bien apparentes, n'était autre qu'une chaîne en fil de fer ou de laiton, à bords festonnés, de deux travers de doigt de largeur et hérissés de pointes qui étaient entrées dans la peau, surtout à chaque côté du corps, où l'on voyait deux croûtes noirâtres, et au dos, où l'on remarquait plusieurs trous parsemés, semblables à des piqûres, et qui étaient encore béants.

» On remarqua les traces de certaines lésions sur les deux avant-bras. Le droit, sur la face palmaire du radius, présentait une petite plaie recouverte d'une croûte de la grandeur d'une pièce de 1 franc; le gauche, sur la face palmaire du cubitus surtout, présentait des marques de plusieurs piqûres déjà peu apparentes, mais qui avaient laissé des ecchymoses sensibles.

» On remarqua sur chaque fesse, à la partie postérieure, une plaie non cicatrisée et parallèlement située.

» On remarqua sur le devant, et un peu en dehors des deux cuisses, quelques ecchymoses irrégulièrement disséminées et aux environs quelques petites cicatrices. On voyait aussi sur le derrière de la cuisse gauche, au

milieu de sa longueur, une plaie recouverte d'une croûte de la grandeur d'une pièce de 2 francs. »

On enterra le corps. Le procureur du roi d'Albi jugea nécessaires de nouvelles recherches. D'ailleurs, des accusations dirigées par le parti clérical contre la vertu de Mlle Faramond faisaient un devoir d'éclaircir ces doutes et de venger sa mémoire.

Exhumé et vérifié par deux autres docteurs, le cadavre leur présenta les mêmes blessures et traces de violence. « Ils constatèrent aussi que la demoiselle Faramond n'était pas enceinte et qu'elle était morte avec sa virginité. Mais ils constatèrent d'autres désordres qui annonçaient qu'elle avait été victime de la plus hideuse dépravation. »

Pendant l'instruction de cette horrible affaire, les cléricaux ne cessèrent d'intriguer auprès de la magistrature pour que l'on abandonnât les poursuites. L'archevêque d'Albi écrivit une longue lettre aux conseillers de la cour royale, les suppliant de rendre un arrêt de non-lieu, affirmant que l'abbé Roubignac était un des meilleurs prêtres de son diocèse (nous citons textuellement), qu'on pouvait tout au plus lui reprocher un excès *de zèle; mais qu'il était victime de l'esprit de* parti et d'irréligion. L'abbé Roubignac avait pensé être agréable à Dieu en infligeant à autrui des austérités, des macérations qu'il *s'infligeait à lui-même.*

Nous n'inventons rien. Cette lettre fut lue à l'audience.

De tels raisonnements eurent-ils quelque *influence? Nous l'ignorons.* Toujours est-il que la question de blessures ayant occasionné la mort ne fut pas posée; le jury n'eut à résoudre que la question de savoir si Roubignac était coupable d'avoir volontairement et avec préméditation fait des blessures sur la personne de la demoiselle Faramond qui auraient occasionné une maladie ou incapacité de travail pendant plus de vingt jours.

La réponse fut affirmative. L'abbé Roubignac fut condamné à douze années de travaux forcés, sans exposition.

ROUBILLAC (Louis-François), sculpteur français, né à Lyon en 1695, mort à Londres en 1762. Il eut pour maîtres Balthazar, de Dresde, puis N. Coustou. En 1730, il concourut à Paris pour le prix de Rome et obtint le second prix sur ce sujet : *Daniel sauvant la chaste Suzanne au moment où on la conduisait à la mort.* Il passa ensuite en Angleterre, où il acquit un juste renom par des œuvres où respirait le goût de l'antique et dont les principales sont : la *Statue de Hændel*, au jardin du Vauxhall; le *Monument du duc John d'Argyle*, à Westminster; la *Statue de George Ier*, à Senate-House, à Cambridge; la magnifique *Statue de Newton*, au collège de la Trinité, à Cambridge; la *Statue de Shakspeare*, faite pour David Garrick et placée depuis au British Museum; les *Bustes* de beaucoup d'hommes illustres; le *Monument de mistress Nightingale*, à Westminster; la *Statue de Loke*, à Christ-Church; le *Monument de Hændel*, à Westminster. Roubillac était tellement désintéressé que, malgré le grand nombre de ses œuvres, il mourut presque pauvre.

ROUBIN (Gilles DE), poëte et académicien, né près de Pont-Saint-Esprit (Languedoc), mort vers 1715. Il fut capitaine dans le régiment de Guise et fit preuve de courage pendant la guerre d'Italie, en 1658. S'étant retiré à Arles, il employa ses loisirs à composer des vers qui ne manquent ni d'esprit ni d'enjouement, et devint membre de l'Académie de cette ville. Roubin adressa à Louis XIV un placet poétique pour lui demander d'être maintenu en possession d'une petite île sur le Rhône et s'y livra à force flatteries. On y lisait les vers suivants :

Qu'est-ce, en effet, pour toi, grand monarque des [Gaules,
Qu'un tas de sable et de gravier?
Que faire de mon île? Il n'y croît que des saules,
Et tu n'aimes que le laurier.

Un recueil de ses vers a été publié par son fils sous le titre d'*Œuvres mêlées* (Toulouse, 1716, in-12).

ROUBINE s. f. (rou-bi-ne). V. ROBINE.

ROUBLE s. m. (rou-ble — mot russe formé de *roubiti*, couper, parce qu'originairement le rouble était dentelé). Métrol. Monnaie russe d'argent, valant 3 fr. 92. ‖ Monnaie russe d'or, valant 3 fr. 81. ‖ Papier-monnaie russe, valant 1 fr. 13.

— Techn. Outil de briquetier.

ROUBO ou **ROUBEAU** (Jacques-André), menuisier et écrivain, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1791. Cet homme utile et modeste, dont la mémoire mérite d'être conservée, était fils d'un menuisier, qui lui donna d'excellents maîtres. Roubo se fit bientôt remarquer par son aptitude pour les mathématiques, la mécanique et le dessin, mais n'eut pas d'autre ambition que de continuer la profession de son père et de la perfectionner. En 1769, il présenta à l'Académie des sciences la première partie d'un ouvrage qu'il avait entrepris, l'*Art du menuisier*. Cette société savante admit le livre dans sa collection des *Arts et métiers* et obtint pour l'auteur la maîtrise, qui lui fut accordée par arrêt du conseil, avec exemption des droits d'usage. La ville de Paris chargea Roubo de travaux fort délicats, tels que ceux de la coupole de la Halle au blé et de la couverture de la Halle aux draps. On a de lui : l'*Art du menuisier* (1769-1775, 4 vol. in-fol.); *Traité de la construction des théâtres et des machines théâtrales* (1777, in-fol.), première partie seulement, renfermant des recherches intéressantes sur le théâtre des anciens; l'*Art du layetier* (1782, in-fol.). Tous ces ouvrages sont accompagés de planches dessinées et même gravées par l'auteur. En 1795, la Convention accorda un secours de 3,000 francs à la veuve de Roubo.

ROUC s. m. (rouk). Autre forme du mot ROCK, oiseau fabuleux.

ROUCHE s. f. (rou-che). Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

— Bot. Nom donné, dans le midi de la France, aux ronces, aux roseaux et aux carex.

ROUCHER (Jean-Antoine), poëte français, né à Montpellier en 1745, décapité à Paris le 7 thermidor 1794. Roucher étudia chez les jésuites, prononça quelques sermons fort goûtés et porta le petit collet jusqu'à vingt ans; mais, venu à Paris pour faire sa théologie à la Sorbonne, il se laissa entraîner par un goût irrésistible pour la poésie. Dans son enthousiasme, il disait : « Les plus belles pensées de l'esprit humain sont en vers. » L'*Almanach des Muses* dut une partie de son succès aux pièces gracieuses qu'il y fit insérer. La *France et l'Autriche au temple de l'Hymen*, poëme qu'il publia à l'occasion du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, avec Marie-Antoinette, lui valut la place lucrative de receveur des gabelles à Montfort-l'Amaury. Turgot, qui lui fit obtenir cet emploi, lui écrivait à ce sujet : « Je veux, mon ami, que vous *puissiez travailler pour la gloire elle seule et* que vous soyez tranquille sur les besoins de votre famille. Un commis qui aura de modiques appointements pourra toujours vous remplacer et vous éviter un travail aride et étranger à vos goûts et à vos talents. » Roucher se montra digne de ce bienfait par son attachement pour son protecteur, qu'il célébra, même après sa disgrâce, dans son poëme des *Mois*. Dans cet ouvrage, qui a été vanté et critiqué outre mesure, le poëte consacre à chaque mois un chant où il s'efforce de peindre le climat, les travaux, les phénomènes de la nature, les fêtes ou coutumes de ce mois, le tout mêlé d'épisodes descriptifs ou historiques et de déclamations philosophiques. C'est un assemblage de petits poëmes isolés, qui ne forment point un tout, et, quoique rempli de fort beaux vers, il ne produit qu'un effet médiocre. Laharpe en fit une critique violente, moins parce qu'il laisse à désirer comme poëme qu'à cause de l'antipathie qu'il avait pour l'auteur.

Dès les commencements de la Révolution, Roucher défendit la monarchie constitutionnelle dans le *Journal de Paris* (1790-1791); il eut plus tard l'imprudence d'exprimer avec trop de vivacité les regrets que lui inspirait la chute de cette monarchie. Arrêté comme suspect en 1793, il fut impliqué dans une conspiration qui aurait été ourdie dans la prison de Saint-Lazare. Sa détention dura sept mois. Pendant ces longs jours de captivité, il entretint avec sa femme, sa fille et quelques amis une correspondance qui a été publiée en 1797. « *On y voit*, dit M. de Flotte, le poëte toujours épris de son art, l'époux, le père de famille, l'ami, l'homme juste et ferme dont parle Horace, s'oubliant lui-même jusqu'à la dernière heure, ne s'occupant que de ceux qu'il aime, ne jetant point à ses bourreaux un défi superbe, mais les humiliant par sa résignation, sa sérénité, le calme de sa conscience. » Parmi ses correspondants figure M. Desherbiers, grand-père de Paul et d'Alfred de Musset.

Ces lettres traitent de littérature, de philosophie, d'histoire et de morale. M. de Flotte en donne des fragments assez étendus.

Toute correspondance avec l'extérieur fut brusquement interrompue et, le 5 thermidor, Roucher fut prévenu qu'il allait paraître devant le tribunal révolutionnaire. Il renvoya à sa femme leur fils Emile, remit ses papiers à un ami sûr et fit faire par un de ses compagnons de captivité, Hubert Robert, son portrait qu'il envoya à sa femme avec ces vers souvent cités :

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage!
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud, et je pensais à vous!

Le 6 thermidor au soir, il fut transféré à la Conciergerie, comparut devant le tribunal révolutionnaire le lendemain matin avec trente-sept autres détenus et fut exécuté, place du Trône, à cinq heures du soir. Dans la fatale charrette, Roucher et Chénier se rencontrèrent. Chénier le reconnut et le salua en récitant ces vers d'*Andromaque :*

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle,
Et déjà son courroux semble s'être adouci
Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici!

La citation est charmante, aurait répondu Roucher en souriant; seulement, il n'y a pas ici de Pylade; il n'y a que deux Oreste!

On a contesté la vérité de cette tradition, qui ressemble trop à une mise en scène imaginée à plaisir. D'après une autre version, Roucher se serait contenté de dire à Chénier ces belles paroles : « Achevons noblement le sacrifice; ne donnons pas à nos bourreaux le plaisir de nous trouver faibles et tremblants. »

On a de Roucher : les *Mois*, poëme didactique (1779, 2 vol. in-4o); *De la richesse des nations*, trad. de l'anglais, d'Adam Smith (Paris, 1790, 4 vol. in-8o); *Consolation de ma captivité* ou *Correspondance de Roucher, mort victime de la tyrannie décemvirale, le 7 thermidor an II de la République;* la publication (1797) fut faite par les soins de M. Fr. Guillon, gendre de Roucher; *Poésies*, publiées par quelques recueils du temps et notamment par l'*Almanach des Muses* (de 1772 à 1787); *Lettres* (1784); des articles dans le *Journal de Paris* (1790-1791). Roucher a travaillé à la *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par Duchesnay (1785 et ann. suiv., 67 vol. in-8o), et à la *Bibliothèque des dames*. Il a laissé manuscrits trois chants d'un poëme sur les *Jardins;* l'*Astronomie*, poëme; *Thérèse et Faldoni* ou les *Amants de Lyon*, poëme en six chants, et des fragments de la *Rhodéide* ou de la *Prise de Rhodes*, poëme héroïque.

ROUCHER (Jean-Pierre), médecin français, frère du précédent, né à Montpellier en 1758, mort en 1830. Sa famille le destinait au métier de tailleur et ce ne fut qu'à la prière d'un professeur qu'elle consentit à le laisser faire ses classes. Reçu docteur en médecine en 1781, il devint secrétaire de Pétiot et fut attaché comme médecin à l'hôpital de Saint-Eloi jusqu'en 1828, époque où il prit sa retraite. On a de lui : *Traité de médecine clinique* (Paris, 1798, 2 vol. in-8o); *Des avantages des scarifications non sanglantes dans quelques espèces d'hydropisie* (Montpellier, 1804, in-8o); *Mémoire sur les fièvres nerveuses et malignes d'hôpital* (in-4o).

ROUCHER-DERATTE (Claude), frère des précédents, officier de santé, puis professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Montpellier, né dans cette ville vers 1760, mort en 1853 ou, selon d'autres biographes, vers 1840. On lui doit un grand nombre de publications, toutes assez médiocres, dont nous ne citerons que les principales : *Mélanges de physiologie, de physique et de chimie* (1803, 2 vol. in-8o); *Principes d'astronomie*, sous forme de colloques entre deux amants (Montpellier, 1804); *Traité sur la lumologie ou sur la lumière, relativement à ses diverses branches* (1809, in-8o); *Sur l'ontologie* (1822, in-8o); l'*Empire des Bourbons et des lis en France*, églogue; d'autres églogues et des idylles sur divers sujets; le *Triomphe des arts et de la nature* ou l'*Inauguration du buste de Pétrarque au temple de la Gloire*, comédie en trois actes, en vers (1830); *Jeux ruraux et chalumiques* ou la *Fête des moissons*, pièce en trois actes, en vers (1831); l'*Enlèvement de Dina* ou la *Mort de Sichem*, tragédie historico-pastorale sacrée, en cinq actes (1836), etc.

ROUCHEROLLE s. f. (rou-che-ro-le). Ornith. V. ROUSSEROLLE.

ROUCHI s. m. (rou-chi). Patois parlé dans le nord de la France : *Le* ROUCHI *ressemble beaucoup au vieux français et au patois picard.* (Complém. de l'Acad.)

ROUCOU s. m. (rou-kou). V. ROCOU.

ROUCOUER v. a. ou tr. (rou-kou-é — rad. *roucou*). Techn. Teindre en rouge avec du roucou.

ROUCOUIER s. m. (rou-kou-ié). V. ROCOUYER.

ROUCOULANT, ANTE adj. (rou-kou-lan, an-te — rad. *roucouler*). Qui roucoule : *La troupe* ROUCOULANTE *des chanteurs.*

ROUCOULEMENT s. m. (rou-kou-le-man — rad. *roucouler*). Bruit que font les pigeons, les tourterelles, en roucoulant : *De doux* ROUCOULEMENTS *remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie.* (Chateaub.)

Ecoutez du pigeon épris de sa maîtresse
Le doux *roucoulement* exprimer la tendresse.
DELILLE.

ROUCOULER v. n. ou intr. (rou-kou-lé — mot formé par onomatopée). Sorte de gémissement tendre et monotone que font entendre les pigeons et les tourterelles : *Les pigeons* ROUCOULAIENT *à l'angle du toit.* (J. Sandeau.)

Du matin jusqu'au soir le doux ramier *roucoule.*
PIIS.

— Fam. Tenir des propos tendres, langoureux : ROUCOULER *auprès d'une femme. Allons, va* ROUCOULER *auprès de ta prétendue.* (Balz.) *Depuis un mois, ils* ROUCOULAIENT *inutilement sous les fenêtres de leurs maîtresses.* (Mérimée.) ‖ Chanter langoureusement :

... J'ai rêvé parfois, folle, d'un beau Léandre
En gilet bleu de ciel, en veste rose tendre,
Venant sous mon balcon *roucouler* à minuit :
Par malheur, le Léandre est en baisse aujourd'hui.
ROLLAND et DU BOYS.

— v. a. ou tr. Dire ou chanter en roucoulant, langoureusement : ROUCOULER *ses plaintes.* ROUCOULER *une vieille romance. Le duc de R*** était fort joli; il* ROUCOULAIT *la romance, lavait de petites aquarelles et se distinguait par une étude coquette de sa toilette.* (Chateaub.)

ROUCOUYER s. m. (rou-kou-ié). V. ROCOUYER.

ROUDAH, île formée par le Nil, sur la limite qui sépare la basse de la moyenne Egypte, en face du Caire. A l'extrémité O. de l'île se trouve le fameux nilomètre des anciens, qui, bien qu'en mauvais état, sert encore à mesurer la hauteur qu'atteignent les eaux du Nil à l'époque des grandes inondations. En 1815, Méhémet-Ali a fait établir une salpêtrière dans l'île de Roudah.

ROUDBAR, ville de l'Afghanistan (Sigistan), à 110 kilom. S.-E. de Dejelalabar, près de la rive droite de l'Helmend. Les environs sont très-bien cultivés.

ROUDÉGHI (Abou'l Haçan), poëte persan qui florissait sous Naser, fils d'Ahmed. La date de la naissance du poëte et celle de sa mort sont inconnues, mais on sait que Naser lui-même mourut en l'an 943. Roudéghi était très-riche; il possédait deux cents esclaves et quatre cents chameaux. Ses poésies formaient, dit-on, cent volumes et contenaient un million trois cents distiques; mais elles sont perdues. Il avait mis en vers les fables de Bidpaï, et il reçut en récompense quatre-vingt mille pièces d'argent.

ROUDIÉ DE RABASTENS (LOU) [*le charron de Rabastens*], nom sous lequel on désigne souvent le poëte languedocien Augier Gaillard. V. GAILLARD.

ROUDIL, poëte languedocien, qui vint résider à Montpellier vers le milieu du XVIIe siècle. On lui doit une jolie traduction du sonnet sur la *Belle matineuse.* Il donna une édition des poésies de David Lesage et l'on croit qu'il composa lui-même le *Testament* imprimé à la fin des œuvres de ce poëte. On a même prétendu que toutes ces poésies ont eu en réalité pour auteur Roudil, qui les aurait publiées sous le pseudonyme de **David Lesage.**

ROUDJAVITH ou **ROUDJANOT, RUGEWIT,** idole guerrière, adorée dans l'île de Rügen, à laquelle il a probablement donné son nom. Il avait sept visages et portait sept glaives à sa ceinture; il en tenait un huitième dans la main. Dans la ville de Rhétra, on l'adorait comme un dieu bienfaisant; son extérieur guerrier n'implique donc pas une idée de vengeance.

ROUDOU s. m. (rou-dou). Bot. V. REDOUL.

ROUDRA, surnom du dieu Siva, dans la mythologie indienne. Le mot *roudra* désigne aussi un demi-dieu, une manifestation intérieure de Siva, ou bien, suivant une légende, un être né du front de Brahma. Les *roudras* sont au nombre de onze.

ROUDRAKCHA s. m. (rou-dra-kcha). Chacun des grains du chapelet des sivanistes ou sectateurs de Siva.

— **Encycl.** Les *roudrakchas* sont des grains de la grosseur, de la couleur et à peu près de la forme d'une noix muscade. Les sivanistes portent ces longs chapelets suspendus à leur cou; ils ne les quittent pas plus que le lingam, qu'ils portent le plus souvent suspendu à leur cou dans une boîte d'argent qui leur descend sur la poitrine; parfois aussi, ils le portent attaché à leurs cheveux ou à leurs bras, renfermé dans un petit tube d'argent. Ce lingam, le chapelet de *roudrakchas* et les cendres de fiente de vache dont ils se barbouillent le front, les bras et plusieurs autres parties du corps, tels sont les signes particuliers qui font reconnaître aisément les dévots de Siva. Du reste, le chapelet de *roudrakchas* ne semble pas servir à d'autre usage et jouer d'autre rôle que d'orner et de distinguer en même temps les gens de cette secte.

ROUE s. f. (roû — latin *rota*, char et roue, mot qui répond au sanscrit *ratha, rathya*, même sens; zend *ratha*, char; gaulois *reda, reta*, char, *rita*, roue; ancien irlandais *riad, roth, roith;* erse *roth, rothan, rathan;* kymrique *rhodaw, rhodawg, rhod;* cornique *roz*, armoricain *rôd*, anglo-saxon *rad*, scandinave *reid*, ancien allemand *rad*, lithuanien *ratas*. Comme il n'existe, en sanscrit, aucune racine *rath*, le primitif *ratha* paraît dériver, par le suffixe *tha*, d'une racine de mouvement *râ*, d'où *ra*, vélocité, et *ri*, mouvement). Organe de forme circulaire, destiné à tourner autour de son centre : ROUE *de carrosse, de charrette.* ROUE *de brouette. Les* ROUES *de devant, de derrière d'une voiture. Carriole, tombereau à deux* ROUES. *Le moyeu, les jantes d'une* ROUE. *Les* ROUES *d'une montre, d'une horloge. Des* ROUES *dentées. La* ROUE *est une des grandes inventions de la race blanche, qui ne l'appliqua d'abord qu'au chariot et ne la transporta que fort tard à la charrue.* (A. Maury.)

Ote d'autour de chaque *roue*
Ce malheureux mortier, cette maudite boue
Qui jusqu'à l'essieu les enduit.
LA FONTAINE.

— Sorte de pupitre tournant qu'on plaçait anciennement dans les bibliothèques.

— Supplice qui consistait à attacher le patient sur une roue et à lui rompre les membres : *Mandrin fut condamné à la* ROUE.

— *Cinquième roue de carrosse*, Chose superflue : *Un monarque constitutionnel est une* CINQUIÈME ROUE DE CARROSSE.

— *Roue de la fortune*, Vicissitudes du sort. ‖ *Etre au plus haut, au plus bas de la roue*, Etre dans une grande élévation, une grande prospérité; être dans l'abaissement, dans la misère.

— *Faire la roue*, Déployer sa queue en éventail : *Les paons, les dindons, les pigeons* FONT *souvent* LA ROUE. ‖ Se pavaner, se rengorger, faire le beau : *Cette pécore en falba-*

las ne songe qu'à FAIRE LA ROUE *devant les miroirs.* (P. de St-Victor.) ‖ Tourner latéralement sur soi-même, en s'appuyant successivement sur les mains et sur les pieds, de façon à avancer comme une roue de voiture.

— *Pousser à la roue*, Donner une aide pour faire réussir quelque chose.

— *Mettre, jeter des bâtons dans les roues*, Susciter des obstacles à la réussite de quelque chose.

— Pop. *Roue de derrière*, Pièce de cinq francs en argent, ainsi dite à cause de ses fortes dimensions.

— Prov. *La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit*, Ce sont les gens inutiles qui font le plus d'embarras.

— Jeux. *Roue de fortune*, Sorte de tambour en forme de roue, où l'on enferme les billets pour tirer une loterie.

— Mus. *Roue archet*, Roue frottée de colophane, qui tient lieu d'archet dans la vielle et l'orchestrino.

— Cercle garni de poignées, au moyen duquel on manœuvre la barre du gouvernail : *Un vieux timonier, dont les yeux actifs étaient toujours aux aguets, était à côté de l'homme qui était à la* ROUE *et faisait gouverner le bâtiment.* (Defauconpret.) ‖ *Roue de câble*, Chacun des cercles que l'on fait faire à un câble pour le plier.

— Pyrotechn. *Roue tournante*, Syn. de SOLEIL TOURNANT. ‖ *Roues guillochées*, Roues montées sur le même axe, mais disposées de manière à tourner en sens contraire.

— Cost. Faux ourlet rapporté, qu'on place au bas d'une jupe.

— Alchim. *Roue élémentaire des sages*, Révolution d'une année; conversion des éléments. ‖ *Faire la conversion de la roue*, Recommencer les opérations.

— Mécan. *Roue de champ*, Roue dont les dents sont perpendiculaires à son plan. ‖ *Roue d'angle*, Roues dont les dents, disposées obliquement, engrènent avec les dents d'une autre roue faisant un angle avec la première.

— **Encycl.** On nomme généralement *roue* un corps de forme cylindrique, aplati, que l'on destine à recevoir un mouvement de rotation autour d'un axe perpendiculaire à son plan général et passant par son centre. Le nom générique de *roue* comprend les *roues* de voitures, les *roues* d'engrenage et les *roues* hydrauliques.

— *Roues de voiture.* On distingue, dans une *roue* de voiture le moyeu, les bras et la jante. Dans les *roues* destinées à circuler sur terre, le moyeu, les bras et la carcasse de la jante sont habituellement en bois. La portion de la jante qui doit entrer en contact avec les pavés, le cailloutis ou la terre est formée d'un cercle en fer recouvrant le bâti en bois. L'essieu, habituellement fixe par rapport à la voiture, est terminé par des tourillons qui reposent sur les concavités d'œils pratiqués aux centres des moyeux. Les bras ne servent qu'à relier le moyeu à la couronne. Les jantes sont habituellement plates.

Les *roues* de wagons, destinées à circuler sur les rails des chemins de fer, présentent des dispositions spéciales : elles font corps,

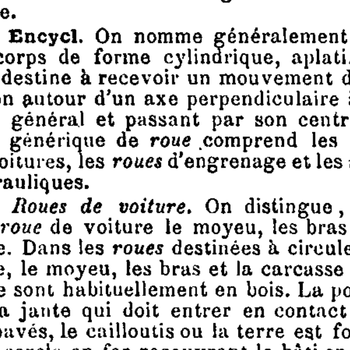

Fig. 1.

par paires, avec leurs essieux; leurs jantes ne sont pas cylindriques, mais tronconiques, les sommets en dehors de la voie; enfin elles sont munies, sur leurs faces internes, de bourrelets nommés boudins, qui s'opposent aux déraillements. La fixité des *roues* aux essieux, qui tournent dans des collets disposés en dessous des wagons, est indispensable pour en assurer l'exacte verticalité. Cette fixité paraîtrait devoir entraîner ce grave inconvénient, que les deux *roues* liées à un même essieu devant forcément accomplir le même nombre de tours dans le même temps, le wagon ne pourrait circuler sans un notable accroissement des résistances passives que sur des rails formant un chemin parfaitement droit. Dès que la voie se courberait, la *roue* portée par le rail extérieur, ayant à faire plus de chemin que l'autre pour que la voiture ne déraillât pas, devrait glisser en même temps que rouler sur ce rail. La conicité des jantes prévient en même temps cet inconvénient et le danger beaucoup plus grave des déraillements que pourrait produire la force centrifuge dans le parcours des courbes. En raison, en effet, de la force centrifuge qui tendrait à jeter le wagon hors de la voie, du côté de sa convexité, la *roue* portée par le rail extérieur est repoussée vers ce rail, de manière que la circonférence lisse des points par lesquels elle le touche est un peu plus grande que lors du parcours en ligne droite. Au contraire, la *roue* portée par le rail intérieur s'éloigne de ce rail et la circonférence qu'y décrit le point de contact se trouve diminuée. Il résulte de là, d'abord que la *roue* extérieure, quoiqu'elle accomplisse toujours le même nombre de tours que la *roue* intérieure, peut parcourir un plus long chemin sans être astreinte à aucun glissement, et, en second lieu, que le wagon relevé du côté du rail extérieur et abaissé de l'autre se trouve placé comme sur un plan incliné plongeant à l'intérieur de la courbure de la voie, circonstance qui s'oppose efficacement à la tendance au déraillement qui naîtrait de la force centrifuge.

Les locomotives sont habituellement portées par six *roues*, dont deux, placées de chaque côté entre les *roues* de support, prennent le nom de *roues* motrices, parce que leur commun essieu reçoit le mouvement de la machine. Lorsque les *roues* motrices sont indépendantes des *roues* de support, on leur donne habituellement un plus grand diamètre; mais il y a avantage à coupler avec chacune des *roues* motrices les deux *roues* de support entre lesquelles elle est placée : le patinage sur place est, par là, rendu plus difficile et, par suite, la même machine peut traîner un convoi plus considérable. En effet, lorsque les six *roues* sont laissées indépendantes, si les *roues* motrices patinent sur les rails, la résistance offerte par le convoi étant trop forte, les *roues* de support, ne tendant pas à bouger, n'offrent par elles-mêmes aucun appui à la machine pour la mise en train. Au contraire, lorsque les six *roues* sont couplées, il faut, pour que le convoi ne démarre pas, que la résistance offerte l'emporte sur la somme des forces de frottement des six *roues* sur les rails. On accouple deux *roues* au moyen d'une

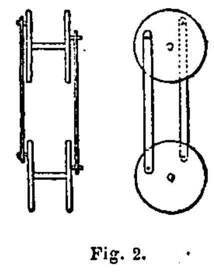

Fig. 2.

bielle réunissant des manivelles mobiles autour de leur centre.

Les *roues* des locomotives présentent souvent une dissymétrie calculée dont il est aisé de comprendre le but. Quelques parties de la machine, les manivelles, les coudes des essieux, etc., ont alternativement un mouvement ascendant et un mouvement descendant. Quand une pièce monte, elle emprunte momentanément un surcroît d'appui au bâti de la machine et il en résulte un excédant de pression sur les rails; le contraire arrive lorsque cette pièce descend. Or, ces intermittences enlèvent au mouvement sa régularité et augmentent l'effet des résistances passives; il y a avantage à les supprimer. On essaye souvent d'y parvenir en munissant les *roues* de contre-poids disposés de manière que leur mouvement relatif soit toujours en sens contraire de celui des autres pièces qui se déplacent dans le sens vertical.

— *Roues d'engrenage.* Les *roues* d'engrenage sont cylindriques ou coniques, suivant que les axes entre lesquels le mouvement doit se transmettre sont parallèles ou forment entre eux un angle quelconque. Dans tous les cas, le pas est le même sur deux *roues* destinées à engrener l'une avec l'autre; c'est-à-dire qu'une division, formée d'un plein et d'un creux, y a la même étendue. Le rapport des vitesses des deux arbres mis en rapport par un couple de *roues* d'engrenage est inverse de celui des nombres de dents, par conséquent il est toujours commensurable. Les figures ci-jointes représentent deux paires de *roues* cylindriques engrenant les unes ex-

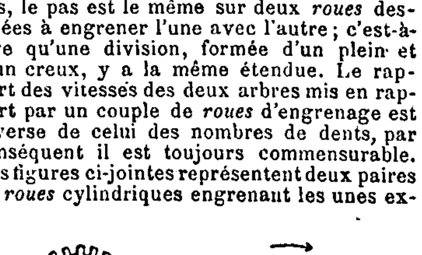

Fig. 3 et 4.

térieurement, les autres intérieurement, et une paire de *roues* formant un engrenage

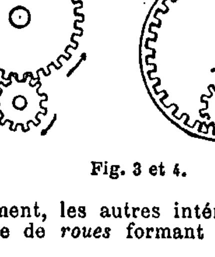

Fig. 5.

conique. Lorsqu'on veut établir une transmission de mouvement entre deux arbres dont les axes ne sont pas dans un même plan, on prend comme intermédiaire une ou deux *roues* dont l'axe rencontre ceux des arbres donnés.

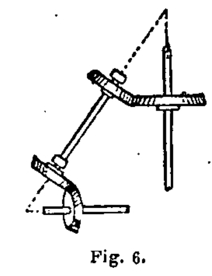

Fig. 6.

Une *roue* qui peut tourner sans entraîner l'arbre sur lequel elle est montée est dite *folle* par rapport à cet arbre; dans le cas contraire, elle est *calée* sur son arbre. Une *roue* qui doit être alternativement folle et calée, est amenée d'un état à l'autre par l'intermédiaire d'un embrayage.

Les *roues* destinées à établir la transmission de mouvement entre deux arbres ne sont pas toujours dentées; elles peuvent être lisses et reliées par une courroie tendue sur leurs contours.

— *Roues de Rœmer.* Rœmer, astronome danois, a inventé, pour produire matériellement le mouvement effectué par les corps planétaires autour du soleil, un système de deux *roues* d'angle qui porte son nom. Comme le mouvement a lieu suivant la loi des aires, il a dû employer un engrenage conique dans lequel varie, en raison de cette loi, le rapport des vitesses angulaires.

Soient ST, S'T' les deux axes parallèles; on

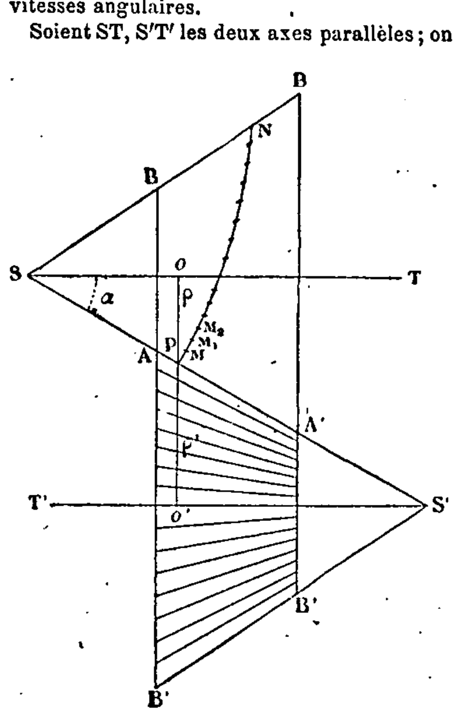

Fig. 7.

coupe ces axes par une sécante quelconque SS' et on décrit deux surfaces coniques de révolution en faisant tourner successivement la droite SS' autour de ST, puis autour de S'T'. Ces deux surfaces se touchent suivant l'arête SS'.

Sur la surface du cône S'T' plaçons des dents coniques équidistantes $mn, m'n', \ldots$, convergeant vers le sommet S'.

Sur le cône S nous nous bornerons à placer, au lieu de dents conjuguées, de simples saillies occupant peu de longueur sur les génératrices $M, M_1, M_2, \ldots$ Mais il faut les répartir sur une certaine ligne MP qu'il s'agit de déterminer. Nous supposons, pour plus de simplicité, le nombre des génératrices assez considérable pour que les points M forment une ligne continue. Lorsque le contact des deux systèmes tournants a lieu sur une dent P, la transmission s'opère comme si l'engrenage était réduit aux deux circonférences primitives OP, O'P, dont les rayons soient les longueurs PO, PO', perpendiculaires menées de P sur les axes parallèles. Ce rapport des vitesses angulaires est précisément égal au rapport de ces rayons :

$$\frac{\omega}{\omega'} = \frac{OP}{O'P}.$$

Proposons-nous de chercher la théorie générale de ce mécanisme. Soient r et θ les coordonnées qui définissent un point quelconque d'une génératrice du cône S, θ étant comptée autour du sommet à partir d'une génératrice quelconque, en développement, et r à partir du sommet. Cherchons l'équation polaire en r et θ de la courbe qui, enroulée sur le cône, produira, pour le rapport des vitesses angulaires, une loi de variation assignée arbitrairement :

$$\frac{\omega}{\omega'} = f(\varphi),$$

φ étant l'angle total mesuré à partir d'un méridien arbitraire qui définit une génératrice sur la surface dans l'espace et, par suite, en particulier, l'angle de rotation de la *roue* à courbe, tandis que la *roue* d'angle conserve une marche uniforme ω'.

Si Δ est la distance des axes, ρ et ρ' les rayons primitifs, α l'angle de SS' avec les axes, nous aurons successivement

$$\frac{\omega}{\omega'} = \frac{\rho'}{\rho} = \frac{\Delta - \rho}{\rho} = \frac{\Delta - r \sin \alpha}{r \sin \alpha};$$

mais en évaluant de deux manières l'élément de section droite

$$\rho d\varphi = r d\theta;$$

d'où

$$d\varphi = \frac{r}{\rho} d\theta = \frac{d\theta}{\sin \alpha},$$

et en intégrant

$$\varphi r \frac{\theta}{\sin \alpha}.$$

L'équation du problème devient donc finalement

$$\frac{\Delta - r \sin \alpha}{r \sin \alpha} = f\left(\frac{\theta}{\sin \alpha}\right),$$

et l'on en tire immédiatement l'équation de la courbe cherchée

$$r = \frac{\Delta}{\sin \alpha} \; \frac{1}{1 + f\left(\frac{\theta}{\sin \alpha}\right)}.$$

Les plans BB' B_1B_1' limitant latéralement les deux surfaces coniques, le rapport des vitesses angulaires peut varier de $\frac{AB'}{AB}$ à $\frac{A'B_1}{A'B_1'}$.

Prenons comme exemple la transmission sinusoïdale, dans laquelle rentre le problème de Rœmer,

$$\frac{\omega}{\omega'} = a + \tau \cos n\varphi;$$

la courbe directrice sera

$$r = \frac{\frac{\Delta}{\sin \alpha}}{+ a + \tau \cos\left(\frac{n}{\sin \alpha} \theta\right)}.$$

Cette courbe remarquable est le profil des galets à transmission variable dérivés des sections coniques.

En disposant de l'ouverture du cône, on pourra faire

$$\sin \alpha = n;$$

la courbe deviendra une section conique.

Plus particulièrement pour $1 + a + b = 0$, on trouvera les galets qui dérivent de la parabole et la parabole elle-même si, dans ce cas, on a encore la relation $\sin \alpha = n$.

La directrice capable de reproduire le mouvement des corps planétaires n'est qu'un cas particulier des courbes obtenues dans cet exemple général. La loi des aires revient, en effet, à ceci : La vitesse angulaire des planètes varie en raison inverse du carré des distances de ces planètes au soleil, distances qui sont les rayons vecteurs d'une ellipse.

Ce rayon a pour expression

$$\frac{p}{1 - e \cos \varphi}.$$

La vitesse angulaire planétaire doit donc varier proportionnellement à $(1 - e \cos \varphi)^2$, et, si l'on suppose la vitesse de la *roue* d'angle constante, on devra avoir

$$\frac{\omega}{\omega'} = K(1 - e \cos \varphi)^2 = K(1 - 2e \cos \varphi),$$

en négligeant le carré de l'excentricité, qui est très-faible pour les planètes et les satellites.

— *Roues hydrauliques.* Les *roues* hydrauliques sont les récepteurs dont on se sert pour recueillir la force vive des eaux courantes, afin de la transformer en travail utile. Quoiqu'elles remplissent le but qu'on s'en propose d'une manière simple et économique, cependant la grande industrie s'en sert de moins en moins, parce que, obligée de se borner à utiliser les petits cours d'eau, elle n'y peut pas puiser une force suffisante pour le travail considérable d'un atelier composé d'un grand nombre de machines-outils et que les dépenses occasionnées par la multiplication d'ateliers indépendants les uns des autres ne tardent pas à dépasser les frais d'établissement, d'entretien et d'alimentation d'une puissante machine à vapeur.

Les *roues* hydrauliques se classent par leur rendement; les plus simples, par leur construction, coûtent moins à établir, mais elles recueillent une fraction moindre de la force disponible. L'établissement d'une *roue* hydraulique doit donc être précédé d'une étude comparative du travail total que pourrait fournir le cours d'eau dont on dispose, et de celui dont on a besoin.

Les *roues* pendantes par bateaux, ou autrement, dans un courant indéfini, constituent le récepteur hydraulique le plus simple; mais elles n'absorbent qu'une fraction insignifiante de la force vive de l'eau. On ne les emploie qu'à des travaux exigeant peu de force. Il ne peut évidemment pas être question de leur rendement.

Les anciens employaient souvent des *roues* dites *à cuiller*, qu'on rencontre aujourd'hui encore dans les tribus arabes, en Algérie. Elles sont montées sur axes verticaux. L'eau motrice, amenée par un conduit, vient frapper les palettes du côté de leur concavité et

produit le mouvement de l'arbre. Ces récepteurs n'ont qu'un rendement très-faible de 15 pour 100 tout au plus, ce qui s'explique de soi-même, d'abord parce que l'eau y agit par choc, ensuite parce qu'elle conserve, dans la direction horizontale, une vitesse au moins égale à celle de la *roue*, enfin parce qu'une partie de la hauteur de chute est perdue. Les

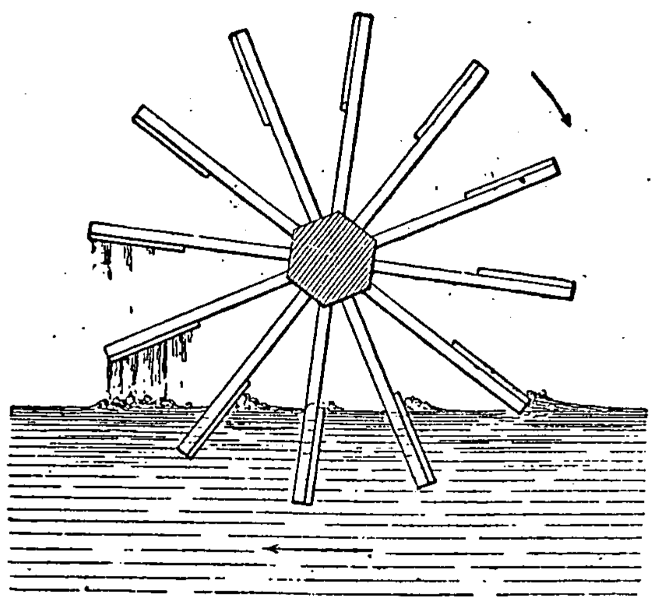

Fig. 8.

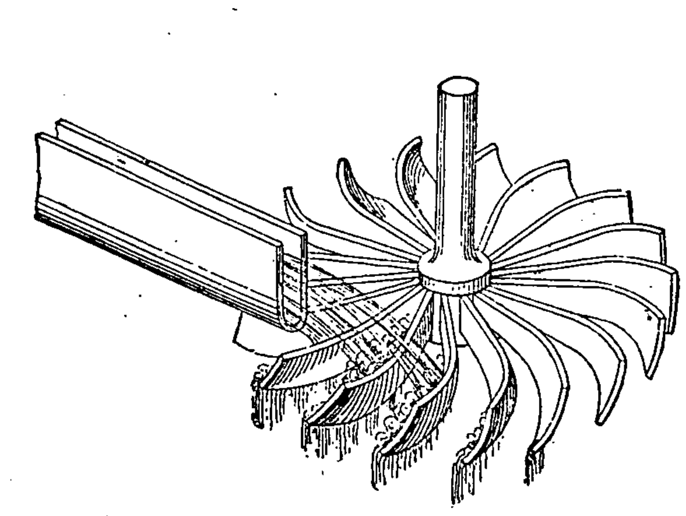

Fig. 9.

bons moteurs hydrauliques doivent, au contraire, être établis de telle sorte que l'eau agisse sans choc et ne conserve que la vitesse strictement nécessaire à son écoulement.

Dans les *roues* à cuve, dont l'axe est encore vertical, l'eau amenée latéralement par un conduit à pans verticaux, pénètre entre les aubes courbes que porte l'arbre, glisse sur leur surface en y exerçant une pression d'où naît le mouvement et s'échappe par une ouverture ménagée au centre de la cuve et conduisant à un puisard. Le rendement d'une *roue* à cuve peut aller de 0,25 à 0,40. Le choc peut y être évité en partie; les causes de perte sont le tourbillonnement de l'eau, les pressions exercées par elle, en sens contraire du mouvement, sur les faces coniques des aubes, la conservation d'une partie notable de sa vitesse, enfin les fuites.

Les *roues* en dessous à aubes planes, quoique leur rendement ne dépasse guère 0,32, sont encore aujourd'hui très-fréquemment employées par la meunerie. Leur établissement exige diverses constructions préalables.

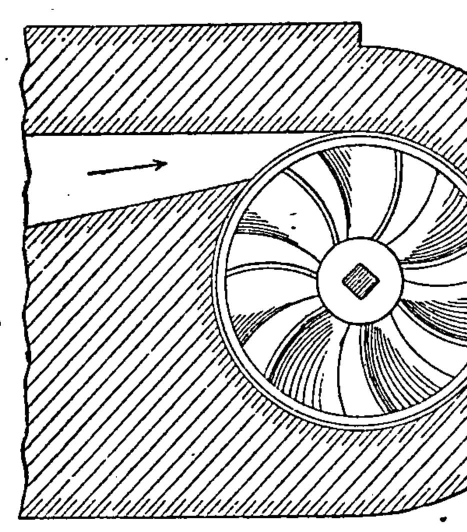

Fig. 10.

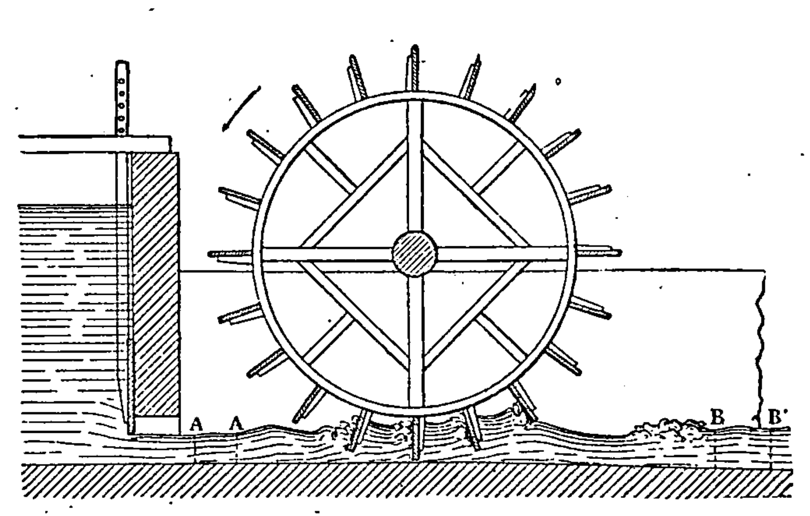

Fig. 11.

Comme l'eau doit agir par sa vitesse, on établit un barrage destiné à relever le niveau en amont de la *roue*. Une vanne mobile, verticale ou légèrement inclinée dans le sens du courant, laisse échapper l'eau par l'orifice qu'elle découvre au-dessous d'elle lorsqu'on la soulève. h désignant la hauteur du niveau, dans le bief d'amont, au-dessus du centre de l'orifice, et g l'accélération due à la pesanteur $9^m,8088$, la vitesse de l'eau à sa sortie est représentée par

$$\sqrt{2gh}$$

d'après le théorème de Torricelli. Pour éviter les tourbillonnements de l'eau à sa sortie, on a soin d'en resserrer le flot entre deux pans verticaux en maçonnerie offrant une largeur égale à celle de la vanne. Ces pans verticaux prennent leur naissance à une distance suffisante en amont de la vanne et se prolongent jusqu'au delà de la *roue*, dont les palettes présentent d'ailleurs une largeur sensiblement égale à la distance des deux pans, afin que l'eau ne puisse pas s'échapper sans profit à gauche et à droite de la *roue*. Le jeu qu'on laisse ne doit pas dépasser $0^m,01$. Le lit sur lequel l'eau doit couler est aussi préparé depuis la vanne jusqu'au delà de la *roue;* il prend le nom de *coursier*. Si la vitesse de l'eau ne doit pas être trop grande, le lit peut rester formé de gravier fin et uni; dans le cas contraire, il doit être pavé en dalles. On lui donne une pente très-douce jusqu'au delà de la *roue;* un peu plus loin, il faut l'incliner assez pour que l'eau qui a rempli son office puisse rapidement débarrasser la voie. On ne laisse entre les palettes, dans leur position verticale, et le niveau du lit qu'un jeu de $0^m,01$ à $0^m,02$ au plus. La tranche supérieure de chaque palette, lorsqu'elle est verticale, doit émerger hors de l'eau. Malgré toutes ces précautions, le rendement de la machine ne dépasse guère, comme nous l'avons déjà dit plus haut, 0,32. Ce rendement varie, du reste, avec le rapport adopté pour la vitesse de la *roue* à sa circonférence, comparée à celle de l'eau affluente. En effet, dans les deux hypothèses extrêmes où la *roue* aurait à sa circonférence une vitesse, soit nulle, soit égale à celle de l'eau affluente, le travail transmis serait également nul dans le premier cas, parce que le point d'application de la pression considérable exercée par l'eau sur une palette ne se déplacerait pas, et, dans le second, parce que la pression serait nulle. Le travail transmis doit donc croître, jusqu'à un certain maximum, avec la vitesse donnée à la *roue* et décroître ensuite. Les indications de la pratique fournissent, comme vitesse la plus convenable à donner à la *roue*, à sa circonférence, la moitié de celle de l'eau affluente; la théorie rend à peu près compte de cette règle.

Soient v la vitesse de l'eau à sa sortie de l'orifice; v' celle de la *roue* prise au centre de la pression exercée sur une palette, dans sa position verticale; a la largeur commune de la vanne, du coursier et de la *roue; h* la hauteur de l'eau, prise à quelques centimètres au delà de la vanne et, par suite, en aval de la section contractée de la veine; h' la hauteur de l'eau, prise au delà de la *roue*, en un point où les remous ont cessé; la vitesse de l'eau au delà de la *roue* pouvant être regardée comme égale à celle de la palette qu'elle vient d'abandonner, la condition de permanence dans le régime sera exprimée par

$$hv = h'v'.$$

Cela posé, appliquons le théorème des quantités de mouvement à la masse d'eau comprise entre les deux sections A et B, où les hauteurs sont h et h', et prenons pour intervalle de temps celui que met une palette à venir remplacer la précédente, afin que les circonstances initiales et finales se retrouvent les mêmes; dans cet intervalle θ de temps, la tranche A parcourt une distance AA' égale à $v\theta$ et la tranche B une distance BB' égale à $v'\theta$; la portion de liquide comprise entre A' et B se retrouve d'ailleurs dans les mêmes conditions qu'avant. La quantité de mouvement projetée sur l'axe du canal s'accroît donc, durant cet intervalle, de

$$\rho a h' v' \theta \times v' - \rho a h v \theta \times v$$

ou de

$$\rho a h v \theta (v' - v),$$

ρ désignant la masse spécifique de l'eau. En négligeant la pesanteur, dont l'impulsion, projetée sur l'axe presque horizontal du canal, est à peu près nulle, et la pression atmosphérique, dont les actions se réduisent à une poussée verticale, d'après le principe d'Archimède, il ne reste d'autres actions à considérer que les pressions exercées en A et B par les eaux placées en amont et en aval et la réaction de la palette plongée. La pression exercée en A, dans le sens du mouvement, est

$$\rho g \times ah \times \frac{h}{2};$$

celle qui s'exerce en B, en sens contraire, est

$$\rho g \times ah' \times \frac{h'}{2};$$

enfin la réaction de la *roue* sur l'eau peut être représentée par une seule force horizontale F appliquée au point à peu près central de la palette plongée. L'équation fournie par le théorème cité est donc

$$\rho a h v \theta (v' - v) = \frac{1}{2} \rho g a (h^2 - h'^2)\theta - F\theta$$

ou simplement

$$F = \rho a h v (v - v') - \frac{1}{2} \rho g a (h'^2 - h^2),$$

les signes étant en évidence. Si l'on veut exprimer le travail transmis à la *roue* dans l'unité de temps, il faut multiplier T par v', ce qui donne

$$T = Fv' = \rho a h v (v - v') v' - \frac{1}{2} \rho g a (h'^2 - h^2) v'.$$

Le travail transmis se compose ainsi d'une partie positive,

$$\rho a h v (v - v') v',$$

et d'une partie négative,

$$\frac{1}{2} \rho g a (h^2 - h'^2) v'^2.$$

Le maximum de ce travail restera donc, en tout cas, inférieur au maximum du premier terme,

$$\rho a h v (v - v') \overline{v'}.$$

Or, dans ce terme, la variable est v', et, comme la somme des facteurs $v - v'$ et v' est constante, le maximum aura lieu dans l'hypothèse

$$v - v' = v' \text{ ou } v' = \frac{v}{2}.$$

Ainsi, nous retrouvons cette condition que la vitesse de la *roue* à sa circonférence doit être la moitié de celle de l'eau affluente. En introduisant cette condition, nous aurons

$$T = \frac{1}{4} \rho a h v^3 - \frac{3}{4} \rho g a h^2 v = \frac{1}{4} \rho g a h v \left(\frac{v^2}{g} - h\right),$$

On peut donner à cette expression une forme plus convenable en y remplaçant, d'une part, $\rho g a h v$ par le poids P de l'eau écoulée dans l'unité de temps, et de l'autre, $\frac{v^2}{g}$ par le double de la hauteur H de l'eau dans le bief d'amont. Il vient alors

$$T = \frac{1}{4} P(2H - 3h) = \frac{1}{2} PH - \frac{3}{4} Ph,$$

$\frac{1}{2}$ PH représenterait la moitié du travail total que la chute puisse produire; le rendement de la machine ne peut donc pas aller à 50 pour 100. D'après la théorie, il serait d'autant plus grand que la hauteur h de l'orifice serait moindre.

Les principales causes qui s'opposent à un bon rendement des *roues* en dessous sont, outre les pertes par les jeux, que l'eau choque les palettes avec une vitesse relative égale à la moitié de sa vitesse totale et qu'elle conserve encore à peu près cette même fraction de sa vitesse primitive, après avoir cessé son action.

On n'emploie guère ces *roues* que pour utiliser des chutes de 2 à 3 mètres au plus; on peut faire varier $\frac{v'}{v}$ de 0,40 à 0,50; on ne donne guère à la hauteur h plus de $0^m,20$; la *roue* doit avoir un assez grand diamètre pour que les palettes restent sensiblement verticales pendant toute la durée de leur immersion; on donne à ces palettes une hauteur de $0^m,30$ à $0^m,40$ et on les espace à peu près de la même quantité. Au lieu d'un lit plat, il y a avantage à adopter un lit circulaire qui emboîte bien la *roue* le long de son arc à peu près horizontal.

— *Roues à aubes courbes du général Poncelet*. Les *roues* en dessous offraient un avantage qui en faisait apprécier l'usage, malgré les défauts qu'elles présentent, c'est qu'elles marchent convenablement avec une assez

grande vitesse; aussi a-t-on cherché à en perfectionner autant que possible la construction, plutôt que de recourir à d'autres *roues* d'un rendement plus considérable, mais compensé par l'inconvénient d'une extrême lenteur.

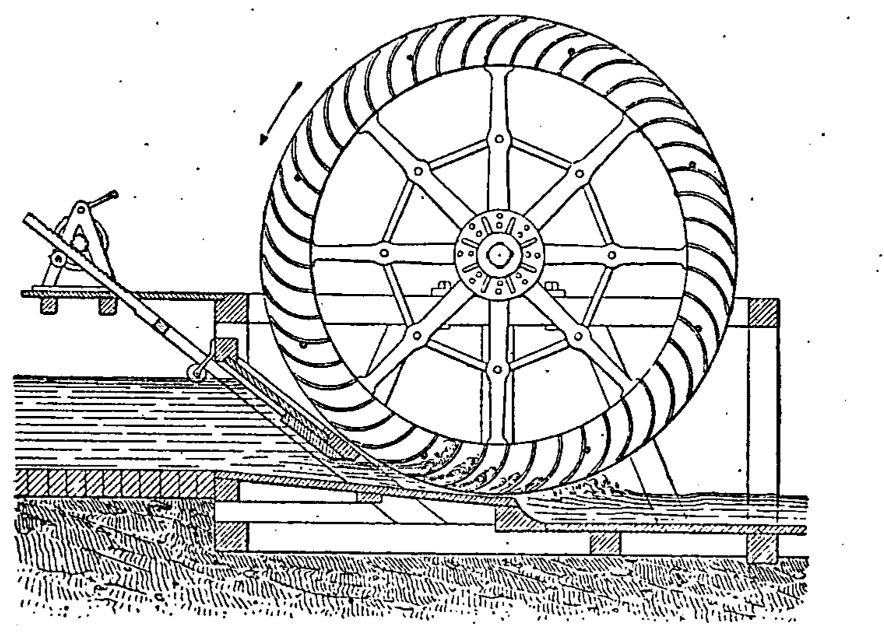

Fig. 12.

La figure ci-jointe indique suffisamment toutes les dispositions que l'on doit adopter dans l'établissement d'une *roue* Poncelet; la distance de la vanne à la *roue* est réduite autant que possible, pour que l'eau, dans l'intervalle, ne perde qu'une partie insensible de sa vitesse. La vanne est assez inclinée pour que la veine, à sa sortie, n'éprouve pas de contraction sensible et que l'eau ne tourbillonne pas. Le coursier légèrement incliné, avant l'aplomb de la *roue*, présente au delà un saut brusque qui facilite le dégagement rapide de l'eau après qu'elle a cessé son action utile. Le dernier élément d'une aube forme, avec la circonférence extérieure, un angle assez petit pour que la vitesse relative de l'eau à sa sortie puisse être considérée comme de sens contraire à celle de la *roue* au point d'échappement. Cet angle ne doit cependant pas descendre au-dessous d'une limite à partir de laquelle l'accès de l'eau se trouverait trop étranglé; on le fait habituellement de 30°. La vitesse de la *roue*, à sa circonférence, est déterminée par cette condition que la vitesse relative de l'eau soit parallèle à la tangente au dernier élément de l'aube sur laquelle elle est lancée, afin qu'il ne se produise aucun choc. Soient AMB la

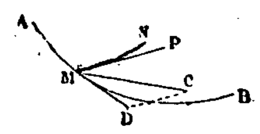

Fig. 13.

circonférence extérieure de la *roue*, MN l'une des aubes, MC = V la vitesse absolue de l'eau; sa vitesse relative doit être parallèle à la tangente MP à l'aube, en M; si donc on mène CD parallèle à PM, MD représentera la vitesse V de la *roue;* on la fait habituellement égale aux 0,55 de la vitesse absolue V et, par suite, à la vitesse relative *u*; car la direction MC est à peu près celle de la bissectrice de l'angle PMD.

Cela posé, la théorie de la *roue* se réduit à l'application du théorème des forces vives; l'eau affluente monte le long des aubes avec une vitesse relative qui décroît de *u* à zéro; elle redescend alors et sa vitesse relative reprend une valeur presque égale à *u*, mais avec une direction contraire; au moment où l'eau quitte l'aube, sa vitesse absolue n'est plus à peu près que la différence entre sa vitesse relative et la vitesse de la *roue*, c'est-à-dire que cette vitesse absolue est à peu près nulle. L'eau ayant ainsi perdu presque toute sa vitesse, toute la force vive dont elle était animée a été transmise à la *roue*. Bien entendu, il n'en est pas ainsi dans la pratique; toutefois, le rendement d'une bonne *roue* Poncelet peut aller à 67 pour 100, c'est-à-dire au double de celui d'une *roue* à aubes planes.

On donne habituellement à la *roue* Poncelet une largeur un peu plus grande que celle de l'orifice par lequel l'eau afflue; la capacité comprise entre deux aubes doit être égale à peu près à une fois et demie le volume d'eau qui y pénétrera. La figure du profil des aubes est à peu près indifférente. Le grave inconvénient que présentent les *roues* Poncelet, comparées aux turbines, consiste en ce qu'elles n'ont qu'un même orifice pour l'entrée et pour la sortie; il résulte de cette disposition que l'eau qui commence à redescendre gêne le mouvement de celle qui tendrait encore à monter.

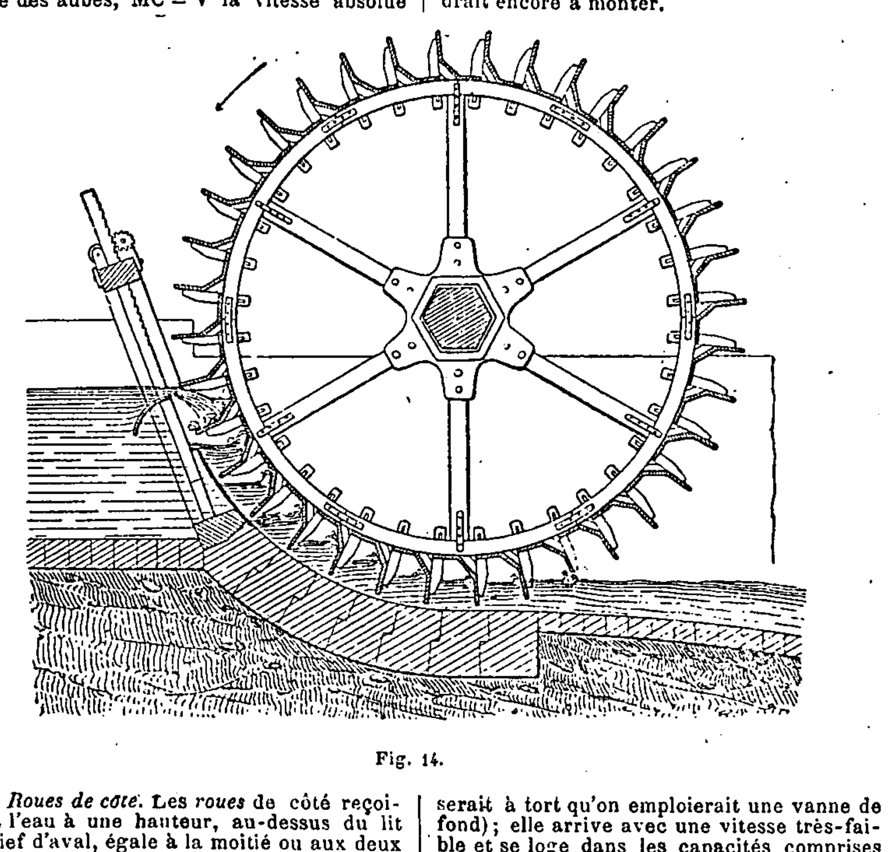

Fig. 14.

— *Roues de côté.* Les *roues* de côté reçoivent l'eau à une hauteur, au-dessus du lit du bief d'aval, égale à la moitié ou aux deux tiers de leur rayon. Elles sont emboîtées aussi exactement que possible entre un coursier circulaire et deux pans de mur verticaux. L'eau est amenée par un déversoir (ce serait à tort qu'on emploierait une vanne de fond); elle arrive avec une vitesse très-faible et se loge dans les capacités comprises entre le coursier, les murs latéraux, les palettes habituellement concaves de la *roue* et la couronne cylindrique dans laquelle ces palettes sont implantées; elle n'agit que par

son poids; en s'échappant, elle conserve une vitesse qu'on peut regarder comme égale à celle de la *roue*, à sa circonférence; il est donc important que l'appareil marche très-lentement. Le rendement d'une bonne *roue* de côté peut aller à 0,75.

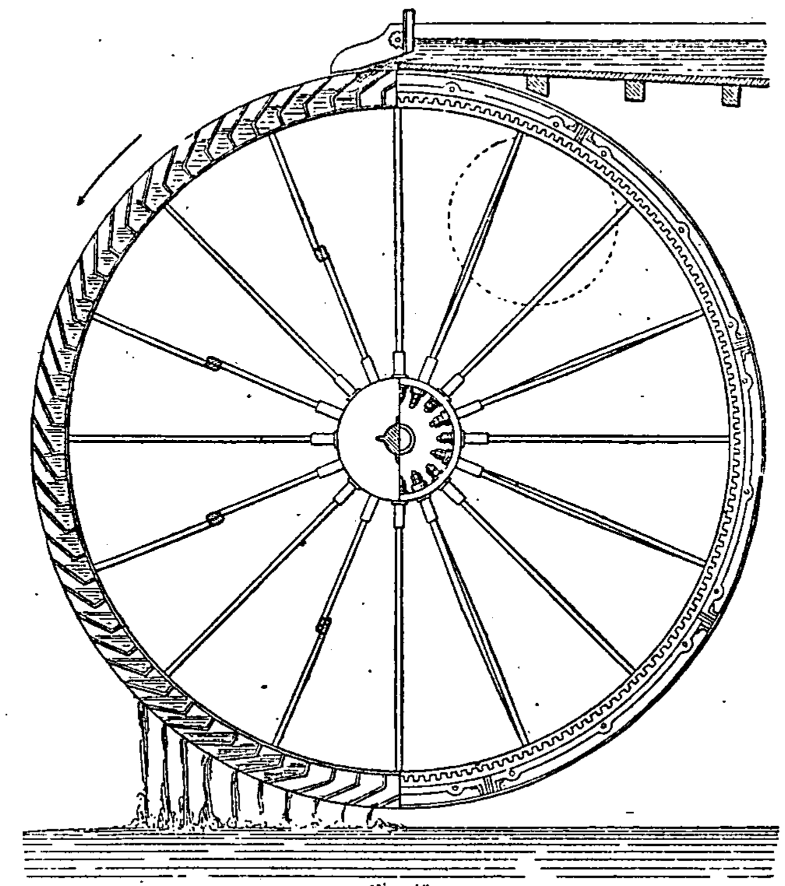

Fig. 15.

— *Roues à augets ou en dessus.* Les *roues* en dessus s'emploient pour utiliser les chutes ayant une hauteur de 4 à 5 mètres au moins. L'eau amenée à la partie supérieure, un peu en aval du sommet, se loge dans les augets et y agit par son poids, comme dans les *roues* de côté; les *roues* à augets doivent marcher lentement. La forme des augets est déterminée de manière à faciliter à la fois l'introduction de l'eau et sa retenue jusqu'à une petite distance du niveau du bief inférieur. Le rendement peut aller à 0,80.

On emploie quelquefois des *roues* en dessus à grande vitesse, mais le rendement est alors

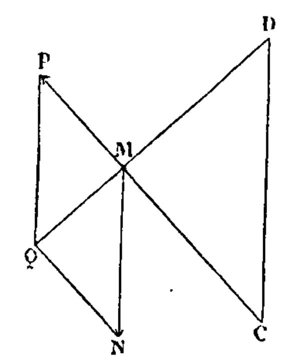

Fig. 16.

beaucoup diminué, parce que la force centrifuge chasse l'eau des augets avant qu'elle ait pu exercer toute son action. Pour se rendre compte de la perte de travail due à cette disposition, il faut déterminer pour chaque position d'un auget la figure de la surface libre de l'eau qu'il renferme, afin de connaître le poids de cette eau pour pouvoir évaluer par une interpolation son travail total, depuis le sommet de la *roue* jusqu'au bas. Le général Poncelet a fait voir que cette surface libre est celle d'un cylindre de révolution dont l'axe reste le même pour toutes les positions de l'auget. Soient, en effet, C le centre de la *roue*, M un point de la surface libre, r la distance CM, ω la vitesse angulaire de la *roue;* les forces qui sollicitent la molécule M sont, dans la direction verticale, son poids mg figuré par MN, et, dans la direction CM, sa force centrifuge $m\omega^2r$, représentée par MP; la résultante de ces deux forces est MQ, dont la direction doit être normale à la surface libre en M. Or, les deux triangles semblables MDC et QMN donnent

$$\frac{DC}{MC} = \frac{MN}{NQ}$$

ou

$$DC = \frac{rmg}{m\omega^2 r} = \frac{g}{\omega^2} \text{ constante.}$$

Ainsi, la surface libre de l'eau dans un auget est celle d'un cylindre de révolution ayant son axe fixe à une hauteur au-dessus du centre de la *roue* qu'il est facile de construire. L'épure de la *roue* étant faite, on peut, du point obtenu comme centre, tracer tous les cercles passant par les tranches des augets et déterminer ainsi les portions des capacités de ces augets qui sont remplies à toutes les hauteurs.

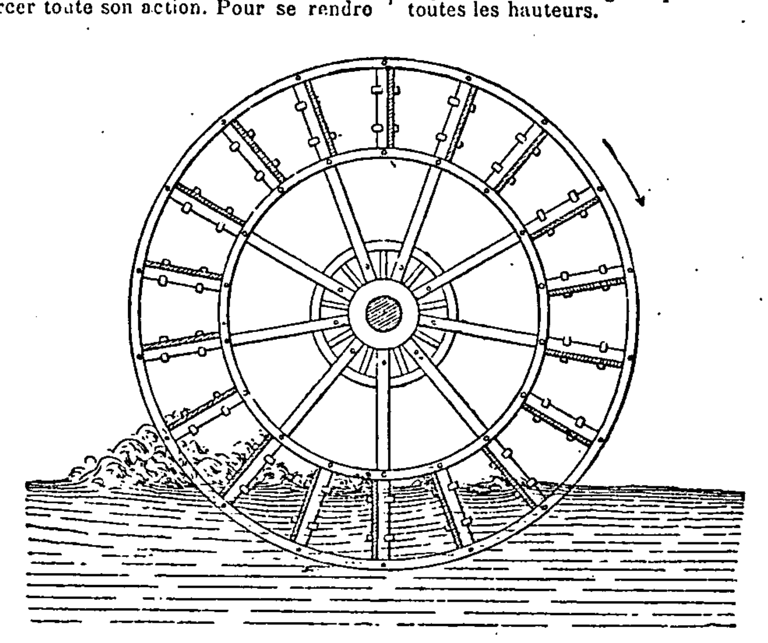

Fig. 17.

— *Roues de bateaux à vapeur.* Les *roues* des bateaux à vapeur jouent un rôle inverse de celui des *roues* hydrauliques; au lieu de recueillir du travail, elles en dépensent. La propulsion du bateau se fait conformément au théorème de la conservation du mouvement du centre de gravité, c'est-à-dire que la quantité de mouvement relatif que per-

drait le navire, par suite des frottements contre l'eau, doit être compensée par une acquisition équivalente de quantité de mouvement, en sens contraire, de la part de l'eau.

— Hist. *Supplice de la roue.* C'est l'un des plus horribles supplices que l'on ait inventés. Les historiens ne sont pas d'accord sur son origine; appliqué en France dans les temps antérieurs au XVIe siècle, il ne fut légalement institué que par l'édit de François Ier du 4 février 1534, sous le ministère du cardinal Duprat. Il ne devait être appliqué qu'aux voleurs de grand chemin. Ce supplice atroce consistait à placer le condamné les jambes écartées et les bras étendus sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-André et taillés de manière que chaque membre portât sur un espace vide. Le patient étant dans cet état, le bourreau lui brisait, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses les jambes et la poitrine. On l'attachait ensuite sur une petite *roue* de carrosse suspendue en l'air par un poteau. On ramenait les jambes et les bras brisés derrière le dos et la face tournée vers le ciel, « pour y faire pénitence, tant et si longuement qu'il plaira à Notre-Seigneur les y laisser, » suivant les expressions de l'édit. On a vu souvent des suppliciés survivre assez longtemps encore à cette exécution et donner à l'avide curiosité de la foule le spectacle d'une épouvantable agonie. Souvent les juges ordonnaient par un *retentum* d'étrangler le patient avant de lui briser les membres. Si l'on en croit un auteur assez suspect, Tallemant des Réaux, les amateurs de supplices se plaignaient, au XVIIe siècle, de ce qu'on leur enlevait ainsi une partie du spectacle. Un sieur Claude, argentier de Mme de Rambouillet, disait, suivant Tallemant des Réaux (*Historiettes*, 1re édition, t. IV, p. 117), « qu'il n'y avoit plus de plaisir de voir rouer, parce que ces coquins de bourreaux étrangloient aussitôt leurs patients et que, si on faisoit bien, on les roueroit eux-mêmes. »

Par une inexplicable contradiction, le supplice de la *roue* était, comme nous l'avons dit plus haut, appliqué aux voleurs, tandis que les assassins ne subissaient que celui de la potence. Henri II fit disparaître cette contradiction (1547), mais dans un sens opposé aux principes d'humanité, c'est-à-dire en appliquant la *roue* aux crimes qui en étaient exempts. Louis XIV maintint (1670) dans toute leur rigueur les édits de François Ier et de Henri II, et le supplice de la *roue* ne fut aboli qu'à la Révolution, par une loi de l'Assemblée constituante.

Roue de la Fortune (LA) [*la Rueda de la Fortuna*], comédie en deux parties du poëte espagnol contemporain Thomas Rubi. C'est la pièce qui a le mieux établi la réputation de cet écrivain, connu par quelques autres comédies en vers, entre autres la *Cour de Charles II*, interdite au théâtre à Madrid en 1846, et par des esquisses de mœurs andalouses. Thomas Rubi est un poëte d'un talent viril et sérieux; il a surtout essayé, et souvent avec bonheur, d'exposer au théâtre les mœurs politiques, des caractères d'hommes de cour, et de montrer cet envers de l'histoire que l'historien est obligé de laisser de côté. Le héros de la *Roue de la Fortune* est ce fameux marquis de La Ensenada, homme d'Etat intègre et de vues élevées, qui, sorti du peuple, fit, grâce à son talent et à son intelligence, une si rapide fortune. Devenu premier ministre, au dernier siècle, il entreprit de relever l'Espagne de sa profonde décadence, opéra dans le mécanisme de l'impôt les réformes les plus importantes, fit prévaloir la politique la plus opportune pour son pays, celle de la neutralité, et laissa le renom d'un homme d'Etat très-habile. Disgracié sur la fin de sa carrière, il offre, par ses commencements obscurs, sa puissance pendant quelques années et sa chute, cette succession d'événements qui montre l'instabilité des choses humaines et fournit un merveilleux canevas à un drame qui, comme la *Roue de la Fortune*, a pour but de les exposer.

Nous ne pouvons faire une analyse détaillée des deux parties de ce grand drame politique, plein de mouvement et d'intrigue, comme la vie des cours, où sont étudiés de près, dans une succession de scènes attachantes, les caractères les plus divers et les plus curieux. Thomas Rubi, dans son drame plus vrai peut-être que l'histoire, a supposé que c'était une passion amoureuse et un refus altier du père de celle qu'il aimait, qui firent naître dans le jeune paysan Zenon de Semodevilla la haute ambition qui gouverna toute sa vie. Cette passion forme le sujet du premier drame, où l'on assiste aux luttes du jeune homme, à son élévation rapide. Dans cette première partie, tout sourit à l'ambitieux exalté par l'amour; une autre protectrice, la marquise de Torrecuso, séduite par le grand air, les manières excellentes, l'intelligence heureuse de Zenon, aplanit devant lui tous les obstacles. Elle l'aime aussi secrètement et le dispute à l'affection désintéressée de doña Clara, celle qui lui a été refusée par son père, le comte de San-Tello. Ces deux femmes semblent se réunir dans un commun intérêt pour faire de celui qu'elles aiment le brillant homme d'Etat que l'on sait. Autour de ce trio, Rubi a groupé avec un rare bonheur des intrigues et des personnages secondaires, qui donnent à son œuvre un remarquable mouvement. Dans la seconde partie, Zenon, devenu le marquis de La Ensenada, gâté par son élévation, rompu aux intrigues et à la corruption, confiant dans son adresse à se jouer des difficultés, décline peu à peu. Il rompt avec sa protectrice la marquise, il n'a plus autour de lui la tendresse clairvoyante de Clara, il est tout entier à une passion de cour, doña Inès, flattée d'être distinguée par un homme si en faveur. L'orgueil et l'ambition égoïste ont remplacé chez lui cet amour du bien public qui l'avait fait si grand; son intelligence se dessèche, comme son cœur, et celle qui l'avait élevé, la marquise de Torrecuso, toujours toute-puissante au palais, n'a pas de peine à miner son influence; le mécontentement et les rancunes des envieux font le reste.

Ce large tableau, plein de péripéties, est tracé par Thomas Rubi d'une main assez vigoureuse. Les caractères sont finement étudiés, surtout ceux des femmes; le moins réussi peut-être est celui du héros, le marquis de La Ensenada. Le poëte n'a pas osé prendre dans l'histoire ses coudées franches et, gêné d'un côté par l'action romanesque de la comédie et de l'autre par les faits positifs, il a montré çà et là quelque hésitation. Mais cette œuvre n'en est pas moins absolument remarquable, du moins comme tentative dans un genre dramatique sérieux et difficile.

ROUÉ, ÉE (rou-é) part. passé du v. Rouer. Qui a subi le supplice de la roue : *Si je le trouve, je veux l'échiner, dussé-je être* ROUÉ *tout vif.* (Mol.) *L'auteur du libelle fut* ROUÉ. (Volt.)

— Excédé, rompu : *Etre* ROUÉ *de fatigue. Etre* ROUÉ *de coups.*

— Véner. Se dit du bois du cerf, lorsque les perches en sont serrées.

— Manége. *Encolure rouée*, Encolure qui s'élève et s'arrondit progressivement du garrot à la nuque.

— s. Compagnon des débauches du Régent; débauché élégant de la même époque : *Le dandy n'est qu'une transformation du raffiné, du muguet, du* ROUÉ. (Fréd. Soulié.)

— Par ext. Personne sans principes, sans mœurs, digne de la roue : *C'est une* ROUÉE. *C'est un de ces* ROUÉS *de bonne compagnie que tout le monde recherche et que personne n'estime.* (Saurin.) ‖ Personne très-rusée : *Ne vous jouez pas à lui, c'est un* ROUÉ *qui ne vous laissera pas le beau rôle.*

— Encycl. Hist. Les *roués* de la Régence, ou les *roués* du Régent, comme on disait alors, furent célèbres, et si l'on en croit Saint-Simon, ce serait le Régent lui-même qui, le premier, aurait baptisé ainsi ses compagnons; parlant en effet de la mort de Philippe d'Orléans : « Le peuple, dit Saint-Simon, qui l'avoit tour à tour conspué et applaudi, sembla ne voir d'abord dans le prince qu'il venoit de perdre que la dupe de Law, ou le premier des *roués* (c'est le nom qu'il avoit donné lui-même aux compagnons de ses orgies). » Quant à l'origine même du mot, on raconte que, traversant la place de Grève, en 1719, un jeune seigneur en état d'ivresse fut insulté par un criminel qui allait subir le supplice de la roue : « Ami, lui répondit le jeune homme sans s'émouvoir, être *roué* ne dispense pas d'être honnête. » Le mot fit, dit-on, fortune à la cour, où il fut bientôt répété, et l'on s'empressa d'être poli, tout en étant *roué* par la débauche ou digne de la roue par ses mœurs. Le titre d'aimable *roué* appartint bientôt au jargon du grand monde. Mais, en dépit de l'émulation d'un grand nombre de jeunes beaux de l'époque, les *roués* du Régent sont les seuls dont les hauts faits soient parvenus jusqu'à nous. « Vers l'heure du souper, dit Duclos, il (Philippe d'Orléans) se renfermait avec ses maîtresses, quelquefois des filles d'opéra ou autres de pareille étoffe et dix ou douze hommes de son intimité, qu'il appelait tout uniment ses *roués*.... Là régnait la licence la plus effrénée; les ordures, les impiétés étaient le fond et l'assaisonnement de tous les propos, jusqu'à ce que l'ivresse complète mît les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvaient encore marcher se retiraient; l'on emportait les autres, et tous les jours se ressemblaient. » On sait que le Luxembourg, habité alors par la duchesse de Berry, fille du Régent, et le Palais-Royal, étaient les théâtres les plus ordinaires de ces orgies. Parmi les femmes qui y assistaient (car il y avait les *rouées* comme il y avait les *roués*) nous citerons Mme d'Averne, Mme de Sabran, qui, une nuit, osa émettre, indignée malgré sa corruption, le célèbre aphorisme : « Dieu, après avoir formé l'homme, prit un reste de boue dont il pétrit l'âme des princes et des laquais; » Mme de Phalaris et Mme de Parabère, sans compter la Souris, la d'Usé, la Florence, la Desmarest, actrices de passage. Les *roués* de monseigneur étaient surtout le duc de Brancas, le marquis de Canillac, le comte de Broglie et le comte de Nocé. C'est le duc de Brancas, épicurien parfait, voluptueux égoïste, qui disait au Régent sur le point de lui faire une confidence : « Chut, monseigneur! je n'ai jamais su garder mes propres secrets, ce n'est point pour garder ceux des autres! » Quand on lui parlait des affaires de l'Etat : « Tout beau, disait-il, les affaires m'ennuient et la vie n'est faite que pour se divertir. » Par une bizarrerie singulière, après deux ou trois ans de cette vie, Brancas eut des remords; il se retira à l'abbaye du Bec, et de là écrivait au Régent pour l'inviter à suivre son exemple. Le duc se borna à lui répondre par le refrain suivant d'une chanson à la mode :

> Reviens, Philis; en faveur de tes charmes,
> Je ferai grâce à ta légèreté.

Canillac, capitaine d'une compagnie de mousquetaires, se faisait remarquer par un esprit *mordant* qui *n'épargnait personne*, amis ni ennemis, ni le Régent lui-même. Il affectait, en outre, une rigidité de principes dont il se raillait souvent lui-même : « Monsieur Law, dit-il un jour au célèbre financier alors dans toute sa vogue, vous n'avez rien inventé; bien avant vous, j'ai fait des billets que *je n'ai pas payés*; *vous m'avez volé mon* système. » Le comte de Broglie ressemblait, dit la chronique du temps, à la fois à une chouette et à un singe. Joueur et libertin, il passait les journées dans les tripots, mais le soir, il faisait brillamment sa partie dans le concert des *roués*. » Nocé, suivant l'expression de la princesse Palatine, mère du Régent, était « vert, noir et jaune. » Il se faisait remarquer par ses grandes manières, son impertinence hautaine et ses saillies amères et impitoyables. Il avait été élevé avec le Régent, dont son père avait été sous-gouverneur, et avait sur lui une grande influence; toutes les fois que le Régent sortait la nuit pour quelque aventure, Nocé lui servait de confident et d'écuyer. Les autres *roués*, moins en vue, étaient le chevalier de Ravanne, auteur de curieux mémoires sur cette singulière époque, et Cossé-Brissac, chevalier de Malte, qui savait apporter jusqu'aux moments extrêmes d'une extrême orgie les manières chevaleresques les plus exquises. « C'est avec ces hommes, dit un historien, c'est avec ces femmes, auxquels s'adjoignait parfois sa fille, la duchesse de Berry, que, dix heures arrivées, le Régent se renfermait. Alors, et une fois les portes closes, Paris pouvait brûler, la France s'engloutir, le monde crouler. Il y avait défense, défense positive, absolue, de venir troubler le Régent. Ce qui se passait dans ces soirées, c'est tout ce que pouvait imaginer la folie de gens ivres, riches et puissants; ce sont des choses comme en raconte Pétrone, comme en rêve Apulée. » Mentionnons un type curieux perdu au milieu de ces *roués* féroces : un domestique du Régent, brave et naïf personnage qui avait vu naître le prince et que le prince avait fait concierge du Palais-Royal. Il se nommait d'Ibagnet; c'est lui qui, chaque soir, devait, un bougeoir à la main, conduire son maître jusqu'à la chambre où se célébrait l'orgie. Un jour, le duc d'Orléans l'ayant engagé à entrer : « Monseigneur, répondit le brave homme, mon service finit ici. Je ne vois pas si mauvaise compagnie. » Les *roués* disparurent avec la Régence, mais firent place à un type plus dangereux encore et qui les fit presque regretter; nous voulons parler du type du *Méchant*, dont Gresset fit une comédie. Les *roués*, eux, n'avaient que des vices. Quant au mot, après avoir passé de mode dans son acception fantaisiste, on l'étendit, ainsi que celui de *rouerie*, qu'on créa tout exprès, aux intrigants habiles en matière d'industrie et de commerce, de politique et de religion. Du même temps vient peut-être l'expression *rompu* aux affaires, pour désigner un homme pour qui les affaires n'ont plus de secrets, expression qui se rattache évidemment à une étymologie analogue à celle de *roué*. Aujourdhui encore le mot *roué* est le synonyme, en mauvaise part, d'habile et de fin, appliqué aux hommes, et de rusée, et même quelquefois de vicieuse, appliqué aux femmes. Il est pour les deux sexes un brevet d'adresse et d'effronterie.

ROUELLE s. f. (rou-è-le — dimin. de *roue*). Tranche coupée en rond : ROUELLE *de citron.* ROUELLE *de pomme.* ROUELLE *de betterave, de concombre.*

— *Rouelle de veau*, Partie de la cuisse du veau, coupée un peu au-dessus du jarret, jusque près de la queue.

— Techn. Certain nombre de rangées de cerceaux.

— Armure. Nom qu'on donnait à des rondelles de fer ou d'acier que l'on ajoutait à certaines armures, pour couvrir les articulations de l'épaule, du coude et du genou.

— Bot. Nom vulgaire du coquelicot, dans le sud-est de la France.

ROUELLE (Guillaume-François), chimiste français, né en 1703, mort à Paris en 1770. Il fit de brillantes études au collége du Bois, à Caen, et montra de bonne heure un goût prononcé pour l'étude de la chimie. N'étant pas assez riche pour acheter des fourneaux, des vases et tous les instruments nécessaires, il établit son premier laboratoire dans la forge d'un chaudronnier. Mais bientôt il trouva le moyen de se rendre à Paris, où il entra chez un pharmacien allemand, nommé Spitzley. Pendant les sept années qu'il passa dans cette condition, il se délassait de ses travaux chimiques et pharmaceutiques par l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle. Plus tard, il s'établit lui-même pharmacien et commença à faire des cours de chimie qui eurent du succès.

En 1742, il fut nommé professeur de chimie au Jardin des Plantes, et deux ans plus tard il entra à l'Académie des sciences comme membre adjoint. Les mémoires qu'il présenta successivement à cette Académie renfermaient des vues neuves qui contribuèrent au progrès de la science, notamment ceux qui eurent pour objet les sels neutres, la cristallisation du sel marin, l'inflammation de l'huile de térébenthine par l'esprit de nitre (acide nitrique), les embaumements des anciens Egyptiens. En 1754, il lut à l'Académie son dernier mémoire sur les sels acides, travail très-remarquable qui lui suscita les attaques de plusieurs savants dont ses idées neuves tendaient à ruiner les doctrines. Chargé par le ministre de la guerre d'examiner une nouvelle méthode de fabriquer et de raffiner le salpêtre, il remplit cette mission avec tant de zèle qu'il contracta un agacement nerveux et par suite une maladie grave dont il mourut.

Grimm dit qu'il était d'une pétulance extrême, et que l'ardeur même avec laquelle il exposait ses vues dans son enseignement public le faisait tomber dans d'étranges distractions. Un jour que, n'ayant pas à côté de lui son aide ordinaire, il voulut faire seul une expérience, il dit à ses auditeurs : « Vous voyez bien, messieurs, ce chaudron sur ce brasier; eh bien, si je cessais de remuer un seul instant, il s'ensuivrait une explosion qui nous ferait tous sauter en l'air. » En disant ces paroles, raconte Grimm, il ne manqua pas d'oublier de remuer, et sa prédiction fut *accomplie; l'explosion se fit avec un fracas* épouvantable et cassa toutes les vitres du laboratoire. Mais personne ne fut blessé et le démonstrateur en fut quitte pour quelques dégâts à sa cheminée et pour la perte de sa perruque.

Rouelle avait commencé un *Cours complet de chimie*, que les infirmités dont il fut affligé dans les dernières années de sa vie l'empêchèrent d'achever.

ROUELLE (Hilaire-Marin), chimiste français, frère du précédent et connu sous le nom de **Rouelle le jeune**, né en 1718, mort à Paris en 1779. Formé par les leçons de son frère et son plus actif collaborateur, il concourut avec lui au grand travail entrepris sur l'ordre du ministre de la guerre pour le raffinement des salpêtres, aux études pour l'essai des monnaies, et se fit connaître dans le monde savant par un grand nombre de mémoires lus à l'Académie des sciences ou publiés dans les journaux de 1769 à 1779. Ses principaux mémoires se rapportent à l'acide tartrique et à ses combinaisons, au sucre de lait, à l'acide formique, aux procédés propres à opérer la dissolution de l'oxyde de fer dans l'eau tenant en dissolution de l'acide carbonique, à la composition des fécules, etc. Ses travaux sur les eaux minérales de Leuck-en-Valais, sur les mines, le sang et les sérosités, sur l'acide phosphorique des os, etc., ont conservé quelque valeur; ils étaient fort remarquables à une époque où la chimie organique était encore dans l'enfance. Rouelle le jeune a publié, sous le titre de *Tableau de l'analyse chimique* (1774, in-8°), le résumé de ses leçons au Jardin des Plantes, comme démonstrateur adjoint au cours de chimie, et comme chargé du cours, depuis la mort de son frère.

ROUEN (*Rotomagus*, *Rudomum*), ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de département et de 6 cant., à 140 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur la rive droite de la Seine, l'Aubette et la rivière de Robec, au pied de collines qui l'entourent de trois côtés; pop. aggl., 92,888 hab., — pop. tot., 102,470 hab. Archevêché, église consistoriale calviniste, synagogue; cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce; ch.-l. de la 2e division militaire; Faculté de théologie, école secondaire de médecine; école préparatoire aux Facultés; lycée, école d'hydrographie, Académie des sciences, belles-lettres et arts; sociétés de commerce, d'agriculture, d'émulation; écoles supérieures de commerce et d'industrie; riche bibliothèque, jardin botanique, musées, etc. L'arrondissement comprend 15 cantons, 157 communes et 274,672 hab.

« La ville de Rouen, dit M. Adolphe Joanne, est admirablement située entre la mer, qui lui apporte les produits de toutes les nations du globe, et Paris qui les consomme; entre les départements du Nord et ceux de l'Ouest, qui font un si grand nombre d'échanges; aussi son commerce était-il déjà florissant sous les rois de la première race. Charles le Chauve y établit un atelier monétaire, et il est dit dans les chroniques que, lorsqu'il vint à Rouen à la poursuite de son frère Lothaire, il fut émerveillé du grand nombre de navires qu'il remarqua dans le port. » Depuis lors, le commerce a subi des transformations et des développements successifs que le cadre de cet article ne nous permet pas d'exposer ici. Nous devons nous borner à indiquer sommairement sa situation actuelle. Les cotons, les charbons, les fers d'Angleterre, les marbres, les huiles et les fruits secs d'Italie, les plombs et les laines d'Espagne, le zinc et les fromages de Hollande, les bois du Hanovre sont les principaux éléments du commerce d'importation de Rouen. Le commerce d'exportation a surtout pour objet, d'après le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, les matières animales : peaux et pelleteries laines, suif brut,

huiles de poisson; les matières végétales: froment, fruits de table, plantes oléagineuses et tourteaux, résines indigènes, sucres, huile d'olive, huile de graine et de palme, bois du Nord, bois français de construction, bois d'ébénisterie, chanvre et lin, garance; les matières minérales : marbres, granit, pierres ouvrées, plâtre et matériaux à bâtir, terres et pierres pour arts et métiers, soufre, houille, fonte brute, fer, acier, cuivre, plomb, étain, zinc; les fabrications : sel marin, produits chimiques, teintures préparées et tannins, vins, eaux-de-vie, cidre, poiré, poterie et verrerie, tissus de laine, de coton, de lin, de chanvre, savons, etc. Rouen, pour les produits des droits de douane, vient après Le Havre, Marseille, Nantes, Bordeaux et Dunkerque. L'industrie de Rouen est très-variée, mais elle a deux spécialités : la filature et le tissage de coton et de lin, et la confection d'étoffes connues sous le nom de *rouenneries.* La filature et le tissage du coton occupaient, avant 1861, un nombre considérable d'ouvriers: 1,800,000 broches fonctionnant dans la ville ou dans les environs filaient chaque année 30 millions de kilogrammes de coton, depuis les numéros les plus bas jusqu'aux numéros 30 et 34, qui, convertis en tissus, fournissaient aux habitants des campagnes et à la classe ouvrière des villes un vêtement solide et agréable à l'œil. Le tissage et la filature du coton occupaient près de 200,000 ouvriers dans l'arrondissement de Rouen. Mais la crise cotonnière a porté un rude coup à cette industrie. La filature et le tissage du lin constituent une véritable industrie indigène pour Rouen et ses environs. La culture, la préparation et le filage du lin occupent plus spécialement les habitants des campagnes. « Le fermier, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, réserve aux chènevières une bonne partie de ses terres, non-seulement pour en faire une des principales branches de son exploitation, mais encore parce que l'intérêt plus vif de sa consommation personnelle appelle ici ses soins. Sur son chanvre et ses lins, comme sur ses céréales, il prélève une part pour sa maison. Puis, à l'automne, quand les récoltes sont en grange, il procède au rouissage, et, l'hiver venu, pendant les veillées, s'occupe du teillage, tandis que les femmes filent infatigablement. Le fil sortant du rouet passe enfin dans les mains du tisserand qui, moyennant une retenue fixée, tisse la toile pour chaque famille. Trois établissements de rouissage et de teillage par des procédés mécaniques fonctionnent dans la Seine-Inférieure. »

Rouen possède un marché aux laines très-important; la place expédie annuellement de 16,000 à 20,000 balles de laine. La fabrication des indiennes consomme 1 million de pièces de calicot de 105 mètres de longueur chacune. L'article rouennerie compte environ 190 fabricants, qui produisent par an 600,000 pièces (tissage à la main) d'une valeur approximative de 40 millions; l'article dit *campagne* produit également 40 millions, ce qui porte la production annuelle de la rouennerie à 80 millions. Signalons, en outre, des ateliers de construction de machines industrielles et d'outillage mécanique; un vaste établissement connu sous le nom de Forges et laminoirs rouennais; deux usines à gaz; une usine pour la fonte; des chantiers de construction de navires; de nombreuses teintureries; des établissements d'apprêts d'étoffes, etc. La plupart des puissances étrangères sont représentées à Rouen par des consuls ou des vice-consuls.

Le port reçoit des navires de 300 à 500 tonneaux et des bâtiments à vapeur de 600 à 800; mais la navigation y est moins active depuis l'établissement du chemin de fer de Paris au Havre. Les quais présentent un développement de plus de 2,000 mètres. Les principaux sont : le quai de Paris, au milieu duquel aboutit le pont de Pierre, décrété par Napoléon en 1810, et formant en quelque sorte deux ponts séparés par l'île Lacroix; l'arche du milieu mesure 31 mètres d'ouverture, et sur le terre-plein s'élève la statue de Pierre Corneille, fondue à Paris d'après le modèle exécuté par David d'Angers et posée sur un piédestal en marbre de Carrare; le quai du Havre, le quai Saint-Sever, le quai aux Meules, bordé par les vastes bâtiment des docks; le quai de la Grande-Chaussée, le quai de la Bourse, le quai du Mont-Riboudet, etc. Outre le pont de Pierre, nous signalerons le pont du Chemin de fer et le pont Suspendu, achevé en 1836 et où a été établie une passe mobile pour donner passage aux navires. De ce pont on découvre en aval et en amont de magnifiques points de vue.

— *Rues, quais, places, etc.* Les plus belles rues de Rouen sont : la rue de la République, la rue Jeanne-Darc et la rue de l'Hôtel-de-Ville. La rue de la République, la plus longue de toutes, part de la place de la République, se dirige du S. au N. de la ville, passe devant le palais archiépiscopal, traverse la place de l'Hôtel-de-Ville, longe la gendarmerie, le lycée, forme un des côtés de la place Sainte-Marie, puis de la rue Beauvoisine et se prolonge jusqu'à l'extrémité du faubourg de ce nom. La rue Jeanne-Darc traverse la ville dans la direction du S. au N. et est bordée de nombreux monuments et de beaux magasins. La rue de l'Hôtel-de-Ville mesure 16 mètres de largeur et se fait remarquer par l'élégance des constructions qui la bordent. Ces trois rues sont de construction récente.

Parmi les anciennes rues, les plus remarquables sont : la rue Grand-Pont, qui commence sur le quai, devant le pont Suspendu (élevé à la place de l'ancien pont de bateaux), et finit à la place Notre-Dame; la rue des Carmes, qui prend à partir de cette place et se termine à la Crosse, où commence la rue Beauvoisine, qui finit à la place de ce nom. Ces trois rues, qui se continuent en ligne presque droite, forment une des principales artères de la ville du sud au nord; les deux premières sont toujours en possession des plus riches boutiques, des étalages les plus luxueux; la rue de la Grosse-Horloge, la rue du Vieux-Marché, où se trouvent les marchands de mercerie, de bonneterie, etc., enfin, dans la partie la plus vieille de la ville, la rue Martainville, par laquelle entraient les ducs de Normandie, arrivant dans leur capitale.

Les boulevards occupent en grande partie les anciens fossés de la ville; ils entourent les anciens quartiers de Rouen, excepté du côté de la Seine, où ils sont remplacés par des quais. Les principaux sont : le boulevard de la Nitrière, le boulevard Martainville, le boulevard Saint-Hilaire, le boulevard Beauvoisine, le boulevard Bouvreuil et le boulevard Cauchoise. Quelques places méritent une description particulière à cause des monuments qui les décorent et des souvenirs historiques qu'elles évoquent. La place du Vieux-Marché, sur laquelle se tient un marché qui existait dès le XI^e^ siècle, est contiguë à la place de la Pucelle, sur laquelle les Anglais brûlèrent Jeanne Darc, le 30 mai 1431. Une fontaine peu monumentale s'élève sur le lieu où mourut l'héroïne. Des halles couvertes ont été récemment établies sur la place du Vieux-Marché. La place de l'Hôtel-de-Ville, qui mesure 200 mètres de longueur sur 125 de largeur, est ornée, depuis 1865, de la statue en bronze de Napoléon I^er^, œuvre de M. Vital-Dubray. Napoléon, avec la redingote grise et le petit chapeau, sur un cheval qui se cabre, est représenté sortant de l'hôtel de ville et s'avançant vers les troupes qu'il va passer en revue. Le bronze est celui des canons d'Austerlitz, avec lesquels avaient été fondus les balanciers de la Monnaie. La place du Marché-Neuf est ornée d'un obélisque d'où sort une fontaine abondante et qui a remplacé une statue de Louis XIV. La place de la Rougemare est ainsi nommée parce qu'elle occupe en partie le lieu où Richard I^er^, duc de Normandie, tailla en pièces, en 949, les troupes d'Othon, empereur d'Allemagne, et de Louis IV, roi de France.

Rouen compte 36 fontaines. Nous allons mentionner les plus remarquables. La fontaine de la Croix-de-Pierre est un gracieux monument à trois étages, en forme de pyramide; elle se distingue surtout par la délicatesse de son architecture. La fontaine de la Crosse, petit monument dans le style de la fin du XV^e^ siècle, est ornée de belles sculptures. La fontaine de la Grosse-Horloge représente les figures d'Alphée et de la nymphe Aréthuse, accompagnées d'enfants, de rocailles et de roseaux. Elle est, sans contredit, de beaucoup supérieure à toutes les autres; c'est une œuvre remarquable et digne d'attirer l'attention des touristes. La fontaine Saint-Maclou est ornée de deux magnifiques enfants attribués à Jean Goujon. La fontaine Lisieux représente un mont Parnasse. La statue d'Apollon et le cheval Pégase surmontent le massif en pierre. On y voit les neuf Muses, des moutons, des rochers, etc.

Les promenades intérieures les plus agréables et les plus fréquentées sont : le cours Boieldieu, qui offre de beaux points de vue sur les quais et le faubourg Saint-Sever et que décore la statue de l'auteur de la *Dame blanche;* le cours la Reine, planté de quatre rangées de magnifiques ormes encadrant de belles avenues et d'où l'on découvre une charmante vue; le square Solferino, petit jardin anglais, avec pièces d'eau, rochers, fleurs, gazons et quelques grands arbres; l'avenue du Mont-Riboudet, qui présente de beaux points de vue, etc.

« Rouen, dit M. Adolphe Joanne, n'est plus aujourd'hui la ville aux vieilles rues que chantait jadis Victor Hugo. Les artistes qui, il y a dix ans encore, admiraient avec enthousiasme ses maisons pittoresques, les y chercheraient vainement aujourd'hui. Elle a voulu, en effet, comme toutes les grandes villes, se métamorphoser à l'instar de Paris. Elle a jeté bas, à grands frais et en quelques années, ses vieilles rues étroites, tortueuses, obscures, malsaines, si l'on veut, mais qui lui donnaient un caractère tout particulier, pour percer de longues rues larges, droites, aérées, bordées de maisons en pierre de taille, sans architecture ou du moins sans style particulier. Elle s'est si bien transformée que ceux qui n'ont pas assisté chaque année à ses diverses séries de métamorphoses hésitent à la reconnaître. C'est une autre ville faite à la mode du jour pour une autre génération, mais ce n'est plus Rouen.

» Elle a, en revanche, des squares et des appartements d'un prix élevé. Heureusement pour elle, ces améliorations, dont nous ne voulons contester ni la nécessité ni le succès, ne l'ont pas privée de sa position qui est admirable, de ses monuments religieux ou civils qui la placent au premier rang parmi les principales villes de la France, de ses musées qui méritent une longue visite, de ses environs qui offrent d'agréables promenades et de splendides points de vue. En dépit de cette métamorphose, utile, mais vulgaire, qui lui a fait perdre son originalité, jadis si curieuse et si prononcée, la ville de Rouen du XIX^e^ siècle est encore plus intéressante à étudier que la plupart des capitales de l'Europe. »

Du terre-plein du pont de Pierre, où s'élève la statue du grand Corneille, on découvre une vue admirable sur la ville et les environs. « Sous ses pieds, dit Aristide Guilbert (*Villes de France*), est la Seine dans laquelle les Anglais jetèrent les cendres de Jeanne Darc, au XV^e^ siècle, afin que les Français ne les honorassent pas comme les reliques d'une sainte. Beaucoup plus large et plus profond ici qu'à Paris, le fleuve, doucement emporté par une pente peu sensible, coule presque en ligne droite au travers du port; mais, deux fois dans la journée, son cours paisible est refoulé par le flot de la mer, que la puissante impulsion de la barre fait remonter à Rouen et pousse même jusqu'à Pont-de-l'Arche, au temps des fortes marées d'équinoxe. Si l'étranger porte ses regards en arrière, à l'est, il voit la Seine, toute parsemée de verdoyants îlots, se déployer au loin dans une riche vallée ayant, du côté du midi, l'ancien cours la Reine, le chemin de fer de Paris à Rouen, les immenses prairies confinant à la commune de Sotteville, vrai lac de verdure, et, du côté du nord, le hameau manufacturier d'Eauplet, les deux grandes routes de Rouen à Paris, l'une par les plateaux, l'autre par la vallée, se réunissant sous les ombrages de l'ancien cours du Dauphin; la côte de Bonsecours, surmontée de la nouvelle église Notre-Dame, et le mont Sainte-Catherine, dont la masse crayeuse se détache de cette côte pour s'avancer vers le fleuve sous la forme d'un promontoire jusqu'au point où la main des hommes l'a coupée à pic, comme les hautes falaises de la Manche. Devant le voyageur, à l'ouest, se présente une perspective non moins saisissante : une longue suite de quais, fortes digues de pierre, qui contraignent la rivière à suivre une marche bien éloignée de sa direction primitive; le port, bordé d'un bout à l'autre d'une ligne régulière de belles constructions; la promenade du cours Boieldieu, continuée par celle de la Bourse; le pont Suspendu, avec sa passe mobile pour la circulation des navires, au-dessus de laquelle huit colonnes en fonte, surmontées d'arceaux de même métal, figurent une espèce d'arc de triomphe, et, au delà des courbes élégantes décrites par ses nombreux câbles de fer, toute une flottille de bâtiments marchands dont les mâts, les agrès et les pavillons décorent pittoresquement les bords de la Seine jusqu'à l'avenue du Mont-Riboudet. Enfin, à droite, sur la rive septentrionale du fleuve, est la vieille cité normande, masquée d'abord par les constructions neuves du port, mais s'élevant graduellement, comme le sol, avec ses rues tortueuses, ses maisons du moyen âge, son immense cathédrale, ses églises gothiques, ses tours, ses flèches, ses clochers; tandis qu'à gauche, sur la rive méridionale, se dessinent la place, la caserne et l'entrée du quartier Saint-Sever, le plus populeux et le plus considérable des faubourgs de Rouen (aujourd'hui Saint-Sever n'est plus un faubourg, il est réuni à Rouen). Une bordure de montagnes encadre de tous côtés ce magnifique tableau. »

— *Monuments.* Aucune ville de province ne possède autant de monuments historiques que Rouen. Nous allons décrire les plus remarquables, en commençant par les édifices religieux, en tête desquels se place la cathédrale, qui fut commencée sous le règne de Jean sans Terre, sur l'emplacement d'une église plus ancienne dont l'archevêque Maurille fit la dédicace en 1063 et que le feu détruisit vers l'an 1200. La base de la tour Saint-Romain appartient seule à la construction primitive.

« Quand, dit M. Joanne, en montant la rue Grand-Pont ou en descendant la rue des Carmes, on débouche sur la place Notre-Dame, par un beau jour, on s'arrête étonné et ravi à l'aspect de la cathédrale. Sans doute, cette façade, composée de parties disparates, surchargée d'ornements sur certains points, à moitié détruite par les hommes et par le temps, trop entourée de maisons qui ne permettent pas de la voir d'assez loin, mérite de nombreuses critiques, mais l'ensemble en est saisissant et grandiose; on admire au lieu de juger. » La façade principale, ornée d'un nombre prodigieux de sculptures et de statues finement exécutées, est flanquée, à gauche, par la tour Saint-Romain et, à droite, par la tour de Beurre. « La tour Saint-Romain offre, dit M. Viollet-le-Duc, un mélange des deux styles de l'Ile-de-France et de la Normandie, dans lequel le premier élément domine; là aussi, l'artiste français s'est soumis aux influences locales, mais il a apporté le goût de son école et de son propre génie. Le clocher Saint-Romain est isolé sur trois côtés et porte de fond, comme la plupart des clochers de façade antérieurs au XIII^e^ siècle. Il se compose, à l'intérieur, de deux salles voûtées superposées et d'un étage de beffroi divisé en deux. » Cette tour, du haut de laquelle on découvre un magnifique panorama, renferme le beffroi composé de quatre cloches, dont la plus grosse pèse 7,500 kilogrammes. La tour de Beurre, ainsi nommée parce qu'elle fut construite avec le produit des aumônes offertes par les fidèles qui, en échange, obtinrent la permission de faire usage de beurre pendant le carême, a 77 mètres d'élévation et offre un gracieux spécimen de l'architecture du XV^e^ siècle, avec ses grandes fenêtres surmontées d'élégants pignons, sa terrasse et sa bordure en pilastres. Dans cette tour était placée la cloche dite Georges-d'Amboise; c'était l'une des plus grosses cloches connues; elle fut fondue à Romilly (1793) pour faire des canons. Le battant de cette cloche est scellé devant l'une des premières maisons de Déville, sur la route de Rouen au Havre. A l'extrémité N. du transsept s'ouvre le portail des Libraires, ainsi nommé à cause des libraires qui en occupaient les abords; c'était l'entrée ordinaire des hauts personnages. Il est décoré d'un grand nombre de bas-reliefs représentant des traits de l'histoire sainte, des sujets grotesques et des *obscena*. Le portail de la Calende offre un grand bas-relief figurant l'*Histoire de Joseph vendu par ses frères*, les *Funérailles de Jacob* et *Jésus-Christ sur la croix*. Deux tours carrées accompagnent la façade de ce portail. La tour de pierre qui s'élève au milieu de la croisée est surmontée d'une pyramide en fonte qui a remplacé une pyramide en charpente, détruite en 1822 par le feu du ciel. La pyramide actuelle, qui devait avoir 148^m^,52 d'élévation, n'a pas été terminée; elle forme un contraste choquant avec le reste de l'édifice, à cause de la nature même des matériaux dont elle se compose et qui sont en fonte; il est question de la terminer.

L'aspect intérieur de l'ancienne métropole de la Normandie frappe par sa grandeur, sa majesté et l'harmonie parfaite des proportions qui règne dans toutes les parties. La longueur totale de l'édifice est de 130 mètres. « Dans la nef, dit M. Viollet-le-Duc, le maître de l'œuvre (l'architecte) semble avoir voulu figurer une galerie de premier étage comme dans presque toutes les grandes églises de l'Ile-de-France et du Soissonnais, mais s'être arrêté à moitié chemin et, au lieu d'une galerie voûtée, avoir fait un simple passage sur des arcs bandés au-dessous des archivoltes des bas-côtés et contournant les piles au moyen de colonnettes portées en encorbellement. La nef, rebâtie presque totalement en style ogival français, est terminée, à partir du niveau des voûtes des collatéraux, en style ogival normand; mais, comme toutes les nefs des cathédrales françaises du commencement du XIII^e^ siècle, elle était dépourvue de chapelles. A la fin de ce siècle, on en construisit entre les contre-forts. » L'intérieur de la cathédrale est éclairé par 3 magnifiques rosaces et par 130 fenêtres. La rosace occidentale se distingue par la richesse de son ornementation. Les fenêtres sont pour la plupart garnies de vitraux, dont les plus estimés représentent : la *Vie de saint Romain*, *Saint Thomas touchant les blessures de Jésus-Christ*, le *Christ prêchant dans le désert*, le *Christ apparaissant à la Madeleine*, la *Pêche miraculeuse*, etc. Le chœur, entouré de 14 colonnes et éclairé par 15 grandes fenêtres, renferme de curieuses stalles en bois, délicatement sculptées, et les inscriptions tumulaires de Richard Cœur de Lion, du duc de Bedford et de Henri II. Le sanctuaire renfermait autrefois les sépultures de ces trois grands personnages, ainsi que celles de Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet, et de Charles V; mais tous ces tombeaux furent violés et saccagés par les calvinistes. Dans le pourtour de l'église s'ouvrent 25 chapelles, parmi lesquelles on remarque celles de Saint-Romain, qui renferme le tombeau de Rollon; de Sainte-Anne, où se voit le tombeau de Guillaume Longue-Epée, et surtout la chapelle de la Vierge, où l'on voit de magnifiques œuvres d'art, notamment les tombeaux de Louis et de Pierre de Brézé et des cardinaux d'Amboise. « Le tombeau de Louis de Brézé, élevé par Diane de Poitiers, est, dit M. Adolphe Joanne, une des plus remarquables productions de la Renaissance, aussi remarquable par la composition que par l'exécution. Quatre belles colonnes de marbre noir, dont les chapiteaux et les bases sont en albâtre, supportent le mausolée; entre ces colonnes est un cercueil sur lequel gît la statue en marbre blanc de Louis de Brézé, représenté au moment où il vient d'expirer, étendu sur le dos, la main gauche appuyée sur la poitrine. Du côté de la tête de la statue est la statue en albâtre de Diane de Poitiers agenouillée, les bras croisés, en vêtements de deuil; du côté opposé est la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Dans le fond, au milieu, se voient deux inscriptions, l'une en prose, l'autre en vers, enlevées pendant la Révolution et rétablies successivement depuis; les voici toutes deux :

« Loys de Breszé, en son viuant cheualier de l'ordre, premier Chambellan du Roy, grand Séneschal, Lieutenant-Général et Gouuerneur pour ledict Sieur, en ses pays et duché de Normendie, Capitaine de cent Gentilz hommes de la maison dudict sieur et de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Capitaine de Rouen et de Caen, Conte de

Mauleurier, Baron de Mauny et du Bec-Crespin, Seigneur Chastellain de Nogent-le-Roy, Ennet, Bréual et Monchauuet. Après auoir veşcu par le cours de la nature en ce monde en vertu, jusques à l'âge de LXXII ans, la mort la faict mectre en ce tombeau pour retourner viure perpétuellement. Lequel décéda le dymence XXIIIe jour de juillet mil vcc XXXI (1531). »

« Dedens le corps que ce blanc marbre serre,
Jadis le ciel pour embellir la terre
Transmyst le choys des illustres espritz,
Lequel au corps feist tant d'honneur acquerre,
Qu'en temps de paix et furieuse guerre,
Soubz quatre Roys il emporta le prix.
Le Souuerain pour son partage a pris
Ceste noble âme, et la terre a repris
Le corps ja vieux, mais quand à sa gloire ample,
Pour ce qu'elle est de vertu décorée :
Aux bons Françoys est ici demourée,
Pour leur seruir de mémorable exemple. »

La statue équestre du sénéchal surmonte l'entablement. De chaque côté de la statue sont des cariatides couronnées de fleurs. Le couronnement se compose d'un attique en forme de niche, dans laquelle on remarque une statue en albâtre, tenant une épée. Deux chèvres surmontant la corniche tiennent entre leurs pattes de devant les armoiries du sénéchal. La perfection des détails de cet admirable monument l'a fait attribuer à Jean Goujon et à Jean Cousin. Le tombeau de Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal d'Anjou, est un charmant spécimen du style de transition du gothique au style de la Renaissance. On admire l'élégance de son architecture et la délicatesse de ses détails. Il se compose de deux pilastres de style arabesque, soutenant une arcade à plein cintre, qui surmonte un fronton à entrelacs. Le tombeau des cardinaux d'Amboise, qui décore le côté droit de la chapelle de la Vierge, est en partie placé dans l'intérieur de la muraille. Aussi remarquable par les détails que celui du sénéchal, cet admirable monument, œuvre de Rouland-Leroux, a 8 mètres de hauteur et 6 mètres de longueur. La partie supérieure est en marbre, le reste en albâtre. La partie inférieure est décorée de six charmantes statues en marbre blanc figurant la Foi, la Charité, la Prudence, la Force, la Justice, la Tempérance. Le cercueil est surmonté des statues des cardinaux d'Amboise, oncle et neveu. Au-dessus de l'entablement se lit une inscription en vers latins. Un bas-relief figurant saint Georges vainqueur du démon orne le fond du monument; d'autres figures se voient sur les côtés. « Une voussure, décorée de sculptures aussi remarquables par le bon goût que par la richesse des ornements, soutient, dit M. Licquet, un attique, où l'on voit les douze apôtres, deux à deux, dans des niches élégantes séparées par des pilastres. » On remarque, en outre, dans la chapelle de la Vierge, la dalle qui recouvre les restes du cardinal Cambacérès; le monument du cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen; le retable de l'autel (l'*Adoration des bergers*), peint par Philippe de Champagne, et une statue d'évêque. Signalons aussi dans la cathédrale : une *Annonciation* de Letellier, une *Samaritaine* de Charles Tardieu, une *Mise au tombeau* de Poisson; de magnifiques orgues inaugurées en 1860; la clôture en maçonnerie et la porte en fer de la sacristie; le joli escalier gothique qui conduit à la bibliothèque, etc., etc.

L'église Saint-Ouen, qui a succédé à quatre autres églises successivement détruites par les Normands ou par l'incendie, fut commencée en 1318 et achevée seulement en 1614. La première pierre en fut posée par Jean Roussel (Marc-d'Argent), abbé de Saint-Ouen (v. ci-dessous la description de l'abbaye de Saint-Ouen). Ce magnifique édifice est entouré de trois côtés par un vaste jardin qu'ombragent de beaux arbres; ce jardin vient de subir une transformation complète (1875); on en a fait un jardin anglais, et les belles allées qui en étaient le principal ornement sont en partie disparues. On y voit une tour romane du XIe siècle, regardée par quelques archéologues comme un fragment des églises primitives qui ont précédé l'église actuelle. On y remarque aussi la statue de Rollon.

L'église Saint-Ouen offre la plus grande symétrie dans les diverses parties qui la composent et dans ses détails, bien qu'elle ait été construite à plusieurs reprises différentes. Le portail principal s'ouvre entre deux tours pyramidales de près de 77 mètres d'élévation. Il a été restauré avec beaucoup de soin. La façade, remarquable par la richesse de son ornementation, est décorée d'un nombre prodigieux de statues figurant des abbés, des princes, des évêques, les apôtres, des contemporains et des amis de saint Ouen, les fondateurs ou les bienfaiteurs laïques du monastère, les principaux patrons du diocèse, les reconstructeurs du monastère et de l'église, etc. Le portail du sud, décoré avec beaucoup de variété, est précédé d'un porche qui peut rivaliser avec ce que l'architecture gothique a produit de plus pur et de plus charmant. Le dessus de la porte est orné d'un admirable bas-relief représentant la *Sépulture de la Vierge*, son *Assomption* et son *Entrée au ciel*. « Au centre de l'édifice, dit M. Adolphe Joanne, s'élève majestueusement une magnifique tour, dont la base carrée présente sur chaque face deux grandes fenêtres, surmontées de pignons à jour, du style le plus riche et le plus élégant; la partie supérieure, de forme octogonale, est flanquée de quatre tourelles, qui se rattachent aux angles de la tour par de légers arcs-boutants dont l'extrados est orné de jolies découpures; cette partie de la tour, percée d'une fenêtre sur ses quatre faces, est surmontée d'une couronne ducale travaillée à jour, de l'effet le plus pittoresque. La hauteur totale de la tour est de 87 mètres. » — « Du grand portail occidental, vous apercevez, dit le voyageur anglais Dibdin, quand vous entrez dans Saint-Ouen, le chœur dans tout son ensemble, dans toute sa beauté. C'est un cercle, ou plutôt un ovale entouré de hauts piliers formés de colonnes réunies en faisceaux et dégagé de toute espèce de cloison qui pourrait en masquer la vue. Il est impossible de rien imaginer, sous ce rapport, de plus aérien, de plus séduisant; le fini et la délicatesse de ces piliers sont une chose vraiment étonnante. En général, c'est l'absence de tout ornement étranger qui donne à l'intérieur du monument cet air svelte, dégagé, tenant de la féerie, qui n'appartient qu'à lui et qui produit une sensation que je n'éprouvai jamais dans aucun autre édifice de ce caractère. »

L'église Saint-Ouen mesure 135 mètres de longueur dans œuvre, 25 mètres de largeur et 33 mètres de hauteur sous clef de voûte. Elle est éclairée par 125 fenêtres, pour la plupart ornées de vitraux d'une grande beauté. Une des plus curieuses verrières de Saint-Ouen représente *Saint Romain triomphant de la Gargouille et faisant rentrer la Seine dans son lit*. Les curiosités principales de Saint-Ouen sont : un bénitier de marbre, dans lequel, par un singulier effet d'optique, vient se refléter une partie de l'intérieur de l'édifice; une jolie chaire gothique, dans le style du XIVe siècle; les fonts baptismaux; le tombeau d'Alexandre de Berneval; l'inscription tumulaire de l'abbé Marc d'Argent; les belles grilles du chœur, en fer forgé, et quelques bons tableaux, notamment : une *Multiplication des pains*, par Daniel Hallé; une *Visitation*, par Deshayes; un *Saint François d'Assise*, par Lesueur; une *Flagellation*, par Marigny, etc.

Nous parlerons encore plus loin de cette magnifique église, dans le paragraphe consacré spécialement à l'abbaye. L'abbé de Saint-Ouen était conseiller au parlement; neuf prieurés, neuf chapelles et quatre-vingts cures reconnaissaient sa juridiction.

L'église Saint-Maclou, bâtie dans la deuxième partie du XVe siècle, offre à l'extérieur un beau portail principal composé de trois porches, que l'on regarde comme l'un des plus beaux spécimens du style gothique fleuri. Les portes, en bois, très-finement et très-richement ornées, sont attribuées à Jean Goujon. Saint-Maclou mesure, à l'intérieur, 46m,12 de longueur sur 24m,67 de largeur. On y remarque surtout : le charmant escalier (XVIe siècle) qui conduit à l'orgue; l'orgue lui-même, soutenu par deux admirables colonnes en marbre sculptées, dit-on, par Jean Goujon; des vitraux très-anciens, etc. Les colonnes en bois qu'on voit à Saint-Maclou sont décorées de sculptures représentant une danse macabre.

L'église Saint-Patrice, bâtie au commencement du XVIe siècle, est peu remarquable à l'extérieur, mais l'intérieur est orné de magnifiques vitraux, représentant : la *Femme adultère;* l'*Adoration des mages* et l'*Histoire de saint Jean-Baptiste; Jésus enfant, la sainte Vierge et saint Jacques, Saint Jean;* l'*Histoire de Job;* l'*Histoire de saint Patrice; Sainte Barbe;* l'*Annonciation;* la *Vie de saint Eustache, de saint Louis, de Faron, évêque de Meaux, et de saint Fiacre;* la *Passion;* la *Mort et la résurrection de Jésus-Christ, se continuant jusqu'aux disciples d'Emmaüs.*

L'église Saint-Godard est peu intéressante à l'extérieur, mais l'intérieur est orné de belles verrières et de peintures murales dignes d'attention. Les verrières principales figurent : la *Prise de Damiette par saint Louis; Saint Louis présidant l'assemblée des barons du royaume; Sainte Cécile et saint Grégoire; Saint Louis, saint Thomas d'Aquin et Guillaume d'Auvergne; Moïse sauvé des eaux; Sainte Ursule; Blanche de Castille;* le *Meurtre de Prétextat, archevêque de Rouen;* la *Procession de la fierte de saint Romain* (v. FIERTE DE SAINT ROMAIN); l'*Institution de l'Echiquier perpétuel;* la *Procession du Corps saint, de la cathédrale à Saint-Godard;* les *Traits de la vie de saint Romain;* le *Triomphe de la Croix et de l'Evangile;* l'*Histoire de saint Godard et celle de saint Laurent;* la *Généalogie de la Vierge;* la *Conversion de saint Paul et celle de saint Augustin;* les *Baptêmes de Clovis et de Rollon;* les *Conversions de sainte Marie Egyptienne et de sainte Marie-Madeleine;* la *Prédication de Jésus sur le lac de Génésareth;* les *Histoires de saint François d'Assise et de saint Vincent de Paul*. Les peintures murales du chœur, exécutées par M. Le Hénaff, représentent le *Sacerdoce chrétien prédit, exercé et transmis.* La chapelle de la Vierge renferme le tombeau de Charles Becdelièvre et de son fils. La crypte actuelle n'est pas antérieure au XVIe siècle.

Les autres édifices religieux les plus intéressants de Rouen sont : l'église Saint-Vincent, monument historique de la Renaissance, ornée de plusieurs verrières bien conservées et précédée d'un porche du style gothique; l'église Saint-Romain, dans laquelle on remarque le tombeau du saint auquel elle est dédiée, des vitraux ayant pour sujet : l'*Histoire d'Adam; Sainte Geneviève; Saint Etienne devant ses juges; Tobie ensevelissant les morts; Jésus chassant les vendeurs du Temple* et des peintures à fresque figurant des *Traits de la vie de saint Romain;* l'église de la Madeleine, construction moderne du style corinthien, où se voient deux tableaux estimés; l'église Saint-Nicaise, qui possède un chœur assez élégant; l'église Saint-Vivien, où se voit un orgue sculpté par les frères Anguier; l'église Saint-Sever, consacrée au culte en 1860; l'église Saint-Laurent, etc.

Les édifices civils les plus importants sont le palais de justice, l'hôtel de ville et le palais archiépiscopal. Le palais de justice, classé à bon droit parmi les monuments historiques, « est, dit M. Joanne, un magnifique chef-d'œuvre de l'architecture gothique et de la Renaissance. Il se compose d'un bâtiment principal, construit en 1499, par Louis XII, pour l'échiquier de Normandie, et de deux ailes en retour d'équerre. L'aile gauche, bâtie en 1493, était destinée, dans le principe, à servir de lieu de réunion aux marchands; l'aile droite, élevée au commencement du siècle dernier, dans un style qui contrastait avec celui du reste de ce beau monument, s'écroula en partie le 1er avril 1812; elle a été rebâtie dans le style des autres bâtiments. La façade a une étendue de 66 mètres. L'architecture du XVe siècle n'a rien produit de plus riche ni de plus délicat que l'ornementation de cette façade, dont le milieu est occupé par une charmante tourelle octogonale qui la divise en deux parties égales. Les piliers angulaires des trumeaux chargés de dais, de statues, de clochetons; les charmantes sculptures des fenêtres, l'élégante balustrade de plomb qui termine le toit, la belle série d'arcades qui règnent, en forme de galerie, sur toute la longueur de l'entablement, excitent l'admiration des visiteurs. On remarque, en outre, sur cette façade, les statues (par M. Brun) de Louis XII, d'Anne de Bretagne, du cardinal d'Amboise, de François Ier, celles de la Justice, d'un laboureur, d'une villageoise, d'une dame, d'un seigneur, d'un moine, d'un artiste; toutes les différentes classes de la société de l'époque de la construction de l'édifice sont ainsi représentées dans le costume du temps. L'architecte de ce splendide édifice s'appelait, dit-on, Roger Ango.

La salle dite des Procureurs (aile gauche), la partie la plus ancienne de l'édifice, à laquelle on monte par un escalier établi en 1607, a 48m,72 de longueur et 16m,24 de largeur. La voûte, que ne soutient aucun pilier, se fait remarquer par sa hardiesse. A l'intérieur, d'élégantes niches en relief, ornant les murs de distance en distance, et le modèle en plâtre de la statue de Pierre Corneille, par David (d'Angers), érigée en 1834 au centre du terre-plein du pont de Pierre, attirent l'attention. Les tombeaux de Claude Groulard, président au parlement de Normandie de 1585 à 1607, et de Barbe Giffard, sa seconde femme, qui y restèrent pendant quelques années, ont été transférés dans une chapelle de la cathédrale. La conciergerie et les prisons sont établies sous la salle des Procureurs.

L'hôtel de ville, vaste bâtiment moderne, offre une jolie façade qui se compose de deux pavillons et d'un péristyle. Des colonnes corinthiennes supportent le fronton, que décorent les armes de la ville. A l'intérieur, la salle des cérémonies publiques est ornée des portraits de plusieurs personnages célèbres nés à Rouen. Dans le vestibule se voient les statues en marbre de P. Corneille, par Cortot, et de Jeanne Darc sur le bûcher, par Jean Feuchère. On y remarque aussi un escalier en pierre qui se distingue par son élégance et sa légèreté. Au pied du grand escalier, qui conduit à la bibliothèque, se voit le tombeau du peintre Géricault, par Etex. Le palais archiépiscopal, bâti en grande partie en 1461 par le cardinal d'Estouteville, fut terminé par le cardinal Georges d'Amboise. La galerie des Etats est ornée de quatre grands tableaux peints par Robert et représentant les *Vues de Rouen*, de *Dieppe*, du *Havre* et de *Gaillon*.

Le musée, qui occupe les galeries supérieures de l'hôtel de ville, fut ouvert en 1809. Il ne se composait guère, à l'origine, que de tableaux recueillis pendant la Révolution et provenant des églises et des communautés supprimées. Ce musée est aujourd'hui un des plus intéressants de la province. Les écoles française, flamande, hollandaise, allemande, italienne et espagnole y sont représentées. On y remarque des œuvres de Bellangé, Boulanger, Sébastien Bourdon, Charlet, Louis David, Eugène Delacroix, Charles Delafosse, Desportes, Géricault, Jouvenet, Lahire, Largillière, Vigée Lebrun, Eugène Le Poittevin, Pierre Mignard, Jean-Baptiste Oudey, Santerre, Jacques Stella, Valentin, Charles Vanloo, Joseph Vivien, Coninck, Albert Cuyp, Hoet, Huysmans, Jordaens, Moucheron, Neeffs, Ruysdaël, Sneyders, Stevens, Hemmelinck, Philippe de Champagne, le Bassan, Caravage, Annibal Carrache, le Giorgione, le Guerchin, Michel-Ange des Batailles, le Pérugin, Raphaël, Ribera, le Tintoret, Paul Véronèse, etc.

« Le musée départemental d'antiquités, créé, dit M. Joanne, en 1832, par M. Deville, s'est enrichi de jour en jour depuis sa fondation; la collection qu'il renferme est actuellement une des plus riches et des plus intéressantes de France. Une belle salle consacrée aux antiquités gallo-romaines vient d'être annexée à ce musée. Tout y est disposé avec goût et méthode, grâce aux soins de M. Pottier, le savant conservateur de ce musée, et l'on peut y trouver un véritable renseignement pour l'histoire de l'art à l'époque où la Normandie faisait partie de l'empire romain. »

Le musée municipal de céramique de Rouen a été fondé en 1864. « La formation de ce musée est, dit M. Pottier dans un discours prononcé le jour de l'ouverture officielle, un hommage public rendu à la mémoire d'une industrie locale, c'est-à-dire de cette œuvre collective à laquelle beaucoup de nos pères ont coopéré et qui, en ses jours de prospérité, assura leur bien-être et prépara celui de leurs descendants. » M. Pottier s'est particulièrement attaché à reproduire les phases successives de la fabrication de la faïence à Rouen, à faire saillir les contrastes qu'elle offre à ses diverses époques, afin d'en faire sortir un utile enseignement.

Le muséum d'histoire naturelle, longtemps placé sous la direction du docteur Pouchet, comprend trois galeries : anatomie, mammifères et oiseaux.

Un musée industriel a été récemment fondé à Rouen par les soins de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie.

La bibliothèque publique, inaugurée en 1809, renferme aujourd'hui environ 111,000 volumes et 2,960 manuscrits. Elle compte, au nombre de ses raretés : le *Missale secundum usum insignis Ecclesiæ Rotomagensis* (1499, in-fol.), sur vélin, à 2 colonnes, en caractères gothiques; un *Coutumier de Normandie* de 1483; un *Coutumier de Bretagne* de 1484; le *Graduel de Daniel d'Aubonne*, chef-d'œuvre d'art et de patience, et 350 ouvrages imprimés avant 1500. Elle possède aussi une quantité considérable d'excellents recueils, de riches collections; un magnifique vase de Sèvres, le modèle de la statue de Voltaire, sculptée par Houdon; divers objets chinois donnés par l'amiral Cécile; un modèle de l'église Saint-Ouen; des collections de médailles, de sceaux, de gravures, etc. Grâce à la donation de Mme Van Blarenberghe, la bibliothèque s'est enrichie de la précieuse collection de monnaies et médailles Lecarpentier.

Nous signalerons, parmi les autres édifices curieux de Rouen : l'Hôtel-Dieu, pouvant contenir plus de 600 lits; l'Hospice-Général, fondé en 1672; l'asile de Quatre-Mares, qui vient d'être agrandi de manière à pouvoir réunir dans le même établissement les aliénés des deux sexes, ce qui a amené la suppression de l'asile Saint-Yon, qui avait été bâti en 1708; la tour de la Grosse-Horloge (1389), percée de grandes fenêtres et au sommet de laquelle on parvient par un escalier de 200 marches; l'ancien hôtel de ville, qui a perdu en partie son caractère architectural du XVIIe siècle; l'hôtel de la douane, qui offre une façade monumentale dont le milieu est orné de beaux bas-reliefs en pierre, par David d'Angers; le palais de la Bourse; la porte Guillaume-Lion, décorée de quelques sculptures de Claude Leprince; les halles, qui datent de la seconde moitié du XIIIe siècle; le monument Saint-Romain, où avait lieu chaque année la levée de la fierte, pour la délivrance d'un prisonnier; l'hôtel de la Banque de France, le théâtre des Arts, le théâtre Français, le cirque Saint-Sever, qui remplace avantageusement le théâtre des Variétés; l'ancien bureau des finances, charmant édifice de la première moitié du XVIe siècle; l'hôtel de Bourgtheroulde, bâti à la fin du XVe siècle et orné de bas-reliefs; la maison où naquit Pierre Corneille, et le château fort, bâti en 1205 par Philippe-Auguste et dans lequel Jeanne Darc fut amenée prisonnière. « Si la grosse tour ou la tour du donjon, dit M. Joanne, qui reste seule aujourd'hui, témoin d'ailleurs d'événements importants de l'histoire de Rouen, n'a pas été la prison de Jeanne Darc, Jeanne y a du moins subi plusieurs interrogatoires; c'est là qu'elle a fait à ses juges, disons mieux, à ses bourreaux ces réponses sublimes qui n'ont d'égal que son courage. En 1840, les dames ursulines manifestèrent l'intention de la démolir sous prétexte qu'elle menaçait ruine. Mais l'opinion publique alarmée obligea, grâce aux démarches de M. Deville, le gouvernement à voter des fonds pour sa conservation. A la suite des conférences enthousiastes de M. Morin, sur l'éloquent rapport de M. Deschamps (26 janvier 1866), le conseil municipal de Rouen, en réponse à l'adresse de la commune de Domrémy-la-Pucelle, décida, à une grande majorité, qu'une souscription nationale serait ouverte, sous le patronage de la ville de Rouen, pour le rachat de la tour du donjon, dernier vestige du château de Philippe-Auguste, où Jeanne Darc fut interrogée et mise en face des instruments de torture. C'est aux produits de cette souscription qu'est due la conservation de ce monument historique. » Signalons enfin la tour Saint-André, rue Jeanne-Darc, au

style gothique et qui vient d'être restaurée et entourée d'un square, dans lequel se trouve une maison en bois sculpté, maison qui a été enlevée de la rue de la Grosse-Horloge pour l'alignement de cette voie et qui sert de pavillon au gardien.

— *Abbaye de Saint-Ouen.* L'abbaye de Saint-Ouen se trouvait à Rouen et avait une église qui a été conservée et restaurée et qui est l'un des monuments les plus remarquables de cette cité. Cette abbaye était la plus ancienne et la plus célèbre de Rouen; plusieurs chroniques normandes en font remonter l'origine à Clotaire Ier, roi des Francs, qui en aurait été le fondateur en 535, alors qu'il n'était que roi de Soissons. On a même été jusqu'à soutenir que Clotilde, mère de ce prince, aurait rebâti ce monastère, qui portait alors le nom des apôtres saint Pierre et saint Paul et auquel saint Paulin, évêque de Nole, dans sa dix-huitième lettre à saint Victrice, évêque de Rouen, qui occupa le siége épiscopal de cette ville de 394 à 417, semble faire allusion. Elle prit le nom de Saint-Ouen après la mort de l'évêque de ce nom en 689. Charles le Chauve, vers 840, confirma l'abbaye de Saint-Ouen dans ses possessions et priviléges, et lui donna Poses (Pausus), au moins en partie, puisque l'autre portion appartenait à l'abbaye de Fontenelle, et les Damps (Hasdans, *Hedanæ oratorium*), avec toutes leurs appartenances (ces deux villages situés aujourd'hui dans le département de l'Eure, canton du Pont-de-l'Arche). L'empereur donna également pour le luminaire de l'église la moitié du revenu du port de Rouen, libéralité dont l'abbaye ne dut guère profiter, car on était à la veille des incursions scandinaves dans la Seine.

Ce monastère aurait été détruit en 841 par les Normands, ayant à leur tête Oscher, dit Côte de Fer, et Hastings. Les religieux n'eurent d'autre ressource que d'emporter le corps de saint Ouen et de le déposer dans le prieuré de Gagny, dépendant de leur abbaye et situé sur la rivière d'Epte, où il resta jusqu'en 872, époque où il fut transporté dans le prieuré de Condé, diocèse de Soissons. Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 912 et la conversion des Normands au christianisme, les religieux de Saint-Ouen se hasardèrent à revenir dans leur monastère et à y rapporter le corps de l'évêque. Rollon et ses successeurs favorisèrent le clergé normand : l'abbaye de Saint-Ouen rentra dans une grande partie de ses biens, comme celles de Saint-Vandrille, de Fécamp et de Jumiéges, et recouvra et même étendit ses priviléges. Le nombre des monastères fondés sous le règne de Guillaume le Conquérant fut si grand que Guillaume de Poitiers, en parlant de ce règne, répète ce que Frédégonde avait dit à propos de l'épiscopat de saint Ouen, « que la Normandie rivalisait avec la Thébaïde pour le nombre de ses religieux. » Mais, dit avec raison de Fréville, il ne faut pas se laisser tromper par ce rapprochement. Quoique le clergé fût encore très-riche, il avait perdu son ancienne splendeur et sa toute-puissance, car les bases de la société étaient entièrement changées.

L'abbaye de Saint-Ouen fut reconstruite en partie par Nicolas, fils de Richard II, élu abbé en 1042, continuée par Hulgot, son successeur, et achevée par Guillaume Palot, qui en fit faire la dédicace le 27 octobre 1126 par l'archevêque Geoffroy. Dix ans après, cet édifice fut réduit en cendres (1136); l'église et la maison abbatiale furent réédifiées par Richard, roi d'Angleterre, et l'impératrice Mathilde. Brûlé de nouveau en 1248, dans l'incendie qui consuma une grande partie de la ville, cet édifice fut relevé par Jean Roussel, surnommé Marc d'Argent, qui commença l'église existant aujourd'hui. Ce fut en l'année 1318 qu'il jeta les premiers fondements de cette église, dont nous avons déjà parlé en énumérant les monuments de Rouen. Elle ne fut achevée qu'après diverses interruptions. Le cardinal d'Estouteville fit construire le jubé, qui est encore une des curiosités que l'on montre aujourd'hui, bien qu'il ait été détruit en partie par les huguenots. On mit près de cent cinquante ans pour construire la moitié de la nef; ce fut l'abbé Bohier qui l'acheva. Ce que l'on remarque lorsque l'on va visiter Saint-Ouen, c'est le triple rang de fenêtres qui entoure l'église et qui y donne une clarté qu'on ne rencontre pas dans les autres monuments de ce genre. Le premier rang de vitraux représente d'un côté les personnages de l'Ancien Testament; de l'autre côté, on voit représentés les douze apôtres et plusieurs évêques et abbés de l'ordre de Saint-Benoît. Le second rang de croisées est destiné à donner de la clarté à la galerie qui fait le tour de l'église. Sur le troisième rang sont représentés plusieurs faits historiques religieux. On remarque aussi plusieurs roses travaillées avec art : celles de la croisée surtout attirent l'attention du visiteur; l'une, placée au sud, fut exécutée par Alexandre Berneval; celle située au nord fut faite par son apprenti. A l'unanimité, celle-ci fut trouvée de beaucoup supérieure à celle du maître, qui en conçut une telle haine qu'il tua son apprenti. Les religieux de Saint-Ouen, en reconnaissance de ce que cet ouvrier avait fait pour leur église, demandèrent et obtinrent son corps, qu'ils firent inhumer dans la chapelle de Sainte-Agnès, aujourd'hui Notre-Dame-de-Liesse. Le cloître de Saint-Ouen était beaucoup plus ancien que l'église; il était du style gothique : on y remarquait douze pupitres taillés dans la pierre, sur lesquels les novices venaient étudier. Le réfectoire aussi présentait un style assez curieux; il était à voûte et avait 45 pieds de hauteur.

Le monastère de Saint-Ouen a vu fleurir des hommes éminents; on s'y occupa beaucoup d'études et principalement en 1238, lorsque le pape Grégoire IX eut expédié une bulle aux religieux de Saint-Ouen, dans laquelle il leur permettait de faire des cours de théologie certains jours et à certaines heures, selon leur ancienne coutume. Par cette dernière phrase, on voit que cette bulle de Grégoire IX ne leur accordait pas un nouveau privilége, mais leur donnait seulement la liberté de reprendre un droit qu'ils avaient acquis auparavant. Parmi les hommes éminents qui ont illustré l'abbaye de Saint-Ouen à différentes époques, on peut citer Fridegod, Thierry, Jean Diacre, Ambroise, Fulbert, Guillaume Vaspail, Simon du Box et beaucoup d'autres, qui luttèrent de zèle pour rendre illustre le nom des religieux de Saint-Ouen. Les moines de Saint-Ouen furent, de toutes les maisons religieuses, ceux qui possédèrent le plus de priviléges; ils jouissaient de l'exemption de l'impôt et des péages, qui leur avait été accordée par le roi et les princes normands. En 1130, Hugues II, archevêque de Rouen, ordonna que les évêques seraient sacrés dans l'église de Saint-Ouen, ce qui se fit à partir de ce temps de la manière suivante : le nouvel archevêque était conduit solennellement par les moines à la cathédrale pour être remis aux mains des chanoines; là, revêtu de ses plus beaux ornements, accompagné du clergé et du curé de Saint-Erbland, ayant à ses côtés le prieur et le plus ancien religieux de l'abbaye, il était conduit solennellement jusqu'à l'entrée de la cathédrale, où se trouvaient placés les doyen, chanoines et chapelains de la cathédrale. A cet endroit, l'archevêque se mettait à genoux et le prieur lui adressait la parole en ces termes : *Ego prior Sancti-Audoeni trado vobis Dominum archiepiscopum Rotomagensem vivum, quem reddetis nobis mortuum;* c'est-à-dire : « Moi, prieur de Saint-Ouen, je vous livre monseigneur l'archevêque de Rouen vivant, que vous me rendrez mort; » car c'était aussi la coutume que, lorsqu'un évêque était décédé, les chanoines portaient son corps jusque devant l'église de Saint-Ouen, et en cet endroit le doyen du chapitre s'adressait au prieur en disant : *Vos tradidistis nobis Dominum archiepiscopum vivum, nos reddimus eum vobis mortuum, ita ut crastina die reddatis eum nobis*; ce qui veut dire : « Vous nous avez donné monseigneur l'archevêque vivant, nous vous le rendons mort, à condition que vous nous le rendrez demain. » Alors les religieux prenaient le corps, le portaient dans l'église, chantaient l'office des morts, faisaient le lendemain un service solennel et le rendaient aux chanoines au même endroit où ils l'avaient déposé la veille.

Le pape Alexandre IV accorda aussi aux abbés le droit de se servir des habits pontificaux, de conférer les ordres mineurs, droit que très-peu d'abbés avaient eu jusque-là; ils avaient aussi les droits de la vicomté de l'eau de Rouen : « Les moynes de Saint-Oen Rothomagensis ont toute la coustume de la viscontée de Rouen, tant comme les feirez de la feste de Saint-Oen durent, en la veigle et en la feste du saint desusdit; commenchantes, lesdites feirez, de nonne de la veigle jusques à nonne de la jornée de la feste desusdite. Ils ont, chascun an, LX sols à la mi-quaresme. »

Dans l'église de Saint-Ouen, on remarque différents tombeaux d'illustres personnages, parmi lesquels on peut citer Jean Mordet, seigneur d'Angueherville, bailli d'Eu et de Longueville.

Le tombeau d'Alexandre de Bernevol, maître des œuvres et de la maçonnerie du roi, s'y trouve avec bien d'autres encore. Près de la porte du chapitre, on remarque cette inscription :

« Vous qui regardez cette lettre,
Priez Dieu qu'il veuille mettre
M'ame à la sienne compagnie,
Et me doit perdurable vie.
Pierre jadis fus-je nommé,
Et de Carville surnommé,
Maître ès arts fus-je et légistre;
Or gis-je mort en ce chapistre;
L'an mil trois chens et sept sans doute,
Clorrent mes yeux, puis ne vis goutte;
Le jour S. Marcellin et Pierre
Fus enterré sous cette pierre.
Chil qui cy gist fut sage et riche;
Onque ne fut avare ou chiche,
Trois fois fu maire de Roüen;
Il ny ara si sage oüen :
Or priez que merchi ly fache
Cil qu'il fut battu en l'estache.
S. Mathieu priez pour lui que Dieu mercy ly face.
Amen. »

La plupart des sépultures de l'abbaye de Saint-Ouen furent violées pendant les guerres de religion.

L'un des documents les plus importants que l'on possède sur l'abbaye est le livre des jurés, dressé en 1291, qui contient à peu près la liste de tous les droits et biens appartenant à l'abbaye. Il était reçu et portait croyance au parlement de Normandie et en toutes les juridictions de la province.

Ce curieux manuscrit est conservé aux archives de la Seine-Inférieure. On y remarque quelques additions qui datent de 1350 environ.

— *Histoire.* L'origine de Rouen, la vieille capitale de la Normandie, est fort ancienne, et si son nom ne se trouve ni dans César, ni dans Strabon, ni dans Pline, son existence, comme capitale des Vélocasses, est attestée par quelques monnaies gauloises aux légendes de *Rotumacos* (Rouen) et *Deliocati* (Vélocasses). A la fin du IIIe siècle, sous Dioclétien, la Lyonnaise ayant été divisée en deux provinces, Rouen devint la métropole de la deuxième, qui comprenait les pays appelés aujourd'hui Normandie, Bretagne, Maine, Anjou et Touraine. Au reste, elle était de peu d'importance; car, vers 410, cette capitale des Calètes, réunis aux Vélocasses, égalait à peine le dixième de la ville actuelle. Ce serait en 471, suivant l'opinion de M. Le Prévost, que Rouen serait passée sous la domination des Francs; mais on a préféré avec raison l'année 497, sur laquelle il ne peut y avoir de doute, puisque Clovis était maître de Paris et étendait alors sa domination jusqu'à la Loire. Saint Nicaise et après lui saint Mellon (260) firent pénétrer le christianisme à Rouen et dans ses environs et eurent pour premiers successeurs, comme évêques de Rouen, Avidien (311), Sever (325), Eusèbe (341), Marcellin (366), Pierre (387), Victrice (394), Innocent (417), Silvestre (429), Malfon (442), Germain (451), Crescence (462), Godard (488), Salvius (525), Evode (542), Prétextat (550), Melance (589), Idolfe (603), Romain (631), Ouen (646). Le clergé dut soutenir des luttes très-vives contre les chefs francs et maintenir contre la barbarie du temps les derniers restes de la civilisation romaine. Les cruautés et les meurtres ne sont pas étrangers au clergé lui-même; ainsi Melance ou Melanices fait assassiner Prétextat dans sa cathédrale et prend sa place sur le siége épiscopal avec l'appui de Frédégonde et malgré la résistance des habitants de Rouen et les déclarations des principaux d'entre eux (*seniores*). Le seul coupable puni fut l'esclave qui avait été l'instrument du crime, et que le neveu de l'évêque Prétextat mit en morceaux (Grégoire de Tours). Ce ne fut guère qu'au VIIe siècle que les Francs Neustriens eurent assimilé leurs mœurs aux mœurs gallo-romaines et que parurent et se développèrent un peu le commerce et la civilisation. Le premier document commercial relatif à la ville de Rouen est le diplôme de Dagobert en 629, pour la foire du Landit, à Saint-Denis. On y voit que les marchands du Nord venaient par mer acheter au port de Rouen des vins, du miel et de la garance. Charles le Chauve créa à Rouen, par l'édit de Pitres, en 864, un atelier monétaire, et la monnaie qui se frappait avait un vaisseau pour symbole. Le commerce par eau avait, en effet, pris à Rouen un grand développement, et, dès 779, Charlemagne affranchissait du tonlieu dans la ville de Rouen les envoyés de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et leurs navires. Les invasions normandes ne ruinèrent pas complétement le port de Rouen, puisqu'en 840 Charles le Chauve, poursuivant son frère Lothaire, franchit la Seine sur vingt-huit navires de commerce, qu'il réunit près de cette ville, et à cette occasion il donna à l'abbaye de Saint-Ouen la moitié du revenu du port de Rouen. Mais, en 841, le Danois Oscher, trouvant la Seine libre, s'avança jusqu'à Rouen, la prit le 12 mai et la brûla. En 845, Régnier renouvela ces dévastations, et la ville ne vit sa prospérité renaître qu'avec Rollon, en 911. Aimoin, religieux de Fleury-sur-Loire, à la fin du Xe siècle, Dudon de Saint-Quentin et le Bourguignon Raoul Glabert parlent de la ville de Rouen comme d'une cité considérable et faisant un commerce important. Raoul Glabert assure que la cause de l'accroissement rapide de ses richesses est que les Normands considèrent comme une espèce de crime de vendre une chose au delà de son prix. La puissance de Rouen arrive à son apogée après sa soumission à Geoffroy Plantagenet. La ville, presque triplée en étendue, s'environne de nouveaux remparts et son port devient un vaste entrepôt des marchandises du Nord et du Midi. Sa bourgeoisie indépendante comprenait de puissantes familles, comme dans les communes de Flandre et les républiques italiennes. Cette période de prospérité dura jusqu'à la prise de Rouen par Philippe-Auguste en 1202. Ce sont les soixante plus belles années de son histoire; aussi un poëte contemporain la comparait-il à Rome :

Rotoma nobilis urbs antiqua, potens, speciosa,
Tu Romæ similis, tam nomine quam probitate,
Rotoma, si medium removes, et Roma vocaris.

Assiégée en 1174 par Louis VII, Rouen résista courageusement et, après une belle défense, força le roi, à l'approche de Henri II qui arrivait au secours de la ville, à lever le siége, et Henri II, pour récompenser les bourgeois, augmenta leurs priviléges et les affranchit de tous les impôts en deçà et au delà de la mer. La domination française, à partir de Philippe-Auguste, amena, au contraire, une époque de décadence. En 1204, après l'assassinat du jeune Arthur, duc de Bretagne, par son oncle Jean sans Terre (épisode qui a fourni à Shakspeare le sujet de son magnifique drame le *Roi Jean*), Philippe-Auguste assiégea et prit Rouen et la réunit à la couronne ainsi que toute la province de Normandie. Peu après, Louis VIII, au commencement de son règne (1224), accorda aux Rouennais les anciens fossés de la ville et s'occupa activement de reconstruire son enceinte, que Louis IX termina (1260 environ). Cette enceinte, toujours bornée au sud par la Seine, atteignit ses plus grandes limites à l'est, au nord et à l'ouest. Elle suivit de ces trois côtés la ligne que décrit aujourd'hui la ceinture des boulevards. Les paroisses de Saint-Vigor, de Saint-Pierre-le-Portier, de Saint-Nicaise, de Saint-Hilaire et de Saint-Vivien, ainsi qu'un faubourg dit Martainville, se trouvèrent enfermées dans les murs. Disons dès maintenant que l'invention de l'artillerie, en faisant une révolution dans l'art de la défense des places, amena bientôt un remaniement complet des fortifications rouennaises. Le moment approchait où Rouen allait avoir besoin de toutes ses défenses et de toute sa force. En 1418, pendant la démence de Charles VI, Henri V, roi d'Angleterre, vint mettre le siége devant la ville. Rouen résista héroïquement pendant six mois; plus de trente mille habitants périrent par la famine. Enfin, réduits à la dernière extrémité et n'attendant aucune chance de salut, sinon d'un acte de désespoir, les patriotes rouennais résolurent de mettre le feu à la ville et de faire une sortie suprême à travers les flammes et les décombres. Henri V, prévenu à temps, se hâta alors de poser aux assiégés des conditions moins dures : il leur promit la vie sauve moyennant 345,000 écus d'or et la livraison de trois notables. La ville se rendit. Rouen devint alors le chef-lieu du parti anglais dans le nord de la France. Le roi d'Angleterre y fit son entrée solennelle le 19 janvier 1419, et Rouen resta trente ans au pouvoir des Anglais. Douze ans après, le 30 mai 1431, avait lieu, sur la grande place de Rouen, l'assassinat juridique de Jeanne. En 1449, Charles VII, songeant enfin à venger l'héroïne française, vint à son tour mettre le siége devant Rouen avec des forces imposantes, et la ville fut prise. Un an plus tard (1450), un tribunal d'évêques, convoqués spécialement, lavait la mémoire de Jeanne Darc des opprobres dont avait essayé de la couvrir l'évêque Cauchon, et on décidait qu'une croix s'élèverait sur la place où avait eu lieu l'exécution. Cette croix est depuis longtemps remplacée par une fontaine surmontée de la statue de l'héroïne. En 1552, au plus fort d'une guerre de religion, un gros de protestants, commandé par le prince de Condé, entra en révolte ouverte, s'enferma dans Rouen, prit possession du vieux palais ducal et remplit la ville de meurtres et de pillage. Charles IX envoya aussitôt contre eux le duc de Guise qui, après un siége rapide, prit d'assaut la vieille cité et passa les rebelles au fil de l'épée; le bourreau et le bûcher firent le reste, achevant ceux que la guerre avait épargnés. En 1572, Leveneur, comte de Tillières, était gouverneur de Rouen lorsque arrivèrent les ordres relatifs au massacre de la Saint-Barthélemy. Le gouverneur, homme honnête, mais en même temps serviteur fidèle du roi, partagé entre sa conscience et son devoir de sujet, restreignit autant qu'il était en son pouvoir la portée de ces terribles ordres, « afin, dit un historien du temps, que l'exécution fût la moins sanglante qu'il se pourroit. » La Saint-Barthélemy n'en fit pas moins à Rouen près de cinq cents victimes. En 1593, Rouen eut à subir un nouveau siége, entrepris cette fois par Henri IV, forcé de conquérir son royaume province par province et ville par ville. Après huit mois, la place fut livrée au Béarnais par son gouverneur, le sieur de Villard, moyennant 477,800 livres, rançon énorme, dont le gouverneur profita seul, mais dans laquelle était comprise en sus la livraison du Havre et de quelques autres places moins importantes. En 1596, Henri IV assembla les notables à Rouen, afin de chercher les moyens de lui procurer les fonds nécessaires à la guerre. L'assemblée eut lieu dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, dont nous parlons ci-dessus. Nous citerons une phrase du discours prononcé par le roi à cette occasion; elle pourrait aujourd'hui encore servir de modèle et de leçon : « Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux, mais le violent amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et honorable. » Quelques années plus tard, les notables étaient de nouveau convoqués à Rouen (1617) par Louis XIII, mais le ton avait changé et l'insolence de Concini l'emporta sur les représentations des états. Rouen n'en demeura pas moins continuellement fidèle à la monarchie. Il reçut à plusieurs reprises des visites illustres; l'empereur Joseph II s'y arrêta en 1777 pendant son célèbre voyage incognito. En 1782, l'empereur de Russie, Paul, s'y rendit de même.

Louis XVI y fit son entrée en 1786. La Révolution trouva Rouen prêt à accueillir

ses principes; dès 1782, la ville avait eu ses martyrs : deux jeunes gens, l'un, Bordier, acteur, élève d'Audinot, l'autre, Jourdain, capitaine de volontaires, avaient formé le complot d'enlever M. de Maussion, intendant de la généralité, que Rouen haïssait. Plus de six cents patriotes étaient du complot, qui pourtant échoua. Bordier et Jourdain, arrêtés, furent pendus après un simulacre de jugement. En 1793, la municipalité de Rouen, voulant laver leur mémoire, donna leurs noms à deux quais de la ville. Avant la Révolution, Rouen était le siége d'un archevêché, d'un parlement fondé en 1302 par Philippe le Bel, d'une amirauté, d'un grenier à sel, d'un présidial, d'un bailliage, d'un bureau des finances, d'un gouvernement de place pour la ville et son vieux château, résidence du prévôt général de la maréchaussée; le chef-lieu d'une intendance et d'une élection, et la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France. Rouen possédait hôtel de ville, cour des monnaies, tribunal des juges consuls, chambre de commerce, plusieurs hautes, moyennes et basses justices, tant à l'intérieur qu'au dehors de l'enceinte, trente-six paroisses, cinquante-six couvents, un collége, quatre séminaires, un grand nombre de chapitres, trois hôpitaux et des écoles pour les pauvres. La Terreur sévit peu à Rouen; mais, en revanche, la ville semble avoir eu, de 1794 à 1808, le monopole des exécutions de *chauffeurs*, cette terrible bande qui désola si longtemps le nord et l'ouest de la France. De 1794 à 1801, 123 exécutions eurent lieu sur la Grande-Place. Là fut exécuté le fameux Duramé, Rouennais de naissance et l'un des plus dangereux chefs de la bande. Sept de ses complices le suivirent à l'échafaud (26 janvier 1798). Mais la justice civile n'allant point encore assez vite et les chauffeurs poursuivant leurs crimes, une cour spéciale militaire fut instituée : cette cour fonctionna de 1801 à 1808 et envoya à la mort, dans ce court espace de temps, 134 nouveaux coupables qui, joints aux 123 cités plus haut, donnent un total de 257. Le 30 octobre 1802, Rouen reçut une première visite de Bonaparte. En 1810, l'empereur y revint avec Marie-Louise afin de juger par lui-même des progrès de l'industrie manufacturière de la ville, à laquelle il avait donné un grand essor. Rouen n'en accueillit pas moins avec acclamation, en 1814 et 1815, le retour des Bourbons et vit passer une partie de la famille royale de retour de l'exil. Louis-Philippe y alla deux fois, en 1831 et en 1833. La révolution de 1848 eut à Rouen son contre-coup. Enfin, lors de l'invasion allemande, cette ville tomba au pouvoir des Prussiens, le 5 décembre 1870, et fut longtemps le quartier général du général Manteuffel. Le prince royal de Prusse, accompagné du général de Moltke et de son état-major, se rendit à Rouen le 11 mars 1871 (v. plus loin ROUEN [prise de]). Les armes de Rouen sont : *De gueules, à l'agneau pascal d'argent, tenant une croix d'or à la banderole d'argent chargée d'une croix de gueules; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*. Rouen est la patrie d'un grand nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels nous citerons le P. Daniel, Pradon, Pierre et Thomas Corneille, Fontenelle, Jean Jouvenet, Boieldieu, Armand Carrel et le peintre Géricault, auteur du célèbre *Naufrage de la Méduse*.

— *Conciles tenus à Rouen*. An 650. Ce concile, le premier de quelque importance, cité par le Père Pommeraye dans sa *Collection des conciles de l'Eglise de Rouen*, est placé par Bessin en l'an 650 et par le Père Pommeraye en 880. On ne sait quels sont les prélats qui y assistèrent. Tout ce qui nous reste de cette assemblée consiste en seize canons touchant la réforme des mœurs et la discipline ecclésiastique.

Années 689 et 813. Les actes de ces conciles manquent.

An 1050. L'archevêque de Rouen, Mauger, convoqua un concile où se trouvèrent deux de ses suffragants, Hugues d'Evreux et Robert de Coutances. On publia dix-neuf canons. Le dernier porte que les nouveaux baptisés se présenteront huit jours durant en leurs habits blancs, avec des cierges allumés, dans l'église où ils ont reçu le baptême et dont ils sont paroissiens.

An 1055. La discipline, sous les prédécesseurs de l'archevêque de Rouen, Maurille, avait subi de graves atteintes. La convocation d'un concile devenait nécessaire pour régler de nouveau et affirmer certains points, dont le plus important était le célibat des prêtres. Un grand nombre d'ecclésiastiques étaient mariés publiquement dans la Normandie. Après avoir veillé au rétablissement de la discipline, Maurille fit aussi dresser une profession de foi ou un formulaire, pour préserver le peuple de l'hérésie de Bérenger, qui faisait de notables progrès.

An 1064. Le même archevêque tint ce concile pour la dédicace de son église cathédrale qu'il avait fait achever, et qui avait été commencée par l'archevêque Robert, un de ses prédécesseurs. Les évêques Odon de Bayeux, frère du duc Guillaume, Jean d'Avranches, Hugues de Lisieux, Guillaume d'Evreux, Yves de Séez et Geoffroy de Coutances assistèrent à ce concile, ainsi que Guillaume, duc de Normandie.

An 1072. Voici les principales décisions arrêtées dans ce concile : On y proscrivit la coutume de mettre seulement dans le nouveau chrême quelques gouttes de l'ancien. Quand il n'y a pas de nécessité, le prêtre ne doit baptiser qu'à jeun; il doit alors avoir l'aube et l'étole. Les moines vagabonds ou chassés de leurs monastères pour leurs crimes seront contraints par l'autorité des évêques de retourner à leurs monastères. Si les abbés ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront, par aumône, de quoi vivre, et, de plus, ces moines travailleront de leurs mains jusqu'à ce qu'on voie en leur vie les effets de leur amendement. Il en est de même des religieuses. On ne doit pas marier en secret et au-dessus du septième degré. Un mari ne peut épouser, après la mort de sa femme, celle avec laquelle il a eu un commerce criminel; ce canon devait empêcher le crime de faire périr l'un des époux. Celui dont la femme a pris le voile ne pourra se marier elle vivante. Une femme qui se marie dans l'absence de son mari, sans être assurée de sa mort, sera excommuniée.

An 1074. Ce concile se réunit en présence du roi d'Angleterre, Guillaume. Les moines de Saint-Ouen s'étaient révoltés contre l'archevêque; on les punit sévèrement, puis on dressa une profession de foi et on confirma le dogme de la Trinité, suivant les quatre premiers conciles généraux. On publia enfin quatorze canons. Le neuvième canon dit qu'on ne refusera pas la sépulture et les prières de l'Eglise à ceux qui meurent subitement, à moins qu'ils ne soient actuellement dans le crime. Le dixième porte que ceux qui, pour avoir un prétexte de se séparer de leurs femmes, déclarent qu'avant leur mariage ils ont péché avec les sœurs ou les parents de ces femmes, doivent prouver en jugement ce qu'ils avancent. Le quatorzième enfin défend aux chrétiens d'avoir des juifs pour esclaves ni des juives pour nourrices.

An 1096. Le célèbre concile de Clermont venait de finir, en décidant la croisade; Guillaume, archevêque de Rouen, réunit aussitôt ses suffragants, Gislebert, évêque d'Evreux, surnommé la Grue à cause de sa grande taille, Odon de Bayeux, Gislebert de Lisieux, Turgise d'Avranches, Serlon de Séez et Radulfe de Coutances, et leur fit accepter les décrets du concile de Clermont. Huit canons nouveaux furent adoptés. Par le premier, le concile ordonne que la trêve de Dieu soit gardée depuis le dimanche avant le mercredi des cendres jusqu'au lever du soleil de la seconde férie après l'octave de la Pentecôte, et depuis le coucher du soleil du mercredi avant l'avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, et chaque semaine de l'année depuis le mercredi, au coucher du soleil, jusqu'au lever du soleil du lundi suivant, aussi bien que toutes les vigiles et toutes les fêtes de la Vierge et des apôtres.

An 1118. Le légat du pape Gélase et le roi Henri d'Angleterre assistèrent à ce concile des évêques et des abbés de la Normandie. Le légat se plaignit amèrement de l'empereur d'Allemagne qui persécutait les catholiques et soutenait l'antipape Bourdin; il demanda à l'Eglise de Normandie un secours de prières et d'argent pour le saint-siége.

An 1128. Ce fut encore en présence du roi d'Angleterre que le cardinal et légat Matthieu, évêque d'Albane, tint ce concile avec tous les évêques et abbés de Normandie. On y publia trois canons : 1º Aucun prêtre n'aura de femme, et s'il ne renvoie pas sa concubine, il sera privé de son église et de sa prébende, et les fidèles ne pourront assister à sa messe. 2º Le même prêtre ne pourra desservir deux églises, ni un clerc posséder deux prébendes en deux églises différentes. 3º Défense aux abbés et aux moines de recevoir des églises et des dîmes de la main des laïques.

An 1189. Trente-deux canons furent décrétés dans ce concile tenu par Gauthier de Constance, archevêque de Rouen, en présence de ses suffragants. La plupart de ces articles sont empruntés aux conciles précédents et surtout au concile général de Latran de l'an 1179.

An 1214. Le cardinal Robert de Courçon, légat du saint-siége, tint ce concile avec l'archevêque de Rouen et les autres prélats de Normandie et y publia à peu près les mêmes décrets que dans celui qu'il avait tenu à Paris en 1212.

An 1231. Ce concile fut convoqué par l'archevêque Maurice, pour s'occuper particulièrement des monastères; cinquante-deux canons y furent publiés.

An 1299. Cette assemblée d'évêques se réunit, sous la présidence de l'archevêque Guillaume de Flavacourt, dans l'église de Sainte-Marie-du-Pré. On y publia sept articles de discipline, dont l'un excommuniait les clercs qui se soumettent à la justice civile dans les causes personnelles, les juges laïques qui informent des faits concernant les ecclésiastiques et ceux qui troublent la juridiction de l'Eglise.

An 1313. Concile tenu dans l'église de Notre-Dame-du-Pré par l'archevêque Gilles Aycelin.

An 1335. L'archevêque de Rouen, Pierre Roger, qui, plus tard, devint pape, tint ce concile provincial, dans lequel on dressa treize articles qui roulent sur deux points : la réformation des mœurs, surtout dans le clergé, et les moyens d'empêcher l'oppression des églises par les laïques. Le septième canon est une exhortation vive adressée aux prélats et aux curés en faveur de la croisade dont le roi Philippe de Valois s'était chargé.

Années 1342 et 1403. Les actes de ces conciles ne nous ont pas été conservés.

An 1445. Raoul Roussel, archevêque de Rouen, tint ce concile avec son clergé et les députés de ses suffragants. L'assemblée était fort nombreuse. On y dressa quarante canons dont l'un condamnait tous les livres de magie, toute pratique de sorcellerie, divination, talismans; un autre défendait de célébrer désormais la fête des fous, de passer la nuit de Noël à jouer aux dés ou à d'autres jeux.

An 1523. Le roi François Ier assista en personne à ce concile, dans lequel il demandait des subsides au clergé de Normandie. Après discussions, on accorda 24,000 livres, dont la répartition se fit ensuite selon l'étendue et la faculté de chaque diocèse. On traita aussi quelques matières de discipline; on y recommande la résidence aux évêques et aux curés; on ordonne que les amendes imposées par la cour ecclésiastique tournent au profit des pauvres; on défend aux évêques de porter des habits de soie et de donner des livrées de couleur à leurs domestiques. On avertit de veiller sur les sectes nouvelles, afin qu'elles ne fassent point de progrès en Normandie, et défense est faite d'imprimer aucun livre sur la religion sans l'approbation de l'évêque.

An 1581. Ce concile, tenu par le cardinal Charles de Bourbon, fut le premier en France qui reçut et publia les décisions du concile de Trente.

— Bibliogr. Dumonstier, *Neustria pia* (Rouen, 1663, in-fol.); *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, par Ch. Trigan (Caen, 1759-1761, 4 vol. in-4º); *Some accounts of the alien priories and such lands as they are known to have possessed in England and Wales*, by R. Gough (Londres, 1779, 2 vol. pet. in-8º); *Histoire des archevêques de Rouen, par un bénédictin*, by Fr. Pommeraye (Rouen, 1667, in-fol.); *Histoire de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine de toute la Normandie*, par Fr. Pommeraye (Rouen, 1686, in-4º); *Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen*, par L. Fallue (Rouen, Lebrument, 1850-1851, 4 vol. in-8º); *Rob. Denyaldi Rotomagensis cathedra seu Rothomagensis pontificum dignitas, et auctoritas in suam diœcesanam Pontesiam* (Paris, Car. Chatelin, 1633, in-4º de 9 ff. prél. et 230 pp.; pour différents opuscules lat. du même auteur, qui se trouvent quelquefois reliés avec cet ouvrage, voir le *Manuel* de Frère, I, 338); *Nouveau pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen, avec une table de toutes les paroisses, des maisons religieuses, etc.*, par l'abbé Saas (Rouen, 1738, in-4º); *Registrum visitationum archiepiscopi Rotomagensis*, journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen de 1258 à 1269, publié par Th. Bonnin (Rouen, 1852-1853, in-4º); *Description historique de l'église métropolitaine de Rouen*, par M. Gilbert, 2e édit. (Rouen, in-8º, fig.); *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, par Ach. Deville, 2e édit. (Rouen, 1837, in-8º, fig.); *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, de Sainte-Catherine et de Saint-Amand*, par Fr. Pommeraye (Rouen, 1662, in-fol., fig.); *Chronique des abbés de Saint-Ouen de Rouen*, publiée d'après un manuscrit du XIVe siècle, par Francisque-Michel (Rouen, Frère, 1840, pet. in-4º de VII et 98 pp., avec une gravure); *Description historique de l'église de Saint-Ouen*, par M. Gilbert (Rouen, 1822, gr. in-8º, fig.); *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville, près de Rouen*, par A. Deville (Rouen, 1827, gr. in-4º, fig.); *History of the abbey of Bec, near Rouen*, by J. Bourget (Londres, 1779, pet. in-8º); *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lez-Rouen, et correspondance du prieur de ce monastère avec saint Thomas de Cantorbéry*, 1120-1820, avec planches et pièces justificatives, par l'abbé P. Langlois (Rouen, Fleury, 1841, in-8º, avec 2 pl.).

Rouen (OCCUPATION DE), épisode de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Depuis que les Allemands avaient envahi tout le centre de la France, on s'attendait bien à les voir se porter sur Rouen, centre de cette riche et grasse Normandie qui devait être pour eux un grenier d'abondance. Depuis un mois, les autorités locales de la Seine-Inférieure travaillaient à organiser des forces qui, au 1er décembre 1870, comprenaient 15,000 mobiles, 2,000 marins et 1,200 éclaireurs du corps Mocquard, en tout un peu moins de 20,000 hommes, et 24 pièces de canon. A cette date, on apprit en effet qu'un corps prussien, fort de 25,000 hommes et appuyé par 50 pièces d'artillerie, marchait sur Rouen sous les ordres du général Manteuffel. A la nouvelle de l'approche des Prussiens, le général Briand, qui commandait à Rouen, réunit ses forces à Buchy, au nord-est de la ville. Bientôt l'ennemi apparut simultanément à Neufchâtel, à Forges et sur les hauteurs de Lyons, suivant trois directions qui convergeaient sur le point de rassemblement des troupes françaises. Le 4 décembre, l'action s'engagea autour de Buchy et fut assez vigoureusement soutenue par nos troupes jusque vers le milieu de la journée. Les éclaireurs volontaires et les marins se signalèrent par leur courage habituel et infligèrent des pertes cruelles à l'ennemi; mais les mobiles, déconcertés par les obus qui sifflaient à leurs oreilles et éclataient dans leurs rangs, finirent par se débander; et, vers cinq heures, les premières troupes en retraite firent irruption dans Rouen. Leur arrivée subite y causa la plus vive émotion, et les autorités se réunirent aussitôt pour délibérer sur la question de savoir si la ville se défendrait ou non. Elles avaient déjà tenu conseil dans la journée, mais sans s'arrêter à aucune résolution; il manquait là une volonté énergique capable de s'imposer et de se faire obéir. Un débat tumultueux s'éleva entre les autorités civiles et les autorités militaires, et d'abord la résistance fut décidée; la municipalité rouennaise paraissait résolue à se défendre. La générale devait même être battue le lendemain, 5 décembre, à quatre heures du matin, pour appeler aux armes les gardes nationaux; mais on changea d'avis dans la nuit, et, à cinq heures du matin, il fut décidé que Rouen se rendrait en subissant les conditions du vainqueur. Le général Briand dirigea alors rapidement ses troupes, son artillerie et ses munitions sur Le Havre; on encloua les canons qu'on ne put enlever, et, le 6 décembre, les Prussiens firent leur entrée dans Rouen sans coup férir.

Cette capitulation causa en France une impression douloureuse; il semblait que l'antique cité des Rollon, des Alain Blanchard et des Montgomery, protégée par le cercle de collines qui l'entoure, devait opposer à l'envahisseur une résistance plus énergique. D'un autre côté, des polémiques fort vives furent échangées au sujet de cette capitulation, dont personne ne voulait encourir la responsabilité. D'une part, les Rouennais ont prétendu que le général Briand, n'ayant déjà pas pris les dispositions nécessaires à Buchy, avait encore paralysé la résistance de Rouen en l'évacuant à la première heure avec ses troupes; d'autre part, le général Briand affirme qu'il ne s'est retiré qu'après avoir vainement attendu la convocation de la garde nationale et avoir constaté chez les habitants la ferme intention de ne pas se défendre. Enfin, un écrivain rouennais a cherché à prouver depuis que Rouen, stratégiquement parlant, ne peut opposer aucune résistance. Nous laisserons à des juges plus compétents le soin de vider ce débat complexe, où l'amour-propre et le patriotisme de chacun sont trop engagés pour que nous puissions nous prononcer en l'absence de preuves et de témoignages irréfutables.

L'occupation de Rouen par les Prussiens prit fin le 22 juillet 1871.

Rouen (DÉCORATION DE), décoration accordée aux volontaires royaux du département de la Seine-Inférieure en 1816. Cette décoration consistait en un médaillon entouré d'une couronne de laurier et surmonté de la couronne royale. D'un côté de ce médaillon, on lisait l'inscription : *Vertu, courage, héroïsme;* de l'autre : *Gage d'union*. Cette décoration était suspendue à un ruban moiré, couleur lie de vin; elle a disparu depuis longtemps pour la meilleure des raisons : les décorés n'ont pas voulu la porter.

ROUENNAIS, AISE s. et adj. (rou-a-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Rouen; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROUENNAIS. *La population* ROUENNAISE.

ROUENNERIE s. f. (rou-a-ne-rî). Toile de coton de couleur, que l'on a d'abord fabriquée à Rouen et dans ses environs : *Il avait un gilet de* ROUENNERIE. (Balz.) *Elle était vêtue d'une affreuse robe de* ROUENNERIE *à bon marché*. (Balz.)

ROUENNIER s. m. (rou-a-nié). Fabricant ou marchand de rouennerie.

ROUENVELLY, petite ville de l'île de Ceylan, district de Belligale, à 40 kilom. E.-N.-E. de Colombo, avantageusement située sur une pointe de terre, au confluent du Kaleny-Ganga et du Gouragouya-Oya. Aux environs, pierres précieuses en quantité.

ROUER v. a. ou tr. (rou-é — rad. *roue*. Scheler croit que, dans le sens de battre, *rouer* est un dérivé du vieux français *rot*, *rout*, qui est le latin *ruptus*, rompu, brisé). Faire mourir par le supplice de la roue : *On le prit enfin et on le* ROUA *vif*.

— Ecraser sous les roues d'une voiture :

Ne sachant plus tantôt à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de me faire *rouer*.

BOILEAU.

— Fam. Battre violemment : *C'est une mauvaise mère qui* ROUE *de coups ses enfants*.

Je veux l'attendre ici et le *rouer* de coups.

SCARRON.

Oui, je te ferai voir, batteur que Dieu confonde,
Que ce n'est pas pour rien qu'il faut *rouer* le monde.

MOLIÈRE.

— Mar. *Rouer un câble*, Le plier en rond. On dit plus ordinairement LOVER. || *Rouer à tour*, Plier de gauche à droite. || *Rouer à contre*, Plier de droite à gauche.

— Techn. Syn. peu usité de ROUIR.

— v. n. ou intr. Faire la roue, en parlant de quelques oiseaux : *Un paon qui* ROUE. || Peu usité.

ROUERGOIS, OISE s. et adj. (rou-èr-goi, oi-se). Géogr. Habitant du Rouergue; qui appartient au Rouergue ou à ses habitants.

ROUERGUE (*Rutenicus pagus*), ancienne province de France, à l'extrémité N.-E. du

grand gouvernement de Guyenne. Elle était bornée de trois côtés par le Languedoc et tenait par le quatrième à l'Auvergne au N. et au Quercy au N.-O; au S. s'étendaient les Cévennes. Cette province était divisée en trois parties : le comté de Rouergue, la haute Marche et la basse Marche. Rodez en était la capitale. Les villes principales étaient : Saint-Geniez et Entraigues, dans le comté; Millau et Saint-Affrique, dans la haute Marche; Villefranche; Saint-Antonin, Najac et Sauveterre, dans la basse Marche. Le Rouergue forme aujourd'hui le département de l'Aveyron et une partie de celui de Lot-et-Garonne. Le Rouergue a tiré son nom des *Rutènes*, ses anciens habitants. Il fut compris, sous Valentinien Ier, dans la première Aquitaine et tomba au pouvoir des Wisigoths dans le ve siècle. Clovis s'en empara dans le vie siècle; à la mort de ce prince, il tomba au pouvoir des Goths. Dans le viie siècle, il dépendait du royaume de Neustrie, et il passa, dans le siècle suivant, au duc Eudes, dont le petit-fils Waïfre en fut dépouillé par Pépin le Bref. Charlemagne y établit des comtes, dont les successeurs se rendirent indépendants et devinrent comtes de Toulouse vers le milieu du ixe siècle. « Mais un de ces comtes, dit Bouillet, ayant besoin d'argent pour aller à la croisade, engagea d'abord, puis vendit à Richard, comte de Carlat et de Lodève, le comté de Rodez qui formait un tiers du Rouergue. Celui-ci devint la souche d'une maison qui s'éteignit dans les mâles en 1302 et dont l'héritière épousa Bernard VI d'Armagnac. » Le Rouergue fut réuni à la couronne par Henri IV en 1589.

ROUERIE s. f. (rou-rî — rad. *roué*). Action, tour de roué; ruse, habileté de roué : *C'est une* ROUERIE. *Je suis en garde contre ses* ROUERIES. *Ah! il est devenu très-fort, mon gendre; il s'est formé; le palais, la Chambre, la* ROUERIE *judiciaire et la* ROUERIE *politique en font un gaillard.* (Balz.) *Les* ROUERIES *de Trialph sont de pauvres* ROUERIES *en comparaison de celles des Scapins.* (Th. Gaut.)

Roueries de Trialph (LES), par Lassailly (1833). Ce roman, plein d'inventions prodigieuses et d'aventures insensées, est un des plus curieux qu'ait produits le romantisme à son début. L'auteur a-t-il voulu, de bonne foi, imiter le genre à la mode ou, comme Janin dans l'*Ane mort*, mystifier la nouvelle école? Les deux opinions peuvent se soutenir; cependant nous croirions volontiers, avec M. Ch. Asselineau, que les *Roueries de Trialph* ne sont qu'une débauche d'esprit d'un feuilletoniste de l'école du bon sens exaspéré.

La préface, il y avait toujours une préface en 1833, parodie de celles de *Cromwell* et de *Mademoiselle de Maupin*, est éblouissante d'éclectisme. Napoléon, Malherbe, la République, le préfet de police, Shakspeare, la Morgue, Jean-Paul Richter et Robespierre en font les frais tour à tour et défilent comme dans un rêve incohérent. Puis l'auteur, déclarant qu'il va fouiller profondément le cœur humain, entre en plein dans son sujet. Toute la rouerie de Trialph consiste à aimer deux femmes à la fois : une jeune fille, Nanine, à qui il fait, dans un bal, cette brusque déclaration restée célèbre : « Mademoiselle, je vous aime autant que la République, » et une comtesse déjà mûre, aux yeux bleus, de haute vertu et la taille « en entonnoir, » madame de Liadières, à laquelle il déclare qu'il ne pense pas à elle sans s'arracher la poitrine avec ses ongles. La grande scène de séduction est magnifique. Trialph, ganté de frais, se présente à un rendez-vous, le matin, chez la comtesse. Il lui parle du bois de Boulogne, de Deburau, de l'athéisme et des Polonais, et, se précipitant alors à ses pieds, s'écrie : « Femme, que tu es belle ainsi! » La comtesse trouve que ce début est intéressant et Trialph continue par des exclamations sur la patrie, la gloire, la nouvelle lune, les littérateurs, la législation et termine par de bruyants éclats de rire. La comtesse, quelque peu surprise, quoique charmée, ne sait à quoi attribuer cette hilarité; mais Trialph rit tout simplement de ce que la société, cette niaise, n'a pas encore pendu ou brûlé vif un scélérat de sa sorte.

Quand il est bien démontré à Trialph que la comtesse l'adore, il lui fait des scènes atroces, lui jette au nez son adultère et son mari, marche sur elle les poings fermés et la lèvre frémissante et la force à se blottir, « comme un serpent en spirale, » dans les coins de son salon. C'est alors qu'il se contemple dans la glace avec un sourire diabolique et se dit entre les dents : « Je devais être horriblement beau tout à l'heure! »

Survient le mari. Le mari, c'est le beau vieillard, à figure vénérable, qui promène son front chauve et ses grandes manières dans presque toutes les œuvres de 1830. Le mari, la femme et l'amant échangent des coups d'œil significatifs; on se rencontrera demain, au point du jour, à l'épée. Trialph, en vrai roué, va achever sa journée dans un cercle de *bousingots* qui, entre autres questions, agitent celle de tuer Louis-Philippe et des meilleurs moyens pour y arriver. Le lendemain, le duel a lieu; mais l'un des témoins est la comtesse elle-même, que, par un raffinement féroce, son mari a voulu rendre spectatrice de sa mort. Trialph se contente de désarmer le vieillard. Le lieu du rendez-vous était la barrière Saint-Jacques, et justement ce matin-là on allait guillotiner un boucher. Trialph, laissant là le comte et sa femme, se mêle à une société choisie qui avait loué une fenêtre pour voir l'exécution. En attendant que le sinistre cortége arrive, on le prie de réciter des vers, ce qu'il fait avec plaisir. Mais quelle est sa stupeur en reconnaissant parmi l'assistance Nanine, celle qu'il aime autant que la République! Décidément, c'est Nanine qui a tout son cœur; il oublie la comtesse; il se sent faiblir et, regardant celle qu'il considère déjà comme sa nouvelle victime : « Je consens à l'aimer, » soupire-t-il. Catastrophe! son ami intime, Ernest, lui annonce son mariage avec la jeune fille! A cette révélation : « Il me faut un meurtre! » vocifère Trialph. Ce meurtre, c'est le sien; il s'empoisonne et décide qu'il ira mourir au milieu d'un bal, « parmi les femmes et les fleurs artificielles, parmi les égoïstes, les repus, les contents, les orgueilleux, les ingrats, parmi les privilégiés, les accapareurs de places, les brevetés, les pensionnés, les distributeurs de couronnes, parmi ceux qui volent au jeu de cartes et ceux qui ne se fatiguent pas de la valse adultère. »

Mais il s'était mal empoisonné! la mort ne vient pas. Alors, il fait insérer dans les *Petites affiches* l'avis suivant : « Un particulier décidé au suicide désire exploiter avantageusement sa mort pour payer la corbeille de noces d'une femme qu'un de ses amis arrache à son amour. Il offre donc le sacrifice de sa vie à la merci d'un projet quelconque moyennant une somme dont il sera convenu entre les parties intéressées. S'adresser à M. A. B. pour les renseignements. »

Cette annonce lui procure un rendez-vous à l'Opéra avec un anonyme masqué qui lui propose une forte somme s'il veut assassiner sa femme. Stupeur de Trialph, qui reconnaît le comte de Liadières. Il accepte et va jouer. Le jeu! c'est encore un thème que Trialph se garde bien de laisser passer. Il rencontre Ernest à Frascati : « Ernest, veux-tu que je te joue ta femme Nanine? — Farceur! — Huit mille francs. — Immoral! — Seize mille francs. — Diable! » Ernest se laisse tenter et perd. Il perd encore sa maîtresse. Comme il est beau joueur, il conduit lui-même mélancoliquement Trialph sous le balcon de son enjeu perdu, lui montre l'échelle de corde préparée et lui dit : « Va! — Bah! exclame Trialph, mais c'est chez la comtesse de Liadières. — Sans doute. — Mme de Liadières serait ta maîtresse? — Depuis six mois! — Anathème! » Trialph se rue sur son ami et l'étrangle. Ce n'est que le commencement. Pour remplir son engagement vis-à-vis du personnage de l'Opéra, il grimpe à l'échelle de corde, pénètre dans la chambre à coucher de la comtesse et.... Quelques minutes après, le comte paraît, tête nue et croisant ses deux bras sur sa poitrine : « Est-ce fait? » dit-il d'une voix sombre. Trialph lui montre deux cadavres étroitement enlacés; celui de la comtesse et celui d'Ernest, qu'il a eu le sang-froid d'aller chercher au bas de l'échelle. Ah! il est rusé, Trialph!

Mais ce n'est pas encore assez de meurtres. Et Nanine! Laissera-t-il vivre cette innocente enfant? Non. Il se rend chez elle et la tue en lui chatouillant la plante des pieds.

Alors tout est fini; il ne lui reste qu'à en finir avec lui-même. Une berline l'emporte vers l'Océan. A la mer! à la mer! s'écrie-t-il. Mais il ne veut pas que le souvenir d'une vie si belle et si agitée soit perdu après lui; il rencontre un comédien et lui lègue ses mémoires.

« Lassailly, dit Ch. Monselet, valait mieux que son livre, heureusement; ce qui ne veut pas dire que son livre ne vaille absolument rien. On y remarque des formes attrayantes et nouvelles, d'heureuses témérités, un certain esprit qui, loin de courir les rues, marche sur la crête des toits. A mon sens, l'auteur des *Roueries de Trialph* aurait dû à la fois être puni par une détention d'un an et récompensé par une pension sur les fonds du ministère de l'intérieur. Il y a la beauté du diable; ne peut-on pas dire aussi qu'il y a la littérature du diable? La littérature du diable, c'est le délire, c'est l'emportement, c'est l'abandon, c'est l'incohérence, c'est tout ce qu'il ne faut pas, c'est tout ce qui plaît sans avoir raison de plaire. Lassailly appartient, par les *Roueries de Trialph*, à cette littérature maudite et chiffonnée qui semble avoir fait un pacte avec la mort, à la littérature du diable. »

ROUESSÉ-VASSÉ, bourg et commune de France (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arrond. et à 42 kilom. du Mans, station du chemin de fer de Paris à Rennes; pop. aggl., 637 hab. — pop. tot., 2,292 hab. Ce bourg, situé sur l'extrême limite O. du département de la Sarthe, dans un charmant vallon que fertilisent les eaux limpides de la Vègre, possède une église du xiie siècle, fondée par la maison de Rouessé-Vassé qui était très-puissante, s'il faut en croire ce dicton :

Richesse de Bouillé,
Noblesse de Vassé.

Le château de Vassé, dont les ruines sont encore imposantes, fut rebâti à la fin du xvie siècle. A 4 kilom. de Rouessé se voient les ruines d'une forteresse qui doit remonter à une haute antiquité. Ces ruines consistent en souterrains et en vieux pans de murs. Près de ces ruines se trouvent les importantes forges d'Orthe.

ROUET s. m. (rou-è — rad. *roue*). Petite machine à roue, qui sert à filer : *Il y a cinquante ans, la plupart des cotons employés dans nos fabriques étaient filés au* ROUET *ou à la main dans nos campagnes.* (Chaptal.) *Encore enfant, Dante avait entendu les femmes de Florence, assises à leur* ROUET, *deviser entre elles des Troyens, de Fiesole et de Rome.* (Ozanam.)

— Art milit. Petite roue d'acier qu'un ressort faisait tourner en se débandant, et qui frottait sur le silex pour mettre le feu à la charge : *Arquebuse à* ROUET.

— Anc. loc. *Etre au rouet*, Etre au bout de ses expédients. ‖ *Mettre un homme au rouet*, L'embarrasser, lui faire perdre contenance.

— Jeux. *Jouer au rouet*, Jouer au mail, chacun pour soi.

— Mar. Partie d'une poulie qui reçoit le câble et tourne lorsque celui-ci est mis en mouvement.

— Techn. Charpente qu'on établit au fond d'un puits pour commencer les fondations du revêtement. ‖ Enrayure de charpente, ronde ou à pans, d'une flèche de clocher ou d'une lanterne de dôme. ‖ Petite roue de bois ou de métal qui porte une gorge à sa circonférence et qui fait partie d'une poulie ou d'une moufle. ‖ Nom de plusieurs des gardes de la serrure, consistant en des secteurs dont le rayon est égal à leur distance à l'axe de la clef. ‖ Petite roue dentée qui engrène avec la lanterne d'un moulin.

— **Encycl.** Techn. *Rouet à filer*. Le *rouet* est une machine dont l'invention ne remonte pas au delà du xvie siècle; les anciens ne le connaissaient pas.

Le *rouet* est, en définitive, la première machine à filer, et c'est une machine très-complète et fort intéressante à étudier. Si l'on considère l'époque où elle fut inventée et l'infériorité où étaient alors les arts mécaniques, on ne peut faire autrement que de considérer son inventeur comme un homme de génie, et l'on doit regretter que son nom soit resté inconnu; il méritait certainement de passer à la postérité. La figure que nous donnons représente le *rouet* tel qu'il est employé aujourd'hui. Le pied de la fileuse agit

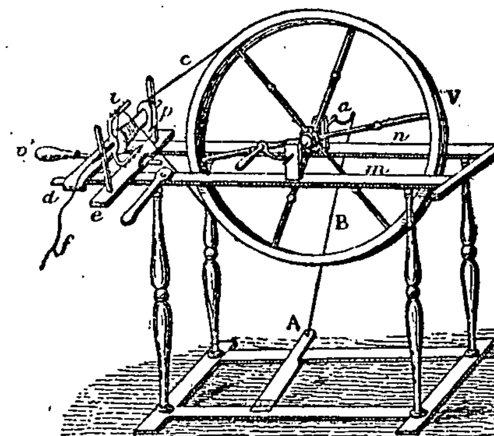

sur la pédale A qui, au moyen de la bielle B et de la manivelle *a*, fait tourner le volant V. Ce volant est porté par un axe supporté par deux barres transversales *mn* formant un peti bâti. Dans la traverse fixe qui réunit ce bâti à l'autre extrémité est percé un écrou dans lequel manœuvre une vis *v'*. Cette vis doit faire glisser en avant ou en arrière, le long des barres *mn*, la traverse mobile *e* qui porte la broche; sur celle-ci est fixé l'épinglier *i*. La bobine est folle sur la broche; elle porte une poulie à gorge et la broche en porte une autre; toutes deux sont placées côte à côte en *p*.

Le volant V a également une gorge sur laquelle passe une corde sans fin *c*, qui s'enroule sur les deux poulies *p* de la bobine et de la broche portant l'épinglier. Or, ces deux poulies *p* sont de diamètre différent, de sorte que, bien que la broche et la poulie soient animées toutes deux d'une très-grande vitesse (600 à 800 tours par minute), il y a entre ces deux vitesses absolues une différence qui crée une vitesse relative de l'épinglier par rapport à la bobine. Cette vitesse relative est petite, de façon que la fileuse ait tout le temps de bien former son fil *f* qui se tord en tournant très-vite avec l'épinglier, mais s'enroule lentement sur la broche. Le fil *f* entre sur l'épinglier par un trou percé dans l'axe de la broche. Le rôle de la vis *v'* est de maintenir toujours tendu le cordon *c*, en tenant compte de l'état hygrométrique de l'atmosphère et du diamètre du paquet de fil enroulé sur la bobine.

On a dans le *rouet* le principe de toutes les machines à filer automatiques. Il contient tous les organes fondamentaux de ces machines.

Supposons, en effet, que le pied de la fileuse soit remplacé par un moteur quelconque; que l'épinglier et l'ailette à crochets le soient aussi par un mécanisme qui permette au fil de s'enrouler d'un mouvement de va-et-vient spontané sur la bobine devenue verticale ainsi que la broche, et enfin que le mouvement des doigts soit remplacé par celui d'organes mécaniques automatiques : voilà un métier à filer.

Du reste, on prétend que Hargreaves, qui inventa la jenny, le premier métier à filer, en eut l'idée en voyant un *rouet* à filer ordinaire, renversé par accident, s'éloigner de la fileuse à une assez grande distance sans cesser de filer. Quoi qu'il en soit, le *rouet* n'est plus en usage que dans les campagnes; c'est surtout un passe-temps pour les longues veillées d'hiver. Le fil au *rouet* est très-bon et très-fort. Il est généralement consommé dans les ménages où il est fabriqué.

On a fait des *rouets* à deux broches conduites par la même corde. La fileuse y emploie ses deux mains; mais son attention étant partagée, elle ne forme plus un fil aussi égal que lorsqu'elle n'en fait qu'un à la fois. Il n'y a aucun avantage à cette combinaison qui, en 1824, a été présentée comme une invention précieuse.

— Art milit. *Armes à rouet*. Le *rouet* était une petite roue plate et pleine en acier. Elle faisait partie de la platine et produisait, par sa rotation, l'inflammation de la charge. Il paraît que les *rouets* à feu furent inventés en 1517, à Nuremberg, et qu'ils furent perfectionnés en 1587. Mais nous avons vu au musée d'artillerie de Paris une arme à *rouet* qui date de l'an 1504. Les Italiens furent, dit-on, les premiers qui adaptèrent les *rouets* aux arquebuses. Il y avait des *rouets* à déclic; il y en avait qui, en se montant, armaient le chien. On peut voir au musée de Paris une platine de 1592 qui est à mèche et à *rouet*. Lors de la rotation du *rouet*, une chaînette, attachée à l'extrémité intérieure de l'essieu, s'enroulait autour de cet essieu. Une clef de fer, en forme de tourne-à-gauche, servait à cette opération; on insérait, à cet effet, dans son carré l'extrémité extérieure de l'essieu; elle faisait agir la clef; on bandait le ressort et on mettait en mouvement un coulisseau de cuivre qui servait de couvercle à l'amorce. Le coulisseau se détournait de dessus le bassinet pour que le feu pût s'y communiquer; on y appuyait alors le silex ou la pyrite tenus dans les mâchoires du chien ou du serpentin. La détente qu'on faisait jouer faisait partir le *rouet* qui, en frottant la pyrite ou le caillou, donnait des étincelles qui enflammaient l'amorce. Du reste, le système de ce genre de platine a beaucoup varié dans ses détails. L'usage du *rouet*, appliqué aux armes à feu, n'a duré qu'un siècle ou un siècle et demi. Marolles témoigne que, de son temps, vers 1650, on ne l'employait presque plus.

ROUETTE s. f. (rou-è-te). Navig. Branche menue et flexible dont on fait un lien pour assembler les parties d'un train de bois. ‖ *Rouettes à coupler*, Petites rouettes. ‖ *Rouettes à flotter*, Rouettes de grande dimension.

— **Encycl.** Les *rouettes* de la grosseur d'un doigt valent de 12 à 15 francs le mille. On ne trouve pas toujours l'emploi des *rouettes* pour le flottage; alors ces brindilles ne seraient bonnes qu'à faire des bourrées et perdraient par ce fait environ 80 pour 100 de leur valeur. Mais on peut toujours leur donner une destination comme bois de service. En effet, ces gaules sont utilisées à faire des clôtures, des claies de parc, des voitures pour le transport des fumiers et une foule d'autres ouvrages indispensables aux cultivateurs. Chacun de ces emplois concourt pour sa part à donner aux *rouettes* une grande valeur. Le forestier intelligent trouve ainsi le moyen d'utiliser les parties les moins productives de ses bois. Et il n'est pas seul à y trouver son compte. La cueillette des *rouettes* et leur préparation donnent aux bûcherons une occupation lucrative. Le consommateur à son tour peut ainsi se procurer à bas prix les objets dont il a besoin. Au lieu de se servir de planches pour les confectionner, il emploie les *rouettes* qui sont au moins aussi bonnes et qui lui coûtent vingt fois moins cher. Pour servir au flottage, les *rouettes* doivent toujours être tordues; elles n'ont de valeur qu'après avoir subi cette opération. Le charme, le chêne, le bouleau,

l'osier, le saule, sont les bois les plus propres à cet emploi. La torsion leur communique une souplesse qui égale celle des cordes et une solidité remarquable; la dessiccation ne leur fait pas perdre ces qualités. L'eau, qui roidit les cordes, augmente au contraire la souplesse des *rouettes*. Cet avantage est surtout précieux lorsque, durant le parcours, les attaches paraissent insuffisantes ou viennent à se rompre. Le maniement des *rouettes*, rendu facile par le séjour dans l'eau, permet de faire sur-le-champ et en peu de temps la réparation nécessaire. Le flottage des bois de charpente, de chauffage et de sciage se fait toujours avec des *rouettes*. Ainsi réunies, les plus fortes pièces peuvent faire de longs voyages, supporter les chocs les plus violents et traverser sans encombre les passages des écluses, les courbes des rivières, les bas-fonds rocheux. Les accidents résultant de la rupture des liens sont extrêmement rares. Les fleuves les plus rapides portent ainsi aux points les plus éloignés le produit des forêts, avec des frais presque insignifiants. On voit souvent, par exemple, d'immenses trains de bois, liés par de simples *rouettes*, descendre le Danube, traverser la mer Noire et arriver dans les ports de l'Asie. Il nous reste maintenant à savoir où et comment il faut se procurer les *rouettes*. On ne peut les choisir que dans les taillis âgés de huit à quinze ans. Leur coupe se fait tous les ans, dans cet espace de temps, au moyen d'éclaircies successives. On prend toujours les brins les plus faibles de chaque touffe, parce que ceux-là sont destinés à périr sous le couvert des autres qui ne tarderont pas à leur dérober l'air et le soleil, sans lesquels toute végétation dépérit et meurt. Ces éclaircies ne causent donc aucun préjudice; au contraire, elles débarrassent les bois restants d'appendices gênants et aident ainsi la nature dans l'accomplissement de son œuvre.

ROUETTIER s. m. (rou-è-tié). Anc. art milit. Soldat armé d'une arquebuse à rouet.

ROUEZ, bourg et commune de France (Sarthe), canton de Sillé-le-Guillaume, arrond. et à 30 kilom. N.-O. du Mans; pop. aggl., 402 hab. — pop. tot., 2,031 hab. Carrière d'ardoise et mine de fer.

ROUF s. m. (rouff — de l'angl. *roof*, toit). Mar. Petit logement élevé sur le pont d'un bâtiment. ‖ Chambre pratiquée à l'avant des vaisseaux marchands, pour les matelots.

ROUFFACH, ancienne ville de France (Haut-Rhin), arrond. et à 15 kilom. S. de Colmar, cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871). Cette petite ville, qui fait depuis lors partie de l'Alsace-Lorraine, est située entre le ruisseau de Rothbach, qui la contourne au S., et la rive gauche de la Lauch, qui coule entre le chemin de fer de Strasbourg à Bâle et la ville, au pied de collines qui se dressent à l'O. et atteignent de 350 à 400 mètres; pop. aggl., 3,450 hab. — pop. tot., 3,547 hab. Collége. Rouffach possède quelques usines, entre autres une filature de coton avec tissage, une manufacture d'orgues et des teintureries. Ce fut dans le principe une villa royale, dans laquelle Dagobert II, roi d'Austrasie, signa la cession de divers domaines, notamment de celui de Rouffach, faite par lui à l'église de Strasbourg. Les évêques de cette dernière ville possédèrent le domaine de Rouffach jusqu'à la Révolution et y résidèrent fréquemment. Dès 1278, Rouffach apparaît dans l'histoire comme une cité importante. Au XIVe siècle, l'évêque Frédéric de Blankenheim entoura d'une enceinte fortifiée la ville et le château, qui furent pris, repris et pillés à diverses reprises pendant les luttes qui s'élevèrent en Alsace entre l'empire et les évêques de Strasbourg. « En 1105, les habitants chassèrent de leur ville l'empereur Henri V, au milieu de circonstances romanesques. Le gouverneur du château, dit M. de Rouvrois, ayant osé faire enlever, le jour de Pâques, une jeune fille noble qui se rendait à l'église, la mère éplorée fit d'abord appel à l'indignation de ses concitoyens, en les suppliant de sauver l'honneur de son enfant. Ceux-ci, intimidés par l'aspect d'une garnison menaçante et par le caractère cruel de l'empereur, restèrent sourds à ses sollicitations. Alors la mère, dans son désespoir, réunit les autres mères de famille, leur dépeint la honte qui la menace et qui chaque jour peut à leur tour les atteindre. Ces femmes s'animent à ces accents désespérés; elles s'arment et, entraînant leurs époux par leur exemple, s'emparent du château, tandis que l'empereur s'enfuit en toute hâte et va chercher un refuge à Colmar, laissant, dit-on, son sceptre, sa couronne et le manteau impérial aux mains des femmes de Rouffach. En souvenir de cet acte de hardiesse, les femmes prirent dès lors le pas sur les hommes dans les cérémonies publiques. Henri V revint bientôt avec une armée pour assiéger Rouffach. Il rencontra une telle résistance qu'il dut, pour y rentrer, recourir à une négociation; mais il ne fut pas plus tôt maître des portes que, faisant entrer ses soldats dans la ville, il la livra aux flammes et à la dévastation. » L'empereur Adolphe de Nassau assiégea vainement Rouffach en 1298. Après la bataille de Turckheim, Turenne s'en empara au nom de la France (1675). Le souvenir des épouvantables persécutions que les juifs eurent à subir à Rouffach, dans les premières années du XIVe siècle, est encore vivant dans cette ville et les environs. On ne se contenta pas de les expulser à tout jamais de Rouffach; on poussa la barbarie jusqu'à en brûler un nombre considérable sur la place publique, en présence de l'évêque Berthold de Buscheck. Rouffach a vu naître le maréchal Lefèvre, duc de Dantzig, et le célèbre sculpteur et architecte Welfelin, à qui est attribuée une partie de l'église de Rouffach. Cette église, classée parmi les monuments historiques, a été construite à diverses époques; ses parties les plus anciennes remontent au XIe siècle et sont les restes d'une église romane; les transsepts et la nef sont du XIIe siècle, le chœur et l'abside de la fin du XIIIe siècle. Au-dessus de la croisée s'élève une belle tour octogonale de deux étages, percée de grandes fenêtres et couronnée par des pignons dentelés et très-finement découpés. Deux clochers inachevés flanquent la façade principale, qui a été rebâtie vers la fin du XIVe siècle. « Le portail, dit M. Adolphe Joanne, richement décoré, est encadré d'une ogive hardie, renfermant plusieurs rangs de larges arceaux, entre lesquels se laisse apercevoir une charmante rosace. A droite se dresse une tourelle terminée par un clocher auquel ses arêtes, contournées en spirales, donnent un aspect assez gracieux. Nous signalerons à l'intérieur de l'église : les belles sculptures des chapiteaux et culs-de-lampe des colonnes du chœur et de l'abside; les deux charmants escaliers provenant de l'ancien jubé; la coupole du centre du transsept; les fonts baptismaux; des pierres tombales curieuses et le clocheton qui surmonte l'autel de la Vierge. Une somme de 420,000 fr. a été votée par le conseil municipal de Rouffach pour restaurer et achever cette belle église. »

Du château d'Isenbourg, qui s'élevait au nord de la ville, il ne subsiste guère de curieux que les anciennes caves qui se font remarquer par leur étendue et la hardiesse de leurs voûtes. Il ne nous reste plus à signaler à Rouffach que quelques vieilles maisons à pignon dentelé, une ancienne tour à créneaux et l'hôtel de ville, où se voit le buste du maréchal Lefèvre, œuvre de David d'Angers.

ROUFFIAC, village et commune de France (Cantal), canton de Laroquebrou, arrond. et à 27 kilom. O.-N.-O. d'Aurillac; 975 hab. L'église, en partie du XIIIe siècle, renferme une très-ancienne statue de la Vierge, vénérée dans tout le pays et objet de nombreux pèlerinages.

ROUFFIAC, village et commune de France (Charente), cant. de Blanzac, arrond. et à 17 kilom. d'Angoulême; 447 hab. Eglise du XIIe et du XIVe siècle, renfermant une curieuse chaire de cette dernière époque.

ROUFFIGNAC, bourg et comm. de France (Dordogne), cant. de Montignac, arrond. et à 17 kilom. de Sarlat; pop. aggl., 349 hab. — pop. tot., 2,305 hab. L'église est un bel édifice de la Renaissance. Dans les environs de cette commune se trouve la curieuse grotte de Miremont (v. ce mot).

ROUFFIGNY, village et comm. de France (Manche), à 41 kilom. de Saint-Lô, dans la petite vallée de l'Airon; 479 hab. Sur le penchant d'un coteau boisé se dresse gracieusement la tour de l'église, dont l'un des pignons conserve une dentelure assez curieuse. Près de l'église se trouve un château du XVIIe siècle.

ROUFIA ou **ROUPHIA**, ancienne *Alphée*, rivière de Grèce. Elle descend du plateau central de la Morée, arrose l'Arcadie et l'Elide et va se perdre dans le golfe d'Arcadie que forme la mer Ionienne, après un cours de 130 kilom. Cette rivière est très-poissonneuse et a des rives très-pittoresques. C'est sur ses bords que se célébraient les jeux Olympiques.

ROUFIGNER v. n. ou intr. (rou-fi-gné; *gn* mll.). Se dit, dans quelques départements, du chat qui ronronne de plaisir.

ROÜFOUINE s. f. (rou-fou-i-ne). Bot. Nom vulgaire des salicornes.

ROUGE adj. (rou-je — latin *rubeus* ou *robius*; de *rubere*, rougir, qui est rattaché par Eichhoff à la racine sanscrite *ray*, colorer, d'où aussi le sanscrit *raktas*, coloré, rouge; grec *rêchteis*, latin *ruber*, *russus*; allemand *roth*, anglais *red*, lithuanien *ruddas*, russe *ryzii*, gaélique *ruad*, kymrique *rhudd*). Qui est d'une couleur spéciale, celle du sang, des coquelicots, etc. : *Œillets* ROUGES. *Groseilles* ROUGES. *Devenir* ROUGE *de colère*.

Il a l'oreille *rouge* et le teint bien fleuri.
MOLIÈRE.

Leurs yeux, *rouges* de sang, lancent d'affreux éclairs.
DELILLE.

— Qui a la figure fortement colorée par quelque émotion : *Etre* ROUGE *de honte, de colère*.

Vous n'avez toujours fait qu'avoir les yeux sur elle,
Rouge, tout interdit, jouant de la prunelle.
MOLIÈRE.

Eh bien! te voilà *rouge* et tout embarrassée?...
— Je démêle mon fil. — Le fil de ta pensée.
E. AUGIER.

— Qui a pris, par l'élévation de la température, la couleur du feu : *Fer* ROUGE. *Pincettes toutes* ROUGES.

— Se dit des cheveux, du poil, quand ils sont d'un roux ardent : *Cheveux* ROUGES. *Barbe* ROUGE. *Un chat, un lapin à poil* ROUGE. *Les cerfs* ROUGES *sont les plus vigoureux*. (E. Chapus.)

— *Rouge bord*, Verre plein de vin jusqu'au bord : *Je bois à tous et à chacun d'eux en particulier, dit Mainvielle en multipliant les* ROUGES BORDS. (Ch. Nod.) *Le baron, quoiqu'il fût déjà un peu gris, ne put s'empêcher de porter à la santé des princesses un* ROUGE BORD *qui l'acheva*. (Th. Gaut.)

— *Chapeau rouge*, Chapeau de cardinal, qui est de couleur rouge; dignité de cardinal : *Solliciter le* CHAPEAU ROUGE.

— *Etre rouge comme du feu, rouge comme une écrevisse, rouge comme un coq*, Etre extrêmement rouge.

— *Etre méchant comme un âne rouge*, Etre fort méchant.

— Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*, Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps.

— *Enfants rouges*, Nom donné autrefois aux mousquetaires, qui étaient habillés de rouge.

— Ethnogr. *Race rouge* ou *Peaux-Rouges*, Race d'Indiens de l'Amerique du Nord.

— Politiq. Se dit en parlant des républicains exaltés ou de ce qui appartient à leur parti : *Un républicain* ROUGE. *La République* ROUGE. *Les journaux* ROUGES. ‖ *Bonnet rouge*, Bonnet de couleur rouge, de la forme de celui des anciens Phrygiens, qui fut adopté comme un symbole par les républicains : *Le front du dauphin ruisselait de sueur sous le* BONNET ROUGE. « *Enlevez ce bonnet à cet enfant, s'écria Santerre; vous voyez bien qu'il étouffe*. » (Lamart.)

— Anc. pratiq. *Livre rouge*, Livre sur lequel on enregistrait les défauts prononcés à l'audience. ‖ *Etre inscrit sur le livre rouge*, Etre sous le poids d'une accusation.

— Art milit. *Boulets rouges*, Boulets qu'on a fait rougir avant de les mettre au canon, afin qu'ils mettent le feu dans l'endroit où ils frappent. ‖ Fig. *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges*, L'attaquer sans ménagement.

— Pathol. *Maladie rouge*, Nom vulgaire de la scarlatine.

— Ornith. *Perdrix rouge*, Variété de perdrix à pattes rouges.

— Substantiv. Personne qui a les cheveux rouges : *Les* ROUGES *passent pour être violentes et passionnées*.

— Partisan de la République rouge : *Certains journaux appellent* ROUGES *tous les républicains*.

— s. m. Couleur rouge : *Un beau* ROUGE. *Un* ROUGE *cramoisi. Teindre une étoffe en* ROUGE. *La garance a la singulière propriété de teindre les os en* ROUGE. (Flourens.) *La pivoine est une sorte de rose gigantesque du plus beau* ROUGE. (A. Karr.)

— Matière qui fournit une couleur rouge : ROUGE *d'Andrinople*. ROUGE *d'Angleterre, de Portugal*. ROUGE *de montagne*. ROUGE *cinchonique*. ROUGE *végétal*.

— Fard de couleur rouge : *Un pot de* ROUGE. *Il met du* ROUGE, *mais rarement; il n'en fait pas une habitude*. (La Bruy.)

Du *rouge* qu'on vous voit on s'étonne, on murmure.
BOILEAU.

— *Avoir un pied de rouge*, Etre extrêmement fardé.

— *Le rouge lui monte au visage*, Se dit d'une personne dont le visage devient rouge de pudeur, de honte ou de colère.

— Techn. *Rouge à polir* ou *Rouge de Prusse*, Peroxyde de fer dont on se sert pour polir les métaux, le verre, les pierres dures. ‖ On l'appelle aussi COLCOTAR.

— Ornith. Nom vulgaire du canard souchet.

— Arboric. Maladie du pêcher, dans laquelle le jeune bois prend une teinte rougeâtre : *Des praticiens affirment que le* ROUGE *n'est à craindre que sur les pêchers greffés sur amandiers à coques tendres, et, qu'en les transplantant dans un riche terrain, on réussit à les guérir; c'est à vérifier*. (A. Lepère.)

— Minér. *Rouge antique*, Marbre que les anciens nommaient ÆGYPTUM. ‖ *Rouge de Flandre*, Nom donné à plusieurs variétés de marbre. ‖ *Rouge marron*, Espèce de marbre belge.

— Econ. rur. Maladie des vers à soie. ‖ Maladie des chiens et des oiseaux. ‖ *Prendre le rouge, Pousser le rouge*, Se dit des jeunes dindons chez lesquels commencent à se développer des caroncules rouges autour du bec.

— s. f. Jeux. Bille rouge de billard : *Jouez sur la* ROUGE. ‖ Au trente-et-un et à la roulette, Couleur rouge : *Jouer la* ROUGE. *Demander la* ROUGE. ‖ *Rouge et noire*, Jeu de cartes dans lequel le banquier, tenant un paquet de cartes dans sa main gauche, demande successivement à chaque joueur de quelle couleur il veut que soit la première carte qu'il va tirer, c'est-à-dire s'il la désire rouge ou noire.

— Adverbial. *Se fâcher rouge, tout rouge*, Se fâcher sérieusement, au point d'en devenir rouge : *Les adversaires ne plaisantent pas, eux, ils* SE FÂCHENT ROUGE. (Ste-Beuve.)

— Gramm. L'adjectif *rouge* devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément qui le modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors *rouge* est pris substantivement au masculin singulier : *Des étoffes* ROUGE *foncé*, ROUGE *de sang*.

— **Syn. Rouge, rubicond.** *Rouge* est le mot ordinaire et s'emploie dans toutes les circonstances possibles pour qualifier les objets où nos yeux reconnaissent la couleur qu'il caractérise. *Rubicond* dit plus que *rouge*; il signifie tout rouge, habituellement rouge, et il ne se dit que du visage et en plaisantant.

— **Rouge, rougeur.** La *rougeur* a un sens plus précis, plus spécial que le *rouge*; on dit que le *rouge* monte au visage quand on parle d'une manière très-générale et que, d'ailleurs, le visage ne se colore que par suite d'une émotion intérieure; on remplace *rouge* par *rougeur* dès que l'expression se particularise, soit sous le rapport de la personne, soit sous celui du sentiment. Ainsi, il faut dire la *rougeur* de la honte; sa *rougeur* le trahit. Il faut remarquer aussi que, lorsque la couleur du visage provient d'une cause physique, *rougeur* est le seul mot dont on puisse se servir.

— **Encycl.** Minér. et comm. Nous allons passer en revue les principaux *rouges* minéraux :

— ROUGES FOURNIS PAR LES MINÉRAUX. *Biiodure de mercure* ou *scarlet*. Ce corps, d'un très-beau *rouge* écarlate, se forme avec la plus grande facilité, soit par l'union directe de l'iode et du mercure, soit par double décomposition entre un iodure soluble et une solution de sublimé corrosif. Le scarlet est employé dans la peinture en miniature; c'est une couleur écarlate très-vive; il s'unit très-bien à l'huile et résiste à l'influence du soleil. On l'a fixé sur coton par voie chimique, mais il se volatilise sous l'influence de l'air.

— *Cinabre* ou *vermillon*. On désigne sous ce nom la modification *rouge* du sulfure de mercure. On l'obtient artificiellement, soit par la sublimation du sulfure noir qui constitue le seul minerai de mercure exploité, soit par voie humide, en faisant digérer à une température convenable un mélange de sulfure noir ou éthiops minéral et d'une solution de polysulfure alcalin ou d'un mélange de soufre et d'une solution alcaline caustique. On emploie le vermillon dans les divers genres de peintures. En le fixant à l'albumine, on obtient de très-belles nuances.

— *Vermillon d'antimoine*. Après une fusion prolongée et un refroidissement brusque, le sulfure d'antimoine fondu ou naturel, qui est gris noirâtre, prend, par la trempe, une couleur *rouge* hyacinthe. D'autre part, par l'action d'un hyposulfite sur une solution de beurre d'antimoine, on obtient un dépôt *rouge* de trisulfure anhydre, dont la teinte peut varier du *rouge* orangé un peu terne au *rouge* cramoisi. Le vermillon d'antimoine se présente sous la forme d'une poudre très-fine, insoluble dans l'eau et les acides étendus, attaquable par les acides concentrés. Broyée avec de l'huile et des vernis, elle acquiert beaucoup d'intensité; elle a peu d'éclat lorsqu'elle est broyée à l'eau ou à la gomme.

— *Minium* et *mine orange*. La préparation du minium est fondée sur la propriété que possède l'oxyde de plomb (PbO) de fixer l'oxygène de l'air au-dessous du *rouge* sombre et de se changer en *oxyde* rouge. On grille du plomb pour en faire du massicot très-divisé, en évitant la température de fusion. On broie et on lave à l'eau. On remplit avec la poudre qui se dépose des cuvettes en tôle dans lesquelles le plomb se suroxyde. Le minium sert dans les cristalleries et les fabriques de poterie; comme couleur *rouge* pour la peinture, il couvre assez bien; on l'emploie pour préserver le fer de l'oxydation.

— *Réalgar. Arsenic rouge*. On trouve ce bisulfure d'arsenic en assez grande abondance en Hongrie et en Transylvanie. On le prépare artificiellement en calcinant un mélange de 3 parties d'acide arsénieux et de 4 parties de fleur de soufre. Il est d'un *rouge* assez foncé, couvre bien, mais présente peu de solidité.

— *Colcotar* ou *rouge d'Angleterre*. On l'obtient par calcination du sulfate de fer; ce sel, séché et légèrement grillé à l'air, est calciné dans des cornues lorsqu'on se propose de recueillir l'acide sulfurique, connu dans le commerce sous le nom d'acide fumant ou acide de Saxe. Dans ce cas, le colcotar est un résidu de fabrication; on le retire de la cornue par fragments agglomérés, on le pulvérise, puis on le broie à l'eau.

L'ocre *rouge* s'obtient en grillant l'ocre jaune, qui n'est autre chose qu'une argile ferrugineuse. On obtient, en opérant sur l'ocre jaune, soit en morceaux, soit en poudre, le brun *rouge*, le *rouge* de Nuremberg, la terre *rouge*, le *rouge* de Prusse, de Vienne, d'Anvers, etc. Il faut ajouter qu'on trouve en Bohême et en Thuringe des ocres *rouges* naturelles, composées d'un mélange d'argile déshydratée et de peroxyde de fer anhydre.

— *Pourpre de Cassius*. On désigne sous ce nom le précipité que forme une solution de protochlorure d'étain dans les sels d'or. Ce produit n'est utilisé que comme couleur de

feu pour la décoration du verre et de la porcelaine.

— *Pink color* (couleur rose). On fabrique, sous le nom de *pink color*, une couleur rose servant à imprimer la faïence sous couverte et donnant, par la cuisson, une couleur *rouge* de sang magnifique. Les éléments essentiels de cette matière colorante sont l'acide stannique, la chaux et l'oxyde de chrome.

— ROUGES FOURNIS PAR LES CORPS ORGANIQUES. L'aniline fournit une matière colorante *rouge* que nous avons décrite. V. FUCHSINE. Les dérivés de la naphtaline en ont également donné plusieurs. V. NAPHTALINE.

— ROUGES FOURNIS PAR LES CORPS VÉGÉTAUX ET ANIMAUX. Une des matières colorantes les plus importantes que l'art de l'imprimeur et du teinturier emprunte à la nature végétale est la garance. V. ce mot.

— *Bois rouges.* Plusieurs variétés de bois sont susceptibles de communiquer aux tissus mordancés en alumine une couleur *rouge* peu solide. Les arbres qui les fournissent appartiennent à la famille des légumineuses et croissent aux Indes orientales, dans l'Amérique méridionale et aux Antilles. Ils nous arrivent sous forme de bûches, de bâtons ou de souches. Ils sont durs et compactes, de couleur jaune clair à l'intérieur et brune à la couche externe qui reçoit l'accès de l'air, sans odeur, de saveur douce et amère ou astringente ; ils teignent la salive en *rouge* clair. On distingue le bois de Pernambouc ou Fernambouc, le bois de Brésil proprement dit, les bois de Sainte-Marthe, de Nicaragua ou de Nicaraque, de sapan ou sappan, de brésillet, de Californie, de Terre ferme, de Bahia. La matière colorante ou plutôt colorable existe dans ces bois à l'état de glucoside ; sa nature est peu connue. M. Chevreul a extrait la brésiline, matière cristallisée et anhydre ayant pour formule probable $C^{22}H^{20}O^7$. On emploie soit le bois lui-même, en copeaux ou en poudre, soit les extraits à divers degrés de concentration ou même secs, soit enfin les laques (v. ce mot). Ces couleurs sont peu solides et très-sensibles aux réactifs. Elles ne supportent pas le savonnage. Les alcalis font immédiatement virer les *rouges* de Brésil au bleu violacé; les acides le ramènent au jaune.

Le bois de Campêche fournit aussi, sur tissu mordancé, des nuances d'un *rouge* variable. Ce bois est fourni par l'*hematoxylon campechianum*, de la famille des légumineuses, qui croît dans toute l'Amérique méridionale et aux Antilles. La matière colorante du bois de Campêche est l'hématine, qui a été extraite par M. Chevreul. Le campêche étant surtout employé pour produire des noirs et des gris, nous ne faisons que le mentionner ici. Le bois de santal est fourni par le *pterocarpus santalinus*, arbre des Indes orientales, de Ceylan, de Golconde, de Timor et de la côte de Coromandel. C'est un bois dur, pesant, brun noirâtre à l'extérieur et *rouge* à l'intérieur. On le trouve dans le commerce en poudre *rouge*, plus légère que l'eau. Odeur faible, agréable, rappelant l'iris; saveur légèrement parfumée. La matière colorante est la santaline, poudre cristalline *rouge* insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Le bois de santal contient, en outre, des matières gommeuses astringentes, du chlorure et du sulfate de calcium, des sels de potasse, etc. Il sert à la teinture de certains *rouges*, sur laine et coton mordancés en alumine ou en oxyde d'étain.

— *Cochenille.* La belle matière tinctoriale *rouge* connue dans le commerce sous le nom de *cochenille* n'est autre chose que le corps desséché d'un petit insecte du genre hémiptère, de la famille des gallinsectes. Cet insecte vit sur une espèce de cactus, qui croît à l'état sauvage au Mexique et que l'on cultive aussi d'une manière régulière. V. les mots COCHENILLE, KERMÈS, GOMME LAQUE.

— *Lichens.* Un certain nombre de variétés de lichens jouissent de la remarquable propriété de développer une belle couleur *rouge* violacé sous la double influence de l'ammoniaque et de l'oxygène de l'air. V. ORSEILLE, LICHENS. Mentionnons aussi le tournesol, dont la matière colorante vire au *rouge* sous l'influence des acides.

— *Carthame.* La carthamine, ou acide carthamique, extraite des fleurs d'une variété de chardon, le *carthamus tinctorius*, est aussi remarquable par la beauté des couleurs rose et *rouge* tendre qu'elle communique au coton, à la laine et à la soie que par son extrême fugacité. On cultive le carthame en Espagne, dans l'Allemagne centrale, en Hongrie et jusque dans l'Amérique du Sud.

Nous mentionnerons encore les matières colorantes *rouges* du chica ou caraguru, du sorgho, des mauves et de diverses fleurs.

Rouge et le noir (LE), roman, par Henri Beyle (Stendhal) [Paris, 1831]. Nous serions fort embarrassé, et l'auteur l'eût été sans doute autant que nous, d'expliquer pourquoi ce roman est intitulé le *Rouge et le noir*. Rien ne justifie ce titre, si ce n'est pourtant la manie d'originalité à laquelle Beyle sacrifiait en toute occasion. Son but, en écrivant cette histoire pleine d'intérêt, quoique bien invraisemblable, était de mettre en action les principes formulés dans son livre de l'*Amour* et de peindre les classes et les partis d'avant 1830. Pour cela, il a créé de toutes pièces une petite ville de Franche-Comté, Verrières, dont le maire, M. de Rênal, homme riche autant que niais, est marié à une fort jolie femme dont il a eu deux enfants. A l'époque où commence le récit, M. de Rênal est en quête d'un précepteur pour son fils et il fait choix de Julien, jeune homme d'une vingtaine d'années, fils d'un pauvre menuisier de la ville, et auquel on a fait apprendre le latin qu'il faut pour devenir prêtre. Julien est un être impressionnable, orgueilleux, plein d'ambition et d'envie, nourrissant la haine du pauvre contre le riche et de l'inférieur contre le supérieur. Mme de Rênal est une femme faible, facilement dupe des grands airs et des grands mots, et elle n'est pas longtemps sans se prendre d'amour pour le précepteur de ses enfants. Celui-ci, flatté intérieurement d'avoir su captiver le cœur d'une femme supérieure à lui par le rang et la fortune, mais plus capable de haine que d'amour, ne voit dans les avances que ne craint pas de lui faire Mme de Rênal que l'occasion de se venger de sa roture en infligeant le déshonneur à une famille noble. Il séduit Mme de Rênal sans l'aimer, et lorsque la malheureuse femme a tout sacrifié à son amour, il lui fait subir toutes les humiliations et toutes les tortures que son orgueil lui suggère. Un jour, pourtant, Julien est obligé de partir pour prévenir un scandale public. Accueilli et protégé par une riche et puissante famille, il se fait aimer de nouveau par une jeune fille à l'imagination exaltée, qui se jette dans ses bras avec orgueil, dans la conviction où elle est qu'il est digne d'une fille de sa naissance de n'oublier ses devoirs que pour un homme du mérite de Julien. C'est là, on le voit, une des applications de l'*amour-passion* indiqué par Beyle. Le rôle de Julien dans cette nouvelle intrigue amoureuse avec Mathilde de La Môle ne change ni de caractère ni de but; il ne fait que devenir plus invraisemblable et plus odieux. Mathilde lui annonce un jour qu'elle est grosse et que le seul moyen d'échapper au déshonneur est de tout avouer à son père en lui demandant son consentement à leur mariage. Le père crie d'abord, maudit sa fille et injurie Julien ; puis il consent sous réserve de se renseigner au moins sur la moralité et les antécédents de celui qu'il est obligé d'accepter pour gendre. Pour cela, il s'adresse naturellement à Verrières et reçoit une lettre de Mme de Rênal qui dénonce Julien comme ne pouvant que faire le malheur d'une famille dans laquelle il serait admis. Julien apprend cette nouvelle sans donner le moindre signe de colère: mais il part aussitôt pour Verrières, achète un pistolet, entre dans l'église au moment de la messe, cherche des yeux Mme de Rênal, l'ajuste et fait feu. Puis, sans même songer à fuir, il se laisse arrêter et mener en prison. Mme de Rênal en est quitte pour une blessure, et bientôt Julien reçoit alternativement dans sa prison les deux femmes qui l'ont aimé, qui l'aiment encore et le supplient de tout faire pour obtenir son acquittement devant les tribunaux. Par un revirement inexplicable dans le cœur de Julien, c'est Mme de Rênal qu'il se reprend à aimer, tandis que Mathilde de La Môle n'est plus pour lui qu'une poupée sentimentale, sans esprit et sans cœur. Mais il ne veut rien tenter pour échapper à la condamnation à mort qui l'attend, et il finit sur l'échafaud une existence méprisable et désormais à charge à lui-même. Le *Rouge et le noir* est une des productions de Beyle qui ont eu et ont encore le plus de lecteurs; ce n'est pourtant pas, et à beaucoup près, sa meilleure. Nombre de scènes sont vigoureusement esquissées ; les détails abondent pleins de finesse et d'originalité, mais l'ensemble est faux, dépourvu de suite et de mesure, bâti sur des paradoxes et des sophismes. Le style est à l'avenant. Presque toujours correct, il est vrai, mais aride et sec à force de vouloir être simple et quelquefois trivial par crainte de la périphrase. « Le défaut de Beyle comme romancier, dit Sainte-Beuve, est de n'être venu à ce genre de composition que par la pratique et d'après certaines idées antérieures et préconçues. Il n'a pas reçu de la nature ce talent large et fécond d'un récit dans lequel entrent à l'aise et se meuvent ensuite les personnages tels qu'on les a créés; il forme ses personnages avec deux ou trois idées qu'il croit justes et surtout piquantes et qu'il est occupé à tout moment à rappeler. Ce ne sont pas des êtres vivants, mais des automates ingénieusement construits; on y voit, presque à chaque mouvement, les ressorts que le mécanicien introduit et touche par le dehors. Dans le *Rouge et le noir*, Julien, avec les deux ou trois idées fixes que lui a données l'auteur, ne paraît plus bientôt qu'un petit monstre odieux, impossible, un scélérat. »

ROUGE (mer) ou **GOLFE ARABIQUE** (*Sinus Arabicus* des Romains), grand golfe ou plutôt bras de mer très-allongé, qui sépare l'Arabie de l'Egypte et qui s'étend du S.-E. au N.-O. sur une longueur de 2,600 kilom., avec une largeur moyenne de 250 kilom. environ. La mer Rouge communique au sud avec le golfe d'Aden et la mer des Indes par le détroit de Bab-el-Mandeb, et au nord avec la Méditerranée par le percement de l'isthme de Suez, formant le prolongement du golfe de ce nom. Un autre golfe, celui d'Akabah, situé plus à l'est, se projette dans l'Arabie Pétrée.

Cette mer était désignée par les anciens sous le nom de mer Erythrée ou mer Rouge (*mare Rubrum*), désignation qui venait soit de la couleur du sable qui en forme le fond, soit de la coloration rouge produite par la présence de zoophytes ou d'algues microscopiques, phénomène qui se remarque d'ailleurs dans la mer de Chine et dans la mer Vermeille et qu'on a observé en 1825 sur le lac de Morat, en Suisse.

On a cru pendant longtemps que le niveau des eaux de la mer Rouge était environ de 9 mètres au-dessus de celui de la Méditerranée; mais on a fini par reconnaître qu'il n'était pas de plus de 2m,42.

Quoique la mer Rouge soit bordée presque entièrement par une côte basse et sablonneuse, la profondeur de l'eau est néanmoins assez considérable jusque près de la terre. Il est rare que les fonds diminuent progressivement; le plus souvent, et à des distances très-rapprochées, ils varient d'une grande à une très-petite profondeur. Ce qui rend la navigation de cette mer surtout dangereuse, c'est la masse des récifs de corail qui s'étendent quelquefois à une grande distance des côtes. Ils atteignent souvent le niveau de la mer; mais parfois aussi ils demeurent cachés à quelques mètres ou à quelques décimètres au-dessous de ce niveau et ils n'en deviennent alors que plus dangereux. Toutefois, le milieu de la mer offre un canal à peu près libre de dangers et qui assure à la navigation un passage assez large et commode. Cependant, la marche des navires à voiles ne s'exécute pas sans difficulté, car ils ont souvent à lutter contre la grosse mer et les vents de N.-N.-O. ou de S.-S.-E., qui soufflent dans le sens de la longueur de la mer. Quant aux navires à vapeur, une bonne machine et un approvisionnement convenable de charbon suffisent à leur assurer une traversée rapide.

Les ports pour les grands navires, et même pour les bâtiments de commerce, sont très-rares sur la mer Rouge. Outre Suez, nous citerons les ports et la rade de Toûr, El-Wish, Yambo, Djeddah, Hodeïda, Loheïa et Moka sur la côte d'Arabie, et, sur la côte d'Afrique, ceux de Massâoua, de Souakin et de Cosseïr.

La mer Rouge a joué un grand rôle dans les relations commerciales des peuples de l'antiquité. C'est par cette mer que les Phéniciens expédiaient une partie des vaisseaux qui faisaient leur commerce avec l'Afrique et les Indes; c'est du golfe d'Akabah que les flottes de Salomon partaient pour Ophir. Sous les Ptolémées et pendant toute la domination romaine, le golfe Arabique fut la route principale par laquelle les richesses de l'Orient affluèrent en Europe. Au moyen âge, Venise, Pise, Marseille et les autres grandes villes de la Méditerranée envoyèrent également leurs flottes porter à travers la mer Rouge leurs marchandises en Orient. La découverte du cap de Bonne-Espérance porta un coup terrible à la navigation de cette mer, qui, jusqu'à nos jours, ne servit plus guère qu'à l'entretien des relations entre l'Abyssinie et l'Arabie et au transport des pèlerins qui faisaient le voyage de La Mecque; mais le percement de l'isthme de Suez est venu naguère rendre à la navigation de la mer Rouge une activité qu'elle n'avait jamais connue, puisque cette grande entreprise en a fait la route principale de l'Europe aux Indes. V. SUEZ.

ROUGE (rivière), en anglais *Red-River*, rivière de l'Amérique du Nord. Elle naît dans la sierra del Sacramento, dans le Nouveau-Mexique, coule au S., puis à l'E. et au S.-E., sépare l'Arkansas du Texas, entre dans l'Etat de Louisiane, dont elle traverse du N.-O. au S.-E. la partie occidentale en passant par Natchitoches et Alexandria, et se jette, par deux bras principaux, dans le Mississipi au-dessous de Natchez, non loin de son embouchure, après un cours d'environ 2,350 kilom. Ses affluents les plus importants sont : la False-Washitta, la Bleue, la Petite-Rivière du Sud, la Cagamichi. La navigation y rencontre de fréquents obstacles. Les eaux de cette rivière sont fortement imprégnées de sel; elles roulent une marne rougeâtre qui a donné lieu au nom de Red-River.

ROUGE ou **ROXO**, cap de Sénégambie, le plus remarquable des caps situés entre la Gambie et le rio Grande, à 246 kilom. du cap Vert, par 12° 20′ 31″ de latit. N. et 19° 5′ 46″ de longit. O.

ROUGE-EAU, rivière de la Lorraine. Elle prend sa source dans l'arrond. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, et se jette dans la Sarre, après un cours d'environ 25 kilom., en grande partie flottable.

ROUGES ET LES NOIRS (les), nom que l'on donnait, à cause de la couleur de leurs écharpes, aux partisans de deux factions plébéiennes de Venise qui agitèrent longtemps la ville par leurs querelles. Le peuple de Venise, de temps immémorial, était divisé en deux partis, les Castellani et les Nicolotti, qui prenaient leur nom des deux extrémités de la cité, le château et le bourg San-Nicolo; partis de quartier qui avaient toutes les ardeurs des partis politiques sans en avoir les idées, et que le gouvernement aristocratique tolérait comme un dérivatif aux passions populaires. Il avait même régularisé leur rivalité en les autorisant à des luttes gymnastiques annuelles; c'étaient d'abord des combats où les deux partis se disputaient à la seule force des poings la possession de certains ponts; plus tard, ce furent les exercices plus pacifiques, mais non moins hardis, de ces pyramides humaines qui ont passé des places de Venise dans nos cirques et qu'on nommait les *forces d'Hercule*. A ces jeux, tombés en désuétude sous la domination française, avaient succédé par intervalles, sous les Autrichiens, des régates où la vieille rivalité, malgré les efforts de la police et de la municipalité, amenait souvent des rixes sanglantes. A mesure que l'esprit public se réveilla, la jeunesse éclairée de Venise fit des efforts croissants pour réconcilier les deux factions populaires et pour les unir contre l'ennemi commun, *il Tedescho*. Jusque-là, ces efforts avaient été vains : les Nicolotti et les Castellani prétendaient leur honneur engagé dans la vieille querelle : « Nous pouvons bien, disaient-ils, haïr l'Allemand sans renoncer à notre parti. »

Dans les premiers jours de février 1848, alors que Manin et Tommaseo étaient menacés du Spielberg, un matin on vit des barques s'arrêter devant le perron de la grande église de la Madonna-della-Salute. Des hommes en descendirent, portant les uns l'écharpe rouge des Castellani, les autres l'écharpe noire des Nicolotti; quelques-uns sans insignes : c'étaient les médiateurs. Ils entrèrent sous le dôme; un prêtre les attendait; il célébra la messe. Les deux chefs des rouges et des noirs entrelacèrent leurs écharpes sur les marches de l'autel, puis servirent d'acolytes au prêtre. Au moment de l'élévation, ils s'agenouillèrent et étendirent la main droite vers l'hostie. Tous les assistants prononcèrent du cœur avec eux un serment que les lèvres ne pouvaient dire : c'était celui de ne lutter désormais que de dévouement contre l'ennemi de leur patrie. Après la bénédiction, les deux chefs échangèrent leurs écharpes, et le même jour un banquet réunit les meneurs naguère les plus ardents des deux factions, indistinctement parés des couleurs rouge et noire, avec les citoyens qui les avaient réconciliés. Parmi cette foule d'hommes des dernières classes du peuple, mariniers, pêcheurs, bateliers, bouchers, gens des plus humbles métiers, pas une indiscrétion n'avait été commise; pas un indice ne put faire soupçonner à la police autrichienne le but politique de la réconciliation. Depuis, dans la gloire comme dans l'infortune, pas une infraction n'a été commise; ce peuple a tenu et tient son serment. (Lire à ce sujet l'*Histoire de la république de Venise sous Manin*, par M. A. de La Forge, et *Daniel Manin*, par M. Henri Martin.)

ROUGÉ, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-lieu de cant. arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Châteaubriant; pop. aggl., 249 hab. — pop. tot., 2,813 hab. Mine de fer.

ROUGÉ (Bonabes DE), sire DE ROUGÉ et DE DERVAL, chevalier breton, mort en 1377. Il débuta dans la carrière des armes, sous la conduite de son père, dans la lutte qui eut lieu entre le comte de Montfort et Charles de Blois. Le premier s'appuyait sur le roi d'Angleterre, le second était soutenu par le roi de France. Après la mort de son père, qui combattait dans le camp français et qui périt à l'affaire de La Roche-Derrien (1346), de Rougé défendit la même cause pendant vingt-trois ans, avec une égale énergie. C'était à la fois un intrépide homme de guerre et un habile négociateur. Le parti de Montfort ayant fini par avoir le dessus, Rougé s'exila de la Bretagne et se mit entièrement au service de la France. Les vainqueurs, pour l'en punir, se saisirent de ses terres, notamment de son château de Derval, et en firent don à Robert Knoles, chevalier anglais. Devenu chambellan et conseiller du roi Jean, de Rougé combattit auprès de lui à Poitiers (1356), le suivit dans sa captivité en Angleterre et fut chargé par ce prince d'aller en France pour s'entendre avec le dauphin Charles sur les moyens de traiter de sa liberté avec le roi Edouard d'Angleterre. Ce dernier, pour le laisser partir, exigea que plusieurs seigneurs français se portassent caution de son retour. Lorsque le roi Jean recouvra enfin la liberté, Edouard voulut que Rougé fût compris au nombre des otages. En parvenant au trône, Charles V récompensa la fidélité et le rare dévouement du chevalier Bonabes et lui concéda en Anjou et en Touraine des terres, pour le dédommager de la confiscation dont il avait été la victime en Bretagne. Plus tard, de Rougé, dans un âge avancé, assiégea son propre château de Derval avec Clisson et Du Guesclin et combattit Knoles, qui le défendait; mais les assaillants, malgré toute leur bravoure, malgré leur talent militaire, ne purent s'en emparer. De Rougé mourut sans avoir pu rentrer dans l'héritage de ses pères. Son corps fut inhumé à l'abbaye de Meilleray, fondée par sa famille. Après la réunion de la Bretagne à la France (1581), Charles V fit rendre aux Rougé leurs terres confisquées et le manoir de Derval.

ROUGÉ (Jacques DE), marquis DE PLESSY, général français, né en 1602, mort à Castellamare, royaume de Naples, en 1654. Il était

colonel en 1628 et se signala au siége de La Rochelle, puis dans la campagne de Flandre, où, étant gouverneur de la ville d'Armentières, il soutint un siége opiniâtre. Sous la Fronde, il prit parti pour la cour, fut créé lieutenant général et commanda un corps d'armée à la bataille de Rethel, livrée contre Turenne; il eut ensuite à défendre Cognac et l'Angoumois contre le prince de Condé et, la Fronde apaisée, fut envoyé par Louis XIV au secours de Barcelone. Dans la campagne de Catalogne, qui fut le dernier épisode de cette folle guerre appuyée sur l'étranger, il dégagea Roses, bloquée par les Espagnols, opéra avec succès contre des corps ennemis isolés, s'empara de plusieurs petites places de guerre, Castillon-d'Ampurias, le fort de La Jonquière, et facilita par ces coups de main heureux le siége de Girone, qu'opérait une autre division de l'armée française. La paix conclue avec l'Espagne, il s'attacha à la fortune du duc de Guise, qui, soutenu secrètement par Mazarin, allait essayer de s'emparer du trône de Naples, et trouva la mort dès le début de cette aventureuse expédition (1654). A peine débarqué à Castellamare, il reçut une blessure grave dans l'échauffourée qui suivit le débarquement et mourut quelques jours après.

ROUGÉ (Pierre-François, marquis DE), général français, né en 1708, mort à Soest (Westphalie) en 1761. Entré, en 1726, aux gardes du corps, il fut nommé capitaine de dragons en 1728 et servit dans presque toutes les guerres de Louis XV. Il assista au siége de Kehl (1733), au siége de Philippsbourg (1734), à la bataille de Clausen (1735), fit partie de l'armée de Westphalie comme colonel du régiment de Vermandois et se signala, durant la guerre de Succession, sur les frontières de Bohême, sous les ordres du maréchal de Maillebois (1738). Nommé brigadier d'infanterie en 1745, il coopéra aux siéges de Mons et de Charleroi, aux batailles de Raucoux et Lawfeld, sous les ordres du maréchal de Saxe, ravitailla Berg-op-Zoom (14 mars 1748) et reçut le grade de maréchal de camp à la capitulation de Maëstricht. Il resta dans l'inaction jusqu'en 1757, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture de la guerre de Sept ans, où il eut un commandement dans le corps d'armée du duc de Soubise, puis dans celui du maréchal d'Estrées, fut fait prisonnier à Rosbach (3 novembre 1757) et, créé lieutenant général deux ans après, se distingua au combat de Corbach (1760); à Marbourg, il fit une glorieuse résistance aux impériaux; il fit ensuite lever le siége de Cassel et eut le commandement de Givet et de Charlemont (1761); peu de temps après, il fut blessé à la bataille de Filinsgausen et, transporté à Soest, y expira presque aussitôt.

ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel, vicomte DE), célèbre égyptologue, né à Paris le 11 avril 1811, mort au château de Bois-Dauphin (Sarthe) en décembre 1872. Il était fils du colonel comte de Rougé, qui appartenait à une des plus anciennes familles de la Bretagne. Lorsqu'il eut fait son droit, il quitta Paris pour habiter les propriétés que possédait son père dans l'Anjou et s'occupa pendant quelque temps d'agronomie. Ce fut à la campagne que, pour employer ses loisirs, il s'adonna seul à l'étude de l'arabe et de l'hébreu, se bornant de temps à autre à aller passer quelque temps à Paris. Le hasard l'ayant conduit à s'occuper d'hiéroglyphes, il se passionna bientôt pour ce genre d'études et, après une longue et laborieuse préparation, il débuta, en 1846, dans les *Annales de la philosophie chrétienne*, dirigées par Bonnetty, par des articles qui attirèrent aussitôt l'attention de Letronne et de Biot. Parmi ces articles, celui qu'il consacra à l'examen du livre de M. de Bunsen, intitulé la *Place de l'Egypte dans l'histoire de l'humanité*, révélait un esprit critique plein de sagacité et de précision, qui lui valut le suffrage unanime des philologues. Nommé, en 1849, conservateur du musée égyptien du Louvre, il dressa le catalogue de ce musée, regardé comme une œuvre du plus haut mérite. En même temps, il continuait avec une nouvelle ardeur ses travaux égyptologiques. De 1850 à 1853, M. de Rougé fit paraître dans la *Revue archéologique* plusieurs morceaux fort remarquables, notamment : une *Lettre à M. Maury sur une étude de M. Prisse; Lettre à M. de Saulcy sur l'écriture démotique; Mémoire sur la statue naophore du Vatican; Notice sur un monument égyptien en écriture hiératique; Mémoire sur quelques phénomènes célèbres rapportés sur les monuments égyptiens, avec leur date du jour dans l'année vague*, etc. Mais le travail qui, à cette époque, contribua le plus à sa réputation et le plaça au premier rang fut le célèbre *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Æhmès* (1851), qu'il présenta à l'Académie des inscriptions. C'était la première analyse, caractère par caractère, d'un grand texte hiéroglyphique, au moyen d'une méthode qui depuis lors a été universellement adoptée. Deux ans plus tard, il succédait à Pardessus comme membre de l'Académie des inscriptions. L'année suivante (1854), il était nommé membre du conseil d'État dans la section de l'intérieur et de l'instruction publique. Enfin, en 1860, il devenait professeur d'archéologie égyptienne au Collége de France et il inaugurait cet enseignement nouveau par un discours extrêmement remarquable, où se trouvent exposés les principes de sa méthode et les règles de sa critique. Malgré ses fonctions multiples, M. de Rougé continuait ses recherches, ses travaux, dont il publiait les résultats soit dans des ouvrages, soit dans le *Bulletin archéologique*, le *Journal asiatique* et la *Revue archéologique*. Nous citerons, dans ces recueils, sa notice sur quelques textes hiéroglyphiques, contenant la découverte de l'origine de Ramsès III; son mémoire sur les attaques dirigées contre l'Egypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère, mémoire qui, depuis sa publication, sert de base aux cartes de géographie historique; des études sur le calendrier, la chronologie historique et monumentale des Egyptiens, etc. Mentionnons encore son rapport sur une mission dont il avait été chargé en Egypte (1864). Lorsque l'Ecole des hautes études fut fondée, ce fut M. de Rougé qui se chargea d'y diriger les études d'égyptologie et il y forma plusieurs élèves distingués. Dans les derniers temps de sa vie, il contribua à fonder un recueil destiné à publier les travaux des égyptologues français. A la même époque, M. de Rougé s'occupa d'une façon toute particulière de l'origine de l'alphabet phénicien, et, peu de temps avant sa mort, au mois de juin 1872, il lut à l'Académie des inscriptions un intéressant mémoire sur quelques monuments relatifs à l'histoire de l'Egypte dans la seconde moitié du VIIIe siècle avant notre ère. Cet éminent érudit avait fait école et passait pour le premier égyptologue de l'Europe. Il avait été nommé officier de la Légion d'honneur en 1862. Outre les travaux que nous avons mentionnés plus haut, on a de lui : *Etude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale* (1859, in-8o); *Note sur les noms égyptiens des planètes* (1861, in-8o); le *Poëme de Pen-ta-our sur les campagnes de Ramsès II* (1861, in-8o), traduit d'un papyrus; *Rituel funéraire des anciens Egyptiens, texte complet en écriture hiératique* (1861-1863, in-fol.), série d'études du plus grand mérite; *Inscription historique du roi Pianchi-Méri-Amoen* (1863, in-8o), etc.

ROUGE-AILE s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis ou grive rouge. ‖ Pl. ROUGES-AILES.

ROUGEASSE s. f. (rou-ja-se — rad. *rouge*). Vitic. Variété de raisin.

ROUGEÂTRE adj. (rou-jâ-tre — rad. *rouge*). Qui tire sur le rouge : *Lueur* ROUGEÂTRE. *Les œufs de la poule d'Inde sont blancs, avec quelques petites taches d'un jaune* ROUGEÂTRE. (Buff.) *Les moissons, pâles dans le Nord, ondoient dans le Midi avec un reflet d'or* ROUGEÂTRE. (H. Taine.) *On reconnaît l'armoise à sa tige cannelée, rameuse et* ROUGEÂTRE. (H. Berthoud.)

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin.

— s. f. Erpét. Nom vulgaire de la tortue de Pensylvanie.

— Bot. Espèce d'agaric bulbeux, commun aux environs de Paris.

— Minér. *Rougeâtre de Gottlond*, Marbre de Norvége.

ROUGEAUD, AUDE adj. (rou-jô, ô-de — rad. *rouge*). Qui a le visage rouge, haut en couleur : *Il est joufflu et* ROUGEAUD. *C'est une jeune fille petite et* ROUGEAUDE. *C'était un homme gros et court,* ROUGEAUD, *brun, à figure de matelot breton.* (Balz.) *Allons, dites-moi tout de suite que je suis potelée et* ROUGEAUDE! (Th. Gaut.) ‖ Qui est rouge, haut en couleur, en parlant du visage : *Ronde et* ROUGEAUDE, *la figure de Birotteau peignait une bonhomie sans idées.* (Balz.)

— Substantiv. Personne rougeaude : *Un gros* ROUGEAUD. *Une petite* ROUGEAUDE.

— Vitic. Maladie du raisin attribuée à l'excès de la chaleur et qui arrête le développement des grains.

ROUGE-BOURSE s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge. ‖ Pl. ROUGES-BOURSES.

ROUGE-CAP s. m. (rou-je-kapp — de *rouge*, et du vieux fr. *cap*, tête). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre tangara, qui habite la Guyane. ‖ Pl. ROUGES-CAPS.

ROUGE-GORGE s. m. Ornith. Nom vulgaire des rubiettes : *Le* ROUGE-GORGE *se prend aisément dans tous les piéges.* ‖ Pl. ROUGES-GORGES

— Erpét. Espèce d'iguane qui habite l'Amérique.

— **Encycl.** Ornith. Le *rouge-gorge* est la rubiette type, celle autour de laquelle on a groupé beaucoup d'espèces de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres et tribu des becs-fins, pour en former le genre des rubiettes, à côté de celui des fauvettes et de plusieurs autres. La rubiette *rouge-gorge* mérite donc une étude spéciale, et nous allons décrire ses mœurs et ses espèces ou variétés. Nous nous étendrons surtout sur la gentillesse de cet oiseau en captivité; car il est un de ceux qui se familiarisent le plus aisément.

— *Caractères zoologiques.* Bec médiocre, moins long que la tête, légèrement courbé à la base, qui est garnie de quelques poils et faiblement échancrée. Narines basales, latérales, percées dans une membrane en une espèce de fente longitudinale à découvert. Ailes atteignant l'extrémité des couvertures caudales, arrondies, mais obtuses; les quatrième et cinquième rémiges égales entre elles, plus longues. Queue médiocre, large et échancrée. Tarses minces, de la longueur du doigt médian, munis d'une seule squamelle; doigts également minces, les doigts latéraux soudés à leur base; le pouce long et assez fort, ainsi que son ongle, qui est courbé et aigu.

— *Mœurs.* Le *rouge-gorge*, dit Mauduyt, que nous suivrons dans cette description, passe tout l'été dans les bois et ne vient autour des habitations qu'à son départ en automne et à son retour au printemps; mais, à son dernier passage, il ne fait que paraître, se hâtant d'entrer dans les feuillages qui naissent, pour y cacher ses amours. Il place son nid près de terre, sur les racines des jeunes arbres ou sur les herbes assez fortes pour le soutenir; il le construit de mousse entremêlée de crins et de feuilles de chêne, avec un lit de plumes en dedans; souvent, après l'avoir construit, il le comble de feuilles accumulées, ne laissant sous cet amas qu'une entrée étroite, oblique, qu'il bouche encore d'une feuille en sortant. Pendant tout le temps des nichées, le mâle fait retentir les bois d'un chant léger, tendre et délié, animé de quelques modulations plus éclatantes et coupé d'accents gracieux qui semblent être des expressions touchantes de l'amour. La douce société de sa femelle non-seulement l'occupe en entier, mais semble lui rendre importune toute autre compagnie. Il poursuit avec vivacité tous les oiseaux de son espèce et les éloigne du canton qu'il s'est choisi; jamais le même buisson ne logera deux paires de ces oiseaux, aussi fidèles qu'amoureux. Le *rouge-gorge* cherche les endroits humides et les ombrages épais. Il se nourrit dans le printemps de vermisseaux et d'insectes, qu'il chasse avec adresse et légèreté. On le voit voltiger comme un papillon autour d'une feuille sur laquelle il aperçoit une mouche; à terre, il s'élance par petits sauts et fond sur sa proie en battant des ailes. Dans l'automne, il mange aussi des fruits de ronces, des raisins à son passage dans les vignes et des alizes dans les bois, ce qui le fait donner dans les piéges tendus pour les grives, qu'on amorce de ces petits fruits sauvages. Il va souvent aux fontaines soit pour s'y baigner, soit pour boire, et plus souvent dans l'automne, parce qu'il est alors plus gras qu'en aucune autre saison et qu'il a plus besoin de rafraîchissement. Il n'est pas d'oiseau plus matinal que lui. Le *rouge-gorge* est le premier éveillé dans les bois; il se fait entendre dès l'aube; il est aussi un des derniers qui chantent et qu'on voie voltiger le soir. Il est peu défiant, facile à émouvoir; son inquiétude ou sa curiosité font qu'il donne aisément dans tous les piéges; il est toujours le premier qu'on prend à la pipée : la voix du pipeur ou le bruit qu'il fait dans les branches l'attire, et il vient se faire prendre à la sauterelle ou au gluau presque aussitôt qu'on l'a posé; il répond également à l'appeau de la chouette et au son d'une feuille de lierre percée. Il suffit même d'imiter, en suçant le doigt, son petit cri, *uip*, *uip*, ou de faire crier quelque oiseau pour attirer tous les *rouges-gorges* du voisinage.

Vers la fin de septembre, les jeunes commencent à se mettre en mouvement pour le départ, qui se fait sans attroupement; ils partent isolément, les uns après les autres, et, dans ce moment où tous les oiseaux se rassemblent en nombre, le *rouge-gorge* conserve son naturel solitaire. On le voit voler pendant le jour de buisson en buisson; mais apparemment il s'élève plus haut et fait plus de chemin pendant la nuit. Le départ n'est point indiqué et pour ainsi dire proclamé parmi les *rouges-gorges* comme parmi les autres oiseaux; il en reste aussi qui n'émigrent point, soit des jeunes que l'expérience n'a pas encore instruits du besoin de changer de climat, soit de ceux à qui suffisent les petites ressources qu'ils ont déjà su trouver au milieu de nos hivers. C'est alors qu'on voit ceux-là se rapprocher de nos habitations et chercher les expositions les plus chaudes; s'il en est quelqu'un qui soit resté au bois dans cette rude saison, il y devient le compagnon du bûcheron; il s'approche pour se chauffer à son feu, il becquète dans son pain et voltige toute la journée autour de lui en faisant entendre son petit cri; mais lorsque le froid augmente et qu'une neige épaisse couvre la terre, il vient jusque dans nos maisons, frappe du bec aux vitres comme pour demander un asile qu'on lui donne volontiers; il le paye par la plus aimable familiarité, ramasse les miettes de la table, paraît reconnaître les personnes de la maison et produit un ramage moins éclatant, mais plus délicat que celui du printemps, qu'il soutient pendant tous les frimas, comme pour saluer tous les jours la bienfaisance de ses hôtes et la douceur de sa retraite. Il y reste avec tranquillité jusqu'à ce que le printemps, de retour, lui annonçant de nouveaux besoins et de nouveaux plaisirs, l'agite et le pousse à reprendre sa liberté. Dans cet état de domesticité passagère, le *rouge-gorge* se nourrit à peu près de tout; on le voit ramasser également les mies de pain, les fibres de viande et les grains de millet.

De tous les oiseaux en liberté, le *rouge-gorge* est peut-être celui qui est le moins sauvage; il se laisse souvent approcher de si près que l'on croirait pouvoir le prendre à la main; mais, dès qu'il en est à portée, il va se poser plus loin. Il semble aussi se plaire à faire compagnie aux voyageurs qui passent dans les forêts; on voit souvent de ces oiseaux les précéder ou les suivre pendant un assez long temps. Partout où il y a des bois d'une grande étendue, l'on trouve des *rouges-gorges* en grande quantité.

C'est par une exception remarquable dans le genre rubiette, que le *rouge-gorge* est facile à apprivoiser, et on le conserve très-longtemps soit en cage, soit en chambre, en le nourrissant comme le rossignol. Voici ce que dit à ce sujet M. Z. Gerbe : « Ce charmant petit oiseau, que l'homme sacrifie par milliers à ses appétits sensuels, est l'un des plus intéressants de la famille à laquelle il appartient. Si nous disions qu'il est préférable, presque sous tous les rapports, à une foule d'espèces soit indigènes, soit exotiques, que l'on élève pour les agréments qu'ils peuvent procurer, nous ne serions pas au-dessous de la vérité. Il est d'une gentillesse et d'une familiarité excessives, et nous dirions presque d'un commerce agréable, si cette façon de parler pouvait être employée pour autre chose que pour des relations d'homme à homme. Confiant à l'excès, il vient se reposer sur la main qui naguère cherchait à lui nuire; mais ce qui paraît lui plaire sur toute chose, c'est de se voir l'objet de l'attention des personnes qui l'entourent. Alors, on le dirait vraiment doué d'une intelligence rare; il paraît comprendre le langage que vous lui tenez, car il fait des efforts pour venir à vous; il enfle la gorge, hérisse les plumes, balance gracieusement son corps, fait, en un mot, mille gestes qui semblent annoncer qu'il est dans le secret de ce que vous lui dites. Alors aussi, par un gazouillement des plus doux et des mieux cadencés, il répond à votre attention, à l'intérêt que vous paraissez prendre à l'examiner. Bien que familier avec tout le monde, il affectionne cependant davantage ceux qui prennent soin de lui. Pour la gentillesse, le *rouge-gorge* est le premier des oiseaux, comme le rossignol, de l'avis de tout le monde, est le premier pour le chant. Et, sous ce rapport, il ne faudrait pas croire que le *rouge-gorge* n'ait pas son prix, car il est, parmi les oiseaux chanteurs, un de ceux dont la phrase est le plus variée. Son gosier est magnifique : le matin, dès l'aube du jour, et le soir, après le coucher du soleil, sa voix est pleine d'harmonie; il la développe avec éclat et lui donne des inflexions diverses. Durant la journée, il s'oublie quelquefois jusqu'à faire entendre ce chant; mais il reprend bientôt son autre manière, qui consiste en une sorte de gazouillement, de langage intérieur. Ce ne sont plus de bruyants éclats; ce sont des gammes entrecoupées, chantées à bec presque fermé, comme à la sourdine. Tel est réellement cet oiseau, élevé en cage. »

Rechsteins n'est pas moins intéressant lorsqu'il décrit le *rouge-gorge* en chambre des villages de l'Allemagne. « Dans la chambre, dit-il, les habitants de ces villages aiment à voir le *rouge-gorge* courir librement. Ils lui font un juchoir de branches de chêne ou de charmille. Ils ont remarqué que, grâce à la présence de cet oiseau, le nombre des mouches et même des puces diminue bien vite. Cette situation est évidemment très-supportable pour lui, puisqu'il vit ainsi dix et douze années. Son caractère jaloux et insociable ne permet pas de lui donner un compagnon; *il faut qu'il soit seul : un second amènerait* des combats qui ne cesseraient que par la mort de l'un des combattants. On a cependant observé que, s'ils sont de même force et que la chambre soit grande, ils se la partagent; chacun prend alors possession de sa part du logis et y reste paisible, à moins que l'autre ne dépasse la limite; dans ce cas, la guerre se rallume et se fait à outrance.

» *Les manières et la grande familiarité du rouge-gorge* suffiraient pour le rendre aimable; il s'apprivoise en peu de temps; il est d'une gaieté et d'une agilité qui ne peuvent que plaire, toujours en mouvement et faisant à chaque saut des révérences. Mais ce qui le rend surtout précieux aux amateurs, c'est la mélodie de son chant, qui est, en général, plus parfait et plus élevé si on le tient en *cage que si on le laisse courir librement dans* la chambre. Il chante pendant toute l'année; mais c'est au printemps que sa voix est plus brillante et sa mélodie plus ravissante. »

— *Espèces ou variétés.* On cite quatre espèces ou variétés principales de *rouges-gorges*. Le *rouge-gorge commun* est le type non-seulement du sous-genre *rouge-gorge*, mais aussi du genre rubiette lui-même. Ses mœurs, telles que nous venons de les décrire, peuvent être considérées comme étant celles de tous les *rouges-gorges*. Il a les parties supérieures brun olivâtre; le front, les joues, la gorge, le devant de la poitrine et du cou d'un roux vif orangé; le reste des parties inférieures d'un blanc argentin lustré, avec les côtés de la poitrine d'un gris cendré et les flancs brunâtres; les couvertures des ailes semblables au manteau, les moyennes terminées par une petite tache jaune; les rémiges noirâtres, bordées de gris roussâtre en dehors; les rectrices d'un gris brun, avec les deux médianes tachetées d'olivâtre; le bec noirâtre; les pieds bruns; la longueur totale est de $0^{m},145$. Il habite toute l'Europe. Il niche sous les

buissons, entre les racines. Sa ponte est de quatre à sept œufs d'un blanc jaunâtre. Les autres espèces ne se distinguent guère que par la couleur; ce sont : le *rouge-gorge blanc* et le *rouge-gorge panaché*, qui sont, comme le *rouge-gorge* commun, propres à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique, et le *rouge-gorge à dos bleu* qui appartient à toute l'Amérique du Nord, mais surtout à la Caroline et à la Louisiane. Cette espèce, un peu plus grosse que le *rouge-gorge* commun, a toute la partie supérieure du plumage d'un beau bleu. V. RUBIETTE.

— Erpét. On désigne sous le nom de *rouge-gorge* un saurien qui appartient au genre iguane. Sa longueur totale est de $0^{m},10$ à $0^{m},15$; il a la queue plus longue que le corps; sa couleur est verdâtre, avec des taches brunes le long du dos. Il habite les Antilles et se trouve surtout à la Jamaïque. C'est un petit animal très-doux, très-inoffensif, qui vit ordinairement sur les arbres, où il saute de branche en branche pour prendre les mouches et les autres insectes, dont il fait sa principale nourriture. Mais, lorsqu'on l'irrite ou qu'on l'effraye, il devient bleuâtre et enfle sa gorge, qui prend une teinte d'un rouge foncé. Cette particularité a valu à ce reptile le nom vulgaire de *rouge-gorge*, donné aussi à une espèce de couleuvre qui habite l'Egypte.

ROUGE-HERBE s. f. Bot. Nom vulgaire du sarrasin. ‖ Pl. ROUGES-HERBES.

ROUGEMONT, ancien village et comm. de France (Haut-Rhin), cédé à l'Allemagne en 1871; 1,316 hab. Il doit son origine à deux châteaux, dont on voit encore quelques restes au pied et au sommet de la montagne qui se dresse au N. et sur laquelle s'élève le rocher de Château-Ciseaux.

ROUGEMONT, bourg de France (Doubs), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. de Baume-les-Dames; pop. aggl., 1,237 hab. — pop. tot., 1,242 hab. Mine de fer.

ROUGEMONT (François), missionnaire hollandais, né à Maëstricht en 1624, mort à Taï-Thsang-tcheou en 1676. Il entra dans l'institut des jésuites, professa d'abord les humanités dans sa ville natale, puis partit pour évangéliser les Indes avec le Père Martini (1656), qu'il quitta à Macao. Ayant reçu la direction spirituelle d'une des provinces de la Chine, il se rendit à son poste, fut emprisonné à Pékin, puis à Canton durant la persécution de 1664 et, rendu à la liberté, continua de se livrer à la prédication jusqu'à sa mort. On doit au Père Fr. Rougemont une *Historia tartarico-sinica complectens ab anno* 1660 *usque ad annum* 1668 (Louvain, 1673, in-8°), dont il avait paru antérieurement une version portugaise faite sur son manuscrit (Lisbonne, 1672, in-4°); c'est un résumé assez bien fait de l'histoire intérieure de la Chine durant cette période et surtout des démêlés des missionnaires avec le gouvernement. Il a aussi composé en chinois deux traités : *Wen chi piau* ou *Questions sur les mœurs du siècle*, et *Ching kiao yao li* ou *Abrégé de la doctrine chrétienne*, dont les manuscrits sont à la Bibliothèque nationale.

ROUGEMONT (Joseph-Claude), médecin français, né à Saint-Domingne en 1756, mort à Cologne en 1818. Il commença ses études médicales à Dijon et vint les continuer, en 1774, à Paris, où il remporta, trois ans plus tard, le grand prix à l'Ecole pratique. Choisi par Desault, en 1781, pour être démonstrateur d'anatomie et de chirurgie dans son école, il fut appelé cette même année à Brest pour remplir les mêmes fonctions à l'hôpital militaire. En 1783, il fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à l'université de Bonn par l'électeur de Cologne. Vers 1799, il abandonna ce poste et se retira à Cologne, où il mourut. Rougemont est surtout connu par la traduction qu'il donna de l'allemand du *Traité des hernies* de A.-G. Richter (Bonn, 1787, 2 vol. in-8°) et par sa *Bibliothèque de chirurgie du Nord* ou *Extraits des meilleurs ouvrages de chirurgie publiés dans le Nord* (Bonn, 1788, in-8°). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *De la manière de s'habiller* (1786, in-4°); *Quelques mots sur les corps étrangers introduits dans la trachée-artère* (1792, in-8°); *Essai sur les moyens accessoires dans l'art de guérir* (1792, in-8°); *Manuel des opérations chirurgicales* (1793); *Traité des maladies héréditaires* (1794, in-8°), etc.

ROUGEMONT (Michel-Nicolas BALISSON, baron DE), auteur dramatique français, né à La Rochelle le 7 février 1781, mort à Paris le 16 juillet 1840. Il avait à peine commencé ses études, que la Révolution de 1789 les interrompit. Ayant perdu son père en 1797, il servit quelque temps dans la marine, puis il devint, en 1799, officier d'ordonnance du marquis de Grignon et du comte de Suzannet dans l'armée vendéenne. Après la convention conclue par le général Hédouville à Montfaucon, près de Beaupréau, en 1800, de Rougemont vint à Paris et se mit à écrire des pièces de théâtre. Le bon accueil qu'obtinrent un peu plus tard divers ouvrages de ce genre l'engagèrent à persévérer dans la carrière dramatique. Elevé dans des idées royalistes, de Rougemont devint cependant, par la force des choses, sincèrement libéral. Après avoir un peu trop encensé les divers souverains qui ont régné sur la France, il fit amende honorable de son passé en ne glorifiant que la liberté. De Rougemont obtint, en 1826, la croix de la Légion d'honneur. Il était aussi membre de la Société des *Soupers de Momus*, membre de l'Athénée des arts, du Caveau moderne et de la Société d'émulation de Cambrai. Il a collaboré, en 1814, à la *Quotidienne*, où il publiait des articles de mœurs; en 1815, au *Journal général de France*, puis au *Journal de Paris*, à l'*Aristarque* et enfin à la *Gazette de France* jusqu'au 1^{er} juillet 1827. Il fut aussi collaborateur des *Annales de la jeunesse*. De Rougemont avait toutes les qualités requises pour briller au théâtre; mais, se fiant à sa facilité, il a trop souvent dépensé en prodigue le plus clair de son intelligence, au lieu de la condenser dans des œuvres durables. Le chiffre de ses droits d'auteur y a gagné tout ce que sa réputation y a perdu. Il réussit surtout dans le vaudeville, qui convenait au tour particulier de son esprit. Parmi ses ouvrages littéraires, nous citerons : le *Retour du héros*, poëme (1805, in-8°); *Stances sur le mariage de Napoléon I*^{er} (1813, in-8°); le *Chansonnier des Bourbons* (1814, in-18), avec Jacquelin; le *Rôdeur français* (1816-1823, 6 vol. in-12), qui a eu plusieurs éditions; le *Bonhomme* ou *Nouvelles observations sur les mœurs parisiennes au commencement du* XIXe *siècle* (1818, in-12), recueil des feuilletons publiés dans la *Gazette de France;* les *Missionnaires* ou la *Famille Duplessis*, roman (1820, 2 vol. in-12); *Ida*, roman (1820, 3 vol. in-12); *Chansons et poésies* (1821, in-18); l'*Espagne délivrée*, dithyrambe (1823, in-8°); la *Mort de Charette*, poëme élégiaque (1824, in-8°); l'*Emigré*, élégie (1824, in-8°); *Ode sur la mort de Louis XVIII* (1824, in-8°); une nouvelle édition corrigée de l'*Histoire de don Ranucio d'Aletès*, par Raphaël d'Aguilar (1820, 4 vol. in-12). Au théâtre, de Rougemont a donné : la *Romance*, vaudeville en un acte (1800); *Célestine* ou les *Epoux sans l'être*, mélodrame en trois actes (1800); *César de Suza*, mélodrame en trois actes (1803); *Je débute* ou l'*Amateur tout seul*, vaudeville en un acte (1804); *Odon de Saint-Amand*, mélodrame en trois actes (1805), repris au théâtre du Panorama-Dramatique en 1822, sous le titre de *Walther de Montbarrey; Arlequin peintre* ou l'*Enlèvement*, vaudeville en un acte (1806); la *Comédie aux champs Elysées*, comédie en un acte et en vers, avec Pillon (1806); les *Amants valets*, comédie-vaudeville en un acte (1807); *Bertin et Colardeau*, vaudeville en un acte (1807); *Adam Montauciel* ou *A qui la gloire?* à-propos en un acte, avec Gersin et Désaugiers (1809); le *Mariage de Charlemagne*, tableau historique en un acte et en vers (1810); la *Fête impromptu*, divertissement en un acte (1810); le *Jeune savant*, comédie en un acte et en prose (1810); la *Nouvelle Cendrillon*, comédie en cinq actes, avec René Perrin (1810); la *Femme innocente, malheureuse et persécutée* ou l'*Epoux crédule et barbare* (1811), pantomime dialoguée en quatre actes et en prose, qui eut un vif succès; l'*Olympe, Vienne, Paris et Rome*, scènes héroïques en vers, à l'occasion de la naissance du roi de Rome (1811); les *Trois secrétaires* ou *Guzman, Morillo et Lazarille*, comédie en trois actes (1812); la *Jeune fille et les épouseurs*, comédie en trois actes (1812); *Henri IV et d'Aubigné*, comédie en trois actes, avec René Perrin (1814); la *Fête de Henri IV*, comédie en un acte et en vers libres (1816); le *Sultan Misapouf* ou l'*Ours du sérail*, folie en deux actes, précédée de l'*Auteur muet*, prologue (1817), pièce qui donna à Scribe l'idée de composer l'*Ours et le Pacha; Eugène et Guillaume* ou les *Amis d'enfance*, comédie en quatre actes (1820); les *Deux capitaines*, vaudeville en un acte, avec Mévil, sous les pseudonymes d'Eugène et Victor (1821); le *Corrégidor d'Aveiro*, vaudeville en un acte (1822); *Une heure à Sainte-Pélagie*, vaudeville en un acte (1822); *Marcel*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 1826); *Avant, pendant et après*, esquisses historiques en trois parties (drame, mélodrame et vaudeville), avec Scribe (1828); *Jeanne Vaubernier* ou la *Cour de Louis XV*, drame en cinq actes (1832), avec Lafitte et Lagrange; *Salvoisy* ou l'*Amoureux de la reine*, vaudeville en deux actes, avec Scribe et Alexis Decomberousse (1834); *Madelon Friquet*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dupeuty (1835), qui eut un grand succès; la *Duchesse de La Vaubalière*, drame en cinq actes (1836); *Il faut que jeunesse se passe*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 1839). De Rougemont a eu pour collaborateurs habituels Dumersan, Désaugiers, Gentil, Brazier, Gersin, Merle, Moreau, Simonnin, Carmouche, Pixérécourt, Scribe, Mélesville, etc., avec lesquels il a composé un grand nombre d'ouvrages applaudis à juste titre. Nous citerons, entre autres, les suivants : au Vaudeville, le *Congé* ou la *Veille des noces*, le *Petit almanach des grands hommes*, *M. et Mme Denis*, le *Petit corsaire*, etc.; à la Porte-Saint-Martin, le *Tailleur de Jean-Jacques Rousseau*, le *Cuisinier de Buffon*, les *Frères féroces*, la *Chapelle des bois*, *Marie Stuart*, etc., etc.; aux Variétés, la *Paix*, *Jeanne Hachette*, le *Souper de Henri IV* ou la *Dinde en pal*, etc.; au théâtre de Madame, la *Fin du mois*, la *Coutume allemande*, les *Deux médecins*, etc. Il a collaboré à la *Laitière de Montfermeil*, représentée au Vaudeville en 1827. Le chiffre de ses pièces s'élève à près de deux cents et le nombre de ses chutes est rare. De Rougemont avait présenté, en 1807 et en 1817, à l'Académie royale de musique, un opéra intitulé *Charlemagne*, qui n'obtint pas les honneurs de la représentation.

ROUGEMONT (Frédéric DE), philosophe et théologien suisse, né à Saint-Aubin, principauté de Neuchâtel, en 1808. Il alla compléter ses études à Gœttingue (1826), puis à Berlin, où il eut pour professeurs Savigny, Karl Ritter, etc. De retour à Saint-Aubin en 1829, il s'adonna à des travaux géographiques et fit paraître un *Précis de géographie comparée* (1831), d'après la méthode de Ritter, précis remarquable qui fut traduit en allemand et publié à Bâle en 1835. Lors de l'agitation politique qui se produisit en Suisse vers la fin de 1830, M. F. de Rougemont défendit dans les *Feuilles neuchâteloises* la cause des vieilles institutions helvétiques et fut nommé successivement membre du département de l'intérieur (1832), député à la diète fédérale (1835) et conseiller d'Etat en service extraordinaire (1841). Dans l'intervalle, il avait publié quelques ouvrages et fondé, en 1839, avec quelques amis, la Société neuchâteloise pour la traduction d'ouvrages chrétiens allemands. Pendant huit ans, il s'occupa presque exclusivement de traductions. Il traduisit notamment les *Sermons* de Krummacher, le *Catholicisme d'Orient et d'Occident* de Bader, la plus grande partie du *Guide* de Julius de Tholuck, etc. En 1841, il fit à Neuchâtel un cours sur l'histoire physique de la terre d'après la Bible, puis mit au jour quelques ouvrages originaux. La révolution de 1848 brisa sa carrière politique. Sa conduite réactionnaire pendant les troubles le fit exiler pour huit ans (1849-1857). Toutefois, au bout de quelques mois d'exil en France, il obtint du gouvernement vaudois l'autorisation d'aller habiter sa campagne du Valentin, près d'Yverdun. Là, il dirigea l'éducation de ses enfants et composa plusieurs ouvrages curieux sur les premiers âges du monde. En 1857, M. de Rougemont se rendit à Berlin pour demander au gouvernement ou qu'on déliât les royalistes neuchâtelois de leur serment ou qu'on marchât en armes à leur aide. Il reçut du cabinet de Berlin la mission de se rendre à Paris pour y discuter avec le comte de Hatzfeld les conditions du traité par lequel la Prusse renonçait à ses droits sur Neuchâtel. De retour dans cette ville, il fit des cours, publia dans divers recueils des articles sur l'*Ancienne littérature babylonienne*, sur *Darius le Mède* (1861), sur le *Caractère de la race sémitique*, sur *Saint-Martin*, sur *Svedenborg*, sur l'*Arioste*, etc.; fit paraître des brochures : le *Grand prix* ou les *Trois étages de la vie; Riche et pauvre* ou les *Partageux; Socrate et Jésus-Christ*, et enfin publia de nouveaux ouvrages qui ont beaucoup contribué à sa réputation et qui attestent un remarquable savoir.

Outre les écrits dont nous avons parlé plus haut, on doit à M. Frédéric de Rougemont : *Précis d'ethnographie, de statistique et de géographie historique* ou *Essai d'une géographie de l'homme* (1838, 2 vol. in-8°); *Géographie avec les éléments de l'ethnographie et de la géographie historique* (1838, in-8°); *Description de la terre sainte*, d'après Andreas (1839, in-8°); *Explication des douze derniers livres prophétiques de l'Ancien Testament* (1841-1844); *Du monde dans ses rapports à Dieu d'après la Bible et d'après les philosophes* (1841, in-8°); *Fragments d'une histoire de la terre d'après la Bible, les traditions païennes et la géologie* (1841, in-8°); *Essai sur le piétisme et sur le réveil religieux de l'Allemagne* (1842, in-8°); *Explication du livre de l'*Ecclésiaste (1844, in-8°); les *Individualistes et l'essai de M. le professeur Vinet sur la libre manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1844, in-8°); la *Réconciliation des partis à Neuchâtel tentée par un compatriote* (1849, in-8°), qui le fit condamner à neuf mois de prison et 500 fr. d'amende; le *Peuple primitif, sa religion, son histoire et sa civilisation* (Genève, 1855, 3 vol. in-12); *Histoire de la terre d'après la Bible et la géologie* (1856, in-12); le *Christ et ses témoins* ou *Lettres d'un laïque sur la révélation et l'inspiration* (1836, 2 vol. in-18); le *Prince et le peuple de Neuchâtel*, réponse au mémoire du conseil général (Paris, 1857); la *Croix du Rigi* (1861, in-12); *Melchisédech* ou les *Trois périodes de l'histoire de l'humanité* (1861, in-8°); la *Russie orthodoxe et protestante* (1863, in-8°); l'*Homme et le singe* ou le *Matérialisme moderne* (1863, in-8°), ouvrage qui a eu un grand retentissement et qui a été traduit en allemand, en suédois et en hollandais; l'*Histoire de l'astronomie dans ses rapports avec la religion* (1865, in-12); *Explication de la Révélation de saint Jean* (1865); l'*Age de bronze* ou les *Sémites en Occident* (1866, in-8°); les *Deux cités;* la *Philosophie de l'histoire aux différents âges de l'humanité*, important ouvrage qui a eu plusieurs éditions (1874, 2 vol. in-8°), etc.

ROUGEMONTIERS, village et commune de France (Eure), cant. de Routot, arrond. et à 15 kilom. de Pont-Audemer; 671 hab. Sous le porche de l'église se voit une large pierre sur laquelle est gravée la date (1449) de l'expulsion des Anglais de Pont-Audemer.

ROUGE-NOIR s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec. ‖ Pl. ROUGES-NOIRS.

ROUGEOLE s. f. (rou-jo-le — rad. *rouge*). Pathol. Maladie éruptive caractérisée par des taches rouges sur la peau.

— Art vétér. Clavelée des moutons. ‖ Maladie des porcs, analogue à la rougeole des enfants.

— Moll. Coquille du genre porcelaine.

— Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs.

— Agric. Maladie du seigle, dont les épis se tachent de rouge.

— **Encycl.** Pathol. « La *rougeole*, encore nommée *fièvre morbilleuse*, est un exanthème contagieux précédé de fièvre, de larmoiement, de coryza, de toux et s'annonçant à l'extérieur par de petites taches rouges, irrégulières, dont quelques-unes sont saillantes, et qui, s'éteignant vers le septième ou le huitième jour de la maladie, sont suivies quelquefois d'une desquamation furfuracée. » (Grisolle.) Cette maladie paraît être originaire de l'Asie et avoir été importée en Europe en même temps que la variole. C'est Rhazès qui en a tracé le premier une description assez exacte; mais elle est restée longtemps confondue avec la scarlatine et la variole.

Il est reconnu que peu de personnes échappent à la *rougeole*, et, quoiqu'elle puisse se montrer à tout âge, c'est surtout de cinq à quinze ans qu'on l'observe. Elle règne dans tous les pays et à chaque saison, mais elle apparaît surtout vers l'équinoxe du printemps. Elle est essentiellement contagieuse et se montre souvent d'une manière épidémique; mais elle n'attaque en général qu'une seule fois le même individu. D'après les expériences de Speranza, de Monro et de Looke, la *rougeole* peut être inoculée par le sang, les larmes ou la salive.

— *Description*. On divise la marche de la maladie en quatre périodes : l'*incubation*, l'*invasion*, l'*éruption* et la *desquamation*.

— *Incubation de la rougeole*. La période d'incubation est le temps qui s'écoule depuis le moment où le virus pénètre dans l'économie jusqu'à la manifestation des premiers symptômes. La durée de cette période n'a pas encore été déterminée d'une manière précise; mais cependant on peut, d'après la moyenne des observations, la rapporter à six ou sept jours.

— *Invasion*. La maladie débute le plus souvent par un frisson violent suivi d'une chaleur intense, de sueurs générales ou bornées à la tête, avec céphalalgie, fièvre, épistaxis. En même temps, on observe des éternuments fréquents, un gonflement particulier de la muqueuse nasale et un écoulement de mucus âcre et parfois considérable. Les yeux sont rouges, larmoyants, sensibles à la lumière, et sont le siége de picotements avec écoulement d'un liquide aussi âcre que le mucus nasal. Le pharynx est enflammé et le siége d'une constriction incommode; les bronches présentent tous les symptômes d'une bronchite; il existe une toux forte, grave, rude et présentant un caractère particulier dans le timbre, ce qui lui a fait donner la dénomination de *toux férine*. L'appétit, complétement perdu, est remplacé par une soif ardente. Dans un certain nombre de cas, on observe des nausées, des vomissements et des douleurs épigastriques. Il y a tantôt diarrhée et tantôt constipation. Les urines sont denses et rougeâtres. Enfin, les phénomènes les plus constants sont le brisement des membres, une anxiété très-grande, l'insomnie et le plus souvent, chez les enfants, des convulsions. Cette période dure de trois à cinq jours.

— *Eruption*. L'éruption est caractérisée, dit Grisolle, par de petites taches rouges, irrégulières, ayant cependant pour la plupart, les dimensions et à peu près la même forme que les morsures de puce; beaucoup forment une légère saillie; elles disparaissent momentanément sous la pression du doigt et sont parfois le siége d'un léger prurit. Ces taches, d'abord visibles à la face, sur le menton, au front et sur les joues, se montrent ensuite au cou, sur la poitrine et sur le dos; elles envahissent plus tard l'abdômen et les membres. L'éruption est souvent complète au bout de quelques heures; mais, dans la plupart des cas, elle ne l'est que douze ou vingt-quatre heures après. A cette époque, la face est souvent tuméfiée; vue à une petite distance, elle paraît uniformément rouge; mais, en l'examinant de près, on reconnaît le caractère des taches, qui sont ici très-confluentes; les paupières sont tuméfiées et gênent la vision. Les taches sont tantôt distinctes les unes des autres, tantôt réunies en groupe et formant de larges plaques. Les symptômes généraux s'aggravent; la soif est plus vive, la langue est rouge et couverte d'un enduit blanchâtre; les gencives sont tapissées d'une matière pultacée et la fièvre présente un moment d'exacerbation; mais à peine l'éruption est-elle finie que tous les symptômes s'amendent. Le coryza et la bronchite diminuent, les taches pâlissent, la fièvre tombe et la quatrième période commence.

— *Desquamation*. La desquamation est constituée par une poussière épidermique blanche, sèche et farineuse; rarement on voit se détacher de larges plaques épidermiques.

Quelquefois elle n'a pas lieu, et, d'après Trousseau, chez les jeunes enfants on ne peut guère l'observer qu'à la face. A la fin de cette période, tous les symptômes généraux ont disparu, excepté la bronchite qui, quoique moins intense, persiste quelquefois jusqu'à la fin de la convalescence. La toux devient grasse ; les malades rejettent des crachats opaques, floconneux, épais, déchiquetés, quelquefois nummulaires et purulents, tels qu'on les observe dans la deuxième et la troisième période de la phthisie pulmonaire. (Chomel.)

— *Variétés.* La *rougeole* ne présente pas toujours les mêmes caractères, et les différents symptômes qui l'accompagnent ne se montrent pas tous d'une manière constante. Ainsi, la bronchite, le coryza, la fièvre manquent parfois complètement et n'apparaissent à aucune époque de la maladie. On a donné à cette variété le nom de *rougeole* anomale. Dans quelques cas, l'éruption fait tout à fait défaut, c'est alors la *rougeole* sans éruption. On observe cette forme principalement en temps d'épidémie. Willan désigne sous la dénomination de *rougeole* noire une variété caractérisée par diverses hémorragies et par des taches ecchymotiques, telles qu'on en observe dans le purpura; c'est la *rougeole* hémorragique des auteurs. Enfin, dans le cours de la *rougeole*, on a vu quelquefois survenir tous les symptômes de la fièvre typhoïde, tels que prostration extrême des forces, fuliginosité des dents et de la langue (*rougeole* adynamique), délire, soubresauts des tendons, roideurs caractérisant la forme ataxique (*rougeole* maligne ou ataxique).

— *Traitement.* Quoique la *rougeole*, lorsqu'elle est simple, ne soit pas une maladie grave, il ne faut pas cependant la négliger. Lorsque la *rougeole* suit une marche régulière, il ne faut pas troubler son évolution. Tout traitement trop actif serait intempestif, sinon nuisible. Les indications à remplir sont de favoriser les progrès de l'éruption, de diminuer l'irritation des muqueuses, de prévenir autant que possible les complications et de combattre les symptômes pénibles et violents. On y arrive en faisant garder au malade d'abord le lit et plus tard la chambre. On le couvrira modérément et on entretiendra autour de lui une douce température. Il ne faut pas oublier que le moindre refroidissement peut être une cause de danger sérieux. Pendant la durée de la fièvre, on emploiera la diète et les boissons délayantes ou légèrement diaphorétiques, comme les infusions de bourrache ou de fleurs pectorales; contre la toux, on donnera des loochs ou des potions gommeuses. Le traitement des complications variera suivant leur nature, leur intensité et le tempérament des sujets. L'éruption vient-elle à disparaître tout d'un coup, il faut s'efforcer de la rappeler par les boissons chaudes et excitantes, par les sudorifiques, les bains de vapeur, les bains chauds, les sinapismes, etc.; mais, ce qu'il y a de beaucoup plus important, c'est de rechercher avec soin la cause sous l'influence de laquelle l'éruption est rentrée et de la combattre par les moyens appropriés. Les malades sont souvent pris d'une diarrhée très-intense, qu'il faut combattre promptement par les mucilagineux et les opiacés. Cette médication calmera encore la toux, parfois très-incommode. Lorsque, par suite de la bronchite, il y a gêne de la respiration, obstruction des voies aériennes, on administre l'ipécacuana ou le tartre stibié; on en fait autant si la bronchite est capillaire. Enfin, les symptômes adynamiques et ataxiques seront combattus, les premiers par des toniques, les seconds par les potions musquées ou opiacées.

La *rougeole* étant contagieuse, lorsqu'une personne en est atteinte dans une famille ou dans un pensionnat, il faut isoler avec soin l'individu malade.

— Art vétér. Le porc seul, parmi nos animaux *domestiques*, est susceptible de contracter la *rougeole*.

Les premiers symptômes de la *rougeole* chez le porc, qui débute après une incubation d'une durée de dix à douze jours, sont une fièvre en général assez forte, continue, accompagnée de sécheresse et de chaleur de la peau; une toux sèche, quinteuse, quelquefois de la dyspnée; une injection des conjonctives. Le porc a perdu l'appétit, il se cache dans sa litière, sa soif est vive; presque constamment il y a constipation, et dans quelques cas seulement, en général graves, de la diarrhée. Trois ou quatre jours après le début de ces premiers accidents, l'éruption commence à se manifester sur les oreilles; de là elle envahit successivement la surface du ventre, la face interne des cuisses et les organes de la génération. Elle consiste dans l'apparition de petites taches rosées, plus ou moins nombreuses, et séparées par des intervalles où la peau conserve sa couleur naturelle. Ces taches, qui s'effacent sous la pression du doigt, pour reparaître dès que la pression a cessé, sont d'abord isolées et discrètes; mais bientôt elle se groupent, se réunissent et forment alors des plaques rouges, plus ou moins étendues, qui rappellent assez bien les taches de la scarlatine chez l'homme. Cette éruption est complète au bout de deux jours, et une fois faite elle dure de trois à quatre jours; après quoi les taches pâlissent et s'effacent peu à peu. Alors la maladie entre dans la troisième période. La fièvre ne cède pas, en général, au moment de l'apparition de l'exanthème; elle continue, ainsi que tous les symtômes de la première période, jusqu'au moment où l'éruption est terminée. Dans cette troisième période, la peau perd sa sécheresse, l'épiderme se détache en petits lambeaux furfuracés. Cette desquamation, qui n'est pas constante, commence, en général, le cinquième jour de l'éruption et se prolonge quelquefois durant plusieurs jours; la fièvre est nulle; la constipation et la toux cessent. La maladie se termine ainsi, en général, par le retour à la santé, après avoir duré de quinze à vingt jours.

La *rougeole*, chez le porc, peut offrir des complications plus ou moins importantes. Quelquefois sa marche est très-irrégulière; les prodromes s'accompagnent de vomissements, de diarrhée et parfois d'autres éruptions. Dans ce cas, la maladie est toujours très-grave. D'autres fois, au moment où l'éruption est à son maximum d'intensité, les taches disparaissent brusquement sous l'influence d'un refroidissement ou de toute autre cause, et la mort suit rapidement, à moins qu'on ne puisse rappeler l'éruption. Enfin, tous les symptômes de la *rougeole* se montrent, moins l'éruption. Ces faits sont hors de doute lorsqu'on peut les rattacher à une contagion directe.

Enfin, la *rougeole* peut se compliquer d'ophthalmie purulente, de bronchite, de pneumonie, de laryngite quelquefois pseudo-membraneuse et de stomatite gangréneuse.

La *rougeole* sévit sur les porcs d'une manière sporadique ou épidémique, sans que l'on sache rien des circonstances qui lui donnent ce dernier caractère. Essentiellement contagieuse, elle n'atteint qu'une fois le même sujet. Elle peut régner dans toutes les saisons, mais elle se montre de préférence à la fin de l'hiver et au printemps.

Cette maladie est généralement bénigne; cependant elle ne doit pas être considérée légèrement. Elle peut amener la mort par les accidents consécutifs et en particulier par les phlegmasies du poumon; elle est surtout redoutable quand elle sévit d'une manière épidémique.

Lorsque la *rougeole* est bénigne et marche régulièrement, elle doit être abandonnée à elle-même. Tout le traitement consiste à maintenir le porc dans un lieu chaud, bien aéré, à la diète et aux boissons rafraîchissantes et à donner quelques lavements émollients. Lorsque l'éruption est tardive et que les prodromes sont graves, la saignée est indiquée pour favoriser l'éruption. Les complications de nature inflammatoire réclament aussi l'emploi des émissions sanguines. Enfin, l'isolement doit toujours être opposé aux progrès de la contagion.

L'inoculation de la *rougeole* ayant, en général, donné lieu, chez l'homme, à une *rougeole* bénigne, on pourrait, à plus forte raison chez le porc, essayer cette inoculation dans les cas d'épidémie, pour prévenir le développement d'une *rougeole* maligne. Cette question de l'inoculation rubéolique et des avantages qu'on pourrait en tirer a besoin d'être mise à l'étude.

ROUGEOT s. m. (rou-jo — dimin. de *rouge*). Ornith. Nom vulgaire du milouin.

— Vitic. Maladie de la vigne, caractérisée surtout par la coloration rouge des feuilles.

ROUGEOTTE s. f. (rou-jo-te — rad. *rouge*). Pêche. *Sorte de ver marin qui sert d'appât* pour la morue.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la morue noire.

— Bot. Nom vulgaire de l'adonide.

ROUGEOYANT, ANTE adj. (rou-joi-ian ou rou-jo-ian, an-te — rad. *rouge*). Qui prend, qui a des teintes rougeâtres : *Elle n'entendait de bruit, elle ne sentait remuer des hommes que dans la Cité, tumultueuse et* ROUGEOYANTE, *dont elle n'était séparée que par un bras de la Seine.* (V. Hugo.)

. . . . De nombreux éclairs
De reflets *rougeoyants* incendiaient les airs.
Th. Gautier.

‖ Inus.

ROUGE-QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une section du genre rubiette, ainsi que d'une espèce de pie-grièche, qui vit au Bengale. ‖ *Rouge-queue noir*, Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil. ‖ Pl. ROUGES-QUEUES.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre spare, qui habite les mers du Japon.

— Econ. rur. Bœuf d'une race particulière à l'Auvergne.

— **Encycl.** Ornith. Le *rouge-queue* ou *gorge-noire* est un petit oiseau du genre rubiette, voisin du rouge-gorge, dont on a fait un sous-genre renfermant quelques espèces indigènes et exotiques. La rubiette *rouge-queue* a, comme son nom l'indique, la queue d'un roux ardent; ses joues, sa gorge et sa poitrine sont d'un noir profond, son dos cendré bleuâtre et les barbes de ses pennes secondaires d'un blanc pur formant miroir sur l'aile. Elle est assez rare dans les pays qu'elle habite et qui sont : l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique. On la trouve en France sur les Alpes et sur les Pyrénées. Elle pond des œufs blancs ou bleus selon l'espèce.

On en signale deux espèces indigènes qui présentent quelques variétés : la rubiette, qui a reçu le nom spécial de rossignol de murailles de Gibraltar, ou encore le nom vulgaire de ramoneur, et la rubiette phœnicure, ou le rossignol de murailles, ou rossignol baillet. La première fréquente les lieux élevés et rocailleux, les rochers qui bordent les rivières; cependant elle vient souvent dans les plaines, où elle recherche les ruines et les masures; son habitude de se percher sur les cheminées des maisons de campagne peu fréquentées lui a fait donner le nom vulgaire de ramoneur. Elle niche dans les trous des arbres ou des murs et pond jusqu'à six œufs d'un blanc pur et luisant. Vers l'automne, cet oiseau abandonne les contrées du nord, où il revient au printemps. « Les *rouges-queues*, dit V. de Bomare, ne quittent guère l'épais du bois pendant la chaleur; ils en sortent le matin et le soir pour chercher des vers et des insectes dans les champs voisins; ils n'ont point de chant, c'est un petit cri flûté; ils sont assez silencieux et peu remuants; ils se posent de préférence sur les branches, et en s'y abattant leur queue éprouve un mouvement de trémoussement horizontal; on les prend à la pipée vers la fin de l'été, temps où ils sont fort gras et très-estimés des gourmets. » Le *rouge-queue*, mis en cage, conserve sa sauvagerie naturelle, même lorsqu'il a été pris dans le nid et élevé avec soin; il ne devient jamais familier, même avec celui qui le soigne. La seconde espèce, vulgairement nommée rossignol de murailles, appartient encore à ce groupe. Un peu plus petit que le rouge-gorge, cet oiseau a la partie supérieure du plumage d'un cendré bleuâtre; le front et les sourcils d'un blanc pur; la gorge d'un noir intense; la poitrine, les flancs et la queue d'un roux brillant. Il habite tout l'ancien continent, et on le trouve communément en France. Il émigre aussi à l'automne vers les régions méridionales. Il fréquente surtout les contrées montagneuses et boisées. S'il vient dans les villages, c'est pour s'établir sur le haut des habitations isolées, dans les masures ou dans les clochers. On rencontre souvent des individus isolés sur la lisière des bois ou le long des fossés plantés d'arbres; mais ils fuient à petite distance au fur et à mesure qu'on s'approche d'eux. Cet oiseau a des mœurs farouches et sauvages, qui rappellent beaucoup celles du merle solitaire. Il niche dans les trous des murailles; sa ponte est de cinq à huit œufs d'un bleu verdâtre. On prétend que, si l'on approche de trop près de sa couvée, il l'abandonne. Son chant est doux et agréable, mais un peu mélancolique. Son vol est léger et il agite vivement sa queue, surtout quand il va prendre son essor.

Lesson rapporte au même groupe plusieurs espèces étrangères, qui sont : la *phœnicura leucocephala*, de l'Himalaya (Yarrell); la *phœnicura rubeculoides* (Yarrell); la *phœnicura cœruleocephala* (Yarrell); la *phœnicura frontalis* (Yarrell); la *phœnicura mac-gregoriæ* (de Burton), dont la patrie est encore l'Himalaya; la *phœnicura plumbea* (de Gould); la *ruticilla simplex*, encore de l'Himalaya (de Less.) et la *ruticilla melanura*, même patrie (de Less.) Ces deux dernières ont été signalées au public, pour la première fois, par M. Gerbe dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* de d'Orbigny. V. RUBIETTE.

ROUGET, ETTE adj. (rou-jè, è-te — dimin. de *rouge*). Un peu rouge : *Une petite figure* ROUGETTE.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre mulle, d'une espèce de trigle et du groneau ou grondin. ‖ *Rouget volant*, Nom vulgaire des dactyloptères.

— Arachn. Nom vulgaire du lepte automnal.

— Art vétér. Rougeole des porcs.

— s. f. Mamm. Nom vulgaire de la roussette à cou rouge.

— Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ Genre de mousse, syn. de DISCELIUM.

— Arboric. Variété de pomme.

— Econ. rur. Pollen altéré, dans les alvéoles d'un gâteau d'abeilles.

— **Encycl.** Ichhtyol. Le *rouget*, appelé aussi mulle, mullot, barbet, etc., a le corps oblong, long de $0^m,25$ à $0^m,35$, couvert d'écailles dures, rudes, larges, se détachant facilement; la tête large, comprimée, à écailles translucides; les yeux placés sur les côtés et rapprochés l'un de l'autre; la bouche placée à l'extrémité du museau, peu fendue, médiocrement protractile, à lèvres peu charnues, à mâchoires égales et munies de dents très-nombreuses; la mâchoire inférieure présentant une bande très-étroite de petites dents en velours, et portant au dehors, à son extrémité, deux longs barbillons; deux nageoires dorsales, courtes et très-écartées entre elles; tous les rayons de la première et le premier seulement de la seconde épineux, ainsi que le premier de l'anale et de la ventrale, celle-ci étant placée à l'arrière du corps, à une grande distance des pectorales. Ce poisson est d'un beau rouge, passant par degrés sur les flancs à la nuance argentine, qui occupe tout le ventre.

Le *rouget* habite surtout la Méditerranée; il est beaucoup plus rare dans l'Océan, et surtout dans la Manche et les mers du Nord. Il reste ordinairement caché dans la vase ou dans le sable, et laisse flotter au gré des eaux ses deux barbillons, qui deviennent une sorte d'appât à l'aide duquel il prend les petits poissons et les crustacés dont il fait sa nourriture. On le pêche à la ligne et au filet, dans tous les parages et en toute saison. Les anciens l'élevaient dans des piscines et des viviers; mais il y profitait peu et n'y grandissait pas sensiblement. Toutefois, Martial cite de ces poissons qui étaient en quelque sorte apprivoisés; mais il fallait des soins extraordinaires, car les *rougets* supportent difficilement l'esclavage, et c'était à peine s'il en restait quelques-uns sur plusieurs milliers.

Ce poisson a toujours été très-estimé comme aliment, et son prix était autrefois fort élevé; aussi le pêcheur qui avait capturé quelques *rougets* s'empressait-il de les vendre; d'où est venu le proverbe : « Ce n'est pas celui qui a pris le *rouget* qui le mange. » Les Romains, qui l'ont quelquefois payé plusieurs milliers de sesterces, d'après les historiens, ne se contentaient pas de le servir sur leurs tables; ils poussaient le raffinement jusqu'à le faire apporter vivant, dans des vases de cristal, pour jouir des changements successifs, des dégradations de teintes qu'il présentait en passant insensiblement de vie à trépas, et qui étaient accompagnés de mouvements convulsifs et de soubresauts. Quelques-uns avaient même fait construire des appareils à l'aide desquels les *rougets* arrivaient de leurs réservoirs sur la table, où on les faisait cuire sous les yeux des convives. Pline s'est élevé avec force contre ces voluptueux, qui voulaient repaître sensuellement et à la fois les yeux et le goût.

Aujourd'hui, le *rouget* n'est plus l'occasion de pareilles folies; mais il n'en est pas moins un des plus beaux et des meilleurs poissons de mer. Sa chair est blanche, ferme, friable, un peu piquante, très-peu grasse, mais très-agréable au goût et facile à digérer. Le foie est d'un beau rouge et d'un goût très-délicat; ordinairement, on le délaye dans la garniture, pour faire au poisson une sauce naturelle. Les anciens le broyaient avec du vin. Après le foie, la partie la plus estimée était la tête. On a prétendu que ceux qui tiennent le *rouget* dans la main sont à l'abri de la secousse violente que pourrait faire éprouver la torpille; mais c'est là un préjugé que rien ne justifie. On confond souvent avec le *rouget*, et on désigne sous le même nom, une espèce voisine, mais notablement différente, le surmulet. V. ce mot.

ROUGET (Georges), peintre, né à Paris en 1781, mort dans la même ville en 1869. Admis à l'École des beaux-arts en 1802, il obtint un second prix de peinture, puis abandonna l'école pour travailler sous la direction de Louis David, dont il adopta la manière et qui se servit de lui pour exécuter plusieurs de ses grands tableaux. Rouget devint un très-habile dessinateur et acquit une grande facilité d'exécution. En 1812, il exposa pour la première fois l'*Hommage des princes français au berceau du roi de Rome* et un portrait d'Eugène David; *Œdipe et Antigone*, qui figura au Salon de 1814, lui valut une seconde médaille. Parmi les tableaux qu'il exposa ensuite, nous citerons : la *Mort de saint Louis* (1817), acheté par l'État; *Ecce Homo* (1819), à l'église Saint-Gervais; *François Ier pardonnant aux révoltés de La Rochelle* (1822), tableau remarquable qui lui fit donner la décoration de la Légion d'honneur; le *Christ aux Oliviers*, *Henri IV au siége de Paris* (1824); *Abjuration de Henri IV*, *Marie Stuart* et plusieurs portraits (1833); *Portraits* (1834); portraits du *Maréchal Th. de Trivulce*, du *Général comte Beauharnais*, de l'*Aide de camp Houchard* (1835); *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (1837), au musée de Versailles; *Napoléon recevant à Saint-Cloud le sénatus-consulte qui le proclame empereur* (1838), à Versailles; trois portraits (1840); deux portraits (1841); portrait du *Docteur Moreau* (1842); deux portraits (1844); *Jeune femme endormie* et portraits (1845); *Derniers moments de Napoléon* (1846); *Titus en Judée*, *l'Albane et sa famille*, *Vitellius et des chrétiens livrés aux bêtes* (1847); *Napoléon à ses derniers moments*, *Henri IV et ses enfants*, portrait de *Napoléon*, *Prise de Troie* (1850); le *Maréchal Soult entouré des souvenirs de l'Empire* (1853). A l'Exposition universelle de 1855, Rouget envoya plusieurs tableaux déjà exposés, notamment l'*Abjuration de Henri IV*, les *Martyrs chrétiens livrés aux bêtes* et plusieurs portraits. Il obtint alors une première médaille. Depuis lors, il a exposé : quatre portraits (1859); le *Maréchal Soult dans son cabinet*, *Épisode de la guerre d'Italie*, *Sommeil d'un enfant*, *Membres du comité de l'association des artistes peintres au lit de mort d'un confrère* (1861); deux portraits (1863); *Enfants feuilletant un livre* (1864); *Têtes d'enfants* (1865); le *Christ et la sainte Vierge* (1866). Nous citerons encore de cet artiste consciencieux : l'*Assemblée des notables à Rouen; Louis XI rendant la justice;* des cartons pour les tapis de la manufacture des Gobelins et un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Louis XVIII*, de *Charles X*, de *Kellermann*, de *Clausel*, du *Maréchal de Coigny*, de *Gouvion Saint-Cyr*, de *Duperré*, de *Marmont*, de *Miranda*, etc.

ROUGET DE LISLE (Claude-Joseph), auteur de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saunier le 10 mai 1760, mort à Choisy-le-Roi, près de Paris, le 26 juin 1836. Fils d'un avocat au parlement, il passa les premières an-

nées de son enfance dans une propriété que son père possédait à quelques kilomètres de Lons-le-Saunier, puis entra au collége de cette ville où il fit de brillantes études littéraires. Tout jeune encore il composa quelques pièces de vers qu'il mit lui-même en musique, montrant ainsi des dispositions également heureuses pour la poésie et la composition musicale. Mais il lui fallut bientôt renoncer à ces jeux de l'esprit; sa famille le destinait à la carrière des armes et, dès qu'il eut atteint sa seizième année, elle l'envoya à une école de génie militaire d'où il sortit en 1784, lieutenant en second. Cinq ans après, il était capitaine. Au mois d'avril 1792, il était en garnison à Strasbourg, lorsqu'il fut invité à un dîner donné par M. de Dietrich, maire de la ville. C'était le lendemain du jour où la France républicaine venait de déclarer la guerre à l'Autriche. « Pendant le repas, dit M. Denne-Baron, la conversation roula sur les événements politiques qui jetaient alors une grande fermentation dans les esprits; on parla surtout de la guerre qui venait d'être proclamée et on émit le vœu que, dans cette circonstance solennelle, quelque inspiration poétique répondît au sentiment d'enthousiasme de la nation. » Ce fut alors que, sur les vives instances de M. de Dietrich et de quelques officiers, Rouget de Lisle composa l'admirable chant patriotique, connu d'abord sous le nom d'*Hymne des Marseillais*, puis de *Marseillaise*. Comme, à l'article MARSEILLAISE, nous avons longuement parlé de « ce poëme éternel de la grande épopée révolutionnaire, » selon les expressions de M. Louis Ulbach, nous nous bornerons ici à y renvoyer le lecteur. Les preuves de patriotisme qu'il avait données en créant ce chant immortel ne purent sauver Rouget de Lisle de la proscription, car, bien que fortement imbu des idées nouvelles, qu'il avait adoptées avec le plus sincère enthousiasme, il ne sut pas comprendre que la déchéance du roi était nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre révolutionnaire; il refusa d'adhérer au décret de l'Assemblée nationale qui prononçait cette déchéance et, le 25 avril 1792, il fut suspendu de ses fonctions de capitaine ingénieur en chef de la place de Huningue. Il resta deux mois en Alsace, errant et proscrit, puis, au mois d'octobre de la même année, il rejoignit comme volontaire l'armée des Ardennes et prit du service sous les ordres du général Valence, qui remarqua vite les capacités du jeune officier et le fit réintégrer dans son grade. Mais de nouveau suspecté au commencement de la Terreur, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Saint-Germain-en-Laye, d'où il ne sortit qu'après la chute de Robespierre, en chantant l'*Hymne du 9 thermidor*, que cette circonstance lui avait inspiré. Il suivit alors Tallien à l'armée des côtes de l'Ouest et prit part à l'affaire de Quiberon, où il fut blessé. La Convention décréta dans une de ses séances que le nom de Rouget de Lisle serait inscrit au procès-verbal, et elle s'occupa des moyens de le récompenser. Il fut nommé capitaine de 1re classe, puis chef de bataillon; mais peu de temps après, le 5 avril 1796, il donna sa démission et renonça à la carrière militaire. Michaud prétend qu'un moment il voulut la reprendre, en mars 1797, sur les instances du général Hoche, et que le Directoire rejeta sa demande d'emploi en appuyant son refus sur un décret en vertu duquel les officiers démissionnaires ne pouvaient plus être réintégrés dans l'armée.

Revenu à Paris, Rouget de Lisle se lia de plus en plus avec Tallien. Il reprit ses travaux littéraires et devint, l'année suivante, agent accrédité auprès du gouvernement français par l'ambassade de la république batave. Il conserva ses fonctions jusqu'au commencement de l'année 1802, et fut, à cette époque, placé à la tête d'une entreprise pour la fourniture des vivres à l'armée, position qu'il n'occupa que quelques mois. Rouget de Lisle, n'ayant ni traitement ni fortune, se vit obligé pour vivre de se livrer à des travaux qui le détournèrent souvent de son goût pour la musique et la poésie. C'est ainsi qu'on le vit rédiger des mémoires, traduire des ouvrages anglais, écrire des préfaces pour les éditeurs, etc. Sa gêne fut telle, qu'il dut vendre, en 1812, sa part d'héritage de la propriété de Montaigu, que son père lui avait laissée et qui lui rappelait, avec les premières années de sa vie, le souvenir d'une femme qu'il avait tendrement aimée. « On a dit, écrit Michaud, que, sous le gouvernement de Louis XVIII, l'auteur de la *Marseillaise* obtint une pension qui lui fut continuée par la révolution de 1830. C'est une erreur : la Restauration n'a rien fait pour lui; mais au lendemain de la révolution de 1830, Louis-Philippe, lieutenant général du royaume, lui accorda une pension de 1,500 fr. sur sa cassette. Dans la lettre d'envoi, on remarque la phrase suivante, citée par le *Moniteur* du 6 août : « L'*Hymne des Marseillais* a réveillé dans le » cœur de M. le duc d'Orléans des souvenirs » qui lui sont chers. Il n'a pas oublié que » l'auteur de ce chant patriotique fut un de » ses anciens camarades d'armes. » Au mois de décembre suivant, Rouget de Lisle fut décoré de la Légion d'honneur. Cette pension de 1,500 fr. était insuffisante, car Rouget de Lisle ne pouvait plus se livrer à un travail assidu. Béranger prit en main la cause de son confrère et, sur ses instances réitérées, l'auteur de la *Marseillaise* obtint deux autres pensions de la somme de 1,000 fr. chacune : l'une du ministre de l'intérieur, l'autre du ministre du commerce, ce qui lui assura une existence aisée. Rouget de Lisle, dont les goûts étaient fort modestes, se retira alors à Choisy-le-Roi, où il vécut auprès d'un de ses amis, le général Blein. « Quelques biographes, écrit M. Denne-Baron, disent qu'il mourut chez le général qui lui avait donné l'hospitalité. Il y a erreur dans cette version. L'acte de décès, relevé à la mairie du lieu, porte que Rouget de Lisle est décédé le 26 juin 1836 (chez lui) à Choisy-le-Roi, rue des Vertus, nº 6. La maison qu'il habitait appartenait à M. Voïard, l'un des signataires de l'acte de décès. » Le général Blein voulut faire les frais des funérailles, et, pour cela, il dut invoquer auprès de M. Voïard, qui ne voulait laisser ce soin à personne, les vieilles relations qui l'unissaient à Rouget de Lisle.

L'auteur de la *Marseillaise* a laissé des œuvres nombreuses; nous citerons, outre l'hymne immortel : *Historique et souvenirs de Quiberon*, qui parut d'abord en 1797 et fut réimprimé en 1834 dans le tome II des *Mémoires de tous;* des *Essais en vers et en prose* (Paris, 1796, in-8º); *Adélaïde et Monvelle*, anecdote (Paris, 1797, in-8º); l'*Ecole des mères*, pièce jouée au théâtre Feydeau en 1798; *Tom et Lucy*, romance avec accompagnement de violon; quatre recueils de *Romances* (Paris, 1799); la *Matinée*, idylle (Paris, 1811, in-8º); un choix des *Fables de Kriloff*, traduites en vers français; cette traduction a paru dans le recueil de ce fabuliste, imprimé en 1825; *Macbeth*, tragédie lyrique en trois actes, musique de Chélard, jouée en 1827 à l'Opéra et publiée sous le pseudonyme de **Auguste Hix**; *Cinquante chants français, paroles de divers auteurs, musique de Rouget de Lisle* (Paris, 1825). Parmi les morceaux les plus remarquables de ce recueil et dont les paroles comme le chant sont de notre poëte, nous citerons : le *Chant du 9 thermidor*, dont nous avons déjà parlé; le *Chant de guerre de l'armée d'Egypte;* le *Chant du combat;* enfin *Roland à Roncevaux*. « On trouve dans ce chant, dit M. Michaud, le refrain :

> Mourons pour la patrie,
> C'est le sort le plus beau,
> Le plus digne d'envie,

que M. Alexandre Dumas a reproduit dans son drame le *Chevalier de Maison-Rouge*, et qui a si souvent retenti pendant et depuis la révolution de 1848. Peu de personnes certainement savent que l'auteur de la *Marseillaise* se trouve avoir ainsi fourni le refrain du *Chant des Girondins*, qui lui aussi a sa popularité. Ajoutons toutefois que la musique n'est pas la même que celle adoptée plus tard. » Outre les œuvres que nous avons indiquées plus haut, on lui attribue : le *Chant des vengeances*, intermède militaire représenté sur le théâtre de la République et des Arts le 18 floréal an VI; *Henri IV*, romance chevaleresque, publiée en 1817; *Fierral*, opéra lyrique; *Rosa mourante*, nouvelle; ces deux derniers ouvrages ont paru, après la mort de l'auteur, dans le *Musée littéraire du Siècle* de 1848; des poésies légères, fables et cantiques publiés dans divers recueils de 1821 à 1827; *Bayard en Bresse*, musique de Champein, représenté à la Comédie-Italienne le 29 février 1791; enfin plusieurs opéras inédits, vendus aux enchères publiques en février 1838 et que le *Siècle* a analysés le 26 mai 1848. Rouget de Lisle a écrit en outre plusieurs articles de journaux, notamment dans la *Feuille de Strasbourg* et dans le *Républicain français*. — Un frère de Rouget de Lisle, né à Lons-le-Saunier en 1770 et général de brigade en 1830, est mort à Dijon en 1833.

ROUGEUR s. f. (rou-jeur — rad. *rouge*). Couleur rouge : *La* ROUGEUR *des lèvres. La* ROUGEUR *des pommettes est un des symptômes de la phthisie. Les* ROUGEURS *du couchant s'effaçaient sous les teintes violettes de la nuit.* (G. Sand.) *La* ROUGEUR *de son nez aurait suffi pour indiquer son intempérance.* (P. Féval.)

— Teinte rouge passagère qui apparaît sur la peau du visage, et qui révèle une émotion : *La* ROUGEUR *de l'innocence, de la pudeur. La* ROUGEUR *de la honte. La* ROUGEUR *lui est montée au visage.* (Acad.) *Vous rougissez : ah! ma foi, cette* ROUGEUR *vous trahit!* (Campistron.)

> Ces mots ont fait monter la *rougeur* sur mon front.
> RACINE.

— Nom donné aux taches rouges qui viennent sur la peau, et surtout au visage : *Etre sujet aux* ROUGEURS.

— Véner. Tache de sang que le bois du cerf refait laisse aux branches des arbres : *Revoir le cerf par les* ROUGEURS.

— **Syn. Rougeur, rouge.** V. ROUGE.

ROUGEVILLE (GONSSE, chevalier DE), conspirateur royaliste, né à Arras vers 1760, fusillé en 1814. Il était le fils d'un sous-traitant fort riche, s'engagea, lors de la guerre d'Amérique, dans le corps expéditionnaire de Rochambeau et revint chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus. Entré à son retour dans les gardes du corps du comte de Provence, il fit ensuite partie des sections royalistes de la garde nationale et se trouva au premier rang dans toutes les occasions où les fidèles essayèrent de s'interposer entre la famille royale et la justice populaire. Au 20 juin 1792, à la tête de quelques grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, il dégagea la reine, serrée de près par l'émeute, en la faisant réfugier derrière une table massive. Lorsque la famille royale eut été enfermée au Temple, il parvint à correspondre avec la reine au moyen d'un œillet dans lequel il avait fixé un mot d'écrit, et il lui révéla de cette manière les projets qu'il avait combinés pour son évasion; c'est ce qui fut appelé alors la grande conspiration des œillets rouges. Pendant le procès de Louis XVI, il publia un manifeste en faveur du monarque, fit encore quelques autres tentatives restées obscures pour délivrer la reine et, quoique désigné tout naturellement aux soupçons des patriotes, parvint à échapper aux recherches. Il émigra pendant la Terreur, rentra en France après la chute de Robespierre et, dénoncé comme émigré par le conventionnel Guffroy, fut incarcéré à la prison du Temple en 1795; il n'en sortit que deux ans plus tard. Durant le Consulat et le régime impérial, il vécut interné à Reims, sous la surveillance de la police et toujours mêlé aux menées occultes des royalistes, mais assez adroitement pour ne pas donner prise sur lui. En 1814, ses espérances se réveillèrent plus vives que jamais à l'approche des armées alliées, et il entra en correspondance avec un des aides de camp de l'empereur Alexandre; une de ses lettres ayant été surprise, il fut arrêté dans le château de Baslieux, où il résidait, livré à un conseil de guerre, condamné à mort et exécuté immédiatement (mars 1814). C'est le chevalier de Rougeville qu'Alexandre Dumas a pris pour type de son chevalier de Maison-Rouge, dans le roman et dans la pièce de ce nom, en idéalisant largement son caractère.

ROUGI, IE (rou-ji, *l*) part. passé du v. Rougir. Rendu ou devenu rouge : *Le fer jette des étincelles en grande quantité lorsqu'il est* ROUGI *à blanc.* (Buff.)

> J'ai vu les plus purs fronts rouler après l'orgie,
> Parmi les flots de vin, sur la nappe *rougie*.
> TH. GAUTIER.

> Folle et tendre orgie!
> La face *rougie*,
> La panse élargie,
> Là, chacun est roi.
> BÉRANGER.

— *Eau rougie*, Eau dans laquelle on a mis une petite quantité de vin : *Ne boire que de l'*EAU ROUGIE.

— s. f. *Rougie d'écarlate* ou simplement *Rougie*, Seconde des deux manipulations que l'on fait subir aux draps destinés à être teints en écarlate.

ROUGIER (Louis-Auguste), médecin français, né à Lyon en 1793, mort dans la même ville en 1863. Il étudia la médecine dans sa ville natale et eut pour condisciples, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, Lisfranc, Chervin, etc., qui y furent comme lui internes. Au moment de passer ses examens de doctorat, il préféra s'engager comme chirurgien militaire, fit la désastreuse campagne de 1813, fut fait prisonnier à Dresde, où il n'avait pu se résoudre à quitter les blessés français, et resta en captivité à Pesth jusqu'à la fin de la guerre. A son retour en France, il se fit recevoir docteur à Paris et revint à Lyon, où il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu à la suite d'un brillant concours. Membre de la Société de médecine, membre puis président de l'Académie des sciences et belles-lettres, président de la Société de prévoyance des médecins du Rhône, de la commission de vaccine, du conseil d'hygiène, etc., il fut toute sa vie honoré de la confiance de ses confrères et de ses concitoyens. Il a laissé quelques éloges académiques écrits avec élégance : *Eloge de J.-M. Pichard* (Lyon, 1836, in-8º); *Eloge historique de G.-A. Bouchet* (1840, in-8º); *Eloge historique du docteur Chervin* (1846, in-8º); *Eloge du docteur C.-G. Pravaz* (1854, in-8º); un traité théorique, *De la morphine administrée par la méthode endermique dans quelques affections nerveuses* (Lyon; 1843, in-8º), et divers comptes rendus des travaux des sociétés dont il faisait partie : *Comptes rendus des travaux de la Société de médecine de Lyon* (1re partie, 1833-1836; Lyon, 1838; 2e partie, 1836-1838; Lyon, 1840, in-8º); *Hygiène de Lyon; travaux du conseil d'hygiène de* 1851 *à* 1859 (Lyon, 1860, in-8º), etc.

ROUGIER (Jean-Claude-Paul), jurisconsulte français, né à Lyon en 1826. Reçu docteur en droit à Dijon en 1852, il alla exercer la profession d'avocat à Lyon, où il a pris part à la fondation d'une école libre de droit. M. Rougier est devenu un des rédacteurs de la *Jurisprudence de la cour de Lyon* et le rédacteur en chef du *Moniteur judiciaire*. On a de lui : *Du prêt à intérêt et de l'usure* (1852), thèse de doctorat; *Résumé général de la jurisprudence de la cour de Lyon depuis le commencement du siècle jusqu'en* 1857 (1858-1859, in-8º); les *Associations ouvrières, étude sur leur passé, leur présent et leurs conditions de progrès* (1864, in-8º); *Assurances populaires, commentaire pratique de la loi du* 11 *juillet* 1868 (1869, in-8º), etc.

ROUGIER (Jean-Baptiste), baron DE LA BERGERIE, agronome français. V. LA BERGERIE.

ROUGILLON s. m. (rou-ji-llon; *ll* mll. — rad. *rouge*). Bot. Espèce de champignon.

ROUGIR v. a. ou tr. (rou-jir — rad. *rouge*). Rendre rouge, donner la couleur rouge à : ROUGIR *ses mains.* ROUGIR *au feu un morceau de fer.* ROUGIR *des cuirs. Il choisit et cueille la pêche que le soleil* A ROUGIE. (G. Sand.)

> Le soleil de ses feux ne *rougit* plus la plaine,
> M.-J. CHÉNIER.

> J'*ai rougi* de mon sang les flèches du Tartare.
> C. DELAVIGNE.

> A la danse bientôt succède un long repas;
> Là chacun d'un vin pur *rougit* sa large coupe.
> ROUCHER.

— *Rougir ses mains dans le sang*, Commettre un meurtre.

— v. n. ou intr. Devenir rouge : *Les groseilles commencent à* ROUGIR. *Les écrevisses, les homards* ROUGISSENT *en cuisant.*

> La cerise *rougit*, aux rameaux suspendue.
> MICHAUD.

— Devenir rouge, prendre un teint coloré : *Elle baissa les yeux sans répondre,* ROUGIT *et se mit à caresser ses enfants.* (J.-J. Rouss.) *De tous les ivrognes, le plus dangereux est celui qui pâlit au lieu de* ROUGIR. (De Ségur.)

> Je le vis, *je rougis*, je pâlis à sa vue.
> RACINE.

> Combien nos fronts pour elle *ont*-ils *rougi* de fois!
> RACINE.

> La beauté n'*a rougi* qu'en perdant sa candeur.
> COLARDEAU.

> . . . Je ne suis point de ces femmes hardies,
> Qui, goûtant dans le crime une profonde paix,
> Ont su se faire un front qui ne *rougit* jamais.
> RACINE.

> La louange donnée à l'homme que l'on aime
> Produit le même effet que donnée à soi-même;
> On *rougit*; on voudrait parler, on n'ose pas;
> Et l'orgueil qu'on savoure est mêlé d'embarras.
> PONSARD.

— *Rougir de*, Devenir rouge par l'effet de : ROUGIR DE *honte*, DE *colère*, DE *plaisir*

> Son front nouveau tondu, symbole de candeur,
> *Rougit*, en approchant, d'une honnête pudeur.
> BOILEAU.

— Eprouver de la honte, de la confusion au sujet de : ROUGIR DE *sa conduite. La raison* ROUGIT DES *penchants dont elle ne peut rendre compte.* (Vauven.) *Un homme ne doit jamais* ROUGIR D'*avouer qu'il a tort; car, en faisant cet aveu, il prouve qu'il est plus sage aujourd'hui qu'hier.* (J.-J. Rouss.) *Le premier malheur est de* ROUGIR DE *soi; le second est* D'*en voir* ROUGIR *les autres.* (Beaumarch.) *On sculpte, on dore l'idole pour n'avoir pas à* ROUGIR D'*adorer une bûche.* (Mme Roland.) *De nos jours, chacun* ROUGIT DE *son métier et, tout en l'exerçant, chacun n'a qu'une pensée, c'est de ne point paraître l'exercer.* (E. de Gir.) *Nous* ROUGISSONS *encore plus* DE *nos sottises que* DE *nos vices.* (Bougeart.) *Pour une femme timide et tendre, rien ne doit être au-dessus du supplice de s'être permis, en présence d'un homme, quelque chose* DONT *elle croie devoir* ROUGIR. (H. Beyle.)

> Ne *rougis* pas *de* prendre une voix suppliante.
> RACINE.

> On revient d'une erreur à force d'en *rougir*.
> DU BELLOY.

> L'honnête homme jamais ne *rougit* d'être à pied.
> PICARD.

> Le but d'un philosophe est de si bien agir,
> Que *de* ses actions il n'ait point à *rougir*.
> DESTOUCHES.

ROUGISSANT, ANTE adj. (rou-ji-san, an-te — rad. *rougir*). Qui rougit, qui devient rouge : *Une joue* ROUGISSANTE. *La lune montra bientôt son disque large et* ROUGISSANT *au-dessus de Jérusalem.* (Chateaub.)

ROUGISSURE s. f. (rou-ji-su-re — rad. *rougir*). Agric. Maladie des fraisiers, qui paraît analogue à la rouille.

— Techn. Couleur de cuivre rouge.

ROUGNAT, village et commune de France (Creuse), cant. d'Auzance, arrond. et à 32 kilom. E.-N.-E. d'Aubusson; pop. aggl., 236 hab. — pop. tot., 2,103 hab. On y remarque une belle église ogivale avec abside et absidioles romanes. Dans un des croisillons se voit un arceau tumulaire du XVe siècle, dont les arêtes sont soutenues par des anges agenouillés. L'arcade romane, sous laquelle sont placés les fonts baptismaux, offre des chapiteaux très-curieux. La nef est décorée d'une suite de tableaux représentant des scènes de la vie de Jésus, peints à Lyon, en 1751, par le chevalier Lombardi.

ROUGNON (Nicolas-François), médecin français, né à Morteau en 1727, mort à Besançon en 1799. Il commença, dès l'âge de quinze ans, l'étude de la chirurgie et suivit les cours de l'université de Besançon. Reçu licencié en 1749, Rougnon se livra à la pratique de son art dans sa ville natale, où son père exerçait la même profession. En 1752, il concourut sans succès pour une chaire à l'université de Besançon; mais en 1759 il fut nommé professeur et il occupa sa chaire pendant près de quarante ans. Il s'acquitta en même temps du service des hôpitaux, dont il fut chargé de 1753 à 1792. Rougnon était membre de l'Académie des sciences de Be-

sançon et correspondant de la Société de médecine de Paris. Ses ouvrages sont ceux d'un homme savant et judicieux et d'un bon observateur. En voici les titres : *Codex physiologicus* (Besançon, 1776, in-8°) ; *Considerationes pathologico-semioticæ de omnibus humani corporis functionibus* (1786-1788, in-4°); *Observations sur les divers avantages que l'on peut retirer de la pomme de terre* (1794, in-8°); *Médecine préservatrice et curative générale et particulière* ou *Traité d'hygiène et de médecine pratique* (1799, 2 vol. in-8°).

ROUH s. m. (roû). Ornith. Un des noms du condor.

ROUHAMON s. m. (rou-a-mon). Bot. Syn. de STRYCHNOS.

ROUHAULT (Pierre-Simon), chirurgien français, né à Paris vers la fin du XVIIe siècle, mort à Turin en 1740. Il fut chirurgien à Paris, membre de l'Académie des sciences, puis il vécut longtemps en Piémont, où il avait été appelé par Victor-Amédée II, qui le nomma son chirurgien ordinaire et directeur général du service de santé de ses armées. Rouhault venait d'être nommé professeur à l'université de Turin lorsqu'il mourut. On lui doit les ouvrages suivants : *Traité sur les plaies de tête* (Turin, 1720, in-4°); *Sur les changements différents qui arrivent dans la circulation du sang dans le fœtus* (1723, in-8°); *Osservazioni anatomico-fisiche* (1724, in-4°).

ROUHER (Eugène), l'un des principaux ministres du second Empire, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 30 novembre 1814. Avocat au barreau de sa ville natale, il y occupait une place honorable avant la révolution de Février. En 1846, il se présenta aux électeurs sous le patronage de M. Guizot, mais il échoua. Dès la proclamation de la République, il retourna lestement sa cocarde de conservateur et de satisfait, en fit une cocarde républicaine et posa de nouveau sa candidature, en affichant dans sa profession de foi une ferveur démocratique qui ne s'accordait guère avec son passé. Il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à la Constituante, l'avant-dernier sur quinze représentants.

Parti de Riom avec une honnête notoriété locale dont le pâle rayonnement ne débordait guère les limites de sa sous-préfecture, très-ambitieux, travailleur solide, avocat habile, consommé dans la procédure, pauvre, mais ayant la ferme volonté de cesser de l'être, cet homme d'affaires, que des électeurs naïfs envoyaient fonder la république, était surtout déterminé à « réussir, » comme on le dit dans sa province de tous ceux qui, venus pauvres à Paris, en reviennent relativement riches.

Le rôle qu'il joua dès le commencement à la Constituante fit assez ressortir son aversion pour la démocratie et la liberté pour le signaler à l'attention du président de la république, qui, lors de la retraite du ministère Odilon Barrot (30 octobre 1849), le cueillit sur les bancs de la droite pour en faire un ministre de la justice, non sans que ce choix excitât quelque surprise, car jusqu'alors il n'avait pas brillé d'un éclat fort vif. Toutefois, malgré ses votes et ses discours réactionnaires, malgré sa souplesse et la complaisance avec laquelle il paraissait s'offrir pour toutes les besognes gouvernementales, il paraissait destiné à ne jouer qu'un rôle assez modeste; mais quand on l'entendit (séance du 8 juillet 1850) qualifier de *catastrophe* la révolution de Février, qui l'avait tiré des limbes de sa petite ville et qu'il avait lui-même exaltée quand il fallait conquérir les suffrages de ses premiers électeurs, on jugea qu'il avait l'esprit assez souple et le caractère assez facile pour monter aux premiers rangs dans ce régime qui allait pour si longtemps s'imposer à la France.

Dans les salons du siècle dernier, on devenait célèbre avec un quatrain. Peut-être serait-il excessif de prétendre que M. Rouher est devenu un grand personnage avec un *mot;* cependant on ne saurait disconvenir que les orages qu'il fit éclater dans l'Assemblée, dans la presse et dans le public, par cette boutade véhémente, au moins inconvenante et déplacée dans la bouche d'un ministre de la République, ont largement contribué à le mettre en vue, à le signaler aux maîtres de la situation, à toutes les factions qui poursuivaient la destruction de la république.

Au reste, ce genre d'effets est une des ressources de son éloquence, un des traits de sa manière oratoire. Analysez ses discours et vous les trouverez presque tous émaillés de ces mots violents qui restent dans la mémoire et vont gonfler les *ana* de la politique réactionnaire. Depuis sa *catastrophe* jusqu'à ses *individualités sans mandat* et jusqu'à son *jamais* si ronflant, vous y relèverez toujours quelqu'une de ces phrases voyantes et criardes, estampées dans le silence du cabinet et destinées sans doute à soulever un orage pour permettre à l'orateur de noyer les questions dans les lieux communs et les retentissantes banalités.

M. Rouher avait été réélu, en mai 1849, à l'Assemblée législative, où les coteries monarchiques étaient en majorité; il avait contribué, comme ses collègues du ministère, à la loi du 31 mai, à celles contre le droit de réunion, contre la presse et sur la déportation. Sorti du ministère le 24 janvier 1851, par suite d'un vote désapprobateur de l'Assemblée, à propos de la révocation du général Changarnier, il y rentra le 1er avril suivant, en sortit encore une fois le 24 octobre, et enfin reprit de nouveau le portefeuille de la justice après le coup d'Etat du 2 décembre. Il ne le garda que peu de temps. Le 24 janvier 1852, à propos du décret sur les biens de la famille d'Orléans, il se retira avec MM. de Morny, Fould et Magne. Cette retraite ne fut suivie d'ailleurs d'aucune disgrâce. L'ex-ministre devint vice-président du conseil d'Etat, et fut appelé en 1855 au ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics.

Il semble que ce dernier poste fût sa véritable place; toutes ses aptitudes y trouvèrent un emploi. Bien qu'il eût voté à l'Assemblée législative contre la liberté commerciale, il n'en accepta pas moins la mission de préparer, avec Michel Chevalier et Cobden, le fameux traité de commerce avec l'Angleterre, première application des principes du libre échange. Les variations de cette nature sont nombreuses dans sa carrière, et son scepticisme en trouve le poids fort léger. Il lui suffisait, d'ailleurs, que cette transformation fût voulue par le gouvernement dictatorial, dont il se regardait comme l'homme d'affaires et l'avoué, pour qu'il donnât à l'instant son adhésion et son concours. Son client l'entendait ainsi; il n'en demanda pas davantage pour se charger du dossier et pour plaider l'affaire. Cela dit, il faut rendre à M. Rouher cette justice, qu'il travailla consciencieusement aux traités de commerce avec l'Angleterre (22 janvier 1860), avec la Belgique (1861), avec l'Italie (1863), et qu'il se rendit compétent sur les matières les plus étrangères à ses études antérieures.

M. Rouher, qui était sénateur depuis 1856, quitta, le 23 juin 1863, le ministère du commerce et de l'agriculture. En ce moment, il venait d'adresser au chef de l'Etat des rapports sur l'enseignement professionnel et sur la liberté de la boulangerie, qui fut décrétée. Appelé à remplacer Baroche comme président du conseil d'Etat, il fut pendant quelque temps ministre de l'intérieur par intérim et, après la mort de Billault, il devint ministre d'Etat (18 octobre 1863).

Le gouvernement était alors fort alarmé de la disparition du seul orateur capable d'exposer et de défendre sa politique devant les assemblées. On jeta les yeux sur M. Rouher, non pour remplacer le brillant parleur, mais pour lui succéder comme un à peu près. D'ailleurs, on n'avait pas le choix; M. Rouher était seul, on le prit. Chargé du premier rôle, il éprouva d'abord quelque embarras, malgré son intarissable faconde; mais la servilité de la majorité législative lui facilita singulièrement la tâche; bientôt il devint maître de son instrument et entra en pleine possession du genre particulier de talent qu'on ne saurait lui contester.

Pendant six années, M. Rouher fut l'interprète constant de la désastreuse politique de son maître, le « ministre de la parole, » l'avocat en titre chargé de plaider toutes les causes et de faire pénétrer dans l'esprit de la France l'idée que le gouvernement ne pouvait commettre aucune faute, lorsqu'il était peu de fautes qu'il n'eût point commises. Pendant ce temps, il eut à lutter à la tribune contre une opposition faible par le nombre, grande par le talent, et qui revendiquait incessamment au nom du pays les libertés publiques que l'attentat de décembre avait supprimées. Au point de vue de la politique extérieure, M. Rouher eut à justifier, puis à défendre une des plus funestes entreprises de l'Empire, l'expédition du Mexique. Il soutint en pleine Chambre que cette expédition était « la plus grande pensée du règne. » Le 13 avril 1863, il disait : « J'ai dit et je répète que l'expédition française au Mexique a été une grande chose, qu'elle a conquis à la civilisation un grand pays. » Plus tard, il s'écriait : « Les renseignements fournis par M. Corta ont fixé la Chambre de la façon la plus précise sur la puissance des ressources du Mexique. Maximilien offre à ses prêteurs les plus solides garanties; l'armée française ne reviendra sur nos rivages que son œuvre accomplie et triomphante de toutes les résistances. » En même temps, il disait qu'on ne devait pas ajouter foi aux assertions sans autorité, sur les finances mexicaines, des orateurs de l'opposition, et par des affirmations mensongères il poussait vers la ruine des milliers de familles qui, confiantes en ses paroles, souscrivirent à l'emprunt mexicain. Pendant quatre sessions, cette expédition du Mexique fut le sujet des luttes oratoires les plus retentissantes; et lorsque tout fut consommé, lorsque, sur l'injonction des Etats-Unis, l'armée eut quitté le Mexique, livrant Maximilien à lui-même, M. Rouher entreprit de s'exonérer de la responsabilité qui pesait sur lui en parlant « de malheurs, d'illusions, de déceptions douloureuses. » Le ministre d'Etat ne fut pas plus heureux en défendant la politique de son maître en Allemagne. Après la défaite des Autrichiens à Sadowa, lorsque le gouvernement français eut laissé écraser l'Autriche dans l'espoir d'obtenir en échange de sa non-intervention des compensations territoriales sur les bords du Rhin, M. Rouher, qui n'avait cessé d'être un politique aveugle, répondit à un admirable discours de M. Thiers en exposant sa grotesque théorie des « trois tronçons, » en déclarant qu'au moment de la bataille de Sadowa il avait eu de « patriotiques angoisses, » mais que, réflexion faite, il trouvait la situation moins menaçante qu'avant la guerre austro-prussienne, qu'il « envisageait l'avenir avec un sentiment de profonde quiétude » et qu'il « n'y avait pas eu une seule faute commise » (16 mars 1867). Huit jours après avoir affirmé « qu'aucune complication à l'horizon ne menaçait les désirs communs de paix et de sympathie, » le clairvoyant ministre voyait surgir la grave question du Luxembourg qui, pendant un instant, rendit imminente une guerre avec la Prusse. Pour lui témoigner sa satisfaction, son maître lui donnait, le 13 juillet 1867, la grand'croix de la Légion d'honneur en diamants. Le 5 décembre de la même année, M. Rouher prononçait son célèbre discours sur la seconde expédition romaine, discours pompeux et boursouflé, dans lequel il donnait une assez triste idée de ses connaissances géographiques en appelant Genève « la cité des lacs, » et où, comme toujours, il émettait des affirmations que l'événement devait promptement démentir. « Un complot parti de la cité des lacs menaçait tous les trônes, s'écria-t-il; les miasmes fétides de la démagogie ont rasé le sol de Paris; la presse révolutionnaire s'est élevée contre l'intervention; l'empereur, en volant au secours de la papauté, a réprimé une révolution éhontée, sans limites dans ses espérances comme dans son audace... Il y a un dilemme : le pape a besoin de Rome pour son indépendance; l'Italie aspire à Rome, qu'elle considère comme un besoin impérieux de son unité. Eh bien! nous le déclarons au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Jamais! non jamais! jamais! »

C'est avec la même phraséologie pâteuse, toujours applaudie par une majorité imbécile, et avec son éternel aplomb de pontife parlant *ex cathedra*, que M. Rouher défendit la politique intérieure du gouvernement. Ce même homme qui disait au club d'Issoire, le 12 avril 1848 : « Les idées nouvelles peuvent faire le bonheur de mon pays; je m'y dévouerai avec énergie; je veux la liberté de réunion pleine et entière. Les clubs doivent être les organes de la volonté du peuple; ils sont chargés de son instruction; ils sont indispensables, etc.; » ce même homme se montra, au pouvoir, l'acharné défenseur du despotisme, combattit avec ardeur les idées de liberté politique et de contrôle parlementaire et se borna à donner au pays la seule liberté compatible avec les institutions de l'Empire, celle de la boulangerie, à laquelle, par un effort suprême de magnanimité, on ajouta la liberté des théâtres. Cela fait, la France devait se déclarer satisfaite et toute autre revendication devenait anarchique aux yeux du grand politique auvergnat. Mais ce n'était point l'avis du petit groupe de l'opposition qui représentait au Corps législatif l'opinion de la partie éclairée de la nation. M. Rouher trouva dans MM. Thiers, J. Favre, Picard, etc., des adversaires toujours sur la brèche et toujours prêts à percer à jour ses sophismes, enguirlandés de phrases pompeuses et ronflantes. Parmi ses discours, nous citerons ceux qu'il prononça pour définir son rôle dans l'action gouvernementale (11 janvier 1864), pour défendre les candidatures officielles (14 janvier 1864), pour demander le maintien de la loi draconienne de 1852 sur la presse et repousser toute réforme sur la matière (31 mars 1865), contre la nomination des maires pris dans le sein du conseil municipal (6 avril 1865), pour défendre les traités de commerce contre M. Pouyer-Quertier (9 mars 1866), etc. Cependant le pays se prononçait de plus en plus pour des réformes à apporter dans le régime dictatorial.

Le 19 janvier 1867, l'empereur publia ces fameuses promesses libérales qui devaient être si mal tenues. Tout le monde s'attendait à ce que M. Rouher allait quitter le ministère d'Etat, car il avait constamment soutenu la politique de compression; il avait maintes fois déclaré solennellement que de telles réformes seraient l'abomination de la désolation; mais il en fut de ces questions comme de la liberté commerciale, de la contrainte par corps et de tant d'autres choses que dans le cours de sa carrière il avait tour à tour attaquées et défendues avec le même sang-froid. Lui-même se chargea d'expliquer devant le Sénat le secret de ses tergiversations, dans une réponse étonnante qui peint un homme et un régime. Il s'agissait précisément des réformes en question. « Jusqu'au dernier jour, dit M. Rouher, jusqu'à la dernière heure, j'ai défendu devant les pouvoirs publics le décret de 1852, tant que le chef de l'Etat a jugé nécessaire de le maintenir. » (Séance du 7 mai 1868.) En d'autres termes, il s'était opposé aux mesures libérales tant que son « auguste » client s'y était opposé; le client changeant d'avis, l'avocat ministre n'avait plus aucun motif pour persévérer dans son opinion. Pour cet homme de dossier et non de principes, le gouvernement n'était qu'un plaideur qui, à des époques différentes, avait eu deux procès en sens inverse; il était pour le gouvernement l'avocat qui avait gagné ces deux procès. Ce fut là toute la moralité de ce personnage.

Dans un autre discours prononcé le 26 février 1867, également au sujet du décret du 19 janvier, il avait fait intervenir le chef de l'Etat, lui traçant un programme « sur toutes les libertés sœurs, » et il terminait sa harangue par ces paroles : « Nous avons conduit le pays graduellement, chaque année, à des destinées meilleures. » Cette affirmation audacieuse fut vertement relevée par M. Emile de Girardin, qui paya sa témérité de 5,000 fr. d'amende (6 mars 1867).

Lors du remaniement ministériel du 20 janvier, M. Rouher avait conservé son poste de ministre d'Etat, auquel il joignit le portefeuille des finances. Les familiers affirmèrent qu'au moment de la crise il avait offert sa démission; mais cela est douteux. Dans tous les cas, il n'avait vraisemblablement pas beaucoup insisté, et tout l'effort qu'il fit ce fut de faire avorter, autant qu'il le put, les réformes annoncées, en les retardant d'abord, ensuite en les dénaturant. Du moins, c'est une opinion générale qu'il n'a pas été étranger à ce résultat. Il était d'ailleurs tout-puissant, par le besoin qu'on avait de lui. A la fois ministre de la parole et de l'action, « vice-empereur, » selon l'expression de M. Emile Ollivier, il continua à exercer une autorité toute-puissante dans le gouvernement et sur la majorité, et, dans les discussions relatives aux lois sur le droit d'interpellation, sur la substitution de la juridiction correctionnelle à l'arbitraire administratif dans le régime de la presse et sur le droit de réunion, il ne cessa de déclarer que le pays avait autant et plus de liberté qu'il n'en demandait et qu'il n'en pouvait supporter. Le 15 octobre 1867, il adressa au chef de l'Etat une curieuse lettre, publiée en 1870 avec les *Papiers* trouvés aux Tuileries, et dans laquelle il passait en revue les candidats possibles au portefeuille de l'intérieur. Contrairement à son avis, M. Pinard, appuyé par l'impératrice Eugénie, fut désigné pour ce portefeuille dans la modification ministérielle du 3 novembre suivant. Malgré l'adjonction de son bouillant lieutenant, il n'en continua pas moins à jouer le premier rôle dans les débats des Chambres et prononça des discours sur la loi militaire (27 décembre 1867), sur la loi contre la presse, où il exposa les irrésolutions du gouvernement (4 février 1868), sur les traités de commerce (19 et 20 mai), sur les obligations mexicaines (28 juillet), discussion pendant laquelle il eut une vive altercation avec M. Jules Favre sur le budget de Paris et les traités passés par le préfet de cette ville avec le Crédit foncier (février-mars 1869), etc. A l'approche des élections de mai 1869, M. Rouher déclara nettement qu'il maintiendrait les candidatures officielles et que « le gouvernement resterait fidèle à la majorité, comme la majorité avait été fidèle au gouvernement. » Les nouvelles élections au Corps législatif, en mai 1869, avaient profondément remué le pays, et la majorité même s'était modifiée au contact des électeurs; tout indiquait qu'elle serait moins maniable et moins servile. Dès les premières séances, le tiers parti prépara une demande d'interpellation pour réclamer la responsabilité ministérielle et des libertés parlementaires et recueillit 116 signatures (juillet 1869). D'un autre côté, la gauche préparait aussi des interpellations qui causaient beaucoup d'inquiétude au gouvernement. Brusquant la solution, l'empereur envoya au Corps législatif un message pour promettre quelques réformes; mais, par un de ces coups de théâtre familiers au gouvernement, le Corps législatif fut prorogé (13 juillet) avant l'achèvement de la vérification des pouvoirs, en même temps que le ministère donnait sa démission le 17 juillet. Un nouveau ministère fut formé, composé en majorité de ses anciens membres et de quelques hommes secondaires. M. Rouher restait en dehors de la combinaison et le ministère d'Etat était supprimé; mais il était évident que tout se faisait par son influence. Il fut nommé président du Sénat le 20 juillet 1869. Adversaire des réformes promises, il se trouvait ainsi chargé de préparer leur éclosion, de concert avec le Sénat. Les malheureuses réformes étaient en bonnes mains!

Le 2 août, le Sénat ayant ouvert sa session pour discuter le sénatus-consulte qui modifiait la constitution, M. Rouher prononça un discours dans lequel il applaudit, selon son habitude, aux réformes proposées et « à l'heureux accord entre le gouvernement et le Corps législatif. » — « Vouloir que la France restât stationnaire, pendant que les doctrines libérales prenaient possession de l'Europe entière, dit-il, aurait été méconnaître la loi nécessaire de notre influence dans le monde... Selon une auguste parole, l'Empire est assez populaire pour s'entendre avec la liberté et assez fort pour préserver la liberté de l'anarchie. » Cette palinodie ne pouvait surprendre personne, tant son auteur était coutumier du fait. M. Rouher s'occupait de préparer sa rentrée dans le cas où l'on verrait s'établir l'Empire pseudo-libéral. Sous le ministère Forcade, il continua à conserver son influence dans les conseils du chef de l'Etat. Au Sénat, on remarqua particulièrement, dans le discours qu'il prononça sur les sénateurs morts dans l'année, les paroles par lesquelles il protestait contre « la suprême témérité » de Sainte-Beuve (3 décembre 1869).

Lors de la formation du ministère du 2 janvier 1870, qui amena au pouvoir M. Emile Ollivier, un des plus ardents adversaires de l'ex-vice-empereur, ce dernier perdit ostensiblement toute son influence; mais

il n'en conserva pas moins une influence très-réelle, et il était de notoriété que le chef de l'Etat le consultait souvent. En un mot, il restait debout et il apparaissait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme l'en-cas de l'Empire autoritaire, l'homme d'Etat désigné pour l'éventualité d'un retour au régime dictatorial. Il fit une sourde résistance à la politique de M. Ollivier, et, lorsqu'il fut question d'un nouveau sénatus-consulte devant encore modifier la constitution, ce fut lui qui fit prévaloir l'idée de le faire ratifier par une grande manifestation plébiscitaire, et M. Ollivier, d'abord hostile à ce factice appel au peuple, céda pour conserver son portefeuille. A la même époque, le président du Sénat défendit devant cette assemblée les traités de commerce, alors vivement attaqués, et se prononça contre les admissions temporaires proposées par M. Buffet, ministre des finances.

Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, M. Rouher fit le rapport sur les projets de loi présentés par le gouvernement pour ouvrir des crédits et appeler à l'activité la garde nationale mobile (16 juillet 1870) et, le même jour, à la tête du Sénat, il se rendit à Saint-Cloud pour exprimer au chef de l'Etat les sentiments patriotiques avec lesquels cette assemblée avait accueilli la déclaration de guerre. « Depuis quatre années, dit-il, l'empereur a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires. Grâce à vos soins, la France est prête, sire... Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche. » Comme toujours, l'événement devait donner un démenti, mais cette fois un démenti terrible pour la France, au langage de cet homme qui, au pouvoir pendant quatorze ans, ne se rendait même pas compte de l'état de notre armée. Après nos premiers désastres, lorsque le ministère du comte de Palikao eut succédé au ministère Ollivier (10 août), M. Rouher se rendit au camp de Châlons auprès de son maître, tombé dans une torpeur stupide et ne sachant que résoudre. Comprenant que le retour de cet homme à Paris était politiquement impossible, il s'attacha, conformément au plan du général Palikao, à lui montrer la nécessité de conduire l'armée de Châlons de façon à essayer de faire sa jonction avec celle de Bazaine. Il revint ensuite à Paris, où il se trouvait lors de la révolution du 4 septembre. Ce jour-là, il présida pour la dernière fois le Sénat, dont les membres se dispersèrent après une courte séance.

M. Rouher, qui avait une si grande part de responsabilité dans la désastreuse politique de l'Empire, jugea prudent de quitter la France et de se rendre en Angleterre. Au moment de s'embarquer à Calais, il fut reconnu, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se soustraire aux huées de la multitude. Au mois d'octobre suivant, il fonda à Londres un journal, la *Situation*, dans lequel il déclara « seul légitime le gouvernement de la régente Eugénie, » et invita le Sénat et le Corps législatif à se réunir dans une ville de province pour y prendre la direction des affaires. Pendant qu'il se livrait à de puériles déclamations dans le vide, les Prussiens s'emparaient de son château de Cerçay et y trouvaient un grand nombre de papiers d'Etat et de pièces diplomatiques qui furent envoyés à Versailles, où se trouvait le roi de Prusse. Lorsque, après le vote des préliminaires de paix et la proclamation par l'Assemblée de la déchéance des Bonapartes, Napoléon III quitta l'Allemagne et alla se fixer à Chiselhurst, M. Rouher accourut auprès de son ancien maître, qui lui avait conservé toute sa confiance, et il concerta avec lui tout un plan de campagne ayant pour objet de préparer les voies à une restauration de l'Empire. Peu après, il partit pour la France avec M. Chevreau. Il se trouvait à Boulogne lorsque éclata à Paris l'insurrection du 18 mars. La population, informée de sa présence dans cette ville, se porta sous ses fenêtres en poussant des cris menaçants, et M. Thiers, alors chef du pouvoir exécutif, ordonna d'arrêter l'ancien ministre et de le transférer à Arras, d'où il gagna la Belgique.

Malgré l'accueil peu encourageant qu'il avait reçu à Boulogne, M. Rouher avait hâte de rentrer en scène. Dès la fin de juin, il posait sa candidature à l'Assemblée nationale dans la Charente-Inférieure pour l'élection du 8 juillet 1871. Il se présentait comme le défenseur de la liberté du commerce et en appelait au verdict du suffrage universel pour la constitution du gouvernement définitif de la France. Bien que ce département passât pour inféodé à la cause du bonapartisme, M. Rouher échoua. Comme il voulait à tout prix entrer à la Chambre, M. Séverin Abbatucci, député de la Corse, consentit au mois d'août à donner sa démission pour lui laisser un siége vacant. En ce moment, la Corse, où dominait l'élément bonapartiste, était activement travaillée par les meneurs impérialistes. Les troubles qui eurent lieu dans l'île, au commencement d'octobre, à l'occasion des élections au conseil général et de la nomination du prince Napoléon comme membre de ce conseil, déterminèrent le gouvernement à ajourner la convocation des électeurs jusqu'au 11 février 1872. Le 19 du mois précédent, M. Rouher avait lancé sa circulaire. Dans ce document ampoulé et violent, l'ex-ministre dirigeant d'une politique qui avait été si fatale à la France, payant tout à coup d'audace, n'hésitait point à dire : « Cette élection n'est pas simplement un choix entre deux concurrents politiques; elle reçoit des faits qui l'ont précédée un caractère exceptionnel, engage des questions de dignité et d'honneur et doit être un verdict prononcé sur certains actes et certains hommes. Mon nom est un symbole; ma candidature est celle d'un ami de l'exil et du *malheur;* elle s'adresse à la *noblesse* et à la *fierté* de vos sentiments. » L'agitation la plus grande régna en Corse pendant toute la période électorale et de graves désordres éclatèrent sur plusieurs points. Enfin, le 11 février, M. Rouher fut élu député par 36,026 voix contre 8,796 données à M. Pozzo di Borgo, candidat orléaniste, et 6,511 données au candidat républicain, M. Savelli. Dans un rapport adressé à la Chambre sur cette élection, le préfet Dauzon montra, avec preuves à l'appui, que la nomination de M. Rouher « avait le caractère d'une véritable conspiration en faveur de l'Empire, » et que « les fonctionnaires de la Corse étaient dévoués au régime déchu et ouvertement hostiles au gouvernement. » Le 8e bureau de l'Assemblée, chargé de la vérification des pouvoirs du nouveau député, se décida pour l'ajournement; puis, craignant qu'un nouvel appel aux électeurs causât de nouveaux troubles, se décida, malgré de flagrantes irrégularités, à proposer de valider l'élection, ce qui eut lieu.

Le 7 mai 1872, M. Rouher déposa une demande d'interpellation au sujet du rapport fait par la commission des marchés, et le 14 du même mois il prit la parole à propos de la convention postale avec l'Allemagne. Ce fut le 21 mai que s'ouvrit le débat sur les marchés conclus à la fin de la guerre par le gouvernement impérial. M. Rouher prononça un long plaidoyer dans lequel il eut recours, sans aucun succès, à ses anciens procédés oratoires, à sa phraséologie emphatique, pâteuse et sans chaleur. Il provoqua les rires ironiques de la Chambre lorsqu'il parla « d'honneur national et de moralité publique, » et s'attira une foudroyante réplique de M. d'Audiffret-Pasquier. Le lendemain, il prononça un nouveau discours sur le même sujet et ne fut pas plus heureux. Toutes ses vieilles ficelles oratoires, ses appels frénétiques et émus aux sentiments de confiance de la Chambre, ces brevets de loyauté et de patriotisme qu'il se décernait à lui-même, tous ces procédés factices qui lui avaient jadis si bien réussi ne pouvaient plus avoir de prise sur une assemblée qui avait dû liquider la banqueroute de l'Empire et l'abandon d'une partie du territoire. Le 1er juillet, M. Rouher, ayant voulu parler sur les matières premières, souleva un violent orage dans l'Assemblée et ne put achever son discours.

Pendant quelque temps, M. Rouher cessa de prendre part aux débats de l'Assemblée et se borna à voter avec la droite. Au mois de mai 1873, il entra, avec les quelques députés de son parti, dans la coalition des groupes monarchiques de la Chambre qui, sous la direction de M. de Broglie, renversèrent M. Thiers du pouvoir. M. de Broglie, devenu le chef du ministère de combat, trouva un chaleureux appui dans M. Rouher, et, en échange de ce touchant concours, les bonapartistes se virent réintégrer dans la plupart de leurs anciennes fonctions, dans l'administration et dans les municipalités. Le 5 novembre 1873, M. Rouher appuya une proposition d'appel au peuple faite par M. Eschassériaux, reprit la même thèse le 19 novembre, à l'occasion de la discussion sur le septennat, et s'abstint de voter sur le projet de loi relatif à la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

A cette époque, M. Rouher avait complétement réorganisé le parti bonapartiste qui partout, dans le pays, relevait audacieusement la tête et annonçait hautement une nouvelle et prochaine édition du 2 décembre. Les menées de ce parti avaient commencé à se produire dès le commencement de 1871. A peine de retour à Paris, M. Rouher forma un comité ayant pour objet, non-seulement de créer une agence de correspondance avec Chiselhurst, mais encore d'ouvrir, sous la direction d'hommes dévoués à sa cause, une campagne de presse et de publicité destinée à effacer l'impression que le public avait conservée des désastres causés par l'Empire. Ce comité, présidé par M. Rouher, resta purement consultatif jusqu'à la mort de Napoléon III (9 janvier 1873); mais, à partir de cette époque, il devint réellement directeur, et M. Rouher y joua un rôle presque souverain, organisant la presse du parti, faisant distribuer une foule de brochures et de photographies, organisant dans tout le pays, à l'aide des anciens conseillers d'Etat, des anciens préfets et sous-préfets, des fonctionnaires de tout genre affiliés au parti, non-seulement une vaste propagande, mais encore un personnel gouvernemental secret, prêt, à un moment donné, à mettre la main sur le pays. En même temps que, grâce à l'entière latitude que lui laissait le ministère dit de l'ordre moral, M. Rouher constituait la plus menaçante affiliation, il devenait le ministre dirigeant *in partibus*, le conseiller tout-puissant de l'ex-prince impérial et faisait éliminer du conseil de Chiselhurst le prince Napoléon, représentant le bonapartisme soi-disant démocratique et libre penseur. Ce fut M. Rouher, dit-on, qui écrivit le discours manifeste prononcé, le 15 août 1873, par l'ex-prince impérial, à l'occasion de la manifestation bonapartiste qui eut lieu à cette époque à Chiselhurst, et qui composa également le discours du 16 mars 1874, prononcé par le même personnage en réponse à l'allocution du duc de Padoue, venu avec un assez grand nombre de fidèles du parti pour célébrer la prétendue majorité du jeune prince, alors âgé de dix-huit ans.

Depuis longtemps déjà, les menées auxquelles se livraient les bonapartistes, sous la direction de M. Rouher, inquiétaient vivement le pays, lorsqu'un incident vint éventer le vaste complot qui se tramait dans l'ombre et dont on était loin de connaître la savante organisation. Le 9 juin 1874, le député Girerd présentait à l'Assemblée une pièce d'où paraissait résulter l'existence d'un comité de l'appel au peuple qui avait activement fonctionné lors de l'élection du candidat bonapartiste, M. de Bourgoing, dans la Nièvre, et il demandait une enquête. M. Rouher prit alors la parole, protesta contre l'existence d'un comité de l'appel au peuple et ajouta : « *Je déclare sur l'honneur* qu'à ma connaissance il n'en existe pas. » Cependant l'enquête fut ordonnée, et la justice fut chargée de découvrir s'il y avait un comité central de l'appel au peuple à Paris et quelle part ce comité avait prise à l'élection de la Nièvre. Les perquisitions faites à cette occasion amenèrent la découverte de pièces importantes; mais le ministère public ne crut pas devoir poursuivre. Ce fut alors que l'Assemblée nationale, désireuse de connaître toute la vérité, nomma une commission parlementaire chargée de faire elle-même une enquête (23 décembre 1874). Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, M. Rouher prononça un discours dans lequel il nia encore une fois l'existence du comité présidé par lui depuis 1871. Malgré le mauvais vouloir du ministre de la justice Tailhand, qui refusa de communiquer des pièces provenant de la première enquête, la commission put enfin faire une pleine lumière. Le préfet de police, M. Léon Renault, appelé devant elle le 20 et le 25 janvier 1875, exposa longuement l'organisation et les menées du comité que dirigeait M. Rouher. Cette déposition, publiée avec plusieurs autres, et le rapport de M. Savary produisirent la plus profonde impression dans le pays. Le 25 février suivant, malgré M. Rouher et ses amis, l'Assemblée votait la constitution qui organisait le gouvernement républicain, et le parti bonapartiste, démasqué, subissait un échec qui, nous l'espérons pour l'honneur et la grandeur de la France, sera définitif.

ROUI, IE (rou-î) part. passé du v. Rouir. Qui a subi le rouissage : *Du lin, du chanvre* ROUI.

— s. m. Action de rouir : *La chaleur accélère le* ROUI. *Les mauvais* ROUIS *diminuent la récolte d'un sixième, et ce qui reste est faible et usé.* (Lenormant.)

— *Sentir le roui*, Avoir un mauvais goût, qui vient de la malpropreté du vase où s'est opérée la cuisson : *Ce ragoût* SENT LE ROUI.

ROUILLAC, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Angoulême, sur une colline au pied de laquelle la Nouère prend sa source; pop. aggl., 957 hab. — pop. tot., 2,344 hab. L'église, qui appartient au style roman fleuri, est surmontée d'un clocher octogonal. Dans les environs se trouvent les ruines d'une commanderie de templiers. Rouillac est un des centres de la production et du commerce des eaux-de-vie de Cognac.

ROUILLARD (Pierre-Louis), sculpteur animalier, né à Paris en 1820. Il suivit les cours de l'école municipale, y étudia le dessin et la sculpture et remporta, en 1835, un grand prix. Admis alors à l'École des beaux-arts, il eut pour maître Cortot, fit des progrès rapides et s'adonna d'une façon spéciale à la sculpture d'animaux. Artiste habile, sérieux, connaissant à fond l'anatomie de ses modèles, M. Rouillard a acquis une réputation méritée à la suite des maîtres du genre, Barye, Frémiet, etc. Il a obtenu une 3e médaille en 1842, un rappel en 1861 et la croix de la Légion d'honneur en 1866. Nous citerons, parmi les œuvres qu'il a exposées : *Une lionne* (1837); *Dromadaire* (1838); *Chien roquet*, *Etude de daim* (1840); *Un lion* (1841); *Chasse au sanglier* (1842); *Dromadaire courbé*, *Buffle couché*, *Chien de Terre-Neuve* (1844); *Etude de lévrier*, *Buste de M. Félix Clément* (1845); *Enfant, chèvre et chevreau* (1847); *Lion d'Algérie*, *Tête de lion*, *Buste de M. Geoffroy* (1848); *Lion*, *Lionne* (1849); *Chien griffon écossais* (1850); *Renards et lapins* (1852); *Hallali sur pied d'un dix-cors* (1853); *Attelage de bœufs* (1855); *Chienne dogue* (1859); *Coupe pour les concours régionaux*, *Aigle* (1861); *Ajax*, tête de cheval (1863); *Chien lévrier*, *Hallali* (1864); *Combat d'un lion et d'un tigre*, *Combat de taureaux*, pour une frise du palais de Belerbey, appartenant au sultan (1865); *Vache* (1866); *Squelette de cheval arabe*, *Lion* (1867); *Vache* (1869); *Combat de taureaux*, *Tigre* (1870); *Tigre* (1872); *Cheval et jaguar* (1873); *Combat de taureaux* (1874), etc. Citons encore de lui : quatre groupes d'animaux en bronze pour les écuries du nouveau Louvre (1859); des *Aigles*, au théâtre de l'Opéra; des *Lions* pour le pont d'Arles (1868), etc.

ROUILLASSE (LA), domaine de France (Charente), dans la commune de Soubise, aux environs de Rochefort. Il doit sa renommée à deux sources d'eaux minérales, particulièrement utiles dans les maladies causées par l'affaiblissement des organes et les engorgements qui en sont la suite.

ROUILLE s. f. (rou-lle; *ll* mll. — Ce mot paraît représenter une forme diminutive *rubigilla*, du latin *rubigo*, rouille, venu de *ruber*, rouge. Cependant les formes provençales *rozilh, ruzil* paraissent donner quelque crédit à l'étymologie proposée par Huet, qui rattache le mot rouille à un type latin *rodicula*, de *rodere*, ronger, ou bien à la dérivation conjecturée par Scheler du moyen haut allemand *rot*, allemand moderne *rost*, rouille, mot probablement identique avec l'allemand *roth*, rouge). Oxyde de fer, de couleur rougeâtre, qui se produit à la surface de ce métal : *La* ROUILLE *mange, ronge le fer.* (Acad.) *La* ROUILLE *empêchait de tourner les girouettes.* (Th. Gaut.)

La *rouille* mord l'armure appendue aux crochets.
A. BARBIER.

‖ Nom donné à divers corps qui se forment à la surface de certains métaux, comme la rouille à la surface du fer : *La* ROUILLE *du cuivre est verte. La* ROUILLE *du plomb est blanche.*

— Partie du tain d'une glace altérée par l'humidité.

— Fig. Cause de destruction ou d'inertie progressive : *L'ennui est une* ROUILLE *qui ronge tout.* (Barthél.) *L'oisiveté est la* ROUILLE *de l'âme.* (De Lévis.) ‖ Vice permanent, persistant : *La* ROUILLE *des préjugés. La* ROUILLE *de l'ignorance. La* ROUILLE *de l'ancienne barbarie subsiste encore.* (Volt.) *Les plaidoyers de Patru sont imprégnés de la* ROUILLE *du pédantisme.* (Laharpe.)

— Art vétér. Un des noms de la clavelée des moutons.

— Agric. Maladie qui se développe sur les blés et sur quelques autres végétaux, et qui est produite par un champignon parasite : *On a aussi attribué la* ROUILLE *aux rosées du printemps.* (Bosc.) ‖ Couche de terre argileuse qui couvre les végétaux inondés.

— s. m. Techn. Mordant composé avec un sel ferrique, qu'on emploie dans la teinture en noir. ‖ *Bain de rouille*, Nitrosulfate de fer qu'on emploie pour restituer à la soie le poids qu'elle a perdu dans le décreusage.

— **Encycl.** Chim. La *rouille* est un oxyde de fer hydraté renfermant des traces d'ammoniaque. Dès qu'une tache de *rouille* s'est produite à la surface d'une pièce de fer, celle-ci ne tarde pas à être envahie tout entière, si elle se trouve placée dans des conditions atmosphériques convenables. D'ordinaire, on explique cette production rapide de l'oxyde de fer de la manière suivante : on admet que la *rouille* et le fer constituent les deux pôles d'un couple voltaïque sous l'influence duquel l'eau est décomposée en produisant de l'oxygène qui se porte sur le fer, lequel est la partie électro-positive de l'élément. Ce qui est certain, c'est que l'air intervient dans la réaction, car on peut conserver indéfiniment des aiguilles de fer bien décapé dans de l'eau distillée privée d'air par l'ébullition. Ce qui paraît certain aussi, c'est que l'acide carbonique de l'air joue un rôle important dans la production de la *rouille.*

La *rouille* ne se produit pas seulement à la surface du fer; elle attaque également la masse du métal et celui-ci, après un temps assez long, peut se trouver entièrement transformé. Or, la *rouille* est une matière friable, complétement dépourvue des propriétés remarquables qui font employer le fer à des usages innombrables; sa production est donc extrêmement nuisible et ne tarde pas à mettre hors d'usage les pièces métalliques. On a, dès lors, cherché à empêcher sa production. Pendant longtemps on s'est borné, pour cela, à recouvrir le fer d'une couche d'un corps gras ou d'un vernis imperméable. Une pratique fort suivie aujourd'hui encore consiste à l'enduire d'une peinture au minium. Ces moyens peuvent être employés dans certains cas, mais lorsque les pièces métalliques à préserver sont exposées à des frottements capables d'enlever les enduits qui les recouvrent, on est forcé de recourir à d'autres procédés.

Dans quelques cas particuliers, on peut empêcher l'oxydation du fer en plongeant celui-ci dans une solution alcaline : dans de l'eau de chaux, dans des carbonates alcalins, dans du borax, dans de la potasse, dans de la soude, etc. Il suffit, par exemple, que $\frac{1}{500}$ de carbonate de soude soit ajouté à de l'eau pour que le fer puisse se conserver parfaitement inaltéré dans celle-ci. Mais ce mode opératoire est, nous le répétons, peu applicable généralement; il n'en est pas de même des suivants.

On a imaginé de recouvrir le fer d'une couche d'un métal différent inaltérable à l'air; on obtient ainsi des pièces qui jouissent à la fois des avantages de dureté, de ténacité et de solidité propres aux pièces en fer et des avantages d'inaltérabilité propres au métal qui forme la couverte. Les métaux que l'on

emploie d'ordinaire à cet usage sont l'étain et le zinc.

Le fer recouvert d'étain ou fer-blanc est celui qu'on a fabriqué en premier lieu. On trouvera au mot ÉTAMAGE ce qui se rapporte à sa fabrication. Nous dirons seulement ici quelle est sa résistance à la production de la *rouille.* Quand les pièces de fer-blanc sont étamées de toutes parts, quand leur surface est couverte d'une couche d'étain qui ne présente aucune solution de continuité, elles sont tout à fait inaltérables par les agents atmosphériques. Mais si, en quelque partie de leur surface, par le fait de l'usure ou par toute autre cause, le fer vient à être mis à nu, alors il se *rouille* immédiatement et la pièce se trouve assez rapidement détruite, beaucoup plus rapidement que si elle n'avait pas été étamée. Ce fait s'explique très-aisément. Le fer et l'étain constituent un couple voltaïque assez énergique dans lequel le fer, étant électro-positif, fixe l'oxygène de l'eau et s'oxyde rapidement.

Il n'en est pas de même du fer zingué ou fer galvanisé, comme on l'appelle généralement. Le fer galvanisé s'obtient très-facilement. Il suffit de décaper les pièces à recouvrir de zinc, de les laver, de les sécher, puis, après les avoir saupoudrées de sel ammoniac, de les plonger pendant quelques instants dans un bain de zinc fondu; les deux métaux s'allient l'un à l'autre et une couche de zinc métallique se trouve ainsi intimement soudée sur toute la surface du fer. On termine en frottant la pièce avec de la sciure de bois, pour enlever l'oxyde de zinc qui se forme en petite quantité à la surface, quand on la retire chaude du bain métallique. Cette opération présente bien quelques inconvénients : le zinc, en s'alliant au fer, diminue un peu la ténacité de celui-ci; de plus, une couche assez épaisse de zinc se déposant sur les objets, il en résulte une déformation sensible et un empâtement de leurs détails. Malgré ces défauts, le zingage du fer, imaginé par Malouin et perfectionné par Sorel, présente de tels avantages qu'il est aujourd'hui presque universellement employé. C'est que le fer zingué est tout à fait préservé de la *rouille.* Une portion du fer vient-elle à être dénudée, les choses se passent d'une manière opposée à celle que nous avons signalée pour le fer-blanc; tandis que, dans ce cas, les deux métaux formaient un couple dans lequel le fer jouait le rôle électro-positif, dans le cas du fer zingué, au contraire, le fer joue le rôle électro-négatif, de telle sorte que, dans ce second cas, c'est le zinc que s'oxyde et non le fer. C'est là un fait d'électro-chimie analogue à celui que Davy appliqua, le jour où il proposa de souder de petits morceaux de zinc sur les lames de cuivre avec lesquelles on forme le doublage des navires, dans le but d'empêcher l'oxydation de ces lames.

Actuellement, le procédé de zincage que nous venons d'indiquer est presque exclusivement employé. Ruolz a proposé cependant de zinguer le fer par les procédés électriques, par les procédés de la galvanoplastie. On a ainsi l'avantage de rendre le fer inaltérable sans lui enlever ses propriétés, puisqu'il ne se forme aucun alliage et que la couche de zinc peut, d'ailleurs, être déposée aussi mince et aussi régulière que possible. Il est probable qu'en raison de ces avantages du zingage galvanique, la méthode de Malouin sera prochainement délaissée.

Le zingage peut être utilisé pour empêcher la production de la *rouille* dans une foule de cas. Toutefois, lorsque les pièces de fer doivent être soumises à une température élevée, il présente des inconvénients. Pour les objets d'ornement, on préserve le fer de la *rouille* en le dorant, ou en le couvrant par la galvanoplastie d'une couche de cuivre à laquelle on donne ensuite la teinte du bronze oxydé.

La *rouille* a été utilisée en médecine comme médicament ferrugineux. Son usage est aujourd'hui à peu près abandonné.

On donne quelquefois par extension le nom de *rouille* à diverses altérations qui se produisent à la surface des métaux autres que le fer, lorqu'ils sont exposés à l'air humide. Ainsi on nomme *rouille* de cuivre le vert-de-gris, *rouille* de plomb le carbonate de plomb ou céruse, etc.

— Agric. La *rouille,* due à des champignons microscopiques du genre *uredo,* se développe sur les tiges et les feuilles des graminées, sous forme de petits points ovales, légèrement proéminents, jaunes, pulvérulents; au microscope, les spores paraissent arrondies, lisses et dépourvues de pédicelles. La grosse *rouille,* vulgairement appelée rouge par les cultivateurs, se distingue de la précédente en ce qu'elle forme des coussinets assez gros, ovales, parallèles à la direction des fibres des feuilles dont ils fendent l'épiderme, et d'où l'on voit sortir une abondante poussière de couleur orangée, qui prend plus d'intensité encore avec l'âge, mais sans passer au noir, comme on l'a prétendu. Quand ces cryptogames se développent en grande quantité, ils nuisent beaucoup aux céréales, qui, arrêtées dans leur développement, produisent des chaumes plus courts et des épis plus maigres.

ROUILLE ou **ROUILLÉ,** célèbre imprimeur français. V. ROVILLE.

ROUILLÉ, ÉE (rou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Rouiller. Qui a de la rouille : *Fer* ROUILLÉ. *Epée* ROUILLÉE. *Les hommes sont comme des girouettes, qui ne se fixent que quand elles sont* ROUILLÉES. (Volt.)

> On voit leurs mains tristement occupées
> A ranimer, sur un grès plat et rond,
> Le fer *rouillé* de leurs vieilles épées.
>
> VOLTAIRE.

— Fig. Altéré, affaibli faute d'exercice : *Esprit* ROUILLÉ. *Mémoire* ROUILLÉE. *Je suis un peu* ROUILLÉ *sur ces matières.* (Volt.) *Les jambes du maître de danse se sont* ROUILLÉES. (Champfleury.)

— Pathol. *Crachats rouillés,* Crachats dont la couleur approche de celle de la rouille.

— Agric. Qui est attaqué de la rouille : *Avoine* ROUILLÉE. *Haricots* ROUILLÉS. ‖ Se dit des foins qui, par suite d'une inondation, sont couverts d'une couche de terre argileuse : *Les foins* ROUILLÉS *sont totalement impropres à la nourriture des bestiaux.* (Bosc.)

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre.

— s. f. Bot. Phalène de l'aubépine.

ROUILLÉ, village et commune de France (Vienne), canton de Lusignan, arrond. et à 32 kilom. de Poitiers; pop. aggl., 369 hab. — pop. tot., 2,684 hab. Eglise en partie romane.

ROUILLÉ (Pierre-Antoine), diplomate français, né vers 1640, mort à Paris en 1712. Il était président à la chambre des comptes lorsqu'en 1697 Louis XIV le nomma ambassadeur de France à Lisbonne. Il montra dans des circonstances difficiles une rare habileté, sut négocier avec Pierre II, circonvenu par les Anglais et les Hollandais, un traité qui assurait à la France l'alliance du Portugal au moment où les affaires de la succession d'Espagne faisaient liguer la plus grande partie de l'Europe contre Louis XIV (18 juin 1701), fut ensuite envoyé de Lisbonne à La Haye près de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, placé par Philippe V comme vicaire général à la tête du gouvernement des Pays-Bas (1704), et enfin fut désigné par Louis XIV comme ministre plénipotentiaire pour conférer avec les députés des états généraux sur les moyens de rétablir la paix (1709). Ses efforts pour obtenir des conditions acceptables furent infructueux, mais à son retour il n'en fut pas moins créé conseiller d'Etat et comte de Jouy. Saint-Simon, qui a raconté en détail ses négociations en Portugal et en Hollande, fait un grand éloge de son caractère, de son habileté et de sa droiture.

ROUILLÉ DU COUDRAY (Hilaire), frère du précédent, homme politique français, né à Paris en 1652, mort dans la même ville en 1729. Après avoir été procureur général à la cour des comptes, il entra dans le ministère du duc de Noailles (1701) comme directeur des finances. Le duc, homme de plaisir, comptait sur lui pour le débarrasser du souci des affaires, mais Rouillé du Coudray joignait à une vaste capacité des goûts non moins vifs pour la débauche, et l'administration tomba dans le plus complet désarroi. Une incartade qu'il commit à l'un des bals masqués du Régent, étant absolument ivre de champagne, causa sa disgrâce (1719). « C'était, dit Saint-Simon, un rustre brutal, bourru, plein d'humeur, qui sans vouloir être insolent en usait comme font les insolents, dur, d'accès insupportable, à qui les plus secs refus ne coûtaient rien et qu'on ne savait comment voir ni prendre. Au reste, bon esprit, savant et capable, mais qui ne se déridait qu'avec les filles et entre les pots, où il n'admettait qu'un petit nombre de familiers obscurs. » J.-B. Rousseau a dédié une de ses odes à Rouillé du Coudray; un des manuscrits les plus précieux de sa bibliothèque, intitulé *Registre de Philippe-Auguste,* a été légué par lui à la bibliothèque du roi.

ROUILLÉ (Antoine-Louis), comte DE JOUY, neveu du précédent et fils de Pierre-Anteine, homme d'État français, né à Paris en 1689, mort à Neuilly en 1761. Il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant du commerce et placé à la tête du département de la librairie (1732). Dans ces dernières fonctions, il laissa des traces de son passage au pouvoir en forçant les libraires à faire des éditions d'ouvrages importants en échange de priviléges et de permissions gracieuses qu'ils sollicitaient. On lui doit la première traduction de l'*Histoire de France* de de Thou, celle de l'*Histoire de l'Italie* de Guichardin, une magnifique édition des *Œuvres de Molière,* qu'il obtint de la sorte (1734, 6 vol. in-4°). Nommé conseiller d'Etat en 1744, puis commissaire près la compagnie des Indes, il succéda à Maurepas comme ministre de la marine, et dans ce poste important déploya la plus louable activité. Il commença à relever la flotte réduite à l'impuissance et traça un plan de travaux d'après lequel notre marine, alors entièrement ruinée, devait en dix ans compter cent onze vaisseaux de ligne et cinquante-quatre frégates, encouragea le commerce avec le Levant, favorisa l'établissement des grandes manufactures, fonda l'Ecole royale de marine de Brest, etc. L'Angleterre, que le trop prompt relèvement de la France inquiétait, suscita au ministre des embarras en réclamant la fixation de limites restées indécises entre ses possessions et les possessions françaises en Acadie, et déclara brusquement la guerre (1755). L'année précédente, Rouillé avait cédé le portefeuille de la marine à Machault et pris les affaires étrangères. Il signa conjointement avec Bernis, devenu le véritable chef du cabinet français, le traité conclu, le 1er mai 1756, entre Louis XV et Marie-Thérèse, et donna sa démission en 1757. Louis XV le nomma alors surintendant général des postes, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il avait été reçu en 1751 membre honoraire de l'Académie des sciences.

ROUILLÉ (Jean-Baptiste), comte DE MESLAY, magistrat français, né à Paris en 1656, mort à Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loir) en 1715. Son père, Jean Rouillé, comte de Meslay, mort en 1698, avait été conseiller d'Etat et intendant de Provence; un autre fils de Jean Rouillé, Pierre, intendant de Poitou, donna naissance à la ligne collatérale des Rouillé du Coudray et des Rouillé de Jouy, dont le dernier descendant à notre époque fut Octave Rouillé, marquis de Boissy, l'excentrique sénateur du second Empire. J.-B. Rouillé de Meslay fut conseiller au parlement de Paris et abandonna les charges publiques pour se livrer à la culture des sciences. Il est surtout connu par une de ses dispositions testamentaires qui attribuait à l'Académie des sciences une somme de 125,000 fr. destinée à fonder des prix spéciaux. La clause du testament portait que ces prix seraient distribués aux savants qui s'occuperaient de résoudre la quadrature du cercle; le fils du donateur se fonda sur ce que la quadrature du cercle était une chimère pour demander l'annulation du legs, mais l'Académie fut maintenue en possession. La fondation Rouillé de Meslay subsiste encore; ce prix est distribué aux meilleurs mémoires sur l'astronomie physique.

ROUILLÉ (Pierre-Julien), érudit français, né à Tours en 1681, mort à Paris en 1740. Il entra dans la société de Jésus, professa les humanités, la philosophie et les mathématiques dans divers colléges de jésuites en province et, rappelé à Paris, fut associé aux travaux du Père Catrou, qui publiait alors une immense *Histoire romaine.* Les vingt premiers volumes de cette histoire, qu'il poursuivit jusqu'au règne de Caligula, ont été enrichis par le Père Rouillé d'une foule de notes critiques d'une grande érudition. Ce savant aida aussi le Père Brunoy à continuer l'*Histoire des révolutions d'Espagne,* du Père d'Orléans, et fut le principal rédacteur du *Journal de Trévoux* de 1733 à 1737. Il n'a publié seul qu'un *Discours sur l'excellence des mathématiques* (Caen, 1716, in-8°).

ROUILLER v. a. ou tr. (rou-llé; *ll* mll. — rad. *rouille*). Produire, développer de la rouille sur : *L'humidité* ROUILLE *le fer.*

— Fig. Affaiblir, altérer faute d'exercice : *L'oisiveté* ROUILLE *l'esprit.* (Acad.) *La paresse finit par* ROUILLER *les ressorts de l'esprit et par lui donner l'immobilité de la bêtise.* (Latena.) *L'orgueil ronge l'Angleterre, la vanité* ROUILLE *la Russie.* (De Custine.)

— Agric. Produire l'humidité de la rouille sur : *On a prétendu que la rosée* ROUILLAIT *les blés.*

Se rouiller v. pr. Devenir rouillé, se couvrir de rouille : *Le fer* SE ROUILLE *promptement à l'air. A trente-six ans, une femme commence à se fixer, comme une girouette qui* SE ROUILLE. (Danc.)

— Fig. Perdre ses facultés faute d'exercice : *Il ne veut pas m'écrire; vous verrez qu'il* S'EST ROUILLÉ *en province.* (Volt.) *Le corps* SE ROUILLE *si on ne l'excerce.* (A. Martin.) *Le cerveau est un instrument qui* SE ROUILLE *et qui aurait besoin d'un exercice modéré et soutenu.* (G. Sand.)

ROUILLER v. a. ou tr. (rou-llé; *ll* mll. — du préf. *r,* et de *œil*). Rouler, porter de çà et de là, en parlant des yeux :

> . . . . . . Comme il *rouille* les yeux!
> Madame, sauvez-moi de ce fol furieux.
>
> QUINAULT.

‖ Vieux mot.

ROUILLEUX, EUSE adj. (rou-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *rouille*). Qui a la couleur de la rouille.

ROUILLURE s. f. (rou-llu-re; *ll* mll. — rad. *rouiller*). Effet de la rouille sur le fer : *La* ROUILLURE *finit par détruire le fer.*

— Agric. Effet de la rouille sur les végétaux.

ROUILLY-LES-SACEY, village et comm. de France (Aube), à 15 kilom. de Troyes; 360 hab. Eglise en partie du XVIe siècle, ornée de beaux vitraux.

ROUINGORRA, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bengale, dans l'Allahabad, à 225 kilom. de la ville de ce nom.

ROUIR v. a. ou tr. (rou-ir — du germanique : ancien haut allemand *rozjan,* pourrir, anglo-saxon *rotan, rotian,* scandinave *rotna,* même sens; anglais *to rot,* faire pourrir, faire corrompre, macérer et aussi pourrir, se corrompre, suédois *rœta,* faire pourrir, macérer, rouir, hollandais *rotten,* allemand *rösten.* Ces formes paraissent appartenir à la même famille que l'ancien haut allemand *rostjan,* cuire, griller, rôtir). Désagréger par une immersion plus ou moins prolongée, en parlant des fibres textiles qu'on veut débarrasser ainsi des matières qui les agglutinent ROUIR *du lin.* ROUIR *du chanvre.*

— v. n. ou intr. Etre soumis au rouissage : *Les plantes qu'on met à* ROUIR *ne sont pas toutes au même degré de maturité.* (Bosc.)

ROUISSAGE s. m. (rou-i-sa-je — rad. *rouir*). Action de rouir : *C'est ordinairement dans l'eau que s'exécute le* ROUISSAGE. (Bosc.) *Le* ROUISSAGE *du chanvre est une cause puissante de fièvres et d'autres maladies pour ceux qui le pratiquent.* (Raspail.)

— **Encycl.** La tige des plantes textiles se compose de ligneux en fibres allongées, recouvrant du tissu cellulaire. Les fibres sont soudées entre elles par une matière gommeuse particulière qui les maintient unies avec beaucoup d'énergie. Le *rouissage* a pour but de détruire cette matière gommeuse et de permettre ensuite de séparer aisément les fibres que l'on veut convertir en filasse. Voici comment cette opération se pratique d'ordinaire.

On commence par recueillir sur les plantes récoltées entières les semences, qui s'en détachent facilement et qui ont une certaine valeur commerciale, puis on lie les tiges en petites bottes. On les dépose ensuite dans des pièces d'eau ou marais appelés routoirs, de façon qu'elles ne touchent, autant que possible, ni le fond ni les bords, ce à quoi l'on arrive en les attachant à des pieux. Au bout d'un certain temps, une fermentation se développe, des gaz se dégagent en abondance, et le routoir exhale une odeur putride des plus désagréables. Dans les mares et dans les marais où l'eau est stagnante, la fermentation s'opère plus rapidement que dans les eaux courantes, où elle dure quelquefois fort longtemps; aussi les cultivateurs emploient-ils autant qu'ils le peuvent les routoirs à eau stagnante. Cet usage présente de graves inconvénients : dans les pays où le chanvre et le lin sont cultivés en grand, où les routoirs sont abondants, lors de la saison du *rouissage,* on voit apparaître des fièvres paludéennes causées par les exhalaisons du *rouissage.* A ce moment, toutes les localités ainsi infectées sont rendues presque inhabitables et dans tous les cas fort malsaines. Aussi beaucoup de chimistes et d'industriels se sont-ils préoccupés de réformer cet art insalubre et de trouver des procédés de *rouissage,* soit mécaniques, soit surtout chimiques, dépourvus des inconvénients que l'on vient de signaler. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Lorsque la fermentation a duré un certain temps, qu'il est important de bien apprécier, car un *rouissage* trop prolongé a l'inconvénient d'altérer la fibre textile elle-même et de diminuer sa solidité, on enlève les paquets de l'eau et on les fait sécher au soleil. Faisant alors usage d'un appareil appelé broie, on désorganise mécaniquement les tiges végétales et on sépare ainsi les fibres des parties celluleuses, qui se détachent en fragments appelés chènevottes.

Ce procédé si défectueux est encore le plus employé. On en a cependant, comme il a été dit, proposé beaucoup d'autres.

On a essayé de séparer du premier coup les fibres au moyen de procédés mécaniques; on a construit diverses machines qui transforment en effet en filasse les tiges de lin et de chanvre; à première vue, la filasse ainsi obtenue est assez belle; mais au toucher elle est rugueuse, dure et manque absolument de souplesse; la matière gommeuse qui la recouvre nuit beaucoup à sa qualité. Filée et tissée, elle donne des étoffes sèches et dures qui perdent de leur poids au lessivage, des toiles fort analogues à certains produits peu estimés connus dans le commerce sous le nom de toiles creuses.

On a conseillé encore de faire usage d'un mode de *rouissage* usité dans divers pays manquant de marais, particulièrement en Allemagne et en Belgique. Ce mode opératoire consiste à exposer les tiges végétales sur le pré, comme dans le blanchiment des étoffes. Sous l'influence des agents atmosphériques, air, soleil, rosée, la matière gommeuse se désagrége, se détruit lentement, et, après un certain temps, les tiges sont dans un état convenable pour être passées à la broie. Ce procédé, comme hygiène, est bien préférable au *rouissage* proprement dit. Malheureusement, il lui est inférieur sous le rapport de la qualité du produit. D'abord, la matière qui agglutine les fibres n'est qu'imparfaitement détruite, ce qui nuit à la souplesse de la filasse pour les raisons indiquées plus haut; de plus, certaines matières solubles dans l'eau, qui sont éliminées pendant le *rouissage,* par un contact prolongé des fibres avec le liquide, ne sont pas éliminées par la pratique qui nous occupe; il en résulte que les fibres filées, tissées et soumises au lavage perdent ces matières solubles et diminuent de volume, de telle sorte que le tissu devient lâche et de mauvaise nature.

On peut encore, au lieu de laisser la fermentation se prolonger longtemps dans les routoirs ordinaires, l'activer beaucoup en plongeant les matières premières dans des cuves renfermant de l'eau chauffée vers 30°. On arrive ainsi bien plus rapidement à la fin de l'opération, ce qui est un progrès, mais on ne supprime pas les inconvénients de celle-ci. D'ailleurs, cela nécessite des frais d'appareils considérables.

On a conseillé aussi de faire arriver sur les

matières un courant de vapeur d'eau qui se condense à leur surface et les désagrége; le liquide condensé s'écoule en produisant une lixiviation continue. Mais on conçoit que, plus encore que dans le cas précédent, les frais d'appareils sont beaucoup trop élevés.

Les chimistes ont essayé de moyens très-différents. Ils ont pensé à faire usage de réactifs chimiques capables d'altérer la matière gommeuse sans attaquer la fibre végétale. On a pensé que, pendant la fermentation du *rouissage*, il se développe de l'ammoniaque qui réagit sur la matière gommeuse et la dissout.

Par exemple, on opère très-rapidement le *rouissage* en soumettant les plantes à l'action d'une lessive très-étendue de carbonate de soude; on rince ensuite dans de l'eau acidulée à l'acide sulfurique, puis dans de l'eau pure, et on fait sécher. Le sfibres se séparent alors parfaitement.

L'acide sulfurique étendu peut aussi désagréger les fibres textiles; seulement, comme ce réactif, par un contact prolongé avec celles-ci, peut facilement les altérer, le lavage des matières à l'eau pure doit être fait avec le plus grand soin.

Malheureusement, on est forcé de reconnaître que le lin et le chanvre rouis par les procédés chimiques, s'ils ont acquis une blancheur parfaite, ont perdu en revanche une grande partie de leur solidité.

Cette question demande donc une nouvelle étude, car le *rouissage* peut être placé au premier rang des arts insalubres, et on ne connaît encore actuellement aucun procédé opératoire susceptible de le remplacer efficacement.

Tout récemment, un chimiste distingué, M. J. Kolb, s'occupant d'une question connexe, le blanchiment des tissus, a fait connaître certains faits fort importants pour le genre de recherches dont nous parlons. Tout d'abord, il a déterminé la nature de la substance gommeuse que le *rouissage* a pour but de détruire, et, dans une première publication à ce sujet, il a donné les conclusions suivantes :

« La substance gommeuse qui relie les fibres du lin n'est autre chose que de la pectose. V. PECTOSE.

» Le *rouissage* paraît avoir pour but de déterminer la fermentation pectique, et l'acide pectique qui en résulte reste fixé sur le lin, soit mécaniquement, soit en partie sous forme de pectate d'ammoniaque. Les alcalis caustiques à froid donnent des pectates gélatineux, qui forment une sorte d'empois autour du fil et le préservent d'une attaque complète.

» L'acide pectique étant peu énergique, les carbonates alcalins ont à froid une faible action sur le fil.

» L'ébullition, au contraire, transformant l'acide pectique en un acide énergique, l'acide métapectique, les carbonates sont alors fortement attaqués, et leur emploi devient aussi efficace que celui des alcalis caustiques. Les sulfures alcalins agissent aussi bien que les oxydes. Quant à l'affaiblissement du fil soumis à ces divers traitements, il n'est pas proportionnel à la perte de poids, il n'est pas dû au départ des produits pectiques. Le carbonate de soude, même à forte dose, n'est pas une cause d'affaiblissement du fil. Celui-ci perd, au contraire, plus de résistance par l'emploi de la soude caustique, surtout lorsque la lessive est concentrée.

» L'emploi de la chaux, même à froid, donne pour le fil une perte de résistance considérable. La plus grande cause de destruction de la solidité du fil est la durée exagérée de la digestion, particulièrement dans la soude caustique. Après avoir constaté l'existence de la pectose dans le lin non roui et de l'acide pectique dans le même lin sorti du routoir, il m'est permis d'espérer que les opinions nouvelles que je viens d'émettre pourront amener l'attention des chimistes sur la fermentation pectique, bien connue, il est vrai, comme un fait scientifique, mais à laquelle on ne soupçonnait pas une application industrielle d'une si haute importance. »

Ces faits sont évidemment très-précieux à connaître; ceux qui s'occupent de perfectionner ou de modifier le *rouissage* ne doivent pas les perdre de vue. V. ROUTOIR.

ROUISSAILLE s. f. (rou-i-sa-lle; *ll* mll.). Ichthyol. V. ROUSSAILLE.

ROUISSEUR s. m. (rou-i-seur — rad. *rouir*). Agric. Celui qui rouit : *Un bon* ROUISSEUR *visite tous les soirs son routoir.* (Bosc.)

ROUISSOIR s. m. (rou-i-soir — rad. *rouir*). Syn. de ROUTOIR : *En général, les* ROUISSOIRS *sont mal placés.* (Bosc.)

ROUJAN, bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Béziers, centre d'un bassin houiller de 7,000 hectares; pop. aggl., 1,826 hab. — pop. tot., 1,909 hab. On y remarque un château des XVe et XVIe siècles, une tour de défense et une église des XIIIe et XIVe siècles.

ROUJOUX (Louis-Julien DE), administrateur français, né à Landerneau en 1753, mort en 1819. Il avait été député aux états de Bretagne avant la Révolution. En 1789, il se montra d'abord partisan des réformes faites par l'Assemblée constituante, devint commissaire du roi à Landerneau (1790), puis fut nommé dans le Finistère député à l'Assemblée législative (1791). Roujoux parla en faveur des prêtres insermentés et des émigrés, fut réélu à la Convention, mais refusa d'y siéger et alla rejoindre les Vendéens insurgés. Ayant pris part avec Puisaye au mouvement contre la Convention, qui échoua à Pacy-sur-Eure (1793), il fut mis hors la loi et se cacha jusqu'au 9 thermidor. Nommé en 1796 commissaire près le tribunal criminel de Quimper, il devint, en 1797, député au conseil des Anciens, et, après le 18 brumaire, membre du tribunat. Il fit partie, en 1802, de la commission chargée d'examiner le concordat. Quelque temps après, il fut nommé préfet du département de Saône-et-Loire, reçut en 1808 le titre de baron et cessa d'être préfet à la rentrée des Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il occupa les préfectures du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir, et rentra dans la vie privée après le seconde Restauration. On a de lui des poésies légères et des romances qui ont paru dans divers recueils.

ROUJOUX (Prudence-Guillaume DE), administrateur et écrivain français, fils du précédent, né à Landerneau en 1779, mort à Paris en 1836. En sortant de l'École polytechnique, il entra dans la marine et fit partie de l'état-major de l'amiral Lacrosse, qu'il suivit à la Guadeloupe. De retour en France, il renonça à la marine, publia une *Statistique de Saône-et-Loire* et entra dans l'administration comme sous-préfet de Dôle en 1806. De Roujoux fut ensuite sous-préfet de Saint-Pol (1811), préfet du Ter (1812) et de la Sègre (1813), dont le chef-lieu était Puycerda, perdit ces fonctions en 1814, devint pendant les Cent-Jours préfet des Pyrénées-Orientales et rentra dans la vie privée au début de la seconde Restauration. Après la révolution de Juillet 1830, de Roujoux fut pendant quelque temps préfet du Lot. Il employa ses loisirs à des travaux littéraires, fonda en 1816 le *Journal général de France*, qui prit ensuite le titre d'*Indépendant*, et publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts* (Paris, 1811, 3 vol. in-8o) ; *Prophétie de saint Césaire* (1814, in-8o); *Don Manuel* (1820, 2 vol. in-12); *Histoire d'Angleterre*, traduite de Lingard (1825-1829, 17 vol. in-8o); *Dictionnaire classique italien-français* (1826, 2 vol. in-8o); *Histoire des rois et ducs de Bretagne* (1828-1829, 4 vol. in-8o); le *Monde en estampe* (1828, in-8o), ouvrage peu exact et peu estimé; *Histoire pittoresque de l'Angleterre et de ses possessions dans les Indes* (1834-1836, 3 vol. in-8o), etc.

ROUKMINÎ, dans la mythologie indienne, épouse favorite du dieu Crichna. Elle était fille de Rhîchmaka, roi de Koundina. Elle avait vu Crichna et n'avait pu s'empêcher de l'aimer; lui-même l'avait demandée en mariage. Mais le frère de Roukminî, nommé Roukmî, jaloux de la réputation de Crichna et furieux de la mort de Kansa, s'opposait à cette union et négociait le mariage de sa sœur avec Sisoupala, roi de Tchedi, ennemi particulier de Crichna. Tous les rois étaient invités à la cérémonie nuptiale. Crichna s'y rendit comme les autres, et, au moment où Roukminî revenait du temple de Parvatî, où elle s'était rendue pour implorer la protection de la déesse, il l'enleva avec le secours de son frère Bala-Râma et de ses parents. Un combat violent s'engagea. Roukmî fut vaincu, terrassé et obtint la vie à la prière de sa sœur. Crichna garda le prix de sa victoire. Le mariage fut célébré à Dwarakâ. Roukminî eut de Crichna dix enfants, entre autres Pradyoumna. Quand Crichna eut été tué, elle se brûla sur son bûcher.

ROULABLE adj. (rou-la-ble — rad. *rouler*). Bot. Qui est susceptible de se rouler en cornet, en entonnoir.

ROULADE s. f. (rou-la-de — rad. *rouler*). Action de rouler du haut en bas : *Le pied lui manqua et il fit une* ROULADE.

— Mus. Agrément de chant qui consiste en une suite modulée de tons rapidement exécutés : *Faire une* ROULADE, *des* ROULADES. *Le rossignol s'anime par degrés, et bientôt il déploie des* ROULADES *précipitées, brillantes et rapides.* (Buff.) *La* ROULADE *ou fredon est une invention de la musique moderne; il ne paraît pas que les anciens en aient fait aucun usage.* (J.-J. Rouss.) *La légèreté de la voix est la première qualité qu'on exige pour la* ROULADE. (Castil-Blaze.) *La* ROULADE *est la plus haute expression de l'art, c'est l'arabesque qui orne le plus bel appartement du logis : un peu moins, il n'y a rien; un peu plus, tout est confus.* (Balz.)

— Art culin. Large tranche de viande que l'on roule en forme de saucisson, après l'avoir garnie intérieurement d'un hachis, et que l'on fait cuire à la broche ou au four.

— **Encycl.** Mus. Des nombreux agréments du chant, la *roulade* est un de ceux dont l'exécution est le plus difficile. La légèreté de la voix est ici la condition première et indispensable, et le premier soin de l'élève qui ne posséderait pas cette qualité précieuse doit être de se la procurer à l'aide d'un travail opiniâtre et bien conduit.

Dans l'exécution de la *roulade*, aucune des parties de la bouche ne doit remuer, les lèvres non plus que le menton; les sons doivent être tout à la fois liés et martelés par le gosier. Dans une *roulade* ascendante, les sons doivent subir une augmentation graduelle de force; c'est le contraire qui aura lieu dans une *roulade* descendante. Cependant il est nécessaire que le son qui commence la *roulade* soit attaqué avec une certaine vigueur, afin que ceux qui le suivent et qui devront être nuancés selon la règle que nous venons d'établir reçoivent de lui l'impulsion. Il est inutile sans doute de faire observer que l'élève qui se livre à l'étude des *roulades* devra s'exercer d'abord à les exécuter dans un mouvement très-lent, afin de s'assurer de la justesse des intonations et de rendre très-régulier le passage de la voix d'une note à une autre; plus il avancera dans cette étude, plus il accélérera le mouvement jusqu'à ce qu'enfin il puisse exécuter parfaitement la *roulade* avec la plus grande rapidité.

La *roulade* ne doit se faire, autant que possible, que sur les voyelles très-ouvertes, telles que l'*a* et l'*e*, afin que la bouche du virtuose puisse elle-même bien s'ouvrir pour l'exécution. L'*o* et plus particulièrement l'*i* et l'*u* empêchent l'émission facile de la voix et lui donnent une qualité défectueuse. Ce serait donc, comme on l'a dit, faire preuve de mauvais goût que d'écrire et d'improviser des traits de chant de plus de trois et quatre notes, et de faire exécuter des *roulades* sur les voyelles fermées.

Du reste, la *roulade* a perdu aujourd'hui, sinon son prestige, que ses qualités brillantes lui conserveront toujours aux yeux de la foule, du moins une partie de l'importance qu'elle avait jadis. La musique dramatique subit aujourd'hui une transformation profonde; les artistes intelligents ont fini par se rendre aux conseils d'une critique judicieuse, par comprendre que les trilles, les *gorgheggi*, les vocalises, les *roulades*, les coups de gosier n'étaient point de mise dans les situations puissantes et sérieuses, et que ces ornements étaient les ennemis les plus acharnés du vrai style pathétique et passionné. On n'admet donc guère aujourd'hui les *roulades* que dans les opéras-comiques, bouffes ou, comme disent les Italiens, *di mezzo-carattere*, et l'on ne ferait plus chanter brillamment, comme jadis, Tancrède, Arsace, Sémiramis, Moïse et tant d'autres personnages qui eussent dû s'exprimer, sinon avec plus de modestie, du moins avec plus de gravité et avec un sentiment plus convenable de la situation.

ROULAGE s. m. (rou-la-je — rad. *rouler*). Action ou facilité de rouler : *Le* ROULAGE *est pénible sur les routes nouvellement macadamisées.*

— Transport des marchandises par voitures : ROULAGE *ordinaire.* ROULAGE *accéléré. Le prix moyen du transport des marchandises par le* ROULAGE *est de* 0 *fr.* 18 *par tonne et kilomètre, marchandise prise et rendue en magasin.* (Proudh.) ‖ Entreprise de transport par voiture; siége d'une entreprise de ce genre : *Bureaux de* ROULAGE. *Mettre un ballot, une caisse au* ROULAGE.

— Mar. Jeu des vergues d'un bâtiment par l'effet du roulis.

— Min. Ensemble d'opérations relatives au transport des matériaux de l'endroit de l'abatage jusqu'au puits d'extraction.

— Techn. Nom donné, dans les fabriques de pipes, à l'action de rouler la pâte, c'est-à-dire d'en former des cylindres ou rouleaux ayant à peu près les dimensions et la forme des pipes à produire.

— Agric. Action de rouler le sol ou les plantes : *Le* ROULAGE *n'est pratiqué que dans la plus petite partie de la France.* (Bosc.)

— **Encycl.** Comm. et administr. Le mode de transport des marchandises sur des voitures traînées par des chevaux constitue ce qu'on appelle à proprement parler le *roulage*. Toutefois nous donnerons ici quelques détails non-seulement sur la circulation et la police du *roulage*, mais aussi sur la statistique plus générale des voies de communication, routes et chemins de fer.

Nous donnons à l'article ROUTE l'historique des voies de communication de la France, historique d'où pourra ressortir l'importance qu'elles ont eues aux différentes époques de notre histoire. La police des chemins, la nécessité de pourvoir dans un intérêt commun à leur viabilité et à leur entretien, ont appelé depuis longtemps en France l'intervention du pouvoir central; diverses mesures témoignent des efforts qu'il fit pour y prendre une part de plus en plus active. Un édit de Louis XII, du 20 octobre 1508, prescrit aux trésoriers de France de visiter les chemins, chaussées et ponts et de faire réparer ceux qui sont aux frais du roi et, pour les autres, de faire exécuter les travaux aux frais de ceux qui en profitent. Les recettes des péages furent pour la plus grande partie les fonds employés à cet entretien. Deux ordonnances, l'une de septembre 1536, l'autre de mai 1579, eurent précisément pour but de faire affecter aux réparations des passages et chemins publics les revenus des péages.

Les lettres patentes de Henri II (1556) pour la continuation de la route d'Orléans décident que les villes traversées feront exécuter les travaux à leurs frais et à ceux de tous les intéressés. Quant à l'entretien, un droit de barrage de 4 deniers parisis par cheval chargé devait être payé au passage du bourg de Toury.

Sous Henri IV, Sully chargea les bureaux des trésoriers de France de la gestion des voies publiques; il en résulta de nombreuses négligences dans ce service, car les officiers locaux chargés de la police des voiries des villes se dérobaient à toute direction centrale. Les voies de communication de la France, déjà très-fréquentées par les chariots de transport, tombèrent bientôt dans un état déplorable; le *roulage* se vit en butte à des difficultés de circulation de plus en plus grandes jusqu'à l'arrivée de Colbert aux affaires. Après une enquête faite sur les péages, Colbert promulgua une déclaration royale, d'après laquelle des fonds royaux seraient affectés aux travaux publics et viendraient compléter les sommes empruntées aux octrois des villes. La correspondance de Colbert témoigne de sa sollicitude pour les voies de transport; mais les travaux neufs exécutés dans le courant du XVIIe siècle furent peu considérables, et ces voies restèrent assez mal entretenues.

Cette situation n'était pas de nature à permettre la rapidité de la marche pour les voitures publiques, ni un chargement considérable pour les voitures de *roulage*. Un édit de 1623, tarifant le prix des transports, exigeait des entrepreneurs qu'on fît au moins neuf heures par jour en été et huit heures en hiver; mais ces conditions n'étaient même pas remplies, et, en 1680, le roi couchait cinq fois en route dans le trajet de Paris à Châlons.

Pendant le XVIIIe siècle, l'emploi de la corvée et le maintien des édits en vigueur permirent au gouvernement de faire exécuter un grand nombre des routes qui sillonnent la France. L'impôt de la corvée, aboli définitivement en 1789, fut remplacé par des prestations en nature libérables en argent, et, au 25 août 1792, il ne reste plus, comme impôts perçus sur les divers intéressés, que les octrois et les droits de pont imposés par les communes.

C'est à cette époque que l'on conçut l'idée des péages perçus sur les transports et sur les attelages; mentionnée dans divers écrits, notamment dans l'*Encyclopédie méthodique* (article *Corvée*), elle avait été souvent émise comme moyen de supprimer la corvée. On citait dès lors les bons effets qu'on avait obtenus par l'emploi facile de cette méthode en Bavière et dans le Brabant. Dans le compte rendu de 1792, Roland propose le péage comme le remède le plus efficace à apporter à la situation, et, étudiant les avantages qu'on pourrait en retirer, il évalue à 48 millions les ressources acquises par cette méthode, en supposant le prélèvement d'un droit de 4 sous par quintal et par lieue de poste. A la suite de ce rapport, une loi fut adoptée établissant qu'il serait perçu une taxe d'entretien sur toutes les grandes routes de la République.

Le tarif des droits à percevoir fut diminué par la loi du 7 germinal an VIII (avril 1799) et fixé, par distance de 5 kilom., à 0 fr. 05 par cheval chargé à dos ou conduit en laisse; à 0 fr. 10 par cheval monté ou attelé à une voiture de transport, à 0 fr. 15 par cheval attelé à une voiture suspendue. En trois ans, cette taxe fournit à l'État une somme de 32,923,605 francs.

Mais cette taxe donna constamment lieu à des plaintes et à des rixes; on dut la remplacer par un impôt sur le sel.

Sous la Restauration, le gouvernement rendit sur le *roulage* et la grande voirie plusieurs ordonnances de police qui accrurent par leurs bonnes dispositions la fréquentation des voies publiques, interrompue par des causes multiples sous le gouvernement impérial.

La création des chemins de fer n'a pas beaucoup diminué la circulation sur les voies de terre; on comprend que telle route parallèle à un chemin de fer s'est vue divisée en tronçons ne servant qu'à opérer les transports entre localités voisines; sur d'autres, au contraire, le voisinage en un point d'une ligne de chemin de fer a créé une circulation beaucoup plus grande en marchandises et en voyageurs. Les chemins de fer ont déplacé la circulation; ils n'en ont pas abaissé la moyenne; c'est ce qui résulte des pointages quinquennaux opérés par les soins de l'administration centrale, sur les routes nationales et départementales. La masse des matières transportées s'est accrue en même temps que la longueur du transport de chacune diminuait notablement.

Les règlements des messageries, les almanachs royaux et certains documents administratifs ont permis de calculer pour diverses époques la vitesse moyenne des voitures à voyageurs sur les principales routes ayant pour tête la ville de Paris. Si l'on tient compte des temps d'arrêt nécessaires pour les relais, cette vitesse doit être estimée, par heure, 2kil,2 à la fin du XVIIe siècle, 3kil,4 à la fin du XVIIIe, 4kil,3 en 1814, 6kil,5 en 1830; elle a atteint, vers 1847, une vitesse qui n'a guère été dépassée, puisqu'elle était de 9kil,5 en moyenne et de 12 kilom. sur les routes les mieux desservies.

Pour les transports de *roulage* ordinaires, le prix de la tonne kilométrique, qui dépassait 0 fr. 40 au commencement de ce siècle, était descendu à 0 fr. 20 en 1847.

A la fin du XVIIIe siècle, la fréquentation diurne en colliers des routes était de 50; celle des voies municipales de Paris était de 400.

En 1814, la fréquentation diurne des routes nationales était de 100 colliers; elle s'élevait à

150 vers 1830 et atteignait 240 en 1847. Depuis elle a peu varié et les comptages ont donné les moyennes suivantes :

244,3	colliers	en 1851.
246,4	—	en 1857.
237,4	—	en 1864.
239,9	—	en 1869.

La longueur totale soumise au recensement en 1869 étant de 37,900 kilom., on trouve une circulation journalière d'environ 9 millions de colliers kilométriques, ce qui fait près de 3 milliards et demi dans l'année.

A la fin de 1814, les routes départementales avaient une fréquentation moyenne de 50 colliers ; elle arrivait à 80 colliers en 1830 et à 110 en 1847. Les comptages ordonnés par l'administration ont constaté 154 colliers en 1860, 169 en 1864 et 177 en 1869. Si on tient compte de la longueur en circulation de ces routes, qui était de 47,000 kilom., on arrive au nombre de plus de 3 milliards de colliers kilométriques pour la circulation annuelle.

Les chemins vicinaux comprennent les chemins de grande communication, ceux d'intérêt commun et les chemins ordinaires. Ils n'ont pas été comme les routes soumis à des recensements réguliers de la circulation. Cependant de nombreux renseignements partiels permettaient, en 1860, d'établir les moyennes suivantes : chemins de grande communication, fréquentation diurne en colliers, 100; chemins d'intérêt commun, 60; chemins ordinaires, 30. La fréquentation annuelle peut dès lors être estimée avec une approximation assez grande, et, en fait, il est établi qu'elle a été d'environ 6,400 millions de colliers pour l'année 1869 sur notre réseau vicinal.

En résumé, la circulation annuelle de nos routes s'élève approximativement à 12 milliards 700 millions de colliers kilométriques. Le recensement relatif aux routes départementales a fait voir que 100 colliers indiqués par le comptage se décomposent ainsi qu'il suit :

Voitures d'agriculture. . .	22	colliers.
— de *roulage* proprement dit	31	—
— de messageries. .	4	—
— de particuliers . .	17	—
— vides.	26	—

Les principaux transports s'opèrent par les voitures de *roulage* et celles d'agriculture. Le chargement utile par collier est en moyenne de 1 tonne pour les premières, 1/2 tonne pour les secondes, ce qui répond à 42 tonnes par 100 colliers circulant sur les routes départementales. Si on applique ce chiffre à l'ensemble des voies de terre, on trouve un tonnage de 5,300 millions de tonnes kilométriques, c'est-à-dire, à une faible différence en moins près, le chiffre des transports à petite vitesse de nos chemins de fer.

Les transports agricoles se font principalement par les animaux de trait imposés à la prestation. Le nombre de ces animaux était, en 1870, équivalent à environ 3,600,000 chevaux, en comptant, comme dans les recensements administratifs, le bœuf pour 1/2 collier, l'âne et la vache pour 1/3 de collier. Nous indiquerons quelques détails comparatifs relatifs aux chemins de fer français. La vitesse à l'heure, y compris le temps d'arrêt des trains de marchandises, varie de 14 à 24 kilom.; celle des trains de voyageurs varie de 27 à 65 kilom. et a une moyenne usuelle de 45 kilom. Le tarif par voyageur était dans les conditions normales (1869), par kilomètre, 0 fr. 112 en 1re classe, 0 fr. 084 en 2e classe, 0 fr. 0616 en 3e classe. Le tarif applicable aux marchandises transportées à grande vitesse était 0 fr. 40 par tonne kilométrique. Pour les petites vitesses, il y a quatre classes de marchandises; elles payent les tarifs suivants : 16, 14, 10 ou de 0 fr. 04 à 0 fr. 08 pour les différentes classes.

Le mouvement des marchandises à petite vitesse sur le réseau de nos chemins de fer a été, en 1869, de 6,270,952,000 tonnes kilométriques, au tarif moyen de 0 fr. 0616 par tonne.

La police du *roulage* a subi bien des changements depuis le commencement de ce siècle, et maintes décisions réglementant les conditions du *roulage* ont été retirées plus tard. Nous indiquerons les dispositions essentielles des règlements actuels.

Les voitures suspendues ou non suspendues servant au transport des personnes ou des marchandises peuvent circuler sans aucune condition de réglementation de poids ou de largeur des jantes (avril 1851).

Longueur maximum des essieux, $2^m,50$; saillie des essieux, maximum, $0^m,06$; saillie totale des moyeux, $0^m,12$. Nombre maximum des chevaux attelés aux voitures à deux roues, 5 ; aux voitures à quatre roues, 8. L'emploi des chevaux de renfort devra être autorisé par le préfet sur la proposition de l'ingénieur en chef. Tout roulier doit se ranger à sa droite à l'approche d'une autre voiture et lui laisser au moins la moitié de la chaussée, et se tenir constamment à portée de ses chevaux. Chaque voiture attelée de plus d'un cheval doit avoir un conducteur. Toute voiture isolée ou placée en tête d'un convoi doit être pourvue la nuit d'un falot ou d'une lanterne allumée. Toute voiture servant au transport de marchandises doit être munie d'une plaque au nom du propriétaire. Toute voiture publique doit être pourvue d'une machine d'enrayage.

D'autres dispositions règlent la police des contraventions et des entreprises de transports et permettent à toutes les marchandises une circulation rapide, en même temps qu'elles assurent à l'expéditeur une garantie vis-à-vis des rouliers et des entrepreneurs de messageries.

— Agric. Le *roulage* a pour but de briser les mottes d'un champ récemment labouré ou bien de plomber le terrain. On roule, soit immédiatement après le labour, soit après le hersage et l'ensemencement, suivant qu'on veut obtenir le premier résultat seulement ou bien les deux à la fois. Dans certaines circonstances, notamment sur les terres fortes, on fait deux *roulages* aux deux époques précitées ; ici on a surtout pour but de briser les mottes ; dans les terres légères, au contraire, on veut rendre le sol plus compacte. Dans le semis des prairies artificielles, on se propose d'obtenir ces deux résultats et, de plus, d'égaliser le terrain, afin de faciliter le fauchage. Les terres labourées en billons sont plus difficiles à rouler ; on y parvient néanmoins au moyen de rouleaux courts, que l'on fait passer successivement sur les deux côtés du billon.

« Il est des cultivateurs, dit Bosc, qui roulent leurs froments après l'hiver, leurs orges et leurs avoines un peu avant qu'elles montent en épi. Leur intention, disent-ils, est d'écraser les trochées de ces céréales et de les forcer par là à pousser un plus grand nombre de rejets latéraux. Une observation exacte et répétée des résultats de cette sorte de *roulage* m'a convaincu que ce n'était pas seulement parce que les trochées étaient écrasées qu'elles poussaient plus de rejets, mais parce qu'elles étaient buttées par la terre des mottes renversées dans les creux qui accompagnent ces mottes. » Une terre également éloignée des extrêmes d'humidité et de sécheresse est celle où les *roulages* sont le plus avantageux. Trop sèche, la terre résiste aux effets de l'opération, et il faut alors employer un rouleau très-pesant ou brise-mottes ; trop humide, elle se plombe trop et s'attache au rouleau, ou bien les mottes sont simplement aplaties, ce qui rend l'opération plus nuisible qu'utile.

Le *roulage* est donc un complément des labours. S'il ne brise pas toujours les mottes que la herse a laissées intactes, il les enfonce un peu dans le sol de manière qu'elles soient plus facilement soumises à l'action d'un second hersage. On l'emploie aussi, au printemps, pour comprimer sur les racines la terre soulevée par les gelées ou pour affermir le sol après l'ensemencement, ou encore pour écraser les insectes répandus dans la couche superficielle. En résumé, le *roulage* opéré à propos est une pratique très-utile et qui devrait être plus répandue. Mais, toutes les fois qu'on l'emploie pour diviser les sols compactes, il doit être suivi d'un hersage.

— Min. Le *roulage* des mines se subdivise en trois parties : triage au chantier, transport du chantier à la voie de *roulage*, transport au puits sur la voie de *roulage*.

1° *Triage au chantier.* Il est d'importance très-variable ; pour certaines couches de houille, on enlève les lits schisteux qui s'y trouvent intercalés; pour les filons, on sépare au chantier toutes les matières stériles qui doivent servir aux remblais, et, pour cette opération, on casse les filons en petits fragments et l'on porte en arrière de l'ouvrier les parties inutiles.

2° *Transport à la voie de roulage.* La matière est placée dans des paniers légers que les ouvriers descendent sur leur tête jusqu'à la cheminée la plus voisine par trois ou quatre gradins au plus ; ordinairement, les cheminées sont fermées au bas par des trappes, et, en les ouvrant, on fait tomber le minerai directement dans le wagon, qui doit le transporter au puits, ou dans des bennes à patins contenant 1 hectolitre et traînées par des hommes à la voie de *roulage*. Ce premier transport accessoire jusqu'à la galerie principale occasionne des frais considérables et ne doit pas se faire sur un parcours de plus de 40 mètres; aussi cherche-t-on à faire arriver les cheminées le plus près possible du front de taille.

3° *Transport au puits.* Il peut se faire à dos, sur le sol des galeries, à la brouette, en wagon. Dans le premier cas, les porteurs transportent sur leur dos la matière exploitée, dans des sacs qu'ils soutiennent d'une main, en s'appuyant de l'autre sur un bâton. La charge varie de 40 à 70 kilogrammes et l'espace qu'ils peuvent parcourir est de 4,000 à 6,000 mètres. Le traînage sur le sol des galeries est fait par des hommes ou des enfants, qui s'attellent à une benne au moyen de bricoles. La pente des galeries doit être alors de 12° à 15° au maximum; dans le cas d'une inclinaison plus forte, on établit une rencontre : une galerie verticale réunit les deux galeries de niveau, et une poulie établie à la partie supérieure permet de descendre une benne pleine, tandis que la benne vide remonte. Lorsque le traînage se fait sur de grandes distances, on emploie des chevaux, qui peuvent traîner jusqu'à 600 kilogrammes, si la galerie est en bon état. On emploie souvent la brouette dans les mines de filons métalliques; le transport se fait par relais de 30 en 30 mètres, et un ouvrier peut faire 450 voyages par jour, avec une charge de 70 kilogrammes environ. On ne doit pas avoir une pente supérieure à 1/19. Si on veut se mettre dans les meilleures conditions d'économie, on doit employer des chemins de fer, composés de wagons et de rails d'une construction particulière, qui sont portés sur des traverses en bois. On distingue les rails à ornière creuse et les rails saillants ; ces derniers sont préférables, parce que les autres sont d'un entretien difficile, l'ornière s'obstruant continuellement par les charbons qui tombent des wagons. Les traverses doivent être en chêne, dépassant la voie de $0^m,25$ en moyenne, et placées tous les $0^m,50$; la voie a ordinairement une largeur de $0^m,50$ à $0^m,80$. Aux points où la galerie fait des sinuosités, on adapte des embranchements; ils ont pour but de laisser un passage libre à la jante intérieure de la roue sur les deux voies qui se croisent; pour cela, on recourbe un peu les extrémités des rails, de manière à laisser un espace vide, insuffisant pour permettre à la roue de dévier de sa direction. Quelquefois on emploie l'embranchement avec ou sans aiguille; dans ce dernier, on laisse simplement un petit intervalle vide entre les deux rails, afin que le rebord des roues puisse passer; l'ouvrier guide lui-même le wagon et l'engage sur l'une ou l'autre voie à volonté. Si le wagon est traîné par un cheval, on emploie l'embranchement à aiguille; souvent on remplace ces dispositions par des plaques d'embranchement mobiles. Les wagons qui sont employés se rapportent à trois types : ceux qui vont se vider à la recette sans jamais arriver au jour, les chars à bennes, les wagons chargés à la taille et allant directement au jour sans transbordement. Le premier système doit être employé le moins possible, parce qu'il occasionne des déchets considérables. Les chars à bennes sont de beaucoup préférables et moins chers de premier établissement et d'entretien ; ils consistent en chariots portant des bennes remplies de la matière utile, et que l'on enlève à la recette pour les placer dans l'appareil d'extraction. Le troisième système est très-dispendieux ; mais il permet une extraction plus active et empêche toute espèce de déchet par le remaniement des matières. Les wagons contiennent en général de 400 à 500 kilogrammes ; leurs formes sont très-variables.

ROULAISON s. f. (rou-lè-zon — rad. *rouler*). Techn. Ensemble des travaux qu'exige la fabrication du sucre.

ROULAND, savant français, mort vers 1820. Professeur de physique à Paris avant la Révolution, il occupa successivement une chaire de mathématiques à l'école centrale de Fontainebleau et à l'école militaire de cette ville (1805). Outre des éditions de quelques ouvrages de physique, on lui doit : *Tableau historique des propriétés et phénomènes de l'air, considéré dans ses différents états et sous ses divers rapports* (1784, in-8°); *Description des machines électriques à taffetas* (1785, in-4°).

ROULAND (Gustave), magistrat et homme politique français, né à Yvetot en 1816. En sortant du collége de Rouen, il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis entra dans la magistrature. Successivement substitut à Louviers et à Evreux (1831), procureur du roi à Dieppe (1832), substitut du procureur général (1835), puis avocat général à Rouen (1838), procureur général près la cour de Douai (1843), il fut nommé, en 1846, membre de la Chambre des députés par le collége électoral de Dieppe et appelé, l'année suivante, à remplir les fonctions d'avocat général à la cour de cassation. A la Chambre, M. Rouland donna constamment l'appui de son vote à la politique de M. Guizot. Après la révolution de 1848, qui le fit rentrer dans la vie privée, il se démit du poste qu'il occupait à la cour de cassation; mais il y fut réintégré le 10 juillet 1849, par le ministre de la justice Odilon Barrot. L'adhésion complète qu'il donna au coup d'Etat du 2 décembre 1851 le mit fort bien en cour. Nommé par M. Abbatucci, le 10 février 1853, procureur général près la cour d'appel de Paris, il prononça des réquisitoires dans plusieurs affaires importantes, notamment dans les procès relatifs au complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, aux correspondants étrangers, à l'attentat de Pianori, etc. Après la mort de M. Fortoul, M. Rouland devint ministre de l'instruction publique et des cultes (13 août 1859). Succédant à un ministre qui avait introduit dans les études de déplorables innovations, il ne fit absolument rien pour réagir contre un état de choses pitoyable et ne signala son administration par aucune mesure importante au point de vue de l'enseignement. Ce fut lui qui, par décret du 11 janvier 1862, nomma M. Renan professeur de linguistique comparée au Collége de France. Mais, dans sa leçon de début, le professeur ayant appelé Jésus-Christ « un homme incomparable, » les cléricaux, appuyés par l'impératrice, poussèrent de telles clameurs que le ministre ahuri suspendit, le 18 janvier, le cours de M. Renan, sur ce motif que le professeur « avait exposé des doctrines qui blessent les croyances chrétiennes et peuvent entraîner des agitations regrettables. » Comme ministre des cultes, M. Rouland s'était trouvé dans une situation assez délicate dans ses rapports avec le haut clergé, dont plusieurs membres, depuis l'annexion des Romagnes au royaume de Piémont en 1859, n'avaient point épargné les accusations de complicité au gouvernement français. A la suite du procès du chanoine Mallet et de celui qui eut lieu devant la cour d'assises de Riom, au sujet d'enlèvement de mineures sous prétexte de prosélytisme religieux, M. Rouland, pour calmer l'indignation publique, crut devoir adresser aux évêques une circulaire dans laquelle il les engagea à surveiller rigoureusement le prosélytisme religieux à l'égard des enfants mineurs, à empêcher de se produire des faits rappelant l'odieuse affaire du jeune Mortara, et il fit fermer quelques maisons religieuses malgré les protestations des évêques diocésains. Ce fut également lui qui nomma évêque de Vannes l'abbé Maret, dont la nomination ne fut point acceptée par le pape, et qui appela au siége de Paris l'évêque Darboy, « un prêtre sachant, selon ses expressions, être fidèle à Dieu, au saint-père et à l'empereur » (10 janvier 1863). Le 24 juin suivant, M. Rouland quitta le ministère et succéda, le 18 octobre de la même année, à M. Baroche comme président du conseil d'Etat. Il conserva ces fonctions un peu moins d'une année, et ce ne fut pas sans surprise que le public apprit, par le décret du 28 septembre 1864, qu'il était nommé gouverneur de la Banque de France, ses aptitudes financières n'ayant eu jusqu'alors aucune occasion de se produire. Grand-croix de la Légion d'honneur en 1861, membre du conseil supérieur de l'instruction publique en 1863, président de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, des dépôts et consignations en 1865, M. Rouland devint, en outre, vice-président du Sénat, dont il faisait partie depuis 1859. Dans cette assemblée, il prit part à plusieurs discussions importantes, notamment sur les questions religieuses. Tout en protestant de son profond attachement au catholicisme, il se prononça à maintes reprises contre les prétentions exorbitantes des ultramontains. « Il y a, disait-il au Sénat le 11 mars 1865, au sujet du *Syllabus*, il y a deux systèmes qui tendent à la ruine du sentiment religieux, le système révolutionnaire et le système ultramontain. » M. Rouland tint le même langage dans son discours du 14 mai de la même année, sur les affaires de Rome, et défendit, le 11 janvier 1870, la conduite tenue par le gouvernement vis-à-vis du pape à l'occasion du concile de Rome.

Après la révolution du 4 septembre 1870, bien qu'inféodé au régime désastreux qui venait de crouler, M. Rouland fut maintenu à son poste de gouverneur de la Banque, dans lequel il fut suppléé par le sous-gouverneur de Plœuc pendant la Commune de Paris (mars-mai 1871). Par décret du 5 juin suivant, M. Ernest Picard fut appelé à lui succéder, et M. Rouland obtint, en compensation, de succéder à M. Casabianca en qualité de procureur général à la cour des comptes. Mais M. Picard ayant refusé d'accepter les fonctions de gouverneur de la Banque, M. Rouland fut réintégré dans ces fonctions, qu'il occupait encore en 1875. On a publié de lui un recueil de *Discours et réquisitoires* (1864, 2 vol. in-8°). — Son fils, M. Gustave ROULAND, né vers 1830, devint, en 1856, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, en 1861 secrétaire général et, en 1862, conseiller d'Etat hors section. Il quitta le ministère de l'instruction publique et des cultes en même temps que son père et fut alors pourvu d'une recette générale.

ROULANS-L'EGLISE, village et comm. de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Baume-les-Dames; pop. aggl., 295 hab. — pop. tot., 487 hab.

ROULANT, ANTE adj. (rou-lan, an-te — rad. *rouler*). Qui roule : *Il n'y a plus que de la mousse et des pierres* ROULANTES *sur les flancs des montagnes.* (Lamart.)

> Trois carrosses *roulants* rajustent bien des choses,
> Et pour un million immoler son devoir,
> C'est vendre son honneur tout ce qu'il peut valoir.
> BOURSAULT.

— Commode pour le roulement des voitures : *Ce chemin n'est guère* ROULANT. *La route était mauvaise, on l'a rendue* ROULANTE. ‖ Peu usité.

— *Chaise roulante*, Sorte de voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard et un ou deux chevaux de côté : *Il y avait dans la* CHAISE ROULANTE *un jeune homme grossièrement vêtu.* (Volt.)

— Art milit. *Feu roulant*, Fusillade soutenue, continue : *Faire un* FEU ROULANT. *Essuyer un* FEU ROULANT.

> Du sein des pelotons le *feu roulant* sans cesse
> Fait pleuvoir sur Mouret la foudre vengeresse.
> J. BELLY.

— Fig. Attaques qui se succèdent sans interruption, succession vive et ininterrompue : *Un* FEU ROULANT *de saillies, d'épigrammes, de plaisanteries, de calembours.*

— Mus. *Caisse roulante*, Tambour de forme allongée, employé dans la musique militaire.

— Mar. Qui imprime des mouvements de roulis : *La mer devenait toujours plus grosse et plus* ROULANTE. (Duchalard.) ‖ *Boulets roulants*, Boulets non ensabotés.

— Comm. *Fonds roulants*, Fonds avec lesquels on fait face aux besoins courants.

— Chem. de fer. *Matériel roulant*, Ensemble des voitures et des locomotives employées à l'exploitation d'une ligne.

— Typogr. *Presse roulante*, Presse en activité.

— Chir. Se dit d'un vaisseau qui vacille quand on met le doigt dessus : *Veine* ROULANTE.

— s. m. Argot. Bohémien nomade possédant un véhicule dans lequel il se transporte avec sa famille.

s. f. Argot. Voiture.

ROULE s. m. (rou-le — rad. *rouler*). Sylvic. Partie d'un tronc d'arbre propre à être débitée en planches. ‖ On dit aussi ROULEAU.

Roule (le), aujourd'hui un des quartiers de Paris. On désigna jadis sous ce nom un village fort ancien que Louis XV réunit à la ville de Paris et auquel les Ternes furent longtemps attachés. Situé à l'entrée du faubourg Saint-Honoré, il fit successivement partie de Clichy, puis de Villiers-la-Garenne. Les historiens qui ont écrit sur Paris s'accordent à dire que c'est le Roule que Frédégaire et Grégoire de Tours ont désigné sous le nom de *Rotalajum* ou *Rotalajensis villa*, d'où l'on fit plus tard *Rotalum* ou Roule. Au moyen âge, la corporation des orfévres et joailliers de Paris y avait fait construire un hôpital pour ses ouvriers malades. A côté de cet hôpital, on avait érigé une chapelle sous l'invocation de saint Jacques et de saint Philippe (1227); quelques maisons habitées par des aubergistes et des cultivateurs se groupèrent alors au bas de la côte. En 1669, le village avait peu à peu pris une certaine extension et, après autorisation de l'archevêque de Paris et du seigneur de Villiers, l'antique chapelle fut transformée en paroisse. Saint Jacques et saint Philippe furent conservés pour patrons principaux et saint Frambourg fut le second patron. Le Roule, auquel on adjoignit à cette époque plusieurs habitations voisines, notamment celles des maraîchers de Monceaux et celles des meuniers de Clichy, ne comptait pas cependant plus de 73 feux. Il a depuis gagné un terrain énorme, et le voisinage des Champs-Elysées, l'exploitation de vastes terrains naguère en culture, en jardins, le percement de plusieurs rues ont contribué puissamment au développement de ce quartier. Divisé autrefois en haut et bas Roule, depuis 1796 sa rue principale s'appela successivement rue du Roule et rue du Faubourg-du-Roule. En septembre 1848, le nom de Roule disparut et, depuis lors, toute cette voie importante est désignée sous le nom de rue du Faubourg-Saint-Honoré, à titre de prolongation de la rue Saint-Honoré. L'église actuelle du faubourg fut bâtie en 1782; c'est un monument fort ordinaire et qui justifie assez peu les éloges qu'il valut à son architecte lors de son achèvement. Des modifications habiles et récentes ont, du reste, dissimulé depuis la plupart des défauts et fait ressortir les avantages de l'édifice. On reconnaîtrait difficilement aujourd'hui dans ce faubourg, peuplé et fréquenté comme le Paris central, le village du moyen âge et même celui du XVIII^e siècle.

ROULÉ, ÉE (rou-lé) part. passé du v. Rouler. Qui est poussé, qui a marché en roulant : *Toutes les pierres arrondies et* ROULÉES *par les eaux du Rhône ne sont que des morceaux de pierre calcaire.* (Buff.) *D'innombrables débris sont* ROULÉS *par les eaux du Nil.* (Lamart.)

— Plié en boule, pelotonné : *Le chat,* ROULÉ *en boule à ses pieds, ronflait comme le chat de Mahomet sur la manche du prophète.* (Th. Gaut.)

— Art culin. *Epaule roulée*, Epaulé désossée et parée sous forme de rouleau.

— Sylvic. *Bois roulés*, Bois ayant des fentes circulaires qui suivent les contours des couches ligneuses. ‖ On dit aussi BOIS ROULIS.

— Hist. nat. Se dit des organes qui sont tournés sur eux-mêmes ou dont les bords sont contournés, soit en dehors, soit en dedans.

— Moll. Se dit des coquilles dans lesquelles les spires sont presque transversales.

— s. m. Charbon qu'on tire d'un fourneau pour l'éteindre.

ROULEAU s. m. (rou-lô — dimin. de *rôle*). Objet roulé en forme de cylindre allongé : *Un* ROULEAU *de papier. Un* ROULEAU *de pièces de vingt francs. Un* ROULEAU *de tabac.* ‖ Cylindre solide employé à divers usages.

— Bâton sur lequel on roule une carte de géographie.

— Petite fiole de forme cylindrique : ROULEAU *de sirop de groseilles, d'orgeat.*

— Loc. fam. *Etre au bout de son rouleau*, Avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens, toutes ses ressources.

— Hist. ecclés. *Rouleau des morts*, Membrane ou feuille de parchemin sur laquelle étaient inscrits les noms des morts que l'on recommandait aux prières des monastères et des églises.

— Paléogr. Manuscrit ancien, formé d'une longue bande de parchemin ou de papier roulée sur un cylindre d'ivoire ou de bois.

— Numism. Petit cylindre que l'on voit sur les médailles, dans la main des empereurs et des consuls du Bas-Empire, à partir d'Anastase.

— B.-arts. Bande à demi roulée qui sort de la bouche des figures ou qui entoure leur tête, dans certains tableaux du moyen âge, et sur laquelle on lit le nom du personnage ou les paroles qu'il est censé prononcer.

— Archit. Enroulement, volute des modillons et des consoles.

— Comm. Feuille de papier de tenture de 8 mètres de longueur, qui se vend roulée sur elle-même : *Papier à un franc le* ROULEAU. ‖ *Rouleau de tabac.* Syn. de RÔLE.

— Techn. Cylindre de pâte destiné à la fabrication d'une pipe : *On assemble les* ROULEAUX *par poignées de quinze, et l'on donne le nom de douzaine à chacune de ces poignées.* ‖ Bâton court et épais dont les pâtissiers se servent pour étendre la pâte. ‖ Coussinet, en termes de couvreur. ‖ Fer de carillon roulé en volute. ‖ Espèce de console d'or ou d'argent qu'on met dans le corps des bagues. ‖ Cylindre de fonte qui sert à étendre et laminer le verre, dans la fabrication des glaces par le procédé du coulage. ‖ Cylindre en bois arrondi au tour, qui fait partie du métier à tisser. ‖ *Rouleau de devant*, Celui qui est placé du côté de l'ouvrier, pour recevoir l'étoffe à mesure qu'elle est fabriquée. ‖ *Rouleau de derrière*, Celui qui est placé à l'extrémité opposée du métier, et sur lequel la chaîne est envidée. On dit aussi ENSOUPLE.

— Typogr. Cylindre de bois qui, dans certaines presses manuelles, opère le double mouvement qui fait avancer et rétrograder le train. ‖ Cylindre élastique, monté sur un léger châssis de fer, à l'aide duquel on encre la forme.

— Mécan. Nom qu'on donne à de petits cylindres, habituellement en bois, dont on se sert pour transporter à de petites distances de lourds fardeaux.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des boas, comprenant quatre espèces, dont une vit à la Guyane et les autres dans l'Inde et les îles voisines : *Le* ROULEAU *se nourrit de chenilles, d'insectes et de vers.* (E. Desmarest.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des cônes, mais non adopté : *La robe du* ROULEAU *est souvent des plus agréables à l'œil.* (V. de Bomare.) ‖ Ancien nom des volutes.

— Agric. Gros cylindre dont on se sert pour comprimer le sol, écraser les mottes, dépiquer les grains.

— Sylvic. Partie d'un tronc d'arbre propre à être débitée en planches. ‖ On dit aussi ROULE.

— **Encycl.** Paléogr. Les livres de l'antiquité étaient en *rouleaux*, parce qu'on ne pliait pas les feuilles pour les coudre ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisait un *rouleau* de chaque feuille, et on mettait les feuilles les unes sur les autres, si bien qu'une seule feuille pouvait constituer un volume (de *volvere*, rouler); quelquefois, plusieurs feuilles étaient roulées les unes sur les autres et cousues. Il est souvent parlé de ces *rouleaux* dans l'Ecriture, et les juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues : ce sont des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec des boyaux; la loi est copiée aussi scrupuleusement que possible sur ces feuilles de vélin, que l'on roule sur deux bâtons de bois qui sont chacun à l'une des extrémités; une pièce de lin ou de toute autre étoffe, enroulée avec le vélin, a pour but de conserver l'écriture, et l'on renferme le tout dans une espèce de sac ou d'étui de soie.

La synagogue d'Amsterdam possède une cinquantaine de ces *rouleaux*, et, un certain jour de l'année, on les porte en procession dans la synagogue.

Dans l'antiquité ecclésiastique, on appelait *rouleau* une feuille de parchemin sur laquelle on inscrivait le nom et l'éloge d'un abbé ou d'une abbesse décédés, avec la date de leur mort. Cette feuille était ensuite portée de monastère en monastère, et chacun y marquait à son tour qu'il prierait Dieu pour l'âme du défunt ou de la défunte.

— Mécan. Le bloc à rouler est porté sur deux *rouleaux* à peu près parallèles, et une force, relativement minime, suffit pour le faire avancer dans le sens perpendiculaire à la direction des axes des *rouleaux*. Lorsque l'un des *rouleaux* va échapper en arrière, on en rapporte un sur le devant, et le mouvement peut se continuer ainsi indéfiniment.

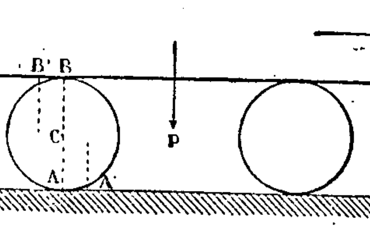

Considérons en particulier l'un des *rouleaux* C, qui s'appuie en A sur le sol et supporte en B une partie du poids du bloc à transporter; soient P le poids du bloc, N la portion de ce poids qui est appliquée en B ou en A, Q la force horizontale appliquée au bloc, F la portion de cette force qui s'emploie à établir le roulement du *rouleau* C chargé du poids N, r le rayon commun des *rouleaux*, δ la distance au centre de la réaction normale du sol sur l'un des *rouleaux*, δ' la distance au même centre de la réaction en sens contraire du bloc; l'équilibre du *rouleau* donnera, en prenant les moments par rapport au point A,

$$F \times 2r = N(\delta + \delta').$$

On trouverait de même, pour l'équilibre de l'autre *rouleau*,

$$F' \times 2r = N'(\delta + \delta');$$

d'où, en additionnant et en vertu des égalités évidentes $F + F' = Q$ et $N + N' = P$,

$$Q \times 2r = P(\delta + \delta').$$

On peut estimer δ, pour un sol non préparé, à $0^m,01$; δ' sera naturellement beaucoup moindre; l'expérience donne une valeur voisine de $0^m,001$. Supposons d'ailleurs $r = 0,1$; la formule donnera

$$Q = 0,055 \text{ P}.$$

Si P = 1,000 kilogrammes, Q n'atteindra pas 50 kilogrammes.

— Typogr. L'invention des *rouleaux* à étendre l'encre, qui remonte à une date assez récente, est peut-être une de celles qui ont donné le plus d'essor à l'imprimerie, car cette innovation a permis d'appliquer la vapeur à l'industrie typographique. Avant les *rouleaux*, on employait, pour encrer le caractère, des *balles* ou tampons en laine recouverts de cuir. Nous allons faire connaître d'abord de quelle manière se préparaient les balles et quel était leur mode d'emploi. Le *Manuel de l'imprimeur* de Momoro, imprimeur-libraire, rue de la Harpe, publié en 1793, s'exprime ainsi sur ce sujet : « Pour préparer ses balles, l'imprimeur trempe dans l'eau, la veille, des cuirs de mouton (ou, mieux, de chien), qu'il corroie le lendemain fortement avec son pied, tant pour en extraire l'eau qui y est renfermée que pour leur donner une certaine chaleur, un certain corps qui les rende propres à recevoir l'encre sur toute leur surface. Pour cela, l'imprimeur prend ses cuirs en sortant de l'eau et les foule fortement avec le pied sur le plancher en les y promenant avec ses souliers, auxquels il ne faut pas qu'il y ait de clous. Lorsqu'il les a bien foulés ainsi, il presse avec l'ongle de son pouce le cuir, pour savoir s'il peut en extraire de l'eau; s'il en sort encore, c'est une preuve que le cuir n'est pas bien corroyé. Alors il passe son cuir entre une corde attachée aux jumelles de la presse et il le tire bien pour en extraire cette humidité. Enfin, lorsqu'il a bien corroyé ce cuir et que celui-ci sent, comme on dit en termes d'imprimerie, l'ail, c'est-à-dire qu'il est bien échauffé, l'imprimeur prend de la mauvaise huile ou du cambouis de la presse, qu'il étend dessus, et le replie pour lui donner encore un nouveau coup de pied avant de s'en servir. On met cette huile sur la fleur du cuir et non sur la chair... Lorsqu'on a ainsi préparé ses cuirs et ses doublures, on monte ses balles. Les bois des balles ont la forme de gros entonnoirs; on les huile sur les bords et on prend ensuite de la laine bien cardée, avec laquelle on les emplit; puis on attache le cuir et la doublure avec des clous, à la distance d'un doigt l'un de l'autre (sept clous suffisent), que l'on enfonce avec un instrument appelé pied-de-chèvre, lequel sert à monter et à démonter les balles. Une fois les balles montées, on passe les cuirs à l'huile en frottant celles-ci l'une sur l'autre; ensuite on les ratisse avec un couteau, pour ôter, avec l'huile, le duvet ou les ordures qui pourraient se trouver sur le cuir. Les balles ainsi ratissées, on prend un peu d'encre broyée et l'on distribue les balles l'une sur l'autre, en sens inverse, pour faire étaler l'encre, de manière qu'elle ne paraisse plus inégalement sur les balles. Toutes ces choses bien exécutées, il ne s'agit plus que de toucher la forme d'aplomb, en tenant les balles perpendiculairement et en faisant deux tours sur le caractère, afin de le bien imprégner d'encre. » Tel était, il y a cinquante ans à peine, l'outil primitif dont se servaient, depuis l'invention de l'imprimerie, les ouvriers imprimeurs de tous les pays. Nous avons cru devoir, dans cet article, décrire brièvement les balles; car, de nos jours, il serait difficile d'en rencontrer quelque part un spécimen, l'usage de ces sortes de tampons mal commodes étant complétement abandonné. Avec les balles, en effet, le travail était long et pénible, la touche manquait de régularité et l'on empâtait facilement. Le *rouleau* est donc un bienfait incontestable, puisqu'il abrége, en la rendant plus facile, la prise d'encre et la distribution, et qu'il permet d'obtenir une touche réglée et suivie, en ce qui concerne la presse à bras. Il est, de plus, évident que, sans cette précieuse découverte, la presse mécanique n'eût pas été inventée et que nous en serions encore à la presse Selligue. Que de changements, que de progrès, quelle révolution cet humble *rouleau* n'a-t-il pas produits dans l'imprimerie! Grâce à lui, les journaux grands et petits peuvent satisfaire la curiosité de millions de lecteurs. C'est lui qui est, comme le dit un conducteur typographe enthousiaste, « l'âme de la besogne typographique. » On peut dire, en effet, que les progrès si merveilleux qui se sont accomplis dans la construction des presses mécaniques sont dus en grande partie à l'invention de Gannal. Le nouveau *rouleau* a permis aussi de perfectionner les caractères et les encres, et ce n'est qu'après son apparition qu'il est devenu possible de tirer ces éditions compactes, ces beaux livres illustrés que, sans cela, le plus habile ouvrier n'eût pu exécuter. Sans lui, jamais le *Grand Dictionnaire*, tel qu'il est entre les mains de nos lecteurs, n'eût pu être mis au jour.

Ainsi que nous l'avons dit, l'invention des *rouleaux* est récente. En 1814, un horloger saxon, nommé Kœnig, établi à Londres, inventa une machine à imprimer dans laquelle il apparaît pour la première fois : deux *rouleaux* de cuir distribuaient l'encre. La forme était trouvée, mais la matière employée était défectueuse. En 1819, Gannal, à la sollicitation de M. Chegaray, correcteur d'imprimerie, fondit des *rouleaux* élastiques, composés de colle gélatineuse et de mélasse. Le succès fut complet, et le cuir fut abandonné dans toutes les imprimeries de l'Europe.

— *Préparation des rouleaux.* La matière dont on se sert pour confectionner les *rouleaux*, aussi bien ceux des presses manuelles que ceux des presses mécaniques, est un mélange de colle forte et de mélasse, qui produit une pâte à la fois solide et élastique. On choisit de bonne colle de Givet ou de Lyon première marque, bien nerveuse et brillante, et de la mélasse exempte d'eau; on peut ajouter à celle-ci du miel, de la cassonade, de la gomme arabique et autres matières poisseuses, pour donner à la composition plus de tirage et d'*amour*. Quand la pâte a été convenablement préparée, on la coule dans un moule approprié sur un mandrin en bois; le mandrin doit rester brut et rugueux, afin que la pâte soit adhérente. « Trois marmites de grandeur différente sont nécessaires pour la fonte des *rouleaux*. La première, dit le *Manuel* Roret, est une sorte de bain-marie, destiné à faire fondre la matière contenue dans la seconde; l'autre sert à faire tiédir séparément la mélasse avant le mélange de celle-ci avec la colle animale. Il faut 2,500 grammes de matière pour un *rouleau* devant servir à la presse manuelle; pour ceux de la presse mécanique, le poids varie suivant leur diamètre et leur longueur. » Après avoir fait tremper la colle pendant vingt-quatre heures et l'avoir retournée de temps en temps, on place le récipient qui la contient dans le bain-marie, on l'écume et, lorsqu'elle est convenablement dissoute, on y verse une quantité à peu près égale de mélasse tiède; on remue le tout avec une spatule, pour que le mélange des deux substances s'opère complétement. Avant le coulage, on laisse un peu refroidir la matière. La composition est alors versée dans un moule de zinc ou de fonte, dans lequel on la laisse pendant vingt-quatre heures. Ce temps écoulé, on retire le *rouleau* et on l'expose à l'air pendant pareille durée, « afin, dit M. H. Fournier, qu'il ait le temps de se rasseoir et d'acquérir la consistance nécessaire. » Les moules, on le conçoit, ont des dimensions variables, suivant celles des formes en vue desquelles ils sont préparés. Les constructeurs de machines fournissent, d'ordinaire, les moules convenables pour les presses mécaniques qui sortent de leurs ateliers.

— *Conditions que doivent remplir les bons rouleaux.* « Les qualités d'un bon *rouleau*, dit M. Motteroz, sont d'être élastique, nerveux et adhérent et de happer légèrement aux mains. Il doit posséder surtout cette propriété de coller et de tirer, que, faute d'autre terme, les conducteurs des presses mécaniques appellent *amour*. Quand les *rouleaux* ont fonctionné quelques heures, ils sont fatigués, sales, couverts d'un duvet que le papier laisse plus ou moins sur la forme. L'agent indispensable qui entre dans l'encre comme siccatif, agissant vivement sur les *rouleaux*, finit peu à peu par en sécher l'épiderme; dès lors ils ont perdu leurs précieuses facultés de *tirer* et de *dépouiller*, comme on dit, l'œil de la lettre ou la taille des gravures. C'est le cas de les changer vite. On en reconnaît, du reste, facilement l'urgence à l'impression, qui *vient* grasse, terne, et au maculage du côté de seconde, si la machine est à double cylindre. Voici les conditions indispensables que doivent remplir les *rouleaux* de remplacement : être luisants, exempts de toute trace d'encre, côller sensiblement sous les doigts et avoir une peau légèrement fine. Si cette peau ne se ternit pas et ne met pas la chair à nu lorsque, par le frottement, on agit sur elle; si, en palpant le *rouleau* dans tous les sens, il colle à la main et *chante* sous les doigts, il est à point; c'est le moment de le *prendre*. Il faut se hâter, parce que l'air, en agissant sur cette matière, en épaissit la peau et que le *rouleau* cesserait de tirer; il *lâcherait* alors par masse l'encre sur la forme et produirait l'empâtement et le maculage. Si, au contraire, la peau du *rouleau* est à peine formée, mais suffisante pour empêcher que la chair ne se déchire ou ne s'effleure, comme on dit, le *collant* lui fera retenir l'encre et il n'en communiquera aux caractères que juste ce qu'il ne pourra garder. Or, si

votre encrier est bien réglé, si preneurs et distributeurs vous secondent, on obtiendra un texte d'une grande pureté. Mais qu'on se garde bien de tomber dans les extrêmes en se servant de *rouleaux* trop frais, dont la peau n'est pas encore formée et la chair est à vif! ce serait là un grand écueil; on aurait à redouter de les voir refuser l'encre, de toucher et d'encrer inégalement, avec *moines*, c'est-à-dire du noir par-ci, du gris par-là; en somme, de déchirer et de perdre un jeu complet de *rouleaux* et de faire une triste besogne. Pour l'oreille exercée, il est, du reste, bien facile, au bruit criard qu'il produit, de reconnaître le *rouleau* trop frais; ce bruit provient de l'humidité qu'il contient et qui réagit sur la partie grasse de l'encre. » Ajoutons qu'un *rouleau* neuf n'est véritablement bon que lorsqu'il a servi trois ou quatre fois. Un ouvrier soigneux devra donc s'en défier et, autant que possible, ne pas employer un jeu dans lequel tous les *rouleaux* seraient neufs.

— *Refonte des vieux rouleaux.* Lorsque l'usage a mis les *rouleaux* hors de service, on peut les refondre, à moins pourtant que la matière ne soit tout à fait détériorée. Pour les débarrasser de l'encre, on les lave à la lessive, et même, si l'encre y adhère trop fortement, on les gratte avec un couteau à lame courbe; puis, avec la pointe du même couteau, on dépouille le mandrin de la matière qui le revêt. On divise ensuite cette matière en tout petits morceaux; on la « hache comme chair à saucisses, » suivant l'heureuse expression de M. Brustlein (de Mulhouse), après quoi on la jette dans le bain-marie et l'on y incorpore de la mélasse en quantité suffisante pour qu'elle en soit imprégnée et pour en faciliter la dissolution. On remue constamment au moyen d'une spatule de bois, et on ajoute de la mélasse au fur et à mesure que la pâte épaissit. On entretient un feu vif et régulier; on hâte le plus possible l'opération, afin d'éviter que la matière ne brûle. Le tout étant arrivé à un état liquide satisfaisant, on passe la matière au moyen d'une écumoire ou d'un tamis à cet usage, afin de rejeter les impuretés et d'obtenir des *rouleaux* lisses et d'un diamètre égal. Si, pendant cette opération, la matière s'était refroidie, on la remettrait un instant sur le feu. Si c'est nécessaire, on l'additionne légèrement de mélasse; on y introduit, si l'on veut, de la cassonade, de la gomme ou du miel délayés préalablement dans de l'eau, et on agite le tout avec la spatule. Après avoir chauffé les parois des moules, on coule lentement la matière. Le lendemain, on retire les *rouleaux* des moules avec précaution et en prenant soin de ne pas les déchirer. On en essuie l'épiderme huileux avec un linge doux et on les place à l'air, abrités du soleil, qui les ferait fondre, et garantis de l'humidité qui, en empêchant la formation de la peau, les rendrait ainsi pendant longtemps impropres au travail.

M. Ch. Dano, conducteur typographe, indique un moyen de remédier au ramollissement des *rouleaux.* « Quand un *rouleau* s'est ramolli, dit ce praticien, on le fait tremper une demi-heure à peu près et on enlève l'épiderme en le ratissant. On le lave ensuite, on le laisse sécher à moitié, en évitant les coups de doigt et toute tache graisseuse. On le place dans le moule, puis on coule de la matière par-dessus pour faire un nouvel épiderme. Comme l'espace ménagé à la nouvelle matière est restreint et que la fraîcheur du moule et du *rouleau* peut l'empêcher de se répartir également partout, on a le soin de la tenir très-claire en y ajoutant de l'eau. Cette enveloppe adhère parfaitement à l'ancienne matière et possède toute la résistance voulue. » Ce procédé, expérimenté dans plusieurs imprimeries, a donné d'excellents résultats.

— *Conservation des rouleaux.* M. Harrild a publié dans le journal anglais *Press' News* la note suivante relative à la conservation des *rouleaux :* « On doit s'abstenir d'employer de l'*encre forte avec les rouleaux neufs*, au moins pendant quelques jours, afin d'éviter que *la matière ne se détache de la tige*, ce qui arrive quelquefois. Il y a économie à avoir un ou deux *rouleaux* de rechange, car ils durent beaucoup plus longtemps quand on s'en sert avec modération dans les commencements. Après le travail, on les couvre d'encre à *rouleau*, qui est faite sans siccatif, ce qui protége la composition contre l'action de l'atmosphere. Avant de s'en servir de nouveau, on les ratisse avec soin avec un couteau non coupant; de cette manière, l'encre à *rouleau* peut servir de nouveau et le lavage pourrait être ainsi évité. Mais quand la peau devient moins sensible, les *rouleaux* doivent être lavés une heure avant de s'en servir et avec le moins de potasse possible, puis rincés à l'eau froide; car le sel alcalin, très-préjudiciable à la composition, durcit la surface, détériore la peau et finit par détruire l'ingrédient qui constitue la qualité particulière de la pâte. On évitera donc l'eau chaude, qui rendrait le *rouleau* insensible en le privant *de la substance saccharine, un des éléments* essentiels de la composition. Dans les temps secs, il faut tenir les *rouleaux* à l'humidité et les mettre au sec dans les temps humides. »

— *Des diverses matières essayées pour la confection des rouleaux.* La colle forte et la mélasse présentant quelques inconvénients, on a essayé de substituer à ces substances diverses matières pour confectionner les *rouleaux.* En 1855, M. Worms tenta d'employer le caoutchouc; vers la même époque, on expérimenta le goudron de gaz. De 1860 à 1863, on introduisit diverses substances dans la mélasse pour lui donner plus de consistance: le goudron de Norvége, la résine, le bitume pur. Toutes ces tentatives sont demeurées infructueuses, et, jusqu'ici, il faut s'en tenir à la préparation que nous avons indiquée.

Nous terminerons cet article assez étendu, et auquel s'intéresseront, nous l'espérons, les gens du métier, par l'indication des genres de *rouleaux* différents nécessaires pour chaque système de touche français. Ces genres sont au nombre de trois : le preneur, qui transporte l'encre de l'encrier à la table; les distributeurs, qui divisent et égalisent cette encre, et les toucheurs, qui l'étendent sur la forme après s'en être chargés sur la table.

— Erpét. Les *rouleaux* ont pour caractères : des dents intermaxillaires; les narines presque verticales, ouvertes chacune dans une plaque offrant une scissure au-dessus du trou nasal; des yeux presque verticaux, à pupille ronde; pas de plaques internasales; pas de frénales ni de post-oculaires, mais une oculaire au devant de chaque orbite, amincie et très-transparente dans la portion sous laquelle se trouve le globe de l'œil; les écailles lisses; les scutelles sous-caudales entières. Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui est le *rouleau à rubans;* il a le corps annelé de noir et de rouge pendant la vie, et de noir et de blanc après la mort; sa longueur est de $0^m,75$ à $0^m,84$. Cette espèce, qui est très-commune à la Guyane hollandaise et à la Guyane française, ne paraît pas avoir été observée au Brésil, mais elle habite beaucoup plus au sud. Elle semble se nourrir principalement d'amphibiens serpentiformes, d'insectes et de vers.

Il existe un autre genre de tortriciens très-voisin des *rouleaux* et qui a été souvent confondu avec eux : c'est celui des *cylindrophis*, qui se distingue en ce qu'il n'a pas de dents intermaxillaires et que ses yeux ne sont pas pourvus d'une plaque transparente. Il y a trois espèces des îles Célèbes, du Bengale, de Java et de Sumatra, dont les plus connues sont le cylindrophis roussâtre et le miguel.

— Agric. L'emploi des *rouleaux* dans l'agriculture a un double but. Ces instruments servent tantôt à tasser et égaliser le sol, tantôt à rompre par la pression les mottes que la herse ne pourrait entamer. Les sols fraîchement remués sont parfois dans un état de soulèvement qui laisse des vides nombreux. De là pour les graines ensemencées une difficulté de germination qu'il est urgent de faire disparaître. Dans ce cas, avant de procéder aux semailles, on doit soumettre le sol à une compression suffisante pour lui communiquer le degré de consistance le plus utile à la germination et au développement régulier des plantes. Ce travail ne peut s'exécuter qu'au *rouleau.* On fait aussi des roulages après les semailles, surtout après celles du printemps. On sait, en effet, que les graines ont besoin d'une certaine humidité pour germer. Si on les sème dans une terre trop remuée, l'humidité se dissipe vite et les graines souffrent ou périssent. Le roulage a pour résultat d'empêcher le dessèchement du sol, tant en diminuant les surfaces en contact avec l'air qu'en développant l'action de la capillarité, qui attire sans cesse à la surface l'humidité des couches inférieures. Après l'hiver, certains terrains se trouvent dans un tel état de soulèvement que les plantes qui y végètent courent le risque de se trouver complétement desséchées et désorganisées quand la douce température et les pluies du printemps auront tassé la terre. C'est alors que les roulages sont indispensables pour consolider les plantes. On les emploie aussi très-avantageusement pour les prairies, en particulier pour celles qui ne sont pas livrées au pâturâge. On se sert aussi du *rouleau* pour tuer les limaces et les insectes et pour enterrer certaines graines fines qui ne demandent qu'une faible couverture. Étant donné le double objet des roulages, le brisement des mottes et la compression, il est certain que les *rouleaux* ne doivent pas appartenir tous au même type. Les *rouleaux* compresseurs ou plombeurs ont une surface unie et un poids généralement assez léger. Les *rouleaux* brise-mottes sont au contraire très-pesants et armés de dents ou d'aspérités quelconques à la périphérie. Mais, dans chacun même de ces types, il est des différences de construction qui produisent des différences proportionnelles dans la qualité du travail. En premier lieu, il est certain que le poids exerce une grande influence, soit au point de vue de la compression, soit au point de vue du brisement des mottes. Mais des *rouleaux* de même poids peuvent donner des résultats différents selon le mode de leur construction. C'est ainsi que la longueur doit entrer en ligne de compte pour calculer l'efficacité de *rouleaux* de même poids. Le plus long *rouleau* expédie plus de besogne, mais exerce à poids égal une compression moindre. Cela se comprend aisément. On donne généralement la préférence au long *rouleau ;* c'est un tort. Il a moins de poids et en outre est exposé à des irrégularités qui compromettent le succès de l'opération. Le *rouleau* court fait moins de besogne, mais la fait meilleure. La difficulté de faire tourner, au bout du champ, des *rouleaux* parfois assez lourds, sans s'exposer à un plombage irrégulier et souvent excessif, dans cet endroit, a fait imaginer les *rouleaux* brisés. Le poids et la longueur des *rouleaux* restant les mêmes, le diamètre peut varier. Or, le mode d'action varie avec le diamètre. On sait, en effet, que la résistance au roulement augmente avec le diamètre. Le *rouleau* le plus mince aura donc une énergie supérieure à celle du plus gros; il est vrai que les petits *rouleaux* exigent des efforts de traction très-considérables. C'est pourquoi il sera peut-être préférable de n'employer que des *rouleaux* d'un diamètre moyen, pouvant varier de $0^m,70$ à 1 mètre. Les *rouleaux* sont tantôt creux et tantôt pleins; les premiers sont quelquefois en bois, mais le plus souvent en fonte; les seconds se font en bois ou en pierre. Les *rouleaux* pleins, de bois ou de pierre, sont les plus répandus en France, sans doute parce qu'ils coûtent peu, mais ils font la moins bonne besogne. Ceux en bois manquent de poids; ceux en pierre ont un trop petit diamètre et exigent par conséquent des efforts de traction considérables. Les *rouleaux* creux sont certainement ceux qui se prêtent le mieux à toutes les combinaisons et à toutes les circonstances. Les *rouleaux* compresseurs se construisent en pierre, en bois ou en fonte. Leur longueur la plus commune est de $1^m,50$ à $1^m,80$. Les *rouleaux* de forme polygonale sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus énergiques que les *rouleaux* de forme cylindrique; mais ils exigent un tirage très-fort et d'autant plus fatigant que les arêtes sont plus vives. Cet inconvénient est tel qu'on a dû les abandonner, malgré leurs avantages d'ailleurs incontestables. Le plus simple et le moins coûteux des *rouleaux* plombeurs, sinon le meilleur, est le *rouleau* cylindrique à surface unie que l'on rencontre dans la plupart des exploitations; il est fait en bois de chêne ou d'orme ou en pierre. A chacune de ses extrémités est adaptée une gouge en fer qui relie le cylindre à l'un des limons du bâti. La partie antérieure du cadre, plus longue d'un tiers que la postérieure, porte à terre toutes les fois que l'instrument est au repos.

De cette manière, on n'a besoin ni de flèche ni de brancards pour retenir l'instrument dans les descentes. La partie antérieure du bâti, portant à terre dès que l'attelage cesse de tirer, suffit à empêcher l'instrument d'aller frapper les jambes des animaux. La volée s'accroche à une chaîne fixée à la traverse du devant. Ce *rouleau* présente toutefois de nombreux inconvénients. Il se déforme rapidement; la terre s'y attache avec beaucoup de facilité. En outre, comme il est d'une seule pièce, il présente, quand il faut tourner, des difficultés sérieuses. Aussi lui préfère-t-on avec raison aujourd'hui les *rouleaux* en fonte dits articulés. Ces *rouleaux* se composent essentiellement de deux, trois ou quatre tronçons cylindriques assemblés sur un même axe et complétement indépendants les uns des autres. L'axe se termine à chaque bout par un essieu. Ce genre de *rouleau* a été considérablement perfectionné par M. Claes, qui en a fait un instrument hors ligne pour le plombage des sols à surfaces inégales. Les *rouleaux* de M. Claes à quatre cylindres pèsent 640 kilogrammes. Comme les cylindres peuvent, jusqu'à un certain point, s'élever et s'abaisser sur l'axe, il en résulte que le même *rouleau* peut fort bien servir au plombage des billons à surface convexe. M. Malingié a aussi imaginé un *rouleau* à billons qui n'est pas sans mérite. Il se compose d'un axe en fer coudé portant des rondelles en pierre qui augmentent graduellement de diamètre depuis les extrémités du *rouleau* jusqu'à son centre. On comprend que ce *rouleau* doit être d'une longueur égale à la largeur des billons. Les chevaux sont attelés de manière à marcher constamment dans les raies. On doit à M. Pasquier un *rouleau* d'un autre genre destiné à exécuter le plombage en travers des billons. Ce *rouleau* se compose de trois cylindres en fonte, creux et traversés chacun par un axe de fer qui ne remplit pas entièrement la cavité dans laquelle il passe. Deux cylindres en avant sont réunis chacun à une traverse antérieure en fer, à l'extérieur, d'une part, par des montants en fer et, d'autre part, à l'intérieur, par des montants également en fer assemblés à articulation aux extrémités. Le troisième *rouleau*, placé en arrière, est réuni aux deux autres par les montants extérieurs, qui ont reçu dans ce but une courbure convenable. Une traverse placée entre les deux cylindres de devant et celui de derrière consolide les montants et porte en son milieu un trou par lequel le conducteur fait passer un morceau de bois pour servir de frein dans les descentes. La traverse de devant porte deux palonniers et un crochet auquel on peut atteler un troisième cheval. Quand l'instrument fonctionne, le dernier cylindre se trouve dans la dérayure au moment même où les deux premiers atteignent le sommet, et réciproquement, les deux premiers cylindres étant au fond, le dernier se trouve au sommet. Par suite, le tirage est moins fatigant. L'instrument que les Anglais appellent *drill-presser* doit aussi être rangé dans la catégorie des *rouleaux* compresseurs. Cet instrument est surtout employé pour les semailles de froment. On sait que cette céréale veut être semée sur un sol un peu ferme et qu'elle perd beaucoup à être répandue sur une terre fraîchement remuée. En conséquence, les Anglais emploient le drill-presser pour affermir le sol qui vient d'être labouré, lorsqu'ils veulent l'ensemencer en froment. Le drill-presser se compose de deux forts disques à section tronconique, espacés de $0^m,25$ l'un de l'autre sur le côté gauche du bâti d'un *rouleau* ordinaire et supportés du côté droit par une roue en fer ou en bois. L'instrument, traîné par deux chevaux et conduit à la suite de deux charrues, raffermit les bandes qui viennent d'être retournées et trace de légers sillons au fond desquels la semence tombe en lignes. On la recouvre ensuite à la herse. On ajoute quelquefois au drill-presser un semoir à cuiller. Les *rouleaux* brise-mottes ont pour but de briser les mottes en égalisant la surface et en la plombant. On a longtemps employé en France dans ce but un *rouleau* cylindrique en bois armé de pointes de fer. Cet instrument très-insuffisant disparaît aujourd'hui et est remplacé par des *rouleaux* perfectionnés, la plupart d'origine anglaise. Le premier modèle français de *rouleau* brise-mottes est le *rouleau* squelette de Dombasle, qui l'a employé en 1832. Dans sa forme première, ce *rouleau* se composait de treize disques à section tronconique, de $0^m,52$ de diamètre, assemblés sur un axe dont la longueur n'était que de $0^m,86$. Le tout pesait environ 260 kilogrammes. Les disques dont nous venons de parler étaient à biseaux circulaires tranchants; ils étaient maintenus à distance par d'autres disques plus petits également en fonte. Cet instrument produisait un vigoureux tassement et divisait bien les mottes de terre; mais la fixité des disques sur l'axe qui les supportait était loin d'être avantageuse. Depuis quelques années, la fabrique de Nancy livre des *rouleaux* squelettes perfectionnés dans lesquels cet inconvénient n'existe pas. La longueur de l'axe est portée à $1^m,07$; de cette manière, il peut supporter un bien plus grand nombre de disques. Ces derniers, réunis au nombre de trois, quatre, cinq, forment des tronçons indépendants les uns des autres. Ainsi améliorés, les *rouleaux* squelettes font un excellent travail et sont d'une solidité remarquable. Les *rouleaux* anglais ont atteint une grande perfection. On remarque plusieurs modèles qui tous méritent la confiance du cultivateur. Le *rouleau* Crosskill se compose de 12 à 20 disques armés de fortes dents, assemblés sur un même axe et complétement indépendants dans leur mouvement de rotation. L'axe porte un bâti très-simple auquel s'adaptent un brancard et trois palonniers placés de front. Le poids varie, selon les dimensions, entre 800 et 1,100 kilogrammes. Tous les disques ne sont pas de même grandeur; les plus petits sont pourvus, à leur centre, d'une ouverture plus grande, ce qui leur permet de se déplacer et de suivre les inégalités du sol. Cette disposition a ensuite pour résultat de prévenir toute espèce d'engorgement. Les petits disques, dans leur mouvement autour de leur axe, débarrassent les plus grands de la terre qui pourrait y adhérer. Le *rouleau* dont on se sert à Grignon n'est qu'un *rouleau* Crosskill perfectionné. Dans les instruments anglais, l'appareil se transporte d'un lieu à l'autre au moyen de roues qui ne peuvent être adaptées aux essieux qu'au moyen d'une manœuvre assez longue et compliquée. Dans le *rouleau* de Grignon, on a muni le bâti d'essieux sur lesquels s'emboîtent les roues. Quand le travail est fini, il suffit de faire basculer l'instrument en appuyant sur les brancards. Les *rouleaux* du système Crosskill sont les plus puissants que l'on connaisse. Leur seul défaut est de n'être pas à la portée de toutes les bourses; leur prix n'est jamais inférieur à 400 francs. Le *rouleau* brise-mottes de Cambridge, très-estimé aussi en Angleterre, tient à la fois du *rouleau* Crosskill et de notre *rouleau* squelette. Les disques indépendants les uns des autres sont dépourvus de dents et munis d'une arête tranchante. On cite encore comme de bons instruments le *rouleau* suédois, que l'on trouve assez communément en Ecosse, et la herse norvégienne, qui est un véritable *rouleau* brise-mottes.

ROULÉE s. f. (rou-lé — rad. *rouler*). Violente décharge de coups : *Recevoir une* ROULÉE. *Croiriez-vous que cette méchante bête a fini par avoir assez de connaissance pour me garder rancune des* ROULÉES *que je lui appliquais?* (E. Sue.) *Saisissant un manche à balai, il vous applique sur les reins un remède vulgairement connu sous le nom de* ROULÉE. (L. Huart.)

— Mœurs et cout. Jeu en usage à Pâques, dans quelques départements, et qui consiste à faire rouler des œufs durs du haut en bas d'une planche, prendre pour soi ceux qui restent entiers et abandonner à l'adversaire ceux qui se cassent : *Jouer à la* ROULÉE. ‖ Œufs durs, teints de diverses couleurs, que l'on donne aux enfants à la fin de la semaine sainte : *Demander, recevoir sa* ROULÉE.

— Pêche. Nappe de filets dont on se sert pour prendre des lamproies dans la Loire.

— Art culin. Epaule roulée.

ROULEMENT s. m. (rou-le-man — rad. *rouler*). Mouvement de ce qui roule : *Le* ROULEMENT *des voitures.*

— Bruit causé par un objet qui roule : *Ce*

ROULEMENT *continuel de voitures m'empêche de dormir.* ‖ Bruit continu, semblable à celui que produit un objet qui roule : *Les* ROULEMENTS *du tonnerre. Au loin, par intervalles, on entendait les* ROULEMENTS *solennels de la cataracte du Niagara.* (Chateaub.) ‖ Sons d'un tambour qu'on bat à coups égaux et pressés, de manière à produire un bruit continu : *Le cortége s'ébranle aux* ROULEMENTS *des tambours et aux sons d'une musique lugubre.* (Lamart.)

> De ses longs *roulements* fatiguant mon oreille
> Un tambour importun avant l'aube m'éveille.
> VIENNET.

— Succession de personnes qui se remplacent alternativement dans certaines fonctions : *Il se fait un* ROULEMENT *annuel, dans les tribunaux, entre les diverses chambres dont ils sont composés.* (Acad.)

— *Roulement d'yeux*, Action de reporter les yeux successivement de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée : *Ah! la drôle de chose que sa bouche en cœur et ses* ROULEMENTS *d'yeux!* (Ponsard.)

> Et ses *roulements d'yeux* et son ton radouci,
> N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.
> MOLIÈRE.

> Gardons-nous d'imiter dans sa folle lecture,
> Dans ses *roulements d'yeux* et ses contorsions,
> Ce fanatique amant de ses productions.
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— Musiq. Tons différents poussés d'une même haleine, en montant ou en descendant.

— Comm. Circulation des espèces et des valeurs. ‖ *Fonds de roulement*, Somme qui reste en caisse pour les besoins du service.

— Techn. Durée du travail d'un fourneau, depuis la mise en feu jusqu'à l'extinction.

— Géom. Mouvement d'une courbe qui roule sur une autre courbe à laquelle elle reste tangente.

— **Encycl.** Art milit. Le *roulement* de caisse était déjà usité en France au XV[e] siècle comme annonce ou ban. Il a servi ensuite comme batterie d'évolutions ou pour donner le signal de certains rompements, de certaines retraites. Un nombre déterminé de roulements signifiait qu'on devait opérer une conversion, soit à droite, soit à gauche. Les *roulements* de caisse ne sont mentionnés dans les documents officiels que depuis le milieu du siècle dernier environ. Le *roulement* est de l'espèce des batteries à bâtons ronds; il est un composé de coups de baguettes nommés *ra*. Il équivaut à un ordre de reprendre son rang, de faire silence, de se préparer à manœuvrer ou de faire halte. Il annonce le réveil, la soupe, certaines corvées, l'extinction des feux, certains appels, les décampements. Dans les garnisons, il est exécuté une demi-heure après la retraite. Pendant les manœuvres, il annonce un commandement. Pendant une route, un *roulement* fait à la queue d'un bataillon est le signal d'une halte à exécuter par le corps entier. On exécute des *roulements* sourds et courts dans les convois funèbres.

— Comm. Ce qu'on appelle *roulement* dans la langue commerciale est la partie du capital qui ne doit pas être immobilisée et qui sert à faire les achats au comptant, à régler les effets que n'a point payés le tiré, à servir de provision, à couvrir toutes les dépenses inattendues; c'est le numéraire destiné à rouler perpétuellement, c'est-à-dire à sortir de la caisse et à y rentrer sans cesse. C'est la partie active du capital, celle qui entre au compte de *Caisse* et dont les mutations forment les opérations de ce compte. Quelle que soit l'entreprise, le capital de fondation est divisé en plusieurs parties dont chacune reçoit une destination particulière. Les unes sont affectées à l'acquisition du matériel, d'un fonds de marchandises assorties, parfois d'un immeuble; cette part-là est immobilisée, c'est-à-dire qu'on ne peut à volonté et immédiatement la transformer en espèces. Une autre part est destinée à couvrir les frais généraux, à faire face aux dépenses diverses signalées plus haut et répétées presque quotidiennement. Celle-ci est le *roulement*. On comprend que la nature de l'entreprise détermine la portion du capital qui doit être abandonnée à ce chapitre. Cette portion est d'autant moins grande que la circulation est présumée ou est en réalité plus active. La théorie du *roulement*, c'est que les espèces en caisse n'y sont que pour en sortir, mais qu'elles n'en sortent que pour y rentrer, de telle sorte que, plus ces sorties et ces rentrées simultanées sont fréquentes, moins on a besoin de grosses sommes. On peut arriver ainsi à un chiffre d'affaires assez considérable avec de modestes fonds de *roulement*, si les rentrées s'opèrent avec activité et régularité et correspondent aux sorties. Comme chaque mutation suppose un bénéfice, puisque le commerçant n'achète que pour revendre en prélevant un profit sur la vente, et puisque le fabricant n'acquiert des marchandises que pour les transformer et leur ajouter une valeur nouvelle, il s'ensuit que plus le *roulement* est actif, plus le capital s'accroît. Ceci est élémentaire; quoique le proverbe dise « pierre qui roule n'amasse pas mousse, » le capital qui roule se grossit; il amasse une mousse particulière qui s'appelle *bénéfice*. L'important est qu'il n'aille point tomber dans le fossé des créances véreuses ou des spéculations hasardées, auquel cas il ne roule plus et non-seulement n'amasse plus rien, mais encore, trop souvent, disparaît. Les banques ne créent pas le crédit, comme on l'a dit et comme on penche encore trop à le croire; elles ne font que lui servir d'instrument en fournissant le *roulement*. Leur commerce n'est pas autre chose que l'application de la théorie émise plus haut. Quand un marchand de laine brute vend à un filateur à terme, soit à quatre-vingt-dix jours ou à six mois, c'est lui qui, en réalité, fait crédit et qui, en livrant ses produits sans en recevoir immédiatement le prix, fait une avance à l'industriel et court tous les risques du marché. Mais s'il a besoin d'espèces avant l'échéance des effets qui lui ont été souscrits, il porte ceux-ci à une banque et les échange contre du numéraire. La banque ne lui achète point sa créance, comme on l'a dit; elle ne fait que lui fournir le *roulement*, c'est-à-dire les espèces; seulement elle se remboursera à l'échéance près du souscripteur ou du tiré. Mais si celui-ci ne paye point, la banque, qui, nous le répétons n'a point acheté la créance et n'a fait que l'accepter comme garantie, se fait restituer les espèces avancées par le bénéficiaire des effets et par les endosseurs, s'il y en a, solidairement. Dans cette opération incessament répétée, le numéraire avancé rentre à l'échéance pour être de nouveau avancé et, comme l'ont démontré les économistes, grâce à la circulation, la pièce de 5 francs arrive à valoir 20 francs pour la banque. Comme celle-ci perçoit pour chaque avance, à titre d'escompte, une certaine prime dont le taux varie de 3 1/2 à 6 pour 100, il s'ensuit que, plus cette circulation est active, plus elle réalise de bénéfices, et que, dans les données les plus ordinaires, la pièce de 5 francs rapporte environ 0 fr. 80 d'intérêt; presque le sixième du capital. La banque avec 100,000 francs de *roulement* peut donc faire 400,000 francs d'affaires, ce qui donne un total d'escompte de 16,000 francs à 4 pour 100.

Quoique les fonds de *roulement* ne doivent point être immobilisés, ce n'est point à dire qu'il faille les conserver dans sa caisse, on l'a compris. Il faut les utiliser, mais de telle manière qu'on puisse en modifier la destination selon les besoins. Si on en affecte la plus grande partie à des achats de marchandises, il faut que celles-ci aient un débouché presque immédiat et à peu près certain. Autant qu'il est possible, c'est sur les revenus ou les bénéfices réalisés et formant réserve qu'il faut prélever les sommes destinées soit au renouvellement du matériel, soit aux réparations diverses, soit enfin à l'acquisition des marchandises dont la vente est aléatoire et qui servent à composer ce qu'on appelle le fonds de magasin ou l'assortiment.

Avant de commencer aucune entreprise, il est trois choses que le commerçant doit connaître, sur lesquelles il doit posséder les notions et les renseignements les plus exacts. Ce sont : 1° les frais généraux annuels; 2° le trafic moyen probable, et 3° la somme qui doit être affectée au *roulement* pour n'être jamais surpris par l'imprévu. On établit approximativement le chiffre de cette somme en appréciant quels seront les crédits ou avances qu'on devra faire et qui immobiliseront une part du capital, sans parler des risques courus, en estimant les temps de chômage ou de ralentissement dans la circulation pendant lesquels les frais généraux seront égaux aux bénéfices ou les dépasseront; en évaluant le chiffre d'affaires qu'on devra régler en effets et pour lesquels on devra faire provision, et enfin en ajoutant à ces divers articles une réserve pour les risques ou les marchés exceptionnels. Ce sont là des précautions qu'on ne saurait trop prendre. Il arrive souvent que des commerçants ou des fabricants, tout en ayant fait des spéculations heureuses, montré beaucoup d'intelligence dans leurs opérations, ouvert une nouvelle branche de débouchés, se trouvent dans une situation difficile pour avoir manqué de prudence ou de prévoyance uniquement sur ce chapitre. Ils ont fait d'excellentes acquisitions, établi un matériel heureusement disposé, capable quelquefois de réaliser de grandes économies, ils ont fait une publicité avantageuse; ils sont possesseurs de valeurs sérieuses, mais qui ne peuvent être transformées en numéraire que dans un temps plus ou moins long. Leur actif à ce compte dépasse leur passif, de beaucoup même parfois. Mais il leur manque les fonds de *roulement* qu'ils ont eu l'imprudence d'immobiliser; et cela se traduira par des pertes plus ou moins considérables et pourra même les mener à la faillite. Il faudra, pour se procurer des espèces, vendre dans de mauvaises conditions, subir des rabais ou des escomptes onéreux. Heureux encore si on trouve de l'argent à ce prix. Il est certaines entreprises surtout où la prudente réserve des fonds de *roulement* est d'une impérieuse nécessité, quand pour des causes quelconques on n'est point assuré que le bénéfice viendra renouveler incessamment ces fonds.

— Industr. Dans le génie civil, le mot *roulement* indique, comme le mot *roulage*, l'opération qui consiste à transporter des masses en les faisant rouler sur des plans plus ou moins horizontaux. Mais le mot *roulage* désigne une industrie de transport, une entreprise de commission, tandis que le mot *roulement* ne désigne que l'opération purement mécanique. On l'emploie surtout dans les administrations de chemins de fer pour établir une distinction entre ce qui se rapporte à la disposition des roues et à celle des plans du terrain ou des rails, et tout ce qui regarde l'emploi et le choix du moteur, en un mot ce qui est compris sous le nom général de *traction*. L'agent principal de la traction, c'est la locomotive; celui du *roulement* est le rail. Grâce au plan horizontal sur lequel il est fixé, à sa surface lisse et à sa forme qui s'adapte à la face circulaire des roues des wagons, le rail offre relativement peu de résistance à la traction, et on sait que, en raison de la vitesse acquise, un train peut parcourir un assez long espace sans qu'il soit besoin de moteur pour l'entraîner. C'est là un fait important dont il est utile de tenir compte dans toute étude des moyens de transports. Indépendamment du système de traction, du moteur employé, la surface de *roulement* présente par elle-même certains avantages suivant sa disposition et permet de réaliser une très-grande économie de temps ou d'efforts. Ainsi, prenant deux chevaux de force égale et les attelant chacun à un véhicule de même forme et de même poids, si l'on fait marcher l'un sur un plan incliné et s'il doit monter, tandis que l'autre marche sur un plan horizontal, ce dernier dépensera moins de force tout en marchant plus vite que l'autre; si on les fait marcher sur un même plan horizontal, mais en adaptant les roues du véhicule entraîné par l'un sur des rails, tandis que l'autre devra traîner sa charge sur des pavés, le premier marchera plus vite et avec moins de peine. Ce qui est vrai pour ces deux chevaux est vrai pour tous les moteurs; le cheval n'est qu'un moteur et la locomotive n'est qu'un cheval-vapeur. On peut donc supposer un nouveau système dans la traction des véhicules plus économique quant au moteur employé, mais l'économie ne sera réelle et complète qu'autant qu'il pourra utiliser les avantages que présentent certaines dispositions des surfaces de *roulement*. On peut de même dire que tous les moteurs peuvent être employés avec économie s'ils utilisent ces dispositions. C'est ce qu'ont prouvé les entreprises de voiturage connues sous le nom de *chemins de fer américains*, où le *roulement* est le même que pour les trains entraînés par la locomotive et où le moteur de la traction est le cheval.

— Jurispr. *Roulement des cours et tribunaux*. Pour les nécessités du service et en consideration de la multiplicité et de la variété des affaires contentieuses, toutes nos cours d'appel et un certain nombre de nos tribunaux de première instance sont divisés en plusieurs chambres ou sections, entre lesquelles s'opère la distribution des causes inscrites au rôle général du tribunal ou de la cour. On nomme *roulement* la répartition qui se fait annuellement, entre ces différentes chambres, des magistrats attachés à un même siége, et qui a pour résultat de les faire passer successivement dans chaque section. Le *roulement* offre d'abord l'utilité de compléter et d'élargir l'instruction professionnelle du magistrat en l'appelant à juger des affaires de toute nature, tandis qu'il ne verrait se dérouler qu'une catégorie ou qu'une spécialité d'intérêts et de débats s'il restait confiné à demeure dans une chambre unique. Ce mouvement intérieur dans le personnel de chaque compagnie judiciaire a un autre avantage : les chambres, si elles étaient inamoviblement composées des mêmes magistrats, pourraient se créer une routine, une jurisprudence particulière, en désaccord peut-être avec la jurisprudence des autres sections du siége. Le *roulement* assure et maintient l'unité d'esprit et de tradition.

Ce système de permutation était à peu près inconnu dans l'ancienne organisation judiciaire, où nous ne trouvons rien d'analogue au *roulement*, si ce n'est cette particularité que, dans chaque parlement, la chambre dite la Tournelle, ou chambre criminelle, n'avait pas de magistrats qui lui fussent spécialement attachés; c'étaient les conseillers des chambres civiles qui faisaient, à tour de rôle, le service de la Tournelle. Les règles concernant le *roulement* ont été successivement fixées par une loi de brumaire an IV et par un décret du 30 mars 1810, actes législatifs dont les dispositions ont été plus tard développées et se trouvent actuellement à peu près remplacées par l'ordonnance du 11 octobre 1820, dont il suffira d'analyser sommairement les prescriptions réglementaires.

A la fin de chaque année judiciaire et dans la quinzaine qui précède les vacances, il est procédé à la composition des chambres ou *roulement*, pour l'année suivante, par une commission formée du premier président et des présidents de chambre, et où le procureur général assiste et est entendu. Cette commission opère une répartition nouvelle des magistrats dans les différentes sections, mais son travail n'est que préparatoire. La distribution du personnel proposée par la commission est soumise à la cour entière réunie en assemblée générale, qui adopte le projet ou réclame des modifications. S'il y a désaccord persistant entre la commission et l'assemblée générale, le conflit est soumis au garde des sceaux, qui arrête définitivement le tableau du *roulement* pour la prochaine année judiciaire. On a critiqué cette intervention du pouvoir politique dans l'aménagement tout intérieur des compagnies judiciaires. Dans la discussion de la loi de la presse, à la session du Corps législatif de 1868, Berryer signalait le danger qu'il y a, en matière de délit de presse, à ce que le gouvernement ait ainsi la main dans la composition des sections de cours ou de tribunaux auxquels la connaissance de ces délits était attribuée. L'honorable député proposait de procéder désormais au *roulement* par la voie aveugle, mais impartiale du tirage au sort. Les alarmes de Berryer n'étaient certes pas sans fondement; mais le *roulement* a une raison d'être qui vient d'être indiquée et à laquelle ne saurait évidemment répondre le procédé sans intelligence et sans choix du tirage au sort.

Il importe, du reste, de remarquer qu'aux termes de l'ordonnance de 1820 le renouvellement du personnel des sections ou chambres ne doit pas s'opérer chaque année d'une manière intégrale. Il importe de laisser dans chacune une certaine proportion de magistrats familiarisés avec la nature d'affaires qui y est spécialement portée. Ainsi, les chambres criminelles des cours ne doivent être renouvelées par le *roulement* annuel que jusqu'à concurrence de la moitié au plus des membres qui les composent. Tout au moins une moitié doit avoir siégé à la chambre criminelle, sinon l'année immédiatement précédente, du moins durant tout le service de l'une des années antérieures. L'ordonnance de 1820 dispose, en outre, qu'un magistrat ne peut pas être retenu contre son gré plus d'une année dans une chambre criminelle ou correctionnelle, et plus de deux ans dans une chambre civile.

Il est procédé au *roulement* des tribunaux de première instance ayant plus de deux chambres, d'une manière analogue et dans la même forme qu'au *roulement* des cours. Le président et les vice-présidents réunis en commission opèrent provisoirement la répartition, dont le projet est soumis au tribunal entier. En cas de désaccord, c'est encore le garde des sceaux qui décide et arrête définitivement le tableau du *roulement* de l'année. Quant aux tribunaux qui n'ont que deux chambres, l'ordonnance de 1820 ne s'en occupe pas, et ils restent soumis au décret du 30 mars 1810, qui portait, art. 50 : « Il se fera chaque année un *roulement*, de manière que tous les juges fassent consécutivement le service de toutes les chambres. »

Une question d'un grand intérêt est celle de savoir si les irrégularités commises dans le *roulement* vicieraient la formation des sections et pourraient motiver la cassation des jugements ou arrêts rendus par la chambre indûment composée. La doctrine incline pour l'affirmative; mais c'est là une solution plus spéculative que pratique. Dans l'application, on s'alarmerait, et à bon droit, du nombre considérable de pourvois qu'une telle doctrine, si elle était acceptée, pourrait faire déférer à la cour de cassation.

— Géom. On dit qu'une courbe roule sur une autre lorsqu'elles restent constamment tangentes et que le point de contact parcourt en même temps des arcs égaux sur l'une et l'autre. Le *roulement* serait accompagné de glissement si le point de contact parcourait dans le même temps des arcs inégaux des deux courbes. Le *roulement* disparaît tout à fait lorsque le point de contact reste fixe sur l'une des deux courbes. Par exemple, les deux circonférences primitives d'un engrenage roulent l'une sur l'autre, tandis que le mouvement relatif des profils de deux dents en prise est un *roulement* accompagné de glissement. Lorsqu'une courbe mobile roule sur une courbe fixe, le point de contact est le centre instantané de rotation d'une figure liée à la courbe mobile, puisque la vitesse de ce point de contact est nulle. Par conséquent, dans le *roulement* d'une courbe sur une autre fixe, les vitesses de tous les points sont à chaque instant proportionnelles aux rayons menés de ces points au point de contact. Lorsque deux surfaces sont en contact par un seul point, il y a *roulement* de l'une sur l'autre quand le mouvement relatif de l'une par rapport à l'autre se réduit à une rotation autour d'un axe passant par le point de contact et contenu dans le plan tangent commun. Lorsque le mouvement relatif est une rotation autour d'un axe quelconque passant par le point de contact, il se décompose en deux autres s'effectuant l'un autour de la normale commune, l'autre autour d'une tangente commune; le second seul est un *roulement*, le premier est un pivotement. Lorsque le mouvement relatif est hélicoïdal, le *roulement* est accompagné d'un glissement et aussi, en général, d'un pivotement. Deux surfaces en contact par une suite de points formant une ligne plus ou moins étendue roulent l'une sur l'autre lorsqu'il y a *roulement* en chacun des points de contact, c'est-à-dire lorsque le mouvement relatif peut être considéré comme se réduisant à une rotation autour d'un axe passant par l'un des points de contact choisi à volonté; mais il n'existe, pour un corps en mouvement, qu'un seul axe instantané de rotation et de glissement; le fait reste le même soit que la rotation soit ou non accompagnée de glissement. Par conséquent, pour que deux surfaces en contact le long d'une cer-

taine ligne roulent l'une sur l'autre, il faut qu'une même droite puisse être tangente commune aux deux surfaces tout le long de la ligne de contact, c'est-à-dire qu'il faut que cette ligne de contact soit droite. Ainsi, pour que deux surfaces circonscrites l'une à l'autre puissent avoir un mouvement relatif de *roulement*, il faut qu'elles se touchent le long d'une droite. Pour que le mouvement de *roulement* persiste, il faut que les deux surfaces puissent entrer successivement en contact le long d'une série de génératrices rectilignes. Il n'y a donc que les surfaces réglées qui puissent rouler les unes sur les autres. Mais ce n'est pas à dire que deux surfaces réglées quelconques pourraient rouler l'une sur l'autre; il faut, pour cela, qu'elles puissent se développer l'une sur l'autre, c'est-à-dire, d'abord, que le paramètre de distribution des plans tangents ait la même valeur constante ou variable pour les génératrices correspondantes des deux surfaces, et, en second lieu, que les lignes de striction, qui doivent rouler l'une sur l'autre, soient également inclinées, dans les deux surfaces, sur les génératrices correspondantes. Ces conditions sont remplies d'avance entre deux cylindres, entre deux cônes de même sommet; pour qu'elles le soient entre deux hyperboloïdes de révolution, il suffit que R cotang i ait la même valeur sur l'une et l'autre, R désignant le rayon du cercle de gorge et i l'angle d'une génératrice avec l'axe de révolution.

— *Résistance au roulement.* Lorsqu'un cylindre pesant roule sur un plan horizontal, il se produit dans le voisinage de l'arête de contact des déformations d'où résulte un travail résistant qui vient contre-balancer une partie du travail moteur. La résistance au *roulement* est généralement faible. C'est à Coulomb qu'on doit d'en avoir déterminé expérimentalement les lois. Dans la première série de ses expériences, il plaçait un rouleau C sur deux madriers horizontaux séparés par un intervalle vide; une corde portée par le rouleau supportait à ses deux extrémités des poids inégaux Q et $Q + q$. Les poids Q étaient

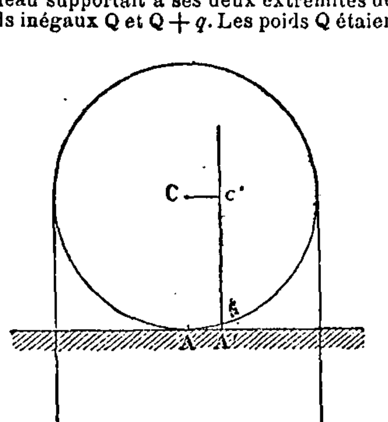

Fig. 1

employés à augmenter la charge et permettaient de la faire varier; le poids q était déterminé par tâtonnement, de manière à faire naître le mouvement ou à l'entretenir à l'état uniforme. Ce mouvement ne pouvant être qu'une rotation autour de l'arête A de contact, l'équilibre exige d'abord l'égalité des moments des forces mouvantes et résistantes par rapport à cette arête A; or, la somme des moments, par rapport à cette arête, des forces mouvantes se réduit à qr, r désignant le rayon du rouleau; on voit donc qu'on est amené forcément à considérer la réaction des appuis comme se réduisant à une force passant à une certaine distance δ du centre. Mais, d'un autre côté, la résultante de translation de toutes les forces mouvantes et résistantes doit aussi être nulle pour l'équilibre. La réaction des appuis doit donc être une force verticale égale à $2Q + q + P$, P désignant le poids du rouleau. Cette réaction sera appliquée en un certain point A′, placé en avant du point A dans le sens du mouvement, à la distance δ, et la condition d'équilibre sera $qr = (2Q + q + P)\delta$. Coulomb a constaté que le rapport $\frac{q}{P + 2Q + q}$ reste constant lorsque la charge seulement change et qu'il varie en raison inverse du rayon, la nature des surfaces en contact et la charge restant les mêmes. Ces deux lois peuvent recevoir une autre expression. La constance du rapport $\frac{q}{P + 2Q + q}$, lorsque la charge varie seule, signifie en effet que, toutes choses égales d'ailleurs, la force mouvante doit être proportionnelle à la charge; d'un autre côté, la loi de variation réciproque entre $\frac{q}{P - 2Q + q}$ et r montre que δ ne dépend pas de r à égalité de charge. Une autre conséquence importante à tirer des formules précédentes, c'est que la force mouvante q est d'autant moindre que le rayon r est plus grand et varie à peu près en raison inverse de ce rayon, puisque qr restant égal à très-peu près à $(P + 2Q)\delta$, si δ ne varie pas, qr doit aussi rester constant.

On peut diriger autrement les expériences en appliquant au rouleau une force horizontale q à une distance h du plan d'appui. Dans ce cas, la réaction du plan, qui doit faire équilibre au poids P du rouleau, à la charge 2Q et à la force q, est nécessairement inclinée au plan; elle est appliquée au point D de rencontre des directions des forces P et q. Si on la transporte en A′ sur le plan et qu'on la redécompose en une force verticale N et

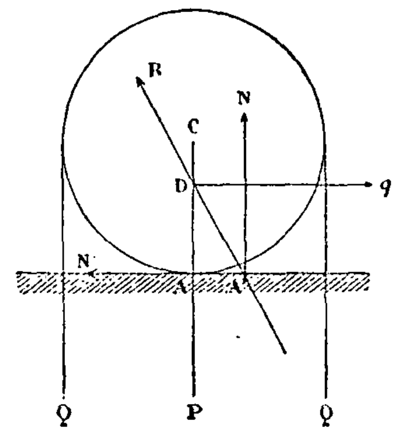

Fig. 2.

une force horizontale N′, on aura $N' = q$ et $N = P + 2Q$; d'un autre côté, la condition d'équilibre, en désignant toujours par δ la distance AA′, sera $qh = (P + 2Q)\delta$. Or, l'expérience prouve que la valeur du moment qh, à l'instant où le mouvement commence à naître, est égale à celle du moment qr dans le cas précédent. On en conclut que δ a aussi la même valeur.

Habituellement, la force horizontale q est appliquée au centre même du rouleau. Alors, h est égal à r et on retombe sur les formules relatives au premier cas.

Lorsque l'on fait diminuer h, il arrive un moment où le mouvement possible change de nature; le *roulement* se change en glissement. Le changement a lieu lorsque la force q, donnée par la formule $qh = (P + 2Q)\delta$, qui croîtrait indéfiniment si h tendait vers zéro, acquiert une valeur égale à la résistance $f(P + 2Q)$ qu'occasionnerait le glissement; h diminuant encore, le glissement se substitue au *roulement* parce qu'il exige un moindre développement de force motrice.

Depuis Coulomb, on a fait en grand des expériences nombreuses pour déterminer le rapport de la force horizontale appliquée à une voiture à la charge de cette voiture, dans le mouvement uniforme. On a généralement trouvé, comme Coulomb, que la force motrice nécessaire pour entretenir le mouvement est proportionnelle à la charge et varie en raison inverse du diamètre des roues; elle est, du reste, indépendante de la vitesse.

Voici un tableau des valeurs de la force de traction, comparée à la charge, sur les différents chemins où circulent les voitures.

NATURE DU CHEMIN.	RAPPORT du tirage à la charge.
Terrain naturel, non battu, argileux, sec.	0,250
Terrain naturel, non battu, siliceux	0,165
Terrain ferme, battu.	0,040
Chaussée en empierrement bien entretenue.	0,033
Chaussée pavée, unie	0,030
Tablier de pont en madriers de chêne.	0,022
Chemins à ornières très-dures, en fonte ou en dalles	0,010
Chemins de fer à ornières saillantes.	0,007

Nous avons supposé, dans la théorie précédente, le terrain horizontal; elle s'appliquerait aussi bien au cas d'un rouleau placé sur un plan incliné.

ROULER v. a. ou tr. (rou-lé — du vieux français *roler*, qui est le même que le provençal *rotlar* et l'italien *rotolare*, et qui vient comme eux du latin *rotulus*, diminutif de *rota*, roue). Faire avancer en tournant : ROULER *un tonneau. Un torrent qui* ROULE *ses eaux, qui* ROULE *des cailloux. Il n'est point de mer si pleine d'orages, ni qui* ROULE *plus de vagues, qu'il s'élève de mouvements dans une multitude, quand elle a la bride sur le cou.* (Vaugelas.)

— Plier en rond sur soi-même : ROULER *du papier.* ROULER *une pièce d'étoffe.*

— Fig. Conduire, mener : ROULER *doucement sa vie, la* ROULER *comme on peut.* ‖ Méditer, étudier sous divers aspects avant d'exécuter : ROULER *de grands projets dans son esprit, dans sa tête. Il* ROULAIT *dans son esprit toutes sortes d'expédients pour se venger.* (Vaugelas.)

— Pop. Maltraiter, rosser : *Tenez, il y a trois mois, je me suis battu là avec un maudit teinturier; mais... je l'*AI ROULÉ. (Balz.) ‖ Duper, mystifier : *Ne vous attaquez pas à lui, il est trop rusé pour vous, il vous* ROULERA. ‖ Vaincre, gagner : *Il m'*A ROULÉ *au billard.*

— *Rouler les yeux*, Les porter successivement de côté et d'autre avec violence ou affectation : ROULER LES YEUX *comme un possédé, comme un hypocrite. Veut-elle marquer de la surprise, elle* ROULE LES YEUX *d'une manière outrée, ce qui sied mal à une princesse.* (Le Sage.)

— *Rouler sa voix*, En prolonger le son en la faisant ronfler :

> L'un miaule en grondant comme un tigre en furie,
> L'autre *roule sa voix* comme un enfant qui crie.
> BOILEAU.

— *Rouler carrosse*, Avoir un carrosse à soi.

— *Rouler sa bosse*, Voyager, se déplacer fréquemment, mener une vie nomade.

— Agric. Passer sous le rouleau : ROULER *un champ pour écraser les mottes.* ROULER *des blés pour les faire taller.* ROULER *des céréales pour les dépiquer. Il est des cultivateurs qui* ROULENT *leurs froments après l'hiver.* (Bosc.)

— Techn. *Rouler la pâte*, La soumettre à l'opération du roulage, en former des cylindres ayant à peu près les dimensions des pipes que l'on veut produire. ‖ *Rouler le plomb*, L'arrondir dans le moulin, en l'y remuant avec vitesse.

— v. n. ou intr. Avancer en tournant sur sur soi-même : *Une boule qui* ROULE. *Les flots* ROULENT *sur le sable. Il tomba et* ROULA *du haut en bas de l'escalier.* (Acad.) *Faute d'une roue, la voiture verse et ne peut plus* ROULER. (E. de Gir.)

> Dans mon gosier quand le vin coule,
> Je crois tout ce que l'on a dit;
> La boule *roule*, *roule*, *roule*,
> Moi je *roule* jusqu'à mon lit.
> ARM. GOUFFÉ.

— Se déplacer, être emporté dans un mouvement circulaire : *Ces grands corps de lumière qui* ROULENT *si majestueusement et si régulièrement sur nos têtes.* (Mass.)

> Les étoiles *roulaient* dans un profond silence.
> DELILLE.

— Voyager en voiture : *Nous* ROULIONS *depuis vingt-quatre heures.*

— Errer, vaguer, voyager : *Il* A ROULÉ *dans tous les pays de l'Europe.* (Acad.) *A force de* ROULER *à travers les hommes et les pays, d'en observer les coutumes contraires, ses idées se modifièrent et il devint sceptique.* (Balz.)

— Produire un bruit de roulement : *Le tonnerre* ROULAIT *avec fracas.*

— Subsister : ROULER *tant bien que mal. C'est lui, c'est son emploi qui fait* ROULER *la maison. Je lui abandonnai tous mes effets pour la consoler de notre séparation et la faire* ROULER *à son aise.* (Le Sage.)

> Mon père, soixante ans au travail appliqué,
> En mourant me laissa, pour *rouler* et pour vivre,
> Un revenu léger et son exemple à suivre.
> BOILEAU.

— Alterner, faire un service tour à tour : *Les membres des différentes chambres de cette cour, de ce tribunal* ROULENT *entre eux.* (Acad.)

— Abonder, avoir une circulation active : *L'argent* ROULE *dans ce pays, dans cette maison.*

— Se produire, se présenter sous divers aspects : *Mille pensées, mille projets lui* ROULENT *dans la tête.*

— Osciller, varier : *Le revenu de sa terre, de son emploi* ROULE, *bon an mal an, entre* 10,000 *et* 12,000 *francs.*

— *Rouler sur*, Avoir pour sujet, pour objet, pour base : *La conversation, le discours* ROULA SUR *telle matière.* (Acad.) *Les affaires qui* ROULENT SUR *l'argent ont toujours quelque chose de sale.* (Mme de Maint.) *La morale* ROULE *encore plus* SUR *les devoirs que* SUR *les vertus actives.* (Turgot.) *Le mariage est le pivot* SUR *lequel* ROULE *l'économie sociale.* (Chateaub.) *La philosophie, dans tous les temps,* ROULE SUR *les idées fondamentales du vrai, du beau et du bien.* (V. Cousin.)

> Tantôt je peins en un récit
> La sotte vanité, jointe avecque l'envie,
> Deux pivots *sur* qui *roule* aujourd'hui notre vie.
> LA FONTAINE.

‖ Incomber à, reposer sur : *Cette affaire* ROULE SUR *lui. C'est* SUR *le bœuf que* ROULENT *tous les travaux de la campagne.* (Buff.) *Partout, c'est* SUR *une bonne ménagère que* ROULE *la prospérité d'une famille.* (De Theis.)

— *Rouler sur l'or, sur l'argent*, Etre extrêmement riche : *Salzedo était fort ponctuel à tenir les promesses qu'il m'avait faites, de sorte que je commençai à* ROULER SUR L'OR. (Le Sage.)

— Prov. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, On ne s'enrichit pas en changeant sans cesse d'état, de profession, de pays.

— Manége. Se dit du cheval de course qui, excédé de fatigue, semble ne plus continuer à courir qu'en vertu de la force d'impulsion déjà reçue. ‖ Se dit aussi du cavalier qui éprouve des déplacements en selle, bien que le cheval ne fasse que des mouvements ordinaires.

— Mar. Eprouver les mouvements de roulis : *Notre seul regret était de nous voir mouillés sur une rade où les frégates* ROULAIENT *comme en pleine mer.* (La Pérouse.)

— Typogr. Travailler, être mis en mouvement, en parlant de la presse.

Se rouler v. pr. Etre roulé : *Ce papier, cette estampe ne doit pas* SE ROULER.

— Contracter son corps, le plier en rond : *Le serpent* SE ROULE *autour des branches des arbres. Plusieurs des trilobites pouvaient* SE ROULER *en boule comme nos hérissons.* (L. Figuier.)

— Tourner sur soi-même étant couché : SE ROULER *sur un lit.* SE ROULER *sur le gazon.* SE ROULER *dans la poussière, dans la boue. Comme on ne prend pas la peine de l'étriller, l'âne* SE ROULE *souvent sur le gazon, sur les chardons, sur la fougère.* (Buff.)

> De rage et de douleur le monstre bondissant
> Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant,
> *Se roule* et leur présente une gueule enflammée
> RACINE.

— **Syn. Rouler, couler, glisser.** V. COULER.

— **Encycl.** Turf. Lorsqu'un cheval de course, après avoir fourni une distance plus ou moins grande sur le turf, est accablé de fatigue et ne marche plus, pour ainsi dire, que sous l'impulsion de la vitesse acquise, on dit qu'il *roule*. L'éperon et la cravache sont sans action sur lui; il ne galope plus bien droit et semble *rouler* plutôt que courir. Le jockey habile doit alors prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher sa bête de changer d'allure ou de s'abattre; pour ce faire, il s'assied franchement sur la selle et, par un mouvement régulier qui doit concorder avec la foulée du galop, il doit chercher à maintenir son cheval dans la ligne droite et l'obliger à ne pas rompre son allure. C'est alors que le jockey *roule* le cheval qui, toujours en termes de turf, *roule*, lui aussi, sous le poids de la fatigue. En passant, remarquons que l'expression dont il s'agit paraît très-juste en ce qui concerne le cheval, dont l'allure affaissée, la tête basse et les jambes flottantes rappellent assez un objet informe *roulant* sous une force d'impulsion quelconque, mais s'explique plus malaisément si on l'applique au jockey, qui semble beaucoup plus *rouler* avec son cheval que *rouler* son cheval. Quoi qu'il en soit, il est très-rare de trouver un jockey capable de bien *rouler* un cheval très-fatigué. Les plus habiles arrivent à maintenir l'animal en ligne droite et à lui conserver la même allure. Quant à lui faire prendre l'avance au cas où il ne l'aurait pas, il n'y doit point songer, et les chevaux arrivés à cet état de lassitude sont presque toujours incapables d'un suprême effort.

ROULERS, en flamand *Rousselaer*, ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, à 32 kilom. S.-S.-O. de Bruges, sur le Mendelbeke, affluent de gauche de la Lys; 11,155 hab. Important commerce de toiles, de grains et de beurre. La toile de Courtrai, renommée par sa blancheur, se tisse à Roulers et dans les villages voisins. On cultive dans les environs beaucoup de chanvre et on y élève un grand nombre de vaches. On remarque à Roulers l'hôtel de ville, la place principale et le collége.

ROULÈT s. m. (rou-lè — rad. *rouler*). Techn. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE s. f. (rou-lè-te — rad. *rouler*). Petite roue ou petite boule qu'on fixe sous le pied d'un meuble ou d'un appareil, et qui sert à le déplacer plus facilement : *Lit, fauteuil à* ROULETTES. *Les canons des vaisseaux sont posés sur des* ROULETTES. (Acad.)

— Petite machine roulante sur laquelle on place les enfants qui commencent à marcher. ‖ On la nomme plus ordinairement CHARIOT.

— Petite chaise à deux roues, traînée par un homme, dans laquelle on allait autrefois par la ville, et que l'on nommait plus ordinairement BROUETTE OU VINAIGRETTE.

— Petit lit fort bas que l'on peut mettre sous un grand lit pendant le jour.

— Nom que les Rouennais donnent à de petits pains au lait.

— *Aller comme sur des roulettes*, Marcher facilement et rapidement : *L'affaire* VA COMME SUR DES ROULETTES.

— Jeux. Sorte de jeu de hasard composé d'un grand tapis au milieu duquel se trouve un plateau mobile divisé en cases chiffrées noires et rouges, où on lance une petite boule d'ivoire qui s'arrête dans une des cases et décide ainsi de la perte ou du gain : *Jouer à la* ROULETTE.

— Techn. Instrument de fer en forme de petite roue, avec lequel les relieurs poussent les filets. ‖ Petite roue de fer dentée à l'usage du pâtissier et du cirier. ‖ Petit marteau à l'usage du tailleur de pierre à fusil, qui se

composait d'une rondelle d'acier bien trempé, au centre de laquelle était percé un trou carré pour recevoir la tête du manche. ‖ Instrument de corroyeur qu'on appelle aussi MARGUERITE. ‖ Curseur du métier à bas.

— Géom. Nom donné d'abord à la courbe engendrée par un point d'une circonférence roulant sur une courbe fixe, c'est-à-dire la cycloïde, et ensuite à la circonférence mobile elle-même. ‖ Courbe de nature quelconque, roulant sur une courbe fixe : *La courbe engendrée par un point lié à la* ROULETTE *prend le nom d'épicycloïde.*

— Ornith. Nom vulgaire de la bécassine.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des turbinacés, comprenant plusieurs espèces, qui habitent surtout la mer des Indes.

— **Encycl.** Jeux. La *roulette* se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. A la droite et à la gauche d'une grande table sont inscrits sur le tapis, alternativement en rouge et en noir, les numéros un à trente-six disposés en trois colonnes. Ces colonnes sont séparées par deux lignes à la tête desquelles se trouvent, sur l'une, un zéro rouge, et sur l'autre deux zéros noirs. Enfin sur l'un des bords de cette espèce de tableau se trouvent les mots : *impair*, *manque*, *rouge*, et sur l'autre les mots : *pair*, *passe*, *noir*. Au milieu de la table, entre les deux tableaux, se voit un enfoncement circulaire autour duquel les trente-six numéros, le zéro et le double zéro sont inscrits dans autant de petites cases. De plus, au centre de cet enfoncement est placé un moulinet horizontal que le banquier fait tourner avec une main, pendant que, de l'autre, il lance une petite bille d'ivoire, laquelle, après avoir été repoussée plus ou moins longtemps par les ailes de l'instrument, finit par s'arrêter dans une des cases numérotées. Or, c'est précisément le numéro de la case dans laquelle il s'arrête qui indique le gagnant. Alors tous les pontes qui ont mis leur argent sur le numéro du tapis correspondant au numéro marqué par la bille gagnent, tandis que les autres perdent. Il en est de même pour les joueurs qui ont parié pour un nombre pair ou un nombre rouge, quand il sort un nombre de l'une ou de l'autre espèce. Quant aux chances appelées *manque* et *passe*, on joue sur la première lorsqu'on place son enjeu sur l'un des dix-huit premiers nombres, et sur la seconde lorsque c'est sur l'un des dix-huit derniers. Du reste, on peut tenter la fortune d'une infinité de manières ; mais de quelque manière qu'on s'y prenne, le jeu est combiné de telle sorte que, même quand il a lieu avec toute la loyauté possible, il est toujours très-meurtrier pour les pontes.

— Moll. Le genre *roulette* est caractérisé par sa coquille luisante, orbiculaire et sans épiderme. L'animal est inconnu ; mais M. Sowerby a fait connaître l'opercule, qui est semblable à celui des troques, c'est-à-dire très-mince, orbiculaire, corné, transparent, à sommet central. On peut donc laisser les *roulettes* à la place que leur a assignée Lamarck, c'est-à-dire entre les cadrans et les troques. Il faut reconnaître, cependant, qu'il y a des différences notables; en effet, chez les *roulettes*, la coquille est parfaitement polie; elle n'offre jamais la trace d'une attaque d'animal étranger, ce qui doit faire conclure que, pendant la vie, cette coquille est recouverte d'une expansion du manteau, tandis que, au contraire, chez les troques, la coquille est encroûtée de polypiers ou d'algues calcifères. Le type du genre *roulette* est une jolie coquille assez commune, très-lisse, blanche en dessous et couleur de chair en dessus, avec des lignes longitudinales, onduleuses, noirâtres. Quatre espèces vivantes se trouvent dans la mer des Indes. A Tournay, on constate la présence d'une *roulette* fossile dans le terrain de transition.

ROULEUR, EUSE adj. (rou-leur, eu-ze — rad. *rouler*). Qui roule, qui a l'habitude de rouler.

— Entom. Se dit des insectes qui roulent les feuilles des végétaux pour s'y mettre à l'abri et s'en nourrir.

— s. m. Min. Ouvrier qui est chargé de transporter les produits de l'exploitation, au moyen de chariots ou de wagons.

— Techn. Ouvrier chargé de rouler la pâte, dans les fabriques de pipes. ‖ Ouvrier qui transporte la terre à brique dans une brouette. ‖ Ouvrier qui travaille tantôt chez un patron, tantôt chez un autre, qui change fréquemment d'atelier : *C'est un* ROULEUR. ‖ Employé qui présente aux patrons les ouvriers qui veulent être embauchés.

— Mar. Bâtiment qui roule, qui a beaucoup de roulis.

— Entom. Nom vulgaire du charançon de la vigne.

— s. f. Entom. Chenille rouleuse.

— s. f. Femme de mauvaise vie.

ROULEUX, EUSE adj. (rou-leu, eu-ze — rad. *rouler*). Mar. Qui est sujet au roulis : *Navire* ROULEUX. *Chaloupe* ROULEUSE. ‖ On dit aussi ROULEUR.

ROULEZ (Joseph-Emmanuel-Ghislain), archéologue belge, né à Nivelle en 1806. Il fut élevé à Gand, où il se fixa, et devint successivement professeur et recteur de l'université de cette ville. M. Roulez est membre de l'Académie de Belgique et membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Outre un grand nombre d'articles et de mémoires, insérés dans le *Messager des sciences historiques*, les *Mémoires* et le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, etc., on lui doit : *Cours d'antiquités romaines* (Bruxelles, 1849) et des traductions de plusieurs ouvrages allemands, parmi lesquels nous citerons le *Manuel de l'*Histoire de la littérature grecque, par Schœll (1837).

ROULIER, IÈRE adj. (rou-lié, iè-re — rad. *rouler*). Qui appartient, qui a rapport au roulage, aux rouliers : *Industrie* ROULIÈRE.

— *Chemin roulier*, *Route roulière*, Chemin, route où il ne passe que de grosses voitures.

— s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises : *Le chariot*, *la charrette d'un* ROULIER.

— s. f. Blouse de roulier.

ROULIN (François-Désiré), naturaliste français, né à Rennes en 1793, mort en 1874. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur et suivit les leçons de Cuvier. En 1821, Roulin partit avec Boussingault pour l'Amérique du Sud, se rendit en Bolivie et y occupa quelque temps une chaire de physiologie. Ne recevant aucun appointement, il dut pour vivre faire la topographie du pays, dont le chargea le président Bolivar et revint en France en 1828, après avoir fait un grand nombre d'observations intéressantes sur la géographie et l'histoire naturelle des Andes. Il collabora alors à divers journaux, eut le premier l'idée de donner un bulletin scientifique et devint successivement sous-bibliothécaire à l'Arsenal (1832), à la bibliothèque de l'Institut et bibliothécaire en chef de cette dernière bibliothèque. Roulin fut chargé de rédiger les comptes rendus officiels de l'Académie des sciences, dont il devint membre libre en 1865. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1849. Outre de nombreux articles publiés dans les *Annales des sciences naturelles*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Magasin pittoresque*, le *Dictionnaire universel* de d'Orbigny, le *Recueil des savants étrangers*, etc.; des mémoires sur le *Maïs et ses maladies*, sur le *Tapir*, sur la *Domestication des animaux*, on lui doit : une traduction de l'*Histoire naturelle de l'homme* par Pritchard (1843, 2 vol. in-8°), une édition avec annotations de la partie qui concerne les mammifères du *Règne animal* de Cuvier et *Histoire naturelle et souvenirs de voyage* (1865, in-12), rééditée en 1874.

ROULIS adj. m. (rou-li). Sylvic. Syn. de ROULÉ.

ROULIS s. m. (rou-li — rad. *rouler*). Agitation d'un bâtiment qui penche alternativement de droite à gauche : *Le* ROULIS *d'un vaisseau, d'une chaloupe. Le vent, qui tombe un peu et qui ne soutient plus le navire, rend le* ROULIS *plus lourd.* (Lamart.) ‖ *Roulis au vent*, Mouvement du navire qui s'incline du côté du vent :

> Le pilote, en silence, appuyé tristement
> Sur la barre qui crie au milieu des ténèbres,
> Ecoute du *roulis* les sourds mugissements.
>
> C. DELAVIGNE.

— Chem. de fer. Mouvement d'oscillation d'une locomotive autour d'un axe parallèle à l'axe longitudinal de la machine.

ROULLEAUX-DUGAGE (Charles-Henri), homme politique français, né à Alençon en 1802. Reçu licencié en droit, il alla exercer la profession d'avocat d'abord à Caen (1821), puis à Paris (1822). Après la révolution de juillet 1830, il entra dans l'administration et devint successivement sous-préfet à Domfront (août 1830), préfet de l'Ardèche (1835), de l'Aude (1837), de la Nièvre (1841), de l'Hérault (1842), où il combattit avec ardeur, en 1846, la candidature de M. de Larcy, et de la Loire-Inférieure (1847). Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, M. Roulleaux-Dugage se rangea dans le camp bonapartiste, applaudit au coup d'Etat du 2 décembre et fut élu en 1852, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de l'Hérault, dont les électeurs lui renouvelèrent successivement son mandat en 1857, en 1863 et en 1869. Dans cette Assemblée, il fit constamment partie de la majorité qui vota toutes les mesures réactionnaires proposées par le pouvoir et prit part aux travaux de la Chambre comme rapporteur de divers projets de loi. En 1866, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur. La révolution du 4 septembre a rendu définitivement M. Roulleaux-Dugage aux loisirs de la vie privée. — Son cousin, Marcel-Hippolyte ROULLEAUX, né à Domfront en 1832, mort à Alger en 1867, se fit recevoir docteur en droit, puis suivit la carrière du journalisme. Quelques-uns de ses écrits ont été réunis et publiés en volume par M. Deroisin sous le titre de *Fragments économiques* (1867, in-8°).

ROULLET, village et commune de France (Charente), cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. d'Angoulême, sur un ruisseau; 1,373 hab. Ce village possède une belle église romane (monument historique), à trois coupoles, dont la partie la plus ancienne remonte au XIIe siècle, et dont le clocher se termine par une flèche à imbrications. Du château de Rocherand, situé aux environs et construit au IXe siècle, il reste un pan de mur semblable à un obélisque.

ROULLET (Jean-Louis), graveur français, né à Arles en 1645, mort à Paris en 1699. Elève de Jean Lenfant et de François de Poilly, il alla se perfectionner en Italie, où il passa deux ans, et se lia avec les artistes les plus distingués de Rome, notamment avec Carlo Maratta. Ce fut dans cette ville qu'il exécuta sa belle gravure au burin des *Trois Marie au tombeau de Jésus-Christ*, d'après Annibal Carrache. Devenu un artiste consommé, il revint à Paris, où ses œuvres, au dessin correct, à l'exécution élégante et pure, lui acquirent une réputation méritée. L'Académie royale de peinture l'admit au nombre de ses membres en 1698. Il mourut l'année suivante du chagrin qu'il éprouva, dit-on, en voyant son portrait gravé du marquis de Villacerf fort rudement critiqué par ce dernier. Parmi ses plus belles œuvres, on cite la *Visitation* et la *Vierge à la grappe*, d'après Mignard ; *Sainte Claire*, d'après Augustin Carrache, et ses portraits de *Louis XIV* et de *Colbert*.

ROULLIARD (Sébastien), avocat, historien et littérateur, né à Melun dans le XVIe siècle, mort à Paris en 1639. Parmi ses nombreuses productions, dont plusieurs sont fort recherchées à cause de leur bizarrerie, de l'étrangeté de leurs titres et de leur rareté, il faut citer les suivantes : *Capitulaire*, etc. (Paris, 1600, in-12), réimpr. avec augmentation en 1603 et 1604. C'est un factum pour le baron d'Argenton, duquel sa femme voulait se séparer en invoquant le prétexte d'impuissance; *Synoptique, alias arctitude de la femme* ou *Démonstration sommaire des principaux moyens du procès d'entre M. G. G. appelant et Mme M. sa femme intimée* (1601 ou 1602, in-8°), très-rare, curieux; les *Reliefs forenses de M. Sébastien Roulliard* (Paris, 1607, in-8°), très-rare (2e édit., 1610, in-4°); *Traité de l'antiquité et privilége de la Sainte-Chapelle* (Paris, 1606, in-12); le *Grand aulmônier de France* (Paris, 1607, in-8°), curieux ; *Parthénie* ou *Histoire de l'Eglise de Chartres* (Paris, 1609, in-8°), ouvrage rare et recherché. Il y a là beaucoup de détails intéressants sur cette Eglise et beaucoup de fables chères aux Chartrains, reproduites, pour ce motif probablement, d'après un manuscrit local ; la *Magnifique doxologie du festu* (Paris, 1610, in-8°), *Dicæologie* ou *Défense... de G. de Monconis* (1620, in-4°); Guy Patin admirait ce plaidoyer que Niceron appela avec raison « un chef-d'œuvre de pédanterie ; » les *Gymnopodes* ou *De la nudité des pieds, disputée de part et d'autre* (Paris, 1624, in-4°), fort rare, sur grand papier ; voici l'explication qu'on nous fournit de ce titre singulier : « Cet ouvrage put avoir de l'importance lors de sa publication ; il fut composé à l'occasion d'une ordonnance du Père Bénigne, général des cordeliers, qui, en 1621, voulait que tous les cordeliers allassent nu-pieds, ordonnance à laquelle ceux-ci s'opposaient. Roulliard soutint les volontés du général dans la première partie, et dans la deuxième il prétendit que les cordeliers devaient être chaussés. » On ne peut pas se moquer mieux du monde et ce prétendu factum n'est, au fond, qu'une grosse mystification, car il y a impossibilité à en rien conclure pour ou contre; *Li-Huns en sangters* ou *Discours de l'antiquité, priviléges et prérogatives du monastère de Li-Huns* (Lions-en-Santerre, près de Roye, en Picardie [Paris, 1627, in-4°]), rare; *Histoire de Melun, plus la vie de Bouchard, comte de Melun, celle de Jacques Amyot et le catalogue des seigneurs de la maison de Melun* (Paris, 1628, in-4°); le *Lumbifrage de Nicodème Aubin, scribe, soi-disant le cinquième évangéliste et noble de quatre races, Eleuteres, année embolismale* (petit in-8° de 50 feuillets), le plus rare et le plus recherché des ouvrages de notre auteur.

Roulliard a laissé en manuscrit : *Historia primorum præsidium parlamenti Parisiensis* (in-fol.). De la bibliothèque de Colbert, l'ouvrage a passé dans celle du roi. Il y a en tête de plusieurs travaux le portrait de l'auteur, qui s'essaya aussi dans la poésie française et latine.

ROULLON (Charles-Hippolyte BARRAULT-), écrivain français, né à Orléans en 1788, mort en 1869. Après avoir été pendant trois ans professeur à Auxerre, il obtint, en 1810, un emploi dans le commissariat des guerres et fit partie de cette administration militaire jusqu'à la Restauration. Ayant été mis alors en retrait d'emploi, Roullon joua un rôle actif dans les efforts faits simultanément par les républicains et par les bonapartistes pour renverser les Bourbons et fut condamné en 1822, pour un écrit, à six mois de prison et 1,000 francs d'amende. Après la révolution de 1830, Barrault-Roullon entra de nouveau dans l'intendance militaire et y remplit des fonctions jusqu'au mois d'avril 1848. A cette époque, il se porta candidat à l'Assemblée constituante dans le département de l'Allier, fut mis en retrait d'emploi et échoua devant le suffrage universel. Depuis lors il vécut dans la retraite. On lui doit, entre autres ouvrages : *Des peuples et des gouvernements* (1822); *De la défense de Paris* (1833); *Essai sur la force publique* (1850); *Colonisation de la Guyane française* (1852); *Questions générales, militaires et sociales sur le recrutement* (1853); le *Maréchal Suchet* (1854); *Question d'Orient* (1854); *Question financière* (1856); *Souvenirs de Catalogne* (1857), etc.

ROULOIR s. m. (rou-loir — rad. *rouler*). Techn. Cylindre dont on se sert pour effacer les plis de la toile. ‖ Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique. ‖ Outil au moyen duquel le cirier roule sur une table les bougies et les cierges.

ROULON s. m. (rou-lon — rad. *rouler*). Techn. Barreau de bois tourné qu'on place dans les trous pratiqués le long et au-dessus des limons d'une charrette. ‖ Chacun des petits barreaux tournés d'un râtelier. ‖ Petit balustre des bancs d'église.

ROULOTTAGE s. m. (rou-lo-ta-je — rad. *roulotte*). Argot. *Vol au roulottage*, Vol des ballots et paquets, soit dans l'intérieur des maisons de roulage, soit sous les portes cochères et dans les allées où es marchands les ont fait provisoirement déposer.

ROULOTTE s. f. (rou-lo-te — rad. *rouler*). Argot. Charrette, camion. ‖ *Voler une roulotte en salade*, Voler tout ou partie des marchandises que contiennent les ballots placés sur une voiture, en coupant l'enveloppe et sans défaire les bâches.

ROULOTTER v. n. ou intr. (rou-lo-té — rad. *rouler*. Faire rouler sa bille sur le sol, pour la diriger sur la bille de l'adversaire : *A certains jeux, il est défendu de* ROULOTTER.

ROULOTTIER s. m. (rou-lo-tié — rad. *roulotte*). Argot. Voleur à la roulotte.

ROULOUL s. m. (rou-loul). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tétraonidées, comprenant deux espèces, qui habitent Malacca, Java et Sumatra : *Le* ROULOUL *couronné habite les forêts.* (Z. Gerbe.) *Le* ROULOUL *a le bec noir.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le genre *rouloul* a pour caractères : le bec plus court que la tête, épais, un peu comprimé, avec la mandibule supérieure fléchie à la pointe ; les narines nues, longitudinales, à demi recouvertes par une membrane ; le tour de l'œil dénudé ; la queue courte, plane, rudimentaire; les tarses courts, robustes, lisses et scutellés ; les doigts réunis à leur base par une membrane ; le pouce totalement privé d'ongle. L'espèce type de ce genre rappelle la forme générale des cailles et des perdrix ; mais son plumage est bien plus brillant. On connaît peu les mœurs et les usages des *roulouls ;* on sait seulement qu'ils sont d'un naturel farouche et méfiant. On ne les rencontre jamais en plaine et ils cherchent au contraire les fourrés les plus épais. Ils périssent dès qu'ils sont retenus en captivité. Le cri d'appel du mâle est un gloussement plus sonore que celui de la perdrix grise. L'espèce la plus intéressante est le *rouloul* de Malacca ou *rouloul* couronné. Son plumage est vert sombre au dos et à la queue, violet foncé sur la poitrine et le ventre. Six poils noirs, durs et roides s'élèvent sur le devant du front et forment une sorte de huppe ; un groupe de plumes roides, pourvues de barbes décomposées et d'un rouge mordoré, occupe l'occiput. Il habite les forêts de la presqu'île de Malacca, de Java et de Sumatra. Lesson a décrit une seconde espèce, connue sous le nom de *rouloul* Dussumier et dont le plumage est d'un noir profond avec quelques reflets bronzés. Cet oiseau n'a pas de huppe comme le précédent.

ROULURE s. f. (rou-lu-re — rad. *rouler*). Action de rouler; état de ce qui est roulé.

— Moll. Nom vulgaire du genre cadran.

— Arboric. Maladie des arbres, qui consiste dans la séparation entière ou partielle des couches ligneuses.

— **Encycl.** Arboric. La *roulure* est une maladie ou un accident qui attaque assez fréquemment les arbres, mais qui produit surtout des effets désastreux sur les essences forestières. Elle s'annonce ordinairement par la séparation entière ou partielle d'une ou de plusieurs couches ligneuses. Elle varie d'ailleurs dans ses effets et dans son intensité. Généralement, on dit qu'un bois est roulé lorsque, dans son intérieur, il y a solution de continuité entre deux couches concentriques contiguës, de manière qu'elles ne soient point adhérentes. Quelquefois la *roulure* ne s'étend guère que sur une longueur de 0m,1 environ ; mais souvent elle embrasse toute la circonférence et présente alors un cylindre creux de bois vif qui en renferme un plein de bois mort, que l'on peut en faire sortir. On a attribué la *roulure* à diverses causes, notamment aux efforts des vents qui tourmentent et plient les jeunes tiges en tous sens, dans le temps de la séve, au point de disjoindre les couches ligneuses. Ce défaut peut encore être occasionné par le poids de la neige ou du givre, ou par des blessures provenant de causes quelconques. D'autres fois encore, la gelée peut désorganiser les couches externes de l'aubier, qui plus tard sont recouvertes par de nouvelles couches saines. La *roulure* ne se produit guère que sur des sujets d'un certain âge. Elle est beaucoup plus commune dans certaines essences. Le châtaignier, par exemple, y est très-sujet. Les arbres étêtés y sont plus exposés que les autres. On l'observe aussi plus souvent dans les endroits secs et sablonneux, ou battus par les vents. Les arbres qui en

sont atteints perdent tout ou partie de leur valeur. On ne connaît malheureusement aucun moyen d'empêcher cet accident.

ROUM, nom que les Arabes et autres Orientaux ont donné aux pays que les Romains et ensuite les Grecs et les Turcs ont soumis à leur obéissance, comme qui dirait *pays de Rome*. Les Persans et les Mongols appellent encore aujourd'hui les Turcs *Roumi*. L'Asie Mineure a eu en particulier le nom de *Roum*. On appelait autrefois *Romanie* tous les pays que possédaient les empereurs grecs, parce qu'ils se disaient empereurs romains et que leur capitale était la nouvelle Rome, c'est-à-dire Constantinople. Aujourd'hui on restreint ce nom à la province où est située cette ville, c'est-à-dire à la Thrace. C'est de là que vient aussi le nom de *Romélie* ou *Roumélie* que les Turcs donnent au pays compris entre le Balkan, la mer de Marmara et l'Archipel et qu'ils étendent parfois aussi à la Servie, à la Bulgarie et à l'Albanie. Les auteurs musulmans disent ridiculement que le nom de *Roum* vient d'un prétendu *Roum*, fils d'Esaü, lequel *Roum* aurait donné son nom aux Grecs et aux Romains. Cette fable grossière n'est point, du reste, de leur invention et ils en sont redevables aux Juifs, qui ont fabriqué cette belle généalogie afin de pouvoir appliquer à l'empire romain et aux chrétiens les prophéties de l'Ecriture contre les descendants d'Esaü.

ROUMAIN s. et adj. (rou-min). Habitant de la Roumanie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* ROUMAINS. *La population* ROUMAINE.

ROUMANIE (PRINCIPAUTÉ DE), Etat de l'Europe orientale, qui comprend les anciennes principautés de Moldavie et de Valachie. Il est borné au N. et à l'O. par l'Autriche, à l'E. par la Russie et par la Turquie, au S. par la Turquie. Superficie, 121,204 kilom. carrés; 4,200,000 hab. en 1861; 5,000,000 hab. (évaluation approximative) en 1873. Capitale, Bukarest; 221,805 hab. Villes principales, Jassy ou Iassy, 90,090 hab.; Galatz, 80,000 hab.; Botoshani, 40,000 hab.; Ploiesti, 33,000 hab.; Braïla ou Ibraïla, 28,000 hab.; Berlad, 26,000 hab.; Craïova, 22,000 hab.; Ismaïl, 21,000 hab.; Giurgevo, 21,000 hab. La Roumanie est divisée en 33 districts et 164 arrondissements, et possède 3,080 communes, dont 62 communes urbaines et 3,018 communes rurales formées par la réunion de 7,402 villages et hameaux.

Les 33 districts sont :

DISTRICTS.	CHEFS-LIEUX.
Ilfov	Bukarest.
Ardgèche	Pitesti.
Bacau	Bacau.
Bolgrad	Bolgrad.
Botoshani	Botoshani.
Braïla	Braïla.
Buzéo	Buzéo.
Cahoul	Cahoul.
Coverlin	Galatz.
Dimbovitza	Tergovist.
Dolju	Craïova.
Dorohoï	Dorohoï.
Faltchii	Houchi.
Gorju	Tirgujiu.
Ialomitza	Caralachi ou Stirbeï.
Ismaïl	Ismaïl.
Jassy ou Iassy	Jassy.
Mehedintzi	Severin.
Mustchel ou Mushkel.	Campulung.
Niamtz	Piatra.
Olt	Slatina.
Prahova	Ploiesti.
Putna	Putna.
Romnic-Sarat	Romnic-Sarat.
Roman	Roman.
Romantzi	Caracal.
Sutchiava	Faltitchieni.
Tecoutchi	Tecoutchi.
Teleorman	Turnu-Mayurele.
Tutova	Berlad.
Valcea	Romnic-Valcea.
Vaslui	Vaslui.
Vlashka	Giurgewo.

— *Aspect général*. « La forme de la Roumanie, dit la *Notice* publiée par la commission roumaine de 1867, est celle d'un arc recourbé vers le nord-ouest; elle présente comme configuration l'aspect d'un amphithéâtre s'élevant graduellement du Danube aux Karpathes, et se trouve divisée en trois régions : la région des montagnes, riche en minéraux et en bois; la région des collines, couverte de vignes, et celle des grandes plaines, au sud. »

« Tous les voyageurs, dit Bolliac, ont vanté les sites et les paysages de la Roumanie. Dans certains endroits, notamment aux environs de Bukarest, le pays rappelle la campagne romaine. Ainsi, vers le nord, l'œil prend plaisir à s'égarer dans de vastes et fertiles plaines, au delà desquelles s'élèvent les hautes cimes des Karpathes.

» Dans la Moldavie, ce sont de hautes montagnes, des forêts immenses de sapins et des pâturages avec leurs chalets et leurs scieries; plus bas et successivement des bois et des bosquets qui reculent chaque année devant les envahissements de la culture; des collines couvertes de moissons jusqu'au sommet; de riches prairies naturelles partout où n'a pas passé la charrue ou la dent des troupeaux; des villages à moitié voilés par des vergers ou entourés de vignobles; enfin des nappes ou des courants d'eau embellissant les vallons, tel est l'ensemble pittoresque d'un sol partout fertile, partout riche en végétation. Aussi les beaux sites ne sont-ils pas rares. Du sommet d'une élévation, la vue peut embrasser des bois épais couronnant les cimes des collines environnantes, des terrains en pente douce, divisés en compartiments variés de différentes cultures. »

« Il y a, dit Saint-Marc Girardin, dans les Principautés deux sortes de pays : la plaine et la montagne. Ces deux sortes de pays ne se mêlent pas. Tout est plaine ou bien tout est montagne... Quand je vous parle de plaines, ne vous figurez pas des plaines de 8 ou 10 lieues d'étendue; figurez-vous, je vous prie, des plaines de 80 lieues, sans une montagne, sans une colline, sans un arbre non plus, pour ainsi dire, rien qui fasse saillie sur le sol, une terre plate comme la mer, avec des horizons aussi monotones que ceux de la mer. A peine de 30 en 30 lieues un pli de terrain, et encore ici les mots me trompent. Un pli s'arrondit, se ride, se groupe; un pli a de la grâce. Ici, un mur de terrasse de la hauteur de 10 ou 15 pieds, pas plus; on monte cette espèce de mur par une brèche, et au haut recommence un plateau de 30 lieues encore. Y a-t-il au moins des villages pour égayer et animer la platitude de ces campagnes? De Galatz à Bukarest, sur une route de 70 à 80 lieues, j'ai vu cinq villages et trois arbres, je m'en souviens. Il est vrai que j'étais sur la grande route; or, les choses ici sont au rebours des autres pays : ailleurs les routes appellent les villages; ici, elles les font fuir; car c'était là que les Turcs commettaient leurs exactions. Aussi les villages allaient se cacher dans l'intérieur des terres. Le mot de village, en France, donne l'idée d'un assemblage quelconque de maisons; ici des trous creusés en terre, quelques misérables claies bourrées d'un torchis de paille et de boue, par là-dessus un toit en paille de maïs, voilà les maisons. Quand les maisons sont en bois, c'est une ville alors, et s'il y en a une ou deux en briques enduites de chaux, c'est un chef-lieu de district, ou bien c'est un couvent ou un évêché. »

La physionomie générale des villes roumaines n'est guère plus attrayante que celle des villages. M. Le Clerc, après avoir donné une description des plus réjouissantes de la ville de Giurgevo, commence ainsi celle de la capitale : « Un prince sans palais, un clergé sans morale, une Académie sans membres, une bibliothèque sans lecteurs, d'immenses rues sans maisons, de splendides logis et de viles chaumières, de magnifiques promenades et d'immondes cloaques, de l'eau partout, pas de fontaines; une rivière sans quais ni ponts, etc. »

— *Constitution géologique et productions minérales*. D'après les professeurs Cobalcesco et Stefanesco, le sol de la Roumanie présente, du Danube au sommet des Karpathes, trois régions géologiques, correspondant jusqu'à un certain point avec trois régions agricoles. La première, comprenant toute l'étendue de la plaine, de l'ouest à l'est, jusqu'au pied des montagnes, est formée par les terrains quaternaires. On y rencontre trois couches, représentées par le diluvium gris ou dépôt de cailloux roulés, qui renferme de très-abondants ossements de mammifères fossiles; par le diluvium jaune, ou argile sableuse, caractérisé par ses concrétions marneuses; le troisième dépôt de cette région est celui qui est connu des géologues russes sous le nom de *tchernoié zemle* et qu'on pourrait appeler le diluvium noir. Le cataclysme qui l'a produit est de beaucoup postérieur au dépôt précédent. Sa plus grande épaisseur ne dépasse pas 1 mètre en Roumanie. Il consiste en une matière noire, formée en grande partie d'un humus qui contient une grande quantité de substances végétales. On le trouve, pour ainsi dire, intact sur les surfaces étendues, sur le versant des collines de peu d'élévation et dans toutes les vallées, où il n'est interrompu que par le limon que déposent les rivières dans leurs thalwegs. Souvent il a disparu des collines à rampes roides. Il est à remarquer que ce dépôt n'existe qu'entre les monts Ourals et les Karpathes et entre la mer Noire et les monts Valdaï. Tout le reste de l'Europe est privé de cette formation, qui donne aux localités qu'elle recouvre une fertilité exceptionnelle.

La seconde région, formant les contre-forts des montagnes, appartient aux terrains tertiaires, qui sont représentés par le pliocène, le miocène et le nummulitique. Les roches qui le composent sont des argiles, des marnes, des sables, du grès, du calcaire, du gypse, du sel gemme et des lignites.

La troisième, qui comprend les sommets des Karpathes, est formée par les terrains secondaires, primaires et métamorphiques ou azoïques. Ces derniers sont très-développés, principalement le long de l'Olto; ils commencent au monastère de Cozia (district de Valcea) et se continuent, avec plusieurs plissements, jusqu'au delà de la frontière, en Transylvanie. On les rencontre de nouveau dans les sommets de la Moldavie occidentale.

Les roches qui composent la troisième région sont : le calcaire compacte, de nombreuses variétés de marbre, le lignite, l'anthracite, le schiste luisant, le schiste ardoisier, le micaschiste et le gneiss. Les roches éruptives ne sont pas très-abondantes.

Il faut remarquer que toutes ces couches de terrain ont une inclinaison du nord au sud et plongent sous le Danube pour reparaître de l'autre côté du fleuve, avec une inclinaison en sens inverse, jusqu'aux sommets des Balkans; c'est ainsi qu'est formé le bassin du bas Danube.

Les richesses minérales de la Roumanie sont considérables, mais presque entièrement inexploitées. En voici l'énumération, d'après la *Notice* de la commission roumaine de 1867.

Sur le côté droit de l'Olto, dans la localité d'Olanesti (district de Valcea), on trouve de nombreuses variétés de marbres de différentes nuances, et dans tous les districts des montagnes des grès durs en masses considérables, mais malheureusement inexploitées, faute de routes et de moyens de transport. Aussi les rues des villes en Roumanie sont presque généralement mal pavées, avec des cailloux roulés, recueillis dans le lit des torrents. La pierre meulière est exploitée dans un assez grand nombre de localités des districts de Gorju, de Dimbovitza, de Buzéo, de Bacau, de Niamtz, de Sutchiava et surtout dans le district de Jassy, à Herleu, dont les carrières sont les plus renommées. Le gypse et l'albâtre sont communs, principalement à Campulung, dans le district de Sutchiava et dans les collines du bas Danube, en Bessarabie. En plusieurs localités, on fabrique du plâtre. Les différents calcaires pouvant servir comme pierre de construction sont en grande profusion dans toute la région des montagnes, d'où l'on pourrait les extraire si les moyens de transport jusqu'aux villes de la plaine n'en rendaient pas le prix trop élevé. La pierre à chaux est exploitée dans les districts des montagnes, la terre à potier presque partout. Enfin, parmi les produits minéraux que l'on trouve à la surface du sol dans différentes localités, nous citerons aussi la terre à foulon et la chaux hydraulique, qui a été employée avec avantage pour les travaux d'art dans la construction des ponts, sur la route de Ploiesti à Cronstadt. Parmi les roches non encore exploitées, nous pouvons citer le quartz, le feldspath, le mica, le talc, la chaux sulfurée, la marne, etc., et, parmi les sels minéraux, le carbonate de soude, le sulfate de soude, l'azotate de potasse, le sulfate d'alumine, le sulfate de magnésie, etc.

Le soufre se trouve non-seulement à l'état de combinaison chimique dans les eaux minérales, mais aussi à l'état natif, surtout dans les districts de Prahova, Dimbovitza, Buzéo, Romnic (Dalhautzi), Putna et Sutchiava.

La plupart des rivières de la Roumanie, et notamment l'Olto, l'Ardgèche et leurs affluents, roulent des paillettes d'or. Les minerais d'or se rencontrent dans la vallée de l'Olto, dans les montagnes d'Ardgèche, de Rucar, de Tergovist, de Bacau, de Niamtz et de Sutchiava. M. Cobalcesco a constaté dans les filons de quartz de Pozra de la chalco-pyrite, de la pyrite aurifère et de la galène argentifère. A Dealo-Ursului, à Dealo-Ferului et à Picioru-Bradului, il a recueilli des minerais contenant en grande abondance du fer d'excellente qualité. Le fer se trouve aussi dans les districts de Buzéo (à Trestiora), de Gorju (à Baïa-de-Fer), où il y a des vestiges de très-anciennes exploitations; des vestiges semblables se retrouvent, pour le cuivre, à Baïa-de-Arama, dans le district de Mehedintzi, et, pour l'or et l'argent, dans les montagnes de Valcea. Les hauteurs qui forment un coude entre la Moldavie et la Valachie passent pour être les plus riches en minerais de plomb. Le mercure se montre sur les deux rives de l'Olto. Dans les villes de Romnic et de Pitesti, il existe à l'état natif sur les parois de toutes les caves creusées dans les collines.

En résumé, on peut constater en Roumanie l'existence de l'or, de l'argent, du cuivre et du mercure natif, du fer oligiste rouge, compacte, terreux, du sulfate de fer, du plomb natif et du sulfate de plomb. On y trouve aussi le cobalt, le cobalt sulfuré, l'arsenic, etc.

L'exploitation minérale la plus importante, en Roumanie, est celle du sel gemme, qui constitue un monopole en faveur de l'État. Les couches de sel apparaissent surtout dans les collines des districts de Valcea, Prahova, Buzéo, Romnic, Sarat, Putna, Bacau et Niamtz.

M. Th. Foucault, qui a étudié la formation des terrains pétrolifères de la Roumanie, a reconnu que le long des Karpathes, en Valachie et en Moldavie, il existe une couche de matières végétales fossiles, qui graduellement présente la houille, l'anthracite, le lignite, le pétrole avec ses variétés, la poix minérale, le brai sec, la cire fossile, l'ambre, etc. Les mines de houille, ainsi que les mines de pétrole, sont encore peu ou point exploitées. Les dernières pourraient cependant devenir une source de prospérité pour la Roumanie. M. Foucault pense que, si l'exploitation atteint le degré de développement dont elle est susceptible, « la seule principauté de Roumanie pourra fournir à l'Europe entière tout ce dont son commerce aura besoin, et l'on ne sentira plus la nécessité de demander cette denrée à l'Amérique, dont l'éloignement augmente le prix de revient par suite des frais de transport. » On extrait de l'ambre de la montagne de Sibicio, située dans la vallée de Buzéo. Les mines de houille sont considérables, mais peu exploitées. Parmi les sources minérales, quelques-unes seulement sont fréquentées par les malades du pays. Citons, entre autres : les bains d'Olanesti, dans le district de Valcea, dont les eaux contiennent du soufre, du fer et de la chaux; ceux de Puciosa, de Nifon, de Balta-Alba, de Slanic, de Borca, de Voïlutza, de Pungeni, etc.

— *Orographie*. Les montagnes de la Roumanie sont une branche des Alpes Bastarniques ou Karpathes. Leur élévation varie entre 860 et 2,720 mètres au-dessus du niveau de la mer. Leur aspect est grandiose et rappelle en bien des endroits les sites de la Suisse. La Valachie, la moins montagneuse des deux principautés, possède huit cent soixante-quinze montagnes et trois cent quatre collines. Deux cents de ces montagnes forment la chaîne qui sépare cette contrée de la Transylvanie et du banat de Temesvar. Les points culminants de la chaîne sont : les monts Passul, Budcegi et Virful-Crainlui. Les passages qui donnent entrée en Transylvanie et dans le Banat sont, en Valachie : Varcérova, Vulcart, Turno-Roche, Bran, Tinèche, et Buzéo; en Moldavie : Cornou-Lountchi, Toulghèche, Ghimèche, Oitus, Bourgoul, etc.

Sur le nombre total des montagnes de la Roumanie, quatre cent quatre-vingt-une ont des noms propres. Les pics les plus élevés sont ceux de : Ciacleoul ou Pion (2,720 mèt.), d'Oni ou Caraïman (2,650 mèt.), de Retezato (2,600 mèt.), de Parangon (2,587 mèt.), de Piatra (2,255 mèt.), de Ciurul (2,174 mèt.), de Tutana (2,079 mèt.). Le sommet du Ciacleoul est surmonté d'un pic surnommé la Panaghia ou la Sainte-Vierge.

Le sol s'élève graduellement des bords du Danube aux Karpathes; l'altitude des principales villes est la suivante : Braïla, 15 mètres au-dessus du niveau de la mer; Galatz, 15 mètres; Vaslui, 76 mètres; Bukarest, 77 mètres; Ploiesti, 141 mètres; Bacau, 230 mètres; Tergovist, 262 mètres; Iassy, 318 mètres.

— *Hydrographie*. Une très-petite partie de la Roumanie est baignée par la mer Noire. Le Danube est le fleuve le plus important de la principauté et le principal débouché du commerce roumain. Entre autres affluents, il reçoit : l'Olto, qui prend sa source au delà des Karpathes, les traverse à Turnu-Rosu et vient se jeter dans le Danube, à Islaz, après un parcours de 350 kilomètres; le Sereth, qui entre en Moldavie à Mihaïleni, passe à Roman et se jette dans le Danube, au sud de Galatz, après avoir parcouru 333 kilomètres en Roumanie; le Pruth, qui se jette dans le Danube entre Galatz et Reni, après avoir parcouru ou longé la Moldavie sur une longueur de 411 kilomètres.

Les autres rivières principales de la Roumanie sont : l'Ardgèche, la Dimbovitza, la Ialomitza, le Jiu, le Teleorman, la Bistritza, la Prahova, la Moldava, le Berladite. Le système des eaux courantes de la Roumanie se complète par un grand nombre de ruisseaux et de torrents, qui tous descendent des Karpathes.

On rencontre en Roumanie un assez grand nombre de lacs que forme le Danube; parmi ceux-ci, il faut citer principalement : le Bratèche, près de Galatz; le Cahoul, le Cartal, le Coverlui, le Ialpuch, le Catlabouga et le Kitaï. Le long de la mer Noire, on trouve les lacs salants de Sassik ou Condouz, de Chagan, d'Alibey, de Burna-Sola et de Rusla. Dans l'intérieur des terres, on rencontre le lac de Balta-Aba, dont les eaux salées ont des vertus curatives; le Dorohoï ou Iezer, traversé par la Jijia; les lacs de Znagove, de Caldarouchani et de Cernica, près de Bukarest, et plus de deux cents autres petits lacs et étangs endigués.

— *Climatologie*. « La température est, dit Bolliac, sujette, en Roumanie, à des changements subits, à cause du voisinage de la mer Noire et des Karpathes. Ainsi, au milieu même de l'été, quand le vent souffle du nord-est, on se croirait tout à coup en plein hiver, tant l'atmosphère est refroidie. Dans le mois de juin règnent les vents du sud-ouest, qui amènent des pluies abondantes et quelquefois des orages nuisibles aux récoltes. Il est à remarquer que ces pluies ont des périodes réglées... Dans les mois de juillet et d'août, les chaleurs sont ordinairement excessives; les nuits sont cependant toujours fraîches et presque froides. Il tombe une rosée abondante qui est un grand bienfait pour l'agriculture pendant ces chaleurs tropicales. En septembre reviennent les pluies. C'est dans le mois d'octobre et jusqu'à la mi-novembre que règne la plus belle saison. Le ciel est alors extrêmement pur et serein, mais le soleil élève pendant le jour beaucoup de vapeurs qui se condensent par le froid de la nuit. De là d'épais brouillards qui ordinairement ne se dissipent que vers les dix heures du matin. C'est la saison des aurores boréales. L'hiver est plus doux en Valachie qu'en Moldavie. Sans abri vers le nord, cette dernière province a une température des plus variables et les chaleurs de la zone torride y succèdent souvent aux vents glacés des régions hyperboréennes. La neige, en Moldavie, ne fond qu'au mois de mars. D'après des obser-

vations météorologiques faites à Jassy pendant les années 1839 et 1840, les journées nébuleuses ou couvertes surpasseraient les journées sereines, et les journées calmes ne seraient que pour un quart dans l'année. »

Les indications suivantes sur les variations de la température observées pendant plusieurs années donneront une idée du climat de la Roumanie :

	Température maxima en degrés.	Température minima en degrés.
1861	+ 37,1	— 13,7
1862	+ 33,7	— 15
1863	+ 29,7	— 11.1
1864	+ 27,6	— 15,5
1865	+ 36,2	— 16,7
1866	+ 38,5	— 15

D'après les observations faites à Bukarest sur le thermomètre, à l'ombre, et consignées dans l'extrait de la statistique administrative de M. Petreseu, la température des quatre saisons serait la suivante :

	Maxima.	Minima.	Moyenne.
Décembre-février.	+ 15,1	— 15,3	+ 0,1
Mars-mai . . .	+ 31,2	— 1,3	+ 16
Juin-août . . .	+ 37,1		+ 24,7
Septembre-novembre . . .	+ 29,6	— 15,0	+ 10

A Bukarest, qui jouit d'une température moyenne, le thermomètre centigrade, à l'ombre, s'élève quelquefois en été jusqu'à 37° et descend rarement en hiver à 12°.

Il y a peu de tremblements de terre dans les pays roumains. Les plus violents ont été ceux de 1811 et de 1819.

— *Flore et faune.* Le climat de la Roumanie présentant, comme on vient de le voir, de très-grands écarts, sa faune et sa flore se ressentent de cet état de choses. Dans le règne végétal, on rencontre toutes les plantes de l'Europe qui peuvent résister à une température présentant de pareils écarts; mais pendant l'été les plantes des pays chauds, telles que le maïs, la vigne, la canne à sucre, y végètent très-vigoureusement. La flore de la Roumanie est une des plus riches de l'Europe. Voici comment la flore roumaine est distribuée d'après Vaillant : « Les produits sont, à peu de chose près, les mêmes pour les deux principautés : au pied des montagnes, la charmille, le prunier, le pommier, le poirier sauvage, le noyer; au premier plan, le châtaignier, le frêne, le chêne, le mélèze et le bouleau, l'épeautre en Valachie et le sarrasin en Moldavie (ils donnent 30 pour 1); au deuxième, le pin, le sapin et le buis; au troisième, une herbe fine que les troupeaux broutent en mai et en juin, et plus haut, sur les plateaux supérieurs, des herbes marécageuses, et sur les cimes le lichen et la rhubarbe; dans la plaine, l'orme, le tremble, le peuplier, le cornouiller, l'aune, le noisetier, le tilleul, l'acacia rose et blanc, le saule, le saule odorant, le genêt, qui vient à hauteur d'homme; l'arbousier, qui atteint jusqu'à 12 pieds de hauteur. Le froment, le maïs, l'orge, le millet, l'avoine, le lin, le chanvre et le seigle y viennent également bien. » Les animaux domestiques supportent tous le climat de la Roumanie.

Les animaux sauvages sont très-abondants en Roumanie, quoique la chasse y soit complétement libre. Parmi les carnassiers, on trouve : le loup, le renard, le chat sauvage, le lynx, la belette, la fouine, le putois, la loutre, l'ours, le blaireau et le hérisson. Parmi les rongeurs : l'écureuil, le loir, le hamster, la marmotte, le rat des bois et celui des champs, le campagnol, le rat d'eau et le lièvre. Dans l'ordre des ruminants, on trouve le chamois, le cerf et le chevreuil. Parmi les pachydermes, on rencontre le sanglier. D'après Bolliac, hors le becfigue, la Roumanie possède toutes les espèces d'oiseaux qui sont dans les autres contrées de l'Europe; mais les rossignols y sont si nombreux qu'on pourrait regarder les forêts de ce pays comme leur véritable patrie.

Les espèces de poissons que l'on rencontre le plus communément dans les eaux de la Roumanie sont : les cyclostomes, les sturioniens, l'esturgeon, le sterlet, le saumon, la truite, les clupées, le brochet, le cyprin, la carpe, la tanche, le gardon, le silure, la perche, le barbeau, etc.

Les insectes sont très-nombreux, surtout dans les plaines.

Les sauterelles sont un des fléaux de l'agriculture en Roumanie. On trouve un grand nombre d'espèces d'araignées; il y en a dont la morsure est assez dangereuse. Parmi les crustacés, on remarque surtout les écrevisses, qui, dans les lacs des bords du Danube, acquièrent des dimensions extraordinaires. On trouve aussi dans les étangs des moules de dimension peu commune.

— *Histoire.* La Moldavie et la Valachie ont une histoire distincte jusqu'en 1859, époque où elles furent réunies sous le sceptre d'un prince unique, Alexandre-Jean Couza. Le 31 août, le divan accorda l'investiture, et les puissances signataires du traité de Paris, qui avaient protesté contre la double élection, la validèrent à leur tour. Les commencements du règne de Couza furent signalés par des conspirations. En 1860, un des vœux émis par les Roumains en 1858 reçut pleine et entière satisfaction : la Porte accorda un firman qui autorisait, pour toute la durée du règne du prince Couza, l'union complète des deux principautés de Moldavie et de Valachie, dont chacune, en vertu des stipulations des traités antérieurs, avait dû, jusque-là, conserver son administration et son pouvoir législatif distincts. Le 22 décembre, l'union fut proclamée à Jassy et à Bukarest; les deux principautés sont réunies aujourd'hui en un seul Etat, qui a repris son ancien nom historique de Roumanie. Mais le prince, à qui l'union des Principautés n'assura qu'une popularité passagère, vit bientôt la Chambre et le pays lui devenir de plus en plus hostiles. Le 18 février 1863, la Chambre vota au prince une adresse pleine de sévères remontrances. Le prince se montra extrêmement mécontent, et lorsque le vice-président de l'Assemblée, M. Lascar Catargi, à la tête d'une députation de la Chambre, vint, selon l'usage, pour lui présenter l'adresse, il refusa d'en entendre la lecture. Quelques jours après (14 mars), un message princier annonça la prorogation de la Chambre.

Un des actes les plus importants du règne du prince Couza, acte que la Chambre ratifia par 97 voix contre 3 (décembre 1863), ce fut la sécularisation des couvents dits dédiés. Ce fut une véritable révolution. Les couvents possédaient à cette époque le tiers de la fortune territoriale de la Roumanie; un sixième était entre les mains des couvents dits dédiés et un autre sixième entre les mains des couvents non dédiés. A l'époque des invasions des Turcs, un certain nombre de couvents avaient été, par mesure de précaution, placés sous le patronage de certains monastères relevant des lieux saints, connus et respectés des Turcs. De là l'origine de la dénomination de couvents dédiés. Ces couvents prétendaient relever de l'étranger et refusaient d'acquitter les impôts et de se soumettre aux lois du pays. Leurs richesses étaient prodigieuses; 4 à 5 millions de francs venaient chaque année enrichir quelques moines grecs fainéants et débauchés et alimenter la propagande moscovite en Orient. La loi du 24 décembre 1863 déclara tous les biens conventuels des monastères dédiés propriétés de l'Etat, au même titre que ceux des autres propriétés monastiques du pays. Le gouvernement roumain alloua aux communautés dépossédées une somme nette de 52 millions de piastres (18 millions de francs), à titre de secours et sous la condition expresse que les intérêts de ce capital seraient employés exclusivement à l'entretien des Eglises orthodoxes d'Orient et des établissements de bienfaisance qui en dépendent. Une autre somme de 10 millions de piastres était affectée par l'Etat à l'érection d'une école laïque à Constantinople, ainsi que d'un hôpital où seraient reçus les malades de tous les rites chrétiens. Un grand nombre de lois furent votées pendant la session 1863-1864, telles que la loi communale, les lois sur la réorganisation de l'armée, sur l'instruction publique, sur les pensions, la loi organique du conseil d'Etat, de la cour des comptes, la loi autorisant un emprunt de 60 millions, etc.

Cependant, le gouvernement princier perdait de plus en plus l'appui de la Chambre. Les Polonais ayant cherché à pénétrer dans la Pologne russe, les troupes roumaines reçurent l'ordre de leur barrer le passage (3 juillet 1863). Ce fut un nouveau sujet d'irritation contre Couza. Le prince résolut d'en finir avec les difficultés du régime parlementaire au moyen d'un coup d'Etat que les circonstances lui rendaient facile, la Chambre s'étant rendue impopulaire en repoussant la loi relative à l'émancipation des paysans. A la suite d'un vote hostile au ministère, celui-ci offrit sa démission. Le prince refusa de l'accepter, et, par un message du 27 avril, il prorogea la Chambre jusqu'au 14 mars 1864. La Chambre, réunie à cette date, continua à repousser le ministère que le prince voulait lui imposer. Un message déclara l'Assemblée dissoute et la salle fut évacuée par la force armée. Le prince lança des proclamations au peuple et à l'armée, edicta une loi électorale et un acte additionnel à la convention de 1858, constituant un sénat et subordonnant entièrement le nouveau pouvoir législatif au pouvoir exécutif. Un décret suspendit la liberté de la presse. Toutes ces mesures arbitraires furent soumises à l'inutile formalité d'un plébiscite. La Porte et la Russie reconnurent le fait accompli. Le statut organique fut promulgué à Bukarest le 14 juillet; il établissait un gouvernement composé de trois pouvoirs : le prince, l'Assemblée pondératrice (sénat) et l'Assemblée élective. Une émeute, qui eut lieu à Bukarest (15 août 1865), fut promptement réprimée. Couza eut l'habileté de faire voter bientôt après une loi populaire qui autorisait le paysan roumain à devenir propriétaire du sol, moyennant une indemnité. Un nouveau code, calqué sur le code civil français, remplaça l'informe législation qui avait jusque-là régi le pays. La déclaration de l'indépendance de l'Eglise roumaine (décret du 15 décembre 1864) et la loi du 25 mai 1865 sur la nomination des évêques réglèrent les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Mais bientôt le prince, par sa politique arbitraire, s'aliéna tous les partis. « Lassés ou compromis, dit M. Ubicini, par ce gouvernement de bascule qui avait usé vingt-quatre ministres en moins de sept années, tous les hommes honnêtes ou capables du pays lui refusaient leur concours. La corruption avait été érigée en système de gouvernement, suivant cette formule de l'hospodar : « Que plus » un homme est compromis, mieux il sert. » En sept ans, les deux principautés qui, avant l'avénement du prince Couza, ne payaient ensemble qu'un impôt annuel de 38 millions de piastres, avaient versé plus de 1,400 millions au gouvernement sans qu'il eût été possible d'obtenir de celui-ci aucun compte régulier. »

Le prince ne trouvait plus d'appui, ni dans le peuple, ni dans la Chambre, ni dans l'armée. Sa chute fut décidée d'un commun accord par des hommes de tous les partis. Le 23 février 1866, à quatre heures du matin, Couza fut fait prisonnier dans son palais par les troupes et forcé d'abdiquer.

Le gouvernement provisoire qui succéda à celui de Couza fut présidé par Jean Ghika. Il convoqua le sénat et la Chambre des députés, qui proclamèrent prince le comte de Flandre, sous le titre de Philippe Ier. Celui-ci ayant refusé, le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen fut élu par plébiscite.

Le nouveau règne fut inauguré par un décret d'amnistie à l'égard des condamnés politiques. Une constitution très-libérale fut promulguée le 12 juillet 1866 et régit depuis lors la Roumanie. A la suite d'un voyage de Charles Ier à Constantinople, la Porte reconnut l'union définitive des deux principautés sous le titre de Roumanie.

L'article 7 de la constitution avait déclaré que les étrangers non chrétiens ne seraient pas naturalisables. Le gouvernement fit aux juifs roumains l'application de cet article, qui ne visait que les étrangers. La populace s'empressa de suivre le pouvoir dans cette voie inique. La synagogue de Bukarest fut saccagée en 1866. Le gouvernement français protesta en vain; les coupables ne furent même pas poursuivis. Une violente circulaire du ministre Bratiano contre les juifs fut suivie de la déportation arbitraire d'un grand nombre de familles juives et de la noyade de trois juifs à Galatz, sous les yeux et, dit-on, avec la complicité des gardes-côtes moldaves (juillet 1867). Cinq cents familles furent chassées du district de Bacau. Les plus odieuses violences furent commises à leur égard. Le gouvernement roumain ayant pris le parti de tout nier, une enquête fut ouverte par les consuls étrangers, à Jassy, sur l'ordre exprès de leurs gouvernements. Le résultat de cette enquête fut consigné dans un rapport collectif (15 avril 1868) qui conclut à la vérité des faits niés par le gouvernement; mais celui-ci ne continua pas moins à persécuter les juifs. De nouvelles violences eurent lieu contre eux en 1872 et soulevèrent les réclamations presque unanimes des gouvernements européens.

En 1874, la Roumanie ayant manifesté la prétention de conclure des traités de commerce avec les puissances étrangeres, la Turquie commença par protester, mais elle ne persista pas longtemps dans son opposition et finit par laisser à la Roumanie une autonomie presque absolue. De nouvelles difficultés se sont élevées, en 1875, entre la Roumanie et la Turquie. Le gouvernement roumain ayant reçu directement la notification de l'avénement d'Alphonse XII au trône d'Espagne, la Porte refusa de recevoir le nouveau ministre d'Espagne, jusqu'à ce que des explications satisfaisantes lui eussent été fournies. Le gouvernement du sultan avait saisi cette nouvelle occasion de faire reconnaître sa suzeraineté, qu'il sentait sérieusement compromise. L'incident n'a pas eu d'autre suite, mais la question renaîtra infailliblement sous une autre forme.

— *Organisation politique.* Les principautés de Moldavie et de Valachie furent, en fait, réunies en une seule principauté par la double élection du prince Couza le 24 février 1859; mais l'union ne fut définitivement reconnue par les puissances de l'Europe qu'en 1866, après l'élection du prince Charles de Hohenzollern. Le trône est héréditaire dans la descendance mâle du prince. La Porte Ottomane, considérée comme suzeraine de la Roumanie en vertu de traités conclus dans les siecles passés par les princes valaques et moldaves, reçoit annuellement un tribut qui atteint à peu près le chiffre de 1 million de francs. Du reste, la nation et le gouvernement sont tout à fait indépendants dans leur administration. Les droits et l'indépendance de la Roumanie sont mis sous la sauvegarde des sept puissances signataires du traité de Paris : la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Prusse, la Russie et la Turquie. Le pouvoir exécutif est exercé par un prince, le pouvoir législatif par le sénat et l'Assemblée des députés. Les districts sont administrés par des préfets, les arrondissements par des sous-préfets, les communes par des maires (*primariu*) et par un conseil municipal. Chaque district a un conseil général. Les formes du gouvernement ont été déterminées par une constitution votée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le prince en juin 1866. Cette constitution, sous beaucoup de rapports, est une des plus libérales de l'Europe; mais elle est soigneusement éludée par le gouvernement. Nous avons raconté les procédés qu'il a employés pour mettre les juifs hors la loi. Ce n'est donc qu'aux chrétiens qu'il faut appliquer ce que nous allons dire sur les droits des citoyens. Tous les pouvoirs de l'Etat émanent de la nation, qui ne peut les exercer que par délégation et d'après les principes et les règles établis par la constitution. Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le prince et la représentation nationale. La représentation nationale comprend deux assemblées : le sénat et la Chambre des députés. Aucune loi ne peut être soumise à la sanction du prince qu'après avoir été discutée et votée librement par la majorité des deux assemblées. Les électeurs pour l'assemblée des députés sont partagés en quatre colléges : le premier comprend les citoyens qui payent à l'Etat plus de 300 ducats (550 francs); le deuxième, ceux qui payent de 100 à 300 ducats; le troisième collége comprend, dans les villes, les commerçants et industriels qui payent un impôt de 80 piastres (30 francs) et tous les citoyens exerçant une profession libérale, les officiers en retraite, les pensionnaires de l'Etat. Font partie du quatrième collége tous ceux qui payent un impôt quelconque à l'Etat et qui ne sont pas compris dans les catégories ci-dessus. Chaque collége nomme séparément son député : les trois premiers directement, le quatrième au second degré. Est éligible tout Roumain de naissance ou naturalisé, jouissant de ses droits civils et politiques, âgé de vingt-cinq ans accomplis et domicilié en Roumanie. Les membres de la Chambre des députés sont élus pour quatre ans.

Le sénat est élu par deux colléges d'électeurs jouissant d'un revenu de 300 ducats au moins et propriétaires. Les propriétaires terriens forment un collége, les autres propriétaires fonciers composent un second collége. Les universités envoient chacune un membre au sénat, choisi parmi les professeurs de ces universités. Le sénat est nommé pour huit ans et renouvelable par moitié, par voie de tirage au sort. Pour être éligible au sénat, il faut être éligible à l'assemblée des députés et, en outre, être âgé de quarante ans et avoir un revenu de 800 ducats. L'héritier du trône, ainsi que les archevêques et évêques font de droit partie du sénat. Les membres du sénat ne reçoivent ni dotation ni indemnité. Les pouvoirs du prince sont héréditaires par ordre de primogéniture et à l'exclusion des femmes et des mineurs. La personne du prince est inviolable. Les ministres sont responsables. Le prince nomme et révoque ses ministres. Il sanctionne et promulgue les lois. Il a droit de grâce, d'amnistie en matière politique. Il nomme ou confirme à toutes les fonctions publiques. Il ne peut créer une nouvelle fonction sans une loi spéciale. La constitution reconnaît aux Roumains toutes les libertés; mais le gouvernement leur en retranche plus d'une.

Tels sont les droits des citoyens. La constitution définit ceux des étrangers, auxquels, ainsi que nous l'avons dit, les juifs se trouvent assimilés. Les étrangers non chrétiens ne peuvent être naturalisés ni acquérir aucun immeuble en Roumanie, ni exercer la profession d'avocat ou celle de professeur, ni obtenir aucun grade dans l'armée, ni exercer les fonctions de médecin de district ou de pharmacien, ni débiter du tabac. Pour échapper aux remontrances des gouvernements au sujet des persécutions exercées contre les juifs, le gouvernement a fabriqué tout un arsenal de lois, décrets et règlements contre les étrangers non naturalisables, c'est-à-dire non chrétiens, c'est-à-dire juifs.

— *Population.* On a évalué la population de la Roumanie à peu près comme il suit :

1841-1844.	3,579,000 âmes.
1850-1854.	4,000,000
1860.	4,424,961
1873.	5,000,000

Ce dernier chiffre, donné par les *Annales du commerce extérieur*, est évidemment approximatif. Il faut en dire autant des autres chiffres relatifs à l'année 1873, que nous aurons occasion de donner, en les empruntant à la même source.

Le rapport du total des naissances au chiffre de la population était, en 1865, de 2,9 pour 100, celui des décès de 2,1 pour 100; c'était donc un accroissement de 0,8 pour 100. Sur 100 naissances, on comptait 53 hommes et 47 femmes, et, sur 100 décès, il mourait 55 hommes et 45 femmes. L'immigration (24,384 hab.) donnait un contingent de 0,5 pour 100; ce qui produisait, comme total d'accroissement de la population, 1,3 pour 100. Enfin, la moyenne de la vie des habitants en Roumanie était de 34 ans.

La population de la Roumanie comprend 2,580,000 hommes et 2,420,000 femmes.

La densité de la population était, en 1860, de 36,5, et, en 1873, de 41,3 habitants par kilomètre carré.

La population des villes est de 781,179 âmes, celle des campagnes de 3,463,782. Les maisons sont au nombre de 104,272 dans les communes rurales et de 690,691 dans les villes; total, 794,963 habitations.

Sous le rapport des professions, la population de la Roumanie se répartit ainsi :

Agriculteurs.	750,000
Industriels.	60,000
Commerçants	32,000
Ouvriers.	24,000
Fonctionnaires et employés.	**23,000**

Prêtres séculiers.	9,800
Moines et religieuses. . . .	8,770
Professeurs.	4,000
Artistes et écrivains	2,200
Médecins, sages-femmes. .	726
Avocats	450
Pharmaciens.	100
Autres professions	125,815

On voit que le commerce, l'industrie et les professions libérales ont peu de représentants en Roumanie. Le petit nombre des médecins et des pharmaciens est frappant.

— *Ethnographie.* La majorité de la population roumaine est de race daco-romaine; mais il y a un nombre considérable de Tsiganes, d'Israélites, de Grecs, de Bulgares, etc. Les Roumains n'habitent pas seulement dans la Roumanie indépendante; on les trouve aussi dans la Bessarabie, la Transylvanie, la Bukowine et le Banat. Ils sont répandus, mais en moins grand nombre, dans certaines provinces de la Turquie, telles que la Macédoine et la Serbie.

D'après les *Annales du commerce extérieur*, la Roumanie possédait, en 1873, environ 700,000 individus de race non roumaine, à savoir : 247,034 Israélites, 90,000 Slaves, 50,000 Madgyars (Hongrois), 300,000 Bohémiens. Les Roumains proprement dits sont une race très-mêlée et dont il est difficile d'établir actuellement le caractère ethnologique. La polémique à ce sujet date de loin. Il y a déjà longtemps, s'il faut en croire M. Mano, que les Grecs prétendaient « qu'il ne restait plus un verre de sang sorti des veines de la colonie trajane dans les Principautés. Ils niaient que les héros et les grands noms du pays lui appartinssent en propre, et demandaient aux Roumains ce qu'il leur resterait quand ils auraient rendu Michel le Brave à l'Epire, les Bassaraba à la Tartarie, les Ghika à l'Albanie, les Stourdza à la Hongrie, les Philippesco à Philippopolis, les Rosnovano, les Rosetti à Venise et à Gênes, etc. De nos jours, les Russes ont repris cette thèse. Suivant eux et suivant les Roumains philorusses, les Roumains n'auraient rien de latin, ce serait un peuple slave; les colonies de Trajan n'auraient fait qu'occuper quelques localités insignifiantes en Roumanie et les auraient abandonnées sous Aurélien. Le fonds de la population aurait toujours été slave. S'il faut en croire, au contraire, la plupart des écrivains roumains, rien ne serait plus faux. Les Roumains seraient les descendants légitimes des anciens Romains; tout serait romain en Roumanie, mœurs, coutumes, vêtements, etc. Des deux parts il y a une exagération évidente. Il est certain que les Roumains ne sont ni de purs Slaves ni de purs Latins; c'est un mélange des deux races, additionné de Grecs et de plusieurs autres éléments. La Roumanie fut, dit-on, jadis habitée par les Pélasges, puis par les Daces, puis une colonie romaine est survenue; mais il est prouvé aujourd'hui que les Daces n'ont pas été exterminés et ont continué à habiter la Roumanie, mêlés aux Romains. Ensuite sont survenus les Galates, les Bastarnes, puis mille peuplades barbares les plus diverses, qui ont envahi la Roumanie et y ont séjourné plus ou moins longtemps.

La langue pourrait servir à déterminer le caractère ethnologique des Roumains; mais, comme nous le verrons plus loin, la langue roumaine, moitié slave, moitié latine suivant les uns, presque entièrement latine suivant les autres, est elle-même l'objet de vives discussions.

L'*Annuaire de Roumanie* de 1874 trace des Roumains le tableau suivant : « Les Roumains des Principautés, ainsi que leurs frères de Transylvanie et de la Bukowine, ont conservé fidèlement les usages, de même que le type physique de leurs ancêtres. Leurs cheveux noirs et longs, plantés jusqu'au milieu du front; leurs sourcils épais et bien arqués, encadrant des yeux à l'expression tour à tour vive et mélancolique; leurs membres robustes rappellent les figures de prisonniers sculptés sur la colonne Trajane ou les captifs barbares dont les statues ornent les salles du Louvre (il s'agit ici de prisonniers daces). « Le type national ne s'est conservé dans toute sa pureté que parmi les Roumains des campagnes, chez ceux surtout qui avoisinent les Karpathes et qui ont eu moins l'occasion de se mêler avec les autres races postérieures à la conquête romaine. Les habitants des villes se rapprochent davantage par leur physionomie du type grec. »

« La race sortie des anciens Daces et des nombreux colons romains que Trajan importa dans cette contrée, après l'avoir conquise, forme, dit Ubicini, environ les neuf dixièmes de la population totale. Grands, robustes, beaux de visage, intelligents, les Roumains, avec leur costume que l'on dirait emprunté aux bas-reliefs de la colonne Trajane, rappellent, à la rudesse près de la physionomie, les fiers guerriers dont ils descendent. Cette mâle expression est remplacée chez eux par un air de tristesse et de résignation, résultat des longues souffrances qu'ils ont dû supporter. »

— *Législation.* S'il fallait en croire M. Boéresco, la législation roumaine laisserait peu à désirer : « Les Roumains, dit-il, ont aujourd'hui un code civil calqué sur le code Napoléon, sauf certaines modifications réclamées par les nécessités locales ou par les progrès de la science, et les heureuses améliorations qu'y avaient déjà apportées d'autres nations, notamment la Belgique et l'Italie.

» Il en est de même du nouveau code pénal et d'instruction criminelle, également tiré des codes français, mais modifié dans le sens du progrès, d'après les codes les plus nouveaux de l'Allemagne. C'est ainsi qu'en matière criminelle les Roumains ont aujourd'hui l'institution du jury. La liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile se trouvent garanties par les mesures les plus efficaces. L'emprisonnement préventif est réduit à sa plus simple expression; on obtient sans caution la liberté provisoire. »

Un nouveau code de procédure civile a été mis en vigueur le 11 septembre 1865. Par la simplicité des formes et l'heureuse combinaison des dispositions, ce code, qui tire son origine de celui de Genève, est un des meilleurs qui existent en Europe. On y a introduit aussi plusieurs dispositions de la procédure française, mais avec des modifications considérables. La justice est presque gratuite; les formalités sont peu compliquées et peu coûteuses. Toutes les mesures sont prises pour faciliter au juge le moyen de s'éclairer et pour assurer la justice et l'impartialité de ses sentences.

Un code de commerce, calqué sur le code français, est en vigueur depuis 1840.

— *Organisation judiciaire.* D'après la constitution de 1866, nulle juridiction ne peut être établie qu'en vertu d'une loi spéciale. Il ne peut être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires sous aucun prétexte et sous aucune dénomination que ce soit. Pour l'Etat roumain tout entier, il n'y a qu'une seule cour de cassation. Le jury est établi pour toutes les causes criminelles et pour les délits politiques et de presse.

Actuellement, il y a en Roumanie une haute cour de cassation et de justice composée de vingt-trois conseillers et siégeant à Bukarest; quatre cours d'appel, dont les résidences sont à Bukarest, Jassy, Fokschani et Craïova, qui comptent 241 fonctionnaires et ont chacune auprès d'elle une cour de jurés pour les procès criminels; enfin, quarante-huit tribunaux de 1re instance, savoir un tribunal dans chaque chef-lieu de district et plusieurs tribunaux de commerce dans les centres les plus populeux, à Bukarest, à Jassy, à Galatz, à Braïla. Le personnel des tribunaux de 1re instance s'élève à 1,277 individus.

— *Statistique judiciaire, prisons, établissements de bienfaisance.* Le nombre des procès jugés en Roumanie en 1866 a été le suivant : 4,237 procès pour crimes, donnant 1 accusé pour 1,000 habitants; 16,272 procès pour délits et contraventions, donnant 4 accusés par 1,000 habitants; 26,887 procès civils; 803 procès matrimoniaux. A la même époque, on comptait en Roumanie 47 établissements pénitentiaires, renfermant 2,730 condamnés, dont 103 du sexe féminin. L'entretien des prisons coûtait à l'Etat, pour 16 prisons, 535,000 francs par an, et aux districts 126,000 francs pour 31 établissements pénitentiaires de second ordre. On emploie des détenus à l'exploitation de mines de sel gemme, dans des ateliers de filature et de corderie, dans des fabriques de draps et de cuirs. Dans le tableau de la criminalité en Roumanie, que donne la *Notice sur la Roumanie* de 1867, ce qui frappe au premier abord, c'est le grand nombre des homicides (19 sur 100 condamnations). Les professions libérales, qui ne sont que la cinq-centième partie de la population, fournissent le contingent énorme de 11 condamnés sur 100.

Les hôpitaux, en Roumanie, étaient au nombre de 35 vers 1866. Il y avait, en outre, 2 établissements d'enfants trouvés, entretenant 1,866 internes et 503 externes. Le mouvement des hôpitaux était de 18,276 hommes et 12,609 femmes par an; de plus, on accordait gratuitement des médicaments à 33,000 personnes.

— *Instruction publique.* L'instruction, dans les écoles de l'Etat, est donnée gratuitement, mais avec parcimonie. L'instruction primaire est obligatoire partout où il y a des écoles primaires. Les écoles primaires rurales sont au nombre de 1,975, dont 1,891 de garçons et 84 de filles; elles comptent 55,985 élèves et 1,909 instituteurs. Les 246 écoles primaires urbaines sont fréquentées par 26,160 élèves dirigés par 571 instituteurs. On compte, en outre, 14 gymnases ou colléges, avec 85 professeurs et 1,145 élèves; 7 lycées, avec 113 professeurs et 1,734 élèves; 8 séminaires, avec 61 professeurs et 2,038 élèves; 3 écoles centrales de filles, avec 25 professeurs et 291 élèves; 3 externats secondaires de filles, avec 13 professeurs et 185 élèves. L'école de commerce de Bukarest compte 185 élèves; celle de Galatz, 59; celle de Braïla, 32; celle d'Ismaïl, 26. Les 7 écoles normales primaires comptent 567 élèves. Les cours de l'école des vétérinaires de Bukarest sont suivis par 22 élèves. L'université de Bukarest, composée des quatre Facultés de droit, des lettres et philosophie, des sciences et de médecine, d'une école de pharmacie et d'une école d'application, compte 316 étudiants. L'université de Jassy, comprenant seulement trois Facultés (droit, sciences, lettres et philosophie), ne compte que 155 étudiants. L'instruction privée est donnée par 855 professeurs à près de 10,000 élèves des deux sexes.

Pour compléter cette nomenclature, nous citerons encore : les écoles des arts et métiers de Bukarest, de Jassy et de Craïova (114 élèves); les conservatoires de musique et de déclamation de Bukarest et de Jassy (383 élèves), et les écoles des beaux-arts de Bukarest et de Jassy (52 élèves).

— *Cultes.* Sous le rapport des cultes, la population de la Roumanie se subdivisait ainsi en 1860 :

Grecs.	4,198,862 membres	et	6,858 églises.
Israélites.	134,168	—	176 synagogues.
Catholiques	45,152	—	63 églises.
Protestants	28,903	—	12 temples.
Lipovans.	8,375	—	7 églises.
Arméniens.	8,178	—	11 églises.
Mahométans.	1,323	—	3 temples.

La liberté de conscience, d'après la constitution de 1866, est absolue; nous avons vu comment on applique aux juifs cette disposition constitutionnelle. La liberté de tous les cultes est garantie, en tant que leur célébration ne porte aucune atteinte à l'ordre public ni aux bonnes mœurs. La religion grecque est la religion dominante.

Le territoire roumain est divisé en huit diocèses, dont deux archevêchés.

On compte en Roumanie 173 couvents, dont un grand nombre ont été réduits, après la sécularisation des biens conventuels, à l'état de simples églises.

La juridiction ecclésiastique est ainsi composée : 1 synode général, 8 synodes diocésains, 8 décastères. Pour l'instruction du clergé roumain, l'Etat entretient 8 séminaires. On compte, pour le service du culte orthodoxe, 6,858 églises, desservies par 9,702 prêtres. Il y a, en outre, en Roumanie, deux évêques catholiques ayant titre de vicaires apostoliques.

— *Armée et marine.* L'armée roumaine a été complétement réorganisée sous le prince Charles. Elle comprend : l'armée permanente avec sa réserve; les dorobantz et les gardes frontières; les milices; la garde nationale; les masses. Tous les habitants du pays, y compris les juifs et à l'exception des étrangers proprement dits, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à cinquante ans, peuvent être appelés à porter les armes. Le recrutement pour l'armée permanente et les dorobantz a lieu par voie de tirage au sort. Les jeunes gens tirent au sort dans l'année où s'accomplit leur vingtième année. La durée obligatoire du service dans l'armée permanente est de trois ans en activité et de quatre ans dans la réserve. Le prince régnant commande en chef l'armée roumaine, qui compte officiellement 18,851 hommes, mais qui ne dépasse pas 12,000 hommes. Il faut ajouter à ces troupes 30 escadrons de dorobantz (effectif, 12,000 hommes), qui font le service de la gendarmerie, et 10 bataillons de gardes frontières (15,000 hommes), 33 bataillons de milice ou de garde nationale (33,000 hommes). L'armée roumaine comprend donc à peu près 80,000 hommes.

L'école militaire est à Bukarest. On trouve, en outre, dans la même ville, un arsenal, un établissement pyrotechnique et des poudreries. Il en existe également une à Torgu-Thorn et un arsenal de construction à Tergovist.

La flottille de guerre roumaine, sur le Danube, se composait, en 1872, de 2 vapeurs et de 6 canonnières, avec un effectif total de 400 hommes.

— *Police.* La police est placée sous la direction du ministre de l'intérieur. Tous les étrangers sont tenus, aux termes de la loi, de demander un permis de séjour. Les passeports sont indispensables. On doit les faire viser à la frontière. La police de la capitale a sous ses ordres : 1° une compagnie de gendarmes, dont l'effectif est de 120 hommes; 2° un escadron de gendarmes à cheval, dont l'effectif est de 165 hommes; 3° un corps de 700 sergents de ville. Les gendarmes font partie de l'armée permanente. Les officiers et sergents de gendarmerie sont les auxiliaires de la police judiciaire et concourent à l'avancement avec l'armée de ligne.

— *Finances.* Le budget de la Roumanie s'élevait, en 1874, à 86,904,773 fr. 83 pour les recettes et 89,092,609 fr. 15, pour les dépenses, se soldant par un déficit de 2,187,935 fr. 32. La dette publique était de 150 à 160 millions en 1872 et s'est augmentée de 19 millions en 1874. Il est à craindre que la Roumanie ne suive l'exemple de la Turquie et ne satisfasse à ses besoins financiers au moyen d'emprunts, qui ne coûtent que peu d'efforts aux emprunteurs, mais retombent de tout leur poids sur les générations à venir, et souvent nécessitent nouveaux emprunts sur nouveaux emprunts.

— *Voies de communication.* Le gouvernement roumain s'occupe depuis plusieurs années de l'amélioration et de l'augmentation du nombre des routes; jusqu'à présent, les voies de communication sont restées dans un état déplorable. En 1861, la Roumanie ne possédait que 700 kilomètres de routes carrossables, fort mal tenues. En 1866, les routes carrossables atteignaient une longueur de 1,500 kilomètres à peu près, et aujourd'hui (1875) elles forment un réseau de 4,266 kilomètres, dont 2,045 de routes empierrées et macadamisées. En outre, 5,000 kilomètres de chaussées et de chemins vicinaux sont en voie de construction. Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait dans tout le pays que des ponts de bois. Un emprunt de 23 millions, contracté en 1867, a été spécialement consacré à la construction de *ponts en fer pour les chaussées.* 23 ponts de fer, sans compter les ponts de chemins de fer, sont déjà achevés (1874). La construction du pont suspendu de 3 kilomètres de longueur sur le Danube, près de Giurgewo-Roustchouk, dont les plans ont été approuvés, va doter la Roumanie d'un des plus grands ponts de l'Europe. Il reliera les chemins de fer roumains avec le réseau ottoman, dans la direction de Varna et de Constantinople.

Le Danube, qui longe les frontières sur une distance de 560 kilomètres, est la voie navigable la plus importante de la Roumanie. Non-seulement il sert d'intermédiaire pour la plus grande partie des importations et des exportations et constitue une des principales routes de transit pour le commerce universel, mais il sert aussi au trafic intérieur entre les ports principaux, notamment entre les entrepôts de Braïla, de Galatz et d'Ismaïl. La Roumanie possède les ports suivants sur le Danube : Verecorova, Severin, Gruïa, Calafat, Beket, Islaz, Turno, Zimnicea, Giurgewo, Oltènitza, Stirbeï, Ialomitza, Braïla, Galatz, Reni, Ismaïl, Kilia, Vilcove.

Les chemins de fer n'existent en Roumanie qu'à l'état rudimentaire. Cet Etat, dont la superficie est plus du quadruple de celle de la Belgique, ne possédait en 1874 que 936 kilomètres de chemins de fer en exploitation et 297 kilomètres en construction. Les lignes de Bukarest à Giurgewo et de Jassy à Pruth sont administrées par l'Etat. La ligne Itzcani-Roman-Jassy appartient à la société Lemberg-Jassy, et les lignes de Roman, Bukarest, Pitesti, Nerciorova à celle des chemins de fer roumains. L'exploitation de ces deux lignes a donné, pour le premier semestre de 1873, les résultats suivants :

Chemin de Lemberg à Jassy.

Voyageurs	114,024
Marchandises. . .	56,917,613 tonnes.
Recettes totales .	1,297,855 francs.

Chemins roumains.

Voyageurs	289,802
Marchandises. . .	150,608,358 tonnes.
Recettes totales .	3,545,941 francs.

— *Postes.* Il y avait en Roumanie, en 1870, 63 bureaux de poste; la correspondance était de 1,839,349 lettres privées et de 463,893 lettres exemptées de la taxe; total, 2,304,242 lettres. Les recettes de la poste ne dépassent pas 1 million de francs environ.

— *Télégraphes.* Les télégraphes de l'Etat ont une longueur totale de 3,525 kilomètres. Le service des dépêches est fait dans 66 bureaux ouverts au public. Le nombre des dépêches expédiées en 1872 a été de 592,754. Les recettes de l'administration télégraphique se sont élevées, en 1872, à environ 1 million de francs.

— *Industrie.* Les paysans, qui forment la grande majorité de la population, bâtissent eux-mêmes leurs maisons, fabriquent leurs ustensiles de ménage, façonnent leurs outils et leurs chariots; leurs femmes filent, tissent et façonnent les étoffes destinées à l'usage de la famille.

Tous les tissus provenant de l'industrie domestique et du travail des cloîtres se distinguent par leur exécution solide et leurs dispositions pleines de goût, dans un style particulier, en quelque sorte national. On fabrique avec la laine les draps dit *aba* et *dimié*, qui servent à l'habillement des hommes; avec le lin, les serviettes, les draps de lit et les vêtements d'été; avec le poil de chèvre, des étoffes pour vêtements, des bâches de voiture et des sacs pour le blé et le fourrage. Les ceintures, tabliers, casaques, voiles et mouchoirs de tête des femmes sont brodés par elles en soie filée et teints également par elles. Ils sont ornés de dessins très-ingénieux et garnis de perles et de paillettes d'or. On fabrique des tapis d'une grande solidité, d'une seule couleur ou de couleurs variées et à carreaux, de toutes les dimensions. Les étoffes de laine teinte, dites *plocadé*, ainsi que d'autres tissus épais, servent à la confection de couvertures de lits et de manteaux. Les chemises de femme ainsi que les voiles sont brodées avec des soies de couleurs variées et garnies de bordures et de dessins. De remarquables travaux à l'aiguille et de très-belles broderies sont exécutés dans l'asile Elena Donna.

La poterie ordinaire, en argile, fabriquée à la campagne, se distingue par ses formes artistiques, rappelant les modèles antiques, particulièrement les types étrusques. Ce sont les Bohémiens qui font presque en totalité la boissellerie, si usitée dans les ménages ruraux. Pendant des mois entiers, ils restent dans les forêts, occupés à travailler le bois. Les aubergistes, maréchaux ferrants, cordonniers, tailleurs, pelletiers, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, sont généralement des Roumains. Dans les villes,

un certain nombre d'étrangers se livrent à l'industrie de luxe proprement dite. Les boulangers des villes sont Roumains. Quant à la population rurale, elle se nourrit presque exclusivement de *mamaliga*, bouillie faite avec de la farine de maïs.

L'industrie agricole est relativement importante. On compte en Roumanie environ 700 moulins, tant à vent qu'à eau et à chevaux, et, en outre, 33 moulins à vapeur. 2,000 distilleries préparent des alcools avec le blé, les pommes de terre et les prunes. Elles en livrent annuellement à la consommation pour une valeur de 10 millions de francs. Il y a encore dans le pays 70 abattoirs, 500 tanneries, 300 fromageries, 600 moulins, dont quelques-uns sont mus par la vapeur, 500 moulins à fouler, de nombreux fours à brique, fours à chaux et à poterie et 72 brasseries, parmi lesquelles les plus importantes sont celles d'Opler, à Bukarest. Dans le district de Prahova, on tresse un grand nombre de nattes de roseau et autres ouvrages de même nature.

On compte en Roumanie 29 imprimeries, parmi lesquelles l'imprimerie de l'État, avec un personnel de 170 ouvriers; 60 raffineries de pétrole, un grand nombre de fabriques de bougies, plusieurs fabriques de poêles, de verreries, de porcelaine; la grande fabrique de biscuits de Gerbolini et Borghetti, à Braïla; quelques importantes fabriques de conserves de viande, des fonderies de fer, des moulins à poudre, des établissements de constructions maritimes, une fonderie de canons, un hôtel des monnaies, etc.

Le gouvernement roumain a concédé, le 18 août 1872, pour une durée de quinze années, l'exploitation du monopole des tabacs, dans toute l'étendue de la principauté, à une société de capitalistes anglais, français, hongrois et roumains. Ce monopole comporte le droit exclusif d'acheter et de vendre le tabac, de le fabriquer, d'introduire en Roumanie du tabac et des cigares étrangers et enfin le prélèvement d'un droit d'entrée sur les tabacs importés de l'étranger par les particuliers. La fabrique de la régie, à Bukarest, emploie environ 500 personnes, et celle de Jassy 400.

Le climat et le sol de la Roumanie sont très-favorables à la culture du tabac; celui qu'elle produit est comparable au tabac turc.

— *Commerce.* La Roumanie est appelée, par sa situation géographique, par la fécondité de son sol et la richesse de ses ressources naturelles, à un haut avenir commercial. La suppression prochaine des obstacles qui s'opposent à la navigation sur le Danube, l'extension inévitable des voies ferrées et leur jonction aux lignes autrichiennes, russes et ottomanes, l'achèvement des routes, les travaux qui s'effectuent pour rendre navigables un certain nombre de rivières sont autant de causes réunies qui contribueront puissamment à accroître, dans un avenir peu éloigné, l'importance de la production, à faciliter les échanges et à assurer par cela même aux produits du pays un écoulement plus lucratif.

Le mouvement du commerce général, en 1872, est consigné dans le tableau ci-après :

ARTICLES.	EXPORTATION. Valeur en francs.	IMPORTATION. Valeur en francs.	TRANSIT. Valeur en francs.	TOTAUX. Valeur en francs.
Produits manufacturés	30,124,200	94,253,613	1,782,800	126,160,613
Céréales et matières végétales	115,486,400	1,790,200	182,600	117,459,200
Bétail et produits animaux	21,224,200	1,332,800	1,137,000	23,684,000
Tabac en feuilles et cigares	»	8,518,466	»	8,578,466
TOTAUX	166,834,800	105,895,079	3,102,400	275,882,279

Le principal article d'exportation est le blé. La valeur de cette exportation et la direction qui lui est donnée varient suivant les résultats de la récolte. En destination de l'Autriche seule, il a été exporté des blés, en 1872, pour environ 30 millions de francs. Viennent en seconde ligne, comme articles d'exportation, les animaux et les produits animaux. La laine est expédiée en Autriche et en France; la graisse, le beurre, les conserves de viande, pour 6 à 7 millions, vont en Angleterre, en Turquie et en Hongrie; les minerais et le pétrole, en Turquie; les semences (5 millions de francs), en Turquie. L'exportation de la Roumanie en destination de l'Autriche s'élève à peu près à un chiffre total de 40 millions de francs; celle en destination de la Turquie à 35 millions, et son exportation générale par la voie maritime à 125 millions de francs.

Les articles d'importation sont : les semences, les bois, les peaux, les bougies, le suif, le caviar, les poissons salés, les fruits, les olives, les raisins de Corinthe, le tabac, les médicaments, les vins et spiritueux, le sucre, l'huile, le fromage, les matières tinctoriales, la cire, les denrées coloniales, les plantes colorantes, la laine, le fer, le zinc, le cuivre, les charbons, les cuirs et caoutchoucs, les étoffes de soie, de laine et de coton, les étoffes mélangées, les vêtements confectionnés, les articles de mode, les livres et papiers, les meubles, équipages, instruments de science, machines, articles de bijouterie, les poteries, verreries et porcelaines, les objets en fer, la maroquinerie et les objets en métal.

Les pays qui importent en Roumanie sont les suivants : l'Angleterre, pour les lainages, les fers bruts et ouvrés, les charbons et les denrées coloniales; la France, pour le sucre, les vins, les soieries, les fines étoffes de laine, les meubles et les articles de mode; la Grèce et le Levant, pour les fruits; la Russie, pour les cuirs, les métaux et les articles en métal; la Hollande, pour le sucre et les poissons salés; l'Allemagne, pour la quincaillerie, la bijouterie, la parfumerie, les articles de laine et de coton, les machines. L'Autriche-Hongrie importe en moyenne annuellement en Roumanie pour une valeur de 100 à 125 millions de francs.

La navigation se résume en un mouvement d'entrée de 2,289,565 tonnes, réparties entre 15,578 navires, et de sortie de 2,249,927 tonnes pour 15,266 navires.

— *Agriculture.* L'agriculture en Roumanie trouve un grand élément de prospérité dans la fertilité du sol, qui, dans certains endroits, possède une force productrice égale à celle des célèbres terres noires de Russie. Les procédés artificiels qu'on emploie ailleurs pour augmenter la production, tels que les engrais, les irrigations, les labours profonds, le drainage, sont ici laissés de côté. L'assolement est triennal (blé, maïs et jachère). Il y a cependant des champs, en grand nombre, qui sont susceptibles de produire plusieurs années de suite la même espèce de céréale.

Les instruments agricoles sont généralement assez imparfaits. Les baux, de courte durée (de trois à quatre ans au plus), ne sont pas de nature à contribuer à l'amélioration des méthodes de culture. Les propriétaires de terrains de peu d'étendue les livrent à des métayers qui leur servent un tiers ou un cinquième des produits du sol. Maintes fois des communes entières se réunissent pour affermer ensemble des terrains d'une étendue considérable; chacun des associés paye une taxe proportionnelle à l'étendue des champs qu'il cultive et au nombre des bestiaux qu'il élève. La grande propriété foncière a commencé à adopter les méthodes d'exploitation rationnelles et à introduire dans le pays des instruments perfectionnés et des machines agricoles. Le nombre des batteuses à vapeur, de la force de 8 à 10 chevaux, qui fonctionnent actuellement en Roumanie dépasse 1,200. La situation économique du pays impose le système désigné sous le nom de culture extensive. Dans les montagnes et dans une partie de la plaine domine presque exclusivement le pâturage simple. Les grands propriétaires ont une tendance de plus en plus marquée à se consacrer eux-mêmes à la culture de leurs terres.

Le paysan roumain est fort sobre. Il se nourrit de légumes, de lait et de *mamaliga*, ne mange que rarement de la viande et ne boit que peu de vin ou d'eau-de-vie. Ses capacités physiques et sa puissance de travail sont, par suite, moins grandes que dans les pays où les forces naturelles sont développées par un régime plus fortifiant.

L'agriculture occupe environ les quatre cinquièmes de la population. A la suite de l'affranchissement du sol, 150,000 hectares de terre sont devenus la propriété libre de 414,435 paysans. Le nombre des propriétaires terriens s'élève à environ 650,000. Dans ce nombre figurent 600,000 paysans ayant une propriété de 2 à 5 hectares. Il y a des propriétés particulières de 10,000 à 12,000 hectares.

Une des causes qui contribuent à entraver le développement de la culture est la possession par l'État de domaines immenses provenant de la sécularisation des biens du clergé. Cet obstacle tend d'ailleurs de plus en plus à disparaître, car l'État met en vente chaque année des terres de mainmorte pour une valeur de 2,500,000 francs. La surface improductive comprenait encore, il y a quelques années, plus de 3,800,000 hectares. La surface productive était, en 1867, de 6,317,830 hectares, savoir :

Jardins fruitiers	154,238	hectares.
Terres arables	2,220,960	—
Prairies	924,387	—
Pâturages	2,922,567	—
Vignes	95,678	—

La production moyenne de 1 hectare s'élève, pour le blé, de 14 à 22 hectolitres, et, pour le maïs, de 22 à 30 hectolitres. Les blés de mars donnent une récolte moins abondante; aussi les grains d'hiver couvrent-ils une plus grande portion des champs.

La grande place qu'occupe la culture du maïs tient à ce que la *mamaliga*, que les femmes préparent avec sa farine, forme la principale nourriture des paysans et à ce qu'on en exporte de grandes quantités, en même temps qu'on l'emploie fréquemment pour la fabrication de l'eau-de-vie. Les blés roumains sont lourds, durs et riches en fécule. Le seigle est utilisé principalement pour la fabrication de l'eau-de-vie. L'orge sert à la brasserie et est cultivée aussi comme fourrage. L'exportation de l'orge pour la préparation du malt commence à devenir très-importante. L'avoine est assez peu cultivée. Le millet est employé comme fourrage et, dans certaines régions, remplace le maïs pour la préparation du mets national. La culture du tabac, monopolisée depuis 1872, progresse rapidement. Le chanvre et le lin, qui servent à confectionner les vêtements ordinaires et les habillements d'été des paysans viennent très-bien dans le pays; cependant, par suite de l'importation croissante des étoffes de coton, leur culture est devenue moins étendue.

La plantation de la vigne, à laquelle sont déjà consacrés environ 100,000 hectares, augmente d'année en année. Les meilleurs vignobles sont situés dans la région des collines qui forment les contre-forts des Karpathes. Les vins de la plaine sont âcres et se conservent mal. La Roumanie produit surtout de grands vins blancs. Les quatre principaux vins du pays sont : le dragarhani, le cotna, le dealumare et l'odobechti. La production annuelle s'élève en moyenne à 7 ou 8 millions d'hectolitres.

Le nombre des bestiaux peut être évalué approximativement comme suit :

Espèce bovine	3,000,000
Porcs	1,200,000
Chevaux	600,000
Anes et mulets	8,000
Espèce ovine	5,000,000
Chèvres	500,000

On compte en Roumanie 300,000 ruches et 14,000,000 de volailles.

Ce sont les bœufs qui jouent le principal rôle dans l'agriculture roumaine. Ils servent aux travaux des champs comme bêtes de trait et de transport. Chaque paysan possède au moins une vache. De grandes étables se trouvent dans le voisinage des distilleries, dont les déchets servent à l'engraissement d'un grand nombre de bêtes de boucherie. Les buffles (100,000) sont très-appréciés; mais, en raison des variations fréquentes de la température, ils exigent des soins très-attentifs. L'élevage des porcs a lieu surtout en Valachie et celui des bêtes à laine en Moldavie. Les grands propriétaires fonciers possèdent de nombreux moutons et les simples paysans en élèvent souvent des troupeaux. Il est expédié chaque année en Autriche 4 millions de kilogrammes de laine. Les mulets sont élevés le plus souvent par les Bohémiens. Les chevaux appartiennent à la race orientale. La race de chevaux moldaves, qui était autrefois si célèbre, est maintenant en décadence; toutefois, on en rencontre encore, dans les haras de la Moldavie, de fort beaux spécimens.

La sériciculture est en décadence, par suite de la maladie des vers à soie. Il existe dans le pays environ 100,000 mûriers.

Les pertes que l'agriculture subit par le fait des éléments et des variations de l'atmosphère, notamment par la grêle, les fortes gelées, les inondations, s'élèvent en moyenne à 8 millions de francs par an. Les inondations, le plus actif de tous ces agents de destruction, se produisent surtout au mois de mars. Les dévastations occasionnées par les sauterelles sont également assez fréquentes. Les épizooties ont exercé de grands ravages en 1865.

Les forêts couvrent environ un sixième de la surface totale du pays. Un quart de ces forêts appartient à l'État. Dans les montagnes, on rencontre encore de véritables forêts vierges. Les bords et les îles du Danube sont très-riches en bois. En revanche, il y a des contrées, comme la plaine de Baragan, où l'on ne voit pas un arbre à un mille de distance. Peu de pays en Europe possèdent des forêts de chênes aussi importantes que la Roumanie. Les régions montagneuses renferment principalement des hêtres, des pins et des sapins, tandis que les chênes, les ormes, les frênes et les érables se trouvent seulement dans la plaine. La difficulté d'aborder les forêts et l'imperfection des procédés d'exploitation forestière sont cause que le prix du bois est très-élevé dans les villes.

— *Langue.* La langue roumaine dérive d'une part du latin, qu'apportèrent les colons de Trajan, d'autre part du slave, parlé, suivant les uns, par les anciens Daces, introduit, suivant d'autres, par les invasions ultérieures des Slaves ou par l'adoption du slavon par l'Église au XIVe siècle. On trouve aussi dans le roumain des traces de l'alliage du grec, du turc, du hongrois, du bulgare et de plusieurs autres langues de l'Europe orientale. « C'est dans l'intervalle de l'an 105 à l'an 274, dit E. Quinet, que le roumain s'est détaché du latin; cette date détermine donc nécessairement l'intervalle où l'on peut affirmer que nos langues néo-latines d'Occident étaient déjà en voie de formation... Si je devais descendre à caractériser d'une manière particulière l'idiome roumain, je dirais que ce qui le distingue d'abord de ses sœurs occidentales, c'est une inclination marquée pour le fonds le plus ancien de la langue latine, soit que la culture n'ait poli en rien cette première et rude empreinte, soit toute autre raison qu'il serait difficile de trouver, il demeure certain que le roumain, plus que toute autre langue moderne, abonde en mots, en inflexions, en locutions romaines déjà surannées au temps d'Auguste. On sait qu'avant le développement littéraire de la langue les Latins supprimaient la dernière consonne du substantif masculin; les Moldo-Valaques ont gardé cette singularité de la vieille Italie; ils disent *lupu*, *ursu*, *albu*, absolument comme disaient et écrivaient Ennius et Nævius. On tient de Varron que les Sabins substituaient partout *h* à *f*. Les Transylvains du district de Fogarash disent aussi *hieru* pour *feru*, *hierru* pour *ferrum*, etc., et comme l'espagnol a la même propriété, sans parler d'une multitude d'autres ressemblances, on pourrait peut-être en induire que les colonies de la Dacie ont reçu une partie de leurs populations des mêmes lieux d'où sont sorties les vingt-cinq colonies d'Espagne. Dans l'osque, le *q* se change en *p*; au lieu de *quatuor*, on disait *pator*. Même singularité chez les Roumains : pour *quatuor*, ils disent *patru*, pour *aqua*, *apa*. »

Des différences considérables devaient exister dès l'origine entre le langage des colons romains et le latin classique. Les colons avaient été rassemblés de diverses provinces et chacun apportait du sien dans la langue en formation. « Dans la langue actuelle des Roumains, dit M. Ubicini, à côté de mots qui semblent appartenir aux dialectes primitifs de la Péninsule, on rencontre certaines expressions d'origine ibérienne ou gauloise. Quant aux termes romains, ils fourmillent. Le poëte roumain Basile Alexandri m'a communiqué une liste contenant plus de deux cents mots qu'il a extraits des œuvres de Rabelais et qui, disparus aujourd'hui de notre langue, se sont conservés dans celle de la Roumanie avec leur forme et leur acception anciennes; tels sont *ains*, mais, *insa*; *destoupper*, déboucher, *destouppa*; *s'esclaffer*, rire, *a se sclafari*; *mascarer*, saler, *a mascari*, etc. De son côté, M. Poissonnier, auteur d'une notice curieuse sur les Bohémiens de Valachie, et qui a séjourné longtemps dans les Principautés, a constaté, à ce que l'on m'affirme, dans la langue parlée aujourd'hui en Moldo-Valachie, une grande affinité avec le patois limousin. » Mais les colons romains n'ont jamais habité seuls la Roumanie; le roumain, quoi qu'en disent les latinomanes roumains, n'est pas exclusivement une langue latine. L'élément slave y est très-sensible, et cela tendrait à confirmer l'hypothèse que les Daces étaient un peuple de race slave; car les invasions ou l'adoption de la langue slavonne dans l'Église n'auraient pas suffi à modifier à tel point le fonds de la langue. D'ailleurs, les noms de villes, de villages, de fleuves et de montagnes des Roumains sont très-souvent slaves. Plusieurs noms des districts sont slaves : Bolgrad, Dimbovitza, Dorohoï, Ialomitza, Mehedintzi, Prahova, etc. Une grande partie de noms de famille sont slaves; la terminaison *sco* ou *scu* n'est autre chose que la terminaison *ski* des noms de famille slaves. Le roumain possède les sons slaves *j* et *h*; les dentales et les gutturales se modifient comme dans les langues slaves : *t* en *ts*, *d* en *z*, *k* en *tch*, *g* en *j*, *sk* en *sht* ou en *st*. Exemples : *lat*, du latin *latus*, pluriel *latsi*; *cresc*, du latin *cresco*, deuxième personne *creshti*.

Quant au grec et au turc, ils n'ont laissé que de faibles traces dans le roumain. Au XVe siècle, les Roumains adoptèrent l'alphabet cyrillique. Depuis l'émancipation de la Roumanie (1856), l'alphabet latin a définitivement supplanté son rival. Les voyelles de la langue roumaine sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. L'accent circonflexe placé au-dessus des voyelles *a*, *i* donne à ces voyelles une prononciation sourde et gutturale qui se rapproche de l'*e* muet français dans les monosyllabes *me*, *te*, *se*, *le*, etc. Le signe ˘, quand il surmonte la voyelle *i*, indique que l'on doit la prononcer faiblement, comme l'*y* dans le mot anglais *yacht*. La voyelle *u*, surmontée du même signe ˘, correspond à peu près à l'*e* muet final français. Dans la prononciation des diphthongues, on appuie sur la dernière syllabe.

C et *qu* se prononcent comme *k* devant *a*, *o*, *u*, comme *tch* devant *e*, *i*; *ch* a toujours le son de *k*; *d* cédille se prononce *z*, mais commence à tomber en désuétude; *g* suit les mêmes règles qu'en français; *s* cédille et *ss* se prononcent comme *ch* dans *cheval*; *t* cédille a la valeur de *ts*; *v* correspond à notre *ou*.

L'article masculin (*l'* ou *ul* et *le*) ou le féminin (*a* et *oa*) se place à la fin des mots : *om*, homme, *omul*, l'homme; *cane*, chien, *canele*, le chien; *muiere*, femme, *muierea*, la femme; *sa*, selle, *saoa*, la selle.

Les modifications de l'article déterminent le cas du substantif. Il n'existe que deux genres, le masculin et le féminin; les substantifs et adjectifs féminins sont toujours terminés par la voyelle *a* ou *e*.

Il existe des augmentatifs; quant aux diminutifs, ils sont presque aussi nombreux que dans les langues slaves, auxquelles quelques-uns d'entre eux sont manifestement empruntés, notamment le diminutif en *itsa*.

Pour élever un adjectif au comparatif, on le fait précéder de l'adverbe *mai*, plus : *bun*, bon, *maibun*, meilleur. Le superlatif est formé, comme dans les langues slaves, par l'addition

au comparatif de la syllabe *chi;* mais, dans le roumain, cette syllabe précède le comparatif au lieu de le suivre, comme dans les langues slaves : *chi maibun*, le meilleur.

« Si le verbe n'a pas, dit Vaillant, toutes les modifications du nôtre, il n'en a pas non plus les irrégularités, et je lui vois en revanche deux futurs imitant le *will* et le *shall* des Anglais, auxquels il semble avoir déjà emprunté sa forme infinitive (*a face*, faire). Le premier de ces futurs, exprimé par l'auxiliaire *a voi* (vouloir), avec l'infinitif du verbe conjugué, indique un effet de la volonté ; le second, exprimé par *o* avec le subjonctif, indique au contraire que la chose à faire ne dépend pas absolument de la personne qui la fait. Ainsi : *Vom face datoria nostra* signifie « Nous ferons notre devoir, parce que nous le » voulons bien ; » et *O se facem datoria nostra* veut dire : « Nous ferons notre devoir, parce » que nous devons le faire. » C'est pour cette raison qu'à moins d'avoir réellement l'intention de mourir, on ne pourrait dire : *Vol muri* pour *Ose moriu*, je mourrai... L'immense avantage du verbe de la langue roumaine, c'est qu'à l'instar du latin et des langues slaves il se modifie pour les personnes et les nombres sans le secours des pronoms. Si l'on s'en sert, ce n'est que par pléonasme ou par affirmation. »

Les titres d'*altesse, excellence* ne se donnent qu'aux étrangers. Dans la langue roumaine, il n'existe que le titre de *ta grandeur* (*matria ta*) pour le chef de l'Etat, et celui de *ta seigneurie* (*domnia ta*), qu'on applique à tout le monde, même aux domestiques.

Le vocatif *frate* (frère) s'adresse sans exception à tout individu, même dans les moments de colère. « Les mots *coquin, spadassin* ou *mauvais sujet, scélérat*, n'existent pas dans la langue roumaine, dit M. Héliade, et on remplace le premier par : *roi de la vieille cour* (*craïn de curtea vecchie*) ; le second par *un roi et demi, un roi sans bornes* (*un craïn si jumetate, un craïn fara margini*) et le dernier par : *un roi à pendre* (*un craïn de spenduratu*). De sorte que, si l'on se servait de la dénomination bâtarde de *peuple de rois* (*popol de craï*), ce serait une cruelle et sarcastique injure ; car *peuple de rois*, en roumain, ne signifie que peuple des déguenillés, des anarchistes, des hommes sans lois et conscience ; il faut aller en Roumanie pour apprendre la véritable signification du mot *roi* dans la démocratie antique, pour entendre ce dédaigneux *rex* des citoyens de la république romaine. La répulsion pour ce mot est poussée si loin, que, dans la traduction de la Bible, on l'a remplacé par des équivalents. Le *Livre des Rois* s'y appelle le *Livre des empereurs*.

» *Principu* n'a jamais signifié que bouffon, fou. Depuis le règlement organique, on essaya de donner au chef de l'Etat ce titre, et pour éviter le mot national *principu*, on fut obligé de recourir au mot français *prince*, afin de masquer en quelque sorte l'insulte.

» *Marquis* et *comtesse* signifient fournisseur et fournisseuse de filles ; le mot propre à désigner ce métier n'existe pas non plus en roumain et on emploie un mot turc. »

Le roumain est parlé non-seulement dans la principauté de Roumanie, mais encore en Transylvanie, en Bukowine, dans le banat de Temesvar, en Macédoine et en Bessarabie. Les principaux dialectes du roumain sont : le valaque, le moldave, l'ardialien ou transylvain et le kutzo-valaque ou scindshari, parlé en Macédoine. Outre le roumain, on parle beaucoup le grec et le français dans l'aristocratie roumaine.

— *Littérature*. De même que la plupart des littératures des Slaves méridionaux, la littérature roumaine remonte peu avant dans le passé. Les œuvres dont elle se composait ne furent longtemps conservées que par la tradition orale, et l'idiome national n'avait pas rang comme langue littéraire et écrite. Edgar Quinet, dans son remarquable ouvrage intitulé les *Roumains*, a fait ressortir, de la manière la plus saisissante, les causes du long oubli, de la longue inaction dans lesquels cette langue était demeurée. « Le premier titre des Roumains, dit-il, le plus frappant est incontestablement leur langue. Après l'avoir longtemps méprisée, ils en sont fiers et ils ont raison. C'est leur vraie marque de noblesse au milieu des barbares. Ils se vantent de l'avoir pieusement conservée. Et quelle persévérance, quelle ténacité ne suppose pas un héritage si bien gardé ! En se réveillant après une longue mort, ils n'ont trouvé autour d'eux aucun monument écrit, aucun grand écrivain national qui témoignât de leur passé. Au milieu de cette nuit profonde de leur histoire, ils n'ont trouvé, pour s'orienter à travers l'espèce humaine, qu'un écho de la parole antique dans la bouche des paysans, des montagnards, des *plaessi* (chasseurs). L'étude des origines, qui n'a chez nous qu'une valeur littéraire, est pour eux la vie même. Asservis dans tout le reste, ils n'ont gardé que la liberté de choisir entre les éléments de leur vocabulaire ceux qu'ils préfèrent. Vie nationale, richesses, œuvres de leurs mains, on leur a tout enlevé, tout arraché, excepté leur langue indigène, que l'étranger fait effort pour extirper ou dénaturer. Comment s'étonner après cela que ces hommes s'attachent à ce monument vivant et populaire qui seul représente tous les autres et les supplée ? Comment s'étonner s'ils s'obstinent à le purifier de toute souillure étrangère, si dans ce travail ils mettent une sorte de superstition passionnée, si chaque mot slave, ou russe, ou autrichien, rejeté, leur paraît un présage de victoire ; si chaque mot indigène retrouvé dans la bouche du peuple leur semble une conquête ; si la haine, le mépris, le dégoût, l'exécration, longtemps accumulés, qui ne peuvent éclater contre l'ennemi séculaire, encore présent ou menaçant, se tournent au moins contre les mots, les syllabes, les tours, les paroles, les lettres même dont le barbare a déshonoré et infesté l'idiome natal ? Est-il étrange que des hommes si longtemps bâillonnés, étouffés, rejettent comme autant de stigmates de la servitude le vocabulaire imposé par les invasions, et bannissent jusqu'à l'accent même des oppresseurs ? Quand même ils iraient trop loin dans cette aversion pour les restes du langage de l'ennemi, qui pourrait les blâmer ? »

L'histoire de la littérature roumaine n'est donc pas ancienne. En 1580, l'archevêque Genadius fit paraître des sermons en langue roumaine. En 1583, une partie de la Bible fut publiée en roumain. En 1643, Georges Ier Rakoczy, duc de Transylvanie, donna ordre au clergé d'enseigner la religion au peuple en langue roumaine. Les souverains de la Moldavie et de la Valachie firent bientôt de même dans leurs Etats. Dans les années suivantes, on voit paraître un certain nombre d'ouvrages roumains à Bukarest, à Jassy, etc.

Le grand logothète Eustratias, chargé par Basile le Loup de la rédaction d'un nouveau code, le fit imprimer en 1646 avec une préface en vers. C'est le premier exemple connu de poésie roumaine. Vingt-cinq ans plus tard, Dosothée, métropolitain de Moldavie, publia son psautier en vers. La langue s'épura sous sa plume, mais il n'eut pas d'imitateur digne d'être mentionné. La poésie roumaine, à peine née, semblait déjà morte.

En 1687, Cherban Cantacuzène créa pour la première fois des écoles publiques entretenues aux frais du Trésor. A la même époque, les frères Greccano, après avoir traduit la Bible, écrivirent l'histoire du pays. Cette histoire, il est vrai, n'est qu'un simple récit, généralement écrit en style plus que médiocre, mais parfois, à force de naïveté et de précision, les deux historiens s'élèvent au niveau des bons narrateurs.

L'avénement des princes phanariotes au trône de la Valachie étouffa ce premier éveil des lettres roumaines. La langue elle-même, considérée comme un objet de moquerie dans la société des Phanariotes, quitta les villes et alla se réfugier dans la cabane du paysan.

Vers la fin du XVIIIe siècle, un changement heureux advint dans l'état de la nation. Depuis quelque temps un réveil national s'opérait en Transylvanie. Giorgovici publia son système d'orthographe ; Cichendela, des fables et un traité de morale patriotique, dans lequel il faisait ressortir les avantages de l'union politique des Principautés ; Pierre Major montra aux Roumains leur origine ; Sincai s'occupa de l'histoire universelle de la Roumanie : ses *Chroniques des Roumains* sont un véritable monument, fruit de longues années de travaux et de patientes recherches. « Depuis les temps de Décébale jusqu'à 1739, dit Quinet, l'écrivain roumain reprend, raconte, discute chaque année en particulier ; il renoue incessamment le fil de la vie nationale, toujours près de se rompre. Chemin faisant, il met aux prises les historiens polonais, hongrois, russes, turcs ; il les contraint de rendre jour par jour à la race roumaine le témoignage qu'ils ont essayé d'éluder. Où ils n'ont été qu'incomplets, il les achève les uns par les autres. Où ils ont sciemment faussé la vérité, il la leur arrache avec éclat et il reprend ainsi sur eux les dépouilles nationales. » Mais ce n'était pas tout que de donner l'exemple en se servant de la langue roumaine en littérature, il fallait encore recueillir les membres épars de cette langue, qui n'existait que dans la bouche du peuple. Samuel Clein commença le premier *Dictionnaire de la langue roumaine*, auquel travaillèrent après lui, pendant plus de trente ans, Basile Colossi, Jean Corneli et Pierre Major, et que terminèrent Jean Theodorovici et Alexandre Theodori, qui le publièrent en 1825. Cette activité des Transylvaniens excita l'émulation des Valaques. Vers 1787, Janke Vacaresco, grand trésorier et descendant de Radu-Negru, s'occupa de composer une grammaire roumaine, de laquelle il retrancha tout ce qui lui parut superflu, et réduisit l'alphabet de quarante et une à trente-huit lettres. Dès lors les progrès furent rapides, les différences qui existaient entre les dialectes de la langue roumaine disparurent de jour en jour, en sorte que l'on peut dire qu'aujourd'hui il n'existe entre eux aucune différence, sauf pour ce qui est de l'accent. Du reste, les hospodars nationaux s'efforcèrent de faire naître et d'entretenir dans les Principautés un patriotisme aussi juste qu'éclairé. Par leurs soins, la langue nationale fut rétablie dans les écoles et l'on commença à la perfectionner. Janke Vacaresco écrivit des poésies érotiques ; Beldiman chanta les infortunes contemporaines ; Héliades, par ses traductions de Lamartine, fit connaître aux Roumains la grâce et l'harmonie de leur langue, et, à la fois poëte et grammairien, il refit la grammaire de Vacaresco. Cette langue, ainsi tirée de l'oubli par les efforts de ces quelques hommes éclairés, se montra sous un nouvel aspect. Jadis entièrement abandonnée aux paysans, elle trouvait difficilement accès dans le commerce ; aujourd'hui elle sert à l'expression des idées de tous, et, bien vue des magnats, ayant accès à la cour, s'efforçant de créer des mots nouveaux pour exprimer les nouvelles idées, elle est devenue le seul organe de l'administration et du commerce. Mais comme elle ne jouit de ce dernier privilége que chez les Moldaves et chez les Valaques, il en est résulté que ceux-ci ont laissé bien loin derrière eux les Roumains de Transylvanie. C'est Héliades qui se place à tête de la littérature moderne. A l'âge de vingt ans, il devint professeur au collége de Saint-Saba, à Bukarest, dans lequel il avait fait ses études. Travailleur infatigable, il traduisit pour ses élèves le traité de mathématiques de Francœur, rendit en beaux vers roumains les *Méditations* de Lamartine et le *Mahomet* de Voltaire, écrivit plus tard des odes sur la paix d'Andrinople, sur la ruine de Tergovist, etc. A son école se sont formés Carlova, Aleksandresco et Boliaco. Carlova, à l'âge de dix-huit ans, se fit connaître par son *Elégie sur les ruines de Tergovist*. Sa marche guerrière a profondément gravé son nom dans le cœur et dans la mémoire de ses compatriotes. Aleksandresco et Boliaco se partagèrent l'héritage de Carlova, qui mourut à vingt ans : l'un hérita de sa sensibilité mélancolique, l'autre de son enthousiasme. Les fables du premier roulent sur la politique, tandis que César Boliaco a chanté des épisodes de l'histoire nationale et retracé en vers charmants les vieilles légendes populaires. L'un des plus remarquables parmi les littérateurs roumains est Negruci ; sa traduction en vers des œuvres de Victor Hugo et de celles de Pouchkine posa les bases de sa réputation, que confirma son poëme historique sur Etienne le Grand. Il écrivit aussi en prose avec un rare talent, et l'on admire surtout ses deux romans intitulés *Lepusnano* et *Zoé*. Nous citerons encore après lui les deux fabulistes Cuciuvëo et Donici ; Pogor, traducteur de la *Henriade* et auteur de poésies remarquables ; Aristius, qui a traduit l'*Iliade ;* V. Alexandri, qui a recueilli les *Ballades et les chants populaires de la Roumanie* et les a lui-même traduits en français (Paris, 1855). Citons encore, parmi les poëtes roumains, Assaki, Const. Conachi, Bolintiniano, auteur des *Chants et plaintes* et de nombreuses ballades ; Creciano, Negri. Il faut ajouter à ces noms ceux de Ghika, de Grandeo, de Gusti, d'Ionesco, de Lazzaresco, de Pelimon, de Teut, d'Aurel Ardeliano, de Baronzi, de Greco, d'Astrati, de Marosan, de Melidon, de Petrino, de Bambam, etc.

Dans l'art dramatique, la Roumanie n'a guère produit d'autres auteurs remarquables que Bolliac, auteur du drame de *Mathilde* (1836), et Hellade, auteur de *Mircea* (1842) ; Alexandri, Anesco, Poni, Penesco, etc., méritent à peine une mention.

Un mouvement scientifique remarquable s'est produit en Roumanie dans ces dernières années. Un code commercial a été fait par Charles Ghika. Des traductions de mathématiques ont été publiées par Pierre Poyenar et par d'autres professeurs. Des traductions religieuses ont été faites par l'archimandrite Dionessie. Des traductions de chimie, par Alexis Marin, et des écrits remarquables sur l'histoire naturelle, publiés par le docteur Barach, ont popularisé ces sciences. Des traductions d'ouvrages français ont été faites par M. J. Voïnesco.

C'est encore à Héliades que l'on doit l'introduction de la presse périodique dans les Principautés. Le *Courrier roumain*, créé par lui pendant l'occupation russe de 1828, fut suivi quelques années après d'une seconde feuille, le *Courrier des deux sexes*. A la même époque, en Moldavie, Asaki entreprenait la publication de plusieurs revues scientifiques ou littéraires, les unes en français, les autres en roumain, telles que le *Glaneur moldo-valaque*, l'*Osiris*, etc. Vers le milieu de 1841, quelques temps après l'avénement de l'hospodar Bibesco, que tous les patriotes saluèrent comme le commencement d'une ère nouvelle, le mouvement littéraire, inséparable désormais du mouvement politique, reçut une vive impulsion par l'apparition de deux recueils, que la réputation et les tendances bien connues des fondateurs signalaient à l'attention du public : c'étaient, à Bukarest, le *Magasin historique*, rédigé par Nicolas Balcesco et Lauriano, et à Jassy le *Progrès*, qui avait pour principaux rédacteurs Jean Ghika, Michel Cogalniceano et Basile Alexandri.

Le mouvement de la littérature périodique n'a cessé de suivre une marche ascendante depuis lors. Parmi les journaux roumains qui ont paru depuis, nous citerons : la *Roumanie*, l'*Indépendance roumaine*, le *Moniteur*, à Bukarest ; la *Gazette de Moldavie*, le *Moniteur officiel*, le *Peuple souverain*, à Jassy. Les principales publications périodiques non politiques sont : *Iris seu natura*, la *Revue roumaine*, l'*Instruction publique*, la *Revista des Carpathesu*. Plusieurs journaux et publications périodiques en langue roumaine paraissent en Autriche : la *Concorde*, à Pesth ; la *Gazette de Transylvanie*, à Raguse ; le *Télégraphe roumain*, l'*Aurore roumaine*, à Pesth, etc.

— *Antiquités. Monuments historiques.* La Moldo-Valachie, quoique longuement ravagée par la guerre et les invasions, est riche encore aujourd'hui en restes du moyen âge et de l'antiquité. Un archéologue roumain, M. Odobescu, estime qu'une recherche attentive et bien dirigée y mettrait au jour de nombreux vestiges de l'époque préhistorique des âges de pierre et de bronze. « Il est certain, dit-il, que, de même qu'en paléontologie on a découvert des spécimens rares et importants dans les terrains du bassin du Danube, on trouvera, enfouis sur le versant oriental des Karpathes, des restes intéressants de l'histoire de l'homme, restes qui révéleront une époque inconnue au plus ancien historien de la Scythie, à Hérodote lui-même..... Certains lacs intérieurs paraissent recéler des vestiges d'habitations lacustres. Quant aux restes d'époques plus récentes, il existe en Roumanie de nombreux tumulus répandus partout, des *vallum* ou fossés qui traversèrent le pays dans différentes directions, des camps retranchés, des voies romaines, des villes et des châteaux anciens, rappelant par leur mode de construction et par les nombreux objets qu'on y découvre constamment l'époque de la domination romaine.

» Les tumulus de la Roumanie peuvent être classés en trois catégories : les uns, très-grands et isolés dans la campagne, ont été construits très-probablement en commémoration de quelques faits d'armes et couvrent les corps des victimes des combats ; d'autres, plus petits, ronds, groupés sans ordre apparent, représentent, croyons-nous, quelque nécropole voisine d'une ville. Il se trouve enfin, dans les différentes parties du pays, de longues séries de tumulus appelés *movele*, de formes diverses, qui n'ont pas d'autre but que de marquer une route ; en effet, si l'on monte sur l'un de ces tumulus, on est toujours sûr d'en apercevoir au moins deux autres, celui qui précède et celui qui suit, dans la direction donnée à la route ; comme exemple de ces *movele*, nous citerons la chaîne des tumulus jumeaux qui part du Danube, près d'Oltenitza, et se prolonge jusqu'en Bessarabie.

» Les *vallum* s'étendent sur de très-grandes distances. Dans le nord de la Moldavie, aux environs de Galatz, dans toute la largeur de la Bessarabie, dans les districts des deux rives de l'Olto, on rencontre de semblables fossés très-apparents, que le temps n'a pu entièrement combler et que le peuple roumain, en mémoire du grand fondateur de la colonie de Dacie, appelle encore aujourd'hui *traïan ;* cette dénomination est, du reste, attribuée à toutes les ruines des restes de l'époque romaine.

» Dans une foule de localités, les paysans *mettent à découvert, en labourant la terre*, des objets ayant appartenu à des époques très-reculées et qu'ils vendent aux amateurs. Il s'est formé, par suite, différentes collections d'antiquités, comprenant des monnaies, *des statuettes, des inscriptions*, des vases et des objets en terre cuite, enfin des fragments de toute espèce. Sans compter le musée national de Bukarest, qui s'est enrichi, en 1864, de la collection très-variée offerte par le général N. Mavros, nous citerons celle qu'avait formée autrefois le prince Michel Ghika, et dont faisaient partie des *Tabulæ honestæ missionis* très-intéressantes ; la collection numismatique de M. César Bolliac, de Bukarest ; celle de M. Georges Beldiman, de Jassy ; celle de M. Stourdza, offerte au musée de Bukarest, et enfin le musée du major Pappazoglou de Bukarest. »

C'est au musée de Bukarest que se trouve le fameux *Trésor d'orfévrerie ancienne*, connu sous le nom de *Trésor de Petrossa*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, à Paris. Ce trésor passe pour avoir appartenu aux Goths de la Dacie.

Il faut arriver au XIIIe siècle pour trouver la fondation de quelques églises en Roumanie. La célèbre église Curte-d'Argesu, qui représente le point culminant de l'art chrétien dans le pays, appartient au XVIe siècle (1524).

La Valachie et la Moldavie renferment un grand nombre de monastères qui diffèrent entièrement par leur aspect des édifices du même genre élevés dans l'Europe occidentale. Bâtis dans les sites les plus sauvages, entourés de ravins et de précipices qui en défendent l'accès, ceints de murailles épaisses, percées de meurtrières et flanquées de tours, on dirait plutôt des forteresses que des couvents. La plupart jouèrent un rôle important dans l'histoire des contrées auxquelles ils appartiennent.

— Bibliogr. C'est à un Français qu'est dû le premier ouvrage qui ait donné à l'Europe des notions exactes et de quelque étendue sur la Roumanie. M. Vaillant a fait paraître en 1845 un ouvrage intitulé : la *Romanie* (3 vol. in-8°). Les deux premiers tomes renferment l'histoire de la Roumanie ; dans le troisième, il étudie la langue et la géographie. La presque totalité des ouvrages publiés sur la Roumanie, tels que celui de Colson (1839), embrassent de même tout ce qui est relatif à la Roumanie ; cependant, il y a quelques volumes exclusivement historiques ; nous citerons dans ce genre l'*Histoire politique et sociale des Principautés danubiennes*, de M. Elias Regnault (1855, in-8°). M. Bolliac a publié sur la Roumanie un excellent ouvrage géographique intitulé : *Mémoires pour servir à*

l'histoire de la Roumanie (1856, in-8°). Le meilleur ouvrage statistique et géographique qui ait été publié en français sur la principauté remonte à l'année 1867 et est dû à la commission de la Roumanie près l'Exposition universelle de Paris de cette année. Il est intitulé : *Notice sur la Roumanie, principalement au point de vue de son économie rurale, industrielle et commerciale* (1867, in-8°). La commission de l'Exposition de Vienne en 1873 a publié un travail analogue à la *Notice* de 1867 et dont les *Annales du commerce extérieur*, publiées par le ministre de l'intérieur (juin 1874), ont reproduit ou résumé une partie. Depuis 1874, il paraît à Paris, sous la direction de M. Damé, une revue spécialement consacrée à la Roumanie, la *Roumanie contemporaine* (in-8°). C'est aussi sous la direction de M. Damé que doit paraître chaque année un *Annuaire général officiel de la Roumanie*. Le premier *Annuaire*, paru en 1874 (Bukarest, in-8°), laisse beaucoup à désirer.

Parmi les récits de voyages en Roumanie, un des plus récents est celui de M. Le Cler, la *Moldo-Valachie* (1866, in-18). C'est une étude de mœurs écrite par un homme du monde. Parmi les autres ouvrages en langue française relatifs à la Roumanie, citons les suivants : Peysonnel, *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube* (1765, in-4°); *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, par Carra (Jassy, 1777, in-16); *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*, publiés par M. de B. (Francfort et Leipzig, 1778); De Salaberry, *Essais sur la Valachie et la Moldavie* (Paris, 1821, in-8°); Wilkinson, *Tableau historique, géographique et politique de la Moldavie et de la Valachie*, traduit de l'anglais (1821, in-8°); *Voyage en Valachie et en Moldavie*, traduit de l'italien, par Lejeune (1822, in-8°); Zallony, *Essai sur les princes de la Valachie et de la Moldavie connus sous le nom de Fanariotes* (1830, in-8°); Kogalnitchan, *Histoire de la Valachie et de la Moldavie et des Valaques transdanubiens* (Berlin, 1837); Colson, *De l'état présent et de l'avenir des principautés de Moldavie et de Valachie* (Paris, 1839, in-8°); Bellanger, la *Keroutza, voyage en Moldo-Valachie* (1846, 2 vol. in-8°); *Mémoire justificatif de la révolution roumaine du* 11 (23) *juin* 1848 (1848, broch. in-8°); Aurélie Ghika, la *Valachie moderne* (1850, in-8°); le *Protectorat du czar* ou la *Roumanie*, par Héliade (1850, broch. in-8°); *Question économique des principautés danubiennes* (1850, broch. in-8°); Héliade Radulesco, *Mémoires sur l'histoire de la régénération roumaine* ou *Sur les événements de* 1848 *accomplis en Valachie* (1851, in-8°); Saint-Marc Girardin, *Souvenirs de voyages et d'études* (1852, in-12); Bolintiniano, les *Principautés roumaines* (1854, broch. in-8°); *Mémoire sur les conditions d'existence des principautés danubiennes*, par C. Philippesco (1854, broch. in-8°); Alexandri, *Ballades et chants populaires de la Roumanie*, avec introduction de M. Ubicini (1855, in-8°); Ganesco, la *Valachie depuis* 1830 *jusqu'à ce jour* (Bruxelles, 1855, in-8°); Regnault (Elias), *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes* (1855, in-8°); Héliade, *Suite ou supplément à l'histoire politique et sociale des Principautés danubiennes de M. Elias Regnault* (1855, in-8°); Ubicini, les *Principautés danubiennes*, dans l'*Univers pittoresque* (1855); l'*Autriche, la Turquie et les Moldo-Valaques*, par Bolintiniano (1856, broch. in-8°); Boeresco, la *Roumanie après le traité de Paris du* 30 *mars* 1856 (1856, broch. in-8°); Bratiano, *Mémoire sur la situation de la Moldo-Valachie depuis le traité de Paris* (1857, broch. in-8°); Edgar Quinet, les *Roumains* (1857); Vaillant, *Actes diplomatiques constatant l'autonomie politique de la Roumanie* (1857, broch. in-12); Bengesco, *Memorandum sur les églises, les monastères, etc., de la principauté de Valachie* (1858, broch. in-8°); Boeresco, *Examen de la convention du* 19 *août, relative à l'organisation des principautés danubiennes* (1858, broch. in-8°); Ubicini, la *Question des Principautés devant l'Europe* (1858, in-18); Ubicini, *De la colonisation en Dacie*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève* (1860); Byk, la *Question israélite en Roumanie traitée par la presse roumaine* (Jassy, 1867, in-8°); de Marsillac, le *Guide de Bukarest* (1872). M. Vaillant, qui, dans sa *Roumanie*, a longuement traité de la langue roumaine, qu'il a appelée la *langue d'or*, est l'auteur d'une *Grammaire roumane* à l'usage des Français (Bukarest, 1840, in-8°) et d'un *Vocabulaire français-rouman et rouman-français* (Bukarest, 1840, 2 vol. in-8°). Mentionnons aussi une *Grammaire roumaine* plus récente de M. Mircesco, avec introduction de M. Ubicini (Paris, 1863, in-18).

ROUMANIE AUTRICHIENNE, nom sous lequel quelques auteurs roumains désignent la Transylvanie, la Bukowine et le banat de Temesvar, provinces habitées par des Roumains et appartenant à l'Autriche.

ROUMANIE RUSSE. V. BESSARABIE.

ROUMANILLE (Joseph), poëte provençal, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) en 1818. « Dans un *mas* qui se cache au milieu des pommiers, un beau matin, au temps des moissons, je suis né d'un jardinier et d'une jardinière, dans le jardin de Saint-Remy. De sept pauvres enfants, je suis venu le premier. » Ainsi parle de sa naissance M. J. Roumanille lui-même. Après avoir fait ses études au collége de Tarascon, il fut quelque temps à se décider sur le choix d'une profession et, porté naturellement vers la poésie, il entreprit de ressusciter, en le modifiant un peu, l'idiome des troubadours.

« La nouvelle poésie provençale, dit M. Saint-René Taillandier, a eu des origines très-simples et très-touchantes. Le fils d'un jardinier de Saint-Remy, élevé dans nos écoles françaises, écrit à vingt ans des vers comme on en fait au sortir du collége, vers naïfs, sans prétention, poésie de famille et qui ne devait pas dépasser l'enceinte du foyer. Ces vers, le fils du jardinier les destinait à sa mère. Il les lui récite un soir, à la veillée; mais le jeune homme s'est fait là une étrange illusion : il y a bien longtemps que la pauvre femme a oublié le peu de français qu'elle avait appris à l'école. Ces vers inspirés par elle sont écrits dans une langue qu'elle n'entend pas. L'humble chanteur était une âme méditative; cette découverte le remplit de tristesse, et il se met à songer : « Ma mère, » se dit-il, est donc privée des joies de l'es» prit qui m'enchantent! Quand elle a fini » son travail de la journée, il lui est donc in» terdit d'entendre de belles pensées expri» mées sous une forme mélodieuse! Dans le » centre et dans le nord de la France, quel» ques accents de nos poëtes peuvent réjouir » l'atelier de l'artisan et la cabane du culti» vateur. Une chanson, une strophe, un can» tique, un son noble ou joyeux peut se gra» ver dans leur mémoire; ici, quelle sera la » poésie des pauvres gens? Notre langue pro» vençale est déshonorée depuis des siècles » par des chanteurs grossiers; propos d'ivro» gne, facéties éhontées, rusticités grivoises, » voilà le fond de notre littérature populaire. » Eh bien! puisque nos mères ne savent pas » assez de français pour comprendre les » chants que nous dicte la tendresse filiale, » chantons dans la langue de nos mères. Puis» qu'il n'y a de littérature populaire que pour » le cabaret, tâchons d'en former une pour le » foyer du père et de l'aïeul. » L'enfant de Saint-Remy avait écrit des vers français sans la moindre prétention littéraire; il écrira des vers provençaux avec l'ambition très-décidée de substituer une poésie saine, franche, honnête, joyeuse toutefois et vraiment populaire, à cette poésie (peut-on ici employer un tel nom?), à cette débauche de paroles grossières qui *tuaient la pudeur* dans les oreilles des enfants. Voilà comment est née la nouvelle poésie provençale. » *L'Echo du Rhône*, qui s'imprime à Tarascon, publia de 1835 à 1838 les premières poésies provençales de M. Roumanille et quelques nouvelles dans le même idiome. Ce fut le premier manifeste de la renaissance littéraire en Provence. L'auteur a réuni plus tard ses meilleures inspirations dans le recueil intitulé : *Li Margarideto*, les *Petites Marguerites* (1847, in-18). A cette époque, M. Roumanille, après avoir été successivement professeur au collége communal de Nyons (Drôme), puis dans un pensionnat d'Avignon, était entré comme correcteur à l'imprimerie de F. Séguin, dans cette dernière ville; mais, toujours préoccupé de la poésie provençale, il groupa autour de lui quelques jeunes gens qui partageaient ses convictions, Crousillat, Camille Raybaud, Aubanel, Mistral, et publia avec eux le recueil des *Provençales*, dont nous avons rendu compte (v. PROVENÇALES), et qui fut la tribune des nouveaux poëtes. Il a publié séparément : *Li Sounjarello*, poëme (1852); la *Part de Dieu*, précédée d'une dissertation sur l'orthographe provençale; des nouvelles, dont la plus importante est *Li Capelan*, étude de mœurs provençales (1851, in-8°), et qui ont été pour la plupart recueillies dans le volume intitulé : *Li Nouvé de Roumanille et de Saboly* (1865, in-18).

Depuis 1855, M. J. Roumanille s'est établi libraire à Avignon, avec l'aide de la maison Dezobry et de quelques autres grandes maisons de librairie parisiennes. Il a édité non-seulement ses propres œuvres, mais la majeure partie de celles de ses collaborateurs dans sa tentative de restauration de l'idiome provençal. Ses derniers ouvrages sont : la *Campano mountado*, poëme héroïque en sept chants (1857, in-18), et un pamphlet contre les enterrements civils : *Lis Entarro-chin*, les *Enterre-chien* (1874, in-8°), que M. A. de Pontmartin déclare être « un chef-d'œuvre de couleur locale, d'honnête malice et de bon sens. » Il a depuis réuni en deux volumes compactes, *Lis Oubreto en verso* (1864, in-18) et *Lis Oubreto en proso* (1864, in-18), la plus grande partie de ses œuvres. Le dernier volume se compose de nouvelles, de petites comédies et surtout de pamphlets ultra-catholiques et ultra-conservateurs, écrits de 1848 à 1851. M. Roumanille a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1874; la même année, il a prononcé à Avignon, au centenaire de Pétrarque, un discours applaudi.

ROUMANZOW. V. ROMANZOFF.

ROUMÉA s. m. (rou-mé-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, tribu des flacourtiées, comprenant des espèces qui croissent à Saint-Domingue.

ROUMÉLIE ou **ROMÉLIE**, en turc *Roumili* (*Roum Ili*, pays des Roums, nom donné pendant le moyen âge aux Grecs du Bas-Empire et qui dérive probablement du grec *Romaioi*, Romains), l'un des 15 eyalets (subdivisions administratives) de la Turquie d'Europe, situé entre l'Albanie au N., les eyalets d'Uskiup et de Selanik (Salonique) à l'E., l'eyalet d'Iana (Ianina) au S. et l'Adriatique à l'O.; superficie, 891 milles carrés; 1,200,000 habitants. Ch.-l., Monastir. L'eyalet de Roumélie, dont les frontières ont beaucoup varié, est subdivisé en 4 livas (Iskenderie, Kesrie, Monastir et Okhri) subdivisés eux-mêmes en 34 kazas. Il est habité par des Bulgares et des Albanais; c'est une contrée montagneuse et boisée. Les rivières qui l'arrosent se jettent dans l'Adriatique. Les principales productions sont le tabac, le vin l'huile et le coton.

Le nom de Roumélie a servi successivement à désigner diverses parties de la Turquie. Voici quelle serait l'origine de cette dénomination, d'après M. Pouqueville : « Mahomet II, dit-il, après la conquête de Constantinople, s'occupa de donner une organisation nouvelle aux provinces d'Europe qu'il venait d'attacher à son empire. Sans s'inquiéter de la gloire attachée au nom de Macédoine, il voulut que la partie de ce royaume située à la rive droite de l'Axius, qu'il appela Romélie, comme le restant de la Turquie d'Europe qui avait fait partie de l'empire romain d'Orient, formât la satrapie d'un chef qu'il décora du titre de *romili-valicy;* il l'institua juge militaire ou grand prévôt des pachas de la Turquie d'Europe, déclara Monastir ou Bitolia chef-lieu de sa juridiction et composa le territoire de son gouvernement des provinces de la Macédoine primitive, dont il forma des cantons. (*Voyage en Grèce*, 1820, II, 306.)

Les Turcs ont donc primitivement appelé Roumélie toute la Turquie d'Europe, moins la Bosnie et quelques villes. Aujourd'hui que la Serbie, la Roumanie, le Monténégro et une partie de la Grèce sont devenus des Etats indépendants, le mot Roumélie, dans le langage usuel des Turcs, désigne une partie de la Turquie d'Europe et n'a, au point de vue géographique, qu'un sens assez vague et que divers géographes occidentaux ont en vain essayé de déterminer. Ainsi les uns prétendent qu'on doit appeler Roumélie l'ancienne Thrace, d'autres qu'elle comprend la Thrace et la Macédoine. Mais personne ne sait aujourd'hui où commencent, où finissent la Thrace et la Macédoine, mots qui ont une signification historique, mais dont la signification géographique est très-vague. D'autres disent qu'on ne doit donner le nom de Roumélie qu'à la portion de la Turquie comprise entre la Bulgarie et la Serbie au N., l'Albanie à l'O., la Thessalie, l'Archipel, le détroit des Dardanelles et la mer de Marmara au S., le canal de Constantinople et la mer Noire à l'E. Il faut se garder de confondre cette étendue de territoire, à laquelle on donne le surnom de Roumélie, avec l'eyalet de Roumélie dont nous avons parlé ci-dessus.

Roumélie (CHÂTEAU DE), château de Grèce (*Morée*), *vieille forteresse vénitienne, située* à l'extrémité du promontoire Anti-Rhium, en face du château de Morée. Elle n'a plus d'importance militaire et n'est occupée que *par quelques soldats oisifs.*

ROUMÉLIOTE s. et adj. (rou-mé-li-o-te). Géogr. Habitant de la Roumélie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* ROUMÉLIOTES. *Les femmes* ROUMÉLIOTES. ‖ On dit aussi ROMÉLIOTE.

ROUMI (Ali-Ibn-Abbas), surnommé **Ibn-al-Roumi**, poëte arabe du IX^e siècle. Il vivait à Emesse (Syrie) et mourut l'an 283 de l'hégire (897 de notre ère). Avicenne lisait ses œuvres avec plaisir et en a commenté quelques-unes; Abou-Bekr, fils d'Aldulmaleck-Almocri, le regarde comme un des plus élégants poëtes de son époque. D'Herbelot a mentionné ses principaux poëmes dans sa *Bibliothèque orientale*, et la bibliothèque de l'Escurial possède en manuscrit son *Divan*, recueil de ses meilleurs pièces.

ROUMIEUX (Louis), poëte provençal, né à Nîmes en 1829. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses études dans un petit séminaire jusqu'en 1848, puis devint correcteur d'imprimerie et finit par s'établir, comme marchand de bois, à Beaucaire. M. Roumieux s'est fait connaître par des poésies agréables qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie provençale d'Avignon et de plusieurs autres sociétés littéraires. Nous citerons, parmi ses productions : *Li Bourgadiero* (Nîmes, 1852, in-12), recueil satirique en dialecte nîmois; *Li Griseto* (1853, in-12), recueil de poésies dans le même dialecte; *Quan vou prendre dos lèbre à la fes n'en pren ges* (Avignon, 1863, in-12), comédie provençale en trois actes et en vers, avec la traduction littérale en regard.

ROUMOIS (*Rotomagensis ager*), ancien petit pays de France, en Normandie, entre la Seine et la Rille. Quillebœuf en était le lieu principal. Il forme aujourd'hui une partie des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Il tirait son nom de Rouen, bien que cette ville n'en fît pas partie.

ROUMOULES, village et comm. de France (Var), à 10 kilom. de Moustiers-Sainte-Marie, sur la rive gauche de l'Auvestre; 551 hab. Vins, truffes et fruits estimés.

ROUMYAH, ville de la Turquie d'Asie (Bagdad), à 150 kilom. S. de Bagdad, sur la rive S. du lac du même nom et sur un canal dérivé de l'Euphrate, dont elle est peu éloignée. Elle est ceinte de hautes murailles en brique et renferme une mosquée assez remarquable. L'agriculture et surtout le produit des dattiers sont les principales ressources des habitants.

ROUMYAH, lac de la Turquie d'Asie (Bagdad), à peu de distance de la rive droite de l'Euphrate. Il est presque à sec aujourd'hui.

ROUN s. m. (rounn). Ichthyol. Un des noms vulgaires du turbot.

ROUND-ISLAND, île de la baie de Bristol, sur la côte occidentale de la Russie américaine, par 58° 37′ de latit. N. et 162° 14′ de longit. O. Sa forme ronde la fit ainsi nommer par le capitaine Cook.

ROUNDWAY, village d'Angleterre, à 3 kilom. N.-E. de Devizes, célèbre à cause de la bataille que les troupes du Parlement y livrèrent à celles de Charles I^er.

ROUNO, île de la Russie d'Europe, vers le milieu du golfe de Riga, par 57° 48′ de latit. N. et 20° 54′ de longit. E. Elle a environ 7 kilom. de longueur. Ses habitants sont d'origine suédoise.

ROUPA, île du détroit de Malacca, sur la côte N.-E. de l'île de Sumatra, par 1° 50′ de latit. N. et 99° de longit. E. Elle a 85 kilom. de longueur sur 28 de largeur.

ROUPALA s. m. (rou-pa-la). Bot. Syn. de RHOPALA.

ROUPE s. f. (rou-pe). Sorte de blouse en drap grossier, fendue par devant, dont font surtout usage les bergers transhumants, dans la Drôme.

ROUPEAU s. m. (rou-po). Ornith. Ancien nom du bihoreau.

ROUPENNE s. m. (rou-pè-ne — de *roux*, et de *penne*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

ROUPEYN, rivière de l'Indoustan (Goudjérate). Elle prend sa source vers la limite de l'Adjemyr, coule au S.-S.-O., puis à l'O.-S.-O., et se jette dans la partie orientale du grand marais de Rin, après un cours d'environ 175 kilom. Ses principaux affluents sont la Seykouria, le Sondravotty et le Meysan.

ROUPIE s. f. (rou-pî. — Ce mot *roupie* est probablement pour *droupie* ou *troupie* et vient du germanique : hollandais *drop*, *drup*, écoulement; *dropel*, *drupel*, goutte; *neusdrop*, roupie, composé de *drop* et de *neus*, nez; allemand *tropfen*, goutte, *nasentröpfchen*, roupie, goutte au nez; danois *draable*, goutte, *næsedraabe*, roupie; anglais *drop*, *to drop*, dégoutter, découler : *his nose drops*, il a la roupie; ancien haut allemand *tropho*, *tropfo*, goutte; anglo-saxon *dropa*, goutte; suédois *droppe*, goutte. Toutes ces formes se rattachent sans doute à la racine sanscrite *dru*, couler, courir, d'où *drava*, mouvement, flux, *drava*, rapidité, *dravina*, force, impétuosité, et un certain nombre de noms de rivières connues par leur rapidité : *Druentia*, la Durance, *Druma*, la Drôme, le *Dravus* de la Pannonie Celtique, etc.). Goutte d'humeur qui pend au nez, qui en découle : *Avoir la* ROUPIE *au nez. Son nez était barbouillé de tabac et déshonoré par les* ROUPIES *qui profilaient de la gouttière située au milieu de sa lèvre supérieure.* (Balz.)

ROUPIE s. f. (rou-pî. — Ce mot se rattache au sanscrit *rûpya*, or, argent, puis monnaie, roupie, qui est provenu de *rûpa*, bétail. C'est une transition de sens absolument semblable à celle qui s'effectue du latin *pecus*, bétail, à *pecunia*, argent, monnaie). Métrol. Monnaie de l'Indoustan et de la Perse, dont la valeur varie suivant les différentes provinces : ROUPIE *d'or.* ROUPIE *d'argent.* ROUPIE *courante. Demi*-ROUPIE. *Quart de* ROUPIE. *Ce bijou avait coûté mille* ROUPIES. *La* ROUPIE *d'or des Indes vaut environ* 38 *fr.* 70, *celle de Perse* 36 fr. 75. *Les* ROUPIES *d'argent varient de* 2 *fr.* 36 *à* 2 *fr.* 75. (Littré.)

ROUPIE s. f. (rou-pî). Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

ROUPIEUX, EUSE adj. et s. (rou-pi-eu, eu-ze — rad. *roupie*). Qui a souvent la roupie au nez : *Un nez* ROUPIEUX. *Une vieille* ROUPIEUSE.

ROUPILLE s. f. (rou-pi-lle; *ll* mll.). Manteau dont s'enveloppaient autrefois les Espagnols pour dormir.

ROUPILLER v. n. ou intr. (rou-pi-llé; *ll* mll rad. *roupie*). Avoir la roupie au nez.

ROUPILLER v. n. ou intr. (rou-pi-llé; *ll* mll. — rad. *roupille*). Sommeiller à demi : *Il ne fait que* ROUPILLER. *Je commençais donc à* ROUPILLER, *quand un bruit me réveilla en sursaut.* (E. Sue.)

ROUPILLEUR, EUSE s. (rou-pi-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *roupiller*). Qui roupille, qui a l'habitude de roupiller, de sommeiller à demi.

— Qui a souvent la roupie au nez; qui a l'habitude de priser.

ROUPNARAN ou **ROUPNARAM**, rivière de l'Indoustan. Elle prend sa source dans le S.-E. du Bahar, aux environs de Rogonatpour, entre dans le Bengale, où elle coule d'abord à l'E.-S.-E., puis au S.-E., et se jette dans l'Hougly, par la rive droite, à 52 kilom. S.-S.-O. de Calcutta et un peu au-dessous du

confluent de la Dommouda, à laquelle elle est unie par plusieurs canaux naturels. Cours, 288 kilom. Elle reçoit le Cassaï, à droite.

ROUPT adj. m. (rou — du lat. *ruptus*, brisé). Mathém. Fractionnaire : *Nombre* ROUPT. ‖ Vieux mot.

ROUQUE s. m. (rou-ke — de l'angl. *rook*, fripon). Nom sous lequel on a désigné autrefois certains individus qui, dans les académies de jeux, faisaient profession de prêter de l'argent aux perdants moyennant une rétribution.

ROUQUET s. m. (rou-kè). Mamm. Un des noms vulgaires du lièvre mâle.

ROUQUET (André), peintre sur émail, né à Genève en 1703, mort à Charenton en 1759. Il fut reçu à l'Académie royale de peinture en 1753 et s'acquit dans son art une certaine célébrité. Grâce à de sérieuses études qu'il avait faites en France et en Angleterre sur la partie de la chimie qui se rattache à la coloration des émaux, il avait découvert des procédés excellents dont malheureusement il a emporté le secret avec lui. Cet artiste, d'une humeur farouche et insociable, eut peu d'amis et ne voulut avoir aucun élève; il devint fou en 1752 et on fut obligé de l'enfermer à Charenton. Il a exposé aux Salons du Louvre les *Portraits de M. et de Mlle Desfourniel*, le *Portrait de Cochin fils* (1753); le *Portrait de M. de Marigny, directeur des bâtiments du roi* (1755), ce Marigny était le frère de Mme de Pompadour; enfin, divers autres portraits en 1757. Il a aussi laissé deux petits ouvrages : *Etat des arts en Angleterre* (Paris, 1755, in-12) et l'*Art nouveau de la peinture en fromage ou en ramequin* (Marolles, 1755, in-12), où il se moque d'un traité publié cette même année par Diderot : *Histoire ou secret de la peinture en cire.*

ROUQUETTE (Adrien), poëte américain, né à la Nouvelle-Orléans vers 1808. Sa famille l'envoya faire ses études en France, à Nantes. De retour aux Etats-Unis, M. Rouquette s'occupa de l'étude des lois, s'adonna à la théologie et devint professeur au séminaire catholique de sa ville natale. Parlant également bien l'anglais et le français, il a publié des ouvrages dans ces deux langues et acquis, comme poëte, un certain renom. Nous citerons de lui : les *Savanes*, recueil de poésies (1841), en français et en anglais; *Fleurs sauvages* (1848), poésies sacrées en anglais; la *Thébaïde en Amérique* ou *Apologie de la vie solitaire contemplative* (1852); *Traité sur la vie monacale*, etc. — Son frère, François-Dominique ROUQUETTE, né à la Nouvelle-Orléans en 1810, a fait également ses études en France et cultivé comme lui la poésie. On cite parmi ses œuvres : les *Meschacébéennes* (1840, in-18), poésies; *Fleurs d'Amérique* (1865, in-8°), poésies nouvelles; une *Histoire des Indiens Choctaw*, en français et en anglais, etc.

Roura, quartier de la Guyane française. Ce quartier (1re classe) est borné au N. par celui de Tonnigrande, au N.-E. par la rivière du Tour-de-l'Ile, à l'E. par la crique de Rocamour et les savanes de Kaw, au S.-E. par le quartier de Kaw, à l'O. par les forêts intérieures. Il est arrosé par le Coursama, l'Orapu, la Comté, qui, à leur point de jonction, prennent le nom d'Oyac, pour le perdre un peu plus loin et prendre celui de Mahury au-dessous de leur confluent avec la rivière du Tour-de-l'Ile. Le Coursama, l'Orapu et la Comté sont navigables sur un parcours de 20 à 30 kilomètres, pour des navires tirant 2 mètres d'eau, et l'Oyac est toujours accessible aux bâtiments calant jusqu'à 4 mètres. Les rivieres du quartier sont généralement encaissées entre des collines ayant jusqu'à 200 mètres d'élévation. La plus importante de ces collines est celle qui s'étend vers le quartier de Kaw; elle est couverte de bois sur une longueur de 28 kilomètres, et la route de Cayenne à Kaw a été construite à son sommet. Des gisements d'or et de fer ont été constatés dans ces collines. L'or y est exploité avec assez d'avantage; on n'y compte pas moins de 17 placers. Le quartier de Roura possède des bois superbes; le vanillier y croît à l'état sauvage le long des rivières; on y cultive le café, le cacao, le girofle et le rocou. Le bourg de Roura possède une jolie église. C'est dans ce quartier que se trouve l'habitation domaniale la Gabrielle, où l'administration a placé des travailleurs immigrants qui y cultivent le café et le girofle. Superficie, 90,400 hectares; population, 1,630 habitants.

ROURE s. m. (rou-re — du lat. *rhus*, sumac). Bot. Nom vulgaire du sumac des corroyeurs et de quelques autres espèces.

ROURÉA s. m. (rou-ré-a). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des térébinthacées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

ROURIK, fondateur de l'empire russe. V. RURIK.

ROUSAY ou **ROWSA**, une des îles Orcades, en Ecosse, au N.-O. de celle de Mainland, par 59° 5′ de latit. N. et 5° 15′ de longit. O.; 20 kilom. de longueur sur 10 de largeur; 1,200 hab. On y trouve quelques ports sûrs et commodes. Au centre s'étend une chaîne de montagnes couvertes de bruyères, mais le terrain des côtes est assez fertile. La chasse et la pêche constituent les principales ressources des habitants.

Rouslan et Lioudmila, poëme romantique en six chants, de Pouchkine (1820). Le sujet, tiré des traditions russes, est à la fois oriental et chevaleresque. Ce poëme, très-remarquable par la grâce et l'harmonie des vers, est né de la réaction patriotique qui s'est manifestée parmi les littérateurs russes en faveur des antiquités et des traditions nationales. En voyant remettre en lumière les fabliaux de la Provence, les romanceros espagnols, les Eddas et les *Nibelungen*, les Russes ont voulu suivre cet exemple. Wladimir le Grand est devenu pour eux le centre d'une vaste épopée chevaleresque pareille à celles dont Charlemagne et Arthur ont été les héros au moyen âge. Les légendes mystiques, si nombreuses dans un pays où la superstition est générale, les fabliaux populaires que les nourrices et les paysannes russes racontent dans les longues soirées d'hiver, ont été pieusement recueillis. Ces fabliaux n'ont guère de mérite que leur naïveté; on en jugera par celui dont Pouchkine a fait choix. Lioudmila, fille de Wladimir, est enlevée par le magicien Tchernomor, le jour même de son union avec Rouslan. En apprenant ce rapt, Wladimir invite les chevaliers à poursuivre le ravisseur; mais pour punir Rouslan de n'avoir pas su garder sa jeune épouse, il promet la main de Lioudmila à celui qui la ramènera dans les bras de son père. Rouslan jure que personne autre que lui ne délivrera sa bien-aimée et vole à sa recherche. Chemin faisant, il apprend d'une tête sans corps que l'auteur du rapt est son frère, le magicien Tchernomor, dont la toute-puissance réside dans sa barbe, comme jadis la force de Samson dans ses cheveux; qu'il n'existe qu'une seule épée capable de la trancher. Après quelques incidents, découverte de l'épée, grâce à un magicien ennemi du ravisseur et favorable à Rouslan, défaite de Tchernomor et réunion des deux époux, voilà tout le poëme.

La chevalerie errante, les grands coups d'épée, les tours où gémissent de belles prisonnières, les enchanteurs, n'excitent plus aujourd'hui un bien vif intérêt; mais il faut se souvenir qu'en Russie, faute de libres institutions et de sujets philosophiques, la poésie ne peut toucher que la fibre populaire, trop heureuse quand elle peut réveiller le goût de la littérature nationale. Pouchkine n'avait que vingt ans lorsqu'il composa ce poëme, « qui, dit M. Dupré de Saint-Maur, se distingue par une imagination aussi brillante que riche, des situations piquantes, un mélange heureux de folie et de raison, de gaieté et de sentiment, et surtout une correction de style vraiment extraordinaire dans une muse si jeune. »

ROUSPEAU (Yves), théologien protestant français, né à Pons en 1540, mort en 1601. Il fit des études théologiques à Genève et fut nommé pasteur à Pons, en 1570. Le synode provincial assemblé à Pons en 1576 l'invita à écrire l'histoire des églises de la province; mais Rouspeau ne paraît pas avoir rempli la mission dont il fut chargé. On a de lui : la *Foi catholique des Pères anciens, contenue au symbole de saint Athanase, avec quelques sonnets et doubles sonnets* (La Rochelle, 1579, in-8°); *Traité de la préparation à la sainte cène* (Lyon, in-8°); les *Cantiques de Maisonfleur avec les Quatrains d'Yves Rouspeau et autres poésies recueillies de divers auteurs* (Paris, 1584, in-12); *Quatrains spirituels de l'honneste amour; plus, stances chrétiennes des louanges du saint mariage, opposées aux stances du mariage de Philippe Des Portes* (Paris, 1586, in-12); *Poesmes sacrez du sainct sacrement de la cène de nostre seul Sauveur et Rédempteur J. Ch.* (Pons, 1590), avec un *Traicté de l'office des malades; Cantique de réjouissance sur la victoire obtenue par le roy contre ses ennemis le* 14 *de mars* 1590 (Pons, 1590), etc.

ROUSSA (STARAÏA-) ou **STARAÏAROUS**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 70 kilom. de Novgorod, sur la rive droite de la Polista, au confluent de la Poroussie et de la Pererytitza; 10,000 hab. On y remarque un rempart de terre, plusieurs églises, de nombreux magasins, des tanneries et des scieries de bois. Commerce de bois de chêne et de chaux. Aux environs, sources salines. C'est une ville très-ancienne. Elle fut la capitale des Russes jusqu'à la conquête des Slaves. Les Novgorodiens la fortifièrent au commencement du XIIIe siècle.

ROUSSABLE s. m. (rou-sa-ble). Pêche. Endroit où l'on fume les harengs.

ROUSSÆA s. m. (rou-sé-a). Bot. V. ROUSSÉA.

ROUSSAILLE s. f. (rou-sa-lle; *ll* mll.). Pêche. Poissons blancs.

ROUSSALKAS ou **ROUSSALKIS**, nymphes des bois et des rivières, dans la mythologie slave.

Roussalkas (LES), drame lyrique en deux actes, paroles de M. Bogros, d'après un poëme russe de Pouchkine, musique de Mme la baronne de Maistre; représenté au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, le 14 mars 1870. La scène se passe en Russie, où la légende des roussalkas est restée populaire. Ces roussalkas sont des willis ou des ondines vengeresses de l'amour trompé. Voici le scenario du drame. Au premier acte, on assiste aux apprêts d'une noce près d'un moulin. Iwan est fiancé à Catherine; tout respire la joie. Catherine seule est triste et rêveuse. Elle demande un moment d'entretien à Iwan. La noce entre au moulin. Restée seule avec son fiancé, la pauvre fille lui avoue qu'elle a trahi la foi qu'elle lui avait jurée, qu'elle ne l'aime plus. Iwan est au désespoir, et la quitte. Catherine est aimée d'un jeune seigneur nommé Leo. Elle l'attend; mais, au lieu du bien-aimé, c'est un page qui arrive et lui remet une lettre. A peine en a-t-elle achevé la lecture qu'elle pousse un cri et s'évanouit. Le page remet sur une table une bourse d'or et se retire. Goswin a entendu le cri de sa fille; il accourt, suivi de tous les invités. Il trouve l'or sur la table; il maudit Catherine, qui devient folle de désespoir, et court se jeter dans l'étang. Les roussalkas accueillent cette nouvelle victime par des chants sympathiques. Ainsi finit le premier acte. Le deuxième nous transporte dans le palais du prince Leo Olger, au milieu d'une orgie des seigneurs ses amis. Leo est livré à des remords, et, malgré les plaisanteries de ses camarades, il croit entendre la voix de Catherine et il en est troublé. On part pour la chasse. Dans un deuxième tableau, on est près du moulin; Leo croit voir celle qu'il a séduite; c'est son apparition qu'il prend peu à peu pour sa personne même. Il y a là une scène très-poétique, un peu fantastique, mais d'un bel effet au théâtre. Il est attiré par les chants de la roussalka; plus il s'approche d'elle, plus elle s'éloigne. Il avance toujours les mains tendues vers elle; il entre dans les roseaux et disparaît dans l'eau profonde, où il trouve la mort. La musique exprime avec bonheur ces diverses situations. Dans le premier acte, nous signalerons des chants gracieux et pleins d'entrain; la ballade : *Sur cette rive déserte*; la romance de Catherine : *Dans cette chaumière obscure*, et le duo d'Iwan et de sa fiancée : *Quand je vous quitte sans courage.* Dans le deuxième acte, le chœur de l'orgie, l'air de la coupe, le chœur de la chasse, un orage, l'air d'Olger : *Quelle force inconnue en ces lieux me ramène?* la scène de la séduction et le chœur final des roussalkas :

Vengeance, et qu'ainsi gémissent
Les cœurs cruels!

Cet opéra offre un mélange de réalité et de fantastique qui, au premier abord, semblait en rendre le sujet difficile au théâtre; mais les scènes sont bien conduites, l'intérêt est soutenu, les airs et les chœurs ont de la couleur et sont en parfaite harmonie avec le poëme.

ROUSSANE s. f. (rou-sa-ne — rad. *roux*). Bot. Nom vulgaire de la chanterelle dans le midi de la France.

— Vitic. Variété de raisin blanc qu'on cultive dans la Drôme, et qui sert à la fabrication du vin de l'Ermitage.

ROUSSARD s. m. (rou-sar — rad. *roux*). Espèce de pigeon. ‖ Métis du faisan commun et du faisan doré.

— Minér. Espèce de grès.

ROUSSARDE s. f. (rou-sar-de — rad. *roux*). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cyprin, qui vit dans le Nil.

ROUSSAT (Richard), médecin et astrologue français, né à Langres au commencement du XVIe siècle. Il se fit recevoir docteur à Montpellier et étudia en même temps la théologie, la philosophie et les mathématiques. Lalande, dans sa *Bibliothèque astronomique*, lui attribue la traduction latine d'un traité d'astrologie renommé au XVIe siècle : *De veritatibus et prædictionibus astrologicis*, d'Arcadam (Paris, 1542, in-8°). Ce fut surtout l'astrologie qu'il exerça, et on lui doit, outre des almanachs et des pronostications pour les années 1548, 1549, 1552, un *Livre de l'estat et mutation des temps prouvant par authorité de l'Escriture saincte et par raisons astrologales la fin du monde être prochaine* (Lyon, 1550, in-8°). R. Roussat est encore l'auteur des *Eléments d'astronomie avec les universels jugements d'icelle* (1552, in-8°), livre non moins rare que le précédent.

ROUSSAT (Jean), magistrat français, neveu du précédent, né à Langres en 1573, mort dans la même ville en 1613. Son père était médecin, comme son oncle. Au temps de la Ligue, comme maire de Langres, fonctions auxquelles ses concitoyens l'élevèrent quatre fois, il eut occasion de rendre à Henri IV quelques services signalés que celui-ci n'oublia jamais. Alors que tout le pays environnant et les places fortes voisines tenaient pour la Ligue, il sut conserver la ville de Langres fidèle à Henri III, puis au Béarnais, lever et équiper des hommes pour l'armée royale, lui faire parvenir des convois de vivres et de munitions, de l'argent et même diriger contre les ligueurs de petites expéditions bien conduites. Il entretenait avec Henri IV une correspondance active et lui rendait compte de l'état du pays. Cette correspondance a été publiée : *Correspondance politique et militaire de Henri le Grand avec J. Roussat, maire de Langres, relative aux événements qui ont précédé et suivi son avénement au trône* (Paris, 1816, in-8°). On y voit que Henri IV considérait J. Roussat comme un des hommes de son parti dans lesquels il avait le plus confiance; les lettres du roi sont au nombre de quatre-vingts. Le maire de Langres s'était ruiné pour soutenir la cause royale et se vit poursuivi par ses créanciers; Henri IV ordonna aux trésoriers de Chaumont et de Langres, par un arrêt du conseil d'Etat, de lui payer toutes les sommes qu'il réclamerait, sans qu'il eût besoin d'en prouver l'emploi, « ces sommes ayant été employées par lui, sur des ordres donnés de vive voix, à la solde et levée des troupes, à la prise et à l'entretien de châteaux et de forteresses. » En 1592, il nomma J. Roussat lieutenant général du bailliage de Langres, et un peu plus tard président du bailliage de Chaumont. Il l'avait nommé maître des requêtes au conseil d'Etat et appelé près de lui à Paris, lorsqu'il tomba sous le couteau de Ravaillac; J. Roussat arriva le jour même de l'assassinat et repartit aussitôt pour Langres. C'était de plus un érudit; il a fourni à Gruter, pour son *Corpus inscriptionum*, un grand nombre d'inscriptions romaines relevées par lui à Langres et dans les environs; La Croix du Maine cite de lui des *Recherches et antiquités de la ville de Langres*, restées manuscrites, dont il a fait usage.

ROUSSÂTRE adj. (rou-sâ-tre — rad. *roux*). Qui tire sur le roux : *Cheveux* ROUSSÂTRES. *Il avait sur la tête un bonnet de coton* ROUSSÂTRE. (Balz.) *Une fumée brumeuse, pénétrée de soleil, enveloppe les navires de son voile* ROUSSÂTRE. (H. Taine.)

— s. m. Erpét. Espèce de tortue.

ROUSSE s. f. V. ROUX.

ROUSSE (l'ILE-), bourg de France (Corse). V. ILE-ROUSSE (l').

ROUSSE (Aimé-Joseph-Edmond), avocat, né à Paris en 1816. Reçu licencié en droit, il se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale en 1837, devint secrétaire de M. Chaix d'Est-Ange, qui le forma à la pratique de sa profession, et fut, en 1842, un des secrétaires de la conférence des avocats. Entièrement confiné dans la pratique du barreau, M. Rousse se fit remarquer surtout par la forme élégante et littéraire de son talent oratoire. Il devint membre du conseil de l'ordre en 1862, et en 1870 il fut élu bâtonnier par 174 voix contre 139 données à M. Leblond. Ce fut à ce titre que l'année suivante, pendant la Commune de Paris, il s'employa activement, et non sans danger, pour venir en aide aux citoyens arrêtés qui faisaient appel à son ministère. M. Rousse a raconté, dans une relation publiée par lui dans une revue, des faits curieux relatifs à cette époque, notamment sa visite à Raoul Rigault, procureur de la Commune, et à Protot, ministre de la justice. Les services qu'il avait rendus dans ces circonstances difficiles le firent nommer chevalier de la Légion d'honneur en juin 1871, et il fut réélu bâtonnier pour l'année 1871-1872. Le discours qu'il prononça au commencement de décembre 1871 à la conférence des avocats de la cour d'appel fut très-remarqué. Dans cette harangue au style à la fois élégant, ferme et austère, M. Rousse développa de sages conseils à l'adresse du barreau; mais il alla trop loin dans l'exposé d'une idée juste, en voulant renfermer absolument l'avocat dans le cercle des choses professionnelles, sans voie ouverte hors du palais, sans travaux entrepris hors des dossiers et du code. En 1872, il fut remplacé, comme bâtonnier, par M. Lacan, et devint, à cette époque, membre d'une commission nommée par le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, pour réorganiser l'enseignement du droit. M. Rousse a publié : *Discours et plaidoyers de M. Chaix d'Est-Ange* (1862, 2 vol. in-8°).

ROUSSÉA s. m. (rou-sé-a — de *J.-J. Rousseau*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des rousséacées, dont l'espèce principale croît à l'île Maurice.

ROUSSÉACÉ, ÉE adj. (rou-sé-a-sé — rad. *rousséa*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au rousséa.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rousséa et voisines des escalloniées.

ROUSSEAU s. m. (rou-so — rad. *roux*). Homme qui a les cheveux roux : *Un vilain* ROUSSEAU. *Celui-là, c'est le laid, le* ROUSSEAU. (Fr. Soulié.)

— Ornith. Nom vulgaire du motteux, d'un pigeon, du rouge-queue, etc.

— Crust. Nom vulgaire du crabe pagure ou tourteau.

ROUSSEAU (Pierre DE), prêtre français, né dans l'Anjou, mis à mort pour s'être converti au protestantisme, en 1546. A la suite de sa conversion, il se retira à Lausanne. Revenu en France en 1545 pour recueillir sa part de l'héritage paternel, il fut dénoncé par son beau-frère, désireux de le dépouiller, et jeté dans une prison d'Angers. L'évêque, les vicaires et les moines, réunis en assemblée solennelle, soumirent le prisonnier à un long examen sur la cène, le baptême, les saints et tous les points controversés entre catholiques et protestants. Rousseau, n'ayant point répondu comme ses interrogateurs l'auraient voulu, fut condamné au feu et à la dégradation. Il en appela cependant au parlement de Paris; mais l'inquisiteur envoyé pour terminer le procès se contenta de soumettre le condamné à un nouvel interrogatoire, après

quoi il fut procédé à l'exécution de la sentence. Rousseau, dégradé, subit la question extraordinaire; puis on lui coupa la langue et on le traîna au supplice avec un bâillon de fer dans la bouche. La saine doctrine triomphait! Afin que le triomphe fût complet, une persécution « merveilleusement aspre » fut ordonnée dans la ville d'Angers.

ROUSSEAU (l'abbé), médecin empirique, né vers 1630, mort en 1696. Il appartenait à l'ordre des capucins et, se destinant aux missions, il résolut d'étudier la médecine afin d'être de quelque utilité à ses collègues. Sur les recommandations de la cour de Rome, Colbert lui donna un logement au Louvre et toutes facilités pour suivre les cours de la Faculté. Rousseau profita surtout de ces facilités pour se créer un petit laboratoire et composer des drogues auxquelles il attribuait toutes sortes de vertus. Le nom et les remèdes du **Capucin du Louvre**, c'est ainsi qu'on le désignait, eurent même leur moment de vogue et Louis XIV lui fit expédier par la Faculté un brevet de médecin. En même temps, ordre lui fut donné de partir pour l'Asie; mais avec la célébrité, le goût de l'apostolat s'était affaibli chez lui et il refusa de partir. Ses supérieurs l'envoyèrent alors dans un couvent de leur ordre, en Bretagne, puis il se retira dans une abbaye de Cluny, où il continua d'exercer la médecine. Son ignorance en médecine et en pharmaceutique était quelque chose de phénoménal. Ses recettes empiriques ont été publiées sous le titre de *Secrets et remèdes éprouvés, avec plusieurs expériences nouvelles de physique et de médecine* (Paris, 1697, in-12). L'une de ces expériences nouvelles mérite d'être rapportée. L'auteur prétend qu'on peut faire mourir un crapaud, enfermé dans un bocal, rien qu'en le regardant fixement; mais l'opération a son mauvais côté. Un jour que l'abbé Rousseau voulut renouveler cette expérience, qu'il avait, dit-il, réussie vingt fois, le crapaud le regarda si fixement, que ce fut l'expérimentateur lui-même qui, cette fois, tomba en syncope et faillit mourir. On s'est beaucoup moqué, au XVIIe siècle, de la crédulité de l'abbé Rousseau et de son crapaud fascinateur; mais peut-être faut-il voir dans le résultat de l'expérience qu'il rapporte un simple fait d'hypnotisme, très-explicable aujourd'hui.

ROUSSEAU (Jacques), peintre et graveur français, né à Paris en 1630, mort à Londres en 1693. Il fut un des plus habiles peintres de perspective et d'architecture de l'école française et travailla surtout sous la direction de Lebrun, chargé de la décoration de toutes les résidences royales. Après avoir longtemps séjourné en Italie pour se perfectionner dans son art, il fut à son retour chargé de peindre en décoration de grands morceaux d'architecture à l'hôtel Lambert. Louis XIV lui confia l'ornementation de la salle des machines, au château de Saint-Germain, et de divers grands appartements de Marly. Reçu membre de l'Académie de peinture en 1662, J. Rousseau fut exclu de cette compagnie, comme protestant, en 1682 et se retira à Genève, puis il rentra en France en 1688, après avoir abjuré, fut réintégré dans son titre d'académicien, et peignit au palais de Versailles deux grands panneaux décoratifs, dans la salle de Vénus. Il fut alors appelé à Londres par lord Montaigu, qui lui confia la décoration d'un de ses hôtels; mais le travail excessif auquel il dut se livrer abrégea ses jours et il mourut à Londres sans avoir exécuté toute sa tâche. L'Ecole des beaux-arts possède son tableau de réception à l'Académie : *Grand paysage orné d'architecture*. J. Rousseau a gravé à l'eau-forte six paysages de sa composition et quelques dessins du Carrache. On connaît aussi de lui quelques dessins à la pierre noire repris à la plume et lavés à l'encre de Chine.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste), célèbre poëte lyrique français, né à Paris le 6 avril 1671, mort à Bruxelles le 17 mars 1741. Son père était cordonnier; cependant, comme l'enfant témoignait des dispositions précoces, il résolut de les utiliser en lui faisant donner une éducation complète. Jean-Baptiste fut envoyé avec son frère au collége des jésuites, et des deux élèves l'un devint un religieux qui remplit avec conscience les devoirs de son état, l'autre se destina à continuer les gloires littéraires du grand siècle. La décadence commençait à se faire sentir. Presque tous les écrivains illustres avaient vieilli ou étaient morts; après Racine et Corneille, on était réduit à se contenter de Campistron. Boileau, un peu cassé, militait encore en faveur des grandes traditions, et ses arrêts avaient toujours force de loi; ses leçons ne perdaient leur autorité que lentement, malgré le progrès des idées nouvelles. Jean-Baptiste lia connaissance avec le vieil Aristarque et reçut de lui d'excellents conseils. Tout en aspirant à la renommée lyrique, le jeune poëte ne négligea pas les relations qui mènent à tout. Il se créa des protecteurs, et parmi eux Chamillard, Tallard, le baron de Breteuil, Saint-Evremont. La mission dont il affecta d'être chargé fut celle de défenseur des saines doctrines littéraires. C'était assez clairement dire aux autres qu'ils étaient dans le faux, et les vérités de cet ordre-là sont rarement acceptées entre gens de plume. Aussi, dès le principe, Rousseau se fit une multitude d'ennemis.

Après avoir produit quelques compositions lyriques, des traductions des plus beaux psaumes et des épigrammes, genre dans lequel il excellait, il se résolut à débuter au théâtre. Il donna, en 1694, une petite pièce en un acte et en prose, le *Café* (Théâtre-Français), puis deux livrets d'opéra : *Jason* ou la *Toison d'or* et *Vénus et Adonis* (Académie de musique, 1696 et 1697). Revenu au Théâtre-Français avec une comédie en prose, le *Flatteur* (1696), qu'il versifia quelques années plus tard, il obtint un demi-succès, que son orgueil tourna contre lui. La première représentation avait bien fait augurer de la tournure que prendraient les choses; on avait vivement applaudi. A l'issue du spectacle, l'auteur fut accablé de félicitations; le père de Rousseau, ce pauvre artisan qui avait pris sur ses économies pour élever son fils, accourut ivre de joie; il voulait serrer son enfant dans ses bras, jouir de ce triomphe dans lequel, en bonne justice, il était de moitié. Jean-Baptiste se retourna dédaigneusement et dit à son père : « Je ne vous connais pas, monsieur. » Le malheureux se retira, abîmé de douleur et dévorant ses larmes.

Un pareil trait n'était pas seulement odieux, il était maladroit. Les ennemis du poëte s'en emparèrent et lui donnèrent une publicité éclatante. L'un d'eux, Autreau, en fit une complainte; Lamotte publia ses stances sur le *Mérite personnel*, pleines d'allusions qui furent comprises de tout le monde, et dont le refrain était :

> On ne se choisit point son père...

Cette aventure mit Rousseau dans une position extrêmement fausse et tourna contre lui l'opinion générale. A cette époque il y avait, rue Dauphine, un café célèbre qui avait pour habitués les personnages les plus remarquables dans les sciences et dans les lettres; J.-B. Rousseau y allait souvent. Aigri par les chutes successives qu'il avait éprouvées au théâtre, au lieu de s'en prendre à la médiocrité de ses ouvrages, il s'en prit à ses collègues et surtout aux clients du café Laurent, qu'il accusait de monter contre lui des cabales. Au moment où *Jason* et *Adonis* étaient reçus par les sifflets du parterre, un opéra de Danchet, *Hésione*, devenait populaire, grâce à la musique de Campra; certains couplets du prologue se chantaient partout; Rousseau les parodia spirituellement en y faisant figurer ceux qu'il comptait parmi ses ennemis, et ces nouveaux couplets circulèrent encore plus que les autres. On devina qu'il en était l'auteur à la richesse des rimes. Aussitôt un cri d'indignation s'éleva; le poëte découvert se retira du café. Dix ans s'écoulèrent sur cette aventure, les intéressés attendant toujours l'occasion de la vengeance. Ils ne l'attendirent pas moins d'une dizaine d'années. Après le *Flatteur*, Jean-Baptiste Rousseau donna le *Capricieux* (1700), qui fut encore une chute, et renonça au théâtre. Il avait cependant en portefeuille plusieurs comédies : l'*Hypocondre*, la *Dupe de lui-même*, la *Ceinture magique*, la *Mandragore*, imitée de Machiavel, les *Aïeux chimériques*, où il se moquait des roturiers qui se donnent des croisés pour ancêtres et dont il avait sans doute trouvé l'original en lui-même. Toutes ces pièces étaient achevées. J.-B. Rousseau fit bien toutefois de ne plus affronter la rampe; il n'avait aucune des qualités de l'auteur comique, et ses pièces sont froides, guindées, sans intérêt. Il revint avec plus de succès à la poésie lyrique et, sans réunir encore en recueil les divers morceaux qu'il publia dans les journaux littéraires, parvint à se faire une assez grande célébrité. La fortune lui sourit. Le maréchal de Tallard l'emmena à Londres en qualité de secrétaire (1701); l'Académie des inscriptions lui ouvrit ses portes (1705); le directeur des finances, Rouillé du Coudray, lui offrit même une ferme, qu'il refusa. Deux ans plus tard survint l'obscure affaire qui empoisonna le reste de sa vie. Une place était vacante à l'Académie, par la mort de Thomas Corneille, et deux compétiteurs s'offrirent à la fois pour remplir ce poste, Lamotte et Jean-Baptiste Rousseau. Ce dernier avait certainement plus de mérite; mais au moment où il posait sa candidature, on fit circuler une nouvelle suite de couplets où le dévergondage et la calomnie étaient poussés beaucoup trop loin. L'un des auteurs attaqués, La Faye, souffleta Rousseau, qu'on supposait encore en être l'auteur. De là un premier procès, à l'issue duquel le poëte ne fut point condamné; mais, plus sévères que les juges, les honnêtes gens le flétrirent. Ecrasé sous le poids du mépris public, Rousseau essaya de prendre sa revanche. Il usa d'un singulier moyen. Afin de se réhabiliter, il suborna un misérable qui, moyennant argent, promit de déclarer que Saurin était l'auteur des couplets que, par son ordre, il avait, lui, portés au domicile des gens qui y étaient diffamés. Au mot COUPLETS DE ROUSSEAU, nous avons fait le récit détaillé de cette machination, qui n'eut pas pour Rousseau le résultat qu'il en attendait (v. COUPLETS DE ROUSSEAU). Le poëte traîna Saurin devant les tribunaux, et celui-ci fut d'abord enfermé au Châtelet; mais une réaction se produisit; l'opinion publique sut distinguer le vrai coupable, elle s'émut et, le 7 avril 1712, le parlement rendit un arrêt qui déclara « Jean-Baptiste Rousseau dûment atteint et convaincu d'avoir composé et distribué des vers impurs, satiriques et diffamatoires, et fait de mauvaises pratiques pour faire réussir l'accusation calomnieuse intentée contre Joseph Saurin, de l'Académie des sciences. » En réparation de quoi ledit Rousseau fut banni à perpétuité du royaume; on lui enjoignit, en outre, de garder son ban, sous les peines portées par la déclaration du roi. En réalité, l'arrêt tranchait une question qui est toujours restée obscure, à savoir si Rousseau avait fait les couplets; sa faute ne consista peut-être que dans les manœuvres par lui employées pour en faire accuser Saurin. J.-B. Rousseau s'enfuit en Suisse avant le prononcé du jugement et, à Soleure, sut s'attirer la confiance du comte de Luc, ambassadeur de France, qui resta son ardent protecteur. C'est à lui qu'il a dédié une de ses plus belles odes, l'*Ode à la fortune*.

L'exilé profita de son séjour forcé en Helvétie pour raturer et pour corriger ses œuvres. Il en donna une édition complète, de laquelle il eut soin de retrancher tout ce que la religion ou la morale eussent trouvé de répréhensible. L'édition de Soleure est loin d'être parfaite; elle n'a pas été imprimée sur un papier élégant et elle se recommande spécialement par ses fautes typographiques. Néanmoins, elle a cela de précieux qu'elle sépare la vie de l'homme en deux parties bien distinctes; d'un côté, les fautes commises, la dissipation, l'orgueil et l'égoïsme des premières années; de l'autre, la sincérité des regrets.

Le comte du Luc ayant quitté la Suisse pour représenter la France à Vienne, J.-B. Rousseau l'accompagna. Toute la société intelligente de Paris n'était pas bien sûre qu'il eût été condamné justement; beaucoup de gens le regardaient comme une victime, et le baron de Breteuil travailla à faire casser l'arrêt du parlement. Il y réussit ou à peu près. Des lettres de rappel, qui étaient presque une justification, furent expédiées au proscrit, qui les refusa comme n'étant pas assez explicites. Il répondit au baron de Breteuil : « J'aime bien la France, mais j'aime encore mieux mon honneur et la vérité... Je préférerai toujours la condition d'être malheureux avec courage à celle d'être heureux avec infamie... Il ne s'agit point pour moi de retourner en France, mais de confondre l'imposture qui m'a noirci et de me mettre en état de reparaître devant les hommes comme je reparaîtrai un jour devant Dieu. Tout autre plan serait me déshonorer, et je souffrirai plutôt la mort. » J.-B. Rousseau préféra faire sa cour au prince Eugène, alors au service du cabinet autrichien.

Après vingt ans d'exil, il sollicita les mêmes lettres de rappel qu'il avait si dédaigneusement refusées. Cette fois, ses démarches ne furent pas accueillies avec la même facilité. On lui fit tenir la nouvelle que la rémission de ses fautes ne pouvait lui être accordée. Une telle rigueur le mit au désespoir. Décidé à revoir Paris, coûte que coûte, il franchit la frontière. L'autorité ferma les yeux sur cette infraction à la loi. Mais il ne retrouva à Paris ni ses vieilles habitudes ni ses vieilles connaissances. Il se promena, silencieux et morose, au milieu des rues bruyantes qui lui rappelaient les événements écoulés. Des infirmités cruelles étaient venues se joindre à ses souffrances morales. Il dit adieu aux siens et à sa patrie, pressentant que la séparation devait être éternelle. Elle le fut. Pendant les deux années qui suivirent ce voyage, l'infortuné ne fit que languir, en proie à toutes sortes de tourments. La maladie finit par l'accabler et le coucha sur le lit d'où il ne devait plus se relever. A sa dernière heure, Rousseau fit appeler un prêtre et, levant vers le ciel une main affaiblie : « Je jure, s'écria-t-il, par tout ce qu'il y a de plus sacré, que je ne suis pas l'auteur des couplets criminels dont on a chargé ma mémoire. » Nous avons dit ce qu'il fallait penser de ce serment *in extremis*. Rousseau expira après l'avoir prononcé, et Piron fit pour lui cette épitaphe :

> Ci-gît l'illustre et malheureux Rousseau,
> Le Brabant fut sa tombe et Paris son berceau.
> Voici l'abrégé de sa vie,
> Qui fut trop longue de moitié,
> Il fut trente ans digne d'envie
> Et trente ans digne de pitié.

Depuis que le XIXe siècle a produit ces génies grandioses ou charmants qui s'appellent Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset, Jean-Baptiste Rousseau a beaucoup perdu de sa renommée littéraire. Néanmoins, on peut dire que, n'ayant ni la naïveté de Marot ni les grâces de La Fontaine, privé du charme de Racine et de la délicatesse qui distingue Horace, il s'est créé une place au-dessous de ces personnalités fameuses, et à coup sûr une place qui lui appartient en propre. Ses odes ne brillent guère par l'intérêt dramatique; elles manquent de passion et de mouvement, mais elles ne laissent pas que d'avoir une magnificence, une pompe qui est leur principal caractère. Elles sont remarquables par le choix des termes, par l'élégance de l'expression et par une harmonie correcte où il n'y a pas à reprendre une seule note douteuse. Cette tenue parfaite, ce bon ton qui ne se démentent pas sont le côté indiscutable du talent de Rousseau. Il n'en a pas moins été fort diversement jugé. « Bien des gens, dit Laharpe, regardent ses psaumes comme ce qu'il a produit de plus parfait; c'est au moins ce qu'il paraît avoir le plus travaillé; mais son talent est plus élevé dans ses odes et plus varié dans ses cantates. La diction de ses psaumes est en générale élégante et pure et souvent très-poétique. Il s'y occupe d'autant plus du choix des mots qu'il y a moins à faire pour celui des idées. Ses strophes, de quelque mesure qu'elles soient, sont toujours nombreuses, et il connaît parfaitement l'espèce de cadence qui leur convient. C'est peut-être de tous nos poëtes celui qui a le plus travaillé pour l'oreille, et c'est la preuve qu'il avait une aptitude naturelle pour le genre de poésie que l'oreille juge avec d'autant plus de sévérité qu'elle en attend plus de plaisir et que la diversité du mètre fournit plus de ressources et plus d'effet. Quoique les pensées soient partout un mérite essentiel, elles le sont dans une ode moins que partout ailleurs, parce que l'harmonie peut plus aisément en tenir lieu. Des penseurs trop sévères, et entre autres Montesquieu, ont cru que c'était une raison de mépriser la poésie lyrique. Mais il ne faut mépriser rien de ce qui fait plaisir en allant à son but, et le poëte lyrique qui chante n'est pas obligé de penser autant que le philosophe qui raisonne. Rousseau possède au plus haut degré cet heureux don de l'harmonie, l'un de ceux qui caractérisent particulièrement le poëte. On en peut juger par les rhythmes différents qu'il a employés dans ses psaumes et toujours avec le même bonheur... Il ne reste jamais dans la balance de la postérité que les bons ouvrages : ce sont eux et eux seuls qui décident la place d'un auteur. Les odes et les cantates de Rousseau ont fixé la sienne parmi nos grands poëtes; mais il n'y a que l'esprit de parti qui ait pu, pendant quelque temps, affecter de lui donner un rang à part et de l'appeler le grand Rousseau, le prince de la poésie française. »

Dans ses *Portraits littéraires*, Sainte-Beuve a tracé d'un crayon sévère la physionomie de notre lyrique. Il lui accorde quelques mérites sans doute, mais il atténue bien vite ce qu'il peut avoir dit de trop louangeur.

Les odes politiques de Rousseau ne présentent aucun caractère. Elles célèbrent en vers corrects, harmonieux, mais glacés, la naissance du duc de Bretagne, la mort du prince de Conti, la guerre civile des Suisses ou la bataille de Péterwaradin. Cela n'a plus pour nous d'intérêt historique, et l'auteur n'y a pas mis d'intérêt poétique. D'ailleurs, il refroidit toutes ses conceptions par ce système d'allégorisation qui fut si longtemps considéré en France comme l'expression même de la poésie et qui remplaçait la guerre par Bellone et disait Tisiphone pour exprimer la peur. Ses *Cantates* sont infectées de poncifs de ce genre. Sa *Circé* même, quoique vantée, n'est qu'un chœur d'opéra médiocre, bourré de rimes banales : *redoutable*, *effroyable*, *formidable*, *terreur*, *fureur*, *horreur*. Les meilleurs morceaux du poëte sont encore ses épigrammes. « Rousseau a excellé dans l'épigramme, a dit Tissot, de l'Académie française; finesse piquante, grâce, trait satirique habilement aiguisé, il a réuni toutes les qualités du genre. » Ses épîtres, où l'on retrouve cependant plus d'une fois l'élégant versificateur formé à l'école de Boileau, attestent qu'à l'époque où il les composa l'auteur avait laissé corrompre en lui ce goût naturel qui, perfectionné par le travail et la réflexion, devient un tact exquis et sûr. Ses *Allégories* sont presque toutes d'assez tristes créations, où les beaux traits deviennent de plus en plus rares et clair-semés. Il est assez singulier que Rousseau, qui avait le génie si éminemment satirique, n'ait pas réussi dans la comédie, et que le plus grand de nos poëtes lyriques n'ait eu dans l'opéra aucune des inspirations de Quinault. »

Enfin, voici le jugement qu'a porté sur lui Vauvenargues : « On ne peut disputer à Rousseau d'avoir connu parfaitement la mécanique des vers. Egal peut-être à Despréaux par cet endroit, on pourrait le mettre à côté de ce grand homme, si celui-ci, né à l'aurore du bon goût, n'avait été le maître de Rousseau et de tous les poëtes de son siècle. Ces deux excellents écrivains se sont distingués l'un et l'autre par l'art difficile de faire régner dans les vers une extrême simplicité, par le talent d'y conserver le tour et le génie de notre langue, et enfin par cette harmonie continue sans laquelle il n'y a point de véritable poésie. On leur a reproché, à la vérité, d'avoir manqué de délicatesse et d'expression pour le sentiment. Ce dernier défaut me paraît peu considérable dans Despréaux, parce que, s'étant attaché uniquement à peindre la raison, il lui suffisait de la peindre avec vivacité et avec feu, comme il a fait; mais l'expression des passions ne lui était pas nécessaire... Il n'est pas tout à fait si facile de justifier Rousseau à cet égard. L'ode étant, comme il le dit lui-même, le véritable champ du pathétique et du sublime, on voudrait toujours trouver dans les siennes ce haut caractère. Mais, quoiqu'elles soient dessinées avec une grande noblesse, je ne sais si elles sont toutes assez passionnées... Il est tombé quelquefois dans le défaut de ces poëtes qui semblent s'être proposé dans leurs écrits, non d'exprimer plus fortement par des images des passions violentes, mais seulement d'assembler des images magnifiques,

plus occupés de chercher de grandes figures que de faire naître dans leur âme de grandes pensées. »

Les œuvres complètes de J.-B. Rousseau comprennent une multitude de genres : des pièces de théâtre, des épigrammes, des satires, des odes, des cantates, des épîtres, des poésies légères. On en compte un grand nombre d'éditions. Mentionnons d'abord les deux qu'il prépara de sa propre main : Soleure (1712, in-12); Londres (1723, in-4°), reproduite à Paris (1743, 4 vol. in-12). En outre, on publia les *Œuvres du sieur Rousseau* (Rotterdam, 1712, 2 vol. in-12); *Œuvres choisies* (Rotterdam, 1716, 3 vol. in-12); *Œuvres diverses* (Bruxelles, 1732, 2 vol. in-12, avec un supplément; Londres, 1734, 4 vol. in-12); *Œuvres posthumes* (Paris, 1741, in-12); *Œuvres*, avec des additions par Seguy (Bruxelles, 1743, 3 vol. in-4°; Paris, Didot, 4 vol. in-12; Londres, 1751, 5 vol. in-12); *Œuvres complètes* (Paris, 1795, 4 vol. in-8°); *Œuvres complètes* (Paris, 1820, 5 vol. in-8°). On peut citer encore : *Odes, cantates et poésies diverses* (Paris, 1790, in-4°); *Pièces de théâtre de M. Rousseau* (Paris, 1716, in-12); *Lettres sur différents sujets de littérature* (Genève, 1749-1750, 2 vol. in-12; Lyon, 3 vol. in-12); *Correspondance avec l'abbé d'Olivet* (1818); *Portefeuille de J.-B. Rousseau* (1751, 2 vol. in-12). On attribue à Rousseau le volume intitulé : *Œuvres dramatiques choisies et restituées*, par M*** (Amsterdam, 1733-1734, in-12). Parmi ces pièces sont le *Cid*, *Don Japhet d'Arménie*, la *Marianne*, de Tristan, et le *Florentin*, de La Fontaine.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), l'un des philosophes qui ont exercé le plus d'influence sur la France et l'Europe au XVIII[e] siècle, né à Genève le 28 juin 1712, mort à Ermenonville, près de Paris, le 3 juillet 1778. Bien que né en Suisse, il appartient tout entier à la France, et comme écrivain, cela ne saurait être contesté, et comme un de ses enfants, car sa famille était d'origine française et descendait d'un libraire de Paris, que les persécutions religieuses avaient forcé de quitter la France au XVI[e] siècle. Sa naissance coûta la vie à sa mère. Son père, horloger de talent et pourvu de quelque instruction, avait pour lui la plus tendre affection, sans pouvoir oublier cependant de quelle mort avait été payée sa vie. Aussi ce drame domestique apportait-il son deuil dans tous leurs entretiens et les premières impressions de Rousseau furent-elles attristées par les larmes et les regrets.

Avant d'aller plus loin, passons la plume à Rousseau et laissons-le raconter lui-même ce triste épisode, qui devait laisser une trace si profonde dans son existence.

« Mon père n'avait pour subsister que son métier d'horloger, dans lequel il était, à la vérité, fort habile. Ma mère, fille du ministre Bernard, était plus riche; elle avait de la sagesse et de la beauté. Ce n'était pas sans peine que mon père l'avait obtenue. Leurs amours avaient commencé presque avec leur vie; dès l'âge de huit à neuf ans, ils se promenaient ensemble tous les soirs sur la Treille; à dix ans, ils ne pouvaient plus se quitter. La sympathie, l'accord des âmes affermirent en eux le sentiment qu'avait produit l'habitude. Tous deux, nés tendres et sensibles, n'attendaient que le moment de trouver dans un autre la même disposition, ou plutôt ce moment les attendait eux-mêmes, et chacun d'eux jeta son cœur dans le premier qui s'ouvrit pour le recevoir. Le sort, qui semblait contrarier leur passion, ne fit que l'animer. Le jeune amant, ne pouvant obtenir sa maîtresse, se consumait de douleur; elle lui conseilla de voyager pour l'oublier. Il voyagea sans fruit et revint plus amoureux que jamais. Il retrouva celle qu'il aimait tendre et fidèle. Après cette épreuve, il ne restait qu'à s'aimer toute la vie; ils le jurèrent et le ciel bénit leur serment.

. . . .

» Je n'ai pas su comment mon père supporta cette perte, dit Jean-Jacques faisant allusion à la mort de sa mère, qui avait succombé en lui donnant le jour; mais je sais qu'il ne s'en consola jamais. Il croyait la revoir en moi, sans pouvoir oublier que je la lui avais ôtée; jamais il ne m'embrassa que je ne sentisse à ses soupirs, à ses convulsives étreintes, qu'un regret amer se mêlait à ses caresses; elles n'en étaient que plus tendres. Quand il me disait : « Jean-Jacques, parlons de ta mère, » je lui disais : « Hé bien, mon père, nous allons » donc pleurer, » et ce mot seul lui tirait déjà des larmes. « Ah! disait-il en gémissant, » rends-la-moi, console-moi d'elle, remplis le » vide qu'elle a laissé dans mon âme! T'ai» merais-je ainsi si tu n'étais que mon fils? » Quarante ans après l'avoir perdue, il est mort dans les bras d'une seconde femme, mais le nom de la première à la bouche et son image au fond du cœur. »

Le jeune Rousseau fut élevé par une sœur de son père. On lui apprit à lire dès sa plus tendre enfance. Il en profita pour s'adonner à des lectures qui, d'ordinaire, ne sont guère considérées comme faisant partie d'une bonne éducation. « Ma mère, dit-il, avait laissé des romans; nous nous mîmes à les lire après souper, mon père et moi. Il n'était question d'abord que de m'exercer à la lecture par des livres amusants; mais l'intérêt devint bientôt si vif que nous lisions tour à tour et passions les nuits à cette occupation. Nous ne pouvions jamais quitter qu'à la fin du volume. Quelquefois mon père, entendant le matin les hirondelles, disait, tout honteux : « Allons nous coucher, je suis plus enfant » que toi. » Ces romans, en vogue un siècle plus tôt, étaient ceux de d'Urfé, de M[lle] de Scudéri et de La Calprenède. »

Rousseau trouva bientôt de plus austères enseignements dans l'histoire. Plutarque et les traditions dramatiques de la Rome primitive le pénétrèrent d'un enthousiasme républicain dont la flamme ne s'éteignit jamais en lui. « L'*Histoire de l'Eglise et de l'empire* par Le Sueur, le *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle*, les *Hommes illustres* de Plutarque, l'*Histoire de Venise* par Nani, les *Métamorphoses* d'Ovide, La Bruyère, les *Mondes* de Fontenelle, ses *Dialogues des morts* et quelques tomes de Molière furent transportés dans le cabinet de mon père et je les lui lisais durant son travail. J'y pris un goût rare et peut-être unique à cet âge; Plutarque surtout devint ma lecture favorite. » Néanmoins, le résultat de la lecture des romans antérieurs avait été d'imprimer à l'imagination de l'enfant un tour romanesque. Les soins qu'on lui prodiguait d'ailleurs, en lui faisant une vie relativement douce, lui permettaient de lire et de rêver à sa guise. « Les enfants des rois, dit-il, ne sauraient être soignés avec plus de zèle que je le fus durant mes premiers ans, idolâtré de tout ce qui m'environnait et toujours, ce qui est bien plus rare, traité en enfant chéri, jamais en enfant gâté. Mon père, ma tante, mes parents, nos amis, nos voisins, tout ce qui m'environnait, ne m'obéissait pas, à la vérité, mais m'aimait; je les aimais de même. Mes volontés étaient si peu excitées et si peu contrariées, qu'il ne me venait pas dans l'esprit d'en avoir. Je puis jurer que, jusqu'à mon asservissement sous un maître, je n'ai pas su ce que c'était qu'une fantaisie. » Une affaire d'honneur ayant obligé son père à s'expatrier, il resta sous la tutelle d'un oncle qui l'envoya, ainsi que son jeune fils, cousin germain de Rousseau, dans une école de village, à Bossey, chez un ministre du nom de Lambercier, qui devait leur enseigner les premiers rudiments de la langue latine. Rousseau fit là un séjour de deux ans et, jusqu'à la fin de sa vie, le souvenir de ces deux années délicieuses ne le quitta point. « M. Lambercier, dit-il, était un homme raisonnable, qui, sans négliger notre instruction, ne nous chargeait point de devoirs extrêmes. La preuve qu'il s'y prenait bien est que, malgré mon aversion pour la gêne, je ne me suis jamais rappelé avec dégoût mes heures d'étude et que, si je n'appris pas de lui beaucoup de choses, ce que j'appris, je l'appris sans peine et n'en ai rien oublié. »

Cependant le moment vint pour lui d'apprendre un métier. Il n'avait pas de fortune et il fallait lui ménager pour l'avenir des moyens d'existence. On le mit chez un greffier pour apprendre « l'utile métier de grapignan. » Ses patrons le trouvèrent sans dispositions et on le retira pour le mettre en apprentissage chez un graveur, où il fit encore plus mauvaise figure. « C'était, dit Rousseau, un jeune homme rustre et violent, qui vint à bout, en très-peu de temps, de ternir tout l'éclat de mon enfance, d'abrutir mon caractère aimant et vif et de me réduire, par l'esprit ainsi que par la fortune, à mon véritable état d'apprenti. Mon latin, mes antiquités, mon histoire, tout fut pour longtemps oublié; je ne me souvenais pas même qu'il y eût eu des Romains au monde. Les goûts les plus vils, la plus basse polissonnerie succédèrent à mes aimables amusements sans m'en laisser la moindre idée. Il faut que j'eusse un grand penchant à dégénérer, car cela se fit très-rapidement, sans la moindre peine. » La tyrannie grossière de son patron donna bientôt à l'apprenti tous les vices de la servitude. Il apprit à mentir.

Rousseau a retracé lui-même en termes énergiques l'effet désastreux que produisit sur son caractère, ses goûts et ses habitudes la vie nouvelle qu'il lui fallut mener dans ce milieu, qui lui était si antipathique et où il ne trouvait plus l'affection et les soins de la famille. « La tyrannie de mon maître, dit-il, finit par me rendre insupportable le travail que j'aurais aimé et par me donner les vices que j'aurais haïs, tels que le mensonge, la fainéantise, le vol. Rien ne m'a mieux appris la différence qu'il y a de la dépendance filiale à l'esclavage servile que le souvenir des changements que produisit en moi cette époque. Naturellement timide et honteux, je n'eus jamais plus d'éloignement pour aucun défaut que pour l'effronterie; mais j'avais joui d'une liberté honnête qui seulement s'était restreinte jusque-là par degrés et s'évanouit enfin tout à fait. J'étais hardi chez mon père, libre chez M. Lambercier, discret chez mon oncle; je devins craintif chez mon maître et, dès lors, je fus un enfant perdu. Accoutumé à une égalité parfaite avec mes supérieurs dans la manière de vivre, à ne pas connaître un plaisir qui ne fût à ma portée, à ne pas voir un mets dont je n'eusse ma part, à n'avoir pas un désir que je ne témoignasse, à mettre enfin tous les mouvements de mon cœur sur mes lèvres, qu'on juge de ce que je dus devenir dans une maison où je n'osais pas ouvrir la bouche, où il fallait sortir de table au tiers du repas et de la chambre aussitôt que je n'y avais plus rien à faire; où, sans cesse enchaîné à mon travail, je ne voyais qu'objets de jouissance pour d'autres et de privations pour moi seul... » Rousseau attribua au métier de graveur les inconvénients qui résultaient pour lui de la sévérité de son patron, et il ne songea plus qu'à s'affranchir d'une tutelle odieuse.

Ce fut le hasard qui lui en procura l'occasion et l'éloigna de Genève en 1728. Il avait été se promener à la campagne et il était revenu tard. Il trouva les portes de la ville fermées et le jeune homme, craignant, s'il revenait le lendemain, la colère de son patron, résolut de ne pas revenir du tout. Il s'en alla à l'aventure, sans savoir où la fortune le menait. A deux lieues de Genève, une circonstance fortuite le mit en présence de M. de Pontverre, curé de Coufignon, qui vit dans les aveux naïfs de Rousseau une occasion de faire valoir son zèle et de reconquérir une âme à la religion catholique.

Rousseau semble avoir regretté plus tard la circonstance qui l'éloignait pour toujours d'une profession manuelle. « J'aurais, a-t-il dit, en effet, passé dans le sein de ma religion, de ma patrie, de ma famille, de mes amis, une vie paisible et douce, telle qu'il la fallait à mon caractère, dans l'uniformité d'un travail de mon goût et d'une société selon mon cœur. J'aurais été bon chrétien, bon citoyen, bon père de famille, bon ami, bon ouvrier, bonhomme en toutes choses. J'aurais aimé mon état, je l'aurais honoré peut-être et, après avoir passé une vie obscure et simple, mais agréable et douce, je serais mort paisiblement dans le sein des miens. »

M. de Pontverre ne renvoya Rousseau ni à son père, qui était à Nyon, ni à son oncle Bernard, mais à M[me] de Warens, néophyte convertie récemment au catholicisme et dont la conversion avait fait grand bruit. C'était une dame de vingt-huit ans, séparée de son mari, belle, coquette et, comme on verra tout à l'heure, quelque chose de plus encore. « Or, dit Rousseau, sans être ce qu'on appelle un beau garçon, j'étais bien pris dans ma petite taille, j'avais un joli pied, une jambe fine, l'air dégagé, la physionomie animée, la bouche mignonne, les sourcils et les cheveux noirs, les yeux petits et même enfoncés, mais qui lançaient avec force le feu dont mon sang était embrasé. Malheureusement, je ne savais rien de tout cela et de ma vie il ne m'est arrivé de songer à ma figure que lorsqu'il n'était plus temps d'en tirer parti. Ainsi j'avais, avec la timidité de mon âge, celle d'un naturel très-aimant, toujours troublé par la crainte de déplaire. » Il ne déplut point à M[me] de Warens et elle l'envoya à l'hospice des catéchumènes de Turin, où il abjura le protestantisme. Il fut ensuite réduit à entrer comme laquais chez la comtesse de Vercellis, puis chez le comte de Gouvon, qui le prit pour secrétaire, après qu'un hasard heureux l'eut montré supérieur en instruction aux autres domestiques. Mais il n'était pas fait pour le repos; entraîné par des projets romanesques, il quitta cette maison, où son avenir était assuré, et, après de nouvelles aventures, il revint se présenter chez M[me] de Warens, qui le plaça au séminaire d'Annecy, avec l'intention d'en faire un prêtre (1730). Il ne resta point au séminaire, comme ses antécédents rendaient la chose facile à présumer. Cependant il avait pris goût à la musique religieuse et M[me] de Warens profita de cette disposition pour lui faire apprendre la musique; elle le confia aux soins d'un nommé Lemaître. Celui-ci ayant dû partir pour voyager en France, M[me] de Warens chargea Rousseau de l'accompagner jusqu'à Lyon. Or, le pauvre musicien ayant eu une attaque d'épilepsie en route, son compagnon s'éclipsa et vint retrouver M[me] de Warens, qui venait d'entreprendre un voyage à Paris. « Qu'on juge de ma surprise et de ma douleur! » s'écrie naïvement Rousseau. Pour calmer cette surprise et cette douleur, il résolut de faire plus ample connaissance avec les environs d'Annecy, qu'il n'avait explorés jusque-là qu'imparfaitement, bien qu'il fût très-connu de la jeunesse de la ville. C'est au milieu d'une de ces excursions qu'il fit la rencontre de ces deux jeunes Savoisiennes qu'il devait immortaliser plus tard dans la *Nouvelle Héloïse* sous le nom de Julie d'Etange et de Claire d'Orbe.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici cet épisode champêtre, le plus gracieux, sans contredit, du IV[e] livre des *Confessions* : « L'aurore, un matin, me parut si belle que, m'étant habillé précipitamment, je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil. Je goûtai ce plaisir dans tout son charme; c'était la semaine après la Saint-Jean. La terre, dans sa plus grande parure, était couverte d'herbe et de fleurs; les rossignols, presque à la fin de leur ramage, semblaient se plaire à le renforcer; tous les oiseaux, faisant en concert leurs adieux au printemps, chantaient la naissance d'un beau jour d'été, d'un de ces beaux jours qu'on ne voit plus à mon âge et qu'on n'a jamais vus dans le triste sol où j'habite aujourd'hui.

» Je m'étais insensiblement éloigné de la ville, la chaleur augmentait et je me promenais sous des ombrages dans un vallon, le long d'un ruisseau. J'entends derrière moi des pas de chevaux et des voix de filles qui semblaient embarrassées, mais qui n'en riaient pas moins de bon cœur. Je me retourne. On m'appelle par mon nom; j'approche, je trouve deux jeunes personnes de ma connaissance, M[lle] de Graffenried et M[lle] Galley, qui, n'étant pas d'excellentes cavalières, ne savaient comment forcer leurs chevaux à passer le ruisseau. M[lle] de Graffenried était une jeune Bernoise fort aimable, qui, par quelque folie de son âge, ayant été jetée hors de son pays, avait imité M[me] de Warens, chez qui je l'avais vue quelquefois; mais, n'ayant pas eu une pension comme elle, elle avait été trop heureuse de s'attacher à M[lle] Galley qui, l'ayant prise en amitié, avait engagé sa mère à la lui donner pour compagne jusqu'à ce qu'on la pût placer de quelque façon. M[lle] Galley, d'un an plus jeune qu'elle, était encore plus jolie; elle avait je ne sais quoi de plus délicat, de plus fin; elle était, en même temps, très-mignonne et très-formée, ce qui est pour une fille le plus beau moment. Toutes deux s'aimaient tendrement, et leur bon caractère à l'une et à l'autre ne pouvait qu'entretenir longtemps cette union, si quelque amant ne venait la déranger. Elles me dirent qu'elles allaient à Toune, vieux château appartenant à M[me] Galley; elles implorèrent mon secours pour faire passer leurs chevaux, n'en pouvant venir à bout elles seules. Je voulus fouetter les chevaux, mais elles craignirent pour moi les ruades, et pour elles les haut-le-corps. J'eus recours à un autre expédient; je pris par la bride le cheval de M[lle] Galley, puis, le tirant après moi, je traversai le ruisseau, ayant de l'eau jusqu'à mi-jambe, et l'autre cheval suivit sans difficulté. Cela fait, je voulus saluer ces demoiselles et m'en aller comme un benêt; elles se dirent quelques mots tout bas, et M[lle] de Graffenried s'adressant à moi : « Non pas, non pas, me dit-elle, on » ne nous échappe pas comme cela. Vous vous » êtes mouillé pour notre service et nous de» vons en conscience avoir soin de vous sé» cher; il faut, s'il vous plaît, venir avec nous; » nous vous arrêtons prisonnier. » Le cœur me battait, je regardais M[lle] Galley. « Oui, oui, » ajouta-t-elle en riant de ma mine effarée, » prisonnier de guerre; montez en croupe der» rière elle, nous voulons rendre compte de » vous. — Mais, mademoiselle, je n'ai pas » l'honneur d'être connu de madame votre » mère; que dira-t-elle en me voyant arriver? » — Sa mère, répondit M[lle] de Graffenried, » n'est pas à Toune, nous revenons ce soir et » vous reviendrez avec nous. »

» L'effet de l'électricité n'est pas plus prompt que celui que ces mots firent sur moi. En m'élançant sur le cheval de M[lle] de Graffenried, je tremblais de joie; et quand il fallut l'embrasser pour me tenir, le cœur me battait si fort qu'elle s'en aperçut; elle me dit que le sien lui battait aussi par la frayeur de tomber. C'était presque, dans ma posture, une invitation de vérifier la chose; je n'osai jamais; et, durant tout le trajet, mes deux bras lui servirent de ceinture, très-serrée, à la vérité, mais sans se déplacer un moment. Telle femme qui lira ceci me soufflèterait volontiers et n'aurait pas tort.

» La gaieté du voyage et le babil de ces filles aiguisèrent tellement le mien, que jusqu'au soir et tant que nous fûmes ensemble, nous ne déparlâmes d'un moment. Elles m'avaient mis si bien à mon aise, que ma langue parlait autant que mes yeux, quoiqu'elle ne dît pas les mêmes choses. Quelques instants seulement, quand je me trouvais tête à tête avec l'une ou avec l'autre, l'entretien s'embarrassait un peu; mais l'absente revenait bien vite et ne nous laissait pas le temps d'éclaircir cet embarras.

» Arrivés à Toune et moi bien séché, nous déjeunâmes. Ensuite, il fallut procéder à l'importante affaire de préparer le dîner. Les deux demoiselles, tout en cuisant, baisaient de temps en temps les enfants de la grangère, et le pauvre marmiton mangeait son pain, sans mot dire, à la fumée du rôti. On avait envoyé des provisions de la ville et il y avait de quoi faire un très-bon dîner, surtout en friandises; mais malheureusement on avait oublié du vin. Cet oubli n'était pas étonnant pour des filles qui n'en buvaient guère; mais j'en fus fâché, car j'avais un peu compté sur ce secours pour m'enhardir. Elles en furent fâchées aussi, par la même raison peut-être; mais je n'en crois rien. Leur gaieté vive et charmante était l'innocence même; et, d'ailleurs, qu'eussent-elles fait de moi entre elles deux? Elles envoyèrent chercher du vin partout aux environs; on n'en trouva point, tant les paysans de ce canton sont sobres et pauvres! Comme elles m'en marquaient leur chagrin, je leur dis de n'en pas être si fort en peine, et qu'elles n'avaient pas besoin de vin pour m'enivrer. Ce fut la seule galanterie que j'osai leur dire de la journée, mais je crois que les friponnes voyaient, du reste, que cette galanterie était une vérité.

» Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les deux amies assises sur des bancs aux deux côtés de la longue table, et leur hôte entre elles deux, sur une escabelle à trois pieds. Quel dîner! quel souvenir plein de charme! Comment, pouvant à si peu de frais goûter des plaisirs si purs et si vrais, vouloir en chercher d'autres? Jamais souper des petites maisons de Paris n'approcha de ce repas, je ne dis pas seulement pour la gaieté, pour la douce joie, mais je dis pour la sensualité.

» Après le dîner nous fîmes une économie : au lieu de prendre le café qui nous restait du

déjeuner, nous le gardâmes pour le goûter avec de la crème et des gâteaux qu'elles avaient apportés; et, pour tenir notre appétit en haleine, nous allâmes dans le verger achever notre dessert avec des cerises. Je montai sur l'arbre et je leur en jetais des bouquets dont elles me rendaient les noyaux à travers les branches.

» Une fois Mlle Galley, avançant son tablier et reculant la tête, se présentait si bien et je visai si juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein, et de rire! Je me disais en moi-même : que mes lèvres ne sont-elles des cerises! comme je les leur jetterais ainsi de bon cœur!

» La journée se passa de cette sorte à folâtrer avec la plus grande liberté et toujours avec la plus grande décence. Pas un seul mot équivoque, pas une seule plaisanterie hasardée; et cette décence, nous ne nous l'imposions point du tout, elle venait toute seule; nous prenions le ton que nous donnaient nos cœurs. Enfin, ma modestie, d'autres diront ma sottise, fut telle que la plus grande privauté qui m'échappa fut de baiser une seule fois la main de Mlle Galley. Il est vrai que la circonstance ajoutait au prix de cette légère faveur. Nous étions seuls, je respirais avec embarras, elle avait les yeux baissés; ma bouche, au lieu de trouver des paroles, s'avisa de se coller sur sa main, qu'elle retira doucement après qu'elle fut baisée, en me regardant d'un air qui n'était point irrité. Je ne sais ce que j'aurais pu lui dire; son amie entra et me parut laide en ce moment.

» Enfin, elles se souvinrent qu'il ne fallait pas attendre la nuit pour rentrer en ville. Il ne nous restait que le temps qu'il fallait pour arriver de jour, et nous nous hâtâmes de partir, en nous distribuant comme nous étions venus. Si j'avais osé, j'aurais transposé cet ordre, car le regard de Mlle Galley m'avait vivement ému le cœur; mais je n'osai rien dire, et ce n'était pas à elle de le proposer. En marchant, nous disions que la journée avait tort de finir; mais loin de nous plaindre qu'elle eût été courte, nous trouvâmes que nous avions eu le secret de la faire longue par tous les amusements dont nous avions su la remplir.

» Je les quittai à peu près au même endroit où elles m'avaient pris. Avec quel regret nous nous séparâmes! Avec quel plaisir nous projetâmes de nous revoir! Douze heures passées ensemble nous valaient des siècles de familiarité. Le doux souvenir de cette journée ne coûtait rien à ces aimables filles; la tendre union qui régnait entre nous trois valait des plaisirs plus vifs et n'eût pu subsister avec eux; nous nous aimions sans mystère et sans honte et nous voulions nous aimer toujours ainsi. L'innocence des mœurs a sa volupté qui vaut bien l'autre, parce qu'elle n'a point d'intervalle et qu'elle agit continuellement. Pour moi, je sais que la mémoire d'un si beau jour me charme plus, me touche plus, me revient plus au cœur que celle d'aucuns plaisirs que j'aie goûtés en ma vie. Je ne savais pas trop bien ce que je voulais à ces deux charmantes personnes, mais elles m'intéressaient beaucoup toutes deux. Je ne dis pas que, si j'eusse été le maître de mes arrangements, mon cœur se serait partagé, j'y sentais un peu de préférence. J'aurais fait mon bonheur d'avoir pour maîtresse Mlle de Graffenried; mais, à choix, je crois que je l'aurais mieux aimée pour ma confidente. Quoi qu'il en soit, il me semblait en les quittant que je ne pourrais plus vivre sans l'une et sans l'autre. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie et que là finiraient nos éphémères amours! »

Plus haut, nous avons laissé Rousseau très-surpris et très-affligé du départ subit de Mme de Warens. Ne la voyant pas revenir et se trouvant à bout de ressources, il reprit sa vie d'aventure, s'en alla à Lausanne, où il se fit passer pour musicien et s'offrit comme précepteur spécial; malheureusement, un concert dans lequel son incapacité se révéla d'une façon flagrante le força de s'enfuir jusqu'à Neuchâtel. Il continua d'y donner des leçons de musique. Il avait appris cet art à mesure qu'il l'enseignait et ses leçons furent bien reçues; mais un soi-disant archimandrite quêtant pour le saint sépulcre lui persuada bientôt de le suivre. Il lui promettait de le conduire à Jérusalem, et cette perspective souriait à l'imagination vagabonde de Rousseau. Cependant, à Soleure, il soupçonna que l'archimandrite pouvait bien être un escroc, et M. de Sonac, chargé d'affaires de France, surpris des qualités d'esprit qu'il vit dans le jeune aventurier, l'envoya à Paris pourvu de quelques lettres de recommandation. Rousseau devait être à Paris le précepteur d'un officier du nom de Godard. Mais le précepteur ne trouva point dans son élève les qualités qu'il désirait y rencontrer. Sur ces entrefaites, Rousseau apprit que Mme de Warens était établie à Chambéry et il avait jadis trouvé si bon accueil auprès d'elle qu'il n'hésita point à y retourner. Elle le reçut avec la même bienveillance qu'auparavant et lui procura un modeste emploi dans le cadastre (1733). Rousseau s'installa chez Mme de Warens et une tendre amitié s'établit entre eux. « Le coup d'œil de notre première entrevue fut le seul moment vraiment passionné qu'elle m'ait jamais fait sentir, dit-il; encore ce moment fut-il l'ouvrage de la surprise. Mes regards indiscrets n'allaient jamais furetant sous son mouchoir, quoiqu'un embonpoint mal caché dans cette place eût bien pu les y attirer. Je n'avais ni transports, ni désirs auprès d'elle; j'étais dans un calme ravissant, jouissant sans savoir de quoi. J'aurais ainsi passé ma vie et l'éternité même sans m'ennuyer un instant. Elle est la seule personne avec qui je n'aie jamais senti cette sécheresse de conversation qui me fait un supplice du devoir de la soutenir. Nos tête-à-tête étaient moins des entretiens qu'un babil intarissable, qui pour finir avait besoin d'être interrompu. »

Là, il rêvait, lisait et jouissait du plaisir d'être à la campagne et sans souci. A son insu, ses qualités romanesques et sentimentales se développaient ainsi intérieurement à mesure que son intelligence devenait celle d'un homme. On peut presque dire que Mme de Warens a beaucoup contribué à faire Rousseau, en lui procurant le loisir nécessaire à l'élaboration des idées et des sentiments qui devaient plus tard illustrer son nom. « Je me souviens toujours, dit-il, qu'un jour de grande fête, tandis qu'elle était à vêpres, j'allai me promener hors de la ville, le cœur plein de son image et du désir ardent de passer mes jours auprès d'elle. J'avais assez de sens pour voir que, quant à présent, cela n'était pas possible et qu'un bonheur que je goûtais si bien serait court. Cela donnait à ma rêverie une tristesse qui n'avait pourtant rien de sombre et qu'un espoir flatteur tempérait. Le son des cloches qui m'a toujours singulièrement affecté, le chant des oiseaux, la beauté du jour, le charme du paysage, les maisons éparses et champêtres dans lesquelles je plaçais en idée notre commune demeure, tout cela me frappait tellement d'une impression vive, tendre, triste et touchante, que je me vis comme en extase transporté dans cet heureux temps et dans cet heureux séjour où mon cœur, possédant toute la félicité qui pouvait lui plaire, la goûtait dans des ravissements inexprimables, sans songer même à la volupté des sens. »

Il y a dans ces paroles de l'auteur des *Confessions* l'image vraie de son génie. C'est un rêveur mystique tombé au milieu d'un siècle raisonneur et sceptique et qui n'a pour ces aspirations vagues, ces rêvasseries, poétiques peut-être, mais sans effet utile pour l'homme, qu'un sourire dédaigneux. Rousseau passait ainsi ses jours dans cet état mental, sans contact avec la réalité, transporté dans un monde idéal où il vivait seul en communication constante avec les fruits d'une fantaisie originale et douce, embellie par l'été et la vue d'un paysage admirable. « Quelquefois je causais avec maman (Mme de Warens) de mes lectures; quelquefois je lisais auprès d'elle, j'y prenais grand plaisir; je m'exerçais à bien lire et cela me fut utile aussi. J'ai dit qu'elle avait l'esprit orné. Il était alors dans toute sa fleur. Plusieurs gens de lettres s'étaient empressés à lui plaire et lui avaient appris à juger des ouvrages d'esprit..... Quoiqu'elle n'eût vu la cour qu'en passant, elle y avait jeté un coup d'œil rapide qui lui avait suffi pour la connaître..... Elle avait l'expérience du monde et l'esprit de réflexion qui fait tirer parti de cette expérience. »

Une si belle liaison devait finir par un événement qu'on prévoit. Le jeune homme devint l'amant de sa protectrice et continua pendant plusieurs années auprès d'elle la vie d'étude, d'oisiveté et de rêverie qu'il avait commencée depuis longtemps. On a attribué à la lecture de beaucoup de livres de médecine la persuasion dans laquelle tomba Rousseau pendant son séjour aux Charmettes, près de Mme de Warens, qu'il avait un polype au cœur. Il n'avait pas de polype; mais sa santé dépérissait visiblement, ce qu'on peut attribuer à de tout autres causes. Dans tous les cas, sa santé devint fort mauvaise. « J'étais, dit-il, pâle comme un mort et maigre comme un squelette. Mes battements d'artères étaient terribles, mes palpitations plus fréquentes; j'étais continuellement oppressé, et ma faiblesse enfin devint telle que j'avais peine à me mouvoir. Je ne pouvais presser le pas sans étouffer; je ne pouvais me baisser sans avoir des vertiges, je ne pouvais soulever le plus léger fardeau; j'étais réduit à l'inaction la plus tourmentante pour un homme aussi remuant que moi. Il est certain qu'il se mêlait à tout cela beaucoup de vapeurs. Les vapeurs sont les maladies des gens heureux; c'était la mienne. Les pleurs que je versais souvent sans raison de pleurer; les frayeurs vives au bruit d'une feuille ou d'un oiseau; l'inégalité d'humeur dans le calme de la plus douce vie, tout cela marquait cet ennui du bien-être qui fait, pour ainsi dire, extravaguer la sensibilité. »

C'est là le cachet d'une nature impressionnable à l'excès, et les désordres que cet état prolongé imprime à toute l'économie sont notoires. Quoi qu'il en soit, on persuada à Rousseau d'aller se faire traiter à Montpellier. Les médecins lui démontrèrent qu'il n'avait pas de polype au cœur et il revint aux Charmettes, où un déboire l'attendait; Mme de Warens l'avait remplacé par un laquais plus solide que notre héros. Rousseau vint à Lyon (1740), où on lui offrit une place de précepteur chez le prévôt général de Mably, frère aîné des abbés de Condillac et de Mably. Rousseau vécut un an dans cette maison; il avait deux élèves. « L'un, de huit à neuf ans, dit-il, appelé Sainte-Marie, était d'une jolie figure, l'esprit assez ouvert, assez vif, étourdi, badin, malin, mais d'une malignité gaie. Le cadet, appelé Condillac, paraissait presque stupide, musard, têtu comme une mule et ne pouvant rien apprendre. On peut juger qu'entre ces deux sujets je n'avais pas besogne faite. Avec de la patience et du sang-froid, peut-être aurais-je pu réussir; mais, faute de l'une et de l'autre, je ne fis rien qui vaille et mes élèves tournaient très-mal. Je ne manquais pas d'assiduité, mais je manquais d'égalité, surtout de prudence. Je ne savais employer auprès d'eux que trois instruments, toujours inutiles et souvent pernicieux auprès des enfants : le sentiment, le raisonnement, la colère. » Bref, il s'en tira mal et s'en alla en assez bons termes avec M. de Mably. Il cumulait les fonctions de sommelier et de précepteur et avoue avoir détourné quelques bouteilles d'un certain vin d'Arbois qui lui paraissait agréable à boire. De plus, il était devenu amoureux de Mme de Mably. « Je fis, dit-il, assez pour qu'elle s'en aperçût, mais je n'osai jamais me déclarer; elle ne se trouva pas d'humeur à faire les avances et j'en fus pour mes lorgneries et mes soupirs, dont même je m'ennuyai bientôt, voyant qu'ils n'aboutissaient à rien. »

Cependant, son intelligence mûrissait lentement et en silence au milieu des vagabondages d'une vie errante ou pendant les longues rêveries des Charmettes, exalté par les effervescences de la jeunesse, nourri d'études prises au hasard, mais avec une ardeur passionnée, surexcité dans sa solitude par le bruit lointain des triomphes de Voltaire. En 1741, il partit pour Paris, emportant avec ses rêves de fortune un système nouveau de notation musicale en chiffres, sa comédie de *Narcisse* et quinze louis d'argent comptant. Ses innovations musicales, quoique peu comprises de l'Académie, produisirent une certaine sensation et le mirent en rapport avec des hommes déjà célèbres ou qui le devinrent dans la suite. Il mena pendant quelque temps la vie des gens de lettres de l'époque, admis dans les salons de la haute société. Mais il lui fallait vivre. Mme Dupin, fille du fameux financier Samuel Bernard, lui en offrit les moyens en le prenant pour son secrétaire; peu de temps après, Mme de Broglie lui fit offrir d'aller à Venise comme secrétaire de l'ambassadeur de France, le comte de Montaigu.

Les fonctions de Rousseau prirent fin à la suite d'une querelle violente avec M. de Montaigu, qui était un sot.

De retour à Paris, il reprit ses tentatives littéraires, essaya sans succès du théâtre, écrivit des articles de musique pour l'*Encyclopédie*, des ébauches d'opéras, ballets et divertissements, lorsqu'une circonstance imprévue vint changer le cours de ses pensées et dessiner plus nettement sa carrière. Un jour, en allant voir son ami Diderot, emprisonné au donjon de Vincennes, il ouvrit sur la route le *Mercure de France;* ses yeux tombèrent sur cette question posée par l'Académie de Dijon : « Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs? »

On pourrait trouver assez étrange qu'un doute pareil ait été émis par un corps scientifique. Quoi qu'il en soit, Rousseau en reçut une impression décisive. Il écrivait plus tard : « Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture : tout à coup, je me sens l'esprit ébloui de mille lumières; des foules d'idées vives s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse..... »

Sa résolution fut arrêtée sur-le-champ : quitter la voie banale de la littérature facile et de la poésie, élever son esprit jusqu'aux spéculations les plus élevées de la pensée, briser avec son siècle et chercher la justice et la vérité pour l'enseigner aux hommes.

On a prétendu toutefois que ce fut Diderot qui lui donna l'idée de prendre parti contre les arts et les sciences, afin de marcher hors des voies battues, et nous ne répéterons pas ici, à ce propos, tout ce que nous avons raconté dans la vie de Diderot (v. ce nom). Au reste, en donnant une forme originale à l'antique traditition de colère poétique contre la science, en se prononçant contre le progrès et la civilisation, en préconisant la sainte barbarie des ancêtres, l'heureuse innocence des brutes, l'état de *pure nature*, le philosophe était lui-même dupe d'une illusion. Sa thèse est surtout une satire sociale, une critique de la société de son temps, une aspiration vers un ordre de choses plus juste et plus équitable. Dans ses censures amères, il s'appuyait sur un idéal de justice et de vertu; en rétrogradant vers le passé, il était plein cependant de l'enthousiasme du progrès, pénétré de l'idée d'une société basée sur l'ordre, l'harmonie et la vérité, qu'il avait seulement le tort de placer dans les temps primitifs, par une erreur d'optique et par une réminiscence confuse de l'âge d'or des poëtes. On sait que l'Académie de Dijon donna le prix au mémoire de Rousseau (1750), qui produisit une sensation immense. A cet accent nouveau, plein de force, d'enthousiasme, d'éloquence et d'éclat, le siècle reconnut et acclama un maître de la parole, en même temps que ses paradoxes contre les lettres et les arts blessaient au vif une société toute littéraire et suscitaient d'ardentes polémiques. Ce succès ouvrait à Rousseau toutes les voies de la fortune; et ce fut précisément le moment qu'il choisit pour la fuir. Résolu à mettre sa conduite d'accord avec les sévères principes qu'il venait d'adopter, il abandonna la place lucrative de caissier qu'il remplissait depuis quelque temps chez M. de Francueil, fermier général, se voua à la pauvreté la plus austère et gagna son pain en copiant de la musique, refusant avec constance les présents qu'on lui offrait. Il avait pris pour devise cette noble maxime : *Vitam impendere vero* (consacrer sa vie à la vérité). Cette réforme fit du bruit et n'en donna que plus de force aux écrits du philosophe. Peu de temps après, en 1762, le *Devin du village* est représenté à Fontainebleau avec un immense succès. Le roi veut qu'on lui présente l'auteur de cette pastorale naïve et gracieuse. Une pension attend Rousseau, qui se dérobe aux séductions de la fortune et retourne à sa mansarde et à ses copies. On a voulu voir l'orgueil d'Antisthène dans ce noble désintéressement d'un homme qui voulait marcher indépendant et fier dans une voie nouvelle. Mais qu'il y ait eu ou non de l'orgueil dans cette conduite, ce côté si honorable de son caractère n'en est pas moins au-dessus de toute attaque. On n'en saurait dire autant de tous les actes de sa vie. Quelques années auparavant avait commencé sa liaison avec Thérèse Levasseur, qu'il épousa vingt-cinq ans plus tard. On sait qu'il mit successivement aux Enfants trouvés tous les enfants qu'il eut d'elle. Les sophismes que Rousseau invoque pour sa justification sont tellement pitoyables, qu'il vaut mieux, pour son honneur, ne les point rappeler.

En 1753, il publia sa *Lettre sur la musique française*, puis son *Discours sur l'origine de l'inégalité*, fit un voyage à Genève, où il retourna au protestantisme pour recouvrer le titre de citoyen, qu'il perdit de nouveau plus tard, après la publication de l'*Emile*. Fatigué du monde, il accepta ensuite l'asile que lui offrait son amie, Mme d'Epinay, dans la vallée de Montmorency, à l'Ermitage (1756), où il écrivit presque entièrement la *Nouvelle Héloïse*, livre où les sentiments empruntent trop souvent leur expression aux emphases de la rhétorique, mais qui contient des morceaux admirables. Cette passion de la nature, ce délire exalté du cœur et des sens, ces orages et ces larmes avaient d'ailleurs un accent si nouveau, que la génération tout entière en subit l'enthousiasme et l'entraînement. Rousseau avait, dit-on, puisé l'inspiration de ce livre dans son malheureux amour pour Mme d'Houdetot, amour qui dégénéra presque en aliénation mentale et qui commença la série de ses malheurs. Mme d'Epinay, alors l'amante de Grimm, vit d'assez mauvais œil Jean-Jacques épris d'une autre qu'elle. Thérèse harcelait le faible Rousseau; ses amis du parti encyclopédiste cherchaient à la fois à le soustraire au joug de son indigne maîtresse et à l'effet de la solitude. D'autre part, Grimm, voulant emmener à Genève Mme d'Epinay, dont la grossesse aurait fait scandale à Montmorency, avait arrêté de se faire accompagner par le philosophe, qui, dans une telle circonstance, aurait fait assez mauvaise figure parmi ses concitoyens. Le caractère de Rousseau était ombrageux et sombre. Il vit dans les manœuvres exercées autour de lui un complot imaginé pour le perdre. Il rompit brusquement avec Grimm et Mme d'Epinay, querelle qui le força de quitter l'Ermitage au cœur de l'hiver. Heureusement on lui offrit un asile à Montlouis, près de Montmorency, et ce fut là qu'il écrivit sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758, 1 vol. in-8°), pamphlet dans le genre du *Discours contre les lettres et les arts*, et qui eut le même retentissement. Voltaire était alors le roi du théâtre. Attaquer l'un c'était attaquer l'autre. Or, Voltaire se fâcha et il ne sut pas garder de mesure. Il injuria son adversaire, qui ne répondit pas sur le même ton. Cette querelle, qui se termina à l'avantage de Rousseau, eut pour résultat de le distraire un moment; mais ce fut une trêve bien courte. Les ennuis revinrent. Des chagrins domestiques, une santé ruinée, les souffrances d'une âme qui n'avait pu prendre le pli de la civilisation du temps, les rêveries malsaines de la solitude, d'injustes attaques et des persécutions très-réelles développèrent chez Rousseau le germe d'une maladie noire qui empoisonna le reste de ses jours. Il se crut enveloppé d'ennemis et victime d'une vaste conspiration, quand il ne souffrait le plus souvent que de ses sombres illusions et de ses défiances. Toutefois, s'il fut injuste et soupçonneux, s'il accabla de duretés des hommes pleins de bonté et d'égards pour lui, il ne fut pas toujours ménagé lui-même. Pour n'en citer qu'un exemple, il n'y eut rien de plus injuste et de moins motivé que les invectives si connues de Voltaire. Au milieu des misères de sa vie nomade et troublée, son génie cependant se maintenait à la même hauteur. En 1762 parut le *Contrat social*, puis l'*Emile*, qui fut condamné en même temps à Paris et à Genève, et dont la publication l'obligea à se réfugier sur le territoire de Berne, d'où il fut chassé, puis au village de Motiers, dans la principauté de Neuchâtel, où le gouverneur, *Mylord maréchal* (lord Keith), lui

donna généreusement l'hospitalité. Dans cette solitude, il n'aspirait qu'à se faire oublier, occupé de l'étude de la botanique et vêtu d'un habit d'Arménien. Il erra ensuite en divers lieux, poursuivi par l'intolérance, se rendit en Angleterre sur les instances de David Hume, en qui il vit bientôt un ennemi, et revint à Paris en 1770, toujours poursuivi par l'idée du *grand complot* et donnant le spectacle de bizarreries d'autant plus étranges que, hors de sa triste manie, son esprit conservait toute sa vigueur, sa lumière et son élévation. De 1770 à 1778, il ne quitta point Paris, livré de plus en plus à ses chimères misanthropiques. Aucun de ses anciens amis ne lui restait; le vide s'était fait autour de lui. Les souffrances morales et physiques, la solitude, la vieillesse, les infirmités, la misère l'avaient mis dans un état navrant. M. de Girardin lui offrit une retraite dans sa charmante habitation d'Ermenonville. La campagne, l'air vif et salutaire, les fleurs et la verdure paraissaient le ramener à la vie, lorsqu'il mourut subitement, six semaines après être entré dans cette demeure hospitalière, peut-être d'un épanchement au cerveau (3 juillet 1778). L'hypothèse d'un suicide paraît conserver aujourd'hui bien peu de partisans. M. de Girardin lui fit élever un tombeau dans la petite île des Peupliers, sur l'étang d'Ermenonville, d'où ses restes furent enlevés le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794) et transférés en triomphe au Panthéon, en vertu d'un décret de la Convention nationale.

Quoique les restes de Rousseau ne soient pas à Ermenonville, ce lieu est encore aujourd'hui souvent visité par les étrangers qui viennent à Paris.

« En 1815, lors de l'invasion de notre malheureuse patrie, le général en chef de l'une des armées ennemies arrive au Plessis-Belleville, déploie sa carte topographique et, se voyant près d'Ermenonville, il demande si c'était là que Jean-Jacques Rousseau avait terminé sa vie; sur la réponse affirmative, il dit : « Tant qu'il y aura des Prussiens en » France, Ermenonville sera exempt de toute » corvée de guerre. » Il marche vers ce dernier séjour du philosophe; en approchant, il se découvre et donne à ses troupes la consigne de respecter Ermenonville, ses habitants et leurs propriétés : elle a été religieusement observée. On a vu depuis toutes les troupes allemandes et russes qui ont passé de ce côté, ainsi que les Cosaques qu'elles traînaient à leur suite, témoigner, par sentiment autant que par obéissance, le même respect à la mémoire de J.-J. Rousseau. » (Thiébaut de Berneaud, *Voyage à Ermenonville*, 1826.)

Voici la liste des principaux ouvrages dus à la plume de Rousseau. Son premier écrit fut rédigé par lui à l'âge de vingt-six ans et inséré dans le *Mercure* de 1738 sous ce titre : *Réponse à un mémoire intitulé :* Si le monde que nous habitons est une sphère ou un sphéroïde; puis vinrent : le *Verger de Mme de Warens* (Londres, 1739, in-8°); *Dissertation sur la musique moderne* (Paris, 1743, in-8°); *Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon en* 1750 *sur cette question : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs* (Paris, 1750, in-4°; Genève, 1751, in-8°); cet ouvrage donna lieu à une polémique très-animée entre Rousseau et plusieurs de ses contemporains; le *Devin du village* (Paris, 1753, in-8°); *Narcisse* ou l'*Amant de lui-même* (1753, in-8°); *Lettre sur la musique française* (1753, in-8°); dans ce pamphlet, Rousseau déclarait que les Français n'avaient pas de musique et ne pouvaient en avoir; *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (Amsterdam, 1755, in-8°; 1762, in-12); *Discours sur l'économie politique* (Genève, 1758, in-8°; Lausanne, 1764, in-12), extrait de la grande Encyclopédie; *Jean-Jacques Rousseau à d'Alembert sur son article* Genève, *dans le tome VII de l'*Encyclopédie (Amsterdam, 1758, in-8°; 1765, in-12); *Lettres à Voltaire* (Leipzig, 1739, 1764, in-8°), écrites au sujet du poëme de la *Loi naturelle* et du *Désastre de Lisbonne : Julie* ou la *Nouvelle Héloïse* (Amsterdam, 1760, 6 vol. in-12; 1761, 7 vol. in-12; Paris, 1761, 1764, 4 vol. in-12, et depuis réimpressions fréquentes); *Extrait du* Projet de paix perpétuelle *de l'abbé de Saint-Pierre* (Amsterdam, 1761, in-12); *Du contrat social* ou *Principes du droit politique* (Amsterdam, 1762, in-12), ouvrage souvent réimprimé depuis; *Emile* ou *De l'Education* (Amsterdam, 1762, 4 vol. in-12; La Haye, 1762, 4 vol. in-12; Paris, 1762, 4 vol. in-12 et in-8°); *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* (1763, in-8°); l'*Allée de Silvie* (Genève, 1763, in-12); *Lettres écrites de la montagne* (Amsterdam, 1764, in-12); *De l'imitation théâtrale* (Amsterdam, 1764, in-12); *Dictionnaire de musique* (Genève, 1767, in-4°; Amsterdam, 1768, 2 vol. in-12; Paris, 1822, 2 vol. in-8°); *Lettres de Jean-Jacques Rousseau sur son exil du canton de Berne* (Paris, 1770, in-8°).

Les ouvrages suivants ont été publiés après la mort de Rousseau : *Emile et Sophie*, suite d'*Emile* (sans lieu, 1780, in-8°); les *Consolations des misères de ma vie* (Paris, 1781, in-fol.), recueil de romances dont plusieurs offrent de touchantes mélodies; *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (Paris, 1782, in-18); les *Confessions*, suivies des *Rêveries d'un promeneur solitaire* (Genève, 1782, 4 vol. in-4°; Paris, 1790, 7 vol. in-8°); cet ouvrage a été fréquemment réédité; *Œuvres posthumes* (Genève et Paris, 1782, 1783, 12 vol. in-8° ou in-12); *Nouvelles lettres* (Paris, 1789, in-8°); le *Nouveau Dédale* (Paris, 1801, in-8°); la *Botanique de J.-J. Rousseau* (Paris, 1805, in-4° et grand in-fol., avec 65 planches par Redouté); *Testament de J.-J. Rousseau* (Paris, 1820, in-8°); *Lettres de Voltaire et de Rousseau à C.-J. Panckoucke* (Paris, 1828, in-8°); *Lettres inédites à MM. Rey* (Amsterdam et Paris, 1858, gr. in-8°); enfin différents morceaux, lettres ou fragments publiés dans les recueils périodiques.

Les *Œuvres complètes* de Rousseau ont été fréquemment publiées. De son vivant, on a donné l'édition de Paris, datée de Neuchâtel, 1764, 6 vol. in-8°; celle d'Amsterdam, 1769, 11 vol. in-8°; celle de Londres, 1774, 9 vol. in-4°. Après sa mort, on a donné celle de Genève, année 1782 et suivantes, 17 vol. in-4°; 1782 à 1790, 33 vol. in-8°, et enfin, durant les mêmes années, 33 vol. in-12. Ces trois éditions ont été augmentées des *Œuvres posthumes* par les soins de Peyrou, 12 vol. in-8° et in-12. A Paris, Didot jeune a donné, de 1793 à 1800, 18 vol. gr. in-4°; Didot aîné, 1796 à 1801, 25 vol. gr. in-18.

Il nous reste maintenant à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques témoignages des sentiments que Rousseau inspirait à ses contemporains, puis des divers jugements qu'on a portés sur sa personne et sur ses œuvres dans des temps plus rapprochés de nous. Selon notre habitude, nous donnerons le pour et le contre, laissant à chacun le droit de fixer son opinion d'après les faits et tous débats entendus. Nous commencerons par citer quelques épitaphes composées pour cet homme célèbre.

> Pleure, passant : ci-gît cet homme
> Qui réunit éminemment
> Ce que dans la Grèce et dans Rome
> On vit autrefois de plus grand :
> L'éloquence de Démosthène,
> La sévérité de Caton,
> L'âme sublime de Platon,
> Et la fierté de Diogène.
>
> ***
>
> Réduit par Jean-Jacque habité,
> Tu me rappelles son génie
> Sa solitude, sa fierté,
> Et ses malheurs et sa folie.
> A la gloire, à la vérité,
> Il osa consacrer sa vie
> Et fut toujours persécuté,
> Ou par lui-même ou par l'envie.

Inscription placée aux Charmettes, en 1792, par Hérault de Séchelles, alors commissaire de la Convention en Savoie :

> O toi dont les brûlants récits
> Furent créés dans cet humble Ermitage,
> Rousseau, plus éloquent que sage,
> Pourquoi quittes-tu mon pays?
> Toi-même avais choisi ma retraite paisible;
> Je t'offris le bonheur, et tu l'as dédaigné;
> Tu fus ingrat, mon cœur en a saigné;
> Mais qu'ai-je à retracer à mon âme sensible?
> Je te vois, je te lis, et tout est pardonné.
>
> Mme D'EPINAY.

(Au-dessous du buste de J.-J. Rousseau, à l'Ermitage.)

Voici maintenant les jugements portés sur Rousseau par les critiques et par divers écrivains célèbres.

Laharpe dit : « Cet écrivain dut avoir et il a encore beaucoup d'enthousiastes parmi les femmes et les jeunes gens, parce qu'il parle beaucoup à l'imagination. Il est jugé plus sévèrement par la raison des hommes mûrs; mais sa place est belle, même au jugement de ces derniers. Il plaît aux femmes, quoiqu'il les ait fort maltraitées... C'est au temps, à la postérité, à marquer le rang qu'il doit occuper dans le petit nombre d'hommes qui ont joint à une tête pensante une imagination sensible, et l'éloquence à la philosophie. Les deux auteurs dont Rousseau paraît avoir le plus profité sont Sénèque et Montaigne. Il a quelquefois les tournures franches et naïves de l'un et l'ingénieuse abondance de l'autre; mais, en général, ce qui distingue son style, c'est la chaleur et l'énergie. »

On lit dans la préface de la seconde édition du livre de Mme de Staël sur la littérature : « Le plus éloquent de nos écrivains, l'auteur d'*Emile* et d'*Héloïse*, est celui de tous sur lequel un esprit insensible au charme de l'éloquence pourrait exercer le plus facilement sa critique. Qui reconnaîtrait, en effet, le style de Rousseau, si l'on partageait en deux ses phrases, si on les séparait de leur progression, de leur intérêt, de leur mouvement, et si l'on détachait de ses écrits quelques mots, bizarres lorsqu'ils sont isolés, tout-puissants lorsqu'on les met à leur place?

» Il est peut-être à propos de remarquer que les hommes qui, depuis quelque temps, forment un tribunal littéraire évitent, en citant nos meilleurs auteurs français, de nommer J.-J. Rousseau. Il n'est pas probable, toutefois, qu'ils oublient l'écrivain qui a donné le plus de chaleur, de force et de vie à la parole; l'écrivain qui cause à ses lecteurs une émotion si profonde, qu'il est impossible de le juger en simple littérateur. L'on se sent entraîné par lui comme par un ami, un séducteur ou un maître. Serait-il possible que l'éclat du talent ne pût, devant certains juges, obtenir grâce pour l'amour ardent de la liberté? Serait-il vrai qu'une âme fière et indépendante, de quelque supériorité qu'elle soit douée, ne doit attendre des adversaires des idées philosophiques qu'injustice ou silence? injustice lorsqu'ils peuvent l'attaquer encore, silence lorsqu'une gloire consacrée la place au-dessus de leurs efforts. »

A. Nettement juge ainsi Rousseau dans les *Ruines morales :* « Comme Luther, Rousseau, au cœur ardent, à l'âme passionnée, aux sentiments impétueux, bouleverse toutes les bornes; mais cependant cet ange tombé reste plus près du ciel que son rival (Voltaire). Les harmonies divines de sa céleste patrie viennent retentir dans son style comme un lointain écho du concert des anges. Cette intelligence, dans sa chute, n'est point tombée les yeux fixés sur la terre, mais les yeux tournés vers le ciel. Ce n'est point une erreur sèche, aride, sans entrailles, qui l'a séduite; son incrédulité était encore une croyance; et, en s'abaissant vers la terre, elle chantait, enivrée de la poésie d'un décevant mensonge, l'hymne de gloire à ce Dieu qu'elle avait quitté, et dont elle voulait retoucher la divine image pour la rendre plus conforme aux rêves de sa créature. Rousseau dans le philosophisme est l'asile des âmes tendres et passionnées. Il doute, il est vrai, mais il doute avec amour. Il y a du mysticisme dans cette âme qui descendit quelquefois jusqu'à la superstition en cherchant la croyance, et qui, emportée par le flux et le reflux de ses opinions indécises, vécut et mourut à la peine : vécut sous la tente et mourut debout, sans s'être jamais reposé dans ce néant moral qu'on appelle l'indifférence. Rousseau, avec ses variations, ses rêveries, ses élans de spiritualisme, c'est le Fénelon de l'incrédulité. Comme Calvin, au contraire, Voltaire dessèche tout ce qu'il touche... Sa nature, comme celle de Calvin, est polie, polie comme le marbre et aussi dure. La nature de Rousseau, comme celle de Luther, est plus farouche, plus emportée, mais elle est meilleure peut-être. Le citoyen de Genève a commis plus de fautes devant les hommes, mais le seigneur de Ferney a plus de torts devant Dieu. »

Nous empruntons à E. Bersot les lignes suivantes : « Rousseau est l'aspiration indomptable vers l'idéal. Il rêve, dans le mensonge des paroles et des actes, la vérité des sentiments; dans la diversité des dogmes religieux, la religion universelle; dans le combat des volontés particulières et des priviléges des castes, l'unité de la volonté générale, la liberté et l'égalité républicaines; dans le monde, Dieu; dans la vie présente, la vie future; dans les pauvretés d'une éducation artificielle, l'éducation qui apprend aux enfants le difficile métier d'homme. Tant que l'âme humaine se souviendra de sa dignité, de son origine, de sa destinée, tant qu'elle s'estimera au-dessus du corps, tant qu'elle gardera le goût de la perfection, le sentiment de l'idéal, Rousseau vivra. Il aura pour disciples, non point le petit nombre qui jurera sur sa parole et embrassera ses paradoxes, mais tous ceux que la terre et la réalité ne contenteront point, tous ceux qu'agitera jamais, jusqu'au sein du bonheur présent, l'inquiète espérance... La génération qui a commencé ce siècle vient de lui. Comme les dents du dragon qui se changent en hommes, chacun des ouvrages de Rousseau enfante un écrivain. René procède des *Confessions* et des *Rêveries ;* Werther, de la *Nouvelle Héloïse;* Lamennais, du *Vicaire savoyard* et des *Lettres de la montagne;* enfin, son âme passe tout entière dans une femme : spiritualisme hardi, enthousiasme des libres élans du cœur, haine de la civilisation qui les comprime, mépris de la vie positive, culte d'un idéal nulle part réalisé, amour exalté et délicat des arts et de la nature, sentiment religieux profond et indéfini, puissante harmonie du langage, passion dans le paradoxe, Rousseau enfin, d'une raison moins originale, mais doué à plaisir de la fantaisie créatrice qui va par le monde, se posant sur ses personnages divers ou, au dedans de l'âme, touchant de son aile enchantée une espérance, un regret, un caprice, leur donne un corps et cette vie immortelle que les enfants du génie possèdent seuls ici-bas. »

L'appréciation suivante est due à H. Martin : « On a pu reprocher à Rousseau des exagérations de langage comme d'idées : son style, si plein et si fort, résonnant d'une mâle harmonie qui donne à la prose française un rhythme et un nombre inconnus, et dont l'accent rappelle ce qu'on raconte du mode dorien de ses chers Spartiates, ce style sans rival, mais non pas toujours égal à lui-même, est parfois tendu jusqu'à la roideur, emporté jusqu'à la déclamation, ou entaché d'emphase par l'abus de l'apostrophe et de l'interjection. L'admission un peu tardive dans le monde parisien, qui était l'unique et nécessaire école du bon goût; la difficulté naturelle qu'il avait au travail, car, en tout l'opposé de Voltaire, il n'arrivait qu'avec effort à l'expression de sa surabondante pensée; le désir de frapper fort à tout prix, à la manière des prédicateurs, pour émouvoir les têtes dures et les âmes molles de ses contemporains; enfin, et surtout peut-être, l'influence et l'exemple de Diderot durent être les causes très-diverses qui le firent trop souvent forcer son style en même temps que dépasser son sentiment vrai. On aperçoit ainsi comment le plus passionné de cœur, le plus sincèrement inspiré entre les écrivains du XVIIIe siècle a pu contribuer, avec Diderot, à enfanter les habitudes de rhétorique déclamatoire, d'effet théâtral, de passion de tête et à froid qui ne tardèrent pas à pénétrer dans les lettres françaises et à parodier, pour ainsi dire, l'admirable et nouvelle expression que Rousseau lui-même avait donnée à tous les sentiments énergiques et profonds de notre âme. Bien des qualités charmantes de l'esprit français, celles que résume Voltaire, manquaient à Jean-Jacques; mais elles étaient compensées par d'autres qualités d'un ordre supérieur; des défauts contraires à notre génie national, peu sensibles ou glorieusement rachetés chez le maître, débordèrent chez les élèves. »

Saint-Marc-Girardin a souvent parlé de Rousseau; nous citons de lui ce passage : « Pour admirer Rousseau, le XVIIIe siècle attendait que Rousseau l'attaquât corps à corps. Ce moment vint. C'est sur une question d'Académie et à une Académie qu'il jette son premier défi, et que cet homme de lettres, dans un siècle tout littéraire, révèle la maladie intérieure des lettres et comment elles affaiblissent et énervent peu à peu la société. Maintenant que la lutte est commencée, l'athlète ne se repose plus; il a attaqué les lettres, il attaque l'inégalité des conditions sociales; il attaque l'homme même du XVIIIe siècle en attaquant la manière dont il est élevé. C'est en vain que la société veut l'attirer à elle et en faire un des siens; c'est en vain qu'on lui bâtit un ermitage à Montmorency et qu'on lui ménage une retraite à Ermenonville; c'est en vain que Hume lui procure une pension du roi d'Angleterre. Son caractère, sa vie résistent à cette adoption de la société. On dit qu'il est capricieux, défiant, ingrat; mais cette inquiétude et cette défiance perpétuelle dont il est la première victime sont l'effet de cette âme qui n'a pas pu prendre de bonne heure le pli de la civilisation du temps et de cette vie qui ne rentre dans aucune des formes du XVIIIe siècle. Qu'il écrive sa vie ou qu'il exprime ses pensées, Rousseau met à chaque instant un point d'interrogation à côté de toutes les institutions, de tous les usages de la société. Son existence est un démenti perpétuel donné à l'ordre établi et un présage de révolution. Cependant, en dépit de cette dissonance perpétuelle avec la règle et les usages établis, Rousseau rend un hommage d'autant plus éclatant qu'on l'attend moins de lui à ce besoin de règle et de discipline... Son bon sens, qui domine tous les écarts de son imagination et tous les écarts de sa vie, lui dit qu'il faut une règle à l'homme et qu'il ne peut pas s'en passer. De là tous ses ouvrages d'éducation et de politique. Cet homme qui rejette toutes les lois de la société veut lui en donner de nouvelles, et cela par un sentiment tout naturel. »

Voici maintenant l'opinion de Géruzez : « Il ne faut pas, quand on veut juger Rousseau équitablement, oublier la faiblesse de son caractère et la force de son imagination, qui l'ont rendu esclave de ses sens et dupe de ses rêves. Son illusion sur sa vertu vient de sa passion pour le bien. Cet idéal héroïque qu'il avait forgé et qu'il avait réellement sous les yeux échauffait son sang et enflammait son âme. Le dégoût que lui inspiraient les perfidies et la vanité de l'ambition, la poursuite des richesses, l'avilissement de tous ces esclaves à chaînes dorées qu'il voyait régner sur les hommes, tous ces sentiments exaltés dans la fière indépendance qu'il s'était faite au prix de nobles sacrifices lui donnaient en idée la valeur morale qu'il s'attribue. En cela il se trompait gravement, car, pour s'être épris et enivré d'un idéal arbitraire et hyperbolique de la vertu, on n'est pas vertueux. Ce genre de vertu n'est qu'un plaisir d'imagination, qui dispose ceux qui s'y adonnent à s'adorer eux-mêmes et à mépriser les autres. Or, il n'y a pas de vertu réelle sans activité, sans humilité, sans abnégation. Disons, pour atténuer le reproche, que l'orgueil solitaire de Rousseau était une compensation aux souffrances qu'il endurait, car la plupart de ses anciens amis s'étaient tournés contre lui, et il avait trop ouvertement rompu en visière avec le siècle, sa maladie mentale était trop enracinée pour qu'il ne crût pas à la réalité des haines dont il avait la vision. Ajoutons à son honneur qu'il n'a jamais haï personne, qu'il n'a jamais rendu injure pour injure, que la jalousie littéraire n'a pas même effleuré son âme, qu'il n'a eu ni fiel ni cupidité, que dans la pauvreté il sut être bienfaisant, que dans les moments les plus difficiles il servait religieusement les arrérages d'une pension viagère à cette vieille tante qui avait soigné son enfance, et que si, comme on le dit, il a poussé l'estime de soi jusqu'à la folie, c'est qu'en se plaçant si haut il pensait encore rendre hommage à la vertu. Pour nous, après mûre réflexion, nous pensons que la maladie mentale de Rousseau tient moins de l'orgueil que de la pusillanimité. Ce grand esprit était uni à une âme faible. Il a eu peur du courage qu'il avait montré. A aucun moment de sa vie il n'y avait eu équilibre entre ses facultés; la soudaineté de sa gloire, l'iniquité des persécutions, l'excès de travail

pendant six années de fièvre et d'inspiration, les souffrances physiques dont le siége était dans la vessie, circonstance qui est loin d'être indifférente, au dire des médecins aliénistes, augmentèrent ce désaccord au point d'amener dans son cerveau une véritable maladie mentale. »

Sainte-Beuve a dit dans ses *Causeries du lundi :* « Pour être juste envers Rousseau, il ne faut jamais le séparer de son siècle ni de ceux qu'il est venu contredire! et en face desquels il a osé relever son noble drapeau...

» Pauvre Rousseau! de tous les points de vue auxquels on peut se placer pour le regarder, il en est un qui me paraît le plus juste et qui est aussi le plus simple. Voyons-le à son moment, dans son siècle; voyons-le en lui-même et dans ses écrits, dans ses pensées confidentielles, dans tout ce qui lui échappe de contradictoire et de sincère. Si nous nous mettons, pour le juger, à vouloir absolument le considérer à travers les conséquences plus ou moins accumulées de ses doctrines et les innombrables disputes qu'elles ont engendrées, nous ne le retrouverons jamais tel qu'il fut. Sa figure, comme celle de tous les puissants mortels qui ont excité enthousiasme et colère, ainsi aperçue de loin à travers un nuage de lumière et de poussière, se transformerait à nos yeux; nous le ferions trop grand, trop beau ou trop laid, trop génie ou trop monstre. Perçons la légende, dont l'histoire elle-même n'est pas exempte; replaçons-nous de l'autre côté du nuage; voyons-le de près, comme quelqu'un qui l'aurait rencontré à Motiers ou qui l'aurait visité rue Plâtrière; c'est encore le moyen de nous faire de lui la plus juste idée.

» Ce n'est pas jouer sur les mots que de dire qu'au milieu de son siècle et entre les philosophes ses contemporains Rousseau a été *relativement chrétien.* »

Parlant de la disposition ombrageuse et du mal croissant de Rousseau, Sainte-Beuve dit, dans un autre endroit: « Ce mal était surtout dans sa tête, non dans son cœur. A peine, dans sa vie errante, commençait-il à être installé quelque part, qu'il se croyait en butte à des poursuites, à des curiosités intéressées et malignes, à un espionnage continuel. La misérable compagne qu'il s'était donnée avait l'art, selon qu'elle se déplaisait plus ou moins vite dans un lieu, d'entretenir et d'exciter ces inquiétudes, qui avaient parfois des redoublements où toute la raison menaçait de périr. Mais aussi que de bons intervalles lucides! Il revenait alors; il rétractait ses préventions et ses injustices; il demandait pardon à ceux qu'il avait soupçonnés. Plusieurs lettres font foi de ce scrupule délicat... Après sa fuite de Motiers, après sa tentative manquée d'établissement en Angleterre, revenu en France, réfugié pendant quelque temps à Trye sous la protection du prince de Conti, il s'alarme, il se figure que la main du maître est insuffisante à le soutenir contre le mauvais vouloir des subalternes; déjà il lit dans la contenance des habitants que la conjuration tramée contre lui opère; ce ne sont qu'allées et venues souterraines. Que va-t-il sortir des conseils caverneux de ces taupes? Pour lui, il ne demande au petit nombre d'amis qu'il conserve encore que de l'éclairer sur son état, de lui dire ce qu'il lui est permis ou prescrit de faire... Lui-même, il n'est pas sans avoir conscience d'une partie de sa folie. Il cherche par moments à mesurer le progrès de ce mal bizarre, qui entamait si avant sa raison sans altérer sensiblement son talent. Il voudrait bien pouvoir ne le reléguer que dans les dehors de la place, dans ce qu'on appelle *humeur :* « Mes malheurs n'ont point altéré » mon caractère, mais ils ont altéré mon hu» meur et y ont mis une inégalité dont mes » amis ont encore moins à souffrir que moi» même. » Avant d'en venir à se croire l'objet d'une conspiration générale qui paraît avoir été son idée fixe de 1764 à 1766, il avait passé par bien des degrés. Il y avait loin encore de l'âme tendre, jalouse, exigeante, susceptible, dévorée d'un immense besoin de retour, de celui qui disait : « J'étais fait pour être » le meilleur ami qui fut jamais; mais celui » qui devait me répondre est encore à ve» nir; » il y avait loin de cette âme seulement refoulée et douloureuse à celle qui devait tourner toute chose en poison, à ce Jean-Jacques, par exemple, qui, en apprenant la mort de Louis XV, s'écriait : « Ah! » mon Dieu! que j'en suis fâché! » Et comme on lui demandait pourquoi et ce que cela lui faisait: « Ah! répliqua-t-il, il partageait la » haine que la nation m'a jurée, et mainte» nant me voilà seul à la supporter! »

» Et cependant Rousseau eut jusqu'à la fin des moments de bonheur et d'intime jouissance; il aimait, il sentait trop vivement la nature pour haïr la vie; et s'il était besoin d'un témoignage pour prouver que la vie, somme toute, est bonne, si après le bûcheron de La Fontaine, après l'heureux Mécénas, après l'ombre d'Achille qu'Homère nous a montrée dans les prairies d'asphodèle redésirant à tout prix la lumière du jour, il fallait quelqu'un qui renouvelât le même aveu, ce n'est pas à un autre qu'à Rousseau, à cet aîné de Werther, à cet oncle de René, que nous l'irions demander... S'il ne haïssait pas la vie, à laquelle cependant il imputait tant de maux, il ne haïssait pas non plus la France, sa vraie patrie, celle qui était la plus faite pour le goûter et le comprendre. »

Enfin Arsène Houssaye ne pouvait manquer de faire asseoir Rousseau dans le *Quarante et unième fauteuil :* « Celui qui vint alors était un homme étrange, qui prit le monde pour un théâtre et la vie pour une comédie sérieuse. Il ne vécut pas, il joua son rôle; un mauvais rôle en plus d'une scène, mais toujours si bien joué!

» Cette folle existence de Jean-Jacques fut couronnée par la folie. A force d'avoir vécu avec lui-même et en lui-même, tout à son orgueil, il eut peur d'une telle compagnie; les ténèbres vinrent envahir son ciel; le soleil de sa raison ne lui donna plus que des éblouissements. De tous les poëtes épiques, le Tasse était celui qu'il aimait le plus, un autre fou sublime...

» Le chevalier de Boufflers, comparant Jean-Jacques à La Fontaine pour sa gaucherie et sa distraction, disait : « C'est le bon» homme méchant. On trouve son esprit par» tout; on ne trouve son cœur nulle part, » hormis dans ses livres. » Mais on peut dire que Jean-Jacques fut méchant contre lui, car sa méchanceté ne faisait guère de mal qu'à lui-même. Son tort, c'était de vivre en dessous et de ne jamais aller à front découvert, comme s'il eût craint que sous le philosophe tout rayonnant de génie on ne reconnût l'aventurier qui n'avait pas dédaigné la livrée de Gil Blas par lui transmise à Figaro.

» Il savait que la gloire ne vaut pas un bluet cueilli dans les blés, et il ne travaillait que pour son orgueil; il cherchait la vérité, et il ne vivait que du mensonge!...

» Les romans qu'il n'a pas vécus ne sont pas si dangereux que le croyait ce beau déclamateur. C'est du roman de sa vie qu'il aurait dû dire : « Toute fille qui ouvrira ce » livre sera perdue. » Quant à la *Nouvelle Héloïse*, elle ne perdra que les filles de professeurs de rhétorique.

» Quand on lit l'*Emile*, on a envie d'envoyer l'auteur à l'école, à l'école de Montaigne et de Fénelon. Ce livre sur l'éducation ne doit pas dépasser l'antichambre. »

— **Iconogr.** La Tour, le célèbre pastelliste, a fait plusieurs portraits de Rousseau, dont il dut être l'ami, comme il fut celui de Diderot et de plusieurs autres philosophes et écrivains de son temps. Deux de ces portraits ont figuré à l'Exposition organisée en 1874, au palais de l'ancien Corps législatif, au profit des Alsaciens-Lorrains : l'un, appartenant à M. le comte de Girardin, représente Rousseau vêtu d'une espèce de robe de chambre grise garnie de fourrure et d'un bonnet également fourré; c'est sans doute là le costume arménien que l'excentrique philosophe avait adopté à une certaine époque de sa vie; l'autre portrait, appartenant à Mme Delessert, nous le montre la tête nue, avec les cheveux poudrés, en vêtement gris et cravate blanche. Dans ces deux portraits, Rousseau paraît jeune encore; il a le nez long et un peu gros du bout, les yeux bruns, la bouche spirituelle; c'est, en somme, un « joli homme, » et l'on s'explique qu'il ait eu des succès auprès des femmes. Littret de Montigny, Burdet et d'autres ont gravé des portraits de Rousseau d'après La Tour. Il existe une gravure représentant le philosophe genevois au coin du feu avec ses chats, « d'après une esquisse que J. Houel, le peintre, fit de J.-J. Rousseau après avoir dîné avec lui. » L'Anglais Allan Ramsay a fait un portrait de Rousseau qui a été gravé, en 1766, par Ch. Corbutt (en manière noire, avec la devise : *Vitam impendere vero*), par Ch. Martin et par J.-E. Nochez. Un portrait en pied a été gravé, en 1777, par Baquoy le fils, d'après Bertaux. D'autres portraits ont été gravés par P.-M. Alix (en couleur), Jean Daullé (d'après J. Aved), J. Barbié, Basset (au pointillé), J.-F. Bolt (1794), Angélique Allais, R.-H.-T. Delvaux, Guyot (d'après Dutertre), Etienne Fiquet, James Hopwood (Salon de 1830), A.-D. Lefèvre, E. Quenedey, etc. Une eau-forte de Queverdo, terminée au burin par Massol, représente le portrait de J.-J. Rousseau et, dans le bas, un tombeau, divers emblèmes, des enfants et des nourrices avec ces mots : « On disait un jour à Buffon : « Vous avez dit et prouvé » avant J.-J. Rousseau que les mères doivent » nourrir leurs enfants. — Oui, répondit cet » illustre naturaliste, nous l'avions tous dit, » mais Rousseau seul commande et se fait » obéir. »

Pendant la première Révolution, Rousseau fut l'objet d'un véritable culte. Le 20 vendémiaire an III, on célébra, après un rapport de Lakanal, « la fête de J.-J. Rousseau, l'homme de la nature et de la vérité; » la translation de ses restes au Panthéon fut faite par un cortége où l'on mit en première ligne les botanistes, les artistes et les artisans, les mères allaitent leurs enfants; les musiciens et les chœurs exécutèrent les airs du *Devin du village;* la statue de Rousseau et la statue de la *Liberté* furent portées au milieu des groupes des habitants de Franciade et des autres lieux qu'avait habités le philosophe. Aux Salons de l'an II et de l'an IV, on vit plusieurs figures de Rousseau. Le comité de Salut public décréta, en l'an II, un projet de statue à élever à l'auteur du *Contrat social;* un concours fut ouvert entre tous les artistes, et ce fut J.-G. Moitte qui remporta le prix; il représente « le citoyen de Genève méditant le plan de l'*Emile* et examinant les premiers pas de l'enfance. » Cette statue, qui, d'après le projet, devait être placée aux Champs-Elysées, fut érigée dans le jardin des Tuileries. Ramey et Dardel exposèrent au Salon de 1793 des statues de Rousseau. Un buste en marbre, sculpté d'après nature par J.-B. Lemoyne, fut adjugé au prix de 570 livres, à la vente de l'abbé Terray en 1779. Un autre buste en marbre, exécuté par le célèbre sculpteur anglais Flaxmann, appartient à M. Athanase Coquerel. Le musée de Versailles en possède un autre qui a été sculpté par Boyer. Un buste en terre cuite, par Houdon, a figuré à une Exposition organisée au palais du Luxembourg en 1831. N. Ponce a gravé un portrait, d'après Houdon, pour les *Œuvres* de Rousseau. Récemment, M. Adolphe Itasse a sculpté en pierre un buste de l'auteur du *Devin de village* pour la façade latérale du nouvel Opéra de Paris. Une médaille a été gravée par J.-P. Montagny pour la *Collection des médailles des hommes illustres.* Rappelons enfin que le portrait de Rousseau et ceux de Solon, Caton et Brutus remplacèrent les figures des rois dans les jeux de cartes du temps de la première République; on les appelait les *sages.*

Une statue de Jean-Jacques Rousseau, par Pradier, a été érigée à Genève en 1835, dans l'île qui est située à l'entrée du port, à l'endroit où le Rhône sort du lac; elle est en bronze. M. Jules Canonge, dans ses *Notes, souvenirs et documents d'art contemporain* (1858), a rapporté, au sujet de cette statue, une confidence que Pradier lui avait faite : « Pradier, dit-il, m'a raconté que dans sa jeunesse, en allant à l'école ou en revenant à la maison paternelle, il prenait un malin plaisir à lapider un buste de Jean-Jacques, unique monument élevé alors à la plus célèbre illustration de Genève. Ce buste devait être fort mauvais, car Pradier n'en avait gardé qu'un souvenir déplaisant. Pour se justifier en lui-même de ce vandalisme, Pradier, qui n'avait jamais alors touché un ciseau, qui ne savait pas même ce que c'était qu'un ébauchoir, se promettait de remplacer un jour ce buste malencontreux en créant à cette même place quelque chose de beau. Un temps vint où le rêve de l'enfant se traduisit en un chef-d'œuvre d'artiste. » Le lendemain du jour où fut inaugurée la statue, raconte encore M. Canonge, la mère de Pradier le réveilla de très-bonne heure et lui présenta, en l'embrassant, les vers que voici :

Salut, ô grand Rousseau! sois le bien arrivé!
Tu fus longtemps ici comme un fils réprouvé;
Il est vrai, c'est bien tard que l'on te rend justice;
Mais ne fallait-il pas, pour ce noble édifice,
Attendre que mon fils fût né?
Moi, je ne t'avais point, tu vois, abandonné.
Je veux te regarder, te bien voir face à face!
Voyons si dans tes traits je reconnais la trace
Du talent de mon fils, dont le hardi ciseau
Devait te ranimer et sortir du tombeau...
Oui, c'est bien toi!... Tu vis, et mon fils est ton père!
Tu serais au néant si je n'étais sa mère!

Il y a dans ces vers, à défaut d'élégance, une fierté superbe, quelque chose de l'accent profond et large que Corneille prêtait à ses héroïnes romaines. Une lithographie, exécutée par Gsell d'après la statue de Pradier, et une médaille commémorative de l'inauguration, gravée par Bory, ont paru au Salon de 1835.

Des vues du tombeau de J.-J. Rousseau dans l'île des Peupliers, à Ermenonville, ont été gravées par J.-B. Moreau (1778), Godefroy (1781), Normand (*Monuments funéraires*), etc. Ce tombeau avait été décoré d'un bas-relief par Lesueur. La *Translation des cendres de Rousseau au Panthéon* a été dessinée d'après nature et gravée par Abraham Girardet; le même sujet a été gravé par Colibert, d'après un dessin de Boisseau. Un tableau de de Machy le fils, représentant le *Sarcophage de J.-J. Rousseau au Panthéon*, a été exposé au Salon de l'an IV.

Un gravure d'Auguste Saint-Aubin, intitulée le *Premier an de l'ère républicaine*, 21 septembre 1792, « vieux style, » représente la Liberté assise, appuyée sur l'autel de la Patrie, vis-à-vis du buste de Jean-Jacques. Macret a gravé, d'après Moreau le jeune, une composition intitulée l'*Arrivée de Jean-Jacques Rousseau aux Champs Elysées.*

Le charmant chapitre des *Confessions* dans lequel Rousseau a raconté sa rencontre avec les demoiselles Galley et Graffenried a inspiré un joli tableau à Camille Roqueplan (Salon de 1838, lithographié par Eugène Leroux). L'épisode de *J.-J. Rousseau chez madame Basile* a été peint par Ch. Amée (Salon de 1835), Ch. Bazin (Salon de 1837), Albert Barre (Salon de 1850). M. Louis Coulon a peint *Rousseau et madame de Larnage* et *Rousseau et madame d'Houdetot* (Salon de 1843). Des vignettes pour les *Œuvres* de Rousseau ont été gravées par Achille Lefèvre (d'après A. Deveria), Delaistre (d'après le même), J.-M. Moreau (édition de 1774), Malbeste (édition de Poinçot), Copia (d'après Prudhon, pour la *Nouvelle Héloïse*), Ponce (d'après Côchin), Cousin, etc.

— **Allus. hist. C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau.** V. VOLTAIRE.

Rousseau (JEAN-JACQUES) **à ses derniers moments**, trait historique en un acte et en prose, par Bouilly; représenté à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 31 décembre 1790.

La scène est à Ermenonville, dernière retraite du philosophe. Mme Rousseau, en attendant le retour de son mari qui est à la promenade, fait à Jacqueline le récit des persécutions qu'il a éprouvées; elle peint sa vie errante et l'impossibilité où fut longtemps l'auteur d'*Emile* de trouver un refuge assuré chez les peuples qu'il avait instruits et éclairés... Rousseau rentre, tenant quelques plantes d'une main et un nid de fauvettes de l'autre. « Ah! s'écrie Mme Rousseau en voyant des petits à peine éclos, je ne vous reconnais pas; vous avez pu... — Non, répond Jean-Jacques, un épervier vient de ravir une mère à cette petite famille; je recommande à vos soins ces malheureux orphelins; quand ils auront des ailes, nous leur rendrons la liberté. » Le philosophe veut lire Plutarque, mais un nuage obscurcit sa vue; il se sent plus mal portant qu'à l'ordinaire, il quitte son livre. M. de Girardin, possesseur de la terre d'Ermenonville, survient (l'auteur le représente comme le bienfaiteur de Rousseau); il reproche à son hôte son amour pour la solitude et sa misanthropie. « Je ne vois, lui répond Rousseau, que haine et qu'injustice sur le visage des hommes; la nature au contraire me rit toujours. » M. de Girardin se tait. Rousseau a mandé le menuisier du village pour quelques réparations nécessaires à sa bibliothèque; il arrive, mais il est triste : Rousseau l'interroge et apprend que le père de cet ouvrier s'est rendu caution d'une somme de 100 écus, pour le payement de laquelle on va saisir ses meubles ou l'entraîner en prison. Rousseau reçoit en ce moment 100 écus de la pension que lui faisait M. Rey, libraire d'Amsterdam; il les donne au jeune menuisier, qui tombe à ses genoux pour le remercier. « Levez-vous, lui dit Jean-Jacques; cette posture est humiliante et pour vous et pour moi. » Les douleurs redoublent, Rousseau ne se dissimule pas son danger; il le dit à M. de Girardin, qui vient de rentrer, et lui donne pour gage de son amitié le manuscrit du *Contrat social.* Cependant les forces du philosophe s'épuisent, sa femme au désespoir se précipite dans ses bras. « Ouvrez la croisée, lui dit son mari avec calme, que je voie encore une fois le soleil; comme la nature est grande! comme elle est belle!... je vois Dieu... je m'endors dans ses bras. » A ces mots, il expire couvert des larmes de sa femme et de la famille qu'il avait sauvée de la misère, et dont il avait arraché le chef à la prison. « On aurait pu mettre plus de vérité dans les derniers moments de Rousseau, dit un compte rendu de l'époque. Rousseau était seul avec sa femme lorsqu'il fut foudroyé par une apoplexie; il n'y avait auprès de lui ni spectateurs ni curieux. Voilà un fait vrai et connu; la présence de la famille reconnaissante du menuisier n'ajoute rien à l'intérêt de cette catastrophe. Rousseau n'avait pas besoin d'être payé de son bienfait. Pourquoi, d'ailleurs, appeler auprès du philosophe mourant le seigneur du village? Dans les derniers instants de Rousseau, il ne fallait pas de seigneur auprès de lui. » N'oublions pas que cette remarque porte le millésime de l'an II de la liberté. Remarquons cependant qu'à cette époque on ne partageait pas cette erreur propagée à dessein par les ennemis du philosophe, et de laquelle il résulterait que la mort de Rousseau serait le résultat d'un suicide. Le succès de ce petit drame fut très-grand. Bouilly, déjà connu par la pièce de *Pierre le Grand*, y déployait beaucoup de talent et de sensibilité. Employant souvent les expressions mêmes de Rousseau, il faisait parler le grand écrivain avec une vérité presque toujours heureuse. Quelques tableaux naturellement amenés ajoutaient au charme des situations. On raconte qu'à la seconde représentation de cet ouvrage le buste du philosophe fut apporté et couronné sur le théâtre, tandis que l'orchestre jouait l'ouverture du *Devin de village*, aux applaudissements de la salle, très-enthousiaste à cette époque de ces sortes d'ovations que nos Athéniens *à raie au milieu du front*, nos modernes *gandins* et nos sceptiques boursicotiers ne se font pas faute aujourd'hui de trouver fort ridicules.

ROUSSEAU (dom Claude), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Reims en 1722, mort à Saint-Denis en 1787. Il fit profession à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux et résida longtemps à Saint-Germain-des-Prés. Il a publié divers ouvrages d'érudition, dont le plus important est un recueil de *Lettres adressées à M. Mille*, à propos de son *Abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne* (1772, in-8°); le *Cœnobitophile*, contre les préjugés du vulgaire sur la profession monastique (1768, in-12); un *Mémoire pour la ville de Reims contre le chapitre de la cathédrale* (1770, in-12). Il passe aussi pour avoir collaboré à l'*Histoire de Champagne et de Brie* de dom Baussonnet.

ROUSSEAU (Georges-Louis-Claude), chimiste allemand, né à Kœnigshofen, près de Wurtzbourg, en 1724, mort à Ingolstadt en 1794. Il fit ses études théoriques dans diverses officines de pharmacie à Kitzingen, à Wurtzbourg, et eut aussi pour maîtres des chercheurs de pierre philosophale qui, à défaut d'une science sérieuse, lui apprirent du moins diverses manipulations peu connues et lui firent connaître un grand nombre de com-

binaisons chimiques. Après avoir séjourné à Munich et à Passau, il s'établit à Ingolstadt, où il épousa la fille d'un apothicaire qui lui céda, en dot, son officine. Claude Rousseau mit à profit les connaissances qu'il avait acquises pour proposer la réforme rationnelle de la vieille pharmacie, encombrée de formules ineptes et de recettes ridicules, et il s'acquit assez de renommée pour que l'électeur palatin le chargeât de faire un cours public de chimie à l'université d'Ingolstadt. Claude Rousseau vendit sa pharmacie et se livra dès lors à l'enseignement. Son cours eut un grand succès. Ses contemporains ont loué le professeur « d'avoir donné à la chimie une base scientifique et de pouvoir être regardé presque comme le fondateur de cette science; d'avoir le premier enseigné l'histoire naturelle et d'avoir enfin débarrassé la matière médicale d'un fatras inutile. » Ce savant a publié divers mémoires et petits traités théoriques : *De l'influence de la chimie et de la physique sur la prospérité des Etats* (Nuremberg, 1771, in-8o); *Défense de la chimie contre les préjugés de ce temps* (Ingolstadt, 1774, in-8o); *Traité des sels* (Eichstædt, 1781, in-8o); *Souvenirs de médecine et de physique* (1789, in-8o) et divers articles insérés dans les *Oberdeutsche Beitræge* (1787) et dans les *Nova acta physico-medica* (1790).

ROUSSEAU (Pierre), littérateur et écrivain dramatique français, né à Toulouse vers 1725, mort à Bouillon en 1785. Il étudia d'abord la chirurgie, qu'il abandonna pour prendre le petit collet et le titre d'abbé. Médiocrement satisfait d'une modique prébende qu'il obtint alors, Rousseau ne tarda pas à renoncer à la carrière ecclésiastique pour aller chercher fortune à Paris. Il composa un certain nombre de pièces de théâtre d'une médiocre valeur littéraire, puis fut chargé de rédiger les *Affiches de Paris*. Etant devenu le correspondant et l'agent littéraire de l'électeur palatin, Rousseau forma, en 1755, le projet de publier un journal et se rendit dans ce but à Liége, où il resta jusqu'en 1759. A cette époque, son privilége lui ayant été retiré par le cardinal de Bavière, il continua la publication de sa feuille d'abord à Bruxelles, puis à Bouillon, où il mourut. Il se faisait appeler **Rousseau de Toulouse**, pour n'être confondu ni avec Jean-Baptiste ni avec Jean-Jacques. Cette précaution ridicule donna lieu à l'épigramme suivante :

> Trois auteurs que Rousseau l'on nomme,
> Connus de Paris jusqu'à Rome,
> Sont différents; voici par où :
> Rousseau de Paris fut grand homme;
> Rousseau de Genève est un fou,
> Rousseau de Toulouse un atome.

On a de lui : la *Coquette sans le savoir*, comédie en un acte (1744, in-8o), avec Favart; la *Rivale suivante*, comédie en un acte et en vers, jouée au Théâtre-Français (1747, in-8o); l'*Année merveilleuse*, comédie en un acte et en vers, suivie d'un divertissement (1747, in-8o), au Théâtre-Italien; la *Ruse inutile*, comédie en un acte et en vers, représentée en 1747 au Théâtre-Français (1754, in-8o); la *Mort de Bucéphale*, tragédie burlesque en un acte et en vers, jouée avec succès à Compiègne en 1748, et dans laquelle il critique les situations forcées et invraisemblables de plusieurs tragédies; l'*Etourdi corrigé* ou l'*Ecole des pères*, comédie en trois actes et en vers, donnée au Théâtre-Italien le 8 août 1750 et qui n'a pas été imprimée; l'*Esprit du jour*, comédie en un acte et en vers, au Théâtre-Italien (1754, in-8o); le *Faux pas* ou les *Mémoires vrais ou vraisemblables de la baronne de **** (1755, 2 part. in-12); *Histoire des grecs ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu* (1758, 3 vol. in-12), réimpr. en 1773 sous ce titre : *Histoire des fripons* (in-12); *Journal de jurisprudence pour les mois de janvier à décembre* 1763 (Bouillon, 12 cah. in-8o); *Journal encyclopédique de janvier* 1756 *jusqu'en* 1793.

ROUSSEAU (Jean-François-Xavier), diplomate français, né à Ispahan en 1738, mort en 1808. Son père, Jacques Rousseau, cousin du célèbre Jean-Jacques, avait d'abord été joaillier à Paris, puis s'était rendu en Perse, à la suite d'une ambassade française (1708), était devenu le principal joaillier du schah et avait acquis une grande fortune. Le jeune François-Xavier fut élevé par les jésuites, embrassa le catholicisme et apprit plusieurs langues de l'Orient et de l'Europe. Après la mort de son père (1753), il perdit une partie de son patrimoine et se rendit à Bender-Abbassy, où se trouvait un comptoir portugais. Là, il se livra à d'heureuses opérations de commerce, puis il retourna à Ispahan (1755), y réalisa ce qu'il possédait et partit pour Bassora, où il entra au service de la compagnie française des Indes (1756). Devenu sous-chef du comptoir de Bassora en 1761, Rousseau rendit de grands services à la France tant par la variété de ses connaissances que par le crédit dont il jouissait en Orient. Tout en faisant un important commerce de pierres précieuses, qui l'appela à diverses reprises à Bagdad, il était chargé par l'agent français Perdriaux de la correspondance avec la Perse et l'Inde, et faisait obtenir aux Français une augmentation de priviléges dans le premier de ces pays. En 1768 et 1770, Rousseau reçut la mission de se rendre à Schiraz, d'y ouvrir des relations commerciales et d'amener le régent de la Perse, Kérym-Khan, à faire un traité avec la France. Grâce à son habileté, il eut un plein succès et obtint, avec divers priviléges, la cession aux Français de l'île de Karek. Après la mort de Pyrault, il lui succéda comme chargé des affaires de la France en Perse (1773), paya les dettes de son prédécesseur, vint au secours de plusieurs Français qui étaient tombés dans la misère dans l'Inde, envoya à ses frais des vivres à la colonie de Mahé et fut nommé, par le pape Clément XIV, chevalier de l'Eperon d'or en récompense d'importants services rendus par lui à des missionnaires. Lors de la prise de Bassora par Sadek-Khan, il sût préserver les Français de toute atteinte en faisant des présents au vainqueur. Rousseau, désireux d'obtenir une indemnité pour les pertes qu'il avait subies, fit un voyage à Paris en 1780; les services qu'il avait rendus, son costume oriental, sa parenté avec le philosophe qu'une mort récente venait d'enlever aux lettres, le rendirent l'objet d'un accueil empressé et d'une curiosité avide. Ayant obtenu une indemnité de 100,000 livres, il quitta Paris en 1782 pour prendre la direction du consulat de Bassora; il le réunit ensuite à celui de Bagdad, qu'il sut conserver jusqu'à sa mort, au milieu de toutes sortes de vicissitudes. En 1783, il fut reçu en audience solennelle par le pacha de Bagdad, Soliman, et alla, l'année suivante, se fixer à Bassora. Il résida alternativement par la suite dans cette ville et à Bagdad, entretint une correspondance importante avec les chefs turcs et persans et contribua puissamment à développer le commerce français dans ces contrées. Lors de l'invasion de l'Egypte par l'armée de Bonaparte, Rousseau fut arrêté par ordre du gouvernement turc (1798), conduit à Mardin, et recouvra la liberté au bout de onze mois, grâce à l'intervention de Soliman-pacha, à qui il avait jadis sauvé la vie. Nommé, en 1802, agent général, diplomatique et commercial de la France à Bagdad, il fut chargé, deux ans plus tard, de renouer des relations diplomatiques avec la Perse et il prépara à la cour de Téhéran la mission de Jaubert et de Romieu. Rousseau était, lorsqu'il mourut, le doyen des consuls du Levant. C'était un homme très-instruit, très-versé dans la littérature orientale et qui parlait le français, l'italien, le portugais ainsi que presque toutes les langues de l'Orient. Son érudition et son autorité furent très-utiles aux voyageurs Niebuhr, Pagès, Michaud, Beauchamp, Olivier et autres. Les archives des affaires étrangères possèdent, de Rousseau, une correspondance intéressante et une foule de manuscrits, parmi lesquels on remarque des Mémoires sur les *Wahabites*, sur le *Commerce du golfe Persique*, sur les *Révolutions de Perse;* une *Histoire des Afghans;* un *Traité des pierres précieuses;* un *Dictionnaire polyglotte*, etc.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste-Louis-Jacques), agent diplomatique et orientaliste français, fils du précédent, né près d'Auxerre en 1780, mort à Tripoli en 1831. Son père, nommé consul à Bassora, l'emmena avec lui et tourna ses aptitudes vers la connaissance des langues de l'Orient. Lui-même fut promu au consulat de Bassora en 1805, puis envoyé à Téhéran comme secrétaire d'ambassade (1807), devint consul général à Alep en 1808, à Bagdad en 1814 et enfin à Tripoli (1824), avec le titre de chargé d'affaires de France. Il a publié une *Description du pachalik de Bagdad* (1809, in-8o); l'*Eloge historique de J.-F.-Xav. Rousseau*, son père (1810, in-8o); un *Itinéraire de Perse par la voie de Bagdad* (1813, in-8o); des *Mélanges d'histoire et de littérature orientales* (1817, in-8o); un *Mémoire sur les Wahabis, les Nosaïris et les Ismaëlis*, trois des principales sectes musulmanes (1818, in-8o); une *Notice historique sur la Perse ancienne et moderne* (1818, in-8o). Il préparait une *Encyclopédie orientale* qui devait comprendre l'histoire, la géographie, la littérature et la mythologie des principaux peuples de l'Orient, lorsque la mort le surprit. Sa bibliothèque, qui contenait plus de cinq cents manuscrits orientaux d'une grande rareté, fut achetée pour la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

ROUSSEAU (Jean), conventionnel français, né à Vitry-lez-Reims en 1740, mort en 1813. Nommé à Paris député suppléant à la Convention, il ne prit séance qu'après la mort de Louis XVI et resta muet pendant la Terreur. Après la mort de Robespierre, il se joignit aux réacteurs, passa au conseil des Cinq-Cents et attira l'attention sur lui par un article ridicule inséré dans le *Moniteur* du 30 germinal an VI, où il prétendait prouver que le comité de Salut public avait constamment été d'intelligence avec les chefs de l'émigration. Il prit une part très-active au 18 brumaire. Pour le récompenser, Napoléon lui donna une place au Sénat et le titre de comte.

ROUSSEAU (Jean-Joseph), homme politique français, né à Paris en 1748, mort dans la même ville en 1837. C'était un des notables commerçants qui furent réunis en assemblée électorale en 1789 et qui, après la prise de la Bastille, formèrent la première municipalité de la ville. Il se démit de ses fonctions lorsque le mouvement révolutionnaire s'accéléra, fut recherché comme suspect pendant la Terreur, porté sur la liste des émigrés quoiqu'il n'eût pas quitté Paris, où il se cachait, et vit ses biens confisqués. Il reparut après le 9 thermidor, obtint la levée du séquestre mis sur ses biens et fut élu, sous le Directoire, juge au tribunal de commerce. La chambre de commerce de Paris le chargea, en 1803, d'obtenir du premier consul diverses modifications à certaines clauses de ses décrets relatifs au blocus continental, clauses désastreuses pour le commerce; mais il ne put même obtenir une audience. En 1804, il fut élu maire du IIIe arrondissement et chargé, l'année suivante, d'aller complimenter Napoléon à Schœnbrunn, au nom de la municipalité parisienne. On le choisit encore, en 1814 et en 1815, pour traiter, au nom de cette même municipalité, avec le comte de Rochechouart, puis avec le baron Maréchal, commandant, l'un pour les Russes, l'autre pour les Autrichiens, les quatre premiers arrondissements de Paris, et il sut obtenir quelques adoucissements aux exigences des alliés. Il n'en fut pas moins révoqué de ses fonctions de maire en 1816 par Louis XVIII, mais ses administrés lui votèrent aussitôt une médaille d'or en récompense de ses services. Réintégré en 1830, il fut fait commandeur de la Légion d'honneur en 1831 et pair de France en 1832.

ROUSSEAU (Thomas), littérateur français, né à Paris vers 1750, mort dans la même ville en 1800. Ardent révolutionnaire, il se fit connaître, avant la prise de la Bastille, par des compilations, des poésies, des pamphlets, et fut un des premiers membres des Jacobins, dont il devint l'archiviste. Après la chute de Robespierre, il se déroba en se cachant aux coups de la réaction thermidorienne et ne reparut que sous le Directoire, où il publia encore quelques ouvrages. On a de lui une traduction de l'*Utopie* de Th. Morus, sous le titre de *Tableau du meilleur gouvernement possible* (1780, in-12); *Lettres sur les spectacles du boulevard* (1781, in-8o); *Dissertation sur le commerce*, traduit de l'italien (1787, in-8o); une *Epître au sage instituteur des comices agricoles* (1787, in-8o); *Précis historique sur la révocation de l'édit de Nantes*, suivi d'un *Discours en vers* sur le même sujet (1788, in-8o); les *Fastes du commerce*, poëme en douze chants (1788, in-8o); *Chants du patriotisme*, recueil d'hymnes révolutionnaires composés pour la jeunesse (1792, in-12); les *Crimes de la monarchie et les vertus des républiques* (1794, in-8o), ouvrage qu'il présenta à la tribune des Jacobins et qui lui valut une mention de civisme; *A bas la calotte* ou les *Déprêtrisés*, comédie en un acte et en prose (1794, in-8o); *Censure de la Convention nationale, cinq discours en vers* (1794, in-8o); *Histoire abrégée des factions, de leurs erreurs et de leurs crimes* (1794, in-8o), annexé au précédent ouvrage; *Morale de l'empereur Marc-Aurèle* (1798, in-16); *Notice sur plusieurs grands hommes* (1799, in-8o), etc.

ROUSSEAU (Samuel), imprimeur et orientaliste anglais, né à Londres en 1765, mort dans la même ville en 1820. Il appartenait à une famille de protestants français réfugiés d'abord à Genève, et il était, d'après la biographie Michaud, le propre neveu de J.-J. Rousseau; mais cette même biographie dit que J.-J. Rousseau n'eut qu'un frère, qui vécut et mourut en Allemagne. Samuel Rousseau fut d'abord employé au *Gentleman's Magazine*, dirigé alors par Nichols; il avait acquis la connaissance de quelques langues de l'Orient et possédait une érudition assez étendue. S'étant établi éditeur, il échoua dans ses entreprises commerciales et revint aux travaux littéraires. On lui doit : *The flowers of persian literature, in prose and verses* (Londres, 1801, in-8o); *Dictionary of mohammedan law* (1802, in-8o); *Persian and english vocabulary* (1802, in-8o); *The book of knowdlege*, grammaire persane (1805, in-8o), et un *Traité de ponctuation* (1813-1818, in-12).

ROUSSEAU (Alexandre - Henri - Joseph), médecin français, né à Cambrai en 1786, mort dans la même ville en 1824. On a de lui : *De la débilité dans les maladies considérée comme source d'indications thérapeutiques*, thèse de doctorat (1820, in-4o); *Rapport sur les travaux de la commission de santé* (Cambrai, 1821-1822, in-8o); *Réflexions sur les développements des tissus du cœur dans l'anévrisme actif* (Lille, 1823, in-8o); *Réflexions physiologiques sur l'apoplexie, la syncope et l'asphyxie des nouveau-nés* (Lille, 1823, in-8o).

ROUSSEAU (Louis-François-Emmanuel), médecin français, né à Belleville (Seine) en 1788, mort à Paris en 1868. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1820. En choisissant pour sujet de sa thèse inaugurale la première et la deuxième dentition, il annonçait déjà qu'il se proposait de faire du système dentaire l'objet d'une étude approfondie. C'est ce qu'il fit effectivement, et le résultat de ses recherches, publié sous ce titre : *Anatomie comparée du système dentaire chez l'homme et les principaux animaux* (1827, in-4o), forme, sans contredit, l'ouvrage le plus complet et le plus important qui ait été publié sur cette matière. Après avoir été chirurgien militaire, le docteur Rousseau devint chef des travaux anatomiques du Muséum, puis y fut aide naturaliste. Le dévouement qu'il montra pendant les épidémies cholériques de 1832 et de 1849 lui fit décerner deux médailles d'or. Il reçut, en outre, la croix de la Légion d'honneur en 1841.

Rousseau a publié sur les questions de physiologie, d'histoire naturelle et de pathologie un assez grand nombre de travaux, parmi lesquels nous citerons : *Du cresson de Paris* (1825); *Du chinchilla, de son organisation, de ses mœurs et de la place qu'il doit occuper parmi les mammifères rongeurs* (1832); *Histoire naturelle médicale des serpents venimeux en général et de la vipère en particulier; Expériences faites avec le venin d'un serpent à sonnettes; Mémoire zoologique et anatomique sur la chauve-souris commune; Observation critique sur l'appendice vermiforme* (1841); *De l'hémorragie par piqûres de sangsues* (1846). Ces divers travaux, comme le démontre leur simple énumération, ont plus trait à l'histoire naturelle qu'à la médecine; cependant Rousseau ne rompit jamais avec cette dernière, ainsi que le prouve l'excellente description qu'il a donnée de la maladie de Cuvier, auprès de qui il vécut longtemps. Citons encore : *Dissertation sur l'efficacité des feuilles du houx dans le traitement des fièvres intermittentes* (1851); *Mémoire sur la pathologie comparée* (in-4o), couronné par l'Institut; *De la dentition des cétacés* (1856), etc.

ROUSSEAU (Pierre-Joseph), littérateur français, né à Paris en 1797, mort dans la même ville en 1849. Il débuta par des chansons, insérées dans les *Soupers de Momus* et autres recueils de ce genre, et par des vaudevilles composés en collaboration avec Dumersan, Désaugiers, Brazier, etc. : la *Chasse et l'amour* (1825); la *Dame du lac* (1825); la *Fée du voisinage* (1826); l'*Amour et la peur* (1827), productions éphémères dont on ne connaît guère que les titres, inscrits sur les catalogues de l'époque; elles sont pour la plupart signées du pseudonyme de **James Rousseau** ou de **Maxime James.** C'est sous ce dernier nom qu'il publia, avec M. de Villemarest, les *Mémoires de mes créanciers* (1828, 2 vol. in-8o). En même temps, il collaborait aux journaux ultra-royalistes, le *Drapeau blanc*, la *Gazette de France*, et faisait paraître une *Vie de Louis XVIII* (1826, in-8o), puis un *Code épicurien*, choix de chansons égrillardes (1829, in-12), et, après la révolution de 1830, un petit livre plein d'allusions, la *Baronne et le prince* (1832, in-12), avec Th. Anne, où il mettait en scène, de la façon la plus transparente, le prince de Condé et la baronne de Feuchères. Ses autres productions sont presque toutes des vaudevilles : la *Sylphide* (1832); l'*Elève de la nature* (1834); le *Marquis de Brunoy* (1837); la *Morale en action* (1845); le *Loup-garou* (1846); le *Réveil du lion* (1847); les *Etouffeurs de Londres* (1847), et, dans la série des *Physiologies*, alors à la mode, la *Physiologie de la portière*, celle du *Robert-Macaire*, du *Viveur*, etc.

ROUSSEAU (Philippe), peintre, né à Paris vers 1808. Elève de Gros, puis de Bertin, il s'adonna d'abord au paysage sous la direction de ce dernier, débuta au Salon de 1831 par un *Site d'Auvergne* et exposa aux divers Salons, depuis cette époque jusqu'en 1841, un certain nombre de paysages d'un genre froid et académique qui n'eurent aucun succès. Ce fut en 1844 qu'il exposa pour la première fois des natures mortes, qui frappèrent vivement l'attention des connaisseurs. L'artiste avait trouvé sa voie. Depuis cette époque, M. Rousseau a peint presque exclusivement des scènes d'animaux, des fleurs, des fruits, etc., et, dans ce genre, il s'est placé incontestablement au premier rang des peintres de notre époque. C'est avec un art incomparable que l'éminent artiste sait rendre les objets les plus vulgaires, qu'il leur donne non-seulement l'exactitude matérielle, mais encore cette sorte de vie particulière qui anime les accessoires du foyer. Un grand nombre de ses toiles sont des chefs-d'œuvre précieux, et, devant certains de ses tableaux, on est tenté de répéter ce que Diderot disait un jour à Chardin : « Mon cher, cachez-moi ces pêches; je vais les dévorer. » Ce fut en 1845 que M. Philippe Rousseau entra en pleine possession de la renommée par son tableau représentant le *Rat de ville et le rat des champs*. « Ce tableau, dit Théophile Gautier, est un chef-d'œuvre. L'air inquiet du rat paysan sur cette belle nappe de guipure, parmi ces plats de porcelaine, ces verres de cristal, cette argenterie splendide, au milieu de ces mets délicats, crevettes roses, pâtés jaspés de truffes, reliefs de poulet, contraste comiquement avec l'air d'aisance du rat citadin, accoutumé à de telles frairies et faisant en grand seigneur les honneurs de chez lui. » Depuis cette époque, M. Rousseau n'a cessé de donner des preuves d'un talent original et prime-sautier. Observateur spirituel, coloriste vigoureux, il s'est montré d'une inépuisable fécondité, et l'âge n'a encore affaibli aucune de ses vigoureuses qualités. Il sait donner de l'intérêt à ses moindres œuvres par la puissance du rendu et la vérité de l'effet, par sa couleur sobre et chaude, par son exécution large et puissante. M. Philippe Rousseau a obtenu une médaille de 3e classe en 1845, une de 1re classe en 1848 et une de 2e classe à l'Exposition universelle de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1852, il a été promu officier en 1870. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons les suivants : *Vue prise des côtes de Granville* (1833); *Vue prise en Normandie* (1834); *Vue prise à Dampierre; Vue de Saint-Martin*,

près de Gisors (1835); *Vue prise à Freleuse* (1836); *Vue prise à Lions; Vue prise à Dampierre; Vue prise sur la côte Sainte-Catherine, à Rouen* (1837); *Vue des environs de Surgères* (1838); la *Chaise de poste* (1841); trois *Natures mortes* (1844); le *Rat de ville et le Rat des champs; Un chien; Fruits; Nature morte* (1845); le *Chat et le Vieux rat;* deux *Natures mortes* (1846); la *Taupe et le lapin;* deux *Intérieurs; Fleurs et papillons* (1847); *Une basse-cour; Fruits;* deux *Natures mortes* (1848); *Intérieur de ferme; Chat prenant une souris; Basse-cour* (1849); *Part à deux; Fruits; Un importun;* deux *Natures mortes* (1850); *Rat retiré du monde; Basse-cour; Nature morte* (1852); la *Mère de famille; Pygargue chassant au marais; Nature morte* (1853); *Chevreau broutant des fleurs; Cigogne faisant la sieste; Deux artistes de chez Guignol;* deux *Natures mortes;* deux *Panneaux*, qui figurèrent à l'Exposition universelle de 1855, avec le *Rat de ville et le Rat des champs*, déjà exposé en 1845; *Chiens couplés au chenil; Intérieur; Lièvre chassé par les bassets; Résignation;* la *Récréation; Intérieur de ferme en Savoie;* le *Déjeuner; Perroquets; Pigeons* (1857); *Un jour de gala; Un déjeuner* (1859); *Musique de chambre; Cuisine* (1861); le *Lièvre et les grenouilles;* la *Recherche de l'absolu* (1863); *Un marché d'autrefois; Nature morte* (1864); *Chacun pour soi; Fruits* (1865); *Il opère lui-même; Fleurs d'automne* (1866); *Chardin et ses modèles; Portrait de chien* (1867); *Intérieur de cuisine;* le *Rat retiré du monde*, à l'Exposition universelle de 1867; *Résidence de Walter Scott; Fleurs d'été* (1868); l'*Eté;* l'*Automne* (1869); la *Fontaine fleurie; Premières prunes et dernières cerises* (1870); les *Confitures;* le *Printemps* (1872); l'*Office* (1873); la *Fête-Dieu;* la *Salade* (1874); les *Fromages;* le *Loup et l'Agneau* (1875), etc. Citons encore de ce grand artiste sept sujets, tirés des Fables de La Fontaine et de Florian, qui décorent la salle à manger de l'hôtel d'Albe aux Champs-Elysées.

ROUSSEAU (Théodore), peintre paysagiste, un des maîtres de l'école contemporaine, né à Paris le 15 juillet 1812, mort à Barbison le 22 décembre 1867. Rousseau apprit presque sans maître la peinture et s'adonna exclusivement au paysage. En un temps où dominait surtout l'école du paysage historique et mythologique, Théodore Rousseau se prit de passion pour la nature et mit tout son art « à peindre, dit Gautier, des arbres qui n'étaient pas la gaîne d'une hamadryade, mais bien de naïfs chênes de Fontainebleau, d'honnêtes ormes de grand'route, de simples bouleaux de Ville-d'Avray, et tout cela sans le moindre temple grec, sans le moindre Ulysse, sans la plus petite Nausicaa. » Le premier tableau qu'il exposa au Salon de 1834 lui valut une 3e médaille, tant il y avait de vérité dans sa *Lisière d'un bois coupé*. L'année suivante, il exposa des *Esquisses;* mais, à partir de 1836, il vit ses tableaux systématiquement refusés par le jury de peinture, malgré les protestations d'un grand nombre de critiques. Rousseau, sans se décourager, continua à étudier la nature dans les environs de Paris, à Sèvres, à Meudon, puis surtout dans la forêt de Fontainebleau, qu'il finit par habiter. « Il rendait ce qu'il voyait, dit Th. Gautier, avec son attitude, son dessin, sa couleur, ses rapports de ton; naïvement, sincèrement, amoureusement, ne se doutant pas que c'était là une audace presque insensée et qu'il allait passer pour barbare, chimérique et fou... Il allait surprendre la nature le matin en déshabillé, quand elle croit que personne ne la regarde; il l'épiait à sa sieste de midi, et surtout au crépuscule, au moment qu'elle va s'endormir. Il ne la quittait même pas la nuit et la cherchait aux heures mystérieuses, à travers la demi-transparence des ténèbres. De ces études d'une conscience si scrupuleuse, d'une observation si profonde, il faisait des tableaux pleins de hardiesse, de fougue et d'originalité, ajoutant, comme tout grand artiste, son âme à la nature... Il n'y a ni fait ni anecdote dans le paysage tel que le concevait Rousseau. Les personnages n'y interviennent que comme d'agréables taches de couleur et n'ont pas plus d'importance qu'ils n'en offrent réellement au sein de la vaste nature où l'homme disparaît si aisément. »

Critiqué à outrance par les uns, exalté par les autres, Théodore Rousseau fut bientôt un des paysagistes les plus connus. Parmi les œuvres refusées par le jury se trouvaient des morceaux de premier ordre, notamment son *Allée de châtaigniers*, qui devint la propriété de Khalil-Bey. Sa réputation était faite lorsque le jury de 1849 lui ouvrit toutes grandes les portes du Salon de cette année. Rousseau y obtint une médaille de 1re classe. Depuis cette époque jusqu'en 1867, le grand paysagiste fit des envois à chaque Salon. Il obtint la décoration en 1852, une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1855, une médaille d'honneur à celle de 1867 et la croix d'officier de la Légion d'honneur à la même époque. Rousseau passa les dernières années de sa vie à Barbison, dans la forêt de Fontainebleau. Il fut emporté par une paralysie du cerveau. C'était un homme d'une intelligence supérieure, d'un caractère énergique et fier, d'une confiance imperturbable dans l'œuvre qu'il avait entreprise. « Il poussait jusqu'au sérieux sacerdotal, sans nul pédantisme, dit M. T. Silvestre, le respect de sa personne et celle d'autrui. Dans l'intimité, sa bonhomie était gaie, spirituelle et généreuse. Méprisant les richesses, fuyant les plaisirs frivoles et capable de réduire sa vie au plus strict nécessaire, il ne souffrait ni un caprice officiel ni un déni de justice. Il aimait les éloges; mais il n'était pas homme à faire une courbette vile ni à courir salement après les honneurs. Il avait des manies, des travers, il ne pouvait souffrir la contradiction; mais sa bonne foi, son enthousiasme, son détachement de tout, hormis de l'art et de la gloire, faisaient tout passer. On l'admirait et on l'aimait. On ne lui connut pas un vice, pas même une sensualité. Jusqu'à quarante ans passés, il vécut dans l'étude et la contemplation, à Paris, dans ses environs ou dans les plus belles contrées de la France; plus persévérant qu'un moine, plus mystérieux qu'un alchimiste et vierge comme Newton; dédaignant la femme malgré sa robuste virilité; n'ayant de tendre souvenir que pour sa mère, belle personne intelligente et douce, morte comme il est mort, après la cinquantaine, d'une décomposition cérébrale. Le sentiment qui l'avait entraîné, sur le tard, à prendre femme fut seulement cette bonté protectrice d'un être fort pour un être faible et qu'il portait à l'excès. Il vit cette femme malheureuse, confiante en lui; et, sans qu'elle fût ni aimable, ni intelligente, ni forte, ni belle, il l'aima comme un être sorti de ses propres entrailles et la mit à sa propre hauteur. »

Théodore Rousseau fut, avec Huet, le chef de l'école réaliste dans le paysage. Il fut le maître le plus franc, le plus consciencieux, celui qui donna le plus constant exemple de sincérité devant la nature. Nul mieux que lui ne sut rendre la mâle vigueur de notre terroir, sa végétation puissante, ses frondaisons robustes. Il dessinait bien et fidèlement, peignait grassement, avait une facture large et un coloris très-séduisant. « Rousseau est très-varié dans son œuvre, dit Gautier; il cherche la vérité par tous les moyens : tantôt il empâte, tantôt il frotte; cette fois, il procède avec la fougue de l'esquisse; cette autre, il finit minutieusement; aujourd'hui, il choisit un site qu'il présente à une heure particulière, sous un aspect presque fantastique, comme en offre souvent la nature à ses contemplateurs assidus; demain, il reproduira avec bonhomie cette campagne toute plate, accidentée d'un chemin communal et hérissée de quelques maigres peupliers; ou bien, il s'enfonce dans sa forêt chérie; il prend un chêne et en fait le portrait, comme on ferait celui d'un dieu, d'un héros ou d'un empereur. Par une de ces analogies secrètes qu'on sent plutôt qu'on ne les raisonne, on peut dire que Théodore Rousseau était le Delacroix du paysage... C'est surtout comme coloriste qu'il restera. »

Rousseau a produit un grand nombre de paysages. Nous nous bornerons à citer ceux qu'il a exposés aux Salons de peinture et qui sont les suivants : *Lisière d'un bois coupé* (1834); *Esquisses* (1835); *Une avenue; Lisière de forêt; Terrains d'automne* (1849); *Lisière de forêt au soleil couchant; Effet de matin; Plateau de Belle-Croix; Haute futaie du Bas-Bréan; Village de Barbison; Entrée du Bas-Bréan* (1850); *Paysage, effet de soleil; Paysage après la pluie* (1852); *Un marais dans les Landes* (1853); *Côtes de Granville; Lisière de bois dans le Berry; Landes; Une avenue; Sortie de forêt, au coucher du soleil; Sortie de forêt, au crépuscule; Marais dans les Landes; Lisière des monts Gérard; Groupe de chênes dans les gorges d'Apremont; Un coteau; Un marais; Plaine de Barbison; Un coteau cultivé*, à l'Exposition universelle de 1855; *Bords de la Loire au printemps; Matinée orageuse pendant la moisson; Un hameau dans le Cantal; Terrains et bouleaux des gorges d'Apremont; Prairie boisée; Carrefour de l'Epine au Bas-Bréan* (1857); *Ferme dans les Landes; Bords de la Sèvre; Bornage de Barbison; Gorges d'Apremont; Lisière de bois, dans la plaine de Barbison* (1859); le *Chêne de Roche* (1861); *Clairière dans la haute futaie; Une mare sous les chênes* (1863); *Chaumière sous les arbres; Un village* (1864); *Coucher de soleil dans la forêt de Fontainebleau; Bornage de la forêt de Fontainebleau* (1866); *Coup de soleil par un temps orageux;* l'*Automne; Métairie sur les bords de l'Oise; Paysages du Berry*, à l'Exposition universelle de 1867.

ROUSSEAU (Edme), peintre français, né à Paris en 1816, mort dans la même ville en 1858. Elève de Picot et de Meuret, il s'essaya d'abord dans le genre historique, puis dans le paysage et s'adonna enfin avec succès au portrait en miniature. Dans ce dernier genre, nous citerons de lui sept miniatures exposées au Salon de 1846 : *Portrait de Mme L. A., Portrait de M. Maillard, Portrait de M. Lance, Portrait de M. Vibert*, d'après un pastel d'E. Giraud; *Portrait de Mme A. L., Portrait de M. M., Portrait de Mme T. L.*; quatre miniatures au Salon de 1847 : *Portrait de Mme C., Portrait de M. de M., Portrait de M. B., Portrait de M. R.*; deux miniatures au Salon de 1850, trois au Salon de 1852, dix en 1855, etc. M. Edme Rousseau a légué au musée du Louvre le portrait de sa nièce, exécuté en médaillon.

ROUSSEAU ou **ROUSSEAUD** (GUI DU ROUSSEAU DE), jurisconsulte français. V. LACOMBE.

ROUSSEAU DE RIMOGNE (Jean-Louis), ingénieur français, né vers 1720, mort à Rimogne en 1788. Il fit faire des progrès notables à l'exploitation des mines. Concessionnaire de vastes houillères dans le Forez et dans le comté de Namur, puis des ardoisières de Rimogne, en Champagne, il les exploita d'une façon plus méthodique, fit construire des machines hydrauliques destinées à prévenir la submersion des galeries, etc. L'empereur Joseph II l'avait nommé baron de l'empire.

ROUSSEAUVIA s. m. (rou-sô-vi-a). Bot. Syn. de ROUSÉA.

ROUSSEAUX (Emile-Alfred), graveur français, né à Abbeville (Somme) en 1831, mort à Paris en 1874. Les remarquables dispositions artistiques qu'il montra lui firent donner par sa ville natale une petite pension pour aller étudier à Paris. Rousseaux avait alors dix-sept ans. Il entra dans l'atelier de Picot, où il devint un très-habile dessinateur, puis il étudia la gravure sous la direction de Henriquel-Dupont, dont il devint l'élève préféré. Suivant les traditions de son illustre maître, il était devenu un des meilleurs graveurs du temps, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée. Rousseaux avait obtenu une médaille de 2e classe au Salon de 1863 et une 3e médaille à l'Exposition universelle de 1867. On cite, parmi ses meilleures œuvres : le *Christ et saint Jean*, d'après Ary Scheffer; le *Portrait de Mme Elisabeth*, un vrai bijou de grâce et de distinction; *Jeune homme coiffé d'une toque noire*, d'après un tableau du musée du Louvre; la *Martyre chrétienne*, d'après Paul Delaroche; la *Poésie*, la *Renommée* et la *Gloire*, d'après une gouache du Corrége; le *Portrait de Mme de Sévigné*, etc. Ces planches comptent parmi les meilleures de notre temps. Comme dessinateur, nous citerons de lui la *Joconde*, d'après Léonard de Vinci, et le *Portrait d'une dame et de son enfant*, dessins exposés en 1863.

ROUSSEAUXIA s. m. (rou-sô-ksi-a — de *Rousseaux*, savant fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

ROUSSÉE s.f. (rou-sé—rad. *roux*). Ichthyol. Nom vulgaire de la raie bouclée.

ROUSSEIL (Rosalia), actrice française, née à Niort en 1841. Issue d'une famille de pauvres ouvriers, elle commença tout enfant par vendre des oranges dans sa ville natale. Son père, englobé dans la proscription du 2 décembre, alla mourir dans l'exil. Peu après, sa mère se rendit à Paris avec ses quatre enfants, et Rosalia fut mise chez une couturière pour y faire son apprentissage. La jeune fille vendit ensuite des fleurs aux passants, fut quelque temps loueuse de chaises, puis un beau jour, en 1859, elle entra au Conservatoire. Grâce à son ardeur au travail et à la vivacité de son intelligence, Rosalia Rousseil fit de tels progrès qu'elle remporta, en 1861, le prix de tragédie dans la classe de Régnier. Engagée aussitôt à l'Odéon, elle y débuta le 1er septembre de la même année dans l'*Institutrice*, de Paul Foucher, où elle se fit remarquer par sa diction pure et correcte; puis elle remplit des rôles dans les *Vacances du docteur*, de A. Rolland; dans la *Dernière idole*, de Daudet (1862); dans le *Doyen de Saint-Patrick*, d'Ulbach, où elle interpréta avec un vigoureux talent le rôle de de Vanessa. En 1863, Mlle Rousseil fut engagée au Théâtre-Français; mais, n'y trouvant point l'occasion de se produire, elle entra, au commencement de 1864, à la Porte-Saint-Martin pour y créer le rôle de Maleha dans les *Fils de Charles-Quint*, de Séjour. Après avoir joué, au même théâtre, dans les *Flibustiers de la Sonora* et les *Drames du cabaret*, elle parut successivement à la Gaîté, dans les *Enfants de la Louve* (1865), à la Porte-Saint-Martin (1866), à l'Ambigu (1867), où elle eut de vifs succès dans le drame de *Maxwell*, de Barbier, et dans la *Closerie des Genêts*. L'année suivante, à la Porte-Saint-Martin, elle créa le rôle de Mlle de Saunière, dans *Cadio*, et, en 1869, reprit avec éclat, dans *Patrie*, le rôle de Dolorès, créé par Mlle Fargueil.

Pendant la guerre de 1870-1871, Mlle Rousseil fut attachée à l'ambulance de la Porte-Saint-Martin et y prodigua ses soins aux blessés. S'il fallait organiser une représentation à leur bénéfice, on la trouvait toujours prête, et, à défaut de pièce, elle déclamait des poésies d'Hugo. Après la Commune, elle reprit, au Châtelet, le personnage de la reine dans la *Jeunesse des mousquetaires*. Le 8 octobre 1871, Mlle Rousseil obtint un éclatant succès dans le rôle de Cora de l'*Article 47*, à l'Ambigu. L'année suivante, elle revint au Théâtre-Français en qualité de pensionnaire. Vaincue dans *Andromaque* par Monnet-Sully, qui jouait le rôle d'Oreste, elle lui fut bien supérieure dans le *Cid*. Quelque temps après, s'étant vu préférer Mlle Croizette pour interpréter le principal rôle du *Sphinx*, elle quitta la Comédie-Française, se rendit au Caire, où elle joua pendant six mois, donna à son retour quelques représentations à Bordeaux. En septembre 1873, elle parut dans le rôle de *Phèdre* et s'y montra remarquable tragédienne. Elle y détailla avec beaucoup de bonheur les scènes principales de ce rôle écrasant, notamment celle de la déclaration. Elle créa avec le plus vif succès, en 1874, au théâtre des Arts, le principal rôle de l'*Idole*, de M. Crisafulli. Au mois d'avril 1875, Mlle Rousseil a été vivement applaudie dans le rôle de doña Carmen d'un *Drame sous Philippe II*, de Porto-Riche.

Cette très-remarquable actrice a la voix grave, pénétrante, et son timbre rappelle parfois celui de Rachel. Elle est sobre de gestes et d'éclats de voix, et sait, dans les moments pathétiques, remuer vivement l'auditoire par des accents passionnés; sa tête est un peu bourgeoise, mais elle est expressive et l'œil a du feu.

ROUSSEL (Gérard), un des premiers propagateurs des doctrines évangéliques en France. Il naquit à Vaquerie, près d'Amiens, et fut disciple de Lefèvre d'Etaples, qu'il suivit à Meaux en 1521. L'évêque Briçonnet lui donna d'abord, avec le titre de chanoine et de trésorier de sa cathédrale, l'autorisation de prêcher dans tout son diocèse. Mais sur la plainte des sorbonistes, Briçonnet se vit obligé de retirer son autorisation, ce qui d'ailleurs n'arrêta pas les prédications de l'ardent disciple de Lefèvre d'Etaples. Décrété de prise de corps pour sa persistance, Roussel s'enfuit à Strasbourg, d'où il se rendit à Blois, sous la protection de Marguerite, sœur de François Ier, laquelle en fit son chapelain en 1526 et lui donna, quatre ans plus tard, la riche abbaye de Clairac.

Après un court séjour à Paris, à la suite de Marguerite, Roussel devint évêque d'Oleron (1536). Calvin et les autres réformateurs, le regardant comme un apostat, lui adressèrent des reproches très-vifs.

Comme il prêchait un jour à Mauléon, un fanatique le précipita du haut de la chaire. Il mourut des suites de cette catastrophe, au commencement de l'année 1550. On a de lui : *Boetii arithmetica duobus libris discreta, adjecto commentario mysticam numerorum applicationem perstringente* (Paris, 1521, in-fol.); *Aristotelis moralia magna, interpretibus Gerardo Ruffo Vaccariensi et G. Valla Placentino* (Paris, 1522, in-fol.); *Familière exposition du Symbole, de la loi et de l'Oraison dominicale*, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale; *Forme de visite de diocèse; De l'eucharistie.*

ROUSSEL ou **ROUXEL** (Jean), né à Bretteville ou à Caen en 1530, mort dans cette dernière ville en 1586. Fils d'un négociant, il étudia le droit à Orléans et à Bourges, puis fit des voyages en Allemagne et en Suisse.

Revenu en France, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris; mais il fut bientôt détourné de la carrière du barreau par sa passion pour la littérature et surtout pour la poésie latine. Dès lors, renonçant à sa profession, il retourna à Caen, s'y maria, fut élu deux fois premier échevin et obtint, lors du rétablissement de l'université de cette ville, la chaire d'éloquence et de philosophie, puis celle de droit, qu'il occupa avec beaucoup de talent. Un grand nombre d'auditeurs suivaient ses leçons. Les ouvrages de Jean Roussel sont : *Lamentationes Jeremiæ carmine elegiaco* (1568, in-12); *De instauratione Academiæ Cadomi* (1583, in-4o); *De instauratione Academiæ Cadomensis, oratio secunda* (Cadomi, 1584, in-4o). Les poésies latines de Roussel, réunies et mises en ordre par son beau-frère, Tanneguy de Bazire, sieur du Mesnil, avocat à la chambre des comptes de Rouen, ont été publiées sous ce titre : *J. Ruxelli Britovillani Cadomensis jurisconsulti oratoris et poetæ elegantissimi Poemata* (Rotomagi, Raphaël Parvivallius, 1600, in-8o, et Cadomi, 1636, in-8o).

ROUSSEL (Adrien), moine franc-comtois, né à Ornans (Doubs) vers la fin du XVIe siècle, mort à Thonon (Haute-Savoie) en 1659. Ce religieux appartenait à l'ordre des minimes et consacrait ses loisirs aux lettres et aux sciences. Il professa avec distinction la théologie et les mathématiques au collége de Munich, où l'avait appelé le Père Lallemand, et devint provincial des minimes à Thonon. On a de ce moine les ouvrages suivants : *Optica christiana, sive Verbi incarnati oculus in obscurioribus fidæi divinæ mysteriis* (Munich, 1646, in-4o); Roussel explique par les règles de l'optique quelques passages de la vie du Christ; la *Théologie mystique de saint François de Paule* (1653, in-8o); il se divise en deux parties : *Musurgia sacra, sive ad columnas Ferdinandi III Aug. Cæsaris immaculatæ Virginis conceptioni erectas applicata* (2 vol. in-4o).

ROUSSEL (Guillaume), né à Conches (Eure) en 1658, mort à l'abbaye de Notre-Dame d'Argenteuil en 1717. Il entra, en 1680, chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (abbaye de Notre-Dame-de-Lyre). Prédicateur de talent, il se retira, après quelques années, au monastère de Saint-Martin de Pontoise, et passa de là dans celui de Saint-Nicaise de Reims, où il se livra à de savantes et laborieuses études. Il finit sa carrière dans la maison conventuelle où ses supérieurs l'avaient appelé.

On a de ce religieux : *Lettres de saint Jérôme, traduction en français sur les éditions et sur les monuments très-anciens, avec des notes exactes et beaucoup de remarques sur les endroits difficiles* (Paris, de 1703 à 1713,

3 vol. in-8° et 4 vol. in-12); *Immortali memoriæ clarissimi ac religiosissimi viri Joannis Mabillonii epitaphium* (Remis, apud Franciscum Godard, 1708); *Dissertation sur le Narsès dont parle saint Grégoire le Grand*, restée inédite.

ROUSSEL (Alexandre), pasteur du désert, né à Uzès vers 1701, exécuté à Montpellier le 30 novembre 1728. Jeune encore, il avait assisté aux assemblées clandestines des protestants dans les bois et les rochers des Cévennes. Reçu ministre à l'âge de vingt-cinq ans, sans avoir d'ailleurs fait des études théologiques suivies, il entreprit des tournées comme missionnaire à travers les Cévennes. Mais si son ardeur était grande, son ministère fut court. Au bout de deux ans, il fut trahi, conduit au Vigan et de là à Montpellier. Le duc d'Uzès fit tous ses efforts pour arracher Roussel à la mort qui l'attendait; mais ses efforts furent inutiles et le jeune ministre fut exécuté.

ROUSSEL (Claude), prêtre et théologien français, né à Vitry-sur-Marne en 1720, mort dans les dernières années du XVIIIe siècle. En 1752, il fut nommé à la cure de Saint-Germain de Châlons et fut ensuite chargé de faire des conférences au séminaire de cette ville. Il a publié : *Principes de religion* ou *Préservatif contre l'incrédulité; Principes sur l'Eglise* ou *Préservatif contre l'hérésie; Analyse de l'âme*, etc.

ROUSSEL (Pierre), médecin et physiologiste français, né à Ax, dans le département de l'Ariége, en 1744, mort à Paris en 1802. Il fit ses études médicales à Montpellier et y fut reçu docteur. Il vint ensuite à Paris, où il fut accueilli avec bienveillance par Bordeu, dont il devait plus tard prononcer l'éloge. Il eut des liaisons intimes avec Cabanis et Alibert. Disciple de Barthez et de Bordeu, Roussel a fourni aux journaux du temps un grand nombre d'articles littéraires. On n'a de lui que quelques ouvrages publiés à part. Le *Système physique et moral de la femme*, qui parut pour la première fois en 1775 (in-12), suffit pour lui assurer une réputation durable, comme écrivain, comme observateur et comme philosophe. Ce livre est fort loué par Laharpe dans sa *Correspondance littéraire*. Il a été souvent réimprimé. La meilleure édition, la sixième, est de 1814 (in-8°); l'éditeur, Alibert, y a ajouté une notice biographique et des fragments inédits de l'auteur sur Mme Helvétius et sur Sapho. Citons encore la *Médecine domestique à l'usage des femmes* (3 vol.).

ROUSSEL (Henri-François-Anne DE), né à Saint-Bômer-lez-Forges (Orne) en 1748, mort à Caen en 1812. Elève de l'université de Caen, il se fit recevoir docteur en médecine et devint professeur de physique expérimentale dans cette même université. On a de lui plusieurs ouvrages qui prouvent l'étendue et la variété de ses connaissances dans les sciences qu'il avait étudiées. Ce sont les suivants : *Dissertatio de herpetum variis speciebus, causis, symptomatibus, etc.* (Cadomi, 1773-1779); *Réflexions sur la nutrition des corps organiques* (1776); *Tableau des maladies épidémiques qui ont régné en France depuis plusieurs siècles* (1776); *Dissertation sur la nature du gaz inflammable* (1776); *Observations sur l'épidémie d'Infreville* (1779); *Dissertation sur le scorbut, couronnée par la Société de médecine de Paris* (1781); *Recherches sur la petite vérole, etc., et sur la dyssenterie épidémique qui a régné à Caen dans l'année* 1779 (Paris, 1781); *Flore du Calvados* (1795-1806); *Tableau des plantes usuelles* (Caen, 1796); *Observations sur les maladies qui résultent de la température des saisons de l'année* (Paris, 1803, in-8°); *Eléments de chimie et de physique expérimentale* (1797).

ROUSSEL (Napoléon), écrivain français, né à Sauve (Gard) en 1805. Calviniste ardent, il suivit la carrière pastorale, fut ministre protestant à Saint-Etienne, puis dans diverses autres villes, et se livra à une active propagande religieuse. Depuis quelques années M. Roussel est venu se fixer à Paris. On lui doit un grand nombre d'écrits et de brochures. Nous citerons de lui : *Prédications chrétiennes* (1835, in-8°); *Scènes évangéliques* (1840, in-18); *A mes enfants* (1840, in-12); *Mon voyage en Algérie* (1840, in-12); *Mémoires d'un écolier* (1841, in-18); *Scènes patriarcales* (1841, in-12); *Scènes prophétiques* (1841, in-8°); le *Rationalisme moderne* (1842, in-12); le *Culte domestique pour tous les jours de l'année* (1843-1844, 2 vol. in-8°); *Mon tour du lac Léman* (1843, in-12); *Riche et pauvre à la recherche du bonheur* (1845, in-18); *Méthode naturelle et premier livre de lecture* (1845, in-8°); *Rome et compagnie* (1846, in-18); l'*Eglise du pape n'est ni catholique, ni apostolique, ni romaine* (1845, in-16); le *Culte du dimanche* (1847, in-8°); *Premier fruit de l'appel aux prêtres* (1847, in-18); *Rome païenne* (1848, in-16); le *Cri du missionnaire* (1851, in-12); les *Enfants de la Bible* (1852, in-18); *Elans de l'âme vers Dieu* (1852, in-8°); *Trois mois en Irlande* (1853, in-18); les *Nations catholiques et les nations protestantes comparées* (1854, 2 vol. in-8°); *Notes explicatives et pratiques sur les Evangiles* (1855, 2 vol. in-18°), d'après Albert Barnes; *Contes et histoires* (1855, in-12); *Comment il ne faut pas prêcher* (1857, in-12); les *Femmes du Nouveau Testament* (1857, in-8°); le *Jeudi de l'école du dimanche* (1858, in-18); *Prières d'un enfant* (1859, in-18); *Qui est Jésus-Christ?* (1859, in-12); le *Réveil irlandais* (1860, in-12); l'*Evangile expliqué aux petits* (1860, in-12); *Controverse amicale* (1861, in-18); les *Dictons du peuple et les paroles de Jésus-Christ* (1861, in-32); les *Animaux* (1862, in-16); l'*Arc-en-ciel* (1862, in-18); les *Champs* (1862, in-16); la *Bible résumée* (1862, in-18); les *Oiseaux* (1862, in-16); *Au peuple* (1863, in-32), historiette; les *Deux Jésus* (1864, in-32); le *Jésus de M. Renan* (1863, in-12); *A l'école des fourmis* (1864, in-12); *Plus de surnaturel* (1864, in-32); *Aux libres penseurs* (1865, in-32); les *Abeilles* (1866, in-18); *Premières lectures* (1870, in-18); l'*Egalité, quelques mots aux travailleurs* (1870, in-16), etc.

ROUSSEL (Théophile), médecin et homme politique français, né à Saint-Chély (Lozère) en 1807. Il vint étudier la médecine à Paris, où il fut interne et lauréat des hôpitaux, et prit le diplôme de docteur en 1845. Dès cette époque il avait publié divers écrits. Un remarquable ouvrage, qu'il fit paraître sous ce titre : *De la pellagre, de son origine, de son progrès, de son existence en France, de ses causes et de son traitement curatif et préventif* (1845, in-8°), lui valut d'être appelé, deux ans plus tard, par le ministre de l'agriculture et du commerce, à étudier, d'après un programme tracé par l'Académie de médecine, les ravages de cette maladie dans le sud-ouest de la France, où il avait déjà constaté son existence endémique parmi les populations rurales qui consomment beaucoup de maïs. Lors des élections générales de 1849 pour l'Assemblée législative, le docteur Roussel fut élu représentant du peuple dans la Lozère. Il alla siéger parmi les républicains modérés, vota presque constamment contre les mesures proposées par le président Louis Bonaparte et la majorité, s'occupa principalement des questions relatives aux réformes économiques, à l'assistance, aux logements insalubres, aux modifications à introduire dans le code forestier, etc. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le docteur Roussel rentra dans la vie privée. Tout en continuant à pratiquer son art, il s'occupa des questions concernant les intérêts de son département, particulièrement de celles relatives aux chemins de fer, fut élu par le canton de Mende conseiller général et présida la Société d'agriculture de la Lozère. Nommé le 8 février 1871 député de ce département à l'Assemblée nationale, M. Roussel alla siéger parmi les députés de la gauche, décidé à maintenir et à fonder définitivement le gouvernement républicain. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, contre l'installation du ministère à Versailles, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, etc., et soutint la politique de M. Thiers lorsque cet homme d'Etat tomba du pouvoir pour avoir voulu donner une organisation sérieuse au gouvernement républicain (24 mai 1873). Sous le gouvernement dit de l'ordre moral, inauguré par le duc de Broglie, le docteur Roussel vota contre toutes les mesures compressives adoptées par une réaction aveugle, se prononça énergiquement, dans une lettre publiée à la fin d'octobre 1873, contre les projets de restauration d'une monarchie de droit divin, contribua à la chute du pitoyable cabinet de Broglie, vota la proposition de M. de Maleville pour demander la dissolution de l'Assemblée, après le rejet de la proposition Périer, et se joignit aux membres de la Chambre qui adoptèrent la constitution républicaine du 25 février 1875. M. Roussel est l'auteur du projet de loi sur la répression de l'ivresse déposé le 16 février 1872. Il a pris part aux débats de la Chambre, notamment au sujet du travail des enfants (29 janvier 1873). Réélu membre du conseil général de la Lozère le 8 octobre 1871, il est devenu président de ce conseil. Le 19 novembre 1872, il a été nommé membre de l'Académie de médecine. Indépendamment d'articles publiés dans la *Revue médicale*, l'*Encyclographie médicale*, l'*Union médicale*, le *Technologiste*, etc., et de l'ouvrage cité plus haut, on lui doit : *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V* (1841), ouvrage en partie inédit et qui reçut un prix de l'Académie des inscriptions; *Histoire d'un cas de pellagre observé à l'hôpital Saint-Louis* (1842, in-8°); *Recherches sur les maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques* (1846, in-8°); *Nouveau manuel complet pour la fabrication des allumettes chimiques, du coton et papier-poudre, etc.* (1847, in-18); *De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur* (1847, in-4°), thèse d'agrégation; *Traité de la pellagre et des pseudo-pellagres* (1866, in-8°), ouvrage qui a obtenu un prix de 6,000 francs de l'Académie des sciences; *Rapport adressé au ministre de l'agriculture sur l'existence de la pellagre dans six départements*, resté inédit, etc.

ROUSSEL MARC D'ARGENT (Jean), abbé de Saint-Ouen, à Rouen, né à Quincampoix, près de cette ville, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, mort au manoir de Bihorel, près de Rouen, en 1339 et inhumé dans l'église de son couvent. « Encouragé et secondé par les libéralités de Charles, comte de Valois, dit Lebreton, il conçut et traça le plan de la magnifique basilique de son abbaye, dont il posa la première pierre le 7 décembre 1339... On a rétabli en 1842, sur la proposition de l'Académie de Rouen, dans la chapelle de l'abside de cette même église, l'épitaphe latine qui se lisait autrefois sur le tombeau de l'abbé Roussel Marc d'Argent : *Hic jacet frater Johannes Marc d'Argent, alias Roussel, quondam abbas istius monasterii, qui incœpit ædificare istam ecclesiam de novo, et fecit chorum et capellas et pilliaria turris et magnam partem crucis monasterii antedicti.*

ROUSSEL (CADET-), héros grotesque d'une chanson populaire. V. CADET ROUSSELLE.

ROUSSELAER, ville de Belgique. V. ROULERS.

ROUSSELAN s. m. (rou-se-lan). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de passerine de la Laponie.

ROUSSELET s. m. (rou-se-lè — rad. *roux*). Arboric. Variété de poire musquée et à peau rougeâtre : *Du gros, du petit* ROUSSELET. *Du* ROUSSELET *d'hiver. Une compote de* ROUSSELET, *de poires de* ROUSSELET.

— Vitic. Cépage du département des Bouches-du-Rhône.

— Bot. *Rousselet noir, Rousselet marron*, Nom donné à deux agarics.

— **Encycl.** Arboric. La poire *rousselet* est une des variétés dont la réputation est la plus grande et la plus ancienne; mais, sous ce nom, on a confondu plusieurs fruits distincts, assez ressemblants, toutefois, pour qu'on puisse supposer, avec quelque raison, qu'ils sont issus d'un même type. Le plus remarquable est le *gros rousselet;* c'est un fruit au-dessous de la moyenne grosseur, allongé en forme de toupie, très-ventru à la base, un peu obtus au sommet, haut de 2 pouces, sur 15 à 18 lignes. La couleur est verte sur les points tout à fait à l'ombre, en général d'un jaune olivâtre foncé, ponctué de gris et abondamment lavé de rouge brique sur la partie frappée par le soleil. La peau est rude au toucher et les nombreux petits points qui la couvrent paraissent former une poussière cendrée qui ternit la couleur. Cette variété est très-ancienne. Quelques érudits la regardent comme étant la poire *favonianum* des Romains, décrite par Pline; d'autres prétendent qu'elle était cultivée par les Sabins, dans la vallée d'Amiterne, au pied de l'Apennin. Sans remonter aussi haut, nous trouvons une poire *rousselet* indiquée en France au XVe siècle; mais est-ce la variété qui nous occupe en ce moment ou bien une de celles dont nous parlerons plus loin? C'est ce qu'il serait difficile de décider. On la trouve fréquemment désignée sous le nom de *rousselet de Reims*, qui appartient évidemment à une autre. La Quintinie, en réunissant sous un même nom toutes les variétés de *rousselet*, n'a fait que reculer et embrouiller la question, au lieu de la résoudre. Le gros *rousselet* est, de sa nature, une poire cassante, grenue, pierreuse vers la tête et vers le centre, âpre, prenant à la gorge comme une poire à cidre, et dont l'eau est agréablement parfumée; mais, dans les terrains chauds, où cette poire perd son âpreté, elle devient excellente et mérite le titre de *roi d'été*, que lui donnent les paysans. Sa saveur est sucrée, aigrelette, aromatique, parfois un peu astringente. L'arbre, fertile et vigoureux, à tige droite, à rameaux diffus, se greffe sur franc comme sur cognassier; il porte des feuilles ovales, arrondies à la base, bordées de dents fines et régulières. Chaque bouton à fruit produit de huit à dix fleurs belles, bien ouvertes, larges, à pétales ovales, à étamines peu divergentes, à anthères très-grosses, d'un rouge violet très-foncé; ses fleurs se distinguent par leur mauvaise odeur avant l'émission de leur pollen; après cette émission, elles ne sentent plus rien.

Le *rousselet hâtif* était connu et cultivé en France au XVIe siècle. Ses couleurs, mêlées de rouge et de gris, lui ont fait donner d'abord le nom vulgaire de *perdreau*, et son parfum ceux de *perdreau musqué* ou de *poire-cannelle*. Le *rousselet* d'hiver ne remonte guère qu'au XVIIe siècle; on l'a souvent confondu à tort avec le martin-sec; il est aujourd'hui répandu partout.

Le *rousselet* de Reims, en certaines provinces *petit rousselet*, n'est guère connu que depuis 1650; mais, depuis lors, il a constamment joui d'une réputation et d'une vogue qui égalent celles du bon-chrétien d'hiver. Voici, à ce sujet, une anecdote trouvée par M. André Leroy dans des mémoires sur Louis XIV : « Parmi les différentes harangues que ce monarque fut obligé d'entendre au cours de ses voyages, on distingua beaucoup celle d'un maire de Reims, qui, lui ayant présenté des bouteilles de vin et des poires de *rousselet*, lui dit ces seuls mots : « Sire, » nous apportons à Votre Majesté notre vin, » nos poires et nos cœurs; c'est tout ce que » nous avons de meilleur dans notre ville. » Louis XIV, lui frappant doucement sur l'épaule, lui répondit en souriant : « Ah! très-» bien! voilà comme j'aime les harangues. » La Quintinie estimait au plus haut degré cette variété : « Je n'estime pas, dit-il, qu'un jardin qui peut avoir sept ou huit poiriers en buisson doive être sans un *rousselet;* il n'y a guère de poire au monde plus connue et plus estimée que celle-là. » Aujourd'hui encore, il n'est pas, pour faire des conserves, de fruit plus convenable que le *rousselet* de Reims; aussi nos confiseurs le recherchent-ils de préférence à tout autre, soit pour le sécher, soit pour le confire. Comme l'arbre est d'ailleurs d'une grande vigueur et d'une extrême fertilité, on ne saurait trop le propager dans les jardins. Le fruit est plus petit et moins beau à voir que celui du gros *rousselet*, mais bien meilleur à manger; la chair en est demi-cassante, fine, juteuse; l'eau en est très-agréable et enrichie d'un arome qui lui est particulier. Cette poire, petite, déprimée aux extrémités, présente une robe d'un vert feuille, qui jaunit peu à peu pendant la maturation et se lave plus ou moins de pourpre du côté du soleil; partout elle présente des taches grises et des points qui se détachent en vert ou en jaune. Le plein-vent convient à l'arbre; on le greffe sur cognassier et sur franc. Il porte des feuilles très-inégales en forme et en grandeur; elles sont d'un vert foncé en dessus, pâles en dessous et bordées de dents aiguës; le bouton à fruit donne naissance à sept ou huit fleurs bien ouvertes, avec les divisions du calice étroites, aiguës, bordées de petites dents brunes et très-remarquables; les étamines, une fois plus courtes que les pétales, ont les anthères petites et violettes. « Quoique ce poirier, dit Duhamel, s'accommode de tous les terrains, cependant les terres légères lui conviennent mieux; tout le monde sait combien les poires de *rousselet* recueillies dans les cours et les jardins de la ville de Reims sont supérieures à celles de la campagne. » Cette poire, qui mûrit dans le commencement de septembre, a le défaut de mollir promptement; quelquefois la destruction de l'axe du fruit forme une grande cavité à son centre.

Nous citerons encore : le *rousselet d'août*, à chair fondante, juteuse, sucrée, vineuse, aromatique; le *rousselet de la cour*, à chair blanche, fine, cassante, aqueuse, aigrelette, bien parfumée; le *rousselet de janvier*, assez sucré, d'une acidité assez agréable, mais avec un arrière-goût un peu astringent; le *rousselet Saint-Vincent*, etc.

ROUSSELET (Gilles), graveur français, né à Paris en 1614, mort en 1686. Il suivit la manière de Bloemaert et il l'a quelquefois surpassé. Parmi ses œuvres les plus remarquables, le *Manuel des amateurs de l'art* cite sept portraits et trente-quatre morceaux d'histoire; mais son œuvre complet atteint le nombre de trois cent trente-quatre pièces. Dans les dernières années de sa vie, il était devenu aveugle. — Son fils, Jean ROUSSELET, s'adonna à la sculpture et fut reçu académicien en 1686, sur un marbre représentant la *Poésie et la musique*, que possède le Louvre.

ROUSSELET (Claude-François), écrivain et théologien français, né à Pesmes en 1725, mort à Besançon en 1807. Il entra dans la congrégation des augustins réformés, professa la théologie et se fit un nom comme prédicateur. Lorsque les ordres religieux furent supprimés, il se retira dans sa famille à Besançon, où il se livra à l'étude de l'histoire et à la culture des lettres. On a de lui une *Histoire et description de l'église royale de Brou, élevée à Bourg-en-Bresse par Marguerite d'Autriche* (Paris, 1767; Lyon, 1788, et Bourg, 1828, in-12), petit ouvrage plein de recherches intéressantes.

ROUSSELET (François-Louis), vice-amiral et maréchal de France. V. CHÂTEAURENAULT.

ROUSSÉLIE s. f. (rou-sé-lî — de *Roussel*, navigateur fr.). Bot. Syn. de PARIÉTAIRE, et nom spécial d'une section de ce genre.

ROUSSELIN s. m. (rou-se-lain — dimin. du fr. *roux*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre pitpit.

ROUSSELIN DE CORBEAU DE SAINT-ALBIN (comte Alexandre-Charles-Omer), homme politique et publiciste, né à Paris en 1773, d'une ancienne famille noble du Dauphiné, mort le 15 juin 1847. Ce personnage, qui a traversé tant d'événements et s'est trouvé mêlé à toutes les affaires politiques pendant sa longue carrière, était connu dans la Révolution sous le simple nom de Rousselin. Plus tard, il devint en quelque sorte un homme nouveau, et le citoyen Rousselin, l'ami de Danton, disparut pour faire place à M. le comte de Saint-Albin, l'ami de Louis-Philippe. Il y a de nombreux exemples de ces changements de noms, de 1789 à 1830, lesquels avaient ordinairement pour but de s'accommoder aux circonstances et de faire oublier un passé devenu compromettant.

Jusqu'à la fin de sa vie, il parut garder les opinions de son ardente jeunesse; il resta, si cette expression est permise, un dantoniste prolongé, après un demi-siècle de réaction, et, s'il accepta la monarchie constitutionnelle, ce fut en haine de l'absolutisme politique et de la domination cléricale; il n'en gardait pas moins une âme républicaine; il gardait, dans le *Constitutionnel*, autant que cela était possible alors, la tradition du groupe dantoniste, et les conseils qu'il donnait à Louis-Philippe, avant comme après 1830, étaient toujours dans le sens de la Révolution et de la liberté.

Il avait fait de solides études au collége d'Harcourt, et, dès le début de la Révolution, il s'engagea dans le mouvement, malgré son extrême jeunesse. Il se lia d'amitié avec Camille Desmoulins, Danton et les hommes de ce groupe et se mêla d'une manière assez active aux événements. Le 30 mai 1793, il

fut un de ceux qui marchèrent à la tête des sections pour demander à la Convention l'élimination des girondins.

En novembre de la même année, il fut envoyé à Troyes comme commissaire civil. Il n'avait pas encore vingt et un ans. Il resta quelque temps dans l'Aube, et cette mission donna lieu plus tard à des accusations de terrorisme qui n'ont pas été justifiées. Il est certain qu'il déploya un grand zèle patriotique et républicain, mais on ne put le convaincre d'aucune violence. Dans sa *France littéraire* et dans ses *Supercheries littéraires*, Quérard s'était fait l'écho de ces calomnies, trompé par deux pamphlets qu'il avait eus sous les yeux; mais il reconnut loyalement son erreur dans un carton rectificatif qu'il a introduit dans le tome VII de sa *France littéraire.*

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, également trompés par une compilation de Nougaret, se rétractèrent dans une note additionnelle insérée dans leur trente-cinquième volume.

Rousselin fut placé à la tête d'une division du ministère de l'intérieur sous Garat et sous Paré; ce fut lui qui obtint la réintégration comme bibliothécaire de Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Il rédigea la *Feuille du salut public*, organe semi-officiel du grand comité, fut emprisonné et poursuivi comme ami de Danton en 1794, mais acquitté par le tribunal révolutionnaire.

En 1796, il fut nommé secrétaire général de Paré, alors commissaire du Directoire au département de Paris, puis attaché aux états-majors de Hoche, de Chérin et de Bernadotte; ce dernier, nommé ministre de la guerre en 1798, le choisit comme secrétaire général. Rousselin rédigea les proclamations aux armées et contribua puissamment à la réorganisation de l'administration de la guerre.

Il se montra fort opposé au coup d'Etat du 18 brumaire; aussi subit-il quelques persécutions sous le Consulat et l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il reparut, comme secrétaire général de Carnot, au ministère de l'intérieur et s'occupa surtout de défense nationale et d'instruction publique.

En 1797, il avait publié une *Vie de Hoche* qui eut quatre éditions et qui fait autorité; car tous les historiens y ont puisé des matériaux. Il avait le noble but d'être en quelque sorte le Plutarque des généraux de la Révolution et il écrivit de belles *Vies* de Kléber, de Dugommier, de Joubert, etc. Barras lui avait laissé ses mémoires, avec la mission de les revoir et de les publier. Il en a lui-même légué la publication à son fils, M. Hortensius de Saint-Albin, conseiller à la cour d'appel et ancien représentant.

Sous la Restauration, Rousselin, ou plutôt M. de Saint-Albin, fut le principal fondateur du *Constitutionnel*, dont il resta le directeur et l'un des rédacteurs les plus actifs. La célèbre campagne faite par cette feuille est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler et de mettre en relief le rôle politique important joué par Saint-Albin.

Après la révolution de 1830, il profita de ses vieilles relations avec Louis-Philippe (ils s'étaient connus aux Jacobins) pour lui donner des conseils pleins de franchise et tenter de l'entraîner dans les voies de la liberté. En 1838 seulement, il quitta le *Constitutionnel*, qui passa aux mains du docteur Véron.

Rousselin de Saint-Albin était un homme aussi spirituel qu'il était érudit. Il a beaucoup écrit. Outre ses travaux publiés, ses brochures politiques, sa longue collaboration au *Constitutionnel*, etc., il a laissé en manuscrit la matière de vingt volumes, riche et précieuse mine de renseignements sur la Révolution, l'Empire et tous les événements auxquels il avait été mêlé. Son fils Hortensius en a commencé la publication en 1873 (Paris, Dentu, 1 fort vol. in-8°), sous le titre suivant : *Documents sur la Révolution française.* Ce volume contient les vies de Lazare Hoche, de Championnet, de Kléber, de Dugommier, la première partie de l'*Histoire de la conspiration de Malet*, un morceau précieux sur Danton, un chapitre des *Mémoires* de Barras (le 9 thermidor) et divers autres fragments. Outre l'abondance et la sûreté des renseignements, on trouve dans ces morceaux un style ferme, limpide et bien nourri, et l'on ne peut que souhaiter la continuation d'une publication d'un si vif intérêt.

— Un de ses fils, Philippe DE SAINT-ALBIN, est devenu bibliothécaire de l'impératrice Eugénie. — Sa fille, Mlle Hortense DE SAINT-ALBIN, a épousé M. Achille Jubinal, qui devint député officiel sous le second Empire. — Son fils aîné, M. Hortensius DE SAINT-ALBIN, a dans le *Grand Dictionnaire* une notice spéciale à l'article SAINT-ALBIN.

ROUSSELINE s. f. (rou-se-li-ne — rad. *roux*). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des marais.

— Arboric. Variété de poire.

— **Encycl.** Ornith. La *rousseline*, appelée aussi *alouette d'eau* ou *des marais*, a environ 0m,15 de longueur totale; sa couleur générale est isabelle, plus foncée en dessus qu'en dessous; elle a les ailes d'un brun noirâtre bordées de roux; la queue de même couleur, bordée de blanc roussâtre. Cet oiseau habite surtout le nord de l'Europe. On le trouve assez fréquemment en Alsace et en Lorraine et aussi dans les provinces méridionales de la France, où il est de passage au printemps et à l'automne. Il fréquente le voisinage des eaux, et on le voit souvent sur les grèves. Il aime aussi à courir dans les sillons des terres nouvellement labourées et niche dans les lieux incultes et au voisinage des marais. Il n'est pas farouche et on peut l'approcher d'assez près lorsqu'il est posé. Son chant est assez agréable; il fait entendre, en volant, les syllabes *priou*, *priou*, *prepriou*.

— Arboric. La *rousseline* est une variété de poire d'une grosseur au-dessous de la moyenne, de forme turbinée, allongée, régulière, ventrue vers la base; sa couleur est d'un verdâtre obscur, ponctué de brun, marbré de gris et maculé de roussâtre; sa chair blanche, fine, à demi fondante, renferme une eau très-sucrée, vineuse et musquée. Elle mûrit en novembre et décembre. On la cultive de temps immémorial dans la Touraine et dans l'Anjou; néanmoins, on ne la trouve guère mentionnée et décrite que vers la fin du XVIIe siècle, sous le nom assez singulier de *muscat à longue queue de la fin d'automne.* Il paraît qu'en 1675 elle était fort recherchée, au point qu'on la trouvait difficilement, ce qui tient sans doute à son apparition récente. Aujourd'hui, elle est à peu près complétement délaissée par les pépiniéristes.

ROUSSELLE (André), avocat et publiciste français, né à Blicourt (Oise), d'une famille de cultivateurs, le 30 novembre 1831. Il étudia le droit à Paris, fut reçu licencié en 1855 et se fit inscrire alors au barreau de cette ville. M. Rousselle plaida surtout les procès politiques et commença à se faire connaître comme avocat dans les affaires Miot, Greppo et consorts, dans le procès de la *Revue du progrès*, dans l'affaire relative à la coalition des ouvriers typographes, etc. En outre, il collabora à divers journaux, publia plusieurs brochures, fut inculpé dans le procès des Treize, mais profita d'une ordonnance de non-lieu, fut poursuivi dans l'affaire du journal le *Travail* et obtint un acquittement. Dans les dernières années de l'Empire, M. Rousselle présida un grand nombre de réunions publiques et se signala parmi les orateurs populaires les plus hostiles à l'Empire, notamment à l'époque des élections pour le Corps législatif et lors du plébiscite. Enfin, il prit part aux congrès de Gand, d'Amsterdam, etc., et y prononça des discours. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Rousselle fut nommé adjoint au maire du VIe arrondissement de Paris, poste qu'il occupa avec zèle jusqu'au 31 octobre, puis administrateur des habitants réfugiés de l'Oise. Il fut également nommé membre de la commission de l'enseignement communal, en sa qualité d'ancien secrétaire général et d'ex-vice-président de la Société pour l'instruction élémentaire. Aux élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871), ses compatriotes lui donnèrent spontanément 10,000 voix. Il resta à Paris pendant toute la Commune, à laquelle, quoi qu'on en ait dit, il n'a pas pris la moindre part. Il a été confondu avec M. le docteur Rousselle, directeur des ambulances. Mis en état d'arrestation au palais de Versailles, par M. le général Valentin, préfet de police, pendant une visite qu'il rendait à ce fonctionnaire le 5 juin 1871, il fut, après quelques explications, remis en liberté définitive.

Les scènes dont il avait été le témoin pendant la Commune et depuis le déterminèrent à accepter de plaider devant les conseils de guerre, malgré les avis de la plupart des membres du barreau parisien. Considérant cette tâche comme l'accomplissement d'un véritable devoir professionnel, il fut notamment le défenseur d'Urbain et sauva de la déportation un grand nombre de pères de famille. En 1872, la mort de M. Emile Leroux, député de l'Oise, ayant laissé vacant un siége à l'Assemblée législative, il fut porté candidat par un certain nombre de comités républicains. Il obtint 32,000 voix contre 36,000 accordées à M. Gérard (de Blincourt), candidat des républicains conservateurs. Depuis un certain temps, M. Rousselle faisait une active propagande républicaine en donnant des conférences dans le département de l'Oise et à Paris, lorsque, après le 24 mai 1873, le cabinet de Broglie lui fit défendre de les continuer. Cette même année, il fut élu à une belle majorité membre du conseil général de l'Oise par le canton sud-ouest de Beauvais. Deux fois de suite, sous le prétexte le plus futile, le conseil général, présidé par M. le duc d'Aumale, invalida l'élection de l'avocat républicain. Les électeurs de Beauvais tinrent bon et M. André Rousselle fut élu une troisième fois, sans qu'aucun candidat eût osé se présenter contre lui. Le conseil général fut obligé de s'incliner en 1874 devant la volonté du suffrage universel.

En 1874, une nouvelle vacance s'étant produite à l'Assemblée nationale par le décès de M. Ulrich Perrot, député de l'Oise, les comités républicains avancés portèrent candidat M. Rousselle, pendant que les républicains conservateurs désignaient M. Levavasseur. De son côté, le comité de l'appel au peuple faisait une propagande active en faveur du candidat bonapartiste, le duc de Mouchy, qui fut élu député en novembre 1874 contre ses deux concurrents.

Outre des articles publiés dans le *Travail*, le *Progrès par la science*, la *Démocratie*, le *Palais*, l'*Echo de l'Oise*, le *Phare de la Loire*, le *Progrès de Lyon*, etc., M. Rousselle a publié différentes brochures : *Aux écoles; l'Instruction primaire sous la Convention nationale; Dialogues de mon village; Lettres de mon village;* la *Franc-maçonnerie à Beauvais*, etc., etc. On lui doit encore : le *Manuel des réunions publiques et privées*, édité par Lechevalier, et le *Droit de réunion et la loi du 8 juin* 1868, précédé d'une préface par M. Jules Simon, publié par Degorce-Cadot.

ROUSSELLE (CADET-), héros grotesque d'une chanson populaire. V. CADET-ROUSSELLE.

ROUSSELOT (Xavier), écrivain français, né à Metz en 1805. Il s'adonna à l'enseignement et professa pendant de longues années la philosophie à Troyes. M. Rousselot a publié les ouvrages suivants : *Etudes sur la philosophie dans le moyen âge* (1840-1842, 3 vol. in-8°); *Analyse des auteurs philosophiques* (1852, in-12), pour les aspirants au baccalauréat; *Histoire de l'Evangile éternel* (1861, in-8°); *Etudes d'histoire religieuse au* XIIe *et au* XIIIe *siècle* (1861, in-8°). Ce laborieux professeur a donné, en outre, la traduction des *Œuvres philosophiques* de Vanini (1842, in-12) et celle de l'*Economie rurale* de Varron (1844, in-8°), dans la *Bibliothèque* Panckoucke.

ROUSSELOT DE SURGY (Jacques-Philibert), administrateur et écrivain français, né à Dijon en 1737. Il fut premier commis des finances, puis censeur royal. Il travailla à la rédaction de l'*Agronomie et l'industrie* ou les *Principes de l'agriculture, du commerce et des arts* (1761 et années suiv., 7 vol. in-8°). Il publia seul ensuite, outre des traductions de l'allemand un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique* (Paris, 1767, 4 vol. in-12); les *Vicissitudes de la fortune* ou *Cours de morale mise en action* (1769, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire des finances* (Paris, 1784, 2 vol. in-8°), etc.

ROUSSERBE s. f. (rou-sèr-be — contract. de *rousse*, et d'*herbe*). Bot. Nom vulgaire de la patience.

ROUSSERELLE s. f. (rou-se-rè-le — dimin. de *rousse*). Ornith. Nom vulgaire de la grive, dans quelques provinces.

ROUSSEROLLE s. f. (rou-se-ro-le — dimin. de *rousse*). Ornith, Genre de passereaux, de la famille des sylviadées ou becs-fins, tribu des riverains, comprenant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe : *La ponte des* ROUSSEROLLES *est ordinairement de quatre à six œufs.* (Z. Gerbe.) *Notre* ROUSSEROLLE *habite les lieux bas et marécageux.* (V. de Bomare.) ‖ Section de la famille des sylviadées, ayant pour type le genre rousserolle.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé de la manière suivante : le bec de la longueur de la tête, large à la base, comprimé sur les côtés, à arête saillante, surtout au front, échancré à la pointe de la mandibule supérieure; les narines basales ovalaires; les ailes assez longues, subobtuses; la penne bâtarde très-courte; la troisième rémige la plus longue de toutes; la queue conique étagée; les tarses de la longueur du doigt médian, grêles; les doigts allongés, minces; les ongles forts, comprimés, celui du pouce sensiblement plus long que ce doigt.

Les *rousserolles* fréquentent les marais, les bords boisés ou herbeux des étangs, des rivières, les jardins frais et humides. On les voit sans cesse en mouvement, grimper le long des branches et des arbustes aquatiques, qu'elles parcourent de la base au sommet avec la plus grande agilité. L'habitude de cet exercice est même si bien prise chez elles, que c'est à peine si, après une longue observation, on les aperçoit une seule fois posées sur un plan horizontal à la manière des autres oiseaux; c'est toujours le plan vertical qu'elles adoptent de préférence, et on ne peut qu'admirer avec quelle adresse, au milieu de roseaux ou d'herbes marécageuses, qui ne leur offrent qu'une forêt de tiges droites perpendiculaires et à surface polie ou glissante, elles sautillent sans s'arrêter de l'une à l'autre, tantôt la patte droite en haut, tantôt la patte gauche, et progressant ainsi le long d'une rive à des distances assez grandes avant de se fixer. Ce sont des oiseaux hargneux, colères, que le voisinage des autres importune. On les a appelés *rossignols de rivière;* le mâle chante la nuit comme le jour, pendant que la femelle couve; mais il s'en faut bien que son chant soit aussi agréable que celui du rossignol, quoiqu'il ait plus d'étendue; il l'accompagne ordinairement d'une action très-vive et d'un trémoussement de tout son corps.

La *rousserolle caqueteuse*, de même que l'*isabelle d'Afrique*, a une sorte de babil continuel qu'on peut rendre par les syllabes *gri-gri*, *gra-gra*, répétées sur tous les tons. Dans le temps des amours, cet oiseau voltige au-dessus des roseaux en chantant une petite phrase qui imite beaucoup celle que fait entendre notre babillard. Pendant cette ritournelle, qui dure plusieurs secondes, il bat des ailes en se soutenant à la même place; puis se rabat tout à coup en faisant une pirouette sur lui-même pour rejoindre sa femelle, qui ordinairement est au-dessous de lui, et ce n'est sans doute que par rapport à elle qu'il fait toutes ces petites gentillesses, qui finissent toujours heureusement pour lui. L'accouplement se fait d'une manière fort leste; car souvent il se pratique sur la frêle feuille d'un roseau et par conséquent d'une façon fort gênante, ou du moins qui le serait pour des êtres moins vifs que ces oiseaux, dont la pétulance caractérise tous les mouvements.

Le nid des *rousserolles* est très-artistement construit et bien matelassé dans le bas. Celui de l'effarvatte, comme ceux de presque toutes les espèces de ce genre est soutenu par quatre tiges de roseaux, formé des têtes fleuries de ces mêmes roseaux et de fort longs brins d'herbe roulés horizontalement en peloton avec un peu de coton; il relie ensemble quatre roseaux. Il est assez profond pour que les quatre ou cinq œufs qu'il contient ne roulent pas dans l'eau quand le vent fait courber les roseaux. On a vu souvent ces oiseaux conserver leur place dans le nid par un vent si fort que chaque souffle amenait la frêle habitation presque à la surface du ruisseau. Le chant de cette espèce est varié, agréable; son gazouillement, que l'on entend distinctement avant le lever du soleil ou pendant le crépuscule, ressemble à celui de plusieurs oiseaux différents.

Les *rousserolles* sont essentiellement insectivores et se nourrissent principalement de libellules, de petits hannetons, de cousins, de larves. Leur mue est simple. Le mâle et la femelle portent le même plumage. Les principales espèces de ce genre sont les suivantes :

La *rousserolle des roseaux* est d'un brun roussâtre en dessus, un peu plus rembruni à la tête et au cou; d'un blanc jaunâtre en dessous, foncé sur les flancs, plus clair à l'abdomen, grisâtre à la poitrine, qui offre quelques traits bruns; la gorge d'un blanc gris; un trait blanc jaunâtre au-dessus des yeux; les plumes des ailes brunes avec de longues bordures roussâtres; le bec brun en dessus, d'un livide jaunâtre en dessous et sur les bords des mandibules; les pieds brunâtres. Sa longueur est de 0m,19. Elle habite l'Europe, l'Afrique et l'Asie. On la trouve abondamment dans le midi de la France, dans le Piémont et la Sicile; elle est assez commune dans nos départements septentrionaux, en Belgique et en Hollande; elle est assez rare en Allemagne. Elle niche sur les bords des rivières, dans les taillis, parmi les roseaux, même dans les fossés des places fortes. La ponte est de quatre à cinq œufs oblongs, d'un blanc verdâtre, avec des taches roussâtres.

La *rousserolle verderolle* a les parties supérieures d'un brun olivâtre, les parties inférieures d'un brun roussâtre; les ailes et la queue brunes; le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous. Sa longueur totale est de 0m,133. Elle se rencontre dans plusieurs contrées de l'Europe tempérée. On la trouve en Russie, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, en Suisse et en France, dans les départements du Nord, de la Somme et des Basses-Alpes. Elle niche sur les bords des rivières, sur les branches des saules, des ormes, des buissons. La ponte est de cinq à six œufs bleuâtres, avec des taches brunes.

La *rousserolle des saules* a les parties supérieures d'un olivâtre sale, les parties inférieures blanchâtres; les pennes des ailes et de la queue d'un gris brunâtre; le bec noir; les pieds bruns. Sa longueur est de 0m,11. Elle habite la Russie et la Sibérie et fait son nid sur les bords des fleuves couverts de saules. A ce genre appartient aussi l'*effarvatte.* V. ce mot.

ROUSSES (LES), bourg et comm. de France (Jura), cant. de Morez, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Claude, sur un plateau aride et froid qui forme le point de partage des eaux de l'Océan et de la Méditerranée, près de la frontière de la Suisse; pop. aggl., 445 hab. — pop. tot., 2,527 hab. En 1813, le prince Schwarzenberg franchit ce point de la frontière à la tête de 25,000 hommes. En 1815, une autre armée autrichienne y fut arrêtée douze heures par 500 Français. Depuis 1843, on y a construit un fort de 1re classe, long de 1,000 mètres, large de 800, entouré de dix bastions et renfermant trois vastes casernes. Le lac des Rousses, qui est très-poissonneux, a une superficie de 86 hectares.

ROUSSET s. m. (rou-sè — dimin. de *roux*). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de sarigue.

— Bot. Nom vulgaire d'un agaric comestible.

ROUSSET, village et commune de France (Drôme), à 9 kilom. de Taulignan, sur un coteau au pied duquel coule le Merdaric; 757 hab. On y remarque un énorme mûrier, soutenu par de nombreux étais et regardé comme l'un des quatre premiers mûriers qui furent apportés en France vers la fin XVe siècle ou au commencement du XVIe. Le tronc mesure 6 mètres de circonférence à sa base. Les branches formeraient chacune un gros arbre; elles sont au nombre de cinq.

ROUSSET, poëte périgourdin, né vers la fin du XVe siècle. Il est peu connu; cependant

G. Brunet cite de lui un dialogue assez bizarre, intitulé : la *Disputo dé Bacus et dé Priapus, compousado per lou Sr Rousset* (Sarlat, 1692). On lui doit aussi une comédie en cinq actes, intitulée : *Grizoulet, lou jaloux atropat, o les Omours de Floridor et Olimpo*, et quelques autres pièces.

ROUSSET (François), médecin français de la seconde moitié du XVIe siècle. Son nom est le premier qui soit attaché à l'histoire de l'opération césarienne. Lorsque Ambroise Paré, dont Rousset était l'ami, partageait l'erreur de son siècle sur l'impossibilité de sauver une femme par cette opération, notre médecin démontrait par le rapprochement d'une multitude de faits, soit de blessures accidentelles, soit d'opérations, qu'il n'y avait rien dans celles-ci qui pût la faire considérer comme nécessairement mortelle, et que l'expérience prouvait, au contraire, qu'elle avait souvent sauvé la vie à des femmes pour lesquelles il n'y avait plus d'autre ressource à espérer. On peut trouver dans l'ouvrage de Rousset des faits admis avec trop peu de critique ou même avec crédulité, mais il n'en est pas moins, malgré ce défaut, une des productions les plus remarquables de l'époque. Il a pour titre : *Traité nouveau de l'hystérotokotomie ou enfantement césarien, qui est extraction de l'enfant par incision latérale du ventre et matrice de la femme grosse, ne pouvant autrement accoucher; et ce, sans préjudicier à la vie de l'un ni de l'autre, ni empêcher la fécondité maternelle par après*, par F. Rousset (Paris, 1581, in-8o).

ROUSSET (Raymond-Victor-Alexis), littérateur français, né à Oullins (Rhône) en 1798. D'abord teneur de livres, il fut attaché ensuite au dispensaire de Lyon en qualité de secrétaire. Pendant ses loisirs, M. Rousset s'adonna à des compositions littéraires, écrivit des pièces de théâtre en vers, des romans, des fables et devint membre de la Société littéraire de Lyon, qui l'a choisi pour trésorier. Nous citerons de lui : la *Mort de Danton* (1839), drame en trois actes et en vers, qu'il réédita en cinq actes en 1841 ; la *Bataille électorale* (1842), comédie en cinq actes et en vers ; *Un Thé chez Barras* (1844), comédie en un acte et en vers; les *Délaissées*, roman ; *Fables* (1848-1855, 4 vol. in-12), avec des illustrations ; *Anges et démons* (1867, 2 vol. in-8o), poëme en vingt chants, etc.

ROUSSET (Ildefonse-François-Louis), publiciste, né à Paris le 18 juin 1817. Il fit ses études au collége Stanislas, puis s'occupa d'affaires de librairie. Après avoir fait partie de la maison Curmer, puis de celle de Jules Hetzel, il débuta, en 1848, dans la carrière du journalisme par la publication du *Spectateur républicain* et du *Conservateur*, journaux auxquels collaborèrent MM. John Lemoinne, Emile de La Bédollière, Louis Jourdan, Noël Parfait, etc. Ces feuilles disparurent pendant la tourmente réactionnaire qui signala la fin de l'année 1848. Peu après, M. I. Rousset publia la *Revue comique*, recueil aujourd'hui des plus rares et des plus recherchés, auxquels travaillèrent Caraguel, Auguste Lireux, Taxile Delord, de La Bédollière, Nadar, etc. De 1849 à 1868, M. I. Rousset resta attaché à la rédaction du *Siècle* et y traita les questions de finance, d'emprunt et de banque. Pendant ce temps, il s'occupait de photographie, et il a publié plusieurs collections très-remarquées : le *Tour de Marne* (1864, in-4o); le *Bois de Vincennes* (1865, in-4o) ; les *Etudes photographiques*. En 1867, il fonda le *Journal financier* et se retira du *Siècle* à la fin de 1868, pour créer un nouvel organe de l'opposition libérale : le *National de* 1869. Cette feuille périodique, dont l'annexe est le *Petit National*, a résisté depuis à toutes les vicissitudes politiques.

ROUSSET (Camille-Félix-Michel), historien, frère du précédent, né à Paris le 15 février 1821. Il fit de brillantes études au collége Stanislas, puis fut chargé, en 1841, de faire, en qualité de maître répétiteur, des conférences d'histoire aux colléges Saint-Louis et Louis-le-Grand. Agrégé d'histoire en 1843, M. Camille Rousset occupa une chaire au collége Bourbon (lycée Bonaparte) de 1845 à 1864, sauf l'année 1849 qu'il passa au lycée Henri IV. Tout en se vouant au professorat, il se livrait sans relâche aux recherches historiques. Après s'être essayé par un *Précis d'histoire de la Révolution française* (1849, in-8o), il attira les yeux du monde savant par son *Histoire de Louvois* (1861-1863, 4 vol. in-8o), qui, pendant trois années de suite lui fit décerner par l'Académie française le premier grand prix Gobert. Cet important ouvrage abonde en faits nouveaux, en révélations inattendues, en détails nombreux, familiers et précis, et est écrit dans un style simple et élégant ; mais, selon la remarque judicieuse de M. d'Haussonville, M. Rousset a exagéré parfois l'influence que Louvois exerça sur Louis XIV et, d'autre part, il n'a point su faire ressortir l'influence désastreuse pour les intérêts de la France qu'avaient exercée sur la conduite des affaires un prince despotique et un serviteur sans scrupule. En 1864, M. Camille Rousset fut attaché avec le titre d'historiographe au ministère de la guerre, et il remplit jusqu'en 1871 les fonctions de conservateur des archives de cette administration. Elu, le 30 décembre 1871, membre de l'Académie française en remplacement de Prévost-Paradol, il y prononça son discours de réception le 2 mai 1872. Outre les ouvrages précités, M. Rousset a publié : *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* (1865, 2 vol. in-8o), d'après les manuscrits du Dépôt de la guerre et avec une introduction dans laquelle il s'attache à réhabiliter les premières années de l'administration de Louis XV ; le *Comte de Gisors* (1868, in-18) ; les *Volontaires*, 1791-1794 (1870, in-4o), ouvrage réédité en 1874 ; la *Grande armée de* 1813 (1871, in-12).

ROUSSET (Gustave), jurisconsulte français, né à Apt (Vaucluse) en 1823. Il se fit recevoir licencié en droit, exerça la profession d'avocat, puis devint rédacteur au bureau de la direction criminelle au ministère de la justice. M. Rousset entra ensuite dans la magistrature et fut nommé juge au tribunal de 1re instance de Marseille. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment : *De la correctionnalisation des crimes* (1855, in-8o) ; *Nouveau code annoté de la presse pour la France, l'Algérie et les colonies depuis* 1789 *jusqu'en* 1856 (1856, in-4o) ; *De la rédaction et de la codification rationnelle des lois* (1858, in-8o) ; *De la loi sur la police de la chasse* (1859, in-8o) ; *Du bornage. Projet de loi sur le bornage* (1859, in-8o) ; *De la création de chambres correctionnelles d'un seul juge à l'effet d'abroger la détention préventive* (1862, in-8o) ; *Commentaire-traité de la loi sur les flagrants délits* (1863, in-8o).

ROUSSET DE MISSY (Jean), publiciste et écrivain français, né à Laon, de parents protestants, en 1686, mort à Bruxelles en 1762. Ayant perdu ses parents lorsqu'il était fort jeune, il fut conduit à Paris et placé au collége du Plessis pour y faire ses études. Ensuite il passa en Hollande et entra dans la compagnie des cadets français ; mais, après la bataille de Malplaquet, il quitta le service et ouvrit à La Haye une école pour la jeune noblesse. En 1723, il entreprit la rédaction du *Mercure historique et politique*, qui obtint une grande vogue. Plus tard, il publia des *Mémoires sur la vie de Pierre le Grand*, qui lui valurent le titre de conseiller de chancellerie impériale. Il voulut ensuite s'occuper de politique, fut arrêté par l'ordre des magistrats d'Amsterdam, conduit à La Haye, où il resta quelques mois en prison. Mais il gagna la faveur du prince d'Orange, qui, devenu stathouder, le créa conseiller extraordinaire et le nomma son historiographe. Cette faveur n'eut qu'une courte durée et Rousset fut bientôt obligé de s'enfuir à Bruxelles. Outre les publications dont nous avons parlé, on doit à Rousset : *Description géographique, historique et politique du royaume de Sardaigne* (1718, in-12) ; *Histoire publique et secrète de la cour de Madrid, depuis l'avénement de Philippe V à la couronne* (1719, in-12) ; *Histoire du cardinal Alberoni* (La Haye, 1719, in-8o) ; *Histoire des guerres entre les maisons de France et d'Autriche* (1742 ; nouv. édit., 1748, 4 vol. in-12) ; *Relation historique de la grande révolution arrivée dans la république des Provinces-Unies en* 1717, etc. Enfin Rousset a donné des éditions du *Paradis perdu*, traduit par Dupré de Saint-Maur ; du *Droit public* de Mably, de l'*Histoire du stathoudérat* de Raynal.

ROUSSE-TÊTE s. f. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

ROUSSETTE s. f. (rou-sè-te — dimin. de *rousse*). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères frugivores, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie : *Les* ROUSSETTES *renferment les plus grandes espèces connues dans l'ordre des chéiroptères.* (E. Desmarest.)

— s. f. pl. Groupe de mammifères chéiroptères frugivores, ayant pour type le genre roussette.

— Ornith. Nom donné par Buffon aux mouchets. ‖ Nom vulgaire d'une espèce d'accenteur.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale, appelée aussi CHAT MARIN : *La* ROUSSETTE *fait sa nourriture ordinaire de sèches.* (Broussonnet.)

— Arboric. Variété de poire, appelée aussi ROUSSANE.

— **Encycl.** Mamm. Les contes absurdes relatifs au genre de vie carnassier et même sanguinaire de ces animaux proviennent du défaut d'observations exactes et de l'effroi qu'ont dû inspirer aux premiers voyageurs qui les ont vus leur énorme envergure et leur appareil de défense en apparence si redoutable. Ils n'attaquent aucun animal, pas même les oiseaux et les petits mammifères. Leur organisation prouve qu'ils ne peuvent pas sucer le sang. D'après les récits des naturalistes modernes, ces mammifères, doux et paisibles, vivent en grandes bandes, suspendus pendant le jour par les pieds de derrière, la tête en bas et enveloppés de leurs ailes membraneuses. Quelques espèces s'accrochent de cette manière, par centaines, aux branches ; d'autres se cachent dans les cavernes et les trous des vieux arbres.

Les *roussettes* ressemblent aux autres chauves-souris ; mais leur taille est bien plus considérable. Leur tête ressemble à celle du chien ou du renard ; de là les noms de *chiens volants* ou de *renards volants* qu'on leur a donnés. Leur membrane aliforme et, par suite, leurs membres antérieurs et postérieurs ressemblent à ceux des genres voisins. Cependant, outre le pouce, le doigt indicateur est aussi armé d'une griffe ; le nez n'a jamais d'appendice et les oreilles n'ont jamais d'oreillon. Les *roussettes* se distinguent donc facilement des autres chéiroptères. Ce sont des animaux nocturnes ; dans les forêts vierges, elles volent quelquefois pendant le jour, mais leur vie ne commence en réalité qu'avec le crépuscule. Leur vue perçante et leur odorat fin leur font découvrir de loin les arbres qui portent des fruits savoureux ; elles y vont l'une après l'autre et ont bientôt dévasté tout un verger. Elles savent très-bien ne s'attaquer qu'aux fruits mûrs ; elles les sucent plutôt qu'elles ne les mangent.

Le jour, les *roussettes* sont très-craintives et prennent la fuite au moindre danger. Pendant la nuit, leur vol est rapide sans être élevé ; pendant le jour, si elles s'enlèvent dans les airs, elles montent à plusieurs centaines de pieds. Elles ne peuvent prendre leur essor que d'un point culminant ; par terre, elles courent comme des rats ; sur les arbres, elles sont très-habiles à grimper et montent jusqu'aux plus hautes cimes. Elles poussent des cris fréquents. La femelle n'a qu'une seule portée et met bas un ou deux petits, qui s'attachent au sein et qu'elle emporte en volant. Les *roussettes* paraissent être circonscrites dans toutes les contrées de l'ancien continent, excepté en Europe. L'Océanie en renferme un assez grand nombre, mais il n'en existe pas en Amérique.

En captivité, les *roussettes* s'apprivoisent au bout de quelques jours, s'habituent facilement aux personnes qui les soignent et leur témoignent même de la reconnaissance. Elles prennent même la nourriture de la main et ne cherchent ni à mordre ni à griffer ; il n'en est pas de même lorsqu'elles sont blessées ; si on essaye de s'en emparer, elles mordent fortement. Les habitants des pays où se trouvent ces animaux leur font la chasse pour manger leur chair qui, dit-on, est fort agréable ; on utilise également leur peau. On connaît une trentaine d'espèces de *roussettes* ; on les divise en *écaudées* et *caudaires*.

Parmi les écaudées, on doit citer : la *roussette édule*, qui est le plus grand des chéiroptères frugivores ; la longueur de son corps est de 0m,40 à 0m,45, l'envergure de ses ailes de plus de 1m,65. Son corps est allongé, de pelage rude. Elle a un museau de chien, des oreilles longues et pointues. Elle est très-commune dans les îles de l'archipel Indien, surtout à Java et aux Moluques. Malgré les puissantes canines dont ils sont pourvus, ces animaux ne sont point du tout carnassiers. Nommons encore les *roussettes vulgaire, à tête cendrée, grise, à masque, de Dussumier, laineuse* et, parmi les espèces caudaires, les *roussettes paillée, de Geoffroy* et *de Leschenaut*.

— Ichthyol. Le genre *roussette* renferme des poissons qui ont le museau court, obtus ; les narines percées près de la bouche, continuées par un sillon régnant jusqu'au bord de la lèvre et plus ou moins fermées par deux ou trois lobules cutanés ; les dents ayant une pointe au milieu et deux plus petites sur les côtés ; des évents ; la dorsale fort en arrière, la première n'étant jamais plus en avant que les ventrales ; une nageoire anale ; la caudale allongée, non fourchue, tronquée au bout ; ouvertures des branchies en partie au-dessus des pectorales. Les *roussettes*, comme les autres squales, donnent une chair très-dure que l'on n'emploie qu'à défaut d'autre aliment ; il paraîtrait même, d'après les observations du docteur Sauvage, qu'à certaines époques leur foie peut produire des accidents assez graves quand on en mange. Ces poissons sont très-féconds ; les femelles s'accouplent plusieurs fois dans l'année et produisent un nombre considérable d'œufs. On en connaît beaucoup d'espèces répandues dans toutes les mers. Dans les unes, la nageoire anale répond à l'intervalle des deux nageoires dorsales, et parmi elles nous citerons les deux espèces de nos côtes, souvent confondues ensemble ; ce sont : la *grande roussette*, qui atteint 1 mètre à 1m,30, d'un gris noirâtre, avec des taches petites et noirâtres également, à nageoires ventrales coupées obliquement ; la *petite roussette* ou *rochier*, plus petite que le précédente et à taches plus rares et plus larges, quelquefois en forme d'yeux, et à ventrales coupées carrément. Dans d'autres *roussettes*, toutes étrangères à l'Europe, la nageoire anale est lancée en arrière avec la deuxième dorsale ; les évents sont excessivement petits ; la cinquième ouverture branchiale est souvent cachée dans la quatrième et les lobules des narines sont ordinairement prolongés en barbillons ; telles sont les *roussettes pointillée, lobée, tigrée*, etc. Ce sont des poissons très-voraces ; leur appétit glouton leur fait rechercher avec avidité les proies vivantes. La peau des *roussettes* est hérissée d'une multitude de petits tubercules pierreux et devient très-dure par la dessiccation ; elle prend alors le nom de peau de chagrin ou peau de chien de mer et sert à l'industrie pour polir les corps durs, tels que l'ivoire ; teinte en vert et polie, elle prend le nom de galuchat.

ROUSSEUR s. f. (rou-seur — rad. *roux*). Qualité de ce qui est roux : *La* ROUSSEUR *de la barbe, des cheveux. La* ROUSSEUR *du poil*

— Nom donné aux taches rousses qui viennent sur la peau, et surtout sur celle du visage et des mains : *Avoir des* ROUSSEURS, *des taches de* ROUSSEUR.

— **Encycl.** V. ÉPHÉLIDE.

ROUSSI, IE (rou-si, î) part. passé du v. Roussir. Rendu, devenu roux : *Du linge* ROUSSI. *Des mousses* ROUSSIES, *des milliers de rhododendrons revêtent les escarpements stériles.* (H. Taine.) *Un vieux chapeau de feutre tout* ROUSSI *et tout déteint, des haillons terreux, une chemise de toile grossière formaient tout son costume.* (Th. Gaut.)

— s. m. Odeur d'une chose légèrement brûlée : *Cela sent le* ROUSSI.

— Fam. *Sentir le roussi*, Etre menacé du bûcher, être suspect d'hérésie :

> Les philosophes aussi
> Déjà *sentent le roussi.*
>
> BÉRANGER.

— Comm. Ancien nom du cuir teint en rouge ou en brun, qui a une odeur forte, et que l'on nomme aujourd'hui CUIR DE RUSSIE.

— Techn. Opération consistant à détruire par le feu le duvet qui recouvre les étoffes de coton. Syn. de GRILLAGE.

— s. f. Agric. Réservoir où se rendent les eaux des fumiers.

ROUSSIER s. m. (rou-sié — rad. *roux*). Minér. Minerai de fer limoneux, sablonneux ou terreux, qu'on trouve près de Pontoise.

ROUSSIER (Pierre-Joseph), écrivain musical français, né à Marseille en 1716, mort à Ecouis vers 1790. Il était chanoine et ne s'occupa de musique que dans un âge assez avancé. La lecture du *Traité d'harmonie* de Rameau lui fit croire qu'il pourrait aussi proposer des vues neuves sur cet art, et il publia un livre intitulé *Harmonie pratique*, qui ne lui attira que des critiques et des railleries. Mais son *Mémoire sur la musique des anciens* contient des recherches curieuses et des explications d'une clarté remarquable.

ROUSSILLE s. f. (rou-si-lle ; *ll* mll. — rad. *roux*). Bot. Nom vulgaire du bolet orangé.

ROUSSILLER v. a. ou tr. (rou-si-llé ; *ll* mll. — dimin. de *roussir*). Brûler superficiellement : *Ce chat* A ROUSSILLÉ *son poil.*

— Rem. Ce mot a donné lieu à une bévue fort singulière et qui a été d'ailleurs relevée avec beaucoup d'esprit. « Ouvrez toutes les anciennes éditions de Mme de Sévigné, même celle de Monmerqué, et vous trouverez, lettre du 5 novembre 1684, ces mots devenus célèbres : « C'est une petite pointe de vin » qui *roussille* et réjouit toute une âme. » *Roussiller* était un vocable inconnu au *Dictionnaire de l'Académie française*. Mais Mme de Sévigné avait parlé, et le *Complément du Dictionnaire*, qui devance l'édition nouvelle dans la consécration des mouvements de la langue, ne pouvait manquer de réparer la lacune et de donner le sens de ce mot sanctionné par l'usage d'un écrivain tel que la marquise. Il attribua donc au mot le plus beau sens du monde, il en fit une sorte de synonyme de *roussir*, employé figurément. Tout à coup l'original me tombe sous la main, grâce à M. Cuvillier-Fleury, et j'y lis, aussi clairement que possible : « C'est une pointe » de vin qui *reueille* (réveille). » Et voilà comme on écrit l'histoire, et comme le savant *Dictionnaire* en est pour ses frais. » (Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 511.)

ROUSSILLON, ancienne province et grand gouvernement de la France. Il avait pour bornes, au S., les Pyrénées ; à l'O., le comté de Foix ; au N., le Languedoc ; à l'E., la Méditerranée. On le divisait en Roussillon propre, ou comté de Roussillon, et Cerdagne française. Perpignan en était la capitale. Cette province, qui tire son nom de l'antique cité de *Ruscino*, était occupée, avant la conquête romaine, par les *Sardones*, les *Consorrani* et les *Ceretani*. Sous les Romains, elle fit partie de la Narbonnaise Ire ; elle passa successivement sous la domination des Alains, des Suèves, des Vandales, des Wisigoths et des Maures, que Pépin le Bref en chassa en 759. Dès le règne de Charles le Chauve, les comtes de Roussillon, simples gouverneurs amovibles, travaillèrent à se rendre maîtres du pays ; ils y réussirent sous Charles le Simple. Guinard ou Gérard II, le dernier d'entre eux, le laissa par testament, en 1278, à Alphonse, roi d'Aragon, qui le transmit à ses successeurs. L'un d'eux le céda, en 1462, avec le comté de Cerdagne, à Louis XI, roi de France. Charles VIII le rendit, en 1493, à Ferdinand d'Aragon ; en 1640, Louis XIII s'en empara, et, en 1659, le traité des Pyrénées le réunit définitivement à la France.

— *Vins du Roussillon.* On appelle, dans le commerce, vins du Roussillon les vins récoltés dans l'ancienne province de ce nom, vins qui sont corsés, riches en couleur et très-généreux. Les meilleurs vignobles sont situés au pied des Pyrénées, dans des terrains pierreux et à peu de distance de la mer.

Les meilleurs vins rouges sont récoltés à Bagnols ou Banyuls-sur-Mer, à 28 kilom. à l'E. de Céret ; ils sont foncés, spiritueux, pleins de corps, moelleux et veloutés ; en

vieillissant, ils acquièrent de la finesse et du bouquet; après dix ans de garde, leur couleur est celle de l'or; leur goût est comparable à celui du rancio d'Espagne. Jusqu'à trente ans, leur qualité ne fait qu'augmenter et se conserve ensuite jusqu'à cinquante. En bonne année, le vin de Bagnols peut ressembler au vin d'Alicante. Le vignoble contient 4,500 hectares, presque tous en coteaux abrupts et d'un sol schisteux, sur lesquels on cultive le grenache et la carignane; le premier, sur les hauteurs, produit un vin de liqueur estimé; la seconde, dans les bas-fonds, produit les vins secs. On défonce peu le sol pour planter la vigne; les ceps sont placés à 1 mètre en tous sens sur les coteaux et les terrains maigres; les cultures se font à la bêche. Dans les bonnes terres d'alluvion, on les place à $1^m,25$ les uns des autres et on les cultive quelquefois à la charrue. L'épamprement et l'ébourgeonnement ne sont pas usités. On a coutume de pratiquer de petites cuvettes au pied de la souche, à la seconde façon; sur les coteaux, la vigne entre en rapport dès la troisième année de la plantation. Dans la plaine, la production ne commence qu'à la quatrième feuille; elle est partout en plein rapport à huit ou dix ans. On vendange en octobre, pendant une vingtaine de jours. L'hectare, sur le coteau, donne une moyenne de 15 hectolitres de vin; en plaine, 25 hectolitres. On vend l'hectare 2,000 à 2,500 francs.

Pour fabriquer les vins rouges, ou bagnols ordinaires, on foule au fur et à mesure que la vendange est transportée dans un treuil. Généralement, on n'égrappe pas. On fait cuver soit dans des foudres, soit dans des cuves, pendant vingt, trente ou quarante jours suivant la capacité du vaisseau, que l'on ne couvre pas. On ajoute parfois du plâtre à la cuvée, jamais ni sucre ni moût bouillant. On ne bonde les tonneaux pleins qu'en mars, après le soutirage. L'ouillage est tout à fait inusité.

Pour les vins de grenache, que l'on fabrique à Bagnols, v. GRENACHE.

On récolte encore des vins rouges à Cosperon, entre Bagnols et Collioure; ils sont presque aussi estimés que les précédents, ainsi que ceux de Collioure, de Port-Vendre, de Corneilha, de La Rivière, de Tezilla, de Tautavel, de Montmer.

Les vins fins en liqueur les plus estimés sont : le muscat de Rivesaltes (v. RIVESALTES); le maccabeo, le grenache, la malvoisie.

Parmi les vins secs, on cite les rancios de Bagnols, de Torremilla, de Rivesaltes, de Terrats, etc.

Les vins communs du Roussillon ne conviennent pas aux habitants du Nord pour boisson ordinaire; ils sont trop colorés, trop lourds, pâteux ou fades; mais on les recherche, dans le commerce, pour donner du corps et de la couleur aux vins faibles; on en exporte beaucoup dans toutes les parties de la France, et principalement à Paris, où ils donnent aux vins de détail le goût qui plaît aux consommateurs; on y introduit un vingtième d'eau-de-vie qui, en leur donnant plus de spiritueux, aide à leur conservation; d'ailleurs, ils supportent tous les transports possibles et toutes les températures. Ils gagnent même de la qualité en voyageant.

— *Commerce.* Presque tout le commerce se fait à Perpignan, Rivesaltes, Céret et Collioure; on vend par charge de 15 veltes et demie ou 118 litres. L'acquéreur fournit les tonneaux ou muids de six charges. On emploie aussi des demi-muids, des tierçons (tiers de muid) et des sixains ou sixièmes de muid.

ROUSSILLON, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond., et à 20 kilom. de Vienne, sur la rive gauche du Rhône; pop. aggl., 953 hab. — pop. tot., 1,525 hab. Le château est célèbre par la résidence qu'y fit Charles IX du 17 juillet au 15 août 1564. C'est là qu'il signa l'édit qui fixe au 1er janvier le commencement de l'année civile. « Bâti, en 1533, par le cardinal de Tournon, ce château, bien que délabré, présente encore, dit M. Joanne, plusieurs beaux vestiges de son ancienne splendeur, notamment au premier étage une galerie dont le plafond en bois et à plein cintre est couvert de peintures remarquables par leur originalité. »

ROUSSILLONNAIS, AISE s. et adj. (rou-si-llo-nè, è-ze). Géogr. Habitant du Roussillon; qui appartient au Roussillon ou à ses habitants : *Un* ROUSSILLONNAIS. *Une* ROUSSILLONNAISE. *La race de moutons* ROUSSILLONNAISE *est estimée.*

ROUSSIN s. m. (rou-sain — rad. *rosse*). Cheval entier et un peu épais : *Etre monté sur un* ROUSSIN. *Oh! l'affreux* ROUSSIN! (Alex. Dumas.) *Sigognac jugea inutile de fatiguer plus longtemps son pauvre vieux* ROUSSIN. (Th. Gaut.)

— Fam. *Roussin d'Arcadie*, Ane, à cause des nombreux ânes qu'on élevait en Arcadie :

> J'ai, dit-il, dans mon écurie
> Un fort beau *roussin d'Arcadie.*
>
> LA FONTAINE.

— Encycl. Au moyen âge, le *roussin* était un bon cheval de service, un vigoureux animal que les vassaux étaient tenus de fournir, tout ferré, à leur seigneur. Il servait de monture à l'écuyer et quelquefois même au chevalier dans ses voyages. Suivant Beaumanoir et Velly (1260), à chaque mutation de vassal ou de seigneur, le *roussin* était une redevance obligée. Les compagnies d'ordonnance, comme le témoigne Bussy-Rabutin, avaient leurs gens d'armes montés sur des *roussins.*

ROUSSIN (Albin-Reine), amiral français, né à Dijon en 1781, mort en 1854. Il s'engagea dans la marine dès l'âge de douze ans, resta un an comme mousse sur des navires employés à la défense des côtes et passa ensuite comme matelot timonier sur la frégate la *Tartu*, qui fit partie de l'expédition dirigée contre l'Irlande et commandée par le général Hoche. En 1801, après un brillant examen, Roussin fut nommé aspirant de 1re classe. Bientôt il acquit le grade d'enseigne de vaisseau et passa sur la frégate la *Sémillante*, cinq années dans les mers de l'Inde et de la Chine. Devenu lieutenant de vaisseau provisoire en 1808, il monta comme second sur la corvette *Iéna*, qui, après une suite d'actions glorieuses, fut prise par les Anglais dans un combat contre une frégate de 44 bouches à feu. Un échange de prisonniers permit bientôt à Roussin de se rendre à l'île de France, où il s'embarqua comme second sur la *Minerve* et prit part aux brillantes croisières commandées par l'amiral Duperré. La belle conduite du jeune marin fut récompensée par le grade de capitaine de frégate et la décoration de la Légion d'honneur. Chargé du commandement de la frégate la *Gloire*, armée au Havre, il parvint en 1812 à gagner la haute mer malgré la surveillance de l'ennemi, alla croiser sur les côtes du Portugal et rentra à Brest l'année suivante, après avoir capturé deux corvettes. Bientôt il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau. Après la chute de Napoléon, il servit le gouvernement des Bourbons, commanda une expédition ayant pour but l'exploration des côtes de l'Afrique et de l'Amérique, fut chargé, à la fin de 1821, du commandement de la station française dans les mers du Sud, fut créé baron et nommé contre-amiral en 1822. En 1828, ayant sous ses ordres deux vaisseaux et quatre frégates, il fut envoyé à Rio-Janeiro et termina heureusement un différend qui s'était élevé entre la France et le Brésil. Revenu en France, il fut élu membre de l'Académie des sciences (section de géographie et de navigation). Après la révolution de Juillet, la France ayant eu à se plaindre de dom Miguel, une armée navale fut envoyée en Portugal; elle était composée de six vaisseaux et de quatre frégates, et Roussin, qui la commandait, força l'entrée du Tage, malgré le feu de nombreuses batteries, et Lisbonne allait être foudroyé si dom Miguel ne s'était hâté d'accepter toutes les conditions imposées par la France. Ce fait d'armes valut à Roussin sa nomination au grade de vice-amiral. Il fut ensuite élevé à la dignité de pair de France, puis nommé ambassadeur à Constantinople. En 1834, on lui offrit le portefeuille de ministre de la marine, mais il ne crut pas alors devoir l'accepter. Plus tard, il accepta ce même ministère à deux reprises différentes, du 1er mars au 29 octobre 1840 et du 7 février au 24 juillet 1843. La dignité d'amiral lui avait été conférée en 1840. Il passa les dernières années de sa vie dans un repos que lui avaient bien mérité ses glorieux services. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

ROUSSINES, village et comm. de France (Indre), à 35 kilom. du Blanc; 760 hab. On y remarque une église romane à coupoles renfermant des fresques.

ROUSSIR v. a. ou tr. (rou-sir — rad. *roux*). Faire devenir roux : ROUSSIR *du linge en le repassant. Les pays chauds dorent les guenilles et les* ROUSSISSENT *à souhait pour la palette des peintres.* (Th. Gaut.)

— Brûler légèrement, superficiellement : ROUSSIR *ses cheveux en dansant autour d'un feu de joie.*

— v. n. ou intr. Devenir roux : *Les perruques* ROUSSISSENT *avec le temps.* (Acad.) *La volaille embrochée* ROUSSIT, *brunit, devient splendide.* (H. Taine.)

Se roussir v. pr. Etre roussi, devenir roux : *Les mauvais papiers* SE ROUSSISSENT *en peu de temps.*

— Se brûler légèrement : SE ROUSSIR *en travaillant à éteindre un incendie.*

ROUSSISSAGE s. m. (rou-si-sa-je — rad. *roussir*). Techn. Action de teindre d'une couleur rousse.

ROUSSOA s. m. (rou-so-a). Bot. Syn. de ROUSSÉA.

ROUSSY-LE-VILLAGE, village et comm. de France (Moselle), à 9 kilom. de Thionville; 1,100 hab. L'église renferme le caveau des anciens comtes de Custine, qui avaient leur résidence à Roussy-le-Bourg.

ROUSSY (Jean DE), écrivain et prêtre français, membre de l'Académie de La Rochelle et aumônier de la cathédrale de cette ville, né au Vigan (Gard) en 1705, mort à La Rochelle en 1777. On a de lui : *Aurelia* ou *Orléans délivré, poëme latin traduit en français* (1738, in-12); le *Cantique des cantiques, idylle prophétique;* le *Psaume XLIV et la célèbre prophétie d'Emmanuel, fils de la Vierge, aux chapitres* VII, VIII *et* IX *d'Isaïe, interprétés sur l'hébreu, dans le sens littéral* (La Rochelle, 1747, in-8°). Le premier de ces ouvrages (*Aurelia*) est en prose poétique, et non en vers. Roussy a commis une fraude littéraire en affirmant, dans sa préface, que l'original latin existe, mais n'a pas été publié. Il n'y a pas de texte latin. L'ouvrage de Jean de Roussy est devenu rare et recherché des bibliophiles, parce que l'auteur, s'étant jeté dans la plus haute dévotion et ayant conçu des scrupules sur les tableaux qu'il y avait tracés, en fit acheter tous les exemplaires qu'il put trouver et les livra aux flammes.

ROUSTAGE s. m. (rou-sta-je). V. ROSTAGE.

ROUSTAIN (Aaron-Jean-Baptiste-Pierre), jurisconsulte français, né à Paris en 1804, mort en 1856. Reçu docteur en 1831, il se fit inscrire au tableau des avocats, mais ne plaida guère et continua de se livrer à l'étude. En 1839, il devint professeur suppléant à la Faculté de Paris. Après 1848, il s'occupa de politique et devint un des chefs de l'association nationale pour les élections. En 1855, il obtint la chaire de droit romain, et ses cours excitèrent un véritable intérêt, parce qu'il y exposait les idées des jurisconsultes allemands, alors fort peu connues en France. Mais une mort prématurée vint trancher brusquement une carrière qui promettait d'être brillante.

ROUSTAM-PACHA, grand vizir de Soliman Ier, mort d'hydropisie vers la fin de 1560. Il était fils d'un paysan albanais. Devenu grand vizir après Soliman-Pacha, il se ligua avec Roxelane et trempa ses mains dans le sang du prince Mustapha, ce qui causa sa disgrâce. Mais il fut bientôt rappelé par Soliman, à qui il était devenu nécessaire par l'habileté avec laquelle il trouvait le moyen de remplir son trésor. Roustam voulut aussi introduire quelques réformes dans l'armement des troupes; mais il trouva tant de résistance chez les soldats qu'il fut obligé de renoncer à ses projets.

ROUSTAMIDE s. m. (rou-sta-mi-de). Hist. Membre d'une dynastie arabe. V. ROSTAMIDE.

ROUSTAN (Antoine-Jacques), ministre protestant, né à Genève en 1734, mort dans la même ville en 1808. Il remplit quelque temps les fonctions de régent au collège de Genève, puis, en 1764, il alla à Londres remplir les fonctions de pasteur de l'Eglise helvétique. Il s'acquitta de ses devoirs avec zèle jusqu'en 1790, époque où sa mauvaise santé l'obligea de retourner dans son pays natal. Ses principaux ouvrages sont : *Défense du christianisme considéré du côté politique; l'Impie démasqué; Lettres sur l'état présent du christianisme* (Londres, 1763); *Réponse aux difficultés d'un déiste* (Londres, 1772); *Examen critique de la seconde partie de la* Profession de foi du vicaire savoyard (1776); *Catéchisme raisonné de la religion chrétienne* (Londres, 1783); *Abrégé de l'histoire universelle* (Londres, 1776, 9 vol. in-8°).

ROUSTAN ou **ROUSTAM**, mameluk de Napoléon, né en Géorgie vers 1780, mort à Dourdan le 7 décembre 1845. Il fut enlevé fort jeune de son pays et vendu comme esclave à un cheik du Caire, qui le fit élever pour servir dans la milice des mameluks. Lors de la campagne d'Egypte, ce cheik en fit présent à Bonaparte. Roustan fut attaché à son nouveau maître en qualité de valet de confiance; il ne le quitta plus d'un instant, veillant à la porte de sa tente ou sur le siége de sa voiture, l'accompagnant sur tous les champs de bataille, dans toutes ses reconnaissances, dans toutes les revues. On le reconnaissait dans l'escorte impériale par son turban à aigrette, par son riche costume oriental. Napoléon, dès son retour en France, en 1799, lui avait fait donner quelque instruction par M. Venard, son maître d'hôtel; plus tard, il le combla de bienfaits, le nomma même officier de la Légion d'honneur, bien qu'il ne fît pas partie du corps des mameluks de la garde, comme on l'a cru longtemps. En 1814, la fidélité de Roustan, jusque-là à toute épreuve, se démentit tout à coup : il refusa d'accompagner l'empereur après l'abdication de Fontainebleau. Accusé d'ingratitude par la presse, il répondit que des raisons particulières l'avaient empêché de suivre son bienfaiteur à l'île d'Elbe : il avait femme et enfants, et puis, comme tant d'autres, il était fatigué. Au retour de Napoléon, en 1815, il fut renfermé à Vincennes, puis exilé à 20 lieues de Paris. La deuxième Restauration lui accorda un bureau de loterie, qu'il revendit aussitôt pour aller à Londres se donner en spectacle à l'aristocratie anglaise. Il vécut ensuite dans la plus profonde obscurité et obtint, dit-on, une direction de poste aux lettres en 1831. On le revit, avec autant d'étonnement que de curiosité, à la cérémonie de la translation des cendres de l'empereur, le 15 décembre 1840, dans son costume traditionnel.

ROUSTCHOUK, ROUTSCHOUK ou **ROUTCHOUK**, ville forte de la Turquie d'Europe (Bulgarie), ch.-l. du livah de son nom, sur la rive droite du Danube, au confluent de la Kara-Lom, en face de la ville valaque de Giurgewo, à 88 kilom. E. de Nicopoli; environ 40,000 hab. Evêché grec. C'est une ville sale et mal bâtie. Elle a une enceinte en terre précédée d'un fossé; ses extrémités s'appuient sur le Danube, que bordent des rochers escarpés, dont quelques-uns sont visibles seulement dans les basses eaux. Seul, le palais du gouverneur a un aspect monumental. Quelques mosquées sont surmontées d'élégants minarets. Roustchouk sert d'entrepôt pour les marchandises d'Allemagne et surtout de Vienne, qui y sont embarquées sur le Danube. On y remarque des bazars et une grande quantité de petites boutiques fournies d'étoffes du pays, de drogues, de couleurs, de pipes, de tabacs et de fruits. Fabriques de lainages, de soieries et de coton. Les Russes la prirent en 1812 et en 1828.

ROUSTCHOUK ou DE NICOPOLI (LIVAH DE). Ce livah, situé au S. de la Valachie, a pour ch.-l. Nicopoli. La chaîne des Balkans le couvre de ramifications qui s'abaissent graduellement jusqu'au Danube. Le territoire est arrosé par de nombreuses rivières.

ROUSTEM, héros fameux dans les légendes de la Perse. Il est difficile de discerner ce qu'il peut y avoir d'historique dans les récits merveilleux que les Orientaux font de sa vie et de ses exploits. Ainsi, sous les rois pischdadiens, on le voit combattre contre les Touraniens, éternels ennemis des Perses, puis donner la mort au puissant Isfendiar, non moins illustre que lui dans les traditions nationales et qui était fils du roi Gouschtasp. Or, ces époques sont séparées par plusieurs siècles d'intervalle. Il est donc vraisemblable qu'on a confondu plusieurs personnages du même nom, en accumulant sur un seul homme célèbre les actions de plusieurs, comme cela est généralement arrivé pour les héros légendaires. On croit que Roustem vivait au VIe siècle avant notre ère, qu'il était prince du Sedjestan et que ses combats avec Isfendiar eurent pour cause son opposition à la doctrine de Zoroastre. Resté indépendant dans ses Etats, il périt plus tard dans une expédition contre l'Inde.

ROUSTEM, général persan qui vivait au VIIe siècle de notre ère. Son père, Feroukhzad, ayant été mis à mort par ordre d'Arzoumidokht, fille de Chosroès II, il s'arma pour tirer vengeance de ce meurtre, détrôna la princesse et fit régner à sa place Feroukhzad, d'abord, puis Iezdedjerd II. Comme les Arabes se préparaient à passer l'Euphrate pour propager l'islamisme les armes à la main, Roustem fut chargé d'aller à leur rencontre. Dans une sanglante bataille, où Roustem combattit avec un grand courage, il fut tué près de Kadesiah, et la Perse tomba sous le joug des Arabes en l'an 636.

ROUSTEM-BEYG, cinquième prince de la dynastie du Mouton-Blanc. Il régna vers la fin du XVe siècle, pendant cinq ans et demi, sur la Perse occidentale. Ayant pris part à la révolte de son oncle Massih-Mirza contre Baïsingar, il tomba entre les mains de celui-ci et fut détenu dans la forteresse d'Alindjak; mais, délivré l'année suivante par ses amis, il marcha sur Tauris, força Baïsingar à fuir et fut proclamé sultan à sa place. Il fit ensuite plusieurs guerres heureuses; mais, en 1496, il fut défait par Ahmed, fils d'Ogourlou. L'année suivante, il fut défait une seconde fois et mis à mort par l'ordre d'Ahmed.

ROUSTER v. a. ou tr. (rou-sté). V. ROSTER.

ROUSTISSURE s. f. (rou-sti-su-re). Argot des théâtres. Pièce sans valeur, qui ne saurait avoir aucun succès; rôle sans importance : *Que dites-vous de cette pièce? — Peuh! c'est une* ROUSTISSURE. *Avez-vous un joli rôle dans l'ouvrage qu'on va mettre à la scène? — Oh! ne m'en parlez pas; c'est une vraie* ROUSTISSURE.

ROUSTURE s. f. (rou-stu-re). V. ROSTURE.

ROUSTURER v. a. ou tr. (rou-stu-ré). V. ROSTER.

ROUT s. m. (routt). Orthographe régulière, mais peu usitée, du mot RAOUT : *Le* ROUT *moderne est notre ancien cercle agrandi.* (Travers.) *Les grecs de bas étage y pullulaient et trouvaient de faciles auxiliaires dans les Circés et les Armides qui enchantaient ces* ROUTS *mêlés.* (F. Mornand.)

> L'Angleterre chez nous a jeté ses costumes,
> Ses chambres, son charbon, ses *routs* et ses cou-[tumes.
>
> ANCELOT.

ROUTAILLER v. a. ou tr. (rou-ta-llé; *ll* mll.). Chasse. Suivre avec le limier, pour faire tirer par des chasseurs : ROUTAILLER *le lièvre.*

ROUTCHOUK, ville de la Turquie d'Europe. V. ROUSTCHOUK.

ROUTE s. f. (rou-te — du latin *rupta*, sous-entendu *via*, proprement chemin *brisé*, voie *brisée*, de *rumpere*, rompre, briser. Comparez notre terme *brisée* dans cette locution : *Aller sur les* BRISÉES *de quelqu'un*). Voie de terre pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : ROUTE *départementale. Les montagnes sont coupées par des* ROUTES. (Mme de Staël.)

— Direction à suivre pour aller en quelque lieu : ROUTE *de terre.* ROUTE *de mer. Se tromper de* ROUTE. *Ses guides n'eurent pas de peine à suivre la* ROUTE *de la princesse.* (Volt.)

— Action de cheminer, de se transporter d'un lieu dans un autre : *Etre en* ROUTE. *Se mettre en* ROUTE. *Continuer sa* ROUTE. *Faire* ROUTE *avec quelqu'un.*

— Grande allée percée dans une forêt, dans un parc, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade.

— Direction suivie : *La* ROUTE *du soleil. La* ROUTE *que suit un fleuve.*

Il fixe sur l'émail de l'horloge légère
Des *routes* du soleil la trace passagère.
CHÊNEDOLLÉ.

— Fig. Voie que l'on suit, direction que l'on donne à ses actions : *La* ROUTE *de l'honneur. La* ROUTE *du vice. La* ROUTE *des dignités, des richesses. Il y a cinq cent mille* ROUTES *qui nous mènent au salut.* (Mme de Sév.) *Il n'est point de* ROUTE *plus sûre pour aller au bonheur que celle de la vertu.* (J.-J. Rouss.) *Mille* ROUTES *conduisent à l'erreur, une seule mène à la vérité.* (J.-J. Rouss.) *On ne peut pas sortir des* ROUTES *de la nature sans s'égarer.* (B. de St-P.) *La bonne* ROUTE *pour gagner le plaisir, c'est le travail.* (Picard.) *A mesure qu'il se découvre des* ROUTES *nouvelles pour parvenir au pouvoir, on voit baisser la valeur de la naissance.* (De Tocqueville.) *Les générations auxquelles nous frayons la* ROUTE *passent joyeuses sur nos tombes effacées.* (Proudh.).

Chacun suit dans ce monde une *route* incertaine,
Selon que son erreur le joue et le promène.
BOILEAU.

Du crime ainsi toujours le crime ouvre la *route.*
N. LEMERCIER.

. . . Pourvu qu'à son but un courtisan arrive,
On l'applaudit toujours, quelque *route* qu'il suive.
BOURSAULT.

C'est pour finir que tout prend l'existence,
A chaque instant cela nous est prouvé;
Du jeune au vieux quelle est la différence?
L'un est en *route*, et l'autre est arrivé.
GUICHARD.

— *Route nationale, royale, impériale,* Voie de grande communication appartenant à l'Etat et entretenue par lui. ‖ *Route départementale*, Voie de grande communication appartenant à un département et entretenue par lui.

— *Grande route*, Grande voie publique. ‖ Fig. Voie banale, suivie par un grand nombre de personnes.

— *Route militaire, Route stratégique*, Chemin tracé pour faciliter les mouvements de troupes.

— *Faire fausse route*, S'égarer, s'écarter de sa route. ‖ Fig. Se tromper, prendre des moyens impropres à conduire au résultat voulu.

— Véner. *Aller à la route*, Se dit de la bête qui suit le grand chemin.

— Mar. *Chef de route*, Ancien officier de la marine marchande, qui avait des fonctions analogues à celles d'un chef d'escadre. ‖ *En route* ou *A la route*, Commandement fait au timonier de garder ou de reprendre la route qu'on lui avait indiquée. ‖ *Faire route*, Suivre une direction donnée : *Je* FIS ROUTE *pour passer au vent de cette roche et je l'arrondis à une lieue.* (La Pérouse.) ‖ *Porter à la route*, Manœuvrer la barre de façon à mettre le navire dans la route. ‖ *Donner la route*, Indiquer à l'officier de quart la direction dans laquelle il doit faire gouverner. ‖ *Etre en route*, Avoir la direction favorable. ‖ *Faire valoir la route*, Manœuvrer de la façon la plus convenable pour garder la route que l'on doit suivre.

— Art milit. Chemin, direction que l'on assigne à des militaires en voyage : *Donner une* ROUTE *à des troupes. Accorder à des troupes une indemnité de* ROUTE. ‖ *Feuille de route*, Ecrit qui indique les logements d'une troupe en voyage. ‖ Ecrit qu'on délivre à un militaire qui voyage isolément, pour lui tracer sa route : *Faire signer sa* FEUILLE DE ROUTE *à l'état-major de la place. La* FEUILLE DE ROUTE *tient lieu de passe-port.* (Acad.)

— Agric. Nom donné, dans la basse Provence, aux défrichements des landes.

— **Syn. Route, chemin, voie.** V. CHEMIN.

— **Encycl.** Hist. Les premiers peuples qui aient eu une civilisation ont compris l'impérieuse nécessité où ils étaient de créer des voies de communication; mais les Perses et les Babyloniens paraissent s'être les premiers occupés de faire des *routes* régulières et établies d'après certaines règles générales. Il ne nous reste malheureusement aucun renseignement sur le mode de construction qu'ils avaient employé. Les plus anciens historiens connus parlent des chemins publics comme de voies à l'usage de tous et établies de toute antiquité; l'*Exode* et les *Nombres* mentionnent des voies publiques et des chemins frayés dans la Palestine; Hérodote parle de *routes* qui aboutissaient aux portes de Thèbes.

Tout porte à croire que la Gaule était déjà pourvue de voies de terre avant l'invasion romaine. L'usage que les peuplades gauloises faisaient de chariots et de chars de guerre confirme suffisamment cette croyance, bien qu'il ne subsiste aujourd'hui aucun vestige de ces chemins. Il est remarquable qu'on ne trouve non plus aucune trace de chemins construits à l'époque de la puissance des républiques grecques. Mais on s'explique que le besoin de construire des *routes* assez solides pour persister jusqu'à nos jours se soit peu fait sentir dans un pays où la beauté du climat rendait les communications faciles, où le peu de commerce intérieur les rendait moins importantes et où les guerres intestines fréquentes les eussent de plus rendues dangereuses.

Ammien Marcellin, Polybe, Cornelius Nepos nous racontent que les Gaulois s'étaient créé des passages commodes à travers les vallées et les déserts abrupts des Alpes, et Strabon explique qu'une partie du commerce de l'Océan à la Méditerranée se faisait par voie de terre. Polybe parle d'une *route* en Espagne; elle se dirigeait d'Emporium vers le Rhône, puis vers les Alpes. La construction de cette *route* peut être attribuée aux Carthaginois, qui, comme on sait, pavèrent les premiers leurs voies de communication.

Les voies romaines s'étendaient jusqu'aux confins de l'empire; elles ont en grand nombre survécu, à cause de la solidité de leur construction et des travaux gigantesques devant lesquels on n'avait pas reculé pour l'établissement de ces *routes.* Dans le tracé de ces *routes*, les Romains s'attachaient particulièrement à éviter toute sinuosité. Ils enlevaient en plaine tout le terrain meuble compris entre les bords de la *route* et le remplaçaient par des matériaux de construction. Quand la *route* devait réunir deux collines, on l'élevait jusqu'à la hauteur de ces coteaux, et on perçait les montagnes pour lesquelles une pareille élévation de la voie eût été impossible.

Pour nous en tenir aux voies de ce genre qui traversaient la Gaule, nous mentionnerons les voies militaires établies successivement par Cneius Domitius, Jules César et Agrippa. Ce dernier, à deux *routes* partant de Lyon et établies sous Auguste, qui se dirigeaient l'une sur Aoste, l'autre sur Suse, ajouta quatre nouvelles voies aboutissant à la Baltique, la Manche, l'Océan et la Méditerranée. La première traversait les vallées du Rhin et de la Meuse; la seconde passait à Autun, Troyes, Châlons, Reims, Soissons, Noyon, Amiens; la troisième, après avoir dépassé l'Auvergne, se bifurquait à Limoges et aboutissait d'une part à Saintes, de l'autre à Bordeaux; la quatrième venait s'arrêter à Marseille en côtoyant le Rhône. A ces voies, dont la longueur était d'environ 4,000 kilomètres, s'ajoutèrent bientôt de nombreux embranchements, destinés à desservir les intérêts industriels et agricoles du pays et à conduire aux établissements thermaux, très-fréquentés déjà dans les Gaules.

Les *routes* principales ou voies militaires étaient principalement destinées à rendre plus facile la transmission des ordres sur toute la longueur de leur parcours, et on les avait pourvues, dans ce but, de relais et de mansions où devaient se trouver constamment des chevaux à la disposition des émissaires impériaux. La Gaule fut ainsi dotée, pendant la période romaine, de plus de 30,000 kilomètres de voies principales et secondaires. On les divisait en effet, à cette époque, en deux classes : les grandes voies publiques (*viæ publicæ*) et les chemins vicinaux (*viæ vicinales*), comme l'explique Horatius Siculus Flaccus, auteur du temps de Domitien.

Sous les souverains francs, quelques rares ordonnances eurent pour objet d'empêcher la ruines des voies de communication. Les relais et mansions ne furent plus maintenus, et on se borna, pour l'entretien, aux ouvrages sans lesquels la circulation serait devenue absolument impossible. Sous Dagobert, on respectait si peu les voies publiques que ce prince dut défendre, sous peine d'amende, tout empiétement sur les *routes* ou chemins vicinaux.

Charlemagne s'occupa plus activement de nos *routes* et donna des ordres sur l'entretien et la construction des voies de communication; plusieurs capitulaires prescrivent à ce sujet de pratiquer les anciennes coutumes abandonnees.

Les seigneurs féodaux s'occupèrent, chacun dans son fief, de régler à sa manière la construction et l'entretien des *routes;* de là une certaine anarchie qui se prolongea longtemps; des commissaires royaux envoyés par Philippe-Auguste pour surveiller les chemins ne purent améliorer la situation.

On divisait alors les *routes* en chemins royaux, chemins publics, chemins de traverse et sentiers; mais leur largeur variait suivant les provinces. Malgré l'indifférence du gouvernement central, de très-importants travaux de voirie furent exécutés à cette époque. L'histoire des ponts de notre pays suffit à le prouver; presque tous les ponts importants sont d'une construction qui remonte au XIIIe et au XIVe siècle.

Mais le besoin de voies de communication se fit bien plus fortement sentir à partir de la Renaissance, grâce surtout aux relations nécessaires entre le gouvernement central et les vieilles provinces féodales qu'il s'était ralliées. Au XIIIe siècle, le roulage s'organise sur les chemins partant de Paris; au XVe siècle, Louis XI crée le service des postes; au XVIe siècle, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III font de nombreuses ordonnances sur la police et les moyens de réparation de nos *routes.* Charles IX introduisit le premier en France les coches et les carrosses, et l'usage de ces véhicules pour les voyages se répandit rapidement sur les voies publiques.

A cette époque, les *routes* n'étaient pas régulièrement établies sur toute leur longueur; il y avait des lacunes et, en certains points, on ne trouvait que le terrain naturel. Les traverses des villes, les quelques chaussées construites sur les points difficiles formaient, pour ainsi dire, les jalons de leur direction qui, le plus souvent, en rase campagne, n'était pas même indiquée soit par des plantations, soit par des fossés, mais était abandonnée au choix des voyageurs et aux indications multiples des frayés.

Henri IV et Sully ne négligèrent pas cette branche des travaux publics, et des règlements chargèrent les trésoriers de France d'adresser au grand voyer, titre que porta Sully lui-même, un état de toutes les réparations qui étaient à faire aux ouvrages publics, en cotant les plus nécessaires et les plus pressées et ce qu'elles pourraient coûter. Cette organisation dura peu, mais elle fut remplacée par une meilleure sous Colbert, d'abord intendant, puis contrôleur général des finances. Cette nouvelle organisation dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

L'intendant de chaque province fut chargé d'envoyer un état des ouvrages qu'il croyait nécessaires et un devis relatif à ces travaux. Le contrôleur général écartait ceux qui lui paraissaient les moins importants et insérait les autres à l'état des ponts et chaussées arrêté par le roi, puis chaque intendant recevait ensuite connaissance de la partie de l'état qui le concernait.

Il y avait en cela progrès sur l'administration telle que l'avait établie Sully, puisque la direction des travaux avait été enlevée aux trésoriers de France, qui occupaient des offices, pour être remise aux mains des intendants, fonctionnaires amovibles jouant à peu près le rôle actuel de nos préfets; des ingénieurs spéciaux leur avaient du reste été adjoints et donnaient leurs soins à l'exécution des travaux et à leur bon entretien.

Mais c'est aux ponts surtout que furent affectées les ressources de l'administration, vu leur importance immédiate et capitale pour nouer les relations sur les deux rives des grands fleuves; les *routes* ne venaient qu'en second lieu, et les travaux de *routes* proprement dits furent, durant cette période, en nombre limité et d'une importance restreinte. Nous citerons cependant la *route* de Champagne en Alsace, celle de Paris à Versailles, celle du Soissonnais en Flandre pour le commerce des vins. En résumé, les efforts de Colbert ne purent que préserver de la ruine les anciens ouvrages et multiplier ou prolonger le petit nombre de chaussées établies dans les plus mauvais passages.

Il en était de même dans les pays d'états qui ne relevaient pas de son administration sous ce rapport : en Artois, en Flandre, en Bourgogne, en Bretagne, où la situation des *routes* était cependant particulièrement satisfaisante, dans le Languedoc, en Provence.

Il était réservé au XVIIIe siècle de doter la France de ces grandes avenues qui, correctement alignées sur de longs parcours, rayonnent autour des anciennes résidences royales. Il fut arrêté que les *routes* seraient à l'avenir (1705) tracées du plus droit alignement que faire se pourrait au travers des propriétés particulières, et on mit à la charge des propriétaires auxquels un pareil tracé faisait gagner du terrain les dédommagements dus à ceux qui en perdaient. En 1720, Law fit paraître un édit d'après lequel les grandes voies devaient avoir une largeur de 60 pieds et être, en outre, flanquées de fossés de 6 pieds de largeur, soit dans les traverses de forêts, soit en dehors des forêts. Les chemins de moindre importance durent avoir une largeur de 48 pieds, y compris deux fossés de 6 pieds de largeur chacun. Le curage de ces fossés était laissé à la charge des riverains, mais l'établissement devait en être fait aux frais du roi. Les dépenses de plantations devaient aussi être supportées par les propriétaires voisins.

Les frais de construction et l'entretien des *routes* depassèrent presque toujours, malgré ces précautions, les fonds mis à la disposition des contrôleurs. On eut alors recours d'une manière régulière à l'emploi de la corvée. Malgré les inconvénients de ce système, les *routes* s'améliorèrent durant cette période, et parce que les dépenses d'entretien n'étaient plus un sujet d'embarras, et parce que le corps des contrôleurs comprenait un grand nombre d'ingénieurs d'un rare mérite, Hupeau, de Regemorte et ses fils, les Tresaguet, les Bayeux, de Cessart, Trudaine, qui eut la première idée de l'assemblée générale des ponts et chaussées, et surtout Perronet.

L'édit de Law fut rapporté; la largeur des *routes* put dépasser 60 pieds au travers des forêts ou dans les traverses de grandes villes et s'abaisser beaucoup au-dessous de ce chiffre, suivant les circonstances. Nous empruntons les renseignements statistiques suivants aux documents du ministère des travaux publics. La longueur des *routes* de toute nature pouvait être évaluée, à cette époque, à environ 40,000 kilomètres, ayant exigé une dépense de 800 millions de livres, dont les trois quarts ont été fournis par la corvée et le reste partie par le trésor royal, partie par des impositions spéciales sur les diverses généralités, sur les villes et communautés intéressées, partie par les concessionnaires de péage. Aux abords de Paris, la largeur des voies était communément de plus de 20 mètres; celles qui devaient être plus tard comprises au nombre des *routes* nationales avaient une largeur qui n'était qu'exceptionnellement inférieure à 12 mètres. Les chaussées pavées de 4 à 6 mètres de largeur s'étendaient sur une longueur de plus de 4,000 kilomètres. Des fossés de 2 mètres bordaient ces *routes*, et à 3 mètres de distance régnaient des plantations d'arbres forestiers et des bornes milliaires qui indiquaient la distance rapportée à un point situé au pied de la tour septentrionale de la cathédrale de Paris. Dans les dernières années qui précédèrent la Révolution, le budget des *routes* et ponts s'élevait à 5,600,000 livres, non compris la prestation représentative de la corvée. L'impôt de la corvée fut, en effet, définitivement aboli en 1790 et remplacé par des prestations en nature libérables en argent.

Dans les premières années de la Révolution, le changement d'organisation, le temps d'arrêt qui eut lieu entre la destruction de l'ancienne administration et la reconstitution de la nouvelle firent tomber nos *routes* dans un état déplorable. Roland chercha à y remédier par la création de la taxe d'entretien (V. ROULAGE), mais elle dut être bientôt abandonnée. On divisa les *routes* en trois classes par rapport à leur direction : *routes* de Paris aux frontières, *routes* de communication de deux grandes villes du territoire, *routes* départementales.

Sous l'Empire, on fixa à une somme assez élevée le budget annuel d'entretien des *routes*, qui furent de nouveau classées, par décrét de 1811, en *routes* impériales et *routes* départementales. Les dépenses de construction, reconstruction et entretien des *routes* furent à la charge du Trésor pour les *routes* impériales des deux premières classes, à la charge du Trésor et des départements pour les *routes* impériales de 3e classe, des départements et communes pour les *routes* départementales.

Le même décret donnait des instructions détaillées relatives au classement, à la construction et à l'entretien des *routes*, aux plantations qui les bordent, aux délits de grande voirie, au personnel chargé des travaux de main-d'œuvre et de surveillance.

Après la Restauration, la France, dont le territoire avait été réduit par la perte de ses conquêtes, ne possédait plus que 182 *routes* nationales (c'est le nom actuel des *routes* impériales de 1811), dont à peine 12,000 kilomètres sur 30,000 étaient convenablement entretenues; malgré de très-grandes dépenses et des sacrifices nombreux que s'imposaient nos finances, on n'avait encore en 1830 que 18,000 kilomètres de *routes* nationales à l'état d'entretien, sur 34,000 kilomètres de *routes* tracées.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, les travaux publics reçurent une impulsion nouvelle; on s'occupa principalement de l'entretien des grandes voies de communication, et l'on parvint à maintenir dans un état satisfaisant, à force de soins, la presque totalité des 36,000 kilomètres de routes nationales ouvertes à la fin de 1847.

L'apparition des chemins de fer modifia depuis lors d'une manière très-notable l'importance des diverses *routes* et fit reverser sur le nouveau moyen de communication une partie des fonds destinés autrefois à l'entretien des *routes.* On peut évaluer à 39,000 kilomètres la longueur de nos *routes* nationales classées.

Des variations analogues se produisirent dans la construction et l'entretien des *routes* départementales, moins importantes, mais qui, dans divers points du territoire, surtout depuis l'exploitation de nos lignes de chemins de fer, ont acquis beaucoup plus de développement et ont été soumises à une circulation de jour en jour croissante, qui nécessite des travaux d'entretien plus soignés et plus coûteux. Il faut évaluer à environ 48,000 le nombre de kilomètres classés de nos *routes* départementales.

Cette étude historique, consacrée spécialement aux *routes* françaises, ne saurait s'étendre ici aux voies de communication des autres peuples européens; elle permet d'ailleurs de se rendre un compte assez exact des changements qui se sont produits aux diverses époques dans la construction et l'entretien des *routes.* Nous renverrons, pour l'étude statistique des voies de communication des Etats étrangers, aux articles relatifs aux différentes nations et, pour ce qui concerne la circulation des *routes*, à l'article ROULAGE.

— P. et chaussées. L'établissement d'une *route*, quelle que soit son importance, exige l'étude préalable des conditions dans lesquelles elle sera parcourue par des moteurs qui seront des chevaux et des véhicules qui seront supportés par des roues. Il faut tout d'abord se rendre compte des diverses causes qui influent sur le travail du moteur et sur les résistances pour en changer la valeur. Le tirage s'exerce d'habitude à très-peu près parallèlement à la surface de la *route*, et il doit vaincre le frottement à la roue et le frottement à l'essieu, si la *route*

est horizontale, et, outre cela, une résistance due à la pesanteur, si le terrain est en rampe.

On sait, du reste, que, suivant la continuité, l'intensité et l'ordre de succession des efforts de tirage que doit exercer un cheval, la quantité d'action par seconde et la quantité d'action journalière que l'on peut en obtenir varient dans des proportions considérables, sans rester aucunement entre elles dans un rapport constant.

Les conditions à réaliser pour obtenir le maximum d'économie des transports doivent permettre d'atteindre à la fois le maximum absolu de la quantité d'action du moteur, le minimum des résistances secondaires. Diverses causes peuvent faire varier l'intensité des résistances et la quantité journalière d'action dont est susceptible le moteur, et, pour ce qui concerne les *rôutes*, ce sont surtout : l'inclinaison, la longueur, l'ordre de succession des rampes du profil longitudinal, le degré de courbure et la longueur des courbes de raccordement, la forme du profil transversal, le mode de constitution de la chaussée et son mode d'entretien.

— *Profil longitudinal.* Toutes les rampes et toutes les pentes ne sauraient être admises dans le profil en long d'une *route;* au delà d'une certaine limite de déclivité, il y aurait une source d'obstacles bientôt insurmontables opposés à la circulation, et le cheval deviendrait bientôt incapable de se mouvoir et de servir au transport des matériaux. Une pente ne doit jamais être telle que, attelé à un véhicule d'une certaine masse, auquel s'ajoute le poids du chargement, le cheval n'ait cependant plus aucun effort de tirage à faire pour descendre la pente, et, si l'on tient compte du poids propre du moteur, on doit en principe ne jamais admettre de pente plus forte que celle sur laquelle il descend attelé dans les mêmes conditions que s'il était libre. On a ainsi une limite supérieure des déclivités possibles; elles sont d'environ $\frac{1}{30}$ sur une chaussée d'empierrement, $\frac{1}{50}$ sur une chaussée pavée. Un moteur animé peut en un certain temps dépenser une quantité d'action déterminée, et tout amène à conclure qu'il faut éviter de lui faire effectuer cette dépense par un travail inégal, en exigeant de lui à un instant donné un effort considérable, pour ne lui demander ensuite qu'un effort beaucoup inférieur à la moyenne. On a dû rechercher à ce sujet quelle forme il convenait de donner au profil en long d'une *route* et quelle était la pente à adopter comme la plus favorable pour franchir une hauteur donnée. Mais, malgré de nombreuses expériences dues principalement à MM. de Villiers du Terrage et Favier, on n'a pu encore donner une solution satisfaisante de ces questions. Tous les ingénieurs sont néanmoins d'accord pour rejeter en principe les pentes qui rendraient nécessaire d'enrayer, ou les pentes isolées qui seraient sensiblement plus fortes que les pentes moyennes du terrain; ces dernières entraîneraient à diminuer notablement pour une pente exceptionnelle le chargement qui conviendrait aux pentes moyennes. Plus une *route* est fréquentée, plus on doit s'efforcer de la constituer avec des pentes faibles précisément à cause de son importance. On ne dépassera pas $0^m,030$ pour les *routes* nationales, $0^m,040$ pour les *routes* départementales, $0^m,050$ environ pour les chemins de grande communication. Les courbes de raccordement des alignements droits du profil en long d'une *route* doivent être choisies aussi courtes que possible et d'une courbure très-faible, à cause de la fâcheuse influence qu'elles ont sur le travail des moteurs attelés. Il n'y a, en effet, qu'une composante de l'effort du moteur qui soit dans la direction de l'axe du véhicule, l'autre composante normale à la précédente ayant pour effet de ramener à chaque instant la direction de cet axe parallèle à la tangente au point actuel de la courbe de raccordement; lorsque l'attelage est composé de plusieurs chevaux, ces dernières composantes, dont la direction varie pour chaque couple de chevaux, diminuent encore la valeur des efforts utiles, car les chevaux intermédiaires perdent une partie de leur travail à résister à la traction latérale des chevaux de tête. Il est évident que la forme générale du profil transversal d'une *route*, son bombement et sa largeur ne sauraient être modifiés sans amener des changements très-importants dans la somme totale des efforts possibles des moteurs amenés à parcourir cette *route*, et nous verrons à propos du profil transversal comment, dans l'application, il faut tenir compte de ces divers éléments de la *route*.

Enfin, l'état constitutif de la chaussée influe profondément sur le tirage et doit entrer en ligne de compte parmi les éléments qui modifient les résistances, et cela à deux points de vue distincts : au point de vue des aspérités de la surface, et à celui de la flexibilité et de la compressibilité de la chaussée. Supposons la surface de la *route* couverte de petites aspérités de hauteur h, on arrive facilement à une expression

$$T = \gamma P \frac{1}{\sqrt{R}}$$

pour la valeur du tirage dû à ces aspérités, γ étant un coefficient qui dépend de h, P le poids brut supporté par la roue, R le rayon de cette roue. De la nature plus ou moins compressible de la chaussée dépend enfin l'expression du frottement de roulement (v. ROULEMENT) que doit vaincre l'effort du moteur. Toutes ces causes sont mises en évidence par les résultats suivants. Le rapport du tirage dû à la constitution de la chaussée, à la pression subie par une roue d'environ 2 mètres de diamètre est, sur une chaussée pavée en assez bon état $\frac{1}{60}$ et sur une chaussée d'empierrement assez bien entretenue, $\frac{1}{30}$. Sur les pavages, le moteur peut donc dépenser une quantité d'action sensiblement plus considérable que sur les empierrements dans les mêmes conditions de travail journalier.

— *Tracé des routes.* Il y a trois sortes de considérations qui doivent aider en général à déterminer le tracé des *routes*. On doit étudier le parcours topographique d'une *route* comme dépendant de principes politiques, économiques et artistiques.

Les considérations politiques font comprendre l'importance capitale d'une voie de communication qui doit assurer, d'une part, l'organisation de la défense du territoire, d'autre part la rapidité d'allure des troupes destinées à aider au maintien de l'ordre dans l'État, sur tous les points de ce territoire. L'examen des questions de cet ordre est fait en France de concert entre les officiers du génie, qui représentent l'intérêt de la défense, et les ingénieurs des ponts et chaussées, qui représentent les intérêts du commerce et de l'industrie. Dès longtemps les lois ont interdit la construction de voies de communication dans des zones frontières sans l'avis préalable d'une commission mixte composée de hauts fonctionnaires civils et militaires. La loi du 7 avril 1851 a prescrit la délimitation de ces zones en deçà desquelles l'établissement des voies de communication peut être effectué librement par l'administration des travaux publics; un décret du 16 août 1853 a réglé la composition et les attributions de la commission, ainsi que le mode d'instruction des affaires de sa compétence. Ces documents permettent de traiter complétement les questions qui rapportent à la politique le tracé des *routes*.

Les considérations économiques et commerciales permettent d'examiner les *routes* et de les construire en recherchant les tracés qui offrent une meilleure circulation au commerce, en lui imposant les frais les plus faibles. Il est difficile de trouver des solutions incontestables et sûres, parce que l'état industriel et commercial d'un pays varie à chaque instant et subit de nombreuses influences qui en modifient l'importance.

Une question qui se présente souvent est la suivante : trois points A, B, C étant donnés et la circulation qui se fait de l'un à l'autre étant connue, il s'agit de choisir entre deux tracés possibles pour joindre par une *route* deux de ces points, A et B : adopter le tracé ADB et desservir C par l'embranchement CD, ou prendre le tracé ACB.

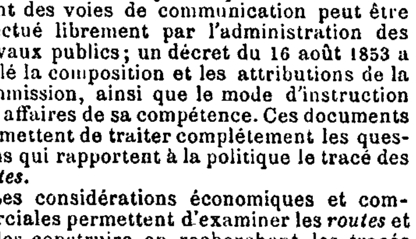

Supposons que, pour le premier tracé : L_1 soit la longueur de chemin AD; L_2, la longueur du chemin BD; l, la longueur de chemin DC; P, le prix d'un mètre courant de *route;* désignons par t, t', t'' les tonnages entre A et B, A et C, B et C; le capital de construction du premier tracé sera

$$(L_1 + L_2 + l)P,$$

donnant un intérêt de

$$(L_1 + L_2 + l)\frac{P}{20}.$$

Si e est l'entretien par mètre courant et p le prix de transport d'une tonne à 1 kilomètre, les frais d'entretien seront

$$(L_1 + L_2 + l)e$$

et ceux de la circulation

$$[(L_1 + L_2)t + (L_1 + l)t' + (L_2 + l)t'']p.$$

On aura, en ajoutant ces trois quantités, les frais annuels du premier tracé.

La même méthode peut s'appliquer au second tracé, et en désignant par λ_1 la longueur AC et λ_2 la longueur BC, P' le prix de construction, e' le prix d'entretien d'un mètre courant, on aura comme dépenses annuelles

$$(\lambda_1 + \lambda_2)\left(\frac{P'}{20} + e'\right)$$
$$+ [(\lambda_1 + \lambda_2)t + \lambda_1 t' + \lambda_2 t'']p.$$

Il n'y aura plus qu'à comparer les deux sommes et choisir le tracé qui correspond à la plus faible. Ce sont des considérations de ce genre qui expliquent l'avantage que l'on a à dévier les lignes de chemins de fer pour les faire passer par les divers centres; car, sur ces voies de communication, les différences de trajet dues à ces déviations sont presque négligeables et les dépenses à faire pour aller d'un point à un autre ne se trouvent pas augmentées, car les prix de transport peuvent être diminués lorsque la circulation augmente. Dans nos *routes* ordinaires, il y a, au contraire, avantage à raccorder à une *route* directe des embranchements destinés à desservir les centres de commerce voisins de moins grande importance.

On est ainsi conduit à faire passer une *route* par certains points, et l'on se trouve ramené à unir ces divers points par des tracés convenablement choisis pour les frais de construction, d'entretien et de traction.

En terrain plat, la ligne droite est ce qu'il y a de plus simple; mais en terrain ondulé ou peu solide, on est obligé d'adopter la ligne courbe, afin d'éviter des dépenses de terrassement ou de consolidation trop onéreuses.

La question devient plus délicate lorsqu'on a à tracer une *route* en pays de montagnes. Il convient alors de chercher un tracé donnant autant qu'il est possible le minimum de hauteur à franchir, de longueur du tracé, de dépense pour la construction et l'entretien. Ces conditions ne sont pas, du reste, toujours compatibles entre elles, et on est réduit à sacrifier la moins importante. Lorsqu'on se trouve obligé de franchir une chaîne de montagnes, il convient de chercher les points de hauteur minima de la ligne d'intersection des versants, ou *ligne de faîte;* ces points, qu'on appelle *cols*, sont déterminés par l'intersection des lignes de faîte de la chaîne et des thalwegs, lignes comprenant les points les plus bas compris entre deux chaînes moins importantes transversales à la première, dites d'ordre inférieur. Ces considérations générales permettent de deviner les positions de ces cols à la seule inspection d'une carte sur laquelle sont tracés les cours d'eau; on choisit le col le plus bas, après avoir déterminé les hauteurs des différents cols au baromètre.

Mais il faut, avant de l'adopter, s'assurer qu'on peut y accéder, car il arrive souvent qu'une *route* ne peut pas remonter la vallée secondaire qui conduit à ce col; on prend alors parmi les cols celui qui, avec un minimum relatif d'altitude, permettra à la *route* de se développer le plus commodément dans les vallées qu'il sépare.

La *route* qui aboutit à un col peut occuper dans la vallée secondaire : la ligne de faîte, une position intermédiaire entre le faîte et le thalweg ou la ligne de thalweg.

Une *route* placée sur le faîte nécessite peu de travaux de terrassement, car les reliefs secondaires y sont très-faibles, et peu de travaux d'art, car les eaux y sont près de leur source. La *route* peut être courte et arriver commodément au col; mais on dessert mal les intérêts des populations, le plus souvent accumulées dans le fond des vallées.

Une *route* de thalweg offre, au contraire, de grands avantages au point de vue des centres de commerce; mais elle conduit difficilement au col et traverse des terrains fertiles et chers, et, si elle peut éviter de grands frais de terrassement, elle exige des travaux d'art coûteux, car les cours d'eau ont acquis tout leur développement. Une *route* à flanc de coteau n'a que les inconvénients des précédentes, sans offrir aucun avantage; elle doit être le plus généralement évitée.

Le choix du versant sur lequel doit être effectué le tracé n'est pas sans importance. C'est ainsi que, dans le nord de la France, où les *routes* sont exposées aux gelées, on préfère les versants sud; on choisit, au contraire, plus souvent le versant nord dans le Midi, où les *routes* ont à craindre une sécheresse excessive; dans l'Ouest, on évite la grande humidité due au voisinage de l'Océan en adoptant un tracé sur le versant oriental.

— *Comparaison des tracés.* Lorsque, entre deux points obligés, plusieurs tracés se recommandent par des avantages spéciaux, il y a des considérations qui permettent d'adopter l'un de ces tracés en rejetant les autres. Pour faire ce choix d'une manière pratique, il convient d'exprimer ces divers avantages en argent; chaque tracé exige, en effet, un capital de construction et des frais annuels d'entretien; il imposera au commerce des frais annuels de transport. Il est facile d'évaluer les frais de construction et ceux d'entretien; mais les frais de transport dépendent des lois auxquelles est soumis le mouvement des moteurs animés attelés, et ne sauraient être établis sûrement d'après des principes indiscutables.

M. Favier, inspecteur général des ponts et chaussées, a cherché à résoudre le problème en donnant pour chaque déclivité des coefficients constants, par l'un desquels il faut multiplier la longueur du tracé, suivant qu'on est en pente ou en rampe, pour obtenir une longueur horizontale équivalente au point de vue de la traction des moteurs. Pour étudier un tracé, il suffira de multiplier chaque portion de *route* inclinée par le coefficient convenable correspondant et de faire la somme des produits; en multipliant cette somme par le prix de transport horizontal de l'unité de masse à l'unité de distance, puis par le tonnage, on aura un produit final donnant en argent la valeur des dépenses de traction qui seront imposées à la circulation sur le tracé considéré.

Par des considérations assez compliquées et discutables, M. Favier est arrivé à calculer, d'une part, pour chaque rampe ou pente la résistance qu'oppose au mouvement des moteurs le poids correspondant au maximum d'effet utile du moteur sur un palier; d'autre part, pour toutes les inclinaisons l'effort dont est capable un cheval qui doit déjà transporter son propre poids. On déduit de ces deux séries de valeurs, en prenant le rapport du premier nombre au second dans chaque cas, le coefficient constant correspondant à la déclivité considérée; c'est ce coefficient qui entrera dans le calcul des longueurs équivalentes.

On doit considérer chaque portion du tracé dans les deux sens suivant lesquels elle peut être parcourue et prendre la moyenne des longueurs équivalentes ainsi calculées. Si, par exemple, R et R_1 sont les coefficients correspondants à un angle donné et qu'on ait un tracé de longueur L ayant cette déclivité et parcouru par un tonnage 30,000 en rampe (R) et 20,000 en pente, la longueur équivalente à ce tracé serait

$$\frac{3R + 2R_1}{5} L.$$

La comparaison des tracés peut alors être effectuée sur des tableaux où des colonnes seront affectées à l'intérêt du capital de construction, aux frais d'entretien et aux frais de transport; il n'y aura plus qu'à ajouter toutes ces dépenses annuelles et à adopter le tracé du plus faible total.

— *Etude préliminaire du tracé.* Le but principal que se propose d'atteindre un ingénieur chargé de construire une *route* doit être la diminution des frais de transport, pour la circulation qui s'effectue entre les deux extrémités du tracé. Il est aussi obligé de tenir compte des considérations économiques dans le choix du tracé, et, lorsqu'il a adopté un tracé, pour présenter nettement les conditions dans lesquelles sera fait l'ouvrage dont il a la direction, il doit rédiger une série de mémoires où seront exposés en détail les motifs de ce choix et les dépenses estimatives auxquelles entraînera la construction de la *route* projetée.

Puis il faut faire sur le terrain l'application du projet et indiquer nettement aux ouvriers le travail à effectuer. On trace d'abord l'axe de la voie à ouvrir; c'est une ligne composée de portions droites raccordées par des courbes. On jalonne les alignements droits avec des jalons en bois ou, s'il est possible, en fer, car le fer ne se gauchit pas et il est nécessaire que les jalons soient bien rectilignes. Une ligne est bien jalonnée lorsqu'un seul jalon peut cacher tous les autres à un observateur placé à quelques pas en arrière. On

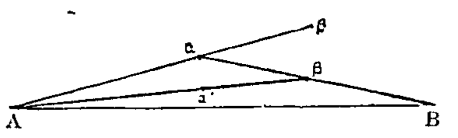

est souvent obligé de jalonner entre deux points A et B séparés par un obstacle; il faut alors se placer entre les deux jalons extrêmes. Un premier jalon est planté à vue dans la direction AB, en α par exemple; un second en β, dans l'alignement $A\alpha$; mais en se plaçant derrière α on ne verra pas β cacher B, et on saura s'il est à droite de αB ou à gauche; s'il est plus éloigné de AB que α, on le placera dans l'alignement αB en β' et on amènera α dans l'alignement $A\beta'$ en α', puis β' dans l'alignement $\alpha'\beta$, et ainsi de suite; au bout d'un certain nombre d'opérations, ces quatre jalons seront alignés; on pourra en placer d'autres intermédiaires. Il faut opérer avec beaucoup de précaution lorsque, à défaut de jalons, on est obligé d'employer de petites baguettes fendues et munies d'un morceau de papier, car cette manière de jalonner est sujette à des erreurs importantes. Nous renverrons à l'article RACCORDEMENT pour ce qui concerne le tracé des courbes destinées à raccorder les alignements droits.

Le tracé terminé, on laisse des repères sur le terrain. Ces repères sont des mâts ou balises d'assez grande dimension pour les points principaux, et de petits piquets pour les points intermédiaires. On a généralement soin de relier ces repères au nivellement général préalable, et l'on sait ainsi exactement, une fois le projet terminé, quel sera le déblai ou le remblai à effectuer au droit de chaque piquet. Cette hauteur de déblai ou de remblai est souvent inscrite sur le piquet même et toujours notée sur le carnet de nivellement remis à l'entrepreneur.

Il faut éviter que les ouvriers n'empiètent sur les terrains voisins de la *route*, et leur faciliter le moyen d'effectuer leurs travaux sans erreur par l'addition de piquets destinés à séparer le terrain acheté des terrains non acquis; on peut même indiquer, sur des piquets placés dans l'axe et convenablement espacés, les largeurs de la *route* à droite et à gauche, y compris celle des fossés lorsqu'on doit en creuser. Les terrassements pourront alors être régulièrement exécutés et vérifiés avec des nivelettes, si on a suffisamment rapproché les repères sur l'axe. On emploie deux nivelettes à voyant simple et une nivelette à voyant double; l'une des premières étant placée au droit d'un piquet et la

nivelette double au suivant, si le terrassement est fait correctement, l'arête supérieure de la troisième, appuyée sur le terrain intermédiaire, devra être dans la ligne de visée des deux autres.

— *Terrassements.* C'est après avoir pris toutes ces précautions que l'on peut commencer les travaux de construction de la *route*, qui consisteront tout d'abord à préparer le terrain. Les ouvriers fouilleront les parties à déblayer et transporteront les déblais aux autres points du tracé où un remblai sera nécessaire ; ils auront enfin à consolider les talus soit de déblai, soit de remblai, de manière à éviter tout éboulement ultérieur. Nous renvoyons à l'article TERRASSEMENT pour l'étude de ces différents travaux, qui se pratiquent aussi bien dans le tracé d'une voie ferrée que dans celui d'une *route* ordinaire.

— *Achat du terrain.* Pour l'estimation des terrains à acquérir, il convient, comme pour les travaux de terrassements, de savoir très-exactement en chaque point du tracé quelle est la largeur occupée par la *route*. On dresse, à cet effet, un plan parcellaire dans lequel figure le projet de *route*, ainsi que les propriétés qu'il traverse, les canaux, cours d'eau, chemins qu'il rencontre ; on y ajoute les noms des différents propriétaires, l'estimation de chaque surface à acquérir, les indemnités de dépréciation probable pour difficultés d'accès, d'écoulement des eaux ou d'exploitation, les destructions de plantations causées par la voie à tracer. Ces diverses estimations se font de concert avec des experts, et en s'appuyant sur ce qui s'est fait le plus récemment dans les ventes ou locations de terrains.

— *Chaussées des routes.* Les chaussées des *routes* se divisent en deux espèces : chaussées pavées et chaussées d'empierrement. Les premières sont composées de matériaux réguliers disposés dans des formes préparées dans ce but, puis consolidées dans leur ensemble par une matière capable de transmettre les pressions, généralement par du sable. Les chaussées d'empierrement sont formées de matériaux irréguliers enchevêtrés de manière à former une masse résistante et durable. Il faut encore mentionner les voies dallées, peu employées, se rattachant au premier genre, et les chaussées bitumineuses, lesquelles ont pris beaucoup de développement depuis quelques années. On a fait aussi quelques chaussées en bois ou en brique.

— *Chaussées d'empierrement.* Les principes qui règlent la construction de ces *routes* ont été le sujet de bien des controverses, et de longues expériences ont seules fait reconnaître à quelles règles il était bon de se conformer. Les *routes* construites par les Romains pouvaient être aussi justement rangées parmi les chaussées pavées ; car, au-dessus d'une assise de pierres plates, puis d'une maçonnerie de moellons et enfin d'une couche épaisse de cailloux agglutinés, on y trouvait un dallage en pierres plates très-inégales sans doute, mais très-soigneusement reliées entre elles.

Cependant, c'est aux modifications successives de ces voies que nous devons nos chaussées d'empierrement, et l'on ne revint au pavage que vers le XIIe siècle.

Les *routes* construites jusqu'au XVIIIe siècle se composaient, en effet, d'une couche inférieure de pierres plates superposées en deux ou trois rangs, d'une couche de pierres intermédiaires de dimensions moyennes et d'une couche supérieure analogue à la troisième couche des voies romaines, formée de pierrailles bien tassées, encastrées entre deux bordures en grosses pierres limitant la chaussée et apparentes.

Ces épaisses chaussées, dont la profondeur allait à deux pieds, avaient leur raison d'être dans le mode d'entretien qui leur était affecté ; on ne les réparait qu'à l'aide de corvées, à des intervalles de temps très-longs et irréguliers ; il fallait donc les faire très-robustes. La suppression de la corvée, un entretien régulier et continuel permirent de ne plus consommer ainsi tant de capitaux à la construction des *routes* d'empierrement ; on se conforma bientôt en tous points aux prescriptions suivantes, qui constituent la *méthode de Trésaguet* (1764).

Régler le fond parallèlement à la forme supérieure de la chaussée et faire ensuite poser les bordures très-soigneusement, de manière que leur crête supérieure soit seule apparente. Composer la chaussée de trois couches : au fond, des pierres grosses battues à la masse, formant une couche compacte ; puis une couche de pierres moins grosses arrangées à la main, s'enchevêtrant entre elles et avec la couche inférieure ; enfin une couche de pierres cassées au marteau de la grosseur d'une noix, jetées à la pelle et formant le bombement de la chaussée. La qualité des pierres de cette dernière couche devra être très-bonne, et la solidité de l'empierrement en dépendra. L'épaisseur de l'encaissement sera environ 10 pouces ($0^m,27$).

La seule restriction que l'on mit dans la suite à l'usage de ces règles, pratiquées bientôt généralement, fut de poser les pierres de fond à plat quand le terrain était peu consistant. Du reste, l'emploi de ces grosses pierres de fondation devait être bientôt abandonné ; c'est ainsi qu'au commencement de ce siècle les ingénieurs français chargés de construire une *route* du Simplon sur un terrain particulièrement solide ne se crurent pas obligés d'introduire cette couche inférieure.

Ce qui s'était fait en France dans plusieurs circonstances fut, quelques années plus tard, érigé en système en Angleterre, où l'ingénieur Mac-Adam indiqua dans ce sens quelques préceptes qui le rendirent célèbre et le firent regarder comme un novateur de génie. Il était chargé d'entretenir des *routes* de Bristol et se fit remarquer par les améliorations auxquelles il parvint assez rapidement. Ses idées ne furent jamais développées par lui dans un ouvrage écrit d'une manière très-précise, mais elles se résument dans les principes suivants :

— *Méthode de Mac-Adam.* Proscrire toujours les fondations en grosses pierres ; n'employer dans toute l'épaisseur que des pierres de même dimension. Adopter comme seule fondation le terrain naturel sec et le garantir de l'eau ou de la gelée par une chaussée imperméable et unie dont l'épaisseur aura environ 10 pouces. Ne répandre aucune matière à la surface sous prétexte d'unir les matériaux. Composer la chaussée de pierres très-propres du poids de 6 onces (170 grammes) environ, qui s'enchevêtrent de manière à former une masse résistante et unie. Elever le fond au-dessus du sol de quelques pouces, pour faciliter l'écoulement des eaux. Ne donner à la forme superficielle qu'un bombement suffisant pour l'écoulement des eaux, $\frac{1}{70}$ environ. Répandre les matériaux avec un soin extrême et avec art en trois couches successives ; de cette opération dépend le bon état de la *route*.

Ces principes sont-ils nécessaires ou suffisent-ils pour qu'en les adoptant on puisse construire de bonnes chaussées ? C'est là une question qu'il convient d'examiner brièvement ; car pendant longtemps la méthode de Mac-Adam fut partout considérée comme seule bonne, et son auteur lui a dû d'être regardé comme le créateur des véritables préceptes de l'ingénieur chargé de construire une *route* ou de l'entretenir.

La suppression de la couche de fondation était, dans la plupart des cas, une excellente règle ; il suffit en effet, pour une chaussée d'empierrement, que la couche supérieure forme une masse solide, homogène et résistante ; pourvu qu'elle soit établie et entretenue de manière à n'être jamais traversée par les roues des véhicules, pourvu que la couche sous-jacente ne soit jamais atteinte, peu importe que cette couche soit le sol ou une fondation soigneusement construite. On peut, dès lors, supprimer cette fondation qui entraînait à de fortes dépenses et à une épaisseur exagérée. On devra surtout éviter des fondations composées de couches de moellons bruts, entassés sans soin dans la forme et dans lesquels s'enchevêtrent plus ou moins solidement les pierres des couches supérieures ; or, c'est précisément à de pareilles chaussées, rendues promptement rugueuses par la circulation et bouleversées par les pieds des chevaux, qu'eut affaire Mac-Adam ; il eut l'heureuse idée de faire démonter ce qui restait des mauvais blocages de ces *routes* et reconstitua de nouvelles chaussées avec les produits du cassage de ces moellons ; on n'eut plus à craindre de voir la couche supérieure rapidement coupée par les roues des véhicules, et le mauvais état des *routes* disparut peu à peu. Mais Mac-Adam eut tort de pousser jusqu'à l'extrême ce principe bon à appliquer dans la plupart des cas ; il ne voulut admettre de fondations sur aucun terrain assez résistant pour ne pas enfoncer sous les pieds d'un homme ; c'était s'exposer à voir le tirage s'augmenter dans des proportions désastreuses, et, en admettant avec lui comme un fait qu'une *route* établie sur un sol mou et flexible dépense moins de matériaux qu'une *route* établie sur un terrain solide, il faut reconnaître que cette économie dans l'usure sera plus que compensée par l'augmentation des frais de transport.

L'imperméabilité de la chaussée est nécessaire, si l'on entend que le sol naturel, véritable fondation de la *route*, ne doit pas se détremper sous l'action des eaux ; mais la chaussée a un autre but que celui de défendre le sol contre l'humidité. Les chaussées en silex sont perméables, car les pierres, en s'usant, donnent du sable qui se tasse entre ces pierres, et cependant elles sont en général très-bonnes, car le sable fortement mouillé cesse de laisser passer l'eau ; une chaussée perméable sera du reste en bon état à cette seule condition, que le terrain inférieur ne soit pas dégradé par l'eau, ou que les eaux s'écoulent facilement, ou que les matériaux de l'empierrement s'enchevêtrent entre eux de manière à répartir sur une large surface les pressions qu'ils supportent.

Un précepte bien moins acceptable est celui qui interdit d'une manière absolue l'emploi de toute matière d'agrégation. Comment, en effet, disait plus tard à ce sujet, à la Chambre des communes, un ingénieur adversaire déclaré de cette méthode, M. Vingrove, comment s'expliquer que des pierres, même calcaires, cassées en petits morceaux du poids de 6 onces chacun, puissent s'unir, s'agglomérer et faire sans addition de matières étrangères un tout solide ? Une chaussée livrée à elle-même contient, au bout d'un certain temps, une forte proportion de détritus avant la formation desquels la *route* n'est qu'un tas de pierres et grâce auxquels les matériaux se relient et constituent un ensemble compacte et ferme. Il onvient donc, pour créer immédiatement la chaussée, diminuer le tirage et souvent économiser les matériaux, de fournir dès l'origine, à la *route*, les détritus qui lui sont nécessaires ; il faudra sans doute ne jamais employer l'argile, la craie ou d'autres substances qui se mouillent facilement, mais il sera très-utile de répandre à la surface du sable ou des détritus provenant de l'usure de *routes* voisines.

On ne doit pas croire que Mac-Adam ait considéré comme absolument nécessaire l'égalité de grosseur des pierres employées ou la surélévation de la chaussée du sol ; ces préceptes doivent être compris dans un sens plus large ; Mac-Adam a, du reste, déclaré que la grosseur de 6 onces pour les pierres était une limite supérieure et il a sans doute voulu dire que le fond de la chaussée devait toujours être maintenu au-dessus du plafond des fosses pour le facile écoulement des eaux.

Nous reviendrons sur la question du bombement à propos du profil transversal, sans discuter la question de savoir quel art on peut déployer dans l'emploi des pierres, opération si simple qu'elle a pu, à différentes époques et sans inconvénient, être confiée à des ouvriers auxiliaires peu habitués aux exigences du service.

— *Méthode de Telfort.* A l'époque où l'on s'appliquait en France à discuter les principes de Mac-Adam, ceux-ci, abandonnés en Angleterre, étaient remplacés par le système de Trésaguet, légèrement modifié sous le nom de *méthode de Telfort*. D'après ce système, en effet, la chaussée, établie sur un pavage de fondation compacte, occupait toute la largeur de la voie, était composée de pierres dures sur une épaisseur de 6 pouces, planes, en deux couches régalées et tassées ; l'épaisseur de ces pierres ne devait pas dépasser $0^m,06$ et elles devaient être rechargées de gravier nettoyé, destiné à former les détritus.

— *Méthode moderne.* La grande différence des méthodes précédemment indiquées consiste dans les fondations, acceptées par les unes, rejetées par les autres. En règle générale, il convient de ne les employer que sur un terrain peu solide ou dans la construction de voies secondaires susceptibles de rester longtemps dans un mauvais état d'entretien. Pour ce qui est de l'épaisseur, on établissait autrefois des chaussées qui avaient jusqu'à $0^m,50$ et $0^m,60$. On a vu au contraire, de nos jours, des chaussées en très-bon état présenter seulement une épaisseur d'une dizaine de centimètres ; ce sont là des limites extrêmes, et il est bon de s'en tenir à une épais- de $0^m,15$ à $0^m,25$. On peut adopter $0^m,15$ sur les bords et $0^m,25$ à la partie centrale qui fatigue davantage. Cette épaisseur peut être diminuée lorsqu'il y a un blocage inférieur.

Parmi les matériaux généralement employés on distingue le calcaire et le silex ; ils ont des qualités tout à fait opposées. Le silex résiste à l'écrasement et donne peu de boue l'hiver, mais il donne beaucoup de poussière l'été, car les détritus de silex se tiennent mal et s'agrégent peu ; le calcaire, moins résistant, donne des *routes* très-boueuses en hiver, mais souffrant peu de la sécheresse, parce que les détritus qui en proviennent sont très-liants et font corps avec l'empierrement. Les meilleurs matériaux sont ceux qui possèdent les qualités du silex et celles du calcaire sans en avoir les défauts ; la pierre meulière réunit ces conditions. Le plus souvent, on n'a pas le choix des matériaux et il faut prendre ceux qui se trouvent dans le voisinage ; c'est ainsi qu'on a employé le granit, le porphyre les basaltes ; mais il faut rejeter complétement les matériaux qui souffrent de l'humidité. On est quelquefois obligé d'empierrer avec des cailloux roulés, trop petits pour être cassés, et qui ont les mêmes inconvénients que le silex ; il faut alors y ajouter une certaine quantité de calcaire destiné à les agréger et à donner du liant à la chaussée. Si les matériaux sont tendres ou de qualité médiocre, on pourra néanmoins en faire usage, à condition d'augmenter les frais de main-d'œuvre et d'entretien, et il sera bon de répandre à la surface une couche de pierres plus dures qui rendent la chaussée plus résistante.

Les pierres ne doivent pas avoir de trop grandes ni de trop petites dimensions ; trop grosses, elles donneraient des chaussées rugueuses et sans consistance ; trop petites, elles s'écraseraient rapidement et exigeraient des frais considérables de réparation. Aussi, de tout temps, les ingénieurs ont-ils fixé des limites à la grosseur des pierres ; on prescrit aujourd'hui, en France, des dimensions telles que les pierres puissent passer en tous sens dans un anneau de $0^m,06$ de diamètre. Les pierres trop petites devront être écartées et on pourra ne pas admettre des matériaux où il entrerait pour au moins un cinquième des pierres pouvant passer dans un anneau de $0^m,025$. Il convient de purger les pierres des détritus argileux ou crayeux adhérents à leur surface ; mais ce serait commettre une faute que d'enlever les éclats ou détritus provenant du cassage, très-propres à faciliter l'agrégation des matériaux.

Telles sont les considérations générales qui doivent présider à la construction des chaussées d'empierrement ; nous reviendrons, au sujet du cylindrage et de l'emploi du béton, sur des modifications intéressantes proposées à la construction des *routes* empierrées par Polonceau et Girard de Caudenberg.

— *Chaussées pavées.* Les chaussées de ce genre ont été construites dans le but de diminuer l'usure rapide des matériaux d'empierrement en leur donnant une plus grande masse et des formes régulières, ce qui assure plus de stabilité à la chaussée et un moindre frottement des pierres les unes contre les autres.

Les grandes chaussées dallées des Romains furent la première application de cette idée, et elle fut appliquée de nouveau sous Philippe-Auguste pour les premiers pavages de Paris faits en grands carreaux de grès posés à plat. Mais de pareilles voies pouvaient à peine suffire à un roulage peu fréquent et peu chargé, et l'on dut modifier ce système de construction en présence d'une circulation plus active et de véhicules plus lourdement chargés. Plusieurs ordonnances furent rendues et montrent que depuis longtemps on a compris la nécessité d'employer des matériaux parfaitement réguliers et égaux entre eux. Quoi qu'il en soit, c'est depuis une quarantaine d'années seulement que nos pavages ont été rendus meilleurs et vraiment utiles, grâce aux soins que l'on a pris dans la pose et la fabrication des pavés.

Pour qu'une chaussée pavée se maintienne unies et sans flaches, il faut qu'elle oppose en tous ses points la même résistance à l'usure et à la compression ; il convient dès lors que tous les pavés soient égaux et que la couche de gangue sablonneuse sur laquelle se répartissent les pressions ait partout la même épaisseur.

L'égalité des pavés conduira à les disposer en lignes régulières ou *ranges*, que l'on peut d'ailleurs incliner à volonté sur l'axe de la *route* et dont la largeur suivant cet axe dépendra des dimensions de chaque pavé. Il faudra disposer de ces éléments variables de manière à assurer la durée de la chaussée et le minimum des frais de roulage.

La chaussée ne pourra être unie que si les pavés employés sont à faces planes ; or, les pavés de carrière présentent souvent de fortes aspérités qui augmenteraient le tirage et l'épaisseur des joints. Aussi les pavés se rongent-ils sous l'action des véhicules, leurs têtes s'arrondissent et le pavage cesse d'être en bon état. Pour remédier à ces inconvénients, on a fait retailler les pavés à leur sortie de la carrière, on en a fait varier les dimensions, on a incliné les ranges à 45° sur l'axe de la *route*.

Pour obtenir des faces planes, on fait retailler celles qui ne le sont pas par des piqueurs de grès : ces ouvriers spéciaux amènent les joints des pavés en contact à ne plus avoir qu'une épaisseur de 5 à 8 millimètres ; mais le prix du millier de pavés augmente ainsi de 60 à 70 francs, quelquefois même de 100 à 120 francs lorsqu'on taille les pavés comme on pique les moellons bruts. Une retaille aussi soignée n'a pas présenté les avantages qu'on en espérait ; la circulation s'est faite d'abord dans d'excellentes conditions, mais à la longue les pavés se sont déformés et leurs têtes ont pris la convexité que l'on voulait éviter ; aussi se contente-t-on aujourd'hui de faire *ébosser* les pavés trop irréguliers, de manière à ne pas avoir de joints trop larges ou de trop fortes aspérités à la surface.

On a cherché à éviter la forme convexe que prennent les têtes par la réduction de largeur des pavés ; jusqu'en 1830, ceux-ci avaient une forme cubique et leur côté était de $0^m,23$; vers cette époque, on se mit à employer des pavés moins larges, parallélipipédiques, ayant une face de pose rectangulaire de $0^m,16$ sur $0^m,23$; à ces pavés 16 sur 23 succédèrent bientôt d'autres pavés plus petits, d'abord de 13 sur 20, puis de 10 sur 16. La résistance du grès qui constitue presque tous nos pavages ne permet pas d'employer des pavés d'échantillon plus petit ; on est même revenu depuis à l'emploi de pavés 15 sur 15. La réduction des dimensions a permis d'éviter plus longtemps la convexité des têtes, mais elle a fait augmenter notablement le prix du millier de pavés. C'est ainsi que la ville de Paris dépense en moyenne par mètre carré de surface et par centimètre d'épaisseur de grès 0 fr. 50 pour des pavés cubiques de 16 sur 23, et 0 fr. 81 pour les pavés de 10 sur 16 : ce dernier prix est relatif aux grès d'Yvelte ; le même échantillon en grès dur des Vosges ou des Ardennes coûte 0 fr. 98, et en porphyre belge 1 fr. Les pavés 15 sur 15 sont plus économiques et reviennent dans ces trois espèces à 0 fr. 67, 0 fr. 83 et 0 fr. 71. Les petits pavés ont, en outre, l'inconvénient de ne pouvoir être retournés lorsqu'ils ne sont pas cubiques, tandis qu'on peut retailler et employer de nouveau sur une autre face de pose les gros pavés usés sur une de leurs faces.

On a renoncé à incliner les ranges sur l'axe, car de nombreuses expériences ont permis de constater que les arêtes des pavés

inclinés s'altèrent aussi vite, que les têtes s'usent et se déforment aussi rapidement et aussi complétement, alors même que l'angle d'inclinaison atteint 40° ou 50°. On n'a conservé ce procédé que dans les croisements de rues; de cette manière, quelles que soient leurs directions, les roues des véhicules ne s'appuient jamais sur des joints continus.

— *Forme et choix des pavés.* On débite autant que possible les grès sous forme de cubes ou de parallélipipèdes bien réguliers; cette forme facilite la transmission des pressions et permet le retournement des pavés lorsque la face de pose est déformée. Mais fréquemment la pierre est d'une taille difficile et on tolère les pavés *démaigris en queue*, c'est-à-dire ceux dont les faces latérales ne sont pas normales à la tête, qui est alors plus grande que la queue. Les joints n'ont plus une épaisseur uniforme, les pressions se transmettent moins régulièrement, mais le prix de revient est moins élevé et, si le démaigrissement est faible, le pavé souffre peu de ces inconvénients. Outre les pavés de cet échantillon, on emploie d'autres pavés plus longs, mais de même largeur et de même hauteur, que l'on nomme *bordures.* Il est nécessaire, en effet, d'éviter dans les pavages que les joints de deux ranges contiguës soient continus, et l'on fait en sorte que chaque joint longitudinal d'une range se trouve à peu près au milieu des pavés de la range qui la précède et de celle qui la suit immédiatement. Les bordures sont alors employées de deux en deux ranges et ont une longueur égale à une fois et demie celle des pavés ordinaires; elles limitent latéralement les ranges, et de cette manière la chaussée se termine par deux lignes parallèles à son axe. Lorsqu'elles sont usées, on les recoupe facilement pour les transformer en pavés ordinaires.

Il est important que la résistance à la compression et à l'usure soit la même pour tous les pavés d'une même chaussée ; on doit donc employer des pavés tous également durs, ce qui exige qu'on puisse discerner les degrés de dureté au moyen de certains caractères. Le moyen pratique consiste à écouter le son que rendent les pavés sous le choc du marteau; l'expérience fait reconnaître que plus ce son est net et clair, plus la dureté du pavé est grande; les grès durs se reconnaissent encore, mais moins sûrement, à leur aspect cristallin et miroitant, à leur grande densité (2,50), à la faible quantité d'eau qu'ils absorbent par immersion (12 kilogrammes au bout de vingt-quatre heures par mètre cube).

Il faut éviter de mélanger des pavés inégalement durs; mais, comme pour les chaussées d'empierrement, l'emploi de matériaux tous médiocrement durs peut se concilier avec l'uni et la bonne qualité de la chaussée; toutefois, la durée sera moins longue et il faudra se résigner au renouvellement plus fréquent des pavés. Parmi les substances très-dures qui constituent des chaussées pavées de longue durée, il convient de citer le porphyre belge et certains granits dont le prix ne dépasse pas ceux des grès les plus durs, mais qui font un service trois fois plus long que ces grès ; le seul inconvénient qu'ils ont est de faciliter le glissement des chevaux; il conviendra de les préférer au grès en général, surtout à prix égal, mais il est bon d'y renoncer pour certaines voies fréquentées par des voitures légères et des chevaux de luxe.

— *Fondation des pavages.* Le sol sur lequel reposent des pavés de même dureté et de même résistance doit lui-même être uniformément résistant. Cette qualité se trouve rarement dans les terrains naturels; aussi les couvre-t-on d'une couche de matière transmettant sur une grande surface les pressions. Cette matière est le sable, qui jouit de cette propriété fort utile, que ses molécules s'arc-boutent lorsqu'il a été mouillé et se transmettent sur une grande étendue la pression supportée par un point de la masse. Des expériences faites par le maréchal Niel, au commencement de sa carrière d'officier du génie, et par un autre officier de la même arme, M. Moreau, ne laissent aucun doute au sujet de cette propriété; malheureusement, il est aussi certain que les matières végétales entraînées par l'eau de pluie rendent bientôt le sable compressible et lui font perdre cette précieuse qualité. On emploie alors pour constituer la fondation et remplir les joints du sable pur et grenu, dont on répand au-dessous des pavés une couche épaisse de $0^m,15$ à $0^m,25$. On a soin d'ailleurs, pour éviter les inégalités de tassement, de régler le fond de la forme parallèlement à la surface.

On a souvent fait reposer, en Angleterre, les chaussées pavées sur une fondation de pierres carrées de $0^m,20$ à $0^m,30$; on a même pris soin de remplir les joints avec un coulis de sable et de chaux éteinte, sorte de mortier hydraulique; de pareils procédés sont très-chers et rendent difficiles les réparations ou la pose des conduites; aussi a-t-on renoncé à les employer en France; on a rejeté aussi les joints en bois ou en bitume qui n'ont pas donné de bons résultats.

— *Emploi du bois, des briques, des dalles.* Les pavages en bois ne sont acceptables que dans les voies couvertes, car à l'air les fibres se gonflent grâce à l'humidité, les joints se disloquent, les chevaux glissent et en été les eaux sales produisent des émanations malsaines; à ces inconvénients, il faut ajouter ceux d'une construction très-coûteuse et de réparations difficiles. Les briques, très-employées dans le midi de la France comme trottoirs, constituent en Hollande de véritables chaussées; mais elles conservent mal leur uni, se démontent difficilement, se réparent chèrement et ne sauraient supporter les gros chargements, ce qui n'a aucun inconvénient en Hollande où les gros chargements se transportent par canaux. On trouve en Italie des chaussées où deux rangées de dalles sont séparées par un pavage de 2 pieds de largeur, de telle sorte que les pieds des chevaux puissent s'appuyer sur les pavés et les roues glisser sur les dalles. De pareilles chaussées ne sauraient convenir pour les voitures à deux chevaux, qui s'appuient à la fois sur le pavé et sur les dalles, et perdent tout avantage dans les rues où se croisent les véhicules qui sont obligés de se faire place les uns aux autres.

— *Comparaison des routes pavées et empierrées.* Pour comparer ces deux modes de construction, il faut les examiner au point de vue des dépenses annuelles, dans lesquelles entrent l'intérêt du prix de construction, les frais d'entretien et, si la chaussée est pavée, les frais annuels de reconstruction. Si l'on tient compte uniquement de ces frais relatifs à la *route* elle-même, on verra que l'empierrement coûte généralement moins que le pavage; mais si on introduit dans la comparaison les frais de traction annuels, pour peu que le roulage soit important, on reconnaît que le pavage est préférable; le prix élevé de construction des *routes* pavées explique seul leur petit nombre en France. D'ailleurs, l'entretien peut manquer à un pavage bien plus longtemps qu'à un empierrement sans que la circulation cesse d'être possible; mais, d'autre part, les chaussées pavées occasionnent à l'intérieur des villes des trépidations dangereuses et un bruit assourdissant.

— *Profil transversal des routes.* Un profil transversal plan aurait l'avantage de maintenir les pieds des chevaux sur une surface horizontale, mais l'usure de la *route* et les réparations partielles nécessaires rendent un pareil profil impraticable. Le profil convexe, se prêtant mieux à l'écoulement des eaux que le profil concave, a été partout adopté; mais on a fait varier dans le profil le rapport entre la flèche et la largeur, ce qu'on appelle le *bombement.* Un bombement très-fort facilite l'écoulement des eaux, mais facilite aussi les frayés et les ornières près de l'axe, car les voitures cherchent à éviter l'inclinaison trop forte des parties latérales. Nos anciennes chaussées avaient un bombement de $\frac{1}{24}$. Pour nos *routes* actuelles, on adopte en général $\frac{1}{40}$ pour les empierrements, $\frac{1}{50}$ pour les pavages; les *routes* anglaises n'ont souvent que $\frac{1}{72}$, ce qui est un peu faible.

La largeur de la *route* dépend de la circulation à laquelle elle est soumise. Nous avons indiqué dans les considérations historiques les largeurs adoptées aux différentes époques pour nos grandes voies; on admet depuis quelques années que la largeur doit être un multiple de $2^m,50$ réglé d'après le nombre de voitures qui peuvent circuler simultanément.

Nos anciennes *routes* étaient bordées d'accotements non empierrés, impraticables en hiver, donnant beaucoup de poussière en été; ils étaient souvent cause d'accidents, les voitures versant au passage de l'empierrement sur l'accotement détrempé, et, créés pour faciliter la circulation aux piétons, ne leur offraient que l'inconvénient d'une boue épaisse ou d'un terrain sec et poussiéreux; aussi doit-on absolument les rejeter, et disposer les matériaux d'entretien sur des gares spéciales placées de distance en distance.

Les fossés sont, au contraire, toujours utiles, souvent nécessaires, au double point de vue de la délimitation de la *route* et de l'écoulement des eaux; il convient donc de leur donner une certaine pente longitudinale ($0^m,005$) et de les mettre en contre-bas du fond de la chaussée; on leur donne généralement $0^m,50$ de profondeur, avec talus à 45°, et $1^m,50$ de largeur au niveau de la surface.

Les piétons doivent trouver sur la route un chemin commode et résistant; il sera bon de comprendre la *route* entre deux trottoirs en relief de $0^m,15$ à $0^m,20$; on pourra d'ailleurs peu à peu sur les anciennes *routes* transformer les accotements en trottoirs, par les accumulations sur les bords de la chaussée des détritus et en rejetant au delà d'une bordure de gazon les déblais d'une portion des accotements auxquels on aura peu à peu étendu l'empierrement.

— *Construction des chaussées d'empierrement.* On commence par dresser avec soin la forme de la chaussée, puis on pilonne le terrain, et, s'il doit y avoir une fondation en sable ou calcaire, on la répand en plusieurs couches que l'on pilonne; si cette couche doit être composée de grosses pierres, on les frappe au marteau et on les dresse à la hie. Le reste du travail consiste dans la préparation de la pierre cassée et dans son répandage.

On dispose les matériaux les plus durs à la surface, puis on procède au cassage. Pour cela, on se sert de marteaux fixés à l'extrémité de manches flexibles; avec les plus lourds (4 à 6 kilogr.), on commence l'opération; on la termine avec les plus légers (1 à 2 kilogr.). Plusieurs machines inventées pour casser les pierres ne sont pas entrées jusqu'ici dans la pratique; elles fonctionnaient mal, donnaient de mauvais résultats et causaient un déchet considérable.

Les pierres cassées devant satisfaire à certaines conditions, il faut en faire la réception, c'est-à-dire en apprécier la qualité et la quantité. On les fait disposer en cordon, dont la section fixée d'avance est vérifiée au moyen d'un calibre en bois. On vérifie le cassage et la qualité des pierres de distance en distance. Il faut ensuite effectuer le répandage des matériaux, et on consolide enfin la chaussée par le cylindrage (v. ce mot). Le cylindrage réduit autant que possible les vides et agrége les matériaux de la chaussée. Le cylindrage peut être considéré comme terminé quand les roues étroites ne creusent plus de sillon et quand, sous le cylindre, une pierre de dimension moyenne s'écrase sans s'enfoncer. La *route* est dès lors complétement construite et peut être livrée à la circulation.

— *Construction des chaussées pavées* (v. PAVAGE). La forme de la chaussée une fois construite, on la remplit de sable. Il faut recevoir le sable avant de l'employer et n'accepter que celui qui, pur et graveleux, ne laisse aucune trace terreuse sur la main; en rase campagne, on le dispose en cordons métrés; dans les rues des grandes villes, on le verse immédiatement par tombereaux de dimension connue, dans l'emplacement de la chaussée. On reçoit aussi les pavés et on marque d'un signe particulier les pavés refusés qui, pour plus de sûreté, doivent rester sur le chantier jusqu'à l'achèvement de la route. On fait alors le pavage, par zones parallèles à l'axe confiées chacune à un paveur; les pavés frappés uniformément au marteau et joints avec du sable sont ensuite dressés à la hie. On coule du sable dans les joints pour les compléter et on en répand une faible couche à la surface. Lorsque la direction de la *route* change, on peut conserver aux rangées leur direction primitive, ce qui laisse en certains points des pavés anguleux d'une forme particulière, ou faire décroître les dimensions des pavés d'un bord à l'autre de la chaussée.

— *Construction des chaussées bitumineuses* (v. CHAUSSÉE). Les chaussées bitumineuses ont été employées pour parer à l'inconvénient du frottement des matériaux mal agencés les uns contre les autres. Le bitume (v. ce mot), assez répandu dans la nature, soit mélangé à des gangues terreuses ou schisteuses, soit à l'état d'asphalte (v. ce mot), est employé dans la confection des mastics bitumineux. On fait fondre un mélange de bitume et d'asphalte, on coule en pains et on laisse refroidir.

Pour construire une chaussée bitumineuse, on fait d'abord une fondation, soit en béton, soit en empierrement, soit en pavage; le béton est un peu cher, le pavage est dur, l'empierrement bien lié est excellent. Puis on coule sur cette fondation une couche de mastic de bitume sur laquelle on répand du sable; les ouvriers font cuire les matières dans de grandes chaudières, jugent par habitude du moment convenable et répandent le bitume au moyen d'une large spatule en bois entre deux règles en fer. Le sable une fois répandu, la surface est soigneusement battue et l'on a par refroidissement une chaussée très-compacte. Les chaussées en asphalte comprimée, dont le système est exposé dans un autre article (v. CHAUSSÉE), sont d'un emploi encore plus simple.

Les chaussées bitumineuses n'ont qu'un inconvénient, celui de faire glisser les chevaux, mais elles évitent le bruit, la boue, la poussière et sont moins chères que le pavage; elles sont dès lors appelées à se répandre de plus en plus, surtout à l'intérieur des villes.

— *Entretien des routes.* La *route* une fois construite, il lui faut des soins de tous les instants, sans quoi elle se dégraderait rapidement, et ne pourrait bientôt plus sans danger être livrée à la circulation. L'entretien des *routes* a par suite un double but : conserver le capital de la chaussée, conserver l'uni de la surface. Une chaussée, dont on ne répare pas les dégradations se coupe, s'use de plus en plus, et il arrive un moment où la *route* devient impraticable et doit être reconstruite; le capital primitif de la chaussée a disparu; une *route* dans laquelle on laisse se produire des flaches, des ornières, des frayés, n'offre bientôt plus au roulage qu'une circulation pénible et coûteuse. Trésaguet, le premier pénétré de cette idée, organisa un système de surveillance et de réparation continu, par la création de cantonniers stationnaires; pour faire, en effet, l'application d'un pareil système, il faut avoir constamment sous la main des matériaux et des ouvriers chargés de les employer.

Nous renverrons à l'article général PONTS ET CHAUSSÉES et aux articles CANTONNIER, CONDUCTEUR, PIQUEUR, pour ce qui concerne le personnel de surveillance et d'entretien des *routes*.

L'approvisionnement des matériaux se fait de deux manières, soit par entreprise, soit en régie. L'entreprise est le plus généralement en usage; elle se fait à la suite d'une adjudication publique pour une durée déterminée. V. ENTREPRENEUR.

Les matériaux doivent être fournis avant une certaine époque fixée d'avance, et en quantité et qualité désignées par des états d'indication provisoire, puis définitive. Lorsque la fourniture se fait trop lentement, l'État met l'entrepreneur en demeure de fournir tant par jour, et, si cela ne suffit pas, on met l'entrepreneur en régie, c'est-à-dire que l'État opère par ses agents au compte de l'entrepreneur.

— *Entretien des empierrements.* Autrefois les chaussées empierrées n'étaient pas régulièrement entretenues; on se bornait à faire de temps en temps des rechargements généraux, ce qui n'empêchait pas les *routes* d'être dans un mauvais état continuel. Depuis quelques années, on suit la méthode du *point à temps*, c'est-à-dire qu'on répare les dégradations au fur et à mesure qu'elles se produisent. L'entretien ne consiste, du reste, qu'en deux choses : enlèvement des détritus provenant de l'usure, remplacement par des matériaux neufs.

Les détritus sont ou de la poussière ou de la terre. La poussière s'enlève soit au racloir, soit avec le balai. Le racloir employé doit être en bois pour ne pas écorcher la chaussée, mais il ne convient que rarement lorsque la poussière est en couche assez épaisse. Le balai est le véritable instrument qui convient à l'enlèvement de la poussière; quoique très-simple à employer, il exige encore une certaine expérience, car on doit éviter d'enlever de la chaussée les petites pierres peu stables qui se trouvent le plus souvent à la surface. Les chaussées siliceuses doivent être balayées avec un soin extrême, parce que, si on enlevait complétement les détritus, qui consistent en sable presque pur, les matériaux acquerraient une mobilité dangereuse et l'usure serait rapide. Les balais sont le plus souvent en bouleau; à Paris, on emploie des balais de piazzava qui coûtent beaucoup plus cher, mais durent plus longtemps et sont ainsi plus économiques.

La boue s'enlève au racloir, au balai ou à la machine. Le balai ne saurait convenir que lorsque la boue est suffisamment liquide; le racloir en fer convient, au contraire, lorsque la boue commence à se sécher. On a fabriqué pour l'ébouage des brouettes-racloirs, des brouettes-balayeuses destinées à rendre le travail plus rapide, poussées à bras d'homme, mais ces instruments sont coûteux, et depuis on a proposé d'y substituer la force de traction des chevaux à celle de l'homme. On a inventé plusieurs types de machines balayeuses; le plus ancien, le char ébouear Chardot, est composé de racloirs mobiles, montés sur un cadre oblique et dont le mouvement est régularisé par une manivelle; depuis, on a inventé la machine anglaise de Withworth, dans laquelle la boue enlevée par des balais reliés à une chaîne sans fin s'accumule dans le caisson du véhicule, et les machines à balais cylindriques en piazzava employées à Paris, dont la rotation est produite par une chaîne sans fin conduite par les roues du véhicule. Cette machine accumule la boue sur les bords de la chaussée, l'ébouage se termine ensuite au balai ordinaire; assez coûteuse, elle ne saurait être employée avec un avantage réel que dans les grandes villes, où il y a économie à effectuer très-rapidement l'ébouage de voies très-fréquentées.

Les matériaux usés doivent être remplacés. L'époque convenable à l'emploi des matériaux est l'automne, à cause de l'humidité de cette saison, qui maintient la chaussée assez molle et assez liante pour que la prise soit rapide et gêne peu la circulation. Il convient de remplir les flaches aussi bien en largeur qu'en hauteur et de pilonner les emplois pour hâter la prise; il faut aussi prendre la précaution de faire les emplois de manière à dérouter les voitures, qui cherchent à éviter les parties neuves sur lesquelles le tirage est plus considérable, et l'on doit s'appliquer à entre-croiser les rechargements de telle sorte que la circulation continue à s'effectuer dans toutes les directions sans qu'aucun frayé se produise. Les flaches ne doivent être remplies qu'après avoir été cassées à vif et piquées au moins sur leur périmètre, et l'on doit toujours répandre après le remplissage une portion suffisante de détritus.

— *Réparation des chaussées d'empierrement.* Lorsqu'on se trouve en présence d'une chaussée en mauvais état, il faut d'abord en rechercher la cause et faire des sondages, car on peut être dans l'un des trois cas suivants : *route* sans fondation usée, dans laquelle les matériaux restants se sont mélangés avec le sous-sol et ont perdu leur consistance; *route* avec fondation dont la couche supérieure est usée, la circulation s'effectuant sur la fondation; ou enfin, chaussée trop épaisse avec une trop forte proportion de détritus.

Dans le premier cas, le seul moyen de réparation est la reconstruction; on répand

une nouvelle couche de matériaux et on cylindre; on ne doit démonter la chaussée que lorsque cela est de beaucoup moins coûteux, car le démontage occasionne une grande gêne à la circulation. Lorsqu'il s'agit d'une *route* à fondation usée à sa surface, le meilleur moyen de réparation consiste à démonter la fondation et à la mélanger à des matériaux neufs, ce qui mène à mettre la chaussée à neuf. La réparation est bien plus facile lorsqu'il s'agit d'une route trop chargée de détritus; il suffit d'ébouer et d'époudrer soigneusement la chaussée sans faire de nouveaux emplois; on conservera ainsi à la surface l'uni nécessaire et l'épaisseur ira en diminuant par l'enlèvement des détritus en excès.

— *Frais d'entretien annuels.* L'évaluation des dépenses annuelles d'entretien est une question très-délicate, au sujet de laquelle plusieurs ingénieurs ont fait des travaux importants sans arriver à des résultats très-simples et d'une application sûre. MM. Dupin et de Gasparin ont donné chacun une méthode d'évaluation destinée à exprimer en journées de travail la main-d'œuvre annuelle nécessaire à un mètre courant de chaussée d'empierrement. Les formules de M. de Gasparin sont restées jusqu'ici sans application, mais il ressort de nombreuses expériences que l'usure et la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien varient beaucoup suivant la circulation et la nature du roulage; l'usure par an, par kilomètre et par 100 colliers de circulation peut être comprise entre 40 et 140 mètres cubes pour les mêmes matériaux, et la main-d'œuvre par mètre cube d'usure peut varier de 1 à 3,5 journées de travail.

— *Emploi du béton et rechargements cylindrés.* Girard de Caudenberg avait proposé de construire d'un bloc les chaussées, comme s'il s'agissait d'une maçonnerie dans laquelle les materiaux doivent être fortement agrégés : il proposait de prendre comme mortier des détritus de *routes* voisines et de pilonner successivement trois couches formées du mélange de ce mortier et de matériaux préalablement cassés. Cette méthode abandonnée a été appliquée comme mode d'entretien dans le Jura par M. Monnet; l'entretien se fait par gros emplois de béton destinés à la conservation de la matière usée, qu'on pilonne et qu'on arrose dans ce but et par petits emplois destinés à la conservation de l'uni de la surface; ce béton est le mélange que Caudenberg voulait faire servir à la construction des empierrements.

L'ancienne méthode des aménagements non cylindrés ne permettait pas d'obtenir des *routes* solides et unies, à cause de l'irrégularité et de l'imperfection de l'entretien. M. Graeff a repris cette méthode en Alsace, mais il l'a perfectionnée par le procédé suivant : il laisse l'épaisseur de la chaussée diminuer jusqu'à n'être plus que de $0^{m},12$ à $0^{m},13$ et la ramène ensuite à sa dimension normale par des rechargements généraux, pour ne pas trop gêner la circulation. On calcule le temps nécessaire pour que l'épaisseur normale soit réduite au minimum, et s'il faut, par exemple, cinq ans, on partage la longueur de la *route* en fragments de longueur égale et on recharge chaque année le cinquième de la longueur totale. Ce système conduit à une économie de matériaux notable et ne coûte pas plus de main-d'œuvre; il est donc susceptible d'importantes applications.

— *Entretien des chaussées pavées* (v. PAVAGE). On ne peut éviter, malgré les soins de réception et de pose, que certains pavés s'usent plus que d'autres et qu'il y ait des inégalités de tassement; des flaches se produisent, les têtes se rongent; il faut réparer ces dégradations par un entretien attentif. Le mode de réparation des chaussées pavées ne comporte que deux opérations, le repiquage et le soufflage. Pour repiquer une flache, on commence par en arracher les pavés, ce qui se fait au moyen de pinces qu'on enfonce dans deux points parallèles de manière à soulever le pave par un mouvement alternatif; puis on ôte le sable altéré des joints et de fondation, et on reconstruit une portion de chaussée d'après la méthode générale, en se servant autant que possible, pour repaver, des pavés arrachés, retaillés s'il est nécessaire, et placés de telle sorte que l'ancienne tête soit actuellement en joint; le dressage doit être très-soigné, car s'il était mauvais la flache se reproduirait rapidement. Le repiquage est un travail peu agréable pour l'entreprise, car il coûte beaucoup de dérangement et de main-d'œuvre; il faut donc le faire surveiller activement, et il convient dans certains cas de le faire exécuter au moins en partie par les agents de service.

Le soufflage s'opère en soulevant de $0^{m},02$ à $0^{m},03$ chaque pavé et en coulant sous lui, ainsi que dans les joints, une quantité de sable suffisante; de cette manière on relève les flaches sans démonter la chaussée, on évite les déchets et les éclats, ce qui conduit à une grande économie.

Lorsque ces procédés ne peuvent suffire et que l'usure des pavés est au moins de moitié, il convient de démonter complétement la portion de la *route* à réparer et on effectue une reconstruction que l'on désigne sous le nom de *relevé à bout.* Dans les grandes villes, ce dernier système a presque partout remplacé le repiquage ; entre deux relevés à bout, on se contente de l'entretien nécessaire pour empêcher les dégradations de s'aggraver.

— Navig. La *route* d'un navire est la direction qu'il suit au moment actuel. Cette direction se trouve au moyen de la boussole ou compas de *route.* Le compas a sa ligne de foi parallèle à l'axe du navire par construction, et le timonier doit gouverner en tenant l'aiguille inclinée sur cette ligne de l'aire de vent donnée; c'est ce qu'on appelle la *route* au compas. Pour avoir la *route* vraie, il faut tenir compte de la variation de l'aiguille et de la dérive. En un lieu quelconque du globe, la ligne N.-S. de l'instrument ne coïncide pas généralement avec le méridien lorsqu'elle a l'aiguille dans sa direction. L'angle de l'aiguille et de la méridienne vraie est ce que les physiciens appellent la déclinaison et les marins la variation. Pour faire la correction due à la variation, il faudra compter celle-ci à gauche de la *route* pour une déclinaison N.-O. et à droite dans le cas d'une déclinaison N.-E.

Si la *route* au compas donne, par exemple, N.-E. $\frac{1}{4}$ N. 5° E. et que la déviation soit 15° N.-O., on calculera facilement la *route* vraie : N.-E. $\frac{1}{4}$ N. 5° E. veut dire, en effet, 33° 50′ à partir du N. vers l'E. La déclinaison est N.-O.; il faut alors tourner vers la gauche, c'est-à-dire vers le N., de 15°, et la *route* vraie sera 18° 50′ du N. à l'E., ce qui équivaut à N. $\frac{1}{4}$ N.-E. 7° 35′ E.

Si la *route* au compas était O.-N.-O. 3° 10′ N. et la déclinaison 13° 30′ N.-E., on aurait la *route* vraie par les considérations suivantes : la *route* au compas correspond à 64° 20′ du N. à l'O.; la déclinaison étant N.-E., il faut tourner vers la droite, c'est-à-dire vers le N., de 13° 30′ : on a ainsi la *route* vraie à 50° 50′ du N. à l'O., ce qui équivaut à N.-O. 5° 50′ O.

Lorsque le vent prend le navire obliquement, celui-ci tombe sous le vent d'une quantité qu'on appelle la dérive. On évalue cette quantité en prenant l'angle que fait avec la *route* la *houache* ou sillage du navire dans l'eau. La dérive peut être bâbord ou tribord, suivant qu'elle est dirigée à gauche ou à droite de la *route.* On prend quelquefois la précaution de peindre sur le couronnement du navire une demi-rose des vents, au moyen de laquelle on peut obtenir plus facilement la dérive. La dérive doit toujours être comptée du côté opposé à celui d'où vient le vent par rapport au navire. Si le vent vient de droite, on dit que le navire est à tribord amures; la dérive est bâbord.

La *route* au compas corrigée de la variation étant N. $\frac{1}{4}$ N.-E 7° 35′ E. bâbord amures, la dérive étant de 6° 30′, la *route* vraie s'établira en remarquant que le cap donné équivaut à 18° 50′ vers l'E. et que la dérive étant tribord devra être comptée à droite; le cap vrai sera 25° 20′ ou N.-N.-E. 2° 50′ E.

La *route* corrigée de la variation étant N.-O. 5° 50′ O., c'est-à-dire 50° 50′ du N. à l'O. tribord amures, la dérive étant 8° 15′, la *route* vraie s'obtiendra en comptant la dérive bâbord, c'est-à-dire à gauche, ce qui revient à ajouter le cap et la dérive; on aura ainsi 59° 5′ ou N.-O. $\frac{1}{4}$ O. 2° 50′ O.

Habituellement, les deux corrections se font simultanément. Si elles sont de même sens, on les ajoute et on corrige de leur somme; si elles sont de sens contraires, on fait la différence et on corrige de cette différence dans le sens de la plus grande cause d'erreur. Les deux exemples précédents peuvent être repris par cette méthode.

Une troisième cause peut influer sur la *route*, c'est la vitesse des courants que traverse le navire. Si cette vitesse est connue en grandeur et direction, il suffira de la composer avec la vitesse du navire obtenue au moyen du loch, et dont la direction sera celle de la *route* corrigée de la variation et de la dérive. La résultante de ces vitesses sera la vitesse vraie.

Pour noter les différentes *routes* qui se font pendant le quart, le timonier met une fiche appelée *poule* dans le trou d'une planchette portant une rose des vents et qu'on appelle *renard.* Il y a, dans chaque rumb de vent, douze trous correspondant aux demi-heures successives à partir du centre. La poule se met dans le trou du rumb suivi correspondant à la demi-heure de l'observation.

L'officier de quart ne doit donner une *route* à gouverner qu'en la faisant valoir, c'est-à-dire en tenant compte en sens inverse de la variation et de la dérive. Le journal de bord relève chaque jour, à midi, le résumé des *routes* suivies, indiquées avec toutes les circonstances de la navigation. On peut en déduire la position estimée.

Les problèmes de *route* contiennent six éléments : latitude de départ, longitude de départ, latitude d'arrivée, longitude d'arrivée, direction de la *route*, chemin parcouru en milles. Les problèmes de *route* peuvent se résoudre par le calcul ou par des constructions graphiques. Les marins les résolvent assez approximativement par l'emploi du quartier de réduction, des cartes marines ou de tables spéciales de calculs, où l'on a calculé à l'avance les éléments d'un triangle rectangle dans lequel un angle varie de 0° à 90°; ces tables portent le nom de *tables de points.*

La première opération qu'il faut effectuer consiste à remplacer les diverses *routes* que le navire a parcourues sous des rumbs différents par une *route* unique; cette opération porte le nom de réduction des *routes* et se fait à chaque quart, graphiquement ou par le calcul. La construction graphique se fait en traçant à partir du point de départ deux lignes rectangulaires représentant les directions N. et E. Puis, à partir du point de départ, on porte à une échelle déterminée et suivant l'angle de la direction primitive la première *route* partielle; à partir de l'extrémité de cette *route*, et avec les mêmes précautions, la seconde *route*, et ainsi de suite; on arrive ainsi au dernier point; la *route* réduite s'obtient alors immédiatement en joignant le point de départ au point d'arrivée. La longueur de la *route* sera donnée à l'échelle.

Pour calculer la *route* réduite, on décompose chaque *route* en deux autres suivant les axes N.-S., E.-O. Il suffit pour cela de multiplier le nombre de milles de chaque chemin par le cosinus de sa direction avec celle de l'un de ces axes. On peut aussi faire usage du quartier de réduction. On forme ainsi un tableau dans lequel on fait ensuite la somme algébrique des différentes composantes suivant un même axe, et on obtient la valeur de chaque composante de la *route* réduite. Pour avoir la *route* elle-même, on composera ces deux chemins, ce qui peut se faire en faisant cadrer sur le quartier de réduction le chemin E. et le chemin N.

Nous supposons, dans les problèmes suivants, que la *route* a été préalablement réduite. Le problème de *route* le plus usuel est la recherche des coordonnées du point d'arrivée, étant donnés celles du point de départ, le rumb de vent et le nombre de milles parcourus; c'est ce que les marins appellent *faire le point.*

Le calcul direct consiste à résoudre un triangle sphérique, connaissant deux côtés et l'angle compris, savoir la colatitude du départ et les milles, puis le rumb. On simplifiera la question en appliquant les formules

$$S = m \cos V, \qquad g = l_c \operatorname{tang} V,$$

dans lesquelles l est le changement de latitude, m le nombre de milles, V le rumb, g le changement de longitude et l_c la différence des latitudes croissantes du départ et de l'arrivée, prises dans la table de ces latitudes.

La construction graphique, peu employée, consiste à décomposer le triangle du calcul en deux triangles rectangles par la parallèle du point d'arrivée; on construit alors un triangle rectangle, connaissant l'hypoténuse m et un angle V.

En faisant usage du quartier de réduction, on compte les milles à partir du centre, suivant la direction du rumb suivi, on pointe une aiguille, et on a la différence des latitudes en minutes par le nombre de carreaux compris entre l'aiguille et la ligne E.-O. On tient compte des signes, et on a facilement la latitude moyenne. On tend le fil sur cet angle compté à partir de E.-O., on descend l'aiguille jusqu'à la rencontre du fil, et le nombre de milles comptés à partir du centre est la différence en longitude.

La quatrième table de Caillet peut encore servir pour faire rapidement le point avec une assez grande approximation.

Un second problème consiste à trouver les milles et le rumb, connaissant les coordonnées de départ et celles d'arrivée.

Les deux latitudes permettent de calculer le changement en latitude croissante l_c, et on a le rumb, puis les milles, par les formules

$$\operatorname{tang} V = \frac{g}{l_c}, \qquad m = \frac{l}{\cos V}.$$

La construction graphique est celle d'un triangle rectangle dans lequel on connaît les deux côtés de l'angle droit, différence de longitude, différence de latitudes croissantes : il donne V; m sera l'hypothénuse d'un triangle rectangle semblable, dans lequel l est homologue de l_c. Avec le quartier de réduction, il suffit de suivre la marche inverse du premier problème, en tendant d'abord le fil sur la latitude moyenne. La table de points ne permet de résoudre le problème que par tâtonnement; on prend comme rumb la latitude moyenne et on cherche dans les milles le changement de longitude : la colonne N.-S. donne le chemin E.-O.; on cherche ensuite à faire cadrer la différence de latitude et ce chemin : l'en-tête donne le rumb, les milles donnent le chemin parcouru.

Enfin, deux autres problèmes, qui se résolvent aussi simplement que les précédents et servent surtout à corriger la longitude estimée lorsqu'on vient d'avoir la latitude à midi, sont les suivants :

Connaissant les latitudes, le rumb et la longitude de départ, trouver les milles et la longitude d'arrivée.

Connaissant les latitudes, la longitude de départ et les milles, trouver le rumb et la longitude d'arrivée.

Le premier se traite lorsque les milles sont mal connus, par suite des variations du vent; le dernier, lorsque la route est mal déterminée.

Les cartes marines donnent lieu à des constructions très-analogues aux constructions graphiques que nous avons indiquées; l'usage en est très-facile, mais on ne saurait leur demander une grande précision; aussi ne ferons-nous que les mentionner.

ROUTH (Bernard), jésuite irlandais, né en 1695, mort en 1768. Il fit ses études en France et entra dans l'ordre des jésuites. Après avoir passé quelque temps au collége irlandais de Poitiers, il fut rappelé à Paris pour travailler au *Journal de Trévoux* et continuer l'*Histoire romaine* des Pères Catrou et Rouillé. On a souvent raconté qu'il assista, avec un autre jésuite, aux derniers moments de la vie de Montesquieu, et que, dès que celui-ci eut rendu le dernier soupir, il voulut s'emparer de ses manuscrits; mais il paraît certain que ce n'est là qu'une historiette sans aucun fondement réel. Lors de la suppression des jésuites, le Père Routh se retira dans les Pays-Bas, à Mons, où il devint confesseur de la princesse Charlotte de Lorraine. On cite, parmi ses principales publications : *Relation fidèle des troubles arrivés dans l'empire de Pluton au sujet de l'histoire de Séthos* (Amsterdam, 1731, in-12); *Lettres critiques sur le* Paradis perdu et reconquis *de Milton* (Paris, 1731, in-12); *Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux, en Poitou* (Poitiers, 1738).

ROUTIER, IÈRE adj. (rou-tié, iè-re — rad. *route*). Qui a rapport aux routes, qui indique les routes : *J'ai marqué scrupuleusement les étapes et tracé une carte* ROUTIÈRE. (Chateaub.)

— s. m. Recueil de cartes marines, de vues de côtes et d'instructions sur la navigation dans certains parages.

— Homme expérimenté, fin, cauteleux : *C'est un vieux* ROUTIER. *Défiez-vous de ce* ROUTIER. *Je suis un vieux* ROUTIER, *je me connais en voix et en talents.* (E. Sue.)

> Soyez amant, vous serez inventif·
> Tour ni détour, ruse ni stratagème
> Ne vous faudront : le plus jeune apprentif
> Est vieux *routier* dès le moment qu'il aime.
>
> LA FONTAINE.

— Hist. Nom donné à des pillards dont les rois de France ont fait usage quelquefois pour des expéditions, pendant le XIIe siècle, et qui furent détruits sous Philippe-Auguste.

— **Encycl.** Hist. Les *routiers* étaient des ramassis de paysans que le goût du brigandage et l'espoir de l'impunité rangeaient sous des chefs ou *chevetaines*, en général chevaliers ou bâtards des grandes maisons. Les compagnies qu'ils formaient, sous le règne de Philippe-Auguste, combattaient en brigands sans foi ni loi. Il y a eu des *routiers* à pied, il y en a eu à cheval. Les compagnies de cette dernière espèce étaient armées de pied en cap. En 1185, des *routiers* français ont eu pour antagonistes des *chaperons*, autre espèce de *routiers.* Des *routiers* anglais servaient, en 1199, Richard Cœur de Lion. En 1229, Louis IX travaillait à l'extermination des *routiers* du royaume; mais leur destruction ne fut que momentanée. Ils pullulaient encore sous Charles VI. Dans le XVe siècle et jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance, les bandes de *routiers* qui désolaient la France s'appelaient indifféremment armagnacs, cotereaux, écorcheurs et malandrins; s'il existait des nuances, elles échappent aux recherches historiques.

ROUTIN s. m. (rou-tain — dimin. de *route*). Petit sentier pratiqué dans un bois.

ROUTINE s. f. (rou-ti-ne — de *route*, chemin, proprement habitude du chemin, expérience, habitude, pratique. Cependant Scheler croit que l'on pourrait aussi rattacher directement *routine* au participe passé *ruptus*, rompu, habitué). Faculté, habileté acquise par l'habitude, non par l'étude raisonnée : *Il n'a jamais appris la musique; mais il joue, il chante par* ROUTINE. *Brion avait fort peu d'esprit; mais il avait beaucoup de* ROUTINE, *ce qui, en beaucoup de choses, supplée à l'esprit.* (C. de Retz.)

— Habitude irréfléchie de faire une chose toujours de la même manière : *S'affranchir de la* ROUTINE. *Suivre une aveugle* ROUTINE. *Notre attachement à la vieille* ROUTINE *forme un contraste assez singulier avec la légèreté et l'inconstance qu'on nous a si souvent reprochées.* (Grimm.) *Les arts mécaniques, dépendant d'une opération manuelle, sont asservis à une espèce de* ROUTINE. (D'Alemb.) *Que d'écoliers ont brillé dans la* ROUTINE *des classes et se sont éclipsés dans la vaste sphère des lettres!* (B. de St-P.) *Si les habitudes et les* ROUTINES *d'une contrée aboutissent à une mauvaise voie, les habitants abandonnent d'eux-mêmes leurs erreurs.* (Balz.) *Tout le monde parle de progrès, et personne ne sort de la* ROUTINE. (E. de Gir.) *La* ROUTINE *ne modifie rien parce que le moindre travail de l'esprit lui paraît pénible.* (Raspail.)

— **Encycl.** L'esprit de *routine* se trouve dans toutes les sociétés. Il est leur élément conservateur, le contre-poids des innovations, le lest du navire *Société*, dont le vent du progrès gonfle les voiles.

Examinons d'abord quelles sont les causes de la *routine;* nous verrons ensuite quels en

ont été les effets dans l'histoire de la civilisation et quelles en sont les conséquences actuelles.

1° La *routine* étant l'élément conservateur de la société, on doit la trouver chez les membres les plus conservateurs du corps social, les vieillards. Et, en effet, le vieillard est bien toujours le *laudator temporis acti* dont parle Horace. Rien ne lui plaît dans les institutions nouvelles. Il voit toujours le passé à travers le prisme de ses vingt ans disparus pour jamais. Il ne voit le présent qu'à travers le nuage de ses rhumatismes, de ses infirmités de toute sorte, de ses organes affaiblis, et, semblable au voyageur qui, sur le pont d'un bateau, croit voir fuir les arbres et les prairies du rivage, il croit qu'il est resté le même et que tout a changé autour de lui. Les feuilles ne sont plus aussi vertes, le soleil aussi ardent, les femmes aussi belles, les hommes aussi nobles et aussi dévoués, les institutions aussi grandioses, aussi utiles, aussi légitimes. Il tient au passé; tout ce qu'on veut y modifier lui enlève ses premières années; il ne veut pas qu'on touche au « bon vieux temps. » Aussi a-t-on justement donné à l'assemblée des vieillards (*senex*, d'où *senatus*, sénat) l'épithète de conservatrice. Le vieillard est plus encore que conservateur, il est réactionnaire. Qui pourrait lui en vouloir? Revenir au passé, n'est-ce pas pour lui revenir à la jeunesse? L'âge est donc une des principales sources de l'esprit de *routine*. Passons maintenant à une autre.

2° Après l'âge, c'est l'ignorance que nous devons mentionner. Pour saisir l'avantage d'une innovation, il faut le comprendre. Le passé nous lègue un procédé; ce procédé est passé dans les mœurs; on l'apprend, pour ainsi dire, à sa naissance, sans étude, sans peine; on le suce avec le lait, on le respire avec l'air. Que quelqu'un vienne ensuite inventer un procédé nouveau, plus simple, plus rapide, plus économique; si l'on n'a pas reçu les connaissances nécessaires pour le saisir, on s'en déclarera l'adversaire. S'il faut quelque étude pour y arriver, on se demandera : « A quoi bon? » car l'ignorance se complique presque toujours, lorsqu'elle est absolue, d'une invincible paresse. Plus l'ignorant avance en âge, plus sa paresse augmente. Son esprit, fermé dès l'enfance aux conceptions les plus simples, s'est en quelque sorte atrophié. Non-seulement il ne sait pas, mais il ne peut plus, il ne veut pas apprendre : le vieux chêne tortu ne se redresse pas.

3° La superstition nous paraît être la troisième cause de l'esprit de *routine*. La vieillesse est routinière par illusion, l'ignorance par hébétement, la superstition par calcul. Nous parlons des dupeurs; les dupes sont de simples ignorants et rentrent dans la catégorie précédente. Toutes les superstitions étant basées sur une tradition écrite ou orale et étant issues d'une révélation, il est évident que les apôtres de ces superstitions ne doivent reconnaître la vérité que dans les traditions et dans les révélations. Tout progrès est un mensonge. La vérité est en deçà de nous et non au delà; les hommes parfaits ont existé, les institutions parfaites sont écrites : il n'y a plus rien à chercher, il n'y a qu'à obéir et à imiter. L'innovation, en quelque matière qu'elle soit faite, est une ennemie que l'on doit rejeter avec horreur, et l'on n'y manque pas.

Telle est la triple armée de la *routine :* la vieillesse, l'ignorance et la superstition.

La première existera toujours, il y aura toujours des vieillards. Elle est accablée de maux, d'infirmités, de misères telles, que l'on doit toujours l'entourer de pieuse sympathie et de soins empressés. L'affaiblissement des facultés morales marche de pair avec l'affaiblissement du corps. Ne condamnons pas plus les vieillards que les enfants; soignons-les également, mais ne les associons qu'avec une extrême prudence aux affaires publiques.

L'ignorance ne doit pas non plus soulever notre colère. Il est si facile de la faire cesser, en donnant à tous les enfants l'instruction gratuite et obligatoire! L'ignorance est créancière de la science, comme la pauvreté de la richesse. Ne l'oublions pas, et faisons en sorte que tous les hommes puissent s'approcher de l'arbre de la science et manger de ses fruits.

Pour la superstition, c'est autre chose. Ceux qui sont élevés dans ses principes sont de simples ignorants, nous n'en parlons donc plus; mais ceux qui la répandent, ceux qui l'exploitent, ceux qui vivent des désastres qu'elle produit dans la société, ceux-là sont les vrais coupables. Ceux-là connaissent la vérité ou, du moins, ils pourraient la connaître s'ils voulaient, et ils s'efforcent de perpétuer l'ignorance; ceux-là n'ignorent pas les avantages infinis du progrès et des innovations incessantes que trouve l'esprit humain, mais ils prêchent, par calcul et par égoïsme, la conservation des vieux abus, et sont les remparts de la *routine*. Ils sont bien toujours de la famille de ceux qu'un philosophe grec appelait des « empoisonneurs publics. »

Les causes de la *routine* ainsi précisées, examinons ses effets, en suivant toujours le même mode de classification :

1° L'esprit de *routine* qui a toujours animé les vieillards a conduit un grand nombre de gouvernements à leur perte. Et, pour n'en citer que quelques exemples contemporains, n'a-t-on pas vu le roi Charles X vouloir revenir aux errements de sa jeunesse et à l'absolutisme de l'ancienne monarchie, « seule bonne, seule légitime, » ce qui lui a fait perdre sa couronne? N'avons-nous pas vu le vieux Louis-Philippe s'opposer à toutes les innovations, même les plus modérées, et se faire ainsi renverser du trône de France? Oui, le mot de Louis XIV est toujours vrai : « La Fortune n'aime pas les vieillards, » mais parce que les vieillards ne voient pas que le monde marche en même temps qu'ils vieillissent et que la génération nouvelle, plus avancée que la précédente, ne veut pas tolérer ce que l'autre a souffert.

2° L'histoire de l'humanité et notre histoire à nous sont pleines d'actes de *routine* dus à l'ignorance. Ainsi, les paysans ont longtemps refusé de remplacer, dans certaines contrées, le soc de bois, dont ils se servaient depuis longtemps, par le soc en fer. Ainsi, à la fin du dernier siècle, on a refusé longtemps de manger des pommes de terre, tandis qu'aujourd'hui cette solanée est en honneur dans les chaumières et les palais. La viande de cheval, bonne, saine et d'un prix minime, est encore rejetée avec horreur par la masse du peuple. Longtemps les chemins de fer ont été un objet de terreur, et, de nos jours encore, maint paysan n'ose s'abandonner à ces convois traînés par la vapeur. Les bienfaits de l'instruction sont méconnus encore par les aveugles populations des campagnes. L'esprit de *routine* fait que le paysan préfère laisser à son fils un lopin de terre plus grand, plutôt que de lui apprendre à lire et à écrire. « J'ai bien vécu jusqu'à ce jour, disent-ils, sans instruction, et cela ne m'a pas empêché de bien vivre. Mon fils n'a pas besoin d'être un *monsieur*, » etc., etc.

3° La superstition a plus fait encore pour la *routine*. L'ignorance l'a maintenue passivement; la superstition a directement attaqué le progrès et s'est sans cesse opposée à lui. Ne s'est-elle pas acharnée contre Galilée, qui affirmait la rotation de la terre, sous prétexte que cette théorie était contraire aux saintes Ecritures? Ne s'inscrit-elle pas en faux de nos jours contre les résultats de la science géologique, depuis que la théorie de Cuvier, concordant avec les récits de la *Genèse*, s'est trouvée absolument fausse? N'a-t-elle pas autrefois fait brûler les chimistes comme sorciers, et n'anathématise-t-elle pas aujourd'hui, dans le *Syllabus* et l'*Encyclique*, tous les résultats de la science moderne? Enfin, au point de vue politique et social, ne refuse-t-elle pas de donner à la pauvreté d'autre adoucissement que l'aumône, et ne combat-elle pas, comme une dangereuse chimère, tous les efforts faits pour obtenir l'extinction du paupérisme, sous prétexte que Jésus-Christ a dit : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous? »

En philosophie, ne s'est-elle pas sans cesse opposée, avant le XVIII^e siècle, à l'abandon de la philosophie d'Aristote, et ne s'oppose-t-elle pas depuis à l'abandon du système de René Descartes?

Dans toutes les branches des arts, des sciences, des industries humaines, de la vie pratique, de l'économie politique et sociale, la superstition est devenue l'incarnation vivante de la *routine*.

Le développement que nous avons donné à notre sujet ne nous permet pas d'énumérer, avec les conséquences sérieuses de l'esprit de *routine*, ses conséquences grotesques. Mais nos lecteurs de tous les pays les connaissent. Il leur suffit d'avoir vu, par exemple, en Angleterre, les perruques poudrées des magistrats; en France, les robes noires, les rabats blancs et les bonnets carrés de nos juges et de nos avocats. Puissent-ils ne pas s'en être aperçus en s'entendant condamner devant les tribunaux en ce style barbare dont le Grippeminaud de Rabelais fournit un échantillon parfait, ou en recevant quelque sommation ou quelque protêt dont on peut lire le modèle dans les exploits de l'Intimé, de la comédie des *Plaideurs!*

ROUTINER v. a. ou tr. (rou-ti-né — rad. *routine*). Habituer, dresser par la routine : *Il faut la* ROUTINER *à tricoter, à coudre.*

Se routiner v. pr. S'habituer, se former par routine : *L'esprit humain est facile à* SE ROUTINER *vers un certain ordre d'idées.* (Mirab.)

ROUTINIER, IÈRE adj. (rou-ti-nié, iè-re — rad. *routine*). Qui agit par routine; qui a le caractère de la routine : *Esprit* ROUTINIER. *Habitudes* ROUTINIÈRES. *Les Français sont à la fois* ROUTINIERS *et novateurs.* (Chateaub.) *Le peuple de France est le plus* ROUTINIER *du monde.* (L. Cruveilhier.) *Les musiciens sont, en général, les plus* ROUTINIERS *des hommes.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne qui agit par routine : *Ce musicien n'est qu'un* ROUTINIER. *Les* ROUTINIERS *ont peur du progrès.*

ROUTINIÈREMENT adv. (rou-ti-niè-re-man — rad. *routinier*). D'une manière routinière : *C'était un bureaucrate peu capable, mais* ROUTINIÈREMENT *formé au travail.* (Balz.)

ROUTIRÂTCHAM s. m. (rou-ti-ra-tchamm). Chapelet des Indous.

— **Encycl.** Le mot *routirâtcham* signifie *œil de Roudra*. Ce chapelet est ordinairement composé de cent huit grains. Ces grains sont les noyaux du fruit de l'arbre nommé *koudaimaram*, espèce d'acacia sauvage assez rare dans l'Inde proprement dite, mais très-commun sur la côte de Malabar. Ceux qui portent ce chapelet sont obligés de le dire trois fois le jour, à des heures déterminées. Ils récitent sur chaque grain une prière de deux ou trois mots; il n'y a que le *gourou* qui enseigne ces paroles sacrées, et, en les enseignant, il défend de les répéter à personne. Il y a des grains de *routirâtcham* de différentes espèces : les uns ont une seule face et représentent Roudra sous la figure de Paramesouren, ou plutôt représentent l'union intime qui s'opéra entre Parvâti ou Dourga et Paramesouren; d'autres grains, qui ont trois faces, représentent Roudra sous la forme d'Akini, qui a trois visages; d'autres grains ont quatre faces et représentent Brahma, qui a quatre visages; d'autres ont cinq faces et représentent Roudra avec cinq visages; d'autres enfin sont à six faces et représentent le fils de Siva, nommé *Choupiramaniyen*, qui a six visages. Tous les *routirâtchams* qui ont plusieurs faces possèdent la vertu de sauver infailliblement ceux qui les portent. Il faut encore distinguer deux sortes de chapelets : les uns sont entièrement composés de *routirâtchams*, et ceux-là sont d'un prix plus élevé; les autres n'ont qu'un seul grain de *routirâtcham* et se complètent par des grains de bois dans lesquels on taille autant de faces qu'il s'en trouve sur le premier grain placé en tête du chapelet. Le chapelet ne s'en appelle pas moins *routirâtcham;* il a été institué en faveur de ceux qui ne peuvent trouver ou n'ont pas le moyen d'acheter des noyaux de *routirâtcham*. Le véritable *routirâtcham* est estimé si sacré, qu'un paria et une femme qui a ses règles ne peuvent ni le porter ni le toucher, non plus qu'une personne qui, après avoir été en contact avec un cadavre, ne s'est pas encore purifiée suivant l'usage voulu.

ROUTKA, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Viatka, au N. de Lioumpanoura, coule vers le S., entre dans le gouvernement de Kazan et se jette dans le Volga, par la rive gauche, après un cours de 108 kilom.

ROUTOIR s. m. (rou-toir). Endroit où l'on rouit les plantes textiles. ‖ On dit aussi ROUISSOIR.

— **Encycl.** Le *routoir* est tantôt un trou creusé au bord d'un fossé ou d'une source, tantôt une mare, un étang, un petit cours d'eau. Les eaux qui le forment sont donc stagnantes ou courantes. Les eaux stagnantes obtiennent un résultat plus rapide, mais donnent une filasse moins belle et moins résistante. Dans les eaux courantes, le rouissage est plus lent; mais on obtient des fibres presque blanches, solides et très-estimées. Toutes les eaux courantes ne sont point propres au rouissage. On doit rejeter, autant que possible, les eaux acides provenant des tourbières, des landes, des bois ou des marais, les eaux séléniteuses et calcaires. Les meilleures sont les eaux potables, claires et à courant peu rapide. L'eau des *routoirs* se colore en brun jaunâtre, se putréfie et ne tarde pas à devenir un foyer infect d'où se dégagent des gaz délétères, funestes non-seulement à la santé des ouvriers, mais encore à celle des habitants du voisinage. Aussi la police rurale exige-t-elle qu'on ne creuse les *routoirs* qu'à une certaine distance des habitations. Lorsqu'on n'a pas à sa disposition de *routoir* naturel, on en creuse un à une profondeur de $1^m,50$, dans un sol argileux et dans un lieu où il soit facile d'amener l'eau ou de la retirer. Les eaux qui ont servi au rouissage sont excellentes pour l'irrigation; les détritus solides qui se déposent au fond du *routoir* sous forme de vase constituent un engrais énergique, qui devrait toujours être rendu aux terres qui ont produit la récolte. On sait que le chanvre s'arrache en deux fois; le chanvre mâle, cueilli en juillet et août, rouit plus promptement que le chanvre femelle, qui n'est mûr qu'en septembre et octobre. L'extrémité des tiges rouit plus lentement que les parties voisines de la racine. Les gros brins exigent moins de temps que les petits. On peut en dire à peu près autant du lin. Ce dernier rouit plus vite que le chanvre. La moyenne, pour le chanvre, est de huit à dix jours en mai, de six à huit en août et de dix à douze en octobre. On reconnaît que le rouissage est suffisant quand les fibres se séparent facilement les unes des autres sur toute la longueur de la tige. Il est important que la fermentation soit arrêtée en ce moment; si elle durait plus longtemps, la filasse aurait une teinte brune et perdrait sa force de résistance. Pour le lin, la durée moyenne du séjour au *routoir* doit être de six à sept jours en août et de huit à dix en septembre et octobre. Comme il est assez difficile de déterminer le moment exact où le rouissage est terminé, et comme, d'autre part, une fermentation trop prolongée enlève aux fibres une grande partie de leur valeur, on n'attend jamais que la plante soit complètement rouie pour la sortir de l'eau; on achève l'opération en l'étendant sur la prairie pendant quelques jours. V. ROUISSAGE.

ROUTOT, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Pont-Audemer; pop. aggl., 477 hab. — pop. tot., 904 hab. Marchés importants. L'église, flanquée d'une tour carrée, est un remarquable monument du XII^e siècle. Elle offre de belles fenêtres et des stalles curieuses.

ROUTSCHOUK, ville de la Turquie d'Europe. V. ROUSTCHOUK.

ROUVERDIN s. m. (rou-vèr-dain — du fr. *roux*, et de *vert*). Ornith. Nom vulgaire d'un malkoha et d'un tangara.

ROUVERIN adj. m. (rou-ve-rain). Métall. Se dit d'un fer qui est cassant à froid comme à chaud.

ROUVERT, ERTE (rou-vèr, èr-te) part. pass. du v. Rouvrir. Ouvert de nouveau : *Sa plaie, sa blessure est* ROUVERTE. *Voici les rossignols revenus dans leur cage étincelante, voici le Théâtre-Italien* ROUVERT. (Th. Gaut.)

ROUVET s. m. (rou-vè — dimin. de *rouvre*). Bot. Nom vulgaire du genre osyris.

ROUVET (Jean), inventeur du flottage pour le transport du bois. Il vivait au XVI^e siècle (v. FLOTTAGE). Sur l'initiative prise par Dupin aîné en 1826, on lui éleva par souscription un monument sur le pont de Bethléem, à Clamecy.

ROUVEURE (Marcellin), industriel et homme politique français, né à Annonay (Ardèche) en 1807. Orphelin de bonne heure et appartenant à une famille d'ouvriers mégissiers, il commença par être lui-même ouvrier, fit son tour de France, puis revint à Annonay, où il s'établit dans la mégisserie. Grâce à son intelligence et à sa remarquable entente des affaires, M. Rouveure prospéra rapidement, devint membre du conseil municipal, du tribunal de commerce, de la chambre consultative des arts et manufactures, et, après la révolution de 1848, il fut nommé député de l'Ardèche à l'Assemblée constituante. M. Rouveure se fit remarquer par son attitude pendant la journée du 15 mai 1848, paya de sa personne pendant l'insurrection de juin, prit part à la discussion de la loi des prud'hommes, vota la constitution républicaine, puis soutint la politique de Louis-Bonaparte devenu président de la république. Non réélu à la Législative aux élections générales, M. Rouveure fut nommé député dans une élection partielle, le 8 juillet 1849. Il continua à voter avec la majorité réactionnaire. Mais après le coup d'Etat il rentra dans la vie privée, refusa de prêter serment comme membre du tribunal de commerce et continua à diriger sa fabrique d'Annonay. Lors des élections du 8 février 1871, M. Rouveure fut envoyé à l'Assemblée nationale par les électeurs de l'Ardèche. Il alla siéger au centre gauche, vota les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet et appuya à peu près constamment la politique de M. Thiers. En juillet 1871, il se prononça contre l'impôt sur les matières premières et proposa un impôt sur le revenu. Au mois de janvier suivant, il demanda le rétablissement de l'impôt du sel, et, le 10 mai 1872, il proposa de remplacer l'impôt sur les matières textiles et les matières premières par un impôt sur le sel, combiné avec un impôt sur certains revenus et sur les patentes. En 1873, il parla sur le projet de loi relatif aux allumettes, vota pour M. Thiers lorsque cet homme d'Etat fut renversé par la coalition monarchique (24 mai 1873), se prononça, le 19 novembre suivant, contre la prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, mais ne fit qu'une opposition modérée au cabinet de Broglie, pour lequel il vota le 16 mai 1874, lorsque la Chambre le renversa. Le 23 juillet suivant, il appuya la proposition faite par M. Périer d'organiser les pouvoirs publics et le gouvernement républicain, mais se prononça six jours plus tard contre la proposition de dissolution de l'Assemblée, présentée par M. de Maleville. Cette même année, il parla sur les nouveaux impôts (3 février 1874), et, le 25 février 1875, il vota la constitution qui organisa le gouvernement de la république.

ROUVEZEAU s. m. (rou-ve-zô). Arboric. Variété de pomme.

ROUVIER (Pierre-Maurice), homme politique français, né à Aix-en-Provence en 1836. Il fit ses études au lycée de Marseille, puis s'adonna au commerce et ne tarda pas à occuper une position importante dans une des grandes maisons grecques de Marseille qui font la banque et le commerce avec l'Orient. Le soin de ses affaires commerciales n'empêchait point le futur député de s'occuper avec une grande ardeur de la propagation de l'instruction populaire et des doctrines républicaines. Il créait, de concert avec quelques amis, des cours d'adultes qui eurent un grand succès et ne contribuèrent pas peu au développement de l'esprit démocratique à Marseille. Il coopéra à l'organisation de la ligue d'enseignement dans cette ville, et prit par la parole, dans les réunions publiques, et par la plume, une part des plus actives au mouvement politique qui marqua les dernières années de l'Empire. En 1869, à la mort de Berryer, député des Bouches-du-Rhône, nommé par l'opposition légitimiste, il fut un des promoteurs de la candidature Gambetta, qu'il soutint dans les réunions publiques et au succès de laquelle il contribua pour une très-large part. A cette époque, M. Rouvier collaborait à divers journaux littéraires du Midi et aux journaux politiques républicains le *Peuple de Marseille* et le *Rappel de Provence*.

Au commencement de 1870, il fonda et rédigea en chef le journal l'*Egalité*, qui fit au plébiscite et à la politique impériale la plus ardente opposition. Ce journal ne tarda pas à prendre dans toute la région du Midi une influence qu'il a conservée jusqu'au jour de sa suppression par M. Espivent en 1874.

Lorsque vint la république du 4 septembre, M. Rouvier fut nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la *ligue du Midi*, M. Rouvier fut délégué à Tours auprès du gouvernement de la Défense pour fournir aux ministres les explications et renseignements que rendaient nécessaires les commentaires exagérés et mensongers que la presse monarchique répandait à propos de cette ligue.

De retour à Marseille, M. Rouvier reprit son poste de secrétaire général de la préfecture. En octobre, il luttait, non sans courir les plus grands dangers, contre la foule qui avait envahi les ateliers du journal la *Gazette du Midi*, organe légitimiste dont on voulait briser les presses à la suite d'articles injurieux et mensongers dirigés contre les membres de la Défense nationale. Après de courageux efforts, M. Rouvier parvint à sauver le journal légitimiste qui, du reste, par la suite, ne lui en sut aucun gré.

Lorsque M. Esquiros, préfet des Bouches-du-Rhône, donna sa démission, M. Gambetta offrit à M. Rouvier la préfecture; mais celui-ci la refusa. Nommé à cette époque vice-président civil du camp des Alpines, le futur représentant prit une part active à l'organisation des mobiles des Bouches-du-Rhône et là aussi donna des preuves do son énergie. Aux élections du 8 février 1871, il fut porté sur la liste radicale et obtint environ 40,000 voix, mais échoua, la liste royaliste l'ayant emporté grâce à l'absence des mobilisés et au désarroi qui régnait alors. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut porté sur une liste de conciliation adoptée de concert par les libéraux et les radicaux, et fut élu par 45,000 voix environ.

Arrivé à la Chambre, son attitude fut des plus fermes. Il demanda la levée de l'état de siége dans les Bouches-du-Rhône et protesta énergiquement à la tribune, le 8 décembre, contre l'exécution à Marseille de Gaston Crémieux, chef d'un mouvement insurrectionnel qui avait éclaté en cette ville sans y faire répandre une goutte de sang. Un article de M. Rouvier ayant paru sur ce sujet dans le journal la *Constitution*, le général Ducrot demanda des poursuites contre l'auteur de l'article (7 février 1872). M. Pierre Lefranc, député des Pyrénées-Orientales, fut en même temps que lui poursuivi, mais cette affaire n'eut pas de suite sérieuse. Le 16 décembre suivant, il protesta contre certaines doctrines imputées au parti radical et déclara que les lois qui régissent la famille et la propriété n'ont pas de défenseurs plus ardents que les républicains. Orateur à la parole facile, nette et chaleureuse, M. Rouvier a pris une part des plus actives aux discussions de l'Assemblée. A propos de la loi sur l'armée, il se sépara de quelques-uns de ses amis de l'extrême gauche et vota contre la suppression du droit de suffrage des militaires en service. Il demanda et obtint l'abolition de la surtaxe de pavillon. Ce succès lui valut l'approbation de tous les négociants armateurs de Marseille. M. Rouvier, qui vota constamment avec l'extrême gauche sur toutes les questions purement politiques, a souvent traité les questions commerciales et particulièrement celles qui concernent le département des Bouches-du-Rhône. Il a proposé la réorganisation du conseil supérieur du commerce sur la base de l'élection des membres de ce conseil par les chambres de commerce, seules réellement compétentes. En 1873, il parla sur les marchés de Lyon, prit l'initiative d'une interpellation relativement à la situation faite à la presse républicaine dans le Midi, particulièrement à Marseille, par l'état de siége (27 mars), protesta contre l'impression de certaines pièces dans le rapport sur les marchés des Bouches-du-Rhône, prononça des discours sur le projet de loi relatif aux contributions indirectes, sur la proposition d'abroger la loi de 1872 sur les matières premières (25 juillet), sur le budget des finances, sur les nouveaux impôts, et souleva, en décembre, à propos de la discussion du budget des affaires étrangeres, l'importante question des capitulations dans le Levant. En 1874, il proposa, au sujet de la discussion sur les impôts, un impôt sur les revenus (3 février), puis il parla sur l'achèvement du nouvel Opéra, sur la réforme judiciaire en Egypte (21 juillet), sur le budget du commerce, sur le budget des recettes, sur l'emprunt de la ville de Marseille, etc. Le 25 janvier 1875, M. Rouvier a interpellé le gouvernement sur la dissolution du conseil municipal de Marseille.

Membre de l'Union républicaine, M. Rouvier a constamment suivi la ligne politique de ce groupe de la Chambre. Lorsque la coalition monarchique voulut renverser du pouvoir M. Thiers, M. Rouvier vota pour lui (24 mai 1873). Il se prononça naturellement contre le septennat (19 novembre), fit une opposition constante à la politique du ministere dit de l'ordre moral, s'associa à toutes les propositions demandant la dissolution de la Chambre, le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Enfin il a voté la constitution du 25 février 1875, organisant le gouvernement républicain.

ROUVIÈRE (LA), village et commune de France (Lozère), cant. de Châteauneuf-Randon, arrond. de Mende, sur des rochers granitiques très-élevés; 370 hab. On y remarque une église du XIVe siècle, un monument druidique et une mine de plomb inexploitée.

ROUVIÈRE (Philibert), peintre et acteur français, né à Nîmes en 1809, mort à Paris le 20 octobre 1865. Il se livra d'abord à l'étude du droit. Destiné au notariat, il céda bientôt à son penchant pour la carrière artistique et rêva d'être à la fois peintre et acteur. Admis dans l'atelier de Gros, il exposa en 1830, au Luxembourg, au profit des blessés de Juillet, une grande toile de 9 pieds sur 6, *Barricade au Palais-Royal en* 1830, qui figura l'année suivante au Salon. Outre cette composition que l'on a pu voir en février 1865 à l'hôtel Drouot, en compagnie de plusieurs autres peintures mises en vente par l'auteur, alors gravement malade, Rouvière exposa, de 1830 à 1837, divers portraits et tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Docteur Guérard*, *M. Portal* et *Etude de jeune garçon*. Alors qu'éloigné du théâtre il demandait à sa palette les ressources nécessaires à son existence, on l'a vu donner au Salon de 1864 son portrait dans *Hamlet*. Parmi les toiles qu'il a signées vers la même époque, nous rappellerons : *Hamlet au cimetière; Hamlet et sa mère dans la scène des portraits; Hamlet, scène de la comédie*. Bien que les peintures de Rouvière soient parfois brossées avec vigueur et intelligence, elles ne suffiraient pas à établir une réputation sérieuse. Heureusement, le comédien devait surpasser le peintre et le faire à peu près oublier. Chose bizarre, autant Rouvière était appelé à se montrer original et puissant dans l'interprétation théâtrale des sombres héros de l'école romantique, autant il devait rester imitateur servile et froid dessinateur, le crayon à la main. Où chercher l'explication d'une pareille dissonance ?... Tenu, par égard pour les prières de sa mère, à distance du seul art pour lequel il éprouvait une vocation réelle, Rouvière s'était jeté dans la peinture un peu par goût, mais plus encore, si l'on veut bien nous passer l'expression, pour donner le change aux besoins de son esprit peuplé de visions et aux exigences de sa nature fiévreusement inspirée. Séduit dès ses premiers pas par la fougue et l'étrangeté d'Eugène Delacroix, dont les brillantes qualités, bien moins peut-être que les défauts, lui offraient comme la note anticipée de l'avenir dramatique qu'il ambitionnait, jeune d'ailleurs et disposé fatalement pour ainsi dire à la lutte, il se donna corps et âme au maître et endossa sa manière. Il en résulta que l'acteur plein de feu que nous avons connu, l'acteur dédaigneux de la méthode et du convenu, qui ne relevait d'aucune école, commença par l'imitation en peinture et finit de même, faisant d'ailleurs grand cas de ses coups de pinceau et ne se doutant pas qu'il copiait.

Ce fut seulement en 1837, c'est-à-dire lorsqu'il avait déjà vingt-huit ans, que Rouvière put suivre en toute liberté son penchant irrésistible pour le théâtre, penchant jusque-là opiniâtrément combattu par sa mère. L'excellent comédien Joanny lui ménagea un premier début sur la scène de la rue de Richelieu et lui facilita l'entrée au Conservatoire; quelques leçons de Michelot le mirent à même de compléter ses études dramatiques. Enfin, l'Odéon s'offrit à lui. Il entra à ce théâtre en 1839 et parut d'abord devant le public, chaussé du cothurne classique. Quelques rôles dans lesquels il se fit remarquer par les soins qu'il apportait à se costumer et la manière dont il se grimait attirèrent sur lui l'attention. Le rôle du médecin dans le *Médecin de son honneur* (1843), qu'il interpréta avec une rare puissance d'épouvante, donna la mesure de ses moyens. Applaudi déjà dans Antiochus de *Rodogune*, il le fut davantage dans le Tirésias d'*Antigone* et le Plutus des *Nuées;* enfin les créations du *Vieux consul*, du *Duc d'Albe*, du *Roi Lear* et de *Macbeth* consolidèrent sa réputation. Quittant le second Théâtre-Français à la fin de 1844, il entreprit une tournée en province et vint, en 1846, créer au théâtre de Saint-Germain-en-Laye, où s'essayait alors la troupe qui devait former le Théâtre-Historique, cet *Hamlet* de MM. Alexandre Dumas et Paul Meurice, qui est resté une de ses meilleures créations; lorsqu'il reprit ce rôle en 1847, après s'être montré préalablement comédien de premier ordre dans le Charles IX de la *Reine Margot*, Théophile Gautier disait de lui, en sortant du Théâtre-Historique, le soir de la représentation, qu'avec ses défauts et ses exagérations il était encore l'*Hamlet* le plus complet que l'on pût trouver, apportant dans ce personnage certaines façons anglaises qui rappelaient Kemble et Macready et faisaient bon effet : « Il a de l'étrangeté, de l'imprévu, quelque chose d'âpre et d'incisif, écrivait le critique que nous citons. Peut-être se montre-t-il trop nerveux, trop désordonné, trop fou et joue-t-il d'une manière trop constamment saccadée; plus de mollesse et de rêverie aux endroits méditatifs donneraient de la valeur aux moments d'impétuosité. En résumé, il a gardé assez de traits de la grande figure tracée par Shakspeare pour qu'elle fût reconnaissable pour les poëtes et pour le public. » Cette création d'*Hamlet* fit beaucoup d'honneur à Rouvière et le tira de la cohue des acteurs du mélodrame. Se souvenant qu'il était peintre en même temps que comédien, il montra comme il comprenait admirablement l'extérieur des héros qui revivaient par son talent. C'est, du reste, au théâtre que l'inspiration de son maître en peinture va lui être d'un grand secours, et que, dans *Hamlet*, il copiera, à s'y tromper, par son costume et sa figure, les admirables productions d'Eugène Delacroix. Après Hamlet, un de ses plus grands succès fut celui qu'il obtint dans le docteur Fritz du *Comte Hermann*, en octobre 1849. Du Théâtre-Historique, Rouvière passa à la Porte-Saint-Martin, où il aborda le rôle de Masaniello dans *Salvator Rosa* (1851). La faillite du théâtre rompit son engagement. Après avoir paru sur la scène de la Gaîté en 1854, dans le Mordaunt des *Mousquetaires*, il revint à l'Odéon où ses succès dans *Maître Favilla*, de Mme George Sand, le firent attacher pour trois années au Théâtre-Français. Ses débuts à la rue de Richelieu eurent lieu dans *Comme il vous plaira* (Jacques), du même auteur. En 1858, il alla créer au boulevard un nouveau *Roi Lear*, Méphistophélès dans le *Faust* de M. Dennery, don Jorge dans les *Funérailles de l'honneur*, l'*Othello* d'Alfred de Vigny et Henri III dans la *Sorcière* (Ambigu, août 1863). A propos de cette dernière pièce, où le meurtre du duc de Guise, calqué sur le célèbre tableau de Paul Delaroche, produisit un très-grand effet, M. Paul de Saint-Victor écrivait dans la *Presse :* « Rouvière copie admirablement la tête de Henri III sortant de la porte entre-bâillée pour regarder de loin le grand mort. Il le guigne de son œil oblique de satrape ; un spasme nerveux contracte le réseau de rides qui plisse son profil usé et rusé. La joie du guet-apens réussi ébauche sur sa lèvre mince un faible rictus. Une telle figure vaut le plus étudié et le mieux senti des portraits. » Après avoir fait quelques apparitions au Cirque, notamment dans *Hamlet*, puis, en 1864, au théâtre de Belleville, dans *Charles VII chez ses grands vassaux* et dans la *Reine Margot*, Rouvière vint jouer le rôle de Jacques Burke dans le drame de ce nom, sur la petite scène de Beaumarchais, en janvier 1865. Ce fut la dernière création de ce comédien excentrique et bizarre, brusque et fantasque, mais intelligent, savant et convaincu, qui plus d'une fois nous a rappelé les grands acteurs anglais. Pendant sa carrière pénible et tourmentée, les critiques ne lui furent pas ménagées; les plus amères le trouvaient inébranlable dans sa foi artistique. Chose rare parmi les gens de théâtre, il s'était fait un idéal. Cet idéal l'élevait, dans ses écarts mêmes, au-dessus des vulgaires triomphateurs du boulevard et lui communiquait l'étincelle du génie. Mélange singulier et presque incompréhensible de qualités rares et de défauts excessifs, le grotesque sur sa face aiguë semblait guetter sans relâche le sublime! Il y atteignait souvent, quand par exemple son jeu trop cherché, trop étudié, ne l'égarait pas, quand il restait dans la mesure de son rôle et se résignait à ne pas vouloir l'impossible. D'ailleurs, avec Rouvière, pas de milieu : ou bien il était puissant, pathétique et grand, ou bien il était plat, ridicule et mesquin; l'à peu près, le passable semblaient être ses ennemis. Il n'entrait dans ses personnages que pour les perdre à jamais ou les faire triompher. Aussi a-t-on pu dire avec beaucoup de vérité, en employant une expression empruntée au langage des coulisses, que sous sa main dangereuse, lorsqu'un rôle n'allait pas aux nues, il tombait lourdement dans le troisième dessous. De là, ces épithètes impitoyables et malsonnantes dont on accabla trop de fois le pauvre comédien issu de Shakspeare et jeté par mégarde sans doute dans la patrie de Corneille. De là les qualifications d'épileptique et de fou; il avait, en effet, la folie de ceux qui croient que l'art a sa mission. Fils cadet du romantisme et venu un peu tard, il fut victime de ses convictions artistiques, comme d'autres le sont de leurs croyances religieuses, philosophiques ou sociales. L'homme qui apportait à la scène la flamme, la passion, l'âme, et qui, selon l'expression de M. Albert Wolf, *vivait* ses rôles, cet homme lutta éperdument; s'enveloppant, triste et fier, dans le manteau d'Hamlet, il vit la foule grossière et stupide acclamer les histrions, et, considérant le vide qui se faisait autour de ses idoles bien-aimées, il mourut de misère, beaucoup moins cependant que de degoût. Jeune encore, il s'était vu, seul ou presque seul, debout sur les ruines d'une littérature à laquelle il voulait rester fidèle, qu'il aimait par toutes ses laideurs aussi bien que par toutes ses beautés et qui le comptera sans doute parmi ses martyrs, littérature dont il était le dernier apôtre; apôtre toujours dévoué, que ses moyens ont pu trahir, mais qui n'a jamais péché par manque d'intelligence. *Hamlet*, le *Comte Hermann*, *Maître Favilla*, trois triomphes, feront vivre la frappante silhouette, la silhouette effarée, tragique et fatale, de ce convive attardé du festin de 1830, qui fut en somme un des plus grands acteurs de ce temps-ci, une des plus curieuses individualités du théâtre moderne. Méconnu, délaissé, alors que de moins dignes faisaient la loi aux administrations théâtrales, il allait, vers les dernières années de sa vie, demander aux villes de province l'obole que lui refusait Paris. Malgré sa misère, il n'a pas transigé; il n'a pas eu un moment de défaillance, son grand caractère ne s'est pas démenti. Déjà gravement malade en février 1865, ses amis avaient réuni à la hâte quatorze de ses meilleures toiles qui furent mises en vente à l'hôtel Drouot; cet appel suprême à la sympathie publique donna sans doute un médiocre résultat, car on eut recours le mois suivant à une représentation à bénéfice dans laquelle de beaux vers composés pour la circonstance par M. Théodore de Banville furent chaleureusement applaudis :

Rouvière !... Il est de ceux que l'art prend pour vic-[times,
Il est de ceux qu'on voit se plonger dans la nuit
Où le poëte parle avec des mots sublimes,
Mêlant aux ouragans leurs sanglots et leur bruit;
Ces artistes, ces rois, ces lutteurs qui, sans règles,
S'offrant à la tempête et cherchant ses baisers,
Gravissent la montagne où fuit le vol des aigles,
Et reviennent un jour pâles, muets, brisés.
Ils reviennent muets d'épouvante; et la foule
Indifférente, hélas! qui ne devine rien,
En voyant la sueur qui sur leurs tempes coule,
Murmure : « Qu'a-t-il donc notre comédien?
Qu'a-t-il donc? Souffre-t-il de ces chimères vaines? »
O bon public, parfois tendre et parfois moqueur,
Il a qu'il sent le froid aigu mordre ses veines,
Parce qu'il t'a donné tout le sang de son cœur!
Oui, c'est étrange, il est des acteurs qui succombent,
Jouets de leur amour et de leur passion,
Et que le drame étreint dans sa serre et qui tom-[bent
Flagellés par le vent de l'inspiration.

. . . .

Shakspeare l'emportait dans la forêt hantée
Que son puissant esprit peuple d'illusions,
Et l'artiste, vaincu par ce grand Prométhée,
Revenait devant nous en proie aux visions.

. . . .

Ainsi parlait le poëte pendant que se mourait l'artiste qui s'était enivré, au festin des génies, « de ce vin enflammé qu'on nomme l'idéal. » Il se mourait prématurément vieilli, épuisé, vaincu, à cinquante-six ans. Un don du ministère, venu au dernier moment, a servi à payer ses obsèques, où le théâtre et les lettres étaient largement représentés.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX** s. m. (rouvieu — de l'ancien français *roife*, *roifle*, *roffée*, que l'on trouve chez les vieux auteurs, avec la signification de gale, escarre, croûte qui vient sur une plaie, sur un ulcère. On dit encore *ruff* dans le patois du Milanais, *rufa* dans celui du Piémont et *roufle* dans celui du Jura. On dit aussi *rouffe* pour désigner une gale éphémère des enfants à la mamelle. Toutes ces formes se rattachent au germanique : ancien haut allemand *hruf*, *ruf*, lèpre, escarre; ancien irlandais *hrufa*, *rufa*, ancien allemand *ruf*, anglo-saxon *hreof*, gale; hollandais *roof*, *roove*, croûte des plaies et des ulcères, escarre; suédois *rufwa*, même sens. Cependant il serait assez naturel d'assimiler *rouvieux* à *rouilleux*. En tout cas, l'orthographe *roux-vieux* est fautive et paraît avoir été introduite par une fausse interprétation qui aurait formé le mot de *roux* et de *vieux*). Art vétér. Gale de l'encolure du cheval. ‖ Gale du dos du chien.

— Adjectiv. Qui est attaqué du rouvieux : *Cheval* ROUVIEUX. *Chien* ROUVIEUX.

ROUVRAIE s. f. (rou-vrè — rad. *rouvre*). Lieu où croissent des rouvres.

ROUVRAY (*Roboretum*), village et commune de France (Eure-et-Loir), à 40 kilom. de Chartres; 790 hab. Dunois y fut battu par les Anglais à la journée dite *des Harengs*.

ROUVRAY, village et commune de France (Côte-d'Or), arrond. de Semur; 955 hab. Fabriques de grosse draperie; carrières de granit fin, blanc et noir, imitant le granit antique.

ROUVRAY (forêt de), forêt de France (Seine-Inférieure), dans les environs de Rouen. On y remarque quelques monuments druidiques. Rollon et les ducs ses successeurs s'y livraient souvent au plaisir de la chasse. « Rollon, dit Charles Nodier, suspendait ses bracelets d'or aux branches des arbres de la forêt de Rouvray, sans craindre les voleurs, tant il avait su réprimer ce crime dans ses Etats. » La forêt de Rouvray, dont la principale essence est le pin sylvestre, a 3,359 hectares; elle est voisine du Grand-Couronne et du Petit-Couronne.

ROUVRAY, ancienne forêt qui était située près de Paris, et dont le bois de Boulogne est un reste.

ROUVRE s. m. (rou-vre — ancien français *robre;* dû latin *robur*, chêne, qui se rattache au sanscrit *rôhi*, *rûksha*, arbre, de la racine *rûh*, surgir, croître, d'où dérivent aussi plusieurs noms spéciaux d'arbres et de plantes, *rôhin*, *rohna*, le figuier indien, *rôhisha*, espèce de graminée, etc.). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de chêne. ‖ On dit aussi ROURE.

ROUVRE, en allemand *Ruwer*, rivière de Prusse, province du Bas-Rhin, régence de Trèves. Elle prend sa source dans le cercle de Trèves, à 13 kilom. N.-E. de Nieder-Zerf, coule d'abord au S.-O., puis au N., et se jette dans la Moselle, par la rive droite, après un cours sinueux d'environ 50 kilom., dont 15 où le flottage est possible.

ROUVRES, village et commune de France (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Dijon, entre la rive droite de l'Ouche et le canal de Dijon. Il a donné

son nom à Philippe, dernier duc de la maison de Bourgogne.

ROUVRES-SUR-AUBE, village et commune de France (Haute-Marne), canton d'Auberive, arrond. et à 28 kilom. de Langres; 431 hab. Forge et haut fourneau; raffinerie; joli château du XVIIe siècle.

ROUVRIR v. a. ou tr. (rou-vrir — du préf. *r*, et de *ouvrir*. Se conjugue comme *ouvrir*). Ouvrir de nouveau : ROUVRIR *une porte, une fenêtre.* ROUVRIR *une blessure, une plaie.*

De mes livres, amis, *rouvrons* les vieilles pages.
LAMARTINE.

Eh bien, champs fortunés, forêts, vallons, prairies,
Rouvrez-moi les détours de vos routes chéries.
ROUCHER.

— *Rouvrir une blessure, une plaie*, Renouveler un chagrin, une douleur : *A Dieu ne plaise que, pour la honte de ma patrie, je* ROUVRE DES PLAIES *que le temps a déjà fermées!* (Fléch.)

Je sais que tes regards vont *rouvrir mes blessures.*
RACINE.

— v. n. ou intr. Etre ouvert de nouveau : *Le théâtre ferme aujourd'hui et ne* ROUVRIRA *que dans trois mois.*

Se rouvrir v. pr. Etre rouvert, s'ouvrir de nouveau : *Quelque soin qu'on prenne de guérir les blessures du corps et de l'âme, elles sont à tout moment en danger de* SE ROUVRIR. (La Rochef.) *S'il était jamais possible que les temples se refermassent, ils ne* SE ROUVRIRAIENT *plus.* (Chateaub.)

ROUVROY (Théodore, baron DE), général allemand, né à Luxembourg en 1728, mort en 1789. Il entra en 1744, comme sous-lieutenant, dans l'armée saxonne, passa en 1753, avec le grade de capitaine d'artillerie, au service de l'Autriche et fut promu, en 1758, major et commandant de l'artillerie du corps de Loudon. Il se distingua en plusieurs rencontres pendant la guerre de Sept ans, notamment à Hochkirch et à Kunersdorf, où il conquit le grade de lieutenant-colonel, devint colonel l'année suivante et obtint, en 1761, le titre de baron. Promu successivement général (1763), feld-maréchal lieutenant (1775) et feld-zeugmestre ou général d'artillerie (1787), il prit une part importante à la réorganisation de cette arme, inventa les batteries dites batteries de cavalerie et reçut le commandement de l'artillerie pendant la guerre contre les Turcs. Blessé grièvement à l'attaque de Schabacz, il prit encore toutes les dispositions nécessaires pour le siége de Belgrade, mais mourut des suites de ses blessures avant le commencement de ce siége. L'empereur Joseph lui fit ériger un monument dans l'arsenal de Vienne.

ROUX, ROUSSE adj. (rou, rou-se — latin *russus*, mot qui correspond, selon Eichhoff, au sanscrit *raktas*, coloré, rouge; grec *réchtheis*, allemand *roth*, rouge; anglais *red*, lithuanien *ruddas*, russe *ryeii*, gaélique *ruad*, kymrique *rhudd*, toutes formes provenues, selon lui, de la racine sanscrite *rag*, colorer). Qui est d'une couleur jaune mêlée de rouge : *Poil* ROUX. *Barbe* ROUSSE. *Cheveux* ROUX. *Ce linge est devenu* ROUX *à la fumée. Il avait des sourcils épais et des favoris très*-ROUX. (E. Sue.) *De grands nuages* ROUX *couraient dans le ciel, déchiquetés et tremblotants comme des ailes de chauves-souris.* (H. Taine.)

Les sourcils *roux*, mélangés et retors,
Semblent loger la fraude et l'imposture.
VOLTAIRE.

— Qui a les cheveux roux : *Un homme* ROUX. *Une femme* ROUSSE.

— *Lune rousse*, Lune d'avril, à laquelle les gens de la campagne attribuent les mauvais temps fréquents en cette saison.

— Prov. *Barbe rousse et noirs cheveux, ne t'y fie pas, si tu veux*, Ceux qui ont les cheveux roux et la barbe rousse passent pour être méchants; il ne faut pas se fier à eux... si l'on en croit le proverbe.

— Véner. *Bêtes rousses*, Cerfs, daims et chevreuils.

— Art culin. *Beurre roux*, Beurre qu'on a fait fondre et chauffer jusqu'à ce qu'il ait pris une teinte un peu brune.

— Comm. *Chevillières rousses*, Rubans grossiers de fil jaunâtre, qui se fabriquent presque exclusivement dans le département du Puy-de-Dôme.

— Agric. *Vent roux* ou *Roux vent*, Grand vent sec et froid du nord ou du nord-est, qui souffle au printemps, dessèche les bourgeons et empêche les semis de lever : *La lune rousse tire son nom de ce que les* ROUX VENTS *soufflent pendant sa durée.* (Bosc.)

— Substantiv. Personne qui a les cheveux roux : *Un* ROUX. *Une* ROUSSE. *Les hommes sont de différents goûts pour la beauté : les Persans veulent des brunes, et les Turcs des* ROUSSES. (Buff.)

— s. m. Couleur rousse : *Un vilain* ROUX. *Un* ROUX *ardent. Le zizi a le croupion d'un* ROUX *olivâtre et les couvertures supérieures de la queue d'un* ROUX *plus foncé.* (Buff.)

— Art culin. Sauce faite avec du beurre ou du saindoux qu'on a fait fondre et auquel on a ajouté un peu de farine : *Faire un* ROUX. *Mouiller un* ROUX *avec du bouillon, avec du vin.*

— Mamm. Nom vulgaire du campagnol doré.

— **Bot.** Nom vulgaire des sumacs, et notamment du sumac des corroyeurs. ‖ Nom donné à plusieurs espèces d'agarics.

— s. f. Argot. Police, agents de police : *Prends garde à la* ROUSSE. *Nous sommes trahis, voici la* ROUSSE. (L. Gozlan.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre. ‖ Nom vulgaire d'une grenouille.

— **Encycl.** Art culin. Le *roux* s'obtient de plusieurs façons. La plus simple et la plus répandue consiste à faire fondre du beurre dans une poêle, à y ajouter quelques pincées de farine, puis à faire cuire à grand feu, en remuant continuellement jusqu'à ce que le mélange ait acquis une couleur rousse plus ou moins foncée à la volonté du cuisinier. Ce *roux* a pour but de lier les sauces et de leur donner en même temps de la couleur; on lui reproche de leur communiquer quelquefois un goût âcre lorsqu'il n'a pas été parfaitement réussi, désagrément qui est arrivé aux meilleurs cuisiniers.

Lorsque ce *roux* est arrivé à la couleur désirée, on verse dessus quelques cuillerées de la sauce que l'on veut lier; on mélange bien en agitant la poêle et en remuant avec une cuiller; on fait bouillir un instant et l'on ajoute d'autre sauce; on mélange de nouveau, on donne un ou deux bouillons et l'on vide le tout sur le ragoût.

— *Roux blond.* Ce *roux* sert à lier les sauces blondes ou brunes; on le prépare en mettant dans une casserole du beurre, puis de la farine, après que le beurre est fondu; quand le mélange est bien opéré, on place le *roux* sur les cendres chaudes et on le laisse mijoter sans interruption pendant deux heures, de manière qu'il se colore peu à peu d'un beau blond foncé.

— *Roux blanc.* Ce *roux*, qui sert pour lier le velouté, l'allemande, la béchamel et, en un mot, les sauces blanches, s'obtient de la même manière que le *roux* blond; seulement, on ne laisse mijoter le *roux* qu'une heure environ et on ne le laisse pas prendre couleur.

ROUX (Claude), sieur DE MARCILLY, conspirateur protestant, né dans les environs de Nîmes vers 1623. « Protestant zélé pour sa religion jusqu'au fanatisme, dit M. Haag, ennemi implacable de Louis XIV, l'oppresseur de l'Eglise réformée, conspirateur d'une ténacité de caractère invincible, d'une activité infatigable, d'un courage que nous appellerions héroïque s'il avait poursuivi un autre but que la révolte et l'assassinat, » Roux se rendit en Angleterre et y conspira contre Louis XIV. Celui-ci, prévenu par son ambassadeur Ruvigny, fut saisi d'une grande frayeur et ordonna qu'on employât toute espèce de moyens pour mettre la main sur le conspirateur. Toutefois, malgré les espions et les piéges, Roux continua d'aller et de venir de Suisse en France, d'Angleterre dans les Pays-Bas. Enfin il tomba dans une embuscade et fut transporté au fort de l'Ecluse, pieds et poings liés. De là, on le transféra à la Bastille. Son procès ne fut pas long. Convaincu, d'après le jugement, de s'être entremis en plusieurs négociations secrètes contre le bien de l'Etat et le service du roi, il fut condamné à être rompu vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. La sentence fut aussitôt exécutée devant la porte du Grand-Châtelet. Lionne a raconté les derniers moments du condamné : « Il avait pratiqué depuis huit jours tous les moyens imaginables pour se défaire lui-même, jusqu'à s'être coupé tout net, avec un méchant couteau, premièrement le membre viril et, après, le petit doigt de la main gauche, sans en dire un mot à personne, espérant de pouvoir mourir de la seule perte de son sang. Il avoit fait une corde d'une cravate pour s'étrangler; il se voulut casser la tête contre les murs... Dès qu'il fut lié sur la roue, il se mit à vomir mille blasphèmes abominables contre la sacrée personne du roi avec la même force d'esprit et de corps que s'il n'eût rien souffert de tout le mal qu'il s'était fait, ni de son jeûne de plusieurs jours. » On se hâta d'en finir avec cet homme indomptable; mais sa mort n'empêcha pas l'insurrection du Vivarais en 1670.

ROUX (Augustin), médecin français, né à Bordeaux en 1726, mort à Paris en 1776. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, y fut reçu docteur en 1750 et vint ensuite à Paris, où, grâce à la recommandation de Montesquieu, il put se procurer des ressources que sa famille lui refusait pour le punir de n'avoir pas voulu embrasser la carrière ecclésiastique. Ayant appris l'anglais, il traduisit plusieurs ouvrages écrits dans cette langue, fit en même temps un cours de médecine, travailla à la rédaction des *Annales typographiques*, se fit agréger comme docteur à la Faculté de médecine de Paris et succéda, en 1762, à Vandermonde en qualité de rédacteur en chef du *Journal de médecine.* Ses connaissances étendues en chimie le firent nommer professeur de cette science à la Faculté en 1771. Outre diverses traductions, on lui doit : *Annales typographiques* ou *Notice des progrès des connaissances humaines* (Paris, 1758-1762, 10 vol. in-8o); *Histoire naturelle, chimique et médicinale des corps des trois règnes de la nature; Recherches historiques et critiques sur les différents moyens qu'on a employés jusqu'à présent pour refroidir les liqueurs* (1758, in-12); *Nouvelle encyclopédie portative* ou *Tableau général des connaissances humaines* (1766, 2 vol. in-8o); *Dissertation sur la nature de l'esprit de nitre dulcifié, relativement à la dissolutian du mercure* (1770, in-8o).

ROUX (Jacques), révolutionnaire français, mort en 1794. Il était, en 1789, prêtre attaché à la paroisse Saint-Nicolas, à Paris. Roux se fit d'abord remarquer par des sermons patriotiques, dont plusieurs furent imprimés, et il s'intitula ensuite le **Prédicateur des sans-culottes.** Un des premiers, il renonça à la prêtrise. Devenu membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792 et confirmé par l'élection, il fut un des commissaires chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud et de dresser procès-verbal de l'exécution. C'est lui qui, lorsque le roi eut cessé d'exister, fit à la Convention le rapport sur ses derniers moments. Un mois après, le 25 février 1793, une sorte de pillage ayant eu lieu chez les épiciers de Paris, on accusa Jacques Roux d'en être l'instigateur; la section des Gravilliers déclara même qu'il avait perdu sa confiance; mais Roux parvint à se justifier pleinement de cette accusation. Il devint, après le 31 mai, l'historiographe de la commune de Paris, qui lui donna pour mission de composer une relation de cette journée et de rédiger le journal-affiche publié pour rendre compte des séances du conseil; mais il perdit bientôt ces fonctions. Le 25 juin, il se présenta à la barre de la Convention comme orateur de plusieurs sections réunies; son langage fut si peu mesuré, si extravagant, qu'il fut désavoué par ceux qui l'accompagnaient et chassé de la salle. Les révolutionnaires les plus chauds, les cordeliers, la Commune elle-même le répudièrent comme un exagéré. Jacques Roux était une de ces têtes incandescentes, désordonnées, comme il s'en trouve dans toutes les révolutions. Sa turbulence lui tenait lieu de principes; en renchérissant sur les idées des autres, il se croyait plus avancé qu'eux. Il entreprit de continuer le journal de Marat, dont il se disait l'élève; mais il débita tant de sottises dans sa feuille, que la veuve de l'*Ami du peuple* le dénonça à la barre de la Convention comme déshonorant la mémoire de son mari (8 août). Arrêté quatorze jours après, traduit devant la police, qui se déclara incompétente, puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 15 janvier 1794, il se frappa de cinq coups de couteau en entendant prononcer son arrêt et fut transporté, couvert de sang, à Bicêtre, où il expira.

ROUX (Louis), conventionnel montagnard, né en Champagne en 1759, mort à Huy (Belgique) en 1817. Prêtre au début de la Révolution, il se maria peu après et fut élu député de la Haute-Marne à la Convention. Roux vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, fut un des membres du comité qui prépara la constitution de 1793 et combattit les girondins. Il se signala par ses prédications antireligieuses dans diverses missions qu'il remplit, notamment à Sedan. Après le 9 thermidor, il lutta d'abord contre la réaction, fit ensuite partie du comité de Sûreté générale et passa au conseil des Cinq-Cents. Sous-chef dans les bureaux du ministre Quinette en 1797, il devint archiviste au ministère de la police sous Fouché, se livra au commerce pendant le Consulat et l'Empire et siégea à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. Roux dut quitter la France en 1816, comme régicide; le gouvernement d'alors fut obligé de lui accorder des secours pour faire le voyage de Paris en Belgique.

ROUX (Vital), administrateur et écrivain français, né à Belley vers 1760, mort à Strasbourg en 1846. Il était commis dans une maison de commerce de Lyon lorsque cette ville fut assiégée par ordre de la Convention en 1793, et, après la chute de Robespierre, il n'échappa que par la fuite aux massacres de la réaction. Il vint alors à Paris, entra dans la maison Delessert, puis dans celle de Fould, et fonda lui-même une maison de banque qui eut peu de succès. Sous le préfet Frochot, il fut régent de la banque de France et membre de la chambre de commerce qui prit part à la rédaction du code de commerce. Les services qu'il rendit en cette double qualité lui valurent la décoration de la Légion d'honneur. Ayant subi des pertes considérables dans plusieurs faillites, il fut obligé de quitter les affaires et se retira chez une de ses filles, mariée à Strasbourg. On lui doit : *De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce* (Paris, 1801, in-8o); *Rapport sur les jurandes et les maîtrises* (1805, in-8o); *Considérations sur le conseil d'Etat* (1830, in-8o).

ROUX (Philibert-Joseph), célèbre chirurgien français, né à Auxerre en 1780, mort à Paris en 1854. Son père, maître en chirurgie, voulut d'abord faire de lui un ingénieur; mais le trouvant trop dissipé et jugeant qu'il ne pourrait jamais acquérir la multiplicité de connaissances nécessaire pour faire un bon ingénieur, il se décida à lui faire étudier la médecine et il l'initia lui-même aux pratiques les plus simples de la chirurgie. Vers la fin de 1796, Philibert Roux entra dans la chirurgie militaire comme officier de santé de troisième classe. Il reçut son congé après le traité de Campo-Formio, et son père alors l'envoya à Paris pour y terminer ses études médicales. Là, il suivit les leçons de Bichat et devint un de ses élèves favoris. Après la mort de Bichat, il s'adonna spécialement à l'étude de la chirurgie et se présenta bientôt au concours pour la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu de Paris; mais il eut pour concurrent Dupuytren, qui l'emporta. Roux concourut de nouveau pour la place de chirurgien en chef adjoint de l'hôpital Beaujon, et fut nommé. En 1810, il épousa la fille du baron Boyer, premier chirurgien de Napoléon, et bientôt après il fut nommé chirurgien en second de l'hôpital de la Charité, et là il put montrer sur un vaste théâtre toute l'étendue de son savoir chirurgical. On pouvait quelquefois lui reprocher l'excessive hardiesse avec laquelle il tentait des opérations hasardeuses; il en convenait lui-même avec une grande franchise : « Deux fois entre autres, disait-il, il m'est arrivé d'ouvrir l'artère crurale et deux fois j'ai été ainsi l'artisan de blessures mortelles. Loin de jeter un voile sur ces faits, je me propose au contraire de les faire connaître dans tous leurs détails, afin qu'ils servent d'enseignement aux jeunes chirurgiens. » Percy étant mort en 1820, Roux lui succéda comme professeur de clinique chirurgicale et, peu de temps après, il fut reçu membre de l'Académie de médecine, qui le nomma son président en 1828. En 1824, il entra à l'Institut comme successeur de Boyer. L'année suivante, Dupuytren étant mort, Roux fut nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. S'il n'a pas égalé cet homme illustre, il a du moins mérité le renom d'un opérateur très-brillant, surtout dans ce qu'on appelle la chirurgie réparatrice. On cite, entre autres, le cas d'une jeune fille qui avait une plaie hideuse au côté gauche du visage et à laquelle, au moyen de sept opérations successives, il était parvenu à refaire un visage presque régulier. Il inventa l'opération connue sous le nom de staphylorrhaphie et introduisit en France la méthode de Hunter dans le traitement des anévrismes.

Outre un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans plusieurs dictionnaires ou recueils scientifiques, on doit à Roux : deux volumes de l'*Anatomie de Bichat*, en collaboration avec Buisson; *Mélanges de chirurgie et de physiologie* (1809); *Résection des os malades, soit dans les articulations, soit en dehors* (1812); *Nouveaux éléments de médecine opératoire* (1813, 2 vol.); *Observations sur la réunion immédiate des plaies après l'opération des membres dans leur continuité* (1814); *Parallèle de la chirurgie anglaise avec la chirurgie française* (1815); *Mémoire sur le strabisme guéri sans opération; Mémoire sur la staphylorrhaphie; Considérations cliniques sur les blessés reçus à la Charité pendant les trois journées de Juillet* (1830); *Quarante ans de pratique chirurgicale*, dont le premier volume seul put être terminé avant la mort de l'auteur.

ROUX (Louis-Prosper), né à Paris vers 1816. Elève de Paul Delaroche, il débuta au Salon de 1839 par un portrait, puis s'abstint pendant quelques années d'exposer et se prépara par d'opiniâtres études à la peinture d'histoire. M. Roux, devenu un peintre habile, un bon dessinateur, a exposé, depuis 1846, un assez grand nombre de tableaux sagement composés, mais d'une originalité médiocre, qui lui ont fait donner une 3e médaille en 1848, une 2e en 1857 et un rappel de médaille en 1859. Nous citerons, parmi les œuvres qu'il a envoyées au Salon de peinture : *Saint Roch priant pour les pestiférés* (1846), acheté par le ministre de l'intérieur; *Paysanne de la campagne de Rome faisant jouer son enfant* (1847); *Jean Boltius, anatomiste de Liége;* le *Botaniste Linné au retour d'une herborisation* (1848); le *Premier opéra de Mozart; Marietta Tintoretto* (1850); *Bernard de Palissy; Poussin;* l'*Absence;* la *Tintoretta*, à l'Exposition universelle de 1855; *Atelier de Rembrandt*; *Bernard Palissy posant les bases de la géologie; Claude Lorrain dans le Forum* (1857); *Episode de la Fronde; Michel Montaigne;* l'*Atelier de Paul Delaroche en* 1856; *Hosanna* (1859); *Portrait d'une jeune fille* (1861); *Jésus lavant les pieds des apôtres* (1863); *Saint Jean-Baptiste; Portrait de M. L. Vitet* (1834); deux portraits (1865); *Van der Neer dessinant un effet de clair de lune*, *Portrait du duc P.* (1866); *Saint François d'Assise et les oiseaux; Portrait de Mme C.* (1867); la *Musique*, la *Poésie épique*, la *Poésie légère* et l'*Histoire*, panneau décoratif (1870); *Portrait de jeune fille* (1872); *Saint Vincent de Paul recevant l'extrême-onction*, pour la chapelle de l'hospice de Dourdan (1874).

ROUX (Amédée), littérateur français, né à Billom en 1828. Il a fait ses études de droit, puis il est devenu avocat à Issoire. M. Roux a partagé son temps entre les travaux littéraires et les travaux juridiques. Outre des articles pbliés dans la *Revue historique du droit français et étranger*, dans divers journaux de province et dans la *Correspondance littéraire* de M. L. Lalanne, on lui doit : *Un misanthrope à la cour de Louis XIV; Montausier, sa vie et son temps* (1860, in-8o); *Histoire de la littérature italienne* (1869, in-18); *Histoire de la littérature contemporaine en Italie sous le régime unitaire de* 1869-1874 (1874, in-18), etc. M. Amédée Roux a donné, en outre, une traduction des *Nouvelles piémontaises* de Bersezio (1859) et des éditions des

Œuvres de Voiture (1856) et des *Lettres* du comte d'Avaux à Voiture (1859).

ROUX (maître), peintre florentin. V. Rosso.

ROUX-FAZILLAC (Pierre), conventionnel, né à Excideuil vers 1750, mort à Nanterre en 1833. Il était, à l'époque de la Révolution, officier et chevalier de Saint-Louis. L'ardeur avec laquelle il adopta les idées nouvelles lui valut d'être nommé administrateur de la Dordogne. Elu par ce département député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il vota la mort du roi sans appel ni sursis, fut un des commissaires chargés de faire exécuter la levée en masse et se montra un des plus ardents adversaires des girondins avant et après le 31 mai. Lorsque la Convention déposa ses pouvoirs, Roux-Fazillac devint administrateur de la Dordogne. Destitué en 1798, il fut nommé chef de division au ministère de l'intérieur, par Quinette, et disparut de la scène après le 18 brumaire. Roux fut forcé, en 1816, de s'expatrier comme régicide. Il alla habiter la Belgique jusqu'à la révolution de Juillet, revint alors en France et se fixa à Nanterre, où il termina sa vie. On a de lui : *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer, ouvrage rédigé sur des matériaux authentiques* (1801, in-8°), dans lequel l'auteur prétend que ce mystérieux personnage est le comte Mathioli, ingénieur du duc de Mantoue; *Histoire de la guerre d'Allemagne pendant les années* 1756 *et suivantes, entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne* (Lausanne, 1784, in-4°, avec planches), ouvrage en partie traduit de Lloyd, et en partie rédigé d'après des documents originaux.

ROUX-FERRAND (Hippolyte), littérateur français, né à Nîmes le 16 septembre 1798. En sortant du lycée, il compléta ses études historiques et littéraires sous la direction d'un éminent professeur, M. Nicot, devenu depuis recteur de l'académie de Nîmes. Encore fort jeune, M. Roux-Ferrand entreprit d'écrire une *Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. Pour traiter un sujet si vaste et si important, il ne fallut à l'auteur pas moins de vingt années de laborieuses et persévérantes recherches. Pendant qu'il préparait son œuvre, il vit successivement paraître les *Etudes historiques* de Chateaubriand et les *Leçons* de M. Guizot; mais, loin de se décourager, il redoubla d'efforts, après s'être convaincu qu'aucun de ces illustres écrivains n'avait fait ce qu'il voulait faire. En effet, l'un a esquissé l'histoire à grands traits et l'autre s'est attaché à expliquer les causes et les conséquences des révolutions politiques et religieuses. M. Roux-Ferrand indique luimême, dans sa préface, la tâche spéciale qu'il s'est imposée : « L'histoire de ce qu'on nomme la civilisation, dit-il, n'est pas seulement dans le récit des faits, elle n'est pas dans le développement de l'état des arts, des sciences, de l'industrie ou des lettres, des mœurs d'une nation ou d'une époque : elle est l'ensemble de toutes ces choses ; elle les comporte toutes. L'univers physique et moral est de son domaine ; la plus modeste analyse du chimiste, l'observation la plus simple du naturaliste ne doivent pas plus être oubliées par l'historien de la civilisation que les sanglantes victoires des conquérants, si elles ont fait avancer d'un pas la science ou l'industrie... En un mot, c'est l'histoire du genre humain considérée sous toutes ses faces. » Tel est l'intéressant sujet que l'auteur a réussi à traiter de main de maître. Ce fut en 1831 seulement qu'il se décida, sur les conseils de M. Guizot, à faire imprimer cet ouvrage, qui parut de 1833 à 1841 (6 vol. in-8°), ainsi qu'une *Histoire abrégée des inventions et découvertes* (1831, in-18), laquelle a eu sept éditions. Membre du conseil municipal de Nîmes en 1830, M. Roux-Ferrand fut nommé sous-préfet du Vigan en 1839, puis entra, en 1845, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. Révoqué en 1848 par Ledru-Rollin, il fut appelé plus tard à la sous-préfecture d'Issoudun, d'où il passa, en 1852, à celle d'Epernay. Mis à la retraite par limite d'âge en 1860, il a obtenu, en récompense de ses longs et honorables services, le titre de sous-préfet honoraire. A partir de ce moment, il a repris ses travaux littéraires.

M. Roux-Ferrand, décoré de la Légion d'honneur en 1842, a reçu de l'empereur de Russie la grande médaille d'or destinée aux savants étrangers. Il est membre des académies de Nîmes, Marseille, Grenoble, Châlons-sur-Marne, de la Société des gens de lettres et de la Société philotechnique de Paris. Outre les ouvrages précités, on doit à cet écrivain distingué un certain nombre d'autres écrits historiques ou littéraires, parmi lesquels nous citerons : le *Prieur de Chamounix* (1833, in-8°), *fragments de morale*; *Lettres à mes enfants sur l'histoire de France* (1835, in-8°); *Du bonheur dans le devoir* (in-12), ouvrage couronné par la Société d'encouragement au bien; *Etudes de mœurs : Champagne; Languedoc; Deux éducations* (1861, in-8°); *Mœurs champenoises; Du roman et de ses rapports avec les mœurs en France; Deux ménages* (1861, in-12); *Sacrifice et résignation; Etudes de mœurs* (1862, in-12); *Janine* (1863, in-12); *Histoire populaire de la Pologne* (1863, in-12), écrite à la demande du prince Czartoryski, qui mit à la disposition de l'auteur la bibliothèque polonaise, etc. On doit encore à M. Roux-Ferrand une *Histoire du Mexique*, avec le vicomte de Barrès, et un *Dictionnaire raisonné de philosophie morale* (3 vol. in-8°), encore sous presse.

ROUX DE LABORIE (Antoine-Athanase), homme politique français, né à Albert (Somme) en 1769, mort à Paris en 1840. Au collége Sainte-Barbe, où il termina ses études scolaires, il se lia avec MM. Bertin, ses condisciples. Il eut ensuite la pensée d'entrer dans les ordres et passa quelque temps à la congrégation de l'Oratoire; mais il en sortit en 1790 et devint secrétaire de Bigot de Sainte-Croix, ministre des affaires étrangères. Compromis avec les frères Bertin dans une conspiration royaliste, il se tint caché pendant plusieurs années. Il fut un des fondateurs du *Journal des Débats* avec les frères Bertin, et la confiscation de ce journal, en 1811, fut pour sa fortune un événement désastreux. Il se fit alors inscrire sur le tableau des avocats de Paris; mais il se borna à rédiger des mémoires et ne plaida jamais. Il joua un rôle assez important en 1814, comme secrétaire général adjoint du gouvernement provisoire, suivit Louis XVIII à Gand en 1815 et y rédigea le *Moniteur universel* avec Bertin l'aîné. Nommé député par le département de la Somme après la seconde Restauration, il fit partie de la Chambre introuvable; mais il ne fut pas réélu en 1816. On a de lui : *Eloge du cardinal d'Estouteville*, couronné par l'Académie de Rouen en 1788; l'*Unité du culte public, principe social chez tous les peuples* (Paris, 1789); *De la liberté des cultes* (Paris, 1791); *Apologues sacrés, tirés de l'Ecriture sainte, mis en vers* (Paris, 1818, in-18).

ROUX-LAVERGNE (Pierre-Célestin), écrivain et homme politique français, né à Figeac (Lot) en 1802. Elevé dans des sentiments d'une extrême piété, il se prépara à suivre la carrière ecclésiastique ; mais, ne se sentant pas une vocation assez arrêtée, il partit pour Paris dans le but d'y compléter son instruction. Etant entré en relation avec Buchez, il se laissa séduire par les idées de ce philosophe sincère, mais inconséquent, qui rêvait l'alliance des doctrines catholiques et démocratiques, et travailla avec lui à la rédaction de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* (1833-1838, 40 vol. in-8°). Lors du congrès européen réuni par l'institut historique en 1833, il y défendit avec une grande vigueur le néocatholicisme de Buchez contre les attaques des disciples de Fourier. Toutefois, il ne tarda pas à abandonner la plupart des idées qui l'avaient d'abord vivement attiré, revint au catholicisme pur, se fit recevoir docteur ès lettres à Montpellier en 1847 et fut nommé professeur d'histoire et de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes. M. Roux-Lavergne occupa sa chaire avec un talent très-marqué. Après la révolution de 1848, il posa sa candidature à l'Assemblée constituante et fut élu représentant du peuple dans l'Ille-et-Vilaine par 75,914 voix, bien que Buchez eût écrit à ce sujet : « Roux est un homme mobile, impressionnable, qui peut s'exalter au plus haut degré pour tomber au plus bas, tout à fait impropre à la fonction de représentant, où il faudra du calme, de la fermeté et de la raison froide. » Ce jugement ne tarda pas à se réaliser. Si, d'une part, Roux parut disposé à fonder le gouvernement républicain en votant pour une Chambre unique, contre l'institution de la présidence et le projet de dissolution présenté par M. Rateau, on le vit, d'autre part, se montrer favorable à la politique réactionnaire de Louis Bonaparte et donner son approbation complète à l'expédition contre la république romaine. N'ayant point été réélu à l'Assemblée législative, M. Roux alla reprendre son enseignement à Rennes. En 1851, il se démit de sa chaire et, devenu un chaud ultramontain, il devint, à l'*Univers*, un des lieutenants de M. Louis Veuillot. Quatre ans plus tard, il entra au séminaire, se fit ordonner prêtre, puis il alla professer la théologie au séminaire de Nîmes. On a de lui : une *Introduction* à une édition populaire des Evangiles; *De la philosophie de l'histoire* (1850, in-18); *Compendium philosophiæ juxta doctrinam S. Thomæ Aquinatis* (1856, in-12) et une édition de la *Philosophia juxta divi Thomæ dogmata* (1850-1851, 4 vol. in-12).

ROUX DE ROCHELLE (Jean-Baptiste-Gaspard), agent diplomatique et littérateur français, né à Lons-le-Saunier en 1762, mort vers 1847. Il fut admis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères et y devint bientôt chef de division. En 1826, il fut envoyé à Hambourg en qualité de ministre plénipotentiaire et alla ensuite remplir les mêmes fonctions aux Etats-Unis. Lorsqu'il avait des loisirs, il les employait à la culture des lettres. Outre trois poëmes qui excitèrent peu l'attention, il publia : une *Histoire des Etats-Unis* (1836); *Histoire du régiment de Champagne* (1839, in-8°); *Histoire d'Italie* (1847). Il donna aussi, sous le titre d'*Œuvres dramatiques*, des pièces qui n'ont jamais été représentées.

ROUX-VERT s. m. (rou-vèr — de *roux*, et de *vert*). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de cercopithèque.

ROUZA, rivière de la Russie d'Europe (gouvernement de Moscou). Elle prend sa source dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans la Moskowa, après un cours d'environ 145 kilom.

ROUZA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 10 kilom. de Moscou, sur la rivière de son nom et les deux ruisseaux de Gorodenka et de Seratcheka; 3,000 hab. Elle est divisée en trois parties : la citadelle, bâtie sur une hauteur et environnée par la rivière et les deux ruisseaux qui lui servent de fossés, la ville proprement dite et les faubourgs. On y remarque : la cathédrale, plusieurs églises, des magasins publics et des brasseries. L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps. En 1328, le grand-duc Ivan Danilovitch la donna comme apanage à son fils Ivan Ivanovitch, qui la réunit au grand-duché de Moscou. Sous le faux Démétrius, elle refusa de se soumettre aux Polonais, qui en brûlèrent les faubourgs.

ROUZET (François-Joseph-Léon), médecin français, né à Toulouse en 1795, mort à Paris en 1824. Il resta orphelin de bonne heure et trouva dans la générosité d'un ami de sa famille l'appui et les secours nécessaires pour son éducation. Pour ne pas être soldat, il prit du service comme chirurgien militaire et fit, en cette qualité, les campagnes de 1812 et de 1813. Lorsque la paix fut signée, il alla continuer ses études à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1818. Peu après, il y devint chef de clinique et y fit un cours d'anatomie. Imbu des doctrines de cette école, il vint fonder à Paris la *Revue médicale*, journal destiné à les soutenir et à les propager; mais il n'eut pas le temps d'en diriger la rédaction, car il succomba à une phthisie pulmonaire. Nous lui devons : une édition des *Maladies chroniques*, par Dumas, et des *Recherches et observations sur le cancer* (Paris, 1818); il laissa inachevés un *Traité des fièvres*, un *Traité d'hygiène* et une *Histoire philosophique de la médecine*.

ROUZET DE FOLMON (Jacques-Marie), homme politique et conventionnel français, né à Toulouse en 1743, mort à Paris en 1820. Au début de la Révolution, il exerçait avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale. Elu dans la Haute-Garonne député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il se prononça énergiquement contre la mise en jugement de Louis XVI et vota pour l'appel au peuple, le sursis et la détention jusqu'à la paix. Rouzet de Folmon fut incarcéré après le 31 mai 1793, pour avoir signé, avec soixante-douze de ses collègues, une protestation contre cette journée. Pendant sa captivité, il se mit en rapport avec la duchesse douairière d'Orléans, aussi prisonnière. Rentré dans le sein de la Convention (9 décembre 1794), il fit lever le séquestre qui frappait les biens meubles des condamnés pour cause politique, obtint qu'on transférât la duchesse d'Orléans dans une maison de santé, proposa de proscrire pour cinq ans Collot d'Herbois, Barère, etc., et devint, en 1797, membre du conseil des Cinq-Cents. Ayant contribué à faire élargir la duchesse d'Orléans, qui lui avait accordé toute sa confiance, il alla la rejoindre en Espagne, à Barcelone. Dès lors, il ne la quitta plus. Elle le nomma son chevalier, le chargea de tous ses intérêts, lui fit obtenir le titre de comte de Falmon et, à sa mort, voulut qu'il fût inhumé dans l'église de Dreux, bâtie pour servir de sépulture à la maison d'Orléans. On a de Rouzet : *Explication de l'énigme du roman intitulé :* Histoire de la conjuration de L.-Ph.-Jos. d'Orléans, sans date (4 vol. in-8°), ouvrage devenu fort rare.

ROVATO, bourg du royaume d'Italie, province de Brescia, à 6 kilom. N.-E. de Chiari; 7,000 hab. Ateliers de sculpture en marbre et en bois, tuileries; commerce considérable en bois de construction. Le château, aujourd'hui en ruine, a soutenu de nombreux siéges, notamment en 1429.

ROVEEN, bourg de Hollande, province d'Over-Yssel, arrond. et à 15 kilom. N.-N.-E. de Zwolle, au milieu de marécages; 2,800 hab.

ROVELLI (le marquis Joseph), historien italien, né à Côme en 1738, mort dans la même ville en 1813. Lorsque les armées françaises occupèrent son pays natal, il y remplissait des fonctions municipales, et il témoigna peu d'empressement à accepter les changements qu'on voulait introduire dans les institutions; il se rendit ainsi suspect aux autorités nouvelles et fut envoyé dans la prison de Sainte-Marguerite à Milan. Mais il fut rendu à la liberté au bout de cinquante jours. Le principal ouvrage de Rovelli est une *Histoire de la ville de Côme*, en 5 volumes in-8°, qui furent publiés à de longs intervalles.

ROVERE (Alexandre, comte DELLA), général italien. V. LA ROVERE.

ROVERE (Guidubaldo BONARELLI DELLA), poëte et littérateur italien. V. BONARELLI.

ROVERE (Prosper BONARELLI DELLA), poëte et littérateur italien. V. BONARELLI.

ROVÈRE, en italien DELLA ROVERE, illustre famille italienne qui eut, dit-on, pour origine un pêcheur de Savone. Elle a donné deux papes à l'Eglise, Sixte IV, Jules II. Ses autres membres les plus connus furent les suivants :

ROVÈRE (Jean DE LA), prince de Sinigaglia et de Mondavio. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Fils du pêcheur Raphaël de La Rovère, il vit son oncle monter sur le trône pontifical sous le nom de Sixte IV. Ce pape donna à Jean les terres seigneuriales de Sinigaglia et de Mondavio (1475), le nomma préfet de Rome et lui fit épouser Jeanne, fille de Frederico, duc d'Urbin. Celle-ci, à la mort de son frère, apporta aux La Rovère l'héritage de l'antique maison souveraine de Montefeltro. Jean de La Rovère, dénué de toute ambition, incapable d'intrigue, n'utilisa point pour lui-même la haute position de son oncle et mourut obscurément, avant l'élévation de son frère aîné, Jules II, au pontificat.

ROVÈRE (François-Marie Ier DE LA), prince de Sinigaglia et duc d'Urbin, fils du précédent, né en 1491, mort en 1538. Désigné de bonne heure pour être le successeur de son oncle Guidubaldo, duc d'Urbin, qui n'avait pas d'enfants, il fut élevé avec soin à la cour brillante de ce prince et il eut des maîtres qui lui inspirèrent le goût des lettres. François-Marie n'avait que onze ans quand César Borgia vint, les armes à la main, lui ravir la seigneurie de Sinigaglia (1502). Dans le même moment, Guidubaldo se voyait enlever par le même Borgia son duché d'Urbin. Ce double malheur, au surplus, ne fut point de longue durée, car, l'année suivante, le trop fameux Alexandre VI mourait et Julien, oncle de François-Marie, montait sur le trône pontifical sous le nom de Jules II. François-Marie fut alors appelé au commandement des troupes du pape et devint duc d'Urbin à la mort de Guidubaldo (1508). Peu après, il conquit la Romagne, attaqua le duc de Ferrare de concert avec l'armée pontificale, puis assiégea La Mirandole (1510-1511). Accusé par le cardinal des Alidosi, auprès de son oncle, de manquer d'activité et de ménager trop l'ennemi, il tomba en disgrâce et ne put pas même obtenir du pape une audience pour plaider sa cause et se disculper. Quelque temps après, ayant rencontré à Ravenne, sur la voie publique, le cardinal des Alidosi, son ennemi, il fondit sur lui comme un furieux et le tua à coups de poignard, puis alla se réfugier dans sa seigneurie d'Urbin. Jules II lui fit faire son procès et Jean-Marie fut frappé, comme assassin, d'une sentence qui le dégradait et lui enlevait toutes ses dignités. Mais, cinq mois plus tard, le pape pardonna et le prince rentra en possession de tout ce qui lui avait appartenu.

En 1512, le duc d'Urbin soumit les Romagnes, à la tête de l'armée pontificale, entra dans Bologne et s'empara facilement d'une partie des Etats du duc de Ferrare. Tout cela au profit presque exclusif de l'Eglise et non pour son avantage particulier, car il n'eut, en fait de rémunération de tels services, que le vicariat de Pesaro enlevé à la branche cadette des Sforza. Le pape Léon X, successeur de Jules II, dépouilla François-Marie de La Rovère, duc d'Urbin, de ses Etats au profit des Médicis (1516), et le spolié dut se retirer deux fois à Mantoue; mais enfin, après diverses vicissitudes, la mort de Léon X, en 1520, lui permit d'entreprendre la conquête de ses Etats. Aidé par des princes dépossédés comme lui, il réunit une petite armée et entra sans coup férir dans le duché d'Urbin, où il fut accueilli avec empressement par le peuple. Peu après il soumit le comté de Montefeltro, devint en 1523 le général en chef de l'armée vénitienne, essaya sans succès de dégager Milan assiégé par les impériaux (1526), prit Crémone et Pizzighittone et ne put empêcher, en 1527, le connétable de Bourbon de marcher sur Rome et de la saccager. Après le couronnement de Charles-Quint à Bologne (1530), François-Marie revint à Urbin, où il mourut empoisonné, dit-on, par Paul-Louis Farnèse, fils du pape Paul III. Le duc d'Urbin avait le goût des lettres, et sa bibliothèque passait à juste titre pour une des plus riches de l'Italie. Une cour lettrée entourait ce prince, et dans cette brillante réunion figuraient Pierre Bembo, Sadolet, Balthazar Castiglione, César Gonzague, etc.

ROVÈRE (Guidubaldo DE LA), duc d'Urbin, fils du précédent, mort en 1574. Il succéda à son père en 1538. Prodigue, faible, débauché, sans talent aucun, il favorisa, par tradition de famille plus que par sympathie, les gens de lettres et obéra ses finances en faisant élever des constructions somptueuses. Il avait épousé en premières noces, en 1534, Julie de Varano, héritière du duché de Camerino, qu'il fut obligé de laisser à la convoitise du pape pour conserver le duché d'Urbin. Paul III investit de ce duché son petit-fils Ottavio Farnèse, dont ensuite Guidubaldo épousa en secondes noces la sœur Victoire. Le duc d'Urbin fut nominalement général des Vénitiens. Il dut comprimer par la force des armes et avec l'aide du pape Grégoire XIII la révolte presque générale de ses sujets (1573), envers qui il se montra d'une extrême cruauté, les punissant par la mort, l'exil ou la confiscation de leurs biens.

ROVÈRE (François-Marie II DE LA), dernier duc d'Urbin, fils du précédent, mort en 1631. Il succéda à son père en 1574 et inaugura son règne en rappelant tous ceux que Guidubaldo avait proscrits et exilés, et en leur restituant les biens confisqués. Elevé par des maîtres éminents, il s'honora par la protection qu'il accorda aux lettres et cul-

tiva lui-même la littérature, les sciences naturelles et les mathématiques. De son mariage avec Lucrèce d'Este (1590) il eut un fils, Frédéric Ubaldo, pour lequel il écrivit un traité d'éducation et à qui il fit épouser Claude de Médicis, fille du duc Ferdinand Ier. Mais ce jeune homme ne répondit point aux espérances paternelles. Il s'adonna à tous les vices, à la plus honteuse débauche, à l'ivrognerie, et mourut subitement à Pesaro, où il s'était retiré (1623). Sa femme, la princesse Claude, dit Sismondi, mit au monde, peu de mois après, une fille que l'on nomma Victoria et qui se trouvait l'unique héritière de la maison de La Rovère. Par les investitures accordées à cette maison, les femmes devaient être exclues de la succession; d'autre part, c'était par les femmes que l'héritage de la maison de Montefeltro lui avait été apporté. Les princes d'Italie voyant avec inquiétude l'Eglise s'agrandir par l'acquisition d'un Etat aussi considérable, François-Marie eut l'intention de marier sa petite-fille à Ferdinand II, de Toscane, mais les intrigues papales déjouèrent ce dessein. « Urbain VIII, dit le même historien, avait eu soin de gagner les prêtres dont le vieux duc était entouré; il l'effraya, au nom de ses peuples, sur les malheurs d'une guerre qu'allumerait une élection contestée. Il le rendit responsable de tout le sang qui se verserait, de la profanation des temples et des autels, et des crimes qui seraient commis par les soldats. Il lui représenta aussi, comme une œuvre méritoire, la cession volontaire de ses Etats à l'Eglise, et le détermina enfin à en faire donation au saint-siége en 1626. » Le duc signa cette cession, après s'être réservé quelques terres et d'importants revenus. Il ne tarda pas à se repentir de cette donation, mais il n'était plus temps. François-Marie se retira à Castel-Durante, où il termina sa vie. Ce bourg fut appelé *Urbania* par Urbain VIII. C'est ainsi que les Etats de l'Eglise s'agrandirent d'une notable partie de l'Italie centrale.

ROVÈRE (Lavinia DE LA), princesse Orsini, une des femmes les plus distinguées du XVIe siècle. Elle était nièce du pape Jules II, ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser la Réforme. Devenue princesse Orsini, elle passa quelque temps à Ferrare, au milieu de cette cour brillante et polie où se réunissaient les esprits d'élite de l'époque. Là, elle se laissa gagner par le charme et le savoir extraordinaire d'Olympia Morata; elle devint son amie intime et toutes deux, animées du même désir de s'instruire, travaillèrent ensemble. Séparées plus tard, elles restèrent unies par une affection solide, et Olympia consacra dans des dialogues qui nous ont été conservés le souvenir de leur amitié. Lavinia lut les ouvrages de son amie et les écrits des réformateurs qu'elle avait entre les mains. Après de longues hésitations, elle s'avoua vaincue dans son ancienne foi. Elle s'intéressa vivement aux progrès des idées nouvelles et aux hommes qui souffraient de leur dévouement pour elles. De ce nombre était Faventino Fannio, jeté en prison à Ferrare en 1548, en attendant la fin inévitable de son prétendu crime, c'est-à-dire la mort. Lavinia visita souvent le captif pour s'entretenir avec lui; Olympia Morata l'accompagnait dans ses visites. La princesse y puisa le courage d'avouer ses opinions, non-seulement à Ferrare, mais à Rome même. Son beau-père, Camillo Orsini, jouissait au Vatican d'une autorité très-étendue. Elle le supplia d'intervenir en faveur du pauvre captif Fannio. Cette demande produisit un grand scandale au Vatican et n'eut d'autre résultat que de faire donner l'ordre indigne d'exécuter Fannio. Lavinia ne sollicita pas moins une seconde fois le pape pour quelques proscrits, coupables, eux aussi, d'hérésie. Cette persistance irrita le pape au plus haut point. Toute la famille de Lavinia s'en ressentit. Quant à elle, rien ne put l'ébranler et elle garda sa foi nouvelle jusqu'à sa mort.

ROVÈRE (Eléonore-Hippolyte DE LA), duchesse d'Urbin. V. GONZAGUE.

ROVÈRE (Stanislas-Joseph-François-Xavier), homme politique français, né à Bonnieux, Comtat-Venaissin, en 1748, mort à Sinnamari (Guyane) en 1798. Il était fils d'un riche aubergiste qui lui fit donner une excellente instruction, puis l'enrôla dans la garde du pape. Devenu officier, Rovère se donna dans le monde comme un descendant de la famille Rovère de Saint-Marc, depuis longtemps éteinte, acquit le marquisat de Fonvielle, dont il prit le titre, et obtint la main d'une riche héritière. Ruiné bientôt par ses prodigalités, criblé de dettes, il acheta la charge de capitaine des gardes-suisses du vice-légat, mais ne put la payer et fut forcé de la revendre. Au début de la Révolution, il se prononça contre toute réforme, essaya inutilement de se faire nommer député aux états généraux par la noblesse de Provence et ne se mêla point aux troubles qui eurent lieu peu après à Avignon. Voyant en 1790 que la Révolution gagnait du terrain, il résolut de se jeter dans le mouvement, dans l'espoir d'y trouver fortune. Devenu membre de l'assemblée électorale de Vaucluse, il figura en 1791 parmi les lieutenants de Jourdan Coupe-tête, prit part à la lutte contre Carpentras et s'y fit moins remarquer par sa bravoure que par sa cupidité. Au mois d'août, il se rendit à Paris, y dénonça au club des Jacobins et à l'Assemblée législative les commissaires qui venaient de signer la paix à Orange et approuva hautement les massacres de la Glacière. Grâce à un étalage d'ardent patriotisme, cet intrigant parvint à se faire nommer membre de la Convention par le département des Bouches-du-Rhône. Rovère commença par dénoncer et faire décréter d'accusation le général Montesquiou, se réunit aux montagnards, vota la mort du roi, sans appel ni sursis, entra au comité de Sûreté générale et poursuivit les girondins avec acharnement. Chargé d'une mission dans le Midi, d'un côté il exagéra les mesures de rigueur ordonnées par la Convention et, de l'autre, opprima les républicains sincères et se fit rappeler pour cette conduite tortueuse. Après avoir, le 9 thermidor, dirigé, avec Barras, la force armée contre Robespierre, il devint un des chefs les plus furieux de la réaction qui suivit cette journée. A Lyon, dans la Provence, il provoqua l'égorgement des terroristes, puis devint président de la Convention. Il afficha dans la capitale un luxe fastueux, produit de ses rapines. La contre-révolution n'allant pas au gré de son impatience, il prit part à la journée du 13 vendémiaire, dans les rangs des royalistes, fut un instant incarcéré, mais, néanmoins, élu au conseil des Anciens, où ses manœuvres antirépublicaines le firent enfin proscrire. Au 18 fructidor, il fut déporté à la Guyane, où il mourut. Quelques années avant, il s'était remarié à la femme d'un émigré, à laquelle il avait sauvé la vie. Rovère est resté, dans l'histoire de la Révolution, comme un type d'intrigant également désavoué par tous les partis. — Son frère, François-Régis ROVÈRE, né à Bonnieux en 1756, mort en 1820, entra dans les ordres, fit partie de l'assemblée électorale de Vaucluse en 1791, et, après avoir été consul de France à Livourne, il devint le premier évêque constitutionnel d'Avignon (1793). Il mourut fou.

ROVEREDO (*Roboretum*), ville des Etats autrichiens (Tyrol), ch.-l. de cercle, sur l'Adige et le Leno, à 20 kilom. S. de Trente, par 45° 55' de latit. N. et 80° 40' de longit. E.; 11,000 hab. Tribunal, gymnase, académie, bibliothèque. Importantes moulineries, filatures d'étoffes de soie; teintureries et tanneries. Commerce de tabac, jambons, vins, blé, chanvre, lin, cuir, etc. Cette ville passa en 1609 sous la protection des empereurs d'Allemagne, qui lui accordèrent de nombreux priviléges. Les Français s'en emparèrent en 1796, en furent expulsés deux mois après, la reprirent ensuite et l'incorporèrent au département italien du Haut-Adige.

ROVEREDO (CERCLE DE). Ce cercle, qui est borné au N. par celui de Trente, puis à l'E., au S. et à l'O. par l'ancien royaume Lombard-Vénitien, a environ 65 kilom. dans sa plus grande longueur de l'E. à l'O., sur une largeur qui varie de 7 à 26 kilom. du N. au S., et 500 kilom. carrés de superficie. On évalue sa population à 105,000 hab. Sa surface, entrecoupée de hautes montagnes et de vallées, est arrosée par l'Adige, la Chiese, la Sarca et leurs affluents. Il renferme une petite partie du lac de Garde et plusieurs autres lacs de peu d'importance. Le sol des vallées, remarquable par sa fertilité, produit des grains de toute espèce, du tabac, du vin, des fruits, etc.; on y élève beaucoup de vers à soie. Carrières de marbre et de pierres meulières.

ROVIGNO (*Rivonium*), ville et port des Etats autrichiens (Istrie), sur un rocher qui s'avance dans la mer Adriatique, à 80 kilom. S. de Trieste; 10,600 hab. Tribunaux; cathédrale gothique, surmontée d'un clocher très-élevé, construit dans le modèle de celui de Saint-Marc, à Venise. Chantiers de construction; manufactures de câbles; pêche importante de sardines et de thons que l'on sale et que l'on exporte à Venise. Le port est commode et sûr. Les environs produisent de l'huile et du vin en quantité et offrent de belles carrières de marbre. Commerce très-actif.

ROVIGO (*Rhodigium*), ville d'Italie (Vénétie), sur l'Adigetto, bras de l'Adige, que l'on y passe sur quatre ponts, à 62 kilom. S.-O. de Venise, par 45° 3' de latit. N. et 9° 27' de longit. E.; 9,000 hab. Résidence de l'évêque d'Adria, académie des sciences et des arts, tribunaux, gymnase, bibliothèque. Elle est divisée en haute et basse ville; ses murailles, flanquées de grosses tours, et son château sont aujourd'hui en grande partie détruits; on a converti les fossés en jardins. Raffinerie de salpêtre; tanneries; important commerce en grains, cuirs, bestiaux, bois à brûler, poissons, lin, chanvre et toiles. On y remarque une grande place, au milieu de laquelle s'élève une colonne qui portait anciennement le lion de Saint-Marc. Napoléon Ier donna le titre de duc de Rovigo au général Savary.

ROVIGO (Anne-Jean-Marie-René SAVARY, duc DE), général et homme politique français, né à Marcq (Ardennes) le 26 avril 1774, mort à Paris le 2 juin 1833. Son père, attaché comme major à la place de Sedan, le fit élever au collége de Saint-Louis, à Metz. Savary avait à peine seize ans lorsqu'il s'engagea dans un régiment de cavalerie, le Royal-Normandie. Grâce au départ de la plupart des officiers qui émigrèrent, il devint sous-lieutenant, puis servit dans l'armée de Custine et fut promu capitaine. Nommé officier d'ordonnance de Pichegru, puis de Moreau, Savary se fit remarquer par sa bravoure au passage du Rhin, à Friedland, pendant la campagne de Bavière, et obtint alors le grade de chef d'escadron (1797). Desaix, avec qui il se lia à cette époque, l'ayant pris pour aide de camp, il l'accompagna dans toutes ses campagnes, à l'armée du Rhin, en Egypte (1798-1800) et en Italie, sur le champ de bataille de Marengo. C'est lui qui, après la mort de ce vaillant général, apporta son corps dans la tente de Bonaparte. Celui-ci le prit alors pour son propre aide de camp et, à partir de cette époque, Savary devint l'homme de confiance de Napoléon; il le suivit presque partout et reçut de lui les missions les plus délicates, sinon toujours les plus honorables. Il fut chargé notamment de découvrir les auteurs de l'enlèvement du comte Clément de Ris et d'aller secrètement en Vendée pour y découvrir les complices de Cadoudal.

Nommé, en 1800, colonel et commandant de la gendarmerie d'élite, chargé de veiller à la sûreté du premier consul, il devint en même temps directeur d'un bureau de police secrète. Savary, promu général de brigade en 1803, reçut le commandement des troupes réunies à Vincennes, présida à l'exécution du duc d'Enghien et s'opposa, au rapport du général Hulin, à ce que le duc eût, selon son désir, un entretien avec Bonaparte. Après cette affaire et la mort mystérieuse de Pichegru, Savary vit augmenter encore la faveur dont il jouissait auprès du chef de l'Etat, dont il devait être constamment l'instrument aveugle. Général de division et grand officier de la Légion d'honneur en 1805, il fit avec Napoléon les campagnes de 1805 et de 1806, tantôt comme général, tantôt comme diplomate. Il fit prisonnier un régiment de hussards après la bataille d'Iéna, s'empara de la place de Hameln (1806). Le 16 février 1807, il gagna sur les Russes la bataille d'Ostrolenka, à la tête du 5e corps d'armée, qu'il commandait en l'absence du maréchal Lannes : c'est son plus beau titre de gloire. Bonaparte le récompensa par le brevet d'une pension de 20,000 francs et par le cordon de grand-aigle de la Légion d'honneur. Après les batailles d'Heilsberg et de Friedland, auxquelles il prit part, Savary reçut le gouvernement de la Vieille-Prusse, qu'il quitta pour se rendre, après la paix de Tilsitt, à Saint-Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur. Rappelé peu après, il reçut, en février 1808, le titre de duc de Rovigo, avec une dotation de 15,000 francs, et fut envoyé, le mois suivant, en Espagne pour décider la famille royale d'Espagne à faire le voyage de Bayonne, qui devait lui coûter un trône. Il s'acquitta avec son habileté ordinaire de cette tortueuse mission, berna complétement Ferdinand VII, qu'il conduisit à Bayonne, fut chargé de lui signifier que la maison de Bourbon avait cessé de régner en Espagne, puis retourna à Madrid, où il prit le commandement des troupes françaises pendant la maladie de Murat. Le duc de Rovigo conserva ce poste, dans la situation la plus difficile, jusqu'à l'arrivée du roi Joseph Bonaparte.

De retour à Paris, il reprit auprès de son maître ses fonctions occultes. « Sa faveur augmenta d'autant plus à cette époque, dit Michaud, que celle de Fouché et de Talleyrand parut s'être considérablement affaiblie. Il devint l'intime confident, le directeur spécial des opérations les plus secrètes et surtout de ce qui appartenait à la sûreté personnelle de l'empereur. A Paris, à l'armée, dans ses voyages, le duc de Rovigo ne quittait plus Napoléon. Après l'avoir accompagné aux conférences d'Erfurt, il le suivit encore en Espagne, à la prise de Madrid, dans cette courte campagne d'hiver contre l'armée anglaise, où il a raconté avec orgueil que Napoléon fit plusieurs lieues à pied, dans la neige, appuyé sur son bras. Il le suivit aussi dans la guerre d'Autriche en 1809. Le 3 juin 1810, il fut appelé à succéder à Fouché comme ministre de la police. Le duc de Rovigo a raconté lui-même l'impression fâcheuse que sa nomination fit sur le public. « J'inspirais la frayeur à tout le monde, dit-il. Dès que je fus nommé, chacun fit ses paquets; on n'entendit plus parler que d'exils, d'emprisonnements et pis encore; enfin, je crois que la nouvelle d'une peste sur quelque point de la côte n'aurait pas plus effrayé que ma nomination au ministère de la police. » Son prédécesseur s'attacha à lui rendre la tâche difficile en ne le mettant en rien au courant des affaires dont il avait eu si longtemps la direction. Son administration fut telle qu'elle devait être en un temps où la légalité était le moindre souci d'un gouvernement odieusement tyrannique. Le duc de Rovigo fit remplir les prisons de républicains et de royalistes et traita avec rigueur Mmes de Staël et Récamier. Malgré son incontestable et peu scrupuleuse habileté, il eut à subir la plus vive humiliation lors du coup de main de Malet. Arrêté par Lahorie le 23 octobre 1812, il fut enfermé pendant quelques heures à la Force. Il n'en conserva pas moins toute la confiance de son maître, qui l'appela au conseil de régence en mars 1814. Le duc de Rovigo suivit Marie-Louise à Blois, puis se retira dans une propriété qu'il possédait près de Fontainebleau. Créé pair au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe et mis à la tête de toute la gendarmerie de l'empire, après le désastre de Waterloo, il accompagna tristement son souverain sur le *Bellérophon* et demanda à partager son exil à Sainte-Hélène. Loin de lui accorder cette faveur, les Anglais l'envoyèrent à Malte comme prisonnier, pendant qu'à Paris on le condamnait à mort. Il s'évada au bout de sept mois (8 avril 1816), passa à Smyrne, où il se livra à de désastreuses opérations commerciales, puis se rendit en Autriche, qu'il quitta en 1819, et s'embarqua pour Londres. Quelques mois plus tard, il rentra en France pour y purger sa contumace et fut acquitté à l'unanimité, sur les plaidoiries de Dupin aîné (27 décembre 1819). En butte à la haine des royalistes, à propos de l'affaire du duc d'Enghien dont on faisait retomber tout le poids sur lui, il essaya d'établir qu'il n'avait été là que l'exécuteur des hautes œuvres et que toute la responsabilité devait remonter à Talleyrand, qui avait conseillé le sacrifice du prince. Il publia donc dans ce sens, en 1823, un petit volume in-8° ayant pour titre : *Extrait des mémoires de M. le duc de Rovigo, concernant la catastrophe de M. le duc d'Enghien.* Immense fut l'émotion produite par ces révélations inattendues; elles donnèrent lieu à une avalanche de réponses et de pamphlets. En 1828 parurent les *Mémoires du duc de Rovigo pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon* (in-8°), livre plein de détails curieux, mais dont la véracité, souvent suspecte, a été l'objet de vives critiques (v. plus bas). A cette époque, Savary avait cru devoir se mettre en sûreté à Rome. Aussitôt qu'il apprit la révolution de 1830, il se hâta de venir offrir ses services au nouveau gouvernement. Investi, à la fin de 1831, du commandement en chef des troupes françaises en Algérie, il resta dans ce pays jusqu'à ce que la maladie à laquelle il succomba l'eût obligé à revenir en France (1833). Notre colonie lui doit des établissements utiles, surtout ses premiers réseaux de routes; mais elle se rappelle avec effroi les violences qu'il exerça sur les indigènes et qui retardèrent pour longtemps leur entière soumission. Le froid massacre des malheureux El-Ouffias, à quelques lieues d'Alger, le 7 avril 1832, est une tache indélébile dans la carrière militaire du duc de Rovigo.

Rovigo (MÉMOIRES DU DUC DE) **pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon** (Paris, 1828, in-8°). Ces mémoires, écrits naïvement, chose étrange chez un ancien ministre de la police, ont surtout cela de curieux que, tout en louant son maître, l'auteur en parle naturellement et le peint tel qu'il était, ce qui ne le fait guère trouver estimable. Nous ne pouvons donner qu'une idée sommaire de ces sortes de livres; s'arrêter sur tous les sujets dont il y est parlé exigerait un article aussi long que l'ouvrage lui-même. On ne peut, à propos de ces mémoires personnels qui se rattachent aux grands événements de l'histoire, que marquer leur caractère en insistant tout au plus sur un ou deux points particuliers.

Les deux premiers volumes des mémoires du duc de Rovigo, sauf les quelques détails qu'il donne sur lui même, n'ont guère plus d'intérêt que tous les mémoires militaires, si nombreux, publiés sur l'Egypte et sur les campagnes d'Allemagne. Cependant on voit percer déjà dans l'aide de camp un esprit de finesse et d'inquisition qui, plus tard, a distingué le ministre de la police. Confident de quelques-unes des pensées de Bonaparte, courrier actif et intelligent, Savary voltige en grosses bottes ou en escarpins sur tous les points où son maître a des incertitudes à éclaircir ou des ordres terribles à faire exécuter; il s'en charge avec une bonne foi de dévouement et une simplicité de soldat tout à fait piquantes; jamais il ne raisonne sur la mission qui lui est confiée; il n'a qu'une pensée : le succès. Tel a été, pour beaucoup de gens, sous le premier Empire, l'esprit d'obéissance et de servitude que nous avions peine à comprendre avant que le second Empire l'eût fait refleurir parmi nous : il y a là un déplorable abaissement de la liberté humaine. Ce trait du caractère de Savary se retrouve à toutes les pages de ses *Mémoires*, et il éclate de plus en plus à mesure que l'homme avance dans la confiance du maître. L'intérêt va croissant à cet égard, surtout depuis le milieu du quatrième volume, c'est-à-dire depuis le moment où il est installé ministre de la police. Rien n'est curieux comme son industrie pour renouer les fils que la malice de Fouché a rompus et l'art avec lequel il recompose son corps d'espions d'élite. Il raconte sans prétention son embarras et ses ressources. On dirait d'un honnête homme qui raconte simplement ses bonnes actions. Il faut remarquer surtout l'attention qu'il apporte à l'organisation de la police littéraire, ou, pour parler plus juste, des bureaux d'esprit public : c'est une page de la correspondance de Grimm. La conspiration de Malet apparaît, dans ces mémoires, tout à fait conforme à ce que, par d'autres voies, en avaient appris les auteurs des *Soirées de Neuilly*, qui en ont fait un drame plein de vie et de mouvement. Le mot piquant de Rovigo à l'empereur irrité : « Sire, je veux bien me mettre entre deux têtes qui conspirent, mais je ne puis me loger dans une seule, » est le plus bel éloge qu'on puisse faire de Malet et la

clef de cette scène de féerie terrible où un seul homme d'une incroyable intrépidité, par des escamotages de consignes, arrive presque à renverser l'Empire en quatre heures et paye de sa tête une tentative dont la réussite, telle qu'il l'avait conçue, ne tint qu'à un fil. Le voyage du pape et les affaires du concile, dit national, de 1811, renferment aussi des anecdotes curieuses; enfin, il y a bon nombre de révélations sur des personnages célèbres. Mais c'est ce qui concerne la police qui, de ce livre, peut surtout nous intéresser aujourd'hui. Il faut y voir cette institution, détournée de sa raison d'être, la sécurité et la paix publique, devenir, de par Napoléon, le plus exécrable instrument d'espionnage et de terreur qui ait jamais été imaginé par aucun gouvernement, et un agent de corruption et d'abaissement moral tel que seul Napoléon pouvait le concevoir avec sa fourberie et son orgueil ordinaires. Le courtisan de Jupiter-Scapin est lui-même si bas de caractère, qu'il semble écrire tout ce qu'il rapporte de la police de l'Empire, non à la honte et au mépris, mais à la gloire de Napoléon.

ROVIGO (Marie-Napoléon-René SAVARY, duc DE), littérateur français, fils aîné du précédent, né à Paris, mort dans la même ville en 1872. Il s'engagea dans l'armée à la fin de la Restauration, devint capitaine sous Louis-Philippe et donna sa démission pour revenir à Paris. Là, il vécut de la vie d'homme du monde et ne tarda pas à acquérir une réputation de fashionable qui le fit rechercher dans les salons et dans les cercles aristocratiques. « René de Rovigo, dit un écrivain, possédait à un degré remarquable tous les talents qui mettaient un homme au premier rang dans la société d'alors; il était musicien et poëte, montait à cheval comme Baucher et tirait l'épée comme un maître d'armes. Il eut plusieurs duels et fut toujours très-consulté dans les affaires d'honneur. » Après la révolution de 1848, M. de Rovigo, que ses attaches bonapartistes n'empêchaient pas de professer les opinions légitimistes, se fit journaliste et attaqua avec une ardeur passionnée la république naissante. Lié avec M. de Villemessant, il collabora à diverses feuilles de ce dernier et fut notamment rédacteur du *Corsaire*, de la *Mode*, de la *Chronique de France*, dont il devint rédacteur en chef, du *Figaro*, où il publia des articles jusque dans les derniers temps de sa vie. Pendant la guerre de 1870-1871, il reprit du service, fut capitaine commandant au 14e dragons, fit partie de la garnison de Vincennes et reçut la croix de la Légion d'honneur. Outre ses articles de journaux, il a publié : *Historiettes* (1851, in-18), avec Philibert Audebrand; *Feuilles volantes* (1851, in-18), avec le même; *Menus propos* (1851, in-18), avec le même; *La Fayette*, nouvelle (1858, in-8o); le *Fauteuil de mon oncle*, opérette en un acte (1859, in-12); *Un soufflet anonyme*, comédie en un acte (1859, in-12), etc.

ROVILLE, village et commune de France (Meurthe-et-Moselle), canton d'Haroué, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Nancy; 500 hab. Ferme modèle créée, en 1822, par Matthieu de Dombasle et supprimée en 1842.

ROVILLE (Guillaume), imprimeur célèbre, né à Tours vers 1518, mort à Lyon en 1589. Emule des Gryphe, des Jean de Tournes et des Cardon, Roville, dont on a quelquefois écrit le nom **Rouille** ou **Rouillé**, avait pris pour devise les mots : *In virtute et fortuna.* Il avait épousé la fille de Sébastien Gryphe et fut trois fois conseiller de Lyon. Le *Manuel du libraire* de Brunet cite un grand nombre de livres sortis de ses presses.

En mourant, Guillaume Roville a légué une grande partie de sa fortune, qui était considérable, aux hôpitaux de Lyon. Une disposition singulière de son testament mérite d'être signalée. Le testateur a voulu que les revenus de sa maison de l'Ange, rue Mercière, à Lyon, fussent accumulés, pour être remis, chaque cinquième année, à ceux de ses descendants que sa famille réunie reconnaîtrait les plus pauvres. En exécution de ce testament, le conseil des hospices, légataire de Roville, fait appel tous les cinq ans, depuis deux cent quatre-vingt-sept ans, aux héritiers du célèbre imprimeur, afin de les consulter et de distribuer au plus pauvre d'entre eux, « dont la pauvreté ne doit provenir ni de mauvais mesnage ni de mauvaise vie, » les loyers perçus pendant le lustre précédent.

ROVIRA DE BROCANDEL (Hippolyte), peintre espagnol, né à Valence en 1693, mort en 1765. Il eut pour maître Evariste Muñoz, fit le voyage de Rome, où il s'exerça à copier les peintures du palais Farnèse. Mais l'application qu'il mit à ce travail commença à troubler sa raison. Il vint ensuite à Madrid, et, comme il était occupé à faire le portrait du roi Louis Ier, sa tête se dérangea tout à fait. Retourné à Valence, il peignit d'excellents tableaux pour les églises de cette ville et des environs. L'un de ses plus beaux tableaux est le *Médaillon de saint François Régis*, qu'on voit dans l'église de Saint-Etienne de Séville.

ROVON, village et commune de France (Isère), cant. de Tullins, arrond. de Saint-Marcellin, sur l'Isère, qui y est resserrée entre deux rives escarpées; 600 hab. Aux environs se trouve la fonderie de canons de Saint-Gervais, l'un des plus complets parmi les établissements de ce genre que possède la France. Cette fonderie, créée en 1619, ruinée en 1793, pillée par les Autrichiens en 1814, a repris toute son activité depuis 1816. Elle renferme deux hauts fourneaux, quatre fours à réverbère et neuf bancs de forerie. Elle est bâtie sur le torrent de la Drévène; ses feux sont alimentés par les bois qui couvrent les montagnes voisines. Les minerais employés par cet important établissement proviennent presque uniquement des montagnes d'Allevard. Les environs abondent en sites pittoresques.

ROVOUMA, fleuve d'Afrique. Il se jette dans le canal de Mozambique, un peu au nord du cap Delgado. Il fut exploré en partie par Livingstone en février 1861. Contrairement à la plupart des rivières africaines, la Rovouma n'offre pas de barre à son embouchure; elle se verse dans une baie magnifique. Livingstone ne put remonter la Rovouma qu'à 250 kilom. de la côte et fut arrêté dans son exploration par le retrécissement du lit; dans sa partie haute, cette rivière incline vers le sud. On ignore où elle prend sa source. Certaines tribus riveraines croient qu'elle sort de la partie septentrionale du lac Nyassa des Maravis. Un homme du pays déclarait l'avoir vue s'échapper du lac. D'après d'autres renseignements que Livingstone considère comme plus probables, la Rovouma viendrait de l'ouest-nord-ouest. Elle sépare le pays des Makoudas de celui des Mabihas.

ROVRAY (A. DE), pseudonyme de Fiorentino. V. FIORENTINO.

ROWDY s. m. (rô-di — de l'angl. *row*, tapage). Sorte de révolutionnaire américain. ‖ Pl. ROWDIES.

— **Encycl.** L'expression *rowdy*, qui n'est pas anglaise, a été créée par les Américains des Etats-Unis pour désigner ceux d'entre eux qui font des démonstrations tumultueuses, et le nombre en est grand dans ce pays où la liberté est presque illimitée. Les *rowdies* (pluriel de *rowdy*) sont donc les partisans des révolutions ou des changements; à proprement parler, ils ne forment pas un parti, mais comme, dans les manifestations, ils se soutiennent tous « comme des compères, » quelques écrivains français ont pu supposer que les *rowdies* obéissaient à des chefs et à des mots d'ordre. Le *Dictionnaire de la conversation* représente les *rowdies* comme des galériens en rupture de ban. Nous ne savons pas où cette encyclopédie a puisé ses renseignements.

ROWE (Nicolas), poëte et auteur dramatique anglais, né à Little-Bedford (Bedfordshire) en 1673, mort en 1718. Fils d'un jurisconsulte et destiné lui-même à la carrière du barreau, il commença ses études de droit; mais il les interrompit à la mort de son père (1692), pour s'abandonner au penchant qu'il avait pour la littérature, et débuta à vingt-cinq ans par une comédie, l'*Ambitieuse belle-mère*, qui fut bien accueillie du public. Vint ensuite *Tamerlan.* « C'est, dit M. Ern. Desclozeaux, un drame de circonstance; il a été composé pour satisfaire la haine que la majorité de la nation anglaise portait alors à Louis XIV, qui y est peint, ou plutôt défiguré sous les traits de Bajazet. » La *Belle pénitente* date de 1703 et *Jane Shore* de 1714. Ce dernier drame a fait la réputation de Nicolas Rowe, en dépit de défauts très-choquants aujourd'hui et qu'on ne pardonne plus à un auteur : peu d'art dans la conduite de l'action et un dernier acte tout à fait inutile; mais les Anglais, moins difficiles que nous sur le chapitre de la logique et de la correction, admettent volontiers l'humour et la fantaisie. Cependant les travaux littéraires n'empêchèrent pas Rowe de s'occuper des affaires publiques. Grâce au bruit qui s'était fait autour de son nom, il trouva un protecteur dans lord Queensbury qui, étant devenu chef du cabinet, le nomma sous-secrétaire d'Etat. Rowe fut privé de cet emploi par la mort de son protecteur.

Après l'avénement de George Ier, Rowe devint tout à la fois poëte lauréat, inspecteur du port de Londres et secrétaire du conseil du prince de Galles. Mais il jouit quatre années à peine de cette prospérité, et, à sa mort, il fut enterré à l'abbaye de Westminster, où l'on voit encore son tombeau. Nous citerons encore, parmi les compositions dramatiques de Rowe : *Ulysse*, le *Prosélyte royal*, *Lady Jane Grey*. On lui doit en outre des *Œuvres diverses*, des traductions du *Lutrin* de Boileau, de la *Pharsale* de Lucain (1728) et de la *Callipédie* de Quillet, ainsi qu'une édition des œuvres de Shakspeare. *Jane Shore* a été traduite dans notre langue par Mme de Wasse, qui l'a insérée dans son *Théâtre anglais*, par Andrieux (1822), par Samuel Johnson (1824). Elle a été représentée à Paris en 1827, dans sa langue originale, par des artistes anglais, et miss Smithson, qui devint plus tard la femme du compositeur Berlioz, obtint un succès prodigieux dans le rôle de Jane Shore. La *Belle pénitente* a été également traduite ou imitée à diverses reprises, en vers par le marquis de Mauprié (1750), par Collardeau (1761), en prose par un anonyme (1763), et par Andrieux, dans le tome IV des œuvres duquel elle figure sous le titre de *Lénore*. Enfin, il existe aussi des traductions de la *Marâtre ambitieuse* par Mme de Wasse, et de *Tamerlan* par La Place.

ROWE (Thomas), littérateur anglais, né en 1687, mort en 1715. Son père était un pasteur protestant assez érudit, et de bonne heure il lui enseigna le latin, le grec et l'hébreu. Rowe alla continuer ses études à l'université de Leyde, où il se perfectionna dans l'étude des langues anciennes et acquit quelques connaissances en physique. Il voyagea en Hollande, puis revint en Angleterre, où il se fit le défenseur intrépide des droits des citoyens contre la royauté. En 1709, il fit la connaissance de Mlle Singer et l'épousa. Le travail excessif auquel il se livrait abrégea ses jours et il mourut âgé de vingt-huit ans. On a de lui, en anglais, des vies de personnages appartenant tous à l'histoire ancienne, parmi lesquelles on remarque celles d'Enée, de Tullus Hostilius, d'Aristomène, de Tarquin l'Ancien, de Lucius Junius Brutus, de Gélon, de Cyrus et de Jason. Elles ont été traduites en français par l'abbé Bellanger et réunies à la traduction de Plutarque par Dacier. On a de Rowe quelques imitations ou traductions de poëtes latins et français, qui figurent dans les *Œuvres mêlées* de sa femme (Londres, 1739).

ROWE (Elisabeth), femme auteur anglaise, épouse du précédent, née à Ilchester, comté de Somerset, en 1674, morte à Frome, même comté, en 1737. Elle était l'aînée des trois filles de Gautier Singer, qui, après avoir été pasteur, était rentré dans le monde, se refusant à prêter le serment de conformité. Ce Gautier Singer, homme d'une grande intelligence et d'un caractère ferme, aimait les choses de l'esprit. « Ses livres, nous dit sa fille, étaient son seul divertissement. » Elisabeth hérita de son père ce goût pour les lettres et cultiva aussi le dessin et la musique, mais la poésie fut sa passion favorite. A vingt-deux ans, en 1696, elle publia un recueil de vers intitulé : *Poésies sur divers sujets*, signé du pseudonyme de **Philomèle**.

Les grâces de son esprit, les charmes de sa personne et sa réputation naissante eurent bientôt attiré près d'elle une petite cour d'admirateurs. Elle se maria à l'un d'eux, Thomas Rowe, jeune homme distingué, savant, ami des livres, lequel conçut et exécuta en partie le projet d'écrire les vies des hommes illustres de l'antiquité négligés ou oubliés par Plutarque. Il en acheva huit (Londres, 1728, in-8o), trad. par Bellanger (Paris, 1734, in-4o et 2 vol. in-12). Cette union fut courte. Au bout de cinq années, Mme Rowe vit son mari succomber à une affection de poitrine. Elle se retira alors dans une maison de campagne qu'elle possédait à Frome. Ce fut là qu'elle passa le reste de sa vie et qu'elle composa la plupart de ses ouvrages.

On cite particulièrement d'elle : *Friendship in death* (Londres, 1728, in-8o) et *Letters moral and entertaining* (Londres, 1729-1733, trois part. in-8o). Ses livres ont eu les honneurs de plusieurs éditions et ont été traduits en français. Sa dernière production date de 1736; c'est un poëme qu'elle avait ébauché dans sa jeunesse et qui a pour titre : *The History of Joseph.* Ainsi qu'elle l'avait désiré, Isaac Watts revit et publia ses méditations religieuses sous le titre de *Devout exercises of the heart in meditation and soliloquy, praise and prayer* (Londres, 1737-1739, in-8o). Ce fut lui aussi qui réunit ses *Miscellaneous Works* (Londres, 1739, 2 vol. in-8o). Il y joignit une notice.

ROWE (Henry), directeur d'un théâtre de marionnettes anglais, qui fit jouer, avant la fin du XVIIIe siècle, les pièces entières de Shakspeare par ses acteurs de bois. Il récitait seul et avec talent, dit-on, toutes les parties du dialogue. Il continua ses représentations pendant plusieurs années dans la ville d'York, sa patrie. Il joua ainsi très-fréquemment *Macbeth*, en particulier, et fit même imprimer, en 1797, une édition critique de cette pièce. Il était, en outre, musicien; on l'appelait le **Trompette d'York**, parce qu'il avait sonné la charge et la retraite à la bataille de Culloden et que, revenu ensuite dans sa ville natale, il fit, pendant près d'un demi-siècle, entendre sa trompette dans les solennités publiques. Il mourut en 1800; les vers dont voici la traduction ont été consacrés à la mémoire de ce modeste *puppet-showman*, qui compte parmi les commentateurs de Shakspeare :

« Lorsque l'ange redoutable sonnera la trompette du jugement, il devra toucher de sa main Harry Rowe; car, sans cela, le pauvre musicien ne se réveillerait pas. Il se méprendrait au bruit de la trompette céleste et croirait entendre la sienne. Toute sa vie il a sonné de cet instrument avec habileté et sans relâche, et il en sonnerait encore si le souffle ne lui avait pas manqué. »

ROWLES (Richard), navigateur anglais, tué à Madagascar en 1609. Il reçut, en 1608, le commandement du navire l'*Union* et partit pour l'Afrique avec l'amiral Sharpey qui commandait l'*Ascension*. Une violente tempête sépara les deux navires, et Rowles, continuant sa marche, gagna Madagascar; de là il se rendit à l'île de Zanzibar, d'où l'hostilité marquée des indigènes le força de s'éloigner. Au mois de février 1609, il se dirigea de nouveau vers Madagascar et aborda sur la côte nord de cette île. Les habitants l'ayant accueilli avec une certaine bienveillance, il résolut de se rendre auprès de leur chef; mais tout à coup il fut entouré par une multitude d'indigènes qui le firent périr dans de cruels tourments. L'équipage de l'*Union*, entouré bientôt d'un grand nombre de barques montées par les indigènes, ne parvint à les disperser qu'à coups de canon, atterrit successivement à Achem et à Priaman, puis fit voile vers l'Angleterre et fit naufrage sur les côtes de France en 1610.

ROWLEY (Guillaume), auteur dramatique anglais de la première moitié du XVIIe siècle. On manque de renseignements sur sa vie, et l'on sait seulement qu'il faisait partie de la troupe de comédiens du roi Jacques Ier et qu'il excellait surtout dans les rôles comiques. Il écrivit un grand nombre de pièces, dont les plus connues sont les suivantes : la *Nouvelle merveille* ou une *Femme qui n'est jamais fâchée*, comédie (1632); *On perd tout en voulant tout avoir*, tragédie (1633); *Un mariage à minuit*, comédie (1633); le *Cordonnier gentilhomme*, comédie (1638); la *Sorcière d'Edmonton*, tragi-comédie, en collaboration avec Thomas Deckar, John Forbe, etc. (1658); la *Naissance de Merlin* (1662), etc. Rowley est un écrivain assez incorrect et qui ne mérite guère d'être tiré de l'obscurité dans laquelle il est tombé. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage très-rare et où éclate à chaque page l'esprit obscène et trivial de l'époque. Il a pour titre : la *Recherche de l'argent* ou *Complainte lamentable sur la perte du chevalier errant*, *Monsieur l'Argent*, ou *Viens avec moi, je sais que tu aimes l'argent; dédié à tous ceux qui manquent d'argent* (Londres, 1609, in-4o).

ROX s. m. (rokss). Arachn. Genre peu connu d'arachnides, de l'ordre des acariens.

ROXANE, femme d'Alexandre le Grand, mise à mort en 311 av. J.-C. Elle était fille d'Oxyarte, satrape de Perse, qui, après avoir livré Bessus et s'être de nouveau révolté contre le conquérant de l'Asie, fut assiégé et pris dans la forteresse de Sogdiane. Alexandre l'épousa malgré l'avis de ses généraux. A la mort du conquérant, Roxane était enceinte de six mois et l'on pouvait espérer que ce serait un fils qui naîtrait. Les généraux s'étant assemblés, Perdiccas dit qu'il fallait attendre la délivrance de Roxane; Méléagre s'éleva contre cette opinion, en disant que, Roxane étant Perse d'origine, il ne convenait pas d'imposer aux Macédoniens des rois issus du sang d'un peuple qu'ils avaient subjugué. Mais l'avis de Perdiccas fut cependant adopté. On résolut d'attendre les couches de Roxane, et, comme si le fils qu'on espérait fût déjà né, on nomma pour tuteurs Léonatus, Perdiccas, Cratère et Antipater, qui reçurent à l'instant le serment de fidélité.

Roxane, afin d'arriver plus sûrement à la réalisation de ses désirs ambitieux, fit d'abord mettre à mort Statira, fille de Darius et veuve comme elle d'Alexandre. Avec l'aide de Perdiccas, elle réussit à l'attirer dans un piége et la fit jeter dans un puits avec sa sœur, veuve d'Héphestion.

L'enfant qui naquit de Roxane fut un fils. Il fut nommé Alexandre Ægus et partagea avec Arrhidée la souveraineté nominale sous la régence de Perdiccas. Depuis longtemps, Cassandre complotait la mort du régent, des jeunes rois et de leur mère. Aussitôt la guerre déclarée, Perdiccas tomba sous le poignard des assassins (321), et dès lors Roxane fut réduite à fuir la mort qui la menaçait. Faite prisonnière par Cassandre, avec son fils, elle fut le prétexte du traité d'alliance que conclurent un moment, pour la délivrer, Antigone et Ptolémée; mais la guerre se termina par une paix entre les généraux, et Cassandre resta maître des prisonniers sous le couvert d'une régence. En 318, Roxane parvint à s'échapper et s'enfuit en Epire; l'espoir la ramena en Macédoine, où elle fut arrêtée et enfermée dans la forteresse d'Amphipolis (316). Là, Cassandre feignit d'avoir peur qu'on n'appelât au trône de Macédoine Hercule, fils d'Alexandre et de Barsine, alors âgé de plus de quatorze ans, et donna l'ordre de le tuer avec sa mère. Puis, délivré de ce premier compétiteur, il fit périr bientôt après de la même manière le second fils d'Alexandre en même temps que Roxane (311).

ROXAS, village d'Espagne, province et à 31 kilom. N.-E. de Burgos, au pied d'une montagne sur laquelle s'élève un château; 500 hab. Près de là, au S.-E., se trouve le célèbre sanctuaire de Santa-Casilda, voisin de deux petits lacs auxquels il donne son nom. Ce fut autrefois une ville très-peuplée.

ROXAS (Simon DE), religieux espagnol de l'ordre de la Trinité, né à Valladolid en 1552, mort à Madrid en 1624. Il s'adonna avec succès à la prédication, fonda la maison que son ordre possède à Madrid et acquit une grande réputation de vertu, qui lui valut d'être nommé confesseur d'Elisabeth de France, femme de Philippe IV. Il conserva dans le palais, où il résida alors, toute l'austérité de sa vie passée et se signala par son dévouement pendant une peste qui sévit en Espagne. Simon de Roxas fut béatifié par Clément XIII en 1766.

ROXAS ou ROJAS (Fernando DE), célèbre écrivain espagnol. V. ROJAS.

ROXAS ou ROJAS (Francisco DE), auteur dramatique espagnol. V. ROJAS.

ROXAS DE VILLANDRANDO (Augustin), comédien et littérateur espagnol. V. ROJAS DE VILLANDRANDO.

ROXBURGH, bourg d'Ecosse, dans le comté de ce nom, dans une presqu'île que forment la Tweed et le Teviot, à 5 kilom. S.-O. de Kelso; 1,000 hab. L'ancienne Roxburgh, qui s'élevait à 3 kilom. du bourg actuel, était, pour l'importance, la quatrième ville de l'Ecosse et possédait un château fortifié, qui fut pris et repris à diverses époques. C'est dans ce château que Baliol remit sa couronne à Edouard III, en 1355. Les Anglais l'occupaient en 1547, et Somerset y tint garnison sous le règne d'Edouard VI. La ville et le château furent détruits en 1550, par suite d'un traité avec l'Angleterre et l'Ecosse.

ROXBURGH (COMTÉ DE), comté d'Ecosse, dit aussi *Teviot-Dale* (vallée du Teviot), borné au N. et au N.-O. par celui de Berwick, au S.-O. et à l'O. par ceux de Dumfries et de Selkirk, et au S. par celui de Cumberland. Il a de 30 à 60 kilom. sur 35 à 65 kilom; 50,000 hab. Chef-lieu, Jedburgh. La surface offre une agréable variété de montagnes et de plaines. La partie N. est généralement unie, mais les parties méridionale et occidentale sont couvertes par les monts Cheviot et leurs ramifications. Les pics les plus élevés de ces montagnes sont : le Wisp, le Tidhope, le Millen-Wood-Fell, le Winhead, le Windburgh, le Maidenpap, le Great-Moor, le Chill-Hill, etc. La partie du comté située au N. des monts Cheviot appartient au bassin de la mer du Nord, à laquelle elle envoie ses eaux par la Tweed; la partie, beaucoup plus petite, située au S. des Cheviot dépend du bassin de la mer d'Irlande et est arrosée par le Liddel. Les vallées sont traversées par une infinité de petits courants, et, dans quelques endroits, il y a des marais. Le pays est, en général, fertile, quoiqu'il soit composé d'une assez grande variété de terres qui toutes ne sont pas de la même valeur. « Les montagnes, dit le *Dictionnaire géographique universel*, sont le plus souvent couvertes d'une pelouse verte jusqu'à leurs sommets, qui offrent des perspectives étendues et agréablement variées. Les vallées, tantôt larges et tantôt étroites, sont ou cultivées ou couvertes de bons pâturages, ou plantées de bois qui s'étendent souvent sur une partie des montagnes. On peut dire qu'en général les terres labourées produisent un excédant de récolte en grains. La chaux abonde dans la partie occidentale et l'on en trouve dans quelques parties de l'E.; la pierre de taille et la marne sont communes dans les districts montagneux. Il y a des sources pétrifiantes dans les paroisses de Minto et de Roxburgh. La principale fabrication de ce comté est celle des étoffes de laine, dont le centre est à Hawick. Ce pays renferme plusieurs monuments druidiques et romains. La voie romaine, appelée aujourd'hui Chaussée montueuse, est encore reconnaissable depuis Hounand jusqu'à la Tweed. On y voit plusieurs forts des anciens Bretons; mais l'ouvrage le plus étonnant de ces derniers est le Catrail ou fossé Pictswork, construit sans doute comme ligne de défense contre les invasions des Saxons à l'est. »

ROXBURGH, île de la Polynésie. Elle a été découverte en 1824 par le capitaine Wight, par 21° 38′ de latit. S. et 157° 29′ de longit. E. Sa longueur est de 32 kilom.

ROXBURGH (Guillaume), naturaliste anglais, né en Ecosse vers 1750, mort en 1815. Il passa de bonne heure dans l'Inde, où il fut attaché au service médical de la Compagnie, et s'occupa surtout d'étudier l'histoire naturelle de cette contrée, où il introduisit la culture du café, du cannellier, de l'arbre à pain, du mûrier, etc. Il chercha aussi à améliorer la culture du poivre, la fabrication de la soie et celle du sucre, et fut soutenu dans ses tentatives par un élève de Linné, Kœnig, avec lequel il correspondait et qui donna la première impulsion à la botanique scientifique de l'Inde. En 1793, Roxburgh fut nommé directeur du jardin botanique que l'on venait d'établir à Calcutta, et, pendant plus de vingt ans, il consacra tous ses soins à l'embellissement et à l'agrandissement de ce jardin, à tel point que sa santé s'en ressentit et qu'il dut à deux reprises retourner en Europe pour la rétablir. Ce fut pendant le dernier de ces voyages qu'il mourut. Il n'avait rien publié de son vivant, mais laissait des manuscrits et une collection d'environ 2,000 dessins de plantes, que Banks fut chargé de mettre en ordre et de publier aux frais de la compagnie des Indes; c'est l'ouvrage si connu des naturalistes sous le titre de *Plantes du Coromandel*, de Roxburgh (3 vol. in-fol., avec 300 grav. color.). On doit encore à Roxburgh une *Flora Indica* ou *Description générale des plantes de l'Inde*, publiée par Carey, avec additions de Wallich (Serampore, 1820-18[illegible], 2 vol.; 2e édit., 1832, 3 vol.).

Roxburgh-Club, société de bibliomanes anglais, dont l'origine mérite d'être racontée. Au commencement de ce siècle, à l'époque où la politique de Napoléon Ier ferma le continent à l'Angleterre, les riches bibliomanes anglais se trouvèrent privés des trésors bibliographiques dont ils recherchaient avec tant d'ardeur la possession en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Ils durent se contenter de ceux que possédait leur pays. La privation accrut encore ce goût des livres rares et des éditions renommées, qu'ils poussaient jusqu'à la plus fastueuse manie. C'est alors que Th.-F. Dibdin publia sa *Bibliomania or book madness* (*Folie des livres*) [1811]. Ce roman bibliographique, où les principaux bibliomanes anglais de l'époque, sous des noms supposés, s'entretenaient des collections célèbres et des livres dignes d'être poursuivis dans les ventes, eut un grand succès et tous les exemplaires furent vendus en peu de temps. L'année suivante eut lieu aux enchères, en mai, juin et juillet, la vente de la magnifique collection formée par le duc de Roxburgh. Cette vente, dont Dibdin a tracé le tableau dans son *Bibliographical Decameron* (t. III), excita une vive émotion parmi les amateurs accourus de tous les points de l'Europe. Elle dura quarante-deux jours et fut surnommée la « bataille de Roxburgh. »

Le duc John de Roxburgh, né en 1740 d'une noble famille écossaise, avait été ami du roi George III et gentilhomme de sa chambre; mais ce qui fit sa renommée, ce fut son goût passionné pour les livres, auquel il dut le surnom de **Duc des livres** (*the Book-Duke*). Possesseur déjà, par héritage, d'une bibliothèque considérable, il l'augmenta en suivant assidûment les ventes et en achetant aux bouquinistes de Londres tout ce qui lui paraissait devoir enrichir sa collection. Un vieux domestique, dont Walter Scott a esquissé la touchante physionomie, lui tenait lieu de bibliothécaire. Le duc avait écrit de sa propre main le catalogue de ses livres, qui étaient au nombre de trente mille volumes. Il mourut en 1804. La vente de sa bibliothèque eut lieu en 1812. C'est, suivant Brunet, la vente où le thermomètre de la bibliomanie atteignit son maximum en Angleterre. Les plus ardents à la lutte, dans cette « bataille, » furent Dibdin et lord Spenser. Dibdin, dont il est parlé plus haut, allait aux enchères avec un enthousiasme aussi vif que s'il se fût agi de remporter une victoire. Il écrivait un jour à son libraire : « Levons-nous demain de bonne heure; la vente de Reed finira à deux heures. J'ai vu les Shakspeare. Debout, Macduff! et damné soit celui qui criera le premier : Arrête, c'est assez!... » Puis le lendemain, dès la première heure, il adressait au même ce nouveau billet : « J'ai dormi sur Shakspeare. Je suis plus que jamais déterminé à avoir les deux éditions. Si je ne suis pas là, je vous adjure d'être excessivement hardi; si je suis présent, ayez bon courage, jusqu'à ce que vous me voyiez tourner le dos et quitter la salle. »

Lord Spenser, qui avait une fortune colossale (le même qui devint ministre en 1830), se faisait remarquer alors surtout par son goût éclairé pour les livres. « Editions du xve siècle, dit Brunet, auteurs classiques, premiers monuments de l'art typographique en Angleterre, il entassait tout dans sa splendide demeure de Saint-James Palace, à Londres, et dans son magnifique château d'Althorp. » Ce ne fut cependant ni lord Spenser ni Dibdin qui l'emportèrent dans le plus célèbre épisode de la « bataille de Roxburgh. » Il s'agissait du *Décaméron* de Boccace, imprimé à Venise par Valdarfer en 1471. La lutte s'engagea entre lord Spenser et le marquis de Blandfort. Le livre fut adjugé à ce dernier au prix de 2,260 livres sterling (56,500 francs).

Pour perpétuer le souvenir de cette vente et aussi pour rendre hommage au duc de Roxburgh, une société se forma à Londres, le 17 juin 1812, sous le nom de Roxburgh-Club. Elle fut composée des bibliophiles et des bibliomanes les plus distingués. On y vit figurer les plus beaux noms de l'aristocratie anglaise et ceux de littérateurs illustres. Lord Spenser en devint président et Dibdin secrétaire. Le Roxburgh-Club comprit d'abord trente et un membres, puis le nombre en fut élevé à quarante. Ils se réunirent chaque année le 13 juillet, jour anniversaire de la vente du *Décaméron*, à la taverne d'Old-Saint-Albans, où ils célébraient dans un somptueux banquet le souvenir du plus haut prix qu'ait jamais atteint un volume. Chaque membre de la société devait faire réimprimer à ses frais un livre devenu rare. Il a été réimprimé ainsi environ soixante-dix ouvrages. Quelques-uns des livres édités par le Roxburgh-Club intéressent spécialement l'histoire et la littérature de la France.

ROXBURGHIA s. m. (rok-sbur-ghi-a — de *Roxburgh*, botan. angl.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux grimpants, type de la famille des roxburghiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde tropicale et au Japon. ‖ Syn. d'OLACE, genre type des olacinées.

ROXBURGHIACÉ, ÉE adj. (rok-sbur-ghi-a-sé — rad. *roxburghia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au roxburghia.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, voisine des liliacées, ayant pour type le genre roxburghia.

ROXBURY, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), à 3 kilom. S.-O. de Boston, dont il n'est qu'un faubourg; 26,000 hab. Fabriques de tapis; produits chimiques; corderies, tanneries.

ROXELANE, en langue persane **Rouschen**, c'est-à-dire *Lumière*, sultane favorite de Soliman II, née vers 1505, morte en 1561. Elle était d'origine européenne. Suivant Niger et Wallich, elle était fille d'un certain Nani Marsigli, de Sienne, et aurait été enlevée à Castello-Collechio par des pirates. Suivant Busbec et Baudier, la future épouse de Soliman II était Russe d'origine et fut amenée en 1520 dans le harem du sultan. Marmontel a assez bien raconté comment Roxelane, par son esprit, par sa fermeté et par son adresse, sut s'élever du rang d'esclave à celui de favorite et d'épouse. « Le principal ministre du sérail vient déclarer, dit-il, au sultan qu'il n'est plus possible de contenir l'indocile vivacité d'une esclave venue naguère d'Europe; qu'elle se moque des défenses et des menaces; qu'elle ne répond que par de sanglantes railleries et des éclats de rire immodérés. Soliman, qui était trop grand homme pour traiter en affaire d'Etat la police de ses plaisirs, fut curieux de voir cette jeune évaporée. Il se rendit chez elle, suivi de l'eunuque. Dès qu'elle vit paraître Soliman : « Grâce au ciel, dit-elle, voici une » figure humaine. Vous êtes, sans doute, le » sublime sultan dont j'ai l'honneur d'être » l'esclave? Faites-moi le plaisir de chasser » ce vieux coquin qui me choque la vue. » Le sultan eut bien de la peine à ne pas rire de ce début. « Roxelane, lui dit-il (c'est ainsi qu'on » l'avait nommée), respectez, s'il vous plaît, » le ministre de mes volontés. Les mœurs du » sérail ne vous sont point connues; en attendant qu'on vous en instruise, modérez-» vous et obéissez. — Le compliment est honnête, dit Roxelane. *Obéissez!* Est-ce de la » galanterie turque? Vous m'avez l'air d'être » bien aimé, si c'est sur ce ton-là que vous » débutez avec les femmes! *Respectez le ministre de mes volontés!* Vous avez donc des » volontés? Et quelles volontés, juste ciel! si » elles ressemblent à leur ministre, un vieux » monstre amphibie qui nous tient enfermées » comme dans un bercail et qui rôde à l'entour avec des yeux terribles, sans cesse » prêt à nous dévorer! Voilà le confident de » vos plaisirs et le gardien de notre sagesse! » Il faut lui rendre justice : si vous le payez » pour vous faire haïr, il ne vole pas ses gages. Nous ne pouvons faire un pas qu'il ne » gronde. Il nous défend jusqu'à la promenade et aux visites mutuelles. Bientôt il va » nous peser l'air et nous mesurer la lumière. » Si vous l'aviez vu frémir, hier au soir, pour » m'avoir trouvée dans ces jardins solitaires! » Est-ce vous qui lui ordonnez de nous en interdire l'entrée? Avez-vous peur qu'il ne » pleuve des hommes? Et quand il en tomberait quelques-uns des nues, le grand mal! » le ciel nous devrait ce miracle! »

« Tandis que Roxelane parlait ainsi, le sultan examinait avec surprise le feu de ses regards et le jeu de sa physionomie. « Par Mahomet! » disait-il en lui-même, voilà le plus joli minois qui soit dans toute l'Asie; on n'en fait » de semblables qu'en Europe! » Roxelane n'avait rien de beau, rien de régulier dans les traits, mais leur ensemble avait cette singularité piquante qui touche plus que la beauté. Un regard parlant, une bouche fraîche et tapissée de rose, un fin sourire, un nez en l'air, une taille leste et bien prise, tout cela donnait à son étourderie un charme qui déconcertait la gravité de Soliman. Mais les grands, dans ces situations, ont la ressource du silence, et Soliman, ne sachant que lui répondre, prit le parti de se retirer en cachant son embarras sous un air de majesté. »

Une fois distinguée par le maître, Roxelane mit au service de son ambition une incontestable supériorité d'esprit et une audace qui ne recula pas même devant le crime. Jamais femme ne fut plus habile et plus artificieuse. Devenue mère de Sélim (depuis Sélim II), elle voulut assurer le trône à son fils au détriment de Mustapha, fils aîné du sultan et d'une belle Circassienne, réussit d'abord à se faire affranchir, puis épouser, se débarrassa du grand vizir Ibrahim, le conseiller de Soliman, dont elle parvint à faire ordonner la mort par le sultan, et enfin décida celui-ci à sacrifier Mustapha, à l'aide du nouveau grand vizir Rousten; elle osa accuser ce jeune homme d'entretenir des intelligences avec le schah de Perse, contre lequel elle venait, dans ce seul but, de faire déclarer la guerre, et Mustapha fut appelé sous la tente de son père pour se disculper de ce crime de trahison. Son procès était fait à l'avance. « Mustapha, dit Hammer, monta sur un cheval richement enharnaché et fut conduit à l'audience par les vizirs et les janissaires, qui, se pressant sur son passage, le saluaient de leurs acclamations. Mais quelle fut sa terreur lorsque, en entrant sous la tente, il aperçut, au lieu du sultan et de sa cour, sept muets chargés de le mettre à mort. Ces muets étaient les mêmes que ceux qui avaient étranglé le grand vizir Ibrahim-Pacha pendant son sommeil. Ils se jetèrent sur Mustapha, qui appelait en vain son père, assistant, derrière un rideau de soie, à cette horrible scène. »

Arrivée au but qu'elle se proposait, Roxelane eut hâte de jouir du fruit de ses crimes et songea même à ôter le trône et la vie à celui qui, du rang d'esclave, l'avait élevée à celui d'impératrice. Le complot fut déjoué; bien des têtes tombèrent; celle de la sultane, toujours souriante et toujours ornée de son nez retroussé, resta tranquille sur ses épaules. Son second fils, Bajazet, révolté contre Soliman, fut contraint de se réfugier en Perse et mis à mort. Quoique toujours aimée et respectée par Soliman, dont les dernières années furent empoisonnées par ses intrigues, elle ne jouit pas de son suprême espoir, qui était de voir son fils Sélim sur le trône de son père; elle mourut un peu avant l'événement.

« Après s'être élevée, par ses séductions et ses talents, du rang de simple esclave à celui d'épouse du sultan, Roxelane, dit Hammer, sut encore conserver son ascendant à l'âge où les charmes de la beauté s'effacent et perdent leur pouvoir, et, grâce à sa supériorité d'esprit et de caractère, elle continua de régner sur Soliman d'une manière aussi absolue que celui-ci sur l'empire. L'histoire doit jeter un blâme sévère sur l'abus qu'elle fit de sa puissance en préparant par ses intrigues l'exécution des deux grands vizirs Ibrahim et Ahmed, l'assassinat de Mustapha et les discordes qui amenèrent, dans la suite, une guerre funeste entre deux fils du sultan et donnèrent naissance à l'usage d'enfermer les princes dans le harem. Cette mesure contribua beaucoup à la décadence de l'empire; car l'éducation efféminée du harem ne pouvait donner à la nation que des souverains sans énergie et incapables de régner. »

ROXEN, lac de Suède, dans la préfecture de Linkœping, près et au N. de la ville de ce nom, à 35 kilom. E. du lac Wetter et à 55 kilom. de la mer Baltique. Il a 30 kilom. de longueur sur 12 kilom. de largeur et fait partie de la grande ligne de navigation que le canal de Gœta établit entre la Baltique et le Cattégat. Un canal de 22,146 mètres le fait communiquer à l'O. avec le lac Boren, et un autre de 7,118 mètres l'unit vers l'E. au lac d'Asplangen. Il est très-poissonneux.

ROY (Georges LE), avocat français, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1747. Son père était doyen des avocats au parlement, et ses frères, qui étaient très-nombreux, occupèrent de belles positions dans le clergé. L'un, dom Louis Le Roy, fut général des feuillants; un autre, prieur des prémontrés; un troisième, prieur de la Chartreuse de Paris; un quatrième, prieur de Montlhéry et censeur royal. Georges Le Roy, après avoir plaidé quelque temps avec succès, fit son étude principale du droit public et acquit dans cette branche de la jurisprudence une grande autorité. Louis XIV le fit plusieurs fois appeler au conseil des ministres pour s'éclairer de ses lumières, et Louis XV lui accorda, en 1719, des lettres de noblesse. On voit dans le préambule de ces lettres qu'il avait été chargé de missions diplomatiques après la paix de Ryswick, lorsqu'il s'agit d'établir les droits de Louis XIV sur les seigneuries du prince de Montbéliard; qu'il avait négocié un premier traité de partage lors de l'ouverture de la succession d'Espagne; servi de conseil au roi de Sardaigne dans ses contestations relatives à la couronne de Sicile, et à Madame, tante de Louis XV, lors de l'ouverture de la succession des princes palatins. Il fut plusieurs années bâtonnier de l'ordre des avocats, et l'on trouve son éloge dans une des harangues de d'Aguesseau, prononcée en 1737.

ROY (Pierre), orfévre français, contrôleur des rentes, né à Paris en 1674, mort dans la même ville en 1759. Il a publié plusieurs ouvrages intéressants : *Mémoires concernant les rentes de l'Hôtel de ville* (1717, in-12); *Dissertation sur les origines de l'Hôtel de ville de Paris* (1779, in-fol., inséré dans l'*Histoire de Paris* de Félibien); *Statuts et priviléges du corps des marchands orfévres-joailliers de Paris* (1734, in-4°), etc.

ROY (Pierre-Charles), poëte dramatique, né à Paris en 1683, mort dans la même ville le 23 octobre 1764. Il montra de bonne heure une aptitude spéciale pour les lettres, et sa jolie position de fortune lui permit de se livrer à ses goûts. Son père était procureur au Châtelet. Afin d'avoir une place et un rang, le jeune Roy acheta une place de conseiller, ne siégea point et s'occupa de poésie. En 1727, il avait remporté neuf prix à l'Académie des Jeux floraux et trois prix à l'Académie française. S'étant porté candidat au fauteuil de cette dernière société, on lui préféra le comte de Clermont, et le poëte se vengea par cette épigramme :

> Trente-neuf joints à zéro,
> Si j'entends bien mon numéro,
> N'ont jamais pu faire quarante;
> D'où je conclus, troupe savante,
> Qu'ayant à vos côtés admis
> Clermont, cette masse pesante,
> Ce digne cousin de Louis,
> La place est encore vacante.

L'Académie avait refusé Roy parce qu'il l'avait attaquée dans une allégorie satirique intitulée le *Coche*. D'ailleurs, les vrais titres du candidat n'étaient point les morceaux écrits pour plaire aux amis de Clémence Isaure. Roy avait un passé plus sérieux. Il s'était distingué sur la première de nos scènes lyriques, dans une voie rendue difficile par Quinault, en composant des livrets d'opéras, des ballets, etc. Son opéra intitulé *Callirhoé* (1712) eut un très-vif succès, ainsi que son ballet des *Eléments* (1725). Roy avait du talent, mais il manquait de facilité. « Sa versification, dit Laharpe, est d'ordinaire pénible et dure, quelquefois même elle l'est étrangement, et il est assez singulier que deux hommes qui avaient peu d'oreille, Lamotte et Roy surtout, se soient appliqués au genre qui en demande le plus... La facilité lui est si étrangère qu'elle ne se montre jamais chez lui, pas même dans ces petits vers de toute mesure

qui composent les divertissements et à qui l'on est convenu, ce semble, en faveur de l'agrément des airs, de passer un certain degré de faiblesse qui doit au moins être racheté par un peu de facilité. »

Roy passait, en outre, pour être ennuyeux. Voltaire, du moins, nous l'assure à propos d'un poëme, la *Convalescence de Louis XV* (1744, in-4°), qui avait fait donner à Roy le cordon de Saint-Michel :

> Notre monarque, après sa maladie,
> Etait à Metz attaqué d'insomnie.
> Ah! que de gens l'auraient guéri d'abord!
> Roy, le poëte, à Paris versifie.
> La pièce arrive....., on la lit....., le roi dort.....
> De saint Michel la muse soit bénie!

Heureusement pour lui, Roy n'était pas si dénué de talent que ses ennemis voulaient bien le dire. Volaire lui-même a mis à profit les idées de celui qu'il critiquait et lui a emprunté presque toute sa *Sémiramis*. Roy, qui affectait une grande pompe dans ses ouvrages sérieux, était fort malin et très-enclin à l'épigramme. Elle lui joua d'assez mauvais tours. On raconte, en effet, que plusieurs de ses victimes se vengèrent à main armée des injures qui les avaient atteintes. Le comte de Clermont, piqué au vif, s'il faut en croire Palissot, chargea un nègre de laver l'offense qu'il avait reçue. Le nègre infligea une violente bastonnade à Roy qui, brisé de coups, ne se releva qu'à peine pour aller mourir chez lui, âgé de quatre-vingt-un ans, après quelques jours de souffrances. Il avait conservé peu d'amis. Tout d'abord, il s'était lié avec Fontenelle, dont il mettait les idylles au-dessus de celles de Théocrite. Mais ce beau feu ne dura pas; Fontenelle, plus tard, disait de son ancien camarade : « C'est l'homme d'esprit le plus bête que j'aie connu. » Effectivement, le poëte manquait de cette vivacité de repartie qui était le fort du sémillant inventeur de la *Pluralité des mondes*. En société, Roy se taisait absolument; il avait peur de commettre quelque gaucherie. Dans le silence du cabinet, il perdait beaucoup de cette timidité; il devenait tout à fait méchant. Ce fut dans un de ces accès qu'il désigna Rameau sous le sobriquet de Marsyas, parce que le compositeur avait la faiblesse de préférer les opéras de Cahuzac aux opéras de Roy, ajoutant que ceux-ci étaient moins faciles à mettre en musique, prêtaient moins à l'inspiration. Roy ne lui pardonna jamais cette préférence. Il osa un jour s'attaquer à Voltaire, qui n'était pas un adversaire de petite taille et qui, comme bien on pense, répliqua vertement. Les meilleures productions de Roy dans le genre lyrique ont été : *Philomèle*, *Bradamante*, *Hippodamie*, *Créuse*, *Callirhoé*, *Sémiramis* (1718). Il faut aussi mentionner onze ballets, parmi lesquels le ballet des *Eléments* (1725) et celui des *Sens* (1732), qui se ressemblaient un peu; enfin, plusieurs intermèdes, dont les titres se trouvent à la suite de l'*Eloge* de Roy par Palissot. Il a publié, en outre, sous le titre d'*Œuvres diverses* (Paris, 1727, 2 vol. grand in-8°), des odes, des élégies et quelques discours.

ROY (Jean), ecclésiastique français, né à Bourges en 1744, mort dans les premières années du XIXe siècle. Après avoir fait ses études théologiques, il se fit recevoir licencié en droit à Paris et docteur ès arts à l'université de Bourges. Il fut ensuite chanoine de la collégiale de Dun-le-Roi, protonotaire apostolique, et remplit quelque temps les fonctions de secrétaire historiographe auprès du comte d'Artois. Il a publié un certain nombre d'ouvrages : *Essai de philosophie morale* (1775, 2 vol. in-8°); *Discours sur l'étude* (1776, in-8°); *Discours en vers sur la servitude abolie* (1781, in-8°); l'*Ami des vieillards* (1783, 2 vol. in-16); le *Mentor universel* (1784-1785, 2 vol. in-12); *Histoire des cardinaux français* (1786-1788, 6 vol. in-4°); le *Crime des suppôts de justice* (1798, broch. in-8°); quelques poésies fugitives et de petites pièces de théâtre qui n'ont pas été représentées : *Voilà le ton*, comédie en trois actes et en vers; les *Mœurs*, comédie en cinq actes et en vers, etc. On lui attribue aussi la *Vérité dévoilée* ou *Mémoire d'une victime de l'aristocratie* (1790, broch. in-8°) et *Lettre importante de M. l'abbé Roy à M. Bailly, maire de Paris, suivie du serment civique signé de son sang* (1790, broch. in-8°).

ROY (le comte Antoine), financier et homme d'Etat français, né à Savigny (Haute-Marne) en 1764, mort en 1847. Il exerça avec talent la profession d'avocat pendant la Révolution, ne put sauver le royaliste Durosoy après le 10 août 1792, mais fut plus heureux dans la défense des accusés de vendémiaire (an IV), dont il fit, en appel, révoquer l'arrêt de mort. Roy avait acheté du duc de Bouillon, en 1794, le domaine de Navarre (Eure), moyennant une rente viagère de 300,000 francs. La mort du duc étant survenue peu de temps après, ce domaine lui échut en toute propriété et prit une valeur considérable; mais Napoléon l'obligea à le céder à la couronne à des conditions onéreuses pour le propriétaire (1808). La terre de Navarre fut donnée en apanage au prince des Asturies (Ferdinand VII), puis affectée, en 1810, au douaire de l'impératrice Joséphine, avec le titre de duché. Roy, nommé député de la Seine à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, fit une opposition fort vive à Bonaparte et s'opposa même à ce qu'on lui prêtât serment de fidélité. Député de Sceaux de 1815 à 1818, il se signala par ses sentiments libéraux. Chargé du rapport sur le budget en 1817 et 1818, il montra un talent si remarquable que Louis XVIII lui confia le portefeuille des finances à la fin de cette dernière année. Il ne le garda que 22 jours, mais le reprit le 19 novembre 1819. Pendant son administration, qui dura jusqu'au 13 décembre 1821, il accomplit d'utiles réformes, réprima les jeux de Bourse, libéra définitivement les acquéreurs de biens nationaux et laissa un excédant de recettes sur les dépenses de 50 millions, que son successeur, M. de Villèle, se hâta d'employer de la manière la plus funeste pour la France. Il reçut, le lendemain de sa retraite, le titre de comte et un siége à la Chambre des pairs (1823), où, le 24 mai 1824, il fit rejeter le projet de loi sur la réduction des rentes de 5 à 3 pour 100. Remis en possession du portefeuille des finances en 1828, il s'en démit à la chute de M. Martignac (1829). Après la révolution de Juillet, il continua à siéger à la Chambre des pairs et y fut chargé de nombreux rapports sur des matières financières, les travaux publics, etc. Roy mourut à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il possédait une fortune colossale pour un simple particulier. Cette fortune, évaluée à environ 40 millions, passa à ses deux filles, la comtesse de La Riboisière et la marquise de Talhouet.

ROY (Just-Jean-Etienne), littérateur français, né à Beaumotte-lez-Pin (Haute-Saône) en 1794, mort en 1871. Il se livra à l'enseignement et professa dans divers établissements, notamment au collége Rollin, à Paris, et au collége de Pontlevoy. Roy a publié, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de **Et. Gervais, Just Girard, Théodore Ménard, Stéphanie Ory**, etc., un nombre considérable de petits ouvrages, pour la plupart in-12, destinés aux maisons d'éducation pieuse et dépourvus de toute critique. Outre une série, intitulée *Illustrations de l'histoire d'Allemagne, d'Angleterre, d'Egypte, d'Espagne, de France, d'Italie, de Russie, de Suisse* (1843-1845, in-12), nous citerons de cet écrivain : *Histoire de Fénelon* (1838); *Charlemagne* (1839); *Drames moraux* (1840); *Histoire de Louis XI* (1842); *Histoire de Louis XIV* (1844); *Histoire de Vauban* (1844); *Histoire du grand Condé* (1844); *Histoire des templiers* (1848); *Histoire de Charles V* (1850); la *France au XIIe siècle* (1850); l'*Australie* (1855); le *Dernier des Stuarts* (1855); *Histoire abrégée des missions catholiques* (1855); *Histoire des colonies françaises* (1855); l'*Algérie moderne* (1855); *Histoire de Florence* (1855); la *Russie moderne* (1856); les *Français en Espagne* (1856); *Souvenirs des temps mérovingiens* (1858); *Voyage dans l'Inde anglaise* (1858); les *Français en Russie* (1856); l'*Empire du Brésil* (1858); *Histoire de Henri IV* (1859); *Histoire de la guerre d'Italie* (1859); *Histoire de Marie-Antoinette* (1860); *Histoire de Marie-Thérèse* (1861); *Joseph Duplessis* (1861); le *Brave Crillon* (1861); *Quinze ans de séjour à Java* (1861); *Histoire de Jean Racine* (1861); le *Chancelier d'Aguesseau* (1862); la *Chine et la Cochinchine* (1862); *Histoire de l'Angleterre* (1863); *Histoire de Bossuet; Histoire de la chevalerie; Raphaël Sanzio*, etc. La plupart de ces ouvrages, publiés par des librairies catholiques, ont eu un grand nombre d'éditions.

ROY (Rammohun), philosophe indien. V. RAM-MOHUN-ROY.

ROY (LE). V. LEROY.

ROY-PIERREFITTE (Jean-Baptiste-Louis), historien français, né à Felletin (Creuse) en 1819. Après avoir été professeur dans sa ville natale, il entra dans les ordres et reçut la prêtrise en 1843. Depuis lors, l'abbé Roy-Pierrefitte a rempli diverses fonctions ecclésiastiques à Bellac, à Limoges et est devenu curé de Bellegarde, près d'Aubusson. Outre des articles publiés dans le *Correspondant*, l'*Univers*, la *Nouvelle biographie générale*, etc., on lui doit : *Histoire de Bellac* (1851, in-8°); *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, de l'abbé J. Nadaud (1856 et suiv., in-8°); *Etudes historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche* (1857-1863, 2 vol. in-8°); *Notes sur le culte de la Vierge dans le diocèse de Limoges* (1858, in-8°); *Histoire de Felletin* (1859, in-8°), etc.

ROYAL, ALE adj. (roi-ial ou ro-ial, a-le — rad. *roi*). Qui appartient, qui a rapport au roi, à un roi : *Château* ROYAL. *Domaine* ROYAL. *Manteau* ROYAL. *Autorité* ROYALE. *Puissance* ROYALE. *Sous la monarchie absolue, le bon plaisir* ROYAL *était tout.* (Chateaub.) *Le malheur n'apprend rien aux races* ROYALES; *l'adversité n'est qu'une plébéienne grossière qui leur manque de respect, et les catastrophes ne sont pour eux que des insolences.* (Chateaub.) *En Angleterre, c'est la haute aristocratie qui sert de barrière à l'autorité* ROYALE. (Mme de Staël.) *A mesure que la société s'éclaire, l'autorité* ROYALE *diminue.* (Proudh.)

> Il ne manque à mon front que le bandeau *royal*.
> RACINE.

— Se dit des établissements qui sont la propriété de la couronne ou sont placés sous l'autorité du roi : *Bibliothèque* ROYALE. *Imprimerie* ROYALE. *Musée* ROYAL.

— Qui émane de l'autorité royale : *Ordonnance* ROYALE. *Lettres* ROYAUX.

— Qui est digne d'un roi : *Clémence* ROYALE. *Magnificence* ROYALE. *Je ne sais pas comment l'Opéra, avec une musique si parfaite et une dépense toute* ROYALE, *a pu réussir à m'ennuyer.* (Th. Gaut.)

— Qui se distingue par ses excellentes qualités : *Un* ROYAL *homme. Une âme vraiment* ROYALE.

— Pop. Extrême en son genre : *Cet homme est d'une bêtise vraiment* ROYALE.

— *Famille royale*, Personnes qui font partie de la famille du roi : *On servit le repas du soir à la* FAMILLE ROYALE; *le roi soupa avec une apparence visible de détente d'esprit et de sérénité.* (Lamart.)

— *Maison royale*, Princes et princesses du sang royal.

— *Prince royal*, Héritier présomptif de la couronne.

— *Altesse royale*, Titre donné à certains princes et à certaines princesses. On écrit par abréviation : *A. R.* et *S. A. R.*, Son altesse royale.

— *Festin royal*, *Banquet royal*, Festin qu'un roi donne dans des occasions solennelles, entouré de toute sa famille et des grands officiers, dont chacun remplit les fonctions de sa charge.

— *Route royale*, Nom donné sous la royauté aux grandes routes entretenues aux frais de l'Etat.

— *Almanach royal*, Annuaire qui donnait l'état des maisons souveraines de l'Europe et des administrations de France.

— Antiq. *Papier royal*, Papier d'Egypte très-blanc et très-fin.

— Hist. *Volontaires royaux*, Corps de volontaires formé en 1815.

— Jurispr. *Juges royaux*, Juges qui rendaient la justice au nom du roi, dans tout le royaume, par opposition aux juges seigneuriaux. ‖ *Cas royaux*, Crimes et délits dont la connaissance était réservée aux juges royaux. ‖ *Cour royale*, Nom donné aux cours d'appel sous le gouvernement d'un roi.

— Littér. *Chant royal*, Sorte d'ancien poëme français, composé de cinq stances de onze vers, suivies d'un envoi de cinq à sept vers.

— Fortif. *Bastion royal*, Sorte de grand bastion. ‖ *Parapet royal*, Parapet de l'enceinte de la place.

— Art milit. *Armée royale*, Armée qui était en état d'assiéger une place forte et qui marchait avec du canon.

— Mamm. *Tigre royal*, Tigre de la plus grande espèce.

— Ornith. *Aigle royal*, Espèce d'aigle.

— Bot. *Herbe royale*, Nom vulgaire de la mâche.

— s. m. Métrol. *Petit royal*, Monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et valant 6 livres. ‖ *Grand royal*, Monnaie d'or du même règne, qui valait 12 livres.

— Minér. Marbre à fond rouge, mélangé de blanc et quelquefois de bleu, qu'on exploite dans la commune de Franchimont, près de Philippeville, province de Namur.

— s. f. Hist. relig. Religieuse reçue gratuitement dans une abbaye et nommée par le roi.

— Modes. Bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure : *Il a laissé pousser sa moustache et sa* ROYALE. (Balz.) *Il avait une figure amaigrie qu'allongeait encore une* ROYALE *surmontée d'une paire de moustaches.* (Alex. Dum.) ‖ Sorte de culotte large qu'on portait au commencement du XVIIIe siècle.

— Chasse. *Grosse royale*, *Petite royale*, Nom donné à deux sortes de petit plomb.

— Mar. Nom donné aux voiles les plus hautes, hissées et établies aux flèches des mâts de cacatois : *La chargeait-on de voiles jusqu'aux* ROYALES; *souple et alerte, inclinant ses hautes flèches qui pliaient comme des roseaux, elle volait sur les lames avec la rapidité de la mouette.* (E. Sue.)

— Comm. Sorte de toile légère. ‖ Sorte de drap fin.

— Hortic. Variété de pêche, de poire, de prune, de laitue et de rose.

— Art culin. *A la royale*, Se dit de la manière d'accommoder certains mets : *Bœuf* À LA ROYALE. *Poulets* À LA ROYALE.

— Gramm. Dans le vieux langage, l'adjectif *royal*, comme tous ceux qui venaient d'un adjectif latin des deux genres, ne variait que pour le nombre. On disait donc : *une lettre royal, des lettres royalx* ou *royaux*. Cet usage s'est maintenu dans les deux locutions *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, appliquées à des titres de chancelleries anciennes.

Royale martyre ou l'**Amour tyrannique**, tragédie de Dryden. Cette pièce, qui fut très-célèbre et qui est en même temps la plus importante du poëte, a été très-finement analysée par M. Taine. Nous donnerons cette page spirituelle, fidèle à cette maxime que l'on fait bien de répéter ce que l'on ne saurait mieux dire. « La royale martyre, dit l'auteur de l'*Histoire de la littérature anglaise*, est sainte Catherine, princesse royale à ce qu'il paraît, amenée au tyran Maximin. Elle confesse sa foi et on lui lâche un philosophe païen, Apollonius, pour la réfuter. « Prêtre, lui dit Maximin, pourquoi restes-tu » muet? tu vis du ciel, tu dois disputer. » Encouragé, il dispute; mais sainte Catherine argumente vigoureusement : « La raison » combat contre votre religion, car plusieurs dieux feraient plusieurs infinis; ceci » était connu des premiers philosophes, qui » sous différents noms n'en adoraient qu'un » seul, quoique vos vains poëtes se soient ensuite trompés en faisant un dieu de chaque » attribut. » Apollonius se gratte un peu l'oreille et finit par répondre qu'il y a de grandes vérités et de bonnes règles morales dans le paganisme. La pieuse logicienne lui répond aussitôt : « Alors, que toute la dispute » se réduise à comparer ces règles et le christianisme! » Désarçonné, Apollonius se convertit à l'instant même, injurie le prince, qui, trouvant sainte Catherine fort belle, se sent amoureux tout à coup et fait des calembours : « Absent, je puis ordonner son martyre; mais un regard de plus, et le martyr » sera moi. » Dans cet embarras, il envoie un grand officier pour déclarer son amour à sainte Catherine; le grand officier cite et loue les dieux d'Epicure; à l'instant, la sainte établit la doctrine des causes finales, qui renverse celle des atomes. Maximin arrive lui-même et lui dit « que si elle continue à » repousser sa flamme, il la fera périr dans » d'autres flammes. » Là-dessus elle le tutoie, le brave, l'appelle esclave et s'en va. Touché de ces procédés, il veut l'épouser légitimement et pour cela répudie sa femme. Cependant, afin de n'omettre aucun expédient, il emploie un magicien qui fait des conjurations sur le théâtre, évoque les esprits infernaux et amène une ronde de petits Amours; ceux-ci dansent et chantent des chansons voluptueuses autour du lit de sainte Catherine. Son ange gardien survient et les chasse. Pour dernière ressource, Maximin fait mettre une roue sur le théâtre pour y exposer sainte Catherine et sa mère. Au moment où l'on déshabille la sainte, un ange pudique descend fort à propos et casse la roue; après quoi on les emmène et on leur coupe le cou dans la coulisse. Joignez à cette belle invention une double intrigue, l'amour de Valeria, fille de Maximin, pour Porphyrius, général des prétoriens, celui de Porphyrius pour Bérénice, femme de Maximin, puis une catastrophe subite, trois morts, et le règne des honnêtes gens qui s'épousent et se disent des politesses : telle est cette tragédie qui se dit française. » Au point de vue du style, on remarque dans cette pièce que Dryden a épuré le sien en y introduisant un raisonnement serré et des mots exacts. Il y a chez lui des disputes oratoires comme dans Corneille, des répliques lancées coup sur coup, symétriques et comme un duel d'arguments. Il y a des maximes vigoureusement ramassées dans l'enceinte d'un vers unique, des distinctions, des développements et tout l'art des bonnes plaidoiries. Il y a d'heureuses antithèses, des épithètes bien choisies, de belles comparaisons travaillées avec soin et tous les artifices de l'esprit littéraire. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Dryden, sans doute pour imiter davantage les tragédies françaises, a abandonné le vers dramatique et national pour rimer sa tragédie.

Royal (PONT). V. PARIS.

Royale (PLACE). V. VOSGES (place des).

ROYALE (île), l'une des trois îles qui forment le groupe des îles du Salut, sur les côtes de la Guyane; elle a été principalement choisie comme premier dépôt et pénitencier d'attente pour les transportés de la Guyane.

ROYAL-CRAVATE s. m. Nom d'un ancien régiment français.

— Encycl. V. CROATE.

Royal-Cravate, opéra-comique en deux actes, paroles de M. le comte de Mesgrigny, musique de M. le duc de Massa; représenté à l'Opéra-Comique le 12 avril 1861. On a distingué dans cet ouvrage les couplets : *En avant!* et un ensemble bien traité : *Au joyeux repos;* le duetto comique : *O doux carillonnage*. Interprètes : Gourdin, Sainte-Foy, Prilleux, Mlles Henrion et Lemercier.

ROYALE-ARCHE s. f. Fr.-maçonn. Treizième degré de la maçonnerie anglaise.

— Encycl. Le nom de *royale-arche* a été donné à un grade maçonnique; c'est un mot anglais francisé, *royal-arch*, arche ou voûte royale. Ce grade existe dans la maçonnerie anglaise et dans le rite écossais ancien et accepté (13e degré de ce rite). Le grade anglais est le véritable *royal-arch;* l'autre n'en est qu'une pâle imitation. En Angleterre, le *royal-arch* est considéré comme le complément de la maîtrise, mais non comme hors de la maîtrise. Dans tous les rites à hauts grades, le *royal-arch* figure pour la forme et n'est jamais conféré. Le *royal-arch* anglais, fort mal connu en France, est chez nos voisins le dernier mot de la franc-maçonnerie. L'ordre du *Saint-Royal-Arch*, quoique reconnu par la Grande Loge d'Angleterre, n'est pas administré par elle, mais par un grand chapitre.

Le grade de *royal-arch* est essentiellement biblique. Voici sa légende : « Lorsque les Juifs furent de retour de la captivité de Babylone et qu'ils reconstruisirent leur temple sur les ruines de celui qu'avait élevé Sa-

lomon, ils étaient dirigés par trois chefs, Zorobabel, Haggaï et Josuah. Ceux-ci, pendant les travaux, découvrirent une voûte donnant accès à un souterrain, où ils descendirent. Dans ce souterrain, ils trouvèrent une pierre sur laquelle était gravé le nom ineffable de Dieu dans la langue hébraïque.»

L'atelier maçonnique des *royal-arch* s'appelle un chapitre. Il est présidé par trois chefs qui néanmoins sont considérés comme un seul et même maître, quoiqu'ils représentent trois personnages fort distincts, Salomon, Hiram et Zorobabel (?). Le récipiendaire est descendu dans un souterrain, d'où il rapporte l'inscription qui fait retrouver la « parole perdue ; » douze cierges figurent les douze tribus d'Israël; on lit gravement des versets de la Bible et l'on prononce des prières, etc. Toute la réception a un caractère fort religieux, qui étonnerait beaucoup de nosseigneurs les évêques de France; les *clergymen* anglais s'y font initier sans hésitation. Ce grade, d'origine anglaise, comme nous l'avons dit, fit sa première apparition en France vers 1730. Il n'y réussit pas, par suite de son caractère trop biblique. D'autres pensent que le chevalier baron écossais Ramsay en fut l'inventeur et qu'il l'importa ensuite en Angleterre, où il prit plus facilement racine.

ROYALEMENT adv. (roi-ia-le-man ou roia-le-man — rad. *royal*). Comme un roi; d'une manière royale, noble, magnifique : *Vivre* ROYALEMENT. *Le souper fut* ROYALEMENT *servi. Il vivait* ROYALEMENT *sur le pavé de Paris, sans souci ni inquiétude, gagnant peu, ne désirant rien.* (Michelet.)

— Pop. Extrêmement : *Il est* ROYALEMENT *bête. Je m'ennuie* ROYALEMENT.

Royal Exchange, nom de la Bourse de Londres. Construite en 1564, aux frais d'un riche particulier, sir Thomas Gresham, cet édifice, détruit dans l'incendie de 1666, fut reconstruit en 1667 par la compagnie des merciers, à qui sir Thomas Gresham en avait confié la garde. Charles II en posa la première pierre. Il est construit sur le modèle de la Bourse d'Anvers. Il a 203 pieds de longueur sur 117 de largeur; le style en est lourd, peu orné, et les boutiques qui l'entourent dans la moitié de son extérieur lui ôtent tout caractère monumental.

ROYALISER v. a. ou tr. (roi-ia-li-zé ou ro-ia-li-zé — rad. *royal*). Rendre royaliste : ROYALISER *un département, une ville.* ROYALISER *l'armée.*

ROYALISME s. m. (roi-ia-li-sme ou ro-ia-li-sme — rad. *royal*). Parti du roi, attachement à la monarchie royale : *Il est d'un* ROYALISME *éprouvé.* (Acad.) *Le* ROYALISME *voltairien, variété bizarre, a eu un pendant non moins étrange, le libéralisme bonapartiste.* (V. Hugo.)

ROYALISTE adj. (roi-ia-li-ste ou ro-ia-liste — rad. *royal*). Qui est attaché au parti du roi, de la royauté; qui concerne ce parti : *Les journaux* ROYALISTES. *Les opinions* ROYALISTES. *Deux fois en vingt-cinq ans, le parti* ROYALISTE *se montre en hostilité flagrante contre l'opinion générale.* (A. Peyrat.) *Ce vieux parti* ROYALISTE, *plein d'honneur et de probité, mais dont l'entendement est comme un cachot voûté et muré, sans porte, sans fenêtre, sans soupirail, sans aucune issue à travers laquelle se puisse glisser le moindre rayon de lumière...* (Chateaub.)

— *Société royaliste*, Association politique qui existait en Espagne sous le règne de Ferdinand VII, et qui poussait le gouvernement dans la voie des réactions.

— Substantiv. Partisan du roi, de la royauté : *Un* ROYALISTE. *Une* ROYALISTE. *Il est des républicains amis de l'ordre, et des* ROYALISTES *amis de la liberté.* (Ch. Nod.) *Le* ROYALISTE *ne saurait que faire de soi, où aller, comment se conduire, s'il n'était bâté et bridé.* (Lamenn.) *Il y a eu sous la Restauration des* ROYALISTES *plus royalistes que le roi.* (Thiers.)

ROYAN s. m. (roi-ian ou ro-ian — de *Royan*, nom de ville). Ichthyol. Nom de la sardine dans l'Ouest.

ROYAN, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S. de Marennes, célèbre autrefois par ses sardines, aujourd'hui par ses bains de mer, à l'embouchure de la Gironde; pop. aggl., 3,778 hab. — pop. tot., 4,685 hab. Royan occupe une place de premier ordre parmi les villes de bains. Elle n'attire pas encore, comme Biarritz, l'aristocratie des baigneurs et doit surtout sa clientèle aux départements voisins; mais elle acquiert tous les jours une nouvelle importance et revêt une nouvelle physionomie. « Royan, dit M. Joanne, attire les baigneurs, moins par la beauté des sites que par la commodité, le nombre et la variété des hôtels, l'approvisionnement abondant de ses marchés, et surtout la variété de ses plages ou plutôt de ses *conches*, pour employer une expression du pays. Toutes ces plages, plus ou moins en pente douce et d'un sable fin comme l'ambre, chauffé à mer basse par le soleil, offrent aux baigneurs des bains de différente qualité. La lame expire doucement dans la conche de Royan, tandis qu'elle déferle avec brutalité dans la conche de Pontaillac. »

Royan s'est complétement transformé depuis que la vogue est acquise à ses bains de mer. M. Eugène Pelletan, un enfant de Royan, a raconté la rapide transformation de sa ville natale, transformation à laquelle il a concouru avec le zèle le plus enthousiaste. « D'abord les rues furent pavées. On n'avait point de place publique : on abattit une maison, et l'on eut une place. On n'avait point de promenade : on planta des tamaris dans un champ, et l'on eut une promenade. Comme on n'avait point de mairie, on acheta une grande maison, on posa sur la porte un drapeau tricolore, et l'on écrivit sur un écusson : *Hôtel de ville.* On obtint du préfet quatre gendarmes. Un ancien officier reçut le titre et les attributions de commissaire de police. Un service permanent de bateaux à vapeur s'établit de Bordeaux à Royan. On bâtit une nouvelle chapelle et l'on mit une cloche de plus au clocher. Les protestants, par esprit de rivalité, restaurèrent leur temple et y mirent des orgues. » Royan possède aujourd'hui un élégant casino, dont M. Pelletan a donné la première idée. L'ancien fort, abandonné depuis 1825, a été récemment relevé et muni d'un donjon. Un quai ou boulevard planté d'arbres court d'une extrémité à l'autre de la conche du port.

M. Eug. Pelletan a écrit sous ce titre : la *Naissance d'une ville*, l'histoire complète de Royan. Nous allons en citer ici les principaux traits. La petite ville de Royan a subi jusqu'à nous des fortunes assez diverses; on en trouve trace pour la première fois dans un passage des chroniques de Grégoire de Tours. Il s'agit dans ce passage de l'usurpation commise sur l'Eglise catholique de Royan par les Wisigoths ariens, maîtres de la Saintonge et de l'Aunis. Le résultat des protestations des opprimés fut une longue querelle entre les deux cultes. Jusqu'au XIII^e siècle, à l'exception du fait qui précède et de quelques chroniqueurs qui nous apprennent que cette ville était, après le port de Brouage, le plus considérable de la côte d'Arvert, l'histoire est muette sur Royan. Ce fut à Royan que débarqua Richard III, roi d'Angleterre, mandé en Saintonge par sa mère Isabelle, femme de Hugues le Brun; elle l'attendait sur le rivage, le baisa et lui dit : « Beau cher fils, vous êtes de bonne nature, qui venez secourir votre mère et vos frères, que les fils de Blanche d'Espagne veulent trop méchamment défouler et tenir sous les pieds. » Le résultat de cette invasion fut la défaite des Anglais, par saint Louis, au pont de Taillebourg, la retraite de Richard à Saintes, puis sa fuite à Blaye (1241). Plus tard, nous voyons Louis XI attacher une grande importance à Royan, qui commande en effet l'embouchure de la Garonne, en obtenant de son seigneur Olivier de Coëtivy l'échange de cette châtellenie contre celle de Rochefort. Rochefort, il est vrai, était loin d'avoir pris l'extension que nous lui connaissons. Royan, après avoir joué un rôle insignifiant pendant les guerres de religion, fut assiégé en 1622 par Louis XIII. La ville, séparée du donjon qui la défendait par une habile surprise du baron de Saint-Saurin, n'en opposa pas moins la résistance la plus énergique; un parlementaire royal, pour avoir osé venir proposer une trahison à la garnison royannaise, eut la tête fracassée. Il s'appelait La Renaudie. Louis XIII, irrité de l'issue de la tentative, vint alors activer le siége par sa présence; six jours après, l'assaut fut donné et repoussé. Mais la courageuse garnison n'avait plus que 10 livres de poudre; épuisée par ce dernier effort, elle profita de son succès momentané pour obtenir une capitulation; elle obtint la vie sauve; mais Favas, commandant de la *Rocheloise*, mouillée devant la place, refusa de recevoir à bord ses coreligionnaires qu'il accusait de lâcheté; il fallut que Louis XIII leur fournît des navires et des vivres (1622). Il est vrai que Favas, si pointilleux sur les capitulations, fut lui-même forcé de se rendre peu de temps après, et avec lui la tour de Cordouan tomba aux mains des royalistes. Ainsi finit cette guerre par la possession d'un point très-important, puisqu'il reliait Bordeaux, Bergerac, le Béarn et le Médoc à La Rochelle, qui était, comme on sait, le quartier général du protestantisme. Depuis lors, Royan rentra dans l'obscurité et ne fut plus qu'une ville maritime, dont la pêche à la sardine constitua longtemps l'unique industrie. Au XVIII^e siècle, cette pêche occupait sur toute la côte vingt mille personnes. Disons, avant de terminer l'historique de Royan, que la Convention y fit construire un fort dont les Anglais réussirent à s'emparer sans coup férir en 1814. L'année suivante, ce fut à Royan que Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne, s'embarqua pour l'Amérique, tandis qu'à l'île d'Aix Napoléon montait sur le *Bellérophon* qui devait le conduire à Sainte-Hélène.

ROYANNAIS, AISE s. et adj. Géogr. Habitant de Royan; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* ROYANNAIS. *Une* ROYANNAISE. *La population* ROYANNAISE.

ROYANS ou **ROYANEZ**, ancien petit pays de France, dans le Dauphiné, avec titre de marquisat, sur la rive gauche de l'Isère. Pont-en-Royans en était le ch.-lieu. Il est aujourd'hui compris dans les départements de l'Isère et de la Drôme.

ROYAT, village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant., arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Clermont-Ferrand, dans une situation délicieuse, sur la Tiretaine, au fond d'une gorge couverte d'arbres magnifiques; 1,150 hab. La beauté du site et l'efficacité des eaux justifient pleinement l'empressement des visiteurs. « Malheureusement, dit M. Adolphe Joanne, l'aspect misérable, les maisons délabrées et les rues tortueuses de ce village contrastent singulièrement avec les magnificences de la nature, gâtée du reste par l'industrie. Un certain nombre des habitants sont goîtreux et étiolés. » Dans une gorge étroite, au bas de Royat, on trouve une grotte charmante, formée de rochers basaltiques, large de plus de 8 mètres, haute de 3^m,50. La voûte, qui s'arrondit à ses extrémités en forme de coupole, est tapissée de lichens et de mousses. De cette grotte s'élancent sept jets d'une eau limpide et intarissable, d'une température de 10°. Cette eau va se joindre au torrent de la Tiretaine. Une inscription latine fut gravée dans cette grotte, au XVI^e siècle, en l'honneur des nymphes de Royat.

Les eaux de Royat, exploitées du temps des Romains, émergent d'un terrain volcanique par trois sources dites : source principale (c'est celle qui alimente l'établissement), source du Bain de César et source Saint-Mart. La température de la source principale est de 35°; celle de la source de César, de 27°,8; celle de la source de Saint-Mart, de 30°. Les eaux de Royat s'emploient en boisson, bains et douches. « Suivant M. le docteur Le Pileur, elles sont excitantes, toniques et reconstituantes par l'acide carbonique, le chlorure sodique, le fer, le manganèse et l'arsenic qu'elles renferment; elles ont encore les propriétés des eaux alcalines, mais à un degré moindre que celles de Vichy, par exemple, et peuvent être indiquées dans des cas où l'action antiplastique de ces dernières serait redoutée comme trop forte. M. Rotureau les rapproche des eaux d'Ems à plusieurs points de vue. Ce savant observateur n'a obtenu qu'un résultat négatif en expérimentant l'influence de l'eau de Royat, en bain, sur l'alcalinité de l'urine; M. Homolle, au contraire, a vu l'urine, acide immédiatement avant le bain, devenir alcaline pendant sa durée. Les eaux de Royat sont diurétiques, légèrement laxatives, même à faible dose, chez quelques malades, et, par exception, elles ont sur la muqueuse des voies aériennes une action qui les rapproche des eaux du Mont-Dore au point de vue thérapeutique, et qui tient sans doute à l'arsenic et aux iodo-bromures que l'analyse y décèle. »

M. Lefort, qui a analysé les eaux de Royat en 1857, y a constaté la présence du bicarbonate de soude, de potasse, de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse; du sulfate, du phosphate et de l'arséniate de soude; du chlorure, de l'iodure et du bromure de sodium; de la silice, de l'alumine, du gaz acide carbonique libre, du gaz oxygène, etc. Les eaux de la source Saint-Mart ne sont plus utilisées depuis quelque temps. Le climat de Royat est doux et assez constant pendant l'été. La saison des bains commence le 1^er mai et se termine au 1^er octobre. L'établissement thermal, inauguré en 1854, est encore mesquin et ressemble plutôt à un café qu'à une maison de bains : un rez-de-chaussée et un premier étage seulement, encastré de colonnes et orné de statues de plâtre, Mercure, Hygie et autres divinités de rigueur dans une ville sanitaire. A l'intérieur, d'étroites cellules blanchies au lait de chaux et d'une simplicité primordiale. La politesse des servants compense l'absence du luxe. L'établissement des bains de César, fréquenté par un petit nombre de baigneurs, ne consiste que dans une seule salle.

Le bourg de Royat, nommé primitivement *Rubiacum*, à cause des rochers rougeâtres qu'on y rencontre, doit son origine à un monastère de femmes fondé au VII^e siècle, et possède une magnifique église romane qui a été classée à bon droit parmi les monuments historiques. Ce curieux édifice, dont la fondation remonte au VII^e siècle, a été reconstruit au X^e siècle, fortifié et surexhaussé au XII^e siècle. Les mâchicoulis qui le couronnent et qui reposent sur une série d'arcades à plein cintre lui donnent l'aspect d'une forteresse. La croisée est surmontée d'un clocher octogonal. Sous le chœur règne une crypte du XI^e siècle, dans laquelle jaillit une source. De la terrasse on jouit d'un beau panorama. Sur la place qui précède l'église se voit une croix gothique, taillée dans la lave, appelée Croix des saints, parce qu'elle est ornée de douze petites statuettes représentant les douze apôtres.

Les environs de Royat abondent en sites pittoresques. Nous allons décrire brièvement les principaux : Saint-Mart, hameau de la commune de Royat, a reçu son nom d'un noble Arverne retiré en ce lieu lors de la conquête de l'Auvergne par les Francs. Cet Arverne y fonda, vers le milieu du VI^e siècle, un monastère dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite chapelle. De Saint-Mart on jouit d'un charmant paysage. La cime du puy de Chateix, qui domine Saint-Mart, présente des débris provenant d'un château fort que Pépin détruisit en 761. Du sommet du puy, qui atteint 688 mètres, on découvre un magnifique panorama. « Le puy de Gravenoire, qui domine Royat au S., est, dit M. Adolphe Joanne, un ancien volcan de 823 mètres d'altitude. Il a produit deux immenses coulées de lave, l'une au S. vers Ceyrat, qui se partage en deux courants au pied du Montaudou; l'autre au N., qui a couvert toute la gorge de Royat et au milieu de laquelle la Tiretaine a dû se creuser un lit. L'aspect de ce puy est très-beau; les points nommés l'Enfer et la Cheminée sont particulièrement intéressants pour le géologue. On y voit entassées des scories en cylindres, en spirales, en cercles, des pouzzolanes rouges, noires, etc. On y découvre une vue admirable sur la Limagne. D'après un calcul, ce volcan aurait produit plus de 57 millions de mètres cubes de lave. Le chemin qui conduit de Royat au puy de Gravenoire franchit un petit torrent descendu du Creux-de-l'Enfer, vallon pittoresque à l'extrémité duquel se trouve le hameau de Charade. »

Royat est appelé, croyons-nous, à un grand avenir, si l'intelligence de ses habitants se met au niveau du développement certain de la cité. Il faut, pour rendre le séjour agréable, joindre les distractions aux traitements hygiéniques; il faut, à Royat, un plus grand nombre de logements, un accroissement d'hôtels, un casino, des salons de bal, des soirées, des réunions, la vie ordinaire des eaux en un mot. Il faut que, sans se déranger, sans être obligés de se réfugier à Clermont, les visiteurs de ce pays merveilleux de fraîcheur trouvent sous leur main le plaisir indispensable aux touristes. Royat n'est encore qu'un refuge de malades; Royat doit forcément, et sous peine de mort, se mettre au rang de Vichy et des grandes villes sanitaires de l'Allemagne.

ROYAUME s. m. (roi-iô-me ou ro-iô-me — rad. *roi*). Etat gouverné par un roi : ROYAUME *héréditaire, électif. Les frontières d'un* ROYAUME. *Les lois d'un* ROYAUME. *Gouverner un* ROYAUME. *Dans les* ROYAUMES, *la forme du gouvernement n'a de base que le despotisme des souverains.* (Frédéric II.) *Quand dans un* ROYAUME *il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.* (Montesq.) *Un* ROYAUME *gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire.* (Anquet.)

Hélas! sans la santé, que m'importe un *royaume?*
LA FONTAINE.

— Poétiq. *Royaumes sombres, Noirs royaumes, Royaume de Pluton, Royaume des morts*, Enfers, séjour des ombres :

Que l'enfer m'engloutisse en ses *royaumes sombres!*
DELILLE.

Le *royaume des morts* a plus d'une avenue,
Il n'est route qui soit aux humains si connue.
LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Je ne ferais pas cela, Je n'irais pas là pour un royaume*, Je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour tout au monde. ‖ *Etre dans le royaume des taupes*, Etre mort.

— Prov. *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois*, Avec un talent, un savoir médiocre, on brille parmi les gens incapables, les ignorants.

— Relig. *Royaume éternel, Royaume céleste, Royaume des cieux*, Paradis : *C'est par notre renaissance, selon la foi, que nous devenons héritiers d'un* ROYAUME ÉTERNEL. (Mass.) ‖ *Royaume de Dieu*, Règne souvent annoncé par Jésus-Christ, mais dont la nature n'est pas nettement définie par les interprètes.

— B.-arts. Sorte de caisse au moyen de laquelle les peintres de décors s'élèvent jusqu'aux parties supérieures de leurs décors. ‖ On l'appelle aussi LOUPE.

ROYAUMONT, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Pontoise. Il y avait une célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227 par saint Louis, qui la visitait souvent. Les bâtiments de cette abbaye ont été transformés en une filature de coton.

Royaumont (HÔTEL), ancienne résidence historique, située à Paris, rue du Jour, quartier Montmartre, et à laquelle se rattachent de curieux souvenirs. L'hôtel de Royaumont devait son nom à son fondateur, l'abbé de Royaumont, évêque de Chartres, qui l'avait fait construire en 1612. Après la mort du prélat, et par une singulière bizarrerie du sort, cette demeure passa des mains d'un homme d'Eglise dans celles du plus fougueux duelliste de l'époque, nous voulons parler de Montmorency-Bouteville, bien connu par sa fin tragique. Sous ce maître redouté, l'hôtel de Royaumont devint en peu de temps le rendez-vous de tout ce que Paris contenait de bretteurs et de coupe-jarrets, et les paisibles bourgeois n'osèrent bientôt plus s'aventurer dans la rue du Jour à la nuit tombante, tant était grande la terreur qu'inspirait aux alentours un aussi dangereux voisinage. Les hôtes ordinaires de l'hôtel de Royaumont étaient le cadet de Suze, Pompignan, Végole, Villemore, Lafontaine, Montmorin, Pétris, Montglas, en un mot la fine fleur des raffinés d'honneur auxquels le cardinal de Richelieu allait, peu de temps après, faire une si terrible guerre. Là aussi trônait Balagny, le redoutable tireur qui fut tué en duel la veille du grand carrousel donné par Marie de Médicis à la place Royale, carrousel où le raffiné devait tenir le rôle d'un des quatre Vents. Son décès im-

prévu réduisit à trois le nombre de ces éléments, le pauvre bretteur n'ayant pu être remplacé à temps par un autre, ce qui fit, dit-on, beaucoup rire la cour. La mort de Balagny aurait dû être un avertissement et une leçon pour ses amis de l'hôtel de Royaumont; il n'en fut rien, et l'ancienne demeure épiscopale continua à servir d'état-major à la bande. « Là, dit un historien contemporain, se traitaient les plus subtiles et les plus délicates questions du point d'honneur; là le duel avait ses juristes, l'escrime ses académiciens. On y discutait l'art sublime de s'entr'égorger par principes. On dissertait sur le mérite d'un coupé ou d'un dégagé; on plaidait le pour et le contre de la botte la plus nouvelle; prime, seconde, tierce, quarte, quinte, parade, riposte, voilà le jargon qu'on y parlait, et, afin que la théorie se fortifiât de la pratique, la courtoisie du maître avait pris soin de transformer en salle d'armes le rez-de-chaussée de sa maison. Noble ou vilain, tout spadassin, tout matamore, tout batailleur de profession jouissait librement de ses entrées. C'était la terre promise des vauriens, des ivrognes, des tapageurs, des vagabonds, de la bohême de Paris, vrai pays de Cocagne où, du matin au soir, elle trouvait, gratis et à discrétion, de quoi boire et de quoi ferrailler; car l'hospitalité de Bouteville pourvoyait à ses frais à ce double besoin; des épées mouchetées tapissaient les murailles, des tonneaux toujours pleins provoquaient les buveurs, et le tireur haletant pouvait, séance tenante, retremper dans le vin sa vigueur épuisée, au risque de l'y noyer tout à fait. Ajoutons que fréquemment, sinon chaque jour, il arrivait que les tireurs, en s'échauffant, prenaient le jeu au sérieux, s'invectivaient à chaque botte portée et finalement, jetant les fleurets et les remplaçant par des épées sérieuses, transformaient l'assaut en duel meurtrier, parfois mortel. Le couvre-feu sonné, la valetaille de M. de Bouteville faisait évacuer la place : les uns partaient, le poing sur la hanche, dans l'espoir de rencontrer dans les rues voisines la suite de leur partie interrompue; les autres, morts, ivres ou blessés, étaient balayés au dehors et la porte de l'hôtel se refermait sur tous. Telles étaient les soirées quotidiennes de l'hôtel de Royaumont. Elles ne prirent fin que le jour où la tête de son trop bouillant propriétaire tomba en place de Grève. Ce jour-là, les bretteurs se dispersèrent et l'hôtel retrouva son calme ancien. Il a depuis fait place à des constructions bourgeoises et ne paraît pas avoir été le théâtre d'épisodes autres que ceux que, d'après les historiens de l'époque, nous venons de résumer

Royaumont (BIBLE DE), nom donné à un livre qui n'est qu'un recueil de morceaux tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des explications. On l'a souvent attribué à Lemaistre de Sacy; mais il fut réellement composé par Nicolas Fontaine, qui le publia en 1674, sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Sombreval. Le vrai titre de cet ouvrage est : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, représentée par des figures.*

ROYAUTÉ s. f. (roi-iô-té ou ro-iô-té—rad. *roi*). Qualité, dignité de roi : *Aspirer à la* ROYAUTÉ. *Parvenir à la royauté. Si la servitude est misérable, la* ROYAUTÉ *ne l'est pas moins, puisqu'elle est une servitude déguisée.* (Fén.) *Le despotisme est l'abus de la* ROYAUTÉ. (Volt.) *La démocratie tend à se substituer à l'aristocratie et à la* ROYAUTÉ. (Chateaub.) *La propriété et la* ROYAUTÉ *sont en démolition dès le commencement du monde.* (Proudh.) *La* ROYAUTÉ *a été perdue par les rois.* (E. de Gir.)

— Rois : *Les erreurs de la* ROYAUTÉ *n'attaquent pas la* ROYAUTÉ *seule; elles sont dommageables à la nation entière.* (Chateaub.)

— Par ext. Prééminence, influence souveraine : *La* ROYAUTÉ *des salons, qu'on a laissée aux femmes, a été pour elles un présent funeste.* (Mme Romieu.) *Le crédit est la canonisation de l'argent, la déclaration de sa* ROYAUTÉ *sur tous les produits quelconques.* (Proudh.)

— Fam. Dignité de roi de la fève : *Sa* ROYAUTÉ *lui coûtera un nouveau gâteau. Le roi et la reine ont payé leur* ROYAUTÉ.

— **Encycl.** V. MONARCHIE.

Royauté considérée dans ses origines (LA) **jusqu'au XIe siècle**, par le comte de Saint-Priest (1842). Dans les ouvrages de critique historique de l'école moderne, c'est l'élément démocratique, la formation du tiers état qui a principalement préoccupé les écrivains; la monarchie et l'Eglise ont été reléguées au second plan. M. de Saint-Priest a essayé de revendiquer le premier rang pour elles. Son récit entame et suit l'histoire de l'idée d'empire, de royauté, de dynastie à partir d'Auguste jusqu'au XIe siècle; mais ses prolégomènes remontent beaucoup plus haut et nous transportent jusqu'aux plateaux les plus reculés de la mystérieuse Asie; c'est reprendre la question d'un peu loin. L'ensemble de l'ouvrage est construit avec assez d'art; il se compose de dix livres, dont chacun embrasse un objet déterminé et roule autour d'un sujet habilement choisi, contrasté, balancé, dans lequel l'auteur tente et rencontre souvent des nouveautés très-piquantes et bien des idées lumineuses. Comme le sujet général, qui est l'idée de royauté, ne prête pas à un récit continu, il devient quelquefois un prétexte; l'auteur en profite pour étudier les plus hautes questions historiques qui se lèvent à droite ou à gauche autour de lui. Le choix de quelques-uns des sujets secondaires qu'il traverse et qu'il enserre dans le principal pouvant sembler arbitraire, c'est avoir fait déjà preuve d'esprit que d'avoir su les grouper de la sorte. Depuis Auguste jusqu'à Hugues Capet ou à Grégoire VII, le champ était vaste; la ligne qui joint les diverses parties est immense et prolongée. Ce qui constitue l'unité de l'œuvre, c'est cette idée de royauté qui est, en quelque sorte, le personnage intéressant et vivant, l'héroïne du livre. L'auteur, on le voit, s'est tracé un vaste cadre et il a eu la force de le remplir; mais il s'est trop préoccupé du présent pour juger le passé et en tirer la prévision de l'avenir. De là vient surtout sa verve. Il a cru l'idée monarchique beaucoup plus désertée en théorie qu'elle ne l'est en fait et n'a pas désespéré de la voir refleurir. C'est pour aider à cette renaissance qu'il a recherché les vieux titres de nos races monarchiques et ceux de l'Eglise, leur fidèle soutien. Il est en outre un livre qui n'a pas laissé d'exercer une certaine influence sur la conception du sien; la *Démocratie en Amérique*, de M. de Tocqueville, venait de paraître avec éclat lorsqu'il conçut l'idée de sa *Royauté*. Le désir d'opposer à l'ouvrage en vogue, sinon un contre-poids, du moins une contre-partie, a dû le séduire. A une démocratie imminente, dont les Etats-Unis nous offraient l'active et grandiose image, M. de Saint-Priest a jugé piquant d'opposer l'ancien état monarchique dans son éclat le plus vif.

Ce qui frappe surtout dans cet ouvrage, c'est la quantité de vues et d'aperçus nouveaux ouverts par l'auteur et exprimés avec un rare bonheur d'expressions, bien que souvent la simplicité fasse défaut. L'auteur a répandu l'esprit avec profusion, mais l'esprit ne suffit pas pour gagner un procès. La royauté est jugée en France, et en nous étalant ses anciennes splendeurs, M. de Saint-Priest ressemble à un directeur de musée égyptien qui croirait, en exhibant au public ses momies, faire revivre dans toute sa gloire l'antique cité des Pharaons. Comme une couronne portée sur un tombeau, la *Royauté* peut se faire approuver; mais elle n'aura pas pour effet de rendre la vie à ce qui est mort.

ROYBON, village et commune de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Saint-Marcellin, près du confluent des rivières de Grignon et de la Galaure, au pied d'une colline de 614 mètres d'altitude; pop. aggl., 589 hab. — pop. tot., 2,048 hab. On y voit encore une arcade à ogive aiguë du XIIIe siècle, seul vestige de ses vieux murs d'enceinte.

ROYDSIA s. m. (roï-dsi-a— de *Royds*, savant angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des capparidées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

ROYE, ville de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E.-N.-E. de Montdidier, sur l'Ayre; pop. aggl., 3,580 hab. — pop. tot., 3,915 hab. Commerce de blé, bétail, fil et toile. Tous les lundis, il se tient à Roye un des plus importants marchés au blé du nord de la France. Les historiens sont d'accord pour donner comme origine à Roye l'ancien *Rhodium*, ville romaine située au point de jonction de trois voies venant d'Amiens, de Pontoise et de Noyon. Cette ville ayant été détruite, au IXe siècle, par les Normands, ses habitants se retirèrent à 4 kilom. plus loin, au pied d'une tour élevée pour protéger le péage d'un pont; tel fut le berceau de la ville actuelle de Roye. Elle devint le siége d'un comté et dut à sa position le triste privilége de subir des attaques et des siéges nombreux. En 933, Hugues Leblanc la prit sur les troupes d'Héribert, comte de Vermandois, qui la recouvra dans la suite. Un des neveux d'Héribert fut la tige des comtes de Roye. En 1205, Philippe-Auguste leur acheta la ville, en augmenta les fortifications et lui donna une charte de commune. Deux cents ans plus tard commence pour Roye la vraie série des siéges et des désastres. L'Anglais Knolles s'en empare en 1370 et la livre aux Flamands qui la pillent. Trois ans plus tard, l'ennemi reparaît, y rentre après un nouveau siége, mais ne pouvant se rendre maître de l'église Saint-Pierre, où la garnison s'est retranchée, il se retire en mettant le feu aux quatre coins de la ville. Ce fut une ruine complète; tout brûla. Une vieille charte de Charles V, qui en ordonna la reconstruction, consacre ce désastre : « La ville, y est-il dit, est toute déserte, les maisons et les édifices gastez, ars et détruits, avecque les biens des habitants, tellement qu'elle est demourée du tout inhabitée et en ruine. » Renonçant volontairement à sa charte de commune, Roye rentra alors définitivement dans le domaine royal. A peine la ville commençait-elle à se relever de ses ruines que le duc de Bourgogne s'en empara (1406) et la saccagea. Cinq ans plus tard, après une nouvelle occupation, il en fit abattre les fortifications. Les Armagnacs les relevèrent; mais Jean sans Peur revint à la charge, établit son camp dans une plaine voisine qui porte encore aujourd'hui le nom de *Camp des Bourguignons*, ordonna l'assaut, et Roye fut de nouveau livrée au pillage. En 1419, elle est reprise, pour le compte du dauphin, par Jean de Flavy, gouverneur de Compiègne, et Jean Desquesnes dit *Carados;* mais Jean de Luxembourg ne tarde pas à la rendre à Jean sans Peur. Roye résista victorieusement, en 1430, à une attaque dirigée la nuit contre ses murs par le parti français, toujours préoccupé de sa possession, et ne se rendit définitivement à Charles VII, en 1441, qu'après un autre siége. Instruits par une cruelle expérience, les habitants professèrent dès lors en matière politique la plus complète indifférence, et nous les voyons, malgré les efforts de leur gouverneur, qui voulait organiser une défense, ouvrir leurs portes à Charles le Téméraire (1472). Louis XI accourut pour les châtier; mais cette fois la peur fit ce que n'avait pu faire le patriotisme : ils résistèrent héroïquement, tuèrent cinq cents hommes dans une sortie, si bien que le sombre monarque se décida, pour en finir, à leur pardonner. La ville se rendit aussitôt. Elle eut encore à souffrir beaucoup jusqu'au XVIIe siècle; les Anglais et les impériaux la prirent et la brûlèrent en 1523; le prince de Nassau et le comte de Rieux en firent autant en 1536 et en 1552. Les impériaux y rentrèrent en 1636, après la prise de Corbie, et en furent chassés par le duc d'Orléans. Enfin, Roye fut prise une dernière fois, en 1653, par Condé, après une résistance qui valut au gouverneur Turpin des lettres de noblesse.

C'est à Roye que prit naissance, au XVIIe siècle, la secte religieuse des *guérinets* (v. ce mot). Cette secte fit rapidement un si grand nombre de prosélytes que dans la seule province de Picardie on en compta bientôt jusqu'à soixante mille. Le cardinal de Richelieu, aidé du célèbre capucin connu sous le nom de Père Joseph, arrêta, par des mesures d'une énergie cruelle, cette hérésie dans sa racine. Les juges de Roye et de Montdidier furent commis à l'instruction du procès, et les prisons de la ville regorgèrent bientôt de prisonniers. Un an plus tard, il ne restait plus un seul *guérinet* en Picardie.

Avant la Révolution, Roye possédait une collégiale, quatre paroisses, quatre communautés religieuses et deux hôpitaux. Elle n'offre plus guère aujourd'hui de remarquable que son église de Saint-Pierre, fondée au XIIe siècle. Cet édifice appartient au style de transition, qui exista à l'époque intermédiaire entre le roman et le gothique. Un porche assez vaste compose la façade; il est surmonté d'une haute fenêtre ornée d'une élégante rosace. La voussure en est décorée de feuillages, de têtes grimaçantes et d'animaux bizarres. Le clocher s'élève au centre du portail; c'est une grosse tour carrée, terminée par une galerie et couronnée par une flèche en charpente. A l'intérieur, les piliers de la nef sont un peu lourds, et la grande voûte n'est guère plus élevée que celle des collatéraux. Le tout forme néanmoins un ensemble assez imposant. Cette église était décorée autrefois de magnifiques vitraux qui ont été en partie détruits. L'église Saint-Gilles ne mérite qu'une mention. La reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, mourut à Roye en 1329, au moment où elle allait recueillir, en Artois, l'héritage de la comtesse Mahaud, sa tante. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Florent, où son tombeau fut reconnu par dom Grenier en 1786. Roye a vu naître dans ses murs Jean de Popincourt, père et fils, et Jean de La Vacquerie, tous trois premiers présidents au parlement de Paris; Martin Meurisse, auteur de l'*Histoire des évêques de Metz* (1688, in-fol.) et évêque lui-même de Madaure; Louis Billecoq, savant jurisconsulte. Enfin, parmi les comtes de Roye il faut citer : Barthélemy, grand chambrier de Philippe-Auguste; Matthieu II, grand maître des arbalétriers de France (1340-1349) qui, après la bataille de Poitiers, défendit courageusement la place contre les Anglais; Gui de Roye, évêque de Verdun, puis de Castres et de Dôle, puis archevêque de Tours, de Sens et de Reims, tué à Voltri par la populace, comme il se rendait au concile de Pise. Il avait fondé à Paris le collége qui portait le nom de sa famille. Nommons encore Jean III de Roye (1380), l'un des otages du roi Jean; Matthieu III, son fils, maréchal de France, fait prisonnier à Azincourt et vainqueur à son tour des Anglais à la bataille de Patay (1429). La maison des comtes de Roye s'éteignit en 1569 dans la personne de Charlotte de Roye, sa dernière héritière, mariée à François III, comte de La Rochefoucauld.

ROYE (Gui DE), prélat français du XIVe et du XVe siècle. Il appartenait à une ancienne et illustre maison de Picardie, qui s'est fondue dans celle de La Rochefoucauld. Après avoir achevé ses études théologiques, il fut pourvu d'un canonicat du chapitre de Noyon et du doyenné de Saint-Quentin, puis nommé auditeur de rote par le pape Grégoire XI, et peu de temps après évêque de Verdun. Il prit une grande part aux démêlés qui amenèrent à cette époque le grand schisme d'Occident et, après avoir habité Rome, suivit à Avignon l'antipape Clément VII, qui le nomma successivement évêque de Castres et de Dol, archevêque de Tours, puis de Sens, et enfin de Reims en 1390. Il se rendait au concile de Pise en 1409, lorsqu'il fut tué dans une rixe occasionnée par ses gens à Voltri, près de Gênes. On lui attribue un ouvrage latin qui n'a jamais été imprimé, dont on ne connaît aucune copie, mais qui a été traduit en français sous ce titre : le *Livre de sapience, traduit du latin par un religieux de Cluny, pour les simples prêtres qui n'entendent le latin ni les Ecritures* (Genève, 1478).

ROYE (François DE), jurisconsulte français du XVIIe siècle, né à Angers, où il professa le droit pendant quarante ans, mort dans la même ville en 1686. Il a laissé des ouvrages estimés, écrits avec méthode et clarté : *Apologeticus pro omnibus Galliarum antecessoribus contra Parisienses canonici juris professores* (Angers, 1665, in-4o); *De jure patronatus, et de juribus honorificis in Ecclesia libri duo* (Angers, 1667, in-4o), ouvrage réimprimé à Nantes en 1743; *De missis dominicis, eorum officio et potestate* (Angers, 1672, in-4o; Leipzig, 1744, et Venise, 1772, in-8o); *Institutiones juris canonici* (Paris, 1681, in-12), etc.

ROYEN (Adrien VAN), savant médecin et botaniste hollandais du XVIIIe siècle. Après la mort de Boerhaave en 1738, il fut nommé directeur du jardin des plantes de Leyde, qui lui dut de grands accroissements. Il a laissé : *Dissertatio botanico-medica inauguralis, de anatome et œconomia plantarum* (Leyde, 1728, in-4o), un des plus savants traités qui aient paru sur la matière avant Linné; *De amoribus et connubiis plantarum carmen elegiacum* (Leyde, 1732, in-4o); *Floræ Leydensis prodromus, etc.* (Leyde, 1740, in-8o), ouvrage dans lequel il divise les plantes en deux grandes classes, les monocotylédones et les polycotylédones, et où il trace une méthode considérée par Lamarck comme supérieure à tout ce qui avait été publié jusque-là en ce genre. — Son neveu, David VAN ROYEN, le remplaça dans sa chaire de botanique et fut aussi un botaniste distingué.

ROYEN, géomètre hollandais. V. SNELLIUS.

ROYÉNA s. m. (roi-ié-na ou ro-ié-na — de *Van Royen*, botan. holland.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des diospyrées ou ébénacées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de HOITZIA, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Le genre *royéna* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, brièvement pétiolées, simples, d'un vert foncé, persistantes. Les fleurs, polygames, axillaires, présentent un calice urcéolé, une corolle monopétale. Le fruit est une baie globuleuse, à quatre loges, renfermant chacune une graine à test cartilagineux ou corné. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent surtout au Cap de Bonne-Espérance. Leur bois, pesant, uni et compacte, est employé, dans les pays de production, aux ouvrages d'ébénisterie. Quelques-unes paraissent susceptibles de croître en plein air dans le midi de la France; mais, dans le Nord, elles exigent l'orangerie ou la serre froide pendant l'hiver. L'espèce la plus remarquable est le *royéna* luisant, arbrisseau de 3 à 4 mètres, à fleurs jaunâtres; on peut la cultiver à peu près comme le myrte commun.

ROYER v. a. (roi-ié ou ro-ié — du vieux fr. *roye*, raie). Agric. Sillonner de petits fossés d'irrigation : ROYER *un pré.* ‖ Syn. de ROUIR, dans les Ardennes.

ROYER s. m. (roi-ié ou ro-ié — de *roie*, ancienne forme du mot *roue*). Techn. Ouvrier qui fait des roues.

ROYER (Louis-Bernard), avocat et poëte romano-provençal, né à Avignon vers 1677, mort en 1755. Il est plus connu par ses poésies que par ses plaidoyers, bien qu'elles soient restées presque toutes manuscrites. Il a composé, en idiome avignonais, des comédies, des contes, des fables, des chansons, des épigrammes, où l'on rencontre beaucoup d'imagination, de verve et de gaieté, mais aussi des tableaux très-licencieux. Ses deux contes les plus connus sont : *Lou la dè saumo* et l'*Age dè puberta* ou *Lou chinchou-merlinchou.* La bibliothèque d'Avignon possède un recueil manuscrit, à peu près complet, des œuvres de ce poëte.

ROYER (Joseph-Nicolas-Pancrace), compositeur français, né en Savoie en 1705, mort à Paris en 1755. Son père, originaire de Bourgogne, cumulait les emplois de capitaine d'artillerie et d'intendant des jardins de la princesse régente de Savoie. Joseph Royer cultiva d'abord en amateur le chant, l'orgue et le clavecin; des succès de société le décidèrent à tirer parti de ses talents et il vint à Paris vers 1725. Aimable, instruit, poli et distingué, il ne tarda pas à se faire des amis, des protecteurs à la cour et à la ville. A la mort de Matteau (1745), Royer devint maître de musique du dauphin et des enfants de France. Chef d'orchestre de l'Opéra de 1730 à 1733, il avait obtenu, en 1741, le privilége du Concert spirituel, qui lui fut renouvelé en 1748. Il avait dépensé 25,000 francs pour décorer et arranger la salle qu'on lui donnait aux Tuileries. Enfin, cet artiste fut maître de musique de la chambre de Louis XV, inspecteur général de l'Opéra (1753), compositeur du roi (1754), maître de clavecin de la dauphine. Pour récompenser les services qu'il avait rendus à l'Opéra, on laissa à sa veuve un tiers dans la direction du Concert

spirituel. Royer avait composé des opéras rapidement tombés dans l'oubli : *Pyrrhus* (1730); *Zaïde*, *Momus amoureux* (1739); le *Pouvoir de l'amour* (1743); *Almasis* (1748); la *Pandore* de Voltaire et un grand nombre de morceaux pour clavecin, estimés en leur temps.

ROYER (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel de Paris. Il était curé de Chavannes, en Franche-Comté, lorsqu'il fut envoyé comme député supplémentaire du clergé aux états généraux de 1789. Il adopta les principes de la Révolution, prêta le serment civique et religieux et devint évêque du département de l'Ain, qui l'élut député à la Convention. Il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. En 1795, il passa au conseil des Cinq-Cents, fit partie du Comité des évêques réunis et succéda à Gobel, en 1798, sur le siége de Paris. Obligé de donner se démission à la suite du concordat, il se retira dans le diocèse de Besançon, où l'archevêque Lecoz le nomma chanoine de la cathédrale. Il se consacra au service dès hôpitaux jusqu'à sa mort, qui arriva quelques années après. — Un autre prêtre de ce nom, Claude ROYER, qui avait été curé de Chalon-sur-Saône, fut en 1793 un des plus ardents jacobins de Paris et substitut de Fouquier-Tinville au tribunal révolutionnaire. Après la chute de Robespierre et la dispersion des clubs, Claude Royer renonça à la politique et s'établit agent d'affaires à Paris, où il mourut quelques années plus tard.

ROYER (Louis), statuaire hollandais, d'origine belge, né à Malines en 1793, mort à Amsterdam en 1868. Venu de très-bonne heure à Paris, il termina dans l'atelier de Debay, les études qu'il avait commencées à Malines. C'est alors (1821) qu'il alla concourir à Bruxelles pour le grand prix de Rome, qu'il remporta. Après un séjour de quatre ans en Italie, il alla se fixer à La Haye en 1825. Royer exécuta un grand nombre d'œuvres qui lui acquirent beaucoup de réputation dans les Pays-Bas et lui valurent d'être nommé statuaire du roi, membre, puis directeur de l'Académie d'Amsterdam, chevalier du Lion néerlandais, etc. Parmi ses travaux les plus estimés, nous citerons : *Pâtre fuyant devant un serpent; Claudius Civilis; Diane au bain; Hébé;* l'*Amitié;* la *Concorde; Paul et Virginie*, groupe; *Ecce Homo; Sainte Cécile; Rembrandt; Ruyter; Coster; Erasme;* la *Veuve du soldat;* les bustes de *Guillaume le Taciturne*, de *Guillaume Ier*, de *Guillaume II*, de *Léon XII*, de *Rubens*, de *Rembrandt*, etc.

ROYER (Charles-Edouard), économiste et agronome français, né près d'Orléans en 1810, mort en 1847. Après avoir été simple jardinier, il fut nommé au concours professeur à l'institut agronomique de Grignon, puis remplit les fonctions d'inspecteur général de l'agriculture. Il dirigea pendant longtemps le *Moniteur de la propriété et de l'agriculture*, excellente publication, et fit paraître divers ouvrages estimés sur l'économie et l'agriculture; nous citerons : *Catéchisme du cultivateur* (1837), ouvrage qui fut couronné par la Société royale et centrale d'agriculture; *Traité théorique et pratique de comptabilité rurale* (1840, in-8°); *Notions économiques sur l'administration des richesses et sur la statistique agricole de la France* (1843, in-8°, avec atlas); *Institutions de crédit foncier en Belgique et en Allemagne* (1845); enfin, en 1847, le ministre faisait imprimer son remarquable écrit sur l'*Agriculture allemande*, et l'auteur allait le compléter, lorsqu'une mort prématurée vint l'arracher à ses travaux.

ROYER (Alphonse), littérateur et auteur dramatique, né à Paris le 10 septembre 1803, mort le 11 avril 1875. Il était fils d'un ancien commissaire-priseur auteur de quelques essais administratifs. Tout jeune, il s'enrôla dans la phalange romantique, dont le chef était Victor Hugo, alors dans tout l'éclat de sa gloire; la rénovation politique et littéraire de la France s'affirmait chaque jour davantage, les idées libérales gagnaient du terrain et tout jeune homme doué de quelque imagination se posait en réformateur. Un roman moyen âge, les *Mauvais garçons*, fut le début littéraire d'Alphonse Royer (1830), début qui fut remarqué, même au milieu de cette époque si féconde en livres curieux et entraînants. L'éclat du style, la richesse de l'imagination, l'étude des mœurs firent comparer ce roman à *Notre-Dame de Paris;* il manquait seulement à son auteur une plus grande expérience de la vie et des passions. Une première tentative théâtrale, *Henri V et ses compagnons* (théâtre des Nouveautés, 27 février 1830), fut assez heureuse; ce n'est qu'une imitation habile, avec quelques développements nouveaux, de la première partie du *Henri V* de Shakspeare. Chose bizarre! le gouvernement de Louis-Philippe eut peur de ce titre de *Henri V* et interdit la représentation de la pièce.... en province seulement.

Quelques romans suivirent ces débuts de bon augure, *Manoël*, un *Divan*, *Venezia la bella* (1834, 2 vol. in-8°). D'un séjour de quelques années en Orient, Alphonse Royer rapporta des articles remarqués sur la *Législation musulmane*, insérés de 1836 à 1837 dans la *Gazette des tribunaux*, et un livre très-original, *Aventures de voyage* (1837, 2 vol. in-8°). Le *Connétable de Bourbon* (1838), *Robert Macaire en Orient* (1840), les *Janissaires* (1844) complètent l'œuvre d'A. Royer comme romancier.

Sa carrière théâtrale est encore mieux remplie; comédies, vaudevilles, drames, libretti d'opéras, A. Royer a abordé tous les genres avec succès et fait preuve d'un mérite incontestable. En 1839, il fit jouer *Ecorce russe et cœur français*, un acte, en collaboration avec Auguste Jouhaud. Représentée sur une scène inférieure, le théâtre Saint-Marcel, cette petite pièce méritait un meilleur sort, ainsi que l'*Agent matrimonial*, joué la même année au même théâtre. Le hasard l'ayant mis en rapport avec Gustave Vaëz, dont le caractère et le genre de talent sympathisaient merveilleusement avec le sien, il l'eut dès lors pour collaborateur assidu. On doit à cette collaboration d'excellentes traductions et des livrets d'opéras d'une véritable valeur; le premier fut celui de *Lucie de Lammermoor*, pour la musique de Donizetti (théâtre de la Renaissance, 1839; Grand-Opéra, 20 février 1846). Ce libretto révéla chez ses deux auteurs une grande aptitude scénique et des mérites de style qu'on ne rencontre guère dans ce genre de production. Ils donnèrent ensuite à l'Odéon le *Voyage à Pontoise*, comédie en trois actes et en prose (14 avril 1842). Le succès de cette pièce, que recommandent une intrigue originale, une franche gaieté, détermina bon nombre de Parisiens de la rive droite à entreprendre le voyage à l'Odéon. A ces deux ouvrages succéda le livret de la *Favorite*, le célèbre opéra de Donizetti. C'était d'abord un opéra en trois actes, appelé l'*Ange de Nisida* et destiné au théâtre de la Renaissance. La fermeture de ce théâtre décida les auteurs à remanier leur plan, pour en faire un opéra en quatre actes, et ils s'adjoignirent, dit-on, Scribe. Cette assertion, émise par M. Victor Moulin dans son livre *Scribe et son théâtre*, a été contredite par Alphonse Royer; la partition seule de la *Favorite* porte le nom de Scribe. Ils donnèrent ensuite, toujours en collaboration, le *Bourgeois grand seigneur* (comédie en trois actes, jouée à l'Odéon le 3 novembre 1842); *Don Pasquale*, opéra-bouffe (Théâtre-Italien, 3 janvier 1843); *Mademoiselle Rose*, comédie en trois actes (Odéon, 22 mai 1843); *Othello*, opéra en trois actes, musique de Rossini (Opéra, 2 septembre 1844); la *Comtesse d'Altemberg*, drame en cinq actes (Odéon, 11 mars 1844); *Robert Bruce*, opéra en trois actes, musique de Rossini (Opéra, 30 décembre 1846); c'est la traduction de la *Donna del lago;* la retraite de Mme Stolz, qu'un malentendu fit siffler par quelques impatients, arrêta cette œuvre dès sa première représentation; *Jérusalem*, opéra en trois actes, musique de Verdi (Opéra, 26 novembre 1847), traduction de *I Lombardi*, représenté à Milan dès 1843 et au Théâtre-Italien de Paris le 10 janvier 1843; les *Premiers pas* ou les *Deux génies*, musique d'Adam, d'Halévy et d'Auber (Opéra, 15 novembre 1848). Alphonse Royer a encore donné aux Variétés, en collaboration avec M. Charles Nancy, un vaudeville en un acte, *Déménagé d'hier* (17 mai 1852).

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1844, Alphonse Royer a dirigé le théâtre de l'Odéon de 1853 à 1856, et ensuite jusqu'en 1862 le grand Opéra, avec Gustave Vaëz, associé à son administration. En 1862, il fut nommé inspecteur général des beaux-arts. Ayant renoncé à écrire pour le théâtre après la mort prématurée de son collaborateur assidu, Gustave Vaëz, il publia d'excellentes études sur la littérature dramatique espagnole, entre autres une traduction du *Théâtre d'Alarcon* (1864, in-18) et un intéressant ouvrage anecdotique, intitulé l'*Opéra* (1875), qui parut quelques jours avant sa mort.

ROYER (C.-Marie), comédienne française, née en 1837, morte en 1873. Après avoir terminé son éducation, la jeune fille, libre d'obéir à la vocation qui la portait au théâtre, entra au Conservatoire. En 1858, Mlle Royer remporta les premiers prix de tragédie et de comédie. Elle débuta à la Comédie-Française le 21 septembre 1858, dans l'emploi des amoureuses de comédie. Le public l'accueillit avec une faveur marquée, et la nouvelle venue fut admise d'emblée au rang de pensionnaire. Quelques années plus tard, elle devint sociétaire de ce théâtre. Douée d'un visage charmant, d'une voix harmonieuse, d'une tournure distinguée, la jeune comédienne se fit remarquer dans l'emploi des coquettes et des soubrettes et fut enlevée par une mort prématurée. Parmi les pièces dans lesquelles elle eut le plus de succès, nous citerons : le *Dernier quartier;* la *Volonté;* l'*Aventurière;* les *Projets de ma tante; Par droit de conquête;* Lucile, de la *Métromanie*, etc., etc.

ROYER (Paul-Henri-Ernest DE), magistrat et homme politique français, né à Versailles en 1808. Il fit ses études à Marseille, son droit à Grenoble et à Paris, où il se fit recevoir avocat en 1829. Il fut nommé substitut au tribunal de Die en 1832, puis passa en cette qualité à Sainte-Menehould en 1833, à Châlons-sur-Marne en 1834, à Reims en 1835 et à Paris en 1841. Il fut nommé substitut près la cour royale en 1846, puis avocat général (3 août 1848) et fut chargé, en 1849, de soutenir l'accusation portée contre les républicains traduits devant la haute cour de Bourges. Dans son réquisitoire, M. de Royer, qui voyait déjà poindre à l'horizon le second Empire et tenait à ne point être laissé à l'écart par le futur empereur, se prononça avec ardeur contre la République et fit son procès à cette forme de gouvernement. Cette conduite habile lui valut de l'avancement et, le 17 mai 1850, il était nommé procureur général près la cour d'appel de Paris, puis ministre de la justice le 25 janvier 1851, en remplacement de M. Rouher. Il conserva ce poste quelques mois et reprit ses fonctions de procureur général.

M. de Royer accepta, nous pourrions nous dispenser de le dire, le coup d'Etat avec enthousiasme; il ne lui parut pas que la justice, qu'il avait tant de fois invoquée du haut de son siége de procureur, fût violée par ce guet-apens et il continua bravement à requérir contre les escrocs ou les assassins vulgaires sans s'apercevoir qu'il avait omis d'en poursuivre un qui laissait ces derniers bien loin derrière lui. M. de Royer fut récompensé de cette honnête conduite et obtint comme prix de cet oubli et des services qu'il rendit à la commission consultative et au conseil d'Etat, la place de procureur général à la cour de cassation, poste où il remplaça M. Delangle (1853). Il fut de nouveau ministre de la justice de novembre 1857 à mai 1859, puis passa au Sénat comme vice-président. En 1863, il fut nommé premier président de la cour des comptes et fut accablé de décorations par le despote qu'il avait si bien servi. La révolution du 4 septembre le laissa dans ce poste, où il eut le bon esprit de ne pas faire parler de lui.

On doit à ce magistrat, qui s'occupa trop de politique : un *Commentaire analytique du code civil*, livre Ier, titre II (Paris, 1846, 2e édit., in-4°), avec M. Coin-Delisle; *Sur la vie et les travaux de M. Tronchet; Sur les origines et l'autorité de la cour de cassation; Sur les réformes judiciaires et législatives du règne de Louis XIV*, et enfin quelques *Discours* de rentrée prononcés à la cour de cassation.

ROYER (Clémence-Auguste), femme auteur et économiste française, née à Nantes vers 1830. Elle appartenait à une famille royaliste et catholique et fut élevée, en partie du moins, au Sacré-Cœur. Ses débuts dans la littérature furent assez peu remarqués et les quelques poésies qu'elle publia dans plusieurs revues n'eurent qu'un succès relatif. Vers 1850, elle partit pour l'Angleterre, y resta quelques années, durant lesquelles elle apprit la langue anglaise, puis se retira en Suisse, où elle s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles et de la philosophie. En 1859, elle ouvrit à Lausanne un cours de logique destiné aux femmes, puis un cours de philosophie qui eut un vif succès. La première leçon de ce cours a paru sous le titre d'*Introduction à la philosophie*. Durant la même période, Mlle Clémence Royer collaborait au journal le *Nouvel économiste*, fondé en Suisse par M. Pascal Duprat. En 1860, le gouvernement vaudois ayant ouvert un concours sur la théorie de l'impôt, elle adressa un mémoire ayant pour titre : *Théorie de l'impôt et dîme sociale*, et partagea le prix avec Proudhon. Ce mémoire fut ultérieurement publié sous le titre que nous donnons ci-dessus (1862, 2 vol. in-8°). En 1861, Mlle Clémence Royer publia une brochure ayant pour titre : *Ce que doit être une Eglise nationale dans une république*. Mais la réputation de cet écrivain date surtout de la publication de sa traduction du grand ouvrage de Darwin, *De l'origine des espèces* (Paris, 1862, in-8°). Dans une introduction rédigée avec vigueur, Mlle Royer indiquait les conséquences qui ressortent naturellement des théories du naturaliste anglais et osait dire ce que beaucoup de savants officiels n'eussent point seulement laissé entrevoir. Cette traduction eut un retentissement immense et rendit un réel service au public français qui, pour la majeure partie, connaissait à peine de nom le naturaliste anglais. Elle fut souvent rééditée. On doit encore à cet écrivain un roman philosophique, les *Jumeaux d'Hellas* (1862, in-18); *Sur la fondation d'un collége international rationaliste; Sur l'avenir de Turin;* puis *De l'origine de l'homme et des sociétés* (Paris, 1869, in-8°), ouvrage dans lequel elle se sépare aussi complétement que possible des idées préconçues si chères à l'enseignement clérical. Outre les ouvrages que nous venons de citer, Mlle Clémence Royer a collaboré à divers journaux, notamment à la *Presse*, au *Temps* et au *Journal des économistes*. Elle a enfin fait de nombreuses conférences sur les sujets qui lui sont familiers, sciences naturelles et philosophie, et, en décembre 1874, sous le nom d'*Entretiens philosophiques*, elle en entreprit qui eurent pour sujets la rénovation philosophique en France, la philosophie et la grammaire des sciences et l'infini dans la nature et dans la science. Ces entretiens eurent un très-vif succès.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), publiciste, philosophe, homme d'État, membre de l'Académie française, chef de l'école dite doctrinaire, né à Sompuis (Marne) en 1763, mort à Châteauvieux, dans le Berry, en 1845. La famille Royer était janséniste et considérée dans le pays à cause de sa piété rigide et des bienfaits qu'elle répandait autour d'elle. Royer-Collard hérita des siens cette gravité précoce qui ne le quitta point, et se concilia dès ses premières années l'estime de ceux qui l'approchaient. Après avoir fait ses humanités au collége de Chaumont, il alla les recommencer à celui de Saint-Omer, tenu par les frères de la doctrine chrétienne, puis devint professeur de mathématiques au même collége, qu'il quitta ensuite pour aller professer à Moulins. Il se décida bientôt néanmoins à suivre la carrière du barreau, dont un de ses parents, procureur au parlement de Paris, lui facilita l'accès en le prenant dans son étude. Il y apprenait la pratique du droit en même temps qu'il en étudiait les principes, en suivant les cours de la Faculté. Il débuta comme avocat en 1787. Sa profession lui paraissait un sacerdoce; on sait que le respect était sa vertu dominante. En 1789, la Révolution le surprit sans le troubler. Il en adopta les principes, mais dans la mesure que lui permettait son caractère modéré. A Paris, il s'était établi dans la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile, où il avait acquis une influence solide sur ceux qui l'entouraient. Aussi sa section l'envoya-t-elle siéger au conseil municipal de Paris lors de la création de la commune. A l'Hôtel de ville, il se trouva dès lors en contact avec Manuel, Camille Desmoulins et Danton, comme lui Champenois, mais d'un autre caractère. Danton avait pour Royer-Collard l'estime que la supériorité accorde toujours à la vertu. Vint le 10 août 1792. Royer-Collard quitta la commune. Il rentra dans la vie privée sans être inquiété par personne. L'année suivante, quelques jours avant le 31 mai, au moment où l'opinion, surtout en province, semblait se tourner du côté de la Gironde contre la Montagne, Royer-Collard, au nom de la section de la Fraternité, nouveau nom de la section de Saint-Louis-en-l'Ile, à laquelle s'étaient jointes les sections de la butte des Moulins et celle de la Bibliothèque, vint présenter une adresse à la Convention, adresse en faveur des enrôlements volontaires qu'on faisait alors contre l'insurrection vendéenne à ses débuts. On remarqua quelques passages de son allocution. « Nous défendons, disait-il, la Convention contre ceux qui, sous le masque du patriotisme, veulent tuer la liberté. Que le sceptre sanglant de l'anarchie soit brisé, que le règne de la loi commence! »

Après le 31 mai, pour échapper à l'échafaud, Royer-Collard se réfugia à Sompuis. Après le 9 thermidor, il eût pu revenir à Paris, mais il continua d'habiter chez sa mère. En 1794, à propos d'une réquisition arbitraire de l'autorité directoriale, il rédigea une protestation au nom de ses concitoyens. « Les lois révolutionnaires, demandait-il, doivent-elles être maintenues? L'autorité arbitraire et absolue de la Convention a-t-elle été transmise au Directoire? » Il publia bientôt ses objections dans une brochure qui contribua certainement, en avril 1797, à le faire envoyer au conseil des Cinq-Cents par le département de la Marne. Il ne se pressa point de se faire remarquer et se mit à étudier le nouveau terrain sur lequel il était appelé à lutter. Il s'aperçut vite que, pour exercer une influence réelle dans une assemblée politique, il importe d'éviter soigneusement de se cantonner dans une opinion individuelle. Il chercha donc à se faire des amis, à constituer un cercle dans lequel on parviendrait à établir un courant d'idées qu'il s'agirait ensuite d'exposer à la tribune. Les principaux membres de l'Assemblée avec lesquels il réussit à établir des relations étaient Quatremère de Quincy, Camille Jordan et Corbière. On résolut de procéder avec prudence et ensemble. Comme on avait des opinions très-libérales, mais aussi très-modérées, on ne pouvait manquer de rallier à soi le petit groupe de députés royalistes isolés dans le conseil des Cinq-Cents.

Royer-Collard monta pour la première fois à la tribune le 14 juillet. C'était à propos d'une loi sur la liberté des cultes, proposée par Camille Jordan au nom d'une commission. Le rapport de Camille Jordan constatait qu'un grand nombre de pétitions demandaient qu'on cessât les persécutions exercées contre les membres du clergé catholique, qu'on arrêtât la vente des églises et qu'on levât l'interdiction du culte; il avait eu du retentissement en France. Le discours de Royer-Collard n'en produisit pas moins; il se posait en adversaire décidé de l'école jacobine. « Aux cris féroces, dit-il en terminant, de la démagogie invoquant l'audace, et puis l'audace et encore l'audace, vous répondrez par ce cri consolateur et vainqueur qui retentira dans toute la France : la justice, et puis la justice et encore la justice. » Il y avait là de quoi accuser Royer-Collard et ses collègues du parti modéré de faire cause commune avec la réaction royaliste. Le Directoire l'entendait bien ainsi et, le 18 fructidor, il procéda par un coup d'État et par une proscription en masse contre la majorité du conseil des Cinq-Cents favorable aux conclusions du député de la Marne. Royer-Collard ne fut pas, comme Camille Jordan, placé parmi ceux qu'on se proposait d'envoyer mourir à Sinnamari, dans la Guyane. On annula simplement son élection. Royer-Collard, qui prétendait, avant le 18 fructidor, n'être pas royaliste, bien qu'on le rencontrât très-souvent parmi les hommes de ce parti, le devint ouvertement après. Dans son opinion, les représentants officiels de la République ayant violé son principe, la République elle-même n'était plus légitime. Il en revint donc purement et simplement aux idées de 1789 formulées dans les cahiers des états gé-

néraux, c'est-à-dire à la royauté constitutionnelle, comme en Angleterre, et il resta fidèle durant sa vie entière à ces convictions de son âge mûr. C'est de ses nouvelles opinions qu'il disait plus tard : « Bien des gens ont été proscrits pour des opinions qu'ils n'avaient pas et que la persécution leur a *données.* »

Royer-Collard entretenait des relations intimes avec les royalistes du parti modéré ou constitutionnel. On envoyait au prince des rapports périodiques sur l'état de l'opinion et des esprits. Les principaux agents de la famille de Bourbon en France étaient l'abbé de Montesquiou, le marquis de Clermont-Gallerande et d'André. Celui-ci revint d'une mission auprès de Louis XVIII avant le 18 fructidor et se mit en communication avec les notoriétés éminentes du conseil des Cinq-Cents, comme Siméon, Portalis et Pastoret, puis Royer-Collard et Camille Jordan. On constitua un comité royaliste. Le 18 fructidor coupa court provisoirement aux espérances conçues. D'André s'esquiva de France comme il put et parvint à persuader à Louis XVIII qu'un comité royaliste était plus que jamais nécessaire et que Royer-Collard était l'homme à la fois le plus prudent et sur lequel on pouvait avoir le plus de confiance. Camille Jordan s'était sauvé en Suisse, à Nyon, pour échapper à la déportation. D'André alla le trouver, lui communiqua ses plans. Royer-Collard accepta, forma un comité d'après ses idées personnelles, et, dès le commencement de 1799, le comité fonctionnait. Le président entretenait directement une correspondance avec Louis XVIII. C'était donc un conspirateur. Mais deux membres du Directoire sur cinq, Sieyès et Barras, étaient dans le même cas. La France, dans les mains impuissantes d'un gouvernement avili, n'était plus qu'un foyer de conspiration et une proie que se disputaient des bandits dans leur seul intérêt personnel. Un deux l'emporta.

Le 18 brumaire éclata comme un coup de tonnerre au milieu de ces intrigues. On crut un moment que Bonaparte s'était emparé du pouvoir dans l'intérêt d'une restauration monarchique, ce qui était bien loin de sa pensée. Néanmoins, sa politique de conciliation à l'intérieur avait fait naître dans le camp royaliste des espérances sérieuses. Louis XVIII, afin d'en avoir le cœur net, envoya au marquis de Clermont-Gallerande la fameuse lettre qu'on sait et dans laquelle il proposait au général Bonaparte de jouer le rôle de Monk et de choisir la place qui lui conviendrait en France à côté du roi. La lettre fût remise à Mme Bonaparte (Joséphine) par la marquise de Champcenetz. Bonaparte ne répondit qu'après la bataille de Marengo, qui consolidait définitivement son pouvoir. Royer-Collard et le comité qu'il dirigeait n'avaient pas été consultés; car ils eussent désapprouvé la démarche inconsidérée de Louis XVIII, parce qu'ils connaissaient très-bien Bonaparte et ne se faisaient pas d'illusion sur son caractère. De fait, Royer-Collard ne fut pas satisfait. Il écrivit au prince : « Sa Majesté n'a plus de mandataires à Paris. Son conseil est dissous. Le souvenir que Sa Majesté daignera garder de ses services en sera la récompense. »

Ce n'était, toutefois, qu'une déclaration destinée à tromper Louis XVIII et les émigrés de son entourage, dont les intrigues auraient pu compromettre l'œuvre de Royer-Collard et de ses collègues. Ils continuèrent de rester organisés en comité, mais sans que personne en eût connaissance.

En 1799, Royer-Collard épousa Mlle de Forges de Châteauvieux. Ce mariage lui apporta la fortune et du prestige aux yeux des partisans de l'ancien régime, dont l'opinion continuait de compter en France pour beaucoup. Il ne tarda pas à se fixer à Paris, au milieu d'un petit cercle d'amis intimes qui partageaient ses goûts et ses opinions; c'étaient Becquey, Quatremère de Quincy, Henrion de Pansey, Van der Bourg et quelquefois l'abbé de Montesquiou.

Cette période de la vie de Royer-Collard est celle qui devait faire de lui un philosophe. Il avait découvert par hasard quelques volumes de Thomas Reid, le plus illustre représentant de l'école écossaise. La philosophie française du temps était celle de Condillac, tandis que les principes de Kant étaient en train de révolutionner l'Allemagne et que ceux de l'école écossaise dominaient en Angleterre. Les études de Royer-Collard sont le point de départ d'une ère nouvelle en philosophie, qui coïncide d'ailleurs avec la réaction générale qui s'opérait contre les théories du XVIIIe siècle en métaphysique, en morale, en religion et en politique. Le premier symptôme des opinions nouvelles de Royer-Collard est un article du *Journal des Débats* de 1806. Le frère de Royer-Collard avait des accointances avec ce journal. Il porta l'article aux *Débats*, où il parut sous la signature P., initiale du prénom de Royer-Collard. C'est une critique assez virulente des doctrines et du caractère de M. de Guibert, une des autorités philosophiques du moment. Les opinions d'alors étaient fort tranchées. Il y avait deux camps opposés. D'un côté comme de l'autre l'antipathie était profonde, et Royer-Collard, malgré la mesure ordinaire de ses idées, ne crut pas devoir garder de ménagements. D'ailleurs, la politique était interdite sous l'Empire et la polémique s'était reportée sur les sujets littéraires et philosophiques. L'article des *Débats* produisit tant d'effet que d'un seul coup l'auteur devint une autorité et, en 1811, Pastoret, doyen de la Faculté des lettres et professeur titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie à la Sorbonne, étant devenu sénateur, proposa à Royer-Collard de lui succéder dans sa chaire de philosophie. Fontanes, grand maître de l'Université, le nomma sans avoir son consentement. On voulait lui faire prononcer dans son discours d'ouverture quelques paroles à l'adresse de l'empereur; mais sur ce point on ne put rien obtenir de lui. « Ce fut en 1811, dit M. Damiron (*Essai sur l'histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*), que Royer-Collard commença ses cours. A ce moment, rien ne semblait annoncer encore une réaction contre les doctrines de Condillac. Quelques-uns de ses disciples les modifiaient en certains points, mais c'était pour mieux les soutenir en d'autres; un très-petit nombre d'adversaires les combattaient, mais c'était sans publicité, sans succès et le plus souvent avec des armes empruntées à l'arsenal oublié de la vieille scolastique. Le condillacisme était partout, dans les ouvrages les plus recommandables par leur mérite littéraire comme dans l'enseignement le plus distingué; Cabanis, de Tracy, Volney et plusieurs autres, avaient écrit des livres remarquables pour le compléter, le rectifier, l'expliquer ou l'appliquer. Les brillantes leçons de Garat aux écoles normales, celles de la plupart des professeurs de philosophie aux écoles centrales et dans les lycées, les improvisations si lucides, si spirituelles et pour ainsi dire si aimables de M. Laromiguière à la Faculté de Paris, tout avait contribué à le propager et à le rendre populaire. Il avait force de croyance; c'était un dogme qui avait même ses enthousiastes et ses fanatiques. » Royer-Collard, au milieu de tant d'obstacles, allait être seul de son avis. « Il venait seul, continue M. Damiron, sans disciples, sans antécédents ni autorité dans la science; il n'avait ni système connu ni titre qui l'annonçât; tout était difficulté pour lui à son entrée dans la carrière. Pour y paraître avec succès, il fallait qu'il eût bien des qualités supérieures. Heureusement, elles ne lui manquaient pas. Esprit de grande réflexion et de vigueur singulière, il a la pensée profondément sérieuse. Au regard qu'il porte sur les choses, on voit qu'il n'y cherche pas un vain spectacle, un amusement, mais un sujet de science et de méditation. Il ne se plaît qu'aux théories, et, quand il en possède une, il la traite avec tant de facilité et de puissance, qu'il trouve pour l'exprimer non-seulement de la précision et de la force, mais de l'imagination, de l'âme et du mouvement; il devient éloquent comme Pascal par la logique; il raisonne avec une telle conviction, que sa démonstration, vive et animée comme la passion, finit par trouver le cœur, l'ébranler et lui imposer. C'est sa haute raison qui le fait orateur. Ajoutons aussi que c'est la générosité de ses opinions, son noble et grand caractère, sa probité toute virile. Il n'a peut-être pas dans les idées cette espèce d'originalité qui n'est que le prompt bonheur d'apercevoir sans étude les faces inaperçues d'une question; mais il a celle qui tient à une savante et sévère analyse; il a celle du philosophe, si ce n'est celle du poëte et de l'artiste. »

Ce portrait peint Royer-Collard tel qu'il parut dans sa chaire. Ce qu'il allait exposer, ce n'était pas un système, mais une méthode : étudier l'homme par l'observation psychologique, qui devait bientôt renouveler toute l'économie de l'enseignement philosophique. Ses efforts furent d'abord assez mal accueillis. Il n'eut que quelques disciples, parmi lesquels V. Cousin. Le gros des étudiants suivait le cours de Laromiguière. Mais le petit groupe de ses auditeurs devait être le noyau d'une école à laquelle l'avenir appartenait. On ne possède de lui que des notes sur l'objet de ses leçons. Jouffroy les a mises au jour dans sa traduction des œuvres complètes de Thomas Reid. On trouve, du reste, dans son discours d'ouverture de troisième année le résumé à peu près complet de ses doctrines.

L'Europe était en feu et l'édifice impérial s'écroulait. Lors de la rentrée de Louis XVIII, Royer-Collard alla lui présenter ses hommages à Compiègne. On le nomma directeur de la librairie et il choisit immédiatement pour secrétaire général M. Guizot. Royer-Collard devint du premier coup le bras droit de M. de Montesquiou, membre de la commission de gouvernement nommée provisoirement par Louis XVIII. M. de Montesquiou, éloigné des affaires depuis le commencement de la Révolution, était étranger aux intérêts de la société nouvelle et eut assez de tact pour s'en apercevoir. Il consulta Royer-Collard.

Celui-ci avait sur les conditions du pouvoir monarchique, au milieu de la société renouvelée par la Révolution, des idées tout à fait en contradiction avec l'entourage de la royauté. On voulait l'anoblir. Il en entendit parler : « On peut, dit-il, avoir assez de dévouement pour oublier cette impertinence. » Il n'en fut plus question.

On considère Royer-Collard comme ayant eu une grande part à la rédaction du projet de loi sur la presse adoptée par les deux Chambres. Il est aussi l'auteur du fameux règlement destiné à changer toute l'économie de l'instruction publique en France. C'eût été une révolution. « Le droit de nommer à toutes les places, disait Royer-Collard dans le préambule, concentré dans les mains du souverain, en laissant trop de place à l'erreur et trop d'influence à la faveur, réduit les maîtres à une dépendance mal assortie à l'honneur de leur état et à l'importance de leurs fonctions. » La nouvelle loi créait dix-sept universités et une école normale. Désormais, les membres de l'Université ne relèveraient que d'eux-mêmes, au lieu d'être des fonctionnaires comme sous l'Empire.

Pendant les Cent-Jours, Royer-Collard, en qualité de doyen de la Faculté des lettres de Paris, consentit à la formalité de la prestation du serment. Il envoya, du reste, M. Guizot à Gand informer le roi fugitif de l'état de l'opinion en France. Peut-être ne fut-il pas étranger aux conseils de modération qui déterminèrent Louis XVIII, après la seconde Restauration, à ne retirer aucune des maigres satisfactions qu'il avait données aux idées libérales lors de son premier retour. Royer-Collard entra alors au conseil d'Etat. Ses idées sur le règlement relatif à l'instruction publique, proposé l'année précédente, mais non mis à exécution, s'étaient modifiées. Au lieu de détruire de fond en comble l'Université impériale, on se contenta de déléguer l'ancienne autorité du grand maître à une commission fonctionnant sous le contrôle du ministre de l'intérieur. Royer-Collard fut nommé président de cette commission. En réalité, il succédait au grand maître de l'Université. Le département de la Marne l'envoya en même temps siéger à la Chambre des députés. Un changement de ministère le jeta dans l'opposition avec Pasquier. Quelques semaines après l'ouverture de la session commença la lutte contre les ultra-royalistes de la Chambre des députés. Royer-Collard, nommé par le roi président du collége électoral de la Marne, fut réélu député. Il avait été un des promoteurs de la loi qui fixait à 300 francs le cens électoral. Les royalistes s'aperçurent vite que le cens était trop bas pour qu'ils pussent conserver longtemps le pouvoir, qui passerait désormais d'une manière irrévocable dans les mains de la classe moyenne. Royer-Collard leur était, d'ailleurs, fort antipathique. Ils l'attaquèrent violemment dans la session de 1817, à propos du budget de l'instruction publique. Tout s'arrangea néanmoins, et Royer-Collard exerça dans le gouvernement et dans la Chambre une influence incontestée. Mais le roi, comme les émigrés, commençait à s'inquiéter aussi au sujet de ceux que le cens électoral envoyait au Palais-Bourbon. Royer-Collard devint suspect. Malgré tout, il conserva sa position, grâce à une indépendance de caractère qui imposait à tous les partis. Le fond de toutes les discussions politiques, sous la Restauration, était invariablement le cens électoral. C'était, en effet, la clef du système. Suivant qu'on l'aurait élevé ou abaissé, il faisait passer le pouvoir législatif à une classe différente de citoyens : à l'aristocratie si on élevait le cens très-haut, à la bourgeoise si on l'abaissait encore. Royer-Collard et ses amis furent battus après une lutte qui dura plusieurs sessions. Il fut écarté du conseil d'Etat, ainsi que Camille Jordan, de Barante et Guizot. M. de Serre, qui avait signé la destitution de Royer-Collard, lui écrivit, pour l'informer que le roi le nommait conseiller d'Etat honoraire avec une pension de 10,000 francs. Royer-Collard répondit : « J'adresse cette lettre non au ministre, non à l'ancien ami dont je détourne ma pensée, mais à l'homme qui, ayant connu mes sentiments les plus intimes, saura mettre ma conduite dans son véritable jour. Je sais quel respect est dû au roi. Je ne voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis accepter une pension..... Je ne me crois pas obligé d'accepter un traitement secret sur des fonds secrets; j'abaisserais mon caractère de député; je dégraderais les services que vous rappelez; j'aime mieux qu'ils soient oubliés. . . . . Vous me dites que Sa Majesté compte sur moi. Elle rend justice à mes sentiments. Une disgrâce honorable encourue pour son service est un attrait de plus pour ma fidélité. »

C'était en 1821; Royer-Collard avait rompu définitivement avec le parti royaliste. Il était un des premiers orateurs de la Chambre; il jouissait d'une réputation d'intégrité peu commune alors, et la hauteur de son caractère en faisait un homme considérable à tous égards. Il se tint dans une réserve hostile jusqu'à la mort de Louis XVIII. Dans la session de 1824, il combattit la loi sur le sacrilége et continua de rester à l'écart, tout en prenant part aux travaux législatifs. On se souvient encore de la manière dont il définissait à la tribune, en 1826, le droit de pétition : « Le mot droit de pétition est impropre; la pétition est plus qu'un droit, c'est une faculté naturelle comme la parole. Quiconque a la parole peut demander quoi que ce soit à qui que ce soit. Il se fait des pétitions partout, à Constantinople comme à Paris; seulement, en France, elles se groupent en signatures sur une feuille de papier. A Constantinople, les pétitionnaires brûlent les maisons et incendient les palais. La pétition de Paris est d'une meilleure nature que celle de Constantinople. »

Royer-Collard fut reçu à l'Académie française en 1827, et, sous le ministère Martignac, il fut nommé président de la Chambre des députés; il l'était encore en 1830. Il se rallia au nouveau gouvernement, mais il devenait vieux; il avait perdu une partie de son énergie. La mort de Casimir Périer acheva de lui donner le goût de la retraite. « Je ne suis plus de ce monde, disait-il; je rentrerai cet hiver et ce me sera un renouvellement de dégoût. En vérité, ce n'est pas ma faute, si je ne parviens pas à me faire illusion. » Il disait encore à ses électeurs en 1834 : « Le gouvernement représentatif, ce premier besoin de la France, perd de son énergie et même de sa vérité par la surabondance de notre esprit démocratique. Mais il survivra toujours des principes qui doivent être défendus dans toutes les conjonctures. Toute ma vie vous répond que je serai toujours fidèle à cette grande cause, qui est celle de la France et la vôtre. »

Il se dégoûtait de plus en plus des affaires publiques et assistait plutôt comme témoin que comme acteur aux agitations qui signalèrent les dix premières années du régime de Juillet. En 1844, il tomba malade et succomba l'année suivante.

Sa mort avait été celle d'un sage de l'antiquité. Quelques jours auparavant, on lui avait entendu dire : « Je suis pas à pas les progrès de ma mort; j'apprends petit à petit à me séparer de toutes choses; je me vois déjà dans le cimetière du village et je m'y mets. »

« Royer-Collard, dit M. Ad. Garnier, a partout marqué son passage par une trace ineffaçable. Placé un moment dans une chaire de philosophie, il a changé la direction de l'enseignement philosophique, qui inclinait vers les doctrines du XVIIIe siècle; appelé à la tête de l'instruction publique, il a fondé l'enseignement de l'histoire, qui manquait à l'Université, et il a doté notre pays, désormais engagé dans la voie du gouvernement constitutionnel, d'un genre de connaissances indispensable à la science de la législation. Porté dans la carrière parlementaire par les suffrages constants de ses concitoyens, il avait réussi à faire prévaloir sa politique, qui était la difficile alliance de l'ancienne monarchie et des intérêts nouveaux de la France régénérée, alliance qui n'a été brisée que par la monarchie elle-même. » M. Garnier caractérise ainsi le talent de Royer-Collard, professeur et successeur de Laromiguière : « *Au lieu d'une abondante improvisation, une lecture un peu traînante; au lieu de ces brillantes clartés répandues sur des sujets faciles, des profondeurs obscures qui descendent jusqu'aux plus difficiles questions; au lieu d'une parole ample et développée, un style concis et serré; une forme nouvelle et une doctrine plus nouvelle encore; l'auditoire s'étonne; l'Ecole normale, peu préparée à l'intelligence des problèmes épineux de la philosophie, écoute sans comprendre, mais elle est retenue par l'austère beauté du langage. Dans l'intérieur de ses murs, elle se divise par groupes et lit curieusement les exemplaires du discours d'ouverture que le professeur a fait distribuer. Elle admire cette concision expressive, cette propriété savante, cette couleur sobre et juste. Le mérite évident de la forme couvre et fait accepter peu à peu les aspérités du fond. C'est la beauté littéraire qui introduit dans l'Ecole normale la philosophie nouvelle, qui fait prendre le temps de reconnaître et d'apprécier la solidité de la doctrine. Cette philosophie, une fois introduite, y prend racine, s'y étend, s'y développe et y fleurit encore aujourd'hui.* »

Quoique Royer-Collard ait beaucoup écrit, on n'a guère de lui que des discours. Ce sont : *Discours prononcé à l'ouverture du cours d'histoire de la philosophie*, le 4 décembre 1811 (brochure in-4o); *Cours d'histoire de la philosophie moderne*, 1re leçon de la 3e année (1813, in-8o); *Discours de réception à l'Académie française* (13 novembre 1827, in-4o). Ses discours politiques sont plus nombreux; on remarque parmi eux : *Opinion sur l'inamovibilité des juges* (1815, in-8o); *Sur la loi des élections* (1816, in-8o); *Sur la liberté individuelle* (1817, in-8o); *Sur le projet de loi relatif aux journaux* (1817, in-8o); *Sur le projet de loi relatif à la publication des journaux et écrits périodiques* (1820, in-8o); *Sur la loi relative à la répression des délits de presse* (1822, in-8o); *Sur la spécialité*, en matière financière (1822, in-8o); *Sur le projet de loi relatif au sacrilége* (1825, in-8o); *Sur la nécessité d'appliquer le jury à la répression des délits de presse* (1828, in-8o); *Sur l'hérédité de la pairie* (1831, in-8o); *Sur le projet de la loi de septembre sur la presse* (1835, in-8o).

A consulter sur Royer-Collard : M. de Barante, *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits* (Paris, 1861, 2 vol. in-8o); Phillippe, *Royer-Collard, sa vie politique, sa vie privée, sa famille* (Paris, 1857, in-8o); Garnier, à l'article ROYER-COLLARD du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, pour l'exposé des principes de la métaphysique de l'auteur.

Royer-Collard (FRAGMENTS DES LEÇONS DE M.), publiés par Jouffroy, comme appendices, dans les tomes III et IV de sa traduction des œuvres de Th. Reid. M. Royer-Collard avait été nommé, en 1811, professeur d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Son cours dura environ deux ans et demi et fut interrompu par la chute de l'Empire, chute qui amena l'avénement du professeur à un rôle politique éminent. Ces fragments de Royer-Collard, publiés

par Jouffroy, se composent de *Fragments historiques* et de *Fragments théoriques*. Dans les premiers, l'auteur résume la théorie des idées, expose et critique le système de Descartes, puis ceux de Malebranche, de Locke, de Berkeley et de Leibniz. Il pose en fait, et comme opinion commune sur les théories de ces différents philosophes, que la philosophie moderne est sceptique sur l'existence du monde extérieur, qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore, qu'elle le nie ou en convienne. « Pour découvrir les causes de ce singulier résultat de tant de travaux, dit-il, de tant d'études sur la nature humaine, la plupart si ingénieuses et si profondes, nous avons tenté de résoudre la croyance d'un monde extérieur dans les éléments nécessaires qui la constituent..... Si notre analyse est exacte, il est évident que tout système où il aura été inséré un élément de plus rendra autre chose que le monde extérieur, et que tout système où il manquera un seul de ces éléments ne pourra pas reproduire la croyance du monde. Les philosophes sont tombés dans l'une et l'autre erreur; dans la première, lorsqu'ils ont créé sous le nom d'idées des êtres représentatifs des corps; dans la seconde, lorsqu'ils ont réduit toutes nos facultés cognitives ou perceptives à la conscience. »

Royer-Collard évite de se demander s'il y a un monde extérieur. Il n'a pas la prétention de démontrer que le monde extérieur existe; l'opinion du genre humain lui suffit. Il se demande seulement comment il est arrivé que cette croyance universelle a été attaquée par la plupart des philosophes et comment ils se trouvent ainsi en contradiction avec le sens commun. Les idées représentatives créées par la philosophie antique sont une des causes du mal.

Dans ses *Fragments théoriques*, Royer-Collard distingue la sensation de la perception et signale dans la confusion de ces deux faits le germe de la théorie de Condillac, qui confond, en outre, les qualités secondes avec les qualités premières de la matière. Le reste de ses leçons est consacré à l'examen du principe de causalité, de la substance, de l'espace et de la durée. Il réfute, chemin faisant, les théories historiques sur ces divers sujets. Dans sa leçon d'ouverture de la 3e année (la dernière de ses cours), il se résume et insiste sur le caractère uniforme de la plupart des écoles modernes. Ce qui l'étonne derechef, c'est que la philosophie « est sceptique sur l'existence de ce monde auquel le genre humain croit depuis si longtemps, qui se révèle à nous en même temps que notre propre existence, et dans le sein duquel nous sommes forcés de nous apercevoir nous-mêmes comme des fragments de son immensité. Il est singulier, mais il est prouvé que les écoles, qui se combattent sur presque tout le reste, s'accordent en ce seul point qu'elles sont toutes idéalistes. Je ne dis pas qu'elles professent toutes l'idéalisme, ni le même idéalisme; je dis seulement qu'avoué ou désavoué, manifeste ou caché, l'idéalisme est contenu dans toutes les doctrines modernes et qu'il en sort nécessairement; et je ne crains pas d'avancer qu'entre les philosophes dont les opinions et la gloire remplissent ces deux derniers siècles, ceux-là seuls ont eu l'intelligence de leur propre doctrine, ceux-là seuls ont été conséquents, qui ont ou nié ou mis en question les objets extérieurs de nos pensées. »

Ces fragments sont les seuls écrits philosophiques de Royer-Collard. Il ne faudrait pas mesurer à leur peu d'étendue l'influence qu'il a exercée en France. Il la dut moins à ses lumières qu'à la hauteur de son caractère et aussi, il faut bien le dire, aux circonstances au milieu desquelles son talent s'est produit.

Royer-Collard (VIE ET DISCOURS DE), étude par M. de Barante (1861, in-8°). Royer-Collard avait remarqué que les discours qui ont produit sur le public contemporain l'impression la plus vive semblent, quand on les détache des circonstances qui les ont provoqués, atteints d'une froideur glaciale. Il disait un jour à M. de Barante : « Si on voulait rendre la vie aux discours des orateurs politiques, il faudrait les encadrer dans un récit historique, dire quelle était la situation politique, la direction du gouvernement, l'état des partis, leurs opinions et leurs principes. Il faudrait décrire le cours de la discussion, analyser les discours de leurs adversaires et rappeler l'effet qu'ils avaient produit. » M. de Barante a entrepris de réaliser ce plan au profit de celui-là même qui lui en avait suggéré l'idée et il a publié la *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*. Il n'a pas circonscrit cette étude dans les seules périodes où Royer-Collard exerça comme orateur une action politique. Il le suit dans toute sa carrière, de sa naissance à sa mort (1763-1845), notant au passage toutes les circonstances qui le mêlèrent à la vie politique; mais il laisse l'homme privé entièrement dans l'ombre, et deux pages à peine, au début du livre, nous font connaître l'éducation qu'il reçut dans une austère famille. L'homme politique est suivi pas à pas, et le philosophe est surtout mis en relief par son influence durable dans l'enseignement philosophique, par ses efforts pour sortir de la subjectivité de la connaissance et arracher la philosophie moderne aux abstractions de l'idéalisme et à l'envahissement du scepticisme universel. Il se résume par sa formule : « On ne divise pas l'homme; on ne fait pas au scepticisme sa part; dès qu'il a pénétré dans l'entendement, il l'envahit tout entier. » Comme politique, toute sa vie est dans ces deux sentiments : aversion pour les traditions révolutionnaires; espoir dans une conciliation efficace de la liberté et de l'ordre. D'ailleurs, il parla toujours dans un sens libéral, réclamant toujours la liberté de la presse et pour elle la juridiction du jury. Royer-Collard ne voulut rien être. L'autorité croissante de sa parole, le sentiment permanent de sa considération personnelle lui donnaient plus de satisfaction que n'aurait pu faire l'exercice éphémère du pouvoir. Il se sentait instinctivement plutôt né pour juger que pour agir, pour démontrer le mouvement que pour marcher. Conduit à la politique par la philosophie et l'enseignement, il ne fit que changer de chaire et borna volontairement son rôle à ramener la science du gouvernement aux principes de la morale et à rappeler les hommes d'État au sentiment de la dignité humaine.

Sa parole était, comme sa politique, celle d'un théoricien; ajoutons, avec M. de Barante, d'un théoricien éloquent, mais chez lequel les procédés didactiques se montraient toujours. Aussi son langage, plus vigoureux que souple, est plus propre à démontrer qu'à persuader, à éclairer qu'à échauffer. Son éloquence se prête difficilement à l'émotion et à l'enthousiasme; elle a moins l'air d'exprimer des opinions que de prononcer des arrêts. Ce n'est guère que dans son magnifique plaidoyer en faveur de la liberté contre les lois de septembre qu'il sut s'échauffer un peu. D'ordinaire, c'est bien, comme on l'a dit, le Platon de la doctrine.

Telle est, d'après M. de Barante, la physionomie de Royer-Collard; calme et sereine dans les jours les plus agités, plus austère que sympathique, non moins noble qu'austère. La *Vie de Royer-Collard* fait parfaitement connaître le chef des doctrinaires en mettant en relief son influence sur les hommes de son temps. C'est une bonne page d'histoire politique et littéraire.

ROYER-COLLARD (Antoine-Athanase), médecin français, frère du précédent, né à Sompuis, près de Vitry-le-François, en 1768, mort à Paris en 1825. Il professa d'abord les humanités dans la congrégation libre de l'Oratoire de Lyon et occupa ensuite un emploi dans l'administration des vivres à l'armée des Alpes. A l'âge de vingt-sept ans, étant déjà marié et père de famille, Royer-Collard vint à Paris étudier la médecine. Il fut reçu docteur en 1802. L'année suivante, il fonda la *Bibliothèque médicale*, journal qu'il dirigea avec talent pendant plus de quinze années. En 1806, il fut nommé médecin de la maison des aliénés de Charenton et, dix ans plus tard, professeur de médecine légale de la Faculté de médecine. Il était depuis quatorze ans inspecteur général des écoles de médecine de France, lorsque ce titre lui fut retiré en 1823, deux ans avant sa mort. Royer-Collard fut, en outre, médecin ordinaire de Louis XVIII et membre de l'Académie de médecine depuis la fondation de cette société. C'était un homme fort instruit, un praticien sagace, qui s'était particulièrement occupé des maladies mentales et qui fit un remarquable cours sur la pathologie mentale considérée dans ses rapports avec les établissements d'aliénés. On n'a de lui aucun ouvrage. Il se borna à publier sa thèse sur l'*Aménorrhée* (1802, in-8°), un remarquable *Rapport sur les ouvrages envoyés au concours pour le croup* (1812, in-4°), et à donner des articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, le *Bulletin de l'Athénée* et dans le *Journal des Débats*.

ROYER-COLLARD (Albert-Paul), jurisconsulte, fils du précédent, né à Paris en 1797, mort en 1865. Lorsqu'il eut terminé ses études littéraires au collége Henri IV, il étudia le droit, fut reçu licencié en 1818 et reçut, en 1823, le titre de docteur sans examen, à la suite d'un brillant concours pour la suppléance d'une chaire. En 1829, une chaire de droit des gens ayant été créée à la Faculté de droit de Paris, M. Paul Royer-Collard en devint titulaire et la conserva jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur en 1837, il fut, de 1845 à 1847, doyen de la Faculté de droit et reçut en 1847 une mission scientifique en Sardaigne. C'était un professeur instruit, mais d'un talent très-secondaire. Il n'a laissé aucun ouvrage original. On a de lui des articles publiés dans la *Revue du droit français et étranger*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle;* des éditions du *Droit des gens* de Vatel (1836-1838, 3 vol. in-8°), des *Codes français* de Bourguignon et un *Exposé de l'organisation judiciaire en France*, morceau sans profondeur, publié en guise de préface en tête de l'ouvrage intitulé *De l'organisation judiciaire anglaise* de Cooper (1830).

ROYER-COLLARD (Hippolyte-Louis), médecin, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort dans cette ville en 1852. Dans le cours de ses études médicales, qu'il commença en 1820, Royer-Collard remporta plusieurs prix, tant à l'École pratique que dans les hôpitaux, où il fut l'élève de Dupuytren. Avant d'être reçu docteur, il avait publié en 1826, dans le *Répertoire d'anatomie et de chirurgie de Breschet*, plusieurs mémoires relatifs à la *Taille*, la *Lithotritie*, la *Cataracte*, etc., et collaboré, en 1826-1827, au *Recueil de médecine vétérinaire*. En 1827, il lut à la séance publique de la Société d'anatomie un mémoire sur les *Caractères du cancer* et, l'année suivante, un mémoire sur l'*Organisme sain et malade*. L'année même où il soutint sa thèse *Sur un système général de zoologie* (1828), il fit insérer dans la *Revue française* de M. Guizot un article ayant pour titre : *De l'état actuel de la physiologie* et, dans le *Journal hebdomaire*, un *Examen critique des travaux de Gall*. En 1829, il publia encore dans ce dernier journal un travail sur le *Mouvement dans les molécules organiques*, provoqué par la discussion qui s'éleva, au sein de l'Académie des sciences, entre MM. Raspail et Brongniart; un article sur la *Compétence des médecins dans les questions judiciaires relatives à la folie;* un article de critique sur le cours de physiologie de de Blainville. Depuis 1827, il faisait à l'École pratique un cours de physiologie lorsqu'il concourut pour l'agrégation et fut reçu, après avoir soutenu une thèse latine très-remarquable sur la *Variabilité du terme de l'accouchement* (1829). Nommé en 1830 chef de la division des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique, il prit part à plusieurs travaux administratifs touchant aux intérêts de la science, par exemple à celui qui eut pour but la réorganisation de l'Académie, la rédaction des instructions données à plusieurs médecins chargés de missions. En 1838, à la suite d'un brillant concours, Royer-Collard fut nommé professeur d'hygiène à la Faculté et donna alors sa démission de chef de division au ministère de l'instruction publique. L'Académie de médecine l'admit en 1842 au nombre de ses membres. Hippolyte Royer-Collard fut un professeur éminent; il sut dans ses cours, par les aperçus ingénieux et les idées lumineuses dont ils fourmillaient, élever l'hygiène au rang qui lui appartient dans la hiérarchie des sciences médicales; il comprit que, ses leçons s'adressant à un auditoire déjà avancé dans les études médicales, il devait traiter son sujet avec toute la sévérité scientifique qui lui convient, en le dégageant de cette foule de banalités dont on l'entourait autrefois et qui faisait de l'hygiène plutôt un roman à l'usage des gens du monde qu'un art destiné aux médecins. Esprit élevé, généralisateur, indépendant, orateur distingué, doué d'une grande intelligence fécondée par une excellente éducation première, Royer-Collard sut faire voir à ses détracteurs que, si les relations de famille avaient pu contribuer à ses rapides succès dans le monde, la faveur dont il jouissait était justifiée. Outre les écrits signalés dans le cours de cet article, nous devons encore à Hippolyte Royer-Collard : *Des tempéraments considérés dans leurs rapports avec la santé* (Paris, 1843, in-4°); *Organoplastie hygiénique* ou *Essai d'hygiène comparée, sur les moyens de modifier artificiellement les formes vivantes par le régime* (1843, in-4°).

ROYÈRE, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. de Bourganeuf, sur le Taurion; pop. aggl., 319 hab. — pop. tot., 2,383 hab. Commerce de bestiaux. Eglise du XIIIe siècle.

ROYET (Jean-Louis-Aimé-Théodore), journaliste français, né en 1797, mort en 1854. Fondateur du *Mercure*, le premier journal stéphanois, et de la *Revue de Saint-Étienne* avec le poëte de Loy, il collabora à la *Revue du Lyonnais*, à l'*Art en province*, à la *Revue de Paris;* alors l'*Artiste;* au *Courrier de Lyon*, au *Journal de Saint-Étienne*, à l'*Avenir républicain*, etc.

ROYLE (Jean-Forbes), naturaliste anglais, né vers le commencement de ce siècle, mort en 1864. Après avoir fait ses études médicales, il entra, comme médecin, au service de la Compagnie des Indes et, pendant le long séjour qu'il fit dans l'Indoustan, s'occupa surtout de former des collections des plantes de cette contrée et d'étudier leur histoire et leurs propriétés médicales. Après avoir été plusieurs années surintendant du jardin botanique de la Compagnie des Indes à Saharumpore, dans l'Himalaya, il revint, vers 1838, en Angleterre et obtint au collége du Roi à Londres une chaire de matière médicale, de laquelle il se démit en 1856. Dans l'intervalle, il était devenu membre de la Société royale et de la Société Linnéenne et avait pris, en 1851, une part active à l'Exposition universelle, où il fut chargé d'organiser le département des Indes orientales. On a de lui : *De l'antiquité de la médecine indoue; Exposé de la botanique et des autres branches de l'histoire naturelle des monts Himalaya* (1839, 2 vol. in-4°); *Manuel de matière médicale*, ouvrage souvent réimprimé et devenu classique dans les écoles de médecine en Angleterre; *Essai sur les ressources de production de l'Inde* (1840); les *Plantes fibreuses de l'Inde* (1855), etc.

ROYLÉA s. m. (roï-lé-a — de *Royle*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

ROYMALTA, une des branches par lesquelles le Gange arrive au golfe du Bengale, dans l'Indoustan, présidence du Bengale. Elle entre dans la mer à 66 kilom. de l'embouchure de l'Hougly.

ROYMONGOL, une des branches par lesquelles le Gange arrive dans le golfe du Bengale, dans l'Indoustan, présidence du Bengale. Elle réunit une partie des eaux du bras nommé Issamot et celles du Royanâl-Syr, coule au S.-S.-E. et entre dans la mer à 110 kilom. E. de l'embouchure de l'Hougly. Sa longueur est d'environ 125 kilom.

ROYOC s. m. (roi-iok ou ro-iok). Bot. Espèce de morinde qui fournit une matière tinctoriale de couleur jaune.

ROYON s. m. (roi-ion ou ro-ion). Min. Conduit d'aérage, appelé aussi KERNET.

ROYOTER v. a. ou tr. (ro-io-té — du vieux fr. *roye*, raie). Agric. Labourer à la bêche.

ROYOU (Thomas-Marie), prêtre et journaliste français, né à Quimper vers 1741, mort en 1792. Après avoir achevé ses études théologiques, il professa la théologie chez les jésuites (collége Louis-le-Grand), eut du succès dans l'enseignement et, après la mort de Fréron, son beau-frère, s'attacha à la rédaction de l'*Année littéraire*. C'était un écrivain correct et qui ne manquait pas de vivacité. De concert avec Geoffroy, il fonda, en 1778, le *Journal* dit *de Monsieur*, qui périt faute d'abonnés, cinq ans après.

Royou se posa carrément en antagoniste de la Révolution. On l'accusa d'avoir voulu corrompre les troupes, exciter un mouvement en faveur de la cour, et on faillit lui faire un mauvais parti. Il fit paraître, en 1790, l'*Ami du roi, du Français, de l'ordre et surtout de la vérité*, journal dans lequel il combattit avec acharnement les principes nouveaux (v. AMI DU ROI). Décrété d'accusation après la suppression de son journal, il se cacha et mourut chez un ami qui l'avait recueilli.

On a de l'abbé Royou : le *Monde de verre réduit en poudre* ou *Analyse et réfutation des* Epoques de la nature, *par Buffon* (1780, in-12); cette critique avait déjà paru dans l'*Année littéraire* (1779, t. VIII); *Mémoire pour madame de Valory* (1783). Cette dame n'ayant pu trouver un avocat pour la défendre, parce qu'elle plaidait contre un avocat, Royou s'offrit et ne ménagea point les traits piquants à ses adversaires; *Étrennes aux beaux esprits* (1785 ou 1786).

ROYOU (Jacques-Corentin), auteur dramatique, frère du précédent, né à Quimper vers 1745, mort à Paris en 1828. Il eut part à la rédaction de l'*Ami du roi*, attaqua le gouvernement directorial dans une feuille intitulée le *Véridique*, fut proscrit et déporté à l'île de Ré, à la suite du 18 fructidor, et reprit, après le 18 brumaire, la profession d'avocat, qu'il exerçait avant la Révolution. Il obtint, sous la Restauration, l'emploi de censeur dramatique. Comme historien, Royou est un compilateur médiocre; il dénature les faits au profit du pouvoir absolu, qu'il défend même contre la puissance du clergé, ce qui a nui au succès de ses ouvrages dans le parti auquel ils étaient destinés. Il donna au théâtre quelques pièces qui ne réussirent pas. Une tragédie de la *Mort de César*, qu'il fit représenter à l'Odéon en 1825, fut si mal accueillie qu'il s'avança furieux sur la scène, arracha brusquement le manuscrit des mains du souffleur et se retira en menaçant le parterre. On a de lui : *Précis de l'histoire ancienne d'après Rollin* (1802 et 1826, 4 vol. in-8°); *Histoire du Bas-Empire* (1804 et 1814, 4 vol. in-8°); *Histoire des empereurs romains* (1808 et 1826, 4 vol. in-8°); *Histoire romaine* (1809 et 1824, 4 vol. in-8°); *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII* (1819, 6 vol. in-8°). Dans la partie de ce dernier livre qui traite de la Révolution et de l'Empire, l'auteur lutte de partialité et de paradoxes avec Loriquet.

ROYOU (Frédéric), écrivain français, fils du précédent, mort vers 1825. Il entra dans le génie maritime, prit part à l'expédition de Saint-Domingue, puis se tourna vers les lettres. Royou collabora à l'*Observateur*, au *Fureteur* ou *Anti-Minerve*, à la *Biographie des hommes vivants*. Parmi ses écrits politiques, nous citerons : *De la bureaucratie maritime* (1818, in-8°); l'*Écrevisse ministérielle* ou l'*Observateur de la charte* (1820, in-8°); les *Gémeaux* ou les *Observateurs candides* (1820, in-8°); le *Lion* ou l'*Observateur guerroyant* (1820, in-8°); la *Marine* (1820, in-8°); le *Taureau* ou l'*Observateur indompté* (1820, in-8°); la *Vierge politique* ou l'*Observateur celte* (1820), etc. Royou a édité en 1821 le *Souper de Beaucaire*, écrit que Bonaparte composa en 1793 et dans lequel il prend la défense de la Révolution.

ROYSTON, ville d'Angleterre (Hertford), à 36 kilom. S.-E. d'Huntingdon, dans une plaine crayeuse, au pied d'une montagne; 2,000 hab. Elle est généralement mal bâtie. On y remarque une église souterraine creusée dans la craie et dont l'origine est attribuée aux Saxons. Dans le voisinage est Walton Park, renfermant une ménagerie et des collections d'histoire naturelle.

ROYSTON (Philippe, lord vicomte), érudit anglais, né en 1784, mort en 1808. Après d'excellentes études classiques, il entreprit presque aussitôt la traduction en vers anglais de

la *Cassandre* de Lycophron, travail d'autant plus remarquable qu'à cet âge les occupations sérieuses offrent peu d'attrait aux esprits et que le vicomte Royston était fils de lord Hardwicke, vice-roi ou lord lieutenant d'Irlande. Cette traduction fut imprimée en 1806, mais à cent exemplaires seulement. Après avoir visité les contrées septentrionales de l'Europe, il périt en mer à la suite d'une catastrophe, âgé seulement de vingt-quatre ans.

ROZANE s. f. (ro-za-ne). Arboric. Variété de pêche.

ROZBIERSKI (Antoine), jurisconsulte polonais, né en 1763, mort à Lemberg en 1815, où il était en dernier lieu vice-président du tribunal de la noblesse. Il a publié : *Commentarius theorico-practicus in potestate tabulare*, 1790, *in regnis Galiciæ et Lodomeriæ* (Lemberg, 1809; Vienne 1811, 2e édit. augmentée); *Annales jurisprudentiæ* (Lemberg, 1811); *Annales de jurisprudence pour les fonctionnaires* (Lemberg, 1812, en allemand); *Plan d'un code de droit civil pour l'Autriche* (Lemberg, 1812, en allemand et en polonais); *Instructio pro camerariis Galiciensibus* (Lemberg, 1814).

ROZE (Jean), jésuite et poëte latin français, né à Tours vers 1670, mort on ne sait à quelle époque. On a de lui un poëme latin où il traite de la volière et de l'éducation des oiseaux : *Aviarium, seu de educandis avibus, carmen* (Bordeaux, 1700, petit in-12). Ce poëme, qui est remarquable par l'élégance et la facilité, ne contient que quatre cent vingt-huit vers et fait partie du recueil intitulé : *Poemata didascalica*.

ROZE (Nicolas, connu sous le nom de chevalier), un des hommes qui s'immortalisèrent par leur dévouement pendant la fameuse peste de Marseille, né dans cette ville en 1671, mort en 1733. Il appartenait à une famille de négociants et lui-même, après avoir achevé ses études, débuta par la direction d'une maison de commerce en Espagne, appartenant à son frère aîné, et partit pour Alicante en 1696. Au moment où Philippe V avait le plus besoin d'hommes pour défendre sa couronne, que Louis XIV était devenu pour ainsi dire impuissant à protéger, Roze leva à ses frais deux compagnies avec lesquelles il réussit à repousser les détachements ennemis qui s'avançaient sur Alicante. Nommé ensuite gouverneur du château de cette ville, il reçut bientôt après une blessure qui le força de retourner à Marseille, d'où Louis XIV l'appela à Versailles pour le décorer de la croix de Saint-Louis et le gratifier de 10,000 livres. Il repartit pour l'Espagne en 1707, se distingua à la bataille d'Almanza, puis fut fait prisonnier par les Anglais, qui le retinrent en captivité jusqu'à l'échange général. Il revint à Marseille en 1710, fut envoyé comme consul à Modon, en Morée, et rentra de nouveau dans sa patrie en 1720, en même temps que le vaisseau qui venait y apporter la peste. Dès que le terrible fléau eut commencé ses ravages, Roze s'occupa des moyens de le combattre. Nommé commissaire général du quartier de Rive-Neuve, il fit établir à ses frais un hôpital où il fit soigner les malheureux atteints de la contagion. Lui-même se multiptiait pour porter secours aux malades, et, dans cette terrible circonstance, il rivalisa dignement avec l'évêque Belsunce. On le voyait parcourir les rues avec une bande de forçats, afin d'enlever les cadavres qui empestaient l'air. Aussi son souvenir est-il resté populaire à Marseille. Il mourut sans postérité.

ROZE (Nicolas), musicien français, né à Bourgneuf en 1745, mort à Saint-Mandé en 1819. A sept ans, la beauté de sa voix le fit recevoir comme enfant de chœur à la maîtrise de Beaune, et il reçut les leçons de l'abbé Rousseau. Il entra ensuite au séminaire d'Autun et composa plusieurs morceaux de plain-chant qui furent adoptés dans le diocèse. Après avoir reçu les ordres, il revint à Beaune et prit la direction de la maîtrise. Il fut ensuite nommé maître de chapelle de la cathédrale d'Angers, puis il fut appelé à Paris comme maître de chapelle des Saints-Inocents, où les chants qu'il organisa attirèrent tant de curieux que les paroissiens ne trouvaient plus de place pour assister aux offices. Il donna sa démission en 1779 et ne s'occupa plus que d'enseigner son art et de composer des morceaux de genres divers. Quand vint la Révolution, il perdit ses élèves et vécut de privations, mais sa liberté ne fut jamais menacée, parce qu'on le connaissait plutôt comme musicien que comme ecclésiastique. En 1807, il fut nommé bibliothécaire du Conservatoire et, en 1814, il composa une méthode de plain-chant qui fut adoptée dans beaucoup de maisons d'éducation. La messe de *Requiem* qu'il fit exécuter dans la chapelle des Quinze-Vingts en 1818, passe pour son chef-d'œuvre. Il légua, par son testament, au Conservatoire ses messes, motets, etc., dont plusieurs sont regardés comme classiques.

ROZE (Pierre-Gustave), marin français, né en 1812. Admis à l'école de marine à quatorze ans, il fut nommé enseigne en 1832, puis devint lieutenant de vaisseau en 1839, capitaine de frégate en 1848 et capitaine de vaisseau en 1856. En janvier 1862, M. Roze prit part à l'expédition envoyée au Mexique sous les ordres du général de Lorencez et reçut en mars le commandement militaire de La Vera-Cruz. Promu contre-amiral en juillet 1862, il fut envoyé trois ans plus tard dans les mers de la Chine et remplit pendant quelque temps par intérim les fonctions de gouverneur de la Cochinchine. Ayant appris en 1866 qu'un certain nombre de missionnaires français avaient été tués en Corée, il partit avec son escadre pour ce pays, remonta le fleuve qui conduit à la capitale du royaume, s'empara de la ville de Kang-hao qui renfermait un important arsenal militaire, puis voyant que, par suite de l'insuffisance de ses forces, il était dangereux de pénétrer plus avant dans la Corée, il se retira après avoir détruit Kang-hao. Le 28 décembre 1867, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur. Rappelé en France, M. Roze reçut en 1869 le grade de vice-amiral, entra au conseil d'amirauté, puis devint préfet maritime de Cherbourg. Au mois d'août 1874, il a remplacé le général Chabaud-Latour, devenu ministre, comme membre de la commission chargée de reviser la législation relative aux places de guerre.

ROZE (Marie PONSIN, dite Marie), cantatrice française, née en 1847. Fille d'une chanteuse légère distinguée, qui dirigea un théâtre en Amérique, la jeune Ponsin entra au Conservatoire. Elle avait dix-huit ans à peine quand elle parut pour la première fois à l'Opéra-Comique en 1865. Ses débuts passèrent inaperçus, malgré sa ravissante beauté. Les rôles qu'on lui fit jouer alors ne convenaient ni à la nature de son talent ni à sa jeunesse. C'est ainsi que, à une reprise de l'*Ambassadrice*, on la chargea de représenter une fille prude, ce qui était tout à fait invraisemblable avec la délicatesse de ses traits et l'harmonie de sa voix. L'année suivante, on remit à la scène *Joseph*, de Méhul. La presse signala Marie Roze qui interprétait Benjamin avec une grâce, une ingénuité et une candeur tout à fait dans l'esprit du rôle. Le 25 février 1867, elle créa Thérèse de la *Fille du brigadier*. La pièce n'obtint aucun succès et Marie Roze, quoique pleine de tendresse et d'abandon dans le personnage de l'institutrice, ne trouva pas en Victor Massé le musicien qui devait la révéler. Auber donna enfin, le 15 février 1868, le *Premier Jour de bonheur;* le chant du cygne salua en même temps une aurore. « L'air des *Djinns*, tout empreint des senteurs de l'Orient, que modulait Djelma, mit la salle, dit Théophile Gautier, dans un véritable délire. Marie Roze est adorable, et comme elle porte avec poésie ces merveilleux costumes plaqués d'or, constellés de pierreries, rayés de lumières, qui semblent vouloir lutter d'éclat avec le brûlant soleil de l'Inde! L'accent tendre et profond de sa voix, la gentillesse de ses poses, la mélancolie de ses grands yeux de gazelle nous faisaient penser au timide empressement de la bayadère autour de Mahadéva dans l'admirable ballade de Gœthe. » Partout, à la ville comme à la cour, on voulait entendre chanter Djelma qui n'avait qu'une idée fixe : devenir un jour la rivale de Nilsson. Elle quitta l'Opéra-Comique en juillet, et alla s'inscrire chez Wartel, qui avait donné des leçons de chant à la célèbre cantatrice suédoise. En janvier 1870, Mlle Marie Roze parut au Grand-Opéra, dans le rôle de Marguerite de *Faust ;* dès ses premiers morceaux, elle sut donner un cachet tout particulier de candeur et de poésie à la création du poëte allemand, et elle fut couverte d'applaudissements dans la scène de l'église, et surtout au trio final du cinquième acte, au moment de la prière : *Anges purs, anges radieux*. Cependant elle ne resta pas à notre grand théâtre national et revint à la salle Feydeau, où elle créa avec succès Jeanne, de l'*Ombre*. On la vit également dans Anna, de la *Dame blanche*, et quand la guerre fut déclarée, elle entonna à son tour la *Marseillaise*. Sa beauté et sa grâce la trahirent; elle n'avait ni la voix mâle ni les gestes rudes de la muse vengeresse de la patrie; on ne pouvait d'ailleurs oublier si vite les fuseaux de la blonde sœur de Valentin. Depuis, Marie Roze a quitté Paris. Elle a joué à son bénéfice au théâtre de Dublin le *Trouvère*. A la fin de la représentation, elle fut suivie à son hôtel par plus de cent individus, qui demandèrent au rossignol de gazouiller, de son balcon, les airs qui venaient de tant les ravir. Sur son refus, la foule furieuse cassa à coups de pierres les vitres et défonça les portes. La police se vit contrainte de disperser ces trop enthousiastes dilettantes. Elle fit ensuite une tournée artistique à Glascow, Edimbourg, Newcastle, Liverpool et Londres. Engagée par M. Maplesson au théâtre de Drury-Lane, elle rencontra dans la troupe un Américain, la basse Jules Perkins, qui l'épousa en juillet 1874, et mourut à Manchester le 24 février 1875. Après avoir passé trois mois dans la retraite, Mlle Marie Roze, forcée par un engagement de reparaître sur la scène, a choisi pour sa rentrée le rôle de Bérengère du *Talisman*, de Balfe.

ROZÉE (Jeanne), célèbre peintre, née à Leyde en 1632, morte en 1683. Weyermans (*Vies des peintres des Pays-Bas*, t. II) donne de très-curieux détails sur cette singulière artiste, qui excella dans un genre de peinture inventé par elle et qui est mort avec elle. Au lieu de couleurs à l'huile ou à la gomme, elle employait des soies de toutes les nuances, qu'elle appliquait ensuite brin à brin, sur une étoffe. Elle fondait si habilement leurs teintes diverses, que non-seulement les tons des chairs, mais les paysages et l'architecture même étaient parfaitement reproduits. On cite surtout un petit tableau de cette artiste qui fut vendu 500 florins : il ne représentait qu'un vieux tronc d'arbre chargé de mousse et encore orné de quelques feuilles. Au haut du tronc, une araignée avait tendu sa toile. Les contemporains de Jeanne Rozée l'avaient surnommée la **Magicienne**, pour exprimer également et la perfection de son talent et l'étonnement que leur causait un genre de peinture si extraordinaire.

ROZENBURG, île de Hollande, dans la Hollande méridionale, arrond. de Rotterdam, formée par la Meuse, vis-à-vis de Brielle, dont un détroit de 1 kilom. la sépare. Elle a 9 kilom. du S.-E. au N.-O. et renferme le village de Blankenbourg; 800 hab.

ROZENDAEL, ville du royaume de Hollande (Brabant septentrional), arrond. et à 24 kilom. O.-S.-O. de Bréda; 4,500 hab. Commerce de blé très-important.

ROZÉRIEULLES, ancien village et comm. de France (Moselle), cant. de Gorze, arrond. et à 7 kilom. de Metz, au fond d'une gorge; cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; 681 hab. Fonderie de cuivre et de fonte; brasserie; exploitation de carrières de pierre de taille; vins estimés. Ce village, qui fut ruiné au XVe siècle par des bandes françaises que commandait Poitron de Xaintrailles, était entouré d'un mur crénelé, percé de plusieurs portes, et dont il reste quelques vestiges. Il possédait un prieuré dont la chapelle est encore ornée de peintures murales. On y remarque aussi quelques maisons du XVe siècle décorées d'armoiries sculptées, une belle église et quelques jolies maisons de campagne.

ROZEROTTES, village et comm. de France (Vosges), cant. de Vittel, arrond. de Mirecourt; 371 hab. L'église, beau spécimen du style ogival, offre un beau chœur dans le style du XVe siècle. Aux environs se voient des traces de la voie romaine de Langres à Strasbourg. Le bois des Baumes, qui s'étend au S. du village, est l'objet d'une légende qui rappelle celle du grand veneur de la forêt de Fontainebleau.

ROZET (Claude-Antoine), géologue français, né à Chauvecet (Saône-et-Loire) en 1798, mort à La Bouchardière (Indre-et-Loire) en 1858. Il fut élève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'état-major et devint ingénieur géographe. De 1830 à 1833, il servit en Algérie comme capitaine et chef d'escadron d'état-major. Ensuite il passa près de vingt ans à parcourir toute la France pour y faire des recherches géologiques. En 1853, il fut nommé chef de la station topographique des Etats du pape. On doit à Rozet : *Cours élémentaire de géognosie* (Paris, 1830); *Traité élémentaire de géologie* (1830); *Voyage dans la régence d'Alger* (1833, 3 vol. in-8o); *Description géologique de la partie méridionale de la chaîne des Vosges* (1834); *Sur la pluie en Europe* (1855); *Traité astronomique de la formation des mondes*, resté manuscrit. Il est en outre auteur de nombreux articles insérés dans diverses publications périodiques, et il a collaboré à l'*Encyclopédie moderne*.

ROZIER (Jean), agronome français, né à Lyon en 1734, tué dans son lit par une bombe, à Lyon, en 1793. Il entra au séminaire de Lyon et reçut la prêtrise; mais son goût le portait plutôt vers l'étude des sciences naturelles que vers l'exercice des fonctions sacerdotales. Ayant été appelé par Bourgelat lui-même pour le remplacer comme professeur à l'Académie royale de Lyon, il remplit cette fonction pendant quelque temps, puis il vint à Paris et fut employé à la rédaction du *Journal de physique et d'histoire naturelle*, fondé par Gauthier d'Agoty. Quelque temps après, le roi de Pologne, Stanislas-Auguste, voulut attirer l'abbé Rozier dans son royaume, pour le charger de la direction d'un jardin botanique, et celui-ci n'ayant pas accepté, il le recommanda à la cour de France, qui le nomma au prieuré de Nanteuil-le-Hardouin. Cependant l'abbé Rozier publiait successivement divers mémoires qui contribuaient à le faire connaître du public et dont un fut couronné par la Société d'agriculture de Limoges. Bientôt il répandit un prospectus annonçant la publication d'un *Cours d'agriculture* en 6 volumes in-8o, qui devaient être livrés au public en trois ans, mais qui ne parurent qu'à d'assez longs intervalles. Quand la Révolution lui fit perdre son bénéfice de Nanteuil-le-Hardouin, l'abbé Rozier revint à Lyon et fut nommé curé constitutionnel d'une des paroisses de cette ville. Lorsqu'il fut tué par une bombe, le *Cours d'agriculture* était loin d'être terminé : le tome X ne parut qu'en 1798, et deux volumes de supplément furent publiés en 1800.

ROZIÈRE (Louis-François CARLET, marquis DE LA), né à Pont-de-l'Arche en 1733, mort à Lisbonne en 1808. Entré comme volontaire dans le régiment de Conti en 1745, il fit ses premières armes en Italie et passa ensuite en Flandre. En 1752, il accompagna l'abbé de La Caille aux Indes, en qualité d'ingénieur. En 1757, il prit part à la guerre de Sept ans et assista à la bataille de Rosbach. Après s'être distingué dans diverses rencontres et avoir été nommé lieutenant-colonel de dragons au régiment du roi, il fut fait prisonnier et fut traité avec distinction par le grand Frédéric. Rentré en France, il ne cessa de rendre d'importants services en proposant des plans de travaux militaires dont plusieurs furent exécutés. Il émigra en 1791, servit dans l'armée des princes et fut appelé, en 1797, à Lisbonne pour y remplir des fonctions militaires. Il a publié un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'art militaire, parmi lesquels nous citerons : les *Stratagèmes de guerre* (Paris, 1756, in-12); *Campagne du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace* (1764, in-12); *Campagne de Louis, prince de Condé, en Flandre* (1765); *Traité des armes en général* (1764). On lui doit aussi une grande carte de la Hesse, gravée en 1761; la carte des Pays-Bas catholiques et celle du combat de Senef.

ROZIÈRE (Thomas-Louis-Marie-Eugène DE), historien et archéologue, né à Paris en 1820. Elève de l'Ecole des chartes, il se fit recevoir archiviste paléographe et fut quelque temps attaché à cette école comme répétiteur. M. de Rozière avait déjà commencé à se faire connaître par des travaux estimables, lorsque, en 1851, M. de Crouseilhes, devenu ministre de l'instruction publique, le nomma chef de son cabinet. Il remplit peu de temps ces fonctions et reprit ses travaux favoris. M. de Rozière, qui est inspecteur général des archives départementales, a été nommé, en juin 1871, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre des articles publiés dans la *Revue historique de droit français et étranger*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans la *Revue du droit*, etc., on lui doit : *Formulæ Andegavenses* (1844, in-8o); *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre* (1849, in-4o); *Histoire de Chypre* (1852, 2 vol. in-8o), avec M. de Mas-Laterie, ouvrage qui a été couronné par l'Académie des inscriptions; *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint-Gall* (1853); *Formules wisigothiques* (1854, in-8o); *Table générale des* Mémoires de l'Académie des inscriptions (1856, in-4o); *De l'histoire du droit en général, du grand coutumier de Normandie* (1867, in-8o); *Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes* (1870, in-8o), etc.

ROZIÈRES-AUX-SALINES, bourg de France. V. ROSIÈRES-AUX-SALINES.

ROZITTEN, ville de la Russie d'Europe. V. REJITZA.

ROZMBERK, bourg de Hongrie. V. ROSENBERG.

ROZMITAL, bourg de Bohême. V. ROSENTHAL.

ROZNAU, ville des Etats autrichiens (Moravie), sur la Betschwa, à 27 kilom. E.-S.-E. de Weisskirch; 3,000 hab. Anciennes mines d'argent.

ROZOY, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Coulommiers; pop. aggl., 1,442 hab. — pop. tot., 1,548 hab. On y remarque une belle église ogivale et quelques restes encore intéressants d'anciens remparts.

ROZOY-SUR-SERRE, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. N.-E. de Laon; pop. aggl., 1,297 hab. — pop. tot., 1,475 hab.

ROZWODZICZ, dieu subalterne de la mythologie slave, l'un des suivants de Radogost, dieu de l'hospitalité. Son nom, qui dérive du polonais *rozwodzic*, écarter, lui venait de ce qu'il avait pour mission de chasser les hôtes mal appris qui troublaient par leurs querelles la maison où on les avait reçus.

ROZYCKI (prononcez Roujytski) [Charles], homme de guerre polonais, né à Czerniowci (Podolie) en 1789, mort à Paris en 1870. A l'âge de vingt ans, il s'engagea dans l'armée du duché de Varsovie et fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens. Officier de uhlans en 1812, il fut blessé à Borysof et fait prisonnier. Rendu à la liberté en 1815, il entra au service de l'armée du royaume de Pologne. Attristé du régime illégal imposé au royaume et des violences auxquelles l'armée était en butte de la part du grand-duc Constantin, Rozycki demanda et obtint un congé en 1822 et enfin, en 1827, arrivé déjà au grade de capitaine, il donna sa démission. Marié et père de cinq enfants, il était occupé à des travaux agricoles et industriels en Volhynie, lorsqu'il apprit la nouvelle de l'insurrection de Varsovie de 1830. Rozycki forma un petit détachement avec lequel il conçut l'idée hardie de traverser toute la Pologne, couverte d'armées russes, pour rejoindre les insurgés de l'Ouest. Cette marche audacieuse de 132 milles, exécutée au milieu de difficultés sans nombre, marche qu'on a comparée à la retraite des Dix mille, fut admirée des Polonais et des Russes eux-mêmes. « J'admire les talents et le caractère de votre mari, disait le général russe Levashef, gouverneur de Jitomir, à la femme de Rozycki, qui avait été arrêtée; je souhaiterais que le czar eût des fonctionnaires et des généraux de sa valeur. » Arrivé heureusement à Zamosc, Rozycki et ses soldats furent l'objet d'ovations enthousiastes de la part de l'armée polonaise et de la population de la ville. Il fit la campagne

de 1831 et fut nommé successivement major, lieutenant-colonel et colonel. Après la guerre et la chute de l'indépendance polonaise, il se réfugia en France et habita Paris.

Rozycki a raconté lui-même avec beaucoup de simplicité et de noblesse, dans un ouvrage dédié à ses compagnons d'armes, les péripéties de sa marche à travers la Pologne (*Mémorial du régiment de cavalerie volhynienne*, Bourges, 1832, en polonais, ouvrage réédité récemment dans la collection intitulée *Bibliothèque populaire polonaise*).

RU s. m. (ru — du lat. *rivus*, ruisseau). Petit canal alimenté par un ruisseau, ou par une saignée faite à une rivière : *Les pluies, la fonte des neiges ont fait déborder le* RU.

— Féod. *Ru du bâton*, Redevance qui se payait en poules.

— Anc. chorégr. *Ru de vache*, Manière de lancer la jambe de côté imitant les ruades d'une vache.

RUABON ou **RHUABON**, village d'Angleterre, dans le pays de Galles, à 37 kilom. S.-E. de Denbigh ; 1,500 hab. L'église, qui est ancienne, contient plusieurs monuments en marbre ; l'un d'eux, œuvre de Rhysbrac, élevé à la mémoire de sir Watkin William Wynne, est particulièrement digne d'attention. Autour de Ruabon, le paysage, quoique défiguré en certains endroits par les exploitations de fer et de houille, présente, dit M. Esquiros, des beautés d'un caractère saisissant et romantique.

RUAD, île de la Turquie d'Asie. V. ROUAD.

RUADE s. f. (ru-a-de — rad. *ruer*). Action de ruer ; coup frappé en ruant : *Lancer, détacher, allonger une* RUADE. *Ce cheval lui cassa la jambe d'une* RUADE. (Acad.)

Mon galant ne songeait qu'à bien prendre son temps,
Afin de happer son malade ;
L'autre, qui s'en doutait, lui lâche une *ruade*
Qui vous lui met en marmelade
Les mandibules et les dents.
LA FONTAINE.

— Fig. Attaque brusque, inattendue : *La révolution qui a renversé Charles X est tout simplement une* RUADE *du peuple.* (V. Hugo.)

— Anc. chorégr. Mouvement vif et élevé que le danseur exécutait en lançant un pied en arrière.

— **Encycl.** « L'animal qui veut ruer, dit M. Colin, fléchit l'encolure, abaisse la tête et amène ainsi une plus grande partie du poids du corps sur les membres antérieurs. Puis, à la suite de cette préparation, les membres abdominaux, étendant brusquement leurs rayons, lèvent la croupe en haut et projettent les pieds postérieurs bien en arrière de la ligne sur laquelle ils se trouvaient précédemment. » Les agents qui concourent à l'accomplissement de la *ruade* sont très-nombreux. Ce sont : les fléchisseurs des phalanges, l'extenseur du métatarse, les muscles rotuliens et le grand fessier, les ischio-tibiaux et l'ilio-spinal. Les uns opèrent la détente qui élève la croupe ; les autres projettent plus ou moins en arrière les membres postérieurs.

La *ruade* s'effectue plus ou moins facilement suivant les animaux. Elle s'opère avec une facilité remarquable chez les solipèdes, notamment chez l'âne et le mulet. Mais pour que la *ruade* soit bien exécutée, elle doit toujours être précédée d'un temps de préparation pendant lequel l'animal abaisse fortement la tête. Sans cet acte préliminaire la *ruade* devient extrêmement difficile. Il est facile de comprendre, d'après ce qui précède, que pour rendre la *ruade* difficile, sinon impossible, il suffit de relever fortement la tête de l'animal et de surcharger ainsi l'arrière-main, en même temps qu'en reculant par cette manœuvre les attaches du muscle ilio-spinal on en diminue la contraction. Ce principe est d'une application journalière pour l'équitation et pour la pratique des opérations chirurgicales sur les parties postérieures du corps. Le mulet et l'âne ruent plus souvent que le cheval. Le dernier surtout abaisse fortement la tête pour détacher la *ruade* et la cache presque entre ses membres antérieurs.

Les grands ruminants ruent d'une manière particulière ; ils projettent l'un des deux membres isolément en dehors et en avant, ou en dehors et en arrière. La disposition anatomique de la tête du fémur et l'absence du ligament pubio-fémoral sont les deux conditions qui expliquent la possibilité de cette sorte de *ruade* qui tient en grande partie à l'action du long vaste qui, chez les ruminants, forme une vaste expansion qui recouvre une grande partie de la croupe et arrive à la face externe de la cuisse et de la jambe jusque sur l'extenseur du métatarse.

La *ruade* est un moyen de défense que la nature a donné à certains animaux et dont ils se servent instinctivement, soit pour repousser les attaques de leurs ennemis, soit pour résister aux mauvais traitements qu'on leur fait subir. Le cheval emploie la *ruade* pour frapper l'ennemi qu'il attaque, ou contre lequel il se défend, et quelquefois aussi pour compléter le saut lorsqu'il franchit un obstacle plus ou moins élevé, qui pourrait arrêter les membres postérieurs au passage. Les jeunes solipèdes, les poulains par exemple, ruent de très-bonne heure, alors que la corne de leurs sabots est extrêmement molle. Les animaux vifs et ceux qui sont méchants, le mulet, l'hémione, ruent aussi très-souvent, mais ils trahissent leurs intentions par les mouvements et la position que prennent leurs oreilles.

RUARUS (Martin), théologien socinien polonais, né dans le Holstein en 1587, mort en 1657. Il fut recteur de l'école socinienne de Rakow, à l'époque où elle était à l'apogée de sa splendeur, et devint plus tard pasteur de Straszyn, dans les environs de Dantzig. On a de lui : *Notæ in catechesin ecclesiarum polonicarum* (1605) ; *Fausti Socini Senensis ad Andream Duditium epistolæ ex italico in latinum conversæ* (Rakow, 1638) ; *Epistolarum selectarum centuria* (Amsterdam, 1677) ; *Epistolarum selectarum centuria altera et ultima* (Amsterdam, 1681) ; *Histoire de mon temps*, ouvrage dont on ne connaît aujourd'hui aucun exemplaire.

RUAU (le), détroit qui sépare l'île de Jersey des rochers de Dirouilles et d'Ecrehou, dans la Manche, à peu de distance des côtes de France ; il a environ 6 kilom. de largeur.

RUAULT (Jean), en latin **Rualdus**, érudit français, né à Coutances vers 1580, mort à Paris en 1636. Il fut d'abord professeur à Rouen, puis il enseigna les humanités dans divers colléges de Paris. Il fut deux fois élu recteur de l'Université et remplaça Frédéric Morel comme professeur au Collége de France. Il a écrit une *Vie de Plutarque*, mise en tête d'une édition de ses œuvres (Paris, 1624). On lui doit, en outre : un *Recueil de poésies latines* (Paris, 1610, in-12) ; *Controversia de duellis* (1625, in-8°) ; *Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot* (1631, in-4°), livre recherché, mais rare.

RUBACE s. f. (ru-ba-se — rad. *rubis*). Techn. Sorte de rubis de couleur claire, appelé aussi RUBACELLE et RUBICELLE. ‖ Quartz hyalin teint artificiellement en rouge.

RUBACELLE s. f. (ru-ba-sè-le). V. RUBACE.

RUBAN s. m. (ru-ban. — L'origine de ce mot n'est pas connue. Quelques-uns le rapportent au latin *rubens*, rouge ; mais bien qu'on orthographiât autrefois *ruben*, cette étymologie ne paraît pas convenir pour le sens. Peut-être le mot est-il composé d'un élément *ru* inexpliqué et de l'allemand *band*, ruban, gothique *bandi*, lien, anglo-saxon-scandinave *bandi*, lien et fil, scandinave *benda*, corde, ancien allemand *pant*, *pinta*, lien, etc., etc., d'une racine *bind*, *band*, *bund*, lier, correspondant à la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier). Tissu plat, mince et long : RUBAN *uni*, *broché*, *moiré*. RUBAN *rouge*, *bleu*, *vert*. *Un nœud de* RUBANS. *Attacher un* RUBAN. *Nouer*, *dénouer des* RUBANS.

— Par anal. Copeau, fragment de matière mince, plat et long comme un ruban : *Le rabot, qui sifflait en enlevant de longs* RUBANS *frisés, la scie qui mordait le bois, tout cela lui détendait le cœur.* (H. Berthoud.) ‖ Objet qui se développe, avec une largeur peu considérable, sur une grande longueur : *Nous apercevons enfin l'Halys, un* RUBAN *bleu qui se déroule entre les rives d'un jaune pâle.* (Martins.)

Sur notre droite, au loin, apercevez la terre
Comme un *ruban* de sable onduleux et moiré.
Mlle DE POLIGNY.

— Décoration dont un ruban est l'insigne : *Recevoir le* RUBAN, *le* RUBAN *rouge. On peut avec des* RUBANS *parer des courtisans, mais on ne fait pas des hommes.* (Napol. Ier.) *Sotte chose que la gloire de montrer des galons, des* RUBANS *et des broderies!* (Mérimée.) *Aujourd'hui tout le monde est distingué, comme tout le monde a le* RUBAN *de la Légion d'honneur.* (Ste-Beuve.) *Tout fournisseur qui n'est pas digne de la corde mérite le* RUBAN. (Petit-Senn.)

— Pop. Syn. de CONDOM.

— Blas. Bande très-étroite.

— Archit. Ornement en forme de ruban tortillé.

— Modes. *Ruban de queue*, Ruban dont les hommes entouraient autrefois leurs cheveux, pour s'en faire une queue qu'ils portaient pendante sur la nuque.

— Techn. Matière textile qu'on dispose en bandes plates avant de la filer. ‖ Lame de fer tordue en spirale qui forme le canon d'un fusil. ‖ Cire réduite en petits filets plats. ‖ Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries.

— Anc. anat. Nom que l'on donnait autrefois aux cordes vocales du larynx.

— Nom vulgaire des poissons du genre cépole.

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent du genre rouleau.

— Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes pulmonés, formé aux dépens des agathines. ‖ Nom vulgaire d'une coquille du genre turbo ou sabot. ‖ *Ruban plat*, Nom vulgaire d'une espèce d'hélice. ‖ *Ruban convexe*, Nom vulgaire de l'hélice striée. ‖ *Ruban rayé*, Nom vulgaire d'une coquille du genre tonne.

— Helminth. Nom vulgaire du ténia ou ver solitaire.

— Bot. *Ruban-d'eau*, Nom vulgaire des sparganies. ‖ *Ruban panaché*, Variété de roseau.

— **Encycl.** Industr. Les *rubans* sont faits de fil de chanvre, de lin, de laine, de coton ou de soie ; ceux de fil de coton ou de laine sont plus spécialement désignés sous les noms de chevillières, tresses, galons et padous ; ces derniers nommés ainsi à cause de leur origine, parce qu'ils furent fabriqués d'abord à Padoue, en Italie.

Par rubanerie on entend la fabrication et le commerce des *rubans*, et on appelle rubanier l'ouvrier qui les tisse et les apprête.

Cette industrie paraît remonter, en France, au XVe siècle, époque à laquelle, importée d'Italie, elle s'établit d'abord à Saint-Chamond, puis à Saint-Etienne qui, depuis ces dernières années, en est devenu le principal centre, favorisé par le voisinage de Lyon où se fabriquent en si grande quantité les étoffes de soie.

La révocation de l'édit de Nantes fit pour cette industrie ce qu'elle a fait pour tant d'autres ; elle chassa du territoire français des ouvriers rubaniers qui allèrent porter leurs secrets de métier et leur habileté manuelle en Suisse, en Angleterre et en Prusse, où ils firent des élèves, et où cette industrie a depuis prospéré.

La rubanerie comprend une grande variété d'articles dont il est impossible de donner même la nomenclature et qui changent avec la mode, le goût du temps, les besoins, etc. On fait des *rubans* de toute largeur, depuis ceux qui sont connus sous le nom de *faveur* jusqu'aux larges ceintures si fort en vogue dans ces dernières années et aux cordons d'ordre. Néanmoins, on divise les *rubans* en plusieurs catégories, qui tirent leur distinction de la matière employée ou de différences marquées dans la fabrication ; tels sont les *rubans* unis, croisés, façonnés, imprimés, veloutés, dentelés, à franges, de gaze ; le pékin, le gros de Naples, etc.

Des modifications très-sensibles ont eu lieu, tant dans l'outillage que dans la fabrication, par l'invention du métier à barre, qui permet de tisser à la fois plusieurs pièces de *ruban*, qu'on divise ensuite dans leur longueur, et par l'application à la rubanerie du métier Jacquart, avec lequel on fabrique les *rubans* façonnés et veloutés. Mais pourtant, jusqu'à présent, il semble que le tissage en grandes manufactures et par des moteurs mécaniques ne peut se généraliser pour la fabrication des étoffes de soie et surtout pour celle des *rubans*, comme il en a été pour celle des étoffes de fil, de laine et de coton. Tout d'abord, les appareils des grandes manufactures avec leurs mouvements automatiques, si ingénieux et si exacts qu'ils puissent être, ne peuvent se prêter, malgré tous les perfectionnements actuels, comme les métiers à la main, aux variations infinies des articles à produire et qui exigent de la part de l'ouvrier de notables et constants changements dans les procédés de travail, du goût, du soin et une habileté pratique soutenue d'une expérience consommée. Jusqu'ici, les ateliers à moteurs mécaniques ne sont parvenus qu'à confectionner des *rubans* unis ou des façonnés très-simples, plus ou moins uniformes, n'entraînant pas de trop fréquents changements de dispositions et de dessins ; même pour les *rubans* unis, leurs produits sont inférieurs aux produits confectionnés sur les métiers à la main, moins souples et moins beaux ; or, la valeur de la matière première formant à peu près les deux tiers du prix, une économie dans la main-d'œuvre sur le tissage perd beaucoup de son importance et de ses avantages si elle n'est obtenue qu'aux dépens de la qualité, surtout quand il s'agit, comme ici, d'un objet de parure et en quelque sorte de luxe.

On emploie pour les *rubans* la plus belle soie, la qualité qu'on nomme organsin pour la chaîne, qui doit être plus tordue, et le poil d'Alais pour la trame. La chaîne est simple, c'est-à-dire formée d'un seul fil pour les *rubans* légers ; pour les *rubans* plus forts on la double, on la triple, et c'est ainsi que les *rubans* pour ordres sont plus forts que les *rubans* ordinaires. Les *rubans* entièrement veloutés se fabriquent sur le métier à velours avec deux chaînes, dont l'une pour former le tissu de l'étoffe et l'autre pour former le poil qui constitue le velours. Les *rubans* qui ne sont veloutés que dans une ou plusieurs parties de leur largeur se fabriquent sur le métier Jacquart, auquel on ajoute, pour les parties veloutées, la seconde chaîne formant le poil.

Les *rubans* de soie pure ne se teignent jamais après qu'ils sont fabriqués. Ainsi les soies, de quelque couleur qu'on veuille avoir les *rubans*, doivent avoir été teintes avant de les employer sur le métier. Il n'est que les *rubans* très-communs de grége ou mélangés de coton qui soient parfois teints en pièce ; on les teint encore de cette façon quand ils ont été défraîchis dans les magasins, mais ils y perdent tout à la fois de leur beauté et de leur valeur.

Cette industrie est exercée, pour une notable partie, dans les campagnes qui avoisinent Saint-Etienne et Saint-Chamond, par des ouvriers qui possèdent un ou plusieurs métiers et qui dans les moments de chômage s'occupent au travail des champs. Leur salaire ne dépasse pas 2 fr. 50, et celui des compagnons ou ouvriers qu'ils emploient lorsqu'ils possèdent plusieurs métiers ne s'élève pas à plus de 1 fr. 25 ou 1 fr. 50. Dans les faubourgs de Saint-Etienne, le salaire des compagnons employés par les ouvriers possesseurs de métiers est en moyenne de 2 francs ou 2 fr. 50.

La production totale des *rubans* est estimée pour l'Europe à 1 milliard 200 millions, dont la France à elle seule fournit à peu près la moitié, c'est-à-dire plus de 500 millions ; la fabrication anglaise s'élève à environ 200 millions, celle du Zollverein à 100 millions, celle de la Suisse à un chiffre à peu près semblable, celle de l'Autriche à 70 millions, et les autres pays, l'Italie, l'Espagne, la Russie, la Grèce et la Turquie, ne produisent ensemble guère plus de 60 millions de *rubans*. Ainsi, pour ce genre d'industrie, la France possède une supériorité marquée.

Le nombre des individus employés par la rubanerie à Saint-Chamond, à Saint-Etienne et sur le territoire environnant ces deux villes, atteint le chiffre de 54,000, dans lequel les femmes entrent pour environ un tiers. Les travaux dont celles-ci sont chargées sont naturellement les plus simples et les moins fatigants.

RUBANÉ, ÉE (ru-ba-né) part. passé du v. Rubaner. Garni de rubans : *Bonnet* RUBANÉ.

— Techn. Aplati en forme de ruban : *Fer* RUBANÉ.

— Hist. nat. Qui est aplati en forme de ruban. ‖ Qui est marqué de bandes longitudinales.

— s. f. Erpét. Nom vulgaire de la couleuvre des dames.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de volute.

— **Encycl.** Erpét. La *rubanée*, appelée aussi *couleuvre* ou *serpent des dames*, est un petit ophidien, de couleur blanchâtre, avec des bandes annulaires noires et la tête bigarrée de ces deux couleurs. Le nom de *rubanée* s'explique ainsi parfaitement ; les autres noms lui viennent de ce que les dames indiennes prennent plaisir à l'élever, à la nourrir, à jouer avec elle et même à la mettre dans leur sein pour se rafraîchir pendant les grandes chaleurs. Cette couleuvre habite les côtes de Malabar et de Coromandel. On dit que les Indiens de ces contrées l'élèvent et la nourrissent dans des tonneaux faits exprès et qu'à la voix de son maître elle en sort, rampe autour du bras qu'on lui présente et s'entortille autour du cou sans faire aucun mal. Quelques auteurs ont pensé que cette couleuvre pourrait être le serpent familier des anciens.

RUBANER v. a. ou tr. (ru-ba-né — rad. *ruban*). Orner de rubans. ‖ Peu usité.

— Techn. Aplatir, disposer en forme de ruban : RUBANER *du fer*. RUBANER *de la cire*. RUBANER *du lin, du chanvre*. ‖ *Rubaner une malle*, En garnir l'intérieur avec de petits rubans de fil.

RUBANERIE s. f. (ru-ba-ne-rî — rad. *ruban*). Profession de rubanier ; commerce de rubans.

— Comm. *Petite rubanerie*, Celle qui comprend les rubans de laine, de fil, de coton, de filoselle. ‖ *Grande rubanerie*, Celle qui ne comprend que les rubans de soie ou ceux qui sont brochés d'or ou d'argent.

RUBANEUR, EUSE adj. (ru-ba-neur, eu-ze — rad. *rubaner*). Techn. Qui sert à mettre en rubans les matières textiles : *Tambour* RUBANEUR.

— s. m. Machine employée dans les filatures pour mettre la matière en rubans.

— **Encycl.** L'invention du *rubaneur*, due à M. Alphonse Leroy fils, de Paris, a été remplacée depuis longtemps par les étaleuses et les métiers à étirer ; elle avait pour but de mettre la matière peignée en rubans continus et de grosseur égale, afin d'en obtenir des mèches d'une parfaite régularité sur la dernière machine de préparation. Cette machine consistait en un tambour cylindrique, garni d'aiguilles placées entre les cylindres fournisseurs et étireurs et tournant dans le même sens que ces derniers. Ce tambour s'emparait de la matière livrée par le cylindre fournisseur et dans laquelle des aiguilles s'introduisaient pour la retenir dans une certaine mesure et l'empêcher de glisser par faisceau, en favorisant, au contraire, la division des fibres pendant l'étirage, qui était effectué par le cylindre étireur. Le système de préparation dépendait de trois *rubaneurs*, le premier, alimenté au moyen d'une toile sans fin, avait pour objet de recevoir et de transmettre à la machine les poignées de lin peigné superposées en couches échelonnées par les soins des ouvrières étaleuses. Les rubans formés par ce premier *rubaneur* étaient reçus dans des pots en fer-blanc ou en tôle, pour être transmis sur le second *rubaneur*. On procédait ensuite de la même manière sur le troisième *rubaneur*, qui était muni d'aiguilles plus fines et plus rapprochées, afin d'obtenir un ruban mieux fini et plus régulier.

RUBANIER, IÈRE adj. (ru-ba-nié, iè-re — rad. *ruban*). Qui appartient, qui a rapport à la fabrication, à la vente des rubans : *Industrie* RUBANIÈRE.

— Substantiv. Personne qui fait ou vend des rubans.

— s. m. Bot. Nom vulgaire des sparganies.

RUBARBE s. f. (ru-bar-be). Bot. Autre forme du mot RHUBARBE.

RUBAT s. m. (ru-ba). Agric. Sorte de rou-

leau employé en Languedoc pour dépiquer le blé.

RUBBI (Andrea), écrivain italien, né à Venise en 1739, mort en 1810 dans cette même ville. D'abord jésuite et professeur au collége des Nobles à Brescia, il se retira dans sa ville natale lors de la dispersion de l'ordre. On lui doit les ouvrages suivants : *Interpretatio et illustratio epitaphii græci Ravennæ reperti* (Rome, 1765, in-4°); *Elogii italiani* (Venise, 1781 et suiv., 12 vol. in-8°); parmi ces éloges, on remarque ceux de Pétrarque, Léonard de Vinci, Galilée, Castiglione, Métastase, etc.; *Dissertazione cronologico-istorico-critica sopra il sepolcro d'Isaccio, esarca di Ravenna* (1781); *Ugolino*, tragédie insérée sans nom d'auteur dans le tome V du *Teatro Italiano del secolo XVIII* (Florence, 1784, in-8°); *Parnasso italiano, ovvero raccolta di poeti classici italiani d'ogni genere, d'ogni età et d'ogni metro* (Venise, 1789-1791, 56 vol. in-8°); *Parnasso de' poeti classici d'ogni nazione tradotti in italiano* (Venise, 1793, 41 volumes in-8°); c'est une spéculation de librairie bien plus qu'une œuvre littéraire; *Giornale dell' antichità sacra e profane, giusta il metodo di Pitrico* (Venise, 1793, in-8°); *Il Genio nautico e militare, canti due* (Venise, in-4°), petit poëme à propos de la mort d'Angelo Emo, célèbre amiral vénitien, qui avait bombardé Turin (1774).

RUBBIO s. m. (roub-bio). Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée dans plusieurs parties de l'Italie, et qui valait à Rome $294^{lit},465$; à Ancône, $286^{lit},1$; en Piémont, $8^{lit},214$.

RUBÉFACTION s. f. (ru-bé-fa-ksi-on — rad. *rubéfier*). Pathol. Rougeur de la peau amenée par une cause inflammatoire ou irritante : RUBÉFACTION *spontanée*. RUBÉFACTION *artificielle*.

RUBÉFIANT, ANTE adj. (ru-bé-fi-an, an-te — rad. *rubéfier*). Méd. Se dit des médicaments qui produisent de la rougeur et de l'inflammation sur la peau : *Emplâtre* RUBÉFIANT.

— s. m. Agent rubéfiant : *Employer les* RUBÉFIANTS.

— **Encycl.** On connaît sous ce nom les médicaments et les moyens à l'aide desquels on détermine une rougeur anomale et congestive de la peau. La rubéfaction et la vésication n'étant que des degrés différents d'une même action, le même moyen peut être, suivant les circonstances, *rubéfiant* ou vésicant. Les *rubéfiants* sont particulièrement utiles lorsqu'on veut agir rapidement sur une surface assez étendue et déplacer une irritation fixée sur un organe important: aussi leur donne-t-on souvent le nom de dérivatifs. Ils sont encore fréquemment employés pour rappeler la chaleur à la périphérie. On peut arriver à ce résultat par une friction sèche avec une brosse convenable ou de la flanelle. On emploie plus souvent la moutarde noire et l'alcali volatil. Pour produire la rubéfaction de la peau avec l'ammoniaque, on en imbibe un morceau de flanelle, que l'on promène doucement sur la partie. Quand l'ammoniaque marque de 18° à 23°, cinq minutes suffisent pour produire l'effet désiré sur une peau fine et vasculaire, mais il faut un temps beaucoup plus long lorsque l'alcali est faible et que l'épiderme est sale ou épais. L'érythème déterminé par ces moyens dure rarement plus de deux heures. Les applications de sinapismes ou de vinaigre radical produisent un effet semblable.

RUBÉFIER v. a. ou tr. (ru-bé-fi-é — lat. *rubefacere*; de *ruber*, rouge, et de *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparfait de l'ind. et du présent du subj. : *Nous rubéfiions; que vous rubéfiiez*). Méd. Rendre rouge par l'effet d'une cause irritante : RUBÉFIER *la peau*.

RUBEIS (Jean-Bernard-Marie DE), théologien et archéologue italien, né à Cividad-del-Friuli en 1687, mort en 1775. Entré, à dix-sept ans, dans l'ordre des frères prêcheurs, il devint, dans la suite, professeur de philosophie au couvent des Zattere à Venise, qu'il ne quitta plus que pendant un court intervalle pour suivre, comme théologien, une ambassade extraordinaire de la république auprès de la cour de France. On voulut, dans la suite, le charger de plusieurs missions importantes, mais il les refusa toutes et consacra le reste de ses jours à ses études et à l'accroissement de la bibliothèque du couvent, qui avait été confiée à ses soins. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *De fabula monachatus benedictini divi Thomæ Aquinatis* (Venise, 1724, in-8°); *Synodus quæ acta est in civitate Mantua anno* 827 (Venise, 1729), dans le tome IX de la *Collection des conciles*; *De schismate ecclesiæ Aquilejensis* (Venise, 1732, in-8°); *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis* (Venise, 1740, in-fol.); *Divi Thomæ Aquinatis opera theologica* (Venise, 1745-1760, 28 vol. in-4°), édition où à chaque traité sont joints un avertissement et des remarques; *De nummis patriarcharum Aquilejensium* (Venise, 1747, in-8°); *De gestis et scriptis ac doctrina sancti Thomæ Aquinatis* (Venise, 1750, in-fol.); *Georgii seu Gregorii Cyprii patriarchæ Constantinopolitani vita* (Venise, 1753, in-4°); *De Theophylacti Bulgariæ archiepiscopi gestis et scriptis ac doctrina* (Venise, 1754, in-fol.); *Vita Benvenutæ Bojanæ* (Venise, 1757, in-4°), etc.

RUBÉLINE s. f. (ru-bé-li-ne — du lat. *rubellus*, rouge). Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

RUBELLANE s. f. (ru-bèll-la-ne — du lat. *rubellus*, rouge). Minér. Matière siliceuse d'un brun rougeâtre, analogue au mica.

— **Encycl.** La *rubellane* se présente en petites lames hexagonales, opaques, tendres, sans élasticité et à éclat nacré. On la trouve à Schima, en Bohême, et aux environs de Tschoppau et de Planitz, en Saxe, où elle est disséminée, avec de l'angite, dans une roche amygdalaire. On la regarde comme un mica altéré; néanmoins, sa composition s'éloigne de celle des micas proprement dits par la présence d'une proportion notable de chaux. D'après Breithaupt, elle renferme 45 pour 100 de silice, 20 de peroxyde de fer, 10 d'alumine, 10 de chaux, 10 de potasse et de soude, et 5 de matières volatiles.

RUBELLE s. f. (ru-bè-le — du lat. *rubellus*, rouge). Agric. Variété de vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

RUBELLION s. m. (ru-bèll-li-on — du lat. *rubellus*, rouge). Ichthyol. Poisson du genre spare, qui vit dans la Méditerranée.

RUBELLITE s. f. (ru-bèll-li-te — du lat. *rubellus*, rouge). Minér. Variété de tourmaline rouge.

— **Encycl.** Cette variété vient principalement de la Sibérie, ce qui lui a fait donner le nom de *sibérite*. On l'appelle également *daourite, rubis de Sibérie* et encore *apyrite*, à cause de la difficulté qu'on éprouve à la fondre. On attribue sa coloration à de l'oxyde de manganèse. On la trouve en cristaux cylindroïdes mélangés à du quartz et à de la lépidolithe, à Hradisko, en Moravie, ou en faisceaux aciculaires d'une nuance magnifique à Schaïtansk, près de Mursinsk, dans les monts Ourals. On la trouve encore à Ceylan. Les plus beaux échantillons viennent du royaume d'Ava; c'est de cette région que proviennent les remarquables échantillons du Muséum de Londres et du Muséum de Paris. La *rubellite* rentre dans la classe des tourmalines manganésiennes V. TOURMALINE.

RUBEN, l'aîné des douze fils de Jacob, qui l'avait eu de Lia. Voulant sauver Joseph des mains de ses frères, il leur conseilla de le descendre dans une citerne, d'où il avait l'intention de le venir tirer. Il fut privé de ses droits de primogéniture par Jacob mourant, pour avoir, suivant le style anodin de l'Ecriture, *dormi avec Bala*, concubine de son père. Son nom est resté à l'une des tribus hébraïques, dans la Judée.

RUBEN (Christophe), peintre allemand, né à Trèves en 1805. Il étudia son art à Dusseldorf, sous la direction de Cornélius, et suivit ce maître à Munich, où il posa les bases de sa réputation en exécutant la plupart des cartons des vitraux de la cathédrale de Ratisbonne. Il fournit aussi à la même époque les dessins pour les vitraux de l'église du faubourg d'Au, à Munich, dessins où éclatait un talent remarquable et qui furent plus tard reproduits par la lithographie. Chargé ensuite de peindre une série de toiles pour le château d'Hohenschwangau, il y représenta des scènes empruntées à la vie des châtelaines du moyen âge et à la légende du chevalier du Cygne. Ce ne fut qu'après avoir exécuté ces travaux importants qu'il put consacrer tout son temps à la peinture à l'huile. Après avoir peint une foule de charmants tableaux de genre, il aborda la peinture historique et débuta par une toile à laquelle il travailla longuement et qui représente *Christophe Colomb au moment où il découvre le continent américain.* Ce tableau obtint un tel succès que Hanfstængl dut en exécuter, au moyen de la galvanographie, des reproductions pour un grand nombre de sociétés artistiques. En 1841, Ruben devint membre de l'Académie de Prague, à la réorganisation de laquelle il prit une part importante; son principal travail, depuis cette époque, a été les peintures murales du Belvédère de cette ville, où il a représenté des épisodes empruntés à l'histoire de la Bohême; il a, en outre, peint, avec le concours de quelques-uns de ses élèves, un salon de réception pour le prince de Salm et a exécuté trois retables d'autel pour l'église de Tarnau. Depuis 1852, il est directeur de l'Académie des beaux-arts de Vienne.

RUBENACH, village des Etats prussiens, province rhénane, à 3 kilom. N. de Coblentz, dans une plaine où le duc de Brünswick avait établi son camp en 1792 et d'où est daté son fameux manifeste contre la France; 700 hab.

RUBENI (David), fanatique juif. V. DAVID RUBENI.

RUBENS (Pierre-Paul), un des grands peintres de l'école flamande, né à Siegen (Nassau) le 20 juin 1577, mort à Anvers en 1640. Il descendait, suivant son plus ancien biographe, le licencié Michel, d'une famille noble originaire de Styrie, établie à Anvers vers 1530, et que les troubles religieux avaient contrainte de chercher un asile à Cologne. Mais sa généalogie a été retrouvée dans les archives d'Anvers; elle a été publiée par l'archiviste (Anvers, 1840, in-8°), et l'on peut s'y convaincre que le grand peintre flamand descendait tout bonnement d'une longue lignée de tanneurs, de droguistes et d'épiciers anversois. Son père, le docteur Jean Rubens, le premier de la famille qui n'exerçât pas un métier, fut élu échevin d'Anvers en 1562 et forcé de s'expatrier lors de l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn. Compromis dans une intrigue amoureuse avec la princesse Anne de Saxe, il faillit être décapité en 1571, sur l'ordre de Guillaume d'Orange, mari de la princesse, échappa grâce au dévouement de sa femme, Marie Pypeling, qu'il avait épousée en 1562, et mourut en 1587. Devenue veuve, la mère de Rubens revint à Anvers avec ses enfants et se consacra à leur éducation. Le plus jeune, Pierre-Paul, celui qui devait illustrer le nom de sa famille, fit les plus brillantes études classiques, puis fut placé en qualité de page chez la comtesse de Lalain. Mais bientôt, fatigué de cette vie oisive et nulle, et cédant à un irrésistible penchant, il supplia sa mère de lui permettre de se livrer à la peinture. Il étudia d'abord dans l'atelier de Van Ort, peintre médiocre et de mœurs dépravées, puis dans celui d'Otto Vœnius, artiste remarquable. En 1600, il partit pour l'Italie, où il séjourna dix ans, étudiant les grands maîtres de toutes les écoles, le Titien, Paul Véronèse et le Tintoret à Venise, Jules Romain à Mantoue, les Carrache à Bologne, Raphaël à Rome, Michel-Ange à Rome et à Florence, Léonard de Vinci à Milan. Partout il fut magnifiquement accueilli.

A Mantoue, où Rubens séjourna plusieurs années, le duc Vincent de Gonzague s'éprit pour lui d'une vive amitié, lui demanda un grand nombre de tableaux et lui confia même une mission diplomatique auprès du roi d'Espagne. A son retour, l'artiste visita Pise, Sienne, Florence, Bologne, Gênes, laissant partout des traces de son passage dans les grandes œuvres qu'il exécutait. On ne connaît que deux compositions de Rubens antérieures à son voyage d'Italie : la *Vierge tenant le Christ mort* (collection Wertz, à Anvers) et un *Christ mort sur les genoux de Dieu le Père* (église des Carmes, à Anvers). Il exécuta en Italie : son *Portrait* pour le grand-duc de Florence; *Hercule entre le Vice et la Vertu* (tribune du musée des Offices); les *Trois Grâces* (tribune du musée des Offices); un *Silène* (tribune du musée des Offices); un *Portrait de femme* (tribune du musée des Offices); à Rome, pour l'église Sainte-Croix-de-Jérusalem, un triptyque représentant *Sainte Hélène*, le *Couronnement d'épines* et *Jésus sur la croix*; pour l'oratoire du pape, à Montecavallo, la *Vierge et sainte Anne adorant l'Enfant Jésus*; pour le palais Chigi, le *Tibre;* pour le palais Rospigliosi, douze morceaux représentant les *Douze apôtres;* pour le palais Colonna, une *Orgie de lansquenets;* pour les Pères de l'Oratoire, la *Vierge et l'Enfant*, le *Martyre d'une sainte, Saint Grégoire, Saint Maurice* et *Saint Jean;* à Milan (bibliothèque Ambrosienne), la *Vierge et l'Enfant*, une magnifique copie de la *Cène* de Léonard de Vinci; à Gênes, la *Circoncision* et *Saint Ignace guérissant les malades.*

La mort de sa mère, arrivée en 1608, rappela Rubens à Anvers. Il y resta jusqu'à son voyage en France, où il fut appelé par Marie de Médicis en 1620, et, durant cette période de douze ans, il exécuta un grand nombre de chefs-d'œuvre. Protégé par l'archiduc de Flandre, Albert, qui le nomma son peintre officiel (23 septembre 1609), marié avec une femme qu'il aimait, Isabelle Brandt (octobre 1609), et dont il a si souvent reproduit les traits dans ses tableaux, l'artiste vit en quelques années sa réputation prendre des proportions colossales. Il s'était fait bâtir, sur ses propres dessins, un magnifique atelier qu'il orna d'une foule d'objets rares, meubles, tableaux, statues, bas-reliefs, vases, médailles, pierres gravées, rapportés d'Italie, et, entouré d'une foule d'élèves qui peignaient d'après ses cartons, il put se livrer à cette fièvre de production qui était un des côtés de son génie. Ses œuvres les plus considérables de cette époque sont : la fameuse *Descente de croix* de la cathédrale d'Anvers; le triptyque allégorique de *Saint Christophe*, peint pour la confrérie des Arquebusiers; l'*Adoration des mages*, du musée d'Anvers; le *Massacre des innocents*, de la pinacothèque de Munich; une *Sainte Famille*, pour l'archiduc Albert, et les portraits de ce même archiduc et de sa femme Isabelle (la *Sainte Famille* est actuellement au musée de Vienne); une *Erection de croix*, pour l'église Sainte-Walburge (aujourd'hui au musée d'Anvers); *Sainte Thérèse à genoux*, le *Sauveur mort étendu sur une pierre* (musée d'Anvers), la *Pêche miraculeuse* (cathédrale de Malines).

Appelé à Paris en 1620 par la veuve de Henri IV, qui voulait lui faire décorer ses galeries du Luxembourg, Rubens reçut la commande de cette belle suite de vingt et un tableaux allégoriques retraçant les principaux épisodes de la vie de Marie de Médicis et qui sont maintenant au Louvre. Nous leur avons consacré un article spécial (v. MARIE DE MÉDICIS). Le peintre les exécuta à Anvers de 1620 à 1622 et revint à Paris quelques jours seulement pour les faire placer. Marie de Médicis lui confia alors la décoration d'une seconde galerie du palais pour laquelle il devait peindre un nombre égal de grandes compositions; mais l'exil de la reine mère interrompit ce projet, qui reçut pourtant un commencement d'exécution; il en reste deux grandes esquisses, achevées dans quelques parties, qui sont actuellement au musée de Florence. Une autre suite de trente-neuf peintures que Rubens exécuta avec une inconcevable rapidité, pour l'église des jésuites d'Anvers, de 1623 à 1625, a malheureusement péri dans l'incendie de cette église en 1718; il n'en a été conservé que quatre tableaux.

Depuis dix-sept ans, Rubens se livrait en paix à ses immenses travaux lorsqu'il perdit sa femme. Pour faire diversion à sa douleur, il résolut de voyager. Il visita d'abord diverses villes de la Hollande et de la Belgique, Gouda, Utrecht, La Haye, et, chargé d'une mission diplomatique par l'archiduchesse Isabelle, alla à Delft négocier un accord entre les ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne. En récompense de ses services, Philippe IV l'appela à Madrid, où il fut accueilli avec la plus grande distinction (1628). Là, il se remit avec ardeur au travail et peignit, outre les portraits de Philippe IV, de la reine, du ministre Olivarès et d'autres grands seigneurs, quelques œuvres capitales que possède encore le musée de l'Escurial : une copie du *Bain de Diane* et de l'*Enlèvement de Déjanire*, du Titien; l'*Enlèvement des Sabines*, la *Réconciliation des Sabins et des Romains*, la *Martyre de saint André* et une *Adoration des mages.* L'année suivante, Philippe IV l'accrédita comme son ambassadeur extraordinaire auprès de Charles Ier, et le peintre, passant par Paris, puis par Anvers, alla s'embarquer à Dunkerque (juin 1629). Reçu avec faveur à la cour d'Angleterre, il parvint enfin à négocier la paix à laquelle on le faisait travailler depuis plusieurs années, fut créé chevalier de l'Eperon d'or (21 janvier 1630) et retourna à Anvers comblé de distinctions et de présents. De retour chez lui, il se remaria (6 décembre 1630) et il nous a laissé de sa seconde femme, Hélène Fourment, jeune fille de seize ans, de séduisants portraits dont les plus beaux sont à la pinacothèque de Munich. Il avait reçu de Charles Ier la commande d'une suite de tableaux allégoriques, dans le goût de ceux qu'il avait exécutés pour Marie de Médicis. Il se mit à l'œuvre aussitôt; mais accablé d'autres travaux et peut-être aussi fatigué de ce genre d'ouvrage pour lequel il ne se sentait plus la verve de la jeunesse, il mit six ans à peindre les neuf tableaux et le plafond destinés à décorer la salle des banquets, au palais de White-Hall; encore ne fit-il guère que les esquisser, car on reconnaît dans leur exécution la main d'un de ses meilleurs élèves, Jordaens. Ces peintures furent expédiées en Angleterre en 1636. Dans l'intervalle (1632), l'archiduchesse Isabelle avait confié à Rubens une dernière mission diplomatique à La Haye; des difficultés s'élevèrent entre l'artiste et les autres diplomates et il redemanda ses passe-ports. Voici la lettre injurieuse que lui écrivit à ce propos le duc d'Arschott, autre chargé de pouvoirs de l'archiduchesse : « Monsieur Rubens, j'ay veu par vostre billet le marryssement que vous avez de ce que j'aurois monstré du ressentiment sur la demande de votre passe-port. J'eusse bien pu obmettre de vous faire l'honneur de vous respondre pour avoir si notablement manqué à vostre devoir de venir me trouver en personne, sans faire le confident à m'écrire ce billet, qui est bon pour personnes égales, puisque j'ay esté depuis onze heures jusques à douze heures et demie à la taverne et y suis retourné le soir à cinq heures et demie et vous avez eu assez de loisir pour me parler. Neantmoins, je vous diray que toute l'assemblée qui a esté à Bruxelles a trouvé très-estrange qu'après avoir supplié son altesse et requis le marquis d'Ayetone de vous mander pour vous communiquer vos papiers, au lieu de ce, vous ayez demandé un passe-port... Tout ce que je vous puis dire, c'est que je seray bien aise que vous appreniez dorénavant comment doivent faire à des gens de ma sorte ceux de la vostre. » Ce grand seigneur imbécile ne soupçonnait pas qu'une douzaine de gens de sa sorte n'auraient jamais valu un seul Rubens; mais on peut inférer de ce billet que le grand peintre d'Anvers n'eut pas que des agréments dans la carrière diplomatique et que peut-être l'archiduc de Flandre aurait mieux fait de le laisser à ses pinceaux. Rubens rentra à Anvers, acheva les tableaux allégoriques destinés à l'Angleterre, peignit la plus grande partie des paysages que l'on connaît de lui, et qui ne sont pas les pages les moins importantes de son œuvre, et dessina pour l'entrée solennelle de l'archiduc Ferdinand, frère de Philippe IV, d'immenses cartons destinés à être reproduits à la détrempe pour les arcs de triomphe, les panneaux décoratifs, etc., et qui ont été gravés par Van Thulden. Sa dernière grande composition fut le *Crucifiement de saint Pierre*, un de ses chefs-d'œuvre, achevé depuis quelque temps déjà lorsque la mort surprit l'artiste, mais qu'il avait toujours refusé de livrer, voulant le retoucher jusqu'à sa dernière heure. Il fut acquis par le sieur Jabach, qui en fit don à l'église Saint-Pierre de Cologne, où il est encore. Rubens mourut d'un accès de goutte remontée. On lui fit des obsèques magnifiques à l'église Saint-Jacques d'Anvers, sa paroisse, où sa pierre sépulcrale est placée, dans une chapelle construite pour lui en 1642, devant

l'autel que décore un de ses tableaux, la *Vierge assise devant l'Enfant Jésus sous un berceau de feuillage.* Dans ce tableau, Rubens a représenté quelques membres de sa famille et lui-même, sous les noms de différents saints et saintes qui entourent le principal groupe; il s'est figuré dans le personnage de saint Georges et il a figuré son père, Jean Rubens, dans celui de saint Jérôme; Marthe et Madeleine offrent les traits de ses deux femmes, Isabelle Brandt et Hélène Fourment, et l'on croit qu'une autre sainte présente ceux d'une de ses maîtresses, Mlle Lunden. C'est une des œuvres les plus suaves et les plus moelleuses du maître.

Rubens laissa un héritage considérable. On trouva dans son cabinet une multitude de présents dont l'avaient honoré les souverains: chaînes d'or, montres de prix, colliers de diamants, bagues et bijoux de toutes sortes; mais la partie la plus précieuse de ses collections était sa galerie de tableaux composée de chefs-d'œuvre du Titien, de P. Véronèse, du Tintoret, de Van Dyck, de Breughel, d'Adrien Brauwer et de quatre-vingt-treize morceaux de Rubens lui-même qu'il avait gardés pour lui; c'étaient surtout des copies, dont vingt admirables portraits d'après le Titien et valant presque les originaux. Sa veuve fut tentée de détruire quelques-unes de ces toiles « par modestie et par scrupule, dit le licencié Michel, pour les grandes nudités des figures dont elles étaient composées, craignant de scandaliser les yeux et les cœurs chastes par des objets piquant la sensualité et égaux à la plus belle nature. » Elle n'exécuta pas ce dessein, heureusement. L'une de ces nudités, les *Trois Grâces*, a passé en Angleterre; une autre, le *Bain de Diane*, fut acquise par le cardinal de Richelieu; on ignore ce qu'elle est devenue. Peut-être n'était-ce qu'une seconde copie du tableau du Titien, Rubens en ayant déjà fait une première qui se trouve à l'Escurial.

Rubens a traité avec une égale supériorité tous les genres, sujets religieux, scènes champêtres, paysages, tableaux d'histoire, portraits, etc. Partout il a fait éclater la fécondité de son imagination, l'énergie de son dessin, la hardiesse et la verve de sa touche, la puissance et l'éclat de son coloris. Il fut le chef d'une révolution dans l'art. Bien qu'il ait étudié avec un soin extrême les écoles d'Italie, il ne relève d'aucune d'elles et se distingue par une originalité saisissante : peindre la nature, avec toute sa séve, sa variété, son énergie, son exubérance même; soumettre la forme à la couleur, sans s'écarter cependant des règles éternelles de l'harmonie; chercher le mouvement et la vie, comme l'école romaine avait cherché la pureté des contours et des lignes, voilà ce qui constitue l'individualité de Rubens. Un critique moderne, Gustave Planche, résume ainsi son appréciation : « Raphaël avait idéalisé l'ordre; Rubens idéalise le mouvement. »

L'œuvre entier de Rubens se compose de plus de treize cents morceaux, dont on trouvera le catalogue complet dans la belle étude que M. Alfred Michiels a consacrée à l'illustre peintre anversois, *Rubens et l'école d'Anvers* (1854, in-8°). Nous nous bornerons à citer un certain nombre d'œuvres capitales, répandues dans les principales galeries de l'Europe, et qui, avec celles que nous avons énumérées au courant de cet article, suffisent à donner une idée de ce génie fécond.

Musées d'Italie. Florence : *Vénus et Adonis*, *Moïse sauvé des eaux*, la *Bataille d'Ivry*, *Entrée de Henri IV à Paris*, deux *Portraits de Rubens* à différents âges, *Portrait d'Isabelle Brandt*, *Portrait d'Hélène Fourment*, *Portrait de Philippe IV*. Palais Pitti : *Ulysse abordant à l'île des Phéaciens*, scène placée dans un admirable paysage; *Scène d'intérieur*, contenant quatre portraits, ceux de Rubens, de son frère, de Juste-Lipse et de Grotius; deux *Sainte Famille*, *Mars et Vénus*. Naples, musée des Studj : *Portrait du cardinal Farnèse.*

Musées d'Allemagne. Berlin : le *Christ chez Marthe*, *Sainte Cécile*, la *Résurrection de Lazare*, *Persée et Andromède*, *Vierge sur le trône*, divers *Portraits*. Dresde : *Charles-Quint couronné par la Gloire*, *Neptune menaçant Borée* (traduction picturale du *Quos ego* de l'*Enéide*), *Atalante et Méléagre*, *Chasse au lion*, *Salomé portant la tête de saint Jean*, *Satyres portant des fruits*, *Paysage*, *Hercule ivre soutenu par des satyres*, *Dame flamande à sa toilette*, *Silène*, *Satyre pressant une grappe de raisin*, deux *Chasses au sanglier*, *Mercure endormant Argus*, trois *Portraits de femmes.* Munich, pinacothèque, une centaine de pièces, dont les principales sont : l'*Enlèvement des Sabines*, une *Adoration des bergers*, *Latone poursuivie par Junon*, *Samson et Dalila*, le *Jugement dernier*, la *Mort de Sénèque*, le *Christ et les pécheurs repentants*, *Agonie du Christ*, *Enfant portant une guirlande*, une *Bacchanale*, le *Massacre des innocents*, la *Guerre*, allégorie; *Chasse au sanglier*, *Suzanne au bain*, le *Repos de Diane*, *Nymphes chasseresses*, *Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe*, *Martyre de saint Laurent*, *Querelle de paysans et de soldats*, la *Pentecôte*, *Conversion de saint Paul*, le *Combat des Amazones sur le Thermodon*, *Pestiférés invoquant saint François de Paule*, divers *Paysages*, dix-huit esquisses de la *Vie de Marie de Médicis*, et enfin un grand nombre de portraits, parmi lesquels six d'Hélène Fourment, la seconde femme du peintre, autant de chefs-d'œuvre. Vienne : *Assomption de la Vierge*, *Saint François-Xavier prêchant dans les Indes; Saint Pépin, duc de Brabant; Atalante et Méléagre chassant le sanglier de Calydon*, *Saint Ambroise refusant à Théodose l'entrée de son église*, *Ferdinand III de Hongrie et l'infant Charles-Ferdinand*, les *Quatre parties du monde*, allégorie; le *Sauveur entre la Vierge et saint Jean*, *Cimon et Ephigénie*, tableau composé d'après un conte de Boccace; triptyque d'autel représentant la *Vierge sur le trône*, et sur les volets l'*Archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle*, *Sainte Madeleine*, *Vénus à Cythère*, *Esaü et Jacob;* portraits de l'*Archiduc Ferdinand*, de l'*Infant Charles Ferdinand*, de l'*Empereur Maximilien Ier*, de *Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, d'*Anne-Marie*, *archiduchesse d'Autriche*, et deux grands *Paysages* d'une touche magistrale.

Musées d'Espagne. Madrid : *Jésus à Emmaüs*, l'*Eglise triomphante*, allégorie; *Conception de la Vierge*, *Déposition de la croix*, *Sainte Famille*, *Combat des Lapithes et des Centaures*, l'*Enlèvement de Proserpine*, le *Serpent d'airain*, le *Banquet de Térée*, *Mercure et Cadmus*, *Saint Georges combattant le dragon*, *Rodolphe de Habsburg saluant le saint-sacrement*, *Cérès et Pan*, *Danse de paysans*, le *Jardin d'amour*, l'*Enlèvement de Ganymède*, l'*Enlèvement d'Europe*, *Persée délivrant Andromède*, *Cérès et Pomone*, *Adam et Eve*, *Nymphes surprises par des satyres*, *Nymphes et satyres récoltant des fruits*, le *Jugement de Pâris*, la *Voie lactée;* portraits de l'*Infante Elisabeth-Eugénie*, de *Marie de Médicis*, de *Don Ferdinand d'Autriche*, de *Philippe II*, de *Thomas Morus*, etc. Musée du Fomento : *Hercule terrassant un lion*, le *Jugement de Salomon.* Académie de peinture : *Hercule et Omphale.*

Musée d'Anvers : le *Calvaire* dit *au coup de lance*, *Sainte Thérèse implorant la délivrance de Bernardin de Mendoza*, triptyque représentant une déposition de croix dite le *Christ à la paille*, *Communion de saint François d'Assise*, l'*Education de la Vierge*, la *Vierge au perroquet*, *Christ en croix*, la *Trinité*, *Descente de croix*, la *Vierge Marie fermant les yeux du Christ.* Cathédrale d'Anvers : grand triptyque représentant l'*Erection de la croix*, *Saint Jean et la Vierge* et le *Supplice des deux larrons;* autre triptyque représentant la *Descente de croix*, la *Visitation de la Vierge* et la *Purification de la Vierge* (tous les deux ont figuré au musée du Louvre sous le premier Empire); une *Assomption.*

Musée de Bruxelles : *Martyre de saint Liévin*, *Couronnement de la Vierge*, le *Christ montant au Calvaire*, le *Christ au tombeau*, *Martyre de sainte Ursule.*

Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : le *Repas chez Simon*, la *Cène*, *Descente de croix*, *Bacchus et ses bacchantes*, *Silène ivre*, *Persée et Andromède*, *Pirithoüs enlevant Hippodamie*, *Hérode recevant la tête de saint Jean*, *Saints rendant hommage à la Vierge*, l'*Arc-en-ciel*, paysage, un des plus importants dans l'œuvre de Rubens.

Musées de Londres. National Gallery : le *Jugement de Pâris*, la *Plaie des serpents*, la *Sagesse faisant tomber le glaive des batailles*, l'*Enlèvement des Sabines; Madone, saints et anges; Vénus et la Discorde*, *Conversion de saint Bavon*, le *Triomphe de Jules César*, d'après les cartons de Mantegna; *Apothéose de Guillaume le Taciturne*, deux beaux *Paysages.* Buckingham Palace : *Assomption*, *Pan poursuivant Syrinx*, *Portrait de Jean de Barneveldt.* Hampton-Court : *Nymphes et satyres*, *Vénus et Cupidon*, *Vénus et Adonis*, *Paysage.* Collège de Dulwoch : les *Trois Grâces*, *Vénus présentant le sein à Cupidon*, *Samson et Dalila*, le *Berger entreprenant*, portrait d'*Hélène Fourment* en Madeleine, *Nymphes folâtrant*, *Paysage.*

Musée du Louvre, outre la suite de vingt et un tableaux composant la *Vie de Marie de Médicis :* la *Fuite de Loth*, *Elie dans le désert*, l'*Adoration des mages*, *Vierge entourée de saints*, la *Vierge, l'Enfant Jésus et un ange;* la *Fuite en Egypte*, *Christ en croix*, le *Triomphe de la Religion*, allégorie; *Thomyris, reine des Scythes; Kermesse*, *Tournois près des fossés d'un château*, deux grands *Paysages;* portraits de *François de Médicis*, de *Marie de Médicis*, de *Jeanne d'Autriche*, du *Baron de Vicq*, d'*Elisabeth de France*, fille de Henri IV, d'*Hélène Fourment entourée de ses enfants*, d'une *Dame flamande*, etc.

Rubens avait eu de son premier mariage deux fils, dont l'aîné, Albert RUBENS, né en 1618, mourut en 1657. Il s'adonna à l'archéologie et écrivit divers mémoires sur les *Costumes des anciens*, le *Camée antique représentant l'apothéose de Tibère*, qui ont été publiés après sa mort (Anvers, 1665, in-4°, avec pl.). Du second mariage de Rubens naquirent quatre filles et un fils. Sa veuve se remaria avec un diplomate flamand, Jean-Baptiste Broeckhoven, baron de Bergeyck.

Terminons par les jugements suivants portés sur Rubens par divers critiques :

« La variété que l'on admire dans les talents de Rubens, on la retrouve dans chacune de ses compositions. Il a traité souvent le même sujet sous des formes différentes. Au lieu de copier ses productions antérieures, il faisait un appel à son génie, et son génie répondait par une invention nouvelle. Le goût de Rubens a donné lieu à mainte critique, à une foule de reproches; on a blâmé la lourdeur de ses types, de ses corps, de ses chairs pendantes. On lui refuse la délicatesse, le sentiment du beau et de l'idéal. Ses femmes surtout remuent la bile des partisans de l'art italien. Je ne veux certes pas le disculper entièrement; ses épaisses matrones ne me charment guère. Mais, on doit le reconnaître, l'infante Isabelle, Marie de Médicis et les deux jeunes filles qu'il épousa ne sont point innocentes de ce défaut. Ces quatre personnes, souvent reproduites dans ses œuvres, ne péchaient point par l'excès de la grâce et ne pouvaient le rendre difficile. Leurs traits sans élégance, leurs volumineux contours, leur pesante démarche ont eu sur son esprit une malheureuse influence. Elles ont accablé sa mémoire et son imagination de leur funeste embonpoint. Ses toiles présentent pourtant, çà et là, quelque merveilleuse enchanteresse. Je ne serais pas étonné que l'on s'éprît des belles sirènes qui étalent leurs reins potelés dans la galerie Médicis. Quant aux hommes de Rubens, c'est un peuple héroïque, dont il faut louer sans restriction la vigueur et la tournure. Le grand maître de l'époque chevaleresque devait ainsi peindre ses acteurs; au sentiment religieux a succédé la vénération pour la force matérielle et pour l'énergie morale. Les types dévots, les pieuses postures, le recueillement et la prière seraient mal venus. Place aux hommes de guerre, aux lutteurs invincibles! Place à la la postérité colossale de Rubens! Voyez cette abondante famille de rois, de papes, de soldats, de forgerons, de bateliers, de prophètes, de martyrs et de bourreaux; ne suffit-il pas de leurs proportions, de leur imposante musculature pour montrer qu'ils forment une classe à part, qu'ils ne sont pas sortis des entrailles d'une femme, mais doivent leur naissance au génie? Singulières créations, en même temps si réelles et si fantastiques!

» Pour la couleur, il est inutile, je crois, de vanter celle que Rubens a fait luire dans ses tableaux. Dire qu'il possédait toutes les qualités d'un grand coloriste, ce serait exprimer un lieu commun. Nul n'a mieux que lui manié le pinceau, n'a tiré de sa palette des combinaisons plus savantes, plus frappantes, plus originales. Aussi habile que Titien et Paul Véronèse, il n'a aucune ressemblance avec eux. Dans les toiles du premier domine un ton d'or sombre, de lumière mourante; les objets semblent à la fois éclairés par le soleil à son déclin et obscurcis par les ombres du crépuscule. Ils sont plus gais, plus clairs, plus frais chez l'artiste anversois. Le sang riche et pur qui gonfle les veines de ses personnages communique sa nuance de pourpre au reste du tableau; tout flatte, tout séduit la vue, et les couleurs principales et les teintes amorties des fonds. » (Alfred Michiels.)

« Rubens, qui avait fait un long séjour en Italie et avait étudié avec un soin particulier l'école vénitienne, ne l'a pourtant pas copiée. S'il est possible de reconnaître dans ses compositions la trace de Titien et de Paul Véronèse, il faut avouer cependant que le maître qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les murs d'Anvers introduit à son tour une note nouvelle dans la peinture. La forme, que Michel-Ange et Léonard avaient comprise sous l'aspect purement scientifique, la forme, que Raphaël, Titien et Allegri avaient représentée tour à tour par l'harmonie des lignes, l'éclat de la couleur, les ténèbres visibles, Rubens a tenté de l'exprimer par un procédé nouveau, et chacun reconnaîtra qu'il a pleinement réussi dans sa tentative. Instruit par Venise, par la chapelle Sixtine, fécondé par ce double enseignement, le génie de Rubens a créé des œuvres immortelles. Vouloir qu'il ait tout tiré de lui-même est une prétention que la raison répudie. L'action de Rubens sur le développement de la peinture n'est pas difficile à déterminer. Il a imprimé à toutes les représentations de la nature humaine un caractère de vie et de réalité que la peinture ne connaissait pas avant lui. Envisagées sous ce point de vue exclusif, ses œuvres nous offrent un caractère tout nouveau. Il n'y a pas dans l'histoire entière de l'art avant le XVIIe siècle un seul tableau qui se puisse comparer aux siens pour la vérité prise dans le sens prosaïque du mot. On peut lui contester, dans plusieurs de ses compositions, la noblesse, l'élévation du style; on ne peut lui contester la réalité de l'imitation. Personne avant Rubens n'avait rendu la chair d'une manière aussi vivante... Il n'y a pas une seule toile de Rubens qui ne révèle pleinement ce qu'il a tenté, ce qu'il a voulu. Le but constant de toutes ses préoccupations, c'est la chair vivante et frémissante, et nul maître n'a jamais réussi aussi bien que lui à exprimer la chair. Qu'importe qu'il n'ait pas toujours choisi ses modèles avec un soin scrupuleux; qu'importe qu'il ait copié la forme flamande, réduite à ses éléments primitifs, aussi souvent, plus souvent peut-être que la forme flamande modifiée, enrichie par le mélange du sang espagnol, telle que nous l'admirons à Bruges? Ce qui demeure constant, à l'abri de toute contestation, c'est que Rubens a exprimé la vérité de la chair comme personne n'avait su le faire avant lui. » (Gustave Planche)

« Il n'est jamais pathétique, jamais tendre; il est souvent violent, quelquefois vulgaire, quelquefois aussi sublime. Son génie n'était ni rêveur, ni saint, ni méditatif. L'action était son fort, la vie était vaillante en lui, et, grâce peut-être à cette heureuse organisation physique, il ne fut jamais languissant ni découragé. Son œuvre, au sortir de ses mains, ne lui parut jamais la misérable caricature de ses conceptions; au contraire, elle y répondait parfaitement. Si quelques-uns de ses sujets religieux sont traités avec autant de sentiment que de puissance, il semble dans d'autres « que le côté humain » ait fait tort au côté divin. » Ce n'était pas peu de chose que de réussir, comme il l'a fait, à animer les colossales figures de ses toiles, et, bien qu'il ne représente pas notre nature sous son jour le plus élevé, qu'il ne l'idéalise point, il pèche plus souvent par excès de puissance que par vulgarité de pensée. Il est singulier qu'avec son profond sentiment de vérité et de réalisme il ait donné tant de temps aux froides compositions allégoriques de l'époque. Mais, même dans cette branche de l'art, il a dépassé tous les autres peintres et de son temps et des époques antérieures. Ses cortéges défilent avec une pompe et une puissance de coloris qui les rendent positivement splendides. Quand on a étudié les événements qui ont suggéré la plupart de ces allégories, par exemple la *Paix et la Guerre*, peinte pour Charles Ier, et qui appartient aujourd'hui à la National Gallery d'Angleterre, on ne peut s'empêcher de trouver à ces toiles un intérêt historique vivant. » (*Revue d'Edimbourg.*)

Rubens (PORTRAITS DE). Les portraits de Rubens sont assez nombreux, mais bien peu le représentent avant l'âge de trente-cinq ou quarante ans. Dans tous il a une physionomie vivante et ouverte, celle d'un homme qui n'a jamais connu l'animosité ou la haine, qui a vécu heureux au milieu des siens, partagé entre les plaisirs du foyer domestique et l'exécution de grandes œuvres conçues sans fatigue, avec l'aisance du génie, et exécutées avec la même facilité. Le musée des Offices, à Florence, possède deux de ses portraits. Dans l'un, il semble avoir quarante ou quarante-deux ans; il a son chapeau sur la tête, une mine fière et élégante, les yeux pleins de feu, d'esprit et de tendresse; les lèvres sont charnues et sensuelles; dans l'autre, il a la tête nue et montre un commencement de calvitie; il s'est représenté presque de profil, regardant de côté comme dans une glace. « Le front bien développé et penché en arrière, dit Lavice, le sourcil relevé par l'inspiration, le nez d'une forme à la fois belle et énergique, avec des narines que la passion dilate, la bouche charnue où semble siéger tour à tour l'amour et l'éloquence, enfin le menton dont on admire la proéminence malgré la barbe qui le recouvre, tout cela est d'un homme supérieur. Une seule chose inquiète, c'est la teinte de sensualisme très-prononcée répandue sur l'ensemble du visage. Evidemment, Rubens aimait les femmes en libertin aimable plutôt qu'au point de vue de l'esprit et du sentiment. » Les mêmes remarques peuvent être faites à propos de ses autres portraits : celui du musée de Vienne, qui accuse une soixantaine d'années et où il s'est peint le chapeau crânement posé sur l'oreille, la main sur le pommeau de sa rapière; ceux de la galerie de sir Gray, à Londres, de la galerie Schamp d'Aveschoot, à Gand, du château de Blenheim, etc.

Rubens s'est peint souvent avec l'une ou l'autre de ses deux femmes. L'un de ses premiers portraits, où il s'est représenté jeune encore avec sa première femme, Isabelle Brandt, est à la pinacothèque de Munich. Ils sont tous les deux assis sous une treille, Isabelle un peu plus bas que son mari, et se tiennent par la main. Le peintre a la physionomie animée et spirituelle, les yeux vifs, la bouche sensuelle; sa femme, plutôt maigre que grasse, a de jolis yeux, la bouche un peu grande, mais agréable. C'est une blonde aux yeux noirs, comme fut aussi la seconde femme de Rubens. Il s'est représenté avec celle-ci et l'un de ses fils dans un autre portrait de la même galerie, qui est en même temps une scène de genre. Hélène Fourment, bonne et grasse maman, coiffée d'un chapeau de paille, lui donne le bras; ils se promènent dans leur jardin, à Anvers, joli paysage avec arbres, fleurs, belvédère à colonnes, etc.; leur fils est un petit blondin, vêtu de rouge; dans le fond, une servante donne à manger à un paon. Une répétition de cette toile, avec de légers changements, se trouve au château de Blenheim; le musée du Louvre en possède un dessin au crayon. Rubens s'est encore peint avec sa seconde femme, tenant un de ses fils sur ses genoux (pinacothèque de Munich), tous deux assis sur une terrasse (galerie Grosvenor, à Londres), et dans une sorte de tableau allégorique (palais Brignolles-Sale, à Gênes) : le peintre, en costume militaire, un bras posé sur l'épaule de sa femme, lui caresse le sein de l'autre, tandis qu'un petit Amour cherche à lui tirer l'épée hors du fourreau.

Parmi les portraits que Rubens a faits de ses enfants, on distingue surtout le *Portrait d'Albert*, son fils aîné, à l'âge de treize ans (gravé par Schiavonetti, d'après un dessin); le *Second fils de Rubens*, à l'âge de quinze mois (musée de Francfort); les *Deux fils de Rubens* (musée de Dresde), composition iden-

tique à la suivante, qui est plus achevée; *Portraits en pied des deux fils de Rubens* (galerie Lichtenstein, à Vienne) : l'un, coiffé d'un feutre noir, s'appuie sur l'épaule de son frère et tient un livre; l'autre, plus jeune, une canne à la main, est vêtu à l'espagnole; Rubens a traité ces deux figures avec un soin tout paternel; un *Enfant de Rubens avec sa gouvernante entrant dans un office* (galerie du marquis de Bute, à Londres); *Fille de Rubens*, à l'âge d'environ sept ans; elle est vêtue d'une robe de soie noire (galerie du comte Spener, à Londres); la même, vêtue d'une robe grise (collection de M. Schamp d'Aveschoot, à Gand); *Quatre enfants de Rubens, avec deux servantes* (gravé par Tassaert, d'après un tableau qui a disparu); *Trois enfants de Rubens* (gravé à la manière noire par Marc Ardell).

Rubens (PORTRAITS DES FEMMES DE). Rubens a peint ses deux femmes, surtout la seconde, encore plus souvent qu'il ne s'est peint lui-même. Parmi les portraits d'Isabelle Brandt, nous citerons celui du musée de La Haye, où elle est représentée en buste; celui du musée de Florence, qui la montre toute blanche et rose, avec un sourire un peu apprêté; elle tient un livre à la main; un autre portrait (galerie de sir B.-H. Owen, à Londres) la représente en grande toilette, une chaîne d'or au cou. Les portraits d'Hélène Fourment ont été souvent gravés parmi les chefs-d'œuvre du maître; Rubens a mis, en effet, tous ses soins à reproduire les traits de cette femme aimée, et on les retrouve dans presque tous les tableaux de sa dernière époque. Sans tenir compte des peintures religieuses, mythologiques ou allégoriques où elle figure, ce qui nous entraînerait trop loin, nous nous en tiendrons aux seuls portraits. On en connaît une vingtaine. Les principaux sont : celui du musée de Dresde, où elle est représentée de trois quarts, vêtue d'une robe de soie noire à manches vertes; elle tient des fleurs à la main; c'est une jolie blonde, d'une carnation fraîche, à bouche rose et souriante; ceux de la pinacothèque de Munich : dans l'un, la jeune femme, vêtue d'une robe de satin broché d'or, à manches bouffantes de mousseline, est assise, la main appuyée sur le bras de son fauteuil; une grande draperie attachée à un arbre la garantit du soleil; ses seins, demi-nus et très-opulents, sont pressés dans le corsage; elle a une fleur dans les cheveux de chaque côté. Un autre portrait du même musée la représente coiffée d'un grand chapeau de feutre qui fait sur sa figure une ombre délicieuse; elle tient sur ses genoux un de ses fils coiffé d'un béret à plumes. L'esquisse de ce tableau, avec une des filles d'Hélène Fourment en plus, est au musée du Louvre (nº 460); les têtes seules sont achevées. Un troisième portrait du même musée la représente de face, les cheveux légèrement bouclés et ornés de fleurs d'oranger; un double de ce portrait se trouve à Saint-Pétersbourg (musée de l'Ermitage).

Autre portrait, musée de Vienne. « Rubens, sur le retour de l'âge, dit M. Lavice, était évidemment très-épris des charmes de la jeune Hélène Fourment lorsqu'il eut la fantaisie de la décrire des pieds à la tête. Elle a pour tout vêtement une pelisse d'un bleu foncé jetée sur ses épaules et dont, par pudeur, elle ramène les bords de façon à cacher sa ceinture. Elle a sur la tête un léger voile blanc maintenant les cheveux et passant sur le haut du front. L'ovale de son joli visage et le mouvement de sa tête vue de face et regardant de côté, comme si elle craignait d'être surprise dans ce costume, sont rendus avec plus de soin, plus de poésie, je dirai même avec plus d'amour que dans ses autres portraits. Mais ce qui étonne, c'est la description par trop exacte et par trop prosaïque des jambes et des pieds. Des enfoncements irréguliers au-dessous des genoux, ainsi que l'orteil grossi et déformé par les chaussures, sont rendus avec une rare franchise. Les seins volumineux sont soutenus et rapprochés l'un de l'autre par le bras droit, s'allongeant transversalement. Le corps, d'une grande blancheur, est modelé avec un talent supérieur. Ce portrait singulier est un vrai chef-d'œuvre. »

Mentionnons encore le portrait du musée de Hampton-Court; Hélène Fourment y est figurée en buste, les cheveux semés de perles; la même, portrait en pied, vêtue d'une robe de soie noire (château de Blenheim); la même, en bergère (collection de M. Schamp d'Aveschoot, à Gand, gravé par Pether); la même, coiffée d'un turban, gravé par Elliot et par Dickenson.

Rubens ou la Jeunesse de Van Dyck, pièce en trois actes, par H. Stupuy (1858); représentée au théâtre des galeries Saint-Hubert, à Bruxelles. L'action en est simple et rappelle, au début du moins, l'intrigue d'*Andrea del Sarto par Alfred* de Musset. Van Dyck aime Isabelle, la femme de Rubens, et sa passion est partagée. Jordaens devine cet amour coupable et sauve à la fois son maître et son ami. Beaucoup d'élévation et de généreux sentiments; de beaux vers, trop beaux peut-être, c'est-à-dire faits plutôt pour être lus que pour être entendus. Nous donnerons un échantillon de cette poésie, un peu déclamatoire parfois, le plus souvent élégante et expressive. Voici les vers par lesquels Rubens congédie son élève Van Dyck et se félicite lui-même de ses succès :

Dyck, l'enfant disparaît et l'homme prend sa place.
Quand l'aiglon devient aigle, il a besoin d'espace
Et dans l'immensité, superbe, il prend son vol.
Allez, de l'Italie allez fouler le sol. [Ange,
Oh! je mourrai content... Sombre et vieux Michel-
Peintre du châtiment, rêveur sinistre, étrange,
Quand, après cinquante ans d'études, de travaux,
La mort taillant pour toi le marbre des tombeaux,
Tu fouillas l'avenir de ton regard avide,
Ne fus-tu pas troublé de n'y voir que le vide?
. . . .
maine.
Il manque à tes travaux, il manque une œuvre hu-
Oui, tu devais pétrir de ta main souveraine
Un homme à ton exemple et te faire un devoir
De jeter dans son sein ton splendide savoir.
Lorsque de la science il est dépositaire,
L'homme se doit à l'homme et ne doit pas se taire.
De cette mission je me suis acquitté :
Je lègue un grand artiste à la postérité!

RUBENTIE s. m. (ru-bain-sî — du lat. *rubens*, rouge). Bot. Genre d'arbres, à bois rouge, de la famille des ilicinées.

— **Encycl.** Les *rubenties* sont des arbres à rameaux opposés, ainsi que les feuilles. Les fleurs, groupées en cymes dichotomiques axillaires, présentent un calice très-petit, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales étalés, à onglets élargis; cinq étamines, à filets courts, à anthères presque globuleuses; un ovaire libre, surmonté d'un style très-court terminé par un stigmate simple. Le fruit est un drupe, du volume et de la forme d'une olive, renfermant un noyau à deux loges monospermes. L'espèce type du genre est un arbre à rameaux noueux, portant d'abord des feuilles lancéolées, plus tard des feuilles ovales; il croît à Madagascar, où on l'appelle *bois rouge* ou *bois d'olive*.

RUBÉOLE s. f. (ru-bé-o-le — du lat. *ruber*, rouge). Pathol. Syn. de ROSÉOLE.

— Bot. Syn. de CRUCIANELLE, genre de rubiacées.

RUBÉOLIQUE adj. (ru-bé-o-li-ke — rad. *rubéole*). Pathol. Qui se rapporte à la rubéole ou roséole : *Éruption* RUBÉOLIQUE.

RUBÉRYTHRIQUE adj. (ru-bé-ri-tri-ke — du lat. *ruber*, rouge, et du gr. *eruthros*, rouge). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine de garance.

— **Encycl.** L'acide *rubérythrique* est un corps jaune que M. Roschleider a rencontré dans la racine de la garance. Pour le préparer, on fait une décoction de cette racine que l'on précipite par l'acétate de plomb. Le précipité, qui sert pour la préparation de l'alizarine et de la purpurine, est recueilli sur un filtre, et l'on ajoute du sous-acétate de plomb à ce précipité en ayant soin de ne pas employer ce réactif à l'excès. Il se forme ainsi un précipité foncé, couleur de chair ou même rouge brique. Celui-ci renferme l'acide *rubérythrique*, l'acide rubichlorique et de petites quantités d'acide citrique et phosphorique. On met ce précipité en suspension dans l'eau et on le décompose par un courant d'acide sylfhydrique; on filtre. La liqueur filtrée renferme surtout l'acide rubichlorique, et le précipité est formé de sulfure de plomb auquel adhère très-fortement l'acide *rubérythrique*. On le lave pendant un temps très-court avec de l'alcool bouillant et on l'épuise ensuite par de l'éther. La solution alcoolique évaporée à un tiers de son volume, puis mélangée d'eau et d'un peu d'eau de baryte, laisse déposer un abondant précipité blanc. Si l'on filtre et qu'on ajoute une plus grande quantité de baryte au liquide filtré, le rubérythrate de baryum se précipite en flocons rouge cerise foncé. On recueille ces flocons, on les lave, on les dissout dans l'acide acétique étendu, et, après neutralisation presque complète de la liqueur par l'ammoniaque, on traite celle-ci par le sous-acétate de plomb en excès; il se forme ainsi un précipité couleur cinabre, qu'on lave à l'alcool et qu'on décompose à l'acide sulfhydrique en présence du même liquide. Quand la décomposition est complète, on porte la liqueur à l'ébullition, puis on procède à la cristallisation par l'évaporation. Elle abandonne alors des cristaux jaune pâle d'acide *rubérythrique*, que l'on peut purifier en les comprimant entre plusieurs doubles de papier joseph et en les faisant recristalliser dans l'eau bouillante.

La garance du Levant renferme plus d'acide *rubérythrique* que celle d'Europe. En moyenne, 25 kilogrammes de garance fournissent 2 grammes de ce corps.

L'acide *rubérythrique* forme des prismes jaunes d'éclat soyeux; sa saveur est très-faible; il se dissout peu dans l'eau froide, mieux dans l'eau bouillante. L'alcool et l'éther le dissolvent en prenant une couleur jaune d'or; les alcalis le dissolvent aussi en se colorant d'un rouge de sang. Il forme des précipités rouges dans l'eau de baryte; il ne précipite pas les solutions d'alun pur, mais il y fait naître une laque rouge lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque au mélange; il précipite le sous-acétate de plomb en rouge après addition d'un peu d'alcool. Les solutions aqueuses bouillantes de perchlorure de fer le dissolvent en formant une dissolution rouge brun foncé qui est précipitée par l'alcool.

D'après les analyses de Roschleider, l'acide *rubérythrique* contient 54,48 pour 100 de carbone et 5,15 d'hydrogène, chiffres qui semblent concorder avec la formule $C^{36}H^{10}O^{20}$, qui exige 54,54 de carbone, 5,05 d'hydrogène et 40,41 d'oxygène, ou avec la formule $C^{36}H^{62}O^{31}$, qui exigerait 54,64 de carbone, 5,04 d'hydrogène et 40,32 d'oxygène. La composition centésimale de l'acide *rubérythrique* est presque la même que celle du rubia; en fait, Roschleider considère le rubia comme de l'acide *rubérythrique* impur. Mais, d'un autre côté, Schunck affirme n'avoir pas obtenu d'acide *rubérythrique* dans ses travaux sur la garance et incline à croire que, dans la préparation que nous avons décrite, les corps obtenus sont des produits de décomposition du rubia.

Lorsqu'on chauffe avec de l'acide chlorhydrique une solution d'acide *rubérythrique*, celui-ci se dédouble en alizarine et en glucose. Roschleider a essayé de représenter cette réaction au moyen de l'une ou de l'autre des deux formules qu'il considère comme possibles; mais ces formules étant excessivement douteuses, les équations qu'on en déduit n'ont aucune raison d'être.

Les solutions aqueuses d'acide *rubérythrique*, soumises à l'ébullition en présence d'un alcali, puis additionnées d'acide chlorhydrique, donnent un précipité acide d'alizarine.

Il résulte de ces deux dernières réactions que l'acide *rubérythrique* est un glucoside, et, comme le rubia en est un également, il y a tout lieu d'admettre que ces deux substances sont identiques ou dérivent l'une de l'autre.

RUBESCENT, ENTE adj. (ru-bèss-san, an-te — du lat. *rubescens*, même signif.). Un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBÈTE s. m. (ru-bè-te — du lat. *rubens*, rouge). Erpét. Nom vulgaire d'une grenouille qui passe pour être venimeuse.

RUBÉTRA s. m. (ru-bé-tra). Ornith. Nom scientifique du traquet tarier.

RÜBEZAHL, nom d'un personnage légendaire qui joue un grand rôle dans les contes allemands. C'est un géant qui habite l'intérieur des montagnes du Harz et commande à des légions de gnomes; dans presque toutes les histoires qu'on lui prête, il habite le célèbre Brocken ou Blocksberg, le rendez-vous de toutes les sorcières. Le mot *rübezahl* veut dire compte-navets et a été donné à ce génie, tantôt protecteur, tantôt malfaisant, à la suite d'une aventure assez comique. L'esprit avait enlevé sur la terre une belle châtelaine dont il était tombé amoureux et la tenait captive dans ses domaines qui, malgré leur splendeur, n'avaient aucun attrait pour la pauvre prisonnière. Celle-ci s'ennuyait fort et le roi des gnomes ne savait que faire pour lui plaire. Il lui avait apporté un panier plein de navets qu'elle pouvait à sa guise transformer en personnes, ce qui la distrayait fort; mais la provision s'épuisa vite, et la belle pria l'esprit de lui ensemencer tout un champ de navets. Dès que les premiers plants furent poussés, et, avec le feu de la terre dont disposait le puissant gnome, cela ne tarda guère, elle l'envoya compter les navets, pour être sûre du nombre de fantaisies qu'elle pourrait se permettre. Le génie obéit avec docilité, mais plusieurs fois il se trompa dans ses calculs et dut recommencer son opération. Pendant ce temps, la captive avait fait ses préparatifs et, délivrée d'une surveillance gênante, elle put prendre la fuite et rejoindre son époux qui l'attendait avec impatience. Depuis ce jour, le roi des gnomes garda le surnom de **Compte-Navets** (*Rübezahl*). Musæus a raconté, dans ses *Contes populaires*, de la façon la plus amusante les différentes aventures de ce personnage légendaire.

RUBI s. m. (ru-bi — mot persan). Métrol. Nom d'une monnaie d'argent du royaume de Perse.

RUBIA s. m. (ru-bi-a — du lat. *ruber*, rouge). Bot. Nom scientifique du genre garance.

RUBIACÉ, ÉE adj. (ru-bi-a-sé — rad. *rubia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la garance.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre garance : *Jamais les* RUBIACÉES *ne sont lactescentes*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La famille des *rubiacées* se compose de végétaux ligneux, plus rarement herbacés, dont la tige ou au moins les rameaux sont ordinairement tétragones. Leurs feuilles sont opposées, simples et entières; elles sont accompagnées de stipules caulinaires, dont on voit alors une paire de chaque côté de la tige, ou qui se soudent plus ou moins complètement l'une à l'autre. Dans les espèces de nos pays et leurs analogues, qu'on nomme pour ce motif *étoilées*, il existe des feuilles verticillées, sans stipules intermédiaires; mais, d'après de Candolle, chaque verticille serait composé de deux feuilles opposées entre lesquelles seraient des stipules qui prendraient un développement aussi considérable que les deux feuilles.

Les fleurs sont régulières et complètes; le calice a son limbe supère court, tronqué ou à 4-6 dents ou lobes; la corolle insérée sur le tube calicinal, est gamopétale, à 4-6 divisions; les étamines, alternes à ces divisions, s'attachent à la gorge et ont leur filet court avec l'anthère introrse, biloculaire; l'ovaire infère offre deux ou plusieurs loges qui contiennent chacune, tantôt un seul ovule pendant ou dressé, ou même attaché au milieu de l'angle interne, tantôt deux ovules collatéraux, tantôt enfin des ovules nombreux; le sommet de cet ovaire est couronné d'un disque épigyne et surmonté d'un style simple avec un stigmate à autant de divisions qu'il y a de loges au pistil.

Le fruit est capsulaire ou charnu, avec autant de loges qu'en avait l'ovaire, et des graines en nombres divers; dans celles-ci, l'albumen est plus ou moins corné, et, dans son axe, vers sa base, se trouve l'embryon à radicule le plus souvent infère.

La famille des *rubiacées* a des affinités avec les caprifoliacées et les loganiacées. Elle se divise en deux sous-ordres, subdivisés à leur tour en treize tribus, et renferme environ 250 genres, dont nous nous contenterons de citer les principaux. A. COFFÉACÉES : ovaire à loges uniovulées, rarement biovulées; fruit à loges monospermes, rarement dispermes. I. *Operculariées :* genres operculaire, pomax. — II. *Étoilées :* genres garance, caille-lait ou galiet, vaillantie, callipeltide, aspérule, crucianelle, shérardie. — III. *Anthospermées :* genres anthosperme, ambraire, galopine, phyllis, coprosma. — IV. *Spermacocées :* genres sperma-coce, putorie, plocama, hydrophylax, richardsonie, sérisse, wiegmannie, psyllocarpe, céphalanthe, etc. — V. *Psychotriées :* genres psychotria, géophile, céphœlis, caféier, coussarée, ixore, chomélie, chiococca, plectronie, etc. — VI. *Pédériées* : genres pédérie, lecontée, lygodysodée. — VII. *Guettardées :* genres guettarde, morinda, myrmicodie, vanguérie, sténostome, psathyra, leptodermis, lithosanthe, cœlosperme, etc. — VIII. *Cordiérées :* genres cordière, tricalysie. B. CINCHONÉES : ovaire à loges multiovulées; fruit à loges polyspermes. — IX. *Haméliées :* genres hamélie, évosmie, tépésie, sabicée, holostyle, urophylle, alibertie, schradère, brignolie, etc. — X. *Isertiées :* genres isertie, gonzalée, métabole, anthocéphale. — XI. *Hédyotidées :* genres hédyotis, dentalle, ophiorrhize, sipanée, wendlandie, rondelétie, portlandie, macrocnème, condaminée, etc. — XII. *Cinchonées :* genres quinquina, pinkneya, calycophylle, exostemme, bouvardie, luculie, lasionème, contarée, nauclea, etc. — XIII. *Gardéniées :* genres gardénie, sarcocéphale, fernélie, randie, génipa, oxyanthe, mussœnda, hélospore, cassupa, etc.

A l'exception de la tribu des étoilées, qui s'avance fort loin dans les régions de l'hémisphère nord, les *rubiacées* se trouvent toujours dans les régions tropicales ou subtropicales; les cofféacées se trouvent pour la plupart dans l'ancien continent, tandis que les cinchonées sont presque toutes propres à l'Amérique. Elles fournissent des produits importants à l'économie domestique (café), à la matière médicale (quinquinas, ipécacuana), à l'industrie et aux arts (garance, aspérule, caille-lait). A l'exception de ces dernières et en général de la tribu des étoilées, aucune des espèces exotiques ne peut être cultivée en plein air sous nos climats; mais plusieurs sont déjà ou peuvent devenir des sources de richesses pour quelques-unes de nos colonies. Par contre, cette famille fournit un riche contingent à la flore de nos serres chaudes et tempérées; elle renferme, en effet, un très-grand nombre de belles plantes d'ornement; qu'il nous suffise de citer les genres gardénie, ixore, pavette, luculie, sipanée, bouvardie, rogière, manettie, rondelétie, howardie, etc.

RUBIACINE s. f. (ru-bi-a-si-ne — rad. *rubia*). Chim. Substance particulière extraite de la racine de garance.

RUBIACIQUE adj. (ru-bi-a-si-ke — rad. *rubia*). Chim. Se dit d'un acide incolore, extrait de la racine de garance.

RUBIADINE s. f. (ru-bi-a-di-ne — rad. *rubia*). Chim. Substance produite, en même temps que la glucose, par l'action des alcalis sur la rubiacine.

— **Encycl.** La *rubiadine* $C^{16}H^{14}O^{5}$ est une substance qui se forme par dédoublement de la rubiacine lorsqu'on soumet ce dernier corps à l'action des alcalis. Elle se forme également lorsqu'on décompose le rubihydran ou le rubidéhydran par l'acide chlorhydrique ou l'acide sulfurique étendu.

— I. PRÉPARATION. 1º Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps le rubian avec de la soude caustique, il se forme un précipité composé surtout d'alizarate de sodium. L'eau mère alcaline étendue de beaucoup d'eau et neutralisée par de l'acide sulfurique donne un précipité jaune composé d'alizarine, de rubirétine, de vérantine et de *rubiadine*, tandis que de la glucose reste en solution. On soumet le précipité à l'action de l'alcool bouillant, qui le dissout en laissant simplement une substance brune dérivée de la glucose. On traite ensuite la liqueur filtrée par l'acétate d'aluminium, qui donne une laque insoluble contenant toute l'alizarine et une très-petite quantité de vérantine.

On filtre et l'on ajoute de l'acétate neutre de plomb au liquide filtré; la rubirétine et la vérantine se précipitent sous la forme d'une masse brun pourpre, tandis que la *rubiadine* reste dissoute et mêlée seulement à un peu de rubirétine. En précipitant la solution par une grande quantité d'eau, dissolvant le pré-

cipité obtenu dans une quantité strictement suffisante d'alcool bouillant et faisant digérer cette liqueur sur de l'hydrate de plomb ou d'étain, on en extrait la totalité de la rubirétine. Par le refroidissement, la solution filtrée à chaud abandonne la *rubiadine*. En évaporant les eaux mères, on obtient une nouvelle quantité de cette substance, mais à l'état impur; on purifie ce dernier produit par la sublimation.

2° On fait bouillir une solution aqueuse de rubihydran avec de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique jusqu'à ce qu'elle soit devenue incolore et qu'elle ne laisse plus déposer ni flocons jaunes ni résine brune. Les flocons jaunes sont un mélange d'alizarine, de rubirétine, de vérantine et de *rubiadine*. On sépare la *rubiadine* des autres corps contenus dans ce mélange par le même procédé que nous avons décrit à la première méthode.

— II. PROPRIÉTÉS. La *rubiadine* cristallise en aiguilles jaunes ou en plaques rectangulaires sublimables. Elle est insoluble dans l'eau, mais elle se dissout plus dans l'alcool que la rubianine. L'acide sulfurique la dissout en se colorant en jaune; l'ammoniaque et le carbonate de sodium la dissolvent aussi à la température de l'ébullition en se colorant en rouge de sang. Elle est précipitée de ses solutions par le chlorure de sodium, le chlorure de calcium et l'acétate de cuivre. Elle n'est pas précipitée par l'acétate de plomb. La solution du chlorure ferrique ne la dissout pas.

La *rubiadine* donne à l'analyse 69,6 pour 100 de carbone et 5,1 d'hydrogène. Schunck en déduit la formule $C^{32}H^{26}O^{9}$, qui exige 69,3 pour 100 de carbone, 4,7 d'hydrogène et 26,0 d'oxygène. Mais la formule $C^{16}H^{14}O^{5}$, que nous avons donnée plus haut, paraît aujourd'hui plus probable aux chimistes.

— III. CHLORORUBIADINE $C^{16}H^{13}ClO^{5}$. Ce corps se produit lorsqu'on fait bouillir le chlororubian avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique étendu. Il est insoluble dans l'eau, mais il se dissout dans l'alcool bouillant, d'où il se dépose en gros cristaux brillants qui affectent la forme d'aiguilles ou de lames. La solution alcoolique rougit le tournesol. Le produit se dissout dans la soude caustique, à laquelle il communique une couleur pourpre, et dans les carbonates alcalins, qui prennent une couleur rouge de sang. A l'analyse, il a fourni 60,6-61,7 de carbone et 4,2-4,3 d'hydrogène, en même temps que 11,2-11,0 de chlore. Schunck en a déduit la formule

$$C^{32}H^{34}Cl^{2}O^{9},$$

qui exigerait 61,65 de carbone, 3,85 d'hydrogène, 11,36 de chlore et 23,14 d'oxygène. Toutefois, les chimistes aujourd'hui s'accordent à considérer comme plus probable

$$C^{16}H^{13}ClO^{5},$$

qui exige 59,5 de carbone, 4,0 d'hydrogène et 11,1 de chlore. Cette formule fait du produit que nous étudions de la *rubiadine* monochlorée. Lorsqu'on mélange une solution ammoniacale de chlororubiadine et qu'on abandonne la liqueur à elle-même dans un flacon après avoir séparé par le filtre les cristaux formés d'abord, il se dépose de longues aiguilles rouges. Celles-ci, desséchées à 100°, contiennent 16,65 pour 100 de baryte. On les représente par la formule

$$C^{32}H^{24}Ba''Cl^{2}O^{10},2Ba''O.$$

RUBIADIPINE s. f. (ru-bi-a-di-pi-ne — de *rubia*, et de *adipeux*). Chim. Composé qui se forme, en même temps que beaucoup d'autres, dans la fermentation de la garance.

— **Encycl.** Schunck a donné le nom de *rubiadipine* à une substance qu'il a obtenue en faisant fermenter la garance et à laquelle il a donné la formule $C^{30}H^{48}O^{5}$, qui manque absolument de contrôle.

On fait une solution aqueuse de rubian à laquelle on ajoute de l'érythrozyme, et on abandonne le liquide à lui-même dans un endroit chaud, jusqu'à ce qu'il se dépose une gelée brune et que le liquide surnageant soit incolore ou insipide. Dans le cas où ce dépôt ne serait pas formé complétement au bout de vingt-quatre heures, il faudrait ajouter une nouvelle quantité d'érythrozyme. On peut aussi agiter de la garance avec de l'eau froide ou chaude et abandonner la liqueur à elle-même jusqu'à ce qu'une gelée se soit formée; dans l'un comme dans l'autre cas, on étend un peu la liqueur, on recueille le précipité sur un filtre et on le lave avec une petite quantité d'eau. Il renferme de l'alizarine, de la rubirétine, de la vérantine, de la rubiafine, de la rubiagine et de la *rubiadipine* que l'on sépare comme il suit.

On fait bouillir la masse avec de l'alcool aussi longtemps que le liquide se colore en jaune, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit complétement épuisée. On précipite ensuite la liqueur par l'acétate d'aluminium, qui en précipite l'alizarine, la vérantine et la rubiafine, mais en partie seulement. On filtre et l'on ajoute de l'acide sulfurique en même temps qu'une grande quantité d'eau au liquide filtré, qui est d'un rouge brunâtre. Toutes les substances dissoutes se précipitent alors sous la forme d'une poudre brune qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau et qu'on redissout dans l'alcool bouillant. La nouvelle solution alcoolique traitée par l'acétate de plomb donne un précipité rouge pourpre foncé, qu'il importe de séparer par le filtre pendant que le liquide est encore bouillant et qui renferme l'alizarine, la rubirétine, la vérantine et la rubiafine. La rubiagine et la *rubiadipine* restent en dissolution dans le liquide filtré, qui est d'une couleur jaune très-foncée.

Ce liquide, additionné d'une grande quantité d'eau, donne un précipité orangé pâle constitué par les composés de plomb de la rubiagine et de la *rubiadipine*. On recueille ce dernier et on le décompose par l'acide sulfurique étendu. La portion indissoute lavée à l'eau, puis bouillie avec de l'alcool, donne à la fin la rubiagine et la *rubiadipine;* toutes deux restent après l'évaporation de l'alcool sous la forme d'une masse grasse, molle, d'un brun foncé. On les sépare l'une de l'autre en les traitant par l'alcool froid, qui dissout la *rubiadipine* et ne dissout pas sensiblement la rubiagine. On purifie cette dernière par cristallisation dans l'alcool bouillant.

La *rubiadipine* est une substance grasse, semi-fluide, d'un jaune brunâtre, qui ne durcit pas, même lorsqu'on la chauffe pendant longtemps. Dans l'eau bouillante, elle fond en gouttelettes huileuses qui gagnent la surface du liquide. Elle est insoluble dans l'eau; elle se dissout dans l'alcool et dans les alcalis et forme avec ces derniers un liquide savonneux d'un rouge de sang. L'acétate neutre de plomb donne, avec la solution alcoolique, un précipité rouge de sang qui renferme 31,35 pour 100 d'oxyde de plomb. Schunck en déduit la formule $C^{30}H^{48}O^{10},PbO$. Mais cette formule mériterait confirmation, tout comme celle de la *rubiadipine* elle-même.

RUBIAFINE s. f. (ru-bi-a-fi-ne — rad. *rubia*). Chim. Substance obtenue par la fermentation de la garance.

— **Encycl.** Chim. La *rubiafine* $C^{32}H^{26}O^{9}$ (?) est un composé que Schunck a obtenu en faisant fermenter la garance ou le rubian. Ce corps a été considéré par Schunck comme isomère de la rubiadine; mais comme la formule qu'il en donne est fort douteuse, et que la formule qu'il a donnée de la rubiadine est abandonnée aujourd'hui, il est difficile de se prononcer sur le fait de cette isomérie.

Pour préparer la *rubiafine*, on fait usage du précipité plombique rouge pourpre foncé qui renferme l'alizarine, la vérantine, la rubirétine et la *rubiafine*, et dont nous avons décrit le mode de formation en nous occupant de la rubiadipine (v. ce mot). A cet effet, on décompose le précipité plombique par l'acide chlorhydrique bouillant, on recueille sur un filtre les flocons jaunes qui se forment et on les laisse macérer pendant quelque temps dans l'alcool froid, qui en extrait la rubirétine et laisse l'alizarine, la *rubiafine* et la vérantine. D'un autre côté, le précipité aluminique, dont nous avons aussi décrit la formation à l'article RUBIADIPINE, est décomposé par l'alcool bouillant. On recueille les flocons orangés qui se forment, on les ajoute aux résidus laissés par l'alcool froid, dont nous venons de parler, et l'on soumet le tout au traitement suivant : on dissout le mélange dans l'alcool bouillant et l'on traite la solution par l'acétate cuivrique. L'alizarine reste presque entièrement en dissolution, tandis que la vérantine et la *rubiafine* se précipitent à l'état de composé cuivrique renfermant seulement des traces d'alizarine. On recueille ce précipité, on le lave, on le décompose par l'acide chlorhydrique; on dissout dans l'alcool bouillant les flocons rouges qui se forment ainsi et l'on fait digérer le liquide avec de l'hydrate stanneux. Dans ces conditions, la vérantine et les dernières traces d'alizarine se précipitent, et la *rubiafine* seule reste dissoute. Par le refroidissement du liquide filtré bouillant, elle cristallise en aiguilles ou en lames brillantes.

La *rubiafine* forme des aiguilles et des plaques jaunes brillantes, quelquefois des masses qui ressemblent à l'amidon ou qui ont la forme d'éventails. Traitée par l'eau, elle se décompose comme la rubiacine; il en est de même avec l'acide sulfurique, l'acide azotique, l'acétate neutre de plomb et l'acétate cuivrique. Elle forme aussi de l'acide rubiacique lorsqu'on la traite par l'acétate ferrique. En fait, la *rubiafine* ressemble à la rubiacine par toutes ses propriétés et n'en diffère que par sa composition. Elle renferme, suivant Schunck, 69,3 pour 100 de carbone et 4,6 d'hydrogène.

RUBIAGINE s. f. (ru-bi-a-ji-ne — rad. *rubia*). Chim. Substance obtenue par la fermentation de la garance.

— **Encycl.** La *rubiagine* est une des nombreuses substances que Schunck a obtenues en faisant fermenter la garance ou mieux le rubian. Sa préparation a été complétement décrite à l'article RUBIADIPINE. V. ce mot.

La *rubiagine* forme de petits grains jaunes sphériques ou des masses d'aiguilles groupées au centre. Elle est insoluble dans l'eau, se dissout dans l'alcool bouillant plus facilement que la rubiadine ou la rubianine; l'acide acétique la dissout aussi en se colorant en jaune et l'abandonne en cristaux par le refroidissement. Les alcalis caustiques, l'eau de baryte et l'eau de chaux la dissolvent en prenant une teinte rouge de sang. Elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré, auquel elle communique une couleur brun foncé. L'acide azotique bouillant la dissout aussi; il se forme un liquide jaune qui abandonne des cristaux brillants lorsqu'il se refroidit. Bouillie avec du chlorure ferrique, elle prend une teinte foncée, mais ne devient pas pourpre comme la rubiafine et la rubiacine. Sa solution alcoolique jaunit lorsqu'on la traite par l'acétate neutre de plomb et abandonne ensuite des grains orangés qui se dissolvent avec facilité dans l'alcool bouillant et plus facilement encore dans une solution alcoolique d'acétate neutre de plomb en excès. Cette propriété distingue la *rubiagine* de la rubiacine, de la rubiadine et de la rubiafine. Avec l'acétate cuivrique, la solution alcoolique de *rubiagine* donne un précipité orangé.

La composition de la *rubiagine* est encore incertaine, parce que ce corps n'a pas été obtenu à l'état de pureté. Schunck y a trouvé 68,10 pour 100 de carbone et 5,14 d'hydrogène. La formule $C^{16}H^{14}O^{5}$, qui en ferait une isomère de la rubiadine et qui exige 67,12 de carbone, 4,89 d'hydrogène et 27,99 d'oxygène, permettrait d'exprimer sa formation au moyen du rubian par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Rubian.}}{C^{28}H^{34}O^{15}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^{2}O} = \underset{\textit{Rubiagine.}}{C^{16}H^{14}O^{5}} + \underset{\text{Glucose.}}{2C^{6}H^{12}O^{6}}$$

RUBIAN s. m. (ru-bi-an — du lat. *rubia*, garance). Chim. Matière contenue dans la racine de garance et susceptible de donner naissance, par sa décomposition, à de la glucose et à divers principes colorants.

— **Encycl.** Le *rubian* est un glucoside que Schunck a découvert, en 1847, dans la racine de garance et qui se saponifie sous l'influence des acides, des alcalis et de l'érythrozyme ou ferment contenu dans la garance. Les produits de cette saponification varieraient, suivant Schunck, avec l'agent employé pour la produire. Il y aurait toujours de l'alizarine et de la glucose; mais il se formerait tantôt de la rubirétine, tantôt de la vérantine ou de la rubiafine, de la rubiagine et de la rubiadipine. Comme la composition du *rubian* doit être constante et que les agents employés pour le saponifier ne peuvent pas agir autrement qu'en fixant sur lui les éléments de l'eau, on ne conçoit guère pourquoi les produits obtenus varient d'un cas à l'autre, et il faut, pour expliquer les expériences de Schunck, ou que ce chimiste ait pris pour des principes immédiats différents un seul et même composé plus ou moins impur, ou que les produits obtenus ne diffèrent entre eux que par les éléments de l'eau, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de produits métamères ou polymères et que l'isomérie du composé ne soit produite postérieurement à sa formation sous l'influence des agents de la saponification.

— I. PRÉPARATION. Il est difficile d'obtenir le *rubian* à l'état de pureté, d'abord parce qu'il s'altère très-facilement, ensuite parce qu'il n'est précipité par aucune solution métallique, si ce n'est par le sous-acétate de plomb qui, versé dans une décoction de racine de garance, précipite beaucoup d'autres corps en même temps que lui. Ce qui vaut le mieux, c'est de profiter de l'affinité extrême que possède le *rubian* pour les corps poreux et en particulier pour le charbon animal.

On épuise 1 kilogramme de garance d'Avignon en poudre par 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi d'eau, que l'on fait filtrer à travers la garance par un filtre de toile. L'eau doit être bouillante. Le liquide filtré, brun jaunâtre foncé, encore chaud, est mêlé avec 60 grammes environ de charbon animal en poudre, puis est abandonné au repos, après avoir été fortement agité pendant quelque temps. On décante le liquide coloré qui surnage au-dessus du noir animal, on recueille ce dernier sur un filtre et on le lave à l'eau froide jusqu'à ce que les eaux de lavage aient acquis la propriété de se colorer en vert lorsqu'on les fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique (par suite de la présence de la chlorogénine).

On fait ensuite bouillir le noir animal avec de l'alcool, auquel ce charbon abandonne le *rubian* qu'il avait absorbé en se colorant en jaune. En filtrant et en évaporant l'alcool, on obtient un résidu de *rubian* impur renfermant encore de la chlorogénine. Pour séparer ce dernier corps, on redissout le *rubian* dans l'eau et l'on agite la solution avec la même quantité de charbon animal qui, cette fois, ne dissout que lui et laisse la chlorogénine. On filtre ensuite de nouveau, on lave à l'eau froide et l'on épuise par l'alcool bouillant le noir animal lavé comme dans le cas précédent. Si par hasard le *rubian* obtenu renfermait encore des traces de chlorogénine, il faudrait répéter une troisième fois l'opération. Le noir animal qui doit être employé dans ces opérations successives est toujours le même, car ce corps, lorsqu'il a été agité avec de la décoction de garance et bouilli avec de l'alcool, perd la propriété d'absorber la chlorogénine tout en conservant celle d'absorber le *rubian*. Par l'évaporation des solutions alcooliques, on obtient ce dernier corps, rendu encore impur par quelques produits de décomposition formés sous l'influence de la chaleur. Pour séparer ces derniers, on arrête l'évaporation quand la plus grande partie de l'alcool a distillé. On verse dans le liquide quelques gouttes d'acide sulfurique, qui précipite les impuretés sous la forme d'une masse résineuse brune; on filtre, on agite le liquide filtré avec du carbonate de plomb pour enlever l'excès d'acide sulfurique; on filtre de nouveau et l'on achève l'évaporation au bain-marie. On peut aussi précipiter la solution alcoolique du *rubian* par de l'acétate neutre de plomb, séparer par filtration les flocons rouges qui se précipitent et ajouter de l'acétate basique de plomb au liquide filtré. Il se forme ainsi une combinaison insoluble d'oxyde de plomb et de *rubian* qu'on recueille, qu'on lave à l'alcool et qu'on décompose par un courant d'acide sulfhydrique ou par un courant d'acide sulfurique. Si l'on emploie ce dernier corps, il faut ensuite en éliminer l'excès au moyen du carbonate de plomb, comme quand on purifie directement par cet acide. 50 kilogrammes de garance traités par ce procédé fournissent environ 1 kilogramme de *rubian*.

Le procédé suivant sert à la fois pour la préparation de l'alizarine, de la rubiacine, de la rubirétine et de la vérantine. On fait bouillir, avec environ quatre fois son poids d'eau, de la racine de garance pulvérisée; puis, après plusieurs heures d'ébullition, on jette le tout sur une toile et on lave le résidu à l'eau jusqu'à ce qu'il ne contienne plus d'alizarine et de rubiacine. Le liquide ainsi obtenu est ensuite traité par l'acide sulfurique étendu ou par l'acide chlorhydrique. Il se forme un précipité foncé qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave avec la moindre quantité d'eau possible, parce qu'une grande quantité d'eau dissoudrait la rubiacine, et qui ne renferme pas moins de sept substances, savoir : le *rubian*, l'alizarine, la rubiacine, la rubiétine, la vérantine, l'acide pectique et un produit de décomposition brun noirâtre. Le liquide filtré renferme de la chlorogénine et un peu de sucre. On fait bouillir le précipité encore humide dans de l'alcool aussi longtemps que ce liquide se colore en jaune et l'on filtre la solution bouillante. L'acide pectique et le produit de décomposition brunâtre restent alors comme résidu. Quant à la solution alcoolique, qui est d'un brun foncé, elle laisse souvent déposer, en se refroidissant, la vérantine sous la forme d'une poudre résineuse brune que l'on recueille sur un filtre. On porte de nouveau le liquide filtré à l'ébullition et on le fait digérer pendant quelque temps avec de l'hydrate d'aluminium récemment précipité, jusqu'à ce que la liqueur se décolore entièrement. L'alizarine, le *rubian*, la rubiacine, ainsi qu'une partie de la rubirétine et de la vérantine, se précipitent alors en combinaison avec l'alumine, tandis qu'une autre partie des deux autres substances que nous avons mentionnées reste dissoute dans l'alcool.

α. *Séparation de l'alizarine.* On lave bien le précipité aluminique avec de l'alcool et on le fait ensuite bouillir avec une solution concentrée de carbonate de soude. Il se forme une liqueur rouge foncé que l'on sépare par le filtre et qui renferme le *rubian*, la rubiacine, la rubirétine et la vérantine. L'alizarine, au contraire, reste à l'état insoluble en combinaison avec l'hydrate aluminique. On fait de nouveau bouillir le résidu avec des solutions aqueuses de carbonate de soude, jusqu'à ce que celles-ci ne se colorent plus sensiblement en pourpre. On décompose ensuite l'alizarate d'aluminium par l'acide chlorhydrique, on recueille sur un filtre l'alizarine qui se précipite et on la fait cristalliser dans l'alcool.

β. *Séparation du rubian.* Le liquide rouge foncé séparé de l'alizarate d'aluminium par le filtre retient en solution du *rubian*, de la rubiacine, de la rubirétine et de la vérantine, qui tous peuvent être précipités par l'acide chlorhydrique. On les précipite, en effet, par cet acide, de l'excès duquel on les débarrasse après par des lavages à l'eau prolongés. Dès que tout l'excès d'acide est éliminé, le *rubian*, qui était insoluble dans l'eau acidulée et qui est soluble dans l'eau pure, se dissout et communique aux eaux de lavage une coloration jaune et une saveur amère. Quand sa dissolution est complète, on n'a plus qu'à l'évaporer pour obtenir le *rubian* sous forme de résidu. Ce corps renferme, toutefois, encore un peu d'acide pectique, dont on le débarrasse au moyen de l'alcool, et 5 à 8 pour 100 de cendres, dont il est impossible de le débarrasser.

γ. *Séparation de la rubiacine, de la rubirétine et de la vérantine.* Le résidu qui reste après que le *rubian* a été enlevé par l'eau est mêlé avec celui que l'on obtient en évaporant le liquide alcoolique mentionné plus haut. Le mélange est ensuite traité par une solution bouillante de chlorure ou d'azotate ferrique. La rubirétine et la rubiacine se dissolvent alors (une portion de cette dernière s'oxyde et se convertit en rubiacate ferrique); la vérantine, au contraire, reste insoluble avec le peroxyde de fer. Après une heure ou deux d'ébullition, on filtre le liquide rouge foncé et l'on conserve le résidu pour la préparation de la vérantine. Sous l'influence de l'acide sulfurique, la rubiacine, l'acide rubiacique et la rubirétine forment un précipité jaune, qui brunit pendant les lavages. On traite ce précipité encore humide par l'alcool bouillant, qui dissout la rubiacine et la rubirétine et laisse déposer, par le refroidissement, le premier de ces corps en cristaux jaune citron. L'acide rubiacique reste en solution et peut être purifié par dissolution dans les carbonates alcalins et par préci-

pitation au moyen des acides. Comme ce corps convertit en rubiacine et en rubiafine lorsqu'on le fait bouillir avec l'acide sulfurique, il est facile d'en retirer une nouvelle portion de rubiacine. Par une nouvelle évaporation de l'alcool, on obtient un mélange de rubirétine et de rubiacine, qui forme un résidu rouge brun. Celui-ci, mis en suspension dans l'eau bouillante, se sépare en rubirétine, qui fond en gouttes brunes, et en rubiacine, qui reste suspendue à l'état de poussière jaune, et que l'on peut séparer par décantation. En répétant cette ébullition avec de l'eau jusqu'à ce qu'il ne se sépare plus de poudre jaune, on finit par obtenir la rubirétine sous la forme d'une masse rouge brun foncé.

— II. PROPRIÉTÉS. Le *rubian* est une masse dure, cassante et parfaitement amorphe, qui ressemble à de la gomme arabique ou à du vernis parfaitement desséché. Il est transparent, n'est pas déliquescent du tout et possède une couleur jaune foncé lorsqu'il est en couches minces, tandis qu'en couches épaisses sa couleur est brune. Il est très-soluble dans l'eau, un peu moins soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther. Ce dernier liquide le précipite de ses solutions alcooliques; toutes ses solutions sont très-amères.

Desséché à 100°, et déduction faite des 5 à 8 pour 100 de cendres, qui consistent surtout en carbonate de chaux, le *rubian* renferme, d'après Schunck, 54,85 pour 100 de carbone, 5,57 pour 100 d'hydrogène et 39,38 d'oxygène; il en déduit la formule $C^{28}H^{34}O^{15}$, qui exigerait 55,08 de carbone, 5,57 d'hydrogène et 39,35 d'oxygène. Cette formule, en outre, explique très-bien les diverses réactions du *rubian*, en admettant que celles que Schunck donne aux produits de décomposition, tels qu'alizarine, rubirétine, etc., soient exactes; mais ce dernier point est excessivement douteux, surtout en ce qui concerne le plus important de ces produits, l'alizarine. Ce dernier corps, auquel Schunck attribuait la formule $C^{14}H^{10}O^{4}$, est en effet, comme on le sait aujourd'hui depuis les travaux de MM. Graebe et Liebermann, de l'anthraquinone oxydée $C^{14}H^{14}O^{4}$. Il n'est donc pas facile, pour le moment, de connaître la véritable composition du *rubian* et des produits qui en dérivent, d'autant plus que la plupart des analyses de Schunck ont presque toujours été faites sur des produits impurs et que les principes immédiats de ce chimiste n'ont même pas une existence certaine. Il en résulte que nous étudierons ici les décompositions du *rubian* sans nous occuper des équations par lesquelles on a cherché à les représenter et qui, probablement, ne représentent pas la vérité.

— III. DÉCOMPOSITION. 1° Chauffé dans un tube d'essai, le *rubian* se décompose et dégage des vapeurs d'eau dès 130°; à une température plus élevée, il abandonne des vapeurs orangées, formées surtout d'alizarine, et laisse un abondant résidu de charbon.

2° Chauffé sur une feuille de platine, il fond, se gonfle, brûle avec flamme et laisse pour résidu du charbon et des cendres.

3° Lorsqu'on évapore au contact de l'air une solution aqueuse de *rubian*, il se dépose des gouttes résineuses d'un brun foncé, dont la quantité s'accroît par l'addition d'une nouvelle quantité d'eau et par une seconde évaporation. Ces gouttes résineuses liquides dans l'eau bouillante deviennent solides et cassantes par le refroidissement. Chauffées dans un tube d'essai, elles fournissent un sublimé transparent jaune copieux, qui ressemble à la rubiacine, dont il partage les réactions vis-à-vis du chlorure ferrique. M. Schunck croit que ce sublimé est un mélange de rubiacine et de rubirétine.

4° Le chlore paraît saponifier le *rubian;* lorsqu'on le dirige à travers une solution de ce corps, il se forme du chlororubian en même temps que de la glucose. Si l'action se prolonge, on obtient du *rubian* perchloré. Le chlorure de chaux convertit le *rubian* en acide phtalique.

5° Le *rubian* aqueux n'est point altéré par l'acide azotique; à la température de l'ébullition, toutefois, il se dégage des vapeurs rutilantes et il se forme de l'acide phtalique sans acide oxalique ni résidu insoluble.

6° L'acide sulfurique concentré dissout le *rubian* et prend une couleur rouge de sang; par l'ébullition, cette liqueur noircit et dégage de l'acide sulfureux.

7° Lorsqu'on fait bouillir le *rubian* avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique étendu, ce liquide devient d'abord opalescent et laisse ensuite déposer des flocons d'alizarine, de rubirétine, de vérantine et de rubiadine, tandis que de la glucose reste en dissolution.

8° Au contact des solutions aqueuses des alcalis, des terres alcalines ou des carbonates alcalins et de l'air, le *rubian* absorbe de l'oxygène et se convertit en acide rubianique, en rubidéhydran et en rubihydran. Il se forme toujours en même temps de petites quantités de rubiadine, d'acide acétique et de soude.

9° Lorsqu'on fait bouillir le *rubian* avec un excès de potasse ou de soude caustique, celui-ci se dissout en prenant une couleur rouge de sang qui devient ensuite pourpre; par une ébullition prolongée, cette liqueur donne de l'alizarine, de la rubirétine, de la vérantine et de la rubiadine, qui sont précipitables par les acides. Il reste en dissolution du sucre ou, plus exactement, les produits de décomposition de ce corps par les alcalis; l'eau de baryte donne lieu à la même réaction, mais plus difficilement.

L'ammoniaque communique au *rubian* une couleur rouge de sang, mais ne le décompose point, même à la température de l'ébullition. La magnésie colore le *rubian* aqueux en rouge de sang; les carbonates de calcium et de baryum n'agissent point sur lui; les hydrates de fer, d'alumine et de cuivre enlèvent le *rubian* à toutes ces combinaisons et forment avec lui des laques insolubles.

Les solutions alcalines de *rubian* réduisent les sels d'or, mais ne réduisent ni les sels d'argent ni les sels de cuivre.

10° L'érythrozyme, ou ferment de la garance, ajouté à une solution de *rubian*, se répand dans la liqueur sans s'y dissoudre et la rend trouble et gommeuse. Si l'on abandonne le produit pendant quelques heures dans un lieu chaud, il se forme une gelée brune qui a l'aspect du sang coagulé; celle-ci contient des stries jaunes et des flocons formés de longs vaisseaux capillaires. Au bout d'un temps suffisant, le liquide devient incolore et il se dépose une masse gélatineuse, qui consiste en alizarine, vérantine, rubirétine, rubiacine, rubiagine et rubiadipine. La solution retient du sucre et de l'acide pectique. Pendant la fermentation, le liquide demeure neutre et n'absorbe ni ne dégage aucun gaz. L'accès de l'air n'est pas nécessaire à cette fermentation.

— IV. DÉRIVÉS DU RUBIAN. *Chlororubian* $C^{22}H^{27}ClO^{12}$ (?) C'est un composé qui se forme en même temps que la glucose par l'action du chlore sur le *rubian* aqueux. Pour le préparer, on fait une décoction de garance que l'on précipite d'abord par l'acétate neutre de plomb; on filtre, on traite le liquide par l'ammoniaque, on décompose par l'acide sulfurique le précipité rouge auquel donne naissance ce dernier réactif; on filtre de nouveau et l'on dirige un courant de chlore dans la liqueur. Il se forme des flocons jaune foncé d'une résine facilement fusible, qui se dépose dès le début et que l'on recueille sur un filtre. On continue ensuite l'action du chlore, qui fournit alors le chlororubian pur; on recueille ce dernier et on laisse cristalliser dans l'alcool.

Le chlororubian cristallisé dans l'alcool faible forme des aiguilles d'un jaune orangé pâle, d'une saveur amère; précipité d'une solution alcoolique concentrée ou déposé au sein d'une solution aqueuse chaude, il forme de petites sphérules amorphes. Il est neutre, soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, qu'il colore en jaune; il ne teint pas les tissus mordancés. L'eau de chlore le convertit lentement en perchlororubian. Bouilli avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique étendu, il fournit de la glucose et de la chlororubiadine; chauffé avec un alcali caustique, il donne une liqueur rouge qui, au bout de quelque temps, laisse déposer des flocons bruns d'oxyrubian, tandis qu'il reste en solution de la glucose, de la vérantine, de la rubirétine et de la rubiadine.

— *Oxyrubian*. Ce corps, préalablement bouilli avec de l'acide chlorhydrique, puis lavé à l'alcool bouillant et desséché, constitue une poudre d'un brun jaunâtre. Celle-ci, bien débarrassée de chlore, donne, lorsqu'on la chauffe dans un tube d'essai, un résidu jaune soluble dans les alcalis. Le sulfure d'ammonium ne l'altère pas, mais les alcalis le brunissent.

— *Perchlororubian* $C^{14}H^{18}Cl^{18}O^{15}$ (?) Quand ce composé a été cristallisé deux fois dans l'alcool bouillant, il forme des plaques transparentes incolores et irisées, qui ont quatre côtés. Il est neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther et susceptible, lorsqu'on le chauffe avec précaution, de se sublimer en écailles micacées.

— V. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. Que la formule donnée pour le *rubian* soit ou non exacte, que la rubirétine, la vérantine, etc., soient ou non des principes immédiats définis; que l'acide rubérythrique soit un produit de décomposition du *rubian* ou que le *rubian* soit lui-même de l'acide rubérythrique impur, il n'en reste pas moins un fait important qui est établi par les expériences de Schunck: c'est que les principes colorants de la garance n'existent pas primitivement dans cette racine, mais se forment par la saponification d'un glucoside que celle-ci renferme, saponification qui s'accomplit sous l'influence d'un ferment spécial, l'érythrozyme. Il en résulte que, lorsqu'on veut transformer la garance en garancine, il faut au préalable la laisser fermenter pendant vingt-quatre heures environ avec de l'eau, afin que tout le *rubian* soit saponifié, et que, après cette saponification, la liqueur renferme du sucre susceptible d'être converti en alcool par la levûre de bière. Depuis une vingtaine d'années, cette industrie de l'alcool de garance a acquis dans le département de Vaucluse une importance assez considérable. Au début, l'alcool que l'on obtenait ainsi avait une mauvaise odeur (due à un peu de bornéol) dont on ne pouvait se débarrasser. Mais aujourd'hui, au moyen de rectifications soignées et en faisant passer les vapeurs sur du noir animal, on est parvenu à obtenir de l'alcool dont le goût est tout aussi bon que celui des alcools du Nord.

RUBIANINE s. f. (ru-bi-a-ni-ne — rad. *rubian*). Chim. Nom de l'un des produits qui se forment dans la décomposition du rubian sous l'influence des acides étendus.

— **Encycl.** La *rubianine* est un corps que l'on obtient en même temps que l'alizarine, la rubirétine et la vérantine lorsqu'on fait bouillir avec de l'acide sulfurique étendu le rubian ou la décoction de garance. Il se dépose des flocons orangés qui renferment les quatre substances que nous venons d'énumérer. On traite ces flocons par l'alcool bouillant, on filtre la liqueur rougeâtre et on lave le résidu à l'alcool bouillant jusqu'à ce que ce liquide ne se colore plus d'une manière sensible. Le résidu forme alors une masse cristalline brunâtre qui consiste principalement en *rubianine*. On peut toutefois, en répétant encore à plusieurs reprises les traitements par l'alcool bouillant, dissoudre ce corps et l'obtenir ainsi à l'état cristallisé. Quant aux premières liqueurs de lavage, elles abandonnent par le refroidissement des cristaux de *rubianine*, mais contenant un peu de vérantine. On sépare ces derniers de la liqueur mère, qui renferme elle-même encore une petite quantité de *rubianine*. Pour séparer la *rubianine* de la vérantine, on dissout le mélange de ces deux corps dans l'alcool bouillant et l'on traite la solution par l'acétate neutre de plomb, qui en précipite la vérantine. La liqueur filtrée bouillante abandonne la *rubianine* en se refroidissant.

La *rubianine* forme des aiguilles d'un jaune citron, qui présentent un éclat soyeux et qui sont moins foncées en couleur que la *rubianine*. D'après Gehrardt, ce corps ne serait autre chose qu'un hydrate d'alizarine.

La *rubianine* est plus soluble dans l'eau bouillante que la rubiacine; mais elle se dissout moins dans l'alcool que la rubirétine et la vérantine; nous avons même vu que c'est sur cette propriété que repose sa séparation d'avec ces deux principes immédiats. Le chlore paraît la convertir en perchlororubian. L'acide sulfurique concentré la dissout à froid en se colorant en jaune; l'acide azotique bouillant la dissout aussi sans l'altérer. Elle est insoluble dans les solutions aqueuses froides d'ammoniaque, de carbonate de sodium et de carbonate de potassium, mais elle se dissout dans les mêmes solutions bouillantes en formant une liqueur rouge de sang, d'où elle se repose en cristaux par le refroidissement. Sa solution ammoniacale précipite en rouge les chlorures de baryum et de calcium. Sa solution alcoolique ne précipite pas l'acétate neutre de plomb. La *rubianine* se dissout avec une couleur brun foncé dans le chlorure ferrique, sans former d'acide rubiacique.

RUBIANIQUE adj. (ru-bi-a-ni-ke — rad. *rubian*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans l'oxydation du rubian.

— **Encycl.** L'acide *rubianique* est un corps qui se produit en même temps que le rubihydran et le rubidéhydran, quand on oxyde le rubian par les alcalis.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen du rubian.* On fait passer un courant de gaz carbonique à travers une solution de rubian dans l'eau de baryte, jusqu'à ce que la totalité de la baryte soit convertie en carbonate; on filtre alors et l'on abandonne le liquide filtré au repos. Au bout de quelque temps, le liquide se recouvre de fines pellicules écarlates, qui ont un aspect cristallin sous le microscope et qui ne sont autres qu'une combinaison de baryte avec de l'acide *rubianique* et le rubidéhydran. On obtient une nouvelle quantité de ce corps par un repos plus prolongé du liquide, et enfin en évaporant il s'en forme une nouvelle portion qui se dépose à l'état de flocons rouges. La liqueur rouge brun, séparée de ce dépôt, renferme le rubihydran et quelquefois aussi un peu de sucre provenant d'une décomposition secondaire; on recueille les pellicules et les flocons, on les décompose par l'acide sulfurique et l'on précipite l'excès de cet acide par le carbonate de plomb; on fait ensuite bouillir le précipité avec de l'eau jusqu'à ce qu'il ne présente plus qu'une teinte rougeâtre excessivement faible. A ce moment, il ne renferme plus guère d'impureté, si ce n'est un peu de rubiadine provenant d'une décomposition secondaire. On filtre alors la solution et on l'évapore. Il reste une masse d'un jaune brun entremêlée d'aiguilles jaunes dont l'eau froide extrait le rubidéhydran, en laissant l'acide *rubianique* sous la forme d'une poudre jaune. Ce produit est lavé avec de l'eau froide et recristallisé dans l'eau bouillante. Si on le juge nécessaire, on fait bouillir sa solution avec le charbon animal.

2° *Au moyen de la garance sans extraction préalable du rubian.* On fait une décoction de garance qu'on précipite d'abord par l'acétate de plomb neutre qu'on filtre ensuite et qu'on précipite enfin par l'acétate de plomb basique. Ce second précipité renferme le rubian et la chlorogénine. On le décompose par l'acide sulfurique étendu; on ajoute du carbonate de plomb au liquide pour en précipiter l'excès de cet acide et l'on filtre. Le liquide filtré, additionné d'eau de baryte et soumis à l'action d'un courant d'acide carbonique comme dans la première méthode, abandonne, lorsqu'on l'expose à l'air, les composés barytiques de l'acide *rubianique* et du rubidéhydran dont nous avons parlé plus haut, tandis que la liqueur retient en dissolution le rubihydran et la chlorogénine. On sépare le rubidéhydran de l'acide *rubianique* comme dans la première méthode.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *rubianique* forme de petites aiguilles soyeuses d'un jaune citron ou, s'il est impur, une masse de petits granules cristallins; il est légèrement amer et rougit le papier de tournesol. Schunck a analysé cet acide et a proposé pour lui la formule $C^{52}H^{116}O^{27}$. D'autres chimistes ont corrigé plus tard cette formule et ont proposé de la remplacer par la formule $C^{26}H^{30}O^{14}$. Mais toutes ces formules manquent absolument de contrôle.

L'acide *rubianique* se dissout beaucoup moins facilement dans l'eau froide que dans l'eau bouillante; il se dissout aussi dans l'alcool, mais il est insoluble dans l'éther; il ne teint pas les tissus mordancés. Les acides phosphorique, acétique, oxalique et tartrique en solution aqueuse bouillante le dissolvent sans l'altérer. Les rubianates sont rouges; ceux qui ont pour base un métal alcalin sont solubles dans l'eau, les autres sont des précipités insolubles, que l'on obtient par double décomposition.

L'acide *rubianique* fortement chauffé donne un sublimé d'alizarine et un résidu de charbon. Bouilli avec de l'acide sulfurique étendu, il se résout en alizarine et en glucose. C'est donc un glucoside alizarique, qui provient probablement du rubian par une saponification incomplète.

RUBICAN adj. m. (ru-bi-kan. — Quelques-uns voient dans ce mot une composition de *ruber*, rouge, et de *canus*, blanc). Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe est semée de poils blancs. ‖ Se dit également de la robe : *Bai clair* RUBICAN.

— s. m. Cette couleur même : *Le* RUBICAN, *à proprement parler, n'est pas un poil.*

RUBICELLE s. f. (ru-bi-sè-le — dimin. de *rubis*). Nom donné par les lapidaires à une variété de rubis spinelle d'un rouge jaunâtre ou orangé.

— **Encycl.** V. RUBIS.

RUBICHLORIQUE adj. (ru-bi-klo-ri-ke — du lat. *rubia*, garance, et de *chlorique*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine et des feuilles de la garance.

— **Encycl.** L'acide *rubichlorique*, peut-être identique avec la chlorogénine de Schunck, se rencontre, suivant Roschleider, dans la racine, et suivant Willigk dans les feuilles de la garance, ou *rubia tinctoria*. D'après Schwarz, on le rencontre également dans l'*asperula odorata*, dans le *galium verum* et dans le *galium aparine*. On en trouve des traces dans le précipité qui se forme lorsqu'on traite par l'acétate neutre de plomb les décoctions de ces diverses plantes. Il est plus abondant toutefois dans le précipité que fait naître l'acétate de plomb basique, et il abonde surtout dans le précipité qui se forme lorsqu'après avoir filtré la liqueur pour la séparer des précipités précédents on y ajoute de l'ammoniaque. On le sépare de ces divers précipités au moyen de l'acide sulfhydrique.

L'acide *rubichlorique* forme une masse incolore d'un jaune pâle. Il est inodore et présente une faible saveur nauséeuse. L'eau et l'alcool le dissolvent facilement; l'éther ne le dissout pas. Les alcalis le colorent en jaune. Son sel de plomb est une masse transparente jaune, qui se forme lorsqu'on ajoute de l'acétate neutre de plomb à la solution ammoniacale de l'acide. L'acide *rubichlorique* n'a pas été étudié, et les diverses analyses qui ont été faites de ses sels sont tout à fait discordantes.

Chauffé avec l'acide chlorhydrique, l'acide *rubichlorique* bleuit, puis verdit et finit par laisser déposer des flocons vert foncé de chlororubine. Il se forme en même temps un peu d'acide formique.

— CHLORORUBINE. Ce corps se produit comme nous venons de le dire et aussi, d'après Schunck, lorsqu'on fait bouillir la chlorogénine avec les acides. Ce caractère justifie même l'idée que nous avons émise de l'identité de la chlorogénine et de l'acide *rubichlorique*. Suivant Gessen, ce corps est également contenu dans une casse jaune de Chine, qui n'est autre que le fruit du *gardenia grandiflora*. Pour le préparer au moyen de cette plante, on fait de celle-ci une décoction alcoolique, d'où on retire la plus grande partie de l'alcool par distillation dans un courant d'acide carbonique. On filtre ensuite le liquide restant sur un papier mouillé, pour en retirer les parties huileuses, puis on en précipite le tannin et les matières colorantes par l'acétate neutre de plomb, et l'on filtre de nouveau. En chauffant légèrement le liquide filtré avec de l'acide chlorhydrique, séparant par le filtre les flocons rouges qui se déposent et portant ensuite à l'ébullition, on voit la chlororubine se précipiter sous la forme de flocons vert foncé, que l'on peut laver à l'eau et sécher dans le vide. Une fois sèche, elle forme une masse d'un bleu vert ou d'un noir vert qui est facile à pulvériser et qui renferme des quantités d'eau variables. Elle est insoluble dans l'eau et dans l'alcool, et se dissout dans les alcalis en formant une liqueur rouge de sang que les acides font virer au vert. Les analyses qu'on en a faites sont très-peu concordantes; on ne peut donc en déduire aucune formule qui ait l'apparence de la réalité.

RUBICHON (Maurice), économiste fran-

çais, né à Grenoble en 1766, mort à Vannes en 1849. Aveuglément dévoué aux idées royalistes, il émigra en Angleterre à l'époque de la Révolution et y publia un ouvrage, *De l'Angleterre*, où il se proposait de prouver que la Grande-Bretagne devait uniquement sa liberté à ses anciennes institutions et ses malheurs actuels aux progrès de la philosophie moderne. Le gouvernement anglais eut la faiblesse d'intenter à l'auteur de ce livre inepte un procès que Rubichon gagna, mais dont les frais engloutirent sa fortune. Revenu en France en 1814, il en sortit de nouveau pendant les Cent-Jours et passa en Espagne, où il resta jusqu'à la catastrophe de Waterloo. Après la révolution de Juillet, il suivit Charles X en Ecosse, puis en Autriche. Il rédigea ensuite, en collaboration avec son parent Le Mounier, un ouvrage intitulé : *Extraits des enquêtes et des pièces officielles publiées en Angleterre par le Parlement, depuis* 1833 *jusqu'à ce jour, accompagnés de quelques remarques*, 6 vol. in-8° qui furent publiés, de 1840 à 1853, aux frais du gouvernement autrichien. On doit encore à Rubichon : *De l'influence de la noblesse et des classes supérieures dans les sociétés modernes, d'après les documents officiels* (1 vol. in-8°); *De l'action du clergé dans les sociétés modernes* (Lyon, 1829); *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre* (Paris, 1834). Dans ces divers ouvrages, l'auteur ne paraît pas même avoir eu, nous ne dirons pas l'instinct, le pressentiment du rôle que doit jouer la démocratie dans la société moderne, mais les plus simples notions de la science économique telle qu'elle existe aujourd'hui; on ne trouve partout que la glorification aveugle de la royauté.

RUBICOLLE s. f. (ru-bi-ko-le — du lat. *ruber*, rouge; *collum*, cou). Ornith. Nom spécifique d'un oiseau appartenant au genre saxicole.

RUBICON (*Rubico*), petite rivière d'Italie, affluent de l'Adriatique, aujourd'hui *Pisatello* ou *Fiumicino*. Elle formait la limite N.-E. entre la Gaule Cisalpine et l'Italie. Aucun général ne devait la franchir sans la permission du sénat, sous peine d'être traité comme ennemi de la patrie. Malgré cette défense, César franchit cette rivière en jetant comme défi au monde ces paroles : *Alea jacta est*, « Le sort en est jeté. » Vertot, dans son *Histoire des révolutions de la république romaine*, raconte en ces termes le passage du Rubicon par César : « Le sénat s'était flatté que César ne pourrait tirer sitôt ses troupes du fond des Gaules, où elles étaient répandues en diverses provinces, et qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes Pompée aurait une puissante armée sur pied. Mais César, dont l'activité était incomparable, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse et la promptitude de sa marche. Il était actuellement à Ravenne; il envoya sur-le-champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étaient les plus avancés de s'approcher du Rubicon. Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence et arriva au rendez-vous à la pointe du jour. Il y trouva environ 5,000 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Il s'arrêta quelques moments au bord de cette petite rivière. L'inquiétude du succès de son entreprise et même tous les malheurs d'une guerre civile se présentèrent alors à son esprit. César, élevé dans le sein d'une république, ne peut en approchant de Rome envisager de sang-froid la ruine de sa patrie : « Si je diffère à passer cette rivière, » dit-il aux principaux officiers dont il était » environné, je suis perdu, et si je passe, que » je vais faire de malheureux ! » Mais, après avoir réfléchi, il se jette dans le fleuve, le traverse en s'écriant, comme on fait dans les entreprises incertaines et hasardeuses : « Le » sort en est jeté. »

Ces mots : *franchir le Rubicon*, sont devenus une expression proverbiale que l'on applique à ceux qui, contraints de choisir entre deux périls, prennent une résolution hardie et semblent s'en rapporter au hasard :

« Après le massacre de Vassy et les autres massacres auxquels celui-ci donna le signal, et qui excitèrent les chefs réformés à prendre les armes, l'amiral de Coligny, retiré à Châtillon-sur-Loing avec ses frères et autres principaux du parti, hésitait encore à tirer l'épée; ce vieux capitaine trouvait le *passage de ce Rubicon* si dangereux, qu'il avait résisté un soir par deux fois à toutes les raisons que lui avaient apportées les siens de s'émouvoir. »

SAINTE-BEUVE.

« Ecoute, reprit mon ami, malgré ta prétendue aversion pour le mariage, tu prendras femme un de ces jours, c'est moi qui te le prédis. Je faisais en l'honneur du célibat des prosopopées autrement éloquentes que les tiennes, et pourtant j'ai fini par *passer le Rubicon*. Ton tour viendra plus tôt que tu ne le crois peut-être. »

CHARLES DE BERNARD.

« Se plaindre des assiduités de Stéphen, le mari ne l'osait guère non plus. Il avait le sentiment intime du danger qu'il y a, en se montrant jaloux, d'éclairer une femme sur des sensations vagues et de lui faire *passer le Rubicon*. »

ALPHONSE KARR.

« Carrel n'éclate que le jour où le ministère Périer est nommé, le 13 mars; il sent que la question de guerre lui échappe, et, bien qu'il compte encore sur cette guerre inévitable, de laquelle il attend le triomphe de ses espérances et de ses instincts les plus chers, il sent que la royauté n'en veut pas. Il commence donc à s'agiter et à se retourner directement contre elle; mais il ne *passera* décidément *le Rubicon* et ne parlera hautement république que depuis janvier 1832. »

SAINTE-BEUVE.

Rubicon (LE PASSAGE DU), célèbre épisode de la *Pharsale* de Lucain, un des plus beaux morceaux de poésie que l'on puisse citer dans la littérature latine. On sait que Lucain, abandonnant la trace des poëtes épiques anciens et se séparant même de Virgile, a supprimé dans sa *Pharsale* le merveilleux mythologique qui faisait jusque-là le fond de toutes les épopées. Il comprit qu'il serait ridicule de rappeler toutes les légendes de la Fable à propos de héros contemporains. Pourtant, dans l'épisode que nous analysons, il semble avoir introduit le merveilleux : on y voit, en effet, la Patrie personnifiée apparaître à César comme Vénus apparaissait à Enée dans Virgile; mais, qu'on ne s'y trompe pas, dans ces deux sortes d'apparitions il y a une grande différence. Dans Virgile, dans Homère, les divinités qui se dressent çà et là devant les héros, ce sont de vrais dieux qui ont, suivant la mythologie, une existence réelle. Il n'en est pas de même dans Lucain. Le poëte ne croit pas plus à l'existence de la déesse Patrie que Shakspeare ne croit à la réalité des sorcières de Macbeth. Les sorcières représentent l'ambition de Macbeth personnifiée, rendue visible en quelque sorte, et le discours de la Patrie à César, c'est tout simplement la traduction vive et frappante de ce qui se passait dans l'âme de l'usurpateur au moment où il allait déclarer la guerre à sa patrie. Citons ici, sans autre préambule, le morceau lui-même tel que l'a traduit M. Bignan, avec assez d'exactitude, sinon avec une grande élégance :

César poursuit sa course, et les Alpes glacées
Ont déjà vu par lui leurs hauteurs dépassées;
Roulant dans son esprit les grands événements
Qu'enfantera la guerre en ses ébranlements,
De l'étroit Rubicon il atteint le rivage.
De la Patrie alors la gigantesque image
Apparaît désolée et, dans l'ombre des nuits,
Brillante encore, étale un front chargé d'ennuis.
De ce front ceint de tours sa chevelure blanche,
Par lambeaux détachés, en désordre s'épanche,
Et debout, les bras nus, à travers les sanglots,
Sa lamentable voix laisse tomber ces mots : [tières?
« Romains, que cherchez-vous par delà mes fron-
Où courez-vous porter mes enseignes guerrières?
Citoyens jusqu'ici, ne faites plus un pas,
La loi vous le défend. » César n'avance pas.
Dans tout son corps circule une terreur secrète,
Et, les cheveux dressés, sur la rive il s'arrête,
Défaillant de langueur, immobile d'effroi.

Mais bientôt l'ambition chasse le remords. César se persuade qu'il a le droit de fouler aux pieds les lois de son pays. Il s'écrie :

« . . . C'est moi, chère et sainte Patrie!
Sur la terre et les flots, moi, le victorieux;
Moi, partout ton soldat, moi qui, si tu le veux,
Le suis encor. Le seul coupable est l'homme
Qui fera de César un ennemi de Rome. »
« *Ille erit, ille nocens qui me tibi fecerit hostem.* »

L'auteur de la *Vie de César*, l'auteur du guet-apens de décembre, le futur héros de Sedan, n'a guère fait autre chose que paraphraser ce vers de Lucain dans son ouvrage. Selon lui, Pompée, Caton, Cicéron et les autres patriotes romains devaient s'incliner devant César, au lieu de le combattre, et saluer en lui le sauveur du monde : « *Lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et qui les suivent! Malheur à ceux qui les combattent! Ils font comme les Juifs : ils crucifient leur Messie.* » (Napoléon III, *Vie de César*.)

César se croyait-il un Messie? Qu'on nous permette d'en douter. En tout cas, si tous ceux qui se croient des Messies ont le droit de violer les lois de leur pays, qu'arrivera-t-il?

La loi violée par César était pourtant bien formelle et d'une énergique concision. On a retrouvé le sénatus-consulte qui interdisait aux armées le passage du Rubicon. Le voici, tel qu'il a été gravé sur une pierre placée sans doute sur les bords du fleuve :

IMPERATOR, MILES, TIROVE ARMATE, QUISQUIS ES, HIC SISTITO, VEXILLUM SINITO, ARMA DEPONITO, NEC CITRA HUNC AMNEM RUBICONEM, SIGNA, ARMA, EXERCITUMVE TRADUCITO.

« *Général ou soldat, vétéran ou conscrit, homme armé, qui que tu sois, arrête-toi ici, replie ton drapeau, dépose les armes, et ne laisse franchir le Rubicon ni à tes étendards, ni à tes armes, ni à ton armée.* »

De cette loi, le poëte a fait un être vivant, la Patrie; au lieu d'une inscription, il nous a montré un discours, embellissant l'histoire sans la falsifier. Plutarque, qui ne saurait être pris pour une autorité indiscutable, raconte que la veille de ce fameux jour César eut un songe dans lequel il lui sembla commettre un inceste avec sa mère. D'après le récit de Suétone, tandis qu'il demeurait encore incertain et réfléchissait à la grandeur de son entreprise, il vit tout à coup venir un homme qui jouait du chalumeau. Cet homme, d'une haute stature et d'une beauté remarquable, s'étant emparé de l'une des trompettes que portaient les soldats accourus pour l'entendre, se dirigea vers le fleuve et, en faisant retentir des accents belliqueux, s'élança de la rive gauloise sur la rive romaine. « Marchons où nous appellent les prodiges des dieux ! » s'écrie César. C'est la théorie des hommes providentiels, qui ne date pas du XIX^e siècle, comme on voit.

RUBICOND, ONDE adj. (ru-bi-kon — du lat. *rubicundus*, même signif.; dérivé lui-même de *ruber*, même sens). Rouge, en parlant du visage : *Visage* RUBICOND. *Face* RUBICONDE. *Avec du régime, nous, chétifs, existons, et je vois mourir... de gros cochons à face* RUBICONDE. (Volt.)

— **Syn. Rubicond, rouge.** V. ROUGE.

RUBIDÉHYDRAN s. m. (ru-bi-dé-i-dran — du lat. *rubia*, garance, de *aldéhyde*, et du gr. *hudor*, eau). Chim. Produit de la décomposition du rubian.

— **Encycl.** On obtient le *rubidéhydran* en solution aqueuse dans la préparation de l'acide rubianique. On lui fait subir une purification partielle en évaporant sa solution, en le dissolvant dans l'eau froide et en le précipitant par l'alcool. Il forme une gomme jaune rougeâtre, transparente, non déliquescente et amère, qui fournit une solution jaunâtre avec l'eau. Cette solution n'est précipitée par aucun sel métallique, à l'exception du sous-acétate de plomb. A l'analyse, le *rubidéhydran* a donné 56,50 de carbone et 5,65 d'hydrogène. Schunck en a déduit la formule $C^{28}H^{32}O^{14}$ qui, d'après la formule assignée par le même chimiste au rubian, ferait du *rubidéhydran* un premier anhydride du rubian. C'est même là la cause du nom donné à ce corps. Mais toutes ces formules manquent absolument de contrôle et ne permettent de rien décider scientifiquement.

RUBIDIUM s. m. (ru-bi-di-omm — du lat. *rubeus*, rouge). Chim. Métal nouvellement découvert.

— **Encycl.** Ce métal a été découvert en 1860 par MM. Kirchhoff et Bunsen, de Heidelberg, en examinant au spectroscope les résidus de la lépidolite et les eaux minérales de Durkheim. L'équivalent du *rubidium* déterminé par Bunsen est 85,4. Pour l'extraire de la lépidolite, on évapore à sec la solution chlorhydrique de ce minéral afin de séparer les terres alcalines. Les alcalis restants sont dissous dans l'eau et traités par le bichlorure de platine, qui précipite à l'état de chloroplatinates le potassium, le *rubidium* et le césium, laissant en dissolution le sodium et le lithium. Pour séparer les trois métaux, potassium, *rubidium* et césium, on met à profit la différence de solubilité des trois sels doubles de platine dans l'eau. Pour effectuer la précipitation complète du *rubidium*, il n'est pas nécessaire de précipiter tout le potassium. On ajoute à la dissolution une petite quantité de bichlorure de platine et on fait bouillir. Une certaine quantité de *rubidium* se précipite alors. On recommence ainsi jusqu'à ce que tout le *rubidium* soit précipité, ce dont on peut s'assurer facilement.

On traite alors directement les trois chlorures pour effectuer leur séparation. Pour cela, on fait bouillir les précipités dans l'eau jusqu'à ce que la dissolution devienne jaune foncé. Il reste alors un précipité contenant beaucoup de *rubidium* et une certaine quantité de césium. Ce fait s'explique si l'on considère la solubilité des trois sels dans l'eau et à diverses températures. En effet, 100 parties d'eau dissolvent :

	$\binom{KCl}{PtCl^2}$	$\binom{RbCl}{PtCl^2}$
à 0°....	0,740	0,134
à 50°...	2,170	0,203
à 100°..	5,130	0,434

	$\binom{CéCl}{PtCl^2}$
à 0°....	0,024
à 50°...	0,177
à 100°..	0,377

Pour séparer le *rubidium* du césium, M. Bunsen les réduit à l'état de carbonates et dissout dans l'alcool le carbonate de césium, tandis que le carbonate de *rubidium* y demeure insoluble.

Le traitement des résidus de lépidolite, après la séparation de la lithine, a donné à M. Bunsen :

Chlorure de sodium . . .	35,77
— potassium .	33,37
— *rubidium* . .	19,75
— lithium . . .	0,12
Eau	10,92
TOTAL	99,93

Pour préparer le *rubidium*, on prend, dans la pratique, 1 kilogramme de ces sels, on le dissout dans 2^kil^,500 d'eau, on les précipite par 30 grammes de platine dissous dans l'eau régale ($2HCl + AzO^5$). On décante la liqueur surnageante. On prend alors 1^kil^,500 d'eau que l'on divise en 25 parties égales. Le précipité est porté à l'ébullition avec chacune de ces 25 parties. On a toujours le soin de réunir la liqueur filtrée à la solution première. Le précipité restant est du chlorure double de *rubidium* et de platine. Toutes les eaux de lavage réunies sont évaporées jusqu'à ce qu'elles aient atteint le volume primitif (2^lit^,500). Un nouveau précipité de chlorure double se produit alors, et sur lui on recommence l'opération. Le chlorure double est ensuite traité par l'hydrogène, qui laisse de la mousse de platine et du chlorure de *rubidium* que l'on reprend par l'eau. Un semblable traitement, recommencé sept ou huit fois, a donné à M. Bunsen 125 grammes de chlorure de *rubidium* pour 1 kilogr. de sels.

— *Rubidium métallique.* Il est obtenu à l'état métallique de la même façon que le potassium. Par la décomposition du tartrate de *rubidium*, M. Bunsen a obtenu 5 grammes de *rubidium* pur. Sa densité est de 1,52; mais la détermination n'en a pas été faite rigoureusement. La couleur est celle de l'argent, légèrement jaunâtre. A — 10° il est mou comme de la cire; il fond à 38° et se volatilise, à la chaleur rouge, en une vapeur bleu verdâtre. Dans l'air, il brûle en se combinant violemment à l'oxygène. L'eau est énergiquement décomposée par le *rubidium*. L'hydrogène dégagé s'enflamme et donne une couleur analogue à celle que produit le potassium. Le dégagement de gaz maintient le métal à la surface de l'eau. Le *rubidium* brûle avec un vif dégagement de lumière dans le chlore, le brome, l'iode, le soufre et l'arsenic. On ne peut pas le retirer de son chlorure par le courant galvanique dans une atmosphère d'hydrogène, car il se forme un sous-chlorure qui décompose l'eau. La réaction suivante se produit :

$$Rb^2Cl + 2HO = RbCl + RbOHO + H.$$

Tous les composés du *rubidium* présentent, en général, la plus grande analogie avec les composés correspondants du potassium.

— *Oxyde de rubidium.* L'oxydre anhydre n'a pu encore être obtenu. L'hydrate s'obtient à l'aide du carbonate, comme pour l'hydrate de potasse.

— COMBINAISONS HALOGÉNIQUES DU RUBIDIUM. *Chlorure de rubidium* RbCl. Il s'obtient en attaquant le carbonate par l'acide chlorhydrique. Il est soluble dans l'alcool et cristallise difficilement.

— *Bromure de rubidium* RbBr. La préparation est la même.

— *Iodure de rubidium* RbI. Comme les deux précédents.

— *Cyanure de rubidium* RbCy. Dans une solution alcoolique d'acide cyanhydrique, on ajoute de l'oxyde de *rubidium*. Il se dépose de petits cubes.

— SELS DE RUBIDIUM. *Carbonate de rubidium* $RbOCo^2$. On décompose le sulfate de *rubidium* par l'hydrate de baryte. La liqueur traitée par le carbonate d'ammoniaque est évaporée à siccité et laisse du carbonate de *rubidium*. La solution de ce sel est alcaline ; concentrée, elle brûle la peau.

— *Sulfate de rubidium* $RbOSo^3$. Pour le préparer, on attaque le carbonate ou l'hydrate par l'acide sulfurique. Ce sel forme des aluns et donne des sels doubles avec la magnésie, le zinc et le cobalt.

— *Azotate de rubidium* $RbOAzO^5$. Il se prépare comme le précédent. En refroidissant un peu la dissolution, on obtient le sel sous forme de longues aiguilles; à une température élevée, il dégage de l'oxygène.

Les autres sels les mieux connus sont le chlorate ($RbOClO^5$) et le perchlorate ($RbOClO^7$).

— *Caractères des sels de rubidium.* Ils se comportent avec les réactifs absolument comme les sels de potassium et le césium. Le seul moyen de les distinguer est l'analyse spectrale. Les dissolutions de ces sels sont précipitées en jaune par le bichlorure de platine, en blanc par les acides tartrique et perchlorique. Les raies les plus visibles du spectre sont les raies bleu violet Rb_α et Rb_β. Les deux raies Rb_δ et Rb_γ sont caractéristiques. La sensibilité de cette réaction est telle qu'au spectroscope on peut reconnaître dans une dissolution la présence, inappréciable par tout autre moyen, de 0,0002 de milligramme de *rubidium*.

RUBIETTE s. f. (ru-bi-è-te — dimin. du lat. *ruber*, rouge, ou du fr. *rubis*). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des sylviadées ou becs-fins, comprenant une douzaine d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe : *Les* RUBIETTES *ont une voix flûtée comme celle des merles et des traquets.* (Z. Gerbe.) ‖ On dit aussi quelquefois RUBIENNE.

— **Encycl.** *Classification.* Les *rubiettes* constituent un genre de petits oiseaux qui ont été placés par Cuvier, à côté des traquets, des fauvettes, des hochequeues, des farlouses, etc., dans la grande tribu des becs-fins, famille des dentirostres et ordre des passereaux. Ce genre était compris dans le groupe des *sylviæ* de Wolf et Meyer, et dans celui des *ficedulæ* de Bechstein, et les uns le qualifiaient de *vermivora*, d'autres de *ruticilla*.

Il se subdivise en plusieurs sous-genres ou sections dont le nombre n'est pas exactement déterminé et que nous réduirons, avec M. Gerbe, à quatre seulement, sous les dénominations suivantes : les rouges-gorges, les rouges-queues ou gorges-noires, les gorges-bleues et les calliopes.

— *Caractères génériques.* Les *rubiettes* sont caractérisées par un bec fin assez court, mince, droit, plus large que haut à la base, un peu renflé vers le bout de la mandibule supérieure et échancré de chaque côté; par des yeux grands; par une queue ample, élargie et un peu émarginée à l'extrémité; par des tarses longs, minces et recouverts en avant d'une plaque écailleuse. Ces derniers caractères les distinguent des fauvettes, auxquelles on les réunissait autrefois; elles en diffèrent encore par leurs mœurs à demi terrestres, par leur régime vermivore, par leur chant flûté, par la manière dont elles marchent plutôt qu'elles ne sautent, par l'habitude qu'elles ont d'imprimer à leur queue des mouvements convulsifs et oscillatoires. Elles nichent à terre ou sur toute autre base large et solide. Les jeunes, avant la première mue, ont une livrée différente de celle des adultes. Enfin, par tous leurs traits de mœurs, les *rubiettes* s'éloignent beaucoup des fauvettes et se rapprochent bien davantage des merles, autres passereaux dentirostres, en même temps que des traquets, autres becs-fins comme elles. « Il semble, dit M. Gerbe, que les *rubiettes* soient de vrais merles; elles en ont les allures, la gloutonnerie, le vol, le chant flûté, le régime, etc. Il y a de la vivacité dans leurs mouvements. Presque à chaque pas qu'elles font, leur queue s'agite de haut en bas et produit, surtout chez le rossignol de muraille et le rouge-queue, une sorte de vibration; mais c'est principalement lorsqu'elles se posent ou lorsqu'elles sont sur le point de prendre leur essor que ces oscillations de la queue sont sensibles et fréquentes. Leur vol est irrégulier, tortueux, vif, léger, et se fait par de brusques battements d'ailes. »

— *Mœurs.* Le caractère de ces oiseaux est triste et inquiet; ils aiment la solitude et semblent fuir toute société, même celle de leurs semblables. Chez la plupart des espèces, les petits, quand on les prend jeunes pour les élever, conservent toujours une sauvagerie qui les éloigne de celui qui leur donne ses soins. Leur voix est flûtée, mais moins aiguë que celle des traquets; leur chant a une expression de tristesse et de mélancolie qui ne déplaît pas. C'est surtout le matin et le soir qu'elles le font entendre. Elles continuent même pendant l'hiver, mais seulement durant les beaux jours. Elles sont très-voraces et se nourrissent surtout de petits insectes, de larves, de vers et de baies. Elles n'avalent jamais un insecte ou un ver sans l'avoir d'abord frappé contre un corps solide et conservé quelque temps entre leurs mandibules. Elles rejettent, sous forme de pelotes, les résidus de leur digestion. Elles engraissent beaucoup vers la fin de l'été et font alors un mets très-délicat.

Parmi les oiseaux de ce genre, les uns habitent les lieux montueux, arides et déserts, les rochers escarpés, les ruines, les clochers, les masures, les habitations isolées; d'autres, au contraire, comme le rouge-gorge et la gorge-bleue, aiment les endroits bas et humides, les bosquets, les buissons, les lisières et les fourrés des bois, les haies, le bord des eaux, etc. Leur nid, toujours négligemment construit, est placé, suivant les espèces, à terre, dans la mousse, les touffes d'herbe, les racines, les trous d'arbre, les buissons, les rochers, les vieux murs, etc.

Les *rubiettes* sont des oiseaux de passage; elles commencent leurs migrations dès le mois de septembre et se succèdent ensuite selon les espèces. Ce sont les gorges-bleues qui se mettent les premières en mouvement, et les rouges-gorges les suivent un mois après environ; dans l'intervalle ont émigré les rouges-queues, d'abord le rossignol de muraille, puis le ramoneur; et toutes voyagent par individus isolés en suivant les vallons; elles ne font que de petites étapes, de buisson à buisson, et ordinairement le matin quelques heures avant et quelques heures après le lever du soleil.

La ponte des *rubiettes* est de quatre à sept œufs dont la couleur est très-variable; d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, parsemé de petites taches oblongues d'un brun rouge clair, l'œuf du rouge-gorge ne diffère de celui du merle noir que par la grosseur; celui du rouge-queue, rossignol des murailles, est bleu, comme celui des traquets, mais sans taches; celui du rouge-queue proprement dit est tout blanc comme celui de l'hirondelle de fenêtre, et celui du gorge-bleue est d'un bleuâtre uniforme.

Chez toutes les *rubiettes*, les petits naissent couverts d'un duvet abondant brun ou noirâtre, et ils quittent le nid de très-bonne heure, avant même de pouvoir voler.

Les *rubiettes*, comme on le voit, différencient leurs espèces par leurs habitudes et par la couleur de leurs œufs; mais ils les différencient surtout par les nuances de leur plumage qui, comme nous allons le voir, et ainsi que l'indique, en général, leur nom, peut être très-différent; les unes, par exemple, étant à gorge rouge avec le dos gris, d'autres à gorge noire avec la queue rouge, d'autres à gorge bleue, d'autres à dos bleu, etc.

— *Espèces.* Le genre *rubiette*, avons-nous dit, paraît devoir se diviser très-naturellement en quatre sous-genres : la *rubiette* rouge-gorge, la *rubiette* rouge-queue ou gorge-noire, la *rubiette* gorge-bleue et la *rubiette* calliope.

1° *Rubiette rouge-gorge.* L'espèce type de ce groupe, qui, du reste, n'est pas nombreux, jusqu'à présent du moins, est le rouge-gorge proprement dit ou commun, dont la longueur totale est d'environ 0m,15; le plumage d'un gris brun en dessus; les flancs cendrés; le ventre blanc; le front, le devant du cou, la gorge et la poitrine d'un roux ardent. Le rouge-gorge est répandu dans toute l'Europe; mais en hiver il émigre vers les contrées méridionales. Il habite les bois, les champs, les haies, les jardins, les vergers, les buissons épineux, le bord des eaux, etc. Le mâle paraît être très-ardent en amour et surtout très-lascif. Il fait son nid près de terre, dans les touffes d'herbe, les mousses, ou au pied des arbrisseaux. C'est le premier oiseau en mouvement, celui qui chante le matin avant tous les autres; le soir il est aussi le dernier à se faire entendre et à cesser de voltiger. Suivant l'observation de Mauduyt, il semble tâcher, en hiver, d'égayer la triste nature, et de nous consoler de l'absence du rossignol. A l'état de liberté, il est solitaire, farouche, et repousse la société de ses semblables; hors le temps des amours, il est très-rare de trouver deux rouges-gorges vivant en paix sur le même buisson. Ce fait avait été remarqué par les anciens. Ordinairement, le premier occupant chasse tous ceux qui viennent après lui, et même les autres oiseaux de sa taille. En revanche, il ne craint pas l'approche de l'homme; il en recherche même le voisinage et la société; on le voit suivre les bûcherons pour ramasser les miettes de pain entre leurs jambes, et souvent aussi, en hiver, entrer dans les habitations. Mais, lors même qu'il n'est pas pressé par la faim, il n'est pas moins familier. Cette confiance et une sorte de curiosité naturelle en font un des oiseaux les plus faciles à prendre; il donne dans tous les piéges, il est le premier à accourir à la pipée. Pris jeune, il supporte très-bien la captivité sans témoigner beaucoup d'humeur; Mauduyt a entendu des rouges-gorges continuer à chanter le premier jour de leur détention. On peut conclure de ce court aperçu sur le naturel du rouge-gorge qu'il tient, pour ainsi dire, la ligne médiane entre l'oiseau sauvage et l'oiseau domestique, et qu'il est, par ce côté, l'un des oiseaux les plus dignes d'intérêt. Nous l'étudions, à ce point de vue, comme il le mérite, dans l'article ROUGE-GORGE.

2° *Rubiette rouge-queue* ou *gorge-noire.* Cette *rubiette* est à peu près de la taille du rouge-gorge; son plumage est cendré bleuâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec le front, les joues, la gorge et la poitrine d'un noir intense et la queue d'un roux ardent. La femelle a des couleurs plus ternes, et point de noir sur la poitrine. Les deux sexes présentent souvent des différences assez grandes pour qu'on ait regardé quelquefois le mâle comme une espèce distincte, sous le nom de rouge-queue à collier. On en cite un assez grand nombre de variétés.

3° *Rubiette gorge-bleue.* La gorge-bleue a le dos brun, le ventre roux, la moitié de la queue rouge et la gorge d'un beau bleu céleste avec miroir blanc ou roux au centre. Celle qui se trouve en France à ses passages du printemps et de l'automne, a le miroir blanc, et celle de Russie et de Sibérie l'a roux marron. Elle pond des œufs d'un bleu verdâtre et niche dans les bois et les marais. Il en existe une espèce dans l'Himalaya.

4° *Rubiette calliope.* Cette *rubiette* a le dessus du plumage d'un brun terre uniforme; le dessous d'un blanc isabelle; les sourcils et les moustaches d'un blanc pur; le menton noir; la gorge et le devant du cou d'un rouge clair brillant, entouré de gris noirâtre. Cet oiseau habite la Sibérie, le Kamtchatka et le Japon; on prétend l'avoir rencontré aussi en Crimée; d'après Temminck, Pallas l'aurait vu dans ce pays; mais cette assertion est jusqu'à présent fort douteuse.

Les quatre sous-genres que nous venons de distinguer sont d'ailleurs décrits dans des articles spéciaux, auxquels nous renvoyons le lecteur. V. ROUGE-GORGE, ROUGE-QUEUE, GORGE-BLEUE et CALLIOPE.

RUBIGINEUX, EUSE adj. (ru-bi-ji-neu, eu-ze — du lat. *rubiginosus*, même sens; dérivé de *rubigo*, rouille). Plein de rouille, sujet à la rouille; qui est de la couleur de la rouille.

RUBIHYDRAN s. m. (ru-bi-i-dran — du lat. *rubia*, garance, et du gr. *hudor*, eau). Chim. Substance extraite du rubian.

— **Encycl.** Le *rubihydran* est une substance que Schunck a obtenue, en même temps que le rubidéhydran et l'acide rubianique (v. ces mots), en traitant le rubian par le carbonate de baryum. Il paraît n'être pas autre chose que du rubian hydraté. Le liquide filtré, d'un jaune brun, dont la description a été faite à l'article RUBIANIQUE (acide) est mêlé de nouveau avec l'eau de baryte, qui en sépare tout le rubian indécomposé. On y fait ensuite passer de l'acide carbonique, on filtre, on évapore et l'on filtre une seconde fois, pour séparer les flocons rouges qui se déposent pendant l'évaporation. Le liquide filtré donne, par le sous-acétate de plomb, un précipité qu'on recueille, qu'on lave et qu'on décompose par l'acide sulfurique. On filtre ensuite la liqueur, après l'avoir agitée avec du carbonate de plomb pour éliminer l'excès de cet acide. On fait ensuite passer de l'acide sulfhydrique à travers le liquide, on sépare par le filtre le sulfure de plomb qui se dépose et l'on évapore le liquide filtré.

Le *rubihydran* se présente sous la forme d'une gomme transparente d'un jaune brun, dont la saveur est amère, et qui se ramollit et devient humide au contact de l'air. Par une exposition prolongée à la chaleur du bain-marie, il perd une certaine quantité d'eau.

Le *rubihydran* se dissout facilement dans l'eau; mais il n'est pas très-soluble dans l'alcool. Les acides phosphorique, oxalique, acétique ou tartrique bouillants ne l'altèrent pas. A l'exception du sous-acétate de plomb, aucun sel métallique ne le précipite. Par les acides, les alcalis et le chlore, il donne les mêmes produits de décomposition que le rubian.

RUBIN s. m. (ru-bain — du lat. *rubens*, rouge). Ornith. Gobe-mouches huppé d'Amérique. ‖ Nom vulgaire de la linotte.

RUBINE s. f. (ru-bi-ne — du lat. *rubens*, rouge). Minér. Ancien nom de divers corps de couleur rouge. ‖ *Rubine d'antimoine*, Oxysulfure d'antimoine. ‖ *Rubine d'argent*, Argyrythrose et proustite. ‖ *Rubine d'arsenic*, Sulfure d'arsenic. ‖ *Rubine de soufre*, Mélange rouge de soufre et d'huile fine.

RUBINI (Pierre), médecin distingué, né à Parme le 24 août 1760, mort dans cette ville en 1819. Il fit ses études médicales dans sa ville natale et fut nommé médecin d'hôpital quelque temps après avoir été reçu docteur. Après avoir rempli ces fonctions pendant trois ans, il les quitta pour aller suivre à Pavie la clinique alors célèbre de Frank. De Pavie il se rendit à Montpellier, puis à Lyon et enfin à Edimbourg, et revint ensuite dans sa patrie en 1794. Il fut aussitôt nommé professeur de clinique médicale et occupa sa chaire jusqu'en 1807, époque de la suppression de l'université. En 1814, à la réorganisation de la Faculté, il en fut nommé président et mourut dans l'exercice de ses fonctions, des suites d'une pneumonie, en 1819. Parmi ses écrits, nous signalerons : *Dissertazione sopra la maniera meglio atta ad impedire la recidiva delle febbri periodiche gia troncate col mezzo della chinachina* (Modène, 1805, in-4°); *Riflessioni sulle febbri chiamate gialle, e su i contagi in genere* (Parme, 1805, in-8°); *Pensieri sulla varia origine e natura de' corpi calcolosi che vengono talvolta espulsi dal tubo gastrico* (Vérone, 1808, in-4°); *Discours sur le progrès de la vaccine dans le département de Taro* (Parme, 1813, in-8°); *Riflessioni sulla malattia communemente denominata crup* (Parme, 1816, in-8°); *Storia di una singular metastasi* (Milan, 1816, in-8°); *Storia di une pulsazioni al precordi da causa insolita* (Milan, 1817, in-8°). Rubini fut un des trois rédacteurs du *Giornale medico-chirurgico di Parma* (1806, 15 vol. in-8°) et inséra, en outre, plusieurs mémoires dans divers autres recueils périodiques.

RUBINI (Jean-Baptiste), célèbre ténor italien, né à Romano, province de Bergame, en 1795, mort près de la même ville en 1854. Son père, professeur de musique, lui apprit les premiers éléments de l'art et le fit chanter dans les églises; il faisait aussi sa partie de violon dans les orchestres de théâtre. L'organiste d'un petit village des environs de Brescia lui enseigna l'harmonie et la composition; mais Rubini, loin d'être un enfant prodige, révélait si peu, à l'âge de douze ans, ses précieuses facultés, qu'il obtint à grand'peine de chanter dans les chœurs, au théâtre de Bergame, moyennant un salaire dérisoire. L'impresario d'un théâtre de Milan auquel il se présenta le refusa dès sa première audition; il s'engagea alors dans une troupe ambulante qui parcourait le Piémont, chanta quelques rôles de premier ténor dans les petites villes où elle s'arrêtait, Fossano, Saluzzo, Verceil, puis se lia avec un violoniste et ils firent de concert une excursion à Alexandrie, Novi et Valenza. Rubini n'avait trouvé que la misère dans cette association, et il s'estima heureux de contracter à Pavie un engagement à raison de 45 francs par mois. Il parut ensuite à Brescia, pendant le carnaval de 1815, puis à San-Mosè, de Venise, où Barbaja, l'impresario que Rossini a rendu célèbre, l'engagea pour le théâtre des Fiorentini, à Naples, dont il venait de prendre la direction. Le ténor qui devait, quelques années plus tard, jouir d'une si prodigieuse vogue était alors si peu goûté, que Barbaja, après lui avoir promis 84 ducats par mois, le réduisit à 70, le laissant maître de rompre son engagement; Rubini accepta, mais en jurant qu'il saurait bien le punir de son avarice. A peine, en effet, se fut-il fait entendre dans le répertoire de Rossini, la *Gazza ladra*, la *Cenerentola*, la *Donna del lago*, *Otello* (Rome, Naples et Palerme, 1816-1824), que l'engouement du public pour lui n'eut plus de bornes. Ce fut au tour du ténor à dicter ses lois à l'impresario, et il força Barbaja d'élever ses appointements jusqu'à 60,000 francs par an.

Rubini se fit entendre pour la première fois à Paris, au Théâtre-Italien, le 6 octobre 1825, dans le rôle de Ramiro, de la *Cenerentola;* il y obtint un succès extraordinaire, ainsi que dans les rôles des opéras de Rossini qu'il avait déjà créés en Italie. Revenu à Naples en 1826, puis étant allé se faire entendre à Milan et à Vienne, il vit sa vogue s'accroître encore à partir du moment où Bellini écrivit pour lui le *Pirate*, la *Sonnanbula*, et Donizetti son *Anna Bolena.* « Bellini et Donizetti, dit Fétis, avaient enfin fourni à Rubini le genre de musique qui convenait le mieux à son talent et à son organisation; il s'y montra très-supérieur à ce qu'il avait été dans les opéras de Rossini. Bellini et Rubini semblaient être nés l'un pour l'autre et ne pouvoir se séparer pour leur gloire mutuelle. C'est surtout de ce moment (1826) que date la supériorité incontestable de Rubini dans son genre. Il fit usage, dans les ouvrages cités plus haut, de l'opposition fréquente du *piano* et du *forte*, qui était le caractère distinctif de son talent et dont il abusait peut-être par un trop fréquent usage, mais avec lequel il excitait de vives émotions. C'est en cela que consistait son cachet individuel; c'est par là qu'il a créé une manière dont les imitateurs sont malheureusement bien inférieurs au modèle qui l'a fondée. »

Rubini, délié en 1831 de son engagement avec Barbaja, vint à Paris se faire entendre dans la *Sonnanbula*, *Anna Bolena* et le *Pirate;* la *Norma*, les *Puritains*, *Lucie de Lammermoor* mirent le comble à sa réputation. Il chantait six mois à Paris et six mois à Londres, et continua à alterner ainsi entre les deux grandes capitales jusqu'en 1843. A cette époque, il entreprit un voyage dans le nord avec Liszt; tous les deux se firent entendre en Hollande, en Allemagne et se séparèrent à Berlin. Rubini continua seul la route jusqu'à Saint-Pétersbourg, où l'attendaient des ovations extraordinaires.

Dans son enthousiasme, l'empereur Nicolas le nomma directeur du chant en Russie et, comme il ne voyait rien au-dessus d'un militaire, il le créa colonel. Rubini revint à Pétersbourg l'année suivante, après avoir effectué une tournée à Vienne et en Italie; mais la rudesse du climat porta quelque atteinte à sa voix, restée jusque-là d'une pureté et d'une fraîcheur incomparables. Il résolut de se retirer du théâtre, au milieu même de son triomphe. De retour en Italie, il acheta près de Romano, sa ville natale, un magnifique domaine auquel était attaché le titre de duché et il y termina ses jours. Il avait amassé une fortune considérable. Depuis qu'il avait quitté Barbaja, ses appointements annuels s'étaient élevés constamment à environ 200,000 francs, et quelques-uns de ses concerts, à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, lui rapportèrent jusqu'à 50,000 francs. Au moment où il prit sa retraite, il avait économisé 3 millions et demi.

Rubini, que l'on a appelé avec raison le grand maître du chant large et pathétique, avait commencé pourtant par être un chanteur de roulades. Rompu aux gentillesses du style fleuri, on le vit tout d'abord s'escrimant en gazouillis délicieux et demandant aux surprises de la vocalisation, à la difficulté une célébrité qu'il ne devait obtenir que par la complète transformation de sa manière. « Bellini vint, dit M. Blaze de Bury, et du mouvement imprimé par le maître de Catane à la phrase dramatique sortit une nouvelle école de chanteurs. Aux grâces vives et brillantes, à l'étincelant coloris, à l'ornementation un peu surchargée de la méthode rossinienne, l'auteur de *Norma* et des *Puritains* fit succéder la note émue et palpitante, la cantilène attendrie, en un mot le chant *spianato*, comme on dit en Italie, dans toute l'éloquence de son expression. » Rubini, avec une admirable intelligence, comprit, un des premiers, le parti qu'on pouvait tirer du système nouveau, et, laissant de côté toutes les mignardises, toutes les ciselures du vieux style et de la routine, il fonda l'école du sentiment, autour de laquelle se groupèrent des disciples éminents qui, plus tard, sont devenus des maîtres : Duprez, Ronconi, Moriani, etc. Bientôt l'expression régna sans rivale et l'âme passa dans la voix. La voix de Rubini était ce qu'il y a de plus pur, de plus large, de plus sublime, un *spianato* poussé aux plus hautes limites, et avec cela un art inexprimable de rendre les nuances et ces magnifiques explosions du cœur qui ne sortent jamais du souvenir lorsqu'on les a entendues. Par lui s'immortalisèrent ces types merveilleux qui s'appellent Elvino, Percy, Arturo, Ravenswood; il leur donna l'accent velouté, profond, mystérieux dont il avait le secret, et la note élégiaque dont il les a dotés vibre encore à l'heure qu'il est dans toutes les poitrines. Lorsqu'il s'éloigna de cette pléiade véritablement unique, où il brillait en première ligne aux côtés de Tamburini, de Lablache, de Mmes Malibran, Persiani, Sontag et Grisi, et qui constitue une sorte d'époque héroïque pour la musique, Mario, son émule, fut le seul qui put consoler le Théâtre-Italien d'une aussi grande perte. Mario, dans quelques rôles, celui, entre autres, de don Ottavio, de *Don Giovanni*, a parfois surpassé Rubini en grâce et en douceur; mais il ne l'a jamais égalé par le mordant, l'expression et

la force. Artiste adoré du public, laissant partout où il passait le souvenir de la perfection du chant et d'une voix sans égale, Rubini, à l'encontre de certains artistes qui finissent trop tard, avait trouvé le moyen de finir à temps, c'était de finir trop tôt. — Sa femme, Mme RUBINI, née Chomel, qu'il avait épousée en 1819, à Naples, où elle était prima donna sous le nom de la Comelli, était Française et avait fait ses études au Conservatoire. Elève de Gérard, puis de Garat, elle se fit surtout connaître en Italie, où elle obtint, dans l'*Elisabetta* et le *Maometto II* de Rossini, et dans le *Gianni di Parigi* de Morlacchi, de brillants succès. Elle se fit aussi entendre à Londres, en 1831, dans le *Pirate*, avec son mari; ce fut sa dernière représentation.

RUBININE s. f. (ru-bi-ni-ne — du lat. *rubia*, garance). Chim. Alcaloïde retiré du goudron de houille.

— **Encycl.** La *rubinine* $C^{11}H^{17}Az$ est un alcaloïde qui appartient à la série des corps homologues que MM. Anderson et Willians ont extraits de l'huile animale de Dippel, des huiles de schiste et du goudron de houille. Cette série, à laquelle M. Anderson a donné le nom de série pyridique, présentait, d'après ce chimiste, les relations suivantes :

NOMS DES CORPS DE LA SÉRIE PYRIDIQUE.	POINT D'ÉBULLITION.	DENSITÉ DE VAPEUR.	DENSITÉ A ZÉRO.	VOLUME SPÉCIFIQUE A ZÉRO.
Pyridine C^5H^5Az	116°,7	2,916	0,9858	80,1
Picoline C^6H^7Az.	135°	3,290	0,9613	96,7
Lutidine C^7H^9Az.	154°,5	3,839	0,9467	113
Collidine $C^8H^{11}Az$.	180°	(?)	0,9439	128,2
Parvoline $C^9H^{13}Az$	»	»	»	»

M. Ténius a ajouté à cette série trois bases nouvelles, qui sont : la coridine, la *rubinine* et la viridine. Voici comment il les prépare : on distille en grand 400 à 500 kilogr. de goudron de houille, de manière à en retirer 30 pour 100 environ d'huile brute.

L'huile brute étant rectifiée, pour obtenir les huiles légères de 890 à 900 grammes, on change de récipient dès que les produits condensés montrent une densité supérieure. Les huiles lourdes subissent à leur tour plusieurs modifications, dans lesquelles on sépare les huiles plus légères que l'on ajoute aux premières portions.

Toutes les huiles légères étant réunies, on les abandonne pendant plusieurs semaines dans une glacière, pour faire cristalliser la naphtaline. Le liquide, filtré et rectifié de nouveau, est ensuite agité avec 6 pour 100 de son poids d'acide sulfurique concentré et abandonné à lui-même pendant vingt-quatre heures.

Au bout de ce temps, on décante avec soin la liqueur aqueuse et acide et on l'étend de dix fois environ son volume d'eau, ce qui en sépare une nouvelle portion d'huile légère et ce qui en précipite des flocons résineux.

On filtre ce liquide et, pour en chasser tous les produits volatils, on le soumet à une ébullition prolongée, en ayant soin de remplacer l'eau à mesure qu'elle s'évapore. On sursature ensuite par une solution concentrée d'alcali caustique. Elle est d'abord tout à fait incolore; mais elle brunit peu à peu au contact de l'air.

Il ne tarde pas à se séparer à la surface de ce liquide une couche épaisse, butyreuse, d'une odeur étourdissante. Cette couche renferme toutes les bases. On la sépare, au moyen d'un entonnoir à robinet, de la liqueur alcaline sous-jacente. Il est nécessaire de redissoudre à plusieurs reprises ce liquide dans l'acide sulfurique étendu et de le reprécipiter chaque fois par la soude, afin de le débarrasser complétement des matières résineuses. On répète ces opérations jusqu'à ce que les bases se résolvent sans résidu dans l'acide et que, déplacées par la soude, elles se présentent sous la forme d'un liquide oléagineux d'une teinte jaune clair.

Pour ne pas perdre la portion des alcaloïdes solubles dans l'eau, on réunit toutes les liqueurs alcalines dont ils ont été séparés et on les distille. En ajoutant de la soude caustique au produit distillé, il se sépare à la surface une huile jaune que l'on ajoute aux autres bases organiques. On rectifie enfin le tout et l'on obtient ainsi d'abord un liquide aqueux très-odorant, puis une huile jaunâtre; puis, en dernier lieu, une huile plus foncée.

Le résidu de la cornue est brun et se dissout avec une couleur brune dans l'alcool. Il renferme encore des bases que l'on peut redissoudre dans l'acide sulfurique étendu et précipiter par la soude après filtration. De la portion aqueuse passée en premier lieu on peut aussi séparer une certaine quantité d'alcaloïdes au moyen de l'alcali caustique qu'on y dissout.

On procède alors à la séparation des bases en employant la méthode des distillations fractionnées. Il ne faut pas moins de vingt à trente distillations pour obtenir ce résultat. On recueille ce qui passe : 1° de 112° à 115°; 2° de 115° à 134°; 3° de 134° à 154°; 4° de 154° à 170°; 5° de 170° à 188°; 6° de 188° à 211°; 7° de 211° à 230°; 8° de 230° à 251°. On rectifie ensuite séparément les portions 6, 7 et 8, qui renferment des alcaloïdes nouveaux. Après un nombre suffisant de fractionnements, tous les produits se présentent sous la forme de liquides limpides dont l'odeur n'est pas précisément désagréable. Ils sont tous incolores, excepté le dernier, le moins volatil, qui présente une couleur verdâtre par transmission et jaunâtre par réflexion. La consistance de ce dernier produit est d'ailleurs oléagineuse. Les cinq premiers liquides ne sont autres que les cinq alcaloïdes dont nous avons donné plus haut les noms et les propriétés dans un tableau général. Les trois derniers sont les trois termes de cette série qui font immédiatement suite au premier, savoir : la coridine $C^{10}H^{15}Az$, la *rubidine* $C^{11}H^{17}Az$ et la viridine $C^{12}H^{19}Az$. Notons en passant que ce dernier nom est mal choisi, parce qu'il tend à faire supposer une relation qui n'existe pas entre cet alcaloïde et le tannin du café, connu depuis longtemps sous le nom d'acide viridique. Les propriétés principales de ces nouvelles bases sont les suivantes :

— *Coridine* $C^{10}H^{15}Az$. C'est un liquide limpide, incolore, peu soluble dans l'eau, d'une réaction faiblement alcaline, très-soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles, les acides étendus ou concentrés. Avec ces derniers, il forme des sels qui, évaporés au bain-marie, se présentent sous forme de résidu gommeux et prennent à la longue l'état cristallin.

La coridine possède une odeur qui, très-disséminée et affaiblie, rappelle celle du cuir frais, d'où son nom dérivé de *corium*. Elle ne se concrète pas à moins de 17°. Au contact de l'air, elle prend une teinte jaune. Elle bout à 211° et présente une densité de 0,974. Son chlorhydrate précipite le sublimé corrosif en blanc. Ce précipité fond déjà à 28° et présente alors une apparence huileuse. Il est soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose, par le refroidissement, en aiguilles blanches brillantes. Le chloroplatinate de coridine est jaune orangé foncé; il est peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Le sel double d'or est également jaune foncé et presque insoluble.

La coridine précipite les sels aluminique, chromique et ferrique, mais non ceux de chaux, de baryte et de magnésie. Avec le chlorure de chaux, elle prend une teinte jaune rougeâtre faible que l'addition d'un acide fait disparaître. Elle ne donne aucune réaction caractéristique avec l'acide sulfurique et le bichromate de potasse.

— *Rubidine* $C^{11}H^{17}Az$. C'est un liquide incolore, d'une odeur plus faible et d'une consistance plus oléagineuse que la coridine. Il ne se solidifie pas à moins de 17°. La plupart de ses sels prennent une teinte rougeâtre au contact de l'air. Son chloromercurate fond à 32°; son chloroplatinate est une poudre rouge cristalline insoluble; le sel double d'or est orangé et se dissout très-peu dans l'eau. Avec le chlorure de chaux, il y a une coloration rouge qui ne disparaît pas tout à fait sous l'influence des acides. La *rubidine* bout à 230° et présente une densité de 1,017. Toutes ses autres propriétés sont semblables à celles de la coridine.

— *Viridine* $C^{10}H^{19}Az$. Liquide oléagineux jaunâtre d'une odeur aromatique douce. Il ne se colore pas davantage à l'air et ne se solidifie pas à moins de 17°. Il bout à 251° et présente une densité de 1,024. Son sel double platinique a une teinte vert brunâtre. La viridine est très-peu soluble dans l'eau.

Les propriétés de cette base ressemblent à celles des deux bases précédentes. Les sels sont gommeux et cristallisent à la longue; ils jaunissent un peu à l'air. Le chloromercurate fond à 35°, se dissout facilement dans l'eau bouillante et cristallise en aiguilles blanches par le refroidissement.

M. Ténius a déterminé les densités à 22°, non-seulement des trois bases que nous venons de passer en revue, mais encore des cinq autres. Il a trouvé : pour la pyridine 0,924, pour la picoline 0,933, pour la lutidine 0,945, pour la collidine 0,953 et pour la parvoline 0,966. Ces nombres diffèrent beaucoup, comme on le voit, de ceux donnés par M. Anderson et que nous avons cités plus haut. En outre, ils démontrent que les densités des bases de la série pyridique augmentent à mesure que le point d'ébullition s'élève, et que la molécule se complique au lieu de décroître dans ces conditions, comme l'avait cru M. Anderson. Malheureusement, les données relatives aux points d'ébullition et aux densités de ces corps perdent beaucoup de leur importance par suite de l'impossibilité presque absolue où l'on est d'obtenir ces corps à un état de pureté parfaite.

RUBINIQUE adj. (ru-bi-ni-ke — rad. *rubine*). Chim. Se dit d'un acide obtenu, en même temps que l'acide japonique, en traitant la catéchine par les alcalis.

RUBINKOWSKI (Jacques-Casimir), historien polonais, mort vers le milieu du XVIIIe siècle. Il remplit successivement les fonctions de secrétaire et de conseiller royal, et de maître de poste de Thorn. Son principal ouvrage, intitulé *Janina Zwycienzkich tryumfow* (Posen, 1739; 2e édition, 1757) a pour objet de raconter les hauts faits du roi Jean Sobieski; mais ce n'est qu'un indigeste panégyrique de ce prince et l'histoire n'y occupe qu'une place des plus minimes. On a encore de lui : *Rayons des vertus royales après la disparition mortelle du soleil brillant Auguste II* (Posen, 1742), biographie, en forme de panégyrique, du roi Auguste II; *Gemma coronæ Sarmatiæ Ludovicus primogenitus Joannis III filius* (Posen, 1746); *De la vanité des conseils* (1739; 2e édit., 1771).

RUBINSTEIN (Antoine), pianiste et compositeur russe, né à Vechvotynetz, village sur la frontière de Moldavie, en 1829. Il alla, tout enfant, à Moscou, avec sa famille et reçut de sa mère, puis d'Alexandre Willoing les premières leçons de piano. Dès l'âge de huit ans, il se fit entendre en public avec beaucoup de succès et, deux ans plus tard, suivit Willoing à Paris, où les leçons de Liszt eurent une grande influence sur son développement musical. Après un séjour de dix-huit mois dans la capitale de la France, il entreprit son premier voyage artistique, qui dura près de trois ans et pendant lequel il parcourut l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, etc. Il passa ensuite une année au sein de sa famille et se rendit, en compagnie de sa mère et de son frère Nicolas, à Berlin, où il étudia la composition sous la direction de Dehn et où il joua souvent devant la cour. La mort de son père ayant rappelé, en 1846, sa mère et son frère en Russie, il se rendit seul et sans autres ressources que celles que pouvait lui procurer son talent à Vienne, puis à Presbourg et vécut dans ces deux villes en donnant des leçons. En 1848, il revint en Russie, se fit entendre à Saint-Pétersbourg et, par son jeu brillant, se concilia la faveur de la grande-duchesse Hélène, qui le nomma musicien de sa chambre. Cet emploi lui procura des ressources et des loisirs suffisants pour qu'il pût s'adonner tout entier à l'étude de la composition. Depuis 1854, il a entrepris, à diverses reprises, des voyages en Allemagne, en France et en Angleterre pour y faire connaître ses œuvres; il est, en outre, devenu directeur de la Société musicale russe, ainsi que du conservatoire créé, il y a quelques années, à Saint-Pétersbourg. Rubinstein doit être placé au premier rang parmi les pianistes de notre époque; c'est, en outre, un compositeur d'un talent hors ligne et, quoiqu'il ne soit pas encore parvenu à la maturité, il a déjà produit des œuvres remarquables, au nombre desquelles il faut citer les opéras russes : *Dimitri Donskoi*, le *Chasseur de Sibérie*, la *Vengeance* et *Toms le fou;* les opéras allemands : les *Enfants de La Bruyère* et *Feramors* (*Lalla Rookh*); un oratorio, le *Paradis perdu;* des *symphonies*, des *ouvertures*, des *quatuors* pour violon, des *trios* et des *sonates* pour piano, des *chants* à une et à plusieurs voix, des morceaux de salon, etc. — Nicolas RUBINSTEIN, frère du précédent, né à Moscou en 1838, a également étudié le piano à Moscou sous Willoing, puis à Berlin sous Kullak et s'est de bonne heure acquis une éminente réputation. Il est directeur du conservatoire de Moscou et de la Société musicale russe de cette ville et a publié plusieurs compositions pour piano.

RUBIO (Louis), peintre italien, né à Rome en 1797. Quelques succès d'écolier, deux ou trois prix remportés au concours firent, de 1822 à 1827, un certain renom à l'artiste qui nous occupe. Il fut même, cette dernière année, nommé membre de l'Académie de Saint-Luc; mais ces succès ne franchirent point les portes de la ville éternelle et quand, en 1830, M. Rubio vint compléter son éducation à Paris dans l'atelier de M. Léon Cogniet, il n'y était pas plus connu que le plus inconnu de ses condisciples. Il n'était pas, cependant, dépourvu d'aptitude, et plusieurs de ses peintures révèlent, au contraire, des instincts remarquables. Mais son éducation première avait été mal dirigée, ses quelques succès précoces et trop exaltés par la camaraderie lui avaient fait négliger les études patientes et sérieuses dont le véritable artiste sent, de lui-même, la nécessité. Le *Priam aux pieds d'Achille*, exécuté à Rome en 1824, et le *Samaritain*, de 1827, avaient été acclamés avec tant de chaleur dans le milieu où vivait l'auteur, qu'il put se faire illusion un moment sur la portée de son talent. Cette illusion, il la perdit à Paris après s'être frotté aux choses et aux hommes de ce milieu nouveau; mais, en 1832 ou 1833, il était déjà un peu tard. Pourtant, le *Mariage de Salvator Rosa*, exposé par M. Rubio en 1836, peu après sa sortie de l'atelier de M. Cogniet, nous semble accuser un vif désir d'atteindre le grand art. On y sent le peintre habitué aux proportions plus vastes et gêné dans une toile de minime dimension; on y découvre des efforts de volonté pour arriver à concentrer dans ce tableau de genre les vastes qualités de la peinture historique; et si le peintre n'a pas atteint complétement son but, il n'en faut pas moins lui tenir compte de ses intentions. Quoi qu'il en soit, sa toile fut achetée par le musée de Versailles, où elle est encore, et fut même signalée, par un troisième médaille, à l'attention du public. La *Marie Stuart*, qu'il exposa en 1843, fut également acquise par l'Etat et envoyée au musée de Rouen. En 1845, un *Saint Stanislas*, un *Saint Laurent* et une *Vierge* reçurent un accueil assez froid. Le *Siége de Bruxelles* fut remarqué par les curieux au Salon de 1846; le ministère l'acheta encore pour les galeries de Versailles. Chose à noter, ce tableau, peint par un artiste qui devait avoir très-probablement une forte répugnance pour les tueries, qui, d'ailleurs, ne s'était jamais essayé dans ce genre, ce tableau, disons-nous, est certes l'un des meilleurs de l'auteur.

Dans le monde distingué que fréquentait alors M. Rubio, on remarquait des Russes et des Polonais de grande famille. C'est parmi eux que l'artiste comptait ses admirateurs les plus dévoués et ses clients les plus assidus. Aussi trouve-t-on à Moscou, à Saint-Pétersbourg et à Varsovie de nombreuses peintures de lui, notamment des *Portraits* qui furent exposés de 1849 à 1854. Le dernier Salon dans lequel ait figuré le peintre italien est celui de 1857, où il envoya une grande toile, *Zeuxis peignant les cinq beautés de la Grèce*. Nous devons l'avouer à notre grand regret, la dernière œuvre que nous ait soumise M. Rubio est une de ses moins réussies; le peintre subit un fâcheux échec.

Si nous avons discuté, un peu sévèrement peut-être, le talent de cet artiste, c'est parce que l'Italie lui a fait autrefois une position très-haute. Une grande médaille d'honneur lui fut solennellement offerte à l'issue d'une Exposition romaine; une riche pension fut ajoutée à cette récompense hors ligne. Nous étions en droit de nous montrer exigeant et de demander à M. Rubio plus qu'on ne demande généralement à un débutant inconnu. Ses triomphes d'au delà des monts promettaient une personnalité hors ligne, et nous devons le dire, car nous faisons avant tout une œuvre de vérité, M. Rubio, comme on le voit, n'a pas répondu à toutes les espérances de ses nombreux amis.

RUBIO (Claude-Antoine), géologue français, né à Chauvart (Marne) en 1798. Elève de l'Ecole polytechnique, il fut admis, en 1820, dans le corps des ingénieurs géographes. Onze ans plus tard, il entra dans l'état-major de l'armée, servit quelque temps en Afrique, puis fut attaché aux travaux de la carte de France. M. Rubio a été mis à la retraite en 1856 avec le grade de chef d'escadrons. Il est officier de la Légion d'honneur. On lui doit des travaux estimés, qui ont trait, pour la plupart, à la géologie. Outre des mémoires sur les *Volcans d'Amérique*, les *Environs d'Oran*, les *Alpes françaises*, etc., on lui doit : *Description géognostique du bas Boulonais* (1828, in-8°); *Cours élémentaire de géognosie* (1830, in-8°); *Relation de la guerre d'Afrique* (1832, 2 vol. in-8°); *Voyage dans la régence d'Alger* (1833, 3 vol. in-8°), ouvrage qui renferme, outre la description du territoire, de nombreuses observations sur la géologie, la géographie et l'histoire naturelle; *Description géologique de la partie méridionale des Vosges* (1835, in-8°); la *Religion naturelle* (1835, in-12); *Traité élémentaire de géologie* (1837, 2 vol. in-8°); *Alger* (1853, in-8°), dans l'*Univers pittoresque; De la pluie en Europe* (1855, in-12), etc.

RUBIOÏDE s. f. (ru-bi-o-i-de — du lat. *rubia*, garance, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'OPERCULAIRE, genre de rubiacées.

RUBIRÉTINE s. f. (ru-bi-ré-ti-ne — du lat. *rubia*, garance, et du gr. *rêtinê*, résine). Chim. Corps extrait de la racine de garance.

— **Encycl.** La *rubirétine* est une substance regardée par quelques chimistes comme isomérique avec l'acide benzoïque, que l'on trouve dans la racine de garance et que l'on obtient comme produit secondaire dans la préparation du rubian, dans la décomposition de ce corps par les acides et par l'érythrozyme et la préparation de la rubiadine au moyen du rubian et des alcalis. Elle se produit aussi quand on fait bouillir le chlororubian avec les alcalis.

Le mélange de vérantine et de *rubirétine*, que l'on obtient à l'état de composé plombique dans la préparation de la rubiadine, fournit une poudre brune lorsqu'on le décompose par l'acide chlorhydrique bouillant. Pour séparer la *rubirétine* de cette poudre, on la dissout dans l'alcool froid qui laisse à l'état insoluble la plus grande partie de la vérantine. La solution alcoolique abandonne la *rubirétine* lorsqu'on l'évapore. Si le résidu n'était point fusible dans l'eau bouillante, ce serait une preuve qu'il renferme encore de la vérantine. Il faudrait alors répéter l'opération précédente, c'est-à-dire le redissoudre dans l'alcool froid, le filtrer et évaporer la solution. On peut appliquer le même système de purification à la *rubirétine* obtenue comme produit secondaire dans différentes circonstances.

La *rubirétine* est une résine d'un brun rougeâtre foncé; elle est cassante et friable à

froid ; à 65°, elle se ramollit et elle fond au-dessous de 100° en gouttes d'un brun foncé. L'eau bouillante la dissout un peu, mais la plus grande partie s'y ramollit. La portion dissoute se dépose par le refroidissement en flocons jaune rougeâtre qui augmentent par l'addition d'un acide. L'alcool la dissout facilement. Elle se dissout en prenant une couleur orangé foncé dans l'acide sulfurique concentré d'où l'eau la précipite. Elle se dissout aussi dans l'ammoniaque, dans les alcalis caustiques et dans les alcalis carbonatés en formant des solutions d'un rouge brun d'où les acides la reprécipitent. La solution ammoniacale donne des précipités pourpres avec le chlorure de baryum et avec le chlorure de calcium; avec l'azotate d'argent et avec l'alun, elle donne des précipités rouge foncé. Le chlorure ferrique en solution aqueuse la dissout en formant une solution rouge brun foncé d'où les acides la précipitent. Elle ne teint pas les tissus mordancés lorsqu'elle est tout à fait exempte d'alizarine.

Chauffée dans un tube à essai, la *rubirétine* donne ordinairement un abondant sublimé d'alizarine en même temps qu'une huile brune. Elle est décomposée par l'acide sulfurique concentré et chaud. L'acide azotique bouillant l'attaque et la convertit en une substance jaune qui ne se ramollit plus dans l'eau bouillante et qui se dissout à peine dans l'alcool. Lorsqu'on fait passer du chlore à travers une solution alcoolique de *rubirétine*, celle-ci se décolore et cesse d'être précipitable par les acides.

Soumise à l'analyse, la *rubirétine* a donné 68,41 pour 100 de carbone et 5,22 d'hydrogène. On a admis d'après ces chiffres que la *rubirétine* était isomère de l'acide benzoïque et répondait à la formule $C^7H^6O^2$. Cette formule exigerait, en effet, 68,85 de carbone, 4,91 d'hydrogène et 26,24 d'oxygène. Mais lorsqu'on considère, d'une part, la coloration foncée de la *rubirétine* et, d'autre part, les produits qu'elle donne en se décomposant, produits au nombre desquels on compte, comme nous l'avons dit, l'alizarine, on est conduit à repousser une formule aussi simple. Si la *rubirétine* présente, en effet, la même composition que l'acide benzoïque, elle en est certainement un polymère élevé, et même rien ne prouve d'une manière satisfaisante qu'il y ait réellement entre elle et l'acide benzoïque cette identité de composition centésimale. Du reste, la *rubirétine* est-elle vraiment un principe immédiat défini? Il n'est pas facile de répondre immédiatement par l'affirmative. Pour nous, nous serions tenté d'admettre que le rubian, étant le glucoside principal de la racine de garance, se saponifie dans les décompositions qu'on lui fait subir, en partie complétement pour fournir l'alizarine, en partie incomplétement pour fournir une série de glucosides intermédiaires, au nombre desquels il faudrait compter la *rubirétine*, la vérantine, etc. S'il en est ainsi, et tout porte à le croire, la *rubirétine* serait fort loin d'avoir une formule égale ou multiple de celle de l'acide benzoïque.

RUBIS s. m. (ru-bi — du lat. *ruber*, rouge). Minér. Pierre précieuse transparente, de couleur rouge : RUBIS *oriental.* RUBIS *balais.* RUBIS *spinelle. Une garniture de* RUBIS. *Un beau* RUBIS *oriental est plus difficile à trouver qu'un beau diamant.* (A. Karr.)

L'or éclata partout sur les riches habits;
On polit l'émeraude, on tailla le *rubis.*
BOILEAU.

‖ *Rubis de Sibérie*, Variété de tourmaline rouge, appelée aussi RUBELLITE. ‖ *Rubis de Bohême*, Variété de grenat, d'un beau rouge. ‖ *Rubis du Brésil*, Nom donné à des topazes du Brésil qu'on a chauffées jusqu'à leur donner une couleur rouge. ‖ *Rubis blanc*, Variété de corindon, appelé aussi SAPHIR BLANC. ‖ *Faux rubis*, Fluorine qui a l'apparence du rubis. ‖ *Rubis de soufre.* Syn. de RUBINE DE SOUFRE.

— Fam. Taches ou élevures rouges qui viennent sur le visage et surtout sur le nez : *Avoir le visage plein de* RUBIS, *le nez couvert de* RUBIS.

Q'est devenu ce teint. . . . . . ,
Où la joie en son lustre attirait les regards,
Et le vin en *rubis* brillait de toutes parts?
BOILEAU.

— Poétiq. Couleur rouge très-éclatante :

La vigne suspendait ses grappes de *rubis.*
BAOUR-LORMIAN.

Et le *rubis* légèrement colore
Un ciel blanchi des perles de l'aurore.
MALFILATRE.

Que sur l'oignon du Nil et sur la verte oseille,
En globe de *rubis* descende la groseille.
DELILLE.

— Loc. fam. *Faire rubis sur l'ongle*, Vider son verre de manière qu'en le renversant sur l'ongle il n'en tombe qu'une seule petite goutte qui ne s'épanche pas :

Je sirote mon vin, quel qu'il soit, vieux, nouveau,
Je *fais rubis sur l'ongle* et n'y mets jamais d'eau.
REGNARD.

‖ *Payer rubis sur l'ongle*, Payer exactement, avec rigueur : *Pour moi, je veux* PAYER RUBIS SUR L'ONGLE. (L. Viardot.)

— Alchim. *Rubis précieux*, Pierre philosophale arrivée au rouge parfait.

— Ornith. Syn. de MELLISUGE. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de colibri de l'Amérique du Sud. ‖ Nom vulgaire de plusieurs espèces d'oiseaux-mouches. ‖ *Rubis émeraude*, Espèce d'oiseau-mouche du Brésil. ‖ *Rubis topaze*, Espèce de colibri de l'Amérique du Sud.

— Bot. *Rose rubis*, Nom vulgaire d'une espèce d'adonide.

— **Encycl.** On donne vulgairement le nom de *rubis* à des pierres précieuses d'aspect assez semblable, mais cependant différentes sous le rapport de leur constitution et de leurs propriétés.

De toutes, la plus rare et en même temps la plus estimée est le *rubis* oriental, qui n'est autre chose qu'une variété de corindon hyalin (v. CORINDON) colorée en rouge cramoisi magnifique. C'est une gemme extrêmement remarquable et recherchée. Son éclat le cède à peine au diamant. Elle est aussi d'une grande dureté et n'est rayée que par le diamant. Elle a même une valeur plus élevée que celui-ci. Nous rapporterons à ce sujet qu'à la vente d'une célèbre collection de pierres fines, la collection de M. de Drée, un très-beau diamant du poids de 8 grains a été vendu 800 francs, et un *rubis* du même poids 1,000 francs; un autre *rubis* de 10 grains a atteint le prix de 14,000 francs. C'est, pour beaucoup d'amateurs, la gemme la plus précieuse.

Le *rubis* se trouve avec les autres variétés de corindon : topaze orientale, saphir oriental, saphir blanc, dont il ne diffère que par la coloration, tous étant de l'oxyde d'aluminium cristallisé; le *rubis* se trouve dans les terrains primitifs : en Chine, au Thibet, dans un granit à feldspath rougeâtre et à mica d'un blanc d'argent; dans l'Inde et à Ceylan, dans une roche à amphibole. On le trouve surtout dans des sables qui proviennent de la décomposition des roches primitives, où il est mélangé, suivant les cas, avec du diamant, de l'or, du platine, du zircon, du fer titané, etc.

Le *rubis*, comme tous les corindons, cristallise en rhomboèdres aigus ou dans des formes qui dérivent de ce rhomboèdre. On le taille de diverses manières, suivant la forme et l'éclat des échantillons. Les morceaux peu limpides sont taillés parfois en cabochons, surtout lorsqu'ils offrent, ce qui arrive parfois, le phénomène de l'astérisme. V. ce mot.

Dans ces dernières années, M. Gaudin, en fondant de l'alumine colorée par du chromate de potasse, à la chaleur intense que produit la combustion du gaz oxy-hydrogène, a réussi à faire des *rubis* artificiels. Malheureusement, le refroidissement de la masse se fait ensuite trop rapidement et la matière obtenue devient opaque. Ebelmen a réussi à reproduire le *rubis* parfaitement cristallisé et limpide, en maintenant à la haute température d'un four à porcelaine un mélange de 1 partie d'alumine et de 3 à 4 parties de borax. Le borax se volatilise lentement et laisse cristalliser l'alumine qu'il tenait en dissolution. Si on a préalablement ajouté au mélange une trace de chromate de potasse, les cristaux ont une teinte rouge fort belle : ce sont de véritables *rubis* orientaux artificiels. En changeant la nature de la matière colorante, on reproduit de même les autres corindons.

Le *rubis* spinelle ou *rubis* balais est moins recherché que le *rubis* oriental. C'est une variété d'aluminate de magnésie, de spinelle (v. ce mot), comme le *rubis* oriental est une variété de corindon. Sa dureté est moindre que celle du corindon; elle est rayée par celui-ci. Sa densité varie entre 3,5 et 3,8. Elle a un fort bel éclat. Les plus beaux échantillons sont d'un rouge ponceau; on attribue cette coloration à de l'acide chromique. Les lapidaires donnent à ces échantillons les noms de *rubis* spinelle et de spinelle rouge. Les cristaux moins beaux, ceux dont la nuance est plus violacée, portent le nom de *rubis* balais. Enfin on appelle rubicelles les spinelles d'un rouge jaunâtre ou orangé. Cette sorte accompagne le rubis oriental dans beaucoup de gisements. On la trouve disséminée dans les roches primitives : en Asie, à Ceylan et surtout aux environs de Candy, à Mysore, dans l'Indoustan, en Birmanie et dans le royaume de Pégu; en Amérique, à Bolton dans le Massachusetts, à Amity, près de New-York. Dans l'Inde, on le trouve souvent dans des sables; c'est même dans des gisements de ce genre que l'on rencontre les plus beaux. En France, il en existe un gisement à Piriac, en Bretagne; mais ce gisement ne fournit que des pierres fort petites.

Le *rubis* spinelle se taille le plus souvent en brillants; on forme en général la table très-petite et la culasse très-haute. Les plus beaux échantillons, ceux dont la nuance est très-belle, sont vendus parfois pour des *rubis* orientaux. Cette fraude est facile à reconnaître par les caractères tirés de la dureté. Leur poids atteint parfois 5 grammes. Le *rubis* balais a une valeur bien moindre; il ressemble souvent à une topaze brûlée.

On nomme *rubis* de Bohême une pierre dont la valeur ne saurait être comparée à celle des pierres précédentes. Le *rubis* de Bohême n'est, en effet, que du quartz coloré en rose par du manganèse. Elle est parfois d'un très-bel aspect, mais elle manque de dureté. Les beaux échantillons de *rubis* de Bohême sont encore assez rares. V. QUARTZ.

Enfin, on donnait autrefois le nom de *rubis* d'arsenic, à cause de la couleur rouge qui le caractérise, au sulfure rouge d'arsenic ou réalgar.

Par corruption, on emploie souvent le mot de *rubis* pour désigner les différentes gemmes. Cet usage, que rien ne justifie et auquel est contraire l'étymologie du mot *rubis*, ne peut qu'amener des confusions.

RUBLE s. f. (ru-ble). Bot. Nom vulgaire de la cuscute.

RUBORD s. m. (ru-bor). Techn. Premier rang de planches d'un bateau foncet.

RUBRICAIRE s. m. (ru-bri-kè-re — rad. *rubrique*). Celui qui connaît parfaitement les rubriques du bréviaire : *Un savant* RUBRICAIRE.

RUBRICATEUR s. m. (ru-bri-ka-teur — rad. *rubriquer*). Celui qui écrivait les mots en couleur sur les chartes, les diplômes. ‖ Artiste qui peignait les miniatures dans les manuscrits du moyen âge.

RUBRICAUDE adj. (ru-bri-kô-de — du lat. *ruber*, rouge; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

RUBRICAULE adj. (ru-bri-kô-le — du lat. *ruber*, rouge; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige rôuge.

RUBRICOLLE adj. (ru-bri-ko-le — du lat. *ruber*, rouge; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet rouge.

RUBRICORNE adj. (ru-bri-kor-ne — du lat. *ruber*, rouge, et de *corne*). Zool. Qui a les cornes ou les antennes rouges.

RUBRIFIQUE adj. (ru-bri-fi-ke — du lat. *ruber*, rouge; *facio*, je fais). Anc. physiq. Qui produit la sensation du rouge : *Rayons* RUBRIFIQUES.

RUBRIFLORE adj. (ru-bri-flo-re — du lat. *ruber*, rouge; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs rouges.

RUBRIGASTRE adj. (ru-bri-ga-stre — du lat. *ruber*, rouge; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

RUBRIPÈDE adj. (ru-bri-pè-de — du lat. *ruber*, rouge; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes rouges.

RUBRIQUE s. f. (ru-bri-ke — du lat. *rubrica*, terre rouge; de *ruber*, rouge). Terre rouge dont on se servait autrefois pour étancher le sang.

— Philol. Nom donné aux titres qui sont dans les livres de droit civil et de droit canon, parce qu'autrefois on les imprimait en rouge. ‖ Note, souvent en lettres rouges, placée dans le texte du bréviaire ou du missel, pour indiquer la manière de dire ou de célébrer l'office. ‖ Nom donné aux règles qui président à l'office : *Etudier, connaître les* RUBRIQUES.

— Par ext. Titre qui, dans un journal, indique d'où vient une nouvelle : *Ce fait est sous la* RUBRIQUE *de Londres.* ‖ Fausse indication du lieu où un livre a été imprimé, publié : *Ouvrage imprimé à Paris, sous la* RUBRIQUE *d'Amsterdam.*

— Méthode, pratique, coutume : *Suivre une vieille* RUBRIQUE, *de vieilles* RUBRIQUES. *Alors, toutes les ressources de l'allégorie satirique, toutes les* RUBRIQUES *de l'art des Aristophane servaient à garantir la licence et l'impunité.* (Ch. de Rémusat.)

Quoiqu'on déprise fort les maximes gothiques,
On en revient souvent aux anciennes *rubriques.*
DESTOUCHES.

— Ruse, finesse, détour : *C'est une* RUBRIQUE. *Il connaît toutes les* RUBRIQUES, *toutes sortes de* RUBRIQUES. *Il n'a pas affaire à un sot, et vous savez des* RUBRIQUES *qu'il ne sait pas.* (Mol.)

RUBRIQUER v. a. ou tr. (ru-bri-ké — rad. *rubrique*). Marquer de rubriques, de notes à l'encre rouge.

RUBRIROSTRE adj. (ru-bri-ro-stre — du lat. *ruber*, rouge; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec rouge.

RUBRIVENTRE adj. (ru-bri-van-tre — du lat. *ruber*, rouge, et de *ventre*). Zool. Qui a le ventre rouge.

RUBRUQUIS (Guillaume DE RUYSBROECK, plus connu sous le nom de), célèbre missionnaire et voyageur, né dans le Brabant vers 1220, mort après 1293. Il entra fort jeune dans l'ordre des franciscains et, après avoir terminé son noviciat, partit pour la terre sainte, avec plusieurs autres moines et missionnaires. Les succès récents de la quatrième grande croisade, commandée par le roi saint Louis, avaient ranimé les espérances des chrétiens d'Occident, et un grand nombre d'entre eux comptaient s'établir pour le reste de leur vie à Jérusalem. Mais avant que Rubruquis eût atteint les côtes de Syrie, ces espérances étaient de nouveau renversées. Le roi de France, battu par les Sarrasins, avait été fait prisonnier par eux. Cependant Louis IX ne tarda pas à recouvrer sa liberté et il se trouvait en Palestine lorsque Rubruquis y arriva (1253). Le pieux roi venait de résoudre d'envoyer une nouvelle ambassade dans la Tartarie. On lui avait rapporté que le grand chef des Tartares, Sartach, fils de Batou-Khan, qui régnait dans le nord-ouest de cette contrée, était chrétien; si ce Sartach n'était pas le prêtre Jean (v. ce mot), on pouvait espérer qu'à cause de la religion qu'il professait, pourvu que les faits rapportés fussent vrais, il serait un puissant et fidèle allié pour les chrétiens qui guerroyaient alors en Palestine. Louis IX choisit pour son envoyé auprès de ce prince Rubruquis, auquel furent adjoints deux autres moines, Barthélemy de Crémone et André, dont on ignore le lieu de naissance. Après avoir passé quelque temps à Constantinople, Rubruquis et ses compagnons s'embarquèrent pour Soldaya (aujourd'hui Soudac ou Soudjac, près de Kherson, en Crimée), où ils arrivèrent heureusement le 21 mai 1253. Ce fut là que commencèrent les difficultés du voyage. Ils n'avaient apporté avec eux de présents d'aucune espèce, et c'étaient là des passe-ports nécessaires pour voyager en Orient. On leur dit même que jamais ils n'arriveraient jusqu'à Sartach, s'ils n'avaient pas de riches offrandes à déposer à ses pieds. Ils n'en continuèrent pas moins courageusement leur route, et, voyageant tantôt en chariot, tantôt sur des chevaux à demi sauvages, ils traversèrent les steppes qui séparent le Borysthène ou Dniéper du Don, puis dirigèrent leur marche droit à l'est, à travers d'immenses plaines désertes où l'on n'apercevait que la terre et le ciel. Le 22 juillet, ils arrivèrent, mourants de faim, sur les bords du Don, où ils purent se procurer quelques vivres. Après avoir franchi le fleuve, ils s'enfoncèrent de nouveau dans le désert et, le 2 août suivant, arrivèrent au campement de Sartach. Comme ils n'apportaient pas de présents, ils furent reçus assez froidement et reconnurent bientôt que Sartach n'était pas chrétien. Ce prince se décida cependant à les faire conduire auprès de son père Batou-Khan, qui campait alors sur les bords du Volga, non loin du lieu où ce fleuve se jette dans la mer Caspienne. Batou leur déclara qu'il ne pouvait entrer en négociation avec eux et qu'ils devaient continuer leur voyage jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré Mangou-Khan, le grand empereur des Tartares, qui se trouvait alors sur les confins de la Chine. Ils repartirent donc et, après avoir enduré des privations sans nombre, arrivèrent, le 27 décembre, au campement de Mangou. Il est impossible aujourd'hui de déterminer le lieu précis où ils le rencontrèrent. Rubruquis rapporte seulement que c'était dans une vaste plaine, aussi unie que la surface d'un lac; qu'avant d'atteindre cette plaine ils avaient traversé une chaîne de hautes montagnes et s'étaient ensuite avancés directement au nord. Auprès de Mangou se trouvaient à cette époque un grand nombre de mandarins chinois et des ambassadeurs venus de l'Inde, de la Perse et de la Turquie. Le 5 janvier 1254, les trois moines furent présentés à Mangou-Khan, qui leur dit qu'il était le maître du monde entier et que le roi de France et tous les souverains de la chrétienté devaient se soumettre à lui. Une semaine ou deux avant Pâques, Mangou se rendit à Karakoroum, l'une de ses capitales, située sur la rive orientale de la rivière Orchan, et les moines l'y suivirent; ils n'avaient eu, du reste, qu'à se louer de la manière dont on les avait traités. Le jour de la Pentecôte, le khan les reçut une dernière fois et leur dit qu'ils pouvaient retourner vers leur souverain. Il remit à Rubruquis une lettre pour le roi de France et chargea ses officiers de subvenir aux besoins des missionnaires pendant leur voyage. « De Caracorum, dit Rubruquis dans sa relation, jusqu'à la cour de Batou, notre voyage dura quatre mois et dix jours, et pendant tout ce temps nous ne vîmes pas une ville, pas même une seule maison. » Batou, quand ils le rencontrèrent, était sur le point de se rendre à Sarai, sur la rive orientale du Volga. Ils le suivirent pendant quelque temps, puis, prenant une route plus directe, traversèrent les grands défilés du Caucase, le fleuve Araxes, l'Arménie, la Perse et l'Asie Mineure, et arrivèrent à Tripoli, en Syrie, au mois d'août 1255. Rubruquis avait mis deux ans et demi à exécuter son laborieux voyage, et son premier soin, en arrivant, fut de demander à son supérieur la permission de se rendre à Paris auprès du roi de France, car ce prince avait quitté l'Orient, après avoir vu toutes ses pieuses espérances réduites à néant. Mais le provincial des franciscains, strict observateur de la discipline, ou plutôt jaloux de l'importance qu'une pareille mission avait donnée à un simple moine, lui permit seulement d'écrire au roi de France et lui ordonna ensuite de se retirer dans le couvent de son ordre qui existait au mont Athos. La relation manuscrite du voyage de Rubruquis fut aussitôt envoyée à Paris; le moine y avait joint une lettre dans laquelle il priait instamment le roi d'intercéder auprès de ses supérieurs pour qu'on lui permît de se rendre en France, mais on ignore s'il obtint cette faveur ou s'il dut demeurer au mont Athos. Tout ce que l'on sait encore de lui, c'est qu'il était vivant en 1293, époque à laquelle Marco-Polo le rencontra en revenant de son grand voyage en Orient.

La relation de son voyage, écrite dans un latin grossier, a été traduite en anglais par Purchas, puis de l'anglais en français par Bergeron, qui dit s'être aidé de deux manuscrits latins (Paris, 1629). La meilleure édition qui en ait été donnée de nos jours est celle qu'ont publiée MM. Francisque Michel et Thomas Wright dans le tome IV du *Recueil de voyages et mémoires de la Société de géographie* (1839, in-4°). Dans cette relation, on

trouve de curieux détails sur les Mongols et sur la géographie de la Tartarie septentrionale. En toute occasion, Rubruquis mêle au récit de ses voyages des remarques intéressantes pour la géographie physique et l'histoire des mœurs. Il a, le premier, fait connaître en Europe le *koumis*, boisson favorite des peuples mongols. Il a parlé de Marco-Polo, de l'eau-de-vie de riz ou *arack*. Dans le pays des Tangouts, il vit les bœufs grognants (l'yack du Thibet). Il fait mention de la rhubarbe, comme plante médicinale, et des alunières de la Caramanie, qu'il trouva en pleine activité. Il vit aussi dans les environs de Caracorum les ânes sauvages qui vont par troupes et que Pallas a le premier décrits en naturaliste. Il démontra que la mer Caspienne était un grand lac isolé. Le grand nombre d'Allemands et de Français qu'il rencontra en divers endroits parmi les Mongols prouve que ces prisonniers de guerre répandirent les arts de l'Europe dans l'intérieur de l'Asie. Les nestoriens avaient contribué à ce progrès. Selon Rubruquis, ils habitaient quinze villes dans le Cathay; ils avaient appris aux Ouïgours leur alphabet et leur manière d'écrire. Les Thibétains avaient été anthropophages, et le souvenir de cette coutume n'était pas encore effacé du temps de Rubruquis.

RUBULE s. f. (ru-bu-le). Polyp. Genre de polypiers fossiles, du groupe des tubulipores, dont l'espèce type a été trouvée dans les terrains tertiaires.

RUBYS ou **RUBIS** (Claude DE), historien français, né à Lyon en 1533, mort dans la même ville en 1613. Il fit ses études à Paris et à Toulouse, où il fut reçu docteur en droit. De retour à Lyon, il y exerça la profession d'avocat, puis devint conseiller au présidial, procureur général de la commune de Lyon, fonctions qu'il remplit pendant vingt-neuf ans (1565-1594), et exhuma des archives bon nombre de précieux documents historiques. Fougueux ligueur, il contribua beaucoup à soulever Lyon contre l'autorité royale (1589). Lorsque cette ville eut reconnu l'autorité de Henri IV (1594), il dut s'éloigner et se réfugia à Avignon. Plus tard, il rentra en grâce (1600) et revint alors dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Commentaires et déclarations sur le texte des privilèges, franchises et immunités octroyés par les rois de France aux consuls, échevins et habitants de Lyon* (1573, in-fol.); *Discours sur la contagion de la peste qui a été en la ville de Lyon l'an* 1577 (Lyon, 1577, in-8o); *Sommaire, explication et commentaire des articles de la coutume du duché de Bourgogne* (Lyon, 1580, in-4o); *Réponse à l'Anti-Espagnol* (Lyon, 1590, in-8o), libelle très-violent contre Henri IV; *Histoire véritable de la ville de Lyon* (1604, in-fol.), ouvrage diffus, embrouillé, rempli d'une érudition inutile, mais dans lequel on peut néanmoins puiser avec fruit; *Histoire de l'ancienne extraction, source et origine de la maison royale de France* (1613, in-8o); *Conférence des prérogatives d'ancienneté et de noblesse de la France avec toutes les autres monarchies et maisons royales de l'Europe* (1614, in-8o); *Histoire des dauphins du Viennois* (1614, in-8o).

RUCAIRE s. m. (ru-kè-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des sapindacées, et dont l'espèce type croît à la Guyane.

RUCCELLAÏ (Bernard), en latin **Oricellarius**, historien et érudit italien, l'un des hommes qui ont le mieux écrit l'histoire dans une langue morte, né à Florence en 1449, mort dans cette ville en 1514. Sa famille était une des premières de Florence et lui-même s'allia aux Médicis en épousant, en 1466, une des petites-filles de Cosme le Grand. Il fut gonfalonier de justice (1480) et ambassadeur à Gênes (1484), à Naples et en France, auprès de Charles VIII, sans que le poids des affaires publiques ait ralenti son ardeur pour l'étude ni son active sollicitude pour les savants. Il fit bâtir, pour les réunions des néo-platoniciens de Florence, un palais dont les jardins magnifiques ont conservé le nom d'*Orti Oricellarii*. Ruccellaï fit terminer la façade de Sainte-Marie-Nouvelle, commencée par son père. L'ouvrage le plus célèbre de Ruccellaï est intitulé *De urbe Roma* et a été publié dans la collection des *Rerum italicarum scriptores;* c'est la meilleure de toutes les descriptions de Rome ancienne. Tiraboschi vante aussi beaucoup son histoire latine de la guerre de Pise et de l'expédition de Charles VIII en italie, intitulée *De bello italico* (Londres, 1724, in-4o). On lui doit aussi : *De magistratibus romanis* (1752, in-4o).

RUCCELLAÏ (Jean), poëte latin, fils du précédent, né à Florence en 1475, mort à Rome en 1525. Il était neveu de Laurent le Magnifique et il hérita des nobles traditions de son père en protégeant les lettres et en se livrant lui-même à l'étude et à la composition littéraire. Forcé de quitter Florence d'où les Médicis venaient d'être chassés (1494), il se rendit à Rome, où il compléta ses études littéraires et s'adonna à la poésie. De retour dans sa ville natale en 1512, il y remplit diverses fonctions et contribua au rappel des Médicis. Après l'élévation au souverain pontificat de son cousin Léon X, Ruccellaï se rendit à Rome, fut nommé protonotaire apostolique, puis envoyé en France, en qualité de nonce. Il cessa de remplir ces fonctions en 1521, peu de temps avant la mort de Léon X. Sous le pontificat d'Adrien VI, il retourna habiter Florence et devint, sous Clément VII, gouverneur du château Saint-Ange. Il mourut sans avoir obtenu le chapeau de cardinal, qu'il désirait vivement. Il a laissé des tragédies et quelques poésies. On cite surtout son poëme des *Abeilles* (*le Api*), inspiration virgilienne en langue toscane. Tiraboschi le place au nombre des meilleures productions didactiques de la muse italienne. Il a été traduit en français par Crignon (1786) et souvent réédité. Sa meilleure pièce de théâtre est la *Rosmunda* (Sienne, 1525, in-8o), tragédie qu'il fit représenter en décembre 1515 à Florence, dans une fête brillante donnée par lui à Léon X. On y remarque l'habileté de l'exposition et l'heureux enchaînement des scènes; mais le style abonde en ornements et en figures qui tombent dans l'affectation. Sa tragédie d'*Oreste*, publiée dans le *Théâtre italien* de Maffei (1723), est une œuvre médiocre.

RUCERVUS s. m. (ru-sèr-vuss). Mamm. Nom scientifique d'une subdivision du genre cerf.

RUCHAIRE adj. (ru-chè-re — rad. *ruche*). Entom. Qui habite des ruches. ‖ Peu usité.

RUCHALDO s. m. (ru-chal-do). Agric. Espèce de charrue empruntée aux Provinces danubiennes.

— **Encycl.** Le *ruchaldo* n'est pas connu depuis longtemps en France; on ne l'y emploie nulle part, bien que cet instrument pût rendre d'utiles services, ainsi que nous le verrons plus loin. M. Koltz est le premier ou tout au moins l'un des premiers qui aient tenté de populariser chez nous le *ruchaldo*. Dans un article publié par le *Journal d'agriculture pratique*, il en parlait de la manière suivante : « Cet organe soulève la terre à l'aide de sa partie antérieure, tandis que son aile la rejette sur le côté, en lui faisant décrire une courbe dont la forme dépend de l'augmentation ou de la diminution des deux angles d'inclinaison sur le plan du versoir. Comme il forme un angle de 70o à 90o avec la terre à labourer, ce versoir réclame par sa position une plus grande force de traction; mais cet inconvénient est racheté par une diminution dans le frottement, comme suite de son raccourcissement extrême. En résumé, la terre labourée avec le *ruchaldo* est très-divisée et son ameublissement ne laisse rien à désirer; mais la perfection et la régularité du labour dépendent du plus ou moins de vitesse de l'attelage, le séjour de la terre sur le versoir et la direction de sa projection latérale étant intimement liés à cette dernière. »

Voici maintenant en quoi consiste le *ruchaldo*. Il n'a ni soc ni coutre. L'âge est fixé par deux étançons à une sorte de semelle en bois, large, assez épaisse et très-courte. L'étançon de derrière porte deux mancherons; celui de devant, une forte et large pelle de tôle. C'est cette pelle qui doit retourner le sol; elle joue sur l'étançon au moyen de gonds ou de bielles, de manière à se tourner, soit à droite, soit à gauche, comme l'exigent les besoins du labour. Elle est plus large et un peu relevée dans le bas. A chaque tour, l'un de ses angles fait l'office de soc. Malgré sa simplicité, le *ruchaldo* n'en est pas moins un instrument de labour admirable pour la culture des terres légères, sablonneuses, exemptes de pierres. Là, les charrues les mieux établies sont impuissantes à retourner la terre qui retombe dans le sillon, sans changer de position, et, par conséquent, sans pouvoir jouir de l'action bienfaisante du contact de l'air. Le *ruchaldo*, au contraire, retourne, dans ce cas, la terre d'une façon très-complète. Aussi se trouve-t-on très-bien de son emploi partout où il a été récemment introduit. Nul doute qu'en France il ne pût rendre d'aussi utiles services. L'essai en serait d'autant plus facile que sa construction est des plus simples et des moins coûteuses. En Allemagne, on l'a perfectionné de diverses manières, au point d'en faire quelquefois une charrue du premier ordre.

RUCHAT (Abraham), littérateur et théologien suisse, né dans un village du pays de Vaud vers 1680, mort à Lausanne en 1750. Il étudia d'abord la théologie et les langues orientales, puis fut nommé pasteur protestant d'Aubonne. Tout en remplissant avec dévouement ces fonctions, il s'occupa de littérature et dirigea ses investigations vers l'histoire de la Suisse. En 1721, il fut nommé professeur de belles-lettres à Lausanne et, en 1733, il passa de cette chaire dans celle de théologie, qu'il occupa avec distinction jusqu'à sa mort. C'était un homme modeste, savant, laborieux, qui comptait parmi ses amis Loys de Bochat, le grand Albert de Haller, Bourguet, etc. On lui doit : *Grammatica hebraïca, novo methodo digesta* (Leyde, 1707, in-8o); *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud* (Berne, 1707, in-8o), où l'on trouve une curieuse *Dissertation sur l'origine des noms des principaux lieux de la Suisse, et, en particulier du pays de Vaud;* les *Délices de la Suisse* (Leyde, 1714, 4 vol. in-12, avec 75 pl.), sous le pseudonyme de **Gottlieb Kypser**; le livre a été réimprimé, avec des additions, à Amsterdam (1730, 4 vol., et à Bâle, 1765, 4 vol. in-12); *Histoire de la Réformation de la Suisse depuis l'an* 1516 *dans les Eglises des treize cantons* (Genève, 1727, 6 vol. in-12), histoire qui fourmille de curiosités et de savantes recherches, puisées à des sources jusqu'alors inconnues ou inexploitées; *Lettres et monuments de trois Pères apostoliques* (saint Clément, saint Ignace et saint Polycarpe), trad. en français (Leyde 1738, 2 vol. in-12); *Traité des poids, des mesures et des monnaies dont il est parlé dans la sainte Ecriture, réduits aux poids, mesures et monnaies de Berne, Genève, Lausanne, etc.* (Lausanne, 1743, in-8o), opuscule savant et recherché. Ruchat a laissé en manuscrit : *Essai historique sur les monnaies du canton de Berne et en particulier sur celles des anciens évêques de Lausanne; Histoire générale de la Suisse, depuis l'origine de la nation helvétique jusqu'en* 1516 (5 vol. in-4o), etc.

RUCHDI-PACHA (Méhémet), homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1809.

Issu d'une famille peu fortunée, il s'engagea dans les premières troupes régulières formées en 1825 par le sultan Mahmoud. Ce fut alors qu'il compléta lui-même son instruction par une étude soutenue des principales branches des connaissances humaines. En outre, il apprenait le français sans maître et devint bientôt capable de traduire des ouvrages en cette langue sur l'art militaire, ce qui le fit surnommer par ses camarades **Muterdjim** (le traducteur).

Le sultan, ayant entendu parler de Ruchdi, voulut le connaître; il fut émerveillé de son intelligence et de ses connaissances variées et le nomma sur-le-champ chef de bataillon. En 1839, il combattit à Nézib, fut nommé lieutenant-colonel et bientôt attaché comme aide de camp au ministre de la guerre Mustapha-Pacha, chargé de pacifier le Liban, de 1840 à 1843.

De retour à Constantinople, il fit partie du conseil du séraskiérat sous Riza-Pacha, travailla activement à la réorganisation nouvelle de l'armée turque et reçut, avec le commandement de la réserve, le grade de général de division. Nommé ministre de la guerre en 1852, Ruchdi résista hautement aux prétentions de la Russie. Lorsque la guerre éclata, il céda le séraskiérat à Riza-Pacha et prit le commandement de la garde impériale turque. Le 2 juin 1855, il reçut de nouveau le portefeuille de la guerre, qu'il quitta pour succéder à Ali-Pacha en qualité de grand vizir. Eloigné quelque temps des affaires, il reprit le ministère de la guerre en septembre 1861, après Mamick-Pacha. Vers la fin de 1862, il perdit ce poste, qui lui fut rendu au mois de juillet 1865. Les modifications ministérielles si fréquentes en Turquie lui firent à diverses reprises prendre et quitter le pouvoir.

Nommé grand vizir le 15 avril 1873, il dirigea avec beaucoup de tact le département des affaires étrangères. Au mois de mai 1874, il dut donner sa démission, reçut une pension de disponibilité et fut nommé gouverneur général d'Alep.

RUCHE s. f. (ru-che — Du celtique : armoricain *rusken*, écorce et ruche; irlandais *rusc*, kymrique *rhisg*, gaélique *rusg*, écorce. On peut cependant rapporter ce mot au vieux haut allemand *rusca*, que l'on trouve dans des gloses anciennes avec le sens de panier, corbeille, et qui, d'ailleurs, est évidemment de la même famille que les formes celtiques. Dans notre ancienne langue, *rusque*, en bas latin *rusca*, signifiait à la fois écorce d'arbre et ruche. De même, en espagnol, *corcho* est l'écorce du liége, et *corcha* désigne une ruche. Dans plusieurs contrées de l'Europe, les ruches sont faites d'un seul ou de plusieurs morceaux d'écorce. Cet usage est fort ancien et il était pratiqué par les Romains, ainsi que nous l'apprend Virgile (*Georgiques*, IV, 33 et suiv.) :

> *Ipsa autem, seu corticibus tibi suta cavatis,*
> *Seu lento fuerint alvearia vimine texta,*
> *Angustos habeant aditus...*

En Languedoc, la ruche d'écorce se nomme encore *rusque*. En Provence et en Dauphiné, on l'appelle *brusc, brus*. En provençal, *rusque* signifie écorce, et *desruscar* écorcer). Habitation d'une essaim d'abeilles : RUCHE *d'osier*. RUCHE *de paille. Une* RUCHE *ne renferme qu'une seule femelle, qu'on appelle reine.* (Francœur.) *La* RUCHE *est un immense laboratoire où règnent l'autorité, l'ordre, la liberté, l'égalité et le travail.* (Toussenel.) ‖ Essaim habitant une même ruche : *En temps d'orage, la* RUCHE *suspend ses travaux.*

— Habitation commune des insectes qui vivent en société.

— Par anal. Habitation commune, grande agglomération : *Les villes sont des* RUCHES *humaines. La terre est une grande* RUCHE, *et les hommes sont comme les abeilles.* (Lamenn.) *L'Angleterre est la* RUCHE *industrielle de l'univers.* (E. Texier.)

— Mar. Bâtiment neuf qui n'est pas encore ponté.

— Pêche. Sorte de nasse.

— Cost. Bande d'étoffe plissée, qui sert à orner différentes parties d'un ajustement de femme : *Mettre une* RUCHE *à un fichu, à un corsage. Bonnet, chapeau entouré d'une* RUCHE. *Vous avez un triple rang de* RUCHES *de tulle qui vous enveloppent le cou jusqu'au menton.* (Balz.) ‖ *Ruche chicorée*, Bande d'étoffe plissée, déchiquetée à l'emporte-pièce.

— Métrol. Ancienne mesure pour le sel qui était usitée en Normandie, et qui contenait environ cinquante livres de sel.

— Econ. rur. *Châtrer les ruches*, Enlever une partie des gaufres où est le miel.

— Entom. *Ruche aquatique*, Habitation commune des notonectes.

— Zooph. *Ruche marine, Ruche aquatique*, Nom vulgaire d'une espèce d'éponge.

— **Encycl.** En domestiquant les abeilles, on a dû les loger dans des vaisseaux portatifs qu'on a appelés *ruches*. Comme ces vaisseaux sont le plus souvent des corbeilles en paille ou des paniers en osier, on donne vulgairement à une *ruche* le nom de *panier*, et l'on dit un *panier d'abeilles* pour en désigner le contenant et le contenu. Par extension, on emploie aussi le mot *ruche* pour désigner une colonie d'abeilles et ses travaux. Prenons d'abord le mot *ruche* dans ce dernier sens, nous compléterons l'article ABEILLE de ce dictionnaire en décrivant rapidement l'organisation et les habitudes de ces républiques d'insectes; puis, considérant les *ruches* et les réunions de *ruches* ou *ruchers* au point de vue de l'économie rurale, nous passerons en revue, le plus sommairement possible, tout ce qui concerne l'exploitation des abeilles; enfin, nous exposerons la législation française relative aux *ruches* et aux ruchers.

— Hist. nat. *La république d'une ruche*. Une cité de mouches à miel, ou une *ruche*, se compose de trois sortes d'individus : 1o la mère, qui est toujours unique quand la république est définitivement et régulièrement constituée, et qui peut être ou la mère immédiate et proprement dite de toute la population, ou une de ses filles, ou une mère adoptive, soit provenant d'une autre *ruche*, soit prise parmi les jeunes individus neutres de la même *ruche* et artificiellement rendue femelle productive. Ce dernier fait, qui sera expliqué, est un des phénomènes les plus curieux de l'entomologie; 2o les mâles, qui sont au nombre de quelques centaines, sur une population totale de 15,000 à 25,000 citoyens; 3o les ouvrières, que la science nomme les *neutres* ou les *mulets*, et que Michelet appelle les *tantes*, parce qu'en effet leurs élèves, vulgairement appelées le *jeton* ou le *couvain*, et dont l'ensemble formera la nouvelle génération, sont leurs nièces ou leurs petites-nièces, soit naturelles, soit par adoption.

La mère a été nommée improprement la *reine*, à cause des soins et des hommages dont elle est entourée par toute la communauté, aussitôt que, rendue féconde par un mâle, elle commence de disposer ses œufs dans les alvéoles. Sur elle repose toute l'espérance de la reproduction, et si la *ruche* la perd sans pouvoir la remplacer, cette espérance étant disparue, les abeilles perdent courage, cessent de travailler et dépérissent, quand elles ne sont pas pillées et décimées par une *ruche* voisine. Parmi les nombreuses alvéoles en cire qu'elles construisent avec un art si admirable et dont l'ensemble constitue leurs rayons ou gâteaux, elles en font quelques-unes dont le nombre ne dépasse jamais vingt-sept et qui sont beaucoup plus grandes que les autres; une seule en pèse cent; elles placent celles-là verticalement; c'est dans ces alvéoles exceptionnelles, qu'on a appelées alvéoles *royales*, et que nous appellerons les alvéoles *maternelles*, que la mère, lorsqu'elle parcourt toutes celles de la *ruche* pour y plonger son abdomen et pondre dans celles qu'elle trouve vides, dépose les œufs qui deviendront de jeunes mères semblables à elle-même, c'est-à-dire un peu plus longues que les autres, à ailes plus courtes, à aiguillon un peu plus petit, à organes génitaux développés, et dépourvues des instruments de travail. Ces œufs mères diffèrent-ils des autres œufs par leur nature, et l'abeille qui les pond a-t-elle la propriété de les déposer dans ces cellules particulières par un choix instinctif qui ferait qu'elle les sentirait en dedans de ses ovaires, les y distinguerait au milieu des cent mille peut-être qui y sont contenus et les pondrait à volonté, lorsqu'elle passe sur les alvéoles maternelles? ou bien ne seraient-ce pas la grandeur même de ces alvéoles et surtout l'espèce de nourriture que les nourrices apporteront à la larve, puis à la jeune abeille, qui auraient la vertu de faire prendre à ces abeilles privilégiées le développement complet qui les rendrait propres à la reproduction, tandis que la petitesse des autres cellules et surtout le régime auquel les nourrices assujettiront les individus qui s'y développeront empêcheraient ce développement parfait et en feraient ce que nous allons dire tout à l'heure, des sujets femelles par destination première, mais normalement atrophiés et inféconds? Le fait étrange de la formation artificielle de mères, que nous avons annoncé, appuie et même démontre cette dernière idée, quoique la ponte des œufs mâles dans d'autres cellules, appelées *moyennes*, soit favorable à la première, qui fut longtemps celle des naturalistes. Quoi qu'il en soit, ces œufs, au bout de seize jours, deviennent des mères, après avoir, presque aussitôt la ponte faite, donné naissance à la larve qui, au cinquième jour de son existence, a filé, non pas un cocon entier comme les autres, mais seulement un demi-cocon, dont elle s'est entourée en trente-six heures; trois jours après, elle est devenue nymphe, et sept jours et demi plus tard

abeille parfaite. Le développement des autres mouches dure vingt jours au lieu de seize. Outre ces femelles propres à la reproduction, il arrive parfois, Riem l'a constaté, qu'il sort des petites cellules ou cellules à ouvrières des femelles plus chétives, capables aussi de se faire féconder par les mâles et de pondre comme les mères; mais toutes ces femelles, propres à la reproduction, ne sont pas conservées; elles sont tuées par les grosses.

Quand une *ruche*, avons-nous dit, perd sa mère, le mal n'est pas absolument sans remède; si on lui procure une femelle, elle se hâte de l'adopter, les travaux reprennent leur cours et la *ruche* est sauvée. D'ailleurs, il se produit parfois ce fait étrange, constaté avec certitude par Huber, après avoir été aperçu par Riem et Schiroch, de la formation artificielle d'une nouvelle mère; si les abeilles ont, en ce moment, des larves qu'elles élèvent, ce qui arrive durant la belle saison, elles élargissent une des cellules qui les contiennent, aux dépens des cellules voisines, de manière à en faire une alvéole maternelle, et apportent au jeune individu qui y est renfermé une bouillie particulière, qu'on a appelée bouillie ou pâtée *royale;* cet aliment a la vertu de provoquer chez lui le développement complet des organes sexuels, et il en résulte une mère de remplacement, qui devient bientôt le salut de la communauté. On a même remarqué, avec une précision d'observation qui rend le doute impossible, que, dans ce cas, les nourrices chargées du soin de la mère en formation, non-seulement l'enferment dans son alvéole, comme leurs élèves ordinaires, au moyen d'un couvercle en cire percé d'un petit trou par lequel elle reçoit sa bouillie, mais encore l'y maintiennent prisonnière, malgré elle, beaucoup plus longtemps; elles la privent ainsi de toute nourriture autre que celle qui lui convient, jusqu'au moment où elle aura ses organes de reproduction assez complets pour qu'elle soit capable et digne d'être la mère nouvelle de la république.

On n'a pu encore, jusqu'à ce jour, résoudre la question du régime matrimonial de la mère abeille. A coup sûr, la polygamie n'existe point dans une *ruche*, puisqu'il n'y a qu'une femelle et des mâles par centaines; il y aurait plutôt lieu de penser que la femelle y pratique la polyandrie; mais cette supposition elle-même n'est point démontrée; on n'a pu d'abord, jusqu'à ce jour, bien observer les accouplements; Huber a seulement constaté qu'ils se font toujours dans les champs durant les promenades parmi les fleurs, et qu'une mère, une fois sa virginité perdue, est fécondée pour une année entière et même pour deux années. Elle pourra pondre ensuite, chacune de ces années, plus de trente mille œufs productifs de larves, sans copulation nouvelle. Mais se fait-elle féconder plusieurs fois et par plusieurs mâles, c'est ce qu'on ignore; dans le cas où elle serait monandre, le grand nombre des mâles n'aurait pour but que de faciliter la rencontre avec elle de l'un d'eux dans le champ très-vaste de ses courses, puisque ce champ est la campagne tout entière et que les excursions des abeilles s'y font dans un grand rayon, parfois, dit-on, dans un rayon de plusieurs lieues, du matin au soir. C'est ce qui a lieu quand elles ne trouvent à butiner qu'à de longues distances. Si la mère ne butine pas, elle n'en fait pas moins alors de très-lointaines excursions, accompagnée d'ouvrières qui butinent tout en lui rendant les plus grands honneurs. Huber a trouvé dans les vulves des femelles qui revenaient fécondées des champs, après qu'il les avait lâchées vierges encore, les organes copulateurs des mâles; ce fait, s'il était prouvé qu'il fût constant, tendrait à établir, ce nous semble, que l'abeille mère n'accorde qu'une fois ses faveurs; il établirait, du moins, qu'elle ne souffre de la part du même mâle qu'un seul accouplement et qu'elle donne la mort à son amant vainqueur.

Les mâles, qu'on nomme aussi *bourdons* ou *faux bourdons*, n'ont point, non plus que les mères, les instruments de travail des ouvrières, ni la brosse aux tarses pour recueillir le pollen des fleurs et le propolis destiné à clore la demeure, ni la corbeille, petit creux à la jambe, où elles en accumulent la provision, ni enfin l'appareil à pomper et à sécréter le nectar; mais aussi n'ont-ils jamais d'aiguillon et sont-ils à la merci de la *ruche*, qui ne les conserve que jusqu'au moment où la propagation de l'espèce est assurée. Alors, en juin ou juillet, les ouvrières font de tous les mâles un carnage impitoyable; elles les tuent en les perçant de leurs aiguillons. La mère, fécondée pour longtemps, n'en continue pas moins de pondre le reste de l'année et l'année suivante. On a observé que, quand elle est fécondée au début du printemps, dans les quinze premiers jours de sa vie, elle ne pond guère d'abord que des œufs d'ouvrières et dans les petites cellules, production la plus urgente, en effet, en vue de la saison des fleurs durant laquelle se fera bientôt le grand approvisionnement; puis vient la ponte des mâles dans les cellules de moyenne grandeur, et enfin celle des femelles dans les grandes cellules, chacune à un jour d'intervalle pour qu'elles n'éclosent pas toutes à la fois, mais se succèdent lors de l'émigration des colonies. Si, au contraire, elle n'est fécondée que plus tard, ou si sa première ponte est retardée dans son éclosion par insuffisance de chaleur, elle ne pond plus que des mâles et les met dans toutes les cellules indistinctement. Garde-t-elle à dessein ses œufs de femelles et ses œufs d'ouvrières pour le printemps suivant, se débarrassant de ceux des mâles qui ne naîtront qu'après les fleurs et quand le travail manquerait aux ouvrières?

Arrivons à l'étude de celles-ci, qu'on a nommées les *neutres* et qu'on a crues longtemps n'être ni mâles ni femelles, mais qui sont, en réalité, des femelles aux organes générateurs atrophiés. Elles se divisent, dans une *ruche* complétement organisée, en quatre catégories : les cirières, les nourrices, les polisseuses et les policières. Les cirières, dont le caractère distinctif est un abdomen très-dilaté, s'occupent uniquement de la construction des alvéoles avec la cire qu'elles sécrètent et mâchonnent ou que leur apportent, par lamelles déjà plus ou moins mâchonnées, toutes leurs compagnes. Elles en fabriquent de trois sortes, les petites, les moyennes et les grandes, pour les destinations diverses que nous avons indiquées, et elles vont très-vite dans leur travail, puisqu'en une seule journée, d'après Réaumur, on peut voir se former un gâteau de huit à dix pouces de diamètre. Les nourrices, à abdomen moins volumineux, sont chargées du soin de l'alimentation et de l'éducation des œufs, des larves, des nymphes et des abeilles naissantes jusqu'à leur mise en liberté. Elles leur donnent la bouillie qui leur convient, selon leur âge et selon leur sexe; quand la larve, devenue grande, c'est-à-dire au bout de cinq jours, tend à sortir de sa loge, la nourrice l'y enferme à l'aide d'un couvercle de cire, que plus tard celle-ci, passant de l'état de nymphe à celui d'abeille, brisera avec le cocon dans lequel elle se sera enfermée; c'est alors que les nourrices l'entoureront de tous les soins possibles, la lécheront, lui offriront du miel, et bientôt la jeune abeille volera à ses fonctions d'ouvrière, de mère ou de bourdon. Mais il y a encore, dans la république, les polisseuses, variété de cirières, qui ne sont occupées qu'à passer en revue les cellules construites, à en faire disparaître les petits défauts et surtout à les polir avec un soin tellement minutieux, qu'il en résulte une surface d'un fini qui défie nos doigts et nos instruments les plus délicats. Ce sont ces abeilles polisseuses qui se servent surtout du propolis, espèce de gomme-résine recueillie sur les bourgeons du peuplier sauvage et sur d'autres végétaux, avec laquelle elles encadrent les pans et les orifices des alvéoles, avec laquelle aussi elles consolident les bases des gâteaux et calfeutrent les fissures de la *ruche*. Il y a enfin les policières ou surveillantes, qui montent la garde aux abords et à la porte du phalanstère, n'y laissant entrer aucune abeille sans l'avoir reconnue, par une inspection rapide au palper de ses antennes, pour une des citoyennes de céans. Si un ennemi tente de forcer l'entrée, celles-là donnent aussitôt l'éveil à toute la population qui, dans ce cas, s'improvise milice et se prépare à la guerre.

Il ne nous resterait pour clore cette esquisse rapide des principaux traits de l'histoire naturelle d'une *ruche* qu'à décrire le phénomène de l'essaimage. Mais nous l'avons décrit au mot ESSAIM, et nous y renvoyons le lecteur.

— Econom. rur. L'origine de l'industrie qui consiste à élever des abeilles dans des *ruches* se perd dans la nuit des temps. Les livres les plus antiques parlent du miel sauvage et du miel domestique, de la cire, des abeilles et de leurs merveilleux travaux. Virgile chantait les *ruches* il y a dix-huit cents ans, et il mettait en vers délicieux, dans un de ses plus beaux épisodes, la légende mythologique d'Aristée qui, en leur attribuant une reproduction merveilleuse dans les entrailles putréfiées d'un bœuf, semble indiquer qu'on ignorait alors leur manière naturelle de se reproduire. Les anciens Egyptiens avaient des *ruches* et des ruchers; on sait même qu'ils avaient l'industrie de les transporter par certaines, lorsque la saison des fleurs était passée dans leur canton, vers des cantons plus tardifs où les ouvrières pouvaient continuer leur moisson de nectar. Niebuhr dit avoir rencontré sur le Nil, entre le Caire et Damiette, un convoi de quatre mille *ruches*. C'est encore aujourd'hui une méthode pratiquée par les Italiens voisins du Pô, qui font voyager leurs *ruches* sur le fleuve, et par les habitants de la Beauce et de certaines contrées de Normandie, qui charrient les leurs sur des voitures vers les champs, souvent très-éloignés, qui sont encore couverts de sarrasin en fleur. Pour donner à cette partie de notre article le caractère d'utilité pratique qui lui convient, nous traiterons successivement : 1° des diverses espèces de *ruches* en usage de nos jours et des avantages qu'elles présentent; 2° de la récolte des produits; 3° des bonnes conditions d'exploitation d'un rucher; 4° des ennemis des abeilles, de leurs maladies et de leurs piqûres.

— I. ESPÈCES DE RUCHES ET LEURS AVANTAGES. On bâtit des *ruches* de toute forme et de toute grandeur; les matériaux dont on se sert le plus communément sont la paille, les petits bois tels que l'osier, les viornes, la bourdaine; les planches, le liége et des tronçons d'arbre creusés. La paille est la matière la plus employée et elle est aussi la meilleure, parce qu'étant mauvaise conductrice de la chaleur, elle entretient dans la *ruche* une température constante. On peut distinguer deux espèces de *ruches : les ruches simples*, ou *communes*, et les *ruches composées*, ou perfectionnées dans le but d'en rendre l'usage plus facile pour la récolte des essaims et des produits.

— *Ruches simples* ou *communes*. On désigne ainsi toutes les *ruches* d'une seule pièce, quelles qu'en soient la forme et la matière, qu'elles se développent en hauteur ou en largeur, en d'autres termes, qu'elles soient *hautes* ou *longues;* la plus répandue dans le nord et le centre de la France est la *ruche* en cloche, généralement en paille. Dans le midi, c'est plutôt en planches ou en liége qu'on la construit; elle consiste aussi très-souvent, dans ces contrées, en un tronc d'arbre creusé. En Algérie, les Arabes se servent d'une *ruche longue*, construite le plus souvent avec des planches de sapin, de bois de férule, ou d'un bois résineux quelconque, parce que, d'après une croyance assez générale qui n'est pas justifiée, l'odeur de résine éloignerait la fausse teigne. La capacité des *ruches* ne saurait être uniforme; elle doit varier selon les ressources mellifères de chaque canton. On nomme *tablier*, *plateau*, *siége* ou *tablette* l'aire en bois qui s'élève sur quelques pieux au-dessus du sol et qui soutient le tout; le tablier doit être assez élevé pour laisser circuler librement l'air par-dessous, précaution très-importante contre l'humidité et contre les petits animaux qui pourraient s'introduire dans la *ruche* et gêner ou détruire les abeilles.

— *Ruches composées*. Il existe aujourd'hui jusqu'à plusieurs centaines de ces espèces de *ruches* perfectionnées, d'un usage plus facile pour la récolte du miel et de la cire et pour la réunion des essaims, sans y comprendre celles que la science a imaginées pour l'observation des abeilles et de leurs travaux. Celles-ci sont vitrées, peuvent avoir toutes les formes et sont plus ou moins ingénieusement disposées. Comme les abeilles ne s'effarouchent pas d'être vues, pourvu qu'on ne les tourmente point, on conçoit qu'on ait pu les mettre sous verre et les enfermer ainsi de manière à pouvoir observer tous les détails de leurs mœurs et de leurs constructions. Nous n'avons guère à nous occuper ici que des *ruches* utiles pour les exploitations agricoles et nous ne décrirons que les modèles types, dont tous les autres ne sont que des modifications.

1° *Ruche simple à divisions*. On a d'abord imaginé de diviser les *ruches* longues ou les *ruches* hautes en deux ou trois parties. Il suffit pour cela, lorsqu'elles sont en bois, de les scier par morceaux; on établit un plancher au-dessus de chaque partie de la *ruche haute* ou une cloison entre les parties de la *ruche longue*, afin de pouvoir faire la division sans être obligé de briser les rayons ou gâteaux des abeilles. Ce plancher, ou cette cloison, est à claire-voie et doit être composé de barrettes minces; ainsi divisée, on conçoit facilement que la *ruche simple* soit plus facile à récolter.

2° *Ruche composée à chapiteau*. Elle se compose d'un corps de *ruche* inférieur, assez grand pour loger une compagnie d'abeilles, et d'un chapiteau se posant dessus et s'enlevant à volonté. Il y a plusieurs variétés de *ruches* à chapiteau; mais elles prennent surtout des noms différents selon les localités où l'on en fait usage; par exemple, *ruches à calotte*, dans le Calvados; *à capot* ou *cabochon*, dans l'est de la France; *à ruchette* ou *à caseret*, dans le midi, etc. La *ruche à calotte*, dite *normande*, est en paille; elle se compose d'un corps de *ruche* de 0m, 32 de diamètre sur 0m, 30 de hauteur, et d'un chapiteau plus ou moins grand, affectant la forme de dôme. En haut du corps de *ruche* se trouve un petit trou central, que l'on ouvre lorsque l'on place le chapiteau, et que l'on ferme lorsqu'on l'enlève. Dans l'est, où cette même *ruche* est appelée *à capot* ou *à cabochon*, le bas du corps est un peu plus évasé que celui de la *ruche* normande. Le chapiteau ressemble, dans ce cas, à une corbeille de boulanger.

3° *Ruche à hausses*. Cette *ruche* renferme plusieurs *hausses*, ou compartiments de même dimension, qui se superposent. La capacité des hausses doit varier selon les ressources florales; on la fait communément de 0m, 10 à 0m, 15 de hauteur, sur un diamètre de 0m, 30 à 0m, 35. Il y a des *ruches* à trois, à quatre et à cinq hausses. Il y en a dont la partie supérieure est un chapiteau conique; on construit celles-là en bois ou en paille. Il convient, pour la facilité de la récolte, de placer un plancher à chaque hausse et de l'établir de manière que la communication des abeilles ne soit pas interrompue; et l'on y arrive facilement au moyen de planchers à claire-voie, chaque planchette étant de la largeur des rayons que construisent les abeilles. On fixe les hausses superposées par des chevilles ou des crochets.

4° *Ruche à rayons mobiles* ou *ruche jumelle*. Cette *ruche* a été inventée par Dzierzon et a obtenu une grande vogue en Allemagne dans ces derniers temps; elle comprend deux loges, d'où son nom de *ruche jumelle*, lesquelles sont contenues sous la même enveloppe, qui est une boîte longue, ouverte à ses deux extrémités et divisée en deux parts au moyen d'une cloison. Chaque division reçoit de petites planchettes mobiles, glissant dans des rainures établies aux trois quarts de la hauteur des côtés longs : c'est à ces planchettes que les abeilles fixent leurs rayons. Plusieurs *ruches* jumelles peuvent être empilées les unes sur les autres, recevoir une toiture et constituer un abeiller.

5° Citons encore la *ruche à feuillet*, de Huber, et, parmi celles qui reposent sur le même principe, la *ruche à cadres verticaux*, de Prokopowitsk et Debeauroys. Ces *ruches* sont formées de pièces mobiles, juxtaposées les unes à côté des autres, et dont chacune porte un ou plusieurs rayons. Toutes les *ruches* que nous venons de décrire rendent plus simples pour l'apiculteur les deux opérations de la récolte du miel, de la cire et des divisions ou réunions d'essaims; mais la plupart, à cause de leur prix élevé, conviennent moins au simple producteur qu'à l'amateur ou à l'observateur. La plus répandue de ces *ruches* est la *ruche à chapiteau*, parce qu'elle est à peu près aussi économique que la *ruche simple* et que le *chapiteau*, qui s'enlève à volonté, présente une facilité et une utilité incontestables; en effet, quand les abeilles sécrètent le miel, elles commençent toujours par le haut de leur *ruche*. C'est donc dans cette partie qu'on est sûr d'en trouver, et on le trouve là de plus belle qualité que partout ailleurs. Si, au printemps, on place un chapiteau au sommet d'une *ruche*, on est certain qu'il sera garni de miel rapidement et que ce miel sera de premier choix; par conséquent, c'est principalement dans le but d'enlever le miel sans faire périr les abeilles, et même sans qu'elles s'aperçoivent presque de cet enlèvement, que l'on a construit les *ruches* à chapiteau, qui sont, du reste, très-répandues et généralement adoptées par les apiculteurs, tant à cause de la modicité de leur prix que de leur grande analogie avec la *ruche* commune. Il faut dire pourtant que c'est la *ruche à rayons mobiles* de Dzierzon qui est maintenant adoptée dans toute l'Allemagne; les apiculteurs allemands la regardent comme supérieure à toutes les autres, et il faut reconnaître qu'elle présente à la fois tous les avantages, et pour la réunion des colonies, et pour l'essaimage artificiel, ou la *chasse*, et pour les récoltes à volonté du miel et de la cire. Quant aux *ruches à feuillets* ou *à cadres verticaux mobiles*, elles ne sont guère employées que pour l'étude des mœurs et des travaux des abeilles. Le célèbre Huber, qui, quoique aveugle, les étudia si bien, avait construit pour son usage une *ruche* de ce genre, celle qui porte encore son nom.

— II. RÉCOLTE DES PRODUITS. Cette récolte se fait habituellement, en France, dans les mois de juin et de juillet, lorsque les abeilles ont commencé le massacre des faux bourdons et ne l'ont pas encore terminé. Voici comment elle s'opère avec la *ruche* commune d'une seule pièce. La meilleure méthode est de *chasser* les abeilles par le tapotement, c'est-à-dire en donnant avec les mains ou avec une baguette de petits coups sur la *ruche* à partir de la partie inférieure et en montant graduellement. Au bout de quatre ou cinq minutes de tapotement, quelquefois moins, un bourdonnement assez fort se fait entendre; ce sont les abeilles qui, dérangées dans leurs travaux, se mettent en marche pour passer dans une autre *ruche* que l'on a eu soin de mettre en communication directe avec celle sur laquelle on opère; cette dernière *ruche* est ordinairement placée au-dessus de la première renversée, de manière que les deux orifices soient l'un contre l'autre. On peut envelopper les deux paniers pour éviter les piqûres des abeilles qui s'échappent; mais « des praticiens habiles et aguerris, dit M. Hamet, n'enveloppent pas les *ruches;* ils opèrent à ciel ouvert, et, par là, sont beaucoup plus à même de juger du moment où l'essaim est fait. » On a eu soin, du reste, avant de faire l'opération, dite *la chasse* ou *transvasement des abeilles*, de projeter dans la *ruche*, à l'aide d'un *enfumoir*, de la fumée pour les engourdir. On les a mises ainsi en état de *bruissement*, état dans lequel l'abeille, immobile et en partie anesthésiée, ne fait plus qu'agiter ses ailes, devient douce et incapable de nuire. Pour exécuter la *chasse* comme nous venons de la décrire, il faut un nouveau panier; on peut arriver au même résultat en faisant monter les abeilles, de leur *ruche* renversée à ciel ouvert, dans une tuile creuse placée au-dessus des gâteaux. Quand elles ont quitté leur demeure, on en retire ce qu'on veut récolter; puis on secoue la tuile au-dessus de la même *ruche;* les mouches retombent dans celle-ci, et on la reporte promptement sur son tablier, où l'on doit, dans ce cas, la sceller aussitôt en la calfeutrant avec un mastic appelé *pourget*, non point par précaution contre ses habitants, puisqu'on doit en laisser l'entrée libre, mais par précaution contre les abeilles des autres ruches, qui aiment à piller celles qu'on vient de traiter de la sorte; souvent, alors, elles leur livrent des assauts et réussissent à en faire le sac.

L'opération que nous venons de décrire est nécessaire lorsque la *ruche* est encombrée, car les abeilles l'abandonneraient si on ne leur donnait plus d'espace en enlevant une partie de leur approvisionnement; elle porte, dans ce cas, le nom de *dégraissage* ou

de *taille;* on dit qu'on *dégraisse* ou qu'on *taille* les *ruches.* Il importe de prendre, pour faire cette opération, de grandes précautions contre les piqûres; certaines personnes pourtant prétendent être aimées des abeilles et n'en être jamais piquées, même quand elles les dévalisent de la sorte; mais c'est alors surtout, en fin de compte, que l'on sera toujours heureux d'avoir des *ruches* perfectionnées.

Quelle que soit la *ruche* dont on se serve, il ne faut jamais, au reste, étouffer les abeilles d'une *ruche*, lors même qu'on leur prend toute leur provision; ce sont des travailleuses qu'il convient bien plutôt de réunir à une autre *ruche* faiblement peuplée. Nous ajouterons même, à ce sujet, que l'une des raisons pour lesquelles on a imaginé tant de systèmes de *ruches* a été celle de rendre facile aux apiculteurs, en toute circonstance, leur entière conservation. Si l'on est obligé, pour les conserver, de leur laisser une provision d'hiver, deux récoltes incomplètes vaudront toujours beaucoup mieux qu'une seule récolte entière. « Une *ruche* commune de 25 à 30 litres, dit l'abbé Colin dans le *Guide du propriétaire d'abeilles*, doit avoir, en juillet, un poids brut de 22 à 24 kilogr., et l'on y peut enlever de 5 à 7 kilogr. de miel; il en restera pour les abeilles de 9 à 10. Si l'on fait la récolte en automne, on prend ordinairement tout le miel et toute la cire; mais on doit alors transvaser la population dans une autre *ruche*, comme nous l'avons dit à propos des essaims artificiels. La cire se tire des gâteaux après que le miel en a été exprimé. Certains apiculteurs font au printemps une cueillette de cire en coupant les parties des rayons qui ne contiennent ni miel ni couvain; cette pratique est bonne pour les gâteaux vieillis qui ont des parties noires. »

Nous en avons dit assez sur les *ruches* composées pour que l'on puisse juger comment on peut, avec elles, recueillir, quand on le veut, du miel et de la cire. Nous avons dit aussi que, dans les pays où la *ruche à capuchon* est en usage, on fait avec elle, sans peine, une récolte printanière du miel le plus délicat.

On peut compter, en moyenne, dans une exploitation de *ruches* de ferme, qui ne prend pas trop de temps et ne donne pas trop de peine, sur un rendement de 1 et demi à 2 kilogr. de miel et 200 grammes de cire par *ruche.* Un amateur qui y consacrera tous ses soins en retirera beaucoup plus. La modicité du rendement explique la tenacité de certains cultivateurs à conserver les *ruches* communes, qui ne coûtent presque rien, et la pratique brutale autant qu'absurde de sacrifier les abeilles pour faire des récoltes totales.

— III. Bonnes conditions d'exploitation d'un rucher. Le rucher doit, avant tout, être placé dans une position convenable; il faut éviter les terrains bas et humides, ne pas tourner les entrées des *ruches* du côté d'où viennent les grandes pluies ou les grands vents, surtout les vents froids. L'humidité est très-nuisible aux abeilles, en ce qu'elle vicie l'air, produit la moisissure et occasionne la dyssenterie; les vents s'opposent aux libres allées et venues de ces hyménoptères et surtout à la sortie des essaims. Un soleil trop vif ne nuit pas directement, mais il fait fondre les gâteaux et déserter les habitants. On évitera donc, surtout dans les pays chauds, l'orientation au midi. Celle du levant est préférée par la plupart des apiculteurs, qui pensent que la présence du soleil matinal engage les abeilles à sortir plus tôt; toutefois, quand la saison est douce, les expositions de l'ouest et du nord offrent le même avantage; là, il est vrai, les essaims sont plus tardifs, mais en général plus forts. En ceci, nous le répétons, il faut consulter le climat et les vents dominants. Les ruchers doivent, autant que possible, être placés au voisinage des prairies, des plantations, là en un mot où les abeilles trouveront à butiner abondamment; mais il ne faut pas les mettre contre des arbres, des haies vives ou des bâtiments qui gêneraient la sortie des insectes. On évitera surtout de les placer près des voies et passages fréquentés, des grandes étendues d'eau, des usines, des fours, des fumiers, des basses-cours, etc. Outre que les abeilles y seraient exposées à divers dangers, elles pourraient aussi se jeter sur les hommes ou les animaux et occasionner des accidents. Lorsque le rucher est établi, il faut le tenir propre et détruire les plantes qui pourraient attirer les animaux et les insectes nuisibles aux abeilles.

Le rucher en plein air doit être placé, autant que possible, à l'abri, mais à distance suffisante d'une haie, d'un rideau d'arbres ou d'un mur. Si le sol est humide, engazonné, ou renferme des insectes nuisibles, on élève les *ruches* sur des piquets, dont la hauteur varie de $0^{m},20$ à $0^{m},50$, suivant que l'endroit est plus ou moins exposé aux vents. Mais cette opération est assez coûteuse et ne peut être faite que lorsqu'on a un petit nombre de *ruches;* pour peu que celles-ci soient nombreuses, ou que le sol soit suffisamment sec, on se contente de l'exhausser par bandes hautes de quelques centimètres et on y place simplement les *ruches* sur des pierres grosses comme le poing, en ayant soin de donner au tablier une légère inclinaison en avant. Toutefois, il faudrait les placer bien horizontalement s'il y avait des vents forts dans le sens opposé aux entrées. Le rucher en plein air, outre qu'il est plus économique, a l'avantage de faciliter toutes les opérations de l'apiculture, et notamment la formation des essaims artificiels.

Le rucher couvert est plus en sûreté; il exige moins de soins et d'attention; on n'a pas à craindre que les *ruches* soient renversées par le vent ou par les bestiaux; l'humidité s'y fait moins sentir. Mais il faut le nettoyer soigneusement des toiles d'araignée, des vieux rayons, des débris de cire, etc. Ce genre de rucher consiste le plus souvent en un bâtiment assez étroit en général, mais dont la largeur et la longueur sont déterminées par la dimension et le nombre des *ruches.* On le fait quelquefois à plusieurs étages, deux, trois au plus; mais alors il comporte une construction plus solide. S'il est destiné à orner un parc ou un jardin d'agrément, on peut lui donner une forme pittoresque, employer dans sa construction les branches d'arbres arquées et fourchues, ou *bois rustique,* faire courir sur ses murs des glycines, des lierres, des vignes ou d'autres plantes grimpantes, dont les fleurs, outre l'agrément, offriront encore aux abeilles un aliment de leur goût.

On peut, du reste, varier les formes et les dispositions du rucher, suivant les caprices et les ressources de l'amateur. Voici quelques types économiques décrits par M. H. Hamet : « On enfonce dans la terre, à $1^{m},75$ ou 2 mètres d'un mur, deux poteaux de chêne ou d'autre bois résistant. Quelques perches de traverse lient ces deux poteaux entre eux et avec le mur. On établit sur ces traverses un toit en chaume. A droite et à gauche, on fixe quelques perches entre les poteaux et le mur. On les lie par un grossier clayonnage, qu'on enduit d'un torchis d'argile et qu'on revêt de mousse. On fait la même opération sur le devant. Des traverses reçoivent les tabliers et les *ruches.* On peut encore établir un rucher couvert très-économiquement, en se servant de piquets pour la carcasse et de paillassons pour la garniture des côtés et pour la toiture. Les roseaux et la paille de sorgho à balais peuvent rendre de bons services dans cette circonstance. »

Dans le nord de l'Europe, quelques apiculteurs mettent leurs *ruches* dans les greniers, ou sous et même sur le toit des maisons, et s'en trouvent bien. C'est en effet un emplacement assez avantageux dans les situations qui ne sont pas exposées aux grands vents. Les abeilles, quand elles reviennent chargées et lourdes, rentrent, il est vrai, plus difficilement dans ces *ruches* élevées; mais, d'un autre côté, elles sont ainsi à l'abri, soit de l'humidité, soit des insectes, des limaces, des rats et autres animaux nuisibles. D'ailleurs, si l'on remarque ce qui se passe dans les forêts, où, à la vérité, les courants atmosphériques se font peu sentir, on voit presque toujours les abeilles se loger à un niveau élevé, pour éviter l'humidité qui leur serait funeste; il n'en est pas de même dans les terrains secs et parsemés de rochers.

Quand les ruchers ne sont pas établis dans des jardins ou des vergers, il est bon de planter autour quelques arbres ou arbustes, tels que pommiers, pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers nains, où les essaims aiment à se reposer. Si l'on a un peu de terrain disponible, on peut garnir les plates-bandes ou les carrés de plantes sur les fleurs desquelles les abeilles vont volontiers butiner; telles sont la lavande, le thym, la mélisse, la véronique, le pouliot, le réséda, le mélilot jaune, le sainfoin, la bourrache, la navette, la vipérine, etc.

— IV. Ennemis des abeilles, leurs maladies, leurs piqûres. Les plus grands ennemis d'une *ruche* orpheline, c'est-à-dire qui a perdu sa mère, ce sont les *ruches* voisines. Les abeilles sont très-friandes de miel, et si elles ne touchent à celui de leur habitation que pour leurs besoins les plus indispensables et durant l'hiver, c'est par pure économie; car, aussitôt qu'elles se sont aperçues qu'une des colonies du canton a perdu sa mère, elles en font le siége, livrent des combats à mort à ses habitants et, dès qu'elles en sont devenues maîtresses, ce qui ne manque pas d'arriver, elles en font le sac et en ont bientôt fini de toute la provision. Quand la guerre se déclare entre deux *ruches*, il est urgent d'y remédier dès les premiers moments; on rétrécit l'entrée de celle qui est attaquée, on asperge d'eau et de poussière les assaillantes, et si on ne réussit pas à ramener la paix, ou si l'affaire est trop engagée quand on s'en aperçoit, le seul moyen qui réussisse consiste à boucher la *ruche* attaquée et à l'emporter.

Les ennemis naturels des *ruches* sont les crapauds, les araignées, les mulots, les rats; quelques oiseaux, tels que le martin-pêcheur, le moineau, l'hirondelle, la poule; beaucoup d'insectes, par exemple les fourmis, les guêpes, les frelons; certaines larves ou chenilles, comme la teigne de la cire; enfin certains quadrupèdes que le miel affriande et parmi lesquels le renard est à mettre en première ligne. Les gardiennes surveillent avec soin contre ces ennemis les abords de la demeure et ses environs; toute la communauté est sans cesse disposée à prendre les armes pour repousser toute invasion, et aucun ennemi ne lui fait peur; mais l'homme doit, de son côté, mettre ses *ruches* autant que possible à couvert d'invasions et de pillages qui se feraient à son détriment; or, les seuls moyens dont il dispose consistent à les isoler du sol, comme nous l'avons dit, en les posant sur des piédestaux assez élevés, portés sur des piquets, et à exercer une active surveillance autour du rucher.

En ce qui concerne les maladies, les abeilles n'en sont pas exemptes; elles peuvent être atteintes d'une dyssenterie ou diarrhée, qui les condamne, elles qui sont si propres et qui déposent toujours leurs excréments hors de leur *ruche*, à les laisser tomber dans l'intérieur, d'où résulte un fumier qui en vicie l'air. On doit, dans ce cas, renverser la *ruche*, l'aérer et donner à ses habitantes un peu de miel tiède qu'elles ne manqueront pas de prendre et qui les guérira. Elles peuvent être affectées de la maladie inverse, la constipation; c'est le froid qui la leur donne, c'est le chaud qui les en délivre. Enfin, la pourriture ou loque est une maladie du couvain qui le fait mourir dans les alvéoles, où il se décompose et produit une odeur fétide avec des miasmes qui sont désastreux même pour les *ruches* voisines. Le remède est de les changer de *ruche* en ne conservant, autant qu'il se peut, que les abeilles encore saines. Heureux si l'on parvient à sauver la colonie.

Enfin disons un mot de la piqûre des abeilles; tout le monde sait combien elle est douloureuse et quelle enflure elle produit. Un certain nombre de ces piqûres sur des parties délicates peuvent donner la fièvre, des convulsions et même la mort. La première chose à faire, quand on est piqué, c'est d'extraire l'aiguillon si l'abeille l'a laissé dans la plaie; puis on calme la douleur à l'aide d'onctions huileuses.

Une abeille avalée est un accident grave; elle peut encore piquer dans l'estomac et il importe de la faire périr; c'est le résultat qu'on obtient en buvant aussitôt une forte dissolution de sel marin.

— Jurispr. *Législation française des ruchers.* L'article 524 du code civil place les *ruches* à miel sur la même ligne que les pigeons des colombiers, les lapins des garennes, les poissons des étangs, ainsi que les animaux d'exploitation rurale et les ustensiles aratoires, les pressoirs, les alambics, les cuves, etc. Cet article déclare ces différents objets immeubles par destination, à la condi*tion toutefois qu'ils aient été établis sur le* fonds par le propriétaire lui-même et pour l'utilité, le service ou l'exploitation de ce fonds. La situation serait toute différente si les *divers objets compris dans la nomenclature* de l'article 524 n'appartenaient point au propriétaire et avaient été placés sur le fonds par un fermier ou colon partiaire. Les *ruches*, les pigeons, les animaux d'exploitation, les pressoirs et tout l'outillage agricole conserveraient, dans ce dernier cas, le caractère mobilier qui leur est naturellement propre. Cette disposition n'a rien d'arbitraire et se justifie par les plus sérieuses considérations économiques. Lorsque c'est le propriétaire lui-même qui a établi sur le fonds les différents objets énumérés dans l'article 524, il a fait de ces choses mobilières un accessoire de l'héritage, en les y rattachant par un lien de dépendance et d'utilité. Si ces importants accessoires gardaient juridiquement leur caractère de meubles, il en résulterait qu'ils pourraient être saisis par les créanciers, isolément de l'héritage, par la voie expéditive de la saisie mobilière; l'outillage perdrait à être vendu séparément du fonds et le fonds se déprécierait par la privation de son outillage d'exploitation; l'immobilisation légale déclarée par l'article 524 prévient cette déperdition de valeur. Cette règle de l'immobilisation est donc excellente et commandée par l'intérêt de l'agriculture, quand les accessoires d'exploitation dont s'occupe l'article 524 appartiennent au propriétaire du fonds et y ont été placés par lui; mais elle n'aurait que des inconvénients lorsque les objets dont il s'agit appartiennent au fermier et ont été transitoirement apportés par lui sur l'héritage. Le matériel du fermier deviendrait ainsi la propriété, par accession, du maître locateur de la ferme et se trouverait grevé, au détriment du colon, de toutes les hypothèques dont le fonds peut être affecté; il y aurait là matière à des répétitions et à des difficultés sans fin. L'espèce de fiction établie par la loi offre encore l'avantage de ne permettre que simultanément et en bloc la saisie et la vente forcée du tout et de prévenir les pertes de valeur qui résulteraient d'une désunion anomale de ces choses.

On vient de voir dans quelles conditions la *ruche* devient un accessoire immobilier du fonds. Dans les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'elles appartiennent au propriétaire de la terre, les abeilles qui peuplent la *ruche* prennent juridiquement le même caractère immobilier; ces industrieux insectes sont cependant essentiellement mobiles par nature; ils sont ailés, se dérobant par essence à toute domesticité et à toute appropriation particulière; mais c'est précisément cette raison qui justifie, aux yeux des jurisconsultes, la fiction de leur immobilisation juridique. Les mouches à miel, comme les lapins des garennes et comme les poissons des étangs, ne peuvent être possédées directement en la manière d'un meuble inanimé ou d'un animal domestique; on ne peut être propriétaire de ces espèces qu'indirectement et en tant qu'on l'est du fonds sur lequel elles vivent dans leur état toujours inabdiqué et inabdiquable de liberté. Pothier disait fort justement, à ce propos, qu'on n'est point, à proprement parler, propriétaire des pigeons d'un colombier, des poissons d'un étang, des lapins d'une garenne, mais qu'il serait plus vrai de dire qu'on est propriétaire d'un colombier, d'un étang, d'une garenne peuplés de pigeons, de poissons, de lapins. Le code français n'a pas reproduit textuellement la doctrine de Pothier, mais il a adopté l'esprit de cette doctrine et il en a fait une application directe dans son article 524. Cet article est relatif aux animaux non domestiques que l'on ne possède qu'indirectement et en tant que propriétaire du terrain sur lequel ils vivent, tels que les lapins des bois, les poissons des étangs, les abeilles des *ruches*, etc. Il dispose que, si ces animaux émigrent et passent dans une autre garenne, un autre étang, une autre *ruche*, ils deviennent incontinent la propriété du maître du nouveau bois, du nouvel étang ou de la nouvelle *ruche* où ils ont élu domicile, à moins pourtant, ajoute la loi, qu'ils n'y aient été attirés par artifice; et il est bon d'ajouter qu'il est nécessaire aussi, pour que la propriété s'établisse de la sorte, que le premier propriétaire de l'essaim ne l'ait pas suivi; dans ce cas, en effet, il a toujours le droit de le reprendre, mais il faut qu'il n'ait pas cessé de le poursuivre et qu'il ait, par là, rendu indubitable le fait de sa possession. Quand des abeilles se sont retirées dans les *ruches* du voisin, leur propriétaire ne peut que les appeler; il ne peut renverser la loge pour les reprendre, et il les perd si elles ne veulent pas revenir.

Les propriétaires de *ruches* d'abeilles sont responsables des dommages qui pourraient être causés par ces insectes aux propriétés ou aux personnes. Nulle loi n'a néanmoins déterminé la distance à laquelle les *ruches* doivent être établies de la limite des fonds voisins. C'est une affaire de police administrative à laquelle il ne peut être pourvu que par des arrêtés de l'autorité locale. Il n'est pas permis, par contre, de déranger les abeilles dans leurs travaux ni dans leurs courses, et même la saisie légale ne peut en être faite qu'en hiver lorsqu'elles se reposent.

Ruche de la sainte Eglise romaine (LA), satire du catholicisme par le calviniste Marnix de Sainte-Aldegonde. Edgar Quinet apprécie cette œuvre remarquable de la manière suivante : « C'est dans les années les plus sanglantes de la Terreur catholique, au moment où le duc d'Albe déchirait avec le plus de fureur les entrailles des Pays-Bas, c'est en 1569 et en 1571 qu'Aldegonde compose et publie en flamand sa gigantesque satire de l'Eglise catholique, la *Ruche romaine*, créant ainsi la langue hollandaise au milieu d'un rire héroïque et tragique. Cet ouvrage fut, au XVIe siècle, un des plus grands triomphes de la parole sur la force déchaînée. Il fut reçu du peuple, dit Bayle, avec un applaudissement incroyable. Rien de pareil ne s'était vu depuis les *Colloques* d'Erasme. On reconnut un frère de Rabelais et d'Ulric de Hutten. Le livre de Marnix fut pour les réformés dans le Nord plus puissant même que les ouvrages de Calvin. C'était Gargantua ou Grandgousier s'épanouissant du haut des échafauds dans une kermesse flamande. On crut entendre le ricanement de toutes les têtes de morts qu'avait tranchées le duc d'Albe. En même temps, l'Eglise du moyen âge semblait s'abîmer dans une huée immense, colossale, monstrueuse, dont aucun écrivain n'égalera jamais la témérité. Par un raffinement d'audace et d'ironie, Marnix avait dédié son livre effroyable à l'un des chefs de l'inquisition, l'évêque Sonnius... Que pouvaient les haches et les gibets contre une arme semblable? Il se trouvait des mains invisibles pour déposer la *Ruche* jusque sur les marches des échafauds; le bourreau lui-même y perdit son sérieux; le duc d'Albe à son tour se sentit vaincu comme Granvelle; il était devenu ridicule. Par l'hymne de Guillaume, Marnix avait ranimé l'enthousiasme religieux et guerrier; par la *Ruche romaine*, il rend à tous le vrai sentiment de la force, la joie, l'hilarité dans l'extrême péril; il peut désormais attendre l'effet de ses paroles. Cet effet ne se fit pas longtemps attendre, et les dix-sept provinces, qui étaient encore si bien endormies en 1572 que le duc d'Albe se flattait de n'avoir plus rien laissé à faire à ses successeurs, les dix-sept provinces sont réveillées par l'éclat de rire de Marnix de Sainte-Aldegonde et se soulèvent aussitôt. » On voit d'après les lignes précédentes que l'ouvrage de Marnix a paru en 1569. L'édition de 1569 est très-rare; c'est un petit in-8º de 379 pages, sans indication de lieu, ni d'imprimeur, ni d'année. Seulement, l'épître dédicatoire à Sonnius, signée *Isaac Rabbotum de Louvain*, est datée de 1569. Il y en eut beaucoup d'éditions postérieures.

RUCHÉE s. f. (ru-ché). Econ. rur. Population d'une ruche. ‖ Produit d'une ruche.

RUCHEL (Ernest-Frédéric-Guillaume-Philippe DE), général prussien, né dans la Poméranie en 1754, mort en 1823. Elève de l'Ecole des cadets de Berlin, il entra, à dix-huit ans, au service avec le grade de sous-lieutenant, se signala en 1778, pendant la guerre de la succession de Bavière, aux combats de Grun-

bach et de Gabel, fut attaché, en 1791, à l'état-major de l'armée envoyée contre la France, contribua à reprendre Mayence aux Français et fut promu colonel à cette occasion. Chargé ensuite de différentes missions auprès de quelques princes allemands, il fut nommé peu après major général, se distingua aux affaires de Creuznach et de Kaiserslautern, et, après le traité de Bâle, reçut du roi de vastes domaines situés en Silésie et qu'il échangea plus tard pour des terres en Poméranie. Appelé, en 1805, à faire partie du conseil réuni pour décider si la Prusse devait prêter son appui à l'Autriche contre la France, il inclina fortement pour l'affirmative et, par la hardiesse de son langage, indisposa contre lui le roi Frédéric-Guillaume III, qui, lors de la guerre de 1806, ne l'employa pas comme il le méritait et le plaça sous les ordres du prince de Hohenlohe, avec lequel il n'avait jamais pu s'accorder. Par suite du manque d'entente qui régnait entre eux, Ruchel n'arriva avec son corps d'armée sur le champ de bataille d'Iéna que lorsque l'armée prussienne était déjà en pleine déroute, et ce fut en vain qu'il fit des prodiges de valeur pour réparer une faute qui ne pouvait pas lui être imputée. Grièvement blessé, il demeura sur le champ de bataille et tomba aux mains des Français. Echangé quelque temps après, il ne prit plus aucune part active à la guerre; mais, envoyé à Kœnigsberg pour y organiser de nouvelles recrues, il publia dans la *Gazette* de cette ville plusieurs articles où il attaquait avec une violence extrême Napoléon, pour lequel il avait une haine sans bornes. Aussi l'une des clauses secrètes de la paix que l'empereur des Français imposa, peu après, au roi de Prusse fut-elle la destitution de Ruchel de tous les emplois qu'il occupait. Le général se retira alors dans ses terres de Poméranie, où il passa ses dernières années.

RUCHER s. m. (ru-ché — rad. *ruche*). Econ. rur. Sorte de hangar où les ruches sont rangées côte à côte sur des étagères. ‖ Ensemble de ruches réunies sur une plate-forme commune.

— **Encycl.** V. RUCHE.

RUCHER v. a. ou tr. (ru-ché—rad. *ruche*). Garnir d'une ruche : RUCHER *le corsage d'une robe.* RUCHER *un bonnet.*

RUCHEUR s. m. (ru-cheur — rad. *ruche*). Ouvrier qui met le foin en petites meules de la forme d'une ruche, quand on craint la pluie.

RUCHIN s. m. (ru-chain — du fr. *ruche*). Bot. Nom vulgaire des champignons du genre bolet, dans quelques départements.

RUCHS (Frédéric), historien suédois, né à Greifswalde (Poméranie suédoise) en 1780, mort en 1820 à Livourne, où il était allé pour rétablir sa santé. Après avoir professé l'histoire dans sa ville natale, il se rendit à Berlin, où le roi de Prusse le nomma son historiographe. On a de lui : *Essai d'une histoire de la religion, du gouvernement et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie* (1801, in-8°); *Histoire de Suède* (Halle, 1808-1810, 4 vol. in-8°), *de la Finlande et de ses habitants* (1809, in-8°); *Lettres sur la Suède* (1814), etc. Il a laissé, en outre, inachevée une *Histoire de Byzance*, d'après les anciens auteurs byzantins.

RUCKÉRIE s. f. (ru-ké-rî — de *Rucker*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

RÜCKERT (Frédéric), poëte allemand, né à Schweinfurt le 16 mai 1789, mort à Neusen, près de Cobourg, le 31 janvier 1866. Il étudia la philologie et les belles-lettres à l'université d'Iéna, y prit ses grades en 1811 et, après s'être livré à l'enseignement privé dans différentes localités, se rendit à Stuttgard, où, de 1815 à 1817, il fut l'un des rédacteurs du *Morgenblatt*. Il partit en 1818 pour l'Italie, y consacra plusieurs mois à l'étude des chants populaires de cette contrée et, à son retour, se fixa à Cobourg, où il étudia avec ardeur les langues orientales. Nommé, en 1826, professeur de ces langues à l'université d'Erlangen, il passa en 1841, en la même qualité, à l'université de Berlin, mais renonça, en 1849, à la carrière de l'enseignement, dans laquelle, du reste, il n'avait jamais déployé une grande activité. A dater de cette époque il ne s'occupa plus que de travaux littéraires et d'études philologiques. Parmi ses œuvres poétiques, dont les premières furent publiées sous le pseudonyme de **Freimund Reimar**, il faut citer : *Poésies allemandes*, recueil qui renferme entre autres pièces, les *Sonnets cuirassés* (Heidelberg, 1814); *Napoléon, comédie politique en trois actes* (Stuttgard, 1816); la *Couronne du temps* (Stuttgard, 1817); les *Roses orientales* (Leipzig, 1822); *Poésies complètes* (Erlangen, 1834-1838, 6 vol.) et *Choix de poésies* (Francfort, 1865, 15e édit). Comme résultats de ses études orientales, nous mentionnerons les traductions du *Makamah* d'Hariri, sous le titre de *Métamorphoses d'Abou-Seid* (Stuttgard, 1826, 2 vol.), de la fable indienne de *Nal et Damayanti* (Francfort, 1828), d'*Hamasa* ou les *Plus anciens poëtes populaires arabes* (Stuttgard, 1846, 2 vol.) et d'*Amrilkais, poëte et roi* (Stuttgard, 1847). On lui doit aussi plusieurs poëmes originaux, inspirés par l'étude des poëtes de l'Orient, notamment : *Légendes et histoires orientales* (Stuttgard, 1837, 2 vol.); *Rostem et Suhrab, histoire héroïque* (Erlangen, 1838); *Récits d'un brahmane* (Leipzig, 1839); puis un poëme didactique, la *Sagesse du brahmane* (Leipzig, 1836-1839, 6 vol.) et une *Vie de Jésus* (Stuttgard, 1839), basée sur la concordance des Evangiles; enfin plusieurs drames, tels que : *Saül et David* (Erlangen, 1843); *Hérode le Grand* (Stuttgard, 1844, 2 vol.); l'*Empereur Henri IV* (Francfort, 1845, 2 vol.) et *Christophe Colomb* (Francfort, 1845, 2 vol.). Sa dernière œuvre fut le recueil intitulé : *Une douzaine de chants de guerre pour le Slesvig-Holstein* (1864); après sa mort, on publia, d'après ses manuscrits, ses *Chants et proverbes* (Francfort, 1866) et ses *Œuvres posthumes* (Leipzig, 1867), qui renferment des traductions de Théocrite, des *Oiseaux* d'Aristophane et de *Sakountala* de Kalidasa. On a également commencé à Francfort, en 1867, la publication d'une édition complète de ses œuvres poétiques, qui doit former quinze volumes.

Rückert occupe dans la littérature allemande une place tout à fait isolée et indépendante, et c'est en même temps l'un des poëtes les plus populaires de l'Allemagne. Ses qualités distinctives sont une puissance d'imagination presque inconcevable et une énergie de style à laquelle nul n'avait atteint avant lui. Il a abordé avec un égal succès tous les genres et toutes les formes de la poésie lyrique, et manie avec la même facilité l'hendécasyllabe grec, le vers scandinave allitératif, l'antique distique allemand, la strophe des *Nibelungen*, la chanson populaire, l'harmonieux ghazel oriental, etc. L'esprit et l'imagination dominent dans ses poésies plus que la vigueur et la profondeur de la pensée; mais ses compositions n'en sont que plus propres à plaire à la majorité des lecteurs. Où il s'est surtout montré inimitable, c'est dans ses traductions des poésies orientales et dans son poëme didactique, la *Sagesse du brahmane*. Ses drames, en revanche, sont peu remarquables, au double point de vue de la forme et de l'originalité, et n'offrent pas l'intérêt que l'on est en droit de demander aux compositions dramatiques. « Frédéric Rückert, qui appartient à la famille des purs rêveurs, dit Henri Martin, a peut-être poussé trop loin la préoccupation louable des conditions exigées pour la perfection d'une œuvre poétique. A force de poursuivre la grâce, il a maintes fois rencontré la fadeur; dans son souci continuel de la forme, il a souvent mis toute la poésie dans une certaine forme où l'affectation se fait sentir. Craignant sans doute l'abus du genre morose et larmoyant, il s'est trop confiné dans les sujets légers, et des esprits sérieux l'ont trouvé superficiel... Par l'abondance des pensées et des images, Frédéric Rückert surpasse presque tous les poëtes de son époque. Il manie la rime, l'assonance et l'allitération avec une dextérité qui tient du prodige. Il joue avec les plus grandes difficultés de la langue et du rhythme, et il lui arrive souvent de les chercher sans nécessité, pour se procurer le plaisir de les vaincre. » On peut consulter sur cet écrivain l'ouvrage de Beyer, intitulé : *Vie et poésies de Rückert* (Cobourg, 1836) et celui de Fortlage, qui a pour titre : *Rückert et ses œuvres* (Francfort, 1867).

RÜCKERT (Henri), historien allemand, fils du précédent, né à Cobourg en 1823. Après avoir étudié, de 1840 à 1844, la philologie et l'histoire aux universités d'Erlangen, de Bonn et de Berlin, il se fit recevoir en 1845, à Iéna, agrégé pour l'histoire et l'archéologie allemande et devint, en 1852, professeur de cette dernière science à l'université de Breslau, où il poursuit son enseignement depuis cette époque. Ses travaux historiques les plus importants sont : les *Annales de l'histoire allemande* (Leipzig, 1858, 3 vol.; 2e édition complétement remaniée, 1861); l'*Histoire du moyen âge* (Stuttgard, 1852), et l'*Histoire de la littérature allemande pendant l'époque de la transition du paganisme au christianisme* (Leipzig, 1853-1854, 2 vol.). Il a publié, en outre, un grand nombre d'autres écrits qui attestent sa profonde connaissance de l'ancienne littérature et de l'archéologie allemande. Indépendamment de plusieurs mémoires, qui ont été insérés dans l'*Almanach historique* de Raumer et dans d'autres recueils et journaux, on a encore de lui des éditions de la *Vie de saint Louis, landgrave de Thuringe* (Leipzig, 1850), de *l'Hôte italien* (Quedlinbourg, 1851), de la *Vie de Marie par le frère Philippe de l'ordre des chartreux* (Quedlinbourg, 1853) et de *Lohengrin* (Quedlinbourg, 1857).

RÜCKERT (Léopold-Emmanuel), théologien allemand, né à Grosshennersdorf, près de Herrnhut, en 1797. Après avoir étudié la théologie et la philologie à l'université de Leipzig, il devint en 1819 pasteur adjoint de son village natal, fut nommé en 1825 sous-directeur, puis en 1840 codirecteur du gymnase de Zittau et obtint, en 1842, une chaire de théologie à l'université d'Iéna, où il reçut en outre, par la suite, le titre de conseiller intime ecclésiastique. Il avait déjà, avant cette époque, établi sa réputation de théologien indépendant et profondément versé dans la science exégétique, par ses commentaires des épîtres les plus importantes de saint Paul, travail qui lui fit conférer, en 1836, par l'université de Copenhague le diplôme de docteur en théologie. Pour ce qui est de ses tendances théologiques, il a toujours cherché à se poser en rationaliste. Dans son système, où l'on reconnaît deux influences assez opposées, d'une part celle de Kant, Fichte et Schleiermacher, et de l'autre celle de la doctrine des frères moraves, il s'efforce, en s'affranchissant complétement de toute entrave dogmatique, de découvrir les faits fondamentaux de la conscience morale et d'établir sur ces faits la nécessité de la mort, envisagée comme le renouvellement moral de tous les pécheurs par la perfection primitive de la vie et de la mort de Jésus-Christ, qui ont eu pour but, suivant lui, de rétablir le règne du bien sur la terre. On a de lui : le *Professeur académique* (Leipzig, 1822); la *Philosophie chrétienne* (Leipzig, 1825); des *Commentaires sur l'épître aux Romains* (Leipzig, 1831; 2e édit., 1839, 2 vol.), *sur l'épître aux Galates* (Leipzig, 1833), *sur l'épître aux Ephésiens* (Leipzig, 1834) et *sur les deux épîtres aux Corinthiens* (Leipzig, 1836-1837, 2 vol.); une *Théologie*, qui est l'exposé détaillé de son système (Leipzig, 1851, 2 vol.); la *Communion, sa nature et son histoire dans l'ancienne Eglise* (Leipzig, 1856); *Un petit livre au sujet de l'Eglise* (Iéna, 1857); le *Rationalisme* (Leipzig, 1859); *Opuscules pour l'instruction et l'édification chrétiennes des hommes du peuple instruits* (Berlin, 1861).

RUDAGE s. m. (ru-da-je). Féod. V. ROUAGE.

RUDANIER, IÈRE adj. (ru-da-nié, iè-re — de *rude*, et de *ânier*). Qui parle rudement, qui rudoie : *Adieu, beauté* RUDANIÈRE. (Mol.) ‖ Vieux mot.

RUDAWSKI (Jean-W.), historien et jurisconsulte polonais, né à Varsovie en 1617, mort en 1690. Il embrassa l'état ecclésiastique en 1648, fut nommé chanoine de la cathédrale de Varsovie et se fit recevoir docteur en philosophie et en droit. En 1658, il quitta la Pologne pour se fixer en Autriche et reçut le titre de conseiller intime de l'empereur Léopold Ier. Parmi les œuvres de Rudawski, nous citerons : *Usus horologii sciotherici* (Brunsberg, 1645 in-4°); *Panegiricus in exequiis Ferdinandi III imperatoris* (Vienne, 1657, in-fol.); *Europæ triumphus cum Leopoldus I electus esset* (Vienne, 1658, in-fol.); *Repertorium juris civilis et pontificii ad usum et praxin forensem quotidianam accomodatum* (1660, in-fol.); *Historiarum Poloniæ libri IX* (Varsovie, 1755, in-fol.), œuvre qui jouit d'une grande autorité; *De Polonis latine doctis* (Varsovie, 1760, in-fol.), etc.

RUDBECK s. m. (ru-dbèk). Bot. Syn. de RUDBECKIE : *On multiplie les* RUDBECKS *par leurs graines.* (Bosc.)

RUDBECK (Jean), prélat suédois, né en 1581, mort en 1646. Il professa à Upsal au commencement du règne de Gustave-Adolphe, qui le nomma son aumônier et le fit évêque de Væsteras. Il a laissé plusieurs ouvrages écrits dans la langue du pays; mais il est surtout connu pour avoir dirigé l'édition suédoise de la *Bible* qui parut en 1618, édition appelée *Bible de Gustave-Adolphe.*

RUDBECK (Olav ou Olaus), savant suédois, fils du précédent, né à Væsteras (Westmannie) en 1630, mort en 1702. Tout en se livrant à l'étude de la médecine, il s'occupa avec beaucoup d'ardeur de musique, de mécanique, de peinture et d'archéologie, et acquit, dès l'âge de vingt et un ans, une grande réputation par la découverte des vaisseaux lymphatiques, découverte qu'il exposa dans un mémoire particulier (1753). L'honneur lui en fut cependant disputé par Thomas Bartholin, avec lequel il engagea une polémique des plus vives. Après avoir fait un voyage en Hollande, il devint professeur de botanique à Upsal, où il établit un jardin botanique et où il fut nommé dans la suite professeur d'anatomie et curateur de l'université. Il avait entrepris la publication d'un grand herbier avec gravures sur bois, dont la seconde partie parut en 1701, sous le titre de *Campi Elysii*; mais le grand incendie qui éclata à Upsal en 1702 détruisit les dessins et les manuscrits des deux parties, ainsi que le manuscrit de la quatrième, intitulé : *Atland eller Manheim, Atlantica sive Manheim, vera Japheti posterorum sedes et patria* (Upsal, 1675-1698, t. I à III). Dans ce livre, écrit en suédois et en latin, et qui est le fruit d'une profonde érudition archéologique et historique, mais qui est rempli d'hypothèses ridicules, provenant d'une grande exagération du sentiment patriotique, l'auteur soutient que l'Atlantide de Platon ne peut être une autre contrée que la Suède, et que c'est là le berceau primitif du culte des dieux et de la civilisation des peuples anciens. Rudbeck se fit aussi, comme mécanicien, une grande renommée et prit une part importante aux embellissements d'Upsal. Parmi ses œuvres, nous citerons : *De circulatione sanguinis* (Væsteras, 1652, in-4°); *Exercitatio anatomica exhibens ductus novos hepaticos aquosos et vasa glandularum serosa cum figuris æneis et observationibus anatomicis* (Leyde, 1654, in-12); *Tractatus pro ductibus hepaticis aquosis et vasis glandularum serosis, contra Bartholinum* (Leyde, 1654, in-8°); *Catologus plantarum horti academici Upsaliensis* (Upsal, 1658, in-8°); *De sero ejusque vasis* (1661, in-4°); *De principis rerum naturalium* (1668, in-8°). — Son fils, Olav RUDBECK, né en 1660, mort en 1740, lui succéda dans sa chaire à l'université d'Upsal, fut anobli en 1719 et devint archiâtre en 1739. Il continua d'abord la publication des *Campi Elysii*; mais il renonça ensuite à ses études d'histoire naturelle pour s'occuper de son grand ouvrage, intitulé : *Laponia illustrata*, ainsi que de la composition d'un *Lexicon harmonicum*, qui, cependant, ne fut jamais publié. Renchérissant encore sur les idées bizarres de son père, il prétendit que Japhet et son fils avaient été les habitants primitifs de la Suède et que les Lapons étaient leurs descendants.

RUDBECKIANISME s. m. (ru-dbè-ki-a-nisme — de *Rudbeck*, n. pr.). Système ethnographique qui fait marcher du nord au sud toutes les migrations des peuples.

RUDBECKIANISTE s. m. (ru-dbè-ki-a-niste — rad. *rudbeckianisme*). Partisan du rudbeckianisme.

RUDBECKIE s. f. (ru-dbè-kî — de *Rudbeck*, botan. suédois). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord : *On cultive pour l'ornement des jardins la* RUDBECKIE *laciniée.* (P. Duchartre.) *La* RUDBECKIE *aux feuilles étroites est une plante robuste.* (T. de Berneaud.) ‖ Syn. de CONOCARPE, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Le genre *rudbeckie* se compose de plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, ordinairement rudes au toucher. Les fleurs forment de grands capitules solitaires, terminaux, à rayons jaunes, à disque brun violacé. Les akènes qui succèdent à ces fleurs sont carrés sur leur coupe transversale et surmontés d'une aigrette. On compte plusieurs espèces de ce genre, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins. Nous citerons la *rudbeckie laciniée;* cette plante est très-répandue au Canada, dans la Virginie; elle se trouve le long des fossés et sur le bord des marais. On peut la cultiver dans une terre légère et humide; elle se reproduit de semis. La *rudbeckie digitée* se distingue surtout de la précédente en ce que ses feuilles supérieures sont trifides et profondément découpées. La *rudbeckie éclatante*, à tige hérissée, rameuse, terminée par plusieurs capitules floraux d'un jaune vif aux rayons et noir pourpre au centre, est une plante vivace que l'on trouve en Amérique.

RUDBECKIÉ, ÉE adj. (ru-dbè-ki-é — rad. *rudbeckie*). Bot. Qui ressemble à une rudbeckie.

— s. f. pl. Sous-tribu de sénécionées, ayant pour type le genre rudbeckie.

RUDD (Jean-Bruno), architecte belge, né à Bruges en 1792. Il s'adonna de très-bonne heure à l'étude de l'architecture, d'abord à Bruxelles, où il remporta un second prix en 1818, puis à Amsterdam, où il obtint, en 1819, le grand prix d'architecture. M. Rudd se fixa alors dans sa ville natale, devint professeur d'architecture à l'Académie de Bruges et fut nommé membre de l'Académie de Belgique. Il fit une étude toute particulière des monuments de Bruges du XIe au XVIe siècle et commença, en 1824, à en dessiner les coupes, les plans, les élévations, etc. En outre, il a construit plusieurs monuments à Bruges, notamment la *Salle des concerts* et le *Mausolée de M. d'Hoult*. On lui doit aussi le *Jubé* construit dans la chapelle du Saint-Sang, la décoration intérieure de l'église de Menin, etc.

RUDDER (Louis-Henri DE), peintre, né à Paris en 1807. Elève de Gros, puis de Charlet, il suivit, en outre, les cours de l'Ecole des beaux-arts. Artiste habile, composant bien, exécutant ses tableaux avec soin, recherchant le style et la distinction, M. de Rudder s'est adonné à presque tous les genres, mais il a réussi surtout dans l'histoire. Il a obtenu une 3e médaille en 1840, une 2e en 1848 et la croix de la Légion d'honneur en 1863. Après avoir débuté au Salon de 1834 par *Des enfants dérobant du gibier à un garde-chasse endormi*, il a exposé un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : la *Mort de Jehan d'Armagnac* (1835); *Claude Larcher*, pendu avec le président Brisson (1836); *Claude Frollo, Charles II et Alice Lee*, l'*Enfant et le maître d'école, Gringoire à la Bastille devant Louis XI*, excellente aquarelle (1837); *Marmion blessé* (1838); *Hamlet tuant Polonius*, les *Lansquenets* (1839); *Saint Augustin*, un de ses bons tableaux; l'*Etude*, groupe d'enfants, dessin (1840); le *Christ*, dessin à la sanguine; la *Leçon mutuelle*, dessin aux trois crayons (1841); *Saint Georges rendant grâce à Dieu après sa victoire, Portrait de Louis-Philippe* (1842); la *Mission divine* (1844); *Tête de Christ*, le *Berger et l'enfant*, dessins à la sanguine (1845); *Proscrits des Cévennes*, tableau qui eut un vif succès; *Femme au bain, Naïade*, dessins à la sanguine; *Blaise de Montluc*, commandé par le ministère de l'intérieur, et quatre portraits (1849); *Baigneuses* (1850); *Christ couronné d'épines*, à l'Exposition universelle de 1855; le *Pardon*, les *Etoiles*, dessin (1857); l'*Echo du ravin* et trois dessins : le *Fifferaro, Portrait*

de jeune fille, *Tête d'homme* (1859); *Mater dolorosa*, *Nicolas Flamel* et deux dessins aux trois crayons : une *Tête d'homme* et une *Tête de jeune homme* (1861); le *Christ au jardin des Oliviers*, *Saint Jean*, grisaille (1863); *Berger des Abruzzes* et deux camaïeux sur lave : *Jésus tombe sous la croix*, *Jésus est dépouillé de ses vêtements* (1864); *Ecce Homo* (1865); *Une avenue dans le bois de Couvron*, *Au Bas-Bréau, près de Chailly*, deux dessins à la sanguine représentant une *Tête de Christ* et une *Tête d'homme* (1866); *Mater dolorosa*, la *Muse*, dessin à la sanguine; *Portrait* aux trois crayons (1867); *Soirée d'automne*, *Condottieri*, *Mater dolorosa*, dessin à la sanguine (1867); *Poésie et matérialisme*, *Dans les bois de Couvron*, *Lamartine sur son lit de mort*, dessin (1869); *Tête de Christ*, *Judas*, cartons à la sanguine (1870); *Mandolinata*, un *Escolier* et deux dessins : *Tête de jeune homme*, *Tête d'homme* (1875), etc. Ajoutons en terminant que les dessins à la sanguine ou aux trois crayons de M. de Rudder sont exécutés de la façon la plus remarquable et sont très-recherchés.

RUDDIMAN (Thomas), grammairien anglais, né à Boyndie (Ecosse) en 1674, mort en 1757. D'abord maître d'école à Lawrence-Kirk, il devint, en 1702, grâce à la protection de Pitcairne, conservateur de la bibliothèque des avocats d'Edimbourg et occupa cet emploi jusqu'en 1752, époque à laquelle il s'en démit au profit du célèbre Hume. Dans l'intervalle, il avait fonde, en 1715, une imprimerie avec l'un de ses frères et, en 1718, avait contribué à la fondation de la première société littéraire qu'il y ait eu en Ecosse. On a de lui : *Rudiments de la langue latine* (1714), livre qui est encore employé dans les écoles d'Ecosse; *Grammaticæ latinæ institutiones* (1725-1732, 2 parties); *Défense de la version des Psaumes* par Buchanan; *Observations critiques sur le* Commentaire de la Pharsale *de Lucain*, par Burman, etc. Il avait, en outre, édité la *Paraphrase poétique du cantique de Salomon*, par Johnston (1709); les *Opera omnia* de Buchanan (1715, 2 vol. in-fol.); les *Diplomata et numismata Scotiæ* d'Anderson (1739); les *Œuvres* de Tite-Live (1751, 4 vol. in-12), etc. On lui doit encore un grand nombre d'autres publications, entre autres celle du *Mercure calédonien* (*Caledonian Mercury*), qui, au rapport même de ses compatriotes, lui rapporta plus d'argent que de réputation.

RUDE adj. (ru-de — du lat. *rudis*, grossier, probablement de *rudere*, hurler, crier, gémir, qui représente la racine sanscrite *rud*, résonner, gémir, grec *rozô*, ancien allemand *oriuzan*, lithuanien *raudoti*, ancien slave *rydati*, russe *rydoin*, d'où aussi le sanscrit *raudat*, *ruditan*, cri, murmure, grec *rothos*, latin *ruditus*, lithuanien *rauda*, russe *rydanïe*). Brut, grossier, âpre au toucher, offrant des aspérités, des inégalités de surface : *Une peau* RUDE. *Des feuilles d'arbre* RUDES *au toucher*. *Une brosse très-*RUDE. *Des poils* RUDES.

— Pénible et raboteux : *Un chemin* RUDE.

— Qui a un goût âpre, austère : *Un vin* RUDE.

— Pesant, lourd, dépourvu de légèreté : *Un pas* RUDE. *Des gestes* RUDES. *Ce barbier a la main* RUDE. *Ce cavalier a la main trop* RUDE. *Ce peintre est énergique, mais il a le pinceau* RUDE.

— Rigoureux par la température : *Une saison* RUDE. *Un hiver* RUDE.

— Fig. Qui est dépourvu de souplesse, d'aménité, de douceur : *Des mœurs* RUDES. *Des esprits* RUDES *et grossiers. Des reproches très-*RUDES. ‖ Pénible, difficile, fatigant : *Une* RUDE *vie. De* RUDES *épreuves. Une* RUDE *pénitence. Une* RUDE *tâche. Rien n'est plus* RUDE *que l'obéissance. Presque en toutes choses les commencements sont* RUDES. (J.-J. Rouss.)

> . . . Je ne trouve point de fatigue si *rude*
> Que l'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude.
>
> BOILEAU.

‖ Fâcheux, difficile à supporter : *Etre puni pour avoir fait son devoir, c'est un peu* RUDE. ‖ Violent, impétueux : *Un* RUDE *coup de vent. Une* RUDE *tempête. Un* RUDE *choc.* ‖ Opiniâtre, qui exige de violents efforts : *Une* RUDE *guerre. De* RUDES *combats. La mêlée fut* RUDE. ‖ Triste, malheureux au point de vue de la prospérité, des aises de la vie : *Les temps sont* RUDES. ‖ Qui a le caractère dur, rigoureux ; qui traite durement les personnes : *Etre* RUDE *pour ses enfants. Vous êtes bien* RUDE *aux pauvres gens. Pour devenir homme de bien, il faut avoir de fidèles amis ou de* RUDES *ennemis.* (Boiste.)

> Las! j'épousai, bien jeune encor,
> La Liberté, dame un peu *rude*.
>
> BÉRANGER.

‖ Qui marque la dureté du caractère : *Un ton* RUDE. *Une voix* RUDE. *Des manières* RUDES. *La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un air sévère, une voix* RUDE *et menaçante pour se faire redouter?* (J.-J. Rouss.) ‖ Redoutable, difficile à vaincre : *Un* RUDE *adversaire. Un* RUDE *jouteur. Un* RUDE *joueur.*

— Fam. Très-intense, très-prononcé : *Un* RUDE *appétit. Une* RUDE *tentation. J'en ai une* RUDE *envie.* ‖ Excessif, difficile à croire : *Lui soldat! cela me paraît* RUDE.

— Pop. *Un rude lapin*, Un homme habile et décidé : *Ah! je te prie de croire que l'homme qui me rendra rêveuse pourra se vanter d'être* UN RUDE LAPIN. (Gavarni.)

— Manége. Pénible à monter, fatigant pour le cavalier : *Un cheval* RUDE.

— s. m. Hist. Membre d'un parti politique suisse qui était favorable à l'Autriche et enclin aux moyens violents.

— s. f. Espèce de couleuvre.

— **Syn. Rude, âpre, austère.** V. ÂPRE.

— **Rude, austère, dur**, etc. V. AUSTÈRE.

RUDE (François), un des plus grands statuaires français modernes, né à Dijon le 4 janvier 1784, mort à Paris le 3 novembre 1855. Son père était poêlier, et, dès son enfance, il mania le marteau et manœuvra le soufflet de forge dans l'atelier paternel. A l'âge de quinze ans, emporté par une irrésistible vocation, il suivit les leçons de dessin de Devosge, maître de Prudhon, tout en continuant à travailler à la forge et à fabriquer des cheminées à la prussienne. Telle fut son ardeur au travail que, dès sa première année d'étude, il remporta la médaille d'or donnée pour le premier prix d'ornement. A la même époque, Rude sentit le besoin de se donner une instruction qui lui manquait. Devosge, qui l'avait pris en vive amitié, mit sa bibliothèque à la disposition du studieux et austère jeune homme. Sans songer un instant aux plaisirs de son âge, Rude employa tous ses loisirs, les dimanches, les fêtes à lire et à étudier et poursuivit avec passion ses études artistiques. Devosge avait obtenu de Rude père que son fils renonçât définitivement à fabriquer des cheminées; mais, sans aucune fortune, il avait dû pour vivre travailler chez un peintre en bâtiments. En 1804, il fut chargé par M. Frémiet, contrôleur des contributions directes à Dijon, de faire le buste en plâtre de son beau-père. M. Frémiet fut si frappé du talent du jeune homme que, l'année suivante, il acheta un remplaçant à Rude, qui avait amené le numéro 2 à la conscription. En 1807, Rude, n'ayant pour toute fortune que 400 francs, partit pour Paris avec des lettres de recommandation pour Denon et une petite statue en plâtre, représentant *Thésée ramassant un palet*. Denon, frappé de son mérite, le fit admettre dans l'atelier de Gaules, où il modela une partie des armes et des costumes qui décorent le piédestal de la colonne Vendôme. Peu après, il suivit les leçons de Cartelier et de l'Académie des beaux-arts, remporta, en 1809, un second grand prix de sculpture et, en 1812, le grand prix de Rome, avec une composition représentant *Aristée déplorant la perte de ses abeilles*. A la même époque, il fit quelques bustes. En 1814, lors de l'entrée des Bourbons, il demanda à partir pour l'Italie et passa par Dijon, où il se trouvait pendant les Cent-Jours. Au début de la seconde Restauration, M. Frémiet jugea prudent de gagner la Belgique. Rude, se souvenant du service qu'il lui avait rendu en 1805, se chargea de conduire à Bruxelles la famille de son ami, et, renonçant aux avantages du prix de Rome, il se fixa dans cette ville, où il épousa, en 1821, Mlle Sophie Frémiet. Le célèbre Louis David, alors exilé à Bruxelles, prit en affection le jeune artiste et lui fit obtenir des travaux importants, mais peu rétribués. Rude exécuta, pendant les douze années qu'il passa en Belgique, plusieurs œuvres remarquables, notamment le *Fronton de l'Hôtel des monnaies*, neuf bas-reliefs représentant la *Chasse de Méléagre* et des *Episodes de la vie d'Achille* pour le château de Terwueren; deux *Cariatides* colossales pour le grand théâtre de Bruxelles; des sculptures en bois pour la chaire de l'église Saint-Etienne de Lille; les bustes de *Louis David*, du conventionnel *Bonnet*, de *Jacotot*, de *Delille*, de *Guillaume Ier*. En même temps, il ouvrait un atelier et y formait de nombreux élèves; mais, malgré un labeur incessant, l'éminent artiste gagnait à peine de quoi vivre. Le sculpteur Roman, dans un voyage qu'il fit à Bruxelles, visita Rude, fut témoin de sa gêne et le détermina à revenir à Paris. C'était en 1827. Rude avait alors quarante-trois ans et était en pleine possession de son vigoureux talent. Depuis longtemps il avait rompu avec les traditions factices de l'école pour retremper son art aux sources de la nature vivante; il était devenu, en outre, un praticien consommé. En arrivant à Paris, à peu près inconnu, il alla voir son ancien maître Cartelier, qui le fit charger d'exécuter une *Vierge* pour l'église Saint-Gervais. Cette *Vierge* parut au Salon de 1828, avec une statue en plâtre, *Mercure rattachant sa talonnière*, œuvre d'une grande beauté qui fut achetée par l'Etat, reparut fondue en bronze au Salon de 1834 et figure aujourd'hui au musée du Louvre. Rude exécuta ensuite le buste de *La Pérouse*, au Louvre, et celui de *Devosge* pour le musée de Dijon. En 1831, il exposa le buste de *Louis David* et, en 1833, un des chefs-d'œuvre de la sculpture contemporaine, le *Jeune pêcheur napolitain*, qui figure au musée du Louvre (V. PÊCHEUR NAPOLITAIN). Cette belle statue en marbre lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il fut, en outre, chargé d'exécuter le bas-relief de la façade de droite du Palais législatif et le trophée de droite de l'arc de triomphe de l'Etoile. Ce groupe grandiose, plein d'énergie, de verve et d'entraînement, et qui a été popularisé par la gravure, représente le *Départ des volontaires de* 1792. Un des biographes de Rude a dit que ce sujet est le plus grand cri d'enthousiasme qui soit sorti des entrailles de la France. Le statuaire l'a traité avec une vigueur incomparable, et son œuvre est à juste titre considérée comme un des plus beaux morceaux de l'art moderne. Mais on pourrait lui reprocher d'avoir cédé à une convention surannée en donnant à ses personnages le costume grec, tel du moins qu'on l'entend dans les écoles. Il en résulte qu'on est porté à croire que ces guerriers pleins d'enthousiasme vont défendre le défilé des Thermopyles plutôt que la frontière du Rhin, et que cette terrible déesse qui plane au-dessus d'eux et les entraîne en agitant son glaive est la Pallas guerrière plutôt que la personnification de la *Marseillaise*.

Rude exposa successivement : le buste en marbre de *Dupin aîné* (1838); *Gaspard Monge*, statue en bronze pour la ville de Beaune (1848); *Jeanne Darc*, statue en marbre pour le jardin du Luxembourg (1852); le *Calvaire*, groupe en bronze pour l'église Saint-Vincent-de-Paul (1852); un buste, avec le *Jeune pêcheur* et le *Mercure*, à l'Exposition universelle de 1855, où il obtint une grande médaille d'honneur; *Christ*, buste en marbre; l'*Amour dominateur*, statue en marbre; *Hébé et l'aigle de Jupiter* (1857), ces deux derniers ouvrages destinés au musée de Dijon. Outre ces œuvres, qui ont paru aux Salons de peinture et de sculpture, l'infatigable et grand artiste a exécuté beaucoup d'autres morceaux importants, notamment le *Baptême du Christ*, à l'église de la Madeleine; le buste en marbre de *Maurice de Saxe*, à Versailles (1838); *Jeune fille caressant un oiseau*, en marbre, sur le tombeau de Cartelier, au Père-Lachaise; *Caton d'Utique*, statue en marbre commencée par Roman, au jardin des Tuileries (1840); *Louis XIII enfant*, statue en argent pour le duc de Luynes (1842); la statue couchée de *Godefroy Cavaignac*, en bronze, au cimetière Montmartre (1853), morceau austère et d'une grande beauté; *Napoléon*, statue en bronze, à Fixin, près de Dijon (1847); le *Maréchal Bertrand*, statue en bronze, à Châteauroux (1853); le *Maréchal Ney*, statue en bronze, sur la place de l'Observatoire, à Paris (1853); les statues de *Houdon* et de *Nicolas Poussin*, au nouveau Louvre; les bustes de *Houdon* et du *Connétable de Luynes*, etc. Vers 1848, Rude avait ouvert un atelier où il forma de nombreux et savants élèves, qui trouvèrent en lui le maître le plus noblement désintéressé, le conseiller le plus vigilant et le plus précieux. Il mourut subitement frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce grand artiste, que l'Institut n'eut pas l'honneur de compter au nombre de ses membres, fut constamment un modèle d'honnêteté, de modestie, de désintéressement. Sa vie austère fut partagée entre le travail et la vie de famille. On consultera avec fruit sur cet illustre représentant de l'art français : *Rude, sa vie, ses œuvres, son enseignement; considérations sur la sculpture, avec un portrait gravé sur acier* (Dijon, 1856, in-18), sans nom d'auteur.

RUDE (Sophie FRÉMIET, dame), peintre et portraitiste, femme du précédent, née à Dijon le 20 juin 1797, morte à Paris le 4 décembre 1867. Cette femme de grand mérite, qui a cherché l'ombre d'une vie modeste avec autant de soin qu'en mettent d'autres à rechercher l'éclat, prit d'abord des leçons de peinture de Devosge, sous la direction duquel elle fit de rapides progrès. Après la restauration des Bourbons en 1814, son père, menacé par la Terreur blanche, put se réfugier à Bruxelles, grâce au dévouement de François Rude, qui rendait ainsi à Frémiet le service que celui-ci lui avait rendu neuf ans plus tôt en le rachetant de la conscription pour le conserver à l'art. Pour ne pas quitter l'homme qui avait été son bienfaiteur, Rude renonça aux avantages attachés au prix de Rome, qu'il avait obtenu en 1812. A Bruxelles, Sophie Frémiet entra dans l'atelier de Louis David, qui l'aida à développer son talent, et, en 1821, elle épousa Rude, avec qui elle revint plus tard en France. Comme peintre, Mme Rude avait un talent sérieux, mais sans vigueur ni originalité. Elle s'adonna au portrait et à la peinture d'histoire et débuta au Salon de 1827 par des portraits. Parmi ses tableaux, nous citerons : le *Sommeil de la Vierge* (1831); *Adieux de Charles Ier à ses enfants* (1833), tableau bien composé et touchant qui lui valut une 2e médaille; *Entrevue de M. le Prince et de Mademoiselle, duchesse de Montpensier* (1836); la *Duchesse de Bourgogne arrêtée aux portes de Bruges* (1841); *Jeune femme, après le bain, se livrant à des pensées mélancoliques* (1845); la *Foi, l'Espérance et la Charité* (1857). Elle exposa des portraits, notamment en 1833, en 1835, en 1838, en 1841, en 1845, en 1849, en 1855, en 1857, en 1861, en 1864 et en 1867.

Mme Rude aimaït à abriter son talent sous l'éclat du génie de son mari. Femme de sens et de dévouement, elle comprit et partagea la fière indépendance que voulut garder le grand artiste dont elle était la compagne dévouée, et jamais elle ne fit obstacle à aucun des sacrifices qu'il crut devoir faire à sa dignité et à ses convictions politiques, mérite trop rare dans un temps où prédomine le culte des jouissances matérielles.

RUDEL (Geoffroi), poëte troubadour, né à à Blaye (Gironde) dans le XIIe siècle, mort à Tripoli, en Palestine. Geoffroi Rudel est moins célèbre par ses poésies que par ses romanesques amours pour une femme inconnue et par sa mort funeste, « qu'il alla chercher à force de rames et de voiles, » ainsi que dit Pétrarque en son *Triomphe d'amour :*

> *Gianfre Rudel che uso la vela e il remo*
> *A cercar la sua morte.*

Rudel, seigneur de Blaye, de la maison d'Angoulême, s'attacha tout jeune encore à Guillaume d'Agoult, seigneur de Sault, à qui il fut ensuite demandé par Geoffroi, comte de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Il vivait à la cour de ce prince de la vie heureuse des troubadours, lorsqu'il devint amoureux d'une comtesse de Tripoli, sur le portrait que firent d'elle des pèlerins venant d'Antioche, sur les éloges qu'ils donnèrent aux grâces de son esprit. Il ne chanta, ne voulut plus chanter qu'elle, et sa passion s'accrut au point que, malgré les sages conseils du comte de Bretagne, il prit l'habit de pèlerin et s'embarqua pour aller voir la dame de ses pensées. Mais avant d'arriver à Tripoli, il tomba gravement malade, « si malade, dit Ginguené, que les nautoniers, le croyant mort, eurent plusieurs fois la pensée de le jeter à la mer. Il arriva dans cet état au port de Tripoli. Bertrand d'Alamanon (autre troubadour qui avait voulu être de moitié dans sa folie) alla promptement avertir la comtesse de la venue du pèlerin malade et du sujet de son voyage. La force et la constance de cette passion, ce que les talents du poëte et l'état fâcheux où il était réduit y ajoutaient d'intéressant touchèrent la princesse; elle consentit à se faire porter au vaisseau. En abordant le malheureux Geoffroi, elle lui prit la main et lui fit un accueil si obligeant qu'il crut avoir recouvré ses forces et lui adressa les remercîments les plus affectueux et les plus tendres. Mais il ne put suffire à des émotions si vives et, au milieu des expressions de sa reconnaissance et de sa joie, il rendit l'esprit, selon l'expression de Nostradamus, entre les mains de la comtesse. Une mort si soudaine troubla tellement l'âme de cette princesse, que la sérénité disparut de son visage le reste de sa vie. On ajoute que, dès le même jour, soit dévotion, « soit chagrin, elle se dévoua au cloître. Cependant, elle prit soin des obsèques du poëte et le fit inhumer chez les templiers de Tripoli, dans un tombeau de porphyre, sur lequel elle fit graver quelques vers arabes. Bertrand d'Alamanon lui présenta les poésies que Rudel avait composées pour elle; la comtesse en fut si flattée qu'elle les fit transcrire en lettres d'or. »

RUDELBACH (André-Théophile), théologien danois, né à Copenhague en 1793, mort à Slagelse en 1862. Après avoir achevé ses études, il parcourut l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la France et séjourna quelques années à Paris. A son retour à Copenhague en 1825, il publia diverses traductions ou éditions d'ouvrages théologiques et s'acquit la réputation d'un des plus fermes soutiens de l'Eglise luthérienne orthodoxe, qui rejetait l'union avec les calvinistes et ne voulait rien de commun avec la confession de Genève. Lorsque les discussions au sujet du catholicisme allemand de Ronge éclatèrent en 1845, Rudelbach, qui avait été nommé docteur en théologie de l'université d'Erlangen, résigna ses fonctions pour rester fidèle à ses principes et retourna à Copenhague, où il professa la théologie de 1846 à 1848. Dans le cours de cette dernière année, il fut pourvu du doyenné de Slagelse, ancienne métropole de l'île de Seeland. Rudelbach peut être mis au rang des premiers théologiens de notre époque. Outre de nombreux sermons et des écrits de circonstance, des traductions et des écrits théologiques, on a de lui : *De ethicæ principiis hucusque vulgo traditis* (Copenhague, 1822); *Claudii Taurinensis ineditorum operum specimen* (Copenhague, 1824, in-4o); il s'agit, dans cet ouvrage, de l'évêque Claude, de Turin (ve siècle), communément regardé comme le fondateur de la secte des vaudois; *De typis ac symbolis sacræ Scripturæ* (Copenhague, 1824, in-8o); *Livre des familles et des voyageurs*, en danois (Copenhague, 1826-1827); la *Confession d'Augsbourg*, en allemand (Copenhague, 1830); *Sur la nature du rationalisme et de ses rapports avec l'Eglise et l'Etat chrétien* (1830); *Vie de Jérôme Savonarole et de son siècle* (Hambourg, 1835), biographie remarquable qui a été traduite en français par le pasteur Recordon, à Vevey; les *Paroles du sacrement au point de vue historique et critique* (Leipzig, 1837); *Sur la langue et la littérature danoises* (Leipzig, 1837); *Réforme, luthéranisme et union* (Leipzig, 1839); *Religion d'Etat et liberté religieuse* (1850); *Sur le mariage civil* (1851); *Eléments de la liberté religieuse* (1854), etc.

RUDEMENT adv. (ru-de-man — rad. *rude*). D'une manière rude, violente : *Parler* RUDEMENT. *Maltraiter* RUDEMENT *quelqu'un. Battre* RUDEMENT *un enfant. On frappe, et même* RUDEMENT ; *vois qui c'est.* (Brueys.)

— Fig. D'une manière pénible, fâcheuse : *Etre* RUDEMENT *éprouvé par le sort. Le mépris frappe d'autant plus* RUDEMENT *qu'il tombe de plus haut.* (Latena.)

— Fig. Beaucoup, avec intensité, vivement, résolûment : *Travailler* RUDEMENT. *Boire, manger* RUDEMENT. *Aller* RUDEMENT *en besogne.*

> Cette femme est sur moi *rudement* endiablée.
>
> REGNARD.

RUDEN ou **RHUDEN**, petite île des Etats prussiens, province de Poméranie, dans la mer Baltique, au N.-O. de l'île Usedom, près de l'embouchure de la Peene; environ 2 kilom. du S. au N. Elle est presque entièrement entourée d'écueils et de bancs de sable et défendue par un fort. On y trouve du fer magnétique sablonneux.

RUDENSCHOELD (Charles, comte DE), diplomate suédois, né à Abo en 1698, mort en 1783. Il entra de bonne heure dans la diplomatie et devint vers 1732 chargé d'affaires en Pologne. Là, il contribua à l'élection du roi Stanislas, qu'il accompagna jusqu'à Dantzig lorsque ce prince dut quitter la Pologne, puis il retourna en Suède. Nommé ministre plénipotentiaire à Berlin en 1739, il gagna la faveur de Frédéric II et négocia le mariage de la sœur du roi de Prusse avec le prince royal de Suède. Ayant prévenu, en 1745, Frédéric II que ses Etats allaient être envahis par l'Autriche et la Saxe, ce prince, après une campagne d'où il sortit victorieux, lui envoya des présents pour le remercier de son avis. De retour en Suède, Rudenschoeld devint secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chancelier de la cour et membre du sénat. Il perdit ses fonctions à la suite d'une crise gouvernementale, fit de nouveau partie du sénat de 1769 à 1771, puis vécut dans la retraite. Rudenschoeld devint chancelier de l'université d'Upsal et membre de l'Académie des sciences de Stockholm, pour laquelle il écrivit plusieurs mémoires.

RUDENSKOLD (la comtesse Madeleine DE), femme qui a son nom douloureusement inscrit sur une des pages de l'histoire de Suède. C'était en 1792; Madeleine de Rudenskold était dame d'honneur de la princesse Sophie-Albertine, sœur du régent de Suède, lorsqu'une nuit elle fut arrêtée et traînée en prison, accusée de conspiration. On fouille chez elle et on trouve, en effet, des chiffres dont elle se servait, dit-on, pour correspondre avec le baron d'Armfeld, ambassadeur en Italie. Le procès de la malheureuse fut lentement instruit; le 30 juillet 1794 (elle avait été arrêtée dans la nuit du 17 au 18 décembre 1792), elle fut condamnée à perdre l'honneur, la vie et ses propriétés, comme coupable d'avoir conspiré contre le régent et l'Etat. On mitigea ensuite la sentence et elle fut, le 23 septembre, mise sur un échafaud et attachée à un pilori sur la place de Ritterholm. Elle tomba en faiblesse et ne put rester exposée pendant une heure comme la sentence le portait. On la transféra alors dans une maison de force pour y demeurer sa vie durant; mais, le 22 juin 1796, elle fut mise en liberté et alla habiter dans l'île de Gothland une terre que le gouvernement lui acheta. Tous ces changements ont tenu à la politique du duc de Sudermanie, régent du royaume durant la minorité du roi.

RUDENTÉ, ÉE adj. (ru-dan-té — du lat. *rudens*, câble). Archit. Se dit des cannelures des pilastres et des colonnes quand elles sont remplies de rudentures par le bas, jusqu'au tiers environ de leur hauteur : *Cannelures* RUDENTÉES. ‖ Se dit des pilastres et des colonnes quand leurs cannelures sont rudentées : *Pilastres* RUDENTÉS. *Colonnes* RUDENTÉES.

RUDENTER v. a. ou tr. (ru-dan-té — du lat. *rudens*, câble). Archit. Orner de rudentures : RUDENTER *des colonnes, des pilastres, des cannelures.*

RUDENTURE s. f. (ru-dan-tu-re — du lat. *rudens*, câble). Archit. Bâton uni ou taillé en manière de corde, de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers environ les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre. ‖ *Rudenture de relief*, Bâton ou câble en forme de rudenture, qui n'est pas taillé dans une cannelure, mais fait saillie sur une surface.

RUDÉRAL, ALE adj. (ru-dé-ral, a-le — du lat. *rudera*, décombres). Bot. Se dit des plantes qui croissent dans les décombres.

RUDÉRATION s. f. (ru-dé-ra-si-on — du lat. *rudera*, décombres). Constr. Pavage en cailloux ou petites pierres. ‖ Enduit rugueux appliqué sur le parement d'un mur; action d'appliquer cet enduit.

RUDESHEIM, bourg du duché de Nassau, chef-lieu de bailliage, sur la rive droite du Rhin, à 26 kilom. de Wiesbaden et à 25 kilom. O.-S.-O. de Mayence; 2,400 hab. Les coteaux voisins produisent l'un des meilleurs vins du Rhin. D'après la tradition, ces vignobles auraient été créés par Charlemagne qui aurait fait venir tout exprès des plants de Bourgogne et d'Orléans. Rudesheim possède des ruines et des châteaux qui méritent une description particulière. Signalons d'abord une tour du moyen âge, pittoresquement ornée de lierre et d'arbustes, puis la Niederburg, appelée aussi Brœmserburg, et enfin l'Obereburg, tour carrée très-curieuse à visiter. La tour de Niederburg, après avoir appartenu aux évêques de Mayence, puis à divers propriétaires, a été vendue au comte d'Ingelheim, qui l'a fait restaurer avec beaucoup de soin. C'est une masse de pierres carrée, de 30 mètres de longueur, 28 mètres de largeur et 20 mètres de hauteur, composée de trois étages et dont les murs ont de 3 à 4 mètres d'épaisseur. « L'admirable manoir que ce donjon carré! dit Victor Hugo (le *Rhin*); des caves romaines, des murailles romanes, une salle des chevaliers dont la table est éclairée d'une lampe fleuronnée pareille à celle du tombeau de Charlemagne, des vitraux de la Renaissance, des lanternes de fer du XIII[e] siècle accrochées aux murs, d'étroits escaliers à vis, des oubliettes dont l'abîme effraye, des urnes sépulcrales rangées dans une espèce d'ossuaire, tout un ensemble de choses noires et terribles, au sommet duquel s'épanouit une énorme touffe de verdure et de fleurs, d'où l'on contemple les magnificences du Rhin. Il y a des allées dans ce monstrueux bouquet et l'on s'y promène. De loin c'est une couronne, de près c'est un jardin. » — « A l'époque où saint Bernard prêchait la croisade à Spire, dit M. Adolphe Joanne, Hans Brœmser de Rudesheim partit pour la Palestine. Il s'y distingua par son courage, car il y tua un épouvantable dragon qui était devenu la terreur de l'armée chrétienne; mais, au retour de cette heureuse expédition, attaqué par un détachement de Sarrasins, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot où il resta trois années. Sa captivité commençant à lui sembler trop longue, un jour il promit à Dieu de lui consacrer sa fille si jamais il revoyait son château du Rhin. Sa prière fut exaucée et il voulut tenir sa promesse. Malheureusement, Giselle, ainsi se nommait la fille de Brœmser, aimait un jeune et beau chevalier dont elle était aimée. N'ayant pu fléchir son père, elle se jeta dans le Rhin, et le lendemain on retrouva son cadavre près de la tour de Hatto. Aujourd'hui encore, dans certaines soirées d'automne, l'ombre de Giselle apparaît, au dire des habitants de Rudesheim, sur les ruines du vieux château de son père et l'on entend ses gémissements se mêler aux plaintes mélancoliques de la brise. Cependant Brœmser, désolé de la mort de sa fille, fit vœu de bâtir une église pour le repos de son âme. Mais ce second vœu, il ne le tint pas. Une nuit il vit le dragon qu'il avait tué en Palestine se dresser menaçant devant lui; il allait périr dévoré par le monstre lorsque l'ombre de Giselle, accourue à son secours, lui sauva la vie. Au même moment, les chaînes qu'il avait portées dans sa captivité et qui étaient accrochées à la muraille tombèrent avec fracas. Il se réveilla en sursaut. Le lendemain matin, on lui apporta une image du Christ qu'un bœuf avait déterrée en labourant et qui s'était mise à crier au secours. Ce miracle et ce cauchemar lui rappelèrent son vœu. Il se hâta en conséquence de faire bâtir une église et un couvent à la place où l'image du Christ avait été découverte. Ces deux fondations de Brœmser, qu'il avait appelées *Nothgottes* ou *besoin de Dieu*, n'existent plus aujourd'hui. Mais on peut voir encore dans l'église de Rudesheim, située sur la place du Marché et bâtie au XIV[e] siècle, l'image miraculeuse que Gœthe décrivait ainsi dans son *Voyage sur le Rhin, le Mein et le Neckar* (1814, 1815) : « C'est un Christ » agenouillé d'environ huit pouces de haut, » les mains levées au ciel dans l'attitude de » la prière, probablement la figure principale » d'un groupe représentant la *Passion sur la* » *montagne des Oliviers.* Les mains sont trop » longues pour le corps, mais les articulations » des doigts et les ongles sont bien rendus. » En somme, c'est un échantillon remarqua- » ble de la sculpture à une époque où l'art ne » faisait que de naître. »

RUDESSE s. f. (ru-dè-se — rad. *rude*). Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher : *La* RUDESSE *de la peau. L'agouti a la* RUDESSE *du poil et le grognement du cochon.* (Buff.)

— Rigueur de la température : *La* RUDESSE *de l'hiver.*

— Fig. Dureté désagréable, choquante : *La* RUDESSE *de la voix. La* RUDESSE *du style. La* RUDESSE *du pinceau, du burin. Les organes durs des populations sauvages ont créé une symétrie grossière et forte, d'accord avec la* RUDESSE *du langage qu'elles parlaient.* (Ph. Chasles.) *Il y a de la* RUDESSE *dans les Latins; une modération noble et de bon goût distingue les Grecs, et surtout les Athéniens.* (J. Joubert.) ‖ Dureté du caractère, des paroles, des manières : *Traiter quelqu'un avec* RUDESSE. *On ne voit que trop de gens qui prennent la* RUDESSE *de l'esprit pour la fierté de l'âme.* (St-Évrem.) *La sincérité passe souvent pour incivilité et* RUDESSE. Fléch.) *Rien ne renfonce tant au dedans de lui-même un enfant mou et timide que la* RUDESSE. (Fén.) *On reproche au ministère public sa* RUDESSE *envers les accusés.* (Guizot.) *Ce sont les âmes douces et résignées du peuple qui entretiennent l'orgueil et la* RUDESSE *des grands.* (G. Sand.) *Je ne veux point souffrir ses* RUDESSES. *Il y a de certaines* RUDESSES *et de certaines incivilités qui tiennent du mépris, quoiqu'elles puissent venir d'un autre principe.* (Nicole.)

> La candeur se nomma grossièreté, *rudesse.*
> BOILEAU.

> Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
> De ces sauvages mœurs adoucit la *rudesse.*
> BOILEAU.

> Ses mots les plus flatteurs paraissent des *rudesses.*
> BOILEAU.

RUDGÉE s. f. (ru-djé — de *Rudge*, savant angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane.

RUDGELEY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 13 kilom. E.-S.-E. de Stafford, près de la rive droite de la Trent; 3,200 hab. La tour de l'église est remarquable par son architecture. Fabrique de chapeaux de feutre et commerce assez considérable. Foire importante.

RUDHART (Ignace DE), homme d'Etat bavarois, né à Weissmain (haute Franconie) en 1790, mort en 1838. Il étudia le droit à Landshut, et fut appelé en 1811 par le grand-duc Ferdinand à la chaire d'histoire, de législation et de droit des gens de l'université de Wurzbourg. Cette ville ayant été réunie à la Bavière, Rudhart, dont l'ouvrage intitulé *Histoire des états provinciaux en Bavière* (Heidelberg, 1816, 2 vol.) avait attiré l'attention du gouvernement, fut nommé conseiller du bureau général des contributions à Munich, et devint plus tard successivement conseiller ministériel au département des finances, membre de l'Académie des sciences et directeur de la chambre des finances de la régence de Baireuth (1823), puis de la régence de Ratisbonne (1826). A dater de 1825, il fit constament partie de l'assemblée des états, comme représentant de diverses villes de Bavière, et, quoiqu'en toute autre occasion il fût le partisan du gouvernement, il persista toujours dans son opposition contre le comte Armansperg. Cependant, en 1831, il se montra formellement hostile au parti libéral. Anobli l'année suivante et envoyé à Passau en qualité de commissaire général et de président de régence, il fut nommé en 1836, lorsqu'on eut rappelé de la Grèce le comte Armansperg, ministre de l'intérieur et président du conseil du roi des Hellènes; mais il ne se montra point à la hauteur de ces fonctions, et, en face des difficultés croissantes dans lesquelles il s'était lui-même embarrassé, il prit sa retraite au bout d'un an. On a encore de lui un ouvrage, *Sur la situation de la Bavière* (Erlangen, 1826-1827, 3 vol.).

RUDIAIRE s. m. (ru-di-è-re — lat. *rudiatius;* de *rudis*, baguette). Antiq. rom. Gladiateur émérite, que l'on congédiait avec honneur, en lui donnant une espèce de baguette comme marque de sa liberté.

— **Encycl.** La récompense du gladiateur victorieux était d'ordinaire une palme; de là vient que Cicéron dit, dans le discours pour Roscius, *plurimarum palmarum gladiator.* Quelquefois aussi la récompense était de l'argent. Mais une autre à laquelle les gladiateurs attachaient un bien plus grand prix, c'était le congé. Ceux qui avaient vieilli dans le métier, ou qui s'étaient acquis la bienveillance du peuple, même après un service de peu de durée, pouvaient être délivrés de leur emploi. Ils s'avançaient au bord de l'arène et suppliaient les spectateurs; si la réponse était favorable, l'éditeur des jeux accordait le congé au nom du peuple. Comme signe de cet affranchissement, il remettait à celui qui était exempté du service de gladiateur la *rudis* et le *pileus.* La *rudis* était une baguette non polie dont les gladiateurs se servaient, comme de fleuret, pour s'exercer. Le *pileus* était le bonnet que recevait l'esclave le jour où on l'affranchissait. Le gladiateur congédié, et qui, par conséquent, avait reçu la *rudis* en signe de sa délivrance, était appelé *rudiaire.* Par suite d'une comparaison bien facile à comprendre, on disait, d'une manière figurée, avoir mérité la *rudis*, recevoir la *rudis*, pour avoir mérité son congé, recevoir son congé; on trouve fréquemment chez les auteurs latins ces expressions : *meruisse rudem*, *donari rude.* Horace, au commencement de sa première *Epître*, poursuit cette comparaison dans plusieurs vers, et exprime ainsi la crainte qu'il éprouve à tenter une nouvelle carrière poétique : « C'est un gladiateur, dit-il, qui a déjà fait ses preuves, qui a reçu la baguette de l'affranchissement, que tu veux, Mécène, renfermer de nouveau dans l'école d'autrefois : je n'ai plus le même âge, la même disposition. Véianius a cloué ses armes à la porte d'Hercule; il se cache et se confine dans sa campagne, pour ne plus se voir obligé d'implorer tant de fois le peuple à l'extrémité de l'arène.

> *Spectatum satis et donatum jam rude, quæris,*
> *Mæcenas, iterum antiquo me includere ludo :*
> *Non eadem est ætas, non mens. Veianius, armis*
> *Herculis ad postem fixis, latet abditus agro,*
> *Ne populum extrema toties exoret arena.* »

Le *rudiaire*, s'il avait été libre avant d'être gladiateur, redevenait libre. Cependant, comme le métier de gladiateur était infamant, celui qui l'avait exercé était regardé comme s'étant dégradé lui-même, et il ne pouvait parvenir au rang équestre, quand même il eût été d'autre part dans les conditions voulues. Le *rudiaire* qui était entré aux jeux étant esclave en sortait esclave. S'il passait plus tard de l'esclavage à l'affranchissement, il ne pouvait dépasser la situation de *deditice.* C'était un affranchi de catégorie inférieure, toujours considéré comme affranchi (*peregrinus dediticius*), n'ayant aucun des droits de citoyen et devant habiter au moins à 100 milles de Rome (149 kilom.). Les *rudiaires* exerçaient ordinairement la profession de maître d'armes. Lorsqu'ils avaient été des gladiateurs illustres, le peuple demandait quelquefois à les revoir dans l'arène; comme des acteurs aimés du public, ils se faisaient payer fort cher les représentations qu'ils consentaient à donner.

RUDIES (*Rudiæ*), aujourd'hui *Rotigliano*, ancienne ville d'Iapygie, chez les Salentins, entre Hydronte et Brundusium, était d'origine grecque. Ennius naquit à Rudies.

RUDIGER (Fedor-Vasilievitch, comte), général russe, né en 1784, mort en 1856. Entré de bonne heure au service, il franchit rapidement les grades inférieurs, et, à la bataille de Polock (1812), où il commandait le régiment des hussards de Grodno, fit preuve d'une intrépidité qui lui valut le grade de major général. Pendant les campagnes de 1813 et de 1814, il prit part à tous les engagements du corps de Wittgenstein en Allemagne et en France, fut promu lieutenant général en 1826, et, deux ans plus tard, commanda pendant la guerre de Turquie une division de hussards qui formait l'avant-garde du corps de Rudjevitch. Se portant rapidement du Danube à Kustendjé, il prit cette ville le 24 juin, remporta ensuite une brillante victoire à Jenibasar, s'empara de Kosludji, puis d'Eski-Stamboul, et battit le 15 août un corps d'armée turque à Kiœtesch; attaqué ensuite par des forces supérieures, il fut forcé de battre en retraite après avoir subi des pertes énormes. Rudiger reçut au printemps de 1829 le commandement par intérim du 7[e] corps d'infanterie, qui forma la colonne droite de l'armée russe pendant qu'elle franchissait les Balkans. Le 18 juillet, il battit à Kiuprikoi un détachement turc, s'empara du défilé de Kamtschik et des forts de Burgas et d'Iambol, et prit, le 12 août, une part décisive à la victoire de Selimno. Appelé bientôt après en Pologne, il y rendit les plus grands services pendant la campagne de 1831. Il pénétra dans le royaume de Pologne, battit, le 19 juin, à Lisobyki, les généraux Turno et Jankowski, franchit, le 7 août, la Vistule à Josephow, anéantit dans une série de sanglants combats les corps de Rosycki et de Kaminski et entra à Cracovie le 27 septembre. Le succès de ses opérations lui valut le grade de général de cavalerie. En 1835, il commanda le camp russe de Kalisch, s'empara de nouveau de Cracovie en 1846 et, l'année suivante, reçut du czar Nicolas le titre de comte. Rudiger reparut une dernière fois sur le champ de bataille pendant la campagne de Hongrie (1849), prit part aux combats de Waizen et de Debreczin et poursuivit ensuite sur la route d'Arad, Gœrgei, avec lequel il conclut le 13 août 1849 la célèbre capitulation de Vilagos. En 1850, il fut nommé membre du conseil impérial, devint, en 1854, gouverneur provisoire de Varsovie jusqu'à l'arrivée du prince Paskievitch, et à l'avénement d'Alexandre II (avril 1855), reçut le commandement supérieur de la garde et du corps des grenadiers, que le nouvel empereur avait jusqu'alors commandés, en qualité de czarovitch.

RUDIMENT s. m. (ru-di-man — latin *rudimentum*, apprentissage, début; de *rudis*, grossier, informe). Premières notions, éléments, principes d'une science, d'un art : *Les* RUDIMENTS *de la géométrie. Les* RUDIMENTS *de la grammaire. Il veut parler musique, peinture, et il n'en sait pas, il n'en connaît pas les premiers* RUDIMENTS.

— Petit livre qui contient les éléments d'une science, et particulièrement de la langue latine : *L'abbé Dangeau était le premier homme du monde pour les bagatelles de l'orthographe et les matières du* RUDIMENT. (St-Simon.) *Je défie un écolier de bien entendre son* RUDIMENT *avant d'avoir fait un cours de philosophie.* (J.-J. Rouss.) *Les* RUDIMENTS *et les traités de grammaire et de logique ne présentent aux enfants que des idées abstraites.* (B. de St-P.)

— Loc. fam. *En être encore au rudiment*, Etre encore novice dans un art, une profession. ‖ *Renvoyer quelqu'un au rudiment*, Le renvoyer aux premiers principes de son art, de sa profession.

— Hist. nat. Premiers linéaments de la structure des organes : *Les* RUDIMENTS *du cœur. Les* RUDIMENTS *d'une plante. Les* RUDIMENTS *de notre organisation. Le cerf n'apporte en naissant que les* RUDIMENTS *de sa parure de tête.* (Toussenel.) ‖ Organe qui ne prend qu'un très-faible développement : *Un* RUDIMENT *de queue. Des* RUDIMENTS *de doigts.*

— **Syn. Rudiment, élément, principe.** V. ÉLÉMENT.

— **Encycl.** Bibliogr. Comme titre d'ouvrage, ce mot aurait pu s'appliquer à tout ouvrage élémentaire sur un art ou une science quelconque; mais il a été donné d'une manière spéciale à des livres de peu d'étendue contenant les premiers principes de la langue latine. C'est au grammairien flamand Jean Despautères (*Van Pauteren*) que paraît remonter l'emploi du mot *Rudiment* pour désigner la grammaire latine élémentaire. Il publia son ouvrage sous le titre de *Commentarii grammatici* (Paris, Robert Estienne, 1537, in-fol.); mais la première partie était intitulée *Rudimenta.* Les titres des autres parties étaient : *Grammatica*, *Syntaxis*, *Prosodia*, *De figuris et tropis.* La grammaire de Despautères contenait beaucoup de science; mais c'était un fatras diffus et sans méthode.

Ce qui ajoutait encore aux difficultés dont elle était hérissée, c'est que les règles, aussi bien que les exemples, en étaient écrites en latin. Nous ne savons plus que la première de ces règles, et grâce à Molière, qui l'a donnée dans la *Comtesse d'Escarbagnas*. « Monsieur Bobinet, dit la comtesse au précepteur de son fils, faites-lui un peu dire quelque galanterie de ce que vous lui apprenez.

M. BOBINET. Allons, monsieur le comte, récitez votre leçon d'hier au matin.

LE COMTE. *Omne viro soli quod convenit esto virile, omne vi... ri...*

LA COMTESSE. Fi ! monsieur Bobinet, quelles sottises est-ce que vous lui apprenez là?

M. BOBINET. C'est du latin, madame, et la première règle de Jean Despautères.

LA COMTESSE. Mon Dieu ! ce Jean Despautères-là est un insolent; et je vous prie de lui enseigner du latin plus honnête que celui-là. » Voici la traduction de cette règle de Despautères, dont les syllabes ont paru si déshonnêtes à Mme d'Escarbagnas : « Tout ce qui convient à l'homme seul est du genre masculin. »

Malgré ses défauts, le *Rudiment* de Despautères fut adopté généralement dans les écoles et y resta longtemps en usage. Divers érudits l'améliorèrent successivement. On cite surtout l'*Abrégé de la grammaire de Despautères*, par Adolphe van Meetkercke et François de Bruges (Anvers, 1571, in-8o), et les *Commentarii ex præstantissimis grammaticis desumpti*, par Gabriel Dupréau (Paris, 1583, in-8o). La *Grammaire latine de Port-Royal*, ou *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (Paris, 1656, in-8o), était bien supérieure à tout ce qui avait été fait précédemment; mais, plus appropriée aux maîtres qu'aux élèves, elle ne prit point place parmi les *Rudiments*.

L'ouvrage de Despautères fut détrôné, dans les écoles, par la grammaire d'Antoine Garnier, plus connue par le nom de François Bistac qui l'améliora. C'est en 1710 que Garnier, recteur du collége de Langres, publia les *Rudiments de la langue latine*. Son livre fut immédiatement adopté. Bistac, qui lui succéda dans la place de recteur au collége de Langres, la revit, l'augmenta et, après en avoir été d'abord seulement l'éditeur, y introduisit de telles améliorations qu'il put sans trop d'injustice en être regardé comme l'auteur. Ce *Rudiment* resta longtemps en usage, et il en a été fait de très-nombreuses éditions. On le trouve encore réimprimé en 1824, à Avignon.

On serait porté à regarder Urbain Domergue comme un auteur de *rudiment*, si l'on prenait au pied de la lettre l'épigramme que fit contre lui Le Brun le pindarique :

> Ce pauvre Urbain, que l'on taxe
> D'un pédantisme assommant,
> Joint l'esprit de la syntaxe
> Aux grâces du *rudiment*.

Mais Domergue n'a point fait de grammaire latine et s'est occupé exclusivement de grammaire française.

Après le *Despautères* et le *Bistac* vint le *Rudiment* de Lhomond, qui parut pour la première fois, en 1779, sous ce titre : *Eléments de la grammaire latine* (Paris, in-12). V. GRAMMAIRE LATINE (Eléments de la).

Rudiments de l'hébreu (*Rudimenta hebraica, etc.*), par Reuchlin (1506, 1 vol. in-fol.). Cet ouvrage est le premier livre élémentaire qui ait paru sur la langue hébraïque. Les Juifs possédaient bien avant cette époque, il est vrai, des ouvrages estimables, mais rédigés en hébreu rabbinique et qui, par conséquent, ne pouvaient être que d'une utilité très-bornée. Cet inconvénient grave devait nécessairement empêcher d'approfondir l'étude des monuments de la littérature hébraïque. Reuchlin fut le premier qui entreprit de combler cette lacune et ouvrit la route aux travaux des savants et des philosophes, et il poursuivit cette tâche avec persévérance et avec succès. Après avoir reçu de deux juifs, successivement, la connaissance de la langue hébraïque, il publia en 1506, sous le titre de *Rudimenta hebraica*, une grammaire et un dictionnaire de cette langue. Ce livre, qui, vu l'époque où il fut composé, présentait un mérite réel, était bien éloigné de la perfection, mais il offrit l'avantage immense de stimuler le zèle des savants, de les engager à suivre la même voie, et, en leur aplanissant les premières difficultés, il les mit à même de continuer sous de plus favorables auspices les travaux tentés par Reuchlin.

RUDIMENTAIRE adj. (ru-di-man-tè-re — rad. *rudiment*). Qui appartient aux rudiments, aux premiers principes d'une science, et particulièrement du langage.

— Elémentaire, très-faiblement développé : *Plusieurs des propriétés caractéristiques de l'arabe se trouvent d'une façon* RUDIMENTAIRE *dans les autres langages sémitiques*. (Renan.) *Le penchant est une passion à l'état* RUDIMENTAIRE. (Dufieux.)

— Hist. nat. Qui a le caractère d'un rudiment, d'une ébauche d'organe : *Un cœur* RUDIMENTAIRE. *Des ailes* RUDIMENTAIRES.

RUDING (Roger), numismate anglais, né à Leicester en 1751, mort en 1820. Vicaire de Maldon, il employa ses loisirs à étudier la numismatique et devint membre de la Société des antiquaires de Londres. On lui doit, entre autres ouvrages : *Plan pour la restauration de l'ancien système de monnayage* (1779, in-8o); *Annales du monnayage en Angleterre; Sur l'emploi de monnayeur*, etc.

RUDIO (Charles DE), conspirateur italien, né à Bellune, d'une famille noble, en 1833. Son grand-père avait été préfet sous l'Empire, et un de ses oncles avait trouvé la mort en combattant sous le drapeau du prince Eugène. Le jeune Rudio fut placé, par la protection d'un oncle maternel, au collége militaire de Milan, puis à l'Ecole des cadets de Vienne. Il quitta tout pour aller, lors des événements de 1848 et 1849, se ranger parmi les défenseurs de l'héroïque Venise. La révolution vaincue, il s'enfuit en Suisse, alla ensuite à Gênes, où il resta jusqu'en 1851. S'étant embarqué pour l'Amérique, il fit naufrage sur les côtes d'Espagne, se sauva à la nage et vécut quelque temps misérable à Barcelone, puis à Marseille. De là il passa en Angleterre, s'y maria, donnant, pour vivre, des leçons d'italien et d'allemand. En 1856, il fut en butte à la malveillance des Anglais, parce qu'on le soupçonnait d'être un espion; et ce fut, a-t-il dit lui-même, pour ne plus être appelé traître qu'il entra dans le complot dirigé par Orsini contre la vie de Napoléon III. Au commencement de 1858, il se rendit à Paris avec Orsini, Pieri et Gomez, prit le faux nom de Da Silva, afin de se faire passer pour un Portugais, et lança des bombes fulminantes sous la voiture de Napoléon qui arrivait en face du péristyle de l'Opéra (14 janvier 1858). Nous avons donné ailleurs (v. ORSINI) l'historique de cette conspiration qui causa une vive émotion en Europe. Arrêté le soir même dans un hôtel de la rue Montmartre, Rudio passa, avec ses coaccusés, devant la cour d'assises de la Seine (25 février) et fut condamné à la peine capitale avec Orsini et Pieri. Mais sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, et on le transporta à Cayenne. Vers la fin de l'année 1858, il parvint à s'échapper et gagna le Brésil. Le bruit courut qu'il y était mort de la fièvre jaune; mais ce bruit fut bientôt démenti, et Rudio retourna à Londres, où il a vécu depuis lors dans l'obscurité.

RUDIS INDIGESTAQUE MOLES (*Masse confuse et informe*), Expression dont Ovide s'est servi dans ses *Métamorphoses* pour peindre l'aspect du chaos :

> *Unus erat toto naturæ vultus in orbe,*
> *Quem dixere chaos*, rudis indigestaque moles.

« Sur toute la surface de l'univers, la nature ne présentait qu'un aspect uniforme auquel on donna le nom de chaos, *masse informe et confuse*. »

Dans les *Plaideurs*, l'avocat l'Intimé termine son plaidoyer par une ronflante péroraison; il cite les vers d'Ovide; il ajoute même un mot au second vers; mais il n'y regarde pas de si près, et, d'ailleurs, il veut finir pompeusement :

> . . . . Avant donc
> La naissance du monde et sa création,
> Le monde, l'univers, tout, la nature entière
> Etait ensevelie au fond de la matière.
> Les éléments, le feu, l'air, et la terre, et l'eau,
> Enfoncés, entassés, ne faisaient qu'un monceau,
> Une confusion, une masse sans forme,
> Un désordre, un chaos, une cohue énorme.
> « *Unus erat toto naturæ vultus in orbe,*
> *Quem* (Græci) *dixere chaos*, rudis indigestaque moles. »

« Cet ouvrage, ainsi que tant d'autres livres bien moins savants, ressemble un peu à ce qu'était le monde au commencement, *rudis indigestaque moles*, ou tohu-bohu, suivant la traduction plus littérale de M. de Voltaire. »

GRIMM.

« Rien de ce qui devait apparaître plus tard n'étant développé selon sa nature distincte et spéciale, tout gisait confondu dans une seule masse élémentaire : *rudis indigestaque moles*. »

LAMENNAIS.

« Platon attribue tout le mal à la matière, à ce quelque chose d'informe, *rudis indigestaque moles*, qui préexistait à la création. »

BAUTAIN.

RUDISTES s. m. pl. (ru-di-ste — du lat. *rudis*, grossier, informe). Moll. Famille de mollusques acéphales, comprenant les genres hippurite et sphérulite.

— **Encycl.** Les *rudistes* sont des mollusques acéphales dont l'animal est inconnu. La coquille est épaisse, grossière, irrégulière, à texture celluleuse, à valves très-inégales; l'inférieure plus grande, adhérente, munie en général d'une à trois arêtes sur l'une des parois internes; la supérieure libre, généralement plus petite, quelquefois en forme d'opercule; cette coquille renferme un noyau d'une texture homogène, sans organisation apparente, libre, laissant un espace libre entre lui et le test, et présentant un appareil accessoire lamelleux, formé de deux lobes, ainsi qu'un bourrelet caréné qui correspond à la ligne de réunion des deux valves.

Cet ordre, ne renfermant que des coquilles fossiles, est, par conséquent, fort peu connu; aussi a-t-il été très-diversement envisagé et classé. La plupart des auteurs ont rangé ses genres dans le voisinage des huîtres. Des Moulins voit dans ces coquilles les dépouilles de mollusques fort éloignés des lamellibranches et des brachiopodes; il pense que l'animal était pourvu d'un manteau épais et dur, ce qui expliquerait assez bien la formation du noyau et du vide, car le premier se serait formé à la place de l'animal dans l'intérieur de son manteau, et le second résulterait de la disparition plus tardive de celui-ci. Il en conclut que les *rudistes* sont voisins des hétérobranches ou tuniciers, tandis que, par d'autres caractères, ils se rapprochent des cirrhipèdes, formant ainsi le passage entre ces deux groupes. D'après Deshayes, les *rudistes* seraient, comme les cames, formés de deux couches distinctes, et le noyau présenterait le moule parfait de la cavité intérieure des valves réunies, tandis que le vide serait produit par la dissolution ultérieure de la couche interne du test.

Blainville n'admet pas l'opinion de Des Moulins sur l'épaisseur du manteau; il se fonde sur ce fait général que l'épaisseur et la dureté de cette enveloppe charnue sont toujours en raison inverse de la solidité et de la résistance de l'enveloppe testacée. Le manteau, dans tous les cas, supplée à l'insuffisance de la coquille pour abriter l'animal; il devient donc inutile quand la coquille est épaisse comme celle des *rudistes*, tandis qu'un manteau épais et coriace est indispensable aux ascidies, qui n'ont pas de coquille du tout. Les premiers auteurs avaient rangé parmi les *rudistes* plusieurs genres qui, mieux étudiés, ont dû prendre place dans d'autres groupes. Cet ordre ne comprend donc aujourd'hui que les sphérulites et les hippurites. Toutes leurs espèces sont des fossiles des terrains crétacés.

RUDKJŒBING, ville murée du Danemark, ch.-l. de l'île de Langeland, sur la côte O., avec un port qui ne peut recevoir que de petits bâtiments; 2,800 hab. Il s'y fait un grand commerce de grains, lin, viandes salées, beurre, etc., et les habitants se livrent à une navigation active.

RUDLOF (Frédéric-Auguste), historien allemand, né à Schwerin en 1750, mort dans la même ville en 1822. Il devint conseiller du duc de Mecklembourg. Il publia pendant plusieurs années, à partir de 1775, l'*Almanach politique de Mecklembourg-Schwerin*, fit paraître plusieurs ouvrages sur l'administration et la politique et passa plusieurs années à composer une *Histoire du Mecklembourg*, ouvrage estimé, qui ne fut publié qu'après sa mort.

RUDNICKI (Adam-Antoine), médecin polonais, né vers 1785, mort en 1844. Elève de l'Ecole vétérinaire de Vienne, il devint, en 1811, professeur de science vétérinaire à l'université de Cracovie et s'y fit recevoir, la même année, docteur en chirurgie, puis, en 1819, docteur en médecine. Ce fut lui qui, en 1812, fournit les plans pour la fondation d'une Ecole vétérinaire à Cracovie. Il devint ensuite premier médecin de la ville de Varsovie, membre du conseil médical, directeur de l'Ecole vétérinaire et médecin de l'état-major de l'armée polonaise. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Des maladies contagieuses du bétail et des moyens de les guérir* (1813); *Moyens de se préserver de la fièvre putride* (1814); *Des causes des maladies provenant de la grande mortalité du bétail en Pologne* (1816); *Des effets des champignons vénéneux et des moyens de guérir les personnes qui se sont empoisonnées en en mangeant* (1817); *Projet de fondation et d'organisation d'une Ecole vétérinaire* (1818); *Des propriétés et des effets des eaux minérales de Godzikow* (1827); *Traité des moyens de prévenir l'hydrophobie* (1830); *Projet d'organisation d'hôpitaux civils* (1831); *Du choléra; nouveaux préservatifs, d'une efficacité prouvée par l'expérience, contre le choléra* (1836).

RUDOIEMENT ou **RUDOYEMENT** s. m. (ru-doi-man — rad. *rudoyer*). Action de rudoyer.

RUDOLFF (Christophe), géomètre allemand, mort vers 1550. On a de lui une algèbre en allemand, intitulée : *Die Coss*, imprimée pour la première fois en 1522 et rééditée en 1553, après sa mort, par les soins de Michel Stiffel, son compatriote et, comme lui, géomètre habile pour le temps. Rudolff acquit assez de réputation pour être appelé le précepteur de toute l'Allemagne en mathématiques.

RUDOLPHA s. m. (ru-dol-fa — de *Rudolphi*, natur. suéd.). Moll. Syn. de LICORNE ou MONOCÉROS.

RUDOLPHI (Charles-Asmund), naturaliste suédois, né à Stockholm en 1771, mort en 1832. Il fit ses études médicales à Greifswald, à Iéna et à Berlin, fut reçu docteur en 1794 et devint, en 1797, professeur extraordinaire à la première de ces universités, puis professeur de médecine vétérinaire (1801). Dans le but de recueillir des documents relatifs à l'art vétérinaire, il parcourut, de 1801 à 1803, aux frais du gouvernement suédois, une grande partie de l'Europe et publia, à son retour, des *Remarques sur l'histoire naturelle, la médecine et l'art vétérinaire* (Berlin, 1804-1805, 2 vol.). Nommé en 1808 professeur ordinaire de médecine à Greifswald, il fut appelé, deux ans plus tard, à la chaire d'anatomie de l'université de Berlin. Il y devint membre de l'Académie des sciences, fonda dans cette ville un musée anatomique et zootomique et, autant par ses cours que par ses travaux, rendit à la science des services remarquables. En 1817, il fit un voyage en Italie et fut nommé ensuite conseiller médical intime. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Entozoorum sive vermium intestinalium historia naturalis* (Amsterdam, 1808-1810, 3 vol.); *Entozoorum synopsis* (Berlin, 1822), et *Abrégé de physiologie* (Berlin, 1823-1828, 3 vol.). Il faut encore mentionner : *Anatomie des plantes* (Berlin, 1807); *Observationes circa dentitionem* (1809); *Spicilegium observationum anatomicarum de hyæna* (1811); *Documents pour l'anthropologie et pour l'histoire naturelle universelle* (Berlin, 1812), ainsi qu'une foule de mémoires qui ont paru, de 1816 à 1828, dans le recueil de l'Académie de Berlin.

RUDOLPHIE s. f. (ru-dol-fî — de *Rudolphi*, natur. suéd.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique et aux Antilles.

RUDOLPHINES adj. f. pl. (ru-dol-fi-ne). V. RODOLPHIN.

RUDOLSTADT, capitale de la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt, située sur la Saale, à 31 kilom. S. de Weimar, entre de hautes montagnes, et dominée par le château de Heidecksburg; 5,000 hab. On y remarque une belle promenade appelée Hain, d'où l'on découvre un joli panorama. Fondée au VIIe siècle par Rudolphe, duc de Thuringe, cette ville fut donnée par Charlemagne au chapitre de Hersfeld. Au XIIIe siècle, elle appartenait aux comtes d'Orlamünde. En 1340, elle tomba en la possession des comtes de Schwarzbourg, dont l'un, Albert VII, y fixa sa résidence et y fit bâtir la Heidecksburg qui, incendiée plusieurs fois et détruite dans la guerre de Trente ans, fut reconstruite en 1744.

RUDORFF (Adolphe-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Mehringen (Hanovre) en 1803. Il étudia le droit à Gœttingue, sous la direction de Ribbentrop, puis à Berlin, où il suivit les cours de Savigny, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Après avoir pris, en 1825, le diplôme de docteur, il se fit recevoir à l'université de Berlin agrégé pour le droit romain, qu'il fut appelé à professer dans la même ville, d'abord en qualité de professeur extraordinaire (1829), puis de professeur ordinaire (1833). En 1852, il devint conseiller intime de justice et, huit ans plus tard, membre de l'Académie des sciences. C'est la méthode historique, créée par Savigny, qu'il a suivie dans ses ouvrages, dont les principaux sont : le *Droit de tutelle* (Berlin, 1833-1835, 3 vol.); les *Institutions gromatiques*, dans l'édition qu'il a donnée, avec Blume et Lachmann, des *Agrimensores romani* (Berlin, 1848-1852, 2 vol.), et l'*Histoire du droit romain* (Berlin, 1857-1859, 2 vol.). On a encore de lui une biographie de *Frédéric-Charles de Savigny* (Berlin, 1863) et des éditions des œuvres de Savigny et de Puchta, ainsi qu'une foule de mémoires et de dissertations qui ont paru dans différents recueils, tels que : le *Journal pour la science historique du droit*, qu'il publia de 1842 à 1850, en collaboration avec Savigny et Eichhorn; le *Journal rhénan de philologie*, le *Journal pour l'histoire du droit*, dont il est codirecteur depuis 1861, et les *Mémoires* de l'Académie de Berlin.

RUDOYEMENT s. m. V. RUDOIEMENT.

RUDOYER v. a. ou tr. (ru-doi-ié ou ru-do-ié — rad. *rude*. Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je rudoie, tu rudoieras*). Traiter avec rudesse : *Si vous le* RUDOYEZ, *vous le découragerez, vous n'en ferez rien de bon. Il nous tutoie et* RUDOIE, *nous autres paysans, gens de peu*. (P.-L. Courier.) *Elle se mit à le* RUDOYER *et à le traiter de maladroit*. (Ad. Paul.)

— Manége. *Rudoyer un cheval*, Lui faire sentir durement l'éperon, la cravache.

RUE s. f. (rû — *Rue, reue* signifiaient autrefois rue et route, chemin, comme le latin *via* et l'allemand *strasse*. Chevallet s'appuie sur l'ancienne signification de route, chemin, pour dire que *rue* n'est qu'une syncope de *route;* mais le vieil italien *ruga*, qui correspond au français *rue*, engage plutôt à le rapporter au latin *ruga*, sillon, en bas latin place, village). Chemin public, bordé de maisons ou de murailles, dans une ville, un bourg, un village : *Grande* RUE. *Petite* RUE. RUE *large, spacieuse. Traverser une* RUE. *Les* RUES *de l'antique Rome étaient généralement tortueuses*. (Quatremère de Quincy.) *La* RUE *et la place appartiennent aux hommes, le foyer domestique est à la femme*. (J. Janin.) *Ce qui cesse d'être du domaine de la liberté, ce qui est du domaine de l'ordre, c'est la* RUE. (E. de Gir.) *L'anarchie n'est dans la* RUE *que lorsqu'elle est dans le pouvoir*. (E. de Gir.)

> Que diable ! si matin, que fais-tu dans la *rue* ?
>
> RACINE.

> Les ombres cependant, sur la ville épandues,
> Du faîte des maisons descendent dans les *rues*.
>
> BOILEAU.

> Pour traverser la *rue*, au milieu de l'orage,
> Un ais sur deux pavés forme un étroit passage.
>
> BOILEAU.

— Habitants des maisons qui bordent une rue : *Toute la* RUE *est en émoi*.

— *Avoir pignon sur rue*, Avoir une maison à soi : *C'est un homme fort aisé et qui* A PIGNON SUR RUE.

— Loc. fam. *Etre vieux comme les rues*, Etre fort vieux. ‖ *Courir les rues*, Etre su de tout le monde : *Il nous apporte toujours des nouvelles qui* COURENT LES RUES. ‖ *Être fou à courir les rues*, Etre extrêmement fou. ‖ *L'esprit court les rues*, Tout le monde a de l'esprit. ‖ *Les rues en sont pavées*, Se dit en parlant de ce qui est en grande abondance dans une ville : *J'ai eu ces fruits à très-bon marché*, LES RUES EN SONT PAVÉES. *Prenez garde aux fripons*, LES RUES *de Paris* EN SONT PAVÉES. ‖ *Le bout de la rue fait le coin*, Se dit pour se moquer d'une personne qui parle sans rien dire.

— Théâtre. Espace compris entre deux coulisses : *Dans un changement à vue, il faut se tenir au milieu de la* RUE; *les châssis glissent des deux côtés et laissent libre le milieu.*

— Art milit. *Rue militaire*, Passage ou rue, large au moins de 8 mètres, qui, dans les places fortes, sépare le pied des rampes de l'enceinte des constructions civiles.

— Art vétér. *Clou de rue*, Corps étranger introduit dans le pied du cheval et qui pénètre plus ou moins avant.

— Techn. Espace qui reste vide dans une carrière.

— **Encycl.** Avant 1728, rapporte Daubanton, on ne connaissait, à Paris, les noms des *rues* que par la tradition. A cette époque, on commença, sous la prévôté de Turgot, père de l'illustre ministre de Louis XVI, à inscrire les noms des *rues* et des places publiques. Delamarre cite deux ordonnances de police, du 30 juillet 1729 et du 3 juin 1730, qui enjoignaient aux propriétaires des maisons sises à l'encoignure de deux *rues* de réserver la place nécessaire à l'établissement d'écriteaux indicatifs en tôle peinte. Les propriétaires devaient, sous peine de 100 livres d'amende, veiller à ce qu'elles ne fussent arrachées, effacées ni changées. S'il y avait lieu de les remplacer, par suite de la reconstruction de maisons, les propriétaires devaient en faire apposer de nouvelles en pierre de liais.

De nos jours, une ordonnance de police du 9 juin 1824 défend, sous les peines de simple police, de dégrader ni de masquer les inscriptions des noms des *rues*, qui sont uniformément établies sur fond bleu avec des lettres blanches.

Suivant le décret du 23 mai 1806, qui confirme d'anciennes ordonnances, les propriétaires sont tenus d'entretenir les inscriptions; mais cette disposition n'a jamais été exécutée, et les frais d'établissement, d'entretien ou de renouvellement des plaques ont toujours été à la charge des communes. Rien de plus juste. Pourquoi des particuliers seraient-ils chargés de l'entretien d'objets d'utilité générale?

Le soin de donner un nom à une *rue* ou de le changer appartient aux maires, et non aux conseils municipaux, qui peuvent seulement exprimer des vœux à cet égard. Dans les villes de moins de 2,000 âmes et dans les bourgs ou villages dépourvus de plans généraux d'alignement, l'arrêté que prend le maire pour donner un nom à une *rue* est simplement soumis à l'approbation préfectorale. Dans les villes au-dessus de 2,000 âmes, le ministre de l'intérieur statue définitivement.

Il est de jurisprudence ministérielle, dit Dalloz, qu'aucun nom de personne vivante ne peut être donné à une voie publique; mais ce n'est pas là une règle absolue et l'on y a dérogé quelquefois. Un propriétaire qui ouvre une *rue* sur son terrain peut lui donner son nom, avec l'autorisation du maire, sauf approbation préfectorale.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'édilité parisienne fait changer les noms de plusieurs *rues* dont la dénomination était identique; c'est là une mesure dont on ne saurait contester l'utilité au point de vue de la sûreté des communications. Mais pourquoi a-t-elle changé le nom de certaines autres voies publiques dont la dénomination était unique? C'est là une mesure, peut-on ajouter, dont l'inutilité est incontestable.

Rue (LA). Le 1er juin 1867, Jules Vallès, dont les vigoureuses chroniques au *Figaro* hebdomadaire et à l'*Evénement* avaient été remarquées, fonda le journal hebdomadaire la *Rue*, avec le sous-titre *Paris pittoresque et populaire*. Dès le premier numéro, un article fit scandale : les *Ecrevisses du petit Auguste*. Au cinquième numéro, une charge à fond de train sur *Hernani* déchaîna les colères des romantiques. Au numéro suivant, une attaque virulente contre Rossini valait au journal l'interdiction de la vente sur la voie publique. Le no 27 fut saisi à l'imprimerie; le no 26 avait, pour son dessin de l'*Ours affamé*, à propos de la cherté du blé, occasionné une visite de la police au bureau de rédaction. Pour le no 27, aujourd'hui introuvable, deux chefs de culpabilité étaient invoqués : le premier pour l'article de tête, les *Cochons vendus*, critique du remplacement militaire; le second pour le dessin représentant la *Cellule d'un condamné à mort*. Le gérant de la *Rue* fut condamné à deux mois de prison et 500 francs d'amende, pour discussion politique dans un journal littéraire et publication d'un dessin sans autorisation.

Pour célébrer dignement l'anniversaire de la mort de Proudhon (19 janvier 1853), la direction avait commandé au peintre Courbet, ami et compatriote du grand écrivain, un dessin représentant *Proudhon à son lit de mort*. Courbet accepta avec empressement et produisit une œuvre des plus remarquables. Ce dessin devait être publié à la première page du journal, encadré d'un filet noir, et le no 34 était composé entièrement de passages extraits des œuvres littéraires de Proudhon et de fragments inédits. Le ministère de l'intérieur refusa le visa et renvoya le numéro au préfet de police qui le retourna au ministère de l'intérieur. Enfin, après cinq jours de marches et de contre-marches, on refusa nettement. Le gérant demanda alors l'autorisation de publier une lettre autographe de Courbet à la place du dessin : refus. Enfin, les filets de deuil supprimés, l'imprimeur refusa à son tour, à la lecture de l'épreuve, de tirer le numéro. On lui offrit de supprimer dans les extraits de Proudhon tout ce qui pouvait le choquer ou lui sembler un péril et de remplacer les lignes par des points : il n'accepta pas même cette transaction. La *Rue* succomba après six mois d'existence.

Jules Vallès avait antérieurement publié un petit volume sous le même titre.

RUE s. f. (rû — lat. *ruta*, gr. *rutê*; de *reô*, je coule, à cause des propriétés emménagogues de cette plante). Bot. Genre de plantes, type de la famille des rutacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'ancien continent : *La* RUE *est surtout caractérisée par son action spéciale sur l'utérus.* (P. Duchartre.) *On trouve la* RUE *sur les montagnes des parties méridionales de l'Europe.* (Bosc.) *On dit que les feuilles de* RUE *mangées sont propres à guérir les écrouelles.* (V. de Bomare.) ‖ *Rue de chèvre*, Nom vulgaire du galéga officinal. ‖ *Rue de chien*, Nom vulgaire de la scrofulaire canine. ‖ *Rue de muraille*, Nom vulgaire d'une espèce d'asplénie. ‖ *Rue des prés*, Nom vulgaire du pigamon jaune. ‖ *Rue sauvage*, Nom vulgaire du pégane harmale.

—**Encycl.** Bot. Le genre *rue* est caractérisé par un calice à quatre divisions, une corolle à quatre pétales concaves, huit étamines, huit pores nectarifères à la base de l'ovaire, un style et une capsule polysperme à quatre lobes et à quatre loges, à l'exception de la fleur terminale qui produit une capsule à cinq loges. La *rue officinale* est caractérisée par ses feuilles décomposées, à lobes oblongs, et sa corolle à pétales entiers ou à peine dentés. On la cultive dans les jardins. Elle atteint une hauteur de 1 mètre à 1m,50. Elle a une apparence générale glauque. Ses fleurs sont jaunes. Elle exhale une odeur forte, aromatique et désagréable. Sa saveur est à la fois âcre et amère. Elle renferme en abondance une huile volatile particulière que l'on peut extraire facilement en la distillant avec de l'eau.

L'essence de *rue* a, comme la plante qui l'a fournie, une odeur désagréable. Elle se solidifie à une température un peu inférieure à 0° et cristallise alors en lamelles brillantes. A la température ordinaire, elle n'est pas très-fluide. Sa densité est 0,837. Elle bout sans s'altérer vers 230° et est constituée en totalité par de l'*hydrure de rutyle* ou *aldéhyde caprique* $C^{20}H^{20}O^2$. La chaux sodée l'altère en la résinifiant à une température élevée. Elle se combine directement au gaz ammoniac en donnant un produit cristallisé. Le chlorure de zinc la détruit en donnant un carbure d'hydrogène. L'acide nitrique la transforme en un acide huileux, qui paraît identique avec l'acide pélargonique, et en *acide rutique* $C^{20}H^{20}O^4$. L'essence de *rue* réduit rapidement le nitrate d'argent ammoniacal. Elle se combine aux bisulfites alcalins.

La *rue* est un excitant stomachique, nervin, diaphorétique, antiputride et anthelminthique. Elle a surtout des propriétés emménagogues énergiques; elle passe même pour abortive. On s'en est servi aussi contre la gale et contre certaines fièvres. Ses propriétés étaient bien connues des anciens. Les médecins grecs l'appelaient πήγανον ὀρεινόν. Chez les anciens, posséder de la *rue* dans son jardin, c'était se mettre à l'abri de toutes les maladies et de toutes les entreprises mauvaises. Cette plante a joué, à une certaine époque, un rôle analogue à celui qu'a rempli la sauge au temps de l'école de Salerne.

On lui donne, pour les usages médicaux, différentes formes pharmaceutiques. On en prépare, notamment, une conserve, un hydrolat et un vinaigre. L'infusion est parfois employée à l'extérieur. Le plus souvent, on administre l'essence et non la plante elle-même; on en donne de 1 à 10 gouttes en potion. La poudre de *rue* est usitée, dans certains cas, pour détruire les poux et pour déterger certains ulcères indolents.

Rue (ORDRE DE LA). V. CHARDON (ordre du).

RUE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département du Cantal, au col de Calabre, arrondissement de Mauriac, traverse une partie de ce département, puis pénètre dans celui de la Corrèze et se jette dans la Dordogne, par la rive gauche, au S. de Bort, après un cours de 65 kilom.

RUE, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Abbeville, sur la Maie; pop. aggl., 1,327 hab. — pop. tot., 2,444 hab. Autrefois la mer venait battre ses remparts en remontant l'Authie et la Maie, ce qui lui donnait beaucoup plus d'importance qu'il n'en a aujourd'hui. L'influence des marées ne s'y fait plus sentir depuis longtemps, par suite des modifications que les ensablements ont fait subir à l'embouchure de ces deux rivières. Rue, protégé par une citadelle et des remparts, était encore au XVIe siècle une des cités les plus redoutables du nord de la France. La destruction de ses fortifications, imposée à Richelieu comme condition *sine qua non* du traité d'Aix-la-Chapelle, marqua pour Rue le commencement d'une ère de décadence; mais, quoique bien déchu, ce bourg possède une chapelle remarquable, que nous allons décrire, et plusieurs établissements industriels, notamment une sucrerie et une scierie mécanique. Les pâturages des environs, renommés pour leur excellente qualité, nourrissent beaucoup de chevaux estimés.

L'église de Rue, de construction moderne, renferme de belles boiseries anciennes. La chapelle du Saint-Esprit, débris de l'ancienne église Saint-Vulphy, a été classée parmi les monuments historiques et doit en grande partie sa réputation aux magnifiques sculptures qui l'enrichissent. Cette chapelle, dont l'intérieur communique avec l'église paroissiale, fut commencée au XIIIe siècle et achevée au XVIe. « Tous les rois de la façade, dit M. Raymond, portent le cordon de l'ordre militaire de Saint-Michel, institué en 1469. Les chapiteaux et les groupes qui garnissent les voussures de la porte d'entrée sont du règne de Louis XII. Entre autres figures qui décorent la façade, on remarque Louis XI, qui donna 12,400 livres à la chapelle, Louis XII, Isabeau de Portugal, Philippe de Bourgogne, le pape Innocent VII, qui lui accorda une infinité de privilèges, et le cardinal Jean Bertrandi. » Au-dessus du tympan est représentée l'histoire d'un crucifix célèbre, qui attirait à Rue une foule d'étrangers et qui fut enlevé en 1794 par une troupe de dragons qui dévastèrent l'église. « D'après la tradition, dit M. Eug. Pénel, le crucifix de Rue fut trouvé sous la porte du Golgotha, à Jérusalem, avec deux autres images tout à fait semblables. Toutes trois furent exposées, dans le port de Jaffa, à la merci des flots, sur trois nacelles différentes, sans voiles, sans gouvernail et sans pilote. La première s'arrêta près de Lucques, en Italie; la seconde à Dives, sur la côte de Normandie, et la troisième sur la plage de Rue, le premier dimanche d'août de l'an 1100. Recueillie par les habitants, elle ne tarda pas, on devait s'y attendre, à faire de nombreux miracles, et les Abbevillois jaloux voulurent l'enlever. Mais « ils n'estoient pas à un jet de pierre hors de la ville que les quatre chevaux qui traînoient le chariot où estoit la sainte image demeurèrent immobiles sans que rien pût les faire avancer; on les dételа, à l'exception d'un seul qui retourna de lui-même à la ville reconduire l'image au lieu d'où elle avait été ostée. »

La légende ne dit pas si ce cheval remit lui-même l'image à sa place.

L'intérieur de la chapelle est aussi richement orné que la façade. On y remarque surtout les magnifiques rosaces qui occupent le centre de chaque travée et desquelles sort une délicieuse clef pendante à jour; les boiseries des portes; un autel sculpté et de nombreux bas-reliefs finement exécutés. Le beffroi de Rue est une tour quadrangulaire surmontée d'un campanile élégant et flanquée de quatre tourelles avec épis et clochetons.

RUE (LA et DE LA). Pour les différents personnages de ce nom, v. LA RUE.

RUÉ, ÉE (ru-é) part. passé du v. Ruer. Lancé en ruant : *Coups* RUÉS *violemment.* ‖ Vieux mot.

— Loc. fam. *Ses plus grands coups sont rués*, Il commence à se calmer, à modérer ses attaques, ses efforts. ‖ Vieille loc.

RUECAS, rivière d'Espagne, province de Badajoz. Elle est formée de plusieurs cours d'eau qui descendent à l'O. de la montagne de la Villuerca, et va se jeter dans la Guadiana, par la rive droite, à l'E. de Rena, après un cours sinueux d'environ 75 kilom. du N.-E. au S.-O.

RUEDA-DEL-AMIRANTE, ville d'Espagne (Valladolid), à 23 kilom. S.-E. de Léon, dans un pays fertile, près de la droite de l'Esla.

RUEDA-MEDINA, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. S.-O. de Valladolid, dans une vallée, près du Zapardiel; 3,100 hab. Bien bâtie. Commerce de vin estimé.

RUEDA (LOPE DE), auteur dramatique espagnol. V. LOPE DE RUEDA.

RUÉE s. f. (ru-é). Econ. rur. Amas de paille, de chaume, qu'on fait pourrir pour le mêler ensuite avec le fumier.

RUEHLE VON LILIENSTERN. V. RÜHLE.

RUEIL ou **RUEL**, le *Rotalgensis pagus* de Grégoire de Tours, suivant quelques historiens, ville de France (Seine-et-Oise), à 12 kilom. O. de Paris, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Versailles, sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, au pied d'une colline plantée de vignes; pop. aggl., 6,454 hab. — pop. tot., 8,216 hab. Si l'on adopte la version des historiens qui voient dans Rueil le *Rotalgensis pagus* dont fait mention Grégoire de Tours, cette ville fut un lieu de plaisance des rois de la première race. Mais, suivant Sauval, Rueil, qui alors s'écrivait Ruel, ne doit pas se prévaloir d'une antiquité aussi haute. Au dire de l'abbé Lebœuf, autre autorité considérable, un ancien château royal, datant du premier temps de la monarchie, existait à l'O. de la ville, sur la colline jadis boisée où se trouvent aujourd'hui des habitations particulières. D'anciennes chartes, postérieures néanmoins à cette époque reculée, désignent Rueil sous le nom de *Rioilum*, *Rioilus*, *Riogilus*. En 817, notamment, Louis le Débonnaire fit don au monastère de Saint-Germain-des-Prés d'une pêcherie située sur la rivière de Seine, au lieu dit *Rioilus*, c'est-à-dire près du Rueil actuel. En 870, Charles le Chauve fit don de la villa du même lieu, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de Saint-Denis. Rueil dut dès lors ses premiers accroissements successifs à l'abbaye de Saint-Denis. La terre de Rueil était devenue très-considérable lorsque, en 1635, elle fut vendue au cardinal de Richelieu moyennant 12,000 livres de rente. Mais, après la mort du cardinal, cette vente fut révoquée, et les abbés continuèrent d'en jouir jusqu'à ce que la manse abbatiale eut été attribuée à la communauté royale de Saint-Cyr. Le cardinal fit considérablement agrandir le château et les jardins qui en dépendaient. Il y établit, notamment, des cascades artificielles, innovation qui eut un très-grand succès. C'est à Rueil que fut condamné le maréchal de Marillac, le 28 mai 1632. C'est là aussi que mourut, la même année, le célèbre Père Joseph, l'âme damnée du cardinal, comme on appelait ce capucin. Vers le même temps mourut encore à Rueil un certain Zaga-Christ qui se qualifiait roi d'Ethiopie, sorte d'aventurier excentrique sur lequel courut ce quatrain :

> Ci-gist du roi d'Ethiopie
> L'original ou la copie.
> Fut-il roi? Ne le fut-il pas?
> La mort termine les débats.

Le château de Rueil, après la mort du cardinal, échut à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, qui en jouissait encore lorsque, en 1648, la cour, menacée par la Fronde, s'y retira. Quelques années après, Louis XIV l'acheta un million, somme énorme pour l'époque.

Quant à la ville proprement dite, elle eut beaucoup à souffrir, en 1346, des troupes anglaises du roi Henri IV qui, après avoir pillé Saint-Germain, ravagèrent Rueil et y portèrent l'incendie et la ruine. Cependant, à l'époque où Richelieu vint s'y fixer, ces désastres étaient depuis longtemps réparés. En outre, la présence du cardinal ayant fait momentanément de Rueil le centre où se débattaient la plupart des affaires politiques, on y vit s'élever un grand nombre de maisons de campagne destinées presque toutes aux membres du conseil. Rueil fut à cette époque enclos de murs et comptait environ 500 feux, chiffre qui, peu après la mort de Louis XIV, s'éleva jusqu'à 1,934. L'importance de la ville diminua depuis par degrés et le château perdit bientôt son ancien renom. A la Révolution, le domaine et le château de Rueil, devenus propriété nationale, après avoir passé par les mains de divers acquéreurs, demeura enfin dans celles du maréchal Masséna. En 1815, les troupes anglo-prussiennes s'installèrent à Rueil qu'elles pillèrent, et les Prussiens dévastèrent le parc du château, pendant que les Anglais se dirigeaient sur la Malmaison.

L'église paroissiale, fondée en 1548, a été entièrement démolie sous le règne de Napoléon III et rebâtie telle qu'elle était primitivement. « Elle appartient par son style, dit M. Joanne, à cette période franco-italienne qui commença sous Henri II, mais elle a gardé néanmoins un caractère d'élégante et sévère simplicité. » On remarque à l'intérieur : le tombeau de l'impératrice Joséphine, tout entier en marbre blanc (c'est l'œuvre de Gilet et de Dubuc) et surmonté de la statue de l'impératrice, par Cartellier; le tombeau du comte Tascher de La Pagerie, qui a la forme d'un tombeau antique, et le monument élevé par le second Bonaparte en l'honneur de sa mère. Ce monument, œuvre du sculpteur Bar, est tout en marbre de Carrare et porte sur son piédestal l'inscription suivante :

A LA REINE HORTENSE
SON FILS
NAPOLÉON III.

La statue de la reine est agenouillée sur un coussin, dans l'attitude de la douleur et de la prière. Les restes de la reine Hortense reposent dans un caveau récemment construit au-dessous de ce monument.

Rueil possède une belle caserne. Ses environs offrent de charmants paysages et de délicieuses promenades.

RUEL (Jean), en latin **Ruellius**, médecin et botaniste français, né à Soissons en 1479, mort à Paris en 1589. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique sur les conseils de Poncher, évêque de Paris, qui le pourvut d'un canonicat à Notre-Dame. Dans cette situation, Ruel put se livrer tranquillement à la composition et à la traduction d'ouvrages relatifs à la médecine et à la botanique. On lui doit une version latine du *Traité de matière médicale* de Dioscoride, imprimée par Henri Estienne en 1516. Il a également publié une version latine d'un recueil de *Traités sur l'art vétérinaire* qui nous vien-

nent des Grecs, avec ce titre : *Ex Apsyrto et aliis collecti veterinariæ medicinæ libri duo.* Huet regardait ces traductions comme des chefs-d'œuvre et appelait Ruel l'aigle des interprètes. Néanmoins, cet écrivain serait oublié depuis longtemps s'il n'avait publié l'ouvrage qui a pour titre : *De natura stirpium*, grand in-folio de 900 pages (Paris, 1536) qui a eu d'assez nombreuses éditions et qui est resté comme un des modèles de l'art typographique au XVIe siècle. Quant à l'ouvrage en lui-même, ce n'est guère qu'une compilation de ce qu'ont écrit les Grecs et les Latins sur cette matière. Toutefois, on doit savoir gré à Ruel des efforts qu'il tenta pour vulgariser les sciences botaniques ; c'est ainsi qu'en face des anciens noms tirés des langues mortes il présenta une liste d'environ trois cents noms appartenant à la langue française. Au reste, on s'aperçoit facilement que les recherches de cet auteur n'eurent pour théâtre qu'un canton très-borné ; ses observations sont donc des plus circonscrites. Le genre *ruellie* a été consacré à sa mémoire par le P. Plumier.

RUELLE s. f. (ru-è-le — dimin. de *rue*). Rue très-étroite : *Une* RUELLE *étroite et sinueuse s'étendait au pied du mur qui fermait l'enceinte d'une des cours extérieures de cette prison.* (E. Sue.) *Je parcourus d'abord la Syra moderne, montant de* RUELLE *en* RUELLE. (Th. Gaut.)

— Espace qu'on laisse entre un lit et la muraille : *Se cacher dans la* RUELLE *du lit, dans la* RUELLE.

— Au XVIe et au XVIIe siècle, Alcôve, chambre à coucher où certaines personnes de haut rang recevaient des visites avant d'être levées : *Le style du Père Maimbourg me déplaît fort ; il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises* RUELLES. (Mme de Sév.) *Voiture avait de l'esprit, et, par l'agrément de sa conversation, il était le divertissement des belles* RUELLES *des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie.* (Mme de Motteville.) *Camus vise quelquefois à la tendresse et se tire de la galanterie comme s'il avait hanté les* RUELLES. (H. Rigault.)

> . . . . . Cupidon a des temples et chapelles
> Nommés pour la plupart alcôves et *ruelles*.
>
> LA FONTAINE.

> Que, de son nom chanté par la bouche des belles,
> Benserade en tous lieux amuse les *ruelles*.
>
> BOILEAU.

— Loc. fam. *Passer sa vie dans les ruelles, Courir de ruelle en ruelle*, Fréquenter assidûment les grandes dames, se plaire dans leur société.

— *Style de ruelle*, Style précieux, affecté, semblable à celui qu'on parlait dans les ruelles des grandes dames :

> Il leur enseigne à traiter galamment
> Les grands sujets en *style de ruelle*.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Mar. Bordage à double courbure qui relie l'étambot au flanc du bâtiment.

— **Encycl.** Au XVIIe siècle, les lits ne touchaient à la muraille que par le chevet, laissant ainsi accès autour d'eux par trois côtés, et un paravent, placé à quelque distance, les isolait du reste de l'appartement. C'est l'espace circonscrit autour du lit par la muraille et le paravent qui formait ce que l'on appelait la *ruelle*. Le matin, les visiteurs et les familiers s'y pressaient, debout ou assis sur des siéges bas ou des pliants, pour présenter leurs hommages à la maîtresse de la maison ; car il n'y avait que les dames dont les *ruelles* fussent fréquentées, et, peu à peu, on prit l'habitude de faire de longues séances autour du lit des beautés à la mode, de s'y donner des rendez-vous comme dans un salon, d'y opérer la présentation des étrangers, etc. Les *ruelles* des précieuses devinrent autant de petites Académies où se faisaient les réputations ; celles des femmes du monde étaient égayées par les colporteurs de nouvelles, dont les récits et les inventions remplaçaient tant bien que mal le journalisme, encore à naître. C'est pour la *ruelle* de Mlle de Longueville que Loret rédigeait sa *Gazette en vers*, qui relate si prosaïquement, mais d'une façon assez complète, tous les grands et les petits événements, tous les bruits de la cour et de la ville. Les *ruelles* de la place Royale, où demeuraient alors un grand nombre de femmes distinguées, étaient célèbres au commencement du XVIIe siècle. « Le plus beau quartier de la ville de coquetterie, dit d'Aubignac, est la Grande Place, qu'on peut dire vraiment Royale. Elle est environnée d'une foule de réduits, où se tiennent les plus notables assemblées de coquetterie, et qui sont autant de temples magnifiques consacrés aux nouvelles divinités du pays ; car, au milieu d'un grand nombre de portiques, vestibules, galeries, cellules et cabinets richement ornés, on trouve toujours un lieu respecté comme un sanctuaire où, sur un autel fait à la façon de ces lits sacrés des dieux du paganisme, on trouve une dame exposée aux yeux du public, quelquefois belle et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et toujours suffisante ; et là viennent à ses pieds les plus illustres de la cour pour y brûler leur encens, offrir leurs vœux et solliciter la faveur envers l'amour coquet pour obtenir l'entrée du palais des bonnes fortunes. » D'Aubignac ajoute un peu plus loin : « Il n'est pas défendu aux belles de garder le lit, pourvu que ce soit pour tenir *ruelle* plus à son aise, diversifier son jeu ou d'autres intérêts que l'expérience seule peut apprendre. »

Les plus fameuses *ruelles* furent celles de la marquise de Rambouillet, de Mlle de Longueville, de Ninon de Lenclos, de Mlle de Montpensier, de Mmes de La Suze, de Rohan-Chabot, de Lansac, de Chavigny, de Feuquières, Cornuel, etc. On les trouve énumérées tout au long, avec les noms de leurs principaux familiers ou alcôvistes, dans les *Véritables précieuses* et dans le *Procès des précieuses* de Somaize, dans les *Précieuses* de l'abbé de Pure. On apprend aussi, dans ces satires plus ou moins mordantes, que le rôle d'introducteur des *ruelles* était exercé surtout par des abbés : l'abbé de Buisson, l'abbé Cottin (la victime de Boileau) et l'abbé de Belesbat. Voiture, qui était reçu partout, fut aussi un grand introducteur des *ruelles*. C'est à eux que l'on s'adressait pour être présenté et prendre rang parmi les alcôvistes. M. Ch. Livet a tracé des *ruelles*, dans ses *Précieux et précieuses*, un tableau fort curieux, dont il a emprunté tous les traits aux auteurs cités plus haut. Nous le reproduisons en partie : « Bélisandre arrive de province. Il a entendu parler de ces réunions charmantes où les femmes font assaut de coquetterie, les hommes de belles manières et d'élégance. Il désire vivement y être admis, et, suivant le cérémonial en usage, il s'adresse à l'un de ces galants abbés connus, comme l'abbé de Buisson et l'abbé de Belesbat, pour être les grands introducteurs des *ruelles*. Il prend jour et heure avec eux ; on ne le fait pas attendre : dès le lendemain, Brundesius (l'abbé de Buisson, dans le livre de l'abbé de Pure) doit le présenter. Le soir et fort avant dans la nuit, Bélisandre lit des romans ; il étudie les entrées et les sorties, l'art de saluer en termes choisis, de dire toutes choses d'un air galant. Ses cheveux sont d'avance frisés et fortement serrés, ses moustaches relevées par une *bigotère*, ses mains enduites d'une pommade adoucissante et cachées dans des gants ; il se parfume de musc, de civette, d'eau d'ange, se couche et s'endort en préparant dans son esprit la conversation du lendemain ; c'est lui qui la dirigera : il dira ceci, on lui répondra cela ; il est sûr du succès. Dès la pointe du jour,

> Au sortir de son lit, ayant quitté ses gants,
> Descordonné son poil, défait sa bigotère,
> Pinceté son menton et ratissé ses dents,
> Il prend un bon bouillon et va rendre un clystère.
> Le voilà bien muni, tant dehors que dedans !
>
> SCUDÉRI.

Bélisandre arrive chez Brundesius vers neuf heures ; Brundesius est chez La Vienne, l'étuviste ; enfin il rentre : il est dix heures. Les deux amis se rendent chez Cléogarite (Mme Cornuel). Au Marais, dans la rue qu'elle habite, de nombreux carrosses montrent l'empressememt des visiteurs. Le heurtoir est emmaillotté de linge pour que l'on n'entende pas de la chambre les coups du marteau, qui pourraient gêner la conversation. Un laquais les fait entrer et les annonce à Cléogarite. La précieuse était encore dans son lit, posé sur une estrade et séparé du reste de la chambre par un balustre,

> Loin du jour, de peur qu'on ne voye
> Que son mufle est une monnoye
> Qui n'est plus de mise en ce temps.
>
> SAINT-AMAND.

Les rideaux étaient tirés devant les fenêtres ; un paravent s'étendait de la porte à la cheminée ; aux murs étaient accrochés des portraits ; des tablettes portaient quelques livres nouveaux achetés chez Sercy ; dans la *ruelle* étaient assises sur des fauteuils quelques dames qualifiées de la cour, et sur des chaises plusieurs dames de la ville. La plupart jouaient avec de petites cannes, qu'elles agitaient sans cesse. Bélisandre, intimidé d'abord de voir tous les regards tournés sur lui, reprit vite sa présence d'esprit. Usant du privilége des nouveaux arrivants, il vint baiser à la joue Cléogarite, qui s'y prêta de bonne grâce ; puis, cherchant un siége et ne trouvant ni chaise, ni pliant, ni perroquet, il fit comme Brundesius et s'assit aux pieds d'une dame, sur son manteau. L'entrée de Bélisandre et de Brundesius avait interrompu la conversation. Après les premiers compliments, Cléogarite demanda à Brundesius pourquoi elle ne l'avait pas vu la veille. « Hier, dit-il, j'étais de quartier chez Athénodore. — A-t-elle grande foule d'alcôvistes ? » Qui préside chez elle ? — Elle en a plusieurs » et de la vieille roche, même des femmes de » la petite vertu. Quoiqu'elle ait quelques diseuses de *pas vrai*, elle n'a point de ces di» seuses d'inutilités qui ignorent la force des » mots et le friand du goût. — Sans doute, » quantité de celles qui la viennent voir lui » servent de mouches, et l'on y en trouve » aussi dont la neige du visage se fond ? — Il » est vrai que l'on y en pourrait trouver qui » lustrent leur visage ; mais, outre que celles» là sont graves par leur antiquité, les trou» pes auxiliaires de leur esprit soutiennent » assez bien leurs ambiguïtés d'appas. »

» La conversation, lancée sur ce terrain, arriva vite à la médisance. En moins d'une heure, Bélisandre avait appris à connaître les *ruelles* de Salmis, de Sarraïde, de Sophie, de l'illustre Célie, de Stratonice, de la charmante Féliciane, de l'aimable Sophronie, de Félicie ; le palais de Rozelinde, véritable palais d'honneur ; les maisons de Nidalie, de Doralise, de Calpurnie, de Madonte et de l'incomparable Virginie. Il savait que ces noms, chez Cléogarite, désignaient Mlle de Sully, Mme et Mlle de Scudéri, Mme de Choisy, Mme Scarron, Mme de La Fayette, Mme de Sévigné, Mme de Fiesque ; que le palais de Rozelinde était l'hôtel de Rambouillet ; enfin, que les autres maisons étaient celles de Mlle Ninon de Lenclos, de Mme de La Suze, de Mme de La Calprenède, de la comtesse de Maure et de la marquise de Villaine. »

Ce tableau, complété par quelques anecdotes, des lambeaux de conversation quintessenciée, la lecture de sonnets et de madrigaux, donne une idée complète de ce qu'étaient les *ruelles* au XVIIe siècle, sous le règne des précieuses. Au siècle suivant, elles avaient perdu leur caractère à demi littéraire, et le lever des femmes à la mode devint une simple affaire de galanterie. Les salons et les bureaux d'esprit remplacèrent les *ruelles*.

Ruelles, salons et cabarets, par M. Emile Colombey (1858, in-16). L'auteur a réuni sous ce titre diverses petites monographies que n'avait pu manquer de lui inspirer l'étude approfondie qu'il a faite des mœurs littéraires du XVIIe siècle. Isolée, la vie de chacun des hommes marquants de ce siècle peut donner une idée suffisante de son talent et de son caractère personnel ; mais il manque, pour le connaître tout entier, de le voir dans son entourage habituel, dans son milieu. M. Emile Colombey a précisément traité, dans ce petit volume, des divers milieux où vivaient alors tous les personnages littéraires : les ruelles, les salons et les cabarets. Son premier chapitre est consacré au cénacle de Conrard, d'où naquit l'Académie française ; son second, à l'hôtel de Rambouillet. Il nous montre ensuite les principaux cabarets littéraires de Paris et les poëtes qui les fréquentaient : le *Cormier* et la *Pomme de pin*, où allaient Théophile de Viau et Des Barreaux ; la *Fosse aux lions* et l'*Epée royale*, où toute la société des goinfres, Saint-Amand, Saint-Pavin, Colletet, Faret, allaient faire leurs orgies quand ils logeaient dans leur bourse autre chose que des toiles d'araignée ; le cabaret de maître Lefaucheur, à la Chapelle-Saint-Denis, où Mézeray ne dédaignait pas d'aller vider bouteille, si bien même qu'il institua pour son légataire universel le cabaretier. Les autres chapitres, dont il nous suffira de reproduire les titres, l'*Académie de la vicomtesse d'Auchy, Richelieu et ses collaborateurs*, les *Mercuriales de Ménage*, les *Samedis de Mlle de Scudéri*, l'*Hôtel de la rue des Tournelles* (c'est le cénacle de la ruelle de Ninon de Lenclos), *De Scarron à Gui Patin*, les *Joueurs de quilles*, envisagent tous quelque petit côté intéressant des mœurs littéraires du grand siècle. Celui qui est consacré en grande partie à Scarron contient des détails fort lestes sur la femme et sur l'intérieur du malicieux cul-de-jatte. Scarron, qui, en se mariant, se défendait de pouvoir faire à sa femme la moindre galanterie, mais se vantait de lui en apprendre de belles, Scarron est torturé un beau jour du désir d'avoir un enfant et tantôt veut le faire faire par son domestique, tantôt veut le faire lui-même, sur le conseil d'empiriques qui le leurrent de toutes sortes de promesses. Quant à sa galanterie, on en jugera par le billet doux suivant, qu'il adresse à la future marquise de Maintenon, un moment éloignée de lui :

> Tandis que, la cuisse étendue,
> Dans un lit toute nue,
> Vous reposez votre corps blanc et gras
> Entre deux sales draps,
> Moi, malheureux pauvre homme,
> Sans pouvoir faire un somme,
> Entre mes draps, qui sont sales aussi,
> Je veille en grand souci.

Voilà un madrigal qui aurait fort réjoui Louis XIV.

RUELLE, bourg et comm. de France (Charente), arrond. et à 7 kil. N.-E. d'Angoulême, sur la Touvre, au milieu d'une contrée fertile, bien cultivée et produisant beaucoup de vin ; 1,625 hab. Ce bourg doit sa célébrité à sa fonderie de canons pour l'artillerie de marine. Cette fonderie est la seule en France qui puisse travailler sans interruption, ayant un cours d'eau d'un volume presque toujours constant, qui ne tarit, ne déborde et ne gèle jamais. Elle a de plus cet avantage de s'approvisionner de minerais et de bois dans le département même. Il n'y a que les houilles et le coke qui lui viennent de loin. Elle fut créée en 1750 par le marquis de Montalembert, sur l'emplacement d'anciens moulins à blé et de moulins à papier. En 1755, le gouvernement s'en empara et, après seize ans, ne voulut reconnaître au marquis de Montalembert son droit de propriété qu'en lui imposant la condition d'affermer sa fonderie à l'Etat. Le comte d'Artois, devenu prince apanagiste du duché d'Angoulême, acheta à M. de Montalembert la fonderie de Ruelle et celle de Forge-Neuve, en Périgord. Il y fit faire, en 1775, de nouvelles constructions qui augmentaient beaucoup la valeur de la forge en la mettant dans la plus grande activité. Le revenu en était estimé alors à 75,000 livres, toutes charges déduites. Le ministre de la marine, ayant jugé qu'il était de l'intérêt de l'Etat que cet établissement important fût entre les mains du gouvernement, décida le ministre des finances à en faire l'acquisition. En 1776, le comte d'Artois céda Ruelle et Forge-Neuve au roi, qui lui donna en échange les forêts de Sainte-Menehould, de Saint-Dizier et de Vassy. La fonderie fut administrée par des régisseurs, puis par des entrepreneurs. On y établit de nouvelles forges à battre et une tréfilerie. Dès les premiers jours de la Révolution, en présence des armées de l'Europe qui menaçaient la France, le comité de Salut public, qui demandait 6,000 pièces de canon de fonte, procéda avec une extrême énergie aux mesures qui devaient rendre possible ce travail gigantesque. Le représentant du peuple Romme fut envoyé dans les départements de la Dordogne, de la Charente, et autres départements limitrophes, pour y former tous les établissements de fonderie et de forerie que les localités comportaient et donner aux établissements déjà existants toute l'étendue dont ils étaient susceptibles. Le rapide moulage en sable fut substitué partout au moulage en terre, trop lent pour les besoins du moment.

D'après l'instruction qui fut remise aux représentants en mission dans les départements, toutes les fonderies devaient être en activité deux mois plus tard. L'arrondissement de Ruelle construisit vingt-sept fourneaux. Ruelle eut six fourneaux à réverbère. Cet arrondissement fournissait, avec Indret, à tous les ports de l'ouest et du nord-ouest, tandis qu'une autre usine en construction sur la rivière d'Isle, dont le confluent est à Libourne, devait fournir à tous ceux du sud-ouest. Un nouvel outillage remplaça l'ancien, et en 1803 Ruelle, mis en régie, s'agrandit encore. On y construisit des fours à réverbère, des ateliers de fonderie, de nouveaux bancs de forerie, etc. ; de nombreux perfectionnements furent introduits dans le mode de fabrication. En 1840, on transporta à Ruelle la fonderie de bronze qui était établie à Rochefort depuis 1688. Aujourd'hui, Ruelle est entièrement renouvelé ; les améliorations et les changements n'ont pas cessé depuis 1852. D'après le système de barrage adopté pour retenir, séparer et diriger les eaux de la Touvre comme force motrice ; à son entrée dans la fonderie la puissance de cette rivière varie de 127 à 415 chevaux, suivant la saison. « La fonderie de Ruelle, dit M. Joanne, est dirigée aujourd'hui par un lieutenant-colonel d'artillerie. Le matériel était organisé, en 1860, pour fournir par an, environ 680 bouches à feu, dont le poids total s'élevait à 1 million et demi de kilogrammes. On y voit : des hauts fourneaux, de nombreux fours à réverbère pour les pièces en fer ; des ateliers, des étuves où se moulent et se coulent les canons ; 18 bancs de forerie pour le fer et pour le bronze ; des magasins et ateliers divers ; des modèles de bouches à feu de siége, de campagne, de montagne et de marine. Ruelle possède, en outre, des usines à fer, une filature de laine et un moulin à poudre. »

RUELLÉE s. f. (ru-è-lé — rad. *ruelle*). Constr. Tranchis que le couvreur cache sous un filet de plâtre, à l'endroit d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

RUELLER v. a. ou tr. (ru-è-lé — rad. *ruelle*). Vitic. Pratiquer des ruelles, des sortes de petits chemins creux entre les rangs de ceps : RUELLER *une vigne.*

RUELLETTE s. f. (ru-è-lète — diminut. de *ruelle*). Petite ruelle.

RUELLIE s. f. (ru-è-li — de *Ruelle*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, type de la tribu des ruelliées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale et dans quelques parties de l'Australie : *Depuis un demi-siècle, nous connaissons la belle espèce de* RUELLIE *variable.* (T. de Berneaud).

— **Encycl.** Les *ruellies* sont des plantes en général velues, à feuilles opposées ; les fleurs, de moyenne grandeur, mais de couleurs variées, sont disposées en capitules ou en épis axillaires et terminaux ; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et plusieurs sont cultivées dans nos jardins d'agrément ; mais presque toutes exigent la serre tempérée, et à quelques-unes même il faut la serre chaude. On les multiplie de graines et de boutures. Elles demandent une terre substantielle et des arrosements fréquents pendant la végétation. Les fleurs sont bleues dans la *ruellie ovale*, d'un blanc de lait pur dans la *ruellie lactée*, d'un rouge vif dans les *ruellies magnifique* et *à grandes feuilles*, pourpres ou lilacées dans les *ruellies lilacine* et *de Purdie*.

RUELLIÉ, ÉE adj. (ru-è-li-é — rad. *ruellie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ruellie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre ruellie.

RUER v. a. ou tr. (ru-é — du lat. *ruere*, jeter à terre, se précipiter, qui est rattaché par Eichhoff à la grande racine de mouvement *ar, ri*, restée vivante avec une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille indo-européenne. On pourrait aussi le rapporter à la racine *ru*, remuer, frapper, détruire). Jeter, lancer avec impétuosité : RUER

des pierres. RUER *de grands coups.* ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Jeter une pierre : *Il gage qu'il* RUERA *plus loin que vous.* (Acad.) ‖ Emploi vieilli.

— Se dit d'un animal qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant : *Prenez garde à ce cheval, il* RUE, *il a l'habitude de* RUER.

— Loc. Fam. *Ruer à tort à travers*, Frapper de tous côtés dans une foule. ‖ *Il ne mord ni ne rue*, Il ne fait, il ne peut faire aucun mal. ‖ *Cela ne mord ni ne rue*, Cela ne peut nuire, cela n'a aucune importance, n'est pas sérieux.

— Manége. *Ruer en vache*, Se dit d'un cheval qui porte le pied de derrière sous la poitrine, jusqu'à la jambe de devant, et en frappe la personne occupée au pied ou à la jambe de devant. ‖ *Ruer à la botte*, Se dit du cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier, lorsqu'il monte à cheval ou qu'il est en selle.

Se ruer v. pr. Se jeter impétueusement : *Il* SE RUA *sur ce jeune homme pour le maltraiter. Les écoliers* SE RUÈRENT *sur les fruits, et il n'en resta bientôt plus. Dix ou douze chiens énormes* SE RUÈRENT *sur nous en montrant toutes leurs dents.* (E. About.)

— **Encycl.** V. RUADE.

RUETE (Georges-Théodore), médecin allemand, né à Scharmbeck, alors duché de Brême, en 1810, mort en 1867. De 1829 à 1833, il étudia la médecine à Gœttingue, où il eut Himly pour professeur d'ophthalmologie, et, après s'être fait recevoir agrégé en 1836, il se livra à la pratique de son art avec beaucoup de succès. Il fonda à ses frais une clinique particulière, où il put se livrer à des études spéciales sur les maladies des yeux et s'acquit rapidement une grande réputation pour le traitement de ces maladies. En 1841, il fut nommé professeur extraordinaire de médecine près la même université, devint professeur titulaire en 1847, puis en 1851 codirecteur de l'hôpital. Un an plus tard, il était appelé à Leipzig pour y occuper la chaire d'ophthalmologie et y prendre la direction de l'hôpital spécialement affecté aux maladies des yeux. Les cours du nouveau professeur, ses leçons pratiques à l'hôpital et le succès de ses méthodes curatives eurent bientôt un tel retentissement, que le nombre des jeunes gens qui se livraient à l'étude de cette branche des sciences médicales quintupla en moins de deux années. Ruete était l'une des gloires de l'université de Leipzig, qui l'avait élu *rector magnificus* en 1863, lorsqu'il succomba, encore dans la force de l'âge, à plusieurs attaques successives d'apoplexie.
On a de lui une foule d'écrits qui ont surtout rapport aux maladies des yeux et de l'oreille, ainsi qu'à la thérapeutique générale. Nous citerons les suivants : les *Scrofules* (1838); *Recherches nouvelles et expériences sur le loucher et sur le traitement de cette affection* (1841); *Documents cliniques pour la pathologie et la physiologie des yeux et des oreilles* (1843); l'*Ophthalmotrope* (1845); *Manuel d'ophthalmologie pour les médecins et les étudiants* (1845 ; 2e édit., 1853-1854, 2 vol.); l'*Ophthalmoscope et l'optomètre pour les médecins pratiquants* (1852); *Manuel de thérapeutique générale* (1852); *Description, accompagnée de figures, des maladies de l'œil de l'homme* (1854-1860); *Un nouvel ophthalmotrope pour la connaissance des muscles de l'œil chez l'homme* (1857); *De l'existence de l'âme, au point de vue des sciences naturelles* (1863), etc.

RUETTE (Jean-Louis LA). V. LARUETTE.

RUEUR, EUSE adj. (ru-eur, eu-ze — rad. *ruer*). Manége. Qui rue, qui a l'habitude de ruer : *Cheval* RUEUR. *Jument* RUEUSE.

— Substantiv. Cheval qui rue, qui a l'habitude de ruer : *Ce cheval est vicieux, c'est un* RUEUR.

RUFALBIN s. m. (ru-fal-bain — du lat. *rufus*, roux ; *albus*, blanc). Ornith. Espèce de coucou qui vit au Sénégal.

RUFFE s. f. (ru-fe). Ichthyol. Nom vulgaire de la perche dorée.

RUFFEC, ville de France (Charente), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 42 kilom. N.-E. d'Angoulême, dominant en amphithéâtre à l'E. et au N. la forêt de son nom et une prairie arrosée par le Liain ; pop. aggl., 3,036 hab. — pop. tot., 3,233 hab. Tribunal de 1re instance et collége. Commerce de marrons, de fromages, de truffes, de pâtés de foies d'oie aux truffes, etc. L'arrond. comprend 4 cantons, 82 comm. et 51,927 hab.
Ruffec était déjà une seigneurie importante lorsqu'au IXe siècle Guillaume II Taillefer, comte d'Angoulême, la reçut en don du duc de Guyenne. Elle passa, vers 991, à une des branches collatérales de la même famille, qui en prit dès lors le nom et resta vassale des Taillefer d'Angoulême. Les fortifications de la ville, depuis longtemps abattues, dataient de cette époque. Le château, plus ancien, a également disparu, sauf un terre-plein qui en indique encore l'emplacement. Ruffec joua au moyen âge un rôle assez important : trois conciles s'y tinrent, le premier en 1258, le deuxième en 1304, le dernier en 1327. Il n'y fut débattu, d'ailleurs, que des questions d'ordre général. Au XVIe siècle, la baronnie de Ruffec passa par alliance dans la maison de Volvire. Un baron de Ruffec, zélé catholique, se signala en 1562 par ses cruautés à l'égard des calvinistes. Ces derniers ne s'en rendirent pas moins maîtres de la ville, qui comptait un grand nombre de réformés parmi ses habitants. Le duc d'Anjou (depuis Henri III) vint alors mettre le siége devant la place et, l'ayant prise d'assaut en 1589, y fit massacrer une cinquantaine de huguenots. Un prêche protestant n'en exista pas moins à Ruffec jusqu'au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Quant à la baronnie, après avoir été érigée en marquisat par Henri III en faveur d'Anne de Daillon, veuve de Volvire, elle passa par des mariages subséquents aux maisons de l'Aubépine d'Auterive, de Saint-Simon et de Valentinois. Elle appartenait, à l'époque de la Révolution, à la famille de Broglie, qui y a conservé une forêt, dite forêt de Ruffec. Il ne paraît pas qu'aucun événement ait signalé l'histoire de cette ville depuis le XVIIe siècle.
Le principal monument de Ruffec est son église, édifice du XIe siècle, dont la façade est couronnée d'un fronton triangulaire. Des trois porches qui jadis donnaient accès dans l'église, un seul, le porche central, est ouvert; les deux autres sont bouchés. Le premier, en plein cintre, est entouré de plusieurs rangs d'archivoltes très-ornées. Suivant l'auteur de la *France monumentale*, « la baie ouverte dans ce porche semble avoir été refaite à une époque plus moderne, à en juger par l'ogive ouverte dans le tympan. » Le porche est, en outre, surmonté d'une fenêtre semi-ogivale, décorée d'un bas-relief. Un autre bas-relief orne le tympan du portail de droite. « Une série d'arcades en plein cintre et dont les archivoltes et les chapiteaux des colonnettes sont richement ornés, dit l'écrivain déjà cité, règne sur toute la façade à la hauteur du cintre de cette croisée. Les deux arcades placées à côté de la croisée renferment chacune une statue. Une corniche en bandeau surmonte ces arcades, qui sont coupées par quatre contre-forts s'élevant en forme de colonnes et divisant la façade en trois parties. Le profil du pignon présente à sa base des gradins qui s'arrêtent aux contre-forts du milieu. »

RUFFEY s. m. (ru-fè). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de butor.

RUFFEY (Gilles-Germain-Richard DE), magistrat et littérateur français, né à Dijon en 1706, mort en 1794. Il fut président de la chambre des comptes de Dijon et cultiva de bonne heure la poésie. Il fonda en 1752 une société littéraire qui, sept ans plus tard, se réunit à l'Académie de Dijon, et il prit une part active aux travaux de cette Académie, à laquelle il fit don d'une riche collection de médailles. Outre un grand nombre de poésies insérées dans le *Mercure de France*, on lui doit : *Ode sur le camp de la Saône commandé par M. le duc de Lévy* (1727); *Réponse à la lettre de M. l'abbé Leblanc*, sur l'élection de M. le comte de Clermont à l'Académie française (1753, in-4°), etc. Mais le président bourguignon est surtout célèbre par sa fille, Marie-Thérèse Richard de Ruffey, marquise de Monnier, qui fut la maîtresse de Mirabeau. V. MONNIER.

RUFFI (Antoine DE), historien français, né à Marseille en 1607, mort en 1689. Il devint conseiller de la sénéchaussée de Marseille et conseiller d'Etat. Telle était l'intégrité de ce magistrat que, ayant trouvé un jour qu'il n'avait point suffisamment étudié les pièces d'un procès dont il était rapporteur, il dédommagea de ses deniers la partie perdante. De Ruffi, qui, dès sa jeunesse, s'était voué aux études historiques, a publié les ouvrages suivants : *Histoire de la ville de Marseille*, contenant ce qui s'y est passé de plus mémorable depuis sa fondation (Marseille, 1642, in-fol.), ouvrage estimé, dont le fils de l'auteur a donné une 2e édition, revue, corrigée, augmentée, etc. (1696, 2 vol. in-fol.); *Histoire des comtes de Provence*, depuis 934 jusqu'en 1480 (Aix, 1655, in-fol.), livre plein de recherches et qui atteste une grande érudition historique; *Vie de Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste* (Aix, 1655, in-12); *Histoire des généraux des galères*, insérée par le Père Anselme dans l'*Histoire générale des grands officiers de la couronne.*

RUFFI (Louis-Antoine DE), historien français, fils du précédent, né à Marseille en 1657, mort dans la même ville en 1724. Comme son père, il se livra avec passion à des recherches historiques et tous deux étudièrent ensemble les antiquités de leur province. Victime d'une dénonciation calomnieuse, il fut exilé à Castelnaudary en 1695; mais la vérité fut bientôt reconnue et il put revenir à Marseille. On lui doit : *Dissertations historiques et critiques sur l'origine des comtes de Provence, du Venaissin, de Forcalquier et des vicomtes de Marseille* (Marseille, 1712, in-4°), livre appuyé de preuves choisies avec sagacité; *Histoire de saint Louis, évêque de Toulouse, et celle de son culte* (Avignon, 1714, in-12), ouvrage curieux; *Histoire des évêques de Marseille* (2 vol. in-4°), restée manuscrite.

RUFFIAN s. m. (ru-fian). Orthographe anglaise du mot RUFIEN : *Où étaient-ils? Personne n'en savait rien; ils avaient pris une espèce de* RUFFIAN *italien et ils lui avaient confié leurs personnes.* (Alex. Dumas.) *Damnable godelureau,* RUFFIAN *patibulaire, où es-tu?* (Th. Gaut.) *On peut puiser à cet égard des lumières dans les tableaux de Valentin, ce peintre ami des* RUFFIANS, *ce Michel-Ange des tripots.* (F. Mornand.)

RUFFIEUX, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. de Chambéry, entre le Rhône et le lac du Bourget; pop. aggl., 378 hab. — pop. tot., 1,041 hab. Antiquités.

RUFFIN (Pierre-Jean-Marie), diplomate français, né à Salonique en 1742, mort à Constantinople en 1824. Son père exerçait à Salonique les fonctions de premier drogman de la nation française, et il mourut des suites d'une blessure reçue dans l'exercice de ses fonctions. Pierre Ruffin, dès l'âge de six ans et demi, fut envoyé dans une pension de Marseille, où il ne resta qu'un an, parce que le ministre de la marine le fit venir à Paris et le plaça au collége Louis-le-Grand. Lorsque ses études classiques furent terminées, Pierre Ruffin fut admis dans l'Ecole des *jeunes de langue*. Dès qu'il eut acquis une connaissance suffisante des langues orientales, il fut envoyé à Constantinople et recommandé au comte de Vergennes, ambassadeur près la Porte Ottomane. En 1767, il accompagna le baron de Tott en Crimée, où celui-ci venait d'être nommé consul. Trois ans plus tard, Tott retourna à Constantinople et Ruffin resta chargé de la direction du consulat. Il suivit le khan de Crimée en Pologne et fut fait prisonnier par les Russes, qui ne lui rendirent la liberté qu'après avoir prononcé contre lui une sentence de bannissement perpétuel. Il vint alors à Paris et fut bientôt renvoyé à Constantinople comme interprète du roi auprès de la Porte. En 1779, il fut rappelé à Paris et fut chargé de la correspondance avec la Turquie, les régences de Barbarie et les Etats de l'Inde. En 1784, il fut nommé professeur de turc et de persan. Après la chute de la monarchie, il fut envoyé de nouveau à Constantinople et mit tous ses soins à défendre les intérêts des Français qui résidaient en Turquie. Mais quand le divan fut informé du résultat de la bataille d'Aboukir, il ne cacha plus ses mauvaises dispositions pour la France, et Ruffin fut enfermé aux Sept-Tours avec toutes les personnes attachées à son service. Il ne sortit de cette prison qu'au bout de trois ans, et il loua une maison particulière pour rester à Constantinople, sans aucun caractère officiel, et employer tout le crédit qu'il devait à l'honorabilité de son caractère pour faire remettre en liberté un grand nombre de Français qui, comme lui, avaient été victimes de la haine qu'on portait à la France. En 1802, Ruffin contribua beaucoup au succès des négociations dont avait été chargé Sébastiani; mais, s'excusant sur son âge, il refusa la mission officielle de régler avec le divan les restitutions et les compensations qui pouvaient être réclamées par les Français; cependant il continua toujours de mettre spontanément son influence au service de ses compatriotes, et en 1803 le général Brune, devenu ambassadeur à Constantinople, le nomma d'autorité commissaire spécial pour terminer les négociations commencées. En 1805, Ruffin fut nommé premier secrétaire de la légation, et en l'absence de l'ambassadeur il obtint que le titre de *padischah*, équivalent à celui d'empereur, fût donné à Napoléon par le gouvernement turc. A partir de cette époque, il remplit encore, à diverses reprises, des fonctions diplomatiques, mais il s'occupa surtout de la révision d'un dictionnaire turc dont s'occupait M. Kieffer et de divers travaux sur les langues orientales. Cependant il n'a presque rien publié, et on ne connaît guère de lui que la traduction en arabe d'une *Adresse de la Convention au peuple français du 18 vendémiaire an III* (Paris, 1795, in-fol. de 24 p.).

RUFFIN (François, comte), général français, né à Bolbec (Seine-Inférieure) en 1771, mort à bord du vaisseau anglais le *Gorgon* en 1811. Il faisait partie du bataillon de volontaires fourni, en 1791, par son département, et il y devint rapidement officier. En 1793, Jourdan le prit pour aide de camp; il assista près de lui à la bataille de Fleurus, puis fit toutes les campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse. Nommé adjudant général, puis colonel, il fut fait général de brigade sur le champ de bataille de Hohenlinden, passa en cette qualité à la grande armée, se distingua à Austerlitz, où il fut fait commandant de la Légion d'honneur et comte de l'empire, se battit à Eylau, puis à Friedland, où il conquit le grade de général de division (1807). Après la paix de Tilsitt, il passa à l'armée d'Espagne et fut placé successivement sous les ordres de Murat, de Ney et de Soult. Il était auprès de ce dernier lorsque, à la bataille de Chiclana, un biscaïen le renversa de cheval, blessé mortellement; les Anglais le recueillirent et il expira sur un de leurs vaisseaux. Ses restes, transportés à Portsmouth, y furent honorablement inhumés et y restèrent jusqu'en 1845, époque à laquelle la municipalité de Bolbec obtint de les faire rapporter en France.

RUFFIN (Théodore-Frédéric), poëte français, né à Rouen en 1792, mort dans la même ville en 1847. Employé dans une maison de banque, il consacra ses loisirs à la poésie. Ruffin a composé plusieurs ouvrages dramatiques, parmi lesquels on cite : le *Triomphe du Cid*, pièce qui fut représentée avec succès au Grand-Théâtre de Rouen le 29 juin 1823, jour de la fête de Pierre Corneille. Parmi ses pièces de vers, nous mentionnerons : *Epître à M. Granger,* célèbre acteur et ex-directeur du théâtre de Rouen (Rouen, 1828, in-8°); *Hommage à Pierre Corneille, à l'occasion de l'inauguration de sa statue* (1834, in-8°); le *Dix-neuvième siècle*, satire (1836, in-8°); *Epître à M. Samson, sociétaire du Théâtre-Français* (Paris, in-8°).

RUFFIN, ministre de Théodose et d'Arcadius. V. RUFIN.

RUFFINI (Paul), médecin et mathématicien italien, né en 1765, mort en 1822. Tout en faisant ses études médicales, il s'appliqua avec ardeur aux sciences mathématiques, qui devinrent son occupation favorite lorsqu'il eut été reçu docteur. Il publia sur ces sciences différents écrits qui le firent appeler à succéder à Cassiani comme professeur d'analyse à l'université de Modène, et plus tard il joignit à cette chaire celle de mathématiques. Ayant refusé de se rallier au parti républicain lors de l'arrivée des Français en Italie, il perdit ses emplois, qui lui furent rendus en 1799, après la rentrée des Autrichiens à Modène. En 1806, il devint professeur de mathématiques appliquées à l'école militaire de cette ville, et le duc de Modène, après avoir recouvré ses Etats, le nomma recteur de l'université, où il devint, en outre, à la fois professeur de clinique médicale, de médecine pratique et de mathématiques appliquées. Il était, de plus, président de l'institut italien des sciences et membre de la plupart des corporations savantes de l'Italie. Parmi ses ouvrages, qui sont tous écrits en italien, nous citerons : *Théorie générale des équations* (Bologne, 1798, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur la détermination des racines dans les équations d'un degré quelconque* (Modène, 1804, in-4°), travail couronné par l'institut de Milan; *De l'immortalité de l'âme* (Modène, 1806, in-8°); l'*Algèbre et ses appendices* (Modène, 1807-1808, 2 vol. in-8°); *Réflexions sur la solution des équations algébriques générales* (Modène, 1813, in-4°); *Réflexions sur la théorie des probabilités de Laplace* (Modène, 1821, in-8°). Il avait, en outre, fourni un grand nombre de dissertations aux *Mémoires de la Société italienne.*

RUFFINI (Jean), littérateur italien, né à Gênes en 1807. Il reçut une excellente éducation et, poussé par un ardent patriotisme, il entra dans la Société de la *Jeune Italie*, fondée par Mazzini dans le but d'affranchir l'Italie. A la suite du mouvement révolutionnaire de 1833, auquel il prit une part active, M. Ruffini se vit forcé de quitter la péninsule. En 1836, il se rendit en Angleterre, où il passa plusieurs années, se familiarisa rapidement avec la langue et la littérature de ce pays et composa, en anglais, plusieurs ouvrages qui ont eu un vif succès. Vers 1842, M. Ruffini vint se fixer à Paris. Quelques-uns de ses livres, finement écrits et où l'on trouve d'intéressants détails sur les mœurs italiennes, ont été traduits en français. Nous citerons notamment : le *Docteur Antonio* (1858, in-12), trad. par M. Sachot; *Lorenzo Benoni, mémoires d'un réfugié italien* (1859, in-12), trad. par le même, sorte d'autobiographie extrêmement attachante, qui avait paru traduite en français en 1855, sous le titre de *Mémoires d'un conspirateur; Découverte de Paris par une famille anglaise* (1860, in-12), trad. par M. G. Lisse; *Lavinia* (1863, 2 vol. in-12), trad. par Sachot, etc.

RUFFO (Fabrice-Denis), célèbre prélat et homme d'Etat italien, surnommé le **Général cardinal**, né à Naples en 1744, mort en 1827. Il appartenait à une des plus riches et des plus anciennes familles de Naples. Destiné à l'Eglise, mais se sentant peu de goût pour la carrière ecclésiastique, il s'arrêta au diaconat qui, tout en ne lui imposant à peu près aucune obligation religieuse, lui permettait d'aspirer aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Il se rendit ensuite à Rome, où il réussit à gagner la faveur du pape Pie VI, qui le nomma assesseur général, puis trésorier de la chambre pontificale. Ruffo remplit pendant longtemps ces fonctions avec beaucoup d'habileté, mais finit par mécontenter le peuple par ses innovations et fut obligé de se retirer. A son retour à Naples, le roi Ferdinand Ier le nomma intendant du palais et du domaine royal de Caserte. En 1794, Ruffo reçut le chapeau de cardinal. Ferdinand ayant été chassé de Naples par les Français en 1798, Ruffo le suivit en Sicile; il avait désapprouvé les provocations lancées contre la France par la cour de Naples et, par suite, se trouvait en désaccord avec le ministre Acton. Ce dernier, pour se débarrasser de lui, le recommanda à la reine comme un homme capable d'amener la restauration de Ferdinand Ier, pourvu qu'il consentît à se mettre à la tête de la population royaliste de la Calabre, province où sa famille avait de grandes propriétés et possédait une influence considérable. La reine approuva le plan, quelque hasardeux qu'il parût, et le fit agréer au roi, qui nomma Ruffo son vicaire général avec des pouvoirs à peu près sans bornes. Ruffo, de son côté, s'empressa d'accepter une mission qui le délivrait des intrigues et des persécutions de la cour de Palerme. En février

1799, il traversa le détroit avec une escorte de cinq hommes seulement et débarqua à Bagnara, fief de sa famille, où il possédait de nombreuses intelligences. Ayant rassemblé un certain nombre de partisans, il prêcha une croisade contre les Français et leurs adhérents. Les républicains de Naples avaient, par quelques mesures radicales, indisposé contre eux la population des campagnes. Fanatisés par le clergé et les moines, les Calabrais arrivèrent en foule sous les étendards de Ruffo, qui se vit bientôt à la tête de 25,000 hommes, dont le plus grand nombre se composait de gens sans aveu, de brigands et d'anciens forçats. Le cardinal donna à son armée le nom d'*armée de la sainte foi*. Il marcha d'abord sur Monteléone, qui se rendit ainsi que Catanzaro, pilla Crotone, qui n'avait qu'une garnison de 32 Français, prit Cosenza par la trahison de son commandant et, en moins d'un mois, se trouva maître de toute la Calabre, où il rétablit l'autorité royale. Ces succès ayant attiré sous ses drapeaux un grand nombre de nouveaux partisans, il se dirigea sur la Pouille et assiégea d'abord Altamuro, dont les habitants se défendirent opiniâtrément, mais qui fut prise et livrée au pillage. Les habitants du reste de la Pouille arborèrent le drapeau royal, et bientôt les Abruzzes mêmes furent en révolte ouverte contre les républicains de Naples. Peu de temps après, les troupes françaises se virent obligées de marcher contre les Autrichiens et les Russes, qui occupaient le nord de l'Italie, et il ne resta à Naples qu'une faible garnison française. D'un autre côté, des corps d'Anglo-Siciliens, d'Albanais et de Russes vinrent renforcer l'armée de Ruffo. Ce dernier s'avança alors sur Naples par Avellino, et arriva devant la ville avec environ 50,000 soldats. Après une lutte qui dura pendant toute la journée du 13 juin 1799, une révolte de la populace livra la ville aux bandes de Ruffo; mais les républicains continuèrent à se défendre dans les forts ainsi que dans un grand nombre de palais qu'ils avaient fortifiés. Le cardinal, pour éviter la destruction de la plupart des magnifiques édifices de Naples, entra en négociation avec les républicains, qui consentirent à capituler à condition qu'on les transporterait en France. Une partie d'entre eux étaient déjà embarqués lorsque, à la fin de juin, le roi Ferdinand arriva de Sicile à bord du bâtiment de l'amiral Nelson; ce prince refusa de ratifier la capitulation en disant que Ruffo avait outre-passé ses pouvoirs en traitant avec des rebelles, et convoqua une cour spéciale pour juger les républicains, dont la plupart furent mis à mort. Le ministre Acton accusa le cardinal de partialité pour les *jacobins*, nom qu'il donnait aux Français et à leurs partisans, et Ruffo, humilié et mécontent de la récompense qu'obtenaient ses services, s'empressa de quitter Naples pour se rendre au conclave réuni à Venise pour l'élection d'un pape. Le cardinal suivit à Rome le nouveau pontife, Pie VII, qui le nomma préfet des subsistances. Quelques années plus tard, il revint à Naples, où il reprit son rang à la cour. Lorsqu'en 1805 la famille royale fut obligée d'émigrer une seconde fois en Sicile, la reine Caroline l'engagea à se mettre de nouveau à la tête des habitants des campagnes contre les Français, mais le cardinal lui répondit que « ce n'était qu'une fois dans sa vie qu'un homme pouvait satisfaire à de pareilles fantaisies. » Il se retira alors à Rome, où il demeura jusqu'en 1809. Il vint en France à cette époque et fut l'un des cardinaux qui assistèrent au second mariage de Napoléon. Après avoir rejoint, en 1814, le pape à Rome, il retourna plus tard à Naples, devint, en 1821, membre du conseil royal et assista, en 1823, au conclave qui élut Léon XII. Le cardinal Ruffo possédait des talents vraiment remarquables; il était relâché dans ses mœurs et dans ses principes, mais il n'était ni fanatique ni cruel, et les atrocités qui accompagnèrent sa romanesque expédition de 1799 ne peuvent lui être imputées, bien qu'on puisse le blâmer de ne pas les avoir prévues avant de se mettre à la tête d'un mouvement insurrectionnel composé de pareils éléments.

RUFFO (Fabrice), diplomate napolitain, né à Naples en 1755, mort à Paris en 1832. Il entra dans la diplomatie en 1792, avec le titre de prince de Castel-Cicala, et fut envoyé représenter son gouvernement à Paris, puis à Londres. Rappelé à Naples en 1795, il y reçut le portefeuille des affaires étrangères et montra une extrême rigueur, dans le conseil des ministres, pour la poursuite des délits politiques. Il accompagna Ferdinand IV en Sicile, fut de là envoyé par lui à Londres, auprès du régent (1800), puis nommé ambassadeur à Paris lors de la seconde Restauration. Il occupait ce poste en 1820; mais ayant refusé de reconnaître la constitution imposée à Ferdinand par ses sujets, il fut rappelé, pour la forme, car le roi, ayant bientôt déchiré cette constitution dès qu'il se sentit le plus fort, lui rendit toute sa faveur et le réinstalla dans ses fonctions; il était encore ambassadeur de Naples à Paris lorsqu'il fut atteint par le choléra de 1832.

RUFFO (le commandeur, puis le prince Alvar), diplomate italien, né vers 1750, mort ambassadeur de Naples à Vienne en 1825. Il représentait la cour de Naples à Paris en 1797, au moment où le Directoire songeait à lancer de nouveau les armées françaises dans la péninsule. Il se laissa leurrer jusqu'au dernier moment par des promesses pacifiques, fit grand bruit même de ce qu'il avait obtenu le rappel de Garat, ministre français à Naples, et partit de Paris en 1798, se flattant d'avoir assuré la paix. En ce moment même, Championnet envahissait les Etats pontificaux et se préparait à marcher sur Naples. Ruffo étant arrivé à Rome, le général reçut l'ordre de s'emparer de lui et de le garder comme otage; cette fois, ce fut Championnet qui fut joué. Le diplomate, se doutant de quelque chose, commanda un bon souper, invita ses amis à venir le voir le lendemain et décampa pendant la nuit. Le général, qui avait eu la délicatesse de ne pas le saisir au débotté et qui voulait le laisser souper tranquille, ne s'aperçut de son départ que le lendemain. Ruffo regagna Naples, puis suivit la famille royale en Sicile. Ferdinand IV le nomma son ambassadeur à Lisbonne, puis à Vienne. Il était à ce dernier poste en 1815, et il prit part au congrès comme plénipotentiaire. En 1820, lorsque le roi de Naples eut encore une fois été chassé par ses sujets, il le suivit à Laybach, en qualité de secrétaire, revint avec lui à Naples quand il y rentra, grâce à l'octroi d'une constitution libérale qu'il n'exécuta pas, et fut nommé une seconde fois ambassadeur à Vienne, où il mourut. Le prince de Metternich, dont il avait su se faire un ami, fut son exécuteur testamentaire.

RUFFUS, médecin grec. V. RUFUS.

RUFIAN s. m. (ru-fian). Forme provinciale du mot RUFIEN.

RUFIBARBE adj. (ru-fi-bar-be — du lat. *rufus*, roux, et de *barbe*). Zool. Qui a la barbe rousse.

RUFICARPE adj. (ru-fi-kar-pe — du lat. *rufus*, roux, et de *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits roux.

RUFICAUDE adj. (ru-fi-kô-de — du lat. *rufus*, roux; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue rousse.

RUFICOLLE adj. (ru-fi-ko-le — du lat. *rufus*, roux; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet roux.

RUFICORNE adj. (ru-fi-kor-ne — du lat. *rufus*, roux, et de *corne*). Entom. Qui a les cornes ou les antennes rousses.

RUFIEN s. m. (ru-fiain. — L'étymologie de ce mot est incertaine. Son origine doit être ancienne, car il existe, avec de légères variantes, dans toutes les langues néo-latines. Du Cange la tire du latin *rufus*, roux, à cause des cheveux blonds des courtisanes. M. Littré préfère l'étymologie de Diez, qui fait venir *rufien* d'un radical germanique *ruf*, teigne. Contre l'opinion de M. Littré, nous trouvons l'interprétation de Du Cange plus convenable pour le sens. Un rufien serait, dans ce système, un homme passionné pour les blondes. Cette expression de *blondes*, pour désigner les jolies femmes en général et les courtisanes en particulier, nous paraît tout à fait conforme à la manière de procéder usitée en pareille matière, où l'on se sert du terme général pour éviter d'employer le mot propre; c'est ainsi qu'on a désigné les femmes de mauvaise vie par les mots *garce*, *fille*, *femme*). Homme adonné aux femmes de mauvaise vie ou qui en procure : *Un vieux* RUFIEN. *Cette femme est avec son* RUFIEN. (Acad.)

RUFIN, en lat. **Rufinus**, ministre de Théodose et d'Arcadius, et l'un des hommes d'Etat les plus fameux du Bas-Empire. Il était né à Elusa, aujourd'hui Eauze, dans la Gascogne, près d'Auch. S'il fallait en croire des traditions probablement empreintes des exagérations de la haine, il aurait eu pour berceau l'échoppe d'un cordonnier. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était d'une famille obscure et pauvre. D'une intelligence peu commune, audacieux, souple et délié, opiniâtre dans son ambition, absolument dépourvu de tout scrupule de conscience, de toute préoccupation morale, ce Gaulois du Midi, l'un des ancêtres de nos cadets de Gascogne, est le type le plus curieux de l'aventurier au IVe siècle.

Il quitta jeune sa famille pour aller chercher les aventures et la fortune. On suppose qu'il avait étudié hâtivement dans ces écoles de Toulouse et de Bordeaux où se formaient ces brillants parleurs méridionaux dont la Rome de la décadence est remplie.

M. Amédée Thierry (*Trois ministres de l'empire romain*) a tracé de lui ce portrait, qui se rapporte à cette époque d'ailleurs très-peu connue de sa vie :

« Une taille élevée et noble, un regard plein de feu, une parole abondante et facile le recommandaient dès qu'il paraissait; mais ce qui devint surtout l'instrument de son succès, ce fut son esprit vif, spontané, abondant en saillies, une intelligence applicable à tout, un discernement parfait des hommes, de ceux-là surtout qui semblaient propres à le servir, enfin un savoir-faire qui pouvait prétendre au génie. »

On le voit d'abord à Milan, où il sut gagner l'amitié de l'archevêque Ambroise (saint Ambroise), puis à Rome, où il entra fort avant dans l'intimité de l'illustre Symmaque. En sorte qu'il jouissait d'une égale considération auprès des deux hommes qui représentaient avec le plus d'éclat dans l'empire romain, le premier le christianisme triomphant, l'autre le paganisme expirant, mais puissant encore parmi les classes riches et lettrées.

Toutefois, Rome, où toutes les dignités et les positions lucratives étaient accaparées par l'oligarchie puissante des vieilles familles, n'offrait pas un théâtre favorable à son ambition. Il alla se fixer à Constantinople, siége de l'empire romain d'Orient, et parvint à obtenir un emploi dans les bureaux de l'office impérial. Il eût probablement végété longtemps dans une position subalterne si des circonstances particulières ne l'eussent merveilleusement servi.

Théodose, possédé de la manie théologique des césars byzantins, était arrivé en Orient avec la préoccupation d'écraser l'arianisme. Rufin se trouva naturellement plus catholique que l'empereur lui-même et s'insinua ainsi dans sa faveur et son intimité. Il y avait entre eux plus d'un point de contact, et notamment ils étaient presque compatriotes (Théodose était né en Espagne), et leurs patries d'origine n'étaient séparées que par les Pyrénées. Peu à peu, Rufin devint un des conseillers de l'empereur et s'éleva rapidement aux dignités. En 386, il fut nommé préfet du prétoire, en 390 maître des offices, c'est-à-dire ministre de l'administration intérieure, en 392 consul avec le fils aîné de l'empereur, en 394 ministre dirigeant et le premier personnage de l'empire après Théodose.

Depuis le commencement de son crédit, il n'avait cessé de travailler à l'écrasement du paganisme et des sectes chrétiennes dissidentes, ne s'arrêtant devant aucune violence ni aucun acte de tyrannie. Ce zèle furieux ne fit qu'augmenter la faveur dont il jouissait déjà, et il en profita pour se livrer à tous les excès de la puissance absolue. « Devenu tout-puissant, dit M. Amédée Thierry, et participant pour ainsi dire de l'inviolabilité impériale, il foula aux pieds toute considération de justice et d'honneur. Il n'y eut plus de sûreté pour quiconque s'était montré son ennemi ou possédait quelque bien digne d'être convoité, car la soif de l'or se développait en même temps que l'esprit de vengeance dans le cœur du parvenu. »

Les historiens anciens nous apprennent, en effet, que Rufin fit périr successivement tous ses ennemis ou ceux qui lui paraissaient un obstacle à sa fortune. En 391, il fit massacrer un vaillant général, le maître des milices Promotus (qui l'avait, il est vrai, frappé au visage); l'année suivante, il bannit le préfet du prétoire Tatien et fit décapiter le fils de ce magistrat sous ses yeux. Il sacrifia également une foule d'autres victimes, que souvent il jugeait et condamnait lui-même. Les juges, d'ailleurs, étaient entièrement à sa dévotion, et il partageait avec eux les dépouilles des condamnés. Les confiscations, les amendes, les extorsions de patrimoines, les captations de testaments l'enrichirent monstrueusement. Ses corruptions, l'or qu'il semait habilement autour de lui étendaient son influence et soutenaient son crédit. Dans ses rapines, il avait d'ailleurs soin de faire la « part de Dieu, » c'est-à-dire qu'il dotait des églises et des communautés. Aussi le clergé le tenait-il en haute estime, au moins autant pour ses libéralités que pour la cruauté de ses persécutions contre les hérétiques.

On sait de quel effroyable châtiment Théodose punit les habitants de Thessalonique, qui avaient outragé sa statue dans une sédition. Ce fut Rufin qui conseilla le massacre et qui poussa le prince à cet excès sauvage. Il s'entremit ensuite pour apaiser saint Ambroise, qui avait refusé l'entrée de son église au coupable.

En 394, lorsque Théodose partit pour la guerre d'Italie, il laissa le gouvernement de l'Orient aux mains de son puissant ministre, avec la tutelle de son fils Arcadius. Rufin était parvenu au faîte de la fortune; il ne lui restait plus que la pourpre à ambitionner. Il paraît qu'il y songea sérieusement, et la santé chancelante de l'empereur lui permettait de calculer les chances de l'avenir. Il commença à se préparer les voies par un redoublement de libéralités envers le clergé et par l'étalage d'une piété toute d'apparat, car ce fervent catholique n'était même pas baptisé.

Sur l'autre rive du Bosphore, à Chalcédoine, il possédait une villa qui était la merveille du siècle et dont les colonnades de porphyre et le toit étincelant d'or dominaient le détroit. Dans cette demeure royale, il avait fait construire une église magnifique à laquelle était joint un monastère pour la desservir. Il résolut, pendant qu'il était seul à la tête de l'empire d'Orient, de faire la dédicace de son église et de se faire en même temps baptiser dans une cérémonie éclatante qui pût rester dans la mémoire des peuples. Il fit venir, en effet, des évêques de tous les diocèses de l'Asie et même des solitaires de la Thébaïde et du Pont, demi-nus et enveloppés de peaux de bêtes. On donna à cette réunion le nom de concile. Mais il n'était que trop évident que tous ces saints personnages n'étaient assemblés que pour servir de comparses dans le double spectacle donné aux peuples par ce puissant ministre, chargé de crimes et déshonoré par ses déprédations, et qui n'en fut pas moins exalté, pompeusement harangué par les plus illustres prélats

Rufin préparait visiblement sa candidature à l'empire en s'entourant d'un parti nombreux et par une série de manœuvres que le faible Arcadius ne voyait pas, ou plutôt n'osait pas voir.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle de la mort de Théodose, qui laissait l'Occident à son autre fils Honorius, avec le célèbre Stilicon pour tuteur, et l'Orient à Arcadius, avec Rufin pour régent.

Ces ministres et ces maîtres effectifs des deux empires romains étaient naturellement rivaux, et l'histoire du temps n'est plus pour ainsi dire que le tableau de leurs luttes. Théodose ayant, à son lit de mort, fiancé Honorius, âgé de onze ans, avec la fille de Stilicon, le régent de Constantinople, Rufin, prétendit à son tour devenir le beau-père de son fantôme d'empereur, qui baissa la tête et parut consentir. Mais, par suite d'une intrigue secrète de l'eunuque Eutrope, mortel ennemi de Rufin, le jeune prince, qui avait atteint l'âge de puberté, s'éprit d'une jeune orpheline nommée Eudoxie, dont le père, de race franque, avait vaillamment servi dans les armées romaines. Arcadius cacha si bien ses projets à son ministre, qu'il détestait en tremblant sous lui, que Rufin n'apprit la manœuvre de ses ennemis que le jour où elle fut couronnée de succès, c'est-à-dire le jour des fiançailles de son pupille avec Eudoxie (27 avril 395).

Le coup était rude pour lui. Il y répondit en suscitant autour d'Arcadius des embarras et des périls, afin de se rendre lui-même indispensable. D'abord, il fit réclamer à Stilicon la moitié de l'argent et des troupes laissés par Théodose. Le régent d'Occident répondit que l'état des choses en Italie ne le permettait pas encore, mais que, lorsqu'il en serait temps, il irait lui-même à Constantinople pour remettre à Arcadius sa part de l'héritage paternel. C'était le menacer d'une autre tutelle et peut-être d'une spoliation complète. Rufin, non moins effrayé pour son propre pouvoir, ouvrit alors la frontière de l'empire aux barbares. Par ses excitations, des hordes de Huns franchirent les Palus Méotides et ravagèrent l'Arménie, le Pont, la Cappadoce, etc. Arcadius se rejeta d'effroi sous le joug détesté de son ministre. Celui-ci, voulant, d'un autre côté, avoir une force militaire et un général à opposer à Stilicon, ouvrit des négociations secrètes avec Alaric, chef des Wisigoths campés en Mésie, lui fournit des subsides pour qu'il augmentât son armée d'autres hordes de barbares et convint avec lui du rôle qu'il allait jouer dans le drame de leur alliance. Tout étant bien réglé, Alaric déborda de ses cantonnements, dévasta la Thrace et vint camper non loin de Constantinople, comme s'il avait l'intention de l'assiéger. Au milieu de la terreur universelle, Rufin se présenta et déclara avec fermeté qu'il irait trouver le chef goth pour négocier avec lui et sauver ainsi l'État. Puis il revêtit un costume barbare et partit pour le camp des Goths, suivi d'une faible escorte. Au retour, on publia qu'Alaric, cédant au prestige et à l'autorité de Rufin, consentait à respecter la métropole, à évacuer les terres de l'empire et à regagner ses cantonnements.

Suivant les conventions, Alaric rétrograda en effet, mais pour se jeter sur l'Illyrie orientale et la traiter en pays conquis. C'était le développement du plan de Rufin, destiné à créer des embarras à Stilicon et à l'empire d'Occident. Mais le tuteur d'Honorius alla chercher des troupes en Gaule et marcha contre les Goths, qu'il atteignit en Thessalie. Il se préparait à les combattre lorsqu'il reçut de Constantinople l'ordre d'évacuer l'Illyrie, qui tenait aux possessions d'Arcadius, et de ne pas attaquer les Goths, alliés de l'empire d'Orient; en outre, de restituer sans délai les forces et l'argent dont il a été question plus haut. Stilicon devina bien la main qui lui portait ce coup. Transporté de colère, il obéit néanmoins, mais après avoir préparé une trame pour perdre son ennemi. Il s'entendit avec Gaïnas, un des chefs de l'armée orientale réclamée par Arcadius, et qui fut chargé de la conduire à Constantinople. La mort du régent d'Orient avait été résolue entre eux. Eutrope entra dans le complot, ainsi que d'autres personnages puissants.

Cependant Rufin arrivait au but de ses désirs; appuyé sur un parti qu'il recrutait sans cesse de tout ce que l'Orient renfermait d'hommes perdus et de scélérats, il signifia au jeune prince que le peuple et l'armée demandaient qu'il fût associé à l'empire. Arcadius ne fit aucune objection. Le régent pourvut alors aux dernières mesures, fit battre à son effigie les pièces d'or et d'argent qu'il voulait faire distribuer aux troupes le jour de son adoption et fixa cette cérémonie pour le jour de l'entrée à Constantinople des légions renvoyées par Stilicon.

Le 27 novembre 395, tout fut préparé dans l'*Hebdomon* (c'était le champ de Mars de la Rome nouvelle); mais au lieu de recevoir la pourpre qu'il attendait, Rufin, à un signal convenu entre les conjurés, fut tué d'un coup d'épée par un soldat, qui lui cria en même temps : « Tiens, reçois ce coup, c'est Stilicon qui te le donne! » Son cadavre fut déchiré en lambeaux par la troupe, et sa mort fut célébrée par des réjouissances publiques dans tout l'empire romain, et Claudien, le poëte de Stilicon, se fit, dans des vers dignes de Juvénal (*In Rufinum*), l'interprète éloquent et

passionné des haines qu'avait soulevées contre lui le trop fameux ministre.

RUFIN (Tyrannius), écrivain ecclésiastique, né à Concordia (Frioul), mort en Sicile en 410. Il embrassa la vie monastique dans un couvent d'Aquilée, où il eut pour condisciple saint Jérôme, avec qui il se lia intimement. Lorsque son ami se fut retiré dans les déserts de la Thébaïde, Rufin alla le visiter (374), puis il fit partie des disciples de Didyme, fut persécuté par les Ariens et envoyé au fond de la Palestine. Après l'avénement de Théodose, il se rendit à Jérusalem, fonda un couvent sur le mont des Oliviers et traduisit divers ouvrages grecs. Depuis vingt-cinq ans il était en relation d'amitié avec saint Jérôme, lorsqu'ils rompirent et devinrent des ennemis acharnés à la suite d'une vive controverse au sujet d'Origène, que Rufin défendit pendant que Jérôme l'attaquait avec violence. Rufin, s'étant rendu à Rome, y fit paraître la traduction du *Periarchon* d'Origène et de l'*Apologie* de ce dernier par saint Pamphile. Les ennemis de Rufin firent condamner cette traduction. Rufin s'adressa au pape Anastase, à qui il exposa sa profession de foi avec l'apologie de sa conduite; saint Jérôme critiqua vivement l'une et l'autre. Rufin, qui était retourné en Palestine, revint encore une fois à Rome, passa quelque temps au couvent de Pinetum, près de Terracine, puis, fuyant l'Italie ravagée par Alaric, il se rendit en Sicile, où il mourut deux ans plus tard. On lui doit plusieurs traductions latines d'ouvrages grecs et quelques ouvrages de controverse. Nous citerons notamment: *Statuta monachorum S. Basilii Cæsariensis*, traduit du grec (1500, in-4°); *Basilii Magni homiliæ octo*, traduit du grec (1722, in-fol.); *Gregorii Nazianzeni opuscula X*, traduit du grec (Strasbourg, 1508, in-4°); *Sixti Pythagorici sententiæ, cum prologo Rufini*, publié avec un ouvrage de S. Champier (Lyon, 1507, in-4°); *Origenis homiliæ in Genesim*, traduit du latin (Venise, 1503, in-fol.); *Liber apologiæ Pamphili pro Origene*, traduit du grec (Bâle, 1516, in-fol.); *Origenis de principiis, sive de potestatibus lib. IV*, traduit du grec, publié avec les œuvres d'Origène (Venise, 1514, in-fol.); *Benedictionum XII patriarcharum explanatio*, publié dans les *Orthodoxographa theologiæ* (1556, in-fol); *Apologia, seu invectivarum lib. II adversus Hieronymum* et *Apologia pro fide sua ad Anastasium pontificem*, dont on trouve des fragments dans l'*Histoire littéraire d'Aquilée*, par Fontanini; *Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica a græc. lat. reddita* (1474, in-fol.); *De monachis, sive vitis Patrum*, dans l'*Historia eremitica* (Anvers, 1628); *Divi Clementis recognitiones*, dans le *Paradisus Heraclidis* (1504, in-fol.); *Expositio sancti Hieronymi in Symbolum apostolorum* (Oxford, 1468, in-4°), etc.

RUFIN. Pour les personnages de ce nom qui ne se trouvent pas ici, v. RUFFIN.

RUFINE s. f. (ru-fi-ne — du lat. *rufus*, roux). Chim. Matière organique qui se produit par l'action de la chaleur sur la phlorizine.

— **Encycl.** La *rufine*, $C^{42}H^{20}O^{16}$, ne diffère de la phlorizine que par les éléments de l'eau; c'est un produit de déshydratation :

$$\underset{\text{Phlorizine.}}{C^{42}H^{24}O^{20}} - 2H^2O^2 = \underset{\text{Rufine.}}{C^{42}H^{20}O^{16}}$$

Pour préparer la *rufine*, il suffit de chauffer la phlorizine à 200°, au bain d'huile, pendant quelque temps, puis d'élever la température jusque vers 235°. Le produit est une masse résinoïde d'un fort beau rouge, très-friable, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. L'eau la dissout à chaud en la décolorant. L'acide sulfurique la dissout en se colorant en rouge et s'unit à elle pour former une combinaison conjuguée. Les alcalis dissolvent la *rufine*.

RUFINERVE adj. (ru-fi-nèr-ve — du lat. *rufus*, roux; *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui a les nervures rousses.

RUFINO-RUIZ (Casimir), économiste espagnol, né à Soto-de-Cameros en 1806. Il s'adonna de bonne heure au commerce à Séville et y dirigeait habilement une maison lorsque Isabelle monta sur le trône (1833). Peu après, il se joignit aux adversaires de la jeune reine, devint député de Séville (1836) et dut quitter l'Espagne en 1838. M. Rufino alla habiter successivement la France et l'Angleterre, où il s'occupa d'une façon toute particulière d'économie politique. De retour en Espagne, après quatre ans d'exil, il fonda avec Ramon de La Sagra le *Guide du commerce*, revue hebdomadaire qui parut de 1842 à 1849. En 1848, M. Rufino devint directeur et professeur de la classe commerciale des sciences et arts à Madrid et fut chargé, deux ans plus tard, de rédiger le bulletin de la Société économique de cette ville, intitulé l'*Ami du pays*. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les plus estimés sont : *Maximes commerciales* (Madrid, 1844, in-8°) et *Histoire universelle du commerce* (1852-1853, 2 vol. in-8°).

RUFINO-SULFURIQUE adj. (ru-fi-no-sul-fu-ri-ke — de *rufine*, et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la décomposition de l'indigo par l'acide sulfurique.

RUFINUS (famille des), branche de la maison patricienne Cornelia, la plus illustre famille de Rome républicaine. Le nom de la ligne des Rufinus lui vint sans doute de la couleur des cheveux (roux) de celui qui la fonda. On la trouve dès 464 dans la liste des consuls; mais elle dut sa plus grande illustration au fameux dictateur Sylla. Son bisaïeul avait été surnommé ainsi, parce qu'en vertu d'un oracle des livres sibyllins il avait été chargé de célébrer des jeux en l'honneur d'Apollon. Lui-même y ajouta celui de **Felix** ou **Faustus**; mais cette branche s'éteignit avec son fils. Une autre, fondée par le frère du dictateur, fournit encore un consul, l'année 33 après J.-C., et, un peu plus tard, un gendre à l'empereur Claude. V. CORNELIA.

RUFIOCOCCINE s. f. (ru-fi-o-ko-ksi-ne). Chim. Matière colorante qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur la substance colorante de la cochenille.

— **Encycl.** La *rufiococcine*, $C^{16}H^{12}O^6$, est une substance colorante que MM. Liebermann et Van Dorp ont obtenue en faisant agir une température de 150° sur une solution de carmine (principe colorant de la cochenille) dans l'acide sulfurique concentré. La couleur du liquide passe du rouge jaunâtre au violet et il se dégage de l'anhydride carbonique dès que la température a atteint 120°. On la porte jusqu'à 140° ou 150°, on l'y maintient pendant quelque temps, après quoi on jette le liquide dans l'eau froide. Il se forme alors un précipité brun qu'on lave, qu'on dessèche, qu'on épuise par l'alcool bouillant. La solution alcoolique évaporée abandonne la nouvelle matière colorante. La *rufiococcine* est peu soluble dans l'alcool froid; elle se dissout mieux dans l'alcool bouillant, auquel elle communique une fine fluorescence jaune; chauffée, elle dégage des vapeurs rouges qui se condensent en aiguilles rouge jaunâtre. Sa formation et ses propriétés la rapprochent de l'acide rufigallique. Il paraît probable qu'on peut la considérer comme un dérivé du diméthyl-anthracène répondant à la formule de constitution

$$C^{14}H^2 \left\{ \begin{matrix} (CH^3)^2 \\ (OH)^4 \\ (O^2)'' \end{matrix} \right. .$$

Lorsqu'on chauffe la *rufiococcine* avec de la poussière de zinc, il se forme un hydrocarbure solide qui se sublime en plaques blanches fusibles à 190°.

La *rufiococcine* a presque la même composition que la coccinine, que Hlasiwetz et Grabowsky ont obtenue en fondant le rouge de carmine avec la potasse caustique et qui paraît être l'hydroquinone de la *rufiococcine*. De fait, la coccinine s'oxyde à l'air, et, après avoir subi cette oxydation, elle offre tous les caractères de la *rufiococcine*. Outre la coccinine, Hlasiwetz et Grabowsky ont obtenu, en fondant la carmine avec de la potasse, de l'acide succinique qu'ils ont cru dérivé du glucose du rouge de carmine. Mais, d'après les dernières recherches de Baeyer sur les couleurs dérivées des phénols, il ne paraît pas improbable que le rouge de carmine soit un dérivé de l'acide succinique ou d'un acide susceptible de donner de l'acide succinique par la fusion avec la potasse.

RUFIPALPE adj. (ru-fi-pal-pe — du lat. *rufus*, roux, et de *palpe*). Zool. Qui a les palpes rousses.

RUFIPÈDE adj. (ru-fi-pè-de — du lat. *rufus*, roux; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes rousses.

RUFIPENNE adj. (ru-fi-pè-ne — du lat. *rufus*, roux; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes rousses.

RUFIROSTRE adj. (ru-fi-ro-stre — du lat. *rufus*, roux; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec roux.

RUFISQUE, ville de la Sénégambie, sur la baie de même nom, au S. de l'île de Gorée; 15,000 hab. On n'y remarque qu'un très-petit nombre de maisons en pierre. Les boutiques, au nombre de 110 à 120, sont en planches et construites à 2 ou 3 pieds du sol. Pendant l'hivernage, la ville devient inhabitable. A une des extrémités du village noir se trouve un poste, dont la garnison ne se compose guère que de quatre hommes d'infanterie de marine. Rufisque n'était autrefois qu'un point de débarquement. Aujourd'hui, elle a pris une grande extension aux dépens de Dakar. C'est un marché très-important pour les arachides; la ville trafique chaque année pour environ 8 à 10 millions de kilogrammes de cette graine oléagineuse, ce qui représente une valeur de 2,000,000 à 2,500,000 francs. Les environs sont d'une grande fertilité. Autrefois les communications entre ce point, Gorée et Dakar étaient très-difficiles et ne se faisaient que par de petites embarcations ou des pirogues. Une compagnie y a organisé depuis quelque temps un service de chaloupes à vapeur.

RUFITARSE adj. (ru-fi-tar-se — du lat. *rufus*, roux, et de *tarse*). Ornith. Qui a les tarses roux.

RUFUS ou **RUFFUS D'ÉPHÈSE**, célèbre anatomiste et médecin grec, qui vécut très-probablement vers la fin du Ier siècle de notre ère et au commencement du IIe, sous Trajan; car Galien, qui, dans ses écrits, le cite très-souvent parmi les anatomistes les plus distingués, parle de lui comme de l'un des plus modernes. On ne sait rien des circonstances de sa vie; quant aux nombreux ouvrages qu'il avait écrits, quatre seulement nous sont parvenus, et encore fort incomplets. Ces fragments font regretter le reste, car ils sont remarquables par la précision, la justesse et la lucidité qui y règnent. De ces quatre ouvrages, le plus considérable est son traité *Des noms des parties du corps humain*, divisé en quatre parties, et qu'on peut considérer comme un résumé succinct d'anatomie et comme un monument important de l'état de cette science avant Galien. Rufus y divise les nerfs en nerfs de la sensibilité et nerfs du mouvement. Le premier, il y décrit le chiasma des nerfs optiques; il attribue au cœur la cause du pouls, décrit la matrice et parle des tuyaux qui s'ouvrent dans la capacité de ce viscère et qu'on nomme trompes de Fallope. Ses autres ouvrages traitent des *Maladies des reins et de la vessie*, des *Médicaments purgatifs* et de la *Goutte*. Ce dernier petit traité, traduit en latin, a été publié par M. Littré dans la *Revue de philologie* (1845). On a encore de lui des fragments sur les os et sur divers autres sujets. M. Daremberg lui attribue, en outre, un *Traité sur le pouls*, qu'il a publié en grec et en latin à Paris (1846, in-8°). Les écrits de Rufus ont d'abord paru traduits en latin par Crasso (Venise, 1552, in-4°) et ont été plusieurs fois réédités avec des additions. Goupil fit paraître le texte grec (Paris, 1554, in-8°). Une des meilleures éditions des œuvres de Rufus est celle qu'a donnée Ch.-F. de Matthæi, d'après le manuscrit de l'université impériale de Moscou, sous ce titre : *Rufii Ephesii opuscula et fragmenta græce* (Moscou, 1806).

RUFUS (Publius Rutilius). V. RUTILIUS.

RUFUS FESTUS, nommé aussi **Sextus Rufus**, historien latin qui vivait au IVe siècle de notre ère. On ne sait rien de la vie de cet écrivain, qui dut probablement jouer un rôle assez important, puisqu'on le trouve qualifié d'homme consulaire. On a de lui deux ouvrages; l'un, intitulé *De historia romana libellus* et plus souvent *Breviarium rerum gestarum populi romani*, est un abrégé de l'histoire romaine depuis son origine jusqu'à Jovien et une médiocre imitation de Florus et d'Eutrope; publié pour la première fois au XVe siècle (in-4°, sans date), il a été réédité très-souvent depuis lors, et une traduction française en a été donnée dans la collection Panckoucke. Le second, *De regionibus urbis Romæ*, est un catalogue incomplet avec quelques descriptions des monuments de Rome; il a été publié pour la première fois dans les *Romanæ urbis topographia et antiquitates* de Boissard; Muernich l'a publié avec un commentaire (Hanovre, 1815, in-8°). Les deux ouvrages de Rufus Festus se trouvent, avec la traduction française, dans la *Collection d'auteurs latins* de M. Nisard.

RUFZ DE LAVISON (Etienne), médecin et administrateur français, né à la Martinique en 1806. Son père, originaire de Bordeaux, l'envoya de bonne heure à Paris, où il fit ses études littéraires et médicales avec un grand succès. M. Rufz obtint, comme interne des hôpitaux, une médaille d'or en 1833, passa son doctorat en 1835, concourut cette même année pour l'agrégation et fut reçu le premier. Envoyé à Marseille en 1836 pour y combattre une épidémie cholérique, M. Rufz y montra un dévouement qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Quelque temps après, il retourna dans son île natale, où il exerça son art et devint médecin en chef de l'hôpital civil et de la maison des aliénés de la ville de Saint-Pierre. Il devint successivement dans la même ville juge assesseur près le tribunal civil, maire (1848) et président du conseil de la Martinique. En 1856, M. Rufz vint se fixer à Paris. Il fut chargé de la direction du jardin d'acclimatation, de 1860 à 1865, puis fut nommé délégué de la Martinique par le comité des colonies en 1867. Indépendamment d'un grand nombre d'articles, de mémoires, de rapports sur la médecine, la chirurgie, les questions d'acclimatation, etc., publiés depuis 1832 dans les *Archives de médecine*, le *Journal hebdomadaire*, la *Gazette médicale*, les *Mémoires* de l'Académie de médecine, les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, les *Bulletins* de la Société zoologique et divers journaux de la Martinique, où il a donné, en outre, des articles de politique et d'économie politique, on lui doit : *Des fluides et des solides dans l'économie animale* (1835), thèse de doctorat; *Etudes historiques et statistiques sur la population de Saint-Pierre de la Martinique* (Saint-Pierre, 1854, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur la maison des aliénés de Saint-Pierre de la Martinique* (1858, in-8°), avec M. de Luppe; *Enquête sur le serpent de la Martinique, vipère fer-de-lance* (1860, in-8°), etc.

RUGBY, bourg et paroisse d'Angleterre (Warwich), à 45 kilom. S.-S.-E. de Birmingham, près de la rive gauche de l'Avon et sur une élévation de terrain; 7,818 hab. Elle est célèbre surtout à cause de son Ecole de grammaire, fondée en 1567 par Lawrence Sheriff, riche négociant de Londres. Cette école jouit d'un revenu annuel de 175,000 francs; c'est aujourd'hui un des premiers établissements de l'Angleterre pour l'éducation de la jeunesse. Elle compte une douzaine de professeurs et près de 400 élèves. L'édifice a été rebâti en 1808, dans le style Tudor. Dans la chapelle sont des monuments funéraires élevés à la mémoire des docteurs James et Arnold. « L'école de Rugby, dit M. Esquiros, a aujourd'hui pour chef un esprit très-distingué, le docteur Temple, l'un des écrivains des *Essays and Reviews*, livre qui fit tant de bruit en Angleterre ces dernières années. Il y a, en outre, à Rugby une école de sourds-muets et une vieille église gothique, restaurée dans ces dernières années. Le château, situé à l'E. de la ville, occupe l'emplacement d'un château normand démantelé par Henri II. On visite, aux environs de Rugby, Bilton-Hall, qui a été la résidence d'Addison. Dans le jardin est une longue avenue encore appelée la promenade d'Addison, parce que cet écrivain aimait, dit-on, à y prendre l'air. »

RUGE (Arnold), philosophe, littérateur et publiciste allemand, né à Bergen, île de Rugen, en 1803. Il étudia, de 1821 à 1824, la philologie et la philosophie aux universités de Halle, d'Iéna et de Heidelberg et prit part aux actes de l'association dite Ligue de la jeunesse. Condamné pour ce fait à cinq années d'emprisonnement dans la forteresse de Colberg, il consacra le temps de sa détention à l'étude des auteurs anciens, notamment de Platon et des poëtes grecs, traduisit Thucydide et publia, en 1830, après son élargissement, une traduction d'*Œdipe à Colone* et une tragédie intitulée *Schill et les siens*. Il recouvra peu après ses droits de citoyen prussien et devint professeur au Pædagogium de Halle, où il se lia avec Echtermayer, qui devint son collègue à cette époque. En 1831, il fut reçu docteur à l'université de la même ville, avec une thèse sur l'*Esthétique de Platon*, et y fit ensuite des cours sur l'esthétique ainsi que sur la logique et la philosophie du droit de Hegel. En 1838, il fonda à Leipzig, avec Echtermayer, les *Annales de Halle* (*Hallischen Jahrbücher*), qui furent entièrement rédigées dans le sens de la philosophie critique de Hegel. Aussi, dès la même année, ce recueil devint-il le but des attaques des cléricaux de Berlin, et le roi Frédéric-Guillaume IV, à peine monté sur le trône, ordonna, en 1840, qu'il fût imprimé à Halle et soumis à la censure. Echtermeyer s'était, depuis quelques mois, établi à Dresde; M. Ruge s'y rendit à son tour et les *Annales de Halle*, dont il dirigea seul dès lors la rédaction, y furent publiées sous le titre d'*Annales allemandes*. Ces dernières ayant été suspendues en 1843 par le gouvernement saxon pour la vivacité de leurs attaques contre les abus de tout genre, M. Ruge s'associa à Charles Marx pour la publication des *Annales allemandes-françaises*, qui devaient paraître à Paris, où ils se rendirent l'un et l'autre; mais leur tentative échoua, surtout à cause de l'active surveillance exercée sur les frontières pour empêcher l'introduction du journal en Allemagne. Marx se rallia alors aux idées communistes. Il n'en fut pas de même de M. Ruge qui, dans son ouvrage intitulé *Deux années à Paris* (1845, 2 vol.), entre dans des détails fort explicites sur ses relations avec les socialistes, dont les théories lui parurent inacceptables. En 1846, il commença la publication de ses *Œuvres complètes* (Manheim, 1846-1848, 10 vol.), où se trouvent, entre autres, les *Nouvellistes*, déjà publiés en 1839, et une traduction des *Lettres de Junius*. Dans l'intervalle, il était devenu l'associé du *Comptoir littéraire* de J. Frœbel, à Zurich. Quelque temps après, en 1847, il ouvrit lui-même à Leipzig une librairie qui fut fermée en 1851 par le gouvernement saxon. Lors de la révolution de 1848, M. Ruge prit part à l'assemblée populaire de Leipzig, qui réclamait un ministère libéral, la liberté de la presse et un parlement allemand. Elu peu après par la ville de Breslau membre du parlement de Francfort, il fut dans cette assemblée le créateur de l'extrême gauche, qui avait pour programme « l'unité de l'Allemagne sous la souveraineté du parlement. » Mais lorsque le parlement eut décidé que le vicaire de l'empire n'était pas tenu d'exécuter ses décisions, M. Ruge pensa que le centre du mouvement se trouvait maintenant à Berlin, et que c'était de cette ville, et non de Francfort, que devait provenir l'établissement de l'unité et de la liberté en Allemagne. Il se rendit à Berlin au mois de juillet et y dirigea la publication de la *Réforme*, qui devint l'organe de la gauche de l'Assemblée nationale prussienne; mais les mesures du 5 novembre 1848 amenèrent la suppression de ce journal et l'expulsion de son rédacteur. M. Ruge revint à Leipzig, d'où il se rendit à Francfort, après le soulèvement de Dresde. Lorsque éclata la révolution de Bade, il partit pour Carlsruhe et engagea Brentano à s'appuyer sur le parti républicain de Paris. Il se rendit lui-même dans cette ville, qu'il quitta après la journée du 13 juin 1849, et alla habiter Londres, où il forma, avec Ledru-Rollin, Mazzini, Daracz et Bratiano, un comité démocratique européen pour la solidarité des partis, sans distinction de nationalité. Plus tard, à l'occasion de la fête de Blum, il se brouilla avec Kossuth et Mazzini, et, à l'entrée de Kossuth au comité central, il cessa d'en faire partie. Depuis lors, il habite Brighton, où il est *visiting tutor* (professeur externe) dans

diverses institutions. Il faut encore citer, parmi ses écrits : *Tableaux poétiques* (Leipzig, 1847-1848, 2 vol.); *Portraits politiques* (1847-1848, 2 vol.); l'*Académie* (1848); *Notre système* (1850) ; *Nouvelles de la révolution* (1850, 2 part.); la *Loge de l'humanisme* (1851); *Chasses et histoires d'animaux* (Stuttgardt, 1856) ; le *Nouveau monde*, tragédie (1856); les *Trois peuples et la légitimité* (Hambourg, 1860) ; *Ce dont nous avons besoin* (Brême, 1861); ses mémoires, intitulés *Souvenirs du temps passé* (Berlin, 1862-1867, 4 vol.) et dont le 4e volume, publié à part sous ce titre : la *Philosophie et son affranchissement*, renferme, outre *Marie Blutfield*, tragédie de l'époque de la Réforme, le *Baiser d'épreuve*, comédie; l'*Annuaire du peuple* (Hambourg, 1864); *Manifeste au peuple allemand*, en date du 23 juin 1866 ; *Appel à l'unité* (Berlin, 1867); la *Guerre* (1867). Il a, en outre, donné des traductions allemandes de l'*Espagne actuelle* de Garrido (Leipzig, 1863) et de l'*Histoire de la civilisation* de Buckle (1865, 2e édit.).

RUGELEY, ville d'Angleterre, comté de Stafford, près de la rive droite de la Trent; 4,362 hab. Important commerce de chapeaux, forges et usines considérables. L'église, reconstruite dans ces derniers temps, a conservé une tour très-ancienne. Dans les environs de Rugeley, le canal connu sous le nom de Grand Trunk Canal croise la rivière de Trent et passe au-dessus d'elle dans un magnifique aqueduc.

RUGEN, île des Etats prussiens, dans la Baltique, à l'O. de l'embouchure de l'Oder, séparée de la côte de la province de Poméranie par un détroit de 2 à 3 kilom. de largeur ; la pointe Arkona, située à l'extrémité N. de cette île, est sous 54° 38′ 46″ de latit. N. et 11° 5′ 13″ de longit. E.; 935 kilom. carrés; 36,000 hab. Ch.-l., Bergen. Sa forme est très-irrégulière; ses côtes, excessivement découpées par des échancrures nombreuses et profondes, n'offrent aucun port commode et sûr. Elle compte 2 villes, 3 bourgs et 552 villages. Les habitants ont conservé des mœurs tout à fait particulières, la simplicité, l'hospitalité, la loyauté et la langue des anciens temps. On distingue dans l'île de Rugen des hauteurs considérables; la péninsule de Jasmund se termine par un promontoire élevé, qui consiste en rochers de craie formés d'un immense dépôt de coquillages et de coraux; le promontoire Arkona, qui fut jusqu'au XIIe siècle une forteresse des Wendes, est beaucoup moins élevé que le précédent et termine la presqu'île Wittow. Cette île présente un aspect très-agréable, une foule de sites pittoresques, de beaux jardins et beaucoup d'antiquités. Le sol, généralement très-fertile et bien cultivé, produit en abondance toute sorte de grains et de légumes et offre de magnifiques pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. La pêche y est très-active; celle des harengs donne des produits considérables. C'est dans la presqu'île de Jasmund qu'on trouve la forêt de Stubbanth, où existent beaucoup d'anciens tombeaux; on croit, d'après le récit de Tacite, que là aussi était autrefois le temple consacré à Hertha ou Nerthus. Rugen fut le berceau des Rugiens et le siége principal du culte d'Hertha. Lorsque Charlemagne approcha des bords de la Baltique, l'île de Rugen était habitée par une tribu des Slaves ou Wendes répandus dans la Poméranie et le Mecklembourg. Au Xe siècle, des moines de Corvey, en Westphalie, s'y rendirent pour prêcher le christianisme; mais, après leur départ, les habitants retournèrent à leur ancien culte. Ils adoraient surtout une idole monstrueuse, qu'ils appelaient Swantewite. « Le temple de cette idole, dit un écrivain anonyme, était bâti avec soin, peint en rouge et orné de sculptures de bois. Il n'avait qu'une porte d'entrée et deux enceintes, la première peinte en rouge de haut en bas, la seconde ornée de quatre colonnes et revêtue de tapis de tous les côtés. Au fond de celle-ci était l'image de Swantewite, voilée par un rideau. C'était une statue d'une grandeur colossale, portant sur ses épaules quatre cous et quatre têtes. Deux de ces têtes faisaient face au peuple; la troisième était tournée à droite et la quatrième à gauche. De chacune de ces quatre figures tombait une longue barbe crépue. Le dieu tenait à la main droite un vase en forme de corne, fait de différents métaux, et son bras gauche était arrondi comme un arc. Une robe épaisse lui couvrait le corps jusqu'aux genoux, et ses pieds reposaient sur un bloc de pierre enfoncé dans le sol. Autour de lui étaient suspendues sa selle, sa bride, son épée, qui était d'une longueur démesurée. Un peu plus loin on voyait sur les murailles des cornes de différents animaux sauvages et les présents en or et en argent qui avaient été offerts à cette farouche divinité. Swantewite était à la fois le dieu de la guerre et le dieu de la fécondité. Chaque année, après la moisson, le peuple venait en foule lui rendre hommage. Dès la veille, le chef des prêtres avait nettoyé le sanctuaire où lui seul pouvait entrer. Là il ne lui était pas même permis de respirer. Chaque fois qu'il avait besoin de reprendre haleine, il fallait qu'il s'avançât vers la porte de peur de souiller par son souffle l'image de l'idole. Puis, le jour de la fête étant venu, il regardait devant le peuple la corne que le dieu tenait dans sa main et qui avait été remplie d'hydromel l'année précédente. Si la liqueur se trouvait encore au même niveau, c'était un signe d'abondance pour l'année prochaine; sinon, il fallait s'attendre à une mauvaise récolte. La prédiction faite, le prêtre versait l'hydromel aux pieds du dieu, puis remplissait sa corne de nouveau, en faisant une prière pour la prospérité du pays; ensuite il prenait un gâteau de la longueur d'un homme, le plaçait entre lui et la foule et demandait s'il n'était pas entièrement caché par le gâteau. S'il en était ainsi, l'épaisseur du gâteau pouvait être regardée comme un signe d'abondance pour l'année suivante; sinon, c'était un indice funeste.

» Pour l'entretien du temple, chaque homme et chaque femme payaient un tribut annuel; le tiers du butin enlevé à l'ennemi appartenait au dieu; en outre, on lui avait consacré trois cents chevaux, et tout ce que l'on gagnait à l'aide de ces trois cents chevaux devait lui être offert; il avait de plus un beau et grand cheval blanc que le chef des prêtres avait seul le droit de monter. On croyait que le dieu lui-même prenait quelquefois ce cheval et s'en allait la nuit combattre les ennemis de l'île; car parfois le matin on voyait le coursier divin tout haletant à la porte du temple et couvert de sueur. A l'approche d'une guerre, on faisait de ce cheval un oracle; on le conduisait trois fois devant un faisceau de lances posé par terre; s'il se mettait en marche chaque fois en levant d'abord le pied droit et sans toucher les lances, le peuple croyait qu'il serait victorieux; sinon, il tâchait de faire la paix. »

Les habitants de Rugen, redoutables par leur intrépidité et leur piraterie, ne furent soumis que vers le XIIe siècle. En 1168, Waldemar Ier, roi de Danemark, s'empara de la forteresse d'Arkona et brisa l'image vénérée de Swantewite. Ses adorateurs, voyant que leur dieu n'avait pas eu assez de puissance pour se préserver, cessèrent de croire en lui et se convertirent définitivement au christianisme. Des princes indigènes continuèrent à gouverner Rugen sous la suzeraineté du Danemark jusqu'en 1325, époque où elle fut réunie à la Poméranie, et, en 1648, elle passa sous la domination de la Suède. Occupée en 1715 par les Prussiens et les Danois, elle fut rendue aux Suédois en 1720. Les Français la prirent en 1807 et la donnèrent au Danemark, qui la céda à la Prusse en 1814, en échange du Lauenbourg.

RUGENDAS (Jean-Maurice), artiste et voyageur allemand, né à Augsbourg en 1802, mort à Munich en 1858. Il accusa de bonne heure d'excellentes dispositions pour le dessin d'après nature, et il peignait surtout très-bien les animaux. Il travailla dans l'atelier de Quagho et d'A. Adam, puis, en 1821, il partit au Brésil avec M. de Langsdorf, diplomate allemand. Rugendas resta cinq ans en face de cette nature sauvage et grandiose et rapporta de son voyage une foule de matériaux, dont il fit usage pour la publication de son *Voyage pittoresque au Brésil* (Paris, 1827-1835, in-fol., avec 100 pl. lithographiées). Rugendas vint à Paris surveiller l'impression de son livre, puis il se rendit en Italie, où il passa trois ans. Il repartit pour l'Amérique du Sud, y passa quinze ans et rapporta de ce long séjour une foule de peintures à l'huile et d'aquarelles, représentant non-seulement des vues et des paysages, mais aussi des types remarquables choisis parmi les populations qu'il eut l'occasion de visiter. Il rapporta cette précieuse collection en Bavière et le gouvernement la lui acheta moyennant une pension viagère. Il peignit, sur la demande du roi de Prusse, une série de vues de l'Amérique du Sud et mourut peu après avoir exécuté ce travail, des suites de maladies contractées durant ses nombreuses pérégrinations.

RUGENDASIE s. f. (ru-jain-da-zî — de *Rugendas*, n. pr.) Bot. Syn. de WELDÉNIE.

RUGENWALDE, ville des Etats prussiens (Poméranie), à 31 kilom. N.-N.-E. de Kœslin, sur la rive droite de la Wipper, près de son embouchure dans la mer Baltique; 5,000 hab. Le port ne peut recevoir que des barques. Etablissement de bains. Fabriques de toiles et lainages; tanneries. Cette ville fut brûlée en partie en 1722.

RÜGER-BODDEN, golfe de la Baltique, sur la côte des Etats prussiens, entre la côte S. de l'île de Rugen et le continent. Il a 12 kilom. de largeur à son entrée vers l'E., sur 20 kilom. de profondeur, et offre plusieurs petites îles. Le détroit de Stralsund le fait communiquer à l'O. avec la mer Baltique. Les côtes en sont très-découpées au N. et à l'O. La Peene, une des branches de l'Oder, y débouche au S.-E.

RUGEWIT, dieu infernal dans la mythologie slave. C'était le lieutenant du dieu des enfers, Peklenc, qui, seul, était plus puissant que lui. Il ne quittait jamais le monde souterrain pour venir sur la terre et était le principal juge des âmes des morts. Sous ses ordres étaient placées toutes les légions de l'armée infernale, qui se tenaient toujours autour de son tribunal, n'attendant qu'un signe de sa tête pour exécuter les arrêts qu'il avait rendus.

RUGGIERI (Côme), astrologue florentin, amené en France par la reine Catherine de Médicis, qui lui fit donner l'abbaye de Saint-Mahé, en basse Bretagne. Ce personnage acquit, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de la reine, une grande influence à la cour. Catherine, qui, superstitieuse comme une Italienne, le consultait sur toutes choses, lui avait fait construire un observatoire dont il reste encore un beau vestige dans la tourelle qui est accolée à la Halle au blé de Paris. Ruggieri fut placé par la reine auprès de son quatrième fils, le duc d'Alençon, en qualité de professeur d'italien, mais en réalité pour la tenir au courant des menées du parti des *politiques* ou *malcontents* dont le duc était le chef. L'astrologue florentin espionna la mère au profit du fils, trompant ainsi les vues de Catherine. Il fut impliqué en 1574 dans le procès de La Mole et de Coconas, favoris du duc d'Alençon et accusés d'avoir conspiré contre Charles IX; Ruggieri subit la question, nia toute participation au complot et fut néanmoins condamné aux galères d'où, suivant de Thou et Mézeray, les terreurs superstitieuses de la reine Catherine le tirèrent. En 1598, l'astrologue florentin était à Nantes, où, suivant l'historien de Thou, il passait son temps à percer de petites figures de cire représentant le roi Henri IV, fantaisie bien inoffensive, mais qui devait, dans sa pensée comme dans celle de tant de ses contemporains, amener promptement la mort du roi, lorsqu'il fut de nouveau arrêté comme lançant contre le Béarnais tout ce dont il disposait de maléfices. Sérieusement interrogé sur ce fait par le président de Thou, il fut reconnu que Ruggieri avait de grandes connaissances dans l'astrologie judiciaire, mais que les services rendus antérieurement au Béarnais, notamment la veille du massacre de la Saint-Barthélemy, démontraient nettement que cet astrologue ne pouvait avoir de mauvaises intentions contre le roi. Henri IV s'étant rappelé, en effet, que Ruggieri l'avait sauvé le 24 août 1572, en déclarant à Catherine de Médicis que le Béarnais ne troublerait jamais le royaume, le fit mettre en liberté. L'astrologue reparut à la cour et publia tous les ans, de 1604 à 1615, des almanachs qui eurent une grande vogue. Il mourut en 1615 et refusa d'entendre à son lit de mort les exhortations du curé de Saint-Médard et des capucins, qui étaient venus pour le prêcher. Il se contenta de les traiter de fous. Ces fanatiques ameutèrent le peuple, qui traîna sur la claie le corps de l'astrologue.

RUGGIERI (Constantin), philologue italien, né près de Ravenne en 1714, mort en 1766. Après avoir terminé ses cours de droit à Pérouse, il se rendit à Rome pour y exercer la profession d'avocat; mais il renonça bientôt au barreau pour se consacrer à l'étude des antiquités. Successivement conservateur des bibliothèques Ottoboni et Imperiali, il s'attacha au cardinal Spinelli, dont la mort le jeta dans un tel désespoir qu'il se suicida. Nous citerons, parmi ses écrits : *De Portuensi sancti Hippolyti episcopi et martyris sede; De Albanensi sancti Innocentii I patria; De rebus gestis beati Gregorii X pontificis; Dissertationes III de ecclesiastica hierarchia et I de arcani disciplina; De peculiari quodam Isidis sistro deque Anubis sphæra; Notices archéologiques sur la ville d'Ancône; De l'autorité et de la valeur des dialogues de saint Grégoire le Grand*, etc. Il avait, en outre, écrit par ordre du pape Benoît XIV une *Histoire sacrée et profane de Bologne*, que l'on regarde comme son principal ouvrage, et dont le manuscrit fut acheté par cette ville après sa mort.

RUGIENS (*Rugii*), peuple de race germanique. « Il semble d'abord avoir eu pour demeure, dit Bouillet, l'île de Rugen, dans la mer Baltique, et les bords de l'Oder. Chassés par les Goths, les Rugiens fondèrent en 450, dans la Germanie méridionale, un empire qui embrassait la Moravie et l'Autriche au N. du Danube. Cet empire, appelé de leur nom *Rugiland*, fut détruit par Odoacre vers 487. Après la destruction de l'empire d'Odoacre (495), le Rugiland devint l'asile des Hérules. Vers 500, les Lombards se fixèrent à leur tour dans le même pays et refoulèrent les Hérules vers la Scandinavie. »

RUGIFÈRE adj. (ru-ji-fè-re — du lat. *ruga*, ride; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est marqué de rides.

RUGIFOLIÉ, ÉE adj. (ru-ji-fo-li-é — du lat. *ruga*, ride; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ridées.

RUGILE s. m. (ru-ji-le). Entom. Syn. de STILIQUE.

RUGINATION s. f. (ru-ji-na-si-on — rad. *ruginer*). Chir. Action de ruginer.

RUGINE s. f. (ru-ji-ne — du lat. *runcina*, rabot). Chir. Instrument propre à racler les os.

— **Encycl.** Les *rugines* varient beaucoup dans leurs formes; elles se composent en général d'une plaque d'acier trempé, de forme variée, suivant l'usage auquel on la destine, dont les bords sont en biseaux tranchants, et à laquelle un manche est adapté sur une de ses faces. Les *rugines* dont on se sert dans l'opération du trépan, pour détacher le péricrâne de la surface des os, se composent d'une plaque épaisse d'acier bien trempé, dont la circonférence quadrilatère ou polygone est taillée en biseaux abattus de court, pour donner plus de force à leur tranchant. Cette plaque se visse à l'extrémité d'une tige terminée par un manche de bois. Les *rugines* dont se servent les dentistes pour détacher le tartre des dents, ou pour nettoyer la carie, consistent toutes en une tige d'acier arrondie, de 0m,003 de diamètre sur 0m,055 de longueur, montée sur un manche taillé à pans; mais leur extrémité présente des formes très-variées : tantôt la *rugine* est en langue de carpe tranchante des deux côtés, tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif, mais plus forte; tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords ou bien elle se termine en pointe et coupe des deux côtés; ou bien elle est en cuiller retournée, etc.

RUGINER v. a. ou tr. (ru-ji-né — rad. *rugine*). Chir. Racler, ratisser avec la rugine. RUGINER *un os*. RUGINER *une dent*.

RUGIR v. n. ou intr. (ru-jir — latin *rugire*, le même que le gothique *rukian*, gronder, ancien allemand *rokôn*, allemand moderne *rauschen*, même sens, irlandais *racain*, bruire, babiller, *racan*, bruit, kymrique *rhochi*, gronder, armoricain *raka*, coasser, lithuanien *rèkti*, *rêkiu*, crier, ancien slave *reshei*, parler, russe *rycza*, *rykati*, gronder, rugir, polonais *rykac*, même sens, *rzekot*, coassement, grec *rôkaô*, grincer des dents, persan *rakidan*, murmurer de colère. Toutes ces formes peuvent se rapporter à la racine sanscrite *arc*, *ark*, *raç*, retentir, gronder, racine de son formée par onomatopée). Pousser des rugissements : *Un lion qui* RUGIT. *Le tigre fait mouvoir la peau de sa face, grince les dents, frémit*, RUGIT. (Buff.) *Il n'appartient qu'au lion de* RUGIR *quand il s'élance sur sa proie, de* RUGIR *quand il l'a terrassée et de* RUGIR *encore en la dévorant.* (Volt.)

L'ardent lion *rugit* dans les déserts.
DELILLE.

Le quadrupède écume et son œil étincelle;
Il *rugit*, on se cache, on tremble à l'environ.
LA FONTAINE.

— Par anal. Pousser des cris inarticulés, semblables à des rugissements : RUGIR *de colère, de rage, de fureur. Il fait peur, il fait pitié; il pleure comme un enfant, il* RUGIT *comme un lion.* (Fén.)

— Poétiq. Produire un son qui ressemble à un rugissement :

C'est la houille qui fait bouillonner les chaudières,
Rugir les hauts fourneaux tout chargés de matières.
A. BARBIER.

— v. a. ou tr. Faire en rugissant :

. . . . A l'ennemi qui *rugit* la menace
Ils sauront opposer un courage tenace.
J. AUTRAN.

RUGISSANT, ANTE adj. (ru-ji-san, an-te — rad. *rugir*). Qui rugit : *Lion* RUGISSANT. *Lionne* RUGISSANTE. *Le lion, hérissant sa crinière, provoque au combat ses rivaux* RUGISSANTS. (B. de St-P.)

— Par anal. Qui produit un bruit analogue à un rugissement : *Vents* RUGISSANTS. *Tempête* RUGISSANTE. *Une mer* RUGISSANTE. *Des flots* RUGISSANTS.

RUGISSEMENT s. m. (ru-ji-se-man — rad *rugir*). Cri du lion ou semblable à celui du lion : *Les* RUGISSEMENTS *du lion, du tigre, de la panthère. Le* RUGISSEMENT *du lion est si fort que, quand il se fait entendre par échos, la nuit, dans les déserts, il ressemble au bruit du tonnerre.* (Buff.)

Mère lionne avait perdu son faon,
Un chasseur l'avait pris. La pauvre infortunée
Poussait un tel *rugissement*
Que toute la forêt était importunée.
LA FONTAINE.

‖ Cris inarticulés comparés au rugissement du lion : *Villefort poussa un second* RUGISSEMENT *de douleur et de rage.* (Alex. Dum.) ‖ Bruit imitant un rugissement : *Les* RUGISSEMENTS *de la tempête. On ne voyait que l'écume, et on était assourdi par le* RUGISSEMENT *étrange des eaux.* (E. Sue.)

Pourquoi ces sons affreux, ces longs *rugissements*,
Ce tumulte confus, ce choc des éléments?
SAINT-LAMBERT.

RUGLES, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 54 kilom. S.-O. d'Evreux, agréablement situé sur la rive gauche et dans la riante vallée de la Rille; pop. aggl., 1,370 hab. — pop. tot., 1,648 hab. Ce bourg doit une certaine importance à l'industrie de ses habitants, qui se livrent avec succès à la fabrication des fils de cuivre et autres objets de quincaillerie. L'ancienne église Saint-Jean, qui ne sert plus au culte, paraît antérieure au Xe siècle et offre une curieuse alternance d'assises en pierre et de chaînes en brique. L'église paroissiale est flanquée d'une belle tour du XVIe siècle, qui a été classée parmi les monuments historiques et que décorent de nombreuses statues. L'intérieur de l'église est orné de vitraux modernes. Rugles est une des principales stations du chemin de fer de Laigle à Conches.

RUGNER ou **ROUGNOUR**, géant de la mythologie scandinave. V. HRUGNER.

RUGOSITÉ s. f. (ru-go-zi-té — lat. *rugositas*; de *rugosus*, rugueux). Etat d'une surface rugueuse : *Les* RUGOSITÉS *d'une coquille. Les* RUGOSITÉS *de certaines feuilles.*

— Artill. Défaut qu'offrent souvent les bouches à feu en fonte de fer.

RUGUEUX, EUSE adj. (ru-gheu, eu-ze —

lat. *rugosus;* de *ruga*, ride, mot qui se rattache peut-être à la racine sanscrite *rug*, rompre, nuire, à laquelle Eichhoff ramène le grec *rêgnumi*, le latin *runcare* et le lithuanien *rauszu*, russe *ruszu*. Le latin *ruga* représente le sanscrit *rug*, *ruga*, lésion, et le grec *rôx*, *rôgê*, fente, qui se rapportent au même radical). Qui a des rugosités : *Coquilles* RUGUEUSES. *Feuilles* RUGUEUSES. *Peau* RUGUEUSE. *Ecorce* RUGUEUSE.

— s. m. Artill. Appareil au moyen duquel on enflamme les étoupilles et les fusées à friction, et qui consiste en une petite tige de laiton, dont une extrémité, engagée dans la composition fulminante, est aplatie et dentelée, tandis que l'extrémité opposée, qui fait saillie au dehors, se termine en forme d'anneau; de façon qu'en tirant vivement l'anneau avec le crochet du tire-feu on arrache le *rugueux*, qui enflamme la composition par le frottement.

RUHL (Philippe-Jacques), conventionnel, né près de Strasbourg, mort à Paris en 1795. Il fit ses études théologiques dans sa ville natale, fut ensuite recteur du gymnase de Durkheim et entra dans la maison du comte de Leiningen-Dachsburg, pour lequel il écrivit un ouvrage intitulé : *Recherches sur la maison de Linange-Dabo* (Strasbourg, 1789, in-4o). Au début de la Révolution française, Ruhl revint en France et fut nommé peu après administrateur du département du Bas-Rhin. Envoyé par ses administrés à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il se donna comme un ardent républicain. Cependant il usa de modération dans le rapport dont il fut chargé par la commission des Douze, touchant les pièces trouvées aux Tuileries dans l'armoire de fer, et qui révélaient des faits accablants pour Mirabeau. Ruhl vota la mort de Louis XVI et devint successivement membre du comité de Salut public, secrétaire du bureau, membre du comité de Sûreté générale, et, en mars 1794, il fut président de la Convention. Envoyé en mission à Reims, « il fit, dit M. Haag, assembler les vieillards pour prêcher sur la place publique la haine des tyrans. Son âge lui en donnant le droit, il prit place au milieu d'eux et se mit à haranguer le peuple. » Il développa les principes du républicanisme, après avoir fait passer dans le cœur de ses auditeurs la haine la plus active contre les tyrans. Mais, ajoute-t-il dans sa lettre à la Convention, persuadé que les arguments reçoivent une nouvelle force de l'exemple et de la pratique, il saisit d'une main la sainte ampoule, cette fameuse fiole d'huile qu'un moine dit avoir été apportée du ciel par un pigeon, pour le baptême de Clovis, et que le fanatisme conservait précieusement pour le sacre des rois, et il la brisa au milieu des plus vifs applaudissements. Après le 9 thermidor, Ruhl se jeta dans les clubs, où son éloquence trouva de l'écho. Mis en état d'arrestation, il se donna la mort le 30 mai 1795. Les uns disent qu'il se brûla la cervelle d'un coup de pistolet, les autres prétendent qu'il se poignarda.

RUHL (Jean-Chrétien), sculpteur allemand, né en 1764, mort en 1842. Il était fils d'un ébéniste du landgrave de Hesse-Cassel et apprit la sculpture à l'école de Nahl. En 1787, il obtint le prix de l'Académie des beaux-arts de Cassel et acquit ainsi le droit de voyager aux frais de l'Etat. Il vint à Paris et y resta un an dans l'atelier de Pajou, puis se rendit à Rome. Là, il se mit à étudier avec ardeur et fit bon nombre de copies. Il donna une statue d'*Achille mourant*, qui fut fort appréciée. De retour à Cassel en 1790, il devint membre de l'Académie des beaux-arts, puis, lors de la formation du royaume de Westphalie, il fut nommé sculpteur de la cour et fit le buste du roi Jérôme. A la chute de ce prince, entraîné dans la catastrophe qui engloutit les Napoléon, Ruhl se fit professeur et enseigna avec succès un art qu'il avait cependant très-peu pratiqué. On lui doit deux gravures à l'eau-forte, représentant l'une deux amants séparés par l'Aurore, l'autre deux enfants endormis protégés par un génie tutélaire contre la morsure d'un serpent.

RUHLA, ville d'Allemagne, à 9 kilom. S.-S.-E. d'Eisenach, dans une vallée, sur la Ruhla ou Erde; 4,000 hab. Fabriques de couteaux et autres ustensiles en fer, de tuyaux de pipes en écume de mer et en bois, garnitures de pipes, sacs à tabac, tabatières, limes, bonneterie, etc., dont les produits donnent lieu à un commerce considérable.

RÜHLE DE LILIENSTERN (Jean-Jacques-Othon-Auguste), général et littérateur prussien, né à Berlin en 1780, mort en 1847. Elevé à l'Ecole des cadets de Berlin, il entra, en 1795, au service, parvint rapidement au grade d'officier et fit, dans le corps du prince de Hohenlohe, la campagne de 1806. Après la paix de Tilsitt, il quitta le service de la Prusse et, sur la recommandation du général de Muffling, fut nommé gouverneur du prince Bernard de Saxe-Weimar. Il profita des loisirs et des facilités que lui offrait son séjour à Weimar pour s'occuper de travaux littéraires et scientifiques, et publia, à cette époque, plusieurs ouvrages remarquables. En 1809, il accompagna son élève, qui servit en qualité de capitaine dans l'armée saxonne pendant la campagne contre l'Autriche; mais, à la suite de quelques différends, il se sépara du prince en 1811 et vécut dans la retraite jusqu'au moment où éclata la guerre de l'indépendance allemande. Il se rendit alors à Breslau et gagna la confiance de Scharnhorst, qui l'attacha au quartier principal de l'armée de Silésie. Ce fut à lui que l'on dut les dispositions de la bataille de Haïnau. Pendant l'armistice, l'état de sa santé le retint en Bohême; mais, à l'époque du passage de l'Elbe, il rejoignit le quartier principal de Blücher, qui lui confia plusieurs missions importantes. Il assista à la bataille de Leipzig, prit part aux conférences militaires de Francfort-sur-le-Mein et, nommé commissaire général de l'armement de l'Allemagne, organisa les contingents de tous les Etats de la ligue du Rhin, la Bavière et le Wurtemberg exceptés. Plus tard, il assista aux conférences militaires qui, pendant le congrès de Vienne, eurent lieu à Francfort, sous la présidence du prince royal de Wurtemberg, et, au début de la guerre de 1815, fut chargé d'organiser les landwehrs rhénane et westphalienne. A la paix, il fut attaché, avec le grade de colonel, au grand état-major général, dont il devint le chef en 1822, après avoir été promu dans l'intervalle major général. Il fut, à partir de 1816, président de la direction des études de l'Ecole générale militaire et, à partir de 1826, directeur de la commission supérieure des études militaires. Promu lieutenant général en 1835, il fut encore nommé, en 1837, directeur de l'Ecole générale militaire et, en 1844, inspecteur général des écoles militaires. On a de lui : *Relation par un témoin oculaire de la campagne de* 1806; *Carte générale de la Saxe* (Dresde, 1808); *Voyage avec l'armée pendant l'année* 1809 (Rudolstadt, 1809-1811, 3 vol.); *Manuel pour les officiers* (Berlin, 1817, 2 vol.); *Sur l'histoire des Pélasgiens et des Etruriens* (Berlin, 1831); *Atlas historique universel* (Berlin, 1827 et ann. suiv.); *Sur l'être, le devenir et le néant* (Berlin, 1833); *Historiogramme de la monarchie prussienne, de* 1820 *à* 1830 (Berlin, 1835); *Esquisse historiographique de la monarchie prussienne* (Berlin, 1837); *Principes d'hydrognosie* (Berlin, 1839); *Histoire nationale depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle* (Berlin, 1841, tome Ier).

RUHME, rivière des Etats prussiens. Elle prend sa source dans les montagnes du Harz, à 25 kilom. O. de Nordhausen et va se joindre à la Leine, par la rive droite, un peu au N.-O. de Nordheim, après un cours d'environ 50 kilom.

RUHMKORFF, célèbre constructeur d'instruments de physique, né en Allemagne vers 1805. Il se rendit à Paris et travailla chez des fabricants d'instruments de précision, entre autres chez M. Chevalier, et, comme il était doué de grandes dispositions pour la mécanique, il devint en peu temps un ouvrier d'une rare habileté. Ayant réuni quelque argent, M. Ruhmkorff fonda à Paris une maison qui ne tarda pas à prospérer. Il construisit particulièrement des instruments électro-magnétiques, des galvanomètres, des appareils d'induction, etc., exécutés avec une perfection qui lui gagna tous les suffrages. En 1851, il imagina de produire des courants d'induction dans une bobine de grande dimension et à deux fils, et cette belle invention, féconde en résultats pratiques, le rendit bientôt célèbre. Ses produits envoyés à l'Exposition universelle de 1855 lui valurent, outre une médaille de première classe, la croix de la Légion d'honneur. Lors du concours qui fut ouvert, en 1858, pour récompenser l'application la plus utile de l'électricité, M. Ruhmkorff obtint un prix de 50,000 francs, et, au concours de 1864, son appareil d'induction perfectionné lui fit donner le grand prix, qui n'avait pas encore été décerné. V. INDUCTION.

RUHNKEN (David), philologue allemand, né à Stolpe (Poméranie) en 1723, mort en 1797. Il fit ses études philologiques à l'université de Wittemberg, puis à Leyde, où il eut pour maître et pour ami le célèbre Hemsterhuis. Il entreprit ensuite un voyage scientifique, pendant lequel il explora les principales bibliothèques de l'Europe et passa notamment une année en France, à examiner les manuscrits de la Bibliothèque royale à Paris et de la bibliothèque de Saint-Germain. En 1757, il fut, sur la recommandation d'Hemsterhuis, nommé lecteur de langue grecque à l'université de Leyde, et, à la mort d'Oudendorp en 1761, il lui succéda dans sa chaire d'éloquence, d'histoire et d'archéologie, qu'il occupa jusqu'à sa mort. A une érudition et à des connaissances littéraires des plus remarquables, Ruhnken unissait un rare sens critique et une mémoire extraordinaire; son style latin, formé d'après les meilleurs modèles de l'antiquité, est pur et correct, et ses ouvrages sont encore aujourd'hui une source inépuisable de renseignements. On a de lui : *Epistolæ criticæ* (Leyde, 1749-1751, 2 vol.); des éditions du *Lexicon vocum platonicarum* de Timæus (Leyde, 1754); de l'*Hymnus in Cererem* d'Homère (Leyde, 1780); de Rutilius Lupus (Leyde, 1768), de Velleius Paterculus (Leyde, 1779), des œuvres de Muret (Leyde, 1789, 4 vol.). Il termina aussi l'édition d'Hésychius, commencée par Alberti (Leyde, 1746-1766, 2 vol.), et écrivit un *Elogium Tiberii Hemsterhuisi* (Leyde, 1768), qui peut passer pour un modèle de style et de composition biographiques. Après sa mort parurent ses *Opuscula oratoria, philologica et critica* (Leyde, 1797), qui ont été revus et complétés par Bergmann (Leyde, 1823, 2 vol.) et par Friedemann (Brunswick, 1828, 2 vol.). Il faut encore mentionner les ouvrages suivants, qui ont été publiés depuis cette époque par divers éditeurs : *Ruhnkenii, Walckenarii et aliorum ad J. A. Ernesti Epistolæ* (Leipzig, 1812); *Lectiones academicæ in antiquitates romanas* (Iéna, 1818-1835, 22 cah.); *Dictata in Terentii comœdias* (Bonn, 1825); *Dictata in Suetonium* (Leyde, 1828); *Dictata in Ovidii heroidas* (Leipzig, 1831); *Ruhnkenii et Walckenarii Epistolæ mutuæ* (Flessingue, 1832); *Ruhnkenii Epistolæ ad diversos* (Flessingue, 1834). On peut consulter sur ce savant philologue la *Vita Ruhnkenii* de Wyttenbach (Leyde, 1799; 1846, 3e édit.) et l'ouvrage de Rink intitulé : *F. Hemsterhuis et David Ruhnken, étude biographique* (Kœnigsberg, 1801).

RUHR, rivière des Etats prussiens. Elle prend sa source dans la province de Westphalie, dans la chaîne du Rothhaar-Gebirge, coule d'abord au N., puis à l'O., tourne au N.-O. et se jette dans le Rhin, sur la droite, à Ruhrort, après un cours très-sinueux d'environ 200 kilom. Ses principaux affluents sont la Lenne et la Mône; les lieux les plus importants qu'elle arrose sont : Meschede, Arensberg, Neuheim, Westhofen, Herdeke, Blankenstein et Mulheim.

RUHR, rivière des Etats prussiens. V. ROER.

RUHRORT, ville des Etats prussiens, province du Rhin, près du confluent du Rhin et de la Ruhr, à 25 kilom. N. de Dusseldorf; 4,000 hab. Manufactures de cotonnades; construction de bateaux, grand commerce d'expéditions en charbon de terre. Houille aux environs. Son port et ses chantiers sont les plus beaux des bords du Rhin. Dans le port se dresse une colonne surmontée du buste du premier président de Vinche, qui doit cet honneur au zèle avec lequel il s'est constamment occupé d'améliorer la navigation de la Ruhr. A l'extrémité inférieure de la ville s'élève un vaste château.

RUHS (Frédéric), historien allemand, né dans la Poméranie suédoise en 1780, mort en 1820. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, où il gagna l'affection de Schlegel, qui lui conseilla de s'adonner à l'étude de l'histoire de la Scandinavie. Nommé en 1801 professeur d'histoire à Greifswald, il fut appelé, en 1812, à Berlin en la même qualité et reçut, en outre, le titre d'historiographe du gouvernement prussien. Peu après, il devint membre de l'Académie de Berlin. On a de lui : *Essai d'une histoire de la religion, de la constitution et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie* (Gœttingue, 1801); *Histoire de Suède* (Halle, 1801-1810, tomes I à IV), ouvrage que l'invasion de la Poméranie par les Français et la révolution de Suède l'empêchèrent de terminer; *Vie abrégée de Gustave-Adolphe* (1806); la *Finlande et ses habitants* (Leipzig, 1809); *Etude de l'histoire de Prusse; Lettres sur la Suède et sur les nouveaux rapports de ce royaume* (Halle, 1814), etc. Il avait, en outre, refait complétement le volume de Busching qui traite de l'*Histoire de Suède* (Hambourg, 1807).

RUILÉE s. f. (rui-lé — rad. *ruiler*). Constr. Bordure de plâtre ou de mortier qui sert à raccorder une rangée de tuiles ou d'ardoises avec un mur.

RUILER v. a. ou tr. (rui-lé — du vieux fr. *ruile*, règle, rangée). Raccorder avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.

RUILLÉ-SUR-LOIR, village et comm. de France (Sarthe), cant. de La Chartre-sur-le-Loir, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Calais; 1,309 hab. On y remarque deux vastes établissements d'éducation, dirigés l'un par les Pères de Saint-Joseph, l'autre par les sœurs de la Providence.

RUINART (Dom Henri, Thierry selon Michaud), érudit bénédictin français, né à Reims en 1657, mort à l'abbaye de Hautvilliers, en Champagne, le 27 septembre 1709. Ce savant personnage prit l'habit de bénédictin au monastère de Saint-Remy. En 1682, Mabillon, qui s'est fait un nom dans l'érudition et la critique, sut apprécier les mérites de Ruinart, en fit son disciple et lui voua une amitié toute paternelle. « Le maître se plaît dans tous ses ouvrages, comme le dit dans un article M. Le Glay, à citer et à combler d'éloges le compagnon de ses courses littéraires et de ses immenses travaux. Quand Mabillon eut fermé les yeux en 1709, le disciple continua seul les voyages que jusque-là il faisait avec son maître, » et bientôt il alla le rejoindre dans le tombeau. On cite de Ruinart les ouvrages suivants : *Acta primorum martyrum sincera* (Paris, 1689, in-4o); c'est la réfutation d'un ouvrage de Dodwel, professeur d'histoire à Oxford, lequel, dans une dissertation historique, s'efforçait de prouver qu'il n'y avait pas eu, à beaucoup près, autant de martyrs qu'on l'avait prétendu; *Histoire de la persécution des Vandales* (en latin), persécution faite par eux dans le but de faire prévaloir l'arianisme (Paris, 1690, in-fol.) : ce livre contient, en guise de préface, une dissertation sur Grégoire de Tours et Frédégaire; Eccard et D. Bouquet se sont servis utilement de cette édition; une nouvelle a vu récemment le jour par les soins intelligents de MM. Guadet et Taranne; *Apologie de Saint-Maur; Ecclesia parisiensis vindicata, etc.* (Paris, 1706, in-12) : c'est la défense de dom Mabillon, dont le Père Germon, jésuite, avait attaqué d'une façon assez spécieuse la fameuse diplomatique; Ruinart publia la vie de son cher maître en 1709; *Dissertation sur le Pallium; Vie du pape Urbain II; Voyage littéraire en Alsace et en Lorraine*. Ces ouvrages ont été imprimés après la mort de Ruinart dans les œuvres posthumes de Mabillon. D. René Mossuet, bénédictin, a écrit une vie de son confrère; on la trouve en tête du IIIe volume des *Annales bénédictines* et dans la préface des *Acta martyrum sincera*.

RUINART DE BRIMONT, homme politique français, né en 1770, mort en 1850. Son père, conseiller d'Etat et secrétaire du roi, lui ouvrit sans peine la carrière politique. Il fut nommé, en 1815, président d'un collége électoral par le roi, puis, en 1816, député. Il soutint la politique réactionnaire de son maître et fit, en 1818, accepter un amendement à la loi de recrutement, aux termes duquel les frères des écoles chrétiennes ou ignorantins furent exempts du service militaire. En 1821, il ne fut pas réélu, et Louis XVIII le nomma maire de la ville de Reims. Renommé député en 1824, Ruinart de Brimont proposa à la Chambre d'exécuter les cérémonies du sacre de Charles X à Reims, avec toute la pompe usitée autrefois. On sait que cette cérémonie eut lieu en effet et ne contribua pas peu à rendre ridicule un monarque qui se prêtait à une mascarade dont quelques détails étaient aussi grotesques qu'on peut le rêver. Charles X ne devait pas, du reste, promener longtemps en France l'huile sainte qu'il était allé, par une sorte de défi jeté au XIXe siècle, chercher à Reims. Mais revenons à notre personnage : Ruinart de Brimont, qui deux fois déjà avait été battu dans les élections, donna en 1827 sa démission de maire de Reims, fut nommé gentilhomme de la chambre du roi, puis réélu député en 1830. Il fut emporté comme son maître par la tempête de 1830 et dès lors ne reparut plus sur la scène politique, où il n'avait jamais pris d'ailleurs que le rôle de courtisan satisfait et dévoué.

RUINE s. f. (ru-i-ne — latin *ruina*, de *ruere*, détruire, qui représente dans cette acception la racine sanscrite *ru*, frapper, couper, détruire, conservée par l'ancien slave *ryti*, creuser, *ryvati*, détruire, arracher, russe *ryti*, polonais *rye*, creuser, fouiller, bêcher, le lithuanien *rauti*, *raweti*, sarcler, le scandinave *rya*, enlever, arracher, etc.). Dépérissement, destruction d'un bâtiment, d'un ouvrage de maçonnerie : *Château qui menace* RUINE. *Maison qui tombe en* RUINE. *Réparer les* RUINES. *Quand la science n'a pu arracher à une* RUINE *son secret, elle l'abandonne à l'imagination populaire, qui la pare de poétiques souvenirs.* (Beulé.) ‖ Décombres, restes, débris d'un ou de plusieurs édifices; s'emploie surtout au pluriel : *Les* RUINES *de Thèbes. Les* RUINES *du Colisée. Une belle* RUINE. *Les* RUINES *de Palmyre aboutissent à des sables.* (Chateaub.) *Il y a dans les* RUINES *quelque chose qui charme notre faiblesse.* (Chateaub.) *En fait de* RUINES, *quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments.* (Raoul-Rochette.) *Les édifices modernes se taisent, les* RUINES *parlent.* (B. Const.) *Pour que les* RUINES *soient belles, il faut qu'elles soient grandioses ou noircies par le temps.* (H. Taine.) *Le vieillard adhère à la vie plus étroitement que la mousse ne fait aux* RUINES. (E. Alletz.) *L'homme se sent toujours vivement impressionné par l'auguste majesté des* RUINES. (E. Texier.)

— Ravages, état de destruction, de dégradation, de modification en mal : *De toutes les ruines du monde, la* RUINE *de l'homme est assurément la plus triste à contempler.* (Th. Gaut.)

Les ruines d'une maison
Se peuvent réparer; que n'est cet avantage
Pour les *ruines* du visage!

LA FONTAINE.

— Affaiblissement voisin de la destruction : *Dans la* RUINE *d'un dogme usé, la négation sérieuse tient d'abord lieu de foi.* (Jouffroy.) *Il est des pertes que rien ne répare, il est des* RUINES *dans le cœur que rien ne relève.* (E. Sue.) *L'amour continue souvent à verdoyer sur un cœur en* RUINE. (V. Hugo.)

Trop de talents, trop de succès flatteurs
Causent souvent la *ruine* des mœurs.

GRESSET.

— Perte de la fortune, de la prospérité, du bonheur : *Cette entreprise a causé sa* RUINE. *Prenez garde, vous courez à votre* RUINE. *Que maudit soit le bec cornu de notaire qui me fit signer ma* RUINE! (Mol.) *L'homme est un être ardent, présomptueux, avide, trompeur, inhumain, qui tend à sa* RUINE *et qui consomme celle des autres.* (Alibert.) *Les artistes, sur la fin de leur carrière, ont tant joui de la vie, qu'ils ne se demandent presque jamais la raison de leur* RUINE. (Balz.) *Le crédit, stupide et bénévole, prête à la* RUINE *ses dorures d'emprunt et lui fournit toute la poudre qu'il faut pour aveugler le vulgaire.* (Ad. Paul.)

— Chute, décadence complète : *La* RUINE *d'un Etat, d'un empire. La* RUINE *des mœurs.*

La RUINE *du commerce, des affaires. La* RUINE *de la santé. Un Etat touche à sa* RUINE *quand on élève les mécontents aux premières dignités.* (Dider.) *L'oisiveté est une grande cause de* RUINE *pour la santé; c'est une porte ouverte à la maladie et à la mort.* (Vincent.)

— Cause de perte, de destruction : *Hélène fut la* RUINE *de Troie. C'est une* RUINE *que le jeu. Les domestiques sont une* RUINE *à Paris.* (Balz.) *L'adultère est la* RUINE *de la famille et de la société.* (L'abbé Bautain.)

— Personne qui n'est plus ce qu'elle fut, qui a perdu toutes ses qualités physiques ou intellectuelles : *Cette femme n'est plus qu'une* RUINE.

— Artill. *Battre en ruine*, Chercher à démolir avec de la grosse artillerie : *Battre une place, un bastion en* RUINE. ‖ Fig. Chercher à détruire, à perdre : BATTRE *ses ennemis* EN RUINE.

— **Syn. Ruines, débris, décombres.** V. DÉBRIS.

— **Ruine, chute, décadence,** etc. V. CHUTE.

— **Encycl.** Les *ruines* dont tout l'ancien et tout le nouveau monde sont semés peuvent être considérées à deux points de vue, au point de vue de l'archéologie et au point de vue de la philosophie historique. L'artiste cherche dans leurs débris des motifs pittoresques, l'archéologue des vestiges de l'art et de l'industrie aux époques reculées; le philosophe et l'historien reconstruisent avec leur aide les civilisations disparues et retrouvent les causes de grandeur et de décadence des nations. Les *ruines* attestent partout la puissance de l'homme dans sa lutte contre la nature, qui reprend, aussitôt que l'homme retire sa main, le domaine qu'il lui avait péniblement arraché; elles attestent aussi, par leur nombre et par leur antiquité, la longue suite de ses efforts, qui ont eu pour théâtre presque toutes les parties de l'univers. Par quelles causes diverses la vie se retire-t-elle successivement des lieux où elle surabondait et comment se fait-il que ce qui était une cité florissante devienne un amas de *ruines?* C'est une question à laquelle l'histoire ne répond pas toujours; cependant les guerres, les invasions, les épidémies, qui sont encore aujourd'hui si cruelles et qui, aux époques de barbarie, avaient des effets bien plus désastreux, peuvent être rangées au premier rang de ces causes (v. DÉPEUPLEMENT). La conquête, qui semble avoir pour effet direct l'accroissement de richesses de la nation victorieuse, ruine le plus souvent à la fois le vainqueur et le vaincu. D'immenses villes que leur opulence faisait convoiter, comme une proie, par leurs ambitieux voisins, Babylone, Ninive, Palmyre, après avoir été disputées les armes à la main pendant des siècles, n'ont plus été, une fois asservies, que d'immenses nécropoles; la population, réduite en esclavage, a abandonné les industries qui l'enrichissaient, s'est peu à peu éteinte dans la misère, laissant crouler autour d'elle ses palais, ses temples, ses édifices, et le désert sur lequel ces villes avaient été conquises en a repris tranquillement possession; il faut maintenant chercher Ninive et Palmyre sous des couches de sable.

Un touriste anglais, qui visitait, il y a un siècle environ, les *ruines* de Babylone, s'écriait en les considérant : « Qui eût dit, il y a quatre mille ans, qu'un jour Babylone ne serait qu'un monceau de *ruines?* Une pareille pensée ne serait certes venue à l'esprit de personne, et, exprimée, elle n'aurait trouvé que des sceptiques. Quand on admire ces restes majestueux de temples, d'idoles, de monuments de toutes sortes, on reste frappé d'épouvante, et l'on se demande ce que seront un jour Paris et Londres. O villes occidentales, cessez de vous enorgueillir de vos nombreux palais, de vos temples encore plus nombreux, de vos innombrables rues où se presse une population affairée. Dans quelque mille ans d'ici, le voyageur solitaire viendra heurter du pied vos décombres ignorés dont le paysan construira sa hutte. »

On peut suivre à travers les *ruines* tout le développement des civilisations qui ont précédé la nôtre, depuis les *ruines* des cités lacustres, ensevelies sous les eaux et contemporaines d'un âge sur lequel on n'a que d'incertaines données, jusqu'à celles des donjons féodaux, dont toute l'Europe est encore couverte. Les *ruines* égyptiennes et assyriennes nous frappent par leurs dimensions colossales et nous redisent la splendeur de l'époque et des peuples auxquels elles appartiennent avec plus de force peut-être que leurs annales. Les *ruines* étrusques sont plus étonnantes encore, en ce que tout a péri des peuples qui avaient élevé ces gigantesques monuments restés indestructibles sous des flots d'alluvions; elles montrent quelles étaient la puissance et l'industrie de ces nations, aujourd'hui presque inconnues, que Rome a fait disparaître de la surface du monde. Il en est de même des *ruines* de cette mystérieuse Palenque mexicaine dont les débris couvrent une superficie de près de 40 kilomètres et laissent voir de gigantesques vestiges de palais, de remparts, de ponts, d'aqueducs, sans qu'on puisse savoir au juste à la suite de quels bouleversements une telle ville a pu être abandonnée. Quoi de plus extraordinaire pour un voyageur que de rencontrer dans une petite île de l'Océanie, l'île de Pâques ou Vaï-Hou, des vestiges d'un ancien temple, si grand et si extraordinaire que l'imagination a peine à s'en figurer les proportions? Il n'en reste plus que quelques idoles presque entièrement enfouies, mais quelles idoles! Les têtes de ces statues monstres, qui seules dépassent le sol, ont plus de 20 pieds de hauteur. Quelle ville immense s'élevait donc en cet endroit? Mais pour nourrir une telle ville, pour alimenter son commerce et ses marchés, il fallait qu'elle fût environnée de riches campagnes, qu'elle fût la capitale d'un vaste empire? L'île de Pâques était donc autrefois un continent? A quelle époque a-t-elle été engloutie par les flots? Quel cataclysme a fait disparaître les vestiges d'une civilisation qui ne pouvait avoir aucune analogie avec la nôtre? Ce sont des questions auxquelles probablement on ne répondra jamais.

Les *ruines* grecques et romaines ont un caractère moins grandiose; mais elles sont plus élégantes et plus parfaites et méritent davantage d'être étudiées, parce qu'elles représentent un monde dont le nôtre est immédiatement issu. Là se rencontrent les temples, les théâtres, les arcs de triomphe, dans l'imitation desquels vit depuis longtemps l'art occidental moderne.

Le moyen âge n'est pas moins curieux, quoiqu'il soit moins imitable. Les débris des manoirs et des abbayes, leurs ogives, leurs rosaces sont l'objet de l'attention des archéologues.

— **Allus. hist. Marius sur les ruines de Carthage.** V. MARIUS.

Ruines (LES) ou **Méditations sur les révolutions des empires,** par Volney (1791, in-8°). L'idée mère de cet ouvrage est que tous les malheurs des hommes viennent de ce qu'ils ont abandonné la *religion naturelle.* Il débute par une invocation aux monuments passés : « Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux... C'est vous qui, lorsque la terre entière asservie se taisait devant les tyrans, proclamiez déjà les vérités qu'ils détestent, et qui, confondant la dépouille des rois à celle du dernier esclave, attestiez le saint dogme de l'Egalité. C'est dans votre enceinte qu'amant solitaire de la Liberté, j'ai vu sortir des tombeaux son ombre et, par une faveur inespérée, prendre son vol et rappeler mes pas vers ma patrie ranimée. » Là est toute la pensée de l'ouvrage. L'auteur se met lui-même en scène sur les ruines de Palmyre, et là il se livre à de profondes méditations sur la destruction de tant d'empires auxquels leur puissance colossale semblait promettre une éternelle durée et qui n'en ont pas moins obéi à cette loi de la nature qui veut que tout périsse. « Ici, dit-il, ici fleurit jadis une cité opulente, ici fut le siége d'un empire puissant. Oui, ces lieux maintenant si déserts, jadis une multitude vivante agitait leur enceinte... Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante, un lugubre squelette! Voilà ce qui reste d'une vaste domination, un souvenir obscur et vain!... Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes! Ainsi s'évanouissent les empires et les nations!... Où sont-ils, ces remparts de Ninive, ces murs de Babylone, ces palais de Persépolis, ces temples de Balbeck et de Jérusalem?... J'ai cherché les anciens peuples et leurs ouvrages, et je n'en ai vu que la trace, semblable à celle que le pied du passant laisse sur la poussière. Grand Dieu! d'où viennent de si funestes révolutions? » Les fouilles modernes, en montrant la grandeur de ces ruines, n'auraient fait qu'augmenter les regrets de Volney; heureux nous sommes quand le temps laisse subsister ces débris des siècles passés, car, selon la célèbre expression employée par Lucain parlant de Troie : « Les ruines mêmes périssent, *etiam periere ruinæ.* »

Pendant que Volney, assis sur les ruines de Palmyre, songeait aux peuples passés, à ces royaumes destinés à périr, il entendit une voix l'interpeller et se plaindre de l'injustice des hommes. C'était le génie des tombeaux. Il transporte Volney au plus haut des airs, de là lui montre l'univers à ses pieds, puis il lui expose, pour ainsi parler, la philosophie sociale. L'homme est régi par des lois naturelles, et ces lois, source commune des biens et des maux, sont inhérentes à la nature des êtres terrestres. Les propriétés essentielles de l'homme sont la faculté de sentir, la nécessité d'aimer et de conserver sa vie et, par suite, l'amour de soi, le désir du bien-être, l'aversion de la douleur. L'homme est soumis à des maux inévitables, mais avant tout il est l'artisan de sa destinée; et si l'on regarde les progrès de l'humanité, l'homme a le droit de s'enorgueillir. Volney raconte la formation des premières sociétés, que troublèrent l'ignorance et la cupidité; les lois rétablirent l'ordre et les gouvernements de l'antiquité prospérèrent, parce que les citoyens jouissaient de la liberté et de la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés; mais le despotisme, la théocratie préparèrent la ruine de ces sociétés. Les hommes, passant de l'esclavage à la tyrannie, de l'orgueil à l'avilissement, ont eux-mêmes été les éternels instruments de leurs infortunes. Volney défend avec éloquence les droits imprescriptibles des peuples et de l'humanité. « Scélérats! s'écrie-t-il, monarques ou ministres qui vous jouez de la vie et des biens des peuples, est-ce vous qui avez donné le souffle à l'homme pour le lui ôter?... Un petit nombre de brigands dévore la multitude, et la multitude se laisse dévorer! O peuples avilis, connaissez vos droits. Toute autorité vient de vous, toute puissance est la vôtre, etc. » Plus loin, après avoir constaté les progrès accomplis : « Il s'établira, dit-il, de peuple à peuple un équilibre de forces qui, les contenant tous dans le respect de leurs droits réciproques, fera cesser leurs barbares usages de guerre et soumettra à des voies civiles le jugement de leurs contestations. » Lorsqu'il parle ensuite de la diversité des croyances religieuses, si opposées en apparence, bien qu'elles semblent, selon lui, toutes dérivées d'une même source, on s'aperçoit que le livre de l'*Origine des cultes* par Dupuis, quoique encore inédit, était connu de Volney, car il abonde dans les idées hiéro-astronomiques de cet écrivain, qui n'a fait, du reste, que renouveler les données qui se trouvent dans les *Saturnales* de Macrobe. Les *Ruines* ont soulevé de nombreuses critiques; mais, la part faite à l'esprit de système, elles doivent être rangées, à plus d'un titre, parmi les productions les plus remarquables de la littérature moderne. La description des ruines de Palmyre, qui ouvre si majestueusement le livre, est une des plus belles pages de la langue française. Pastoret, dans son discours de réception à l'Académie française, s'exprima ainsi sur les *Ruines :* « Dans ce bel ouvrage, Volney nous ramène à l'état primitif de l'homme, à sa condition nécessaire dans l'ordre général de l'univers; il recherche l'origine des sociétés civiles et les causes de leurs formations, remonte jusqu'au principe de l'élévation des peuples et de leur abaissement, développe les obstacles qui peuvent s'opposer à l'amélioration de l'homme. » Plus tard, Volney ajouta à ses *Ruines* son ouvrage de la *Loi naturelle*, réimprimé d'ordinaire comme complément du premier. Les *Ruines* ont été traduites dans presque toutes les langues de l'Europe; il en existe même une version arabe. Aujourd'hui, ce livre est à peu près oublié; à peine y cherche-t-on quelques descriptions remarquables de l'Orient.

Ruines morales et intellectuelles, *Méditations sur la philosophie et l'histoire*, par M. Alfred Nettement (1836). D'après ce livre, nous assistons à une destruction morale comparable à la destruction matérielle du vieux monde romain. M. Nettement cherche en vain autour de lui, il ne rencontre « que des ruines, restes mélancoliques d'une société ancienne qui n'est plus, éléments épars d'une société qui n'est pas encore. » Il médite sur ces ruines en attendant qu'il puisse en écrire l'histoire.

L'ouvrage se divise en trois parties : 1° un discours sur la société française au XIXe siècle; 2° des méditations sur les causes qui ont préparé l'état social; 3° un essai de prophétie touchant l'avenir de la société, suivi de quelques aperçus sur la littérature.

M. Nettement est un de ces Jérémies qui ne savent que prédire des catastrophes dès que l'on s'écarte de leur manière de voir. N'avez-vous pas une foi entière dans le principe religieux et monarchique; tout est perdu, tout roule aux abîmes, croyances, institutions, lettres, arts. « Ces suicides prématurés sont, dit-il, la perte des nations, et nous n'envions pas à Brutus et à Cassius, qui se percèrent de leur épée au commencement de la bataille de Philippes, le titre de derniers des Romains. » M. Nettement invite donc la jeunesse à ne pas désespérer, à s'échapper de ces ruines causées par Voltaire, Rousseau, Mirabeau et la Révolution. Il cherche quelle est la voie à prendre et la trouve en recherchant, à l'origine des nations, de quels éléments elles sont composées et quel est celui qui doit à la longue dominer les autres. « Les peuples, dit-il, s'analysent par leurs langues et sous ce rapport sont au moins doubles. » L'Espagne, avec ses Goths et ses Maures, lui apparaît conservant dans sa physionomie la marque de tous les peuples auxquels elle a donné asile. La France se présente à lui romaine par la tête, germaine par le cœur, chrétienne par-dessus tout. L'élément germain, l'élément romain et l'élément chrétien se sont longtemps agités en travail d'une civilisation et d'une littérature. Cette trinité confuse a régné dans toute la première époque. Ensuite, l'élément chrétien et l'élément romain se sont unis en rejetant l'élément germain; c'est la seconde époque, celle du XVIIe siècle. Puis l'élément antique exclut l'élément chrétien et règne seul; troisième époque, qui est celle du XVIIIe siècle et qui aboutit à une démocratie de forme romaine, au paganisme antique et enfin à l'empire des Césars.

Là, les faits manquent à cette philosophie de la littérature; mais M. Nettement n'en continue pas moins sa route. Il nous montre l'élément chrétien se relevant le premier et inaugurant une nouvelle école littéraire. Les hésitations et les égarements des chefs de file lui causent sans doute une grande douleur, mais il se plaît à voir toutes ces ombres se dissiper dans la clarté fulgurante de l'avenir. Se demandant ensuite, pour être fidèle à sa théorie, quel est l'autre élément social qui doit concourir avec l'élément chrétien à notre avenir intellectuel, il se répond que, l'élément antique étant épuisé, c'est l'élément national, l'élément germain, jusqu'alors exclu, qui est appelé à figurer dans cette combinaison. « Nous voyons, dit-il, se passer dans le monde moral ce qui s'était déjà présenté dans le monde matériel. Longtemps après que Rome eut passé les Alpes, la Germanie passait le Rhin. M. de Chateaubriand dans quelques parties de ses œuvres, M. de Lamartine et à sa manière aussi M. V. Hugo sont les aînés et les précurseurs du nouveau mouvement intellectuel, et nous pouvons nous dire, en les signalant : suivons-les, car l'œil de l'aigle voit où est le soleil! »

Quoique ce livre n'ait qu'un peu plus de trente ans, M. Nettement y ferait sans doute aujourd'hui des corrections capitales qui montreraient sur quelles bases fragiles, sur quelles théories fort discutables il a construit son édifice, puisque l'élément chrétien, loin de dominer aujourd'hui en littérature, est complétement abandonné, et que le germanisme n'est pas beaucoup mieux compris que du temps de Mme de Staël.

Ruines d'Athènes (LES), œuvre lyrique, musique de Beethoven. Cet ouvrage a été composé pour l'ouverture du théâtre de Pesth, sur un canevas de Kotzebue, vers 1820. Nous ne nous étendrons pas ici sur cet admirable ouvrage, qui n'est pas un opéra. Nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de rappeler le duo pour soprano et basse, le chœur des derviches, si merveilleusement accompagné par l'orchestre, et la marche turque si originale.

RUINÉ, ÉE (ru-i-né) part. passé du v. Ruiner. Qui est en ruine, tombé en ruine : *Palais* RUINÉ. *Ville* RUINÉE. *Une montagne* RUINÉE *est plus désolée que toutes les ruines humaines.* (H. Taine.)

— Qui a perdu sa fortune : *Famille* RUINÉE *par les procès. Pour ceux qui sont* RUINÉS, *il importe peu que ce soit ou par un homme qui les trompe, ou par un homme qui s'est trompé.* (Fléch.) *Où avez-vous vu que des gens* RUINÉS *aient des amis?* (Picard.) *Au temps où nous vivons, une nation* RUINÉE *est une puissance déchue.* (E. de Gir.)

— Qui a perdu sa force, sa valeur, ses facultés : *Santé* RUINÉE. *Gouvernement* RUINÉ *par les abus. Autorité complétement* RUINÉE.

— Manége. Se dit d'un cheval tellement usé de fatigue qu'il ne peut se rétablir. ‖ *Jambes ruinées*, Jambes arquées, boutonnées et qui n'ont plus la force de porter le cheval. ‖ *Bouche ruinée*, Bouche qui a perdu toute sensibilité.

— Substantiv. Personne qui a perdu sa fortune : *Il y a plus de* RUINÉS *que de parvenus.*

RUINER v. a. ou tr. (ru-i-né — rad. *ruine*). Abattre, détruire, mettre en ruine : RUINER *une ville.* RUINER *une forteresse, un château. Le temps* RUINE *les édifices et les ouvrages de l'homme sans se servir d'instruments ni d'outils.* (Quatremère.)

— Ravager : *La tempête* A RUINÉ *les vergers. La grêle* A RUINÉ *les vignes, les blés.*

— Détruire, anéantir, faire perdre la fortune de : *Jamais une femme honnête ne pourra lutter de parure avec une lorette; tant qu'elle est femme honnête, elle ne peut* RUINER *que son mari.* (A. Karr.) *Un conquérant enivré de gloire* RUINE *presque autant la nation victorieuse que les nations vaincues.* (Fén.) *Si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière,* A RUINÉ *un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille.* (Montesq.) *La première année d'une ambassade* RUINE *toujours l'ambassadeur.* (Chateaub.) *Les lois d'exception sont des emprunts usuraires qui* RUINENT *le pouvoir.* (Royer-Collard.) *Supprimer un journal, c'est* RUINER *le propriétaire.* (Corbière.) *Une idée conçue par un homme d'esprit peut le* RUINER, *et, recueillie par un imbécile, enrichir ce dernier.* (E. de Gir.) *Les désirs sont la richesse du pauvre et ne* RUINENT *que les riches.* (A. Karr.)

— Fig. Affaiblir; mettre en piteux état : RUINER *sa santé, sa constitution. Plus que tous les êtres, l'homme corrompt et* RUINE *sa santé, sa vie, par le libertinage.* (Virey.) *La débauche* RUINE *la santé et abrutit l'intelligence.* (E. Saisset.) *La tristesse* RUINE *la santé.* (Lombez.) ‖ Détruire, abolir : *L'humanité ne voit jamais sans inquiétude* RUINER *les symboles qu'elle a longtemqs acceptés.* (Renan.) *C'est la publicité libre qui* RUINE *les abus en les dénonçant.* (E. Texier.) ‖ Renverser, infirmer : *Ce seul fait* RUINE *tout votre raisonnement.*

— Techn. Entailler sur les côtés : RUINER *une solive, un poteau.*

— Manége. *Ruiner un cheval*, L'user; détruire ses forces, ses facultés : *Le pavé, la chasse* A RUINÉ *ce cheval. Il n'y a rien qui* RUINE *tant les chevaux que de galoper à la descente.* (Acad.)

Se ruiner v. pr. Tomber en ruine : *Les bâtiments qui ne sont pas couverts* SE RUINENT *en peu de temps.* (Acad.)

— Etre détruit, anéanti : *Dans ces luttes, la volonté s'use et la santé* SE RUINE.

— Perdre sa fortune : SE RUINER *au jeu.* SE RUINER *en folles dépenses. C'est trop d'écraser les gens de son luxe, et à la fois de leur prouver qu'on ne* SE RUINE *pas.* (Ste-Beuve.) *Il y a toujours des imbéciles pour* SE RUINER *par les journaux, comme d'autres par les théâtres.* (L. Veuillot.) *On* SE RUINE *souvent pour*

soutenir qu'on est riche. (Naudé.) *Dans la classe moyenne, les femmes* SE RUINENT *pour satisfaire leur vanité.* (L. Pinel.) *Si vous voulez* VOUS RUINER, *épousez une femme riche.* (Michelet.)

— Réciproq. Causer mutuellement sa ruine : *Ils* SE SONT RUINÉS *en plaidant.*

— **Syn. Ruiner, désoler, dévaster,** etc. V. DÉSOLER.

— **Ruiner, abattre, démolir,** etc. V. ABATTRE.

RUINES, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Saint-Flour; pop. aggl., 263 hab. — pop. tot., 857 hab. Scieries de planches de sapin. La fameuse bête du Gévaudan exerça particulièrement ses ravages dans le canton de Ruines.

RUINEUR, EUSE s. (ru-i-neur, eu-ze — rad. *ruiner*). Personne qui ruine : *Une* RUINEUSE *de maison.*

RUINEUSEMENT adv. (ru-i-neu-ze-man — rad. *ruineux*). D'une manière ruineuse : *Votre pauvre frère est toujours tristement et* RUINEUSEMENT *à Rennes.* (Mme de Sév.)

RUINEUX, EUSE adj. (ru-i-neu, eu-ze — rad. *ruine*). Qui menace ruïne : *Edifice* RUINEUX. *Tour* RUINEUSE. *Comme une colonne dont la base solide paraît le plus ferme appui d'un temple* RUINEUX, *lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre ; ainsi la reine, après avoir longtemps porté le fardeau de l'Etat, n'est pas même courbée sous sa chute.* (Boss.) *La statue, vieille et lézardée, porte sur une base* RUINEUSE. (Michelet.)

Tous deux en même temps, par ces mots excités,
Loin des murs *ruineux* se sont précipités.
CLÉMENT.

‖ Vieux en ce sens.

— Qui cause la ruine, qui entraîne à des dépenses excessives, qui cause de grandes pertes d'argent : *Affaire* RUINEUSE. *Des goûts* RUINEUX. *La plupart des corps politiques ont de* RUINEUSES *superfétations.* (Boss.) *Les dettes sont ce qu'il y a de plus* RUINEUX *pour les agriculteurs.* (Dupin.) *Il y a des économies* RUINEUSES *et des prodigalités lucratives.* (Mme de Puisieux.) *La France est désenchantée des* RUINEUSES *illusions de la victoire.* (Salvandy.)

Eh ! que serait-ce donc si le démon du jeu
Versait dans son esprit sa *ruineuse* rage!
BOILEAU,

RUINIFORME adj. (ru-i-ni-for-me — de *ruine*, et de *forme*). Minér. Qui offre des dessins imitant des ruines.

RUINURE s. f. (ru-i-nu-re — rad. *ruiner*). Techn. Entaille faite sur les côtés des solives et des poteaux, pour donner prise à la maçonnerie.

RUISDAEL, ou **RUYSDAEL**, ou encore **RUIJSDAEL** (Jacques), peintre de paysage de l'école hollandaise, né à Harlem vers 1636, mort le 16 novembre 1681. Ses œuvres sont plus connues que ne l'est sa vie, qui fut d'ailleurs d'une extrême simplicité et tout entière consacrée au travail. Il trouva sa famille disposée à seconder, par une éducation libérale, les espérances hâtives de son talent. Son père, qui était ébéniste, lui fit apprendre les langues anciennes, la médecine et la chirurgie. Le jeune Ruisdael cultivait en même temps la peinture, à laquelle s'était adonné son frère aîné, Salomon Ruisdael. On cite des tableaux faits par lui à l'âge de douze ans, avec un talent qui surprit les artistes d'alors. Il s'attacha à l'imitation exacte de la nature et y réussit particulièrement. Son œuvre révèle une grande prédilection pour la manière et pour la couleur de Berghem. Ruisdael alla trouver ce maître à Amsterdam et se lia avec lui d'une étroite amitié. On dit qu'ils parcoururent tous deux l'Italie; mais ce voyage, admissible pour Berghem, il est douteux que Ruisdael l'ait accompli. En tous cas, le peintre ne s'en est jamais inspiré et la nature hollandaise est la seule dont ses tableaux révèlent la connaissance.

Ruisdael n'a eu toute sa réputation que de nos jours; elle a été faite en France, au moment de la lutte des classiques et des romantiques, parmi lesquels Ruisdael méritait d'être placé au premier rang. Il reproduit exactement la nature, mais il sait aussi l'animer par la passion et l'embellir par des contrastes habilement ménagés d'ombre et de lumière. En général, il ne cherche pas l'effet dans des accidents multipliés et dans une splendeur exagérée de lumière ; ses paysages sont simples et calmes ; l'eau dort ou coule tranquillement dans son lit bordé d'herbes, le ciel est à demi voilé de nuages floconneux, l'arbre étend majestueusement son feuillage sans que le vent l'agite et le courbe; des cabanes couvertes de chaume, de grands arbres aux troncs noueux, des chemins sablonneux qui s'allongent dans la campagne, de l'eau, des moulins à vent sur les collines, quelques pâtres avec leurs chiens, un petit clocher dans le lointain, un pont, une digue : tels sont les objets que le peintre affectionne. Cependant, quelquefois, Ruisdael s'anime; le ruisseau se précipite en cascade, le chêne cède sous l'effort de l'orage, la nuée s'assombrit et le flot roule son écume blanchâtre. Mais c'est là l'exception. Le plus ordinairement, les tableaux du maître hollandais se distinguent par une bonhomie tranquille qui fait rêver de la vie pastorale.

Comme Ruisdael peignait difficilement la figure, il empruntait souvent la main de Wouwermans, de Van den Velde, de Van Ostade, de Berghem.

« Le mérite des paysages de Ruisdael, dit M. A. Lenoir, consiste dans une couleur chaude et riche, dans une expression forte, vive, animée, qui rend toujours certains effets aussi frappants que singuliers et ingénieusement saisis dans la nature. S'il peint un chêne, la grosseur du tronc, le déploiement des branches et l'abondance du feuillage annoncent sa vétusté. En général, le devant de ses tableaux abonde en végétations de toutes espèces de plantes et les différents plans sont nuancés avec adresse; la fuite des fonds est si bien ménagée et fait tellement illusion que l'on suppose qu'elle perce la toile. On voit souvent dans les paysages de Ruisdael un ciel nébuleux et le soleil, se faisant jour à travers un nuage, éclairer seulement le fond du tableau pour laisser le devant dans une demi-teinte que ce peintre a toujours exprimée par une savante vérité. » « C'est, dit d'un autre côté M. Emile Montégut, le sentiment d'austérité du paysage hollandais que Ruisdael a merveilleusement compris, et c'est pour l'avoir compris qu'il mérite le nom d'homme de génie. Lui aussi, comme tous ses compatriotes, il n'a peint que ce qu'il voyait; mais son œil s'est arrêté justement sur ce qui était le plus digne d'être remarqué dans son pays, c'est-à-dire cette mâle et saine tristesse de la nature hollandaise. Ces paysages singuliers, composés des éléments les plus pauvres du monde, un maigre terrain, une flaque d'eau immobile, un buisson isolé, un arbre unique, ces paysages qui semblent presque des paradoxes, que l'artiste a imposés à notre admiration par la force de son génie, ils existent, et la réalité parle à l'âme juste le même langage que lui parlent les peintures de Ruisdael. Le caractère d'individualité que prennent les objets naturels dans la grande plaine de la Hollande, Ruisdael seul l'a saisi; ni avant ni après lui, aucun de ses confrères et de ses émules ne s'est même douté de cette puissante originalité. Voilà pourquoi il a pu accomplir le miracle de nous intéresser avec un paysage qui contient un seul arbre, ou un pauvre buisson, ou un pont de bois à demi ruiné; mais cet arbre, il faut voir quelle physionomie il prend en Hollande dès que les heures du soir font sentir davantage encore sa solitude. Alors il a vraiment l'air d'un philosophe qui médite ou d'un ascète en contemplation. »

Le musée du Louvre possède six toiles de Ruisdael : le *Bois*, un village dans le fond, un chemin bordé de touffes d'arbres, un homme et un chien; la *Forêt*, paysage coupé par une rivière où des bestiaux viennent s'abreuver (les figures et les animaux sont de Berghem); l'*Effet de soleil* représente une vaste campagne, un pont sur le devant, un moulin à vent dans le fond; cette toile est très-estimée; cependant elle est d'un ton un peu froid (les figures sont de Philippe Wouwermans); le tableau connu sous le nom de *Coup de vent* représente une tempête au bord de la mer : l'ouragan y est admirablement rendu; on croit entendre le roulis du vent et le murmure des feuilles des arbres qui plient sous l'effort de la tempête. Les deux autres sont des paysages tout à fait rustiques : un chemin sablonneux conduisant à un village et que gravit un paysan; un chemin sous bois, où passe un chariot attelé de deux chevaux. Le Louvre possède aussi quelques dessins au lavis de ce peintre et des estampes d'après lui exécutées par Piranesi, Boissieu, Schweyer, P. Lebas, Voght, Blotelingh, Moitte, Guyot aîné et jeune, de Saulx, Godfrey, Geysler, Niquet, P. Laurent, Ponheimer, Rucker, Michel Frey, Huck, Canot, Strudt, Haldenwang, Morgenstern, Ketner, etc. Il existe quelques eaux-fortes de Ruisdael lui-même; elles sont d'un grand effet. Il y en a quatre dans le recueil de la Bibliothèque nationale.

Nos musées de province possèdent aussi quelques toiles précieuses du grand paysagiste hollandais. Citons, à Angers : *Un sentier dans la campagne*, inférieur à l'*Effet de soleil* du Louvre, mais plein de poésie et de vérité; à Bordeaux : trois grands *Paysages*, qui semblent douteux à quelques critiques; à Rouen : une *Cascade* authentique; à Nancy : deux *Paysages*.

On possède, en outre, du grand paysagiste hollandais, au musée de Dresde : *Paysage*, avec nappes d'eau et cascades; *Allée dans un bois*, voûte de verdure au bout de laquelle apparaît la campagne vivement éclairée ; *Paysage* avec eau, pont rustique, moulins; *Paysage de montagne*, avec massifs de rochers; *Chasse au cerf* : un seul chasseur poursuit au galop un cerf qui se jette dans un étang; au premier plan, massif de bouleaux; à droite, arbres à travers lesquels on voit un pré; *Cascade tombant des rochers; Torrent*, sur les rives duquel sont d'un côté des bestiaux et leurs bergers, de l'autre des ruines; le *Gué*, torrent que franchit avec peine un attelage dont le conducteur frappe les chevaux à tour de bras; des massifs de chênes et de bouleaux complètent le paysage. Au musée de Munich : *Chute d'eau sur le devant d'une forêt;* le *Ravin*, sombre paysage encombré de rochers, de troncs d'arbres renversés; *Vue d'un village flamand; Entrée de forêt*, avec une petite éclaircie sur la campagne; *Paysans et bergers près d'un massif d'arbres;* le *Dégel*, effet de soleil sur la neige, à l'entrée d'un village. Au musée de Vienne : *Ruisseau dans un bois; Pont sur un torrent; Paysage boisé.* Au musée de Madrid : un *Bois, avec une chasse dans le lointain;* autre *Bois*, avec un lac au premier plan; on remarque dans ce tableau un effet de soleil prodigieux. A Londres, National Gallery : *Cascade et pont rustique*, paysage à ciel nuageux d'un grand effet; *Vue de montagne*, avec personnages. Musée de Hampton-Court : *Rivière en Hollande.* Au musée de Rotterdam : *Route à travers une forêt;* le *Vieux marché au poisson d'Amsterdam*, etc.

RUISSEAU s. m. (rui-so — d'un type *rivicellus, rivcellus*, puis par transposition de *iv, iu* en *ui, ruicellus*, diminutif du latin *rivus*, d'où l'on a fait *ruissel*, puis *ruisseau*). Petit cours d'eau : *Grand* RUISSEAU. *Petit* RUISSEAU. RUISSEAU *clair, limpide.* RUISSEAU *bourbeux. Vous trouvez que je m'explique assez clairement : je suis comme les petits* RUISSEAUX, *ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds.* (Volt.)

Un *ruisseau* coule auprès et forme un doux murmure.
LA FONTAINE.

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles *ruisseaux.*
J.-B. ROUSSEAU.

La fraîcheur de leur lit, l'ombre qui les couronne
M'enchaînent tout le jour sur le bord des *ruisseaux.*
LAMARTINE.

J'aime mieux un *ruisseau* qui sur la molle arène
Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
Qu'un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux.
BOILEAU.

Ruisseau qui baignes cette plaine,
Je te ressemble en bien des traits;
Toujours même penchant t'entraîne,
Le mien ne changera jamais.
PANARD.

‖ Lit d'un petit cours d'eau, canal qu'il parcourt : *Elargir, curer un* RUISSEAU. *Les chaleurs avaient mis à sec le* RUISSEAU. *La terre se fendait de toutes parts, l'herbe était brûlée, des exhalaisons chaudes sortaient du flanc des montagnes, et la plupart des* RUISSEAUX *étaient desséchés.* (B. de St-P.)

— Petit canal ménagé dans une rue, pour conduire les eaux ménagères et les eaux de pluie : *Tomber dans le* RUISSEAU. *Des enfants qui barbotent dans le* RUISSEAU.

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les *ruisseaux*, en ont fait des rivières.
BOILEAU.

— Par ext. Ecoulement abondant d'un liquide quelconque : *Des* RUISSEAUX *de sang. Des* RUISSEAUX *de vin. Des* RUISSEAUX *de larmes. La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un* RUISSEAU *de miel.* (Fén.) *Du sommet de la montagne coulent des* RUISSEAUX *de soufre.* (Buff.) *Ils s'embrassèrent, ils versèrent des* RUISSEAUX *de larmes.* (Volt.)

Et des *ruisseaux* de lait circulaient dans la plaine.
BOILEAU.

Dieux ! quels *ruisseaux* de sang coulent autour de [moi !
RACINE.

D'un long *ruisseau* de pleurs elle inonde son sein.
DELILLE.

— Fig. Source impure, état ignoble : *Cette anecdote, cette nouvelle a été ramassée dans le* RUISSEAU. *C'est une femme du* RUISSEAU.

— *Traîner dans le ruisseau*, Etre commun, trivial : *Ce sont de ces plaisanteries qui* TRAÎNENT DANS LE RUISSEAU.

— Prov. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, De petites sommes progressivement amassées finissent par composer une fortune.

— Techn. *Ruisseau en biseau*, Ruisseau de rue qui n'a ni caniveaux ni contre-jumelles.

— **Allus. hist. Mon petit ruisseau de la rue du Bac,** Mot de Mme de Staël en exil. Que n'a-t-on pas dit et que ne peut-on pas dire encore sur l'amour de la patrie? La patrie, c'est le lieu qui fut le témoin des pures joies de notre enfance, des premiers sentiments de notre âme, des premières émotions de notre cœur. L'amour du sol natal est inné dans le cœur de l'homme, et on le regrette d'autant plus qu'on y a été plus malheureux. L'Ecossais, sous un ciel brillant, redemande ses brouillards et ses montagnes couvertes de neige. Un sauvage regrette plus sa hutte qu'un prince son palais. On raconte qu'un mousse anglais avait un tel attachement pour un vaisseau à bord duquel il était né, qu'il ne pouvait souffrir qu'on l'en séparât un moment. Quand on voulait le punir, on le menaçait de l'envoyer à terre ; il courait alors se cacher à fond de cale en poussant des cris. C'est l'amour seul de la patrie qui attachait ce matelot à quelques planches battues des vents.

« Quelles sont donc, dit Chateaubriand, ces fortes attaches qui nous enchaînent au lieu natal ? C'est peut-être le sourire d'une mère, d'une sœur ; c'est peut-être le souvenir de ceux qui ont partagé nos joies d'enfance ; ce sont peut-être les soins que nous avons reçus d'une nourrice ; enfin, ce sont quelquefois les circonstances les plus simples, les plus triviales même : un chien qui aboyait la nuit dans la campagne, un rossignol qui revenait tous les ans dans le verger, le nid de l'hirondelle à la fenêtre, le clocher de l'église qu'on voyait au-dessus des arbres. »

Au milieu des splendenrs de sa résidence de Coppet, madame de Staël regrettait son *petit ruisseau de la rue du Bac.* Elle passa vingt années de sa vie en exil, sans que l'on sache au juste si l'histoire doit s'en prendre au génie orgueilleux et aux prétentions ambitieuses de cette femme célèbre, ou à l'autocratie ombrageuse du despote qui fit trembler l'Europe pendant quinze ans.

Elle paraissait jouir de son exil avec une fierté hautaine ; mais le regret perçait souvent sous ces dehors trompeurs : « Je suis l'Oreste de l'exil, écrit-elle. La fatalité me poursuit...; on est presque mort quand on est exilé. »

Avec une imagination ardente et toujours poétique, Mme de Staël était, avant tout, amie du vrai. Elle ne pouvait souffrir que l'on cherchât à lui faire illusion sur ses sentiments par des mots. C'est ainsi qu'un jour, étant à Coppet, exilée de Paris, le séjour de la terre le plus cher à ses yeux, quelqu'un ayant voulu lui faire valoir le plaisir qu'elle devait goûter à considérer les verts bocages et à entendre murmurer les ruisseaux : « Ah ! s'écria-t-elle, il n'y a pas pour moi de *ruisseau qui vaille celui de la rue du Bac.* »

Le *petit ruisseau de la rue du Bac*, comme le Simoïs tant de fois regretté par Andromaque à la cour de Pyrrhus, est resté une expression proverbiale pour exprimer poétiquement et énergiquement le regret que laisse dans le cœur la patrie absente.

« L'Ilissus est mouillé quand il pleut ; le Céphise a toujours un peu d'eau, mais divisée en mille petits ruisseaux qui auraient rappelé à Mme de Staël *son ruisseau de la rue du Bac.* »

EDMOND ABOUT.

« Elle naquit au cœur du faubourg Saint-Germain, sur les bords de ce bienheureux *ruisseau de la rue du Bac* que Mme de Staël préférait à tous les fleuves de l'Europe. »

EDMOND ABOUT.

« Voir, c'est avoir. Je comprends très-bien que M. Théophile Gautier aime à quitter de temps en temps ce *ruisseau de la rue du Bac*, ou tout autre ruisseau, et à dater ses feuilletons du Prado ou de l'Alhambra, des cimes neigeuses de l'Atlas ou des poétiques sommets du Taygète, de Saint-Marc ou de Sainte-Sophie. »

CUVILLIER-FLEURY.

« De plus, l'héroïne de mon prochain roman devant être très-blonde, je faisais, comme on dit, d'une pierre deux coups. Je n'allais pas, comme le père Enfantin, en Orient chercher la femme libre ; j'allais au Nord chercher la femme blonde. Voilà donc les motifs qui ont poussé un honnête et naïf Parisien à faire une courte infidélité à son cher *ruisseau de la rue Saint-Honoré.* »

THÉOPHILE GAUTIER.

Ruisseau (LE), mélodie suédoise. L'art musical de tous les pays doit être représenté dans ce recueil. Aussi reproduisons-nous une très-jolie mélodie suédoise, le *Ruisseau*, dont nos lecteurs musiciens apprécieront la facture originale, distinguée et essentiellement poétique. Pour bien saisir le mérite de cette composition, il sera nécessaire de la comparer avec les *lieds* allemands et avec les chants nationaux russes auxquels la relient certaines affinités.

1re STROPHE. *Poco allegretto.*

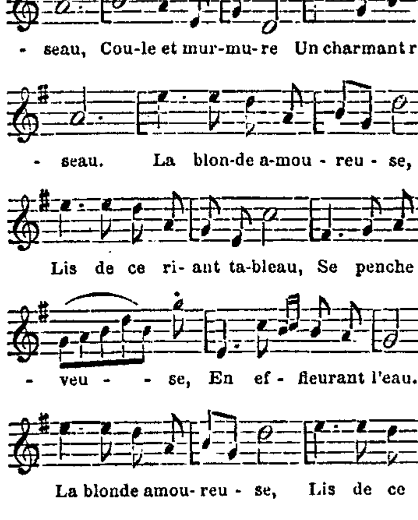

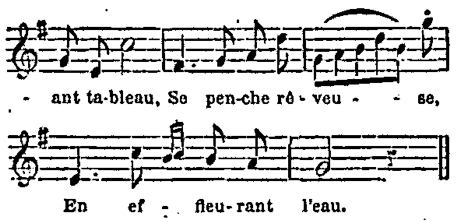

DEUXIÈME STROPHE.

L'ESPRIT DES EAUX.

« Douce Hermeline,
Si ton petit pied blanc
Dans l'eau chemine,
C'est en la troublant.
Crains, ô jeune fille,
De ternir ce frais miroir!
Le beau ciel qui brille
Ne pourrait s'y voir! } *bis.*

TROISIÈME STROPHE.

HERMELINE.

— De cette eau pure
Dont tu prends souci,
Le flot s'azure,
Bientôt éclairci.
Mais l'onde inquiète
D'un cœur par l'amour troublé
Jamais ne reflète
Le ciel étoilé. » } *bis.*

RUISSELANT, ANTE adj. (rui-se-lan, an-te — rad. *ruisseler*). Qui ruisselle, qui coule comme un ruisseau : *Des eaux* RUISSELANTES. ‖ Qui est couvert; mouillé d'un liquide quelconque : *Avoir le front* RUISSELANT *de sueur. Si la politique n'enchaînait pas les passions, la société serait une ruche toujours* RUISSELANTE *de sang.* (Boiste.)

— Tout éclatant : *Une femme* RUISSELANTE *de diamants.*

RUISSELER v. n. ou intr. (rui-se-lé — rad. *ruisseau*, qui s'est dit *ruissel.* Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je ruisselle; ils ruisselleront*). Couler comme un ruisseau : *L'eau* RUISSELAIT *dans la salle. Le sang* RUISSELAIT *de ses blessures. La sueur* RUISSELAIT *sur ses membres.*

Le bourgogne *a ruisselé,*
Sang vermeil du raisin foulé
Par des bacchantes furieuses.
TH. DE BANVILLE.

Voyez, voyez, c'est Misère qui passe,
Sombre, pieds nus, couverte de haillons;
Des pleurs amers *ruissellent* sur sa face.
BARRILLOT.

‖ Etre inondé d'un liquide qui coule : *Les herbes* RUISSELLENT *de rosée. Mon front* RUISSELLE *de sueur.*

Ma hache d'un sang noir à mon côté *ruisselle*,
V. HUGO.

— Lancer une multitude de jets de lumière chatoyante : *Au coucher du soleil, quand les rayons jouent entre les piliers et* RUISSELLENT *en ondes de feu entre les volutes et les acanthes des chapiteaux, les temples resplendissent.* (Lamart.) *Les éclairs* RUISSELAIENT *véritablement, comme des torrents de feu du ciel, sur les flancs noirs du Carmel.* (Lamart.)

RUISSELET s. m. (rui-se-lè — dimin. de *ruisseau*). Petit ruisseau : *Le murmure des* RUISSELETS *se mêle dans ces couloirs avec les sons de harpe produits par les perles qui tombent goutte à goutte sur le cristal sonore.* (F. Wey.)

RUISSELLEMENT s. m. (rui-sè-le-man — rad. *ruisseler*). Néol. Action de ruisseler, de couler comme un ruisseau : *Le* RUISSELLEMENT *de l'eau sur les vitres.*

— Emission de jets de lumière chatoyante : *Sous ce* RUISSELLEMENT *de pierreries, la forme et le fond disparaissent.* (Th. Gaut.)

RUIZ (Juan), poëte espagnol du XIVe siècle, connu sous le nom d'**Archiprêtre de Hita.** C'est un des plus anciens auteurs castillans. Un critique allemand, Wolf, l'a comparé à Cervantes pour la verve, l'imagination, le tour original des idées satiriques. Dans un idiome encore barbare, il a souvent une force, une énergie singulières.

Né à Alcala de Henarès vers 1290, il vécut à Guadalajara et à Hita, petit village dépendant des biens de l'Infantado, où il eut la qualité d'archiprêtre. C'est un contemporain d'Alphonse XI et de Juan Manuel. Ses poésies datent de 1337 à 1350, époque à laquelle, on ne sait pour quel motif, sans doute à l'occasion de quelque satire un peu mordante, il fut retenu en prison par les ordres de l'archevêque de Tolède. En 1368, il achevait la grande composition, demi-épique, demi-satirique, connue sous le nom de *Poésies de l'archiprêtre*, étant, comme il le dit lui-même, prisonnier de don Gil. Cet évêque de Tolède est don Gil de Albornoz, qui mourut cette année-là même; ainsi, ce ne fut que la mort de son persécuteur qui le rendit à la liberté.

Peu connu, même des lettrés, l'archiprêtre de Hita est bien supérieur à sa mince réputation. C'est un génie original, vigoureux, plein d'imagination et de verve, remarquable surtout par la peinture des types et des caractères, qu'il sait esquisser vivement et à grands traits. Ses poésies forment un tout assez incohérent. Au lieu d'en faire simplement un recueil de satires et de fables indépendantes les unes des autres, de petits poëmes qui auraient eu leur valeur propre, Juan Ruiz a eu l'idée de tout réunir en un seul cadre, d'établir des liaisons entre ces récits divers, de se faire raconter une fable comme intermède à une aventure amoureuse, d'encadrer un grand poëme, comme la *Dispute de Carnaval et de Carême*, comme épisode dans un récit d'aventures personnelles. Cette incohérence ne nuit pas, il est vrai, sensiblement à l'œu re, et cet ensemble bizarre a un air de naïveté qui séduit. On s'accorde à considérer les récits d'aventures qui sont le fond du poëme comme une autobiographie du poëte; ils témoignent non-seulement de la naïveté de l'auteur, qui a cru devoir raconter ses fredaines à la postérité, mais aussi d'un assez grand relâchement de mœurs. Pour l'excuser, il faut tenir compte du temps. La partie la plus curieuse de cette composition, qui n'a pas moins de 7,000 vers, consiste dans les fables que le poëte raconte en manière de passe-temps pour se consoler d'un malheur, d'une perte d'argent ou de l'infidélité d'une maîtresse. Ces apologues, tirés des vieux fabliaux, des livres arabes et même d'Esope, car dès cette époque il circulait diverses collections de ses fables sous le nom d'Isopet, sont de curieux morceaux littéraires, rapprochés des originaux qui les ont inspirés. La partie satirique, toute personnelle, est quelquefois bien audacieuse pour le temps; on y trouve sur les mœurs du clergé et sur la cour de Rome les traits les plus mordants. Enfin le vieil archiprêtre a créé, dans sa *Trotaconventos* (Mme Trotte-Couvents), un type spécial d'entremetteuse où il a déployé tout son esprit d'observation.

Juan Ruiz dut mourir vers 1370, peu de temps après sa mise en liberté. Francisco de Torres, dans son *Histoire de Guadalajara*, le fait vivre jusqu'en 1415, ce qui est invraisemblable; il aurait eu plus de cent vingt ans. Sanchez a recueilli les poésies de l'archiprêtre de Hita, et elles forment la partie la plus originale de sa collection : *Poetas españoles anteriores al siglo* XV (4 vol. in-4°).

RUIZ (Ferdinand), célèbre architecte, né à Cordoue durant le XVIe siècle. Il fut le principal architecte de la cathédrale de Séville et se rendit célèbre par la restauration de la fameuse tour la Giralda, construite, selon le dire de plusieurs historiens, au Xe siècle par l'architecte maure Geber. C'est en 1568 que Ruiz se mit en devoir de relever cette tour et de réparer les dégâts qu'y causa le tremblement de terre de 1395. Il s'acquitta merveilleusement de cette tâche et aujourd'hui, en dépit des secousses qui ont ébranlé le sol où elle repose, la Giralda est encore debout.

RUIZ AGUILERA (Ventura), littérateur espagnol du XIXe siècle. Attaché pendant un grand nombre d'années au ministère d'Etat à Madrid, il a consacré ses loisirs à la littérature et, outre un grand nombre d'articles insérés dans différents journaux de l'opposition, il a publié les ouvrages suivants : l'*Europe marche;* les *Echos nationaux; Recueil de satires;* le *Conspirateur des in-folio*, nouvelle; *Que Dieu nous délivre de l'eau dormante; Ne se venge pas qui aime bien; Bernard de Saldaña;* le *Chemin de Portugal;* l'*Aumône et le pardon; Fleur fanée;* et plusieurs autres pièces de théâtre, etc.

RUIZIA s. m. (rui-zi-a — de *Ruiz,* botan. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des dombéyacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux îles Maurice et de la Réunion. On dit aussi RUIZIE s. f. ‖ Syn. de BOLDOA, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Bot. Les *ruizias* ou *ruizies* sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles alternes. Les fleurs, groupées en corymbes axillaires ou terminaux, présentent un calice à cinq divisions, entouré d'un calicule de trois folioles caduques; une corolle de cinq pétales obliques, falciformes; des étamines nombreuses; un pistil composé de dix carpelles biovulés, surmonté d'autant de styles courts. Le fruit, petit, globuleux, ombiliqué, se compose de dix petites capsules uniloculaires, conniventes, dont chacune renferme deux graines. Ces végétaux croissent dans les régions les plus chaudes du globe et sont peu recherchés dans nos serres; on ne les cultive guère que dans les jardins botaniques.

RUKKAI s. m. (ru-kè). Mamm. Espèce d'écureuil qui vit à Ceylan et à Madagascar.

Rule Britannia, chant populaire anglais. L'Angleterre aime à se personnifier dans ses marins, comme la France dans ses soldats. Aussi le *Rule Britannia*, qui est un chant patriotique comme le *God save the king* est un chant gouvernemental, est-il un hymne maritime bien plus que militaire. Le voici tout entier :

« Lorsque l'Angleterre, à la voix du Tout-Puissant, surgit de l'azur des flots, elle reçut en partage l'empire des mers, et ses anges gardiens la saluèrent de ce chant : « Règne, » Albion, sur l'Océan, car les Bretons ne se- » ront jamais esclaves! »

» Les nations moins heureuses que toi doivent tour à tour tomber sous le joug des tyrans; mais toi, tu fleuriras grande et libre, objet d'envie et de crainte pour le reste de la terre.

» Tu te relèveras plus grande et plus majestueuse de toutes les attaques de l'étranger. Ainsi la tempête qui déchire les nuages ne fait qu'affermir dans ses racines le chêne de tes forêts.

» A toi la palme de l'agriculture et du commerce! à toi les faveurs des Muses, sœurs de la Liberté, île chérie du ciel, couronnée de beautés sous la garde du courage.

» Règne, Albion, etc. »

Cet hymne patriotique, très-populaire chez nos voisins, tant à cause des paroles qui célèbrent l'antique liberté anglaise et revendiquent la domination des mers pour le royaume insulaire que pour la noblesse de la mélodie, a été composé par Thomson, l'auteur des *Saisons,* et mis en musique par Arne.

Voici la traduction en vers et l'air du *Rule Britannia*, tels qu'on les trouve dans la partition de *Jenny Bell*, de M. Auber :

1re STROPHE. *Moderato risoluto.*

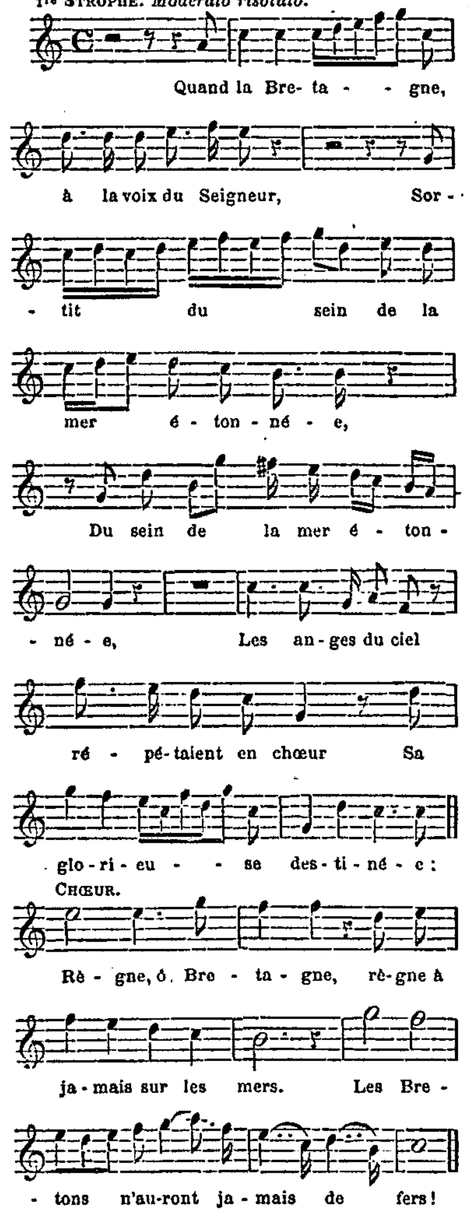

DEUXIÈME COUPLET.

Les peuples que le sort a créés moins heureux
Doivent tous, tour à tour, subir la tyrannie;
Toi, libre à jamais, tu seras pour eux
Un objet de crainte et d'envie.
Règne, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Ta majesté va croître, avec le cours des temps,
Plus grande, à chaque coup d'une main étrangère,
Comme un chêne altier battu des autans
Brave leur fureur passagère.
Règne, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Sur ton sol généreux, leur invincible écueil,
Les tyrans briseront leur haine envenimée,
Eux seuls combleront, dans leur fol orgueil,
Et leur honte et ta renommée!
Règne, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Lasses des jougs honteux, sœurs de la Liberté,
Les Muses, dans ton sein, ont fixé leur asile,
Et des cœurs vaillants gardent la beauté
Qui fait ta couronne, ô belle île!
Règne, etc.

RULHIÈRE (Claude-Carloman DE), historien et poëte français, né à Bondy, près de Paris, en 1735, mort en 1791. Son père et son grand-père furent, l'un après l'autre, inspecteurs de la maréchaussée de l'Ile-de-France, ce qui, naturellement, porta Rulhière vers la carrière des armes et, bien qu'il se fût fait remarquer au collége Louis-le-Grand par de précieuses aptitudes littéraires, il entra dans le corps des gendarmes de la garde. Aide de camp du maréchal de Richelieu, gouverneur de la Guyenne, il le suivit à Bordeaux, où il passa deux ans; il noua d'excellentes et durables relations avec ce personnage et avec sa fille, la comtesse d'Egmont. Quittant ensuite la carrière militaire pour celle de la diplomatie, il accompagna, comme secrétaire d'ambassade, le baron de Breteuil à Saint-Pétersbourg en 1760 et observa, pour la retracer plus tard dans tous ses détails, la révolution de 1762, par laquelle Catherine arriva au trône en passant sur le cadavre de son époux, Pierre III. Les narrations qu'il en fit à son retour semblèrent si intéressantes, que les amis intimes de Rulhière le pressèrent de les écrire. Ce fut surtout aux instances de la comtesse d'Egmont qu'il céda, et il circula de sa relation des copies qu'on lut et relut. « L'amour-propre d'auteur l'avait emporté, comme le dit Sainte-Beuve, sur la prudence du diplomate. » Chargé, en 1768, d'écrire l'histoire des troubles de la Pologne pour l'instruction du dauphin, depuis Louis XVI, il reçut, en 1771, une pension de 6,000 livres pour ce travail et se livra ensuite, pour le perfectionner, à de grandes recherches dans les archives des affaires étrangères de France, de Pologne et d'Allemagne. La cour de Russie, ayant eu connaissance de ses projets et redoutant des révélations compromettantes, demanda par voie diplomatique que certains faits fussent adoucis; mais l'auteur refusa, en promettant toutefois que rien ne serait publié avant la mort de Catherine II. Quelques fragments de cette histoire, lus par Rulhière dans des cercles de Paris, lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1787. Le public, qui ignorait ses titres à un tel honneur, improuva sa nomination; on ne connaissait encore de lui que des poésies légères et un poëme badin, les *Disputes* (1769), à propos duquel Voltaire lui écrivait : « Je vous remercie, monsieur, du plus grand plaisir que j'aie eu depuis longtemps. J'aime les beaux vers à la folie. Ceux que vous avez eu la bonté de m'envoyer sont tels que ceux que l'on faisait il y a cent ans, lorsque les Boileau, les Molière, les La Fontaine étaient au monde. J'ai osé, dans ma dernière maladie, écrire une lettre à Nicolas Despréaux; vous avez bien mieux fait, vous écrivez comme lui. » Voltaire ne s'en tint pas à des félicitations qui peuvent passer pour hyperboliques et de pure politesse; il inséra l'épître *in extenso* dans son *Dictionnaire philosophique* au mot DISPUTE et il y ajouta ces mots : « Lisez cela; c'est du bon temps. » Rulhière ne jouit pas de sa gloire littéraire. Les ouvrages sur lesquels elle est fondée ne parurent qu'après sa mort. Ils ont pour titres : *Histoires ou anecdotes sur la révolution de Russie* (1797, in-8°); *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république* (1807, 4 vol. in-8°), livre que l'auteur n'avait mené que jusqu'en 1770 et auquel l'éditeur Daunou a ajouté le démembrement de 1772-1773. Outre l'intérêt que ces publications empruntaient aux circonstances politiques dans lesquelles on se trouvait alors, elles obtinrent par leur propre mérite un assez grand succès. Aucun historien français n'avait encore groupé les faits avec le même talent, peint les personnages avec d'aussi vives couleurs, écrit enfin avec un goût aussi sévère. Chénier a cependant été un peu loin en comparant Rulhière à Thucydide. On a encore de lui : *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestants en France depuis le commencement du règne de Louis XIV* (1788, 2 vol. in-8°). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Auguis (Paris, 1819, 6 vol. in-8°), avec une notice biographique.

RULIK (Jean), littérateur tchèque, mort à Prague vers 1815. Il était maître de chœurs à l'église Saint-Gui, à Prague. De 1792 à 1810, il publia dans sa langue maternelle, qui commençait à revenir en honneur, plus de quarante-six ouvrages en prose et en vers. Nous citerons, entre autres : la *Gloire et la perfection de la langue tchèque* (1792); *Calendrier historique* (pour les années 1797, 1798, 1800, 1803, 1806 et 1810); *Voyage de Russie en Chine exécuté en* 1693 *par Georges de Drahov, etc.* (1800); *Souvenirs du monastère de Siedlec* (1807); *Vie de Louis XVI* (1795); *Voyage du pape Pie VI de Rome à Vienne* (1803); *Galerie des hommes illustres de la terre de Bohême* (1804-1810, 5 vol.), etc.

RULINGIE s. f. (ru-lain-jî — de *Ruling,* botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des byttnériees, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

RULLIER, médecin français, mort à Paris en 1837. Reçu docteur en 1808, il disputa à Béclard, dans un concours, la place de chef des travaux anatomiques de la Faculté et balança presque les avantages de son redoutable compétiteur. En 1824, il fut nommé agrégé à la Faculté, médecin de l'hospice de Bicêtre et quelques années plus tard médecin de la Charité. Il était aussi membre de l'Académie de médecine. Il fut un des premiers collaborateurs de la *Bibliothèque médicale* et donna de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences médicales*, au *Dictionnaire de médecine*, aux *Archives de médecine*, à la *Revue médicale*, etc. Nous citerons de lui : *Recherches, observations et propositions sur quelques sujets de médecine et de chirurgie* (Paris, 1808, in-4°); *Observation sur un accroissement extraordinaire des os plats* (1809); *Sur une sorte de carcinome du cœur* (1813); *Sur la non-con-*

tinuité des membranes ou tuniques internes de l'œsophage et de l'estomac (1814); *Sur une hémiplégie qui fut suivie de l'oubli presque entier du langage articulé, et qui sévit chez un individu atteint de toutes les apparences d'une diathèse cancéreuse, mais qui guérit radicalement de tous ces maux réunis, et d'une manière inespérée, à l'aide d'un traitement antivénérien* (1816), mémoires publiés dans le *Bulletin de la Faculté; Destruction d'une grande partie de la moelle épinière, avec contracture des bras et mobilité parfaite des membres inférieurs* (1823), dans le *Journal de physiologie* de Magendie, etc.

RULLUS (P. Servilius), tribun du peuple romain (63 av. J.-C.). Il proposa une loi agraire tendant à faire vendre une partie des terres du domaine public dans les provinces afin d'acheter en Italie des terres pour les distribuer aux citoyens pauvres. Cicéron attaqua cette loi dans quatre harangues et la fit rejeter par le peuple.

RULMANN (Anne), magistrat français, né à Nîmes en 1583, mort dans la même ville en 1639. Il était fils d'un Hessois qui avait été principal d'un collége de Montpellier. Il se destina au barreau, se fit recevoir avocat et, après s'être fait remarquer par son éloquence, il reçut un office d'assesseur criminel en la prévôté générale de Languedoc. Ce magistret était protestant et a laissé une relation des troubles religieux qui éclatèrent de son vivant. Cet ouvrage a pour titre : *Histoire secrète des affaires du temps, depuis le siége de Montpellier* (1622) *jusqu'à la paix dernière* (1626), *avec la suite jusqu'à l'année présente* (1627). Il était néanmoins tout dévoué au pouvoir royal qui tolérait les cruautés commises contre les réformés. On attribue à Rulmann un ouvrage sur les antiquités de la ville de Nîmes, ayant pour titre : *Récits des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la première et de la seconde Gaule Narbonnaise;* cet ouvrage comprend 1 volume in-folio de dessins de la main de l'auteur et 3 volumes manuscrits d'explications et de commentaires. Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de Rulmann a pour titre : *Recueil de harangues et de plaidoyers* (Paris, 1612, in-8°).

RUM s. m. (romm). V. RHUM.

— Anc. mar. Espace ménagé à fond de cale, pour recevoir les marchandises. ‖ *Etre de bon rum, tenir son rum,* Se disait des marchandises bien rangées dans le vaisseau.

RUM ou **ROMN**, une des îles Hébrides, sur la côte O. de l'Ecosse, près et au S. de l'île de Skye; 20 kilom. sur 10. Sa surface est très-montagneuse et en partie couverte de bruyères. On y élève beaucoup de gros bétail et de moutons d'une petite espèce, mais dont la chair est excellente et la laine très-fine. Les habitants, au nombre d'environ 1,000, s'adonnent surtout à la pêche et à la fabrication de la soude. L'île renferme de la pierre de taille et des agates blanches. Ch.-l., Kinloch.

RUM-KEG, une des îles Lucayes, située à environ 36 kilom. à l'E. de l'extrémité N. de l'île Longue, par 23° 33′ de latit. N. et 77° 22′ de longit. O. Elle est habitée et cultivée.

RUMASTRUM s. m. (ru-ma-stromm — rad. *rumex*). Bot. Section du genre rumex.

RUMB s. m. (ronbb. — L'origine de ce mot est incertaine, ainsi qu'on le verra dans la partie encyclopédique de cet article). Chacune des trente-deux divisions de la rose des vents qui représentent les trente-deux aires adoptées par les marins : *Pendant cette manœuvre, le vent se rangea de plus de six* RUMBS *de l'avant des Hollandais et, par conséquent, devint si contraire, que les Français en eurent tout l'avantage sur eux.* (Duquesne.) ‖ *Ligne de rumb,* Ligne que décrit un navire en coupant tous les méridiens sous le même angle.

— Pêche. Espace de mer où le bateau arrivé le premier a seul le droit de pêcher : *Pêcher dans le* RUMB *d'un autre.*

— **Encycl.** Navig. Pour pouvoir désigner rapidement les différents points de l'horizon, marquer les directions des vents et indiquer la marche que suivent les navires, les navigateurs ont partagé le cercle de l'horizon en trente-deux parties égales, comprenant chacune 11° 15′ et qu'ils ont appelées *rumbs* ou aires des vents. Les rayons qui limitent ces secteurs permettent de relever de véritables azimuts; seulement, au lieu de les compter comme on le fait habituellement de 0° à 360° dans le sens droite à gauche, on les compte de 0° à 90° seulement et du nord à l'est ou à l'ouest, ou du sud vers l'est ou l'ouest. L'ensemble de ces *rumbs* forme la rose des vents.

L'orthographe et l'étymologie de ce mot ont donné lieu à de nombreuses controverses. On l'écrit le plus habituellement en anglais *rhumb* et de nos jours plusieurs écrivains ont adopté cette orthographe. On fait alors dériver ce mot de *rhombus*, losange, parce que chaque *rumb* figure un demi-losange sur la rose des vents. Mais il est facile de se convaincre que cette manière d'écrire est due à une suite de corruptions du mot primitif. La plus ancienne forme du mot est *rum*, que l'on trouve dans les dictionnaires français du XVIIe siècle; on le trouve ensuite écrit tantôt *rumd, rund, rumbe,* et de plusieurs autres manières encore. Le Père François (1621) dit nettement : « *Rum*, c'est le trait en droite ligne d'un vent à l'autre, soit du vent entier ou demi-vent. » Vers le milieu du XVIIe siècle, on commence à écrire *roume*, puis *roumb*, puis *rumb;* cette dernière orthographe fut usuelle durant tout le XVIIIe siècle, et d'après Jal c'est en 1777 que pour la première fois on écrit *rhumb* dans un dictionnaire de marine. D'après le même auteur, l'étymologie de *rumb* serait la suivante : *rum* est un mot anglo-saxon qui veut dire espace, place. Un *rum* de vent serait donc l'espace compris entre deux vents; cette expression serait alors parfaitement synonyme d'aire de vent, qu'il ne faut pas écrire « air de vent, » comme l'ont fait certains auteurs. On a étendu inexactement la dénomination de *rumb* aux lignes tracées sur la boussole; il faut la réserver à l'espace angulaire compris entre deux de ces lignes. D'ailleurs, ce n'est qu'à partir du XVe siècle qu'on trouve le mot *rumb* dans le langage nautique; jusque-là on se servait le plus habituellement, pour désigner la même idée, du mot *quarte de vent.*

RUMBÉ, ÉE adj. (ron-bé — rad. *rumb*). Mar. *Règle rumbée,* Instrument à l'aide duquel on résout pratiquement certains problèmes de navigation.

RUMBEKE, ville de Belgique (Flandre occidentale), à 13 kilom. N.-E. de Courtrai; 7,000 hab. Manufactures de tabac, chicorée, huile, toiles.

RUMBOLDT (sir George), diplomate anglais, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort vers 1815. Ce diplomate n'est connu que grâce à l'enlèvement dont il fut victime vers la fin de l'année 1810. Il représentait l'Angleterre à Hambourg, lorsque Napoléon Ier, soupçonnant qu'il intriguait contre lui et se servait de son inviolabilité pour couvrir ses machinations, donna l'ordre de l'enlever. On sait du reste que le premier Bonaparte ne se gênait guère pour faire arrêter des ennemis sur territoire étranger; le duc d'Enghien l'apprit à ses dépens. Sir George Rumboldt fut donc arrêté par Bernadotte, chargé d'exécuter cet enlèvement à la tête de 50 hommes. Celui-ci traversa l'Elbe, débarqua près d'Altona, traversa le territoire neutre de Hambourg et marcha vers Grindel où résidait le ministre anglais. Dans la nuit du 25 au 26, la maison fut cernée et le général Frère y pénétra et s'empara de Rumboldt. Cet enlèvement fit grand bruit, et cette violation flagrante du droit des gens par un despote, alors tout-puissant, souleva une indignation générale. Le roi de Prusse écrivit à Bonaparte pour le prier de remettre en liberté le représentant anglais, et, au commencement de novembre 1804, Rumboldt fut relâché et réexpédié en Angleterre par Cherbourg. Depuis lors, on n'entendit plus parler de lui, et plus d'un supposa à cette époque qu'il avait disparu durant le voyage sans qu'on pût savoir où. En 1808, le *Moniteur* annonça qu'il venait de mourir à Memel. Sa veuve épousa l'amiral Sydney Smith.

RUMBOURG, ville des Etats autrichiens (Bohême), à 56 kilom. N.-N.-E. de Leitmeritz, près d'une petite rivière; 3,500 hab. Fabriques de toiles, de fil et de coton, de drap, de futaines, de chapeaux, de bas et de potasse; blanchisseries, etc., et commerce en potasse, toile et fil. On y fait aussi beaucoup d'ouvrages au tour.

RUMEN s. m. (ru-mènn — mot lat. qui signif. *mamelle*). Mamm. Panse, premier estomac des ruminants.

— **Encycl.** Encore appelé la *panse* ou l'*herbier*, le *rumen* est le plus vaste des quatre estomacs des ruminants. Situé dans le flanc gauche, il est placé obliquement de gauche à droite, de sorte que sa partie gauche est remontée dans le flanc correspondant et que sa face supérieure regarde en haut et à droite.

Le *rumen* est ovoïde, déprimé de dessus en dessous et divisé par une dépression longitudinale en deux masses inégales, nommées *sacs*. A la face inférieure, on remarque une autre dépression longitudinale, et postérieurement deux ou trois autres dépressions obliques ou transversales. Enfin, aux extrémités antérieures et postérieures du *rumen*, la dépression médiane partage le viscère en deux lobes latéraux. Ces sillons extérieurs sont représentés intérieurement par des reliefs ayant pour base principale des bandes musculeuses.

Le sac gauche ou supérieur est plus allongé que le sac droit ou inférieur, qui est plus évasé. Leur face supérieure, qui regarde à droite, est en rapport avec la masse intestinale. Leur face inférieure répond aux parois de l'abdomen, ainsi qu'à l'hypocondre et au flanc gauche. Le bord libre du sac gauche est longé par la rate.

Comme à l'extérieur, le *rumen* est intérieurement divisé en deux sacs par des saillies allongées, musculeuses, qui répondent aux dépressions de la superficie et forment divers prolongements. Ces reliefs, nommés *piliers*, sont au nombre de deux, l'un antérieur, l'autre postérieur.

On remarque deux ouvertures au fond du lobe antérieur du sac gauche : l'une, supérieure, est l'orifice de l'œsophage, l'autre, située en bas et à droite, est très-large et fait communiquer le *rumen* avec le réseau. Puis, à partir de l'ouverture œsophagienne, on voit un demi-canal à lèvres inférieures, oblique en bas et à droite, qui pénètre dans la cavité du réseau où il se prolonge. Ce demi-canal est l'origine de la gouttière œsophagienne.

Enfin l'intérieur de la panse est remarquable par une foule de saillies papillaires, de forme et de grandeur variées; elles sont en très-grande quantité sur la face inférieure du viscère et dans le fond des culs-de-sac; elles disparaissent sur les piliers et à la face supérieure, qui est rugueuse et sillonnée. Ces papilles sont aplaties, en massue, ou coniques, etc. Elles sont inclinées en divers sens et forment une sorte de peluche, rude au toucher, très-propre à retenir les matières alimentaires.

Le *rumen* est un réservoir dans lequel s'accumulent les substances mal broyées, précipitamment dégluties; il en est de même pour les liquides avalés à grandes gorgées. Cet organe tient ces matières en dépôt, les met en mouvement, les mêle avec les liquides, les pousse dans l'œsophage lors de la réjection et les fait passer dans le réseau pendant les intervalles de la rumination. Enfin les aliments qu'il contient éprouvent quelques modifications par le fait de leur température, des liquides, de la salive qui les imprègnent et des gaz qui sont emprisonnés dans leur masse.

Les matières renfermées dans le *rumen* sont généralement alcalines, mais il est des circonstances dans lesquelles ces matières sont acides : chez les veaux encore à la mamelle, chez des animaux nourris avec des racines et chez ceux dont la digestion est troublée ou suspendue depuis longtemps.

Ces aliments subissent peut-être encore dans le *rumen* quelques modifications chimiques indéterminées; enfin il se développe dans leur masse des myriades d'infusoires que nous ont fait connaître les recherches intéressantes de MM. Gruby et Delafond. Ces infusoires sont généralement arrondis, ovalaires et portent à leur circonférence des cils vibratiles qu'ils font mouvoir avec une extrême vitesse.

Enfin, pour que la panse remplisse bien ses fonctions, il faut qu'elle contienne une certaine quantité d'aliments. L'animal ne rumine et ne digère parfaitement qu'à cette condition, à moins que les aliments ne puissent être digérés sans être préalablement soumis à la rumination. En outre, les grands ruminants ont besoin d'être lestés pour déployer des efforts que nécessitent des services pénibles; c'est pourquoi il paraîtrait impossible de les entretenir avec des aliments peu volumineux, quoique très-alibiles.

RUMENGOL, village et commune de France (Finistère), cant. de Daoulas, arrond. de Brest; 500 hab. Minoteries; commerce de bois, scierie mécanique.

Ce village possède la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Rumengol, but d'un pèlerinage populaire, située à 2 kilom. environ du Faou La construction de l'édifice remonte au XVIe siècle (1536 environ). On distingue sur la maîtresse vitre les armes des Quélennec écartelées du Faou et celles des Rosmadec écartelées de Pontcroix. Près de l'église se trouve une fontaine aux eaux de laquelle les paysans attribuent, suivant la coutume du pays, des propriétés miraculeuses. Le pardon de Rumengol, un des plus connus de la Bretagne, a fourni à M. Emile Souvestre une de ses plus jolies pages, qu'on ne lira pas sans intérêt : « Le soir, quand les tentes sont repliées, que les sonneurs sont partis, lorsque le silence et la nuit ont repris possession de la plaine que foulait peu auparavant une multitude bruyante, les mendiants se réunissent par groupes auprès des feux d'ajoncs qu'ils allument. Alors, c'est un spectacle dont aucune parole ne peut rendre la fantastique magie que celui de ces trois cents déguenillés assis autour de leur foyer, en plein vent : on dirait un campement de Bohêmes du moyen âge. Ils sont là accroupis sur leurs longs bâtons, leurs besaces à leurs pieds, comme des âmes en peine qui seraient venues s'asseoir autour de brasiers délaissés. Par instant, un jet de flamme éclaire ces visages grimaçants, hagards ou stupides, marqués au coin du vice ou des misères humaines; puis une rafale éteint les feux, qui rampent en tournoyant, et l'on n'aperçoit plus que des ombres qui s'agitent dans des ténèbres visibles. Alors, tout bruit meurt; les trois cents mendiants, couchés sur la terre, ont oublié leurs peines aussi profondément que s'ils dormaient dans un cercueil. La plaine apparaît de nouveau, unie, solitaire et silencieuse, et l'on entrevoit seulement le clocher de Rumengol, qui se dresse au milieu des arbres comme un fantôme, et la grande croix du cimetière, qui projette son ombre sur les pierres blanches des tombeaux. » Le pardon de Rumengol a lieu le dimanche de la Trinité.

RUMEUR s. f. (ru-meur — latin *rumor*, peut-être de la racine sanscrite *ru, rav* ou *rab*, retentir, gronder. Il se peut aussi que ce mot soit tout simplement une onomatopée). Bruit sourd excité par quelque mécontentement : *Une sourde* RUMEUR. *Apaiser les* RUMEURS *du peuple. Ces* RUMEURS *devenaient menaçantes.*

> Rien n'est à dédaigner : les publiques *rumeurs*
> Souvent aux souverains annoncent leurs malheurs.
> VOLTAIRE.

> Un magistrat s'empressant d'étouffer
> Quelque *rumeur* parmi la populace,
> D'un coup de poing se vit apostropher,
> Dont il tomba, faisant laide grimace
> J.-B. ROUSSEAU.

— Bruit confus de voix : *On entendit une* RUMEUR *dans l'assemblée. La reine et Mme Elisabeth écoutaient du haut des balcons des Tuileries les* RUMEURS *croissantes ou décroissantes des rues de Paris.* (Lamart.)

— Mouvement, excitation générale que produit un événement imprévu : *Cet accident fut suivi d'une grande* RUMEUR. *Cette nouvelle mit toute la cour en* RUMEUR. (D'Ablanc.) *On peut juger quelles* RUMEURS *affreuses ces accusations excitaient dans Paris.* (Volt.) *J'entretiens la vigilance de mes troupes en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse* RUMEUR *d'une trahison, d'une embuscade.* (Barthél.)

— *Rumeur publique,* Opinion, soupçon qui se répand dans le public : *Il était accusé par la* RUMEUR PUBLIQUE *d'avoir commis un assassinat.* (Acad.)

RUMEX s. m. (ru-mèkss — mot lat. qui signif. proprement *pique*, par allus. à la forme des feuilles). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant environ cent trente espèces, qui croissent surtout dans les régions froides et tempérées du globe.

— **Encycl.** Le genre *rumex* renferme des plantes herbacées, la plupart vivaces, à feuilles alternes, stipulées, engaînantes à leur base. Les fleurs, hermaphrodites, polygames ou dioïques, en faux verticilles dont la réunion constitue une grappe ou un épi terminal, présentent un périanthe à six divisions, les trois divisions extérieures herbacées, les trois divisions intérieures un peu colorées; six étamines; un ovaire surmonté de trois styles. Le fruit est un caryopse trigone, enveloppé par les divisions internes du périanthe persistantes et accrues. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont réparties en deux sections très-naturelles, vulgairement nommées *oseille* et *patience*. V. ces mots.

RUMFORD (SOUPE À LA). Soupe économique, composée de toutes sortes de légumes, que l'on distribue aux indigents.

— *Cheminée à la Rumford,* Cheminée économique, disposée de façon à ne laisser perdre que peu de calorique.

RUMFORD (Benjamin THOMSON, comte DE), chimiste et physicien américain, né à Rumford (aujourd'hui Concord), dans le New-Hampshire, le 26 mars 1753, mort à Auteuil le 21 août 1814. Sa famille était d'origine anglaise. Tout enfant, il perdit son père; sa mère se remaria et son beau-père l'éloigna aussitôt qu'il le put. Thomson s'attacha à un ecclésiastique, près de qui il prit une teinture des mathématiques et de l'astronomie. Tout en se livrant à l'étude des sciences, il ouvrit pendant l'hiver une école près de Woburn, suivit les cours de l'université d'Harvard et revint, en 1770, à Rumford, où il se fit maître d'école. Sa belle figure et sa grande distinction le firent remarquer d'une riche veuve, qu'il épousa à dix-neuf ans, et il devint subitement un personnage.

La guerre de l'indépendance vint, en 1775, changer son existence paisible et le lancer dans les aventures. La petite ville de Rumford se trouva être le théâtre des premiers engagements; les troupes royales qui s'étaient dirigées sur ce point furent repoussées par la population, et Rumford, qu'un caractère peu communicatif, des sentiments altiers et peut-être l'ambition éloignaient du parti populaire, se retira avec elles à Boston, abandonnant dans un état de grossesse avancé sa femme, qu'il ne devait plus revoir. Il servit avec habileté et courage la cause qu'il avait embrassée; mais la mission qu'il reçut, en 1776, d'aller porter en Angleterre la nouvelle de la chute de Boston le retint longtemps éloigné du théâtre de la guerre. Lord George Sakville, secrétaire d'Etat pour les affaires d'Amérique, voulant le garder auprès de lui pour mettre à profit ses lumières et sa connaissance du pays, le nomma sous-secrétaire d'Etat de son département (1780).

L'armée anglaise marchant de défaites en défaites, Thomson n'y tint pas plus longtemps; il se rembarqua en 1782 avec le grade de lieutenant-colonel, ranima momentanément les courages et se distingua dans nombre d'actions; mais la paix vint bientôt mettre fin à sa carrière militaire (1783). Rumford revint alors en Europe. Il avait trente ans, le grade de colonel et une réputation acquise de bravoure et d'habileté à la guerre. Il aimait d'ailleurs passionnément le métier que les circonstances lui avaient fait embrasser. Il eut un instant l'idée d'entrer au service de l'Autriche, alors en guerre avec la Turquie; mais l'électeur Charles-Théodore le retint à Munich par des offres brillantes, et Thomson entra à son service, avec l'agrément de son souverain, qui le fit chevalier et voulut qu'il gardât la demi-solde de son grade. Charles-Théodore le nomma successivement son aide de camp, son chambellan et son ministre de la guerre et de la police. Il le fit, en outre, comte de Rumford en 1790.

Rumford, devenu presque tout-puissant

par la confiance de l'électeur, gouverna pendant quinze ans la Bavière à peu près despotiquement, mais avec un talent rare, des vues justes et un vif désir de faire le bien.

Rumford n'avait jamais complétement abandonné ses premières études scientifiques; il les avait reprises, durant son séjour en Angleterre, par des expériences intéressantes sur la cohésion des corps et sur les effets de la poudre à canon, qui l'avaient fait admettre dans le sein de la Société royale. Devenu homme d'Etat, il se proposa de faire concourir les sciences aux progrès à accomplir dans l'administration.

Il s'occupa d'abord de l'armée, dont il augmenta le bien-être en imposant dans tous les services les règles d'une saine économie et imaginant des procédés nouveaux de fabrication. Chaque régiment eut un jardin où les soldats cultivaient eux-mêmes les légumes dont ils avaient besoin et une école où leurs enfants recevaient les premiers éléments de l'instruction.

La Bavière était restée exclusivement catholique, et la mendicité y était presque aussi en honneur qu'à Rome même. Rumford avait trouvé à Munich plus de 2,500 mendiants. « Ils se partageaient les portes, dit Cuvier, se les vendaient, en héritaient et s'en procuraient au besoin la possession par des crimes. » Rumford voulut supprimer la mendicité et ramener ce peuple en guenilles aux habitudes d'ordre et de travail. Il médita longuement son plan, puis, quand tout fut prêt, le 1er janvier 1790, il fit arrêter tous les mendiants, leur offrit du travail et leur interdit leur ancien métier. On leur fournit, à la maison d'industrie, des matières, des outils, un refuge confortable, une nourriture saine et peu coûteuse. Ils devaient obtenir tous ces biens par leur travail, qui leur fut payé à la pièce.

Le principal objet de la maison d'industrie était la fabrication de vêtements pour la troupe. L'entreprise réussit à un tel point, qu'on put en vendre au bout de peu de temps et réaliser un profit annuel de plus de 10,000 florins. L'exemple de l'ordre et de bons procédés avaient sufli pour changer les dispositions d'une foule avilie. « Ce fut, dit Rumford, en les rendant heureux qu'on les accoutuma à devenir vertueux; pas même un enfant ne reçut un coup. Quelques louanges données à propos récompensèrent la bonne conduite et établirent l'émulation. »

« Quoiqu'il eût été dirigé, dit Cuvier, plutôt par les calculs d'un administrateur que par les mouvements d'un homme sensible, Rumford ne put se refuser à une véritable émotion au spectacle de la métamorphose qu'il avait effectuée, lorsqu'il vit sur ces visages, auparavant flétris par le malheur et par le vice, un air de satisfaction et quelquefois des larmes de tendresse et de reconnaissance. »

La joie du succès fut pour Rumford une première récompense du bien qu'il avait fait. Il en obtint une autre plus durable comme savant. C'est en effet aux recherches relatives à l'établissement de sa maison d'industrie qu'il doit ses plus belles découvertes sur la chaleur et la lumière.

Pour vêtir convenablement ses pauvres, il lui fallait connaître les corps qui conservent le plus longtemps une température supérieure à celle de l'air ambiant; il entreprit sur les lois du refroidissement une série d'expériences, d'où il put conclure que le principal obstacle à la déperdition de la chaleur est l'air emprisonné entre les fibres des tissus, ce qui lui permit d'économiser la laine en faisant fabriquer des tissus plus lâches. Pour mieux nourrir ses malheureux clients, il fallait économiser le plus possible sur le combustible; il étudia avec soin le mode d'échauffement des liquides et remarqua le premier l'échange continuel qui se fait entre les molécules placées près du foyer et celles qui se trouvent à la surface libre.

La plus grande partie de la chaleur produite dans les cheminées et fourneaux alors en usage se perdait par rayonnement; c'est à Rumford qu'on doit les principaux progrès réalisés depuis dans la construction de nos cheminées, de nos poêles, de nos fourneaux. Les établissements de Munich et une cuisine dont il donna le plan pour un hôpital de Vérone ne consumaient que le huitième du combustible dépensé auparavant dans les maisons de même importance.

L'art de cuire les mets et de les composer devint ensuite pour lui l'occasion d'une foule de recherches savantes d'un grand intérêt. Non-seulement il voulut connaître les aliments qui, au même prix, fournissent le plus de substance assimilable, mais il rechercha encore, pour chacun d'eux, le degré de cuisson le plus propre à faciliter la digestion et à éviter toute perte, soit par évaporation, soit par transformation défavorable.

La cuisson des légumes ou de la viande dans de grandes marmites exigeait encore trop de combustible, au gré de Rumford; il imagina d'y employer la chaleur latente de la vapeur d'eau produite dans un vase de petite dimension et amenée dans la marmite par un tube en serpentin. Ce procédé est aujourd'hui employé dans toutes les brasseries et distilleries, dans les établissements de bains, etc. Enfin, il alla jusqu'à chercher à tirer parti de la chaleur de la fumée, qu'il ne laissait sortir de ses appareils que complétement refroidie. « Aussi, dit Cuvier, un personnage justement célèbre par l'atticisme de son esprit disait que bientôt il ferait cuire son dîner à la fumée de son voisin; mais ce n'était pas pour lui qu'il cherchait l'économie : ses expériences lui coûtaient au contraire beaucoup, et ce n'était qu'à force de prodiguer son argent qu'il enseignait aux autres à épargner le leur. » La théorie abstraite de la chaleur lui doit encore le calorimètre à eau et le thermoscope à air.

Rumford a fait sur la lumière des recherches presque aussi étendues que sur la chaleur. Les lampes Rumford sont aussi connues que ses cheminées; son photomètre est encore employé par les physiciens; c'est à lui qu'on doit cette remarque que les couleurs qui s'harmonisent le mieux et qui, juxtaposées, produisent sur l'œil l'effet le plus agréable, sont les couleurs supplémentaires. Il repoussait l'hypothèse de la matérialité des deux agents lumineux et calorifique.

Quoiqu'il eût beaucoup fait pour les deux théories de la chaleur et de la lumière, Rumford savait bien à quel point ces deux théories difficiles exigeaient encore d'efforts persistants, et, non content de ses propres recherches, il fonda deux prix à décerner annuellement par la Société royale de Londres et par la Société philosophique de Philadelphie aux auteurs des expériences les plus importantes sur la chaleur et la lumière. Il avait, du reste, été le principal instigateur de l'Institution royale de Londres, l'une des sociétés les mieux conçues pour hâter le progrès des sciences et de leurs applications.

Rumford avait obtenu, en 1798, de Charles-Théodore, le titre de ministre plénipotentiaire près le roi d'Angleterre. Il avait beaucoup ambitionné ce poste; mais il était sujet anglais et les usages de son pays ne permettaient pas qu'il y fût chargé des intérêts d'une autre nation. Son espoir fut donc déçu et la mort de son bienfaiteur étant venue peu de temps après lui apporter un nouveau chagrin, il résolut de rentrer dans la vie privée. Il choisit pour lieu de retraite la France, « où on l'a vu pendant dix ans, dit Cuvier, honoré des Français et des étrangers, estimé des amis des sciences, partageant leurs travaux, aidant de ses avis jusqu'aux moindres artisans, gratifiant noblement le public de tout ce qu'il inventait chaque jour d'utile. » Chose singulière pourtant, il perçait dans toute sa manière d'être un sentiment étrange dans un homme si constamment bien traité par les autres et qui leur avait lui-même fait tant de bien. On sentait que c'était sans les aimer ni les estimer qu'il avait rendu tous ces services à ses semblables. Il ne pensait pas que l'on dût confier au commun des hommes le soin de leur bonheur; il avait sur l'esclavage à peu près les idées d'un planteur et regardait le gouvernement de la Chine comme le plus voisin de la perfection.

Ses ouvrages, d'abord publiés en anglais, soit séparément, soit dans les *Transactions philosophiques*, ont été, pour la plupart, traduits en français par M. Pictet, dans la *Bibliothèque britannique*, et les principaux ont été réunis sous le titre d'*Essais politiques, économiques et philosophiques* (Genève, 3 vol. in-8o), et ses *Mémoires sur la chaleur* ont paru à Paris (1804, 2 vol. in-8o).

Rumford (APPAREIL DE), appareil destiné à mesurer la force d'expansion de la poudre (v. POUDRE). « Rumford est le seul, de tous les expérimentateurs qui se sont occupés de la mesure de la force de la poudre, qui ait employé des moyens convenables pour arriver à la détermination de cette force absolue, dit le général Piobert dans son *Traité d'artillerie théorique et pratique*; non-seulement il s'est le plus approché de la solution de cette question, mais il a aussi donné la mesure de la force élastique des produits gazeux à différentes densités. » On ne s'étonnera donc pas des détails que nous donnerons sur cet appareil si important, détails pris dans le mémoire rédigé par Rumford lui-même et inséré dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres* (1797) [*Experiments to determine the force of fired gun-powder. Philosophical Transactions of the royal Society of London; for the year* 1797, p. 222].

Pour atteindre son but, M. Rumford renfermait complétement la poudre, de manière à ne laisser aucune issue aux fluides élastiques qui se produisent durant l'explosion, et il élevait la température des parois de l'enveloppe jusqu'au point d'inflammation de la poudre. Tel est le principe d'après lequel l'appareil avait été conçu, et il nous reste maintenant à le décrire plus en détail, ce que nous allons faire aussi succinctement que possible. A (fig. 1) est un bloc de pierre très dure, dont les faces horizontales carrées ont $1^{m},322$ de côté. Ce bloc repose sur un lit de maçonnerie solide, qui descend jusqu'à 6 pieds au-dessous du sol. Sur ce bloc de pierre, servant de base à tout le système est placé un petit canon B, en fer forgé, monté sur un support C en bronze, ou plutôt en métal à canon. Ce support repose sur un disque de fer forgé D, de $0^{m},203$ de diamètre et de $0^{m},019$ d'épaisseur, établi sur le bloc de pierre. La bouche du petit canon dont l'âme a $6^{mm},35$ de diamètre, est fermée par un hémisphère solide E, en acier trempé de $29^{mm},46$ de diamètre, sur lequel repose le poids F destiné à s'opposer à la sortie du fluide élastique développé dans la combustion de la poudre. Ce poids, fixé à des moises G, G, formant jumelles, peut prendre un mouvement vertical de haut en bas et de bas en haut; les extrémités entaillées des moises forment coulisse, embrassent les poteaux K, K, et glissent le long de leurs faces. Ces poteaux étaient assujettis, par leur encastrement, par le pied dans des trous creusés dans le bloc de pierre et par la pièce de charpente transversale L, à laquelle ils étaient fixés.

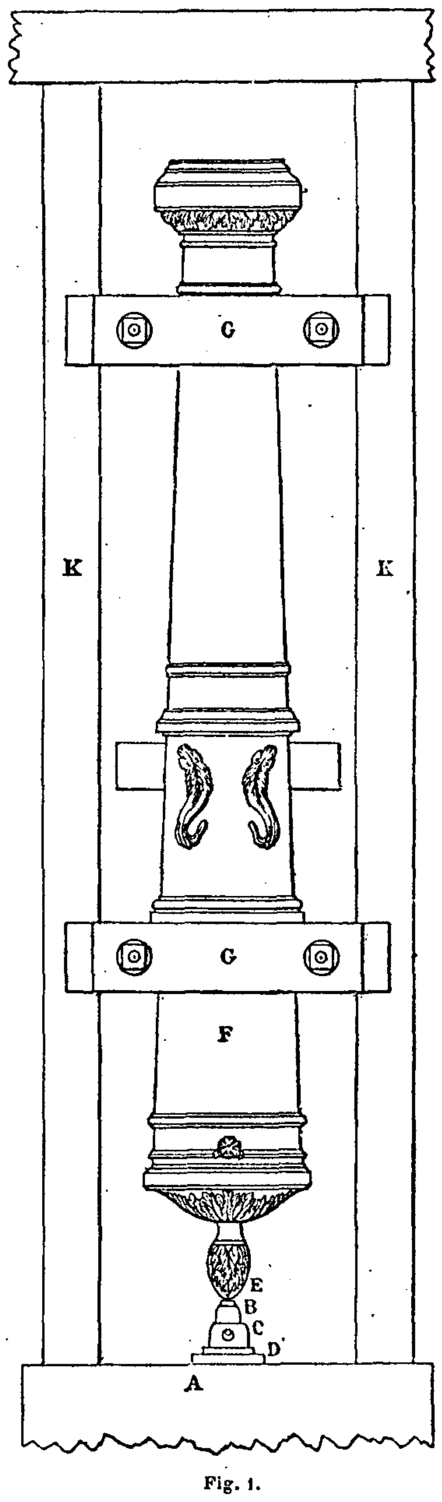

Fig. 1.

Des liens et des colliers de fer fixaient cette pièce de charpente d'une manière inébranlable aux murs des bâtiments de l'arsenal. Laissons parler l'auteur lui-même.

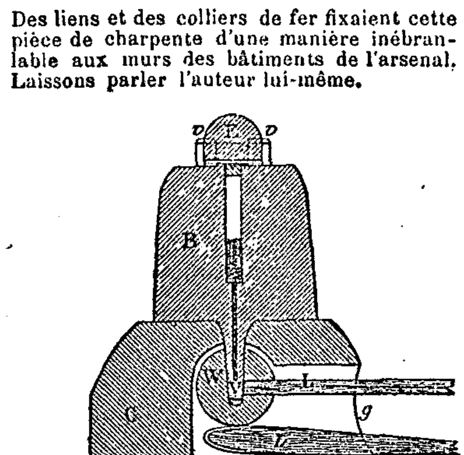

Fig. 2.

« Le petit canon, dont une coupe est représentée (fig. 2), avait $70^{mm},51$ de longueur, $71^{mm},53$ de diamètre, à son extrémité inférieure, par laquelle il reposait sur le support C, et un peu moins haut, attendu qu'il allait en diminuant et qu'il était arrondi vers son extrémité supérieure. L'âme avait $6^{mm},35$ de diamètre, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, sur une longueur de $54^{mm},10$, et se terminait par un canal inférieur très-étroit, qui n'avait pas plus de $1^{mm},78$ de diamètre et $43^{mm},56$ de longueur; il formait la lumière (si l'on peut ainsi appeler un canal qui n'avait pas d'ouverture à l'une de ses extrémités) par laquelle le feu était communiqué à la charge. Au centre de la base du petit canon s'élevait une saillie de $11^{mm},43$ de diamètre et de $33^{mm},02$ de longueur, qui formait l'enveloppe V de la lumière.

» La coupe (fig. 2) représente le petit canon B placé sur le support C, lequel repose sur le disque de fer D. Le boulet de fer W, qui doit être appliqué sous l'enveloppe de la lumière V, a un long manche de fer H et est introduit à travers une ouverture cylindrique G pratiquée dans le support; on l'applique sous cette enveloppe V, et on le retient en place au moyen d'un levier approprié *l*, dont l'extrémité extérieure est supprimée dans la figure. L'ouverture conique du boulet, représentée de face et, par suite, plus dis-

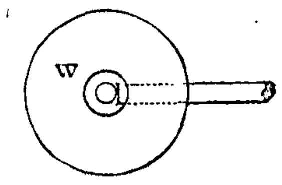

Fig. 3.

tinctement (fig. 3), reçoit l'extrémité de l'enveloppe de la lumière. Le poids, son équipage et tout le reste de la machine sont représentés (fig. 1) sur une très-petite échelle, qui ne permet de voir qu'imparfaitement les petits détails; aussi, pour y suppléer, on a représenté, par des figures séparées et sur une grande échelle, certaines parties. Le support est réuni solidement à la plaque sur laquelle il repose, attendu qu'il reçoit, dans une ouverture pratiquée dans la partie inférieure et centrale, un cylindre vertical *p*, de $25^{mm},40$ de longueur et de $38^{mm},10$ de diamètre, qui forme saillie sur le disque de fer.

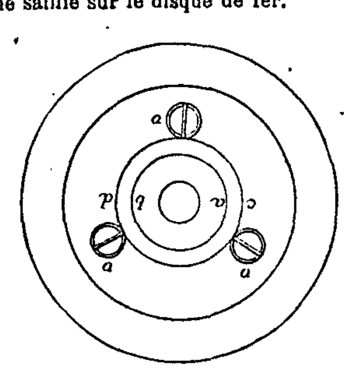

Fig. 4.

» On donne (fig. 4) la projection horizontale du petit canon avec celles des petites vis qui fixent la place de l'hémisphère E. Le petit cercle *ab* représente le plan d'une rondelle d'or encastrée autour de l'orifice du canon et fixée intimement au fer, et le cercle plus grand *cd* représente la rondelle de cuir gras qui est placée entre la face supérieure du canon et l'hémisphère avec lequel on la recouvre. »

Pour préserver la corrosion du métal due au passage des fluides élastiques, la bouche du canon avait été revêtue d'or; cette précaution ne fut pas suffisante, et l'arête vive de l'orifice du canon fut très-promptement usée; la surface plane de l'hémisphère, quoiqu'en acier trempé et d'un grand poli, fut sensiblement corrodée. Pour remédier à ce défaut qui aurait entaché d'inexactitude les résultats, on prit du cuir de semelle compacte et qu'un énergique battage avait rendu plus dur; on en découpa à la machine des tampons cylindriques, exactement du diamètre de l'orifice de l'âme et de $3^{mm},30$ de longueur, épaisseur du cuir. On graissa bien ces bouchons avec du suif et on les introduisit avec force, après la poudre, jusqu'à ce que la partie supérieure affleurât la tranche du canon. Au moment de l'explosion, ce bouchon était pressé en dessous par le fluide élastique développé et en dessus par l'hémisphère chargé du poids employé à s'opposer à l'expansion de la poudre; de cette sorte, l'âme était si complétement fermée qu'il ne s'échappait aucune portion de fluide élastique, lorsque la force de la poudre ne suffisait pas à soulever assez le poids pour chasser entièrement le bouchon de l'âme. Lorsque le poids était soulevé, lorsque le gaz s'échappait, celui-ci ne pouvait corroder le canon que sur l'arête vive de l'orifice de l'âme. L'appareil ainsi perfectionné, l'expérience donnait le poids précis qui faisait équilibre à la pression des fluides élastiques; elle ne pouvait, en aucune manière, être affectée par les dégradations éprouvées par l'âme,

soit dans la partie supérieure, soit dans la partie inférieure.

La fig. 2 représente en E le tampon, dont le plan et le profil sont donnés par les

Fig. 5.

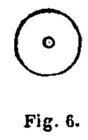

Fig. 6.

fig. 5 et 6. La fig. 7 montre un instrument employé à introduire le bouchon dans l'âme du canon et surtout à le retirer au besoin. C'est un véritable tire-bouchon, que la figure représente vissé au bouchon. Il est

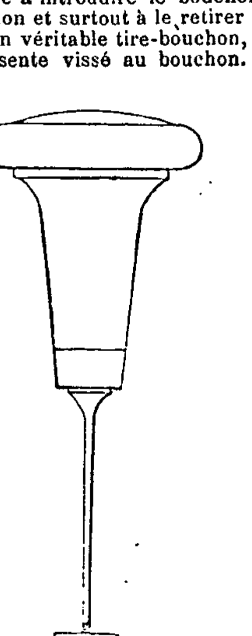

Fig. 7.

donné (fig. 8) le plan et le profil de l'hémisphère d'acier trempé avec lequel on ferme l'extrémité du canon.

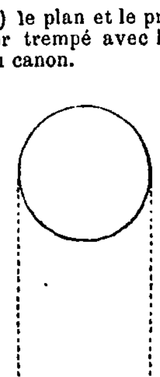

Fig. 8.

L'appareil décrit, nous n'entrerons pas dans les détails des expériences qu'on peut faire par son moyen et qui ont été d'une grande utilité pour faire connaître la force de la poudre. Nous n'avons voulu, dans cet article, que mettre sous les yeux du lecteur les diverses parties dont se compose l'appareil.

RUMFORDIE s. f. (ron-for-dî — de *Rumford*, savant américain). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

RUMICINE s. f. (ru-mi-si-ne — rad. *rumex*). Chim. Matière particulière découverte par M. Geiger dans la racine de patience sauvage. ‖ Nom donné au principe colorant de la rhubarbe, appelé aussi ACIDE CHRYSOPHANIQUE et RHABARBARIN.

RUMIE s. f. (ru-mî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, dont l'espèce type habite l'Europe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, dont l'espèce type croît en Sibérie.

— **Encycl.** Les *rumies* sont caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes; les palpes à dernier article très-court et dépassant à peine le chaperon; la trompe longue, assez épaisse à la base; les ailes postérieures ayant le milieu du bord terminal formant un angle aigu. Les chenilles sont allongées, cylindriques, à tête ronde, avec un tubercule très-élevé sur le sixième anneau; elles ont quatorze pattes, dont les six premières et les quatre dernières servent seules pour la marche. Les chrysalides sont renfermées dans un tissu léger entre les feuilles des arbres et des arbrisseaux. La *rumie de l'alizier*, appelée aussi *phalène de l'alizier*, *citronelle rouillée*, a environ 0m,04 d'envergure; elle est entièrement d'un beau jaune citron, avec des lignes noirâtres et des taches rouille sur les ailes. Ce papillon, commun en Europe, se trouve, en mai et juillet, aux environs de Paris. Sa chenille vit sur l'alizier, l'aubépine, le prunellier, etc.

RUMIGNY, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Rocroy, sur l'Aube; pop. aggl., 428 hab. — pop. tot., 817 hab. Carrières de pierres de taille et de pierres à chaux, briqueteries. Rumigny était autrefois le chef-lieu d'une baronnie dont le ressort était considérable et qui, après avoir appartenu à la maison de Lorraine, et notamment à la branche des Guises, passa, en 1688, par suite d'un mariage, au prince Henri-Jules de Bourbon-Condé. Ce bourg possède un château du XVIe siècle et une chapelle, but d'un pèlerinage. Patrie de l'astronome Nicolas-Louis de Lacaille.

RUMIGNY (Marie-Théodore DE GUEULLUY, comte DE), général français, né en 1789, mort à Paris en 1860. Sa famille était originaire de Picardie. Elle le fit entrer à l'école de Fontainebleau dès l'âge de seize ans, d'où il sortit pour prendre part aux guerres qui ensanglantaient alors l'Europe. Il vit le feu pour la première fois à Iéna. Il se signala pendant les campagnes de 1809 et de 1812 et fut nommé aide de camp du général Gérard. Durant la désastreuse campagne de 1814, Rumigny fit des prodiges de valeur, assista aux combats de Nangis et de Montereau et fut élevé par Napoléon au grade de colonel, que ne lui reconnut pas le gouvernement de la Restauration. Rumigny fut mis en demi-solde et, lors du retour de l'île d'Elbe, accueillit avec enthousiasme son ancien chef. Il fut, durant la campagne qui devait aboutir à Waterloo, attaché à l'état-major général et, le 16 juin 1815, il se distingua à la bataille de Ligny. La seconde Restauration l'obligeait à se tenir à l'écart, lorsque le général Gérard le présenta au duc d'Orléans qui, en 1818, le prit pour aide de camp et lui fit bientôt rendre le grade qu'il tenait de la main de l'empereur déchu. La révolution de 1830 ayant porté sur le trône son protecteur, Rumigny fut nommé maréchal de camp, puis, en 1831, fut envoyé dans les départements de l'Ouest avec le titre de commissaire général. Il pacifia la Vendée, puis la Bretagne et fut appelé à commander une brigade au siége d'Anvers. De retour à Paris, il se fit remarquer par l'ardeur avec laquelle il soutenait le trône de Louis-Philippe, soit qu'il fallût lutter dans la rue contre le peuple insurgé, soit qu'il fallût, à la Chambre, où il représenta la Mayenne de 1831 à 1837, voter contre toute mesure désapprouvée par le roi. Lorsque la révolution de 1848 chassa Louis-Philippe, Rumigny l'accompagna en Angleterre et fut mis à la retraite par le gouvernement provisoire. Il rentra quelques années après en France, où il resta jusqu'à sa mort dans la plus profonde obscurité.

RUMILLY, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. d'Annecy, sur le Chéran, près de sa jonction avec le Nepha; pop. aggl., 2,830 hab. — pop. tot., 4,147 hab. Ce bourg, très-manufacturier aujourd'hui, fut complétement détruit par le feu en 1430 et 1514. Les Français le prirent en 1630.

RUMILLY-LES-VAUDES, village et comm. de France (Aube), arrond. et cant. de Bar-sur-Seine, sur l'Hozain, au pied de hauteurs couvertes de forêts; 603 hab. On y visite avec intérêt l'ancien manoir des abbés de Molesme, charmante construction du XVIe siècle, et l'église paroissiale, qui renferme un curieux retable et de magnifiques débris de vitraux.

RUMILLY (GAULTHIER DE), avocat et homme politique français. V. GAULTHIER DE RUMILLY.

RUMINA. Myth. rom. Déesse qui présidait à la nourriture des enfants à la mamelle.

RUMINANT, ANTE adj. (ru-mi-nan, an-te — rad. *ruminer*). Zool. Qui rumine : *Le bœuf et les autres animaux* RUMINANTS, *qui ont plusieurs estomacs, peuvent se remplir d'un grand volume d'herbe*. (Buff.) *Le système dentaire des animaux à sabot non* RUMINANTS *est, en général, plus parfait que celui des animaux à pieds fourchus ou* RUMINANTS. (Cuv.)

— s. m. Mamm. Mammifère herbivore qui a la propriété de ruminer. ‖ s. m. pl. Classe de mammifères herbivores, caractérisés surtout par la faculté de ruminer : *Les* RUMINANTS *domestiques constituent l'une de nos principales richesses*. (P. Gervais.) *L'ordre des* RUMINANTS *fournit un grand nombre d'animaux utiles à l'homme*. (E. Desmarest.) *Tous les* RUMINANTS *vivent de végétaux; leurs estomacs occupent un grand volume*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Zool. L'ordre des *ruminants* est un des plus précieux pour l'homme dans la classe des mammifères. Nous allons l'étudier dans ses caractères externes et internes et dans ses mœurs; nous parlerons ensuite des espèces aujourd'hui disparues que nous pouvons connaître par leurs débris fossiles.

— I. CARACTÈRES EXTERNES ET ANATOMIQUES. Si les *ruminants* tirent leur nom de l'étrange faculté qu'ils ont de ruminer, c'est-à-dire de mâcher une seconde fois leurs aliments après qu'ils les ont déjà avalés, ils n'en présentent pas moins d'autres caractères qui méritent d'être étudiés et décrits. D'abord, tous ces animaux se ressemblent tellement qu'ils ont l'air, dit Milne Edwards, d'avoir tous été construits sur le même modèle et qu'ils forment un des groupes les plus naturels et les mieux déterminés des mammifères. Plusieurs d'entre eux, tels que la girafe, le chameau et le bœuf, sont de très-grande taille; la plupart des autres, comme les moutons, les chèvres, les antilopes, sont de taille moyenne; enfin un petit nombre, tels que les chevrotains et quelques antilopes, sont de très-petites dimensions. Excepté les bœufs, qui ont la démarche lente, les membres robustes, le corps épais, tous les *ruminants* ont les formes sveltes, les jambes grêles et élevées et sont doués d'une grande vitesse à la course. Les yeux, en général grands, bien fendus et à paupières bordées de cils, ont la cornée saillante; la pupille a la forme d'un carré long, transversal ou oblique. Au-dessous et en avant des yeux, on remarque une fente ou plutôt un repli de la peau que l'on appelle larmier, dont les parois sécrètent une humeur transparente, un peu épaisse et jaunâtre, que l'on a regardée chez les cerfs comme étant leurs larmes, ce qui est inexact, puisqu'ils sont pourvus de glandes lacrymales. Leurs oreilles sont longues, en cornet et très-mobiles. La langue est longue, plate et très-souvent garnie en dessus vers la base de nombreuses papilles molles affectant des formes diverses.

Des productions particulières à beaucoup d'animaux de cet ordre sont celles qui ont reçu le nom de cornes ou de bois; elles existent tantôt chez les deux sexes, tantôt chez le mâle seulement. Les cornes sont toujours paires, excepté dans la girafe, et placées sur les os du front; elles se composent d'un développement des os en forme de chevilles simples, coniques, plus ou moins allongées et contournées, lesquelles sont tantôt, comme chez les bœufs, les moutons, les antilopes et les chèvres, recouvertes d'un étui corné qui en suit la direction et qui varie de couleur, depuis le noir jusqu'au gris jaunâtre, et tantôt, comme dans les girafes, revêtues seulement d'un prolongement persistant de la peau velue de la tête, lequel est terminé par une forte touffe de grands poils roides. Les bois, qui sont, la femelle du renne seule exceptée, les attributs des mâles dans le grand genre cerf, sont des productions plus ou moins compliquées et le plus ordinairement branchues, qui tombent et se renouvellent en se compliquant davantage chaque année; ils sont purement de nature osseuse, sans étui corné et, quand ils se développent chaque été, ils sont d'abord cartilagineux et recouverts d'une peau sensible et velue, continuation de celle de la tête, mais sous laquelle sont des vaisseaux abondants qui, venant à s'oblitérer plus tard, laissent leurs traces sous forme de sillons dans le bois.

La bouche des *ruminants* est médiocrement grande et la lèvre supérieure plus ou moins fendue dans son milieu. La longueur du cou varie en raison de celle des jambes; le corps est plus ou moins épais; les épaules sont assez étroites; la queue est souvent peu développée et même parfois n'existe pas. Les mamelles sont toujours ventrales ou inguinales et au nombre de deux ou de quatre. Le scrotum des mâles est très-pendant et la verge se développe dans un fourreau fixé le long de l'abdomen; c'est celle du taureau qui constitue ce qu'on appelle le nerf de bœuf et dont on connaît la force. Dans les chameaux, on trouve des productions graisseuses qui forment sur le dos une ou deux bosses; des éminences de même nature se trouvent au garrot des zèbres et sur la partie inférieure de la queue de certains moutons. Tous les *ruminants* sont ongulés et non onguiculés, c'est-à-dire qu'ils ont les doigts enveloppés dans des sabots; leurs pieds sont terminés par deux doigts, dont les deux os métatarsiens et métacarpiens sont réunis en un seul os très-allongé, nommé canon, qui se cache dans le sabot. Quelquefois il existe, en outre, à la partie postérieure du pied deux petits ergots, vestiges de doigts latéraux. Chez tous les *ruminants*, excepté les chameaux et les lamas, les sabots qui enveloppent en entier la dernière phalange des doigts de chaque pied sont grands et se regardent par une face aplatie, en sorte qu'ils ont l'air d'un sabot unique qui aurait été fendu; c'est de là que vient le nom de pieds fourchus, qui a été donné à ces animaux. L'astragale a aussi une forme particulière et on lui donne le nom d'osselet. Enfin leurs jambes sont sèches et longues, mais le fémur et l'humérus sont courts.

Le système dentaire, chez les *ruminants*, présente la plus grande uniformité. Les incisives manquent toujours, excepté dans le chameau, à la partie antérieure de la mâchoire supérieure; elles y sont remplacées par un bourrelet calleux, et les incisives inférieures sont presque toujours au nombre de huit; quelquefois on n'en trouve que six. Entre le bourrelet et les molaires est un espace vide, où se rencontre, dans quelques genres seulement, une longue canine de chaque côté. Enfin les molaires, presque toujours au nombre de six de chaque côté à chaque mâchoire, ont leur couronne large et marquée de deux doubles croissants, dont la convexité est tournée en dedans dans les supérieures et en dehors dans les inférieures. Il est aussi à noter que, lors de la mastication, le mouvement des mâchoires se fait presque circulairement.

Enfin le cerveau a des circonvolutions nombreuses.

Beaucoup de ces caractères sont communs aux *ruminants* et aux pachydermes; aussi ces deux ordres pourraient-ils n'être considérés que comme deux familles des mammifères ongulés, et l'étude des fossiles de ces deux ordres en rend la distinction réelle plus douteuse encore.

— II. CARACTÈRES INTERNES ET PHYSIOLOGIQUES. Ces caractères consistent dans la disposition toute spéciale de l'estomac des *ruminants* et dans la manière dont cet organe fonctionne, de concert avec l'œsophage et la bouche, pour l'accomplissement de l'acte particulier qui leur a valu leur nom et qu'on appelle la rumination, acte qui consiste à faire revenir dans leur bouche et à mâchonner de nouveau les herbes avalées, pour les avaler définitivement, puis les digérer. Considérons d'abord l'estomac ou plutôt les quatre estomacs des *ruminants*.

L'œsophage, chez eux, n'aboutit pas à une cavité stomacale unique, comme chez les animaux ordinaires, mais communique directement avec plusieurs poches disposées de telle sorte que, lorsque les aliments avalés sont grossiers, ils s'arrêtent dans le premier estomac, d'où ils remontent plus tard dans la bouche par une espèce de régurgitation, tandis que, quand ils sont réduits en pâte molle, ils pénètrent plus loin, dans une cavité différente, où leur digestion s'achève. Les estomacs des *ruminants* sont au nombre de quatre : le premier, qui est le plus vaste, se nomme panse, rumen ou herbier; sa surface interne est garnie de papilles et revêtue d'une couche épidermique; il forme cul-de-sac au bas de l'œsophage et occupe une grande partie de l'abdomen, particulièrement du côté gauche. Le second estomac, appelé le bonnet ou le réseau, est petit et se trouve à droite de l'œsophage, en avant de la panse, dont il ne semble être qu'un appendice; l'intérieur en est tapissé d'une membrane muqueuse qui forme une multitude de replis disposés de façon à constituer des mailles ou cellules polygonales, semblables à des rayons d'abeilles. Le troisième estomac, qui est moins petit que le bonnet, est placé à droite de la panse et a reçu le nom de feuillet, à cause des larges replis longitudinaux qui en garnissent l'intérieur et qui ressemblent aux feuillets d'un livre. Enfin le quatrième estomac, qui est intermédiaire pour la dimension entre la panse et le feuillet, se trouve à droite de cette dernière poche; la surface interne, irrégulièrement plissée, est toujours humectée par un liquide acide, qui est le suc gastrique, et c'est à cause de la propriété que possède ce liquide de faire cailler le lait que l'on a donné à l'organe qui le renferme le nom de caillette. Les trois premiers estomacs communiquent directement avec l'œsophage; ce conduit s'ouvre d'abord presque également dans la panse et le bonnet, puis se continue sous la forme d'une gouttière, ou demi-canal, qui longe la partie supérieure du bonnet et aboutit au feuillet, lequel, à son tour, communique avec la caillette.

C'est dans la panse que les aliments grossièrement divisés par une première mastication s'accumulent, et ce n'est qu'après avoir été reportés dans la bouche ou mâchés une seconde fois, ou ruminés, qu'ils pénètrent dans le troisième et dans le quatrième estomac, siége de la véritable digestion. Au premier abord, fait observer Milne Edwards, on s'étonne de voir pénétrer les aliments tantôt dans la panse, tantôt dans le feuillet, suivant que la déglutition se fait pour la première fois ou que ces aliments ont été déjà ruminés, et on est tenté d'attribuer ce phénomène à une espèce de tact presque intelligent dont les ouvertures de ces diverses poches sont douées; mais les expériences de M. Flourens montrent que ce phénomène curieux est une conséquence nécessaire de la disposition anatomique des parties et, de plus, en donnent une explication aussi simple que satisfaisante. Lorsque l'animal avale des aliments grossiers et d'un certain volume, comme ceux dont il se nourrit habituellement, ces substances, arrivées au point où l'œsophage se continue sous forme de gouttière, écartent mécaniquement les bords de ce demi-canal, transformé ordinairement en un tube par la contraction de ses parois, et tombent dans les deux premiers estomacs placés en dessous; mais lorsque l'animal avale des boissons et des aliments atténués et demi-fluides, leur présence dans ce canal ne détermine pas l'écartement de ses bords. Cette portion terminale de l'œsophage conserve, par conséquent, la forme d'un tube et conduit les aliments, en totalité ou en majeure partie, dans le feuillet où la digestion se termine. C'est, par conséquent, l'état d'ouverture ou d'occlusion de cette portion de l'œsophage qui détermine l'entrée des aliments dans les deux premiers estomacs ou leur passage dans la troisième cavité digestive, et c'est l'aliment lui-même qui décide de cet état, selon qu'il est assez volumineux ou non pour dilater l'œsophage naturellement affaissé ou pour couler dans la rigole toujours ouverte par laquelle ce conduit mène au feuillet. Or les aliments, lors de leur première déglutition, ne sont qu'imparfaitement divisés et consistent en fragments grossiers et assez volumineux, tandis qu'après avoir été ruminés ils se sont transformés en une

pâte molle et demi-fluide, et cette circonstance suffit pour déterminer leur chute dans la panse ou leur passage dans le feuillet. Quant à l'espèce de régurgitation régulière par laquelle les aliments contenus dans la panse et le bonnet remontent dans la bouche pour être ruminés, elle est généralement attribuée à l'action du bonnet lui-même, qui, dit-on, saisit une portion de la masse alimentaire, la comprime de manière à former une pelote arrondie et la pousse dans l'œsophage, dont les contractions vermiculaires de bas en haut achèvent le phénomène; mais, d'après M. Flourens, il paraîtrait que la panse et le bonnet, en se contractant, poussent la masse alimentaire entre les bords du demi-canal œsophagien, lequel, en se contractant à son tour, en saisit une portion, la détache et en fait une pelote destinée à remonter le long de l'œsophage.

La panse est extrêmement grande, mais elle ne présente pas toujours les mêmes dimensions, et les changements qu'on y observe montrent combien les organes des animaux peuvent être changés par les circonstances où ils sont placés. En effet, pendant que les *ruminants* tettent et ne vivent que de lait, la panse est moins grande que la caillette et elle ne prend son énorme volume qu'à mesure qu'elle reçoit dans son intérieur de l'herbe, substance peu nourrissante et, par conséquent, dont l'animal est forcé de manger des masses considérables.

Au reste, quand on fait une étude comparée de l'estomac des *ruminants* avec les estomacs ordinaires, on reconnaît que les quatre poches dont il se compose ne sont que des développements excessifs des parties correspondantes de tout estomac; la panse n'est que le grand cul-de-sac très-développé et tapissé d'un épithélium assez épais pour en protéger les parois contre les substances dures et rudes qu'il doit recevoir. Le feuillet correspond, en partie du moins, au petit cul-de-sac, la caillette à la portion pylorique de l'estomac de l'homme, et le bonnet ou réseau, avec la gouttière ou rainure, prolongement de l'œsophage par lequel les aliments remontent pour la rumination, puis redescendent pour la vraie digestion dans la caillette, correspond à la grande courbure.

On croit communément que les chameaux, lorsqu'ils restent si longtemps sans boire, conservent une provision d'eau dans le bonnet; mais c'est une erreur; il a été démontré que cette poche a, chez eux, la propriété de sécréter, par ses parois glanduleuses, de la masse du sang qui y circule, une si grande quantité de suc aqueux, espèce de sueur désalterante, que le liquide qui en résulte suffit à leur estomac pour l'humecter et à l'animal pour lui servir de boisson.

La classe des oiseaux a chez elle, pour représentants de l'ordre des *ruminants* mammifères, ses gallinacés, puisque l'estomac de ces oiseaux comprend trois poches, dont l'une, appelée le gésier, remplit exactement la fonction de cette seconde mastication qu'on nomme rumination, par une trituration des graines et même un broiement des substances les plus dures, après que les autres poches les ont plus ou moins attendries par l'action des liquides qu'elles sécrètent. Chez les *ruminants*, aucune des poches stomacales n'ayant la puissance d'opérer par elle-même une trituration semblable, le bol alimentaire remonte, comme nous l'avons décrit, par petites pelotes jusque sous les dents, qui sont des meules propres à produire le même résultat. Pour plus de développements sur cette fonction si remarquable de la vie dans l'ordre qui nous occupe, V. RUMINATION.

— III. MŒURS, RÉGIME, PATRIE, INSTINCT DES RUMINANTS. Les *ruminants* sont, en général, des animaux très-doux et très-paisibles, dont la nourriture ne se compose que d'herbes fraîches ou sèches, de baies, d'écorces; aussi ont-ils le canal intestinal excessivement développé. Sa longueur n'est jamais moindre de onze fois celle du corps et atteint chez quelques-uns de ces animaux vingt-deux et même vingt-huit fois cette mesure. Leurs cæcums et leurs gros intestins sont peu boursouflés. Comme ils ne sont pas très-intelligents, ceux qui ont la force en partage paraissent brutaux et farouches plus qu'ils ne le sont réellement; il y a plutôt chez eux de la peur s'exprimant maladroitement que de la férocité; aussi les faibles sont-ils tous craintifs et presque uniquement occupés à se soustraire aux poursuites de leurs nombreux ennemis. Les *ruminants* se trouvent répandus aussi bien dans l'ancien que dans le nouveau continent et à presque toutes les latitudes; l'Océanie seule n'en possède pas à l'état sauvage.

Les *ruminants* sont tous polygames; les mâles, moins nombreux que les femelles, n'ont de liaison avec la mère que dans l'acte même du coït; ils courent de celle-ci à celle-là sous l'unique influence du rut de l'un, des chaleurs de l'autre et des occasions, de sorte que les mères seules restent chargées de l'éducation de leurs petits. Ces animaux, quoique d'une intelligence médiocre, en ont assez cependant pour aimer la société de leurs semblables et, dans beaucoup de leurs genres, celle de l'homme en particulier. En liberté, ils vivent entre eux par troupeaux d'individus de la même espèce, et ils conservent cet instinct dans l'état de domesticité, où les mâles ne perdent que par la castration la faculté d'être les chefs et les guides du troupeau. Un taureau parmi beaucoup de vaches, un bélier dans une bergerie la conservent encore, et ainsi des autres genres. Dans l'état sauvage, les bandes de *ruminants* ne manquent jamais d'avoir pour conducteur un vieux mâle; les immenses troupeaux de buffles des savanes en fournissent des exemples frappants. L'homme obtient, par les croisements et par les régimes auxquels il soumet les *ruminants* domestiques, des variétés à l'infini; mais on remarque que ces variétés conservent toujours les caractères dominants des espèces types d'où elles sont tirées et même s'y refondent au bout de quelques générations, quand on cesse de les entretenir par la culture artificielle. Mais ici se présente le grand problème des espèces dont l'étude a sa place ailleurs.

— IV. RUMINANTS FOSSILES. Les *ruminants* ne sont venus que très-tard dans la série des apparitions géologiques; ils ont suivi les pachydermes et, ce qui est plus étrange, si parmi eux quelques genres moins aptes à la domesticité ont précédé l'homme, les autres l'ont accompagné ou du moins précédé immédiatement. On voit leurs débris se montrer pour la première fois dans l'époque tertiaire moyenne; plus tard, ils deviennent plus abondants que ceux des pachydermes, dont le règne va déjà s'affaiblissant lorsque celui des *ruminants* marche à son développement, et l'on trouve, en étudiant ces débris et les terrains qui les possèdent, que, s'il y a dans l'époque éocène des pachydermes herbivores, tels que les palæothériums et anoplothériums, qui se rapprochent tellement des *ruminants* qu'on peut mettre en question s'ils n'en furent pas les premiers types, ces pachydermes sont immédiatement suivis de l'apparition des cerfs, des chevrotains et des antilopes, premiers fossiles incontestables, et que c'est tout à fait à la fin des formations pliocènes et même plutôt durant les formations diluviennes, c'est-à-dire au moment où l'homme paraît ou va paraître, que se montrent les genres chameau, bœuf, chèvre et mouton. Entrons dans quelques détails plus précis sur cette intéressante question.

— *Chevrotains.* On trouve beaucoup de leurs débris dans le miocène; mais il est difficile d'en déterminer des types différents. Ils paraissent représenter assez exactement le chevrotain de nos jours.

— *Girafiens.* On a trouvé une mâchoire de girafe à Issoudun et quelques ossements du même animal dans l'Inde. Le sivathérium constitue un fossile très-remarquable, paraissant avoir appartenu à un monstrueux *ruminant*, soit girafien, soit cervidé. Le volume de la tête approche de celle de l'éléphant; la région postérieure du crâne, à partir des orbites, est très-développée; la face est courte et les os nasaux remarquables par la manière dont ils se relèvent et se prolongent en une voûte pointue au-dessus des narines externes. Deux cornes naissent du sourcil entre les orbites et s'écartent l'une de l'autre. Les molaires supérieures sont au nombre de six et ont tous les caractères de celles des *ruminants.* Cette tête vient de la vallée de Markanda, dans l'Himalaya. Les pœbrothériums ont sept molaires et probablement pas de cornes; la première prémolaire supérieure est détachée en avant et séparée des suivantes par une petite barre. Les paleomeryx ont six molaires qui ne diffèrent de celles des cerfs que par la petite protubérance conique située sur la pointe antérieure du croissant interne; les trois dernières molaires inférieures présentent une élévation en forme de bourrelet, qui descend vers le milieu du côté externe du croissant extérieur et antérieur de la dent. Les espèces ont toutes été trouvées dans le miocène supérieur et dans le pliocène. Les géologues confondent souvent les types qui précèdent, y compris celui de la girafe proprement dite, sous la dénomination générale de cervidés, avec tous ceux qui suivent et qui sont les incontestables cervidés.

— *Cervidés.* L'étude des différentes espèces de cerfs est difficile; les unes sont connues par des fragments de mâchoire, d'autres par des bois souvent de divers âges, quelques-unes par des os du corps. Ces animaux ont habité l'Europe en très-grande abondance depuis le milieu de l'époque tertiaire. Le célèbre dépôt de Sansan en renferme divers fragments. M. Lartet a établi le sous-genre dicrocère, dont le bois a de longs pédicelles en dessous des meules et est terminé par deux pointes. Les sables d'Eppelsheim (miocène supérieur) renferment de nombreuses espèces, dont les caractères distinctifs, que nous ne reproduirons pas ici, reposent sur les bois et sur la dentition. Les dépôts arénacés du Puy-de-Dôme (pliocène) ont fourni plusieurs espèces : une à deux andouillers, dont le premier est placé immédiatement au-dessus de la couronne (*cervus Eluarium* et *cervus Pardinensis*); une autre à deux andouillers, dont le premier naît plus haut que la couronne (*cervus cuzanus*); un troisième à deux andouillers et à pointe terminale bifurquée (*cervus Issiodorensis, cervus Perrieri*). Les cerfs des dépôts de Puy-en-Velay ressemblent à ceux d'Auvergne; ceux du pliocène de Montpellier sont mieux connus : le *cervus Cauvieri* avait un bois à trois pointes, subaplati et cannelé longitudinalement; le *cervus australis* avait le bois simplement bifurqué par la présence d'un seul andouiller médian. Les terrains diluviens renferment beaucoup de cerfs qui ont dû être la souche de ceux de l'Europe moderne. Le *cervus megaceros* est remarquable par sa grande taille et l'énorme développement de ses bois, qui ont plus de 3 mètres d'envergure; leur pédicelle est cylindrique, et immédiatement au-dessus de la meule naît un andouiller qui se dirige en avant et en haut; les perches se terminent par une palme presque horizontale. La femelle portait des bois. Cette espèce a été trouvée dans les dépôts arénacés du diluvium ancien d'une grande partie de l'Europe. Le *cervus martialis* différait du renne par l'absence d'andouiller basilaire. Le *cervus ardeus* a les perches d'abord courbées en arrière, puis relevées en s'écartant et terminées par une sorte de pelure qui a eu au moins trois pointes. Le *cervus Arvernensis* est à perches presque rectilignes, formant un angle très-ouvert jusqu'au second andouiller, qui est dirigé en dessous. Dans l'étude des cerfs fossiles, on voit que le cerf, le renne, le chevreuil et probablement quelques autres espèces ont vécu avant la formation des dépôts arénacés diluviens; qu'il y a eu des époques de refroidissement à cause de la présence du renne dans le midi de l'Europe et que le daim a précédé l'homme sur notre continent. On a aussi trouvé de nombreux cerfs fossiles en Asie, et l'Amérique en renferme des débris. Nous ne parlerons pas de quelques autres genres de cervidés, qui ont été mal étudiés.

— *Antilopidés.* Il ne paraît pas que les antilopes aient habité l'Europe avant le milieu de l'époque tertiaire. On en cite quelques espèces dans le miocène, le pliocène et les terrains diluviens; on en a trouvé en Asie et dans l'Amérique du Sud, où ils n'existent plus aujourd'hui. Les géologues rattachent ordinairement aux antilopidés les ovidés, capridés et bovidés, par lesquels nous allons terminer cette revue.

— *Camélidés.* Cette famille, dont les chevrotains, par lesquels nous avons commencé, forment les types les plus anciens, donne à la paléontologie de nombreux fossiles de chameaux dans les cavernes et les brèches osseuses des terrains diluviens; les cavernes du Brésil ont fourni deux espèces de lamas, et le *merycothérium* forme un genre perdu, établi sur l'examen de quelques molaires supérieures.

— *Ovidés, capridés et bovidés.* Les moutons caractérisent l'époque diluvienne, ainsi que les chèvres fossiles. Toutes les espèces de bœufs déterminées avec une précision suffisante appartiennent à l'époque diluvienne ou aux dépôts les plus superficiels de l'époque tertiaire. L'espèce que l'on peut considérer comme la souche possible des bœufs domestiques est le *bos primigenius*, caractérisé par des membres trapus, un front aplati et carré, ainsi que l'occipital, dépassant d'un tiers environ nos bœufs actuels et ayant les cornes recourbées et rabattues en avant. Ses débris ont été trouvés dans plusieurs cavernes : c'est probablement l'*urus* dont parle César dans ses *Commentaires.* Pendant l'époque diluvienne, les bœufs paraissent avoir eu une patrie très-étendue.

RUMINATION s. f. (ru-mi-na-si-on — rad. *ruminer*). Action de ruminer, de remâcher les aliments ramenés de l'estomac dans la bouche.

— **Encycl.** Physiol. anim. Cet acte singulier, qui fait partie des fonctions préparatoires de nutrition, dans l'ordre des ruminants, et par lequel ces mammifères font revenir les aliments, qu'ils ont déjà mastiqués et avalés, de leur estomac dans leur bouche pour les mastiquer de nouveau, a déjà été expliqué au mot RUMINANT autant que le comportait un article de généralités sur cette catégorie d'animaux; mais il mérite, comme la respiration, la chylification, l'hématose et toutes les fonctions de la vie, une étude particulière, qui fera l'objet de cet article.

La *rumination* a quelquefois été désignée sous les noms de *déglutition renversée*, de *déglutition antipéristaltique*, de *réjection;* mais ces expressions, ne spécifiant qu'un des actes dont elle se compose, ne peuvent remplacer la qualification qu'on lui donne généralement. Cet acte a attiré à toutes les époques l'attention des observateurs. Moïse en fit un caractère pour distinguer les animaux dont les Hébreux pouvaient se nourrir. Aristote, Galien, Aldrovande, parmi les modernes, ont étudié la *rumination.* Fabrice d'Acquapendente rapporte plusieurs exemples de *rumination* chez l'homme; Faber fit connaître la gouttière œsophagienne; Perrault, Poyer, Duverney, Haller, Buffon, Camper, Daubenton, Bourgelat, Chabert, Brugagne, Girard, Toggia traitèrent des conditions, des causes et du mécanisme de la *rumination.* Enfin, de nos jours, MM. Flourens et Colin (d'Alfort) ont apporté sur la question les lumières de la physiologie expérimentale, et leurs travaux portent un cachet scientifique qui les distingue de ceux de leurs devanciers.

En parcourant les écrits des anciens, on voit qu'ils trouvaient des ruminants dans presque toutes les classes du règne animal, chez les insectes, chez les crustacés, chez les poissons, etc. Quant aux hommes qui ont été considérés comme des ruminants, tout porte à croire qu'ils jouissaient réellement du privilége d'exécuter cet acte. Des observations récentes, rapportées par des auteurs d'une grande autorité scientifique, ne permettent pas de douter de la possibilité de la *rumination* chez l'homme. Le premier exemple est celui d'un noble de Padoue qui mangeait très-vite et presque sans mâcher ses aliments et qui, environ une heure après le repas, se mettait à ruminer. Cet acte était chez lui involontaire, et les aliments qu'il ramenait à la bouche lui causaient un très-grand plaisir. Le second est celui d'un moine de Padoue qui ruminait dans les mêmes conditions; le troisième est celui d'un enfant qui, après avoir perdu sa mère, vécut de lait de vache pendant deux années. Il prit à ce moment l'habitude de ruminer et la conserva toute sa vie. Un quatrième exemple est celui d'un jeune homme très-vorace, qui avalait ses aliments sans les mâcher et qui ruminait ensuite absolument comme un bœuf. Enfin, un cinquième exemple est celui d'un Allemand qui, après avoir mangé gaiement, se retirait bientôt dans un coin pour ruminer. Cet acte était chez lui, non-seulement involontaire, mais encore forcé. Les faits qui précèdent prouvent que la *rumination* humaine, comme celle des ruminants, commence par des régurgitations fréquentes ramenant à la bouche l'aliment dans un état tel que, s'il ne fait point éprouver de plaisir, il n'a pas, du moins, de saveur désagréable.

Les conditions organiques qui rendent possible la *rumination* résident dans la multiplicité des réservoirs gastriques. Cependant cette multiplicité n'entraîne pas nécessairement la fonction; car beaucoup d'animaux polygastriques ne ruminent point, bien que leurs estomacs soient disposés comme ceux du bœuf et du mouton.

Les anciens se sont beaucoup occupés de rechercher les causes premières de la *rumination.* Ils se sont demandé quel pouvait avoir été le but de la nature en créant des animaux ruminants et pourquoi elle leur avait donné la singulière faculté de ruminer. Nous n'avons pas à nous préoccuper de semblables questions, complétement oiseuses, et nous nous contenterons d'étudier le phénomène. Disons d'abord qu'il est évident que cet acte est le résultat d'une impulsion irrésistible, et non l'effet d'une détermination libre de la part de l'animal. « Le mérycisme, dit M. Colin, étant un acte indispensable à la digestion chez les herbivores polygastriques, doit être réglé par une sensation interne particulière à laquelle l'animal est forcé d'obéir, bien qu'il puisse y résister dans de certaines limites. Le ruminant qui a la panse remplie, après le repas, n'en a pas moins la caillette vide et la digestion suspendue; il est exposé à mourir d'inanition s'il ne renvoie à la bouche, pour y être broyés de nouveau, les aliments qu'il vient de prendre, car ceux-ci ne peuvent parvenir à l'estomac chylifiant s'ils n'ont éprouvé une seconde mastication. Or, dans de telles conditions, l'animal est sollicité irrésistiblement à ruminer par suite d'un besoin analogue à la faim, et il y est invité par l'attrait d'un plaisir que la nature attache constamment à la satisfaction d'un besoin. » Le besoin d'exécuter la *rumination* est toujours instinctif; il se montre chez les jeunes animaux élevés seuls, dès qu'on leur donne une nourriture solide et avant qu'ils aient vu ruminer d'autres animaux.

— *Mécanisme de la rumination.* Les aliments, après avoir éprouvé une première et grossière mastication, se rendent, d'après les belles expériences de MM. Flourens et Colin, partie dans le rumen et partie dans le réseau ou bonnet; ceux qui sont très-divisés, diffluents, vont à la fois, mais en proportion variable, dans les quatre estomacs. Les liquides se comportent comme les aliments divisés : ils tombent directement dans le rumen et le réseau et se rendent dans les deux derniers, le feuillet et la caillette, en partie par la gouttière œsophagienne et en partie par l'intermédiaire du réseau. Mais dans quel ordre les aliments et les liquides s'accumulent-ils dans l'estomac? Chez les animaux monogastriques, comme le cheval, les aliments, à mesure qu'ils pénètrent dans l'estomac, sont successivement poussés du cardia vers le pylore, de sorte que, s'ils sont de même nature, les premiers arrivés sont aussi les premiers poussés dans l'intestin. Chez les ruminants, il n'en est point ainsi. Au moment où le ruminant prend son repas, sa panse contient toujours des aliments, quelle qu'ait été la durée de l'abstinence, qui en occupent la partie déclive, tandis que la partie supérieure est occupée par des gaz et des vapeurs. Or, dès qu'une nouvelle quantité d'aliments arrive, la panse se dilate, la partie supérieure se remplit et les aliments viennent toucher à la paroi supérieure du réservoir. La quantité d'aliments qui peut ainsi s'accumuler est fort considérable. M. Colin s'est assuré qu'on en trouve quelquefois des masses énormes, même chez des animaux de cette espèce morts à la suite de longues maladies. Quant au réseau, il conserve peu d'aliments solides; mais il tient toujours en réserve; même chez les animaux qui n'ont pas bu depuis longtemps, une certaine quantité d'eau. La panse, lorsque l'animal vient de boire, contient aussi des liquides qui viennent gonfler et détremper la

masse alimentaire ; mais ils sont bientôt poussés dans les autres estomacs. Chez les chameaux et les lamas, il y a dans le rumen des cellules, décrites par Perrault, dans lesquelles on croit que l'eau se tient en réserve, mais qui ne sont en réalité que des organes sécréteurs d'un suc aqueux qui désaltère l'animal comme l'eau naturelle. Plus étroites à leur entrée qu'à leur fond, ces cellules retiennent l'espèce de sueur qu'elles tirent du sang et les aliments se maintiennent au-dessus d'elles. La couche épithéliale qui tapisse ces cellules s'oppose à la résorption des liquides qu'elles contiennent, afin que ceux-ci puissent se mêler aux aliments qui sont renvoyés à la bouche lors de la *rumination.*

Les aliments accumulés dans la panse n'y demeurent pas dans l'ordre suivant lequel ils y ont été déposés. Avant d'être renvoyés à la bouche, ces aliments sont agités d'un mouvement presque continuel ; les matières mises dans les parties postérieures de la panse reviennent dans les parties antérieures, passent directement du rumen dans le réseau et réciproquement, lorsque l'animal ne rumine pas. Ce mouvement qui est effectué par les parois du rumen contribue à la division des aliments, qu'il mêle sans cesse aux liquides. Ces derniers éprouvent aussi, dans les deux premiers estomacs, des mouvements remarquables. Ainsi, lorsque le réseau ou bonnet est plein de liquide, il lance dans le rumen, par des contractions énergiques, une partie de son contenu. Ce liquide, ainsi projeté dans le rumen, s'infiltre à travers les aliments, arrive à la région inférieure du viscère et est plus tard reporté, par les contractions de ce dernier, dans le réseau.

Quant à la réjection, c'est-à-dire au renvoi des aliments dans la bouche, tous les auteurs ont reconnu que les organes qui président à cet acte sont de deux ordres : les uns immédiats et essentiels, ou les estomacs ; les autres médiats et simplement auxiliaires, le diaphragme et les muscles abdominaux. « Pour concevoir, dit M. Colin, ce qui se passe lors de la réjection, il faut se rappeler que l'orifice cardiaque est situé à peu près entre le rumen et le réseau, et qu'il répond au sac antérieur du rumen où se trouvent des aliments très-délayés. Or, lorsque la panse et le réseau se contractent ensemble, car leurs contractions sont simultanées, ils poussent vers l'orifice inférieur de l'œsophage, l'une des aliments très-délayés, l'autre des liquides ; l'œsophage se relâche et leur offre une dilatation infundibuliforme dans laquelle ils s'engagent ; puis, lorsqu'il en a reçu une quantité proportionnée à sa dilatation, il se referme aussitôt et éprouve une contraction antipéristaltique qui les porte de bas en haut vers la cavité buccale. » Les aliments, renvoyés par pelotes à la bouche, sont mous et délayés dans une quantité de liquide suffisante pour permettre à leur marche ascensionnelle de se faire très-rapidement. Lorsque les matières alimentaires sont arrivées dans la bouche, l'eau qu'elles contiennent, devenant inutile, est bientôt déglutie en une, deux ou trois ondées successives que l'on voit passer sur le trajet de l'œsophage et que l'on entend descendre.

Les matières alimentaires qui reviennent à l'estomac, après avoir été soumises à une nouvelle mastication, tombent partie dans le réseau, partie dans le ventricule antérieur du rumen ; celui-ci communiquant largement avec le second estomac, les aliments mous et divisés qu'il reçoit passent aisément dans le réseau qui, en se contractant, les chasse avec ceux qu'il a reçus dans le feuillet, dont l'orifice supérieur se dilate. Les matières qui s'engagent dans le feuillet suivent la petite courbure de ce réservoir et arrivent vite dans la caillette ; néanmoins leurs parcelles, encore imparfaitement atténuées, s'arrêtent dans les lames de ce troisième estomac.

Quant aux phénomènes sensibles de la *rumination*, ils ont trait à la réjection des matières alimentaires, à leur seconde mastication, à leur nouvelle insalivation, enfin à la déglutition des aliments ruminés.

Lorsque la réjection est sur le point de s'effectuer, on observe un mouvement brusque du flanc qui coïncide avec la pénétration de la masse alimentaire dans l'œsophage. Alors le bol est porté dans la bouche avec une étonnante rapidité par la contraction de l'œsophage. L'ascension de ce bol est visible, dans toute l'étendue de la région cervicale, chez la plupart des ruminants, surtout chez ceux qui sont maigres et qui ont une encolure longue. Si l'on applique l'oreille sur l'abdomen, la poitrine, la région cervicale, on entend différents bruits qui coïncident avec la formation du bol alimentaire et son ascension dans l'œsophage.

Dès que le bol alimentaire est arrivé dans la bouche, il y subit une seconde mastication, que M. Colin appelle *mérycique* (de μηρυκισμος, *rumination*), afin de la distinguer de la première, qui est moins complète et moins régulière. Cette mastication, ordinairement continue, est immédiatement interrompue lorsque quelque chose vient troubler l'animal ou attirer son attention ; alors il suspend brusquement le mouvement de ses mâchoires, tout en conservant les aliments dans la bouche, pour continuer à les ruminer un instant après.

L'insalivation des matières ramenées à la bouche exige encore un travail considérable de la part des glandes salivaires. Elle s'effectue principalement par les parotides, qui versent sur les aliments, d'après M. Colin, jusqu'à 900 grammes de salive en un quart d'heure ; alors les glandes maxillaires, qui sécrétaient abondamment pendant le repas, sont inactives ou ne versent que des quantités fort minimes de liquide.

Quant à la déglutition du bol ruminé, elle s'opère comme la première et avec une grande rapidité, dès que la mastication du bol est achevée. Chez quelques animaux, elle est accompagnée d'un bruit de glouglou semblable à celui qui se fait entendre plus souvent encore lors de la réjection. Immédiatement après qu'on a vu descendre le bol dans l'œsophage, on voit remonter un bol nouveau avec une rapidité extrême, de sorte que le temps qui s'écoule entre la déglutition du premier et la réjection du suivant est égal à quelques secondes.

Quant à la *rumination* en elle-même, elle ne s'établit qu'à certaines conditions. Ainsi, pour que l'animal puisse ruminer, il faut que la panse soit modérément remplie d'aliments ; si elle est distendue et surchargée, l'animal éprouve pour ruminer une difficulté extrême. De même, l'animal ne rumine que lorsque sa faim est apaisée, ou lorsqu'il a obtenu tout ce qu'il pouvait espérer et lorsqu'il s'est abreuvé, à moins que son repas n'ait été composé d'aliments aqueux. Rentré à l'étable, il reste quelque temps debout, ramasse les brins de fourrage qui sont à sa portée, flaire ses voisins et finit par se coucher. A peine est-il couché qu'il se plaint, éprouve des éructations, paraît très-gêné, presque malade, mais bientôt ce malaise apparent se dissipe et la *rumination* s'établit. « Si l'animal est à l'écurie ou dans un lieu écarté, dit M. Colin, il reste en repos et rumine sans interruption une demi-heure, une heure et plus, puis il fait une pose plus ou moins prolongée, et bientôt il recommence à ruminer pendant un temps variable, au bout duquel se renouvelle une suspension momentanée, et ainsi de suite. Enfin il arrive un moment où la fatigue s'empare du ruminant ; celui-ci promène sa langue sur ses lèvres, la fait pénétrer dans ses naseaux, étend la tête en l'appuyant sur le sol, ou bien la replie de côté pour la porter vers sa poitrine et s'endormir. Si, au contraire, il n'est pas fatigué, ou s'il n'a pas suffisamment ruminé, il se relève, porte les regards en différents sens, reste un certain temps comme dans une vague inquiétude et se remet à ruminer, soit en restant debout, soit après s'être recouché. » Enfin s'il est au pâturage, il recherche l'ombre et la fraîcheur, et s'il est attelé à la charrue ou à une voiture peu chargée et s'il marche lentement, il se met aussi à ruminer. Du reste, tous les animaux qui ruminent paraissent éprouver un sentiment de bien-être et de tranquillité tout particulier ; mais la moindre cause vient momentanément troubler cette sorte de far-niente du ruminant.

De nombreuses causes peuvent amener la suspension de la *rumination ;* ce sont : les maladies qui débutent, même les plus légères ; l'excès, la surcharge d'aliments ; la présence des gaz dans l'estomac, l'ingestion de plantes vénéneuses ou narcotiques, les marches forcées, l'extrême fatigue, les époques du rut ou des chaleurs pour les femelles, les souffrances de toute espèce, les opérations chirurgicales, etc.

Quelles que soient les causes de la suspension de la *rumination*, si cette suspension est quelque peu prolongée, elle devient elle-même un obstacle au rétablissement de la fonction. Les aliments de l'estomac se durcissent, ceux du feuillet se dessèchent et se tassent entre ses lames ; la muqueuse des premiers estomacs finit par s'enflammer, la membrane charnue perd sa contractilité, et la *rumination* ne peut se rétablir, par la suite, qu'avec une extrême lenteur

RUMINAVI, personnage péruvien qui joua un rôle assez important à l'époque de la conquête du Pérou par les Espagnols. Il fut chargé, en 1532, de lutter contre les soldats de Pizarre, mais il abandonna son prince à la journée de Caxamarca (novembre) et rêva de s'emparer de l'empire. Après la mort d'Atahualpa, il rassembla à Quito les enfants, les frères et les officiers de ce prince, à l'effet de nommer un régent, puis les fit tuer tous dans un festin et s'empara du pouvoir. Attaqué par les Espagnols, qui espéraient trouver à Quito des richesses inestimables, Ruminavi fit étrangler ses femmes pour les empêcher de tomber vivantes aux mains du vainqueur, mit le feu au palais des Incas et s'enfuit dans les montagnes, emportant tous ses trésors. Ce personnage, poursuivi avec acharnement par les Espagnols, fut tué vers 1534.

RUMINE s. f. (ru-mi-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

RUMINER v. a. ou tr. (ru-mi-né — lat. *ruminare ;* de *rumen*, gosier). Remâcher, en parlant des aliments ramenés de l'estomac dans la bouche : *Les bœufs* RUMINENT *ce qu'ils ont mangé.* (Acad.)

La terre est embrasée, et les troupeaux couchés
Ruminent, dédaigneux, des gazons desséchés.
H. CANTEL.

— Fig. Repasser dans son esprit : *Il* RUMINE *un nouveau projet dans sa tête. Que* RUMINEZ-VOUS *là? Si mes plaisirs sont rares et courts, je les goûte aussi plus vivement quand ils viennent que s'ils m'étaient familiers ; je les* RUMINE, *pour ainsi dire, par de fréquents souvenirs.* (J.-J. Rouss.)

Je rumine en marchant quelque endroit de grimoire.
BOILEAU.

Ainsi dit, ainsi fait. Le bœuf vient à pas lents.
Quand il *eut ruminé* tout le cas dans sa tête,
Il dit que du labeur des ans
Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants.
LA FONTAINE.

— Absolum. : *Les lamas broutent en chemin l'herbe qu'ils rencontrent et* RUMINENT *la nuit, en dormant.* (Raynal.)

Un taureau qui *rumine*, une chèvre qui broute
Ont l'esprit mieux tourné que n'a l'homme ? — Oui,
[sans doute.
BOILEAU.

Dans ces prés abreuvés des eaux de la colline,
Couché sur ses genoux, le bœuf pesant *rumine.*
DELILLE.

— v. n. ou intr. Réfléchir, rêver silencieusement : *Cet homme* RUMINE *sans cesse.*

Il avait dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec, n'ayant d'autre déduit
Que d'y *ruminer* jour et nuit.
LA FONTAINE.

RUMKER (Charles-Louis-Chrétien), astronome allemand, né à Stargard en 1788, dans le Mecklembourg-Strélitz, mort à Lisbonne en 1862. Dans sa jeunesse, il servit la compagnie des Indes orientales, et plus tard il entra dans la marine militaire anglaise comme professeur de navigation, ce qui lui fournit l'occasion de visiter presque tous les pays du globe. A Gênes, il fit la connaissance du baron de Zach, qui lui inspira le goût de l'astronomie. De 1817 à 1821, il dirigea l'Ecole de navigation à Hambourg ; en 1822, il suivit sir Thomas Brisbane en Australie, où il devint directeur de l'observatoire privé de Paramatta. En 1831, il revint en Europe pour prendre la direction de l'observatoire de Hambourg, qu'il a dirigé jusqu'en 1857. Il s'est illustré surtout par les immenses catalogues d'étoiles qu'il a publiés.

On lui doit : *Preliminary catalogue of fixed stars, intended for a prospectus of a catalogue of the southern hemisphere included with the tropic of Capricorne new reducing from the observations made in Paramatta* (Hambourg, 1832, in-8°) ; *Propositions tendant à une meilleure évaluation des réfractions dans la détermination des longitudes au moyen des distances de la lune* (Hambourg, 1835, in-4°) et une quantité de mémoires publiés dans divers recueils, notamment dans l'*Astronomical Journal* de Gold et dans les *Memoirs of astronomical Society.*

RUMMEL (le), rivière d'Algérie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, reçoit, près de Constantine, les eaux du Bou-Merzony, puis celles de l'Oued-El-Hamman, prend, à partir de ce moment, le nom de l'Oued-El-Kebir (la grande rivière), passe à Milah et, après un parcours de 150 kilom. environ, se jette dans la Méditerranée, entre Bougie et Djidgelly, au cap Bonjavone.

Le Rummel coule dans la déchirure profonde qui a séparé Constantine du plateau qui la domine à l'E. « Pendant assez longtemps, dit Mac-Carty, ce n'est qu'un ravin d'une soixantaine de mètres de largeur, à l'extrémité duquel et à l'angle le plus oriental de la ville on avait jeté ce pont fameux, appelé El Kantara, qui s'est écroulé le 18 mars 1856, pour faire place à un nouveau pont, chef-d'œuvre de hardiesse. Arrivé en ce point, le ravin s'évase progressivement ; le torrent disparaît plusieurs fois sous des bancs de roches éparses et reparaît ensuite dans des gouffres où l'œil le distingue à peine jusqu'au moment où il s'élance en cascades écumantes dans la belle vallée qui le conduit à la mer. » Et comme la surface du plateau s'est de plus en plus élevée à mesure que le fond de l'abîme s'abaissait toujours, au-dessus des cascades se dresse un promontoire immense d'environ 200 mètres de hauteur.

Comme toutes les choses qui, par leur immensité, frappent vivement l'imagination, la vue du Rummel fait naître un double sentiment d'admiration et d'effroi. Il est impossible d'y plonger les regards sans éprouver un vertige et l'on en vient à songer aux enfers de Dante. La roche de la Femme adultère est là qui se dresse effrayante. C'est de ce point, surplombant le gouffre à une hauteur de huit cents pieds, que l'on précipitait dans l'abîme les femmes convaincues d'infidélité. L'occupation française a fait renoncer à cet usage barbare.

Le Rummel a ses légendes. Nous en citerons deux. La première est celle de la fausse adultère, qui pourrait servir de sujet à un des plus sombres mélodrames. Une Mauresque est accusée par son mari d'avoir violé la foi conjugale. L'époux, qui se prétend trompé, produit des témoins, et comme la procédure était alors fort peu compliquée, on saisit la malheureuse, et du haut du rocher on la précipite dans le torrent. Cette fois, le gouffre ne garde pas sa proie. Les jupes de la Mauresque avaient fait parachute et, arrivée sur l'eau sans avoir même une meurtrissure, elle se mit à nager et regagna le bord. Son innocence était évidente. Aussi Salah-Bey n'hésite pas à faire appréhender le mari, les faux témoins et tout fut jeté dans le Rummel. Inutile de dire qu'ils n'en revinrent pas.

La seconde légende est moins dramatique. Elle porte le nom du moulin enchanté. Un négociant français, que de mauvaises affaires avaient précédemment éloigné de son pays, s'établit à l'ancienne Cirta pour y refaire sa fortune. Il songea d'abord à utiliser les magnifiques chutes d'eau de l'Oued-Rummel et à les transformer en puissants moteurs. Le nombre des usines à moudre était petit ; les procédés employés remontaient au premier âge. Un bon et beau moulin devait gagner de l'or. Mais il fallait construire et pour cela trouver des moellons, des poutres, choses difficiles à se procurer avec de l'argent, plus difficiles encore sans cette condition. Dieu vint en aide au négociant dans l'embarras. Un immense établissement se construisait au-dessus de l'emplacement que le meunier avait choisi. Or, et par un singulier hasard, chaque jour des blocs de pierre de taille, d'immenses poutres descendaient et venaient se placer les unes sur les autres, et un beau matin le moulin se trouva construit sans qu'un sentier, quelque étroit qu'il fût, pût indiquer par où étaient passés les matériaux.

RUMMELSBURG, ville des Etats prussiens (Poméranie), à 53 kilom. de Kœslin, sur la Studnitz ; 3,800 hab. Fabriques de draps et de lainages, brasserie.

RUMOFFSKI ou **RUMOVSKI** (Etienne-Yakovlevitch), astronome et géographe russe, né dans le gouvernement de Vladimir en 1734, mort en 1815. Il commença au gymnase académique de Saint-Pétersboug ses études, qu'il alla continuer à Berlin sous la direction d'Euler. De retour dans sa patrie en 1757, il fut nommé professeur de mathématiques au gymnase de Saint-Pétersbourg, puis, en 1760, astronome impérial adjoint et, trois ans plus tard, il devint titulaire de cet emploi. Ce fut à cette époque qu'il exécuta les premières cartes géographiques exactes de la Russie. Après s'être démis de ses fonctions en 1777, il prit, en 1780, la direction du collége grec fondé par Catherine II, fut nommé, en 1800, vice-président de l'Académie des sciences et, lors de la fondation de l'université de Kazan en 1804, y fut appelé en qualité de curateur. Nous citerons, parmi ses écrits : *Manuel de mathématiques pures et appliquées* (Saint-Pétersbourg, 1760), le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié dans la langue russe, dont Rumoffski a créé la terminologie scientifique ; *Calendrier russe* (1761-1794, 34 vol.) ; *Brevis expositio observationis transitus Veneris per solem in urbe Seleginsk institutæ* (Saint-Pétersbourg, 1762) ; *Investigatio parallaxeos solis et observatio transitus Veneris, collecta cum observationibus alibi institutis* (Saint-Pétersbourg, 1764, in-4°), etc. Il avait, en outre, traduit en russe les *Lettres à une princesse d'Allemagne* d'Euler, ainsi que l'*Histoire naturelle* de Buffon et les *Annales* de Tacite, et fourni un grand nombre de mémoires aux *Actes de l'Académie de Saint-Pétersbourg.*

RUMOHR (Charles-Frédéric-Louis-Félix DE), historien, antiquaire et poëte allemand, né près de Dresde en 1785, mort en 1844. Pendant le cours de ses études à Gœttingue, il suivit les leçons de Fiorillo et commença, dès lors, à collectionner de belles gravures. Ensuite il fit plusieurs voyages en Italie et dans diverses parties de l'Allemagne, recueillant partout des objets antiques et faisant des recherches pour élucider l'histoire de l'art. Voici la liste des principales publications de ce savant : *Recueil pour l'art et pour l'histoire* (Hambourg, 1816, 2 vol.) ; *Recherches italiennes* (Berlin, 1826-1831, 3 vol. in-8°) ; *Esprit de l'art culinaire de Joseph Kœnig* (Stuttgard, 1832) ; *Mémoires allemands tires de vieux papiers* (Berlin, 1832, 4 vol. in-8°), espèce de roman historique ; *Trois voyages en Italie* (Leipzig, 1832) ; *Recueil de nouvelles* (Munich, 2 vol.) ; *Ecole de la politesse pour les vieux et les jeunes* (Stuttgard, 1834) ; *Cynalopécomachie* ou *Combat des chiens et des renards*, poëme satirique en vers burlesques ; *Histoire du cabinet royal des gravures à Copenhague ; Mémoire pour servir à l'histoire de l'art et pour compléter les ouvrages de Bartsch et de Brulliot* (Leipzig) ; *Hans Holbein le jeune dans ses rapports avec l'art de la gravure sur bois en Allemagne* (Leipzig, 1836) ; *Voyage par les contrées orientales de la Confédération, etc.* (Lubeck, 1836) ; *Recherches sur Maso di Finiguerra* (Leipzig, 1841) ; les *Années d'apprentissage et les tournées de Raphaël*, etc.

RUMOVSKI (Etienne-Yakovlevitch), astronome russe. V. RUMOFFSKI.

RUMPF (Georges-Everard), en latin **Rumphius**, médecin et botaniste allemand, né à Solm en 1626, mort en 1693. Après avoir fait d'excellentes études, il s'embarqua pour les Indes et entra, en 1654, au service de la Compagnie hollandaise. Nommé consul et premier marchand à Amboine, il profita des facilités que lui donnait cet emploi pour recueillir sur cette île et les îles voisines les renseignements les plus étendus. Le premier fruit de ses travaux fut une *Histoire civile*

de l'établissement des Hollandais à Amboine et dans les îles adjacentes, dont certaines considérations politiques empêchèrent l'impression. L'ouvrage qui a surtout transmis le nom de Rumpf à la postérité est son grand herbier d'Amboine, qui, cependant, ne parut qu'un demi-siècle après sa mort, sous ce titre : *Herbarium Amboinense* ou *Herbier d'Amboine, écrit en hollandais par G.-E. Rumpf et traduit en latin et accompagné d'observations par J. Burmann* (Amsterdam, 1741-1755, 7 vol. in-fol., auxquels on ajouta, en 1769, un *Index* de 22 pages). Cet ouvrage, le premier que l'on ait eu sur la flore d'Amboine, forme un digne pendant à l'*Hortus Malabarensis*. On doit encore à Rumpf un *Cabinet des raretés d'Amboine* (Amsterdam, 1705, in-fol.), qui a été également traduit en latin (Leyde, 1711).

RUMPHIA s. m. (romm-fi-a — de *Rumpf*, botan. holland.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des térébinthacées, et dont l'espèce type croît au Malabar.

RUMP - PARLIAMENT (reumpp-pâr-lemènnte — de l'angl. *rump*, croupion; *parliament*, parlement). Nom anglais du Parlement croupion. V. PARLEMENT.

RUNAMO, rocher de Suède (province de Bleking), sur lequel Tinn Magnusen à déchiffré, en 1834, une inscription célèbre en caractères runiques.

RUNAN, village et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arrond. et à 17 kilom. de Guingamp, entouré d'arbres et de verdure. L'église paroissiale est un bel édifice de la fin du XVe siècle. On y distingue surtout une maîtresse-vitre restaurée avec soin; un retable d'autel en pierre, divisé en plusieurs compartiments sculptés et représentant des scènes de la vie de la Vierge; les tombeaux des sieurs de Kernec'hriou et de Boisboissel et plusieurs piliers prismatiques très-délicatement travaillés. Le porche méridional abrite les statues des apôtres et est décoré extérieurement, ainsi que la façade de l'église, d'écussons à supports variés. Dans le cimetière s'élève un calvaire, composé de trois croix en granit.

RUNBOOM s. m. (ron-boum). Nom donné par les anciens Lapons à une espèce de tambour en écorce de bouleau, dont ils se servaient pour certaines pratiques superstitieuses.

— **Encycl.** Le *runboom* était un tambour en écorce de bouleau, dont un des côtés était couvert de figures représentant les dieux propices et malfaisants, les signes de malheur et de prospérité. Chaque famille laponne avait sous sa tente son *runboom*, qu'elle consultait dans les cas douteux. Quand le Lapon avait un voyage à entreprendre, un marché à conclure, il jetait un cercle en cuivre sur son *runboom*, puis le faisait rouler en frappant le tambour, et le signe sur lequel le cercle s'arrêtait lui indiquait s'il devait réussir ou échouer dans ses projets. Le *runboom* n'était pas le seul indice de la crédulité des Lapons, qui, comme tous les peuples ignorants et timides, étaient fort superstitieux. Dans les circonstances graves, dans les maladies, ils avaient recours à certains jongleurs qui se vantaient de connaître la source de tous les maux et d'en indiquer le remède. A certains jours, les Lapons n'auraient pas osé aller à la chasse, ni entreprendre le moindre travail; ils croyaient aux rêves, aux pressentiments, à l'influence des étoiles, aux présages et à une foule d'êtres invisibles et dangereux, qui se cachaient dans les bois et dans les roches. Enfin ils entouraient de leur vénération les cimes des montagnes, les pointes des rochers, surtout celles qui affectaient des formes bizarres, et croyaient que ces sommités servaient de séjour à leurs divinités. C'est là qu'ils se rendaient, au moins une fois l'an, pour les invoquer et leur offrir des sacrifices.

RUNCAIRE s. m. (ron-kè-re — du bas lat. *runcaria*, buissons). Hist. relig. Nom donné aux vaudois, parce qu'ils tenaient leurs assemblées dans les champs incultes, couverts de broussailles.

RUNCIMAN (Alexandre), peintre écossais, né à Edimbourg en 1736, mort en 1785. Après avoir été apprenti chez un peintre en voitures, il se rendit à Rome, où les libéralités d'un baronnet écossais, sir J. Clerk, lui permirent d'étudier les grands maîtres. Son premier ouvrage remarquable, qu'il peignit à Rome pour son protecteur, fut un vaste tableau représentant *Ulysse se découvrant à la princesse Nausicaa*, toile où se révélait l'imitation du dessin, du style de Jules Romain et du coloris du Tintoret. De retour dans sa patrie en 1771, il exécuta une suite de tableaux reproduisant des scènes empruntées à Ossian; il fut ensuite nommé professeur de dessin à l'Académie, mais il mourut presque aussitôt après.

RUNCINÉ, ÉE adj. Bot. Autre orthographe du mot RONCINÉ.

RUNCORN, ville d'Angleterre, comté et à 21 kilom. N.-N.-E. de Chester et à 20 kilom. E.-S.-E. de Liverpool, sur la rive gauche de la Mersey, à l'endroit où se croisent plusieurs canaux; 8,000 hab. Navigation florissante, commerce assez actif. Elle est généralement bien bâtie.

RUNDDYSSER s. m. (rondd-di-sèr). Archéol. Sorte de tumulus danois.

— **Encycl.** Les *runddyssers* sont des espèces de tumulus qui se composent de cercles de pierres entourant une chambre formée de grandes pierres érigées verticalement et en supportant une ou deux autres placées en guise de couverture. Primitivement, cette construction était toujours couverte d'une masse de terre qui en faisait un tumulus; mais, aujourd'hui, il ne reste que les pierres nues de la chambre centrale, ce qui leur fait donner, mais à tort, le nom de dolmen.

RUND-FISH s. m. (rondd-fich — de l'angl. *rundle*, rond; *fisch*, poisson). Ichthyol. Nom vulgaire d'une variété de morue.

RUNDJIT - SINGH ou **RUNJECT - SINGH**, maharadjah de Lahore, fondateur de l'empire des Sikhs dans l'Inde, né à Gugaranwala (Pendjab) en 1780, mort le 27 juin 1839. L'aïeul de ce prince entreprenant, Tchurrut-Singh, d'abord simple voleur de grand chemin, réussit à devenir le *sirdar* ou chef de la tribu des Soukur-Tchoukees, l'une des douze *misouls* sikhs. Maha-Singh, fils de Tchurrut, agrandit considérablement les possessions que son père lui avait léguées, et, bien qu'à sa mort il n'eût pas encore atteint sa trentième année, il n'en avait pas moins entretenu pendant quatorze ans une guerre presque continuelle avec les peuples voisins; il en était même arrivé à avoir à la fin sous ses ordres 60,000 cavaliers. En 1780, il s'empara de Rusoulgur, et, son fils étant né à peu de temps de là, il lui donna le nom de *Rundjit*, qui signifie *champ de bataille*. Rundjit avait douze ans à peine lorsque son père mourut, et, pendant sa minorité, ce fut sa mère qui gouverna à sa place. Encore jeune et jolie, mais de mœurs excessivement déréglées, elle partagea l'autorité avec son amant Lukput-Singh et chercha par tous les moyens possibles à corrompre son fils, afin de l'énerver prématurément et de le rendre incapable d'exercer le pouvoir. Elle réussit à corrompre son esprit, il est vrai, mais non dans le sens qu'elle l'avait espéré; car, à mesure que Rundjit grandissait, il se montrait de moins en moins disposé à rester en tutelle, et son premier acte d'autorité fut d'empoisonner sa mère (1797). Rundjit avait alors dix-sept ans et, à dater de cette époque, il donna un libre cours à son ambition et à son amour des conquêtes, agrandissant ses possessions aux dépens de voisins plus faibles qu'il dépouillait, ou se mettant au service de quelque puissant souverain qui le récompensait généreusement. Ainsi, en 1799, Sünam, schah de l'Afghanistan, lui abandonna à titre de fief la grande province de Lahore. Sealkate, Delawurgur, Nuoshuhur et Pindeeputteean tombèrent successivement entre ses mains, et un grand nombre d'autres places de moindre importance furent conquises par lui de 1801 à 1805. En 1806, il s'empara de la puissante forteresse de Loudianah; l'année suivante, il se rendit maître de Kussour et pilla Moultan, qu'il évacua moyennant une rançon de 70,000 roupies. En octobre 1807, il franchit la Sutledje et s'empara des villes de Djagram et de Rhaeekakote. Tout en avançant, il levait des tributs sur les sirdars du Doab.

Entouré de princes orientaux efféminés et amis du repos, il avait déjà conquis en 1809 un vaste empire; mais, en approchant des possessions anglaises, il allait se trouver en face d'un ennemi tout différent des premiers, et comprenant que ni la force ni la ruse ne l'en feraient triompher, il se soumit habilement à la nécessité de sa position. Un vif engagement entre les cipayes et les Sikhs dont il fut témoin dans les environs d'Amritsir, lors d'une révolte que peut-être il avait provoquée, lui inspira l'idée d'adopter pour ses troupes les armes et la discipline des peuples européens, idée dont la réalisation contribua plus que toute autre cause à l'agrandissement de sa puissance. Il traita, dès lors, l'envoyé anglais Metcalfe avec les plus grands égards et conclut avec lui un traité par lequel il s'engageait à se maintenir en paix et en amitié avec la puissante Compagnie (25 avril 1809). Reprenant ensuite le cours de ses conquêtes au nord et à l'ouest, il s'empara de Kote-Kangra, près du Ravi, une des plus fortes places de l'Inde; Goudjerate et Koushah tombèrent entre ses mains, puis il assiégea et pilla Moultan pour la seconde fois, et, en 1811, tout le territoire de Nouki, entre Moultan et Mandju, était annexé à ses possessions. En 1812, il attaqua Koullou, Soukhet et Mandhee, dont les rajahs devinrent ses tributaires. Ce fut la même année qu'ayant été appelé à l'aide de Futteh-Kan, qui envahissait le Cachemire, il réussit, moyennant un adroit stratagème, à s'emparer du célèbre diamant le *Kohinoor*, qui excitait depuis longtemps sa convoitise et qui appartient maintenant à la couronne d'Angleterre. Enfin, en 1819, il s'empara de la riche cité de Cachemire et annexa toute la province de ce nom à ses possessions. Ce fut alors qu'en raison de ces nouvelles conquêtes il prit le titre de *maharadjah*, qui signifie *roi des rois*. En 1822, la renommée toujours croissante de Rundjit-Singh et la faveur avec laquelle il accueillait les étrangers attirèrent à sa cour deux officiers français de mérite, Allard et Ventura. Admirablement reçus par le maharadjah, ils entrèrent à son service aux appointements de 50,000 roupies et introduisirent de notables améliorations dans l'armée sikh. Ce fut à leur concours et à celui d'autres officiers français, de Court notamment, qui vinrent plus tard les rejoindre, que les troupes du souverain de Lahore durent cette discipline qui excita l'admiration des Anglais eux-mêmes. Rundjit-Singh leur dut plus encore, car lorsqu'en 1825 une grande ligue se forma contre les Anglais, il fut détourné par eux du projet qu'il avait eu d'abord de se joindre aux confédérés et évita ainsi leur malheureux sort. En octobre 1831, lord William Bentinck, gouverneur général de l'Inde anglaise, eut à Roopur une entrevue avec lui, et des deux parts on déploya un luxe inouï. On conclut un nouveau traité par lequel la Compagnie des Indes obtenait, entre autres clauses avantageuses, l'autorisation d'établir sur la Sutledge et le Sindh des services de bateaux à vapeur.

Cependant Rundjit-Singh vieillissait, et sa santé, sinon ses facultés, s'affaiblissait graduellement. En dépit de ses occupations actives, il s'était toujours livré à des excès de tout genre. Dans les dernières années de sa vie, entièrement brisé par la paralysie et d'autres maladies chroniques, il ne pouvait même plus se tenir debout sans aide. Il n'en avait pas moins conservé toute son ambition et, en 1836, il tenta une nouvelle expédition contre les Afghans; mais son armée fut complétement détruite. Deux ans plus tard, il fournit un corps auxiliaire à l'expédition anglaise dirigée contre les mêmes peuplades, mais il n'eut pas le temps de voir le triomphe de ses alliés, car il mourut en juin 1839, quelques jours avant la prise de Ghuzuce. Le trésor qu'il laissait fut évalué à 8 millions de livres sterling (200 millions de francs), non compris ses joyaux, ses châles, ses éléphants, etc., dont la valeur atteignait environ au quart de cette somme énorme. Après sa mort, quatre princesses, ses femmes légitimes, et sept esclaves, ses concubines, se brûlèrent sur son bûcher.

Rundjit-Singh est incontestablement la plus grande figure qui ait paru dans l'histoire de l'Inde depuis Aureng-Zeyb. Il a été diversement apprécié, et si l'on ne peut nier qu'il eût tous les talents qui font les grands conquérants, il faut reconnaître qu'il en eut aussi tous les défauts. On trouvera dans la *Correspondance de Victor Jacquemont avec sa famille* (1834, 2 vol. in-8°) de curieux détails sur ce prince excentrique et sur les mœurs de sa cour. Le naturaliste français, qui lui rendit visite en 1830-1831, fut admirablement reçu par lui et séjourna plusieurs mois dans un palais que le maharadjah mit à sa disposition; il a tout observé et tout décrit d'une plume légère et spirituelle.

RUNE s. f. (ru-ne — du teut. *run*, *runa*, chose cachée). Linguist. Nom sous lequel on désigne les caractères dont se servaient les Scandinaves. ‖ S'emploie le plus souvent au pluriel.

— Magie. *Runes magiques*, Caractères que les magiciens des peuples du Nord employaient dans leurs enchantements. ‖ *Runes amères*, Caractères dont on se servait pour nuire à quelqu'un. ‖ *Runes secourables*, Caractères qu'on employait pour conjurer les accidents. ‖ *Runes victorieuses*, Celles qui procuraient le succès à la guerre. ‖ *Runes médicinales*, Celles qui, disait-on, avaient la vertu de guérir les maladies.

— **Encycl.** On donne le nom de *runes* ou de caractères runiques à un système graphique d'origine germanique et particulièrement scandinave. Le mot *rune* a été rattaché à divers radicaux empruntés à des langues de souche différente. Quelques auteurs, attribuant ces caractères à une importation sémitique, de même que les alphabets grecs, étrusques, etc., on pensé que ce mot dérivait de l'arabe *rouna*, signifiant *son* et *magie*; en ce cas, *runes* voudrait dire littéralement *écriture phonétique*. D'autres savants veulent retrouver dans *runa* le verbe *runen*, faire des entailles, couper, graver, ou un radical germanique ayant le sens de *mystérieux* (les caractères runiques servaient souvent dans des pratiques de divination). Un auteur souvent taxé de légèreté et de témérité, mais qui cette fois semble avoir trouvé juste, Fabre d'Olivet, l'auteur de la *Langue hébraïque restituée*, pense que le mot *rune* dérive tout simplement d'une racine germanique qu'on retrouve dans l'allemand moderne *rennen*, courir, d'où nous avons fait *renne*, et dans l'anglais *to run*, courir. Le mot *runes* signifierait alors caractères cursifs, ce qui serait conforme aux données historiques, car les *runes* germaniques, de même que l'écriture démotique des anciens Egyptiens, paraissent être une simplification d'un système hiéroglyphique beaucoup plus compliqué.

De bonne heure les *runes* ont été étudiées, principalement par des savants allemands, danois, suédois, etc. Nous citerons, entre autres : le traité d'Olaf Thordson Hvitaskald, la *Runographia Gothlandica* de Wallin, la *Bibliotheca runica* d'Ericus, différents ouvrage d'Olaüs Wormius, d'Ihre, de Steenberg, etc. Plus tard, Schlegel, Grimm, Bredsdorf, Kemble, Van Hagenow, etc., se sont livrés avec succès à des recherches sur les *runes*. On estime les ouvrages de Grimm sur les *Runes allemandes* (1821) et sur la *Littérature runique* (1828), le *Periculum runologicum* de Brynjulfsen (1823), le *Runlæra* de Siljegren (1832). En France, on trouve de bonnes indications sur le même sujet dans les *Mélanges archéologiques et littéraires* de M. Edélestand Duméril (1850).

En examinant les *runes*, on s'aperçoit qu'elles constituent une écriture alphabétique dérivée, à une époque indéterminée, d'un système hiéroglyphique analogue à celui des Egyptiens. Chaque *rune* alphabétique, de même que chaque caractère hébraïque, porte un nom ayant la signification d'un objet matériel. Dans la forme même des caractères, on retrouve des traces non équivoques d'anciennes fonctions figuratives et symboliques. Ces figurations symboliques sont généralement empruntées à la vie nationale et guerrière des anciens Germains. C'est ainsi que les noms des lettres de l'alphabet hébraïque rappellent l'existence nomade et patriarcale des antiques représentants de la race sémitique.

Les traditions scandinaves attribuent à Odin ou Wodin l'invention de l'écriture runique. Comme depuis longtemps Odin avait été assimilé au Mercure grec, ainsi qu'on peut le voir déjà dans ce vers du *Roman de Brut*, de Wace :

Mercurien, qui, en nostre langage, a nom Woden,

et que Mercure ou Hermès est confondu par les savants avec le *Theut* égyptien, on s'est appuyé sur ces déductions étymologiques et mythologiques pour argumenter en faveur de l'origine égyptienne ou phénicienne des *runes*. On a essayé de trouver des analogies entre les *runes* et les alphabets araméen, syriaque, cunéiforme; mais ces ressemblances vraisemblablement fortuites ne peuvent pas, jusqu'à plus ample information, justifier des hypothèses téméraires.

Les caractèress runique sont disposés tantôt en ligne droite, tantôt en cercle, en forme spirale ou triangulaire. On en trouve assez rarement qui soient tracés de droite à gauche; mais il n'est pas rare d'en voir qui sont de haut en bas sur une même ligne, à la manière des Chinois et de plusieurs peuples des Indes, ou de haut en bas et, de là, tournant à gauche et remontant jusqu'à la hauteur du point où commence la première ligne; ou bien de gauche à droite et rebroussant ensuite de la droite à la gauche, comme les premiers Grecs, qui donnaient à ce système d'écriture un nom tiré de sa ressemblance avec un sillon tracé par des bœufs. La plus grande partie des anciens monuments écrits en caractères runiques qui se sont conservés sont des inscriptions écrites çà et là dans les campagnes et gravées sur des rochers. On cite principalement ceux de Runamo et de Helsing. Souvent aussi les Scandinaves taillaient leurs *runes* sur des planches de bois de hêtre; aussi appelaient-ils souvent leur écriture *bock-stafir* (bâtons de hêtre). Malheureusement, lors de l'introduction du christianisme dans les pays scandinaves, les peuples nouvellement convertis s'empressèrent, dans leur ardeur de néophites, comme le dit M. Edélestand Duméril, de briser soigneusement les pierres qui portaient des traces du paganisme, c'est-à-dire justement celles qui auraient servi le plus à résoudre le problème philologique et historique de l'origine de l'écriture runique. Ce fut alors que l'on commença à écrire en latin les actes publics et que, dans l'écriture, on mêla aux caractères runiques des lettres romaines. Il existe plusieurs manuscrits où l'on peut constater ce mélange, et on en voit aussi un exemple sur une pierre sépulcrale, à 2 milles de Stockholm, près de Botryrka. Peu à peu, l'usage des lettres romaines prévalut; on trouve cependant encore des *runes* sur des monnaies de Suénon III Ericson, roi de Danemark, frappées dans le XIIe siècle.

Ajoutons que, lorsque les *runes* furent définitivement remplacées par l'alphabet gothique d'Ulphilas dans la seconde moitié du IVe siècle, le nouvel alphabet emprunta quatre caractères runiques : le *fe* pour l'*f*, l'*odil* anglo-saxon légèrement modifié pour l'*o*, l'*ur* pour l'*u*, le *thurs* pour le *th*.

On rattache les différentes variantes des caractères runiques à deux types principaux, qui sont : l'alphabet anglo-saxon et l'alphabet scandinave ou *marcomann*. On a posé pour chacun de ces deux systèmes la question de priorité. Les *runes* scandinaves ou islandaises paraissent être antérieures parce qu'elles sont moins multipliées et que les noms qui servent à les désigner ont conservé des significations figuratives très-précises. L'anglo-saxon, parlé et écrit par un peuple qui, relativement, entra de bonne heure dans le mouvement de la civilisation chrétienne, adopta pour son alphabet plusieurs lettres nouvelles qui sont, à n'en pas douter, empruntées principalement à l'alphabet grec; ainsi l'*eoh* est le *zêta* grec; l'*iolx*, le *psi*; l'*eh*, l'*epsilon* retourné; le *ger*, le *phi*, etc.

Chez les Germains, de même que chez les Egyptiens, les *runes*, à côté de leur emploi phonétique, avaient conservé, principalement pour les prêtres et les devins, leur ancienne valeur hiéroglyphique et figurative. Le *Havamal* nous l'apprend en effet par ce vers :

Tu trouveras des caractères secrets et des lettres dont on connaîtra le sens.

La science de cette cryptographie conventionnelle était fort difficile à acquérir et jouissait auprès du vulgaire de certains priviléges mystérieux et magiques. De même

que les caractères alphabétiques en Orient, à Rome, en Grèce, dans le monde entier, chaque *rune* eut une puissance spéciale et surnaturelle. Tacite nous a rapporté les superstitions curieuses et les pratiques de sorcellerie usitées chez les Germains. Au moyen de *bâtons runiques* agités d'une certaine manière, on demandait au hasard la connaissance de l'avenir. Les *runes* servaient même de talismans et, sous cette forme, possédaient certains pouvoirs dérivés évidemmnnt de la signification primitive et symbolique du caractère. Par exemple, le *nath*, correspondant au son *n* et ayant le sens de nécessité, préservait des trahisons des femmes lorsqu'on le portait tracé sur le revers de la main. D'autres assuraient la victoire, facilitaient les accouchements, préservaient des naufrages, maintenaient en bonne santé, déliaient la langue des morts ou les rappelaient à la vie, garantissaient des sortiléges, etc. Les *runes* gravées sur la plupart des objets, armes, ustensiles domestiques, vaisseaux, etc., leur assuraient une protection spéciale. L'*Edda* fait même mention de *baguettes magiques*, couvertes de certains caractères (*bâtons runiques* de Tacite) et jouant un grand rôle dans les enchantements et les opérations de sorcellerie.

Les *runes*, quand on ne les traçait pas dans l'ordre voulu et dans les circonstances prescrites, produisaient un effet tout contraire à l'effet désiré. On trouve un curieux exemple de cette croyance dans la légende suévo-gothique suivante :

« Egil, arrivant chez Thorfin, lui demanda quelle était cette fille qu'il voyait couchée. « C'est ma fille, répondit-il; elle est malade » depuis longtemps, elle ne dort point, elle » est comme folle. »

» Egil ayant demandé si on lui avait fait des remèdes : « Un paysan du voisinage, répon- » dit Thorfin, lui a tracé quelques *runes* qui lui » font plus de mal que de bien; mais saurais- » tu, Egil, guérir les malades? — Peut-être, » dit Egil. »

» Après avoir mangé, il s'approche du lit de cette fille, lui parle, ordonne qu'on la lève et qu'on lui mette d'autres habits. Cela fait, il cherche dans le lit de la malade et y trouve des *runes* tracées sur des ouïes de poisson. Il les lit, les rompt, les jette au feu, ordonne qu'on expose à l'air les couvertures de la jeune fille et chante ces paroles :

« Que personne ne prenne sur lui de tracer » des *runes* s'il ne sait pas les bien disposer, » car il arrive à plusieurs de se tromper dans » la forme d'une lettre difficile. J'ai vu décou- » pées, sur ces ouïes, dix lettres occultes qui » ont attiré sur cette fille une longue maladie.»

» Egil, ayant dit, traça d'autres *runes*, les mit sous l'oreiller d'Elga (c'était le nom de la malade), et aussitôt cette fille, semblant s'éveiller, dit qu'elle n'avait plus de mal. Le jeune homme qui avait tracé les premières *runes* demeurait peu loin de là. On sut que, n'ayant pu faire de cette fille ni sa femme ni sa maîtresse, il lui avait tracé des *mannrunes* (*runes* qui donnaient de l'amour aux filles), mais qu'il s'était trompé en les traçant et que la malheureuse en était tombée malade. »

RUNEBERG (Ephraïm-Otto), ingénieur suédois, né près de Stockholm en 1722, mort en 1770. D'après les ordres du roi de Suède, il leva les cartes de la Finlande et y établit un cadastre sur des mesures exactes; il fut chargé en même temps d'y créer des canaux de navigation. Outre des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences de Stockholm*, dont il était membre, on lui doit des *Observations sur la manière de dresser les cadastres* et des *Dialogues sur l'âme et ses facultés*.

RUNEBERG (Jean-Louis), poëte suédois, né à Jakobstadt (Finlande) en 1804. Il fit ses études à l'université d'Abo, devint en 1830 professeur d'éloquence à Helsingfors, en 1837 lecteur de poésie et d'éloquence au collége de Borgo, et enfin, en 1842, professeur de langue grecque au même établissement. Quoique M. Runeberg ne soit pas né en Suède et qu'il n'y réside même pas, il occupe cependant un rang éminent parmi les poëtes suédois de notre époque. Ses poésies, où l'on reconnaît l'influence des modèles étrangers, se distinguent par la clarté et par la pureté des pensées, par leur forme originale et surtout par le talent et la vivacité avec lesquels l'auteur a su peindre la nature, les mœurs et la misère des Finlandais, ses compatriotes. Outre un grand nombre de petites pièces de vers qui ont été publiées en recueil (Helsingfors, 1851, 2 vol.), on a de lui : deux idylles, les *Chasseurs d'élans* (1832) et *Hanna* (1836); *Nadeschda*, nouvelle (1841); *Julgrœllen*, idylle (Borgo, 1841); *Kung Fjalar*, cycle romantique dont le sujet est emprunté aux antiques sagas scandinaves (1844); *Récits de l'enseigne Stal*, autre cycle romantique retraçant des scènes de la dernière guerre en Finlande (1844, 2 parties); *Petits récits* (Helsingfors, 1854) et les *Rois de Salamine*, tragédie à la manière des anciens (Borgo, 1863). Peu de temps après la publication de cette dernière œuvre, M. Runeberg fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui amena une paralysie incurable. Il avait été, en outre, de 1832 à 1836, rédacteur du *Journal du matin d'Helsingfors*, et il reçoit depuis 1841, de la caisse de la province de Finlande, une pension de 1,000 roubles-assignats.

RUNG (Philippe), linguiste anglais, né en 1750, mort à Halle en 1823. Il se voua fort jeune à l'étude des langues, l'allemand surtout, et se rendit en Allemagne, où il fut nommé professeur d'anglais à l'université de Halle. On a de lui un *Dictionnaire biographique des juifs et des juives qui se sont distingués dans la carrière des lettres, en y comprenant les patriarches, les prophètes et les rabbins célèbres* (Leipzig, 1817, in-8°).

RUNGIA s. m. (ron-gi-a—de *Rung*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des dicliptérées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RUNIQUE adj. (ru-ni-ke—rad. *runes*). Qui a rapport, qui appartient aux runes : *Caractères* RUNIQUES. *Poésies* RUNIQUES.

RUNIUS (Jean), poëte suédois, né en 1669, mort en 1713. Il s'exerça dans plusieurs genres, mais sans exceller dans aucun; ses poésies révèlent en effet plus d'imagination et de facilité que de pureté et de goût. Elles ont été réunies et publiées à Stockholm sous le titre de *Dudaim* (1714, 2 vol. in-4°) et réimprimées dans la même ville en 1733.

RUNJECT-SING, fondateur de l'empire des Sikhs. V. RUNDJIT-SINGH.

RUNNINGTON (Charles), jurisconsulte anglais, né en 1761, mort à Brighton en 1821. Dès l'âge de vingt-trois ans, il fit partie de la corporation du *Temple*, nom sous lequel on désigne le barreau en Angleterre, et s'y fit bientôt remarquer. Comme il appartenait au parti whig, il soutint les idées libérales; mais les tories ayant presque toujours occupé le pouvoir durant le règne fort long de George III, Runnington fut constamment écarté des fonctions publiques. Il était l'ami de Fox qui, arrivé au ministère, se proposait de lui confier un poste élevé, lorsque la mort l'empêcha de réaliser ses intentions. Runnington continua de plaider dans des affaires importantes, et il avait plus de soixante ans lorsqu'il fut nommé juge de paix du comté de Sussex, puis commissaire royal pour l'assistance des débiteurs insolvables. On lui doit d'excellentes éditions d'ouvrages estimés, tels que le traité de Gilbert : *Sur la loi des copropriétaires*, et l'*Histoire de la jurisprudence* de Matthieu Hale.

RUNNYMEADE, village d'Angleterre (Surrey), à 8 kilom. S.-O. de Windsor, sur la rive droite de la Tamise; célèbre par la conférence qui s'y tint, le 15 janvier 1215, entre le roi Jean et les barons du royaume, et dans laquelle le premier fut obligé de signer la grande charte et celle des forêts.

RUNOGRAPHE s. m. (ru-no-gra-fe — de *runes*, et du gr. *graphô*, j'écris). Celui qui écrit sur les runes.

RUNOGRAPHIE s. f. (ru-no-gra-fî — rad. *runographe*). Traité sur les runes.

RUNOGRAPHIQUE adj. (ru-no-gra-fi-ke — rad. *runographie*). Qui appartient, qui a rapport à la runographie.

RUNOLOGUE s. m. (ru-no-lo-ghe — de *runes*, et du gr. *logos*, discours). Savant versé dans la connaissance des runes.

RUOLZ s. m. (ru-olz — n. pr.). Métal argenté par le procédé Ruolz : *Un couvert en* RUOLZ.

RUOLZ (Charles-Joseph DE), magistrat et savant français, né à Lyon en 1708, mort en 1756. Son père, J.-P.-M. Ruolz, était conseiller à la cour des monnaies de Lyon et conseiller au siége présidial. Charles-Joseph de Ruolz lui succéda dans ces dernières fonctions, mais c'est surtout comme membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de sa ville natale qu'il s'est acquis de la renommée. Un grand nombre de ses opuscules ont été analysés dans les *Mémoires de Trévoux* (1745-1749); le plus important est un *Discours sur la personne et les ouvrages de Louise Labbé* (1750, in-12), devenu très-rare et que les divers éditeurs de la belle cordière ont mis souvent à contribution.

RUOLZ (François Albert-Henri-Ferdinand, baron DE), chimiste et compositeur français, né à Lyon en 1810. Il s'adonna de bonne heure à la musique, prit à Paris des leçons d'harmonie et de composition de Reicha, puis il passa quelques années en Italie et fit représenter à Naples en 1835, sur le théâtre du Fondo, un opéra intitulé *Lara*. De retour en France, M. de Ruolz donna en 1839, au Grand Opéra de Paris, la *Vendetta*, en 3 actes, qui n'eut pas de succès et qui, réduit en 2 actes en 1840, ne réussit pas mieux. La renommée que M. de Ruolz a vainement cherchée comme compositeur, il l'a obtenue par ses intéressantes recherches et par ses procédés pour dorer et pour argenter le fer, l'acier, l'étain, le bronze et le laiton par l'action de la pile voltaïque. M. de Ruolz, qui a donné son nom à ses procédés, est parvenu à appliquer avec la plus grande facilité l'argent au moyen du cyanure d'argent dissous dans le cyanure de potassium, et l'or au moyen du cyanure d'or dissous également dans le cyanure de potassium. M. de Ruolz prit, en 1841, le premier de ses brevets, et c'est à lui que revient le mérite d'avoir bien déterminé les conditions nécessaires pour que l'opération réussisse. Il céda peu après son brevet à M. Ch. Christofle. Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, il est devenu officier en 1857 et a été nommé inspecteur général des chemins de fer. — Un de ses cousins, M. Léopold-Marie-Philippe DE RUOLZ, né à Lyon en 1805, s'est occupé de sculpture et est devenu professeur à l'École des beaux-arts de cette ville. — Le frère du précédent, M. Ferdinand DE RUOLZ, a été élève de l'École polytechnique. Il entra dans l'arme du génie, devint capitaine en 1835 et se démit de son grade trois ans plus tard.

RUOMS, village et comm. de France (Ardèche), cant. de Vallon, arrond. et à 15 kilom. de Largentière, sur la rive droite de l'Ardèche; 1,022 hab. Ses anciens remparts, flanqués de tours et percés de portes fortifiées, existent encore. L'église, du style roman, est surmontée d'un beau clocher orné d'une mosaïque en pierre. Aux environs se trouvent de nombreuses pierres druidiques, et on voit s'étendre comme une espèce de désert, hérissé de rochers en désordre. A la vue de ces masses brisées et isolées les unes des autres, on dirait une ville ruinée par un tremblement de terre.

Ruother (LE ROI), titre d'un poëme allemand du moyen âge. V. ROTHER.

RUOTTE s. f. (ru-o-te — dimin. de *rue*). Agric. Rigole creusée entre les rangées du colza ou de la pomme de terre.

RUPÉAL s. m. (ru-pé-al — du lat. *rupes*, rocher). Anat. Un des os du crâne appelé aussi ROCHER.

RUPEL (la), rivière de Belgique (Anvers). Elle est formée, près du village de Rumpst, par la réunion de la Dyle et de la Nèthe, coule au N.-O., entre les arrond. d'Anvers et de Malines, passe à Boom et va se jeter dans l'Escaut, par la rive droite, en face de Rupelmonde, à 13 kilom. S.-S.-O. d'Anvers, après un cours de 15 kilom. Elle est très-large et les bâtiments de mer en peuvent parcourir toute la longueur à la voile.

RUPELLAIRE s. f. (ru-pèl-lè-re — du lat. *rupes*, roche). Moll. Genre de mollusques acéphales, réuni aujourd'hui aux pétricoles.

RUPELMONDE (c'est-à-dire *bouche de la Rupel*), ville de Belgique (Flandre orientale), sur l'Escaut, près de son confluent avec la Rupel, à 15 kilom. N.-E. de Dendermonde; 2,800 hab. Divers auteurs y font naître le géographe Mercator, que d'autres prétendent avoir reçu le jour à Ruremonde.

RUPÉO-CÉRATO-HYOÏDIEN adj. m. (ru-pé-o-sé-ra-to-i-o-i-di-ain). Anat. Se dit d'un des muscles du cou de la grenouille.

— Substantiv. : *Le* RUPÉO-CÉRATO-HYOÏDIEN.

RUPÉO-PTÉRÉAL adj. m. (ru-pé-o-pté-ré-al). Anat. Se dit d'un des os du crâne.

— Substantiv. : *Le* RUPÉO-PTÉRÉAL.

RUPERT, rivière du Labrador. Elle sort de l'extrémité occidentale du lac Mistissinny, coule à l'O-N.-O. et se jette dans la baie de James, après un cours d'environ 450 kilom.

RUPERT ou **ROBERT**, dit **le Bref**, empereur d'Allemagne. V. ROBERT.

RUPERT (Robert DE BAVIÈRE, dit le prince), amiral anglais, né à Prague en 1619, mort à Londres en 1682. Il était fils de l'électeur palatin Frédéric V et d'Elisabeth, sœur de Charles Ier, roi d'Angleterre. Lorsque son père, élu roi de Bohême, eut été dépossédé, il l'accompagna en exil, puis se rendit, vers l'âge de vingt ou vingt-deux ans, auprès de son oncle Charles Ier. Celui-ci, dès le début de la guerre civile, lui confia le commandement de sa cavalerie, qu'il conduisit souvent au combat avec une impétuosité aveugle. Il battit les parlementaires à Worcester, enfonça une des ailes de l'armée du comte d'Essex à Edge-Hill (23 octobre 1642), mais empêcha que cette victoire fût décisive en s'égarant avec sa fougue ordinaire à la poursuite des fuyards, et gagna peu de temps après la bataille de Chalgrove-Field, où périt le républicain Hampden. Charles Ier créa à cette occasion le prince Rupert duc de Cumberland, comte d'Holderness et chevalier de la Jarretière. La prise de Bristol, le combat devant Newark, une marche rapide au secours d'York, assiégée par Leven et Fairfax, furent des faits d'armes encore plus brillants; mais, malgré le conseil de Newcastle qui commandait à Bristol, il voulut engager une action décisive et fut complétement défait à Marston-Moore (2 juillet 1644); sa témérité contribua beaucoup aussi à la perte de la bataille de Naseby (14 juin 1645), qu'il força Charles Ier à livrer dans des conditions désavantageuses. Réfugié dans Bristol avec les débris de l'armée royale, il fit si peu de résistance avant de rendre la ville à Fairfax, que Charles Ier lui enleva son commandement et lui ordonna de quitter l'Angleterre. Il ne reparut qu'après la mort de Charles Ier, pour prendre le commandement de la flotte révoltée contre Cromwell; il fit voile vers l'Irlande, espérant y provoquer un soulèvement en faveur de la cause royale; mais, poursuivi par l'amiral Blake, bloqué dans le port de Kinsale et échappé à grand'peine avec quelques vaisseaux, il perdit encore une partie de sa flotte sur les côtes d'Espagne, et ne put continuer la lutte qu'en corsaire, sans jamais se risquer contre les forces navales régulières. Les navires qu'il parvint à sauver, après avoir erré jusque dans les mers des Indes, furent vendus par Charles II à Mazarin (1654).

Lors de la restauration de 1660, le prince Rupert fut appelé à Londres par Charles II et fait membre du conseil privé. Il eut, en 1665, le commandement en second de la flotte envoyée contre les Hollandais et contribua au gain de la bataille du 3 juin, où ceux-ci perdirent dix-neuf vaisseaux. L'année suivante, à la même date (1er et 2 juin 1666), il empêcha Albemarle d'être complétement détruit par Ruyter et Van Tromp, en arrivant inopinément à son secours avec vingt vaisseaux de ligne, et il eut, en 1673, le commandement de la flotte adjointe par l'Angleterre à la flotte française pour opérer un débarquement en Hollande. Moins heureux dans cette dernière phase de sa carrière maritime, il subit divers échecs, un entre autres assez considérable à l'embouchure du Texel (11 août 1673), et rentra dans la vie privée.

Le prince Rupert s'était beaucoup adonné à l'étude de la chimie et de la physique; il passe pour l'inventeur d'une composition métallique appelée de son nom *métal du prince* (*prince's metal*); d'une machine à élever l'eau, dont il communiqua les dessins à la Société royale; d'un canon revolver, d'une composition chimique pour faire sauter les blocs de rochers, d'un procédé pour rendre fusible la mine de plomb, etc. On lui attribue aussi l'invention de la gravure en demi-teinte ou à la manière noire; mais, d'après les récentes études faites à ce sujet par M. Léon de Laborde, il n'aurait fait qu'apporter en Angleterre un procédé encore inconnu et découvert par un officier du landgrave de Hesse, le lieutenant-colonel Siegen. La plus ancienne gravure à la manière noire du prince Rupert est une *Décollation de saint Jean-Baptiste*, d'après Ribera, portant cette inscription : SP *in* I RVP. P. *fecit Francofurti*, *anno* 1658, et l'on connaît du colonel Siegen un *Portrait de la princesse Emilie-Elisabeth de Hesse*, qui porte la date de 1643.

Rupert (ORDRE DE **Saint-**), ordre de chevalerie créé le 15 novembre 1701, en mémoire de la paix de Carlowitz, par Ernest-Jean de Thunn, archevêque de Salzbourg, qui lui donna le nom et le plaça sous l'invocation de saint Rupert, premier évêque de cette ville. C'était un ordre de cour. Il ne se conférait déjà plus en 1750.

RUPESTRE adj. (ru-pè-stre — du lat. *rupestris*; de *rupes*, rocher). Bot. Qui croît sur les rochers. ‖ On dit aussi RUPESTRAL, ALE.

RUPIA s. m. (ru-pi-a). Pathol. Affection cutanée caractérisée par l'éruption de bulles plus ou moins volumineuses, isolées, aplaties, renfermant un liquide d'abord séreux, puis purulent ou sanguinolent, qui plus tard se concrète et forme des croûtes épaisses, noirâtres, auxquelles succèdent des ulcérations plus ou moins profondes.

— **Encycl.** Les causes de cette maladie sont la misère, une alimentation insuffisante, l'habitation de lieux humides et malsains, la vieillesse, une constitution affaiblie par les maladies de toute espèce, la scrofule, l'herpétisme, la syphilis. Le *rupia* se montre encore quelquefois comme complication des fièvres éruptives et du pourpre hémorragique.

— *Description*. On distingue trois espèces de *rupia*; ce sont les *rupia* simplex, prominens et escharotica.

1° *Rupia simplex*. Cette affection se développe, le plus souvent, aux membres inférieurs; l'éruption a lieu sans inflammation préalable; elle est constituée par un certain nombre de bulles aplaties, ayant un diamètre de $0^m,01$ à $0^m,02$ et distendues par un liquide d'abord séreux et transparent, qui s'épaissit bientôt et se change en un véritable pus. Peu de temps après, les bulles se flétrissent, s'affaissent; le liquide qu'elles contiennent se concrète et se transforme en une croûte rugueuse, brunâtre, plus épaisse au centre qu'à la circonférence. Si l'on détache la croûte, on trouve une ulcération qui se cicatrise promptement ou qui, dans certains cas, se recouvre d'une nouvelle concrétion. Enfin, après la cicatrisation, la peau conserve pendant longtemps une teinte d'un rouge livide.

2° *Rupia prominens*. Cette variété débute par une inflammation limitée de la peau, sur laquelle apparaît bientôt une bulle. Celle-ci est plus large et plus épaisse que dans le *rupia* simplex. Elle est remplie d'une sérosité citrine ou d'un liquide noirâtre, assez épais, qui, en se concrétant, donne lieu à une croûte d'un brun très-foncé. Celle-ci est entourée d'une aréole érythémateuse qui devient parfois le siége d'un soulèvement épidermique et constitue une nouvelle bulle dont l'évolution se fait comme la première. Au bout d'un certain temps, la formation successive de plusieurs croûtes adhérant ensemble forme une masse brunâtre qu'on a comparée à une écaille d'huître. D'autres fois, les croûtes se placent au-dessus les unes des autres et leur ensemble affecte une forme conique, ayant l'aspect de ces coquillages univalves appelées lépas ou patelles. Les croûtes du *rupia* prominens sont très-adhérentes au tissu sous-jacent et, lorsqu'on provoque leur chute ou lorsqu'on attend qu'elles se soient détachées d'elles-mêmes, on trouve à leur place des ulcérations d'étendue et de profondeur variables. Ces dernières se recouvrent bientôt d'une nouvelle croûte ou

bien elles laissent à nu un ulcère blafard, profond, arrondi, de $0^m,02$ à $0^m,03$ d'étendue, à bords tuméfiés et d'un rouge livide. Les ulcérations ne se cicatrisent que lentement, surtout chez les vieillards, et laissent après elles des cicatrices peu solides et des empreintes purpurines qui ne disparaissent qu'après un temps souvent fort long. (Valleix.)

3° *Rupia escharotica*. Cette variété, décrite par quelques auteurs sous le nom de *pemphigus gangréneux*, attaque exclusivement les enfants cachectiques, débilités, et seulement depuis la naissance jusqu'à la première dentition. Elle siége au cou, à la poitrine, à l'abdomen et au scrotum. L'affection débute par des taches livides et saillantes, sur lesquelles se développent bientôt des bulles remplies d'un liquide séreux ou sanguinolent. Ces bulles, irrégulières, mais très-distinctes, sont entourées d'une aréole violacée. Elles s'accroissent rapidement et forment bientôt de larges ampoules aplaties et contenant un liquide noirâtre. En quelques jours elles se flétrissent, se rompent et laissent à nu des surfaces ulcérées d'un aspect gangréneux. Ces ulcérations donnent lieu à une suppuration fétide et de mauvaise nature. La première éruption est bientôt suivie d'une seconde, d'une troisième et ainsi de suite pendant un temps indéterminé. Chaque nouvelle éruption est accompagnée de douleurs vives, d'insomnie, de fièvre, et, sous leur influence, la mort peut venir rapidement. Lorsque l'issue doit être heureuse, la guérison se fait toujours longtemps attendre.

Le *rupia scrofuleux* et le *rupia syphilitique* sont deux formes de la maladie qui n'ont de particulier que la relation intime qui existe entre elles et la maladie constitutionnelle à laquelle elles se rattachent. V. SCROFULE et SYPHILIS.

La marche du *rupia*, en général, est essentiellement chronique; sa durée peut n'être que de quelques semaines, mais, le plus souvent, elle est fort longue, et, chez les vieillards, il est même impossible quelquefois de faire cicatriser les ulcères qui succèdent à la chute des croûtes.

— *Traitement*. La première indication consiste à relever les forces du malade par l'emploi des toniques, des amers, du fer et du quinquina et surtout par une alimentation substantielle. On peut provoquer la chute des croûtes par des cataplasmes et des bains, puis on lave les surfaces ulcérées avec des liqueurs détersives chlorurées; on les panse avec des pommades au proto ou au deutoiodure de mercure. Enfin, lorsque les croûtes se renouvellent, on modifie la vitalité des surfaces par la cautérisation. Devergie défend de provoquer la chute des croûtes; il veut qu'on se contente du traitement interne.

RUPIAIRE s. f. (ru-pi-è-re — du lat. *rupes*, rocher). Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des dolomèdes.

RUPICAPRA s. m. (ru-pi-ka-pra — du lat. *rupes*, roche; *capra*, chèvre). Mamm. Nom scientifique du chamois et de la section du genre antilope dont il est le type.

RUPICOLE adj. (ru-pi-ko-le — du lat. *rupes*, rocher; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les rochers.

— s. m. Ornith. Nom scientifique des coqs de roche, genre de passereaux, de la famille des cotingas ou de celle des manakins, suivant les divers auteurs, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique et les îles de la Malaisie : *C'est dans un trou de rocher que les* RUPICOLES *construisent leur nid.* (Z. Gerbe.)

— s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales, réuni aujourd'hui aux pétricoles.

— **Encycl.** Ornith. Les *rupicoles*, appelés aussi *coqs de roche*, étant décrits à ce dernier mot, nous ajouterons seulement ici quelques détails concernant surtout leurs mœurs. Ces oiseaux se font remarquer par la disposition de leur plumage, comme par ses couleurs fraîches et délicates, mais en même temps si tendres et si fugaces qu'il est impossible de les conserver dans les collections avec toute leur fraîcheur; l'air et la lumière les ternissent en peu de temps. Leur vol est rapide, mais court et peu élevé; ils ne sortent que pendant le jour et s'éloignent peu de leur demeure; les mâles sortent plus souvent. Comme ils sont farouches, vifs et méfiants, on ne peut les tirer qu'en les surprenant et les attendant à l'affût au sortir de leurs cavernes. Ils ont l'habitude de gratter la terre, de battre des ailes et de se secouer comme les poules. Leur cri semble exprimer la syllabe *ké*, prononcée d'un ton aigu et traînant. On dit qu'on peut les apprivoiser facilement et les laisser vivre et courir en liberté avec les poules.

RUPIFRAGE s. m. (ru-pi-fra-je — du lat. *rupes*, roche; *frango*, je romps). Bot. Syn. de SILÈNE, genre de caryophyllées.

RUPIN s. m. (ru-pain). Pop. Homme mis avec une grande élégance : *Un* RUPIN *comme lui n'épousera jamais cette femme.*

— Adjectiv. : *Elle a un amoureux, et des plus* RUPINS.

RUPIN ou **RHOUPEN**, prince d'Antioche. V. RHOUPEN.

RUPPELL (Guillaume-Pierre-Edouard-Simon), voyageur et naturaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1794. Mis en possession, à sa majorité, d'un patrimoine considérable, il exécuta en 1817, en Italie, en Egypte et dans la péninsule Arabique, un voyage dont il publia la relation dans le recueil intitulé : les *Mines de l'Orient* (Vienne, 1818, t. V). De 1818 à 1821, il étudia, à Gênes et à Pavie, l'astronomie et l'histoire naturelle, en vue d'un grand voyage de découverte en Afrique; puis, de 1822 à 1827, il parcourut la Nubie, le Sennaar, le Kordofan et l'Arabie et enrichit la science d'une foule de notions nouvelles sur la géographie, l'ethnographie et l'histoire naturelle de ces régions. Outre plusieurs opuscules, il publia à cette époque l'*Atlas d'un voyage dans l'Afrique septentrionale*, première partie : *Zoologie* (Francfort, 1826-1831, 20 liv.), et la relation de *Voyages dans la Nubie, le Kordofan et l'Arabie Pétrée* (Francfort, 1829). Après s'être rendu, en 1829, à Leyde et, en 1830, à Paris, il s'embarqua à Livourne pour l'Egypte, dans le but d'entreprendre une nouvelle excursion, et, en février 1833, atteignit Gondar, une des principales villes de l'Abyssinie. Il revint l'année suivante en Europe, rapportant une précieuse collection de documents sur l'histoire, la géographie, l'archéologie et l'histoire naturelle de ce pays et fit paraître successivement : *Nouveaux mammifères appartenant à la faune de l'Abyssinie* (Francfort, 1835-1840, 13 liv.); *Voyage en Abyssinie* (Francfort, 1838-1840, 2 vol.), et *Tableau systématique des oiseaux du nord et de l'est de l'Afrique* (Francfort, 1845). Il fit don au musée de Senkenberg, à Francfort, de tous les sujets d'histoire naturelle qu'il avait rapportés de ses voyages. Il avait déjà donné, en 1828, à la bibliothèque de cette ville une collection de monnaies et d'antiquités égyptiennes et l'enrichit encore, en 1834, d'une précieuse collection de manuscrits éthiopiens. A son retour de son second voyage, il reçut de la ville de Francfort une rente annuelle de 1,000 florins. La Société géographique de Londres lui a décerné une grande médaille d'honneur.

RUPPELLIE s. f. (ru-pèl-lî — de *Ruppell*, natur. allem.). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des xylotomes, dont l'espèce type habite l'Egypte.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cyclométopes, tribu des cancériens, comprenant trois espèces, dont le type habite la mer Rouge.

RUPPERSBERG, montagne de Prusse, entre Mayence et Coblentz. Là s'élevait autrefois un couvent fondé en 1148 par sainte Hildegarde de Sponheim, l'amie du pape Eugène III et de saint Bernard. « C'est dans ce couvent, dit M. Adolphe Joanne, que cette femme extraordinaire eut ses visions et qu'elle écrivit sur des sujets de mysticité, de morale et de théologie ces lettres ou ces traités qui eurent une si grande vogue, que chaque annnée plusieurs milliers de pèlerins vinrent la visiter dans sa cellule jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 17 septembre 1179. Pendant la guerre de Trente ans, ce couvent, qui n'avait jamais cessé de prospérer, fut détruit par les Suédois en 1632, et la dépouille mortelle de sainte Hildegarde transférée à Eibingen. Une fontaine, qui donne une eau excellente, porte encore le nom de Sainte-Hildegarde. »

RUPPIA s. m. (ru-pi-a — de *Ruppius*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des naïadées, type de la tribu des ruppiées, dont l'espèce type est répandue dans l'hémisphère nord. ‖ On dit aussi RUPPIE s. f.

— **Encycl.** Bot. Les *ruppias*, confondus par Tournefort avec les corallines, sont des herbes capillaires, rameuses, à feuilles engaînantes et rappelant par leur forme celles des graminées, les inférieures alternes, les supérieures presque opposées. Les fleurs, groupées en épis ou mieux en spadices solitaires, terminaux et distiques pour la plupart, à sommet recourbé à la maturité, présentent une spathe à deux valves caduques, quatre étamines, un ovaire composé de quatre carpelles surmontés chacun d'un stigmate sessile. L'espèce type de ce genre est le *ruppia maritime*, plante annuelle assez répandue en Europe et croissant surtout dans les eaux saumâtres.

RUPPIÉ, ÉE adj. (ru-pi-é — rad. *ruppia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ruppia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des naïadées, ayant pour type le genre ruppia.

RUPPIN (ALT-), ville des Etats prussiens (Brandebourg), sur le Rhin et le lac de son nom, à 81 kilom. N.-O. de Berlin; 1,200 hab. Château de Reinsberg, dans lequel demeuraient les anciens comtes de La Marche. Pêche active.

RUPPIN (NEU-), ville murée des Etats prussiens (Brandebourg), à 79 kilom. N.-O. de Berlin, sur la rive O. du lac de son nom; 10,000 hab. Elle est bien percée et assez bien bâtie. Gymnase évangélique. Maison d'aliénés. Fabriques de lainages; draps, gants, meubles, souliers, tabac, etc., tanneries et brasseries. Le canal de Ruppin favorise beaucoup son commerce. Il y a dans le voisinage une tourbière. Fondée en 1194.

RUPPINIE s. f. (ru-pi-nî — de *Ruppin*, n. pr.). Bot. Syn. de OXYMITRE et de PLAGIOCHASME, genres de cryptogames.

RUPPRECHTIE s. f. (ru-prè-ktî — de *Rupprecht*, natural. allem.). Bot. Syn. de PLINTHE.

RUPRECHTSAU ou **ROBERTSAU**. V. ROBERTSAU.

RUPRICH-ROBERT (Victor-Marie-Charles), architecte, né à Paris en 1820. A seize ans, il commença à étudier son art sous la direction de Constant-Dufeux, puis suivit, pendant cinq ans, les cours de l'Ecole des beaux-arts. A partir de 1844, M. Ruprich-Robert exposa de fort bons dessins exécutés pour la commission des monuments historiques, dont il était membre. Il fut ensuite attaché aux diocèses de l'Orne et du Calvados, puis devint professeur d'ornement à l'Ecole gratuite et spéciale de dessin et d'architecture de Paris (1856), et fut enfin nommé dessinateur du mobilier de la couronne, emploi qui fut supprimé après la révolution du 4 septembre 1870. M. Ruprich-Robert a obtenu une 3e médaille à l'Exposition universelle de 1855 et la croix de la Légion d'honneur en 1861. Nous citerons, parmi les dessins qu'il a exposés : *Etat actuel de l'église des templiers de Montsaunès* (1844); *Eglise Saint-Nicolas*, à Caen (1847); *Vue de l'église de Luc* (Calvados); *Portail de droite de la façade occidentale de la cathédrale de Séez; Monument sépulcral de la famille Taillepied de Bondy*, exécuté par l'auteur au cimetière de l'Est (1848); *Etat actuel et restauration de l'église Sainte-Trinité de Caen* (Calvados), 16 dessins; *Eglise Saint-Sauveur de Dinan* et des dessins déjà exposés (Exposition universelle de 1855); *Eglise de Flers* (Orne), 8 dessins, *Couronne de lumière*, exécutée en 1866 et donnée par l'empereur à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), 2 dessins (1868); *Restauration du château d'Amboise*, 7 châssis (1873). M. Ruprich-Robert a publié en volumes : les *Voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes*, à Caen (1861, in-8°, avec dessins); le *Château de Falaise* (Calvados), rapport au ministre de la maison de l'empereur (1864, in-8°); l'*Eglise Sainte-Trinité* (ancienne Abbaye-aux-Dames) et l'*Eglise Saint-Etienne* (ancienne Abbaye-aux-Hommes), à Caen (1864, in-8°, avec pl.); *Flore ornementale* (1865-1869, par livraisons), etc.

RUPT, bourg et comm. de France (Vosges), canton du Thillot, arrondissement de Remiremont, à l'extrémité d'un beau vallon; pop. aggl., 2,040 hab. — pop. tot., 4,126 hab. Filatures et tissage. Deux sources minérales existent sur son territoire. Aux environs se trouve l'étang ou le lac de Fondromé, de forme circulaire et d'une étendue de 44 hectares. Cet étang renferme plusieurs îlots tourbeux couverts de bouleaux et qui changent parfois de place. La masse des eaux est contenue par une espèce de digue composée de sable et de rochers granitiques. « Çà et là, sur la digue et tout autour du lac, dit M. Henri Hogard, se trouvent, à la surface du sol, des blocs roulés; on voit sur les rochers des surfaces mamelonnées qui ont parfaitement conservé leur poli... Du reste, toutes les sommités voisines sont recouvertes d'alluvions et de blocs erratiques. »

RUPTILE adj. (ru-pti-le — du lat. *ruptus*, rompu). Bot. Se dit d'un organe qui s'ouvre en se déchirant d'une manière irrégulière : *Calice* RUPTILE.

RUPTILITÉ s. f. (ru-pti-li-té — rad. *ruptile*). Bot. Qualité, état de ce qui est ruptile.

RUPTINERVE adj. (ru-pti-nèr-ve — du lat. *ruptus*, rompu; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures, interrompues dans leur étendue, n'atteignent pas le limbe

RUPTION s. f. (ru-psi-on — lat. *ruptio*; de *ruptus*, rompu). Solution de continuité. ‖ Peu usité.

— Anc. peint. Mélange des couleurs sur la palette, opération qu'on appelait aussi RUPTURE.

RUPTOIRE s. m. (ru-ptoi-re — du lat. *ruptus*, rompu). Anc. chir. Cautère potentiel, ainsi dit parce qu'en corrodant il produit des solutions de continuité.

— Adjectiv. : *Médicament ruptoire*, Médicament qui produit le même effet que le cautère potentiel.

RUPTURE s. f. (ru-ptu-re — du lat. *ruptura*; de *ruptus*, rompu). Action par laquelle une chose est rompue; état d'une chose rompue : *La* RUPTURE *d'un câble, d'une poutre.*

— Fig. Destruction d'un accord, d'un lien existant ou en voie de se former : *La* RUPTURE *d'une amitié. La* RUPTURE *des négociations. En toute* RUPTURE, *il y a deux torts.* (Boiste.) *Je suis un peu brutal dans mes* RUPTURES. (Empis.) *On est disposé, dans le premier moment d'une* RUPTURE, *à prendre le désenchantement pour un outrage.* (G. Sand.) *Les remontrances perdues sont toujours suivies de refroidissement, et du refroidissement on va en deux pas aux* RUPTURES. (G. Sand.) *Entre gens qui se respectent, une* RUPTURE *ne doit avoir lieu que lorsqu'on a de vrais motifs de rompre.* (L. Enault.)

— Jurispr. *Rupture de ban*, Action de rompre son ban, de sortir du lieu dans lequel on avait été confiné par une condamnation : *Repris de justice en* RUPTURE DE BAN.

— Peint. Action de mélanger les couleurs sur la palette.

— Méd. Solution de continuité produite spontanément ou par la contraction musculaire : RUPTURE *d'un tendon.* RUPTURE *du cœur, de la matrice.*

— **Encycl.** Méd. Les principales *ruptures* que l'on rencontre dans le corps humain sont celles de l'aorte, du cœur, de l'estomac, du diaphragme, du foie, de la rate, de l'œsophage, du périnée, de l'utérus, du vagin, de la vessie, des intestins, des muscles et des tendons.

Les *ruptures* de l'aorte se font sur un point du vaisseau qui est affecté de dilatation anévrismale. Dans quelques cas, cependant, elles peuvent s'opérer sur des parois non dilatées, mais qui le plus souvent sont affectées de dégénérescence athéromateuse ou crétacée, ce qui rend le tissu du vaisseau friable et cassant. Une violence extérieure, comme la chute d'un lieu élevé, un coup porté sur le dos, peut encore occasionner la *rupture* de l'aorte; cette lésion est promptement suivie de mort; on ne la reconnaît jamais que sur les cadavres; elle est entièrement au-dessus des ressources de l'art.

Les *ruptures* du cœur sont quelquefois la suite du ramollissement de son tissu ou de son ulcération, et par conséquent une des terminaisons de son inflammation; mais elles ont aussi lieu quelquefois sans état morbide antécédent de cet organe, et les exemples de ce cas ne sont pas très-rares. Tantôt elles sont produites par une violence extérieure, telle que le passage d'une roue de voiture sur le thorax; tantôt elles sont la suite d'un effort violent; quelquefois elles sont déterminées par un accès de fureur, ou par une attaque d'épilepsie, ou par le coït; enfin, dans plusieurs cas, elles sont en quelque sorte spontanées et surviennent sans cause appréciable, soit qu'elles succèdent à un état morbide du cœur, soit qu'elles arrivent spontanément sans altération antérieure du tissu de cet organe. C'est presque toujours sur les vieillards qu'on les observe. Il est superflu d'ajouter que, lorsqu'elles sont produites par une violence extérieure, un accès de colère, une attaque d'épilepsie ou l'acte vénérien, l'âge du sujet est indifférent. La promptitude avec laquelle les *ruptures* du cœur donnent ordinairement la mort n'en permettent guère le diagnostic et le rendent d'ailleurs inutile. Blaud pense cependant qu'on peut les reconnaître aux signes suivants : manifestation subite d'une sensation de chaleur brûlante, d'une douleur vive et profonde, d'une sorte de constriction ou de poids incommode dans la région du cœur, promptement suivis d'une grande anxiété, de l'altération des traits, de la pâleur du visage, de la fréquence et de la petitesse du pouls, qui ne tarde pas à s'éteindre, et enfin d'une mort rapide. Les *ruptures* du cœur s'opèrent le plus communément dans le ventricule gauche et vers la pointe, et probablement pendant sa contraction. On trouve souvent le tissu du cœur autour de la déchirure pâle ou légèrement rosé ou grisâtre, ramolli, facile à écraser entre les doigts ou à déchirer, et les bords de l'ouverture inégaux, frangés et ordinairement parallèles à la direction des fibres du cœur. Il n'est pas rare de rencontrer le ventricule épaissi à sa partie supérieure et aminci à sa pointe, où s'est opérée la *rupture*; quelquefois les fibres du cœur sont corrodées et ulcérées dans le point rompu ou déchiré. Enfin la déchirure s'offre parfois sous forme de fente ou de fissure étroite, plus ou moins oblique et sans aucune altération morbide des parois du cœur; souvent il existe plusieurs de ces fissures en même temps, et alors, excepté celle qui a déterminé la mort, elles sont superficielles. Dans tous les cas, on trouve une plus ou moins grande quantité de caillots de sang dans le péricarde. Les *ruptures* du cœur peuvent cependant ne pas entraîner la mort; il faut pour cela qu'elles soient considérables. Il peut alors arriver qu'un caillot s'engage dans l'ouverture, s'y durcisse, y adhère, et que même les bords de la déchirure contractent des adhérences avec le péricarde; on a vu un exemple de ce fait. Les symptômes seraient alors ceux de la cardite et de la péricardite, et le traitement celui de ces affections. Excepté dans ce cas, tout traitement est inutile; cependant, si la mort n'est pas subite, on peut avoir recours aux saignées générales et locales très-abondantes, comme on le fait dans les plaies du cœur. Il y a d'autres *ruptures* du cœur qui portent seulement sur les piliers du ventricule. Beaucoup plus rares que les précédentes, elles surviennent ordinairement à la suite d'efforts violents. Les symptômes n'en sont bien marqués que lorsqu'elles portent sur un des piliers qui aboutissent au bord libre des valvules tricuspide ou mitrale. Alors on voit tout à coup les individus passer de l'état de santé à un état morbide des plus graves; ils sont pris immédiatement d'un étouffement extrême et jetés dans une angoisse inexprimable; leur pouls devient petit, intermittent, inégal, et, en plaçant la main sur la région du cœur, on ne sent plus qu'un battement confus. Les malades meurent ordinairement en quelques

jours; mais quelquefois ils succombent lentement avec tous les symptômes communs aux maladies du cœur : ces *ruptures* sont toujours mortelles. Leur traitement est le même que dans la cardite et consiste principalement dans l'emploi des saignées générales et locales, la diète absolue, des boissons délayantes et acidulées et le repos parfait de l'esprit et du corps.

Les *ruptures* de l'estomac s'observent très-rarement; elles sont ordinairement produites par des chutes d'un lieu élevé, par des coups violents sur la région épigastrique, par le passage d'une roue de voiture sur cette partie, et enfin par efforts violents et impuissants de vomissement, lorsque l'estomac est distendu par une grande masse d'aliments, de boissons ou de gaz. C'est toujours aussi dans cette condition de plénitude de l'estomac que les violences extérieures en déterminent la *rupture*, laquelle presque toujours occupe la grande courbure de cet organe. Les symptômes des *ruptures* de l'estomac consistent dans une douleur violente et subite à la région épigastrique, une sensation de chaleur qui se répand tout à coup dans la cavité abdominale, la tuméfaction du ventre et quelquefois son ballonnement, une anxiété extrême, le sentiment d'une mort prochaine, un état de défaillance insurmontable, une grande pâleur, le froid des extrémités, une sueur glaciale, la faiblesse et l'intermittence du pouls, et chez quelques sujets son absence presque complète; enfin des syncopes fréquentes et quelquefois des convulsions. Ces premiers symptômes sont accompagnés bientôt, si le malade ne succombe promptement, de ceux d'une péritonite violente et générale, déterminée par l'épanchement des matières alimentaires et des boissons dans la cavité du péritoine. Une mort en général rapide est constamment la suite de cette lésion. Les moyens de calmer les souffrances du malade et de prolonger peut-être sa vie de quelques instants sont de le priver immédiatement d'aliments et de boissons, d'étancher sa soif en lui donnant à sucer quelques tranches d'orange ou de citron, de lui faire prendre des bains prolongés, de combattre les symptômes inflammatoires par des saignées locales et générales; mais ce serait se bercer d'un vain espoir que d'attendre de tous ces moyens la guérison d'une affection aussi grave.

Les *ruptures* du diaphragme sont heureusement très-rares. Les causes qui les produisent sont les mêmes qui déterminent les *ruptures* de l'estomac; tels sont les coups violents portés sur le ventre et sur la poitrine, les chutes d'un lieu élevé, les fortes pressions et les efforts considérables, tels que charger et transporter de pesants fardeaux, etc. Le passage des viscères abdominaux dans la cavité pectorale est la suite ordinaire des *ruptures* un peu étendues du diaphragme. Ces *ruptures* sont immédiatement suivies des symptômes les plus graves, tels qu'une douleur déchirante dans la région du diaphragme, une imminente suffocation, la décoloration et le refroidissement de la peau, la petitesse du pouls et les lipothymies. La mort arrive, en général, au bout d'un temps très-court. Les individus qui sont assez heureux pour survivre à ces *ruptures* traînent une vie languissante et sont continuellement tourmentés par de graves et pénibles symptômes, tels qu'une constipation opiniâtre, des angoisses, des syncopes fréquentes, des vomissements, des douleurs vives dans la poitrine et dans l'abdomen. A la mort de ces malades on trouve les bords de la *rupture* arrondis, calleux, cicatrisés ou adhérents aux organes voisins. L'art ne peut rien pour la guérison de ces individus.

Les *ruptures* du foie sont constamment mortelles lorsqu'elles sont étendues. L'importance de l'organe et l'épanchement de sang qui accompagne toujours cet accident en expliquent suffisamment l'issue funeste. La mort est trop rapide pour qu'il ait été possible de recueillir les phénomènes morbides de cette grave lésion. Les causes qui produisent les *ruptures* du foie sont toujours des violences très-considérables, telles que le passage d'une voiture pesamment chargée sur le corps. Il se pourrait cependant qu'elle eût lieu sous l'influence d'une cause plus légère, si le foie était déjà dans un état morbide. L'art est impuissant contre cet affreux accident. La vésicule du fiel se rompt aussi quelquefois lorsqu'elle est distendue par la présence d'une trop grande quantité de bile, soit spontanément, soit par l'effet d'une violence quelconque. Une péritonite rapidement mortelle, produite par l'épanchement de la bile, est la suite constante de cet accident.

Les *ruptures* de la rate reconnaissent pour causes les plus fréquentes les violences extérieures; les grands efforts suffisent aussi pour la déterminer quelquefois; enfin on l'a vue survenir dans le frisson des irritations intermittentes pernicieuses, par l'effet de la congestion. Mais, dans ce dernier cas, la rate ne peut se rompre que lorsque depuis longtemps elle est le siége d'un engorgement, d'un ramollissement ou d'une désorganisation quelconque. Les *ruptures* de la rate sont immédiatement suivies d'un épanchement considérable de sang dans l'abdomen et ordinairement d'une mort rapide. Une douleur vive survenue tout à coup dans l'hypocondre gauche, le gonflement rapide du ventre, la petitesse du pouls, l'anxiété et toutes les apparences d'une mort immédiate peuvent faire soupçonner l'existence de cette lésion. Mais lorsque ces symptômes surviennent dans le frisson d'une fièvre intermittente, chez un individu porteur depuis longtemps d'un engorgement splénique, quand ils se manifestent après un effort violent, enfin lorsqu'ils suivent immédiatement une chute ou une forte percussion sur l'hypocondre gauche, il est à peine possible de douter que la rate ne soit rompue. Mais ce diagnostic ne sera d'aucune utilité pour le traitement, car, comme les *ruptures* précédentes, celle de la rate est au-dessus des ressources de l'art.

Les *ruptures* de l'œsophage sont très-rares. Elles surviennent pendant les efforts du vomissement, et il est très-probable qu'elles ne peuvent avoir lieu que lorsque l'œsophage a été le siége d'une phlegmasie chronique qui en a désorganisé les parois dans une plus ou moins grande étendue; le diagnostic en est fort obscur. Si cependant, au milieu d'un effort de vomissement, chez un individu éprouvant depuis longtemps une sensation pénible dans un point du trajet de l'œsophage, une douleur violente se faisait subitement sentir dans ce même point depuis longtemps douloureux, que le vomissement cessât immédiatement d'être possible, que la douleur fût continue, qu'elle augmentât cruellement par l'exercice de la parole, par le besoin de rendre des rots et par le moindre effort pour se redresser, on pourrait avec quelque fondement soupçonner une *rupture* de l'œsophage. Cette affection est toujours mortelle, et son traitement palliatif est absolument celui des *ruptures* de l'estomac.

Les *ruptures* du périnée sont des accidents de certains accouchements qui sont dus à ce que l'étroitesse de la vulve ne permet pas le passage d'une tête de fœtus volumineuse, ou à ce que le périnée n'a pas été soutenu, ou à ce que le chirurgien n'a pas débridé à propos une des grandes lèvres. Plusieurs cas peuvent se présenter : ou bien la déchirure est bornée à la fourchette, et alors la maladie est légère; ou bien elle intéresse le périnée, s'étend plus ou moins sur cette cloison et la divise quelquefois en totalité jusqu'au sphincter de l'anus et à la cloison vaginale dans une plus ou moins grande étendue. Le vagin et le rectum ne font plus alors qu'un vaste cloaque, les matières fécales sont rendues involontairement et, si l'on n'y porte remède, la femme n'éprouve plus aucune jouissance dans l'acte du coït et elle n'en procure plus à l'homme, pour lequel elle ne tarde pas à devenir un objet de dégoût. On prévient les *ruptures* du périnée en faisant faire un usage fréquent des bains à la femme pendant les premiers mois de la grossesse, en assouplissant cette partie, lorsque le travail de l'enfantement s'avance, par des onctions avec de l'huile, du beurre ou un mucilage quelconque, ou par des vapeurs émollientes; en épargnant à la femme des attouchements trop fréquents qui, en irritant les parties, augmentent leur rigidité et diminuent leur force de résistance; en s'opposant à l'issue de la tête de l'enfant, si l'accouchement est trop rapide, à l'aide d'une ou des deux mains appuyées sur le périnée jusqu'à ce que cette cloison se soit suffisamment amincie et distendue; et enfin, dans tous les cas, en le faisant fortement soutenir avec les mains pendant le passage de la tête et celui des épaules de l'enfant. Lorsque, pour avoir négligé ces précautions, et quelquefois malgré leur emploi, la déchirure du périnée s'est opérée, les moyens d'y remédier varient avec son étendue. Si elle est bornée à la fourchette, elle guérit pour ainsi dire d'elle-même et ne réclame tout au plus que l'emploi de quelques lotions émollientes. Quand elle se prolonge jusqu'au milieu du périnée, la guérison en est encore facile et il suffit pour l'obtenir de faire rapprocher les cuisses, afin de mettre les lèvres de la plaie en contact, et de faire coucher la femme sur le côté pour empêcher que le passage des lochies sur la plaie ne s'oppose à sa réunion. Mais quand la *rupture* s'étend jusqu'à l'anus, et surtout quand elle comprend le sphincter de la cloison recto-vaginale, il faut avoir recours à la périnéorrhaphie.

Les *ruptures* de l'utérus sont très-graves. Elles consistent dans une crevasse plus ou moins étendue des parois de la matrice, de direction variable, et qui établit une communication avec la cavité de cet organe et celle de l'abdomen. Tout ce qui peut s'opposer à la sortie de l'enfant, comme l'étroitesse du bassin, des tumeurs résistantes développées dans sa cavité, l'obliquité très-considérable de l'utérus, l'état calleux de son col, l'occlusion de son orifice, sa mauvaise conformation, un vice de conformation du vagin, la mauvaise situation du fœtus, peut, en rendant impuissants les efforts contractiles de l'utérus, en déterminer la *rupture*. En dehors de l'accouchement, la *rupture* de cet organe peut être occasionnée par des violences extérieures, des chutes faites d'un lieu élevé, sur les pieds, les genoux ou les fesses. L'action de ces diverses causes est favorisée par l'énergie trop grande des contractions utérines, par un état morbide de la matrice, et enfin par une diminution de la force de résistance de ses parois. Lorsque la *rupture* de l'utérus est occasionnée par un obstacle insurmontable à l'accouchement, elle est presque toujours précédée de contractions violentes, prolongées et très-douloureuses de l'organe, et c'est ordinairement au milieu d'une de ces contractions qu'elle a lieu. Mais qu'elle soit précédée ou non de ces symptômes, voici ce qui se passe lorsqu'elle s'opère : une douleur des plus vives se fait tout à coup sentir et arrache à la femme un cri perçant; cette douleur s'accompagne d'un sentiment de déchirure intérieure, produisant un bruit souvent appréciable pour la femme; elle est fixe, vive et n'a aucun rapport avec celles que provoquaient les contractions de l'utérus. L'abdomen change tout à coup de forme : si l'enfant passe en entier dans cette cavité et s'il remue, la femme sent que ces mouvements s'exécutent dans un lieu inaccoutumé; en même temps, l'utérus revient sur lui-même, son col se resserre, et si la poche des eaux n'est pas rompue, elle disparaît; les douleurs de l'enfantement cessent immédiatement. Lorsque l'enfant, au contraire, reste dans la matrice après la *rupture*, ou n'en sort qu'en partie, les douleurs de l'accouchement continuent jusqu'à ce qu'il passe dans l'abdomen ou qu'il sorte par les voies naturelles. Un calme trompeur survient, une chaleur douce se répand dans l'abdomen, le pouls s'affaiblit, le visage se décolore, des syncopes se manifestent, une sueur froide couvre tout le corps, et la mort ne tarde pas à survenir, par suite de l'hémorragie interne qui succède presque toujours à d'aussi graves désordres. Cependant la mort n'est pas toujours la funeste conséquence de cet accident. Lorsque l'enfant est expulsé au dehors ou a été extrait par l'accoucheur, la matrice revient sur elle-même et sa *rupture* est susceptible de guérison. Aussitôt qu'elle a lieu, le premier soin de l'accoucheur est de pratiquer l'extraction de l'enfant par les voies naturelles, s'il est possible. S'il est passé tout entier dans l'abdomen, il faut sans hésiter pratiquer la gastrotomie ou opération césarienne.

Les *ruptures* du vagin sont presque toujours l'effet de manœuvres imprudentes. La plupart reconnaissent pour cause des tentatives faites pour opérer le refoulement de quelque partie du fœtus, des applications maladroites du forceps. Elles s'opèrent dans le point de réunion du vagin avec le col de la matrice; et comme le col est entièrement effacé lorsque la *rupture* se fait, on a souvent cru à une *rupture* de l'utérus alors que le vagin seul était rompu. On reconnaît une *rupture* du vagin à ce qu'elle conserve son diamètre après que l'utérus, débarrassé du fœtus et du placenta, est revenu sur lui-même, tandis que la *rupture* de cet organe diminue d'étendue à mesure qu'il se contracte. La *rupture* du vagin constitue un accident grave et souvent suivi de la mort de la mère et de celle de l'enfant. Le passage dans le vagin des intestins est un des accidents les plus ordinaires; quelquefois le fœtus passe dans l'abdomen de la mère. Les indications de cette maladie sont celles de la *rupture* de l'utérus.

Les *ruptures* de la vessie ont lieu moins rarement qu'on n'a semblé le croire. Deux ordres de causes sont nécessaires pour les produire : les causes prédisposantes et les causes déterminantes. Ces dernières agissant seules suffisent rarement; elles doivent rencontrer des conditions qui établissent la prédisposition, et la plus importante est la distension de l'organe, quelle que soit la nature de l'obstacle qui a empêché l'évacuation de l'urine. Il résulte des observations recueillies par Houel que l'ivresse est fréquemment une cause prédisposante de la distension de la vessie sans faire éprouver de besoin d'uriner. La surdistension de la vessie produit l'écartement des vaisseaux de la couche musculaire; elle livre passage à la membrane muqueuse qui fait hernie au dehors, et elle s'ulcère facilement sous l'influence du séjour prolongé de l'urine altérée. Les *ruptures* traumatiques s'opèrent de différentes manières : par des violences extérieures, telles que des coups de pied, de genou, de bâton dans le bas-ventre, et par des chutes d'un lieu élevé, même quand le poids du corps a porté sur les pieds seulement. Des sujets ont été relevés avec une *rupture* de la vessie après une chute de cheval, après un éboulement, après de violentes contusions de la région lombaire. Suivant Velpeau, la vessie, après une trop grande distension, peut se rompre sous l'influence énergique des muscles abdominaux pendant le travail de l'accouchement. Les parties de la vessie où se font les *ruptures* varient selon que les lésions sont traumatiques ou spontanées. Les *ruptures* traumatiques sont presque aussi fréquentes à la face antérieure qu'à la face postérieure; mais ces dernières sont toujours compliquées de la déchirure du péritoine, de l'épanchement de l'urine dans la cavité péritonéale. Si les *ruptures* de la face antérieure et de la face postérieure de la vessie sont presque égales en fréquence, les dernières ont toujours un degré de gravité que n'ont pas les premières. Dans celles-ci, l'urine s'épanche seulement dans le tissu cellulaire du bassin, tandis que, dans celles-là, elle envahit le péritoine. Dans ce dernier cas, quelle que soit la variété de la *rupture*, les désordres sont les mêmes. La déchirure varie de $0^m,01$ à $0^m,12$; elle peut être longitudinale ou transversale; la première direction est la plus commune et la moins défavorable, car la différence de direction des fibres musculaires des couches charnues de la vessie diminue l'écartement des bords de la plaie et empêche l'urine de sortir complétement et avec impétuosité. C'est surtout lorsque la déchirure a lieu à la face antérieure que la direction longitudinale est favorable. La sortie de l'urine est lente et isolée par le tissu cellulaire. Elle reste loin du péritoine et elle ne donne pas lieu à la grave complication de la péritonite. Si, dans quelques cas, l'urine épanchée reste circonscrite dans le tissu cellulaire du bassin, on l'a vue quelquefois remonter derrière les muscles abdominaux et atteindre l'ombilic. Cet épanchement limité a la forme d'une tumeur globuleuse dont l'enveloppe est formée par le tissu cellulaire condensé et par les productions plastiques d'un aspect lardacé, suites de l'inflammation. Cette poche, en communication avec la vessie affaissée, est tapissée d'une membrane ayant l'aspect des membranes muqueuses. Elle contient un liquide urineux souvent mêlé de sang. L'urine épanchée ne pouvant revenir dans la vessie, par suite d'une occlusion accidentelle de l'ouverture de communication, et ne pouvant être amenée au dehors par la sonde, produit une inflammation qui se propage du tissu cellulaire au péritoine et est promptement mortelle. Lorsque l'épanchement se fait rapidement et abondamment, le tissu cellulaire ne peut pas s'organiser en parois épaisses pour s'opposer à l'infiltration, qui produit bientôt du pus. Dans la *rupture* traumatique, les bords sont irréguliers. Lorsque la lésion s'est étendue au péritoine, la *rupture* est plus grande dans cette muqueuse que dans les tuniques vésicales. Les bords de la déchirure peuvent encore être disposés de façon à la fermer par la pression du liquide contenu dans la vessie, et, chaque fois qu'on fait le cathétérisme, on retire une certaine quantité d'urine. Les *ruptures* spontanées sont beaucoup plus rares que les *ruptures* traumatiques. C'est presque toujours à la face postérieure qu'elles ont lieu et toujours audessous du péritoine. Si la *rupture* spontanée n'est pas le résultat d'une inflammation gangréneuse par distension, elle est la conséquence d'une hernie tuniquaire. Les bords de la *rupture* ont alors un aspect qui leur est propre et font voir, par l'autopsie, si la *rupture* est traumatique ou spontanée, à moins qu'une action traumatique ne s'exerce sur une hernie de la muqueuse; dans ce cas, il serait difficile de préciser le vrai caractère de la lésion. Lorsque la *rupture* est spontanée, l'ouverture n'est pas régulièrement transversale ou longitudinale, ainsi qu'on le voit dans la *rupture* traumatique. Elle est arrondie ou triangulaire, et les bords très-minces diminuent d'épaisseur à mesure qu'ils approchent de l'ouverture. La face extérieure de ces bords est dépourvue d'enveloppe musculaire, et en même temps on voit d'autres hernies de la muqueuse à des degrés différents qui aident à faire connaître le mécanisme de cette lésion.

Les symptômes sont locaux et généraux et à peu près semblables dans les *ruptures* traumatiques et dans les *ruptures* spontanées. Dans le premier cas, on reconnaît une cause extérieure absente dans le second. Ordinairement, il y a une ecchymose sur la partie atteinte par le corps vulnérant; une douleur très-vive, arrachant des cris au malade, a son siége dans le bas-ventre. Cette douleur peut se produire tout de suite après la contusion, ou se développer longtemps après. Elle est soumise à la rapidité plus ou moins grande de l'épanchement urineux. Elle s'étend bientôt sur tout le ventre, à mesure que la péritonite se complète. Le besoin d'uriner est vif et sans relâche, souvent inassouvi et toujours occasionnant des douleurs profondes. La sonde introduite amène peu ou point d'urine, à moins qu'une disposition des lèvres de la déchirure ne soit opposée à l'extravasation totale du liquide. L'urine est mêlée au sang et, quand elle a cessé de couler, c'est du sang pur qui sort de la sonde. Le toucher rectal ne perçoit plus le bas-fond de la vessie, et, quand la *rupture* large s'est faite sur la face postérieure, le doigt paraît si rapproché de la sonde, qu'il semble en être séparé seulement par la paroi du rectum. Si l'épanchement a eu lieu en avant, s'il est circonscrit en forme de tumeur volumineuse derrière la paroi antérieure de l'abdomen, il peut faire croire à une distension de la vessie; le cathétérisme corrige bientôt cette erreur; la sonde n'amène pas d'urine, à moins que, par un hasard heureux, elle ne pénètre dans la tumeur. L'étendue de l'infiltration, la quantité d'urine épanchée et la difficulté qu'elle a de s'écouler au dehors influent beaucoup sur le degré de gravité des symptômes généraux. Au moment de la contusion, les malades ressentent une vive douleur dans la profondeur de l'abdomen; leur face est pâle, altérée, leur langue sèche, leur pouls fréquent, leur respiration difficile, saccadée. Ils sont agités ou anéantis; les nausées et les vomissements surviennent, ainsi que les sueurs froides, les syncopes, le hoquet, le délire, jusqu'à ce que la mort vienne mettre un terme à ces souffrances. Cependant, dans certains cas, la terminaison n'est pas aussi funeste et on peut obtenir la guérison.

Pour bien diriger le traitement, le chirurgien se souviendra que le danger le plus

grand, c'est l'infiltration de l'urine. Il devra donc au plus tôt chercher à amoindrir l'épanchement. Il placera tout de suite une sonde à demeure non bouchée, afin que l'urine puisse sortir sans interruption (la sonde flexible de gomme est préférable à la sonde de métal); il veillera à ce que ses ouvertures ne soient pas obstruées par des caillots de sang. La boutonnière est indiquée lorsqu'un rétrécissement s'oppose à l'introduction d'une sonde qui est, on ne saurait trop le dire, l'indication la plus pressante. Il est rare qu'on ait besoin d'ouvrir des foyers purulents, les malades succombant dans les six ou huit jours qui suivent l'accident. S'ils résistent à ces graves désordres, des collections de pus peuvent se montrer dans l'abdomen sous le péritoine. Syme a ouvert la paroi abdominale pour donner issue au pus, et par cette ouverture il a introduit son doigt dans la vessie. Le malade a guéri. S'il survient des accidents locaux inflammatoires, on doit les combattre par des sangsues, des cataplasmes, des onctions mercurielles et des bains prolongés. Le traitement général doit être basé sur la force du sujet et la violence des réactions; on fera des saignées générales, on prescrira la diète absolue, la privation de boissons, et des purgatifs pour débarrasser l'intestin.

Les *ruptures* des intestins sont très-rares. Elles ne peuvent être produites que par des violences extérieures, telles qu'un coup de pied de cheval ou tout autre coup de même nature, le passage d'une roue de voiture sur le ventre, une chute d'un lieu élevé et dans laquelle l'abdomen reçoit le premier choc. Les symptômes sont ceux d'une péritonite des plus aiguës, résultant du passage des matières alimentaires dans la cavité du péritoine. Dans cette circonstance, le pouls est petit, l'anxiété extrême, et le malade succombe toujours, car l'art est impuissant contre cette affection.

Les *ruptures* des muscles surviennent constamment durant la contraction des fibres charnues, contraction qui n'a pas même besoin, pour déterminer ce résultat, d'être très-intense et très-soutenue. Si l'on a vu chez l'homme le muscle psoas se déchirer pendant l'action difficile de soulever un fardeau très-pesant, il est plus commun d'observer des *ruptures* partielles des muscles sacro-lombaires à l'occasion d'efforts exercés pour chausser une botte étroite ou pour déplacer un objet assez léger; un faux pas suffit pour déterminer un éraillement par *rupture* dans les muscles postérieurs de la jambe. Il semble que la surprise entre pour quelque chose dans cet accident et qu'il survienne en grande partie parce que les fibres charnues n'étaient pas préparées à supporter l'action brusque et instantanée qu'elles ont dû exercer. La *rupture* d'un muscle s'accompagne toujours d'une douleur vive et pénétrante qui arrête généralement tout à coup le mouvement commencé. Le malade entend parfois, dans la partie lésée, une sorte de craquement ou un bruit de déchirure. A ces premières impressions succède un sentiment d'engourdissement profond, de contusion, de gêne, peu marqué lorsque le malade est au repos, mais que réveille le moindre mouvement. La partie se tuméfie, le point rompu est très-sensible au toucher; si les fibres déchirées sont superficielles et nombreuses, le doigt peut sentir l'enfoncement produit par leur écartement. Une ecchymose se manifeste enfin et s'étend à une distance plus ou moins considérable, selon le nombre des vaisseaux compris dans la *rupture*. Les *ruptures* des muscles sont souvent assez graves, surtout lorsqu'elles comprennent des faisceaux charnus considérables; on voit alors survenir de la fièvre, de l'agitation, et souvent l'inflammation locale se termine par des abcès d'une cicatrisation fort difficile. Quelquefois même la mort peut survenir. La première indication du traitement consiste dans le repos absolu et le relâchement de la partie atteinte. On applique ensuite des ventouses scarifiées sur la région des fibres divisées, puis des topiques émollients et narcotiques, aidés d'une compression douce et uniforme. Le malade gardera une diète sévère, ne prendra que des boissons délayantes et entretiendra son ventre libre. Le plus souvent ce traitement bien suivi suffit pour prévenir tous les accidents. Cependant, si l'inflammation locale faisait des progrès, il faudrait la combattre à l'aide des médications indiquées, ouvrir les abcès, etc.

Les *ruptures* des tendons sont dues à des efforts musculaires considérables, ou à des efforts ordinaires le membre étant dans une fausse position. Parmi les principaux tendons qui se rompent, nous citerons les tendons du triceps brachial, celui du droit antérieur de la cuisse et le tendon d'Achille. Nous ne parlerons ici que des *ruptures* du tendon d'Achille, qui sont les plus fréquentes. Elles se produisent presque toujours dans l'action de sauter, soit à pieds joints sur un plan élevé, soit avec élan pour franchir un fossé. Les bateleurs sont très-exposés à ces *ruptures*. Leur diagnostic est très-facile; il suffit en effet d'explorer le trajet du tendon dans toute son étendue pour s'apercevoir que sa continuité est interrompue dans un point, qui est ordinairement la partie moyenne, et qu'un enfoncement existe à ce point. L'accident est d'ailleurs accompagné de symptômes communs à toutes les *ruptures* des tendons. Le malade éprouve un sentiment de craquement, une douleur vive et instantanée, de la difficulté à conserver l'équilibre dans la station sur les pieds. Cette affection se termine presque toujours heureusement grâce à l'application d'un bandage dextriné, laissant le pied dans l'extension, en même temps que la jambe est fléchie sur la cuisse. On peut encore employer une pantoufle, dont on fixe le talon à une courroie qui s'attache d'autre part à un cuissart et qui maintient ainsi le membre dans une position favorable à la réunion des fragments du tendon.

— Art vétér. Chez les animaux, comme chez l'homme, on rencontre des *ruptures* nombreuses des tendons, des muscles et des principaux viscères.

Parmi les muscles susceptibles d'éprouver des *ruptures*, le diaphragme est un de ceux qui présentent le plus souvent ces lésions dans le cheval, mais très-rarement chez les petits animaux. Ces *ruptures* peuvent être causées par une chute lorsque les viscères abdominaux sont remplis, par les efforts considérables que font les chevaux pour traîner de lourds fardeaux, efforts exercés pendant que le diaphragme, déjà contracté avec une grande énergie, sert d'appui à tout le système musculaire. Ces lésions peuvent avoir lieu dans toutes les parties du muscle.

Pendant la vie, aucun symptôme pathognomonique ne peut indiquer positivement la *rupture* de ce muscle, *rupture* qui peut même avoir lieu sans entraîner d'accident notable, puisqu'on la rencontre quelquefois dans des circonstances qui indiquent qu'elle est ancienne. Cependant, en général, les animaux qui ont le diaphragme rupturé présentent tous les signes de ce qu'on appelle vulgairement des coliques. Ils se couchent, se relèvent alternativement, frappent violemment le sol. Quelquefois l'animal s'assied à la façon de certains chiens, les membres de devant reployés sous la poitrine et la tête appuyée sur la litière. Dans cette position, ils éprouvent de fréquentes vomituritions; la queue est dans un état continuel de contraction et de rétraction bilatérales. Malgré tous les moyens employés, les symptômes persistent, vont même en croissant; la respiration devient courte et précipitée, puis le pouls s'efface et l'animal périt. A l'autopsie de ces animaux, on trouve toujours et des *ruptures* du diaphragme et des traces évidentes d'inflammation sur les viscères abdominaux. La minceur et l'état lisse des bords de la partie rompue indiquent que la *rupture* est ancienne; leur rougeur et leur engorgement, qu'elle est récente. L'absence de tuméfaction doit porter à croire qu'elle s'est opérée après la mort seulement. Des faits assez nombreux donnent à penser que la *rupture* du diaphragme n'a point toujours lieu du vivant même de l'animal.

—*Ruptures du cœur*. Non-seulement le cœur, chez les animaux domestiques, peut être blessé par des corps étrangers, comme cela arrive si souvent chez les ruminants, mais encore il peut se perforer spontanément, après une course rapide ou de violents efforts faits par l'animal pour traîner de lourds fardeaux. Alors la bête est prise tout à coup de roideur des membres, avec spasme et tremblement des muscles de l'épaule, du bras et de l'avant-bras; les yeux, convulsivement rentrés vers le grand angle, ne laissent voir que la cornée opaque; l'animal ne se déplace qu'avec la plus grande difficulté, et, si on veut l'y contraindre, il tombe et reste pendant quelques instants dans un état de roideur, avec des mouvements irréguliers des mâchoires, puis il se relève, se recouche et enfin finit par périr. A l'autopsie des animaux qui meurent à la suite de cette série de symptômes, on constate des *ruptures* des ventricules ou des oreillettes du cœur.

— *Ruptures de l'estomac*. Les *ruptures* de l'estomac sont très-communes dans les animaux monodactyles. Elles peuvent avoir lieu par l'effet d'un coup violent, d'une chute, de travaux ou de contractions forcées peu de temps après l'ingestion d'une grande quantité d'aliments ou de boissons dans l'estomac; mais le plus souvent ces *ruptures* surviennent à la suite d'une maladie antécédente, d'une inflammation chronique. La fréquence de ces *ruptures* tient à deux causes: la grande friabilité des membranes du viscère quand elles sont enflammées, et l'habitude qu'on a d'administrer des breuvages dans des cas où l'estomac est très-distendu par des aliments. Or, l'estomac du cheval ne pouvant contenir que douze à treize litres d'eau, si on en fait prendre plusieurs litres après un repas copieux, le liquide fait effort sur les membranes et en opère la déchirure. Cette déchirure, fait assez remarquable, a toujours lieu à la grande courbure. Cela est dû probablement à ce que l'estomac en se distendant change de position; sa face antérieure devient inférieure et repose sur le côlon, tandis que la postérieure devient supérieure et s'applique contre les vertèbres lombaires, situation dans laquelle la grande courbure, où déjà les membranes sont moins épaisses, est la partie la moins soutenue.

Lorsque cet accident survient, l'animal tient la tête et l'encolure portées en avant, la lèvre supérieure relevée et continuellement en mouvement, les membres antérieurs écartés, la colonne vertébrale roide et voûtée. Les extrémités sont froides et le pouls inexplorable. L'animal se couche, se roule, se relève bientôt, regarde son côté gauche, y porte fréquemment le bout du nez, s'allonge et porte la tête en avant et en bas; le ventre est très-douloureux à la pression; les évacuations sont liquides et très-fréquentes; les urines sont abondantes et de couleur briquetée. Ces symptômes s'aggravent bientôt; des convulsions suivies de syncopes surviennent; des sueurs abondantes mouillent les parties antérieures du corps; le pouls est lent et très-petit, les convulsions sont plus fortes et plus prolongées, l'encolure se courbe en bas, la tête est portée entre les membres antérieurs, le pouls est nul, le corps est froid et la mort arrive dans la même journée.

Mais, parmi les phénomènes qu'on observe dans le cas de *rupture* de l'estomac, il en est un qu'on considère comme caractéristique: c'est le vomissement. Les solipèdes, on le sait, ne vomissent pas à cause d'une disposition anatomique particulière de leur estomac (v. VOMISSEMENT). Quand cet acte s'accomplit chez eux, il est toujours l'indice d'une affection très-grave. Il se produit dans diverses conditions, lorsqu'il y a indigestion avec surcharge d'aliments, hernies, invaginations, affections intestinales; il se montre quelquefois chez les chevaux affectés du tic, chez ceux qui portent un jabot en communication directe avec l'œsophage, etc. Le plus souvent, il entraîne la *rupture* de l'estomac et la mort.

— *Rupture des intestins*. Ces *ruptures*, qui peuvent avoir lieu à la suite d'une violente compression de l'abdomen, sont assez fréquentes. Lorsque cet accident survient, l'animal est tourmenté par des coliques qui vont toujours en augmentant. Bientôt il chancelle, se laisse tomber comme une masse, puis se relève brusquement; le corps se couvre d'une sueur froide, le pouls est presque insensible. L'animal, qui se refroidit et ne peut conserver aucune position, ne tarde pas à succomber. A l'autopsie de ces animaux, on trouve très-souvent les *ruptures* aux courbures hépatiques et diaphragmatiques du côlon. Elles sont, la plupart du temps, comme les perforations spontanées des intestins chez l'homme, la conséquence d'une phlegmasie qui se termine par un ramollissement des tissus ou par un travail ulcératif. Enfin, chez les juments, on observe très-souvent la *rupture* du rectum, à la suite de saillies, lorsque les étalons font erreur de lieu.

— *Rupture de l'épiploon*. Lorsqu'il y a *rupture* des viscères abdominaux, il y a généralement *rupture* de l'épiploon, accident commun, en effet, après les déchirures de l'estomac et que l'on conçoit facilement alors, puisque l'épiploon ne peut supporter le poids des matières dont il se trouve tout à coup surchargé. Cependant on cite des faits de déchirures de l'épiploon sans *rupture* des viscères. Dans l'un et l'autre cas, les animaux succombent à la suite d'une série de symptômes qui caractérisent les coliques violentes.

— *Rupture du foie*. On ne connaît qu'un petit nombre d'exemples de *rupture* du foie, en vétérinaire. Dans tous les cas, il y avait hépatite ou forte congestion sanguine au foie. Les animaux qui présentent ces *ruptures* paraissent atteints de cette espèce de pléthore que les maréchaux et les empiriques appellent coup de chaleur; ils tombent sur le sol, se relèvent, paraissent sous le coup de violentes coliques; puis bientôt les symptômes deviennent ceux d'une hémorragie interne, et l'animal meurt tout à coup sans efforts et sans convulsions.

— *Rupture de la vessie*. Ces *ruptures* peuvent être le résultat de chutes faites de lieux élevés, de percussions violentes dirigées vers cet organe alors qu'il est distendu par l'urine, comme dans les cas de rétention; d'oblitération du conduit urinaire par un calcul, comme cela a lieu fréquemment chez le bœuf. Lorsque les *ruptures* ont lieu, l'urine s'épanche le plus souvent dans le ventre et y détermine une péritonite mortelle. Les moyens thérapeutiques en pareils cas sont nuls.

— *Ruptures de la matrice*. Ces *ruptures* surviennent pendant la durée de la gestation, ou durant le travail de la parturition. Cet accident peut être causé par la faiblesse de l'utérus chez quelques femelles qu'on fait porter trop jeunes, le relâchement produit par des gestations prématurées et trop fréquentes, des contractions trop fortes de l'utérus sur le fœtus, des manœuvres violentes et mal conduites exercées sur l'organe pour parvenir à l'extraction du petit, l'étroitesse et la mauvaise conformation du bassin, les situations vicieuses du fœtus, sa conformation défectueuse, etc.

Quand l'accident survient, la bête paraît moins souffrir; mais bientôt le pouls faiblit, les muqueuses pâlissent, le corps devient froid les mouvements du fœtus disparaissent et la mort arrive. Le pronostic est donc très-grave, et il est rare que le petit et la mère ne meurent pas en même temps.

— Mécan. Lorsqu'on agit sur un corps solide en lui appliquant des forces qui tendent à le comprimer, ou à l'étendre, ou à l'infléchir, l'élasticité du corps résiste dans de certaines limites à l'écrasement, à l'extension ou à la flexion que ce corps subit; mais si l'on augmente indéfiniment les forces qui changent l'état d'équilibre du corps, la limite d'élasticité est bientôt dépassée. A une déformation de plus en plus en plus apparente du solide succède un autre phénomène: la *rupture* du corps se produit, les molécules du corps distendu se séparent complétement les unes des autres et l'on peut dès lors, selon la manière dont le déchirement se produit, faire une étude de la structure intérieure du corps. C'est par cette étude que l'on a été amené à reconnaître les différentes sortes de structure que l'on a en vue lorsqu'on dit d'un corps qu'il est grenu, nerveux ou fibreux, qu'il présente une cassure cristalline ou que par la *rupture* il affecte la forme de blocs géométriques. Il y a d'ailleurs à considérer pour la *rupture* à la suite de quelles circonstances elle s'est produite; car elle diffère suivant qu'elle est due à l'extension, à la flexion ou à la compression. Les instruments qui serviront à la déterminer varient eux-mêmes d'un corps à l'autre et, pour le même corps, en même temps que la direction que l'on veut lui donner. Veut-on fendre du bois dans le sens des fibres, la hache donnera des sections très-nettes; mais elle ne saurait convenir aussi bien pour tailler l'arbre perpendiculairement aux fibres, et il convient, dans ce cas, d'employer la scie. Le fer se travaille avec d'autres instruments; la cisaille permet de le couper à froid. Si on veut percer le fer, on peut se servir soit du poinçon, soit du foret; mais, dans le premier cas, il faut tenir compte de ce que le perçage au poinçon allonge légèrement la pièce de fer travaillée. Les constructions en pierres où celles-ci doivent être débitées en blocs de tailles diverses et de formes particulières exigent l'emploi de nombreux instruments, et chaque espèce de maétriaux ne peut être travaillée que par certains outils qui lui sont propres.

Les lois conformément auxquelles se fait la *rupture* des solides intéressent donc à un double point de vue le constructeur: elles permettent de comprendre et de prévoir l'intensité des efforts auxquels sont soumises les diverses parties d'une construction, ce qu'on appelle le travail des matériaux; elles donnent des renseignements utiles sur la contexture intime des solides et fournissent, par la cassure, des indications sur les propriétés de ces matières. C'est ainsi qu'on a soin, dans la réception des fers, de casser un certain nombre d'échantillons; on peut, dès lors, s'assurer que la fourniture satisfait aux conditions imposées par le constructeur à l'entrepreneur et insérées au cahier des charges de l'entreprise.

On appelle charge de *rupture* d'un solide, par extension ou par compression, une constante spécifique variable avec le solide et qui est la plus petite tension ou la plus petite pression qui rompe le corps en le déchirant ou l'écrasant. Cette constante se détermine pour chaque corps par une série d'expériences.

— *Extension*. On a étudié les conditions de résistance du fer à l'extension et on a vu la *rupture* se produire pour des fers à câbles ductiles de bonne qualité sous une charge de 32 kilogrammes par millimètre carré de section environ, tandis que le fil de fer doux recuit ne se rompait que sous un effort de 42 kilogrammes, et que 50 kilogrammes par millimètre carré étaient nécessaires pour amener la *rupture* de fil de fer dur non recuit. La charge de *rupture* produit le brisement pour un allongement inférieur aux allongements produits par des charges moindres et n'entraînant pas la *rupture*. Il résulte de la comparaison des expériences que, si l'élasticité du fer doux ou en général celle des métaux ductiles commence à s'altérer sous des charges moindres que celle des fers ou des autres métaux durs, la *rupture* n'a lieu qu'après des allongements beaucoup plus considérables, signe caractéristique de l'altération de cette élasticité, tandis que la *rupture* des métaux durs est brusque, et on ne peut en être averti ni la prévoir par une altération notable et de plus en plus considérable de l'élasticité.

Des expériences ont été faites par Hodgkinson sur des fontes anglaises et répétées depuis sur d'autres fontes pour en déterminer la charge de *rupture* lorsqu'elles sont soumises à l'extension. On a trouvé que cette charge varie pour des fontes provenant des mêmes minerais, suivant qu'elles sont produites à l'air chaud ou à l'air froid. La charge de *rupture* moyenne a été de 11 kilogr. 234 gr. par millimètre carré de section; ce qui a confirmé le résultat d'expériences antérieures dues à Minard et Desormes (1815), qui avaient obtenu une moyenne de 11 kilogr. 325. La charge de *rupture* s'est, du reste, constamment maintenue proportionnelle à la section transversale, et on a remarqué que l'influence de l'emploi de l'air chaud ou froid pour la ventilation des fourneaux de production n'agit pas toujours dans le même sens,

même pour des fontes provenant des mêmes minerais. Les circonstances de la traction ne sont pas sans action sur la résistance des échantillons à la rupture. Ainsi, en soumettant des barreaux à une traction dirigée dans le sens de l'axe de figure de la pièce, puis d'autres à une traction dirigée parallèlement à une arête le long d'une des faces, Hodgkinson a trouvé pour le premier cas une charge de *rupture* égale à 12 kilogr. 043 (par millimètre carré de section) et, dans le second, 4 kilogr. 124 seulement. « Il est donc, comme le fait remarquer le général Morin rapportant ces expériences, nécessaire de disposer les armatures par lesquelles les efforts de traction sont transmis, de façon que ces efforts agissent dans le sens de l'axe de figure des solides quand ils sont de forme symétrique. »

La *rupture* par extension doit être soigneusement évitée dans l'emploi des cylindres des presses hydrauliques. Si l'on désigne par P la pression subie de dedans en dehors à l'extérieur d'un pareil cylindre, par R_r la résistance à la *rupture* du métal, par E l'épaisseur du cylindre, par D son diamètre intérieur, l'équation d'équilibre au moment où l'on atteint la *rupture* est

$$PD = 2R_rE,$$

comme il est facile de s'en assurer par le calcul de la pression normale en chaque élément. Pour que le tuyau résiste d'une manière permanente, il conviendra de calculer P en donnant à R une valeur bien inférieure à R_r; il faut d'ailleurs tenir compte des expériences qui prouvent une grande différence de résistance à la *rupture* suivant le sens de la traction. La prudence a donc conduit les constructeurs à n'admettre dans la pratique que des pressions intérieures moindres que 6 kilogr. 01. Les constructeurs français ont admis des pressions un peu plus grandes; cette coutume est blâmée par les mécaniciens qui se sont occupés de cette question, et le général Morin conseille de ne pas tolérer plus de 4 kilogrammes de pression ; mais il en résulte quelques difficultés pour la construction des cylindres des grandes presses hydrauliques.

Pour les tuyaux de conduite des eaux et du gaz, on ajoute à l'épaisseur calculée pour résister à une pression maxima intérieure connue une épaisseur constante qui a pour objet de les mettre à l'abri des accidents et des chocs résultant du transport et de la pose. Des précautions plus grandes encore doivent être prises lorqu'il s'agit de pièces coulées, parce que le retrait plus rapide des parties extérieures des moules gêne le retrait ultérieur des parties intérieures et peut rendre le métal intérieur très-poreux, ce qui occasionne ensuite une *rupture* plus facile.

Ed. Clark a rapporté une série d'expériences faites pour déterminer la *rupture* de tôles anglaises par extension, soit dans le sens du laminage, soit dans le sens perpendiculaire. Il est remarquable que la charge de *rupture* ait été sensiblement constante, 30 kilogr. 80 par millimètre carré; la plus élevée, obtenue avec une tôle Marc, de Londres, a été de 37 kilogr. 75. M. Clark a trouvé une diminution de 10 pour 100 dans la charge de *rupture* par extension dans le sens perpendiculaire aux fibres. Mais d'autres expériences, dues à Fairbairn, de Manchester, n'ont donné aucune différence sensible dans ces charges, suivant la direction de traction. Il est à croire qu'en général il y a avantage à étendre la tôle dans le sens du laminage, et on peut admettre 2 à 3 pour 100 de différence dans les charges de *rupture* pour les tôles de bonne qualité.

Fairbairn a fait d'autres expériences sur le cisaillement des rivets et en a conclu que la charge de *rupture* pour des joints faits *avec des rivets, disposés sur deux rangs*, est sensiblement la même que celle d'une feuille de tôle de même surface que la section faite par les centres des rivets. Il a aussi constaté la supériorité des boulons en fer vissés et rivés sur tout autre mode d'assemblage relatif aux plaques des boîtes à feu dans les chaudières de locomotives.

Rondelet, d'une part, Chevandier et Wertheim, de l'autre, se sont occupés de la *rupture* des bois ; ils ont reconnu que la charge de *rupture* est indépendante de la longueur des pièces et proportionnelle à la section; elle est en moyenne de 9 kilogr. 76 par millimètre carré.

Les câbles de chanvre goudronnés, employés dans la marine anglaise, ne se rompent, d'après Barlow, que par une tension de 3 kilogr. 89 par millimètre carré; en France, on admet 4 kilogr. 39. Pour les câbles en fer non étançonnés en leur milieu, le capitaine Brown a trouvé 34 kilogrammes par millimètre carré; mais on a constaté que dans le cas usuel d'anneaux protégés par des étais en fer, qui empêchent l'allongement et les nœuds, les chaînes-câbles offrent à peu près la même résistance à la *rupture* que les fers dont elles proviennent.

— *Compression*. Sous l'influence d'une compression trop énergique, les pierres, les fontes et les plâtres se fendillent, et un cube de ces matières se partage en six pyramides, dont la base est une des faces du cube et dont le sommet est au centre. Les corps fibreux, tels que le bois, se gonflent quelquefois, puis fléchissent et se rompent.

Hodgkinson, Rondelet, Rennie ont expérimenté sur plusieurs échantillons de bois, et de leurs expériences il résulte que si *a* est la plus grande dimension de la section transversale, *b* la plus petite, exprimées en centimètres, *l* la longueur en décimètres, la pression de la *rupture* est

$$P^{kil.} = 2565\ \frac{ab^2}{l^2}.$$

Rondelet a déterminé la *rupture* par écrasement de piliers en pierre formés d'assises cubiques et a vu que la charge décroît très-rapidement quand le nombre augmente ; mais si ce nombre dépasse 3, la charge de *rupture* reste sensiblement constante pour des hauteurs limitées, attendu qu'il se manifeste, pour de grandes hauteurs, des poussées horizontales dont on ne saurait tenir compte pour la *rupture*.

Vicat a admis comme loi que les résistances à l'écrasement des prismes ou cylindres semblables sont proportionnelles à l'une des bases; il a reconnu aussi que les cylindres-rouleaux s'écraseraient sous des pressions proportionnelles aux produits des axes par les diamètres et que les sphères se brisent sous des pressions proportionnelles aux carrés des *rayons*.

Les différentes pierres calcaires se brisent sous des pressions extrêmement variables; des échantillons, étudiés au Conservatoire des arts et métiers, se sont rompus sous les charges suivantes par millimètre carré :

	Kilogr.	
Roche de Bagneux....	7,81	cubes de $0^m,060$ de côté.
Laversine...	5,72	
Banc Royal..	0,61	cubes de $0^m,082$ de côté.
Vergelé fin..	0,42	

Le grès, au contraire, malgré un écart assez considérable entre les plus grandes et les plus faibles charges de *rupture*, résiste, en général, à une pression limite assez constante; elle a été trouvée égale à 3 kilogr. 92 en moyenne par millimètre pour des cubes de $0^m,08$ de côté.

Hodgkinson a soumis des fontes à la compression ; elles se sont rompues sous des charges à peu près proportionnelles à l'axe de la section transversale. De fort nombreuses expériences, faites par divers savants et ingénieurs, il est résulté que la charge de *rupture* pour l'écrasement doit être en moyenne 5,64 si on représente par 1 la charge de *rupture* par extension; celle-ci étant 11 kilogr. 63 pour une série de fontes assez considérable, la *rupture* ne s'est produite par écrasement que sous une pression moyenne de 63 kilogr. 20.

La *rupture* par compression arrive sous des charges plus fortes pour la fonte que pour le fer; mais la fonte se déforme davantage à charge égale, et il y a lieu, en général, de préférer le fer à la fonte, à moins d'une *économie très-notable*.

Les colonnes en fonte offrent une résistance à la *rupture* par compression difficile à étudier. Les formules qui ont été déduites des travaux de Hodgkinson, de Love et d'Ed. Clark ne sont que des approximations, et de nouveaux travaux seraient nécessaires pour donner des formules plus simples et plus exactes relatives à cette *rupture*.

— *Flexion*. L'étude théorique de la résistance des solides à la flexion conduit à un certain nombre de formules, dont les deux principales donnent : l'une, les conditions d'équilibre qui s'établissent entre les résistances moléculaires développées dans les sections transversales et les forces extérieures, et l'autre les flèches de courbure du solide fléchi. Ces formules ne doivent être appliquées que dans les limites où l'élasticité n'a pas été altérée. Si on veut appliquer ces formules à des expériences où les charges ont été poussées jusqu'à la *rupture*, le coefficient de *rupture* calculé au moyen de ces formules doit être contrôlé par l'expérience.

Barlow a, dans de nombreux exemples, étudié la *rupture* du bois par flexion ; il a constaté que la charge maxima sous laquelle l'élasticité n'était pas altérée, presque toujours comprise entre 56 et 68 kilogrammes, n'était en moyenne que les 0,310 de la charge de *rupture*, qui s'approche, par conséquent, beaucoup d'une moyenne égale à 200 kilogrammes. Les pièces employées avaient un peu plus de 2 mètres de portée et $0^m,05$ d'équarissage.

On emploie dans les arts des bois desséchés et courbés à l'étuve ; il résulte d'autres travaux de M. Barlow que ces bois offrent une résistance à la *rupture* plus faible que celle des bois ordinaires.

Les charges de *rupture* des pièces de fonte ont été déterminées pour des échantillons de longueur et de section variables, et on a reconnu que les fontes pures sont plus faciles à rompre que les fontes ordinaires et surtout que les fontes mêlées. M. Stirling a préparé des fontes mêlées de fer et il s'est assuré que son procédé de mélange de rognures de fer forgé avec la fonte dans les fourneaux de seconde fusion augmente la résistance à la *rupture* dans le rapport de 1,36 à 1.

Les fontes à l'air froid ont une légère supériorité sur les fontes à air chaud, et l'emploi du four à réverbère est préférable à celui des fours appelés cubilots.

R. Stephenson a soumis à des charges amenant la *rupture* des tubes de fonte de diverses formes, et il ressort de ses travaux que ces charges de *rupture* ont été les plus faibles pour des sections transversales carrées, un peu plus considérables pour des sections rectangulaires ou circulaires, plus grandes encore pour les sections elliptiques. Il est curieux de constater que, pour des barres plates à nervure, la charge a varié du simple au triple, suivant que la nervure était placée en dessous ou en dessus. Ces expériences de Hodgkinson confirment ses formules théoriques.

La forme des solides en fonte a une grande importance, et on a recherché quelles étaient les formes les plus avantageuses. Les poutres à double T (soit en fonte, soit en fer) se rompent sous des charges beaucoup plus fortes que les poutres à semelle simple ou à semelles fortement inégales. La charge de *rupture* est environ six fois plus grande que la charge maximum tolérée dans les constructions.

Les tubes en tôle ont été le sujet d'expériences très-importantes de Fairbairn, qui a recherché des formules et des nombres dont l'application immédiate se trouve dans la construction des ponts tubulaires de chemins de fer. Il faut, du reste, dans de pareils travaux, tenir compte de la flexion que prend le corps par son propre poids, et pour l'évaluation de la charge de *rupture* et pour la détermination de la charge maximum à admettre dans la construction. Le mouvement de la charge a de l'influence, et, dans les expériences qui ont été faites à Portsmouth par MM. James et Gatton et qui ont consisté à faire passer sur des barres intercalées dans un chemin de fer un chariot animé d'une certaine vitesse et donnant naissance à une certaine charge, il s'est produit le fait intéressant suivant : lorsque les poids du traîneau ont été graduellement augmentés jusqu'à la *rupture*, et surtout quand les diverses charges ont différé très-peu les unes des autres, on a obtenu pour la charge de *rupture* dans le mouvement des valeurs très-voisines de la charge de *rupture* au repos. Mais quand, au contraire, les charges ont été augmentées trop rapidement, dans la plupart des cas on a trouvé à la charge subie pendant le mouvement une valeur bien supérieure à la charge de *rupture* au repos. Ces résultats montrent que la force centrifuge a une action très-notable dans les passages des trains.

— *Torsion*. Nous n'avons pas jusqu'ici mentionné un autre mode de *rupture* plus spécial et moins usuel, celui qui est dû à la torsion. La torsion est un déplacement angulaire occasionné dans les molécules d'un solide, dont l'axe est invariable de position, par une couple de forces agissant en sens contraire en deux points de ce solide; tel est le cas d'un arbre portant d'une part une roue recevant un mouvement et communiquant d'autre part ce mouvement à une seconde roue; l'action dans un sens de la première roue, la réaction en sens contraire de la seconde roue amènent une torsion dans les molécules de l'arbre. « La *rupture* par torsion, dit à ce sujet le général Morin, est déterminée par le déplacement angulaire qui se produit entre deux tranches consécutives quelconques, et lorsque l'allongement qui en résulte pour les fibres ou l'écartement de leurs molécules dépasse les limites de celui que les résistances moléculaires peuvent permettre. »

M. Carillion a fait une série d'expériences sur des fontes françaises de diverses provenances, coulées sous forme de cylindres terminés aux extrémités par deux têtes prismatiques à section carrée, dont l'une était fortement maintenue entre les mâchoires d'un étau et dont l'autre recevait un bras de levier en forme de tourne-à-gauche, auquel correspondait la charge de torsion. Il a obtenu comme moyenne du coefficient de *rupture* (charge par mètre carré)

$$R = 25{,}701{,}000 \text{ kilogr.}$$

Des fontes essayées à Mulhouse, de provenances diverses : Rive-de-Gier, Angleterre, Fraisans, Le Bouchot, avaient donné

$$R = 23{,}191{,}000 \text{ kilogr.}$$

Des fontes écossaises avaient donné

$$R = 17{,}273{,}000 \text{ kilogr.}$$

— Jurispr. *Rupture de ban*. Certaines catégories de condamnés pour délits ou pour crimes se trouvent, après avoir subi leur peine, placées à perpétuité ou temporairement sous la surveillance de la haute police de l'Etat. On nomme *rupture* de ban le fait par ces individus de se dérober aux mesures de surveillance administrative dont ils sont l'objet, soit en paraissant dans des lieux dont le séjour leur est interdit, soit en s'écartant de l'itinéraire fixé dans les feuilles de route qui leur sont délivrées pour tout changement de résidence. La surveillance de la haute police de l'Etat atteignant les individus qui ont subi une peine temporaire était inconnue dans notre ancienne législation criminelle. Cette législation était dure, quelquefois inhumaine dans ses moyens de répression ; mais le condamné qui avait payé sa dette d'expiation recouvrait la plénitude de sa liberté. Il pouvait rentrer inaperçu dans la vie régulière et dans le sein de la société honnête. Aucune mesure exceptionnelle de police ne le désignait à la méfiance et à l'animadversion publiques; aucune nécessité d'un passe-port spécial ne le marquait de l'indélébile estampille du libéré et ne l'exposait à voir l'atelier se fermer devant lui et la ressource du travail lui faire défaut. La mesure de la surveillance de la haute police a été, dans notre législation, une innovation qui date du premier Empire. Elle fut d'abord appliquée par les décrets du 19 ventôse an XIII et du 17 juillet 1806 uniquement aux forçats libérés. Les articles 44 et suivants du code pénal de 1810 en étendirent et en régularisèrent l'application. Les dispositions de ce code étaient empreintes à cet égard d'une rigueur presque cruelle. On comprend, jusqu'à un certain point, l'interdiction aux libérés de résider dans certains lieux déterminés, par exemple dans les grands centres de population, où la présence d'un nombre considérable de repris de justice peut offrir des dangers. On comprend encore qu'on les tienne à distance, pour prévenir des représailles, des lieux qui ont été le théâtre des crimes qui ont donné lieu à leur condamnation et de ceux où résident soit les jurés qui ont prononcé dans leur procès, soit les témoins qui ont déposé contre eux. Mais ce n'était point dans ce système de simple exclusion que s'était renfermé l'article 44 du code pénal de 1810; cet article donnait à l'administration la faculté, non pas seulement d'interdire aux libérés le séjour de certains lieux, mais la faculté bien autrement oppressive de fixer déterminément le lieu de leur résidence. Dans ce système de surveillance, le libéré ne l'était qu'à demi; sa prison s'élargissait, voilà tout.

La grande et philanthropique réforme réalisée dans notre droit criminel par la loi du 28 avril 1832 ne permit pas de laisser debout l'ancien article 44 du code pénal. Cet article fut remanié et l'on revint aux vrais principes en cette matière. L'effet de la mise en surveillance se borna à attribuer à l'Etat la faculté de prohiber au condamné, après l'expiration de sa peine, l'accès de certains lieux où sa présence pourrait être dangereuse. Le libéré put, d'ailleurs, fixer sa résidence dans toute autre localité à son choix. Il dut, avant de quitter le lieu de sa détention, déclarer dans quelle ville il allait résider et recevoir une feuille de route marquant l'itinéraire qu'il devait suivre. Arrivé au lieu de sa destination, il dut se présenter dans les vingt-quatre heures à la mairie de la commune pour y faire reconnaître son identité. Enfin, la nécessité de se procurer du travail ou des nécessités de famille pouvant encore motiver des changements ultérieurs de résidence, l'individu en surveillance put librement se déplacer à la seule condition d'une déclaration faite trois jours à l'avance à la mairie de sa résidence actuelle, et moyennant l'obtention d'une nouvelle feuille de route.

Ce système conciliait, peut-être autant qu'il est possible, les besoins de la sécurité publique et les devoirs de l'humanité, ainsi que l'intérêt qui doit s'attacher au sort des libérés. Mais, à la suite du coup d'Etat du 2 décembre et par décret des 8-12 du même mois de décembre 1851, la disposition de la loi du 28 avril 1832 a été à son tour modifiée, et notre législation a été ramenée sur ce point aux errements de l'article 44 du code pénal de 1810. L'article 3 du décret des 8-12 décembre 1851 donne de nouveau au gouvernement le droit de déterminer limitativement le lieu de résidence du libéré mis en état de surveillance, et à l'administration la faculté de régler les mesures à prendre pour s'assurer de la présence continue du condamné dans la localité où il est ainsi parqué. L'article 4 du même décret interdit d'une manière générale à tous les individus en état de surveillance le séjour de Paris et de sa banlieue.

La surveillance de la haute police est, en général, une peine accessoire, attachée par surcroît à une condamnation principale et produisant son effet à partir du moment où cette peine principale a été complétement subie. Ainsi, l'article 47 du code pénal dispose que le condamné aux peines des travaux forcés à temps, de la détention et de la reclusion sera, de plein droit, placé toute sa vie sous la surveillance de la haute police de l'Etat après sa libération. Dans quelques circonstances exceptionnelles néanmoins, la mise en surveillance est prononcée comme peine principale et unique et sans qu'il intervienne d'autre condamnation. C'est ce qui a lieu, selon la disposition de l'article 100 du code pénal, pour les individus ayant fait partie de bandes séditieuses armées et qui s'en sont volontairement retirés aux premières sommations. Ils ne subissent aucune peine privative de la liberté, en ce sens qu'ils ne sont renfermés dans l'enceinte d'aucune maison de détention; mais ils peuvent être placés par jugement sous la surveillance de la haute police de l'Etat.

Il y a délit de *rupture* de ban, ainsi qu'on l'a dit déjà, toutes les fois que l'individu en surveillance se rend dans des lieux qui lui sont interdits, ou que, changeant de résidence, il s'écarte de l'itinéraire que lui a tracé sa feuille de route. Les mesures répressives dont cette infraction est l'objet ont varié dans notre législation criminelle. Suivant l'article 45 du code pénal de 1810, le

libéré en *rupture* de ban pouvait, sans jugement et par simple mesure administrative, être détenu pendant un temps égal à celui que devait durer la surveillance. Ceci était tolérable quand la surveillance était temporaire, mais c'était odieux quand il s'agissait d'une mise en surveillance à vie, puisque la détention pouvait, dans ce cas, être perpétuelle. Or, les condamnés aux travaux forcés à temps ou à la reclusion demeurent à perpétuité en état de surveillance après l'expiration de leur peine principale (art. 47 du c. pén.); en cas de *rupture* de ban, ils pouvaient donc être détenus toute leur vie, et l'on tombait dans cette anomalie monstrueuse que la peine principale n'avait été que temporaire et qu'une peine accessoire et de pure discipline s'étendait sur la vie entière du condamné. La loi du 28 avril 1832 refondit l'article 45 du code pénal de 1810, comme elle en avait modifié l'article 44. A la détention opérée par voie simplement administrative par l'Etat et qui pouvait être perpétuelle, elle substitua, pour la *rupture* de ban, la peine d'un emprisonnement temporaire fixé au maximum de cinq ans et qui ne put être désormais prononcée que par les tribunaux correctionnels, comme pour tout autre délit. Mais le décret de décembre 1851 a retouché une fois encore cette partie de notre législation criminelle. Il a attribué au gouvernement la faculté de faire transporter à Cayenne pour une période de cinq à dix ans le repris de justice en *rupture* de ban. La mesure, du reste, n'est que facultative; elle existe parallèlement à l'article 45 du code pénal remanié par la loi de 1832, et, si le gouvernement n'use pas de la faculté que lui donne le décret, les tribunaux peuvent toujours appliquer au délit de *rupture* de ban la peine de l'emprisonnement pouvant s'élever à une durée de cinq ans au maximum.

Le maximum de la peine est seul fixé par la loi; le minimum ne l'est pas. La jurisprudence et les auteurs ont conclu de là avec raison que les juges correctionnels peuvent indéfiniment réduire la durée de l'emprisonnement en cas de *rupture* de ban par un repris de justice, la réduire même au taux des peines de simple police, c'est-à-dire à une durée de moins de six jours. Il importe, en effet, que les juges possèdent en cette matière une grande latitude, car le degré de culpabilité ou le danger de l'infraction peuvent beaucoup varier avec les circonstances. On comprend la rigueur si le forçat libéré reparaît dans les lieux qui lui sont interdits et où résident soit ses anciens juges, soit les témoins qui ont déposé contre lui. Mais s'il n'a rompu son ban que pour se procurer avec plus de facilité du travail, ou entraîné par quelque affection de famille, il est évident que la répression doit être indulgente.

RUPUL s. m. (ru-pul). Mesure de longueur en usage en Moldavie et en Valachie, et qui équivaut à $0^m,07963$, dans le premier de ces pays, et à $0^m,083$ dans le second.

RURAL, ALE adj. (ru-ral, a-le — du lat. *rus*, champ, campagne. Ce mot correspond au kymrique *rhws*, terre cultivée, à l'ancien slave *rusaga*, contrée, au persan *rûstâ*, terre à blé, lieu cultivé et habité, puis village, d'où *rûstâr*, villageois, en latin *rusticus*. La racine, quelle qu'elle soit, doit avoir signifié blesser, puis labourer, comme l'indiquent les analogies du sanscrit *arsh*, frapper, transpercer; *rish*, *rush*, *lush*, *lûsh*, blesser; persan *rushtan*, dépouiller, peler; *lûsh*, déchiré, mis en pièces; ancien slave *rushiti*, détruire; russe *rushiti*, couper, découper; gothique *liusan*, perdre, faire périr; le lithuanien *raysyti*, creuser, fouiller la terre, d'où *rausis*, creux, *rusas*, silo pour le blé, conduit directement à la notion du labourage, et mieux encore l'anglo-saxon *reost*, ancien allemand *riostar*, allemand moderne *rüster*, coutre de charrue. Comparer l'erse *risteal*, espèce de charrue des Hébrides). Qui appartient, qui a rapport aux champs, à la campagne : *Propriété* RURALE. *Les anciens donnaient beaucoup plus d'attention que nous à l'économie* RURALE. (Buff.) *Nous avons une foule d'écrits sur l'économie* RURALE. (Laharpe.) *On songe bien rarement à ébouer les chemins* RURAUX. (M. de Dombasle.) *La vie* RURALE *est bien plus douce de nos jours qu'elle ne l'était du temps de nos pères.* (M. de Dombasle.)

Esprits *ruraux* volontiers sont jaloux.
LA FONTAINE.

— Hist. S'est dit de l'Assemblée nationale de 1871, réunie à Bordeaux, et qui passait pour y avoir apporté l'esprit réactionnaire des campagnes : « *Assemblée* RURALE, *honte de la France!* » *Ce cri, jeté du haut d'une tribune par Gaston Crémieux, l'a fait fusiller.* (H. Rochefort.) ‖ Substantiv. *Les ruraux*, Les membres de l'Assemblée nationale de 1871.

— Jurispr. *Code rural*, Code des lois relatives à la possession et à l'administration des propriétés rurales.

— Dr. canon. *Doyen rural*, Curé commis par l'évêque pour avoir inspection sur les curés d'une certaine circonscription.

— Chasse. *Doyen rural*, Vieux lièvre.

— **Syn. Rural, rustique.** Le premier marque un simple rapport avec la campagne; le second marque une manière d'être toute relative à la campagne, où il n'y a rien d'étranger à la campagne. La vie *rurale* est celle qu'on mène à la campagne quand on habite ordinairement la ville; la vie *rustique* est celle des gens qui n'habitent jamais la ville, dont toutes les occupations, tous les goûts sont champêtres. De même, l'économie *rurale* est l'art de tirer un bon parti de ses terres, même quand on ne les cultive pas soi-même; l'économie *rustique* entre dans le détail de tout ce que doit faire un paysan, un laboureur, un fermier.

— **Encycl.** Jurispr. *Code rural.* Il n'existe point de code *rural* en France. La législation qui concerne les chemins ruraux, le parcours, la vaine pâture, l'exploitation de la propriété rurale, le ban des vendanges, le bail à colonage partiaire, le bail emphytéotique, les maladies contagieuses des animaux, les vices rédhibitoires dans les ventes d'animaux domestiques, la destruction des animaux nuisibles, etc., se trouve éparse dans diverses lois et principalement dans des règlements administratifs qu'il serait essentiellement utile de refondre, de présenter sous une forme simple, claire et accessible à tous. En 1791, Heurtaut-Lamerveille disait à l'Assemblée constituante « que dans un code *rural* tout devait être simple, comme les hommes au bonheur desquels il était destiné. » Depuis cette époque, on a incessamment demandé qu'un code *rural* fût rédigé et, à diverses reprises, on a élaboré des projets qui sont restés lettre morte. Nous allons nous borner ici à dire quelques mots de ces projets.

Sous le gouvernement consulaire, Chaptal, ministre de l'intérieur, chargea une commission de préparer un projet de code *rural*. Un décret impérial, rendu à Bayonne le 19 mai 1808, renvoya ce projet à des commissions consultatives, organisées dans chaque département et composées de membres de conseils généraux et de sociétés d'agriculture. Toutes ces commissions se montrèrent favorables à l'idée d'un code *rural;* mais quelques-unes critiquèrent le projet qui leur était soumis, comme étant trop compliqué. Il comprenait, en effet, toutes les dispositions du code civil et du code criminel, toutes les lois antérieures se rattachant à des matières *rurales* et ne comptait pas moins de 960 articles. Le projet n'avait point été mis en discussion quand l'Empire croula. En 1814, un député, M. Lalouette, demanda la révision des usages locaux pour tout ce qui ne serait pas prévu par le code civil ou les lois en vigueur. Ces usages locaux, classés sous un titre commun, devaient, selon lui, constituer un code *rural*. Cette proposition fut prise en considération, mais enterrée par la seconde Restauration. Depuis cette époque, diverses lois spéciales furent édictées; mais il ne fut plus question, ni sous le gouvernement des Bourbons ni sous celui de Louis-Philippe, d'aborder dans son ensemble la législation *rurale*. Comme par le passé, la matière fut réglée par des usages, des coutumes, des règlements d'administration, souvent peu en rapport avec les progrès de notre agriculture, et il en résulta des procès sans nombre. Les sociétés d'agriculture et les conseils généraux, pour mettre un terme à cet état de choses, réclamèrent avec tant d'instance l'élaboration d'un code *rural*, que le gouvernement du second Empire essaya de leur donner satisfaction, d'autant plus qu'il ne s'agissait ni de politique, ni d'une question de liberté. Des circulaires ministérielles invitèrent les préfets à recueillir et à coordonner les usages *ruraux* de leur département; des commissions furent instituées dans ce but et, en 1854, le Sénat nomma une commission chargée de poser les bases d'un code *rural*. L'œuvre de cette commission servit de plan aux conseillers d'Etat chargés de préparer un projet de code. Ce projet comprenait trois livres : le premier consacré au régime du sol, le deuxième au régime des eaux et le troisième à la police *rurale*. Il fut élaboré avec une telle lenteur que le premier des trois livres seulement fut soumis au Corps législatif en mars 1870. Les événements qui se succédèrent firent encore une fois enterrer le projet, et l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871 ne songea point à s'occuper de cette œuvre.

RURALEMENT adv. (ru-ra-le-man — rad. *rural*). D'une façon rurale, à la manière des paysans : *S'exprimer* RURALEMENT. ‖ Vieux mot.

RURALITÉ s. f. (ru-ra-li-té — rad. *rural*). Qualité de ce qui est rural; condition de campagnard. ‖ Vieux mot.

RUREMONDE, en flamand *Roermunde*, ville du royaume de Hollande (Limbourg), au confluent de la Meuse et de la Roer, à 45 kilom. N.-E. de Maëstricht; 9,000 hab. Collége; fabriques de draps, de lainage, de toiles, de pipes; papeteries, etc. Ruremonde était devenue une localité assez importante vers 1290 lorsque le comte de Gueldre, Othon III, l'érigea en ville. En 1561, Pie V en fit le siége d'un évêché, qui fut réuni à celui de Liége en 1801. Tombée au pouvoir des Espagnols, elle fut prise par le prince d'Orange en 1572, par les Hollandais en 1632, puis en 1701, et cédée, en 1716, aux impériaux, qui en détruisirent les fortifications et en firent le chef-lieu de la Gueldre autrichienne. Pendant la Révolution, les Français prirent Ruremonde (1792-1793), qui fit partie du département de la Meuse-Inférieure et fut chef-lieu d'arrondissement jusqu'en 1814.

RURICOLE adj. (ru-ri-ko-le — du lat. *rus*, campagne; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit dans les champs.

***RURIK** ou **ROURIK**, fondateur de l'empire russe, mort en 879. C'était un chef de la tribu des Varègues, pirates des côtes de la Baltique.* En 861, les habitants de Novgorod l'appelèrent pour les défendre contre les incursions de leurs voisins. Sous prétexte de les protéger, Rurik alla s'établir, avec ses deux frères, près du territoire de Novgorod, fit bâtir et fortifier Ladoga et ne tarda pas à asservir ceux qui avaient réclamé son assistance. Le Novgorodien Vadius souleva ses compatriotes pour secouer le joug, mais il fut tué dans un combat par Rurik lui-même (865), qui mit à mort tous ceux dont il craignait la résistance. Le tyran fortifia Novgorod, qu'il choisit pour siége de son empire, considérablement accru après la mort de ses deux frères, dont il acquit les territoires, et il mourut aussi redouté de ses voisins que de ses sujets. Il transmit le pouvoir à son fils Igor, sous la tutelle d'Oleg.

La dynastie des Rurik, à laquelle la Russie doit son existence et sa grandeur, a cessé au XVII^e siècle de gouverner l'empire des czars. Les Romanoff, d'origine prussienne, ont à leur tour disparu de la scène, et ils ont été remplacés, au XVIII^e siècle, par une maison allemande, les Holstein-Gottorp. Mais la seconde dynastie n'a pas laissé de prétendants après elle, tandis que les fils de Rurik ont survécu aux révolutions. On trouvera leur histoire abrégée dans un écrit célèbre du prince P. Dolgoroukoff, *Notice sur les principales familles de la Russie* (Berlin, Schneider). La branche aînée des Rurikovitch, les princes Koltzoff-Massalsky, descend, comme la branche cadette, les princes Gortchakoff, du fondateur de l'empire, par saint Vladimir et saint Michel. Cependant, avec le temps, quelques branches des Rurikovitch ont cessé d'exister. Récemment les princes d'Odoieff s'éteignaient avec le dernier des Odoievsky. Deux rameaux des Massalsky, les Litvinoff-Massalsky et les Klouboff-Massalsky, n'existent plus, et le prince Dolgoroukoff fait remarquer dans ses *Mémoires* que le XIX^e siècle verra disparaître également les Koltzoff-Massalsky, le prince Nicolas n'ayant pas de fils et le prince Alexandre n'ayant point d'enfants de son mariage avec la princesse Hélène Ghika, si connue sous le nom de M^me Dora d'Istria.

RUROGRAPHE s. m. (ru-ro-gra-fe — du lat. *rus*, campagne, et du gr. *graphô*, j'écris). Celui qui écrit sur les champs, sur leur culture. ‖ Peu usité.

RUROGRAPHIE s. f. (ru-ro-gra-fî — rad. *rurographe*). Traité sur les champs, sur la culture des champs. ‖ Peu usité.

RUROGRAPHIQUE adj. (ru-ro-gra-fi-ke — rad. *rurographie*). Qui appartient, qui a rapport à la rurographie.

RURSOR, divinité que l'on invoquait à Rome pour retrouver les objets perdus.

RUS, bourg d'Espagne, province et à 40 kilom. N.-E. de Jaen, dans une petite vallée remarquable par sa fertilité; 2,000 hab. Moulins à huile; fabriques d'eau-de-vie, de savon, de toiles, etc. Commerce actif. Ruines d'un château construit par les Maures.

RUSA s. m. (ru-za). Mamm. Subdivision du genre antilope. ‖ Nom du babiroussa, chez les habitants de Bouran.

RUSA, ville de la Russie d'Europe. V. ROUZA.

RUSAFA, ville d'Espagne, province et au S. de Valence, dans une campagne fertile et agréable. Nombreuses maisons de plaisance.

RUSBROCK (Jean), mystique flamand. V. RUYSBROECK.

RUSC s. m. (rusk — du lat. *ruscus*, même sens). Bot. Nom vulgaire du fragon.

RUSCA (François-Dominique, baron), général français, né à Dolce-Acqua (Piémont) en 1761, tué devant Soissons le 13 février 1814. F.-D. Rusca était né Niçois, le territoire de Dolce-Acqua, enclavé dans celui de la république de Gênes, faisant partie en 1761 du comté de Nice. Issu d'une famille bourgeoise, il exerçait la médecine à Monaco lorsque survinrent les événements de 1789. Nice ayant été conquise par la France, il rentra dans sa ville natale pour y propager les principes révolutionnaires et entrer en correspondance avec la Société des jacobins. Il fut pour ce fait condamné au bannissement, vit ses biens confisqués et n'eut d'autre ressource que de se réfugier au quartier général français. Toulon venait d'être emporté et un corps d'armée, commandé par le général Dumerbion, s'apprêtait à envahir l'État de Gênes. Rusca se fit attacher à l'état-major, par la protection de Robespierre jeune, et rendit quelques services au corps expéditionnaire par la connaissance exacte qu'il avait du terrain d'opération dans les Apennins et dans le marquisat de Dolce-Acqua. Mis à la tête d'une division, il débusqua les Piémontais du col des Fourches, coopéra à la prise de la forteresse de Saorgio et fut fait adjudant général (1794). L'année suivante, il fut envoyé, avec la division d'Augereau, pour renforcer celle de Scherer, dans les Pyrénées-Orientales, combattit sur les bords de la Fluvia, puis revint en Italie avec Scherer, chargé du commandement en chef du corps établi dans l'Etat de Gênes. La valeur qu'il montra à la bataille de Loano lui valut le grade de général de brigade. Il combattit à Dego (1796) sous les ordres de Bonaparte, puis à Lodi, aux côtés d'Augereau; à Salo, il fut chargé d'une mission périlleuse, celle de contenir une grande partie de l'armée autrichienne à la tête seulement d'une demi-brigade, fut dangereusement blessé et reçut le grade de général de division. Après avoir exercé divers commandements dans l'intérieur, il fut, en 1798, placé sous les ordres de Championnet, concourut, l'année suivante, à la prise de Naples, puis, lorsque les désastres subis dans la haute Italie forcèrent Championnet à abandonner sa conquête, fut désigné pour occuper Florence. A la bataille de la Trebia, blessé grièvement, il tomba entre les mains de l'ennemi et ne recouvra la liberté qu'après Marengo. En 1802, Bonaparte lui confia le commandement militaire de l'île d'Elbe, puis le révoqua et ne le rappela à l'activité qu'en 1809 pour le placer sous les ordres du vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais. Durant cette campagne, le général Rusca opéra dans le Tyrol, puis sur l'Adige, et battit à Villach le marquis de Chasteler. Mis à la retraite à cette époque, il vécut tantôt en France, tantôt en Italie, jusqu'en 1814, époque à laquelle, en présence de l'invasion, il demanda à reprendre du service. Napoléon lui donna le commandement de Soissons. Le général Rusca se rendit aussitôt à son poste, mais la ville n'avait ni fortifications en état ni garnison. Sommé de se rendre par le général russe Winzingerode, il se porta à la rencontre de l'ennemi à la tête d'un millier d'hommes et mourut héroïquement, frappé d'un coup de biscaïen, en avant de la porte de Laon.

RUSCALLA (Juvénal **VEGEZZI-**), publiciste italien. V. VEGEZZI-RUSCALLA.

RUSCELLI (Girolamo), littérateur et érudit italien, né à Viterbe vers 1520, mort à Venise en 1566. Sorti d'une famille pauvre, il parvint, grâce à son ardeur au travail, à apprendre les langues anciennes et quelques langues modernes et à acquérir de fortes connaissances en histoire et en littérature. S'étant rendu à Rome du temps de Paul III, il y fonda l'Académie dello Sdegno. De là, il passa à Venise, où il se fixa et devint correcteur chez l'imprimeur Valgrisi. Ruscelli encouragea les débuts du Tasse et eut des querelles littéraires extrêmement violentes avec Dolce et Atanagi. On lui doit un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Scholia in IV libros de Venatione*, de Noël Conti (Venise, 1551, in-8°); *Lettera al Muzio in difesa dell' uso delle signorie* (1551, in-8°); *Lettera sopra un sonetto del marchese della Terza* (1552, in-4°); *Vocabolario generale di tutte le voci usate dal Boccaccio, bisognose di dichiarazione, etc.* (1552, in-4°); *Tre discorsi al Lodovico Dolce, l'uno intorno al Decamerone, l'altro all' osservazione della lingua volgare, ed il terzo alla traduzione d'Ovidio* (1553, in-4°); *Capitolo delle lodi del fuso* (1553); *Discorso premesso al ragionamento dell' imprese di Giovio* (1556, in-8°); *Del modo di comporre in versi, nella lingua italiana, con un pieno ed ordinato rimario* (1559, in-8°), dictionnaire des rimes qui a eu un nombre considérable d'éditions; *Discorso sopra i motti ed i disegni d' arme e d' amore* (1560, in-8°); *La Vita di Jacopo Zane* (1561, in-8°); *Geografia di Tolomeo* (1561, in-4°), traduite du grec; *Le Imprese illustri, con espositioni e discorsi* (1566, in-4°); *Segreti nuovi* (1567, in-8°); *Indice degli uomini illustri* (1572, in-4°), ouvrage posthume; *Commentarj della lingua italiana, lib. VII* (1576, in-4°); *Vocabolario delle voci latine con l' italiene, scelto da' migliori scrittori* (1588, in-4°); *Precetti della milizia moderna* (1572, in-4°); *Supplimento alle Storie del suo tempo, del Giovio* (1608, in-4°); *Rime piacevoli* (1627, in-12), etc. On doit, en outre, à Ruscelli de nombreuses éditions d'ouvrages, notamment du *Decaméron* de Boccace (1552, in-4°).

RUSCHENBERGER (S.-W.-William), naturaliste et voyageur américain, né dans l'Etat de New-Jersey en 1807. Il étudia la médecine à Philadelphie, entra dans la marine comme aide-chirurgien en 1826 et prit, en 1830, le diplôme de docteur. L'année suivante, il devint chirurgien de marine et, depuis lors, il a fait, à ce titre, de nombreux voyages. Indépendamment d'un grand nombre d'articles scientifiques et médicaux, insérés dans divers journaux américains, et de brochures sur la marine, il a publié sur ses voyages des ouvrages qui abondent en observations intéressantes et curieuses, notamment : *Trois ans dans le Pacifique, par un officier de la marine des Etats-Unis* (Philadelphie, 1835); *Voyage autour du monde, comprenant le récit d'une ambassade à Siam et à Mascate* (1838). On lui doit, en outre, un *Vocabulaire des termes en usage dans l'histoire naturelle* (in-12) et des manuels sur l'histoire naturelle, qui ont été réunis sons le titre d'*Eléments d'histoire naturelle* (1850, 2 vol. in-12).

RUSCICOLE adj. (russ-si-ko-le — du lat. *ruscus*, fragon; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur le fragon.

RUSCINO, chef-lieu des *Sardones*, peuple de la Narbonnaise I^re, près de la Méditerranée, aujourd'hui LA TOUR DE ROUSSILLON ou CASTEL-ROUSSILLON.

RUSCONI (Giovanni-Antonio), auteur italien, qui vivait au XVIe siècle. Il n'est guère connu que par une traduction italienne de Vitruve, publiée après sa mort. Cette traduction, illustrée de nombreuses gravures sur bois d'après les dessins de l'auteur, est intitulée : *Dell' architettura di Gio.-Antonio Rusconi, con cento sessanta figure, disegnate dal medesimo, secondo i precetti di Vitruvio, e con chiarezza e brevita dichiarate, lib. X* (Venise, 1590, in-fol.).

RUSCONI (Camille), sculpteur italien, né à Milan vers 1660, mort à Rome en 1723. Il étudia à Rome dans l'atelier de son compatriote Hercule Ferrata, puis dans celui de Carlo Maratti, dont il imita le style sévère. Ses œuvres principales sont le *Mausolée de Grégoire XIII*, à Saint-Pierre de Rome, et le *Tombeau de Sobieski*, dans l'église des Capucins. On lui doit aussi les *Anges*, placés sous l'orgue de la chapelle Saint-Ignace, dans l'église du Gesù, et un grand nombre de bustes de divers personnages.

RUSCULE s. f. (ru-sku-le). Arachn. Genre peu connu d'arachnides, de l'ordre des acariens.

RUSE s. f. (ru-ze. — V. RUSER). Finesse, artifice, moyen de tromper : RUSE *subtile.* RUSE *grossière. User de* RUSE. *Je connais toutes ses* RUSES. *L'homme injuste sent qu'il serait trop dangereux pour lui d'opprimer ses frères publiquement; il a recours à la* RUSE. (Mass.) *La* RUSE *est un talent naturel au sexe.* (J.-J. Rouss.) *L'habileté est à la* RUSE *ce que la dextérité est à la filouterie.* (Chamfort.) *La* RUSE *annonce moins d'esprit que de faiblesse.* (Marmontel.) *La* RUSE *est le bouclier sous lequel le faible se dérobe aux coups du puissant.* (Grimm.) *Je n'ai jamais vu que la* RUSE *puisse tenir longtemps contre la sincérité.* (Rivarol.) *Partout la violence produit la* RUSE. (B. de St-P.) *La* RUSE *hypocrite aigrit toujours le peuple.* (Lamenn.) *Une feinte incrédulité sur les maux d'autrui est une* RUSE *inventée par l'égoïsme pour se dispenser de la pitié.* (Latena.) *Un menton pointu indique ordinairement la* RUSE. (T. Thoré.) *Le commerce est l'école de la* RUSE. (Beauchêne.) *Souvent on emploie la* RUSE *parce qu'on sent qu'on n'a pas la force.* (Mme E. de Gir.) *Le lièvre est, de tous les animaux que l'on chasse, celui qui fait le plus de* RUSES, *après le cerf.* (E. Chapus.) *La* RUSE, *la duplicité, la flatterie sont presque inhérentes à l'état de domesticité.* (Mme Monmarson.)

Jadis l'homme vivait au travail occupé;
On ne connaissait point la *ruse* et l'imposture.
BOILEAU.

Les *ruses* en amour, de même qu'à la guerre,
Ont été de tout temps permises sur la terre.
TH. GAUTIER.

Tel rit d'une *ruse* d'amour,
Qui doit devenir à son tour
Le risible sujet d'une semblable histoire.
LA FONTAINE.

— *Ruse de guerre*, Moyen que l'on emploie, à la guerre, pour tromper l'ennemi, pour le surprendre. ‖ Fig. Moyen employé pour tromper un adversaire.

— Chasse. Détours de la bête que l'on chasse : *Le renard est fameux par ses* RUSES *et mérite en partie sa réputation.* (Buff.)

— **Syn. Ruse, artifice, astuce,** etc. V. ARTIFICE.

Ruse contre ruse (*List um list*), opéra-comique en un acte, musique de M. Schimon; représenté en août 1858; chanté par André et Mme Ulrich. M. Schimon était alors accompagnateur au Théâtre-Italien de Paris. Cet ouvrage a été monté la même année à Dresde et joué avec succès, puis sur le théâtre Wilhemstadt, dans le mois de mai, à Berlin, en 1861.

RUSÉ, ÉE adj. (ru-zé — rad. *ruse*). Qui a de la ruse : *Homme* RUSÉ. *Femme* RUSÉE. *La renommée peint les Parisiennes frivoles,* RUSÉES, *artificieuses.* (J.-J. Rouss.) *Un honnête homme peut être fin, mais il ne peut être* RUSÉ. (Marmontel.) *Les moins* RUSÉES *des femmes ont des piéges infinis.* (Balz.) *Il n'y a qu'à aller toujours tout droit avec les gens* RUSÉS; *tôt ou tard ils se décèlent par leurs ruses mêmes.* (J.-J. Rouss.)

Ah! combien j'ai connu de ces amis bénins
Qui marchent à leur but en *rusés* patelins!
AL. DUVAL.

— Qui annonce la ruse : *Air* RUSÉ. *Mine* RUSÉE. ‖ Qui est fait avec ruse : *Un tour* RUSÉ.

— Loc. fam. *Rusé compère. Rusée commère,* Personne subtile, artificieuse.

— Anc. mar. *Ancre rusée*, Ancre dont les pattes ne mordent pas sur le fond.

— Substantiv. Personne rusée : *Un* RUSÉ. *Un fin* RUSÉ. *Une petite* RUSÉE. *L'homme fort de corps et d'esprit est honnête, le* RUSÉ *n'est qu'un sot.* (Raspail.)

Du palais d'un jeune lapin
Dame belette, un beau matin,
S'empara; c'est une *rusée.*
LA FONTAINE.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre zée, qui habite les eaux douces de l'Inde.

— s. f. pl. Arachn. Nom donné à deux groupes d'aranéides appartenant aux genres crèse et olios.

RUSER v. n. ou intr. (ru-zé — du lat. *refutare*, repousser, provençal *rehuzar, reüsar,* vieux français *rehuser, reüser*, d'où, par contraction, *ruser*, qui s'appliquait surtout aux détours que fait le gibier pour faire perdre la piste aux chiens. Le latin *refutare* est aussi représenté dans notre langue par le mot *refuser*). User de ruse : *Charles II, pendant tout son règne,* RUSA *constamment avec l'opinion.* (Mme de Staël.) *Le libraire, de sa nature, est porté à* RUSER *avec les auteurs.* (Raspail.) *Les grands diplomates ne* RUSENT *presque jamais.* (B. d'Aurévilly.)

. . . Je ne sais ni mentir ni *ruser;*
Je fais profession de ne rien déguiser.
J.-B. ROUSSEAU.

Mais si la tromperie en quelque cas s'excuse,
C'est quand on fait donner un ennemi qui *ruse*
Dans le piége malin que lui-même nous tend.
DUFRESNY.

— Chasse. Se dit de la bête qui emploie divers expédients pour échapper aux chasseurs.

RUSEUR, EUSE s. (ru-zeur, eu-ze — rad. *ruser*). Personne qui ruse habituellement : *Comme je hais souverainement les* RUSEURS *de cette espèce, je lui fis les remercîments que je lui devais, mais j'y mis un ton dur qu'il sentit.* (J.-J. Rouss.)

RUSGUNIA, ancienne ville de l'Algérie, à 26 kilom. d'Alger. Ses ruines occupent un vaste espace de forme circulaire. « Quelques édifices, dit M. Piesse, composés de demi-voûtes et de tronçons de colonnes épars, semblent indiquer les restes d'anciens bains; des fragments de mosaïques, des pierres frustes, des inscriptions, des médailles ont été recueillis là à différentes époques. L'étude des anciens itinéraires indique que la cité romaine, qui dut être assez considérable, était celle de Rusgunia. Les épigraphes assez rares trouvées sur place ou apportées à Alger et dont la provenance est régulièrement établie viennent confirmer l'identité des ruines actuelles avec Rusgunia. Pline nous fait savoir que Rusgunia était une colonie d'Auguste. Une stèle phénicienne recueillie dans les ruines semblerait donner une origine encore plus ancienne à cette colonie maritime, qui fut, dit-on, célèbre ; mais il n'y reste aucune trace de port. »

RUSH, village d'Irlande, province de Leinster, comté et à 25 kilom. de Dublin. C'est un village de pêcheurs, avec un petit port dont l'entrée est défendue par une tour. On y trouve les ruines d'une église abbatiale comprenant un baptistère, des effigies curieuses, un clocher carré, une crypte et quatre tours. Dans le village s'élèvent une vaste église catholique et des écoles. Les habitants de Rush exportent une grande quantité d'huile de foie de morue et de poisson salé. Aux environs se trouve Lambay-Island.

RUSH (Benjamin), célèbre médecin américain, né près de Bristol (Pensylvanie) en 1745, mort à Philadelphie en 1803. Il commença l'étude de la médecine à Philadelphie, puis il se rendit à Edimbourg, où il fut reçu docteur en 1768. De retour dans sa patrie l'année suivante, il fut chargé de professer la chimie dans le collége de médecine nouvellement fondé à Philadelphie. Lors de la création de l'université en 1791, il y devint professeur de médecine et de clinique. Rush fut non-seulement un professeur et un praticien remarquable, mais encore un bon citoyen; il fit partie du congrès qui proclama l'indépendance des Etats-Unis (1776), de celui qui vota la constitution (1787), fut pendant la guerre médecin en chef de l'hôpital militaire, puis devint trésorier de l'hôtel des monnaies. On lui doit, outre des articles et des mémoires insérés dans divers recueils, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De coctione ciborum in ventriculo* (Edimbourg, 1768, in-8o); *Dissertation on the spasmodic asthma of children* (Londres, 1770, in-8o); *An inquiry into the influence of physical causes upon the moral faculty* (Philadelphie, 1776, in-4o); *Observations upon the origin of the malignant bilious* (1779, in-8o); *Six introductory lectures to courses of lectures on the theory and practice of medicine* (1802, in-8o); *A treatise upon the diseases of the mind* (1812, in-8o); *Symptoms and cure of dropsy in general; medical inquiries and observations* (1794-1798, 5 vol. in-8o), etc.

RUSHTON (Edouard), théologien anglais, né dans le Lancashire vers 1545, mort en 1586. Il fit ses études à Oxford et, en 1573, alla étudier la théologie à Douai. De là il se rendit, quatre ans plus tard, à Rome, où il se fit ordonner prêtre. Envoyé en mission en Angleterre, il fut arrêté et condamné à mort pour cause de propagande papiste; mais cette peine ayant été commuée en celle d'un bannissement perpétuel, il se retira en France et mourut peu après de la peste à Pont-à-Mousson. Outre une édition, augmentée d'un livre, de l'ouvrage de Sanders intitulé *De schismate anglicano* (Cologne, 1585, in-8o), on a de lui : *Synopsis rerum ecclesiasticarum ad annum Christi* 1577; *Rerum pro religione catholica in turri Londinensi gestarum ab anno* 1580 *ad annum* 1585; *Religiosorum et sacerdotum nomina qui pro defensione primatus romanæ Ecclesiæ per martyrium consummati sunt sub Henrico octavo*, etc.

RUSHWORTH (Jean), homme politique et compilateur anglais, né dans le comté de Northumberland en 1607, mort à Londres en 1690. Il suivit d'abord des cours de droit à Oxford et se fit inscrire comme avocat au barreau de Lincoln's-Inn, à Londres; mais il ne semble pas avoir exercé longtemps cette profession. Dès l'année 1630, il commença à recueillir les discours les plus remarquables prononcés dans les deux Chambres sur les questions politiques les plus importantes de l'époque, ainsi qu'à assister aux séances de la chambre étoilée, de la cour d'honneur et de la chambre de l'Echiquier, notant tout ce qui lui paraissait avoir quelque intérêt. Lors de la réunion du premier Parlement de 1640, il trouva le moyen d'être présent aux débats de cette assemblée et, après qu'elle eut été dissoute, il se rendit dans le Nord, sur le théâtre de la guerre. Il fut témoin du combat de Newburn et assista au grand conseil tenu à York, ainsi qu'aux conférences préliminaires du traité de Ripon. Le Long Parlement ayant commencé à tenir ses séances en novembre 1641, il fut nommé adjoint du greffier de la Chambre des communes, où il eut à résumer tout ce qui dans les débats semblait mériter d'être conservé. Lorsque Charles Ier eut quitté Londres, il fut chargé de porter à ce prince, alors à York, des adresses et autres communications de la Chambre, et il remarque à ce sujet qu'il avait l'habitude de faire en vingt-quatre heures le voyage d'York à Londres et non pas, comme le dit une biographie, de faire ce même trajet plusieurs fois en vingt-quatre heures. En 1643, il signa le covenant avec la plupart des membres de son parti et, deux ans plus tard, devint secrétaire du général Fairfax, son parent, avec lequel il suivit presque tous les mouvements de l'armée jusqu'en 1650, époque à laquelle ce général se démit de ses fonctions. Nommé, en 1652, l'un des commissaires chargés de réformer la législation, il reparut, en 1658, sur la scène politique, comme député de Berwick au dernier Parlement de Cromwell et figura en la même qualité au premier qui fut convoqué par Charles II en 1660. La Restauration fut fatale aux progrès de sa fortune et, selon toute vraisemblance, il n'occupa plus aucun emploi public jusqu'en 1677, moment où on le retrouve secrétaire du garde des sceaux Orlando Bridgman. Il siégea encore à trois reprises au Parlement et rentra ensuite dans la vie privée. En 1684, il fut arrêté pour dettes et incarcéré à la prison du Banc de la Reine, où il passa ses dernières années dans un état voisin de l'imbécillité. Rushworth a laissé un ouvrage qui forme la source peut-être la plus importante pour l'histoire politique des quarante années antérieures à la mort de Charles Ier; ce sont ses *Collections d'incidents secrets* (private passages) *dans l'Etat, d'importantes matières de droit et de débats remarquables dans le Parlement.* La première partie, qui va de 1618 à 1629, fut publiée en 1659 et rééditée clandestinement pour la troisième fois en 1682; la seconde partie parut en 1680 (2 vol. in-fol.); les deux dernières parties, que l'auteur avait laissées à sa mort prêtes pour l'impression, parurent l'une en 1692 et l'autre en 1701. L'ouvrage complet fut réédité vingt ans plus tard en huit volumes in-fol., dont le dernier comprend le procès du comte de Strafford, qui avait paru séparément en 1680. Ce livre a été l'objet des attaques les plus vives de la part des partisans de Charles Ier, tandis que ceux de Cromwell l'ont loué outre mesure, et c'est uniquement pour le combattre que Nalson entreprit, par ordre de Charles II, de publier sa *Collection impartiale des grandes affaires d'Etat depuis le commencement de la révolution d'Ecosse en* 1639, *etc.*; mais la mort ne lui permit pas de la terminer, et les deux seuls volumes qui aient paru (1682-1683) ne vont pas au delà de janvier 1642.

RUSICADA, ville de Numidie, aujourd'hui PHILIPPEVILLE.

RUSIECKI (Joseph), colonel polonais, né en 1770, mort à Vierzon en 1851. Il entra dans l'armée en 1787, prit part à la guerre contre les Russes en 1792 et, en 1794, combattit sous les ordres de Kosciusko. Après le démembrement de la Pologne, il s'enrôla dans les troupes françaises et fit les campagnes d'Italie et celle de Saint-Domingue. Promu lieutenant, il prit une part brillante à la bataille d'Eylau, à la suite de laquelle il fut nommé capitaine. En 1812, il fit la campagne de Russie en qualité de chef de bataillon, puis celle d'Allemagne en 1813. A la chute de l'Empire, Rusiecki resta en Pologne, où il était colonel quand éclata la guerre de l'indépendance polonaise (1831). Les patriotes ayant été vaincus, Rusiecki dut quitter son pays, et il se réfugia en France, où il mourut dans un âge avancé.

RUSIECKI (Canut), peintre polonais, né vers 1800, mort en 1860. Après avoir suivi les cours de l'université de Vilna, il y étudia la peinture sous la direction de Rustem. Envoyé à Paris aux frais du gouvernement en 1821 et, l'année suivante, à Rome, il passa plusieurs années dans cette ville, faisant de temps à autre des excursions dans diverses parties de l'Italie. De retour dans sa patrie, il ne tarda pas à y acquérir une grande réputation et fut nommé professeur de peinture à l'Ecole des nobles de Vilna. Ses principaux tableaux appartiennent au genre religieux, et il est peu d'églises en Lithuanie qui ne possèdent quelqu'une de ses œuvres. On cite comme les plus remarquables un *Saint Jean-Baptiste*, un *Saint Barthélemy*, les *Quatre apôtres*, un *Saint Michel archange* et une *Annonciation de la Vierge*, dans la cathédrale de Vilna. Il avait, en outre, exécuté un grand nombre de portraits à l'aquarelle ainsi que des *Etudes d'aurochs*, dessinées d'après nature pendant une excursion que l'artiste avait entreprise en 1841 dans la célèbre forêt de Bialowicz, seul lieu de l'Europe où cet animal existe encore à l'état sauvage.

RUSINE s. f. (ru-zi-ne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuélides, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

— **Encycl.** Les *rusines* sont caractérisées par des antennes pectinées chez les mâles et ciliées chez les femelles, des palpes dépassant le front, le corselet un peu crêté, les ailes antérieures assez larges. Les chenilles sont allongées, avec la tête petite; elles se tiennent cachées pendant le jour sous les débris des feuilles et se métamorphosent en chrysalides lisses, luisantes, renfermées dans une légère coque de terre. La *rusine ténébreuse*, type du genre, atteint 0m,04 d'envergure; elle a les ailes antérieures d'un gris brunâtre foncé, avec deux bandes transversales sinueuses noirâtres et quelques petites taches jaunes, et les inférieures d'un gris uniforme. Ce papillon est assez répandu en France et en Allemagne. Confondu autrefois avec les noctuelles, il a été réuni par plusieurs auteurs au genre agrotis. Ses mœurs sont, du reste, celles des noctuélides.

RUSIOCHINE s. f. (ru-zi-o-chi-ne). Chim. Corps qui se produit par l'action du chlore sur le sulfate de quinine.

RUSKIN (John), littérateur et esthéticien anglais, né à Londres en 1819. Après avoir suivi les cours de l'université d'Oxford, où il remporta, en 1839, un prix de poésie, il étudia la peinture sous la direction de Copley Fielding et de J.-D. Harding et fit dans cet art des progrès rapides; mais, quoiqu'il n'y ait jamais complétement renoncé, c'est sur ses travaux littéraires, presque tous consacrés à la critique artistique, que se fonde sa réputation. Sa première production fut une brochure dans laquelle il prenait la défense de Turner et de l'école moderne anglaise de peinture, et qu'il développa ensuite considérablement sous ce titre : les *Peintres modernes; leur supériorité sur tous les maîtres anciens dans la peinture de paysage* (1843). L'éclat du style de cet ouvrage, le ton tranchant avec lequel l'auteur jugeait les grands maîtres d'autrefois et l'éloge exagéré qu'il faisait de Turner et de l'école moderne excitèrent l'attention universelle, mais soulevèrent en même temps les plus vives critiques. Afin de réunir des matériaux pour la continuation de cet ouvrage, dont le second volume parut en 1846, M. Ruskin partit pour l'Italie et fit un long séjour à Venise. Il a décrit les magnifiques monuments d'architecture et les chefs-d'œuvre artistiques que renferme la ville des doges dans ses deux ouvrages intitulés : les *Sept flambeaux de l'architecture* (Londres, 1849) et les *Pierres de Venise* (Londres, 1851-1853, 3 vol.). A dater de 1851, il publia dans le *Times*, sur le préraphaélisme, des lettres qui exercèrent une grande influence sur la jeune génération artistique de l'Angleterre. Il fit, en outre, paraître, en 1856, le IIIe et le IVe volume et, en 1860, le Ve volume de ses *Peintres modernes* et fit à Edimbourg, sur l'architecture du moyen âge, des cours qui ont été recueillis et publiés (1854). Parmi ses autres écrits, il faut citer : une étude sur *Giotto et ses œuvres* (1854), écrite pour la Société d'Arundel, dont l'auteur est un des membres les plus actifs; *Revue de l'Exposition de* 1855 (1855); le texte des *Ports d'Angleterre*, de Turner (1856); l'*Ethique de la poussière* (Londres, 1865); l'ouvrage fantaisiste intitulé : le *Sésame et les lis* (Londres, 1865), etc. On lui doit enfin de nombreux articles critiques publiés dans la *Quarterly Review*. « Indépendamment des qualités qui donnent de l'influence sur les hommes et qui font le chef de parti, dit M. J. Milsand, M. Ruskin est un esprit étendu, brillant et d'une originalité qui présente quelque chose de fantastique et de bizarrement accentué comme une figure de Mantegna ou de Holbein. De tous les hommes qui ont écrit sur l'art, je n'en connais point qui aient mis aussi complétement leur âme dans leur œuvre. Il a couvé si longtemps ses idées sur l'architecture et la peinture, qu'elles se sont incorporées à ses convictions religieuses, à sa philosophie, à ses goûts littéraires, à son amour pour la science, à ses vues politiques. L'art lui apparaît comme une partie intégrante de l'histoire universelle; son amour pour l'art est en quelque sorte composé de toutes ses affections et de toutes ses convictions. Bien qu'il s'occupe plus particulièrement des monuments et des tableaux, on sent qu'il n'est point exclusivement dominé par le désir des belles toiles et de la bonne architecture, mais que sans cesse il regarde à droite et à gauche vers tous les points de l'horizon humain et que son but principal, c'est d'élever l'homme dans tous les sens, de rendre à la peinture le rôle qui peut le mieux la faire contribuer au perfectionnement de tout notre être. M. Ruskin

possède au plus haut degré le don de l'expression, l'éloquence, qui est plus que le talent d'émouvoir, qui est l'émotion d'une nature capable de sentir fortement. On l'a appelé le plus grand peintre par la parole de l'Angleterre, et ce n'est que vrai ; il est poëte par ses descriptions et ses tableaux, qui ont la couleur, l'imprévu et la variété de la nature, qui jaillissent dans leur luxuriante confusion comme des feuillées dans des bois où afflue la séve du printemps ; il est poëte par son élan lyrique, par un enthousiasme incessant, intense et pourtant contenu. »

M. Ruskin possède incontestablement le sentiment du beau dans les arts, ainsi qu'un rare talent pour exposer ses idées dans un style brillant et agréable ; mais ces qualités sont gâtées par une tournure d'esprit trop paradoxale.

RUSMA s. m. (ru-sma). Pâte dépilatoire en usage en Orient.

— **Encycl.** On donne le nom de *rusma* à diverses compositions caustiques, dont on se sert surtout en Orient comme épilatoires. Le *rusma* se fabrique spécialement à Constantinople et constitue même une source de revenu assez considérable. Il y a diverses façons de le préparer. D'après Mme Celmart, on prend 60 grammes de chaux vive, on les mêle avec 15 grammes d'orpiment ou réalgar (sulfure d'arsenic) ; on les fait bouillir dans 500 grammes de lessive alcaline assez forte ; pour l'essayer, on y plonge une plume, et, lorsque les barbes tombent, le *rusma* est bon. On en frotte les parties velues dont on veut détruire les poils ; on les lave ensuite avec de l'eau chaude. Ce dépilatoire est d'une grande causticité ; il attaque souvent le tissu de la peau en même temps que les poils ; on ne doit donc l'appliquer qu'avec la plus grande circonspection.

D'après M. O. Reveil, qui en traduit la recette du *Livre des odeurs, des parfums et des cosmétiques*, publié par le chimiste anglais Piesse (1866), on prend :

Bonne chaux éteinte..	1,500	grammes.
Orpiment en poudre...	250	—

Mêlez les ingrédients en les passant ensemble dans un tamis ; gardez dans des flacons bien bouchés. Pour se servir de cette poudre, on la délaye avec assez d'eau pour lui donner la consistance d'une crème. On étend cette crème sur la partie velue, pendant cinq minutes environ, et l'on rase, en employant, au lieu du rasoir, un couteau à papier d'os ou d'ivoire ; on lave ensuite la plaie à grande eau et on met un peu de cold-cream.

« Trouvez donc, dit le docteur Constantin James, soit en Turquie, soit en France, des cheveux ou des barbes qui puissent résister à de pareils topiques ! Seulement, je me permettrai de demander ce que devient la peau au milieu de tout cela ? Votre *rusma* a beau être l'épilatoire favori des sultanes, il n'en devra pas moins se comporter comme un agent inintelligent et brutal. On m'assure qu'à Constantinople la grande habitude de s'en servir fait que son emploi est à peu près inoffensif ; à Paris, alors, nous sommes moins habiles, car on a vu nombre de fois ces épilatoires laisser après eux des cicatrices difformes ou même devenir l'occasion des accidents les plus sérieux. »

Mais il existe une autre sorte de *rusma*, dont l'emploi paraît être moins dangereux ; c'est une substance vitriolique, une variété de sulfate de fer, qu'on trouve dans les minerais de ce métal, notamment aux environs de Cute, dans l'ancienne province de Galatie. Par sa structure et sa couleur, le *rusma* ressemble beaucoup à du mâchefer. Les marchands de Constantinople en expédient une grande quantité dans tout l'Orient et jusqu'en Asie ; mais il a toujours été fort rare dans l'Europe occidentale, notamment en France, où il se vendait, dit-on, au poids de l'or. Cette pâte paraît être bien préférable à celle dont nous parlons plus haut et qui se compose surtout de chaux et d'orpiment.

RUSQUE s. f. (ru-ske — du lat. *ruscus*, houx). Bot. Nom vulgaire du chêne-liége, dans le midi de la France.

RUSS (Charles), peintre allemand, né à Vienne en 1779, mort en 1843. Fils d'un artisan, il montra pour le dessin des dispositions précoces, qui lui valurent l'amitié et les leçons d'un peintre amateur. Il se perfectionna ensuite sous la direction de Drechsler et d'un nommé Brand, avec lesquels il étudia la peinture de fleurs et de fruits et le paysage ; mais ce n'était dans aucun de ces genres qu'il devait exceller, et ce ne fut qu'en se formant seul, par l'étude des toiles historiques du musée de Vienne, qu'il rencontra sa véritable voie. Dans l'intervalle, Russ apprit la gravure à l'eau-forte et à l'aqua-tinta, et grava lui-même une quarantaine des copies qu'il avait faites au musée de Vienne. Il alla ensuite travailler quelque temps à Munich et revint se fixer dans sa ville natale, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Son tableau d'*Hécube pleurant, sur la côte de la mer de Thrace, sa fille Polyxène et son fils Polydore* obtint, en 1810, le second prix de l'Académie de Vienne, et ce succès valut à l'artiste le titre de peintre de cabinet de l'archiduc Jean. Huit ans plus tard, il fut nommé conservateur de la galerie de tableaux du château impérial du Belvédère. L'œuvre de cet artiste consiste principalement en esquisses empruntées à l'histoire de l'Autriche. Il est à regretter qu'il ait fait preuve d'une fécondité qui a beaucoup nui à son originalité. Pour donner un exemple de cette fécondité, nous dirons que l'on ne comptait pas moins de quarante toiles signées de lui au Salon de l'Académie de Vienne en 1822. Une de ses premières et de ses meilleures compositions est le tableau qui représente *Tirésias prédisant à Alcmène les destinées d'Hercule.*

RUSSALKIS, dans la mythologie slave, nymphes à chevelure verdâtre qui habitaient les lacs et les fleuves. Quand le soleil était bien chaud, elles sortaient de leur domaine humide et aimaient à danser dans les prairies ou à se balancer dans les branches des arbres.

RUSSE s. et adj. (ru-se). Habitant de la Russie ; qui appartient à la Russie ou à ses habitants : *Un* RUSSE. *Une jeune* RUSSE. *Un paysan* RUSSE. *Les coutumes, les mœurs* RUSSES. *La langue* RUSSE. *L'armée* RUSSE. *Le nom de* RUSSES *désigne tout simplement les peuples divers qui ont été soumis jadis aux princes russiens de la famille scandinave de Rurik.* (Henri Martin.) *Le peuple* RUSSE *est le plus superstitieux des peuples.* (Ancelot.) *Le gouvernement* RUSSE *est une monarchie absolue, tempérée par l'assassinat.* (Custine.) ‖ On disait autrefois RUSSIEN et on le dit encore quelquefois : *Les classes agricoles sont de religion grecque et de langue* RUSSIENNE *ou ruthénienne, dialecte qui n'est ni le polonais ni le moscovite.* (Henri Martin.)

— Hist. relig. *Eglise russe*, Eglise nationale de Russie, qui appartient au rit grec.

— s. m. Linguist. La langue que l'on parle en Russie, et qui est dérivée du slave : *Parler, écrire bien le* RUSSE. *Roman traduit du* RUSSE.

Russe (LE MONDE) et la Révolution, par A. Hertzen (1862). « Le passé de la Russie a été stérile, son présent est insupportable et son avenir sera nul. La Russie mérite d'être considérée comme une lacune de la raison humaine, un menaçant exemple donné aux peuples pour leur montrer jusqu'où la servitude peut les amener. » Cette pensée de Tchédaïef semble avoir inspiré A. Hertzen, car il désespère de la Russie, à moins qu'elle ne soit régénérée de fond en comble par une révolution. Pour prouver son dire, il passe en revue le résultat des efforts tentés pour galvaniser ce grand corps, et le coup d'œil n'est pas flatteur : « La civilisation ? elle n'a fourni que de nouveaux moyens d'oppression. L'Eglise ? elle n'est plus qu'un fantôme à l'ombre duquel repose la police. Le peuple ? il supporte tout. Le gouvernement ? son oppression ne connaît plus de bornes. Tandis que l'histoire des autres peuples présente le tableau de leur affranchissement, celle de la Russie n'est que le récit de l'établissement du servage et de l'aristocratie. Les réformes de Pierre Ier ont fait des Russes les pires des hommes, des esclaves civilisés. »

Cependant il reste un espoir. Avec leur esprit entreprenant, leur humeur féminine, leur défaut de spontanéité joint à une remarquable facilité d'assimilation et de plasticisme, les Slaves ne peuvent se passer des autres peuples. Ils ne savent pas se suffire, mais ils savent obéir à l'impulsion. Abandonnés à eux-mêmes, les Slaves se « laissent volontiers bercer par leurs chants, » et ils semblent s'assoupir. Stimulés par une excitation étrangère, ils poussent tout à l'extrême ; mais aucun peuple ne s'assimile plus profondément et plus complétement la pensée des autres peuples, sans se dénaturer. Une nature sympathique, aventureuse et d'une facile compréhension impose aux Slaves l'obligation de se donner ou de se laisser entraîner. Or, aujourd'hui, entre le despotisme et le socialisme il n'y a pas de milieu en Europe, et, à mesure que le premier décline, le second s'élève. L'Europe entière en est réduite à se jeter dans les bras du despotisme pour défendre tant bien que mal l'ordre gouvernemental contre la pression des idées socialistes, qui travaillent à y établir un nouveau régime vers lequel l'Occident, malgré ses craintes et sa résistance, est entraîné avec une extrême rapidité. L'espoir du grand patriote russe, A. Hertzen, est que la Russie suivra le courant et, grâce à sa pente à l'exagération, franchira d'un bond l'abîme qui sépare le despotisme de la liberté.

Telle est la pensée qu'il faut chercher avec soin dans ce livre et que peut-être n'y remarquerait-on pas si l'attention n'avait été excitée par le titre. Au premier abord, en effet, l'ouvrage n'a l'air que de mémoires particuliers. C'est une sorte de journal des impressions quotidiennes de l'auteur, le récit de ses tribulations avec la police russe, récit humoristique au dernier point. Hertzen cependant ne lance que quelques rares réflexions ; mais rien qu'à la façon dont il narre les faits, on reconnaît l'homme qui rit pour ne pas être obligé de pleurer et qui rougit de voir sa patrie bien-aimée avilie sous le despotisme. Au point de vue du style, il est expressif, vif et spirituel et, ce qui charme surtout, on sent un homme derrière l'écrivain.

RUSSÉGÈRE s. m. (ru-sé-jè-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribut des ecmatacanthées, originaire de l'Afrique tropicale.

RUSSEGGER (Joseph), voyageur et minéralogiste allemand, né à Salzbourg en 1802, mort en 1863. Il suivit, à dater de 1822, les cours de l'école des mines de Schemnitz et, en 1825, entra dans l'administration autrichienne. Directeur des mines de Bœckstein, près de Gastein, de 1827 à 1835, il écrivit dans cet intervalle son ouvrage intitulé : la *Méthode de préparation du minerai aurifère et argentifère dans le district minier de Salzbourg* (Stuttgard, 1841). En 1834, Méhémet-Ali ayant demandé au gouvernement autrichien de lui envoyer quelques savants pour explorer l'Egypte et découvrir les mines qui pourraient s'y trouver, ce fut Russegger qui devint le chef de l'expédition formée dans ce but. De 1836 à 1838, il parcourut non-seulement l'Egypte, mais encore la Nubie, le Kordofan et les régions voisines. De retour au Caire, il fit encore une excursion à la péninsule du Sinaï et dans la Palestine et revint en Europe par Smyrne, Constantinople et la Grèce. A peine arrivé en Allemagne, il repartit pour un nouveau voyage, pendant lequel il visita l'Allemagne méridionale, la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède et la Norvége. De retour dans sa patrie en 1841, il y entreprit la publication de son grand ouvrage intitulé : *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique* (Stuttgard, 1841-1850, 7 vol., avec atlas), qui renferme une foule de matériaux précieux pour la connaissance des pays et des peuples de l'Afrique placés à cette époque sous la domination de Méhémet-Ali, et surtout sur leurs richesses naturelles. Indépendamment de cette œuvre capitale, Russegger fournit à différents recueils, notamment aux *Annales* de Léonard et de Brown, une foule de mémoires d'une haute importance pour la science minéralogique. Nommé, en 1841, administrateur des salines de Wieliczka et juge de ce district, il reçut, en 1850, le titre de conseiller ministériel et fut appelé à la direction de l'école minière et forestière de Schemnitz. Il était, en outre, depuis 1848, membre correspondant de l'Académie des sciences de Vienne.

RUSSEL (Alexandre), médecin et voyageur anglais, né en Ecosse, mort à Londres en 1770. Il fut attaché au comptoir anglais d'Alep et rendit au pacha de cette ville d'éminents services. Russel avait appris à parler la langue arabe et ce lui fut d'un grand secours pour ses travaux et ses explorations scientifiques. De retour dans sa patrie, il fut nommé directeur de l'hôpital de Saint-Thomas de Londres. On a de lui : une *Histoire naturelle d'Alep et du pays voisin* (Londres, 1755, in-4°), ouvrage très-détaillé, plein d'observations intéressantes, tant au point de vue médical, topographique et géographique qu'au point de vue politique et moral. Une nouvelle édition en fut donnée en 1794 (2 vol. in-4°, avec 16 pl.). Russel a fourni, en outre, des mémoires importants à la Société royale et à la Société médicale de Londres.

RUSSEL (Patrice), médecin anglais, frère du précédent (Alexandre), né en Ecosse, mort en Angleterre en 1805. Il étudia également la médecine et succéda à son frère dans les fonctions qu'il remplissait au comptoir d'Alep. Russel se familiarisa parfaitement avec la langue arabe et eut de nombreuses occasions d'étudier la peste, particulièrement de 1760 à 1762. Il publia les ouvrages suivants : *Traité de la peste* (1790, in-4°), augmenté d'une notice sur les lazarets et autres établissements de quarantaine et de police, etc. ; *Notice sur les serpents de l'Inde* (Londres, 1796, in-fol.), avec 6 planches coloriées et un supplément publié en 1800 ; *Descriptions et figures de* 200 *poissons recueillis sur la côte de Coromandel* (1802, 2 vol. in-fol.).

RUSSEL (Guillaume), écrivain anglais, né dans le comté de Midlothian (Ecosse) en 1746, mort à Cambridge en 1792. On lui doit les ouvrages suivants : *Nouvelles nouvelles sentimentales* (Londres, 1770, in-8°) ; *Recueil de fables morales et sentimentales* (Londres, 1772, in-8°) ; *Julia*, roman poétique (Londres, 1774, in-8°) ; *Histoire d'Amérique* (Londres, 1779, in-8°) ; *Histoire de l'Europe moderne* (1779-1784, 5 vol. in-8°), ouvrage continué par Coote ; *Histoire de l'Europe ancienne* (Londres, 1793, 2 vol. in-8°). Russel a laissé, en outre, une traduction de l'*Essai sur les femmes*, de Thomas, des *Poésies* et divers morceaux publiés dans des journaux anglais.

RUSSÉLIE s. f. (ru-sé-lî — de *Russel*, natur. angl.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, tribu des digitalées, dont l'espèce type croît dans les forêts de l'île de Cuba.

— Syn. de VAHLIA, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Bot. Les *russélies* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à rameaux anguleux, souvent jonciformes, sarmenteux ou pendants, portant des feuilles opposées, quelquefois très-petites. Les fleurs, en cymes pédonculées rassemblées en panicules, présentent un calice à cinq divisions ; une corolle tubuleuse, à limbe bilabié ; quatre étamines didynames. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent surtout le Mexique. Quelques-unes sont cultivées dans nos serres chaudes ou tempérées. La *russélie* jonciforme a de grandes fleurs pendantes, d'un beau rouge ; aussi est-elle recherchée pour garnir les vases à suspension. La *russélie* sarmenteuse, à fleurs écarlates, peut servir au même usage ; mais comme elle a une croissance vigoureuse, il faut la renouveler souvent pour avoir de petits exemplaires.

RUSSELL (Guillaume), homme politique anglais, né en 1614, mort en 1700. Il était fils de François, quatrième comte de Bedford, et de Catherine, fille de Gilles de Bridges, lord Chandos. Il était membre du Long Parlement qui se réunit à Westminster le 3 novembre 1640 et se fit remarquer par son opposition au roi, ce qui lui valut d'être nommé général de cavalerie dans l'armée du Parlement destinée à opérer contre le roi Charles Ier. Durant cette campagne, il rendit de grands services à la cause du Parlement et contraignit le marquis d'Hertford, général royaliste, à évacuer le comté de Somerset. Mais, soit qu'il rêvât une conciliation des partis en présence, soit qu'il tremblât pour la noblesse à laquelle il appartenait, nous le retrouvons, à la bataille de Newbury, combattant dans l'armée royale. Il n'y resta pas longtemps cependant et, froissé de l'insolence des seigneurs qui entouraient Charles Ier, il l'abandonna et se rendit auprès du comte d'Essex, à Saint-Alban. Pendant qu'il flottait ainsi entre les deux partis, le Parlement confisquait ses biens et le faisait arrêter, puis remettre bientôt en liberté. Russell resta étranger à la politique jusqu'en 1660, et ne revint qu'à l'époque où Charles II remonta sur le trône. Il fut alors de tous les conseils et reprit son rang à la cour. Lors de la révolution de 1688 et au moment où Guillaume d'Orange débarquait en Angleterre, Jacques II, sur le point de perdre sa couronne, fit appel à lord Bedford et lui demanda des conseils ; mais ce prince avait fait condamner à mort, lors de la conspiration de Rye-House, le fils de Russell, et celui-ci profita de cet appel pour reprocher au roi l'égorgement de son fils. Russell fut nommé membre du conseil privé par le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, et comblé de titres et d'honneurs par le nouveau monarque. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans et fut enterré à Cheneys, dans le tombeau de ses ancêtres.

RUSSELL (William, lord), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1639, mort en 1683. Après avoir voyagé sur le continent pendant plusieurs années, il rentra à Londres en 1659, dans ses domaines, pour y mettre ordre à ses affaires. Charles II ayant été restauré, William fut élu membre du Parlement et parut à la cour, où il fut longtemps très-bien accueilli ; mais tout à coup Russell tomba en disgrâce et fut accusé d'avoir conspiré contre le roi et voulu le renverser. Or, il paraît résulter de l'étude de l'histoire de cette époque que les cruautés de Charles II et son insuffisance absolue avaient contribué à former dans le Parlement, contre ce prince catholique, une opposition nombreuse qui peut-être tournait déjà ses regards vers le protestant Guillaume d'Orange. Il est certain, d'ailleurs, que les menées de la cour de France et les tendresses de Charles II pour le papisme indisposaient au plus haut point l'aristocratie anglaise ainsi que le peuple. En cet état, Charles II ayant prorogé puis dissous son Parlement qui lui refusait des subsides (25 janvier 1679), de nouvelles élections eurent lieu et la lutte recommença. Dans cette lutte entre le Parlement et le roi, lord Russell fit les plus louables efforts pour arrêter le despotisme d'un souverain auquel l'exemple de Charles Ier ne dictait point une conduite plus prudente. La lutte prit un caractère d'acrimonie qu'elle n'avait point eu jusque-là, et bientôt les conspirateurs commencèrent à tenter le renversement de Charles II. Russell, bien qu'il se fût associé à toutes les mesures prises par le Parlement contre l'absolutisme royal, hésitait à se lancer dans cette voie nouvelle. Il assista cependant à une réunion secrète tenue par les conjurés et à laquelle étaient présents Godenough, Rumsey, Halloway, lord Gray, Armstrong et plusieurs autres conjurés. Cette imprudence le perdit. La conspiration ayant été dénoncée par un des complices, Charles II, averti du danger qu'il avait couru, revint à Londres et se mit en devoir de punir les coupables. Lord Russell fut arrêté, puis condamné en dépit de ses dénégations et de ses protestations de fidélité et exécuté. Sa femme fit les plus louables démarches pour le sauver, mais ne put y parvenir. Son père, qui jouissait de la faveur royale, insista vainement pour obtenir la grâce du conspirateur. Le roi, qui se souvenait d'avoir eu peur, fut sans pitié et se contenta de ne point confisquer à son profit les biens du mort, qui furent laissés à sa veuve.

RUSSELL (Edouard), comte d'OXFORD, amiral anglais, né en 1651, mort en 1727. Il était gentilhomme de la chambre du duc d'York lorsque son cousin germain, William Russell, fut décapité. Il se démit de ses fonctions, se retira de la cour, fut un des adversaires les plus actifs de Jacques II et travailla de son mieux à la révolution de 1688, qui devait chasser ce prince d'Angleterre. En récompense de ses services, il reçut du nouveau monarque une place dans le conseil et le commandement d'une flotte destinée à empêcher Louis XIV, qui rêvait la restauration de Jacques II, de débarquer des troupes en Angle-

terre. Il commandait de concert avec Delaval et Carter la flotte anglaise renforcée de la flotte hollandaise, lorsqu'il aperçut la flotte française forte de 44 vaisseaux et commandée par Tourville. L'amiral français voulait éviter une lutte aussi inégale ; mais Louis XIV ayant donné l'ordre de se battre, il attaqua les Anglais au cap de la Hogue (29 mai 1692). On sait ce qui arriva, les flottes alliées furent victorieuses et détruisirent une partie de la flotte française. Edouard Russell fut acclamé par ses concitoyens, puis bientôt accusé de n'avoir point profité de sa victoire; mais un conseil d'enquête formé pour étudier cette question lui donna gain de cause. Russell fut nommé amiral commandant en chef dans la mer Méditerranée; il se rendit sur les côtes de Catalogne, débloqua Barcelone qu'assiégeaient les Français, puis revint en Angleterre. Louis XIV ayant résolu de faire une nouvelle tentative pour rétablir Jacques II, Russell fut envoyé avec 50 vaisseaux de ligne sur les côtes de France et le projet fut abandonné. A la suite de cette expédition, il fut comblé d'honneurs, puis peu après mis en accusation par la Chambre des communes pour malversation. Il fut acquitté de ce chef, mais dut se retirer de la cour, où il ne reparut qu'un instant sous la reine Anne. A l'époque de la disgrâce du duc de Marlborough et du triomphe des tories, il rentra dans la vie privée (1710) et mourut dix-sept ans après.

RUSSELL (Thomas Macnamara), amiral anglais, né en Irlande vers 1743, mort en 1824. Il entra de bonne heure dans la marine militaire, passa par tous les grades inférieurs et fut nommé capitaine de vaisseau en 1781. Il commandait en 1783 le *Hussar* de 20 canons et de 120 hommes lorsqu'il eut, le 22 janvier de cette année, à lutter contre la frégate française la *Sibylle*, commandée par Kergariou-Locmaria. Il fut vainqueur grâce à l'appui que vint lui prêter un autre navire anglais. En 1791, Russell fut nommé commandant de la *Diane*, en 1800 contre-amiral, puis vice-amiral en 1805 et enfin amiral en 1812. Au dire de ses compatriotes, Russell fut un marin très-habile et d'une grande bravoure. Il mourut subitement.

RUSSELL (lord John, premier comte), homme d'Etat anglais, né à Londres le 19 août 1792. Il était le troisième fils de l'opulent duc de Bedford. Il fit ses études successivement au collége de Sunbury et à l'université d'Edimbourg, où il eut pour maître le célèbre professeur Dugald-Stewart. Le séjour d'Edimbourg permettait à un jeune homme d'un si haut rang d'apprendre la science du monde et de former ces relations si précieuses que l'on commence au collége et que l'on est heureux de retrouver dans la vie. La maison du professeur Stewart était fréquentée par un grand nombre d'hommes distingués, de savants et de voyageurs, attirés de toutes les parties de l'Europe, par la magie du passé, dans le vieux palais d'Holyrood. Dans les salons, une société studieuse et brillante mettait à l'ordre du jour les sujets les plus en vogue de la politique et de la science. Horner, Brougham, Jeffrey y brillaient déjà ; lord John Russell y conquit des applaudissements, qu'il devait obtenir plus tard dans les hustings et sous les voûtes de Westminster. En 1809, le jeune lord partit pour Lisbonne ; il y arriva au moment où lord Wellington venait de tracer les lignes de Torres-Vedras. Ce fut au milieu des événements qui affligeaient alors l'Espagne qu'il puisa les matériaux de son drame de *Don Carlos*, qui fut représenté sans succès en 1822.

De retour de ses voyages, lord Russell venait d'atteindre sa majorité lorsqu'il fut nommé représentant de Tavistock, un des bourgs dont disposait sa famille. En juillet 1813, il prit la parole pour la première fois au sujet d'une question importante de politique extérieure, qui se liait à la grande coalition européenne formée contre l'Empire, c'est-à-dire contre le traité qui enlevait la Norvege au Danemark. Aux Cent-Jours, il s'opposa à la guerre contre Napoléon, mais sa voix eut alors peu d'écho. Deux ans après, au commencement de la session, lord Russell prit à partie l'administration de Castlereagh relativement à la suspension de l'*habeas corpus*, autrement dit de la liberté individuelle. Dès lors, nous le trouverons, jusqu'au jour du triomphe, à l'avant-garde des défenseurs et des promoteurs de toutes les doctrines libérales ; il brillera dans cette illustre phalange des Devonshire, Bedford, Holland, Lansdowne, Fitz-William, Granville, Grey, en qui se transmet la mission de défendre les priviléges dont la nation est si jalouse. Cependant sa faible santé l'obligea de résigner son mandat, mais il reparut au Parlement dès 1818.

Dans la session de 1819, il commence à proposer nettement la réforme générale du Parlement, comme le remède le plus efficace aux maux du pays; repoussé, il se retranche dans une série de modifications de détail à la loi électorale. Ainsi, en décembre 1819, il demande la suppression des *bourgs pourris;* dans la même session, il appuie une proposition tendant à l'abolition du *test* et des autres incapacités affectant les catholiques et les dissidents. En mai 1820, il propose d'ôter la franchise électorale au bourg Grampound, accusé de corruption; cette motion passa dans la session suivante, et ce fut le premier pas qui conduisit à la réforme parlementaire. En avril 1821, il demande avec sir Lambton, plus tard lord Durham, l'augmentation du nombre des électeurs. Un an après, le 27 avril 1822, il prononce un beau et long discours pour engager le Parlement à réfléchir sérieusement sur l'état de la représentation nationale. Après avoir passé en revue la situation du pays, signalé le progrès toujours croissant des lumières, il déclare qu'aucun gouvernement ne saurait maintenir son autorité sur une nation plus éclairée qu'il ne l'est lui-même, et il termine par son éternelle et opiniâtre motion, la réforme du Parlement. Vivement combattue par Canning, cette motion fut rejetée.

Lorsque l'Espagne fut envahie, en 1823, par l'armée française, lord John Russell, sans se montrer aussi ardent que lord Brougham, se déclara cependant contre la neutralité. Il reprit l'année suivante sa motion pour la réforme parlementaire et la soutint encore en 1826, mais sous une autre forme, en présentant un bill à l'effet de prévenir la corruption dans les élections. Cette même année, il dut à son zèle persévérant pour la cause de l'Irlande de se voir, après la dissolution du Parlement, dépouillé de son mandat par les électeurs du comté d'Huntingdon, dont il était le député ; un bourg irlandais répara cette injustice et renvoya à la Chambre l'intrépide défenseur de la liberté des cultes. Cependant un projet d'émancipation soutenu par Canning n'avait échoué qu'à une majorité de quatre voix. Après la mort de ce dernier et l'avénement du torysme pur au pouvoir, lord John Russell présenta de nouveau et soutint, comme un acheminement à la solution de la question catholique, un bill à l'effet de relever de toute incapacité politique les protestants dissidents. Le bill fut vivement combattu d'abord par Robert Peel; puis celui-ci, s'emparant ensuite de l'idée contre laquelle il s'était élevé, proposa, en admettant les non-conformistes aux fonctions publiques, de leur imposer seulement le serment de ne rien faire de contraire à l'Eglise d'Angleterre. C'était une transaction qu'agréa l'auteur de la motion. Ainsi amendée, elle passa à une presque unanimité qui devait l'imposer à la répugnance des lords. Cependant, lorsque le cabinet Wellington-Peel eut fait place à celui du comte Grey (1830), l'absence de Russell parmi les noms qui le composaient surprit le public. Il eût été illogique de le laisser en dehors de la nouvelle administration, et l'effet de cette ingratitude aurait rencontré la défaveur du public; aussi fut-il nommé payeur en chef de l'armée. Par une exception peut-être unique dans les souvenirs parlementaires et administratifs, quoique et non parce que haut fonctionnaire, il fut élu par la Chambre un des cinq membres du comité chargé de formuler la réforme électorale, témoignage de la confiance et de la considération dont il était l'objet. Ce projet fut présenté à la Chambre des communes le 1er mars 1831. Lord Russell, résistant avec une incroyable vigueur aux attaques multipliées des tories, défendit le projet, article par article, réfutant toutes les objections et opposant aux fureurs de ses adversaires tantôt une raison haute et calme, tantôt une froide et pénétrante ironie. Le bill échoua d'abord à la Chambre des communes; le cabinet whig offrit sa démission au roi, qui préféra dissoudre le Parlement et en appeler au pays (22 avril 1831). Les élections, opérées au milieu de la plus vive agitation, produisirent une majorité favorable au bill, qui fut adopté, le 21 septembre 1831, par 345 voix contre 236. Cependant la victoire n'était pas gagnée ; restait à faire passer le bill à la Chambre des lords. Il y fut porté par lord John Russell, le 7 octobre, et rejeté sans amendement. Trois jours après, la Chambre des communes fit une déclaration où elle déplorait la résolution de la Chambre haute, persistant dans son adhésion aux principes du bill et proclamant que les ministres avaient bien mérité de la patrie. Enfin, au milieu des pétitions, des associations, des insurrections même, le Parlement se réunit de nouveau et, après bien des combats, le bill passa, le 4 juin 1832, à la majorité de 106 voix contre 22 ; il reçut la sanction royale le 7 du même mois, au milieu des transports de l'allégresse publique. Lord Russell défendit ensuite contre M. Hume l'établissement naval, s'opposa à la demande d'enquête au sujet de la liste civile, présenta le bill sur la réforme de l'Eglise protestante d'Irlande et proposa, en 1834, d'accorder aux dissidents le droit de célébrer leurs mariages dans leurs églises respectives.

Le ministre Grey tomba l'automne suivant et sir Robert Peel fut mandé de Rome pour former un cabinet, dont lord Russell précipita la chute, six mois plus tard, en faisant adopter un amendement relatif au bill des dîmes. Lors de la formation du ministère Melbourne (avril 1835), il accepta le portefeuille de l'intérieur, qu'il échangea, en août 1839, contre celui des colonies. C'est à lui que revient, durant cette administration, l'honneur de la réforme des corporations municipales, qui composaient une sorte d'Etat dans l'Etat; de la conversion définitive des dîmes en une rente foncière; de la refonte de l'ancienne loi des pauvres, qui, au lieu de porter remède à une des plaies les plus cruelles de l'Angleterre, ne tendait qu'à l'élargir; c'est encore lord John Russell qui a présidé aux innovations accomplies dans l'état civil et l'instruction publique, à l'adoucissement des lois criminelles, à la répartition plus égale des revenus ecclésiastiques et au complet affranchissement des esclaves. Enfin, lors de l'agitation qui se manifestait contre les *corn laws* (lois sur les blés), il proposa (1841) l'établissement d'un droit fixe de huit shillings par *quarter* de blé ; mais cette mesure, dirigée contre un des monopoles de l'aristocratie, amena la chute du cabinet en septembre 1841.

Aux élections générales suivantes, lord John Russell, devenu le chef accepté du parti whig, fut nommé membre de la Chambre des communes par la Cité de Londres, qui lui a continué son mandat jusqu'au moment où il est entré à la Chambre des lords. Il se prononça pour le libre échange commercial et combattit vigoureusement la politique extérieure. Au mois de juillet 1846, après la retraite de Robert Peel, il eut à former un nouveau cabinet whig. Parmi les actes de cette nouvelle administration, nous citerons : les bills relatifs à l'abaissement du tarif des sucres, à des secours en argent pour soulager la misère de l'Irlande et à la suppression de l'*habeas corpus* dans ce pays (1848), et enfin à une réforme des lois maritimes, commencée sous le précédent ministère.

L'année 1850 fut marquée en Angleterre par les prétentions de l'Eglise romaine, qui voulut reconstituer en Angleterre la hiérarchie catholique. Ces prétentions suscitèrent au pouvoir de graves embarras; il n'y eut bientôt plus qu'un cri parmi les protestants : *No popery* (pas de papisme). Ce fut dans ces circonstances que lord Russell adressa à l'évêque de Durham une lettre qui eut un grand retentissement et qui avait pour objet d'amortir une agitation dangereuse. Au mois de février 1851, il proposa au Parlement de ne pas reconnaître aux catholiques le titre d'évêques et d'annuler les donations faites à ces derniers. Ces projets de loi furent repoussés, ainsi que le bill qu'il présenta pour qu'on admît les Israélites au Parlement. Lord John Russell n'imita pas lord Palmerston dans l'approbation donnée par ce dernier au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il proposa ensuite deux lois sur la réforme électorale et sur les mesures à prendre en cas d'invasion, mais il ne parvint pas à réunir une majorité sérieuse et résigna son portefeuille au mois de février 1852. Mais il ne fut pas longtemps sans revenir aux affaires. Dès le mois de décembre de la même année, il formait un cabinet de coalition dans lequel il eut successivement le portefeuille des affaires étrangères, le titre de ministre sans portefeuille et celui de président du conseil en juin 1854. Cette même année, il représenta son projet de réforme parlementaire; mais les préoccupations de la guerre d'Orient ne permirent pas d'accorder à ce projet l'attention qu'il méritait, et lord Russell se retira, reprochant à ses collègues de sacrifier la liberté à une prétendue gloire militaire. Il rentra cependant bientôt au ministère des colonies et fut chargé de représenter l'Angleterre aux conférences de Vienne. Mais, au mois de juillet 1855, il fut obligé de donner sa démission par suite d'un nouveau désaccord avec ses collègues. L'année suivante, son projet de loi sur l'instruction publique suscita une véritable tempête dans les régions dévotes; il dut l'abandonner. En 1857, on le vit se réunir à la coalition pour blâmer l'expédition de Chine et provoquer la dissolution du Parlement. Après la chute du ministère Palmerston (février 1858), il combattit le cabinet Derby et prit, dans le ministère du 5 juillet 1859, le portefeuille des affaires étrangères. Il conclut avec le chef du gouvernement français le traité de commerce du 23 janvier 1860, première application du *free trade* entre les deux pays, et déclara nettement, dans sa dépêche du 27 octobre 1860, les sympathies de l'Angleterre pour l'unité italienne et pour Victor-Emmanuel, qu'il fit reconnaître roi d'Italie par son pays au mois de mars de l'année suivante.

Lord Russell eut bientôt à user d'une extrême habileté pour ménager les intérêts du commerce anglais dans la lutte terrible qui éclata en Amérique entre les Etats du Nord et ceux du Sud, et il refusa de s'associer à l'intervention diplomatique proposée par le gouvernement français. Le 10 juin 1863, il publia la dépêche dans laquelle l'Angleterre annonçait l'intention de rendre les îles Ioniennes à la Grèce et de maintenir à ce petit Etat son indépendance. Lorsque lord Palmerston mourut, ce fut à lord Russell qu'échut la présidence du conseil et, en octobre 1865, il fut chargé de former un nouveau cabinet qui, en juin 1866, céda la place à celui de lord Derby. Depuis cette époque, il n'a plus fait partie du pouvoir.

Membre de la Chambre des lords depuis 1861, le comte Russell a été dans cette assemblée le représentant le plus autorisé du vieux parti whig, bien que son grand âge et l'affaiblissement de sa voix ne lui aient permis que rarement de prendre part aux debats publics. Il a proposé, en 1869, un bill tendant à autoriser la couronne à créer des pairies viagères, dans le but de rajeunir par l'adjonction de capacités spéciales une Chambre dont les vues, trop souvent étroites et systématiques, ont singulièrement diminué l'autorité dans le pays. Lorsque, profitant de l'écrasement de la France à la fin de 1870, la Russie exigea l'abrogation des principales clauses du traité de Paris, lord John Russell écrivit au *Times* une lettre dans laquelle il disait : « Si le czar veut mettre de côté le traité de 1856 en employant la force, nous devons employer la force pour lui résister, et le plus tôt sera le mieux. » L'année suivante, une ligue s'étant constituée pour l'éducation nationale, lord Russell lui donna son adhésion à la condition qu'on lirait dans les écoles la Bible sans commentaires, de telle sorte que l'enseignement religieux n'y fût pas celui d'une secte. Au mois de décembre 1873, il accepta la présidence d'un meeting ayant pour but d'exprimer la sympathie du public anglais pour les déclarations faites par l'empereur d'Allemagne dans sa lettre au pape. Sir George Bowyer lui ayant reproché dans une lettre de prendre part à une manifestation dont le résultat serait de raviver les haines entre les catholiques et les protestants, il lui répondit le 4 décembre : « Suivant moi, nous sommes arrivés à cette époque prévue par sir Robert Peel, où l'Eglise catholique romaine ne se contente plus d'être sur le pied d'égalité avec les autres religions et où rien ne pourra la satisfaire si ce n'est la domination. A cette domination qui ose s'affirmer sur toutes les personnes ayant reçu le baptême, je refuse de me soumettre. » Quelques jours plus tard, parlant des agissements des évêques catholiques en Allemagne, il écrivait : « Les mêmes principes qui m'ont fait demander la liberté et l'égalité pour les catholiques romains, pour les dissidents protestants et pour les juifs m'obligent à protester contre une conspiration dont le but est de mettre l'Allemagne dans des chaînes que l'on croira éternelles... Nous en savons assez pour voir que la cause de l'empereur d'Allemagne est la cause de la liberté et que la cause du pape est la cause de l'esclavage. » Le 27 janvier 1874, il présida le meeting de Saint-James's Hall, à Londres, dans lequel on vota des remercîments à l'empereur d'Allemagne pour sa lettre au pape, en date du 3 septembre 1873. Depuis lors, en mai 1874 et en mai 1875, il a interpellé le gouvernement anglais au sujet de la politique étrangère et de l'attitude qu'il prendrait au cas où la paix générale serait troublée par suite d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. Dans les deux discours qu'il prononça sur ce sujet, lord Russell, partisan de la paix à tout prix, s'est montré sympathique à l'Allemagne. Le comte Russell épousa en 1835 la veuve de lord Ribblesdale. Devenu veuf, il s'est remarié en 1841 avec une fille de lord Minto. De ce second mariage il a eu un fils, le vicomte John AMBERLEY, qui est né à Londres en 1842.

Voici, tracé par un écrivain anglais, un portrait de lord Russell, considéré comme homme et comme orateur.

« Lord John Russell est un tout petit homme qui n'aurait pas 5 pieds de vos mesures; son exiguïté le rajeunit presque; on ne lui donnerait certes pas l'âge qu'il a. Une tête large par le front, mince par le menton, formant un peu le triangle; des cheveux jadis châtains, maintenant presque blancs, courts et très-clair-semés ; de grands yeux surmontés de sourcils bien arqués, un visage pâle, calme, doux et flegmatique, où perce une arrière-finesse, voilà ce qui frappe en son air. Sa façon de dire est parfaitement d'accord avec son extérieur modeste et paisible; sa voix est faible, mais distincte; tandis qu'il parle, son corps ne s'anime guère plus que son discours; toute son action consiste à glisser sur son dos sa main gauche pour aller saisir le coude de son bras droit, et à se balancer indéfiniment dans cette attitude. Il s'exprime simplement et sans effort : sa phrase est froide et sèche, mais claire et concise. Ecrivain plus serré qu'élégant, il apporte dans ses improvisations ses habitudes de style écrit... Il ne dit que ce qu'il est nécessaire de dire, mais il dit tout ce qu'il veut dire; son sarcasme, bien que glacé, n'en est pas moins incisif; la lame du poignard n'a pas besoin d'être rougie au feu pour blesser profondément. Sa sérénité est inexpugnable; il est aussi parfaitement calme à la défense qu'à l'attaque; il n'a point de ces étincelles soudaines qui électrisent et embrasent une assemblée, mais il a cette lueur paisible et constante qui la guide et l'éclaire.

On a de lord Russell : *Vie de William Russell* (1815, in-8o); *Esquisses par un gentleman; Essai sur la constitution anglaise* (1825); *De l'état politique de l'Europe depuis la paix d'Utrecht* (1824-1832, 3 vol. in-8o); l'*Etablissement des Turcs en Europe* (1827); les *Causes de la Révolution française* (1832); *Choix de lettres de John Russell, quatrième duc de Bedford; Essai sur l'établissement des progrès du christianisme en Occident, depuis Tibère jusqu'au concile de Trente* (1872). On lui doit encore d'excellentes éditions des *Mémoires et correspondance de Charles Fox* (1853, 2 vol. in-8o) et des *Mémoires de Thomas Moore* (1854, 8 vol. in-8o).

RUSSELL (William-Howard), littérateur anglais, né à Dublin en 1821. Destiné à la carrière du barreau, il commença en 1839 ses études de droit au collége de la Trinité, dans sa ville natale; mais, bientôt après, des revers de fortune le forcèrent de se créer des ressources par son travail personnel. Grâce à la recommandation d'un de ses parents, qui était allé en Irlande comme correspondant particulier du *Times*, il put faire insérer dans

cette feuille quelques lettres sur la lutte électorale de Longford, et ce premier essai lui ouvrit l'accès de la rédaction du journal de la Cité, et, après différentes vicissitudes, il y obtint un emploi assuré, comme rédacteur habituel. Il y eut bientôt acquis la réputation d'un spirituel chroniqueur par ses comptes rendus de fêtes, d'assemblées populaires, de voyages de la reine, etc., et, dès le début de la guerre d'Orient, en février 1864, il fut chargé d'accompagner l'armée anglaise au Bosphore, en qualité de correspondant du *Times*. Les lettres qu'il adressa à ce journal sur les événements de Crimée, et en particulier sur les longues opérations du siége de Sébastopol, excitèrent au plus haut point la curiosité universelle et eurent en outre une grande importance au point de vue politique : ce fut d'éclairer pour la première fois le peuple anglais sur les abus qui existaient dans l'administration militaire. Les assertions du journaliste furent d'abord traitées de mensonges par le gouvernement; mais leur vérité ne put pas longtemps être mise en doute, et alors il éclata une explosion de mécontentement qui amena la chute du ministère Aberdeen. Après la prise de Sébastopol, M. Russell revint en Angleterre, où, entre autres marques de distinction, il reçut de l'université de Dubin le diplômê de docteur en droit. Envoyé bientôt après par le *Times* à Saint-Pétersbourg pour y assister au couronnement d'Alexandre II, il exécuta ensuite une excursion dans la Russie méridionale et à Constantinople et, à son retour en Angleterre, fit des conférences publiques sur la guerre de Crimée. En 1858, la révolte des cipayes l'appela dans l'Inde, où il assista, dans l'état-major de lord Clyde, à tous les incidents de la campagne; de là, il voulait suivre l'expédition anglaise en Chine, mais une dangereuse maladie l'en empêcha et l'obligea de revenir à Londres. Au printemps de 1861, il s'embarqua pour l'Amérique, afin de suivre de près tous les événements de la lutte et fut témoin à Bull-Runs de la défaite de l'armée fédérale, dont il a rendu compte de la façon la plus pittoresque; son récit excita même une telle irritation parmi les partisans du Nord, qu'il dut quitter l'Amérique sans retard. Aussi, dans son livre intitulé *Mon voyage, Nord et Sud* (Londres, 1862, 2 vol.), peint-il sous les couleurs les plus défavorables les hommes et les choses de l'Amérique. Au mois d'août 1865, il se trouvait à bord du *Great-Eastern*, lors de l'essai infructeux pour la pose du câble transatlantique. L'année suivante, il assista, dans l'état-major de Benedek, à la campagne en Bohême et en Moravie. Enfin, en 1870-1871, il suivit dans l'état-major allemand les péripéties de la guerre qui se termina par la capitulation de Paris. On a encore de lui les ouvrages suivants : les *Hommes de génie* (1853, in-8°); la *Guerre depuis le débarquement à Gallipoli jusqu'à la mort de lord Raglan* (1855, in-8°); la *Guerre depuis la mort de lord Raglan jusqu'au traité de Paris* (1856, in-8°); l'*Expédition anglaise en Crimée*, refonte, considérablement augmentée, des deux ouvrages précédents (1857, avec cartes); *Mon voyage dans l'Inde* (1860, 2 vol.); la *Défense à Sébastopol par Totleben* (1865); le *Canada, sa défense, sa condition et ses ressources* (1867), etc. Il a, en outre, fourni de nombreux articles au *Journal de l'armée et de la marine*, ainsi qu'à d'autres journaûx.

RUSSELL (Thomas-François), duc DE BEDFORD, homme politique anglais. V. BEDFORD.

RUSSEY, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. S. de Montbéliard; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 1,252 hab. Commerce important de bestiaux et de bois; fromageries; fabrique de cylindres et rouages de montre. On y voit une belle église et une caverne qui servit de lieu de refuge aux habitants de la contrée pendant les guerres du XVII° siècle. Patrie du jésuite Parennin, missionnaire en Chine.

RUSSIE (EMPIRE DE), grand Etat situé partie en Europe, partie en Asie, entre 38° 20′ et 78° 26′ de latit. N., et 15° 10′ et 188′ de longit. E. Il est borné au N. par l'océan Glacial arctique, à l'E. par les mers de Behring et d'Okhotsk, au S. par la Chine, le Turkestan indépendant, la mer Caspienne, la Perse, la Turquie d'Asie, la mer Noire, la Roumanie et l'Autriche; à l'O. par l'Allemagne, la mer Baltique et la Suède; superficie, 20,515,924 kilomètres carrés; 85,575,211 habitants. Le total des terres de notre globe (les mers intérieures comprises) étant de 133,770,000 kilomètres carrés, le territoire de l'empire russe en forme environ la sixième partie. Capitale, Saint-Pétersbourg (667,963 hab.). Villes principales : Moscou (611,972 hab.), Varsovie (288,675 hab.), Odessa (179,636 hab.), Riga (102,043 hab.), Saratof (93,218 hab.), Kazan (91,827 hab.), Kharkow (81,333 hab.), Kiev (79,773 hab.), Tashkend (78,165 hab.), Tiflis (62,124 hab.), Toula (57,374 hab.), Nicolaïef (52,573 hab.), etc.

— *Divisions géographiques*. On a classé diversement les régions géographiques de cet immense empire. La méthode adoptée par M. W. Kosegarten, auteur d'un excellent ouvrage sur la Russie, nous semble la plus rationnelle.

1° Russie européenne, comprenant cinq zones : le versant de la mer Blanche; le versant de la mer Baltique; le plateau central de la Russie d'Europe; le versant méridional; la région pastorale.

2° La Russie asiatique du Nord ou Sibérie.

3° Les provinces du Caucase.

— I. La Russie d'Europe a une étendue de 5,202,094 kilomètres carrés et une population de 74,192,333 habitants.

1° Sa première zone, le versant de la mer Blanche, c'est-à-dire tout le pays incliné vers cette mer, est limitée au N. par la mer Blanche et par la mer Glaciale. La chaîne de collines qui forme la frontière méridionale de cette zone commence au S. du lac Onéga, où elle se sépare, en prenant la forme d'un plateau, des hauteurs du Waldaï et s'étend à une distance de 42 verstes au S. de Vologda, vers le N.-E., jusqu'à l'Oural, sous le 62° degré de latit. Elle forme en même temps le faîte qui sépare les eaux de la Dwina du N. et du Volga. Cette zone comprend les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda; sa population s'élève à 1,023,000 âmes.

2° Le versant de la mer Baltique, qui forme la partie N.-O. de l'empire russe, est limité à l'E. par les hauteurs du Waldaï et par les chaînes de collines qui partent de ces hauteurs pour s'étendre vers le S. et le N. Vers le S., ce versant atteint la région du Dniéper; au N.-E., il est séparé de la région de la mer Blanche par un prolongement des hauteurs du Waldaï qui s'étend au delà du lac Onéga. La frontière du S. se trouve dans le gouvernement de Volhynie. Cette zone comprend les provinces d'Olonets, de Pétersbourg, d'Esthonie, de Livonie, de Courlande; les gouvernements de Witebsk, de Grodno, de Minsk et de Mohilev; la plus grande partie des gouvernements de la Volhynie, ainsi qu'une partie de Tver et de Smolensk. Sa superficie est d'environ 1,200 géographiques carrés et sa population de près de 9 millions d'âmes.

3° Le plateau central de la Russie d'Europe, qui forme la zone industrielle, peut être considéré comme un bassin plat s'étendant des hauteurs du Waldaï jusqu'à l'Oural. Il est borné au N. par la frontière méridionale de la zone précédente et au S. par un autre prolongement du Waldaï, qui commence dans la région du Dniéper et de la Desma, côtoie ce dernier fleuve et s'étend, à travers la Russie centrale, jusqu'au Volga. La superficie de cette zone, qui s'étend du 54° jusqu'au 60° degré de latit., est de 17,400 milles carrés; sa population est évaluée à près de 17 millions d'habitants. Elle comprend la plus grande partie de la Grande-Russie, c'est-à-dire le cœur de l'empire et de la nation russe.

4° Le versant méridional, ou la région agricole, limité au N. par la zone industrielle et au S. par la zone des steppes dont elle est séparée par une chaîne de petites collines, s'étend de l'O. à l'E. à travers toute la Russie d'Europe. Sa superficie est évaluée à 17,400 milles carrés et sa population à 19,150,000 habitants. Elle comprend les gouvernements de Podolie, de Kiev, de Pultava, d'Orel, de Koursk, de Kharkow, de Voronéje, de Simbirsk, de Penza, de Tambov, certaines parties des gouvernements de Toula, de Riazan, de Nijni-Novgorod, de Kazan, etc.

5° La région pastorale, ou la plaine des steppes, située entre les frontières de la zone agricole et les frontières méridionales de la Russie d'Europe, s'étend du Pruth inférieur à l'O. jusqu'au fleuve Oural à l'E.; au delà de ce dernier fleuve, les steppes se prolongent à travers l'Asie jusqu'à la frontière de la Chine.

— II. La Russie asiatique du Nord, qui comprend toute la partie septentrionale de l'Asie, limitée au N. par la mer Glaciale et au S. par l'Asie du centre et par l'empire de Chine, peut être considérée comme une immense colonie de la Russie d'Europe. V. SIBÉRIE et TURKESTAN.

La Russie possédait naguère, dans le nord de l'Amérique, un vaste territoire qu'elle a cédé aux Etats-Unis. V. AMÉRIQUE RUSSE au *Supplément*.

La Russie d'Asie a une superficie de 14,877,196 kilom. carrés et une population de 6,447,000 habitants.

— III. La région du Caucause a une superficie de 436,842 kilom. carrés et une population de 4,893,000 habitants.

— *Divisions administratives*. Administrativement, la Russie se divise comme suit :

Gouvernements.	Chefs-lieux.
RUSSIE SEPTENTRIONALE.	
Arkhangel	Arkhangel.
Olonets	Petrozavodsk.
Vologda	Vologda.
GRANDE-RUSSIE.	
Novgorod	Novgorod.
Pskov	Pskov.
Smolensk	Smolensk.
Moscou	Moscou.
Tver	Tver.
Iaroslaf	Iaroslaf.
Kostroma	Kostroma.
Nijni-Novgorod	Nijni-Novgorod.
Vladimir	Vladimir.
Riazan	Riazan.
Tambov	Tambov.
Toula	Toula.
Kalouga	Kalouga.
Orel	Orel.
Koursk	Koursk.
Voronéje	Voronéje.
PROVINCES BALTIQUES.	
Saint-Pétersbourg	Saint-Pétersbourg.
Esthonie	Revel.
Livonie	Riga.
Courlande	Mitau.
GRANDE PRINCIPAUTÉ DE FINLANDE.	
Russie occidentale.	
Witebsk	Witebsk.
Mohilev	Mohilev.
Minsk	Minsk.
Wilna	Wilna.
Kowno	Kowno.
Grodno	Grodno.
Volhynie	Jitomir.
Podolie	Kœminietz.
ROYAUME DE POLOGNE.	
Petite-Russie.	
Kiev	Kiev.
Tchernigov	Tchernigov.
Pultava	Pultava.
Kharkow	Kharkow.
RUSSIE MÉRIDIONALE.	
Bessarabie	Kichenew.
Kherson	Kherson.
Tauride	Simphéropol.
Iékatérinoslaw	Iékatérinoslaw.
Pays des Cosaques du Don	Novi-Tcherkask.
CZAROSTIE DE KAZAN.	
Viatka	Viatka.
Perm	Perm.
Kazan	Kazan.
Penza	Penza.
Simbirsk	Simbirsk.
CZAROSTIE D'ASTRAKHAN.	
Orenbourg	Orenbourg.
Samara	Samara.
Saratov	Saratov.
Astrakhan	Astrakhan.
LIEUTENANCES DE LA CAUCASIE.	
Pays des Cosaques de la mer Noire (territoire du Kouban).	
Stavropol (Caucase)	Stavropol.
Derbent (Daghestan)	Derbent.
Koutaïs	Koutaïs.
Tiflis (Géorgie)	Tiflis.
Chamaki	Bakou.
Erivan	Erivan.
Territoire du Térek	
RUSSIE D'ASIE.	
Sibérie occidentale.	
Tobolsk	Tobolsk.

— *Orographie*. L'empire russe n'a pas, comme la plupart des Etats de l'Europe, des montagnes pour frontières naturelles. Il n'est pas davantage parsemé de chaînes diverses entre-croisées comme celles de la Suisse ou de la France. La Russie d'Europe, comme la Russie d'Asie, n'est qu'une immense plaine où il n'y a guère que deux chaînes de montagnes importantes : le Caucase et les monts Ourals, et ces deux chênes, sauf un faible embranchement du Caucase dans la Turquie d'Asie, appartiennent tout entières à l'empire russe. Nous ne reviendrons pas sur un sujet déjà traité. En dehors de ces grandes arêtes, que nous avons étudiées à part (v. CAUCASE et OURALS), nous nous contenterons d'énumérer les autres chaînes moins importantes qu'on trouve dans l'empire russe. Ce sont : en Europe, les hauteurs du Waldaï et les monts de Laponie dans le N.-E.; quelques ramifications des Karpathes, en Pologne; au S.-E. enfin, les monts Iaïla en Crimée. Ce ne sont là que des collines ou des ramifications de montagnes sans importance. Il n'en est pas de même dans la Russie d'Asie et dans la province du Caucase, où l'on trouve le célèbre mont Ararat. La Sibérie possède plusieurs chaînes de montagnes dans la partie S.-E.; les monts Altaï la séparent de la Chine, les monts Iablonnoï et les monts Stanovoï traversent toute la Sibérie au S.-E., remontent vers le N., se prolongent jusque dans le Kamtchatka et s'y ramifient. Le sol du Kamtchatka est très-volcanique; le Klioutchefsk, l'Etna de la Sibérie, a une élévation de 4,930 mètres au-dessus du niveau de la mer.

— *Hydrographie*. Dans aucun pays du monde on ne trouve un aussi grand nombre de mers et de grands cours d'eau. L'océan Glacial, qui s'étend au N. de l'empire, comprend, en Europe, la mer Blanche et le golfe de Tchesk, que sépare la presqu'île Chémokhonskiva ou Kanin; on y remarque aussi l'estuaire de la Petchora, au N.-E. duquel s'ouvre le détroit de Waïgatz, entre l'île de ce nom et le continent, et le détroit de Kara, entre la même île et la Nouvelle-Zemble. La mer de Kara, située au S. de cette dernière, baigne à la fois l'Europe et l'Asie. « L'océan Glacial, dit le *Dictionnaire géographique universel*, forme dans la Sibérie le golfe de l'Obi et celui de l'Iénisséi, au N.-E. duquel se projette au loin le cap Sévéro-Vostotchnoï, le plus septentrional de l'ancien monde; au S.-E. de ce point se présente la baie de Khatanga, et, en s'avançant à l'E., on voit les grandes embouchures de la Léna et de la Kolyma, parsemées d'îles, et les baies de Borkhaïa et Tchaouskaïa. » L'océan Glacial n'est navigable en Russie que dans sa partie occidentale; de septembre à juin, il est couvert de glace. Il reçoit les eaux de la Dwina, du Mesen, du Petchora, l'Obi, l'Iénisséi, la Léna, la Jana, l'Indigirka, la Kolyma, etc. A l'O., la mer Baltique forme les golfes de Botnie, de Finlande et de Livonie; entre ces deux derniers s'avance l'Esthonie. Le littoral offre des points pittoresques, surtout sur les côtes de la Finlande, bordées d'une ceinture de rochers à pic. La mer Noire baigne la Russie au S. et communique avec la mer d'Azov par le détroit d'Iénikaléh. Entre les bouches du Dniéper et du Don s'avance la presqu'île quadrangulaire de Crimée; la mer Caspienne sépare la Russie du Turkestan; elle présente d'innombrables îles dans le voisinage des bouches du Volga. « La Russie d'Asie projette dans le Grand Océan la longue presqu'île de Kamtchatka, qui sépare deux importantes divisions de cet océan, c'est-à-dire la mer d'Okhotsk, à l'O., avec ses baies de Penjinskaïa et d'Ijighinsk, et le bassin du Nord ou la mer de Behring, à l'E.; cette dernière, qui communique au N. avec l'océan Glacial par le détroit de son nom, resserré entre le cap Oriental et le cap Occidental ou du Prince-de-Galles, forme, en Asie, le golfe d'Anadyr et la baie Olioutorskaïa. » Les eaux de l'empire russe sont distribuées entre cinq grands bassins : ceux de l'océan Glacial, de la Baltique, de la mer Noire, de la mer Caspienne et du Grand Océan.

Les îles les plus importantes qui se détachent des deux parties principales de l'empire russe sont, en Europe, de l'O. à l'E. : les îles Solovetzki, Kalgouef, Waïgatz, Nouvelle-Zemble, dans la mer Glaciale; un grand nombre de petites îles dans les golfes de Botnie et de Finlande, parmi lesquelles celles de Kotline, de Nargen, de Sakar sont les plus importantes; ensuite les îles d'Aland, de Dago et d'Œsel, dans la Baltique. En Asie : les îles Bielaï, l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, Madvejskii, Aïoun, Chalaourof, Kolioutchine, Saint-Laurent et dix-neuf des îles Kouriles.

D'après Schnitzler, les cours d'eau de l'empire russe peuvent être classés comme il suit :

Russsie d'Europe.	ÉTENDUE des bassins en kilom. carrés.	COURS des fleuves en kilom.
Bassin du Volga	1,360,000	4,000
— du Dniéper	460,000	2,000
— du Don	440,000	1,000
— du Dniester, avec les petits bassins voisins	137,000	800
— du Kouban	50,000	560
— du Terek	50,000	500
— de la Kouma	40,000	400
— de l'Oural	275,000	2,500
— de la Dwina	330,000	1,500
— de la Kara	870,000 (ensemble Kara, Petchora, Mesen, Onéga)	200
— de la Petchora		1,000
— du Mesen		700
— de l'Onéga		500
Bassins de la Finlande, ensemble	350,000	»
Bassin de la Néva et des grands lacs	220,000	60
— de la Duna	120,000	1,000
— de la Windau	40,000	230
— du Niémen	100,000	830
— de la Vistule	110,000	1,000
Bassins côtiers intermédiaires, tant du nord que du sud	491,595	»
Russie d'Asie.		
Bassin de l'Obi	3,509,000	3,400
— du Iénisséi	2,585,000	3,000
Bassins intermédiaires (de la Piacina, de la Khatanga, de l'Anabara et de l'Olenek)	900,000	»
Bassin de la Léna	1,980,000	4,000
Bassins du nord-est (de la Iana, de l'Indighirka, de la Kolyma, etc.)	950,000	»
Bassin de l'Anadyr	370,000	1,300
— de l'Okhota (avec les petits bassins côtiers voisins)	240,000	180
— de l'Amour	1,416,000	3,185
— du lac Baïkal (Selenga)	450,000	560
— du Kour et de l'Araxe	120,000	»
Cours de l'Araxe	»	900

. Ce tableau est incomplet en ce qui concerne l'hydrographie du Turkestan russe, contrée encore peu connue.

L'empire russe possède un nombre considérable de lacs, dont quelques-uns sont rangés parmi les plus grands de l'ancien continent : tels sont, en Europe, les lacs Ladoga, Onéga, Peipous, Bielo-Ozéro, Ilmen; en Asie, l'immense lac Baïkal. Les provinces de l'empire les plus riches en lacs sont celles du nord-ouest, telles que la Finlande, les gouvernements d'Olonets, d'Arkhangel, etc. Dans le gouvernement d'Astrakhan, dans la Crimée et dans l'Asie russe, on trouve un grand nombre de lacs salés. La mer Caspienne et la mer d'Aral sont rangées par quelques géographes parmi les lacs salés, avec lesquels elles présentent de grandes analogies et dont elles ne diffèrent toutes deux que par leurs grandes dimensions.

La Russie possède, en outre, un système de canalisation qui est un des plus vastes et des plus remarquables qui existent sur le globe. Elle doit ce grand avantage à Pierre Ier. En fondant sa nouvelle capitale, le monarque se proposa de faire de la ville de Saint-Pétersbourg le centre de tout le commerce de la Russie avec les pays étrangers, un magasin général et le débouché commun de toutes les productions de l'intérieur. Etudiant tout le système hydrographique des lacs Ladoga, Onéga, Ilmen et Bielo-Ozéro, avec toutes les eaux qui les alimentent et les principaux affluents des grands fleuves qui sont peu éloignés de leurs bassins, Pierre Ier imagina de les réunir par des canaux et de les mettre en communication avec des rivières appartenant à d'autres systèmes. Ses successeurs ayant développé son idée, il en est résulté que la Baltique, la mer Noire et la mer Caspienne communiquent entre elles par plusieurs canaux depuis longtemps livrés à la navigation intérieure. Un triple système de canaux principaux établit de trois manières différentes la communication entre la mer Baltique et la mer Caspienne. La ville de Rybinsk, sur le Volga, est le nœud de cette communication. Ces canaux sont ceux de Vonickeni-Volotchok, de Tikhvine, de Marie, de Ladoga, de Novgorod ou Sievers, de Svir, de Siasse, de Koubensk, aujourd'hui Alexandre-de-Wurtemberg; du Nord ou Sévéro-Ekaterinski, de Fellin, de Vero, de Velikia-Louki, de la Bérézina ou de Lepel, d'Oginski, de Courlande, du Duc-Jacques, de Golden, le canal Royal, ceux de Kamanichenka, d'Ivanov, de Vendava et du Volga à la Moskova.

La Russie possède actuellement 34,769 kilomètres de routes d'eau.

— *Climat.* « Dans un pays qui embrasse dans son étendue près de quarante parallèles du N. au S., dit le *Dictionnaire général de géographie universelle*, le climat offre nécessairement de singuliers contrastes, ou plutôt ce pays offre tous les climats. Au S., la température égale et surpasse même les chaleurs de la Provence et de la Lombardie, tandis qu'au N. il y a des contrées où gèle le mercure. Un printemps superbe règne en Tauride, tandis que tout est encore couvert de neige et de glace à Saint-Pétersbourg. A Kola, le soleil reste pendant soixante jours à l'horizon, mais le sol s'y refuse à toute culture; l'homme et le renne y supportent seuls les rigueurs d'un climat glacé. On peut diviser la Russie, sous le rapport du climat, en trois zones : la zone méridionale ou chaude, la moyenne ou tempérée, la septentrionale ou froide. La première s'étend depuis les frontières méridionales de l'empire jusqu'au 50e degré de latit. N.; le printemps y est court et chaud, l'été très-sec, l'automne tardif, l'hiver court, mais rigoureux. La zone moyenne s'étend du 50e au 57e degré de latit. N., la zone froide du 57e degré de latit. N. aux limites septentrionales de l'empire. »

Nous donnons ci-dessous le tableau des températures moyennes des principaux lieux de la Russie.

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE.	TEMPÉRATURE MOYENNE.		
			ANNÉE.	HIVER.	ÉTÉ.
Saint-Pétersbourg	59° 59′	27° 57′	— 3°,5	— 8°,4	15°,7
Iékatérinenburg	56° 48′	58° 15′	— 1°,3	— 14°,8	15°,9
Kazan	55° 48′	46° 46′	— 1°,9	— 13°,7	17°,6
Moscou	55° 46′	35° 17′	— 3°,6	— 10°,3	16°,8
Loughan	48° 35′	37° 1′	— 7°,2	— 7°,5	21°,3
Nicolaïef	46° 58′	29° 40′	— 9°,3	— 3°,4	21°,8
Odessa	46° 29′	28° 24′	+ 9°,1	— 2°,3	20°,1
Astrakhan	46° 21′	45° 45′	+ 10°,1	— 2°,8	21°,9
Simphéropol	44° 57′	31° 46′	+ 9°,7	+ 0°,5	19°,6
Sébastopol	44° 36′	31° 11′	+ 11°,5	+ 1°,8	21°,7
Tiflis	41° 41′	42° 25′	+ 15°,8	» »	» »

La température de toute la Russie centrale est celle des régions froides; « mais, dit M. Chopins, par une compensation de la nature qui fait naître le remède à côté du mal, l'hiver y est sain, le combustible abondant, et les étés, assez chauds pour faire parvenir à maturité les produits de la terre, y durent trop peu pour que leur influence devienne malfaisante. En Europe, la région froide s'étend vers le N. depuis le 53e degré de latit.; en Asie, elle descend vers le S.; la Sibérie tout entière y est comprise. Mais une partie considérable de la Russie d'Europe est soumise aux mêmes circonstances insalubres que les autres grandes contrées du globe situées sous les mêmes parallèles... Dans les terres basses de la Crimée, il règne souvent des fièvres, connues sous le nom de fièvres de Crimée. Dans la Tauride, un grand lac ne justifie que trop le nom de mer Putride (*Gniloïé Moré*) que lui ont donné les Russes. »

Les conditions hygrométriques de l'atmosphère ne sont guère moins variables en Russie que la température. On en jugera par le tableau suivant, dont les données nous sont fournies par M. J. Hann.

Lieux d'observation.	Pluie annuelle.	
Redout-Kalé	1,601	millimètres.
Koutaïs	1,421	—
Leukoran	1,312	—
Russie centrale	500	—
Tiflis	491	—
Tobolsk	456	—
Ichim	423	—
Steppes méridionaux	400	—
Alexandropol	395	—
Nertchinsk	332	—
Bakou	253	—
Bornaoul	232	—
Novo-Pétrovsk	127	—

— *Productions naturelles.* Les productions de la Russie sont aussi variées que les climats. Chacune de ses divisions naturelles en fournit quelques-unes qui lui sont particulières. Si l'on excepte la plus grande partie de la région située au delà du 60e degré de latit. et les parties montueuses, le sol est généralement fertile et pourrait fournir aux besoins de la vie d'un nombre plus considérable d'habitants que l'empire n'en compte dans toute son étendue. Les productions du règne végétal sont très-nombreuses. Les principales sont : le seigle, l'avoine, grains que l'on cultive le plus généralement; le froment, l'orge le sarrasin, le maïs, le chanvre, le tabac et le houblon. Les cotonniers sont cultivés dans le gouvernement d'Astrakhan, dans les provinces caucasiennes et surtout dans la Géorgie. La rhubarbe de Sibérie est très-recherchée. Plusieurs plantes des steppes servent à faire de la potasse. De tous les légumes, le chou est le plus répandu. Les fruits sont abondants, mais en général d'une qualité médiocre. On recueille sur plusieurs points des cerises dont on fait du vin et du kirsch, des pommes de différentes espèces, dont quelques-unes sont très-estimées et d'une grosseur prodigieuse. Mais le fruit le plus commun de la Russie, celui dont il se fait une consommation incroyable, c'est la noisette. L'arbouse, le melon, le melon d'eau, la calebasse se trouvent dans le S., au delà du Caucase. C'est encore dans cette région qu'il y a des vignes capables de donner de bon vin; celui de Géorgie est d'une qualité supérieure. Les raisins d'Astrakhan, très-recherchés pour la table, donnent lieu à un important commerce. Les vins de la Tauride, de la Bessarabie et du pays des Cosaques du Don s'améliorent, mais on les mêle généralement avec de l'eau-de-vie. La Russie est le seul pays en Europe où la production des denrées alimentaires, notamment des céréales, se développe plus rapidement que la masse de la population. D'immenses étendues de terres vierges, fécondées par les plus simples procédés de culture, y produisent sans engrais des récoltes admirables et presque toujours assurées, soit qu'une épaisse couche de neige les abrite contre les atteintes du froid excessif, soit que la présence prolongée du soleil sur l'horizon pendant les interminables jours d'été leur fournisse en un temps plus court la somme de chaleur nécessaire à leur développement et à leur maturité. Aujourd'hui province russe, l'ancienne Pologne a fourni plus d'une fois des excédants de récolte au moyen desquels on comblait le déficit des disettes. C'est en Pologne, bien plus qu'en Russie, que la production alimentaire surabonde. Le bois est une des plus grandes richesses de la Russie. Les forêts y couvrent une superficie de plus de 190 millions d'hectares et donnent de superbes bois de construction, ainsi que tous les produits résineux nécessaires à la marine. Les contrées les plus boisées sont situées dans les gouvernements du Volga, de Perm, le long de la chaîne des monts Ourals et des cours d'eau de la Kama et de la Tara. Le bois est d'un usage si général en Russie qu'on s'en sert pour paver les rues et les grandes routes. Les arbres de haute futaie les plus communs sont : le pin, le sapin, le bouleau, le chêne, l'érable, le hêtre, le peuplier, le charme et le tilleul.

Le règne animal de la Russie est aussi varié que son règne végétal. Nous signalerons le lion, le tigre, le léopard, la panthère, l'ours brun, l'ours blanc, le glouton, le lynx, le loup, le renard, le chameau, le dromadaire, le lama, le renne, le yack, le buffle, l'hémione, l'élan, le daim, le bœuf, etc. Les bœufs de l'Ukraine, de la Podolie et de la Volhynie sont renommés pour leur beauté et leur grosseur. Les Kirghis, les Kalmouks et les Baskirs entretiennent d'immenses troupeaux de buffles et de bons chevaux. De nombreux chevaux sauvages parcourent les steppes situés entre le Volga et l'Obi. Les moutons, les mérinos ont été acclimatés sur certains points de la Russie d'Europe. La Russie est aussi la patrie de ces quadrupèdes dont les fourrures sont si recherchées dans le monde entier : la martre, la zibeline, l'hermine, le loir, le putois, l'écureuil, le blaireau, le castor, etc. Le gibier de grosse et de petite race y est abondant et c'est un des pays du monde les plus privilégiés pour la chasse; mais ce délassement ne trouve que peu d'amateurs dans la partie septentrionale de la Russie. Le froid, les grandes neiges, des forêts presque vierges, de larges fleuves, des routes impraticables ont déterminé les riches habitants du Nord à abandonner aux *promichlenniki*, aux industriels un plaisir si plein de périls et de fatigues.

Les rivières sont peuplées d'une multitude de poissons de toute espèce, qui forment à peu près la seule nourriture du peuple pendant les longs carêmes que prescrit la religion grecque.

Il existe aussi dans les bois et les forêts une immense quantité d'abeilles sauvages qui fournissent beaucoup de cire et de miel. L'éducation des vers à soie, très-ancienne dans le Caucase, s'est répandue dans tout le Sud.

La Russie possède de nombreuses et importantes richesses minérales; sous ce rapport, c'est un des pays les mieux partagés du globe. L'or se trouve en Asie, dans l'Altaï, dans les gouvernements de Tomsk, d'Iénisséisk, d'Irkoutsk, dans l'Oural, dans la partie asiatique du gouvernement de Perm et d'Orenbourg. L'argent est exploité dans les monts Altaï, Ourals, et Stanovoï, en Sibérie. Le cuivre se trouve en abondance dans le gouvernement d'Olonets, dans l'Oural moyen, dans l'Altaï, en Finlande et dans la Géorgie. Le platine se rencontre surtout dans l'Oural. La quantité de fer exploitée en Russie excède les besoins de ce pays; on y compte près de deux cents mines de fer; les plus importantes sont dans l'Oural; il s'en trouve également en Finlande, dans les gouvernements de Viatka, de Vladimir, de Tambov, de Kalouga, de Vologda et de Nijni-Novgorod. Le plomb est exploité en grand dans les mines de l'Altaï; l'étain dans le gouvernement d'Irkoutsk et en Finlande; le zinc en Pologne. Parmi les minéraux, il faut citer encore le mercure, l'antimoine et le cobalt. On trouve aussi en Russie du porphyre, de la malachite, de la serpentine, du granit, du marbre, du jaspe, de l'albâtre, de l'amiante, de la terre à porcelaine et à foulon, de l'ardoise, du plâtre, du lapis-lazuli, du cristal de roche, du mica, du soufre, du naphte, du pétrole, du diamant, des émeraudes, des améthystes, du grenat, des topazes, des agates, des cornalines, des opales, des calcédoines, des onyx, etc., etc. Il y a des mines de sel gemme dans les gouvernements d'Orenbourg, d'Astrakhan, d'Erivan et d'Irkoutsk; des sources salines dans les gouvernements de Perm et de Novgorod; des lacs ou des marais salants dans les steppes. On a découvert des mines de houille dans les gouvernements d'Iékatérinoslaw, de Kharkow, de Toula, de Kalouga, de Vladimir, de Riazan et de Perm; on y exploite aussi des mines d'anthracite et de lignite. Parmi les eaux minérales, on remarque les sources sulfureuses de Piatigorsk, les sources acidules de Kislovodsk, les sources thermales du Terek, les sources acidules et sulfureuses de Serghiefsk, de Sarepta, de Lipetsk; les eaux thermales de Bargousine, près du lac Baïkal; enfin, les sources chaudes de la presqu'île de Kamtchatka et des îles Kouriles.

— *Ethnographie.* La Russie compte plus de cent peuples différents, parlant environ quarante langues différentes; on peut les diviser en neuf nations ou souches. 1° Les nations slaves, qui sont les plus nombreuses, habitent le centre de la Russie d'Europe et comprennent : les Grands-Russes, les Petits-Russes ou Rousniaks, les Lithuaniens, les Polonais, les Lettons et Koures; 2° les nations finnoises ou finno-hunniques habitent le nord de la Russie d'Europe et une grande partie de la Sibérie et comprennent les Finlandais (Sonomes, Quœnes et Karéliens), les Esttes, les Lives ou Krivines, les Lapons, les Zyriaines, les Vogoules, les Permiakes, les Tchouvaches, les Tchéremisses, les Mardouins, les Wotiaikes, les Samoyèdes, les Teptiaires et les Mechtcheriaks; 3° les nations turques, improprement nommées Tartares ou Tatares, comprennent les Nogaïs et les Koumykes, les Trukhmènes, les Kirghiz, les Khivintzes, les Boukhares, les Baskirs, les Téléoutes et les Iakoutes; 4° les nations caucasiennes comprennent les Arméniens, les Géorgiens ou Grousiniens, les Lesghiens ou Lezghis, les Tcherkesses ou Circassiens, les Avkhasses, les Ossètes, les Midzègues, les Kabardiens, les Tchetchens, les Kistes; 5° les nations teutoniques et scandinaves comprennent les Allemands, les Suédois et les Danois; 6° les nations mongoliques comprennent les Mongols et les Bouriètes de Sibérie, les Kalmouks du bas Volga, les Mandchous-Toungouses de la Sibérie orientale et ceux du territoire de l'Amour conquis sur la Chine au nord de ce fleuve. Il faut ajouter les diverses petites nations du nord-est, les tribus ostiakes du Iénisséisk (Klaproth), les Kamtchadales, les Ioukaguires, les Koriaikes; 8° les diverses nations asiatiques ou semi-asiatiques : les juifs, les Tadjeks ou Boukhares persans, les Indous, les Zigueunes ou Tsiganes, les Arabes et les Parses, et 9° les diverses nations européennes, parmi lesquelles nous remarquons les Moldaves, les Valaques, les Grecs, etc., Dans ce nombre, les Polonais, les Lithuaniens et les Ruthènes comprennent 18 millions environ et les Russiens blancs peuvent être évalués au nombre de 3 millions, soit en tout 21 millions de Slaves et de Lettons. Le reste de la population de la Russie d'Europe se décomposait ainsi en 1867 :

Finnois	4,756,000
Israélites	2,612,000
Tartares	1,362,000
Baskirs	1,076,000
Allemands	978,000
Roumains	910,000
Kirghiz	153,000
Suédois	125,000
Kalmouks	89,000
Arméniens	32,000
Tsiganes	31,000
Samoyèdes	4,000
Autres peuples	70,000

La population du Caucase se décomposait ainsi en 1866 :

Tartares	977,191
Russes	925,210
Montagnards	897,945
Géorgiens	852,319
Arméniens	561,734
Kalmouks, Nogaïs, etc.	111,678
Israélites	21,676
Allemands	9,649
Grecs	3,557
Autres peuples	146,597

Le Turkestan russe est presque exclusivement habité par les Kirghiz; les Russes prédominent dans la Sibérie.

Les Tartares et surtout les Finnois de la Russie se subdivisent en une foule de peuplades distinctes. M. de Kœppen a, en 1851, dressé une table alphabétique de tous les noms relatifs aux peuples et peuplades appartenant à l'empire de Russie et ces noms dépassent 500. Dans son *Empire des czars*, Schnitzler dit à ce propos : « Dans certaines provinces, même d'Europe, dix peuplades ou peuples différents, Russes, Tartares, Finnois, Allemands, Israélites, Bohémiens, etc., etc., se trouvent côte à côte. Il en est ainsi, surtout du gouvernement de Saint-Pétersbourg, puis de ceux de Kazan, d'Orenbourg, de Perm, de la province de Bessarabie et de plusieurs de celles de l'Asie. C'est donc avec juste raison que nous avons comparé cette mêlée de peuples et de langues à la tour de Babel et que nous avons affirmé qu'on ne trouverait nulle part un plus vaste champ pour l'observateur philosophe, pour l'ethnographe et le linguiste. »

La population de l'empire russe a suivi la marche ascendante suivante :

1722	14,000,000	d'âmes
1742	16,000,000	»
1762	19,000,000	»
1782	28,000,000	»
1796	36,000,000	»
1812	41,000,000	»
1815	45,000,000	»
1835	60,000,000	»
1851	68,000,000	»
1858	74,000,000	»
1871	85,000,000	»

Mais il ne faut point oublier que cet accroissement de population provient en grande partie des annexions qui ont augmenté au fur et à mesure la population de l'empire. L'immigration tchèque est aussi un important élément d'accroissement de la population : elle a donné, en 1871-1872, 6,746 colons. Le mouvement de la population de l'empire russe a été le suivant en 1867, sur 1,000 habitants :

	Naissances.	Décès.	Mariages.
Russie d'Europe et Pologne	49,6	35,4	9,8
Caucase (données approximatives).	37,9	25,2	9,6
Sibérie (données approximatives)	38,7	34,3	7,6
Finlande	32,1	37,8	7,2

L'accroissement rapide de la population russe a servi de base à des calculs d'après lesquels la Russie devrait avoir, en 1892, 230,000,000 d'habitants. C'est au centre de la Russie d'Europe que la population se trouve le plus agglomérée; on y compte quelquefois 2,000 et même 2,500 habitants par myriamè-

tre carré. Le gouvernement de Moscou est le plus peuplé de tous. Le chiffre de la population n'est plus que de 134 habitants par myriamètre carré à Vologda, à peine 104 dans le gouvernement d'Olonets, d'environ 100 dans le gouvernement d'Astrakhan, 18 dans celui d'Arkhangel. Dans la plus grande partie de la Sibérie, la population varie entre 2 et 4 individus par myriamètre carré.

— *Conditions sociales.* En Russie, tout homme peut devenir noble en servant l'Etat. Les emplois civils sont accessibles à tout le monde. Le seul fait des examens subis fait reconnaître capable de remplir telles ou telles fonctions, qui donnent une espèce de noblesse, le *tschim*, comportant quatorze classes qui forment une échelle de capacité morale. Nous énumérons ici les emplois qui correspondent à ces diverses classes : quatorzième classe, régisseur de collége; treizième classe, secrétaire de province, régisseur de synode, régisseur de cabinet; douzième classe, secrétaire de gouvernement; onzième classe, secrétaire de vaisseau; dixième classe, secrétaire de collége; neuvième classe, conseiller titulaire; huitième classe, agrégé de collége; septième classe, conseiller de cour; sixième classe, conseiller de collége; cinquième classe, conseiller d'Etat; quatrième classe, héraut d'armes, procureur général, conseiller d'Etat actuel; troisième classe, conseiller intime; deuxième classe, conseiller intime actuel; première classe, chancelier. Une personne parvenue, dans le service civil, au rang de conseiller d'Etat actuel (quatrième classe) et, dans le service militaire, au grade de colonel (sixième classe) devient noble par ce seul fait et transmet sa noblesse à ses enfants. Quiconque n'atteint que des rangs inférieurs aux deux dont nous venons de parler n'acquiert que la noblesse personnelle. Naguère un noble ne pouvait être exécuté à mort, dépouillé de sa fortune ou de son honneur qu'en vertu d'un jugement rendu par ses pairs et confirmé par l'empereur. Il était exempt de l'impôt et du recrutement; il pouvait créer dans ses domaines des fabriques et des manufactures de toute espèce sans payer de redevance à la couronne; il ne pouvait et ne peut encore être puni corporellement. Les titres sont ceux de prince, comte et baron. Tous les trois ans, les nobles s'assemblent au chef-lieu de leur gouvernement respectif, sur la convocation des autorités, pour entendre les propositions ou les ordres du czar, élire les membres nobles des tribunaux et choisir leur maréchal de noblesse de district et leur maréchal de noblesse gouvernementale. Tout noble doit à l'Etat un service personnel, sous peine de déchéance de noblesse, si trois générations se passent sans que cette condition soit remplie.

La noblesse russe a perdu, non-seulement tout privilége politique, mais, sauf de rares exceptions, ses grandes propriétés territoriales. On peut aujourd'hui la diviser en trois catégories, au point de vue de la fortune : les nobles riches, les nobles de fortune moyenne et les nobles pauvres. Les familles restées riches sont assujetties à servir pour le grade. En effet, un prince issu de Rurik (et il en reste), mais qui n'aurait que l'épaulette de sous-lieutenant, jouirait de moins de considération dans l'armée, à la cour, dans le monde russe, malgré son nom et une grande fortune, que tel petit noble, tel descendant d'un chef tartare ou même tel fils d'un serf affranchi qui serait parvenu au grade de général, et qu'on qualifie dès lors d'excellence. Parmi les nobles de fortune moyenne, il en est qui ont gardé leurs habitudes de luxe et qui marchent rapidement à la ruine; il en est d'autres qui vivent d'économie et d'abnégation, proportionnent leur train à leur modeste fortune et ne cherchent pas à l'accroître. Les plus actifs établissent des manufactures de toiles ou de draps, des exploitations de mines, des fabriques de sucre de betterave ou même se font banquiers et négociants. Ceux-là, malheureusement trop rares encore, sont définitivement gagnés au travail et au progrès. Toutefois, quoique la carrière industrielle ne leur enlève pas le titre aristocratique, ils perdent en réalité le caractère de nobles. Ils s'élèvent moralement, mais ils dérogent publiquement. Viennent ensuite les nobles appauvris. Il y a des nobles de cette catégorie dans les provinces, il y en a même dans les grandes villes. Ceux des provinces se résignent à végéter dans leur dernier village, écorchant leurs derniers paysans, et réduits quelquefois à porter envie aux anciens serfs de leurs voisins plus riches. Quant à ceux des villes, élevés au milieu du luxe et réduits à la pauvreté par la prodigalité de leur père ou par le rapide accroissement de leur famille, ils mènent une vie de misère indescriptible.

Chaque progrès de l'esprit moderne, chaque pas du gouvernement dans la voie démocratique est une menace pour la puissance et même pour l'existence de la noblesse. Par l'abolition du servage, qui a ouvert la porte à toutes les autres réformes, elle a été mortellement frappée. Outre sa fortune disparue ou amoindrie, elle a déjà perdu l'exemption du service militaire et le droit de ne subir que le jugement de ses pairs. Sa charte s'en va par lambeaux. C'est le sentiment de cette situation qui la conduisait, il y a quelques années, à chercher dans des conditions nouvelles de vie publique des garanties pour ce qui lui restait, à se jeter par ses manifestations dans une sorte d'agitation libérale et constitutionnelle. Elle en était là au moment de l'insurrection de Pologne. Une fois l'insurrection réduite, elle crut pouvoir renouer la tradition, un moment interrompue, de ses revendications constitutionnelles. C'est là justement ce qui éclata dans l'assemblée de la noblesse de Moscou, réunie le 3 janvier 1865, et c'est ce qui a fait de cette session de quelques jours un événement en Russie; mais là était l'erreur de la noblesse. La noblesse russe n'a point vu qu'elle venait de travailler à un mouvement d'opinion destiné à triompher d'elle.

La bourgeoisie russe constitue la classe des hommes libres qui ne sont ni prêtres ni nobles. Elle ne peut être assimilée à l'ancien tiers état de France, n'étant point constituée en corps unique, mais subivisée en corporations plus ou moins privilégiées : les roturiers (*raznotchinntsi*), ayant rempli un emploi dans les services militaires ou civils; les négociants des trois guildes, où, sans égard au rang, on classe tous ceux qui font du commerce et qui payent l'impôt; le corps des métiers; les individus étrangers à une ville, mais qui y sont domiciliés; les habitants (*mechtchané*) domiciliés dans une ville et y gagnant leur vie par le travail. Les deux dernières catégories, ainsi que les marchands de la troisième guilde, ne sont pas exempts des punitions corporelles. La bourgeoisie est restée longtemps à l'état de caste inférieure et n'a pris qu'un très-lent développement. Des créations de villes en vertu d'un décret ont augmenté la population urbaine sans constituer une cité, et Catherine II, en autorisant la bourgeoisie à tenir des assemblées triennales pour la discussion de ses intérêts communs et l'élection d'un représentant, ne put faire prendre au sérieux ce simulacre d'institution municipale. L'institution des trois guildes ou corporations de marchands, à laquelle elle attacha quelques priviléges, fut mieux accueillie, et l'on peut y voir la première inauguration de l'aristocratie bourgeoise russe. La paix qui suivit les événements de 1815 l'ont aidée à conquérir la richesse, l'importance sociale et à satisfaire ainsi l'ambition légitime qu'allumait en elle le spectacle d'une partie de la noblesse, appauvrie par ses prodigalités et par la division des fortunes due à l'égalité des partages. Grâce à cette paix, elle put se lancer dans des spéculations qui la tirèrent des vues étroites de son mercantilisme traditionnel; mais c'est l'industrie surtout, l'industrie largement pratiquée, qui assura sa situation nouvelle. Ayant cédé aux seigneurs l'honneur du premier pas et le danger des expériences, elle accapara ensuite le plus grand nombre des manufactures; aujourd'hui, elle possède de gros capitaux, dont elle apprend à se mieux servir en se familiarisant progressivement avec le mécanisme du crédit et de l'association; elle a une clientèle innombrable dans tous les petits trafiquants et dans les ouvriers des fabriques. La plupart des beaux hôtels de Moscou, précédemment habités par la fleur des descendants des Varègues et des Tartares, sont la propriété de fabricants et de marchands, fils de moujiks, ou encore moujiks eux-mêmes. Les quartiers aristocratiques de Moscou sont envahis par ces parvenus qui jettent déjà un œil d'envie sur la propriété territoriale.

On voit que la bourgeoisie russe pousse vigoureusement devant la noblesse du pays. La lutte s'est longtemps concentrée entre ces deux classes; la troisième, si vivace partout ailleurs et à qui l'avenir semble complétement assuré, n'existait pas en Russie. L'empire russe ne connut pas, jusqu'à ces derniers temps, la démocratie; il n'avait que des nobles, des bourgeois et des serfs. « On a calculé, disent MM. Artamof et Armengaud, que, sur toute l'étendue de l'empire russe, 29 millions d'hommes appartiennent corps et âme à 115,000 propriétaires. Cette histoire du servage implanté en Russie par la Pologne est une des plus lamentables qu'on puisse lire. Depuis une époque très-reculée, les paysans agriculteurs étaient un objet de mépris pour les populations urbaines. On les nommait *smerde*, les puants; plus tard, on les appela *tschiovniyé liudi*, les hommes sales et noirs; enfin la loi les classa sous la dénomination de corvéables, *tiaglyé liudi*. Peu à peu, lorsque les idées civilisatrices prirent le dessus, après l'invasion mongole, on les appela chrétiens, *kristiané*, ce qui montrait un retour à des sentiments religieux. Mais cette compassion des classes supérieures ne fut pas de longue durée. Bientôt une loi définitive les enferma tous dans une seule et immense catégorie, *krépostniyé*, c'est-à-dire hommes affermis, attachés au sol, inséparables de la glèbe et du travail qu'elle exige. Depuis lors, on leur imposa mille et une charges; le fardeau social tout entier pesa sur leurs épaules, et ils furent parqués dans de noires et affreuses bourgades en bois, où les clouèrent pendant des siècles le travail, l'infortune et la douleur. Voilà l'origine du servage. Pendant plus de quatre siècles, le hobereau a régné sur les serfs en tyran barbare et sans cœur. Il les vendait comme une pièce de bétail, les troquait contre un chien, les cédait pour une pipe. La femme serve était obligée d'allaiter le lévrier favori du maître. Ces monstres criblaient le paysan de redevances et de charges. Ils les faisaient travailler pour eux sept jours par semaine et prélevaient sur chaque couple, mari et femme, vingt œufs, trois poules et autant de canards. Dix couples fournissaient deux moutons et un veau. On coupait les cheveux des jeunes filles et on les vendait au profit du seigneur, sans compter qu'à l'âge de quinze ou seize ans, si elles étaient belles, celui-ci avant de les marier assouvissait sur elles ses infâmes caprices. Quelques autocrates subalternes, tous d'origine polonaise, ont ainsi pressuré, torturé, martyrisé des milliers de paysans jusqu'au jour où l'empereur Nicolas mit un terme à ces horreurs en réglant la condition sociale des serfs. Fidèle à la pensée généreuse de son père Paul I^er^, qui, le premier, avait préparé, on peut le dire, le grand acte de l'émancipation, Nicolas rendit ukase sur ukase pour améliorer le sort de ces malheureux. Il fit défense aux nobles d'aliéner ou de céder par droit de donation les paysans, qui, comme les animaux, étaient l'objet du trafic le plus honteux. Jusqu'en 1822, les seigneurs conservèrent le droit d'envoyer leurs serfs en Sibérie et usèrent largement de ce droit. Leur motif était le plus souvent d'éloigner quelque mari trop clairvoyant ou trop peu endurant. Alexandre I^er^ coupa court à ces odieux abus en ordonnant que toute femme mariée dont le mari serait condamné à la déportation aurait le droit de le suivre avec toute sa famille. Mais, comme la plupart des paysans ignoraient la loi, ces désordres continuèrent jusqu'en 1834, époque à laquelle l'empereur Nicolas, par un ukase en date du 14 avril, ordonna à chaque juge d'interroger lui-même la femme du condamné, pour savoir si elle voulait suivre son mari. Il faut le déclarer à l'honneur du sexe féminin, toutes les femmes, à peu d'exceptions près, partageaient le sort de leurs maris. » Nous empruntons à un excellent article de la *Revue des Deux-Mondes* (1864-1865) les intéressants détails qui suivent : « L'affranchissement des serfs en Russie a été décrété le 19 février 1861, et devait être effectué au moyen des chartes réglementaires d'émancipation dans un délai de deux ans. Les conditions primitivement stipulées ont reçu depuis nombre d'additions et de modifications, notamment celle du rachat obligatoire qui a eu principalement pour but de mettre fin à une situation devenue désormais difficile entre propriétaires et paysans. Le chiffre des serfs affranchis était de 23 millions, et les chartes réglementaires qui, d'après les premières dispositions, devaient être rédigées dans un espace de deux ans, c'est-à-dire avant le 19 février 1863, étaient au nombre de 112,000. C'est depuis lors qu'a été établi le rachat obligatoire. En somme, voici où en était l'opération en 1865, d'après les publications officielles qui fournissaient des renseignements sur 109,758 chartes intéressant une population de 9,776,017 âmes. Les hommes sont seuls compris dans ce dernier chiffre, qui monte à 20 millions d'individus en y comprenant les femmes, qui ne comptent pas en matière de servage et dont le nombre dépasse de 5 ou de 6 pour 100 celui des hommes. Donc, sur le total des chartes mentionnées plus haut, 69,891 se rapportaient à 4,800,692 paysans demeurés assujettis à la redevance en travail ou en argent et qualifiés, suivant les premiers règlements, de *temporairement obligés*, situation prévue par le décret primitif; 39,867 chartes se rapportaient à 4,975,325 paysans ayant déjà effectué ou étant en voie d'effectuer le rachat de leur lot de terre. Il en résulterait que plus de la moitié des anciens serfs sont déjà propriétaires ou sont près de le devenir. Ajoutons maintenant quelques détails sur l'opération du rachat. Sur le chiffre cité plus haut de 4,975,325 anciens serfs soumis au rachat, les documents officiels mentionnent 2 millions 549,325 paysans dont la situation serait complétement réglée, c'est-à-dire qui auraient acquis la pleine propriété de leurs terres; 435,637 sur 2,549,325 ont fait cette acquisition sans recourir à l'intermédiaire de la banque de rachat, c'est-à-dire du gouvernement, en payant directement aux propriétaires, au comptant ou à terme, le prix de leur terre; 2,113,661 ont eu recours à la banque de rachat. Voici maintenant la décomposition de ce dernier chiffre : 1,201,348 paysans assujettis auparavant à la redevance en argent ont racheté 3,928,122 déciatines de terre et la banque leur a avancé 124 millions 628,773 roubles; 806,509, assujettis à la redevance en travail, ont racheté 2,542,790 déciatines au moyen d'avances s'élevant à 80,422,554 roubles; 105,813 paysans des provinces du N.-O., du S.-O. et de la Russie Blanche, où le principe de rachat forcé a été étendu aux propriétaires eux-mêmes à la suite de l'insurrection polonaise, ont racheté 415,412 déciatines de terre moyennant des avances montant à 7,275,366 roubles. Voici maintenant comment s'est réglée la plus grande partie de l'avance faite par la banque de rachat, c'est-à-dire 199,883,200 roubles, sur le total de 212,326,693 roubles mentionnés plus haut : 98,843,630 roubles, c'est-à-dire près de la moitié, ont servi à éteindre la dette de pareille somme empruntée par les propriétaires sur hypothèque aux banques de la couronne maintenant en liquidation; 45 millions 499,600 roubles ont été payés aux propriétaires sous forme de certificat de rachat; 24,711,250 roubles ont été réunis sous forme d'obligations de rachat à 5 pour 100, 30 millions 136,416 roubles sous forme d'un capital produisant un intérêt annuel de 5 pour 100 à servir par le gouvernement; 647,642 roubles leur ont été fournis en argent comptant. Cette statistique ne comprend que les propriétés au-dessus de 20 âmes. Celles qui sont au-dessous de ce chiffre ont été l'objet d'un règlement à part. Le gouvernement a racheté les serfs en indemnisant les propriétaires. Ces petites propriétés comprenaient 180,947 paysans, sur lesquels 39,414 ont été rachetés moyennant une indemnité de 5 millions 450,980 roubles. Au total, cette opération, onéreuse pour le paysan lui-même, de qui l'Etat exige pour l'intérêt et l'amortissement de ses avances une annuité de 6 pour 100 payable pendant quarant-neuf ans, cette opération est particulièrement avantageuse pour le gouvernement, qui finit par en retirer d'assez beaux bénéfices, outre le remboursement de ses avances et de ses frais d'administration; mais enfin cette grande œuvre de l'émancipation s'accomplit. »

S'il y a eu à l'émancipation des serfs de Russie des obstacles sérieux, si cette prodigieuse révolution n'a pas produit tous les effets qu'on s'en était promis, il faut en grande partie attribuer ce résultat à la part que le gouvernement a cru devoir se faire dans la question financière. Tout d'abord, à côté de l'établissement de la banque d'émancipation, le gouvernement russe n'a pas cru devoir laisser subsister d'autres institutions de crédit que Catherine II avait fondées et où les seigneurs trouvaient depuis longtemps l'argent dont ils avaient besoin pour se livrer à leurs habitudes de luxe. Cette ressource, qui leur eût été si utile au moment de l'émancipation, leur a donc fait subitement défaut. D'autre part, la plupart des seigneurs étant débiteurs de l'Etat, celui-ci s'est payé en certificats de rachat, de sorte qu'un grand nombre de propriétaires se sont trouvés subitement dépouillés, sans recevoir un rouble pour les terres qu'on faisait passer entre les mains de leurs serfs. On sera peut-être tenté de trouver dans ce résultat un juste châtiment des anciennes exactions des seigneurs; mais, outre le trouble économique produit par l'appauvrissement soudain de tant de seigneurs, il est juste de remarquer que la plupart de ceux-ci avaient accepté et même provoqué avec un empressement louable les décrets d'émancipation; il est donc naturel de plaindre le sort de ceux d'entre eux que cette émancipation a jetés dans la misère. Un autre inconvénient de l'émancipation facile à prévoir, et auquel l'histoire des nègres d'Amérique avait dû préparer, c'est que les serfs, habitués à travailler sous le bâton, n'ont été d'abord que de détestables travailleurs libres. Leur paresse, leur mauvaise foi et leur ignorance obstinée sont jusqu'ici les principales causes qui s'opposent au progrès de l'agriculture en Russie. Le système d'affermage, qui produit en Angleterre des effets si surprenants, s'introduit en Russie, mais avec une lenteur qui désespère les impatients. Toutes ces causes jettent dans les relations entre propriétaires et ouvriers des champs une incertitude funeste. Les salaires ne sont pas réglés d'une manière équitable, et la journée de travail subit des variations également funestes aux ouvriers et à ceux qui les emploient. Tel ouvrier est réduit à se contenter d'une journée de 1 fr. 50; tel propriétaire est contraint de payer des journées de 12 francs. Il faut ajouter à cela l'opposition aveugle que les ouvriers agricoles font à l'introduction des machines, qui bouleverseraient leur routine. Tel est le mal constaté par une commission d'enquête, dont le travail, très-consciencieux et très-complet, a été publié en 1873. Le mal est sérieux; mais le servage, mal autrement profond et honteux, est définitivement supprimé, et il faut attendre du temps le remède aux inconvénients que cette suppression ne pouvait manquer d'entraîner après elle. Après tout, les Russes ont réussi à transformer, sans effusion de sang, leur état social; peu de peuples pourraient se vanter d'avoir réalisé, par des moyens aussi complétement pacifiques, une révolution d'une pareille importance.

— *Ordres de chevalerie.* Indépendamment de l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, il y a en Russie six ordres de chevalerie, dont les plus anciens ne remontent qu'à Pierre I^er^; ce sont : l'ordre de Saint-André, l'ordre de Sainte-Catherine, l'ordre de Saint-Alexandre-Newski, l'ordre de Sainte-Anne, l'ordre de l'Aigle-Blanc, l'ordre de Saint-Stanislas. Ces deux ordres sont polonais, mais furent incorporés aux ordres russes en 1832. L'ordre militaire de Saint-Georges, l'ordre de Saint-Vladimir, l'ordre du Mérite militaire, divisé en cinq classes, et qui, jusqu'en 1831, était simplement polonais, sont de simples ordres de mérite. On accorde encore des épées d'or avec cette inscription : « Pour la bravoure. » Les soldats portent des médailles comme signes commémoratifs des campagnes auxquelles ils ont pris part. En 1828, un signe honorifique a été créé pour les employés civils et militaires dont le service est irréprochable; chacun d'eux y a droit au bout de quinze ans de services effectifs.

— *Mœurs.* « En Russie, disent MM. Artamof et Armengaud, tout a sa loi et sa mesure, aussi bien les choses profanes que les choses sacrées; il y a, pour ainsi dire, un ukase qui règle chacun des actes de la vie. Si, en France, le dimanche est encore un jour consacré à l'ivrognerie et à la débauche, il n'en est pas de même en Russie. L'observation du dimanche est ordonnée d'un bout à l'autre de l'empire. Pendant le cours des offices divins, les chants et la musique sont défendus dans les demeures privées; aucun magasin ne peut ouvrir; les cabarets et les baraques de saltimbanques renvoient leur clientèle et les marchands ambulants ne se montrent pas dans les rues... Saint Vladimir disait, il y a dix siècles : « Boire est un » amusement pour un Russe. » Aujourd'hui, cet amusement dégénère en vice et, malgré les peines rigoureuses infligées à l'ivrognerie, elle prend d'année en année un accroissement qui menace de devenir, comme à Londres, une calamité publique. Cela tient à ce que le gouvernement, qui envoie les ivrognes aux compagnies de discipline et parfois même en Sibérie, semble ne frapper le vice d'une part que pour l'encourager de l'autre. Il y a des distilleries nombreuses appartenant à l'Etat, qui rapportent au Trésor des sommes considérables, tout en procurant aux employés de l'administration et aux fermiers des liquides un bénéfice exorbitant. Jugez, au simple détail de statistique qui va suivre et dont nous garantissons la parfaite exactitude comme chiffres, si le peuple russe peut être sobre. On absorbe de l'eau-de-vie, dans trente provinces de la Grande-Russie seulement, pour la somme énorme de 424 millions. Sur ce chiffre, l'Etat perçoit un droit de 140 millions; les fermiers réalisent 60 millions de gain annuel et le surplus reste aux mains des employés. Bref, la consommation générale s'élève à 195 millions de litres. Les cabarets sont ordinairement des bouges ignobles, remplis nuit et jour d'une populace qui s'y adonne à l'ivresse la plus crapuleuse. On a rendu cependant une foule de lois pour réglementer ces saturnales; mais 20 millions en espèces sonnantes, distribuées tous les ans à la police, et 24 millions de litres d'eau-de-vie ajoutés comme surcroît, donnent à la conscience administrative une élasticité singulière. On reconnaît les abords d'un cabaret russe aux cris, aux blasphèmes et aux chants avinés qui s'en échappent. Entrez dans ces tanières de l'ivrognerie, vous êtes suffoqué par une odeur nauséabonde qui émane des coins et recoins du bouge. On joue, en buvant, à des jeux de hasard de toute espèce, à pile ou face, aux trois feuilles, etc. Des femmes avilies errent de table en table, provoquant les buveurs à la consommation exagérée, par suite à la débauche. Bien que le cabaret soit défendu aux soldats, on ne trouve pas moins, çà et là, quelques militaires attablés en compagnie de l'homme du peuple. L'ordonnance veut qu'on ferme le débit à dix heures du soir; mais des accommodements particuliers avec la loi permettent aux consommateurs de boire toute la nuit. La qualité de l'eau-de-vie est atroce. D'abord, les fermiers de l'Etat commencent par lui administrer un baptême de 15 pour 100, ce qui leur donne 48 millions de bénéfice net sur la masse. De leurs mains, l'eau-de-vie passe dans celles de 20,000 vendeurs jurés, qui, par un second baptême, en retirent chacun 800 fr. de bénéfice illicite. Pour rendre au liquide ce qu'il a perdu de force, grâce à ces ablutions diverses, on a soin d'y insinuer des feuilles de tabac, du poivre, de la couperose, de l'eau-forte ou quelque peu de vitriol, empoisonnement régulier de la population, qui, joint au système de fausse mesure, permet aux débitants de réaliser en quelques années leur fortune. Le Russe aime à boire, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse pour l'en empêcher.

» Tout ce qui tient à l'alimentation quotidienne, pain, fruits, légumes, viande ou poisson, etc., constitue, en Russie, un commerce libre. Chaque individu, quelle que soit sa condition, peut acheter, vendre en gros, colporter ou détailler les marchandises de cette nature, sans que l'administration ait rien à y voir. Il suffit de faire inscrire son nom sur les registres de la police et de se munir d'une petite plaque en cuivre numérotée, qui se délivre à raison de 8 francs par an. Porteur de cette plaque, le marchand ambulant circule partout où bon lui semble et vend sa marchandise comme il l'entend. Point de taxe, point de droit, rien qui puisse limiter son petit négoce. Chacun s'en trouve bien, vendeur comme acquéreur...

» Le Russe, nous parlons du paysan, est sobre de sa nature. Du pain noir et du sel, voilà son déjeuner; son dîner se compose d'une soupe faite avec des choux fermentés, simplement blanchis avec de la crème aigre, auxquels il ajoute quelquefois un morceau de viande ou du poisson. La *lapcha*, sorte de pâte mêlée de beurre et d'œufs, de viande ou de lait, est un mets qu'il affectionne. Il mange encore du mouton ou du porc rôti avec des pommes de terre frites. Son principal repas se termine par un gros et long morceau de pain blanc enduit de miel; c'est son dessert. Les jours de fête et les dimanches, le repas commence par une tranche de pâté farci de viandes hachées, d'œufs et de poisson. Il boit à ses repas le *kwas*, sorte de boisson aigrelette faite avec de la farine de seigle. C'est à peine s'il se permet le thé le dimanche. Le vrai Russe fait la sieste après son repas.

» Le paysan russe est généralement bien constitué, fort, vigoureux, patient au delà de toute expression. Il a la figure plutôt ronde qu'ovale, les traits réguliers, le nez droit et bien formé, les yeux bruns, quelquefois bleus, mais d'un bleu aile de corbeau. Il a le cou très-court et apoplectique, les épaules et la poitrine larges et bien développées. La chevelure et la barbe blondes dominent, puis vient la couleur brune; le roux est plus rare. Un huitième de la population slave est de grande taille ($1^m,80$), cinq huitièmes de taille moyenne et deux huitièmes au-dessous de la moyenne ($1^m,50$). L'homme du peuple conserve toute sa barbe; plats et touffus, ses cheveux sont coupés en rond, de manière à laisser une partie du cou à découvert; la barbe, longue de $0^m,04$ à $0^m,05$, est taillée à la façon d'un balai usé. Arrivé à l'âge de la maturité complète, il a des tendances à l'obésité s'il mène une vie sédentaire; dans de bonnes conditions, il vit longtemps et garde la souplesse des membres jusqu'à la vieillesse la plus reculée; ordinairement aussi, il conserve toutes ses dents. Prompt à se réveiller, il dort n'importe où, sur un banc, sur une chaise, le plus souvent par terre, son bonnet fourré sous la tête et couvert de sa pelisse en peau de mouton. Il dort sous la pluie, sous la neige, sous les rayons ardents du soleil.

» L'habillement de l'ouvrier, de l'homme de peine, du paysan est, hiver comme été, invariablement le même. A l'intérieur, son costume se compose d'une chemise à larges manches boutonnée sur le côté gauche du cou, d'un caleçon d'étoffe rayée dont le bas est ramassé dans sa botte à longue tige et d'une ceinture de coton tordu, destinée à retenir sa chemise, qui lui descend jusqu'aux genoux, et sa hache, qui ne le quitte jamais et avec laquelle il accomplit des chefs-d'œuvre de menuiserie, de charpentage et de charronnerie. Lorsqu'il sort, il porte, en été, un pardessus en gros drap; en hiver, une pelisse en peau de mouton.

» Le Russe est profondément religieux. Le matin, dès qu'il est debout et avant de rien entreprendre, il fait le signe de la croix, s'agenouille, baise la terre à plusieurs reprises et récite ses prières avec un profond recueillement. Le sentiment de ses devoirs et ses instincts généralement bons le rendent d'un commerce facile; il est doux, bienveillant et essentiellement hospitalier. Si on peut lui reprocher d'être un peu enclin à la ruse, ce défaut lui vient des habitudes de sa condition de servitude.

» Les maladies les plus communes chez le peuple sont l'érysipèle et l'esquinancie, suite des refroidissements; il est sujet au panaris, qu'engendre la malpropreté; les longues fatigues le rendent parfois paralytique. Malgré le bain qu'il prend tous les samedis, son corps est le plus souvent couvert de vermine; cette vermine, qui l'occupe fort peu, du reste, se blottit dans les interstices du drap ou de la pelisse qui lui servent de vêtement...

» Il y a huit jours de carnaval chez les Russes, huit jours pleins, intégralement consacrés aux amusements de cette époque de folie. On nomme le carnaval *masslianitza*, c'est-à-dire la semaine beurrée, parce que c'est la semaine qui précède le grand carême, où l'usage du beurre est interdit, et cette semaine est consacrée à la gourmandise. On est effrayé du nombre de *blini*, de *priajentzi* et d'*oladiyi* que les estomacs russes absorbent pendant ces huit jours. Ce sont trois espèces de gâteaux faits avec de la pâte dans une poêle enduite de beurre, et on la frit comme un beignet. Tous les déjeuners et tous les dîners s'ouvrent par une absorption de douze ou quinze de ces gâteaux pour chaque convive. On les dévore brûlants, avec force beurre fondu, crème aigre, oignons, chabot et caviar; on arrose le tout de vins capiteux et l'on se met ensuite à table, comme si l'on avait avalé simplement une douzaine d'huîtres. Le carnaval est une véritable orgie rabelaisienne, une débauche gastronomique. On boit sec et l'on mange du matin au soir, ce qui n'empêche ni les danses, ni les chants, ni les bacchanales de toute sorte. On va glisser du haut en bas des montagnes, on s'exerce au pugilat, on se promène en traîneau...

» C'est le père qui décide le mariage de ses enfants. Depuis la première entrevue des futurs jusqu'à l'entrée de la nouvelle épouse dans sa seconde famille, il y a des formalités de tout genre, des péripéties sans nombre. Autant que possible, on exige que les fiancés soient l'un et l'autre de l'Église orthodoxe, et, avant de s'informer de la dot, on demande s'ils jouissent d'une réputation sans tache. Les garçons se marient en général à dix-huit ans et les filles à seize. Que les futurs se connaissent ou non, toute affaire matrimoniale se traite par l'entremise d'une marieuse. L'usage le veut ainsi et l'on trouve convenable de n'ouvrir qu'indirectement les négociations sur un sujet aussi délicat...

» Les mœurs russes ne manquent ni d'originalité ni de pittoresque. Aucun pays du globe n'offre plus de marge aux recherches et aux études de l'observateur. Partout on trouve l'imprévu, le piquant ou le grotesque; mais il faut dire que, presque nulle part, on ne rencontre le confortable. Les cafés, les restaurants et les tables d'hôte sont généralement tenus avec une grande négligence. Ce sont d'infectes tabagies, mal hantées et de mauvais renom. Le Russe prend rarement du café; mais, en revanche, il se noie de thé et le samovar bout perpétuellement dans les établissements publics. Après le thé, les consommateurs absorbent la *kijliarka* ou eau-de-vie de kijliare, fabriquée à l'instar du trois-six, et qui sert à préparer le punch dont les employés subalternes de diverses administrations sont grands amateurs. Presque toute la petite noblesse hante les cabarets. Elle s'y enivre et y organise des parties de débauche.

» Tous les Russes, à quelque condition qu'ils appartiennent, noble ou paysan, ont pour les jeux de hasard une passion ardente. En 1717, Pierre le Grand fulmina contre les joueurs un ukase plein de sévérité, qui ordonna de fermer les tripots effrontément ouverts par les plus illustres familles. Sous tous les règnes on fut obligé de défendre cette ignoble industrie, sans jamais réussir à la faire disparaître. Il y a tel sénateur, tel évêque, tel grand fonctionnaire qui, de nos jours encore, au su et au vu de chacun, vit du jeu et par le jeu. Le Russe aime la vie débraillée. Partisan des voyages, heureux des accidents ou des circonstances qui le déplacent, il ne loge pas, il campe.

» Si les établissements publics manquent de confortable, on peut dire que les maisons particulières, dans tout ce qui n'est pas luxe ou étalage, en sont complétement dépourvues. On réunit dans le salon et dans les pièces d'apparat, non ce qui est commode, mais ce qui brille, ce qui frappe l'œil, ce qui peut donner une haute idée du rang et de la fortune, et dans les pièces où le public n'entre pas, dans les chambres à coucher par exemple, même dans celles des princes, règnent la négligence, la malpropreté, le désordre avec toutes leurs suites. Le Russe (nous parlons maintenant de la classe aisée, et même de quelques grands seigneurs) connaît à peine le lit. Il couche, lui aussi, comme le paysan, n'importe où, sur un grabat quelconque, sur un vieux divan, sur un matelas étalé dans quelque coin obscur. La valetaille innombrable qui encombre l'hôtel des riches, des nobles, couche où elle peut, sur le parquet d'une antichambre, dans un vestibule, le long des marches d'un escalier. On étend une peau de mouton par terre et l'on dort avec ses vêtements. Chaque soir, si vous rentrez à une heure un peu avancée de la nuit, les plus riches maisons vous donnent ce spectacle bizarre d'hommes étendus et couchés sur votre passage, sans plus de gêne ou de cérémonie que les chiens de la maison. Evidemment nous ne prétendons pas faire ici une peinture de mœurs générale. Il y a, surtout chez la noblesse qui a voyagé, des intérieurs pleins de goût et de décence, où la critique n'a rien à voir ni pour le nombre des pièces, ni pour l'ameublement, ni pour la tenue, ni pour la propreté. Quelques seigneurs ont de splendides hôtels, où le luxe s'étale à côté du confort le mieux entendu. Ce sont de vrais palais de potentat, avec entrée majestueuse, vestibule, escalier de marbre blanc et enfilade de trente ou quarante pièces enrichies de toutes les merveilles des arts. Les maîtres du logis ont, au bout de l'enfilade, leurs appartements privés, qui ne le cèdent en rien au luxe du reste de la maison. Dans ces demeures princières, le service est confié à des maîtres d'hôtel français ou anglais. Il y a femme de chambre française pour madame, gouvernante anglaise, bonnes allemandes et servantes russes pour les enfants, sans parler d'un peuple immense de laquais, de valets de chambre et de cochers, dont l'entretien annuel, en y joignant les frais d'équipage, monte parfois à plus de 100,000 francs... Le luxe d'une nombreuse livrée n'est plus de mode. Il y a cinquante ans à peine, toutes les antichambres russes étaient encombrées de valets de pied puants, sales, déguenillés, mal peignés, toujours endormis et toujours maussades. On retrouvait le même tableau dans la chambre des servantes, à cette différence près que celles-ci étaient constamment occupées à broder les dentelles de madame, dentelles qu'on faisait valoir ensuite comme des valenciennes d'un prix fabuleux. Trente ou quarante domestiques étaient de rigueur. Chacun avait sa spécialité, dont il s'acquittait le plus mal possible. On disciplinait, il n'y a pas longtemps encore, toute cette valetaille à coups de pied et à coups de poing; on l'assommait et on la traînait par les cheveux pour la réduire à l'obéissance. Quand ces moyens ne réussissaient pas, on avait la ressource de la police, à laquelle le récalcitrant était envoyé avec une note indicative du genre de délit et de la punition à infliger, et voici comment la police procédait. Elle étendait le serf, sans autre forme de procès, dans un triangle de bois oblong. On lui attachait les poignets aux deux angles du haut et les pieds à l'angle du bas. Les soldats de police plaçaient leurs pieds sur les morceaux de bois de chaque côté et appliquaient vigoureusement au coupable le nombre voulu de coups de verge. On le détachait ensuite et quittance lui était donnée du payement exact de la note. Aujourd'hui, il est rare qu'un noble se permette de frapper ses paysans. En tout cas, il ne peut se le permettre sans s'exposer à la répression et à une forte amende. Le serf émancipé n'hésite pas à porter plainte; et d'ailleurs presque toutes les communes affranchies demandent à entrer dans la condition sociale des cultivateurs attachés au domaine de l'Etat, ce qui donne une garantie définitive à leur émancipation.

» Rarement on trouve des cheminées dans les maisons russes. Chez la classe moyenne, l'ancien système de chauffage prévaut encore. Il consiste en d'énormes poêles de faïence, que l'on organise dans les quatre coins intérieurs de quatre pièces, lesquelles se trouvent ainsi chauffées à la fois. On y brûle une énorme brassée de bois qui se consume en quarante ou cinquante minutes. Alors on rassemble au milieu du four les charbons et la braise brûlante, et quand les dernières flammes bleuâtres ont disparu, on recouvre le tout de cendres, on ferme la portière du four et on bouche hermétiquement le haut du tuyau, de sorte qu'une chaleur assez vive se maintient là pendant des jours entiers. Ce moyen, par trop primitif, joint aux doubles croisées qu'on calfeutre avec soin pour empêcher toute communication avec l'air du dehors, cause de nombreux cas d'asphyxie. Très-souvent des familles entières s'endorment, après avoir fermé leur poêle, et ne se réveillent plus. Mais la puissance de la routine est si grande que ces accidents sont à peine remarqués.

» Les rixes sont très-rares en Russie; le Russe est naturellement doux. Dans la classe moyenne, chez le paysan, les mœurs sont généralement très-pures. Une grande ignorance, peu de principes arrêtés, mais un instinct moral admirable et beaucoup de sens pratique, en deux mots voilà le caractère de la nation prise en masse.

» Le domestique russe est dévoué corps et âme à son maître. Les portiers (*dvorniki*) des vieilles maisons de commerce blanchissent tous sous le toit du patron. Il y a là des hommes qui, depuis un demi-siècle et plus, se dévouent à la même famille, sans que jamais on ait mis en doute leur attachement ou leur probité.

» Dès qu'un Russe de basse extraction arrive à la quatorzième classe du tschim, il prend tout d'abord une haute opinion de sa propre valeur. La tête lui tourne, il se croit un personnage et maltraite des gens qui, hier encore, étaient à son niveau. »

— *Gouvernement.* L'article 1er du code des lois de l'empire russe résume ainsi le pouvoir du chef de l'Etat : « L'empereur est un monarque autocrate et absolu. Dieu commande obéissance à son autorité suprême, non-seulement par crainte pour elle, mais encore comme devoir de conscience. » L'acte d'élection de 1613, qui porta sur le trône la dynastie des Romanow, consacre formellement le pouvoir absolu. Toutefois, en 1811, Alexandre Ier proclama hautement le principe que la loi est au-dessus du souverain. D'après un règlement de succession dû à Paul Ier, la couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et jusqu'à extinction de la branche masculine, à défaut de laquelle seulement les femmes sont appelées à régner. Aux termes de l'acte additionnel publié le 20 mars 1820 par Alexandre Ier, les enfants issus d'un mariage non reconnu par l'empereur ne sont point aptes à succéder. Un ukase de Catherine Ire dispose que, pour succéder au trône, il faut professer la religion grecque orthodoxe et exclut du gouvernement de la Russie tout prince souverain d'un autre Etat. Les membres de la famille impériale doivent obéissance à l'empereur comme les plus humbles sujets. Toute infraction aux ordres du souverain entraîne après elle un châtiment déterminé par les lois de l'empire. L'empereur se fait sacrer par le métropolitain de Moscou; ses frères et ses descendants reçoivent le titre particulier de *nasslaidnid* ou héritier. Les souverains ont successivement porté les titres de *vélikii-kniatz* ou grand prince, de *vélikii-gossondar* ou de grand seigneur et de czar, mot qui rappelle celui de césar. Pierre Ier prit le titre d'empereur en 1721 et le conserva malgré les réclamations des puissances. La formule qui précède les actes émanés du souverain comprend une longue énumération des pays et des provinces qui lui sont soumis; elle est ainsi conçue : « Nous, par la grâce de Dieu, empereur et autocrate de toutes les Russies, de Moscou, Kief, Vladimir et Novgorod, czar de Kazan, d'Astrakhan, czar de Pologne, czar de Sibérie, czar de la Chersonèse Tauride, seigneur de Pskov, grand prince de Smolensk, de Lithuanie, de Volhynie, de Podolie et de Finlande; prince d'Esthonie, de Livonie, de Courlande et de Semigallie, de Bialystok, de Carélie, de Iongrie, de Perm, de Viatka, de Bulgarie et de plusieurs autres pays; seigneur et grand prince du territoire de Nijni-Novgorod, de Tchernigof, de Riazan, de Polotsk, de Rostof, de Iaroslaf, de Biélozersk, d'Oudorie, d'Obdorie, de Kondinie, de Witebsk, de Mstislaf; dominateur de toutes les régions hyperboréennes, seigneur des pays d'Iverie, de Kartalinie, de Grouzinie, de Kabardinie, d'Arménie; seigneur héréditaire et suzerain des princes tcherkesses, de ceux des montagnes et autres; héritier de la Norvége; duc de Slesvig-Holstein, de Stamarn, de Ditmarsen, d'Oldenbourg, etc., etc. »

Les armes de Russie portent une aigle noire à deux têtes sur champ d'or. Chaque tête est couronnée du diadème impérial, surmonté

d'un autre diadème, en tout pareil, mais de dimension plus grande, avec deux bouts de ruban bleu flottant au vent. L'aigle tient le sceptre dans sa serre droite et le globe dans sa serre gauche; elle a sur la poitrine les armes de Moscou. Enfin l'écu porte, sur champ noir, un saint Georges à cheval terrassant le dragon.

Le czar a sa maison militaire composée de douze cent soixante officiers de toutes armes et de tous grades. Sa maison civile est plus nombreuse encore. Il y a là des dignitaires à l'infini : chambellans, grands échansons, grands veneurs, grands maîtres de la cour, grands écuyers, grands maîtres des cérémonies, sans parler des gentilshommes de la chambre, des médecins ordinaires et extraordinaires, des confesseurs, des protoprêtres, des inspecteurs, directeurs et maîtres de chapelle, des maîtresses de la cour, des dames et des demoiselles d'honneur; celles-ci sont au nombre de 163; 11 seulement logent au palais. En résumé, la maison de l'empereur et de l'impératrice se compose de 880 dignitaires et employés divers. Il y a, en outre, 18 maisons pourvues d'un personnel très-nombreux, pour les grands-ducs et les grandes-duchesses du sang impérial. Les valets et les domestiques subalternes, employés au service des appartements du palais, aux cuisines, aux offices, aux remises encombrées de carrosses et de traîneaux, se comptent par milliers.

Les proprietés de la couronne s'étendent sur une superficie de 88,000,000 d'hectares; elles sont peuplées de 19,000,000 d'âmes et donnent, année commune, un revenu de 659 millions de francs.

Trois grands conseils, dont les membres sont nommés, il est vrai, par l'empereur, tempèrent son autorité et l'assistent dans l'exercice du pouvoir.

1° Le conseil de l'empire, institué par l'empereur Alexandre Ier en 1801, puis complétement réorganisé en 1810, est composé des ministres, des grands-ducs ayant atteint leur majorité et d'un nombre illimité de hauts fonctionnaires civils et militaires, appelés à y siéger par la confiance des souverains. Il est divisé en cinq sections : législation, affaires militaires, affaires civiles et ecclésiastiques, administration publique, affaires du royaume de Pologne. Les principales affaires qui sont dans les attributions de ce conseil sont : la discussion et la rédaction des nouvelles lois et ordonnances, l'interprétation du texte des lois pour redresser les jugements des tribunaux, l'établissement du budget des recettes et des dépenses, les affaires diplomatiques, les traités, la révision des comptes annuels des ministres. Le conseil de l'empire n'est pas seulement un corps législatif, c'est encore un tribunal suprême qui prononce en dernier ressort, dans certains cas, sur des affaires contentieuses déja jugées par le sénat. Le président est choisi parmi les plus hauts et les plus anciens dignitaires de la couronne.

2° Le sénat dirigeant, institué en 1711 par Pierre le Grand, et réorganisé en 1802, est divisé en 11 départements, dont 6 à Saint-Pétersbourg, 3 à Moscou et 2 à Varsovie; ils ont chacun leurs missions particulières. Les sénateurs sont nommés par l'empereur, qui est chef du sénat. Leur nombre ne dépasse jamais 120. Il y a deux classes de sénateurs : les sénateurs au service actif appelés à siéger constamment dans l'un des 11 départements, et les sénateurs honoraires, exemptés du service, ayant cependant la faculté d'assister aux séances, dans tous les départements, mais sans voix délibérative. Le sénat fait des ukases qui ont force de lois comme eeux de l'empereur, mais dont celui-ci peut arrêter l'effet. Il est le gardien des lois, veille à leur exécution, demande compte de leur gestion à tous les hauts fonctionnaires de l'Etat; il surveille l'emploi des deniers publics et la rentrée des revenus. Les lois et les édits rendus par l'empereur sont promulgués par le sénat. Il nomme au plus grand nombre d'emplois. Il prononce dans les matières contentieuses et il est la cour souveraine qui juge en dernier ressort toutes les affaires jugées par les tribunaux de l'empire. Le premier dignitaire de ce corps est le procureur général qui, entre autres droits, a celui de s'opposer à l'exécution d'une décision prise par un département. Il doit, dans ce cas, convoquer le sénat entier pour prononcer sur l'affaire en litige. Le sénat est une retraite où se réfugient les illustrations de toute espèce. Son rôle, comme corps politique, est peu important. Le sénat a la garde des archives de l'empire. C'est de lui que dépendent le trésor impérial, la chambre des hérauts d'armes, le bureau du maître général des requêtes et différents bureaux et chancelleries.

3° Le saint synode, autorité suprême de l'Eglise gréco-russe et dont l'institution date de 1723, est composé de métropolitains, d'archevêques, de deux protoprêtres, d'un procureur général, de secrétaires, de protocolistes, etc. Il siége à Saint-Pétersbourg. Il ne connaît que des affaires qui intéressent l'Eglise russe, dont le czar est le chef suprême. Au souverain appartiennent toutes les nominations ecclésiastiques, la censure des actes qui intéressent la religion d'une manière générale; il fait les réglements de discipline, etc. Mais, pour exercer utilement cette partie de son immense pouvoir, tout en se réservant la haute direction des affaires ecclésiastiques, il en a confié l'administration au saint synode.

Au cabinet de l'empereur appartient la direction des affaires privées; il reçoit les pétitions, examine les dépêches, vérifie les comptes et prend connaissance du produit des mines. Une section du cabinet forme la police secrète de l'empire. Le cabinet de l'empereur a pour chef direct et immédiat le ministre de la cour impériale. Le pouvoir exécutif est exercé, sous les yeux de l'empereur, par dix ministres, dont la réunion forme un quatrième conseil, subordonné aux trois grands corps dont nous avons parlé; ces dix ministres sont ceux de la cour, des affaires étrangères, de la justice, des apanages, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des finances, des domaines de la couronne, et de l'intérieur.

Chaque département ministériel a ses divisions qui se fractionnent en bureaux. Chaque ministère a un conseil composé des directeurs de département, sous la présidence du ministre, et une chancellerie dirigée par un chef spécial. Tout ministre russe a son assistant, nommé comme lui par le czar. Les ministres peuvent proposer de nouvelles lois; mais c'est l'empereur qui, d'après l'avis du conseil d'Etat, les rejette ou les approuve. La responsabilité des ministres est redoutable. Ils peuvent être destitués ou être mis en accusation sur la plainte d'un citoyen victime d'un abus de pouvoir, sur le rapport des autorités locales, du sénat, du saint synode, des tribunaux divers. Une cour criminelle suprême est appelée à les juger. Les postes, les ponts et chaussées et les voies de communication, la cour des comptes, sont gérés par des directeurs généraux, jouissant des mêmes droits et des mêmes priviléges que les ministres.

La Russie possède depuis peu deux sortes d'assemblées qui ont quelque rapport avec les assemblées législatives des Etats constitutionnels : 1° les assemblées de la noblesse, appelées à émettre des vœux sur les choses d'utilité publique et d'intérêt commun; 2° les assemblées territoriales, nées de la situation nouvelle créée par l'acte d'émancipation des serfs et instituées par l'ukase impérial du 9(22) janvier 1864. Celles-ci ont mission de délibérer sur tous les intérêts locaux, budgets, plans, devis, projets de routes, canaux, chemins de fer, etc., et sont de deux sortes : les assemblées territoriales de district et les assemblées territoriales de gouvernement; leurs attributions sont les mêmes, sauf que celles de l'assemblée de gouvernement embrasse un rayon territorial plus étendu. L'assemblée de gouvernement est composée de délégués nommés par les assemblées des districts de la circonscription, et ces dernières sont composées des délégués des grands propriétaires, on pourrait dire des nobles, des délégués des villes représentant le commerce et l'industrie, et des délégués des communes rurales ou des paysans. Les délégués doivent posséder 250 deciatines (273 hectares) de terre, ou un immeuble de 60,000 francs, ou un établissement industriel ou commercial donnant un revenu de 24,000 francs. Les paysans peuvent choisir leurs délégués parmi la noblesse. Les assemblées territoriales sont elles-mêmes des assemblées de noblesse sous une autre forme. On compte dans les assemblées des gouvernements : 854 nobles, 42 prêtres, 6 bourgeois, 126 marchands, 130 paysans. La part des nobles est sans doute énorme; mais le mouvement démocratique s'accentuera de jour en jour davantage et les paysans sont certainement destinés à exercer une influence prépondérante dans les assemblées territoriales. On peut, dès à présent, considérer ces assemblées comme la préparation d'un régime constitutionnel approprié aux besoins et aux caractères particuliers de la nation russe.

— *Administration provinciale.* Chaque gouvernement russe est administré par un gouverneur militaire, un gouverneur civil et un sous-gouverneur civil résidant au chef-lieu du gouvernement. Chaque gouvernement a de plus : un conseil de régence qui assiste le gouverneur; un conseil de finances, chargé de l'administration des biens et de la perception des revenus de la couronne; un collége de provision générale, qui a l'inspection et la direction de tous les établissements sanitaires et de bienfaisance, de ceux consacrés à l'instruction des pauvres et à l'extinction de la mendicité, des maisons de travail et des prisons; un collége de médecine, qui veille à la salubrité et à la santé publique. Il y a, en outre, un comité de la noblesse, présidé par un maréchal et qui veille aux intérêts de son ordre. Les fonctions de gouverneur militaire, celles de gouverneur civil ou premier administrateur sont toujours remplies par un lieutenant général conseiller d'Etat actuel ou un général-major conseiller d'Etat. Le sous-gouverneur s'occupe des affaires administratives et remplace le gouverneur en cas d'absence. Chaque district a aussi son chef-lieu, où demeurent les officiers du cercle avec leurs chancelleries.

Les villes sont régies par un système particulier. Elles ont chacune deux conseils, présidés l'un et l'autre par le chef de la bourgeoisie, magistrat non salarié, élu pour trois ans par ses concitoyens; ces conseils ont pour objet d'administrer les revenus communaux, de veiller à la paix et à la sécurité de la ville, à l'entretien et à la construction des bâtiments publics, au maintien du bon ordre dans l'exercice du commerce et de l'industrie; ils se composent des représentants de toutes les classes de la bourgeoisie, élus par elles. Chaque ville a, suivant son plus ou moins d'importance, un commandant ou un bailli qui y représente l'autorité exécutive. Quelques villes forment des gouvernements particuliers; ce sont : Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Cronstadt, Nicolaïef, Odessa, Taganrog, Kertch-Iénikalé, Kiachta, Sébastopol, Arkhangel, Astrakhan.

L'administration de l'empire, malgré les efforts énergiques du gouvernement pour établir une complète centralisation, n'est pas encore uniforme; en Livonie, en Esthonie, en Courlande, il existe des états provinciaux; la Finlande possède une administration particulière et a conservé ses anciennes lois. Les gouvernements de Pultava et de Tchernigof ont le code civil lithuanien. Le royaume de Pologne et le Caucase sont administrés par des lieutenants de l'empereur ayant les pouvoirs les plus étendus.

— *Administration communale.* Pour bien comprendre le passé et préjuger l'avenir de la Russie, il est indispensable de retracer en quelques lignes les signes caractéristiques de l'institution communale slave et de donner quelques détails sur le *mire*. Ces détails, nous les empruntons au livre déjà cité de MM. Artamof et Armengaud. « Le droit de vote appartient, dans la commune, à tout homme qui a atteint sa majorité. Tout Russe majeur prend part aux délibérations du mire, qui représente l'universalité des citoyens; il a voix consultative et délibérative à la fois pour toutes les affaires qui regardent l'administration intérieure, les rapports avec les communes voisines et les élections. Mais, en revanche, on lui impose le devoir de se soumettre et d'obéir aux décisions rendues par l'assemblée. La commune slave possède la terre et la distribue à ses membres en simple usufruit. Le temps de la jouissance, ou, comme on dit en russe, de l'*utilisation* de la terre, varie de trois à sept ans, selon les localités et l'alternation des semailles. Chaque membre a, en outre, sa part fixée dans les prairies et les bois. Quant aux pâtis dans les jachères, ils sont communs. Tous les paysans y envoient leur bétail, dont ils accroissent le nombre autant que possible; c'est une des ressources les plus fécondes de l'industrie agricole en Russie. Les troupeaux, bêtes de somme ou bêtes à cornes, les instruments aratoires et l'habitation avec ses dépendances constituent la propriété de chacun. On divise la terre par couples, de sorte que plus il y a de couples, moins les parts de terrain sont grandes, et *vice versa*. La terre seule est une propriété exclusivement communale, et le reste, quelles qu'en soient la nature et la forme, représente les proprietés personnelles. Il en résulte que tout, excepté le sol, peut se transmettre par voie d'héritage. Chaque membre de la commune est propriétaire *de jure et facto*, à la seule condition de ne pas transmettre à ses descendants la propriété territoriale, que ceux-ci n'obtiennent à leur tour qu'à l'âge où la force physique leur rend le travail possible et la leur fait accorder comme un droit. Ce droit devient inaliénable, en sorte que le prolétariat est une chose inconnue en Russie. Le paysan peut quitter sa commune et aller où bon lui semble, sa part de terre lui reste acquise; il en dispose comme il le juge convenable; il la donne à cultiver ou il la laisse en friche; personne n'a rien à y voir, dès qu'il n'a pas la prétention de la vendre ou de la grever d'hypothèque. Souvent le manque de terrain ou le surcroît de population produit dans le village un effet analogue à celui qu'on remarque dans les républiques d'abeilles; un essaim se forme et se détache de la ruche pour aller chercher autre part abri et subsistance. L'endroit convenable trouvé, la nouvelle ruche s'organise; le village nouveau se constitue sur la même base communale, et quelquefois en société d'ouvriers laboureurs, conséquence logique de la commune, qui n'est elle-même qu'une association. Aussi le paysan russe n'est pas un patriote de clocher; pour lui l'association represente tout. Ce n'est pas le hameau qui l'a vu naître qui l'attire, ce sont les individus qui le composent. Lorsqu'un village s'adonne à une industrie, c'est toujours l'esprit de communauté qui en dirige l'essor. Un ouvrier qui s'embauche isolément dans une fabrique est un phénomène. L'association tout entière s'engage au travail et le quitte instantanément, si le mire déclare que ce travail est impossible ou n'offre que des résultats incertains. Cet esprit de communauté chez les Russes n'a pu être détruit ni par le servage, ni par les droits seigneuriaux, ni par les malversations trop fréquentes des administrateurs, et encore moins par les excès de despotisme du pouvoir. Tout en écrasant les libertés et les franchises des anciens Etats démocratiques de Novgorod et de Pskov, tout en brisant l'oligarchie, en décimant les strélitz et en terrassant les insurrections partielles, les czars moscovites ne se permirent jamais d'attenter aux droits de la commune. Boris Godounof lui-même, en prenant la couronne qui lui était vendue par les boyards de Moscou au prix de l'asservissement des campagnes environnantes, n'eut pas l'audace de porter la main sur le droit populaire. En réformant la Russie et en y introduisant l'élément bureaucratique, Pierre Ier respecta profondément la commune. Le fameux Biren, qui, par une vanité stupide, se faisait appeler Biron, laissant ainsi croire qu'il appartenait à une glorieuse famille de France; Biren, imposteur et bourreau, qui se baigna dans le sang de 40,000 Russes, n'osa point entamer le droit communal. Catherine, qui distribuait à ses favoris des millions de serfs, eut bien soin d'opérer ce partage sans toucher à la commune. Enfin ni les nobles, ni les bureaucrates, pas plus que les Suédois, les Polonais et les Mongols, ne parvinrent à la détruire. La civilisation marcha, les classes supérieures s'organisèrent, et la commune resta ferme sur sa base immuable et sacrée.

» Comment s'administre-t-elle? tout simplement par elle-même. On nomme à la majorité des voix une espèce de régisseur appelé staroste. S'il mécontente les paysans, ils le déposent sans autre formalité. La commune distribue les lots de terrain par couple et ne s'ingère nullement dans les affaires de famille. Tout ce qu'elle demande à l'individu, tout ce qu'elle exige de lui, c'est de prendre sa part du travail commun. Dans les cas de différends entre les membres de l'association, on s'adresse d'abord au jury des anciens, et en dernière instance au mire. Le staroste est le caissier responsable de la commune et lui rend compte de l'emploi des deniers publics. On procède aux élections par le suffrage universel. Chaque commune a ses us et coutumes respectés comme des lois et qui obligent également et au même degré tous ceux qu'elle rassemble. Ni dictature, ni abus de pouvoir, ni malversation ne peuvent exister, attendu que le mire, c'est-à-dire la commune entière, veille aux intérêts de chacun. Du reste, toute autorité déléguée par la commune ne confère qu'un pouvoir exécutif. La répartition des lots de terrain, du travail, des charges appartient au mire; bien plus, il règle l'impôt proportionnellement sur l'avoir personnel de chacun. Par une cotisation volontaire, les paysans fournissent aux employés, dont les appointements sont dérisoires, une gratification annuelle. « Il faut, di» sent-ils, que les autorités vivent. » Cette position précaire des employés est un bienfait pour les communes, en ce sens qu'elles peuvent, en venant à leur secours, les tenir sous une dépendance presque directe. Toutes les affaires ordinaires de la commune se décident en assemblée générale, et les affaires litigieuses relèvent d'une espèce de régence judiciaire ou tribunal communal. L'assemblée se compose du plus ancien de la commune, des maires de village, du percepteur des impôts, de l'inspecteur du magasin et des députés élus au nombre de deux par une dizaine d'habitations. Quand il s'agit de répartir les terres, l'assemblée devient universelle et tous les chefs de maison ou de famille y prennent part. Tout se décide à la majorité des voix. Une assemblée universelle ne peut avoir lieu s'il manque un tiers des ayants droit au vote. On inscrit les décisions sur le registre général de la commune, que signent tous les votants faisant partie de la majorité Ces décisions sont lues, le dimanche suivant, dans l'église paroissiale, après la messe, et à dater de ce moment elles ont force de loi. L'ancien de la commune est chargé de les mettre à exécution. »

— *Armée.* « Les premières armées russes, écrivent les auteurs de la *Russie historique*, se composaient de milices recrutées d'abord dans le peuple et appelées *drowjini*. Au XVIe siècle, elles se recrutaient uniquement chez les hommes de cour et chez les nobles, qui s'enrôlaient, eux et leurs enfants, sous les ordres du czar. A chaque appel, ils montaient à cheval, accompagnés de leurs domestiques et de leurs esclaves. Ce n'était, au bout du compte, qu'une milice équestre mal disciplinée, sans aucune habitude régulière de service. Ivan le Terrible, à la fin du XVe siècle, fut le premier qui créa des troupes d'infanterie; il les recruta parmi les Cosaques et les garda sur pied en permanence. » C'est l'origine du fameux corps des strélitz, qui forma bientôt à lui seul une armée. Il touchait une solde fixe et tenait garnison soit à Moscou, soit dans les autres villes importantes de l'empire. Sous Michel Romanof, en 1613, les strélitz étaient au nombre de 40,000. On peut les appeler à juste titre les janissaires de la Russie. Toutes les lois de la discipline étaient alors inconnues ou ne se trouvaient établies que sur des bases incertaines. Aussi voit-on les strélitz mêlés constamment aux émeutes et aux révolutions de palais. Tantôt ils soutiennent les nobles contre le trône, tantôt ils aident les czars à vaincre l'oligarchie. Michel Romanof, n'osant dissoudre cette dangereuse milice, enrôla sous la bannière russe des Suédois, des Hollandais et quelques-unes de ces courageuses bandes écossaises qui prenaient alors du service dans les divers Etats de l'Europe. Mais comme les boyards avaient l'indélicatesse de rogner la solde ou les rations, les mercenaires rompirent leur pacte et disparurent. Nous assistons, trente ans après, sous le czar Alexis à une première tentative pour établir dans l'ar-

mée russe quelques éléments de la discipline, On appela des capitaines et des colonels étrangers. Les boyards s'indignèrent, ameutèrent le peuple et provoquèrent des rixes sanglantes. Alexis réussit néanmoins à tenir les strélitz en échec ; mais, à sa mort, le parti oligarchique releva la tête et fit licencier les chefs étrangers.

» Les Russes, dès le XV^e^ siècle, avaient une artillerie et fondaient eux-mêmes leurs canons; mais les pièces étaient lourdes, les affûts difficiles à manier, et les artilleurs sans aucune expérience. On ne trouvait pas plus de ressources dans le corps du génie. Çà et là, le long des frontières, s'étendaient quelques lignes de remparts informes. A l'exception de Smolensk, construit par de savants ingénieurs, le reste méritait à peine le nom de forteresse. Tout l'art d'un siége consistait à investir la place et à lui couper les vivres. La tactique de l'époque se réduisait à tenir l'infanterie sur la défensive, à l'abri d'une muraille, et à faire prendre l'offensive à la cavalerie. On construisait des forteresses mobiles, sortes de grands traîneaux couverts, percés d'embrasures et portant des canons. Si la cavalerie était repoussée, elle trouvait refuge derrière ces forteresses où elle se ralliait pour retourner à la charge. Une fois l'ennemi culbuté, on le laissait courir et on se contentait de ravager le territoire.

» Il n'y eut pas d'autre procédé militaire en Russie depuis l'avénement des Romanof jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. Pierre le Grand opéra une transformation radicale. Tout Russe, même serf ou esclave, put être soldat; tout soldat, quelles que fussent sa condition et son origine, put devenir officier et aspirer aux plus hauts grades; tout officier, même subalterne, fut noble de droit. Pierre extermina les strélitz, qui avaient troublé son enfance et compromis sa minorité par leurs insurrections perpétuelles. La création de presque tous les cuirassiers de la garde impériale remonte à Pierre I^er^. A l'époque du sacre de l'impératrice Catherine, sa femme, il institua les chevaliers-gardes, corps d'élite par excellence, qui, dès le jour de sa fondation, compta soixante officiers choisis dans les premières familles de Moscou. Il était licencié après le couronnement de l'empereur. Le premier czar qui les maintint après son couronnement fut Paul I^er^. Ils se composaient alors de trois escadrons, formant un effectif de 1,103 hommes, dont 600 étaient d'origine noble. Ils eurent, à cette époque, pour colonel un Français, le marquis d'Autichamp, qui divisa le corps en cinq escadrons. En 1798, Paul I^er^ constitua un corps de chevaliers-gardes de Sa Majesté, dont le chef, les officiers et les sous-officiers étaient tous choisis parmi les commandeurs et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

» La cavalerie de la garde comporte trois divisions; chacune se compose de six brigades et chaque brigade a deux régiments, sans compter les escadrons supplémentaires empruntés aux autres corps et désignés sous le nom d'escadrons réunis (*svodniji eskadroni*). En somme, soixante escadrons de troupes régulières, dix-sept et demi de troupes irrégulières, et une division de génie à cheval. Ces différents corps jouissent du privilége de tenir continuellement garnison à Saint-Pétersbourg ou à Moscou.

» L'infanterie de la garde se compose, comme la cavalerie, de trois divisions à six brigades chacune et à deux régiments par brigade, non compris le bataillon finnois, les tirailleurs et les sapeurs de la garde ; total : trente-sept bataillons d'infanterie et un bataillon de sapeurs.

» Longtemps les officiers russes ont traité les troupes sous leurs ordres d'une façon tout à fait indigne d'un peuple civilisé. Chacun connaît l'horrible abus qu'ils faisaient du knout. Ce qui est moins connu, ce sont les exactions qu'ils se permettaient, faisant mourir leurs hommes de faim, les laissant dans un état de malpropreté repoussante, faisant sur les fournitures les plus indispensables de criminelles économies. Une réforme, sous ce rapport, est en train de s'opérer; nous pouvons même dire qu'elle est en grande partie faite. Aujourd'hui, les officiers russes ne maltraitent plus le soldat. Depuis l'avénement d'Alexandre II, les troupes sont mieux soignées, au moral comme au physique, et la grande idée de l'émancipation fait partout son chemin. La peine corporelle est déjà abolie dans la garde; si elle est maintenue dans la ligne, elle ne s'applique que rarement et sur une décision du conseil du régiment. Tout soldat médaillé en est exempté. Comme en France, les punitions sont la corvée, les arrêts, la consigne, la salle de police et la prison. Il n'y a jamais peine de mort dans l'armée. Tout militaire qui tombe sous le coup de la loi criminelle est envoyé aux mines ou en Sibérie.

» La solde annuelle, y compris les frais alloués pour les menus d'équipement, s'élève pour chaque soldat russe à 38 fr. 40. Elle est délivrée par tiers tous les quatre mois, et le jour de la paye chaque soldat laisse au trésorier quelque monnaie pour l'entretien du saint de la compagnie, tribut volontaire, variable suivant la dévotion de chacun. On donne à chaque homme un uniforme complet pour trois ans. Une paire de bottes à longues tiges, une paire de bottes ordinaires, de la toile pour trois chemises et deux caleçons par an; le havre-sac, la giberne et les buffleteries pour dix ans. Les effets hors de service deviennent la propriété du soldat, mais il est tenu de se confectionner un col et un bonnet de police avec le drap de son vieil uniforme. 29 kilogrammes de farine de seigle par homme et 2 litres de gruau de sarrasin sont fournis chaque mois aux frais du Trésor, qui ajoute, par jour et par soldat, 0 fr. 16 pour l'assaisonnement. Le capitaine exerce les fontions d'économe. Chaque compagnie possède en propre trois caisses diverses : la caisse économique, la caisse de l'image et celle de la compagnie proprement dite. Sur la première on paye l'aumônier du régiment. La seconde est la propriété personnelle des soldats, attendu que ce sont eux qui la composent en y versant chacun leur quote-part à l'entrée au corps, 12 francs par recrue. Elle s'accroît de toutes les sommes accordées en récompense et de celles que chaque homme y place à titre de dépôt. En quittant le service, le soldat reprend ce qu'il a versé avec les intérêts et, à son congé définitif, sa part peut s'élever à 80 ou 100 francs. S'il meurt, la famille hérite; s'il n'a plus de famille, la succession revient de droit à la caisse économique destinée à l'amélioration des vivres. Quant à la distribution des vivres, elle se fait régulièrement à raison de 3 livres de pain par jour et par homme. L'ordinaire du soldat se compose de gruau de sarrasin et d'une soupe aux choux aigres avec du lard ou de la viande. On lui donne du kwas à discrétion. C'est une boisson légèrement acidulée, saine et rafraîchissante, qui se prépare avec de la farine de seigle et du marc d'orge. Le soldat mange deux fois par jour; il dîne à midi et soupe à sept heures. Il est tenu de s'abstenir de viande les jours maigres.

» Pour prévenir les abus de pouvoir que se permettaient les colonels, véritables autocrates, on a organisé dans chaque régiment un comité composé d'officiers nommés à l'élection. Après le colonel, ce sont les capitaines commandants qui ont le plus d'influence. Chaque soir, les officiers sont tenus de consacrer une heure ou deux à l'instruction des soldats. Ils leur apprennent à lire, à écrire, à compter et leur donnent quelques notions d'histoire et de géographie. Cette innovation a obtenu des résultats précieux; il serait difficile de trouver aujourd'hui dans tout l'empire russe un soldat complétement illettré.

» L'avancement s'opère en Russie au fur et à mesure des besoins de l'armée. C'est toujours à l'ancienneté qu'on accorde la préférence.

» Au bout de quinze ans de service actif, le soldat russe a son congé.

» Les divers services de police sont confiés à la garde intérieure. Cette garde se compose des meilleurs sujets de la garde impériale ou des autres corps d'armée, qui ont fini leur service actif. On la charge de veiller au maintien de l'ordre et à la sécurité des populations. Depuis qu'elle existe, on a vu disparaître complétement le brigandage. Il y a dans chaque ville de gouvernement un ou deux bataillons de ce corps de troupes. Lorsqu'une révolte éclate parmi les paysans d'un village contre l'autorité d'un seigneur, on confie à cette milice le soin de réprimer le désordre. Cela se termine par le cantonnement d'une ou de plusieurs compagnies dans le hameau coupable. Le paysan russe redoute cette punition plus que toute autre, sachant que la présence des troupes sert toujours de point d'appui aux représailles des nobles. Dans chaque ville de gouvernement, on trouve la *soldatskaïya sloboda*, à qui appartient le service général de la ville, celui des magasins de l'Etat, des tribunaux et des prisons. Quand une levée d'hommes est faite par l'entremise du comité de recrutement, on place les nouveaux soldats sous la surveillance et la responsabilité de la garde intérieure, qui leur donne les premières leçons pour le maniement des armes... »

Au mois de janvier 1866, une ordonnance publiée dans l'*Invalide russe* annonça la suppression de l'organisation militaire des Cosaques de la mer d'Azov. Cette petite armée n'a plus, en effet, de raison d'être depuis la pacification du Caucase et l'émigration en masse des montagnards. Le service des Cosaques de la mer d'Azov était exclusivement maritime.

En 1868, le chiffre de l'armée active était ainsi fixé : 778,000 hommes d'infanterie, 54,000 de cavalerie, 74,000 d'artillerie et 17,000 du génie, en tout 923,000 hommes. En temps de paix, cet effectif devait descendre à 515,000 hommes. L'armée destinée au service intérieur s'élevait, en temps de paix, à 272,000 hommes; en cas de guerre, à 320,000. En outre, l'effectif des troupes irrégulières, en temps de guerre, devait s'élever à 229,000 hommes. En défalquant de cet effectif les troupes régulières occupées dans le Caucase, en Sibérie et dans le Turkestan, la Russie pouvait opposer à l'Europe occidentale environ 900,000 hommes. En 1870, le service obligatoire (on se rappelle qu'il n'existait pas pour la noblesse) fut décidé en principe et une commission fut chargée d'en préparer l'application. Un ukase du 1^er^ (13) janvier 1874 a définitivement réglé les conditions de ce service. Tous les Russes, sauf les Cosaques qui continuent à avoir une organisation spéciale et quelques peuples asiatiques dont l'organisation militaire est réservée, sont soumis dès l'âge de vingt ans au tirage au sort. Ceux que leur numéro désigne pour le service sont incorporés pour quinze ans et font un service de six ans, à moins que leur instruction avancée ne permette de les renvoyer plus tôt dans leurs foyers. L'effectif de l'armée russe est fixé, en temps de paix, à 35,000 officiers et 730,000 hommes; en temps de guerre, il est porté à 50,000 officiers et 1,650,000 hommes.

Les établissements militaires sont nombreux en Russie; nous citerons seulement : l'école d'artillerie et l'académie d'artillerie de Saint-Pétersbourg; les poudreries d'Ochta, de Michel-Schosta et de Kazan; la cartoucherie de Saint-Pétersbourg; la capsulerie de Schosta; les manufactures d'armes de Toula, d'Ijewsk, de Sestroretzk; les arsenaux militaires de Saint-Pétersbourg, de Briansk et de Kiev; la manufacture de fusées de guerre de Nicolaïef.

L'empire russe est divisé en quatorze circonscriptions militaires. Chacune d'elles a une direction d'artillerie placée sous les ordres d'un général. Le service de l'artillerie est centralisé entre les mains d'un grand maître, qui a dans son service la direction générale, laquelle est une des divisions du ministère de la guerre. Il est assisté d'un comité consultatif comprenant des membres permanents, des membres consultants et des membres correspondants.

— *Marine.* « Avant Pierre le Grand, disent MM. Artamof et Armengaud, la nation russe n'avait point de marine. En rejetant sa capitale sur le delta de la Néva, il n'eut évidemment d'autre but que de créer des débouchés pour les immenses forces productives commerciales et industrielles de la Russie. En effet, ces forces se décuplèrent en moins d'un demi-siècle, et le génie du puissant souverain ne s'est point trompé dans ses prévisions. Par la création d'une force navale, il n'entendait préparer que l'appui certain de la marine marchande future. Malheureusement, les czars ses petits-fils ou ne comprirent pas l'idée du grand réformateur, ou essayèrent de lui donner une application qu'il n'avait point indiquée. N'admettant pas que la Russie, par sa position géographique même, dût rester au rang des puissances maritimes du second ordre, ils poussèrent à outrance au développement du vaisseau de ligne, paralysant ainsi l'essor de la marine marchande. L'empereur et ses sujets, en regardant l'Amirauté, édifice splendide dont Pierre le Grand posa la première pierre et qui porte dans les nues sa flèche étincelante, croient sérieusement posséder une puissance maritime égale à celle de l'Angleterre. Il est difficile de pousser plus loin l'illusion. Les Russes sont de hardis navigateurs; mais ils ont peu d'habileté pratique comme marins et comme constructeurs de navires. La Russie a certainement des officiers de marine doués d'une grande capacité; mais il lui manque le matelot, le vrai matelot, premier et indispensable élément de la supériorité navale. Cela tient, sans contredit, au mode défectueux de recrutement pour la flotte. Ce recrutement se fait chaque année, en avril, parmi les enfants en bas âge; on complète les cadres avec les rebuts de l'armée de terre et avec des juifs qu'on enlève à l'âge de sept, neuf ou onze ans pour les jeter sur les vaisseaux de ligne en qualité de mousses. Or les juifs, surtout ceux de Pologne, sont les plus illustres trembleurs des quatre parties du monde. Ils ont l'air chétif, exténué, misérable. En eux il n'y a pas même l'ombre de la vivacité d'entrain et du salutaire enjouement qui caractérise les matelots anglais. D'ailleurs, ils sont déshérités des droits de citoyen, et cette privation n'aide guère au développement du patriotisme. Une autre cause d'infériorité provient du renvoi des mauvais sujets dans la flotte. Un égout pénitentiaire ne sera jamais une école d'honneur national et de respect du pavillon. Le gouvernement d'Arkhangel est le seul qui fournisse à la Russie quelques bons matelots. Chaque riverain est là, dès sa naissance, accoutumé au grand spectacle de la mer, et quelle mer! toujours en furie, toujours menaçante. Dès que l'enfant sait marcher ou à peu près, il accompagne son père dans un bateau pêcheur.

Il faut néanmoins rendre justice au gouvernement russe : on ne le voit reculer devant aucun sacrifice pour tenir sa marine au niveau des marines étrangères. Dix écoles spéciales, contenant plus de deux mille élèves et dirigées par deux cent quarante-six professeurs, n'ont pas d'autre mission que de former d'excellents officiers de mer. D'abord, à Saint-Pétersbourg, il y a le corps maritime des cadets, les écoles du génie et d'artillerie nautiques, l'école des conducteurs d'artillerie de marine et les écoles navales de Pierre et Paul. Cronstadt a le premier équipage d'apprentis marins et la compagnie navale de marine marchande. Enfin, Nicolaïef a la compagnie des gardes marins de la mer Noire et le deuxième équipage d'apprentis marins. Tous ces établissements offrent à la jeunesse qui y termine ses études une foule de droits et de priviléges. Les professeurs y sont très-honorés.

La flotte russe se divise en flotte de la mer Baltique et en flotte de la mer Noire et de l'océan Pacifique; la première comprend trois divisions, la seconde n'en a que deux.

En 1870, la flotte comptait 194 navires à vapeur et 22 à voiles, comprenant : 5 vaisseaux, 8 frégates cuirassées, 12 frégates, 15 corvettes, 13 batteries cuirassées en fer. Dans ces chiffres ne figurent pas les docks flottants et les navires appartenant à certains ports. La Russie dépense annuellement 86 millions de francs pour l'entretien et le développement de sa flotte. Elle se tient avec beaucoup d'empressement au niveau des découvertes de la science navale et les devance même quelquefois. Avec des ports, des marins, de l'argent et de la volonté, il n'est pas douteux que la Russie ne soit appelée à devenir une puissance maritime du premier ordre, lorsqu'elle aura renoncé à son mode défectueux de recrutement. La réforme est décidée en principe et ne peut tarder longtemps à être réalisée.

— *Cultes.* C'est vers la fin du X^e^ siècle seulement, en 988, que le christianisme fut introduit en Russie. Les chroniques russes nous apprennent que Vladimir I^er^ envoya des délégués visiter les diverses Eglises chrétiennes; à leur retour, ceux-ci conseillèrent le culte grec, à cause de son éclat extérieur. Le prince se rangea à leur avis et donna ordre à ses sujets de se rendre à la rivière pour y être baptisés, sous peine de mort. Aucun n'y manqua. Le paganisme ne trouva pas de martyrs; les idoles furent brisées et jetées à l'eau. Ce Vladimir, qui avait procédé avec tant de résolution à la conversion de ses sujets, compte parmi les saints du calendrier russe. Avant de décréter le christianisme, il avait refusé d'adopter la religion de Mahomet, parce qu'elle proscrit l'ivrognerie, et « les Russes, avait-il dit, ne peuvent vivre sans cela. »

Jusqu'à la chute de l'empire byzantin, le clergé russe, recevant ses inspirations et même ses investitures du patriarche de Constantinople, jouissait vis-à-vis du pouvoir temporel d'une assez grande indépendance. Après la ruine de cet empire, le patriarche de Moscou conserva encore jusqu'à Pierre le Grand une autorité de droit ou de fait qui lui permit souvent de jouer un rôle important dans l'Etat.

A cette époque, le *Credo* de l'Eglise russe ne différait que par des points fort peu essentiels de celui de l'Eglise grecque de Constantinople. De simples variantes qui s'étaient glissées dans les professions de foi, de simples modifications de rituel devaient suffire pour exciter de terribles haines et produire un schisme irréparable. Les formules et les pratiques controversées reçurent une consécration officielle et une diffusion plus grande par l'impression du texte d'anciens missels qu'ordonna Ivan IV, opération qui dura quatre-vingt-dix années.

Au commencement du XVII^e^ siècle, les neuf points principaux sur lesquels la foi des Russes différait de celle des grecs se trouvaient être les suivants : 1° la confession grecque réclamait, en l'honneur de la Trinité, un triple *Alleluia!* D'après la doctrine russe, *Alleluia!* ne devait être dit que deux fois, parce que la mère de Dieu était apparue en songe à saint Euphrosinos et lui avait ordonné une double exclamation en l'honneur de la double nature du Christ; 2° les grecs exécutaient le signe de la croix avec les trois premiers doigts de la main, toujours en l'honneur de la Trinité; les Russes n'élevaient en l'air que l'index et le médius, en couchant le pouce et les deux autres doigts sur la paume de la main; car ils considéraient le pouce, l'annulaire et l'auriculaire comme un symbole de la Trinité, tandis que le médius figurait la nature divine et l'index à moitié infléchi la nature humaine de Jésus-Christ; 3° les grecs faisaient leurs processions autour des églises, en sens contraire à la direction du soleil; les Russes suivaient la direction du soleil; 4° il était interdit aux Russes de se raser. En 1551, au concile des Cent chapitres, il avait été, en effet, dit en termes précis : « Que les ciseaux n'approchent pas de votre tête; car si vous enfreignez cette loi, vous serez haïs de Dieu qui vous a créés à son image. » Il est à croire, en effet, que Dieu le Père n'a jamais connu l'usage du rasoir; 5° dans la confession de foi grecque, il est dit de Dieu : « Dont le règne est éternel. » Dans le missel russe, on lit : « Dont le règne sera éternel. » On saisit la différence de ce présent et de ce futur; 6° les grecs exposent sur l'autel un pain sans levain, un seul; les Russes en ont ajouté successivement, jusqu'au nombre de sept pains azymes; 7° les grecs écrivent le nom de Jésus : *Jissos;* les Russes l'écrivent : *Issos;* c'est une question d'orthographe; 8° les grecs disent dans leurs prières : « Jésus-Christ, notre Dieu. » Les Russes s'expriment autrement et disent, conformément à leur missel : « Jésus-Christ, fils de Dieu. » Ils ne vont pourtant pas jusqu'à nier la divinité de Jésus-Christ; 9° les Russes n'admettent que la croix à huit pointes et considèrent la croix à quatre ou six pointes comme latine, et partant hérétique. Nous avons quelque honte de nous arrêter à de pareilles inepties, qui ont motivé tant de persécutions sanglantes.

En 1652, Nicon, fils d'un paysan, fut élevé au patriarcat de Moscou. Homme intelligent

et énergique, il s'efforça de répandre quelque instruction autour de lui et d'arrêter l'immoralité de son clergé. Des ecclésiastiques grecs l'ayant éclairé sur les erreurs qui, à leur dire, s'étaient glissées dans l'Eglise russe, ce patriarche persuada au czar Alexis de convoquer un concile, qui se réunit effectivement à Moscou en 1654 et fut présidé par le prélat, conjointement avec l'empereur. Dans cette assemblée, l'anathème et l'excommunication furent prononcés contre tout homme qui, sciemment et de propos délibéré, exécuterait le signe de la croix avec deux doigts seulement. A cette occasion, Nicon traita avec dureté ses adversaires, dont la haine s'exaspéra jusqu'au fanatisme, et l'Eglise gréco-russe se déchira définitivement en deux partis hostiles.

En 1666, Alexis convoqua un nouveau concile à Moscou; ce synode se déclara pour Nicon et décréta de cruels châtiments contre les schismatiques ou *raskolniks*. Un troisième concile, celui de 1667, se montra plus sévère encore à l'égard des dissidents ou vieux croyants, comme ils s'appelaient eux-mêmes. Depuis ce jour, aucun nouveau concile ne s'est occupé de redresser les erreurs ni de juger les controverses; toute l'activité de l'Eglise s'est depuis employée à combattre et à étouffer le schisme qu'elle avait si solennellement condamné et qui fut transformé en crime d'Etat; car, à partir du règne de Pierre le Grand, qui se fit patriarche en même temps qu'autocrate, l'Eglise russe perdit tout caractère d'indépendance. Lorsque les évêques, à la mort du patriarche, vinrent demander à Pierre d'en nommer un nouveau, il s'écria, en frappant sur son front : « Voici votre patriarche et votre Dieu. » On a vu depuis le saint synode présidé par un général de cavalerie.

A la suite de deux terribles émeutes, les *raskolniks* ou vieux croyants reçurent le baptême du sang. En 1675, après neuf ans de siége, les orthodoxes s'emparèrent par trahison du couvent d'Isolonetz, situé dans une île de la mer Blanche. 400 moines ou adhérents de l'ancienne doctrine périrent alors dans d'affreux supplices. Une nouvelle révolte de sectaires éclata en 1682 à Moscou; elle mit l'Etat, l'Eglise et la dynastie régnante à deux doigts de leur perte; mais elle fut encore étouffée avec un luxe de cruautés inouïes. Depuis lors, les raskolniks perdirent tout crédit et toute influence dans les régions gouvernementales; ils disparurent même des classes privilégiées de la société; mais leur croyance n'en demeura que plus profondément enracinée dans le cœur d'un peuple passionnément attaché à ses traditions religieuses. Dans toute l'étendue de la Russie se répandirent les communautés dissidentes; mais la persécution les empêchant de conserver entre elles des relations suivies, elles se développèrent très-diversement.

Aujourd'hui, le clergé noir ou régulier possède 532 couvents, dont 383 d'hommes, 5,810 moines, 3,820 religieuses, 5,617 frères lais et 11,258 sœurs converses. Le clergé blanc ou séculier se composait, en 1872, de 1,160 archiprêtres, 36,440 prêtres, 13,250 diacres et 56,886 clercs inférieurs. Les prêtres russes appartiennent pour la plupart à la classe des paysans et forment une corporation à peu près fermée, une vraie caste. Les fils de pope continuent le métier de leur père, et jusqu'à leur entrée en fonctions ils s'exercent dans les pratiques de leur culte, soit dans la maison paternelle, soit dans de misérables séminaires que nul rayon de science ne vient jamais visiter. Les popes se marient, mais une fois seulement; ils n'épousent que des paysannes. S'ils n'ont pas d'enfant, ils adoptent quelque jeune paysan de leur famille. Leur revenu est trop mesquin pour qu'ils puissent mener une vie plus luxueuse que celle des hommes du peuple; ils sont même souvent obligés, pour se procurer le strict nécessaire, de commettre des actes répréhensibles. Parmi les fils de pope, ceux qui ont reçu une éducation quelconque dans les séminaires sont installés dans les paroisses urbaines. Le clergé des campagnes n'est composé que de paysans; dans les maisons riches et nobiliaires, les popes prennent place dans la haute livrée, parmi les cuisiniers et les valets de chambre. Naguère encore, le prêtre auquel on avait quelque méfait à reprocher était saisi sans cérémonie, dépouillé de ses vêtements sacerdotaux, puis couché sur un matelas et fouetté d'importance. Il paraît qu'on en use ainsi, même de nos jours, dans les gouvernements éloignés de la capitale.

Quand le czar Nicolas contraignit par des violences de toute espèce une partie de la population livonienne à déserter le protestantisme pour entrer dans l'orthodoxie grecque, on manqua bientôt de popes pour les églises ambulantes, ainsi qu'elles étaient appelées. On ramassa donc çà et là des gens sans aveu, des vagabonds, même des habitués de prison. Ces nouveaux apôtres furent dûment habillés et préparés, tant bien que mal, à leur nouveau métier; puis la police les institua prêtres, ce qui ne laissa pas de scandaliser les nouveaux convertis, habitués jusque-là à recevoir pour ministres des jeunes gens sortant de l'université.

Sous le règne du czar Alexandre II, on a fait dans les séminaires quelques tentatives infructueuses de réforme. Il ne faut pas demander au clergé, composé comme il l'est, d'exercer une grande influence sur la population des campagnes, et néanmoins le paysan tient à sa religion telle qu'elle est; il est sympathique au pope, son frère, et dans les églises, où jamais sermon ni paroles d'enseignement ne sont prononcés, accourent chaque dimanche une foule de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Dans chaque maison de paysan, il existe un coin où se trouve l'image du saint patron de la famille, auquel on rend un culte idolâtre. Après avoir péché, la première chose que fait le paysan, c'est de se réconcilier avec le saint; quand on veut pécher, on se cache de lui. Est-on sur le point de commettre un acte répréhensible, on prend soin de couvrir la figure du saint d'un voile aussi épais que possible.

Dans les cloîtres, on rencontre quelquefois un moine issu d'une famille distinguée ou même ayant reçu une éducation supérieure. Il n'est donc pas étonnant que les hauts dignitaires de l'Eglise, évêques, abbés, etc., soient recrutés exclusivement dans les monastères, tandis que le clergé blanc ou clergé séculier reste complétement en dehors de tous les honneurs. En conséquence, la prélature, qui exerce quelque influence sur la noblesse et sur la population urbaine, reste parfaitement étrangère au menu peuple, dont elle est séparée par son éducation monastique et par un milieu différent d'existence; car, ne faisant jamais élection de domicile que dans les cloîtres ou dans les villes, le haut clergé n'entre jamais en contact avec la masse même de la nation.

On comprendra aisément, d'après ce que nous venons de dire du clergé russe, combien ignorante et fanatique doit être la population qu'il instruit, ou plutôt qu'il entretient dans la plus profonde ignorance. Citons de ce fanatisme superstitieux un exemple emprunté aux journaux russes par la *Gazette de Cologne* (1862) : « Dans le gouvernement de Smolensk a vécu pendant longtemps un ermite, un faiseur de prodiges, un certain Ivan Iakowlowitch, vers lequel accouraient en pèlerinage des multitudes de fidèles, se pressant autour de lui pour recueillir les prophéties qu'il émettait dans des accès de folie furieuse. Le gouvernement le laissa faire pendant plusieurs années; mais ensuite il jugea à propos de le transporter dans un établissement d'aliénés, où sans doute il se trouve encore. Même dans ce séjour, Ivan est resté l'objet d'un culte enthousiaste, et son biographe n'hésite pas à le qualifier encore d'*Idole des dames*. Ces belles personnes qu'on voit aux bains d'Allemagne l'emporter sur leurs rivales germaniques et même sur les Parisiennes les plus authentiques par la lourdeur de leurs étoffes de soie, la largeur de leurs crinolines et la longueur de leurs frôlantes queues traînant derrière elles, on les voit descendre de leurs élégants coupés et, accompagnées de leurs fils ou de leurs maris, acheter à prix d'or les éjaculations du pauvre insensé. »

Le clergé russe trouve un grand appui dans cette ignorance fanatique; mais sa crapule lui interdit tout espoir de faire des recrues parmi les cultes dissidents, qui sont nombreux en Russie, comme on peut le voir par le tableau suivant, dressé en 1873 :

	EMPIRE PROPREMENT DIT.	ROYAUME DE POLOGNE.	FINLANDE.	CAUCASE ET RUSSIE D'ASIE.
Gréco-russes	53,139,947	29,932	42,000	4,936,917
Catholiques	2,882,991	4,326,473	1,000	54,106
Mahométans	2,358,766	606	»	3,267,650
Protestants	2,234,112	331,233	1,733,000	16,337
Israélites	1,829,100	783,079	»	34,857
Raskolniks	922,079	4,552	»	166,985
Arméniens-grégoriens	37,136	»	»	560,684
Idolâtres	255,503	472	»	295,734

L'Eglise catholique romaine n'a qu'un seul archevêque dans tout l'empire russe; elle compte depuis 1801 : 7 évêchés, Mohilev, Wilna, Toultscha ou Samogitie, Loutsk-et-Jitomir, Minsk, Kaminietsk, Tiraspol; 1,100 paroisses, 340 succursales, 1,464 chapelles, 61 monastères d'hommes, 51 couvents de femmes. Le clergé arménien a 619 églises, 310 chapelles, 40 évêques. Les églises luthériennes et réformées sont au nombre de 574. Les juifs ont 610 synagogues et les mahométans 5,296 mosquées.

Le peuple ignorant poursuit tous ces cultes d'une haine fanatique; mais, dans les plus hautes sphères politiques, auprès du souverain, chez l'empereur lui-même, un travail latent s'opère, qui conduira infailliblement le gouvernement et le peuple à la tolérance religieuse. En attendant, la situation des sectes chrétiennes dissidentes est précaire et celle des juifs est intolérable. Persécutés en Pologne, ils ne sont même pas tolérés dans la Russie proprement dite. Les seules provinces où il leur soit permis d'habiter sont celles de Tchernigof, de Pultava, d'Iékatérinoslaw, de Kherson, de Bessarabie et de Tauride. Toutefois, ceux qui vivaient avant les mesures prohibitives de 1836 et de 1841 dans les gouvernements de Courlande, de Livonie, de Stavropol et au delà du Caucase sont autorisés à y rester, mais il est défendu à d'autres de s'y établir. Il est interdit aux juifs d'acquérir des biens-fonds et ils sont sous le coup d'une foule d'autres interdictions. Une commission réunie, en 1875, au ministère de l'intérieur, à Saint-Pétersbourg, pour étudier la question israélite, a refusé de permettre aux juifs de s'établir librement dans toutes les parties de l'empire. La Russie est donc l'Etat le plus intolérant qu'il y ait en Europe en matière de religion.

Mais l'Eglise gréco-russe elle-même, travaillée par des dissensions intérieures, ne jouit pas d'une tranquillité absolue. Les vieux croyants, sorte de jansénistes gréco-russes, se sont conservés et même multipliés dans diverses parties de la Russie, particulièrement en Sibérie, où le gouvernement avait pris le parti d'exiler tous les sectaires. Leur nombre est évalué à plus de 6 millions, et, chose incroyable, malgré les ordres souverains qui les proscrivent, ils possèdent une soixantaine de couvents.

Macaire, évêque de Tambov, a raconté l'histoire du schisme russe depuis le XVIIe jusqu'au XVIIIe siècle. Il ressort de son récit que les communautés schismatiques se divisent en deux groupes principaux, les unes ayant conservé une certaine hiérarchie, tandis que les autres ne reconnaissent pas de prêtres. Les premières, qui ont des évêques à leur tête, déclarent que l'Eglise officielle, prétendue orthodoxe, est parfaitement hérétique, mais ils ne la condamnent pas absolument et sans rémission; ils ont même conservé une prière en faveur du czar, le protecteur de la mère Eglise. Mais les sectes sans popes, dont le radicalisme dépasse toute imagination, rejettent toute connexion avec l'Eglise d'Etat, la déclarant fille de Satan et maudite avec lui. Elles refusent de prier pour l'empereur et n'importe pour quel potentat du monde. Elles ne reçoivent de néophytes qu'en leur faisant subir préalablement un second baptême. Parmi ces sectaires règne le communisme, pour lequel le peuple russe a un penchant fort remarquable. De plus, les raskolniks ne considèrent pas le mariage comme un sacrement et ne condamnent point la polygamie. Enfin, leur religion favorise le suicide. Chez eux, le « baptême du feu » efface tous les péchés et abrége le chemin du ciel; en conséquence, le suicide par le feu est considéré comme l'égal du martyre. D'après les journaux russes, on a encore eu, en 1851, cinq exemples d'auto-da-fé volontaires. On dit que, lors de la terrible persécution du dernier siècle, des centaines et même des milliers d'individus périssaient chaque année dans les flammes. On raconte même que tous les habitants d'un certain village situé sur les bords de la mer Blanche auraient construit un immense bûcher sur lequel ils se seraient brûlés vifs d'un commun accord. En dehors des sectes énumérées par Macaire, on compte un grand nombre d'autres sectes ou de communautés religieuses qui n'ont été découvertes pour la plupart qu'à la fin du XVIIIe siècle. En voici les noms : judaïsants, lutteurs, buveurs de lait, mutilés, flagellants, sauteurs. La secte des mutilés, dont les membres pratiquent sur eux-mêmes la mutilation qu'on reproche à Origène, a fait beaucoup de bruit en 1874; mais il est probable que la rumeur publique avait exagéré les progrès de cette secte insensée. Les *doukobortsi*, ou lutteurs avec l'esprit, rejettent les sacrements, professent un mysticisme des plus bizarres et pratiquent la communauté des biens et des femmes. Les *molokani*, ou buveurs de lait, reconnaissent les principaux dogmes du christianisme, mais ne poussent pas, comme les *doukobortsi*, le communisme à ses dernières conséquences.

— *Instruction publique.* Boris Godounof, le premier, chercha à ouvrir ses Etats aux lumières de l'Occident; les événements interrompirent et firent disparaître son œuvre. Les réformes bruyantes de Pierre le Grand, qui dota la Russie d'écoles et de sociétés savantes, n'eurent que peu d'influence sur l'état intellectuel de la nation russe. Les étrangers appelés en Russie par ce souverain et par ses successeurs formèrent une caste aristocratique qui refusa d'initier le peuple aux bienfaits de l'instruction. Catherine II, qui créa à grand fracas des écoles en Russie, écrivait au gouverneur de Moscou, qui se plaignait de l'insuccès de ces établissements : « Vous vous plaignez de ce que les Russes ne cherchent point à s'instruire; ce n'est pas pour eux que j'institue des écoles, c'est pour l'Europe, où il faut conserver notre rang dans l'opinion. Du jour où nos paysans auraient le désir de s'instruire, ni vous ni moi ne resterions à nos places. » C'est sous le règne d'Alexandre II seulement, et à partir de 1863, que l'instruction publique a commencé à progresser. La Russie est, avec la Turquie, l'Etat de l'Europe le plus arriéré sous le rapport de l'instruction publique.

En 1871, il y avait dans l'empire tout entier environ 24,000 écoles primaires et 875,000 élèves, à peu près 1 élève par 100 habitants. Les gymnases et progymnases de garçons (établissements d'instruction secondaire) étaient, en 1871, au nombre de 146, avec 42,791 élèves; les gymnases et progymnases et écoles supérieures de filles, au nombre de 186, avec 23,404 élèves. Les établissements d'instruction supérieure sont nombreux. Il y a 9 universités : Saint-Pétersbourg, Dorpat, Helsingfors, Kazan, Kharkof, Kief, Moscou, Odessa et Varsovie. En 1874, elles comptaient 7,521 étudiants. Les cours y sont de quatre ans et comprennent l'enseignement de la théologie, de la philosophie, de la jurisprudence, de la politique, de la médecine, de la philologie, etc., etc. Les universités confèrent les grades d'étudiant actif, de candidat, de maître et de docteur. Beaucoup d'élèves suivent les cours des universités gratuitement. Le nombre des bourses est très-considérable, grâce à des fondations importantes, telles que celle de Iagintski, à Odessa, de Tyszkiewicz, à Varsovie, etc. L'enseignement secondaire comprend l'étude de la langue russe, de la religion, de l'histoire de l'Eglise russe, du latin, du grec, du français, de l'allemand, de l'histoire, de la géographie et de la statistique universelle. L'étude du latin et du grec est poussée jusqu'à la traduction à livre ouvert de Tacite, de Virgile, d'Hérodote et d'Homère. On doit parler et écrire couramment les langues vivantes. Ces études se complètent par l'histoire naturelle, par des principes élémentaires de physique, de chimie et de mathématiques, jusqu'au calcul différentiel et intégral inclusivement. Dans les écoles de district, on s'attache principalement à l'étude de la langue maternelle, du calcul, du dessin linéaire, de l'histoire et de la géographie de l'empire. Les écoles de paroisse n'enseignent que la lecture, l'écriture et les quatre règles de l'arithmétique. C'est tout ce que les popes sont capables d'enseigner.

L'empire russe possède des écoles d'agriculture, des écoles techniques et professionnelles, des écoles de beaux-arts, de commerce, de droit, de médecine, de philosophie, des écoles normales, des écoles de sourds-muets. Un institut impérial d'histoire et de philosophie, sorte d'Ecole normale supérieure, fournit des professeurs aux gymnases. La maison de l'empereur et les ministres de la guerre et de la marine ont des écoles spéciales sous leur direction. 186 officiers reçoivent l'instruction supérieure pour tout ce qui a rapport à l'art militaire dans une académie d'état-major général, dite Académie de Nicolas. Viennent ensuite : le corps des pages de Sa Majesté, avec 44 professeurs et 150 élèves; les dix-neuf corps de cadets, avec 942 professeurs et 6,500 élèves; enfin quatre écoles d'artillerie, de génie, etc. Le ministère de la guerre a sous son autorité une académie médico-chirurgicale; dix écoles de spécialités, seize écoles d'auditeurs et trois écoles d'artillerie, contenant des élèves au nombre de 9,400. Le ministère de la marine entretient douze écoles de dénominations différentes, et ces écoles renferment 2,150 élèves.

L'institut Lazareff, fondé en 1848, est exclusivement consacré à l'enseignement des langues orientales. Il possède des cours d'arabe, de persan, de turco-tartare, de géorgien, d'arménien. Les écoles vétérinaires de Kharkow, de Dorpat et de Varsovie sont fréquentées par 200 élèves. Il existe une école de métiers à Lodz (184 élèves), de commerce à Odessa (149 élèves).

Il y a en Russie un nombre considérable d'instituts pour les demoiselles nobles, filles d'officiers. Parmi ces instituts, un des plus célèbres est le couvent de Smolnoï. Une des écoles les plus renommées est l'école spéciale des sages-femmes. Cinq professeurs y instruisent 142 demoiselles qui, une fois leurs cours terminés, sont placées dans les principales villes de l'empire et relèvent dès lors du ministère de l'intérieur. Le cabinet d'anatomie de cette école est un des plus beaux de l'Europe.

L'instruction privée compte 1,100 établissements et 385,000 élèves.

Il y a en Russie un grand nombre de sociétés savantes, parmi lesquelles on distingue : l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg; l'Académie impériale de Russie, dans la même ville; l'Académie impériale de Vilna; la Société impériale de minéralogie, à Saint-Pétersbourg; la Société impériale des naturalistes, à Moscou; l'Académie des beaux-arts ou de Saint-Pétersbourg, celle de Moscou, etc. D'autres sociétés, ayant un but pratique, influent plus directement sur les progrès de la civilisations; on remarque parmi elles la Société impériale philanthropique, plusieurs sociétés d'économie rurale, la Société biblique, qui a fait imprimer la Bible en vingt-neuf des langues en usage dans l'empire, etc.

— *Justice.* La législation russe est un chaos inextricable de lois anciennes et modernes;

on en trouve le noyau dans le *Pravda Rousskaïa* ou *Prada Slovian*, c'est-à-dire le droit russe ou slave, donné aux Novogorodiens, en 1017, par Iaroslav Vladimir. Ce premier essai de droit écrit fut le texte que modifièrent et développèrent successivement les différents législateurs russes. En 1649, Alexis Mikhaïlowitch promulgua un code qui, sous le nom d'*Ulozénie*, devint la loi suprême de l'Etat. Ce code, très-remarquable, d'ailleurs, pour l'époque et le pays, renferme une foule de dispositions bizarres et cruelles. Il était presque déjà tombé en désuétude dès le temps de Pierre Ier. Les ukases anciens et modernes, ainsi que les décisions qui formaient la jurisprudence, ont été réunis en un recueil qui fut publié par ordre de Nicolas et qui s'augmente des ukases de chaque année. Ce recueil servit de base au *Code des lois* (*Svod Iackonov*) publié pour la première fois en 1832 et composé de quinze parties.

La justice civile, d'après MM. Artamof et Armengaud, connaît des causes domaniales ou de celles qui contiennent une plainte. On entend par cause domaniale tout différend sur la propriété mobilière ou immobilière; par cause qui contient une plainte, on entend toute poursuite pour inexécution de traité, toute violation de contrat, tout abus de droit par offense, par préjudice.

La procédure criminelle consiste : 1o dans la recherche de toutes les circonstances qui ont accompagné un délit ou un crime, c'est-à-dire dans l'enquête des preuves accumulées contre le coupable et propres à former la conviction des juges; 2o dans le jugement qui vérifie l'enquête, statue définitivement sur la culpabilité de l'accusé ou sur son innocence et applique la loi; 3o dans l'exécution de la sentence. La police est chargée de l'enquête et de l'exécution, les tribunaux jugent. Sont considérés comme crimes les outrages envers la religion, la révolte contre l'Etat, l'infraction aux devoirs imposés par les emplois divers, le viol, la débauche, l'assassinat, le recel d'une personne recherchée par la justice, les abus administratifs, le faux monnayage, la fraude, la contrebande, le vol dans les mines, la dilapidation des recettes dans les fermes d'eaux-de-vie et dans les taxes dites accises, le vol du bois dans les forêts, l'inexécution des statuts des métiers, etc. Il y a pour la justice russe trois degrés de juridiction. Le premier se trouve dans les tribunaux de district ou de 1re instance; le second dans le palais criminel; le troisième dans le sénat administrateur. Le palais criminel revise, le sénat rejette ou confirme. Les principales peines infligées par les jugements sont : la perte de tous les droits et priviléges de la condition sociale à laquelle on appartient, la mort, l'emprisonnement, les travaux forcés dans les mines, l'exil en Sibérie et le châtiment par la verge. On a aboli le knout sous le règne de Nicolas, et Alexandre II a aboli la peine du fouet. On a maintenu la verge (25 coups seulement). La peine de mort consiste dans la décapitation par la main du bourreau ou dans la pendaison. Elle peut être changée en mort politique, et le condamné prend alors le chemin des mines pour y achever son existence. La peine capitale est publique; on enferme les condamnés à l'emprisonnement dans les forts et dans les prisons diverses. On divise en plusieurs catégories les établissements de détention. Il y a d'abord les chambres d'arrêt, ce qu'on appelle vulgairement en France le violon; chaque poste de police a la sienne. La seconde catégorie comprend les prisons criminelles (*ostroghi*). On en trouve une dans chaque ville; de très-hautes palissades extérieures lui forment une ceinture. Viennent ensuite les maisons de correction et les compagnies de discipline. Saint-Pétersbourg seul a une prison pour dettes distincte des autres maisons d'arrêt.

Une importante réforme judiciaire a été opérée en Russie en 1864. Le caractère principal de cette réforme est l'établissement de justices de paix. Les juges de paix russes statuent tantôt seuls, tantôt en assemblée générale. Ils ont à la fois une juridiction civile, une juridiction criminelle, une juridiction de police. Ils jugent au civil des choses comportant des dommages-intérêts ne dépassant pas 500 roubles et prononcent au criminel des peines qui ne peuvent dépasser 300 roubles d'amende ou un an de prison. L'appel des décisions des juges de paix est porté devant leur assemblée générale, qui juge en dernier ressort, laissant seulement ouverte la voie de la cassation.

— *Finances.* En Russie, au lieu de progresser, les revenus ordinaires de l'Etat ont longtemps diminué. Mais, depuis 1870, cette situation s'est notablement améliorée. En 1874, le budget s'est soldé de la façon suivante :

	RECETTES. Roubles.	DÉPENSES. Roubles.	EXCÉDANT. Roubles.
Prévu..	497,197,802	496,813,581	384,212
Réalisé.	523,057,196	522,427,475	629,721

En 1866, le déficit s'élevait à 21,583 roubles.

Les ressources budgétaires peuvent être évaluées comme il suit :

Impôt direct et patentes. . .	15	pour 100
Impôts indirects.	51	—
Droits régaliens.	0,4	—
Domaine de la couronne. . .	16	—
Revenus de la Transcaucasie	1,6	—
Recettes diverses.	16	—

Les dépenses se partagent à peu près comme il suit :

Dette publique.	20	pour 100
Grands corps de l'Etat. . . .	0,3	—
Saint synode.	1,5	—
Ministère de la cour.	1,8	—
Ministère des affaires étrangères.	0,5	—
Ministère de la guerre. . . .	34	—
Ministère de la marine. . . .	5	—
Ministère des finances. . . .	16	—
Ministère du domaine de l'empereur.	3	—
Colonies.	0,2	—
Ministère de l'intérieur. . . .	6	—
Ministère de l'instruction publique	1,8	—
Ministère de la justice. . . .	1,8	—
Voies de communication. . .	4,5	—
Postes et télégraphes. . . .	3	—
Contrôle.	0,2	—
Haras.	0,1	—
Dépenses de la Transcaucasie	0,3	—

Le chiffre ridicule de l'allocation de l'instruction publique, mis à côté de celui de la guerre, attire tout d'abord le regard. Malheureusement, cette disproportion déplorable n'est pas un fait particulier à la Russie.

Une des causes qui se sont fortement opposées jusqu'ici à l'amélioration de l'état financier de la Russie, c'est le cours forcé du papier-monnaie, cause permanente de défiance pour le commerce national. Or, le papier-monnaie a atteint, dans l'empire russe, une circulation véritablement inouïe; c'est au point qu'on peut dire que la monnaie métallique a disparu de ce pays et n'existe plus que comme monnaie de compte. Cette situation, résultant des déficits qui furent longtemps l'état normal du budget russe, ne pourrait s'améliorer que par de sévères économies, qu'il est au moins téméraire de demander à un pouvoir autocratique. La Russie ne remettra un ordre véritable dans ses finances que lorsqu'elle votera son budget.

— *Commerce.* Jusqu'à nos jours, il a été interdit aux étrangers de faire le commerce de détail avec les bourgeois, paysans ou étrangers résidant en Russie. L'empereur Alexandre II a inauguré le régime de la liberté commerciale, qui seul peut assurer la prospérité de son empire.

Les négociants, les industriels et les marchands forment des classes appelées guildes. Chacune de ces classes se subdivise en deux catégories spéciales : les marchands des villes et les marchands paysans; la première composée des nobles faisant le commerce, de propriétaires de fabriques et de bourgeois notables; la seconde, de marchands répartis eux-mêmes en quatre sous-divisions, dont la quatrième, celle des colporteurs ou marchands ambulants, ne fait partie d'aucune des trois guildes et se désigne souvent sous le nom de quatrième guilde. Les marchands de la première guilde sont ceux qui justifient d'un capital de 50,000 roubles ou 200,000 francs. Ils ont le droit de construire des fabriques, d'avoir des maisons, des propriétés rurales, d'exporter et d'importer et le privilége d'atteler quatre chevaux à leur équipage. La patente qu'ils ont à payer, et qui s'élevait primitivement à 3,000 roubles, a été réduite à 1,500, puis à 660, non compris les taxes provinciales et additionnelles, s'élevant approximativement à 380 roubles. Ceux de la deuxième guilde doivent jouir d'un capital de 20,000 roubles. Ils ont le droit de fonder des établissements industriels, mais ne peuvent porter le chiffre de leurs affaires annuelles au delà de 90,000 roubles. Ils payent une patente de 360 roubles, dont 264 roubles de droit fixe. Enfin, ceux de la troisième guilde doivent avoir au moins 8,000 roubles. Leur droit se réduit à exercer un métier et ouvrir trois boutiques; ils payent 66 roubles. Les membres des deux premières guildes sont exempts des peines corporelles. Le droit d'assister aux foires est commun aux trois guildes. Les colporteurs privilégiés appartenant à la quatrième classe des paysans marchands payent une taxe de 25 roubles. Les membres de la première guilde sont pour la plupart des étrangers, Allemands, Français et surtout Anglais. Les marchands de la quatrième guilde, objet du mépris des nobles et des employés, se sont fait des mœurs conformes à leur réputation; ce sont les commerçants les plus rusés et les plus trompeurs du monde. Bien qu'un grand nombre d'entre eux possèdent des millions de roubles, on les reconnaît sans peine à leurs vêtements sordides, leurs houppelandes démesurées. Sauf la bonne foi, qui lui fait généralement défaut, le commerçant russe possède toutes les qualités du bon négociant; il est actif, patient, parfait appréciateur de la valeur réelle des produits et ardent à la vente.

Sous le rapport du crédit, il s'est produit depuis quelques années une innovation importante. Précédemment, les détaillants qui venaient renouveler aux foires leurs approvisionnements étaient obligés de payer comptant 30 à 33 pour 100 de la valeur de leurs achats et de solder l'excédant au moyen de lettres de change payables à six mois de date; aujourd'hui, les affaires les plus importantes se traitent à crédit et les échéances sont à six, douze et même dix-huit mois.

Le corps des marchands russes, bien que nombreux et riche, est peut-être jusqu'ici la classe la moins instruite, la plus imbue de vieux préjugés; mais elle est à son tour entrée dans la voie du progrès. Les marchands lisent maintenant les journaux et commencent à murmurer contre les abus de l'administration et de la police, contre les priviléges qui élèvent une barrière entre eux et la noblesse. Les crises prolongées du crédit et du commerce, dont ils rendent le gouvernement responsable, augmentent leur mécontentement. Il se trouve des négociants, des spéculateurs, des fermiers d'eaux-de-vie qui, semblables aux fermiers généraux français d'autrefois, protégent les lettres, rassemblent chez eux les écrivains, subviennent libéralement à la rédaction des journaux et secondent toutes les entreprises qui ont le progrès pour but. Or, les marchands, surtout ceux de Moscou, de Nijni-Novgorod et de Kazan, possèdent des capitaux immenses, et c'est là une force qui ajouterait aux embarras du gouvernement le jour où elle se donnerait résolûment aux idées libérales. Si l'on peut croire que cet événement est inévitable, rien n'indique toutefois qu'il soit prochain.

C'est l'Angleterre qui tient le premier rang dans le commerce extérieur de la Russie, à laquelle elle fournit les denrées coloniales, le coton brut, le coton et la laine filés, l'indigo, la cochenille, le sandal, le plomb, l'étain, l'acier, le fer-blanc, la houille, le sel, les vins d'Espagne et de Portugal, le rhum, le porter, les harengs, le fromage, l'huile d'olive, les drogues, les machines, les instruments et divers articles fabriqués, particulièrement les cotonnades, les soieries et les métaux ouvrés. Les articles importants d'exportation russe pour l'Angleterre sont : le suif, le lin, les graines de lin, le chanvre, la laine, les bois de construction, les pelleteries, le cuivre, le fer, la colle de poisson, les câbles et cordages, le goudron, les peaux brutes, etc. Le commerce de la Russie avec la Prusse consiste principalement en transit. On exporte de l'empire russe et du royaume de Pologne pour les ports de la Prusse, par la Vistule et le Niémen, les grains, les bois de construction, le lin, le chanvre et autres articles, et ces articles sont expédiés ultérieurement pour l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, etc. Outre ses propres produits et particulièrement les articles fabriqués, la Prusse importe encore en Russie, en quantité considérable, les marchandises des autres pays, telles que : soieries françaises et italiennes, denrées coloniales, huile d'olive, matières tinctoriales, sel, vins, harengs, fruits secs, etc. Après les céréales, les principaux articles de l'exportation russe pour la France sont : le lin, les graines de lin, les laines, le cuivre et les bois de construction. Parmi les importations françaises, les vins occupent la première place; puis viennent les produits fabriqués, parmi lesquels les articles de mode tiennent le premier rang, les denrées coloniales, les fruits de table, le sel, l'huile d'olive. Les principaux articles de l'importation néerlandaise en Russie sont : les harengs, le fromage et la garance. En outre, les Pays-Bas importent en Russie les produits de leurs colonies. Les céréales, les graines oléagineuses, le chanvre, la potasse, les bois de construction, les laines constituent les principaux articles de l'exportation russe pour les Pays-Bas. Le commerce de la Russie avec la Turquie d'Europe consiste, à l'importation, en fruits secs, huile d'olive, tabacs, vins de la Moldavie et de la Valachie, ainsi qu'en cotonnades et soieries d'origine turque principalement destinées aux populations tartares de la Crimée. Parmi les articles que la Russie exporte pour la Turquie, les céréales sont au premier rang; mais, à l'exception d'une certaine quantité de froment pour l'approvisionnement de l'empire ottoman, les grains exportés par les ports du Midi à Constantinople sont généralement destinés à la Grèce, à l'Italie, à la France et à la Grande-Bretagne. Les autres articles d'exportation pour la Turquie, tels que fers, beurre, câbles et cordages, sont de peu d'importance. Parmi les marchandises importées d'Autriche, le sel, dont les salines de la Gallicie approvisionnent la Pologne, occupe le premier rang. Après cet article, les principaux sont : les faux et les faucilles de la Styrie, les fruits de table, les vins, les matières tinctoriales. L'exportation de la Russie pour l'Autriche comprend les céréales, la laine, le bétail, les peaux brutes et préparées. Dans ce mouvement, les céréales tiennent la première place. Avec Hambourg, Brême et Lubeck, la Russie ne fait, tant à l'exportation qu'à l'importation, qu'un commerce de pur transit. Elle reçoit, par l'intermédiaire de ces villes, des denrées coloniales, des drogues, des vins, de la soie, des objets fabriqués d'Allemagne, de Suisse, de France et d'Angleterre. La Russie y exporte les céréales, le chanvre, le cuivre, l'huile de chènevis, les graines de lin. Le commerce direct d'exportation de la Russie avec l'Amérique est peu important, la plupart des produits russes étant expédiés dans le nouveau monde par l'intermédiaire de Hambourg ou de Londres. L'importation des Etats-Unis en Russie a considérablement augmenté par suite de l'extension des filatures de coton dans ce dernier pays. Le coton brut y tient présentement la première place; les autres articles sont : le sucre brut, le tabac, le bois de sandal. Le commerce russe avec l'île de Cuba a presque totalement cessé. Les importations consistent principalement en sucre brut de La Havane. Les Etats du nord de l'Europe, la Suède, la Norvége et le Danemark, ne prennent qu'une part peu importante au mouvement du commerce de la Russie. Cette dernière reçoit de Suède de l'alun, de l'ocre brun et rouge; de Norvége, des harengs, de la morue, des peaux de loutre et de renard; du Danemark, des fruits de table, des huîtres, des boissons, des denrées coloniales, etc. Les exportations de la Russie pour ces pays sont peu considérables et se composent principalement de céréales, de chanvre, de lin, de graines de lin, d'huile de chènevis, de toiles, de câbles et cordages. En Belgique, la Russie exporte les graines oléagineuses, le lin, les bois de construction, la laine, un peu de céréales et quelques autres articles en petite quantité. Les machines et les modèles sont les articles les plus importants de l'importation belge qui fournit, en outre, à la Russie des denrées coloniales et des objets fabriqués. Dans le commerce d'exportation de la Russie pour l'Italie, le premier rang est occupé par les céréales qu'on expédie à l'entrepôt de Gênes et de Livourne, d'où on les réexporte tant dans l'intérieur de l'Italie qu'en France et en Angleterre. Le commerce d'importation de l'Italie avec la Russie, peu considérable, consiste en fruits de table, soufre et huiles. Les articles que l'Espagne et le Portugal importent en Russie sont : le sel, les vins, l'huile d'olive, les fruits de table. La Russie exporte pour ces contrées le lin, le chanvre, les bois de construction.

Au commerce russe proprement dit il faut ajouter le commerce asiatique, encore modeste, mais favorisé par le gouvernement dans des vues politiques. Le chiffre total de ce commerce est de 80 à 100 millions de francs; 6 millions avec la Turquie d'Asie, 17 millions avec la Perse, 23 ou 24 millions avec Khiva, Boukhara, Khovan, Taschkend, villes tartares, et le steppe des Khirgiz. La Russie exporte chez ces nations des cotonnades, des métaux ouvrés, etc., et en reçoit des matières premières; mais la Perse fournit annuellement pour 7 millions de tissus de soie et de coton aux provinces caucasiennes. Quant au commerce avec la Chine, il est de 50 millions environ; le thé seul atteint le chiffre de 25 ou 26 millions; la Russie rend l'équivalent en métaux ouvrés, en pelleteries préparées, en tissus de lin et de chanvre, en cotonnades et en draps qui sont placés en partie dans la Mongolie septentrionale. Ces échanges ont leur centre à Kiakhta. Le thé, introduit par les caravanes en Russie, est d'un prix plus élevé que celui qui s'importe de Canton en Europe; mais cette cherté tient moins à la longueur du trajet qu'à une compensation imposée par les marchands chinois, qui n'achètent à un prix fort les draps et les cotonnades russes, grevés par les frais de transport et surtout par ceux d'une fabrication encore élémentaire, qu'à la condition de vendre leur thé au-dessus du cours. Toute importation en Russie faite autrement que par les caravanes est frappée de droits prohibitifs. Les draps exportés en Chine étaient tirés autrefois de la Silésie et de la Pologne; ils sont fournis aujourd'hui par les manufactures russes.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, en 1874, résume comme il suit le commerce extérieur russe en 1872 :

	EXPORTATIONS. fr.	IMPORTATIONS. fr.
Suède et Norvége	21,768,000	17,692,000
Prusse	259,420,000	457,600,000
Danemark . .	27,208,000	1,616,000
Villes hanséatiques. . . .	13,872,000	72,324,000
Allemagne . .	35,984,000	155,388,000
Pays-Bas. . .	27,948,000	21,352,000
Belgique . . .	27,628,000	21,004,000
Grande-Bretagne. . . .	573,224,000	480,268,000
France. . . .	89,324,000	75,560,000
Portugal . . .	2,280,000	1,940,000
Espagne . . .	436,000	2,192,000
Italie	35,920,000	51,092,000
Autriche . . .	78,236,000	95,144,000
Grèce	4,940,000	9,644,000
Turquie. . . .	24,112,000	74,836,000
Roumanie . .	11,472,000	16,368,000
Etats-Unis d'Amérique	4,312,000	49,180,000
Amérique du du Sud. . .		3,380,000
Autres pays.	6,128,000	48,132,000
	1,246,212,000	1,634,712,000

Dans ce mouvement commercial, la navigation est représentée comme il suit :

	ENTRÉES.		SORTIES.	
	Chargés	Sur lest.	Chargés	Sur lest.
Ports de la Baltique. .	4,100	1,610	5,271	372
Ports de la mer Blanche	328	383	739	2
Ports du Midi	1,634	2,016	2,921	739
	6,062	4,009	8,931	1,113

Soit 10,071 navires à l'entrée, représentant un tonnage de 1,577,489 tonnes, et 10,044 navires à la sortie, jaugeant ensemble 1 million 579,294 tonnes. Sous le rapport de la nationalité, les navires entrés dans les ports russes se décomposent comme il suit :

Anglais	2,301
Russes	1,406
Italiens	624
Suédois et norvégiens	1,325
Hollandais	717
Turcs	507
Autres nations	3,191
	10,071

En 1872, la douane a perçu, 211,370,056 fr. Le commerce russe possède 2,667 navires.

Un traité de commerce et de navigation, fondé sur les principes du libre échange, a été signé en 1874 entre la Russie et la France.

— *Ports et places de commerce.* Les principaux ports marchands de la Russie sont : sur la mer Baltique, Saint-Pétersbourg, Cronstadt, Narva, Revel, Habsal, Riga, Arensbourg, Pernau, Libau, Windau; sur la mer Blanche, Arkhangel, Onéga; sur la mer Caspienne, Astrakhan, Bakou; sur la mer Noire et la mer d'Azov, Akermann, Odessa, Kherson, Eupatoria, Théodosie, Kertch, Redout-Kalé, Anapa, Berdiansk, Marioupoul et Taganrog; sur la mer d'Okhotsk, Okhotsk. Les principales places du commerce extérieur de la Russie sont, outre les ports que nous venons d'indiquer : pour la Chine et les villes de Sibérie, Moscou et Nijni-Novgorod; pour la Perse, Tiflis; pour la Boukharie, Orenbourg; pour l'Autriche, Kiev, Kamenetz, Podolskoï et Khichenef; pour la Prusse, Mitau, Wilna, Minsk et les villes de la Pologne; pour la Suède, les villes de la Finlande. Moscou est la première ville industrielle et commerciale de la Russie; Saint-Pétersbourg vient immédiatement après. Pour le commerce maritime, les trois premières villes sont : Saint-Pétersbourg, Riga et Odessa; elles ont les ports les plus achalandés et font le commerce d'importation et d'exportation avec tous les pays du monde.

— *Foires.* Dans un pays où les voies de communication laissent encore beaucoup à désirer, où, bien loin de rencontrer à chaque étape des villages abondamment approvisionnés, il arrive qu'on parcoure 100 et jusqu'à 300 lieues sans trouver les objets de consommation journalière, il est aisé de comprendre de quelle utilité sont les foires et combien y est grande l'affluence des visiteurs. Là se réunissent les représentants des cent peuplades composant le vaste empire moscovite, et dont les territoires sont trop distants les uns des autres pour permettre entre elles des relations actives et suivies. Aussi les foires russes offrent-elles une animation qui ne se rencontre ailleurs en Europe qu'à Leipzig et à Francfort. Le nombre en est immense. Les principales se tiennent à Nijni-Novgorod, à Irbit, à Riga, à Iékatérinenbourg, à Kiev, à Rostof, à Simbirsk, à Romna, à Soumy, à Koursk, à Parsk, à Taganrog, à Voronéje, à Arkhangel, à Kharkow, à Pultava, etc.

— *Bourses.* Il n'y a que quatre Bourses dans tout l'empire russe, celles de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Rybinsk et d'Odessa. Deux autres Bourses s'ouvrent à Nijni-Novgorod et à Kiakhta, mais seulement à l'époque des foires. Ce sont de véritables réunions commerciales, graves et solennelles. Prix courants, changes, cours des valeurs, assurances, pactes divers entre négociants, tout se traite sans tumulte, avec calme et dignité. Dans les grandes salles et le long des murs sont affichés les lois, les règlements et ordonnances qui émanent soit de l'empereur, soit de l'administration locale; les annonces des navires marchands en partance ou en arrivage, celles des caravanes russes ou étrangères en charge ou en décharge, la liste des agents de change, des assureurs et des crieurs d'enchères. On y donne les nouvelles des sinistres maritimes, et l'on peut y lire les noms des condamnés pour fraude. Les fabricateurs de nouvelles politiques sont rigoureusement surveillés. Comme partout, il y a des joueurs, mais ils sont rares. Tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes, la Bourse s'ouvre de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi.

— *Industrie.* Les premiers efforts de la Russie pour entrer dans le courant industriel de l'Europe datent de Pierre le Grand; mais ces efforts demeurèrent longtemps stériles. Le rétablissement de la paix en 1815, qui fut partout le signal d'une reprise ardente du travail, fut la véritable entrée de la Russie dans la vie industrielle. Tout semble fait en Russie pour y développer une production exceptionnelle : l'abondance inépuisable des matières premières, l'assurance d'un placement garanti soit par les besoins de 60 millions d'âmes en Europe et de 5 millions en Sibérie, soit par le trafic avec les nations de l'Asie; l'immense développement des côtes qui pourrait permettre un prodigieux commerce maritime, etc.; le nombre considérable de nations avec lesquelles la Russie est en contact par sa frontière de terre, etc. Il faut ajouter à cela que la longueur exceptionnelle de la saison morte permettrait aux paysans d'alterner les travaux des champs et ceux des manufactures.

Les seigneurs seuls furent d'abord en état de fonder des établissements industriels, puisque seuls ils disposaient de la main-d'œuvre, les travailleurs étant alors des serfs. Les nobles ne réussirent généralement pas. La bourgeoisie, ignorante, mal préparée, laissa les seigneurs tenter l'expérience, jeter leur feu, se rebuter, puis, les remplaçant en grande partie, demeura maîtresse du champ de bataille. Quelques industriels étrangers concouraient au succès; le gouvernement soutenait par un tarif protecteur tous ces établissements qui avaient à supporter les intérêts usuraires du capital de fondation, les échecs inséparables de tout début, et souvent ne trouvaient pas à écouler leurs produits d'un prix exorbitant. Aujourd'hui encore il reste beaucoup à faire, mais ce qui est fait est décisif. La Russie améliore tous les jours ses vieilles industries, telles que la préparation des peaux, la fabrication des cordages et des toiles à voiles; elle a naturalisé chez elle une foule d'industries étrangères; elle fabrique de la porcelaine, de la verrerie, des glaces, du papier, des produits chimiques, du tabac, du sucre de betterave, du savon, des chandelles; elle façonne la laine, la soie, le coton, selon les meilleurs procédés, et elle a des usines métallurgiques. Enfin, elle a fondé des écoles pour former des ouvriers, des contremaîtres et des directeurs. Chose remarquable, la métropole industrielle du pays, aussi bien que la métropole commerciale de l'intérieur, est la vieille capitale, Moscou, qui n'a pas cessé d'en être la métropole religieuse. On y compte 1,485 établissements de filature et de tissage, occupant 118,000 ouvriers, et 6,387 fabriques diverses, occupant 19,900 ouvriers.

Les diverses industries se sont inégalement développées. La fabrication des spiritueux, très-importante en Russie, fournit annuellement des produits évalués à 1,200 millions de francs. La consommation dépasse 160 millions d'hectolitres. L'industrie linière, largement alimentée par la production locale, n'a pu cependant jusqu'ici se constituer à l'état manufacturier. Elle reste livrée aux anciens procédés de fabrication industrielle. La fabrication des soieries est mieux organisée; elle emploie moitié de soies indigènes provenant du Caucase, moitié de soies de France, d'Italie, de Turquie et de Perse. Les produits de cette fabrication sont estimés à une somme de 60 millions pour la Russie entière, de 30 millions pour la seule province de Moscou. L'industrie de la laine est encore plus avancée; elle emploie de 34 à 35 millions de kilogrammes de matière première, dont 700,000 de laine peignée et filée de provenance étrangère; elle fabrique les draps grossiers des paysans, les draps de l'armée, des draps de qualité ordinaire, moyenne, supérieure, notamment en Livonie et en Pologne; des tapis, des couvertures, des châles, des camelots, des mérinos, des mousselines de laine, etc. La valeur totale de ces produits dans tout l'empire, y compris le royaume de Pologne, est d'environ 184 millions, dont 50 millions pour la province de Moscou et les provinces centrales, qui font surtout de la draperie grossière et moyenne. La plus développée, quoique la plus récente des industries russes, est celle du coton. L'empereur Alexandre Ier fonda à Saint-Pétersbourg la première filature et la plaça sous la protection de l'impératrice mère. Le personnel de cette filature se composait de 6,000 ouvriers appartenant à la catégorie des enfants trouvés, mais qu'on traitait en ouvriers libres. De 1824 à 1825, 400,000 kilogrammes de coton brut et 3 millions de kilogrammes de coton filé suffisaient à la Russie, qui met présentement en œuvre plus de 45 millions de kilogrammes de coton, dont 2 millions seulement de coton filé. Sur les 230 millions de francs qui représentent la valeur des produits de l'industrie cotonnière russe, plus de 100 millions figurent au compte des provinces centrales de Kostnoma, de Vladimir et de Moscou. Une extension rapide est promise à cette industrie, parce que, outre l'exportation chez les nations asiatiques, les étoffes de coton sont demandées par les classes inférieures et l'indienne par les paysans de l'empire. Le reproche qui pourrait être adressé aux producteurs russes, c'est qu'ils n'ont pas encore obtenu le bon marché; mais, parmi les causes de cherté de leurs tissus, il faut noter les frais excessifs de transport des matières premières venant de l'intérieur ou du dehors, et la circulation difficile des produits manufacturés.

C'est à la zone centrale que se rattache l'industrie métallurgique. C'est à Nijni-Novogorod que sont expédiés par le Kama, qui les transmet au Volga, les produits des usines situées le long de la chaîne de l'Oural. Cette région isolée réunit presque toutes les richesses minérales de la Russie, fer, cuivre, platine, or, etc. Ces richesses se retrouvent avec la même abondance de l'autre côté de l'Oural. L'or seul fournit annuellement 25 millions de francs. En attendant que la Sibérie soit convenablement exploitée, la contrée ouralienne l'est déjà. L'industrie y forme une sorte de colonie sous un code particulier. La concession de chaque mine a été pourvue d'une dotation en sol forestier et en population, à la charge par le concessionnaire de nourrir les travailleurs, de payer les taxes, d'entretenir les églises, les hôpitaux et les écoles. Le salaire de l'ouvrier n'est que de 0 fr. 20. Jamais industrie n'a été mieux protégée contre la concurrence étrangère; mais cette protection a eu les inconvénients qu'elle a partout : les producteurs se sont laissé endormir par leurs priviléges et se sont peu inquiétés d'améliorer leurs procédés, d'accroître leur production notoirement insuffisante. Le Russe est loin de connaître encore les mille usages du fer; il s'en passe chaque fois qu'il peut le remplacer par le bois. Cependant la production totale de la fonte et du fer en barre, qui, en 1782, n'était que de 80 millions de kilogrammes, s'élève actuellement à 320,000; on exporte en Angleterre des fers propres à la fabrication de l'acier, et en Amérique de grosses tôles fort recherchées. C'est la province de Perm qui représente cette industrie avec le plus d'honneur. Elle possède, en outre, les mines de cuivre les plus productives. Le rendement actuel annuel en cuivre est de 5 à 6 millions de kilogrammes, dont plus d'un cinquième s'exporte. Nous ne ferons que mentionner les manufactures d'armes, de faux, de faucilles, de coutellerie, de quincaillerie, d'ustensiles en cuivre, etc., qui font la célébrité de Koursk, d'Orel et de Toula, villes situées sur la ligne de Moscou à Théodosie. Vers 1824, l'importation des machines pour les ateliers russes était évaluée à 200,000 francs; la moyenne annuelle est maintenant de 12 à 13 millions, quoiqu'on en construise en Russie même. Saint-Pétersbourg a des établissements pour la construction des machines; à Nijni-Novgorod, les ateliers de l'une des compagnies du Volga ont ajouté sept steamers à la flottille du fleuve et livré en quelques années six machines à vapeur d'une force totale de 700 chevaux. Nul doute que la ligne de Moscou à Nijni-Novgorod ne hâte le développement moral et industriel de cette région de l'est, intéressante à plus d'un titre; les villes s'y créent sans bruit. La population augmente sur tous les points; les terres du gouvernement d'Orenbourg se défrichent, les émigrations de l'intérieur en prennent le chemin. L'établissement métallurgique de la Kama, près du confluent de cette rivière avec le Volga, occupe plus de 1,000 ouvriers. L'Etat y fait fabriquer des plaques de fer pour les navires et les fortifications.

— *Institutions de crédit.* Le ministère des finances a sous sa direction immédiate quatre grandes institutions de crédit : le comité d'amortissement de la dette de l'empire, la banque d'emprunt, la banque de commerce, la banque d'expédition des billets de crédit (assignats). La maison de l'empereur nomme un conseil de tutelle pour la caisse des veuves, les monts-de-piété et les caisses d'épargne de tous les établissements placés sous son patronage. Les bureaux d'assistance publique sont placés, comme institutions de crédit locales, sous la direction du ministère de l'intérieur. Quant aux institutions de crédit privées, elles sont en grand nombre et généralement approuvées par le gouvernement. Sans parler des banques de la noblesse et des banques particulières, on organise de toutes parts des caisses municipales ou communales, et le pouvoir les encourage autant qu'il est en lui. Parmi les sociétés financières qui ont été autorisées, nous citerons : la Société de crédit de Saint-Pétersbourg (4 juillet 1861); la Société de crédit de Moscou (30 octobre 1862); la Société de crédit mutuel (9 avril 1863); la Banque de la Bourse de Riga (3 juillet 1863); la Banque privée de commerce de Saint-Pétersbourg (28 juin 1864); la Banque foncière de Kherson (20 mai 1864); la Société de crédit de Riga (27 octobre 1864); la Compagnie de banque foncière (16 mars 1865); la Société de crédit foncier (1er juillet 1865); la Banque foncière de Saratov (8 novembre 1865).

— *Routes.* Les principales routes de Russie sont : celles de Saint-Pétersbourg à Taurog-gen (874 kilom.); de Saint-Pétersbourg à Moscou (861 kilom.); de Saint-Pétersbourg à Odessa, par Moscou, Kharkow et Nicolaïef (2,131 kilom.), et par Dunabourg, Witebsk, Mohilev et Kiev (2,126 kilom.); de Saint-Pétersbourg à Théodosie (1,925 kilom.); de Saint-Pétersbourg à la frontière prussienne, par Varsovie (1,173 kilom.); la grande route de Sibérie, qui va de Saint-Pétersbourg à la frontière chinoise, par Irkoutsk (6,616 kilom.). Les routes sont divisées en trois classes principales : les grandes routes impériales, les routes de cercle et les chemins vicinaux.

— *Paquebots à vapeur.* Des bateaux à vapeur desservent les principaux fleuves de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie, notamment le Volga, le Don, l'Amour. On a établi, il y a quelques années, un service sur le Dniéper, entre Kherson et Alexandrosk, petite ville située sur ce fleuve. En dix années, le nombre des vapeurs qui naviguaient sur l'Oka et le Volga s'est élevé à environ 900. Toutes les mers qui touchent au vaste empire servent de voies de communication de plus en plus actives, malgré le développement progressif des voies ferrées, dont l'établissement ne parait pas nuire aux voies d'eau. Saint-Pétersbourg et Odessa sont les deux principaux ports de départ des lignes de bateaux à vapeur; des communications régulières sont entretenues, pendant la période de navigation, entre Saint-Pétersbourg et les ports du monde entier; la mer Blanche, de même que la mer Noire et la mer Caspienne, a des services bien entretenus quoique laissant encore à désirer sous bien des rapports.

La Russie possède deux grandes compagnies de navigation : la Compagnie pour la navigation à vapeur, fondée en 1823, pour la navigation sur le Volga, la Kama et la mer Caspienne; la Compagnie russe du Sud-Ouest, fondée en 1824 et desservant les grands fleuves, la mer Noire et la Baltique. Il existe, en outre, à Odessa, une puissante compagnie russe de navigation et de commerce.

— *Chemins de fer.* L'empereur Nicolas n'aimait pas les chemins de fer. On raconte que, décidé par des sollicitations pressantes à ordonner la construction de la ligne de Saint-Pétersbourg à Moscou, il se contenta d'en marquer sur une table le tracé, aussi direct que possible, avec l'ongle de son pouce. Il en résulta que toutes les localités importantes que cette ligne aurait dû desservir se trouvèrent complétement délaissées. Vrai ou faux, le fait nous paraît éminemment propre à donner une juste idée d'un gouvernement autocrate. Heureusement, le hasard a voulu qu'Alexandre II ne partageât pas la répulsion de son prédécesseur pour les idées nouvelles, et, grâce à lui, si la Russie ne possède pas un réseau en rapport avec son étendue, ses ressources et ses besoins, elle a vu cependant donner à ses voies ferrées un développement inattendu. Trois grandes lignes ont d'abord été construites : celle du Centre, de Saint-Pétersbourg, par Tver, à Moscou; et de Moscou par Vladimir à Nijni-Novgorod; celle de Moscou à la mer Noire, par Kalouga, Orel, Koursk, Kharkow, Iékatérinoslaw, jusqu'à Théodosie; celle de l'Ouest, qui est le grande voie de communication avec l'Allemagne centrale et méridionale; celle du Sud-Ouest, d'Odessa à Varsovie, par Kiev. Un grand nombre de lignes secondaires se sont successivement ajoutées à ces artères principales. En 1871, la Russie possédait, en lignes ferrées exploitées, en construction ou concédées, 17,067 kilom.; en 1873, ce chiffre s'élevait à 19,623 kilom. Au moment où nous écrivons (1875), d'immenses projets sont à l'étude pour unir les chemins russes d'Europe à un vaste système de voies ferrées qui embrasserait toute l'Asie centrale.

— *Télégraphes.* La télégraphie électrique a pris, en Russie, un immense développement. En 1869, l'ensemble du réseau comprenait 40,817,420 kilom., et il avait été expédié, dans l'année, 1,589,417 dépêches. La section la plus importante du système est la grande ligne qui, prolongeant la ligne de Sibérie jusqu'à Khabarowka, au confluent de l'Ossourir et de l'Amour, fait partie de la ligne qu'on peut appeler ligne universelle, et qui, par San-Francisco, met en communication l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Dans les possessions russes d'Asie, cette ligne, par Stretenk, suit le cours de la Chilka et celui de l'Amour, et un embranchement la relie au réseau japonais de la terre ferme. C'est par cette voie que nous arrivent actuellement les dépêches d'Iokohama et des autres stations du Japon. Il faut encore mentionner, parmi les grandes lignes russes, celle qui va de Varsovie à Karaetchi, par Téhéran et Bouchir.

— *Monnaies.* L'Etat seul, en Russie, a droit de frapper la monnaie, de la mettre en circulation, de la refondre, d'en définir le poids et le titre. Il y a deux hôtels des monnaies : l'un à Saint-Pétersbourg et l'autre à Ekaterinenbourg. L'administration de ces hôtels comprend : un chef, un sous-chef, un chef des travaux chimiques, un chef des travaux mécaniques et un comptable. L'unité monétaire est le rouble d'argent, valant 3 fr. 92 et divisé en 100 kopecks. Les pièces d'or sont de 5 roubles. La monnaie d'argent se divise en monnaie de banque et en monnaie d'échange; les roubles et demi-roubles constituent la monnaie de banque; les pièces de 25, 20, 10 et 5 kopecks sont la monnaie d'échange. La monnaie de cuivre représente les subdivisions de la monnaie d'argent et se frappe en pièces de 1/4 de kopeck, de 1/2 kopeck, de 1, de 2, de 3 et de 5 kopecks. Les emprunts d'Etat s'opèrent au moyen d'émission de billets de crédit ou assignats. Il y en a de sept espèces, qui varient de forme et de nuance suivant la valeur. La première espèce, de couleur irisée, vaut 100 roubles argent; la deuxième, de couleur grise, 50 roubles; la troisième, bistrée, 25 roubles; la quatrième, rouge, 10 roubles; la cinquième, bleue, 5 roubles; la sixième, verte, 3 roubles; la septième, jaune, 1 rouble.

— *Agriculture.* Le sol de la Russie, au point de vue de l'agriculture, se divise ainsi qu'il suit : terres arables, 98 millions d'hectares, près de deux fois la surface de la France; forêts, 190 millions d'hectares; terres incultes, 195,943,108 hectares; prairies et pâturages, 65 millions d'hectares; terrains non classés, 100 millions d'hectares. La production du blé est, année moyenne, de 543 millions d'hectolitres, dont 25 millions sont exportés. La région inférieure de l'empire, agricole par excellence, porte le nom de *Terre noire*. Sa surface est formée d'une couche de pur humus d'une fécondité inépuisable et qui atteint parfois 30 mètres d'épaisseur. Elle s'étend de la Podolie, dans l'O., au gouvernement d'Orenbourg, dans l'E., et comprend 95 millions d'hectares. Nulle part ces terres n'exigent un labour profond; on ne les fume jamais, on les laisse seulement reposer, et la

coutume de plusieurs villages est de les mettre en jachère pendant cinq années, pour s'assurer quinze années d'un bon rapport. Sur les 543 millions d'hectolitres récoltés dans l'empire des czars, la part des terres noires est des quatre cinquièmes environ. C'est le grenier de la Russie, et l'on peut dire l'un des greniers de l'Europe. C'est cette terre noire, dans les provinces de Volhynie et de Podolie, à l'O., qui fournit aux exportations d'Odessa; c'est encore elle, dans les provinces de Simbirsk, de Penza, de Tambov et de Voronéje, à l'E., qui fournit aux exportations des ports de la mer d'Azof et de la Crimée. Toutefois, la fertilité de cette terre, qui alimente Moscou et une partie de la région industrielle, ne profite qu'imparfaitement aux provinces plus éloignées et mal servies par leurs communications. Plusieurs gouvernements du Nord sont fréquemment exposés à la disette, tandis qu'au centre il y a encombrement des magasins, avilissement des prix, avarie des denrées. Dans les gouvernement de Koursk et d'Orel, le blé vaut quelquefois de 2 à 3 francs l'hectolitre. En 1843, on fut obligé d'autoriser l'importation des blés étrangers dans les provinces septentrionales. Enfin, on cite des localités où, malgré trois ans de cherté des céréales en Europe, la difficulté des transports a maintenu en réserve jusqu'à cinq récoltes successives. Les voies fluviales dont Saint-Pétersbourg est doté n'ont pas même toujours permis aux grains achetés pour l'exportation d'y arriver en temps utile, soit à cause de la longueur du trajet, soit à cause de l'interruption de la navigation par les glaces, interruption qui, sur le Volga et ses canaux, dure près de six mois.

La zone méridionale, comme la zone septentrionale, tient, dans la culture russe, un rang inférieur. Ce qui la caractérise, ce sont les steppes qui partent du S. de la Bessarabie, suivent le littoral de la mer Noire et de la mer d'Azov, et se terminent dans les provinces de Stavropol et d'Astrakhan. Ils sont parsemés, dans toute leur étendue, de marais et de lacs salants; frappés ici de stérilité en raison de la nature saline du sol, là ils se couvrent, au printemps et à l'automne, d'une végétation spontanée et luxuriante, d'herbes de la hauteur d'un homme. Les terres arables de bonne qualité ne font pas défaut; si les steppes pénètrent dans la région de la terre noire, des filons de cette terre riche se prolongent aussi jusque dans les steppes et appellent la culture. Les habitants, Tatares ou Cosaques en majeure partie, se livrent à l'élève des chevaux et du bétail, que favorisent l'abondance des pâturages et la liberté du parcours, qui plaît à leurs vieilles habitudes nomades. Sur les 18 millions de chevaux que l'on attribue à la Russie, les steppes en fournissent à peu près le quart. Les races en sont distinguées et pleines de feu. Les troupeaux de gros bétail sont de 5 à 6 millions de têtes. La zone méridionale prend un caractère tout spécial dans la région caucasienne, où, sous l'action d'un soleil ardent, croissent l'olivier, le mûrier, le figuier, le grenadier, la canne à sucre, où le coton et diverses plantes tinctoriales réussissent à merveille. Déjà quelques provinces musulmanes qui bordent la Caspienne, notamment celle de Derbent, cultivent la garance avec assez de succès pour en obtenir chaque année 1,500,000 kilogr.; l'importation de la Russie n'a jamais dépassé 2 millions de kilogrammes.

La Crimée, sèche et nue dans quelques-unes de ses parties, est dans d'autres le jardin de la Russie. Dans ses vignobles on cultive des ceps originaires de la Grèce, de l'Italie et de la France. Un autre vignoble a été planté sur les rives du Volga, près d'Astrakhan, et constitué par les soins de Pierre le Grand, qui voulait que la Russie eût et fît de tout, même du vin.

« Pendant le règne de Nicolas Ier, disent MM. Artamof et Armengaud, l'agriculture fut l'objet des sollicitudes du pouvoir. L'empereur fit établir cinq grandes fermes modèles, et son fils Alexandre, imitant cet exemple, multiplia les écoles agronomiques et accorda une protection pleine de sagesse et de bienveillance à ces pépinières de cultivateurs où l'on remue le sol, non plus par routine, mais d'après des procédés rationnels. Trois ouvrages périodiques : la *Revue du ministère des domaines de l'Etat*, la *Gazette d'agriculture* et la *Gazette pour les Allemands*, sont publiés pour accroître de plus en plus l'éducation du peuple des campagnes. Déjà vingt et une sociétés agricoles établies sur la surface de l'empire attestent le développement rapide que prend la culture raisonnée. Ces sociétés imitent l'empereur et accordent des primes aux paysans qui se distinguent dans le labour et dans l'élevage des animaux domestiques. Les instruments et les machines diverses sont aujourd'hui très-recherchés par le cultivateur russe. Il commence à comprendre que le temps est de l'argent. Le blé, le seigle, l'avoine, l'orge, la pomme de terre, le maïs, la betterave, le lin et le chanvre sont les principales productions que l'on encourage de toutes manières. Depuis quelques années, les paysans des domaines s'adonnent activement à l'horticulture, à la sériciculture, à la viticulture et à l'élevage des bestiaux. Un des premiers actes du règne de Nicolas fut l'encouragement donné aux éleveurs de brebis qui passaient la frontière russe. En se faisant naturaliser, ils obtenaient à perpétuité, pour eux et pour leurs descendants, l'exemption complète d'impôts. On établit des marchés pour les laines à Pultava, à Romni, à Doubra, à Kharkof et à Kiev : ce sont les foires d'été; celles d'hiver se tiennent à Orel et à Krementschouk. » Malheureusement, ces encouragements avaient un besoin pressant qu'on n'a pas encore complétement satisfait : les voies de communication. Nicolas n'a jamais voulu le comprendre; Alexandre s'est pénétré de cette idée, et la prospérité agricole de la Russie se développe en même temps que son réseau de voies ferrées. Mais les chemins de fer ne sont pas tout : une sage administration, une équitable répartition de l'impôt, une législation rationnelle sont absolument indispensables. Sans cela, il arrivera longtemps encore ce qui est arrivé en 1873 : dans la région du Volga, une des plus riches de l'empire, les paysans, réduits à se nourrir de champignons et de baies vertes, mendiaient leur pain, dévalisaient les voyageurs, pillaient les églises et les boutiques, déterraient les charognes enterrées par ordre de la police. Des maux si terribles et si étranges ne peuvent pourtant pas être reprochés au gouvernement actuel, qui paraît plein de bonnes intentions et qui a tenté ou réalisé de sages réformes; mais pour vivifier ces réformes, demeurées jusqu'ici à peu près complétement stériles, il faut à la Russie un rayon de liberté. C'est la Russie qui aura fait la plus longue et la plus cruelle expérience de l'impuissance du despotisme.

— *Langue*. Ce n'est pas sans raison que le savant Schnitzler a comparé l'empire des czars à la tour de Babel; on y parle, en effet, une quantité considérable de langues très-diverses. Ces langues peuvent être classées comme il suit : 1° langues indo-européennes, comprenant les langues slaves (russe dans la Russie proprement dite, polonais et ruthène dans la Pologne russe, serbe et bulgare sur la frontière turque), les langues lettones (lithuanien, letton), les langues germaniques (allemand dans les provinces baltiques, suédois dans la Finlande); 2° langues agglutinantes, comprenant les langues finnoises ou tchoudes (xyriaine, carélienne, finlandaise, esthonienne), les langues tartares et turques, les langues mongoles (kalmouk, khalka, bouriati), la langue mandchoue ou tunghouze, la langue khasova ou samoyède.

L'alphabet écrit russe est des plus bizarres; on y rencontre des lettres latines et grecques altérées, d'autres lettres d'apparence fantastique que ni ces deux alphabets ni l'alphabet allemand ne possèdent. On dit que l'alphabet russe dérive de l'ancien alphabet slave liturgique ou cyrillique; ce qui est certain, c'est qu'une grande partie des lettres russes sont visiblement des lettres cyrilliques plus ou moins transformées. L'alphabet russe a souvent varié; celui que nous avons donné au mot ALPHABET n'est plus en usage, et nous croyons devoir donner ici l'alphabet actuel :

APPELLATION.	VALEUR.	
	SON PROPRE.	SON ACCIDENTEL.
a.	a.	e, o.
bé.	b.	p.
vé.	v	f.
ghe	gh.	k, h.
dé.	d.	t.
iè	ie, é	io, o.
je	j.	ch.
zè.	z.	s.
i.	i.	—
i latin. . . .	i.	—
ka.	k	gh.
èle.	ou (w anglais).	l.
ème.	m { n'ont jamais le	—
ène	n } son nasal . . .	—
o.	o.	a.
pè.	p	—
ère	r.	—
ès.	ç	z.
té	t.	d.
ou.	ou.	—
ef.	f.	—
ha.	h aspiré fortement	—
tsè.	ts	—
tchè.	tch	ch.
cha	ch.	—
chtcha . . .	chtch.	—
ier.	(ne se prononce pas).	—
iery	(n'existe pas en français) . . .	—
ieri	i.	—
iati	iè, è.	io.
é.	è.	—
iou.	iou	u.
ia	ia.	iè.
fita	f.	—
i cédillé. . .	i.	—

Il existe encore une lettre, *ijitsa*, qui n'existe que dans le mot *myro*, saint-chrême, et dans ses dérivés.

La langue des Russes proprement dits est la langue dominante dans l'empire. Dans certaines provinces, telles que les provinces polonaises et l'Asie centrale, le russe n'est parlé que par les fonctionnaires de l'Etat; dans d'autres parties de l'empire (Russie d'Europe N.-O., N. et E.), les langues et dialectes de souche finnoise et tartare disparaissent de plus en plus et paraissent devoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, céder entièrement la place au russe, qui y est déjà parlé par une grande partie de la population.

Le russe appartient à la famille orientale des langues slaves. De toutes les langues slaves, c'est la plus mêlée d'éléments appartenant à des langues d'autres familles. Le finnois, parlé par les populations primitives de la Grande-Russie, a modifié la langue qui leur a été imposée par leurs conquérants slaves; c'est ainsi que la voyelle *a*, caractéristique du finnois, a remplacé dans beaucoup de mots russes la voyelle *o* des racines slaves. La longue domination des Tartares en Russie a laissé aussi quelques traces sensibles dans la langue russe. Malgré tout cela, le fond du dialecte de la Grande-Russie était resté slave à l'époque où Pierre le Grand a élevé ce dialecte au rang de langue officielle; ce dialecte, devenu la langue littéraire de la Russie, s'est accru depuis lors d'un petit nombre de mots allemands et latins.

Les mots russes terminés par une consonne sont tous suivis d'un *ier*, qui indique que la consonne doit se prononcer telle quelle, ou d'un *ieri*, qui indique qu'elle doit être adoucie. La voyelle *iery* (*y* polonais) n'a pas d'analogue en français; elle est intermédiaire entre *e* et *i*. La voyelle *i* devient demi-consonne devant les voyelles; ainsi *ié*, dans *Iekaterina* (Catherine), se prononce comme *ye* dans l'anglais *yes; ai*, dans *karavai*, se prononce comme chez nous dans *corail; ei, si, oi, oui, yi* forment de même des diphthongues.

L'orthographe russe est bien moins régulière que celle du polonais, de l'allemand et de l'italien; une même lettre y a plusieurs valeurs différentes; mais elle est plus régulière que celle de l'anglais ou du français. Certaines irrégularités de l'orthographe russe ont pour origine l'accent tonique, qui, selon la manière dont il est placé, modifie la valeur des voyelles. D'autres irrégularités ont leur source dans la force des choses. La difficulté de prononcer le *v* final et le *d* final a fait remplacer, dans la langue parlée, le premier par un *f*, le second par un *t;* mais c'est à tort que quelques auteurs français traduisent le *v* final par deux *f;* on ne devrait, en aucun cas, écrire *Kieff*, *Romanoff*. Mais l'usage, à cet égard, a produit une anarchie à laquelle le *Grand Dictionnaire* lui-même ne pouvait échapper. Nous avons dû, en général, accepter l'orthographe, même fautive, consacrée par les auteurs, et, dans les cas restés douteux, nous n'affirmons pas avoir toujours choisi la solution rationnelle, tant est grand le chaos qui règne dans les livres en cette matière. Il est surtout un mot russe qui est souvent orthographié en français d'une façon tout à fait vicieuse : les Russes donnent à leur empereur le titre de *tsar* et ils l'écrivent, en effet, avec le caractère *tsi*, qui répond à notre *ts*. L'usage a été longtemps parmi nous d'écrire et de prononcer le *czar* au lieu du *tsar;* un grand nombre de personnes écrivent et prononcent encore ainsi. Nous avons forgé de *czar* le mot *czarine*. On appelle en russe *tsaritsa* la femme du *tsar*, *tsarévitch* le fils et *tsarevna* la fille du *tsar*.

On a beaucoup de peine à représenter les mots russes dans les langues européennes qui se servent de l'alphabet latin. Le même mot se transcrirait en français *chouiski*, en italien *sciouischi*, en allemand *schuiski*, etc. La seule méthode pratique qu'on ait proposée a été d'adopter telle quelle l'orthographe d'une langue slave ayant l'alphabet latin, le tchèque ou le polonais, le polonais surtout, car le tchèque a certains signes qui lui sont propres. D'après l'orthographe polonaise, on écrit *Puszkin*, *Gorczarkow*, etc.; toutefois, en français, on écrit plus souvent les noms propres russes avec l'orthographe française, méthode dont nous venons de dire les inconvénients : *Pouchkine* s'écrira en anglais *Pushkin; Gortchakof* deviendra en italien *Gorciacof*, etc. Une orthographe uniforme serait préférable.

Les noms propres étrangers subissent de même, en passant dans la langue russe, d'étranges transformations, qui trahissent certaines particularités du génie de la langue, la préférence de tel son, l'antipathie pour tel autre. Pour les mots grecs et latins, *au*, *eu* sont changés en *av*, *ev : Avgouste* (Auguste), *avtor* (auteur), *Ievropa* (Europe); *c* est changé en *k : Kir* (Cyrus), *Kimon* (Cimon), *kiede* (cèdre); *b* en *v : Varvara* (Barbe, en latin *Barbara*), *Vavilon* (Babylone), *Vasili* (Basile); *th* en *f : Afiny* (Athènes), *Fivy* (Thèbes), *Fiemistokl* (Thémiscocle), *Fiodor* (Théodore); *l*, dans les mots modernes, en *ou* consonne (*w* anglais) : *Ouafontiène* (La Fontaine), *Ouaplace* (Laplace); *h* en *g : Gienrich* (Henri), *Gaga* (La Haye), etc.

L'accent tonique est très-variable en russe, l'usage seul apprend sa véritable place dans les mots; c'est la principale difficulté à surmonter pour les personnes qui étudient cette langue. La langue russe n'a point d'article; c'est le sens seul de la phrase qui indique si le nom est pris dans un sens déterminé ou indéterminé. Quelquefois elle y supplée par d'autres mots, tels que *tote*, ce, pour le sens déterminé, et *nékotorii*, certain, pour le sens indéterminé. L'épenthèse ou l'insertion d'une lettre au milieu d'un mot et la prosthèse ou l'adjonction d'une lettre au commencement d'un mot ont lieu tant pour associer les lettres qui refusent de s'allier ensemble que pour faciliter ou adoucir la prononciation. Par euphonie, on se sert aussi de l'apocope et de la syncope. Les propriétés des substantifs sont le genre, l'aspect, le nombre et le cas. Il y a trois genres, lesquels sont distingués, dans les noms des êtres animés, par leur signification et, dans les noms des objets inanimés et abstraits, par leur terminaison. La langue russe a de nombreuses inflexions pour exprimer les divers aspects sous lesquels peuvent se présenter les objets. La plupart des noms et des adjectifs ont chacun un ou deux augmentatifs et trois diminutifs. Les diminutifs proprement dits, qui caractérisent la petitesse des objets, sont très-usités. Le russe n'a que deux nombres, le singulier et le pluriel; mais il a encore quelques inflexions qui rappellent le duel employé dans le slavon. La déclinaison offre sept cas : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif, l'instrumental ou causatif et le prépositionnel ou locatif. Ce dernier cas, nommé *narratif* dans le slavon ecclésiastique, est appelé en russe *prépositionnel*, parce qu'il est toujours accompagné d'une préposition correspondant à *sur*, *de*, *dans*, *après*, *auprès de*. La conjugaison russe a trois temps : le passé, le présent et le futur; trois modes : l'indicatif, l'impératif et l'infinitif. Les modes conditionnel et subjonctif des autres langues s'expriment par le prétérit de l'indicatif avec la particule *bii*. Dans plusieurs temps du verbe, au moyen de flexions particulières, on peut à l'idée exprimée par la racine joindre l'expression de certaines circonstances de l'action, que les grammairiens russes nomment *aspects*. C'est ainsi que l'indicatif est susceptible d'être indéfini ou défini, simple ou fréquentatif; c'est ainsi encore qu'on peut donner au verbe le sens inchoatif, itératif, etc. L'infinitif dans les verbes est la même chose que le nominatif dans les noms; ce mode est la forme directe d'où dérivent toutes les autres. Le futur n'a point d'inflexion particulière : dans l'aspect imparfait, il se forme à l'aide des verbes auxiliaires *boudou*, être, et *stanou*, devenir, joints à l'infinitif, et, dans le parfait, ce temps emprunte la forme du présent. Les verbes réguliers ont trois types ou conjugaisons qu'on distingue par la terminaison de l'infinitif et la formation de la première personne du présent.

Dans la construction russe, l'ordre grammatical des mots s'écarte plus qu'en français, qu'en anglais et même qu'en allemand de la construction naturelle, et les inversions y sont plus fréquemment employées, sans qu'il en résulte aucune obscurité, parce que les inflexions des mots indiquent suffisamment les rapports de concordance ou de dépendance qui les lient les uns avec les autres.

« La langue russe est, dit Schleicher, une des plus mélodieuses de toutes les langues slaves. Elle radoucit les duretés des consonnes à l'aide de voyelles intercalées; elle a tous les avantages de ses langues sœurs, excepté celui d'employer partout le verbe sans le pronom personnel; dans la plupart des cas, elle est obligée d'y ajouter un pronom, comme cela se fait dans les langues analytiques. »

« La langue russe, dit Lomonossof, est au-dessus de toutes les langues de l'Europe, non-seulement par l'étendue des contrées où elle domine, mais encore par sa propre richesse. Charles-Quint disait qu'il fallait parler l'espagnol avec la divinité, le français avec ses amis, l'allemand avec ses ennemis et l'italien avec le beau sexe; mais si la langue russe lui avait été connue, il aurait certainement ajouté qu'on pouvait la parler avec chacun, car il aurait trouvé en elle la majesté de l'espagnol, la vivacité du français, la force de l'allemand, la douceur de l'italien et, de plus, la concision énergique dans les images et la richesse du grec et du latin. »

« C'est de Pierre le Grand, dit Schnitzler, que date le russe moderne, désormais à la fois langue nouvelle et langue littéraire. Riche en mots et en formes, sonore, flexible, gracieuse, elle se plie à tous les tons et à tous les genres; elle est à volonté naïve ou élégante, fine et subtile ou énergique et pittoresque. La simplicité et le naturel sont au nombre de ses principaux caractères. La diversité des tours et des constructions, due en partie à la fréquence des inversions, la rapproche des langues classiques et de l'allemand; souple comme ce dernier, elle sert volontiers d'interprète aux compositions en langues étrangères, qu'il est facile de faire passer dans celle des Russes avec fidélité, clarté et précision. Elle est d'une politesse extrême, comme toutes les langues slavonnes, et devient souvent, même dans la bouche de l'homme du peuple, aussi caressante que l'italien. Par son élégance, elle est propre à servir de langue de salon, comme par sa richesse et sa souplesse elle devient un instrument commode pour le philosophe et le

savant... Ayant ses racines en lui-même, le russe est pittoresque, intuitif et, par conséquent, propre à la poésie, dont il rehausse l'éclat par les archaïsmes que lui fournit en grande quantité la traduction slavonne de la Bible, trésor inépuisable pour lui d'expressions énergiques, nobles et quelquefois sublimes par leur cachet sacré. »

Le lecteur fera sans peine la part des exagérations patriotiques dans ces citations; mais il lui restera l'idée que nous avons voulu lui donner en les faisant, à savoir que la langue russe est un idiome riche, puissant, harmonieux, destiné à prendre en Occident une place plus large que celle qu'on lui a faite jusqu'ici.

Dans la langue russe, on distingue plusieurs dialectes, qui ne diffèrent entre eux que par leur prononciation et par l'emploi de quelques termes particuliers; ce sont : 1° le *veliki-rouski* ou russe de la Grande-Russie, idiome national, usité à la cour, dans le monde poli et dans le monde savant. Il est répandu dans les gouvernements de Moscou, de Pskov, de Tver, de Novgorod, de Saint-Pétersbourg, de Vologda, d'Arkhangel, d'Iaroslaf, de Vladimir, de Kostroma, de Viatka, de Perm, de Kazan, de Nijni-Novgorod, de Simbirsk, d'Orenbourg, de Saratof, d'Astrakhan, de Penza, de Tambov, de Riazan, de Toula, de Kalouga et d'Orel. C'est à Moscou que le veliki-rouski est parlé avec le plus de pureté et d'élégance. On pourrait regarder comme des variétés de ce dialecte : le novgorodien moderne, idiome parlé actuellement à Novgorod et dans la plus grande partie du gouvernement auquel il donne son nom; cette variété est inférieure pour la pureté à l'ancien novgorodien ou novgorodien sibérien, parlé dans la plus grande partie de la Sibérie, où il fut introduit sous Ivan IV; le cosaque du Don, dont le nom indique la patrie. 2° Le *souzdalien*, parlé à Souzdal, dans une grande partie du gouvernement de Vladimir, auquel cette ville appartient. Il est remarquable par plusieurs mots entièrement étrangers aux langues slaves. 3° L'*olonetjien*, parlé à Olonets et dans une grande partie du gouvernement de ce nom; il est mêlé de plusieurs mots finnois.

Le ruthène est subdivisé lui-même en deux dialectes : le ruthène proprement dit ou petit russien, et le ruthène blanc, qui est classé par quelques savants parmi les dialectes russes. Cette langue, très-rapprochée du polonais et assez éloignée du russe, est parlée dans la Pologne russe et autrichienne, ainsi que parmi les Slaves de Hongrie; c'est, avec le bohême, la plus pure des langues slaves, et c'est la plus harmonieuse. Le savant philologue Gretch, de Moscou, considère le ruthène comme un simple dialecte de la langue polonaise. Telle est aussi l'opinion des savants polonais, et divers faits semblent leur donner raison. C'est ainsi que les personnes parlant polonais et ruthène se comprennent entre elles, tandis que les personnes parlant le russe et le ruthène ne se comprennent pas; preuve que la distance entre ces deux dernières langues est beaucoup plus considérable que celle qui sépare le ruthène du polonais.

— *Littérature.* La littérature russe ne commence réellement qu'avec le règne de Pierre le Grand, ou plutôt avec Lomonossof, que l'on a justement surnommé le père de la littérature et le créateur de la langue moderne de la Russie. Avant cette époque, cependant, il existait une littérature nationale; mais, à part les poésies populaires, qui se transmettaient par la tradition orale, il n'y avait d'autre langue littéraire que le slave ecclésiastique, et, à la fin même du XVIIe siècle, ainsi que l'affirme Henri-Guillaume Ludolf, auteur de la plus ancienne grammaire russe (Oxford, 1696), dans tout l'empire de Russie on parlait en russe et l'on écrivait en slave. La littérature slave ecclésiastique s'était développée sous l'influence de la littérature grecque, grâce aux traductions qui avaient été faites en langue bulgare des principaux ouvrages des écrivains de Constantinople; mais cette littérature était entièrement confinée dans l'intérieur des monastères. Au XIIe siècle, elle avait pour foyer principal le couvent de Petchersk, à Kiev, dont les moines revisaient et comparaient les canons ecclésiastiques, écrivaient des chroniques et transcrivaient les manuscrits qui leur étaient venus de la Bulgarie. Il existe bien des monuments de la langue slave antérieurs à cette époque; mais, à part la *Pravda Rouskaya*, recueil des lois russes formé vers 1020, par les ordres d'Iaroslaf, les autres écrits slaves que l'on fait remonter au Xe et au XIe siècle ne présentent que des caractères douteux d'authenticité. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'on en trouve qui puissent résister à l'examen de la critique. Ces premières productions de la littérature nationale russe consistent en commentaires sur différents points de la religion et de la discipline ecclésiastique; tels sont notamment les ouvrages du métropolitain Hilarion, la lettre du métropolitain Nicéphore à Vladimir Monomaque, les sermons de Cyrille, évêque de Turov; les vies de différents saints; l'instruction laissée à ses enfants, sous forme de testament, par Vladimir Monomaque; des relations de pèlerinages en terre sainte, entre autres de celui de Daniel, hégoumène du couvent de Kiev, etc. Au XIIIe siècle, on trouve le *Paterikon* et les lettres de Simon, évêque de Souzdal, ainsi que celles de Polycarpe, moine de Kiev, les œuvres du métropolitain Cyrille, mort en 1281. Mais ce sont les chroniques qui occupent le premier rang parmi ces monuments de l'ancienne littérature russe. Le premier chroniqueur fut Nestor. De la même époque, c'est-à-dire de la première moitié du XIIe siècle, datent différentes chroniques écrites dans les monastères de Kiev, de Novgorod, de Souzdal, de la Volhynie, etc. Outre les faits du domaine de l'histoire, ces chroniques renfermaient des abrégés de la vie des saints nationaux, des légendes relatives à quelque événement mémorable, etc. La poésie historique était en honneur à la cour de quelques princes, et l'une de ses productions les plus remarquables est sans contredit le poëme sur l'*Expédition d'Igor contre les Polovtzes*, qui fut écrit vers l'an 1200, et où la force et l'énergie des pensées le disputent à la mâle vigueur du style. Ce fut aussi vers la même époque que l'on commença à écrire des traités religieux, les *Parures d'or*, les *Lèvres d'or*, les *Emeraudes*, etc., ainsi que des vies de saints de l'Eglise grecque et des récits bibliques. Un peu plus tard vinrent des ouvrages de forme encyclopédique, portant presque tous le titre d'*Abeilles* et marquant la transition entre la littérature sacrée et la littérature profane. Ils roulaient sur la morale et étaient divisés en chapitres traitant, par exemple, *De la vertu et de l'or*, *De la richesse et de la pauvreté*, *De la justice*, etc. L'histoire universelle était recueillie dans des ouvrages appelés *Chronographies* et formés d'extraits empruntés en majeure partie aux chroniques grecques.

Au XVe siècle, l'histoire russe prend, en quelque sorte, un caractère officiel, et c'est à la cour des grands-ducs qu'elle s'écrit. Au XVIe apparaissent les *Zapiski zazriadne* (notes de censure), dans lesquels les *diaks* (secrétaires) écrivaient les événements de la cour et les actions des boyards. C'est dans ce siècle que se montrent aussi les premiers mémoires historiques, tels que ceux du prince Kourbski sur le *Règne d'Ivan IV le Terrible.* Au XVIIe siècle, on n'écrit plus de chroniques, mais des monographies et des mémoires, dont les plus remarquables sont le *Siége du monastère de Troitzki*, par Abraham Palitzin, et le curieux ouvrage du secrétaire Kotochichin, intitulé : *De la Russie sous le czar Alexis Mickailovitch*. A la même époque on sentit le besoin de réunir en un seul ouvrage l'histoire complète de la Russie, et l'on imprima à Kiev, sous le titre de *Synopsis* (1674), un recueil de récits sur cette histoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne du czar Fédor Alexeiévitch. Ce livre était l'œuvre d'Innocent Gizel, archimandrite de Kiev, et ce fut pendant longtemps le seul traité élémentaire d'histoire usité en Russie.

Jusqu'au XVIIe siècle, la littérature profane proprement dite ne comprend que des contes et des légendes qui proviennent soit de l'Orient, soit de l'Occident, en passant par la Pologne. C'est aussi la forme de contes que revêtent les ouvrages didactiques et les récits satiriques, dans lesquels le peuple exprimait ses souffrances et ses plaintes contre les juges corrompus et cruels. Le peuple avait sa poésie orale, qui se composait de chants et de contes, dont le sujet était presque invariablement le même. Dans tous, en effet, on voit les guerriers de la suite du grand-duc combattre les peuples de l'Asie, qui s'avancent tantôt en armées innombrables, tantôt sous la forme d'êtres surnaturels. D'ordinaire, ces guerriers se réunissent à la cour du grand-duc Vladimir, surnommé le Soleil éclatant, qui leur offre de somptueux festins et les envoie ensuite par le monde accomplir des exploits fabuleux. Parmi ces héros créés par l'imagination populaire, les plus célèbres étaient Ilia (Elie); Muromietz, le héros paysan; Dobrinia Nikititch, le héros boyard, et Alecha Popovitch. A côté de ce cycle de poëmes historiques, qui avait pris naissance dans la Russie méridionale, en existait un autre qui appartenait à la Russie septentrionale, et dont le centre n'était plus, comme dans le premier, la cour du grand-duc, mais bien la commune libre et la cour de justice populaire; ce n'était plus le boyard, mais bien le bourgeois de Novogorod ou de quelque autre cité indépendante qui y jouait le principal rôle. Bien que les chants de ces deux cycles datent des premiers siècles du moyen âge, ils se sont, jusqu'à nos jours, conservés intacts dans la bouche du peuple russe.

C'est au XVIe et au XVIIe siècle que commence en Russie le vrai cycle des chants historiques, tels que ceux qui roulent sur Ivan le Terrible, sur ses conquêtes, ses débauches et celles de ses boyards, sur le czar Alexis Michailovitch, etc. A la même époque, dans la Petite-Russie, se forme une immense épopée, composée de chants et de poëmes qui célèbrent les exploits des héros cosaques et de leurs hetmans les plus fameux. Les fragments de cette épopée étaient chantés par des rapsodes errants qui, du nom de leur instrument, *bandourza*, analogue à une vielle, étaient appelés *bandourzistes*. Enfin, outre ces poëmes épiques, il y avait encore les *Stichi* (poëmes religieux), tels que ceux qui ont pour titre le *Livre de la colombe* et le *Jugement dernier*, et dans lesquels les idées païennes se mêlent encore aux doctrines du christianisme.

Pierre le Grand fut le véritable créateur de la littérature russe moderne. Ce fut grâce à ses réformes que cette littérature commença à se développer, sous l'influence immédiate des littératures du reste de l'Europe. Cette influence se traduisit d'abord par des imitations serviles d'œuvres étrangères et donna naissance à une nouvelle littérature profane qui rejeta ensuite pendant longtemps tout élément national. Les représentants de cette littérature d'imitation furent d'abord les partisans les plus ardents des réformes de Pierre le Grand. A leur tête se place le prince Antiochus Cantemir, fils de l'hospodar de Moldavie et ambassadeur de la Russie à Paris, qui écrivit des satires dans lesquelles, imitant les poëtes latins et français, il flagella les vices de la haute société russe de son époque et peignit sous les plus vives couleurs sa honteuse mollesse et son caractère fanfaron. Parmi les autres écrivains de cette époque, nous citerons : saint Démétrius, métropolitain de Rostov (1651-1709) qui, outre un grand nombre d'ouvrages dont le recueil a été publié de nos jours (Moscou, 1849-1856, 5 vol.), écrivit une *Vie des saints* (Kiev, 1711-1716, 4 vol.) et une *Histoire de la Bible* (Moscou, 1784 et 1847); Stephan Iavorski, métropolitain de Riazan (1658-1722), connu par sa *Pierre fondamentale de la foi* (Saint-Pétersbourg, 1728); Théophane Prokopovitch, archevêque de Novgorod (1681-1736), qui seconda Pierre le Grand dans toutes ses réformes et laissa environ soixante ouvrages sur la théologie et sur l'histoire; Fedor Policarpov (mort en 1730), auteur du *Dictionnaire trilingue* ou *Trésor des langues slave, grecque et latine* ((Moscou, 1701); Léonce Magnitzki (mort en 1739), le premier mathématicien russe; Ivan Possochkov qui, dans ses *Mémoires sur Pierre le Grand et ses ministres* (Moscou, 1842 et 1863, 2 vol.), traita le premier des questions d'économie politique et nationale; le moine Nicodème Sellius, mort en 1746, qui recueillit une foule de matériaux pour l'histoire de Russie; Vasili Tatichtchev (1686-1750), auteur d'une *Histoire de Russie* (Saint-Pétersbourg, 1769-1784, 4 vol.), qui a conservé jusqu'à nos jours une grande valeur; les poëtes cosaques Klimowski et Danilov; Trediakowski (1703-1769) qui, le premier, établit les règles de la prosodie russe.

Pierre le Grand avait jeté les semences d'une nouvelle vie littéraire, mais l'élément étranger avait pris le dessus sur l'élément national et ce n'était qu'à la longue qu'ils pouvaient arriver à se combiner entre eux pour former un tout national. Aussi, le véritable développement de la littérature russe ne commença-t-il que sous Elisabeth et sous Catherine II. La première de ces deux princesses fonda, en 1755, l'université de Moscou et, en 1758, l'Académie des beaux-arts. Catherine sembla vouloir rivaliser avec Frédéric II par la protection qu'elle accorda aux littérateurs et aux savants attirés à sa cour de toutes les contrées de l'Europe. De plus, elle fonda un grand nombre de nouveaux établissements d'instruction publique, une école normale et un séminaire pour les instituteurs. L'Académie des sciences, fondée en 1724 par Pierre le Grand, prit un essor des plus florissants sous l'influence de membres tels que Pallas, Gmelin, Guldenstedt, Roumovski, Lepechin et Oserezkovski. L'Académie des beaux-arts fut agrandie et, en 1772, Catherine fonda l'Ecole des mines, puis, en 1783, l'Académie pour le perfectionnement de la langue et de l'histoire. C'est au début de cette nouvelle période qu'apparaît Lomonossov, qui le premier traça une ligne de démarcation bien tranchée entre le vieux slave et le russe et introduisit le mètre latin dans la poésie. Après lui, il faut mentionner, parmi les poëtes, Soumarokov, qui aborda à peu près tous les genres, mais dont la réputation est surtout fondée sur des œuvres dramatiques. Il y avait bien eu au siècle précédent quelques informes essais de poésie dramatique en Russie, mais il n'exista un véritable théâtre russe qu'en 1756, lorsque Fédor Volkov eut transporté dans la capitale le théâtre d'amateurs qu'il avait créé à Iaroslav. Les pièces de Soumarokov y furent représentées les premières, et il y fit jouer, en 1764, le premier opéra russe. Après lui vient, en première ligne, comme auteur dramatique, Kniajnine (1740-1791), dont le style est élégant, mais prétentieux. Citons encore, parmi les écrivains de cette seconde époque de la littérature russe : Denis de Visin (1745-1792), dont une comédie, le *Jeune corrompu*, est restée jusqu'à nos jours au répertoire; Cheraskov (1733-1807), qui a laissé, outre des tragédies, des odes et des épîtres, deux grands poëmes épiques sur la conquête de Kasan et sur Vladimir le Grand; Ozerov (1770-1816), auteur de tragédies en vers alexandrins, telles que *Fingal* et *Œdipe;* le prince Ivan-Michailovitch Dolgorouki (1764-1823), qui écrivit des odes et des épîtres philosophiques, remarquables surtout par la profondeur de l'idée et par le naturel du style; Neledinski-Meletzki (1751-1829), dont on a des romans et des chansons qui appartiennent aux meilleures compositions de ce genre; Bobrov (mort en 1810), qui écrivit un grand nombre d'odes ampoulées et un poëme descriptif, la *Chersonide*, véritable chaos où étincellent çà et là de grandes beautés; Petrov (1736-1799), qui, dans ses odes, chanta les victoires de Catherine la Grande et dont les héros favoris sont Potemkin et Roumiantzof; Derjavine, le premier poëte populaire russe, qui, comme Lomonossof et Petrof, a célébré la gloire des armes russes sous Catherine, mais sans se faire, comme eux, le panégyriste de cette princesse et en conservant toute son indépendance de poëte; Kapnist, qui est inférieur à Derjavine par la vivacité de la pensée et l'essor de l'imagination, mais qui l'emporte sur lui par la délicatesse des pensées et la pureté de la langue.

La prose prit un essor moins rapide que la poésie et dut son perfectionnement surtout aux efforts des orateurs sacrés, parmi lesquels nous citerons : Platon, métropolitain de Moscou; Anastase Bratanovski (1761-1806) et l'archiprêtre de Kiev, Levanda (1736-1814). Parmi les historiens, il faut mentionner Chtcherbatov (1733-1790), auteur d'une *Histoire de Russie* (Saint-Pétersbourg, 1771-1791, 15 vol.); Boltin (1735-1792), connu par son excellente critique de l'histoire ancienne de sa patrie; Golikov, qui a laissé une collection de matériaux précieux pour l'histoire de Pierre le Grand (Moscou, 1770-1797, 30 vol.). et enfin Catherine II elle-même, qui a écrit des *Notes sur l'histoire de Russie* (1801, 6 vol.)

D'autres écrivains contribuèrent aussi au développement des études historiques; tels furent notamment : l'Allemand G.-F. Muller, qui publia les manuscrits d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire et qui fonda à Saint-Pétersbourg, en 1755, la première gazette littéraire russe; Novikov (1744-1818), qui, sans posséder des connaissances étendues, exerça une heureuse influence par son amour des livres et son goût pour les lettres; Michel Nikitich Mouraviev (1757-1807), qui écrivit différents traités sur l'histoire russe et sur la morale et qui laissa aussi un excellent dictionnaire comparé de la langue russe (Saint-Pétersbourg, 1787-1789).

La vie littéraire prit encore un essor plus rapide sous le règne d'Alexandre Ier, qui suivit avec enthousiasme la voie de la civilisation et du progrès. Le nombre des universités fut porté à sept; on créa quatre académies de théologie et trente-six séminaires.

Il y eut des écoles dans chaque gouvernement et dans chaque cercle, et à Saint-Pétersbourg fut fondée une chaire particulière pour l'enseignement des langues orientales. Les sociétés savantes devinrent plus nombreuses, et l'Académie des sciences, ainsi que celle de langue et d'histoire, reçut une organisation plus rationnelle. Les ministres Roumiantzof et Speranski secondèrent avec zèle les intentions de l'empereur. Le nombre des publications s'accrut tellement que Sopikof, dans son *Tableau de la bibliographie russe jusqu'à l'année* 1813 (Saint-Pétersbourg, 1813-1821), put donner la liste alphabétique de 13,249 ouvrages publiés en slave et en russe depuis l'introduction de l'imprimerie en Russie. Le coryphée de la littérature russe à cette époque fut Karamsine, qui réussit à briser les entraves du pseudo-classicisme imposées par Lomonossof, et desquelles Derjavine avait le premier cherché à s'affranchir. Il fut puissamment secondé dans cette œuvre par Demitriev et Batiouchkof; puis vinrent Schichkof et Joukofski, qui n'exercèrent pas une moindre influence et qui contribuèrent surtout à conserver à la langue nationale toute sa pureté originelle. Parmi les autres écrivains de cette période, on doit encore mentionner au nombre des prosateurs : l'historien Eugène Bolchovitinof, métropolitain de Kiev (1767-1837), auteur des *Savants de la Russie*, et le théologien Philarète Drosdof, archevêque de Moscou; parmi les poëtes : Koslof (mort en 1840), imitateur de lord Byron, dont il avait traduit la *Fiancée d'Abydos*; Krioukofski (1781-1811), auteur de la tragédie intitulée *Pojarski*; Fliin (1773-1822), qui a écrit des drames dans le style d'Iffland; les poëtes satiriques Voieikof (1778-1839) et Milonof (1792-1821); Chmelnitzki; le prince Alexandre Schakovskoi, l'un des meilleurs poëtes comiques de la Russie; l'original fabuliste Kriloff; Glinka; Merzliakof, poëte élégiaque et critique estimé; Gniéditch, qui a, le premier, employé l'hexamètre dans sa traduction de l'*Iliade;* Griboiédov et le prince Viasemski, qui appartiennent autant à cette période qu'à la suivante.

Ce qui caractérise surtout cette dernière, c'est que l'élément national russe finit par avoir le dessus sur l'élément étranger et par l'absorber. Ce résultat fut dû principalement au système de politique d'absorption mis en pratique pendant si longtemps par l'empereur Nicolas. Pouchkine joua le rôle le plus important dans cette période, et ses ouvrages assurèrent le triomphe de l'élément national dans la littérature. Parmi ses émules et ses imitateurs, les plus célèbres sont : Baratynski, le baron Delvig, Jazikof, Benediktof, Tumanski (mort en 1860), Podolinski, duquel on a de charmants contes en vers; enfin Lermontof, qui réussissait également dans la prose et dans la poésie. Le drame rompit complétement avec les traditions de l'école classique française et choisit Shakspeare pour modèle. Là, ce fut encore Pouchkine qui fraya la voie avec son *Boris Godounof*. Sur ses traces marchèrent Polevoi, Kukolnik, Chomiakov, le baron Rosen et

Gedronof, qui empruntèrent presque tous les sujets de leurs drames à l'histoire de la Russie. A la même époque, on s'occupa aussi, comme dans tous les autres pays slaves, de rechercher les légendes et les chants populaires, que recueillirent et publièrent Kachin, Maximovitch, Makarof, Sacharov et Kirievski. Les nouvelles tendances do la littérature russe se firent particulièrement jour dans les ouvrages historiques, parmi lesquels il faut citer en première ligne l'*Histoire de Russie* d'Oustrialof, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg. Un des historiens les plus éminents de cette époque est Pogodine, qui s'est surtout occupé de la critique de l'histoire ancienne de la Russie. Polevoi avait commencé une histoire étendue du peuple russe; Bantich Kamienski (1788-1850) et Markievitch (1804-1860) écrivirent l'histoire de la Petite-Russie; Bronevski (1784-1835), celle des Cosaques du Don; Slovzof (1767-1843), celle de la Sibérie; Boutourlin fit le tableau de l'époque du faux Démétrius; Vasili Berg écrivit plusieurs monographies sur les czars de Russie; le lieutenant général Michailovski-Danilewski prit pour sujet la grande guerre de 1812, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages de beaucoup de valeur, mais où éclate une grande partialité pour la Russie. Parmi les nombreux historiens qui ont paru à cette époque, il faut encore citer : Jasikov 1775-1845), Borednikov (1793-1855), Korkounof (1805-1858), Prezovski et Stroief, à Saint-Pétersbourg; les professeurs Snegirev, de Moscou, et Ivanichov, de Kiev; le prince Obolenski, directeur des archives publiques de Moscou, et le prince Pierre Dolgoroukof, dont le nom fait autorité en matière de généalogie. Mais où le mouvement s'accentua le plus vivement, ce fut dans le roman, genre qui avait été presque entièrement négligé jusqu'à ce jour. Boulgarine fut le premier qui traça des tableaux de la vie ordinaire; ses romans laissent cependant à désirer au point de vue de la morale. Pavlof (mort en 1864) fit preuve dans ses nouvelles d'un rare talent à peindre les types excentriques, ainsi que d'une grande connaissance du cœur humain; Sagoskine, Lachetchnikov et Mme Chichkine écrivirent des romans historiques dans le genre de ceux de Walter Scott. N'oublions pas Bestoujev, qui se place au premier rang parmi les conteurs, ni Vasili Ouchakoff, dont les *Kirghiz-Kaisacks* renferment d'intéressants tableaux de mœurs. Le comte Solohoub a peint dans de charmantes nouvelles la haute société de Saint-Pétersbourg. A côté de lui, il faut mentionner le prince Odoievski, le baron Fedor Korff, Constantin Massalski (1809-1861), Senkovski (1800-1858), Hélène Hahn, née Fadajef (1815-1842), Kukolnik et Dahl, dont les romans de mœurs ont encore une grande vogue en Russie. Un genre de productions qui exerça une puissante influence sur la littérature russe dans la première moitié de notre siècle, ce furent les récits qui retracent les scènes de la vie patriarcale des Cosaques, et parmi lesquels ceux de Grégoire Kvitka, plus connu sous le pseudonyme d'Osnovianenko (1778-1843), devinrent rapidement populaires. Ce fut dans le même genre que s'essaya d'abord Gogol, dont les *Âmes mortes* marquent la transition à une nouvelle tendance, qui a fini par dominer à peu près exclusivement dans la littérature russe contemporaine. Certes, ceux-là qui subordonnent à la morale la science et le sentiment du beau goûteront peu les écrits de Gogol et ceux de ses imitateurs; mais ses tableaux saisissants de la société russe ont exercé sur le public une puissante influence, qu'ont encore augmentée les commentaires qu'y a joints Bielinski. C'est dans les colonnes des *Mémoires patriotiques*, rédigés par ce dernier, que parurent les romans d'Hertzen et de Dostoievski, qui amenèrent le triomphe de l'école réaliste. Les événements de 1848 attirèrent l'attention du gouvernement sur les tendances de cette école et provoquèrent une croisade contre la presse. Bielinski mourut; Hertzen dut fuir et Dostoievski fut envoyé en Sibérie; Gogol se tut, et il se produisit dans la littérature russe une stagnation complète, qu'interrompirent seulement les romans de Tourgueniev et de Gontcharov, qui défendirent les mêmes idées, mais avec plus de modération et de prudence, et que suivirent la *Chronique domestique* d'Atsakof (1856), les romans de la spirituelle Eugénie Tur et les poésies de la comtesse Rostoptchine.

L'avénement d'Alexandre II marque l'aurore d'un nouveau mouvement littéraire. Dès les premiers jours de son règne, la censure fit preuve d'une tolérance inconnue jusqu'alors. On put, sans crainte, aborder des questions sur lesquelles il n'avait jamais été permis de discuter, et la presse commença à jouir d'une liberté relative. On vit naître alors une littérature de révélation, qui prit pour tâche exclusive de dévoiler les abus de l'administration, les faiblesses et les vices de la nation, et de montrer au gouvernement les réformes à opérer. Le premier écrivain qui suivit cette voie fut Saltikof, dont les *Esquisses provinciales* (Moscou, 1857) produisirent une immense sensation dans toute la Russie, et que suivirent un grand nombre d'imitateurs, parmi lesquels nous citerons tout d'abord Pisemski, dont les *Mille âmes* Saint-Pétersbourg, 1858) décelaient un talent du premier ordre; malheureusement, on ne le retrouve pas dans ses œuvres postérieures, telles que la *Mer agitée* (Saint-Pétersbourg, 1863) et autres, où, à force d'exagération, l'auteur arrive à un réalisme monstrueux et rebutant. Après lui, nous trouvons les auteurs dramatiques Potiechin et Ostrovski, les nouvellistes Slepzov, Grigorovitch, Kokorev, Pomialovski (mort en 1863) et plusieurs autres, dont les œuvres retracent avec une vérité et une exactitude en quelque sorte photographiques les scènes de la vie ordinaire, mais manquent presque complétement de poésie et de sentiment esthétique. C'est le culte exclusif du laid qui domine dans la plupart de ces ouvrages, et les sujets en sont si répugnants, les tableaux d'un cynisme si éhonté, que le lecteur instruit n'éprouve qu'une impression de dégoût et d'indignation qui le rend entièrement indifférent au mérite artistique de la forme. Deux auteurs de cette école, qui ne se sont fait connaître que sous les pseudonymes de Vsevolod Krestovski et Stebnitzki, ont écrit des romans dans le genre des *Mystères de Paris*, dans lesquels ils dévoilent les mystères de Saint-Pétersbourg. Bien que leurs ouvrages, les *Antres de Saint-Pétersbourg* (1866) et *Nulle part* (1866), soient de beaucoup inférieurs à celui d'Eugène Sue, ils n'en ont pas moins été lus avec une véritable passion par la classe moyenne russe. C'est en vain que des hommes comme Tourguéniev et Solohoub ont protesté contre cette dégradation du goût; ils n'ont pu triompher des tendances dominantes du jour et ont dû, à la longue, abandonner le champ de bataille. La poésie elle-même a été envahie par l'esprit de réalisme outré qui domine dans les œuvres de Nekrassov et de Nikitine (1826-1861); il faut citer cependant comme des exceptions les poésies de Maikof et de Stcherbina, ainsi que les œuvres poétiques de Tioutschef, de Rosenheim et de Meij (ce dernier mort en 1862). Cependant, le succès qu'ont obtenu récemment les poésies du comte Alexis Tolstoï, aussi remarquables par le fond que par la forme, semble marquer le début d'une réaction du goût public, à laquelle la littérature russe devra de reprendre sur la société l'influence dont elle jouissait au temps de Jouchofski, de Pouchkine et de Lermontof. La recrudescence de l'activité intellectuelle a trouvé d'ailleurs un aliment dans le journalisme. V. JOURNAL.

De tout temps, les relations de voyages avaient occupé une place importante dans la littérature russe, qu'elles avaient surtout contribué à faire connaître à l'étranger. A partir de la *Description du Kamtchatka* de Krachenianikov, qui a été traduite dans la plupart des langues européennes, notamment en français par Eidous (Lyon, 1767, 2 vol. in-12), et du *Voyage dans l'empire russe* de Lepechin, nous trouvons presque sans interruption une longue série d'ouvrages analogues, parmi lesquels nous nous contenterons de mentionner les *Voyages autour du monde* de Krusenstiern, de Lissanski, de Golovnine, de Bellinghausen, de Lasarev et de Lutke; la relation de la captivité de Golovnine au Japon, les expéditions de Soritchev et de Wrangel dans l'océan Glacial du nord; les voyages en Chine de Timkovski et de Kowalevski, ceux de N.-N. Mouravief, de Pierre Tchihatchev et de Karelin dans l'Asie centrale; celui de Levchine dans le pays des Cosaques-Kirghiz; ceux de Norof, d'A.-N. Mouravief, d'Oumanez et de Kovalevski en Orient; ceux de Jakovlef en Italie, de Botkine en Espagne et de Platon Tchihatchev dans les pampas de l'Amérique du Sud, etc.; puis, à une époque plus récente, la relation écrite par Gontcharof de l'ambassade de l'amiral Poutiatine au Japon (1852-1855), le voyage pittoresque de Vicheslavzef autour du monde (1857-1860), les excursions de Maximof sur les bords de la mer Noire et sur les côtes de la Mandchourie, les expéditions scientifiques de Maack et de Maximovitch sur le fleuve Amour, de Semenof et de Venioukof dans les monts Tian-Chan, de Boutakof et de Serverzof sur la mer d'Aral, de Valichorov dans le Kaschgar et de Chanikov en Perse, etc. Tous ces ouvrages, les derniers surtout, renferment une foule de documents précieux pour la géographie et l'ethnographie.

Il n'existe, pour ainsi dire, pas de langue scientifique en Russie. En philosophie, on a surtout pris pour guides les travaux des philosophes modernes, et à ce genre d'études se sont voués, entre autres, Goloubinski (1797-1854), Vellanski (1774-1847), Sidonski, Kedrof, Katkof, etc. Vostressenski a écrit une *Histoire de la philosophie* (Kazan, 1839-1840, 6 vol.); Gogotzki, un *Dictionnaire philosophique* (Kiev, 1859-1861, 2 vol.) et Novitzki un *Aperçu des idées philosophiques et religieuses de l'antiquité* (Kiev, 1860-1861, 4 vol.). Il ne faut pas parler de progrès en théologie, car l'on sait que toute réflexion sur les doctrines religieuses, toute explication indépendante de ces mêmes doctrines est interdite; cependant, les ouvrages théologiques forment, comme nombre au moins, une des principales parties de la littérature russe, car leur chiffre ne s'élève pas annuellement à moins du quart des livres publiés. Parmi les plus célèbres orateurs de la chaire, il faut citer au premier rang l'archevêque de Cherson, Innocent Borissov (1800-1857), le métropolitain de Saint-Pétersbourg, Grégoire Postnikof (1784-1860) et les prêtres Bajanof et Rodion Poutiatine. L'histoire de l'Eglise russe a été écrite par l'archevêque de Charkov, Philarète (1805-1866), ainsi que par Macaire Boulchakov, auquel on doit, en outre, une *Théologie orthodoxe dogmatique* (Saint-Pétersbourg, 1852-1856, 5 vol.). Parmi les ouvrages de théologie, ceux qui ont eu le plus de succès sont dus à un laïque, A. N. Mouravief. La jurisprudence a été l'objet des travaux de Nevoline (1806-1855), auteur d'une *Encyclopédie du droit;* de Morochkine (1803-1857), dont on a une histoire du droit russe; puis de Dimitri Meyer, de Barchef, de Kalatchef, de Tchitcherine, de Spassovitch, etc. Parmi les économistes, nous trouvons Vernadzki, qui, le premier, défendit la théorie de la liberté du commerce; Gorlov Bunge et Lamanski. Parmi les statisticiens, Arseniev (1789-1865), Troinitzki, Buschen et Besobrasof. Parmi les naturalistes, Nicolas Tourchaninof (1796-1863, auteur d'une *Flora baicalensdahurica;* Ovsianikof, Kessler, Annenkof, Metchnikof; les géologues et minéralogistes Sokolov (1789-1852), Kutorga (1808-1861), Schtchurovski et Kokcharof; parmi les mathématiciens, Simonof (1785-1855), Lobatchevski (1793-1856), Perevochtchikof, Ostrogradski (1801-1861), Tchebichef, Bouniakovski, Vesselovski et Lavit. Le chirurgien Pirogof s'est fait une réputation européenne. Mentionnons encore les orientalistes Bitchourine (1772-1847), Grigorief, Savelief; Beresine, Veliaminof-Sernof et Vasilief, l'archéologue Alexis Ouvarof; les philologues Vostokof (1781-1864), Pavski (1787-1863), Biliarski (mort en 1867) et Buslajef.

— *Presse politique.* V. JOURNAL.

— *Théâtres.* « Vers le milieu du XVIIe siècle, écrivent MM. Artamof et Armengaud, les étudiants de Kiev se livrèrent à quelques essais de représentation théâtrale. L'art était encore dans son enfance et le dialogue remplaçait l'action. Les premières pièces jouées furent écrites en polonais. A quelque temps de là, le clergé, qui voulait faire des théâtres un moyen de moralisation pour les masses, composa lui-même des drames sacrés, et l'association des *convictoristes*, sorte d'acteurs religieux, se répandit dans l'Ukraine. Moscou les appela bientôt, et l'on représenta sous le czar Alexis, père de Pierre le Grand, les drames du moine Siméon Polotski. Vers la même époque, des troupes allemandes importèrent en Russie des pièces mêlées de chant et de danses. En 1686, le *Médecin malgré lui* de Molière, traduit en russe, fut représenté dans les appartements de la czarine par les seigneurs et les dames du palais. Pendant son séjour à Paris, Pierre Ier fréquenta beaucoup la Comédie-Française. L'idée vint au czar de fonder à Saint-Pétersbourg un théâtre national; mais, emporté par d'autres soins, il se contenta des acteurs nomades qui arrivaient de Leipzig. Il autorisa néanmoins quelques jeunes Moscovites à s'organiser en société théâtrale et leur donna, pour s'exercer, une vaste enceinte qui avait servi aux carrousels. Anne de Courlande fut la première qui établit sérieusement le théâtre chez les Russes. Il y eut, dès 1730, à Saint-Pétersbourg des troupes françaises, allemandes et italiennes. On jouait dans le palais même de la czarine. Les invitations étaient expédiées par le grand maître des cérémonies et les spectateurs se plaçaient scrupuleusement par ordre hiérarchique de naissance ou de condition. Soumarokof fut le père du théâtre national russe. Prenant pour modèles les auteurs français, il composa des tragédies en vers alexandrins et les fit représenter par les élèves de l'Ecole des ponts et chaussées. Les pièces de ce poëte furent accueillies avec enthousiasme par la cour d'Elisabeth Pétrowna, et, en 1757, le palais eut sa troupe russe. Catherine II fit bâtir le Grand-Théâtre et l'affecta aux représentations des œuvres nationales. En 1783, l'artiste dramatique Dimitriefski et la comédienne Troïépolskaya firent les délices de leurs contemporains; mais, après la retraite de ces deux acteurs, le théâtre russe tomba pour ne plus se relever que sous le règne du premier Alexandre. Ce prince restaura la salle qui, dès lors, prit son nom; il fit construire le Petit-Théâtre et engagea une troupe italienne. Le poëte Soumarokof ne s'était pas affranchi des langes de l'imitation; mais la Russie eut dans un autre poëte, l'illustre Ozerov, un véritable écrivain national, qui vola de ses propres ailes et atteignit les plus sublimes hauteurs du génie tragique. Beaucoup de pièces du Corneille russe, entre autres *Œdipe à Athènes*, son chef-d'œuvre, *Fingal* et la *Mort d'Oleg*, ont été traduites en langue française.

» La littérature dramatique russe est pleine de couleur et d'originalité. Elle attaque franchement la peinture de mœurs et lui donne un cachet magistral. C'est la vie réelle prise sur le fait. On peut citer comme un chef-d'œuvre du genre la comédie du *Contrôleur* de Gogol. Evidemment, l'art russe emprunte beaucoup à l'art français; mais cet emprunt disparaît sous la couche du sentiment national. La langue se prête merveilleusement aux traductions; il n'y a pas un dialecte dans le monde qui rende mieux le mot à mot, en conservant à la phrase sa vivacité et sa fraîcheur primordiales. Dans le vaudeville, par exemple, l'esprit parisien se naturalise russe à tel point que l'homme du peuple fredonne dans les rues de Pétersbourg le même couplet qu'on entend dans les quartiers populaires de Paris, sans se douter de cette fraternité de la chanson à 800 lieues de distance. On ne peut pas dire qu'il y ait plagiat; c'est une assimilation. Des cordes sympathiques unissent le Gaulois au Slave et le Slave au Gaulois. En Russie, l'homme du peuple aime le théâtre avec autant de passion que l'ouvrier de Paris. Quand Rachel alla se faire entendre à Pétersbourg, les étudiants vendaient jusqu'à leurs habits pour payer le prix exorbitant auquel M. Raphaël Félix, homme d'affaires de sa sœur, jugeait convenable de mettre les places.

» Plusieurs droits ou privilèges importants sont attachés, en Russie, à la direction des théâtres. Ainsi, par exemple, on autorise le directeur général à introduire dans le pays, sans frais de douane, tous les objets indispensables à la scène. Le personnel de chaque théâtre est analogue à celui de toutes les administrations dramatiques d'Europe; seulement, les employés, depuis le premier sujet jusqu'au dernier comparse et au souffleur, sont rétribués par l'Etat. On les divise en trois catégories. Après vingt ans de service, ils touchent, sur la cassette de l'empereur, une pension de retraite qui varie de 1,200 fr. à 4,500 fr.

» Il y a pour la police des théâtres certaines ordonnances qui ne manquent pas de sévérité. D'abord ils doivent fermer tous les jours de jeûne et pendant la durée des grands carêmes, sous peine d'une amende de 200 fr. au moins et qui peut s'élever au double. Porter sur la scène des habits sacerdotaux ou une robe de moine est un délit passible de la même peine. Le tapage et les sifflets sont rigoureusement interdits. Personne n'a le droit, sans un permis spécial, d'ouvrir un théâtre de société, et, les jours où le théâtre public ferme, les salles particulières ne peuvent donner aucune représentation. La censure des pièces est dévolue à la troisième section des bureaux personnels de l'empereur. Une phrase intercalée dans la pièce, un geste supplémentaire non réglé par le manuscrit sont punis d'un emprisonnement de trois à vingt et un jours. »

Malgré le ton quelque peu lyrique qui règne dans ce passage, il faut bien avouer que la Russie est, parmi les pays européens, un de ceux où l'on trouve le moins de théâtres. La raison en est que le théâtre n'est point encore passé, en Russie, dans les mœurs populaires, soit dit sans intention de nier ou d'infirmer l'enthousiasme des étudiants pour Mlle Rachel. Les faits sont des faits. Or, il est certain que les seuls établissements dramatiques qu'on voit en Russie sont consacrés à des genres qui ne sauraient être goûtés que par la classe privilégiée, et que les théâtres populaires, si nombreux en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, y brillent par leur absence la plus complète. Ainsi, tandis qu'à Paris on compte une quarantaine de théâtres de toute sorte, de tout genre et de tout rang, que Londres en possède une trentaine, que Vienne, Berlin, Naples, Turin, Milan, Florence en ont jusqu'à huit, dix et douze, les deux capitales de la Russie, Saint-Pétersbourg et Moscou, en comptent seulement l'une quatre, l'autre deux, malgré le chiffre considérable de leur population.

« Les Russes, dit M. Xavier Marmier, ont des poëmes épiques, des comédies, des tragédies; mais ils n'ont, à vrai dire, ni drames ni épopées. Leurs pièces de théâtre ne sont, de leur aveu même, que des œuvres factices embellies avec un certain art, des mosaïques, des marqueteries qui parfois ne manquent ni d'élégance ni d'éclat, mais qui n'offrent rien de monumental... Pouchkine est, de tous leurs écrivains, celui qui avait le plus de force de conception et le plus d'habileté à mettre en scène des personnages, à nouer des événements... C'est à lui que les Russes doivent leur meilleur drame historique, le drame de *Boris Godounof*, calqué pour la forme sur le théâtre de Shakspeare, mais empreint d'une vive couleur nationale. C'est de l'histoire mise en scène, et comme l'époque qu'il dépeint, les personnages qu'il représente ont un caractère éminemment dramatique, le poëte, pour donner cette qualité à son œuvre, n'a pas eu besoin d'amplifier l'histoire; il en a fait seulement ressortir quelques détails encore obscurs et l'a colorée avec art. Les meilleures comédies russes qui aient paru jusqu'à présent ont une tendance satirique et touchent à la politique. Von Wisin a fait, dans une de ses comédies, une vive critique de l'éducation, des préjugés et des abus de pouvoir des petits gentilshommes de province, de ces despotes de village qui croupissent dans l'ignorance et s'abandonnent sans réserve à leurs caprices vulgaires ou à leur passion brutale. Kapinst, dans sa comédie intitulée la *Chicane*, a fait une énergique peinture des actes de vénalité, des exécutions arbitraires qui souvent se cachent, en Russie, sous le voile de la justice. Récemment, Gogol a exposé sur la scène les calculs scandaleux et les ridicules qui entachent encore la plupart des administrations de l'empire. Cette pièce acerbe, pleine de vérité et petillante d'esprit, a obtenu un grand succès. Gribogiedof, qui a été massacré par la population de Téhéran, où il remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire russe, a écrit aussi une comédie satirique un peu exa-

gérée, mais vive et piquante, où il raille avec gaieté les formes prétentieuses des salons de Moscou. On cite encore Kamakof, à qui l'on doit de nombreux drames et tragédies; Kriloff et le comte Solohoub, qui ont écrit plusieurs comédies distinguées; mais dans tout cela on trouve bien peu d'originalité, et l'on peut affirmer que la littérature dramatique russe n'existe pas encore. »

On comprend que, s'il existe si peu de théâtres dans les deux capitales, le nombre en doit être singulièrement restreint dans les autres villes de l'empire. Les plus grandes n'en possèdent jamais plus d'un, et il en est de fort importantes qui n'en ont pas un seul. Dans les centres considérables, on trouve quelquefois un théâtre d'opéra italien, institué dans d'assez bonnes conditions; tels sont ceux d'Odessa, de Kazan, de Tiflis. Dans cette dernière ville, le prince Woronzow, vice-roi du Caucase, fit construire un théâtre superbe, destiné à l'exploitation du répertoire de la comédie russe; mais deux ans plus tard, à l'instigation du comte Solohoub, qui en avait été nommé directeur, une troupe de chanteurs italiens vint prendre possession de ce théâtre.

Dans certaines villes de l'intérieur, on rencontre quelques théâtres où l'on joue la comédie en langue russe, ce qui ne veut pas dire que le répertoire soit toujours national, car bien souvent ce répertoire ne se compose que de pièces traduites du français. C'est ainsi qu'à Kiev un théâtre, construit il y a quelques années, est consacré presque aussitôt à l'exploitation des œuvres musicales de M. Offenbach. *Orphée aux enfers*, la *Grande-Duchesse*, *Barbe-Bleue*, *Croquefer*, la *Périchole* et la *Vie parisienne* sont ainsi exécutés au fin fond de la Russie, en langue russe, par des acteurs russes, devant un public russe.

De tout ce que nous avons dit, il résulte d'une manière incontestable que, malgré les prétentions et les efforts du gouvernement russe, malgré les sacrifices prodigieux qu'il s'impose pour attirer les artistes étrangers, la situation du théâtre en Russie n'est rien moins que florissante. Deux choses essentielles lui manquent pour prospérer : la liberté et l'instruction populaire.

— *Beaux-arts.* La rudesse du climat et la rudesse des mœurs, le peu de culture des esprits et les entraves mises à la liberté n'ont pas permis aux beaux-arts de prendre en Russie le développement qu'ils ont atteint dans les autres contrées d'Europe et d'y revêtir un caractère vraiment national. Ils y ont été cultivés pourtant dès le temps où les races de ce vaste pays ont commencé à se mettre en contact avec les nations civilisées; à leur tour, les fondateurs de l'empire moscovite ont senti la nécessité de se procurer un luxe artistique qui, s'il n'avait pas à leurs yeux le mérite d'élever les pensées et de purifier le goût, possédait celui d'attester leur puissance; de nos jours, enfin, la Russie a fait de sérieux efforts pour montrer qu'elle est capable de s'élever au niveau de la civilisation européenne. Nous allons passer en revue ces diverses phases de l'histoire des différentes branches de l'art en Russie.

— I. ARCHITECTURE. On croit que Novgorod, la métropole des Slovènes, fut bâtie à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle; mais son nom, qui veut dire « ville nouvelle, » nous prouve que d'autres existaient auparavant. Du temps d'Igor Ier, fils de Rurik, au commencement du Xe siècle, il est question d'une église de Kiev dédiée à saint Élie. Vladimir Ier bâtit, en 989, une église en pierre dans la même ville. En 1015, on parle d'un tombeau de marbre sculpté et de la porte dorée de Kiev. Depuis 1091, on commença à élever d'autres édifices en pierre, et au XIIIe siècle l'architecture se perfectionna d'une manière notable sous l'influence de nombreux artistes grecs venus en Russie. Durant la longue et sombre période de la domination mongole, les arts ne furent guère cultivés. Ce serait une erreur de croire cependant que les princes tartares n'eussent aucun goût pour les beaux édifices. On a découvert, en 1840, sous les sables des steppes, sur les bords du Volga, les ruines de Saraï, grande et superbe ville fondée en 1238 par Batiji, le khan farouche qui avait subjugué et dévasté la Russie; ces ruines occupent un espace considérable; on a pu y reconnaître la direction d'une multitude de rues, la position du palais du khan et de son sérail, le quartier des Russes, avec des ruines d'église orthodoxe au milieu, un énorme aqueduc de 4 kilomètres qui conduisait l'eau dans le palais et dans toutes les parties de la ville, etc. Ce qui est vraiment surprenant, c'est la quantité de blocs de granit qu'on employa aux constructions de cette ville, située à plus de 600 ou 700 kilomètres de toute carrière. Le czar Ivan III, qui détruisit Saraï et secoua le joug tartare, dota Moscou, sa capitale, de plusieurs monuments; il avait épousé, en 1473, la princesse Sophie Paléologue, mère et héritière du dernier empereur de Constantinople; celle-ci amena d'Italie, où sa famille s'était réfugiée, plusieurs artistes distingués, entre autres le Bolonais Aristote Fioravanti, architecte, sculpteur et métallurgiste, qui apprit aux Russes l'art de fondre des canons, améliora la fabrication des briques et construisit la cathédrale de l'Assomption. Il est à remarquer que ce dernier édifice n'offre, sauf quelques ornements intérieurs qui peuvent avoir été empruntés aux églises lombardes, rien qui appartienne au style italien; il présente, au contraire, beaucoup d'analogie avec les constructons des Saxons et des Normands : l'arc de la porte méridionale ressemble beaucoup à ceux qu'on voit dans les plus anciennes églises de l'Angleterre; les fenêtres sont, comme à ces églises, des espèces de lézardes étroites et arrondies, et la rangée de petites arches qui court autour du bâtiment, à une hauteur considérable, peut être également considérée comme une décoration normande. Il semble d'ailleurs qu'on ait imposé à l'architecte un plan byzantin : la nef est presque carrée, et la voûte du sanctuaire est soutenue par quatre énormes piliers. En 1487, les architectes Marco et Pietro-Antonio, surnommés les Francs, et l'architecte Aleviso, furent employés par Ivan III aux constructions du Kremlin. Les deux premiers bâtirent le palais Anguleux, consistant en une seule salle voûtée et soutenue par d'énormes piliers, où les czars reçoivent les hommages des grands après leur couronnement. Aleviso bâtit le palais des Czars ou du Belvédère, dont le premier étage est entouré d'une galerie. Il construisit aussi les cathédrales de l'Annonciation et de l'Archange-Saint-Michel, et les églises de Saint-Jean, des Saints-Athanase-et-Cyrille, du Saint-Sauveur, etc. Plusieurs de ces édifices furent élevés pendant les premières années du XVIe siècle. L'église de la Protection-de-la-Vierge, qu'Ivan le Terrible fonda en 1554, en action de grâces de la prise de Kazan, est une des plus vastes et des plus anciennes qu'il y ait à Moscou; elle contient dix-neuf chapelles et est surmontée par une flèche d'une forme bizarre et par une foule de coupoles bulbeuses qui diffèrent toutes entre elles par quelques détails dans leurs contours ou dans leurs ornements. On raconte que, lorsque cette église fut terminée, le czar fit crever les yeux à l'architecte, en disant : « Je veux qu'elle demeure le seul chef-d'œuvre de son art. » Façon bien moscovite d'encourager les artistes! L'église de l'Assomption, bâtie sous le règne de Boris Godounof, offre dans son architecture un mélange gothique et italien d'une grande élégance et une légèreté d'aspect difficile à obtenir dans une construction en brique; ses coupoles nombreuses et s'élevant à diverses hauteurs forment un groupe pyramidal d'un très-bel effet. L'église de Saint-Nicolas, qui date de la fin du XVIIe siècle, a beaucoup d'analogie dans son architecture avec l'église de l'Assomption, mais elle est bien plus ornée; l'azur de ses élégantes coupoles est rehaussé par des étoiles d'or. L'église du Sauveur, enclavée dans le palais des czars au Kremlin, fut fondée dans le XVIIe siècle, et réparée sous le règne de l'impératrice Anne; elle est à deux étages; ses neuf coupoles dorées s'élancent et se dessinent de la manière la plus pittoresque au milieu des constructions du Kremlin. Le haut clocher d'Ivan-Velikoï, qui domine ces constructions et qui contient trente-deux cloches dont quelques-unes sont énormes, fut fondé sous le règne de Boris Godounof; ruiné en partie par l'explosion de la mine qui fut placée sous le Kremlin en 1812, il a été depuis reconstruit et exhaussé. Dans les églises les plus anciennes de la Russie, le clocher est ordinairement séparé du vaisseau principal, et quelquefois tellement isolé qu'il semble n'en pas faire partie; on se fit ensuite une règle invariable de le placer au côté occidental, et de le réunir à l'église par un passage de peu d'étendue auquel son étage intérieur sert de vestibule; ce vestibule et la prolongation du sanctuaire à l'orient formèrent une croix qui ressemble assez à celle du vaisseau des cathédrales du reste de la chrétienté.

Ce qui frappe le plus dans les églises moscovites, c'est le nombre et la forme singulière de leurs coupoles. « Jusqu'à présent, dit Le Cointe de Laveau, l'on n'est point tombé d'accord sur l'origine de cet ornement. Le prototype de ces colonnes bulbeuses ne se trouve ni à Sainte-Sophie de Constantinople, ni dans les plus anciennes églises qui subsistent dans la Grèce, l'Asie Mineure et l'Archipel. Quelques historiens en ont voulu chercher l'origine dans la Chine; mais, même abstraction faite des concavités que présente l'architecture des Chinois, tandis que les coupoles russes sont remarquables par un excès de convexité, l'on sait que c'est aux Mongols que ce peuple doit le peu de monuments qu'il possède. D'autres ont supposé, avec quelque vraisemblance, que c'était dans l'Asie que devait s'en trouver le modèle, et c'est peut-être à tort qu'on leur a objecté que les Tartares conquérants et nomades, habitant des camps et non des villes, n'avaient guère été en état d'enseigner l'architecture aux peuples qu'ils subjuguaient. Il est certain qu'on voit en Perse des tombeaux surmontés de cylindres couronnés de coupoles dont la forme se rapproche de celles de la Russie. Si celles-ci sont un peu plus convexes, c'est peut-être par suite du calcul des effets du climat, car, si elles l'étaient moins, le poids et l'infiltration de la neige qui y eût séjourné auraient accéléré la dégradation des édifices. Enfin, en résumant tout ce qui a été dit sur l'architecture des églises de Moscou, on peut conclure que le vaisseau de ces églises est byzantin, que les coupoles ont été empruntées à l'Orient, et que les ornements forment un genre mixte qui a été modifié suivant le goût du siècle auquel appartinrent les architectes italiens ou allemands qui construisirent ces édifices. » Plusieurs églises sont surmontées de croix plantées sur des croissants. On prétend que, lors de la domination des Mongols, ces conquérants avaient fait placer des croissants au haut des croix, et que ce ne fut que lors de la délivrance de la Russie qu'on les abattit pour les mettre au-dessous. La rigueur du climat de ce pays ne pouvait pas permettre qu'on y donnât aux églises les grandes proportions de celles de l'Occident, et c'est par le même motif qu'il en est plusieurs qui ont deux étages, dont l'un est susceptible d'être chauffé. »

Les constructions religieuses élevées de notre temps en Russie se rapprochent beaucoup plus encore du style byzantin que les anciennes; la belle église bâtie, il y a quelques années à Paris, par M. Kouzmine, et dédiée à saint Alexandre Newsky, peut donner une idée du type qui a prévalu. L'aspect général de cet édifice est gracieux et léger; les coupoles, percées de fenêtres en plein cintre, se détachent sur le ciel en lignes élégantes et fines; la coupole centrale a 48 mètres de hauteur. Des croix dorées à trois traverses surmontent les dômes, sur lesquels pendent des chaînes également dorées attachées à la traverse médiane de chaque croix : cet ornement, dont on ne s'explique pas la raison d'être, servait autrefois en Russie à fixer solidement la croix sur le dôme, et il n'est conservé aujourd'hui que comme tradition. Un escalier de onze marches conduit au vestibule de l'église, qui est richement décoré. La nef est séparée du sanctuaire par une magnifique grille de bois sculptée et dorée, percée de trois portes et ornée d'images saintes, qu'on appelle l'*Iconostase*. La coupole, peinte à fresque, repose sur quatre piliers avec pendentifs.

On conçoit que les Russes, qui pratiquent la religion grecque, aient cru devoir adopter pour leurs édifices religieux le style byzantin; mais ce qui ne s'explique pas, c'est l'imitation effrénée qu'ils font, dans leur architecture civile, des monuments classiques de la Grèce et de l'Italie. Le marquis de Custine, dans ses *Lettres sur la Russie en* 1839, a fait une spirituelle et mordante critique des pastiches de l'architecture grecque que l'on voit de toutes parts à Saint-Pétersbourg : « Des portiques dont la base disparaît presque sous l'eau; des places ornées de colonnes qui se perdent dans l'immensité des terrains qui les environnent; des statues antiques et dont les traits, le style et l'ajustement jurent avec la nature du sol, avec la couleur du ciel, avec le climat comme avec la figure, le costume et les habitudes des hommes, si bien qu'elles ressemblent à des héros prisonniers chez leurs ennemis; des édifices dépaysés, des temples tombés du sommet des montagnes de la Grèce dans les marais de la Laponie, et qui, par conséquent, paraissent beaucoup trop écrasés pour le site où ils se trouvent transplantés : voilà ce qui m'a frappé d'abord à Pétersbourg.... Ces magnifiques palais des dieux du paganisme, qui couronnent admirablement de leurs lignes horizontales, de leurs contours sévères, les promontoires des rivages ioniens et dont les marbres dorés brillent de loin au soleil sur les rochers du Péloponèse, dans les ruines des acropoles antiques, sont devenus ici des tas de plâtre et de mortier; les détails incomparables de la sculpture grecque, les merveilleuses finesses de l'art classique ont fait place à je ne sais quelle burlesque habitude de décorateur moderne qui passe parmi les Finlandais pour un goût pur en fait d'art. Imiter ce qui est parfait, c'est le gâter. On devrait copier strictement les modèles, ou inventer. Au surplus, la reproduction des monuments d'Athènes, si fidèle qu'on la suppose, serait perdue dans une plaine fangeuse toujours menacée d'être submergée par une eau à peu près aussi haute que le sol. Ici la nature demandait aux hommes tout le contraire de ce qu'ils ont imaginé; au lieu d'imiter les temples païens, il fallait des constructions aux formes hardies, aux lignes verticales, pour percer les brumes d'un ciel polaire, et pour rompre la monotone surface des steppes humides et gris qui forment à perte de vue et d'imagination le territoire de Pétersbourg. » Le spirituel voyageur que nous venons de citer a fait encore, au sujet des matériaux employés à la construction de la plupart des édifices de Pétersbourg, ces réflexions pleines d'*humour :* « Les anciens bâtissaient avec des matériaux indestructibles sous un ciel conservateur; ici, avec un climat qui détruit, on élève des palais de bois, des maisons de planches et des temples de plâtre; aussi les ouvriers russes passent-ils leur vie à rebâtir pendant l'été ce que l'hiver a démoli. Rien ne résiste à l'influence du climat; les édifices, même ceux qui paraissent les plus anciens, sont refaits d'hier; la pierre dure ici autant que le mortier et la chaux durent ailleurs. Le fût de la colonne d'Alexandre, ce prodigieux morceau de granit, est déjà lézardé par le froid. A Pétersbourg, il faut employer le bronze pour soutenir le granit, et, malgré tant d'avertissements, on ne se lasse pas d'imiter dans cette ville les monuments méridionaux. On peuple les solitudes du pôle de statues, de bas-reliefs, soi-disant historiques, sans penser que dans ce pays les monuments vont encore moins loin que le souvenir.... Mais les Russes ont pris l'habitude de traiter la nature même en esclave, et de compter le temps pour rien. Imitateurs obstinés, ils prennent leur vanité pour du génie, et se croient appelés à reproduire chez eux, tout à la fois, et sur une grande échelle, les monuments du monde entier. Cette ville avec ses quais de granit est une merveille, mais le palais de glace où l'impératrice Catherine a donné une fête était une merveille aussi; il a duré ce que durent les flocons de neige, ces roses de Sibérie. »

Beaucoup de monuments modernes de Pétersbourg et de Moscou ont été construits par des architectes étrangers. C'est un Italien, Rinaldi, qui fut choisi par Catherine II pour construire dans la première de ces villes la grande église de Saint-Isaac, et c'est à un Français, M. de Montferrand, que l'empereur Alexandre Ier confia, en 1817, le soin de reprendre les travaux de ce magnifique édifice et qui le termina dans l'espace de quarante années. Nous pouvons citer toutefois plusieurs architectes russes qui ont élevé des monuments importants : Bajanoff fut chargé par Catherine II de nombreux travaux; Tchevakinsky, élève de Rostrely, bâtit la cathédrale de Saint-Nicolas, à Saint-Pétersbourg; Kokorinoff est l'auteur du palais de l'Académie des beaux-arts; Zakharoff est celui des pittoresques bâtiments de l'Amirauté; Stassoff construisit l'Etat-Major, le nouveau palais Michel et l'église de la Trinité; Melnikoff bâtit à Pétersbourg, par les roskolniks, une église remarquable pour son élégance; Thonn est l'architecte du nouveau palais et de la nouvelle cathédrale de Saint-Sauveur, à Moscou, ainsi que de plusieurs églises de Pétersbourg en style byzantin; Tchernik s'est inspiré du palais Pitti pour construire la caserne des gardes à cheval; Benoît a donné aux écuries impériales de Péterhoff plus de majesté qu'au palais lui-même; Kousmine a élevé une belle église à Gatchino; Alexandre Resanoff a bâti plusieurs édifices religieux à Wilna; Ivanoff s'est signalé par de savantes études architectoniques; etc. « Toute la tendance du règne de l'empereur Nicolas ayant été la restauration de la nationalité, l'architecture devait nécessairement suivre cette même direction : les églises devinrent byzantines; l'imagination des artistes s'exerça dans le goût national, et parvint à créer un genre tout nouveau d'architecture rempli de grâce et de fantaisie, sans bizarre caprice. Les environs des capitales et les domaines des propriétaires fonciers présentent une variété infinie de constructions à la manière nationale, avec ornementations originales, kiosques et coupes de toit particulières; en un mot, c'est une nouvelle architecture russe, dont les bases sont établies et qui probablement se perfectionnera et formera bientôt un genre à part entièrement moderne, élégant et correct. » Ainsi s'exprime M. Nicolas de Gerebtzoff, dans son *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie*, publié à Paris en 1868. Il y a quelque exagération sans doute dans l'éloge formulé par cet écrivain patriote, mais on ne peut que féliciter les architectes russes contemporains de songer à doter leur pays d'une architecture vraiment nationale.

— II. PEINTURE. Les plus remarquables monuments de la primitive école de peinture russe appartiennent au musée du Vatican, auquel ils ont été légués par la famille Capponi, dont un des ancêtres les avait reçus en présent de Pierre le Grand. Ce sont cinq petits tableaux de sujets religieux signés des noms d'Andreï Iliine, Nikita Ivanoff et Sergneï Vassilieff; on pense qu'ils ont été peints au Xe siècle, du temps de Vladimir; d'autres les considèrent comme des œuvres du XIIIe siècle. L'exécution en est très-fine et très-correcte pour l'époque; on dirait des miniatures. Le style en est tout à fait conforme à celui des meilleurs ouvrages de l'école byzantine de cette période. On a pu voir à l'Exposition universelle de 1867, à Paris, dans la galerie de l'Histoire du travail, de très-intéressants manuscrits (évangéliaires, psautiers, ménologes) ornés de vignettes et de miniatures exécutées par des artistes russes du XIe au XVIe siècle, ainsi que des tableaux religieux peints au XVIe et au XVIIe siècle, par des iconographes de Novgorod, de Borissogliebsk (ville du gouvernement de Iaroslaf), et de l'école des Strogonof, dont quelques-uns ont signé leurs œuvres : Fédor Savine, Istomine, Prokopi Tchirine, Stefano Refieve.

Vers le milieu du XIVe siècle, on orna de fresques trois églises de Moscou, les cathédrales de l'Assomption, de Saint-Michel et de la Transfiguration : la première fut peinte par des Grecs qui avaient le titre de peintres du métropolitain; la seconde, par Zacharie, Joseph et Nicolas, peintres de la cour; la troisième, par un étranger du nom de Guiten. Plusieurs de ces fresques se sont conservées jusqu'à nos jours; elles ont un caractère purement byzantin et généralement beaucoup de fini dans les détails. Au commencement du XVe siècle, le moine André Roubleff se distingua par ses peintures religieuses. En 1551, le métropolitain Macaire prescrivit à tous les peintres de se con-

former aux modèles donnés par Roubleff; en 1553, il nomma, seulement pour Moscou, quatre chefs de peintres qui devaient veiller aux ouvrages des autres artistes, ne tolérer la circulation que des images orthodoxes, et n'accorder la permission de peindre des sujets religieux qu'à des artistes capables de comprendre l'iconographie sacrée. A la même époque furent peintes par des artistes de Novgorod, dans la cour de l'Annonciation à Moscou, des fresques allégoriques représentant des versets de différents cantiques. Il est probable que la composition de ces allégories avait été déterminée par l'autorité ecclésiastique; dès l'origine jusqu'à nos jours, les iconographes russes, à l'exemple des iconographes byzantins, leurs maîtres, se sont conformés rigoureusement aux prescriptions tracées par le clergé, non-seulement pour le caractère de leurs figures et la distribution de leurs compositions, mais même pour la couleur à donner aux vêtements, aux chairs, aux objets symboliques. Il existe au musée de Moscou, dans la collection Filimonox, des manuels très-étendus d'iconographie rédigés en conformité des programmes de l'autorité métropolitaine. On conçoit qu'un art enchaîné par les règles inflexibles de l'hiératisme ait été forcément stationnaire. Le marquis de Custine a écrit à ce propos : « L'Église d'Orient n'a jamais été favorable aux arts. Depuis que le schisme fut déclaré, elle n'a fait, comme auparavant, qu'engourdir les esprits dans les subtilités théologiques. A l'heure qu'il est, les vrais croyants en Russie disputent très-sérieusement entre eux pour savoir s'il est permis de donner le ton naturel de la chair à la tête des Vierges, ou s'il faut continuer de les colorier, comme les soi-disant madones de saint Luc, d'une teinte de bistre qui n'a rien de vrai; on s'inquiète aussi de la manière de représenter le reste de la personne; il n'est pas certain que le corps doive être peint, il vaudrait peut-être mieux l'imiter en métal et l'enfermer dans une cuirasse ciselée qui ne laisse voir que le visage et n'est même parfois percée qu'aux yeux, et coupée aux poignets pour rendre les mains libres. Vous vous expliquerez comme vous pourrez pourquoi un corps de métal paraît plus décent aux yeux des prêtres grecs qu'une toile peinte en couleur de robe de femme.... Les Grecs couvrent les murs de leurs églises de peintures à fresque dans le goût byzantin. Un étranger respecte d'abord ces images parce qu'il les croit anciennes; mais quand il vient à s'apercevoir que telle est encore la manière des peintres russes d'aujourd'hui, sa vénération se change en un profond ennui. Les églises qui nous paraissent les plus vieilles sont rebâties et coloriées d'hier : leurs madones, même les plus nouvellement peintes, ressemblent à celles qui furent apportées en Italie vers la fin du moyen âge pour y réveiller le goût de la peinture. Mais depuis lors les Italiens ont marché; leur génie, électrisé par l'esprit conquérant de l'Église romaine, a poursuivi le grand et le beau; il a produit dans tous les genres ce que le monde a vu de plus sublime en fait d'art. Pendant ce temps-là les Grecs du Bas-Empire, et après eux les Russes, continuaient de calquer fidèlement leurs Vierges du VIIIe siècle. »

Fort longtemps, les arts ne furent employés en Russie qu'à orner les églises et embellir les cérémonies du culte. Pierre le Grand leur imprima une direction nouvelle : il voulut qu'ils servissent aussi à la décoration des palais et des édifices publics et, avant tout, au prestige de la couronne. Il avait eu le projet de fonder une Académie des beaux-arts dans les attributions de laquelle il faisait rentrer l'art industriel et les métiers des artisans; mais il n'eut pas la satisfaction d'inaugurer cet établissement. Désireux, d'ailleurs, d'introduire en Russie les arts dont il avait admiré les chefs-d'œuvre, il envoya plusieurs jeunes gens étudier à l'étranger; quelques-uns d'entre eux acquirent un certain talent : Nikitine, Mathveeff et Merkoulieff, revenus à Saint-Pétersbourg, y peignirent les images de l'église de la forteresse dans le style de l'école italienne. Mathveeff a laissé un portrait de Pierre le Grand que l'on conserve à l'Académie des beaux-arts. L'impératrice Anne, dont il fut ensuite le peintre, voulant donner suite au projet de son prédécesseur, assigna une somme annuelle de 12,000 roubles pour les frais de l'Académie; mais ce ne fut qu'en 1757, sous le règne d'Elisabeth et sur l'initiative du chambellan Chouvaloff, que cette institution fut fondée. La multiplicité des buts qu'elle voulait atteindre entrava d'abord son activité; cependant elle commença par former quelques élèves distingués, dont le plus remarquable fut Antoine Lossenko (1737-1773). Lossenko alla se perfectionner en France, sous la direction de Restout, et en Italie, dans l'atelier de P. Battoni; de retour dans son pays, il fut nommé professeur, puis recteur de l'Académie. On cite, parmi ses ouvrages, un *Prométhée enchaîné*, un *Saint André*, le *Sacrifice d'Isaac* et une scène de l'histoire du grand-duc Wladimir. Il eut pour élève Akemoff (mort en 1814) qui voyagea, lui aussi, en France, en Italie, en Allemagne, devint recteur de l'Académie et conseiller d'Etat, et exécuta, entre autres ouvrages, les peintures de l'iconostase du couvent de Saint-Alexandre-Newski. Un autre disciple de Lossenko, Ougrioumoff, peignit des tableaux d'histoire, l'*Avénement de Michel Romanoff*, la *Prise de Kazan*, etc.

En 1764, l'impératrice Catherine II faisait donner à l'Académie des beaux-arts un nouveau règlement par lequel ses occupations étaient limitées aux trois arts plastiques principaux : la peinture, la sculpture et l'architecture. « Les classes furent ouvertes, dit M. de Gerebtzoff; mais, dans les premiers temps, malgré le talent supérieur du professeur Lossenko, il n'en sortit que des sujets bien médiocres. Les peintres se dépêchaient de finir le cours académique pour s'adonner à la peinture lucrative des images d'église et cherchaient à faire beaucoup plutôt que bien, car le goût du public lui-même n'était pas encore assez formé pour apprécier les productions véritablement artistiques. » L'impératrice Catherine II contribua à développer ce goût. Elle forma, dans quelques salons de son palais, une collection de tableaux anciens et d'autres œuvres d'art, et donna à ce musée naissant le nom d'Ermitage, parce qu'elle aimait à venir s'y enfermer et y méditer. Elle y organisa aussi de petites réunions intimes où chacun devait payer de son esprit et de ses talents. Un règlement spirituel bannissait de l'Ermitage toute espèce de gêne; les contraventions étaient punies par des pensums qui consistaient à apprendre par cœur quelques vers du poëme la *Télémaquide* de Trédiakovsky, fameux par sa versification boursouflée. L'exemple de l'impératrice agit puissamment sur la haute société russe; les grands seigneurs commencèrent à former des galeries de tableaux et à orner leurs chapelles, leurs églises d'images peintes avec art. Beaucoup d'artistes étrangers, français, allemands, italiens, furent appelés en Russie ou y envoyèrent de leurs ouvrages. La Russie produisit, d'ailleurs, au XVIIIe siècle, quelques peintres qui ne sont pas dépourvus de mérite. Démétrius Levitzky (1735-1822) s'est signalé dans la peinture de portrait; sa manière, suivant W. Bürger, accuse le type français de l'époque, et il semble qu'il ait étudié particulièrement les œuvres de Vanloo, de Boucher et de Chardin; l'Académie de Saint-Pétersbourg a de lui un portrait de Catherine II. Il eut pour élève Vladimir Borovikofsky (1765-1824), qui traita aussi le portrait avec talent et fit les peintures de l'iconostase de la cathédrale de Kazan, à Saint-Pétersbourg. Feodor Mathveeff (mort en 1824) fut le père du paysage russe; il finit ses études du temps de Catherine II; plusieurs de ses tableaux ornent les salons de l'Ermitage; le coloris en est un peu sombre. Fédor Alexeieff (1755-1821), d'abord élève de l'Académie, alla terminer ses études à Venise, dans l'atelier de Giuseppe Moretti, à l'exemple duquel il imita la manière du Canaletti; on a de lui d'intéressantes vues de Moscou, de Saint-Pétersbourg, de Dresde. Un peintre né à Riga, ville qui appartenait autrefois à la Suède, Claude-Gustave Klingstet (1657-1734), s'est fait connaître en France par des miniatures obscènes; on l'a surnommé le « Raphaël des tabatières. » Cyrille Glovatchevski (1735-1823) a peint des portraits et des compositions historiques et devint inspecteur de l'Académie. Charles-Frédéric Fédor Ivanovitch (1765-1821), d'abord protégé par Catherine II, fut nommé plus tard peintre de la cour du grand-duc à Carlsruhe; il voyagea en Grèce avec lord Elgin.

« Pendant le règne de Paul Ier, dit M. de Gerebtzoff, la mode de peindre à fresque, dans les boudoirs et les salons, des bergeries à la Watteau et des Amours à la Boucher absorba tout le temps des élèves de l'Académie; ce ne fut que sous le règne de l'empereur Alexandre que les grands talents commencèrent à paraître. » Parmi les peintres qui eurent le plus de réputation pendant les premières années de ce siècle, nous citerons : Basile Chebouieff, qui a exécuté, dans la manière italienne, diverses peintures religieuses, entre autres les *Pères de l'Eglise*, à la cathédrale de Kazan; Alexis Egoroff, dont l'œuvre la plus remarquable est une *Passion;* André Ivanoff, dont le musée de l'Ermitage a un tableau représentant un *Guerrier vaincu*. Ces trois artistes, nés vers 1778, étaient élèves d'Ougrioumoff. André Ivanoff forma lui-même deux peintres dont la réputation est considérable en Russie : son propre fils, Alexandre Ivanoff (1806-1858), auteur de deux vastes toiles, l'*Apparition de Jésus à la Madeleine* et *Saint Jean prêchant dans le désert;* Charles Bruloff (1799-1852), dont le *Dernier jour de Pompéi*, exécuté à Rome et exposé à Paris en 1834, est regardé comme un des chefs-d'œuvre de l'école russe. Bruloff, de retour à Saint-Pétersbourg, y a exécuté de nombreuses peintures religieuses en style académique, des portraits et quelques compositions historiques. Basile Varneck et Oreste Kiprensky (1783-1836) ont exécuté de bons portraits; le second, élève d'Ougrioumoff, a eu l'honneur d'être invité à peindre son propre portrait pour la célèbre collection des Offices, à Florence.

Dans la peinture de paysage, Mathieu Vorobieff (né en 1788), Silvestre Chtchedrine (1790-1830), Michel Lebedeff (1812-1836), Léon Lagorio ne se sont pas contentés d'imiter le style italien; c'est à l'Italie elle-même qu'ils ont demandé le plus souvent les sujets de leurs tableaux. Dans un de ses spirituels pamphlets, le *Fruit défendu* (1861), Ivan Golovine s'exprime ainsi : « Les envois des artistes russes à Rome se montrent assez stériles. Si on ne les y envoyait que pour un an, ils y travailleraient, mais en y arrivant pour trois ou quatre ans, en gens sans éducation, ils se mettent à boire. Ivanoff lui-même n'a pas été exempt de ce défaut. Soutchkoff (Swertschkow) fait bien le cheval, mais il est trop paresseux. Aïvasowsky, au contraire, a été trop productif, quoiqu'il aït eu raison de profiter de la mode où ont été ses tableaux. Nous avons des fabriques d'images et de portraits de l'empereur. Ce sont de simples paysans en barbe et en peaux de mouton qui broient les couleurs et les appliquent au goût de leurs confrères. Vous trouverez de ces officines dans les grandes comme dans les petites villes. Au-dessus d'eux, dans l'échelle des arts, se placent de pauvres artistes qui ont du talent, mais qui n'ont pas d'argent, qui copient les tableaux de l'Ermitage à 20, 30 roubles, qui font des images de commande (*ikony*) et soupirent après un modèle, pouvant à peine suffire à l'entretien d'une mère ou d'une sœur. » Au sujet de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, le marquis de Custine écrivait en 1839 : « J'ai trouvé tous les élèves de l'Académie de peinture enrégimentés, costumés, commandés comme des cadets de marine. Ce fait seul dénote un profond mépris pour ce qu'on prétend protéger ou plutôt une grande ignorance des lois de la nature et des mystères de l'art : l'indifférence affichée serait moins barbare. Il n'y a de libre en Russie que ce dont le gouvernement ne se soucie pas; il ne se soucie que trop des arts, mais il ignore que l'art a besoin de liberté et que cette accointance entre les œuvres du génie et l'indépendance de l'homme attesterait à elle seule la noblesse de la profession d'artiste. »

Les expositions universelles de Londres en 1862 et de Paris en 1867 nous ont fait connaître des ouvrages de quelques-uns des artistes que nous venons de citer et de plusieurs autres qui vivaient encore au moment où ces expositions ont eu lieu. Jean Aïvasowsky (né en 1816), peintre de paysage et de marine des plus féconds, a pris part à beaucoup de Salons parisiens, a été médaillé en 1843 et décoré en 1857. Nicolas Swertschkow s'est fait connaître aussi en France à plusieurs expositions et a été décoré en 1863; il peint avec talent les chevaux et les sites couverts de neige de son pays natal; Alexis Bogoliouboff, élève de Worobieff, d'Eugène Isabey et d'Achenbach, traite la marine d'une manière assez brillante; Théodore Brunni (né à Milan en 1800), recteur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, peint des sujets religieux. Le tableau de Constantin Flavitsky, représentant la *Mort de la princesse Tarakanoff*, a été très-remarqué à Paris en 1867. Valère Jacoby a peint la *Mort de Robespierre*, le *Cardinal de Guise* et des tableaux de genre. Alexandre Kotzebue a obtenu une medaille de 3e classe à l'Exposition universelle de 1867, pour sa *Bataille de Pultava*. Théodore Moller a peint la *Bataille de la Néva*, un *Saint Jean à Pathmos*, le *Premier baiser*. Jean Reimers, Alexandre Rizzoni, Basile Khoudiakoff représentent avec finesse des scènes de mœurs italiennes. Le baron Michel Clodt Ier, Eugène Ducker, Arsène Mestchersky, Jean Schischkine, Pierre Soukodolsky, Paul Tchecassoff peignent les sites de leur pays natal; Théodore Bronnikoff, Grégoire Miassoyedoff, Joseph Simmler (auteur d'un très-remarquable tableau, la *Mort de Barbe Radziwill*, exposé en 1867), Simon Skirmunt, Léonard Strahinsky, Paul Tchistiakoff, Alexandre Lesser, Basile Tymm, Godefroy Willewalde s'adonnent à la peinture des sujets historiques. Des tableaux de genre et des scènes de mœurs russes sont peints par Gustave Broudkovsky, le baron Michel Clodt II, Paul Fedotoff (élève de Bruloff), Pierre Koscheleff, Jules Kossak, Alexandre Litovtchenko, Basile Peroff, André Popoff, Basile Poukireff, Jean et Pierre Sokoloff, Alexis Tchernishkoff, Constantin Troutovsky, etc. MM. Eugraphe et Paul Sorokine et Bronnikoff ont exécuté les fresques de l'église russe à Paris. Parmi les peintres de portrait enfin, il faut citer : Makaroff, Nicolas Tutrumoff, Paul Pleschanoff, Basile Tropinine et enfin Alexis Hartamoff qui s'est révélé au Salon de 1875 par deux portraits exécutés avec une rare vigueur dans la manière de Rembrandt (portraits de M. Louis Viardot et de Mme Pauline Viardot).

L'art russe a eu et a encore ses humoristes. On a surnommé Paul Fedotoff « le Hogarth russe; » mais c'est pousser un peu loin la flatterie. Orlovsky a fait au crayon et à l'aquarelle de spirituels dessins que la lithographie a reproduits. L'académicien Terebenieff a publié en 1812 un album de piquantes caricatures. Vers 1840 parut, pendant six ans, une autre publication du même genre, l'*Ieralache* (le charivari), dessinée par Novokhovitch et Stepanoff.

— III. Sculpture et gravure. A l'Exposition universelle de 1867, dans la galerie de l'Histoire du travail, nous avons vu de nombreux morceaux de sculpture en ivoire, en bois et en métaux divers, provenant de diverses collections russes et remontant aux époques les plus reculées de l'histoire de la Russie. Dans ces ouvrages, comme dans la peinture, le style est tout à fait byzantin. Il est à remarquer, toutefois, que la sculpture n'a pas pu produire autant d'œuvres que la peinture, parce que le rit grec interdit dans les églises les figures sculptées, sauf quelquefois sur le haut de l'iconostase. Il faut arriver au XVIIIe siècle pour voir la sculpture produire des œuvres de quelque importance. En 1782, on érigea à Saint-Pétersbourg la statue équestre de Pierre le Grand sculptée par Falconnet; Paul Ier en érigea une autre près du palais Michel. Depuis le commencement de ce siècle, beaucoup d'autres statues et de monuments commémoratifs ont été élevés dans diverses villes de Russie. Koslovsky est l'auteur du monument de Souvaroff, élevé sur le champ de Mars, à Saint-Pétersbourg. Choubine a fait une statue de Catherine II. Martos a sculpté le monument de Minine, et Pojarsky, à Moscou, un *Actéon*, qui est au musée Roumiantzoff, et deux *Bœufs* qui décorent l'entrée des Abattoirs, à Saint-Pétersbourg. Gordeeff a fait un *Prométhée* qui est à l'Académie des beaux-arts. La cathédrale de Kazan possède un *Saint André* de Demouth-Malinovsky. Halberg, dont les bustes sont très-vivants, a fait une statue assise de Catherine II qui est à l'Académie. Orlovsky a sculpté les statues des maréchaux Koutouzof-Smolenski et Barclay de Tolly, sur la place de Notre-Dame de Kazan, et l'*Ange* qui est placé sur la colonne d'Alexandre, à Saint-Pétersbourg. Deux groupes, par Pimenoff, ornent l'entrée du Corps des mines, dans la même ville. Des bas-reliefs de Vitaly se voient au fronton de l'église Saint-Isaac. Stavasser est l'auteur d'une *Nymphe entrant dans l'eau* qui décore une des pièces d'eau de Peterhoff. Terebenieff, fils du caricaturiste dont nous avons parlé, a sculpté les cariatides qui soutiennent le balcon de l'Ermitage. Logonovsky a fait des bas-reliefs de proportions colossales pour l'église du Saint-Sauveur, à Moscou. Le professeur Pimenoff fils a sculpté pour l'église Saint-Isaac, à Saint-Pétersbourg, une *Résurrection* et une *Transfiguration*. Ramazanoff est l'auteur des deux *Sphinx* de marbre enlevés à Sébastopol et qui décorent une des entrées du jardin des Tuileries, à Paris. Le comte Tolstoï, vice-président de l'Académie, a fait des médailles historiques, une gracieuse statue d'*Hébé* et les bas-reliefs de la porte de l'église de Saint-Isaac. Parmi les sculptures exposées à Londres en 1862 et à Paris en 1867, nous signalerons : un *Russe* et un *Grec*, statues de bronze, par Kovshenkof; *Jupiter et Junon*, groupe en bronze, par Martos; des *Chasseurs*, des *Animaux* et diverses figures en bronze par Nicolas Lieberich; l'*Enfant sculpteur*, par Théodore Kamensky; le *Premier chuchotement de l'Amour*, statue en marbre par Victor Brodsky; le *Tailleur juif* (sculpture en bois), et l'*Avare comptant son argent* (ivoire) par Marc Avatokolsky; *Psyché*, marbre, par Alexandre von Bock; le *Message de Kiev*, bronze, par Mathieu Tchijoff; *Silène et ses acolytes*, par Gauthier Konneberg; *Andromède*, par Charles-Emile Lenngren, etc.

Quelques graveurs de talent sont sortis de l'école russe. Ivan Bersenieff a gravé le *Christ à la monnaie* du Titien et le *Saint André* de Lossenko; Nicolas Outkine, *Enée sauvant son père*, d'après le Dominiquin; le portrait du prince Kourakine, d'après Regnault; *Saint Basile*, d'après Cheboieff; le portrait de Catherine II, d'après Borovikovsky; Ivan Tchemezoff, son propre portrait et celui du tragédien Volkof; Ivan Tchessky, un *Paysage* du Poussin; André Pichtchalkine, une *Sainte Famille*, d'après Raphaël, et l'*Assomption*, d'après Bruloff; Feodor Jordann, la *Transfiguration* de Raphaël; George Skotnikoff, le *Christ en croix*, d'après Le Brun; Laurent Seriakoff, le portrait d'Alexandre II, gravure sur bois. Nicolas Massaloff a étudié en France, sous la direction de Léopold Flameng, et a exécuté, d'après Rembrandt, Van Ostade, Frans Hals, Terburg, des eaux-fortes qui ont figuré avec honneur aux derniers Salons de Paris et lui ont valu une médaille de 3e classe en 1873. Ladislas Walkievicz a fait des lithographies estimables, entre autres la *Mort de Barbe Radziwill*, d'après Simmler; mais peut-être avons-nous tort de citer ici Walkievicz et Simmler, qui sont nés dans la Pologne... russe, et qui pourraient s'offenser d'être rangés parmi les illustrations du pays qui opprime le leur.

— *Histoire*. « Jusqu'ici, disent MM. Artamof et Armengaud, à qui nous empruntons, en l'abrégeant, le résumé historique qui précède leur beau livre sur la Russie, les recherches scientifiques sur la race aborigène qui a occupé le vaste bassin septentrional de l'Europe, entre la mer Baltique et l'Oural, n'ont produit que des résultats pleins d'incertitude. Antérieurement à l'invasion slave, des hordes inconnues et sauvages habitaient ces régions. Tout ce qu'il est possible de constater, c'est que, cinq cents ans environ avant l'ère chrétienne, des colonies grecques s'établirent sur les bords de la mer Noire. Hérodote nomme les Cimmériens, race issue des Cimbres de Germanie, comme premiers possesseurs de la Russie méridionale. Ils en furent chassés par les Scythes ou Scolotes, qui furent vaincus eux-mêmes par les Massagètes, lesquels se fixèrent entre le Danube et le Don. Il y avait d'autres races qui vaguaient sur le Dniester, dans la Transylvanie, en Po-

logne, et plus au nord se trouvaient les Issédons. Au IIe siècle apparurent les Alains; au IIIe siècle apparurent les Goths, qu'on voit fonder, cinquante ans plus tard, sous Hermanric, un double empire se prolongeant de la mer Noire à la mer Baltique. A cette époque seulement on entend parler des Slaves. Dès le ve siècle surgissent les villes importantes de Novgorod, de Kiev et de Smolensk. »

Dès le début de son existence politique, le peuple russe est placé sur les confins de l'Europe orientale, en contact avec les hordes sauvages de l'Asie, qui, au début de l'ère chrétienne, s'élançaient comme un torrent sur les débris de l'empire romain. Pendant que la Russie arrêtait les Turcs et les Mongols du côté de l'Orient, la France, du côté de l'Occident, arrêtait les invasions barbares du Midi et rejetait les Sarrasins au delà des Pyrénées. La cause du christianisme fut gagnée contre l'islamisme par deux nations placées aux extrémités de l'Europe. Après quatre siècles d'une civilisation relativement avancée, la république de Novgorod se transforme tout à coup en monarchie. Harcelés sans cesse par des voisins pillards, les habitants appelèrent à leur secours Rurik, chef des Varègues. Rurik, vainqueur, profita de son triomphe pour se créer des partisans dans les classes populaires, qui souffraient de l'oppression des riches. Une révolution habilement conduite le rendit maître de Novgorod et le porta tout à coup au pouvoir suprême, sous le nom de grand prince (861).

Rurik est le fondateur de l'empire russe. Ses bandes se composaient en grande partie de troupes normandes, de guerriers à cheveux blonds. Il acheva de soumettre les Finnois, et plusieurs autres peuples vinrent se placer d'eux-mêmes sous sa dépendance. Rurik était à la fois un vaillant capitaine et un législateur éclairé. Il greffa sur les coutumes et les lois de Novgorod les capitulaires de Charlemagne, importés de Norvége. Oskold et Dire, compagnons d'armes de Rurik, partant de Kiev, où ils s'étaient établis, tentèrent une expédition contre Byzance. Rurik eut à défendre plus tard sa domination contre les soulèvements de Novgorod; il y eut surtout une révolte formidable dirigée contre lui par Nadime le Vaillant; elle se termina par la mort de ce chef et par de sanglantes représailles contre la ville. Igor, fils de Rurik, lui succéda à l'âge de quatre ans, sous la tutelle d'Oleg. Le mariage du jeune prince avec Olga, petite-fille de l'ancien président de Novgorod, mit un terme aux divisions intestines et concilia tous les partis. Igor, ou plutôt son tuteur Oleg, assujettit Smolensk à l'empire, transporta la résidence du grand prince à Kiev et poussa une pointe jusqu'à Constantinople, qu'il surprit avant que l'empereur Léon VI pût seulement songer à se défendre. Il le contraignit à accepter un pacte d'alliance et un traité de commerce. En 941, Igor marcha sur Héraclée et saccagea Nicomédie. Ces premiers succès furent suivis de revers; mais, trois ans plus tard, il reprit l'offensive, et les empereurs grecs achetèrent la paix. Igor fut tué dans une bataille rangée contre les Drevliens. Son fils Sviatoslav, encore mineur, lui succéda en 945, sous la régence de sa mère Olga. Celle-ci se mit à la tête des troupes, força les Drevliens à se soumettre, puis, une fois la paix rétablie, elle parcourut les provinces de l'empire, visita Novgorod, Smolensk et fit un voyage à Constantinople, où elle reçut le baptême. Sviatoslav n'abjura pas le paganisme.

Jusqu'ici, les éléments slaves ont prévalu dans cette civilisation quasi primitive; peu à peu, quelques éléments du Nord vinrent s'y joindre, et de continuels rapports avec Constantinople y amenèrent l'élément grec. D'un autre côté, Novgorod et les principales villes de l'empire nouaient chaque jour des relations commerciales plus étendues avec les Bulgares, les Huns et d'autres peuples de l'Orient, sans parler de la Grèce, où elles avaient le monopole presque exclusif du négoce.

Après une défaite essuyée en Bulgarie, Sviatoslav trouva la mort sur la route de Kiev. L'Etat fut partagé entre ses trois fils, Iaropolk, Oleg et Vladimir : le premier devint grand prince de Kiev, Oleg reçut la contrée des Drevliens en partage et Vladimir eut Novgorod. En 977, Iaropolk tua son frère Oleg et s'empara de son royaume; Vladimir marcha contre le meurtrier, qui périt victime d'une conjuration de palais et le laissa seul maître de la couronne (980). Vladimir avait de brillantes qualités guerrières, mais il restait en lui quelque chose de l'aveugle férocité de ses aïeux. Il mena d'abord une vie de désordre et fit plus d'une fois couler le sang pour satisfaire de simples caprices. Il finit par embrasser le christianisme, et son exemple convertit un grand nombre de ses sujets.

La période que nous venons de parcourir rapidement ne se passa point sans luttes violentes à l'extérieur. Pendant le VIe siècle et le VIIe siècle, on voit les Avarés, peuple de la famille des Huns, dévaster les frontières du pays slave, violer les femmes et les atteler, en guise de chevaux, à leurs chars de combat. Au IXe siècle, les Petchénègues s'établirent de force dans la contrée que l'on connaît actuellement sous le nom de Nouvelle-Russie et qui s'étend depuis le Don jusqu'à l'Alouta. Ce fut une lutte acharnée, implacable, qui dura près de deux cents ans et que Jaroslaf seul put terminer par une victoire éclatante. Afin de perpétuer le souvenir de la défaite des Petchénègues, il ordonna de bâtir à Kiev le célèbre couvent de Sainte-Sophie, avec sa basilique aux portes d'or. Jaroslaf, dit le Grand, était un des douze fils de Vladimir, qui reçurent chacun en héritage une partie du royaume. La discorde se mit entre les frères, et, après dix-huit années de guerre, Jaroslaf, vainqueur sur tous les points, réunit en 1019 sous son pouvoir la généralité des Etats de son père. Le règne d'Iaroslav est illustre dans les fastes de la Russie. Son gouvernement fut incontestablement le plus libéral de l'Europe, s'il est permis d'appliquer ce mot à un régime extrêmement éloigné encore des idées modernes de liberté. Il n'en est pas moins vrai que la Russie, sous Jaroslaf, était le seul pays du monde où l'on se préoccupât de l'opinion publique. Ce prince, si remarquable pour son époque, mourut en 1054, après avoir triomphé dans une lutte glorieuse contre les empereurs de Constantinople et contre Boleslas, roi de Pologne. Le gouvernement russe contenait, à cette époque, des germes suffisants pour en faire un peuple libre. Le mire ou gouvernement communal pouvait, par le développement de son influence, établir définitivement, dans le gouvernement et l'administration, une pondération qui eût fait de la Russie du moyen âge le modèle des gouvernements constitutionnels. Malheureusement, une importation fatale, venue d'Occident, tua dans son germe la civilisation slave : nous voulons parler du système des apanages, système appliqué par les successeurs d'Iaroslav, qui voulaient briser les libertés populaires en se rendant maîtres des principales villes et en les donnant en partage à leurs puînés. Ils semèrent ainsi partout la discorde et la démoralisation. D'autre part, à peine débarrassées des Petchénègues, la Russie eut à combattre les Poloutses, qui saccagèrent plus d'une fois Kiev, et enfin les Mongols, ennemis féroces, qui réduisirent la nation sous le joug le plus humiliant. Par ses victoires sur les Suédois, Alexandre Newski sauva le nord du royaume de l'asservissement des barbares; mais il fallut toutes les forces massées du pays, sous le règne de Dmitri-Donskoï, pour lutter contre des invasions qui se renouvelaient sans cesse. La première eut lieu en 1224. Rien ne put résister d'abord à ces masses effroyables; des peuplades entières furent massacrées, des villes et des villages sans nombre devinrent la proie des flammes. Après avoir traversé la Russie comme un torrent, cette horde se jeta sur la Hongrie et sur la Bohême, puis rebroussa chemin, se contentant de mettre en coupe réglée sa première conquête. Dmitri-Donskoï, le premier, infligea aux Mongols des revers, mais sans réussir à les expulser. La défaite des barbares dans les plaines de Koulikov n'empêcha pas les invasions de se succéder jusqu'au commencement du XVe siècle. Celle de Tamerlan a laissé au peuple slave de sanglants souvenirs. Il faut signaler ici les changements successifs de capitale qui s'opérèrent depuis le commencement de ces luttes terribles et qui n'eurent jamais d'autre but que de mettre le siége du gouvernement à l'abri des incursions hostiles. Les Polonais et les Hongrois semblaient se liguer avec les barbares pour anéantir la Russie; constamment ils dirigeaient des entreprises sur la principauté de Kiev, et André Bogoloubski transféra le siége du grand prince à Vladimir, sur la Khasma, après l'avoir maintenu quelque temps à Souzdal. Ivan Ier (Danilovitch), ayant réuni dans son apanage les trois principautés de Vladimir, de Novgorod et de Moscou (1338), choisit cette dernière ville pour sa résidence et prit le titre de grand-duc de Moscou. La Moscovie reçut le nom de Grande-Principauté. Toutes les forces de la nation convergèrent aussitôt vers ce centre, et l'histoire de Moscou devient dès lors l'histoire de la Russie.

L'ordre de succession au trône fut arrêté définitivement depuis Ivan Ier. Au lieu de revenir à celui des membres de la dynastie qui se trouvait le plus avancé en âge, le sceptre appartint de droit au fils aîné du prince défunt. De cette façon, le système des principautés apanagées alla s'affaiblissant chaque jour; elles finirent par tomber toutes au pouvoir du grand-duc de Moscou, et celles qui ne rentrèrent pas immédiatement sous sa domination subirent au moins son influence. En même temps que le trône tendait à s'affermir et la dynastie à s'asseoir sur des bases fermes et régulières, l'esprit de nationalité faisait des prodiges et tenait partout les barbares en échec. La grande horde des Koptchaks ou Poloutses de l'Oural commençait à se scinder. Entre elle et les Mongolo-Tartares éclataient à tout moment des guerres intestines, qui permirent enfin aux Slaves, en 1481, de porter le dernier coup à la puissance barbare et de sauver la patrie. Cette gloire était réservée à Ivan III, qu'on a surnommé le Grand collecteur des contrées russes. La lutte fut solennelle, car les Mongolo-Tartares avaient rassemblé leurs dernières forces. D'autres hordes existaient encore, surtout celle de Kazan, qui, pendant le XVIe siècle, força les Russes à des prises d'armes continuelles et poussa parfois ses incursions jusque sous les murs de Moscou; mais, peu à peu, la diplomatie moscovite sut jeter la discorde parmi ses adversaires et les amener à ce point de soumission de recevoir des chefs de sa main. Ivan se fit appeler prince de toutes les Russies, posant la base fondamentale du système centralisateur qui devait prévaloir. Voulant établir une législation unique, il supprima peu à peu les lois locales et réunit en un seul recueil plusieurs ordonnances et règlements choisis, dont il forma un code. Il divisa ses sujets en deux classes, une classe libre ou noble et une classe de serfs. Les Slaves étaient tous nobles, c'est-à-dire libres; mais, dans les bouleversements du royaume, beaucoup d'entre eux, ayant perdu leurs droits sur les propriétés, ne formèrent plus qu'une masse nombreuse de prolétaires. Ils vivaient difficilement et contractaient des obligations onéreuses; or, comme tout débiteur insolvable devenait esclave jusqu'au payement, les circonstances de gêne publique diminuaient de plus en plus le nombre des hommes libres.

Sur toute l'étendue de l'empire, l'enseignement public avait disparu. Seule, Novgorod, la grande ville républicaine, conservait une remarquable activité intellectuelle et commerciale; Ivan parvint à la lui ravir en faveur de Moscou. Ses armes triomphèrent des derniers obstacles; Novgorod tomba pour ne plus se relever. Le règne de Vasili IV, fils d'Ivan III, fut signalé par le recouvrement de Smolensk et par la destruction de la république de Pskof. Ce fut l'écroulement du dernier boulevard des libertés slaves. Le royaume de Moscovie resta seul debout sur les ruines des autres nationalités. Nous arrivons à Ivan le Terrible, qui monta sur le trône en 1533. Ce règne est le développement rapide et brutal de la centralisation politique jusqu'à l'autocratie. Au début de son règne, Ivan IV, entouré de conseillers sages et prudents, déploie des qualités jointes à tout le feu de l'héroïsme et de la jeunesse. Il assiége Kazan, dernier rempart de l'islamisme, qui se dressait comme une menace éternelle à la sûreté de l'empire, et emporte la ville d'assaut, après un siége conduit avec la sagacité et l'expérience d'un vieux capitaine. Il marche ensuite sur Astrakhan, dont il se rend maître aux applaudissements de la Russie tout entière, qui voit enfin les Tartares expulsés de l'empire. Les vertus d'Ivan IV en font l'idole de son peuple; mais tout à coup, par un changement incompréhensible, le même homme devient un despote féroce. Tous les conseillers du czar (Ivan le Terrible est le premier qui ait pris ce nom), tous ses ministres sont successivement massacrés avec d'épouvantables raffinements de barbarie. Tout le reste du règne d'Ivan le Terrible fut une épouvantable et sauvage destruction du parti oligarchique. Il écrasa les nobles par tous les moyens et ne recula devant aucun crime. Son fils, Théodore ou Fédor, est le dernier descendant en ligne directe de la dynastie de Rurik. Démétrius, frère de Fédor, fut massacré par Boris Godounof, vengeur du parti oligarchique.

Boris monta sur le trône en 1598 et mourut empoisonné. Il y a ici toute une phase horrible d'anarchie et de désordre. Fédor Godounof, âgé de seize ans, est étranglé par ordre du prince Galitzin, qui soutenait la cause d'un moine ambitieux, prétendu fils d'Ivan IV, et qui régna sous le nom de Dmitri V. Les Suédois, les Polonais, les Tartares profitèrent de ces révolutions intestines et mirent de nouveau la Russie à deux doigts de sa perte.

Le boucher Soukhorouki fit élire pour czar le fils du métropolitain Philarète, Michel Romanov (1613), souche de la dynastie qui donne encore aujourd'hui des princes à l'empire. Michel Romanov conclut une trêve de quatorze ans avec les Polonais, dont l'armée menaçait Moscou. Son fils Alexis, par une administration habile et sage, affermit l'œuvre de Michel, et Fédor III, son successeur, acheva la destruction de l'oligarchie, en anéantissant les registres généalogiques des familles nobles. Il réforma la police et créa plusieurs Académies. Il y eut, sous les empereurs moscovites, une tendance uniforme et constante à ramener à l'unité les lois et les coutumes des divers apanages. Le duel judiciaire exista jusqu'en 1557 et fut remplacé par une enquête. Les débats se faisaient oralement, un greffier en dressait procès-verbal. On appliquait la peine de mort dans les cas de meurtre ou de récidive de vol, et l'on punissait de la fustigation les abus administratifs. Le czar était chef suprême de l'Etat. Sa puissance était à peu près sans limites. En ceignant la couronne, il jurait de protéger la religion orthodoxe de l'Orient et de veiller au bien du peuple. Il avait droit de vie et de mort sur l'individu; mais il ne pouvait toucher aux priviléges d'une classe. Le patriarche, les corporations ecclésiastiques, le conseil des boyards et le mire aidaient son gouvernement pour tout ce qui avait rapport aux lois fondamentales ou aux grandes questions politiques. Un ukase appelait les troupes sous les armes. En somme, la société russe avait sa base dans la commune, puissance souvent opprimée, mais toujours maintenue.

Nous touchons au règne du véritable fondateur de la puissance russe. Pierre Ier, dit le Grand, ayait une nature sauvage, mais ardente et indomptable. Il était impossible de concevoir une âme plus énergique dans un corps plus robuste et plus infatigable. Nous n'avons pas à recommencer ici l'histoire de ce règne étonnant; rappelons seulement la création des voies navigables, de la flotte, la construction de Saint-Pétersbourg, les voyages du czar dans l'Europe entière, sa victoire sur les Suédois, ses efforts enfin pour introduire dans son empire les arts et la civilisation de l'Occident. Pierre fut un barbare de génie. Il légua, en mourant (1725), à ses successeurs un empire qui s'étendait de la Caspienne à la Baltique et des steppes du Kamtchatka aux confins de la Pologne. Malheureusement, il n'eut pas de successeurs dignes de lui. On assiste, après lui, à des révolutions de palais, à des insurrections militaires, à des meurtres inutiles. Le règne de Catherine, veuve de Pierre Ier, fut absorbé tout entier par l'influence égoïste de son favori Mentschikoff. Les Dolgorouki supplantèrent Mentschikoff, sous le règne de Pierre II, règne très-court, après lequel ils firent décerner la couronne à la princesse Anne de Courlande, qui les récompensa par la persécution et par l'exil en Sibérie. Anne jura, à son avénement (1730), une charte constitutionnelle; mais, à peine proclamée impératrice, elle déchira la charte et s'attribua la dictature. Elle eut pour favori Biren, ex-palefrenier de ses écuries, qui régna sous le nom de sa maîtresse et persécuta les nobles sans merci ni trêve. Ce règne ne fut pas sans gloire à l'extérieur : les Turcs furent battus sur l'Hellespont et la paix de Belgrade donna, dans le Midi, de nouvelles possessions aux Russes. Après la mort de l'impératrice Anne, la couronne passa à son neveu Ivan VI, sous la tutelle d'Anne de Brunswick, mère du jeune prince, et avec le terrible Biren pour corégent. Celui-ci ne tarda pas à être supplanté par Munich. On jeta Ivan VI au fond d'un cachot, où, après une captivité de vingt ans, ses gardiens l'égorgèrent. Munich fut à son tour renversé par Lestocq, médecin favori d'Elisabeth. Cette fille de Pierre Ier, seize ans après la mort de son père, lui succéda. Elle sembla, du reste, avoir hérité de son génie; elle recula du côté de la Finlande les frontières de l'empire et envoya ses armées contre Frédéric II, roi de Prusse, qu'elle chassa de son royaume, après lui avoir fait essuyer défaite sur défaite. A Elisabeth succéda Pierre III, qui fut étranglé par les frères Orlof (1762), qui offrirent le diadème à sa femme. C'était Catherine la Grande. Son règne fut un des plus glorieux de la monarchie russe. Catherine II acheva les réformes de Pierre Ier, poussa le pays vers le développement intellectuel et lui donna une prospérité dont on n'avait pas eu d'exemple avant elle. En trente-quatre ans, elle agrandit l'empire de toute la Russie Blanche, de la Volhynie, de la Courlande, de la Podolie, de la Nouvelle-Russie, de la Crimée, des bords de la mer d'Azov, de la Géorgie et de l'Imérétie. Elle s'occupa un instant d'une importante réforme sociale. Elle proposa aux seigneurs de les associer à l'étude des grandes questions économiques; mais ils trouvaient préférable de s'occuper d'intrigues de palais. Catherine, comme Pierre Ier, voulait l'unité slave et dirigeait de ce côté ses plus ardents efforts. Elle travailla constamment à sauver la Russie de l'influence trop persistante de l'élément germanique. A cette époque, les magnats polonais semblaient avoir juré la ruine de leur nationalité. Varsovie était le foyer de toutes les intrigues politiques ourdies en Europe contre Saint-Pétersbourg. La guerre qui éclata entre Catherine et le sultan fut suscitée par la Pologne; 17,000 Russes battirent 80,000 Turcs dans les plaines de Kagoul; puis, sur la proposition de la Prusse, Catherine décida le démembrement de la Pologne. La meilleure part de ce malheureux pays fut adjugée à la Russie, à la condition que le gouvernement russe renoncerait à la possession de la Moldavie et de la Valachie et que ces deux provinces resteraient aux Turcs. Le fils de Catherine, Paul Ier, fut victime de sa sympathie pour la France. Ligués avec l'Angleterre pour arrêter le progrès de la Révolution française, les seigneurs de la cour firent à Paul un crime de la résistance qu'il opposait à leurs desseins et le firent étrangler dans son palais, le 12 mars 1801. Alexandre Ier, son fils, monta sur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Le système de réaction contre les maximes révolutionnaires donnait à l'oligarchie russe une nouvelle et terrible influence. La coalition contre la France, que le malheureux Paul avait refusé de signer, s'organisa sur une grande échelle à l'avénement de son successeur. Le nouveau czar marcha contre Napoléon; mais, vaincu à Austerlitz, à Eylau, à Friedland, il demanda la paix et l'obtint (Tilsitt, 1807). Les cinq années qui suivirent furent employées par Alexandre à combattre les Suédois et les Turcs. Aux premiers il enleva la Finlande; il força les seconds à lui céder plusieurs provinces. Napoléon, se plaignant d'une inexécution de traité, déclare tout à coup la guerre à la Russie, traverse l'Europe à la tête de 450,000 hommes, passe le Niémen, s'empare de Wilna, de Vitebsk et de Smolensk, poursuit l'ennemi qu'il n'atteint qu'à Borodino et pénètre dans Moscou. On connaît l'issue de cette guerre si fatale à l'envahisseur. La bataille de Leipzig ouvrit aux alliés les portes de la France. Maître de Paris et libre d'appliquer la loi du vainqueur, Alexandre donna les preuves d'un caractère magnanime. Pendant les Cent-Jours, la Russie reprit les armes; mais ses troupes étaient en-

core en chemin, quand la bataille de Waterloo décida du sort de l'Empire français.

Nicolas Ier, troisième fils de Paul, hérita du sceptre, par la renonciation de son frère Constantin. Nicolas commença par forcer la Turquie à signer le traité d'Akerman, et la Perse à lui céder les deux provinces d'Erivan et de Nakschivan. Puis, comme les Turcs n'observaient pas les conventions jurées, il favorisa l'insurrection grecque et joignit sa flotte aux flottes réunies de l'Angleterre et de la France, pour écraser à Navarin la marine du sultan. Le traité d'Andrinople lui livra les bouches du Danube, ainsi que les Principautés, sur lesquelles il régna, en réalité, sous le titre de protecteur. Hostile à la révolution de 1830, dont le contre-coup retentissait en Pologne, Nicolas refusa toutes les concessions que lui demandait l'émeute. Il en résulta un conflit terrible qui dura dix mois. La Pologne, épuisée de sang et d'efforts, se vit enlever sa charte et ses priviléges. De tous les autocrates russes, Nicolas est celui qui a manifesté le plus ouvertement le projet de s'emparer de Constantinople. Son alliance avec l'Autriche en 1848 avait pour but d'affaiblir encore la puissance ottomane. L'envahissement du Bosphore était si visiblement poursuivi, que la France et l'Angleterre crurent devoir intervenir en 1854. On connaît le résultat de cette lutte qui aboutit au traité de Paris (1856), en partie annulé par le traité de Londres, comme on le verra plus loin. Nicolas était mort en 1855. Nous ne rappellerons pas ici les reproches que l'histoire lui adresse; nous ne referons pas le tableau de cette autocratie militaire qui fut le caractère de son règne, mais nous devons rappeler qu'il travailla le premier à l'émancipation des serfs et qu'il a courageusement tracé la voie que son successeur devait suivre pour accomplir à la face de l'Europe ce grand acte d'humanité, de justice et de progrès.

Alexandre II succéda à son père en 1856. L'éternelle gloire de son règne sera d'avoir accompli ce que son père avait rêvé, l'abolition du servage dans ses Etats.

En 1870, profitant habilement de la guerre engagée entre la France et l'Allemagne et de l'influence que sa neutralité bienveillante lui assurait auprès des cabinets allemands, la Russie obtint, dans une conférence européenne tenue à Londres, la révision du traité de Paris, qui lui avait imposé sur la mer Noire d'assez dures conditions. L'impossibilité pour la France et l'Angleterre de maintenir leur politique en Turquie fut, dès lors, absolument démontrée, au bénéfice de la Russie. En 1873, un autre événement, dont les conséquences possibles sont incalculables, se produisit en Asie. La Russie avait déjà fait dans le Turkestan un grand nombre d'expéditions dont l'issue avait toujours été lamentable pour elle. En 1873, une expédition dirigée contre le khan de Khiva réussit, après des fatigues inouïes, à s'emparer de cette fameuse oasis réputée jusque-là imprenable à cause des déserts qui l'entourent. Le khan fut réduit à l'état de vassal de la Russie, et si celle-ci, retenue par les représentations de l'Angleterre, n'a pas profité de son triomphe pour donner à sa frontière l'extension qu'elle s'en était peut-être promise, elle a, du moins, conquis dans le khanat de Khiva et dans l'Afghanistan une autorité morale suffisante pour que la route de l'Inde lui soit désormais ouverte sans coup férir. Cette situation, si menaçante pour les possessions anglaises, a éveillé la sollicitude du gouvernement britannique; des explications ont été souvent échangées à ce sujet entre les deux gouvernements et l'on a cru plus d'une fois à la possibilité d'une collision armée. Toutefois, au moment où nous écrivons (juin 1875), un grand apaisement paraît s'être produit, et l'on parle même d'un traité qui réglerait la situation réciproque des deux Etats dans l'Asie centrale.

En mai de la présente année, le czar paraît avoir rendu un très-grand service à la paix européenne. Dans un voyage qu'il a fait à Berlin, il aurait demandé et obtenu des explications pacifiques à la cour d'Allemagne, qui paraissait rêver en ce moment une nouvelle invasion de la France. La Russie semble donc jouer en Europe le rôle prépondérant que doivent lui assurer, moins encore que sa puissance et ses immenses ressources, les défiances universelles qu'excite partout le pouvoir menaçant de l'empire d'Allemagne et les projets de domination qu'on lui attribue.

Nous croyons devoir terminer ce rapide aperçu historique par le tableau des souverains qui ont gouverné la Russie.

Grands princes ou czars de Russie.

DYNASTIE DE RURIK.

A Kiev, sauf Rurik Ier.

Rurik Ier, d'abord avec Sinéous et Trouvor, puis seul	862
Oleg, régent	879
Igor, fils de Rurik	913
Olga, veuve de Rurik, régente	945
Sviatoslav Ier	964
Jaropolk Ier	973
Vladimir Ier	980
Sviatopolk Ier	1015
Jaroslaf Ier	1019
Isiaslav Ier (deux fois chassé)	1054-1078
Vseslav	1067
Sviatoslav II	1073-1076
Vsévolod Ier	1078
Sviatopolk II	1093
Mstislav Ier	1125
Jaropolk II	1132
Viaitchilav	1137
Vsévolod II	1138
Igor II	1146
Isiaslav II	1146-1154
Joury Ier (ou Georges) Dolgorouki, duc de Souzdal en 1125, de Moscou en 1147, enfin de Kiev	1149-1157

SCHISME DE QUATRE-VINGT-SIX ANS.

A Kiev.

Rostilav Ier	1154-1162
Isiaslav III Davidovitch	1156-1167
Mstislav II	1167-1170
Gleb Jourievitch	1168-1172
Jaroslaf II Isiaslavitch	1172-1175
Roman Ier	1179
Sviatoslav III	1179-1193
Roman II de Galitch	1193-1206
Vsévolod III	1206-1212
Mstislav III	1212-1224
Vladimir III	1230-1239
Michel Ier Vsévolodovitch	1239-1240

A Moscou.

André Ier Rogolioubski	1154-1175
Michel Ier	1175-1177
Vsévolod III	1177-1212
Joury II	1213-1238
Constantin	1217-1218
Jaroslaf II Vsévolodovitch	1238-1240

A Vladimir jusqu'en 1339 et ensuite à Moscou.

Jaroslaf II Vsevolodovitch continue à régner	1240
Sviatoslav III Vsévolodovitch	1247
Dmitri II de Tver	1323
Alexandre II de Tver	1326
Ivan Ier Kalita	1328
André Jaroslavitch	1249
Saint Alexandre Ier Newski	1252
Jaroslaf III Jaroslavitch	1263
Vasili (ou Basile) Ier	1272
Dmitri Ier	1276-1294
André II	1294-1304
Daniel	1295
Vasili de Souzdal	1304
Michel II de Tver	1304-1319
Joury III	1319
Siméon l'Orgueilleux	1340
Ivan II	1353
Dmitri III de Souzdal	1359
Dmitri IV (ou III *bis*) Donskoï	1362
Vasili II	1389
Vasili III l'Aveugle	1425
Ivan III le Grand	1462
Vasili IV	1505
Ivan IV le Terrible (il prend le titre de czar)	1533
Fédor Ier	1584

TRANSITION AUX ROMANOV.

Boris Godounof	1598
Fédor II	1605
Dmitri V ou IV (Grégoire Otrepiev, sous le faux nom de)	1605
Vasili V Chouiski	1606
Vladislas de Pologne	1610

DYNASTIE DES ROMANOV.

Michel III	1613
Alexis Ier	1645
Fédor III	1676
Ivan V et Pierre Ier le Grand	1682
Catherine Ire, veuve de Pierre	1725
Pierre II, petit-fils de Pierre	1727
Anne Ivanovna	1730
Sophie, corégente	1686-1689
Pierre Ier le Grand	1689
Ivan VI	1740
Elisabeth Pétrovna	1741

DYNASTIE DE HOLSTEIN-GOTTORP.

Pierre III de Holstein-Gottorp, neveu d'Elisabeth	1762
Catherine II d'Anhalt-Zerbst, sa veuve	1762
Paul Ier, leur fils	1796
Alexandre III (vulgairement Ier)	1801
Nicolas Ier	1825
Alexandre II	1855

— Bibliogr. Les écrits sur la Russie sont innombrables; nous ne pouvons en donner ici qu'une liste très-incomplète.

— I. LANGUE. *Dictionnaire complet français et russe* (Saint-Pétersbourg, 1786, 2 vol. in-4°); Heym, *Dictionnaire russe-français-allemand* (Moscou, 1802, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire portatif allemand-russe et français* (Riga, 1804, 4 vol. petit in-8°); *Nouveau dictionnaire français-russe et russe-français* (Saint-Pétersbourg, 1824, 4 vol. in-8°); Mess, *Dictionnaire complet russe-français-allemand* (Moscou, 1826, 2 vol. in-8°); Reiff, *Dictionnaire français-russe et russe-français, dans lequel les mots russes sont classés par familles*, ou *Dictionnaire étymologique de la langue russe* (Saint-Pétersbourg, 1835-1836, 2 vol. gr. in-8°); Œrtel, *Dictionnaire français-russe* (Saint-Pétersbourg, 1841-1843, 3 vol. gr. in-8°); Reiff, *Quatre nouveaux dictionnaires parallèles des langues russe, française, allemande et anglaise* (Saint-Pétersbourg et Carlsruhe, 1850-1854, 4 vol. in-8°); *Dictionnaire polonais-français-russe*, rédigé par une société de gens de lettres (Wilna, 1858, 3 vol. in-8°); H. W. Ludolfi, *Grammatica russica* (Oxford, 1696, in-4°); Karjavine, *Remarques sur la langue russienne et son alphabet* (Saint-Pétersbourg, 1791, in-8°); *Eléments de la langue russe* (Saint-Pétersbourg, 1795); Maudru, *Eléments de la langue russe* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°); Hamonière, *Grammaire russe* (Paris, 1817, in-8°); Gretsch, *Grammaire raisonnée de la langue russe*, traduite du russe par Reiff (Saint-Pétersbourg, 1828-1829, 2 vol. in-8°); Reiff, *Grammaire française-russe* ou *Principes de la langue russe à l'usage des Français* (Paris, 1860, in-8°).

— II. HISTOIRE LITTÉRAIRE. Nikitenko, *Essai d'une histoire de la littérature russe;* Gretsch, *Histoire de la littérature russe* (Saint-Pétersbourg, 1822); Milioukof, *Histoire de la poésie russe* (Saint-Pétersbourg, 1858); Karaoulof, *Esquisses sur l'histoire de la littérature russe* (Féodosie, 1865 et années suiv.); Buslajef, *Précis historique de la littérature populaire russe* (Saint-Pétersbourg, 1860, 2 vol.); Pekarski, *Science et littérature en Russie sous Pierre le Grand* (Saint-Pétersbourg, 1862, 2 vol.); Bibarski, *Matériaux pour la biographie de Lomonossov* (Saint-Pétersbourg, 1865); Philarète, *Tableau de la littérature sacrée russe* (Kharkow, 1859-1861, 2 vol.).

— III. HISTOIRE. Le capitaine Jean Perry, *Etat présent de la Grande-Russie ou Moscovie, contenant l'histoire abrégée de la Moscovie, un abrégé chronologique des czars ou empereurs qui ont régné et la relation de ce que Pierre Alexiowitz à présent régnant a fait de plus remarquable dans ses Etats*, traduit de l'anglais (Paris, 1718, in-12); Lomonossov, *Histoire de la Russie depuis l'origine de la nation russe jusqu'à la mort du grand-duc Jaroslaf Ier*, traduit de l'allemand par M. E. (Paris, 1769, in-8°); d'Anville, l'*Empire de Russie, son origine et ses accroissements* (1772, in-12); Manstein, *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la Russie* (Lyon, 1772, 2 vol. in-8°); *Pierre le Grand, son journal depuis l'année* 1698 *jusqu'à l'année* 1714 (Stockholm, 1774, in-8°); *Anecdotes russes* ou *Lettres d'un officier allemand à un gentilhomme livonien*, écrites de Saint-Pétersbourg en 1762, recueillies et publiées par C.-F.-S. de La Marche (Londres, 1775); Williams, *Histoire des gouvernements du Nord, Russie, Pologne, etc.*, traduit de l'anglais (Amsterdam, 1780, 4 vol. in-18); Lévesque, *Histoire de Russie* (Yverdun, 1783, 6 vol. in-8°); *Anecdotes intéressantes et secrètes de la cour de Russie tirées de ses archives, avec quelques anecdotes particulières aux différents peuples de cet empire*, publiées par un voyageur qui a séjourné treize ans en Russie [Jean-Benoît Scherer] (Londres, 1792, 6 vol. in-16); Rulhière, *Histoire ou anecdotes sur la révolution de Russie en* 1762 (Paris, 1797); Masson, *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et le commencement de celui de Paul Ier, formant un tableau des mœurs d Saint-Pétersbourg à la fin du* XVIIIe *siècle* (Amsterdam, 1800, 3 vol. in-8°); le révérend Tooke, *Histoire de l'empire de Russie sous le règne de Catherine II et à la fin du* XVIIIe *siècle*, traduite de l'anglais sur la 2e édition par M. J***, avec les corrections de M. Imirnove, et revue par M. Leclerc (1801, 6 vol. in-8°); *Histoire de la Russie réduite aux seuls faits importants*, par Pierre-Sylvain Maréchal, avec la carte générale de la Russie (Paris, 1802, in-8°); l'abbé Périn, *Abrégé de l'histoire de Russie depuis son origine jusqu'à nos jours, précédé d'une notice politique et géographique de la Russie, suivi d'un précis sur l'histoire universelle de ce vaste empire et de tables chronologiques* (Moscou et Paris, 1804, 2 vol. in-12); Blin de Sainmore, *Histoire de Russie* (Paris, 1813, 2 vol. in-4°); Karamzin, *Histoire de l'empire de Russie*, traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret (Paris, 1819-1826, 11 vol. in-8°); Esneaux et Chennechot, *Histoire philosophique et politique de Russie* (Paris, 1828-1830, 5 vol. in-8°); Louis Paris, *Histoire de Russie* (Paris, 1832, in-12); A.-L. Ravergie, *Histoire de la Russie et de ses envahissements depuis le règne de Pierre le Grand jusqu'à nos jours* (Paris, 1854, in-8°); Molé-Gentilhomme et Saint-Germain Le Duc, *Catherine II* ou la *Russie au* XVIIIe *siècle, scènes historiques* (Paris, 1854, in-fol.); Nicolas de Gerebtzoff, *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie* (Paris, 1858, 2 vol. in-8°); le capitaine Margeret, *Estat de l'empire de Russie et grand-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable et tragique pendant le règne de quatre empereurs, à savoir depuis l'an* 1590 *jusques en* 1606 *en septembre*, nouvelle édition, précédée de deux lettres inédites de l'auteur et d'une notice biographique et bibliographique, par Henri Chevreul (Paris, 1860, in-18); I. Massa, *Histoire des guerres de la Moscovie* (1601-1610), publiée pour la première fois par le prince Michel Obolensky et M. le docteur Van der Linde (Bruxelles, 1866, 2 vol. in-8°).

— IV. VOYAGES, DESCRIPTIONS, STATISTIQUE. Olearius, *Relation du voyage de Moscovie, de Tartarie et de Perse*, traduit de l'allemand par L. R. D. B. de Vicquefort (1656, in-4°); Carlisle, la *Relation de ses trois ambassades de la part de Charles II en Russie, en Suède et en Danemark* (Amsterdam, 1672, in-12); de La Neuville (Baillet), *Relation curieuse et nouvelle de Moscovie* (1698, in-16); *Voyages historiques de l'Europe* (t. VII) *qui comprend tout ce qu'il y a de plus curieux dans la Moscovie* (1698, in-16); Struys, *Voyages en Moscovie, en Tartarie, etc.* (Amsterdam, 1720, 3 vol. in-12); Deschiseaux, *Voyage en Moscovie* (1728, in-8°); Bell, *Voyages depuis Saint-Pétersbourg, en Russie, dans diverses contrées de l'Asie, etc.* (1766, 3 vol. in-12); Algarotti, *Lettres sur la Russie*, traduites de l'italien (Londres, 1769, in-12); Muller, *Description de toutes les nations de l'empire de Russie* (Saint-Pétersbourg, 1772, 4 vol. in-4°); Marbault, *Essai sur le commerce de la Russie, avec l'histoire de ses découvertes* (Amsterdam, 1777, in-8°); Wagner, *Mémoires sur la Russie et sur la déportation de l'auteur en Sibérie* (1790, in-8°); Pallas, *Voyages dans plusieurs provinces de l'empire de Russie et dans l'Asie septentrionale*, traduit de l'allemand par Gauthier de La Peyronie (Paris, 1794, 8 vol. in-8°); Chantreau, *Voyage philosophique, politique et littéraire fait en Russie pendant les années* 1788 *et* 1789, traduit du hollandais (1794, 2 vol. in-8°); Fortia-Piles, *Voyage de deux Français dans le nord de l'Europe* (Paris, 1796, 2 vol. in-8°); Storch, *Tableau historique et statistique de l'empire de Russie à la fin du* XVIIIe *siècle* (1801, 2 vol. in-8°); Billings, *Voyage fait par ordre de l'impératrice de Russie Catherine II dans le nord de la Russie asiatique, etc.*, traduit de l'anglais par Castera (1802, 2 vol. in-8°); Forster, *Voyage du Bengale à Pétersbourg* (1802, 3 vol. in-8°); Reuilly, *Voyage en Crimée et sur les bords de la mer Noire en* 1803 (1806, in-8°); Pallas, *Second voyage entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie pendant les années* 1793 *et* 1794 (Paris, 1811, 4 vol. in-8°); Damaze de Raymond, *Tableau historique, géographique, militaire et moral de l'empire de Russie* (1812, 2 vol. in-8°); Breton, la *Russie* ou *Mœurs, usages et costumes des habitants de toutes les provinces de cet empire* (1813, 6 vol. in-12); *Promenades d'un désœuvré dans la ville de Pétersbourg* (1812, 2 vol. in-12); Muller, *Tableau de Pétersbourg* ou *Lettres sur la Russie écrites en* 1810, 1811 *et* 1812, traduites de l'allemand par C. Leger (1814, in-8°); Georgel, *Voyage à Saint-Pétersbourg en* 1799-1800 (1818, in-8°); Chopin, *De l'état actuel de la Russie*, traduit du russe (1822, in-8°); Montulé, *Voyage en Angleterre et en Russie* (1825, 2 vol. in-8°); Gamba, *Voyage dans la Russie méridionale* (1826, 2 vol. in-8°); Ancelot, *Six mois en Russie* (1827, in-8°); Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie, etc.* (1827, 2 vol. in-8°); Niellon, la *Russie* (1828, in-8°); Schnitzler, *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie* (Strasbourg, 1829, in-12); May, *Saint-Pétersbourg et la Russie en* 1829 (1830, 2 vol. in-8°); Montandon, *Guide d'un voyageur en Crimée* (Odessa, 1834, in-8°); Ritchie, *Voyage pittoresque, curieux et intéressant en Russie* (1835, in-8°); Schnitzler, la *Russie, la Pologne et la Finlande* (1835, in-8°); Ferrier, la *Russie* (Bruxelles, 1841, in-18); Schnitzler, *Aperçu général, géographique et statistique de l'empire de Russie* (1844, in-8°); *Révélations sur la Russie* ou l'*Empereur Nicolas et son empire en* 1844, traduit de l'anglais par Noblet (1845, 3 vol. in-8°); Desveaux Saint-Félix, *Russie et Pologne* (1847, in-8°); Golovine, *Types et caractères russes* (1847, 2 vol. in-8°); Léouzon Le Duc, la *Russie contemporaine* (1853, in-18); Lacroix, les *Mystères de Russie* (1854, in-18); Demidoff, la *Crimée* (1855, in-18); Oliphant, *Voyage pittoresque d'un Anglais en Russie* (1855, in-18); *Atlas économico-statistique de la Russie d'Europe* (Saint-Pétersbourg, 1857, broch. gr. in-8°); Alexandre Dumas, *Impressions de voyage en Russie, etc.* (Naumbourg, 1858, in-12); Adèle Hommain de Hell, *Voyage dans les steppes de la mer Caspienne et dans la Russie méridionale* (1860, in-18); Jourdier, *Des forces productives, destructives et improductives de la Russie* (1861, gr. in-8°); Jourdier, *Voyage agronomique en Russie* (1861, in-8°); Artamof et Armengaud, la *Russie historique, monumentale et pittoresque* (1862, in-8°); Schnitzler, l'*Empire des czars* (1862-1869, 4 vol. in-8°); Jourdier, *Lettres et notes sur une deuxième excursion en Russie faite en* 1860, 1861, 1863 (in-8°); L. Wolowski, les *Finances de la Russie* (Paris, 1864, in-8°); Théophile Gautier, *Voyage en Russie* (1866, 2 vol. in-8°).

Russie (VOYAGES DANS DIVERSES PROVINCES DE L'EMPIRE DE), par le naturaliste Pallas (1771-1776, 3 vol. in-4°, et 1799-1801, 2 vol. in-4°, avec atlas). Pallas a exécuté deux principaux voyages. *Premier voyage.* L'impératrice de Russie avait chargé des savants d'observer le passage de Vénus sur le soleil, qui devait avoir lieu en 1769. L'expédition scientifique, composée de sept astronomes et géomètres et de cinq naturalistes, plus quelques élèves, part de Saint-Pétersbourg au mois de juin 1768. Traversant les plaines de la Russie d'Europe, elle passe l'hiver de 1769 à Simbirsk, sur le Volga, au milieu des tribus tartares, anciennes dominatrices des Russes. Elle s'arrête à Orenbourg, puis elle descend le Jaïk. Elle séjourne à Gouriel, sur la mer Caspienne, et observe avec soin la nature de ce grand lac, autrefois beaucoup plus étendu. Elle emploie l'année 1770 à visiter les deux côtés des montagnes ouraliennes et les nombreuses mines de fer établies dans cette région. Passant ensuite par Tobolsk, capitale

de la Sibérie occidentale, elle va hiverner au centre de ces mines. Elle repart, au printemps de 1772, pour le gouvernement de Koliwan, sur la pente septentrionale des monts Altaï, où elle reconnaît d'anciennes exploitations de mines, qui remontent aux ancêtres des Hongrois actuels. En 1773, marchant toujours vers l'est, elle traverse le grand lac Baïkal et parcourt la Daourie, contrée montagneuse qui s'étend jusque sur les frontières de l'empire chinois. Là, elle observe une nature entièrement différente de celle d'Europe, des plantes de forme singulière, des animaux de genres inconnus, enfin des peuplades à demi sauvages. En 1773, l'expédition retourne sur le Jaïk et sur la mer Caspienne, visite Astrakhan et Boukhara, se rapproche du Caucase, la pépinière des hommes blancs, passe un hiver au pied de cette branche de montagnes qui sépare le Volga du Tanaïs et rentre à Saint-Pétersbourg le 30 juillet 1774. Le journal de Pallas, rédigé dans ses quartiers d'hiver, loin de tout moyen de contrôle et sous un climat rigoureux, renferme quelques méprises et beaucoup de redites; toutefois, s'il présente de longues et sèches énumérations, le savant n'y perd rien. C'est, dit Saussure, une mine inépuisable pour le naturaliste et l'homme d'Etat. C'est un livre plein de choses neuves et vraies, de descriptions exactes et d'observations justes, qui seront consultées avec un intérêt égal par les historiens, par les géographes, par les philologues, etc. Pallas n'a parlé que de ce qu'il a vu, observé et approfondi. Il a, le premier, ouvert la route, indiqué le moyen de défricher un vaste champ de connaissances. Il décrit un sol, en très-grande partie inculte, et qui serait prodigieusement fertile avec l'activité d'une industrie éclairée. Il donne d'utiles instructions sur les éléments qui le composent, sur la nature et l'étonnante précocité de ses productions; il n'omet rien de ce qui peut intéresser relativement à la géographie, à la statistique, à la population, aux mœurs, aux religions, au commerce, aux arts, à la physique, à l'histoire naturelle, à la botanique et à la métallurgie de ces régions hyperboréennes. — *Deuxième voyage*. Ce voyage eut lieu en 1793 et 1794. La Crimée était une nouvelle conquête de la Russie. Pallas revoit Moscou après vingt ans d'absence; tout lui paraît gigantesque; une foule de palais contiennent des domestiques par centaines; la culture des jardins, très-étendue, donne en grande abondance des fruits de toute espèce. Pallas dirige ses courses jusqu'à Zarizin; il revient sur les bords fertiles du Volga, où l'on fabrique en grande quantité une bière faite avec le houblon et les pastèques. Il revoit Astrakhan, où il est témoin des pêches colossales qui se font sur le Volga, qui est pour la Russie un autre banc de Terre-Neuve. Pallas se dirige ensuite vers les montagnes du Caucase et parcourt les frontières de la Circassie, région où tous les peuples ont laissé des colonies et où l'on peut voir l'humanité par échantillons. Il donne sur les Tscherkesses des détails maintenant vulgaires. Il se rend dans la Crimée, presqu'île plate et aride du côté où elle tient au continent et hérissée, le long de la côte, de montagnes qui enclosent des vallées riantes. Passant par Taganrok, sur la mer d'Azov, et par Pérékop, le chef-lieu de la presqu'île, il quitte des hommes robustes, endurcis, pour une population dégénérée, abrutie, opprimée, ennemie du travail et avide de plaisir. Ce sont les Tartares Nogaïs. Depuis Astrakhan, Pallas a vu beaucoup de mines de sel; il a reconnu l'ancienne jonction de la mer Caspienne avec la mer d'Azov. Il constate que la terre, des rives du Don à la mer Noire, est d'une fertilité étonnante; en effet, ce sol est devenu le grenier de la Russie. Pallas reprend la route de Saint-Pétersbourg en traversant le Dniéper et l'Ukraine. La première partie de l'ouvrage renferme la description des steppes du Volga et des contrées sablonneuses qui bordent la mer Caspienne jusqu'au Caucase; la seconde traite de la Crimée et se complète par le tableau physique et topographique de la Tauride. Ce voyage est d'une lecture beaucoup plus agréable que le premier; on y trouve beaucoup de faits nouveaux sur l'histoire naturelle, la physique, l'agriculture, la population, le commerce et les arts. Le premier voyage de Pallas a été traduit en français (1788-1793, 5 vol. in-4°, avec atlas, et 1794 8 vol. in-4°), ainsi que le deuxième (1803, 2 vol. in-8°, et 1805, 2 vol. in-4°, avec atlas).

Russie (VOYAGE GÉOGRAPHIQUE ET ASTRONOMIQUE DANS LES PARTIES SEPTENTRIONALES DE LA), par le commodore John Billings (Londres, 1800, in-4°). Ce navigateur avait accompagné Cook dans son dernier voyage, pendant lequel il avait fait des observations astronomiques, lorsque l'impératrice Catherine II le chargea d'exécuter un voyage d'exploration au nord-est de l'empire russe. Ses instructions portaient : « Le but principal de ce voyage sera de déterminer la longitude et la latitude de l'embouchure de la Kolyma, de décrire la situation du grand promontoire des Tchoutskis jusqu'au cap Est, de tracer une carte exacte des îles de l'océan Oriental jusque sur les côtes américaines. » Il s'agissait donc de perfectionner les connaissances acquises, sous le règne de Catherine II, des mers situées entre la Sibérie et le continent américain. Se mettant en route en octobre 1785, Billings parcourut le pays des Tongouses, contrée qui s'étend depuis le pays des Tlaths ou Kalmouks jusqu'à la côte de la mer Glaciale; il ne prit la mer à Kolyma qu'en 1787. Deux bâtiments composaient l'expédition. On poussa à cinq lieues au delà du cap Baramoï-Kamen; Billings refusa de chercher un nouveau passage au nord-ouest de l'Amérique, ce que lui proposait l'autre capitaine. L'expédition américaine se fit avec deux autres navires construits à Okhotsk. Billings reprit la mer en septembre 1789; il se dirigea vers la Slava-Russie, dans le Kamtchatka, et alla hiverner au fort Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Au printemps suivant, il remit à la voile pour visiter les îles au sud d'Avatsha. Nous faisons grâce au lecteur des noms barbares des îles nombreuses, tantôt élevées et stériles, tantôt basses et habitées, qu'il reconnut. Plusieurs de ces îles, formées par l'action des eaux de l'Océan, sont couvertes d'os de mammouth; quelques-unes sont entièrement composées des débris osseux de cet animal gigantesque. Les habitants de ces îles ont un caractère féroce. Billings relâcha à Kadiak et explora ensuite les côtes de cette île; il prit des renseignements sur les habitants et leur industrie. La population, comprenant environ 4,000 personnes, possédait plus de 600 doubles baidars ou bateaux, montés chacun de deux ou trois individus. Les chasseurs étaient répartis en six détachements aux ordres d'autant de conducteurs russes. Les Russes retenaient en otage 200 filles des principaux habitants, pour répondre de l'obéissance du reste de la nation. Billings pénétra dans le canal du Prince-William et jeta l'ancre près de l'endroit où le capitaine Cook avait mouillé en 1778. Il observa que les indigènes avaient les mêmes coutumes que ceux de Kadiak. Son projet était de reconnaître la rivière de Cook et toutes les parties de la côte au sud de ce point, d'examiner la chaîne d'îles qui s'étend entre l'Amérique et le Kamtchatka et de déterminer leur véritable position. Mais l'exécution de ce plan exigeait une année et demie; les provisions tiraient à leur fin et il eût fallu un autre navire pour naviguer avec sécurité dans des parages où aucune île ne se trouvait indiquée avec exactitude sur les cartes. Toutes ces considérations décidèrent Billings à retourner au Kamtchatka. Son voyage se termina en 1791. Billings a recueilli des notions sûres et détaillées sur des pays non encore visités par les plus célèbres navigateurs; il a fait mieux connaître les îles Aléoutiennes, archipel qui unit le continent de l'Asie et de l'Amérique, et le Kamtchatka, où des volcans en activité s'élèvent sur des massifs de glace. Sa relation, rédigée par Sauer, a été traduite en français par Castéra (1802, 2 vol. in-8°, avec atlas in-4°).

Russie (HISTOIRE DE L'EMPIRE DE), par Karamzin (traduction française de Saint-Thomas et Jauffret; Paris, 1819, 1820, 1821, 8 vol. in-8°). Cette œuvre, remarquable d'ailleurs à bien des titres, doit renfermer pour nous un attrait d'autant plus puissant que nous possédons très-peu de bonnes histoires de la Russie. Au commencement du siècle dernier, cette puissance, qui joue aujourd'hui un rôle si prépondérant, n'était guère plus connue de nous que la Perse. Et cependant, dès le temps de Nicéphore, les Russes avaient porté leurs armes jusque sous les murs de Constantinople; mais on sait quelles faibles traces laissent dans l'histoire les exploits d'un peuple barbare, quand il ne se rencontre pas un homme de génie pour les immortaliser. Les Russes, comme les Scythes, les Huns, les Avares, les Sarmates, les Bulgares et une foule d'autres dont les noms sont aujourd'hui presque oubliés, ont cent fois, pendant plusieurs siècles, ravagé une partie de la terre, depuis les côtes de la Scandinavie jusqu'à celles du Pont-Euxin, depuis les rives du Don jusqu'à celles du Danube, sans obtenir d'autre place, dans les archives du monde, que quelques pages ensanglantées.

Nous ne suivrons pas Karamzin dans le développement historique de son œuvre; ce serait nous exposer à répéter ce que nous avons dit à l'article RUSSIE; nous nous contenterons de mettre en relief sa manière, son talent, ses qualités d'historien et ses défauts.

Disons d'abord que Karamzin s'est trouvé à portée, par sa position, de rechercher et de trouver dans les archives publiques et dans les monastères les actes les plus authentiques, les chroniques les plus anciennes, les documents les plus exacts en même temps que les plus curieux. La chronique du patriarche Nestor paraît être la source principale où il a puisé les plus anciens renseignements sur le berceau du peuple russe. Jusqu'à cet historien, les érudits n'avaient fourni sur les hordes belliqueuses du Nord que des renseignements obscurs et souvent contradictoires; Karamzin a, le premier, porté quelque lumière dans ce chaos. Pour remonter à l'origine des Slaves Russes, il débrouille autant que possible la généalogie confuse des Poloniens, Radimitches, Drevliens, Doulèbes, Boujaniens, Croates, Novgorodiens, Finnois, Tartares, Varègues, etc. Après la description des temps héroïques et presque fabuleux de la Russie, l'auteur arrive à la désastreuse invasion des Tartares. Au milieu de cet affreux tableau, tracé avec beaucoup de talent, on voit briller, parmi des scènes de désolation et d'abattement, des traits d'un courage héroïque qui reposent l'âme, raniment l'attention et font déjà entrevoir le moment où la fierté russe brisera le joug humiliant de la horde d'Or.

Karamzin ne divise pas son histoire en époques distinctes; ce sont les faits qui le guident et il les suit sans plan préconçu. Il pense, néanmoins, que ces annales pourraient être distribuées en trois parties : l'ancienne période, depuis Rurik jusqu'à Ivan III; la moyenne, depuis Ivan III jusqu'à Pierre le Grand, et la moderne, jusqu'à l'empereur Alexandre Ier. La première période est caractérisée par le système des apanages; la seconde fut celle de la monarchie; la troisième comprend surtout le changement des mœurs sociales.

Maintenant, quelle est l'origine des Russes? D'où sortaient ces Varègues qui, en 862, devinrent les premiers souverains de ce pays, auquel ils donnèrent le nom de Russie? Ici, l'auteur ne peut s'appuyer que sur des conjectures, et non sur des textes précis; il pense que ce peuple était scandinave, peut-être northman ou goth, et il range les Russes dans la famille commune des Illyriens, des Croates, des Tchèques et des Polonais. Mais il est difficile d'admettre que les Russes soient originaires de la Scandinavie; ils sont plutôt d'origine asiatique, de race ouralienne, ainsi que l'a démontré M. Henri Martin contre un historien russe plus moderne, M. Schnitzler.

L'histoire de Russie ne commence à revêtir un certain caractère de certitude qu'à partir de Rurik, appelé par les Novgorodiens fatigués de désordre, et qui, aidé de ses frères, conquit rapidement le reste de la Russie. La manière dont les Russes embrassèrent le christianisme est racontée par Karamzin de la façon la plus originale et la plus curieuse. On sait que ce grand événement eut lieu sous le grand Vladimir, qui fut le Clovis de la Russie. Ce que cette conversion renferme de particulièrement étrange, c'est que les Russes parurent dégoûtés de leur ancienne croyance avant d'en adopter une autre et que leur prince, cherchant avec eux la vérité, voulut, avant de se décider, connaître et comparer toutes les religions qui régnaient alors, afin de choisir en connaissance de cause celle qu'ils voulaient professer. Vladimir consulta d'abord des envoyés bulgares mahométans. « Le paradis de Mahomet, raconte l'historien, le tableau des gracieuses houris enflammèrent l'imagination de ce prince voluptueux; mais la circoncision lui parut un usage odieux et la défense de boire du vin une loi ridicule. « Le vin, dit-il, fait la » joie des Russes; nous ne pouvons nous en » passer. »

Vladimir écouta ensuite les députés des catholiques allemands, qui lui parlèrent de la grandeur de Dieu et du néant des idoles. « Retournez chez vous, leur répondit le czar; ce n'est point du pape que nos pères ont reçu une religion. » Les juifs vinrent à leur tour le trouver. « Où est votre patrie? leur dit-il. — A Jérusalem, répondirent les rabbins; mais, dans sa colère, Dieu nous a dispersés sur toute la surface du globe. — Comment! répliqua Vladimir, vous êtes ainsi maudits de Dieu et vous voulez donner des leçons aux autres? Allez, nous ne voulons point, comme vous, rester sans patrie. »

Un philosophe grec fut plus heureux dans ses efforts; il frappa tellement le czar par le tableau des récompenses et des peines éternelles, que le prince s'écria en soupirant : « Quel bonheur pour des hommes vertueux, et quel malheur pour les méchants! »

Cependant, il hésitait encore. « Tout homme, lui dirent les boyards, loue sa religion; si vous voulez choisir la meilleure, envoyez des hommes sages dans les différents pays, afin qu'ils puissent reconnaître quel est celui de tous les peuples qui honore Dieu de la manière la plus digne de lui. »

Vladimir chargea donc de cette mission dix hommes dignes de sa confiance. La tristesse du culte des Bulgares, les cérémonies sans grandeur des catholiques allemands excitèrent le mépris des ambassadeurs, et, comme l'éclat extérieur les touchait plus que les vérités abstraites, ils furent frappés d'admiration lorsqu'ils virent à Constantinople, dans l'église de Sainte-Sophie, « le patriarche revêtu de ses habits pontificaux et célébrant l'office divin. La magnificence du temple, la présence de tout le clergé grec, la richesse des vêtements sacerdotaux, les ornements des autels, l'odeur exquise de l'encens, le chant délicieux des chœurs, le silence du peuple, enfin la majesté sainte et mystérieuse des cérémonies, tout frappa les Russes d'admiration. Il leur sembla que le temple était le séjour du Tout-Puissant lui-même et qu'il s'y manifestait immédiatement aux mortels. »

Revenus à Kiev, ils dirent au czar : « Tout homme qui a porté à ses lèvres une douce boisson éprouve de l'aversion pour tout ce qui est amer; c'est pourquoi, maintenant que nous connaissons la religion grecque, nous n'en voulons point d'autre. »

Néanmoins, Vladimir voulait encore consulter les boyards et les anciens. « Si la religion grecque n'était pas la meilleure, lui dirent-ils, Olga, votre aïeule, la plus sage des mortelles, n'aurait pas songé à l'embrasser. »

Vladimir résolut alors de se faire chrétien.

Des récits de ce genre montrent tout l'intérêt piquant qui s'attache à l'œuvre de Karamzin. En retraçant le tableau des calamités des temps barbares, il a su encore émouvoir en racontant des traits de courage, de sensibilité, de fierté et de patriotisme qui inspirent l'admiration. La couleur du temps, des lieux, des mœurs attache le lecteur et donne à la vérité une teinte romanesque, poétique et pittoresque qui le fait marcher sans fatigue au milieu de ce chaos. Parmi ces ténèbres brillent quelques grands caractères, tels que ceux d'Oleg et d'Olga, la Clotilde de la Russie; celui du vaillant et malheureux Sviatoslav et ceux du grand Vladimir et d'Alexandre Newski. Pour achever de donner une idée du talent de l'auteur, nous citerons en partie le portrait de Sviatoslav, l'un des plus célèbres héros de l'antique Russie.

« La fin de son règne fut tragique; la fortune l'avait abandonné sans retour; attaqué, surpris, entouré par les Petchénègues, Sviatoslav périt dans une bataille qu'il fut forcé de leur livrer. Koursia, prince de ces peuples barbares, lui trancha la tête et se servit de son crâne en guise de coupe. Ainsi mourut cet Alexandre de notre histoire ancienne, ce héros qui luttait si courageusement contre ses ennemis et contre la mauvaise fortune; qui, quelquefois vaincu, commandait l'admiration à son vainqueur par sa fermeté magnanime dans les revers. Il sut, par le genre de vie le plus dur, égaler les héros chantés par Homère; et, par sa patience à supporter les rigueurs du temps, les plus accablantes fatigues, en un mot tout ce qui effarouche la mollesse, il enseigna aux Russes la manière de triompher de leurs ennemis dans toutes les saisons. Mais Sviatoslav, ce modèle des grands capitaines, n'est pas celui des bons princes, car il préféra la gloire des armes au bonheur de ses Etats; et son caractère, fait pour embraser l'imagination du poëte, mérite le blâme de l'historien. »

Comme on peut s'en rendre compte, il y a de la vie et de la couleur dans ce tableau. Ce qui donne aussi à l'œuvre de Karamzin un puissant intérêt, c'est le souffle patriotique qui l'anime d'un bout à l'autre. Cet historien était véritablement digne d'écrire les annales de son pays. Sa critique, droite et toujours éclairée, laisse paraître au premier rang, parmi les qualités qui le distinguent, une moralité calme, ferme, élevée, respectueuse envers les traditions du passé et les enseignements de l'expérience. Karamzin est véritablement le Tite-Live de la Russie; son style, comme celui de son modele, est plein, abondant et sonore, sans ornements recherchés, mais sentencieux avec gravité, comme il convenait à un écrivain formé à la grande école des anciens. On reconnaît toutefois dans sa manière l'influence de la poésie, vers laquelle son caractère l'aurait porté si des études plus sévères n'eussent réclamé toutes les forces de son esprit.

Cependant, tout en rendant hommage à l'intérêt de la narration, à la critique judicieuse des faits, à la véracité de l'écrivain russe, on ne peut lui attribuer les qualités supérieures de l'historien qui, par position, est complétement libre d'exprimer sa pensée. On ne saurait dire de lui qu'il a dit sans ménagement la vérité tout entière; on s'en aperçoit dès le début. Voici, en effet, comment il explique le rôle de l'histoire dans son introduction :

« L'histoire est, en quelque sorte, le livre sacré des nations, livre par excellence et indispensable; elle est le tableau de leur existence et de leurs actions, le dépôt des révélations et des principes, le testament laissé par les ancêtres à la postérité, le complément et l'explication du présent, le guide de l'avenir...

» Les souverains et les législateurs agissent d'après les indications de l'histoire; ils en consultent attentivement les pages, ainsi que les navigateurs consultent leurs cartes marines. La sagesse humaine a besoin de tant d'expérience, et la vie est si courte! Il importe de connaître comment, de toute antiquité, les passions séditieuses ont troublé la société, et par quels moyens le pouvoir bienfaisant de la raison a su réprimer leur choc impétueux, afin d'établir l'ordre, de concilier les divers intérêts des hommes et de leur procurer tout le bonheur dont on peut jouir sur la terre. Un simple citoyen même doit également lire l'histoire; elle le réconcilie avec l'apparente imperfection des choses, en la lui présentant comme l'apanage de tous les siècles. Pour le consoler au milieu des calamités publiques, elle lui en montre de semblables et de plus terribles encore auxquelles l'Etat n'a pas succombé. Elle nourrit les facultés morales, et, par ses arrêts équitables, elle dispose l'âme à la justice, cette précieuse base de notre bien-être, qui établit la concorde parmi les hommes. »

Assurément, ces réflexions sont vraies, judicieuses; mais où trouver là-dedans une leçon pour les princes? Il nous semble cependant que plus que personne ils ont à mettre à profit les enseignements de l'histoire. L'auteur se fût-il contenté de ces observations restreintes s'il avait écrit son ouvrage en Angleterre ou en Amérique? Non certes; il eût donné de l'histoire une définition plus large et plus hardie. Tout en faisant leur

part d'enseignement aux peuples et aux nations, il eût rappelé aux souverains que, s'ils méconnaissent les droits de l'humanité, s'ils usurpent un pouvoir arbitraire et despotique, s'ils prodiguent les faveurs et les priviléges à une classe aux dépens des autres classes, s'ils oublient enfin qu'ils ne gouvernent que pour se conformer aux intérêts et aux aspirations des peuples, ils préparent des calamités sans nombre à leurs Etats et ne font que précipiter la chute de leur dynastie. La littérature russe doit déplorer qu'un écrivain aussi éminent que Karamzin n'ait pas été plus indépendant, plus dégagé de toute attache; mais son œuvre ne figurera pas moins parmi les travaux historiques les plus considérables et les plus intéressants de notre siècle.

En terminant, nous devons dire un mot des traducteurs. Saint-Thomas et Jauffret ont eu de grandes difficultés à vaincre pour reproduire dans un autre idiome les mots et les tours d'une langue qui offre si peu d'analogie avec le français. Ils ont néanmoins surmonté cet obstacle avec beaucoup de bonheur. De plus, on peut s'en rapporter à l'exactitude de leur version, puisqu'elle a été revue et approuvée par Karamzin lui-même.

Russie (ESSAI SUR L'HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE LA NOUVELLE-), par de Castelnau (Paris, 1820, 3 vol. in-8°), ouvrage dédié à l'empereur Alexandre Ier. L'auteur avait habité pendant quinze ans le pays dont il nous a retracé l'histoire, et avait consacré tout ce temps à recueillir les matériaux de son important ouvrage. Il avait entrepris à ses frais différents voyages en Pologne et dans les différentes parties de la Russie, visité le champ de bataille de Pultava et les bords du Pruth, si célèbres dans l'histoire de Pierre le Grand, compulsé les manuscrits les plus intéressants, les archives accumulées pendant des siècles dans les couvents, et, grâce au concours des autorités publiques, à ses recherches laborieuses, aux traditions et aux communications soumises à son jugement éclairé, il nous a le premier donné une histoire complète de peuples jusqu'alors peu connus en Europe. Il ne fallait pas moins que cette réunion de circonstances heureuses pour mettre un historien en mesure de combler les lacunes et d'éclaircir les obscurités qui devaient nécessairement exister dans les annales de ces contrées qui, depuis Hérodote, furent tour à tour possédées, conquises et ravagées par plus de soixante-dix nations différentes. C'était un chaos difficile à débrouiller.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois époques principales : la première commence à partir de l'antiquité la plus reculée, pour finir à la conquête de la Tauride par Mahomet II en 1465, douze ans après la prise de Constantinople. La seconde comprend un espace de trois siècles, depuis la conquête de la Crimée par les Turcs jusqu'à la cession qu'ils en firent à la Russie en 1784; elle reprit alors son ancien nom de Tauride. La troisième époque, qui est de beaucoup la plus intéressante, s'étend de 1784 jusqu'au moment où écrivait l'auteur.

Pour la première époque, l'historien s'appuie principalement sur l'autorité d'Hérodote et des écrivains grecs et latins qui ont parlé des Scythes. Il rapporte les notions que les anciens nous ont transmises sur les mœurs, les migrations, les guerres, les institutions des peuples indigènes ou conquérants de la Tauride et des contrées qui formaient l'ancienne Scythie. Il décrit quelques restes d'antiquités et les principales médailles trouvées dans les ruines d'anciennes villes ou dans ces monticules de terre dont on surmontait, chez les peuples du Nord, les tombeaux des chefs de hordes et des guerriers distingués. Beaucoup de ces médailles représentent les traits de quelques rois du Bosphore.

La seconde époque offre plus de certitude sous le rapport des faits historiques. C'est là que se déroule l'histoire de ces Tartares belliqueux, affranchis du joug ottoman par les Russes, dont ils sont ensuite devenus les sujets, et de ces Cosaques Zaporogues qui, après des luttes sanglantes pour conserver leur liberté, furent enfin détruits par l'impératrice Catherine. L'auteur porte une grande lumière dans l'histoire de la Crimée, si neuve encore pour nous. En se réservant la suzeraineté de cette contrée, Mahomet II s'était engagé à ne placer sur le trône qu'un prince de la famille de Gengis-Khan, et il avait solennellement juré que ni lui ni ses successeurs ne pourraient condamner à mort un prince de cette race. Aussi les khans qui occupèrent successivement le trône de Crimée, certains de l'impunité, exercèrent leur pouvoir de la manière la plus odieuse, massacrant leurs sujets, incendiant les villes et promenant la désolation dans les campagnes. Le dernier de ces souverains périt néanmoins d'une manière tragique. Ayant cédé à la Russie ses droits et ses possessions en 1784, il fut exilé à Rhodes par la Porte et étranglé en 1787.

La troisième époque nous présente des tableaux moins sombres, moins ensanglantés. L'auteur l'a consacrée à nous retracer les conquêtes de la civilisation, les progrès de l'agriculture, du commerce et des arts, l'établissement des canaux et des ports de mer. Il s'étend surtout sur Odessa et présage le brillant avenir réservé à cette grande cité; puis il termine son ouvrage par la relation d'un voyage qu'il a fait en Crimée. Cette troisième partie offre un intérêt réel : géologie, histoire naturelle, numismatique, topographie des anciennes villes, statistique, agriculture, commerce et navigation; tous ces divers points de vue ont été abordés par l'historien avec un remarquable talent. Ajoutons que, pour rendre plus saisissantes ses explications et ses descriptions, il a enrichi les deux premiers volumes de belles cartes de la Nouvelle-Russie en général et de la Crimée en particulier, et que tous les trois sont enrichis de gravures qui représentent les sites les plus pittoresques de la presqu'île.

Russie (LA) en 1839, par le marquis de Custine (1840). Peu d'ouvrages ont fait autant de bruit que ces impressions de voyage. La première édition fut enlevée en trois mois et, pendant ce court espace de temps, deux traductions paraissaient en Allemagne et en Angleterre et une contrefaçon en Belgique. La Russie était pour ainsi dire un monde à découvrir, dont le marquis de Custine fut le Christophe Colomb. Chacun était avide de connaître *les mœurs de ce peuple nouveau*, d'avoir des détails sur son organisation politique et sociale, et le livre contenait de quoi satisfaire toutes les curiosités. Ce qui les redoublait, c'était le silence commandé d'une partie de la presse française et d'autre part les récriminations de la presse russe. Les attaques violentes dont ce coup d'œil indiscret jeté sur leur pays fut l'objet de la part des intéressés ne servirent qu'à mettre au grand jour la sincérité de l'auteur.

Voici le résumé de ses impressions. En Russie, *tout ce qui frappe les yeux, tout ce* qui se passe autour de vous est d'une régularité *effrayante, et la première pensée* qui vient à l'esprit du voyageur, lorsqu'il contemple cette symétrie, c'est qu'une si complète uniformité, une régularité si contraire aux penchants naturels de l'homme, n'a pu s'obtenir et ne peut subsister *sans violence*. L'imagination implore un peu de variété..., inutilement, comme un oiseau déploie ses ailes dans une cage. Sous un tel régime, l'homme peut savoir et sait, le premier jour de sa vie, ce qu'il verra, ce qu'il fera jusqu'au dernier. Une si rude tyrannie s'appelle en langage officiel respect pour l'unité, amour de l'ordre; et ce fruit acerbe du despotisme parait si précieux aux esprits méthodiques qu'on ne saurait, disent-ils, l'acheter trop cher. En Russie, le gouvernement domine tout et ne vivifie rien. Dans cet immense empire, le peuple, s'il n'est tranquille, est muet.

Comment faire entendre la voix de la vérité dans un pays où l'idolâtrie est le principe de la constitution? Qu'en résulte-t-il? C'est que, faute d'indépendance, les Russes n'ont nulle faculté d'invention et ne savent que copier, imiter et traduire. *Ce sont surtout les* Français qu'ils choisissent pour modèles. Or, quand on contrefait la forme d'une société sans se pénétrer de l'esprit qui l'anime, quand on va demander des *leçons de civilisation*, non pas aux antiques institutions du genre humain, mais à des étrangers dont on envie les richesses *sans respecter leur caractère*; quand l'imitation est hostile et qu'elle tombe en même temps dans la puérilité; lorsqu'on va prendre chez un voisin, qu'on affecte de dédaigner, jusqu'à la manière d'habiter sa maison, de s'habiller, de parler, on devient un calque, un écho, un reflet; on n'existe pas par soi-même. C'est que la volonté la plus absolue ne suffit pas pour bien faire et qu'on ne crée pas un peuple tout d'une pièce. Les empereurs russes ont cru faire des hommes, ils n'ont fabriqué que des automates. « Pierre Ier et Catherine II, dit l'auteur, ont donné au monde une grande et utile leçon que la Russie a payée; ils nous ont montré que le despotisme n'est jamais si redoutable que lorsqu'il prétend faire du bien; c'est alors qu'il croit excuser ses actes les plus révoltants par ses intentions, et le mal qui se donne pour le remède n'a pas de bornes. La tyrannie avouée est moins à craindre qu'une oppression déguisée en amour de l'ordre. La force du despotisme est uniquement dans le masque du despote. Que le souverain soit contraint de ne plus mentir, le peuple est libre. » Le mot mentir peut paraître dur; n'est-il pas légitime dans un pays où une loi écrite, violation de la loi naturelle, autorise l'empereur à déclarer que les enfants légitimes d'un homme légitimement marié n'ont point de père, point de nom, enfin qu'ils sont des chiffres et non pas des hommes? Et le peuple russe souffre ces indignités! « Il n'y a pas de peuple russe, répond M. de Custine; il y a des empereurs qui ont des serfs, et des courtisans qui ont aussi des serfs : tout cela ne fait pas un peuple. » Aussi l'empereur ne prend-il pas la peine de se soucier de ce que pensent ses sujets; en revanche, il est, comme tous les Russes d'ailleurs, sans cesse préoccupé de l'opinion des étrangers. Voilà le secret de l'hospitalité russe! » Un pareil aveu suffirait pour laver M. de Custine des reproches que les Russes lui ont adressés à propos du portrait satirique qu'il a tracé d'eux : « Sans moyen âge, sans souvenirs anciens, sans catholicisme, sans chevalerie derrière soi, sans respect pour sa parole, toujours Grecs du Bas-Empire, polis par formule comme des Chinois, grossiers ou du moins indélicats comme des Kalmouks, sales comme des Lapons, beaux comme des anges, ignorants comme des sauvages, fins comme des juifs, intrigants comme des affranchis, doux et graves comme des Orientaux, cruels dans leurs sentiments comme des barbares, sarcastiques et dédaigneux par désespoir, doublement moqueurs par nature et par sentiment de leur infériorité, légers, mais en apparence seulement, car les Russes sont essentiellement propres aux affaires sérieuses; tous ont l'esprit suffisant pour acquérir un tact extraordinairement aiguisé, mais nul n'est assez magnanime pour s'élever au-dessus de la finesse. Une de ces ambitions immenses, désordonnées, une de ces ambitions qui ne peuvent germer que dans le cœur des opprimés et se nourrir que du malheur d'une nation entière, fermente au cœur du peuple russe. Cette nation, essentiellement conquérante, avide à force de privations, expie d'avance chez elle par une soumission avilissante l'espoir d'exercer la tyrannie chez les autres; la gloire, la richesse qu'elle attend la distraient de la honte qu'elle subit, et, pour se laver du sacrifice impie de toute liberté publique et personnelle, l'esclave à genoux rêve la domination du monde. Elle patiente sous le joug, espérant faire chèrement payer sa honte aux autres. »

En attendant qu'elle soit maîtresse du monde, quels biens possède-t-elle? Une misère dorée, telle est la richesse des Russes : pour eux, l'apparence est tout, et l'apparence chez eux ment plus que chez les autres. Pour contre-balancer tant d'infériorité au point de vue de la civilisation, du moins la Russie recueille-t-elle le bénéfice de son mal? Dans un Etat si bien réglé militairement tout doit aller vite et bien. Hélas! non. Voici un proverbe qui a pris naissance dans le pays même : « La Russie est le pays des formalités inutiles. » Ses habitants n'ont pris que les mauvais côtés de la civilisation et justifient le mot de Voltaire : « Ils sont pourris avant que d'être mûrs. » Tout est extérieur chez eux et Napoléon Ier avait bien raison de dire : « Grattez un peu le Russe et vous verrez reparaître le Cosaque. » Une anecdote le prouvera et fera en même temps mieux connaître la Russie que tous les détails : « C'é*tait à Varsovie, du temps du grand-duc* Constantin et sous le règne de l'empereur Alexandre, le plus philanthrope des czars. Un jour, Constantin passait sa garde en re*vue, et, voulant montrer à un étranger de* marque à quel point la discipline était obser*vée dans l'armée* russe, il descend de cheval, s'approche d'un de ses généraux, et, sans le prévenir d'aucune façon, sans articuler aucun reproche, il lui perce tranquillement le pied de son épée. Le général demeure immobile et ne pousse pas une plainte. »

Après avoir achevé la lecture de la *Russie en* 1839, on est partagé entre la pitié et l'indignation. On se demande si un pareil gouvernement, un pareil peuple, de pareilles monstruosités peuvent exister? Rien n'est cependant exagéré, tout est exact, et l'on comprend que M. de Custine, ayant ressenti cette pitié et cette indignation beaucoup plus vivement encore, puisqu'il était témoin oculaire, ait mis de côté toute considération par un sentiment de profonde humanité. Il raconte simplement; quelques réflexions philosophiques, quelques cris du cœur se mêlent à la narration, et partout il déduit les con*séquences des faits. Son livre est une sorte* de philosophie de l'histoire de la Russie en même temps qu'un tableau de mœurs. La conclusion mérite d'être citée. Elle prouve que l'auteur, tout en désapprouvant les révolutions, est animé de sentiments fort libéraux : « Quand vous serez mécontents en France, allez en Russie, c'est un voyage utile à tout étranger. Quiconque aura bien vu ce pays se trouvera content de vivre partout ailleurs. Il est toujours bon de savoir qu'il existe une société où nul bonheur n'est possible, parce que, par une loi de sa nature, l'homme ne peut vivre heureux sans liberté. »

Russie (QUATRE CHAPITRES INÉDITS SUR LA), ouvrage posthume du comte Joseph de Maistre (Paris, 1859, in-8°). Ces quatre chapitres, très-étendus, ont pour objet la liberté, la science, la religion et l'illuminisme, et sont dignes, à tous égards, de l'auteur. Ils prêtent le flanc à toutes les accusations articulées de toutes parts contre les tendances, l'esprit et l'arrogance bien connus du comte de Maistre. Durant sa longue ambassade à la cour de Russie, où il représentait le roi de Sardaigne, de Maistre avait acquis, grâce à ses qualités personnelles et à son caractère, une grande autorité sur l'aristocratie moscovite et le gouvernement de l'empereur Alexandre. On le consultait dans les occurrences difficiles. Il aimait d'ailleurs la Russie, dont les idées politiques et religieuses allaient à sa trempe d'esprit et à sa manière de concevoir un état social. On lui proposa un jour de résumer quelques-unes de ses conversations sur divers sujets alors à l'ordre du jour. L'ouvrage dont il s'agit ici est la réponse qu'il fit à cette demande.

A propos de la liberté, il commence par se demander : « Comment est-il arrivé qu'avant le christianisme l'esclavage ait été considéré comme une pièce nécessaire du gouvernement et de l'état politique des nations, dans les républiques comme dans les monarchies, sans que jamais il soit venu dans la tête d'aucun philosophe de blâmer l'esclavage ni dans celle d'aucun législateur de l'attaquer par des lois fondamentales ou de circonstance? » C'est que, selon de Maistre, l'homme réduit à lui-même est trop méchant pour être libre. Cela revient à la théorie familière de ce publiciste fameux, qu'il faut que l'homme soit gouverné, et que, s'il ne l'est point par des idées religieuses, il le sera nécessairement par des gendarmes ou si l'on veut par l'esclavage. Il n'y a pas, à son dire, d'état social possible sans une hiérarchie fortement constituée. Au lieu de fers, le christianisme a mis des croyances dans l'âme de ceux qui sont au bas de l'échelle civilisée, et comme la mauvaise place, qu'il faut que quelqu'un occupe, n'est pas absolument enviable, on ne réussit à la tenir occupée que de ces deux manières, des fers ou des croyances, sinon point de civilisation.

De Maistre, quand il arrive à la science, ne tient pas plus compte des opinions modernes qu'en ce qui concerne la liberté : « Si l'on entreprenait, dit-il, de former une accusation en règle contre la science et de faire le détail de tout ce que nous lui devons depuis trois siècles, à commencer par la Réforme et la guerre de Trente ans jusqu'à la Révolution française, qui est une production immédiate de la philosophie, on produirait un tableau extrêmement sombre..... Les inconvénients inévitables de la science dans tous les pays et dans tous les lieux sont de rendre l'homme inhabile à la vie active, qui est la vraie vocation de l'homme; de le rendre souverainement orgueilleux, enivré de lui-même et de ses propres idées, ennemi de toute subordination, frondeur de toute loi et de toute institution, partisan-né de toute innovation. »

Dire que la science rend l'homme inhabile à la vie active, c'est dire une absurdité. La science a seule donné en effet à l'homme le moyen de vivre bien dans de mauvaises conditions. Elle lui a permis d'utiliser à son profit les forces de la nature, et sans elle la civilisation moderne n'existerait pas.

Le fait religieux offre à de Maistre l'occasion d'énoncer des axiomes fort impertinents pour toutes les religions en général et le christianisme en particulier. En voici deux : « Il faut une religion au peuple... Tout le monde est peuple. » Ainsi, de l'avis du publiciste catholique, la religion est un expédient de gouvernement, le prêtre est un commissaire de police. De la vérité religieuse, pas un mot. Qu'importe à de Maistre, profondément sceptique en définitive et n'envisageant guère les opinions et les systèmes que par leurs effets politiques? Il distingue plusieurs sortes d'illuminés. Les uns sont des francs-maçons, des martinistes, des piétistes, des disciples de Swedenborg; de Maistre, qui était franc-maçon et fort partisan de Saint-Martin, le philosophe inconnu, les absout sans difficulté. Mais il y a des illuminés très-mauvais, très-dangereux, très-actifs, sur lesquels de Maistre invoque tout particulièrement la colère de l'emperenr de Russie. Cet illuminisme-là « est le philosophisme moderne, enté sur le protestantisme. » C'est un venin formidable qu'il faut extraire et détruire par le fer et par le feu. En résumé, cet ouvrage de de Maistre a les qualités et les défauts de ses œuvres de premier ordre. Les personnes qui sont curieuses de savoir jusqu'où peut aller le fanatisme de l'autorité, liront avec intérêt ce livre, mais pourront être souvent écœurées par le cynisme de Joseph de Maistre.

Russie et l'Europe (LA), par M. Henri Martin (1866). « Avant cinquante ans, a dit Napoléon Ier, la France sera républicaine ou cosaque. » M. H. Martin ne veut pas que nous devenions Cosaques, et son livre est un cri d'alarme. Selon son habitude de faire pénétrer de force dans les obscurités de l'histoire la lumière douteuse de l'ethnographie, il cherche à déterminer le rôle et les destinées des races humaines et à deviner *à priori* le dénoûment de leurs luttes. Ces conclusions ne nous sont pas favorables. Les Russes sont les représentants de la race touranienne, l'ennemie éternelle de la race aryenne qui a civilisé l'Europe. Descendants des Aryas, notre règne est menacé; le jour des Touraniens arrive. Toute la politique, éclairée par l'histoire, doit tendre à conjurer leur triomphe. Voici comment M. H. Martin exprime ses craintes, qui sont aussi celles d'un historien peu habitué à se placer aux mêmes points de vue, le chantre du Consulat et de l'Empire : « L'empire russe est aujourd'hui la question capitale de l'ancien monde. A cette question doivent se subordonner tous les autres problèmes internationnaux; c'est l'énigme du sphinx; mais il ne faut pas absolument la deviner, il faut la résoudre activement ou périr. Un illustre historien, dont nous sommes d'autant plus autorisé à citer les paroles que nous nous trouvons d'ordinaire plus éloigné de ses vues politiques extérieures, M. Thiers, a dit : « Lorsque le co» losse russe aura un pied aux Dardanelles, » un autre sur le Sund, le vieux monde sera » esclave; la liberté aura fui en Amérique. » Chimères aujourd'hui pour les esprits bor» nés, ces tristes prévisions seront un jour » cruellement réalisées; car l'Europe, mala» droitement divisée comme les villes de la » Grèce devant les rois de Macédoine, aura » probablement le même sort. » Nous espérons bien, ajoute M. Henri Martin, que l'Eu-

rope n'aura pas un tel sort, et M. Thiers assurément n'a pas renoncé à l'espérer; mais, si le mal qu'il signale ne trouve pas un remède, sa prédiction s'accomplira. »

Si l'unité est la condition *sine qua non* du salut européen, il est à craindre que le despotisme de certains gouvernements ne mette longtemps encore obstacle à l'entente des peuples; mais nous croyons fermement, pour notre part, que la France sera plutôt républicaine que cosaque.

Russie libre (LA), par William Hepworth Dixon, traduit de l'anglais par Emile Jouvaux (Paris, 1873, in-8°). La guerre de Crimée a été pour la Russie le commencement d'une ère nouvelle. L'opinion publique réclama une liberté dont la nation slave avait été privée depuis la domination des hordes tartares, domination écrasante continuée par le régime autoritaire des czars. M. Hepworth Dixon, connu par un ouvrage très-curieux intitulé la *Nouvelle Amérique*, parcourut la Russie depuis les monts Ourals jusqu'à l'embouchure de la Vistule; il assista à cette lente transformation d'un peuple qui essaye de la liberté après avoir été si longtemps esclave. Cet ouvrage est le résultat de ses observations. Il fait défiler tour à tour sous les yeux du lecteur les pèlerins, les moines, les prêtres, les mendiants, les vagabonds, les sectaires, les Kalmouks, les Cosaques, les Kirghiz, les corporations ouvrières, les bourgeois, les paysans et les soldats, en un mot tous les éléments divers qui composent cet immense et gigantesque empire. Sa description est vive et animée, et il a bien saisi le caractère du peuple russe qui, avant tout, est un peuple essentiellement contemplatif et religieux comme le peuple arabe. Le Russe a deux grands défauts, il est joueur et ivrogne. Ces défauts, qu'il porte au suprême degré, ne sauraient nuire à sa ferveur religieuse, du moins pour ce qui touche aux pratiques extérieures, car sa religion n'est qu'une superstition grossière et intolérante. S'il est occupé à jouer (il joue souvent jusqu'à ses habits) et que le pope vienne à passer, allant en cérémonie bénir une maison, il laisse aussitôt son jeu pour se joindre au cortége, assister à la cérémonie et recevoir gratis les effluves de l'Esprit saint. On voit parfois deux moujiks ivres-morts sur un traîneau; rencontrent-ils une croix sur leur route, ils s'aident mutuellement pour s'agenouiller et faire le signe de la croix, puis ils retombent dans leur abrutissement. Un jour des paysans, excités par la cruauté de leur maîtresse, se précipitèrent vers son château pour y mettre le feu; celle-ci s'empara des saintes images qui ornent toute habitation russe, se présenta ainsi devant eux et put s'échapper saine et sauve, tant était grand leur respect pour ces images révérées. Cette ferveur religieuse se traduit surtout par des pèlerinages. Le lieu de pèlerinage le plus renommé est situé dans les îles Solovestk, appelées les îles Saintes, à l'entrée de la mer Blanche. On y accourt de toutes les extrémités de la Russie, en dépit de la rigueur du climat et du mauvais état des routes. Certains Russes passent leur vie en pèlerinages; ils vont à Moscou, à Kiev, à Jérusalem et surtout à Solovestk. Là se rencontrent des fanatiques qui peuvent lutter avec les fakirs de l'Inde, avec les Siméon Stylite et avec les bienheureux Labre. La vie menée par les pèlerins dans ces îles est plus dure que celle des chartreux et des trappistes. On n'y voit pas d'animaux, parce que le sexe féminin ne doit s'y montrer sous aucune forme; aussi les femmes n'y sont-elles admises que par exception et à certains jours de l'année seulement. On ne connaît pas bien la cause de cette singulière interdiction. Ce fanatisme étroit engendre les sectes, qui abondent en Russie; les principales sont celles des flagellants, des eunuques et des napoléoniens; ces derniers révèrent le conquérant français, comme les caïnites révéraient Caïn et Judas, voyant en lui l'instrument de la colère divine. A ce point de vue des scissions religieuses, le chapitre intitulé la *Famille d'un vieux croyant* est un des plus instructifs. Sur l'organisation sociale, il y a des détails curieux. Ainsi, la plupart des villages sont de petites républiques où règne le communisme; chacun a droit à une portion de terre. Le staroste ou chef peut imposer le knout; l'assemblée peut condamner un membre aux verges ou au bannissement. Les riches sont souvent accusés; ils se rachètent et l'on va boire l'argent. Dans les villes, on trouve des corporations. Tous ceux qui s'engagent dans une corporation lui appartiennent entièrement. Elle est responsable des vols et des abus de confiance de ceux qu'elle a placés; elle rembourse ceux qui ont été volés par des caissiers infidèles. C'est elle qui touche les appointements de ses membres. Ce système, qui favorise les paresseux, tend à disparaître. Sur la misère du soldat, qui est le vrai serf de la Russie, il y a des détails curieux dans ce livre, qui nous donne des notions précieuses sur un pays que nous ne connaissons que par des récits le plus souvent mensongers.

Russie (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE EN), par Courrière (Paris, 1875, in-8°). Cet ouvrage a le grand mérite de venir le premier sur une semblable matière et de nous donner des notions exactes sur le mouvement des esprits en Russie. Voici, en quelques lignes, le résumé des idées de l'auteur. La Russie, encore plongée dans la barbarie et à peine sortie de la vie primitive, fut plongée de vive force dans le christianisme byzantin. Cette religion froide, stérile, officielle, mise en contact avec des mœurs incultes et grossières, ne pouvait rien produire. En outre, la langue liturgique devint la seule langue écrite dont la Russie put se servir pendant des siècles; c'est ce qui explique pourquoi la littérature russe fut pendant longtemps religieuse. L'esprit de la nation commençait à se débarrasser de ses langes hiératiques, lorsqu'il fut subitement arrêté dans son développement par l'invasion mongole. Unifiée par l'autocratie des czars, la Russie devint plus accessible à l'influence européenne, qui s'infiltra peu à peu dans l'esprit de la nation. Catherine II acheva l'œuvre entreprise par Pierre le Grand. La littérature, émancipée du joug religieux, se traîna à la remorque de la culture européenne; elle entra dans une période d'imitation et de pseudo-classicisme qui dura jusqu'au commencement de ce siècle et pendant laquelle la langue russe s'enrichit, devint plus souple, plus élégante. Le romantisme affranchit la littérature russe. En devenant plus nationale, elle devint plus féconde. Pouchkine, Lermontof, Gogol, Bielinsky ne sont pas seulement des écrivains russes, mais des écrivains qui appartiennent à la grande famille des littérateurs européens. Après eux et avec Tourguénief, Pisemsky, Dostoïesky, la littérature russe devint l'écho fidèle des souffrances, des agitations, des aspirations de la société. Cette école, qui a été appelée naturelle et qui est le pendant du réalisme français, s'appliqua à protester de toutes ses forces contre la situation faite au pays et à mettre à nu les plaies de la nation. Voilà pourquoi le règne de Nicolas, qui pesa si durement sur la Russie, fut une de ses plus belles périodes littéraires. Les réformes de 1861, en créant une nouvelle société, firent naître de nouveaux besoins et engendrèrent de nouvelles idées. L'école naturelle fit ce que l'école réaliste a fait et fait encore en France; elle n'étudia que le côté laid, repoussant, exceptionnel; elle ne choisit ses types que dans les manifestations exceptionnelles, aboutissant souvent par là au faux et à l'exagéré. Enfin une nouvelle école s'est fondée qui, reniant le passé, a arboré le drapeau du réalisme populaire et s'est intitulée littérature de moujiks. Ainsi, le caractère distinctif de la littérature russe, c'est, à peine née, d'avoir répudié les traditions classiques et d'avoir pris pour but l'imitation exacte de la nature. Si elle l'a fait avec plus ou moins de bonheur, M. Courrière l'examine dans son livre, qui se divise en trois parties. La première comprend les origines de la littérature russe; la seconde va de 1820 à la guerre de Crimée; la troisième, de la guerre de Crimée jusqu'à nos jours. Tous les principaux ouvrages de la littérature russe sont analysés et appréciés dans ce volume, d'autant plus intéressant qu'il nous parle d'un sujet qui nous est presque inconnu.

Russie (RETRAITE DE). Après l'incendie de Moscou (1812) et à la suite du combat de Vinkovo, Napoléon donna l'ordre de la retraite; il laissa dans le Kremlin Mortier avec 6,000 hommes, lequel, après avoir fait sauter cette forteresse, devait venir rejoindre l'armée par Véréja et Médyn. On était en octobre,

> Il neigeait! On était vaincu par la conquête;
> Pour la première fois l'aigle baissait la tête.
> Il neigeait! . . . .

« Pour avoir, dit un historien, une idée de la pesanteur de l'armée au moment de son départ, il faut se représenter d'abord 600 bouches à feu et 2,000 caissons d'artillerie que traînaient péniblement des chevaux exténués, puis les calèches des généraux, leurs fourgons et ceux des administrations, les voitures de toute espèce des employés, celles des familles françaises ou étrangères qui fuyaient Moscou, enfin des milliers de petits chars (*kibitki*), fort communs dans le pays, que s'étaient procurés les officiers de tout grade et qui, chargés de provisions et d'effets d'habillement, marchaient à la suite des corps. » (Mortonval.) L'empereur s'avançait sur la route de Kalouga, faisant mine de se porter sur Taroutino; mais le 21 l'armée tourna à droite dans la direction de Malo-Iaroslavetz. Le soir du 23, les différents corps ayant suivi ce mouvement sans que l'ennemi en fût informé, les têtes de colonnes de l'avant-garde française occupèrent la ville. Cependant Koutouzof, averti par ses éclaireurs de la marche de l'ennemi, quitta en toute hâte la position de Taroutino et toute l'armée russe se porta sur Malo-Iaroslavetz. Dokhtourof en chassa deux bataillons français. Eugène le fait attaquer par la division Delzons, qui refoule les Russes à l'autre extrémité de cette ville ouverte; Dokhtourof les rallie, et les Français sont repoussés à leur tour jusque sur la grande place, où la lutte recommence avec acharnement. Delzons est frappé d'une balle, son frère s'élance pour le secourir; ils tombent tous deux dans les bras l'un de l'autre. Déjà les Français pliaient, lorsque Guilleminot vint rétablir le combat. La division Broussier seconde Guilleminot qui, pendant quelques instants, reste maître de la position. Les Russes retournent à la charge et ressaisissent encore l'avantage. Pendant cette lutte héroïque, Napoléon venait d'arriver, suivi de près par la garde et le corps de Davout; il donne l'ordre à Gérard et à Compans de prendre la ville à revers; mais, au même moment, l'armée de Koutouzof, forte de 70,000 hommes, débouche dans la plaine. L'artillerie française, croisant son feu, foudroie leurs têtes de colonnes; mais la lutte continuait dans la ville. La division Pino s'élance au secours des Français; Eugène, à la tête de sa garde, a rétabli le combat et se fraye un chemin sanglant jusqu'à la place, où l'attend le corps entier de Raïevskoï qui venait de remplacer celui de Dokhtourof; l'artillerie française, longtemps gênée par les difficultés du terrain, se développe alors et sillonne les rangs ennemis. Les Français, la baïonnette en avant, s'irritent des obstacles que la bravoure des Russes leur oppose; ils rejettent enfin hors de la ville l'ennemi qui, rompant ses colonnes, abandonne la position pour la septième fois. Eugène, vainqueur, déploie sa petite armée en avant de Malo-Iaroslavetz.

Cet épisode est un des plus beaux faits d'armes de la campagne de Russie. Les Français forcèrent à la retraite des forces quadruples, les Italiens s'y montrèrent nos dignes émules, et les Russes, qui jamais ne déployèrent plus de constance et de courage, rendirent noblement justice à leurs adversaires. Toutefois, par un jeu bizarre de la fortune, le résultat de cette bataille fut plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus. Napoléon supposant, d'après les mouvements de Koutouzof, que ce général était décidé à se maintenir dans sa position, avait consulté Murat, Bessière et le comte Lobau sur l'opportunité d'une nouvelle attaque. Tous furent d'avis que, dans l'état où se trouvait l'armée française, il fallait renoncer à la marche projetée sur Kalouga. Le comte Lobau, interrogé en dernier lieu, insista sur la nécessité de « se retirer sur le Niémen par la route la plus courte et la plus connue, par Mojaïsk, et le plus promptement possible. » Napoléon était seul d'un avis contraire; tandis qu'il hésitait, Koutouzof était dans une perplexité semblable. Persuadé que Napoléon manœuvrait sur son flanc pour gagner Médyn et couper ainsi ses communications avec Tchitchagof, il se décida à rétrograder. De son côté et dans l'ignorance de cette nouvelle détermination, l'empereur se résignait simultanément à faire volte-face vers le nord, dans la direction de Mojaïsk. Koutouzof ne pouvait se persuader que l'armée française se retirerait par une route déjà dévastée et sans ressources; il manœuvra pendant plusieurs jours pour lui fermer le chemin du sud, et lorsque ses doutes furent levés, il se contenta de harceler sans relâche l'ennemi, attendant que l'hiver et les privations le lui livrassent sans défense. Les Français, vivement attaqués près de Viazma par Miloradovitch et Platof, tandis que Koutouzof restait immobile à quelques lieues en arrière, eurent encore la gloire de faire reculer les Russes; mais ils perdirent beaucoup de monde. Ils voyaient du reste, à chaque pas, augmenter le nombre des traînards et des blessés; leur marche devenait de plus en plus pesante. Ney, qui avait moins souffert, remplaça Davout à l'arrière-garde. Les chevaux du train tombaient de fatigue et d'épuisement; il fallut abandonner des caissons et quelques bagages.

Le 6 novembre, des flots de neige, poussés par un vent nord-ouest, couvrirent les chemins; les détachements qui cherchaient un abri s'égarèrent; les soldats les moins robustes, roidis de froid, laissaient tomber leurs armes et étaient massacrés par les Cosaques. Les chevaux qu'on n'avait pas eu la prévoyance de ferrer à glace s'abattaient sur le verglas. Les soldats affamés les dépeçaient et en faisaient rôtir les chairs au feu des bivacs. A Dorogobouje, l'armée se divisa : Eugène et Poniatowski se dirigèrent sur Vitepsk par une route devenue impraticable pour les chevaux de trait; Platof suivait cette colonne, tuant ou faisant prisonniers tous ceux qui s'écartaient. L'empereur, Davout et Ney, qui formait l'arrière-garde, se portèrent directement sur Smolensk. Napoléon y entra le 9 avec sa garde; le 10, Davout l'y rejoignit; le 13, Eugène ramena les débris de l'armée d'Italie; il avait perdu 60 pièces de canon et la plus grande partie de ses bagages. Ce fut à Smolensk que Napoléon put apprécier toute l'étendue de ses pertes. De cette armée si belle, une des plus nombreuses que le monde eût jamais vues, il lui restait sous les armes environ 40,000 hommes, dont 5,000 à peine de cavalerie mal montés, pour ne pas dire à pied. L'armée du nord, après des alternatives de succès et de revers, avait évacué Polotsk; Gouvion Saint-Cyr, menacé par Wittgenstein et l'armée de Finlande, manœuvrait pour se réunir à Victor, qui se trouva bientôt à la tête de 36,000 hommes; à Smoliani, Wittgenstein l'attaqua sans pouvoir le forcer dans ses dernières lignes; mais le maréchal profita de la nuit pour se replier sur Sanno, laissant ainsi à découvert les routes de Minsk, de Witebsk et de Wilna. Witebsk fut occupé par les Russes, qui firent prisonniers le général Poujet et une partie de la garnison. Cependant Tchitchagof tendait à établir ses communications avec Wittgenstein; Minsk devenait le point autour duquel devaient pivoter leurs opérations, dont le but était de couper la retraite à Napoléon sur la ligne de la Bérézina. L'amiral, dont l'inaction de Schwartzenberg favorisait les mouvements, laissa 27,000 hommes, sous les ordres de Sacken, à Briest-Litovski, 5,000 à Proujani, sous le commandement d'Essen, et contenant ainsi les Autrichiens et le corps de Reynier, il marcha sur Minsk à la tête d'environ 30,000 soldats; deux renforts, conduits par Liaders et Herthel, dont la réunion présentait un corps de 11,000 hommes, devaient le joindre à Minsk le 12 novembre.

L'armée de Koutouzof s'avançait sur Smolensk; les guerriers russes, habitués au froid, abondamment pourvus de munitions et de vivres, rencontraient à chaque pas des débris de cette désastreuse retraite; défaits dans toutes les grandes batailles, ils avaient cependant les avantages de la victoire, et les vainqueurs de Smolensk, de Borodino, de Polotsk et de Malo-Iaroslavetz se retiraient devant eux. Les funestes symptômes d'une désorganisation complète commençaient à se manifester dans les restes de l'armée française. Les ordres de l'empereur, que la nouveauté des circonstances permettait d'interpréter avec plus de latitude, n'étaient plus exécutés ponctuellement : c'est ainsi que Baraguay d'Hilliers négligea de faire replier sur sa division un corps isolé de 2,000 hommes qui, surpris par les partisans Orlof Dénissof, Davydof, Seslavin et Figner, se vit forcé de mettre bas les armes. Koutouzof, poussant ses avantages, embrassait de ses ailes la position de l'empereur; avant d'arriver à Minsk par Orcha et Borissov, l'armée française avait soixante lieues à parcourir. Le 14, Napoléon quitta Smolensk avec la vieille garde; Eugène et Davout devaient suivre à un jour de distance; Ney reçut l'ordre de n'évacuer la ville que le 17, après avoir fait sauter les tours de l'enceinte et détruit ce qu'il ne pouvait transporter. A Krasnoï, la division Dojarovosskoï fut repoussée avec perte. Eugène n'échappa que par miracle à Miloradovitch et rejoignit l'empereur à Krasnoï. Koutouzof semblait n'avoir plus qu'à oser pour anéantir, par le choc de son armée, les débris des colonnes françaises; le 17, il prit ses dispositions pour attaquer; le lendemain, au point du jour, l'empereur sort de la ville, à la tête de 12,000 hommes de sa garde, tout prêt à engager le combat. Le général russe, étonné de cette résolution, rappelle à lui les corps de Tormassof et de Miloradovitch, qui laissent ainsi le passage libre à Davout et au vice-roi. Cette démonstration de l'empereur lui permit d'accomplir sa retraite sur Orcha; mais il laissait en arrière le maréchal Ney, et les Russes, maîtres de Krasnoï, annonçaient dans leurs bulletins de cette journée qu'ils avaient fait 8,000 prisonniers et pris plusieurs centaines de canons. C'est à Dombrovna que Napoléon reçut la nouvelle de la prise de Minsk; le 19, il entra dans Orcha, où son armée trouva quelque artillerie et des approvisionnements.

Cependant, resté seul en arrière avec une poignée de braves, Ney exécutait, sous le feu de l'armée russe qui l'entourait de toutes parts, cette retraite prodigieuse dont les Russes eux-mêmes n'ont parlé qu'avec admiration; le 21, il ramena à Orcha 3,000 hommes, débris glorieux de sa petite armée.

Napoléon, en s'avançant vers la Bérézina, ne supposait pas que Borissov fût déjà au pouvoir des Russes; une fausse manœuvre de Schwartzenberg fut la cause de ce désastre. Le général autrichien, après avoir battu Sacken à Wolkowisk et l'avoir rejeté vers le sud avec une perte considérable, s'était engagé à sa poursuite, au lieu de marcher contre Tchitchagof, qu'il pouvait mettre dans une position critique, en le poussant sur l'empereur. La conduite de Schwartzenberg dans cette circonstance a fait supposer qu'il agissait déjà conformément aux instructions secrètes de sa cour; peut-être que, prévoyant l'issue politique de cette campagne désastreuse, il se fit une loi de ménager son corps d'armée, dont Napoléon n'aurait pas manqué de se couvrir s'il l'eût eu sous la main. Quoi qu'il en soit, Tchitchagof put s'emparer de Minsk, où il trouva des approvisionnements considérables; de là il se porta sur Borissov, qui céda bientôt à la supériorité de ses forces, malgré la belle résistance de Dombrowski. Or, il était de la plus haute importance pour Napoléon de reprendre Borissov, pour s'assurer les moyens de passer la Bérézina. Oudinot, secondé de Dombrowski, rentra dans cette ville, culbutant la division Pahlen, qui repassa précipitamment le fleuve et rompit le pont derrière elle. Sur l'autre rive, on découvrait toute l'armée de Tchitchagof occupant les hauteurs. Sur ces entrefaites, l'empereur venait d'arriver à Bohr. Il fut décidé qu'on passerait la Bérézina au gué de Stoudzianka; le dégel présentait de grands obstacles aux pontonniers; mais, le 24, une forte gelée raffermit les terrains et facilita le transport de l'artillerie. Le corps d'Oudinot passa le premier et rejeta la division Tchaplitz dans la direction de Borissov. Le 28 au matin, il ne restait plus sur la rive gauche du fleuve que la division *Gérard et celle de* Parthouneaux, qui devaient protéger les ponts et détourner l'attention de Tchitchagof. Ce général aurait pu facilement inquiéter la retraite des Français; il en avait été empêché par les ordres de Koutouzof, qui resta longtemps per-

suadé que Napoléon voulait s'ouvrir un passage vers Minsk. Cependant l'amiral, mieux instruit de la marche de l'empereur, se mit en devoir de reprendre l'offensive. Platof et Wittgenstein se joignirent bientôt aux forces qui occupaient Victor, sans parvenir toutefois à l'entamer. Parthouneaux, cerné avec toute sa division, s'était vu forcé de se rendre; entre Borissov et le fleuve s'était pressée la foule des non-combattants; les bagages, les voitures chargées de blessés, tout offrait l'image du désordre et de la confusion. L'artillerie ennemie foudroya longtemps cette masse immobile, qui n'avait plus même assez d'énergie pour fuir; mais, sur l'autre rivage, Ney soutint glorieusement l'honneur du nom français: après une lutte longue et meurtrière, il ordonne une attaque générale; les Russes plient sous ce dernier effort et laissent aux Français le champ de bataille jonché de morts. Tchitchagof était vaincu; il laissait désormais à l'ennemi le chemin libre jusqu'à Wilna et au Niémen. Laissons parler maintenant un témoin oculaire, M. de Ségur.

« La nuit, dit-il, qui venait de mettre fin aux combats sur les deux rives de la Bérézina, fut une des plus cruelles depuis le départ de Moscou. Le froid redoublait de violence; le vent du nord, plus âpre, fouettait une neige épaisse sur les hommes sans abri et sans feux. Les bagages entassés près des ponts en obstruaient toujours l'entrée; longtemps dirigés sur ce terrain resserré, les canons de Wittgenstein l'avaient labouré dans tous les sens, le jonchant des débris de plusieurs milliers de voitures et de chariots culbutés sur des monceaux de cadavres. Durant ce terrible combat, plus de 12,000 personnes des deux sexes, parmi lesquelles on remarquait des familles entières avec leurs enfants, s'étaient vainement efforcées, en remplissant les airs de leurs cris lamentables, de s'ouvrir le passage des ponts; mais, depuis que l'artillerie se taisait, tombés dans un morne accablement, ils restaient immobiles à toutes les affections; on ne les entendait plus s'appeler réciproquement; chacun, résigné à ne plus se défendre contre la mort, semblait avoir cessé de prendre intérêt à la vie de ses amis, de ses parents; un silence affreux succédait aux accents du désespoir.

» A neuf heures du soir, le général Eblé étant parvenu à désencombrer le passage, les deux divisions de Victor traversèrent la Bérézina; il ne resta qu'une arrière-garde devant l'ennemi pour masquer ce mouvement. L'artillerie suivit, et tout ce corps ayant atteint la rive droite un peu après minuit, les deux ponts demeurèrent libres et d'un accès facile. Les non-combattants pouvaient alors passer à leur tour; ils furent avertis à diverses reprises; on les pressa de profiter du peu de moments qui leur restaient encore. Mais le temps et les moyens manquaient pour transporter les bagages et faire suivre les chariots; la plupart de ces malheureux avaient là toute leur fortune; d'autres, trop affaiblis par la fatigue ou les maladies, s'effrayaient à l'idée de se mettre en route à pied, au milieu d'une nuit si froide et si obscure. Tous refusèrent de marcher, attendant le jour, quoi qu'il pût arriver.

» En vain, pour les engager à partir, le général Eblé et le maréchal lui-même, après avoir employé la prière et jusqu'à la menace, firent brûler quelques-unes de ces voitures dont l'abandon semblait leur coûter tant de regrets; ils ne s'en émurent pas; rien ne paraissait pouvoir les tirer de leur sombre apathie. Aux approches du jour, l'arrière-garde se retira et le bruit se répandit parmi eux qu'on allait détruire les ponts. Tout à coup la foule se ranime, elle accourt et se presse comme la veille sur le rivage; le désordre produit encore l'encombrement; tout s'arrête; les cris, les querelles recommencent avec fureur. Le général Eblé devait mettre le feu aux ponts à huit heures; il attend encore; mais le jour est venu, l'ennemi va paraître, il s'agit du salut de l'armée... A huit heures et demie, une épaisse fumée obscurcit l'air près de la rive droite; les cris redoublent; peu après la flamme s'élève... le passage est fermé.

» On vit alors un spectacle effroyable : de ces milliers d'infortunés dont la dernière espérance vient de s'évanouir, les uns s'efforcent de se frayer un chemin à travers les flammes; ils se cramponnent aux chevalets, aux planches à demi consumées, et périssent d'un supplice horrible; d'autres se hasardent sur la glace encore mal affermie; elle s'entr'ouvre sous leurs pas, ils sont engloutis !... »

La division Loison, forte de 10,000 hommes de troupes fraîches, venait d'arriver à Wilna; elle reçut l'ordre de faciliter à l'armée les approches de cette ville. C'est de Malodeczno, où l'empereur arriva le 3 décembre, qu'il dicta ce 29e bulletin, où la simple vérité dépassa les craintes générales et les plus cruelles attentes. A Smorgoni, Napoléon assembla les chefs, confia le commandement de l'armée à Murat et partit immédiatement pour Paris; entre Ormiana et Wilna, il faillit tomber entre les mains du partisan Seslavin; il rentra aux Tuileries le 19, à minuit. Pendant ce temps, la rigueur du froid achevait la désorganisation de l'armée; le 7, le thermomètre descendit à 28° au-dessous de zéro. Les plus robustes marchaient en avant des groupes, car toute trace de discipline avait disparu. Le froid saisissait d'abord les extrémités : le soldat se laissait aller à une torpeur que suivait bientôt la mort. Les plus jeunes mouraient par milliers; un grand nombre de ceux dont le corps endurci aux fatigues pouvait résister plus longtemps, trouvant plus facile de mourir que de vivre, se couchaient sur la neige et refusaient de se relever. Le feu des bivouacs, dont ces malheureux s'approchaient sans précaution, communiquait la gangrène aux parties gelées, et l'influence d'une chaleur extrême, comme celle d'un froid excessif, avait des résultats non moins funestes. Un reste d'aliment, quelques gouttes d'eau-de-vie étaient alors des ressources précieuses; la loi de conservation avait absorbé tous les autres sentiments; l'ami fuyait son ami pour dévorer seul les misérables ressources que lui offrait le hasard; enfin l'horrible supplice de la faim en poussa quelques-uns à se nourrir de chair humaine. Cependant la vue de l'ennemi rappelait comme instinctivement autour des aigles les déplorables débris de la grande armée. Napoléon, peu soucieux de partager le sort des siens, courait en poste vers Paris; Murat, qui aimait la gloire sur un grand théâtre, perdit son énergie; Ney, au contraire, toujours le même, restait le dernier sur le champ de bataille; en lui était le salut de l'arrière-garde. Il fallut évacuer Wilna, que menaçaient toutes les forces de l'armée russe; l'armée débandée fut obligée d'abandonner sur la colline de Ponari les équipages de Napoléon, les caissons du trésor, les fourgons et le peu d'artillerie qui restait. Les traînards et les blessés, restés en grand nombre à Wilna, furent cruellement maltraités par les Cosaques; les juifs, non moins avides et aussi inhumains, assassinaient les Français dans les maisons, et, après les avoir dépouillés, jetaient leur corps par les fenêtres. Les malades, entassés dans les hôpitaux, moururent sans secours. Un grand nombre de prisonniers furent dirigés dans l'intérieur, mais bien peu parvinrent à leur destination. Les officiers russes essayaient en vain de réprimer les effets d'une haine que l'on avait inspirée au peuple; les soldats ne concevaient pas qu'on pût épargner des hommes que les seigneurs et les popes accusaient d'avoir incendié Moscou. Quand la première exaspération fut passée, le sort des prisonniers s'améliora, et dans beaucoup d'endroits ils trouvèrent une protection généreuse.

Les Cosaques de Platof ayant tourné Kowno, il fallut encore évacuer cette place et se frayer la route l'épée à la main. Tchitchagof, Wittgenstein et Koutouzof, qui les suivait, suspendirent leur marche à Wilna; l'hiver triomphait des Russes eux-mêmes. Les différents corps ou débris de l'armée française s'échelonnèrent sur la ligne de la Vistule. Murat espérait que Mac-Donald, auquel il avait donné l'ordre de se replier sur Tilsitt, changerait sous peu la face des affaires; mais la trahison du général prussien Yorck vint consommer le désastre de cette campagne. L'armée d'invasion était réduite au quart; la Russie était sauvée, et le contre-coup de cette grande réaction allait bientôt ébranler l'édifice mal affermi de la puissance de Napoléon, qui sacrifiait la France à son orgueil ainsi qu'au salut de sa personne; car, pendant que ses compagnons d'armes couvraient de leurs os les steppes glacés de la Russie, César se chauffait aux Tuileries, méditant de nouvelles hécatombes. Après 1812, 1813, puis 1815, c'est-à-dire Waterloo.

Russie (HISTOIRE DE LA CAMPAGNE DE) ou **Napoléon et la grande armée pendant l'année 1812**, par le général comte de Ségur (Paul-Philippe) [Paris, 1824, 2 vol.]. Cet ouvrage obtint un succès immense; il eut en dix ans neuf éditions. L'auteur, qui avait figuré à la tête d'une brigade dans l'expédition dont il retrace le désastre, raconte les grandes scènes qu'il a vues. Il dévoile en homme d'Etat les vues et les desseins de l'expédition; il trace en tacticien les plans de la campagne; il nous entraîne dans ces marches si fécondes en prodiges, ou dans cette retraite marquée par tant d'exploits et de malheurs. Ce qu'il a vu, il le peint; il nous fait assister aux combats comme aux conseils sous la tente de l'empereur, au passage du Niémen, à la bataille de Mojaïsk, à l'incendie de Moscou, au retour sur la Bérézina. Il a des couleurs différentes pour des tableaux divers; il fait passer dans l'âme du lecteur les impressions qu'il a senties. Les discours qu'il met dans la bouche de ses héros, les rumeurs qu'il recueille dans l'armée, à la manière de Thucydide et de Tite-Live, donnent à ses récits une physionomie particulière et un mouvement continuel.

On a reproché à l'ouvrage de M. de Ségur trop de pompe et d'apparat dans le style. On voit que M. de Ségur vise à l'effet et cherche à peindre plutôt qu'à raconter avec la véracité que comporte le genre historique.

M. de Ségur nous donne bien la mesure des ressources immenses que Napoléon s'était créées; il explique comment, après avoir reculé les bornes du possible, il avait fini par les dépasser et par aller au-devant de la catastrophe qui amena la ruine de l'Empire; il démontre que le hasard a des secrets impénétrables même pour le génie, et qu'une confiance téméraire en ses forces est souvent plus à craindre que l'habileté d'un adversaire. Mais cette histoire d'un immense désastre est aussi celle d'un courage sans bornes. La course triomphale des 400,000 hommes de la grande armée à travers l'Allemagne commande moins d'admiration que la retraite audacieuse des 30,000, à travers des hordes qu'ils ne cessent de combattre, tout en luttant contre toutes les rigueurs du climat, contre toutes les tortures du besoin. Tous ces faits sont développés avec beaucoup de sagacité.

L'académicien Arnault loua sur un ton trop homérique le style de cette histoire, « style toujours clair, toujours pur, toujours élégant; tantôt concis sans sécheresse, tantôt abondant sans prolixité, s'animant avec l'action, se conformant à la nature de l'objet auquel il s'applique, s'élevant quelquefois à la hauteur épique; style enfin rempli de hardiesse et pur de tout néologisme. » Ce dernier éloge est une allusion aux nouveautés de l'école romantique. La *Campagne de Russie* est écrite avec une effrayante vérité de couleurs et respire une dramatique émotion, voilà la vérité.

Le général Gourgaud réfuta les allégations historiques de M. de Ségur dans un ouvrage intitulé *Napoléon et la grande armée en Russie* ou *Examen critique de l'ouvrage de M. le comte Philippe de Ségur* (1824).

Russie (CAMPAGNE DE) ou **1812**, par M. Alfred Assollant (Paris, 1866). C'est cet épisode, le plus funeste des guerres de l'Empire, que l'auteur a choisi pour son début historique, considérant que l'histoire des peuples n'est pas faite uniquement pour flatter leur orgueil, mais surtout pour leur servir d'exemple et de leçon. Il a abandonné la légende, que M. le comte de Ségur avait un peu trop suivie, pour dire la vérité tout entière sur cette déplorable expédition. La gloire de nos soldats n'en souffre pas; il prouve que, même dans l'épouvantable retraite de Moscou, leur courage demeura inébranlable, qu'ils n'accusèrent ni l'ambition ni la témérité de leur chef et firent respecter jusqu'au dernier jour, devant l'ennemi, le drapeau tricolore. Napoléon, dans ce récit, perd seul de ce prestige extraordinaire que lui ont donné des historiens de parti. Le but évident de l'auteur, c'est de montrer que la France n'a pas été ingrate envers le vainqueur d'Arcole et de Marengo, et que ce n'est que lasse de verser le plus pur de son sang pour faire de lui le maître du monde, après avoir soutenu avec un courage désespéré le dernier choc de l'Europe, que vaincue, désarmée, saignée à blanc, placée entre son propre salut et l'empereur, elle subit à la fin la loi de l'Europe. C'est là toute l'histoire de la chute du colosse ébranlé par le désastre de 1812.

M. Assollant ne se laisse pas éblouir par la gloire, il soulève le voile doré qui recouvre l'idole; pour montrer aux peuples ses pieds d'argile. Au début, il explique parfaitement l'état de l'Europe en 1812, nous montre Napoléon abusant l'empereur de Russie, lui tendant la main jusqu'au moment où il se sent assez fort pour le frapper, et entraînant contre lui des alliés qui le suivent par crainte, des lieutenants qui savent mieux se battre qu'obéir et des parents qu'il se figure grands généraux de nature, parce qu'ils portent le nom de Bonaparte, et qu'il trouve encore plus indociles que maladroits. Il ressort des documents qu'il cite que les Russes, loin d'avoir été les agresseurs, n'ont combattu que contraints et forcés et que, si la grande armée périt presque tout entière, ce n'est point de froid, comme Napoléon l'a dit et comme on l'a répété après lui, mais bien de faim, de misère et de fatigue. Comme les Hollandais repoussèrent Louis XIV en inondant leur pays, les Russes ont chassé Napoléon du leur en le brûlant, et l'acte sauvage de Rostopchin, « qui creva un œil à sa patrie pour se venger de Napoléon, » n'avança pas d'un jour, par l'incendie de Moscou, la perte de l'armée française. « La vérité vraie, la voici : comme on n'avait pas de magasins, et comme les Russes brûlaient tout sur leur passage, vivres et fourrages, les hommes et les chevaux moururent de faim d'abord. Puis, au mois de novembre, un froid horrible se joignit à la famine, et l'armée, en proie à ces deux fléaux, fut entièrement détruite. » L'empereur voulut alors faire la paix; elle lui fut refusée par les intrigues d'un agent anglais, Robert Wilson. Il fallut se retirer; la retraite fut admirable, mais de 500,000 hommes de toutes nations, qui avaient passé le Niémen à la suite de Napoléon, il n'en resta pas plus de 40,000, encore étaient-ils dispersés et fugitifs dans les forêts de la Pologne et de la Prusse. C'est à l'ambition et à l'obstination de Napoléon qu'il faut demander compte de tant de malheurs.

Telle est en résumé l'instruction qu'on retire du livre de M. Assollant. Elle est conforme à la vérité beaucoup plus que l'impression laissée par l'ouvrage du comte de Ségur, un peu trop partial pour son héros et palliant trop généreusement ses fautes. L'exposition est bien faite, quoique disproportionnée par l'étendue avec le reste du récit; le style est simple, net et pur. On reconnaît dans l'écrivain l'ancien professeur d'histoire; mais si ce titre annonce certaines qualités de fond excellentes, il implique aussi des défauts de forme que l'auteur n'a pas su éviter assez soigneusement. Parfois son récit a l'aridité d'un sommaire et, dans son style, il laisse quelques expressions qui se pardonnent à la chaleur d'improvisation du professeur faisant un cours, mais ne sauraient s'allier avec la majesté de l'historien donnant, la plume à la main et à tête reposée, des leçons aux peuples et aux rois. Un troisième personnage vient de temps en temps se glisser entre le professeur et l'écrivain, c'est le journaliste; lui aussi apporte son contingent d'expressions un peu lestes et met de la passion dans le jugement, si bien que l'histoire semble tourner au pamphlet. L'excuse de M. Assollant, c'est le patriotisme, son grand amour pour la paix, cette source de prospérité d'un pays.

RUSSIE (GRANDE-), partie de la Russie d'Europe qui s'étend du 50e au 60e degré, et comprend les gouvernements de Novgorod, de Pskov, de Tver, de Smolensk, de Resan, de Toula, de Kalouga, de Tambov, d'Orel, de Nijni-Novgorod, de Kostroma, de Koursk, d'Iaroslaf, de Vladimir, de Voronéje et de Moscou.

RUSSIE (PETITE-), pays de Russie, érigé en 1797, par l'empereur Paul, en un gouvernement dont la capitale était Tschernigov. Alexandre Ier l'a répartie entre les gouvernements de Tschernigov, Pultava, Volhynie, Podolie, Kiev et Kharkow.

RUSSIE (NOUVELLE-), région méridionale de la Russie d'Europe, comprenant les gouvernements de Kherson, d'Iékatérinoslav, de Tauride, la Bessarabie, les territoires des Cosaques du Don et de la mer Noire.

RUSSIE BALTIQUE, partie de la Russie d'Europe qui comprend les gouvernements voisins de la Baltique.

RUSSIE BLANCHE, nom employé par les géographes pour désigner la partie de la Lithuanie détachée en 1772 de la Pologne, en faveur de la Russie. Il y a trois gouvernements dans la Russie Blanche : les gouvernements de Witebsk, de Mohilev et de Minsk.

RUSSIE NOIRE, partie occidentale de la Lithuanie.

RUSSIE ROUGE, ancienne contrée qui comprenait les palatinats polonais de Lemberg, de Chelm et de Belcz, et qui est aujourd'hui partagée entre la Russie et l'Autriche.

RUSSIE D'ASIE. V. SIBÉRIE.

RUSSIEN, IENNE s. et adj. V. RUSSE.

RUSSIFIER v. a. ou tr. (ru-si-fié — de *russe*, et du lat. *facere*, faire). Rendre russe; obliger les habitants d'une contrée à adopter les mœurs, les usages, les institutions de la Russie : *Les czars ne sont pas encore parvenus à* RUSSIFIER *la Pologne.*

RUSSWYL ou **RUSSWEIL**, bourg de Suisse (Lucerne), à 9 kilom. de Sursee; 4,000 hab. Bains d'eaux minérales.

RUST (Jean-Népomucène), médecin allemand, né à Jauernik, dans la Silésie autrichienne, en 1775, mort en 1840. Il entra dans le corps des ingénieurs autrichiens, mais renonça à cet emploi en 1792 pour se rendre à Vienne, où il étudia successivement la philosophie, la jurisprudence et enfin la médecine. Rust devint professeur d'anatomie à Olmutz en 1802, de haute chirurgie à Cracovie en 1803, et, lorsque cette ville eut été enlevée à l'Autriche, il revint à Vienne, où on le nomma premier chirurgien de l'hôpital général. Etant passé en 1815 au service de la Prusse, en qualité de médecin militaire en chef, il suivit les armées coalisées en France. Rust devint professeur de chirurgie et d'ophthalmologie à l'Académie militaire, en même temps que premier chirurgien et professeur de clinique à la Charité de Berlin, où il obtint encore, en 1824, une chaire à l'université et, en 1829, la présidence du Curatorium médical, dont il avait lui-même provoqué l'établissement. On a de lui : *Helkologie* ou *De la nature, de la connaissance et de la guérison des ulcères* (Vienne, 1811, 2 vol.; Berlin, 1837-1842, nouvelle édition entièrement refondue); *Quelques observations sur les blessures* (Vienne, 1815); *Arthrocacologie* ou *Des luxations par cause intérieure, etc.* (1817); la *Constitution médicale de la Prusse* (Berlin, 1828); *Mémoires et dissertations* (1834-1840). Il avait en outre publié, de 1816 à 1840, le *Magasin de médecine universelle*, dont la collection forme 60 volumes.

RUSTAN, ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans le département des Hautes-Pyrénées.

RUSTAUD, AUDE adj. (ru-stô, ô-de — extension du vieux français *ruste*, grossier, violent, qui représente le latin *rusticus*, par apocope du suffixe. V. RUSTIQUE). Qui tient du paysan; qui est lourd, grossier, en parlant des personnes et des choses : *Il est bien* RUSTAUD. *Votre servante est bien* RUSTAUDE. *Il a un air* RUSTAUD. *Je déteste les manières* RUSTAUDES. *On ne ricane point de leurs compliments* RUSTAUDS *pour les mettre à l'aise, on s'y prête sans affectation.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. : *C'est un* RUSTAUD, *un gros* RUSTAUD. *Votre servante n'est qu'une grande* RUSTAUDE. *Il n'y a pas d'apparence que celle qui aura ce joli doigt soit une* RUSTAUDE *ou une paysanne.* (Perrault.)

— Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte d'anabaptistes composée de paysans qui, sous prétexte de religion, s'efforçaient d'exciter des révoltes.

— **Syn. Rustaud, rustique, rustre.** L'homme *rustique* manque de la politesse et de l'élégance que donne l'habitude de vivre parmi les habitants des villes; mais c'est un défaut qui ne vient que des habitudes et qui est le résultat de ses travaux ordinaires. Le *rustaud* est grossier dans son extérieur, dans ses manières; il est *rustique* et il le sait sans vouloir se donner la moindre peine pour ne pas le paraître. Le *rustre* est plus grossier encore, et il l'est par son caractère autant que par ses manières.

RUSTAUDEMENT adv. (ru-stô-de-man — rad. *rustaud*). A la manière des rustauds, grossièrement : *Je vous aime un peu* RUSTAUDEMENT. (Mme de Sév.)

RUSTAUDERIE s. f. (ru-stô-de-rî — rad. *rustaud*). Air rustique, grossièreté : *Mon air délicat serait encore la* RUSTAUDERIE *d'un autre.* (Mme de Sév.)

RUSTE s. m. (ru-ste). Sorte de lance dont se servaient autrefois les gens de guerre à pied.

— Blas. Losange percé en rond.

RUSTICAGE s. m. (ru-sti-ka-je — rad. *rustiquer*). Techn. Mortier très-clair qu'on jette sur un mur pour le rustiquer, le crépir.

RUSTICI (Jean-François), sculpteur florentin du XVIe siècle. Il manifesta de bonne heure un goût exceptionnel pour la sculpture et eut pour premier maître Andrea del Verrochio et pour condisciple Léonard de Vinci. Rustici débuta en donnant plusieurs statues en bronze, *Léda*, *Neptune*, *Europe*, qui furent fort remarquées. Il vint en France en 1528 et fut employé par François Ier aux travaux de Fontainebleau. Cet artiste estimé mourut en France.

RUSTICITÉ s. f. (ru-sti-si-té — du lat. *rusticitas*, même sens). Rudesse, grossièreté : RUSTICITÉ *dans le caractère.* RUSTICITÉ *dans le langage.* RUSTICITÉ *dans les manières. Cette noble ardeur qui, au milieu des combats, est générosité et grandeur d'âme n'est plus, hors de là, que* RUSTICITÉ, *jeunesse de cœur ou défaut d'esprit.* (Mass.) *Il semble que la* RUSTICITÉ *n'est autre chose qu'ignorance grossière des bienséances.* (La Bruy.) *Nourris à la campagne, dans toute la* RUSTICITÉ *champêtre, vos enfants y prendront une voix plus sonore.* (J.-J. Rouss.) *La* RUSTICITÉ *n'est parfois que le masque de la finesse.* (Boiste.) *L'éducation adoucit la* RUSTICITÉ *des manières.* (Cormen.)

— Hortic. Qualité que possède une plante de ne pas craindre les intempéries des saisons.

RUSTICOLE adj. (ru-sti-ko-le — du lat. *rus, ruris*, champ, campagne; *colo*, j'habite). Zool. Qui se tient dans les champs, dans les prairies.

— s. f. Ornith. Section du genre bécasse.

RUSTIGE (Henri), peintre et poëte allemand, né à Werl (Westphalie) en 1810. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Dusseldorf, sous la direction de Schadow, obtint en 1821, de l'Académie de Berlin, un prix pour des tableaux de genre et acquit rapidement une notoriété à laquelle il dut d'être nommé, en 1836, suppléant du professeur Philippe Veit à l'institut de Stadel, à Francfort-sur-le-Mein. Il devint, en 1844, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Stuttgard, où son enseignement obtient depuis cette époque le plus grand succès. Artiste excessivement fécond, M. Rustige a débuté par des tableaux de genre qui représentent en général des scènes empruntées à la vie des habitants des bords du Rhin et de l'Allemagne méridionale. On cite, comme les plus remarquables : *Jeune fille suisse fuyant devant la tempête; Scène de la guerre du Tyrol;* la *Jeune veuve;* l'*Age d'or;* les *Bohémiens;* l'*Enfant retrouvé;* le *Convalescent;* le *Braconnier; Raphaël et la Fornarina; Campement de soldats*, etc. Plus tard, l'artiste aborda le genre historique avec non moins de succès, ainsi que le prouvent les toiles qu'il a produites depuis cette époque, entre autres : le *Duc d'Albe au château de Rudolstadt* et l'*Empereur Othon Ier jetant sa lance dans la mer après la victoire des Danois*, tableaux qui se trouvent dans la galerie de Stuttgard; le *Convoi de l'empereur Othon III*, à la galerie de Stettin; l'*Empereur Frédéric II et sa cour à Palerme.* M. Rustige est, en outre, l'auteur de *Poésies* (Francfort, 1844), et de plusieurs drames, dont les suivants ont été joués avec succès sur les théâtres de Stuttgard et d'autres villes d'Allemagne : *Filippo Lippi; Attila; Conrad Widerhold; Louis le Bavarois* et *Eberhard le Barbu.* Enfin il collabore à divers recueils artistiques et il a écrit une *Marche allemande* (avec musique de Kucken, 1839), qui est très-populaire parmi les soldats allemands.

RUSTINE s. f. (ru-sti-ne). Techn. Côté du creuset d'un fourneau qui est opposé à la tympe, c'est-à-dire au côté où se fait le travail du fondeur et où est placée la dame. ‖ Côté d'une forge qui en constitue le fond et qui est ordinairement appuyé au mur.

— **Encycl.** Dans un fourneau à cuve, on appelle *rustine* la partie opposée à la poitrine. Ce mot, qui signifie pierre de fond, vient de l'allemand. Il est aussi employé pour les bas foyers dans lesquels la *rustine* est alors une plaque de fonte, tantôt droite, tantôt inclinée. Dans les fours à cuve, la *rustine* est faite avec des matériaux choisis d'après la température que cette partie du four aura à subir.

RUSTIQUE adj. (ru-sti-ke — du lat. *rusticus*, venu lui-même de *rus, ruris*, pour *rusis*, campagne, champ, qui a été rapporté par Aufrecht à la racine sanscrite *krish*, labourer, avec perte du *k* initial; mais il est plus probable que ce nom du champ n'a pas subi de mutilation. Il correspond, en effet, au kymrique *rhws*, terre cultivée, et, quant à sa racine, à l'ancien slave *rusagu*, région, ainsi surtout qu'au persan *rûstâ*, terre à blé, lieu cultivé et habité, puis village, d'où *rûstâr*, villageois, exactement le latin *rusticus.* On peut comparer aussi l'irlandais *ros*, probablement pour *rost*, terre arable, plaine. La racine doit avoir signifié couper, puis labourer, comme l'indiquent les analogies du sanscrit *arsh*, frapper, percer, *rish, rush, lush, lûsh*, couper, trancher; persan *rushtan*, dépouiller, peler, *lûsh*, déchiré, mis en pièces; ancien slave *rushiti*, couper, découper; gothique *liusan*, perdre, etc. *Rustique* est une forme savante et relativement moderne. La véritable forme française est *ruste*, devenu *rustre*). Champêtre, qui appartient à la campagne : *Vie* RUSTIQUE. *Attelage* RUSTIQUE. *Travaux* RUSTIQUES. *Un air* RUSTIQUE. *Une chanson* RUSTIQUE. *Il y a de certaines danses* RUSTIQUES *qui sont fort agréables.* (Acad.) *Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison* RUSTIQUE, *une maison blanche avec des contrevents verts.* (J.-J. Rouss.) *Les bords de l'Ilissus retentissent du chant des oiseaux, et les échos du mont Hymette du son des chalumeaux* RUSTIQUES. (Barthél.) *Je me retirai dans une simple maisonnette, bien ombragée, bien* RUSTIQUE, *habitée par une famille du bon vieux temps.* (A. Mart.) *Jamais homme ne fut élevé plus près de la nature et ne suça plus jeune l'amour des choses* RUSTIQUES. (Lamart.) *Rien de plus ombreux, de plus frais, de plus parfumé que ce salon* RUSTIQUE. (E. Sue.) *Virgile n'est jamais trop* RUSTIQUE, *mais il met des idées trop relevées dans la bouche des pasteurs.* (Rigault.)

On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux *rustiques*,
Vient encore fredonner ses idylles gothiques.
BOILEAU.

Tous les ans, avec vous, que le peuple *rustique*.
S'assemble pour chômer cette fête publique.
LEMIERRE.

Cependant vers l'Euphrate on dit que des pasteurs,
Du grand art de Kepler *rustiques* inventeurs,
Etudiaient les lois de ces astres paisibles
Qui mesurent du temps les traces invisibles.
FONTANES.

— Inculte, sans art : *Promenade* RUSTIQUE. *C'est un jardin tout* RUSTIQUE.

— Taillé, façonné avec une sorte de simplicité rustique : *Pavillon* RUSTIQUE. *Siége* RUSTIQUE. *Banc* RUSTIQUE. *Elle leur fit signe de s'asseoir près d'elle sur un banc de bois* RUSTIQUE. (Balz.)

Les troupeaux ont quitté leurs cabanes *rustiques*.
J.-B. ROUSSEAU.

Sous ces *rustiques* toits, mon père vertueux
Fait le bien, suit les lois et ne craint que les dieux.
VOLTAIRE.

Le roc taillé sans art, le tuf, la pierre ponce
Ont lambrissé les murs du *rustique* palais.
DESAINTANGE.

— Par ext. Impoli, grossier : *Air* RUSTIQUE. *Langage* RUSTIQUE. *Manières* RUSTIQUES. *Vous me pardonnerez ma* RUSTIQUE *franchise, car il est peut-être utile que vous soyez instruite des calomnies.* (Balz.) *Les esprits durs*, RUSTIQUES, *sauvages et fanatiques sont exclus de l'urbanité.* (Ste-Beuve.) *Elle le rudoie, elle le morigène, elle lui fait honte de ses mœurs* RUSTIQUES *et de ses sentiments roturiers.* (P. de St-Victor.)

Je suis *rustique* et fier, et j'ai l'âme grossière.
BOILEAU.

— Agric. *Maison rustique*, Ensemble de tous les objets indispensables au cultivateur.

— Hortic. Se dit des végétaux d'un tempérament vigoureux, exigeant peu de soins, peu difficiles sur la nature du sol et peu sensibles aux vicissitudes atmosphériques.

— Archit. *Ordre rustique, Architecture rustique*, Dont les colonnes, les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés. ‖ *Ouvrage rustique*, Où les colonnes sont composées de pierres brutes, naturelles ou imitées.

— Techn. Se dit d'un marteau employé par les tailleurs de pierre, et dont les extrémités, aplaties dans le sens du manche, forment des tranchants qui sont découpés en dents.

— Linguist. *Langue latine rustique, Langue romaine rustique*, Se dit du latin corrompu d'abord à Rome et en Italie par les étrangers, et de là répandu dans les diverses provinces, où il se corrompit encore davantage.

— Philol. *Ecriture rustique*, Ancienne écriture, soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision.

— Mythol. rom. *Dieux rustiques*, Divinités qui présidaient à l'agriculture. Parmi les grands dieux étaient Jupiter, Bacchus, Minerve, la Terre, Flore, etc.; parmi les petits dieux ou dieux secondaires, on trouve Pan, Palès, Pomone, etc.

— s. m. Ce qui est inculte, sans art : *Quand on s'éloigne des villes, on ne doit rechercher que le* RUSTIQUE.

— Paysan, campagnard :

C'est assez, dit le *rustique* ;
Demain, vous viendrez chez moi.
LA FONTAINE.

— Archit. Le genre rustique.

— Théâtre. Tout décor qui est autre qu'une chambre, un salon.

— s. f. Bot. Section du genre nicotiane ou tabac.

— **Syn. Rustique, grossier, impoli.** V. GROSSIER.

— **Rustique, rustaud, rustre.** V. RUSTAUD.

— **Rustique, rural.** V. RURAL.

RUSTIQUE (saint), un des compagnons de saint Denis. Il fut martyrisé au IIIe siècle. L'Eglise célèbre sa fête le 9 octobre.

RUSTIQUEMENT adv. (ru-sti-ke-man — rad. *rustique*). D'une manière rustique, grossière : *Parler, agir* RUSTIQUEMENT.

— D'une manière simple, sans art : *Il lui fit traverser la maison, qui était arrangée et meublée* RUSTIQUEMENT. (G. Sand.)

RUSTIQUER v. a. ou tr. (ru-sti-ké — rad. *rustique*). Archit. Tailler ou crépir un mur dans le genre rustique.

— Constr. *Rustiquer des pierres*, Les tailler en leur donnant une apparence brute.

RUSTOW (Guillaume), officier et littérateur allemand, né dans la Marche de Brandebourg en 1821. Entré en 1838 au service militaire, il devint, en 1840, lieutenant du génie et, par ses connaissances étendues et son habileté pratique, acquit rapidement la réputation d'un excellent officier. Mais ses opinions libérales, et en particulier sa brochure intitulée : l'*Etat militaire de l'Allemagne avant et pendant la Révolution* (Zurich, 1850), le firent arrêter et traduire devant un conseil de guerre à Posen, où il était en garnison; M. Rustow parvint à s'enfuir avant le prononcé du jugement et se retira à Zurich, où, tout en s'occupant de travaux littéraires, il exerça bientôt une grande influence sur la réorganisation de l'administration militaire fédérale. Il fit à l'université des cours sur l'art militaire, devint, en 1853, instructeur pour les grandes manœuvres de l'armée et, après avoir reçu, en 1856, le droit de cité dans la commune de Bauma, fut nommé major du génie par le gouvernement cantonal. En 1860, il alla rejoindre en Sicile Garibaldi, qui l'éleva au grade de colonel et le prit pour chef de son état-major général. Lorsque le grand patriote italien repassa sur le continent, Rustow eut d'abord le commandement de l'aile gauche de l'armée du Sud, puis celui de la 15e division et enfin celui du corps d'expédition qui, vers la fin d'octobre, franchit le Volturno et s'avança le long de la rive gauche de ce fleuve. Au combat de Capoue (19 septembre), avec 5,000 hommes seulement, il tint tête pendant un jour entier à 20,000 Napolitains. A la bataille de Volturno (1er octobre), ce fut lui qui décida de la victoire par son attaque impétueuse sur le centre de l'ennemi. Après la fin de la guerre, il revint en Suisse, où depuis lors il ne s'est plus guère occupé que de littérature. Depuis 1851, il a publié un grand nombre d'ouvrages qui peuvent être rangés parmi les meilleures productions de la littérature militaire et parmi lesquels nous citerons : *Histoire de l'art militaire chez les Grecs*, en collaboration avec Kœchly (Aarau, 1852), à laquelle se rattachent des traductions, avec commentaires, des polémographes grecs (Zurich, 1854-1855, 2 vol.); la *Discipline et la tactique de Jules César* (Gotha, 1855) et les *Commentaires sur l'*Histoire de Jules César *par Napoléon III* (Stuttgard, 1867); la *Guerre de* 1805 *en Allemagne et en Italie* (Frauenfurth, 1854); les *Premières campagnes de Napoléon en Italie et en Allemagne pendant les années* 1796 *et* 1797 (Zurich, 1867). M. Rustow a fait preuve d'une rare science critique, au point de vue militaire, dans les récits qu'il a publiés des guerres européennes les plus récentes, notamment de la *Guerre de Crimée* (Zurich, 1855-1856, 2 vol.), de la *Guerre d'Italie en* 1859 (Zurich, 1859-1860, trois éditions consécutives), de la *Guerre de l'insurrection hongroise en* 1848 *et* 1849 (Zurich, 1860-1861, 2 vol.), de la *Guerre d'Italie* pendant les mêmes années (Zurich, 1862) et de celle de 1860 (Zurich, 1861), à laquelle il a pris part et sur laquelle il a, en outre, publié des *Souvenirs* (Leipzig, 1861, 2 vol.); de la *Guerre dano-allemande de* 1864 (Zurich, 1864), de la *Guerre* de 1866, entre la Prusse et l'Autriche (Zurich, 1866), enfin de la *Guerre des frontières du Rhin en* 1870-1871 (2 vol. in-8o), livre extrêmement remarquable. Parmi ses ouvrages relatifs à l'art de la guerre, au point de vue purement scientifique, il faut citer : la *Guerre et ses moyens* (Leipzig, 1856); l'*Art du commandement au* XIXe *siècle* (Zurich, 1857); *Histoire de l'infanterie* (Gotha, 1857, 2 vol.); *Tactique universelle* (Zurich, 1858); *Théorie de l'emploi des retranchements* (Frauenfurth, 1853); *Théorie de la guerre de siége moderne* (Leipzig, 1860); *Théorie de la petite guerre* (Leipzig, 1862); *Des obstacles qui entravent l'organisation d'une armée et le succès d'une campagne* (Cobourg, 1863; *Supplément*, 1866). Enfin on a encore de lui : *Biographies militaires* (Zurich, 1858, t. Ier); *Annales du royaume d'Italie* (Zurich, 1862-1863, 4 vol.) et *Vocabulaire militaire* (Zurich, 1859; *Supplément*, 1868).

RUSTOW (Alexandre), officier prussien, frère du précédent, né en 1824, mort en 1866. Entré en 1842 dans l'artillerie prussienne, il passa en 1849 au service du Slesvig-Holstein, fit avec distinction la campagne de 1850 et rentra, en 1852, dans l'armée prussiene. En avril 1864, il revint de nouveau dans le Slesvig-Holstein, en qualité de commandant d'une compagnie de siége de 20 canons, soutint, le 14 du même mois, à Ravenskoppal un combat des plus vifs avec l'artillerie danoise et, le 29 juillet, bombarda les vaisseaux de guerre danois pendant le mouvement sur Alsen. Rustow reçut alors le commandement des fortifications du port de Flensbourg et, après la guerre, devint membre de la commission d'épreuve d'artillerie à Berlin. En 1866, il fut promu major et commandant du détachement d'artillerie à pied en garnison à Wittemberg, passa, en mai 1866, à la 5e division de la première armée et, à Gitschin, força avec ses canons les Autrichiens à la retraite. Le jour de la bataille de Sadowa, il répondit longtemps et avec succès, des hauteurs de Chlum, au feu des batteries ennemies; mais, avant la fin de la bataille, il eut la jambe fracassée par un éclat de grenade et mourut, le 24 juillet suivant, à l'hospice de Horsitz. On a de lui un ouvrage estimé sur la *Guerre de côtes* (Berlin, 1848). — Un troisième frère de Guillaume, César RUSTOW, né en 1826, mort en 1866, entra en 1843, avec le grade d'officier, dans l'infanterie prussienne, fut ensuite longtemps professeur de tactique à l'Ecole militaire d'Erfurt et, au début de la guerre de 1866, fut nommé commandant d'un régiment d'infanterie de la division de Gœben, avec laquelle il marcha d'abord contre les Hanovriens et, après la capitulation de ces derniers, contre les Bavarois; mais il fut tué, dès le premier engagement, à Rossdorf, le 4 juillet. On a de lui : *Guide dans la science des armes* (Erfurt, 1852); les *Armes à feu portatives de guerre*, ouvrage d'une grande valeur (Berlin, 1857-1864, 2 vol.); le *Fusil Minié* (Berlin, 1855) et le *Nouveau fusil d'infanterie rayé* (Berlin, 1861).

RUSTRE s. m. (ru-stre — de l'ancien français *ruste*, grossier, violent, qui est le latin *rusticus*, par apocope du suffixe. V. RUSTIQUE). Paysan, campagnard : *Quand on a vécu longtemps dans les grandes villes, on ne peut s'habituer à vivre avec des* RUSTRES, *quelque polis qu'ils soient. Le* RUSTRE *le plus lourd, le plus pataud est presque un citadin à côté d'un paysan d'Ostade.* (Th. Gaut.)

L'âne me plaît : son dos porte au marché
Les fruits du champ que le *rustre* a bêché.
VOLTAIRE.

Elle découvre un lac dans un vallon fangeux
Où des *rustres* coupaient des joncs marécageux.
DESAINTANGE.

— Par ext. Homme grossier, brutal : *C'est un* RUSTRE, *un vrai* RUSTRE. *Quel* RUSTRE !

. . . . . A quoi bon être illustre?
Venir à Blois filer l'amour avec un *rustre!*
V. HUGO.

— s. f. Blas. Meuble d'armoiries qui représente une losange percée au milieu d'un trou rond : *De Chesnaye : De gueules, à trois* RUSTRES *d'argent.*

— Adjectiv. : *Air* RUSTRE. *Manières* RUSTRES. *Son langage* RUSTRE *me choqua.*

— **Syn. Rustre, rustaud, rustique.** V. RUSTAUD.

RUSTRERIE s. f. (ru-stre-rî — rad. *rustre*). Habitudes, manières d'un rustre.

RUSUCURRU, ville de la Mauritanie Césarienne, à l'O. de Césarée, aujourd'hui DELLYS. V. ce mot.

RUT s. m. (rutt — corruption de l'ancien français *ruit*, du lat. *rugitus*, rugissement, à cause des cris que pousse alors l'animal). Etat de certains mammifères au moment où ils montrent pour l'accouplement une disposition qui se manifeste par des signes extérieurs : *En septembre et octobre, temps du* RUT, *les cerfs n'ont ni demeure ni viandis décidé; ils ne cherchent que les biches.* (E. Chapus.) *Le chat sauvage n'a qu'une saison de* RUT. (Maquel.) *Le* RUT *énerve le cerf, le sanglier, le taureau, les amaigrit et leur échauffe la chair au point de les rendre immangeables.* (Toussenel.)

Jamais la biche en *rut* n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
BOILEAU.

— Par dénigrement, on le dit aussi en parlant d'un homme, d'une femme : *Toute la différence qu'il y a entre la femme et les autres femelles est que son* RUT *est permanent.* (Proudh.) *L'amour est un mouvement des sens et de l'âme qui a son principe dans le* RUT. (Proudh.)

Rarement un amant s'occupe du salut,
L'âme se porte mal quand le corps est en *rut.*
BEAUVEZÉ.

— **Encycl.** Le *rut* est constitué physiologiquement par l'ensemble des phénomènes suivants : lorsque les vésicules de Graaff se développent, en même temps les oviductes, la matrice et les organes copulateurs se tuméfient, s'injectent, sécrètent certains liquides et subissent dans leur structure des change-

ments qui les approprient au rôle qu'ils devront bientôt remplir. L'instinct de la génération s'éveille et devient si impérieux, que les femelles qui jusqu'alors évitaient les mâles en recherchent, au contraire, les approches et cèdent avec empressement à leur poursuite. Cet état ne persiste pas longtemps, surtout si l'accouplement vient en limiter la durée, car il cesse presque toujours après le coït. Lorsqu'il n'existe plus, la femelle perd son ardeur, fuit le mâle ou lui résiste obstinément jusqu'à ce que, après un temps plus ou moins long, les mêmes symptômes se manifestent de nouveau, pour revenir désormais après des intervalles de temps égaux dans chaque espèce et à des époques dont la périodicité régulière coïncide avec les saisons.

Les signes du *rut* sont variables suivant les espèces. Chez les poules, la crête se colore plus vivement en rouge; chez les lapines, la vulve se gonfle et s'injecte fortement; chez la chienne, cette tuméfaction est accompagnée d'un écoulement muqueux, odorant, qui attire les mâles; chez les singes, elle coïncide avec un écoulement sanguinolent assez abondant, surtout si l'on observe ces animaux à l'état sauvage. La périodicité du *rut* est hors de doute pour plusieurs animaux, surtout pour nos espèces domestiques, chez lesquelles le retour de cet état physiologique est beaucoup plus fréquent que chez les espèces sauvages. Selon Kuhlemann, qui a fait pour Haller de nombreuses observations à ce sujet, les brebis non fécondées deviennent en chaleur tous les quinze jours, les truies tous les quinze à dix-huit jours. Ce phénomène se reproduit, suivant Kahleis et Numann, toutes les trois ou quatre semaines chez les vaches; selon Greve, tous les mois chez les juments, et, selon F. Cuvier, après le même laps de temps chez les buffles, les zèbres et les singes. Le chevreuil offre une particularité assez remarquable; il a deux *ruts*, le *rut* de juillet et le *rut* de novembre. Jusqu'à présent on a toujours considéré le premier comme un faux *rut*, ne donnant lieu qu'à des accouplements inféconds. Mais, il y a une douzaine d'années, il a surgi en Allemagne une théorie et des observations qui tendent à renverser les notions généralement acceptées. Quelques naturalistes ont prétendu que le faux *rut* de juillet donne lieu au véritable accouplement du chevreuil et que celui de novembre ne compte pas. De cet accouplement de juillet résulte, suivant eux, le germe qui reste à l'état latent, sans aucun développement, pendant cinq mois et ne commence son développement normal qu'en décembre, coïncidant précisément avec le *rut* de fin novembre, qui, dans cette hypothèse, serait nul. Quelque singulière que paraisse cette théorie au premier abord, elle est acceptée en Allemagne. Des sujets mis en captivité et élevés pendant une série d'années servirent à faire les expériences et observations nouvelles. L'anatomie, la loupe, comme moyens de vérification, furent employées par les célébrités compétentes. Toutes ces séries d'observations et de constatations, disent les Allemands, ont rendu aujourd'hui ce fait indiscutable, à savoir : la gestation de neuf mois, dont cinq à l'état latent, c'est-à-dire sans aucun développement, de juillet à décembre, et dans leur pays cette manière de voir est généralment acceptée. On la trouve exposée en détail dans le *Recueil d'observations cynégétiques zoologiques* du comte de Sponeck, dans les *Observations sur le rut et l'embryon du chevreuil* du docteur Ziegler, etc.

La femme est-elle soumise aux mêmes lois que les femelles des mammifères? Chez la femme comme chez les femelles des mammifères, les vésicules de Graaf arrivent d'elles-mêmes à maturité et des phénomènes extérieurs généraux et locaux se manifestent. Ces phénomènes présentent chez elle bien plus d'intensité. Au lieu d'offrir une simple turgescence ou un simple écoulement sanguinolent, les organes génitaux sont le siége d'une véritable hémorragie, et chez le plus grand nombre de femmes ces signes ont une fréquence et une périodicité bien plus prononcées que chez la plupart des mammifères. La période menstruelle de la femme présente donc avec le *rut* des animaux une analogie que plus d'une fois déjà on avait pressentie. Mais voici qui rend l'analogie plus frappante. L'examen des ovaires des femmes qui succombent soit pendant la période menstruelle, soit à la suite de cette période, a montré qu'en aucun temps les vésicules de Graaf ne sont plus développées à la surface de l'ovaire, et on a même été assez heureux parfois pour constater la rupture de la vésicule de Graaf. On a aussi constaté cette rupture sur les ovaires de filles vierges. D'où on a été amené à conclure qu'une vésicule de Graaf se développe à chaque période menstruelle, qu'elle arrive spontanément à maturité, qu'elle se rompt spontanément et donne issue à l'ovule qu'elle renferme. Il y a donc chez la femme une ponte ou ovulation mensuelle en dehors de toute excitation sexuelle.

RUTA s. m. (ru-ta — du gr. *reô*, je coule, par allusion aux propriétés de la plante). Bot. Nom scientifique latin du genre rue.

RUTABAGA s. m. (ru-ta-ba-ga). Bot. Variété de navet, appelée aussi NAVET DE SUÈDE : *Le* RUTABAGA *est un fort bon légume.* (Vilmorin.)

— **Encycl.** Le *rutabaga*, appelé encore *navet de Suède* à cause de son origine, est un navet bisannuel, à racine ronde ou oblongue, renflée, à chair compacte et jaunâtre. La tige et les feuilles ont à peu près l'apparence du colza. Le *rutabaga* a été introduit en France par de Lasteyrie ; ce sont les trappistes de La Meilleraye qui l'ont fait connaître en Bretagne, où on le cultive aujourd'hui sur une grande échelle. Il en existe trois variétés :

Le *rutabaga à collet vert*, caractérisé par la couleur verte de son collet et la forme arrondie de sa racine.

Le *rutabaga de Skirving*, également à collet vert, mais plus aplati que le précédent, presque hémisphérique, à racine très-compacte et sortant généralement de terre.

Le *rutabaga de Laing*, à collet violet, à racine sphérique et très-volumineuse, à feuilles horizontales.

Les *rutabagas* sont des végétaux très-robustes, qui peuvent sans inconvénient être soumis à un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro. Ils continuent même à végéter et à s'accroître pendant l'hiver. Ils peuvent être cultivés dans des terres assez pauvres et réussissent très-bien dans les sols à bruyères et ajoncs nouvellement défrichés. C'est là la cause du succès de leur culture en Bretagne.

La préparation du sol dans lequel on veut cultiver cette plante nécessite cependant beaucoup de soins. On doit faire à l'automne un premier labour très-profond, puis un second après les gelées, puis un troisième et même, quand le terrain est compacte, un quatrième. On termine par un roulage ou un hersage suivant les cas. Cette préparation du sol est fort importante pour le succès de cette culture, qui ne réussit que dans des terrains bien ameublis. En revanche, cette variété de navet donne dans des terres peu fertiles un rendement bien supérieur à celui des autres variétés. En général, pour obtenir une récolte d'un certain poids de *rutabagas*, on n'ajoute au sol qu'une quantité de fumier ou d'engrais qui n'est que la moitié de la quantité nécessaire pour récolter le même poids de navets ordinaires.

Le *rutabaga* peut être semé sur place ou en pépinière. La coutume, en France, est de suivre cette dernière méthode. Pour semer sur place, on se sert d'un semoir et on espace de 0m,60 environ ; l'ensemencement se fait pendant le mois de juin et le commencement de juillet. En pépinière on sème beaucoup plus tôt, vers février ou mars; le plant est éclairci et sarclé à plusieurs reprises; enfin, la transplantation est faite pendant le mois de juin, autant que possible dans un terrain très-récemment façonné ; les jeunes plants sont tenus espacés de telle manière qu'un hectare en renferme de 35,000 à 40,000. En septembre, les racines sont déjà grosses; on les butte avec une charrue à deux versoirs ; cette opération facilite l'écoulement des eaux en même temps qu'elle rend meilleures les conditions de la racine et favorise le développement de celle-ci. En octobre, on pratique un premier effeuillage, que l'on borne aux deux ou trois premières feuilles. La récolte de la racine se fait à des époques différentes dans les pays tempérés et dans les pays très-froids ; dans les premiers, la racine peut sans inconvénient passer l'hiver en terre, où, comme nous l'avons dit, elle continue à s'accroître; dans les seconds, l'arrachage a lieu en novembre. On le fait précéder d'un effeuillage complet. Les racines sont conservées en meules, ou dans des caves très-aérées.

Cette culture est très-productive, beaucoup plus encore que celle des autres navets ; elle fournit de 40,000 à 50,000 kilogr. par hect. de racines; quant aux effeuillages, on admet d'ordinaire qu'ils donnent en feuilles un poids qui est à peu près le tiers du précédent, ce qui porte la récolte à 60,000 kilogrammes environ. Or, ces produits sont très-riches en parties nutritives.

D'après M. Boussingault, la racine renferme environ 0,15 pour 100 d'azote et 90 pour 100 d'eau. D'après M. de Gasparin, les feuilles renferment 2,8 pour 100 d'azote. En admettant ces chiffres, on trouve pour la récolte de 60,000 kilogrammes précédemment indiquée un rendement de 109 kil., 500 d'azote, rendement supérieur à celui du navet ou du turneps. Les praticiens admettent que, si on représente par le coefficient 550 la valeur nutritive de la plante qui nous occupe, celle des navets et des turneps sera représentée par 450 seulement. En résumé, en ne prenant que les racines, une récolte de navets qui est en moyenne de 30,000 kilogrammes correspond à une récolte de 6,666 kilogrammes de foin fané, tandis que la récolte de *rutabagas* obtenue sur le même terrain s'élève à 45,000 kilogrammes, correspondant à 8,181 kilogrammes de foin fané. Si on ajoute que les feuilles sont aussi nutritives que celles du chou, beaucoup plus nutritives, par conséquent, que celles du navet, on est amené à conclure que la culture du *rutabaga* doit être plus profitable que celle de ce dernier.

Une particularité qui n'est pas indifférente est que les animaux recherchent avec avidité les feuilles de *rutabaga ;* de plus, cette nourriture paraît contribuer spécialement au développement des muscles et augmenter par conséquent la production en viande.

Il est donc à désirer que la culture du *rutabaga* se répande de plus en plus. Cette plante robuste et productive peut être fort avantageuse pour les cultivateurs ; cultivée avec les navets et les turneps, elle résistera dans beaucoup de cas à des influences climatériques qui compromettraient au contraire la récolte de ceux-ci.

L'ennemi acharné du *rutabaga* est l'altise, petit insecte coléoptère qui a la singulière propriété de sauter comme les puces et qui, d'ailleurs, s'attaque à toutes les crucifères. L'altise attaque la plante dès que ses cotylédons commencent à sortir de terre; ses ravages peuvent compromettre gravement le sort de la récolte. On a indiqué pour s'en débarrasser l'usage des cendres. Voici comment on opère. Le matin, lorsque le jeune plant est couvert de rosée, on saupoudre les feuilles de cendres non lessivées, de telle manière que les feuilles soient aussi exactement couvertes que possible. A la faveur de l'eau, la poussière adhère à la plante, qui dès lors cesse d'être attaquée par les pucerons. On ne tarde pas à voir ceux-ci disparaître.

RUTACÉ, ÉE adj. (ru-ta-sé — du latin *ruta*, rue). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rue, genre de plantes.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre rue : *Les* RUTACÉES *se plaisent particulièrement entre les tropiques et sous les zones qui les approchent.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La famille des *rutacées* se compose d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées, à feuilles opposées ou alternes, avec ou sans stipules, à fleurs généralement hermaphrodites. Le calice est de trois à cinq sépales soudés à la base; corolle à cinq pétales; étamines au nombre de cinq ou de dix, ordinairement hypogynes, rarement périgynes; ovaire de trois à cinq carpelles plus ou moins soudés. Le fruit est tantôt simple capsulaire, tantôt se séparant en autant de loges ou carpelles. Graines à tégument propre, souvent crustacé. Les *rutacées* se divisent en cinq tribus, qui sont : 1° zygophyllées (gaïac); 2° rutées (rue); 3° diosmées ; 4° simaroubées (quassia amara); 5° zanthoxylées (v. chacun de ces mots). En général, toutes les plantes de la famille des *rutacées* sont âcres, aromatiques, un peu amères et jouissent d'une vertu tonique ou excitante très-accusée. Ces propriétés se retrouvent surtout dans les feuilles de la plupart des espèces qui sont parsemées de glandes remplies d'huile volatile. Leur odeur, dont on peut se faire une idée par celle de la rue commune, se répand souvent au loin, et les navigateurs, en approchant du Cap de Bonne-Espérance, reçoivent quelquefois en pleine mer des bouffées odorantes, dues aux nombreuses espèces de cette famille qui se trouvent répandues dans cette région. Quant à la distribution géographique des tribus que nous avons citées plus haut, on remarque que les zygophyllées se trouvent dans les deux hémisphères. Les rutées sont propres à l'ancien continent; les diosmées sont surtout répandues entre les tropiques, ainsi que les zanthoxylées et les simaroubées.

RUTATE s. m. (ru ta-te — rad. *ruta*, nom scientifique de la rue). Sel formé par la combinaison de l'acide rutique avec un oxyde métallique.

— **Encycl.** Les *rutates* ne renferment qu'un seul équivalent de métal, l'acide rutique étant monobasique. Parmi eux, on a décrit les *rutates* d'ammoniaque, de soude, de baryte, de chaux, de magnésie, de cuivre, de plomb et d'argent.

RUTE, ville d'Espagne, province et à 48 kilom. S. de Cordoue, au milieu de la sierra de Algarinejo, dans une belle et fertile vallée, près de la source du Rianzul; 8,200 hab. On croit qu'il occupe l'emplacement de l'ancienne *Arialdunum*.

RUTÉ, ÉE, adj. (ru-té — rad. *ruta*, nom scientifique de la rue). Bot. Syn. de RUTACÉ, mais avec une acception plus restreinte.

— s. f. pl. Tribu de famille des rutacées, ayant plus particulièrement pour type le genre rue.

RUTEBEUF, RUTEBUEF ou **RUDEBUES**, comme il se nomme lui-même, célèbre trouvère français du XIIIe siècle. On ignore la date de sa naissance, celle de sa mort, et l'on ne connaît de sa biographie que ce qu'il est possible d'en conjecturer à l'aide de quelques indications qu'il donne çà et là dans ses vers. Il était Champenois : « En celle Champaigne où je fu nei, » dit-il quelque part ; mais il passa une partie de sa vie à Paris, ou tout au moins la période durant laquelle il composa ses principaux ouvrages. Aucun de ses contemporains n'a parlé de lui; par contre, il n'a parlé non plus d'aucun d'eux, et l'on explique l'isolement dans lequel il dut vivre par les tendances satiriques de son esprit, plus propre à lui créer des ennemis que des amis; cependant il eut de nombreux protecteurs : le roi Louis IX ; Thibaut, roi de Navarre; la reine Isabelle, qui lui commanda un poëme; le comte de Poitiers, ce qui ne l'empêcha pas de traîner une vie assez misérable, probablemant parce qu'il était joueur et libertin, ainsi qu'il a pris la peine de nous le dire, et que l'argent qu'il gagnait s'en allait en parties de dés et en débauches. Comme tous les trouvères, trop indépendant pour rester dans la domesticité d'un prince, il gagnait sa vie à réciter ses poëmes dans les châteaux et sur les places publiques, dans les foires, aux noces des seigneurs et partout où il y avait un bon repas où se faire inviter, une solennité où se faire entendre. On reconnaît dans ses poésies les pièces qui durent être composées dans ces diverses occasions; par exemple, une des plus grossières, le *Dict de l'herberie*, tissu de coq-à-l'âne et d'ordures, véritable parade de pitre ou de bateleur, a dû être récité par lui dans quelque foire devant un auditoire peu délicat; d'autres, d'un style plus relevé, célèbrent les festins ou les faits d'armes, chantent les prouesses des croisés et trahissent le rang de ceux à qui s'adressait le poëte nomade.

Qu'il chantât pour les uns ou pour les autres, ses vers ne lui rapportaient pas de gros revenus. Nous voyons dans une pièce Rutebeuf s'écrier qu'il est « sans cotte, sans vivres, sans lit; que personne ne lui donne, qu'il tousse de froid, qu'il bâille de faim, qu'il ne sait où aller, bref, qu'il n'y a si pauvre que lui de Paris à Senlis. » Et dans un autre endroit : « Dieu le débonnaire, à ce que je crois et ainsi que je l'ai éprouvé, m'aime de loin; je n'ai pas deux bûches de chêne ensemble; mes pots sont cassés et brisés et tous mes beaux jours sont finis. Que vous disois-je? Depuis la ruine de Troie on n'en a pas vu d'aussi complète que la mienne, et il n'y a pas de martyrs qui aient souffert autant que moi : qu'ils aient été pour Dieu brûlés, lapidés, mis en pièces, je n'en doute aucunement, mais leur peine ne fut pas longue, tandis que moi la mienne durera toute ma vie. »

Pour comble de malheur, Rutebeuf se maria deux fois, et la seconde avec une femme qui n'était pas plus riche que lui. « Quand je l'épousai, dit-il, elle était pauvre et enceinte, et ce mariage a cela de curieux que je suis pauvre et gêné comme elle. Elle n'est ni gente ni belle, elle est maigre et sèche, elle a cinquante ans dans son écuelle. Aussi je n'ai pas peur qu'elle me triche. » Le tableau du mariage du poëte n'est guère fait pour convertir aux douceurs de l'hyménée. Il eut deux enfants de ce mariage, et il dut parer non-seulement aux éventualités de son existence, mais encore à celles de sa famille. Les calamités de toute sorte fondirent sur lui. La maladie, tout à coup, lui enleva un œil, précisément le meilleur. Il ne put plus aller son droit chemin, et à midi il se crut dans la nuit obscure. Quelle suite de désastres! Dorénavant son logis fut fermé, pour que le vulgaire ne connût point la pénurie à laquelle pouvait être réduit un favori des Muses. Grâce aux croisades, les générosités manquaient totalement. Les grands seigneurs étaient partis pour la terre sainte; leurs châteaux étaient fermés. Les présents étaient devenus rares. « Chacun préfère garder ce qu'il a. Les plus riches sont les plus chiches. » Voilà le refrain de ses chansons.

Il est probable que les attaques que Rutebeuf dirigea contre les ordres religieux lui valurent bien des inimitiés. Ses amis l'abandonnèrent, mais sa bonne humeur lui resta : « Que sont devenus mes amis auxquels je tenois tant, dit-il, et pour lesquels j'avois une si grande affection? Ils sont aujourd'hui bien clair-semés; c'est qu'ils ne furent pas bien semés, voilà pourquoi ils ont manqué. De ces amis, aussi longtemps que Dieu m'a assailli de divers côtés, je n'ai pas vu un seul en mon logis. Je pense que le vent les a enlevés. Ces amis sont de ceux qu'un souffle emporte et il ventoit devant ma maison. »

Rutebeuf était joueur. Il l'avoue en maint endroit; il confesse son penchant pour les dés; il assure que les dés « le tuent, que les dés l'assaillent et l'épient. » Il appréhende de se laisser encore une fois attirer par leurs séductions, et cependant sa passion est bien forte. Il est comme le papillon ; il tourne tout autour de la flamme et il finit par s'y brûler.

Sur la fin de sa vie, il s'amenda et renonça non-seulement aux dés, mais au monde. Après avoir tant déblatéré contre les moines, il se fit moine, déclarant qu'il était converti et repentant; les monastères étaient alors les seuls asiles des pauvres et des infirmes, et il n'y a pas lieu de s'étonner que le poëte, à bout de forces, soit venu s'y échouer comme une épave. L'année 1286 a été donnée comme celle de son décès; mais on s'est fixé sur cette seule supposition que Rutebeuf avait dû rimer jusqu'à son dernier souffle et que, les événements dont il parle n'allant point au delà de 1285, c'était aux environs de cette époque qu'il fallait placer la date fatale. Il est bien possible, cependant, qu'il ait consacré ses dernières années à la méditation et à la prière et qu'il se soit éteint dans le silence du cloître.

Les œuvres de Rutebeuf, qui étaient restées manuscrites jusqu'à notre époque, peuvent être divisées en quatre parties : 1° les poésies intimes, celles où il parle de lui, de ses misères, de ses ennuis ou de son bonheur; 2° les pièces relatives à de grands personnages ou à des faits contemporains; 3° les pièces satiriques; 4° les fabliaux ou contes. Il y a, en outre, des pièces allégoriques et même un drame religieux, le *Miracle de Théophile*. Cet essai fut probablement tenté pour le compte d'une corporation et joué dans l'intérieur d'un couvent ou sur le

parvis de quelque église. Il dénote une certaine habileté scénique fort remarquable dans cette période de l'enfance de l'art. Certains biographes ont fait une catégorie à part des *dits* ou *dictiez* relatifs aux croisades. Une particularité curieuse à noter, c'est que Rutebeuf, qui détestait les croisades en ce qu'elles portaient tort à son commerce, n'en parle jamais cependant qu'avec enthousiasme, au point de vue patriotique et religieux. Sous le rapport littéraire, Rutebeuf a plus de conformité avec les poëtes de la première moitié du XIIIe siècle qu'avec ceux qui brillèrent dans la seconde. Il se rapproche plutôt des écrivains du *Romancero français* que des versificateurs du règne de Philippe le Hardi. Son style est plus nerveux, son vers plus net, sa manière plus incisive. « Il se distingue, dit un critique, par une élégance naïve et une facile harmonie. Quelques-unes de ses pièces ne manquent pas d'un certain art dans la combinaison des rhythmes. Il a plus d'esprit que d'imagination, plus de causticité que de force. Plein de malice et de gaieté, il ne laisse jamais passer l'occasion de placer un trait piquant ou une ingénieuse saillie, même quand il trace le tableau douloureux de sa pauvreté, ou qu'il raconte les tristesses de son second mariage. Mais il abuse aisément des dons qu'il a reçus de la nature et un défaut apparaît à côté de chacune de ses qualités. S'il écrit avec facilité, il se répète avec étourderie; pour être spirituel, il lui arrive quelquefois de tomber dans la niaiserie ou dans l'impiété, et sa gaieté s'épanche souvent en absurdité. Rien n'est plus fatigant que ses insipides jeux de mots sur son nom :

Qui est dit de rudes et de bœuf...

L'allégorie commence à paraître dans ses vers religieux, et par là il se rapproche des poëtes du XIVe siècle. Mais ses personnages allégoriques ne sont pas empruntés aux froides subtilités d'une galanterie prétentieuse... Ses caractères, tracés avec vérité, sont semés de traits fins et spirituels où le bonheur de l'expression s'allie à la justesse de la pensée. »

Le genre où Rutebeuf brilla avec le plus d'éclat fut certainement le fabliau; il y mit une grâce et une désinvolture presque inconnues avant lui. Son meilleur, par la conception et par l'exécution, est assurément *Charlot le juif*, spirituelle diatribe dirigée contre un de ses rivaux en poésie. Ses *Complaintes historiques* sont écrites avec une certaine chaleur, mais les événements auxquels elles font allusion manquent d'intérêt aujourd'hui.

M. Ach. Jubinal a donné une excellente édition de Rutebeuf (Paris, 1840, 2 vol. in-8o).

RUTÈLE ou **RUTELLE** s. f. (ru-tè-le — du lat. *rutela*, ver qui ronge les arbres). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées xylophiles ou des rutélides, comprenant plusieurs espèces, toutes d'Amérique.

— Bot. Section des agarics, genre de champignons.

— **Encycl.** Les *rutèles* ont le corps convexe, de forme plus ou moins carrée; le labre apparent; les mandibules cornées, très-comprimées, obtuses ou tronquées à l'extrémité; les mâchoires cornées, dentées; le corselet convexe, à bords latéraux arrondis; le sternum élevé et avancé; l'écusson apparent; les élytres recouvrant les ailes, mais laissant l'anus à découvert; les pattes robustes; les jambes terminées par une ou deux épines simples et aiguës; les tarses à crochets forts. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les contrées chaudes de l'Amérique. Leurs mœurs sont peu connues; mais on suppose avec raison, d'après la forme des mandibules et des mâchoires, qu'elles doivent être analogues à celles de la plupart des scarabéides et, notamment, des hannetons. On peut citer comme type la *rutèle à massue* qui habite le Brésil.

RUTÉLIDE adj. (ru-té-li-de — de *rutèle*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la rutèle.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, ayant pour type le genre rutèle.

RUTENBERG (Philippe-Adolphe), publiciste allemand, né à Berlin en 1807, mort en 1869. Professeur jusqu'en 1840 à l'Ecole des cadets de Berlin, il devint à cette époque rédacteur de la *Gazette rhénane*, fut ensuite l'un des fondateurs de la *Gazette nationale*, mais se retira bientôt de la rédaction de cette feuille pour collaborer à différents organes du gouvernement, entre autres à la *Gazette prussienne*. Depuis 1853, il était l'un des principaux rédacteurs de l'*Indicateur officiel* (*Staatsanzeiger*). Il a publié un recueil estimé de *Discours politiques* et a fourni au *Dictionnaire politique* de Rotteck et de Welcker un grand nombre d'articles de géographie, d'histoire et de statistique.

RUTENI, peuple de l'Aquitaine Ire, entre les Arverni, les Cadurci et les Arecomici. Il occupait le pays appelé depuis Rouergue et avait pour ch.-l. Segodunum, depuis Ruteni, aujourd'hui RODEZ. V. ce mot.

RUTÉNOIS ou **RUTHÉNOIS, OISE** s. et adj. (ru-té-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Rodez; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* RUTÉNOIS. *La population* RUTÉNOISE.

RUTGERS (Jean), poëte et philologue, né à Dordrecht en 1589, mort en 1685. Il fut un des meilleurs élèves du célèbre Vossius, vint achever ses études en France, fut nommé conseiller d'Etat par Gustave-Adolphe et représenta la Suède auprès des Etats de Hollande. On a de lui des *Notes* sur les classiques latins, un *Glossaire* grec, un recueil d'observations et de remarques philologiques (*Variarum lectionum libri sex*), ainsi que plusieurs autres travaux estimés.

RUTH, héroïne d'un livre de la Bible, auquel elle a donné son nom. La famine ayant contraint Elimélech et Noémi à quitter le pays d'Ephrate, ils s'établirent dans la Moabitide avec leur deux fils, dont le plus jeune, Mahalon, épousa Ruth. Elimélech et ses deux fils moururent, et Ruth resta veuve sans enfants. La famine ayant cessé, Noémi se décida à regagner sa patrie. Ruth, malgré toutes les instances que fit sa belle-mère pour la détourner de ce projet, déclara qu'elle ne se séparerait jamais de celle-ci, dont le peuple deviendrait son peuple, dont le Dieu deviendrait son Dieu. Salomon Raschi place dans la bouche de Noémi et de Ruth le dialogue suivant :

« Il nous est défendu, dit Noémi à sa belle-fille, d'aller plus loin que le septième jour de la semaine, que le jour d'un sabbat. »

Ruth répond : « J'irai partout où vous irez.

— Il nous est défendu d'avoir commerce avec d'autres qu'avec nos maris.

— Je passerai la nuit où vous la passerez.

— Six cent treize préceptes séparent notre peuple d'avec tous les autres peuples de de la terre.

— Votre peuple sera mon peuple.

— Le culte des idoles nous est interdit.

— Votre Dieu sera mon Dieu. »

Noémi ne résista plus. Elles partirent toutes deux et arrivèrent à Bethléem dans le temps qu'on allait faire la moisson des orges. Ruth profita de la saison pour amasser de quoi pourvoir à la subsistance de sa belle-mère et à la sienne. Booz, fils de Salmon et de Rahab, Bethléémite, de la tribu de Juda, venait d'être instruit par le bruit public du retour de Noémi à Bethléem lorsque, visitant ses champs, une jeune glaneuse attira son attention. Il s'informe d'elle au chef de ses serviteurs; il apprend que c'est la Moabite dont le tendre dévouement pour Noémi, sa belle-mère, faisait l'admiration de tout Bethléem. Booz va la trouver, l'engage à ne pas glaner dans d'autres champs que les siens, l'invite à partager le repas de ses gens et pousse la générosité jusqu'à ordonner aux moissonneurs de laisser pour elle, comme par mégarde, quelques poignées d'épis dans les sillons. Pendant les fêtes qui terminaient les moissons, Booz passait les nuits dans les champs au milieu de ses serviteurs. Une nuit il se réveille, entend du bruit, regarde et voit Ruth couchée à ses pieds. A l'instant Booz se souvient du droit que réclamait la jeune Moabite, et comme, en face d'un plus proche parent, il ne peut se prévaloir du privilége de la loi qu'après que celui-ci y aura renoncé, il renvoie Ruth à Noémi, lui donne autant d'orge qu'elle peut en porter et lui donne l'assurance qu'avant peu il l'appellera son épouse. Le lendemain, en effet, Booz se rend aux portes de la ville, où siégeaient les magistrats, prend place au milieu d'eux, met le plus proche parent de Mahalon à même de déclarer s'il entend faire usage ou abandon de ses droits. Celui-ci décline toute prétention, et Booz épouse Ruth. V. l'article suivant.

— Iconogr. La touchante et gracieuse histoire de Ruth, d'un caractère si poétique dans sa rusticité, a inspiré un grand nombre d'artistes. Un tableau de Poussin, qui est au Louvre, représente Booz donnant à un serviteur l'ordre de laisser glaner Ruth, qui est agenouillée devant lui. Deux autres femmes remplissant des vases à l'ombre d'un grand arbre, un valet faisant fouler par des chevaux les épis étalés sur l'aire, un moissonneur se reposant sur une gerbe et jouant de la cornemuse, d'autres figures encore complètent cette composition qu'encadre un paysage borné à l'horizon par des collines couronnées de fabriques. Ce tableau, qui faisait partie d'une suite représentant les *Quatre saisons* et qui y désignait l'*Eté*, a été gravé par J. Pesne et dans les recueils de Filhol (IV, pl. 256) et de Landon (III, pl. 41). L'épisode de *Ruth et Booz* a encore été traité par L. Hersent (gravé par Alexandre Tardieu), Overbeck (gravé par Ruscheweyh), Joseph Fuhrich (lithographié), Lestang-Parade (Salon de 1839), R. Cazes (Salon de 1841), H.-F. Schopin (Salon de 1842), Pierre-Fr. Lehoux (Salon de 1843), Ch. Coessin de La Fosse (Salon de 1857), Magy (Salon de 1865), etc.

De nombreuses compositions ont été faites aussi sur l'attachement de Ruth pour Noémi : « Orpha embrassa, tout en larmes, sa belle-mère et s'en retourna; mais Ruth s'attacha fortement à Noémi. Celle-ci dit à Ruth : « Tu » vois que ta belle-sœur retourne à son peu- » ple et à ses dieux; va, retourne avec elle. » Mais Ruth répondit : « Partout où tu voudras » aller, j'irai; partout où tu feras ta demeure, » je demeurerai. Ton peuple sera mon peu- » ple et ton Dieu sera mon Dieu. » Ary Scheffer a peint sur ce sujet, en 1855, un tableau remarquable qui appartient à la baronne de Rothschild et qui a été gravé par Levasseur. Les figures sont du style le plus noble, le plus sévère; le coloris manque malheureusement de chaleur et de vérité. Un peintre allemand contemporain, Jean Schrandolph, a exécuté sur le même sujet un tableau qui a figuré au Salon de 1845 et qui a reparu à l'Exposition universelle de 1867. D'autres peintures ont été exécutées par Jean-Louis (Salon de 1839), Antoine Sublet (Salon de 1864), Alfred Dehodencq (Salon de 1867), Théophile Bischoff (Salon de 1874), etc. Au Salon de 1875, un artiste distingué, M. de Curzon, a exposé un triptyque représentant les trois principaux traits de l'histoire de Ruth. Dans un premier tableau, Ruth s'attache à Noémi; dans le second, la jeune veuve implore la générosité de Booz; dans le troisième, elle apprend que le patriarche endormi à ses pieds est son parent par alliance et son futur mari selon la loi. M. de Curzon a traité ces divers épisodes avec une gravité simple et douce, mais avec une couleur un peu monotone.

Une statue de *Ruth glanant*, par J. Gott, sculpteur anglais, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Une autre statue de *Ruth* a été exposée par M. A. J. Simons au Salon de 1864.

Ruth (LE LIVRE DE), un des livres canoniques de la Bible, placé après le *Livre des Juges*, et où se trouve l'histoire de Ruth, telle qu'on vient de la lire dans un article précédent. Il ne faut voir, probablement, dans cet épisode qu'un poëme, une idylle égarée, comme le *Livre d'Esther*, au milieu des invraisemblables récits de la Bible. Peut-être cependant l'auteur se proposait-il un but politique, ainsi que le conjecture le professeur Reuss de Strasbourg. Elimélech, mari de Noémi, et ses deux fils sont appelés Ephratiens, nom qui doit signifier la même chose qu'Ephraïmites. Ils appartenaient donc à une famille du Nord, habitant le pays de Juda. Or, ce fait étant admis, David descendait légalement de la tribu de Juda par Booz et de la tribu d'Ephraïm par le fils d'Elimélech. Les Ephraïmites avaient donc tort de le regarder comme un étranger n'ayant rien à faire avec leur tribu. On sait, en effet, que les tribus du Nord, et celle d'Ephraïm en particulier, ne subirent jamais qu'avec une extrême répugnance la domination de David et de sa famille, et qu'elles profitèrent de la première occasion pour secouer le joug; ce fut le schisme des dix tribus. D'après M. Reuss, l'auteur du *Livre de Ruth*, originaire du Nord, ainsi que l'indiquent des particularités de son langage, prises jusqu'à présent pour des araméismes, mais partisan de la maison de David, aurait voulu montrer à ses concitoyens qu'ils avaient tort de repousser cette famille comme étrangère, puisqu'elle appartenait à Ephraïm aussi bien qu'à Juda.

Dans le canon hébreu, le *Livre de Ruth* est classé parmi les hagiographies. Pour des raisons chronologiques, les Septante l'ont rangé à la suite du *Livre des Juges*, et c'est la place qu'il occupe dans la plupart des Bibles. Les juifs le lisent dans les synagogues lors de la Pentecôte, parce qu'il y est question du « commencement de la moisson des orges. »

Ruth, roman anglais de mistress Gaskell. Voici l'analyse de ce roman. Ruth a eu le sort de beaucoup de jeunes filles pauvres. Jolie, abandonnée à elle-même, sans protection, sans amis, sans conseils, elle écoute les paroles d'un jeune homme riche et beau qui l'emmène à Londres d'abord, puis dans le pays de Galles, passer les premiers temps de leurs amours. M. Bellingham, ce séducteur, est-il un don Juan ou un Lovelace? A-t-il eu besoin, pour en venir à ses fins, de déployer leurs étranges ressources de ruse et d'élégance? Non; il n'était pas en présence d'une femme supérieure comme Clarisse, et la petite ouvrière de Fordham ne lui inspirait ni la passion frénétique ni le respect mystérieux que ressent tout ensemble Lovelace auprès de la famille des Harlowe. Bellingham profite simplement de la fascination que son rang, sa fortune, sa figure, la distinction de ses manières exercent sur une pauvre fille naïve. Elle croit, d'une foi ingénue, à tant de beaux discours; elle l'admire en fixant sur lui le candide regard de ses yeux charmants; elle l'aime, enfin, avec toute la sincérité, toute la fraîcheur primitive d'un cœur qui ignore la vie, qui ne soupçonne pas la trahison, et elle s'égare avec l'abnégation la plus aveugle et la passion la plus imprévoyante. Quant à lui, qui ne mérite guère un tel amour, ce n'est pas un hypocrite comme don Juan, ce n'est pas un débauché comme Lovelace; c'est un de ces jeunes gens comme on en voit beaucoup, désœuvrés, mondains, égoïstes, légers, accoutumés aux adulations, qui n'ont jamais songé à peser dans la balance de leur propre honneur ce que vaut l'honneur d'une femme, qui suivent leur instinct sans réfléchir et, satisfaits de ne partager ni la honte ni le châtiment de la faute qu'ils ont provoquée, oublient vite celle qui est condamnée à les subir. Le dénoûment inévitable, l'abandon, suit bientôt ces jours d'ivresse. La mère de Bellingham intervient; elle a pour elle l'autorité de son caractère, l'ascendant d'une implacable décision, les austères maximes de la morale, et surtout elle a su venir à l'heure où l'esprit de son fils est disposé à l'entendre, où il est facile de vaincre la molle résistance d'un cœur lassé. Bellingham part, satisfait de pouvoir se rendre ce témoignage qu'il ne cède qu'à la volonté maternelle, et Ruth reste seule, épouvantée, dans une contrée inconnue. La malheureuse fille est renversée sous le coup de cette calamité imprévue; elle est livrée en proie à toutes les hallucinations du désespoir; son déshonneur lui apparaît pour la première fois dans sa redoutable réalité. Au milieu de ce sauvage pays de Galles, où son amant l'a amenée, la nature elle-même lui semble prendre une attitude accusatrice. Sa tête se perd, des voix terribles retentissent à son oreille. Elle est saisie par la tentation fatale du suicide. Un cri l'arrête sur le bord d'un abîme dans lequel elle va se précipiter; c'est celui d'un homme qui s'est blessé en tombant à côté d'elle. Cette plainte fait sur elle ce qu'une remontrance n'eût pu faire et la tire d'elle-même. Le blessé est un vieillard qui, tout à l'heure encore, essayait d'apaiser sa douleur et lui montrait le ciel. La pitié parle dans l'âme de la jeune fille plus haut que le désespoir; elle va vers le vieillard, le relève, le soutient, et elle entre dans la voie du repentir par une œuvre de miséricorde. Ici, le roman prend le caractère et presque la forme d'un poëme, dont l'action sera la rédemption d'une âme déchue. L'homme qui sauve ainsi la malheureuse Ruth du gouffre est un ministre dissident qui vit auprès de sa sœur dans une petite ville, et qui se consacre tout entier aux œuvres de la charité la plus ardente. C'est dans cet intérieur tout religieux que s'accomplira la régénération de cette femme. C'est là qu'elle donnera le magnifique spectacle de la faiblesse humaine soutenue par l'espérance; c'est là que, peu à peu, dégagée des vaines préoccupations de la terre, elle s'élèvera jusqu'aux régions les plus hautes de l'expiation et du sacrifice. Peu à peu elle s'éloigne des sentiers où elle s'est égarée. A mesure qu'elle s'élève, la vertu, le dévouement lui deviennent plus faciles et plus chers. Son humilité s'accroît à mesure que son cœur se purifie. Qu'on l'insulte, qu'un de ces orgueilleux, dont l'un des personnages de ce livre, M. Bradshaw, est le type, lui reproche une faute que sans cesse elle s'efforce d'effacer, elle inclinera la tête sans répondre et acceptera le châtiment. Plus elle va, plus elle oublie, non sa faute, mais les vaines erreurs qui l'avaient fascinée. Lorsque son ancien amant, la retrouvant aussi belle après quelques années écoulées, ressent encore auprès d'elle les émotions de son ancien amour, il ne cherche plus, cette fois, à la séduire, car il aperçoit en elle ce signe sacré, cette chaste splendeur que rien ne peut corrompre. C'est là le premier triomphe de Ruth. Bellingham le sent et lui propose le mariage, mais Ruth répond par un refus. Elle veut se consacrer tout entière à secourir les malheureux. On la retrouve au chevet de ceux qui souffrent, au foyer de ceux qui pleurent; elle est une visible providence pour ceux qui l'entourent; son âme n'est pas seulement régénérée, elle est sanctifiée. Nul ne sait le bien qu'elle a fait; elle le cache avec autant de soin que d'autres en mettraient à le divulguer. Son fils, que des railleries perfides pouvaient autrefois faire rougir, est fier de la nommer sa mère, car il contemple l'amour et le respect qu'ont voués à Ruth les pauvres et les abandonnés. Elle peut maintenant mourir. « Toi qui es son enfant, a-t-on dit à son fils, que Dieu te bénisse. » Elle succombe au milieu d'une épidémie, atteinte du mal qu'elle a tant de fois bravé auprès des lits de douleur, et sa fin, racontée par mistress Gaskell dans un style presque biblique, a la majesté d'une apothéose. La forme de ce livre est digne de la morale qui l'inspire, et si mistress Gaskell n'avait écrit *Marie Barton*, on pourrait dire que *Ruth* est son chef-d'œuvre.

RUTHÉNIENS, peuple de race slave, répandu partie en Autriche et partie en Pologne; il habite le pays qu'on désigne sous le nom de Russie Rouge et de Russie Blanche.

RUTHÉNIUM s. m. (ru-té-ni-omm). Chim. Métal rare découvert en 1846 par Claus dans le minerai de platine.

— **Encycl.** Le *ruthénium*, dont le symbole est Ru et le poids atomique 104, a été découvert par Claus en 1846 dans le minerai de platine, et surtout dans l'osmiridium, qui en renferme souvent de 3 à 6 pour 100. Ses propriétés et ses combinaisons ont été étudiées par le même chimiste.

— I. EXTRACTION. 1o On pulvérise de l'osmiridium, on mélange ce corps avec la moitié de son poids de sel commun et l'on chauffe au rouge le mélange dans un excès de chlore. Après refroidissement, on fait macérer dans l'eau froide la masse désagrégée, on mêle avec quelques gouttes d'ammoniaque la solution concentrée, qui est rouge brun et opaque, et on la chauffe légèrement. Il se dépose alors un abondant précipité brun noir formé de bioxyde d'osmium et de sesquioxyde de *ruthénium*. On lave ce précipité avec de l'acide azotique et on le chauffe ensuite avec cet acide dans une cornue jusqu'à ce que la totalité de l'osmium ait été éliminée à l'état d'acide osmique. On calcine ensuite le résidu pendant une heure dans un creuset d'argent

avec de la potasse caustique complétement exempte de silice, et l'on reprend la masse refroidie par l'eau distillée froide, qui la ramollit d'abord et la dissout ensuite. La liqueur, abandonnée à elle-même pendant deux heures dans un flacon bouché, se clarifie, devient tout à fait transparente et prend une couleur orangée; on la décante alors avec un chiffon et on la neutralise par l'acide azotique. Il ne tarde pas à se déposer du sesquioxyde de *ruthénium* d'un noir velouté que fournit le métal pur lorsque, après l'avoir lavé et desséché, on le calcine dans un courant de gaz hydrogène.

2° On chauffe l'osmiridium pulvérisé avec 3 parties de peroxyde et 1 partie d'azotate de baryum, et on traite la masse comme nous l'avons dit à l'article IRIDIUM. On obtient de cette manière un mélange d'iridium et de *ruthénium* que l'on calcine avec de la potasse caustique et du nitre et qu'on lessive ensuite avec de l'eau. Il se forme dans ces conditions une solution jaune orangé de ruthéniate potassique qu'on soumet à l'action de l'acide azotique ou à l'action d'un courant d'anhydride carbonique jusqu'à ce qu'elle soit devenue tout à fait incolore. Elle laisse alors reposer du sesquioxyde de *ruthénium* plus ou moins mélangé de silice. Cet oxyde, fortement calciné dans un creuset de graphite, donne du *ruthénium* métallique que l'on fond dans la flamme du chalumeau oxyhydrique. Le *ruthénium* ainsi obtenu a besoin d'être encore purifié par une ou deux fusions avec le nitre ou la potasse. On le considère comme pur lorsque sa densité est égale à 11,3.

3° On chauffe au rouge vif dans un tube de porcelaine des écailles d'osmiridium, qui consistent presque entièrement en osmium, iridium et *ruthénium*. Pendant tout le temps que dure la calcination, on fait passer à travers le tube un courant d'air qui doit avoir barboté d'abord à travers de la potasse pour perdre complétement son acide carbonique, et à travers de l'acide sulfurique pour perdre son eau et les matières organiques qu'il peut tenir en suspension. L'osmium et le *ruthénium* s'oxydent alors. L'osmium passe à l'état de tétroxyde osmique qui est entraîné par le courant d'air et que l'on recueille dans une solution de potasse; le *ruthénium*, au contraire, reste dans le tube avec l'iridium. On fond ce mélange avec de la potasse caustique et l'on traite la masse refroidie par l'eau, ce qui donne, d'après Frémy, une solution de ruthéniate potassique, dont on extrait le *ruthénium*, comme nous l'avons dit plus haut. D'après MM. Deville et Debray, le *ruthénium* ainsi obtenu est toujours souillé par des traces d'osmium, d'iridium et de rhodium.

— II. PROPRIÉTÉS. Le *ruthénium* que l'on obtient par la calcination de l'un de ses chlorures doubles ammoniacaux est une masse spongieuse blanche; lorsque, au contraire, le métal a été obtenu par la réduction de son oxyde au moyen de l'hydrogène, il forme des fragments poreux qui ressemblent beaucoup à l'iridium et qui sont modérément faciles à pulvériser. C'est le plus réfractaire de tous les métaux, l'osmium excepté. MM. Deville et Debray sont cependant parvenus à le fondre en le plaçant dans la partie la plus chaude de la flamme du chalumeau oxyhydrique à $0^m,02$ environ de distance du jet. Une fois fondu et refroidi, ce métal a une densité de 11 à 11,4; la densité du métal poreux n'est que de 8,6.

Le *ruthénium* n'est que très-peu attaqué par l'eau régale; il est toutefois plus facile à oxyder que le platine et même que l'argent. Lorsqu'il est pur, il s'oxyde facilement quand on le fond avec de l'hydrate de potassium; cette oxydation est plus facile encore si l'on ajoute au mélange une petite quantité de nitrate ou de chlorate de potassium. Il se produit alors du ruthéniate potassique qui se dissout dans l'eau, à laquelle il communique une coloration jaune orangé.

— III. ALLIAGES DE RUTHÉNIUM. Le zinc forme avec le *ruthénium* un alliage qui cristallise en prismes hexagonaux réguliers, prend feu lorsqu'on le chauffe à l'air et brûle avec une faible déflagration. On obtient aussi un alliage de *ruthénium* et d'étain, dont la composition est définie et répond à la formule $RuSn^2$, en chauffant au rouge le *ruthénium* dans un creuset de graphite avec dix ou quinze fois son poids d'étain. Après refroidissement, on jette la masse dans l'acide chlorhydrique, qui dissout l'excès de ce dernier métal. L'alliage reste alors sous la forme de magnifiques cristaux cubiques fort semblables à ceux que l'on obtient par le refroidissement lent du bismuth.

— IV. COMPOSÉS DE RUTHÉNIUM. *Chlorures de ruthénium*. Le *ruthénium* forme trois chlorures : un dichlorure $RuCl^2$, un tétrachlorure $RuCl^4$ et un chlorure intermédiaire auquel on donne généralement la formule $RuCl^3$, mais qui doit être écrit probablement Ru^2Cl^6 et qui serait alors au *ruthénium* ce que le sesquichlorure de carbone C^2Cl^6 est au carbone.

Le dichlorure $RuCl^2$ se produit mêlé de chlorure intermédiaire ou trichlorure lorsqu'on chauffe du *ruthénium* pulvérisé dans un courant de chlore. Le trichlorure se volatilise alors, tandis que le dichlorure reste sous la forme d'une poudre cristalline noire qui est insoluble dans l'eau, que les alcalis ne décomposent que partiellement et qu'aucun acide, pas même l'eau régale, n'attaque. On obtient, d'autre part, un dichlorure en réduisant une solution aqueuse de trichlorure par un courant de gaz acide sulfhydrique; il se précipite alors un sulfure brun et la solution prend une teinte bleu fin. Si l'on chasse l'excès d'acide sulfhydrique au moyen d'un courant de gaz carbonique, on obtient une solution pure de dichlorure qui devient verte lorsqu'on la concentre et qui, sous l'influence de l'ammoniaque, fournit un précipité vert de dichlorure soluble (probablement hydraté); le dichlorure soluble bleu et le dichlorure soluble vert se convertissent l'un et l'autre en trichlorure lorsqu'on les chauffe avec de l'acide azotique.

Le chlorure intermédiaire ou chlorure ruthénieux $RuCl^3$ ou Ru^2Cl^6 se prépare en précipitant par un acide le ruthéniate de potassium, dissolvant dans l'acide chlorhydrique le précipité qui se forme et évaporant la liqueur. C'est une masse brun jaune, cristalline, très-déliquescente, qui, lorsqu'on la chauffe, prend une teinte verte presque bleue. L'eau et l'alcool la dissolvent facilement en laissant cependant toujours une très-petite quantité de résidu insoluble.

La solution concentrée du chlorure ruthénieux donne des chlorures doubles avec le chlorure de potassium ou d'ammonium en dissolution concentrée. Ces chlorures doubles sont des précipités cristallins irisés, assez peu solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool. Ils répondent aux formules

$$Ru^2Cl^6,4KCl$$

et

$$Ru^2Cl,4AzH^4Cl.$$

La solution du sel potassique se trouble à la longue, noircit et laisse déposer un oxychlorure noir de *ruthénium*. Cette décomposition est immédiate si l'on chauffe.

Le tétrachlorure de *ruthénium* $RuCl^4$ n'est point connu à l'état de liberté; il n'existe que dans ses chlorures doubles. Le chlororuthéniate potassique $RuCl^42KCl$ se produit lorsqu'on dissout de l'hydrate ruthénique dans un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorure de potassium, et qu'on évapore la solution jusqu'à ce qu'elle soit assez concentrée pour donner des cristaux par le refroidissement. Il est brun avec une iridescence rosée, se dissout très-facilement dans l'eau et n'est pas soluble dans l'alcool. Il paraît être dimorphe, car il cristallise en petits prismes microscopiques à six faces lorsqu'il se dépose au sein d'une solution renfermant d'autres sels, tandis que, dans d'autres circonstances, on l'obtient en octaèdres réguliers transparents qui sont isomorphes avec les composés correspondants de platine, de palladium, d'osmium et d'iridium. Le sel ammonique $RuCl^4,2AzH^4Cl$ ressemble beaucoup au sel de potassium et se prépare de la même façon que lui.

— *Oxydes de ruthénium*. Le *ruthénium* forme avec l'oxygène cinq composés, savoir : RuO, RuO^2, Ru^2O^3, RuO^3 et RuO^4. L'avant-dernier toutefois n'est connu qu'à l'état de combinaison.

Le protoxyde RuO prend naissance lorsqu'on calcine un mélange de dichlorure de *ruthénium* et de carbonate de soude dans un courant d'acide carbonique. On lave le résidu à l'eau. Cet oxyde a une couleur gris foncé et un éclat métallique. Les acides n'agissent pas sur lui, mais l'hydrogène le réduit à une température ordinaire.

Le sesquioxyde ou oxyde ruthénieux Ru^2O^3 se forme lorsqu'on chauffe du *ruthénium* pulvérisé au contact de l'air; le métal absorbe 48 pour 100 d'oxygène et se convertit peu à peu en sesquioxyde anhydre de couleur bleue. Ce corps est insoluble dans les acides et n'est réductible par l'hydrogène qu'avec l'aide de la chaleur.

Le sesquioxyde hydraté $Ru^2H^6O^6$ est un précipité brun noirâtre que l'on obtient en décomposant une solution de chlorure ruthénieux par un carbonate alcalin. Cet hydrate renferme toujours 3 ou 4 pour 100 d'alcali, même après avoir subi des lavages prolongés. Les acides le dissolvent en se colorant en jaune, mais l'eau et les solutions alcalines ne le dissolvent pas. Lorsqu'on le calcine dans un courant d'acide carbonique, il perd son eau et se transforme en sesquioxyde anhydre.

Le dioxyde de *ruthénium* ou oxyde ruthénique RuO^2 se forme par le grillage du disulfure ou par une forte calcination du sulfate. La première de ces méthodes fournit une poudre d'un bleu noir teinté de vert, tandis que la seconde donne de petites particules grises qui possèdent l'éclat métallique et qui sont irisées avec des reflets bleuâtres ou verdâtres.

L'hydrate ruthénique RuH^4O^4 est un précipité gélatineux que l'on obtient soit en décomposant le chloro-ruthéniate potassique par le carbonate de sodium, soit en décomposant le sulfate ruthénique par la potasse ou la soude caustique. Quand on emploie la deuxième de ces méthodes, il est toutefois nécessaire d'évaporer les liqueurs filtrées, parce qu'elles retiennent toujours une certaine quantité d'hydrate en dissolution. Lorsqu'on calcine l'hydrate ruthénique dans une cuiller de platine, il devient incandescent, déflagre et est projeté dans diverses directions. Les acides le dissolvent en formant des solutions jaunes. La solution du chlorure rougit lorsqu'on l'évapore et laisse finalement un résidu de chlorure anhydre de couleur rouge brun. Les alcalis dissolvent aussi cet hydrate en prenant une teinte jaune pâle.

Le trioxyde RuO^3, communément appelé *oxyde ruthénique*, n'est point connu à l'état de liberté; il n'existe qu'à l'état de sel double potassique. On l'obtient en chauffant le métal avec un mélange de potasse et de chlorate ou de nitrate de potassium. Il se dissout dans l'eau en formant une solution jaune. Celle-ci présente une saveur astringente, noircit les substances organiques en les recouvrant d'une couche d'oxyde et donne, lorsqu'on la traite par les acides, un précipité de sesquioxyde de *ruthénium*.

Le tétroxyde de *ruthénium* RuO^4 est un oxyde volatil analogue au tétroxyde osmique. Pour l'obtenir, on commence par chauffer au rouge sombre, dans un creuset d'argent, un mélange de 3 grammes de *ruthénium* avec 24 grammes de potasse caustique et 8 grammes de nitre. On dissout ensuite la masse fondue dans 48 grammes d'eau, on place la liqueur dans une cornue tubulée, communiquant par l'intermédiaire d'un long tube avec un flacon rempli d'une solution de potasse, et l'on fait passer un courant de chlore à travers le liquide. La liqueur s'échauffe et le tétroxyde distille et vient se condenser sous forme d'une couche cristalline d'un jaune d'or dans le col de la cornue et dans le tube. Une partie cependant reste en dissolution dans l'eau, d'où on peut le séparer par distillation. Pour le débarrasser tout à fait de l'eau et du chlore qui y adhèrent, on le fond sous une couche d'eau; par le refroidissement, il se prend en une masse cristalline exempte de chlore, que l'on dessèche en la comprimant entre plusieurs doubles de papier buvard.

Le tétroxyde ruthénique est une masse cristalline d'un jaune d'or dans laquelle on peut distinguer des prismes rhomboïdaux. Il est plus lourd que l'acide sulfurique et est assez volatil pour émettre, même à la température ordinaire, des vapeurs qui rappellent l'odeur de l'acide nitreux. Il fond à 58° en un liquide jaune qui bout aux environs de 100°. Il est un peu soluble dans l'eau; sa solution ne s'altère pas dans l'obscurité, mais se décompose très-promptement à la lumière même diffuse. L'acide chlorhydrique le dissout sans lui rien faire perdre de son odeur caractéristique; mais, si l'on ajoute de l'alcool à la liqueur, il se forme du trichlorure de *ruthénium*. L'acide sulfureux communique aux solutions de tétroxyde ruthénique une couleur rouge pourpre qui vire au bleu violet lorsqu'on chauffe. L'acide sulfhydrique y fait naître un précipité noir d'oxysulfure. L'oxyde sec s'échauffe considérablement et se volatilise en partie lorsqu'on l'humecte avec une solution de potasse. Ce qui ne se volatilise pas reste dissous à l'état de ruthéniate de potassium.

— *Sulfures de ruthénium*. Lorsqu'on fait passer de l'acide sulfhydrique à travers la solution de l'un des chlorures de *ruthénium*, il se forme ordinairement un précipité qui est un mélange de sulfure et d'oxysulfure ruthénique et de soufre libre. Avec la solution bleue du protochlorure on obtient un précipité brun foncé de sesquisulfure Ru^2S^3. Si l'on fait passer l'acide sulfhydrique pendant très-longtemps à travers une solution de trichlorure, il se forme du disulfure de *ruthénium* RuS^2, précipité jaune brun qui devient brun foncé par la calcination.

— *Composés ammoniacaux du ruthénium*. Ces composés sont analogues aux sels de platosamine. On les distingue en dérivés diammoniacaux et dérivés triammoniacaux.

1° *Composés diammoniacaux*. On obtient l'oxyde de *ruthénium* diammoniacal

$$RuO,2AzH^3$$

ou

$$Az^2H^6Ru'',O$$

en évaporant une solution d'oxyde tétrammoniacal dans le vide sec. C'est une masse spongieuse brun jaunâtre, formée de petites lamelles cristallines très-déliquescentes qui renferment cinq molécules d'eau de cristallisation. Placée sur la langue, cette substance exerce une action extrêmement caustique, plus caustique même que celle de la potasse. Ses sels ressemblent à ceux de la série suivante, dont ils ne se distinguent guère à la vue que par une nuance plus foncée.

2° *Composés tétrammoniacaux*. Le chlorure

$$RuCl^2,4AzH^3 + 3H^2O$$

ou

$$Az^2H^4(AzH^4)^2Ru''Cl^2,3H^2O$$

se forme lorsque, après avoir fait bouillir pendant une heure 1 partie de chlororuthéniate d'ammonium, 16 parties d'eau, 30 parties d'ammoniaque caustique et 1 partie de carbonate d'ammonium cristallisé, on évapore la masse à siccité au bain-marie. Il faut ensuite pulvériser le résidu, le faire digérer avec 1 partie d'eau et le laver sur un filtre à l'alcool faible jusqu'à ce qu'il soit complétement débarrassé de sel ammoniac. Le sel une fois sec est dissous dans une petite quantité d'eau bouillante renfermant une faible quantité de carbonate d'ammonium. Par le refroidissement de la solution filtrée à chaud, il se dépose en beaux cristaux jaune doré qui appartiennent au système du prisme oblique à base ronde. Ces cristaux sont peu solubles dans l'eau froide et tout à fait insolubles dans l'alcool; ils renferment trois molécules d'eau de cristallisation qui se conservent avec une ténacité telle, qu'ils ne perdent cette eau qu'à une température où ils subissent une décomposition complète en laissant un résidu de *ruthénium*. La solution a une grande tendance à former des composés peu solubles avec les autres sels métalliques. La potasse n'en élimine pas l'ammoniaque à la température ordinaire, mais le foie de soufre en met immédiatement l'ammoniaque en liberté. Avec le tétrachlorure de platine il se forme un précipité de chloroplatinate

$$Az^2H^4(AzH^4)^2Cl^2PtCl^4.$$

Le chlorure traité par l'oxyde d'argent fournit l'oxyde $RuO4AzH^3 = Az^2H^4(AzH^4)^2O$ qui, toutefois, n'a pas été obtenu à l'état solide, car il perd la moitié de son ammoniaque lorsqu'on évapore ses solutions et laisse pour résidu de l'oxyde diammoniacal, comme nous l'avons vu plus haut. La solution d'oxyde tétrammoniacal ressemble à celle de la potasse; elle absorbe l'acide carbonique de l'air, chasse l'ammoniaque de ses sels, précipite les sels métalliques et dissout l'albumine. Elle n'exerce cependant aucune solution sur les sels de cuivre et d'argent.

Les sels oxygénés de cette base peuvent être obtenus par double décomposition au moyen du chlorure et d'un sel d'argent correspondant; ils sont très-solubles dans l'eau, mais pour la plupart insolubles dans l'alcool. Le carbonate $Az^2H^4(AzH^4)^2Ru''CO^3$ est très-soluble, fortement alcalin, et cristallise en prismes rhombiques jaune pâle qui renferment cinq molécules d'eau. L'azotate

$$Az^2H^4(AzH^4)^2(AzO^3)^2 + 2H^2O$$

forme de petits prismes rhomboïdaux d'un jaune de soufre et d'un grand éclat qui fondent lorsqu'on les chauffe et se décomposent avec une légère détonation. Le sulfate

$$Az^2H^4(AzH^4)^2Ru'',SO^4 + 4H^2O$$

cristallise en fines plaques rhombiques transparentes d'une couleur jaune doré. Exposé à l'air, il perd une partie de son eau de cristallisation, devient opaque et acquiert un aspect métallique.

— V. RECHERCHE ET DOSAGE DU RUTHÉNIUM. Le *ruthénium* se rencontre souvent en solution sous la forme de trichlorure. Cette solution, qui est jaune orangé, se distingue facilement à ce caractère que, sous l'influence de la chaleur, elle se décompose avec dégagement d'acide chlorhydrique et précipitation de sesquioxyde de *ruthénium* brun noirâtre. Soumis à l'influence des divers réactifs, elle fournit, en outre, les caractères suivants :

L'acide sulfhydrique en précipite en partie le *ruthénium* sous la forme d'un sulfure noir, mais en même temps le trichlorure se réduit à l'état de dichlorure, réduction qui s'accompagne d'un changement de couleur, la teinte passant du jaune orangé au bleu azuré fin. C'est là pour le *ruthénium* une réaction très-délicate et très-caractéristique. Le zinc donne lieu à des effets de réduction semblables. Le sulfhydrate d'ammonium précipite la plus grande partie du *ruthénium* sous la forme d'un sulfure brun noir qui n'est pas sensiblement soluble dans un excès de réactif. Les alcalis caustiques ou carbonatés et le phosphate de sodium y font naître un précipité noir de sesquioxyde insoluble dans un excès de réactif. Le borax ne le précipite pas d'abord, mais y fait naître également un précipité de sesquioxyde hydraté lorsqu'on chauffe. L'acide sulfureux, l'acide oxalique et le formiate de sodium n'en précipitent pas le métal, mais décolorent la solution. Le ferrocyanure de potassium décolore d'abord la solution, puis la fait tourner au vert bleuâtre. Le sulfocyanate de potassium produit au bout d'un certain temps une coloration rouge qui passe ensuite au rouge pourpre foncé et qui finit par virer au violet quand on chauffe le liquide. C'est là une des réactions les plus caractéristiques du *ruthénium*, d'autant plus que les sulfocyanates solubles ne fournissent aucune réaction franche avec les autres métaux du groupe du platine; il est toutefois nécessaire, pour que cette réaction soit nette, que la liqueur soit complétement débarrassée de tout autre métal de ce groupe. L'acétate de plomb détermine la formation d'un précipité rouge pourpre qui donne sur le noir. Le cyanure de mercure colore en bleu la solution et y fait naître ensuite un précipité bleu. L'azotate d'argent donne un précipité noir qui est un mélange de chlorure d'argent et de sesquioxyde de *ruthénium*, si l'on ajoute de l'acide azotique, ou même sous l'influence de celui qui est mis en liberté dans la réaction, le sesquioxyde finit par se redissoudre en laissant un résidu de chlorure d'argent blanc; en ajoutant de l'ammoniaque au mélange, on dissout le chlorure d'argent et l'on reprécipite le sesquioxyde de *ruthénium* noir; cette réaction est également très-sensible. Les chlorures de potassium et d'ammonium font naître dans les dissolutions concentrées des précipités de chlorure double qui offrent un jeu de couleurs inclinant vers le violet. Les azotites alcalins donnent avec des solutions ruthénieuses des sels doubles qui se dissolvent promptement dans un excès de sel alcalin en formant des solutions qui, sous l'influence d'une faible quantité de sulfure ammonique, prennent une teinte rouge foncé magnifique

qui vire ensuite au brun sans qu'il se précipite aucune trace de sulfure. Gibbs et Claus ont recommandé cette réaction comme propre à faire découvrir les moindres quantités d'un sulfure soluble ou d'un azotito.

La solution du chlororuthéniate de potassium $RuCl^4 2KCl$ offre les réactions suivantes :

L'acide sulfhydrique n'y détermine d'abord aucun changement, mais à la longue, ou plus rapidement si l'on chauffe, il se forme un abondant précipité de bisulfure de *ruthénium* RuS^2. Il reste toutefois une grande quantité de métal en dissolution. Le sulfhydrate jaune d'ammonium fait naître immédiatement un précipité jaune brun de sulfure de *ruthénium;* mais comme une partie du métal reste dans la liqueur à l'état de sulfosel soluble, il faut décomposer ce dernier par un acide pour que la précipitation soit complète. La potasse et les carbonates alcalins ne déterminent aucune réaction à froid; à chaud, il se dépose de l'oxyde, mais une grande partie du *ruthénium* reste dissoute. L'azotate d'argent donne un précipité rose; l'azotate mercureux un précipité jaune pâle, et le chlorure stanneux un précipité jaune.

On peut facilement distinguer les composés du *ruthénium* de ceux de tous les autres métaux du groupe du platine en fondant quelques milligrammes de la substance avec du nitre dans une cuiller de platine, laissant refroidir lorsque le mélange ne se boursoufle plus et le dissolvant ensuite dans un peu d'eau distillée. Il se forme ainsi une solution jaune orangé de ruthéniate potassique qui, par l'addition d'une ou deux gouttes d'acide azotique, fournit un précipité volumineux noir; si l'on ajoute de l'acide chlorhydrique au liquide sans en séparer le précipité, celui-ci se dissout en formant une solution jaune orangé. Cette dissolution concentrée et traitée par l'acide sulfhydrique devient tout à fait noire et, si on la filtre dans cet état, fournit une liqueur filtrée d'un bleu magnifique. On obtient aussi les réactions caractéristiques du sulfocyanate de potassium et de l'acétate de plomb.

Le *ruthénium* métallique peut être aussi facilement distingué des autres métaux du groupe du platine. Il suffit pour cela de le mélanger avec du sel commun et de calciner le mélange dans un courant de chlore. Par le refroidissement, on obtient une masse noire qui, traitée par l'eau, s'y dissout en formant une solution jaune orangé. Ce caractère suffit pour distinguer le *ruthénium* du rhodium et de l'iridium; le rhodium, en effet, donne dans ce cas une liqueur rose et l'iridium une solution brun noir. On peut, en outre, achever de l'identifier au moyen du précipité noir que fait naître l'ammoniaque dans cette liqueur et par l'ensemble des réactions que nous avons déjà mentionnées.

— *Dosage et séparation du ruthénium*. On précipite généralement le *ruthénium* de ses solutions sous la forme d'oxyde, et particulièrement de sesquioxyde; par exemple, on précipite une solution de sesquichlorure par les alcalis ou par la simple action de la chaleur, et les solutions de ruthéniate potassique par l'acide nitrique. On réduit le précipité en le calcinant dans une atmosphère d'hydrogène et on pèse le résidu du métal. Toutefois, comme ce précipité renferme toujours une certaine quantité d'alcali dont il est impossible de le débarrasser par le lavage, il devient nécessaire de laver le métal réduit avant de le peser. Le *ruthénium* s'oxydant d'ailleurs lorsqu'on le chauffe à l'air, il faut, après l'avoir lavé, le calciner dans une atmosphère d'hydrogène.

On rencontre toujours le *ruthénium* uni aux autres métaux du groupe du platine. Il est donc nécessaire de le séparer de ce dernier. Gibbs a fait connaître les méthodes suivantes pour le séparer du platine, du rhodium et de l'iridium :

1° Pour le séparer du platine, on amène les métaux à l'état de chlorures doubles potassiques

$$K^2PtCl^6 \quad \text{et} \quad K^2RuCl^6.$$

Ce mélange est traité par une solution froide de chlorure de potassium; on ajoute de l'azotite potassique à la liqueur ainsi formée, qui renferme surtout le sel de *ruthénium*, on chauffe et l'on évapore à siccité. Le résidu est ensuite lavé à l'alcool bouillant, qui laisse le chloroplatinate de potassium à l'état insoluble. La solution alcoolique renferme le chlororuthéniate de potassium mélangé d'un peu de platine; on l'évapore, on fait bouillir le résidu avec un peu d'acide chlorhydrique, on évapore à siccité la liqueur rose obtenue, après l'avoir mélangée de sel ammoniac, et les solutions chaudes de chlororuthéniate d'ammoniaque sont transformées, par évaporation avec de l'ammoniaque, en chlorures jaunes de *ruthénium* tétrammoniacal. Ce dernier sel dissous dans l'eau chaude fournit avec le chlorure mercurique un précipité cristallin jaune du sel

$$4AzH^3,RuCl^2,HgCl^2,$$

que l'on peut débarrasser de platine en le faisant recristalliser, et qui laisse du *ruthénium* d'un blanc d'argent lorsqu'on le calcine.

2° Une méthode semblable sert pour séparer le *ruthénium* du rhodium. Ce dernier métal reste, en effet, à l'état de chlororhodiate de potassium insoluble lorsque, après avoir traité par l'azotite potassique le mélange des deux chlorures doubles, on évapore à siccité et l'on reprend par l'alcool. On transforme ensuite le sel de rhodium en rhodium métallique en le calcinant avec du chlorhydrate d'ammoniaque; on peut aussi le dissoudre dans l'acide chlorhydrique bouillant et le précipiter à l'état de sulfure par l'acide sulfhydrique.

3° Pour séparer le *ruthénium* de l'iridium, la meilleure méthode consiste à chauffer la solution des deux métaux avec un mélange de carbonate et d'azotite de potassium jusqu'à ce qu'on obtienne une liqueur jaune orangé. On ajoute alors du sulfure de sodium à celle-ci par petites portions, de manière à redissoudre en partie le précipité formé d'abord. On fait ensuite bouillir pendant quelques minutes et, quand le mélange est refroidi, on y ajoute un excès d'acide chlorhydrique. Le *ruthénium* se précipite alors en totalité à l'état de sulfure; on lave celui-ci à l'eau chaude, puis on le dissout dans l'eau régale et on le convertit d'abord en chlororuthéniate d'ammonium, puis en ce composé mercuriel que nous avons mentionné plus haut. La solution séparée du sulfure de *ruthénium* par filtration donne du chloro-iridiate d'ammonium pur lorsqu'on l'évapore avec de l'acide chlorhydrique et du sel ammoniac. On peut aussi séparer les tétrachlorures d'iridium et de *ruthénium* en les chauffant avec un mélange d'azotite et de carbonate de potassium, évaporant à siccité et traitant le résidu par l'alcool absolu. Le sel de *ruthénium* se dissout alors, tandis que le sel d'iridium reste insoluble et peut être facilement converti en chloro-iridiate d'ammonium.

D'après Gibbs, la séparation de l'iridium et du *ruthénium* par calcination avec du nitre et de la potasse ne donne pas de bons résultats, d'une part parce qu'une portion du *ruthénium* reste inattaquée, et d'autre part parce qu'une portion de l'iridium se dissout avec le chlororuthéniate potassique.

RUTHÉNOIS, OISE s. et adj. V. RUTENOIS.

RUTHERFORD, comté des Etats-Unis, dans l'Amérique du Nord, Etat de la Caroline du Nord, compris entre les comtés de Burke, Lincoln et Buncombe, et l'Etat de la Caroline du Sud; environ 25,000 hab. Sa surface, généralement montueuse, est coupée par de belles vallées qu'arrosent les branches du Broad, qui y prend ses sources, et ses nombreux affluents. Ch.-l., Rutherfordtown.

RUTHERFORD, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Tennessee, limité par les comtés de Wilson, Warren, Bedford, Williamson et Davison; environ 30,000 hab. Il est arrosé par les deux bras du Stone et traversé, du S. au N.-E., par les monts du Cumberland. Il est bien cultivé, très-fertile et fournit en abondance des céréales de toute espèce, du tabac et du coton. Ch.-l., Murfreesborough.

RUTHERFORD (Thomas), philosophe et théologien anglais, né en 1712, mort en 1771. Après avoir professé la théologie à l'université de Cambridge, il devint successivement membre de la Société royale, recteur de Barley, dans le Hertfordshire, et de Shenfield, dans le comté d'Essex, puis archidiacre d'Essex. On a de lui : *Ordo institutionum physicarum* (1743); *Essai sur la nature et les obligations de la vertu* (1744); *Système de philosophie naturelle* ou *Recueil de leçons sur la mécanique, l'optique, l'hydrostatique et l'astronomie* (1748, 2 vol.); *Discours sur les miracles* (1751); les *Institutions de la loi naturelle*, résumé de son cours sur l'ouvrage de Grotius, intitulé *De jure pacis et belli* (1754-1756, 2 vol.); un grand nombre de *Sermons*, de *Discours*, etc.

RUTHERFORD (Daniel), médecin et physicien anglais, né à Edimbourg en 1749, mort en 1819. Il fit ses études à l'université de sa ville natale et y fut reçu docteur en 1772, avec une thèse intitulée *De aere mephitico*, dans laquelle se trouvait consignée la découverte à laquelle il doit d'avoir obtenu quelque célébrité, celle du gaz qui fut appelé plus tard azote ou nitrogène; Rutherford, du reste, se contenta d'indiquer l'existence de ce gaz, sans lui donner un nom particulier et sans expliquer ses propriétés. La même découverte fut faite à la même époque par Priestley, qui la fit connaître dans son mémoire *Sur les différents genres d'air*, qui obtint la médaille de Copley et fut inséré dans les *Transactions philosophiques* de 1772. Rutherford devint, en 1777, membre du Collége des médecins d'Edimbourg et obtint en 1786 une chaire de botanique à l'université de cette ville.

RUTHERFORDTOWN, bourg des Etats-Unis (Amérique du Nord), Etat de la Caroline du Nord, ch.-l. du comté de Rutherford.

RUTHERGLEN, bourg d'Ecosse, comté de Lanark, à 3 kilom. de Glasgow, dans une situation élevée, près de la rive gauche de la Clyde; 5,700 hab. C'est un ancien bourg royal, où se tiennent annuellement six foires importantes. C'est dans l'église de Rutherglen qu'Edouard I[er] signa le traité de 1297; c'est là aussi que Monteith stipula des conditions pour trahir Wallace. Rutherglen était jadis plus étendu qu'aujourd'hui et défendu par une forteresse qui soutint des siéges nombreux sous le règne de Robert Bruce. Cette forteresse fut rasée par les troupes du Régent, après la bataille de Langleside.

RUTHIN, ville d'Angleterre, dans la partie N. du pays de Galles, à 10 kilom. S.-S.-E. de Denbigh, sur le sommet et la pente d'une colline dont la base est baignée par les eaux de la Clwyd. Son nom gallique veut dire *forteresse rouge;* elle possédait, en effet, un magnifique château, bâti en pierres rouges vers le XIII[e] siècle, dont il ne reste aucun débris important. Un édifice moderne occupe son emplacement. Signalons à Ruthin : l'hôtel de ville, érigé en 1663; la cour du Comté, la prison, le marché, l'Ecole de grammaire et l'église, dont le plafond est revêtu de riches boiseries. Les environs de la ville offrent de charmants paysages et des sites pittoresques.

Ruthven-Castle, château d'Ecosse, dans les environs de Pesth. C'est là qu'eut lieu le fameux épisode de l'histoire d'Ecosse connu sous le nom de *The Raid of Ruthven*. « En 1582, dit M. A. Esquiros, les nobles écossais formèrent un complot pour soustraire le roi Jacques VI à la déplorable influence de ses favoris. Le comte de Gowrie invita le jeune roi à une partie de chasse dans son château de Ruthven, où s'étaient rassemblés le comte de Mar, lord Lindsay, le maître de Glammis et d'autres seigneurs qui favorisaient le parti de la reine Elisabeth. Quand Jacques VI, devinant le piége qui lui était tendu, manifesta le désir de se retirer, les nobles lui firent entendre qu'il était leur prisonnier et le maître de Glammis se plaça en travers de la porte pour l'empêcher de sortir. Indigné d'un pareil outrage, il fondit en larmes. « Laissez-le pleurer, dit le maître » de Glammis; il vaut mieux voir pleurer les » enfants que les hommes qui ont de la barbe. » Quelque temps après, Jacques VI échappa à ses geôliers, et, bien qu'il leur eût accordé un semblant de pardon, il fit arrêter Gowrie et le fit exécuter à Stirling. Les autres parvinrent à se sauver en Angleterre. Ruthven-Castle s'appelle aujourd'hui *Huntington Tower*. Il a été transformé en une maison d'ouvriers. »

RUTHVEN (William), comte DE GOWRIE, seigneur écossais, mis à mort en 1582. Il fut l'un des meurtriers de Rizzio et entra dans la ligue formée contre Marie Stuart pour la contraindre d'abdiquer, pour précipiter du pouvoir Bothwell et venger la mort de Darnley. Les conjurés, après avoir relégué Marie au château de Lochleven, la forcèrent à signer son abdication en faveur du jeune Jacques VI et à désigner pour régent le comte Murray. Quatorze ans plus tard, lorsque le comte d'Arran, devenu maître du pouvoir, eut excité par sa conduite un mécontentement général, Ruthven devint le chef d'un complot ayant pour objet de s'emparer du roi et de le forcer à abandonner son indigne et tout-puissant favori. De concert avec le comte de Mar, lord Lindsay et d'autres seigneurs, il invita Jacques VI à son château pour y assister à une chasse et l'y retint de force, pendant que les autres conjurés s'emparaient du gouvernement. Mais le roi ne tarda pas à recouvrer la liberté. Ayant réuni une armée, il marcha contre les seigneurs révoltés, les battit, fit Ruthven prisonnier, ordonna qu'on procédât à son jugement et le fit immédiatement exécuter. — Il laissait deux fils, John et Alexandre RUTHVEN, à qui Jacques VI rendit par la suite les titres et les domaines de leur père. Pour venger la mort de ce dernier, ils résolurent, dit-on, de s'emparer du roi. Au mois d'août 1600, Jacques VI chassait dans le parc de Falkland, lorsqu'il consentit à suivre à Perth Alexandre Ruthven, qui le conduisit au manoir de Gowrie. Jacques, après avoir pris quelques rafraîchissements, alla visiter avec ses hôtes les curiosités du château. Tout à coup, par la fenêtre d'une tour où il semblait se débattre, le roi cria : « A la trahison ! Au secours ! » Les gardes accoururent et massacrèrent les deux frères Ruthven. Jacques VI, qui était sain et sauf, raconta le complot dont il avait failli être victime; mais quelques historiens l'ont révoqué en doute et ont prétendu que la conspiration avait été inventée par Jacques VI pour se défaire des deux Ruthven.

Ruthwen (LORD) ou les **Vampires**, roman fantastique, par Charles Nodier. V. LORD RUTHWEN.

RUTICILLE s. f. (ru-ti-si-le — dimin. du lat. *rutilus*, brillant). Ornith. Nom scientifique du genre rouge-queue.

— s. f. pl. Tribu de la famille des sylviadées ou becs-fins, correspondant aux rubiettes, et comprenant les genres rouge-gorge, rouge-queue et gorge-bleue.

RUTIDÉE s. f. (ru-ti-dé — du gr. *rutis*, *rutidos*, ride). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, dont l'espèce type croît à Sierra-Leone.

RUTIDOSOME s. m. (ru-ti-do-so-me). Entom. V. RHYTIDOSOME.

RUTIÈRE s. f. (ru-ti-è-re — rad. *rue*). Argot. Fille publique qui vole dans la rue l'individu qu'elle a accosté, pendant qu'elle lui parle. ‖ On l'appelle aussi FILLE ISOLÉE.

— **Encycl.** Ces filles publiques, au lieu de faire ce qu'en terme du métier on nomme un *miché*, dépouillent en un clin d'œil l'individu qu'elles accostent de son porte-monnaie, de son portefeuille ou de sa montre. Elles marchent toujours deux de compagnie. Leurs amants sont cachés à quelque distance. Dès qu'elles ont fait un *chopin* (vol), ces hommes se saisissent de l'objet volé et vont le mettre en lieu de sûreté; ils jettent en même temps à leurs maîtresses soit un châle, soit un manteau, de manière qu'elles ne puissent être reconnues par la personne qu'elles ont volée, si celle-ci revient sur ses pas après s'être aperçue du vol. A l'approche des grandes fêtes, toutes les filles qui passent pour des *rutières* sont arrêtées et mises à Saint-Lazare par mesure de précaution.

Des vols considérables ont souvent été commis de cette manière. Voici le récit d'une aventure assez comique qui arriva à un agent secret de la police de sûreté, à l'occasion d'un vol commis par des *rutières*.

Cet agent avait vu deux de ces femmes aborder un vieux monsieur, auquel elles avaient enlevé sa bourse après une conversation de quelques instants. Lorsque le vol fut commis, l'agent s'approcha des deux *rutières*, qui ne connaissaient pas sa qualité, et trouva le moyen de leur faire dire que la bourse contenait 50 napoléons. L'agent, qui n'avait pas perdu de vue le vieux monsieur, quitta les *rutières* après leur avoir donné rendez-vous et alla rejoindre leur victime dans un café où il l'avait vue entrer. « Monsieur, dit-il au vieillard, lorsque vous êtes sorti de chez vous, vous aviez une bourse de soie verte ? — Oui, monsieur. — Cette bourse contenait 50 napoléons ? — Oui, monsieur. — On vient de vous la voler. — C'est vrai, monsieur, répondit le vieillard après avoir fouillé dans toutes ses poches. — Eh bien, monsieur, si vous voulez me suivre, vous retrouverez votre bourse, et les deux femmes qui vous l'ont volée seront arrêtées. — Vous êtes mouchard, à ce qu'il paraît ? dit alors le vieillard. — Je suis agent de la police de sûreté, répondit son interlocuteur. — Eh bien, monsieur le mouchard, je ne veux pas aller avec vous. Je veux être volé, moi; cela me convient. Qu'avez-vous à dire à cela ? » L'agent, qui ne s'attendait pas à une pareille réception, se retira abasourdi.

RUTIGLIANO, ville du royaume d'Italie (Terre de Bari), sur une colline, à 20 kilom. S.-E. de Bari; 7,000 hab.

RUTILANCE s. f. (ru-ti-lan-se — rad. *rutilant*). Etat, qualité de ce qui est rutilant.

RUTILANT, ANTE adj. (ru-ti-lan, an-te — rad. *rutiler*). Qui rutile, qui brille d'un vif éclat : *Dans le premier compartiment se trouvaient de* RUTILANTS *écus d'or aux fauves reflets. C'est l'or des soies de Vérone qui pare d'un* RUTILANT *rayon leurs blondes et leurs rousses admirables, les premières beautés du monde.* (Michelet.)

— Chim. Se dit de l'acide nitreux et des vapeurs qui s'en dégagent.

RUTILATION s. f. (ru-ti-la-si-on — rad. *rutiler*). Etat de ce qui rutile, de ce qui brille : *De l'autre côté, tout au fond du paysage, un magnifique phare à feu tournant, bleu, écarlate et blanc, rayait de sa* RUTILATION *éblouissante les sombres coteaux des environs.* (V. Hugo.)

RUTILE s. m. (ru-ti-le — du lat. *rutilus*, brillant). Minér. Acide titanique naturel.

— **Encycl.** Cette espèce minérale, constituée par de l'acide titanique, renferme par conséquent :

Titane.	60,98
Oxygène	39,02
	100,00

Parfois elle renferme aussi des traces d'oxydes de fer et de manganèse. Le *rutile* cristallise en prismes droits à base carrée, dans lesquels le côté de la base est à la hauteur à peu près comme 25 : 16. Les formes sous lesquelles on le rencontre le plus fréquemment sont des prismes à quatre, huit ou douze pans terminés par des pyramides; les cristaux sont en général peu nets. Il se clive parallèlement aux faces latérales du prisme fondamental et parallèlement aux diagonales des bases. On rencontre souvent des cristaux hémitropes.

Sa densité est 4,3, sa dureté 6,5. Il est d'une couleur rouge parfois assez belle. Il est inattaquable par les acides, infusible au chalumeau.

On le trouve sous forme laminaire en Norvége et aux Etats-Unis; cylindroïde en Hongrie, au Brésil et au Saint-Gothard; aciculaire à Madagascar et à Ceylan; réticulé dans les Alpes, etc. Il se rencontre toujours dans les terrains de cristallisation sous forme de veines et de petits filons qui, avec les filons d'étain, constituent un ordre particulier de filons dont le remplissage a lieu par la décomposition de divers minéraux volatils. Ceci explique comment dans les Alpes, par exemple, on rencontre des aiguilles de *rutile* jusque dans des cristaux de quartz et de fer oligiste.

Le *rutile* est une des formes de l'acide titanique trimorphe. Les deux autres formes sont l'*anatase* et la *brookite*.

RUTILER v. n. ou intr. (ru-ti-lé — du lat. *rutilare*, même sens). Briller d'un vif éclat : *Son armure* RUTILAIT *au soleil.*

— Par ext. Paraître ardent, enflammé : *La fureur faisait* RUTILER *ces figures farouches.* (V. Hugo.)

RUTILIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Deux branches

de cette famille, les Rufus et les Lupus, se sont fait connaître dans le VIIe siècle de la république. Le plus célèbre parmi eux était P. Rutilius Rufus, orateur, philosophe et historien, qui fut consul en 649 et termina sa vie à Smyrne, exilé par un jugement que ses contemporains et la postérité ont déclaré injuste.

RUTILIE s. f. (ru-ti-lî — du lat. *rutilus*, brillant). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant trois espèces, qui habitent l'Australie.

RUTILINE s. f. (ru-ti-li-ne — du lat. *rutilus*, brillant). Chim. Matière rouge obtenue par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par Braconnot à une matière résinoïde rouge, qui se produit lorsqu'on chauffe à une température élevée un mélange d'acide sulfurique concentré et de salicine. A une température plus basse, ces substances donnent naissance à un acide copulé, l'acide sulforutique de M. Mulder; c'est la décomposition de cet acide par la chaleur qui produit la *rutiline*.

La *rutiline* a été appelée *olivine* par M. Mulder et *salirétine* par M. Piria.

RUTILITE s. f. (ru-ti-li-te — du lat. *rutilus*, brillant). Minér. Variété de grenat où l'on trouve du titane.

RUTILIUS RUFUS (Publius), général, orateur, jurisconsulte romain, né vers 150 av. J.-C. Il suivit Scipion au siége de Numance et fut élu tribun du peuple à son retour. Ayant accompagné Metellus en Numidie, il défit Bomilcar avec des forces inférieures et contribua à la ruine de Jugurtha. Nommé consul (105), il prépara par ses mesures les victoires de Marius sur les Cimbres. En 98, le proconsul Scevola le choisit pour son lieutenant et l'emmena en Asie. Justement indigné des exactions des chevaliers romains dans cette province, il les réprima sévèrement et se fit un grand nombre d'ennemis. A son retour, il fut lui-même accusé de concussion et jugé par ces mêmes chevaliers dont il venait de réprimer les rapines. Condamné, il se retira dans la province qu'il avait administrée (92) et y fut accueilli triomphalement. Sylla lui offrit de rentrer dans sa patrie; mais il s'y refusa et termina ses jours à Smyrne, on ignore à quelle époque. Rutilius Rufus appartenait à l'école stoïcienne. C'était un homme fort instruit, très-versé dans la langue grecque, dans la science du droit, et qui cultivait avec un égal succès la philosophie et l'éloquence. Ses vertus l'ont fait comparer à Socrate. Il avait composé des *Traités de jurisprudence*, une *Histoire romaine* (dont Appien reconnaît qu'il a beaucoup profité), des *Harangues*, etc. Il ne reste de lui que trois décisions dans le Digeste.

RUTILIUS RUFUS (Publius), surnommé **Lupus**, consul romain qui vivait au commencement du Ier siècle avant notre ère. Il fut consul l'an 90 av. J.-C., avec Sextus Caïus Junius César, et commanda des armées. Dans un fragment de ses satires, Lucile l'appelle parjure et impie. La superstition romaine attribua la mort de Lupus à son manque de respect pour la religion en une occasion importante : n'ayant pas trouvé la tête du foie dans les entrailles de la victime, il ne laissa pas de livrer bataille aux Marses qu'il était chargé de combattre. Son armée fut défaite et il fut tué dans le combat.

RUTILIUS LUPUS, grammairien latin, contemporain d'Auguste ou de Tibère. Il était lié avec Gorgias d'Athènes. Rutilius est l'auteur d'un traité imité de Gorgias, *De figuris sententiarum et elocutionis*. Le style en est pur et élégant. Robert Estienne en a donné une édition (Paris, 1530). La meilleure est celle de Ruhnkenius (Leyde, 1768, in-8°).

RUTILIUS NUMATIANUS (Claudius), poëte latin, Gaulois de naissance, qui vivait au Ve siècle sous Honorius. Il fut maître des offices, puis préfet de Rome. C'était un homme de beaucoup d'esprit, attaché au paganisme et qui a attaqué vivement les juifs et les moines. Il a laissé, sous le titre d'*Itinerarium*, un poëme dont il reste le Ier livre et 68 vers du IIe; on y trouve des détails gracieux et de poétiques descriptions au sujet d'un voyage qu'il fit de Rome dans les Gaules vers 420. L'*Itinerarium*, publié pour la première fois par Pio (Bologne, 1520), a été très-fréquemment réédité depuis. Il a été traduit en français par Lefranc de Pompignan et par M. Despois dans la *Bibliothèque* Panckoucke (1843).

RUTILIUS (Bernardin), philologue et biographe italien, né à Cologna, près de Vérone, mort en 1537 dans un âge peu avancé. Il montra dès l'enfance les dispositions les plus remarquables pour les travaux d'érudition et s'attira la faveur du cardinal Ridolfi, dont il devint le commensal. On a de lui : *Decuria in qua varii auctorum loci emendantur habenturque annotationes in Ciceronis epistolas familiares* (Venise, 1528, in-4°); *Veterum jurisconsultorum vitæ* (Rome, 1535, in-8°), souvent rééditées, notamment dans les *Tractatus magni universi juris* (Venise, 1584). D'après Baillet, le principal mérite de cet ouvrage ne consiste pas dans l'exactitude de la critique et la connaissance de l'histoire, mais bien dans la difficulté du travail et les recherches qu'il a fallu faire pour rappeler la mémoire de tant de personnes que le temps avait presque effacée.

RUTINE s. f. (ru-ti-ne — du lat. *ruta*, rue). Chim. Glucoside qui existe dans la rue et dans un grand nombre d'autres végétaux. ‖ On l'appelle aussi ACIDE RUTINIQUE.

— **Encycl.** La *rutine* $C^{25}H^{28}O^{15}$ est un glucoside fort répandu dans les végétaux; elle a d'abord été extraite de la rue des jardins par Weiss et Bornträger. Plus tard Rochleider, Hlasiwetz, puis Zwenger et Dronke l'ont extraite des câpres ou boutons de fleurs du *capparis spinosa*. Plus tard encore Stein et Martius l'ont trouvée dans les boutons de fleurs peu développées du *sopora japonica* connu en Angleterre sous le nom de *waifa*. Suivant Stein, le jaune de safran n'est pas autre chose que de la *rutine* incristallisable. Les matières colorantes de la paille, de l'*ethalium*, de l'*hippophaë* et du *polygonum fagopyrum* possèdent aussi les caractères de la *rutine*.

— I. PRÉPARATION. Pour extraire la *rutine* de la rue des jardins, on dessèche et on concasse la plante, que l'on fait bouillir ensuite pendant une demi-heure avec du vinaigre commun. On jette le tout sur une toile, on exprime le résidu à la presse. On filtre le liquide et on l'abandonne à lui-même jusqu'à ce qu'il ne dépose plus de *rutine* impure, ce qui dure plusieurs semaines. On recueille alors ce dépôt sur un filtre, on le lave à l'eau froide, on le fait bouillir avec quatre fois son poids d'acide acétique et seize fois son poids d'eau, on filtre et on laisse cristalliser la *rutine* par un repos de quelques jours. On sépare ensuite ces cristaux et l'on en obtient de nouveaux en évaporant les liqueurs mères. Les cristaux ainsi obtenus ne sont point encore purs; pour les purifier on les dissout dans six fois leur poids d'alcool bouillant, on ajoute ensuite 1/8 d'eau à la liqueur et on distille de manière à en chasser complétement l'alcool. Au bout de quelques jours, la *rutine* cristallise et l'on remarque que la cristallisation est d'autant plus rapide que le résidu a été moins fortement chauffé. Il y a une résine verte qui souille la *rutine* et dont il est difficile de débarrasser ce corps par cristallisation; on y parvient plus facilement en acidifiant par l'acide acétique la solution alcoolique de ce corps et en précipitant la solution par l'acétate neutre de plomb. On filtre. On fait passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers la liqueur pour la débarrasser de l'excès de plomb, on filtre et l'on évapore. On obtient par le refroidissement des cristaux de *rutine*. On peut d'ailleurs faire recristalliser encore une fois ce produit dans l'eau bouillante. Ainsi préparée, la *rutine* ne contient plus aucune substance étrangère, si ce n'est un corps semblable à la coumarine, dont on la débarrasse facilement en la faisant bouillir à plusieurs reprises avec de l'éther.

Lorsqu'on veut extraire la *rutine* des câpres conservées du commerce, on commence par faire macérer ces câpres dans l'eau pendant plusieurs heures, après quoi on les exprime à la presse, et l'on répète cette opération un nombre de fois suffisant pour enlever entièrement le sel et le vinaigre. On fait ensuite bouillir deux fois les câpres ainsi lavées avec de l'eau en quantité considérable; laissée pendant vingt-quatre heures à elle-même, la décoction abandonne une quantité considérable de flocons blanc jaunâtre. On recueille ces derniers, on les dessèche et on les dissout dans l'alcool bouillant, qui laisse un résidu gélatineux. La solution alcoolique filtrée est additionnée d'eau et distillée; le résidu abandonné au refroidissement se prend en une masse de *rutine* cristallisée, que l'on purifie par expression entre plusieurs doubles de papier joseph et cristallisation dans l'eau bouillante. Zwenger et Dronke ajoutent quelques gouttes d'acétate neutre de plomb à la solution aqueuse de *rutine*, filtrent, débarrassent la liqueur de l'excès de plomb au moyen de l'hydrogène sulfuré. Un excès d'acétate neutre de plomb précipiterait aussi la *rutine*.

Pour extraire la *rutine* du waifa, on pulvérise soigneusement ce dernier et on le fait bouillir à plusieurs reprises avec de l'alcool à 80 pour 100; on distille ensuite la plus grande partie de l'alcool. Le résidu s'épaissit et fournit une pulpe impure de *rutine* qui s'élève à 11 pour 100 du poids du waifa employé. On la fait cristalliser à plusieurs reprises dans l'eau bouillante et on la lave ensuite avec de l'eau froide. Puis, pour la purifier, on la dissout dans l'alcool bouillant, auquel on ajoute de l'hydrate de plomb jusqu'à ce que celui-ci cesse de se colorer en brun; on filtre alors et l'on achève de précipiter la *rutine* par une nouvelle quantité d'hydrate plombique. Ce dernier précipité est d'un jaune pur; on le recueille sur un filtre, on le lave et on le décompose par l'acide sulfhydrique en présence de l'eau. La liqueur, débarrassée par filtration du sulfure plombique, donne de la *rutine* pure lorsqu'on l'évapore et qu'on la laisse cristalliser.

— II. PROPRIÉTÉS. La *rutine* cristallise de ses solutions aqueuses en aiguilles déliées d'un jaune pâle, qui paraissent renfermer deux molécules et demie d'eau de cristallisation. Elles possèdent une saveur styptique et un arrière-goût salin. A 100°, ces cristaux perdent une demi-molécule d'eau et ils abandonnent les deux autres entre 150° et 160° en laissant de la *rutine* anhydre.

La *rutine* est presque insoluble dans l'eau froide, mais se dissout facilement dans l'eau bouillante, en formant une solution d'un jaune pâle que les acides décolorent et d'où la *rutine* se dépose vite par le refroidissement. L'alcool absolu et froid dissout peu ce corps, mais l'alcool bouillant de 76 pour 100 le dissout avec facilité et l'abandonne en cristaux lorsqu'on évapore la solution préalablement étendue d'eau et qu'on la laisse ensuite refroidir. L'éther bouillant ne le dissout pas. L'acide acétique bouillant dissout la *rutine*, mais la plus grande partie de ce corps se dépose de nouveau quand le liquide se refroidit. Lorsqu'on fait digérer de la *rutine* avec de l'acide minéral étendu, elle prend une couleur jaune citron, qui redevient beaucoup plus pâle par l'addition de l'eau. A l'ébullition, les acides la décomposent. Elle absorbe l'acide chlorhydrique gazeux.

La *rutine* se dissout aisément dans les alcalis et les carbonates alcalins, ainsi que dans la baryte, la strontiane et l'eau de chaux, en formant des solutions jaunes d'où les acides précipitent la *rutine* inaltérée et qui brunissent à l'air en absorbant de l'oxygène. Suivant Stein, elle décompose le carbonate de sodium et le ferro-cyanure de potassium. Le chlorure ferrique la colore en vert foncé et le chlorure ferreux la colore en rouge brun ou en verdâtre. Lorsqu'on ajoute de l'acétate de plomb à une solution alcoolique de *rutine* ou même à une solution aqueuse de ce corps, il se forme un précipité jaune qui renferme

$$C^{25}H^{28}O^{15},2Pb''O.$$

— III. DÉCOMPOSITION. 1° Après avoir été desséchée à 160°, la *rutine* se prend en masse à 190°, puis fond en un liquide jaune visqueux qui se solidifie par le refroidissement en une masse amorphe et absorbe de l'eau lorsqu'on la plonge dans ce liquide. Si on la chauffe à une température plus élevée, elle se carbonise, répand une odeur de caramel et fournit un liquide qui renferme de la quercétine (Zwenger et Dronke). Suivant Bornträge, la *rutine* fondrait à 180° en formant un liquide jaune visqueux qui subirait le phénomène de la surfusion et ne cristalliserait plus qu'en partie par le refroidissement. A 220°, il se formerait un sublimé jaune. D'après Stein, la *rutine* se colore à 100°, fond à 120° en dégageant des bulles gazeuses, bout à 200° et se décompose à 290° en donnant des produits qui distillent. L'eau qui se dégage de la *rutine* à la température de 200° renferme de l'acide formique et la masse fondue reprise par l'eau donne une solution qui abandonne de la quercétine par le repos. 2° L'acide azotique bouillant décompose la *rutine* en produisant de l'acide oxalique et de l'acide picrique. Suivant Zwenger et Dronke, c'est le premier de ces acides qui domine; c'est le second d'après Stein. A froid, l'acide azotique colore d'abord la *rutine* en jaune et lui communique une couleur olive, puis rouge brun. 3° Avec l'acide sulfurique concentré, la *rutine* forme une solution jaune brunâtre qui brunit ensuite en dégageant de l'anhydride sulfureux; étendue d'eau, cette solution abandonne au bout d'une heure des flocons vert olive et après douze heures un précipité violet. Le liquide qui surnage ce précipité filtré, débarrassé d'acide sulfurique et évaporé, abandonne des cristaux facilement solubles. 4° Sous l'influence des acides minéraux étendus bouillants, la *rutine* absorbe de l'eau et se dédouble en quercétine et en glucose. La décomposition est très-rapide dans les liqueurs alcooliques. L'acide formique l'effectue aussi à la température de 110°. Lorsqu'on dissout la *rutine* dans l'acide acétique bouillant de 60 pour 100 et qu'on la laisse cristalliser de nouveau, on observe que la proportion de carbone augmente dans les cristaux. En outre, ces derniers ont acquis la propriété de réduire les solutions cupriques. Il y a donc eu une décomposition partielle qui a donné naissance à de la quercétine. L'émulcine ne produit pas de décomposition, quand la saponification est complète. 100 parties de *rutine* sèche fournissent environ 40 parties de quercétine suivant l'équation

$$\underset{\text{Rutine.}}{C^{25}H^{28}O^{15}} + \underset{\text{Eau.}}{3\,H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{2\,C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Quercétine.}}{C^{13}H^{10}O^6}$$

5° La *rutine* en solution aqueuse ou alcoolique se convertit en paracarthamine par l'amalgame de sodium. 6° Elle réduit l'azotate d'argent et le trichlorure d'or, mais non les solutions alcalines d'oxyde de cuivre. Avec l'eau et l'oxyde d'argent, elle donne un liquide rouge foncé qui fournit un résidu brun amorphe lorsqu'on l'évapore.

RUTINIQUE adj. (ru-ti-ni-ke — du lat. *ruta*, rue). Chim. Se dit d'un acide appelé aussi RUTINE. V. ce mot.

RUTIQUE adj. (ru-ti-ke — du lat. *ruta*, rue). Chim. Se dit de divers corps extraits de la rue : *Acide* RUTIQUE. *Aldéhyde* RUTIQUE. *Amide* RUTIQUE.

— **Encycl.** *Acide rutique*. Cet acide fait partie d'un groupe de combinaisons organiques qui dérivent d'un radical hypothétique, le radical rutyle ou capryle $C^{20}H^{19}O^2$.

L'acide *rutique*, appelé aussi acide caprique, a pour formule $C^{20}H^{20}O^4$. C'est un acide monobasique qui fait partie des acides gras. Il se produit par oxydation de l'aldéhyde *rutique* ou hydrure de rutile,

$$C^{20}H^{20}O^2 + O^2 = C^{20}H^{20}O^4,$$

laquelle se trouve en abondance dans l'essence de rue (*ruta graveolens*) [V. RUE]. On l'obtient encore, mais mélangé à d'autres acides gras, lorsqu'on traite les matières grasses par l'acide azotique. Il existe en certaine quantité dans le beurre de vache et dans celui de chèvre. On peut encore l'extraire de l'huile odorante qu'on recueille dans les distilleries d'eaux-de-vie d'Ecosse ; cette huile renferme du rutate d'amyle ou éther *rutique* de l'alcool amylique; on sépare l'acide *rutique* par l'action de l'acide sulfurique, puis on le transforme en rutate de baryte que l'on purifie. Enfin, on a trouvé l'acide *rutique* parmi les acides gras qui constituent l'huile de coco.

L'acide *rutique* pur est cristallin, incolore et doué d'une odeur de bouc assez prononcée. Il fond vers 30°. L'alcool froid le dissout facilement, ainsi que l'éther. Il est insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude. Il forme avec les alcalis des sels bien définis.

On a décrit les *rutates* de soude, d'ammoniaque, de baryte, de chaux, de magnésie, de cuivre, de plomb, d'argent, etc.

L'acide *rutique* forme avec les alcools des éthers. Le seul que l'on ait étudié avec soin est l'éther éthyl-rutique ou rutate d'éthyle.

— *Aldéhyde rutique*. Cette aldéhyde fait partie d'un groupe de combinaisons organiques qui dérivent d'un radical hypothétique, le radical rutyle, ou capryle, $C^{20}H^{19}O^2$. C'est l'aldéhyde qui correspond à l'acide *rutique*.

L'aldéhyde *rutique* constitue la plus grande partie de l'essence de rue (*ruta graveolens*, L.) Elle a pour formule $C^{20}H^{20}O^2$; c'est de l'hydrure de rutile $C^{20}H^{19}O^2,H$. Elle cristallise par le froid. Son odeur est désagréable. A 18°, c'est-à-dire à l'état liquide, sa densité est égale à 0,837. Elle bout à 230°.

Elle s'unit, comme les autres aldéhydes, aux bisulfites alcalins, pour donner un composé cristallisé. L'acide nitrique l'oxyde rapidement, en donnant des acides gras divers, suivant les conditions dans lesquelles on opère.

L'aldéhyde *rutique* est transformée par l'acide chlorhydrique en un isomère qui bout à la même température qu'elle.

Un point à noter est que l'aldéhyde *rutique* a la même compositon que l'essence de menthe concrète.

— *Amide rutique*. Sa formule est

$$C^{20}H^{21}AzO^2.$$

On l'obtient en abandonnant dans un flacon fermé de l'éther *rutique* en solution alcoolique, mélangé d'ammoniaque. Le mélange dépose bientôt des cristaux de rutamide, que l'on purifie ensuite par des cristallisations dans l'alcool étendu. Ces cristaux fondent au-dessous de 100°.

RUTKA (Théophile), théologien polonais, né en 1623, mort en 1700. Entré, en 1647, dans l'ordre des jésuites, il professa dans plusieurs de leurs colléges, fut chargé de missions importantes, dont une à Constantinople, et s'efforça pendant toute sa vie de rétablir l'accord entre l'Eglise romaine et l'Eglise de Pologne. On a de lui plus de trente ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Laurea Zegoviana* (1659); *Maria ex servitute regnatrix celebrata* (1665); *Defensio sanctæ orthodoxæ orientalis ecclesiæ contra hæreticos* (1678); *Gladius contra Turcas* (1679); *Saint Basile le Grand, patriarche et fondateur de la vie monacale dans l'Eglise orientale* (1686); *Goliath abattu par son propre glaive* (1689), ouvrage dirigé contre Joannice Galatowski, archimandrite de Tchernigov; *Pierre contre pierre* (1690), réfutation de l'ouvrage de Pierre Mohila, métropolitain de Kiev, intitulé *Lithos* ou *Une pierre de la fronde; l'Etendard de l'union et de la paix* (1691); *Orator ad Ecclesiam orientalem D. Aurelius Augustinus* (1690); le *Tribunal des saints Pères grecs adjugeant la prééminence aux évêques de Rome* (1692); *Sanctus Cyrillus patriarcha Alexandrinus* (1692); *Angelicus doctor Thomas Aquinas expulsi ab Ecclesia græca Spiritus Sancti a Filio restitutor et reductor* (1694); *Armes ou insignes de la véritable Eglise* (1696), etc.

RUTLAND, c'est-à-dire *terre rouge*, le plus petit des comtés d'Angleterre, entre 52° 31′ et 52° 46′ de latit. N. et entre 2° 40′ et 3° 5′ de longit. O., borné au N. et à l'E. par celui de Lincoln, au S.-E. et au S. par celui de Northampton et à l'O. par celui de Leicester; 42,000 hectares, dont 39,000 en pâturages ou propres à la culture; 22,000 hab. Capitale, Oakham; ville principale, Uppingham. Sa surface, partout très-agréable, mais surtout là où elle est bien boisée, est traversée de l'E. à l'O. par plusieurs chaînes de collines peu élevées et entrecoupées de jolies vallées. Il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau qui se jettent dans la Welland et la Guasch, ses principales rivières. Il est en outre traversé par le canal d'Oakham, qui y offre de grands avantages. Le climat est tempéré, agréable et sain. Le sol est très-varié, mais en général fertile. On y recueille les différentes espèces de céréales, de fruits et de légumes, du chanvre, des plantes fourragères, etc., et on y élève du gros bétail et des moutons dont la toison est rougeâtre. Ce comté faisait partie du territoire des Cou-

tani, lorsque les Romains en firent la conquête ; ceux-ci le comprirent dans la province de Flavia Cæsariensis. Durant l'heptarchie saxonne, il appartint au royaume de Mercie ; lorsque les royaumes saxons furent réunis en un seul, il fut dépendant directement de la couronne et partagé par Guillaume le Conquérant entre ses plus proches parents et ses amis. Il donna le titre de duc à la famille Manners.

RUTLAND, comté des Etats-Unis, Etat de Vermont, limité par les comtés de Windsor, Addington, Bennington et par l'Etat de New-York. Il a une superficie de 37 lieues géographiques et une pop. d'environ 40,000 hab. L'agriculture y a fait de grands progrès. On y trouve plusieurs lacs et de nombreuses mines de fer.

RUTLAND, ville des Etats-Unis (Vermont), ch.-l. de comté, à 110 kilom. S.-S.-O. de Montpellier ; 3,000 hab. Cette ville, située au pied d'une colline, sur les bords de l'Ostkrick, possède un bel hôtel de ville et fait un commerce assez actif.

RUTLAND, une des petites îles Andaman, sur la côte S. de la grande Andaman.

RUTLAND, petite île, près de la côte O. d'Irlande (Donegal), par 54° 58′ de latit. N. et 10° 42′ de longit. O.

RUTOIR. s. m. V. ROUTOIR.

RUTSTROM (Charles BIRGER), médecin suédois, né à Stockholm en 1758, mort en 1826. Il fit ses études médicales à l'université d'Upsal et s'y appliqua, en outre, à la philosophie et aux sciences mathématiques et naturelles, ainsi qu'à la littérature. Après avoir fait, en 1780 et 1788, deux excursions botaniques en Laponie, il partit, en 1791, pour l'étranger, aux frais de l'Académie des sciences de Stockholm, visita le Danemark, l'Allemagne et la Hollande, se fit recevoir à Harderwijck docteur en médecine et, après avoir passé un an en Angleterrre, revint en 1794 dans sa patrie, où il fut nommé démonstrateur de botanique à l'université d'Abo. Appelé peu après aux fonctions de secrétaire de la Société patriotique, il revint se fixer à Stockholm et fut élu, en 1812, membre de l'Académie suédoise. Il devint, de plus, garde des médailles du royaume. Outre une foule de brochures et des poésies remarquables, on a de lui : *Positiones nonnullæ physiologicæ, medici et botanici argumenti* (1793) ; *Spicilegium plantarum cryptogamarum Sueciæ* (Abo, 1794) ; *Projet de médailles à la mémoire des rois de Suède de la famille de Birger Jarl ; Projet de médailles à la mémoire des hommes célèbres pendant le règne de Charles XI*, etc.

RUTTENSTOCK (Jacques), théologien allemand, né à Vienne en 1776, mort en 1844. Entré, en 1795, dans l'ordre des chanoines réguliers de Klosterneuburg, il devint, en 1800, professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique dans son couvent, puis, en 1809, à l'université de Vienne, où il enseigna pendant vingt et un ans. En 1830, il fut nommé prélat mitré de Klosterneuburg. Outre des sermons, on a de lui un ouvrage estimé des théologiens : *Institutiones historiæ ecclesiasticæ* (Vienne, 1832, 3 vol.).

RUTTY (John), médecin anglais, mort à Dublin en 1775, dans un âge avancé. Il fut un des médecins les plus érudits de son temps. Ses ouvrages montrent qu'il avait de très-grandes et de très-nombreuses connaissances, mais aussi qu'il manquait de critique et de jugement. On lui doit : *De diarrhæa* (Leyde, 1725, in-4°) ; *History of the rise and progress of the people called quaker, in Ireland from 1653 to 1750* (Dublin, 1751, in-4°) ; *De methodical synopsis of mineral waters, comprehending the most celebrated medicinal waters, both cold and hot, of the Great-Britain, Ireland, France, Germany and Italy, and several other parts of the world* (Londres, 1757, in-4°) ; *Materia medica antiqua et nova repurgata et illustrata, sive de medicamentorum simplicium et officinalium facultatibus tractatus* (Londres, 1777, in-4°) ; *Observations on the London and Edinburgh dispensatories; with on account of the virtues of various articles contained in either of these works* (Londres, 1776, in-8°) ; *Spiritual diary and soliloquies* (Londres, 1776, 2 vol. in-8°).

RUTULE s. m. (ru-tu-le — de *Rutilius Rufus*, nom de l'auteur de la loi qui les institua). Antiq. rom. Nom donné, sous la république romaine, aux tribuns militaires institués par le sénat, par opposition à ceux qui étaient nommés par le peuple. ‖ On disait aussi RUFULE.

RUTULES (*Rutuli*), petit peuple du Latium, resserré entre les Latins et les Volsques. Les Rutules avaient Ardée pour capitale et s'étendaient le long de la mer entre le petit fleuve Numicus et la ville d'Antium, qui appartenait aux Volsques. Turnus, roi des Rutules, lorsque Enée aborda en Italie, fut indigné qu'un étranger voulût lui disputer la main de Lavinie. Il fit entrer dans son ressentiment la plupart des peuples voisins, et les Troyens trouvèrent en lui un adversaire redoutable. Il fut tué par Enée dans un combat singulier, et les Rutules, obligés de se soumettre au vainqueur, furent confondus avec les Latins. Virgile fait à Turnus l'honneur de le comparer à Achille :

Alius Latio jam partus Achilles.

RUTY (Charles-Etienne-François), lieutenant général d'artillerie, comte de l'Empire, pair de France, né à Besançon en 1774, mort en 1828. Il sortit de l'Ecole d'artillerie de Châlons avec le grade de lieutenant, se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, et inventa, pendant la campagne d'Espagne de 1808, un obusier de montagne d'un nouveau genre, auquel on donna le nom d'obusier Ruty. Nommé, en 1816, inspecteur général de son arme, appelé, l'année suivante, à la direction suprême des poudres et salpêtres, il se montra aussi habile dans l'administration que dans le commandement.

RUVIGNY (Henri DE MASSUE, marquis DE), général français, né en 1610, mort en 1689. Fils d'un gouverneur de la Bastille sous Henri IV, il donna de bonne heure des preuves d'habileté et de courage, prit part à la conquête de la Savoie (1629) et, l'année suivante, à celle de la Lorraine. En 1644, il leva un régiment d'infanterie à la tête duquel il fit la campagne d'Italie. Créé maréchal de camp en 1645, il assista au siége d'Ypres, à la bataille de Lens, à la prise de Furnes, aux siéges de Cambrai et de Condé. Enfin il reçut le titre de lieutenant général en 1652 et celui de député général des Eglises protestantes le 15 août 1653. Il s'acquitta de cette dernière et délicate mission à la satisfaction générale. Au témoignage de Saint-Simon, c'était « un bon, mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité. » — « Ruvigny, dit M. Guizot, s'acquitta de cette ingrate mission avec un zèle habile, souvent désagréable et même suspect aux deux partis, mais également fidèle au roi et à son Eglise, et s'inquiétant peu de leur déplaire tour à tour, pourvu qu'il réussît à maintenir entre eux le droit et la paix. »

Ruvigny ne montra pas moins d'habileté lorsque Louis XIV l'envoya en Angleterre (1669) dans le but de rompre le traité de la Triple-Alliance, conclu entre la Grande-Bretagne, la Hollande et la Suède. Sa qualité de protestant fit tomber les défiances des Chambres anglaises, comme Louis XIV l'avait espéré. Mais les Eglises protestantes trouvèrent que l'ambassadeur avait poussé trop loin la complaisance.

A son retour en France, Ruvigny se démit de son emploi de député général, et le roi nomma son fils à sa place. Mais il prévoyait l'issue désastreuse de la lutte des protestants et des catholiques français. « Décidé, dit Guizot, quand le dernier moment viendrait, à tout sacrifier plutôt que sa foi et l'honneur de son âme, il prit soin de s'assurer d'avance en Angleterre, pour lui et ses enfants, des lettres de naturalisation, et en janvier 1680 il écrivait à sa nièce, lady Russell : « Je vous envoye nos lettres de naturalité, qui seront mieux entre vos mains qu'entre les miennes. Je vous prie, et madame votre sœur aussi, de me les conserver. Elles peuvent servir, puisqu'il n'est rien de plus incertain que les événements. » L'événement ne demeura pas longtemps incertain ; cinq ans après, l'édit de Nantes était formellement révoqué.

Louis XIV, qui n'avait pas tout à fait perdu le souvenir des services que Ruvigny lui avait rendus, lui laissa la liberté de demeurer en France avec ses deux fils, en promettant de leur accorder la liberté du culte dans leur logis. Ruvigny ne put consentir à cette concession toujours facile à retirer de la part du roi, alors surtout que ses coreligionnaires prenaient en masse le chemin de l'exil. Il se retira à Greenwich, où il fonda, en 1686, une Eglise française ; le chagrin abrégea ses jours.

RUVIGNY (Henri DE MASSUE, marquis DE), général, fils du précédent, né en 1648, mort en 1721. En 1678, il succéda à son père comme député général des Eglises protestantes et, comme lui, se montra plein de prudence. Ruvigny passa en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il servit sous Guillaume d'Orange (1688) avec le grade de colonel d'un régiment composé de réfugiés français, se signala à la bataille de La Boyne (1690), à celle de Nerwinde (1693) et fut envoyé par Guillaume en Piémont (1694) pour y commander, avec le grade de lieutenant général, les troupes auxiliaires anglaises demeurées sans chef par la mort de Charles de Schomberg à La Marsaille. En récompense de ses sercices, il avait été créé vicomte de Galloway et ensuite élevé au rang de comte (1697). Ses dernières expéditions militaires furent malheureuses. En 1704, il avait été chargé, malgré lui, dit-on, du commandement en chef des troupes anglaises en Portugal. Il secourut Gibraltar assiégé par les Français et les Espagnols, perdit un bras à Badajoz, dispersa l'arrière-garde de Berwick et fit son entrée à Madrid le 26 juin 1706. Mais, l'année suivante, il essuya de terribles revers. Berwick prit sa revanche à Almanza, le tailla en pièces et mit dans son armée une déroute irréparable, qui décida du sort de l'expédition. Ruvigny essaya de reprendre le dessus et fut défait une seconde fois à Gudina. De retour en Angleterre, à la paix d'Utrecht, il eut à se justifier de l'échec d'Almanza devant le Parlement ; on le blâma avec une grande sévérité. Dès lors, il vécut dans la retraite au milieu des réfugiés. Les biens qu'il possédait en France furent confisqués en 1711 et donnés par Louis XIV au cardinal de Polignac.

RUVO (*Rubi, Rubia*), ville du royaume d'Italie (Terre de Bari), sur une colline des Apennins, à 29 kilom. S.-E. de Barletta ; 15,000 hab. Evêché. On croit que c'est la *Rubi* d'Horace et la *Rudia* de Pline, qui fut détruite par les Goths en 463.

RUVO, ville du royaume d'Italie (Basilicate), sur le mont Sant'Angelo-in-Volta, à 16 kilom. N. de Muro ; 3,000 hab.

RUWER, village des Etats prussiens, sur la route de Trèves à Coblentz ; 733 hab. Il est séparé en deux parties par le Ruwerbach, ruisseau qu'Ausone a chanté. On voit encore dans ses environs quelques restes d'un aqueduc romain.

RUY, village et commune de France (Isère), cant. de Bourgoin, arrond. et à 15 kilom. de La Tour-du-Pin, dans la vallée de la Bourbre, au pied de collines qui produisent un excellent vin ; 1396 hab. Industrie active ; belles promenades aux environs.

Ruy Blas, drame en cinq actes et en vers de V. Hugo (théâtre de la Renaissance, 8 novembre 1838). « Entre *Hernani* et *Ruy Blas* deux siècles de l'Espagne sont encadrés ; deux grands siècles, pendant lesquels il a été donné à la descendance de Charles-Quint de dominer le monde ; deux siècles que la Providence, chose remarquable, n'a pas voulu allonger d'une heure, car Charles-Quint naît en 1500 et Charles II meurt en 1700. En 1700 Louis XIV héritait de Charles-Quint, comme en 1800 Napoléon héritait de Louis XIV. Ces grandes apparitions de dynasties qui illuminent par moments l'histoire sont pour l'auteur un beau et mélancolique spectacle sur lequel ses yeux se fixent souvent. Il essaye parfois d'en transporter quelque chose dans ses œuvres. Ainsi il a voulu remplir *Hernani* du rayonnement d'une aurore et couvrir *Ruy Blas* des ténèbres d'un crépuscule. Dans *Hernani*, le soleil de la maison d'Autriche se lève ; dans *Ruy Blas*, il se couche. (Préface.)

Ruy Blas est un laquais, mais un laquais un peu à la façon de Gil Blas ou de J.-J. Rousseau. Comme ce dernier, il pourrait au besoin traduire une devise écrite en latin et indéchiffrable pour son maître. Orphelin, par pitié nourri dans un collége, il a pu s'approprier quelques miettes d'instruction ; puis la porte de l'école s'étant fermée derrière lui, il s'est demandé ce qu'il allait faire et, après avoir essayé de tous les métiers, se trouvant sans pain, s'est résigné à se faire valet.

. . . La faim est une porte basse ;
Et, par nécessité, lorsqu'il faut qu'il y passe,
Le plus grand est celui qui se courbe le plus.

Ruy Blas est le laquais de don Salluste, marquis de Finlas, grand d'Espagne, hier encore ministre tout-puissant, entre Charles II, un roi imbécile, et la reine doña Maria de Neubourg, qui est presque une jeune fille. Mais don Salluste, en un instant, vient de voir s'écrouler autour de lui charges, honneurs, dignités, crédit, il est disgracié ; il est envoyé en exil, son règne est passé. Pourquoi cela ? Pour peu de chose, pour rien ; il a séduit une suivante de la reine et il a refusé d'épouser la pauvre enfant séduite. Mais en quittant la cour il rêve au moyen de se venger ; il s'écrie :

Oh ! mais je vais construire, et sans en avoir l'air,
Une sape profonde, obscure et souterraine.
Oh ! je me vengerai ! Comment ? je ne sais pas.
Mais je veux que ce soit effrayant !...

En quelques minutes, il a combiné un plan et préparé le piége. D'abord, il songe à employer un de ses parents, don César de Bazan, comte de Garofa, tombé dans la misère et réduit à s'affilier à une bande de voleurs. Il le fait venir au palais ; mais la fierté de don César se révolte dès qu'il apprend qu'il doit servir à faire tomber une femme. Don Salluste, en profond dimoplate, ne laisse rien paraître de son désappointement. Quelques mots qu'il a surpris d'un entretien de don César avec Ruy Blas lui ont révélé ce qu'était celui-ci et que, entre autres particularités, son laquais était amoureux de la reine. Il ordonne à des alguazils de s'emparer de don César et de le jeter sur un navire en partance pour les Indes, couvre de son manteau les épaules de Ruy Blas et le présente à ses amis comme étant son cousin, don César de Bazan, que tout le monde avait depuis longtemps perdu de vue. Toutefois, en faisant subitement de son valet un grand seigneur, il prend à l'avance ses précautions et fait signer à Ruy Blas un billet par lequel celui-ci déclare être son laquais et devoir toujours exécuter fidèlement ses ordres. Puis, comme la reine va passer, il lui fait mettre son chapeau sur la tête, en qualité de grand d'Espagne, et l'envoie au baisemain.

Et que m'ordonnez-vous, seigneur, présentement ?

lui demande Ruy Blas éperdu.

De plaire à cette femme et d'être son amant,

répond don Salluste en lui montrant du doigt la reine.

Au second acte, doña Maria de Neubourg est assise au milieu de ses femmes, tenant dans sa main une broderie, mais ses doigts restent inactifs. Casilda, dit-elle tout à coup en se penchant vers sa suivante préférée, sa confidente, Casilda,

Il est parti pourtant ! je devrais être à l'aise.
Eh bien, non ! Ce marquis de Finlas, il me pèse.
. . . . Vrai ! Casilda, c'est étrange,
Ce marquis est pour moi comme le mauvais ange.
L'autre jour, il devait partir le lendemain,
Et, comme à l'ordinaire, il vint au baisemain ;
Tous les grands s'avançaient vers le trône à la file ;
Je leur livrai ma main, j'étais triste et tranquille,
Regardant vaguement dans le salon obscur
Une bataille au fond peinte sur un grand mur,
Quand tout à coup, mon œil se baissant vers la ta-
Je vis venir à moi cet homme redoutable ! [ble,
Sitôt que je le vis, je ne vis plus que lui.
Il venait à pas lents, jouant avec l'étui
D'un poignard dont parfois j'entrevoyais la lame,
Grave et m'éblouissant de son regard de flamme.
Soudain il se courba, souple et comme rampant...
Je sentis sur ma main sa bouche de serpent !

Casilda fait ses efforts pour chasser de l'esprit de la reine ce fantôme qui la poursuit sans cesse et l'absorbe comme un pressentiment ; elle lui dit toute sorte d'enfantillages, elle lui conte toute sorte d'espiègleries, et bientôt les deux enfants causent et rient, et oublient ce marquis de Finlas. Mais tout à coup doña Maria retombe en sa rêverie, et cette fois les jolies histoires de Casilda ne parviendront pas à l'en distraire. Ce n'est plus don Salluste qui occupe sa pensée. Un soir, sur son banc préféré du grand parc à hautes murailles où il lui est permis d'aller, seule, se promener, doña Maria trouva un bouquet de petites fleurs bleues, des fleurs de son pays d'Allemagne. Elle prit ces fleurs, et, comme quelqu'un venait, elle les cacha dans son sein. La nuit, les retrouvant près d'elle, elle réva de l'inconnu qui avait cru pouvoir la rendre heureuse avec ce souvenir du passé ; tous les jours suivants, elle a trouvé les mêmes fleurs à la même place, puis un billet caché dans le bouquet, puis un jour un morceau de dentelle taché de sang, ce qui lui fait conjecturer que son mystérieux amoureux s'est blessé en escaladant les murs. Tout à coup, la grande porte s'ouvre à deux battants et un huissier entre annonçant un message du roi. Du roi ! Je suis sauvée ! s'écrie la reine ;

. . . . Du fond de l'âme
Je lui rends grâce ; il a compris qu'en mon ennui
J'avais besoin d'un mot d'amour qui vînt de lui.

« Madame, écrit Charles II, il fait grand vent et j'ai tué six loups. Signé : Carlos. » C'est tout ; ce mot d'amour qu'elle espérait et qui l'aurait sauvée n'est pas du tout dans ce billet laconique du roi chasseur. En revanche, la reine reconnaît l'écriture de ce billet dicté par le roi au messager. Celui-ci, en outre, est blessé à la main, et la dentelle de sa manchette est semblable à celle dont la reine garde un morceau sur son cœur. Elle retrouve en lui son inconnu, et c'est Ruy Blas ; celui-ci s'aperçoit aussi que la reine l'aime.

Sa fortune à la cour est rapide ; sous le nom de don César de Bazan, le nouvel écuyer que le roi a envoyé à la reine est créé duc d'Olmedo ; il a la Toison d'or, il est fait premier ministre. Il est plus que tout cela ; doña Maria est devenue sa maîtresse, parce que, après s'être montré bon, il se fait voir grand ; parce que, après avoir donné des fleurs à la reine, il veut pour elle sauver la monarchie espagnole qui s'écroulait sous son roi imbécile, et qui maintenant va renaître grâce à lui. Doña Maria s'écrie :

. . . . Don César, je vous donne mon âme.
Reine pour tous, pour vous je ne suis qu'une femme.
Par l'amour, par le cœur, duc, je vous appartiens.

Elle vient de l'entendre, dans le conseil des ministres, foudroyer d'une virulente apostrophe la vénalité et l'incapacité de ses collègues, indiquer les mesures à prendre pour relever l'Espagne de sa chute, montrer toutes les qualités d'un homme d'Etat. Lui-même ne se souvient plus que vaguement de ce qu'il était autrefois et vogue à pleines voiles vers les hautes destinées. Tout cela s'écroule d'un souffle. Maintenant que Ruy Blas est l'amant de la reine, le but de don Salluste est atteint, et l'ancien ministre, affublé d'une livrée de valet, vient apparaître, comme le spectre de Banco, à celui qui n'est que sa créature. Il le gourmande d'abord de sa sévérité de principes, de sa rudesse pour les grands qui ne faisaient que leur devoir en pillant l'Etat, le plaisante sur ses projets de régénération, lui démontre que cela sent son pédant et son petit génie et lui rappelle brutalement que, somme toute, il n'est que son très-humble domestique. Sur ces entrefaites, le véritable don César de Bazan, échappé aux alguazils, revient à Madrid, est réduit à se promener sur les toits pour les éviter de nouveau et, dégringolant par un tuyau de cheminée, tombe précisément dans la petite maison de don Salluste, où celui-ci a donné à la fois rendez-vous à Ruy Blas et à la reine, en faisant parvenir à celle-ci un billet de son amant. Le vrai don César commence par gâter toutes les affaires de son faux homonyme ; il mange le souper, empoche l'argent, donne des signatures et s'étonne surtout du profond respect que tout le monde a pour lui dès qu'il se nomme. Il sert cependant à quelque chose ; un vieil escogriffe, don Guritan, veut régler un ancien compte avec le premier ministre ; l'aventurier l'embroche séance tenante pour lui prouver qu'il est le seul et le vrai don César de Bazan. Après cet intermède comique, le drame lugubre reprend son cours. Doña Maria arrive au rendez-vous, trompée par le billet que lui a fait parvenir don Salluste.

Ruy Blas, qui voit le danger, veut la faire fuir : il n'est plus temps. Don Salluste se montre en disant de sa voix la plus grave :

Madame de Neubourg n'est plus reine d'Espagne!
Je vous trouve, écoutez, ne faisons pas de bruit,
Seule avec don César, dans sa chambre, à minuit.
Ce fait pour une reine étant public, en somme,
Suffit pour annuler le mariage à Rome.
Le saint-père en serait informé promptement ;
Mais on supplée au fait par le consentement.
Tout peut rester secret. . . . .
. . . . Signez-moi cette lettre
Au seigneur notre roi. Je la ferai remettre
Par le grand écuyer au notaire mayor.
Ensuite, une voiture où j'ai mis beaucoup d'or
Est là. Partez tous deux sur-le-champ.

Doña Maria va signer; Ruy Blas l'arrête :

Je m'appelle Ruy Blas et je suis un laquais.
Ne signez pas, Madame!

Don Salluste triomphe, mais il trouve que Ruy Blas a parlé un peu trop tôt; il fallait la laisser signer. Il n'en savoure pas moins sa vengeance, et s'adressant à la reine :

Ah! vous m'avez cassé! Je vous détrône, moi!
Ah! vous m'avez banni! Je vous chasse et m'en vante!
Ah! vous m'avez pour femme offert votre suivante!
Moi je vous ai donné mon laquais pour amant!

C'en est trop; Ruy Blas, qui a décroché une épée à l'une des panoplies, se dresse derrière don Salluste :

Vous venez lâchement d'insulter votre reine,

s'écrie-t-il l'épée haute. Il pousse don Salluste dans la pièce voisine, le tue et revient demander son pardon à la reine. « Jamais! » répond celle-ci, indignée d'avoir eu un laquais pour amant; Ruy Blas s'empoisonne et la reine est sauvée, toute trace de cette mystérieuse aventure étant effacée par la mort de ces deux hommes.

Ruy Blas fut représenté une trentaine de fois en 1838 sans grand succès; repris en 1872 à l'Odéon, ce drame provoqua au contraire un légitime enthousiasme. De tous ceux de Victor Hugo, c'est le plus invraisemblable, le plus violent, le plus chimérique, et c'est aussi celui qui remue le plus, tant le poëte y a répandu de magnifiques effusions de passion et de lyrisme. « Qu'on me dise, dit M. Fr. Sarcey, pourquoi cette fable que l'on trouve si bizarre, si hors de tout sens, ne nous lâche plus aussitôt qu'elle s'est emparée de nous. Je ne dis pas qu'elle nous plaît, qu'elle nous enchante; non, mais elle nous maîtrise, elle nous subjugue, elle nous force à écouter; elle nous remplit malgré nous, malgré la révolte du bon sens effaré, d'admiration, de terreur et de pitié. Vous aurez beau vous récrier à chaque instant et vous dire : c'est un conte de fée que toute cette aventure; le poëte se moque de notre crédulité, il nous prend pour des niais! Il faudra que vous alliez jusqu'au bout, haletants et secoués, par intervalles, de grands soubresauts d'admiration. »

Ruy Blas, opéra-seria, livret de d'Ormeville, d'après le drame de Victor Hugo, musique de Marchetti; représenté avec un grand succès au théâtre de la Scala, à Milan, le 3 avril 1869.

RUY DIAS DE GUZMAN, historien espagnol, né au Paraguay en 1554. Il était commandant en chef de la province de Guayra; mais, ayant refusé de reconnaître la ville de l'Assomption comme capitale, il perdit cette haute position et se retira dans la province de Los Charcas, où il écrivit son *Histoire de la découverte et de la conquête de la rivière de la Plata*, à laquelle il donna pour titre principal : *Argentina*. C'est ce livre qui a fourni des matériaux à tous ceux qui depuis ont écrit sur le même sujet.

RUYR (Jean), antiquaire et poëte français, né à Charmes-sur-Moselle en 1560, mort vers 1645. Il fut chanoine et doyen du chapitre de Saint-Dié. Ses poésies ont été publiées à Troyes (1588), sous le titre de *Triomphes de Pétrarque mis en vers français par forme de dialogues, avec autres mélanges de diverses inventions*. Mais l'ouvrage le plus important de Ruyr est celui qui parut d'abord à Saint-Dié, puis à Epinal et à Troyes, et dont la dernière édition a pour titre : *Recherches des saintes antiquités de la Vosge*. On y trouve des détails curieux sur les églises et les monastères de la Lorraine dans les temps anciens.

RUYSBROECK (Jean), mystique flamand né à Ruysbroeck, près de Bruxelles, en 1294, mort à Gronendale en 1381. Dès l'âge de quinze ans, il abandonna toute étude pour se livrer à la méditation et à la vie contemplative, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer dans les ordres et de recevoir la prêtrise. Il fut quelque temps vicaire à Sainte-Gudule, une des paroisses de Bruxelles, s'acquit un grand renom de sainteté et même fut consulté par quelques chefs d'ordres désireux d'introduire des réformes dans les monastères. Ses prédications et des lettres de lui, qui furent répandues, lui attirèrent des adhérents; on le pressait de se mettre lui-même à la tête d'une congrégation. Il s'y décida, vers l'âge de soixante ans, et se retira à Gronendale, où il fonda un monastère de chanoines réguliers. Un de ses biographes, Poiret, assure qu'il connaissait toute la théologie mystique par inspiration surnaturelle, sans l'avoir autrement étudiée, et ses moindres pensées, considérées comme suggérées par le ciel, étaient soigneusement notées par ceux qui l'entouraient. On en a formé divers corps d'ouvrages, dont le plus remarquable a ce titre mystique : *De nuptiis vel de ornatu nuptiarum spiritualium libri III* (Cologne, 1552, in-4°); il a paru à la fois en flamand, en allemand et en latin. Les titres des chapitres : *Joyaux donnés en présent*, la *Dot*, les *Fiançailles de l'épouse*, le *Mariage de l'âme unie au Verbe*, suffisent pour en donner un avant-goût. Les mystiques tinrent Ruysbroeck en grand honneur ; ils le qualifièrent de contemplatif par excellence, d'illuminé, de divin. Gérard Groot, Denys le Chartreux, Aubert le Mire commentèrent ses ouvrages et même voulurent, peu de temps après sa mort, obtenir sa béatification ; mais Gerson réfuta les principaux passages du livre des *Noces* et Bossuet considère Ruysbroeck comme un des ancêtres du quiétisme.

RUYSCH (Frédéric), anatomiste hollandais, né à La Haye en 1638, mort à Amsterdam en 1731. Il fit ses études médicales à Leyde, où il se signala promptement par son amour pour l'anatomie, et devint avec une rapidité étonnante un très-habile prosecteur. Ruysch prit le diplôme de docteur à Leyde, puis se rendit à La Haye pour aider à combattre une peste qui décimait les habitants. Pendant son séjour dans cette ville, l'anatomiste Bilsius se rendit à Leyde, y fit l'étalage d'une grande science anatomique et prétendit qu'il avait trouvé le moyen de conserver des pièces anatomiques pendant des siècles. Pour rabattre ses prétentions, des professeurs de Leyde s'adressèrent à Ruysch, qui leur envoya de La Haye des pièces admirablement préparées. Ce remarquable savant employait aux études anatomiques tout le temps dont sa clientèle lui laissait la libre disposition. Son traité des valvules, des vaisseaux lymphatiques et lactés en fut le premier fruit. L'année qui suivit la publication de cet ouvrage, Ruysch fut appelé à occuper à Amsterdam la chaire d'anatomie (1665). Ce fut là que, pendant plus de soixante ans, il poursuivit ses travaux de prédilection avec une ardeur et une constance invariables. Il trouva et se réserva pour lui seul le secret de préparer les cadavres de manière à les conserver inaltérables pendant des années. Il poussa très-loin l'art des injections, qui, de son temps, était encore dans l'enfance. En 1666, les états généraux le chargèrent d'injecter le corps du vice-amiral Berkley, qui venait d'être tué dans un combat naval ; Ruysch prépara avec une telle habileté le corps déjà entré en décomposition, qu'il lui donna l'aspect d'un cadavre frais. Il se forma un cabinet anatomique qui pouvait passer pour une merveille de l'art. Le czar, qui le visita en 1717, en fut ravi d'admiration, l'acheta pour une somme de 30,000 florins et l'envoya à Saint-Pétersbourg. On lui doit, en outre, quelques découvertes anatomiques. Il parvint à démontrer la structure toute vasculaire du cerveau, découvrit les fréquentes anastomoses de l'artère bronchiale avec l'artère pulmonaire, constata le premier avec exactitude l'existence des valvules qui garnissent les vaisseaux lymphatiques, découvrit la lame interne de la choroïde, appelée depuis membrane ruyschienne, fit connaître le périoste des osselets qui entrent dans la composition de l'oreille, aperçut le premier les nerfs ciliaires, etc. En 1685, Ruysch avait été nommé professeur de médecine : il conserva cette chaire jusqu'en 1728. A cette époque, s'étant cassé la cuisse, il avait alors quatre-vingt-dix ans, il se fit transporter dans l'amphithéâtre et prit congé de ses élèves. Il mourut trois ans après ce grave accident. Ses ouvrages sont : *Dilucidatio valvularum in vasis lymphaticis et lacteis* (La Haye, 1665, in-12); *Observationum anatomico-chirurgicarum centuria* (Amsterdam, 1691, in-4°); *Epistolæ problematicæ ad Ruyschium cum hujus responsionibus* (1696-1713, in-4°); *Thesaurus anatomicus* (1701-1715, 10 vol. in-4°); *Thesaurus animalium* (1711, in-4°); *Adversaria anatomico-chirurgico-medica* (1717-1723, 3 vol. in-4°); *De fabrica glandularum ad Boerhaavium* (1722, in-4°); *Curæ posteriores, seu thesaurus anatomicus, omnium præcedentium maximum* (1724, in-4°); *De musculo orbiculari novo in fundo uteri dicto* (1727, in-4°); *De usu novarum venæ cavæ propaginum in systemate chylopæo necnon de cortice cerebri* (1727, in-4°); *Opera omnia anatomico-medico-chirurgica* (1737, 15 vol. in-4°).

RUYSCHIA s. m. (ruiss-chi-a — de *Ruysch*, médec. holland.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des marcgraviacées, dont l'espèce type croît en Chine.

RUYSCHIANE s. f. (ruiss-chi-a-ne — de *Ruysch*, médec. holland.). Bot. Syn. de DRACOCÉPHALE, genre de labiées.

RUYSCHIENNE adj. et s. f. (ruiss-chi-è-ne — de *Ruysch*, n. pr.). Anat. Se dit de la lame interne de la choroïde.

RUYSSELÈDE, ville de Belgique (Flandre occidentale), sur la Galebeke, à 15 kilom. S.-E. de Bruges; 6,500 hab. Fabriques de toiles, de lin et de fil; distilleries d'eau-de-vie, brasseries importantes.

RUYTER (Michel-Adriaanszoon VAN), célèbre amiral hollandais, né à Flessingue le 24 mars 1607, mort devant l'ennemi le 29 avril 1676. Une aventure insignifiante valut à son grand-père le surnom de Ruyter, qui signifie en hollandais *cavalier;* ce surnom se perpétua dans sa famille et devint le nom patronymique. Il se signala, encore enfant, par une prouesse qui lui valut une précoce popularité parmi les camarades de son âge. Un jour que l'on réparait le clocher le plus élevé de Flessingue, le jeune Ruyter monta sur l'échafaud, grimpa jusqu'au dernier sommet de la flèche et s'assit dessus; mais les ouvriers, qui ne l'avaient point vu faire cette ascension périlleuse, retirèrent les planches et les échelles; alors un cri d'effroi s'éleva au milieu des personnes témoins de l'événement : chacun crut l'enfant perdu ; cependant, Ruyter, avec adresse et sang-froid, brisa de ses talons quelques ardoises, se fraya un passage et bientôt reparut sain et sauf au pied de l'édifice.

La famille du futur et glorieux marin était pauvre; son père le plaça d'abord dans une corderie. A dix ans, il gagnait 10 sous par jour, salaire modique, il est vrai, assez élevé néanmoins pour son âge et pour le temps. Son caractère vif et pétulant le força bientôt de quitter cette profession tranquille; résolu à courir la carrière de la mer, en 1618 il s'engagea comme mousse au service d'un contremaître. En 1622, il reçut la paye de canonnier et fit preuve d'adresse et de courage à la défense de Berg-op-Zoom, assiégé par Spinola, général des troupes espagnoles. Bientôt il fut nommé bosseman d'un navire, c'est-à-dire préposé au soin des ancres et des cordages. Dans un combat livré par le vaisseau à bord duquel il se trouvait contre un bâtiment espagnol, il sauta l'un des premiers à l'abordage et fut blessé d'un coup d'esponton à la tête; il ne tarda pas à être pris avec le vaisseau même par les Espagnols. Arrivé à terre, il trouva moyen de s'échapper. En traversant la France pour regagner son pays, il fut obligé de mendier son pain, et arriva enfin à Flessingue, épuisé de fatigue et de misère.

De 1631 à 1641, Ruyter se maria deux fois, et nous le retrouvons d'abord pilote à bord d'un navire de commerce, ensuite chargé d'escorter avec un bâtiment de guerre une flotte marchande de sa nation. C'était alors l'époque la plus brillante de la puissance maritime et commerciale de la Hollande. Ruyter fit dans cette période de sa vie plusieurs voyages au Groenland, à la terre magellanique, au Brésil, aux Antilles, etc., et se forma, dans ces excursions lointaines, aux sciences de la guerre et de la navigation. En 1641, les Portugais s'étant affranchis de la domination espagnole, les Pays-Bas récemment insurgés contre la même couronne envoyèrent une flotte à leur secours; Ruyter fut nommé capitaine de vaisseau, puis contre-amiral. De retour à Flessingue, il reprit de l'emploi à bord d'un vaisseau marchand, armé d'autant de canons qu'il en pouvait porter, et fit voile pour l'Amérique. Pendant la traversée, il fut attaqué par un vaisseau espagnol. Ruyter se défendit avec courage et coula bas l'espagnol. En 1652, il remporta près des Dunes un avantage sur l'amiral George Askue, qui commandait la flotte anglaise. En 1654, il fut chargé par les Hollandais de conduire une expédition ayant pour but de reprendre aux Anglais les possessions que ces derniers leur avaient enlevées sur le littoral de l'Afrique. Il aborda près des côtes de Guinée, s'empara au nom de la Hollande de l'île de Gorée et chassa le gouverneur anglais. C'est dans ce voyage qu'il rencontra le nègre Compani, devenu vice-roi dans ces parages, et avec lequel il avait servi jadis comme simple garçon d'équipage.

Après cette campagne importante, les états généraux des Pays-Bas le nommèrent lieutenant-amiral général de Hollande, grade le plus élevé auquel un marin pût alors parvenir, le titre d'amiral en chef étant inséparable de celui de gouverneur ou stathouder des Provinces-Unies. Ruyter, parvenu à ce poste éclatant, prouva, dans les combats qu'il eut à soutenir contre l'Angleterre et la France, qu'il n'était pas au-dessous de cette dignité. Mais ce grand homme était destiné à traverser d'autres périls que ceux des éléments et de la guerre étrangère. Deux républicains austères et dévoués, Corneille et Jean de Witt, étaient morts victimes de la calomnie et de la fureur populaire, pour avoir tenté de s'opposer à l'établissement du pouvoir absolu dans leur patrie. A la nouvelle de cette odieuse exécution, Ruyter ne put retenir ses larmes et regretta douloureusement la perte de ces deux hommes qui avaient consacré au bien de leur patrie de si grands talents et une âme si haute. Les ennemis de Jean de Witt, insensibles à tant de gloire, osèrent persécuter encore leur victime dans la personne de Ruyter, qui fut accusé de complicité avec les deux frères. Pendant qu'il défendait son pays à la tête de ses vaisseaux, la populace ameutée s'attroupa autour de sa maison; mais la protection habile et courageuse d'un ami sauva sa femme et ses enfants du danger qui les menaçait. Plus tard, néanmoins, Ruyter se vit forcé d'invoquer pour les siens la protection spéciale de l'Etat. Quant à lui, sans peur et sans reproche, il méprisa le poignard de l'assassin comme il avait jusque-là méprisé le feu des batailles, et bravant l'un et l'autre, il continua d'exposer sa vie pour le service de son pays.

En 1673, les Pays-Bas, attaqués à la fois par terre et par mer et par les nations les plus puissantes de l'Europe, se déterminèrent à soutenir contre elles une guerre désespérée, comme pour combler par un dernier sacrifice la mesure d'efforts et de douleurs au prix desquels ils devaient acheter leur indépendance. Ruyter fut nommé commandant de la flotte et chargé de défendre la Hollande contre les forces combinées de France et d'Angleterre. Il combattit avec une valeur et une habileté prodigieuses et mérita que le comte d'Estrées, amiral de la flotte française, écrivît à Louis XIV : « Je voudrais payer de ma vie la gloire que Ruyter s'est acquise dans cette journée. » La paix ayant été faite, Ruyter, déjà avancé en âge, fatigué de tant de travaux, de tant de victoires, avait résolu de quitter la mer et de passer le reste de ses jours au sein du repos et des douceurs de la famille. Mais, en 1675, les Messinois révoltés contre Charles II avaient imploré l'assistance de Louis XIV; de son côté, l'Espagne, qui avait depuis longtemps renoncé à toute prétention sur les Provinces-Unies, implora leur secours; et Ruyter fut encore désigné pour commander la flotte auxiliaire que les états jugèrent à propos d'envoyer. Malgré ses projets de retraite, malgré sa répugnance à se charger d'une entreprise qu'il reconnaissait téméraire et peut-être injuste, Ruyter crut devoir encore obéir à cet appel du gouvernement de son pays, accepta le commandement et partit. La France lui opposa, pour le combattre, un marin digne de lui et comme lui fils de ses propres œuvres : c'était Duquesne. Un premier engagement eut lieu entre les deux armées navales; mais il n'en résulta qu'un faible avantage du côté des Français. Enfin, le 22 avril 1676, les deux flottes se livrèrent, en vue du mont Gibel, près de Syracuse, un combat terrible. « Le bruit du canon que l'on entendait de plusieurs lieues, dit un historien, avertissait que le fameux Ruyter et le grand Duquesne étaient aux prises. » Ruyter fut atteint d'un boulet qui lui emporta la partie antérieure du pied gauche et lui fracassa les deux os de la jambe droite; il tomba sur le coup, et dans sa chute il se fit une nouvelle blessure. Emporté sur son lit, il ne cessa de donner des ordres, de ranimer le courage des siens et de veiller au salut de la flotte, qui opéra sa retraite en bon ordre. Il succomba quelques jours après. Son corps ramené en Hollande reçut de magnifiques funérailles.

Les historiens s'accordent à représenter Ruyter comme réunissant toutes les qualités et toutes les vertus qui sont l'apanage des grands caractères. En d'autres termes, non content d'être un des premiers capitaines de son temps, il se montra sans cesse homme de bien, donnant même la préséance à cette qualité sur toutes les autres. Les souverains de l'Europe lui donnèrent à maintes reprises les témoignages éclatants de la haute estime qu'ils professaient pour sa personne. Le roi d'Espagne, après la campagne de Sicile, lui envoya pour lui et sa postérité le titre de duc avec une rente considérable. Ces magnifiques présents n'arrivèrent à leur destination qu'après la mort de celui à qui ils étaient destinés; et ses fils, peu jaloux d'échanger contre le nom d'une terre le nom glorieux que leur père leur avait légué, refusèrent ce vain titre contre lequel la vie de Ruyter était d'ailleurs une illustre protestation. Le roi de Danemark lui avait écrit pour lui demander son portrait, afin, disait-il, d'avoir plus souvent sous les yeux le modèle des capitaines de mer. Louis XIV lui fit la même demande et plaça son portrait au milieu de ceux de ses propres généraux. Il lui envoya en échange le sien avec le collier de l'ordre de Saint-Michel, et lorsqu'on lui apprit sa mort, il dit : « C'était un ennemi redoutable; mais nous devons déplorer sa perte : cet homme-là faisait honneur à l'humanité. » On lui a du moins prêté ces paroles, mais on sait que les historiens du grand siècle sont d'une complaisance extrême pour ce monarque.

On a composé, pour mettre au-dessous du portrait de Ruyter, ce distique latin, d'un goût assez barbare et où les syllabes de son nom se trouvent répétées cinq fois :

Terruit Hispanos Ruiter, ter terruit Anglos,
Ter ruit in Gallos, territus ipse ruit.

(Ruyter terrifia les Espagnols; trois fois il terrifia les Anglais; trois fois il se rua sur les Français; terrifié lui-même, il mourut.)

On voit au musée du Louvre le portrait du célèbre amiral peint par Jacques Jordaens. C'est un personnage énorme, avec une tête non moins grosse, un peu enfoncée dans les épaules; de longs cheveux retombent de chaque côté, partagés au milieu comme la chevelure d'une femme; les yeux sont grands, bien ouverts; le nez, de race flamande, un peu retroussé, semble respirer l'odeur de la poudre; la moustache en l'air et un double menton complètent cette figure « terrifiante » du grand homme de mer.

RUYVEN (Pierre VAN), peintre hollandais, né en 1650, mort en 1718. Il eut pour maître Jacques Jordaens, et il tint de lui un coloris brillant, auquel il sut joindre une noblesse qui manquait à Jordaens. On cite, parmi ses plus belles œuvres, les plafonds qu'il a exécutés au château de Loo, près d'Amsterdam, et plusieurs tableaux qui décorent les appartements du même château.

RUZÉ (Arnoult), conseiller clerc au parle-

ment de Paris, né à Tours vers 1480, mort à Orléans vers 1541. Il devint abbé de Notre-Dame-de-la-Victoire en 1520, puis il alla résider à Orléans, fut chancelier de l'université de cette ville et professa le droit canonique. Il avait composé en latin un *Traité du droit de régale*, un *Traité des mandats apostoliques* et un autre *Sur la prééminence et la juridiction des archevêques.* Ces divers traités ne furent publiés qu'après sa mort.

RUZÉ (Guillaume), prélat français, parent du précédent, né à Paris vers 1520, mort à Angers en 1587. Reçu docteur de la Faculté de théologie et de la maison de Navarre, il devint recteur de l'Université en 1551. Nommé évêque d'Angers, il fut député aux états généraux de Blois en 1576. On a de ce prélat une traduction française du *Commonitorium* de Vincent de Lérins, sous ce titre : *Petit traité de Vincent Lirinense, François de nation, pour la vérité et antiquité de la foi catholique, contre les prophanes nouveautés de toutes hérésies, etc.*

RUZZANTE, type de comédie chez les Italiens. C'est à peu près le rôle du soldat capitan. Voici quelques extraits du *Monologue* de Ruzzante revenant de la guerre :

« Au diable les camps, la guerre et les soldats! Je n'entendrai plus ces roulements de tambour et ces sonneries de trompettes qui me faisaient trembler! Je n'entendrai plus crier aux armes! je n'aurai plus peur! Quand on criait aux armes, c'était comme si j'avais eu un pressoir dans la panse. Plus de mousquetades! je ne tremble plus! J'ai du courage maintenant! Je pourrai dormir... Je mangerai, tant et trop si je veux. Je digérerai... Saint Marc! saint Marc! je suis maintenant en sûreté. Je suis venu vite, j'ai fait plus de 60 milles par jour. Je suis venu en trois jours de Crémone à Venise. Il n'y a pas tant de chemin que l'on dit... C'est que la peur me poussait; mes souliers en ont porté la peine... En voici un qui n'a plus de semelle; je dirai que j'ai attrapé ça à la guerre. Si j'avais eu l'ennemi au derrière, je n'aurais pas mieux marché. »

Plus loin, Ruzzante répond aux questions indiscrètes de son compère Menato :

« Si vous aviez été où je suis allé, moi! vous auriez appris à manger du fer, des armes et du bagage... Je n'ai jamais voulu faire de mal à l'ennemi. Pourquoi lui en aurais-je fait? Je me contentais de guerroyer contre les juments et les vaches, et je ramenais parfois des prisonniers... La bravoure ne consiste pas dans les blessures et les estropiaisons. Croyez-vous donc que quatre hommes me fassent peur?... Tenez, moi qui vous parle, j'ai fait le mort, et toute la cavalerie m'a passé sur le dos... Je vous dis la vérité, il faut du courage pour en revenir vivant. »

Ce personnage rappelle notre franc-archer de Bagnolet, qui le précède de près d'un siècle, et qui, dans ses fanfaronnades et sa couardise, a moins de finesse d'observation peut-être, mais plus de netteté dans l'expression : c'est la différence du génie français et du génie italien.

RUZZINI (Charles), doge de Venise depuis le 21 mai 1732 jusqu'en 1735. Il avait été chargé de plusieurs ambassades et avait exercé d'autres charges importantes. Il ne prit aucune part à la guerre qui, pendant son règne, ravageait l'Italie.

RYACOLITHE s. f. (ri-a-ko-li-te). Chim. Nom donné par Gustave Rose à une variété de feldspath orthose vitreux qu'on trouve à la Somma, au Vésuve.

RYANIE s. f. (ri-a-nî — de *Ryan*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des passiflorées, tribu des paropsiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

RYBA (Jean-Jacques), musicien et écrivain bohémien, né en 1769, mort en 1815. Il reçut de son père, qui était organiste à Nepomuk, ses premières leçons de musique, continua ensuite ses études chez les piaristes de Prague et, étant encore élève, devint organiste de l'église Saint-Sauveur dans cette ville. Il s'adonna ensuite à l'enseignement et, après avoir professé dans diverses écoles, devint directeur de celle de Rozmital, qu'il réorganisa de façon qu'elle servit ensuite de modèle pour les autres. Atteint d'une maladie de langueur, il finit par se donner volontairement la mort. Parmi ses compositions, dont il a écrit à la fois les paroles et la musique, on cite : *Douze chants bohémiens avec la musique* (1800); *Octave en l'honneur de saint Jean Népomucène* (1803); *Huit cantiques de gloire en l'honneur de la sainte Vierge* (1804); *Chants de piété* (1805); *Recueil de chants pour la jeunesse* (1806); *Chants de l'Avent* (1811), etc.

RYBICKI (T.), savant polonais, né à Pultusk en 1805, mort à Varsovie en 1859. Il obtint le grade de docteur en philosophie à Varsovie, puis fit, aux frais du gouvernement, des voyages scientifiques en Allemagne, en France et en Angleterre. Rybicki suivit les cours de l'Ecole polytechnique de Vienne, ceux de l'Ecole des arts et métiers, à Paris, et, de retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de chimie à l'Ecole préparatoire pour l'Ecole polytechnique. Rybicki professa ensuite les sciences mathématiques au gymnase de Leszna, dont il devint recteur. Outre une foule de dissertations insérées dans plusieurs écrits périodiques, il a publié : les *Principes de la technologie chimique* (Varsovie, 1846, in-8°); *Traité sur l'agriculture et l'industrie* (1847); *Symbolæ botanicæ* (1843, 2 vol.); *Tentamen pteridographiæ* (1846), etc.

RYBINSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 94 kilom. N.-E. d'Iaroslav, sur la rive droite du Volga, à son confluent avec la Rybenka, par 57° 50′ de latit. N. et 36° 32′ de longit. E.; 6,000 hab. Nombreuses églises, école de cercle, divers établissements d'instruction publique et de bienfaisance, arsenal, deux bureaux de douane. A Rybinsk se trouve le point central des communications du Volga avec Saint-Pétersbourg, par trois systèmes de canaux, ceux de Vichnii-Volotchok, de Marie et de Tikhvin, et avec Arkhangel par le canal du Grand-Duc Alexandre de Wurtemberg. Le port se compose de neuf débarcadères le long du Volga et de ses affluents la Kama, l'Oka, la Mokscha. Plus de 10,000 bateaux de petite dimension partent annuellement de Rybinsk. La plus grande partie des cargaisons ainsi transportées, tant par le bas que par le haut Volga, se compose de : céréales de toute espèce, sel, esprit-de-vin, suif, potasse, fer, cuivre, produits de pêche, graines de lin, savon, chandelles, bois de construction. La valeur des marchandises qui remontent annuellement le Volga jusqu'à Rybinsk n'est pas inférieure à 16 millions de roubles. On y compte 50 entrepôts ou grands magasins et plus de 500 boutiques. Des bateaux à vapeur entretiennent des communications régulières entre Rybinsk et Twer en amont, et en aval jusqu'à Astrakhan avec toutes les villes situées sur le Volga. En été, lorsque la navigation des fleuves et rivières a repris toute son activité, le chiffre de la population dépasse 130,000 et même 150,000 individus, arrivant et partant sans cesse pour leur commerce.

Avant 1772, Rybinsk n'était qu'un bourg de pêcheurs que le commerce a fait élever au rang de ville.

RYBINSKI (Jean), célèbre poëte polonais, né en 1558. Après avoir reçu une éducation très-soignée, il fut nommé, en 1589, professeur au gymnase de Dantzig, puis il exerça les fonctions de secrétaire de la ville de Torun. La culture de la poésie fut son occupation favorite; sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus illustres de son époque et il comptait parmi ses amis le célèbre poëte Kochanowski, Jean Zamoiski, chancelier de la couronne, Jean Ostrorog, etc. On ignore la date de sa mort. Rybinski écrivit beaucoup de vers polonais et latins. Nous citerons notamment : *Hymnus Apollinis et Musarum de auspicato e diuturna peregrinatione ad suos reditu Joannis Comitis de Ostrorog* (Breslau, 1583, in-4°); *Recueil de poésies diverses* (Torun, 1593, in-4°, l. I^er^); les *Triomphes du chancelier de la couronne Jean Zamojski* (Cracovie, 1590, in-4°); le *Printemps* (Cracovie, 1599, in-4°); *Odes* (Cracovie, 1599); les *Elégies de Jean Rybinski* (Torun, 1600); *Poésies diverses* (Torun, 1600, l. II et III), etc., etc.

RYBINSKI (Matthieu), poëte et traducteur polonais, frère du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle et embrassa l'état ecclésiastique en 1589, se fixa à Posen et devint célèbre par ses talents et par son éloquence comme orateur de la chaire. On lui doit une traduction en vers polonais, très-estimée, des *Psaumes de David* (Cracovie, 1598); *Idylles* (Cracovie, 1597, in-8°); *Examen ordinandorum, approbandorum ac instituendorum* (Dantzig, 1594, in-4°); *Veritas christianæ apostolicæ romanæ catholicæ fidei* (Cracovie, 1596, in-4°); *Lyricorum liber I, Epigrammatum libri II; Opera nova* (Cracovie, 1598-1599-1614), etc.; *Opera posthuma quibus accesserunt multa poemata vernaculo carmine edita* (Dantzig, 1782-1795), etc.

RYBINSKI (Mathias), général et patriote polonais, né en Volhynie le 24 février 1784, mort à Paris en février 1874. Il fit ses études à Lemberg et se voua à la carrière des armes. Entré dans l'armée française en 1806, il fit partie de l'état-major du général Suchet et l'accompagna pendant l'expédition en Espagne. En 1809, officier dans le 6^e^ régiment d'infanterie du grand-duché de Varsovie, il se distingua aux combats de Radzymin, Gora, Kalwarya et Sandomir. Sa bravoure lui valut la croix du Mérite, dont le décora le prince Joseph Poniatowski. En 1812, chef de bataillon, il reçut à la bataille de Smolensk la croix de la Légion d'honneur. Après la campagne de 1812, il se rendit à Cracovie et suivit l'armée française avec un régiment nouvellement organisé, en se défendant vaillamment près d'Ebersdorf et d'Eichenfeld. Fait prisonnier à Leipzig, il fut longtemps détenu en Hongrie. Lorsque l'armée polonaise fut organisée, il entra dans le 1^er^ régiment d'infanterie. L'insurrection du 29 novembre 1830 le trouva colonel dans ce régiment, à la tête duquel il vint offrir ses services au gouvernement national. Nommé général de division, il se distingua dans de nombreux combats par son intrépidité et ses connaissances militaires, notamment à Wawré, Dembé-Wielkié et Iganié. Il prit part aux batailles d'Ostrolenka, de Kuflew, de Minsk et à la défense de Varsovie.

Après la chute de cette ville, la diète nomma Rybinski général en chef; mais il ne trouva plus les ressources nécessaires pour continuer la guerre. Avant d'entrer sur le territoire prussien, le 4 octobre 1831, il publia un manifeste pour sa justification. Depuis, il vécut à Paris, jouissant de l'hospitalité de la France, qui fut pour lui une seconde patrie. Le général Rybinski a publié en français les brochures suivantes : la *Pologne devant l'Occident* (1863, in-8°); la *Pologne et lord Palmerston* (1863, in-8°); la *Pologne, ses frontières nationales et historiques* (1863, in-8°).

RYBNIK, ville des Etats prussiens (Silésie), à 97 kilom. S.-E. d'Oppeln, au milieu de bois et d'étangs; 3,000 hab. Maison royale d'invalides. Fabriques de cuirs, toiles, tabac, poterie, papier; tanneries. Usines royales pour le fer et le zinc.

RYCAUT ou **RICAUT** (sir Paul), historien anglais, né à Londres vers 1628, mort dans la même ville en 1700. Son père, marchand à Londres, lui fit faire ses études à Cambridge. Rycaut voyagea ensuite en Europe, en Afrique, en Asie et apprit plusieurs langues. Le comte de Winchelsea ayant été envoyé en ambassade auprès de Mahomet IV en 1661, Rycaut le suivit en qualité de secrétaire, prit une part capitale à la rédaction du traité qui fut conclu en 1663 entre l'Angleterre et le gouvernement ottoman et revint par terre à Londres. Pendant son retour, il visita le célèbre vizir Koproli, qui campait alors en Hongrie. Peu après, il fut nommé consul à Smyrne, où il passa seize ans. Rappelé en Angleterre, Rycaut devint secrétaire du vice-roi d'Irlande (1685), juge de l'amirauté, et fut créé chevalier. Après la chute de Jacques II, il perdit ses emplois (1688), mais deux ans plus tard il obtint le poste de résident près des villes hanséatiques et revint à Londres peu de temps avant sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés qui lui valurent d'être nommé membre de la Société royale de Londres. Nous citerons de lui : *The present state of the ottoman empire* (Londres, 1669, in-fol.), ouvrage qui contribua beaucoup à faire connaître les véritables institutions de la Turquie et qui fut traduit en français par Briot (1670, in-4°) et par Bespier (1677, 2 vol. in-12); *History of the Turks*, de 1623 à 1677 (1680, in-fol.), suite de l'histoire de Knolles, traduite en français par Briot (1683); *History of the Turks*, de 1679 à 1699 (1700, in-fol.), également traduite par Briot et publiée en français avec les deux ouvrages précédents, sous ce titre : *Histoire de l'empire ottoman* (1709, 6 vol. in-12); *The present state of the greek and armenian church* (1678, in-12), trad. en français par Rosemond (1692, in-12). On lui doit, en outre, la traduction de quelques ouvrages espagnols et une continuation des *Vies des papes* de Platina.

RYCHTER (Ignace-Loyola), littérateur polonais, né à Lemberg en 1804, mort en 1844. Il étudia la philosophie et la théologie à l'université de Varsovie, devint, en 1824, professeur à l'Ecole des prêtres dominicains de cette ville et, en 1832, y fut nommé conservateur de la bibliothèque des Zamojski. On a de lui : *Quis est supremus controversiarum fidei judex?* dissertation à laquelle l'université de Varsovie décerna une médaille d'or; *Panegyricus in laudem Konarski; quantum Poloni duce Joanni Sobieski rege et Saxones anno* 1683 *contulerunt ad liberandam Austriam et Germaniam ab impetu Osmanorum; Etude historique sur l'église et le couvent des prêtres dominicains à Varsovie*, etc.

RYCKAERT (Martin), peintre de paysage, né à Anvers en 1591, mort en 1636. Il eut pour maître Tobie Verhaert et alla passer plusieurs années à Rome. A son retour, il peignit des tableaux qui furent avidement recherchés par les connaisseurs et où il se plaisait surtout à représenter des ruines, des sites montagneux, des places fortes. Un jour qu'il dessinait la citadelle de Namur, on le prit pour un espion et des soldats le traînèrent devant le gouverneur, qui eût pu le condamner à mort si la célébrité que son nom avait déjà acquise ne l'avait sauvé de ce péril. Breughel de Velours a quelquefois peint les figures qu'il voulait mettre dans ses paysages.

RYCKAERT (David), peintre flamand, né à Anvers en 1615. On l'appelle quelquefois **Ryckaert le Jeune**, pour le distinguer de David Ryckaert, son père, qui était aussi un artiste de talent. Il peignit d'abord le paysage, puis il se mit à représenter des assemblées, des tabagies, etc. Vers la fin de sa vie, il parut affectionner les sujets de diablerie; la *Tentation de saint Antoine* a exercé plusieurs fois son pinceau. Ses tableaux, du reste, sont assez rares; on regarde comme son chef-d'œuvre une *Ferme mise au pillage par des troupes.* En 1651, Ryckaert fut choisi pour directeur de l'Académie d'Anvers.

RYCKIUS (Théodore), philologue hollandais, né à Arnheim (Gueldre) en 1640, mort en 1690. Après avoir voyagé dans une partie de l'Europe, il devint, en 1672, professeur d'histoire à l'université de Leyde et occupa cette chaire jusqu'à sa mort. Outre plusieurs lettres insérées dans les *Epistolæ illustrium virorum*, on a de lui la première édition des *Notes et corrections* de Lucas Holstenius sur le traité *De urbibus* d'Etienne de Byzance (Leyde, 1679), auxquelles il a joint une curieuse dissertation : *De primis Italiæ colonis et Eneæ adventu;* une édition de *Tacite* (Leyde, 1687, 2 vol. in-12), dont les exemplaires sont encore aujourd'hui fort recherchés; différentes harangues, dont une, intitulée *De palingenesia litterarum in terris nostris*, fut réimprimée à Iéna en 1703.

RYCKX (Nicolas), peintre flamand, né à Bruges en 1637. La plupart de ses tableaux représentent des caravanes et des vues de la Palestine. Il avait voyagé en Orient et avait fait un assez long séjour à Jérusalem. Ses figures d'Arabes, de chameaux, de chevaux sont dessinées d'une manière spirituelle et piquante, et sa couleur est excellente.

RYCQUIUS ou **DE RICKE** (Just), littérateur et antiquaire flamand, né à Gand en 1587, mort à Bologne en 1627. Dès l'âge de dix-neuf ans, il publia un volume de poésies latines, *Præludia poetica.* Dans un voyage qu'il fit en Italie, il s'arrêta quelque temps à Rome, dont il étudia avec soin tous les monuments antiques; le comte Louis de Sarego le choisit pour secrétaire et le chargea du soin de sa bibliothèque. A son retour en Flandre, Rycquius se fit prêtre et fut pourvu d'un canonicat à Saint-Bavon de Gand. Mais il regrettait l'Italie et ne put résister au désir de la revoir. Les amis qu'il avait laissés à Rome le firent nommer professeur à l'Académie de Bologne, mais il ne conserva cette chaire que peu de temps, parce qu'il tomba malade et mourut à l'âge de quarante ans. Ses principaux ouvrages sont : *Primitiæ epistolicæ ad Italos et Belgos centuria prima* (Cologne, 1610); *Centuria secunda* (Louvain, 1615, 2 vol. in-8°); *Syntagma de anno sæculari jubilæo et annis solemnibus diversarum nationum* (Anvers, 1615, in-8°); *De Capitolio romano vetere commentarius* (Gand, 1617, in-4°).

RYDAL, village d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 3 kilom. N.-O. d'Ambleside, dans une gorge étroite formée par la projection de deux montagnes. Rydal Hall est une charmante résidence entourée d'un parc contenant beaucoup d'arbres forestiers et où se trouve une cascade chantée par Wordsworth. Le lac de Rydal, qui n'a guère plus de 1/2 mille de largeur, est bordé de prairies et dominé par des montagnes rocheuses. Il renferme deux îles pittoresques. L'ensemble du paysage est calme et ravissant. Près de là se trouve Town End, que Wordsworth habita pendant quelque temps et où vécut plus tard Quincey.

RYDE, ville d'Angleterre, dans l'île de Wight, aux environs de Portsmouth, au sommet d'une colline. Pendant l'été, on évalue la population à 10,000 âmes, en y comprenant les visiteurs. Sa jetée, qui s'avance à 750 mètres dans la mer, constitue une des plus belles promenades que l'on puisse voir. « Près du rivage, dit M. Esquiros, se rangent et s'étalent de jolies villas, tandis que sur une élévation apparaît une ligne de maisons élégantes appelée Brigstocke Terrace. Cè dernier groupe est, en outre, couronné par les églises de Saint-Thomas et de la Trinité, par l'hôtel de ville, le marché, la chapelle de Saint-James, etc. Les maisons sont généralement revêtues de stuc et construites en lignes régulières, qui s'élèvent les unes au-dessus des autres sur le versant de la colline. La plupart d'entre elles sont entourées d'arbres et de jardins, dont la verdure, se mariant avec la blancheur des murs et des maisons, produit un effet très-singulier. De la terrasse de Brigstocke, la vue s'étend au loin sur le détroit de Solent, sur la côte du Hampshire et sur la multitude des navires qui croisent dans les eaux de la baie. Le principal caractère de Ryde est néanmoins dans ses cottages; il y en a de tous les styles : classique, rustique, gothique, suisse, etc.; il y en a même qui n'appartiennent à aucun style. Les manoirs s'élèvent généralement un peu plus loin dans la campagne; ils sont reconnaissables à leur architecture plus grandiose et à l'abondance d'arbustes précieux dont le feuillage reste vert durant toute l'année. »

RYDELIUS (André), prélat suédois, né à Linkœping en 1671, mort en 1738. Il fit ses études sous la direction de Jean Bilberg, puis enseigna la philosophie et la théologie à Lund, dont il fut nommé évêque. On a de lui un *Cours de philosophie*, publié en 1718, et d'autres ouvrages ayant pour titre : *Grammatista philosophans; Sententiæ philosophiæ fundamentales; Orationes academicæ*, etc.

RYDELIUS (Magnus), frère du précédent, né en 1676, mort en 1742. Il professa l'histoire, l'éloquence et la théologie à Lund avec un grand succès.

RYDER s. m. (ri-der — du holl. *ryder*, cavalier, parce qu'un cheval courant est représenté sur cette monnaie). Métrol. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65. ‖ Monnaie d'argent de Hollande, valant 6 fr. 84.

RYDQVIST (Jean-Evik), écrivain suédois, né à Gothembourg en 1800. Il s'adonna d'abord au commerce, qu'il abandonna vers 1820 pour étudier le droit et les langues anciennes M. Rydqvist entra, en 1827, comme employé, dans l'administration centrale, se fit remarquer par la publication d'ouvrages fort bien faits et fut attaché à la bibliothèque royale de Stockholm, dont il devint le premier bibliothécaire en 1843. Cette même année, il

remplaça Berzélius comme membre de l'Académie suédoise. Outre de nombreux articles littéraires et critiques, publiés dans divers recueils littéraires, notamment dans le *Heimdal,* revue critique qu'il a dirigée de 1828 à 1832, on doit à M. Rydqvist : les *Hauts faits littéraires des jours passés* (Stockholm, 1828); les *Plus anciennes pièces de théâtre du Nord* (Upsal, 1836); les *Employés civils en Suède* (1838); *J. Olof Wallin* (1839), étude biographique; *Voyage en Allemagne, en France et en Italie* (1838); les *Lois de la langue suédoise* (1850-1857, 2 vol. in-8°), ouvrage de linguistique fort estimé, etc. On lui doit enfin des traductions suédoises d'ouvrages grecs et anglais.

RYE, bourg et paroisse d'Angleterre (Sussex), l'un des Cinq ports, sur une éminence, à l'embouchure de la Rother, qui se jette près de là dans la Manche, à 13 kilom. N.-E. de Winchelsea, 61 kilom. E.-N.-E. de Brighton, par 50° 57′ 1″ de latit. N. et 1° 36′ 15″ de longit. O.; 8,202 hab. La colline sur laquelle elle est bâtie était, sans doute, baignée autrefois à l'E. et au S. par la mer. « La tempête qui détourna la rivière Rother et qui ruina ainsi la fortesse de Romney fut, au contraire, avantageuse pour Rye, dit M. Esquiros; elle lui donna un cours d'eau passant tout à côté d'elle pour se rendre dans la mer par une nouvelle embouchure. Cependant, avec le temps, la mer elle-même se retira du S. à l'E., et, il y a environ un siècle, la bouche de la rivière commença à être fermée par les sables. On entreprit de créer un nouveau port, en creusant un canal à travers les sables dans une autre direction; mais ces travaux n'eurent pas de succès. Il fallut en revenir à l'ancien port, qui demande une surveillance continuelle pour être défendu contre l'ensablement. Ces circonstances expliquent assez les vicissitudes qu'a subies la ville elle-même. En y entrant, on est frappé de son caractère d'antiquité; les rues étroites et envahies par l'herbe, qui serpentent entre les falaises, montrent assez que la vie, tout aussi bien que la mer, s'est en grande partie retirée d'elle. » Les principales curiosités de Rye sont : l'église Saint-Nicolas; la chapelle de Saint-Clair; la tour d'Ypres, bâtie sous le règne du roi Etienne et d'où l'on jouit d'une belle vue des côtes; les restes du mur de la ville construit par Edouard III et la porte de Land-Gate, voûte à mâchicoulis qui s'ouvre entre deux tours rondes. C'est à Rye que se fabriquent les énormes blocs de pierre artificielle destinés à construire le nouveau pont de Douvres.

RYE (Ferdinand DE LONGWY, dit DE), prélat français, né en 1556, mort en 1636. Il fit ses études à l'université de Dôle, puis entra dans l'armée, qu'il quitta bientôt pour recevoir les ordres. Il se rendit à Rome; où Sixte-Quint le nomma archevêque de Besançon. Ferdinand de Longwy installa une imprimerie dans cette dernière ville et convoqua plusieurs synodes pour régler différents points de discipline ecclésiastique. En 1596, il fut nommé maître des requêtes et, en 1630, il fut chargé, de concert avec le parlement, du gouvernement du comté de Bourgogne, et soutint contre le prince de Condé un siége dans sa ville épiscopale. Il mourut au moment où les Français abandonnaient la ville et fut enterré à Vuillafans.

RYEGATE ou **REIGATE**, bourg et province d'Angleterre (Surrey), à 34 kilom. S.-E. de Londres, 26 kilom. E. de Guilford, sur un rocher calcaire d'une grande blancheur, dans la vallée de Holmsdale; 10,000 hab. On y remarque l'église Sainte-Marie-Magdeleine avec ses tours crénelées. Ruines du château fort des anciens comtes de Warren et de Surrey. Ce bourg faisait autrefois un grand commerce de farine d'avoine, qui est aujourd'hui presque entièrement tombé. Les environs abondent en terre à foulon, en plantes et en herbes médicinales. C'est un titre de baronnie.

RYE-GRASS s. m. (rî-grass ou raï-grass). Bot. V. RAY-GRASS.

Rye-House (COMPLOT DE), nom sous lequel on désigne la conjuration que le colonel Rumsay forma avec quelques hommes obscurs en 1683, dans le but d'assassiner Charles II et son frère le duc d'York, depuis Jacques II. Rye-House était la maison de campagne de l'un des conjurés, et c'est là que le complot devait recevoir son exécution; mais il fut découvert auparavant.

RYES, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Bayeux, sur la petite rivière de la Gronde; pop. aggl., 445 hab. — pop. tot., 470 hab. L'église a une grande valeur architecturale. Le chœur de l'église, qui date du XIIIe siècle, a conservé de belles fenêtres garnies de colonnettes. Des figures en bas-relief ornent le tympan de la porte latérale. On remarque à l'intérieur les chapiteaux des colonnes monocylindriques de la nef, qui offrent de bizarres sculptures du XIe siècle, et le chœur, qui se distingue par son élégance. Le transsept est surmonté d'une tour en partie romane. Ryes a conservé quelques maisons anciennes, et des vestiges de constructions romaines ont été découverts dans ses environs.

RYFF (Gualther-Hermann), chirurgien alsacien, qui vivait au XVIe siècle. Il exerça son art à Strasbourg et écrivit sur la botanique, la pharmacie, la médecine, la chirurgie et les accouchements des livres qui ne sont qu'une compilation des écrits de ses devanciers. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Kleinere Chirurgie* (Strasbourg, 1542, in-4°); *Grosse Chirurgica oder Volkommene Wundarzney* (Francfort, 1545, in-fol.); *Von allerhand apothekerischen Confectionen, Latwergen, Oel, Pillen, Tränken, Trochisken* (Francfort, 1552); *Confectbuch und Hausapothek* (1544, in-8°); *Medicinæ theoricæ et practicæ enchiridion* (Strasbourg, 1542, in-12), etc.

RYGMODE s. m. (righ-mo-de — du gr. *rêgma*, fente; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, comprenant deux espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande.

RYKACZEWSKI (Erasme), lexicographe et littérateur polonais, né à Ryki en 1805. Il fit ses études à l'université de Varsovie et, pendant les années 1826 et 1827, collabora au *Dziennik warszawski*, dans lequel il inséra des articles d'économie politique et de statistique. Obligé de quitter la Pologne à la suite des événements politiques de 1830-1831, il se réfugia à Paris, où il se créa des ressources par ses travaux littéraires. Il traduisit d'abord du polonais en français différents ouvrages de Lelewel, entre autres : *Analyse et parallèle des trois constitutions polonaises* (Arras, 1833, in-8°); *Parallèle historique entre la Pologne et l'Espagne* (Paris, 1835); la *Pologne renaissante* (Paris, 1844). Puis il s'adonna à des travaux lexicographiques et fit paraître successivement : *Dictionnaire polono-anglais et anglo-polonais* (Berlin, 1849, 2 vol.); *Dictionnaire italien-polonais et polonais-italien* (Berlin, 1856-1857, 2 vol.); *Grammaire de la langue italienne* (Paris, 1859), en polonais; *Grammaire de la langue polonaise* (1861, in-8°), en français; *Relations des nonces apostoliques en Pologne de* 1548 *à* 1690 (Berlin, 1864, 2 vol.). Ce dernier ouvrage est une collection de documents rares et peu connus, recueillis en Italie par Albertrandy, et il renferme une foule de matériaux précieux pour l'histoire de la Pologne. On lui doit aussi une traduction de l'*Histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie* de Lelewel.

RYLAND (Guillaume-Wynne), graveur anglais, né à Londres en 1729, mort pendu en 1783. Il étudia la gravure sous Ravenet et le dessin sous Roubilliac. Ses premières œuvres furent fort appréciées, et un portrait en pied qu'il fit du roi d'Angleterre lui ouvrit le chemin de la fortune. Il reçut une pension de 200 livres sterling et le titre de graveur du roi. Il était riche ou sur le point de le devenir, lorsque sa malheureuse passion pour le jeu lui fit commettre des faux au détriment de la Compagnie des Indes, dont il contrefit les billets. Il fut découvert, pris et pendu pour ce crime. Ryland a laissé un grand nombre de gravures, parmi lesquelles nous mentionnerons : *Jupiter et Léda*, et trois autres sujets d'après Boucher (1757); *Portrait du roi George III* (1762); la *Reine d'Angleterre souriant à son enfant endormi sur ses genoux; Antiochus et Stratonice*, d'après Pierre de Cortone; *Une mère avec ses trois enfants*, d'après Van Dyck, etc.

RYLLO (Maximilien), prélat et archéologue polonais, mort en 1793. Il entra dans l'ordre des basiliens, devint directeur du couvent à Chelm, et, sous Auguste III, il remplit plusieurs missions en Ukraine, où il contribua à activer les progrès de la colonisation agricole. Plus tard, il fut nommé évêque de Chelm et de Belzk, et passa, en 1779, de ce siége épiscopal à celui de Przemysl. On a de lui : *Commentarius de Baronii historica relatione de Ruthenorum origine eorumque miraculosa conversione* (1755, in-8°); *Antiquitates ecclesiæ Ruthenicæ sacræ Romanæ unitæ* (1760); *Histoire du portrait merveilleux de la sainte Vierge qui se trouve dans la cathédrale de Chelm* (Berdyczen, 1780, in-fol.).

RYLSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 120 kilom. O. de Koursk, au confluent de la petite rivière de Rylo et du Sem; 6,000 hab. Elle est ancienne et a eu des princes particuliers jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

RYMARKIEWICZ (Jean), pédagogue et philosophe polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1811. Il prit le grade de docteur en philosophie à Berlin, et, après avoir fait quelques éducations particulieres, il devint professeur au gymnase Fridercianum, à Posen, puis au lycée de Sainte-Marie, dans la même ville. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, nous citerons : *Tendances de la fin du moyen âge en Pologne* (Posen, 1840); *Critique de la philosophie de Freutowsks et de Cieszkowski, etc.* (Posen, 1840); *Traité sur la nationalité* (Posen, 1843); *Esquisse d'ethnologie* (Posen, 1849), à l'usage des écoles; la *Prosodie polonaise* (Posen, 1855); *Recueil de principes nécessaires pour la composition logique des dissertations et d'autres travaux littéraires* (Posen, 1855); *Modèles de prose en tous genres* (Posen, 1853, 3 vol.); *Choix des meilleures poésies* (Posen, 1860, 3 vol.). Rymarkiewicz, par la publication de ces derniers ouvrages, a rendu à la jeunesse des écoles de grands services. En outre, il a collaboré à plusieurs journaux et publications périodiques de son pays, et la *Gazette du grand-duché de Posen* lui doit en grande partie son succès.

Rymbegla, *sive Rudimentum computi ecclesiastici*, ouvrage irlandais du XIIe ou du XIIIe siècle. Ce livre fort curieux est composé de paragraphes détachés sur les fêtes, sur la division du temps, sur le cours du soleil, sur l'âge du monde, tout cela jeté pêle-mêle, comme des notes d'érudit. L'auteur croit, sans hésiter, à l'existence des cyclopes, des dragons, des basilics, des sirènes. Il raconte qu'il y a des pays où les hommes n'ont pas de tête et portent le nez et les yeux dans la poitrine; d'autres ont une tête de chien et aboient; d'autres viennent au monde sans bouche et ne vivent que du parfum des fleurs. Il y a quatre grands fleuves qui découlent du paradis : le Gange, le Nil, le Tigre et l'Euphrate, et les voyageurs ont vu en Grèce un fleuve qui teint en blanc les moutons qui s'y abreuvent, et un autre qui les teint en noir. On connaît aussi en Phrygie un lac où les pierres croissent comme des arbres, toutes choses qu'on ne croirait pas, dit le naïf conteur, si elles n'étaient certifiées par les philosophes. Le *Rymbegla* mérite surtout d'être lu par ceux qui veulent se faire une idée complète des connaissances cosmographiques du moyen âge. Une édition en a été faite à Copenhague en 1780 (1 vol. in-8°).

RYMER ou **RIMER**, géant scandinave. Quand arrivera la fin du monde, il sera le pilote du grand vaisseau Naglefare, sur lequel s'embarquent tous les ennemis des Ases.

RYMER (Thomas), historien anglais, né en 1638 ou 1639, mort en 1713. Son père, qui remplissait pendant la république les fonctions de séquestre judiciaire et qui s'était rendu odieux aux royalistes, prit part, en 1663, à l'insurrection du nord de l'Angleterre, fût arrêté, condamné à mort et exécuté la même année. Le fils étudia le droit à l'université de Cambridge et se fit inscrire, en 1666, au barreau de Gray's Inn; mais il n'exerça que fort peu de temps et se consacra exclusivement aux travaux littéraires. Il s'était déjà fait connaître par diverses publications, lorsqu'il fut nommé, en 1692, historiographe royal, emploi qui avait déjà été occupé par Shadwell et Dryden. On avait formé à cette époque le projet de publier un recueil des documents concernant les relations qui avaient existé entre l'Angleterre et les autres Etats étrangers. Un pareil recueil devait être d'une utilité incontestable, non-seulement pour les futurs historiens de l'Angleterre, mais encore pour ceux des autres nations. Rymer fut chargé de mettre ce projet à exécution, et il dut, dans ce but, recueillir les documents qui se trouvaient dans les dépôts d'actes publics, notamment à la Tour de Londres et aux archives du chapitre de Westminster. Il se mit au travail avec ardeur et, en 1703, parut le premier volume du recueil, qui est généralement connu sous le titre d'*Actes de Rymer*, et qui a pour titre : *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates ab anno* 1101 *ad nostra usque tempora habita et tractata.* L'ouvrage complet, qui va jusqu'à 1654, forme 20 volumes in-folio, dont le quinzième était en cours de publication à l'époque de la mort de Rymer; les cinq autres parurent par les soins de Robert Sanderson, qui l'avait efficacement secondé dans ses travaux. « Cet ouvrage, dit l'*English Cyclopædia* de Knight, ne trompa pas l'attente du public. Il a complétement changé la face des histoires de notre contrée, comme on peut le voir par l'histoire de Rapin, et il fut accueilli avec une grande satisfaction par tous les historiens d'Europe. Malgré ses grandes dimensions, il a déjà eu trois éditions. Les commissaires des archives publiques en entreprirent une quatrième dans laquelle devaient être insérés d'autres documents découverts depuis l'époque de Rymer; mais cette dernière édition ne s'étend que jusqu'à la fin du règne d'Edouard III. » On cite, parmi les autres publications de Rymer : *Edgar* ou le *Monarque anglais*, comedie (1677); les *Tragédies du siècle dernier examinées et considérées d'après la pratique des anciens et le sens commun de tous les âges* (1678, in-8°); *Traité sur l'antiquité, le pouvoir et la décadence du Parlement* (1684); *Court aperçu sur la tragédie, son excellence primitive et sa corruption* (1693); *Réflexions sur le* Traité de la poésie *d'Aristote*, traduites du français de Rapin (1694), etc.

RYMFAXE, dans la mythologie scandinave, nom du cheval de Nat, la Nuit. Elle le monte lorsqu'elle précède son fils Dagour, le Jour. Les gouttes d'écume qui le matin découlent de son frein forment la rosée dont sont couvertes toutes les plantes de la terre.

RYMIE s. f. (ri-mî — du gr. *rumê*, défense). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des ébénacées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

RYMKIEWICZ (Félix), médecin polonais, né en 1799, mort en 1851. Reçu, en 1821, docteur à l'université de Vilna, il y devint successivement professeur adjoint (1825) et professeur titulaire (1829) de thérapeutique et de philologie et, après la suppression de l'université (1832), fut chargé du même enseignement à l'Académie médico-chirurgicale, qui fut établie à cette époque et qui fut supprimée, à son tour, en 1843. Il devint alors premier médecin de la ville et directeur de la maison d'asile des enfants. On a de lui : *Observationes in morbum qui croup dicitur, cum epicrisi* (Vilna, 1821); *Esquisse de la nouvelle doctrine médicale de Broussais* (Vilna, 1824); *De la manière de se servir du stéthoscope* (Vilna, 1824); *Etude sur le choléra et sur les moyens de purifier l'air* (Vilna, 1830); *Des maladies des sangsues, des moyens de les conserver et de leur emploi* (Vilna, 1838); *Morbi cutis tabulis succincte descripti* (Vilna, 1839); *Cours de pathologie et de thérapeutique* (4 vol. in-4°); *Museum anatomicum*, en collaboration avec Adamowicz (1842, in-4°), etc.

RYNGOTE adj. (rain-go-te — du gr. *rhugchos*, bec, trompe). Entom. Qui est muni d'un bec ou d'une trompe. ‖ Peu usité.

— s. m. pl. Syn. d'HÉMIPTÈRES, ordre d'insectes.

RYOT s. m. (ri-o). Cultivateur indou. ‖ On écrit aussi RYOTT.

— **Encycl.** Les *ryots* ou cultivateurs indous payent sur le produit de la terre qu'ils cultivent une redevance au souverain du pays, et ce dernier n'a pas le droit de les déposséder tant qu'ils acquittent régulièrement la redevance exigée. La situation économique du *ryot* dépend donc du montant de la redevance qu'il a à payer et du mode de payement de cette redevance. Les lois de Manou avaient fixé cette redevance à un sixième, à un huitième ou à un douzième de la récolte, proportionnellement aux différences existant dans la fertilité des terrains, dans la somme de travail nécessaire pour les cultiver et dans la prospérité générale des districts; mais, dans les temps de pressante nécessité, en cas de guerre ou d'invasion par exemple, les mêmes lois permettaient au roi de percevoir jusqu'à un quart des récoltes (*Institutions de Manou*, ch. III, 130, et ch. X, 118-120). Le sixième des récoltes devint la redevance uniforme de tout l'Indoustan lorsque les mahométans furent devenus les maîtres dans cette contrée. Mais on trouve dans Strabon que, lorsque Alexandre envahit les Indes, c'était le quart des produits du sol que l'on percevait comme impôt. Les souverains despotiques de l'Orient ne durent pas observer longtemps les anciennes lois, et tantôt ils les violaient ouvertement, tantôt ils les éludaient en ayant recours à la voie d'un impôt indirect. On trouve, en effet, avant la période mahométane, des époques d'oppression pendant lesquelles le cultivateur indou ne conservait que le cinquième ou le sixième de ses récoltes.

Quant au mode de payement de la redevance, il a, sur la situation du *ryot*, peut-être plus d'influence encore que la valeur de cette redevance. Jadis elle était toujours payée en produits. Toutes les fois que, dans les derniers temps surtout, on l'a exigée en espèces, elle est devenue ruineuse pour le *ryot*, principalement à cause du manque de marchés. Lorsque le *ryot* est obligé de payer en espèces, ce qui lui est à peu près impossible, faute d'un marché où il puisse écouler facilement ses produits, il doit nécessairement avoir recours à un prêteur. L'argent qu'il emprunte lui est prêté à un taux très-élevé et il ne se délivre d'un embarras présent qu'en s'en créant un plus grand pour l'avenir; car il tombe, dès lors, complétement dans la dépendance du prêteur. En 1860, de graves mécontentements éclatèrent parmi les *ryots* du Bengale, par suite du système adopté par les fabricants européens d'indigo; ceux-ci, du moins à ce qu'affirmaient les *ryots*, avaient fait avec les zémindars des conventions d'après lesquelles une certaine étendue des terres, placées sous la juridiction de ces derniers, devait être consacrée à la culture de l'indigotier, dont les produits, en alimentant les usines des fabricants, eussent indemnisé ces derniers des avances qu'ils avaient faites aux cultivateurs à un taux ruineux pour ceux-ci. Les tentatives faites au nom de la loi pour maintenir l'exécution de ces arrangements occasionnèrent plusieurs émeutes, et le différend n'était pas encore apaisé un an plus tard.

RYPARE s. m. (ri-pa-re — du gr. *ruparos*, sale). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, dont l'espèce type habite l'île Maurice.

RYPARIE s. f. (ri-pa-rî — du gr. *ruparos*, sale). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

RYPAROSE s. f. (ri-pa-ro-ze). Bot. Syn. de RYPARIE.

RYPE s. m. (ri-pe). Espèce de perdrix de la Norvége.

RYRANE s. m. (ri-ra-ne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux depens des buccins, et dont l'espèce type vit sur les côtes de Tranquebar.

RYSBRAECK ou **RYSBRECHTS** (Pierre), peintre, né à Anvers en 1657, mort à une date inconnue. Il suivit les leçons de Francisque Milé et accompagna son maître à Paris, où celui-ci fit de vains efforts pour le retenir, et

préféra retourner à Anvers, où il fut nommé, en 1718, directeur de l'Académie de peinture. C'était un artiste de talent et un graveur distingué.

RYSINSKI (Salomon), en latin **Pantherus**, littérateur polonais, mort en 1625. Il est surtout connu comme le premier qui ait songé à recueillir les proverbes populaires polonais; Rysinski a publié la plupart de ses ouvrages aux frais du prince Christophe Radziwill, dont il avait su gagner l'amitié et auprès duquel il passa presque toute sa vie. Nous citerons de lui : *Proverbiorum a Salomone Rysinio collectorum centuriæ decem et octo* (Lubcz, 1618, in-4°), souvent réédité, et, en dernier lieu, dans la *Bibliothèque des anciens écrivains polonais* (1843); *Monumenta diversis personis posita* (1615, in-4°), recueil d'épitaphes de personnages appartenant aux plus illustres familles de la Pologne, etc. Vincent Korotynski a publié, de nos jours, une étude sur *Salomon Rysinski* (Vilna, 1863).

RYSSÈME s. m. (ri-sè-me — du gr. *russêma*, peau ridée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant deux espèces, qui habitent la France et une partie de l'Europe.

— **Encycl.** Le genre ryssème offre, d'après Mulsant, qui l'a établi, les caractères suivants : élytres entières sur l'angle sutural; tête couverte de verrues assez saillantes; prothorax bordé de fortes soies, traversé en dessus de sillons séparés par des côtes.

RYSSEN (Léonard VAN), théologien hollandais, né à Utrecht. Il vivait au XVII^e siècle, fit ses études dans sa ville natale, sous la direction de Gisbert Voet, dont il adopta les opinions et qui n'eut pas de plus chaud défenseur que lui, et il fut pasteur à Deventer et à Heusden. Nous citerons, parmi ses écrits: *De lusu aleæ* (Utrecht, 1660), *traité écrit en* réfutation de l'ouvrage de Gataker, dans lequel ce dernier prétendait que le gain produit par les loteries et autres jeux de hasard n'était pas illicite par lui-même; *Justa detestatio libelli sceleratissimi Adr. Beverlandi de peccato originali* (Gorkum, 1680, in-8°), où l'auteur réfute l'opinion de H.-C. Agrippa sur le péché originel; ce théologien prétendait que le péché d'Adam et d'Ève consista uniquement dans le commerce charnel qu'ils eurent ensemble, et que, chez leurs descendants, le péché originel consiste dans le penchant d'un sexe vers l'autre; la *Convulsion de l'agonie des cartésiens et des coccéiens* (Utrecht, 1686, 2 vol. in-4°).

RYSSOMATE s. m. (ri-so-ma-te — du grec *russos*, ridé; *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une trentaine d'espèces, toutes américaines. Les principales sont appelées *novalis*, *strigicollis*, *palmacollis*, *lineatocollis*, etc.

RYSSONOTE s. m. (ri-so-no-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères. V. RHYSSONOTE.

RYSSOPTÉRYS s. m. (ri-so-pté-riss — du gr. *russos*, ridé; *pterux*, aile). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des diplostémones, originaire des Moluques.

RYSWICK, village du royaume de Hollande (Hollande méridionale), près du canal de La Haye à Delft, à 3 kilomètres S.-E. de La Haye; 2,000 hab. C'est près de là, dans le château de Nieuwburg, appartenant au prince d'Orange, démoli depuis, mais dont l'emplacement a été marqué par un obélisque, que fut signé, en 1697, le fameux traité de paix entre la France, d'une part, et, de l'autre, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre. Nous consacrons ci-dessous un article spécial à ce traité, par lequel Louis XIV rendait une partie des conquêtes qui lui avaient coûté tant d'efforts et renonçait à soutenir le roi détrôné d'Angleterre, Jacques II, contre Guillaume III. Nous ferons seulement remarquer ici qu'une clause du quatrième article, connue sous le nom de *Clause de Ryswick*, mécontenta fortement les protestants, parce qu'elle stipulait que la religion catholique introduite par les Français dans les provinces conquises qu'ils restituaient y serait maintenue en jouissance de tous ses droits et prérogatives.

Dans le cimetière de Ryswick reposent les restes du poëte national Tollens, né à Rotterdam en 1780.

Ryswick (TRAITÉ DE), conclu avec la médiation de la Suède, en 1697, sur les bases du traité de Nimègue, entre :

La France et l'Espagne;
La France et la Grande-Bretagne;
La France et les Pays-Bas;
La France, l'empereur et l'empire.

Après la paix de Nimègue, la France resta à l'apogée de sa fortune pendant quelques années de repos; mais une guerre terrible ne tarda pas à se rallumer avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et l'Allemagne; ligue formidable, organisée par Guillaume III contre Louis XIV, le protecteur de Jacques II détrôné. Quoique la bataille de La Hogue eut commencé la décadence de notre marine, les victoires de Catinat et de Luxembourg avaient maintenu le prestige de nos armes sur le continent, et ce ne fut pas un revers essuyé par la France, mais l'épuisement général qui amena les négociations de Ryswick. L'empereur, cependant, répugnait à la paix, et il voulait empêcher que la grande alliance ne se rompît avant la mort du roi d'Espagne, considérée comme prochaine. Mais la Suède, qui s'était chargée du rôle de médiatrice, le prévint que son refus de se prêter à la pacification générale allait décider la Grande-Bretagne et la Hollande à traiter séparément avec la France, et il consentit enfin à ce que les conférences s'ouvrissent au château de Nieuwburg, situé près du village de Ryswick, château qui appartenait au prince d'Orange. Le congrès y commença ses séances le 9 mai 1697. La France était représentée par M. de Callières, son premier négociateur, assisté de Harlay de Bonneuil, conseiller d'État, et du comte Verjus de Crécy.

Les ministres de l'empereur ne négligèrent rien pour entraver la marche des négociations, qui n'auraient donné lieu à aucune difficulté entre la France, la Grande-Bretagne et les États généraux. Les points litigieux qu'avaient à débattre ces gouvernements étaient sans importance, du moment surtout que Guillaume était assuré qu'il allait être reconnu par Louis XIV comme roi d'Angleterre. Nous n'entrerons pas dans le détail des obstacles que faisaient surgir à chaque pas les négociateurs allemands, tantôt au sujet de l'Alsace, tantôt des Trois-Évêchés, tantôt des arrêts et déclarations faits par les chambres de Metz et de Besançon, tantôt enfin relativement à Fribourg, à Brisach et à Philippsbourg, devant former l'équivalent de notre acquisition de Strasbourg; nous allons donc donner l'exposé sommaire des clauses qui formèrent ce fameux traité.

La paix entre la France et l'Espagne fut signée le 20 septembre 1697. La première de ces puissances rendait à la seconde Girone, Roses, Belver et Barcelone, ainsi que les places dont elle s'était emparée pendant la guerre dans les Pays-Bas espagnols, savoir: Luxembourg avec le duché de ce nom et le comté de Chiny, Charleroi, Mons, Ath et sa châtellenie, à la réserve de quelques bourgs et villages; enfin Courtrai et sa châtellenie. La France restituait de même tous les lieux, villes, bourgs, places et villages, que Louis XIV avait réunis depuis le traité de Nimègue dans les Pays-Bas, à la réserve de quatre-vingt-deux villes, bourgs et villages que Louis XIV prétendait être des dépendances de Charlemont, Maubeuge et autres villes qui lui avaient été cédées précédemment. La France rendait également Dinant à l'évêque de Liége.

De son côté, le roi d'Espagne promettait de remettre au duc de Parme l'île de Ponza, dans la Méditerranée.

La paix de Turin, du 29 août 1696, entre la France et le duc de Savoie, était confirmée et comprise dans le traité.

Par le traité entre la France et l'Angleterre, signé le même jour (20 septembre 1697), Louis XIV reconnaissait enfin Guillaume III en qualité de roi d'Angleterre. Par l'article 4, il promettait de ne troubler ni inquiéter, de quelque manière que ce fût, le roi de la Grande-Bretagne dans la possession de ses États, engageant sa parole royale de n'assister directement ni indirectement aucun de ses ennemis. Cette promesse atteignait Jacques II, qui avait trouvé un refuge en France.

L'article 7 portait qu'on se rendrait réciproquement tout ce qu'on s'était enlevé pendant la guerre (en Amérique).

Par l'article 8, on convint de nommer des commissaires pour examiner les prétentions mutuelles sur les endroits contestés de la baie d'Hudson et régler ce qui concernait les limites des pays énumérés dans la clause précédente.

La principauté d'Orange et les autres terres et seigneuries appartenant à Guillaume III en France lui étaient rendues en vertu de l'article 13, ainsi que les revenus qu'on y avait perçus.

Le même jour encore fut signé le traité entre la France et la Hollande. Les conditions de Nimègue furent renouvelées et même adoucies pour cette dernière puissance, bien qu'elle rendît Pondichéry à la Compagnie française des Indes orientales. Un nouveau traité de commerce fut conclu pour vingt-cinq ans, établissant l'égalité de traitement entre les deux États, c'est-à-dire que tout droit d'ancrage sur les navires hollandais était supprimé par l'autorisation accordée à ces navires de faire le trafic du Levant à Marseille et dans nos autres ports et d'importer librement le hareng. Le droit de cinquante sous par tonneau était aboli pour les mêmes navires, ce qui constituait pour notre marine, laissée sans aucune protection, une grande infériorité.

Les ministres d'Espagne, d'Angleterre et des Pays-Bas ayant signé leur paix avec la France, ceux de l'empereur et de l'empire éclatèrent en reproches et traitèrent cette manière d'agir de mauvaise foi. Mais on leur objecta les lenteurs calculées qu'ils avaient apportées à la formation et aux opérations du congrès. En effet, on avait attendu leur adhésion depuis le mois de mai jusqu'au 20 septembre, jour de la signature des trois traités dont nous venons de donner le sommaire; puis Louis XIV avait consenti à un nouveau délai jusqu'au 1^er novembre, ainsi qu'à une trêve qui devait ménager le succès des négociations. Arrivé au 30 octobre, terme fatal fixé par l'ultimatum du roi de France, l'empereur comprit enfin que, dans son isolement, il lui était impossible de continuer la lutte, et ses négociateurs se déclarèrent prêts à signer la paix.

Les traités de Westphalie et de Nimègue étaient reconnus comme bases du traité de Ryswick; la France rendait tout ce qu'elle avait occupé soit durant la guerre, soit auparavant sous le nom de réunions. Les arrêts des chambres de Metz, de Besançon et de Brisach étaient cassés et annulés; c'est-à-dire que la France s'engageait à rendre toutes les réunions qu'elle avait faites hors de l'Alsace, ou qui se trouvaient comprises dans la liste des réunions que les ambassadeurs de Prague avaient produites au congrès. La restitution générale énoncée dans le précédent article était suivie de plusieurs restitutions particulières, soit à l'électeur de Trèves, évêque de Spire (art. 6); soit à l'électeur de Brandebourg (art. 7); soit à l'électeur palatin (art. 8). Dans ce dernier article furent également débattues les prétentions de la duchesse d'Orléans. Il fut convenu que l'affaire serait réglée conjointement par le roi de France et l'empereur, ou, à défaut d'entente de leur part, soumise à la décision du pape. En attendant, l'électeur devait payer à la duchesse une somme annuelle de 200,000 livres tournois.

Les articles suivants contenaient encore de nombreuses restitutions faites par la France. Ainsi le duché de Deux-Ponts était rendu au roi de Suède comme comte palatin du Rhin. L'ordre Teutonique était rétabli avec les mêmes priviléges et immunités que celui de Malte. Le duc de Wurtemberg rentrait en possession du comté de Montbéliard.

Les articles 16 et 17 concédaient formellement Strasbourg à la France, bien que cette cession fût contenue implicitement dans l'article 4; mais l'importance de cette ville méritait que la rédaction du traité ne prêtât à aucun malentendu. En retour, la France cédait à l'empire le fort de Kehl, construit par Vauban pour servir à la défense de Strasbourg. La navigation du Rhin était déclarée libre. La ville et les châteaux de Fribourg, ainsi que leurs dépendances, étaient restitués à la maison d'Autriche, de même que la ville de Brisach; Philippsbourg, avec toutes ses fortifications, subissait le même sort. Quant aux forts construits vis-à-vis de Huningue *sur la rive droite du Rhin* et dans une île de ce fleuve, ils devaient être rasés. La propriété en revenait à la maison de Bade. Fort-Louis, avec l'île, devait rester à la France.

L'article 28 rétablissait le duc de Lorraine dans son duché et lui rendait Nancy, mais à condition que les nouvelles fortifications seraient *rasées, et que le duc ne pourrait élever* qu'un simple mur autour de la ville. Le roi lui rendait également Bitche et Hombourg, dont les fortifications devaient être démantelées. Toutefois, Louis XIV se réservait Marsal, place intérieure propre à tenir la Lorraine en bride, et de plus Sarrelouis, place frontière qui séparait la Lorraine des provinces germaniques. Ainsi fut rétablie dans ses États héréditaires la maison de Lorraine, après vingt-sept ans d'exil. De son côté, l'empereur rendait au cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, ainsi qu'à ses amis, tous leurs droits, biens et honneurs.

Les princes allemands protestèrent d'abord contre le traité; mais quand ils le virent ratifié par l'empereur et les ministres de l'empire, ils durent se résigner.

« Ainsi se termina cette vaste guerre, dit M. Henri Martin, dans laquelle les deux partis avaient déployé, sur terre et sur mer, des forces incomparablement plus grandes que toutes celles qu'avait jamais vues en mouvement l'Europe moderne : les armées prenaient des proportions effrayantes; la France, pour tenir tête à la coalition, avait presque doublé son état militaire depuis la guerre de Hollande. Le résultat de ces gigantesques efforts avait été pour elle une gloire stérile : seule contre l'Europe presque entière, elle avait continué de vaincre; mais elle avait vaincu sans accroître sa puissance. Pour la première fois, au contraire, depuis l'avénement de Richelieu, elle avait perdu du terrain et reculé dans l'œuvre de son complément territorial. Elle se retrouvait, en 1697, fort en deçà de 1684, et retournée aux limites de 1678, si ce n'est qu'elle avait acquis une grande position défensive, Strasbourg, en échange de positions offensives, ce qui était un avantage pour la vraie politique.

» La France s'était épuisée à vaincre. Ce qui pourtant l'avait amenée à céder, c'était moins encore la lassitude et la misère de son peuple ou la ténacité de ses ennemis (ils ne souffraient guère moins qu'elle) que les arrière-pensées de son roi. L'intérêt direct et territorial de la France avait été sacrifié aux plans d'une ambition dynastique qui se rattachait toutefois indirectement à la grandeur de la France plus ou moins bien comprise. Tout le reste du grand règne ne sera plus autre chose que le développement et l'application de ces plans destinés à coûter si cher à nos ancêtres. »

RYSWICK (Théodore DE), poëte flamand, né à Anvers en 1811, mort en 1849. Après avoir servi comme volontaire pendant la révolution de 1830, il devint secrétaire du mont-de-piété de sa ville natale. Atteint de démence, il mourut peu de temps après. Ryswick a écrit un grand nombre de poésies, où domine surtout le sentiment patriotique, mais où il flagelle avec trop d'aigreur le penchant des Flamands à exagérer les mœurs et les habitudes françaises. En tête de ses œuvres, il faut citer ses *Chants populaires* (Anvers, 1844), qui éterniseront sa mémoire parmi ses compatriotes. On a encore de lui : *Récits singuliers* (Anvers, 1837); *Eppenstein*, poëme épique (Anvers, 1840); *Antigonus* (Anvers, 1841); *Fantaisies poétiques* (Anvers, 1842); *Ballades* (Anvers, 1843); *Refrains politiques* (Anvers, 1844). De 1843 à 1848, il avait édité un recueil littéraire intitulé : l'*Album des Muses*. Le recueil complet de ses œuvres fut publié peu de temps après sa mort (Anvers, 1849-1850, 4 vol.).

RYTHME s. m. Orthographe fautive du mot RHYTHME.

RYTIDOPHYLLE s. m. (ri-ti-do-fi-le — du gr. *rutis*, *rutidos*, ride; *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesnériacées, tribu des gesnériées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

RYTIDOSIE s. f. (ri-ti-do-zî — du gr. *rutis*, *rutidos*, ride). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

RYTIDOSTYLE s. m. (ri-ti-do-sti-le — du gr. *rutis*, *rutidos*, ride; *stulos*, style). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Guatemala.

RYTINE s. m. (ri-ti-ne — du gr. *rutis*, ride). Mamm. Syn. de STELLÈRE, genre de mammifères cétacés.

RYTINOTE s. f. (ri-ti-no-te — du gr. *rutis*, ride; *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des tentyrides, dont l'espèce type habite la Nubie.

RYTIPHLÉE s. f. (ri-ti-flé — du gr. *rutis*, ride; *phloios*, écorce). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des phycées, tribu des rhodomélées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent surtout dans les régions les plus chaudes.

— **Encycl.** Les *rytiphlées* sont des algues à fronde cylindrique ou comprimée, pennée, rugueuse, réticulée à la surface, formée de trois couches de cellules, dont celles qui constituent l'axe de la plante représentent des tubes articulés, d'égale longueur et environnés d'une seconde couche de cellules colorées, globuleuses, irrégulièrement disposées et dont la grandeur va en diminuant; conceptacles ovoïdes, sessiles ou pédicellés, contenant un certain nombre de spores piriformes, fixées par leur bout le plus mince à un placenta basilaire. Ce genre, classé d'abord parmi les céramiées, mais qui appartient en réalité à la tribu des rhodomélées, renferme un petit nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart dans les mers des régions chaudes du globe. Toutefois, l'une d'elles, la *rytiphlée pinestroïde*, s'avance assez loin vers le Nord. Ces algues se font remarquer par l'élégance de leurs formes.

RYVES (Elisa), femme auteur anglaise, née en Irlande en 1760, morte en 1816. Elle était douée d'une grande facilité, d'une fécondité extrême et son esprit était élevé. Issue de parents pauvres, Elisa Ryves cultiva la poésie par goût et par nécessité; ses travaux littéraires devinrent son unique moyen d'existence. Elle fut chargée de la partie historique et politique du journal intitulé l'*Annual Register*, travail qui lui rapportait à peine, dit-on, le pain de chaque jour. Ayant appris le français, elle traduisit en anglais le *Contrat social* de Rousseau, la *Lettre à l'Assemblée nationale sur les écueils qu'elle devait éviter*, par Raynal (1791), et l'*Examen des constitutions des principaux États de l'Europe*, par Delacroix (2 vol. in-8°). Elle ajouta à ce dernier ouvrage des notes très-judicieuses. Cet infatigable écrivain remplit les recueils périodiques de pièces fugitives, d'odes, etc. Elle composa une tragédie et plusieurs comédies, dont une sous le titre de la *Dette d'honneur*. Elisa Ryves mourut dans la misère et l'obscurité. Elle a esquissé sa vie malheureuse dans un petit volume intitulé : l'*Ermite de Snowden*.

RYWOCKI (Jean), théologien et biographe polonais, né en 1599, mort en 1666. Entré en 1629 chez les jésuites, il professa dans plusieurs de leurs colléges et devint à la fin provincial de l'ordre. Outre un grand nombre d'oraisons funèbres et de panégyriques, on a de lui : *Arma catholica pro traditionibus et purgatorio contra Ante-Bellarminum Amerii protestantis Francorani* (Wilna, 1636, in-fol.); *Laurentalia rigentia contra prædicantem hæreticum* (1638, in-4°); *Parænesis ad ministros calvinianos de spiritu privato ad synodos non admittendo* (1639, in-8°); *Idea magni herois* (Anvers, 1645, in-8°), biographie de Léon Sapieha, hetman du grand-duché de Lithuanie; *Vita Simonis Rudnicki, episcopi Warmiensis* (Brunsberg, 1645, in-4°).

RYZ s. m. (ri — du lat. *oryza*, riz). Bot. Ancienne orthographe du mot RIZ.

RYZÈNE s. m. (ri-zè-ne — du gr. *ruzein*,

aboyer). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, voisin des mangoustes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On l'appelle aussi SURICATE.

— **Encycl.** Les principaux caractères de ce genre sont les suivants : corps allongé; tête analogue à celle de la mangouste, mais terminée par une sorte de boutoir d'une grande mobilité; trente-six dents; oreilles courtes et arrondies ; langue couverte de papilles cornées; pieds à quatre doigts, pourvus de fortes griffes ; queue longue, pointue, extrêmement grêle; poche anale semblable à celle de la mangouste; deux mamelles; poils roides, annelés de plusieurs teintes.

La seule espèce qui constitue ce genre est rangée par plusieurs auteurs dans le genre mangouste, érigée par d'autres en genre distinct sous le nom de *suricate* ou *surikate*, ou sous celui de *ryzène*, créé par Illiger. Le *ryzène* du Cap, suricate du Cap de A.-G. Desmarest, surikate de Buffon, *viverra tetradactyla* de Linné, zénick du Cap de Sonnerat, est d'un brun mêlé de blanc, de noir et de jaunâtre en dessus, jaunâtre en dessous et aux quatres membres. Son corps a environ 0m,35 de longueur et sa queue est à peu près de la longueur de son corps. Il a l'extrémité de la queue noire, les ongles noirs, le nez, les oreilles, le chanfrein, le tour des yeux bruns. Il habite les environs du Cap et non, comme l'avait cru Buffon, l'Amérique méridionale.

Cette erreur de Buffon est d'autant plus singulière qu'il avait possédé un sujet et l'avait longuement étudié. Les mœurs du *ryzène* en liberté sont peu connues. Celui qu'a observé Buffon se nourrissait volontiers de viande, de lait et d'œufs, mais refusait les fruits et n'acceptait le pain que lorsqu'il avait été mâché. Il buvait de l'eau tiède et était avide de sa propre urine, qui exhalait cependant une odeur repoussante. Il aboyait comme les jeunes chiens et faisait souvent entendre un grondement semblable au bruit d'une crécelle animée d'un mouvement rapide.

Cuvier, qui a aussi étudié un *ryzène*, a constaté chez cet animal une grande finesse d'odorat. Avec des mœurs analogues à celles du chat, le *ryzène* de Cuvier montrait pour son maître un attachement bien supérieur à celui dont sont capables les animaux de race féline. Il buvait en lapant comme les chiens et se nourrissait comme celui de Buffon, mais acceptait, en outre, les fruits sucrés.

RYZOBIE s. m. (ri-zo-bî). Entom. V. RHIZOBIE et CACICULE.

RYZOPHAGE s. m. (ri-zo-fa-je). Entom. V. RHIZOPHAGE.

RZEPNICKI (François), historien polonais, né en 1710, mort en 1780. Entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des jésuites, il s'adonna à l'enseignement, puis devint préfet des archives de la province de Cracovie. On a de lui : *Vitæ præsulum Poloniæ et magni ducatus Lithuaniæ, res præcipuæ illorum temporibus gestæ ad annum* 1760, *etc.* (Posen, 1761-1763, 3 vol. in-8°); *Histoire des persécutions contre la religion chrétienne au Japon* (1763, in-8°) ; *Histoire de la propagation de la foi chrétienne dans les différents royaumes de la Chine* (1765, in-8°), ouvrage qui abonde en renseignements sur la géographie de la Chine, sur ses habitants, leurs mœurs, leur législation, leurs religions, etc.

RZESINSKI (Jean-Kanty), jurisconsulte et bibliographe polonais, né en 1803, mort en 1855. Après s'être fait recevoir docteur en droit à Cracovie (1828), il y professa successivement la philosophie, le droit romain, le droit naturel, l'ancien droit polonais et le droit civil polonais; il exerçait, en outre, la profession d'avocat et fut employé à la bibliothèque de l'université jusqu'en 1848, époque à laquelle il en devint conservateur. Outre un grand nombre d'articles sur le droit, la philosophie et la bibliographie, insérés dans différents recueils, on a de lui : *De Justino, Trogi Pompeii epitomate, accedit descriptio codicis Cracoviensis* (Cracovie, 1826, in-8°); *De usuris secundum jus romanum* (1828); *Esquisse historique du droit romain*, d'après Gibbon (1830, in-8°); *De la philosophie en général et au point de vue de notre époque* (1834, in-8°); la *Procédure civile de Cracovie, écrite par les conseillers de cette ville en* 1544, *sous le règne de Sigismond* (1840, in-8°); les *Trois codes français : le code civil, le code de procédure criminelle et le code de commerce* (1845, in-8°), etc.

RZESZOW, ville des Etats autrichiens (Gallicie), ch.-l. de cercle, dans une plaine assez fertile, sur la gauche de la Wysloka, à 168 kilom. O. de Lemberg, par 50° 0′ 55″ de latit. N. et 19° 12′ 0″ de longit. E.; 10,000 hab. Elle est bien bâtie et a plusieurs gymnases et des écoles de cercle. Fabriques d'orfèvrerie, de draps et de toiles. Commerce actif de grains et de pelleteries.

RZESZOW (CERCLE DE), cercle des Etats autrichiens, entre la Pologne au N., dont la Vistule le sépare, les cercles de Tarnow à l'O., de Sanok au S., de Przemysl à l'E.; 4,941 kilom. carr. et 287,000 hab. Sa surface est en général plate et couverte dans sa partie septentrionale de marais et de forêts. Il est arrosé par la Vistule, le San, la Wyslok, la Louka, etc. On y recueille de grains et du lin estimés. L'industrie manuelle y a pour objet la fabrication de toiles, de boisselleries et de cuirs.

RZEWUSKI, nom d'une des familles les plus anciennes de la Pologne. D'après la tradition, elle tirerait son nom de *Rzew*, dernier roi des Jadzwingues, peuplade slave, qui, jusqu'au Xe siècle, habita la Polésie. Au XIIe siècle, un RZEWUSKI était évêque de Plock. Puis ce nom disparaît de l'histoire pour reparaître au commencement du XVIIe siècle dans la personne de Stanislas RZEWUSKI, qui, en 1612, défendit le Kremlin de Moscou contre les Russes, qui avaient chassé les Polonais de cette ville. Le chef de cette famille avait le titre de prince et ses autres membres celui de comte. Parmi ceux qui, depuis le XVIIe siècle, ont joué un rôle dans l'histoire de leur patrie, les plus connus sont les suivants :

RZEWUSKI (Nicolas-Florian), général polonais, mort en 1687. Il fit ses premières armes sous les ordres de Czarniecki, pendant la guerre contre les Suédois, et, lors de la seconde bataille de Choczim, il décida de la victoire en repoussant le premier la charge de la cavalerie turque. A Zaslaw, il tua de sa propre main Mouradin, sultan des Tartares, et fit un grand nombre de prisonniers. Il s'était distingué en une foule d'autres rencontres, lorsqu'il vint au secours du roi Jean Sobieski, assiégé à Zorawno par les Turcs, à travers l'armée desquels il réussit à se frayer un passage. Lors du siége de Vienne, il commandait l'aile droite de l'armée polonaise, sauva la vie de Sobieski, aux côtés duquel il combattait, et fit prisonnier le pacha de Silistrie. Le roi, en récompense, le nomma grand trésorier de la couronne et lui donna le commandement d'un corps d'armée avec lequel Rzewuski s'avança sur la Valachie et battit les Turcs et les Tartares près de Kamieniec. Il les chassa ensuite de la Volhynie et poursuivait contre eux le cours de ses exploits, lorsqu'il fut saisi d'une attaque de paralysie, qui l'enleva en peu de jours. Sa bravoure et ses succès lui avaitent fait donner par ses compatriotes le surnom de **Terror Tartarorum.**

RZEWUSKI (Stanislas-Matthieu), général polonais, fils du précédent, mort en 1728. Il entra au service peu de temps avant la mort de son père, sous les ordres duquel il combattit contre les Tartares, reçut plus tard le commandement des troupes mercenaires à la solde de la Pologne et, à leur tête, battit en 1698 les Turcs auprès de Choczim. Nommé, l'année suivante, ambassadeur de la république de Pologne auprès de la cour de Constantinople, il s'acquitta de sa mission avec une grande habileté et obtint notamment que la forteresse de Kamieniec-Podolski fût rendue à la Pologne. Nommé par le roi Auguste II grand écuyer, puis grand référendaire de la couronne, il eut une part importante aux victoires remportées en 1706, sous les murs de Kalisch et de Varsovie, sur les Suédois et reçut, dans la suite, le titre de grand hetman de Pologne. Quelques-uns de ses discours ont été insérés par Danejkowicz Ostrowski dans sa *Swada Polska* ou *Suada Polona.*

RZEWUSKI (Venceslas), célèbre général polonais, né en 1705, mort en 1779. Après avoir fait, dans sa patrie, des études très-complètes, il alla visiter la France, la Hollande et l'Italie, et, de retour en Pologne, ne tarda pas à s'y ranger parmi les hommes les plus instruits et les plus éclairés de son époque. Nommé, dès 1724, staroste de Romanow, il fut placé, en 1732, à la tête de la chancellerie ; mais, à la mort d'Auguste II, arrivée l'année suivante, il se prononça en faveur de Stanislas Leszczynski et mit dans la forteresse de Zamosc une garnison de 2,000 hommes, levés et équipés à ses frais. Lorsque Auguste III fut devenu maître de la couronne, fidèle à Stanislas, Rzewuski émigra volontairement, et ce ne fut qu'après que ce prince l'eut relevé de ses serments qu'il revint en Pologne. Il y fut bien accueilli par Auguste III, qui lui rendit ses anciennes dignités et le nomma grand maréchal de la diète. Créé, en 1750, voïvode de Podolie, au moment où le khan des Tartares allait envahir la Pologne, il acheta sa retraite par le sacrifice d'une somme de 600,000 florins polonais (360,000 fr.), pris sur sa fortune personnelle, et mit ensuite tous ses soins à rétablir le calme et la sécurité dans la contrée. Le roi lui témoigna sa reconnaissance en le nommant second général de la couronne (1752) et l'appela, en 1762, à la voïvodie de Cracovie. Grand maréchal de la diète dite de *pacification* (1763), il n'assista pas, l'année suivante, à celle où Stanislas Poniatowski fut élu roi de Pologne, et, mécontent de ce choix, il adhéra, en 1767, à la confédération de Radom. A la diète tenue à Varsovie au mois d'octobre de la même année, il se rangea parmi les opposants, et, malgré la présence des soldats russes, il y fit entendre, dès la première séance, une voix aussi éloquente que courageuse. « Il évoqua, dit Rulhière, les mânes des anciens Polonais qui, d'âge en âge, avaient, au prix de leur sang, transmis à leur postérité une patrie toujours libre. Il souhaita que Dieu pût les ressusciter tout à coup au milieu de cette assemblée pour y voir la religion menacée, les lois renversées, la liberté expirante. L'ambassadeur russe Repnin, qui était plus maître à Varsovie que le roi Stanislas-Auguste, craignant qu'il n'entraînât les autres nonces polonais, le fit enlever pendant la nuit, avec son fils Séverin, Gaétan Soltyk, évêque de Cracovie, et Zaluski, évêque de Kiev, qui s'étaient signalés par leurs protestations en faveur des droits de la Pologne. Conduits d'abord à Smolensk, les quatre prisonniers furent transférés plus tard à Kalouga, où ils furent détenus jusqu'à la fin de l'année 1772. Ce fut pendant sa captivité que Rzewuski traduisit en vers polonais les *Psaumes de David.* De retour dans sa patrie en 1773, il fut nommé, peu après, grand général de la couronne, mais se démit de ces fonctions l'année suivante, pour passer ses derniers jours dans la retraite. Le roi l'appela cependant, un an avant sa mort, aux fonctions de castellan de Cracovie, qui lui donnaient le premier rang au Sénat; mais il ne prit que peu de part aux affaires et mourut au bout de quelques mois, dans sa terre de Siedliska. Rzewuski n'était pas seulement un patriote courageux et un orateur distingué, c'était aussi un savant et un érudit, et il cultivait avec un égal succès la littérature, la musique et l'architecture. Il a laissé un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Deuil public causé par la mort d'Auguste II* (Varsovie, 1733, en vers); *Pensées sur les circonstances où se trouve actuellement la république* (1754, in-4°); *Monumentum doloris piæ memoriæ Mariæ Josephæ Poloniarum regis Augusti III conjugis dicatum* (1758); l'*Importun*, comédie (1759); le *Bourru*, comédie (1760); *Distractions poétiques* (Varsovie, 1760, in-4°), recueil qui, outre les deux pièces que nous venons de citer et diverses pièces de vers, renferme deux tragédies dont le sujet est emprunté à l'histoire de Pologne, *Zolkiewki* et *Wladislas à Warna*; *Mens humana immortalis* (1761); *Discours et lettres* (1761); *Supplex libellus populorum ad reges* (1761); les *Psaumes de la pénitence* (1773), etc. On a encore de lui plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés et dont les manuscrits sont conservés dans diverses bibliothèques de la Pologne. La *Vie de Venceslas Rzewuski* a été écrite en français par le comte Caraccioli, précepteur de ses enfants, et publiée à Liége en 1783.

RZEWUSKI (Séverin), homme d'Etat polonais, troisième fils du précédent, né en 1743, mort en 1811. Il fut élevé au collége des Théatins, à Varsovie, et parcourut ensuite, avec ses deux frères et en compagnie du comte Caraccioli, leur précepteur, l'Allemagne, l'Italie, la France et la Hollande. Peu de temps après son retour dans sa patrie, il fut créé major général et se signala à la diète de 1764 par son opposition au parti qui voulait porter au trône Stanislas Poniatowski. Elu nonce à la diète de 1767, il y protesta énergiquement contre l'immixtion de la Russie dans les affaires du royaume, et partagea ensuite la captivité de son père à Kalouga. Rendu à la liberté en même temps que lui, il fut nommé, en 1774, vice-grand général de la couronne et ministre de la guerre. Il n'en continua pas moins son opposition contre le parti monarchique ; mais cette opposition était tout en faveur des intérêts de la noblesse, et non de ceux du peuple, qui aspirait à l'établissement d'un nouvel état de choses et à une réforme monarchique complète. Aussi, après que la constitution du 3 mai 1791 eut établi l'hérédité de la royauté, Rzewuski, qui avait travaillé à maintenir la libre élection des rois par la noblesse, fut privé de sa dignité de grand général, que l'on supprima, et dut quitter le royaume pour ne pas être arrêté comme rebelle. Oubliant les maux que, depuis un quart de siècle, Catherine II avait causés à sa patrie, il ne craignit pas de s'adresser à cette princesse et de lui demander son appui pour défendre les vieilles lois de la Pologne. Il fut ainsi l'un des principaux auteurs de la funeste confédération de Targovice, qui consomma la ruine de sa patrie. Il ne reconnut son erreur qu'alors qu'il n'était plus temps de la réparer et protesta vainement contre le nouveau partage de la Pologne. En réponse à sa protestation, la Russie confisqua ses biens. Mais un châtiment bien autrement cruel lui était réservé. Lorsqu'en 1794 la Pologne tenta de recouvrer son indépendance, Kosciuszko établit à Varsovie un tribunal chargé de juger les confédérés de Targovice, et Rzewuski, condamné comme traître, fut pendu en effigie. Il vécut, dès lors, dans une profonde retraite, à Vienne, et ne protesta jamais contre l'arrêt qui l'avait frappé. On a de lui un grand nombre de brochures, que l'on place au rang des écrits les plus remarquables en ce genre qui aient été publiés en Pologne. Nous citerons, entre autres : *Preuves tirées de l'histoire et du droit que le trône de Pologne a toujours été et doit toujours être électif* (Varsovie, 1789); *De la succession au trône* (1789); *Considérations sur la loi qui enlevait aux nobles sans propriétés foncières le droit d'agir dans les diétines* (1790); *Protestation contre l'hérédité de la royauté en Pologne* (1790), etc.

RZEWUSKI (Venceslas), orientaliste et patriote polonais, né en 1785, mort en 1831. Dès l'enfance, il montra beaucoup de goût pour l'étude des lettres et des beaux-arts, de la musique en particulier, et se signala de bonne heure par sa facilité à écrire en prose et en vers. Ayant pris du service dans l'armée autrichienne, il se distingua dans plusieurs batailles, notamment à celle d'Aspern, et fut promu au grade de capitaine. Pendant un long séjour à Vienne, il s'appliqua à l'étude des langues orientales et acquit une connaissance approfondie du turc et de l'arabe. Il fournit aussi les fonds nécessaires pour la publication d'un grand ouvrage, intitulé : *Mines de l'Orient exploitées par une société d'amateurs, sous les auspices de M. le comte Rzewuski* (Vienne, 1809-1813, 3 vol. in-fol.). Rzewuski quitta l'armée autrichienne en 1809 et épousa, la même année, la princesse Rosalie Lubomirska. En 1815, il partit pour l'Orient et passa deux années à Alep et à Bagdad, éblouissant par son luxe, sa générosité et son intrépidité les sauvages habitants de ces régions, qui lui avaient décerné le titre d'émir. De retour en Europe, il se mit à mener une vie nomade, tout à fait analogue à celle des Bédouins. Toujours accompagné d'une troupe de Cosaques, qui lui obéissaient comme à un dieu, il campait en plein air et parcourait continuellement les steppes de la Podolie dans l'espoir d'y trouver des trésors, qu'il s'imaginait y être enfouis. Parfois, il se transportait, avec toute son escorte, chez ses voisins ou chez ses amis, qui habitaient à une longue distance, et partout il était bien accueilli, grâce à sa vivacité toute française et aux merveilleux récits qu'il faisait sur les pays qu'il avait parcourus et sur ses propres aventures. En 1831, il se joignit avec ses Cosaques à l'insurrection polonaise et assista au combat de Daszow (mai 1831), où il fut tué probablement, car depuis cette époque, on n'eut plus aucune nouvelle de lui. Longtemps les paysans de la Podolie, parmi lesquels il jouissait d'une grande popularité, ne voulurent pas croire à sa mort, et, aujourd'hui encore, son nom demeure parmi eux entouré d'une auréole légendaire. Il avait encore publié : *Lettre à MM. les collaborateurs des mines de l'Orient* (Varsovie, 1817) et *Voyage à Palmyre* (dans le tome II du *Journal de Wilna*, 1821). — Sa femme, Alexandra-Rosalie LUBOMIRSKA, née en 1791, morte en 1865, était la fille de la belle princesse Lubomirska, qui, se trouvant à Paris à l'époque de la Révolution, fut guillotinée en 1792, à l'âge de vingt-deux ans. Mariée en 1809 à son cousin le comte Rzewuski, elle se fixa, après la mort de ce dernier, à Varsovie, qu'elle habita jusqu'à sa mort. Elle s'était fait connaître en littérature par un roman en plusieurs volumes intitulé : la *Reine Hedwige* et par la *Relation d'un voyage à Constantinople.* Ces deux ouvrages sont écrits en français. En mourant elle légua à son ami le baron Rançonnet de volumineux mémoires manuscrits, qui renferment de précieux renseignements sur l'histoire de son temps ; elle le chargeait, en même temps, de les publier ; mais nous ne croyons pas que ce vœu ait encore été rempli. De son mariage, elle avait eu trois fils : STANISLAS, qui fut l'un des candidats au trône de Belgique en 1831, et qui mourut peu de temps après; LÉON (v. l'article suivant), et WITOLD, tué au Caucase par une balle circassienne, et une fille, CALLIXTE, mariée au prince romain Tano. Cette dernière a écrit en français un ouvrage intitulé : *Grâce et prédestination*, que son cousin Henri Rzewuski a traduit en polonais et publié sous son propre nom.

RZEWUSKI (Léon, comte), publiciste polonais, fils du précédent, né vers 1812. Il prit part, en 1831, à la guerre de l'indépendance nationale et se retira ensuite dans ses propriétés de Gallicie. Il est aujourd'hui chambellan de la cour d'Autriche. Outre un grand nombre d'articles insérés dans différents journaux polonais, on a de lui, dans sa langue maternelle : *Lettre sur le socialisme* (Lemberg, 1848), *Des tendances réorganisatrices dans la société* (Cracovie, 1849); *Introduction à un traité pratique de la théorie de la production agricole* (Cracovie, 1850); *Traité des idées élémentaires d'une théorie de la production agricole* (Cracovie, 1851); *Chronique de Podhorce* ou *Vie de l'hetman Venceslas Rzewuski* (Cracovie, 1860), etc. Il a, en outre, traduit en polonais une partie des œuvres de saint Augustin et publié en français : *Essai sur le principe de la souveraineté* (Cracovie, 1849); *Étude sur l'organisation de la société politique* (Paris, 1849); *De la représentation, suite à l'écrit sur la souveraineté* (Cracovie, 1849).

RZEWUSKI (Adam-Laurent), littérateur polonais, oncle du précédent et petit-fils du grand général Venceslas Rzewuski, né vers 1760, mort en 1825. D'abord capitaine de cavalerie et nonce de Nowogrodek aux diètes de Varsovie et de Grodno, il fut envoyé, en 1788, comme ambassadeur, en Danemark, et devint, deux ans plus tard, castellan de Witebsk. Après le partage de la Pologne, il fut nommé maréchal du gouvernement de Kiev et plus tard sénateur de l'empire russe. Outre des pièces de vers et des articles en prose épars dans divers recueils, on a de lui : *Pensées sur une réforme du gouvernement républicain* (Varsovie, 1790, in-8°); *Réflexions sur la cession de la ville de Dantzig proposée par la cour d'Angleterre* (sans date), etc. Outre trois fils, il laissa en mourant deux filles qui ont épousé des écrivains français, l'une Honoré de Balzac, et l'autre Jules Lacroix.

RZEWUSKI (Henri), célèbre poëte et romancier polonais, fils du précédent, né en 1791, mort en 1866. Il fit ses études en partie à Saint-Pétersbourg et en partie à Cracovie, entra au service après la formation du grand-duché de Varsovie et fit la campagne de 1809. Peu après, il renonça à la carrière militaire et partit en 1817 pour l'étranger. Rzewuski visita l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Angleterre et la Turquie, mais s'arrêta trois années à Paris, durant lesquelles il suivit les cours du Collége de France, ceux de Cousin et de Villemain en particulier. De retour dans sa patrie en 1823, il en repartit en 1829 et se rendit en Italie, où il passa trois années. Ce fut à cette époque que se décida sa vocation littéraire. A Rome, il rencontra Adam Mickiewicz, avec lequel il se lia bientôt d'une étroite amitié, et auquel il se plaisait à raconter les événements dont il avait été témoin dans sa jeunesse, les légendes qui avaient bercé son enfance, etc. Le poëte, charmé autant par l'intérêt que Rzewuski savait donner aux moindres épisodes, que par la pureté et la vivacité de son langage, lui dit un jour : « Ecrivez comme vous parlez et vous serez le premier littérateur de la Pologne. » Cette prédiction devait se réaliser.

A l'âge de quarante ans, Rzewuski publia à Rome son premier ouvrage, les *Mémoires de Séveryn Soplica, échanson de Parnaw* (1832, 2 vol.), souvent réédité, où il trace un tableau attachant des mœurs de la société polonaise sous le règne de Stanislas-Auguste. De retour en Pologne en 1833, il fut pendant quatre années maréchal du district de Zytomierz. Il alla ensuite se fixer à Saint-Pétersbourg, où il résida plusieurs années; enfin, en 1850, il vint habiter Varsovie, où il prit la réduction en chef de la *Gazette de Varsovie*, qui exerçait alors une grande influence sur la presse périodique polonaise, mais qui, contre toute attente, déclina sous sa direction. Parmi les autres écrits de Rzewuski, qui font époque dans l'histoire du roman polonais, nous citerons : *Novembre, roman historique de la seconde moitié du* XVIII^e^ *siècle* (Saint-Pétersbourg, 1845, 3 vol.), ouvrage qui est regardé comme le chef-d'œuvre de l'auteur; *Une voix dans le désert*, essais de morale et de politique (1847); *Ce ne sont pas des fables*, récits familiers (1850); le *Château de Cracovie*, roman historique (1847, 2 vol.); le *Théophraste polonais* (1851, 2 vol.); le *Chevalier Lizdejko* (Varsovie, 1852, 3 vol.); *Voyages imaginaires* (Saint-Pétersbourg, 1851, 2 vol.); *Adam Smigielski, staroste de Gnezne* (1851, 2 vol.); le *Zaporogue* (Varsovie, 1854, 4 vol.); *Des lois anciennes et des lois actuelles de la Pologne* (Cracovie, 1855); *Mémoires de Barthélemy Michalowski de* 1786 *à* 1815 (Saint-Pétersbourg, 1857, 8 vol.); le *Page aux cheveux d'or* ou les *Soirées du sultan* (Lemberg, 1858, 2 vol.).

RZONCZYNSKI (Gabriel), naturaliste et poëte polonais, mort à Dantzig en 1737. Il appartenait à l'ordre des jésuites et professa pendant toute sa vie dans différents colléges de cette congrégation. On a de lui : *Gemmæ antiquiorum libri tres poetarum polonorum* (Posen, 1700, in-4°); *Gemmæ antiquiorum liber unus poetarum* (Posen, 1702, in-4°); *Historia naturalis curiosa regni Poloniæ et magni ducatus Lithuaniæ, etc.* (Sandomir, 1721, in-4°), ouvrage curieux, complété par un supplément publié seulement après la mort de l'auteur sous ce titre : *Auctuarium historiæ naturalis, etc.* (1742, in-4°).

RZYSZCZEWSKI (Adam), poëte et orateur polonais, né en 1748, mort en 1808. Il figura d'une façon brillante à différentes diètes, avant la chute de la Pologne, et surtout à la diète dite de *quatre ans*, où il prononça plusieurs discours remarquables, qui ont été insérés dans les tomes IV et XI du recueil des discours de cette diète. On a, en outre, de lui trois tragédies en vers : *Iphigénie*, imitée du français (Varsovie, 1801); la *Mort de César* (1801); *Sémiramis* (1801).